



DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS DE LA 10e ÉDITION. *Bien que l'édition entièrement refondue aujourd'hui du* Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts, *puisse donner lieu à un nouvel examen de la part des autorités qui avaient honoré de leur suffrage l'ouvrage primitif, nous croyons devoir reproduire ici, ne fût-ce qu'à titre de souvenir honorable, l'*Approbation *que cet ouvrage avait précédemment obtenue.*

LES ÉDITEURS.

AUTORISATION UNIVERSITAIRE.

PARIS, le 11 août 1860.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé en Conseil impérial de l'instruction publique, et par arrêté du 30 Juillet dernier, que l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts*, rédigé, avec la collaboration d'auteurs spéciaux, par M. Bouillet (1 vol. grand in-8, 4e édition, Paris, Hachette, 1859), peut être introduit dans les *Bibliothèques des lycées* et dans les *Bibliothèques des études des classes supérieures des lycées.*

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Le Directeur du personnel et du secrétariat général,

G. ROULAND.

A Monsieur Bouillet.

AVIS

Les exemplaires non revêtus de la griffe de l'auteur seront réputés contrefaits.

CORBEIL. — Typ. et stér. de CRÉTÉ FILS.

Joseph

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES

ET DES ARTS

CONTENANT

POUR LES SCIENCES :

I. Les SCIENCES MÉTAPHYSIQUES et MORALES : Religion, Théologie, Liturgie; — Philosophie : Psychologie, Logique, Esthétique, Métaphysique et Morale ; Education ; — Droit et Législation ; Politique, Administration, Economie sociale ;
II. Les SCIENCES MATHÉMATIQUES : *Mathématiques pures*, Arithmétique, Algèbre, Géométrie ;
— *Mathématiques appliquées*, Mécanique, Astronomie, Génie, Art militaire, Marine ;
— Calcul des probabilités, Assurances, Tontines, Loteries ;
Géodésie et Arpentage ; Métrologie (Mesures, Poids et Monnaies), etc. ;
III. Les SCIENCES PHYSIQUES et les SCIENCES NATURELLES : Physique et Chimie ;
— Minéralogie et Géologie ; Botanique, Zoologie, Anthropologie ; — Anatomie, Physiologie ;
IV. Les SCIENCES MÉDICALES : Médecine, Chirurgie, Pharmacie et Matière médicale ; Art vétérinaire ;
V. Les SCIENCES OCCULTES : Alchimie, Astrologie, Magie, Sorcellerie, etc. ;

POUR LES LETTRES :

I. La GRAMMAIRE : Grammaire générale, Linguistique, Philologie ;
II. La RHÉTORIQUE : Genre oratoire, genres didactique, épistolaire, etc. ; — Figures, Tropes ;
III. La POÉTIQUE : Poésies lyrique, épique, dramatique, didactique, etc. ; — Prosodie ;
IV. Les ÉTUDES HISTORIQUES : Formes diverses de l'histoire, Histoire proprement dite, Chroniques, Mémoires, etc. ;
— Chronologie, Archéologie, Paléographie, Numismatique, Blason ;
— Géographie théorique, Ethnographie, Statistique ;

POUR LES ARTS :

I. Les BEAUX-ARTS et les ARTS D'AGRÉMENT : Dessin, Peinture, Gravure, Lithographie, Photographie ;
— Sculpture et Statuaire ; — Architecture ; — Musique, Danse et Chorégraphie ;
— Gymnastique, Escrime, Equitation, Chasse, Pêche ;
— Jeux divers : Jeux d'adresse, Jeux de hasard, Jeux de combinaison ;
II. Les ARTS UTILES : *Arts agricoles*, Agriculture, Sylviculture, Horticulture ;
— *Arts métallurgiques*, Extraction et Travail des Métaux et des Minéraux ;
— *Arts industriels*, Arts et Métiers, Fabriques et Manufactures, Produits chimiques ;
— *Professions commerciales*, Négoce, Banque, Change, etc. ;

AVEC L'EXPLICATION ET L'ÉTYMOLOGIE DE TOUS LES TERMES TECHNIQUES, L'HISTOIRE SOMMAIRE DES DIVERSES BRANCHES DES CONNAISSANCES HUMAINES, ET L'INDICATION DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUI S'Y RAPPORTENT

RÉDIGÉ AVEC LA COLLABORATION D'AUTEURS SPÉCIAUX

PAR M.-N. BOUILLET

AUTEUR DU *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie* et de *l'Atlas universel*

Ouvrage dont l'introduction dans les lycées est autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique

DIXIÈME ÉDITION

Entièrement refondue



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1872



La présente refonte du *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts* est due à la collaboration de MM.

A. LEGOUËZ, *agrégé de l'Université, professeur au lycée Condorcet*, pour la direction générale du travail et en particulier pour la partie littéraire ;

A. D'ASTRE, *agrégé de l'Université, chargé de cours à l'École Normale supérieure*, pour l'Histoire Naturelle et la Physiologie ;

E. CANUET, *docteur-médecin*, pour la Médecine et l'Anatomie ;

A. CAZIN, *agrégé de l'Université, professeur au lycée Condorcet*, pour la Physique ;

E. GARSONNET, *docteur en droit, professeur agrégé de la Faculté de droit de Paris*, pour le Droit et la Législation ;

A. GAUTIER, *docteur ès sciences, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, sous-directeur des travaux à l'École pratique des Hautes-Études*, pour la Chimie ;

E. LÉVÊQUE, *professeur à Paris*, pour la Philosophie, l'Économie politique et sociale et les Beaux-Arts ;

H. TOMBECK, *agrégé de l'Université, professeur au lycée Condorcet*, pour les Mathématiques, l'Astronomie, la Géologie, la Conchyliologie, etc.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

SUR LA DIXIÈME ÉDITION

(ENTIÈREMENT REFONDUE)

Le *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts* a obtenu le même succès que son aîné le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, et dix éditions successives témoignent de la faveur du public.

Cependant le progrès des sciences est si rapide aujourd'hui que M. Bouillet prévoyait déjà le moment où il deviendrait nécessaire de refondre entièrement le *Dictionnaire des Sciences*, comme il avait refondu le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie*. Aussi avait-il accumulé pour cet objet un grand nombre de notes, et avait-il désigné pour le remplacer au besoin dans ce travail, M. A. Legouëz, agrégé de l'Université, son élève et son collaborateur assidu. En travaillant pendant vingt-cinq ans sous les yeux du maître, M. Legouëz a pu s'inspirer de ses idées, se pénétrer de sa méthode et devenir, mieux que personne, capable de conserver à l'œuvre de M. Bouillet ce caractère d'unité et de proportion, cette précision de style, cette exactitude et cette sobriété dans les détails, qui en font le mérite et qui en ont assuré le succès.

M. Legouëz s'est fait un devoir pieux de maintenir dans cette nouvelle édition de l'œuvre de M. Bouillet tout ce qui pouvait être gardé sans changement, se bornant à combler les lacunes, à indiquer les travaux récents et les découvertes nouvelles, et à conduire jusqu'au moment actuel l'histoire des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie. Pour l'aider dans l'accomplissement de ce travail, il s'est adressé à des hommes spéciaux, qui se sont déjà fait un nom dans la science et qui pour la plupart sont membres de cette Université à laquelle M. Bouillet avait dévoué toute sa vie. M. *A. Cazin*, professeur de physique au lycée Condorcet, connu par ses travaux *sur la Chaleur* et *sur la Thermodynamique*, a bien voulu revoir et compléter tous les articles qui se rapportaient à la Physique. M. *A. Gautier*, docteur ès sciences et collaborateur au *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* de M. Wurtz, s'est chargé du même travail pour la Chimie et les Arts industriels qui en sont l'application ; il a donné un soin tout particulier à la Chimie

organique, dont l'importance s'accroît tous les jours. Les Mathématiques, l'Astronomie et la Météorologie, la Géologie, la Minéralogie et la Conchyliologie ont été remaniées avec l'attention la plus scrupuleuse par M. *H. Tombeck*, professeur de mathématiques au lycée Condorcet. La Physiologie, l'Anthropologie et l'Histoire Naturelle, qui depuis quelques années ont été l'objet de tant de discussions et de travaux, ont été confiés à M. *A. d'Astre*, chargé de cours à l'École Normale supérieure; les travaux les plus récents de M. Claude Bernard et de M. de Quatrefages ont été mis à contribution pour cette partie de la refonte. L'Anatomie et la Médecine ont été revues spécialement par M. le Dr *E. Canuet*, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris, qui s'est attaché surtout à mettre la Thérapeutique au niveau de la science actuelle. Quant aux Sciences métaphysiques et morales, le soin de revoir et de compléter cette partie du *Dictionnaire* ne pouvait être mieux confié qu'à M. *E. Lévêque*, ancien élève de M. Bouillet et son collaborateur pour la traduction de Plotin, comme il l'a été de M. Cousin pour la réimpression de son Proclus. Nous lui devons d'excellents articles sur la Philosophie, l'Esthétique, les Beaux-Arts, l'Économie politique et sociale. Le Droit civil et criminel, le Droit administratif, la Jurisprudence, la Législation et toutes les parties qui en dépendent ont été soumis à une sérieuse révision par M. *E. Garsonnet*, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris. Enfin M. Legouëz, tout en s'occupant de la direction générale de la refonte, s'est réservé la révision de toute la partie littéraire et des articles divers, dont il avait été déjà chargé lors de la première rédaction : les articles concernant la Linguistique, la Philologie, la Grammaire comparée, ont été remaniés par lui avec le plus grand soin.

Grâce à tant d'efforts réunis, les Éditeurs croient pouvoir offrir avec confiance au public cette refonte du *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts*. Ils peuvent du moins, comme M. Bouillet le disait de lui-même, se rendre le témoignage « qu'ils n'ont rien négligé pour que, dans cette nouvelle édition, le livre atteignît une exactitude qui lui permît de faire autorité, pour qu'il fût au niveau de la science, pour qu'il devînt, dans les limites où il devait se renfermer, aussi complet qu'il pouvait l'être ; en un mot, pour qu'il fût en état de satisfaire aux besoins de ceux qui veulent bien le consulter. » Nous ajouterons avec lui : « C'est maintenant au lecteur à juger si nous avons réussi. »

HACHETTE ET Cie.

Paris, le 1er janvier 1872.

EXTRAIT DE LA PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

(1854)

Il est deux sortes de difficultés qui peuvent arrêter celui qui aime à s'instruire et à se rendre compte : les unes se rapportent aux personnages dont les noms ont, à quelque titre que ce soit, attiré l'attention des hommes, aux lieux qui offrent quelque importance géographique, historique, administrative ou industrielle ; les autres, aux objets de la nature, aux créations de l'art ou de l'industrie, aux découvertes de la science : en un mot, les unes se rapportent aux *noms*, les autres aux *choses*. Dans notre *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, nous nous sommes efforcé de satisfaire au premier de ces besoins, en levant les difficultés qui naissent des *noms propres* ; dans le *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts,* que nous publions aujourd'hui, nous tentons de répondre au second, en offrant pour l'étude des *choses* le même genre de secours.

Il était impossible à une seule personne de réunir toutes les connaissances nécessaires pour accomplir une si vaste entreprise : aussi avons-nous dû, pour les parties qui ne pouvaient nous être familières, nous assurer le concours d'auteurs spéciaux, versés dans chacune d'elles. Nous réservant les *Sciences métaphysiques et morales,* que nous avons enseignées pendant vingt années, ainsi que les *Sciences historiques*, qui se rattachent étroitement aux travaux que nous avons précédemment publiés sur l'histoire et la géographie, nous avons confié les *Sciences physiques et mathématiques,* avec les *Arts industriels*, à M. Ch. Gerhardt, docteur ès sciences, auteur d'un *Précis de Chimie organique* qui depuis longtemps fait autorité ; — les *Sciences naturelles*, à M. Ach. Comte, professeur d'histoire naturelle au lycée Charlemagne ; — les *Sciences médicales*, à M. le Dr V. Jeannoël et à M. le Dr Rigal. — La partie littéraire a été traitée par M. A. Legouëz, professeur de l'Université, auteur de divers ouvrages classiques.

Parmi les ouvrages qui ont été le plus souvent mis à contribution, outre les nombreuses encyclopédies publiées depuis le commencement du siècle, nous citerons, pour les Sciences métaphysiques et morales, le *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, publié sous la direction de M. Franck ; pour les Mathématiques, le *Dictionnaire des Sciences mathématiques* de Montferrier ; pour les Sciences physiques, le *Dictionnaire de Chimie et de Physique* d'Hœfer et le *Dictionnaire des dénominations chimiques* de Robiquet, Chevalier et Lamy ; pour les Sciences naturelles, le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Ch. d'Orbigny ; pour les Sciences médicales, le *Dictionnaire de Médecine, de Chirurgie, de Pharmacie, des Sciences accessoires et de l'Art vétérinaire* de P. Nysten ; pour les Beaux-Arts, le *Dictionnaire des Arts du dessin* de Boutard et les *Dictionnaires de musique* de Castil-Blaze et d'Escudier ; pour les Arts industriels, le *Dictionnaire des Arts et Manufactures* de C. Laboulaye et le *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises* de Guillaumin.

Malgré la multiplicité des matériaux et la diversité des collaborateurs, l'unité de l'ouvrage a été maintenue avec le plus grand soin, et c'est là, nous ne craignons pas de le dire, un mérite par lequel ce dictionnaire se distingue de la plupart des recueils de ce genre. L'esprit qu'on s'est efforcé d'y faire régner, c'est, avant tout, un respect scrupuleux pour tout ce qui doit être respecté : ainsi, dans les sujets qui intéressent la morale ou la religion, on a écarté tout ce qui aurait pu alarmer la pudeur ou la foi ; bien que cet ouvrage ne soit pas exclusivement destiné à la jeunesse et qu'il s'adresse à toutes les classes de lecteurs, on a voulu qu'il pût, en toute sécurité, être mis entre les mains des jeunes gens. En outre, dans toutes les matières qui sont encore controversées, on s'est fait un devoir

d'observer une stricte impartialité entre les doctrines en lutte et de parler avec de justes égards de toutes les opinions sincères.

Dans la rédaction des articles, on a partout suivi une marche uniforme. Immédiatement après le nom de la chose, on a donné l'étymologie du mot. Viennent ensuite la définition adoptée par la science, la description, réduite aux traits essentiels et vraiment caractéristiques, les divisions et les classifications consacrées, les usages et les applications de l'objet décrit ou les inconvénients qu'il peut offrir. Les articles se terminent, quand il y a lieu, par une notice historique qui fait connaître l'origine et le progrès de chaque science ou de chaque art, l'époque et l'auteur de chaque découverte. Enfin, on a joint aux articles principaux des indications bibliographiques, qui renvoient aux meilleurs ouvrages publiés sur chaque matière.

Quant au genre de style, il était commandé par la nature même d'un ouvrage où il fallait dire le plus de choses avec le moins de mots, et qui aurait pu prendre pour devise : *Res, non verba.* Le style devait donc être laconique, sans cesser d'être clair ; il devait, en outre, être éminemment exact et expressif. Or, il n'y a que la langue scientifique qui remplisse ces conditions. Le nombre des personnes qui ont été initiées par leurs études premières au langage technique s'accroissant de jour en jour, nous pouvions sans inconvénient emprunter ce langage ; néanmoins, pour venir en aide aux lecteurs auxquels il est moins familier, nous avons de préférence employé les termes vulgaires toutes les fois que nous pouvions le faire sans nuire à l'exactitude ; en outre, nous avons pris soin d'expliquer, à leur ordre alphabétique, tous les termes techniques qui étaient de nature à offrir quelque obscurité.

Pour mieux assurer l'harmonie du tout, pour éviter les contradictions, les omissions, les répétitions, les doubles emplois, les faux renvois, nous nous sommes réservé le soin de coordonner et de réviser tous les articles, afin de les mettre en accord et de les proportionner entre eux. M. A. Legouëz, que nous avons déjà nommé parmi nos collaborateurs principaux, et qui précédemment nous avait prêté le plus utile concours dans la préparation du *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, nous a, cette fois encore, secondé dans cette partie si pénible et si délicate de notre tâche avec autant de dévouement que d'intelligence : nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance.

Nous osons espérer que ce livre atteindra sa destination et qu'il rendra quelques services. L'impulsion extraordinaire qui a été donnée depuis quelques années à cette partie des études, les grandes découvertes qui ont été faites, les applications merveilleuses que ces découvertes ont reçues, et qui ont si bien justifié, même aux yeux du vulgaire, ce mot prophétique de Bacon : *Savoir, c'est pouvoir*, ce sont là autant de causes qui ont appelé sur les Sciences l'attention et la faveur universelles, et qui ont donné au plus grand nombre le désir d'y être initié. Ce livre aidera à satisfaire un si légitime désir. Rassemblant en un seul corps et en un seul volume des notions qui sont éparses dans vingt dictionnaires différents, ou perdues dans de vastes encyclopédies, il mettra à la portée de tous des connaissances indispensables ; il donnera immédiatement à l'homme du monde la définition de termes techniques qu'il rencontre à chaque instant dans les livres, dans les journaux, dans la conversation même, et qui lui offraient autant d'énigmes ; la description de machines et de procédés qu'il a tous les jours sous les yeux sans les comprendre ; il rappellera à l'étudiant, peut-être même quelquefois au savant, les éléments et les propriétés essentielles d'un composé chimique, les caractères distinctifs d'une famille ou d'un genre en botanique, en zoologie ; il indiquera à la mère de famille les symptômes d'un mal naissant et les premiers remèdes à y apporter. S'il ne satisfait pas complétement à toutes les questions, ce livre pourra du moins, à la faveur des renseignements bibliographiques qu'il contient, indiquer aux esprits curieux les sources où ils iront puiser plus abondamment.

M.-N. Bouillet.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

A, voyelle et 1re lettre de l'alphabet dans presque toutes les langues. — En composition, l'*a* initial est ordinairement privatif dans les langues indo-européennes. — Dans les nombres, α' valait 1 chez les Grecs, ,α 1,000; chez les Romains, A valait 500 (*Voy.* la lettre D); Ā 5,000. — Dans le calendrier, A est la 1re des 8 lettres nundinales et des 7 lettres dominicales. — En Logique, A indique la proposition universelle affirmative. — En Musique, A désigne le *la;* écrit sur une partition, il indique l'*alto.* — Dans les abréviations, A. se met pour *altesse,* pour *Albert, Alfred, Alphonse, André, Armand,* etc. Sur les effets de commerce, A signifie *accepté;* A.P., *à protester.* Sur les façades des maisons, A. signifie *assuré,* etc. — Dans les formules médicales, $\bar{a}$ ou $\overline{aa}$, pour *ana,* veut dire : égale quantité de chaque substance. — Sur nos monnaies, A indique la fabrique de Paris. — Dans les formules chimiques et minéralogiques, Ag veut dire *argent;* Al, *aluminium;* Aq, *eau.* As ou Ar, *arsenic;* Au, *or;* Az, *azote.*

ABACCA, plante textile. *Voy.* Bananier et Jute.

ABAISSEMENT. *Voy.* Équation et Cataracte.

ABAISSEURS (Muscles), ceux dont la fonction est d'abaisser une partie quelconque du corps : on les oppose aux *M. élévateurs. Voy.* Muscles.

ABAJOUES (de *à* et *bajoue,* ou pour *au bas des joues*), poches situées aux deux côtés de la bouche chez les Singes de l'ancien continent, certains Rongeurs et les Chauves-souris nyctères, leur servent d'ordinaire comme de garde-manger : elles sont formées par la distension des muscles de la joue.

ABANDON, Abandonnement. *Voy.* Cession, Concordat, Délaissement; Enfants trouvés, etc.

ABAQUE (du gr. ἄβαξ), espèce de buffet ou de comptoir que les anciens employaient à différents usages. Le plus souvent ce mot désignait une table couverte de sable fin, sur laquelle ils faisaient leurs calculs ou traçaient des figures de géométrie. L'*A. de Pythagore* a été confondu à tort avec notre table de multiplication (*Voy.* Arithmétique). — On donne auj. le nom d'*Abaque :* 1° à des tableaux propres à faciliter les calculs, tels que l'*Abaque* ou *Compteur universel* de Lalanne, qui donne à vue, au moyen de lignes tracées dans différents sens, les résultats de tous les calculs d'arithmétique, de géométrie, de mécanique pratique, etc; 2° à divers instruments ou machines servant au même usage, tels que le *Boulier compteur,* la *Machine arithmétique,* le *Calculateur mécanique,* l'*Arithmomètre,* etc. *Voy* ces mots.

En Architecture, on nomme *Abaque* ou *Tailloir* la tablette formant la partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave.

ABATAGE des bois. *Voy.* Coupe.

ABÂTARDISSEMENT (de *à* et *bâtard*), dégénérescence d'une race animale ou végétale. Ce mot s'applique à tous les êtres vivants qui viennent à perdre quelques-uns des caractères de force, de beauté corporelle, d'utilité que possédaient leurs ascendants. Les causes qui président à l'altération des races se rangent sous deux chefs : 1° les actions du *milieu,* comprenant l'influence du climat et les modifications dans le régime ou dans le genre de vie; 2° celles de l'*hérédité,* comprenant le pouvoir qu'ont les parents de transmettre à leurs enfants leurs qualités et leurs défauts acquis, ainsi que les influences du croisement et de la sélection naturelle ou artificielle. — C'est par l'effet du changement de climat que certaines races de poules d'Europe transportées dans l'Amérique tropicale ont échangé leur vêtement de plumes pour une fourrure de poils. L'action du climat combinée avec une modification dans le régime a transformé en oiseau de table le dindon qui au moment de son importation en Europe était un superbe oiseau d'ornement. Les chiens d'Asie qui abandonnent la vie domestique pour la vie sauvage s'abâtardissent promptement et deviennent semblables au chacal. Les chevaux libres dans les pampas de l'Amérique ou dans les steppes de la Sibérie n'ont plus les belles formes que l'homme leur a données. C'est pour cela que les éleveurs de bestiaux de choix ont soin de fournir à ces animaux des conditions d'existence savamment déterminées : ils les préservent de tout mélange avec les races étrangères, et sitôt qu'une déviation de type se produit chez un individu, ils le séparent du reste du troupeau. — L'Homme lui-même, malgré ses nombreux moyens de résistance, subit des dégénérescences accidentelles. A la suite des guerres de 1641 et de 1689, des Irlandais réfugiés dans les montagnes ayant eu à subir pendant plusieurs générations les effets désastreux de l'isolement, de la misère et de l'ignorance, ont éprouvé une dégradation physique qui les a rapprochés de l'état sauvage.

Les mêmes causes d'*abâtardissement* se rencontrent dans le Règne végétal. La carotte de nos potagers abandonnée dans un terrain impropre reprend après quelques générations la racine grêle, sèche et fibreuse des individus sauvages. Les fruits de nos arbres fruitiers perdent leurs qualités : le pommier, le poirier surtout, retrouvent leurs piquants; etc. — *Voy.* Race, Sélection, Domestication, etc.

ABATÉE (d'*abattre*), mouvement en vertu duquel un bâtiment qui n'est animé d'aucune vitesse tourne insensiblement autour de son axe vertical sous l'in-

fluence du vent, de la lame, de la marée, d'un courant, etc. — La manœuvre qui le ramène dans la ligne du vent s'appelle *auloffée*. *Voy.* ce mot.

ABATELLEMENT, terme de Jurisprudence employé dans le Levant pour exprimer la sentence par laquelle un consul interdit tout commerce avec un négociant qui aurait désavoué un marché ou refusé de payer ses dettes.

ABATTOIR, établissement dans lequel les bouchers et les charcutiers sont tenus de venir *abattre* et préparer les animaux destinés à la consommation. On y trouve réunis, outre les cases destinées à l'abatage, un abreuvoir, une cour dallée, dite *voirie*, où l'on jette les débris, des *fonderies* de suif, des *échaudoirs* où sont préparées les *issues* destinées aux tripiers. Ces établissements ont fait disparaître les *tueries* particulières qui compromettaient partout dans les villes la santé publique. Ils sont ord. situés hors de l'enceinte des villes et la loi les range dans la 1re classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Les abattoirs de Paris décrétés en 1810 et achevés en 1818, ont été longtemps considérés comme des modèles. Depuis l'annexion, ils ont été supprimés et remplacés par un seul et immense abattoir situé à la Villette. — On a, en outre, établi à Aubervilliers près Paris un *abattoir de chevaux*, qui n'a pas rendu moins de services que les abattoirs de boucherie, en remplaçant les *escorcheries* ou *équarrissages* qui ensanglantaient jadis et infectaient la capitale.

ABBAYE, monastère d'un ordre particulier, dirigé par un abbé ou une abbesse. On distinguait l'*A. en règle* ou *régulière*, qui ne pouvait avoir pour chef qu'un religieux, et l'*A. en commende*, qui avait pour abbé un séculier (*Voy.* ABBÉ au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Les monastères de Bénédictins, Bernardins, Prémontrés, Trappistes, avaient rang d'*abbaye ;* la plupart possédaient de grands biens. On connaît surtout l'abbaye du Mont-Cassin en Italie; celles de Cluny, Cîteaux, Clairvaux, la Trappe, en France; de Fulde, Corvey, en Allemagne; de St-Gall, en Suisse; de Westminster, en Angleterre, etc. Les abbayes furent supprimées en France en 1790 et leurs biens réunis au domaine. Depuis il en a été rétabli un assez grand nombre.

ABCÈS (du lat. *abscessus*), amas de pus formé dans une cavité accidentelle, à la suite d'une inflammation. — On distingue : l'*A. chaud* ou *aigu*, quand l'inflammation a marché avec rapidité et que la tumeur est rouge et douloureuse; l'*A. froid* ou *chronique*, quand la marche de l'inflammation a été lente et peu apparente, et que la tumeur est molle et indolente; l'*A. par congestion* ou *migrateur*, quand l'amas de pus dans une partie est le résultat d'une inflammation dont le siége est ailleurs; l'*A. métastatique* (c.-à-d. *changeant*), qui se produit spontanément dans divers organes, comme dans les cas de diathèse purulente, etc. — On reconnaît qu'un abcès est mûr quand on sent sous le doigt de la fluctuation. Le traitement des abcès, quand ils ne crèvent pas naturellement, ou qu'ils ne se dissipent pas par résorption, consiste à donner une issue à la matière purulente. On y réussit tantôt au moyen d'applications émollientes ou maturatives, tantôt en les ouvrant avec le bistouri ou avec un caustique. Quelquefois, surtout pour les abcès profonds, il faut recourir au procédé appelé *drainage* (*Voy.* ce mot). — Dans le langage vulgaire, on se sert souvent du mot *dépôt* pour désigner toute espèce d'abcès.

ABDICATION (du lat. *abdicatio*). Outre la renonciation au pouvoir suprême (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), on entendait par ce mot, chez les anciens, l'acte par lequel un père désavouait son fils comme indigne, ce qui entraînait l'exhérédation.

ABDOMEN (étym. incertaine), partie du corps qui fait suite au thorax, et qui contient la dernière portion des organes digestifs et l'appareil génito-urinaire. Cette partie, dans l'Homme, constitue le ventre, grande cavité qui s'étend entre le diaphragme, le bassin et les vertèbres lombaires, et qui contient les principaux viscères. L'abdomen est doublé intérieurement d'une membrane unie et mince, le *péritoine*, qui enveloppe tous les viscères de cette cavité. On y distingue : la *Région supérieure*, qui comprend, en avant, l'épigastre ou creux de l'estomac, et, sur les côtés, les hypocondres ; la *R. moyenne*, qui comprend l'ombilic et les flancs ; la *R. inférieure*, qui comprend l'hypogastre et les fosses iliaques.

Chez les Animaux, l'abdomen des Mammifères est conformé comme celui de l'Homme et séparé du thorax par le diaphragme. Dans les Oiseaux, cette cloison n'est pas toujours évidente ; elle manque absolument dans les Batraciens et les Reptiles, et chez les Poissons, le thorax est tellement réduit que l'abdomen se confond avec lui. Dans les Crustacés, il forme ce que l'on appelle improprement la *queue* et porte souvent à sa face inférieure des fausses pattes qui servent à la natation, à la gestation des œufs ou à la respiration. Dans les Insectes, il est formé d'anneaux rétractiles plus ou moins solides, et est souvent très-allongé; jamais il ne porte de membres. Enfin, il est nul ou peu distinct dans les animaux des dernières classes.

ABDOMINAUX, nom donné, dans la classification de Cuvier, à un ordre de Poissons osseux, section des Malacoptérygiens, comprenant tous ceux dont les nageoires ventrales sont placées en arrière de l'abdomen, loin des pectorales : tels sont les Brochets, les Saumons, les Harengs, les Carpes, etc. *Voy.* MALACOPTÉRYGIENS.

ABDUCTEURS (MUSCLES), ceux qui ont pour fonction d'écarter de la ligne moyenne du corps les parties qu'ils mettent en mouvement : on les oppose aux *M. adducteurs*. *Voy.* MUSCLES.

ABÉCÉDAIRE. *Voy.* LECTURE (*Méthodes de*).

ABEILLE (du lat. *apicula*), *Apis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Apiaires : antennes filiformes, ord. brisées; mâchoire et lèvre inférieure fléchies en dessous; palpes maxillaires très-petits, labiaux en forme de soies; premier article des tarses des jambes postérieures fort grand.

L'*Abeille commune* ou *Mouche à miel* (*Apis mellifica*) vit en société, quelquefois à l'état sauvage, au milieu des bois, dans le creux d'un arbre ou d'un rocher; le plus souvent sous la dépendance de l'homme, dans des *ruches* préparées à cet effet. Ces insectes obéissent à des lois fixes et travaillent en commun, sous un gouvernement qui présente l'image d'une monarchie. Chaque *essaim*, qui compte 10, 15 ou 20,000 individus, se compose : 1° d'*ouvrières* qui sont *neutres*, c.-à-d. sans sexe ; 2° de *mâles*, dits *faux-bourdons ;* 3° d'une femelle, qu'on nomme *reine* ou *mère-abeille*. Les ouvrières sont les plus petites : elles ont le corps brun et velu, l'abdomen formé de 6 anneaux dont le dernier cache un aiguillon piquant et barbelé, la bouche munie d'une forte trompe, les pattes postérieures velues, garnies de petites *brosses*, et offrant en dehors vers l'extrémité une cavité, dite *corbeille*, où elles déposent, à l'aide des pattes intermédiaires, le pollen rassemblé et roulé en petites boules : tandis que les unes recueillent au dehors dans le calice des fleurs les matériaux dont elles forment la cire et le miel, les autres au dedans construisent avec la cire des cellules régulières ou *alvéoles*, destinées à recevoir le miel et à loger les œufs, ou bien nourrissent les larves issues de ces œufs, et qu'on appelle le *couvain*. — Les bourdons, au nombre de 600 environ par essaim, sont plus grands que les ouvrières, mais n'ont point d'aiguillon : leur tête est arrondie, avec deux gros yeux au sommet. Destinés à féconder la femelle, ils sont tués par les ouvrières dès que leur rôle est achevé. — La reine est l'âme de l'essaim. Il ne peut y en avoir deux dans la même ruche; s'il en naît plusieurs, ou elles vont former de nouveaux essaims, ou elles sont

mises à mort par celle qui est éclose la première. La reine est plus grande que les autres abeilles : son abdomen a 7 anneaux ; ses jambes n'ont ni brosses ni corbeilles ; destinée à propager l'espèce, elle a été douée d'une prodigieuse fécondité ; elle pond des milliers d'œufs et en dépose un dans chaque cellule ; il en sort un petit ver ou *larve* qui se transforme bientôt en chrysalide, puis en abeille (*Voy.* ESSAIM, RUCHE, MIEL). — La piqûre des abeilles est fort douloureuse; on calme la souffrance qu'elle cause en extrayant le dard s'il est resté dans la plaie, et en faisant des onctions huileuses ou simplement des lotions avec de l'eau fraîche légèrement acidulée. — Outre l'espèce commune, on élève dans le Midi quelques autres espèces, l'*Apis ligustica*, l'*A. fasciata*, etc., qui diffèrent peu de la précédente. Quant aux abeilles dites vulg. maçonnes, charpentières, menuisières, tapissières, etc., *Voy.* OSMIE, XYLOCOPE, MÉGACHILE, MÉLIPONE, etc.

L'homme a su de temps immémorial exploiter les abeilles; la Fable attribue l'invention de cet art au berger Aristée, fils d'Apollon et de Cyrène. Les anciens célèbrent les abeilles du mont Ida, qui nourrirent Jupiter; celles de l'Hymette et de l'Hybla, qui fournissaient le meilleur miel. En France, on élève surtout les abeilles dans le Languedoc, le Dauphiné, la Bretagne et le Gâtinais. — Les mœurs des abeilles, poétiquement décrites par Virgile (*Géorg.*, IV) et par Vanière (*Apes*), ont été philosophiquement observées par Réaumur, Schirach, Bonnet et F. Huber de Genève. *Voy.* APICULTURE.

L'abeille est l'emblème de l'ordre et du travail; à ce titre, elle figure dans les armoiries et les devises. — On a dit que les abeilles étaient le symbole de la tribu des Francs, parce qu'on en a trouvé dans le tombeau de Childéric I. Le pape Urbain VIII portait des abeilles dans ses armes. Napoléon I fit de même : il en a parsemé le manteau impérial.

ABELIA (du voyageur *Abel* Clarke), genre de la famille des Caprifoliacées-Lonicérées, se compose d'arbrisseaux à fleurs blanches ou roses, originaires de l'Inde et de la Chine : on en cultive quelques espèces dans nos jardins d'agrément.

ABERRATION (du lat. *aberratio*). En Astronomie, on nomme *A. de la lumière* une déviation apparente des rayons lumineux qui nous viennent des astres. Elle est due à la combinaison du mouvement rectiligne de la lumière avec le mouvement de la terre dans son orbite. Son effet est de faire décrire aux astres dans l'espace d'une année une ellipse dont le petit axe varie pour chaque étoile, mais dont le demi-grand axe a pour valeur constante 20", 25.

En Optique, on nomme *A. de sphéricité* le phénomène en vertu duquel les rayons lumineux, après avoir frappé un miroir sphérique ou traversé une lentille à surfaces sphériques, ne vont pas concourir rigoureusement en un même point. Ce phénomène se manifeste aux yeux par la production de courbes lumineuses qu'on appelle des *caustiques*. Son effet est de rendre plus ou moins confuses les images données par les miroirs ou les lentilles. On y obvie en partie en arrêtant, au moyen d'un écran, les rayons trop éloignés de l'axe. — On donne le nom d'*A. de réfrangibilité* au phénomène de dispersion qu'éprouvent les rayons lumineux en traversant une lentille et qui provient de leur inégale réfrangibilité. De là résultent les teintes irisées que l'on observe sur les bords de l'image et que l'on fait disparaître en rendant les lentilles achromatiques. *Voy.* ACHROMATISME.

ABIÉTINÉES (d'*abies*, sapin), groupe de la grande famille des Conifères, comprend des arbres remarquables par leurs rameaux abondants, leurs feuilles persistantes, de forme aciculée, ce qui a fait donner à quelques uns le nom d'*arbres à aiguilles*, et par leurs fruits coniques, appelés *cônes* ou *strobiles*. — On range dans ce groupe le *Sapin*, le *Pin*, le *Mélèze*, le *Cèdre*, l'*Araucaria*, etc. *Voy.* CONIFÈRES.

ABIGEAT (du lat. *abigere*, détourner). On appelait ainsi, dans l'anc. Droit criminel, le vol de bestiaux dans les pâturages. Le mot n'est plus usité, mais le fait est prévu par l'art. 388 du Code pénal.

ABIME, terme de Blason, se dit du centre de l'écu lorsqu'il porte une ou plusieurs pièces qui ne chargent aucune des autres.

AB INTESTAT (pour *ab intestato*), se dit, en Droit, de la succession qui s'ouvre sans que le défunt ait fait de testament, et de l'héritier qui recueille cette succession. Elle est réglée par la loi (C. Nap., art. 718-892). *Voy.* SUCCESSION.

AB IRATO, se dit, en Droit, d'une donation entre-vifs ou d'un testament faits sous l'influence de la *colère*: ces actes peuvent, dans certains cas, être annulés comme si le disposant n'était pas sain d'esprit.

ABJURATION (du lat. *abjuratio*), acte public et solennel par lequel on renonce à une hérésie, à un schisme, pour rentrer dans le sein de l'Église catholique. On cite surtout les abjurations de Henri IV, 1593 ; de Christine de Suède, 1655 ; de Turenne, 1668 ; d'Auguste II de Saxe, 1706. On a aussi remarqué celles de Z. Werner, du comte de Stolberg, de Fréd. Schlegel, de L. de Haller, littérateurs célèbres de l'Allemagne. D'autre part, on a vu Pierre III et Catherine II abjurer le luthéranisme et Bernadotte le catholicisme, pour monter sur le trône. *Voy.* CONVERSION et APOSTASIE.

ABLATIF. *Voy.* CAS.

ABLE (du lat. *albus*, blanc), *Leuciscus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Cyprinidés, renferme des poissons blancs d'eau douce, dont le plus connu est l'*Ablette* ou *Ablet* (*L. alburnus*), petit poisson qui ne dépasse guère $0^m,08$: corps aplati, argenté ; tête pointue ; mâchoire inférieure un peu plus longue que l'autre. Il est commun dans la Seine; on le pêche pour en retirer une substance nacrée nommée *essence d'Orient*, dont on se sert pour la fabrication des fausses perles (*Voy.* PERLES). C'est un nommé Jannin ou Jaquin, marchand de chapelets à Paris, qui aurait, dit-on, inventé cette fabrication vers le milieu du XVII[e] siècle. — Parmi les principales espèces du genre *Able* on remarque, outre l'*Ablette*, le *Meunier* (*L. dobula*), le *Gardon* (*L. idus*), la *Vandoise* (*L. vulgaris*), l'*Éperlan de Seine* (*L. bipunctatus*), le *Véron* (*L. phoxinus*), etc.

ABLÉGAT (du lat. *ablegatus*). C'était autrefois le vicaire d'un légat ou un légat de second ordre. Auj. l'*Ablégat* est un commissaire spécial chargé par la cour de Rome de porter à un cardinal nouvellement nommé la barrette et la calotte rouge.

ABLET, ABLETTE. *Voy.* ABLE.

ABLUTION (du lat. *ablutio*), pratique commandée par quelques religions, et qui consiste à se laver à des heures déterminées. Les croyants espèrent purifier l'âme en lavant le corps. Les ablutions étaient prescrites chez les Juifs, les Grecs, les Romains ; de nos jours, les Indiens, les Mahométans surtout, font encore de fréquentes ablutions : les Turcs ne prient jamais sans avoir fait la *grande* ou la *petite ablution*. La grande ablution (*ghoust*), c'est le bain ou la purification du corps entier ; la petite ablution (*abdest*) se fait à la fontaine, et consiste à laver les cinq sens. Ils ont une troisième sorte d'*ablution* appelée *sablonneuse* ou *terreuse* (*teyemmon*) : elle a lieu quand il n'y a point d'eau ou qu'un malade ne peut souffrir l'eau sans danger de mort. — Chez les Catholiques, l'*ablution* des mains est une des cérémonies de la messe : elle a lieu après l'offertoire et après la communion. On peut aussi considérer comme autant d'ablutions le baptême, l'aspersion de l'eau bénite, le lavement des pieds le jour du jeudi saint, etc.

ABOLITION (du lat. *abolitio*). On appelait *Lettres d'abolition* l'acte par lequel le souverain remettait une peine à laquelle un individu était exposé ou condamné : on dit auj. *amnistie* ou *grâce* (*Voy.* ces mots). Cet acte ne préjudiciait jamais à l'intérêt civil des parties offensées. En 1670, les duels, les assas-

sinats prémédités et le rapt par violence, furent exceptés du bénéfice de l'abolition. — On nommait *Lettres d'abolition générale* celles que le roi accordait quelquefois à une province, à une ville, pour crime contre l'autorité royale,

On emploie quelquefois le mot *Abolition* comme synonyme d'*Abrogation*. *Voy*. ce mot.

ABOLITIONISTE, partisan de l'abolition de l'esclavage. L'*Abolitionisme* est né en Angleterre, où il eut pour apôtres, au XVIIe siècle W. Penn, et au XVIIIe Wilberforce. La guerre civile dont les États-Unis ont été le théâtre de 1861 à 1865 a assuré le triomphe de l'abolitionisme en Amérique.

ABONNEMENT (d'*abonner* pour *aborner*), se dit, en Matière administrative, d'un droit fixe payé en remplacement d'un droit variable exigible par l'État. C'est un moyen offert aux contribuables de s'affranchir des ennuis et des formalités que peut entraîner l'*exercice* (*Voy*. ce mot). La vente des boissons spiritueuses, la fabrication des bières, l'exploitation des voitures publiques, des bateaux de transport et des bacs, celle des mines et du sel marin, etc., peuvent donner lieu à des abonnements individuels ou collectifs. Sauf certaines exceptions, ils sont défendus en matière d'octroi.

ABORDAGE, se dit soit du choc accidentel de deux bâtiments, soit de l'action d'*aborder* un vaisseau pour s'en emparer. — Dans les combats de mer, pour exécuter l'abordage, il faut d'abord accrocher le vaisseau ennemi : ce qui se fait en jetant dessus de forts crochets en fer, dits *grappins;* puis les assaillants se précipitent armés de sabres, de pistolets et de haches. Les combats à l'abordage conviennent surtout aux peuples d'une valeur brillante ; c'est à ce genre de combat que les Romains durent leurs victoires sur les Carthaginois, et la marine française une partie de ses succès.

Pour les avaries et dommages par fait d'abordage accidentel, *Voy*. C. de comm., art. 350, 407, 435 et 436.

ABORNEMENT. *Voy*. BORNAGE.

ABOYEUR, *Totanus glottis*, oiseau du genre Chevalier, dont le cri rappelle l'aboiement du chien. L'Aboyeur est de la grosseur d'un pigeon : il habite les marécages des côtes de l'Europe : c'est la *Barge aboyeuse* de Buffon et le *Chevalier aux pieds verts* de plusieurs auteurs.

ABRANCHES (c.-à-d. *sans branchies*), sous-ordre de la classe des Annélides chétopodes. Ces animaux n'ont pas de branchies : ils paraissent respirer par la surface générale du corps et par un certain nombre de petites poches situées à la partie antérieure du tronc et communi uant au dehors par des pores. Ce groupe renferme les *Lombrics* (Vers de terre), les *Capitelles* et les *Naïs*.

ABRÉGÉ (d'*abréger;* du b.-lat. *abbreviare*), réduction d'un plus grand ouvrage en un plus petit. Le mérite principal de l'*Abrégé* est la brièveté ; mais il est moins succinct que l'*Épitomé*, et moins réduit aux faits absolument nécessaires que le *Précis*. On lui donne aussi quelquefois les noms de *Breviarium* et de *Compendium ;* mais ces dénominations, ainsi que celle de *Manuel*, s'appliquent surtout aux ouvrages de science. Les plus célèbres abrégés sont les abrégés d'histoire, comme ceux de Justin, de Florus, de Velléius Paterculus, de Corn. Népos, d'Eutrope, chez les anciens ; et, chez les modernes, l'*Abrégé chronologique* du président Hénaut, le *Discours sur l'Histoire Universelle* de Bossuet, etc. — En Musique, on appelle *Abrégé*, le mécanisme qui, dans l'Orgue, transmet le mouvement des touches des claviers aux soupapes des sommiers correspondants.

ABRÉVIATION (du b.-lat. *abbreviare*). Les abréviations sont de différentes sortes. Ce sont : 1° de pures initiales, comme *M.* pour *Monsieur* ; *S. M.* pour *Sa Majesté; N.* pour *nord*, *S.* pour *sud*, etc.; 2° des combinaisons de lettres unies par des *ligatures* (*Voy*. LIGATURE, SIGLE, MONOGRAMME) ; 3° des signes conventionnels comme ceux qu'emploient les mathématiciens (*Voy*. SIGNE), les astronomes, les médecins, les chimistes, etc. (*Voy*. ASTRONOMIE, MÉDECINE, CHIMIE, etc.). — Les abréviations étaient employées dès les temps les plus anciens (*Voy*. STÉNOGRAPHIE). Déjà très-communes dans les manuscrits du VIe siècle, elles se multiplièrent à l'infini à partir du Xe siècle. L'invention de la typographie devait les faire disparaître ; mais on en trouve encore beaucoup dans les premiers livres imprimés. Philippe le Bel fut obligé, en 1304, de rendre une ordonnance pour bannir des minutes des notaires et des actes juridiques toutes les abréviations qui exposaient ces actes à être falsifiés ou mal entendus : auj. cette défense est expresse pour les actes publics, notamment pour les actes de l'état civil (C. Nap., art. 42) et les actes notariés (L. du 25 vent. an XI, art. 13).

L'étude des abréviations employées dans les manuscrits, chartes et diplômes, est devenue une science : c'est une partie importante de la *Paléographie* (*Voy*. ce mot). Consulter sur ce sujet les traités de Baringius, de Montfaucon, de Kopp ; le *Lexicon diplomaticum* de Walter, l'*Archéologie* de Vermiglioli (12e leçon) ; le *Dictionnaire des Antiquités françaises* de Lacurne de Ste-Palaye ; les *Éléments de paléographie* de Natalis de Wailly (t. I), le *Dictionnaire des Abréviations latines et françaises usitées au moyen âge* de M. A. Chassant, 3e éd. 1866, etc.

ABRICOTIER (du lat. *præcox*, en passant par le grec, l'arabe et l'espagnol), *Prunus armeniaca*, arbre fruitier du genre Prunier, famille des Amygdalées, paraît être originaire d'Arménie. On le cultive en grand en Auvergne, en Provence et aux environs de Paris. La fleur, d'un blanc d'albâtre, s'ouvre des premières au printemps. Tout le monde connaît son fruit parfumé : c'est un des plus agréables qu'on serve sur nos tables ; on en fait des confitures, des compotes, des pâtes ; on en extrait de l'eau de noyau : l'amande est amère et contient un peu d'acide cyanhydrique. L'abricotier réussit dans les terres qui ne sont ni trop fortes ni trop légères; il vient en espalier ou en plein vent. Ses principales variétés sont : l'*A. pêche* ou de *Nancy*, l'*A. aveline* ou de *Hollande*, l'*A. de Provence* ou *de Portugal*, l'*A. angoumois*, l'*A. alberge* (*Voy*. ALBERGIER), l'*A. précoce* ou *Abricotin* ; l'*A. noir* ou *du pape*, etc. On multiplie l'abricotier soit en semant les noyaux, soit en le greffant sur prunier ou amandier. — L'*A. de Sibérie*, à fleurs rouges est cultivé dans les jardins comme arbrisseau d'ornement.

ABROGATION (du lat. *abrogatio*). Une loi, un décret, un arrêté, ne peuvent être *abrogés* que par un acte de la même autorité et dans les mêmes formes. L'abrogation est *expresse*, si elle résulte d'une disposition formelle; *tacite*, si elle résulte seulement d'une disposition contraire. L'abrogation ne résulte ni de l'usage contraire, ni de la cessation des motifs qui ont fait porter un acte législatif. *Voy*. DÉROGATION.

ABROME, *Abroma*, genre de la famille des Byttnériacées, renferme de petits arbrisseaux élégants, à feuilles larges, à fleurs pourpres, en bouquets. Le fruit est sec et impropre à l'alimentation : d'où son nom (du gr. ἀ priv. et βρῶμα, nourriture, par opposition au *Cacao* dit *Théobroma*). L'*A. à feuilles anguleuses*, originaire de l'Inde, est cultivé dans nos jardins; mais il craint le froid.

ABROTANE ou ABROTONE. *Voy*. AURONE.

ABROUTISSEMENT (Sylvic.). *Voy*. DÉFENDS.

ABRUS (du gr. ἁβρός, élégant), genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, renferme des arbrisseaux, originaires de l'Inde, puis transportés en Amérique, qui ont le port de l'Acacia. Leur gousse ou fruit contient 4 ou 6 petites graines rondes, dures, de couleur écarlate avec un point noir : les Américaines en font des colliers et des chapelets. La racine et les feuilles sont sucrées, et s'emploient au même usage que la réglisse.

ABSCISSE. *Voy*. COORDONNÉES.

ABSENCE (du lat. *absentia*). C'est, en Droit, l'état d'une personne qui a disparu du lieu de son domicile sans donner de ses nouvelles et dont l'existence est devenue incertaine. Il est statué sur l'administration de ses biens, à la requête des intéressés, par le tribunal de première instance qui commet un notaire à cet effet : c'est la période de *présomption d'absence*. — Après 4 ans, si l'absent n'a pas laissé de procuration pour l'administration de ses biens; après 10 ans, s'il en a laissé une, ses héritiers présomptifs au jour de sa disparition ou de ses dernières nouvelles peuvent demander la *déclaration d'absence*. Le tribunal prononce après une enquête et l'expiration du délai d'un an : s'il l'accorde, elle est envoyée au Ministre de la justice et insérée au Journal officiel, et les héritiers présomptifs sont envoyés en possession provisoire des biens de l'absent, et les tiers admis à exercer provisoirement les droits subordonnés à son décès, à moins que le conjoint présent commun en biens n'empêche l'un et l'autre en se prononçant pour la continuation de la communauté. Les envoyés en possession provisoire ne peuvent ni aliéner ni hypothéquer les biens de l'absent; mais ils acquièrent une partie de ses revenus. — Après 30 ans à partir de la disparition ou des dernières nouvelles de l'absent, ou après 100 ans depuis sa naissance, l'envoi en possession devient définitif : les envoyés en possession peuvent aliéner et hypothéquer, et la totalité des revenus leur appartient. — Si donc l'absent reparaît pendant l'envoi provisoire, il reprend ses biens tels qu'il les avait laissés et les revenus que la loi n'accorde pas aux envoyés en possession; s'il reparaît pendant l'envoi définitif, il reprend ses biens tels qu'ils se trouvent sans aucune portion des fruits. Si, au contraire, son décès est prouvé, sa succession est ouverte au profit de ses héritiers les plus proches à cette époque, auxquels les biens sont rendus suivant la même distinction. — Quant aux successions qui peuvent s'ouvrir à son profit pendant l'absence, elles sont dévolues aux ayants droit, à son exclusion, sauf qu'il a le droit de les réclamer pendant 30 ans, s'il reparaît. Son mariage n'est pas dissous si longtemps que dure son absence et ses droits sur ses enfants passent à la mère si elle existe, sinon à un tuteur provisoire jusqu'à la déclaration d'absence, époque à laquelle on défère la tutelle suivant les règles du droit commun (C. Nap., art. 112-143). — Une loi spéciale du 11 vent. an II, relative aux successions au profit des défenseurs de la patrie absents de leurs foyers, déroge au Code Napoléon en ce qu'elle ordonne de leur réserver la part qui leur revient comme héritiers; mais leur absence est déclarée suivant le droit commun, excepté pour les militaires disparus de 1792 à 1815 dont l'absence est déclarée au bout de 2 ans si le corps auquel ils appartenaient servait en Europe, de 4 ans s'il servait hors d'Europe.

Il ne faut pas confondre avec l'absent proprement dit le simple non-présent. Les règles de l'absence ne lui sont pas applicables et le tribunal peut seulement prendre des mesures conservatoires de ses biens à la requête des parties intéressées. On peut aussi prendre contre lui des jugements par défaut. Le non-présent sous le coup d'une poursuite criminelle s'appelle *contumace* (*Voy.* ce mot). — Voir Demolombe, *Traité de l'absence* (Paris, 1860).

ABSIDE ou APSIDE (du gr. ἀψίς, voûte). En Architecture, ce nom désigna d'abord, dans les basiliques romaines, l'enfoncement semi-circulaire et voûté où se trouvait le siége du juge; puis, dans les basiliques chrétiennes, le chevet de l'église où fut placé le siége épiscopal et le maître-autel. Primitivement, la voûte de l'abside était plus basse que le toit du reste de l'église. Sa forme se modifia ensuite; on construisit d'autres absides à l'extrémité des nefs collatérales et même des contre-absides à l'extrémité de l'église opposée au sanctuaire.

En Astronomie, on nomme *Absides* et mieux *Apsides*, les extrémités du grand axe de l'orbite d'une planète, c.-à-d. les deux points où cette planète se trouve, soit à sa plus grande, soit à sa plus petite distance du soleil. La ligne qui joint ces deux points est la *ligne des absides*. Le point où la planète est à sa plus grande distance du soleil est l'*aphélie*; celui où elle en est le plus rapprochée est le *périhélie*. — Il en est de même de l'orbite d'un satellite par rapport à la planète autour de laquelle il fait sa révolution.

ABSINTHE (du gr. ἀψίνθιον), nom donné, à cause de leur amertume, à 3 espèces du genre *Armoise*. La plus importante est la *Grande Absinthe* ou *A. officinale* (*Artemisia absinthium*), vulg. *Aluine*, plante herbacée vivace, haute de 1^m, à feuilles alternes très-découpées; à fleurs jaunes, petites, en capitules. Toutes les parties de la plante ont une odeur pénétrante, mais agréable, et une saveur aromatique très-amère. On l'emploie en médecine comme tonique et vermifuge. Les anciens connaissaient le *vin d'absinthe* et ce que nous appelons *vermout* n'est autre chose qu'une infusion d'absinthe dans du vin blanc. La liqueur appelée *absinthe, extrait d'A.* ou *A. suisse* est une solution alcoolique de l'*essence d'A.*, huile essentielle formée de 3 principes, un hydrocarbure ($C^{10}H^{16}$), une huile mal connue, et une sorte de camphre ($C^{10}H^{16}O$) d'une odeur vive et d'une saveur chaude. La question de savoir si cette liqueur possède des propriétés dangereuses spéciales est encore très-controversée; cependant elle paraît devoir être résolue par l'affirmative. On a longtemps nommé *sel d'Absinthe* le sous-carbonate de potasse que l'on préparait par l'incinération de cette plante. — La *Petite Absinthe* (*A. pontica*) et l'*A. maritime* (*A. maritima*) ont les mêmes propriétés que la Grande Absinthe, mais avec moins d'énergie.

ABSOLU (du lat. *absolutus*, délié), se dit, en Philosophie, de ce qui ne suppose rien au-dessus de soi; de ce qui, dans la pensée comme dans la réalité, ne dépend d'aucune condition. On l'oppose au *relatif*, au contingent. Les vérités absolues sont les axiomes mathématiques, les principes métaphysiques, etc. Dieu est l'Être absolu, parce qu'il porte en lui-même sa raison d'être et qu'il est la condition suprême de toute existence. *Voy.* DIEU, IDÉE, PRINCIPE.

En Mathématiques, on appelle *Valeur absolue* d'un chiffre la valeur qu'il a par lui-même. Sa *Valeur relative*, au contraire, est la valeur qu'il tire du rang où il est placé.

ABSOLUTION (du lat. *absolutio*). En Droit, l'*Absolution* est un arrêt rendu en matière criminelle et qui diffère de l'*acquittement* en ce que : 1° il est prononcé par la cour d'assises; 2° il a lieu quand l'accusé est déclaré coupable, mais d'un fait non puni par la loi, ou à raison duquel il ne peut être condamné (p. ex. s'il a agi sans intention criminelle ou en état de démence); 3° il peut entraîner la condamnation aux frais (C. d'Instr. crim., art. 358 et 364). — En police correctionnelle et en simple police, l'absolution s'appelle *renvoi*. *Voy.* ACQUITTEMENT, NON BIS IN IDEM, RENVOI.

En Théologie, l'*Absolution* est l'acte par lequel le prêtre remet les péchés après la confession, en prononçant les paroles sacramentelles. Le droit de remettre les péchés est fondé sur ces paroles du Sauveur : « Ceux à qui vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront remis. » (*S. Jean*, XX, 23.) « Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel. » (*S. Matthieu*, XVI, 19.)

ABSOLUTISME (d'*absolu*). *Voy.* AUTOCRATE, MONARCHIE et DESPOTISME.

ABSORBANT (du lat. *absorbere*, boire). En Médecine, on donne le nom d'*Absorbants* à des substances, dont l'effet est d'*absorber* les gaz ou les liquides : ainsi on applique extérieurement sur les plaies de la charpie, de l'amadou, du charbon pilé, ou bien un mélange de plâtre très-fin et de coaltar; à l'intérieur, on administre du carbonate de chaux, de la magnésie, du sous-azotate de bismuth, etc.

Pouvoir absorbant. Voy. Chaleur rayonnante.

ABSORPTION (du lat. *absorptio*). En Physique, c'est la pénétration d'un corps solide ou liquide par un fluide, sans que ni l'un ni l'autre des deux corps change de nature : tel est le cas des substances dites *hygrométriques,* comme le sel, l'argile, la chaux vive ; le corps absorbé peut cependant changer d'état (*Voy.* Condensation). — En Chimie, c'est la disparition d'un liquide au contact d'un solide, ou d'un gaz au contact d'un solide ou d'un liquide, soit qu'il y ait simple mélange, soit qu'il y ait combinaison : la quantité absorbée par unité de volume du corps absorbant, s'il y a simple mélange, se nomme *coefficient d'absorption.*

En Physiologie, le mot *Absorption* désigne la série d'actes par lesquels des matières extérieures pénètrent dans la substance des tissus. Cette propriété appartient à tous les organes, à tous les tissus qui composent ces organes, à tous les éléments anatomiques dans lesquels se résolvent ces tissus. On distingue l'*A. externe,* ou *A. prop. dite,* par laquelle les substances extérieures à l'animal traversent en différents points ses parois périphériques pour pénétrer dans le sang, et l'*A. interne* ou *nutrition* (*Voy.* ce mot), par laquelle les substances contenues dans le sang vont au contact intime des tissus dans les profondeurs de l'organisme, cheminant d'un élément microscopique à l'autre, et leur apportant les éléments de leur existence et de leur activité. — L'absorption prop. dite peut s'effectuer : 1° dans le *tube digestif* : l'abouchement entre la bouillie alimentaire et le système circulatoire se fait dans tous les points de cet appareil, mais spécialement dans les portions de l'intestin grêle dont la surface intérieure se frange en une infinité de petites saillies appelées *villosités ;* de là le résultat de l'absorption est conduit au cœur par les veines intestinales et les canaux lymphatiques ; 2° dans le *poumon* : l'échange des gaz qui constitue la respiration prouve la faculté d'absorption que possède le poumon : c'est sur cette faculté qu'est fondée la méthode d'administration des médicaments dite *fumigation* ; 3° à travers la *peau :* c'est parce qu'il existe une sorte de respiration cutanée qu'on a pu empoisonner des animaux en plongeant une portion seulement de leur corps dans un gaz délétère ; c'est sur cette même propriété qu'est fondé l'emploi des bains médicamenteux ; 4° à la surface des *plaies,* dans les *cavités closes,* dans les réservoirs des *glandes.* — Encore auj. le mécanisme de l'absorption est obscur : cependant la découverte des phénomènes d'*osmose* (Dutrochet) et celle des phénomènes de *diffusion* (Graham), permettent de concevoir une partie des actions physiques qui régissent ce phénomène vital.

ABSOUTE (d'*absoudre*), cérémonie qui se pratique dans l'Église catholique le jeudi saint (*jeudi absolu*), pour représenter l'absolution qu'on donnait vers le même temps aux pénitents de la primitive Église. Le prêtre récite les psaumes de la pénitence et quelques oraisons relatives au repentir qu'on doit avoir de ses péchés ; puis il prononce les formules *Misereatur* et *Indulgentiam.* — C'est aussi l'ensemble des prières qui se disent près du cercueil d'un défunt, soit après la messe et avant que le corps quitte l'Église, soit au cimetière, avant l'inhumation.

ABSTÈME (du lat. *abstemius*), se dit des personnes qui s'abstiennent de boire du vin, soit par régime, soit par aversion naturelle pour cette liqueur. Les théologiens protestants désignent par ce mot les personnes qui ne peuvent participer à la coupe dans le sacrement de l'eucharistie, à cause de l'aversion qu'elles ont pour le vin. Leurs sectes sont partagées sur la question de savoir si l'on doit laisser communier les abstèmes. — Chez les premiers Romains, les femmes devaient être abstèmes. Chez les Juifs, les Nazaréens faisaient vœu de s'abstenir de vin.

ABSTERGENTS. *Voy.* Détersifs.

ABSTINENCE (du lat. *abstinentia*). L'abstinence, c.-à-d. la privation de certains aliments, de certains plaisirs, est prescrite tantôt par la *médecine* comme moyen d'hygiène ou de guérison, et elle prend alors le nom de *diète* ou *régime ;* tantôt par les *moralistes* comme moyen de combattre les désirs grossiers, et de mieux assurer l'empire de l'âme sur le corps (en ce sens, elle a été surtout recommandée par les Pythagoriciens, qui défendaient l'usage des viandes, et par les Stoïciens, notamment par Épictète, qui réduisait toute la morale à ces deux mots : *abstine* et *sustine*) ; tantôt par les *religions,* comme moyen de mortification et de pénitence. Cette pratique, adoptée dans l'Inde et chez la plupart des peuples orientaux, a passé du mosaïsme dans le christianisme et le mahométisme. Chez les Catholiques, l'*abstinence* proprement dite, qu'il ne faut pas confondre avec le *jeûne* (*Voy.* ce mot), consiste à se priver d'aliments gras à certains jours, p. ex. les vendredis et samedis, la veille de la fête de S[t] Marc et des fêtes solennelles, les Quatre-Temps, les Rogations, et pendant le Carême. *Voy.* Maigre et Carême.

ABSTRACTION (du lat. *abstractio*). On nomme ainsi en Psychologie : 1° l'opération par laquelle l'intelligence, s'appliquant à un seul élément d'un objet, sépare ce qui est naturellement uni et considère les qualités indépendamment des substances dans lesquelles elles résident, p. ex., la *blancheur* sans la neige ; 2° la notion qui résulte de cette manière d'envisager les choses, notion que l'on nomme aussi *idée abstraite :* telle est l'idée de *quantité,* dont la science constitue les Mathématiques. — L'*idée abstraite* est opposée à l'*idée concrète,* qui représente un objet considéré à la fois dans sa substance et dans la réunion de ses qualités ; fugitive de sa nature, elle est fixée dans la mémoire au moyen d'un mot avec lequel elle s'associe. On doit éviter avec le plus grand soin de *réaliser des abstractions,* erreur qui consiste à convertir des phénomènes en êtres et à prêter une existence substantielle à de simples qualités. C'est ainsi que l'ancienne physique attribuait une existence substantielle au froid, au chaud, au sec, à l'humide, et que les Scolastiques ont fait des *universaux* autant d'entités.

ABSTRAIT (nombre) *Voy.* Nombre.

ABSURDE (du lat. *absurdus,* qui sonne mal), se dit, en Logique et en Mathématiques, de ce qui implique *contradiction. Voy.* Réduction a l'absurde.

ABUS d'autorité ou de pouvoir. Ils peuvent être commis contre les particuliers et contre la chose publique : contre les *particuliers,* lorsqu'un fonctionnaire viole un domicile, refuse de rendre la justice, exerce des violences sans motif légitime, ouvre ou supprime des lettres confiées à la poste ; — contre la *chose publique,* lorsqu'un fonctionnaire requiert ou ordonne l'action de la force publique contre l'exécution d'une loi, d'une ordonnance, d'un mandat de justice, contre la perception d'une contribution légale. Ces faits sont prévus par le Code pénal (art. 184-191)

Abus d'autorité ecclésiastique. *Voy.* Appel comme d'abus.

Abus de confiance. Aux termes du Code pénal (art. 406-409), on se rend coupable de ce délit : 1° en abusant des besoins, des faiblesses ou des passions d'un mineur pour lui faire souscrire des obligations, quittances ou décharges à son préjudice ; 2° en abusant d'un blanc-seing ; 3° en détournant ou dissipant, au préjudice du propriétaire, des effets, deniers, marchandises, qu'on n'aurait reçus qu'à titre de dépôt ; 4° en soustrayant quelque titre, pièce ou mémoire dans une contestation judiciaire.

ABUTILON, espèce de Malvacée. *Voy.* Sida.

ACACIA (du gr. ἀκακία). Ce nom a été appliqué à deux genres très-différents de la famille des Légumineuses.

L'*Acacia vrai,* celui des Botanistes, appartient à la famille des Mimosées, tribu des *Acaciées :* il forme

un genre important qui renferme des arbrisseaux et des arbres, les uns inermes et les autres armés d'aiguillons, à feuillage très-léger, leurs feuilles se décomposant en un très-grand nombre de folioles très-fines: dans quelques espèces ces folioles avortent et se changent en une sorte de lame dite *phyllode;* fleurs petites en épis ou en têtes globuleuses à l'aisselle des feuilles : calice urcéolé à 4 ou 5 dents, corolle plus longue que le calice, étamines nombreuses, ovaire unistyle ; gousse uniloculaire, sèche et bivalve. On en compte près de 300 espèces, à fleurs jaunes, blanches, rouges ou verdâtres ; la plupart sont équatoriales. Les principales sont : l'*A. à fruits sucrés* de St-Domingue, l'*A. mielleux* de l'Arabie, l'*A. à grandes gousses* de l'Amérique, l'*A. féroce* de Chine, l'*A. saponaire* de Cochinchine, l'*A. balsamique* du Chili, l'*A. d'Égypte* ou *Gommier rouge* et l'*A. du Sénégal* ou *Gommier blanc*, qui fournissent la gomme arabique ; l'*A. catechu* de l'Inde, qui donne le cachou ; l'*A. pudique*, qui, au moindre attouchement, replie ses feuilles ; l'*A. julibrizin* ou *de Constantinople,* vulg. *Arbre de soie*, à fleurs blanc-rosé dont les étamines forment de magnifiques aigrettes; l'*A. de Ste-Hélène*, dont les rameaux pendent comme ceux du saule ; l'*A. blanchâtre* de l'Australie ; l'*A. de Farnèse* ou *Casse du Levant,* dont les fleurs sont employées en parfumerie, etc.

L'*Acacia* de nos jardins, ou *Faux acacia*, dit aussi *Robinier*, parce qu'il fut introduit d'Amérique en France par J. Robin, botaniste-herboriste de Henri IV, appartient à la famille des Papilionacées, tribu des Lotées: feuilles pennées avec impaire, corolle irrégulière à carène obtuse, étamines diadelphes, ovaire à 16 ou 20 ovules. Tout le monde connait son joli feuillage, ses fleurs en grappes exhalant une odeur suave. On en trouve dans nos bosquets de 15 à 18 espèces, à fleurs blanches, jaunes ou roses. — L'*A. blanc* ou *commun* peut atteindre plus de 20^{m} ; il vient bien dans les terres sablonneuses et légères, mais ne pousse point dans la craie. Ses racines traçantes s'étendent fort loin et peuvent nuire aux arbres voisins. Son bois est dur, solide et d'une maille très-fine : aussi convient-il aux menuisiers et aux tourneurs; on l'emploie même comme bois de charpente en Amérique, et comme il se pourrit difficilement, il est propre aux pilotis, aux échalas, etc. Les bestiaux sont friands de ses feuilles. On le multiplie de semis, de drageons; il pourrait se mettre en taillis et en coupes réglées pour faire du bois de chauffage, car il brûle bien sans être sec. — L'*A. glutineux,* dont les fleurs sont d'un beau rose ; l'*A. parasol,* dont le port est distingué et qui se multiplie par la greffe sur l'espèce commune ; l'*A. boule,* sans épines, sont au nombre des plus jolies variétés que l'on cultive dans nos jardins.

ACADÉMIE. Ce mot a successivement désigné : 1° Un gymnase d'Athènes, établi dans des jardins qui avaient appartenu, dit-on, au héros *Académus* ; — 2° L'école philosophique que Platon ouvrit dans ces jardins et les autres écoles qui en sortirent ; — 3° Diverses sociétés scientifiques, littéraires et artistiques (*Voy.* INSTITUT et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*); — 4° Les divisions de l'administration universitaire de France : ces divisions, dirigées par un *recteur* (*Voy.* ce mot), ont été établies en 1808 ; leur nombre a souvent varié, il est actuellement de 18 ; — 5° Des écoles analogues à nos Lycées ou à nos Facultés ; c'est surtout en Belgique et en Prusse que cette dénomination est usitée ; — 6° Des écoles d'armes, d'équitation, ou même de musique; on a par suite étendu ce nom à un théâtre : l'Opéra est dit *Académie nationale de musique.*

Dans les Arts du dessin, on nomme *Académie* une figure entière, peinte ou dessinée d'après un modèle nu ou d'après la bosse. Ces figures ont été ainsi nommées parce que la pose donnée au modèle devait tendre à faire ressortir les formes du corps, comme on s'y appliquait dans les académies gymnastiques.

ACAJOU (en malais, *bois à travailler*), nom donné à 3 arbres d'Amérique de genres différents :

1° L'*A. à meubles* (*Swietenia mahogoni*) *:* il appartient à la famille des Cédrélacées ; c'est un grand arbre très-rameux qui atteint de 35 à 40^{m} ; son bois dur et compacte, d'un brun rougeâtre et susceptible d'un beau poli, est excellent pour les ouvrages de charpente, de menuiserie, et surtout d'ébénisterie. Les ébénistes l'emploient soit massif, soit en feuilles plaquées ; sous cette dernière forme, il offre, par l'heureuse disposition des veines, les plus belles nuances et les dessins les plus élégants. C'est au commencement du siècle dernier que le bois d'acajou a commencé à être employé ; introduit d'abord en Angleterre, il s'est bientôt répandu sur le continent.

2° L'*A. à planches* (*Cedrela odorata*) : il appartient à la même famille que le précédent et en forme le genre type ; c'est un très-grand arbre au bois léger, coloré, odorant, d'une saveur amère qui le rend inattaquable aux insectes : on en fait des planches qui servent surtout pour la construction des vaisseaux.

3° L'*A. à pommes*, espèce du genre *Anacardier* (*Voy.* ce mot), appelée par les botanistes *Anacardium occidentale* et *Cassuvium pomiferum :* c'est un petit arbre noueux, à bois blanc, qui fournit la *pomme* et la *noix d'acajou :* la *pomme* n'est qu'un pédoncule très-développé qui supporte la noix et qui est comestible ; la *noix,* en forme de rein, est lisse, grisâtre, et renferme une amande blanche, émulsive, d'une saveur agréable.

ACALÈPHES (du gr. ἀκαλήφη, ortie), 3e classe des Zoophytes de Cuvier, comprenait des animaux marins gélatineux, tels que les *Méduses*, les *Béroës*, les *Physales*, les *Vélelles*, les *Porpites*, etc., ayant pour la plupart la propriété de causer au contact une sensation de brûlure, analogue à celle des orties. On les range auj. parmi les *Polypes*. *Voy.* ce mot.

ACALYPHE (du gr. ἀκαλήφη), *Acalypha*, vulg. *Ricinelle*, genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Acalyphées, renferme un assez grand nombre d'espèces, la plupart originaires de l'Amérique tropicale. Elles sont herbacées ou frutescentes, et ressemblent assez par leur port à l'*ortie*, sans toutefois posséder les propriétés nuisibles de cette plante.

ACANTHACÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées; à fleurs en grappes ou en épis : calice découpé en 4 ou 5 sépales, corolle bilabiée, 2 ou 4 étamines, un style, 1 ou 2 stigmates ; fruit capsulaire à 2 loges, 2 valves longitudinales, cloison opposée aux valves se partageant en 2 parties pourvues de crochets dans les aisselles desquels sont les graines. — Les Acanthacées forment 3 tribus : *Thunbergiées, Nelsoniées, Ecmacanthacées,* et comptent un grand nombre de genres : *Acanthus, Thunbergia, Justicia, Ruellia,* etc.

ACANTHE (du gr. ἄκανθος), *Acanthus*, genre type de la famille des Acanthacées, tribu des Ecmacanthacées, se compose de plantes herbacées ou vivaces, remarquables par la beauté de leur port. Deux espèces, l'*A. molle* et l'*A. épineuse,* croissent naturellement dans le midi de l'Europe. — La feuille d'acanthe, large et profondément découpée, a été appliquée de bonne heure à l'ornementation des frises, des corniches, et principalement du chapiteau ; c'est un des traits distinctifs de l'ordre corinthien. Vitruve raconte que Callimaque, architecte de Corinthe, aurait conçu l'idée de ce chapiteau en voyant l'effet produit par des branches d'acanthe qui s'étaient enroulées autour d'une corbeille qu'on avait déposée sur une tombe. — On a donné à l'*Acanthe* le nom de *Brancursine*, à cause d'une prétendue ressemblance qu'aurait sa feuille avec la patte d'un ours.

Acanthe d'Allemagne. Voy. BERCE.

ACANTHIAS, espèce de Squale. *Voy.* AIGUILLAT.

ACANTHOPTÉRYGIENS (du gr. ἄκανθα, épine, et πτερύγιον, nageoire), nom donné par Cuvier au 1er ordre des Poissons osseux, principalement carac-

térisés par les épines dont sont armés les rayons antérieurs de leur nageoire dorsale. Il comprenait les Perches, les Vives, les Épinoches, les Spares, les Maquereaux, les Thons, etc. Les Acanthoptérygiens forment auj. un sous-ordre de l'ordre des *Squamodermes*. *Voy.* ce mot.

A CAPELLA (c.-à-d. *de chapelle*), terme de Musique d'Église, signifie que les instruments marchent à l'unisson ou à l'octave avec les parties chantantes. — La mesure *a capella*, dite aussi *alla breve*, se bat à deux temps et s'indique par un 2 ou par un ₵ : c'est une mesure grave et posée.

ACARIDES (d'*acarus*), ordre de la classe des Arachnides, comprend un nombre très-considérable de petites espèces dont le corps est en général discoïde ou globuleux, et qui présentent cette particularité de n'avoir en naissant que 3 paires de pattes, tandis qu'à l'état adulte ils en ont 4. Quelques Acarides vivent dans les eaux douces, d'autres à la surface du sol dans des conditions diverses; d'autres en grand nombre envahissent nos substances alimentaires (farine, fromage, figues, confitures) ou sont parasites des végétaux et des animaux. On en trouve sur les animaux de toutes les classes depuis les Mammifères jusqu'aux Polypes; l'Homme lui-même est souvent attaqué par les Acarides et sans parler de ceux qui occasionnent des maladies de la peau, telles que la gale, beaucoup d'autres sont connus par les petits tourments qu'ils nous font endurer. — On a divisé les Acarides en 9 familles parmi lesquelles nous citerons : les *Trombididés* (Rougets), les *Ixodidés* (Tique, Ricin) et les *Sarcoptidés*, où se range le *Sarcoptes scabiei* qui produit la gale.

ACARNE, poisson. *Voy.* PAGRE.

ACARUS (du gr. ἄκαρι), nom sous lequel on a longtemps confondu des animalcules fort distincts, tels que les *mites* ou *cirons*, les *tiques*, les *ricins*, les *sarcoptes*, etc., n'a plus de valeur scientifique, si ce n'est comme terme de classification. *Voy.* ACARIDES.

ACATALECTIQUES (VERS). *Voy.* CATALECTIQUES.

ACATALEPSIE (du gr. ἀκαταληψία), incompréhensibilité ou impossibilité de saisir la vérité. Arcésilas, chef de la moyenne Académie, soutenait qu'on ne peut rien connaître avec certitude, et combattait les Stoïciens qui attribuaient à l'esprit humain la faculté d'avoir des perceptions véridiques.

ACAULE (du gr. ἀ priv. et καυλός, tige), se dit, en Botanique, des plantes dont la tige est si raccourcie que les feuilles et les fleurs semblent naître du collet de la racine, comme le pissenlit, la pâquerette, la primevère, etc.

ACCAPAREMENT (de l'ital. *caparra*, arrhes, gage), spéculation qui consiste à dérober à la circulation une forte quantité de denrées ou de marchandises de la même espèce, afin de devenir maître du cours et de réaliser ainsi un bénéfice exorbitant. L'accaparement s'exerce le plus souvent sur les choses de première nécessité, notamment sur le blé, et il ne peut se faire qu'aux dépens du consommateur, surtout du pauvre; aussi a-t-il été de tout temps et dans presque tous les pays défendu par les lois : beaucoup de nos rois, Philippe VI (1343), Louis XI (1452), Henri III (1577), Louis XIII (1629), Louis XIV (1694), etc., tentèrent de le proscrire. Louis XV lui-même rendit en 1736 une ordonnance contre les accapareurs; ce qui n'empêcha pas l'odieux *pacte de famine*, qui exploita la France de 1765 à 1789. Le décret du 26-28 août 1793 punissait de mort l'accapareur. Auj., l'accaparement peut être atteint par les art. 419 et 420 du Code pénal, dirigés contre ceux qui emploient des manœuvres frauduleuses pour faire hausser ou baisser le prix des marchandises.

ACCÉLÉRATION. *Voy.* MOUVEMENT et PESANTEUR. *Accélération diurne des étoiles.* *Voy.* ÉTOILE et JOUR SIDÉRAL.

ACCENT (du lat. *accentus*). On nomme ainsi : 1° certaine manière de prononcer soit les mots, soit les syllabes; 2° certains signes grammaticaux.

On peut, en lisant ou en débitant une phrase, appuyer sur les mots qui semblent plus propres, soit à faire comprendre la pensée, soit à mieux rendre le sentiment; l'accent est dit *logique* dans le premier cas, *pathétique* ou *oratoire* dans le second. — On peut aussi, en prononçant un mot, élever ou abaisser la voix sur telle ou telle syllabe; c'est alors l'accent *prosodique* ou *tonique* : on l'appelle *aigu* quand la voix s'élève, *grave* quand elle s'abaisse, *circonflexe* quand elle s'élève et s'abaisse successivement sur la même voyelle. Souvent on réserve au seul *aigu* le nom d'*accent tonique* ou d'accent propr. dit. En règle générale, un mot ne peut avoir qu'un seul accent tonique. Cet accent, dans la langue grecque, peut porter sur les trois dernières syllabes du mot; en latin, il ne porte que sur la pénultième et l'antépénultième; en français, il affecte la dernière syllabe, si elle est sonore, et la pénultième si la dernière est muette. L'accent qui fait de la parole une espèce de chant, était surtout sensible chez les Grecs et les Romains; il formait, avec la quantité, la base de leur versification. Il joue aussi un rôle important dans la formation des mots des langues dérivées.

Jusqu'au IIe siècle av. J.-C., l'accent tonique ne fut représenté par aucun signe dans l'écriture. Ce fut Aristophane de Byzance qui imagina le premier de noter les syllabes où la voix devait s'élever. On donna aussi le nom d'*accents* à ces signes prosodiques. Les Romains ne paraissent point en avoir fait un usage sérieux. Complétement négligée au moyen âge, l'accentuation n'apparaît en français, d'une manière régulière, qu'à partir du XVIIe s.; mais alors les accents qui, chez les Grecs, marquaient véritablement l'intonation, ne sont plus que des signes *orthographiques*, destinés soit à indiquer les diverses manières de prononcer certaines voyelles, soit à distinguer un mot d'un autre mot qui s'écrit de même. Les signes d'accentuation usités en français sont : l'*aigu* (´), le *grave* (`), le *circonflexe* (^) et le *tréma* (¨).

Parmi les travaux les plus importants et les plus récents sur l'accent et sur son rôle dans les langues indo-européennes, nous renvoyons aux ouvrages de MM. Benloew et Weil, Quicherat, G. Pâris, et pour l'accentuation proprement dite, à ceux de Matthiae, Longueville, Bétolaud, Egger, etc.

En Musique, on appelle *Accents* les signes qui servent à indiquer l'expression de force ou de douceur qui doit être donnée à une note ou à un passage : < indique qu'il faut augmenter graduellement l'intensité du son ; >, qu'il faut la diminuer ; <>, qu'il faut l'augmenter, puis la diminuer.

ACCENTEUR, *Accentor*. *Voy.* FAUVETTE.

ACCEPTATION (d'*accepter*), se dit, en Droit, du consentement légal de celui à qui l'on fait une offre. Ainsi on accepte une caution, une chose en payement, une communauté, une donation entre-vifs, une succession, la cession d'une créance (*Voy.* ces mots). — En Droit commercial, l'acceptation d'une lettre de change est l'engagement de la payer, pris par celui sur qui elle est tirée. S'il la refuse et que la lettre de change ait été protestée, une tierce personne peut faire l'acceptation par intervention (C. de comm., art. 118-129). — On appelle *Accepteur* la personne sur qui une lettre de change est tirée et qui déclare vouloir la payer. L'accepteur par intervention est celui qui accepte à son défaut.

ACCÈS (du lat. *accessus*, approche), ensemble de symptômes qui cessent et reviennent à des intervalles plus ou moins éloignés. Ce mot se dit surtout dans les cas de fièvre intermittente. L'*accès* de fièvre intermittente se compose de trois temps ou *stades* : le froid, la chaleur et la sueur. L'accès *complet* est celui qui présente ces trois stades ; l'accès est *incomplet* si un ou deux de ces stades viennent à manquer. L'intervalle qui sépare les accès est dit *apyrexie* ou *intermission*.

ACCESSION (du lat. *accessio*). C'est, en Droit, l'acquisition de ce qui est produit par une chose

mobilière ou immobilière qui nous appartient, comme les fruits et le croît des animaux, et de tout ce qui s'y unit ou s'y incorpore. Ainsi on acquiert, par accession, en matière immobilière, l'alluvion et les îles qui se forment dans un cours d'eau non navigable et non flottable. En matière mobilière, où elle est entièrement subordonnée aux principes de l'équité naturelle, les exemples les plus importants d'accession sont l'*adjonction* et la *spécification* (*Voy.* ces mots). (C. Nap., art. 546-577).

ACCIDENT (du lat. *accidens*), ce qui advient fortuitement. En Logique, on appelle *Accident*, toute qualité qui n'est pas un des attributs constitutifs d'une chose, tout phénomène qui n'est pas constant. Telle est la *prudence* par rapport à *l'âme*. (*Voy.* Universaux). — *Voy.* aussi Sophisme.

Accident, en Rhétorique. *Voy.* Lieux communs.

Accident, en Musique. *Voy.* Bécarre, Bémol, Dièse, Ligne et Note.

Accident, en Droit. *Voy.* Assurance, Blessure, Indemnité.

ACCIDENTELLES (Couleurs). *Voy.* Couleur.

ACCIPITRES (du lat. *accipiter*, épervier), nom donné par Linné au 1er ordre de la classe des Oiseaux. *Voy.* Rapaces.

ACCISE (du bas lat. *accisia*, taille, impôt), impôt analogue à nos contributions indirectes, porte le plus souvent sur les boissons. De bonne heure établi en France, cet impôt se répandit partout au XVe siècle: il est encore perçu sous ce nom en Belgique et en Allemagne. En Angleterre, l'*accise* s'appelle *excise*.

ACCLIMATEMENT, Acclimatation (de *à* et *climat*). L'*Acclimatement* est l'ensemble des modifications que subissent dans leur organisme les espèces animales et végétales, pour s'adapter à un nouveau climat, pour y vivre et pour s'y propager. Le mot *Acclimatement* s'applique surtout à l'homme; *Acclimatation* se dit des animaux et des végétaux.

L'Acclimatement peut être envisagé au point de vue de l'individu (*A. individuel*), ou au point de vue de l'espèce (*A. de la race*). — 1° Transplanté d'un pays dans un autre, l'homme est soumis à des conditions nouvelles, dont les plus importantes dépendent de la *latitude*, de l'*altitude*, et de la *salubrité du sol*. L'air des montagnes plus froid et moins dense que celui de la plaine a toujours été considéré comme très-salubre; cependant cet avantage s'arrête à une certaine élévation, et au delà de 2000m, il est remplacé par l'épuisement physique et le dépérissement moral. L'influence de la *latitude* a plus d'importance: l'acclimatement est aisé lorsque les populations marchent du côté des pôles; ainsi les Méridionaux prospèrent dans les pays du Nord, tandis que l'acclimatement devient très-difficile pour l'Européen qui descend vers l'équateur. Il ne s'acclimate pas dans les pays chauds salubres, il y devient anémique, et dans ceux qui ne sont pas salubres, il subit en outre les désastreux effets des maladies endémiques. — 2° Il se peut que l'individu paraissant acclimaté la race dégénère néanmoins, par suite d'altérations que l'hérédité accumule: c'est ainsi que toutes les nations qui ont envahi l'Égypte s'y sont éteintes; et d'autre part, si la race résiste au changement de climat, il est rare qu'elle conserve sa pureté originelle. L'adaptation à une nouvelle vie semble entraîner un changement de formes: c'est ainsi que l'Anglo-Saxon prend déjà en Amérique les caractères de coloration de la peau, d'allongement du cou et des doigts, d'enfoncement des orbites qui caractérisent les Indiens.

Les races animales et végétales sont soumises sous le rapport de l'Acclimatation aux mêmes conditions que l'espèce humaine. Quelques-unes d'entre elles sont véritablement cosmopolites; d'autres ne s'acclimatent qu'en s'altérant; d'autres enfin sont tout à fait réfractaires. Le blé, le cerisier, le chanvre, le lin, le haricot, le tabac, la pomme de terre, sont des végétaux acclimatés dans nos pays. Le cheval, la chèvre, tous nos oiseaux domestiques à l'exception du pigeon, de l'oie et du canard, proviennent de l'acclimatation. — La fondation du *Jardin des plantes*, en 1626 (*Voy.* Muséum), avait été inspirée par la pensée d'introduire en France les espèces végétales étrangères, dont l'acquisition pouvait être utile à la médecine ou à l'économie domestique. C'est la même pensée qui a présidé à la fondation de la *Société impériale zoologique d'acclimatation* créée en 1854 sous les auspices de M. Is. Geoffroy St-Hilaire. — *Voy.* Domestication, Naturalisation.

ACCOLADE (d'*accoler*), cérémonie usitée au moyen âge dans la réception d'un chevalier, consistait à l'embrasser en lui passant les bras autour du cou; on le frappait aussi du plat de l'épée sur l'une et l'autre épaule, en prononçant des paroles sacramentelles. — L'*accolade* est encore en usage pour la réception d'un membre nouveau, dans la franc-maçonnerie, dans l'ordre de la Légion d'honneur, etc.

En Musique, le trait d'écriture (⁀), dit *accolade*, se tire à la marge des portées, afin d'unir ensemble toutes les parties.

ACCOMMODATION de l'œil. *Voy.* Vision.

ACCOMPAGNEMENT. On appelle ainsi, en Musique, l'application des accords à une mélodie donnée, suivant les règles de la science harmonique. On distingue: l'*A. plaqué*, qui consiste à placer sous les notes principales d'une mélodie l'accord qu'elles doivent porter (*Voy.* Basse chiffrée); l'*A. figuré*, qui réunit les formes de la mélodie à celles de l'harmonie: c'est proprement le *contre-point*; l'*A. de la partition*, qui est l'art de traduire sur le piano les divers effets d'instrumentation que le compositeur a conçus pour l'orchestre. On doit à Fétis un *Traité de l'A. de la partition* (1829). — Dans le sens vulgaire, *accompagner*, c'est exécuter les parties d'harmonie qui soutiennent la voix d'un chanteur ou l'instrument qui exécute lui-même la partie principale. Le talent de l'accompagnateur est de faire valoir le chant sans le couvrir et de rester fidèle au mouvement et à la mesure tout en faisant plier le rhythme aux besoins de l'expression. — L'usage de soutenir le chant à l'aide d'instruments a existé de tout temps: mais l'accompagnement propr. dit est d'origine moderne. On attribue l'invention de la basse chiffrée à L. Viadana de Lodi, maître de chapelle à Mantoue au XVIIe siècle, et celle de l'accompagnement figuré à Fr. Gasparini qui vivait à Venise au commencement du XVIIIe. Rameau, Catel et Fétis ont fait beaucoup pour les progrès de cet art. *Voy.* Harmonie.

ACCORD. En Musique, plusieurs sons émis simultanément et dont la réunion est agréable à l'oreille prennent le nom d'*accord*. L'accord le plus simple est formé par deux notes. Deux voix chantant à la tierce produisent déjà une harmonie agréable; mais s'il s'y joint une troisième voix attaquant la quinte, l'harmonie est complète, et il en résulte ce qu'on nomme un accord *parfait*; c'est l'accord normal, d'où procèdent tous les autres. L'accord parfait a pour fondement les premières divisions du monocorde, c.-à-d. d'une corde tendue qui donne un son déterminé: p. ex. *ut*. Si l'on divise cette corde par la moitié, on obtient l'*ut* à l'*octave supérieure*; son quart donne l'*ut* à la *double octave*; son tiers, le *sol* à la 12e (12e *degré*); le cinquième, le *mi* à la 17e; le sixième, le *sol octave du tiers*; le septième, un *si* à la 21e; le huitième, un *ut* à la *triple octave*, et le neuvième un *ré* à la 23e; ce qui représente une suite de tierces, et donne tous les sons dont se forme l'accord le plus compliqué. — On distingue des accords *consonnants* et des accords *dissonants*. Les premiers se composent des intervalles de tierce, de quarte, de quinte, de sixte et d'octave, qui sont les plus agréables; les autres, où figurent la seconde et la septième, ne peuvent satisfaire l'oreille qu'à la condition d'être suivis d'un accord consonnant, ou, comme on dit, de se *résoudre* sur une consonnance. Ces deux familles d'accords

dérivent, l'une de l'accord *parfait*, l'autre de l'accord de *septième*. Ce dernier se compose de quatre notes, à la tierce supérieure l'une de l'autre : *sol, si, ré, fa*. L'accord de *neuvième*, qui se forme en ajoutant *la* bémol aux quatre premières notes, n'est autre chose que le même accord dans le mode mineur. On donne encore à ces deux accords le nom d'*A. primitifs* ou *fondamentaux*, par opposition aux *A. dérivés*, qui résultent de ceux-ci par le moyen du *renversement* et de la *substitution* des intervalles, de la *prolongation* des consonnances, de l'*altération* et de l'*anticipation* des notes.

La science des accords, qui se confond avec celle de l'harmonie, ne date guère que du XVIe siècle. Cl. Monteverde se servit le premier des accords dissonants. Le géomètre Sauveur, les musiciens Rameau, Tartini, Kirnberger, Catel et Fétis ont porté cette science à un haut degré de perfection. Berton a donné un *Dictionnaire des accords* (1815), et Dourlen, un *Tableau de tous les accords* (1824). *Voy.* HARMONIE.

ACCORD se dit aussi de l'état d'un instrument dont les cordes sont entre elles dans toute leur justesse, ou de l'état de tous les instruments ensemble par rapport à un ton donné. Un instrument à vent est toujours d'accord avec lui-même; il peut ne pas l'être avec les autres instruments; pour l'y mettre, il faut qu'on allonge le corps de l'instrument s'il est trop haut, ou qu'on le raccourcisse s'il est trop bas. De même on tend ou on lâche les cordes d'un violon, d'un piano, les peaux des timbales : c'est ce qu'on nomme *accorder*. *Voy.* ACCORDEUR.

ACCORD, en Grammaire, se dit des mots qui, à raison du rapport d'identité ou de liaison indissoluble qu'ont entre elles les choses qu'ils expriment, subissent les mêmes accidents grammaticaux, c.-à-d. prennent le même nombre, le même genre, la même personne : c'est ainsi que l'adjectif *s'accorde* avec son substantif en genre, en nombre et en cas; que le verbe *s'accorde* avec son sujet en nombre et en personne, etc. *Voy.* SYNTAXE.

ACCORDAILLES. *Voy.* ÉPOUSAILLES.

ACCORDÉON (d'*accord*, harmonie), instrument de musique à soufflet et à touches que l'on tient et que l'on manœuvre avec les deux mains. Il consiste essentiellement en une petite boîte en forme de livre percée par-dessus d'un certain nombre de trous, que la main droite ouvre ou ferme à l'aide des touches : ces trous correspondent à autant de compartiments intérieurs portant chacun deux anches métalliques libres, que la main gauche fait vibrer à volonté en tirant et en repoussant le soufflet placé à la partie inférieure de l'instrument. Le son de l'accordéon est doux et agréable; mais il est monotone. Cet instrument nous vient de l'Allemagne : il a eu un instant de vogue; mais il est auj. à peu près délaissé.

ACCORDEUR, celui qui fait profession d'*accorder* certains instruments de musique d'un mécanisme compliqué, comme le piano, l'orgue, etc. M. Giorgio di Roma a publié un *Manuel de l'Accordeur de pianos* (Coll. Roret). — Pour les personnes qui veulent se passer d'accordeur, on a imaginé un petit instrument, dit *accordeur*, qui se compose de douze diapasons d'acier disposés sur une planche sonore et donnant avec justesse les douze demi-tons de la gamme par tempérament égal. On peut encore recourir à l'emploi du *Chromamètre* ou à celui du *Monocorde*. *Voy.* ces mots.

ACCORE (de *a* et de l'angl. *shore*, rivage, étai), nom donné, dans la Construction maritime, à des étançons ou pièces de bois qui servent à étayer un vaisseau en construction ou en réparation. — On appelle encore ainsi le contour d'un banc ou écueil à partir du point où il commence à s'élever. On dit qu'une côte est *accore*, quand elle est fortement inclinée ou coupée perpendiculairement à la surface de la mer.

ACCOUCHEMENT (de *couche*). Chez la Femme, l'accouchement a lieu, en général, à la fin du 9e mois de grossesse; on le nomme *prématuré*, avant cette époque, lorsque l'enfant est viable; *tardif*, après les 9 mois révolus; la loi en a fixé les limites au 300e jour, c.-à-d. à la fin du 10e mois depuis la mort, le départ ou la séparation de l'époux. L'accouchement est dit *naturel*, quand il s'opère par les seules forces de la nature; *laborieux*, quand il réclame l'intervention active de l'*accoucheur* soit par la main seule, soit à l'aide d'instruments tels que le forceps, le levier, etc. — Dans les premiers temps, les femmes accouchèrent seules, comme cela a lieu de nos jours encore chez les sauvages, et souvent dans les campagnes. Plus tard, quand la nécessité eut fait réduire en méthode la pratique des accouchements, cette pratique devint une profession exclusivement exercée par des femmes expérimentées, dites *matrones*. C'est ce qui avait lieu chez les Israélites. Il en fut d'abord ainsi chez les Égyptiens et les Grecs. Hippocrate et Aristote les appellent *omphalotomoi*; mais déjà, à cette époque, il y avait en Grèce des médecins qui venaient en aide aux *sages-femmes* dans les cas difficiles. En France, jusqu'au XVIIe siècle, cette profession fut exclusivement exercée par des femmes; en 1663, pour les premières couches de la duchesse de La Vallière, un chirurgien fut mystérieusement appelé; le secret transpira et les dames de la cour suivirent l'exemple de la duchesse et bientôt la coutume en devint générale.

L'art des accouchements (*obstétrique, tocologie*) ne s'est perfectionné que fort tard; on en peut suivre les progrès dans les ouvrages de Paré, Mauriceau, Smellie, Levret, Astruc, Puzos, Baudelocque, Gardien, et de nos jours, dans les traités particuliers et les cliniques des Capuron, des Moreau, des Velpeau, de MM. P. Dubois, Chailly, Cazeaux, Pajot, Jacquemier, et dans les livres si pratiques de Mmes Lachapelle et Boivin. *Voy.* SAGE-FEMME.

ACCOUCHEUR. *Voy.* ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHEUR (CRAPAUD). *Voy.* CRAPAUD.

ACCROISSEMENT (d'*accroître*). En Physiologie, c'est la série des phénomènes successifs par lesquels passent les êtres pour augmenter en masse et en étendue et pour parvenir au degré de développement assigné à leur espèce. L'accroissement des minéraux n'a pas de limites déterminées et il s'accomplit par *juxtaposition*, c.-à-d. par simple application de matière à la surface extérieure. Dans les êtres vivants, l'accroissement est lié au mouvement vital, c.-à-d. à cette sorte de circulation qui amène du dehors les matériaux destinés à faire un moment partie intégrante de l'être lui-même et à s'en échapper ensuite sous une forme différente. Il s'accomplit par le mécanisme de la *nutrition*. *Voy.* ce mot.

ACCROISSEMENT. En Droit civil, c'est le droit en vertu duquel plusieurs personnes étant appelées à recueillir une même chose, la part de celles qui font défaut est prise par les autres. Ainsi, en matière de succession, la part du cohéritier renonçant accroît à ses cohéritiers (C. Nap., art. 786); en matière de legs fait conjointement à plusieurs personnes, la part du colégataire prédécédé, incapable, ou renonçant, accroît à ses colégataires (C. Nap., art. 1044 et 1045). Voir Machelard, *Du droit d'accroissement entre cohéritiers et colégataires*, Paris, 1858.

ACCUMULATION. *Voy.* AMPLIFICATION.

ACCUSATIF. *Voy.* CAS.

ACCUSATION (du lat. *accusatio*). Dans notre Droit criminel, ce mot ne s'applique qu'à la poursuite d'un crime; s'il s'agit d'un simple délit, la loi se sert du mot *prévention*. — Dans toute accusation, il faut distinguer : l'*inculpation*, qui comprend la dénonciation du crime et l'instruction; la *prévention*, déclaration du juge d'instruction qui renvoie ou non l'affaire à la *chambre des mises en accusation*; la *mise en accusation*, résultant d'un arrêt de cette chambre qui renvoie le prévenu devant la *cour d'assises*. A la suite de la mise en accusation, le procureur général dresse l'*acte d'accusation*. Les formalités à remplir à l'égard des accusés sont déterminées

par le Code d'Instruction criminelle, notamment aux articles 217 et suiv., et par le décret du 6 juillet 1810. L'accusé une fois acquitté ne peut plus être repris ni accusé à raison du même fait (art. 360).

A Athènes, dans les différends entre particuliers, la personne lésée pouvait seule accuser; mais, pour les délits qui concernaient l'État, chacun en avait le droit. On portait ces accusations devant le sénat ou devant le peuple, qui, après un premier jugement, les renvoyait aux cours supérieures. L'accusateur s'engageait par serment à soutenir l'accusation : s'il s'en désistait, ou s'il n'obtenait pas la 5e partie des suffrages, il était condamné à une amende de 1,000 drachmes; s'il triomphait, il avait le tiers des biens confisqués au coupable. Celui qui ne pouvait convaincre d'impiété un citoyen qu'il avait accusé était condamné à mort. — A Rome, tout citoyen avait droit d'en accuser un autre. On remettait au préteur l'acte d'accusation; le jugement avait lieu le 30e, quelquefois le 10e jour après l'accusation. L'abus de ce droit donna naissance aux *délateurs* (*Voy.* ce mot). — La Constitution de 1791 créa un *accusateur public*, magistrat chargé de poursuivre, au nom de la société, les personnes prévenues de crime; il fut d'abord nommé par le roi; puis, à partir de 1793, par l'assemblée électorale. En 1799, il fut remplacé par le *procureur de la République* (depuis *procureur impérial* et *procureur du Roi*). *Voy.* MINISTÈRE PUBLIC et PROCUREUR.

ACÈNE (du gr. ἄκαινα), mesure de longueur dans l'anc. Grèce et l'Asie, valait 10 pieds grecs (3m,08).

ACÉPHALES (du gr. ἀκέφαλος, sans tête) ou LAMELLIBRANCHES, 3e classe de l'embranchement des Mollusques. Ces animaux sont dépourvus de tête et manquent des organes de la vision, de la préhension et de l'audition. Ils ont un cœur formé d'un seul ventricule, un système nerveux composé de quelques ganglions épars, un tube digestif complet terminé par une bouche et un anus distincts. Ces organes sont renfermés dans une large expansion charnue appelée *manteau* et divisée en 2 grandes lames paires; sur les bords du manteau sont les *branchies*, organes respiratoires, composés de 2 feuillets minces régulièrement striés; souvent du manteau sortent 2 tubes plus ou moins longs, dont l'un est le *tube branchial* et l'autre le *tube anal*. — L'animal est protégé par une coquille calcaire bivalve. Le manteau adhère à chaque valve par un ou plusieurs muscles qui laissent sur la coquille vide les traces dites *impressions musculaires*; il laisse souvent aussi une autre trace linéaire plus ou moins sinueuse appelée *impression palléale*. L'occlusion des valves est déterminée par la contraction des muscles d'attache, et leur écartement, par l'effet d'un *ligament* corné élastique, placé à leur point de jonction. — La coquille est *équivalve* ou *inéquivalve*; *équilatérale* ou *inéquilatérale*, *symétrique* ou *irrégulière*. Le point où commence la valve et qui présente d'ordinaire une saillie recourbée, a reçu le nom de *crochet*. En arrière du crochet existe souvent une dépression appelée *lunule*. En avant est une autre dépression plus allongée, ord. recouverte par le ligament corné, et qu'on appelle l'*écusson*, la *suture* ou le *corselet*. Le bord de la valve opposé au crochet porte le nom de *labre*. Enfin, les deux valves sont le plus souvent réunies par une sorte d'engrenage appelé *charnière*, et composé à chaque valve d'un certain nombre de *dents*, et de *fossettes* dans lesquelles pénètrent les dents de la valve opposée : ces dents sont dites *cardinales*, quand elles sont sous le crochet; *latérales*, quand elles en sont séparées. — Les Acéphales se divisent en 3 ordres : 1° les *Orthoconques sinupalléales*, 2° les *Orthoconques intégropalléales*, 3° les *Pleuroconques*.

ACÉPHALES. *Voy.* MONSTRES.

ACÉPHALOCYSTES. *Voy.* HYDATIDES.

ACÉRACÉES ou ACÉRINÉES (du lat. *acer*, érable), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des arbres élevés, à feuilles opposées, simples; à fleurs jaune verdâtre, en corymbes ou en grappes; corolle de 5 à 9 pétales; 7 à 12 étamines, ovaires à 2 ou 3 loges; fruit en samare ou capsule. — Elle formait autrefois 2 sections ayant pour types les genres *Érable* et *Marronnier*: la 1re seule a été conservée sous le nom d'*Acérinées* (genres, *Acer* et *Negundium*). Pour la 2e, *Voy.* HIPPOCASTANÉES.

ACERDÈSE (du gr. ἀκερδής, sans valeur), Manganèse oxydé hydraté. *Voy.* MANGANÈSE.

ACÈRES (du gr. ἀκέρω, sans corne), nom donné à des Mollusques, à des Arachnides, à des Insectes, dépourvus de tentacules.

ACERINA, poisson. *Voy.* GRÉMILLE.

ACÉRINÉES. *Voy.* ACÉRACÉES.

ACÉTABULE (du lat. *acetabulum*), mesure dont les Romains se servaient pour quelques liquides, tire son nom du vase où l'on mettait le *vinaigre*; c'était la moitié de l'*hémine* (0 lit., 067).

ACÉTABULE, production marine, classée d'abord parmi les Zoophytes, mais que M. Rafeneau a reconnu appartenir au règne végétal : c'est une plante cryptogame, de la classe des Algues, qui ressemble à un petit agaric vert, ayant un disque en ombelle un peu concave : d'où son nom.

ACÉTABULIFÈRES, un des 2 ordres de la classe des Mollusques céphalopodes, sont ainsi nommés à cause des ventouses qui garnissent leurs expansions céphaliques : on les appelle aussi *Dibranches*, parce qu'ils n'ont qu'une paire de branchies. *Voy.* CÉPHALOPODES.

ACÉTATES, sels organiques composés d'acide *acétique* et d'une base. Voici les principaux :

Acétate d'alumine. On l'obtient par double décomposition, au moyen de l'alun et de l'acétate de plomb, préalablement dissous dans l'eau. Il sert de mordant dans l'impression des toiles.

Acétate d'ammoniaque. On l'obtient en traitant l'acide acétique par l'ammoniaque. On l'emploie en thérapeutique comme sudorifique sous le nom d'*Esprit de Mindererus*.

Acétate d'amyle ($C^2H^3O^2$). C^5H^{11}]. On le prépare en distillant ensemble l'alcool amylique, l'acide sulfurique et l'acétate de potassium. L'*Essence de poire artificielle* de la parfumerie est de l'acétate d'amyle étendu d'alcool. — En général les *Acétates alcooliques* ou *Ethers acétiques* jouissent d'une odeur très-agréable qui les fait rechercher dans la confiserie ou la parfumerie pour imiter les essences de fruits.

Acétates de cuivre. L'*A. neutre*, vulg. *Vert distillé*, *Vert cristallisé*, *Cristaux de Vénus* [$(C^2H^3O^2)^2$. Cu + H^2O], se présente en prismes rhomboïdaux obliques légèrement efflorescents et d'un vert foncé. Il s'obtient en dissolvant dans du vinaigre distillé l'*A. basique* ou *Sous-acétate*, vulg. *Verdet* ou *Vert-de-gris*, qui renferme les mêmes éléments, plus une certaine quantité d'oxyde de cuivre. Ce dernier acétate se prépare en grand au moyen de lames minces de cuivre, empilées avec du marc de raisin qu'on a laissé s'aigrir : le métal est oxydé par l'air, et l'oxyde formé s'unit à l'acide acétique contenu dans le marc. Le sous-acétate de cuivre est presque insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans le vinaigre et dans les autres acides. — Ces deux acétates s'emploient comme couleurs vertes dans la peinture à l'huile, et comme mordants dans la teinture en noir sur laine; on en fait aussi des liqueurs nommées *vert d'eau*, *vert préparé*, qui servent au lavis des plans. Ils sont très-vénéneux : on leur oppose comme contre-poisons le blanc d'œuf, le fer en poudre et le sucre. Toutes les fois que des liqueurs ou des mets mêlés de vinaigre se refroidissent et séjournent dans des vases de cuivre, ils se chargent d'acétate de cuivre, et acquièrent ainsi des propriétés délétères. Il ne faut pas confondre le sous-acétate de cuivre avec le vert-de-gris qui se forme à la surface des ustensiles de cuivre, des statues de bronze, des pièces de monnaie, par la seule action de l'air humide; ce vert-de-gris n'est qu'un sous-carbonate de cuivre.

Les anciens connaissaient le sous-acétate de cuivre; ils l'employaient comme couleur et comme médicament, et le préparaient comme nous.

Acétate de fer, liqueur brun foncé, incristallisable, qu'on obtient en mettant en digestion du vinaigre de vin ou de l'acide pyroligneux distillé avec des rognures de fer. On l'emploie comme mordant dans la teinture en noir.

Acétate de mercure, A. de potassium, A. de sodium. Voy. TERRE FOLIÉE.

Acétates de plomb. Il existe un *acétate neutre* et des *sous-acétates*. Le premier, plus connu sous le nom de *Sel de Saturne, Sucre de plomb* $[(C^2H^3O^2)^2.Pb+3H^2O]$, se présente en prismes incolores, efflorescents, d'une saveur à la fois sucrée et astringente. Il est très-vénéneux. On l'obtient en dissolvant de la litharge dans de l'acide acétique, et faisant cristalliser la solution par la concentration. On en consomme beaucoup pour la fabrication de la céruse et de l'acétate d'alumine ou *mordant rouge* des indienneurs. Les médecins l'administrent quelquefois à l'intérieur pour combattre les sueurs nocturnes des phthisiques. Il était déjà connu des alchimistes. — Le *Sous-acétate* est un sel blanc qui s'obtient en dissolvant de la litharge dans l'acétate neutre. Les médecins l'emploient en dissolution à l'extérieur, sous le nom d'*Extrait de Saturne*, comme calmant, pour prévenir ou détruire l'inflammation, pour hâter la cicatrisation des plaies. L'*Eau blanche*, ou *Eau de Goulard*, avec laquelle on lave les plaies, est le même sous-acétate, étendu d'eau et troublé par un peu de sous-carbonate de plomb en suspension : elle est astringente et résolutive.

ACÉTIFICATION, réaction chimique qui transforme l'esprit-de-vin en vinaigre. *Voy.* ce mot.

ACÉTINES, produits neutres qui résultent de l'union de la glycérine avec 1, 2 ou 3 molécules d'acide acétique, 1, 2 ou 3 molécules d'eau étant éliminées en même temps.

ACÉTIQUE (ACIDE), du lat. *acetum*, vinaigre, liquide contenu dans le vinaigre et dans tous les produits de la fermentation acide des liquides spiritueux, tels que le vin, la bière, le cidre, etc. A l'état concentré, il a une odeur forte et pénétrante, mais agréable, ce qui le fait employer contre les défaillances (*sel anglais* ou *sel de vinaigre*) ; il peut même s'obtenir sous forme solide et cristallisée ; il renferme alors du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports $C^2H^4O^2$, et bout à 120°. Il se produit en grande quantité dans la carbonisation du bois en vases clos, et c'est par ce moyen qu'on le prépare de préférence : de là le nom d'*acide pyroligneux* ou de *vinaigre de bois*, qu'on lui donne dans le commerce. On l'emploie fréquemment dans les laboratoires de chimie. — Obtenu à l'état concentré par Stahl, l'acide acétique n'a été bien connu qu'au commencement de ce siècle. Il a été étudié spécialement par Gerhardt.

ACÉTONE, ou *Esprit pyroacétique*, liquide incolore, d'une odeur empyreumatique, inflammable, qui se produit dans la distillation sèche des acétates, ainsi que du sucre, de l'acide tartrique, de l'acide citrique, etc. Sa formule est C^3H^6O. Il fut découvert en 1754 par Courtenvaux et étudié par les frères Derosne. — Les acétones (*Valérones, Butyrones*, etc.) dérivent des aldéhydes par la substitution d'une molécule hydrocarbonée à une molécule d'hydrogène. Elles s'obtiennent en distillant les valérates et les butyrates de potassium ou de sodium.

ACÉTYLÈNE (C^2H^2), gaz incolore, d'odeur alliacée, qui se forme chaque fois qu'une matière organique hydrogénée brûle incomplétement. Il se trouve toujours dans le gaz d'éclairage. Surchauffé, il se transforme en benzine $[C^6H^6]$ en se triplant. Il s'unit directement à un grand nombre de corps. Il forme un composé détonant avec les oxydes de cuivre et d'argent. — Il a été découvert en 1836 par Ed. Davy et étudié spécialement par M. Berthelot.

ACHARNAR, étoile de 1re grandeur. *V.* ÉRIDAN.

ACHAT. *Voy.* VENTE.

ACHE, *Apium*, genre de plantes herbacées de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, comprend le Persil (*A. petroselinum*), le Céleri (*A. graveolens*) (*Voy.* PERSIL et CÉLERI), et l'*Ache des marais* ou *A. prop. dite* (*A. palustre*) : cette dernière espèce est d'un beau vert ; ses feuilles ressemblent à celles du persil ; mais elles sont plus amples et plus épaisses : elle croît à l'état sauvage dans les marais et le long des ruisseaux ; cultivée, elle perd sa saveur âcre et amère. Les anciens mettaient l'ache au nombre des plantes funèbres. Le vainqueur aux jeux Néméens recevait une couronne d'ache verte. Les fleurons des couronnes de duc et de marquis sont en feuilles d'ache. — *Ache d'eau. Voy.* BERLE ; *A. de montagne, Voy.* LIVÈCHE.

ACHÉE. *Voy.* APPAT.

ACHILLE (TENDON D'). *Voy.* TENDON.

ACHILLÉE, *Achillea*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, s.-tribu des Anthémidées, se compose d'herbes vivaces, communes aux deux continents : fleurs blanches en corymbes, à odeur aromatique ; feuilles découpées et un peu velues. L'*A. millefeuille* renferme un suc amer, longtemps regardé comme fébrifuge. Achille s'en servait, dit-on, pour cicatriser les blessures, d'où son nom et ceux d'*Herbe aux charpentiers* ou *à la coupure*. On en cultive un assez grand nombre de variétés : l'*A. dorée*, l'*A. rose*, l'*A. d'Égypte*, l'*A. visqueuse*, etc., à fleurs jaunes, roses ou purpurines. L'*A. sternutatoire*, ou *Bouton d'argent*, a des fleurs blanches ; l'*A. de Hongrie* a des fleurs blanches aussi, mais plus petites.

ACHMITE ou AKMITE (du gr. ἀκμή, pointe), minéral composé de silice, d'oxyde de fer et de sodium $[3\ddot{F}e\ddot{S}i^2+\dot{N}a\ddot{S}i^3]$ et cristallisé en prismes rhomboïdaux obliques à sommets très-aigus. On le trouve engagé dans le quartz à Kongsberg en Norvége.

ACHRAS. *Voy.* SAPOTILLIER.

ACHROMATISME (du gr. ἀ priv. et χρῶμα, couleur). On nomme ainsi la destruction de cette coloration des images des corps qui résulte de la décomposition de la lumière. Lorsqu'on regarde les objets à travers un prisme de verre ou à travers une lunette ordinaire, ils paraissent bordés de franges colorées. Cet effet est dû à ce qu'ils envoient des rayons diversement colorés, qui sont inégalement déviés à leur entrée et à leur sortie du verre. On est parvenu à corriger cet effet dans les lunettes dites *achromatiques*. Dans ces lunettes, les objectifs sont formés de deux ou de plusieurs verres de facultés réfractives différentes, accolés les uns contre les autres, de manière à anéantir, en se compensant, les effets de la dispersion. Ce résultat se trouve réalisé dans l'œil, qui est parfaitement achromatique.

Newton avait cru insoluble le problème de l'achromatisme ; mais Hall en 1733, et, après lui, J. Dollond, prouvèrent son erreur en construisant les premiers des lunettes achromatiques. Les deux sortes de verres employées par Dollond et usitées généralement depuis sont le *crown-glass*, verre semblable au verre à vitres, et le *flint-glass*, qui est analogue au cristal. Dollond obtint l'achromatisme en appliquant une lentille biconcave de flint contre une lentille biconvexe de crown. Le flint réfracte plus la lumière que le crown ; il écarte aussi davantage les divers rayons les uns des autres. On peut disposer les deux lentilles de telle sorte que les rayons partis d'un même point soient déviés en traversant les lentilles, mais redeviennent parallèles à la sortie. On peut aussi substituer avec avantage le cristal de roche au crown. Les substances liquides peuvent, comme les solides, entrer dans la composition des objectifs achromatiques. Le Dr Blair emploie d'une part le crown, et de l'autre une solution de chlorure d'antimoine, dissous dans l'acide chlorhydrique, ou bien une solution de bichlorure de mercure dans le sel ammoniac. Il introduit le liquide entre deux

lentilles de crown, qui sont, l'une plane-convexe, et l'autre concave-convexe.

ACHROMATOPSIE (du gr. ἀ priv., χρῶμα, couleur et ὄψις, vue), affection de l'organe de la vue qui empêche de distinguer les couleurs.

ACIDE (du lat. *acidus*), corps qui jouit de la propriété de se combiner avec une base salifiable pour former un sel, et qui, dans l'opinion commune, se rend au pôle positif quand on décompose le sel par la pile électrique. Les acides solubles dans l'eau sont caractérisés par une saveur aigre, par la propriété qu'ils possèdent de rougir le tournesol bleu, et par celle de décomposer avec effervescence la craie et le marbre. On a cru pendant longtemps que tous les acides renfermaient de l'oxygène : cet élément entre en effet dans la composition du plus grand nombre ; mais on sait auj. que l'hydrogène forme aussi beaucoup d'acides. Les acides se divisent donc en *A. hydrogénés* ou *hydracides*, et *A. oxygénés* ou *oxacides*. Ces derniers se subdivisent, en outre, en *A. hydratés* et en *A. anhydres*, c.-à-d. avec ou sans eau. D'après les théories de Laurent et Gerhardt, les hydracides et les acides hydratés comptent seuls parmi les acides ; les autres doivent être considérés comme des corps à part, appelés *Anhydrides*. *Voy.* ce mot.

On distingue encore : les *A. minéraux*, fournis par le règne minéral ; les *A. métalliques*, formés par l'oxygène et un métal ; les *A. organiques*, qui renferment du carbone, et sont obtenus avec les substances organiques ; les *A. gras*, extraits des corps gras ; les *A. pyrogénés*, produits par l'action de la chaleur sur les matières organiques.

Dans la nomenclature proposée par Guyton-Morveau et Lavoisier, les acides minéraux oxygénés se désignent par un adjectif formé du nom des éléments unis à l'oxygène, et terminé en *eux* ou en *ique* (acide sulfureux, acide phosphorique). Si l'acide est formé par de l'hydrogène, on commence l'adjectif par *hydro*, ou bien on le termine par *hydrique* (acide hydrochlorique ou chlorhydrique). Dans les oxacides la terminaison *ique* correspond toujours à un acide qui renferme plus d'oxygène que l'acide dont le nom se termine en *eux* : ainsi l'acide sulfurique est plus oxygéné que l'acide sulfureux. — Les acides dont le nom se termine en *eux* forment des sels dont le nom finit en *ite* ; les acides dont le nom se termine en *ique* donnent des sels dont le nom finit en *ate* : ainsi l'acide sulfureux produit les sulfites, l'acide sulfurique les sulfates, etc.

Les acides organiques, qui sont infiniment plus nombreux que les acides minéraux, et qui renferment tous du carbone et de l'hydrogène, la plupart de l'oxygène, quelques-uns aussi de l'azote, n'ont point de nomenclature régulière.

Les acides proprement dits (*hydracides* et *acides hydratés*), renferment toujours 1, 2, 3 .... atomes d'hydrogène, remplaçables par un métal ou un radical d'alcool. On les nomme acides *mono, bi, tribasiques*, etc. Les composés ainsi formés sont les sels de ces acides. Ainsi l'acide nitrique $(AzO^3)H$ est *monobasique* et donne les nitrates $(AzO^3)R'$; l'acide sulfurique $(SO^4)H^2$ est *bibasique* et donne les sulfates $(SO^4)R'^2$; l'acide phosphorique $(PhO^4)H^3$ est *tribasique* et donne des phosphates $(PhO^4)R'^3$.

Plusieurs acides sont employés en médecine : tels sont notamment les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, phosphorique, tartrique, citrique, oxalique et acétique. Étendus de beaucoup d'eau et donnés sous forme de boisson acidule, ils diminuent la chaleur et l'irritation ; ce qui leur a valu le nom de *rafraichissants*, *tempérants*, *antiphlogistiques*. On y recourt dans les cas de fièvre, d'inflammation, etc. On les emploie aussi à l'extérieur, contre les phlogoses, et, en général, contre toutes les irritations de la peau.

ACIER (du b.-lat. *aciarium* : d'*acies*, tranchant), substance métallique formée de fer pur et d'une très-petite quantité de carbone et quelquefois d'azote. Sous cette forme, le fer acquiert des propriétés nouvelles. Lorsqu'après l'avoir fait rougir, on le refroidit brusquement en le plongeant dans l'eau, l'acier devient très-élastique, moins dense, moins ductile, plus dur et très-cassant à froid : dans cet état, on l'appelle *acier trempé*. En ne chauffant l'acier trempé que jusqu'au moment où sa surface se colore, c.-à-d. en deçà du point où il a subi la trempe, et le laissant ensuite refroidir lentement, on pratique l'opération du *recuit*, opération qui a pour objet de donner à l'acier des degrés de dureté et d'élasticité variables, appropriés au genre de fabrication auquel on le destine. Les couleurs que prend l'acier quand on le recuit permettent d'apprécier le moment où il est arrivé au degré de dureté nécessaire pour l'usage auquel on le destine. On peut distinguer l'acier du fer en déposant à la surface du métal poli une goutte d'acide sulfurique affaibli : avec l'acier, il se produit une tache noire due au charbon mis à nu, tandis qu'il n'apparaît sur le fer qu'une tache verdâtre que l'eau enlève aisément. En outre, l'acier est moins attirable à l'aimant ; mais il conserve plus longtemps que le fer la propriété magnétique. L'acier est susceptible de recevoir par le poli un très-bel éclat ; il s'applique, dans l'industrie, à mille usages qui varient selon sa qualité.

On distingue : l'*A. naturel*, tiré directement des minerais ; l'*A. de forge*, obtenu par l'affinage partiel de la fonte ; l'*A. de cémentation*, préparé par la cémentation du fer forgé ; l'*A. fondu*, provenant de la fusion d'un des aciers précédents, et enfin, l'*A. indien* ou *A. wootz*, imité des Orientaux. — On trouve souvent dans les forges catalanes l'*A. naturel* en traitant certains minerais de fer très-purs. — On obtient l'*A. de forge* en soumettant les fontes grises ou blanches à l'action de la chaleur et d'un courant d'air ; on leur fait perdre alors une quantité surabondante de carbone, ainsi que d'autres substances étrangères, spécialement le manganèse, le silicium, le soufre et le phosphore. L'acier dit *A. Bessemer*, du nom de l'inventeur de sa fabrication, est le plus connu des aciers de forge. Il se prépare en soumettant dans une cornue de forte tôle, garnie intérieurement de briques réfractaires, et appelée *convertisseur*, la fonte fondue à un vif courant d'air. C'est avec l'acier de forge qu'on fabrique la grosse coutellerie, les ressorts de voiture, les sabres, les scies, les instruments aratoires, etc. — On prépare l'*A. de cémentation*, dit aussi *A. poule*, en chauffant fortement du fer en barres au milieu d'une poussière composée de charbon, de suie, de cendres et de sel marin. On emploie cet acier à la fabrication des limes et des objets de quincaillerie ; on le soude au fer pour armer des marteaux, des cisailles, des enclumes, etc. — L'*A. fondu* ou *A. fin* s'obtient par la fusion des autres aciers. Il acquiert par la trempe une dureté et une ténacité très-grandes : c'est avec lui que l'on confectionne les burins et les ciseaux capables de couper la fonte, le fer et les autres aciers. Il prend le plus beau poli ; aussi l'emploie-t-on de préférence pour la belle coutellerie fine, la bijouterie d'acier, les ressorts de montre, les instruments de chirurgie, les coins des monnaies, etc. — L'*A. indien* est celui avec lequel les Orientaux fabriquent, depuis un temps immémorial, leurs excellentes lames de sabre, appelées *damas* (*Voy.* ce nom). Stodart et Faraday ont trouvé, en 1822, qu'en alliant à l'acier de petites quantités de platine, d'argent ou de palladium, on lui donne tous les caractères de l'*acier de l'Inde*. Aussi auj. imite-t-on parfaitement cet acier en France.

L'art de préparer l'acier, que la Bible attribue à Tubalcaïn, et dans lequel excellaient les *Chalybes*, peuple du Pont, fut enseigné aux Européens par les Orientaux ; c'est surtout à partir du Xe siècle que les armes blanches furent fabriquées avec l'acier. Les petits instruments d'acier, tels que couteaux et ciseaux, ne furent connus que plus tard. On ne vendit

des aiguilles d'acier en Angleterre que sous la reine Marie. La fabrication de l'acier fondu a été découverte par B. Huntsman, qui créa en 1740 le premier établissement de ce genre à Handsworth. Les aciéries d'Angleterre sont encore auj. très-renommées.

ACIPENSER, nom scientifique de l'*Esturgeon*.

ACLEIDIENS. *Voy.* Claviculés.

ACNÉ (du gr. ἄχνη, efflorescence), inflammation des follicules sébacés de la peau. Il existe plusieurs variétés d'acnés : la plus commune est due à la suppuration du follicule sébacé et à la formation d'un petit bouton ou pustule; vient ensuite l'*A. rosacée* ou *Couperose*, qui siége presque exclusivement au visage. Une seule variété, l'*A. varioliforme*, ainsi nommée à cause d'une analogie d'aspect avec l'éruption de la petite vérole, paraît être contagieuse; cette opinion est cependant contestée par le Dr Bazin.

ACOLYTE (du gr. ἀκόλουθος, suivant). On nomme ainsi le clerc qui a reçu le plus élevé des quatre ordres mineurs de l'Église catholique. Il prend rang après les sous-diacres. Son office est de suivre l'évêque et de servir l'officiant à l'autel : il doit porter l'encens, allumer et tenir les cierges, présenter l'eau et le vin. Souvent, surtout dans les campagnes, ces fonctions sont remplies auj. par les sacristains et par les enfants de chœur.

A-COMPTE. *Voy.* Payement.

ACONIT (du gr. ἀκόνιτον), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, se compose d'herbes très-vénéneuses en général, mais remarquables par la beauté de leurs fleurs, qui ressemblent à de petits casques et se groupent en épis. L'*A. napel* (*A. napellus*), vulg. *Tue-chien*, à fleurs bleues, à feuilles étroites, finement découpées, luisantes et d'un vert glabre, contient un poison très-violent et corrosif; l'*A. tue-loup*, (*A. lycoctonum*), à fleurs d'un jaune livide, à feuilles d'un vert sombre, plus larges que celles du napel et un peu velues, est également vénéneux. Ces deux espèces croissent naturellement dans les rochers et les bois des Alpes et des Pyrénées. On a employé l'aconit-napel contre les rhumatismes, les névralgies et la goutte. L'homœopathie s'en sert pour combattre la suractivité de la circulation artérielle, les hémorrhagies actives, en un mot, pour remplacer dans la plupart des cas les émissions sanguines. — On cultive comme plantes d'ornement : l'*A. paniculé*, l'*A. bicolore*, l'*A. d'automne*, l'*A. à crochets*, l'*A. du Japon*, etc.

ACONITINE, alcali végétal contenu dans les aconits, se présente en grains incolores ; sa formule est $C^{60}H^{47}AzO^{7}$. Il est accompagné de 2 autres substances, la *napelline* et l'*aconelline*. C'est un violent poison ; à petite dose (de 0gr,0002 à 0,003, dans les 24 heures) c'est un sédatif puissant. Sa propriété la plus remarquable est de dilater la pupille.

ACONITIQUE (acide), dit aussi *Acide pyrocitrique, citridique* ou *équisétique*, acide organique, cristallisant en croûtes mamelonnées, incolores, très-solubles, trouvé par Peschier dans le suc des aconits, en combinaison avec de la chaux. Il existe aussi dans les prêles, et il s'obtient artificiellement par l'action de la chaleur sur l'acide citrique. Avec les bases, il forme les *aconitates* ; l'extrait d'aconit dépose souvent de l'aconitate de chaux sous la forme de grains blancs. Formule : $C^6H^6O^6$. Il est isomère avec les acides fumarique et maléique.

ACORUS (du gr. ἄκορος), vulg. *Jonc odorant, Iris jaune, Lis des marais*, genre de la famille des Aroïdées, tribu des Acorées, se compose de plantes vivaces, qui croissent dans les lieux humides et sur le bord des eaux : tiges souterraines; fleurs odorantes, en chaton. Leur rhizôme aromatique a été employé en médecine comme excitant et sudorifique ; on le mange en Auvergne ; on s'en sert encore pour mettre les fourrures à l'abri des insectes. On distingue l'*A. calamus* ou *Calamus aromaticus*, originaire de l'Inde, mais commun en Europe, et qui entre dans la composition de la thériaque et du mithridate, et l'*A. gramineus*, originaire de Chine, moins répandu.

ACOTYLÉDONES (du gr. ἀ priv. et κοτυληδών), 1er embranchement du règne végétal dans la classification de Jussieu. *Voy.* Cryptogames.

ACOUSTIQUE (du gr. ἀκουστικός; d'ἀκούω, entendre), science des sons, traite de tout ce qui se rapporte à la formation, à la transmission, à la réflexion, enfin à la propagation du son. C'est une science mixte, qui appartient aux mathématiques, à la physique et à la musique : l'*A. mathématique* fait connaître les lois du mouvement de vibration, considéré comme cause occasionnelle du son ; l'*A. physique* étudie les phénomènes sonores; l'*A. musicale* considère les sons comme faisant partie d'un système de musique. — L'Acoustique, restreinte pendant longtemps à la considération musicale des sons, a été cultivée dès la plus haute antiquité. Ce fut Pythagore qui découvrit les rapports qui existent entre les longueurs des cordes vibrantes, d'où résultent les différences de tons. Cependant cette science fit peu de progrès jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Bacon connaissait déjà le fait de la propagation et de la réflexion du son ; mais il en ignorait les lois. Sauveur exposa la théorie des cordes vibrantes et son application à la musique. Après lui, Taylor, D. Bernouilli, Euler, d'Alembert et Lagrange développèrent cette partie de la science; Chladni publia en 1809 ses découvertes sur la vibration des surfaces élastiques. Depuis cette époque, Biot, Cagniard-Latour et Savart, enrichirent l'Acoustique par de nombreuses expériences. Poisson et Cauchy contribuèrent aussi à ses progrès par leurs travaux mathématiques. — Enfin tout récemment les découvertes de M. Helmholtz, relatives au timbre des sons, celles de M. Lissajous pour l'étude optique des mouvements vibratoires, le diapason, etc., celles de MM. Kœnig, Tyndall, etc., ont considérablement ajouté aux travaux de leurs devanciers. — *Voy.* Son, Vibration, Timbre, Diapason, Écho, etc.

ACQUÊT (du lat. *acquisitum*), se dit, en Matière de communauté conjugale, des biens qui tombent dans cette communauté. Ce sont, en général, tous les meubles des époux et les immeubles dont ils deviennent propriétaires autrement que par succession, donation ou échange contre des immeubles qui étaient *propres* (*Voy.* ce mot) à l'un d'eux. On appelle aussi ces immeubles *conquêts* (*Voy.* ce mot) [C. Nap., art. 1401 et 1402]. La communauté peut être réduite aux acquêts par une clause du contrat de mariage (art. 1498 et 1499). Une société d'acquêts peut aussi être jointe au régime dotal (art. 1581).

ACQUIESCEMENT (du lat. *acquiescere*), se dit, en Droit, du consentement à l'exécution d'un jugement ou d'un acte que celui qui *acquiesce* pourrait attaquer : il est *exprès* ou *tacite*. Celui qui a *acquiescé* ne peut plus attaquer le jugement ou l'acte à l'exécution duquel il a consenti ; toutefois l'acquiescement n'éteint pas entièrement l'action : c'est une simple renonciation à la procédure actuelle.

ACQUISITION (du lat. *acquisitio*). C'est, en Droit, l'acte de celui qui devient propriétaire, créancier ou titulaire de quelque autre droit qu'il n'avait pas. On acquiert, en France, par l'*occupation*, l'*accession*, la *succession*, la *donation entre-vifs*, le *testament*, l'effet des *conventions*, la *prescription* (C. Nap., art. 711 et 712). *Voy.* ces mots.

ACQUIT (d'*acquitter*, rendre quitte). *Voy.* Décharge et Quittance. — En matière de Douanes, et Octrois, on appelle : *Acquit de payement*, la quittance délivrée par les agents des contributions indirectes, aux entrées et sorties des villes ou entrepôts, ainsi que sur les frontières, pour constater que les droits dus pour une marchandise quelconque ont été acquittés, et qu'elle peut être transportée sans autre formalité jusqu'à sa destination ; *Acquit-à-caution*, l'autorisation délivrée par les mêmes agents pour qu'une marchandise qui n'a pas encore payé

les droits de consommation puisse librement circuler d'un lieu à un autre, sous la garantie qu'elle ne sera pas détournée de sa destination et que les droits seront payés au point d'arrivée. — *Voy.* aussi TRANSIT.

ACQUITTEMENT (d'*acquitter*). En Matière criminelle, c'est l'ordonnance rendue par le président de la cour d'assises, après que le jury a déclaré l'accusé non coupable, par laquelle il est statué qu'il sera remis immédiatement en liberté, s'il n'est détenu pour autre cause. L'accusé acquitté ne peut être condamné aux frais ; mais il peut être condamné à des dommages-intérêts, s'il a commis le fait matériel pour lequel il est déclaré non coupable et que ce fait ait été dommageable à autrui (C. d'Instr. crim., art. 358 et 359). — En Police correctionnelle et en Simple police, l'acquittement s'appelle *renvoi*. *Voy.* ABSOLUTION et RENVOI.

ACRE (du b.-lat. *acrum* ; d'*oger*), mesure de superficie usitée autrefois en France, variait selon les provinces ; sa valeur la plus ordinaire était d'un arpent et demi. L'*acre de Normandie* valait 81 ares 71 centiares. Ailleurs, l'acre ne valait guère que 50 ares. — L'acre anglais vaut 40 ares 47 centiares.

ACRETÉ, ACRIMONIE. *Voy.* HUMEUR.

ACRIDIENS (du gr. ἀκρίς, sauterelle), famille d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, section des Sauteurs, comprend les genres *Criquet, Pneumore, Truxale, Tétrix*, et a pour type la *Sauterelle*. *Voy.* CRIQUET et SAUTERELLE.

ACROBATE (du gr. ἀκροβατέω). *Voy.* FUNAMBULE.

ACROCARPES (du gr. ἄκρον, extrémité, et καρπός, fruit), se dit, en général, des *Mousses* qui ont leurs capsules à l'extrémité des tiges, et, en particulier, du 3ᵉ ordre de la famille des Mousses dans la classification de C. Montagne.

ACROCHORDE (du gr. ἀκροχορδών), genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, renferme des serpents aquatiques non venimeux, de Java et de Sumatra, caractérisés par leurs petites écailles uniformes et ressemblant à de petites verrues.

ACRODYNIE (du gr. ἄκρον, extrémité, et ὀδύνη, douleur), maladie caractérisée par des *douleurs* et des *engourdissements de la plante des pieds* et accompagnée de troubles digestifs ; elle régna épidémiquement à Paris en 1828 et 1829. Pendant la guerre de Crimée elle fut observée sur des soldats comme complication du choléra et de la dysenterie.

ACROGÈNES (du gr. ἄκρον et γένος, naissance), plantes qui s'accroissent par l'allongement de leurs extrémités. *Voy.* CRYPTOGAMES.

ACROLÉINE (du lat. *acer*, âcre, et *oleum*, huile), ou *Aldéhyde acrylique*, liquide extrêmement volatil, plus léger que l'eau limpide, de saveur brûlante, d'odeur si vive qu'une goutte suffit pour rendre dans un appartement la respiration très-pénible ; c'est à sa vapeur qu'est due l'odeur irritante des lampes ou des bougies fumeuses ; sa formule est C^3H^4O. On l'obtient par l'action d'une chaleur élevée sur les graisses et les huiles grasses. Il a été isolé et étudié pour la première fois par Brandes en 1838 et obtenu par Redtenbacher en 1843.

ACROMION (du gr. ἄκρον, extrémité, et ὦμος, épaule), apophyse de l'omoplate faisant suite à l'épine de cet os. Dans l'enfance, ce n'est encore qu'un cartilage ; il s'ossifie peu à peu jusqu'à 20 ans : il est alors parfaitement dur, et forme avec l'omoplate un tout continu. *Voy.* OMOPLATE.

ACROSTIC (du gr. ἄκρος, qui est à la surface, et στίχος, rangée, par allusion aux sores rangées à la surface inférieure des feuilles), *Acrostichum*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, se compose de plantes appartenant aux contrées équatoriales. On cultive dans les serres l'*A. grimpant*, l'*A. grand* et l'*A. à cornes d'élan*.

ACROSTICHE (du gr. ἀκρόστιχον), pièce de poésie dans laquelle chaque vers commence par une lettre faisant partie d'un nom qu'on écrit en travers à la marge et qu'on prend pour sujet, comme dans les vers suivants sur l'amante de Pétrarque :

> Le ciel, qui la sauva de son propre penchant,
> A la beauté du corps unit celle de l'âme :
> Un seul de ses regards, par un pouvoir touchant,
> Rendait à la vertu le cœur de son amant
> Elle embellit l'amour en épurant sa flamme.

Dans l'*A. double*, les mêmes lettres doivent se trouver à la fin et au commencement de chaque vers, et de plus au milieu, dans l'*A. triple*, etc. — On a fait non-seulement des vers, mais des mots acrostiches : le mot grec ἰχθύς, poisson, se compose des initiales des mots signifiant : *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur*. Le mot anglais *Cabal*, qui a désigné un ministère du roi Charles II, offre les initiales des noms des ministres qui le composaient (*Voy.* CABALE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). L'acrostiche était fort en vogue dans les bas siècles de la littérature grecque ; il fut imité des Grecs à la Renaissance. Auj. il ne compte plus que parmi les *difficiles nugæ*.

ACROTÈRE (du gr. ἀκρωτήριον), petit piédestal sans base et sans corniche, destiné à porter des statues, des vases ou autres ornements, et qu'on place au milieu et aux côtés des frontons. — On donne aussi ce nom aux dosserets ou petits murs élevés entre le socle et la tablette des balustrades.

ACTE (du lat. *actum*). D'après la Métaphysique d'Aristote, on oppose *acte* à *puissance*, *actuel* à *virtuel*. La *puissance* est une simple faculté ou propriété, comme l'intelligence ; l'*acte* est l'exercice de la faculté, la réalisation d'un fait, comme la pensée. Un mouvement est *virtuel* ou *en puissance* quand il est simplement possible ; il devient *actuel* ou *en acte* au moment où il est produit, où il est réel et présent.

En Droit et en Pratique, *Acte* se dit de tout écrit qui sert à constater ou à justifier quelque chose. On distingue : *Actes sous seing privé* qui se passent entre particuliers, sans le ministère d'aucune personne publique ; *A. publics* ou *authentiques*, qui sont passés devant les officiers institués par la loi, comme les *A. notariés* et les *A. de l'état civil* ; *A. judiciaires*, ceux où le ministère des avoués et du juge intervient ; *A. extra-judiciaires*, qui ne sont que le fait des huissiers ; *A. confirmatifs, conservatoires*, etc. qui s'expliquent d'eux-mêmes. *Voy.* encore les mots ACCUSATION, NOTORIÉTÉ, RESPECTUEUX, SOCIÉTÉ, etc.

En Politique, on connaît sous le titre d'*A. constitutionnel* la constitution publiée en 1793, et d'*A. additionnel*, les articles que Napoléon ajouta, dans les Cent-Jours, aux constitutions de l'Empire.

Actes diurnes, Actes du Sénat. Voy. JOURNAUX.

Dans l'Art dramatique, *Acte* se dit des divisions d'une pièce ; chaque acte se subdivise en scènes. La division en actes n'existe pas dans le théâtre grec ; elle n'apparaît pour la première fois que chez les Romains ; Horace recommande la division en 5 actes :

> Neve minor, neu sit quinto productior actu (fabula).

Les modernes ne se sont nullement assujettis à cette règle : ils ont des pièces en 4 actes, en 2 et en 1 ; cependant il y en a peu qui en comptent plus de 5 : il est vrai que les dramaturges partagent souvent un acte en plusieurs tableaux au risque de fatiguer l'attention du spectateur par des changements de scène trop multipliés.

Chez les Romains on nommait *Acte* une mesure de longueur qui valait 35ᵐ,5 ; *Acte simple* (*actus minimus*), une mesure de superficie qui avait 120 pieds romains de long sur 4 de large (42ᵐᶜ,116) ; *Acte carré* (*actus quadratus* ou *semis*), la moitié du *jugerum*, c.-à-d. 120 pieds rom. en tous sens, ou 12 ares, 604.

ACTÉE (du gr. ἀκταία, sureau), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées. L'*A. épiée* ou *compacte*, vulg. *Herbe de St-Christophe*, plante vivace à rhizome traçant, s'élève à 1ᵐ,30, donne de jolies fleurs blanches, mais est vénéneuse : Sa racine, dite *Ellébore noir*, est employée en mé-

decine vétérinaire. Elle vient en pleine terre, et se plaît dans les lieux ombragés. L'*A. cimicifuge* ou *Chasse-punaise* forme auj. un genre à part.

ACTÉON ou TORNATELLE, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des Pyramidellidées : coquille spirale, oblongue, sans épiderme, et marquée le plus souvent de stries transverses ponctuées; ouverture longue, arquée et non échancrée, labre tranchant, columelle à plis irréguliers et obliques. — Les *Actéonelles* diffèrent des Actéons par la présence de 3 gros plis réguliers à la columelle, et les *Actéonines* par l'absence de dents.

ACTEUR (du lat. *actor*). Chez les anciens, tous les rôles étaient remplis par des hommes; les femmes ne montaient par sur la scène. Les Grecs distinguaient les *acteurs* proprement dits : le *protagoniste* ou premier rôle, le *second* et le *troisième acteur*, etc., et les *choreutes*, qui formaient le *chœur* (*Voy.* ce mot). Ils n'attachaient aucune idée déshonorante à la profession d'acteur : les auteurs eux-mêmes jouaient souvent dans leurs propres pièces. Chez les Romains, au contraire, où les acteurs, appelés *histrions*, étaient tous des affranchis ou même des esclaves, un Romain qui aurait monté sur le théâtre aurait perdu ses droits de citoyen ; néanmoins, il pouvait, sans compromettre sa dignité, prendre part aux farces populaires, dites *atellanes*, dont la grossièreté et l'obscénité étaient proverbiales. — Chez les modernes, surtout dans les pays catholiques, il a longtemps régné contre les acteurs de fâcheux préjugés, effet des anathèmes prononcés par la religion contre les théâtres. Il était défendu d'enterrer les comédiens en terre sainte. Ces préjugés s'effacent tous les jours, et l'acteur est estimé en proportion de sa conduite et de sa valeur personnelle. — Les plus grands acteurs de l'antiquité sont, chez les Grecs, Polus, Théodore, Thessalus et Satyrus ; chez les Romains, Ambivius Turpio, Ésope et Roscius. Au moyen âge, les premières troupes d'acteurs furent les *Confrères de la Passion*, les *Clercs de la Basoche* et les *Enfants sans-souci* (*Voy.* ces mots); ce ne fut qu'en 1634 qu'une femme parut pour la première fois sur notre scène. Les noms les plus célèbres parmi les acteurs modernes, sont ceux des tragiques Garrick, Lekain, Larive, Talma, Kemble ; des comiques Poisson, Molé, Préville, Baron ; parmi les actrices, ceux de Champmélé, Lecouvreur, Dumesnil, Clairon, Mars, Duchesnois, George, Rachel. Plusieurs des plus grands auteurs ont été en même temps d'excellents acteurs, à leur tête Shakspeare et Molière. *Voy.* THÉATRE.

ACTIF (du lat. *activus*). En termes d'Affaires, l'*actif* est la réunion des sommes dont on est créancier, de tous les biens qu'on peut posséder; on l'oppose au *passif*, qui est, au contraire, le total des sommes dont on est débiteur. *Voy.* BILAN.

En Grammaire, on oppose aussi *actif* à *passif* : verbe *actif*, voix *active*. *Voy.* VERBE.

ACTINIE (du gr. ἀκτίς, rayon), *Actinia*, vulg. *Anémone de mer*, *Ortie de mer*. Les *Actinies* ou *Actiniaires* forment un ordre de la classe des Polypes zoanthaires : ces animaux ont la bouche située au milieu de plusieurs rangées de tentacules disposés en roue, souvent colorés, qui les font ressembler à des fleurs épanouies. Ils vivent généralement attachés aux rochers marins par une sorte de pied charnu ; ils sont faciles à conserver et à nourrir; aussi les trouve-t-on fréquemment dans les *aquariums* : l'eau de mer leur e[illegible] absolument nécessaire. — Quoique les Actinies soient souvent des animaux urticants, on les mange dans beaucoup de localités. Pendant l'hiver, on trouve sur le marché de Rochefort l'*A. coriacea*, vulg. *Cul-de-mulet*, et sur les côtes de Provence, l'*A. edulis*, vulg. *Artigue*.

ACTINOGRAPHE (du gr. ἀκτίς, rayon, et γράφω, tracer, sorte d'actinomètre photographique qui enregistre sur une surface sensible les variations d'intensité du rayonnement solaire.

ACTINOMÈTRE (du gr. ἀκτίς, rayon, et μέτρον, mesure). Herschell a donné ce nom à un appareil destiné à mesurer l'intensité du rayonnement solaire aux diverses heures de la journée. — L'*A. de Pouillet* sert à mesurer le rayonnement des corps terrestres vers les espaces célestes pendant la nuit, et par suite la température de ces espaces. — L'*A. de Becquerel* mesure l'intensité de l'action chimique exercée par les divers rayons sur une couche sensible, à l'aide du courant électrique que produit cette action.

ACTINOTE. *Voy.* AMPHIBOLE.

ACTINOZOAIRES (du gr. ἀκτίς, rayon et ζωάριον, animal), synonyme de *Rayonnés*, dans la classification de De Blainville. *Voy.* RAYONNÉS.

ACTION (du lat. *actio*). En Mécanique, ce mot exprime l'effort qu'une force déploie contre un corps et l'effet, le mouvement résultant de cet effort. C'est un axiome que la *réaction* est toujours égale à l'*action*. On admet aussi que, lorsqu'il survient quelque changement dans l'état des corps, la quantité d'action qu'ils perdent est la plus petite possible : cette vérité, établie par Maupertuis, est connue sous le nom de *principe de la moindre action*.

En Littérature, l'*Action* est le développement, suivant les règles de l'art, de l'événement qui fait le sujet du drame et de l'épopée; on y distingue trois parties : l'exposition, le nœud, le dénoûment. La règle de toute action est l'unité (Hor., *A. P.*, v. 23). Cette règle, fondée sur une nécessité réelle, parce que l'intérêt se dissipe en se divisant, a mieux résisté aux efforts des novateurs que celles qui prescrivent l'unité de temps et de lieu. — Dans l'Art oratoire, l'*Action* est le geste et le débit : les anciens y attachaient la plus grande importance. Démosthène y réduisait presque tout, et disait que *l'action est le commencement, le milieu et la fin de l'art de l'orateur*. Cicéron l'appelle le langage du corps, *sermo corporis*, et lui consacre une grande place dans ses traités de rhétorique.

En Droit, l'*Action* est le droit de réclamer en justice ce qui nous est dû ou ce qui nous appartient ; c'est aussi l'exercice même de ce droit. On distingue : 1° l'*A. personnelle*, par laquelle nous réclamons ce qui nous est dû ; l'*A. réelle*, par laquelle nous réclamons ce qui nous appartient ; l'*A. mixte*, par laquelle nous agissons en cette double qualité : ainsi l'acheteur qui est propriétaire de la chose vendue et créancier du vendeur tenu de la lui livrer a une action mixte; 2° l'*A. possessoire* et l'*A. pétitoire* (*Voy.* ces mots) ; 3° l'*A. publique* ou *criminelle*, intentée par le ministère public pour faire punir l'infraction à une loi pénale, et l'*A. civile*, intentée par les particuliers qu'a lésés cette même infraction. Il y a aussi des actions qui portent un nom particulier, comme l'*A. hypothécaire* (*Voy.* HYPOTHÈQUE), l'*A. Paulienne* (*Voy.* PAULIENNE), la *pétition d'hérédité* (*Voy.* ce mot). — Voir Bonjean, *Traité des actions* (Paris, 1845), Mangin, *Traité de l'action publique et de l'action civile* (Paris, 1844).

On entend aussi par *Action* en Matière commerciale et industrielle, l'*intérêt* (*Voy.* ce mot) qu'on a dans une société et qui prend ce nom lorsqu'il peut être cédé : on divise le capital d'une société en un certain nombre de parts négociables : ce sont les *actions*. Chaque associé, qu'on appelle *actionnaire*, a droit à un *coupon* représentant l'intérêt de son action et une part dans les bénéfices de la société (*Voy.* DIVIDENDE), ainsi qu'à une part dans la répartition de l'actif social. Les actions sont dites *nominatives* ou *au porteur*, suivant qu'elles portent ou non le nom de celui qui les a payées : dans le premier cas, elles se négocient par une déclaration de *transfert* (*Voy.* ce mot), inscrite sur les registres de la société ; dans le second, par une simple transmission de la main à la main. Une action est dite *libérée*, quand le prix en a été intégralement payé. L'actionnaire ne répond des dettes de la société que pour la valeur de son action et ne peut perdre davantage (*Voy.* SOCIÉTÉ) : aussi, ce placement, de création moderne, est-il en grande

faveur. Il favorise beaucoup l'*agiotage* (*Voy.* ce mot) et est sujet à de grandes fluctuations : ainsi en 1719 les actions de la Compagnie des Indes occidentales établie par Laws'élevèrent en six mois de 100 à 1900 livres, puis tombèrent tout à coup en ruinant des milliers de familles ; mais d'un autre côté, il offre deux grands avantages : il est accessible aux petits capitaux et il rend possibles des entreprises au-dessus des ressources d'un nombre limité de personnes. — La loi du 23 juin 1857 a soumis la négociation des actions nominatives à un droit de transmission de 20 c. p. 100 fr. de la valeur négociée et les actions au porteur à une taxe annuelle de 12 c. p. 100 fr. du capital.

ACTIVITÉ (du lat. *activitas*), faculté qu'a l'âme de se modifier elle-même et de modifier l'organisme auquel elle est unie. Elle a 3 modes d'exercice qui constituent autant de degrés : l'*Instinct*, la *Volonté*, l'*Habitude* : l'*Instinct* produit des actes spontanés ; la *Volonté* prend des déterminations réfléchies et libres ; l'*Habitude*, manière d'être acquise par la répétition d'un acte, exécute une opération avec plus de facilité et devient une seconde nature. Quel que soit d'ailleurs son mode d'exercice, l'*A.* a 3 fonctions, remplit 3 rôles dans ses rapports avec la sensibilité, avec l'intelligence et avec le corps : 1° elle cède à l'attrait du plaisir ou résiste à la douleur, accorde ou refuse aux désirs leur satisfaction, maîtrise les passions ou leur obéit ; 2° elle s'empare des facultés intellectuelles, dirige et règle leurs opérations par l'*Attention* et la *Réflexion* ; 3° elle donne l'impulsion à nos organes et constitue ainsi la *Force motrice*, qui détermine l'effort musculaire. Considérée dans son ensemble, l'*Activité* constitue proprement le fond de notre être. Comme l'ont établi Leibnitz et Maine de Biran, notre âme est essentiellement une force intelligente qui agit sans cesse, qui tend sans cesse à agir, et qui se connaît elle-même par la conscience qu'elle a de son action. *Voy.* CAUSE, FORCE, INSTINCT, VOLONTÉ, HABITUDE, ATTENTION, RÉFLEXION.

ACTIVITÉ DE SERVICE, état d'un fonctionnaire ou d'un officier qui exerce actuellement les fonctions de sa place ou de son emploi. La durée de l'activité crée des droits à l'avancement, ainsi qu'à la retraite. L'activité n'est point suspendue par un congé temporaire, une mission ou un service spécial ; elle est interrompue par le congé illimité, la disponibilité, la non activité ; elle cesse par la retraite, la réforme, la démission, le congé de libération.

ACUPONCTURE (du lat. *acus*, aiguille, et *punctura*, piqûre), opération qui consiste à introduire des aiguilles dans le corps, a été employée pour guérir certaines affections, telles que névralgies, douleurs rhumatismales, paralysies. On se sert, à cet effet, d'aiguilles fines, en or, en argent ou en acier, garnies d'une tête de métal ou de cire pour qu'elles ne s'enfoncent pas tout entières. Les Chinois, les Japonais pratiquent depuis des siècles l'acuponcture ; le voyageur Kæmpfer l'apporta en Europe à la fin du XVIIe siècle. Elle était fort négligée, lorsqu'en 1826, J. Cloquet la remit un instant en vogue. *Voy.* ÉLECTRO-PONCTURE.

ADAGE (du lat. *adagium*), maxime ou règle de conduite dont l'expression est consacrée et est devenue proverbiale. Chaque nation a ses adages ; l'Orient surtout est riche en ce genre. Érasme a extrait des auteurs anciens plus de 4000 sentences : ce recueil, connu sous le titre d'*Adages d'Erasme*, parut pour la première fois à Paris (1500, 4°) ; les meilleures éditions sont celles de Venise (1508, fol.), de Paris (1558, fol.), de Florence (1575, fol.) ; celles qui vinrent ensuite ont été expurgées au point de vue catholique et romain.

ADAGIO, mot italien qui signifie *à l'aise*, *posément*. Ce mot, placé à la tête d'un morceau de musique, indique que le mouvement en est moins lent que celui du *largo*, et moins animé que celui de l'*andante*. C'est à Corredi, violoniste du XVIIe siècle, que l'on doit l'introduction de l'*adagio*.

ADANSONIA (d'*Adanson*). *Voy.* BAOBAB.

ADAPIS, Pachyderme fossile, très-voisin du Daman, mais de taille plus petite, découvert par Cuvier dans le plâtre des environs de Paris.

ADDITION (du lat. *additio*). En Arithmétique, l'*Addition* est une opération par laquelle on réunit plusieurs nombres en un seul qu'on appelle *somme* ou *total*. — Pour additionner des *nombres entiers* on les écrit les uns sous les autres de manière que les chiffres de même rang se correspondent ; commençant ensuite par la droite, on fait la somme des chiffres contenus dans chaque colonne, en ayant soin de retenir dans chaque somme partielle les unités de l'ordre supérieur pour les joindre à la colonne suivante et de n'écrire que les restes au-dessous. Les chiffres ainsi écrits successivement forment la somme cherchée. — Pour additionner des *nombres complexes* on ajoute ensemble leurs parties semblables, en commençant par les unités de la plus petite espèce et en ayant soin encore de retenir dans chaque somme les unités de l'ordre supérieur pour les joindre à la somme partielle suivante. — Pour additionner des *fractions*, on les réduit d'abord au même dénominateur, après quoi l'on donne pour numérateur au résultat la somme de leurs numérateurs, et pour dénominateur le dénominateur commun.

En Algèbre, l'*Addition* a pour objet de trouver une expression algébrique dont la valeur soit toujours égale à la somme des valeurs de plusieurs expressions algébriques données. — Pour ajouter entre elles des quantités algébriques polynômes, on les écrit à la suite les unes des autres en laissant additifs leurs termes additifs, et soustractifs leurs termes soustractifs ; après quoi l'on fait, s'il y a lieu, la réduction des termes semblables : ainsi la somme de $2a + b$, et $a - 2b$, est $2a + b + a - 2b$, ou, en réduisant, $3a - b$.

ADDITION. *Voy.* BREVET, CERTIFICAT.

ADDUCTEURS (MUSCLES), ceux qui ramènent vers la ligne moyenne du corps ou du membre les parties auxquelles ils sont attachés : on les oppose aux *M. abducteurs*. *Voy.* MUSCLES.

ADÈLE (du gr. ἄδηλος, obscur), *Adela*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, est voisin des Alucites et caractérisé par de très-longues antennes et des ailes très-brillantes. L'*A. de De Géer* et l'*A. de Réaumur* se trouvent dans nos bois dont leurs chenilles dévorent les feuilles.

ADELPHES (du gr. ἀδελφός, frère), se dit, en Botanique, des étamines dont les filets sont soudés ensemble : de là les épithètes de *monadelphes* (réunies en un seul groupe), *diadelphes* (deux groupes), etc., et les noms de *monadelphie*, *diadelphie*, *polyadelphie*, donnés par Linné à trois classes de son système.

ADÉNITE (du gr. ἀδήν, glande), inflammation aiguë ou chronique d'un ganglion lymphatique. A l'état aigu, l'Adénite est toujours le résultat d'un engorgement des vaisseaux lymphatiques par suite d'une plaie ou d'une ulcération voisine ; à l'état chronique, elle constitue un des attributs du tempérament lymphatique ou strumeux.

ADÉNOLOGIE, ADÉNOTOMIE (du gr. ἀδήν), partie de l'Anatomie qui s'occupe des glandes.

ADÉNÔME (du gr. ἀδήν), tumeur formée par le développement exagéré des éléments constitutifs d'une glande, présentant au microscope des tubes ou culs-de-sac glandulaires.

ADHÉRENCE (du lat. *adhærere*, être attaché à), état de deux corps, qui, sans se pénétrer, sont retenus l'un près de l'autre par le seul contact des surfaces. L'eau, p. ex., *adhère* à un grand nombre de corps ; les particules d'une même goutte d'eau ont aussi entre elles une certaine *adhérence* : les particules d'huile en ont entre elles une plus grande encore. Deux disques polis de métal, de verre ou de marbre, adhèrent entre eux, et il faut une assez grande force pour les séparer, même dans le vide. L'adhérence joue un rôle très-important dans la construction des machines. Sur

les chemins de fer, p. ex., on diminue les obstacles qui s'opposent à la marche des locomotives en augmentant leur adhérence aux rails. On pourrait renforcer cette adhérence en transformant les roues des locomotives en aimant au moyen d'un système de courants voltaïques. — On attribue le phénomène de l'adhérence à une force que l'on nomme *adhésion*, s'il s'agit de corps de nature différente : c'est une espèce d'attraction moléculaire qui commence à se faire sentir lorsque les deux corps sont très-rapprochés l'un de l'autre ; cependant ce phénom ne ne paraît point étranger à ce qu'on nomme *affinité chimique* ou attraction de combinaison. On détermine la force d'adhésion en évaluant l'effort nécessaire pour détacher des disques solides de la surface d'un liquide. Pour mesurer cet effort, on se sert d'une balance : d'un côté on met le disque, de l'autre des contre-poids; et, quand l'équilibre est établi, on approche la surface liquide jusqu'à ce qu'elle touche la surface inférieure du disque; alors on ajoute peu à peu des poids du côté opposé, et l'on note combien il en faut mettre pour rompre l'adhérence. Ce procédé a été imaginé par Taylor et perfectionné par Cigna, Guyton-Morveau, etc L'adhérence des gaz pour les solides a été l'objet de nombreuses recherches dans ces derniers temps. — Quant à l'adhérence des corps de même nature, *Voy.* Cohésion.

AD HOMINEM (Argument), argument qui s'adresse directement à l'adversaire en se servant contre lui de ses propres concessions.

ADIABATIQUE (Ligne), du gr. ἀ priv. et διαβατικός, qui peut être traversé ; ligne faisant connaître comment varient le volume et la pression de l'unité de poids d'un corps, lorsqu'il change d'état sans prendre ni céder de la chaleur; les ordonnées de cette ligne mesurent les pressions, et ses abscisses mesurent les volumes. Cette expression, due à M. Rankine, a été adoptée dans la théorie mécanique de la chaleur.

ADIANTE (du gr. ἀδίαντον), *Adiantum*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées : feuilles minces et transparentes; tige grêle et lisse comme les cheveux; d'où son nom vulgaire de *Capillaire.* Il comprend environ 60 espèces, dont deux habitent nos climats : ce sont l'*A. pedatum* ou *A. du Canada*, et l'*A. capillus Veneris* ou *Cheveu de Vénus.* Cette dernière tire son nom de ses feuilles élégamment découpées et comparables aux cheveux les plus fins. Cette jolie plante est commune dans le midi de la France, surtout aux environs de Montpellier : elle croît entre les fentes des rochers humides, sur le bord des fontaines. La plante desséchée a un arome léger, fort agréable : elle est employée en infusion dans la toux ; on en fait un sirop connu sous le nom de *sirop de capillaire.* *Voy.* Capillaire.

ADINOLE. *Voy.* Pétrosilex.

ADIPEUX. *Voy.* Graisse et Tissu.

ADIPIQUE (Acide), acide organique, en cristaux blancs, obtenu par M. Laurent en faisant agir l'acide azotique sur les corps gras (en lat. *adeps*) ; [formule, $C^6H^{10}O^4$].

ADIPOCIRE (du lat. *adeps*, graisse, et de *cire*), ou *Gras de cadavre*, produit de la décomposition des substances animales dans la terre humide ou sous l'eau. Ce produit se rencontre fréquemment dans les cimetières humides. Il a été observé pour la 1re fois en 1787 par Fourcroy. Chevreul l'a trouvé formé d'une petite quantité d'ammoniaque, de potasse, de chaux, unie à beaucoup d'acide margarique et à très-peu d'acide oléique. L'Adipocire provient seulement de la graisse préexistante dans le corps mort, et non de l'altération de la chair humaine, des tendons ou des cartilages, ainsi qu'on l'avait d'abord supposé.

ADIREMENT, mot surtout employé en Procédure, signifie perte d'une pièce. *Voy.* Pièce.

ADITION d'hérédité (du lat. *aditio*), acte par lequel un héritier déclare, expressément ou tacitement, la volonté d'acquérir une succession : on dit plus généralement *acceptation* ; cependant on trouve le mot *adition* dans l'art. 779 du C. Nap.

ADIVE ou corsac, espèce de Chien. *Voy.* Corsac.

ADJECTIF (du lat. *adjectivus*), une des parties essentielles du discours, exprime une qualité, une manière d'être comme ajoutée ou rapportée à une substance : aussi n'y a-t-il point d'adjectif sans substantif, exprimé ou sous-entendu. En grec, en latin et dans toutes les langues néo-latines, l'adjectif subit toutes les variations du substantif; il s'accorde avec lui en genre, en nombre, et, s'il y a lieu, en cas. Il est toujours invariable en anglais et souvent en allemand. Les substantifs peuvent devenir adjectifs s'ils servent à marquer la qualité d'une personne ou d'une chose; réciproquement, les adjectifs peuvent être pris substantivement, p. ex., pour exprimer les abstractions. — On distingue deux classes d'adjectifs: les *A. qualificatifs*, comme *blanc*, *noir*; *beau*, *laid*, et les *A. déterminatifs*, comme *ce*, *ces*; *un*, *plusieurs*, *mon*, *ton*, *son*, etc., qu'on subdivise en *A. numéraux*, *démonstratifs*, *possessifs*, *conjonctifs*, *interrogatifs* et *indéfinis.* On fait aussi rentrer l'*article* dans la classe des adjectifs déterminatifs. — Pour l'*Adjectif verbal* (*Voy.* Verbal) : pour les degrés de comparaison, *Voy.* Comparatif et Superlatif.

ADJOINT (d'*adjoindre*). Ce mot, qui signifie en général toute personne associée à une autre pour l'aider dans ses travaux, s'applique spécialement à l'*adjoint au maire*, officier public qui, dans chaque commune, est chargé de remplacer le maire en cas d'absence et d'empêchement, et qui le seconde dans ses fonctions. Le nombre des adjoints varie suivant la population des communes : *un* jusqu'à 2,500 hab. ; *deux* jusqu'à 10,000 ; et si la population est supérieure, 1 de plus par chaque excédant de 20,000 hab. *Voy.* Maire.

ADJONCTION (du lat. *adjunctio*). C'est, en Droit, un cas d'accession : on acquiert par *adjonction* la propriété d'une chose qui a été unie à la nôtre pour l'orner, la compléter ou s'en servir. Si cependant cette chose est plus précieuse que la nôtre, et que nous l'ayons employée à l'insu du propriétaire, celui-ci peut en réclamer la séparation quand même il en résulterait quelque préjudice pour notre chose (C. Nap., art. 566-569).

ADJUDANT (du lat. *adjuvare*, aider), officier militaire, subordonné à un autre pour l'aider dans ses fonctions. — Les *A. sous-officiers* font le service journalier ; ils sont les premiers parmi les sous-officiers ; ils portent à droite une épaulette d'or ou d'argent, à franges simples, barrée d'un double galon tissé dans le corps ; à gauche une contre-épaulette semblable ; ils sont sous les ordres des adjudants-majors et à la nomination du colonel : il y a un adjudant s.-off. par bataillon d'infanterie, un pour deux escadrons de cavalerie. Ce grade a été créé en 1771. — Les *A. majors* servent d'aides de camp au chef de bataillon : ils sont chargés de tous les détails du service, ainsi que de l'instruction des sous-officiers et caporaux : ils sont nommés par le ministre sur la présentation du colonel et ont rang de capitaine; ils portent des épaulettes d'une couleur distincte de celle du corps (en argent quand celles du corps sont en or et réciproquement). Ces adjudants datent de 1790. — Les *A. généraux*, créés en 1790, appelés en 1800 *A. commandants*, sont devenus en 1815 les *colonels d'état-major.* — Il y a encore des *A. de place* (*Voy.* Aide-major) et des *A. d'administration* pour les hôpitaux, l'équipement, les subsistances, etc.

Adjudant du Palais. *Voy.* Maison de l'Empereur.

ADJUDICATION (du lat. *adjudicatio*), acte par lequel une personne est déclarée acquéreur, fermier ou entrepreneur dans une vente, un louage ou un marché administratif. L'acquéreur s'appelle *adjudicataire.* L'adjudication est *volontaire* ou *forcée.* L'*A. volontaire* est celle que fait un majeur capable de contracter non poursuivi par des créanciers ; l'*A. forcée*, dite aussi *judiciaire*, parce qu'elle est faite par autorité de justice, a lieu : 1° à la requête de créan-

ciers (saisie, faillite); 2° dans certains cas d'aliénations volontaires et en observant les formes judiciaires (biens des mineurs, successions vacantes, biens indivis et impartageables, biens dotaux, etc.). L'adjudication est faite par un juge ou par un officier ministériel, notaire, commissaire-priseur, greffier, huissier, ou par un courtier.

En Matière administrative, l'adjudication doit être employée, en principe, pour les aliénations et baux de biens appartenant à l'État, aux départements, aux communes et aux établissements publics, pour marchés et fournitures à faire aux mêmes administrations et pour les entreprises de travaux publics. Elle a lieu, au rabais et par soumission cachetée devant l'autorité administrative. Les enchères et soumissions doivent être publiques et libres; l'entrave à cette liberté est un délit (C. pén., art. 412). L'adjudication n'est définitive que dans les 24 heures. *Voy.* ENCHÈRE, FOLLE ENCHÈRE, SURENCHÈRE.

ADMINISTRATION PUBLIQUE. On nomme ainsi l'ensemble des pouvoirs qui, soit au centre de l'Etat, soit dans chaque département, arrondissement, canton et commune, sont chargés de l'exécution des lois, arrêtés et mesures d'intérêt général. On distingue : l'*A. civile,* qui se subdivise en *A. centrale* (l'Empereur, les ministres et le conseil d'Etat); *A. départementale* (préfets, sous-préfets, conseils de préfecture, conseils généraux, conseils d'arrondissement); *A. communale* (maires, adjoints, conseils municipaux); *A. militaire, judiciaire, ecclésiastique, universitaire, financière, forestière, des ponts-et-chaussées, des hospices,* etc.

La science de l'Administration, d'origine toute récente, est surtout redevable en France aux travaux de MM. de Gérando, de Cormenin et Macarel. — Voir en outre A. Blanche et Boulatignier, *Dictionnaire général d'Administration* (1850); Block, *Dictionnaire de l'Administration française* (1856), etc.

Après février 1848, le gouvernement provisoire avait créé une *École d'administration,* annexée au Collége de France; les cours devaient être faits par les hommes les plus éminents du nouveau gouvernement; mais aucun d'eux ne monta jamais en chaire, et l'école fut supprimée en 1849.

ADONIDE, *Adonis*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Anémonées, se compose de plantes herbacées d'un aspect élégant, à feuilles finement découpées, à fleurs solitaires, rouges ou citrines, à 5 ou 6 pétales. On distingue : l'*A. vernale* ou *de printemps,* l'*A. estivale* ou *d'été,* dite aussi *Œil-de-perdrix*, et surtout l'*A. automnale* ou *Goutte-de-sang*, ainsi nommée à cause de sa couleur d'un rouge pourpre : cette dernière, selon la Fable, reçut le sang d'*Adonis* blessé. L'Adonide croît naturellement dans les blés et sur les pentes des montagnes : on en cultive plusieurs variétés dans nos jardins.

ADONIQUE (VERS), vers latin composé d'un dactyle et d'un spondée ou d'un trochée. Ex. : *Visĕrĕ mōntēs.* Il termine ordinairement la strophe *saphique* (*Voy.* SAPHIQUE). Son nom vient, dit-on, de ce qu'il était souvent employé dans les lamentations en l'honneur d'Adonis. — Les poëtes de la Renaissance ont essayé d'imiter ce vers en français.

ADOPTION (du lat. *adoptio*), acte qui crée entre deux personnes un rapport analogue à celui qui résulte de la paternité et de la filiation légitimes. Elle était connue chez les anciens, notamment chez les Juifs et les Grecs, mais elle était surtout usitée à Rome où il y avait l'*adoption* propr. dite par laquelle on faisait sortir de leur famille pour les faire entrer dans une autre les fils de famille, et l'*adrogation* par laquelle un chef de famille passait sous la puissance d'une autre personne avec tous ceux qui dépendaient de lui. L'adoption paraît s'être conservé en France sous les rois de la première et même de la seconde race, elle tomba ensuite en désuétude jusqu'au décret du 18 janvier 1792, qui la rétablit et en vertu duquel la Convention adopta le 27 janvier 1793 la fille de Lepelletier-St-Fargeau. Elle a été conservée dans le Code Napoléon où elle produit les effets suivants : 1° addition du nom de l'adoptant à celui de l'adopté; 2° empêchement de mariage entre l'adoptant, l'adopté et ses descendants, les enfants adoptifs d'une même personne, l'adopté et les enfants qui pourraient survenir à l'adoptant, l'adopté et le conjoint de l'adoptant, et *vice versa*; 3° obligation alimentaire entre l'adoptant et l'adopté; 4° droit de succession de l'adopté par rapport à l'adoptant. Quant aux conditions de l'adoption, il faut du côté de l'adoptant, qu'il ait 50 ans d'âge et 15 ans de plus que l'adopté, qu'il n'ait pas d'enfants légitimes, que son conjoint consente s'il est marié, qu'il ait fourni à l'adopté mineur des soins et des secours pendant 6 ans au moins; du côté de ce dernier, qu'il soit majeur, qu'il consente à l'adoption, qu'il ait obtenu le consentement de ses père et mère s'il a moins de 25 ans, ou demandé leur conseil s'il a plus de 25 ans. De plus il ne peut être adopté par deux personnes sinon par deux époux. Telles sont les conditions de l'*A. ordinaire.* Il y a aussi l'*A. testamentaire* par le tuteur officieux (*Voy.* TUTELLE OFFICIEUSE), qui peut être faite au profit d'un mineur et n'exige ni 6 ans de soins ni le consentement du conjoint de l'adoptant, et l'*A. rémunératoire* ou *privilégiée,* faite au profit de celui qui a sauvé la vie à l'adoptant et qui n'exige ni 6 ans de soins ni aucune condition d'âge dans la personne de l'adoptant. — Voir C. Nap., art. 343-360; Demolombe, *De l'adoption et de la puissance paternelle* (Paris, 1861).

ADOS (de *à* et *dos*), talus de terre, en pente inclinée vers le midi, qu'on ménage dans les potagers ou le long des espaliers pour la culture des primeurs. Dans la culture maraîchère, si le terrain est humide, on le dispose quelquefois en ados, pour faciliter l'écoulement des eaux. *Voy.* BILLONNAGE et DRAINAGE.

ADOUCISSANTS. *Voy.* BAIN, BÉCHIQUES, CALMANTS, LOOCH, MUCILAGE, etc.

ADOXA, sorte de Saxifrage. *Voy.* MOSCATELLE.

ADRAGANT (du mot *tragacantha*), gomme qui découle spontanément des tiges et des rameaux de plusieurs Astragales, surtout de l'*A. verus* et de l'*A. gummifer. Voy.* ASTRAGALE et GOMME.

ADRESSE. On nomme ainsi, en Politique, un discours adressé au chef de l'État par un corps politique, administratif, ou par une réunion de citoyens. De 1815 à 1848 on donna spécialement ce nom à la réponse faite par les Chambres au discours de la Couronne. On connaît la célèbre *adresse des* 221 votée en mars 1829, en réponse au discours menaçant de Charles X, et qui fut bientôt suivie de la révolution de Juillet. — L'adresse, supprimée en 1848, a été rétablie le 24 novembre 1860, puis supprimée de nouveau le 19 janvier 1867.

ADROGATION. *Voy.* ADOPTION.

ADULAIRE, ou *Pierre de Lune.* On nomme ainsi les variétés translucides du Feldspath orthose. Les plus beaux cristaux de ce minéral se rencontrent au St-Gothard (*Mont Adule*). L'Adulaire qui affecte la forme de prismes rhomboïdaux obliques est souvent coloré en vert par de l'Actinote.

ADULTE. *Voy.* AGE et ÉCOLES.

ADULTÈRE (du lat. *adulterium*). Ce mot désigne et la violation de la foi conjugale et la personne coupable de cette violation. Le crime d'adultère a été de tout temps flétri par la morale, condamné par la religion, et puni sévèrement, quoique à des degrés différents, par la législation. Défendu par le Décalogue, il était puni de mort chez les Juifs : les deux coupables étaient lapidés. Les Lacédémoniens, les Germains, punissaient également l'adultère du dernier supplice : c'est ce qui a lieu encore auj. chez les Musulmans et chez la plupart des Orientaux. A Athènes, la femme coupable était répudiée et exclue des temples. A Rome, elle était livrée au mari, qui pouvait la répudier ou même la tuer; la loi *Julia*, rendue par Auguste, prononçait, selon les cas, la mort ou la relégation. — En France, avant la Révolution,

la femme adultère était le plus souvent enfermée, pour le reste de ses jours, dans un couvent ou dans un hôpital avec les femmes de mauvaise vie. Auj. l'adultère donne lieu à la séparation (C. Nap., art. 229, 230); toutefois l'adultère du mari n'y donne lieu que s'il a entretenu une concubine dans la maison conjugale. La femme adultère est, en outre, condamnée par le Code pénal (art. 336-39) à la réclusion pendant un temps qui peut varier de 3 mois à 2 ans; son complice est passible de la même peine, et, de plus, d'une amende de 100 à 2,000 fr.; le meurtre commis par le mari outragé sur les coupables surpris en flagrant délit dans la maison conjugale est déclaré excusable (C. pén., art. 324). Les enfants *adultérins* ne peuvent être reconnus ni légitimés; ils n'ont droit qu'à des aliments (C. Nap., art. 331, 335, 762). — Voir Bedel, *Traité de l'adultère* (Paris, 1825); Revel, *id.* (Paris, 1861).

ADVERBE (du lat. *adverbium*), mot invariable, dont la fonction est de modifier le verbe, l'adjectif ou l'adverbe auprès duquel il se place. Il y ajoute une idée de degré, *très, plus, moins, peu, beaucoup*; de manière, *lentement, aisément*; de temps, *demain, hier*; de lieu, *ici, là*; d'affirmation, de négation, d'interrogation, ou de doute. L'adverbe n'est pas, à proprement parler, un élément essentiel du langage; il n'est lui-même qu'un mot composé, équivalant à une préposition suivie de son complément : agir *sagement*, c'est agir *avec sagesse*. — Dans nos adverbes le suffixe *ment* n'est autre chose que le latin *mens, mentem*, esprit, auquel nous avons donné le sens de façon, manière.

ADYNAMIE (du gr. ἀδυναμία), privation de force, état morbide caractérisé par l'abattement de la physionomie, la flaccidité des chairs, la difficulté ou l'impossibilité du mouvement, l'obscurcissement des sensations, des affections morales et des opérations intellectuelles. Cet état s'observe dans beaucoup de maladies, et spécialement dans le typhus, le scorbut et la fièvre typhoïde, qu'on appelait autrefois *fièvre adynamique*.

ÆGAGRE, chèvre sauvage. *Voy.* CHÈVRE.

ÆGAGROPILES. *Voy.* BÉZOARD.

ÆGICÉRÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, voisine des Primulacées et des Myrsinées, ne renferme que le genre *Ægiceras* (du gr. αἶξ, αἰγός, chèvre, et κέρας, corne, par allusion à la forme du fruit). Ce sont des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à fleurs blanches en grappes ou en ombelles : on cultive en serre chaude l'*Æ. majus*.

ÆGILOPS (du gr. αἰγίλωψ). Les anciens nommaient ainsi un petit ulcère qui se forme à l'angle interne de l'œil. *Voy.* FISTULE LACRYMALE.

ÆGILOPS, vulg. *Œil-de-chèvre*, genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, renferme des plantes à épi simple, composé d'épillets sessiles, solitaires, de 3 à 5 fleurs. On en distingue 4 espèces, communes dans le midi de la France : l'*Æ. triuncialis*, l'*Æ. ovata*, l'*Æ. triaristata* et l'*Æ. squarrosa*. On a prétendu longtemps, mais à tort, que le froment cultivé n'était qu'une modification de l'*Æ. ovata*.

ÆGIPHILA. *Voy.* CABRIL et VERBÉNACÉES.

ÆGLEFIN ou AIGLEFIN, poisson. *Voy.* MORUE.

ÆPYORNIS ou ÉPIORNIS (du gr. αἰπύς, immense, et ὄρνις, oiseau), genre d'Oiseaux fossiles gigantesques, distincts de l'autruche et du casoar, et dont on n'a que quelques os et les œufs. Ces œufs, découverts à Madagascar en 1850 dans des dépôts quaternaires, ont une capacité de 8 à 10 litres.

AÉRAGE, AÉRATION. *Voy.* VENTILATION.

AÉRIFORME, se dit des fluides qui, différant de l'air atmosphérique par leur nature propre, lui ressemblent par leurs propriétés physiques : tels sont les gaz et les vapeurs.

AÉROLITHES (du gr. ἀήρ, air, et λίθος, pierre), dits aussi *Météorites* ou *Pierres météoriques*, pierres tombées de l'atmosphère. Ces pierres sont tantôt arrondies, tantôt anguleuses, et recouvertes ord. d'un vernis noirâtre. Les unes, purement métalliques, se composent de fer natif allié à du nickel et à du chrôme. D'autres contiennent, outre les substances précédentes, de la silice, du péridot, et plus rarement du soufre et du chlorhydrate d'ammoniaque. Cette composition, tout à fait différente de celle des minéraux terrestres, où l'on ne trouve jamais de fer natif, leur a fait assimiler des masses métalliques souvent très-lourdes que l'on trouve par places à la surface de la terre et qui ont dû tomber de l'atmosphère à une époque inconnue. La plus célèbre de ces masses est celle que l'on conserve à St-Pétersbourg, et qui est connue sous le nom de *fer de Pallas*. — La chute des aérolithes est ord. précédée de l'apparition de globes enflammés, qui traversent l'espace en laissant après eux une traînée lumineuse, et qui finissent par éclater avec une détonation comparable au bruit du tonnerre. Cette incandescence est due au frottement que ces corps éprouvent en traversant l'atmosphère; car quelques aérolithes ramassés immédiatement après leur chute, avaient conservé, malgré leur fusion externe, la température très-basse des espaces célestes, et dans d'autres (*aérolithe d'Ornans*), du chlorhydrate d'ammoniaque n'avait pas même été volatilisé. — Les savants se sont refusés pendant longtemps à attribuer aux aérolithes une origine extra-terrestre. Pour les uns c'étaient des pierres lancées par les volcans; pour d'autres c'était de l'*air concrété par la foudre*. Laplace admettait qu'ils venaient de la lune. Auj. on rattache l'origine des aérolithes aux *étoiles filantes* (*Voy.* ce mot) : on suppose qu'il existe une multitude de corpuscules analogues aux planètes et qu'ils forment dans l'espace comme une sorte d'anneau; lorsque la terre dans son mouvement rencontre cet anneau, un certain nombre de ces corpuscules s'enflamment au contact de l'atmosphère, en continuant leur course : ce sont les étoiles filantes; d'autres entraînés, par l'attraction de la terre, tombent en éclatant à sa surface : ce sont les aérolithes. — La chute des pierres était connue des anciens : ce phénomène a été observé nombre de fois, au moyen âge et dans les temps modernes; mais la première pierre dont la chute ait été officiellement constatée est celle qui tomba à L'Aigle le 26 avril 1803 et qui fut l'objet d'une enquête de la part de l'Académie des sciences. On conserve au Jardin des Plantes de Paris plus de 80 aérolithes, avec l'indication du lieu et de la date authentique de leur chute.

AÉRONAUTE (du gr. ἀήρ et ναύτης, navigateur). Les plus fameux aéronautes, après les frères Montgolfier, inventeurs de l'*aérostat* (*Voy.* ci-après), sont : Blanchard, qui traversa la Manche en 1785; Pilâtre de Rozier et Romain, qui voulurent renouveler l'expérience peu de mois après, mais qui périrent pour avoir imprudemment placé au-dessous d'un ballon plein d'hydrogène une montgolfière avec son foyer ardent; Garnerin, qui le 1er se servit du parachute (1797); Mme Blanchard, qui périt par le feu en lançant des artifices du haut de sa nacelle (1819), et, de nos jours, MM. Robertson, Green, qui traversa de nouveau la Manche en 1851; Margat, Godard, Poitevin, Petin, Nadar, etc.

AÉROPOSTE (du gr. ἀήρ et de *poste*), appareil formé d'un tuyau dans lequel peut glisser une boîte, contenant les lettres. Pour faire mouvoir cette boîte, on raréfie l'air d'un côté, et alors la pression atmosphérique pousse la boîte de l'autre côté; ou bien on comprime l'air dans le tuyau, au lieu d'y faire le vide. Cet appareil a été mis en pratique pour le service de la poste à Londres et à Paris.

AÉROSTAT (du gr. ἀήρ et στατός, qui se tient), espèce de ballon rempli d'un fluide plus léger que l'air, et au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère. Cette ascension a lieu en vertu de cette loi que tout corps plongé dans un fluide éprouve de bas en haut une force de poussée égale au poids du fluide qu'il déplace. — Les aérostats furent imaginés par les frères Montgolfier, qui firent leur première expé-

rience à Annonay, le 5 juin 1783 ; ils la répétèrent à Versailles le 20 sept. Leur ballon, appelé de leur nom *montgolfière*, était formé d'une enveloppe de toile doublée de papier et renfermait de l'air dilaté par la chaleur (on produit cette dilatation en brûlant de la paille sous un orifice ménagé à la partie inférieure du ballon). En nov. 1783, Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes osèrent les premiers s'élever dans une *nacelle* suspendue au-dessous d'une *montgolfière* ; pour éviter que l'air ne se refroidît, ils entretenaient du feu sous l'orifice de l'aérostat. Ce procédé dangereux fut bientôt abandonné. Dès 1783, le physicien Charles substitua le gaz hydrogène à l'air raréfié par la chaleur; on emploie de préférence auj. le gaz d'éclairage, dont la légèreté est suffisante et qui coûte moins cher. On n'emplit le ballon qu'aux 3/4 environ, parce que si le ballon était entièrement gonflé en quittant la terre, le gaz, tendant sans cesse à se mettre en équilibre avec l'air environnant, pourrait crever son enveloppe à une certaine hauteur : cette enveloppe est en fort taffetas de soie et parfaitement gommée ; elle est recouverte elle-même par le filet qui soutient la nacelle. L'aéronaute se munit aussi d'une provision de lest, dont il jette une partie quand il veut s'élever davantage et que le ballon n'a plus de force ascensionnelle. Pour redescendre, il ouvre, au moyen d'une corde, une soupape ménagée à la partie supérieure du ballon, et par laquelle s'échappe alors une portion du gaz. L'invention du *parachute* (*Voy.* ce mot) prévient une partie des dangers de la navigation aérienne. — Les aérostats n'ont guère été jusqu'ici qu'un spectacle destiné à amuser la foule dans les fêtes publiques (*Voy.* Aéronaute). On a essayé cependant d'en faire quelques applications utiles : ainsi, on s'est servi des ballons pour reconnaître en temps de guerre les positions de l'ennemi ; on avait formé en 1793 une compagnie d'ingénieurs *aérostiers*, et à la bataille de Fleurus (1794), des officiers montés dans un ballon observaient les mouvements des Autrichiens. Les Russes tentèrent, en 1812, de se servir des aérostats pour jeter sur l'armée française des projectiles incendiaires. — Biot et Gay-Lussac appliquèrent en 1804 l'aérostat à la solution de plusieurs problèmes de physique ; Gay-Lussac s'éleva à près de 7,000 m. MM. Bixio et Barral ont également exécuté, en 1850, deux ascensions dans un but scientifique. Les ascensions en ballon captif sont fréquemment employées pour l'étude des phénomènes atmosphériques ; elles ne présentent pas de dangers. L'aérostat est attaché à un câble, qu'un treuil placé sur le sol déroule pendant l'ascension et enroule pendant la descente. L'emploi des ballons, comme moyen de reconnaissance militaire, a été repris en Amérique pendant la dernière guerre, mais combiné avec la télégraphie électrique. Pendant le siége de Paris en 1870-71, des communications régulières purent être établies avec la province au moyen de ballons qui passaient par-dessus les lignes ennemies. De nombreux essais ont été faits pour diriger les aérostats. On peut consulter à ce sujet le *Magasin pittoresque* (mai 1844); M. Francallet, *Des moyens de diriger les aérostats* (1849); M. Dupuis-Delcour, *l'Aérostation ou Guide pour servir à l'histoire et à la pratique des ballons* (1849) ; M. J. Turgan, *les Ballons* (1850), etc.

ÆSCHYNANTHUS (du gr. αἰσχύνη, pudeur, et ἄνθος, fleur), genre de la famille des Cyrtandracées, renferme des plantes sarmenteuses originaires de l'Asie tropicale, où elles croissent, en fausses parasites, sur les arbres des forêts humides. On les cultive dans la serre chaude comme les Orchidées, dans des corbeilles suspendues : leurs tiges sont pendantes et leurs fleurs en bouquets du plus beau rouge.

ÆSCHYNITE, substance minérale de la classe des Tantalides. *Voy.* Ilménite.

ÆSCULUS, nom latin du genre Marronnier.

ÆSHNE, insecte Névroptère. *Voy.* Libellule.

ÆTHUSE, *Æthusa* (du gr. αἰθύσσω, enflammer), genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sélinées, ainsi nommé à cause de l'âcreté du suc de la plante. L'*Æ. cynapium*, ou *Petite ciguë*, est très-vénéneuse et peut être confondue avec le persil ; elle en diffère toutefois par l'odeur fétide qu'exhalent ses feuilles froissées, et par ses fleurs qui sont blanches, tandis que celles du persil sont verdâtres. Cette plante a les mêmes propriétés médicales que la *Grande ciguë* ; mais son emploi est plus dangereux.

AÉTITE ou Pierre d'aigle. *Voy.* Géode.

AFFAIRES étrangères. *Voy.* Ministères.

AFFAISSEMENTS, Géologie. *Voy.* Soulèvements.

AFFALER (S') (du flamand *afhalen*, tirer en bas). Ce mot, en Marine, est synonyme de *s'échouer*. — On dit, en le prenant activement, *affaler une manœuvre*, pour l'abaisser, peser sur elle, afin de vaincre le frottement qui la retient.

AFFECTION (du lat. *affectio*), toute modification passive en général. Cependant, en Psychologie, on désigne spécialement par le nom d'*affections* une classe de sentiments actifs qui se rapportent à nos semblables ou à d'autres êtres, et qui sont opposés à l'*amour de soi*. On divise les affections en *bienveillantes*, telles que la sympathie, les affections qui unissent les divers membres de la famille, l'amitié, la pitié, la reconnaissance ; et en *malveillantes*, telles que l'antipathie, la misanthropie, etc. (*Voy.* Sympathie, Antipathie). — En Médecine, le mot *affection* est synonyme de *maladie*.

AFFICHES (du lat. *affigere*, attacher). En vertu de la loi du 22 juillet 1790, les affiches publiées par le gouvernement peuvent seules être imprimées sur papier blanc; les affiches des simples particuliers doivent être sur papier de couleur. Ces dernières sont, en outre, soumises à un droit de timbre et à de sévères règlements : la loi du 10 décembre 1830 prohibait toute publication politique au moyen d'affiches ou placards ; celle du 16 juillet 1850 a renouvelé et aggravé les prescriptions antérieures.

affiches (petites-). En 1638, le médecin Renaudot fit paraître sous le titre de *Bureau d'adresses*, les *Petites-Affiches de Paris*, qui cessèrent à sa mort (1653). Ce recueil périodique, repris en 1715 se continue encore aujourd'hui.

AFFILIATION (d'*affilier*; du lat. *ad* et *filius*), association à une compagnie, corporation ou communauté. L'affiliation à une corporation militaire étrangère emporte privation de la qualité de Français (C. Nap., art. 21). — Pour l'affiliation à une société secrète, *Voy.* Société.

AFFILOIR. *Voy.* Pierre a aiguiser et Fusil.

AFFINAGE (du préfixe *à* et de *fin*, adj.), opération par laquelle on sépare certains corps des substances qui en altéraient la pureté. Ce mot s'emploie surtout pour les métaux, notamment l'or, l'argent et la fonte. — L'*affinage de l'or* a pour objet de séparer ce métal de l'argent et du cuivre. Autrefois, on effectuait cette séparation par la méthode dite du *départ*, qui consistait à dissoudre le métal dans l'acide nitrique ; il se faisait du nitrate d'argent et de cuivre soluble, tandis que l'or restait à l'état métallique et insoluble. Mais, comme il y a toujours une certaine quantité d'or entraînée dans la dissolution, on remplace auj. l'acide nitrique par l'acide sulfurique bouillant. L'or d'affinage est d'habitude au titre de 998 millièmes. — L'*affinage de l'argent* consiste à faire fondre ce métal dans un creuset : lorsque le métal est fondu, on jette dans le creuset du salpêtre qui se combine avec le cuivre sans toucher à l'argent; ce mélange surnage à la surface du bain, et l'on trouve au fond du creuset un culot d'argent fin. — L'*affinage de la fonte*, c.-à-d. sa conversion en fer ductile et malléable, consiste à la chauffer fortement au contact de l'air, afin d'oxyder le carbone et les autres matières étrangères. Cette opération se pratique dans des fourneaux particuliers appelés *puddlings* ou *fours à puddler*. — On appelle encore *affinage* : 1° le peignage du chanvre, afin de le rendre plus long, plus doux et plus fin; 2° la dernière opération que l'on

fait subir aux aiguilles, et qui consiste à aiguiser leur pointe sur une pierre; 3° la dernière tonture que l'on fait subir aux draps.

AFFINITÉ (du lat. *affinis*). En Droit, c'est le lien de famille entre un époux et les parents de l'autre époux qu'on appelle des *affins*. On dit auj. plus communément *alliance, alliés*. *Voy.* ALLIANCE.

En Chimie, l'*Affinité* ou *Attraction chimique* est la tendance qu'ont les corps à se combiner ensemble. Elle se distingue des autres attractions moléculaires en ce qu'elle donne naissance à des composés dont les propriétés diffèrent de la moyenne de celles des corps composants. Le résultat de l'affinité est la *combinaison chimique*. Les anciens chimistes distinguaient plusieurs espèces d'affinités : affinité *élective*, *prédisposante, divellente, quiescente*, etc. On conserve encore quelquefois la première de ces dénominations. — Le mot *affinité* paraît avoir été employé pour la première fois par Barchusen, chimiste allemand, en 1703. Geoffroy l'aîné publia en 1718 la première table d'affinités; d'autres furent dressées par Wenzel, Bergmann, Guyton-Morveau, etc. — Suivant Ampère, chaque atome est entouré de courants électriques tournant autour de lui comme dans un solénoïde (*Voy.* ce mot), et produisant ainsi deux pôles, l'un négatif, l'autre positif, causes des attractions chimiques. Suivant Berzélius, chaque atome est aussi doué de deux pôles électriques d'attraction inverse. Ces hypothèses tendent à disparaître auj. Les recherches de thermodynamique ayant démontré que la chaleur est due à un mouvement vibratoire des molécules, et d'un autre côté les phénomènes de l'affinité s'accusant toujours par l'apparition ou la perte d'une certaine quantité de chaleur, on suppose que la cause de l'affinité, comme celle de la chaleur, est due à un mouvement vibratoire atomique, en rapport avec la forme ou la nature de l'atome, mouvement dont les lois mécaniques nous sont encore inconnues, mais qui, au moment de la combinaison chimique, apparaît sous forme d'un mouvement vibratoire calorifique, dont la force vive est la mesure même de l'affinité mise en jeu pour effectuer la combinaison.

AFFIRMATION (du lat. *affirmatio*). En Logique, c'est tantôt l'acte par lequel l'intelligence prononce sur la réalité d'un fait, tantôt celui par lequel elle attribue une qualité à une substance; *affirmation* est ainsi opposé à *négation*. Renfermée dans la pensée, l'affirmation constitue un *jugement*. Exprimée par la parole, elle devient une *proposition*.

En Droit, l'*Affirmation* est la déclaration de la vérité d'un fait, avec ou sans serment. Il y a *A. de compte, de créances, de procès-verbaux*, etc., selon les objets auxquels l'affirmation s'applique (C. Nap., art. 1456, 1924; C. de proc. civ., art. 534, 671; C. de comm., art. 381, 497; C. d'Instr. crim., art. 18, etc.).

L'art. 1781 du C. Nap., aux termes duquel le maître était cru sur son affirmation, dans les contestations avec ses domestiques et ouvriers relatives à leur salaire, a été abrogé par la loi du 10 août 1868.

AFFIXES (du lat. *affixus*), terme de Grammaire, se dit tantôt des particules qui se mettent à la fin des mots pour en modifier le sens, p. ex. pour y ajouter l'idée accessoire de rapport à l'une des trois personnes, comme cela a lieu dans les langues sémitiques; tantôt des parties accessoires d'un mot, c.-à-d. des parties autres que la racine : on distingue alors les affixes en *préfixes*, qui précèdent la racine, et en *suffixes*, qui la suivent. *Voy.* ces mots.

AFFLICTIVE (PEINE). *Voy.* PEINE.

AFFOUAGE (du b.-lat. *affoagium*; d'*ad* et *focus*). On nomme ainsi et le bois de chauffage qui se délivre annuellement aux habitants d'une commune, et le droit de recevoir ce bois. Cet usage, introduit par la loi du 26 nivôse an II, est imité d'une loi donnée à la Lorraine par Stanislas de Pologne. En principe, le bois d'*affouage* se partage par feu, et il est interdit de le vendre. — Voir Meaume, *Traité des droits d'usage dans les forêts et de l'affouage*, Nancy, 1851. (*Voy.* aussi Cod. for., art. 103 et 105).

AFFRANCHI (d'*affranchir*), *libertus, libertinus, manumissus*. On nommait ainsi, chez les anciens, les esclaves qui recevaient de leurs maîtres la liberté. Chez les Grecs, les affranchis n'étaient pas considérés comme citoyens, et ne jouissaient d'aucun droit. Ils étaient tenus de rendre encore certains services à leurs anciens maîtres; ceux-ci, de leur côté, leur devaient aide et protection. Les affranchis quittaient le plus souvent leur nom d'esclaves. — A Rome, les affranchis étaient également dans une condition inférieure : leur droit de suffrage était restreint, ils ne pouvaient ni arriver aux magistratures, ni porter l'anneau d'or, ni épouser des sénateurs ou des enfants de sénateurs; jusque sous le règne d'Auguste, ils ne purent même pas contracter mariage avec des *ingénus* (*Voy.* ce mot). Ils étaient de plus dans la dépendance de leur patron : celui-ci avait la tutelle sur ses affranchis impubères, pouvait exiger d'eux des services honorifiques ou pécuniaires, p. ex. de l'accompagner au forum, ou de lui fournir un certain nombre de journées de travail; à leur mort, il leur succédait s'ils ne laissaient pas d'héritiers; enfin l'affranchi ingrat envers son patron redevenait esclave. D'ailleurs tous les affranchis n'étaient pas citoyens romains; il y avait aussi : 1° les *A. latins juniens*, qui n'avaient pas le droit de cité, p. ex. ceux qui avaient été affranchis non solennellement (*Voy.* AFFRANCHISSEMENT) ou avant l'âge de 30 ans; 2° les *A. déditices* qui ne pouvaient habiter Rome ni cent milles autour de Rome : c'étaient ceux que leur maître avait condamnés pendant leur esclavage à quelque châtiment grave. Sous Justinien, tous les affranchis ont le droit de cité. Longtemps méprisés, exclus même des légions, se livrant seuls au commerce par lequel les Romains croyaient déroger, les affranchis arrivèrent par lui à la fortune et à la domination : Pallas, sous Claude, et Narcisse sous Néron furent les maîtres du monde.

AFFRANCHISSEMENT. Chez les anciens, l'affranchissement était l'acte par lequel on donnait la liberté à un esclave. A Sparte, le peuple seul pouvait affranchir les esclaves; il n'usait de ce droit que pour récompenser des services rendus aux citoyens ou à l'État. On déclarait l'esclave libre en lui mettant une couronne sur la tête. A Athènes, le maître pouvait affranchir son esclave : il le présentait à un archonte, et le déclarait libre en lui mettant la main sur la tête; ensuite un héraut annonçait l'affranchissement au peuple. Quelquefois la république affranchissait un esclave, et lui accordait le droit de citoyen lorsqu'il avait rendu de grands services. — A Rome, il y avait 3 modes d'affranchissement : 1° le *cens* : l'esclave devenait libre quand il était inscrit avec le consentement de son maître sur les registres du cens (*Voy.* ce mot); 2° la *vindicte* : une personne revendiquait la liberté d'un esclave devant le magistrat en le touchant avec une baguette (*vindicta*); le maître ne résistait pas, et le magistrat prononçait que l'esclave était libre; 3° le *testament* : un maître ordonnait par son testament que son esclave fût libre, ou confiait à son héritier le soin de l'affranchir. C'étaient là les modes solennels de l'affranchissement; il pouvait aussi se faire par lettre ou déclaration devant témoins; mais alors l'esclave n'acquérait pas le droit de cité. Sous Justinien, l'affranchi a toujours ce droit de quelque manière qu'il ait reçu la liberté. Pour affranchir, il fallait en général être âgé de 20 ans et depuis Justinien de 18 ans.

AFFRANCHISSEMENT. *Voy.* POSTE et TIMBRES.

AFFRÈTEMENT. *Voy.* FRET et CHARTE-PARTIE.

AFFRONTÉ (de *à* et *front*), se dit, en termes de Blason, des têtes d'hommes ou d'animaux, qui semblent se regarder, et, en général, de toutes pièces posées en face l'une de l'autre.

AFFUSION (du lat. *affusio*), moyen thérapeutique, qui consiste à faire tomber de l'eau sur le corps, non en colonne d'un petit diamètre, comme dans la

douche, mais en masse assez considérable pour atteindre à la fois une grande étendue de la surface cutanée. On l'emploie contre l'aliénation mentale, les affections nerveuses, le tétanos. L'affusion produit une percussion et un refroidissement subit; elle détermine la constriction des vaisseaux capillaires et la concentration du sang sur les organes intérieurs; aussi ne doit-on l'employer qu'avec prudence. Elle n'est salutaire qu'à condition d'être suivie d'une réaction en sens inverse, constatée par le retour de la température primitive de la peau.

AFFÛT (du préf. *ad* et de *fût*, bois). En termes de Chasse, c'est un lieu caché où l'on attend le gibier à l'entrée ou à la sortie du bois (*Voy.* CHASSE). — Par suite, on a étendu ce nom à l'assemblage de charpente, et même au bâti de fonte ou de fer, qui porte une bouche à feu. Un affût se compose essentiellement de deux montants appelés *flasques* portant un encastrement cylindrique pour recevoir les tourillons de la pièce. On distingue : l'*A. de campagne* qui est à flèche et à 2 roues : la crosse de l'affût s'adapte à un avant-train, mais elle repose sur le sol quand la pièce est en batterie ; l'*A. de montagne*, où l'avant-train est remplacé par une limonière; l'*A de siége*, pour les places-forces et les côtes ; il est monté sur un double châssis et muni de roulettes de manière à pouvoir prendre toutes les directions ; l'*A. de mortier*, ordinairement en fonte et sans roues ; enfin l'*A. de marine*, portant sur 4 roulettes et muni d'une amarre qui empêche la pièce de reculer.

AFFÛTAGE (d'*affuster*, préparer). *V.* REPASSAGE.

AGACE (du v. all. *agalstra*), ou AGASSE. *Voy.* PIE.

AGALLOCHE ou *Bois d'Aloès*. *Voy.* AQUILAIRE.

AGALMATOLITHE (du grec ἄγαλμα, statue et λίθος, pierre), ou *Pagodite*, minéral qui nous est apporté de Chine sous la forme de petites statuettes ou de magots; il est translucide, d'un aspect mat, blanc, avec une légère teinte rose, grise, jaune ou verte ; il se laisse couper facilement avec un instrument tranchant. C'est un silicate alumineux hydraté de potasse, de chaux et de fer.

AGAMES (du grec ἄγαμος, non marié). En Botanique, ce mot désigne : 1° Un mode de reproduction particulier à certaines plantes (*Voy.* GÉNÉRATION); — 2° Chez quelques botanistes, les plantes appelées aussi *Cryptogames* (*Voy.* ce mot).

En Zoologie, on donne le nom d'*Agames* à une famille de l'ordre des Sauriens, voisine des Iguanes et qui comprend les genres *Agame, Dragon, Galéote, Istiure, Stellion* et *Ptérodactyle* (ce dernier fossile).

AGAMI, *Psophia*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Hérodiens, tribu des Grues, a pour type l'*Agami trompette* de la Guyane, ainsi appelé à cause du bruit rauque qu'il fait entendre fréquemment. L'Agami s'attache à l'homme et peut prendre toutes les habitudes du chien. On n'est pas encore parvenu à l'acclimater en France.

AGANIDE, *Aganides*, genre de Mollusques fossiles de l'ordre des Céphalopodes tentaculifères, famille des Ammonidées : coquille spirale régulière, enroulée sur un même plan ; tours de spires contigus, cloisons pourvues latéralement de parties anguleuses, lobe dorsal également anguleux. Les Aganides appartiennent aux étages devonien et saliférien.

AGAPANTHE (du gr. ἀγάπη, amour, et ἄνθος, fleur), *Agapanthus*, genre de la famille des Liliacées, dont l'espèce la plus remarquable est l'*A. ombellé* ou *Tubéreuse bleue* (*Crinum africanum*), originaire du Cap. Sa tige, haute de 1m, se pare en juillet d'une belle aigrette de fleurs bleues, comme celles de la tubéreuse, mais qui n'ont pas d'odeur. Cette plante craint les moindres gelées. — Deux variétés sont recherchées des amateurs, l'*A. à petites feuilles* et l'*A. rubané*. — Endlicher a donné le nom d'*Agapanthées* à un sous-ordre de la famille des Liliacées, comprenant les genres : *Agapanthus, Phormium* et *Polyanthes* (Tubéreuse).

AGARIC (du gr. ἀγαρικόν), *Agaricus*, genre de Champignons basidiosporés gastéromycètes, type de la famille des Funginées. Les Agarics sont constitués par un pédicule surmonté d'une sorte de chapeau dont l'intérieur est garni de lames nombreuses irradiant du centre à la circonférence : le pédoncule et le chapeau sont primitivement enveloppés d'une membrane qui se déchire par suite du développement du champignon et la rupture laisse comme cicatrice cette sorte de collerette qu'on voit près du chapeau et qu'on appelle *volva*. Ils croissent dans les lieux humides et ombragés, dans les prairies, les fumiers, les troncs d'arbres, les caves et les bois pourris.—On connaît un assez grand nombre d'espèces d'Agarics dont quelques-unes sont comestibles, mais la plupart vénéneuses. L'*A. comestible* (*A. edulis*), ou *Champignon de couche*, est commun à Paris où il est cultivé en grand dans les catacombes : il a de 0m,03 à 0m,06 de hauteur, et ses lames d'un rose terne noircissent en vieillissant (*Voy.* CHAMPIGNONS). Les autres espèces comestibles sont : l'*A. oronge*, qui a une couleur rouge-écarlate ; l'*A. odorant* ou *Mousseron*, qui est entièrement blanc, et recherché pour le parfum qu'il communique aux aliments; l'*A. élevé* (*A. procerus*), très-commun. Parmi les espèces dangereuses, on remarque : l'*A. styptique*, de couleur jaune-cannelle, dont le chapeau hémisphérique ressemble à une oreille d'homme ; la *Fausse-oronge* qui n'est distinguée de la véritable que par son volva incomplet; l'*A. rouge-sanguin*, dont le chapeau est rouge, les lames blanches et égales, etc. — Certains champignons, appelés vulg. *Agarics*, présentent sous leur chapeau non plus des lames rayonnantes, mais des tubes verticaux : ils appartiennent au genre *Polypore*. Tels sont l'*A. du chêne* ou *Amadouvier* avec lequel on fait l'amadou (*Voy.* AMADOU), et l'*A. du mélèze* employé en médecine.

Autour des Agarics, dans la même famille des Funginées, se rangent les genres : *Amanita, Cantharellus, Lentinus, Panus, Montagnites, Pterophyllus, Heliomyces, Xerotus, Trogia, Schizophyllum, Lenzites, Cyclomyces.*

AGATE (d'*Achates*, fleuve de Sicile). On comprend sous ce nom toutes les variétés de Quartz qui n'ont pas l'aspect vitreux. Les Agates se reconnaissent à leurs couleurs vives et variées, disposées par bandes ondulées et concentriques; leur cassure est semblable à celle de la cire. Ces pierres font feu au briquet, mais elles sont moins dures que le cristal de roche et le silex. Quand les bandes sont peu nombreuses et que les couleurs en sont bien tranchées, l'Agate s'appelle *onyx* (*Voy.* ce mot). Les Agates d'un blanc laiteux, légèrement bleuâtre, se nomment *calcédoines;* les agates rouge-cerise, *cornalines ;* les rouge-orangé, *sardoines*; les bleu de ciel, *saphirines* ; les vert-pomme, *chrysoprases*; les vert-foncé tachetées de rouge, *héliotropes*. On nomme *A. œillée* celle dont les couches sont circulaires; *A. jaspée,* celle qui est mêlée avec du jaspe; *A. herborisée, arborisée* ou *mousseuse*, celle qui offre dans l'intérieur de sa pâte des représentations d'herbes, d'arbres, ou de mousses; *A. enhydre*, celle qui contient des gouttelettes d'eau. Les Agates sont employées dans la bijouterie et la gravure sur pierre. On les utilise aussi à la confection des mortiers molettes, brunissoirs, etc. — On les trouve dans les roches amygdaloïdes et dans les terrains paléozoïques. Le pays d'Europe où l'on trouve les plus belles Agates est le Hartz. Il en vient beaucoup d'Auvergne. — Le silex pyromaque ou pierre à fusil que l'on trouve abondamment dans les terrains de craie est une Agate grossière.

On fait auj. des *Agates artificielles* qui imitent parfaitement la nature.

AGATINE, *Achatina*, genre de Mollusques gastéropodes pulmobranches de la famille des Hélicidées : coquille ovale ou oblongue, présentant une ouverture entière plus longue que large, à bords droits, tranchants et non réfléchis ; columelle lisse et tronquée à sa base. Les Agatines ont des habitudes terrestres; elles

habitent les pays chauds où elles dévorent les arbres et les arbustes, comme chez nous les escargots et les limaces. — Les amateurs recherchent la coquille de l'*A. de Madagascar*, vulg. *Perdrix*, qui a près de 0m,15 de long, et celle de l'*A. rubanée* qui n'a que 0m,05

AGAVE du gr. ἀγαυή, admirable, *Agave*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes épineuses qui ont beaucoup de ressemblance avec les aloès. L'espèce la plus remarquable, l'*A. d'Amérique*, serait suivant les traditions mexicaines, 400 ans avant de fleurir : la vérité est qu'elle fleurit très-rarement et qu'alors elle produit une telle quantité de fleurs à la fois que la plante en est épuisée pour bien longtemps. Les feuilles de cette espèce, longues de plus d'un mètre, sont radicales, épaisses et hérissées d'épines sur leurs bords ; les fleurs, d'un blanc jaunâtre, forment un panache épais à l'extrémité d'une hampe quelquefois haute de plus de 10m ; la sève fermentée fournit une liqueur enivrante assez agréable, connue au Mexique sous le nom de *pulque*. L'*A. fétide* ou *Pitte*, qui dépasse 15m de hauteur, et l'*A. de Cuba* ou *Maguey*, fournissent une liqueur analogue. On fait une excellente filasse avec les fibres de leurs feuilles desséchées.

AGE (du bas latin *ætaticum*). I. Chez l'Homme : *Age de l'individu*. La plupart des physiologistes distinguent *quatre* âges : 1° l'*enfance*, divisée en *première enfance* (l'*infantia* des Latins jusqu'à 7 ans, et en *seconde enfance* (*pueritia*), qui finit à 14 ou 15 ans pour les garçons, à 11 ou 12 pour les filles ; 2° l'*adolescence* ou la *jeunesse*, qui commence à l'époque où finit l'âge précédent et se termine à 25 ans; 3° l'*âge adulte* (*virilitas*), où le corps humain a acquis son entier développement ; cet âge peut durer jusqu'à 55 ans ; on y distingue : l'*âge viril* propr. dit, de 25 à 35 ans, et l'*âge consistant* ou *âge mûr*, de 35 à 55 ans, pendant lequel la nature paraît stationnaire ; 4° enfin, la *vieillesse* (*senectus*), qui commence vers 55 ou 60 ans et se termine par la *décrépitude* et la mort. — D'autres physiologistes n'ont distingué que trois âges : 1° l'*âge d'accroissement* (de 1 an à 25 ans), comprenant l'*enfance* et l'*adolescence* ; 2° l'*âge stationnaire* ou *âge adulte* (de 25 à 55 ans); 3° l'*âge de décroissement* ou *vieillesse*.

En Droit, l'âge influe, à plusieurs points de vue, sur la capacité juridique de l'individu : ainsi, il faut avoir un certain âge pour se marier, être émancipé, adopter ou être adopté, être électeur, éligible ou juré, faire le commerce, être appelé au service militaire (*Voy.* ADOPTION, COMMERÇANT, ÉLECTION, ÉMANCIPATION, JURY, MARIAGE, RECRUTEMENT). De plus, le mineur au-dessous de 16 ans qui a commis quelque crime ou délit peut être réputé avoir agi sans discernement : il est alors acquitté, seulement il peut être détenu dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans (C. pén., art. 66). Enfin certains bénéfices sont accordés à certaines personnes en considération de leur âge. *Voy.* BÉNÉFICE D'AGE.

Ages de l'humanité. Les anciens distinguaient quatre âges dans l'histoire du genre humain : l'*âge d'or*, l'*âge d'argent*, l'*âge d'airain*, l'*âge de fer* (*Voy.* AGES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Les archéologues partagent la période anté-historique de l'existence de l'homme, en trois âges : 1° l'*âge de pierre*, ainsi nommé parce que l'homme n'y connaissait pas les métaux, et ne se servait que d'ustensiles et d'armes en silex ou en pétrosilex ; 2° l'*âge de bronze*, où les instruments en bronze avaient remplacé les grossiers instruments en pierre ; 3° l'*âge de fer*, de très-peu antérieur aux époques historiques, et où l'usage du fer se substitue à celui du bronze. — L'âge de pierre lui-même se partage en 2 âges, celui de la *pierre taillée*, et celui de la *pierre polie*. Le premier paraît avoir commencé avec la période dite quaternaire ou diluvienne, car dans les dépôts diluviens les plus anciens, on trouve des haches et des couteaux en silex taillé, associés à des ossements d'ours et d'éléphants. L'usage de la pierre taillée continue, à travers la période glaciaire, pendant les périodes dites du *renne* et de l'*aurochs*. A cette époque remontent les *kjøkkenmøddings*, ou débris de cuisine du Danemark, où l'on trouve pêle-mêle des haches taillées, des coquilles et des ossements brisés. L'homme de cette époque était déjà doué d'un sentiment artistique assez prononcé, car parmi les objets trouvés dans la grotte de Bruniquel (Tarn-et-Garonne), on remarque un os portant gravées au trait deux têtes, l'une de cheval, l'autre de renne, et dans les grottes de Laugerie-Basse, M. Lartet a découvert une sorte de poignard en bois de renne, dont la poignée, déposée au musée de St-Germain, représente un animal entier. — Au second âge, celui de la pierre polie, appartiennent les plus anciennes constructions *lacustres* (*Voy.* ce mot), dont on retrouve encore les pilotis au fond des lacs de la Suisse, de la Savoie, de l'Italie, de l'Allemagne, etc., et autour desquelles on recueille des haches en silex, des instruments en bois de renne, des poteries, et jusqu'à des fruits et à des céréales. Certaines cavernes de la vallée de Tarascon offrent des dépôts analogues aux kjøkkenmøddings. C'est sans doute à l'âge de la pierre polie qu'il faut faire remonter les monuments longtemps appelés *druidiques*, dans l'intérieur et autour desquels on a trouvé de nombreuses haches polies. — A l'*âge de bronze*, appartiennent les constructions lacustres de la Suisse occidentale. — Enfin, à l'*âge de fer*, doivent être rapportées d'autres constructions de ce genre, beaucoup plus récentes, celle de la Tène sur le lac de Neuchatel. Les pointes de javelots y abondent, ainsi que les haches à large tranchant, les faucilles, etc. Les lou des épées qu'on y rencontre indiquent par leurs dimensions un peuple guerrier et robuste, bien supérieur en force et en taille à la race chétive qui paraît avoir peuplé nos contrées à l'époque de la pierre et du bronze. — Voir De Quatrefages, *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie* (1867).

II. Chez les Animaux : l'âge d'un *Cheval* s'apprécie surtout par l'état de ses dents plus ou moins usées : on appelle *hors d'âge* le cheval qui n'a plus les marques auxquelles on pourrait reconnaître le nombre de ses années. Chez le *Bœuf*, on se guide sur l'état des cornes : on compte les anneaux circulaires qu'elles peuvent porter et comme le premier n'apparaît qu'à 3 ans, il faut ajouter 3 au nombre des anneaux pour avoir l'âge du bœuf. Chez les *Oiseaux*, le jeune âge est indiqué souvent par le plumage. *Voy.* LIVRÉE.

III. Dans les Végétaux, on distingue des plantes *annuelles*, *bisannuelles*, *vivaces*, *ligneuses*. Celles-ci vivent très-longtemps, et on apprécie l'âge des arbres dicotylédones par le nombre de couches concentriques ou *cernes*, que l'on aperçoit sur une coupe transversale (Deslongchamps a évalué ainsi à plus de 3,000 ans l'âge d'un if qui existe à Fortingall, en Écosse), et celui des monocotylédones par le nombre des anneaux formés chaque année par le dessèchement des feuilles (*Voy.* ARBRE). Les bourrelets placés aux différentes tailles des arbres fruitiers peuvent aussi servir à indiquer leur âge. — L'existence du végétal n'a pas une évolution pareille à celle de l'animal et il semble qu'elle devrait être illimitée si quelque accident ne venait y mettre fin.

AGE, en Géologie. *Voy.* ÉPOQUES et TERRAINS. — *Age de la lune*. *Voy.* LUNE.

AGE (Agriculture). *Voy.* CHARRUE.

AGENT (du lat. *agere*, agir). On distingue : 1° les *Agents d'affaires*, mandataires privés chargés de suivre les affaires de leurs clients : ils n'ont aucun caractère public ; ils ont droit néanmoins à une rétribution pour les services qu'ils ont rendus, pourvu qu'ils ne soient pas contraires aux bonnes mœurs ; ils sont réputés commerçants et payent patente ; — 2° les *Agents de change*, officiers ministériels nommés par l'Empereur et chargés de négocier à la Bourse les effets publics français ou étrangers (rentes sur l'État, actions et obligations de toutes sortes), les matières métalliques, etc., et de *coter* ces di-

verses valeurs. A Paris, ils sont au nombre de 60, fournissent un cautionnement de 250,000 fr., et sont régis par une chambre syndicale. Leur droit de courtage a été fixé en 1859 à 1/8 p. 100 sur chaque opération. L'institution des agents de change remonte à l'année 1572 ; — 3° les *Agents comptables* (économes, commis d'administration, etc.) ; — 4° les *Agents diplomatiques* (ambassadeurs, envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, résidents, chargés d'affaires (*Voy.* Ambassadeur) ; — 5° les *Agents de la force publique* (commissaires, officiers de paix, gendarmes, gardes champêtres, sergents de ville, agents de police ; — 6° les *Agents voyers*, chargés de l'entretien et de la rectification des routes et chemins, etc.

Agent, en Physique. *Voy.* Force.

AGERATUM, plante. *Voy.* Célestine.

AGGLUTINATIFS (de *gluten*, colle), substances qui adhèrent fortement à la peau, et qu'on emploie pour fixer les emplâtres et aider à la cicatrisation des plaies. *Voy.* Sparadrap.

AGGRAVANTES (circ.). *Voy.* Circonstances.

AGIOTAGE, Agio (de l'ital. *aggio*). L'*Agio* est la différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, entre l'argent courant et le papier de banque, entre l'argent du pays et l'argent étranger, et en général entre deux valeurs négociables quelconques. Ce mot a été étendu au bénéfice que l'on fait en spéculant sur ces valeurs, et par suite on a appelé *agiotage* le jeu fait sur les fonds publics par des capitalistes, qui souvent emploient, pour les faire monter ou descendre, les manœuvres les moins loyales. On nomme *agioteurs* ceux qui se livrent à ce genre de jeu. — L'agiotage, qui parfois enrichit le spéculateur en un instant, le ruine plus souvent encore : tout le monde connaît les désastreux résultats du système de Law. On a souvent tenté de réprimer l'agiotage : les lois du 13 fruct an III et du 28 vend. an IV, les art. 85 et 86 du Code de comm., les art. 419, 421 et 422 du Code pénal, ont frappé certaines spéculations illicites ; mais le mal n'a pu être déraciné. *Voy.* Bourse.

AGLOSSE (du gr. ἄγλωσσος), *Aglossa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Pyralites, ainsi nommés parce que leur trompe est nulle ou rudimentaire. On distingue l'*A. de la graisse*, qu'on trouve dans les cuisines et les offices et l'*A. cuivrée*, qui vit aux dépens de toutes les substances animales desséchées.

AGNAT (du lat. *agnatus* ; de *ad* et *natus*, né auprès). Dans le Droit romain, les *agnats* sont des collatéraux qui descendent par mâles d'une même souche masculine et qui, à ce titre, appartiennent à la même famille, sont soumis à la puissance paternelle du même chef, ou y seraient soumis s'il vivait. On les oppose aux *cognats*, qui descendent aussi d'une souche commune, mais par les femmes. Les agnats seuls composaient, à Rome, la famille légale ; seuls ils étaient appelés à la tutelle, et venaient en second ordre à l'hérédité. Cette distinction fut abandonnée sous Justinien. — On emploie encore l'expression *agnats*, dans le Droit politique où elle veut dire les parents par les mâles qui font partie d'une famille princière et ont des droits à l'hérédité ; ainsi on dit : les agnats de Nassau.

AGNEAU (du lat. *agnellus*). C'est le petit d'une brebis tant qu'il ne passe pas un an : après un an, quand il a poussé ses 2 premières *pinces* (dents d'adulte), l'agneau prend le nom d'*antenois* ; à la sortie des premières mitoyennes, c'est un *bélier* ou une *brebis*. La chair de l'agneau est tendre et délicate, mais laxative. Sa peau sert à faire des gants et des fourrures.

L'agneau a toujours été considéré comme le symbole de la simplicité, de la pureté et de la douceur. — Les Juifs nommaient *Agneau pascal*, l'agneau qu'ils immolaient le jour de la Pâque, en mémoire de la délivrance de leurs pères et de leur sortie d'Égypte. L'agneau pascal devait être sans tache. On le mangeait avec du pain sans levain et des laitues sauvages, à l'entrée de la nuit. — Jésus-Christ est souvent appelé l'*Agneau de Dieu*, dont le sang a lavé les péchés des hommes.

agneau, agnel, agnelet, monnaie d'or qui a eu cours en France sous plusieurs rois, de Louis VII à Charles VII : elle valait sous St-Louis 13 fr. 95 c. ; sous Jean II, 16 fr. 50 c. Elle avait pour effigie un *agneau pascal* et une croix fleurdelisée.

AGNUS dei (*agneau de Dieu*), prière de l'Église catholique qui commence par ces mots, et qui se répète 3 fois à la messe entre le *Pater* et la communion. — On nomme encore ainsi un morceau de cire rond et plat, portant empreinte l'image d'un *agneau* avec l'étendard de la croix, le nom du pape régnant et l'année de son pontificat. Le pape bénit les *agnus* tous les 7 ans, et en distribue un grand nombre. Cette coutume vient de ce que, dans l'origine, on distribuait au peuple les morceaux du cierge pascal bénit le samedi saint.

agnus castus (du nom grec de la plante ἄγνος et du lat. *castus*, chaste), espèce du genre *Gattilier* (*Voy.* ce mot) : c'est un arbrisseau aromatique, à feuilles digitées, à fleurs en épis, violettes ou d'un gris blanchâtre, d'un effet agréable dans les massifs. On attribuait à cette plante des propriétés antiaphrodisiaques qui sont loin d'être constatées.

AGONIE (du gr. ἀγωνία), dernière lutte de la vie contre la mort. Le malade éprouve alors, tantôt une prostration complète des forces, tantôt une violente agitation ; quelquefois il perd connaissance, souvent il conserve toutes ses facultés intellectuelles. Le visage de l'agonisant est pâle, ses yeux ternes, sa peau ridée, le nez contracté ; sa respiration est bruyante et embarrassée, c'est ce que l'on appelle vulg. le *râle*. L'agonie dure habituellement quelques heures, quelquefois plusieurs jours. Du reste, elle présente des phénomènes différents suivant les âges : le vieillard décrépit finit par gradations insensibles, et n'a pour ainsi dire pas d'agonie. Chez l'adulte, l'agonie manque toutes les fois qu'une des trois grandes fonctions (*circulation, respiration, innervation*) se trouve supprimée brusquement, c.-à-d. lorsque le cœur, le poumon ou le cerveau sont mis hors d'état de fonctionner.

AGORA, place publique ou marché. *Voy.* Place.

AGOUTI, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, propres à l'Amérique. On distingue : l'*Agouti* propr. dit, l'*A. acouchi* et l'*A. huppé*. L'Agouti a la taille et les habitudes du lièvre et du lapin ; il se rapproche aussi du cochon d'Inde par sa conformation extérieure : il en diffère toutefois par ses jambes de derrière, bien plus longues que celles de devant. Son poil est lisse et ras sur les membres, plus long sur le dos ; son pelage est fauve orangé, foncé de noir avec des nuances verdâtres. Il habite dans le creux des arbres, et vit de fruits, de feuilles et de racines. Sa chair est comestible. On le réduit facilement en domesticité et l'on pourrait l'acclimater en France.

AGRAIRES (mesures), du lat. *agrarius*. Dans le Système métrique, les unités employées pour la mesure des surfaces agraires sont : l'*are*, qui est la superficie d'un décamètre carré ; l'*hectare*, qui vaut 100 ares, et représente la superficie d'un hectomètre carré, et le *centiare*, qui vaut la centième partie de l'are, et représente un mètre carré. — Pour convertir un nombre donné d'hectares, ares et centiares en mètres carrés, il suffit de le convertir tout entier en centiares, et de remplacer le mot *centiare* par le mot *mètre carré*. Ex. : 18 hectares 32 ares 49 centiares = 183249 centiares = 183249 mètres carrés. — Réciproquement, étant donné un nombre de mètres carrés, si on le partage en tranches de 2 chiffres en allant de droite à gauche à partir du chiffre des unités simples, les tranches expriment, suivant leur rang, des centiares, des ares et des hectares. Ex. : 548367 mèt. carrés = 54 hectares 83 ares 67 centiares.

Dans l'ancien Système français, l'unité de mesure agraire le plus généralement employée était l'*arpent*

(*Voy.* ce mot); chaque province avait en outre sa mesure particulière.

AGRÉÉS, praticiens attachés aux tribunaux de commerce français pour y représenter les plaideurs. On les nomme ainsi, parce qu'ils doivent être *agréés* ou accrédités par le tribunal comme mandataires des parties; on les appelait autrefois *postulants*, *procureurs aux consuls*. Le Code de procédure défend l'intervention des avoués devant les tribunaux de commerce, afin de simplifier les affaires; les agréés remplissent leur office. — Il y a incompatibilité entre la profession d'avocat et celle d'agréé, et même au barreau de Paris, la qualité d'ancien agréé est incompatible avec celle d'avocat.

AGRÉGATION (d'*agréger*; du lat. *ad* et *grex, gregis*), concours annuel ouvert dans l'Université pour le recrutement des professeurs des lycées et de l'enseignement supérieur. — Le concours pour l'*agrégation des Lycées*, établi par le décret du 17 mars 1808, ne fut mis réellement à exécution qu'en 1821, pour les lettres, la grammaire et les sciences. Des agrégations spéciales furent depuis créées à diverses époques pour la philosophie, l'histoire, les sciences mathématiques, les sciences physiques et les langues vivantes. De 1852 à 1857, tous les ordres d'agrégation furent réduits à deux (lettres et sciences). Depuis 1857 les 7 ordres d'agrégation indiqués ci-dessus ont été rétablis, et en 1866 on en a créé un 8[e] pour l'enseignement dit spécial. Les candidats à l'agrégation des Lycées doivent être âgés de 25 ans, avoir professé pendant 5 ans dans un établissement secondaire, public ou libre, et être pourvus du diplôme de licencié (un certificat d'aptitude est exigé pour les langues vivantes). Les élèves de l'École normale ne sont point soumis aux conditions d'âge et de professorat.

Dans l'enseignement supérieur, il y a des *agrégés* pour les Facultés des lettres, des sciences, de droit et de médecine, ainsi que pour l'École supérieure de Pharmacie. Pour être admis à concourir à ces diverses agrégations, il faut être Français ou naturalisé, être âgé de 25 ans et être pourvu du diplôme de docteur (le diplôme de pharmacien de 1[re] classe est en outre exigé pour l'agrégation de pharmacie).

AGRÉGÉ (PROFESSEUR) *Voy.* AGRÉGATION.

AGRÉGÉ. En Zoologie, on donne ce nom à tous les animaux qui offrent la réunion de plusieurs individus sous une même enveloppe : tels sont les *Polypes*, parmi les animaux Rayonnés, et, parmi les Mollusques tuniciers, les genres *Botrylle, Pyrosome, Polyclinum*, etc. — En Botanique, cette épithète s'applique aux parties des plantes qui naissent plusieurs ensemble d'un même point: p. ex., aux *bulbes* formés de la réunion de plusieurs *caïeux*, comme dans l'ail ; aux *fleurs* qui sont réunies dans un réceptacle commun, ou qui naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige, comme dans la *scabieuse*, le *buis*, la *renouée*, etc. ; aux *fruits* composés de plusieurs petits fruits soudés ensemble, comme la *mûre*, la *framboise*, etc.

AGRÈS. *Voy.* GRÉEMENT et APPARAUX.

AGRICULTURE (du lat. *agricultura*), art de cultiver la terre, de la fertiliser et de lui faire produire les plantes utiles à l'homme : on y joint l'art de gouverner et de multiplier les animaux domestiques. Prise dans son acception la plus étendue, elle comprend : l'*agriculture* propr. dite ou culture des champs, l'*horticulture*, la *silviculture*, l'*arboriculture*, la *viticulture*, l'*économie rurale* ou *agronomie*. — Considérée comme science, l'*agriculture* ou plutôt la *science agricole* étudie les procédés employés dans la pratique et recherche les perfectionnements dont ils sont susceptibles : elle s'appuie sur les sciences physiques et naturelles et en applique les théories.

L'Agriculture remonte au berceau du genre humain : elle dut naître dès que la chasse et la pêche ne suffirent plus pour nourrir l'homme. Partout, dans l'antiquité, elle fut honorée comme la nourrice et la bienfaitrice du genre humain ; les Égyptiens en attribuaient l'invention à Isis, les Grecs à Cérès et à Triptolème, les Italiens à Saturne ou à Janus. En Chine, elle est de temps immémorial l'objet d'une sorte de culte; à Rome, elle fut en grand honneur pendant les premiers temps de la République : les plus grands hommes cultivaient leurs champs de leurs propres mains. Longtemps négligée dans les temps modernes et livrée à une routine aveugle, elle a été transformée, depuis une centaine d'années, par les savantes recherches des agronomes français et anglais et par les découvertes de la chimie. La jachère a été remplacée par les assolements et les prairies artificielles; de bonnes méthodes d'irrigation, de nouveaux engrais ont été introduits; les instruments aratoires ont été perfectionnés; des fermes-modèles ont été établies sur divers points de l'Europe; des cours d'agriculture ont été ouverts, des sociétés fondées pour perfectionner les méthodes. En France, il avait été formé, dès 1819, un conseil d'agriculture chargé de veiller à tout ce qui peut contribuer au progrès et de distribuer des récompenses : en 1830, un *Ministère de l'Agriculture* fut constitué (*Voy.* MINISTÈRES) ; en 1851 des chambres consultatives d'agriculture furent établies dans chaque département. En même temps, la loi du 3 oct. 1848 avait organisé l'enseignement de l'agriculture, en créant les *fermes écoles*. A ce premier degré d'enseignement, qui peut fournir à l'agriculture des contre-maîtres, des aides ruraux et de petits propriétaires cultivateurs, vinrent s'ajouter les *Écoles régionales* (depuis *École impériale d'agriculture*) destinées à former de véritables agriculteurs capables de gérer de grandes exploitations; enfin une mesure toute récente a introduit l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

Les ouvrages les plus célèbres sur l'Agriculture sont : chez les anciens, le poëme d'Hésiode sur les *Travaux et les Jours*, les *Géorgiques* de Virgile, les traités de Caton, de Columelle, de Palladius, de Varron (*de Re rustica*), les *Géoponiques* de Cassianus Bassus; chez les modernes, le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, la *Maison rustique* de Ch. Estienne, la *Nouvelle Maison rustique* de Liger, le *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, les *Éléments d'agriculture* de Duhamel, le *Nouveau Cours complet d'agriculture du* XIX[e] *siècle*, les *Annales de l'agriculture* de Tessier, Bosc, etc., et les travaux plus récents de M. de Dombasle, Thouin, Boussingault, Liebig, Moll, Payen, A. Richard, Girardin et Dubreuil, Joigneaux, etc. — A l'étranger, on estime les travaux d'Young, Hunter, Marshall, Sinclair, Low, Taër, Schwerz, etc.

AGRION, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Subulicornes, se distinguent des Libellules et des Æshnes par leurs ailes perpendiculaires dans le repos et l'élargissement transversal de leur tête. Espèces principales : l'*A. vierge* et l'*A. jouvencelle*. *Voy.* LIBELLULE.

AGRIPAUME, *Leonurus*, genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées. L'espèce principale, l'*A. cardiaque*, se trouve dans les lieux incultes et pierreux de l'Europe et de l'Asie centrale : elle est quelquefois cultivée dans les jardins. Sa tige, haute de 1[m], est carrée, ferme, cannelée et rameuse : feuilles d'un vert foncé en dessus, diminuant de grandeur du bas au sommet de la tige; fleurs d'un rouge clair, la lèvre supérieure recouverte d'un duvet blanchâtre. Toute la plante a une odeur forte, une saveur un peu amère : on l'employait autrefois en médecine comme cardialgique. Les abeilles sont friandes de ses fleurs.

AGRONOMIE. *Voy.* AGRICULTURE et ÉCONOMIE RURALE.

AGROSTEMME (du gr. ἀγρός, champ, et στέμμα, couronne), genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, renferme des plantes qui croissent dans les blés : fleurs pourpres, en forme d'étoiles; fruit en forme de capsule ovoïde, polysperme. L'espèce la plus commune, l'*A. githago*, vulg. *Nielle des blés*, a des semences qui communiquent à la farine un goût amer et un couleur noire. L'*A. en cou-*

ronne, dite *Coquelourde*, est originaire d'Italie, et se cultive dans les jardins. *Voy.* Lychnide.

AGROSTIDE (du gr. ἄγρωστις), *Agrostis*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Agrostidées. Ses espèces sont nombreuses, et donnent un bon fourrage. L'*A. jouet du vent* (*A. spica venti*), est remarquable par sa panicule découpée, élégante, qui s'agite au moindre souffle. L'*A. traçante* (*A. stolonifera*), vulg. *Trainasse*, sert à retenir les terres par ses rejets rampants. On cultive dans les jardins l'*A. élégante* à cause de la finesse et de la légèreté de ses fleurs. — La tribu des *Agrostidées* renferme les genres *Agrostis, Cinna, Ægopogon, Lagurus, Coleanthus, Polypogon, Gastridium*, etc.

AÏ. *Voy.* Bradype et Paresseux.

AIDE DE CAMP, officier d'ordonnance attaché à la personne d'un général pour transmettre ses ordres et veiller à leur exécution. On les appelait au XVIIe siècle *aides des maréchaux de camp des armées du roi*. Ils remontent sous des noms divers aux temps les plus anciens de la monarchie. — Les généraux de brigade ont 2 aides de camp (un capitaine et un lieutenant); les généraux de division, 3 (un chef d'escadron et 2 capitaines); les maréchaux, 4 (un colonel, un chef d'escadron et 2 capitaines). Les souverains attachent aussi à leur personne et aux membres de leur famille un certain nombre d'aides de camp, etc.

AIDE-MAJOR, nom donné autrefois à un officier subordonné au major et qui le remplaçait en cas d'absence. Ce n'était pas un grade particulier; ces fonctions étaient remplies par des capitaines ou des lieutenants (*Voy.* Adjudant). — Dans le Corps de Santé, on nomme *Aides-majors* les médecins militaires placés sous les ordres du médecin-major; ils ont rang de lieutenant et ont au-dessous d'eux des *sous-aides*.

AIDES. On nommait ainsi autrefois un impôt qu'on levait sur le vin et les autres boissons pour *aider* le roi à subvenir aux charges de l'État; il se payait par toutes les classes, à la différence des *tailles*, que le tiers état payait seul. Cet impôt s'introduisit sous la 3e race. On nommait *A. libres et gracieuses* les sommes offertes volontairement dans les nécessités imprévues, et *A. chevels, loyaux* ou *léaux* les contributions qu'un seigneur levait sur ses vassaux dans diverses circonstances; il y en avait de 4 sortes : 1° *A. de mariage*, quand un seigneur mariait sa fille aînée; 2° *A. de rançon*, quand le seigneur était prisonnier; 3° *A. de chevalerie*, quand le fils aîné du seigneur était fait chevalier; 4° *A. d'allée outre-mer*, quand le seigneur partait pour la croisade. On levait encore des aides pour un voyage du seigneur à la cour, pour la défense du territoire, pour la réparation des maisons royales, pour l'achat d'une terre (*A. de rigueur*); on en payait pour être dispensé d'accompagner le seigneur à l'armée (*A. de l'ost et de chevauchée*), etc. — La dénomination d'*aides* s'étendit ensuite à tous les impôts levés pour les besoins de l'État sur les objets de consommation ou sur les marchandises; ce qui correspond à peu près à nos contributions indirectes.

Aides (cour des), ancienne cour souveraine chargée de rendre la justice et de juger en dernier ressort les procès en matière d'*aides* ou impôts, fut créée en 1355 par le roi Jean I et constituée en 1364 par Charles V. Il y avait en France 13 cours des aides : à *Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Pau, Montpellier, Montauban, Grenoble, Aix, Dijon, Châlon, Nancy* et *Metz*. Supprimée en 1771 avec le parlement cette juridiction fut rétablie de 1774 à 1790.

AIEULS. *Voy.* Ascendants.

AIGLE (du lat. *aquila*), genre d'Oiseaux de proie, de l'ordre des Rapaces diurnes, famille des Falconidés, caractérisés par un bec sans dentelure, droit à sa base et courbé seulement vers sa pointe; par des pieds robustes armés d'ongles aigus et tranchants, par leur vue perçante et leur grande envergure. Les aigles ont leur nid ou *aire* dans les rochers les plus sauvages et les plus escarpés; ils vivent fort longtemps, et n'ont qu'une seule femelle, avec laquelle ils passent leur vie entière. Les jeunes aigles ou *aiglons* mettent plusieurs années pour arriver à leur complet accroissement. — Cuvier avait distingué 7 genres d'Aigles : *Aigle propr. dit, Aigle pêcheur, Balbuzard, Circaète, Harpie, Aigle autour, Cymindis.*

L'*Aigle* propr. dit a le corps emplumé jusqu'à la base des doigts et l'aile aussi longue que la queue. L'*Aigle commun*, dit aussi *Grand aigle* ou *A. royal, A. doré* (*Falco chrysaetos*), est d'un brun noirâtre. La femelle, plus grande que le mâle, a plus de 1m de l'extrémité du bec au bout des ongles, et ses ailes étendues ont près de 3m. Son vol est rapide et soutenu. Il chasse les faons, les lièvres, les agneaux qu'il enlève et transporte dans son aire. Il s'attaque même à de plus grands animaux, qu'il tue et dévore sur place. Pris jeune, il peut être réduit à la domesticité. Son courage, sa force, la puissance de son vol, l'ont fait nommer le *roi des oiseaux*. Il a été chez tous les peuples l'emblème de la force et de la majesté : c'était chez les anciens l'attribut et le messager de Jupiter. — L'*A. impérial* ou *A. de Thèbes* (*F. imperialis*) est plus petit que le précédent, de couleur moins foncée, et porte sur le dos deux grandes plaques blanches. — L'*A. criard*, dit aussi *Petit aigle* ou *Canardier* (*F. nævius*), a 0m,80 de long et 1m,30 de vol ou d'envergure; il est d'un brun sombre, un peu blanchâtre sous la gorge; ses yeux et ses doigts sont jaunes; mais ce qui le distingue surtout, ce sont des taches ovales, d'un assez beau blanc, que l'on trouve sous ses ailes et sur les plumes de ses jambes. Il fait la chasse aux canards, aux petits oiseaux, aux rats, etc. Il pousse des cris plaintifs, et se laisse dresser à la chasse. — L'*A. botté* (*F. pennatus*) ressemble aux Buses par son bec légèrement arqué, par l'ensemble de ses formes et par sa taille. Le dessous du corps et les tarses sont d'un blanc moucheté qui les détache du reste du corps, d'où son nom. — Ces quatre espèces se trouvent en Europe.

Aigle autour. *Voy.* Spizaète.

Aigle pêcheur. *Voy.* Pygargue.

L'Aigle a été pris comme emblème par plusieurs nations : les Perses et les Épirotes, puis les Romains, les empereurs d'Occident et d'Orient, l'Empire d'Autriche, Napoléon I, l'adoptèrent pour enseigne militaire. Il fait, en outre, partie des armoiries des souverains de Russie, de Prusse, de Pologne, etc., et donne son nom à plusieurs ordres de chevalerie en Prusse, en Wurtemberg, etc.

aigle, monnaie d'or des États-Unis d'Amérique, ainsi nommée parce qu'elle porte l'effigie d'un aigle. L'*aigle* de 5 dollars valut d'abord 27 fr. 60 c.; le *double aigle* de 1810, 55 fr. 21 c.; celui de 1837 vaut 51 fr. 98 c.

aigle, poisson. *Voy.* Mourine et Sciène.

aigle, constellation de l'hémisphère boréal, au S.-E. de la Lyre; son aile droite touche à l'équateur, son aile gauche est voisine du Serpent. On y remarque 3 étoiles sur une même ligne droite; celle du milieu est de 1re grandeur : on la nomme *Altaïr*. — On réunit souvent à cette constellation celle d'*Antinoüs*, qui en est très-voisine.

AIGREFIN, poisson. *Voy.* Morue.

AIGREMOINE, *Agrimonia*, genre de la famille des Rosacées-Dryadées, se compose de plantes vivaces à feuilles longues, ailées; à fleurs jaunes, tubuleuses, disposées en épis terminaux. L'*A. eupatoire* se distingue à ses feuilles qui embrassent la tige, et à son fruit hérissé de pointes : elle est commune en France. On l'emploie en gargarismes contre les maux de gorge, en cataplasmes détersifs, etc. — Plante de la famille des Papavéracées. *Voy.* Argémone.

AIGRETTE (de l'ital. *aghiretta*, sorte de héron), faisceau de plumes effilées et droites qui orne le haut de la tête de certains oiseaux, tels que le *héron*, le *duc*, le *hibou*, le *paon*, etc. — On a étendu ce nom : 1° à un bouquet de plumes (*plumet*) et aux panaches que l'on porte sur les chapeaux ou les casques dans l'armée, ou que l'on emploie pour la coiffure des

femmes; 2° à un faisceau de pierreries ou de diamants disposé en forme d'aigrette; 3° aux faisceaux de rayons lumineux qu'on aperçoit aux extrémités et aux angles des corps électrisés, etc.

En Botanique, on donne le nom d'*aigrettes* à des touffes de filaments qui couronnent la graine ou le fruit de certaines plantes : telle est l'aigrette du pissenlit ou des chardons, qui se détache à la moindre agitation de l'air. L'*aigrette* des plantes est dite *membraneuse*, lorsqu'elle forme un bourrelet autour du fruit (*chicorée*); elle est *squammeuse*, composée d'écailles (*œillet d'Inde*); *soyeuse*, formée de poils fins ou soies; *poilue*, si ses poils sont simples (*chardon*); *plumeuse*, si les poils sont ramassés, etc.

AIGRETTE. *Voy.* HÉRON et MACAQUE.

AIGREURS, indisposition qui consiste en rapports de gaz ou de liquides *aigres*, résultant tantôt du mauvais choix des aliments, tantôt d'une digestion pénible ou d'une sécrétion acide des cryptes de l'estomac. Dans ce dernier cas, on les combat par les absorbants, notamment par la magnésie calcinée.

AIGRON, un des noms du CORMORAN.

AIGU. *Voy.* ACCENT et SON.

AIGUE-MARINE, variété d'Émeraude commune dont la couleur est d'un vert bleuâtre, comme l'*eau de mer* (*Voy.* ÉMERAUDE). Les Aigues-marines font un assez bel effet quand elles sont bien taillées et sans défauts; on les emploie en colliers, bagues, épingles, pendants d'oreilles, etc. — Presque toutes les Aigues-marines viennent du Brésil ou de la Russie : on cite celle qui orne la couronne royale d'Angleterre; elle a près de 0m,06 de diamètre. *Voy.* BÉRYL.

AIGUILLAT, *Spinax acanthias*, poisson de mer de l'ordre des Plagiostomes, formant un sous-genre de squales, dans la famille des Sélaciens. Il possède des évents et a les dents petites et tranchantes; sa première nageoire dorsale est munie d'un long et fort *aiguillon* cartilagineux, d'où son nom. L'*A. ordinaire*, vulg. *Chien de mer*, est d'un gris bleuâtre en dessus et d'un blanc sale sous le ventre. Sa chair est blanche et peu délicate. On retire de son foie une huile employée pour la préparation des peaux, et à laquelle on attribue de la vertu contre les rhumatismes. Sa peau est rude et sert à polir le bois et l'ivoire.

AIGUILLE (du lat. *acicula*). Pour fabriquer les aiguilles, on emploie du fil d'acier d'excellente qualité. Lorsque ce fil est suffisamment *tréfilé* ou dégrossi, on le coupe par brins d'égale longueur; un second ouvrier prend ces brins et les *palme*, c.-à-d. aplatit sur l'enclume le bout qui doit faire la tête de l'aiguille; après quoi on passe les aiguilles par le feu pour *recuire* l'acier; puis un autre ouvrier, armé d'un poinçon, perce sur l'enclume une des faces aplaties; le trou ainsi formé prend le nom de *chas*; on l'*évide*, c.-à-d. on pratique à la lime de chaque côté une petite rainure destinée à recevoir le fil; enfin, on *empointe* l'aiguille : cette dernière opération s'exécute en faisant tourner la pointe de l'aiguille sur une pierre d'émeri. L'aiguille ainsi terminée, il faut encore procéder à la *trempe*, au *polissage*, au *dégraissage*, et finalement au *triage* et à l'*affinage*. — La grande perfection des aiguilles ne consiste pas seulement dans la finesse et la trempe de l'acier, mais surtout en ce que la pointe soit exactement dans l'axe et que l'œil ou *chas* ne coupe pas le fil : c'est ce qui distingue les aiguilles de bonne fabrique anglaise. La fabrication des aiguilles *d'emballage*, *à tricoter*, etc., est plus ou moins semblable à celle des aiguilles à coudre.

On a étendu le nom d'*Aiguilles* : 1° à des tiges métalliques dont on se sert en chirurgie, comme l'*A. à cataracte*, l'*A. à fistule*, *à inoculation*, *à séton*, *à acuponcture*; — 2° aux verges métalliques qui servent à indiquer l'heure sur les cadrans solaires, les horloges, les montres, ou à marquer la direction du courant magnétique dans la boussole (*Voy.* ci-après AIGUILLE AIMANTÉE); — 3° aux sommets aigus des montagnes (l'*Aiguille du Midi*); — 4° à des monuments pointus (l'*Aiguille de Cléopâtre*, en Égypte); — 5° à des clochers très-élevés (l'*Aiguille* d'Anvers, de Strasbourg, les *Aiguilles* de Chartres); 6° à des poissons de forme allongée que l'on nomme *Aiguilles de mer*, p. ex. les Syngnathes, l'Orphie, etc.

Dans les Chemins de fer, on appelle *Aiguilles* des portions de *rails* qui servent à opérer les changements de voie : ces aiguilles peuvent tourner autour de boulons verticaux et sont liées entre elles par une traverse rigide de manière à ne pouvoir se déplacer l'une sans l'autre : elles forment un chemin temporaire sur lequel passe la locomotive. — On appelle *Aiguilleur* l'ouvrier chargé de manœuvrer les aiguilles.

AIGUILLE AIMANTÉE, barreau ou lame d'acier, mobile sur un pivot et rendu magnétique par influence; c'est la partie essentielle de la *boussole*. Une aiguille aimantée qu'on abandonne à elle-même se tourne de manière que ses extrémités, ou *pôles*, se dirigent vers les pôles de la terre : on appelle pôle *nord* ou *austral* l'extrémité tournée vers le nord de la terre, et pôle *sud* ou *boréal* l'autre extrémité. Cette propriété remarquable se reproduit sur toute la surface de la terre, au sommet des plus hautes montagnes comme dans les mines les plus profondes. Dans le même lieu, les aiguilles aimantées prennent des directions sensiblement parallèles; mais, sur des points de la terre éloignés de quelques degrés en longitude ou en latitude, ce parallélisme n'existe plus, et l'on voit l'aiguille dévier plus ou moins à l'E. ou à l'O. du méridien. En outre, l'aiguille aimantée ne conserve pas partout la position horizontale, mais s'incline plus ou moins vers la terre. On nomme *déclinaison* la déviation de l'aiguille vers l'E. ou vers l'O., et *inclinaison* l'angle qu'elle forme avec l'horizon (*Voy.* BOUSSOLE, DÉCLINAISON, INCLINAISON). — Plusieurs causes accidentelles agissent sur l'aiguille aimantée, soit pour la déranger brusquement de sa position, soit pour troubler au moins la régularité de ses variations diurnes : tels sont les tremblements de terre, les éruptions de volcans, et surtout les aurores boréales. Quand le tonnerre frappe des corps aimantés, ou quand il tombe seulement à quelque distance, il change, détruit ou renverse leur magnétisme, et expose ainsi le navigateur à des erreurs funestes. Le fer même qui entre dans la construction du navire peut suffire pour faire dévier l'aiguille.

Aiguille aimantée astatique, c.-à-d. non fixe, aiguille aimantée disposée de manière qu'elle cesse d'obéir au magnétisme de la terre; elle sert à étudier les propriétés générales du magnétisme. On détruit l'action de la terre en plaçant en présence de l'aiguille un barreau aimanté disposé de telle sorte que son pôle le plus voisin soit pareil à celui que l'aiguille tourne de son côté par l'influence de la terre : en éloignant ou en rapprochant ce barreau, on arrive à un point où son effet contrebalance exactement l'action de la terre. Un autre moyen consiste à disposer parallèlement sur un même axe deux aiguilles aimantées de même force, de manière que les pôles de noms différents se trouvent du même côté.

AIGUILLETTE (dimin. d'*aiguille*), morceau de tresse, de tissu ou de cordon plat et rond, ferré par les deux bouts, qui a servi longtemps à attacher les diverses parties du vêtement. Auj. ce n'est plus qu'une parure pour les femmes, ou une simple décoration, qui entre dans certains uniformes de l'armée. Les aiguillettes sont de fil ou de coton pour les simples soldats, d'or ou d'argent pour les officiers, et mélangées de fil et de métal pour les sous-officiers; elles s'attachent à l'épaule et se terminent par de petits cylindres argentés ou dorés, dits *afférons*. — Les domestiques à grande livrée portent aussi des aiguillettes.

AIGUILLETTE, petite coquille mince et très-effilée, qu'on trouve sur les vieux murs et sur les mousses, appartient à la classe des Mollusques gastéropodes.

AIGUILLON (augment. d'*aiguille*). Ce mot, qui signifie proprement une pointe de fer pour piquer les bœufs, a été étendu à divers organes d'animaux et de végétaux. — Dans le Règne animal, l'aiguillon est

une sorte de dard, organe offensif et défensif, très-aigu que les scorpions et certains insectes (abeilles, bourdons, frelons, guêpes, etc.) portent à l'extrémité de l'abdomen : souvent il produit une piqûre dangereuse en introduisant sous la peau un liquide venimeux; souvent aussi l'aiguillon reste dans la plaie, et l'insecte meurt en le perdant. — Dans le Règne végétal, on donne ce nom aux piquants dont plusieurs plantes sont armées; ils diffèrent de l'épine en ce qu'ils ne sont fixés qu'à l'écorce et s'en détachent facilement; le rosier, la ronce, l'acacia ont des aiguillons; le houx, l'épine-vinette ont des épines.

AIL, *Allium*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Asphodélées-Hyacinthées, renferme des plantes bulbeuses, vivaces ou bisannuelles, dont l'oignon, d'une odeur forte et désagréable et d'un goût piquant, se compose de plusieurs petites gousses réunies sous une enveloppe commune. Cet oignon s'appelle *tête d'ail*. L'*Ail ordinaire* (*A. sativum*), est connu de toute antiquité : il croît spontanément en Égypte et dans tout le midi de l'Europe où il s'en fait une grande consommation ; il y sert à assaisonner presque tous les mets. L'Ail possède des propriétés médicales très-nombreuses; sa vertu vermifuge est connue. On le considère, en outre, comme fébrifuge, diurétique, antiseptique, antiscorbutique, etc.

Au même genre appartiennent : le *Poireau* (*A. porrum*), la *Ciboule* (*A. fistulosum*), la *Civette* (*A. schœnoprasum*), l'*Oignon* propr. dit (*A. cepa*), l'*Échalote* (*A. ascalonicum*), la *Rocambole* (*A. scorodoprasum*), qui sont utilisés dans l'économie domestique, et plusieurs espèces de pur ornement, l'*A. doré* (*A. moly*), l'*A. azuré*, l'*A. à fleurs de lis*, etc.

Essence d'ail ou *Sulfure d'allyle*. *V.* ALLYLIQUES.

AILANTE (nom malais), *Ailantus*, genre de la famille des Xanthoxylées, renferme de grands arbres de la Chine et des îles de la Sonde. L'*A. glanduleux*, connu sous le nom de *Vernis de la Chine*, introduit en Europe au siècle dernier et auj. parfaitement acclimaté chez nous, fait l'ornement de nos parcs et de nos promenades publiques : ses feuilles sont ternées, luisantes, entières et portées sur de longs pétioles; ses fleurs d'un blanc verdâtre répandent une forte odeur; son bois quelquefois veiné de vert est ferme et peu cassant; son écorce fournit un suc résineux qu'il ne faut pas confondre avec le vernis du Japon. Depuis quelque temps on utilise cette espèce pour la nourriture d'un nouveau *ver à soie*. *Voy.* ce mot.

AILE (du lat. *ala*) Chez les Oiseaux, l'*aile* est le membre antérieur ou bras revêtu de plumes et organisé pour le vol. Chez les Chauves-Souris, c'est le même organe, dont les doigts allongés sont réunis entre eux et au corps par une peau membraneuse plus ou moins étendue. Chez les Insectes, ce sont des organes spéciaux, formant une ou deux paires et insérés sur la partie supérieure du thorax.

Les Anatomistes donnent aussi ce nom à certaines parties du corps humain : les *ailes du nez* forment le côté externe de l'ouverture des narines; l'*aile de l'oreille* est la partie supérieure et évasée du pavillon de l'oreille. — On a aussi nommé *Aile* la lèvre dilatée de plusieurs coquilles (*Voy.* PTÉROCÈRE, ROSTELLAIRE et STROMBE); d'autres coquilles à bords colorés (l'*A. de papillon*, sorte de Cône); les nageoires de plusieurs mollusques; certains polypes, la Pennatule ou *Aile de mer*, et même un oiseau, l'*Aile singulière*, petit Gobe-mouche du Paraguay.

En Botanique, on nomme *aile* la partie latérale de la corolle des Papilionacées, ainsi que toutes les membranes saillantes des végétaux disposées aux côtés de la tige, des rameaux, etc. On nomme feuilles *ailées* celles qui sont composées de deux folioles opposées.

En Architecture, on nomme *ailes* deux parties construites à droite et à gauche du corps principal d'un édifice; les *ailes* d'une église en sont les bas-côtés. — Dans la Sculpture et la Peinture, les ailes sont un symbole de légèreté et aussi de spiritualité. Iris, Mercure, les Vents, le Temps, la Renommée, Psyché etc., ont des ailes. Chez les chrétiens, les anges et toute la milice céleste (Chérubins, Séraphins, etc.) ont aussi des ailes.

Dans les Armées de terre et de mer, les *ailes* sont les deux extrémités d'une ligne de bataille, faisant face à l'ennemi.

AILERON (d'*aile*). Chez les Oiseaux, on nomme *aileron* ou *fouet de l'aile*, l'extrémité de l'aile, composée de plumes longues et étroites, dites *pennes*; — chez les Insectes, ce mot est synonyme de *Cuilleron* (*Voy.* ce mot); — chez les Poissons, ce sont les os qui retiennent les rayons des nageoires.

AIMANT (du gr. ἀδάμας, fer, acier), nom donné d'abord à une espèce de minerai de fer, d'un aspect métallique, d'un noir brillant, et qui a la propriété d'attirer le fer, l'acier, le cobalt et le nickel ; puis appliqué généralement à des barres d'acier rendues magnétiques artificiellement (*Voy.* AIMANTATION) : on nomme ces derniers *aimants artificiels*. La *pierre d'aimant*, ou *aimant naturel*, se compose d'une combinaison de protoxyde et de peroxyde de fer, qu'on appelle *fer oxydulé magnétique* (*Voy.* FER). Lorsqu'on plonge un aimant soit naturel, soit artificiel, dans de la limaille de fer, on voit celle-ci y adhérer; si l'on présente l'aimant à distance, la limaille est attirée et s'élance sur lui. Certains aimants sont très-faibles, et sous un grand volume n'exercent sur le fer qu'une attraction peu sensible; d'autres sont très-puissants et peuvent soulever des masses de 50 et même de 100 kilog. — La limaille ne se répand pas uniformément sur la surface d'un aimant; elle s'amoncelle surtout autour de deux points opposés qu'on appelle les *pôles* de l'aimant, et il reste vers le milieu une ligne, dont les points n'exercent aucune action attractive, et qui se nomme *ligne neutre* ou *ligne moyenne*. Les pôles de même nom se repoussent, les pôles de nom contraire s'attirent, et ces attractions ou répulsions sont en raison inverse du carré des distances. On appelle pôle *nord* ou *austral* celui qui se tourne vers le nord de la terre, quand l'aimant est suspendu comme une aiguille de boussole, et pôle *sud* ou *boréal*, l'autre pôle. Si l'on brise un aimant en plusieurs morceaux et qu'on plonge dans la limaille chacune de ces parties, on trouve que chacune d'elles est un aimant ayant ses deux pôles et sa ligne moyenne. Quelquefois on observe plus de deux pôles sur un aimant ; alors, deux pôles consécutifs sont toujours de nom contraire; on dit qu'un pareil aimant a des *points conséquents*.

Les aimants artificiels prennent les noms d'*aiguilles*, de *lames*, de *barres* ou de *barreaux*, suivant leurs dimensions. La réunion de plusieurs aiguilles ou de plusieurs lames aimantées ayant toutes les pôles de même nom tournés dans le même sens forme une *armature* ou un *faisceau magnétique*. On donne souvent aux aimants la forme de fer-à-cheval.

Une aiguille aimantée, suspendue librement, prend une direction déterminée (*Voy.* AIGUILLE AIMANTÉE). La force directrice à laquelle elle obéit réside dans la terre (*Voy.* MAGNÉTISME TERRESTRE). — Les aimants servent à reconnaître la présence du fer, même en petite quantité, dans les minerais et dans les pierres précieuses ; à séparer de petits objets en fer confondus dans des amas de poudres métalliques ; enfin, à former la *boussole* (*Voy.* ce mot) qui indique au navigateur la position des points cardinaux.

Les anciens connaissaient les propriétés de l'aimant, qu'ils appelaient *magnes*, *pierre herculéenne*, *sideritis* ou *pierre de Lydie*. Mais ce ne fut que dans le XIIe siècle que l'on connut en Europe la faculté qu'a ce minerai de prendre une direction constante, quand il est convenablement suspendu. Le médecin anglais Gilbert a le premier démontré, à la fin du XVIe siècle, que c'est l'action de la terre qui dirige l'aiguille aimantée. Les principales lois du magnétisme ont été déterminées par le physicien français Coulomb; puis les découvertes d'Œrstedt, d'Ampère et d'Arago (1820), de Faraday (1832), ont considérablement étendu cette

branche de la physique (*Voy.* Électro-magnétisme). On sait auj. que l'aimant agit sur tous les corps, attirant les uns et repoussant les autres ; mais la plupart de ces effets exigent des aimants très-puissants. — Les anciens attribuaient à l'aimant des propriétés thérapeutiques. Cet usage de l'aimant était depuis longtemps tombé dans l'oubli, lorsque Mesmer, au dernier siècle, le remit en vogue (*Voy.* Magnétisme animal). De nos jours, l'aimant est peu employé comme moyen de traitement; on lui reconnaît cependant une vertu sédative et antispasmodique, et on l'emploie quelquefois contre les névralgies.

Aimant de Ceylan. *Voy.* Tourmaline.

AIMANTATION (d'*aimant*), opération par laquelle on communique à l'acier ou au fer des propriétés magnétiques. On emploie pour cela divers procédés : 1° la *simple touche*, opération qui consiste à frotter la pièce qu'on veut aimanter sur un fort aimant naturel ou artificiel, en la faisant glisser chaque fois d'un bout à l'autre, toujours dans le même sens et sans en changer le pôle ; 2° la *touche séparée*, ou procédé de Duhamel, procédé avantageux pour aimanter les aiguilles de boussole : on dispose sur une même ligne et à une certaine distance l'un de l'autre deux barreaux aimantés dont les pôles opposés se regardent; sur ces barreaux, qui restent fixes, on place l'aiguille qu'il s'agit d'aimanter ; on pose ensuite au milieu de l'aiguille les pôles opposés de deux autres barreaux aimantés, de sorte que chacun de ces pôles soit situé du côté du pôle de même nom des barreaux fixes : on les fait enfin glisser en sens contraire sous une inclinaison de 25°, de manière qu'ils arrivent en même temps aux extrémités de l'aiguille; là, on les relève, on les rapporte au milieu, et l'on répète la même manœuvre jusqu'à ce que l'aiguille se trouve suffisamment aimantée; 3° la *double touche*, ou procédé d'Æpinus, qui s'emploie pour aimanter les pièces fortes; il est semblable au précédent, avec la différence qu'on promène ensemble les barreaux aimantés d'un bout à l'autre de la pièce, en les faisant aller et venir sans dépasser les extrémités. — Outre ces trois procédés d'aimantation, l'*action de la terre*, le *choc*, la *torsion*, les *décharges électriques*, les *courants voltaïques*, peuvent encore développer dans le fer et dans l'acier les propriétés magnétiques : ainsi, les croix de fer placées sur les clochers des églises deviennent à la longue de très-bons aimants; tous les outils des forgerons sont dans un état magnétique, etc. C'est même en soumettant des barreaux de fer à l'action d'un courant continu qu'on a obtenu les aimants les plus puissants (*Voy.* Électro-aimant); on en a fait d'importantes applications dans la télégraphie électrique. — On a donné le nom de *Force coercitive* à la cause inconnue qu'il faut vaincre pour aimanter le fer, l'acier et les autres substances magnétiques, et qui s'oppose à ce que le magnétisme disparaisse quand on les a aimantées.

AINE (du lat. *inguen*), jonction de la cuisse et du bas-ventre; c'est un enfoncement anguleux formé par la saillie de l'abdomen et celle des muscles antérieurs de la cuisse. Cette partie, siége de nombreux ganglions lymphatiques, est sujette à des tumeurs dites *inguinales*, telles qu'abcès par congestion et bubons, à des hernies à des anévrismes, etc.

AINESSE (d'*aîné*, p. *ains né*, né avant). Longtemps le titre d'aîné donna droit à certaines prérogatives, notamment à celle de prendre dans la succession des parents une plus grande part que les autres enfants ; c'est ce qu'on appelait *droit d'aînesse*. Ce droit remonte à la plus haute antiquité ; l'histoire d'Ésaü et de Jacob nous le montre établi chez les Hébreux. En Égypte, en Grèce, chez les Germains, l'aîné jouissait de priviléges particuliers; cependant ce droit n'est pas consacré par la législation romaine. En France, le droit d'aînesse n'était pas connu sous la 1re race ; le domaine royal se partageait alors également entre les fils du roi défunt ; sous les races suivantes, il fut introduit afin de mettre un terme aux perpétuelles divisions de ce domaine; de la famille royale, il s'étendit bientôt à celles des seigneurs féodaux, puis à toutes les autres; il était régi par le Droit coutumier. Ce droit d'aînesse, si contraire à l'égalité et aux sentiments d'affection que le père porte à tous ses enfants indistinctement, a été aboli en France par les lois du 15 mars 1790 et du 8 avril 1791. Charles X tenta en vain de le rétablir en 1826; cette proposition impopulaire fut rejetée par la chambre des Pairs elle-même. Le droit d'aînesse ne fut maintenu que pour l'hérédité du trône et pour certains cas particuliers (*Voy.* Majorat). — Le droit d'aînesse subsiste encore dans la plupart des autres pays de l'Europe, en Russie, en Espagne, en Italie, en Angleterre surtout, où il assure la puissance de l'aristocratie. — Dans l'ancien régime, les *cadets*, privés de leur part dans l'héritage, embrassaient le parti des armes ou se consacraient au service divin ; souvent aussi, ils allaient chercher fortune en pays étrangers.

AIR (du gr. ἀήρ), fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre une enveloppe désignée sous le nom d'*atmosphère*. L'air paraît incolore quand il ne forme pas une couche très-épaisse, mais vu en masse, il est bleu; cette couleur, attribuée par le vulgaire à une voûte céleste imaginaire, se montre dans toute sa pureté en l'absence des nuages. L'air nous paraît sans odeur et sans saveur, mais il est probable que nous en jugeons ainsi par l'habitude où nous sommes de le respirer dès notre naissance ; enfin, l'air est pesant comme tous les corps gazeux, et comme eux très-élastique : 1 lit. d'air, à la température de 0° et sous la pression de $0^m,76$, pèse 1 gr., 2935; l'air est donc 770 fois moins lourd que l'eau. La pesanteur d'une masse d'air donnée varie selon l'état de l'atmosphère; on mesure cette pesanteur au moyen du *baromètre* (*Voy.* ce mot). Il est difficile de déterminer exactement la hauteur de l'atmosphère, car elle ne finit pas brusquement à une certaine élévation ; au contraire, l'air devient de plus en plus rare à mesure qu'on s'élève; cependant cette hauteur a été évaluée approximativement à env. 60 kilom. (*Voy.* Atmosphère). Le poids de la colonne d'air qui presse sur une surface d'un centimètre carré est d'un kilogr. env. — L'air atmosphérique, que les anciens mettaient au nombre des 4 éléments, est un mélange d'oxygène et d'azote, dans la proportion de 21 à 79; une partie variable de cet oxygène se trouve dans un état électrique particulier auquel on a donné le nom d'*ozone* (*Voy.* ce mot). Il renferme en outre une certaine quantité de vapeur d'eau, quelques millièmes d'acide carbonique et d'hydrogène carboné, de l'ammoniaque, de l'acide azoteux, des germes vivants: ces derniers éléments sont dus en partie à des causes accidentelles.

L'air joue un rôle immense dans la nature : il est indispensable à la vie des animaux, auxquels il fournit l'oxygène nécessaire à la respiration ; il ne l'est pas moins à la vie des plantes, qui y puisent l'oxygène, l'azote et l'acide carbonique; il détermine le phénomène de la combustion; il est le véhicule du son, et par suite du langage; enfin, il est utilisé par l'industrie de l'homme et employé comme force motrice dans la navigation à voile, les moulins à vent, etc.

La composition de l'air paraît se maintenir constante. Les combustions diverses et la respiration animale lui enlèvent sans cesse une certaine quantité d'oxygène pour donner de l'acide carbonique ; mais par leur respiration les plantes décomposent cet acide et reproduisent l'oxygène enlevé en s'assimilant le charbon. L'air confiné des salles d'hôpitaux, des galeries de mines, etc., qui contient plus de 4 p. % d'acide carbonique, est très-difficilement respirable. On doit même s'éloigner beaucoup de cette limite, si l'acide carbonique a été produit par le séjour de l'homme ou des animaux dans un lieu clos. *Voy.* Asphyxie, Ventilation.

La pesanteur de l'air, entrevue par Aristote, connue de Bacon, ne fut nettement exprimée pour la première fois qu'en 1643 par Torricelli. Galilée avait déjà soupçonné que l'ascension de l'eau dans les corps de

pompe était due à la pression exercée par l'air sur la surface libre du liquide, et que la limite de 32 pieds était la hauteur nécessaire pour qu'une colonne d'eau fît équilibre à cette pression. Torricelli, son disciple, mit ce principe hors de doute, et Pascal le confirma par de nouvelles expériences. De son côté, Mariotte découvrit la loi qui règle la compressibilité de l'air. — Ce ne fut qu'à la fin du siècle dernier, qu'on connut la composition de l'air et le rôle qu'il joue dans les combinaisons chimiques. Déjà, avant 1630, Brun, pharmacien de Bergerac, avait trouvé que l'étain augmente de poids par la calcination : J. Rey expliqua ce phénomène en l'attribuant à l'absorption de l'air par le métal ; mais cette explication resta oubliée jusqu'en 1774 : à cette époque Priestley et Bayen reconnurent que toutes les substances désignées sous le nom de *chaux métalliques* doivent à l'absorption d'un des principes de l'air l'excès de poids et tous les caractères qui les distinguent du métal qu'elles contiennent. Enfin, en 1775, Lavoisier, complétant les recherches de ses devanciers, donna la première analyse de l'air, examina les produits de toutes les combustions, et fonda une théorie nouvelle que toutes les expériences ultérieures n'ont fait que consolider. Toutefois, il avait admis trop d'oxygène dans l'air, et les véritables proportions ne furent établies que par les analyses de Humboldt et Gay-Lussac, dont les résultats ont été confirmés par les travaux de Boussingault, Regnault, Dumas, etc.

Air inflammable. Voy. HYDROGÈNE.

AIR. Ce mot, en Musique, a une foule de significations; mais il désigne surtout un morceau à une seule partie principale. L'air est le plus souvent composé pour le chant ou pour la danse: de là la distinction des airs en *airs de chant*, qui prennent les noms de *romances, cavatines, rondeaux, couplets*, etc., et *airs de danse*, tels que le *menuet*, la *gavotte*, la *courante*, la *gigue*, l'*anglaise*, l'*allemande*, etc. — Parmi les airs de chant on distingue de *petits airs*, qui ne se composent guère que de 2 ou 3 phrases, et de *grands airs* ou *airs d'opéra* (l'*aria* ou la cavatine des Italiens), qui se composent ord. d'un *cantabile*, souvent précédé d'un récitatif et suivi d'un *allegro* impétueux; mais cette coupe se modifie de mille manières : ainsi, l'air peut commencer par un *allegro* animé, être suivi d'un *cantabile*, et revenir au sujet et au mouvement primitifs. Dans tous les cas, le grand air doit avoir le double objet d'exprimer un sentiment profond et de faire briller la voix et le talent du chanteur : on appelle *airs de bravoure*, ceux qui ont plus spécialement cette dernière destination. — Longtemps les *airs de danse* eurent un caractère déterminé et furent faits exprès; auj. on les tire le plus souvent des opéras en vogue ; cependant on a conservé certains airs de danse, le *fandango*, la *valse*, la *polonaise*, le *galop*, la *polka* : ces airs doivent se distinguer par un mouvement gracieux et par un rhythme bien cadencé. — Chaque peuple a ses airs nationaux : tels sont les *barcarolles* à Venise, les *tarentelles* et les *villanelles* à Naples, le *ranz des vaches* en Suisse, les *lieder* en Allemagne, les *boleros*, les *seguidillas* en Espagne, les *songs* en Écosse et en Irlande. En France, l'Auvergne a ses *bourrées* ; le Poitou, ses *branles* ; la Bourgogne, ses *noels*, etc.

AIRA, espèce de Graminée. *Voy.* CANCHE.

AIRAIN (du lat. *æramen*; d'*æs, æris*). Par le mot *æs*, les Romains désignaient tantôt le cuivre pur, tantôt et plus fréquemment les alliages de ce métal avec le zinc, le plomb et l'étain, quelquefois même l'argent et l'or. Ils s'en servaient pour faire de la monnaie et des statues. L'airain de Délos et celui d'Égine étaient les plus estimés après celui de Corinthe. Il y avait, selon Pline, 3 sortes d'airain de Corinthe : le 1er avait l'éclat de l'argent, le 2e celui de l'or; dans le 3e, l'or, l'argent et le cuivre étaient mêlés en proportions égales : c'est ce dernier qu'on prétendait s'être produit fortuitement par la fusion d'un grand nombre de métaux précieux pendant l'incendie de cette ville par Mummius. — Le mot *airain* s'emploie aussi, dans le langage poétique, pour désigner le *bronze. Voy.* ce mot.

AIRE (du lat. *area*), se dit, en Géométrie, de la mesure d'une surface. On prend pour unité de surface le carré qui a pour côté l'unité de longueur. Dans ce système, l'*A. du parallélogramme* et celle *du rectangle* sont égales au produit de la base de chacune de ces figures par leur hauteur. L'*A. du triangle* est égale à la moitié du produit de sa base par sa hauteur. L'*A. du trapèze* est égale au produit de la demi-somme de ses bases par sa hauteur. L'*A. d'un polygone quelconque* s'obtient par la décomposition de la figure en portions, triangles ou trapèzes, que l'on sache mesurer. — L'*A. du cercle* est égale au produit de sa circonférence par la moitié de son rayon.

AIRE-DE-VENT ou AIR-DE-VENT. Les marins nomment ainsi la 32me partie de l'horizon ; la circonférence de l'horizon étant partagée en 360°, chaque aire-de-vent a donc 11° 15'. Pour les dénommer, on prend les noms assortis d'abord aux 4 points *cardinaux* (*est, nord, midi, ouest*) ; puis aux 4 *collatéraux* (*nord-ouest, sud-est, sud-ouest, nord-est*) ; aux 8 *intermédiaires* (*sud-sud-est, sud-sud-ouest*, etc.) ; et enfin aux 16 points *marins* compris entre les 16 points précédents (*nord-quart-nord-est, nord-est-quart-nord, nord est-quart-est*, etc.). Les aires-de-vent écrites sur la *rose des vents*, cercle placé sous l'aiguille aimantée de la boussole, indiquent la direction suivie par cette aiguille, et par suite celle des vents. Les aires se nomment encore *rumbs, demi-rumbs, quarts de rumb*.

En Architecture, *Aire* se dit de toute surface plane de construction : on dit l'*aire d'une maison*, c.-à-d. l'espace compris entre les murs ; l'*aire d'un plancher, d'un bassin, d'un pont*, etc. L'*aire d'une grange* est la surface unie et dure sur laquelle on *bat* les blés (*Voy.* BATTAGE) : c'est ord. une couche de terre glaise corroyée ou de mortier salpêtré bien battu.

AIRE, nid des oiseaux de proie. *Voy.* AIGLE et NID.

AIRELLE, *Vaccinium*, genre type de la famille des Vacciniées. L'*A. myrtille* (*V. myrtillus*), est un arbuste à tiges anguleuses, rameuses; à feuilles finement dentées comme celles du myrte; à fleurs d'un blanc lavé de rouge ; à baies d'un bleu noirâtre qui ont une saveur acide et rafraîchissante : on les appelle vulg. *raisins des bois, bleuets* et *maurets* ; cet arbuste est commun dans les bois couverts et montagneux. L'*A. des marais* (*V. uliginosum*) a des fleurs blanches ou rosées et croît dans les bois humides. L'*A. ponctuée* (*V. vitis idæa*), a des fleurs rougeâtres en grappes terminales penchées, et des baies également rouges, dont on fait une boisson fermentée fort agréable. Les marchands de vin s'en servent quelquefois pour colorer le vin. L'*A. coussinette* (*V. oxycoccus*), dite aussi *Canneberge*, se plaît dans les endroits marécageux : ses tiges sont déliées, ses feuilles petites, ses fleurs isolées, ses fruits rouges et très-acides. Les Russes en font une boisson de couleur rosacée rafraîchissante et antiscorbutique. L'*A. en corymbe* (*V. amœnum*) atteint quelquefois 2m et donne de jolies fleurs en grappes à calice rouge et bleuâtre. La culture des Airelles est difficile : elles demandent une terre de bruyère sableuse et une exposition fraîche et ombragée.

AIROPSIS, espèce de Graminée. *Voy.* AVENACÉES.

AISSELLE (du lat. *axilla*), cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec le tronc : c'est la partie inférieure de l'épaule. La peau en est fine, et attachée aux parties qui l'entourent par un tissu très-extensible doublé lui-même d'une aponévrose très-résistante : elle est pourvue de follicules qui sécrètent une humeur alcaline très-odorante. Les maladies qui s'y forment sont l'engorgement des ganglions, les abcès, les bubons, etc. L'aisselle contient des faisceaux (artère et veine), qui portent le nom d'*axillaires* et un réseau de branches nerveuses considérables formant le *plexus brachial. Voy.* BRACHIAL.

En Botanique, on nomme *Aisselle* l'angle formé par une feuille ou par un rameau sur une branche ou

sur la tige. L'organe situé dans cet angle prend l'épithète d'*axillaire*.

AJONC, *Ulex*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des arbustes velus, à feuilles simples, longues et épineuses ; à fleurs jaunes et solitaires. L'*Ajonc ordinaire* (*U. europæus*), appelé aussi *Genêt épineux, Joncmarin* et *Sainfoin d'hiver*, est un arbrisseau toujours vert dont les feuilles, d'abord souples, se changent, à la fin de l'automne, en épines dures, d'un vert sombre. Cette espèce, ainsi que l'*A. de Provence*, à feuilles courtes, et l'*A. nain*, croissent spontanément dans les lieux secs et arides de notre pays. On emploie l'Ajonc comme litière, comme fourrage, ou pour chauffer le four et faire des enclos. Cette plante a la vertu d'utiliser les mauvaises terres, qu'elle rend par l'incinération, propres à la culture.

AJOUPA, nom donné dans les colonies à une espèce de hutte portée sur des pieux, que l'on recouvre de branchages, de paille ou de jonc.

AJOURNEMENT (de *à* et *jour*). En Droit, on appelle ainsi l'acte par lequel un huissier dénonce à une personne une demande formée contre elle, avec sommation de comparaître à certain jour; c'est ce qu'on appelle communément *assignation* (*Voy.* ce mot). Le mot *ajournement* est réservé à l'assignation donnée devant un tribunal de 1[re] instance; l'assignation à comparaître devant un juge de paix s'appelle *citation* (*Voy.* ce mot). Tout ce qui concerne les ajournements est réglé par le Code de proc., art. 59-74.

AJUGA, nom latin botanique du genre *Bugle* (*Voy.* ce mot), type de la tribu des *Ajugoïdées* (famille des Labiées), laquelle renferme, outre le g. type, les genres *Amethystea, Teucrium, Cymaria*, etc.

AJUTAGES ou AJUTOIRS (du verbe *ajouter*), petits tuyaux qui s'adaptent à l'orifice d'un autre tuyau ou d'un réservoir, pour régler l'écoulement d'un liquide. La forme de l'ajutage influe beaucoup sur la vitesse de l'écoulement, et par suite sur la *dépense* du liquide. Un ajutage de même forme que la veine fluide peut augmenter la dépense dans le rapport de 3 à 2. Au contraire, un ajutage cylindrique ou conique la diminue. C'est aussi l'ajutage qui détermine la forme du jet du liquide : son emploi, fait avec art, produit des effets très-heureux, tels que *gerbes, berceaux*, etc. — On donne aussi le nom d'*ajutage* à un tuyau de métal ou de caoutchouc destiné à joindre l'un à l'autre deux appareils chimiques.

AKÈNE ou ACHAINE (du gr. ἀ priv. et χαίνω, s'ouvrir), sorte de fruit *indéhiscent*, sec, monosperme, et dont le péricarpe, réduit à une lame mince, n'adhère point avec l'enveloppe de la graine : telles sont les semences de la chicorée, du chardon, etc.

AKIS (du gr. ἀκίς, pointe), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes; ce sont de petits insectes noirs, lisses, dont le corselet, plus large que la tête et échancré en avant, a les bords relevés sur les côtés. On en trouve dans le Midi plusieurs espèces, notamment l'*A. ponctué*, qui se plaisent au milieu des ruines et des décombres : elles se nourrissent de matières en décomposition.

ALABANDINE, Manganèse sulfuré (*Voy.* MANGANÈSE). — On donne aussi quelquefois le nom d'Alabandine au *Spinelle rouge* pourpré, du nom d'*Alabanda* en Carie, où on le trouvait autrefois.

ALABASTRITE. *Voy.* ALBATRE et ALABASTRON.

ALABASTRON, nom donné par les Grecs à des vases à parfums sans anse, faits en *alabastrite* ou albâtre gypseux, a été ensuite appliqué à une mesure de capacité qui valait un *cotyle* (0 lit., 26).

ALAISE. *Voy.* ALEZE.

ALAMBIC (de l'article arabe *al* et du gr. ἄμβιξ, vase distillatoire), appareil employé dans les arts chimiques pour *distiller*, c.-à-d. pour séparer un liquide volatil des substances fixes ou moins volatiles que lui. Les trois parties essentielles d'un alambic sont : la *cucurbite*, le *chapiteau* et le *réfrigérant*. La *cucurbite* est la partie inférieure dans laquelle sont placées les matières à distiller; elle doit être construite de manière à présenter à l'action de la chaleur la plus grande surface possible. Le *chapiteau* conduit les vapeurs de la cucurbite dans le réfrigérant; c'est un tuyau ajusté à ces deux parties; il doit être assez large pour ne pas opposer de résistance aux vapeurs qui le traversent. Le *réfrigérant* est la partie dans laquelle les vapeurs se condensent; il consiste en un serpentin ou tube en spirale, qui plonge dans l'eau froide. La forme des alambics varie suivant les besoins des industries. Dans les laboratoires de chimie, on les remplace généralement par des cornues.

ALANGIÉES (d'*alangi*, nom hindou), petite famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée de celle des Myrtacées, a pour type le genre *Alangium* qui ne renferme qu'une espèce, l'*A. à dix pétales*, arbre de l'Inde à fleurs grandes et odorantes dont le fruit est un drupe bon à manger. Le suc des racines est employé contre la morsure des serpents.

ALATERNE, *Rhamnus alaternus*, vulg. *Daradel*, arbrisseau du genre Nerprun, commun dans les lieux humides du midi de l'Europe : il atteint quelquefois 5[m] de haut : son feuillage, toujours vert, est sombre; ses feuilles sont luisantes, ovales et légèrement dentelées; ses fleurs, peu apparentes, sont verdâtres et sentent le miel. On en fait des buissons dans les jardins d'agrément. On le multiplie de graines, de marcottes et d'éclats. *Voy.* NERPRUN.

ALAUDA, nom latin du genre *Alouette*, a formé les mots *Alaudinés* et *Alaudidés*. *Voy.* ALOUETTE.

ALBACORE, nom donné au *Thon* et à l'*Espadon*.

ALBATRE (du gr. ἀλάβαστρον), nom donné à 2 sortes de pierres de composition différente, que l'on emploie dans les arts : l'*A. gypseux* et l'*A. calcaire*. — L'*A. gypseux* ou *Alabastrite*, sulfate de chaux hydraté, est remarquable par sa blancheur proverbiale, mais il est extrêmement tendre et le moindre frottement peut en détacher des parcelles; on le sculpte pour en faire des objets d'ornement, vases, pendules, statuettes, etc. Il en existe de vastes carrières à Volterra (Toscane); on a trouvé à Lagny, près de Paris, un albâtre veiné qu'on exploite avec avantage.— L'*A. calcaire*, dit aussi *A. oriental*, variété de chaux carbonatée concrétionnée, est beaucoup plus dur et peut même rayer le marbre; il est susceptible d'un beau poli; il est d'un blanc laiteux, un peu roux ou jaune de miel, et offre des veines qui sont d'un agréable effet. On en fait des ouvrages d'art, des vases, des camées, et même de grandes statues. Les anciens, qui en faisaient un grand usage, le tiraient de l'Egypte, de l'Asie Mineure, de l'Inde. Le marbre dit *marbre onyx* n'est autre chose qu'un albâtre calcaire.

ALBATROS, (mot arabe corrompu qui signifie *le St-Pierre*; parce que cet oiseau semble marcher sur les flots), *Diomedea*, genre de l'ordre des Palmipèdes longipennes. Ce sont les oiseaux de mer les plus gros, ils atteignent 1[m] de longueur, et leurs ailes étendues dépassent 3[m]. Leur bec d'un blanc jaunâtre est terminé par un brusque crochet; le dessus du corps est blanc avec quelques bandes brunes, et le dessous tout blanc; les jambes sont courtes, et les pattes, qui n'ont que 3 doigts, dirigés en avant, sont d'un rose pâle. L'Albatros est lourd, lâche et glouton; il vit de poisson et en dévore une énorme quantité. L'*A. commun*, vulg. *Mouton du Cap* et *Vaisseau de guerre*, est le plus grand de tous : son cri ressemble au braiment de l'âne; viennent ensuite l'*A. exilé* ou *A. gris*, l'*A. chocolat* ou *bai-brun*, l'*A. brun* ou *fuligineux*; l'*A. ruban-jaune* ou *à sourcils noirs*. Les Albatros habitent les mers australes, et, malgré leur grosseur, ils volent rapidement et s'avancent très-loin en mer. Leur chair est dure et d'un goût détestable.

ALBERGIER (de l'esp. *albaricoque*, abricot), variété de l'Abricotier. Ses feuilles en cœur, dentelées, sont plus petites que celles de l'abricotier. Ses fruits, nommés *alberges*, tiennent de la pêche et de l'abricot; ils sont précoces, de couleur jaune foncé : leur peau est rugueuse et colorée; leur chair fondante,

vineuse, légèrement amère, fait d'excellentes confitures. Le noyau est gros, l'amande amère. L'Albergier se multiplie de noyau ou bien se greffe sur l'amandier. On estime l'*A. de Tours* et l'*A. Montgamet*.

ALBIEN (ÉTAGE) nom donné, en Géologie, à celui des étages crétacés qui succède à l'étage aptien et précède immédiatement l'étage cénomanien ou de la craie chloritée. Il est connu aussi sous le nom de *Gault*. — Dans le bassin de Paris, il est généralement argileux, et repose sur une épaisse couche de sables verts d'où sortent les eaux qui alimentent les puits artésiens de Grenelle et de Passy. On le retrouve bien développé dans le bassin méditerranéen, en Angleterre, en Suisse, en Piémont, etc. Principaux fossiles : l'*Ammonites Deluci*, l'*A. mamillaris*, l'*A. Beudanti*, l'*Avellana inflata*, la *Trigonia Fittoni*, l'*Arca fibrosa*, etc.

ALBINOS (de l'espagn. *albino* ; d'*albo*, blanc). On nomme ainsi certains individus chez qui la peau est blafarde ou d'un blanc fade, ainsi que les cheveux et les poils; la pupille d'un rouge foncé, l'iris d'une pâleur rosée et qui supportent difficilement la lumière du jour. Cette anomalie ordinairement congénitale est due à l'absence du *pigment*, matière qui colore la peau, les yeux et les cheveux : c'est le résultat d'une dégénérescence qui peut attaquer l'homme sous tous les climats ; mais ce n'est pas le caractère d'une race particulière. On trouve beaucoup d'albinos en Afrique, parmi les nègres : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *nègres blancs*. Les albinos mâles sont généralement impuissants; mais les femmes peuvent devenir mères. L'*albinisme* peut être *total* ou *partiel*. — L'*albinisme* se rencontre souvent aussi chez les animaux : parmi les mammifères, on l'observe depuis l'éléphant blanc vénéré des Siamois jusqu'à la souris blanche, en passant par le daim, le cerf, le lapin, le cochon d'Inde, la taupe, etc. ; chez les oiseaux, on peut citer le corbeau, la pie, la grive, le *merle*, le canard sauvage, le moineau, le serin, etc.; enfin, on a constaté l'albinisme chez l'anguille et l'écrevisse. L'opposé de l'albinisme est le *mélanisme*. *Voy.* ce mot.

L'absence plus ou moins complète de la chlorophylle dans certains végétaux, produit chez eux une sorte d'albinisme. *Voy.* ÉTIOLEMENT.

ALBITE (du lat. *albus*), minéral de la famille des Feldspaths $[3\ddot{\bar{Al}}\,\ddot{Si}^3 + \dot{Na}\,\ddot{Si}^4]$. Il est *blanc*, souvent limpide, quelquefois jaunâtre ou verdâtre ; ses cristaux dérivent d'un prisme oblique à base rhombe, et sont souvent maclés. On le trouve aussi fibreux, laminaire ou compacte. Il se rencontre dans les granites ou les pegmatites en Auvergne, en Dauphiné, en Savoie, en Finlande, en Suède, etc. L'Albite entre comme partie intégrante dans certaines roches, par ex. dans les Euphotides. On l'appelle aussi *Cleavelandite*, *Eisspath*, *Schorl blanc*, etc.

ALBUGINÉ (du lat. *albugo*), se dit, en Anatomie, de membranes remarquables par leur blancheur et leur consistance; on nomme *Tunique albuginée de l'œil*, la sclérotique; *Fibre albuginée*, celle qui forme les tendons, les ligaments articulaires, etc.

ALBUGO (du lat. *albus*), tache de l'œil vulg. nommée *Taie*, est produite par le dépôt d'une matière blanche entre les lames de la cornée. Ses causes sont l'ophthalmie, surtout celle de nature dartreuse ou scrophuleuse. La tache, opaque, laiteuse quand elle est récente, devient, avec le temps, crayeuse et nacrée; elle n'est jamais douloureuse. L'*albugo* diffère du *nuage* en ce qu'il est plus opaque, et du *leucoma* en ce que celui-ci offre toujours une dépression. L'Albugo invétéré est difficile à guérir.

ALBUM, mot latin qui veut dire *blanc*. On nommait ainsi chez les Romains des tablettes blanches ou des murs blanchis, sur lesquels les préteurs publiaient leurs édits, ou bien sur lesquels on affichait des documents officiels. — Auj. on appelle *album* un portefeuille composé de feuilles blanches sur lesquelles les personnes dont on veut conserver le souvenir, ou dont on veut posséder un autographe, écrivent leurs noms, leurs pensées, des airs notés, peignent des portraits, des fleurs ou des paysages, etc. Cette mode a été importée d'Allemagne en France au commencement de ce siècle.

ALBUMEN (du lat. *albumen*, blanc d'œuf), partie de l'amande ou de la graine appliquée sur l'embryon, auquel il sert de nourriture quand il est jeune. L'albumen manque dans plusieurs graines, et sa nature varie beaucoup : il est sec et farineux (Graminées), coriace (Ombellifères), oléagineux et charnu (Euphorbiacées), corné (Rubiacées), membraneux (Labiées). C'est le *périsperme* de Jussieu et l'*endosperme* de Richard.

ALBUMINE (d'*albumen*, blanc d'œuf), matière visqueuse, blanchâtre, d'une saveur un peu salée, qui constitue l'un des éléments des corps organisés (animaux et végétaux), et qui se distingue surtout par la propriété qu'elle possède de se coaguler par la chaleur. Elle constitue presque en totalité le blanc de l'œuf et le sérum du sang; on la trouve dans la matière cérébrale et nerveuse, dans l'humeur vitrée de l'œil, dans l'eau des hydropiques et dans tous les liquides séreux. Elle est également contenue dans le suc des légumes, des raves, des choux-fleurs, des asperges; les amandes et les noix en renferment aussi. L'albumine est une combinaison de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène avec une petite quantité de soufre. Les albumines de provenances diverses ne sont pas identiques entre elles: ainsi l'albumine du sérum, celle du blanc d'œuf, celle qu'on retire des poissons, celle que l'on trouve dans les exsudations de la plèvre ou du mésentère, tout en ayant une composition à peu près identique, diffèrent de propriétés. On distingue l'*albumine de l'œuf*, la *séro-albumine*, l'*hydropisine*, l'*ichthydine*, etc. De plus chacune de ces albumines est susceptible de deux états, un état *naturel*, ou soluble, et un état *artificiel* ou insoluble que leur communiquent la chaleur ou les acides.

On se sert de l'albumine en médecine dans les cas d'empoisonnement par des sels minéraux (principalement de cuivre et de mercure); battue et mêlée avec l'huile, elle guérit les brûlures. Dans l'industrie, on l'emploie pour coller les vins, pour clarifier les sucres et divers liquides; pour recoller la porcelaine et le verre cassé : pour blanchir certaines pâtes; pour obtenir des épreuves négatives en photographie, etc.

ALBUMINOÏDES (SUBSTANCES). On désigne sous ce nom toutes les substances azotées de l'économie animale ou végétale, dont la composition se rapproche de celle de l'albumine du blanc d'œuf. Ce sont : l'*albumine* de l'œuf, et celle du sérum, l'*hématocristalline* des globules du sang, les substances azotées du jaune d'œuf des oiseaux, et celles des œufs de poisson, les substances azotées des plantes appelées *caséine*, *légumine*, *gluten*, la matière du muscle des animaux : *musculine* ou *syntonine*, la *fibrine* du sang, celles des exsudations hydropiques, la matière du cristallin et quelques autres. Toutes ces substances, dites aussi *protéiques*, ont une composition à peu près identique, la formule la plus simple qui en ait été donnée est celle de Lieberkühn, $C^{72}H^{112}Az^{18}SO^{22}$.

ALBUMINOSE. C'est, d'après Bouchardat, le principe soluble de la fibrine; on a prétendu que c'était le produit ultime et seul assimilable des matières albuminoïdes. Elle se distingue de l'albumine en ce qu'elle ne se coagule pas par la chaleur et qu'elle se redissout dans un excès d'acide azotique qui peut d'abord la précipiter.

ALBUMINURIE (d'*albumine* et du gr. οὐρεῖν, uriner), mot par lequel on désigne la présence de l'albumine du sang dans l'urine : ce n'est à proprement parler qu'un symptôme indiquant une altération plus ou moins grave des reins, toujours produite au début par un état congestif de la substance intime de ces organes. Toutes les maladies qui peuvent se compliquer de cet état, donnent lieu à l'albuminurie, par ex. les fièvres éruptives, la scarlatine surtout, les maladies du cœur, etc. L'albuminurie chez les femmes arrivées à un point avancé de la grossesse doit faire pressentir des attaques d'*éclampsie* (*Voy.* ce

mot). — On désigne aussi sous le nom d'*Albuminurie*, ou mieux de *Maladie de Bright* (du nom du médecin anglais qui l'a décrite le premier), une maladie qui consiste dans la dégénérescence du rein et la destruction successive des parties essentielles de cet organe. L'un des principaux caractères extérieurs de cette maladie est la pâl ur de la face et la bouffissure partielle ou générale du corps, résultant de l'infiltration de la sérosité du sang dans le tissu cellulaire sous-cutané. Viennent ensuite des troubles de la vision et des accidents cérébraux, comateux ou convulsifs, qu'on a attribués à l'accumulation d'une trop grande proportion d'urée dans le sang. Cependant à l'état aigu, cette maladie peut n'être qu'une affection légère, qui naît ordinairement sous l'influence du froid humide et guérit presque spontanément. Il est toujours utile d'entretenir les fonctions de la peau à l'aide de frictions ou de fumigations stimulantes. — On constate la présence de l'albumine dans l'urine : 1° par l'*action de la chaleur* (en chauffant une petite quantité d'urine dans un tube de verre, on voit bientôt se former un nuage ou des flocons plus ou moins épais d'albumine) ; 2° par l'*acide azotique* (quelques gouttes versées dans l'urine déterminent le même précipité). — Consulter sur cette maladie les travaux de Bright, de Rayer et de Martin Solon (1838).

ALCA, nom latin scientifique du *Pingouin*, a formé le mot *Alcadés* ou *Alcidés*, famille d'oiseaux Palmipèdes plongeurs comprenant, entre autres genres, les *Pingouins* et les *Macareux*. *Voy.* ces mots.

ALCAHEST, mot forgé par Paracelse pour désigner une liqueur propre, selon lui, à guérir toute sorte d'engorgements. — Ce nom a été donné par Van Helmont à un *dissolvant universel* et à un remède propre à ramener les corps à leur première vie.

ALCAIQUE (VERS), vers grec hendécasyllabe, inventé par le poëte lyrique Alcée, et adopté chez les Latins, est formé de 4 pieds et d'une césure : le 1er pied est un spondée, rarement un iambe ; le 2e un iambe ; puis vient la césure, et enfin 2 dactyles :

Dūlce ĕt | dĕcō | rum ēst | prō pătrĭ | ā mŏrī.

— On appelle *strophe alcaïque* une strophe composée de 4 vers, dont les 2 premiers sont alcaïques, comme dans ces vers d'Horace :

Omnes eodem cogimur : omnium
Versatur urna serius ocius
Sors exitura, et nos in æternum
Exilium impositura cymbæ.

Les Allemands, notamment Klopstock, ont employé le vers alcaïque.

ALCALI (de l'arabe *al kali*, la soude), se dit, en Chimie, de certaines substances douées d'une saveur âcre et urineuse, et que caractérisent leur causticité et l'énergie avec laquelle elles se combinent avec les acides. Les alcalis solubles dans l'eau ramènent au bleu le tournesol rougi par les acides, verdissent le sirop de violettes, et brunissent la teinture de curcuma. Les anciens chimistes n'appliquaient le mot *alcali* qu'à trois substances : la potasse (*alcali minéral*) ; la soude (*alcali végétal*), et l'ammoniaque (*alcali volatil*). La chimie moderne distingue les *alcalis* propres, comprenant, outre les trois précédents, la lithine et les oxydes de rubidium et de cæsium, et les *alcalis terreux*, comprenant la chaux, la baryte, la strontiane et la magnésie. A l'exception de l'ammoniaque, tous ces alcalis sont des oxydes métalliques ; aucun d'eux ne se rencontre dans la nature à l'état de liberté. On les appelle aussi *A. caustiques* pour les distinguer des *A. carbonatés*, combinaisons des alcalis caustiques avec l'acide carboni ue, qui partagent beaucoup de propriétés avec les alcalis libres. — Les *Alcaloïdes* ou *Alcalis organiques*, sont de beaucoup plus nombreux que les alcalis fournis par le règne minéral : on les divise en *A. artificiels* ou *Amines* (*Voy.* ce mot) et *A. naturels*, le plus souvent végétaux, qui contiennent tous du carbone, de l'hydrogène et de l'azote, et pour la plupart de l'oxygène. Parmi ces alcaloïdes, les uns existent tout formés dans les organes des plantes, en combinaison avec certains acides : tels sont la quinine, la cinchonine, dans les écorces de quinquina ; la morphine, la narcotine, la narcéine, la thébaïne, dans l'opium ; la strychnine et la brucine, dans les strychnos, etc. ; les autres sont le produit de réactions chimiques sur certaines substances organiques : tels sont l'aniline, la quinoléine, la toluidine, etc. Les alcaloïdes naturels sont généralement insolubles dans l'eau, ce qui permet de les extraire des organes qui les renferment, en traitant ceux-ci par de l'acide chlorhydrique ou sulfurique affaibli, et décomposant la solution par de la chaux ou de l'ammoniaque, qui vient alors précipiter les alcaloïdes ; tous, à l'exception de la cicutine, de la nicotine et de la spartéine, sont oxygénés et non distillables, tous ramènent au bleu le tournesol, presque tous sont solubles dans les huiles fixes ou les essences carbonées ; tous, à l'exception de la cinchonine et de la quinidine, dévient à droite le plan de polarisation ; tous à dose plus ou moins élevée exercent sur l'organisme un effet puissant. Presque toutes les plantes vénéneuses doivent leur action à de semblables alcalis : la ciguë contient la conicine ; la belladone renferme l'atropine ; le pied d'alouette, la delphine ; le tabac, la nicotine, etc. Ces alcalis sont, pour la plupart, des remèdes précieux.

Les alcalis minéraux étaient connus fort anciennement. La découverte des alcaloïdes ne remonte qu'à l'année 1803, époque à laquelle Seguin et Derosne, en France, et Sertuerner, en Hanovre, découvrirent dans l'opium des principes cristallisés doués de propriétés alcalines. Depuis lors, la liste des alcaloïdes s'est considérablement accrue, grâce aux recherches de MM. Pelletier et Caventou, Robiquet, Brandes, Geiger, Henry fils et Plisson. Dans ces derniers temps, Wœhler, Hofmann, Wurtz, Gerhardt et Zinin ont fait connaître les procédés à l'aide desquels on peut produire artificiellement certains alcaloïdes.

ALCALIMÉTRIE (d'*alcali* et du gr. μέτρον, mesure), méthode servant à déterminer les proportions d'alcali caustique ou carbonaté contenues dans les potasses et les soudes du commerce. Les parties alcalines étant les seules utiles, cette détermination indique la valeur intrinsèque de ces produits. Deux méthodes sont en usage : la plus expéditive, proposée en 1801 par Descroizilles et modifiée par Gay-Lussac, consiste à saturer l'alcali par de l'acide sulfurique étendu, d'un titre connu, et contenu dans une burette graduée ; le point de saturation se reconnaît à l'aide du tournesol. L'autre, moins prompte, mais plus exacte, est due à MM. Frésénius et Will : on équilibre sur le même plateau de la balance l'alcali et l'acide destiné à le saturer, contenus dans deux ballons contigus, et, après les avoir mêlés, on fait une nouvelle pesée ; la différence de poids sur la première pesée indique l'acide carbonique dégagé.

ALCALINITÉ (d'*alcali*), propriété que possèdent certains corps solubles dans l'eau de ramener au bleu le tournesol rougi par les acides. Les *sulfures alcalins* sont les sulfures formés de soufre et de quelqu'un des métaux qui produisent avec l'oxygène les alcalis ou *oxydes alcalins* (potassium, sodium, calcium, baryum). On appelle *sels alcalins* les sels à base d'alcali.

ALCALOÏDE ou *Alcali organique*. *Voy.* ALCALI.

ALCANNA, plante. *Voy.* HENNÉ.

ALCARAZAS, ou mieux ALCARRAZA (de l'arabe *al quraz*, la cruche), vase poreux en forme de bouteille, dont on se sert dans les pays chauds, surtout en Espagne, pour rafraîchir l'eau. Ces vases étant légèrement perméables, la vaporisation qui a lieu à leur surface leur enlève de la chaleur assez vite pour refroidir le liquide qu'ils contiennent. On les place à l'ombre et dans un courant d'air pour augmenter l'évaporation. Selon Darcet, ils sont formés d'un mélange de 5 p. de terre calcaire et de 8 p. d'argile ; on y introduit aussi un peu de sel. — Ce genre de vases était connu de toute antiquité chez les Égyptiens ; les Ara-

bes l'introduisirent en Espagne. On les fabrique aussi avec succès en France : M. Fourmy, qui en a le premier fabriqué, a nommé ses produits *hydrocérames*.

ALCARSINE. *Voy.* CACODYLE.

ALCÉDIDÉS (d'*alcedo*, martin-pêcheur), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux, formée aux dépens des Syndactyles de Cuvier, comprend les genres *Alcedo* (g.-type), *Dacelo*, *Céryle*, *Céyx*, *Alcyon*, etc.

ALCÉE (du gr. ἀλκέα), *Alcea*, espèce du genre *Althæa* (Guimauve), famille des Malvacées. *L'Alcée des jardins* (*Alcea rosea*), vulg. *Rose trémière* ou *Passe-rose*, fait l'ornement des parterres. Sa tige est élevée, droite, velue, couverte de belles fleurs dont la nuance varie du blanc au rouge, au jaune et au cramoisi. Elle est originaire de Syrie, d'où elle fut apportée à l'époque des croisades. — Une autre espèce, l'*Alcea sinensis*, venue de Chine, à fleurs blanches et pourpres panachées, est très-recherchée des amateurs.

ALCHÉMILLE ou ALCHIMILLE, *Alchimilla*, genre de la famille des Rosacées-Dryadées, comprend des herbes vivaces à feuilles palmées ou digitées et à fleurs verdâtres, en corymbes ou en grappes terminales. L'*A. vulgaire* (*A. vulgaris*), ou *Pied-de-lion*, est commune dans les prés et les bois montagneux : elle possède des propriétés astringentes. Les *alchimistes* employaient dans l'opération du grand œuvre la rosée recueillie sur ses feuilles : de là son nom. L'*A. des Alpes* (*A. argentea*) est remarquable par le duvet soyeux et argenté de la lame inférieure de ses feuilles. L'*A. des champs* (*A. arvensis*) ou *Perce-Pierre*, formait pour Linné un genre à part qu'il appelait *Aphanes*.

ALCHIMIE (de l'article arabe *al* et du mot *chimie*), science occulte qui étudiait, comme auj. la chimie, les combinaisons des corps, et cherchait à surprendre les secrets de la nature, mais dans le but chimérique d'opérer la transmutation des métaux, de faire de l'or et de composer une *panacée* ou remède universel, propre à guérir tous les maux et à prolonger indéfiniment la vie. L'agent tout-puissant au moyen duquel l'alchimiste devait opérer ces merveilles était appelé la *pierre philosophale*, et l'opération elle-même était le *grand œuvre*. Le mercure, l'or, l'antimoine, sont les métaux dont les alchimistes se servaient le plus. L'alchimie s'associait le plus souvent à l'astrologie et à la magie. Les Égyptiens l'appelaient *Art sacré*, parce que cet art n'était connu que de leurs prêtres, et *Science* ou *Philosophie hermétique*, parce qu'ils en attribuaient l'invention à Hermès Trismégiste. Le nom d'*alchimie* est dû aux Arabes, et ne paraît pas remonter au delà du IXe siècle. Quant à la science elle-même, ses adeptes la faisaient remonter à l'origine du monde : pratiquée, selon eux, même avant le déluge, par Tubalcaïn, elle fut conservée par Cham, fils de Noë, à qui elle emprunta son nom et qui l'enseigna aux Égyptiens. Ce qui paraît vrai, c'est que ceux-ci eurent de bonne heure des connaissances étendues en chimie, et que c'est à eux que les Grecs et les Arabes les empruntèrent. L'Alchimie régna au moyen âge; mais discréditée à mesure que les méthodes rationnelles fesaient des progrès, elle céda la place, dès le XVIIIe siècle, à la *Chimie*, qui hérita de son nom, en conservant ce qu'elle pouvait contenir d'utile. — Après l'antique Hermès, à qui l'on attribue les livres dits *hermétiques*, fabriqués en Egypte vers le IIIe ou le IVe siècle de notre ère, on nomme parmi les plus célèbres alchimistes le Grec Zosime (Ve s.), auteur d'un livre sur l'*Art de faire de l'or*; les Arabes Rhazès, Geber (IXe s.), Al-Farabi, Avicenne, Averroës (XIIe s.), et depuis, le moine anglais Roger Bacon, le célèbre Albert le Grand, Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle, Nicolas Flamel (XIVe s.), Georges Agricola, Basile Valentin (XVe s.), les Rose-croix, Paracelse, qui obtint une immense renommée en appliquant l'alchimie à la médecine (1527). Au XVIIIe siècle même, de grands charlatans, le comte de St-Germain, Cagliostro, J.-J. Casanova, le Dr Price, firent de nombreuses dupes en prétendant posséder les secrets de l'alchimie. — Voir : Lenglet Dufresnoy, *Histoire de la philosophie hermétique* (1742); Schmieder, *Histoire de l'Alchimie* (Halle, 1832); Figuier, *l'Alchimie et les Alchimistes* (Paris, 1854); Hœfer, *Histoire de la chimie*; Dumas, *Leçons sur la philosophie chimique*, etc.

ALCOOL (de l'arabe *al cochl*, corps très-subtil), dit aussi *Hydrate d'oxyde d'éthyle*, *Esprit-de-vin*; liquide incolore, très-volatil et très-combustible, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de C^2H^6O, et se produisant dans la fermentation des liquides sucrés. Dans l'état de pureté chimique, on le désigne plus particulièrement sous le nom d'*Alcool absolu* ou *anhydre*; mais c'est toujours à l'état de mélange avec une proportion d'eau plus ou moins grande qu'on le trouve dans le commerce : on lui donne alors les noms de *trois-six*, *eau-de-vie*, suivant sa concentration (*Voy.* ci-après). L'alcool absolu a une densité de 0,79 et bout à 78°. Sa saveur est âcre et brûlante ; son odeur faible, mais enivrante. Il absorbe rapidement l'humidité de l'air; mêlé avec l'eau, il dégage de la chaleur; avec la neige, il donne un froid qui peut aller jusqu'à — 37°. Il enlève l'eau même aux parties vivantes, qu'il racornit, ce qui le rend très-propre à la conservation des préparations anatomiques ; c'est encore par la même raison qu'il détermine la mort quand on l'injecte dans les veines. Il dissout fort bien les résines, les essences, les matières grasses; il se combine avec les acides en perdant de l'eau et produit ce que les chimistes appellent des *éthers* (*Voy.* ce mot). L'air l'altère rapidement, surtout s'il est étendu d'eau et en présence des matières albuminoïdes qui se trouvent dans les liquides fermentés. Il se transforme ainsi en aldéhyde [C^2H^4O], puis en acide acétique [$C^2H^4O^2$] en s'oxydant. — On obtient l'alcool absolu en distillant l'alcool du commerce avec des substances très-avides d'eau, telles que la chaux vive ou le carbonate de potasse. L'alcool du commerce s'obtient en soumettant à la distillation les liquides sucrés qui ont éprouvé la fermentation spiritueuse. Cette opération se pratique en grand sur les vins : le sucre ou *glucose* que contenait le moût, s'y est dédoublé par la fermentation en alcool et en acide carbonique qui se dégage : les vins contiennent de 6 à 20 p. 100 d'alcool. On tire aussi de l'alcool du cidre, des mélasses, de la betterave, de la pomme de terre, des grains, du bois même, etc. — L'alcool est, après l'eau, le dissolvant le plus général. Les chimistes l'emploient très-fréquemment dans leurs travaux d'analyse; les pharmaciens le font servir à la préparation des *teintures* et des *alcoolats*. On l'utilise dans les arts à la fabrication des vernis siccatifs ; les parfumeurs en consomment aussi beaucoup pour composer une foule de liqueurs aromatiques, qu'ils désignent sous les noms d'*esprits d'odeur*, d'*extraits d'odeur*, d'*eaux de senteur*, d'*eaux spiritueuses*. Les confiseurs, les liquoristes l'emploient pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs qui ne sont que des liquides alcooliques sucrés additionnés d'essences. Étendu d'eau et pris en petite quantité, l'alcool excite momentanément les forces, mais à plus haute dose il les détruit, et produit l'ivresse. *Voy.* ALCOOLISME.

Pour déterminer exactement le degré de force de l'alcool, on se sert d'instruments appelés *alcoolomètres* (*Voy.* ce mot). Le commerce a adopté des noms particuliers pour distinguer les différents degrés de spirituosité de l'alcool. Les premiers produits de la distillation, marquant depuis 16° jusqu'à 20° de l'aréomètre de Cartier, portent le nom d'*eau-de-vie*. On appelle *preuve de Hollande* ou *eau-de-vie ordinaire* celle qui marque 19°, et *eau-de-vie forte* celle qui a de 21 à 22°. Au delà de ce degré, les produits alcooliques prennent le nom d'*esprits*, et le plus ou moins d'eau qu'ils contiennent s'exprime par des fractions. Ces fractions font connaître la quantité d'eau qu'il faut ajouter à chaque partie d'esprit pour le ramener à l'état d'eau-de-vie ordinaire ou à 19°. Ainsi on nomme *esprit trois-cinq* de l'alcool à 29° 1/2, parce qu'en prenant 3 volumes de ce liquide, et y ajoutant 2 volumes d'eau, on obtient 5 volumes d'eau-de-vie à

19°; on appelle *esprit trois-six* de l'alcool à 33°, dont 3 volumes mêlés à 3 volumes d'eau produisent 6 volumes d'eau-de-vie à 19°, etc. — Voici les titres et les noms vulgaires des alcools du commerce :

	A. Cartier.	A. Gay-Lussac.	Densité.
Eau-de-vie faible. ..	16°	37°,9	0,957
Id...	17°	42°,5	0,949
Id.............	18°	46°,5	0,943
Eau-de-vie ordinaire.	19°	50°,1	0,936
Id....	20°	53°,4	0,930
Eau-de-vie forte.....	21°	56°,5	0,924
Id.............	22°	59°,2	0,918
Esprit trois-cinq.....	29°,5	78°,0	0,869
Esprit trois-six... ..	33°	85°,1	0,851
Esprit trois-sept.....	35°	88°,5	0,840
Esprit rectifié.......	36°	90°,2	0,835
Esprit trois-huit.....	37°,5	92°,5	0,826
Alcool à 40°....	40°	95°,9	0,814
Alcool absolu.......	44°,10	100°,0	0,794

C'est probablement aux Arabes qu'on doit l'art d'extraire l'alcool du vin et des autres liqueurs fermentées. Arnaud de Villeneuve, savant du XIII[e] siècle, ne fit que propager l'usage de l'alcool en médecine. Ce que Raymond Lulle appelait *quinta essentia* n'était autre chose que de l'esprit-de-vin rectifié au moyen de la chaleur du fumier. Au XV[e] siècle, l'esprit-de-vin n'était encore qu'un médicament et ne se trouvait que dans l'officine des pharmaciens; mais, avant la fin du XVI[e] siècle, il servait déjà comme boisson dans presque tous les pays de l'Europe.

Alcools diatomiques. *Voy.* GLYCOLS.

ALCOOLAT, alcool qui a été chargé, au moyen de la distillation, des parties aromatiques de certains végétaux : ce nom a remplacé celui d'esprit. L'*A. vulnéraire*, l'*eau de Cologne*, l'*esprit de menthe*, le *baume de Fioraventi*, sont des alcoolats.

ALCOOLISME, nom donné à l'ensemble des phénomènes pathologiques résultant de l'abus des spiritueux (vins, eau-de-vie et liqueurs). Ils se présentent à l'état aigu (*Voy.* IVRESSE) et à l'état chronique. Si dans le premier cas la terminaison par la mort est exceptionnelle, elle est très-commune et même à peu près inévitable dans le second, toutes les fois que l'ivrogne persévère dans ses funestes habitudes. Le mal commence par un trouble des fonctions digestives : l'appétit se perd, une *pituite*, puis des vomissements ont lieu le matin; le foie est altéré, tous les viscères abdominaux sont frappés d'une inflammation spéciale; quelquefois survient la phthisie pulmonaire granuleuse qui emporte rapidement le malade; s'il résiste à ces premiers symptômes, il est bientôt en proie à des troubles nerveux tels que sensibilité exagérée, insomnie, obtusion de l'intelligence, tremblement des mains surtout, délire, enfin imbécillité et démence. Une des conséquences de l'*alcoolisme* est l'affaiblissement de la virilité et la procréation d'enfants idiots ou épileptiques. L'abus des liqueurs spiritueuses amène ces résultats bien plus rapidement que le vin. — Voir : Magnus Huss, *Alcoolisme chronique* (Stockholm, 1852); Carpenter, *Abus des liqueurs alcooliques* (Londres, 1850); Lancereaux, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1865).

ALCOOLOMÈTRE, espèce d'aréomètre servant à indiquer la quantité d'alcool contenue dans les esprits-de-vin du commerce; il a été construit par Gay-Lussac en 1824. Il marque 0° dans l'eau et 100° dans l'alcool absolu; il indique immédiatement la quantité d'alcool réel qui existe dans un esprit : ainsi l'esprit qui marque 60 contient 60 p. 100 d'alcool pur. Comme les variations de température augmentent ou diminuent le volume des liquides, et par suite leur densité, les indications de l'alcoolomètre ne sont exactes qu'autant qu'elles sont prises à la température à laquelle l'instrument a été gradué, c.-à-d. à 15°; du reste Gay-Lussac a dressé des tables de correction. MM. Lerebours et Secretan ont construit un *thermomètre alcoolométrique*. En Angleterre l'alcoolomètre officiel est l'*hydromètre de Sykes*: son zéro ou esprit de preuve correspond à 57° centésimaux.

Pour reconnaître la proportion d'alcool contenue dans les vins, on en distille une portion; on note le volume de l'alcool faible obtenu, et l'on détermine le degré à l'aide de l'alcoolomètre. Descroizilles a imaginé pour ces essais un petit alambic, perfectionné depuis par Gay-Lussac et par Dunal de Montpellier.

ALCYON. Les Grecs donnaient ce nom (ἀλκυών) à un oiseau qui, à ce qu'ils croyaient, faisait son nid sur la mer même. On a supposé que cet oiseau pouvait être le Martin-pêcheur, le Pétrel des tempêtes ou l'Hirondelle salangane (*Voy.* ALCYONE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*) — L'*Alcyon*, était chez les anciens le symbole de la paix et de la tranquillité : on appelait *jours alcyoniens* les 15 jours de l'année pendant lesquels cet oiseau était supposé couver ses œufs à la faveur du calme de la mer (c'était le jour du solstice d'hiver, les 7 qui le précèdent et les 7 qui le suivent).

Linné et Temminck ont fait du Martin-pêcheur le type de la famille des *Alcyons* qui a été confondue depuis en partie avec celle des *Syndactyles*. *Voy.* ce mot et MARTIN-PÊCHEUR.

ALCYON, genre de Polypes coralliaires, charnus et couronnés à leur extrémités de tentacules ou filets en nombre variable. Ils sont tantôt en formes d'arbustes, tantôt semblables à des champignons, d'autres fois ils forment sur la surface des corps une croûte assez épaisse. Ils habitent les mers profondes et ont de belles couleurs que la lumière leur fait perdre.

ALCYONE, étoile. *Voy.* PLÉIADES.

ALCYONELLE, genre de Mollusques bryozoaires, voisin des Cristatelles et des Plumatelles, et qu'on rencontre dans les eaux stagnantes des environs de Paris. On les a appelés aussi *Alcyons fluviatiles* et rangés quelquefois parmi les Polypes.

ALDEBARAN (mot arabe), étoile de première grandeur, placée dans l'*Œil du Taureau*.

ALDÉHYDE (par contraction des mots *alcool déshydrogené*), liquide incolore, extrêmement volatil, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de C^2H^4O, et résultant de l'action de l'oxygène sur l'alcool. Il se forme dans un grand nombre de circonstances, lorsque l'alcool est mis en contact avec des corps oxygénants; il se produit, entre autres, dans la préparation du vinaigre, quand l'accès de l'air à l'alcool est ménagé. Il est très-oxydable et se transforme aisément en acide acétique. Il a été découvert par M. Liebig en 1835.

Le nom d'*Aldéhydes* a été depuis donné à toute une classe de composés organiques, naturels ou artificiels, dérivant d'alcools par perte d'hydrogène et pouvant en s'oxydant reproduire un acide. L'essence d'amandes amères, l'aldéhyde cuminique de l'essence de cumin, l'aldéhyde cinnamique de l'essence de cannelle, l'acroléine, etc., sont des aldéhydes.

ALE (prononcez *èle*), espèce de bière anglaise, blonde, transparente et sans amertume, parce qu'on la fabrique avec très-peu de houblon. On l'appelle aussi *Pale ale* (bière pâle). L'*ale légère* est rafraîchissante; l'*ale de garde* est une boisson nourrissante et tonique, mais elle enivre vite, parce qu'elle contient une assez grande quantité d'alcool. *Voy.* BIÈRE.

ALÉATOIRE (du lat. *alea*, chance). Un contrat est dit *aléatoire* quand l'avantage qui en résulte dépend d'un événement incertain. Le jeu, le pari, la constitution de rente viagère, sont des contrats aléatoires (C. Nap., art. 1104, 1965-1984).

ALECTORS (du gr. ἀλέκτωρ, coq), famille de l'ordre des Gallinacés, créée pour des oiseaux d'Amérique intermédiaires entre les dindons et les faisans; ils ont la queue large et arrondie et manquent d'éperons aux jambes. Genres principaux : *Guan* ou *Pénélope*, *Hocco*, *Parraqua* et *Pauxi*.

ALEMBROTH (en chaldéen *le chef-d'œuvre de l'art*). Les alchimistes nommaient *Alembroth* ou *Sel de sagesse* le produit de la sublimation ou de la dis-

solution du sublimé corrosif et du sel ammoniac. La médecine l'a employé comme stimulant.

ALÊNE (de l'anc. h.-all. *alansa*), poinçon droit ou courbe destiné à percer le cuir, dont les cordonniers et les bourreliers font un continuel usage : ils s'en servent pour percer deux morceaux de cuir qui doivent être cousus ensemble. — On nomme vulg. *Alêne*, la Raie à museau aigu, dite *Raie oxyrhinque*.

ALÉNOIS (CRESSON). *Voy.* CRESSON.

ALÉPINE, étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en laine. Cette étoffe, originaire d'*Alep*, se fabrique auj. en France, notamment à Amiens.

ALÉRIONS (d'*aquilario*, augmentatif barbare du lat. *aquila*), nom donné dans le langage héraldique à de petites aigles sans bec ni pieds et à ailes étendues. La maison de Lorraine portait *d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent*. La maison de Montmorency portait 16 alérions en mémoire d'autant de drapeaux pris sur l'ennemi.

ALÉSOIR (d'*aléser*; de *lisse*), instrument ou machine dont on se sert pour terminer les surfaces cylindriques concaves, p. ex. pour agrandir, arrondir et polir la surface intérieure d'un corps de pompe, d'une machine à vapeur, le canon d'une bouche à feu, d'un fusil, etc. L'objet à aléser étant fixé dans un étau, l'*alésoir* effectue son travail en tournant sur lui-même, et en avançant dans le sens de son axe ; par ce double mouvement, il coupe, refoule ou use la matière, jusqu'à ce que le tube sur lequel il opère soit du même calibre que lui. L'invention de l'alésoir ne remonte pas au delà du dernier siècle.

ALÉTOSCOPE (du gr. ἀληθής, vrai, et σκοπέω, examiner), instrument d'Optique qui donne avec une seule lentille l'image en relief d'un dessin, comme le *stéréoscope*. *Voy.* ce mot.

ALEVIN (d'*alever* pour *élever*), menu poisson qui sert à repeupler les étangs. *Voy.* PISCICULTURE.

ALEXANDRIN (VERS), vers français de 12 syllabes. *Voy.* VERS.

ALEXIPHARMAQUES, ALEXITÈRES (du gr. ἀλεξιφάρμακον, ἀλεξιτήριον ; d'ἀλέξειν, protéger, et φάρμακον, remède), noms donnés, dans l'anc. Médecine, aux remèdes qui passaient pour propres à expulser du corps les principes morbifiques et à prévenir ou détruire les effets des poisons et des venins. Ils étaient à peu près synonymes d'*antidote*.

ALEZAN (de l'arabe *al hasan*, le beau, ou bien *al' athan*, la fumée), poil de cheval tirant sur le roux. Ce poil a plusieurs nuances qu'on désigne sous les noms d'*A. clair, poil de vache, bai, vif, obscur, brûlé*.

ALÈZE (pour *à l'aise*), linge d'une certaine étendue et plié en plusieurs doubles, dont on se sert pour garnir le lit des malades, afin de le garantir des souillures.

ALFA ou SPART, espèce de Graminée. *Voy.* SPART.

ALFÉNIDE, composition métallique découverte en 1850 par MM. *Halphen*, et qui imite l'argent. On en fait des couverts de table et autres pièces d'argenterie. Cette composition, analogue à celle du maillechort, contient : cuivre, 591 ; zinc, 302 ; nickel, 97 ; fer, 10.

ALGALIE (du bas lat. *algalia*), sonde creuse qu'on introduit dans la vessie pour faire évacuer l'urine ou pour explorer l'organe. *Voy.* SONDE.

ALGAROT ou *Mercure de vie*, poudre inventée par Victor Algarotti, médecin de Vérone, et employée autrefois comme purgative et émétique : c'est un oxychlorure d'antimoine.

ALGAZEL. *Voy.* ANTILOPE.

ALGÈBRE (de l'arabe *al djabroun*, la réduction des parties au tout), partie des Mathématiques qui a pour objet principal la simplification et la généralisation des questions relatives aux nombres. Pour atteindre ce double but, elle emploie 3 sortes de signes : 1° les signes des *quantités* : ce sont généralement les lettres de l'alphabet latin ou grec : les premières a, b, c désignent d'ordinaire les quantités connues, les dernières, x, y, z, les quantités inconnues ; 2° les signes des *opérations*, ce sont $+, -, \times$ ou $.$, et $:$ ou $—$ qui servent à indiquer respectivement l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. Ex. : $a+b$; $a-b$; $a.b$, $a \times b$ ou mieux ab ; $a:b$ ou $\frac{a}{b}$; l'*exposant*, qui indique l'élévation aux puissances, et le *radical* $\sqrt{\ }$, qui indique l'extraction des racines : ainsi a^5 et $\sqrt[5]{a}$ indiquent la puissance 5ᵉ et la racine 5ᵉ de a ; 3° les signes de *relation*, savoir $=, >, <$ qui expriment que les quantités qui les séparent sont égales, ou plus grandes, ou plus petites l'une que l'autre : $a>b, a=b, a<b$. — Tout calcul indiqué sur des lettres à l'aide des signes des opérations constitue ce qu'on appelle une *formule*, ou une *expression algébrique* ; *monôme*, si elle ne contient ni signe $+$, ni signe $-$; *polynôme*, si elle se compose de plusieurs quantités ajoutées ou retranchées : ces quantités en sont les *termes*.

Les opérations algébriques ont pour objet la transformation des formules : en d'autres termes, étant données deux ou plusieurs expressions algébriques, elles servent à en trouver une nouvelle qui ait pour valeur numérique, la somme, la différence, le produit, le quotient des valeurs des expressions données, quand les lettres y reçoivent elles-mêmes des valeurs. Elles prennent alors, suivant le cas, le nom d'*addition, soustraction, multiplication, division*, etc. — Les *équations* sont des égalités où il entre des inconnues ; la résolution des équations a pour objet la détermination des valeurs de ces inconnues, et par suite la résolution des problèmes relatifs aux nombres. *Voy.* ÉQUATION.

L'origine de l'algèbre est très-incertaine, et bien qu'il en existe des traces dans les écrits des plus anciens mathématiciens, ce n'est réellement que depuis Diophante, savant grec d'Alexandrie qui vivait au IVᵉ siècle, qu'elle a formé une science distincte de l'arithmétique. Les Arabes empruntèrent l'algèbre aux Grecs. On a constaté par leurs manuscrits qu'ils appliquèrent l'algèbre à la géométrie et découvrirent la résolution des équations du 3ᵉ degré (Voir Sédillot, *Hist. des Arabes*). Léonard de Pise (Fibonacci) composa vers 1200 un traité sur l'algèbre qu'il avait apprise chez les Arabes. Cette science fut cultivée au XVIᵉ siècle d'abord en Italie, puis en Allemagne, en Angleterre, en France, par Lucas de Burgo (Paciolus), Jér. Cardan, Chr. Rudolph, M. Stifel, N. Chuquet, Record, Adrianus Romanus, Tartaglia, Ferrari : ils inventèrent les signes, l'emploi des lettres pour représenter simplement les quantités, les exposants, et trouvèrent la résolution des équations jusqu'au 4ᵉ degré. Viète travailla à créer une science mathématique universelle, embrassant sous la forme de symboles abstraits et généraux, les quantités de toute nature, telles que les grandeurs de la géométrie et les nombres de l'algèbre. Il commença la théorie générale des équations. Descartes simplifia les formules en améliorant la notation des exposants, interpréta la valeur des racines négatives ; enfin, en s'occupant des courbes, il conçut l'idée de représenter les rapports de la quantité continue par des symboles, « idée des plus vastes et des plus heureuses qu'ait eues l'esprit humain, dit d'Alembert, et qui sera toujours la clef des plus profondes recherches, non-seulement dans la géométrie sublime, mais dans toutes les sciences physico-mathématiques. » Descartes s'étant borné à représenter l'individuel de la courbe ou de la fonction, Leibnitz s'empara de l'universel et lui adapta un symbole, ce qui forma le *calcul différentiel*, invention bien supérieure à la *méthode des fluxions* de Newton (Voir Biot, *Biographie univ.*, art. *Descartes, Leibnitz, Newton*). Au XVIIᵉ et au XVIIIᵉ siècles se distinguèrent encore Fermat, Jacques et Jean Bernouilli, l'Hôpital, Varignon, Barrow, Wallis, etc. De nouveaux progrès furent réalisés par Maupertuis, d'Alembert, Lambert, Euler, Lagrange, qui perfectionnèrent toutes les branches de l'algèbre. L'illustre Laplace donna la théorie analytique des probabilités. Deux femmes, Maria Agnesi au XVIIIᵉ siècle et Sophie Germain de nos jours, doivent aussi être comptées parmi les plus habiles algé-

bristes. Dans ces derniers temps la théorie des fonctions, le calcul intégral et la mécanique algébrique ont encore fait des progrès considérables entre les mains des Cauchy, des Sturm et de MM. Briot, Bouquet, Bouvet, etc. — L'*Algèbre* d'Euler avec les notes de Lagrange, celles de Lacroix, Bourdon, Mayer et Choquet, de MM. Briot, Lionnet, Tarnier, Tombeck, etc., sont les traités classiques les plus estimés.

ALGOL ou *Tête de Méduse*, étoile changeante de 2ᵉ à 4ᵉ grandeur. *Voy.* PERSÉE.

ALGORITHME (d'*al Korismi*, le Kharismien, mathématicien arabe du IXᵉ s.). Ce mot, qui signifiait d'abord l'arithmétique avec les chiffres arabes, a été depuis étendu à la notation de toute espèce de calcul : c'est dans ce sens qu'on dit l'*algorithme* du calcul intégral, l'*algorithme* des proportions, etc.

ALGUES (du lat. *alga*), classe de végétaux Cryptogames ou Inembryonés : ce sont des plantes aquatiques qui habitent les eaux douces et les eaux salées. Leurs organes de végétation, appelés *frondes*, s'appliquent sur les roches par des espèces de crampons qu'il ne faut pas confondre avec les racines. Les Algues en effet n'ont point de racines ; chez elles la nutrition est diffuse dans toutes les parties de la plante. Leur organisation est également des plus rudimentaires : certaines Algues sont constituées par une seule cellule (*Protococcus*, *Diatomées*), d'autres par un tube unique (*Conferves*), et les plus compliquées ne montrent jamais qu'un tissu assez simple de cellules et de tubes. — Les Algues se reproduisent de diverses manières : les espèces inférieures se multiplient par division ou scissiparité ; d'autres se reproduisent par des *zoospores*, petits corps ovoïdes, pour ainsi dire animés, qui, à un moment donné, s'échappent de la plante, se meuvent dans l'eau à l'aide de petits cils situés à leur partie antérieure, jusqu'à ce qu'ils se fixent à un corps quelconque ; alors ils perdent leurs cils, grandissent et multiplient, en se segmentant, la plante d'où ils sont sortis. En dehors de ces deux modes de reproduction agame, toutes les Algues ont aussi un mode de reproduction sexuée. Tandis que certaines cellules donnent naissance à l'organe femelle (*œuf* ou *spore*), d'autres cellules d'une plante voisine produisent l'organe mâle (*anthérozoïde*), corpuscule cunéiforme, pourvu de cils comme le zoospore et doué, comme lui, de mouvement : ce corpuscule se dirige à la recherche de la spore femelle et lorsqu'il l'a jointe, on le voit se fondre et disparaître comme une goutte d'eau dans une goutte d'eau plus grande. La découverte de ces faits curieux est due à MM. Thuret (1847) et Pringsheim (1854). — La classe des Algues se divise en 3 grandes sections : les *A. vertes* (Protococcus, Nostoc, Conferves, Ulves, etc.), les *A. brunes* (Fucoïdées) et les *A. rouges* (Floridées).

Certaines Algues sont exploitées sur nos côtes pour l'extraction de la soude, du brôme et de l'iode : ce sont les *Fucus* et les *Varechs* (*Voy.* ces mots). Une Floridée, la *Coralline officinale*, est employée en médecine pour ses propriétés vermifuges ; d'autres, comme l'*Iridea edulis*, servent de nourriture aux habitants des côtes, etc. — Les espèces les plus grandes se trouvent dans les plus grandes mers : dans l'océan Pacifique, quelques unes atteignent plusieurs kilomètres de longueur. On les trouve en général aux points de rencontre des courants marins ; elles y forment d'immenses prairies que les navigateurs appellent *mers de sargasse* et qu'ils évitent avec soin.

ALIBI (en lat. *ailleurs*). Ce mot exprime qu'une personne était dans un lieu autre que celui où on la supposait être à un moment donné. L'*alibi* est invoqué en justice comme moyen de défense, et consiste à prouver que l'accusé se trouvait, par son éloignement du lieu où a été commis l'acte incriminé, dans l'impossibilité d'y prendre part.

ALIBOUFIER, *Styrax*, genre type de la famille des Styracées, renferme des arbrisseaux originaires du Levant et acclimatés dans le midi de la France et l'Italie. L'*A. officinal* fournit une gomme aromatique nommée *storax* (*Voy.* ce mot) : on le cultive dans les jardins, où ses fleurs, blanches et semblables à celle des orangers, et ses feuilles, d'un beau vert et blanchâtres en dessous, font un agréable effet.

ALIDADE (de l'arabe *al idad*, la computation), règle mobile de bois ou de métal, portant perpendiculairement à chaque extrémité une pinnule ou plaque percée d'une fente verticale. On s'en sert pour viser les objets et pour déterminer les alignements, lorsqu'on lève les plans à l'aide de la *planchette* ou du *graphomètre* (*Voy.* ces mots). On remplace avec avantage les pinnules de l'alidade par une lunette qui permet à la vue de s'étendre plus loin et de mieux voir les signaux.

ALIÉNATION (du lat. *alienatio*), transport qu'une personne fait à une autre d'un bien mobilier ou immobilier. Elle est *à titre gratuit*, si l'acquéreur ne donne aucun équivalent (donation, legs), *à titre onéreux*, s'il donne un équivalent (vente, échange) ; elle est *à titre universel* ou *à titre particulier*, suivant qu'on aliène tous ses biens ou un seul. Pour aliéner il faut être capable de disposer : en sont incapables les mineurs, les interdits, les individus pourvus d'un conseil judiciaire, les femmes mariées non autorisées de leur mari ou de justice, les gens de main-morte (*Voy.* ce mot). Il y a aussi des choses inaliénables, comme le domaine de la couronne, les biens grevés de substitution, les immeubles dotaux non déclarés aliénables dans le contrat de mariage, etc.

ALIÉNATION, nom sous lequel on réunit toutes les maladies mentales (*Voy.* FOLIE et ALIÉNÉS). — En Droit, l'aliénation mentale est une cause d'interdiction.

ALIÉNÉS. Ces malheureux, si longtemps abandonnés sans secours ou traités avec barbarie comme des animaux malfaisants, ont, depuis le commencement de ce siècle, attiré l'attention de médecins philanthropes et celle du gouvernement. Pinel et Esquirol donnèrent l'exemple de substituer aux traitements violents dont ils étaient l'objet, des mesures de douceur, et firent tomber les chaînes dont le plus souvent ils étaient chargés. L'État, par diverses mesures, a cherché à adoucir leur sort : la loi du 30 juin 1838 leur a ouvert de nombreux asiles en faisant une obligation à chaque département d'entretenir un établissement public destiné à les recevoir et à les soigner. Il existait en France, au 31 déc. 1868, 103 établissements d'aliénés (46 asiles publics, 16 quartiers d'hospices, 17 asiles privés et 24 maisons de santé). — On s'est demandé toutefois si la liberté individuelle a trouvé les garanties qu'elle réclame, et si derrière d'incontestables bienfaits ne peuvent pas se cacher d'odieux abus. Le sénat a été saisi de la question et des études sont commencées.

ALIGNEMENT (de *ligne*), tracé que fait l'autorité administrative pour fixer la largeur de la voie publique et la ligne sur laquelle doivent être construits les bâtiments qui bordent les rues et les routes. Pendant longtemps, les maisons ont été construites sans règle et sans plan ; les premiers actes de l'autorité en France pour régulariser les constructions remontent à Henri IV, qui rendit un édit sur ce sujet en 1607. Un décret impérial du 16 septembre 1807 résuma et coordonna toutes les dispositions antérieures ; c'est depuis cette époque que la plupart des villes de France, Paris surtout, se sont transformées. Par application de ce décret, l'administration trace des plans, fixe des tracés et des hauteurs auxquels chacun est tenu de se conformer. *Voy.* M. Block, *Dictionnaire d'Administration* (art. *Alignement*). *Voy.* aussi VOIRIE.

ALIMENTATION DES CHAUDIÈRES. *Voy.* CHAUDIÈRE et INJECTEUR.

ALIMENTS (du lat. *alimentum*). I. En Physiologie, l'*Aliment* est défini une substance qui, introduite dans l'appareil digestif, doit fournir les éléments de réparation de nos tissus et les matériaux de la chaleur animale. On divise auj. (Bouchardat, 1868) les matériaux alimentaires en 3 groupes : les *A. minéraux*, les *A. respiratoires* ou *de combustion*, et les

A. plastiques ou *de réparation*. — 1° *A. minéraux*. Le sang contenant de l'eau, du fer, du chlorure de sodium ; les os contenant des phosphates, il faut que ces matériaux arrivent du dehors à mesure que l'activité vitale les consomme. C'est dans les fruits et les graines que les animaux puisent les phosphates qui réparent leur système osseux : chez des pigeons privés d'aliments calcaires ou phosphatés, les os s'amincissent au point de se briser sous l'action des moindres contractions musculaires. Le sel marin n'est pas moins nécessaire, non-seulement comme condiment, mais comme aliment. Les animaux privés de sel recherchent cette substance avec avidité : les femelles des animaux soumises à une alimentation où le sel fait défaut, deviennent rapidement inféconde. La qualité des eaux potables (*Voy.* Eau) joue aussi, à cause des sels et autres substances qu'elles peuvent contenir, un grand rôle dans l'alimentation. — 2° *A. de combustion*. Ce sont les féculents, les sucres, les corps gras et les alcooliques, substances hydrocarburées, qui sont brûlées en grande partie par l'oxygène inspiré et qui contribuent ainsi à la production de la chaleur. Les animaux qui en consomment exclusivement meurent en présentant le phénomène caractéristique de la privation des aliments plastiques, la perforation de la cornée. — 3° *A. plastiques*. Ce sont les substances azotées destinées à renouveler les tissus dont elles rappellent la composition. Quelques-uns de ces principes nous sont apportés par les végétaux (albumine et fibrine végétale, légumine), mais le plus grand nombre nous viennent de la viande, du lait que nous consommons (fibrine du sang et des muscles, gélatine, chondrine.) — Si l'on voulait imaginer un type d'aliment complet, c.-à-d. qui contînt les 3 ordres de matériaux alimentaires en qualité et en quantités convenables, le *lait* seul, qui suffit aux premiers développements de l'animal, réaliserait cet idéal. L'*œuf* de la poule n'est pas un aliment complet, les principes de calorification s'y trouvant en quantité insuffisante : la chaleur fournie par la mère remplace ce déficit pendant le temps de l'incubation. — La statistique a montré que, toutes choses égales, la consommation de la viande était en rapport avec l'activité des travaux publics, et a mis en lumière l'insuffisance de cet aliment dans le régime habituel des habitants des campagnes.

II. En Droit, on nomme *Aliments*, tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'existence. Il sont dus : 1° par les enfants à leurs ascendants, par les gendres et brus ayant des enfants à leur beau-père et à leur belle-mère non remariés, et réciproquement ; 2° par le donataire au donateur ; 3° par les héritiers aux enfants incestueux ou adultérins du défunt. Les pensions de retraite (*Voy.* ce mot) peuvent être considérées comme un payement d'aliments. Les aliments sont insaisissables, ils ne sont dus qu'en proportion des besoins de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit. — On nomme *Provision alimentaire* la somme attribuée par les juges jusqu'à l'issue du procès à celle des parties qui réclame des aliments.

ALIQUOTE (du lat. *aliquot*), se dit, en Mathématiques, des parties contenues un nombre exact de fois dans une quantité. La *moitié*, le *tiers*, le *quart*... d'une quantité en sont des parties aliquotes. — Avant l'adoption du système décimal, les parties aliquotes étaient d'un fréquent usage dans le calcul des nombres complexes.

ALISES (vents), **ALISIER**. *Voy.* Alizés, Alizier.

ALISMA (du gr. ἄλισμα), genre type de la famille des Alismacées. L'*A. plantago*, vulg. *Plantain d'eau* ou *Fluteau*, croît en France sur le bord des marais et des étangs. Ses tiges sont droites, lisses, triangulaires, creuses, articulées ou nouées ; ses fleurs petites, roses, et portées sur une longue tige ; les feuilles radicales sont droites, ovales, engaînantes. Cette plante est nuisible aux bestiaux.

ALISMACÉES, famille de plantes Monocotylédones périspermées, formée par Richard aux dépens des Joncs de Jussieu, renferme des végétaux aquatiques herbacés, vivaces, à feuilles simples, qui croissent dans les étangs et les marais. Genres principaux : *Alisma*, *Damasonium* et *Sagittaria*.

ALIZARINE, matière colorante rouge que l'on retire de l'*Alizari* (*Rubia tinctorum*), racine sèche de la garance. Elle est mêlée dans la garance à une autre matière de couleur jaune, à une substance verte (*A. verte*) et à une autre substance pourpre (*purpurine*). L'Alizarine se conduit comme un acide tribasique. C'est à MM. Robiquet et Collin que l'on doit la découverte de l'Alizarine et des moyens de l'isoler (1826). *Voy.* Garance et Garancine.

ALIZÉS (vents), d'*alis*, vieux mot qui signifiait *uni*, *régulier* ; se dit de certains vents qui, dans les mers ouvertes et au large des côtes, soufflent perpétuellement dans la même direction, et qui s'étendent des deux côtés de l'équateur jusqu'au 30e degré de latitude environ. La direction générale des vents alizés est celle de l'E. à l'O. en inclinant un peu vers le N. au-dessus de l'équateur, et vers le S. au-dessous. Cette direction constante résulte de ce que l'air sans cesse échauffé par le sol à l'équateur s'élève dans l'atmosphère en laissant un vide qui est rempli par de l'air venu du N. ou du S. Cet air, animé d'une vitesse absolue moindre que celle des régions équatoriales, produit pour l'observateur placé à l'équateur, en vertu des lois du mouvement relatifs l'effet d'un courant d'air venant de l'E. ; et c'est la combinaison de ce mouvement apparent avec le mouvement réel du N. au S. ou du S. au N., dont cet air est animé, qui explique la direction constante des vents alizés. — La prédominance des vents d'ouest dans nos climats n'est que le contre-coup du phénomène des vents alizés.

ALIZIER, *Cratægus*, genre de la famille des Rosacées, que l'on confond auj. avec le genre Poirier, renferme plusieurs espèces à fleurs blanches, à fruits rouges, dits *alizes*, qui sont comestibles, mais insipides, et que l'on cultive plutôt comme arbres d'ornement. Tels sont : l'*A. des bois* (*C. torminalis*), l'*A. blanc* (*C. aria*) ou *Allouchier*, l'*A. de Fontainebleau* (*C. latifolia*) qui atteignent de 8 à 9m, et l'*A. du Népaul*, plus petit que les précédents. Les Aliziers sont épineux : leur bois, surtout celui de l'*Allouchier*, est liant, tenace et dur ; ce qui le fait rechercher par les menuisiers, les tourneurs et les luthiers : ces derniers en font des flûtes. L'écorce et les fruits de l'*A. des bois* sont astringents ; on les recommande contre la diarrhée. — L'*Azerolier* et l'*Aubépine* ne sont que des espèces d'Alizier.

ALKÉKENGE (mot arabe), *Physalis*, vulg. *Coqueret* ou *Herbe à cloques*, genre de la famille des Solanées : c'est une plante herbacée, remarquable par son calice à 5 lobes, renflé à maturité, et formant une sorte de vessie, d'un rouge vif, ainsi que la baie qui y est contenue. Ses semences sont diurétiques. On a préconisé l'Alkékenge comme un succédané du quinquina ; mais l'expérience n'a pas suffisamment justifié cette opinion.

ALKERMÈS (de l'arabe *al*, le ; et *kermès*, écarlate), liqueur de table, agréable, mais excitante, tire son nom des graines de kermès qu'on emploie pour lui donner une belle couleur rouge (*Voy.* Kermès et Cochenille). Pour préparer cette liqueur, on prend : feuilles de laurier, 500 gr. ; macis, 35 ; muscade et cannelle, 64 ; girofle, 8 ; on fait infuser pendant 6 semaines dans 14 lit. d'alcool ; on filtre et on distille pour en tirer 12 lit., en ajoutant 750 gr. de sucre et en colorant avec le kermès. Cette liqueur, recherchée en Italie, se prépare surtout à Florence.

ALLAGITE. *Voy.* Manganèse silicaté.

ALLA BREVE (c.-à-d. en ital. *à la brève*), sorte de mesure à deux temps. *Voy.* a capella.

ALLAH, nom de *Dieu* chez les Arabes et les Mahométans, signifie par excellence l'être digne de culte, l'être adorable.

ALLAITEMENT. Il peut être pratiqué de diverses manières. — *Allaitement maternel* : c'est le plus naturel, et aussi le meilleur de tous, sauf de rares cir-

constances où il pourrait être funeste à la mère et nuisible à l'enfant. Il n'est pas besoin que la mère qui veut nourrir soit d'une très-robuste constitution : il suffit qu'elle soit sans affection héréditaire, qu'elle jouisse d'une bonne santé, et qu'elle ait un lait de bonne qualité D'ailleurs, l'observation semble prouver que l'allaitement épargne souvent à la mère les accidents graves, dits *puerpéraux*. Quelques heures après la délivrance, la mère doit présenter le sein ; l'enfant y puise le premier lait, dont les propriétés légèrement laxatives lui sont à ce moment nécessaires. Tant que l'enfant trouve au sein de sa mère une nourriture suffisante, il est inutile de lui donner d'autres aliments; il faut surtout s'abstenir de nourriture solide avant les premières dents. Vers le 12e ou 15e mois arrive l'époque du *sevrage* (*Voy.* ce mot), qui est toujours facile si l'enfant y a été graduellement préparé. — Pour l'*A. par une nourrice*, *Voy.* Nourrice.

Allaitement par une femelle de mammifère. Bien que le lait de jument et d'ânesse ait le plus d'analogie avec le lait de la femme, on préfère la chèvre à cause de la facilité avec laquelle elle se laisse téter : il faut choisir une chèvre bien conformée et sans cornes. Le lait de chèvre est actif et nourrissant : il convient aux enfants lymphatiques. Ce mode d'allaitement n'est du reste praticable qu'à la campagne.

Allaitement mixte. L'allaitement artificiel, qui consiste à nourrir l'enfant avec du lait de chèvre ou de vache réchauffé au bain-marie, ne doit être employé seul que s'il y a absolue nécessité ; mais il peut être un précieux adjuvant de l'allaitement maternel, surtout dans les villes où les femmes sont moins robustes et souvent distraites des devoirs de la maternité par le travail ou les plaisirs. Le sommeil étant très-nécessaire à la *mère nourrice*, il faut dès le début habituer l'enfant à ne pas prendre le sein pendant la nuit. On y supplée avec le *biberon* (*Voy.* ce mot) dans lequel on met, soit du lait de chèvre pur, soit du lait de vache coupé dans les premiers temps avec de l'eau d'orge ou de gruau. Il importe peu que le lait ainsi employé ne provienne pas toujours du même animal : il est même préférable, surtout pour le lait de vache, de se servir d'un mélange résultant de la traite de plusieurs bêtes. Même dans ce mode d'allaitement, il ne faut pas trop hâter l'alimentation par les soupes, ce n'est jamais que vers le 6e mois qu'il convient d'en donner à l'enfant.

Les seins de la femme qui allaite doivent être soigneusement préservés du froid. D'autre part, certains enfants dorment beaucoup dans les premiers mois et tettent peu, il faut se défier de ce sommeil trop prolongé et souvent suivi d'un refroidissement funeste : il faut les réveiller et leur donner fréquemment le sein : on est sûr que l'enfant tette, si l'on entend le bruit produit par la déglutition du lait dans sa bouche.

ALLANITE. *Voy.* Cérite.

ALLANTOÏDE (du gr. ἀλλαντοειδής, en forme de saucisse), organe important du fœtus, qui ne dure pas au delà du second mois de la vie intra-utérine. C'est une sorte de sac partant de l'extrémité inférieure de l'embryon et émergeant par une ouverture qui en se rétrécissant plus tard constitue l'anneau de l'ombilic. A ce moment, l'allantoïde se trouve divisée en 2 portions : la portion interne, qui devient la vessie urinaire; la portion externe, qui est la véritable allantoïde. Autour de ce sac rampent un grand nombre de veines et d'arteres qui pénètrent avec lui dans l'embryon : ce tissu vasculaire en s'hypertrophiant constitue le *placenta*. L'intérieur contient un liquide roussâtre dans lequel on a rencontré une matière particulière, l'*allantoïne* ($C^4H^6Az^2O^3$), qui est neutre, cristallisable, insipide, sans action sur les couleurs végétales et soluble dans l'eau bouillante. On l'obtient artificiellement par l'action du peroxyde de plomb sur l'acide urique.

Dans la classification zoologique, la présence ou l'absence de l'allantoïde sert à partager les Vertébrés en 2 sous-embranchements : les Mammifères, les Oiseaux et les Reptiles d'une part; les Batraciens et les Poissons de l'autre.

ALLA PALESTRINA, sorte de contre-point fugué, pour les voix seules. *Voy.* Fugue.

ALLÉGE (d'*alléger*), bâtiment de forme et de grandeur variables, dont la fonction est d'alléger les grands navires, en prenant une portion de leur chargement dans les fleuves ou près des côtes basses. On donne aussi ce nom à des bâtiments de transport, servant surtout à la navigation côtière.

En Architecture, on nomme *Allége* un mur d'appui dans l'embrasure d'une fenêtre; il est d'une épaisseur moindre que la fenêtre.

ALLÉGORIE (du gr. ἀλληγορία), fiction qui dépeint à l'esprit un objet de manière à lui en faire concevoir un autre avec lequel il a des rapports. C'est aussi une figure de style, que l'on définit une métaphore continuée. De là deux sortes d'allégories : l'une qui a l'étendue d'un poëme, comme le *Prométhée* d'Eschyle, plusieurs comédies d'Aristophane (les *Oiseaux*, *Plutus*), la *Psyché* d'Apulée, le *Roman de la Rose* au moyen âge, le *Fairy Queen* de Spenser, le *Hudibras* de Butler, les *Moutons* de Mme Deshoulières, les *Allégories* de J.-B. Rousseau (*Minerve*, la *Vérité*, la *Morosophie*), etc., ou d'un morceau qu'on pourrait détacher, comme les *Prières* et la *Ceinture de Vénus* d'Homère, l'*Hercule* de Prodicus *entre le vice et la vertu*, la *Mollesse* de Boileau, l'*Envie*, dans la *Henriade*; l'autre, qui se réduit à un rapprochement pour lequel quelques vers ou même quelques mots suffisent :

Sur les ailes du Temps la Tristesse s'envole.

Lemierre a donné à la fois l'exemple et le caractère essentiel de l'allégorie dans ce vers connu :

L'Allégorie habite un palais diaphane.

C'est à l'allégorie que l'on doit la plupart des apologues et des proverbes. Beaucoup de passages de l'Ancien Testament ainsi que les *Paraboles* de l'Évangile peuvent aussi être classés parmi les allégories.

L'allégorie n'est pas moins familière à l'artiste qu'au poëte. On admire l'allégorie par laquelle Prudhon a représenté le *Crime poursuivi par la Justice et le Remords*, et Gérard, *l'Amour animant Psyché*. Chez les anciens, où beaucoup de divinités étaient allégoriques, les statues, les bas-reliefs, les vases peints, les pierres gravées, les camées, les mosaïques, représentent très-souvent des allégories.

ALLEGRO, par abrév. *all°*., mot italien qui signifie *gai, joyeux*, mais qui, en Musique, n'indique que le degré de vitesse que l'on doit donner au mouvement d'un morceau. Ce mouvement tient le milieu entre l'*andantino* et le *presto:* il admet plusieurs modifications, que rendent les expressions *allegro moderato*, *agitato*, *vivace*, *maestoso*, etc. – L'*Allegretto* est un diminutif de l'allegro : il indique un mouvement un peu plus léger.

ALLELUIA (c.-à-d. en hébreu *louez le Seigneur*), cri d'acclamation, chant de joie ordinaire dans les jours de solennité et d'allégresse, qui a passé de la synagogue à l'église ; il se fait surtout entendre dans le temps de Pâques. On ne chante pas l'alleluia aux offices des morts ni depuis la Septuagésime jusqu'à la fin du Carême. Ce chant, fort ancien dans l'Église grecque, fut introduit dans l'Église latine par St Jérôme.

ALLELUIA, nom vulgaire de l'*Oxalide blanche*, qui fleurit vers Pâques. *Voy.* Oxalide.

ALLEMANDE, ancienne danse, originaire d'Allemagne et qui a été à la mode en France au siècle dernier. Elle était sur un air gai à 2 temps ou à 2/4 et se dansait de diverses manières. Le plus souvent les danseurs, partagés par couples qui se suivaient, faisaient 3 pas en avant puis restaient, un pied en l'air pendant une mesure, pour reprendre ensuite le même mouvement, en le pressant toujours davantage, jusqu'à ce qu'ils revinssent à leur point de départ.

ALLIAGE (d'*allier*), combinaison d'un métal avec d'autres métaux. Quand l'un des métaux combinés est

du mercure, l'alliage porte le nom d'*amalgame* (*Voy.* ce mot). Lorsque les métaux s'unissent entre eux, ils changent plus ou moins de propriétés : tantôt ils deviennent plus sonores, comme le cuivre allié à l'étain ; tantôt plus durs, comme l'argent ou l'or alliés au cuivre ; d'autres fois, l'alliage est plus fusible que les métaux composants, comme l'alliage dit *de Darcet*. (*Voy.* ci-après). La densité des alliages est ord. plus grande que celle des métaux constituants ; généralement, ils sont moins ductiles que leurs composants ; enfin, ils sont souvent plus oxydables. Les alliages ont été considérés longtemps comme de simples mélanges, par la raison qu'on peut mêler les métaux fusibles en proportions quelconques ; mais on a reconnu depuis que beaucoup d'alliages sont de véritables combinaisons chimiques, car ils peuvent s'obtenir sous la forme cristallisée, à l'instar des autres combinaisons. Soumis à la fusion, les alliages se séparent souvent en parties plus ou moins fusibles qu'on peut diviser mécaniquement : ce phénomène, dont on profite dans les arts, se nomme *liquation*. — On trouve dans la nature quelques alliages ; mais le plus souvent ils sont le produit de l'art, et s'obtiennent tous par le moyen de la chaleur. Parmi les alliages les plus utiles, il faut citer : le *bronze* (étain et cuivre) ; le *laiton* (cuivre et zinc), auquel se rattachent le *chrysocale* et le *similor* ; la *soudure des plombiers* (plomb et étain) ; les alliages qui servent à faire les *caractères d'imprimerie* (plomb, antimoine, nickel et cuivre) ; la *poterie d'étain* (étain, antimoine et cuivre) ; ceux qui sont connus sous le nom de *métal d'Alger* (étain, plomb, antimoine), de *métal de la reine* (étain, antimoine, plomb, bismuth), employé pour les théières anglaises, d'*alfénide* (*Voy.* ce mot) ; l'*A. fusible de Darcet* (bismuth, étain, plomb), fusible à 90°, dont on fait des plaques fusibles ou soupapes de sûreté ; les alliages de l'or et de l'argent avec le cuivre, usités dans la fabrication des *monnaies* et l'*orfèvrerie*. Le bronze d'aluminium, auj. assez employé, est un alliage de 9 p. de cuivre pour 1 p. d'aluminium ; il s'obtient par la fusion des deux métaux.

ALLIAGE (RÈGLE D'). En Mathématiques, on ne considère que les alliages formés d'un métal précieux tel que l'or et l'argent uni avec un autre métal, tel que le cuivre. Le titre d'un pareil alliage est le rapport du poids du métal précieux au poids total de l'alliage. Si l'on désigne le poids du métal précieux par p, le poids total par P et le titre par θ, on a : $\theta = \frac{p}{P}$. On en tire $p = P\theta$, ce qu'on énonce en disant : *Le poids du métal précieux contenu dans un alliage s'obtient en multipliant son poids total par son titre*. Cela posé, les alliages donnent lieu à deux questions principales : — 1° *On a fondu ensemble* 30ᵍ *d'alliage d'argent, au titre de* 0,9, *et* 20ᵍ *d'alliage au titre de* 0,7 : *quel est le titre de l'alliage résultant?* Le poids total de l'alliage résultant est de 30ᵍ + 20ᵍ ou 50ᵍ. La quantité d'argent fournie par le 1ᵉʳ alliage composant est de $30^g \times 0,9 = 27^g$; la quantité d'argent fournie par le 2ᵈ est de $20^g \times 0,7 = 14^g$. Le poids de l'argent entrant dans l'alliage résultant est donc de $27^g + 14^g = 41^g$. Par suite le titre de cet alliage est $\frac{41}{50} = 0,82$. — 2° *Dans quelle proportion faut-il associer de l'argent au titre* 0,9 *et de l'argent au titre* 0,7 *pour que l'alliage résultant soit au titre* 0,82?— 1ᵍ du 1ᵉʳ alliage composant doit contenir 0ᵍ,9 d'argent pur : 1ᵍ du 2ᵈ doit en contenir 0ᵍ,7, et 1ᵍ de l'all. résultant 0ᵍ,82. Donc 1ᵍ du 1ᵉʳ all. contient 0ᵍ,9—0ᵍ,82 = 0ᵍ,08 de plus qu'il ne faut ; 1ᵍ du 2ᵈ en contient 0ᵍ,82—0ᵍ,7 = 0ᵍ,12 de moins qu'il ne faut. Si donc on associe 12ᵍ du 1ᵉʳ et 8ᵍ du 2ᵉ, les quantités d'argent pur apportées en plus par l'un et en moins par l'autre seront respectivement de $0^g,08 \times 12$ et de $0^g,12 \times 8$, et par suite seront égales, il y aura compensation. — On atteindra donc le but proposé en associant les deux alliages donnés dans la proportion de 12 du 1ᵉʳ contre 8 du 2ᵈ, ou ce qui revient au même de 3 du 1ᵉʳ contre 2 du second. — Ce second problème mène à la résolution du suivant : *combien d'alliage au titre* 0,7 *faut-il associer à* 30ᵍ *d'alliage à* 0,9 *pour en ramener le titre à* 0,82? On trouve immédiatement que la quantité inconnue est égale à $\frac{25 \times 30}{3} = 20^g$.

Les mélanges donnent lieu à des questions analogues aux problèmes d'alliage résolus plus haut. Leurs types sont les suivants : 1° *on a mélangé* 30 *hectolitres de blé à* 18 *fr. l'hectol. avec* 20 *hectol. à* 21 *fr. quel est le prix de l'hectol. du mélange?* 2° *Dans quelle proportion faut-il mélanger du blé à* 18 *fr. et du blé à* 21 *fr. l'hectolitre pour que l'hectolitre du mélange revienne à* 19ᶠ,75 ? — On les résout comme les problèmes sur les alliages.

ALLIANCE (d'*allier*). C'est, en Droit, le lien qui unit un époux et les parents de son conjoint qu'on appelle ses *alliés* ; un beau-père et sa belle-fille, un beau-frère et sa belle-sœur. Il y a empêchement de mariage entre le beau-père et sa bru, la belle-mère et son gendre, le beau-père et sa belle-fille, la belle-mère et son beau-fils, le beau-frère et sa belle-sœur ; toutefois ce dernier empêchement peut être levé par une dispense (L. du 16 avril 1832, C. Nap., art. 162 et 164). En Droit canonique, les empêchements sont plus étendus : ils existent entre un époux et tous les parents ou alliés de l'autre ; mais ils peuvent aussi se lever par des dispenses. L'alliance produit aussi une obligation alimentaire (*Voy.* ALIMENTS). L'alliance n'existe pas entre les parents d'un époux et ceux de l'autre.

Dans le Droit des gens, l'*Alliance* est l'union de deux ou plusieurs États qui se rapprochent dans le but de se défendre ou d'attaquer un ennemi commun ; de là *A. défensive* et *A. offensive*. Pour les alliances célèbres dans l'histoire, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Théologie, on nomme *Alliance* l'union de Dieu avec l'homme, et l'on distingue : l'*Ancienne alliance*, que Dieu contracta avec Abraham et ses descendants, et la *Nouvelle alliance*, dont Jésus-Christ fut le médiateur. Outre ces deux alliances solennelles, on cite encore dans les livres sacrés : l'alliance que Dieu fit avec Adam, ou *loi de nature* ; celle qu'il fit avec Noë et dont l'arc-en-ciel fut le signe ; celle enfin qu'il fit avec les Israélites par l'intermédiaire de Moïse et dont les tables de loi conservées dans l'*arche d'alliance* furent le gage : celle-ci fut appelée *loi de rigueur*. Par opposition, la *Nouv. alliance* a été dite *loi de grâce*.

ALLIGATOR (par corruption de l'espagn. *lagarto*, lézard), ou CAÏMAN, subdivision du genre Crocodile, renferme des Reptiles particuliers aux grands fleuves de l'Amérique du Sud : ils ont le museau large et obtus, les dents inégales et dirigées en dedans à la mâchoire inférieure, les pieds à demi palmés ; ils sont longs de 4 à 6ᵐ. Ce sont les moins aquatiques des crocodiles. Les indigènes mangent la chair de l'alligator malgré la forte odeur de musc qui lui est propre ; les nègres se servent de sa graisse contre les rhumatismes ; ils tannent sa peau, qui donne un assez bon cuir. On distingue : l'*A. à paupières osseuses* ; l'*A. à museau de brochet*, l'*A. à lunettes*, l'*A. cynocéphale*, et l'*A. à points noirs*. *Voy.* CROCODILE.

ALLITÉRATION (du lat. *ad*, à, et *littera*, lettre), figure de style, consiste dans la répétition et l'opposition des mêmes lettres. Elle peut produire d'heureux effets d'harmonie imitative, comme dans ces vers :

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?
> Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Elle sert encore à aider la mémoire, comme dans ces proverbes : « Qui terre *a*, guerre *a*. Qui ref*use*, m*use*. » Mais elle devient un défaut lorsqu'elle n'est qu'un effet de la négligence, comme dans ce vers de Voltaire :

> Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

Souvent l'allitération est un jeu puéril qui n'a d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, comme dans ces poëmes dont tous les mots commencent par la même lettre. *Voy.* TAUTOGRAMME.

Chez les Écossais et les Scandinaves, l'*Allitération*

était le principe dominant de la versification, comme la mesure chez les anciens et la rime chez nous.

ALLOCHROÏTE. *Voy.* MÉLANITE.

ALLOCUTION. *Voy.* HARANGUE.

ALLONGE. *Voy.* BOITERIE et EFFORT.

ALLOPATHIE (du gr. ἄλλος, autre, et πάθος, maladie), nom donné par les homœopathes à toute doctrine médicale qui ne repose pas sur les principes préconisés par Hahnemann. Il n'existe réellement pas de médecine allopathique comme système, pas plus que de médecins allopathes; il y a une science médicale reposant sur la tradition et l'expérience : c'est là ce que les homœopathes appellent *Allopathie*.

ALLOPHANE (du gr. ἀλλοφανής), variété d'Argile [$(\ddot{A}l^3\ddot{S}i + 3Aq) + \frac{1}{2}\ddot{A}l\,Aq$] : on la trouve en rognons compactes, blancs, jaunâtres ou bleuâtres, dans les syénites en Saxe, dans les calcaires à Namur, et dans les minerais de plomb. — Un autre minéral amorphe s'appelle *A. de Firmy* [$(\frac{1}{2}\ddot{A}l\ddot{S}i + 2Aq) + \frac{1}{2}\ddot{A}l\,Aq$].

ALLOTROPIE. *Voy.* ISOMÉRIE.

ALLOUCHIER, variété d'Alizier. *Voy.* ALIZIER.

ALLOXANE, substance organique qui cristallise en octaèdres tronqués et qu'on obtient en faisant dissoudre lentement 2 pp. d'acide urique desseché dans 8 pp. d'acide azotique [$C^4H^2Az^2O^4 + H^2O$ et $4H^2O$] : odeur forte et désagréable, saveur salée. L'Alloxane est soluble dans l'eau ; elle rougit la teinture de tournesol et tache la peau en violet : elle donne une belle couleur pourpre. — Découverte en 1817 par Gaspard Brugnatelli, elle a été étudiée par Liebig et Wœhler.

L'acide urique + eau + oxygène = alloxane + urée.

ALLUCHON (d'*allouchier*, espèce d'alizier), cheville en bois ou même en fonte, ne faisant pas corps avec la couronne de la roue d'engrenage, sur laquelle elle est implantée, soit perpendiculairement à la surface courbe, comme les mentonnets des roues dites *à hérisson*, soit latéralement, comme dans les *rouets* de moulin, pour engrener dans les fuseaux de la lanterne. *Voy.* ROUE et ENGRENAGE.

ALLUMETTES. Pendant longtemps on n'a connu que les allumettes *soufrées*, remplacées auj. presque partout par les allumettes dites *chimiques*. Parmi ces dernières on distingue : les *A. oxygénées*, allumettes soufrées dont l'extrémité est enduite d'un mélange de chlorate de potasse, de soufre et d'eau gommée : en trempant ces allumettes dans un flacon qui contient des filaments d'amiante imprégnés d'acide sulfurique, elles s'enflamment aussitôt ; — les *A. phosphoriques*, qui sont enduites d'une pâte colorée, composée de phosphore, de nitrate ou de chlorate de potasse et de gomme : on n'a qu'à frotter l'allumette contre un corps sec, et on la voit s'enflammer ; — les *A. hygiéniques de sûreté*, dont la pâte ne contient que du soufre et du chlorate de potasse et qui ne s'enflamment que si on les frotte sur un papier enduit de phosphore *rouge* ou *amorphe* (*Voy.* PHOSPHORE) : ces dernières sont moins dangereuses que les A. phosphoriques et de plus ne sont point vénéneuses ; mais elles sont incommodes ; — les *A. sans soufre*, dont la tige, desséchée avec soin et trempée dans de l'acide stéarique, est ensuite phosphorée à la manière ordinaire avec addition de nitre pour activer la combustion du phosphore ; — les *A. bougies*, etc.

ALLURE (d'*aller*, marcher), manière dont une personne ou un animal pose ses pieds ou porte son corps en marchant. — La connaissance des *allures du gibier* permet au veneur de discerner le sexe et l'âge de l'animal qu'il détourne, ou de rectifier le jugement qu'il a pu porter sur l'inspection de la trace ou des fumées. — Les *allures du cheval* sont *naturelles*, savoir, le pas, le trot et le galop ; *artificielles*, comme l'amble et le pas relevé ; *défectueuses*, comme l'aubin, l'entrepas, le traquenard, etc. *Voy.* ces mots.

Dans la Marine, on nomme *Allure* la disposition de la voilure par rapport au vent que reçoit le bâtiment. On distingue trois allures : le *plus près*, le *largue* et le *vent arrière*.

ALLUSION (du lat. *allusio*), figure de Rhétorique consistant à dire une chose qui fait penser à une autre. L'allusion se tire de la mythologie, de l'histoire, des mœurs et coutumes, des paroles et maximes célèbres, d'un nom ou d'un mot équivoques, du caractère d'une personne, d'un fait particulier. Par ex. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*, rappelle en ces termes l'émeraude qu'elle lui avait fait remettre comme souvenir : « Cet art de donner agréablement, qu'elle avait si bien pratiqué pendant sa vie, l'a suivie, *je le sais*, jusqu'entre les bras de la mort. » L'allusion tient à la fois de l'allégorie et de l'énigme.

ALLUVION (du lat. *alluvio*), accumulation successive de vase, de sable, de gravier, de débris organiques et d'autres matériaux, entraînés et rejetés par les eaux sur les côtes de la mer, ainsi que sur les rivages et à l'embouchure des fleuves et des rivières. Elle donne naissance aux *terrains d'alluvion*, les plus récents de tous, et qui souvent se forment presque sous nos yeux : les deltas de la Basse-Égypte et du Danube, le sol des vallées du Pô et de l'Arno, les polders de la Hollande, et, en général, une grande partie des terrains qui bordent la mer du Nord sont des exemples d'alluvions de l'époque actuelle. La surface des grandes plaines et le fond des grandes vallées sont ordinairement recouverts d'un puissant terrain d'alluvion, dont la formation remonte à des temps antérieurs à l'époque actuelle.

En Droit, on entend par *Alluvion*, les atterrissements et accroissements qui se forment d'une manière insensible aux fonds riverains d'un cours d'eau : c'est un cas d'*accession* (*Voy.* ce mot). L'alluvion profite au propriétaire riverain, à la charge de laisser le marchepied ou chemin de halage conforme aux règlements, si le cours d'eau est navigable ou flottable (C. Nap., art. 556).

ALLYLÈNE (du lat. *allium*, ail) hydrocarbure dont la formule est C^3H^4 et qu'on obtient en traitant le propylène brômé par la potasse alcoolique. C'est un gaz combustible, d'odeur alliacée, facilement absorbable par l'acide sulfurique, donnant avec le protochlorure de cuivre ammoniacal un précipité jaune serin. Il se combine directement au brôme et à l'iode pour donner des di- et des tétra-bromures et iodures.

ALLYLIQUES (COMPOSÉS), série de composés chimiques qui sont presque tous des éthers d'un même alcool, qu'on peut retirer de l'essence d'ail, ou *sulfure d'allyle* ; d'où son nom d'*Alcool allylique* ou *Hydrate d'allyle*. Cet alcool s'obtient d'ordinaire en distillant un mélange de glycérine et d'acide oxalique desséché : on le purifie par la potasse. C'est un liquide d'odeur vive, alliacée et alcoolique, miscible à l'eau, l'alcool et l'éther et qui bout à 100° ; formule C^3H^6O. — Les principaux éthers auxquels l'alcool allylique donne naissance, ou qui se trouvent dans la nature, sont : l'*Iodure d'allyle* [C^3H^5I], liquide d'odeur éthérée et alliacée, incolore, insoluble dans l'eau, qui sert à préparer beaucoup d'autres composés allyliques ; le *Sulfure d'allyle* [$(C^3H^5)^2S$] ou *Essence d'ail*, dont la nature fut reconnue pour la première fois par Wertheim en 1844 : c'est une huile incolore, très-réfringente, moins dense que l'eau et qui bout à 140° ; elle est contenue, non-seulement dans l'ail, mais dans la plupart des crucifères et des asphodèles ; on peut la reproduire artificiellement ; le *Sulfocyanure d'allyle* ou *Essence de moutarde* [C^3H^5S,CAz] : la graine de moutarde noire renferme un sel, le *myronate de potasse*, et un ferment, la *myrosine* ; cette dernière substance en agissant sur la première en présence de l'eau donne naissance à l'essence de moutarde ; on peut aussi reproduire artificiellement cette essence en chauffant l'iodure ou le bromure d'allyle avec le sulfocyanure de potassium : c'est une huile incolore, qui bout à 143°, d'odeur et de saveur très-vives, cautérisant promptement la peau ; c'est à elle qu'est due l'action de la moutarde appliquée en sinapismes. Ce que nous venons de dire de sa production sous l'influence de l'eau

et de la myrosine, fait comprendre que l'eau ne saurait être remplacée avec avantage par l'alcool ou le vinaigre lorsqu'on délaye la farine de moutarde pour en développer l'essence. — Ces composés ont été étudiés surtout par MM. Wertheim, Cahours et Hoffmann, Berthelot et de Luna.

ALMANACH (de l'arabe *al manach*, le comput, ou du copte *almeneg*, calcul pour la mémoire), nom vulgaire du calendrier. Les anciens almanachs contenaient, outre le calendrier proprement dit, des prédictions sur les phénomènes astronomiques ou météorologiques, et même sur les événements politiques ; on connaît surtout en ce genre l'*Almanach de Nostradamus*, publié par cet astrologue de 1550 à 1567 et celui de Matthieu Laensberg, dit *Almanach Liégeois*, publié à partir de 1636. A ces prédictions ridicules on a, de nos jours, substitué dans les almanachs, qui sont la principale lecture du peuple, des notions utiles sur l'agriculture, l'industrie, la politique, etc. Cependant quelques almanachs récents, tels que ceux de Matthieu de la Drome, ont ressuscité les prédictions du temps de Matthieu Laensberg, mais en prétendant les fonder sur des bases scientifiques. Selon Matthieu de la Drome, les pluies, les tempêtes, les inondations seraient d'autant plus infaillibles, que le renouvellement de la lune s'opérerait à une heure plus voisine de minuit, en sorte qu'il n'y aurait qu'à consulter la table des *nouvelles lunes*, pour savoir sur quel temps on doit compter à une époque donnée. — On a étendu le nom d'*Almanach* à une foule de livres publiés annuellement avec un calendrier en tête, et dont le but est de donner au public des productions nouvelles ou des renseignements utiles : tels sont l'*Alm. des Muses*, recueil annuel de poésies nouvelles qui eut une grande vogue dans le dernier siècle ; l'*Alm. nautique*, qui a pris depuis 1788 le titre de *Connaissance des temps* et qui est publié par le Bureau des longitudes ; l'*Alm. impérial* (jadis *A. royal*, *A. national*), fondé en 1679, qui contient, outre l'état des souverains, la liste officielle de tous les hauts fonctionnaires ; l'*Alm. du commerce*, fondé par Delatynna en 1798, et continué depuis par Bottin et Didot ; les *Alm. de Weimar, de Gotha*, précieux pour la généalogie et la chronologie, etc., etc. *Voy.* CALENDRIER et ANNUAIRE.

ALMANDINE [$\ddot{A}l\ddot{S}i + Fe\ddot{S}i$], minéral de la famille des Grenats, cristallisé en octaèdres réguliers ou en dodécaèdres rhomboïdaux. Les couleurs les plus ordinaires de l'almandine sont le rouge et le violet ; quand elle est limpide, on l'emploie en bijouterie. On la trouve dans les granits en Saxe, en Angleterre, en Sibérie, à Autun, etc. *Voy.* GRENAT et ESCARBOUCLE.

ALMICANTARATS (de l'arabe *almocantharat*), cercles parallèles à l'horizon menés de degré en degré, de l'horizon au zénith : ils servent à faire connaître la hauteur du soleil et des étoiles ; aussi les appelle-t-on souvent *cercles* ou *parallèles de hauteur* ; ils sont en usage dans la Gnomonique pour tracer les cadrans solaires.

ALMUD ou ALMUDE, mesure de liquides en Portugal, vaut 16 lit., 54 cent.

ALOÈS (du gr. ἀλόη, genre de plantes grasses de la famille des Liliacées, tribu des Aloïnées : calice tubuleux, cylindrique ; feuilles épineuses, charnues, réunies à la base de la hampe, et se terminant par un épi lâche de fleurs rouges. L'Aloès est originaire de l'Afrique ; on le trouve aussi dans le midi de l'Europe, et on le cultive dans nos jardins. Son suc fournit des matières colorantes et une gomme résineuse, amère, odorante et utile en médecine : on distingue dans le commerce : l'*A. succotrin* (tiré jadis de l'île de Socotora), d'un jaune transparent, d'une saveur amère et aromatique, d'une odeur forte ; l'*A. hépatique*, plus grossier, d'un rouge brun comme le foie (en gr. ἧπαρ) ; l'*A. caballin*, moins estimé, d'un brun sale, et usité seulement dans la médecine vétérinaire. L'Aloès, à petite dose, est tonique ; à plus haute dose, c'est un purgatif puissant ; son effet est lent, mais sûr : on le défend aux personnes affectées d'hémorroïdes. Il s'emploie à l'extérieur comme collyre et pour aviver la chair des ulcères ; enfin il fait la base de l'*Elixir de Garus*, de l'*E. de longue vie*, etc. On tire des feuilles de l'Aloès un fil très-fort et très-blanc dont on fait des cordes, des filets, des tissus. — La culture des Aloès est la même que celle des *Cactus*. *Voy.* ce mot.

ALOÈS (Bois d'), ou *Bois d'aigle*. *Voy.* AQUILAIRE.

ALOI (c.-à-d. *selon la loi* ; ou du verbe *allier*), alliage de métaux précieux fait dans des proportions convenables à la destination du mélange. — Il signifie aussi, en parlant des matières d'or et d'argent, le titre légal de ces métaux. *Voy.* TITRE.

ALOÏNÉES, tribu de la famille des Liliacées, renferme les genres *Aloès* et *Yucca*.

ALOPÉCIE (du gr. ἀλωπεκία ; d'ἀλώπηξ, renard, animal sujet à une espèce de gale suivie de dépilation), chute accidentelle, ou prématurée, des cheveux, des sourcils et des poils : elle peut être partielle ou totale. Elle diffère de la *calvitie*, qui se dit particulièrement de la chute des cheveux. L'alopécie a lieu, soit à la suite d'excès ou de maladies qui tiennent presque toutes à un état anormal de la peau, soit par l'effet de cosmétiques irritants. *Voy.* CALVITIE et TEIGNE.

ALOPECURUS (*queue de Renard*). *Voy.* VULPIN.

ALOSE (du lat. *alosa*), genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés, se trouve sur les côtes de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Il a pour type l'*Alose commune*, qui ne diffère du Hareng que par une échancrure au milieu de la mâchoire supérieure, par sa taille beaucoup plus grande, par l'absence de dents et par une tache noire derrière les ouïes. La chair de l'alose est délicate, mais un peu lourde et remplie de fines arêtes : les femelles sont préférables aux mâles. — L'*A. finte* est moins délicate que l'alose commune ; elle se reconnaît aux petites dents dont sa bouche est garnie et à sa forme plus allongée. — Au printemps, les aloses remontent, pour frayer, dans les fleuves et quelquefois dans leurs affluents : on pêche l'alose au tramail, et elle meurt aussitôt qu'on l'a tirée de l'eau. Aux États-Unis on a réussi à en faire des éducations artificielles, comme nous le faisons en France pour les saumons et les truites.

ALOUATE, *Stentor*, espèce de Singes, de l'ordre des Cébins et de la famille des Hurleurs, habite les bois des contrées chaudes de l'Amérique. A peine hauts de $0^m,60$, ils ont une voix forte, effrayante, tout à fait disproportionnée avec leur petite taille, ce qui est dû à la capacité énorme des ventricules de leur larynx, où l'air expiré résonne comme dans un tambour. Leur chair est bonne à manger.

ALOUCHIER. *Voy.* ALLOUCHIER.

ALOUETTE (du lat. *alauda*), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Alaudidés, se trouve dans toute l'Europe, dans l'Inde et l'Afrique, et a pour type l'*Alouette des champs*, qui est un peu plus grosse que le moineau. On connaît le plumage de l'alouette, d'un gris roussâtre, son chant continuel, la manière dont elle s'élève dans les airs en chantant de plus en plus fort jusqu'au moment où elle se laisse tomber à terre avec rapidité ; on connaît aussi la facilité avec laquelle elle apprend toutes sortes d'airs. L'alouette a l'ongle du pouce remarquablement long, ce qui l'aide à marcher dans les terres labourées : elle se nourrit de vers et d'insectes ; élevée en cage, elle mange volontiers de la pâtée écrasée. Prise à l'état adulte, elle essaye continuellement de s'envoler, et se casserait bientôt la tête, si on n'avait la précaution de couvrir la cage avec une toile. Les alouettes font leur nid à terre, dans l'avoine, le trèfle, la luzerne. A l'entrée de l'hiver, elles se réunissent en troupes nombreuses ; elles engraissent beaucoup à cette époque et sont recherchées par les chasseurs, qui les attrapent au filet ou qui les tirent au miroir : on leur donne alors le nom de *mauviettes*. On rapproche de l'*A. des champs*, à cause de leur bec droit et médiocrement gros : l'*A. huppée*, dite aussi *A. des*

chemins et *Cochevis*; l'*A. des bois*, dite aussi *Cujelier* et *Lulu*, et l'*A. à hausse-col noir*. D'autres alouettes ont le bec beaucoup plus fort, p. ex. l'*A. calandre* et l'*A. de Tartarie*; d'autres enfin ont le bec allongé et arqué, comme l'*A. sirli*.

ALOUETTE DE MER, *Pelidna*, espèce du genre Bécasseau : bec crochu, pouce long, jambes assez hautes et nues à leur partie inférieure. Ces oiseaux vivent en troupes nombreuses, sur les rivages des deux continents; ils sont longs de 0^m,15, cendrés en dessus blancs en dessous; la poitrine est nuagée de gris en hiver; en été, leur plumage est fauve tacheté de noir, avec de petites taches noires sur le cou et la poitrine, et une plaque noire sous le ventre. *Voy.* MAUBÈCHE.

ALOYAU ou TRAVERS, terme de Boucherie : c'est dans le Bœuf, le morceau placé à droite et à gauche de l'échine, entre la culotte et les côtes.

ALPACA ou ALPAGA, *Auchenia pacos*, espèce du genre Lama, intermédiaire entre le *Lama* propr. dit et la *Vigogne* (*Voy.* ces mots), porte une laine remarquable par sa longueur, sa finesse et son moelleux. Cet animal est alerte, doux et s'attache à l'homme. Les alpacas ont vécu en domesticité en Espagne; ils pourraient se naturaliser de même dans le midi de la France. — On a étendu le nom d'*alpaca* à l'étoffe faite avec la laine de l'alpaca.

ALPHA, 1re lettre de l'alphabet grec, correspond à notre *A*.—Les mots *alpha* et *oméga* s'emploient pour dire le commencement et la fin, parce que ces deux lettres sont la première et la dernière de l'alphabet grec : c'est ainsi que Dieu parlant de lui-même dit dans l'Apocalypse (I, 8) : *Je suis l'alpha et l'oméga*.

ALPHABET (des mots ἄλφα et βῆτα, noms des premières lettres de l'alphabet grec). Malgré l'extrême diversité des langues et des écritures, la plupart des alphabets offrent, dans le nombre, le nom, l'ordre et même la forme des caractères, des ressemblances qui attestent une origine commune. Selon l'opinion la plus ancienne, l'honneur d'avoir inventé l'écriture alphabétique appartiendrait aux Phéniciens. C'est le Phénicien Cadmus qui aurait apporté en Grèce l'alphabet et l'art d'écrire. Les Grecs, en colonisant l'Italie, introduisirent leur alphabet chez les Étrusques, qui le transmirent aux Romains; les Romains le répandirent dans toute l'Europe. L'alphabet grec, comme le phénicien, n'avait dans l'origine que 16 lettres : Palamède, dit-on, et Simonide le complétèrent. L'alphabet latin n'eut aussi d'abord que 16 lettres; ce n'est que plus tard qu'on y ajouta les 7 lettres *g, h, k, q, x, y, z*. — Notre alphabet, qui n'est que celui des Latins et qui nous est commun avec presque tous les peuples de l'Europe, a 25 lettres; il n'en avait que 23 quand on ne distinguait pas les lettres *i* et *j*, *u* et *v*, distinction dont la première idée remonte au XVIe siècle, mais qui ne s'établit qu'à la fin du siècle dernier. — Après l'alphabet phénicien, les plus importants à connaître sont ceux de l'Inde, surtout celui du *Devanagari*, le dialecte le plus parfait du sanscrit; on y compte 50 caractères; et, au lieu d'être jetées au hasard comme dans nos alphabets, les lettres sont disposées d'après leurs analogies naturelles. — On remarque aussi l'alphabet *runique*, répandu dans le nord de l'Europe et dont il ne reste que quelques vestiges dans les anciennes inscriptions; et l'alphabet *cyrillien*, inventé au IXe s. par St Cyrille, l'apôtre des Slaves, qui sert encore dans la liturgie des peuples slaves : il a 38 lettres et se compose des lettres de l'alphabet grec complétées de quelques signes empruntés aux alphabets de l'Asie. — *Voy.* aussi CUNÉIFORME (ÉCRITURE).

Pour être parfait, un alphabet devrait avoir autant de signes qu'il y a d'éléments de la voix à noter et n'en avoir pas davantage; or, la plupart des alphabets manquent de plusieurs de ces signes (en français, p. ex., on donne à la lettre *e* plusieurs valeurs : *e, é, è*), et en même temps les alphabets ont plusieurs signes surabondants (*c* dur, *k, q*). Cette imperfection des alphabets, qui est la principale source des difficultés qu'offrent la lecture et l'orthographe, a fait sentir le besoin d'un alphabet complet, applicable à toutes les langues; Wilkins, Dalgarno et Lodwick chez les Anglais, Leibnitz en Allemagne, Debrosses, Volney, etc., chez nous, ont tenté de remplir cette lacune; mais aucun résultat n'a pu être obtenu jusqu'ici. — Il a été publié des recueils comparatifs d'alphabets; les plus complets sont ceux de De Bry (*Alphabeta.... a mundo creato*, Francf., 1596), de Des Hauterayes (*Caractères et Alphabets des langues mortes et vivantes*, dans les planches de l'*Encyclopédie*), des Bénédictins (*Nouveau Traité de Diplomatique*, 1765), la *Pantographia* d'E. Fry (Lond., 1799), le *Cadmus* ou *Essai d'un Alphabet universel* de Du Bois-Reymond (Berlin, 1862), et les *Alphabets* de la Propagande à Rome.

ALPHABET MANUEL. *Voy.* SOURDS-MUETS.

ALPHONSIN. *Voy.* TIRE-BALLE. — ALPHONSINES (TABLES). *Voy.* TABLES ASTRONOMIQUES.

ALPHOS, sorte de lèpre. *Voy.* LÈPRE.

ALPINIE, *Alpinia*, plante de la famille des Zingibéracées. *Voy.* GLOBBÉE.

ALPISTE, *Phalaris*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées : tige frêle, feuilles longues et minces, fleurs disposées en épis ovales et allongés, fruit oblong. L'*A. des Canaries* ou *Millet long*, produit des graines qui se mangent en bouillie dans l'Espagne, et qui chez nous servent à la nourriture des oiseaux domestiques, surtout des serins : elles fournissent une farine employée pour l'encollage des tissus fins. Ses tiges forment un excellent fourrage pour les bestiaux et les chevaux. Il en est de même de l'*A. roseau*, qui se plaît dans les endroits humides et rocailleux. Une variété de ce dernier est cultivée dans les jardins pour ses panaches de fleurs purpurines et ses feuilles rayées de jaune et de vert.

ALQUIFOUX (origine arabe), nom donné par les potiers au sulfure de plomb naturel. Ils l'emploient en poudre pour faire le vernis noir sur les poteries; ce vernis n'est autre chose qu'un émail très-fusible, rendu noir par la présence du sulfure. En Orient, les femmes se teignent les cils et les sourcils avec de l'alquifoux.

ALRUNES (du mot *runes*, caractères scandinaves), espèce de poupées couvertes de caractères runiques, auxquels les anciens Germains demandaient des oracles. Ils donnaient encore ce nom à leurs sorcières et à des racines de plantes auxquelles ils attribuaient des propriétés merveilleuses.

ALSINE (du gr. ἀλσίνη), *Alsina*, genre de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des Alsinées. L'*A. media* est cette petite plante si connue sous les noms de *Mouron des oiseaux* ou de *Morgeline* (*A. morsus gallinæ*), parce que les oiseaux et les poules en sont très-avides. Sa tige est menue, rameuse; ses feuilles ovales, aiguës, d'un vert tendre; sa fleur blanche, petite, portée sur un long pédoncule. La plante fleurit toute l'année; elle passe pour avoir des propriétés rafraîchissantes. Il ne faut pas la confondre avec le *Mouron rouge* (*Anagallis*), qui appartient aux Primulacées. — La tribu des *Alsinées* renferme les genres *Alsine*, *Sagine*, *Bufonie*, *Sabline*, *Holostée*, *Stellaire*, *Spargoute*, *Céraiste*, etc.

ALSODINÉES. *Voy.* VIOLARIÉES.

ALSOPHILE (du gr. ἄλσος, bois, et φίλος, ami), *Alsophila*, genre de la famille des Fougères, tribu des Cyathéacées, renferme près de 40 espèces, toutes arborescentes et pour la plupart propres à l'Amérique tropicale.

ALSTROEMÈRE (du botaniste *Alstrœmer*), *Alstrœmeria*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes propres à l'Amérique équatoriale. L'*A. pélégrine* ou *Lis des Incas*, originaire du Pérou, est une plante vivace, haute de 0^m,80, à feuilles contournées, longues, pointues; à fleurs blanches, rayées et lavées de rose à l'extérieur, marquées à la base d'une tache jaune, et pointillées de pourpre en dedans. Outre cette espèce, on cultive : l'*A. à fleurs rayées*, l'*A. perroquet*, l'*A. coccinée*, l'*A. à fleurs changeantes*, etc. Ce sont des plantes délicates qui redoutent le froid.

ALTAIR, étoile. *Voy.* AIGLE.

ALTÉRATION (du lat. *alter*, autre), se dit, en Musique, du changement accidentel que subit une note naturelle ou diatonique quand elle est précédée d'un *dièse* ou d'un *bémol*. *Voy.* ces mots.

ALTÉRATION. *Voy.* FALSIFICATION, FAUX, MONNAIE et BILLON.

ALTER EGO (c.-à-d. *autre moi*), titre officiel donné jadis dans le royaume des Deux-Siciles, au vicaire général auquel le roi transmettait le plein exercice de sa puissance, faisant en quelque sorte de ce vicaire une seconde personne royale. Il correspond à ce qu'on appelait chez nous *lieutenant général du royaume*.

ALTERNANCE (d'*alterner*). On appelle *Loi d'alternance*, un principe généralement admis en Botanique et qui consiste en ce que les pièces de chacun des verticilles qui constituent une fleur alternent de position avec les pièces du verticille supérieur et du verticille inférieur. Cette loi souffre un certain nombre d'exceptions; mais on les regarde comme apparentes : en effet, l'étude de la phyllotaxie montre que la régularité de l'alternance est liée à la structure de la tige et à la distribution régulière des faisceaux fibro-vasculaires dans l'intérieur de cette tige. — *Alternance* se dit aussi de la succession naturelle des espèces végétales sur un sol non cultivé. — *Voy.* aussi GÉNÉRATION.

ALTERNAT (d'*alterner*), méthode d'Agriculture par laquelle on *alterne* les cultures en forçant le sol à donner des produits successifs de différents genres, adaptés à la nature de la terre. C'est la base des *assolements*. *Voy.* ASSOLEMENT.

ALTERNATIVE (OBLIGATION). *Voy.* OBLIGATION.

ALTESSE (du lat. *altus*, élevé), titre d'honneur qui se donne actuellement aux princes non souverains, a longtemps été porté par les rois eux-mêmes, en Angleterre jusqu'à Jacques Ier, et en Espagne jusqu'à Charles V. En France, le titre d'*Altesse* fut porté d'abord par les ducs d'Orléans. En 1633, les aînés de la branche cadette de Bourbon prirent le titre d'*Altesse Royale*; et Louis XIV ayant étendu le titre d'*Altesse* aux princes légitimés, le prince de Condé prit celui d'*Altesse Sérénissime*. Auj., sauf quelques exceptions, le titre d'*Altesse Royale* ou *Impériale* se donne aux princes issus directement d'un souverain, et celui d'*Altesse Sérénissime* à leurs collatéraux.

ALTHÆA, nom scientifique du genre GUIMAUVE.

ALTHÉINE. *Voy.* ASPARAGINE.

ALTISE ou ALTIQUE (du gr. ἀλτικός, sauteur), *Altica*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Phytophages, qui a la faculté de sauter comme les puces. L'*A. potagère*, dite aussi *Pucerotte*, longue de 0m,005, verte ou bleue, et l'*A. rubis*, d'un rouge doré, vivent aux dépens des crucifères; l'*A. noire* est commune dans les jardins.

ALTITUDE, se dit, en Géographie, de la hauteur d'un lieu au-dessus du niveau de la mer.

ALTO (du lat. *altus*, profond), nom donné autrefois au genre le plus grave des voix aiguës des femmes et des hommes. On dit aujourd'hui *haute-contre* en parlant des hommes, et *contralto* ou *contralte* en parlant des femmes. — On appelle aussi *alto*, *alto viola*, *viole* ou *quinte*, un instrument à 4 cordes (*la, ré, sol, ut*), un peu plus grand que le violon ordinaire et qui, dans un orchestre, tient le milieu entre le violon et le violoncelle ou la basse (*Voy.* VIOLE). On appelait *alto basso* un instrument de percussion à cordes que le musicien frappait d'une main avec une baguette, tandis que de l'autre il jouait sur la flûte un air qui s'unissait aux sons de l'alto accordé à l'octave, à la quinte, ou à la quarte.

ALUCITE (du lat. *a luce*, qui vit loin de la lumière), *Alucita*, genre de petits Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Tinéides. Ils ont beaucoup de rapport avec les teignes et les pyrales, et n'exercent pas moins de ravages que ces dernières. La chenille de l'*A. des céréales*, petit ver blanc, long de 0m,006, dévore en moyenne le cinquième de nos récoltes. On a fait beaucoup de recherches pour détruire cet insecte; le meilleur procédé est celui qu'a proposé M. Doyère en 1850 : il consiste à chauffer le blé jusqu'à 60°; à cette température, l'insecte est détruit sans que le grain soit altéré. — D'autres espèces du même genre vivent aux dépens des arbrisseaux, des plantes potagères, des légumes conservés, etc.

ALUDEL. Les anciens chimistes nommaient ainsi des espèces de pots sans fond et s'emboîtant les uns dans les autres, de manière à former un tuyau plus ou moins long. On employait ces vases pour la sublimation du soufre et du mercure.

ALUMELLE (d'abord *alamelle*; du lat. *lamella*, petite lame). On nomme ainsi : 1° en Tabletterie, une lame de couteau aiguisée d'un seul côté, et qui sert à gratter le buis, l'ivoire, l'écaille, la corne, etc.; 2° dans la Marine, de petites plaques de fer, dont on garnit les mortaises des cabestans pour que le frottement des barres n'en use pas le bois intérieur.

ALUMINATE, combinaison de l'alumine avec une base. On rencontre plusieurs aluminates dans la nature : tels sont le *spinelle*, le *pléonaste*, la *gahnite*, la *cymophane*, qui sont des aluminates de magnésie, de fer, de zinc, et de glucine.

ALUMINE (du lat. *alumen*, alun), ou *Oxyde d'aluminium*, combinaison de l'oxygène avec l'aluminium $[Al^2O^3]$; se trouve dans la nature à l'état cristallisé, plus ou moins pur, et constitue alors le *corindon*, le *rubis*, le *saphir oriental*, l'*émeri*, etc. L'alumine des laboratoires est une poudre légère, blanche, infusible aux plus violents feux de forge, mais fondant au chalumeau à gaz oxyhydrogène ; elle est insoluble dans l'eau, mais elle se dissout dans les acides, si elle n'a pas été soumise à une trop forte calcination. Récemment précipitée d'une de ses combinaisons, elle se présente sous forme de gelée blanche (*hydrate d'alumine*), soluble dans la potasse : dans cet état, elle a une affinité prononcée pour les matières colorantes, elle forme avec elles les composés insolubles qui portent le nom de *laques*. Simplement desséchée, l'alumine absorbe avidement l'humidité des corps, et happe à la langue. L'alumine existe dans tous les sols propres à la culture (*Voy.* ARGILE); elle est aussi une des parties constituantes de l'alun des teinturiers. — On l'obtient pure, soit en calcinant au rouge de l'alun d'ammoniaque, soit en précipitant l'alun de potasse par de l'ammoniaque. — L'alumine se comporte avec certaines bases comme un véritable acide, et forme avec ces bases des composés salins appelés *aluminates* (*Voy.* ci-dessus). Avec la silice, elle forme des *silicates* qui constituent soit l'argile la plus pure, servant à fabriquer la porcelaine, soit les terres employées à la confection des poteries communes, et les glaises qui servent à garantir les bassins d'infiltrations. Parmi les autres combinaisons de l'alumine, il n'y a guère que le *sulfate* et surtout l'*alun* qui présentent de l'intérêt. Les *sels d'alumine* solubles ont, en général, une saveur astringente et douceâtre; ils sont incolores, et donnent, par l'ammoniaque, un précipité gélatineux d'hydrate d'alumine.

L'histoire de l'alumine se rattache à celle de l'alun : c'est en 1754 que Margraff a reconnu la nature particulière de l'oxyde terreux que l'on extrait de ce sel.

ALUMINITE, ou *Webstérite*, minéral blanc et terreux, trouvé pour la première fois aux environs de Hall, et, plus tard, dans les terrains tertiaires d'Auteuil et de Lunel-Vieil (Gard). C'est un sous-sulfate d'alumine $[\dot{\bar{A}}l\,\dot{S} + 3Aq]$.

ALUMINIUM, métal qu'on extrait de l'argile, de la cryolithe (*Voy.* ce mot), et en général de toutes les combinaisons naturelles qui peuvent servir à fabriquer l'alun. Pour l'obtenir, on traite en général le chlorure d'aluminium, ou le chlorure double d'aluminium et de sodium par le sodium à la chaleur rouge, dans des creusets de terre au fond desquels se rend le nouveau métal fondu. — L'aluminium a une belle couleur blanche; il est susceptible d'un poli qui le rapproche de l'argent; aussi malléable que lui, il peut se mettre en lames très-minces et en fils très-fins; il est en

outre d'une extrême légèreté spécifique, car il ne pèse que 2 fois 1/2 autant que l'eau; aussi l'emploie-t-on partout où il faut un métal léger et résistant (fléaux de balance, instruments de précision, etc.). Il rend, quand on le frappe, un son argentin. L'air, sec ou humide, est sans action sur l'aluminium; il résiste aussi à l'hydrogène sulfuré, au soufre; il n'est attaqué que difficilement par les acides sulfurique et azotique, mais l'acide chlorhydrique et les chlorures, tels que le sel marin, l'altèrent rapidement. On fabrique sous le nom de *bronze d'aluminium* un alliage contenant 1 p. d'aluminium pour 9 p. de cuivre; ce bronze d'une belle couleur, qui imite l'or, s'emploie pour une foule d'objets d'ornement ou d'usage journalier, tels que couverts, boites de montre, etc.: il se ternit un peu à la longue, et a une légère odeur cuivreuse. — L'aluminium a été retiré pour la première fois de l'alumine par Wœhler en 1827. C'est à M. Ste-Claire Deville qu'il a été réservé en 1854 d'en faire un métal usuel.

ALUN (du lat. *alumen*), sel blanc, très-soluble dans l'eau, astringent, cristallisé en octaèdres réguliers, qui résulte de la combinaison du sulfate d'alumine avec le sulfate de potasse et l'eau [$(SO^4)^3Al^2,(SO^4)K^2+24H^2O$]. Il existe tout formé aux environs de plusieurs volcans; mais la quantité en est faible, et il faut recourir à différents procédés pour fournir au commerce les 4 ou 5 millions de kilog. qui lui sont annuellement nécessaires. Tantôt on le retire de l'alunite; tantôt on l'obtient en abandonnant au contact de l'air des schistes alumineux préalablement calcinés; on lessive le produit, et on ajoute du sulfate de potasse. Enfin, en traitant les argiles les plus pures par l'acide sulfurique faible, et versant dans les liqueurs concentrées du sulfate de potasse, on produit de toutes pièces de l'alun très-pur. — Dans le commerce, l'alun est ord. en grosses masses blanches et translucides, qu'on obtient en faisant fondre les cristaux dans leur eau de cristallisation, et coulant le liquide dans de grands vases, où il se fige. — La calcination boursoufle l'alun et le transforme en une poudre légère, poreuse et blanche; cet *alun calciné* est employé par les médecins pour ronger les ulcères et les chairs baveuses.— L'alun sert dans la teinture comme *mordant*. Il est d'autant plus estimé qu'il contient moins de sulfate de fer, parce que ce sel altère certaines couleurs délicates. On reconnaît la présence du fer dans l'alun en ajoutant à sa solution quelques gouttes de ferrocyanure de potassium: si l'alun contient du fer, le mélange prend une teinte bleue. — L'alun s'emploie aussi pour préserver les substances animales de la putréfaction, pour conserver les peaux avec leurs poils, pour garantir les bois et toiles de l'incendie, pour fabriquer le papier, la colle forte, pour raffiner le sucre, pour clarifier les eaux bourbeuses, etc. — Outre l'alun ordinaire, il existe divers composés isomorphes de cet alun, qui renferment de l'ammoniaque, de la soude, du chrôme, du fer, etc., à la place de la potasse et de l'alumine.

La connaissance de l'alun nous vient de l'Orient; c'est de Constantinople et d'Alep, qu'on tirait jadis l'alun connu sous le nom d'*alun de roche*. Au XVe siècle, un marchand génois établit une fabrique d'alun dans l'île d'Ischia et Jean de Castro éleva une fabrique semblable à la Tolfa (près de Civita-Vecchia); d'autres exploitations s'élevèrent successivement, au XVIe siècle, en Allemagne, en Espagne et en France; mais cette industrie resta longtemps sans faire de véritables progrès. A la fin du siècle dernier, Curaudau établit la première fabrique d'alun artificiel à Javelle, près Paris et à la même époque, Chaptal en fonda une à Montpellier.

ALUN ALUMINÉ, sous-sulfate de potasse et d'alumine insoluble, qui s'obtient quand on fait bouillir l'alun avec de l'alumine en gelée.

ALUN D'AMMONIAQUE, alun renfermant de l'ammoniaque à la place de la potasse, se prépare de la même manière, et présente les mêmes propriétés. On utilise à la fabrication de ce sel, le sel d'ammoniaque fourni par les usines à gaz de l'éclairage. Par une fraude trop fréquente la plupart des *aluns* du commerce sont de l'alun d'ammoniaque. On distingue celui-ci de l'alun ordinaire en le triturant avec de la chaux humide; il exhale alors une odeur ammoniacale très-prononcée.

ALUN DE CHROME, alun renfermant de l'oxyde de chrome à la place de l'alumine; il est d'un violet foncé, presque noir.

ALUN DE FER, alun renfermant du sesquioxyde de fer à la place de l'alumine.

ALUN DE PLUME. *Voy.* ALUNOGÈNE.

ALUN DE ROME OU CUBIQUE, alun ordinaire cristallisé en cubes et fabriqué à la Tolfa (États-Romains). Ses cristaux sont rendus opaques par une très-petite quantité d'alumine mécaniquement interposée; ils ont d'ailleurs la même composition que l'alun octaèdre.

ALUN DE SOUDE, alun renfermant de la soude à la place de la potasse contenue dans l'alun ordinaire.

ALUNAGE. *Voy.* MORDANÇAGE.

ALUNITE, dite aussi *Pierre d'alun*, *Beurre de montagne*, minéral blanc, tantôt dur, tantôt tendre et terreux, qu'on rencontre dans le tuf trachytique de la Tolfa et du mont Dore. C'est un sulfate d'alumine et de potasse hydraté [$3\ddot{\bar{A}}l\,\dddot{S}^3+\dot{K}\,\dddot{S}^3+24\,Aq$]. Pour retirer l'alun de l'alunite, on grille celle-ci et on la transporte sur une aire où on l'arrose continuellement, afin de la faire effleurir; on la réduit ensuite en pâte, on la lessive à chaud, et on la fait cristalliser.

ALUNOGÈNE ou *Alun de plume*, alumine sulfatée naturelle [$\ddot{\bar{A}}l\,\dddot{S}^3+6Aq$]. Ce sel est commun dans les solfatares, où il est le produit de l'altération des trachytes par les vapeurs sulfureuses qui les traversent. Il se présente sous la forme de houppes concrétionnées ou de fibres déliées, semblables à la soie.

ALVÉOLE (du lat. *alveolus*, dimin. de *alveus*, lit, cavité), cellules que construisent les abeilles et les guêpes pour y élever leurs larves; elles sont en cire, et ont la forme d'un petit godet hexagonal; la réunion des alvéoles forme le *gâteau*. *Voy.* ce mot.

En Anatomie, on donne le nom d'*Alvéoles* aux cavités creusées dans les os des mâchoires et destinées à enchâsser les dents; — en Botanique, aux petites cavités du réceptacle où sont logées les semences de certaines fleurs, p. ex. dans les Composées.

ALYSSE (du gr. ἀ priv. et λύσσα, rage), *Alyssum*, vulg. *Passe-Rage*, genre de la famille des Crucifères pleurorhizées, type de la tribu des *Alyssinées*, renferme plusieurs espèces très-communes: l'*A. jaune* (*A. saxatile*), originaire de Candie et connue dans les jardins sous les noms de *Corbeille d'or* et de *Thlaspi jaune*; ses fleurs jaunes, petites, mais nombreuses, forment de larges touffes dorées; son fruit est une silicule orbiculaire, velue et aplatie; l'*A. sinuée*, originaire d'Espagne; l'*A. des Pyrénées*, arbrisseau propre à former des buissons: ses fleurs sont petites, blanches, nombreuses, et durent fort longtemps.

ALYTE ou *Crapaud accoucheur*. *Voy.* CRAPAUD.

AMADOU, substance spongieuse fournie par la partie interne du champignon appelé *Agaric du chêne* ou *Amadouvier* (*Boletus igniarius* de Linné), et préparée de manière à prendre feu au moyen d'une étincelle produite par une pierre à fusil et un briquet. Pour préparer l'amadou, on enlève d'abord de l'agaric la partie supérieure qui est coriace; la partie fongueuse, d'un jaune brun, placée au-dessous, est ensuite coupée en tranches minces et battue au marteau, jusqu'à ce qu'elle devienne tout à fait souple: dans ce premier état, l'agaric sert pour arrêter les hémorrhagies. Pour en faire de l'amadou propre à allumer le feu, on l'imprègne d'une dissolution de nitrate de potasse, et on le fait sécher. Quelquefois on roule l'amadou dans de la poudre à canon: c'est l'*amadou noir*. — Les vesses-de-loup, sorte de plantes du genre *Lycoperdon*, donnent un amadou tout préparé. On a fait longtemps de l'amadou avec des feuilles de papier à sucre, et même avec du linge brûlé.

AMALGAMATION (d'*amalgame*), opération par laquelle on combine le mercure avec d'autres métaux

On l'applique surtout à l'extraction de l'argent. On distingue : l'*A. saxonne* ou *de Freyberg*, et l'*A. américaine*. — Par le premier procédé, après avoir écrasé le minerai, on le mêle avec un dixième de sel marin, et on le grille afin de convertir le sulfure d'argent en chlorure. Ensuite on réduit en poudre le produit de la calcination, et on le met avec de l'eau et des disques de fer forgé dans des tonneaux traversés par un axe horizontal qui tourne au moyen d'une roue. Après avoir fait mouvoir les tonneaux pendant une heure, on y introduit du mercure, et on le remet de nouveau en mouvement pendant 16 ou 18 h. Dans cette opération, le chlorure d'argent est décomposé par le fer : il en résulte du chlorure de fer soluble et de l'argent métallique très-divisé qui s'unit au mercure. L'amalgame d'argent se rassemble aisément, et s'obtient pur par le lavage. On le soumet ensuite à la distillation en le chauffant sur des plateaux de fer, recouverts d'une cloche de fer : le mercure se volatilise et l'argent reste sur les plateaux. Ce procédé est le seul qui convienne pour le traitement des minerais pauvres. — La méthode américaine consiste à broyer le minerai avec de l'eau et à y incorporer du sel marin, puis du magistral (mélange d'oxyde de fer et de sulfate de cuivre, provenant du grillage de la pyrite de cuivre), et enfin du mercure. Quand l'amalgamation s'est opérée, c.-à-d. au bout de 2 ou 3 mois, on lave le produit, puis on presse et on distille l'amalgame. Ce procédé perd beaucoup de mercure. — L'amalgamation a été inventée au Mexique en 1557 et introduite au Pérou en 1571. Adoptée en Europe au siècle dernier, elle a été perfectionnée par de Born, Charpentier, Gellert, etc.

AMALGAME (du gr. μάλαγμα, ramollissement), alliage du mercure avec d'autres métaux. Les amalgames sont décomposés par la chaleur, et dégagent alors tout le mercure; plusieurs sont fusibles à la température ordinaire. — Les amalgames d'or et d'argent servent à dorer et à argenter les autres métaux. Un amalgame d'étain sert à mettre les glaces au tain. C'est avec un amalgame de bismuth qu'on donne aux globes de verre une apparence métallique. Les dentistes emploient souvent l'amalgame d'argent ou de palladium pour plomber les dents.

AMANDE (du gr. ἀμυγδάλη). Ce nom, limité d'abord au fruit de l'Amandier, s'est ensuite étendu au corps blanc et tendre renfermé dans le noyau de certains fruits. Les botanistes le prennent même dans un sens plus général : ils nomment *amande* la substance blanche contenue dans toute graine (*Voy.* GRAINE). — Quant aux *amandes* propr. dites, on distingue : 1° les *A. douces*, bonnes à manger, qui renferment une huile blanche et douce usitée en pharmacie, surtout pour les loochs blancs et les émulsions : les unes, dites *flot*, sont *à coque dure*, les autres *à coque tendre*; 2° les *A. amères*, qui contiennent de l'acide cyanhydrique (*Voy.* ci-après ESSENCE D'AMANDES AMÈRES), et qui sont employées comme fébrifuges et toniques. En outre, dans le commerce, on distingue : l'*A. à la dame*, coque grosse, solide, arrondie, pointue à l'un des bouts, couverte de trous et sillonnée de lignes vermiculaires; l'*A. à la princesse*, coque de moyenne grosseur, aplatie, mince, fragile, jaunâtre et d'une saveur douce; l'*A. de Chinon*, vendue sans coque et d'un jaune brun; l'*A. de Valence*, grande, aplatie, pointue à l'un des bouts, et comprimée dans la partie moyenne; l'*A. d'Italie*, plus petite, moins lisse et moins déprimée au milieu; l'*A. d'Espagne* ou *de Malaga*, d'une saveur douce, semblable à celle des noisettes; l'*A. de Milhaud* (Aveyron), vendue sans coque, en fèves longues et aplaties, etc.

AMANDES AMÈRES (ESSENCE D'). Cette essence, qui se produit dans les amandes amères par l'action d'un ferment (*émulsine*) et de l'eau sur une substance particulière (*amygdaline*), est un liquide incolore, d'une odeur agréable, d'une saveur âcre, qui brûle avec une flamme fuligineuse et bout à 180° : à une haute température, sa vapeur se dédouble en benzine et en oxyde de carbone. Sa formule [C^7H^6O] est celle de l'aldéhyde qui correspond à l'alcool benzylique [C^7H^8O] : aussi l'appelle-t-on encore *aldéhyde benzoïque* ou *hydrure de benzoïle*. — On se la procure par la distillation du tourteau d'amandes amères avec l'eau : elle vient surnager au-dessus du liquide distillé — L'eau qui passe avec elle à la distillation est employée en médecine sous le nom d'*eau distillée d'amandes amères* et contient de l'acide cyanhydrique. — C'est à Liebig et Wœhler qu'on doit l'étude de ce corps important, type des essences oxygénées.

AMANDIER, *Amygdalus*, genre type de la famille des Amygdalées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles étroites, lancéolées; à fleurs axillaires, solitaires, au calice campanulé. Le fruit est charnu, globuleux ou allongé, marqué d'un sillon longitudinal, et renfermant un noyau dont la surface est marquée de sillons irréguliers, et dans lequel on trouve l'*amande* (*Voy.* ce mot). Le genre Amandier comprend deux espèces principales : l'*A. commun* et l'*A.-pêcher* (*Voy.* PÊCHER). L'*A. commun*, originaire du Levant ou de l'Afrique, réussit surtout dans le midi de l'Europe, où il atteint jusqu'à 10m. Ses fleurs, petites, d'un blanc de neige, s'ouvrent aux premiers rayons du soleil de janvier : aussi sont-elles souvent détruites par les gelées. On en distingue 2 variétés : l'*A. à amandes douces* et l'*A. à amandes amères*. Le bois de cet arbre est dur et bien coloré; ce qui le fait rechercher par les tourneurs. Du tronc découle une gomme rougeâtre, analogue à la gomme arabique. L'amandier reçoit les greffes du pêcher et de l'abricotier. — Dans les jardins, on cultive l'*A. argenté*, et l'*A. nain*, à fleurs purpurines.

AMANITE (du mont *Amanus* en Cilicie), genre de Champignons basidiosporés, détaché des Agarics par quelques botanistes, et dont les principales espèces sont les *Oronges*. *Voy.* AGARIC.

AMARANTACÉES, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, voisine des Chénopodées et des Nyctaginées et à laquelle appartiennent les genres *Amarante* (g.-type), *Célosie* et *Gomphrène* ou *Amarantine*.

AMARANTE (du gr. ἀμάραντος, qui ne se flétrit pas), *Amarantus*, genre type de la famille des Amarantacées, ainsi nommé à cause de la persistance de ses fleurs, renferme des plantes herbacées, annuelles, dont les fleurs pourpres ou vertes sont en épis ou en grappes. L'*A. à fleurs en queue* ou *Queue-de-renard*, a une tige haute de près de 1m, des feuilles ovales, oblongues, rougeâtres, des fleurs en longues grappes, pendantes et cramoisies; elle se sème d'elle-même et vient partout. L'*A. tricolore* a ses feuilles tachées de jaune, de vert et de rouge; les fleurs sont vertes et latérales. L'*A. paniculée* a des fleurs d'un vert teinté de rouge, et l'*A. gracieuse*, des fleurs d'un beau rouge pourpré. L'*A. blette* a la tige rameuse, couchée à la base, les feuilles ovales, échancrées au sommet; cette espèce se mange en Italie sous forme d'épinards. — L'Amarante était, chez les anciens, le symbole de l'immortalité. Christine, reine de Suède, avait institué en 1653 un *ordre de l'Amarante*, qui ne fut pas conservé après elle. Dans l'Académie des Jeux Floraux, l'*amarante d'or* est le prix de l'ode.

AMARANTINE. *Voy.* GOMPHRÈNE.

AMARQUE (de *marquer*). *Voy.* BOUÉE.

AMARRE (de *à* et du holl. *maaren*), câble ou chaîne servant à attacher une embarcation au rivage. Les marins étendent ce nom à toute espèce de cordage employé au service d'un navire.

AMARYLLIDÉES, famille de plantes Monocotylédones périspermées, formée par R. Brown aux dépens des Narcissées de Jussieu : calice monosépale, tubuleux, à 6 divisions; 6 étamines, à filets libres ou soudés, ovaire infère, style simple, stigmate trilobé. Genres principaux : *Amaryllis*, *Narcissus*, *Clinanthus*, *Pancratium*, *Crinum*, *Cyrtanthus*, *Leucoïum*, *Galanthus*, *Alstrœmeria*, *Agave*, etc.

AMARYLLIS (nom poétique), genre type de la fa-

mille des Amaryllidées, renferme des plantes bulbeuses, pour la plupart originaires de l'Amérique tropicale et remarquables par la grandeur, la forme et l'éclat de leurs fleurs, qui exhalent une odeur très-suave. Les feuilles sortent de terre, embrassant une tige plus ou moins allongée, qui se termine par une ou plusieurs fleurs rouges, jaunes ou roses. On distingue surtout : l'*A. très-belle* ou *magnifique*, vulg. *Lis* ou *Croix de St-Jacques*, apportée du Mexique en 1593 : sa fleur unique, du plus beau rouge pourpré, se compose de 3 pétales inférieurs et de 3 autres pétales qui se redressent en l'air en s'écartant comme les bras d'une croix ; l'*A. de Guernesey*, qui porte plusieurs fleurs à la fois, d'un rouge vif : elle est originaire de l'île de France et du Japon, et s'est naturalisée à Guernesey au XVIIe s. ; l'*A. belladone*, originaire des Antilles, remarquable par ses grandes fleurs roses mêlées de blanc ; l'*A. orientale* ou *de Joséphine*, dite aussi *Candélabre* ou *Girandole* ; l'*A. agréable*, originaire du Cap, etc. — Pour l'*A. jaune*, vulg. *Narcisse*, *Voy.* STERNBERGIE.

AMAUROSE (du gr. ἀμαύρωσις, obscurcissement), dite aussi *Goutte sereine*, *Cataracte noire*, diminution ou perte complète de la vue, produite par la paralysie du nerf optique ou de la rétine, sans altération appréciable dans l'organisation de l'œil ; elle peut être bornée à un seul œil, ou les affecter tous les deux à la fois. Elle a pour causes principales : l'exposition de l'œil à une vive lumière, des lectures assidues, la vieillesse, les contusions du globe de l'œil ou du front, les lésions organiques du cerveau, les études microscopiques, les chagrins prolongés, la suppression de la sueur, d'un émonctoire, d'un exanthème cutané, d'une hémorrhagie périodique ; les saignées trop fréquentes, l'albuminurie, diverses intoxications, p. ex. celle par le plomb. Au reste, depuis la découverte de l'ophthalmoscope, on a reconnu que cette affection est plutôt un symptôme, consistant dans l'insensibilité de la rétine à l'action de la lumière et propre à plusieurs états pathologiques de nature très-différente. — L'invasion a lieu graduellement (*amblyopie*), ou subitement. L'Amaurose est ord. *continue*, quelquefois *périodique* : sa durée est généralement longue. On l'a vue survenir à la suite de l'accouchement, et ne durer alors que quelques jours. Le pronostic est grave, quand la maladie occupe les deux yeux, qu'elle est ancienne, que la pupille est déformée, dilatée, et qu'on voit une teinte grisâtre au fond de l'œil. Le traitement varie comme les causes : il est général ou local. Voir Follin : *Leçons sur l'exploration de l'œil*, 1863.

AMAZONES, nom commun donné par Buffon à tous les Perroquets d'Amérique à plumage vert, dont le fouet de l'aile est coloré de rouge et de jaune, parce qu'on les trouve surtout sur les bords du fleuve des Amazones. Il en distinguait cinq espèces. *Voy.* PERROQUET.

AMAZONITE, ou *Pierre des Amazones*, variété verte de Feldspath orthose, opaque, susceptible de recevoir un beau poli, et qu'on trouve sur les bords du fleuve des Amazones. Les anciens la connaissaient et la tiraient de l'Orient ou des monts Ourals. *Voy.* JADE.

AMBASSADEUR (du b.-lat. *ambactus*, serviteur, ministre), agent diplomatique de premier ordre, envoyé par un prince ou un État souverain auprès d'un autre prince ou État, pour le représenter, ou pour donner communication des volontés du gouvernement qui l'envoie. Les ambassadeurs sont *ordinaires* ou *extraordinaires*. Les *ambassadeurs ordinaires* résident auprès des gouvernements étrangers, et ont pour mission d'aplanir les difficultés qui pourraient survenir entre l'État qu'ils représentent et celui près lequel ils sont accrédités. Les *ambassadeurs extraordinaires* sont ceux qu'on envoie dans un cas particulier, comme un couronnement, un mariage, etc. Les ambassadeurs jouissent de certaines prérogatives : ils ont accès toutes les fois qu'ils le désirent auprès du chef de l'État ; leur personne et leur domicile sont inviolables ; autrefois ils avaient *droit d'asile* (*Voy.* ASILE et EXTERRITORIALITÉ). Les ambassadeurs remplissent en général pour leurs compatriotes les fonctions d'officiers de l'état civil. — Le personnel d'une ambassade se compose, outre l'*ambassadeur*, d'un certain nombre de *secrétaires d'ambassade* ayant caractère officiel et d'*attachés* payés et non payés.

L'usage des ambassadeurs résidents ne remonte pas au delà du XIIIe siècle. Quoique chaque État entretienne des représentants auprès des autres États, fort peu de ces représentants ont le titre et le rang d'ambassadeurs. En 1848, la France avait remplacé ses ambassadeurs par des ministres plénipotentiaires : en 1852, les anciennes *ambassades* furent rétablies : ce sont celles de Rome, Londres, Vienne, Berlin, St-Pétersbourg, Madrid, Berne et Constantinople. Partout ailleurs, la France n'a que des *légations*, gérées par des *envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires*, des *ministres résidents*, ou même des *consuls généraux* ayant le titre de *chargés d'affaires*. *Voy.* DIPLOMATIE.

AMBASSE, *Ambassis*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, et voisin des Apogons. L'*A. de Commerson*, commun dans la mer des Indes, n'a guère que 0^m,20 de longueur ; son dos est d'un vert brunâtre, quelquefois pointillé de noir ; une bande argentée s'étend sur les deux côtés du corps. Sa chair est estimée ; on le conserve dans la saumure comme les anchois.

AMBE (du lat. *ambo*), combinaison de deux numéros pris et sortis ensemble à la loterie. L'*A. simple* produisait 270 fois la mise, et l'*A. déterminé*, c.-à-d. sortant dans l'ordre indiqué par le joueur, 5,100. — *Ambe* se dit aussi au loto de deux numéros sortis sur la même ligne horizontale.

AMBEZAS ou BEZET. *Voy.* TRICTRAC.

AMBIDEXTRE (du lat. *ambidexter*), qui se sert indifféremment, et avec la même adresse, de la main droite et de la main gauche. Tous les mammifères munis de mains sont *ambidextres* ; ce n'est sans doute que par l'effet de l'habitude et de l'éducation que l'homme fait exception et se sert exclusivement de la main droite.

AMBIGUITÉ (du lat. *ambiguitas*). En Droit, ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage dans le pays où le contrat a été passé. Dans le doute, la convention s'interprète contre celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation (C. Nap., art. 1159 et 1162). *Voy.* INTERPRÉTATION.

AMBLE (du lat. *ambulare*), sorte d'allure entre le pas et le trot, par laquelle l'animal, pour avancer, fait mouvoir simultanément ses deux membres du même côté. L'ours et la girafe sont les deux seuls animaux qui marchent naturellement l'amble ; c'est aussi l'allure du poulain, mais le plus souvent cette allure est chez le cheval l'effet de l'art. On y façonne également l'âne et le mulet. Cette allure, très-douce pour le cavalier, était fort en honneur au moyen âge ; on dressait à marcher l'amble les *haquenées* destinées aux abbés et aux châtelaines.

AMBLYGONITE (du gr. ἀμβλυγώνιος, à angles mousses), substance vitreuse, transparente, de la classe des Phosphates $[(Li, \dot{N}a)^{3} \dddot{P}h + \ddot{A}l^{6} \dddot{P}h + (Li, Na, Al)Fl]$ et qui cristallise en prismes rhomboïdaux verdâtres : on la trouve en petits cristaux disséminés dans les granits, à Chusdorf (Saxe) et à Arendal (Norwége).

AMBLYOPIE (du gr. ἀμβλυωπία, vue émoussée), premier degré de l'amaurose : dans cet état, le malade ne peut distinguer que les objets volumineux, bien éclairés, et d'une couleur tranchée. *Voy.* AMAUROSE. — *Voy.* aussi HÉMÉRALOPIE.

AMBLYPTÈRE (du gr. ἀμβλύς, obtus, et πτέρον, nageoire), *Amblypterus*, poisson fossile du terrain houiller ou carbonifère, appartient à l'ordre des Ganoïdes rhombifères.

AMBON (du gr. ἄμβων), tribune élevée dans le sanctuaire des premières églises chrétiennes, et à laquelle on montait soit pour prêcher, soit pour lire ou chan-

ter certaines parties de l'office; on y lisait le graduel, l'évangile et l'épître. Avec le temps, l'ambon disparut et fut remplacé par le *jubé*. *Voy.* ce mot.

AMBRE (de l'arabe *anbar*), nom de deux substances, l'*A. jaune* et l'*A. gris*, qui n'ont de commun que d'être toutes deux aromatiques.

AMBRE JAUNE, dit aussi *Succin* ou *Carabé*, espèce de résine ou de colophane fossile, jaune, diaphane, d'une odeur agréable, *sui generis*, homogène et susceptible de recevoir un beau poli. Lorsqu'on le soumet à la distillation, il donne de l'*Acide succinique*. Il appartient particulièrement aux terrains tertiaires; il accompagne le lignite, autour de Soissons et à St-Paulet (Gard). Il existe en assez grande quantité dans les dunes sablonneuses qui bordent la mer Baltique, entre Kœnigsberg et Mémel. Le mouvement des eaux en dépose beaucoup sur la côte. Il paraît provenir d'une espèce de conifères fossiles; il était primitivement fluide, comme le prouvent les insectes et les fragments de plantes qu'il contient quelquefois. — L'ambre jaune entre dans la composition du vernis gras et sert à fabriquer de petits objets d'ornement, tels que colliers, chapelets, etc. Il devient électrique par le frottement, et c'est de son nom grec (ἤλεκτρον) qu'est dérivé le mot d'*électricité*. Il est antispasmodique et excitant.

AMBRE GRIS, substance grasse, aromatique, qui donne un parfum analogue au musc. Elle provient de certains cachalots, notamment du *Physeter macrocephalus*, et paraît être une concrétion formée dans les intestins ou dans l'estomac de ce cétacé. On la trouve ord. en petits morceaux, quelquefois aussi en masses d'un volume assez considérable, flottant à la surface de la mer, aux environs de Madagascar, de la côte de Coromandel, des îles Moluques et du Japon. Elle est plus légère que l'eau et d'un gris cendré; elle se ramollit par la chaleur et fond comme la cire. Elle se compose en grande partie d'un corps gras particulier, appelée *ambréine*, vanté jadis comme aphrodisiaque et antispasmodique : c'est une substance d'un blanc éclatant, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, cristallisant en aiguilles fusibles à 35°, et qui présente de l'analogie avec la cholestérine. L'ambre gris n'est guère employé que dans la parfumerie.

On nomme *Ambre blanc* une variété de l'Ambre jaune, moins colorée; — *Ambre noir*, le Jais.

AMBRETTE, *Succinea*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Hélicidées : coquille ovale et conique, présentant une ouverture ample, entière, à bord tranchant, non réfléchi, qui s'unit à une columelle lisse amincie et tranchante. Les Ambrettes habitent les lieux humides du midi de la France; on en trouve une espèce aux environs de Paris.

AMBRETTE, espèce odorante du genre Ketmie (*Voy.* KETMIE). — Sorte de Poire qui a un goût d'ambre.

AMBROISIE, *Ambrosia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, s.-tribu des Mélampodiées, renferme des herbes et des arbustes à feuilles alternes ou opposées et souvent découpées, qui répandent, quand on les froisse, une odeur aromatique à laquelle ces plantes doivent leur nom. On en connaît 5 ou 6 espèces, toutes propres à l'Amérique, à l'exception d'une seule qui croît sur le bord de la mer dans le midi de l'Europe; c'est l'*A. maritime*, herbe haute de 0m,50, à racine fibreuse, à feuilles soyeuses, blanchâtres; odeur aromatique, saveur un peu amère. Elle est stomachique et résolutive.

AMBROISIE ANSÉRINE, ou *Fausse Ambroisie*. *Voy.* ANSÉRINE.

AMBROISIEN (CHANT et RIT). *Voy.* CHANT D'ÉGLISE et LITURGIE.

AMBROSINIÉES (de B. *Ambrosini*), tribu de la famille des Aroïdées, renferme les 2 genres *Ambrosinie* et *Cryptocoryne*. — Le premier est remarquable par sa spathe roulée, presque close, et terminée par une longue pointe : cette spathe partagée en 2 loges par le spadice qui est plan, contient d'un côté une seule fleur femelle sessile, de l'autre 8 étamines. Le type du genre est l'*A. de Bassi*, petite plante vivace qui croît en Sicile.

AMBULANCE (d'*ambulant*), espèce d'hôpital militaire attaché à un corps d'armée en campagne pour les malades et les blessés, et qui peut se transporter en tout lieu. Une ambulance peut être établie dans un bâtiment particulier au voisinage du champ de bataille, ou sous une tente, ou même en pleine campagne, derrière les rangs de l'armée. Le service se compose de chirurgiens qui pansent ou opèrent les blessés et d'infirmiers organisés en *compagnies d'ambulance*, qui relèvent les blessés et les soignent. On distingue : les *A. volantes*, placées près du lieu du combat et qui donnent les premiers secours aux blessés quelquefois même sous le feu de l'ennemi, et les *A. de réserve*, qui restent sur les derrières et forment des hôpitaux temporaires. — Les armées romaines paraissent avoir eu des ambulances; mais depuis on n'en rencontre pour ainsi dire aucune trace avant le règne de Henri IV en 1597; encore ce service n'a-t-il été vraiment constitué que pendant les guerres de la République et de l'Empire. C'est à Percy et à Larrey qu'il doit le plus : ce dernier créa les *A. volantes* en 1793, à l'armée du Rhin. Nos guerres en Afrique ont fait imaginer l'usage des *cacolets*, des *litières* et des *fourgons* d'ambulance pour les blessés.

AMBYSTOME, espèce de Salamandre américaine. *Voy.* SALAMANDRE et AXOLOTL.

ÂME (du lat. *anima*), principe du sentiment, de la pensée et de la volonté, substance spirituelle qui, unie au corps, constitue l'homme.

I. *Spiritualité de l'âme.* L'existence et la nature de l'âme ne se démontrent pas par le raisonnement, mais se constatent par l'observation interne. Dès que l'homme considère avec attention les faits par lesquels sa vie se manifeste, il en distingue deux classes très-différentes : les uns, comme la digestion, la circulation du sang, sont perçus directement par les *sens*, et leur étude constitue la Physiologie expérimentale; les autres ne sont connus ni directement ni indirectement par les sens, mais seulement par la *conscience* qui, par la réflexion, devient un procédé scientifique, et leur étude constitue la Psychologie. L'homme peut accomplir certaines fonctions organiques sans les connaître, parce qu'il ne les découvre qu'à l'aide d'expériences très-délicates et d'instruments inventés par les sciences physiques; mais il ne peut sentir, penser, vouloir, sans savoir immédiatement qu'il sent, qu'il pense, qu'il veut, sans s'attribuer ces phénomènes et affirmer son existence en disant de lui-même *moi*. Or le moi n'est autre chose que l'*âme* qui se connaît directement elle-même. A cette première notion se rattachent celles d'*unité* et d'*identité* : tout phénomène de conscience implique l'unité réelle d'un principe simple et indivisible dans lequel se produisent et subsistent simultanément des manières d'être multiples et opposées; de plus, en comparant le passé au présent, ce principe est convaincu qu'il demeure toujours le même, tandis que ses opérations se succèdent et se renouvellent; car il garde le souvenir de ses actes antérieurs et s'en juge responsable. En se connaissant ainsi comme être un et identique, l'âme se connaît comme *substance*. Elle affirme sans hésitation la réalité de son existence, parce qu'elle en trouve en elle-même la condition essentielle, l'activité qui la manifeste; sans cesse elle agit en elle ou hors d'elle, sans cesse elle tend à agir, et le sentiment qu'elle a de son existence est inséparable du sentiment qu'elle a de son action. Elle s'aperçoit ainsi comme *cause*, non comme cause passagère de tel ou tel acte, mais comme cause persistante et inaltérable, ce qu'on nomme une *force*. L'âme est donc une force qui a conscience d'elle-même (*vis sui conscia*), dont l'activité intelligente et libre constitue l'*existence spirituelle* et la *personnalité*.

Le système philosophique qui, en se fondant sur ces faits, enseigne l'immatérialité de l'âme, se nomme

le *Spiritualisme*. Partant des données de la conscience et de la raison, il établit que l'âme, sujet de la pensée, du sentiment et de la volonté, n'est ni visible, ni tangible comme le corps; que pourtant elle existe substantiellement, d'une manière qu'on ne peut concevoir que par la réflexion; qu'elle est une et simple, tandis que le corps est multiple et divisible; qu'elle reste toujours identique malgré la variabilité de ses manières d'être, tandis que la substance du corps change entièrement avec les années par un départ et un remplacement perpétuels des particules qui le composent. — Le système opposé à cette doctrine, c.-à-d. le *Matérialisme*, laissant de côté les croyances naïves des peuples primitifs qui confondaient l'âme avec le souffle vital (en lat. *anima, spiritus*), se présente auj. sous des formes scientifiques; mais il n'a d'autre base que l'hypothèse suivante: «Rien n'existe que ce qui est connu par les sens; les corps, étendus et mobiles, sont les seuls êtres réels; par suite, les phénomènes psychologiques sont, aussi bien que les phénomènes physiologiques, des mouvements de la matière, et l'âme est l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière.» Cette hypothèse, formulée *à priori*, est complétement contraire à la méthode expérimentale qu'invoquent ses partisans. En effet, l'expérience comprenant deux procédés, la *perception externe* et la *conscience*, c'est arbitrairement que les matérialistes admettent l'une et rejettent l'autre; c'est arbitrairement qu'ils prétendent constater par la loupe et le scalpel l'existence et la nature de l'âme, quoiqu'ils ne puissent connaître la pensée que par la conscience dont ils récusent le témoignage. De ce que le cerveau est l'organe de l'intelligence dans notre existence actuelle, la seule chose qu'on en puisse conclure, c'est que son concours est la condition de la pensée d'après certaines lois jusqu'ici profondément inconnues (*Voy.* MATÉRIALISME). — Voir Platon, *Phédon, Timée, Lois* (l. X); Aristote, *de l'Ame*; Plotin, *Ennéade* IV (trad. de M. Bouillet); Descartes, *Méditations*; Leibnitz, *Monadologie*; Maine de Biran, *Œuvres inédites* (1859); Jouffroy, *Nouveaux Mélanges* (*Distinction de la Psychologie et de la Physiologie*); P. Janet, *le Matérialisme contemporain*; Saisset, *l'Ame et la Vie*; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essais II et IV); Vacherot, *la Science et la Conscience* (*Revue des 2 Mondes*, mai 1869).

II. *Union de l'âme et du corps.* L'homme étant constitué par l'union de deux substances, de l'*âme* et du *corps*, il ne suffit pas d'étudier la nature de l'âme en elle-même; il faut encore, pour comprendre sa condition actuelle, examiner par quels rapports elle est étroitement liée au corps. C'est là une question mixte dont la solution exige le concours de la Psychologie et de la Physiologie expérimentale. En dehors du Matérialisme, pour qui elle n'existe pas, elle a donné naissance à 3 hypothèses, l'*Animisme*, le *Vitalisme* et l'*Organicisme* spiritualiste (*Voy.* ces mots). Laissant ici de côté leurs assertions hypothétiques, nous indiquerons les faits acquis à la science.

Influence du physique sur le moral. L'âme a besoin du corps pour connaître les objets extérieurs à l'aide des sens et pour agir sur eux par sa force motrice. Pour atteindre ce double but, elle se sert du système nerveux cérébro-spinal auquel viennent aboutir les nerfs sensitifs et d'où partent les nerfs moteurs. Il s'y trouve divers centres qui sont affectés chacun à une fonction spéciale et dont le plus important est le *cerveau*, organe principal des facultés intellectuelles et morales de l'âme, quand elle s'applique aux choses matérielles. Étant simple et sans étendue, l'âme n'a pas besoin d'intermédiaire pour se penser elle-même et pour penser Dieu; mais, pour entrer en rapport avec les objets extérieurs qui sont aussi complexes que multiples, il lui faut un centre où se réunissent les impressions qui lui viennent de tous les côtés; ce centre est le cerveau qui est l'organe de la sensation, de la perception externe, de l'imagination, du langage, etc. (*Voy.* CERVEAU et CERVELET). On comprend par là qu'une altération du sang ou une lésion du cerveau trouble ou suspende les manifestations de l'intelligence, sans qu'on possède d'ailleurs des données complètes à cet égard: car, si une légère pression du doigt sur un point des hémisphères cérébraux d'un homme trépané suffit pour suspendre instantanément toutes les manifestations de la pensée, l'ablation d'une portion considérable de ces mêmes hémisphères peut avoir lieu sans priver l'âme de quelqu'une de ses facultés intellectuelles. Le bon fonctionnement du cerveau dépend lui-même en partie de l'état des autres organes: tous les troubles occasionnés dans leurs fonctions et tous les besoins éprouvés par le corps influent sur les dispositions du cerveau et donnent lieu à des sensations pénibles; souvent celles-ci se reflètent elles-mêmes dans l'imagination passive. De là résultent des phénomènes dont la nature, étant mixte, ne peut être comprise que par l'union de la Psychologie et de la Physiologie: tels sont le sommeil, le rêve, le délire, l'hallucination, la folie, l'idiotisme, etc. — *Influence du moral sur le physique.* L'empire de l'âme sur le corps consiste dans le pouvoir qu'elle a d'y déterminer des mouvements par son action sur les nerfs, action qui peut être instinctive, volontaire ou habituelle, et qui donne lieu aux distinctions suivantes: 1° l'âme a conscience de déterminer les mouvements propres aux fonctions de relation et excités par les nerfs du système cérébro-spinal; 2° elle peut accélérer, ralentir ou suspendre les mouvements respiratoires, qui s'opèrent la plupart du temps sans qu'elle en ait conscience et qui sont excités par les nerfs pneumogastriques; 3° elle n'a point conscience d'exercer d'influence sur les mouvements qui servent aux fonctions de nutrition et de circulation et qui sont excités par les nerfs du système ganglionnaire, comme les battements du cœur, les contractions péristaltiques des intestins. Cependant la pensée et le sentiment produisent sur le cerveau une action instinctive qui, en vertu de la coordination et de la subordination des divers centres nerveux, s'étend jusqu'aux organes de la circulation et de la nutrition. Ainsi, une affection morale a son retentissement soudain dans le cœur, au moyen des nerfs moteurs qui s'y rendent du cerveau, puis dans le cerveau lui-même, sous l'influence du sang que le cœur, dont le rhythme régulier a été troublé, lui envoie avec des alternatives de ralentissement et d'accélération, de rareté et d'abondance, modifications aussitôt accusées au dehors par la pâleur et la coloration du visage; si la passion atteint un certain degré de vivacité, elle ne se manifeste plus seulement par les attitudes du corps et l'expression changeante des traits, mais elle peut encore amener une syncope, et, arrivée à son paroxysme, causer un accès de folie. Enfin, comme le corps ne peut pas vivre un instant sans l'âme, il semble nécessaire d'admettre que l'âme, outre l'exercice intermittent et volontaire qu'elle fait de sa force motrice, imprime une excitation continue et inconsciente à toutes les fonctions de la vie organique, de telle sorte qu'il y ait perpétuellement action de l'âme sur le corps et réaction du corps sur l'âme. — Voir Cl. Bernard, *Rapport sur la physiologie*; Leuret et Gratiolet, *Anatomie comparée du système nerveux*; Alb. Lemoine, l'*Ame et le corps*; P. Janet, *le Cerveau et la Pensée*; Ravaisson, *Philosophie en France au* XIXe *siècle*. — *Voy.* aussi ANTHROPOLOGIE.

III. On a posé encore les questions suivantes sur les rapports de l'âme et du corps.

Quel est le siége de l'âme? Chez les anciens, Pythagore et Platon devinèrent que le cerveau est l'organe de l'intelligence, tandis qu'Aristote et beaucoup d'autres philosophes attribuèrent cette fonction au cœur, conformément aux croyances populaires. Plotin essaya de justifier l'hypothèse de Platon par la Psychologie et la Physiologie: posant en principe que l'âme est présente dans les organes par les puissances qu'elle y exerce, il donna le cerveau pour siége à la rai-

son, à la sensibilité et à l'appétit (force motrice), parce que la raison commande à la sensibilité et à l'appétit, et que ces deux facultés se servent des nerfs qui ont pour origine le cerveau. Chez les modernes, les physiologistes ont cherché à localiser les facultés de l'âme par l'observation et l'expérience (*Voy.* CERVEAU et CERVELET). Quant aux philosophes spiritualistes, ils admettent que l'âme, n'ayant pas d'étendue et n'occupant aucun lieu, est présente dans les points du corps où elle agit sur le système nerveux, comme Dieu est présent dans tout l'univers par son action (Voir Flourens, *de la Vie et de l'Intelligence*; Lélut, *Physiologie de la pensée*, etc.). — *Comment l'âme communique-t-elle avec le corps?* C'est demander comment un mouvement du cerveau (en supposant que son action consiste dans un mouvement d'une certaine espèce) détermine une pensée de l'âme, et comment une volition de l'âme détermine un mouvement du cerveau. Il y a ici deux termes, l'un connu par les sens et matériel, l'autre connu par la conscience et spirituel. Le passage de l'un à l'autre peut paraître inexplicable; mais ce n'est pas résoudre la difficulté que de nier la communication des deux substances, comme Descartes et Leibnitz (*Voy.* CAUSES OCCASIONNELLES, HARMONIE PRÉÉTABLIE), ou de confondre l'âme avec le corps, comme le Matérialisme, ou de faire de l'âme et du corps une seule substance, comme le Panthéisme. On peut d'ailleurs, en respectant les faits, comprendre dans une certaine mesure le commerce des deux substances, si l'on réfléchit que l'âme est une force substantielle qui a conscience d'elle-même, et que la matière est force aussi bien qu'étendue (*Voy.* MATIÈRE). — *Quelle est l'origine de l'âme?* Certains philosophes ont cru à la préexistence des âmes, en professant soit la métempsycose, soit la préexistence des germes (*Voy.* MÉTEMPSYCOSE, GÉNÉRATION). On admet généralement auj. que l'existence de l'âme, qui ne peut commencer que par création, n'est pas antérieure à l'existence individuelle et au premier développement du corps qu'elle doit animer. — Quant à l'état de l'âme après la mort, *Voy.* IMMORTALITÉ.

AME DES BÊTES. L'étude de la vie dans les animaux donne lieu à deux questions : Possèdent-ils certaines facultés analogues aux nôtres? Ces facultés supposent-elles en eux l'existence d'une âme? — 1° Par la conscience, l'homme connaît directement l'existence de son âme et de ses facultés. Par induction, il admet dans ses semblables l'existence des mêmes facultés, parce qu'il les voit produire les mêmes actes, et que, par le langage, il constate qu'ils ont les mêmes idées. Mais, entre les actes extérieurs des animaux et ceux de l'homme, il y a une ressemblance très-imparfaite. On ne peut donc déterminer leurs facultés qu'en raisonnant par analogie. Appliqué avec la circonspection que commandent les difficultés du problème, ce principe conduit à la *Psychologie comparée*, qui correspond à l'Anatomie et à la Physiologie comparées. En voici les points généralement admis pour les animaux qui se rapprochent le plus de l'homme. (*Sensibilité*) Les animaux ont des *sensations*, des *penchants*, des *appétits*, des *désirs*, mais point de sentiments moraux. (*Intelligence*) Ils possèdent la *perception*, la *mémoire*, l'*imagination représentative*; ils associent et combinent des images, liaison que l'on a souvent confondue avec le raisonnement. Ils n'ont point d'idées abstraites ni générales, par suite, point de jugement ni de raisonnement dans la véritable acception de ces mots; ils n'ont point la raison, principe des sciences et des arts, ni la réflexion, par laquelle notre âme connaît son existence, ni le langage, quoiqu'ils usent entre eux de certains signes et que quelques-uns puissent apprendre à articuler des mots. (*Activité*) Ils possèdent l'*instinct* à son plus haut degré (*Voy.* INSTINCT). Ils sont aptes à acquérir des *habitudes* qui dans certaines espèces se transmettent héréditairement. Ils joignent à la *force motrice* la *spontanéité*, c.-à-d. la volonté sans la liberté, par suite sans la responsabilité morale; ils sont donc des *choses*, et non des personnes. — 2° Les anciens accordaient aux animaux une *âme sensitive*, dont Aristote a donné la théorie dans son traité *De l'âme*. Descartes seul, parmi les spiritualistes modernes, a supposé que les animaux étaient de simples machines; mais son opinion n'a été adoptée que dans son école. Une machine ne pouvant pas plus sentir que penser, les philosophes qui ne professent pas le matérialisme s'accordent auj. à reconnaître qu'il y a dans l'animal une *âme*, c.-à-d. une force immatérielle douée de quelques-unes des facultés de l'âme humaine, mais que cette force n'est pas un *esprit*, c.-à-d. une âme raisonnable, capable de penser et de vouloir librement. La dissolution des organes entraîne-t-elle l'anéantissement de l'âme de l'animal? Il paraît probable que Dieu a dû établir cette loi, parce qu'une âme de cette espèce n'a point d'aspiration qui dépasse la vie actuelle, et que, dépourvue de liberté morale, elle ne peut mériter ni démériter pour une autre existence. Quant aux animaux qui ne donnent pas des signes d'intelligence, on peut, par analogie, leur attribuer une âme d'une nature inférieure. — Voir Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*; Flourens, *de l'Instinct et de l'Intelligence des animaux*; Bénard, *Questions de Philosophie* (ouvrage qui donne l'indication de tous les écrits composés sur ce sujet).

AME DU MONDE, nom sous lequel Platon et Plotin désignent une puissance inférieure à l'Intelligence divine, puissance qui façonne la matière à l'image des idées éternelles et communique à l'univers la vie et le mouvement, comme chaque âme individuelle donne la vie et le mouvement au corps auquel elle est unie; considérée dans son action sur la matière, elle s'appelle *Nature*, et l'ordre qu'elle fait régner dans l'univers constitue le *Destin* (*Voy.* ce mot). Voir Platon, *Timée*, et Plotin, *Ennéades* (trad. de M. Bouillet). — Cette hypothèse a reparu à l'époque de la Renaissance avec la doctrine platonicienne. Elle a inspiré à C. Agrippa, Paracelse, Van-Helmont, l'idée de ces forces occultes par lesquelles ils prétendaient expliquer les propriétés de la matière et les fonctions de l'organisme. Enfin, elle a été développée sous des formes nouvelles par J. Bruno (*Della causa, principio e uno*, etc.), ainsi que par Schelling (*Bruno*, et *De l'âme du monde*).

AME (Musique). L'*âme* du violon et des autres instruments à cordes est un petit cylindre de bois qui se pose debout entre la table supérieure et le fond de l'instrument, dans le double but de maintenir la distance respective des parties et d'établir entre elles des vibrations uniformes.

AMÉIVA, espèce du genre Monitor, famille des Lacertiens, créée pour des lézards d'Amérique qui habitent les Antilles, le Brésil et la Guyane. *Voy.* MONITOR.

AMÉLANCHIER, *Pteromeles*, genre de la famille des Rosacées, voisin de l'Alizier. L'*A. commun* (*Aronia rotundifolia*), est un arbrisseau de 2 à 3^{m}, à feuilles ovales-arrondies, blanchâtres en dessous, qui donne en avril des fleurs d'un blanc soufré et en automne des fruits comestibles d'un bleu noirâtre. On cultive comme espèces d'ornements : l'*A. à grappes*, du Canada; l'*A. à feuilles de sorbier* et l'*A. à épi*.

AMÉLIORATIONS. *Voy.* IMPENSES.

AMELLUS, genre de la famille des Composées-Astéroïdées. *Voy.* ASTER.

AMEN, mot hébreu qui signifie *ainsi soit-il*, terminait toutes les prières chez les Juifs. Au commencement d'une phrase (*Amen dico vobis*), il signifiait *en vérité, certainement*. Auj., les Chrétiens et les Mahométans disent aussi *amen* à la fin de leurs prières.

AMÉNAGEMENT (d'*à* et *ménage*), se dit, en Sylviculture, de la méthode qui consiste à diviser une forêt en coupes successives et à régler l'étendue et l'âge des coupes annuelles (*Voy.* COUPE et FORÊTS). — L'aménagement n'a commencé à attirer l'attention qu'au dernier siècle : il a été l'objet des travaux de Buffon, Duhamel, Réaumur, Rozier, Varenne de Fenille, Perthuis de l'Aillevault, Baudrillart, etc. — Voir

L. Tassy, *Études sur l'Aménagement des forêts*, 1858.

AMENDE (du lat. *mendum*, faute), peine pécuniaire imposée par la loi, ou laissée à l'arbitraire du juge. Tantôt l'amende est une peine isolée, tantôt elle s'ajoute à une autre : en tout cas, elle ne profite jamais qu'à l'État ou à la commune; elle diffère par là du *wehrgeld* ou *composition*, qui était chez les Francs une somme payée à la famille de celui envers qui on avait commis quelque crime, et des *dommages-intérêts*, qui sont une indemnité du préjudice causé. L'amende n'est susceptible d'appel que si elle excède 5 fr. La contrainte par corps a été maintenue pour le payement des amendes. — Faire *amende honorable*, c'était autrefois aller nu, en chemise, la torche à la main et la corde au cou, demander pardon à Dieu et au roi, à la porte d'une église ou ailleurs, d'un crime quelconque. Auj. c'est demander pardon d'une offense à quelqu'un, lui faire réparation.

AMENDEMENT (du lat. *amendare*, corriger). On nomme ainsi, en Agriculture, les matériaux et les opérations qui ont pour but d'accroître la faculté végétative d'un sol, et d'en modifier la nature physique. Les principaux amendements sont l'argile pour un sol sableux; le sable pour un sol argileux; les marnes, la craie, la chaux, le plâtre, le sel marin, le nitre, les cendres, qui agissent surtout comme stimulants de la végétation : on étend quelquefois, mais à tort, le nom d'*amendements* aux *engrais* qui ont pour objet de modifier la nature chimique du sol. Quant aux opérations, il faut citer surtout les empierrements, les billons, le drainage, le colmatage, l'écobuage, etc. L'art des amendements ne date guère que du dernier siècle; Franklin, à cette époque, et de nos jours MM. de Dombasle, Boussingault et Gasparin, ont beaucoup contribué à le mettre en honneur. La *Maison rustique du* XIXe *siècle* (vol. I, ch. 3) donne, sur ce sujet, de précieuses directions.

En Politique, on nomme *Amendements* les modifications apportées à une loi, lors de sa discussion publique dans les chambres ou assemblées délibérantes. La constitution de 1852 refusait au Corps législatif le droit d'amendement en ce sens, que si l'amendement proposé n'était pas adopté par le Conseil d'État il ne pouvait être mis en délibération. Le sénatus-consulte d'août 1869 rendit ce droit aux députés, et le Conseil d'État ne fut plus appelé à donner son avis que si le gouvernement n'acceptait pas l'amendement.

AMENER (MANDAT D'). *Voy.* MANDAT.

AMENTACÉES, famille de plantes Dicotylédones apétales qui, dans la classification de Jussieu, comprenait un grand nombre de genres, remarquables par la forme de leurs fleurs mâles disposées en chatons (*amentum*). On en a formé les familles appelées auj. *Bétulacées, Salicinées, Quercinées, Myricées, Juglandées*, etc.

AMER, nom vulgaire de la vésicule du FIEL.

AMERS (du lat. *amarus*), médicaments caractérisés par la saveur toute spéciale que rappelle ce nom : tels sont le quinquina, le quassia, la gentiane, l'absinthe, la petite centaurée, la germandrée, la camomille, le scordium, la rhubarbe, l'écorce d'orange, la fève St-Ignace, etc., où l'amertume est plus ou moins forte. On retrouve ce goût dans des familles entières, les Labiées, les Composées, les Gentianées, etc., où il est associé à divers principes aromatiques. Les amers sont toniques, stomachiques, fébrifuges, dépuratifs et purgatifs.

AMERS (de *à* et *mer*) se dit, en Marine, de toutes les marques apparentes sur les côtes, telles que clochers, tours, rochers, etc., qui peuvent servir à guider les navigateurs.

AMÉTHYSTE (du gr. ἀμέθυστος, qui chasse l'ivresse, parce que les anciens attribuaient à cette pierre la propriété de préserver de l'ivresse), pierre précieuse de couleur violette, est un Quartz transparent, coloré par de l'oxyde de manganèse; elle s'emploie dans la bijouterie. Les plus belles améthystes viennent de Ceylan, des Asturies, du Brésil, de la Sibérie; on en trouve aussi en France et en Allemagne. L'anneau pastoral des évêques est orné d'une améthyste, ce qui l'a fait nommer *pierre d'évêque*. — L'*A. orientale* est une variété de Corindon.

AMÉTHYSTÉE, *Amethystea*, plante annuelle de la famille des Labiées, tribu des Ajugoïdées. Elle est originaire de l'Asie moyenne; on la cultive dans nos jardins. Sa tige, haute de 0^m,30, porte des feuilles opposées et d'un vert tendre. Ses fleurs, petites, de couleur bleu-violet (d'où le nom de la plante), répandent une odeur suave.

AMEUBLISSEMENT (de *meuble*). En Droit, c'est la clause d'un contrat de mariage par laquelle les époux font entrer en communauté tout ou partie de leurs immeubles présents ou futurs, les assimilant par fiction à des meubles (C. Nap., art. 1505-1510).

En Agriculture, c'est le travail qui consiste à rendre une terre plus *meuble*, plus légère : on y réussit par de fréquents binages, qui, en même temps qu'ils enlèvent les herbes nuisibles, facilitent l'action des rosées et des eaux pluviales.

AMHERSTIE, *Amherstia*, genre de la famille des Césalpiniées. L'*A. nobilis*, est un arbre magnifique, originaire de l'Asie, dont les fleurs rouge-écarlate en grappes pendantes ont le port des Orchidées.

AMIABLE COMPOSITEUR. *Voy.* ARBITRAGE.

AMIANTE (du gr. ἀμίαντος, incorruptible), substance minérale, tantôt verte ou grisâtre, tantôt blanche, qu'on rencontre en masses fibreuses ou feutrées, souples et soyeuses, particulièrement dans les fissures des dépôts de serpentine. C'est un silicate de magnésie, souvent hydraté, dont la composition se rapproche de celles de l'amphibole et du pyroxène. L'amiante semble s'enflammer au feu, mais elle n'y subit point de détérioration : cette propriété et sa structure filamenteuse lui ont fait donner par Haüy le nom d'*Asbeste flexible*, par opposition à l'*Asbeste* propr. dite, dont les fibres sont plus roides : on la désigne aussi sous les noms de *Papier fossile*, de *Bois* et *Carton de montagne*. — Les anciens regardaient l'amiante comme une plante : ils en faisaient des nappes et des serviettes qu'on jetait au feu pour les blanchir; des mèches qui brûlaient dans l'huile sans se consumer; des linceuls pour les cadavres, dont on voulait empêcher les cendres de se mêler à celles du bûcher. L'art de filer l'amiante a été retrouvé de nos jours en Italie : on en fait du papier et de la dentelle incombustibles. — Cette substance passait autrefois pour très-rare; elle est auj. très-commune : on la trouve dans les Hautes-Alpes, dans les Pyrénées (près de Barèges), en Écosse, en Corse, et dans la Tarantaise en Savoie : c'est l'amiante de ce dernier pays qui donne les filaments les plus longs et les plus soyeux.

AMIBE (du gr. ἀμοιβός, alternant, changeant), nom donné à des êtres microscopiques qui sont à la limite des deux règnes (animal et végétal), et dont la constitution présente le dernier degré de simplicité. C'est une masse d'un tissu contractile, qui n'est limité par aucune enveloppe, continuellement en mouvement, et d'une telle instabilité de formes qu'on les voit en changer à chaque instant, d'où le nom de *Protées* qu'on leur donne quelquefois. On peut, en coupant cet être, d'un seul en faire plusieurs. — Les Amibes avaient été rangés au dernier rang des Infusoires; mais, en 1858, M. de Bary a constaté l'existence d'Amibes végétaux appartenant au groupe des champignons mycozoaires.

AMICT (du lat. *amictus*), linge bénit, de forme carrée, que les ecclésiastiques se mettent sur les épaules avant de revêtir l'aube, et après l'avoir un instant placé sur la tête. Les diacres et les induts portent aussi l'amict quand ils servent à l'autel.

AMIDES (d'*am*, abrév. d'*ammoniaque*, et de la termin. *ide*), classe nombreuse de composés chimiques, qui ne diffèrent des sels ammoniacaux que par l'absence des éléments de l'eau. Chauffées avec l'eau, les amides s'assimilent une molécule d'eau et reproduisent le sel ammoniacal; au contraire, chauffées avec

les hydratants, elles perdent une nouvelle molécule d'eau et donnent naissance aux *nitriles* (*Voy.* ce mot). — Elles s'obtiennent en général en soumettant les éthers composés à l'action de l'ammoniaque. La première amide a été découverte en 1830 par M. Dumas, en distillant de l'oxalate d'ammoniaque. Le résidu obtenu était représenté par C^2O^2, AzH^2, composé qui ne diffère de l'oxalate employé que par l'absence de 2 atomes d'eau. C'est Laurent et Gerhardt qui ont fait connaître les lois de la composition des amides.

A chaque amide correspond un acide; aussi désigne-t-on les amides par les noms de leurs acides : *Am. phosphorique* ou *Phosphamide, Am. oxalique* ou *Oxamide*, etc. — Les amides peuvent contenir 1 seul atome d'azote et portent alors le nom de *monamides*, se distinguant en *primaires, secondaires, tertiaires*, selon que 1, 2 ou 3 atomes d'un radical d'acide s'unissent à l'azote ; elles peuvent aussi contenir 2, 3 atomes d'azote : elles portent, dans ce cas, le nom de *diamides, triamides*, etc.

AMIDON (du gr. ἄμυλον), poudre blanche et sans saveur, formée de granules sphéroïdes, ovoïdes ou plus ou moins allongés, qu'on extrait de diverses plantes, telles que les céréales et autres graminées, les semences des légumineuses (fèves, haricots, pois, lentilles), les racines ou tubercules charnus de la pomme de terre, du topinambour, du manioc, les tiges des palmiers, plusieurs espèces de lichens, les racines d'aunée, de dahlia, les bulbes du lis, les fruits du chêne, du marronnier d'Inde, du châtaignier, etc. On a rencontré aussi l'amidon dans l'organisme animal, dans la rate, les reins, le foie, l'épiderme, dans les bronches, etc. — On donne particulièrement le nom d'*amidon* à l'amidon des céréales : on appelle *fécule* l'amidon extrait de la pomme de terre. On trouve dans le commerce plusieurs espèces de fécules connues sous les noms d'*arrow-root*, de *tapioka*, de *sagou*, qui ne sont que diverses formes de l'amidon.

On peut extraire l'amidon en soumettant les farines à une longue fermentation; le gluten devient ainsi soluble, et l'amidon s'en sépare alors facilement. D'après un procédé préférable, dû à M. E. Martin, de Vervins, on fait une pâte de la matière d'où l'on veut extraire l'amidon, et l'on soumet cette pâte à un lavage continu sur un tamis en toile métallique : on obtient, d'une part, dans le liquide, l'amidon en suspension et la matière sucrée dissoute; de l'autre, sur le tamis, le gluten non altéré. L'extraction de la fécule de la pomme de terre se fait par le même procédé.

A l'état de pureté, l'amidon, quelle qu'en soit l'origine, est partout identique, et ne constitue qu'une seule espèce chimique. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{20}O^{10}$; il est insoluble dans l'eau froide; l'eau chaude le convertit en une matière collante et mucilagineuse, l'*empois* : c'est le résultat d'un gonflement considérable, et non d'une solution dans l'eau des grains d'amidon. — L'amidon se colore en bleu par une solution d'iode. La sensibilité de l'amidon comme réactif de l'iode est telle qu'on peut reconnaître dans un liquide, au moyen d'une solution aqueuse d'amidon, jusqu'à 1/550 000 d'iode libre. Sous l'influence des acides faibles, aidés de la chaleur, l'amidon se convertit d'abord en une matière soluble (*amidon soluble*), puis se dédouble en 2 substances : la *dextrine* ($C^6H^{10}O^5$) et le *sucre de fécule* ($C^6H^{10}O^5$, H^2O). La même transformation s'effectue par l'action de la *diastase* (*Voy.* ce mot) contenue dans l'orge germée. Ces transformations donnent à l'amidon une grande importance dans plusieurs arts industriels, entre autres dans la fabrication de l'*eau-de-vie de pommes de terre*.

La fécule offre un aliment abondant, assez nourrissant et facile à préparer; sa fadeur naturelle en fait l'excipient approprié d'une foule de matières d'assaisonnement. Dans les fabriques d'indiennes, l'amidon de blé est employé pour épaissir les mordants. L'apprêt qu'on donne aux toiles de lin, de chanvre et de coton, est souvent fait avec de l'empois de fécule. Autrefois on consommait une énorme quantité d'amidon pour poudrer les cheveux. Les confiseurs en font un usage journalier pour la composition des dragées. En médecine, on emploie l'amidon comme adoucissant; on le donne en lavement dans les diarrhées.

AMIDURES (d'*amide*), combinaisons dérivées de l'ammoniaque [AzH^3], dans lesquelles un ou plusieurs atomes d'hydrogène ont été remplacés par des métaux : les composés AzH^2K, AzH^2Ag, $AzHHg$, sont des amidures. Quand tout l'ammoniaque a été remplacée par le métal on dit *azotures :* ainsi Az^2Mg^3, est l'azoture de magnésium. — Le nombre des amidures connus est très-grand : le cuivre, le mercure, l'argent, le potassium donnent des amidures ; mais la plupart de ces composés sont d'une grande instabilité, et plusieurs sont explosifs.

AMIE (du gr. ἀμία, le pélamys sarde), nom donné à tort par Linné à un poisson de la famille des Clupéidés, l'*A. chauve*, qui se trouve surtout en Amérique, dans les rivières de la Caroline. *Voy.* PÉLAMYS.

AMINES (d'*am* pour *ammoniaque* et de la termin. *ine*), bases organiques comparables à l'ammoniaque, et que l'on obtient en substituant dans ce dernier corps un ou plusieurs radicaux positifs à un ou plusieurs atomes d'hydrogène. Pour cela, on traite généralement les éthers iodhydriques ou bromhydriques par l'ammoniaque. L'*Iodure d'éthyle* ainsi traité donne l'*éthylamine*, Az(C^2H^5, H^2), la *diéthylamine*, Az(C^2H^5, C^2H^5,H) et la *triéthylamine*, Az (C^2H^5, C^2H^5, C^2H^5), composés où le groupe éthyle C^2H^5 vient successivement dans l'ammoniaque, AzH^3, remplacer 1, 2 ou 3 atomes H. Suivant chacun de ces 3 cas, on appelle ces amines *primaires, secondaires, tertiaires*. On nomme *diamines*, les amines contenant 2 atomes d'azote; *triamines*, celles qui en contiennent 3. Il existe aussi des amines oxygénées : à cette classe appartiennent les *hydroxéthylénamines*. — Les alcaloïdes oxygénés naturels paraissent appartenir à ce type de corps et pourront sans doute un jour être obtenus comme eux artificiellement. — Les amines ont été découvertes en 1849, par M. Wurtz, en traitant les cyanates alcooliques par la potasse.

AMIRAL (de l'arabe *émir*), général en chef de la flotte. Ce titre, emprunté à la marine musulmane, paraît avoir d'abord été adopté par les Siciliens et les Génois. St Louis introduisit cette dignité en France en 1270, en faveur de Florent de Varennes; il fit de l'amiral une des grandes dignités de la couronne, et lui confia l'administration de la marine. Charles IV créa, en 1322, un *grand amiral*, avec de nouvelles prérogatives. Richelieu, redoutant l'influence d'une si haute dignité, la supprima en 1627. Louis XIV la rétablit en 1669, mais en diminuant ses prérogatives. Supprimé de nouveau en 1791 par l'Assemblée nationale, le titre de *grand amiral* fut nominalement rétabli en 1806 par Napoléon, qui le conféra à son beau-frère Murat; Louis XVIII le donna à son neveu, le duc d'Angoulême. Après 1830, ce titre purement honorifique disparut; mais Louis-Philippe créa trois titres d'*amiraux*; une loi du 17 juin 1841 maintint ce nombre pour les temps de guerre, mais le réduisit à deux en temps de paix. Les amiraux furent assimilés aux maréchaux de France, et ne purent être pris que parmi les hauts officiers de la marine. Ils ont sous leurs ordres des *vice-amiraux* et des *contre-amiraux* (*Voy.* ces mots). Le vaisseau monté par un amiral est dit *vaisseau amiral*.

AMIRAL, *Conus ammiralis*, coquille univalve du genre Cône, qui se trouve sur les côtes de la mer des Indes. Ce coquillage est très-recherché.

AMIRAUTÉ (d'*amiral*). C'était autrefois une cour contentieuse ayant une juridiction spéciale, distincte des tribunaux judiciaires. On y rendait la justice sur les faits et les contestations de la marine et du commerce, sous le nom et l'autorité de l'amiral. L'amirauté avait dans tous les ports du royaume des siéges et des bureaux. Le chef des officiers de chaque siége prenait le nom de *lieutenant de l'amirauté*. — Napo-

léon avait créé en 1810 un *Conseil de marine*, pour régler tout ce qui concerne la marine. Supprimé en 1814, il fut rétabli en 1824 sous le nom de *Conseil d'amirauté*. Ce conseil a été plusieurs fois réorganisé, notamment par l'ord. du 26 août 1830 et les décrets du 16 janv. 1850 et du 20 mars 1858. Il est présidé par le ministre de la marine. — En Angleterre, l'*Amirauté*, composée de plusieurs commissaires appelés *lords de l'Amirauté*, a la direction suprême de tout ce qui concerne la marine, et possède les attributions judiciaires de l'ancienne amirauté de France.

AMITIÉ (du lat. *amicitia*), penchant qui nous attire vers un de nos semblables doué de qualités qui nous paraissent aimables : c'est une de ces dispositions bienveillantes qui ont pour principe général la *sympathie*. Plus vive que la simple *affection*, l'amitié n'a point l'ardeur et la véhémence de l'*amour*, qu'on entende par ce mot l'attrait particulier qu'un sexe éprouve pour l'autre, ou en général la passion qu'on ressent pour une personne ou une chose (*Voy.* AMOUR, SYMPATHIE). L'amitié suppose d'ordinaire réciprocité. Elle exige une certaine conformité d'idées et de caractère pour qu'il y ait union, et une certaine différence dans les qualités pour que les amis puissent mutuellement se communiquer quelque chose. Si elle se forme peu à peu par un long commerce fondé sur l'estime et la préférence, elle ajoute à un sentiment variable et passager un élément moral d'une force égale et durable : il s'établit avec le temps un engagement tacite entre amis en vertu duquel l'un compte sur l'autre. A ce point de vue, l'amitié peut se définir une communication intime et accompagnée de bienveillance entre deux êtres qui s'apprécient mutuellement, qui se complètent l'un par l'autre, qui ont confiance l'un en l'autre, et qui peuvent se traiter d'égal à égal. — C'est à l'élément moral seul qu'il faut rapporter le désintéressement et le dévoûment qu'on admire dans l'amitié. Sans lui, elle n'a rien de durable : les qualités qui avaient d'abord séduit finissent par paraître insuffisantes et s'effacent devant les défauts ; en un mot, sans la raison, la nature changeante et capricieuse du sentiment se montre dans tout son jour. Vauvenargues dit fort bien : « Les hommes les plus extrêmes ne sont pas les plus capables d'une constante amitié. On ne la trouve nulle part si vive et si solide que dans les esprits timides et sérieux, dont l'âme modérée connaît la vertu : car elle soulage leur cœur oppressé sous le mystère et sous le poids du secret, détend leur esprit, l'élargit, les rend plus confiants et plus vifs, se mêle à leurs amusements, à leurs affaires et à leurs plaisirs mystérieux ; c'est l'âme de toute leur vie. » — Voir Platon, *Lysis* ; Aristote, *Morale à Nicomaque* (liv. VIII) ; Cicéron, *de l'Amitié* ; Sénèque, *Lettres à Lucilius* ; Plutarque, *Moyens de discerner un flatteur d'avec un ami* ; Montaigne, *Essais* ; L. de Sacy, *de l'Amitié* ; La Bruyère, *Caractères* ; Mme de Lambert, *de l'Amitié* ; Vauvenargues, *de l'Esprit humain* (II, 35).

AMMI (du gr. ἄμμι), genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Amminées, renferme des plantes herbacées, assez semblables à la carotte, qui sont originaires du Levant, mais qui croissent aussi en France. L'*A. majus* a des semences aromatiques, très-chaudes, analogues au cumin ; l'*A. visnaga*, dit *Herbe aux cure-dents*, parce que les rayons de ses ombelles servent de cure-dents aux Orientaux, a aussi des propriétés aromatiques. — La tribu des *Amminées* renferme les genres : *Ammi*, *Cicuta*, *Apium*, *Petroselinum*, *Carum*, *Pimpinella*, *Sium*, etc.

AMMOCÈTE (du gr. ἄμμος, sable, et κοίτη, gîte), genre de Poissons, de l'ordre des Cyclostomes, établi par Duméril pour une espèce de petite anguille que, depuis, M. A. Müller a reconnu n'être autre chose qu'une jeune Lamproie encore imparfaite (*Voy.* LAMPROIE). On trouve l'Ammocète à l'embouchure de la Seine, où elle sert d'appât pour la pêche.

AMMODYTE, poisson. *Voy.* ÉQUILLE. — Serpent, *Voy.* VIPÈRE.

AMMON (CORNE D'), nom vulg. de l'*Ammonite* (*Voy.* ce nom). — En Anatomie, on appelle *Cornes d'Ammon* deux saillies médullaires recourbées en forme de corne, et allant, dans le cerveau, du corps calleux à la partie inférieure des ventricules latéraux.

AMMONÉES. *Voy.* AMMONIDÉES.

AMMONIAC (SEL) (du gr. ἀμμωνιακόν), dit aussi *Chlorhydrate d'ammoniaque*, *Chlorure d'ammonium*, sel composé d'acide chlorhydrique et d'ammoniaque ($HCl + AzH^3$). Il est blanc, fibreux, se cassant avec difficulté, fort soluble dans l'eau, d'une saveur fraîche, un peu piquante. On l'emploie, dans les arts, pour l'étamage et la soudure, et dans les laboratoires, pour la préparation de l'ammoniaque. — On trouve le sel ammoniac dans les urines humaines et dans la fiente des animaux qui mangent des herbes salées, particulièrement dans celle des chameaux. Les volcans, les houillères embrasées en fournissent également. — De temps immémorial, on sut en Égypte extraire le sel ammoniac de la fiente des chameaux ; dans ce pays, où les excréments servent de combustibles, la suie qu'ils fournissent est chauffée dans de grands matras en verre, et le sel ammoniac se condense alors sur les parois et s'y moule en quelque sorte : de là la forme particulière des *pains* du commerce. En France, le sel ammoniac et les autres combinaisons ammoniacales se préparent à l'aide de toute espèce de matières animales azotées qu'on soumet à l'action du feu dans des cylindres de fonte : on distille ainsi de la corne, du vieux cuir, des chiffons de laine, etc. ; mais la plus grande quantité du sel ammoniac s'obtient en saturant par de l'acide chlorhydrique l'eau ammoniacale provenant de la distillation de la houille pour la fabrication du gaz.

AMMONIAQUE, dit aussi *Alcali volatil*, *Azoture d'hydrogène*, *Amidure d'hydrogène*, *Oxyde d'ammonium* ; combinaison d'azote et d'hydrogène (AzH^3, 1 vol. d'azote et 3 vol. d'hydrogène condensés à 2 vol.), gaz incolore, d'une densité de 0,596, d'une saveur âcre et caustique, d'une odeur urineuse et pénétrante ; éteint les corps en combustion, se liquéfie par un froid de — 40°, et se solidifie par l'action simultanée d'un grand froid et d'une pression de plusieurs atmosphères. L'eau dissout jusqu'à 670 fois son volume de gaz ammoniac ; la solution, dite *A. liquide*, est employée dans les laboratoires pour l'extraction et la décomposition d'une foule de substances ; elle sert aux teinturiers pour dissoudre ou pour nuancer certaines matières colorantes, aux dégraisseurs pour nettoyer les étoffes, etc. Appliquée sur la peau, elle la rougit, et même, si elle est concentrée, elle la brûle : aussi est-elle employée pour cautériser les morsures des serpents venimeux, les piqûres des guêpes et autres insectes. L'irritation produite par le gaz ammoniac dans les membranes olfactives peut être utilisée pour rappeler à la vie des personnes asphyxiées ou tombées en syncope. — L'ammoniaque sature les acides, et produit avec eux les *sels ammoniacaux*, dont les principaux sont : le *chlorhydrate* ou *sel ammoniac*, le *carbonate*, le *nitrate* ou *azotate*, l'*acétate*, le *sulfate* et le *phosphate*. On reconnaît ces combinaisons en ce qu'elles dégagent de l'ammoniaque quand on les broie avec de la chaux. La dissolution d'ammoniaque ramène au bleu le tournesol rougi par les acides et verdit le sirop de violettes. Lorsqu'on ajoute à un sel d'ammoniaque de la potasse ou de la chaux, l'ammoniaque est expulsée. Cette réaction s'utilise pour l'extraction de l'ammoniaque : on l'obtient, en effet, en chauffant ensemble parties égales de chaux vive et de sel ammoniac.

L'ammoniaque est la plus commune des combinaisons azotées : elle se répand dans l'atmosphère par suite des décompositions qui s'accomplissent sans cesse à la surface du globe dans les matières organiques, les orages paraissent aussi former de l'azotite d'ammoniaque : de ces deux causes résulte la présence de l'ammoniaque dans les eaux de pluie ; elle se développe en abondance dans les fosses d'aisances, les cimetières, les charniers remplis d'immondices. Elle

fournit à la végétation l'azote nécessaire à la formation d'un grand nombre de composés.

Les alchimistes ne connaissaient l'ammoniaque qu'en dissolution dans l'eau ; Priestley le premier l'a isolée à l'état de gaz. Les anciens Égyptiens, ainsi que les Arabes, savaient préparer le sel ammoniac. *Voy.* AMMONIAC (Sel).

Ammoniaque trichlorée. Voy. CHLORURE D'AZOTE.

Gomme ammoniaque. Voy. GOMME.

AMMONIDÉES, AMMONITIDÉES ou AMMONÉES, famille de Coquilles fossiles appartenant à la classe des Céphalopodes tentaculifères, et dont l'Ammonite est le type. Elles sont caractérisées par leurs cloisons persillées à lobe dorsal. Les principaux genres de cette famille sont : les *Ammonites*, les *Ancylocéras*, les *Criocéras*, les *Toxocéras*, les *Gyrocéras*, les *Hamites*, les *Baculites*, etc.

AMMONITE, *Ammonites*, genre type de la famille des Ammonidées, a pour caractère principal : une coquille spirale, à tours contigus et à siphon dorsal. Ces coquilles, dont la grandeur varie depuis celle d'une lentille jusqu'à celle d'une roue de voiture, sont transformées d'ordinaire par la fossilisation, soit en calcaire, soit en pyrite, soit en limonite. Parfois elles ont conservé leur test nacré. Leur nom vient de ce que dans le principe on les avait comparées à des cornes de bélier (Jupiter-*Ammon* était adoré sous la forme d'un bélier).

AMMONIUM, nom donné par les chimistes à une combinaison hypothétique d'azote et d'hydrogène, dans les rapports de AzH^4, et qui jouerait le rôle de métal dans les sels ammoniacaux. Le chlorhydrate d'ammoniaque, p. ex., s'obtient par la combinaison directe de l'acide chlorhydrique (HCl) et de l'ammoniaque (AzH^3) ; la théorie de l'ammonium fait de ce produit un chlorure d'ammonium et suppose que l'hydrogène se serait détaché du chlore de l'acide chlorhydrique pour se porter sur l'ammoniaque et produire ainsi le métal composé ammonium, lequel se serait ensuite combiné avec le chlore. Cette hypothèse, due à Ampère, fait rentrer les combinaisons de l'ammoniaque dans la théorie générale des sels, et explique pourquoi les sels ammoniacaux ont toujours la même forme que les sels de potasse correspondants.

AMMONIURES, composés résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec les oxydes de certains métaux, comme l'or, l'argent, le mercure, le platine. Ces composés, dont la préparation est fort dangereuse, détonent avec violence par la percussion, la chaleur ou le frottement.

AMMOPHILE, *Ammophila*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs. L'*A. des sables* et l'*A. des chemins* sont communs dans nos pays. *Voy.* SPHÉGIENS.

AMNÉSIE (du gr. ἀμνησία, oubli), perte de la mémoire. Elle est le plus souvent le symptôme de quelque maladie cérébrale. Elle offre toutes sortes de variétés, et peut être partielle ; on voit des personnes perdre la mémoire des dates, des noms propres, même des noms communs, tout en conservant, du reste, l'intégrité de leurs facultés. La perte de la mémoire est un des symptômes du ramollissement cérébral et de la paralysie générale des aliénés ; elle porte alors plutôt sur les faits récents de la vie du malade que sur ceux de date ancienne.

AMNIOS (du gr. ἄμνιον), membrane lisse, transparente, de nature séreuse, d'une grande ténuité, qui sert d'enveloppe au fœtus. Elle le recouvre directement et est couverte elle-même par une autre membrane nommée *chorion*.

AMNISTIE (du gr. ἀμνηστία, oubli), pardon qui efface complétement un fait punissable et les poursuites auxquelles il a pu donner lieu, et qui en anéantit fictivement l'existence ; il diffère de la *grâce* (*Voy.* ce mot) en ce que celle-ci laisse subsister le fait et ne remet que la peine. Comme le droit de grâce, le droit d'amnistie appartient ord. au souverain. En France, il était exercé par les rois, qui cependant y ont plusieurs fois fait intervenir le pouvoir législatif. La Constitution de 1848 exigeait une loi spéciale. Les plus célèbres amnisties sont : celle de Thrasybule, qui créa ce nom pour une loi qu'il rendit à Athènes après l'expulsion des trente tyrans ; celle qui fut accordée par Charles IX en 1570 aux protestants, et qui n'en fut pas moins suivie de la Saint-Barthélemy (1572) ; celle par laquelle Charles II, rétabli sur le trône d'Angleterre, pardonna aux juges de son père ; celle de 1802, qui rouvrit la France aux émigrés ; celle par laquelle Louis XVIII pardonna à quelques-uns de ceux qui avaient favorisé le retour de Napoléon (1816). Louis-Philippe et Napoléon III en ont accordé à tous les condamnés politiques, l'un en 1837, à l'occasion du mariage de son fils, le duc d'Orléans ; l'autre en 1859, après la campagne d'Italie et en 1869, à l'occasion du centenaire de Napoléon I.

AMODIATION (du b.-lat. *amodium*, partage au muid ou boisseau), bail à ferme d'une terre au moyen du partage des produits dans une proportion stipulée entre le propriétaire et le fermier, ou *colon partiaire*). On dit *amodier* une terre pour l'affermer en grain ou en argent (C. Nap., art. 1763 et suiv.).

AMOME (du gr. ἄμωμον), *Amomum*, genre de la famille des Zingibéracées, renferme des herbes vivaces, aromatiques, originaires des pays chauds, à racines épaisses, à feuilles entières, lancéolées, engaînantes, à fleurs en épi ou en petite grappe terminale ; à fruit capsulaire s'ouvrant en 3 valves. On emploie les graines de ces plantes comme épices et comme assaisonnements. Les espèces les plus connues sont le *Cardamome* et la *Graine de paradis* qui fournit le poivre dit *Malaguette* ou *Maniguette*. *Voy.* GINGEMBRE.

AMOMÉES (d'*amome*), famille de plantes Monocotylédones, généralement divisée auj. en deux autres familles, les *Zingibéracées* et les *Cannacées*. *Voy.* ces deux mots.

AMONT (de *à* et *mont*, du côté de la montagne), le côté d'où descend un fleuve, une rivière ; il est l'opposé d'*aval*. *Aller en amont*, c'est aller en remontant le cours de l'eau. — Dans la Marine, on appelle *Vent d'amont* le vent compris depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., en passant par l'E.

AMORCE, pour les armes à feu. *Voy.* CAPSULE et ÉTOUPILLE. — Pour la pêche, *Voy.* APPAT.

AMORPHA (du gr. ἄμορφος, informe), genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, créé pour des arbrisseaux de la Caroline, à fleurs très-irrégulières, la corolle manquant d'ailes et de carène : d'où le nom du genre. On cultive dans nos jardins l'*A. fruticosa*, ou *Indigo bâtard*, à feuilles d'un vert noir ; à fleurs en long épi pourpre et violet, et l'*A. Lewisii*, à fleurs petites de couleur violet foncé.

AMORPHE (du gr. ἄμορφος), épithète donnée aux minéraux dont la cristallisation est confuse, et, en général, à toutes les substances, ou parties, dont la forme est mal déterminée.

AMORPHOZOAIRES (du gr. ἄμορφος, et ζωάριον, petit animal), dernière division du Règne animal dans la classification de M. de Blainville, renfermait les *Éponges* et les *Téthyes*. *Voy.* ces mots.

AMORTISSEMENT (d'*amortir*), extinction graduelle d'une dette publique. Quand un gouvernement fait un emprunt, au lieu de rembourser au bout d'un certain nombre d'années le capital emprunté, il crée d'ordinaire un fonds d'amortissement en versant chaque année, en sus du payement des intérêts, une somme déterminée qu'on appelle la *dotation* de l'emprunt. En désignant par A la somme empruntée, par *a* la dotation annuelle, par *r* le taux pour franc et par *n* le nombre d'années, on a : $a = \frac{Ar}{(1+r)^n - 1}$. C'est à l'aide de cette formule qu'a été dressé le tableau suivant des dotations annuelles nécessaires pour éteindre une dette de 100 francs, au bout d'un certain nombre d'années, le taux d'intérêt étant de 5 p. 100.

2 ans......	48f,78c,05	9 ans.....	9f,07c,90
3 —	31,72,09	10 —	7,95,05
4 —	23,20,12	20 —	3,02,43
5 —	18,09,75	30 —	1,50,51
6 —	14,70,17	40 —	0,82,78
7 —	12,28,20	50 —	0,47,77
8 —	10,47,22	....	

A l'aide de cette même formule on trouve que quand la dotation annuelle est de 1 centième du capital emprunté, ce capital est amorti en 37 ans environ.

La première idée de l'amortissement appartient aux états de Hollande qui la mirent en pratique en 1655. Des institutions analogues furent adoptées successivement par le pape Innocent XI et par l'Angleterre, sur la proposition de Robert Walpole. En France, de Machault avait proposé dès 1749 le projet d'une *Caisse d'amortissement* : ce projet ne fut mis à exécution qu'en 1764, mais sans succès ; réorganisée en 1784, cette institution fut abandonnée dès 1788 ; rétablie en 1799, elle fonctionna avec succès sous l'Empire ; reconstituée par les lois de finances en 1816, elle fut maintenue avec diverses modifications par celles de 1825 et de 1833. La révolution de 1848 suspendit son action. Après un nouvel essai qui ne dura qu'un an (1859-60), l'amortissement, de nouveau suspendu, a été définitivement rétabli par la loi du 14 juillet 1866. — L'amortissement est aussi pratiqué par les particuliers, surtout par les sociétés, qui mettent en réserve une partie de leurs bénéfices pour l'extinction de leurs dettes. *Voy.* Annuité.

On nommait au refois, en France, *Amortissement* une permission que le roi accordait, moyennant finances, aux gens de *main-morte*, églises et communautés religieuses, de posséder des fiefs et héritages à perpétuité, contrairement aux anciennes constitutions. Louis IX régla que, pour obtenir cette autorisation, l'intéressé payerait au roi un droit arbitrairement fixé par lui et aux seigneurs une indemnité.

AMOUR (du lat. *amor*). Considéré dans sa plus grande extension, l'*amour* est, comme l'*affection* et le *désir*, une disposition ou un mouvement par lequel l'âme recherche ou attire à elle les personnes et les choses qui lui plaisent ; mais il leur est supérieur par l'ardeur qu'il implique et par l'influence qu'il exerce sur nos facultés. L'affection et le désir sont de simples *sentiments* ; l'amour est une *passion*, c'est-à-dire un penchant exalté par l'imagination et fortifié par l'habitude. Un par sa nature, il se divise par ses objets en plusieurs espèces, qui constituent autant de formes. — 1° La première et la plus connue est l'attrait qu'un sexe éprouve pour l'autre, et qui joue un rôle si important dans la vie humaine. Texte inépuisable d'analyses et de descriptions pour les poëtes, les romanciers et les moralistes, il offre aussi un sujet intéressant aux méditations du philosophe, qui, comme Platon dans le *Banquet*, se propose d'examiner, au point de vue de la psychologie, son origine, son but et ses développements. Tandis que, dans l'animal, il se borne à un appétit aveugle, par lequel la nature assure la perpétuité de l'espèce, il peut, dans l'homme, prendre un caractère élevé et exercer un ascendant durable. A ce degré supérieur, il s'éveille à la vue de la beauté physique ou morale, et l'imagination, par une de ces illusions qui lui sont propres, rassemble dans la personne aimée toutes les qualités qui appartiennent à son sexe. Il nous amène ainsi à considérer comme une condition essentielle de notre bonheur, l'union de deux âmes qui se complètent en quelque sorte l'une l'autre par la différence de leurs qualités. Si l'amour est alors soutenu et fécondé par le concours de l'intelligence et de la volonté, il inspire un dévouement réciproque, qui devient la source des jouissances les plus délicates. Mais s'il reste une passion exclusive, abandonnée à ses caprices et à ses écarts, il tombe dans une sensualité grossière ou un égoïsme insatiable. — 2° Au lieu de se borner à une seule personne, l'amour peut s'étendre à tous les hommes et se diversifier d'après la nature de leurs relations : c'est d'abord l'amour des parents pour leurs enfants, des enfants pour leurs parents, des enfants entre eux ; puis, le patriotisme ; enfin, la philanthropie. — 3° Outre les qualités physiques ou morales de ses semblables, l'homme, dont l'intelligence a été suffisamment cultivée, peut encore aimer un idéal, tel que le beau, le vrai, le bien, dont l'attrait irrésistible lui inspire l'enthousiasme de l'art, le remplit d'ardeur pour la science, ou lui fait tout sacrifier à la vertu. — 4° Enfin, la forme la plus élevée de l'amour est l'amour de Dieu, en qui notre raison conçoit un ensemble de perfections infinies dont les autres êtres ne nous offrent que des images.

Amour de soi, sentiment qui nous porte à faire les actes nécessaires à notre conservation, actes auxquels nous sommes excités par le besoin et encouragés par le plaisir, comme nous sommes détournés par la douleur de tous ceux qui nuisent à notre organisme. Ce sentiment est naturel et légitime, quand nous ne désirons pas tout subordonner à notre bien-être, choses et personnes. Il est au contraire blâmable, quand il rapporte tout à soi à l'exclusion des autres, et devient ainsi ce principe personnel d'action odieux et antisocial qu'on nomme *amour-propre*, et qui, à son plus haut degré, constitue l'*égoïsme*.

AMOURETTE, nom vulgaire de plusieurs plantes des champs qui se font remarquer par un port gracieux. Il s'applique surtout à une plante vivace du genre *Brize*, famille des Graminées, tribu des Festucacées, qui habite les prés secs et les montagnes dénudées de bois. Elle fournit un fourrage court, mais de bonne qualité, aimé des chevaux, des vaches et surtout des moutons. — On appelle *A. des prés*, la Lychnide fleur de coucou, *A. moussue*, la Saxifrage hypnoïde, et *Petite A.*, le Paturin airagroste. — Le *Bois d'amourette* est celui d'une espèce d'Acacia mimosa.

AMOVIBILITÉ. *Voy.* Inamovibilité.

AMPÉLIDÉES (du gr. ἄμπελος, vigne), nom donné par Kunth à une famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, dont le genre le plus important est la *Vigne*. Elle répond en partie aux familles appelées *Vinifères*, *Vitacées* et *Sarmentacées*.

AMPELIS, nom latin scientifique du Cotinga.

AMPÉLITE (du gr. ἄμπελος), schiste argileux noir, qu'on mettait anciennement au pied des vignes, soit pour détruire les insectes nuisibles, soit pour servir d'engrais ; c'est un mélange d'anthracite et de matières phylladiennes schisteuses, souvent chargé de pyrite blanche. On distingue l'*A. alumifère*, employée à la fabrication de l'alun, et l'*A. graphique*, vulg. *pierre d'Italie* et *crayon des charpentiers*.

AMPÉLOGRAPHIE, traité sur la vigne. *V.* Vigne.

AMPELOPSIS (du gr. ἄμπελος et ὄψις, aspect), nom latin de la *Vigne vierge*. *Voy.* ce mot.

AMPHIARTHROSE. *Voy.* Articulation.

AMPHIBIE (du gr. ἀμφίβιος), nom donné vulg. aux animaux qui ont la propriété de vivre à la fois sur la terre et sous l'eau, p. ex. la grenouille, la loutre, le castor, l'hippopotame. — Cuvier avait réservé ce nom aux animaux à sang chaud que la disposition de leurs organes locomoteurs rend propres à habiter la terre ou les eaux marines, p. ex. les phoques et les morses. Actuellement le nom d'*Amphibiens* désigne une classe de l'ordre des Reptiles : il est synonyme de celui de *Batraciens* ou de *Reptiles à peau nue*. *Voy.* Batraciens.

AMPHIBOLE (du gr. ἀμφίβολος, ambigu), ou *Schorl noir*, genre minéralogique comprenant des substances blanches, vertes, ou noires, analogues aux pyroxènes, cristallisant comme eux dans le système du prisme rhomboïdal oblique, et clivables suivant 2 directions qui font entre elles un angle de 124 à 127°. Les amphiboles sont des silicates doubles de chaux et de fer ou de magnésie. On en distingue 3 sortes : 1° l'*A. blanche*, appelée aussi *Trémolite* ou *Grammatite*, dont l'amiante est une variété [$\dot{C}a\,\dddot{S}i^3 + 3\dot{M}g\,\ddot{S}i^2$] ; 2° l'*A. verte* ou *Actinote* [$\dot{C}a\,\dddot{S}i^3 + 3\dot{F}e\,\ddot{S}i^2$] ; 3° l'*A.*

noire ou *Hornblende*, dite aussi *A. cornéenne*, qui ne diffère de la précédente que par une plus grande proportion de fer. — Les amphiboles appartiennent à peu près à tous les dépôts de cristallisation, où elles forment des couches plus ou moins considérables, en compagnie du mica, du feldspath, des grenats, etc. Mêlées à l'orthose et à l'albite, elles constituent les *syénites* et les *diorites*. Elles sont surtout communes dans les terrains trachytiques, notamment au S.-Gothard, en Tyrol, en Saxe, en Bohème. On en fait des boutons d'habit, des manches de couteaux, et des verres noirs ou verts.

AMPHIBOLOGIE (du lat. *amphibologia*), défaut de style qui consiste dans un arrangement de mots d'où résulte un sens douteux. L'inversion produit une amphibologie dans ce vers de Molière : « Et de même qu'à vous je ne lui suis pas chère. » (*Mélic.*, II, 3). La ressemblance des cas en produit également une dans cet oracle adressé à Pyrrhus « *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.* » *Voy.* ÉQUIVOQUE.

AMPHIBRAQUE (du gr. ἀμφίβραχυς), pied de vers composé d'une longue entre deux brèves : *dōlōrē*.

AMPHIDASYS (du gr. ἀμφίδασυς, pa tout velu), genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, section des Phalénides : ce sont des papillons indigènes dont les chenilles vivent sur les arbres. On distingue l'*A. bétulaire*, l'*A. prodromaire* et l'*A. hirtaire*.

AMPHIGÈNE (du gr. ἀμφιγένης, à double origine, à cause de ses 2 formes de clivage), *Leucite*, *Leucolithe* ou *Grenat blanc*, silicate double d'alumine et de potasse [3 $\ddot{A}l\ \ddot{S}i^3 + \dot{K}\ \ddot{S}i^2$]. Ses cristaux, qui appartiennent au système cubique, sont des trapézoèdres ou des décaèdres rhomboïdaux. L'amphigène est généralement blanc ou gris, translucide ou opaque, rarement diaphane. Il raye difficilement le verre, et présente une cassure imparfaitement conchoïde, d'un éclat gras. — On le trouve dans les terrains volcaniques anciens ou récents, à la Somma, aux environs de Rome, à Frascati, etc ; on le trouve également dans les terrains basaltiques des bords du Rhin.

AMPHIGÈNE, se dit, en Botanique, des plantes qui peuvent s'accroître par toutes leurs parties. *Voy.* CRYPTOGAMES.

AMPHIGOURI (du gr. ἀμφί et d'un mot arbitraire), discours burlesque fait à dessein, dont les mots n'ont entre eux aucune liaison et ne présentent aucun sens raisonnable. Les deux plaidoyers et la sentence qui se trouvent dans le *Pantagruel* de Rabelais (liv. II, c. 11-13) offrent un exemple curieux d'amphigouri. On a fait des *amphigouris* en vers comme en prose. Scarron et Collé se sont exercés dans ce genre ridicule. On connaît celui qui commence par ce vers :

Un jour qu'il faisait nuit, je dormais eveillé, etc.

et celui-ci, qui a l'air d'avoir quelque sens :

Qu'il est beau de se défendre
Quand le cœur ne s'est pas rendu!
Mais qu'il est fâcheux de se rendre
Quand le bonheur est suspendu!
Par un discours sans suite et tendre
Égarez un cœur éperdu ;
Souvent, par un malentendu,
L'amant adroit se fait entendre.

AMPHIMACRE (du gr. ἀμφίμακρος), pied de vers, grec ou latin, composé d'une brève entre deux longues, comme *castitās*.

AMPHIMÉRYX (du gr. ἀμφί et μήρυξ, animal ruminant), Mammifère fossile intermédiaire entre les Ruminants et les Porcins. Ses débris ont été trouvés dans le plâtre de Montmartre.

AMPHINOME (du gr. ἀμφί et νωμάω, remuer), genre d'Annélides dorsibranches, caractérisé par une paire de branchies en forme de panaches.

AMPHIOXUS (du gr. ἀμφί et ὀξύς, pointu), le plus rudimentaire des Poissons. C'est un petit animal, à corps lancéolé, vivant dans le sable ou dans la vase de la mer. Sa peau est nue, sans écailles; son système digestif très-élémentaire; il ne possède ni cerveau, ni cœur propr. dit, et pour tout squelette il n'a que cette corde dorsale, que l'on retrouve dans l'âge embryonnaire des vertébrés plus élevés. Sa bouche est garnie de cirrhes que l'on avait pris pour des branchies, ce qui l'a fait appeler à tort *Branchiostome*.

AMPHIPODES (du gr. ἀμφί, et ποῦς, ποδός, pied), nom donné par Latreille à de petits Crustacés aquatiques qui font partie de la classe des Edriophthalmaires : tête distincte du thorax, 4 antennes; corps muni de 7 paires de pieds, et terminé par une espèce de queue avec 5 paires de pieds-nageoires. Ces animaux ont généralement, à la base extérieure des pieds, des bourses vésiculaires dont on ignore l'usage. Les Amphipodes comprennent les *Crevettines*, les *Podocérides* et les *Hypérines*.

AMPHISBÈNE (du gr. ἀμφί, des deux côtés, et βαίνω, marcher), nom donné par les Grecs à un serpent auquel ils attribuaient la faculté de marcher en arrière comme en avant. Ce nom est auj. appliqué à un genre de Reptiles qui forment la transition entre les Ophidiens et les Sauriens, et dont la queue est aussi grosse que la tête. Ces animaux n'ont qu'un poumon et ne sont pas venimeux. Ils sont ovipares et se nourrissent d'insectes et de fourmis. Leur taille varie de 0m,20 à 0m,60. Ils habitent l'Amérique et le nord de l'Afrique. On ne trouve en Europe que le *Blanus cinereus* d'Espagne et de Portugal.

AMPHISCIENS (du gr. ἀμφί, des deux côtés, et σκία, ombre), nom donné aux peuples qui demeurent entre les deux tropiques, et qui, par cette raison, voient leur ombre méridienne se projeter en un temps de l'année vers le Midi, et en l'autre, vers le Nord.

AMPHITHÉATRE (du gr. ἀμφί, des deux côtés, et θέατρον, théâtre), vaste édifice, destiné chez les Romains à donner au peuple des spectacles, des combats d'animaux ou de gladiateurs, des chasses, des naumachies, etc. Il était ord. de forme ronde. Dans le milieu était l'*arène*, place ovale recouverte de sable, où avaient lieu les spectacles. L'arène était entourée du *podium*, large mur, haut de 4 à 5m, qui servait à garantir les spectateurs de l'atteinte des bêtes féroces, et sur lequel étaient placés quelques rangs de siéges mobiles pour les vestales, les sénateurs, les principaux magistrats, les ambassadeurs étrangers, ainsi que la loge de l'empereur (*suggestus*) et le siége de celui qui donnait les jeux. Au-dessus du *podium*, les gradins des spectateurs s'élevaient jusqu'au sommet de l'édifice : ces gradins étaient divisés en 3 étages, entre lesquels étaient ménagés des allées circulaires (*præcinctiones*) et des escaliers qui partageaient chaque étage en sections appelées coins (*cunei*). Les 14 premiers rangs de ces gradins étaient réservés aux chevaliers; derrière eux, le peuple s'asseyait sur des degrés de pierre (*popularia*). — Sous le *podium*, autour de l'arène, s'étendaient des voûtes basses (*caveæ*), fermées de grilles de fer, dans lesquelles étaient renfermés les gladiateurs ou les bêtes féroces. Quelquefois, entre le mur et l'arène, régnait un fossé ou canal plein d'eau, appelé *euripus*. — Le peuple entrait et sortait par de vastes portes, dites *vomitoria*. L'amphithéâtre était découvert : quand il pleuvait ou que la chaleur était trop forte, on étendait au-dessus des spectateurs un système de toiles, dit *velarium*. *Voy.* CIRQUE.

Les Romains empruntèrent les amphithéâtres aux Étrusques. J. César paraît avoir fait construire le premier à Rome (45 av. J.-C.); il était en bois. Auguste en fit construire un en pierre (26 av. J.-C.). Le plus célèbre amphithéâtre est le *Colysée*, construit à Rome sous Vespasien et achevé sous Titus (80 ap. J.-C.). Il avait 540m env. de circonférence et 80 arcades. Il pouvait contenir 120,000 spectateurs. Il en reste encore des ruines. — Il existait aussi de nombreux amphithéâtres dans le reste de l'Italie, en Espagne, en Gaule ; on cite dans notre pays ceux de Saintes, d'Autun, d'Arles, de Fréjus, de Nîmes; ce dernier a été conservé presque intact.

On nomme *Amphithéâtre* chez les modernes : 1° dans nos salles de spectacle un demi-cercle élevé vis-à-vis de la scène soit immédiatement au-dessus du parterre, soit aux étages supérieurs, et composé de plusieurs gradins divisés en stalles ; 2° un local ord. garni de gradins circulaires où le professeur donne ses leçons et fait ses démonstrations ; les plus remarquables en ce genre sont, à Paris, ceux de l'École de Médecine, de la Sorbonne, du Muséum d'histoire naturelle et du Conservatoire des arts et métiers.

AMPHITRITE (nom myth.), genre d'Annélides de l'ordre des Chetopodes, s.-ordre des Céphalobranches, ont à la partie antérieure de la tête des espèces de pailles de couleur dorée, rangés en peigne ou en couronne, et autour de la bouche de très-nombreux filets, ce qui leur a fait donner le nom de *Pinceaux de mer*. Le tube qu'elles habitent est membraneux. L'*A. dorée* (*A. auricoma*), a un tube formé de grains ronds de diverses couleurs. *Voy.* SERPULE.

AMPHITRITE. *Voy.* PLANÈTES.

AMPHIUME, *Amphiuma*, genre de Batraciens urodèles des États-Unis, voisins des Salamandres, mais qui s'en distinguent en ce que, tout en perdant les branchies, ils conservent néanmoins de chaque côté du cou l'orifice qui donnait issue à ces organes. Ils ont les vertèbres biconcaves ; leur corps est fusiforme, allongé, et atteint quelquefois 1m ; leurs pieds sont courts, à 2 ou 3 doigts. Ils sont inoffensifs.

AMPHORE (du gr. ἀμφορεύς), vase de terre cuite, à deux anses et pointu par le bas, dont les anciens se servaient pour conserver les liquides, notamment l'huile et le vin. On les fermait d'un bouchon de bois ou de liége recouvert de mastic. A Rome, on marquait sur chaque amphore l'année du consulat sous lequel le vin avait été recueilli. — C'était aussi le nom d'une mesure de liquides usitée en Grèce et à Rome. L'amphore grecque (*métrétès*) valait 38 lit., 83. L'amphore romaine (*quadrantal*) avait un pied romain en tous sens et valait 25 lit., 89 ; elle servait aussi de mesure pour le froment et les choses sèches.

AMPLEXICAULE (du lat. *amplecti*, embrasser, et *caulis*, tige), nom donné en Botanique aux feuilles qui embrassent leur tige, comme les feuilles de l'aloès, du chou, etc.

AMPLIATION (du lat. *ampliatio*, augmentation). C'est auj. le duplicata ou le second original d'un acte (*Voy.* ORIGINAL). — Dans l'anc. Pratique, on appelait *Lettres d'ampliation* des lettres en chancellerie servant à expliquer les moyens qu'on avait omis dans une requête civile.

AMPLIFICATION (du lat. *amplificatio*), terme de Rhétorique, désigne tantôt une figure de style qui consiste à *amplifier*, c.-à-d. à grandir, ce que l'on dit, à en faire ressortir l'importance, par l'énumération et l'accumulation des détails ; tantôt le développement d'un texte, d'un sujet, à l'aide des *lieux communs* (*Voy.* ce mot) ; tantôt enfin un exercice de classe, destiné à former le style des jeunes gens et à leur apprendre à tirer d'une pensée tout ce qu'elle contient. Cicéron attachait la plus grande importance à cet exercice.

AMPLITUDE (du lat. *amplitudo*, étendue). Ce mot se dit, en Physique, de l'étendue de l'arc décrit par un pendule dans son oscillation. Dans le mouvement des projectiles, l'*amplitude du jet* est la distance rectiligne comprise entre le point de départ et l'endroit où le projectile rencontre de nouveau l'horizontale du point de départ. — En Astronomie, on nomme *amplitude d'un astre* l'arc de l'horizon compris entre l'équateur et cet astre quand il se trouve à l'horizon. Elle est *occase* ou *occidentale*, pour un astre qui se couche ; *ortive* ou *orientale*, pour un astre qui se lève.

AMPOULE (du lat. *ampulla*, fiole à ventre bombé), nom donné, en Médecine, à une petite tumeur, dite aussi *cloche* et *phlyctène*, et formée par un amas de sérosité entre le derme et l'épiderme, à la suite de brûlures, de pression forte, de frottements rudes ou répétés ; — en Botanique, à des renflements pleins d'air qu'on remarque sur certains fucus, et auxquels ces plantes doivent la propriété de surnager.

AMPULLAIRE (du lat. *ampulla*, ampoule), genre de Mollusques, de l'ordre des Gastéropodes pectinibranches, famille des Paludinidées : coquille globuleuse, ventrue, ayant une ouverture large et presque ronde à bords réunis. Ces animaux habitent la terre, les lacs, les fleuves et les rivières : ils ont en même temps des poumons et des branchies. On remarque l'*A. idole*, qui habite le Mississipi : c'est une des plus grosses espèces connues. On trouve des Ampullaires fossiles dans les terrains tertiaires.

AMPUTATION (du lat. *amputatio*). On distingue l'amputation faite dans la *continuité* d'un membre, ou bien au point de *contiguité* de deux membres, c.-à-d. dans l'articulation : cette dernière se nomme *A. dans l'article* et quelquefois *Désarticulation*.

Il y a plusieurs méthodes d'amputation :

Dans la *M. circulaire*, autrefois la seule en usage et qui est encore la plus usitée, on incise *circulairement* les parties molles jusqu'à l'os en relevant la peau autant que possible, puis on coupe l'os au niveau de l'incision des parties molles. Cette méthode expose à dénuder l'os et à laisser prendre au moignon une forme trop conique. Aussi plusieurs chirurgiens ont-ils essayé divers procédés pour parer à cet inconvénient : ils coupent les parties molles en plusieurs temps, de manière à former un cône creux au sommet duquel se trouve l'os.

Dans la *M. à un lambeau*, on traverse les chairs de part en part avec un couteau à double tranchant en rasant l'os le plus possible, et on taille le lambeau de haut en bas et de dedans en dehors ; puis on enlève par une incision semi-circulaire ce qui reste de chairs inutiles au côté opposé du membre. Cette méthode, pratiquée dès 1679 à Oxford par Lowdham, fut introduite en France par Garengeot ; mais elle ne tarda point à être remplacée par la *M. à deux lambeaux*, imaginée presque en même temps, en 1739, par Vermale et par Ravaton. Dans celle ci, l'opérateur, après avoir taillé de dedans en dehors un premier lambeau demi-circulaire, reporte de l'autre côté tout ce qui reste des chairs, puis, passant le couteau entre ces chairs et l'os, il taille le second lambeau comme le premier.

L'amputation dite *oblique* (*M. ovalaire* de Scoutetten) tient le milieu entre les deux méthodes précédentes ; elle a pour caractère essentiel la section des parties molles sur un plan oblique ou en bec de flûte.

De quelque manière que les parties molles aient été divisées, il reste à scier l'os ; puis à lier les artères, et enfin à faire le pansement. — De nos jours, la chirurgie a trouvé pour les amputations un secours puissant dans les *anesthésiques*, qui annulent la douleur. *Voy.* ANESTHÉSIE, CHLOROFORME et ÉTHÉRISATION.

On nomme *Appareil à amputation* un appareil qui contient tout ce qui est nécessaire soit pour l'amputation, soit pour les ligatures et le pansement : tourniquet, garrot, couteaux, bistouris, scies, tenailles, pinces à disséquer, tenaculum, aiguilles, bandelettes, compresses, fils, éponges, etc.

AMULETTE (du lat. *amuletum*), objet consacré par la superstition et la crédulité, et que l'on porte sur soi afin d'écarter les démons, les maladies, les accidents, etc. Les Chaldéens et les Égyptiens communiquèrent aux Grecs et aux Romains la croyance aux amulettes. Les peuples sauvages de l'Amérique, de l'Océanie, de l'Afrique, les Musulmans et les Arabes, portent toujours sur eux des objets auxquels ils attribuent de grands pouvoirs. Ces objets sont des pierres taillées d'une certaine manière et couvertes de caractères mystiques, des figures de divinités, des versets du Coran, des mots mystérieux, etc. — L'usage des amulettes pénétra même parmi les chrétiens ; il devint général au moyen âge, et les vestiges en subsistèrent longtemps. Les conciles ont condamné l'usage des amulettes, avec lesquelles il ne

faut pas confondre les reliques des saints, les *agnus* et autres objets bénits par l'Église.

AMURE (vieux mot qui veut dire *pointe*), cordage attaché au point d'en bas d'une voile basse et qui sert à l'*amurer*, c.-à-d. à la maintenir du côté d'où vient le vent. L'*amure de revers* est celle qui se trouve sous le vent. On fixe les amures dans un trou pratiqué au côté du vaisseau, et qu'on nomme *dogue d'amure*.

AMYGDALÉES (du gr. ἀμυγδάλη, amande), ou DRUPACÉES, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée de celle des Rosacées, renferme la plupart de nos arbres fruitiers à noyau monosperme (abricotier, prunier, pêcher, amandier, etc.). On remarque dans les Amygdalées la présence d'un principe très-vénéneux, l'acide prussique, qui se trouve dans les feuilles et les noyaux.

AMYGDALES (du gr. ἀμυγδάλη), ou *Tonsilles*, nom de deux glandes muqueuses, de forme ovoïde, rugueuses à leur surface, au tissu mou et d'un gris rougeâtre, placées près de la base de la langue de chaque côté de l'isthme du gosier, entre les piliers du voile du palais. Elles servent à sécréter une liqueur muqueuse qui facilite la déglutition. On peut cependant, dans quelques cas, en pratiquer la résection sans inconvénient. Le *sécateur de Fahnestock* est l'instrument le plus usité pour cette opération. *Voy.* AMYGDALITE.

AMYGDALINE (du gr. ἀμυγδάλη), principe chimique composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène [$C^{20}H^{27}AzO^{11} + 3H^2O$], cristallisé en feuillets blancs et nacrés, soluble dans l'eau et l'alcool. On le rencontre dans les amandes amères et dans les feuilles du laurier-cerise, du prunier, etc. Il a la propriété de se décomposer en présence de l'eau et de l'albumine des amandes amères en essence d'amandes amères, en sucre et en acide prussique. On en doit la découverte à MM. Robiquet et Boutron-Charlard (1830). MM. Liebig et Wœhler en ont étudié la composition et les propriétés.

AMYGDALITE, ou *Angine tonsillaire*, inflammation des *amygdales*, a pour caractères : la tuméfaction et la rougeur de ces glandes, la difficulté de la déglutition et de la respiration, et une vive douleur dans toute la région du cou; en outre, la muqueuse qui tapisse les amygdales se recouvre d'une matière épaisse, visqueuse, opaque et jaune. L'A. existe isolée, ou bien elle accompagne d'autres affections, p. ex. la scarlatine. Isolée, elle peut être l'effet d'un refroidissement, et alors elle cède promptement à des soins hygiéniques et à l'usage de boissons mucilagineuses et délayantes ; quelquefois elle exige des pédiluves sinapisés. L'A. aiguë dure de 6 à 14 jours et se termine ordinairement par résolution; quelquefois elle est suivie d'abcès et même de gangrène. Souvent aussi elle devient chronique et peut nécessiter la résection des amygdales. Le meilleur moyen d'abréger l'amygdalite est l'administration d'un vomitif au début. — Quand elle accompagne une autre maladie, son traitement est subordonné à celui de cette maladie.

AMYGDALOÏDE (du gr. ἀμυγδαλοειδής). On appelle ainsi des roches telles que les Trachytes, les Basaltes, les Trapps, etc., qui renferment dans leur intérieur des espèces de noyaux plus ou moins arrondis, de nature différente de celle de la masse. Presque toutes les agates employées dans la bijouterie proviennent de noyaux de ce genre.

AMYGDALUS, nom lat. botanique de l'AMANDIER.

AMYLACÉ (du gr. ἄμυλον, amidon), se dit des corps qui ont la composition de l'amidon : *tissus amylacés*, *composés amylacés*.

AMYLÈNE. *Voy.* ci-après AMYLIQUES (COMPOSÉS).

AMYLIQUES, groupe de composés chimiques que l'on retire en général de l'huile de pommes de terre, c.-à-d. des parties de l'alcool provenant de la fermentation des pommes de terre qui bouillent au-dessus de 100°. Les plus importants sont les suivants :

Alcool amylique ou *Hydrate d'amyle* [C^5H^{11},OH]. Il accompagne en petite quantité l'alcool ordinaire dans la plupart des fermentations : c'est lui qui donne ce goût spécial commun aux eaux-de-vie de marc, d'orge, de seigle, de betterave; il forme la partie principale de l'huile ou essence de pommes de terre. Il sert à produire la plupart des autres composés amyliques. C'est un liquide incolore, d'une odeur essentielle forte et alcoolique, provoquant bientôt la constriction de la poitrine et la migraine, et pouvant même causer des empoisonnements. Il bout à 132°; il est très-peu soluble dans l'eau; il dévie à gauche la lumière polarisée. Quand on l'oxyde, il donne deux corps, l'*aldéhyde amylique* et l'*acide valérianique* (*Voy.* ce mot), que l'on peut retirer de la racine de valériane. A cet alcool se rattachent des éthers importants, dont quelques-uns sont employés dans les arts, comme essences artificielles de fruits : de ce nombre sont l'*acétate* et le *valérate d'amyle* (*Voy.* ACÉTATES et VALÉRATE). L'huile de pommes de terre sert aussi à la préparation de certaines matières colorantes, *cyanine*, *quinoléine*, et à l'extraction de la *paraffine*. — L'alcool amylique, signalé d'abord par Scheele, a été étudié avec soin en 1834 par M. Dumas, et en 1837 par M. Cahours et par M. Balard.

Hydrure d'amyle [C^5H^{12}]. C'est un hydrocarbure qui forme partie constituante des huiles les plus volatiles du pétrole américain. Il bout à 30°. Son odeur agréable rappelle le chloroforme.

Amylène, carbure d'hydrogène homologue de l'éthylène, dont la formule est C^5H^{10} : M. Balard l'a obtenu pour la 1re fois en 1844 en chauffant le chlorure de zinc avec l'alcool amylique. C'est un liquide mobile, léger, bouillant à 42°, brûlant avec belle une flamme blanche, s'unissant directement au brôme et à l'acide sulfurique. Son odeur éthérée est assez agréable et rappelle l'huile de naphte purifiée. — On l'a employé en médecine comme anesthésique : 12 à 15 gr. suffisent pour amener le sommeil chez un adulte en 2 ou 3 minutes. On a prétendu d'abord que son emploi était sans danger, mais depuis plusieurs accidents sont venus démontrer qu'il est au moins aussi dangereux à employer que le chloroforme plus maniable que lui et d'un prix moins élevé.

AMYRIDÉES, ou AMYRIDACÉES, petite famille de plantes, détachée de celle des Térébinthacées, ne comprend guère que le genre *Amyris* ou *Balsamier*. *Voy.* BALSAMIER.

ANA, nom que l'on donne à des recueils de pensées détachées, de bons mots, de traits d'histoire, d'anecdotes relatives aux hommes qui se sont fait remarquer par leur esprit ou par leurs actions (*ana* n'est que la terminaison du nominatif pluriel neutre d'adjectifs latins en *anus*, ajoutée à divers noms propres). Tels sont les *Menagiana*, *Bievriana*, *Bonapartiana*, *Voltairiana*, etc., recueils des pensées, des actions ou des bons mots de Ménage, de M. de Bièvre, de Bonaparte, de Voltaire. Le premier livre qui ait porté un titre de ce genre est le *Scaligeriana* publié en 1666. Au commencement de ce siècle, Cousin d'Avallon a publié un grand nombre de recueils de ce genre. D'Artigny a donné un catalogue des *Ana* dans ses *Nouveaux Mémoires d'Histoire*. Adry a écrit l'*Histoire raisonnée des Ana*, etc.

ANABAINE (du gr. ἀναβαίνω, monter), *Anabaina*, genre d'Algues, très-voisin des Nostocs. Les Anabaines sont animées d'un mouvement progressif semblable à la manière dont rampent les lombrics. L'*A. fausse oscillaire*, d'un vert noir, semblable à des brins de ficelle, forme un tissu très-serré sur les plantes qui habitent les eaux pures stagnantes. L'*A. membranine*, à filaments plus fins que la précédente, d'un beau vert foncé, rampe sur les plantes des fossés tranquilles. L'*A. thermale* tapisse les bassins d'eau chaude. L'*A. impalpable* a des filaments presque imperceptibles, qui teignent d'une couleur verte la surface de la vase. L'*A. lichéniforme* croît vers la fin de l'automne sur la terre grasse des jardins ombragés; elle y forme des taches luisantes d'un vert triste.

ANABAS (du gr. ἀναβαίνω, monter), genre de Pois-

sons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labyrinthiformes, fondé sur une seule espèce de la mer des Indes, qui a le pouvoir de vivre assez longtemps hors de l'eau : il le doit à l'existence entre les lamelles de l'os pharyngien de cellules qui une fois remplies d'eau peuvent maintenir humides les branchies au-dessus desquelles elles sont situées. Ce poisson a env. 0m,15 ; la chair en est fade et désagréable ; cependant les Indiens la mangent à cause des propriétés merveilleuses qu'ils lui attribuent.

ANABLEPS (du gr. ἀναβλέπω, regarder en haut), genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Cyprinidés. L'Anableps est remarquable par la singulière disposition de son œil, dont plusieurs parties sont doubles : on y distingue 2 cornées, 2 iris et 2 prunelles; ce qui lui donne la faculté de regarder en même temps au-dessus de sa tête et autour de lui. Ce poisson est commun en Amérique, où on le nomme *Gros-œil*. Il atteint 0m,25 : sa chair est estimée.

ANACAMPTIQUE (du gr. ἀνακάμπτω, réfléchir), synonyme de *Catoptrique*. *Voy.* ce mot.

ANACANTHE (du gr. ἀ priv. et ἄκανθα, épine), genre de Poissons cartilagineux, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Raies, ainsi nommés parce qu'ils n'ont pas de nageoires dorsales ni d'aiguillons, a pour type l'*A. orbiculaire* de la mer Rouge.

ANACARDIACÉES (du g.-type *Anacardier*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée de celle des Térébinthacées, renferme des arbres ou arbrisseaux résineux ou gommeux, à feuilles alternes, simples ou composées ; à fleurs régulières, généralement unisexuées ; à fruits drupacés, rarement capsulaires. Genres : *Anacardium*, *Pistacia, Rhus, Mangifera, Spondias*, etc.

ANACARDIER (du gr. ἀνακάρδιον), *Anacardium*, genre type de la famille des Anacardiacées, renferme des arbres résineux originaires de l'Amérique mérid. L'*A. occidental*, ou *Acajou à pommes*, est un arbre à tronc noueux, à feuilles ovales, à fleurs petites, disposées en grappes, à fruits en forme de cœur, appuyés sur un réceptacle charnu un peu plus gros que le fruit, mais jamais aussi développé que dans la pomme d'acajou. On mange l'amande de ce fruit, nommé *anacarde*, et on en extrait une huile très-inflammable et très-caustique, qui, ainsi que le suc de l'écorce, teint le linge d'une manière indélébile. On retire encore de cet arbre une sorte de gomme et du vernis. *Voy.* Acajou.

ANACHARIS, genre de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes aquatiques, dont quelques-unes sont remarquables par leur élégance, par ex. l'*A. callitrichoides*, commune aux environs de Montevideo. Une espèce de ce genre, l'*A. alsinastrum*, commune en Angleterre et en Écosse, y est devenue le fléau de la navigation par la rapidité avec laquelle elle se reproduit. Partout où cette plante s'établit, elle devient bientôt un obstacle pour la pêche et la natation, elle empêche le jeu des écluses et fait même hausser le niveau des eaux en entravant leur écoulement naturel.

ANACHORÈTE (du gr. ἀναχωρητής), homme retiré du monde, qui vit en solitaire dans un désert, pour ne s'occuper que de son salut. Les anachorètes remontent aux premiers siècles du christianisme. Ils se multiplièrent aux IIe et IIIe siècles par suite des persécutions ordonnées contre les Chrétiens : un grand nombre de ceux-ci se réfugièrent alors dans les déserts de la Thébaïde. On connaît surtout Paul l'Ermite ou le Thébain, qui passe pour le premier anachorète (250), St Antoine, St Pacôme, St Siméon Stylite, etc. (*Voy.* Ermite). — Peu à peu les anachorètes se réunirent entre eux, et formèrent des congrégations sous le nom de *cénobites* : ce fut l'origine de l'état monastique.

ANACHRONISME (du gr. ἀνά qui exprime *interversion*, et χρόνος, temps), faute contre la chronologie. Virgile commet sciemment un anachronisme quand il fait vivre ensemble Énée et Didon, quoique le premier soit de près de 300 ans antérieur à l'autre. C'est par un anachronisme consacré que l'on place l'ère chrétienne quelques années après la véritable époque de la naissance de Jésus-Christ; il a été reconnu que cette ère déterminée par Denys le Petit au VIe siècle, aurait dû être reportée 4 ou même 7 ans plus tôt. — *Anachronisme* se dit, par extension, de toute erreur qui attribue aux personnages d'une époque, les idées, les usages, les costumes d'une autre époque. Les peintres italiens ont commis beaucoup d'anachronismes dans le costume et les attributs ; notre théâtre présentait jadis un anachronisme du même genre en habillant à la moderne les personnages antiques : Voltaire, aidé de Lekain, a fait cesser ce choquant anachronisme.

ANACLASTIQUE (du gr. ἀνακλάω, se réfracter), synonyme de *Dioptrique*. *Voy.* ce mot.

ANACOLUTHE (du gr. ἀνακολουθία), ellipse par laquelle on retranche dans une phrase le corrélatif ordinaire de l'un des mots exprimés. Ainsi dans ce vers de Virgile (*Én.* II, 331) :

Millia quot magnis unquam venere Mycenis,

le *quot* exigerait un *tot*, qui ne s'y trouve pas ; dans ce vers de Voltaire (*Mérope*, I, 3) :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux,

ou sous-entend *celui* devant *qui*.

Ce mot se dit aussi d'une phrase dans laquelle, commençant par une tournure, on finit par une autre, comme dans ces vers de Corneille (*Cinna*, V, 1) :

Toutes les dignités que tu m'as demandées
Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées.

ANACOSTE, sorte de serge ou tissu de laine, analogue à l'*escot* (*Voy.* ce mot), dont la croisure est peu apparente et qui n'est ni foulé ni grillé : il se teint en pièce et en toutes nuances. On en fait des robes communes pour les religieuses.

ANACRÉONTIQUE (genre), genre de littérature dont Anacréon a donné le modèle, consiste à chanter dans des vers légers et gracieux les plaisirs, les ris, l'amour, le vin. Catulle, Tibulle et Horace, chez les Latins ; en Italie, Pétrarque, Guarini, etc.; en France, Cl. Marot, J. du Bellay, Ronsard, puis Chaulieu, La Fare, Voltaire, Parny, Dorat, Pezay, Desaugiers, Béranger, etc., et en Allemagne, Gleim, cultivèrent, mais avec des succès fort divers, ce genre de poésie.

Vers anacréontique. *Voy.* Iambe.

ANACYCLIQUE (du gr. ἀνακυκλικός), nom donné à certains vers qui offrent toujours un sens, soit qu'on les lise naturellement, soit qu'on les lise à rebours. Les vers *anacycliques* jouirent d'une assez grande vogue aux XVe et XVIe siècles ; quelques-uns, lus à rebours, offraient encore, outre le sens, la mesure et la rime. — Les anciens connaissaient ces sortes de vers ; ils les nommaient aussi *rétrogrades*, *récurrents* et *sotadiques*, de *Sotadès*, poëte grec de Maronée en Thrace, qui passait pour en être l'inventeur. En voici un ex. :

Roma tibi subito motibus ibit amor.

ANADYOMÈNE. *Voy.* Mousse de Corse.

ANAGALLIDE (du gr. ἀναγαλλίς), *Anagallis*, genre de la famille des Primulacées, renferme des plantes herbacées, dont le fruit est une pyxide qui à maturité s'ouvre transversalement comme un couvercle qui se détache. L'*A. des champs*, vulg. *Mouron rouge*, est une herbe annuelle, à tiges faibles, un peu couchées et rameuses, à feuilles opposées, ovales, à fleurs d'un rouge brique, variant quelquefois du blanc au bleu. Elle fleurit depuis mai jusqu'en octobre. Elle tue les oiseaux à qui on la donne : il ne faut donc pas la confondre avec le *Mouron des oiseaux* ou *Alsine* (*Voy.* ce mot). On cultive comme plantes d'ornement les *A. linifolia*, *superba*, *collina*, *fruticosa*, etc.

ANAGOGIE (du gr. ἀναγωγία), se dit, en Théologie, et du ravissement de l'âme dans la contemplation des

choses divines, et d'un mode d'interprétation du texte de la Bible, qui consiste à s'élever du sens naturel et littéral au sens spirituel et mystique.

ANAGRAMME (du gr. ἀνάγραμμα), transposition des lettres d'un ou de plusieurs mots, pour en former un ou plusieurs autres qui aient un sens différent. L'anagramme du mot *Versailles* est *ville seras*; celle du poëte *Pierre de Ronsard*, *Rose de Pindare*; celle de *Marie Touchet*, maîtresse de Charles IX, *je charme tout*; de *vigneron*, *ivrogne*, de *logica*, *caligo*. Dans le nom du premier aéronaute Pilastre du Rosier, on trouva : *Tu es le premier roi de l'air* (*p* étant pris pour abréviation de *premier*). Lorsque Bonaparte arriva au pouvoir, on trouva dans les mots *Révolution française* cette prédiction : *Un Corse la finira.* — On attribue l'invention des anagrammes au poëte grec Lycophron. Elles furent en vogue à la cour de France au XVIe siècle : Daurat y excellait. Le goût de ces laborieuses bagatelles est passé depuis longtemps.

ANAGYRE ou Bois puant (du gr. ἀνάγυρις), *Anagyris fœtida*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Podalyriées, créé pour un arbrisseau qui croît dans le Midi de la France et l'Espagne et qui a le port du faux ébénier : feuilles trifoliées, blanchâtres, cotonneuses; fleurs jaunes en faisceaux; gousse plane, allongée, un peu courbée renfermant plusieurs graines bleuâtres, réniformes. Son écorce et ses feuilles exhalent une odeur fétide quand on les froisse ; ses feuilles sont résolutives; ses semences fournissent un puissant vomitif.

ANALCIME (du gr. ἀ [ν] priv. et ἄλκιμος, fort), silicate double hydraté d'alumine et de soude [3Äl S̈i² + Ṅa S̈i + 2Aq], ainsi nommé à cause de son peu de vertu électrique. L'analcime est blanche, avec des nuances couleur de chair; ses cristaux, qui sont des trapézoèdres du système cubique offrent des propriétés optiques fort curieuses. On la trouve au mont Etna, dans les îles Hébrides, en Écosse, etc.

ANALE, nageoire voisine de l'anus. *Voy.* Nageoires.

ANALECTES (du gr. ἀνάλεκτα), *Analecta*, titre donné à divers recueils de morceaux choisis d'auteurs anciens ou à des collections de pièces détachées. On connaît en ce genre : les *Analecta* de Mabillon (1675 et 1723), les *Analecta veterum poetarum* de Brunck (1785), etc.

ANALEMME (du gr. ἀνάλημμα, hauteur), terme d'Astronomie, désigne une opération au moyen de laquelle on trouve la hauteur d'un astre à toute heure et le moment de son passage au méridien. — On emploie aussi ce mot comme synonyme de *Planisphère*, pour désigner la projection orthographique de tous les cercles de la sphère sur les colures des solstices.

ANALEPTIQUE (du gr. ἀναληπτικός, confortatif), tout ce qui tend à rétablir les forces. Les bouillons, les gelées animales, le chocolat, les œufs, sont des *aliments analeptiques*. La classe des toniques fournit les *médicaments analeptiques*.

ANALOGIE (du gr. ἀναλογία, correspondance), ressemblance plus ou moins parfaite entre plusieurs choses. — La Logique étudie l'analogie comme étant le fondement de raisonnements nombreux, qui ont la plus grande importance dans les sciences ainsi que dans la conduite de la vie. On en distingue plusieurs sortes, selon les rapports sur lesquels on s'appuie : de l'analogie des effets on conclut à celle des causes; de l'analogie des moyens à celle de la fin; de la ressemblance partielle à une ressemblance totale, etc. Condillac, dans son *Art de raisonner*, montre comment le raisonnement par analogie nous apprend que les hommes qui sont faits comme nous (analogie de pure ressemblance), qui agissent comme nous (analogie de cause), qui ont les mêmes organes que nous (analogie de moyens), doivent être en tout point nos semblables, et posséder les mêmes facultés que nous, bien que nous ne puissions observer directement en eux ces facultés. — La valeur scientifique des conclusions fondées sur l'analogie dépend de l'importance des relations observées. Si celles-ci sont constantes, si elles tiennent à la nature intime des choses, elles peuvent conduire à de grandes découvertes : c'est ainsi que, prenant pour principe la corrélation des organes dans les animaux, George Cuvier, à l'aide de l'anatomie comparée, a reconstruit ces fossiles dont il ne restait que de simples débris. *Voy.* Induction.

En Mathématiques, *Analogie* est synonyme de *Proportion*. — On nomme *Analogies de Néper*, 4 formules découvertes par ce géomètre pour la résolution des triangles sphériques. Ces formules, très-usitées dans les calculs trigonométriques, sont les suivantes :

$$\text{tang. } \frac{1}{2}(b+c) = \text{cot. } \frac{1}{2}\,a \times \frac{\text{cos. } 1/2\,(B-C)}{\text{cos. } 1/2\,(B+C)}.$$

$$\text{tang. } \frac{1}{2}(b-c) = \text{cot. } \frac{1}{2}\,a \times \frac{\text{sin. } 1/2\,(B-C)}{\text{sin. } 1/2\,(B+C)}.$$

$$\text{tang. } \frac{1}{2}(B+C) = \text{cot. } \frac{1}{2}\,A \times \frac{\text{cos. } 1/2\,(b-c)}{\text{cos. } 1/2\,(b+c)}.$$

$$\text{tang. } \frac{1}{2}(B-C) = \text{cot. } \frac{1}{2}\,A \times \frac{\text{sin. } 1/2\,(b-c)}{\text{sin } 1/2\,(b+c)}.$$

ANALYSE (du gr. ἀνάλυσις, décomposition), procédé de la méthode opposé à la *Synthèse*. Sa définition varie selon ses applications.

Dans l'observation et dans l'expérience, l'analyse décompose un objet ou un phénomène, les résout dans leurs éléments et ceux-ci en d'autres, jusqu'à ce qu'elle parvienne à des éléments indécomposables. Au contraire, la synthèse considère les rapports de ces éléments et leur mode d'union, cherche comment les choses s'assemblent et se combinent. Dans la physiologie, p. ex., l'analyse distingue d'abord les éléments organiques du corps, puis détermine leurs conditions essentielles d'activité vitale; la synthèse enfin établit leurs relations réciproques dans le jeu des mécanismes vitaux. *Voy.* Expérience, Observation.

Dans la déduction, l'Analyse consiste à chercher quelles conséquences résultent des données de la question, jusqu'à ce qu'on parvienne à une proposition reconnue vraie d'ailleurs et qui soit telle qu'on puisse, en revenant sur ses pas, démontrer par la synthèse que la solution trouvée est une conséquence de cette proposition. Supposons qu'on ait à résoudre cette question : L'institution de l'esclavage est-elle conforme à la morale? L'analyse établira successivement que l'esclavage, en privant l'homme de sa liberté individuelle, en fait un instrument au service de l'intérêt ou de la passion d'autrui, qu'il lui enlève ainsi la faculté d'employer sa vie à la pratique de ses devoirs et à l'exercice de ses droits, qu'il l'empêche par conséquent de réaliser sa destinée naturelle, qu'il est par là même contraire à ce principe fondamental de la morale que l'accomplissement de notre destinée naturelle est obligatoire. La synthèse, par un procédé opposé, déduira de ce principe que l'esclavage est contraire aux règles les plus essentielles de la morale. *Voy.* Déduction, Démonstration.

Quant à l'induction, si elle se borne à énumérer les éléments des faits observés, elle est évidemment une analyse. Mais les sciences expérimentales n'avanceraient guère si, après avoir décomposé les choses jusque dans leurs dernières parties, on ne formait, en s'appuyant sur l'analogie, des hypothèses qui expliquent leurs rapports et dont on vérifie les conséquences par de nouvelles expériences ; ces hypothèses sont des modes d'assemblage ou de combinaison, par conséquent elles sont œuvre de synthèse. *Voy.* Analogie, Induction, Hypothèse.

On dit ordinairement que l'analyse est la méthode d'investigation et d'invention, et que la synthèse est la méthode d'exposition et d'enseignement. Ceci est vrai surtout pour les choses dont les propriétés ne sont guère que celles de leurs éléments, c.-à-d. pour les choses de l'ordre géométrique ou même mécanique; les parties y expliquent entièrement le tout et peuvent en rendre raison *à priori*. Ailleurs la synthèse est le point de vue auquel on doit la plupart des découvertes scientifiques. Condillac et ses disci-

ples ont donc tort d'exalter l'analyse et de lui sacrifier la synthèse; dans le plus grand nombre des cas, ces deux procédés sont inséparables, et concourent pour donner une connaissance complète des objets (*Voy.* MÉTHODE). — Voir aussi Ravaisson, *la Philosophie en France au* XIXe *s.*, § 36

En Grammaire, l'*Analyse* étudie le discours dans tous ses éléments, et chaque élément sous tous ses aspects ; elle est dite *logique*, quand elle décompose une phrase en propositions, une proposition en ses éléments constituants, sujet logique, attribut logique, verbe ; *grammaticale*, quand elle prend chaque mot à part pour en faire connaître l'espèce, etc. La syntaxe remplit le rôle de synthèse.

ANALYSE CHIMIQUE. On distingue : l'*A. qualitative*, qui recherche la nature des parties constituantes d'un composé, et l'*A. quantitative* ou *dosage*, qui recherche les proportions dans lesquelles ces parties sont combinées. — L'*A. qualitative* consiste, en général, à provoquer à l'aide de substances appelées *réactifs* (*Voy.* ce mot) des changements apparents, soit d'état, soit de couleur. Les opérations de l'*A. quantitative* doivent être combinées de manière à séparer chaque élément sous une forme qui permette d'en prendre le poids exact. Dans l'une comme dans l'autre de ces analyses, on peut employer deux procédés, la *voie sèche* et la *voie humide*. Dans le premier, le composé et le réactif sont mis en présence à l'état solide et soumis à l'action de la chaleur ; dans le second, le réactif est employé à l'état de dissolution : ici encore on distingue pour le dosage, l'*A. par précipitation* et l'*A. par liqueurs titrées* ou *A. volumétrique*, due à Gay-Lussac. Dans la première, on détermine par la balance, le poids des diverses substances à doser ; dans la seconde, ce poids se calcule d'après le volume nécessaire d'une liqueur titrée d'avance pour faire apparaître certains phénomènes dans le liquide où l'on veut doser tel ou tel élément : c'est ainsi que dans l'*alcalimétrie* on ajoute des acides étendus et titrés aux liqueurs alcalines préalablement bleuies par le tournesol jusqu'à ce qu'apparaisse la couleur rouge, indice de la saturation. — L'analyse des composés organiques est toujours compliquée, soit qu'on veuille séparer les uns des autres, afin de les doser, les principes immédiats qu'ils renferment (*A. immédiate*), soit qu'il s'agisse d'estimer la proportion des éléments simples, carbone, oxygène, hydrogène, azote, etc., qui en font un composé distinct (*A. élémentaire*). Nous ne pouvons que renvoyer aux ouvrages spéciaux. — L'analyse chimique, très-imparfaite jusqu'au commencement de ce siècle, est auj. d'une grande précision, grâce aux travaux de Berzélius, Stromeyer, Berthier, H. Rose, etc. Gay-Lussac et Thénard ont fait les premières analyses exactes des matières végétales et animales ; les perfectionnements apportés à leur méthode par M. Liebig et M. Dumas ont donné une grande impulsion à la chimie organique. Le *Traité de docimasie* de M. Rivot et le *Traité d'analyse* de M. H. Rose, sont les ouvrages les plus complets sur cette matière. Le *Précis d'analyse* de Frésénius et le *Précis d'analyse qualitative* de Gerhardt et Chancel (1855) sont les meilleurs abrégés. *Voy.* aussi DIALYSE.

Analyse spectrale, nouvelle méthode d'analyse chimique imaginée en 1859 par MM. Kirchhoff et Bunsen. Elle est fondée sur une observation déjà faite par MM. Fraünhofer, Brewster, Müller, Masson, Foucault, que les spectres, ou lumières dispersées et vues à travers un prisme, des divers métaux à l'état gazeux, sont caractérisés chacun par des raies brillantes, spécifiques et constantes, qui permettent de les reconnaître. Par ex., si l'on regarde à travers un prisme une flamme contenant un sel de soude, on voit apparaître une raie jaune caractéristique. Le calcium est caractérisé par 3 raies (rouge, jaune et verte) ; le rubidium, par une magnifique raie rouge, etc., de sorte que la vue de ces raies colorées permet d'affirmer dans la flamme observée l'existence des métaux auxquels elles sont dues. D'un autre côté, on remarque que si devant la flamme très-chaude d'un métal, on place la vapeur de ce même métal à une plus basse température, les raies brillantes qui le caractérisaient sont remplacées par des raies obscures. Ce phénomène, que l'on a appelé l'*inversion des raies*, est tout aussi caractéristique que le premier. — D'autre part, l'observation des flammes et des corps lumineux n'étant nullement entravée par la distance, on a pu étudier facilement les lumières sidérales. C'est ainsi qu'on a découvert par l'analyse spectrale que le soleil contient un grand nombre des corps qui sont à la surface de la terre, entre autres le sodium, le fer, le cuivre, le zinc, le calcium, le magnésium, l'hydrogène, tandis que dans beaucoup d'étoiles et de nébuleuses, il paraît exister des éléments qui nous sont encore tout-à-fait inconnus. — Les instruments qui permettent de faire ces observations portent le nom de *spectroscopes :* ils se composent essentiellement de 2 lunettes, dont une porte un micromètre et qui sont séparées par un ou plusieurs prismes destinés à disperser le rayon lumineux.

ANALYSE MATHÉMATIQUE. Elle consiste : pour un théorème, dont on demande la preuve, à chercher quelle proposition on peut déduire de l'énoncé, puis quelle autre on peut déduire de celle-ci, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on parvienne à une proposition reconnue vraie d'ailleurs, et qui de plus soit telle qu'on puisse, en revenant sur ses pas, démontrer par synthèse le théorème qu'il s'agit d'établir ; 2° pour un problème, à chercher quelles conséquences résultent des données, lesquelles sont des rapports connus de choses connues à la chose inconnue que l'on demande, jusqu'à ce qu'on en trouve une par laquelle cette inconnue se détermine. Voir Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement.*

Les mathématiciens donnent souvent au mot *Analyse* une signification plus étendue, en l'appliquant à presque toutes les branches de la science des nombres: ainsi ils nomment l'algèbre, *analyse finie;* le calcul différentiel, *analyse infinitésimale*, etc. Ils désignent aussi, du nom de *géométrie analytique,* l'application de l'algèbre à la géométrie, et spécialement l'étude des courbes et des surfaces à l'aide de leurs équations. — L'*analyse indéterminée* a pour objet la résolution en *nombres entiers*, des équations à deux ou plus de deux inconnues.

ANAMORPHOSES (du gr. ἀνά, indiquant *transposition*, et μορφή, forme), figures bizarres et confuses qui présentent un dessin régulier, quand on les regarde par réflexion dans un miroir courbe, habituellement cylindrique ou conique.

ANANAS (mot péruvien), *Bromelia*, genre type de la famille des Broméliacées. L'*Ananas commun* (*B. ananas*) est une plante vivace, épineuse, originaire de l'Amérique du Sud : elle a des feuilles longues et vertes, radicales, roides, enveloppant une tige droite, charnue et robuste, couronnée elle-même d'un épi de fleurs nombreuses et violacées, auxquelles succèdent des baies si pressées qu'elles ne semblent faire qu'un seul fruit. Ce fruit, ou sorose, a la forme d'une pomme de pin ; à maturité il est d'un jaune doré et exhale un parfum des plus agréables ; sa chair est délicieuse. Il y a plusieurs variétés d'ananas, à fruits rouges, blancs, violets, noirs, etc. En Europe, l'ananas se cultive en serre ; mais, malgré les soins les plus minutieux, il y perd une partie de son parfum. On multiplie l'ananas au moyen des œilletons qui se forment à côté des pieds qui ont fleuri, ou en mettant en terre le bouquet de feuilles qui surmonte le fruit. — L'ananas fut découvert en 1555 par le Français Jean de Léry. Importé en Angleterre sous Charles II, il ne pénétra en France que sous Louis XV, en 1733.

On nomme *A. des bois* ou *sauvage*, la Tillandsie; *A. pitte*, une variété d'Ananas non épineuse ; *A. fraisier*, une espèce de Fraisier dont le fruit est gros.

ANANCHITIDÉES, famille d'Échinodermes fossiles, de l'ordre des Échinoïdées : ambulacres simples, non pétaloïdes, à sommets disjoints ; plaques ocellaires placées en ligne droite avec les plaques génitales ;

bouche subpentagonale ou bilabiée. Genres : *Ananchites*, *Disaster*, *Holaster*, et *Hemipneustes*. — Les *Ananchites* sont caractérisées par un test élevé et l'absence de sillon postérieur : toutes les espèces connues appartiennent au terrain sénonien (craie blanche).

ANAPESTE (du gr. ἀνάπαιστος), pied des vers grecs et latins, est composé de deux brèves et une longue (*sŏbŏlēs*), au rebours du dactyle qui se compose d'une longue suivie de deux brèves. Parmi les vers anapestiques on distingue l'*A. dimètre* ou tragique, et l'*A. tétramètre catalectique* ou aristophanien.

ANAPHORE (du gr. ἀναφορά), figure de Rhétorique, est synonyme de *Répétition*. *Voy.* ce mot.

ANARCHIE (du gr. ἀναρχία), état d'un peuple, d'une cité qui n'a plus ni chef ni autorité à laquelle on obéisse. L'histoire offre de trop nombreux exemples de cet état funeste : à Rome, dans le Ier siècle avant J.-C., lors des proscriptions de Marius et de Sylla, des luttes et du triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide; aux IIe et IIIe siècles, quand les prétoriens font et défont les empereurs ; en France, sous les derniers Carlovingiens, pendant la démence de Charles VI ; sous les règnes de Charles IX et de Henri III ; dans les années 1793 et 1794, et dans les premiers mois des révolutions de 1848 et de 1870-71 ; en Pologne, après l'extinction de la race des Jagellons et l'établissement de la royauté élective, etc. L'anarchie aboutit le plus souvent au despotisme.

ANARRHIQUE (du gr. ἀναῤῥιχῶμαι, grimper), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gobioïdes : peau lisse et muqueuse, nageoires pectorales et caudale arrondies (les nageoires ventrales n'existent pas), bouche armée de nombreuses dents. L'*A.-loup*, dit aussi *Loup marin*, *Chat marin*, habite les mers du Nord et vient souvent sur nos côtes. C'est un poisson féroce et dangereux, qui dépasse 2m ; sa chair est peu estimée. On a cru longtemps qu'il pouvait grimper sur les rochers.

ANAS. *Voy.* CANARD et ANATIDÉES.

ANASARQUE (du gr. ἀνά, indiquant *dispersion*, et σάρξ, chair), hydropisie ou accumulation de sérosité dans le tissu cellulaire, surtout dans le tissu sous-cutané. L'anasarque n'est presque jamais une maladie essentielle, mais un symptôme que l'on remarque toutes les fois qu'il y a une gêne de la circulation, p. ex., dans les maladies organiques du cœur, dans celles qui ont pour caractère une altération du sang, comme la chlorose, l'albuminurie, et surtout dans la plupart des cachexies. Les causes qui peuvent donner lieu à l'anasarque essentielle sont l'action prolongée de l'humidité, la suppression brusque de la transpiration ou de quelque écoulement ; elle vient souvent chez les enfants à la suite de la scarlatine, lorsqu'on les expose trop tôt à un air froid et humide. La terminaison de l'anasarque est quelquefois fâcheuse. Dans les cas favorables, la sérosité s'écoule du corps par les voies urinaires. — Limitée à une partie du corps, l'anasarque prend le nom d'*œdème*. *Voy.* ce mot.

ANASTATIQUE (du gr. ἀναστατικός, qui peut se relever), genre de la famille des Crucifères pleurorhizées, établi pour une plante annuelle, la *Jérose hygromètre* ou *Rose de Jéricho*, qui croît en Syrie et en Égypte : tige rameuse, garnie de feuilles oblongues, et terminée par des épis de fleurs blanches. Dès que la graine est mûre, cette plante se pelote et se dessèche. Les vents l'arrachent au sol sablonneux et la roulent par tout le désert. Lorsqu'elle touche une terre humide, les racines s'accrochent au sol, et une nouvelle végétation s'accomplit : de là son nom.

ANASTOMOSE (du gr. ἀναστόμωσις). On nomme ainsi, en Anatomie, la communication qui existe soit entre les vaisseaux, soit entre les nerfs, au moyen de leurs embranchements. Les anastomoses servent à la circulation du sang et peut-être à celle d'un fluide nerveux.

ANASTOMUS, oiseau. *Voy.* BEC OUVERT.

ANASTROPHE (du gr. ἀναστροφή). *Voy.* INVERSION.

ANATASE ou OYSANITE, l'une des formes de l'acide titanique naturel [T̈i]. C'est un minéral, bleu ou gris, quelquefois translucide, qui cristallise en octaèdres à base carrée. On le trouve avec l'albite, dans l'Oysans (Isère), en Tarantaise, au St-Gothard, etc.

ANATHÈME (du gr. ἀνάθημα), nom donné chez les anciens à une offrande suspendue dans les temples des dieux, ou à une victime expiatoire dévouée aux dieux infernaux. — Dans l'Église chrétienne, ce mot devint synonyme de *malédiction*, et désigna la séparation d'un homme de la communion des fidèles, séparation prononcée par un concile, par le pape ou un évêque, contre un hérétique. — Lorsqu'un hérétique se convertit, il doit dire *anathème* à ses erreurs : cet anathème est dit *abjuratoire*.

ANATIDÉES (d'*anas*, canard), nom donné par Cuvier à une famille d'Oiseaux palmipèdes, qui correspond au sous-ordre des *Lamellirostres*. *Voy.* ce mot.

ANATIFE, *Anatifa*, vulg. *Pouce-pied*, genre de Crustacés cirrhipèdes, caractérisé par une coquille aplatie composée de 5 pièces, formant 2 paires symétriques, dont les inférieures beaucoup plus grandes, et une 5e impaire, allongée, étroite et recourbée, qui occupe le bord dorsal. L'animal est mou, muni de bras tentaculaires longs, inégaux et ciliés, qui sortent d'un côté, presque au sommet du corps. Il se fixe aux corps sous-marins par l'intermédiaire d'un pédoncule long, flexible et contractile. Les Anatifes s'attachent en si grand nombre aux flancs des navires qu'ils en entravent quelquefois la marche : dans nos ports, ils sont connus sous les noms vulg. de *Barnacle* et de *Sapinette*. — Quant au nom d'*Anatife*, il signifie en latin *qui produit un canard*, et provient d'un absurde préjugé des habitants des côtes de l'Écosse qui croyaient que les oies et les canards sauvages naissaient de ces coquilles.

ANATINE, *Anatina*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, type de la famille des Anatinidées : coquille bivalve allongée, et pourvue d'une région anale très-développée et bâillante. La charnière de chaque valve présente un cuilleron d'où part une lame transverse ou oblique qui laisse un sillon prononcé sur les moules internes des coquilles fossiles.

ANATINÉES, tribu de la famille des Lamellirostres, a pour type le genre *Anas*. *Voy.* CANARD.

ANATOCISME (du gr. ἀνατοκισμός, reproduction des intérêts), contrat usuraire en vertu duquel on perçoit l'intérêt des intérêts mêmes, en ajoutant ces intérêts au capital, et formant ainsi un autre capital dont on tire aussi les intérêts. Jadis prohibé, l'anatocisme est autorisé par le Code Nap. (art. 1154), lorsqu'il s'agit d'intérêts échus et produits par une somme prêtée au moins pour une année entière.

ANATOMIE (du gr. ἀνατομή, dissection), science qui a pour objet l'étude des organes qui constituent les êtres organisés. Elle prend le nom d'*A. générale* ou d'*Histologie*, lorsqu'elle s'occupe de la structure et des propriétés des tissus communs aux divers organes ; d'*A. descriptive*, lorsqu'elle s'attache plus particulièrement à la description des formes et de la figure de chaque organe ; d'*A. philosophique*, lorsqu'elle recherche les lois générales de l'organisation. L'Anatomie se divise, en outre, selon son objet, en *A. végétale* ou *Phytotomie* et en *A. animale* ou *Zootomie*. Cette dernière prend le nom d'*A. humaine* ou *Anthropotomie*, quand elle s'occupe exclusivement du corps humain, etc. ; d'*A. comparée*, quand elle étudie comparativement l'organisation des divers groupes d'animaux. L'Anatomie humaine se subdivise en *Squelettologie*, comprenant l'*ostéologie*, étude des os, et la *syndesmologie*, étude des ligaments ; et en *Sarcologie*, comprenant la *myologie*, étude des muscles ; la *névrologie*, des nerfs ; l'*angiologie*, des vaisseaux ; l'*adénologie*, des glandes, la *splanchnologie*, des viscères ; la *dermatologie*, des téguments généraux. — On a nommé *A. chirurgicale* l'étude des organes considérés sous le rapport des opérations à exécuter ; *A. pathologique*, celle des altérations que produit l'état

de maladie; *A. artificielle* ou *imitative*, l'art de modeler et de représenter avec de la cire, du plâtre ou du carton, les différentes préparations d'anatomie.

Inconnue aux anciens, qui auraient regardé comme une profanation l'ouverture d'un cadavre, l'Anatomie humaine fut longtemps remplacée par la dissection des animaux les plus rapprochés de l'homme. Hérophile, et Érasistrate, au IIIe siècle av. J.-C., passent pour être les premiers qui aient disséqué des corps humains. Galien au IIe siècle ap. J.-C., rassembla en un corps toutes les connaissances anatomiques obtenues jusqu'à lui, et ses ouvrages firent loi pendant plus de mille ans. Au XIVe siècle, Mondini, de Bologne, fit des démonstrations publiques d'anatomie Vesale, en publiant son grand traité *De corporis humani fabricâ* (1543), fut le véritable créateur de l'anatomie scientifique, qui fit de rapides progrès entre les mains d'A. Paré, Harvey, Malpighi, Stenon, Clisson, Albinus, Haller, et surtout de Bichat.

L'Anatomie comparée, née au dernier siècle des travaux de Vicq d'Azyr et de Daubenton, a été dès le début portée au plus haut degré par Cuvier, dont les travaux ont été complétés par Blumenbach, Duméril, Blainville, Meckel, Carus, etc. De son côté, Geoffroy St-Hilaire fit faire un nouveau pas à la science en créant l'*A. philosophique*.

L'étude de l'anatomie a trouvé de puissants auxiliaires, d'abord dans les planches gravées, puis dans la sculpture et dans le moulage en cire. Zumbo et Galli en Italie, Laumonier et Pinson en France, et de nos jours M. Auzoux ont porté cet art à la perfection.

Les ouvrages classiques d'anatomie les plus répandus auj. sont ceux d'A. Boyer, Bayle, Cloquet, Cruveilhier, Velpeau, Bourgery et Jacob, Bonamy, Broca et Beau, H. Lebert, Ch. Robin, Sappey, etc.

Quant à l'anatomie végétale, il faut surtout citer les travaux d'Ad. de Jussieu, A. Richard, Dutrochet, Amici, de Mirbel, H. Mohl, Brongniart, Decaisne, etc.

ANCHE (du h.-all. *ancha*, tibia), espèce de languette mobile qui ouvre et ferme alternativement le passage de l'air dans certains instruments à vent, dits, à cause de cela, *instruments à anche*, tels que le hautbois, la clarinette, le cor anglais et le basson. L'anche est ord. formée d'une double lamelle de bois et de roseau, ajustée sur un petit tube de métal. Cet appareil s'adapte à l'instrument de diverses manières, et l'exécutant lui imprime, en soufflant dedans et en le pressant entre ses lèvres, des vibrations qui produisent le son. L'anche de la clarinette n'a qu'une seule languette, appliquée sur un bec d'une forme particulière. Dans l'orgue, quelques tuyaux sont armés d'un appareil analogue, qu'on nomme *jeu d'anche*. — On appelle aussi *Anche* le conduit par lequel la farine passe du moulin dans la huche.

ANCHILOPS (du gr. ἀγχίλωψ), petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, au-devant ou à côté du sac lacrymal. Souvent elle persiste et forme un kyste. Lorsqu'elle vient à s'ouvrir, il s'en écoule une matière muqueuse ou purulente. *Voy.* FISTULE.

ANCHOIS, *Engraulis*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés, diffèrent des harengs par une taille plus petite et une bouche plus large. Leur tête se prolonge en un petit museau conique et pointu Ils ont de 0m,10 à 0m,15, sont allongés, étroits, ronds sur le dos, couverts d'écailles larges, transparentes, qui se détachent avec facilité. On distingue l'*A. commun (E. vulgaris)* et la *Melette* ou *Nadelle (E. meletta)*. Les Anchois vivent en troupes nombreuses. On en prend chaque année, pendant le printemps et l'été, une quantité innombrable sur les côtes de la Méditerranée : c'est dans les nuits obscures, et en les attirant par une vive clarté, qu'on les pêche avec des filets nommés *rissoles*. Frais, les anchois sont peu estimés. On les sale presque tous pour les conserver et les exporter : on a coutume de mêler au sel de la poussière d'argile, ce qui leur donne une couleur rougeâtre. Les meilleures salaisons se font à Fréjus, à Cannes, à St-Tropez; on en fait un grand commerce à Marseille. Chez les anciens ce poisson entrait dans la sauce appelée *garum*.

ANCHUSA, nom latin botaniq. du genre BUGLOSSE.

ANCILLAIRE, *Ancillaria*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cypréadées : coquille cylindrique à spire courte et encroûtée; bouche étroite, pourvue d'une échancrure antérieure et d'une callosité postérieure sur le bord columellaire. Plusieurs espèces sont fossiles.

ANCOLIE, *Aquilegia*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, se compose de plantes vivaces dont les fleurs ressemblent à un capuchon ou à un bec d'aigle (d'où viendrait, dit-on, le nom de la plante) et par leurs feuilles, qui forment une espèce de cornet où se déposent les gouttes de pluie et de rosée. On cultive : l'*A. vulgaire*, nommée aussi *Gant de Notre-Dame, Eperonnière, Aiglantine, Manteau royal*, à fleurs bleues qui par la culture deviennent doubles, blanches, jaunes, rouges, violettes et panachées; l'*A. des Alpes*, plus petite, à fleurs bleues; l'*A. de Sibérie*, à fleurs grandes, bleues et entourées d'un anneau blanc; l'*A. du Canada*, au port élégant, aux fleurs d'un beau rouge mêlé de jaune safrané, portées par un pédoncule légèrement courbé.

ANCRAGE, lieu de la mer où l'on peut commodément jeter l'*ancre* : on le nomme plus ordinairement *mouillage*. — On nomme *Droit d'ancrage* le droit qu'on exige des bâtiments qui mouillent sur une rade étrangère : ce droit est fixé par les règlements particuliers de chaque nation maritime.

ANCRE (du lat. *anchora*), instrument en fer forgé servant à retenir les vaisseaux au mouillage par le moyen d'un câble : ce câble entre dans le navire par une ouverture située à l'avant et qu'on nomme *écubier*. L'ancre se compose de 5 parties : 1° un *anneau* en fer (*organeau*) qu'on entortille de petites cordes et qui s'attache au câble; 2° la *verge*, dont l'extrémité est percée d'un trou par où passe l'anneau; 3° la *crosse*, qui est soudée au bout de la verge, et dont chaque moitié est appelée *bras* ou *branche*; 4° les deux *pattes*, espèces de pointes recourbées, à peu près semblables à des hameçons; 5° le *jas*, assemblage de deux pièces de bois, jointes ensemble par des chevilles de fer au-dessous du trou de la verge et à angle droit avec la crosse : son office est d'empêcher l'ancre de se coucher de plat sur le sable, de manière que l'une des pattes morde dans le fond de la mer. Les vaisseaux ont au moins 3 ancres, deux toujours prêtes à la poupe, et une troisième, appelée *ancre de salut*, dont on se sert pour sauver le vaisseau en danger de périr. Un bâtiment à 3 mâts porte 6 ou 7 ancres. Le poids des ancres varie de 100 à 3,000 kilogr. — On appelle *ancre d'affourche* une ancre légère qui sert à *affourcher* un bâtiment. *Affourcher*, c'est jeter une 2e ancre en sens opposé, de manière que les cordages qui retiennent les deux ancres forment entre eux une espèce de *fourche*.

En Architecture on nomme *ancre* une barre de fer en forme de S, T, Y, ou même en ligne droite, qui, passée dans l'œil d'un tirant, retient l'écartement de la poussée des voûtes ou des murs d'un bâtiment, maintient les corps de cheminées fort élevés, ou affermit les pilots de garde dont on garnit les devants d'un quai ou d'une jetée

ANCRE, *anker*, mesure pour les liquides employée dans le Nord et surtout en Hollande : sa capacité varie entre 37 ou 38 litres.

ANCYLE (du gr. ἀγκύλος, crochu), *Ancylus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches : coquille mince, fragile, et patelloïde, sans aucune trace de spirale. Les Ancyles habitent tous les lacs et les rivières. On en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires.

ANCYLOCÉRAS (du gr. ἀγκύλος et κέρας, corne), coquille fossile de la classe des Céphalopodes et de la famille des Ammonidées : spire à tours disjoints, enroulée dans un même plan, et dont le dernier tour

se projette en crosse souvent très-longue. Les Ancylocéras apparaissent dans l'étage bathonien, pullulent dans les étages néocomien et aptien, et finissent avec l'étage sénonien.

ANDALOUSITE, minéral composé d'alumine et de silice [$_2Al^1Si^3$] et qui cristallise en prismes droits à base carrée. On le rencontre dans les granites, en Espagne et dans le Forez: et dans les micaschistes au Tyrol, en Bavière, etc. — Dans les micaschistes de Bretagne et des Pyrénées, on trouve une variété d'Andalousite connue sous le nom de *Macle* et caractérisée par ce fait que dans la pâte on aperçoit des parties noires disposées symétriquement aux angles et suivant les diagonales.

ANDANTE, mot italien qui signifie *allant*, sert, en Musique, à indiquer un mouvement gracieux et modéré, plus animé que l'*adagio* et plus lent que l'*allegro*. C'est celui qui caractérise, en général, les airs que l'on désigne par le titre de *cantabile*. — L'*andantino* est un diminutif de l'andante, dont le mouvement est un peu plus accéléré.

ANDÉSINE, minéral du groupe des Feldspaths [$3\ddot{A}l\,\dddot{S}i^2 + (\dot{C}a, \dot{N}a)\,\dddot{S}i^2$]. Il cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, de couleur blanche. On le trouve dans les porphyres amphiboliques de la chaîne des *Andes*: d'où son nom.

ANDOUILLE (du b.-lat. *inductilis*, fourré) sorte de charcuterie, consiste le plus souvent en boyaux de porc hachés, qu'on enferme dans un autre boyau. C'est un mets peu relevé : on estime pourtant les *andouillettes de Troyes*.

ANDOUILLER, terme de Vénerie. *Voy.* CERF.

ANDRÈNE, *Andrena*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères. L'espèce la plus commune, l'*A. des murs*, se rencontre en France : elle est longue de 0m,015, d'un noir bleuâtre, avec des poils blancs sur la tête; le corselet, l'abdomen, les pieds et les ailes sont noirâtres. La femelle dépose dans les murs un miel particulier d'une odeur narcotique. — L'Andrène est le type de la tribu des *Andrenètes*, qui a pour genres les *Andrènes*, les *Dasypodes*, les *Halictes*, les *Hylées*, etc.

ANDROCÉE ou ANDROECIE (du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, mâle, et οἰκία, maison), l'ensemble staminal. *Voy.* ÉTAMINES et FLEUR.

ANDROGYNE (du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, et γυνή, femme). En Zoologie, on donne ce nom aux animaux qui, tout en possédant les deux sexes, ne peuvent se reproduire qu'en s'accouplant deux à deux, comme les limaces. — En Botanique, on nomme ainsi les végétaux dans lesquels les deux sexes sont réunis, et qui se suffisent à eux-mêmes pour se reproduire. On a proposé de réserver ce nom aux plantes qui ont les deux sexes dans des fleurs séparées sur le même individu, comme le noisetier, et de donner le nom d'*hermaphrodite* à toutes celles dont les sexes sont réunis dans une même fleur.

ANDROÏDE (du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, et εἶδος, forme), automate à figure humaine. *Voy.* AUTOMATE.

ANDROMÈDE (nom mythologique), constellation de l'hémisphère boréal, voisine de Cassiopée et de Persée, se compose de 59 étoiles.

ANDROMÈDE, *Andromeda*, genre de la famille des Éricacées, renferme des bruyères qui ont le port d'arbrisseaux, à feuilles alternes ou opposées, et à fleurs en grappes ou en épis. On cultive dans les jardins l'*A. en arbre* (*Oxydendrum arboreum*), bel arbuste à feuilles elliptiques; l'*A. magnifique* (*Zenobia speciosa*), buisson dont les feuilles sont couvertes en dessous d'une poudre blanche : l'*A. à feuilles de pouliot* (*A. polifolia*), aux feuilles luisantes, toujours vertes. — Ce genre, formé par Linné, a été beaucoup restreint par les botanistes modernes : des trois espèces mentionnées ci-dessus, la dernière seule lui appartient encore; elle est indigène, tandis que les deux autres sont originaires de l'Amérique du Nord.

ANDROPHORE (du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, et φορός, qui porte), nom donné par quelques botanistes au filet de l'étamine lorsqu'il porte plusieurs anthères, ou plutôt à la réunion des filets en un ou plusieurs faisceaux. C'est ce qui caractérise les classes 6e, 7e et 8e du système de Linné. *Voy.* ÉTAMINE.

ANDROPOGON (du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, et πώγων, barbe), genre de plantes de la famille des Graminées, tribu des Andropogonées, ainsi nommé à cause de ses racines touffues : épillets géminés ou ternés, celui du centre sessile, hermaphrodite, uniflore. Il compte un grand nombre d'espèces. Les principales sont : l'*A. nard*, dont la racine (*Nard indien*) a des propriétés excitantes; l'*A. schœnanthus*, aussi originaire des Indes et de l'Arabie, exhalant une odeur de citron; ses fleurs se prennent en infusion comme le thé; l'*A. caricosum*, qui sert de chaume pour couvrir les maisons à l'île de Java. Les racines de l'*A. squarrosus* ou *muricatus* ont reçu le nom de *vétiver* (de *veto* et *vermis*), parce que son odeur aromatique a la vertu d'écarter les vers. L'*A. sorghum* est le *Sorgho* ou *Grand-Millet* (*Voy.* SORGHO). — La *Canne à sucre* fait partie de la tribu des *Andropogonées*.

ANDROSÈME, plante. *Voy.* MILLEPERTUIS.

ANE (du lat. *asinus*), espèce du genre Cheval, se distingue du cheval par une tête plus grosse et moins allongée, par des oreilles plus longues, par une queue garnie de poils à son extrémité seulement, par des épaules plus étroites, traversées, chez le mâle, d'une ligne noire qui se croise avec une autre ligne de même couleur tracée le long de l'échine, par un dos plus tranchant, par une croupe moins carrée, enfin par un cri différent : on sait que le braiment est le cri de l'âne, et le hennissement celui du cheval. L'âne vit dans nos climats de 15 à 16 ans. Accouplé à la jument, il donne le *mulet*; le croisement du cheval avec l'ânesse donne le *bardot*. On connaît la sobriété de l'âne, son aptitude au travail, la sûreté de sa marche; on connaît aussi ses vices, qui l'ont rendu un objet de mépris ; mais ces vices viennent en grande partie de l'état de dégradation dans lequel il est tombé par suite du peu de soin qu'on prend de lui et des mauvais traitements dont on l'accable.

L'Ane paraît être, comme le Cheval, originaire de l'Arabie; on croit qu'il n'est autre que l'*Onagre*, qui vit en grandes troupes dans les déserts de l'Asie centrale : dans cet état, il est de la grandeur d'un cheval de moyenne taille et porte la tête haute; ses oreilles sont moins longues et plus fines; il est actif, vigilant, sociable avec ses pareils, et sa fuite est aussi rapide et plus soutenue que celle du meilleur cheval. En Perse, les ânes sont d'une beauté remarquable et peuvent soutenir longtemps une vitesse de 10 kilom. à l'heure. On trouve aussi en Égypte, en Grèce et même en Espagne des ânes d'une taille et d'une force bien supérieures à ce que nous connaissons. Aussi l'âne a-t-il été toujours estimé chez les Orientaux et chez les Grecs (surtout en Arcadie) presque à l'égal du cheval : c'est encore auj. chez quelques peuples de l'Orient la monture des gens de condition, le cheval étant réservé pour les combats. — La peau de l'âne, dure et élastique, sert à faire des tambours, des cribles, des tamis, du parchemin et de la peau de chagrin.

ANECDOTES (du gr. ἀνέκδοτα), nom donné primitivement à divers recueils d'ouvrages inédits, le plus souvent tirés des manuscrits grecs : tels sont les *Anecdota græca* de Muratori, Bekker, Boissonade, Cramer, Bachmann; les *A. litteraria* d'Amaduzzi (1773), etc — On l'a depuis appliqué à un court récit contenant de petits faits de nature à intéresser par la nouveauté ou par l'esprit. — On connaît sous le nom d'*Ana* des recueils d'anecdotes relatives à un même personnage. *Voy.* ANA.

ANEIMIA, genre de la famille des Fougères, tribu des Lygodiées, renferme un assez grand nombre d'espèces de l'Amérique méridionale, d'un aspect élégant. On en cultive plusieurs dans nos serres.

ANÉMIE (du gr. ἀ [ν] priv. et αἷμα, sang), état morbide caractérisé par la diminution des globules rouges du sang et la prédominance du sérum. Sur

1000 parties de sang les globules doivent être représentés par le chiffre 127, quand ils descendent à 80 il y a anémie. Cet appauvrissement du sang a pour causes : les hémorrhagies et autres évacuations trop abondantes, l'hématose imparfaite provenant soit des lésions du poumon et du cœur, soit d'une mauvaise alimentation ou de la privation de l'air et de la lumière, soit aussi des peines morales; il peut encore être l'effet d'une dyspepsie, de l'ulcération ou de l'inflammation de l'intestin, etc. Les symptômes les plus saillants de l'anémie sont : la décoloration de la peau et des muqueuses, la flaccidité des parties molles, la bouffissure de la face, la faiblesse et la fréquence du pouls et des battements du cœur, des bruits anormaux dans les artères, la céphalalgie, les syncopes, les digestions pénibles et une langueur générale; les malades sont très-sensibles au froid. Le traitement de cette maladie consiste surtout dans une sage application des règles de l'hygiène, dans l'emploi des fortifiants, des amers, et surtout des ferrugineux. Alberti (1732) est le premier qui ait sérieusement étudié cette maladie. Viennent ensuite Lieutaud (1759), Isenflamm (1763), Hallé (1803), et de nos jours MM. Andral et Gavarret. — *Voy.* Chlorose.

Une *Anémie des mineurs* a régné épidémiquement dans les mines de Schemnitz en Hongrie, en 1777, et en France en 1803 parmi les ouvriers d'Anzin, Vieux-Condé, etc. Cette maladie se terminait le plus ordinairement par la mort.

ANÉMOCORDE (du gr. ἄνεμος, vent, et de *corde*). *Voy.* Harpe.

ANÉMOMÈTRES, Anémographes (du gr. ἄνεμος, vent, et μέτρον, mesure, ou γράφω, écrire). On possède une foule d'instruments qui portent ces noms : ils sont destinés à mesurer la vitesse du vent, tandis que les *Anémoscopes* (*Voy.* ce mot) en indiquent seulement la direction. L'un des plus simples est l'*Anémomètre de Bouguer :* c'est une plaque que l'on oppose à l'action du vent, et qui s'appuie contre un ressort à boudin ; plus le vent est fort, plus la flexion du ressort est grande ; une graduation fait connaître la vitesse du vent. L'*A. de Lind* est formé d'un tube de verre, recourbé en U et contenant de l'eau ou du mercure : l'une des branches du tube est recourbée horizontalement à son extrémité, de sorte que l'air s'engouffre par cette branche dans le tube, et refoule le liquide dans l'autre branche; on apprécie la vitesse du vent d'après la différence de niveau. On préfère à ces instruments ceux qui sont formés d'un moulinet que le vent fait tourner, et dont l'axe fait marcher l'aiguille d'un compteur par l'intermédiaire d'un engrenage; le principe en est dû à Wolf; puis un grand nombre de savants ont imaginé d'ingénieux mécanismes pour l'appliquer. — Taupenot a construit un autre genre d'anémomètre qui résiste aux plus violentes tempêtes. M. Delamanon est l'auteur d'un *A. musical*, formé de tuyaux dans lesquels le vent produit des sons différents suivant sa force. — On construit aussi des anémomètres qui enregistrent la vitesse du vent d'une manière continue. Ce sont les *A. enregistreurs* ou *Anémographes*. Tel est l'*A. électro-magnétique* de M. Dumoncel. *Voy.* Anémoscope.

ANÉMONE (du gr. ἀνεμώνη ; d'ἄνεμος, vent, parce que cette fleur s'épanouit au souffle du vent), genre de la famille des Renonculacées, type de la tribu des Anémonées, se compose de jolies plantes vivaces, à tige droite et robuste, à feuilles d'un vert foncé, découpées, à fleurs doubles, dont les couleurs sont magnifiques et variées. C'est une des plus belles plantes de nos jardins : elle fleurit dès le début du printemps. On en compte plus de 300 variétés, parmi lesquelles on distingue : l'*A. pulsatile*, vulg. *Coquelourde* et *Herbe du vent*, d'un beau violet, quoique un peu sombre, emblème de la tristesse ; l'*A. en ombelle*, des montagnes de Provence ; l'*A. sylvie*, à fleur blanche et purpurine; l'*A. des fleuristes*, reproduisant les couleurs de l'arc-en-ciel, même le vert ; l'*A. étoilée*, l'*A. à fleurs bleues*, l'*A. à fleurs jaunes*, etc. Les anémones se plaisent dans des plaines élevées et les lieux exposés au vent ; on peut en obtenir presque en toute saison, en les plantant à divers mois de l'année. Ces plantes si brillantes se fanent facilement, et sont l'emblème de la fragilité ; elles n'ont point d'odeur, cependant elles n'en sont pas moins dangereuses et doivent être mises au nombre des poisons narcotico-âcres. La Fable fait naître l'anémone du mélange du sang d'Adonis et des larmes de Vénus. — La tribu des *Anémonées* renferme les genres *Anémone* (g.-type), *Thalictrum*, *Pulsatille*, *Hépatique*, *Adonis*, *Myosurus*, etc.

Anémone de mer, nom vulg. des *Actinies*. *V.* ce mot.

ANÉMOSCOPES (du gr. ἄνεμος, vent, et σκοπέω, observer), instruments qui font connaître la direction du vent. Le plus simple est la *girouette* (*Voy.* ce mot) ; le plus sensible est celui de M. Piazzi-Smyth, qui est muni d'ailettes que le vent fait tourner. On construit des anémoscopes enregistreurs, sur lesquels on lit à quelle époque et pendant combien de temps le vent avait telle ou telle direction. *Voy.* Anémomètres.

ANENCÉPHALES (du gr. ἀ [ν] priv. et ἐγκέφαλον, cerveau), monstres qui naissent, à peu près sans cerveau, ni moelle épinière. Les fœtus ainsi conformés meurent en naissant. M. Geoffroy-St-Hilaire en a fait une famille de l'ordre des Autosites.

ANÉROÏDE (du gr. ἀ [ν] priv. et ἀήρ, air), espèce de baromètre, qui se compose d'une boîte métallique dans laquelle on a fait le vide. La paroi supérieure est assez mince pour céder sensiblement à la pression atmosphérique et mettre ainsi en mouvement une aiguille sur un cadran dont les divisions, déterminées expérimentalement, correspondent à celles de l'échelle des baromètres ordinaires. Il a été inventé en 1847 par Vidi. — M. Bourdon a donné à la boîte métallique la forme d'un tube méplat, recourbé en forme de croissant. Quand la pression atmosphérique augmente, les extrémités du croissant se rapprochent l'une de l'autre, et mettent en mouvement l'aiguille du cadran. — L'anéroïde est moins fragile que le baromètre et se laisse aisément transporter, mais ses indications ne sont pas aussi rigoureuses.

ANESTHÉSIE (du gr. ἀναισθησία), privation générale ou partielle de la faculté de sentir. On la rencontre dans un grand nombre d'affections nerveuses, comme l'hystérie et l'hypocondrie, dans l'asphyxie, dans l'empoisonnement par le plomb, etc. ; la sensibilité du tact peut persister et celle de la douleur être abolie ; il y a alors *Analgésie*. — On nomme *Anesthésiques* les substances qui ont la propriété de suspendre la sensibilité. On distingue les *A. locaux*, qui agissent par leur application sur une partie limitée du corps, tels sont p. ex. : un mélange réfrigérant, un jet de vapeur éthérée, etc., et les *A. généraux*, qui agissent par inhalation, p. ex. l'éther, le chloroforme, l'amylène, le gaz protoxyde d'azote (*Voy.* ces mots) : on y recourt journellement pour annuler la douleur dans les opérations chirurgicales. Leur emploi demande les plus grandes précautions ; seul, le protoxyde d'azote n'a jusqu'ici donné lieu à aucun accident, mais il ne produit qu'une insensibilité de très-courte durée, 3 ou 4 minutes au plus.

ANETH (du gr. ἄνηθον), genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, créé pour des plantes annuelles ou bisannuelles communes dans le midi de la France, en Espagne et en Italie. L'*A. odorant* (*A. graveolens*), ou *Fenouil bâtard*, est une plante haute de $0^{m},50$, d'une odeur forte et agréable, d'un goût âcre et piquant. Ses racines servent, dans la cuisine, à donner du goût aux végétaux ; on en retire une huile essentielle, autrefois employée en médecine. Ses graines passaient pour toniques, excitantes et carminatives; les confiseurs les emploient en guise d'anis. Les anciens se couronnaient d'aneth dans les festins.

ANÉVRISME (du gr. ἀνεύρυσμα), tumeur produite par la dilatation d'une artère : c'est l'*Anévrisme vrai*. Par extension, on a donné ce nom à l'épanchement du sang hors des artères (*A. faux*), et au trop grand

développement (*Hypertrophie*) des cavités du cœur.

Anévrisme vrai. Il consiste dans la dilatation sans rupture de toutes les tuniques artérielles, ou dans la rupture de quelqu'une de ces tuniques. Il est généralement spontané et peut être produit par l'abus des spiritueux, par les travaux excessifs, les émotions violentes et répétées, par l'emploi de certains médicaments, comme le mercure, par les affections rhumatismales, scrofuleuses, etc. Les postillons, les coupeurs et la plupart des ouvriers qui travaillent debout sont exposés aux anévrismes des membres inférieurs. — Les anévrismes situés dans l'intérieur des cavités splanchniques (l'*A. de l'aorte*, p. ex.), constituent une maladie à peu près incurable : tout ce qu'on peut faire, c'est d'en ralentir les progrès en atténuant la circulation par le repos, l'abstinence, les saignées et l'emploi de la digitale. Les anévrismes situés dans les membres, au cou, à la tête, sont accessibles aux moyens chirurgicaux. Le traitement consiste à interrompre le cours du sang dans la partie de l'artère qui est le siége de la lésion ; on y parvient par l'application de topiques astringents ou réfrigérants, par la compression, ou la ligature de l'artère, enfin par la galvanopuncture. Récemment le Dr Pravaz a proposé d'injecter dans le sac anévrismal du perchlorure de fer qui a la propriété de coaguler le sang. Souvent, malgré tous les soins, l'anévrisme s'ouvre subitement et cette rupture entraîne une hémorrhagie mortelle ou la gangène de la partie malade.

Anévrisme faux. Il consiste dans une plaie de l'artère, soit avec épanchement de sang dans le tissu cellulaire ambiant, soit avec communication du sang de l'artère avec la cavité d'une veine (*A. variqueux*): cet anévrisme est le plus souvent traumatique.

Quant aux *Anévrismes du cœur*, ils consistent dans un développement morbide des parois de cet organe soit en épaisseur, d'où résulte un rétrécissement des cavités cardiaques, soit en étendue, ce qui est l'effet de l'amincissement des parois du cœur et ce qui amène l'agrandissement des cavités. La force contractile du cœur est augmentée dans le premier cas et affaiblie dans le second : d'où les noms d'*A. actif* et d'*A. passif* donnés par Corvisart aux deux formes sous lesquelles se présente cette affection, noms remplacés depuis par celui d'*Hypertrophie*.

ANGARIES (du gr. ἀγγαρεία, corvée). On appelle ainsi, en Droit maritime, les prestations et les obligations qu'impose un souverain aux navires arrêtés dans ses ports et dans ses plages, comme de transporter pour lui, en temps de guerre, des soldats, des armes, des munitions, etc., moyennant indemnité ; aucun navire ne peut se soustraire à cette obligation. A diverses reprises, elle a été mise en vigueur dans les ports de Marseille et de Toulon, pour le transport de l'armée. Ce n'est du reste que quand les vaisseaux de guerre ne peuvent suffire au service de transport que l'on a ainsi recours aux bâtiments de la marine marchande.

ANGE (du gr. ἄγγελος, messager), créature intelligente, d'une nature spirituelle, immortelle et incorruptible, intermédiaire entre l'homme et la Divinité. Les théologiens divisent les anges en 3 hiérarchies, et chaque hiérarchie en 3 ordres. La 1re comprend les *Séraphins*, les *Chérubins* et les *Trônes*; la 2e, les *Dominations*, les *Vertus* et les *Puissances*; la 3e, les *Principautés*, les *Archanges*, à la tête desquels on place St Michel, et les simples *Anges*, dont le nom s'est étendu à tous. C'est à St Denys l'Aréopagite que l'on attribue cette classification.

Aux *Anges* propr. dits, ou *Bons anges*, on oppose les *Mauvais anges* ou anges déchus, que Dieu a précipités dans l'abîme, à cause de leur révolte, et qui sont devenus les *Démons*. (*Voy.* ce mot.) Pour lutter contre leur influence, chaque homme, en naissant, reçoit de Dieu un *ange gardien*, destiné à le pousser au bien. Les Catholiques rendent un culte aux anges : la *Fête des Sts Anges gardiens* se célèbre le 2 octobre.

On représente les anges sous des traits humains. On leur donne des ailes pour marquer la promptitude avec laquelle ils obéissent à Dieu et la protection dont ils environnent ceux dont la garde leur est confiée. Le vêtement qui les couvre est lumineux et léger ; ils sont presque toujours entourés d'un nuage blanc. C'est ainsi qu'on représente Gabriel annonçant à la Vierge l'incarnation du Verbe, Raphaël conduisant Tobie, St Michel terrassant Lucifer. Quelquefois on peint les anges sous les traits de petits enfants nus et ailés, emblèmes d'innocence ; d'autres fois ils sont représentés par des têtes d'enfants entourées de deux ailes.

La doctrine des anges nous vient des Juifs : elle était également répandue parmi les Perses et les Assyriens. Les Pères de l'Église ne sont pas tous d'accord sur leur nature. Le P. Maldonat a résumé les données sur ce sujet dans sa *Théologie des Anges*.

ANGE, monnaie d'or en usage sous Philippe de Valois et sous les règnes suivants, ainsi nommée parce qu'elle portait l'effigie d'un ange, valait 75 sous (env. 21 fr. 36 c.). *Voy.* ANGELOT.

ANGE DE MER, *Squatina*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, se place entre les Squales et les Raies : leurs nageoires pectorales sont étendues comme les ailes que l'on donne aux anges; d'où leur nom.

ANGÉIOLOGIE. *Voy.* ANGIOLOGIE.

ANGÉLIQUE, *Angelica* (ainsi nommée par allusion à ses vertus bienfaisantes), genre de la famille des Ombellifères, tribu des *Angélicées*, renferme des plantes aromatiques et charnues, à tige droite, robuste, cannelée ; à feuilles grandes, ailées et d'un beau vert ; à fleurs blanches en ombelles à rayons nombreux, étalés ; à fruits ovoïdes et renfermant 2 graines. Les principales espèces comprises auj. dans ce genre sont : l'*A. Razouls*, des Pyrénées ; l'*A. sauvage*, haute de près de 2m qui peut être utilisée pour la tannerie et la teinture ; l'*A. des montagnes* ; l'*A. luisante*, l'*A. scabre*, etc. — L'*A. archangélique* forme à présent un genre à part. *Voy.* ARCHANGÉLIQUE.

On nomme *Petite Angélique*, l'Egopode ; *A. épineuse*, une espèce d'Aralie ; *A. sauvage*, la Berce brancursine ; *A. de Bordeaux*, une variété de poire à cuire.

ANGELOT, monnaie d'or et d'argent, ainsi nommée parce qu'elle portait l'empreinte d'un petit ange. L'angelot d'or fut usité en France depuis 1240 jusqu'à Louis XI. St Michel y était figuré armé d'une épée et portant un écu de fleurs de lis, avec un serpent sous les pieds. Cet angelot valait env. 14 fr. 20 c. — Un angelot d'or d'une moindre valeur (7 fr. 40 c.) fut frappé, en 1427, par le roi d'Angleterre Henri VI, alors maître de Paris. Le même prince émit aussi un angelot d'argent, qui valait env. 5 fr. 60 c.

ANGELUS, prière à la sainte Vierge, qui commence par ces mots : *Angelus Domini nuntiavit Mariæ* (l'Ange du Seigneur annonça à Marie). Elle se compose de 3 versets, dont chacun est suivi de la salutation angélique. Les Catholiques la récitent 3 fois par jour, le matin, à midi et le soir. Le pape Urbain II institua cet usage en 1095 ; Jean XXII rédigea, en 1316, la prière telle qu'on la récite auj. Louis XI introduisit, en 1472, l'usage de l'annoncer au son des cloches.

ANGINE (du lat. *angina* ; d'*angere*, étrangler), vulg. *Mal de gorge*, *Esquinancie*. Pendant longtemps on a confondu sous ce nom toutes les affections qui avaient pour caractère commun la difficulté d'avaler et de respirer. Auj. on ne l'applique guère qu'à l'inflammation des membranes muqueuses qui tapissent le gosier et les parties environnantes : c'est l'*Angine gutturale*, qui prend le nom d'*A. tonsillaire* lorsqu'elle est bornée à l'inflammation des amygdales (*Voy.* AMYGDALITE). — L'inflammation des voies respiratoires ou *A. laryngée* (*Voy.* LARYNGITE) offre une variété des plus graves, qui est le *Croup* (*Voy.* ce mot). — On a encore donné le nom d'angine à diverses affections dont le symptôme principal est la suffocation : telles sont l'*Œdème de la glotte* ou *A. laryngée œdémateuse*, et la *Sternalgie* ou *A. de poitrine*.

L'*A. gutturale* est *simple* et *inflammatoire*, ou bien *maligne*, *gangréneuse*, *couenneuse* ou *pseudo-membraneuse*. L'*A. simple* apparaît isolément, souvent avec un caractère épidémique, surtout lorsque la température est variable, ou bien elle accompagne une autre maladie soit à l'état aigu, comme dans la scarlatine, la variole, soit à l'état chroniq e (*A. scrofuleuse*, *syphilitique*, etc.). Son traitement est le même que celui de l'amygdalite. — L'*A. couenneuse* est caractérisée par la formation rapide de fausses membranes qui recouvrent les parties enflammées de la muqueuse et qui pe vent étouffer le malade par l'obstruction des voies aériennes. C'est une affection grave On la combat par les vomitifs et la cautérisation des surfaces malades. *Voy.* DIPHTHÉRITE.

L'angine, dite *A. granuleuse*, est due à l'hypertrophie des follicules muqueux du larynx et du pharynx : elle donne lieu à un sentiment de gêne à la gorge et à une raucité spéciale de la voix ; elle accompagne ord. un état herpétique ou dartreux. C'est une maladie commune dans les professions où l'on parle beaucoup On la traite par les eaux sulfureuses en douches et en boissons. Cette maladie a été étudiée par Chomel (1846) et M. Gueneau de Mussy (1855).

ANGIOCARPES. *Voy.* GYMNOCARPES.

ANGIOLEUCITE (du gr. ἀγγεῖον, vaisseau, et λευκός, blanc), inflammation des vaisseaux lymphatiques, appelés aussi *vaisseaux blancs* à cause de la couleur de la lymphe. Elle se manifeste à l'extérieur par des traînées rouges suivant ordinairement la longueur des membres, ayant souvent leur point de départ à une petite plaie ou ulcération et aboutissant à un ganglion qui peut être tuméfié et douloureux ; à un degré plus avancé, il se forme un abcès qui réclame l'ouverture par le bistouri. Les moyens à employer sont les bains émollients, les cataplasmes, quelquefois des onctions résolutives avec l'onguent mercuriel.

ANGIOLOGIE, ANGIOGRAPHIE (du gr. ἀγγεῖον, et λέγω, parler, γράφω, décrire), partie de l'Anatomie qui traite des vaisseaux du corps humain Elle comprend l'étude des artères (*artériologie*), celle des veines (*phlébologie*), et celle des vaisseaux lymphatiques (*angiohydrologie*).

ANGIOPTERIS (du gr. ἀγγεῖον et πτερίς, fougère), genre de la famille des Fougères, tribu des Marattiées. *Voy.* MARATTIA.

ANGIOSPERMES (du gr. ἀγγεῖον et σπέρμα, graine), se dit, en Botanique, des plantes dont la graine est entourée d'un péricarpe. *Voy.* DICOTYLÉDONES.

ANGLARITE. *Voy.* FER PHOSPHATÉ.

ANGLE (du lat. *angulus*) En Géométrie, on appelle ainsi l'écartement plus ou moins grand de deux droites qui se coupent et sont limitées à leur point d'intersection. Ce point est le *sommet* de l'angle ; les deux droites en sont les *côtés*. On désigne un angle par 3 lettres placées 2 sur les côtés et la 3e au sommet, en ayant soin d'énoncer celle-ci au milieu ; pourtant, quand un angle est seul, on peut le désigner par sa lettre du sommet toute seule. — Quand une droite forme avec une autre droite deux angles adjacents égaux, ces deux angles s'appellent des *Angles droits*, et la première est dite perpendiculaire sur la seconde ; un angle est dit *obtus* ou *aigu* suivant qu'il est plus grand ou plus petit qu'un angle droit.

Les angles sont entre eux dans le même rapport que les arcs décrits de leurs sommets comme centres, avec le même rayon et compris entre leurs côtés. Il résulte de là qu'un *Angle au centre* a toujours même mesure que l'arc compris entre ses côtés, pourvu qu'on prenne pour unité d'arc l'arc qui répond à l'unité d'angle. — Dans la pratique l'unité d'arc adoptée est le degré, c.-à-d. la 360e partie de la circonférence ; le degré se divise en 60 minutes, la minute en 60 secondes. Le *rapporteur* et le *graphomètre* (*Voy.* ces mots) sont les instruments destinés à trouver, sur le papier ou sur le terrain, le nombre de degrés de l'arc compris entre les côtés d'un angle donné.

On appelle *Angle dièdre* l'écartement plus ou moins grand de deux plans qui se coupent et sont limités à leur droite d'intersection. Cette droite est l'*arête* du dièdre ; les deux plans en sont les *faces*. Un angle dièdre est mesuré par son *angle rectiligne*, c.-à-d. par l'angle des perpendiculaires menées en un même point de l'arête dans les deux faces. — Un *Angle solide* ou *polyèdre* est la figure formée par des plans qui passent tous en un même point, et sont limités à leurs intersections récip oques. Ces intersections s nt les *arêtes* de l'angle solide ; le point où elles aboutissent toutes en est le *sommet*. Les angles compris entre deux arêtes consécutives quelconques sont les *angles plans* ou les *faces* de l'angle solide. L'angle solide à trois faces reçoit le nom d'*angle trièdre*.

En Astronomie on appelle *Angle horaire* d'une étoile, l'angle qui est compris entre le cercle horaire de cette étoile et le méridien à une heure déterminée de la journée.

En Optique, on nomme *Angle visuel* l'angle formé par deux rayons visuels menés du centre de l'œil aux extrémités d'un objet. L'œil estime la grandeur d'un objet d'après la grandeur de l'image qui se peint sur la rétine ; cette image est toujours en rapport avec l'ouverture de l'angle que font entre eux les rayons extrêmes partis de l'objet et qui vont se croiser dans l'œil.

En Physique, on nomme *Angle d'incidence*, l'angle formé par le rayon incident et la normale ou perpendiculaire au point d'incidence ; *A. de réflexion*, l'angle formé par le rayon réfléchi et la normale ; *A. de réfraction*, l'angle formé par le rayon réfracté et la normale ; *A. de polarisation*, l'angle que le rayon réfléchi, complétement polarisé, fait avec la normale. Brewster a découvert que la tangente de cet angle est toujours égale à l'indice de réfraction. L'angle de polarisation n'est pas le même pour les différents minéraux ; aussi, dans beaucoup de cas, la connaissance de cet angle suffit-elle pour reconnaître les espèces auxquelles ils appartiennent : le diamant, p. ex., sur lequel on ne peut faire aucun essai quand il est taillé, se distingue ainsi des pierres fausses. L'angle de polarisation maximum du diamant est de 21° 59' ; celui du verre est de 35° 25' ; celui du quartz, de 33° 2'.

ANGLE FACIAL, angle formé par la rencontre de deux lignes, dont l'une passe par le bord des dents supérieures et par le point le plus saillant du front, et l'autre s'étend du conduit de l'oreille aux mêmes dents. Camper a cherché, en comparant l'ouverture de cet angle dans les différents animaux, à calculer le volume du cerveau et à juger par là du degré d'intelligence de chacun d'eux. Plus cet angle est aigu, plus le cerveau de l'animal est petit, plus son intelligence est obtuse. L'homme a reçu le plus grand cerveau de tous, et dans l'espèce humaine, l'Européen est le mieux partagé : chez les Européens, l'angle facial est de 80 à 85 ; chez les Mogols de 75° ; chez les nègres, de 70 à 72° ; celui de l'orang-outang est de 67°.

ANGLÉSITE *Voy.* PLOMB SULFATÉ.

ANGOISSE (du lat. *angustia*), sentiment de resserrement à la région épigastrique, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une tristesse excessive : c'est le dernier degré de l'*anxiété*. Cet état pénible résulte soit de la vue d'un danger qui nous menace et que nous sentons ne pouvoir éviter, soit de commotions morales souvent renouvelées ; c'est aussi le symptôme de plusieurs maladies, telles que l'hypocondrie, la rage, la folie.

Poire d'angoisse, instrument en forme de poire avec lequel les voleurs bâillonnaient ceux qu'ils voulaient dépouiller. Ce m t s'emploie encore au figuré.

ANGON (de l'all. *Angel*, crochet), demi-pique à l'usage des Francs, dont le fer avait, dit-on, quelque ressemblance avec celui de la hallebarde.

ANGORA, nom donné à une race de chats, de lapins et de chèvres à poil long et soyeux, originaires d'Angora en Anatolie.

ANGREC, *Angræcum*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées, établi pour des plantes épiphytes caulescentes de l'Afrique tropicale. L'*A.*

éburné a une hampe axillaire terminée par plusieurs grandes fleurs au labelle d'un blanc d'ivoire; l'*A. coudé* a des fleurs pendantes, verdâtres, dont le labelle est blanc et l'éperon roussâtre.

ANGUILLE, *Anguilla*, genre de Poissons malacoptérygiens apodes, de l'ordre des Squamodermes, type de la famille des Anguilliformes. L'*A. commune* (*A. murœna*) abonde dans les rivières, les lacs et les étangs de toute l'Europe. Elle a le corps grêle, cylindrique, souple, couvert d'une peau grasse et glissante, dont les écailles sont peu visibles; la tête étroite et pointue, la bouche garnie de dents. Elle est le plus souvent noirâtre ou d'un vert olive en dessus, et jaunâtre ou blanche en dessous; sa taille varie de $0^m,50$ à 1^m et plus de longueur. L'anguille se tient cachée pendant le jour dans la vase, et sort la nuit pour aller à la recherche de sa nourriture, qui consiste en vers et en petits poissons : elle peut sortir de l'eau et ramper dans les prés humides. Sa chair fournit un aliment délicat et recherché, mais de digestion un peu difficile. — Les anguilles se reproduisent dans la mer à l'embouchure des fleuves, que les jeunes remontent au printemps : c'est la *montée* dont les pêcheurs détruisent à grand tort des quantités prodigieuses. On a récemment fait des expériences intéressantes sur les moyens de multiplier ce poisson, qui est aussi facile à élever qu'il est précieux. — On connaît le proverbe : *Il semble l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*, pour dire : Il se plaint avant d'avoir du mal. Ce proverbe vient de ce qu'un nommé Languille, de Melun, jouant le rôle de St Barthélemy dans un mystère, et voyant le bourreau, qui s'approchait pour l'écorcher, eut peur et cria avant qu'on eût mis la main sur lui.

Anguille de mer. *Voy.* CONGRE.

ANGUILLIFORMES, famille de Poissons malacoptérygiens apodes, caractérisée par l'absence de nageoires ventrales, la forme allongée, la peau épaisse et glissante, les écailles peu visibles, une vessie natatoire de forme variable et singulière. Genres principaux : *Anguille, Congre, Murène, Donzelle, Ophisure, Gymnote, Gymnarque, Equille*, etc.

ANGUILLULES (dimin. d'*anguille*), genre d'Helminthes, de l'ordre des Nématoïdes, renferme des vers microscopiques qui vivent librement dans la terre, dans l'eau, sur des animaux, ou sur les plantes. Ils se distinguent en : 1° *Hémipsiles*, que l'on rencontre souvent dans l'eau des plats où l'on a servi des huîtres; 2° *Angiostomes*; 3° *Anguillules* d'Ehrenberg; 4° *Anguillulines*. C'est une anguillule qui est la cause de la maladie du blé, connue sous le nom de *nielle*. Ces vers peuvent se dessécher complétement sans perdre la vie et rester indéfiniment à l'état de poussière sans mourir : quand on les humecte, ils reprennent leur vie et leur activité.

ANGUIS (du lat. *anguis*, serpent). Ce nom, appliqué d'abord à tous les Reptiles ophidiens, ne désigne plus auj. qu'une famille de Reptiles sauriens, section des Scincoïdiens, à corps cylindrique, dépourvus de membres apparents, et dont l'organisation intérieure se rapproche de celle des lézards. Ils ont pour genre type l'*A. fragile* ou *Orvet*. *Voy.* ce mot.

ANGUSTURE (d'*Angostura*, v. du Vénézuela), nom donné à deux écorces d'Amérique, qu'il est important de distinguer : la *vraie*, qui est un remède précieux, et la *fausse*, qui est un poison. L'*A. vraie*, que fournit le *Cusparé* (*Cusparia Bonplandi*), arbre de l'Amérique méridionale, de la famille des Diosmées, est livrée par le commerce en plaques roulées, minces sur les bords, très-fragiles, d'une texture peu serrée, d'une odeur désagréable et d'une saveur très-amère. Elle a une vertu astringente et tonique et est employée comme succédané du quinquina contre les fièvres, surtout contre la fièvre jaune. L'*A. fausse*, qui se trouve quelquefois mélangée à la vraie, n'est autre chose que l'écorce du *Strychnos vomiquier* : elle est vendue en plaques plus épaisses, non amincies sur les bords, non fragiles, compactes, inodores et très-amères : l'acide nitrique la colore en rouge.

ANHÉLATION (du lat. *anhelatio*), essoufflement, état dans lequel la respiration est fréquente, courte, et les mouvements de la poitrine très-prononcés : il accompagne un grand nombre d'affections, telles que l'asthme, les maladies du cœur, etc.

ANHINGA (nom brésilien), *Plotus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes cryptorhines, famille des Pélécanidés : bec long, cou mince et allongé, queue grande et large, pieds gros et courts. L'*A. à ventre noir* (*P. melanogaster*), de l'Amérique tropicale, fait son nid sur les arbres; il se traîne difficilement à terre, mais il a le vol très-élevé. Il est piscivore, et nageur en même temps que percheur. Sa chair est mauvaise.

ANHYDRE (du gr. ἀ[ν] priv. et ὕδωρ eau), se dit, en Chimie, des combinaisons qui ne renferment pas d'eau, ou qui ont été privées d'eau par un procédé quelconque; on dit *acide, sel anhydre*, par opposition à *acide, sel hydraté*.

ANHYDRIDES (d'*anhydre*), composés chimiques qui dérivent des *acides* (*Voy.* ce mot), par perte d'une molécule d'eau, et qui peuvent reproduire ces acides directement par hydratation. Ainsi, 2 molécules d'acide acétique en perdant 1 moléc. d'eau donnent l'*anhydride acétique*, $C^2H^3O\text{-}O\text{-}C^2H^3O$, de la même manière que 2 molécules d'alcool en perdant 1 moléc. d'eau donnent l'*éther*, $C^2H^5\text{-}O\text{-}C^2H^5$. On peut donc dire que les anhydrides sont les éthers des acides. — Les anhydrides existent en chimie minérale comme en chimie organique. On distingue les anhydrides des acides monoatomiques qui dérivent de 2 molécules d'acide par perte de 1 molécule d'eau, et ceux des acides polyatomiques qui peuvent dériver d'une seule molécule d'acide; on distingue dans ce dernier cas, le 1er, le 2e, le 3e anhydride, selon qu'on a enlevé 1, 2, 3 molécules d'eau. — Les anhydrides organiques ont été découverts par Gerhardt, qui a le premier donné la théorie de ces transformations.

ANHYDRITE ou KARSTÉNITE. *Voy.* CHAUX SULFATÉE.

ANI (nom indigène), *Crotophaga*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, et voisin des Coucous, est originaire de l'Amérique tropicale : bec très-arqué et très-élevé supérieurement; ailes faibles, à rémiges courtes; queue longue, étagée; plumage entièrement noir. Cet oiseau est très-familier et susceptible de domesticité. Un même nid sert à plusieurs femelles. L'Ani se nourrit de lézards ou d'insectes, et souvent il s'abat sur le dos des animaux pour y enlever la vermine qui les ronge.

ANIL. *Voy.* INDIGOTIER.

ANILIDES (d'*anil*, indigo), classe de composés chimiques qui diffèrent des sels d'aniline par les éléments de l'eau, et qui peuvent se convertir en ces sels en s'assimilant ces éléments. Ils ont été découverts par Gerhardt en 1846.

ANILINE (d'*anil*), alcali végétal huileux, très-âcre, d'une odeur aromatique, composé de carbone, d'hydrogène et d'azote [C^6H^7Az]. Fritzsche l'a découvert en chauffant l'indigotine avec la potasse; il se rencontre en abondance dans l'huile du goudron de houille. Il forme avec les acides des sels cristallisables, qui se colorent en violet avec le chlorure de chaux.

L'industrie produit maintenant de grandes quantités d'aniline en traitant la *nitrobenzine* (*Voy.* ce mot) par les réducteurs, spécialement par le fer, en présence des acides. En soumettant ensuite l'aniline à l'action des oxydants, elle obtient les *couleurs* dites d'*aniline* dont les principales sont :

L'*Aniléine* ou *Violet d'aniline*, découverte en 1856 par l'Anglais Perkin : on l'obtient en général en traitant l'aniline ou ses sels par le bichromate de potassium, le bioxyde de plomb, le chlorure de cuivre, etc. C'est une matière colorante d'un beau violet mauve; on la nomme aussi *Mauvaniline*, et *Violet de Paris*;

La *Violaniline* ou *Violet bleuâtre* : elle se forme avec la précédente; on l'en sépare par le moyen de l'eau où elle est insoluble;

La *Rosaniline* (*Aniléine rouge, Fuchsine, Azoléine*),

matière colorante rose qu'on obtient en faisant agir le chlorure stannique, le tétrachlorure de carbone ou l'acide arsénique sur l'aniline. Elle a été entrevue en 1836 par M. Notanson, et fabriquée industriellement pour la 1[re] fois à Lyon par M. Verguin. Ce sont les sels de rosaniline qui sont employés comme matière colorante; ils s'appliquent directement sans mordants à la soie et à la laine; la couleur en est belle, vive et stable. La rosaniline elle-même est une base incolore, dont la composition répond à la formule $C^{20}H^{19}Az^3$, H^2O. Ses sels sont par réflexion d'un beau vert doré. Le *Violet impérial* de MM. Girard et Delaire s'obtient en chauffant la rosaniline avec un excès d'aniline.

Bleus d'aniline. Il en existe plusieurs : MM. Girard et Delaire ont obtenu le *bleu* dit *de Lyon* en chauffant la rosaniline avec un excès d'aniline : il est insoluble dans l'eau ; il devient soluble quand on le fait bouillir avec l'acide sulfurique ; formule : $C^{38}H^{31}Az^3,H^2O$.

Verts d'aniline. Il en existe deux, l'un obtenu par l'action de l'aldéhyde aqueuse sur le bleu d'aniline; l'autre, en faisant agir un excès d'iodure alcoolique sur la triéthyl- ou la triméthyl-rosaniline.

Noir d'aniline. Il s'obtient en cuisant ensemble de l'amidon, de l'aniline, du chlorhydrate d'ammoniaque, du chlorate de potassium, du sulfure de cuivre et de l'acide tartrique.

Jaune d'aniline. On l'extrait des eaux mères de la fabrication du rouge d'aniline.

ANILLE (du lat. *anellus*, p. *annellus*). Ce mot qui, en Technologie, est synonyme d'*anneau*, s'emploie, dans le langage héraldique, pour désigner un meuble en forme de deux C adossés et réunis par un listel ; on dit : porter d'azur à une *anille* d'argent entourée d'une couronne de gueules.

ANIMAL (du lat. *animal*), nom général donné aux êtres organisés qui se nourrissent, se reproduisent, sentent et se meuvent volontairement. Dans la majorité des cas, les animaux se distinguent aisément des végétaux par la conformation de leurs organes et les fonctions de relation; mais il n'est pas toujours aussi facile de distinguer les deux règnes sous le rapport de la sensation et du mouvement. Les *sensations* étant des phénomènes qui ne peuvent être ni vus ni touchés, qui échappent à la loupe et au scalpel, leur existence se déduit des mouvements observés, et il faut, pour les constater, raisonner par analogie, comme on le fait pour établir l'existence de l'instinct et celle de certaines facultés intellectuelles propres aux espèces supérieures (*Voy.* AME DES BÊTES). Quant aux *mouvements*, ils sont ordinairement volontaires ou autonomiques chez les animaux, tandis qu'ils sont toujours mécaniques ou automatiques dans les organes floraux et les parties vertes des végétaux où l'on en a observé, tels que la *Vallisnérie spirale* dont les fleurs dioiques s'élèvent à la surface des eaux au moment de la fécondation, la *Dionée gobe-mouche*, la *Sensitive* dont les folioles touchées se replient et se ferment, les *Oscillaires*, etc. A la suite d'une étude attentive, les botanistes sont parvenus à expliquer par des causes physiques quelques-uns de ces phénomènes (Voir Isid. Geoffroy St-Hilaire, *Hist. naturelle des règnes organiques*, t. II). Cependant, malgré les progrès qu'a faits la science par l'application de la méthode expérimentale, il faut reconnaître que, quand on descend aux groupes inférieurs, les deux règnes semblent parfois se confondre, surtout chez les êtres où l'organisme est pour ainsi dire à l'état purement cellulaire. *Voy.* PROTOZOAIRES.

Règne animal. On appelle ainsi l'ensemble des Animaux. La classification des êtres organisés a varié nécessairement avec les progrès de la science. Chez les anciens, Aristote divisait ainsi les animaux (ζῶα): 1° un *A. raisonnable*, l'Homme ; 2° des *A. irraisonnables*, les uns, *pourvus de sang* (Quadrupèdes vivipares et ovipares, Oiseaux, Poissons, Serpents); les autres, *exsangues* (Mollusques, Testacés, Crustacés, Insectes), plus un certain nombre d'animaux inférieurs. Chez les modernes, il faut citer : 1° la classification de Linné qui partageait les animaux en 6 classes : *Mammifères* (Quadrupèdes vivipares et Cétacés), *Oiseaux, Amphibies* (Reptiles batraciens et quelques poissons), *Poissons, Insectes* (y compris les Myriapodes, les Arachnides et les Crustacés), *Vers;* — celle de Lamark, qui partageait tous les animaux en 2 grandes divisions : les *A. vertébrés* et les *A. non vertébrés:* — 3° celle de Cuvier, qui distribuait le règne animal en 4 groupes ou embranchements : *Vertébrés* (Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons), *Mollusques* (Céphalopodes, Ptéropodes, Gastéropodes, Acéphales, Brachiopodes, Cirrhipèdes), *Articulés* (Annélides, Crustacés, Arachnides, Insectes), *Zoophytes* ou *Rayonnés* (Echinodermes, Intestinaux, Acalèphes, Polypes, Infusoires) ; — 4° celle de De Blainville qui établissait 5 grandes divisions : *Ostéozoaires* ou Vertebrés, *Entomozoaires* ou Articulés, *Malacozoaires* ou Mollusques, *Actinozoaires* ou Rayonnés et *Amorphozoaires* ou Spongiaires ; — 5° enfin la classification actuelle, que nous suivons dans cet ouvrage, et qui partage tous les animaux en 5 types ou *embranchements*, savoir : les *Vertébrés*, les *Annelés*, les *Mollusques*, les *Rayonnés* et les *Protozoaires*. Pour leurs caractères et leurs subdivisions en classes et en ordres, *Voy.* chacun de ces mots.

ANIMALCULES. *Voy.* INFUSOIRES.

ANIMAUX DOMESTIQUES. *Voy.* DOMESTICATION.

La loi défend de laisser divaguer les animaux dont on est propriétaire (C. pén., art. 475 et 479), et l'on est responsable du dommage qu'ils peuvent causer (C. Nap., art. 1385). La vente des animaux domestiques peut être entachée de *vices rédhibitoires* (*Voy.* ce mot). Les mauvais traitements envers les animaux domestiques sont punis par la loi du 2 juillet 1850 connue sous le nom de *loi Grammont.* — *Voy.* aussi ÉPIZOOTIE.

ANIME, espèce de cuirasse. *Voy.* CUIRASSE.

ANIMÉ. *Voy.* RÉSINE ANIMÉ.

ANIMISME (du lat. *animus*, âme), doctrine philosophique et physiologique d'après laquelle l'âme pensante produit dans le corps humain, pendant toute la durée de la vie, non-seulement tous les mouvements qu'elle a conscience d'y déterminer, mais encore, par une activité inconsciente, tous les phénomènes *vitaux* qui ne s'expliquent pas par les lois de la physique et de la chimie. Elle est opposée au *Vitalisme*, qui attribue la production des phénomènes vitaux à un principe spécial, et à l'*Organicisme*, soit spiritualiste, soit matérialiste, qui prétend les expliquer par l'organisation du corps vivant (*Voy.* ces mots). On fait à l'Animisme les objections suivantes : 1° si l'observation directe ou indirecte des mouvements instinctifs et habituels établit que l'âme produit certains phénomènes vitaux par une activité involontaire et inconsciente, on n'a pas le droit d'en conclure qu'elle les produit tous ; 2° il n'est pas évident *à priori* ni prouvé par l'expérience qu'aucune partie des phénomènes de la vie organique ne puisse résulter, soit de l'organisation, soit d'une force surajoutée à l'organisme, et que l'âme soit par conséquent la cause unique de ces phénomènes ; 3° l'Animisme exclusif, qui ne veut pas faire à l'Organicisme sa part légitime, conduit à des conséquences inadmissibles pour la philosophie et la physiologie, comme la multiplication indéfinie des âmes, etc. — L'Animisme n'est donc qu'une hypothèse ; mais cette hypothèse a un haut degré de probabilité, si, restreinte dans de justes limites, elle se borne à admettre que l'âme, à l'aide du cerveau et du système nerveux, imprime une excitation générale et continue, mais involontaire et inconsciente, aux fonctions de la vie organique dans toutes les parties du corps. *Voy.* AME.

L'Animisme a revêtu des formes assez différentes dans l'histoire des sciences. D'après Aristote, l'âme est l'*entéléchie d'un corps organisé ayant la vie en puissance* (*Voy.* ENTÉLÉCHIE). Au moyen âge, cette théorie a été conciliée avec la théologie par Albert le Grand, St Thomas d'Aquin et Duns Scot, et leur doctrine, très-

différente de celle d'Aristote, quoiqu'elle en garde le langage, est comme résumée dans cette définition dogmatique des conciles généraux de Vienne (1311) et de Latran (1512) : « La substance de l'âme raisonnable est vraiment par elle-même et essentiellement la *forme* du corps humain. » (*Voy.* FORME.) Dans les temps modernes, l'insuffisance du *Mécanisme* imaginé par Descartes pour bannir les causes occultes de la scolastique, conduisit Stahl à admettre que l'âme ne produit pas seulement les opérations intellectuelles, mais qu'elle préside encore à toutes les fonctions, même les plus intimes, de l'économie vivante. Cette doctrine, éclipsée un temps par l'Organicisme, a repris faveur de nos jours ; mais ses partisans reconnaissent que Stahl a interprété les faits souvent d'une manière arbitraire, et ils enseignent, contrairement à son opinion, que l'action vitale de l'âme est involontaire et inconsciente. — Voir : Saisset, *l'Ame et la Vie ;* Alb. Lemoine, *Stahl et l'Animisme;* Lélut, *Physiologie de la pensée ;* Bouillier, *Du principe vital et de l'âme pensante ;* Ravaisson, *la Philosophie en France au* XIXe *siècle ;* H. Martin, *les Sciences et la Philosophie.*

ANIS (du gr. ἄνισον), *Pimpinella anisum*, espèce du genre Boucage, famille des Ombellifères, tribu des Amminées, caractérisée par son fruit réticulé et le peu de durée de sa tige, qui est annuelle. L'Anis est originaire d'Égypte ; on le cultive en grand aux environs d'Angers et de Bordeaux, en Espagne et en Orient. Ses graines aromatiques exhalent une odeur agréable : en Italie et en Allemagne, on les mêle avec le pain ; elles entrent aussi dans la confection de quelques pâtisseries. Les *dragées d'anis* sont estimées, surtout celles de Verdun, ainsi que la liqueur d'anis ou *anisette :* l'anisette de Bordeaux et celle d'Amsterdam sont les plus renommées. On emploie l'*anis vert* en médecine comme stomachique, apéritif et carminatif. On en retire une huile grasse odorante et une huile essentielle bleue *(essence d'anis)* qui sert quelquefois à teindre l'eau-de-vie.

On nomme *Anis âcre* ou *A. aigre* une espèce de *Cumin ; A. de Paris*, une variété de *Fenouil* dont on se sert en guise d'anis vert ; *A. étoilé*, la *Badiane* de la Chine, qui sert aussi à fabriquer l'anisette.

ANISETTE. *Voy.* ANIS.

ANISIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide dracique* ou *A. draconique*, acide incolore, solide et cristallisé, qui se produit par l'action de l'acide nitrique sur l'essence d'anis et l'essence d'estragon ; il ressemble beaucoup à l'acide benzoïque. Il a été découvert en 1841 par M. Cahours. Sa formule est $C^8H^8O^3$.

ANISOCARDIA (du gr. ἄνισος, inégal, et καρδία), ou *Apocardia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Cardidées, créé pour un fossile de l'étage kimméridien du Hâvre : coquille mince et renflée, à crochets proéminents très-recourbés, et qui porte à la charnière, sur sa valve gauche, 2 dents cardinales inégales et divergentes séparées par une fossette, et une dent latérale assez courte.

ANISOPLIE (du gr. ἄνισος et ὁπλή, ongle), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, et très-voisin des Hannetons.

ANKYLOSE (du gr. ἀγκύλωσις), diminution ou impossibilité absolue des mouvements d'une articulation naturellement mobile. L'ankylose suppose toujours que le membre est resté longtemps immobile, comme il arrive à la suite des luxations, des fractures, etc. Ce peut être aussi un effet des progrès de l'âge. On remédie à ce mal au moyen des bains, des cataplasmes, des fomentations émollientes, des embrocations huileuses, des eaux thermales de Bourbonne, de Baréges, etc.

ANNALES. C'est proprement la relation simple, impartiale et sans jugement des faits qui se passent chaque *année ;* les annales servent à la formation des histoires. Les plus anciennes annales connues sont celles de la Chine, qui remontent au règne de Fo-hi (3000 av. J.-C.). Les plus célèbres sont, chez les Grecs, celles des Athéniens, écrites sur les *marbres* dits *de Paros* ou d'*Arundel ;* chez les Romains, les *Annales maximi*, qui servirent à l'histoire de Rome : le soin de les rédiger était une des fonctions du grand pontife ; il les écrivait sur des tablettes de bois et les exposait sur le mur extérieur de sa maison : c'est ce qui les a fait aussi appeler *Annales pontificum.* Cette coutume, qui remonte aux premiers temps de Rome, subsista jusqu'en 132 av. J.-C. (*Voy.* CHRONIQUE.) — On a étendu le nom d'*Annales* à des histoires suivies : on connaît surtout sous ce titre les *Annales* de Tacite, qui embrassent l'histoire des événements qui eurent lieu depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron.

On a donné aussi le nom d'*Annales* à des recueils scientifiques ou artistiques, paraissant périodiquement comme les *Revues*, p. ex. les *Annales de physique et de chimie*, les *A. des mines*, etc.

ANNEAU (du lat. *annulus*) ou BAGUE, ornement en usage dès la plus haute antiquité : on le trouve chez les Assyriens, les Égyptiens, les Hébreux, les Perses, les Grecs, les Romains, les Gaulois, etc. Dans quelques pays, on en portait même aux pieds. A Rome, l'anneau distinguait les différents ordres. Dans les premiers temps, les sénateurs avaient seuls le droit de porter l'anneau d'or. Bientôt ce droit s'étendit aux chevaliers, puis à toutes les autres classes, et cessa dès lors d'être une distinction. Cependant l'anneau de fer demeura toujours la marque caractéristique des esclaves. — Les anneaux servaient souvent de cachets (*A. sigillarii*) ; le mari en donnait un à son épouse le jour des fiançailles (*A. nuptialis* ou *sponsalitius*), usage qui s'est aussi maintenu chez les modernes (*alliance*) ; en mourant, on le laissait, comme on le voit par la mort d'Alexandre, à celui qu'on voulait désigner pour son héritier ou son successeur.

L'*Anneau* est, avec la *crosse*, le symbole du pouvoir pastoral ; il est donné par le pape aux évêques, aux archevêques et aux cardinaux ; il est d'or, et porte au milieu une pierre précieuse. — L'*Anneau du pêcheur* est un anneau ou sceau avec lequel le pape signe les brefs apostoliques. Il porte l'image de St Pierre (qui fut lui-même pêcheur) assis dans sa barque. Cet anneau doit être rompu à la mort de chaque pontife.

En Anatomie, on nomme *Anneau* toute ouverture qui traverse un muscle et livre passage à des vaisseaux ou à des nerfs : tels sont notamment l'*A. inguinal* ou *sus-pubien*, situé dans l'épaisseur du muscle costo-abdominal, et où s'engagent les viscères dans la hernie inguinale ; l'*A. ombilical* qui, dans le fœtus, donne passage aux vaisseaux ombilicaux et dont la cicatrice forme le nombril ; l'*A. diaphragmatique*, qui donne passage à la veine cave inférieure, etc.

En Astronomie, on appelle *Anneau astronomique*, *solaire* ou *horaire*, un petit cadran portatif sur lequel sont gravés les signes du zodiaque. Cet anneau est percé d'une rainure à jour recouverte d'un autre anneau mobile et percé d'un trou qu'on fait correspondre aux signes du zodiaque qui paraissent pendant le mois. Le point lumineux qui passe par ce trou exposé au soleil indique l'heure gravée sur la surface du cercle, et par suite la latitude du lieu où l'on se trouve.

Anneau de Saturne. Voy. SATURNE.

ANNEAUX COLORÉS, phénomène d'Optique que présentent tous les corps diaphanes réduits en lames assez minces. On l'observe dans les pellicules de verre qu'on obtient par le soufflage au chalumeau ; dans les lames de clivage des cristaux ; dans les bulles de savon et dans les gouttes d'huile qui s'étalent sur l'eau. Il se produit également sur la surface des métaux polis, comme le fer et l'acier, lorsqu'on les chauffe au contact de l'air ; il est dû, dans ce cas, à une légère pellicule d'oxyde. Enfin l'air, les vapeurs et les gaz peuvent aussi produire le même phénomène. Pour étudier ce genre de phénomènes, on appuie sur un plan de verre une lentille convexe ; la couche d'air interposée entre les deux verres développe alors des anneaux irisés, que l'on voit soit par réflexion, soit

par réfraction. Newton a découvert les lois de ces anneaux; ils résultent de la réfraction et de la réflexion de la lumière sur chacune des faces de la lame mince. Voici les lois principales des anneaux vus par réflexion : 1° Pour chaque substance, la couleur d'une lame mince à faces parallèles dépend de son épaisseur et de l'obliquité sous laquelle on la regarde : elle disparaît si l'épaisseur est trop petite ou trop grande; 2° une lumière simple donne des anneaux alternativement brillants et sombres : les anneaux de même ordre ont des diamètres d'autant plus grands que la lumière employée est plus réfrangible; 3° les épaisseurs qui correspondent aux anneaux brillants suivent, à partir du centre, la série des nombres impairs; celles qui correspondent aux anneaux obscurs suivent la série des nombres pairs; 4° en mettant entre le plan de verre et la lentille diverses substances, on reconnaît que les épaisseurs qui correspondent aux anneaux de même ordre sont entre elles en raison inverse des indices de réfraction de ces substances.

On doit aussi à Newton la découverte des anneaux colorés produits par les plaques épaisses : lorsqu'un faisceau solaire entre dans la chambre noire par une ouverture de 4 ou 5 millim. de diamètre, et qu'il tombe sur un miroir concave de verre étamé qui le renvoie exactement dans la direction de l'incidence, on distingue autour de l'ouverture, sur un carton blanc disposé à cet effet, une série d'anneaux très-éclatants; il suffit d'insuffler l'haleine sur le miroir. Ces anneaux sont dus à la réflexion irrégulière ou *diffusion* qui s'opère sur chacune des faces du miroir de verre. Leur explication repose sur le *principe des interférences*, dont le sens général est que deux rayons de lumière, partis d'un même point lumineux, puis amenés à rencontrer presque parallèlement un même point, ajoutent leurs effets, ou se neutralisent mutuellement, suivant la différence des deux trajets qu'ils ont suivis respectivement. *Voy.* INTERFÉRENCE.

On voit aussi de beaux anneaux colorés, quand on regarde une bougie à travers une lame de verre saupoudrée de lycopode, ou simplement humectée par l'haleine, et encore quand on regarde la bougie en se réveillant. Les lois de ces phénomènes ne sont plus celles des anneaux de Newton. Mais ils se rattachent comme eux au principe des interférences.

ANNÉE (du lat. *annus*), période adoptée comme unité dans la mesure du temps et basée sur le mouvement propre apparent du soleil. Elle est dite *astronomique* ou *civile*, suivant qu'elle s'applique aux phénomènes célestes ou aux usages de la vie civile.

On distingue plusieurs sortes d'*Années astronomiques :* 1° l'*A. sidérale :* c'est le temps au bout duquel le soleil a parcouru 360 degrés sur son orbite, et se retrouve par suite dans la même position par rapport aux étoiles; 2° l'*A. anomalistique :* c'est l'espace de temps qui ramène le soleil au périgée. Elle est plus grande que l'année sidérale, car le périgée se déplaçant dans le cours d'une révolution solaire de 61",76 dans le sens même du mouvement du soleil, l'année anomalistique correspond à un déplacement du soleil de plus de 360°; 3° l'*A. tropique*, qui ramène le soleil à un même équinoxe. Elle est moindre que l'année sidérale, car le point équinoxial se déplaçant annuellement de 50",1 en sens inverse du mouvement du soleil, cet astre y revient avant d'avoir parcouru 360 degrés sur son orbite. Sa durée est de 365j.m,2422, ou de 365j.m 5h 48m 51s,67. C'est l'année tropique qui ramène les mêmes saisons aux mêmes dates.

L'*Année civile* doit nécessairement se composer d'un nombre exact de jours; elle est donc toujours, ou plus grande ou plus courte que l'année tropique. De là la nécessité d'ajouter de temps en temps à l'année civile, ou d'en retrancher, un certain nombre de jours, afin de rétablir la concordance entre la numération du temps et la marche du soleil. Cette opération s'effectuait autrefois, et s'effectue encore différemment chez les différents peuples. — Chez les Égyptiens, l'année civile était composée de 365 jours décomposés en 12 mois de 30 jours, après lesquels on ajoutait 5 jours complémentaires. Cette durée inférieure à celle de l'année tropique, avait pour effet de transporter, avec le temps, le commencement de l'année dans toutes les saisons. De là le nom d'*année vague* donnée à l'année égyptienne. Ce n'était qu'après une période de 1460 ans, ou *période sothiaque*, que l'année civile se retrouvait d'accord avec l'année astronomique. — Chez les Juifs, l'année se composait de 12 mois, alternativement de 29 et 30 jours. Elle était ainsi de 354 jours. Tous les 3 ans on ajoutait un 13e mois de 30 jours. Chaque 7e année prenait le nom d'*année sabbatique*. — Dans le principe les Grecs comptaient successivement deux années de 12 mois, composés de 30 jours chacun, et une troisième année de 13 mois. Plus tard, pour accorder la mesure du temps avec la marche de la lune, ils eurent une année composée de 12 mois, alternativement de 29 et 30 jours, qui commençaient à la nouvelle lune; la 3e, la 5e et la 8e année de chaque période de 8 ans, ou *octaétéride*, recevaient un mois complémentaire de 30 jours : après deux octaétérides on ajoutait encore 3 jours complémentaires. Enfin, l'an 433 avant notre ère, Méton, astronome athénien, inventa le cycle célèbre qui porte son nom. Ce cycle, qui se compose de 19 années tropiques, renferme 235 lunaisons, et rétablit par conséquent tous les 19 ans, la concordance entre la marche du soleil et celle de la lune. Les Grecs comptèrent alors 228 lunaisons à raison de 12 par an, après lesquelles venaient 7 mois intercalaires ou *embolismiques*, dont 6 de 30 jours et le 7e de 29. *Voy.* CYCLE.

Le calendrier des Romains fut d'abord fort confus. Ce n'est qu'en l'an 708 de Rome (46 av. J.-C.), que Jules César, aidé des conseils de Sosigène d'Alexandrie, lui donna une forme régulière et scientifique. Jules César, croyant avec Sosigène que l'année tropique avait juste 365 jours $\frac{1}{4}$, ordonna que sur quatre années consécutives, les trois premières auraient 365 jours et la 4e, 366. Le jour intercalaire, pour des raisons tenant à la religion, fut placé entre les jours que nous appelons auj. le 22 et le 23 février, et que les Romains, dans leur habitude de compter les jours au rebours, appelaient le *septimo* et le *sexto calendarum :* on l'appela dès lors le *bis-sexto calendarum*, d'où le nom d'*année bissextile*, donné à l'année de 366 jours. Les années bissextiles sont dans la numération chrétienne celles dont le millésime est divisible par 4. Cette réforme, dite *réforme Julienne*, fut adoptée par le concile de Nicée en 325.

La réforme Julienne supposait l'année tropique de 365j,25 tandis qu'elle n'est en réalité que de 365j,2422. C'est une erreur de 0j,0078 par an, qui fait en 400 ans 3j,112 ou un peu plus de 3 jours. Aussi en 1582, 1257 ans après le concile de Nicée, l'erreur était de 9j,7795 ou de 10 jours environ, en sorte que l'équinoxe du printemps qui, à l'époque du concile de Nicée, tombait le 21 mars, arrivait dès le 11 mars. Pour remédier à cet inconvénient le pape Grégoire XIII supprima 10 jours de l'année 1582, et ordonna que le lendemain du 4 octobre s'appellerait 15 octobre. Puis, pour empêcher la reproduction de l'erreur, d'après les conseils de l'astronome Lilio, il décida qu'à l'avenir, sur 100 années bissextiles, on n'en compterait que 97, supprimant ainsi les trois jours que l'on comptait de trop en 400 ans dans le système Julien. Les années qui, bissextiles dans le calendrier Julien, cessent de l'être dans le calendrier Grégorien, sont les années séculaires dont le millésime après suppression des deux zéros, n'est plus divisible par 4, comme 1800 et 1900; 2000 sera bissextile.

La réforme grégorienne, adoptée à peu près immédiatement par les pays catholiques, ne le fut qu'en 1600 par les protestants d'Allemagne, et en 1752 par l'Angleterre. Les Russes et les autres peuples du rit grec ont conservé le calendrier Julien. Il s'ensuit que l'erreur de ce calendrier s'étant accrue de 2 jours en 1700 et 1800, leur numération du temps est en retard de 12 jours sur la nôtre. Pour distinguer les

dates dans les deux systèmes, on y ajoute les mots de *vieux style* et de *nouveau style*.

En 1792, on imagina en France une réforme du calendrier, qui empruntait aux Égyptiens la division de l'année en 12 mois de 30 jours avec l'addition de jours *complémentaires*, au nombre de 5 ou de 6, suivant que l'année était commune ou bissextile. Ce calendrier, dit *républicain*, n'a été en usage que durant environ 13 ans (1792-1805).

L'époque du commencement de l'année n'a pas toujours été la même chez tous les peuples. Les Égyptiens, les Chaldéens, les Perses, les Syriens, les Phéniciens, les Carthaginois, la commençaient à l'équinoxe d'automne. C'est aussi vers cette époque (au 25 septembre) que les Juifs faisaient commencer leur année civile, bien que l'année ecclésiastique commençât à l'équinoxe du printemps. — Le commencement de l'année chez les Grecs fut fixé, lors de la 1re réforme du calendrier, au lendemain du solstice d'hiver (22 déc.), et, lors de la 2e réforme, au lendemain du solstice d'été (22 juin). — Celle des Romains commençait à l'équinoxe du printemps sous Romulus, au solstice d'hiver depuis Numa. — En France, le commencement de l'année a souvent varié : en général, sous la première race, ce fut le 1er mai, sous la deuxième race, ce fut le jour de Noël; sous la troisième, ce fut le jour de Pâques. Un édit de Charles IX, de 1563, ordonna que l'année commencerait le 1er janvier. — L'année républicaine commençait le 1er vendémiaire, qui correspondait alternativement au 22 et au 23 septembre. *Voy.* CALENDRIER.

ANNÉE CLIMATÉRIQUE. *Voy.* CLIMATÉRIQUE.

ANNELÉS (ANIMAUX), l'un des 5 embranchements dans lesquels est divisé le *Règne animal* (*Voy.* ce mot). Les Annelés sont caractérisés par un corps rectiligne, dissemblable aux deux extrémités et par une tête généralement dirigée en avant lorsque l'animal progresse, et suivie d'un tronc séparé en segments transversaux plus ou moins nombreux, plus ou moins évidents. On peut considérer ces animaux comme la répétition d'un même élément (*zoonite*) constitué par une réunion d'anneaux. Le système nerveux se compose de 2 cordons parallèles sur lesquels on aperçoit des renflements ganglionnaires; le premier de ces ganglions est situé par rapport aux autres d'un côté différent du tube digestif : c'est le ganglion cervical. — On divise les Annelés en deux sous-embranchements : 1° les *Annelés* prop. dits ou *Vers*, comprenant les *Annélides* et les *Helminthes*; 2° les *Articulés*, comprenant les *Insectes*, les *Myriapodes*, les *Arachnides* et les *Crustacés*. *Voy.* ces mots.

ANNELETS. *Voy.* ARMILLES.

ANNÉLIDES, classe d'animaux Annelés, formant une des divisions du sous-embranchement des Annelés prop. dits. Ce sont des Vers déjà élevés en organisation, chez qui le système nerveux fait son apparition. Leur corps est généralement pourvu de soies portées par des tubercules charnus : ils ont un appareil digestif, un appareil circulatoire, souvent une tête et des organes des sens. On voit chez beaucoup d'Annélides des preuves de digénèse, c.-à.-d. de reproduction agame et de reproduction sexuée. Les uns habitent les eaux douces (Naïs), d'autres les eaux marines (Serpules), d'autres enfin vivent dans la terre humide (Lombrics). Quelques-uns sont phosphorescents. — On les a divisés en : *Chétopodes* (Céphalobranches, Dorsibranches, Abranches), *Géphyriens* et *Tomoptérides*.

† **ANNEXE** (du lat. *annexus*), se disait, en termes de Droit féodal, des terres ou domaines attachés à une seigneurie dont ils n'étaient pas mouvants ou dépendants. — Auj. ce mot exprime en Droit : 1° les pièces ajoutées à un acte et en dépendant; 2° les acquisitions ajoutées à une propriété possédée précédemment, et que l'on a augmentée; 3° certaines églises légalement ouvertes à l'exercice du culte, et qui ne sont ni paroisses ni succursales.

ANNONCE (du lat. *annunciare*), avis par lequel on fait savoir quelque chose au public, et spécialement l'avis inséré dans les journaux et recueils périodiques. Les *A. légales* ou *judiciaires* sont la publication de certains actes ordonnée par la loi (jugements, ventes judiciaires, actes de société, etc.). Le décret du 17 fév. 1852 donne aux préfets le droit de désigner les journaux du département dans lesquels sera obligatoire la publication des actes judiciaires.

ANNUAIRE (d'*an*), publication annuelle dans laquelle on donne, outre le calendrier de l'année, l'histoire et la statistique d'un pays, d'un département, d'une ville, d'une société, et où l'on rend compte de tous les changements qui ont eu lieu dans le courant de l'année. Les ouvrages les plus estimés en ce genre sont : l'*A. historique* de Lesur; l'*A. de la Revue des Deux-Mondes*, publié pour la 1re fois en 1851; l'*A. nécrologique* de Mahul, etc. — On a étendu le nom d'*Annuaire* à ce qui s'appelait précédemment *Almanach : A. du Commerce, A. militaire, A. du Clergé*, etc. (*Voy.* ALMANACH). L'*Annuaire du Bureau des longitudes*, publié chaque année à Paris depuis 1796, est un recueil d'observations astronomiques et météorologiques extraites de la *Connaissance des Temps :* il contient diverses tables usuelles et beaucoup de renseignements utiles.

ANNUEL (du lat. *annualis*). En Botanique, on nomme *plantes annuelles*, par opposition à *plantes vivaces*, celles qui croissent, se développent et meurent dans l'année. On nomme *plantes bisannuelles* celles qui vivent deux ans. Le blé et les autres Graminées sont *annuels*; le chou, la carotte sont *bisannuels*.

Dans la Liturgie, *annuel* signifie Messe dite tous les jours ou chaque semaine de l'*année* du deuil pour le repos de l'âme d'un défunt.

ANNUITÉ (du lat. *annus*), mode de payement dans lequel une dette est remboursée, capital et intérêts, à l'aide d'un certain nombre de versements égaux effectués d'année en année. La quotité de chaque versement prend aussi le nom d'*annuité*. — On démontre en Algèbre que l'annuité a qu'il faut verser pour éteindre en n années une dette A en tenant compte des intérêts au taux r pour franc, est donnée par la formule $a = \frac{Ar\,(1+r)^n}{(1+r)^n - 1}$. C'est à l'aide de cette formule qu'a été dressé le tableau suivant :

Tableau de l'annuité à verser pour éteindre en un nombre donné d'années une dette de 100 fr., les intérêts étant comptés à 5 %:

1 annuité.	105f,0000		8 annuités.		15f,4721
2	— 53 ,7804		9	—	14 ,0690
3	— 36 ,7209		10	—	12 ,9504
4	— 28 ,2013		20	—	8 ,0243
5	— 23 ,0974		30	—	6 ,5051
6	— 19 ,7017		40	—	5 ,8278
7	— 17 ,2820		50	—	5 ,4777

Les emprunts des compagnies de chemins de fer, représentés par ce qu'on appelle leurs *obligations*, sont remboursables par annuités ordinairement dans l'espace de 99 ans. Seulement le montant de chaque annuité sert d'abord à acquitter l'intérêt des obligations non éteintes, et pour le surplus, à rembourser un certain nombre d'obligations désignées par le sort. Quelques sociétés financières, comme le Crédit foncier, le Crédit mobilier, et certaines villes, p. ex., la ville de Paris, emploient un mode analogue de remboursement pour leurs emprunts. Au siècle dernier les emprunts d'État étaient pareillement remboursables par annuités. — *Voy.* AMORTISSEMENT.

ANNULAIRE. *Voy.* ÉCLIPSE et VOUTE.

ANNULATION, ANNULABILITÉ. *Voy.* NULLITÉ.

ANOBIUM (c.-à-d. *sans vie*), Insecte coléoptère qui fait le mort quand on le touche. *Voy.* VRILLETTE.

ANOBLISSEMENT. *Voy.* NOBLESSE.

ANODINS (du gr. ἀνώδυνος), remèdes qui ont la propriété de calmer et même de faire cesser une douleur. Les corps gras, mucilagineux, etc., sont anodins. Les narcotiques à petites doses prennent plus spécialement ce nom.

ANODONTE (du gr. ἀ [ν] priv. et ὀδούς, ὀδόντος, dent), vulg. *Moule des étangs,* genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Unionidées : coquille inéquilatérale, ovale ou allongée ; ligament extérieur, impressions musculaires très-prononcées ; charnière dépourvue de dents. Les Anodontes habitent les eaux douces des rivières et des étangs. L'*A. dilatée,* dont les valves minces et légères dépassent quelquefois 0m,12, et l'*A. des canards,* plus petite, vivent dans toutes nos eaux : elles ne sont pas comestibles. On en trouve de fossiles depuis l'étage suessonien.

ANOLIS (nom indigène), *Anolius,* genre de Reptiles sauriens de l'Amérique et des Antilles, famille des Iguaniens : ils se distinguent par leurs doigts dont la peau large et striée leur permet de s'attacher aux surfaces ; par le goître que la plupart portent sous la gorge et par leur couleur variable comme celle des caméléons. Les Anolis mordent fortement ; mais leur morsure est innocente.

ANOMAL (du gr. ἀνώμαλος, irrégulier). En Droit, on appelle *Succession anomale* celle de l'ascendant donateur aux choses par lui données à son descendant, de l'adoptant et de ses descendants aux choses données à l'adopté, des frères et sœurs légitimes d'un enfant naturel aux choses à lui données par ses père et mère (C. Nap., art. 351, 747, 766).

ANOMALIE (du gr. ἀνωμαλία), état de ce qui est *anomal,* c.-à-d. contraire à la règle. — En Astronomie l'*Anomalie vraie* est l'angle que fait le rayon vecteur mené du centre du soleil à la position d'une planète, avec la ligne des absides de son orbite. L'*A. moyenne* est l'angle que ferait au même instant avec la ligne des absides, la ligne menée du soleil à cette planète, si elle parcourait son orbite d'un mouvement uniforme. Enfin l'*A. excentrique* est l'angle que fait avec la ligne des absides, la ligne menée du centre de l'orbite au point de la circonférence circonscrite à cette orbite, qui a même abscisse que la planète au même instant. Elle n'est autre que la valeur de u donnée par la relation $r = a\ (1 - e \cos u)$ dans laquelle r désigne le rayon vecteur de la planète, a le demi-grand axe et e l'excentricité de son orbite.

ANOMALISTIQUE (ANNÉE). *Voy.* ANNÉE.

ANOMALURE (du gr. ἀνώμαλος, irrégulier, et οὐρά, queue), genre de Mammifères rongeurs, famille des Hystricidés, créé pour un animal singulier rapporté de Fernando-Po par M. Fraser. Sa conformation extérieure le rapproche des Polatouches ou Écureuils volants, mais il s'en distingue par un caractère tout particulier, la présence d'écailles solides sous la base de la queue : d'où son nom. On n'en connaît que 2 espèces : l'*A. de Fraser* et l'*A. de Pélée.*

ANOMIE (du gr. ἄνομος, irrégulier), *Anomia,* genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Ostracidées ; coquille à 2 valves, dont la supérieure, est convexe et libre, et l'inférieure percée près de la charnière d'un trou rond que ferme un opercule fixé au rocher. Les premières Anomies fossiles se rencontrent dans l'étage bathonien. La plus commune des Anomies vivantes est l'espèce dite *Pelure d'oignon* qui habite les côtes de France : elle est comestible.

ANONACÉES (d'*Anone,* g.-type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des arbrisseaux ou des arbres propres aux régions intertropicales et voisins des Magnolias. Genres principaux : *Anona, Asimina, Guatteria, Uvaria,* etc.

ANONE (nom indigène), *Anona,* genre type de la famille des Anonacées, est composé d'arbrisseaux originaires des Indes et de l'Amérique. Leur fruit charnu, en forme de poire ou de cœur, est composé de plusieurs baies ; il est large de plus de 0m,25, et écailleux à l'extérieur : le goût en est, dit-on, délicieux. L'*A. muricata,* nommée aussi *Corossolier* et *Cachiman* ; l'*A. du Pérou,* ou *Cherimolia,* et l'*A. écailleuse* ou *Pommier cannelle,* sont les espèces les plus recherchées. Les fruits de l'*A. réticulée* ou *Cœur-de-bœuf* se donnent aux volailles ; la graine passe pour vénéneuse ; mais l'écorce est antidyssentérique.

ANONYME (du gr. ἀνώνυμος). On nomme ainsi et les écrits dont l'auteur ne se nomme pas et l'auteur même de ces écrits. Baillet avait publié dès 1690, sous le titre d'*Auteurs déguisés,* des recherches sur les anonymes de son temps. De nos jours ont été publiés : le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* de Barbier (1822), le *Nouveau Recueil d'ouvrages anonymes et pseudonymes* de De Manne (1834), les *Supercheries littéraires* de Quérard, etc.

Les attaques anonymes par la voie de la presse sont atteintes par la loi du 16 juillet 1850, qui prescrit de signer tous les articles de journaux.

ANONYME (SOCIÉTÉ). *Voy.* SOCIÉTÉ ANONYME.

Anonyme de Buffon. Voy. FENNEC.

ANOPLOTHÉRIUM (du gr. ἄνοπλος, sans armes, et θήριον, animal), genre de Mammifères fossiles formant la transition entre les Ruminants et les Porcins, a été restitué par Cuvier d'après des débris trouvés dans le plâtre aux env. de Paris. Ces animaux avaient le pied fendu en 2 doigts comme le chameau ; chaque mâchoire renfermait 22 dents, sans défenses saillantes : d'où le nom d'*anoplothérium.* On distingue : l'*A. commun,* de la taille d'un ânon, amphibie herbivore ressemblant à la loutre, et l'*A. moyen,* de la taille d'une gazelle, herbivore et n'habitant pas les lieux humides. — C'est par l'Anoplothérium que Cuvier a commencé à démontrer que parmi les fossiles il y avait des débris de races d'animaux entièrement éteintes.

ANOREXIE, syn. d'*Inappétence. Voy.* APPÉTIT.

ANORTHITE (du gr. ἀ [ν] priv. et ὀρθός, droit), ou *Christianite,* minéral de la famille des Feldspaths [$3\ddot{A}l\,\dddot{S}i + (\dot{C}a, \dot{K}, \dot{N}a)\,\dddot{S}i$] qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques. Il est blanc, d'un éclat nacré, et raye le verre. On ne le rencontre que dans les dolomies de la Somma près du Vésuve.

ANORTHOSCOPE (du gr. ἀ [ν] priv., ὀρθός, droit, et σκοπέω, observer), instrument de Physique formé de deux roues semblables, qu'on peut faire tourner en sens contraire autour du même axe, avec des vitesses égales. On aperçoit alors une roue fixe ayant deux fois plus de rais que chacune des deux roues. Cet effet s'explique par la persistance des impressions produites dans l'œil.

ANOSMIE (du gr. ἀ [ν] priv., et ὀσμή, odeur), affaiblissement ou perte de l'odorat : on l'observe dans le rhume de cerveau, et dans différentes affections nerveuses. On l'attribue tantôt à l'abondance et à l'altération du mucus nasal, tantôt à la sécheresse de la membrane muqueuse des fosses nasales. Les parfumeurs, ainsi que les ouvriers qui respirent journellement des vapeurs irritantes, sont sujets à l'anosmie.

ANOSTOME et mieux ANASTOME, *Anastoma,* genre de Mollusques gastéropodes pulmobranches, synonyme de *Tomogère. Voy.* ce mot.

ANOTIDE, *Anotis,* genre de la famille des Rubiacées, tribu des Hédyotées, créé pour des espèces américaines, voisines des *Hedyotis. Voy.* OLDENLANDIE.

ANOURES (du gr. ἀ [ν] priv., et οὐρά, queue), nom donné à tous les Batraciens qui, dans l'âge adulte, n'ont point de queue : tels sont les *Grenouilles,* les *Crapauds,* les *Rainettes* (*Voy.* BATRACIENS). — C'est aussi le nom d'une Chauve-souris du Brésil, qui suce le sang des animaux comme les vampires.

ANSE. *Voy.* GOLFE.

ANSÉRINE (du lat. *anser,* oie), *Chenopodium,* genre type de la famille des Chénopodées et de la tribu des Ansérinées : tige cannelée, feuilles alternes, larges et anguleuses, en forme de patte d'oie ; fleurs verdâtres, peu apparentes et en petits paquets à l'extrémité des rameaux. Les graines de l'*A. verte* se mangent en guise de millet, et les feuilles en guise d'épinards. L'*A. pourprée* se cultive dans les jardins ; la médecine emploie l'*A. vermifuge* et l'*A. fétide* ou *Arroche puante* : celle-ci passe pour calmer les douleurs après l'accouchement. L'*A. fausse ambrosie* ou *Thé du Mexique,* passe pour stomachique.

ANSÉRINE, *Chenopus* ou *Aporrhais*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Fusidées : coquille allongée, fusiforme, terminée par un appendice court à peine canaliculé; columelle droite munie d'une callosité plus ou moins épaisse ; labre dilaté, souvent découpé en digitations, et présentant un sinus large et peu profond. Les Ansérines habitent les mers tempérées. On en trouve de fossiles, depuis les terrains néocomiens.

ANSÉRINÉES (du g.-type *Ansérine*), tribu de la famille des Chénopodées, comprend les genres *Chenopodium*, *Beta*, *Blitum*, etc.

En Zoologie, on nomme aussi *Ansérinées* (d'*anser*, oie) une subdivision de la famille des Anatidées, qui a pour type le genre *Oie*. *Voy.* ce mot.

ANSPECT (de l'angl. *handspike*), levier garni de fer à son extrémité, dont on se sert, dans la Marine militaire, pour pointer les canons.

ANSPESSADES, nom donné dans l'ancienne infanterie française à des officiers armés de lances. Il y avait 12 anspessades par bande de 300 hommes; ces emplois étaient réservés à la noblesse. Le nom d'*anspessade* vient de l'italien *lancia spezzata*, lance brisée, parce qu'on disait d'un gentilhomme qui sortait de la cavalerie pour servir dans l'infanterie, qu'il *brisait sa lance* pour la raccourcir.

ANTAGONISME, ANTAGONISTE (du gr. ἀνταγώνισμα). En Pathologie, on appelle *Antagonisme* la propriété qu'ont certaines maladies soit d'être exclusives de certaines autres : ainsi, la diathèse cancéreuse est antagoniste de la diathèse tuberculeuse, parce que ces deux diathèses n'existent jamais ensemble ; soit de se modérer réciproquement, quand elles existent chez le même sujet : telles sont la vaccine et la variole, et la diathèse goutteuse qui paraît combattre la diathèse tuberculeuse.

En Anatomie, on nomme *Muscles antagonistes* des muscles attachés à la même partie et agissant en sens contraire. Tout muscle a son *antagoniste*.

ANTARCTIQUE. *Voy* PÔLE et CERCLES.

ANTARÈS, étoile de 1re grandeur. *Voy.* SCORPION

ANTE, terme d'Architecture, se dit des pilastres carrés qui accompagnent les jambages des portes, ou qui forment les angles d'un édifice.

ANTÉCÉDENT (du lat. *ante* et *cedere*, passer devant). En Arithmétique, ce mot désigne le 1er et le 3e terme d'une proportion : le 2e et le 4e terme sont dits *conséquents*. — En Philosophie, *Antécédent*, veut dire le premier terme d'un rapport soit logique, soit métaphysique (*Voy.* RAPPORT). — En Grammaire, c'est le nom ou pronom qui précède le relatif *qui*, *lequel*, et lui impose son genre et son nombre. Dans cette phrase : *Dieu qui nous gouverne*, *Dieu* est l'antécédent du relatif *qui*.

ANTÉDILUVIEN, c.-à-d. antérieur au déluge, mot sous lequel les Géologues ont désigné d'abord tous les êtres fossiles. *Voy.* FOSSILES.

ANTÉFIXES (du lat. *ante* et *fixus*), en lat. *typi*, bas-reliefs moulés en terre cuite qui se plaquaient en frises sur la façade des maisons romaines soit pour masquer les vides au bord des toits couverts en tuiles creuses, soit par pur ornement : ils représentaient des sujets mythologiques, des rinceaux ou des figures chimériques ; souvent ils étaient peints de diverses couleurs. Les plus beaux ont été trouvés à Ardée dans le Latium.

ANTENNARIA, genre de la famille des Composés, tribu des Sénécionidées, voisin des Gnaphalium, renferme plusieurs espèces dites vulg. *Immortelles* (*Voy.* ce mot). L'une d'elles, l'*A. dioïca*, vulg. *Pied de chat*, est employée en médecine comme pectorale.

ANTENNARIUS, poisson. *Voy.* CHIRONECTE.

ANTENNE (du lat. *antenna*), vergue très-inclinée et fixée au mât par le tiers de sa longueur, les deux autres tiers s'élevant au-dessus du mât. La voile qu'elle supporte est dite *latine* et est triangulaire. Les *antennes* sont formées de plusieurs pièces d'assemblage : par leur construction, comme par leur position, elles diffèrent beaucoup des vergues adaptées à nos voiles carrées. Le nom d'*antenne* est surtout usité dans la Méditerranée.

ANTENNES, vulg. *Cornes*, filets articulés, mobiles, rétractiles, placés entre les yeux des Insectes, des Crustacés et des Myriapodes. Ells varient quant à leur forme et à leur nombre. On ignore leur destination précise, les uns en faisant l'organe du tact, les autres de l'odorat ou de l'ouïe.

ANTENNULES. *Voy.* PALPES.

ANTENOIS. *Voy.* AGNEAU.

ANTÉOCCUPATION, figure de Rhétorique. *Voy.* PROLEPSE et SUBJECTION.

ANTHÈLE (du gr. ἀνθήλη, panicule), nom donné par M. Meyer à l'inflorescence des Joncs qui consiste en panicules à rameaux longs et étalés.

ANTHÉLIE (du gr. ἀνθήλιος, opposé au soleil), météore lumineux ; c'est une image diffuse du soleil, située sur le cercle parhélique, au point diamétralement opposé ; ce phénomène est une particularité du *Halo solaire*. *Voy.* HALO.

ANTHÉLIX (du gr. ἀντί, en face, et d'*hélix*), éminence du pavillon de l'oreille, située en face de l'hélix. *Voy.* OREILLE.

ANTHELMINTHIQUES (du gr. ἀντί, contre, et ἕλμινς, ver), remèdes contre les vers. *Voy.* VERMIFUGES.

ANTHÉMIDÉES (du g.-type, *Anthemis*), sous-tribu des Sénécionidées, famille des Composées, renferme les genres *Anthemis* (Camomille), *Maruta*, *Ptarmica*, *Santolina*, *Leucanthemum*, *Matricaria*, *Pyrethrum*, *Chrysanthemum*, *Artemisia*, *Tanacetum*, *Abrotanum*, etc. — *Voy.* CAMOMILLE et CHRYSANTHÈME.

ANTHÈRE (du gr. ἀνθηρός, fleurissant). On nomme ainsi dans les fleurs un petit sac membraneux de couleur jaune, violette ou rougeâtre, de forme le plus souvent ovoïde, placé au sommet du filet de l'*étamine*, et qui renferme la poussière fécondante ou *pollen*. Les anthères sont ordinairement *biloculaires*, quelquefois *uniloculaires*, rarement *quadriloculaires*. Leur disposition varie beaucoup. L'anthère ne s'ouvre qu'à l'époque de l'entier épanouissement de la fleur : lorsque la déhiscence s'opère vers l'intérieur de la fleur, l'anthère est dite *introrse* ; si elle a lieu vers l'extérieur, elle est dite *extrorse*.

ANTHÉRIC (du gr. ἀνθέρικος, asphodèle), *Anthericum*, genre de la famille des Liliacées, considéré longtemps comme le type de la tribu des *Anthéricées*, subdivision de celle des *Asphodélées* (*Voy.* ce mot), est auj. réparti entre plusieurs genres appartenant à diverses familles. *Voy.* PHALANGIUM.

ANTHÉRIDIES, ANTHÉROZOÏDES ou ANTHÉROZOAIRES (du gr. ἄνθος, fleur, et ζῶον, animal). Les *Anthérozoïdes* sont des corps microscopiques, semences mâles qui vont au contact de l'œuf femelle assurer la reproduction sexuée, dans les plantes Cryptogames. Les cellules de la plante où naissent et se développent les anthérozoïdes sont appelées *Anthéridies*. Dans les Algues, les anthérozoïdes ont la forme d'un coin, dont la pointe (*rostre*) se distingue par une coloration plus claire, et se trouve munie de petits cils vibratiles dont le perpétuel mouvement sert à la locomotion de ces semences ; dans les Hépatiques, les Mousses, les Characées, etc., ils ont la forme d'un fil roulé en spirale; dans les Fougères, les Équisétacées, c'est un ruban spiral garni d'une grande quantité de cils vibratiles; enfin, dans les Champignons et les Lichens, ils existent encore, mais sous la forme de petits bâtonnets dénués de mouvement.

ANTHÈSE (du gr. ἄνθησις), épanouissement des fleurs. L'anthèse est soumise à l'influence du climat, de la chaleur, de la lumière, de la température, des saisons, et même de l'heure.

ANTHIAS, poisson. *Voy.* SERRAN.

ANTHIDIE (du gr. ἄνθος, fleur) *Anthidium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, groupe des Apiaires, voisin des Osmies, dont il se distingue par un corps plus large, des antennes filiformes moins épaisses, des

palpes maxillaires d'un seul article. L'*A. à 5 crochets* (*A. manicatum*), creuse son nid dans la terre et le tapisse d'un duvet arraché aux fleurs.

ANTHOCÈRE (du gr. ἄνθος, et κέρας, corne), *Anthoceros*, genre de la famille des *Hépatiques*. V. ce mot.

ANTHOCOPE (du gr. ἄνθος et κόπτω, couper), *Anthocopa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, groupe des Apiaires, détaché des Osmies, est caractérisé par ses mandibules pourvues de 3 dents et par son nid dont les cellules sont formées de pétales de fleurs que les femelles coupent à cet effet.

ANTHOLOGIE (du gr. ἀνθολογία, choix de fleurs), recueil de petites pièces de vers choisies. Outre l'*A. grecque* et l'*A. latine* (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), on cite sous ce nom les *A. arabes* de H.-A. Schultens, de Grangeret de La Grange et de Silvestre de Sacy, de nombreuses *A. françaises*, *anglaises*, etc.

ANTHOMYIE (du gr. ἄνθος et μυῖα, mouche), *Anthomyia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, tribu des Anthomyzides, assez semblables aux mouches ordinaires, et qui vivent sur les fleurs. L'*A. pluvialis*, de couleur cendrée, avec des taches noires sur le thorax, se trouve sur les Composées et les Ombellifères.

ANTHOMYZIDES (du gr. ἄνθος et μύζω, sucer), tribu de la famille des Muscides, renferme les genres *Aricia*, *Hydrophoria*, *Helemyia*, *Anthomyia*, *Cœnosia*, etc. *Voy.* MUSCIDES.

ANTHONOME (du gr. ἄνθος et νομός, pâture), *Anthonomus*, insecte Coléoptère. *Voy.* CHARANÇON.

ANTHOPHORE (du gr. ἄνθος et φορά, récolte), *Anthophora*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, groupe des Apiaires : mandibules unidentées au côté interne, palpes maxillaires de 6 articles, tarses très-velus. Ces sortes d'abeilles solitaires abondent dans les ravins arides de la Provence. L'*A. parietina* fait son nid entre les fentes des murailles : c'est un tuyau courbe en terre gâchée, divisé en cloisons dont chacune contient une larve.

ANTHOPHYLLITE (d'*anthophyllum*, clou de girofle, à cause de sa couleur), minéral de couleur rougeâtre composé de deux silicates, de magnésie et de fer [$3Mg\ddot{S}i^2 + Fe\dddot{S}i^3$], et dont les cristaux appartiennent au système du prisme droit rhomboïdal : il se trouve à Kongsberg, en Norwége, et au Groënland.

ANTHOSIDÉRITE (du gr. ἄνθος et σίδηρος, fer), minéral composé de fer et de silice [$3\dot{F}e\dddot{S}i^3 + 2Aq$].

ANTHOXANTHUM (du gr. ἄνθος et ξανθός, jaune), nom scientifique du genre FLOUVE.

ANTHRACITE (du gr. ἄνθραξ, charbon), vulg. *Houille éclatante*, *Charbon incombustible*, substance noire, d'un éclat miroitant, friable, brûlant lentement, sans répandre de fumée ni d'odeur : ces derniers caractères la distinguent de la houille. L'anthracite est composé de carbone, de silice, de fer, avec traces d'hydrogène et de matières terreuses. Ce minéral a les mêmes usages que la houille ; il produit une chaleur intense, mais il est très-difficile à allumer. C'est avec l'anthracite pulvérisé, uni à de la houille et à une petite quantité d'argile, que sont faites les bûches économiques, que l'on place au fond des cheminées. — L'anthracite se rencontre dans les terrains de sédiment plus anciens que le terrain houiller. Les gîtes les plus considérables en France, sont ceux des bords de la Loire, entre Angers et Nantes ; ils se prolongent dans l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et la Sarthe. Il en existe des dépôts énormes aux États-Unis.

ANTHRAX (du gr. ἄνθραξ), tumeur inflammatoire du tissu cellulaire sous-cutané et de la peau, très-dure et très-douloureuse, offrant à son centre une escarre noire entourée d'un cercle rouge et luisant. On distingue : 1° l'*A. bénin* ou *furonculeux*, se terminant comme le *Furoncle* par la formation et la chute d'un *bourbillon* (*Voy.* FURONCLE) ; 2° l'*A. malin* ou *pestilentiel*, plus connu sous le nom de *Charbon*. *Voy.* ce mot.

ANTHRAX, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes. Les Anthrax sont noirs ; ils volent avec une grande rapidité. On les voit souvent planer au-dessus des fleurs, et en puiser le suc, sans s'y poser, en imprimant à leurs ailes un mouvement vibratoire. Principales espèces : l'*A. circumdata*, l'*A. venusta*, et l'*A. sinuata* ou *Morio*.

ANTHRÈNE (du gr. ἀνθρήνη, guêpe), genre de petits Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, n'a rien de commun avec les guêpes. Il a pour type l'*A. des musées*, dont la larve est le fléau des collections d'histoire naturelle. On trouve les Anthrènes par milliers sur les fleurs, où leur corps globuleux fait l'effet de gouttes d'eau. Cet insecte contrefait le mort quand on le touche.

ANTHRIBE, insecte. *Voy.* BRUCHE.

ANTHRISCUS, un des noms latins du *Cerfeuil*.

ANTHROPOÏDE. *Voy.* DEMOISELLE DE NUMIDIE.

ANTHROPOLITHE (du gr. ἄνθρωπος, homme, et λίθος, pierre). *Voy.* HOMME FOSSILE.

ANTHROPOLOGIE (du gr. ἄνθρωπος, et λόγος, discours). Dans la seconde moitié du dernier siècle, ce nom s'appliquait à l'étude de l'homme considéré au double point de vue physique et psychologique ; tels sont divers traités publiés en Allemagne : l'*Anthropologie médicale et philosophique* de Platner (1772), l'*Anthropologie pragmatique* de Kant (1798), etc. Auj. en France, il désigne plus particulièrement l'histoire naturelle de l'*Homme* (*Voy.* ce mot). L'Anthropologie traite les questions suivantes : 1° *Place de l'homme parmi les êtres vivants*. Les auteurs qui ne considèrent que les caractères anatomiques et physiologiques font de l'homme l'ordre des *Bimanes* ou le classent parmi les *Primates* (*Voy.* ces mots) ; ceux qui tiennent compte de ses facultés intellectuelles et morales en forment le *Règne humain*. — 2° *Unité de l'espèce humaine*. Les *polygénistes* supposent que les races différentes constituent autant d'espèces et ne peuvent descendre d'ancêtres communs, quelque haut qu'on remonte ; les *monogénistes* admettent l'origine commune de tous les hommes et leur unité spécifique, doctrine qui a pour elle la plus grande probabilité. — 3° *Origine de l'homme*. Scientifiquement, il est impossible de déterminer le mode d'apparition de l'homme sur la terre ; l'observation ne fournit aucune donnée à cet égard. Cependant quelques auteurs, s'inspirant des idées de Lamarck et de Darwin, n'ont pas craint d'avancer que les diverses populations du globe descendent du singe (*Voy.* ESPÈCE). On leur a objecté avec raison que, même en faisant abstraction des différences psychologiques, l'étude de l'organisme en général, celle des extrémités en particulier, suffit pour révéler, à côté d'un plan général, des différence de forme et des dispositions accusant des adaptations spéciales et distinctes, et incompatibles avec l'idée d'une filiation. — 4° *Classification des races humaines* d'après les caractères *physiques* (caractères extérieurs, anatomiques, physiologiques, pathologiques) *intellectuels*, *moraux et religieux* (langage, industrie, institutions sociales, etc.). — 5° *Antiquité de l'espèce humaine*. On a retrouvé de nombreux restes de l'industrie humaine dans les marais tourbeux du Danemark et dans les cités lacustres récemment découvertes en Suisse, en Allemagne, etc. ; on a été ainsi conduit à admettre trois âges distincts, ceux de la pierre, du bronze et du fer (*Voy.* AGE). Enfin, on croit avoir reconnu des traces de l'existence de l'homme dans des terrains quaternaires antérieurs à la période glaciaire ; mais les preuves en paraissent jusqu'ici contestables (*Voy.* ÉPOQUES FOSSILES). — 6° *Peuplement du globe*. Les monogénistes admettent, en se fondant sur les faits généraux de la distribution géographique des êtres, ainsi que sur l'étude des types fondamentaux de notre espèce et sur les travaux de la linguistique, que le centre de création de l'espèce humaine est dans l'Asie, non loin de la région occupée par le massif central, d'où est sorti le rameau aryen de la race blanche ; des mi-

grations par terre et par mer auraient ensuite colonisé les autres contrées. Voir De Quatrefages, *Rapport sur l'Anthropologie*, 1867.

ANTHROPOMORPHES (du gr. ἄνθρωπος, et μορφή, forme), nom donné à des Singes de l'ordre des Pithécins, qui par leur organisation se rapprochent beaucoup de l'homme. Ils peuvent se tenir debout; leurs yeux sont rapprochés et dirigés en avant; leurs oreilles ressemblent à celles de l'homme, mais elles sont dépourvues de ce lobule qui est un des meilleurs témoins de la noblesse de race; leur front n'est pas aussi fuyant que chez les autres animaux; le caractère qu'on retrouve chez quelques races humaines inférieures d'avoir les bras longs existe et s'exagère encore dans ces animaux. La dentition de lait est celle de l'enfant, et à l'état adulte, ils ont la même formule dentaire que l'homme; leur intelligence est très-développée. — Ces animaux sont particuliers à l'ancien continent, et encore y sont-ils fort rares. Le plus élevé d'entre eux en organisation est le *Chimpanzé* (*Homo troglodytes*) qui vit au Gabon; viennent ensuite le *Gorille*, l'*Orang-outan* et le *Gibbon* qu'on rencontre dans l'Inde et les îles de la Sonde (*Voy.* ces mots). Ces races de Singes tendent à disparaître de la surface du globe. — Linné rangeait les *Chauves-souris* parmi les Anthropomorphes.

ANTHROPOMORPHISME, erreur de ceux qui attribuent à Dieu la forme corporelle de l'homme. Cette erreur, qui paraît naturelle aux peuples dans l'enfance, engendra l'idolâtrie dès les premiers temps; elle fut également professée dans les premiers siècles du christianisme par des hérétiques que combattirent St Épiphane, Origène et St Augustin. — On donne aussi le nom d'*Anthropomorphisme* à une autre erreur beaucoup plus répandue, parce qu'elle est moins grossière et qu'on n'y échappe que par une culture assidue de l'esprit; elle consiste à attribuer à Dieu toutes les passions, les opérations intellectuelles, les actions qui appartiennent à notre nature. Cette disposition, qui varie chez les individus selon le degré d'instruction et chez les peuples selon l'état de la civilisation, tient à ce que l'homme mêle, à l'idée que la raison lui donne de l'essence de Dieu, des données empruntées à la sensibilité et à l'imagination, facultés dont l'influence est d'autant plus grande que l'intelligence est moins développée.

ANTHROPOPHAGIE (du gr. ἀνθρωποφαγία). L'anthropophagie paraît avoir régné de tout temps chez les peuples barbares. Sans rappeler les horribles festins de Tantale, de Lycaon, de Thyeste, si célèbres dans la Fable, sans parler de Polyphème et des Lestrygons, qui, au dire d'Homère, dévorèrent les compagnons d'Ulysse, les Scythes, les Germains, les Bohèmes, les Celtes, les Carthaginois, les Éthiopiens, furent anthropophages, au rapport de Strabon et de Pline. Lors de la découverte de l'Amérique, on trouva l'anthropophagie établie chez les Caraïbes des Antilles et même dans les empires civilisés du Mexique et du Pérou. Elle règne encore dans quelques tribus sauvages du centre de l'Afrique; dans les îles de la Sonde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie. Toutefois on doit dire que le plus souvent l'homme ne se nourrit de chair humaine que quand il est pressé par la faim ou qu'il veut assouvir sa vengeance : les sauvages les plus féroces respectent ceux de leur tribu; ils ne dévorent que les ennemis pris à la guerre ou les victimes offertes en sacrifice.

ANTHUSINÉES (du g.-type *anthus*, pipit), famille d'Oiseaux. *Voy.* ALAUDIDÉS et PIPIT.

ANTHYLLIDE (du gr. ἀνθυλλίς), *Anthyllis*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées-Génistées. L'*A. vulnéraire* est une herbe indigène à fleurs jaunes qui passe pour vulnéraire. L'*A. barbe de Jupiter* est un arbrisseau du Levant de 1m,30 à 1m,60, à feuilles persistantes, qui donne de mars en mai de petites fleurs jaunes en bouquets.

ANTIARIS (du mot japonais *antjar*), genre de la famille des Urticées, particulière à l'île de Java. Une espèce, le *Boun-upas* (*A. toxicaria*), plante à écorce lisse, épaisse, blanchâtre, à feuilles alternes, ovales, d'un vert pâle, produit un poison extrêmement violent : c'est un suc blanc ou jaunâtre, laiteux et visqueux; les Javanais s'en servent pour empoisonner leurs flèches. Les chimistes en ont extrait le principe vénéneux en le traitant par l'alcool : sa composition est $C^{14}H^{10}O^5+2HO$.

ANTICHRÈSE (du gr. ἀντίχρησις), contrat par lequel un débiteur, en garantie de sa dette, remet au créancier un immeuble avec la faculté d'en percevoir les fruits, à la charge de les imputer annuellement sur les intérêts et ensuite sur le capital de la créance (C. Nap., art. 2085-2091). C'est ce qu'on nommait *mort-gage*. — Celui au profit de qui l'*antichrèse* est consentie est appelé *antichrésiste*.

ANTICHTHONES. *Voy.* SAISONS.

ANTICIPATION (du lat. *anticipatio*). En Philosophie, *Anticipation* (en gr. πρόληψις) est un terme employé par les Épicuriens et par les Stoïciens pour désigner une notion générale, servant à *concevoir à l'avance* un objet qui n'a pas encore été perçu par les sens. Dans la philosophie de Kant, c'est un jugement *à priori*. — *Voy.* PROLEPSE.

En termes de Commerce, on nomme ainsi les avances sur consignation de marchandises, avances que les négociants sont dans l'usage de faire à leurs correspondants qui leur envoient des marchandises en commission, et leur adressent des cargaisons. Les anticipations sont ordinairement d'un tiers du montant de la facture. — *Voy.* BAIL.

ANTIDATE (d'*anti* pour *ante*, avant, et *date*), date d'un acte antérieure à celle qu'il devrait réellement avoir. L'*antidate* peut, dans un acte public, constituer le crime de faux, surtout lorsqu'elle tend à porter préjudice à autrui : elle est souvent une cause de nullité. L'art. 139 du Code de Commerce défend, à peine de faux, d'antidater les ordres des billets ou lettres de change. La formalité de l'enregistrement a pour objet de prévenir l'*antidate* des actes.

ANTIDOTE (du gr. ἀντίδοτος), synonyme de *Contre-poison*. *Voy.* POISON.

ANTIENNE (du gr. ἀντιφωνία), paroles tirées des livres saints, étaient dans l'origine chantées à l'office par deux chœurs qui *se répondaient* alternativement. Auj. l'antienne est un chant ou un récitatif qui précède ou suit les psaumes ou les cantiques; quelquefois pourtant on les chante seules : ce qui arrive dans les antiennes solennelles, comme celles de commémoraison ou de procession. — On donne aussi ce nom à quelques prières en l'honneur de la Vierge, comme le *Salve Regina* et l'*Alma Redemptoris mater*.

ANTILOPE (du gr. ἀνθάλωψ), genre de Mammifères, de l'ordre des Bisulques ruminants et de la famille des Bovidés, se place entre les Cerfs, les Chèvres et les Bœufs. Les Antilopes se distinguent par leurs cornes creuses, entourant un noyau osseux; par leurs formes gracieuses, leur légèreté à la course, leur vue perçante, la finesse de leur ouïe et de leur odorat; elles sont timides, paisibles, sociables, et vivent ordinairement en troupes. On les trouve principalement dans l'Afrique centrale; cependant il en existe aussi plusieurs espèces en Asie; on en a même trouvé en Europe et en Amérique. — Cuvier avait divisé le genre Antilope en 11 sous-genres, dont voici les caractères avec les espèces principales : 1° *Cornes annelées à double courbure, pointes en avant, en dedans ou en haut* (Gazelle, Corinne, Kevel, Springbock, Saïga, Nanguer); 2° *C. annelées à triple courbure* (A. des Indes; A. de Nubie); 3° *C. annelées à double courbure, pointes en arrière* (Bubale, Caama); 4° *C. petites, droites ou peu courbées* (A. laineuse, A. plongeante, Klip-springer ou Sauteur des rochers, Grimme, Guevei); 5° *C. annelées à courbure simple, pointe en avant* (Nagor); 6° *C. annelées droites ou peu courbées, plus longues que la tête* (Pasan, Algazel); 7° *C. annelées à courbure simple, pointe en arrière* (A. bleue, A. chevaline, A. de Sumatra); 8° *C. à arête*

spirale (Coudous, Canna); 9° *C. fourchues* (Cabril); 10° *Quatre cornes* (Tchicarra); 11° *Deux cornes lisses* (Nilgau, Chamois ou Isard, Gnou). — M. Gervais fait des Antilopes la tribu des *Antilopins* et y distingue 15 genres : *Alcélaphes, Connochètes, Strepsicères, Anoas, Portax, Tragélaphes. Oryx, Gazelles, Capricornes, Antilocapres, Dicranocères, Chamois, Pantholops, Saïgas* et *Céphalophes*.

ANTIMOINE, *Antimonium, Stibium*, métal d'un blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, se rapprochant beaucoup de l'arsenic, avec lequel il est souvent mêlé, d'une densité d'env. 6,75, se fond à env. 480°, se volatilise au rouge blanc et brûle au contact de l'air en répandant d'abondantes vapeurs blanches d'*oxyde d'antimoine*, qui se condensent sur les corps froids en petits cristaux blancs et brillants, appelés autrefois *fleurs argentines* ou *neige d'antimoine*. — Il se rencontre rarement dans la nature à l'*état natif*; on l'extrait du *sulfure*, nommé aussi *stibine*, qui fond à la seule flamme d'une bougie. On préparait autrefois avec ce sulfure une foule de médicaments destinés à combattre les affections cutanées chroniques, le rhumatisme, la goutte, etc. On le fait encore entrer dans la préparation de certaines décoctions sudorifiques. Les anciens chimistes donnaient le nom de *crocus metallorum* (safran des métaux) et de *verre d'antimoine* à l'antimoine sulfuré plus ou moins grillé, et contenant une certaine quantité d'oxyde.

L'antimoine forme avec l'oxygène trois combinaisons: l'*acide antimonieux* (Sb^2O^3), l'*oxyde antimono-antimonique* (Sb^2O^4) et l'*acide antimonique* (Sb^2O^5). En outre, il forme avec les acides un grand nombre de sels : on sait que l'*émétique* n'est qu'un tartrate d'antimoine et de potasse. — On reconnaît, en général, les combinaisons de l'antimoine au sulfure orangé qui se précipite par l'addition de l'hydrogène sulfuré à leur solution, ainsi qu'aux taches caractéristiques qu'elles donnent avec l'appareil de Marsh.

L'antimoine entre dans un grand nombre d'alliages; il sert à donner aux métaux de la dureté et les rend cassants : c'est surtout avec l'étain, le plomb, le bismuth qu'on l'allie. Ces alliages servent à faire des poteries d'étain, des ustensiles de ménage, les théières anglaises en *métal de la reine*, les couverts en *métal d'Alger*, les caractères d'imprimerie, etc. Les ustensiles formés de ces alliages sont très-brillants, mais se ternissent promptement.

On a nommé *Beurre d'A.*, un chlorure d'antimoine employé en médecine et dans l'industrie (*Voy.* CHLORURE; *A. diaphorétique*, une combinaison d'antimoine et de potasse qu'on prescrit comme sudorifique, etc.

C'est à Basile Valentin, moine du XVe siècle, qu'on attribue la découverte de l'antimoine métallique. Le sulfure était fort anciennement connu; il est déjà mentionné par Hippocrate et Galien. Dioscoride le cite sous le nom de *mimmi*, Pline sous celui de *stibium*. Les alchimistes lui attribuaient des propriétés merveilleuses et lui donnaient le titre de *régule* ou petit roi; ils ont découvert presque tous ses composés et en ont tiré des remèdes puissants (*Voy.* ANTIMONIAUX). — Quant à l'origine du nom, on conte que le moine Valentin, ayant remarqué l'action purgative exercée sur des animaux par une préparation d'antimoine, imagina de s'en servir pour traiter ses confrères, mais que tous en moururent; de là, dit-on, le nom d'*antimoine*, c.-à-d. contraire aux moines. D'autres dérivent ce nom de ce qu'on avait cru d'abord que ce métal ne se trouvait *jamais seul* (*anti monos*, opposé à la solitude).

ANTIMOINE NATIF OU RÉGULE D'ANTIMOINE. Il se rencontre en petites masses laminaires ou lamellaires présentant des clivages parallèles aux faces d'un rhomboèdre basé, assez voisin de l'octaèdre régulier, ce qui pendant longtemps avait fait croire que l'antimoine cristallisait dans le système cubique. On le trouve seul ou mélangé à l'arsenic, dans le Dauphiné, au Hartz, en Bohême, en Suède, etc.

ANTIMOINE OXYDÉ ou *A. blanc*. On distingue : 1° l'*Exitèle* [$\ddot{S}b$] qui cristallise en prismes, souvent aciculaires, du système clinorhombique. Ce minéral est blanc, nacré, très-tendre, et pèse 5,6. On le trouve à Allemont (Dauphiné), en Bohême, en Saxe, etc.; 2° la *Sénarmontite*, minéral blanc très-tendre qui cristallise en octaèdres réguliers, et se trouve dans les filons du Filfila, en Algérie; 3° la *Stibiconise*, oxyde hydraté d'antimoine [$\ddot{S}b + Aq$] : c'est un minéral jaunâtre très-tendre, pesant 3,8, qu'on trouve en enduits terreux sur l'antimoine sulfuré naturel.

ANTIMOINE OXYDÉ SULFURÉ ou *Kermès minéral*, substance naturelle [$(Sb^2, S^2)\ddot{S}b$], qu'on rencontre sous formes d'enduits pulvérulents, ou quelquefois en aiguilles qui sont des prismes rhomboïdaux. Il est de couleur rouge sombre, tendre et friable, et pèse 4,6. On le trouve à Allemont (Dauphiné), en Saxe, en Hongrie, en Transylvanie, en Toscane. *Voy.* KERMÈS.

ANTIMOINE SULFURÉ, ou *Stibine* [$Sb S^3$], minéral qu'on rencontre sous forme compacte, lamellaire, bacillaire, aciculaire et cristallisé. Les cristaux sont des prismes du système orthorhombique, quelquefois cylindroïdes. Il est gris de plomb, possède l'éclat métallique, est fragile et pèse 4,5. Il forme des filons dans les granits ou les micaschistes, dans l'Ardèche, la Lozère, le Puy-de-Dôme, le Gard ; on le trouve également en Hongrie, en Transylvanie, etc.

ANTIMOINE SULFURÉ NICKÉLIFÈRE ou *Antimonickel* [$Ni Sb^2 + Ni S^2$], minéral généralement compacte ou lamellaire, rarement cristallisé; ses cristaux appartiennent au système cubique. Il est gris d'acier, fragile, et pèse 6,5. On le rencontre dans les filons de cobalt en Westphalie.

ANTIMOINE SULFURÉ PLOMBIFÈRE. On distingue : 1° la *Zinkénite* [$Sb^2S^3 + PbS$], minéral gris d'acier, d'un éclat métallique, pesant 5,3, qui cristallise en prismes hexaèdres et qui a été trouvé à Stolberg au Hartz ; 2° la *Jamesonite* [$2Sb^2S^3 + 3PbS$], qui cristallise en prismes rhomboïdaux droits; est grise, avec éclat métallique, et pèse 5,6 : on l'a trouvée dans les mines de Cornouailles. — La *Myargyrite*, la *Psaturose*, la *Berthiérite*, la *Plagionite*, la *Bournonite*, la *Polybasite*, la *Panabase*, etc., ne sont que des sulfures multiples d'antimoine et de différents métaux.

ANTIMONIATES, sels formés par l'acide antimonique et une base métallique.

ANTIMONIAUX, classe de médicaments dont l'antimoine est la base ou le principe actif. Les principaux sont l'*émétique*, le *soufre doré* et le *kermès*, que les praticiens prescrivent contre les scrofules, les maladies chroniques de la peau, celles des organes pulmonaires et des viscères abdominaux. Beaucoup d'antimoniaux sont des poisons irritants.

ANTIMONICKEL. *Voy.* ANTIMOINE SULFURÉ.

ANTIMONIEUX (ACIDE) et ACIDE ANTIMONIQUE. *Voy.* ANTIMOINE.

ANTIMONITES, sels formés par l'acide antimonieux et une base métallique.

ANTIMONIURES, combinaisons de l'antimoine avec un autre métal. On rencontre plusieurs antimoniures dans la nature, notamment l'antimoniure d'argent (*discrase*), de plomb (*plomb antimonié*), etc.

ANTINOMIE (du gr. ἀντινομία). Kant nomme ainsi, dans sa *Critique de la raison pure*, la contradiction qui résulte, selon lui, des lois mêmes de la raison humaine, quand nous sortons des limites de l'expérience; c'est ainsi que l'on peut essayer de soutenir à la fois que le monde est éternel, ou qu'il a eu un commencement; qu'il est infini, ou qu'il doit avoir des bornes; que la matière est divisible à l'infini, ou que la divisibilité infinie est impossible; qu'il y a une cause libre dans le monde, ou que tout est soumis à la fatalité ; que tout est contingent, ou qu'il existe un être nécessaire. Kant en conclut à l'impuissance de la raison humaine. *Voy.* SCEPTICISME.

En Droit, on nomme *Antinomies*, les contradictions qui existent entre deux lois ou entre deux dispositions d'une même loi.

ANTINOÜS, constellation de l'hémisphère boréal située au midi de l'Aigle. *Voy.* Aigle.

ANTIODONTALGIQUES. *Voy.* Dents et Odontalgie.

ANTIPATHES (du gr. ἀντιπαθής, contraire), ordre de la classe des Polypes coralliaires caractérisé par 6 tentacules simples autour de la bouche. Les Antipathes ont une grande analogie avec les *Gorgones* ou *Arbres de mer*. Ils fournissent plusieurs variétés de *corail noir*.

ANTIPATHIE (du gr. ἀντιπάθεια), penchant qui, par un mouvement instinctif et non raisonné, nous éloigne d'une personne ou d'une chose. Il semble commun à l'homme et à l'animal. Il est le principe des affections malveillantes, comme la *sympathie* est le principe des affections bienveillantes.

ANTIPHLOGISTIQUE (du gr. ἀντί, contre, et φλογίζω, enflammer), se dit du traitement et des médicaments propres à combattre l'inflammation. Ce traitement était préconisé surtout par l'école de Broussais.

ANTIPHONAIRE (du b.-lat. *antiphonarium*), livre d'Église contenant le chant des matines, des laudes et autres heures, et offrant en même temps les répons et les versets, le tout noté en plain-chant. — Le pape Grégoire le Grand passe pour être le premier auteur de ces recueils.

ANTIPHONEL, mécanisme qui s'adapte à un orgue, à un harmonium ou à un piano, et exécute sur ces instruments les airs les plus difficiles. Ce mécanisme se compose d'une boite oblongue, recouverte d'une plaque de métal percée d'une série de petites ouvertures très-rapprochées, laissant passage à des becs d'acier qui font saillie. Ces becs se prolongent à l'intérieur de la boîte et correspondent aux touches de l'instrument. Les airs ordinaires sont notés à l'aide de pointes implantées sur une roue que met en mouvement une simple manivelle. Les airs plus compliqués sont notés sur une planchette de bois ; on place cette planchette sur l'appareil et on la met en mouvement à l'aide d'un levier. On comprend que dans l'un et l'autre cas, les pointes rencontrant en passant les becs d'acier en saillie, ceux-ci s'abaissent et transmettent le mouvement aux touches. — L'Antiphonel a été inventé en 1846 par M. A. Debain.

ANTIPHRASE (du gr. ἀντίφρασις), figure de Rhétorique par laquelle on emploie une locution, une phrase, dans un sens contraire à sa signification et à la pensée même de celui qui parle ; il s'y mêle un certain degré d'ironie. C'est par antiphrase que les Grecs nommaient les Furies *Euménides*, c.-à-d. *bienveillantes* ; la mer Noire, *Pontus Euxinus*, ou *mer hospitalière* ; que deux des Ptolémées, qui avaient fait périr les auteurs de leurs jours, furent surnommés *Philopator*, *Philométor* (qui aime son père, sa mère), etc.

ANTIPODES (du gr. ἀντίπους), se dit et des points diamétralement opposés du globe terrestre, et des hommes qui habitent les contrées placées dans cette situation. Ces hommes ont effectivement les pieds diamétralement opposés. Les antipodes de Paris sont dans le Grand-Océan, au S.-E. de la Nouvelle-Zélande. Les antipodes éprouvent à peu près les mêmes degrés de chaleur et de froid, et ont des jours et des nuits d'une égale longueur, mais à des époques opposées : ainsi, quand il est midi pour l'un des antipodes, il est minuit pour l'autre ; et lorsque pour l'un les jours ont atteint leur plus grand accroissement, ils sont pour l'autre au point le plus court.

Les antipodes ont été le sujet de nombreuses controverses chez les anciens : Lactance se moque de ceux qui croyaient aux antipodes ; St Augustin combat aussi leur existence ; le pape Zacharie censura le prêtre Virgile pour avoir soutenu une opinion analogue. L'incrédulité générale qui régnait à l'égard des antipodes est un des plus grands obstacles qu'ait rencontrés Christophe Colomb pour faire approuver son projet de voyage. Le succès de ce voyage commença la démonstration des antipodes ; elle fut complétée par la navigation de Magellan autour du monde.

ANTIPUTRIDES. *Voy.* Putréfaction.

ANTIPYRÉTIQUES. *Voy.* Fébrifuges.

ANTIQUAIRE, savant qui s'occupe de l'étude des monuments et des objets antiques ; on dit de préférence auj. *Archéologue* et l'on ne donne plus guère le nom d'*antiquaires* qu'à certains amateurs qui, souvent sans études préparatoires, font des collections de fragments, de médailles, d'objets antiques, ou qu'on leur vend pour tels. — Les antiquaires ont formé en France et à l'étranger plusieurs sociétés qui se livrent surtout à l'étude des antiquités nationales : la plus ancienne est celle de Londres, qui date de 1572 ; la *Société des Antiquaires de France*, fondée en 1805 sous le titre d'*Académie celtique*, a pris son nom actuel en 1814 ; on peut citer encore la *S. des A. de Normandie*, fondée en 1824, la *S. des A. de la Morinie* (1832), la *S. des A. de l'Ouest* (1835), la *S. des A. de Picardie* (1839), etc. *Voy.* Antiquités, Archéologie.

ANTIQUES. On comprend sous ce nom les médailles, statues, bas-reliefs, pierres gravées des temps anciens qui nous sont parvenues ; il y a au Louvre une *Salle des antiques* qui renferme d'immenses richesses (*Voy.* Musées). Londres, Vienne, Dresde, Munich, Rome, Naples, Florence, etc., possèdent également de riches collections d'antiques. Les savants modernes qui ont écrit avec le plus de goût sur les *Antiques* sont : Visconti, Winckelmann, Wolff, Heyne, Bouterweck, Bœttiger, etc.

ANTIQUITÉS. L'étude des antiquités embrasse tout ce qui concerne les temps anciens : institutions, croyances, usages, monuments, objets d'art, médailles, inscriptions, ustensiles, etc. Elle a été l'objet de travaux immenses, parmi lesquels on remarque : les *Trésors d'Antiquités* d'Ugholini, de J. Gronovius, de J.-G. Grævius, de Sallengre, ceux de Poleni, A. Pfeiffer, Bauer, etc., les ouvrages de Potter, Lambert Bos, Havercamp, relatifs à la Grèce ; de Rosini, Nieuport, Pitiscus, Maternus, Heyne, relatifs à Rome ; de Muratori sur l'Italie au moyen âge ; les recherches de Grupen, Heineccius, Hummel, Rœssig, sur les *A. teutoniques* ; de J. Martin, La Sauvagère, sur les *A. gauloises* ; de W. Baxter sur les *A. britanniques* ; d'Alex. Lenoir et de Dusommerard sur les *anciens monuments français*. — Les *A. grecques* de Robinson, les *A. romaines* d'Adam, les *Dict. de l'Antiquité* de N. Bouillet (1826), de Ritschl, etc., sont des livres classiques. *Voy.* Archéologie.

ANTIRRHINÉES (du gr. ἀντίῤῥινον), tribu de la famille des Scrofulariées, a pour type le genre *Antirrhinum*, vulg. *Muflier*. *Voy.* ce mot.

ANTISCIENS (du gr. ἀντί, contre, et σκία, ombre), se dit, en Géographie, des peuples situés sous le même méridien, les uns au-dessus, les autres au-dessous de l'équateur. Ils voient passer le soleil au méridien dans le même instant, mais leurs ombres sont opposées. Il ne faut pas les confondre avec les *Antœciens*.

ANTISCORBUTIQUES, substances propres à combattre le scorbut : on les choisit dans la classe des excitants et des toniques. Telles sont le citron, le cochléaria, le cresson, la fumeterre, la gentiane, le houblon, le trèfle d'eau, le raifort sauvage, la becabunga, les alliacées, le quinquina, la quassia amara, etc. On prépare avec ces substances des médicaments dits *antiscorbutiques*, dont on trouve la formule dans le *Codex*. *Voy.* Scorbut.

ANTISCROFULEUX, substances ou médicaments propres à combattre les scrofules. Les *antiscrofuleux* appartiennent presque tous à la classe des amers et à celle des toniques ; on les choisit de préférence parmi les crucifères et les alliacées. Le *Codex* donne les formules d'un grand nombre de préparations antiscrofuleuses, telles que la *teinture de gentiane*, et plusieurs *élixirs* qui ont pour base le carbonate d'ammoniaque ou de soude. — Auj. ce sont les préparations d'iode et l'huile de foie de morue qui sont le plus généralement administrées contre les scrofules.

ANTISEPTIQUES (du gr. ἀντί, contre et σῆψις, putréfaction). On a proposé comme tels des remèdes

fort divers : les véritables *antiseptiques* sont pris dans la classe des acides, des astringents, des toniques, des stimulants. Depuis quelque temps l'acide phénique est devenu de mode comme antiseptique.

ANTISPASMODIQUES, ANTISPASTIQUES, remèdes propres à combattre les *spasmes*, c.-à-d. à ramener à l'état normal la sensibilité des muscles et des nerfs trop irrités, et à combattre les convulsions : tels sont les gommes-résines fétides, le musc, l'ambre gris, le castoréum, l'ammoniaque, le camphre, les plantes aromatiques (sauge, mélisse, menthe); les eaux distillées de fleurs de tilleul et d'oranger, de lis, de muguet; les préparations éthérées, etc. Il faut apporter de la réserve dans l'emploi des antispasmodiques et ne pas confondre les spasmes purement accidentels avec les maladies spasmodiques. *Voy.* SPASME.

ANTISTROPHE (du gr. ἀντιστροφή, retour), contre-partie de la strophe dans la poésie lyrique des Grecs. On la nommait ainsi, parce que, primitivement, le chœur chantait les odes sacrées en faisant le tour de l'autel ; et qu'après avoir chanté la *strophe* en marchant dans un sens, le chœur chantait l'*antistrophe* en revenant sur ses pas.

ANTISYPHILITIQUES. Ce sont les sudorifiques, le gaïac, la squine, le sassafras, la salsepareille, et par dessus tout le mercure.

ANTITHÈSE (du gr. ἀντίθεσις, opposition), figure de style qui oppose les pensées aux pensées, les mots aux mots. Ce vers de Corneille dans *Cinna* (II, 1) offre un bel exemple d'antithèse :

Et monte sur le faîte, il aspire à descendre.

L'antithèse plaît infiniment par le contraste qu'elle présente à l'esprit ; mais il est facile d'en abuser. On a justement blâmé cette antithèse que Racine met dans la bouche de Pyrrhus (*Andr.*, I, 4) :

Brûlé de plus de feux que je n'en *allumai*.

ANTOECIENS (du gr. ἀντί, contre, et οἰκία, habitation), se dit, en Géographie, des peuples situés sous le même méridien, mais sous des parallèles opposés à égale distance au-dessus et au-dessous de l'équateur. Toutes les heures du jour et de la nuit sont les mêmes pour les antœciens ; mais les saisons sont opposées et quand les jours sont longs pour les uns, ils sont courts pour les autres, et réciproquement. Il ne faut pas les confondre avec les *Antisciens*.

ANTOFLE (du lat. *anthophyllum*), clou de girofle. *Voy.* GIROFLIER.

ANTONOMASE (du gr. ἀντονομασία), figure de Rhétorique dans laquelle on emploie le nom commun pour le nom propre (le *Sage*, le *Roi prophète*, l'*Apôtre*, l'*Orateur romain*, pour Salomon, David, St Paul, Cicéron), ou le nom propre pour le nom commun (un *Crésus*, un *Achille*, pour un riche, un brave);

Un *Auguste* aisément peut faire des *Virgiles*.

ANUMBI, oiseau. *Voy.* FOURNIER.

ANUS (du lat. *anus*), orifice du rectum, s'ouvre et se ferme par l'action d'un muscle annulaire, le *sphincter de l'anus*. L'anus peut être le siége d'une foule de maladies, telles que rétrécissements, paralysie, fissures, fistules, tumeurs, hémorroïdes, etc. — On appelle *A. artificiel* une ouverture pratiquée par l'art pour remédier à l'*imperforation* ou défaut congénital de l'anus, ou bien celle qui se produit par perte de substance de l'intestin, résultant soit d'une plaie pénétrante de l'abdomen, soit d'une gangrène, à la suite d'une hernie étranglée. Dans ces deux cas, l'*A. artificiel* est le seul moyen de conserver la vie.

Chez la plupart des Animaux supérieurs, chez les Insectes, les Crustacés et même les Annélides, l'anus est, comme chez l'Homme, situé à la partie postérieure. Dans beaucoup de Mollusques et de Zoophytes, il est plus ou moins rapproché de la bouche ou se confond même avec elle.

ANXIÉTÉ. *Voy.* ANGOISSE.

AORISTE (du gr. ἀ priv., et ὁριστός, défini), un des temps passés des verbes grecs, exprime tantôt une action d'habitude, tantôt une action faite à une époque déterminée ; il est alors analogue à notre prétérit défini. Il répond aussi quelquefois au plus-que-parfait. C'est le temps historique par excellence. Les verbes grecs peuvent avoir deux aoristes qu'on appelle 1er et 2e et qui diffèrent par la forme plutôt que par le sens. Les Allemands appellent le 1er *A. faible*, le 2e *A. fort*.

AORTE (du gr. ἀορτή), *Grande artère*, *Vaisseau dorsal*, principale artère du corps destinée à porter le sang rouge dans tous les organes. Elle part du ventricule gauche du cœur, s'élève d'abord un peu au-dessus, et se recourbe ensuite (*crosse de l'aorte*) pour descendre jusqu'au bassin (*A. descendante*, *thoracique* ou *abdominale*). — L'aorte varie, selon les animaux, d'étendue, de formes et de disposition. Quelques animaux, comme la sèche, ont deux aortes.

L'aorte, chez l'Homme, peut être le siége de maladies graves : la plus commune est l'anévrisme. L'inflammation de l'aorte prend le nom d'*aortite*. A. Cooper et M. James ont tenté sans succès la ligature de l'aorte dans des cas d'anévrisme désespérés.

AORTIQUES (VALVULES). Ce sont trois petites valvules en forme de nids d'hirondelle qui sont situées à l'orifice aortique du ventricule gauche : elles empêchent le sang de retomber de l'aorte dans le ventricule, quand il a été expulsé par la contraction de ce dernier.

AOUT (du lat. *augustus*). Ce mois se nommait d'abord *sextilis*, parce qu'il était le 6e de l'année de Romulus, qui n'avait que 10 mois. Il devint le 8e de l'année de Numa, qui ajouta 2 mois à celle de Romulus; mais il n'en conserva pas moins son nom primitif de *sextilis* jusqu'à Auguste : on lui donna le nom de cet empereur en mémoire des victoires qu'il avait remportées pendant ce mois, l'an 8 av. J.-C. Sa durée est de 31 jours. — Le mois d'août est dans nos climats celui où mûrissent les blés et la plupart des fruits : de là l'expression *aoûter* ou *s'aoûter*, devenir mûr.

APAGOGIE (du gr. ἀπαγωγή), démonstration indirecte. *Voy.* RÉDUCTION A L'ABSURDE.

APALANCHE, plante. *Voy.* PRINOS.

APANAGE. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

APATHIE (du gr. ἀπάθεια), exemption de passion. Les Stoïciens entendaient par ce mot l'anéantissement des passions par la raison, insensibilité volontaire qui est le triomphe de la liberté et l'apanage du vrai sage. — Les Épicuriens et les Pyrrhoniens recommandaient également l'*apathie* (qu'ils nommaient aussi *ataraxie*, imperturbabilité), comme le souverain bien, comme le but de la sagesse.

APATITE. *Voy.* CHAUX PHOSPHATÉE.

APEPSIE. *Voy.* DYSPEPSIE.

APERCEPTION, mot créé par Leibnitz, qui le définit en ces termes : « La *perception*, c'est l'état intérieur de la monade représentant les choses externes, et l'*aperception* est la conscience ou la connaissance réflexive de cet état intérieur, laquelle n'est pas donnée à toutes les âmes. »

APÉREA ou *Cochon d'Inde*. *Voy.* COBAYE.

APÉRITIFS (du lat. *aperire*, ouvrir), substances auxquelles l'ancienne médecine attribuait la propriété de rétablir la liberté dans les voies digestives, biliaires, urinaires, etc., soit en *désobstruant*, en *désopilant* les pores, les canaux, les glandes; soit en *atténuant* ou en *incisant* les humeurs épaissies. Il y avait 5 *racines apéritives*, l'ache, la carotte, la chicorée sauvage, le chiendent et la patience. On appelait *apéritifs mineurs*, les amers, certains sels purgatifs, les ferrugineux, etc. *Voy.* DIURÉTIQUES, OBSTRUCTION, etc.

APÉTALES (du gr. ἀ priv., et πέταλον, pétale), se dit, en Botanique, des fleurs dépourvues de pétales, et par conséquent de corolles, comme les Lauriers et les Amarantes. Tournefort et de Jussieu ont fait entrer ce terme dans leurs classifications.

APHANÈSE. *Voy.* CUIVRE ARSÉNIATÉ.

APHANITE (du gr. ἀφανής, invisible; parce que ses éléments sont difficiles à distinguer), roche compacte ou grenue, verdâtre ou noirâtre, formée d'amphibole ou de pyroxène suivant les uns, de feldspath selon d'autres. Elle présente souvent des cavités renfermant du calcaire, du quartz, de l'épidote ou même de la pyrite. Elle est du même âge que la diorite.

APHÉLIE (du gr. ἀφ pour ἀπό, marquant éloignement et ἥλιος, soleil), point de l'orbite d'une planète où elle se trouve à sa plus grande distance du soleil. Il est l'opposé du *périhélie*, point de l'orbite où la planète se trouve à sa plus petite distance du soleil. *Voy.* ABSIDE.

APHÉRÈSE (du gr. ἀφαίρεσις), figure grammaticale par laquelle on retranche une syllabe ou une lettre au commencement d'un mot, à la différence de l'*apocope*, qui s'exerce sur la fin du mot. *Las!* j'ai tant souffert! pour *Hélas! Lors*, ouvrant l'œil, pour *Alors*. *Lise* pour *Elise*, etc.

APHÉRÈSE. *Voy.* CUIVRE PHOSPHATÉ.

APHIDIENS (du g.-type *aphis*, puceron), famille d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères. Ces petits insectes, ordinairement mous, vivent sur les végétaux, dont ils pompent les sucs au moyen de leur trompe. Principaux genres : *Aphis* (Puceron), *Psylla*, *Thrips*. — On nomme *Aphidiphages* certains Coléoptères trimères qui vivent de ces insectes : tels sont les *Coccinelles* et les *Hémérobes*. *Voy.* ces mots.

APHODIE (du gr. ἄφοδος, selle), *Aphodius*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes : ses nombreuses espèces ont les habitudes des Bousiers, c.-à-d. vivent dans les fientes et les excréments. L'*A. fossor*, l'*A. fimetarius*, l'*A. conspurcatus* se trouvent aux env. de Paris.

APHONIE (du gr. ἀφωνία), privation de la voix, L'*aphonie* diffère de la *mutité* dans laquelle des sons inarticulés peuvent être émis et de l'*extinction de voix*, dans laquelle des sons articulés, mais extrêmement faibles, se font entendre. L'aphonie résulte soit des lésions affectant les organes vocaux, telle que l'inflammation de la muqueuse du larynx, l'angine gutturale, le croup, l'œdème de la glotte, la phthisie laryngée, les ulcères syphilitiques; soit de l'action subite du froid, des efforts qu'exigent le chant ou la déclamation, des cris, de la frayeur, de la colère, de certaines névroses, etc. — Les gargarismes émollients, les tisanes pectorales, les fumigations émollientes et sédatives, les sangsues et ventouses scarifiées, les vésicatoires et sétons à la nuque, les pédiluves sinapisés, les frictions avec la pommade stibiée sur la région du larynx, l'insufflation d'alun dans la gorge, les purgatifs, la cautérisation de la muqueuse laryngée, les eaux minérales sulfureuses, sont les remèdes le plus souvent prescrits.

APHORISME (du gr. ἀφορισμός), définition ou sentence dans laquelle on présente brièvement ce qu'il y a de plus important à savoir sur une chose : les aphorismes doivent renfermer en peu de mots beaucoup de sens. Cette manière de proposer la vérité convient surtout aux sciences : on connaît en Médecine les *Aphorismes* d'Hippocrate, de l'école de Salerne, de Boerhaave; en Droit, ceux de Godefroy; en Politique, ceux de Harrington. Le *Novum Organum* de Bacon est aussi écrit en aphorismes.

APHRODITE (nom mythologique), genre d'Annélides dorsibranches, de la famille des Néréididées : corps ovalaire et bordé de longues soies qui brillent des teintes métalliques les plus riches : dos garni de larges lames membraneuses disposées comme les élytres des insectes et recouvertes d'un feutrage de poils. Les Aphrodites sont communes sur nos côtes.

APHROPHORE, insecte. *Voy.* CERCOPE.

APHTHALOSE (du gr. ἄφθιτος, inaltérable, et ἅλς, sel). *Voy.* POTASSE SULFATÉE.

APHTHES (du gr. ἄφθαι), petites ulcérations blanchâtres et brûlantes qui se développent sur la muqueuse de la bouche ou du tube digestif, et se terminent ord. par cicatrisation. Les aphthes sont tantôt *idiopathiques*, tantôt *symptomatiques*. On les observe à tous les âges de la vie, quelquefois même chez les nouveau-nés. Les aphthes simples et discrets sont sans importance et cèdent promptement au repos, à la diète, aux boissons adoucissantes. Les aphthes confluents constituent une affection grave, rare dans nos contrées, mais qui peut régner épidémiquement dans les pays froids et humides : souvent alors la maladie se propage aux voies digestives et se complique d'une fièvre plus ou moins forte. — On trouve souvent des champignons microscopiques sur les aphthes; mais il ne faut pas confondre cette affection avec le *muguet*. *Voy.* ce mot.

APHYE (du gr. ἀφύη, loche), petit poisson de la Méditerranée, du genre des Gobies. — Ce nom est quelquefois synonyme de *fretin*, et s'applique également aux goujons, sardines, anchois, etc.

API (du lat. *appianum*; d'*Appius*, nom d'homme), variété de Pommier. La pomme d'api est petite, d'un rouge vif d'un côté, blanche de l'autre; la peau est très-fine; la chair est blanche, ferme et croquant sous la dent, l'eau douce et sucrée.

APIAIRES (du g.-type *apis*, abeille), tribu d'insectes Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères. On distingue : les *A. solitaires* (*Xylocopes*, *Anthidies*, *Anthocopes*, *Mégachiles*, etc.) et les *A. sociales* (*Abeilles*, *Bourdons*, *Mélipones*, etc.).

APICULTURE (du lat. *apis*, abeille, et *cultura*, culture), partie de l'Agronomie qui traite de l'éducation des abeilles. Consulter sur ce sujet les ouvrages spéciaux de MM. P. de Beauvois et de Frarière, *la Maison Rustique du* XIXe *s.*, etc. *Voy.* ABEILLE.

APIOCRINUS, genre d'Echinodermes fossiles, de la classe des Crinoïdées fixes, type de la famille des *Apiocrinidées* : calice cupuliforme, composé de nombreux articles élargis à la tige et de 4 séries de pièces dont les supérieures portent 10 bras bifurqués ou non; tige ronde, radiée à la face articulaire.

APION (du gr. ἄπιον, poire), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charançonites, voisins des Attélabes. Les larves de ces petits insectes font de grands ravages dans les récoltes de grains.

APIUM, nom latin et botanique de l'*Ache*.

APLOCRINIDÉES, famille d'Echinodermes, de l'ordre des Crinoïdées fixes. *Voy.* CRINOÏDÉES.

A-PLOMB (FIL-). *Voy.* FIL-A-PLOMB.

APLOME (du gr. ἁπλόος, simple), ou *Grenat grossulaire*, minéral de la famille des Grenats, appelé encore, suivant sa couleur, *Colophanite*, *Essonite*, *Topazolite*, etc. [Äl Si + Ca Si]. Il cristallise en trapézoèdres, ou en dodécaèdres rhomboïdaux. Sa couleur la plus habituelle est le brun, le verdâtre, le jaune orange. On le trouve en Angleterre, en Saxe, en Sibérie, dans les granits, les serpentines, etc.

APLYSIE (du gr. ἀπλυσία, saleté), *Aplysia*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, famille des Bullidés : corps charnu comme celui des Limaces, de forme oblongue, bombé en dessus, plat en dessous; coquille rudimentaire qui protège les branchies et est recouverte par le manteau. On les trouve sur les plages peu profondes, vaseuses ou sableuses. Les pêcheurs leur attribuent des qualités malfaisantes : elles rejettent, en effet, lorsqu'on cherche à les prendre, une liqueur rouge foncé et infecte que l'on a prise pour un venin mortel. Les Aplysies ont reçu le nom vulgaire de *Lièvres marins*, à cause de leurs tentacules antérieurs qui sont très-longs et creusés en forme d'oreilles.

APOCARDIA. *Voy.* ANISOCARDIA.

APOCOPE (du gr. ἀποκοπή), retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot : *Tun'*, *Vin'*, *Viden'*, p. *Tune*, *Visne*, etc. Les poëtes français usent quelquefois de l'apocope : *je voi* pour *je vois*; *encor* pour *encore*, etc.

APOCRISIAIRE (du gr. ἀπόκρισις, réponse), dignitaire du Bas-Empire, chargé de faire connaître les

décisions du souverain. Les *Apocrisiaires* formaient un corps d'officiers publics; leur chef portait le titre de *Grand apocrisiaire*, et remplissait les fonctions de chancelier, garde du sceau. — On donnait aussi ce nom à des ecclésiastiques députés par le pape près la cour de Constantinople ou de toute autre cour. — Sous la 1[re] race de nos rois et même sous Charlemagne, on nommait *Apocrisiaire* l'officier ecclésiastique appelé depuis *Grand aumônier*.

APOCRYPHES (du gr. ἀπόκρυφος, caché), livres dont l'auteur est inconnu ou supposé et dont l'autorité est douteuse. Ces livres étaient très-nombreux avant la découverte de l'imprimerie. On cite comme apocryphes, parmi les ouvrages profanes, les *Annales d'Égypte* attribuées à Thaut, les écrits attribués à Hermès Trismégiste, les *Livres sibyllins*, les *Vers dorés* de Pythagore, les *Poemes* d'Orphée et plusieurs autres livres fabriqués par l'école d'Alexandrie; les fragments d'auteurs anciens publiés par Annius de Viterbe; l'*Ézour Veidam*, donné comme une traduction du 2[e] liv. des Védas, mais en réalité écrit au XVIII[e] siècle par un pieux faussaire, etc. — Il a paru dans les premiers siècles de l'Église une foule de livres apocryphes, se rattachant, les uns à l'Ancien Testament, tels que l'*Apocalypse d'Adam*, l'*Évangile d'Ève*, le *Livre de Seth*, les *Prophéties d'Hénoch*, le *Testament de Noé*, le *Livre d'Abraham*, le *Testament des douze patriarches*; les autres, au Nouveau Testament: *Évangile selon les Hébreux*, etc. L'abbé Migne a donné un *Dictionnaire des Apocryphes*, 1858. — *Voy.* ANONYME et PSEUDONYME.

APOCYN (du gr. ἀπόκυνον), *Apocynum*, genre type de la famille des Apocynées, tribu des Échitées, se compose de plantes exotiques, vivaces et traçantes, à feuilles opposées, glabres; à fleurs régulières: calice et corolle quinquéfides, 5 étamines, ovaire double, stigmate presque sessile. Nous citerons parmi les espèces: l'*A. maritime* (*A. maritimum*), dont le suc est vénéneux; l'*A. gobe-mouche* (*A. androsæmifolium*), dont les pétales en se contractant retiennent les insectes qui s'y posent; l'*A. à feuilles herbacées* (*A. cannabinum*), plante textile comme le chanvre. Toutes sécrètent un suc laiteux qui est vénéneux.

APOCYNÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, voisine des Asclépiadées et des Loganiacées, a pour type l'*Apocyn*, et renferme en outre les *Pervenches*, les *Lauriers-roses*, etc. Endlicher la partage en 4 sous-ordres: *Carissées*, *Ophioxylées*, *Euapocynées* et *Wrightiées*, et M. Brongniart en 4 tribus: *Strychnées*, *Ophioxylées*, *Plumériées* et *Échitées*: l'Apocyn est compris dans cette dernière.

APODES (du gr. ἀ pr v., et πούς, ποδός, pied), épithète qui s'applique également aux Poissons dépourvus de nageoires ventrales, aux Serpents, aux larves des Insectes dépourvus de pattes, aux Annélides dépourvus de soie et se mouvant au moyen de ventouses placées à l'extrémité de leur corps (*Voy.* SANGSUE), etc.

APODICTIQUE (du gr. ἀποδεικτικός, démonstratif), terme que Kant a emprunté à Aristote pour désigner le jugement qui est le résultat de la démonstration et non de l'expérience, et qui, par conséquent, est au-dessus de toute contradiction.

APOGÉE (du gr. ἀπό, loin de, et γῆ, terre). Dans le système de Ptolémée qui fait tourner le soleil autour de la terre, on dit que le soleil est à l'apogée quand il est le plus loin possible de la terre: on oppose ce point au *périgée* qui est celui où le soleil en est le plus voisin. Le soleil arrive à l'apogée ou au périgée à l'instant où, dans le système de Copernic, la terre est à l'*aphélie* ou au *périhélie*. — On appelle de même *apogée* et *périgée* des planètes ou de la lune, les points où ces astres sont le plus éloignés ou le plus voisins de la terre.

APOGON (du gr. ἀπώγων, sans barbe), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, n'a point de barbillons, d'où son nom. Il a le corps long de 0[m],10 à 0[m],15, d'un très-beau rouge, à reflets dorés et argentés, aux écailles unies, larges et se détachant facilement. L'*A. commun* (*Mullus imberbis*), vulg. *Roi des rougets*, se trouve sur les côtes de la Méditerranée: sa chair est délicate. Il était estimé des anciens.

APOLLONICON, APOLLONION. *Voy.* ORGUE.

APOLOGÉTIQUE (d'*apologie*), partie de la science théologique qui a pour objet de prouver la vérité et la perfection du christianisme, et de répondre aux attaques de ses adversaires. On désigne spécialement sous le titre d'*Apologètes* ou *Apologistes* un grand nombre d'auteurs des premiers siècles qui ont écrit en ce sens: St Justin, Athénagore, Tatien, Théophile, Hermias, parmi les Grecs; Tertullien, Minutius Félix, Lactance, Arnobe, etc., parmi les Latins; et, chez les modernes, Hugo Grotius, Nœsselt, Less, Reinhard, Spalding, Rosenmuller, Balmès, A. Nicolas. On y joint quelquefois l'auteur du *Génie du Christianisme*. Otto a publié un *Corpus Apologetarum* (1847-50).

APOLOGIE (du gr. ἀπολογία). Ce mot, qui, chez les Grecs, était synonyme de défense ou plaidoyer et de mémoire justificatif (*Apologie de Socrate* par Platon et par Xénophon; *A. d'Apulée*, où cet auteur se défend contre une accusation de magie), fut ensuite employé spécialement par les premiers chrétiens pour désigner les écrits ayant pour objet la défense du christianisme et la réfutation des calomnies auxquelles il était en butte (*Voy.* APOLOGÉTIQUE). Auj. il s'emploie surtout en termes de littérature et de doctrines et diffère de la *défense* en ce que celle-ci s'adresse à des juges, tandis que l'apologie s'adresse à l'opinion publique. On peut citer en ce genre l'*Apologie d'Hérodote*, par H. Estienne, celle de Balzac par Ogier (1628), la 9e satire de Boileau; la 3e satire de Gilbert, etc.

APOLOGUE (du gr. ἀπόλογος), récit d'une action allégorique attribuée le plus souvent à des animaux, dans lequel on a pour but d'arriver indirectement à une conclusion morale et instructive: cette conclusion, qu'on appelle la *morale* de la fable, peut n'être pas exprimée. Le style de l'apologue doit être simple, familier, naturel et même naïf.

L'origine de l'apologue se perd dans la nuit des temps: on en trouve plusieurs exemples dans l'Ancien Testament (représentations de Joatham aux Sichémites, de Nathan à David, etc.); mais le véritable berceau de l'apologue est l'Inde, d'où il se répandit dans le Thibet, la Chine, la Perse et l'Arabie. Les noms de l'Indien Bidpay et de l'Arabe Lokman sont célèbres parmi les fabulistes. Chez les Grecs, on trouve des apologues dans Hésiode, Archiloque, Stésichore, Hérodote; l'apologue de Ménénius est célèbre chez les Romains, mais le véritable père de l'apologue chez les anciens, celui qui a mérité qu'on lui en attribue l'invention, est l'esclave phrygien Ésope, qu'on place au VI[e] siècle av. J.-C. Depuis, les plus célèbres fabulistes ont été: chez les Grecs, Babrius et Aphthonius, chez les Romains, Phèdre et Avianus; au moyen âge, Marie de France; en Italie, Faërne et Abstemius, auteurs de fables latines, Casti, Passeroni, Pignotti et Bertola; en Suède, Gyllenborg; en France, l'inimitable La Fontaine, Lamotte, Florian, Aubert, Le Bailly, Boissard, Arnault, Viennet; en Angleterre, J. Gay, Dodsley; en Allemagne, Gellert, Lessing, Hagedorn, Gleim, Pfeffel; en Espagne, Yriarte; en Russie, Kryloff. — Voir sur ce sujet les écrits de Lamotte, Lessing, Walckenaër, et ceux de MM. Loiseleur-Deslongchamps, A. Weber, Éd. Duméril, etc.

APONÉVROSES (du gr. ἀπονεύρωσις), membranes blanches, luisantes, très-résistantes, composées de fibres entre-croisées. On distingue: 1° les *A. partielles* ou *musculaires*, qui se continuent avec les fibres musculaires, et ne diffèrent des tendons que par leur forme aplatie; 2° les *A. générales*, ou *d'enveloppe*, ou *capsulaires*, qui recouvrent les muscles et les maintiennent en place: ces dernières présentent deux faces, l'une externe, d'un blanc nacré, qui est recouverte par un tissu cellulo-graisseux; l'autre interne,

qui est séparée des muscles par un tissu cellulaire lamelleux. A leur extrémité, les aponévroses se fixent aux saillies osseuses et chacune d'elles est munie d'un muscle tenseur. *Voy.* FASCIA.

APOPHTHEGME (du gr. ἀπόφθεγμα), dit mémorable de quelque personnage célèbre, pensée forte et exprimée laconiquement. Plutarque nous a conservé un grand nombre d'apophthegmes des anciens Lycosthène (Wolffhardt) a donné un intéressant recueil d'*Apophthegmes*.

APOPHYLLITE (du gr. ἀποφυλλίζειν, s'exfolier), substance blanche, brillante, souvent nacrée, qui cristallise en prismes à base carrée clivables parallèlement à la base; elle raye difficilement le verre et pèse de 2,335 à 2,460. C'est un silicate de chaux et de potasse [8 Ča S̈i³ + K S̈i⁶ + 16 Aq]. On la trouve dans les minerais de fer magnétique de Suède: dans les calcaires qui accompagnent les minerais de cuivre du Banat; dans les minerais de plomb du Hartz, et dans les roches basaltiques du Tyrol et des îles Féroë.

APOPHYSES (du gr. ἀπόφυσις). On nomme ainsi les éminences naturelles des os, lorsque ces éminences sont allongées et très-saillantes. Elles ont reçu différents noms qui expriment leur forme, comme *A. styloïde*, *A. coracoïde*, etc., c.-à-d. en forme de *stylet*, de *bec de corbeau*, etc.; ou qui rappellent le nom de quelque anatomiste, comme l'*A. d'Ingrassias* (ce sont les petites ailes du sphénoïde). Elles ont ordinairement un point d'ossification spécial et ne sont pas soudées à l'os principal dans l'enfance.

APOPLEXIE (du gr. ἀποπληξία), état morbide caractérisé par une suspension plus ou moins brusque, plus ou moins prolongée, de la sensibilité et du mouvement, sans que la respiration et la circulation soient toutefois interrompues, et qui amène la mort soit subitement, soit à la suite de quelques accès laissant après eux une paralysie partielle ou totale. Cet état est produit tantôt par un épanchement sanguin, soit dans la substance du cerveau (*étourdissement, coup de sang, apoplexie sanguine* ou *A. proprement dite*), soit dans la cavité de l'arachnoïde ou dans les ventricules du cerveau (*A. méningée*); tantôt par une accumulation de sérosités dans les mêmes parties du cerveau (*A. séreuse*); quelquefois il se produit sans cause appréciable (*A. nerveuse*): cette dernière forme est très-contestée. Souvent l'apoplexie est produite par la présence subite d'un caillot de sang dans une artère du cerveau: ces caillots ont reçu dans la science moderne le nom d'*embolies*. *Voy.* ce mot.

L'apoplexie sanguine, qui est la plus commune, peut être provoquée par l'excès des travaux intellectuels ou des émotions morales, l'abus des liqueurs alcooliques, l'exposition à un soleil trop ardent ou à un froid trop intense, la suppression d'une évacuation habituelle, etc. Elle est surtout fréquente dans l'âge mûr et dans la vieillesse. Quelquefois l'attaque survient d'une manière brusque et inopinée (*A. foudroyante*); alors la mort a lieu sur-le-champ. Le plus souvent, l'attaque est annoncée par divers symptômes, violents maux de tête, éblouissements, vertiges, palpitations, tintements d'oreilles, fourmillements dans les membres, somnolence, parole embarrassée, intelligence engourdie. On peut prévenir l'attaque par des émissions sanguines, par l'emploi des révulsifs, p. ex. l'usage répété de l'aloès. Quand elle a eu lieu, il faut au plus tôt débarrasser le malade de ses vêtements, le transporter dans un lieu aéré, d'une température fraîche, éloigné du bruit; maintenir la tête élevée et découverte. Le médecin jugera ensuite s'il convient de pratiquer une saignée générale ou locale. On appliquera en même temps sur la tête des compresses imbibées d'eau froide et souvent renouvelées. A ces moyens on ajoutera des pédiluves sinapisés, des lavements laxatifs ou purgatifs, enfin la diète et le repos le plus absolu.

APORRHAÏS, mollusque. *Voy.* ANSÉRINE.

APOSIOPÈSE (du gr. ἀποσιώπησις), synonyme de *Réticence*. *Voy.* ce mot.

APOSTASIE (du gr. ἀποστασία), acte de celui qui renonce à sa religion, spécialement à la religion chrétienne, ou d'un religieux qui renonce à ses vœux. La plus célèbre apostasie est celle de l'empereur Julien. Les premiers temps de la Réforme et de la Révolution française ont offert un assez grand nombre de religieux qui apostasièrent. — Dans l'ancien Droit canonique, l'apostat était frappé de diverses peines, telles que l'excommunication, la privation de juridiction, des droits de cité, etc.

APOSTÈME, APOSTUME. *Voy.* ABCÈS.

A POSTERIORI, A PRIORI. La première expression désigne en Philosophie les connaissances que l'intelligence humaine emprunte à l'observation, soit externe, soit interne; la seconde, celles qu'elle tire de son propre fonds avec le secours de la raison. *Voy.* IDÉES. — *Voy.* aussi ARGUMENT.

APOSTROPHE (du gr. ἀποστροφή), figure de pensée par laquelle on se détourne de l'objet de son discours pour s'adresser tout à coup à une personne ou à une chose. Cette figure est d'un grand effet quand elle est bien placée. Telle est celle que Racine met dans la bouche du grand-prêtre Joad, au milieu de sa prophétie (*Athal.*, III, 7):

> Pleure, Jérusalem, pleure, cité perfide,
> Des prophètes divins détestable homicide.

C'est aussi, en Grammaire, un petit signe (') bien connu, qui marque l'élision.

APOTHÈME (du gr. ἀποτίθημι, déposer), perpendiculaire abaissée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés. — L'*A. d'une pyramide* régulière est la hauteur d'un des triangles égaux qui forment sa surface latérale.

APOTHÉOSE (du gr. ἀποθέωσις), cérémonie par laquelle les anciens plaçaient un homme illustre au rang des dieux. Chez les Grecs, cette cérémonie remonte aux temps les plus reculés; les *héros* étaient des hommes divinisés. On en trouve quelques exemples dans les temps historiques: ainsi, Alexandre mit au rang des dieux son ami Éphestion. Mais c'est à Rome que cette cérémonie fut le plus multipliée: Romulus d'abord, et plus tard la plupart des empereurs romains furent divinisés après leur mort. Pour célébrer l'apothéose de ces derniers, on plaçait sur un lit d'ivoire une image en cire du défunt. Le sénat la visitait, et des médecins donnaient des bulletins de sa santé; au 7ᵉ jour, ils annonçaient sa mort. On portait alors le lit de parade au Champ de Mars, on le plaçait sur un catafalque, formé de matières combustibles; on chantait tout autour des hymnes en l'honneur du défunt; puis l'empereur régnant mettait le feu au catafalque, et après lui les sénateurs et les chevaliers. Du milieu des flammes on voyait sortir un aigle qui, selon la croyance, emportait aux cieux l'âme du défunt. Si c'était une impératrice, on se servait d'un paon au lieu d'aigle.

APOTHÉOSE. En Physique, on appelle *Apothéoses* certains météores lumineux. Quelquefois un observateur placé sur une éminence, le dos tourné au soleil, et regardant un nuage ou un brouillard en face de lui, voit son ombre projetée sur le brouillard. Quelquefois aussi la tête de l'ombre paraît environnée de couronnes irisées. Ces phénomènes se produisent assez souvent sur le Brocken, en Hanovre; ils constituent le fameux *spectre du Brocken* qui a donné à cette montagne une célébrité superstitieuse.

APOTHICAIRE (du gr. ἀποθήκη, boutique), synonyme de *Pharmacien*. *Voy.* PHARMACIE.

APOZÈME (du gr. ἀπόζεμα), potion composée d'une décoction ou infusion d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments, tels que sels, sirops, électuaires, teintures. Les *Apozèmes* ne sont guère employés auj., à cause du dégoût qu'ils inspirent au malade.

APPARAT, en lat. *Apparatus*, nom donné autrefois à certains livres disposés en forme de dictionnaires ou de catalogues et propres à faciliter les études:

tels sont l'*A. sacré* de Possevin renfermant par ordre alphabétique les noms des auteurs ecclésiastiques et les titres de leurs ouvrages; l'*A. poétique* de Vanière, espèce de *Thesaurus poeticus*; l'*A. royal*, dictionnaire français-latin; l'*Apparatus ad Ciceronem*, concordance ou recueil de phrases cicéroniennes, etc.

APPARAUX (d'*appareil*). Dans la Marine, on désigne sous le nom d'*agrès et apparaux* d'un navire, la collection de tous les objets nécessaires au *gréement* (*Voy.* ce mot) et à la navigation : on y comprend nécessairement les machines dans les bâtiments à vapeur, et même l'artillerie ; mais on n'y comprend pas les vivres.

APPAREIL (de *à* et *pareil*). On nomme ainsi, en Physiologie, l'ensemble des organes qui concourent à une même fonction (*A. digestif, A. respiratoire*); en Chirurgie, l'assemblage méthodique de tous les instruments et objets nécessaires pour pratiquer une opération, pour traiter une fracture, ou faire un pansement; en Physique et en Chimie, la collection d'instruments et d'ustensiles nécessaires pour une opération ou une expérience, etc.

En Architecture, on appelle *Appareil* la manière dont les pierres sont disposées et ajustées dans une maçonnerie. On distingue : l'*A. irrégulier* ou blocage; l'*A. lié*, dans lequel les joints verticaux de chaque assise ne se correspondent pas; l'*A. réticulé*, ou en réseau, et l'*A. en épi*, propres aux anciens; l'*A. réglé*, à assises régulières et égales; l'*A. allongé*, l'*A. oblique*, l'*A. imbriqué*, etc. On distingue aussi par rapport à la grandeur des pierres le *Grand* ou *Haut*, le *Moyen* et le *Petit* ou *Bas appareil*. — On appelle *Appareilleur*, l'ouvrier-chef des tailleurs de pierre, qui fait le choix des pierres, trace la forme à leur donner, marque la place qu'elles doivent occuper, dirige et surveille ceux qui les taillent et ceux qui les posent. L'appareilleur doit connaître la géométrie pratique, le dessin linéaire, et la nature des matériaux qu'il emploie.

APPARITEUR (du lat. *apparitor* ; d'*apparere*, être présent). On désignait par ce nom chez les Romains tous les officiers chargés de l'exécution des ordres des magistrats, tels que licteurs, scribes, interprètes. Auj. on le donne aux huissiers, et particulièrement, dans l'Université, aux huissiers attachés aux facultés.

APPARITION. *Voy.* VISION.

APPAT (d'*à* et *past*, pâture), pâture pour attirer et prendre le gibier et le poisson. Les appâts de chasse sont peu compliqués : de la chair, pour les carnassiers; des fruits, des noix, du lard grillé, pour les rongeurs; du blé, du chènevis, des vers, pour les oiseaux, ou bien encore des appâts factices, tels que des morceaux de drap rouge, pour les corneilles et les pies, des boulettes de cire colorées, pour les grives, etc. — Chaque espèce de poisson demande pour ainsi dire un appât particulier. Cependant on emploie communément, pour la pêche à la ligne, le ver rouge ou *achée*, le lombric ou ver de terre, l'asticot ou ver de viande, le blé cuit, le chènevis, le fromage, de petits poissons vivants, etc., et, comme appâts factices, la mouche artificielle et les fleurs de couleur vive. On appelle *amorces* des substances qu'on jette dans l'eau pour attirer le poisson, tandis que l'*appât* recouvre toujours l'hameçon : tels sont les tourteaux de lin ou de betteraves, les os et les excréments d'animaux. — La loi défend de se servir de drogues ou appâts qui puissent enivrer ou empoisonner le gibier ou le poisson.

APPEAU (d'*appel*), sifflet d'oiseleur qui sert à contrefaire les différents cris des oiseaux, et, par ce moyen, à les *appeler* et à les attirer dans le piége. On distingue : l'*A. à sifflet*, avec lequel on imite le cri des alouettes, des perdrix, des cailles, etc.; l'*A. à languette*, ou *pipeau*, qui ne consiste qu'en un petit ruban ou même une simple feuille de chiendent ou de laurier (*Voy.* PIPEAU); l'*A. à frouer*, formé d'une feuille de lierre disposée en cornet, qui contrefait le cri de la chouette (*Voy.* FROUEMENT), etc. — On appelle aussi *Appeau* ou *Chanterelle* l'oiseau qui sert à l'oiseleur pour attirer les autres.

APPEL (d'*appeler*), acte par lequel une partie condamnée s'adresse à une juridiction supérieure pour faire réformer un premier jugement. On distingue : l'*A. principal*, par lequel on défère le jugement au tribunal supérieur, et l'*A. incident*, interjeté par la partie poursuivie en appel, durant le cours de l'appel principal. On nomme *appelant* celui qui demande la réformation du jugement; *intimé*, celui contre qui cette réformation est demandée.

1° *En matière civile*, on peut, en principe, appeler de tous les jugements rendus par les tribunaux civils de 1er degré, à moins qu'ils n'aient été rendus en dernier ressort (*Voy.* COMPÉTENCE). Le délai pour interjeter appel est généralement de 2 mois (C. de Proc., art. 443). Les appels des jugements des juges de paix sont portés devant le tribunal de 1re instance de l'arrondissement; les jugements rendus par les tribunaux de 1re instance et de commerce sont portés devant la cour impériale. L'appel est en général suspensif de l'exécution du jugement attaqué. Celui qui succombe en appel doit payer une amende de 5 à 10 fr. (art. 471).

2° *En matière criminelle*, on peut appeler des jugements de simple police et des jugements rendus par les tribunaux correctionnels : le délai est de 10 jours (C. d'Instr. crim., art. 174 et 203); mais on ne peut appeler des arrêts de cour d'assises, contre lesquels on peut seulement se pourvoir en cassation.

3° *En matière administrative*, on se pourvoit en appel devant le conseil d'État : le délai est le même qu'en matière civile.

4° *En matière ecclésiastique*, on peut recourir par l'*appel comme d'abus* porté devant le conseil d'État contre les *abus* de pouvoir commis par les supérieurs ecclésiastiques, dans les cas prévus par la loi du 18 germ. an X, dite *articles organiques du Concordat* (usurpation ou excès de pouvoir, contravention aux lois et règlements de l'État, infraction aux règles consacrées par les canons reçus en France, attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane, entreprises ou procédés qui, dans l'exercice du culte, troubleraient arbitrairement les consciences ou dégénéreraient en oppression, injure ou scandale public). Ce droit était reconnu en France dès 1329, et l'appel comme d'abus se portait autrefois devant les parlements ou les conseils souverains.

APPEL AU PEUPLE, droit dont jouissait tout citoyen romain de faire juger une cause criminelle par le peuple en dernier ressort. Ce droit a été rétabli pendant la Révolution française : en 1793, ceux qui voulaient sauver Louis XVI votèrent pour l'appel au peuple. L'exercice de ce droit fut réglé par les décrets des 5 fructid. an III, 24 et 25 frim. an VIII, l'arrêté du 20 floréal an X, le sénatus-consulte du 28 flor. an XII. Aux termes de la constitution de 1852 (art. 5), l'Empereur s'était réservé le droit de faire appel au peuple français.

APPEL COMME D'ABUS. *Voy.* ci-dessus *Appel en matière ecclésiastique*.

APPEL, en termes d'Escrime, désigne une attaque faite par un simple battement de pied ; — en Musique, un air de chasse, pour animer les chiens.

APPENDICE (du lat. *appendix* ; d'*appendere*), nom donné, en Anatomie, à des organes qui s'attachent aux parties essentielles (*A. xiphoïde* ou *sternal*, *A. vermiforme* ou *cœcal*, etc.); — en Zoologie, à diverses sortes de membres des animaux, particulièrement chez les Articulés; — en Botanique, à des prolongements qui garnissent la corolle de certaines Borraginées, aux écailles qui entourent l'ovaire des Graminées et la partie supérieure de la squamme de certaines Composées ; on appelle *A. terminal*, le petit filet qui se prolonge au-dessous de l'anthère; *A. basilaires*, de petits prolongements qui se trouvent à la partie inférieure des loges de l'anthère.

APPÉTIT. En Philosophie, le mot *Appétit* s'emploie dans le sens du mot latin *appetitus*, traduction

du terme grec ὄρεξις, par lequel Aristote désignait indistinctement le désir et la volonté. Les scolastiques divisaient l'appétit en deux espèces : 1° *A. sensitif*, comprenant la concupiscence et la colère (*A. concupiscible*, *A. irascible*); 2° *A. rationnel* ou volonté. — Auj. les psychologistes appellent *A. naturels*, les penchants qui nous portent instinctivement à la satisfaction des besoins du corps, qui ne sont point continus, mais périodiques, et qui se manifestent par une sensation quelquefois désagréable : ils ont pour but la conservation de l'individu, comme la faim, la soif, le besoin de dormir, ou la propagation de l'espèce, comme l'appétit du sexe. Outre les appétits que la nature nous a donnés pour des fins utiles, nous pouvons nous créer des *A. factices :* l'usage réitéré des excitants qui agissent sur le système nerveux, comme les liqueurs enivrantes, etc., engendre la langueur et une tendance à renouveler l'émotion éprouvée : ce sont des habitudes.

En Physiologie et dans la langue usuelle, *Appétit* se prend dans un autre sens qu'en Philosophie et s'oppose à *Faim* (*Voy.* ce mot). La faim est proprement le besoin de manger, besoin provoqué par une condition particulière de l'organisme; si elle n'est pas satisfaite, le corps est en état de souffrance. L'appétit est l'attrait du plaisir qu'on éprouve à manger ; il implique la satisfaction des sens, du goût et de l'odorat : c'est ce qui fait que l'appétit peut exister pour certains aliments et non pour d'autres et quelquefois survivre à l'assouvissement de la faim. L'appétit peut devenir un symptôme de maladie; parfois il est exagéré, dévorant (*cynorexie, boulimie*), quelquefois bizarre, dépravé (*envies* des femmes grosses, *pica, malacia*); enfin il peut être détruit et remplacé par un dégoût invincible des aliments (*anorexie*).

APPLICATA. *Voy.* Hygiène.

APPLICATION (du lat. *applicatio*). On nomme ainsi, dans les Sciences, soit l'usage que l'on fait des principes d'une science pour étendre ou éclairer une autre science (p. ex. l'*application de l'algèbre à la géométrie*, qui consiste à exprimer par des lettres les quantités géométriques, et par des équations les relations qui existent entre ces quantités connues ou inconnues), soit, et plus spécialement, le passage de la théorie à la pratique.

Application (Écoles d'). Il y a en France deux écoles militaires d'application : l'*École d'application de l'artillerie et du génie*, créée le 4 oct. 1802, et l'*École d'application du corps d'état-major*, créée le 6 mai 1818. — La première, établie à Metz, et organisée en dernier lieu par le décret du 14 août 1867, compte 100 élèves, qui y sont admis, au sortir de l'Ecole polytechnique, avec le grade et le rang de sous-lieutenant; la durée de l'enseignement est de 2 à 3 ans. — La seconde, établie à Paris, compte de 50 à 60 élèves, qui ont aussi le brevet de sous-lieutenant. Les élèves sortant de l'École impériale militaire y sont admis sans concours d'après l'ordre de leur classement de sortie; les sous-lieutenants de l'armée peuvent concourir entre eux pour un certain nombre de places (décret du 19 juillet 1869); trois places sont réservées aux élèves sortants de l'École polytechnique. Après 2 ans d'études, les élèves subissent un examen de sortie et vont passer 2 ans dans chacune des 3 armes, infanterie, cavalerie, artillerie, avant de remplir les fonctions d'officiers d'état-major.

Il existe en outre une *École d'application du génie maritime* créée à Lorient (auj. à Paris), dans le but de former des ingénieurs des constructions navales, et qui se recrute aussi parmi les élèves sortants de l'École polytechnique.

Application sur dentelle. *V.* Dentelle, Broderie.

APPOGIATURE (de l'ital. *appoggiatura*), se dit, en Musique, d'une petite note ou note d'agrément sur laquelle on appuie légèrement avant d'attaquer la note principale. L'appoggiature peut se placer audessus ou au-dessous de cette note. Sa durée vaut ord. la moitié de la note suivante et se prend sur la valeur de celle-ci. L'appoggiature est *préparée* quand elle est précédée d'une note située au même degré qu'elle-même. Son exécution bien appliquée ajoute au charme et à la grâce du chant.

APPOINT. On appelle ainsi : 1° une somme qui forme le solde ou la balance d'un compte; — 2° la petite monnaie qu'on ajoute aux billets et aux espèces d'or et d'argent pour solder un compte. La loi du 22 avril 1791 oblige le débiteur à fournir l'appoint ; l'arrêt du Conseil royal du 21 janvier 1821 défend de donner en monnaie de billon, dans les payements, plus que les appoints qui ne peuvent se faire en écus.

APPORT. On nomme ainsi, en Droit, les valeurs, de quelque nature qu'elles soient, que chaque associé apporte dans une société, et, plus spécialement, ce qu'un époux apporte dans la communauté (Voir au mot Communauté quel est l'apport de la communauté de chaque époux dans la communauté légale). On entend, dans la communauté conventionnelle, par *clause d'apport* celle par laquelle un époux stipule que ses meubles ne tomberont en communauté que jusqu'à concurrence d'une certaine somme (C. Nap., art. 1500), et par *clause de reprise d'apport* celle par laquelle la femme stipule qu'elle pourra reprendre, même en renonçant à la communauté, son apport franc et quitte de toutes dettes (C. Nap., art. 1514).

APPOSITION (du lat. *appositio*), figure de mots, qui consiste à placer l'un auprès de l'autre, sans conjonction, deux noms dont le dernier sert de qualificatif, comme dans ces phrases : Cicéron, *le prince des orateurs:* Titus, *les délices du genre humain;* Attila, *le fléau de Dieu.* Racine le fils en offre un exemple dans les vers suivants :

> C'est dans un faible objet, *imperceptible ouvrage*,
> Que l'art de l'ouvrier me frappe davantage.

APPRÉHENSION (du lat. *apprehensio*). Les Scolastiques appelaient *simple appréhension* cette opération de l'esprit qui consiste à concevoir un objet sans en rien affirmer, ou à entendre le sens d'un terme qui remplit dans une proposition le rôle soit de sujet, soit d'attribut.

APPRENTI, apprentissage (d'*apprendre*). Avant l'abolition des jurandes et des maîtrises, les apprentis étaient obligés, par les statuts des communautés d'arts et métiers, à passer près des maîtres un temps fixé qui était au moins de 3 ans; ils étaient assujettis à un état voisin de la servitude, et ne pouvaient s'établir qu'en remplissant des conditions fort dures. Cet état de choses a été aboli en 1791 par l'Assemblée Constituante. L'apprentissage est auj. régi par la loi du 22 germinal an XI et par celle du 22 février 1851 : cette dernière loi a eu surtout pour but de prévenir l'abus que certains maîtres pouvaient faire encore des jeunes gens confiés à leurs soins. — *Voy.* aussi C. Nap., art. 1384, 2272 et 2275, ainsi que la loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures.

APPRÊT (d'*apprêter*), opération que l'on fait subir aux marchandises, draps, toiles, cotonnades, afin de leur donner du lustre, du poli et de la fermeté. Pour les étoffes de lin ou de chanvre, l'apprêt consiste dans un mélange d'amidon et d'azur; quand elles ont reçu cet apprêt, on les déplisse et on les calandre. — Pour les étoffes de coton, on les apprête avec de l'amidon, puis on les fait passer entre deux cylindres chauffés qui lustrent à la fois l'endroit et l'envers. — Pour les draperies, l'apprêt s'effectue à l'aide d'une pression plus ou moins forte; cette pression peut être combinée ou non avec l'action de la chaleur, d'où deux sortes d'apprêts, le *cati à chaud* et le *cati à froid*. *Voy.* Cati.

APPRIVOISEMENT. *Voy.* Domestication.

APPROBATION d'écriture. C'est la mention que doit contenir l'acte sous seing privé et qui constate un engagement unilatéral; elle consiste dans ces mots *bon* ou *approuvé*, accompagnés de la somme due écrite en toutes lettres, le tout de la main du débiteur. Il y a exception pour les actes qui émanent

des marchands, artisans, gens de journée et de service (C. Nap., art. 1326 et 1327).

APPROCHES. Ce mot désigne spécialement, dans l'Art militaire, les travaux à l'aide desquels on tente de parvenir jusqu'au corps d'une place qu'on assiége, tout en se mettant à couvert de son feu.

APPROXIMATION (du lat. *approximare*; de *ad* et *proximus*, très-proche), se dit, en Mathématiques, de toute opération à l'aide de laquelle on détermine une valeur approchée d'une quantité. Pour faire connaître le degré d'approximation d'un nombre approché, on peut donner son erreur absolue ou son erreur relative. L'erreur absolue d'un pareil nombre est sa différence avec le nombre exact; son erreur relative est la fraction qui indique de quelle portion de lui-même le nombre exact a été altéré. Ainsi, si l'on remplace le nombre 543 par 540, l'erreur absolue de ce dernier est 3, et son erreur relative $\frac{1}{181}$. Le calcul des approximations a deux objets principaux : 1° les données d'un calcul étant connues avec une approximation indéfinie, trouver les résultats de ce calcul avec une approximation déterminée; 2° les données d'un calcul étant connues avec une approximation déterminée, sur quel degré d'approximation peut-on compter dans les résultats. On résout ces deux questions pour la multiplication et la division à l'aide de ce qu'on appelle la multiplication et la division abrégées. — Quelquefois, dans les Mathématiques supérieures, on détermine la valeur approchée d'une quantité à l'aide d'une construction géométrique. — M. Vieille a publié une *Théorie des approximations*, 1854.

APPULSE (du lat. *appulsus*, poussé auprès), se dit, en Astronomie, du passage de la lune *près* d'une étoile, soit qu'il y ait occultation, soit que le bord de la lune passe seulement à quelques minutes de l'étoile, de manière à être vue en même temps dans le champ de la lunette; on observe les *appulses* avec soin pour déterminer le lieu de la lune, les erreurs des tables, et les longitudes.

A PRIORI. *Voy.* A POSTERIORI.

APRON (du lat. *asper*, rude), *Aspro*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, ne diffère des Perches qu'en ce qu'il a le palais hérissé de dents, le museau saillant et les deux dorsales éloignées et ne se touchant pas. L'*A. ordinaire*, du Rhône, vulg. *Sorcier*, est long d'env. 0m,20. Son corps est allongé et à peu près rond; sa tête, déprimée; ses joues, ses mâchoires, sa poitrine, dépourvues d'écailles. Sa chair est blanche, légère et d'un goût agréable; il se nourrit de vers et aime les eaux pures et vives. L'*A. Cingle* ou *Zingel* habite les eaux du Danube, il a 0m,50 de long et un corps triangulaire. Sa chair est blanche, ferme et d'excellent goût.

APSIDE. *Voy.* ABSIDE.

APTÉNIDÉS (du gr. ἀπτήν, qui ne vole pas), famille d'Oiseaux palmipèdes plongeurs, comprend les Sphénisques, les Gorfous et les Manchots.

APTÉNODYTES, oiseau. *Voy.* MANCHOT.

APTÈRES (du gr. ἄπτερος, sans ailes), se dit, en Zoologie, des animaux Articulés qui n'ont pas d'ailes, ou qui n'en ont que de rudimentaires. Dans la classification des Insectes de Latreille, les *Aptères* formaient un 8e ordre, comprenant les *Thysanoures* et les *Parasites* (*Aptérodicères*) et les *Suceurs* (*Aphaniptères*); mais beaucoup de Zoologistes rangent auj. ces insectes parmi les autres ordres comme n'étant que des formes imparfaites et pouvant être rapportés à chacun d'eux par leurs autres caractères.

En Architecture, *Aptère* se dit des temples antiques qui n'ont pas de colonnes sur les côtés.

APTÉRYGIENS (du gr. ἀπτέρυγος). Latreille avait divisé les Mollusques en 2 classes : les *Ptérygiens*, qui ont un pied; les *Aptérygiens*, qui n'en ont pas.

APTÉRYX (du gr. ἀπτέρυγος), oiseau singulier de la Nouvelle-Zélande, de la taille d'une oie, au plumage brun ferrugineux. Il a de grands rapports avec l'autruche, et ses jambes sont celles des Gallinacés. Ses ailes, presque nulles, sont terminées par un ongle fort et arqué. On le range parmi les Échassiers brévipennes.

APTIEN (ÉTAGE), nom donné, en Géologie, à celui des étages crétacés qui succède à l'étage urgonien ou néocomien supérieur, et précède immédiatement l'étage albien. Il forme une ligne à peu près continue autour du bassin de Paris, où il se compose généralement de marne et d'argile; on le retrouve dans le bassin méditerranéen, où il prend une puissance considérable, en Angleterre et jusque dans l'Amérique méridionale. Principaux fossiles : *Ammonites Nisus, A. fissicostatus, Ancyloceras Matheronianus, Ostrea aquila, Plicatula placunea, Terebratella Astieriana*, etc.

APTINUS (du gr. ἀπτήν, sans ailes), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, voisin des Brachines, dont il se distingue par l'absence d'ailes et par ses élytres tronqués obliquement à l'extrémité. Toutes les espèces de ce genre ont, comme les Brachines, la faculté de lancer par l'anus, avec fumée et explosion, une liqueur volatile brûlante et caustique (*Voy.* BRACHINE). L'*A. baliste* peut fournir de suite 10 à 12 décharges.

APTYCHUS, fossile de forme triangulaire que l'on trouve dans plusieurs terrains, notamment dans les terrains jurassiques et crétacés. Selon Alc. d'Orbigny, ce serait l'une des valves d'un Cirrhipède. Auj. l'on croit plus généralement qu'il constituait l'une des pièces de la mâchoire des Ammonites.

APUREMENT DE COMPTE. Cette formule, en usage dans la Comptabilité, s'applique à tout compte, qui est définitivement vérifié et dont le comptable est reconnu quitte.

APUS (du gr. ἄπους, sans pieds), genre de petits Crustacés branchiopodes : carapace scutiforme qui recouvre la tête et le thorax; pattes-mâchoires rameuses, 60 paires env. de pattes branchiales; espèce de queue formée par 2 longs appendices sétacés. Les Apus habitent les fossés humides et les mares.

APYREXIE (du gr. ἀπυρεξία), cessation du mouvement fébrile. *Voy.* FIÈVRE.

AQUARELLE (de l'ital. *acquarello*, détrempe), dessin au lavis et de plusieurs couleurs. On se sert à cet effet de couleurs délayées à l'eau et légèrement gommées que l'on applique sur du papier, du carton ou de l'ivoire; on prépare pour cet usage des papiers particuliers, le papier *Wattmann* et le papier *torchon* : il est bon d'étendre ce papier sur un cadre de bois ou *stirator*, ce qui permet de le tenir humide en le mouillant par-dessous. L'aquarelle se distingue par la finesse et la transparence des teintes, par la fraîcheur et l'éclat des couleurs; elle se prête surtout à la peinture des portraits, des fleurs, des oiseaux, des paysages, pourvu que les sujets soient de petite dimension. Le genre de peinture est tout moderne : il n'a guère commencé à avoir de vogue qu'au XVIIIe s. On cite comme aquarellistes Watelet, Nicole, Boissieu, Thiénon, Cicéri, Dévéria, Hubert, G. Dupré, Th. Rousseau, etc. : il s'est formé en Angleterre une société d'*aquarellistes*. Il existe un *Manuel de peinture à l'aquarelle*, de Langlois de Longueville, 1828.

AQUARIUM. Ce mot latin, qui signifie *réservoir*, désigne spécialement tout réservoir d'eau artificiel destiné à conserver vivants des animaux ou des végétaux habitant les eaux douces ou salées. Les aquariums ne sont pas toujours un objet de curiosité : à l'aide de dispositions ingénieuses qui permettent non-seulement de renouveler l'eau du réservoir, mais de placer les animaux dans un milieu analogue à celui qu'ils habitent d'ordinaire, ils fournissent au savant le moyen d'étudier les mœurs d'une foule d'espèces fluviatiles et marines encore imparfaitement connues, ainsi que de procéder à des essais de fécondation artificielle. C'est au *Jardin Botanique* de Londres que fut établi le premier *aquarium marin*; peu de temps après, M. Coste organisa au Collége de France à Paris un aquarium destiné à des essais de pisci-

culture ; le *Jardin d'acclimatation* en possède un également. Tout le monde a pu admirer les aquariums d'eau douce et d'eau de mer établis à l'Exposition universelle de Paris en 1867 et à celle du Hâvre en 1868. — Quant aux *aquariums* appropriés à l'Horticulture, ce sont des bassins, chauffés par un thermosiphon et recouverts d'un vitrage, de manière à former une véritable serre aquatique où règne une atmosphère constamment chaude et humide, atmosphère nécessaire à un grand nombre de plantes, comme les Nymphæas, les Victoria Regina, les Pontédériées, certaines Broméliacées, etc.

AQUA-TINTE (de l'ital. *acqua-tinta*, eau teinte), gravure à l'eau-forte imitant le dessin au lavis. *Voy.* GRAVURE.

AQUA-TOFANA, c.-à-d. en ital. *eau de Tofana*, dite aussi *Acquetta di Napoli*, poison très-subtil dont on attribue l'invention à une femme de Palerme, nommée Tofana, qui commença à le répandre vers 1659. Ce poison n'agissait que lentement, et ne laissait aucune trace. Tofana, dont les crimes ne furent découverts qu'en 1707, mourut, dit-on, étranglée en prison, après avoir causé la mort de plus de 600 personnes, au nombre desquelles on compte deux papes. — On croit que l'*Aqua-Tofana* était une solution très-étendue d'acide arsénieux mêlée à d'autres substances qui la déguisaient.

AQUATIQUES (PLANTES), plantes qui vivent dans les eaux-douces. On distingue les plantes *aquatiques* propr. dites, qui sortent en partie de l'eau, comme le Nénuphar, l'Alisme, le Potamogéton, etc., et les plantes *aquatiles*, qui vivent entièrement submergées, comme les Cératophylles, les Myriophylles, etc.

AQUEDUC (du lat. *aquæ ductus*), canal construit en pierre ou en maçonnerie, et élevé sur un terrain inégal pour ménager la pente de l'eau et la *conduire* dans un lieu qui en est dépourvu. Quand il traverse des vallées, il est supporté par des arcades, qui quelquefois même sont élevées par étages les unes au-dessus des autres. On citait dans l'antiquité l'aqueduc de Sésostris à Memphis, celui de Sémiramis à Babylone, celui de Salomon dans le pays d'Israël. Le premier aqueduc construit par les Romains fut dû à Appius Claudius (312 av. J.-C.) : on le nommait *Aqua Appia*. On construisit ensuite : l'*Anio vetus* (273), l'*Aqua Marcia* (146), l'*Aqua Julia* (35), l'*Aqua Virgo* (21) ; ce dernier, construit par Agrippa, avait 14,105 pas romains. Parmi les aqueducs que les Romains construisirent dans les provinces, les plus célèbres sont : l'*A. de Nîmes*, dit aussi *pont du Gard*, qui a 3 rangs d'arcades superposées ; l'*A. de Ségovie* ; l'*A. de Metz*, qui traversait la Moselle ; l'*A. d'Arcueil*, près de Paris, attribué à Constance Chlore, et relevé ou plutôt remplacé en 1624 par Marie de Médicis. Louis XIV fit exécuter les *A. de Montpellier*, *du Buc*, près de Versailles, *de Maintenon* (inachevé). De nos jours on a élevé l'*A. de Roquefavour* (achevé en 1848) qui conduit à Marseille les eaux de la Durance et ceux qui amènent à Paris les eaux de la Dhuys et de la Vanne. — *Voy.* PONTS-CANAUX et CONDUITE DES EAUX.

Les Anatomistes emploient par analogie le mot *Aqueduc* pour désigner certains conduits qui établissent des communications entre différentes parties des organes : tels sont l'*A. de Fallope*, ou canal spiroïde de l'os temporal ; l'*A. du vestibule*, conduit osseux qui s'étend du vestibule à la face postérieure du rocher ; l'*A. du limaçon*, conduit très-étroit qui va de la rampe du tympan au bord postérieur du rocher ; l'*A. de Sylvius*, canal intermédiaire des ventricules, situé dans l'épaisseur du cerveau.

AQUIFOLIACÉES (du lat. *aquifolium*, houx), famille de plantes plus connue sous le nom d'*Ilicinées*. *Voy.* ce mot.

AQUILAIRE, *Aquilaria*, grand arbre originaire des Indes Orientales, est le type de la famille peu nombreuse des *Aquilariées*, voisine des Térébinthacées. C'est de cet arbre qu'on tire le *Bois d'aigle* ou *Bois d'aloès*, dit aussi *Agalloche*, *Garo*, *Calambouc*, bois pesant, résineux, d'une odeur faible que la chaleur rend aromatique et agréable. Les Indiens en brûlent dans leurs maisons pour purifier et parfumer l'air. Il en existe plusieurs variétés que l'on cultive en serre chaude.

AQUILEGIA. *Voy.* ANCOLIE.

AQUILON (du lat. *aquilo*), le vent du nord, et en général tout vent violent et froid.

ARA (onomatopée), *Macrocercus*, genre de Perroquets à longue queue, de l'Amérique du Nord, caractérisé par une queue plus longue que le corps, étagée, pointue ; des joues dépourvues de plumes, recouvertes d'une membrane blanche ; un bec très-fort et crochu. L'ara est remarquable par sa grande taille et par son plumage orné des plus brillantes couleurs, bleu, jaune d'or, vert, rouge. De tous les aras, celui qui s'acclimate le mieux en France est l'*Ara bleu* de Buffon, d'un beau bleu d'azur avec le ventre jaune. Le plus grand est l'*Ara macao* qui atteint près d'un mètre.

ARABESQUES, ornements de sculpture, de peinture et d'architecture, ainsi nommés parce qu'ils sont surtout à la mode chez les *Arabes*, sont formés de branches, de feuillage et de fruits, d'animaux et d'êtres imaginaires, ou de draperies, de rubans, de caractères d'écriture assortis, contrastés, groupés ou enlacés avec art, de manière à produire un effet agréable. La loi de Mahomet interdisant toute représentation de figures d'hommes et d'animaux, on n'en rencontre point dans les arabesques qui sont véritablement l'ouvrage des Arabes ; mais les Européens, que n'atteint point cette défense, groupent ensemble dans les leurs toutes sortes de figures et d'objets bizarres. Les Romains ont connu ce genre d'ornements ; les Arabes les ont remis à la mode en Europe au moyen âge et leur ont donné leur nom.

ARABETTE, *Arabis*, genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des *Arabidées*, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, très-communes en Europe ; on les cultive dans les jardins. L'*A. des Alpes* ou *printanière* (*A. alpina*) forme des touffes toujours vertes qui se couvrent de fleurs blanches un peu odorantes dès la fin de mars. L'*A. petite-tour* ou *Tourette* (*A. turrita*), dite aussi *Chou bâtard*, monte à 1m, et porte un épi de fleurs blanches et assez grandes. L'*A. du Caucase* (*A. caucasica*), est remarquable par la précocité de sa floraison et par les touffes veloutées de ses feuilles.

ARABINE, principe chimique soluble dans l'eau froide, et qui constitue en grande partie la gomme arabique (*Voy.* GOMME). Sa composition répond à la formule $C^{12}H^{22}O^{11}$.

ARAC ou RACK, nom donné par les Indiens à toute liqueur spiritueuse, et surtout à celle qu'ils retirent soit du riz fermenté, soit d'un mélange de sucre de canne et de jus de noix de coco. — Les Tartares donnent le nom d'*arac* à une liqueur enivrante extraite du lait de cavale.

ARACARI, *Pteroglossus*, espèce de Toucan originaire du Brésil, un peu plus gros que le merle, et ainsi appelé par imitation de son chant. *Voy.* TOUCAN.

ARACATCHA, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées. L'*A. esculenta*, originaire de l'Amérique méridionale et connue en Europe depuis 1804, est une herbe vivace à racines tubéreuses, charnues, qui offre un aliment sain et agréable ; sa saveur tient de la châtaigne et de la pomme de terre : on la mange crue ou cuite sous la cendre. On n'est pas encore parvenu à l'acclimater en France.

ARACÉES ou AROÏDÉES. *Voy.* AROÏDÉES.

ARACHIDE, *Arachis hypogæa*, genre de la famille des Papilionacées-Hédysariées : c'est une plante annuelle, qui rampe en couvrant le sol comme d'une épaisse chevelure, et produit un grand nombre de longues gousses, renfermant des espèces d'amandes de la grosseur d'une aveline et dites *Pistaches de terre*. A mesure que les gousses succèdent aux fleurs, elles entrent dans la terre pour achever leur maturité. Les

amandes de l'Arachide, fraîches ou cuites sous la cendre ou dans l'eau, offrent un aliment agréable ; on en extrait une huile limpide, inodore, moins grasse que l'huile d'oli e, et qui rancit difficilement; on en fait une pâte qui se mêle au cacao pour faire le chocolat; elle sert aussi à la fabrication des savons : cette huile se compose spécialement d'*arachine*, d'*hypogéine* et de *palmitine*. — Cette plante, qui a toute l'utilité de l'olive et de la pomme de terre à la fois, est originaire de l'Amérique; elle n'est bien connue que depuis 1798, où elle a été décrite par le docteur Bodard de la Jacopière. On la trouve auj. en Chine, au Japon, à Macassar, aussi bien qu'en Amérique ; elle prospère dans le Midi de l'Europe, au Sénégal et en Algérie.

ARACHNIDES (du gr. ἀράχνη, araignée), classe d'animaux Annelés, compris dans le sous-embranchement des Articulés, ont pour caractère distinctif d'être privés d'antennes et pourvus de 4 paires de pattes. Leur tête est habituellement soudée au thorax et la bouche n'a pour appendices que 2 paires de pattes-mâchoires dont la première est souvent désignée par le nom de mandibules et la seconde par celui de palpes. Les Arachnides ont presque tous un système nerveux coalescent, c.-à-d. dont les ganglions sont réunis en un seul. Les jeunes ont en naissant la même forme que les adultes, sauf chez les Acarides. — On peut partager cette classe en 5 ordres : *Scorpionides, Aranéides, Galéodides, Phalangides* et *Acarides*.

ARACHNOÏDE, nom donné par les Anatomistes à diverses membranes, à cause de leur ténuité comparable à celle de la toile d'*araignée*, ne s'applique maintenant qu'à une membrane séreuse qui fait partie des enveloppes du cerveau, et est placée entre la pie-mère et la dure-mère.

ARAGONITE, état dimorphique du carbonate de chaux naturel ($\dot{C}a\ddot{C}$). Ce carbonate se trouve dans la nature sous deux formes cristallines différentes: quand ses cristaux appartiennent au système du prisme droit à base rhombe, il prend le nom d'*Aragonite*; il prend celui de *Spath calcaire* ou *Spath d'Islande*, quand ils appartiennent au système rhomboédrique. En outre, le spath pèse 2,723; l'aragonite, 2,947. L'aragonite est tantôt blanche, tantôt verdâtre, grisâtre ou jaunâtre, généralement translucide quand elle est cristallisée. Quelquefois ses cristaux forment, comme dans les argiles de Dax, des groupements qui simulent des prismes hexagonaux réguliers. On la rencontre aussi en concrétions rayonnées, en masses fibreuses ou bacillaires et en enduits blanchâtres. L'aragonite, chauffée à la flamme d'une bougie, se délite en parcelles qui sont de petits rhomboèdres.— On la trouve empâtée dans les gypses, les argiles, les basaltes, en Auvergne, aux Pyrénées, en Dauphiné, en Angleterre. C'est en Aragon qu'on l'a trouvée pour la 1re fois, d'où son nom. *Voy.* SPATH CALCAIRE.

ARAIGNÉE (du lat. *aranea*). Pour le zoologiste, les *Araignées*, sous le nom d'*Aranéides*, constituent, avec les *Mygales* ou *Theraphoses*, un ordre de la classe des Arachnides, caractérisé par des mandibules cylindriques ou coniques, qui servent aussi pour piquer; des palpes tentaculiformes et un abdomen renflé portant à l'arrière des mamelons ou *filières*, qui sécrètent une liqueur s'épaississant au contact de l'air pour former ces fils soyeux avec lesquels elles enveloppent leurs œufs et tissent leur toile. Sous le rapport de la classification, Latreille distinguait : 1° des *A. sédentaires*, subdiv. en *Rectigrades* (Tubitèles ou Tapissières, Inéquitèles ou Filandières, Orbitèles ou Tendeuses) et *Latérigrades* ; 2° des *A. vagabondes*, subdiv. en *Citigrades* et *Saltigrades*. Walckenaër distingue : 1° des *A. terrestres*, qu'il subdivise en *Vagabondes* (Tubicoles, Cellulicoles, Coureuses, Voltigeuses, Marcheuses), *Errantes* (Niditèles et Filitèles) et *Sédentaires* (Tapitèles, Orbitèles, Napitèles et Rétitèles); 2° des *A. aquatiques*, dites aussi *Nageuses* et *Aquitèles* (genre *Argyronète*).

Quant au genre *Araignée* propr. dite (*Aranea*, *Tegenaria*), il est le type des *A. sédentaires*, section des Tapissières, et a pour caractères : 4 yeux antérieurs disposés en ligne courbe, 2 filières supérieures plus saillantes que les 4 autres, une toile presque horizontale et accompagnée à sa partie supérieure d'un tube où l'animal se tient pour guetter sa proie. L'*A. domestique* vit dans nos demeures et tend sa toile dans les angles des murs : elle se nourrit surtout de mouches. Le mâle est plus petit que la femelle et paraît la redouter. Cette araignée est susceptible de s'apprivoiser: on sait que Pélisson, enfermé à la Bastille, avait apprivoisé une araignée qu'il attirait par le son d'un instrument. D'autres espèces se trouvent sur les haies et dans les buissons. — Dans le langage vulgaire on confond sous le nom d'araignées presque toutes les Aranéides, notamment celles des genres *Epéire, Thomise, Saltique*, etc. Le *Faucheux* à longues pattes est un phalangide. Une espèce célèbre est la *Tarentule*, dont la morsure produit des effets singuliers.

Les araignées sont un objet de dégoût et leur aspect justifie cette aversion; en outre, elles répandent sur leur proie un venin qui la tue, mais il est à peu près certain que ce venin n'offre aucun danger pour l'homme. D'un autre côté, elles nous rendent des services réels en chassant une foule d'insectes nuisibles aux fruits de la terre : c'est ce qui a fait donner à la *Petite Araignée du raisin* ou *Théridion* le nom de *bienfaisante*. On a essayé d'utiliser la toile d'araignée, mais on n'en a jamais pu faire que des étoffes sans solidité; on s'en sert quelquefois pour arrêter les hémorrhagies légères. On a cru longtemps aux signes tirés des araignées. — Consulter les travaux de Treviranus, Lyonnet, L. Dufour, Marcel de Serres, Brandt, Walckenaër, Dugès de Montpellier, etc.

Araignée d'eau. Voy. GERRIS.

Le mot *Araignée* sert souvent à désigner certains objets dont la forme rappelle plus ou moins l'araignée ou sa toile : ainsi, dans l'Art militaire, on nomme *araignée* les branches ou rayons de galerie, les conduits de mine ou chemins sous terre qui sortent d'un puits commun, et qui sont terminés chacun par un fourneau. — En termes de Marine, l'*araignée* est un réseau de lignes dormantes qui vont se terminer sur les étais des bas-mâts et se réunissent au même point en passant dans la même moque ou bois d'araignée. — En termes de Chasse, c'est une sorte de filet dont on se sert surtout pour prendre les merles.

En Physique, l'*Araignée de Franklin* est un petit corps conducteur, taillé en forme d'araignée, et suspendu par un fil de soie entre le bouton d'une bouteille de Leyde et une tige qui communique avec l'armature extérieure. Tant que la bouteille est électrisée, l'araignée va et vient du bouton à la tige, et décharge peu à peu la bouteille.

ARAIRE (du lat. *aratrum*). *Voy.* CHARRUE.

ARALIACÉES, famille de végétaux Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose de plantes herbacées et d'arbrisseaux très-voisins de nos Ombellifères Genres principaux : *Aralie, Moscatelline, Panax* (Gin-Seng), *Lierre*.

ARALIE, *Aralia*, genre type de la famille des Araliacées, renferme des plantes ligneuses originaires de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes; à fleurs blanches, à 5 pétales, 5 étamines et 5 styles; le fruit est une baie à 5 loges. La racine est sucrée, aromatique, et peut servir à la nourriture de l'homme. On cultive les Aralies comme plantes d'ornement, à cause de la douce odeur qu'exhalent leurs fleurs. On distingue : l'*A. spinosa* ou *Angélique épineuse*, arbrisseau de 3 à 4m ; l'*A. nudicaulis*, l'*A. racemosa*, etc.

ARANÉIDES (du lat. *aranea*, araignée), 2e ordre de la classe des Arachnides, a pour type le genre *Araignée*. *Voy.* ARACHNIDES et ARAIGNÉE.

ARASES, ou PIERRES D'ARASE (de *ras*), pierres de bas appareil qui servent à *araser* (mettre de niveau) un cours d'assises à la hauteur des planchers ou plinthes d'un bâtiment. — En termes de Menuiserie, *araser*, c'est couper, à une certaine épaisseur, avec une

scie faite pour cet usage, le bas des planches où l'on veut mettre des emboîtures, tout en conservant assez de bois pour faire les tenons.

ARAUCARIA, genre de Conifères, famille des Abiétinées, qui tire son nom du pays des *Araucans* Chili) où on l'a trouvé pour la 1re fois: ce sont de très-grands arbres à tige droite, à rameaux verticillés, à bourgeons nus et à fleurs dioïques. Outre l'espèce type, l'*A. imbricata* du Chili, on connaît l'*A. excelsa*, l'*A. angustifolia* du Brésil, l'*A. Cunninghammi* et l'*A. Cookii* de la Nouv.-Calédonie. — On a découvert dans les terrains houillers des bois fossiles analogues à l'*Aracauria*; on les a nommés *Araucarites*.

ARBALESTRILLE (diminutif d'*arbalète*), instrument de marine, auj. abandonné, qui servait à prendre en mer la hauteur du soleil ou des astres. Il a été remplacé par le quart de cercle et l'octant.

ARBALÈTE (du lat. *arcus balista*), arc composé dont on se servait avant l'invention de l'artillerie, pour lancer des flèches avec plus de force et de justesse qu'avec l'arc ordinaire. L'arbalète est formée d'un arc d'acier monté sur un fût en bois, lequel est terminé par une crosse que l'on appuie à l'épaule; à l'endroit de la plus grande tension de l'arc, un crochet retient la corde; la flèche est placée dans une rainure pratiquée le long du fût et, lorsque l'on a ajusté, on la fait partir au moyen d'une détente. On bandait l'arbalète soit avec la main ou le pied, soit avec un moulinet et une poulie. — On attribue l'invention de l'arbalète aux Phéniciens; les Romains avaient une arme analogue, la *manubaliste* ou baliste à main. Il n'en est question en France qu'au temps de Louis le Gros; Philippe-Auguste créa des compagnies d'*Arbalétriers*, qui prirent une grande importance dans l'armée; la charge de *Grand maître des Arbalétriers* était la 1re après celle de maréchal de France; elle fut réunie en 1515 à celle de grand maître de l'artillerie. A la fin du XVIe siècle, les arbalétriers avaient disparu définitivement de l'armée. Il y a encore auj. dans plusieurs villes des compagnies libres d'archers ou d'arbalétriers amateurs. *Voy.* ARC.

Les ouvriers en métaux donnent le nom d'*Arbalète* à un instrument composé de deux lames élastiques d'acier courbées l'une contre l'autre, et retenues dans cette position par deux viroles de fer. L'une de ces lames est attachée au plancher, l'autre s'applique contre une coche pratiquée au dos d'une lime à deux manches, qui, elle-même, pose sur l'ouvrage à polir. L'arbalète épargne à l'ouvrier la fatigue de presser la lime sur la pièce qu'il travaille.

ARBALÉTRIER, soldat. *Voy.* ARBALÈTE.

Dans la Charpente, on nomme ainsi des pièces de bois qui servent à former le comble d'un bâtiment; elles sont posées obliquement, de manière à s'assembler par leur bout supérieur dans la poutre perpendiculaire qu'on appelle *poinçon*, et par le bout opposé dans la poutre horizontale ou *entrait*.

En Zoologie, c'est le nom vulgaire du *Martinet noir*.

ARBENNE, nom vulg. de la *Perdrix blanche*.

ARBITRAGE, ARBITRE (du lat. *arbiter*). L'*Arbitrage* est une juridiction conférée à de simples particuliers pour statuer sur les contestations à l'égard desquelles la loi ne défend pas de compromettre (*Voy.* COMPROMIS). Les *Arbitres* sont choisis par les parties elles-mêmes ou désignées par le président du tribunal. S'il n'y a qu'un arbitre, il est juge unique de la contestation; s'il y en a deux et qu'ils ne tombent pas d'accord, on recourt pour les départager à un *tiers arbitre*, qui est nommé soit par les deux premiers, soit par le tribunal. — On peut toujours appeler des décisions des arbitres volontaires, sauf convention contraire : les parties sont censées avoir renoncé au droit d'appel quand le compromis porte que les arbitres jugeront comme *amiables compositeurs*, c.-à-d. d'après la seule équité et sans s'astreindre aux prescriptions de la loi (C. de Proc., art. 1003-1029). L'arbitrage forcé qui avait lieu autrefois pour les contestations entre associés de commerce a été aboli par la loi du 17 juillet 1856. — Lorsque les arbitres sont nommés par les parties, leurs décisions sont appelées *sentences arbitrales*; s'ils sont nommés d'office par les juges, elles sont dites *rapport arbitral*.

ARBITRAGE, opération financière, qui consiste, soit à acheter des valeurs sur une place où elles sont à un cours inférieur, en même temps qu'on en revend d'autres sur la place où elles sont à un cours plus élevé, afin de bénéficier de la différence; soit à échanger à la bourse des titres que l'on vend cher contre d'autres que l'on achète à meilleur compte.

ARBITRE, juge. *Voy.* ARBITRAGE.

ARBITRE (LIBRE). *Voy.* LIBERTÉ.

ARBORICULTURE (du lat. *arbor* et de *culture*), partie de l'Agriculture qui concerne la culture des arbres. Elle traite et des soins généraux applicables à toute espèce d'arbres (choix et préparation des terrains, modes divers de reproduction par semis, drageons, marcottes, boutures, greffe, etc.), et des soins particuliers à chaque espèce : à ce dernier effet, elle partage les arbres en plusieurs classes : *A. forestiers*, *A. d'ornement*, *A. fruitiers*, *Vignes*, *Arbrisseaux*, etc. (*Voy.* FORÊTS, VIGNES, etc.). Les ouvrages classiques sur la matière sont : le *Traité des Arbres et Arbustes*, par Duhamel du Monceau, Vieillard, Jaume St-Hilaire, Mirbel, Poiret, continué par M. Loiseleur-Deslongchamps, et le *Cours élémentaire d'Arboriculture*, par A. Du Breuil.

ARBORISATION (du lat. *arbor*), espèce de dessin naturel, qu'on remarque sur certaines pierres, telles que les agates, et qui figure des rameaux d'arbres. Les arborisations proviennent des infiltrations métalliques qui s'opèrent dans les fissures des pierres. On les appelle aussi *Dendrites*. *Voy.* ce mot.

ARBOUSIER (du lat. *arbutus*), *Arbutus*, genre de la famille des Éricacées, comprend des arbrisseaux, des arbustes et des arbres, d'un port remarquable et d'un beau feuillage toujours vert, qui croissent en Amérique, en Asie et en Europe. On distingue : l'*A. commun* ou *des Pyrénées* (*A. unedo*), qui s'élève à la hauteur de 3 à 6m : ses fleurs sont blanches ou roses, en grappes; son fruit ressemble à la fraise (d'où son nom vulg. d'*Arbre à fraises*) : les oiseaux en sont très-friands ; on retire de sa pulpe jaune et mucilagineuse un sucre doux et liquide, ainsi que de l'alcool ; l'*A. andrachne* (*A. hybrida*) du Levant et l'*A. à longues feuilles*, des îles Canaries, qui se greffent sur le précédent ; l'*A. des Alpes* ou *Busserole* (*A. uva ursi*), dont on fait auj. un genre à part, le genre *Arctostaphylos* : c'est un arbuste rampant, à fleurs rouges, à feuilles semblables à celles du buis, qui servent au tannage du cuir, surtout pour la préparation du maroquin.

ARBRE (du lat. *arbor*), végétal ligneux dont les racines subsistent un grand nombre d'années, dont la tige, nue à la base, chargée de branches et de feuilles au sommet, dépasse au moins 5m. Les arbres se distinguent en *A. dicotylédonés* ou *exogènes* (Chêne, Peuplier, Pommier, etc.), et *A. monocotylédonés* ou *endogènes* (Palmier, Bambou, Jonc, etc.). Le tronc des premiers présente, à l'intérieur, une série de couches concentriques divisées en deux systèmes : le *S. cortical*, formé de l'épiderme, de l'enveloppe herbacée, des couches corticales et du liber ; et le *S. central*, formé de l'aubier, du bois propr. dit, de l'étui médullaire et de la moelle. De plus, les dicotylédonés s'accroissent chaque année en grosseur, par la formation d'une nouvelle couche entre l'aubier et le liber, et en hauteur, par un nouveau scion ou rejet que le bourgeon terminal forme chaque année au-dessus du bourgeon de l'année précédente. Au contraire, les arbres monocotylédonés ne présentent à l'intérieur qu'une masse homogène de tissu cellulaire, sans couches distinctes, et où se distribuent longitudinalement des fibres ligneuses. L'accroissement en hauteur se fait par la formation d'un nouveau disque au-dessus du disque provenant de la soudure des feuilles de l'année précédente, et l'ac-

croissement en grosseur n'est presque dû qu'à la pression des disques supérieurs sur les disques inférieurs. *Voy.* AGE.

Les arbres ne fleurissent et ne donnent de fruits que plusieurs années après qu'ils ont été semés. De 40 à 50 ans, l'arbre est dans toute sa force; de 50 à 60, il se soutient encore; mais de 70 à 90, il décline et finit par périr. Cependant on a vu un grand nombre d'arbres dépasser de beaucoup ce terme et offrir des exemples d'une longévité extraordinaire: tels sont le Cèdre, le Baobab, etc.

Les arbres ne se distinguent des arbrisseaux et des arbustes que par leur taille et leur durée. Les *arbrisseaux* ont à peine un tronc, ou leur tronc se divise presque à la racine; ils ne s'élèvent guère au-dessus de 4m: tels sont l'Aubépine, le Cognassier, le Néflier, le Sureau. Les *arbustes*, plus petits que les arbrisseaux, affectent la forme de buisson : tels sont les Bruyères, certains Rosiers, les Daphnés, plusieurs Saules. Enfin, les *sous-arbrisseaux*, tels que la Vigne vierge, la Clématite, tiennent le milieu entre les arbustes et les plantes herbacées.

Selon les divers points de vue sous lesquels on peut considérer les arbres, on les groupe en *A. à feuilles caduques* et *A. à feuilles persistantes* ou *A. verts*, en *A. indigènes* et *A. exotiques*, en *A. forestiers* et *A. fruitiers*. *Voy.* ces mots et ARBORICULTURE.

La loi défend au propriétai e de planter des arbres sur son fonds, si ce n'est à une certaine distance du fonds voisin fixée par l'art. 671 du C. Nap (*Voy.* MITOYENNETÉ). La mutilation des arbres est punie par les art. 445-450 du Code pénal.

On appelle vulg. : *Arbre d'amour*, le Gaînier; — *A. aux anémones*, le Calycanthe ; — *A. d'argent*, le Protée argenté ; — *A. des Banians*, le Figuier du Bengale (*Voy.* BANIANS); — *A. de baume*, le Bursère gommifère, le Badamier, etc. ; — *A. à beurre*, la Bassie butyracée ; — *A. à bourre*, l'Arec chevelu ; — *A. du Brésil*, la Césalpinie épineuse ; — *A. de castor*, le Magnolia glauque ; — *A. à cire*, le Myrica cérifère et le Céroxylon andicole ; — *A. de corail*, ou *immortel*, l'Érythrine corail; — *A. à corde*, le Figuier de l'île Bourbon ; — *A. au coton*, le Fromager à 5 feuilles; — *A. de Chypre*, le Cyprès chauve ; — *A. de Cythère*, le Spondias ; — *A. du diable*, le Sablier; — *A. de Dieu*, le Figuier religieux ; — *A. d'encens*, diverses espèces d'Amyrides et d'Iciquiers; — *A. de fer*, le Bois de fer; — *A. à fraises*, l'Arbousier commun; — *A. à franges*, le Chionanthe; — *A. à la glu*, le Houx; — *A. à la gomme*, l'Eucalypte, le Métrosidère; — *A. à grives*, le Sorbier; — *A. de Judée*, le Gaînier; — *A. à lait*, plusieurs Apocynées, Urticées et Euphorbiacées; — *A. au lis*, le Tulipier; — *A. de Maï* ou *de St-Jean*, le Panax; — *A. à la migraine*, le Premne; — *A. de mille ans*, le Baobab; — *A. de Moïse*, le Mespile pyracanthe; — *A. de neige*, la Viburne, le Chionanthe ; — *A. à pain*, l'Artocarpe; — *A. à papier*, la Broussonétie; — *A. à perruque*, le Sumac fustet; — *A. à la pistache*, le Staphylier; — *A. au poivre*, le Schine; — *A. puant*, la Fétidie, le Sterculier; — *A. aux quarante écus*, le Ginkgo; — *A. saint*, la Melia azedarach; — *A. de Ste-Lucie*, le bois de Ste-Lucie; — *A. de St-Thomas*, la Bauhinie; — *A. à sang*, le Millepertuis; — *A. de soie*, la Mimosa et plusieurs Apocynées; — *A. à suif*, le Croton; — *A. à thé*, le Symploque; — *A. triste*, le Nyctanthe; — *A. à la vache*, le Galactodendron ; — *A. à velours*, la Tournefortie ; — *A. au vermillon*, le Chêne coccifère; — *A. au vernis*, le Terminalier, le Rhus; — *A. de vie*, le Thuya; — *A. du voyageur*, l'Urania ravenala, etc.

Les Anatomistes nomment *Arbre de vie* certaines ramifications qu'offre le cervelet et qui figurent les branches d'un arbre dépouillé de ses feuilles (*Voy.* CERVELET). — En Zoologie, on appelle *Arbres de mer* les Gorgones. *Voy.* ce mot.

Les Alchimistes donnaient le nom d'*Arbres métalliques* à certaines cristallisations métalliques. Les principales sont : l'*A. de Diane*, ou *A. philosophique*, amalgame d'argent, cristallisé en petites houppes brillantes, qu'on obtient en abandonnant pendant quelques jours du mercure dans une dissolution un peu concentrée de nitrate d'argent; l'*A. de Saturne*, dépôt de plomb métallique et cristallisé, qui se produit lorsqu'on abandonne une lame de zinc dans une solution d'acétate de plomb.

En Mécanique, on nomme *Arbre* l'axe d'une roue, ainsi que toute pièce de bois ou de fonte, immobile ou même mobile, qui est la partie principale d'une machine et autour de laquelle tourne la machine tout entière. Les horlogers nomment ainsi l'essieu qui est au milieu du barillet d'une montre et qui sert à tendre le ressort.

En termes de Marine, on nomme *Arbres* les mâts qui portent des antennes et des voiles latines. Le mât de l'avant se nomme *A. de trinquet*; celui du milieu, *A. de mestre*. L'*A. de touret* est l'axe sur lequel tournent plusieurs espèces de dévidoirs.

On nomme *A. généalogique* une table en forme d'arbre, où l'auteur de la famille forme la souche, et d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté; les arbres *généalogiques* furent jadis un grand objet de luxe ; — *A. encyclopédique*, un tableau systématique des sciences et des arts disposé de manière à faire voir leur enchaînement et leurs rapports mutuels: on connaît surtout les arbres encyclopédiques dressés dans ce but par Bacon, par d'Alembert (en tête de l'*Encyclopédie*), par A.-M. Ampère, etc.

ARBRISSEAU, ARBUSTE. *Voy.* ARBRE.

ARC (du lat. *arcus*). L'*Arc* est certainement une des armes les plus anciennes : il en est fait mention dans l'Écriture, et la Fable en attribue l'invention à Apollon. C'est encore auj le principal moyen d'attaque et de défense des sauvages. Chez les anciens, les Scythes, les Crétois, les Parthes, les Thraces passaient pour d'excellents archers : chez les modernes, les archers anglais et génois étaient renommés par leur adresse. L'emploi de l'arc a persisté longtemps dans les armées modernes, même après l'invention de la poudre de guerre ; il y a encore auj. dans quelques localités, surtout en Picardie, des *Compagnies d'archers*, ayant leurs statuts et leur costume. *Voy.* ARCHER et FLÈCHE.

En Numismatique, l'*Arc* est un attribut ou un emblème qui se voit sur beaucoup de médailles représentant Diane, Apollon, Éros ou l'Amour; dans celles des rois de Perse ou des Parthes, l'arc se voit comme arme de guerre.

En Géométrie, on appelle *Arc* toute portion de ligne courbe. On nomme *corde* de l'arc la ligne qui en joint les extrémités, *flèche* la perpendiculaire menée au milieu de la corde et qui se termine à l'arc même. L'*arc de cercle* est une partie de la circonférence. Les *arcs égaux* contiennent le même nombre de degrés et appartiennent à un même cercle ou à des cercles égaux; les *arcs semblables* contiennent le même nombre de degrés, mais appartiennent à des cercles différents. — Pour trouver la longueur d'un arc de cercle, on cherche la mesure de la circonférence tout entière, et on la multiplie par le rapport des graduations de l'arc et de la circonférence : si l'on désigne par n la graduation de l'arc, par a sa longueur et par R le rayon, cet énoncé est traduit par la formule $a = \frac{2\pi Rn}{360}$. De cette formule, on conclut : 1° que deux arcs d'un même cercle sont entre eux comme leurs graduations; 2° que deux arcs de même graduation (ou arcs semblables) sont entre eux comme leurs rayons; 3° que le rapport de deux arcs quelconques est égal au produit des rapports de leurs rayons et de leurs graduations; 4° enfin que quand deux arcs de circonférences différentes sont égaux leurs graduations sont en raison inverse de leurs rayons.

En Physique, on appelle *Arc voltaïque* la lumière que l'on obtient entre deux pointes de charbon, ou

de métal, qui communiquent respectivement avec les pôles de la pile voltaïque. Cette lumière est produite par un jet de particules détachées des pointes qui remplissent leur intervalle, et que l'électricité rend incandescentes.

En Architecture, on nomme *Arc* toute construction dont le profil a la forme d'une courbe : l'*arc doubleau* est celui qui fait saillie au-dessous d'une voûte pour la consolider ; l'*arc à plein cintre,* celui dont le profil est un arc de cercle : il est *surbaissé,* quand il est moins courbé qu'un arc de cercle ; *surhaussé,* quand il est plus courbé ; l'*arc-boutant* est un pilier destiné à soutenir une voûte et terminé à sa partie supérieure par un demi-arc qui joint ensemble la voûte et le mur extérieur : on voit beaucoup d'arcs-boutants aux édifices gothiques.

ARCS DE TRIOMPHE, monuments formés de grands portiques cintrés, placés le plus souvent à l'entrée des villes, et ornés de figures, de bas-reliefs et d'inscriptions pour consacrer la gloire d'un vainqueur ou le souvenir de quelque événement mémorable. C'est aux Romains qu'on doit la première idée de ces constructions. Les plus célèbres de ces monuments sont : l'*A. de Rimini,* dédié à Auguste, et le plus ancien des arcs élevés par les Romains ; l'*A. de Suze,* au pied du mont Cenis, dédié à Auguste ; l'*A. de Titus,* érigé à l'occasion de la prise de Jérusalem ; l'*A. de Bénévent,* élevé en l'honneur de Trajan : ce n'est qu'une copie de l'arc de Titus ; l'*A. d'Ancône,* en marbre blanc, dédié aussi à Trajan ; l'*A. de Septime-Sévère,* au pied du Capitole ; l'*A. de Gallien,* élevé vers l'an 260 ; l'*A. de Constantin,* élevé à Rome à l'occasion des victoires que Constantin remporta sur Maxence ; ceux de Carpentras, d'Aix, d'Arles, d'Autun, de Cavaillon, du pont de St-Chamas, de St-Remi (B.-du-Rhône), d'Orange, le plus antique que la France possède ; celui de Reims, celui de Djimilah en Algérie, qui tous sont l'œuvre des Romains.

Paris possède quatre arcs de triomphe : celui de la *Porte St-Denis,* élevé en 1673, à l'occasion du passage du Rhin par Louis XIV ; celui de la *Porte St-Martin,* dédié à Louis XIV après la conquête de la Franche-Comté ; celui du *Carrousel,* érigé en 1806 ; celui de l'*Étoile,* œuvre de Chalgrin et Huyot, commencé en 1806 et terminé en 1835 ; c'est le plus colossal de tous les arcs de triomphe (il a 45ᵐ de haut).

ARCACÉES ou **ARCACIDÉES** (d'*arca,* arche, g.-type), famille de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales : coquille bivalve, munie sous les crochets d'une facette ligamentaire ; charnière composée de dents nombreuses, disposées sur une ligne droite ou courbe ; ligament extérieur, 2 impressions musculaires à chaque valve. Genres principaux : *Arche, Nucule, Péloncle,* etc.

ARCADE (du lat. *arcus,* arc). En Architecture, c'est une ouverture dont le haut a la forme d'un demi-cercle parfait : telles sont à Paris les arcades de la rue de Rivoli, de la place Royale, du Palais-Royal.

En Anatomie, on nomme *Arcade alvéolaire* ou *dentaire* l'espèce d'arc formé par la série des alvéoles et des dents sur les os maxillaires ; *A. orbitaires,* les bords saillants des orbites ; *A. sourcilières,* deux saillies de l'os frontal qui correspondent aux sourcils ; *A. palmaire,* une courbure que forment dans la paume de la main les veines et les artères radiales et cubitales ; *A. plantaire,* une courbure semblable formée sous la plante des pieds par les veines et les artères plantaires, etc.

ARCANE (du lat. *arcanum,* secret), nom qu'on donnait autrefois à tout procédé mystérieux, notamment aux opérations de l'alchimie, et aux remèdes dont on cachait la composition pour en relever aux yeux du public l'efficacité et le prix.

ARCANSON (d'*archet*), résine qui sert à frotter les archets. *Voy.* BRAI et COLOPHANE.

ARCASSE, partie extérieure de la poupe d'un navire, se compose de l'étambot et de diverses barres assemblées sur cette pièce transversalement à la direction de la quille. La plus élevée de ces barres est la *barre d'arcasse ;* puis viennent la *barre d'hourdi* et la *barre du pont.*

ARCATURE (d'*arc*), série d'arcades décoratives, figurées en relief ou peintes sur le mur d'un édifice pour en masquer les parties nues : soit à l'extérieur, p. ex. sous les roses des églises gothiques, à la base des tours et des clochers, dans les soubassements des portails, etc. ; soit à l'intérieur, p. ex. au rez-de-chaussée, sous les appuis des fenêtres. Quelquefois, elles se détachent du mur devant lequel elles forment une décoration à claire-voie.

ARC-EN-CIEL ou **IRIS**, météore que l'on observe quand, tournant le dos au soleil, on regarde un nuage qui se résout en pluie, et que cet astre éclaire fortement. On aperçoit ord. deux arcs concentriques avec la même suite de couleurs que dans le spectre solaire : dans l'arc intérieur, beaucoup plus vif que l'autre, le rouge est en haut et le violet en bas ; c'est l'inverse dans l'arc extérieur, qui est souvent trop pâle pour être distingué. Ces deux arcs sont produits par les rayons lumineux qui, pénétrant dans les gouttes de pluie, sont décomposés par l'effet de la réfraction, éprouvent intérieurement une ou plusieurs réflexions, et sortent ensuite parallèles entre eux. On démontre, que les rayons, qui ont éprouvé une seule réflexion intérieure, ne peuvent sortir parallèles qu'à condition de faire à leur sortie, avec la ligne qui passe par le centre du soleil et l'œil de l'observateur, un angle variant entre 42° 1′ 40″ et 40° 17′ pour les différentes couleurs, et les rayons qui ont éprouvé deux réflexions, un angle qui varie entre 50° 59′ et 54° 9′. Or l'expérience a montré que ce sont là en effet les angles d'ouverture des cônes ayant pour sommet commun l'œil de l'observateur, et pour bases les deux arcs.

On peut imiter l'arc-en-ciel, en projetant de l'eau dans l'air en gouttelettes ténues ; les jets d'eau, les cascades, offrent aussi ce phénomène lorsqu'on est placé convenablement pour l'observer. — On observe quelquefois des arcs-en-ciel lunaires.

Antonio de Dominis, évêque de Spalatro, démontra le premier la véritable nature de l'arc-en-ciel ; mais c'est surtout à Newton que nous sommes redevables d'une théorie exacte de ce phénomène.

ARCHAÏSME (du gr. ἀρχαῖος, ancien), expression, tournure vieillie, que l'on emploie soit par négligence, soit, le plus souvent, à dessein ; on l'oppose à *néologisme.* On trouve de nombreux archaïsmes, parmi les anciens, chez Salluste et Lucrèce ; parmi nos poëtes, chez La Fontaine. G. Naudé au XVIIᵉ s., J.-B. Rousseau, au XVIIIᵉ, P.-L. Courrier, dans ses traductions grecques, Vanderbourg, dans les *Poésies de Clotilde de Surville,* Balzac, dans ses *Contes drôlatiques,* P. Lacroix, Th. Gautier, etc., ont imité avec succès notre vieux langage.

ARCHAL (FIL D'). *Voy.* FIL D'ARCHAL.

ARCHANGE (du gr. ἀρχάγγελος), ange d'un ordre supérieur ; le chœur des archanges est l'avant-dernier dans la hiérarchie des esprits célestes. L'Écriture ne nomme que trois archanges : Gabriel, Raphaël et Michel, le vainqueur de Satan. *Voy.* ANGE.

ARCHANGÉLIQUE, *Archangelica,* genre de la famille des Ombellifères, tribu des Angélicées, créé pour l'*A. officinale,* vulg. *Angélique,* plante bisannuelle originaire de Syrie et qui croît en Europe sur le bord des ruisseaux, dans les pays de montagnes. Toutes les parties de la plante sont odorantes, stomachiques et cordiales. Confites dans du sucre, ses tiges donnent des conserves d'un parfum délicieux. Sa racine fournit une liqueur spiritueuse et une huile essentielle. C'est surtout à Niort qu'on prépare l'*angélique* du commerce.

ARCHE (du lat. *arca,* coffre), voûte en arcade entre les piles d'un pont. Les arches peuvent être ou *surhaussées,* ou *surbaissées,* ou *en plein cintre.* On nomme *maîtresse arche* celle du milieu d'un pont, ord. plus large et plus élevée que les autres ; *A. elliptique* ou *en anse de panier,* celle dont le trait forme

une *demi-ellipse*, comme au Pont-Royal à Paris ; *A. extradossée*, celle dont les voussoirs sont égaux en longueur et parallèles à leurs douelles. L'*A. marinière* est celle qui est réservée au passage des bateaux.

ARCHE, *Arca*, genre de Mollusques acéphales, type de la famille des Arcacées : charnière pourvue de dents transverses, nombreuses et disposées en ligne droite ; crochets écartés par une large facette ligamentaire. L'*A. bistournée* et l'*A. demi-torse* sont recherchées. — On nomme *Arcacites* les espèces fossiles du genre Arche.

ARCHE D'ALLIANCE, ARCHE DE NOÉ. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ARCHÉE (du gr. ἀρχή, principe), mot employé d'abord par Basile Valentin ou par Paracelse, puis par Van Helmont, pour désigner un principe vital qu'ils supposaient présider à tous nos actes organiques. Van Helmont le plaçait à l'orifice supérieur de l'estomac ; il admettait plusieurs autres archées subordonnés à celui-là et siégeant chacun dans un organe séparé.

ARCHÉOLOGIE (du gr. ἀρχαῖος, ancien, et λόγος, discours), science qui s'occupe de tout ce qui est relatif aux mœurs et usages des Anciens, et spécialement de leurs arts et de leurs monuments : on l'a définie en ce sens la science de l'*Antiquité figurée*. Elle embrasse les différentes parties de l'art des Anciens, l'architecture (édifices publics et privés, temples, palais, pyramides, obélisques, etc.), la sculpture et la gravure (statuaire, bas-reliefs, vases, ornements, camées, intailles), la peinture et le dessin (sur bois, sur toile, sur marbre, sur ivoire, mosaïques), la numismatique (médailles et monnaies). L'archéologie s'occupe aussi des monuments écrits, tels que les inscriptions, et de la paléographie. La linguistique et la philologie, la mythologie et l'histoire doivent être familières à l'archéologue. En un mot, son érudition ne doit rien négliger de ce qui peut l'aider à mieux pénétrer dans la connaissance des choses anciennes. — Laurent de Médicis, en établissant à Florence un enseignement public sur les monuments de l'antiquité, fut le créateur de l'*Archéologie*. Grævius, Gronovius, Gruter, Montfaucon, Kircher, Hardouin, Vaillant, Muratori, Millin, Caylus, Winckelmann, Barthélemy, d'Agincourt, Quatremère, Visconti, cultivant la science à des points de vue divers, l'avancèrent par de précieuses collections ou par de savantes recherches. De nos jours les deux Champollion, Letronne, Raoul Rochette, de Saulcy, Lenormant, Borghesi, de Rossi, Kosegarten, etc., se sont illustrés comme archéologues. Outre leurs ouvrages, on peut consulter avec fruit les *Leçons d'Archéologie* de Vermiglioli (1824); le *Traité élémentaire d'Archéologie* de Champollion-Figeac (1843), le *Manuel d'Archéologie* d'Ottfried Muller, traduit par Nicard (1845), le *Dictionnaire d'antiquités* de Mongès, les *Revues archéologiques*, etc. *Voy.* ANTIQUITÉS, NUMISMATIQUE, GLYPTIQUE, ÉPIGRAPHIE, PALÉOGRAPHIE.

L'Archéologie nationale, longtemps négligée, a pris un grand essor dans ce siècle, surtout depuis la Restauration (1815) : les hommes auxquels la science doit le plus sont : Lenoir, qui créa le *Musée des monuments français*, auj. à l'école des Beaux-Arts; Dusommerard, créateur d'un musée d'antiquités nationales, auteur des *Arts au moyen âge* ; M. de Caumont, qui s'est surtout occupé des antiquités de la Normandie. MM. Taylor, Didron, etc. M. Batissier a donné des *Eléments d'Archéologie nationale*, 1843; M. de Caumont, des *Rudiments d'Archéologie*, 1853.

ARCHER (d'*arc*). Les Grecs et les Romains avaient des troupes légères d'archers. En France, il existait de nombreux corps d'archers : Charles VII établit un corps de *francs-archers*, les uns à pied, les autres à cheval : ils étaient tirés du corps de la noblesse ou conféraient la noblesse : Louis XI les supprima en 1481. *Voy.* ARBALÈTE et ARC.

On nommait *A. de la connétablie* les officiers chargés d'exécuter les sentences des lieutenants des maréchaux de France ; *A. de la garde*, des gardes du corps armés d'un arc ou d'une arbalète. — Pour les *A. de la manche*, *Voy.* MANCHE.

ARCHER, *Toxotes*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, voisin des Chétodons, est caractérisé par sa dorsale très-reculée, les 7 rayons qui soutiennent la membrane des branchies, et ses dents veloutées. La seule espèce de ce genre, l'*A. sagittaire* (*T. jaculator*) est un petit poisson du Gange et de l'Archipel indien, de 0m,20, qui a la faculté de lancer de l'eau avec sa bouche à plus d'un mètre sur les insectes dont il fait sa proie.

ARCHET (d'*arc*). Dans les Arts mécaniques, on nomme *Archet* ou *Hameçon* une sorte d'arc composé d'une lame d'acier ou d'une baleine emmanchée dans un morceau de bois, et d'une corde de boyau fixée par un bout à la partie de la lame qui est près du manche, et s'accrochant par l'autre à un cran pratiqué à l'autre extrémité de la lame. Les arquebusiers, les horlogers, les serruriers, les tourneurs, se servent d'archets pour faire tourner la boîte à foret. — En Musique, c'est une baguette de bois dur, qui avait dans le principe quelque rapport de forme avec un arc, et dont la corde est représentée par un faisceau de crins de cheval que l'on tend à volonté au moyen d'une vis. Ces crins sont enduits de colophane, et en les promenant sur les cordes d'un instrument, on obtient des sons d'une plus ou moins grande intensité. De l'art de tenir et de gouverner l'archet dépendent le talent du violoniste, du violoncelliste, et tous les effets que l'on tire des instruments à cordes, le lié, le détaché, le tremolo, l'ondulation, etc.

ARCHÉTYPE (du gr. ἀρχέτυπος, modèle, forme première. Ce mot, synonyme d'*idée* dans la langue de Platon et de Plotin, désigne les formes substantielles des choses, existant de toute éternité dans la pensée divine, et modèles des êtres créés.

ARCHEVÊQUE (du gr. ἄρχω, commander, et *évêque*), prélat métropolitain qui est tout à la fois évêque d'un diocèse et chef d'une province ecclésiastique : les autres évêques de la province sont ses *suffragants*. Cette dignité est d'institution apostolique ; mais le titre d'archevêque ne remonte qu'au IVe siècle. La marque de la dignité des archevêques est le *pallium* (*Voy.* ce mot). Autrefois les archevêques assistaient par eux-mêmes ou par des délégués aux élections des évêques leurs suffragants, confirmaient ceux qui avaient été élus, avaient le droit de visiter les églises des diocèses administrés par leurs suffragants, et d'y faire les règlements nécessaires pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Auj. leur droit se borne à juger les appels, à convoquer les conciles provinciaux et à y présider.

ARCHIATRE (du gr. ἀρχίατρος, médecin en chef), titre du médecin spécialement chargé de la santé du souverain. Antonius Musa et Andromaque, médecins d'Auguste et de Néron, portèrent ce titre. Sous les Mérovingiens on trouve plusieurs archiatres et ce titre se conserva dans la suite jusqu'à Dodard, médecin de Louis XV, qui fut le dernier.

ARCHICAMÉRIER, ARCHICHAMBELLAN, ARCHICHANCELIER. *Voy.* CAMÉRIER, CHAMBELLAN, CHANCELIER.

ARCHICONFRÉRIE. *Voy.* CONFRÉRIE.

ARCHIDIACRE (du préfixe *archi*, principal, et de *diacre*). On nommait ainsi jadis le premier et le plus ancien des diacres ; il était chargé surtout de l'administration du temporel. C'est auj. un supérieur ecclésiastique qui a droit de visite sur les cures d'un diocèse. Dans quelques diocèse les archidiacres sont institués vicaires généraux par l'évêque ; ils forment la partie active du conseil épiscopal, et tirent leur titre de l'église à laquelle ils sont attachés. Le titre d'archidiacre n'est connu que depuis le concile de Nicée. *Voy.* DIACRE.

ARCHILOQUIEN (VERS), vers grec dont on attribue l'invention à Archiloque, a été souvent employé par les poëtes latins. On distingue : l'*archiloquien* propr. dit, composé de 2 dactyles et d'une césure,

Pulvis ĕt | umbră sŭ | mus (HOR.);

le *grand archiloquien,* qui a 7 pieds : les 3 1[ers] dactyles ou spondées; le 4[e], dactyle ; les 3 autres trochées :

Sōlvĭtŭr | ācrĭs hĭ | ēms gra | tā vĭcĕ | vērĭs | ēt Fă | vōnī (H.);

le *tétramètre archiloquien,* qui a les 4 derniers pieds de l'hexamètre :

Crās īn | gēns ĭtĕ | rābĭmŭs | æquor (Hor.)

ARCHIMÈDE (principe d'). *Voy.* Principe, Balance hydrostatique et Baroscope. — (vis). *Voy.* Vis.

ARCHINE (mot russe), mesure de longueur usitée en Russie et aussi en Turquie et en Perse, vaut 0[m],711 : *sept* archines font env. *cinq* mètres.

ARCHIPEL. *Voy.* Ile.

ARCHIPRÊTRE (du préfixe *archi*, principal, et de *prêtre*). Ce fut d'abord un prêtre délégué par l'évêque pour présider l'office sacerdotal; c'était ord. le plus ancien. Les archiprêtres avaient jadis droit d'inspection. Auj. dans la plupart des diocèses, ce titre n'est plus qu'une dignité de chapitre. Aux termes du décret du 11 juin 1811, il doit être donné au curé d'une église cathédrale.

ARCHITECTE (du gr. ἀρχιτέκτων), artiste dont le travail consiste à dresser le plan et le devis d'un édifice et à diriger les constructions. Lorsqu'il s'est chargé d'une construction à forfait, il ne peut demander aucune augmentation de prix. Selon la jurisprudence établie en France, l'architecte est responsable de la solidité des constructions dont il a dressé les plans et le devis, pendant dix ans, à partir du jour où les travaux ont été terminés. Il a un privilége comme créancier sur les édifices qu'il a construits. Ses honoraires se prescrivent par 6 mois; ils sont ord. de 5 p. 100 du montant des devis (C. Nap., art. 1792-93, 2103, 2271). — Pour l'indication des plus célèbres architectes, *Voy.* Architecture.

ARCHITECTONIQUE (du gr. ἀρχιτεκτονική), art de la construction ; se prend le plus souvent comme synonyme d'*architecture*. *Voy.* ce mot.

ARCHITECTURE (d'*architecte*), art de bâtir suivant des règles et des proportions convenables. On distingue : l'*A. civile*, qui a pour objet la construction des édifices propres aux usages de la vie, tels que maisons, palais, temples, théâtres, etc. ; l'*A. militaire,* qui est une branche de la science des fortifications ; l'*A. navale*, qui a pour objet la construction des navires, ports, arsenaux, etc. L'architecture civile admet elle-même une foule de divisions, p. ex. : l'*A. religieuse,* l'*A. rurale*, l'*A. hydraulique*, etc.

Considérée sous le rapport de l'art, l'architecture classique admet 5 ordres qui se distinguent par la forme, la proportion et l'ornementation des colonnes ou de l'entablement : le *dorique*, l'*ionique*, le *corinthien*, le *toscan*, le *composite*. *Voy.* Ordre.

Presque tous les peuples ont eu leur architecture, qui est, jusqu'à un certain point, l'expression de leur civilisation. L'architecture de l'antique Egypte et celle des Assyriens ont pour caractères la solidité et la grandeur colossale des monuments. L'architecture des Indiens offre le même type : leurs temples ou *pagodes* sont taillés dans le roc ; leurs monuments se font remarquer d'ailleurs par le luxe des figures et des divinités allégoriques. L'architecture chinoise, invariable depuis des siècles, est reconnaissable à ses toits terminés en pointe, qui rappellent les tentes et les pavillons légers qui lui ont servi de type. La Grèce fut, surtout au temps de Périclès, le siége de la plus belle architecture : c'est à elle que nous devons les 3 ordres principaux (dorique, ionique et corinthien). En Italie, les Etrusques introduisirent l'ordre *toscan*, qui dérive de l'ordre dorique. Les Romains, tout en adoptant les ordres des Grecs et des Etrusques, y ajoutèrent l'ordre *composite*, mélange judicieux des précédents; l'architecture prit chez eux un grand développement, et atteignit son apogée sous Auguste. Comme tous les arts, elle fut presque anéantie par les barbares. — L'architecture du moyen âge est, du VI[e] au XI[e] siècle, connue sous le nom d'*A. romane.* Les modifications apportées par chaque peuple à l'architecture ancienne formèrent d'abord le *vieux gothique*, que l'on distingua, selon le pays, en *A. lombarde*, *A. saxonne*, *A. normande*, etc. Les arts de l'Orient, en se mêlant au vieux gothique, formèrent le style byzantin ou *A. byzantine*, remarquable par une plus grande élévation dans les arcs et par la substitution des voûtes aux plafonds plats. L'*A. arabe*, venue d'Espagne, remplaça bientôt le style byzantin et apporta en France ses colonnettes, ses pierres découpées, ses murs à jour et un grand luxe d'ornements fantastiques (arabesques). L'*A. sarrasine* ou *gothique moderne*, ou simplement *gothique*, se forma ensuite du mélange du vieux gothique et du style byzantin avec l'architecture arabe et moresque : peu à peu on y vit dominer l'ogive, les formes aiguës et anguleuses, et les ornements se multiplièrent à l'infini (*Voy.* Gothique). — Cependant l'Italie, au XVI[e] siècle, fit revivre le goût de l'architecture antique, et amena la *Renaissance*. Auj. c'est l'éclectisme le plus complet qui règne dans l'architecture.

Parmi les principaux architectes, nous citerons dans l'antiquité : Agamède et Trophonios, qui érigèrent le temple d'Apollon à Delphes; Ctésiphon et Métagène, qui bâtirent le temple de Diane à Éphèse ; Antimachide, qui, avec Antistate, Calleschros et Porinos, fut chargé de bâtir le temple de Jupiter Olympien ; Charès, qui érigea le colosse de Rhodes ; Ictinos et Callicrate, qui dressèrent, sous la direction de Phidias, les plans du Parthénon d'Athènes ; Satiros et Pitée, qui érigèrent le fameux tombeau de Mausole ; Dinocrate, contemporain d'Alexandre ; enfin Vitruve, le seul des anciens qui nous ait laissé un traité complet d'architecture. Viennent ensuite Apollodore, qui construisit le fameux pont du Danube, et à Rome le Temple et le Forum de Trajan ; Anthémius, qui, avec Isidore de Milet, fut chargé par Justinien de la construction de l'église de Ste-Sophie, à Constantinople ; Arnolfo (di Lapo) et Brunelleschi, auxquels Florence doit sa cathédrale ; le Bramante, qui s'immortalisa surtout dans la construction de la basilique de Saint-Pierre, achevée par Michel-Ange ; Palladio, qui éleva le palais des doges à Venise ; Vignole, à qui l'on doit un *Traité de perspective* et un *Traité des cinq ordres* encore classique ; Inigo-Jones, le *Vitruve* de l'Angleterre, et Christophe Wren, qui reconstruisit la basilique de St-Paul à Londres ; en France, Philibert Delorme, P. Lescot, De Brosse, Perrault, Mansart, Servandoni, Soufflot, Rondelet, Gabriel, Brongniart, Chalgrin, Huyot, Percier, Fontaine, Visconti, Viollet le Duc, Baltard, etc.

Ouvrages à consulter : le *Livre d'architecture* d'Androuet du Cerceau ; les *Cours d'architecture* de Blondel, de d'Aviler, de Durand, le *Traité de l'art de bâtir* de Rondelet ; le *Traité d'architecture* de M. L. Raynaud (1851) ; les *Dictionnaires d'architecture* de Roland le Virloys, de Quatremère de Quincy, de Nicholson, de Fléchet, de J. Britton, de Berty, etc. ; les *Histoires de l'Architecture* de Th. Hope, de Freeman, de D. Ramée ; les *Monuments anciens et modernes*, de Gailhabaud ; l'*Art monumental dans l'antiquité et au moyen âge* de L. Batissier ; le *Dict. de l'Architecture française*, de Viollet le Duc ; la *Revue générale de l'Architecture* de C. Daly, etc.

Académie d'Architecture. Cette académie fondée par Colbert en 1671 subsista jusqu'en 1793. Auj. il n'y a plus qu'une section d'architecture dans l'Académie des Beaux-arts. *Voy.* Institut.

ARCHITRAVE (du préfixe *archi*, principal, et du lat. *trabs*, poutre), l'*épistyle* des Grecs, partie inférieure de l'entablement, qui pose immédiatement sur les chapiteaux des colonnes. On appelle *A. coupée*, celle qui est interrompue par l'ouverture ou par la traverse du chambranle d'une fenêtre; *A. mutilée*, celle dont on retranche quelquefois la saillie, en l'arasant avec la frise : ces deux sortes d'architraves sont d'un mauvais effet. *Voy.* Entablement.

ARCHITRÉSORIER. *Voy.* Trésorier.

ARCHIVES (du lat. *archivum*, dérivé lui-même du gr. ἀρχεῖον, m. s.), collection de documents manuscrits ou imprimés, renfermant l'histoire d'une famille, d'une communauté, d'une ville ou d'un État. Ce mot se prend aussi pour le lieu où ces pièces sont conservées. — Les anciens conservaient leurs archives dans des temples. En France, sous nos premiers rois, les archives suivaient les rois à la guerre ou dans les voyages; aussi étaient-elles exposées à tomber entre les mains de l'ennemi, comme cela eut lieu en 1194, à la bataille de Fréteval. On sentit dès lors le besoin de créer des dépôts permanents; mais ce n'est que sous Louis XIV, en 1688, que les archives reçurent une véritable organisation. Alors il y eut les archives de la guerre, de la marine, de la justice, etc. En 1790, on centralisa tous ces dépôts d'archives dans l'ancien hôtel de Soubise, à Paris, avec le titre d'*Archives du royaume*, titre remplacé depuis par ceux d'*A. de l'Empire* et d'*A. nationales*: cet immense dépôt, confié à un *Garde des Archives*, qui porte le titre de *Directeur général*, forme 4 sections: S. du secrétariat, S. historique, S. administrative, S. législative et judiciaire. M. Bordier a écrit *les Archives de France*, 1855. — Les ministères (notamment ceux de la Marine et des Affaires étrangères), toutes les grandes administrations publiques, ainsi que la plupart des villes, ont leurs archives particulières.

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE. V. CHARTES (ÉCOLE DES)

ARCHIVOLTE (du préf. *archi* et du b.-lat. *voltum* ou *volta*, voûte), moulure plus ou moins large, en saillie, régnant sur la tête des voussoirs d'une arcade dont elle suit et orne le contour d'une imposte à l'autre. Les moulures des *archivoltes* imitent celles des architraves, et ne doivent recevoir que des ornements en proportion avec la nature des ordres. On nomme *A. rustique*, celle qui n'a que des moulures très-simples interrompues par des bossages; *A. retournée*, celle dont la moulure, après s'être arrêtée à l'improviste, fait un retour d'équerre, et, se prolongeant sur toute la largeur du pied-droit ou du trumeau, va rejoindre l'imposte de l'arcade voisine.

ARÇON (de l'ital. *arzione*), espèce d'arc formant le corps d'une selle de cheval, et composé de 2 pièces de bois unies au moyen d'une branche de fer; il est le plus souvent rembourré et garni de cuir. On distingue l'*A. de devant* et l'*A. de derrière*. On place souvent sur les côtés des poches ou *fontes* destinées à recevoir des pistolets dits *d'arçon*.

ARÇON (d'*arc*), instrument en forme d'archet dont se servent les artisans qui travaillent le poil, la laine ou le coton, les chapeliers, bourreliers, etc., pour diviser les matières et les séparer des ordures qu'elles contiennent; l'ouvrier qui manie cet instrument est appelé *arçonneur*.

ARCTIE (du gr. ἄρκτος, ours), *Arctia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, ainsi appelés à cause de leurs chenilles très-velues. Ces insectes sont très-communs en France: ils éclosent au mois d'août. Leurs chenilles quittent leur toile au printemps pour se répandre sur les arbres, dont elles rongent les premières pousses. L'*A. chrysorrhée*, vulg. *Phalène à cul brun*, d'un brun doré, est garnie de poils sur tout son corps; la chenille est noirâtre, avec des tubercules de même couleur, d'où s'élèvent des aigrettes de poils roussâtres; elle a 2 lignes rouges et 2 lignes blanches le long du dos, et 16 pattes. Cette chenille dévore quelquefois toutes les feuilles des bois. L'*A. cul doré* vit sur les arbres fruitiers; l'*A. caja* exerce ses ravages dans les potagers.

ARCTIQUE. *Voy.* PÔLE et CERCLES.

ARCTIUM, nom latin de la *Bardane*. *Voy.* ce mot.

ARCTOMYS (du gr. ἄρκτος, ours, et μῦς, rat), nom scientifique de la *Marmotte*. *Voy.* ce mot.

ARCTONYX (du gr. ἄρκτος, et ὄνυξ, ongle). *Voy.* BALI-SAUR.

ARCTOSTAPHYLOS. *Voy.* ARBOUSIER.

ARCTOTIS (du gr. ἄρκτος et οὖς, ὠτός, oreille), genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes herbacées, à feuilles pétiolées, membraneuses; à fleurs en capitules; à fruits ailés. On cultive comme plantes d'agrément: l'*A. acaulis* ou *tricolor*, à fleurs jaunes; l'*A. rosea*, à fleurs roses; l'*A. maculata*, etc.

ARCTURUS (du gr. ἀρκτοῦρος), étoile fixe de 1[re] grandeur, située dans la constellation du Bouvier. Cette étoile est animée d'un mouvement propre: elle marche vers le midi d'env. 4' par siècle.

ARCURE (d'*arc*), opération d'Arboriculture qui consiste à courber vers le sol l'extrémité des branches des arbres fruitiers, afin de diminuer la vigueur des ramifications et de provoquer ainsi le développement des boutons à fleurs. Cette opération s'appliquent souvent avec avantage aux poiriers.

ARDEA, nom latin du *Héron*. *Voy.* ce mot.

ARDEB, mesure de capacité pour les grains, usitée dans presque toute l'Afrique, vaut 182,000 litres.

ARDENET ou ARDERET, nom vulg. du *Pinson des Ardennes*. *Voy.* PINSON.

ARDENTS (MAL DES). *Voy.* FEU SACRÉ.

ARDISIE (du gr. ἄρδις, dard), *Ardisia*, genre de la famille des Myrsinées, type de la tribu des *Ardisiées*, renferme des arbres, des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux élégants, à feuilles le plus souvent denticulées, propres aux contrées chaudes de l'Asie et de l'Amérique, et dont plusieurs espèces à belles fleurs roses ou purpurines sont cultivées dans nos serres, p. ex., l'*A. solanacea*, l'*A. crenata*, l'*A. paniculata* et l'*A. japonica*.

ARDOISE (origine inconnue ou celtique), pierre schisteuse, variété de la roche que les géologues ont appelée *Phyllade* (*Voy.* ce mot). La composition des ardoises est analogue à celle des argiles: leur caractere spécial est de se partager en feuillets ou en lames minces que l'on sépare facilement par des actions mécaniques. On trouve souvent entre ces feuillets des corps organisés, *trilobites, poissons*, etc. Les ardoises appartiennent généralement aux terrains sédimentaires les plus anciens (*T. silurien, T. dévonien, T. houiller*). Leur nature schistoïde est attribuée à un effet de retrait; leur disposition est quelquefois horizontale, mais plus souvent inclinée, soit par l'effet d'une dislocation postérieure à leur dépôt, soit par suite de la répartition irrégulière des matieres ignées qui ont produit leur échauffement et leur retrait. Leur couleur, très-variable, est le plus souvent le gris bleuâtre, quelquefois satiné. — Les principales ardoisières sont: en France, celles des Ardennes, surtout celles de Charleville et de Fumay, qui fournissent les ardoises les plus estimées; celles de Maine-et-Loire, riches surtout dans les communes de Trelazé et des Grands-Carreaux près d'Angers; celles de l'Isère, de la Dordogne, de la Corrèze, de la Manche, du Finistère; à l'étranger, celles du Westmoreland en Angleterre, dont les produits sont les plus durables, et celles de Chiavari dans la province de Gênes, qui fournissent des ardoises de très-grande dimension. — On distingue plusieurs qualités d'ardoises; on les nomme, dans l'ordre de leur valeur, *carrée fine, gros noir, poil noir, poil taché, poil roux, carte, héridelle*. La *carrée fine* est faite du cœur de la pierre; elle porte env. 0[m],21 sur 0[m],30, et doit être sans rousseur. Le *gros noir* n'en diffère qu'en ce qu'il a été tiré de blocs moindres. Le *poil noir*, est plus mince et plus léger. Le *poil taché* a des endroits roux. Le *poil roux* est une ardoise toute rousse. La *carte* a la même figure que la carrée, mais elle est plus petite et plus mince. L'*héridelle* est une ardoise étroite et longue, dont les côtés seulement sont taillés.

L'usage des ardoises pour la couverture des édifices n'était point connu des anciens; on ignore même l'époque précise à laquelle ces matériaux ont commencé à être usités chez les modernes. On sait seulement, par une charte du XI[e] siècle, qu'il y avait déjà alors à Fumay une confrérie d'ardoisiers.

Outre leur application à la couverture des maisons, les ardoises servent à faire des tablettes sur lesquel-

les on écrit avec un crayon fait de schiste gris tendre, et ne rayant pas l'ardoise. On se sert auj. de ces ardoises dans toutes les écoles au lieu de papier, pour l'enseignement de l'écriture et du calcul. On les emploie aussi en plaques larges et épaisses, pour fabriquer la table des billards, pour garnir les murailles des lieux humides, etc.

On a, dans ces dernières années, fabriqué des *ardoises artificielles* : leur composition est la même que celle du *carton-pierre*. *Voy.* ce mot.

ARE (du lat. *area*, aire, surface), unité de mesure agraire du système métrique. C'est un décamètre carré ou un carré ayant 10ᵐ de côté et valant par suite 100 mètres carrés. *Voy.* AGRAIRES (MESURES).

AREC ou ARÉQUIER, *Areca*, genre de la famille des Palmiers, type de la tribu des Arécinées, originaire de l'Amérique et des Indes : fleurs unisexuées, réunies sur le même spadice ou régime ; 3, 6 ou 12 étamines naissant à la base de la corolle; drupe charnu contenant une seule graine à périsperme corné. L'*A. de l'Inde*, nommé à tort *Catechu* (*Voy.* CACHOU), ressemble au cocotier. Le fruit est une noix ovoïde qui, dans l'Inde, atteint la grosseur d'un œuf de poule. La pulpe de ce fruit, tendre et astringente, entre dans la composition de la pâte masticatoire appelée *bétel*, dont les Orientaux font un fréquent usage. — On cultive comme plantes d'ornement l'*A. blanc* et l'*A. rouge* des îles de France et de la Réunion. L'*A. oleracea* qui fournit le *chou palmiste* forme auj. le genre *Euterpe* (*Voy.* ce mot). — La tribu des *Arécinées* renferme les genres *Areca, Arenga, Caryota, Iriartea, Chamædorea, Morenia, Euterpe, Œnocarpus.*

ARÉNACÉ (du lat. *arena*, sable), se dit, en Géologie, de roches friables, composées de petits grains se désagrégeant facilement, et ayant l'aspect du sable.

ARÉNAIRE (du lat. *arena*), *Arenaria*, *Voy.* SABLINE.

ARÉNATION (du lat. *arenatio*), se dit, en Médecine, de l'opération qui consiste à entourer de sachets remplis de sable chaud tout le corps ou une partie du corps d'un malade. On a employé ce procédé dans la période algide du choléra et pour entretenir la chaleur d'un membre dans les cas de ligatures d'artère.

ARÈNE (du lat. *arena*). L'arène, le gravier et le sable sont la même substance; ils ne diffèrent que par la grosseur des grains. L'arène tient le milieu entre le sable et le gravier. On l'appelle *A. marine* ou *A. fluviatile*, selon qu'elle se trouve sur les bords de la mer ou dans le lit des rivières. On appelle *Sable arène* une espèce de sable argileux (*Voy.* SABLE). — On donne à l'*Arkose friable* le nom d'*Arène*.

Les anciens nommaient *Arène* l'espace circulaire et sablé au centre de l'amphithéâtre, où s'exécutaient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Ce nom s'étendit ensuite à l'amphithéâtre tout entier. On cite en France les *Arènes* de Nîmes, d'Arles, etc. *Voy.* AMPHITHÉATRE.

ARENG (nom indigène), *Arenga, Saguerus*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, créé pour un arbre des Moluques, haut de 20ᵐ, l'*A. saccharifera*, dont la sève produit du sucre : ses feuilles renferment des fibres propres à faire des cordes et sa moelle fournit une fécule analogue au sagou.

ARÉNICOLES (du lat. *arena*, sable, et *colere*, habiter), genre d'Annélides dorsibranches ou errantes, renferme des vers qui habitent dans le sable sur le bord des mers d'Europe. L'*A. des pêcheurs* est longue de 0ᵐ,15 à 0ᵐ,25, de couleur cendrée, rougeâtre ou brune. Les pêcheurs s'en servent comme d'appât. Ils la trouvent en creusant des trous dans le sable.

ARÉNICOLES, groupe d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes. Les Arénicoles, comme les Coprophages, vivent dans les bouses, déposent leurs œufs en terre, et volent le soir par un temps serein.

ARÉOLE (diminutif d'*area*, aire, surface), cercle irisé qui entoure la lune. — On donne aussi ce nom au cercle coloré qui entoure les mamelons des hommes ainsi que les yeux, ou qui règne autour de certains boutons, comme dans la variole. — En Anatomie, ce sont les petits interstices que laissent entre elles les anastomoses : ils sont remplis d'une substance plus ou moins fluide et diversement colorée.

ARÉOMÈTRE (du gr. ἀραιός, ténu, peu dense, et μέτρον, mesure), instrument servant à mesurer la densité relative des liquides : selon ses différents usages, il porte aussi les noms de *pèse-liqueur, pèse-acide, pèse-sel, pèse-sirop, pèse-lait*, etc. Sa construction repose sur ce principe qu'un corps flottant dans un liquide a un poids égal à celui du liquide déplacé.

On distingue deux sortes d'aréomètres : les *A. à volume constant et à poids variable*, et les *A. à volume variable et à poids constant*. Les *A. de Nicholson* et *de Fahrenheit* appartiennent à la première catégorie ; les autres aréomètres se rangent dans la seconde.

I. L'*Aréomètre de Fahrenheit* se compose d'un tube creux en verre, portant à son extrémité inférieure une partie renflée dans laquelle se trouve un corps pesant (du mercure ou de la grenaille de plomb), afin que l'instrument se maintienne dans une position verticale ; à l'autre extrémité se trouve une petite capsule, supportée par une tige, sur laquelle est marqué un trait, dit *point d'affleurement*. Pour se servir de cet aréomètre, on le plonge dans un liquide, et l'on ajoute des poids dans la capsule, de manière que l'instrument descende jusqu'au point d'affleurement. Cet aréomètre est à volume constant, puisque, à chaque expérience, il est immergé d'une égale quantité ; mais il est à poids variable, le nombre des poids à ajouter pour le faire affleurer variant avec chaque liquide. En ajoutant aux poids mis dans la capsule le poids de l'instrument on a une quantité égale au poids du liquide déplacé. On répète la même opération sur l'eau et l'on obtient ainsi le poids du même volume d'eau. Enfin on divise le poids du liquide par celui de l'eau, et le quotient est la densité cherchée. — L'*A. de Nicholson* est un instrument analogue; seulement il est en métal, et il porte vers le bas une capsule qui sert à peser les corps solides sous l'eau. Il a été perfectionné par Guyton-Morveau, qui lui a donné le nom de *gravimètre*.

II. Les aréomètres à volume variable et à poids constant, dits *A. de Richter*, sont d'un usage plus habituel que les aréomètres précédents : ils se composent d'une tige creuse en verre, soudée à un renflement de forme variable, qui contient un peu de mercure ou de plomb pour lester l'instrument ; une bande de papier est fixée dans l'intérieur de la tige, et porte les divisions qui marquent les différents points d'affleurement. Le poids de cet aréomètre étant constant, les densités des liquides dans lesquels il s'enfonce sont entre elles en raison inverse des volumes immergés. C'est d'après ce principe qu'on gradue l'instrument. Les *volumètres* ont une graduation qui fait fait connaître les volumes immergés; les *densimètres* donnent immédiatement, sans calcul, la densité d'un liquide ; il n'y a qu'à prendre le nombre qui correspond sur son échelle au point d'affleurement. Les autres aréomètres, très-usités dans l'industrie, ont des graduations arbitraires, et n'indiquent pas immédiatement la densité du liquide; mais ils fournissent des indications très-utiles pour reconnaître si un liquide est plus ou moins dense. On peut s'en servir pour amener un sirop à un état de concentration déterminé ou pour reconnaître certaines falsifications qui altèrent la densité d'un liquide. Les graduations qui sont le plus en usage sont celles de Baumé et de Cartier. Gay-Lussac a construit un aréomètre destiné spécialement à l'essai des esprits : on le nomme *alcoolomètre*. *Voy.* ALCOOLOMÈTRE.

AREPENNIS, l'arpent gaulois. *Voy.* ARPENT.

ARÉQUIER. *Voy.* AREC.

ARÊTE (du lat. *arista*, barbe d'épi), nom donné vulg. à différentes pièces osseuses des poissons : leur colonne vertébrale, armée de longues apophyses épineuses, est la *grande arête* ; leurs côtes nombreuses,

soudées avec les apophyses transverses, sont les *arêtes* prop. dites ; on donne aussi ce nom aux *rayons*, petites pièces osseuses qui soutiennent les nageoires, ainsi qu'aux stylets allongés qui, chez certains poissons, partent des côtes et soutiennent les chairs. ‖ En Botanique, l'*arête* ou *barbe* est le filet allongé, roide, coriace et quelquefois articulé, qui naît brusquement du dos ou du sommet des valves de la *glume* dans les Graminées. On ne doit pas la confondre avec la *soie*, qui n'est que le prolongement d'une des nervures de la fleur.

En Géométrie et dans les sciences appliquées, Minéralogie, Architecture, etc., l'*arête* est la ligne formée par l'intersection de deux plans, de deux faces latérales quelconques.

ARÉTHUSE (nom mythologique), *Arethusa*, genre de la famille des Orchidées, type de la tribu des Aréthusées. L'*A. bulbeuse*, petite plante sans feuilles dont la hampe se termine par une fleur purpurine assez grande et l'*A. plumeuse* sont cultivées comme plantes d'ornement. — La tribu des *Aréthusées* renferme les genres : *Aréthuse, Chlorœa, Limodorum, Vanilla, Cyrtosia*, etc.

ARÊTIER (d'*arête*), pièce de charpente, droite ou courbe dans sa longueur, qui se place à la partie saillante et rampante d'un comble formée par la rencontre de la face et de la croupe.

ARFVEDSONITE, minéral. *Voy.* PÉTALITE.

ARGALA, espèce de Cigogne. *Voy.* MARABOU.

ARGALI (nom mongol), mouton sauvage qui habite les montagnes de l'Asie centrale. Il est de la taille du daim ; les cornes du mâle sont grosses, longues, triangulaires et implantées sur le sommet de la tête, de manière à se toucher presque à leur racine, et à se diriger ensuite obliquement en haut et en dehors. Une fourrure extérieure rude recouvre une faible quantité de laine douce et blanche. L'*A. de Sibérie* paraît être la souche de tous les moutons de l'Asie. *Voy.* MOUTON.

ARGANE, plante exotique. *Voy.* SIDÉROXYLE.

ARGAS, genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides, famille des Ixodidés, dont les principales espèces sont l'*A. bordé*, qui suce le sang des pigeons, et l'*A. de Perse*, ou *Punaise venimeuse de Miana*.

ARGÉMONE (du gr. ἀργεμον, ulcère de la cornée, contre lequel cette plante était employée), genre de la famille des Papavéracées, type de la tribu des Argémonées, renferme des plantes herbacées, annuelles, à tige paniculée et feuillée, renfermant un suc propre jaunâtre ; à feuilles glauques, glabres ; à fleurs grandes, jaunes ou blanches. Ces plantes appartiennent à l'Amérique et à l'Asie équatoriale. L'*A. commune*, l'*A. à fleurs blanches* et l'*A. à grandes fleurs*, sont cultivées dans nos jardins comme plantes d'agrément. La première est encore connue sous les noms de *Pavot épineux* et de *Chardon bénit* des Américains. — La tribu des Argémonées renferme les genres *Argémone, Papaver, Chelidonium, Glaucium, Bocconia, Roemeria*.

ARGENT (du lat. *argentum*, dérivé lui-même d'un radical qui signifie *blanc*), métal blanc, d'une pesanteur spécifique de 10,40, un peu plus élastique et plus sonore que l'or ; fusible à 1000°. C'est, après l'or, le plus inaltérable et le plus ductile des métaux : on peut le réduire en feuilles si minces que 8,000 de ces feuilles n'ont pas l'épaisseur de $0^{m},0025$, et qu'un gramme peut être tiré en un fil de 2540 à 2550^{m} de longueur. L'argent, dans l'état de pureté absolue, est plus dur que l'or, mais moins que le cuivre ; aussi, pour que les monnaies, les bijoux, les ustensiles, les vases qu'on fabrique avec ce métal, puissent conserver leur forme, et résister plus longtemps à l'usure, on est obligé d'y allier une certaine quantité de cuivre. La monnaie d'argent de France, de Suisse, de Belgique, d'Italie, de Grèce, renferme 835 millièmes d'argent et 165 millièmes de cuivre ; la vaisselle d'argent contient de 150 à 200 millièmes de cuivre ; les bijoux d'argent en renferment 250 millièmes. Le kilogr. d'argent pur, payé en argent monnayé, vaut de 220 à 230 fr.

L'argent existe dans la nature sous un assez grand nombre de formes : à l'état de pureté plus ou moins grande (*A. natif*) ; combiné avec le soufre (*A. sulfuré*), avec le soufre et l'antimoine, (*A. rouge*), avec le chlore (*A. corné* ou *chlorure*), avec le brome (*A. bromuré*), avec l'or, dans l'*or natif* et l'*auro-poudre* ; avec l'arsenic et l'antimoine (*A. arsenical* et *A. antimonial*), avec le mercure, dans l'*arquérite*. Parmi ces minerais, le sulfure est le plus abondant ; viennent ensuite l'argent natif, le chlorure et l'alliage d'antimoine. Les mines d'argent les plus riches sont situées au Mexique, au Pérou, au Chili, aux États-Unis, en Colombie. En Europe, il y a aussi des mines d'argent importantes : en Hongrie, en Transylvanie, en Norwége, en Saxe, en Westphalie, etc. Cependant l'Amérique fournit à elle seule près des 9/10 de tout l'argent qui entre dans le commerce.

On extrait principalement l'argent de son sulfure ; mais on exploite aussi comme mines d'argent certains minerais qui renferment accidentellement ce composé : telles sont les galènes argentifères ; nous en possédons des mines en France, à Ste-Marie-aux-Mines et à Giromagny (Haut-Rhin), à Huelgoat (Finistère), à Allemont (Isère). Les procédés d'extraction varient selon la nature des mines, leur richesse et les lieux où elles se trouvent ; toutefois, ces procédés consistent presque tous à ramener l'argent à l'état métallique, lorsqu'il n'y est pas, et à en former, avec un métal convenable, un alliage fusible qui puisse, en raison de sa densité, se séparer des gangues qui accompagnent l'argent. *Voy.* AFFINAGE, AMALGAMATION, COUPELLATION.

L'argent est inaltérable à l'air et dans l'eau ; lorsqu'il perd son éclat, il faut attribuer cet effet à la présence accidentelle de l'hydrogène sulfuré : ce gaz produit alors un *sulfure d'argent*, lequel est de couleur noire ; c'est ce qui arrive à l'argenterie exposée aux émanations des fosses d'aisances, au contact des œufs et autres aliments contenant du soufre. Pour rendre aux ustensiles leur beauté première, il suffit de les frotter avec un peu d'huile ou de craie, ou avec une toile fine imbibée d'ammoniaque ; si la teinte noire persiste, on les plonge un instant dans l'acide chlorhydrique bouillant. — Parmi les acides, il n'y a guère que l'acide sulfurique, l'acide nitrique et l'eau régale qui attaquent l'argent : le premier n'a d'action, toutefois, qu'autant qu'il est concentré et bouillant ; il produit un sulfate peu soluble ; le second dissout l'argent à la température ordinaire, en le convertissant en nitrate ; enfin l'eau régale agit aussi à froid, mais le métal se convertit, dans ce cas, en chlorure insoluble.

Parmi les combinaisons chimiques de l'argent, il faut citer comme importantes, à part les minerais déjà nommés, le *nitrate* appelé en médecine *pierre infernale*, le *chlorure* et le *fulminate* (*Voy.* ces mots). Les *sels d'argent* sont, en général, incolores, lorsque l'acide qu'ils renferment n'est pas lui-même coloré ; leur saveur est astringente et métallique. On les reconnaît à ce que l'acide chlorhydrique y produit un précipité blanc et caillebotté, insoluble dans l'eau et les acides, mais soluble dans l'ammoniaque : plusieurs de ces solutions ammoniacales sont employées usuellement pour marquer le linge, pour teindre les cheveux, etc. Le fer, le cuivre, l'étain et le plomb précipitent l'argent de ses dissolutions. La plupart des sels d'argent sont altérés par la lumière solaire. C'est sur cette propriété que sont fondés le daguerréotype et la photographie.

L'argent est connu dès la plus haute antiquité. Les alchimistes le désignaient par le symbole de la lune ou de Diane, à cause de la ressemblance de sa couleur avec l'éclat de la lune ; ils connaissaient également le chlorure et le nitrate d'argent.

ARGENT AMALGAMÉ, minéral d'un beau blanc d'argent composé de mercure et d'argent [$Ag\,Hg^2$]. Ses

cristaux les plus habituels sont des dodécaèdres ou des trapézoèdres du système cubique. L'*Arquérite* [$AgHg^6$] est de l'argent amalgamé.

ARGENT ANTIMONIÉ dit aussi *Discrase* [Ag^3Sb], minéral d'un blanc d'étain, fragile, et dont les cristaux dérivent d'un prisme rectangulaire droit, se trouve accidentellement dans les mines d'argent arsenical du pays de Bade, du Harz et de Guadalcanal (Espagne).

ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ. On distingue : 1° la *Psaturose*, *A. fragile*, *A. noir* [$6AgS + Sb^2S^3$], minéral en masses amorphes ou cristallisés en prismes hexagonaux presque tubulaires, qui se trouve au Hartz et en Saxe ; 2° l'*Argyrythrose* ou *A. rouge* [$3AgS + Sb^2S^3$] qui cristallise en rhomboèdres ou en prismes hexagonaux réguliers : ce minéral ne se trouve qu'en petite quantité au Harz et en Saxe ; mais il forme des gisements considérables au Mexique et au Pérou ; 3° la *Myargyrite* [$AgS + Sb^2S^3$] qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques : on ne l'a encore rencontrée qu'à Braunsdorf (Saxe).

ARGENT ARSENICAL, minerai d'argent contenant de l'arsenic, du fer et du soufre, dans des proportions variables.

ARGENT ARSÉNIÉ SULFURÉ, *Proustite* [$3AgS + As^2S^3$], substance rouge, quelquefois translucide, qui cristallise en prismes hexagonaux : elle ne diffère de l'argent rouge qu'en ce que l'arsenic y remplace l'antimoine par isomorphisme. On le trouve du reste dans les mêmes gisements.

ARGENT BLANC, plomb sulfuré argentifère.

ARGENT BROMURÉ, minéral vert, quelquefois cristallisé, composé de brome et d'argent, très-abondant dans les mines du Chili : on le désigne dans le pays sous le nom de *plata verde* (argent vert).

ARGENT CHLORURÉ, CORNÉ OU MURIATÉ. *Kérargyre*, combinaison de chlore et d'argent [$AgCl^2$], qui forme un des minerais les plus riches du Chili ; le plus ord. il est en petits cristaux cubiques disséminés dans des couches ferrugineuses, désignées dans le pays sous le nom de *pacos* et de *colorados*. Il est blanc ou brunâtre, demi-transparent, et se laisse couper au couteau comme de la cire ou de la corne. *Voy.* CHLORURE.

ARGENT FULMINANT, *Azoture* ou *Ammoniure d'argent*, poudre noire et brillante, composée d'argent et d'azote, ayant la propriété de se décomposer par le plus léger choc. On l'obtient en versant de l'ammoniaque dans un sel d'argent, puis de la potasse. Ce composé dangereux a été découvert par Berthollet ; il ne faut pas le confondre avec le fulminate d'argent.

ARGENT NATIF, minéral d'un blanc métallique plus ou moins terne, composé en grande partie d'argent avec un peu de cuivre. Dans quelques localités, il est aurifère. Il accompagne les autres minerais d'argent, particulièrement le sulfure et le chlorure ; il s'y présente en cristaux cubiques ou octaédriques, en filaments, quelquefois en plaques plus ou moins étendues, enfin en morceaux massifs. Il n'est pas rare de trouver de ces masses amorphes pesant 1 kilogr. ; on en cite deux de la mine de Kongsberg (Norwége) qui pesaient plusieurs quintaux chacune. Au Lac Supérieur on le trouve en masses considérables associé au cuivre natif. Le plus ordinairement l'argent natif est disséminé dans des roches ferrugineuses, appelées *terres rouges*, véritable minerai d'argent, qui contient de 1 à 4 millièmes d'argent : tels sont en France, le minerai de Huelgoat (Finistère), et en Amérique, ceux du Chili et du Mexique.

ARGENT ROUGE. *Voy.* ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ.

ARGENT SULFURÉ, *Arg. rose*, *Argent vitreux*, minéral d'un gris d'acier ou de plomb, cristallise en cubes ou en octaèdres réguliers, mais se trouve aussi en dendrites, en filaments contournés, ou en petites masses mamelonnées [AgS]. Il se rencontre en filons ou amas plus ou moins riches dans les terrains de cristallisation, ou dans les terrains de sédiment qui les avoisinent. Les dépôts les plus célèbres en Europe sont ceux de Hongrie, de Transylvanie, de Kongsberg (Norwége), de Sala (Suède), des environs de Freyberg (Saxe), etc. Mais c'est surtout au Mexique et au Pérou qu'il se trouve le plus abondamment.

ARGENTERIE. *Voy.* ARGENT et VAISSELLE.

ARGENTIER, nom donné autrefois aux fabricants d'objets d'argent, ainsi qu'à tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent, banquiers, changeurs, etc., a été ensuite appliqué aux trésoriers et aux officiers préposés à l'administration des finances. En France, ce fut d'abord le titre de l'officier qui réglait les dépenses de la maison du roi. Sous la 1re branche des Valois, ce fut un grand officier chargé de percevoir et d'administrer les finances du royaume ; sous Charles VII, Jacques Cœur portait le titre d'*Argentier du roi*. En 1515, sous François Ier, l'argentier prit le titre de surintendant des finances ; le premier surintendant fut Jacques de Beaune de Samblançay.

ARGENTINE, *Argentina*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Salmonidés : corps allongé, peu comprimé, semblable à la truite. L'*A. sphyrène*, seule espèce de ce genre, habite la Méditerranée : elle possède une vessie natatoire épaisse et très-chargée d'une substance argentée qui sert à fabriquer les fausses perles, et se prépare comme celle de l'ablette : c'est l'objet d'un commerce assez important dans l'Adriatique.

ARGENTINE, nom vulg. de deux plantes, le *Céraïste tomenteux* et la *Potentille ansérine*.

ARGENTURE, art d'appliquer de l'argent sur la superficie des objets. En fait de métaux, on n'argente guère que le cuivre, le laiton et le maillechort ; l'argenture sur bois se fait comme la dorure. Les procédés d'argenture sur métal se réduisent à trois : l'*A. en feuilles*, l'*A. au pouce*, et l'*A. galvanique*. L'argenture en feuilles est le procédé le plus ancien ; elle consiste à appliquer sur le cuivre, préalablement bien décapé et préparé, des feuilles d'argent très-minces qu'on fait adhérer à l'aide de la chaleur et d'une pression longtemps exercée au moyen d'un brunissoir d'acier ; on décape les pièces en les chauffant au rouge, et les plongeant ensuite dans de l'acide nitrique très-étendu (eau seconde). Ce mode d'argenter est dispendieux et ne peut guère être pratiqué sur les petites pièces de métal fouillées profondément ou relevées en bosse ; l'usure en est d'ailleurs assez prompte ; enfin, quand une pièce a été argentée par ce procédé, on est forcé, si elle est usée en quelques endroits, de la réargenter en entier (*Voy.* PLAQUÉ). — L'argenture au pouce, imaginée par Mellawitz, consiste à appliquer l'argent par frottement. La base des préparations employées pour cette argenture est presque toujours le chlorure d'argent. Si l'on frotte une lame de cuivre ou de laiton avec ce chlorure récemment précipité et humecté d'un peu d'eau salée, l'argent revient à l'état métallique et pénètre assez profondément dans le cuivre : ce procédé ne s'emploie que pour les objets de peu de valeur. — L'argenture galvanique, qui se pratique auj. sur une très-grande échelle, a été introduite dans l'industrie en 1840 par MM. Elkington et Ruolz. D'après ce procédé on dissout un sel d'argent (carbonate, chlorure, phosphate, borate) dans une solution aqueuse de cyanure de potassium ou d'hyposulfite de soude ; on place dans ce bain les pièces à argenter, et, par l'effet de l'électricité développée au moyen d'une pile, on précipite l'argent pur, qui vient se fixer sur ces pièces.

On est parvenu à argenter le verre en réduisant à sa surface un sel d'argent par un mélange réducteur, tel qu'une solution aqueuse d'aldéhyde, ou d'ammoniaque et d'alcool. On fait auj. par ces procédés d'excellents miroirs de télescope d'après la méthode donnée d'abord par Foucault.

ARGILE (du lat. *argilla*), terre grasse, molle et ductile, composée essentiellement de silice et d'alumine, souvent mélangée de matières étrangères, telles que carbonate de chaux ou de magnésie, silicate de chaux, oxyde de fer, etc. On la reconnaît au toucher gras et onctueux, au poli que le frottement de l'ongle

lui communique, et à la propriété de former avec l'eau une pâte qui durcit par la cuisson. Ce dernier caractère rend les argiles précieuses pour la confection des poteries de toutes sortes, depuis les plus communes, comme les briques et les carreaux, jusqu'aux plus estimées, comme la porcelaine. Très-répandues à la surface de la terre, où elles se trouvent par couches épaisses, les argiles appartiennent à tous les terrains; leur imperméabilité fait que les eaux pluviales qui s'infiltrent dans le sol, sont arrêtées par les couches argileuses, coulent à leur surface et donnent ainsi naissance à des sources plus ou moins abondantes aux endroits où ces couches viennent affleurer. Les géologues pensent que l'argile est produite par la décomposition de diverses substances, telles que le porphyre, le granit, le basalte.

Outre l'*A. commune,* dite *Terre glaise,* ou *A. figuline,* qu'emploient les potiers et les sculpteurs, on distingue plusieurs autres espèces, savoir : l'*A. à foulon, Terre à foulon, A. smectique* (du gr. σμηκτικός, qui dégraisse), argile très-tendre, qui sert principalement à enlever aux draps l'huile employée dans leur fabrication ; dans certains pays on en fait usage en guise de savon, pour nettoyer le linge ; les argiles à foulon contiennent en moyenne 45 p. 100 de silice, 20 d'alumine, avec un peu d'oxyde de fer; le reste est de l'eau ; — l'*A. à porcelaine,* le *kaolin* des Chinois ; argile résultant de la décomposition du feldspath ; elle se rencontre fréquemment dans les pays à montagnes granitiques. Les plus belles variétés blanches servent à faire de la porcelaine. Les environs de St-Yrieix, près de Limoges, renferment un gîte de kaolin qui est l'objet d'une exploitation très-active, et qui alimente un grand nombre de manufactures; le kaolin contient 31,09 silice, en combinaison avec 34,6 alumine et 12,17 eau ; le surplus est formé de silice libre; — l'*A. calcaire* connue sous le nom de *Marne* (*Voy.* MARNE); — l'*A. plastique* (du gr. πλαστικός, qui modèle), argile très-tenace et réfractaire, avec laquelle on fait la faïence fine. On a donné ce nom, en Géologie, à l'argile située à la base des terrains tertiaires, et qui recouvre immédiatement la craie : telle est l'argile d'Auteuil et celle de Vaugirard, près Paris On cite encore l'argile de Stourbridge, en Angleterre, la terre de pipe de Vollendar, près de Coblentz, et l'argile de Gross-Almerode, dont on fait les creusets de Hesse. — L'*A. plombagine,* argile mélangée de bitume ou de c arbon, s'emploie avec avantage à la fabrication des creusets pour acier fondu.

ARGILOLITHE (d'*argile* et du gr. λίθος, pierre), dite aussi *Argilophyre* et *Argile endurcie,* roche de grès rouge qui renferme des parties argileuses plus compactes et que l'on a confondue avec des pétrosilex ou des trachytes décomposés.

ARGO ou LE VAISSEAU, constellation de l'hémisphère austral, située non loin de l'Hydre, renferme 2 étoiles de 1[re] grandeur, dites α ou Canopus et η (cette dernière variable).

ARGONAUTE, *Argonauta,* genre de Mollusques, de l'ordre des Céphalopodes acétabulifères octopodes, à coquille externe, enroulée sur un même plan, et dépourvue de loges aériennes. L'animal est ovoïde, entièrement contenu dans sa coquille, sans adhérence musculaire ; sa tête est entourée de 8 bras presque égaux, munis de ventouses qui alternent en 2 séries, et 2 de ces bras sont élargis en forme d'ailes. Cette disposition avait fait croire que l'animal se servait de ces deux bras comme de voiles, pour naviguer sur les flots (d'où le nom d'*argonaute*); mais il a été reconnu qu'ils ne lui servent qu'à ramper sur le sol, ou à protéger sa coquille dans l'état de repos. On a dit aussi que l'argonaute n'était pas l'auteur de sa coquille, et qu'il vivait en parasite dans la coquille d'un autre mollusque encore inconnu, et le défaut d'adhérence musculaire donnait une apparence de vérité à cette opinion ; mais on sait auj. que l'argonaute répare sa coquille lorsqu'un accident l'a brisée. L'*A. papyracé,* dit vulg. *Nautile,* habite la Méditerranée. Il en existe d'autres espèces dans la mer des Indes; on en a trouvé de fossiles dans l'étage subapennin.

ARGOT (origine inconnue), langage particulier aux malfaiteurs; chaque pays a le sien. On a essayé de recueillir les éléments de ce langage capricieux et mobile et on en a dressé des vocabulaires : Péchon de Ruby publia, dès 1622, *la Vie généreuse des matois, gueux, bohémiens et cagoux, contenant leurs façons de vivre, subtilités et gergon ;* Granval a donné un *Dictionnaire argot-français* (1726 et 1828); Vidocq a rédigé un vocabulaire de l'argot de nos jours. M. Francisque Michel a publié de curieuses *Études de philologie comparée sur l'Argot,* 1855 ; on peut consulter en outre sur l'argot du XV[e] siècle : le *Jargon* ou *Jobelin* de M[e] Fr. Villon; la *Légende de M[e] Pierre Faiffeu* de Bourdigné et le *Jargon ou langage de l'argot réformé,* publié en 1660. Voici quelques exemples de termes de l'argot moderne : *buter, chouriner,* tuer; *grinche,* voleur; *goipeur,* vagabond; *ouvrage,* vol ; *travailler,* voler; *manger le morceau,* révéler; *marquant,* ivrogne; *cogne-grive,* gendarme; *la rousse,* la police ; *floche,* bourse ; *pré,* bagne; *escarpe,* assassin; *enflaquer,* arrêter; *mousseline,* pièces d'argent; *sorbonne,* tête, etc. Cette langue se compose partie de mots pris dans un sens différent de leur acception vulgaire (*canton,* prison ; *lance,* eau); partie de mots suggérés par quelque analogie (*curieux,* juge d'instruction ; *tocante,* montre; *tournante,* clef; *cassantes,* noix ; *cornant,* bœuf); partie de mots estropiés (bout*anche,* boutique ; sant*u,* santé, tout*ime,* tout); partie de mots entièrement fabriqués (*satou,* bois ; *tirou,* chemin). — Pour l'argot allemand, *Voy.* le *Vocabulaire* de Dorph et l'*Histoire des voleurs du Rhin* de Pfister.

ARGOUSIER, *Hippophaë,* genre de la famille des Élæagnées, renferme des abrisseaux de 4 ou 5[m] et des buissons hauts de 1[m],50. L'*A. rhamnoïde,* vulg. *Épine luisante,* est épineux, garni de feuilles alternes, persistantes, parsemées en dessous d'écailles blanches ou roussâtres, ainsi que les rameaux ; ses fleurs sont petites, vertes, dioïques ; le fruit d'un jaune éclatant, de la grosseur d'un pois, est acide et très-astringent. Les racines longues et traçantes servent à fixer les sables des dunes, les rives des fleuves, la berge des fossés, etc. : elles renferment un suc gommeux employé dans la médecine vétérinaire. L'Argousier abonde en Provence, en Dauphiné, et sur les bords du Rhin. — Plusieurs espèces de ce genre ont été réunies au genre *Shepherdie.*

ARGOUSIN (de l'esp. *alguazil*), bas-officier chargé dans les bagnes de la garde des forçats.

ARGUE, sorte de filière à l'usage des tireurs d'or, qui sert à dégrossir les lingots d'or et d'argent. Il y a dans plusieurs villes de France, notamment à Paris, à Lyon, à Trévoux, des *Bureaux de l'Argue,* où les orfèvres et les tireurs d'or font dégrossir leurs lingots. Ces bureaux ont été établis dans l'origine pour conserver au fisc les droits de marque. Il est défendu aux orfèvres d'*arguer* chez eux leurs métaux.

ARGULE, *Argulus,* genre de petits Crustacés suceurs, qui vivent en parasites sur les épinoches et sur les têtards des grenouilles et des crapauds.

ARGUMENT (du lat. *argumentum*). On donne ce nom, en Logique, à toute preuve employée pour établir une proposition, pour attaquer ou réfuter un adversaire ; c'est un raisonnement exprimé. On en distingue de plusieurs sortes : sous le rapport de la forme, les principaux sont le *syllogisme,* le *prosyllogisme,* l'*enthymème,* l'*épichérème,* le *dilemme,* le *sorite,* l'*exemple* (*Voy.* ces mots), enfin l'*A. ad hominem,* qui s'adresse directement à l'adversaire, en se servant contre lui de ses propres concessions ; — sous le rapport de la matière, les arguments sont dits *a priori* ou *a posteriori,* selon qu'ils empruntent leurs éléments à la raison ou à l'expérience ; — sous le rapport du genre de certitude qu'ils comportent, ils sont *démonstratifs* ou *dialectiques,* selon qu'ils s'appuient sur des vérités nécessaires et absolues, ou sur des

propositions d'une vérité contingente et relative. — L'*Argumentation* consiste dans l'art de se servir des arguments pour établir une vérité ou attaquer une erreur. Les Scolastiques avaient poussé cet art jusqu'à l'abus. On s'exerce encore aujourd'hui à l'argumentation dans les cours de philosophie, surtout dans les séminaires. *Voy.* DIALECTIQUE.

En Astronomie, on nomme *Argument* la quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité ou une circonstance quelconque du mouvement d'une planète. L'*A. de latitude* est la distance d'une planète à son nœud ascendant, distance qui sert à calculer la latitude de la planète ; l'*A. annuel* est la distance du soleil à l'apogée de la lune, ou l'arc de l'écliptique compris entre le soleil et cet apogée ; l'*A. de la parallaxe* est l'effet qu'elle produit sur une observation, et qui sert à déterminer la parallaxe horizontale.

En Algèbre, on démontre que toute quantité imaginaire, p. ex. $a+b\sqrt{-1}$, peut être mise sous la forme $\rho(\cos u+\sqrt{-1}\sin u)$; ρ s'appelle le module de cette imaginaire et u en est l'argument.

ARGUS (nom mythologique), *Phasianus argus*, espèce du genre Faisan ; c'est un magnifique oiseau, qu'on trouve à Java et à Sumatra, et dont la chair est très-délicate. Son nom lui vient du grand nombre d'yeux répandus sur son plumage. Toutefois, il diffère du paon par ses rectrices moins nombreuses et par l'absence d'ergots aux tarses.

En Ichthyologie, plusieurs poissons, appartenant aux genres Serran, Chétodon, Pleuronecte et Chromis, ont reçu le nom d'*Argus*, à cause des points de couleur dont leur corps est semé. — Parmi les Reptiles, une couleuvre et une espèce de lézard du genre Monitor, portent le nom d'Argus. — En Entomologie, c'est une espèce de Papillon diurne du genre Polyommate commun en France ; ses ailes sont d'un beau bleu et tachetées. — Enfin une espèce d'Araignée de l'ordre des Pulmonaires fileuses et un Mollusque gastéropode, du genre Porcelaine, dont la coquille est parsemée d'yeux, portent le même nom.

ARGYLIE (d'un duc d'*Argyle*), *Argylia*, genre de la famille des Bignoniacées, renferme quelques espèces originaires du Chili, à tiges dressées et cylindriques, à feuilles alternes et à fleurs en grappes terminales, jaunes, et à gorge ponctuée de rouge.

ARGYNNE, *Argynnis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Papillons diurnes : antennes terminées par une espèce de bouton ; organes de la bouche apparents ; chenilles épineuses et vivant sur les violettes et plantes semblables ; chrysalides en forme de sabot, se suspendant par la queue. On distingue : l'*A. tabac d'Espagne* (*A. paphia*), l'*A. nacré*, l'*A. collier argenté*, l'*A. petite violette*, l'*A. damier*, l'*A. cardinal*. Cette dernière espèce, commune dans le midi de la France, et large de près de $0^m,075$, est fauve avec plusieurs rangs de taches rondes et une ligne prolongée sur les deux ailes en zigzags noirs.

ARGYRE, *Argyra*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tire son nom du duvet *argenté* qui recouvre le corps des principales espèces : front déprimé, article des antennes comprimé et pointu, yeux velus, et appendices de l'abdomen filiformes. L'*A. diaphane* vole en mai et en juin dans toute l'Europe.

ARGYRÉE, *Argyreia*, genre de la famille des Convolvulacées, type de la tribu des *Argyréiées*, se compose d'arbrisseaux volubiles de l'Asie tropicale, à fleurs amples et élégantes, que l'on cultive comme ornement de serre chaude.

ARGYROLÉPIS (du gr. ἄργυρος et λεπίς, écaille), genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Platyomides : ce sont des papillons remarquables par les raies et les taches *argentées* qui, dans toutes les espèces, ornent les ailes déjà éclatantes de riches couleurs. Le type de ce genre est l'*A. de Baumann* (*Pyralis Baumannia*), qu'on rencontre quelquefois aux environs de Paris.

ARGYRONÈTE (du gr. ἄργυρος et νητός, filé), genre d'Arachnides, section des Aranéides. L'*A. aquatique*, longue de $0^m,10$, d'un brun noirâtre, légèrement velue, avec 4 points enfoncés sur le dos, vit dans l'eau, mais comme elle ne peut respirer que l'air atmosphérique, elle sécrète une matière soyeuse qu'elle étale et dont elle se fait une cloche qu'elle remplit d'air. Cette même cloche lui sert de retraite et de filet pour prendre sa proie. L'Argyronète se trouve en France, mais principalement dans le nord de l'Europe, jusqu'en Suède et en Laponie.

ARGYROSE. *Voy.* ARGENT SULFURÉ.

ARGYRYTHROSE. *Voy.* ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ.

ARHIZES (du gr. ἀ priv. et ῥίζα, racine), nom sous lequel Richard désigne les plantes acotylédones, dépourvues d'embryon, et par suite de radicule.

ARIA CATTIVA. *Voy.* MALARIA.

ARIADNE (nom mythologique), genre d'Arachnides, section des Aranéides, détaché des Dysdères, a pour type l'*A. insidiatrice* qu'on trouve en Egypte.

ARICIE (nom mythologique), *Aricia*, genre d'Annélides dorsibranches ou errantes, voisin des Néréides et qui vit dans la mer : on en trouve plusieurs espèces sur les côtes d'Europe. — Genre d'Insectes diptères, famille des Muscides, tribu des Anthomyzides, qui fréquente les lieux humides, et dont les larves se développent dans des détritus de matières végétales. L'*A. lardière* est commune partout.

ARIETTE (diminutif d'*aria*, air). C'est un petit air détaché, léger et gracieux, tenant le milieu entre la romance et la chanson. Très-recherchées au XVIIIe siècle, les ariettes ont passé de mode et sont remplacées dans les opéras par ce qu'on appelle auj. *cavatine*.

ARILLE (du b.-lat. *arillus*, grain de raisin), prolongement du cordon ombilical des graines : c'est une expansion du funicule ou podosperme qui se répand sur la graine de certaines plantes et la recouvre plus ou moins. On l'observe sur la graine du muscadier (où elle prend le nom de *macis*), sur celle de l'oxalide, du fusain, etc. On nomme *arillée* la graine qui présente une arille.

ARION (nom mythologique), genre de Mollusques gastéropodes, détaché de celui des Limaces. Les Arions vivent dans les endroits humides des jardins. On distingue : l'*A. des empiriques* ou *Limace rouge* : les charlatans vendent la poudre qu'ils en retirent par la calcination, pour guérir diverses maladies ; la *L. blanche* et la *L. des jardins*. *Voy.* LIMACE.

ARISARUM, genre de la famille des Aroïdées, ne comprend que 2 espèces, l'*A. australe* et l'*A. proboscideum* du midi de l'Europe.

ARISTOCRATIE (du gr. ἀριστοκράτεια), forme de gouvernement où l'autorité est dans les mains des *principaux* citoyens, de ceux qui s'élèvent au-dessus des autres par leur naissance ou leurs richesses. Tels furent parmi les républiques antiques les gouvernements de Rome et de Carthage ; et dans les temps modernes, ceux de Venise et de Gênes. Dans plusieurs monarchies l'aristocratie a une grande place, comme on le voit encore en Angleterre, où la noblesse a de tout temps joué un rôle important. — En France, depuis la Révolution, le mot *aristocrate* a été employé abusivement pour désigner, non-seulement les nobles et les privilégiés, mais tous ceux qu'on suspectait d'être attachés à l'ancien régime ou qui possédaient quelque richesse. *Voy.* OLIGARCHIE.

ARISTOLOCHE (du gr. ἀριστολοχία), *Aristolochia*, genre type de la famille des Aristolochiées, renferme des plantes herbacées, vivaces ou ligneuses, dont la fleur, dépourvue de corolle, présente un calice en forme de siphon recourbé ou de tube terminé en languette. Parmi les principales espèces, nous citerons : l'*A. clématite* ou *Sarrasine*, plante indigène qu'il ne faut pas confondre avec la *Clématite commune*, et qu'on emploie comme apéritive ; l'*A. siphon*, originaire de Virginie, plante grimpante dont les larges feuilles en



cœur recouvrent les berceaux et les tonnelles de nos jardins; la *Serpentaire de Virginie*, dont le suc tue, dit-on, les serpents; l'*A. longue* et l'*A. ronde*, employée comme sudorifiques, etc.

ARISTOLOCHIÉES, famille de plantes intermédiaire entre les Monocotylédones et les Dicotylédones: fleurs apétales et hermaphrodites, à ovaire adhérent de 3 à 6 loges, et à étamines épigynes au nombre de 6 à 12. Genres principaux: l'*Asaret* et l'*Aristoloche*.

ARITHMÉTIQUE (du gr. ἀριθμητική, science des nombres). On la nomme *A. numérale*, quand elle opère sur des nombres déterminés, et emploie des chiffres; et *A. littérale* ou *spécieuse*, quand, au lieu de chiffres, elle emploie les lettres de l'alphabet: elle reçoit alors le nom d'*Algèbre* (*Voy.* ce mot). Les nombres peuvent être considérés sous le rapport de leurs combinaisons et sous celui de leur comparaison. Le premier point de vue conduit aux différentes opérations d'arithmétique: *addition, soustraction, multiplication, division, élévation aux puissances, extraction des racines*. De la comparaison des nombres résultent les *rapports, proportions, progressions, logarithmes*, etc. *Voy.* ces mots.

L'origine de l'arithmétique est extrêmement obscure. Selon Platon et Diogène Laërce, l'arithmétique et la géométrie seraient d'origine égyptienne. On ne saurait, non plus, préciser l'époque à laquelle furent inventés les signes numériques et les premières méthodes de calcul. Il est constant, toutefois, que presque toutes les nations ont été conduites à prendre la même échelle numérique, la division décimale, pour base de leur arithmétique, sans doute par suite de l'habitude, contractée dès l'enfance, de compter sur les doigts. *Voy.* NUMÉRATION.

Les savants arabes affirment que c'est aux peuples de l'Inde qu'ils ont emprunté, vers le X[e] siècle, les caractères que nous nommons *chiffres arabes*, et qu'ils nommaient *chiffres indiens*. Cette assertion toutefois est loin d'être prouvée. Il est bien plus probable que les Arabes ont emprunté l'arithmétique, comme les autres sciences, à l'école grecque d'Alexandrie. La numération parlée que nous tenons d'eux est identique en effet à la numération parlée des Grecs et des Romains. Quant à la numération écrite, outre que quelques-uns de nos chiffres ne sont autres que les chiffres grecs de même valeur, on a affirmé, peut-être avec quelque raison, que l'*abaque de Pythagore* n'était qu'un cadre permettant d'écrire les nombres comme nous les écrivons maintenant, et dont l'invention du zéro a permis plus tard de se passer. Quoi qu'il en soit, ce fut vers le commencement du XIII[e] siècle que l'arithmétique arabe se répandit en Europe. Le moine grec Planude, Jean Halifax, plus connu sous le nom de Sacro-Bosco, et plus tard, après l'invention de l'imprimerie, Lucas de Burgo et Nicolas Tartaglia en Italie, Clavius et Ramus en France, Stifelius et Henischius en Allemagne, Buckley, Diggs et Recorde en Angleterre, peuvent être cités comme les principaux arithméticiens de cette première époque de la science. Mais c'est surtout au siècle dernier que l'arithmétique reçut tout son développement.

Les traités d'arithmétique les plus estimés en France sont ceux de Lacroix, Clairaut, Bezout, Mauduit; Reynaud, Bourdon, Cirodde, Guilmin, Bertrand, Tarnier, Tombeck, etc.

Diverses machines et divers moyens graphiques ont été imaginés pour abréger ou simplifier les calculs d'arithmétique: tels sont: la *Machine arithmétique* de Pascal, le *Calculateur* de Leibnitz, les *Bâtons* de Néper, les *Machines à calculer* de L'Épine et de Boitissendeau, de Royer, du Milanais Torchi, l'*Abaque* ou *Compteur universel* de M. Léon Lalanne, l'*Arithmomètre* de M. Thomas de Colmar (*Voy.* ces mots). La plupart de ces moyens mécaniques sont plus curieux qu'utiles. L'invention des logarithmes a fourni le vrai moyen de simplifier les calculs.

ARITHMOMÈTRE (du grec ἀριθμός, nombre, et μέτρον, mesure), instrument servant à exécuter les calculs arithmétiques. M. Thomas, de Colmar, a inventé en 1851 un arithmomètre avec lequel on obtient des produits de quadrillions en quelques secondes; on en extrait la racine carrée avec la preuve en une minute 20 secondes.

ARKOSE, roche qui varie beaucoup dans sa texture, tantôt grenue et composée de grains de quartz hyalin et de feldspath, tantôt compacte ou argiloïde. Dans l'*A. commune*, le quartz est dominant; dans l'*A. granitoïde*, c'est le feldspath; dans l'*A. milliaire*, les grains sont d'une petitesse remarquable. L'*A. friable*, dite aussi *Arène*, sert à faire des mortiers hydrauliques.

ARKTISITE. *Voy.* WERNÉRITE.

ARLEQUIN. Le nom de ce personnage comique de la scène italienne (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*) a été donné, dans nos théâtres, aux deux premiers châssis de la scène, peints comme une draperie et qui servent à élargir ou à rétrécir la scène à volonté: c'est ce qu'on appelle le *manteau d'arlequin*. Il paraît que cet acteur faisait son entrée en se glissant entre ces châssis. — On appelle aussi *Arlequin* un bâteau léger, conduit à la perche, dont on se sert dans la chasse au marais.

En Zoologie, on donne vulg. le nom d'*Arlequin* à plusieurs animaux remarquables par la bigarrure de leurs couleurs: aux *chiens danois*; à une espèce de colibri (*Trochilus multicolor*); à une espèce de Coléoptères de Cayenne, de la tribu des Lamiaires, à une *Chrysomèle* et à une *Cétoine*. — On appelle *Arlequine* une coquille du genre Porcelaine, la *Cypræa histrio*; *fausse Arlequine*, la *Cypræa arabica*.

ARMADILLE, *Armadillo*, genre de Crustacés isopodes, assez semblables aux cloportes, qui habitent les lieux humides, caves, rochers, etc. L'*A. commun*, d'un gris plombé, blanchâtre sur les bords, se trouve souvent sous les pierres; l'*A. des boutiques* est gris et a le 2[e] anneau du corps très-grand et échancré. *Voy.* CLOPORTE.

ARMARINTE, plante. *Voy.* CACHRYDE.

ARMATEUR, celui qui arme un navire, c.-à-d. qui le fournit de tout ce qui lui est nécessaire pour aller en mer: mâture, voilure, gréement, armes, munitions, etc. L'armateur est tantôt un négociant qui affrète un vaisseau, et le charge de marchandises pour l'expédier à un port de commerce: tels sont les armateurs du Hâvre, de Marseille, de Toulon, de Bordeaux, de Cherbourg, de Saint-Malo, etc. (*Voy.* CHARTE-PARTIE, FRET, CONNAISSEMENT, ASSURANCES MARITIMES, etc.); tantôt le commandant d'un vaisseau armé en course, et destiné à s'emparer, en temps de guerre, des bâtiments ennemis: dans ce second sens, *armateur* est à peu près synonyme de corsaire. Presque tous nos célèbres marins du XVII[e] siècle, Jean-Bart, Duguay-Trouin, etc., ont commencé leur carrière par être armateurs. *Voy.* CORSAIRE.

ARMATURE ou ARMURE se dit, en Physique, des pièces de fer doux qui sont mises en contact avec les aimants, afin de conserver leur magnétisme. Pour armer des barreaux aimantés, on les dispose parallèlement, de manière que les pôles contraires se correspondent, et on ajoute transversalement aux deux extrémités des prismes de fer doux qui complètent le parallélogramme. Chacune de ces pièces de fer devient ainsi un aimant qui réagit sur les barreaux pour y fixer la propriété magnétique. — On emploie encore ce mot pour désigner les feuilles métalliques qui se trouvent de chaque côté de la lame de verre dans les bouteilles de Leyde et dans les batteries électriques.

Dans les Arts mécaniques, on nomme *Armature* tout assemblage de barres ou liens de fer servant à soutenir ou à contenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie ou de charpenterie, d'un modèle de sculpture en terre, etc.

En Musique, l'*Armature* est la réunion des signes qui se trouvent à la clef et qui sont affectés au ton et au mode dans lesquels le morceau est écrit.



ARMÉE. C'est l'ensemble des forces militaires d'un État. On distingue : *A. de terre, A. de mer* ou *navale; A. de guerre* ou *d'expédition ; A. de réserve, A. d'observation : A. active, A. sédentaire,* tous mots qui s'entendent d'eux-mêmes. L'armée proprement dite est une *force active*, permanente et tout organisée pour le combat. Elle se compose, outre l'*état-major général*, d'*infanterie*, de *cavalerie*, d'*artillerie* et de troupes de *génie* (*Voy.* ces mots). Elle se fractionne en divisions, brigades, régiments ; les régiments se subdivisent eux-mêmes en bataillons (infanterie), escadrons (cavalerie), batteries (artillerie). Il faut y ajouter les *troupes d'administration*, le *service de santé* et le *service de la justice militaire* (gendarmerie, prévôté). — *Voy.* SERVICE MILITAIRE, ENGAGEMENT, RECRUTEMENT, RÉSERVE, etc.

Les armées chez la plupart des peuples anciens et dans les premiers siècles de l'histoire moderne, sous le régime féodal, étaient purement temporaires et se dissolvaient le plus souvent au bout d'une campagne : l'armée n'est devenue permanente en France que sous Philippe-Auguste ; elle n'a même été définitivement organisée qu'en 1374. L'*Annuaire militaire* donne chaque année l'état actuel de l'armée.

On doit au général Bardin un *Dictionnaire de l'Armée* (1851), à M. Pascal l'*Histoire de l'Armée* (1854), à M. Durat-Lasalle un *Traité du Droit et de la Législation des Armées de terre et de mer* (1842-46), à M. Saussine un *Dictionnaire de législation et d'administration militaires* (1869-70).

ARMÉE NAVALE. Dans l'anc. Marine à voiles, elle se composait de 3 escadres, commandées, la 1[re] par un amiral ou par un vice-amiral commandant en chef, la 2[e] par un vice-amiral, et la 3[e] par un contre-amiral. Chacune des escadres devait avoir au moins 2 divisions, comptant chacune au moins 3 vaisseaux.

ARMENIACA (PRUNUS), nom lat. de l'*Abricotier*.

ARMERIA, genre de la famille des Plombaginées, tribu des Staticées, renferme des plantes gazonnantes, à feuilles linéaires, lancéolées ou oblongues, à fleurs en capitules, roses ou blanches. L'*A. commun* ou *Gazon d'Olympe* est une plante indigène, vivace et rustique, propre aux bordures dans les terrains légers et frais : elle est souvent dévorée par les vers blancs ; l'*A. maritime* est employée aux mêmes usages : elle croît spontanément sur le bord de la mer et aussi sur les montagnes.

ARMES (du lat. *arma*). On distingue : 1° *A. offensives*, subdivisées elles-mêmes en *A. de main*, (massue ; épieu, lance, pique, hallebarde et autres armes d'hast ; hache ; sabre, épée, etc.) et en *A. de jet* (fronde, javelot, arc et flèche, arbalète, arquebuse, mousquet ou fusil, pistolet, etc. ; 2° *A. défensives* (bouclier, casque, cuirasse, brassard, cuissard, etc.). On divise aussi les armes offensives en *A. blanches* (sabre, épée, etc.) et en *A. à feu* (fusil, pistolet, canon, etc.). Voir : A. Demmin, *Histoire des Armes anciennes*, etc., 1869.

Les fabriques d'armes les plus renommées au moyen âge étaient celles de Damas, de Crémone, de Tolède. Les plus importantes auj. sont, en France, celles de Paris, St-Étienne, Charleville, Metz, Strasbourg, Rouen, Amboise ; en Belgique, celles de Liége et de Namur ; en Angleterre, celles de Birmingham, Sheffield, etc. — Il y a en France 4 manufactures d'armes du Gouvernement, dont 3 pour les armes à feu seulement, St-Étienne, Tulle et Mutzig, et une à la fois pour les armes blanches et les armes à feu, Châtellerault ; la direction et la surveillance en sont confiées à des officiers d'artillerie. Il y en avait autrefois une 5[e] à Klingenthal, près de Schelestadt. — La fabrication des armes de chasse et de commerce et celle des armes de troque est libre sous certaines conditions déterminées dans la loi. Ces armes ne peuvent être mises en vente qu'après avoir été éprouvées et poinçonnées (Loi du 24 mai 1834, Décret du 22 avril 1868). *Voy.* ARMURIER.

Dans l'Art militaire, *Arme* se dit et des différents corps de troupes qui composent une armée : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, et des subdivisions de ces corps ; c'est ainsi que l'on dit : l'arme de l'infanterie légère ou de l'infanterie de ligne, l'arme des dragons, des lanciers, des cuirassiers, etc.

ARMES HÉRALDIQUES. *Voy.* ARMOIRIES.

ARMES D'HONNEUR, armes décernées aux soldats pour des actions éclatantes : ce genre de récompense, déjà fréquent chez les anciens, notamment chez les Romains et les Gaulois, fut renouvelé sous la République française par un décret de la Convention. Cette institution a été supprimée lors de la création de la Légion d'honneur.

ARMES PROHIBÉES. Aux termes d'une ordonnance du 23 mars 1728, encore en vigueur, toute fabrication, commerce, port et usage de poignards, fusils, baïonnettes, pistolets de poche, épées en bâton, et autres armes offensives, cachées ou secrètes, sont défendues. Les fusils à vent et les cannes renfermant une arme à feu ont, depuis, été compris dans la même prohibition. Aux termes de l'art. 314 du Code pénal, tout porteur d'armes prohibées est puni d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois. — Toutefois, le port d'armes de chasse est permis à certaines époques et à des conditions déterminées par la loi. *Voy.* PORT D'ARMES.

ARMET. *Voy.* CASQUE.

ARMILLAIRE (SPHÈRE). *Voy.* SPHÈRE.

ARMILLES (du lat. *armilla*). En Architecture, on nomme *armilles, annelets* ou *bracelets*, les moulures qui entourent en forme d'anneau le chapiteau dorique immédiatement au-dessous de l'ove. — Ces moulures se nomment *filets* ou *listeaux*, lorsque, au lieu de tourner circulairement, elles sont étendues en ligne droite.

En Astronomie, on nomme *armilles* un instrument composé de 2 cercles de cuivre gradués, fixés dans le plan de l'équateur et du méridien, et dont on se servait autrefois pour prendre des angles. Tycho-Brahé est le dernier astronome qui se soit servi d'*armilles*.

ARMISTICE (du lat. *arma*, et de la termin. *stitium*, dérivée de *stare*, s'arrêter), suspension des actes d'hostilité entre deux armées. Sa durée est déterminée par une convention ; on ne reprend les armes que quand une des parties belligérantes a notifié à l'autre la reprise des hostilités : c'est ce qu'on appelle *dénoncer l'armistice*.

ARMOIRE (du lat. *armarium*). Les comptables ont généralement une *Armoire à trois clefs*, où sont déposées les sommes importantes, et qu'ils ne peuvent ouvrir sans le concours d'agents supérieurs.

Armoire de fer, armoire secrète du château des Tuileries, découverte en novembre 1792 par les révélations de l'ouvrier qui l'avait construite pour Louis XVI. Les papiers qu'on y trouva, ou qu'on prétendit y avoir trouvés, fournirent contre l'infortuné monarque plusieurs chefs d'accusation.

ARMOIRIES ou ARMES HÉRALDIQUES, emblèmes de noblesse et de dignité que l'on portait originairement sur les *armures* et les drapeaux, et qui servent à distinguer les personnes, les familles, les sociétés ou corporations, les villes et les nations. La science qui traite de ces emblèmes est le *Blason* (*Voy.* ce mot). — On distingue 8 espèces d'armoiries : 1. *A. de domaine*, destinées à symboliser les empires, royaumes, fiefs ; 2. *A. de dignités*, symboles de certaines fonctions, que l'on porte indépendamment des armes personnelles ; 3. *A. de concession*, qui contiennent quelques signes ou pièces des armoiries des souverains, *concédées* par honneur à un particulier ; 4. *A. de villes*, que les cités adoptèrent pour la plupart lors de l'affranchissement des communes ; 5. *A. de patronage*, dans lesquelles les armes de la ville sont unies à celles d'un prince, sous le *patronage* duquel elle se place ; 6. *A. de prétention*, qui contiennent des pièces destinées à indiquer les droits que l'on *prétend* avoir sur certains domaines ; 7. *A. de sociétés* ou *de corporations*, telles qu'universités, académies, com-

munautés religieuses, corps de marchands et artisans; 8. *A. de famille*, les plus nombreuses de toutes, qui sont dites *légitimes, vraies, pures*, et *pleines*, quand elles ne sont accompagnées d'aucun signe accessoire; *brisées*, quand les cadets les modifient pour se distinguer des aînés ; *diffamées*, quand le souverain, pour quelque méfait, y apporte quelque modification injurieuse ; *à enquérir*, lorsqu'elles violent les règles héraldiques, et présentent quelque chose de louche ; *parlantes*, lorsqu'elles désignent le nom de celui qui les porte.

Les armoiries de famille avaient été abolies en France, en même temps que la noblesse, par l'Assemblée nationale, le 20 juin 1790. Elles ont été rétablies en 1804 par Napoléon I, qui créa une nouvelle noblesse, à laquelle il donna de nouvelles armoiries. Elles ont été reconnues par Louis XVIII, et ont survécu à la révolution de 1848. Les armoiries des villes avaient aussi été supprimées à la Révolution ; elles ont été rétablies par ordonnance du 26 septembre 1814; il est d'usage de les graver sur le sceau de la mairie, de les représenter sur les édifices municipaux, etc.

On peut consulter, outre les traités de Blason, la *Vraie et parfaite science des armoiries* du marquis de Magny, 1845 ; le *Nouveau Traité historique et archéologique de la science des armoiries*, du même auteur, ainsi que les *Armorials* (*Voy.* ce mot), et notre *Atlas d'Hist. et de Géogr.* (pl. I-XII).

ARMOISE (du gr. ἀρτεμισία), *Artemisia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, ou selon quelques botanistes, type de la tribu des *Artémisiées*, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, découpées, cotonneuses en dessous; à fleurs en capitules discoïdes disposés en panicules rameuses. La plupart des espèces contiennent une huile volatile et un principe amer, auxquels elles doivent des propriétés aromatiques et toniques. Les principales sont : l'*A. vulgaire* (*A. vulgaris*) haute de 1m, et remarquable par ses bouquets de fleurs petites, d'un blanc jaunâtre, très-nombreuses : ces fleurs sont, depuis Hippocrate, employées en médecine comme emménagogues et antispasmodiques; la racine a été préconisée en Allemagne contre l'épilepsie ; l'*A. absinthium*, plus riche en principes aromatiques que la précédente (*Voy.* ABSINTHE); l'*A. dracunculus* (*Voy.* ESTRAGON); l'*A. abrotanum* (*Voy.* AURONE) ; l'*A. judaica*, puissant vermifuge (*Voy.* SEMEN-CONTRA) ; l'*A. spicata* ou *rupestris*, espèce de *Génépi* (*Voy.* ce mot) ; l'*A. arborescens* et l'*A. argentea*, que l'on cultive comme plantes d'ornement, etc.

ARMOISIN. *Voy.* TAFFETAS.

ARMORACIA (d'*Armorique* ou Bretagne), espèce du genre Cochléaria, plus connue sous le nom de *Cranson de Bretagne*. *Voy*. COCHLÉARIA.

ARMORIAL, registre ou catalogue contenant les armes ou armoiries de la noblesse d'un royaume, celles d'une province, d'une ville, d'une famille, dessinées, peintes ou seulement décrites. — Il existe dans chaque pays un grand nombre de recueils de ce genre : on connaît surtout le *Livre d'Or*, armorial de Venise ouvert en 1297 par le doge Gradenigo, pour y inscrire toutes les familles nobles de la République ; l'*Armorial général de France*, dressé par d'Hozier, grand généalogiste et juge d'armes de France, continué par de La Chesnaie des-Bois (1738-68) ; l'*Armorial de l'Empire français*, par H. Simon (1812). M. Jouffroy d'Eschavannes a publié un *Armorial universel* (1844-50). *Voy.* ARMOIRIES.

ARMURE (du lat. *armatura*), mot qui désigna chez les Grecs, les Romains, au moyen âge, et même jusqu'à Louis XIV, toutes les pièces dont s'armaient les guerriers, mais surtout les armes défensives, telles que casque, bouclier, cuirasse, brassards, cuissards, gantelets, etc. Consulter: Rush Meyrick, *Recherches sur les anciennes armures* (Londres, 1823); A. Jubinal, *La Armeria real* ou *Galerie d'armes anciennes de Madrid* (1839) ; Asselineau, *Armes et armures* (1840) ; Allou, *Dissertations et études sur les armes et armures* (Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, t. X-XV). *Voy.* PANOPLIE. — *Voy.* aussi ARMATURE.

ARMURIER. On nommait ainsi primitivement l'ouvrier qui fabriquait ou vendait des armes défensives, comme casques, cuirasses, et on le distinguait de l'*arquebusier*, qui fabriquait des armes de jet et des armes à feu. Auj., on réunit sous le nom général d'*armuriers* tous ceux qui fabriquent des armes, de quelque nature qu'elles soient.

Les armuriers sont tenus (Ordonn. du 24 juillet 1816), d'avoir un registre parafé indiquant l'espèce et la quantité d'armes qu'ils fabriquent ou vendent, avec les noms des acheteurs. Ils ne peuvent donner à leurs armes le calibre de guerre (Décret du 14 déc. 1810). Enfin, ils ne peuvent, sous peine d'emprisonnement et de confiscation, vendre des *armes prohibées* (*Voy.* ARMES). — M. Paulin Desormeaux a publié un *Manuel de l'Armurier*.

ARNI, espèce de Buffle. *Voy.* BUFFLE.

ARNICA (du gr. πταρμικός, sternutatoire), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, se distingue par l'aigrette qui couronne toutes les graines: fleurs jaunes et radiées ; feuilles opposées ou alternes, radicales ou caulinaires. L'*A. montana*, ou simplement *Arnica*, est sternutatoire, et est employée en médecine à cause de ses propriétés excitantes, surtout dans le traitement des lésions mécaniques. On s'en sert à l'état de teinture. Les médecins homœopathes l'emploient de plus dans les congestions sanguines, les hémorrhagies actives, l'apoplexie cérébrale, les affections rhumatismales, et en général partout où la médecine ordinaire a recours à la saignée. On appelle aussi cette plante *Tabac des Vosges* et *Bétoine de montagne*.

AROIDÉES ou ARACÉES (du g.-type *arum*, gouet), famille de plantes Monocotylédones, renferme des plantes pour la plupart propres aux régions intertropicales: racine vivace, tubéreuse et charnue, feuilles embrassant la tige ; beaucoup d'espèces sont acaules ; la tige, quand elle existe, est tantôt dressée, tantôt sarmenteuse, et s'élevant ainsi, à l'aide des végétaux ligneux, à une très-grande hauteur. Ces plantes naissent à l'ombre, dans les lieux humides, et renferment quelquefois des sucs vénéneux. Plusieurs offrent le phénomène d'un développement notable de chaleur au moment de la fécondation. Genres principaux: *Arum, Caladium, Dracunculus, Acorus Colocasia*, etc.

AROMADENDRON (du gr. ἄρωμα, parfum, et δένδρον, arbre), genre de la famille des Magnoliacées, tribu des Magnoliées : calice à 4 sépales verdâtres, corolle de 20 à 34 pétales disposés en ordre quaternaire. Le fruit est un syncarpe globuleux presque ligneux. La seule espèce connue est l'*A. élégant* de Java, qui fournit un excellent bois de construction. Les feuilles et l'écorce exhalent un *arome* très-agréable, et sont stomachiques.

AROMATE (du gr. ἄρωμα), toute substance qui répand une odeur plus ou moins suave. La plupart des aromates nous sont fournis par des végétaux des pays chauds, notamment par l'Arabie ; les uns s'emploient en médecine, comme l'aloès et les baumes ; d'autres servent de condiments, tels que le poivre, la muscade, la cannelle, la vanille, le macis, le piment, l'anis, la badiane, la coriandre, etc. ; d'autres en parfumerie, comme l'encens, la myrrhe, le benjoin. L'ambre gris, le musc, le castoréum, sont des aromates fournis par le règne animal.

AROMATIQUES. En Botanique, les *Plantes aromatiques* sont celles dont l'écorce, les feuilles, les racines ou les fleurs exhalent un *arome* plus ou moins agréable. Les familles végétales qui fournissent le plus de plantes de ce genre sont les Labiées, les Ombellifères, les Composées, les Légumineuses, les Burséracées, les Hespéridées, les Myrtacées, les Laurinées, les Euphorbiacées, etc. — En Chimie, on appelle *Corps aromatiques* ou *Série aromatique* une

nombreuse classe de corps qui comprennent la plus grande partie des essences, des baumes, des huiles essentielles volatiles et des camphres, et que l'on peut supposer dériver de la benzine par des substitutions ou des additions successives, de telle sorte que l'on est porté à représenter auj. tous ces corps d'après l'ingénieuse théorie de M. Kékulé, comme ayant un noyau central commun, C^6, formé par une chaîne fermée d'atomes de carbone s'unissant entre eux tour à tour par 1 et par 2 points d'attraction, et autour desquels viennent se grouper les différents atomes ou radicaux pour former ainsi les divers corps aromatiques.

AROMIE (du gr. ἄρωμα), *Aromia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, répond aux genres plus connus sous les noms de *Callichrome* et de *Cérambyx*. *Voy.* ces mots.

ARONDE, ARONDELLE, synonyme d'*Hirondelle* (*Voy.* ce mot). — En Malacologie, *Aronde* est synonyme d'*Avicule*. *Voy.* ce mot.

ARONDE (QUEUE D'). *Voy.* QUEUE.

ARONDELLE, grosse ligne de pêche, composée d'un cordage d'env. 25 brasses (40m) de long, garni de petites lignes dites *avançons* ; on la fixe sur le sable au bord de la mer, à marée basse.

ARONIE (du gr. ἀρωνία), *Aronia*, genre de la famille des Rosacées, dont l'espèce type, l'*A. rotundifolia*, n'est autre chose que l'*Amélanchier* (*Voy.* ce mot). Les autres espèces cultivées comme plantes d'ornement sont propres à l'Amérique du Nord.

ARPÈGE (de l'ital. *arpeggio*), manière de faire entendre successivement les sons d'un accord, en les attaquant tour à tour et avec rapidité, comme on le fait sur la harpe pour suppléer au peu de durée des notes. L'arpége diffère de la batterie en ce qu'il ne contient que les notes d'un même accord, et qu'il les exprime régulièrement du grave à l'aigu et de l'aigu au grave (*Voy.* BATTERIE). — Dans la musique écrite pour le piano ou la harpe, on l'indique par une barre perpendiculaire ondulée, placée avant l'accord.

ARPENT (du gaulois *arepennis*, m.s.), anc. mesure agraire usitée en France, variait selon les localités, mais se divisait toujours en 100 perches carrées. Les plus usités étaient :

1° L'*A. d'ordonnance* ou *des eaux et forêts*, dit *A. royal*, *A. légal*, composé de 100 perches carrées de 22 pieds de côté, et contenant 48,400 pieds carrés ;

2° L'*A. commun*, employé dans le Gâtinais, l'Orléanais, la Brie, le Poitou, etc., composé de 100 perches carrées de 20 pieds de côté, ou 40,000 pieds carrés ;

3° L'*A. de Paris*, de 100 perches carrées de 18 pieds de côté chacune, et contenant 900 toises carrées ou 32,400 pieds carrés.

Le tableau suivant donne la valeur de ces trois sortes d'arpents en hectares, ares et centiares :

NOMBRES	A. ROYAL H A C	A. COMMUN H A C	A. DE PARIS H A C
1	0 51 07	0 42 21	0 34 19
2	1 02 14	0 84 42	0 68 38
3	1 53 22	1 26 62	1 02 57
4	2 04 29	1 68 83	1 36 75
5	2 55 36	2 11 04	1 70 94
6	3 06 43	2 53 25	2 05 13
7	3 57 50	2 95 46	2 39 32
8	4 08 58	3 37 67	2 73 51
9	4 59 65	3 79 87	3 07 70
10	5 10 72	4 22 08	3 41 89

ARPENTAGE, partie des Mathématiques appliquées qui s'occupe de la mesure et du partage des terrains. L'arpentage a de nombreux points de contact avec le *levé des plans* qui a pour objet la représentation sur le papier de la configuration et des détails d'un terrain. *Voy.* LEVÉ DES PLANS.

On peut déterminer la superficie d'un terrain polygonal soit par la trigonométrie, soit par la simple géométrie. Dans le premier cas, on décompose le polygone en triangles par des diagonales, ou par des lignes menées d'un point intérieur à tous les sommets. Dans l'autre on partage le polygone en triangles et en trapèzes rectangles par des perpendiculaires abaissées de ses sommets sur une base qui est généralement une diagonale du polygone. — Quand un terrain est terminé en totalité ou en partie par des lignes courbes, on marque sur ces courbes des points suffisamment rapprochés pour que de l'un à l'autre la courbure puisse être négligée. On rentre ainsi dans le cas d'une surface polygonale. — Enfin, quand on veut mesurer un terrain dans lequel on ne peut pénétrer, comme un étang, un bois, etc., on l'environne d'une figure qu'on sache mesurer, rectangle ou trapèze, et mesurant les parties excédantes on les retranche de la figure totale. — Les instruments employés dans ces différentes opérations sont le *graphomètre*, la *boussole*, la *chaîne*, etc. *Voy.* ces mots.

Tous les écrivains s'accordent à attribuer aux Egyptiens l'invention de l'arpentage. Les traités d'arpentage les plus estimés sont le *Manuel d'arpentage* de Lacroix, complété par MM. Hogard et Chartier; les *Traités d'arpentage* de MM. Lefèvre et L.-A. Lamotte (1833); le *Cours d'arpentage* de M. D. Puille (1851); l'*Arpentage*, par M. Gillet Damitte (1868), etc.

ARPENTEUR. *Voy.* ARPENTAGE et GÉOMÈTRE. — Oiseau. *Voy.* PLUVIER.

ARPENTEUSE, nom donné vulg. à des chenilles d'insectes Lépidoptères nocturnes, dont le corps est très-long, et qui ont un tel intervalle entre les pattes de derrière et celles de devant, que leur abdomen est forcé de se plier pour faciliter le transport du corps, ce qui fait que ces chenilles semblent mesurer le chemin qu'elles parcourent.

ARQUEBUSADE (EAU D'), eau vulnéraire que l'on employait autrefois à l'extérieur contre les plaies d'armes à feu. L'*Eau d'A. de Theden* se préparait en mêlant ensemble 150 gr. d'acide sulfurique et 720 gr. d'alcool à 80°, et ajoutant au mélange 360 gr. de sucre dissous dans 150 gr. d'eau et 720 gr. de suc d'oseille. — En Allemagne, on prépare cette eau en mêlant ensemble 1 p. d'acide sulfurique, 6 de vinaigre, 6 d'alcool et 2 de miel despumé.

ARQUEBUSE (de l'ital. *arcobugio*, arc à trou, ou plutôt du v. fr. *haquebuse*, dérivé lui-même de l'all. *Hack-Busse*, canon à crochet). C'est la première forme des armes à feu portatives. L'arquebuse se composait d'un long tube de fer porté par deux hommes, et que l'on appuyait, pour en faire usage, sur une fourchette ou *fourquine* fixée en terre; on la chargeait avec de la poudre et des pierres, et l'on y mettait le feu avec une mèche. Bayard, en 1524, fut blessé à mort par une arquebuse. On diminua successivement la longueur et le poids de l'arquebuse ; on eut des *arquebuses à croc*, *à mèche*, *à serpentin*, *à rouet* (celle-ci inventée en 1515 à Nuremberg); enfin, on y adapta la batterie à pierre. L'usage de cette arme, qui commença en Flandre vers le milieu du XIVe s., n'a pas dépassé le XVIIe siècle; elle fut remplacée par le *mousquet* et le *fusil*. *Voy.* ces mots.

ARQUEBUSIER. C'est proprement celui qui fabrique et vend des armes à feu portatives. On confond généralement auj. les *arquebusiers* avec les *armuriers* (*Voy.* ce mot). — On donna depuis le XIVe siècle le nom d'*arquebusiers* à des compagnies de soldats armés d'arquebuses : il y en avait à pied et à cheval. Après la suppression de l'arquebuse dans l'armée, des *compagnies d'arquebusiers* subsistèrent dans beaucoup de villes de France comme milice municipale. Le décret du 12 juin 1790 les réunit à la garde nationale.

ARQUÉRITE, amalgame d'argent. *Voy.* ARGENT AMALGAMÉ.

ARRACACHA, plante. *Voy.* ARACATCHA.

ARRÉMON (du gr. ἀῤῥήμων, silencieux), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, com-

mun dans l'Amérique méridionale. Les Arrémons sont des espèces de moineaux, d'un naturel tranquille, solitaire et presque stupide; ils se laissent facilement approcher, et ne font, dit-on, entendre aucun cri, ni aucun chant.

ARRÉRAGES (d'*arrière*), prestations périodiques qui représentent les *intérêts* (*Voy.* ce mot) d'une créance dont le créancier ne peut exiger le remboursement : ainsi l'on dit les *arrérages* d'une pension de retraite ou d'une rente. Les arrérages portent eux-mêmes intérêts du jour de la demande ou de la convention (C. Nap., art. 1155) et ils se prescrivent par 5 ans (art. 2277).

ARRESTATION (d'*arrêter*). Hors le cas de flagrant délit, dans lequel toute personne est tenue de saisir le coupable (C. d'Instr. crim., art. 106), l'arrestation ne peut être opérée qu'en vertu d'un mandat régulier, contenant le motif de l'arrestation, l'autorité de laquelle il émane, et notifié à la personne arrêtée (art. 96). Le Code pénal punit les arrestations illégales des travaux forcés à temps ou à perpétuité, selon la gravité des cas (art. 341-344).

ARRÊT (d'*arrêter*, décider). En Jurisprudence, c'est la décision d'une cour souveraine, par opposition au *jugement*, qui est la décision d'un tribunal inférieur. On ne peut se pourvoir contre un arrêt que devant la cour de cassation (*Voy.* RÉVISION). On appelle *A. de renvoi*, celui par lequel la chambre des mises en accusation renvoie un prévenu devant la cour d'assises, ou par lequel la cour de cassation, en rendant une décision judiciaire, renvoie l'affaire devant d'autres juges; *A. d'admission* celui par lequel la chambre des requêtes de la cour de cassation admet le pourvoi du demandeur. — On appelle *A. du Conseil* les décisions rendues par le conseil d'Etat en matière contentieuse. — Les arrêts se rendirent en latin jusqu'à François Ier; ce qui donna lieu bien souvent à de fausses interprétations.

On a nommé *Arrêtistes* les compilateurs d'arrêts. A leur tête se placent MM. Sirey et Dalloz, et, pour les arrêts du conseil d'Etat en particulier, M. Lebon.

Arrêt se dit aussi de la saisie d'une personne ou d'une chose. *Voy.* ARRESTATION, MANDAT et SAISIE.

Les *Maisons d'arrêt* sont des prisons où l'on enferme les personnes *prévenues* d'un crime. Elles furent établies par un décret de l'Assemblée constituante en 1791 : auparavant, prévenus, accusés, coupables, étaient confondus dans une même prison.

Dans l'Armée, les *Arrêts* sont une punition qu'on inflige aux officiers pour des fautes contre le service ou la discipline. Les *A. simples* ne dispensent pas du service; l'officier garde sa chambre seulement pendant les heures où son devoir ne l'appelle pas au dehors. Si l'officier est aux *A. forcés* ou *de rigueur*, il est dispensé de tout service, et ne sort sous aucun prétexte. Les arrêts simples peuvent être ordonnés à tout inférieur par tout supérieur, à charge d'en rendre compte. Les arrêts forcés ne sont prescrits que par le chef de corps. Ordinairement les officiers gardent les arrêts sur leur parole.

ARRÊTÉ, acte émané de l'autorité administrative. On a 3 mois pour se pourvoir contre les arrêtés des sous-préfets devant le préfet, des préfets devant le ministre, du ministre devant le conseil d'Etat.

ARRÊTE-BOEUF, plante. *Voy.* BUGRANE.

ARRHÉNATÈRE (du gr. ἄῤῥην, mâle, et ἀθήρ, barbe d'épi), *Arrhenaterum*, genre de Graminées-Avénacées, a pour type l'*A. élevée* ou *Fromental*. *Voy.* FROMENTAL.

ARRHES (du lat. *arrha*, dérivé du gr. ἀῤῥαβών), argent donné par l'un des contractants à l'autre et dont la réception devient pour chacune des parties moins une garantie du marché qu'un moyen de se dédire du contrat : ainsi quand une vente a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est libre de s'en départir : celui qui les a données, en les perdant; celui qui les a reçues, en restituant le double (C. Nap., art. 1590). *Voy.* DENIER A DIEU.

ARRIÈRE (l') d'un bâtiment. *Voy.* AVANT (l').

ARRIÈRE-BAN, ARRIÈRE-FIEF, etc. *Voy.* BAN, FIEF.

ARRIÈRE-GARDE, corps de troupe destiné à couvrir la retraite d'une armée ou d'un corps d'armée. Elle doit se composer d'artillerie avec quelques pièces de campagne, et de cavalerie légère. Celle-ci agit dans la plaine, soutenue par l'infanterie; les chasseurs tiennent en respect les éclaireurs de l'ennemi.

ARRIMAGE (de l'esp. *arrumar*), opération qui consiste à distribuer convenablement et à placer avec solidité, dans l'intérieur d'un bâtiment, les divers objets qui composent sa charge, sa cargaison. Pour qu'un arrimage soit fait dans de bonnes conditions, il faut non-seulement perdre le moins de place possible; mais aussi se guider sur cette observation qu'un navire gouverne d'autant mieux que son centre de gravité est plus bas. Il faut aussi disposer les objets de manière qu'ils n'éprouvent aucune avarie durant le trajet et qu'on puisse se procurer aisément tout ce qui est nécessaire aux besoins du service.

ARROBE (de l'arabe *al reba'a*, le quart du *quintal*), nom d'une mesure dont on se sert en Espagne, en Portugal et dans l'Amérique espagnole, et qui varie selon les pays. Comme mesure de poids, l'*A. d'Espagne* vaut 25 livres espagnoles (11 kilogr., 50); l'*A. de Portugal*, 14 kil., 68; comme mesure de capacité, on distingue en Espagne l'*A. menor*, qui vaut 2 lit., 25, et l'*A. mayor*, qui vaut 16 lit., 133.

ARROCHE (du gr. ἀτράφαξυς), *Atriplex*, genre de la famille des Chénopodées, se compose d'herbes souvent farineuses et d'arbrisseaux à feuilles alternes. L'*A. des jardins*, vulg. *Belle-dame, Bonne-dame, Follette*, se cultive dans nos potagers; on la croit originaire d'Asie. Sa racine est annuelle, sa tige droite, d'un vert pâle; ses feuilles larges, dentées, triangulaires, aiguës, d'un vert jaune : on les mange en salade ou en guise d'épinards; on en met dans le bouillon, auquel ses feuilles donnent une couleur dorée; ses graines sont purgatives et émétiques. L'*A. halime* ou *Pourpier de mer*, arbrisseau vivace, croît dans les haies sur nos côtes. On cultive dans les jardins l'*A. rouge*, variété de l'*A. commune* et l'*A. épineuse*, petit arbuste touffu à écorce blanche, à rameaux épineux. — L'*Arroche* est pour plusieurs botanistes le type de la famille des *Atriplicées*.

Arroche puante. *Voy.* ANSÉRINE.

ARRONDISSEMENT. On nomme spécialement ainsi, en France, une circonscription administrative qui forme la première subdivision d'un département et qui a un chef-lieu, un administrateur particulier (préfet ou sous-préfet) et un conseil. Chaque arrondissement est subdivisé en cantons, qui eux-mêmes se subdivisent en communes. Nos 89 départements représentaient en 1870 373 arrondissements communaux. — On nomme aussi *arrondissement* une fraction d'une grande ville qui a ses officiers civils distincts de ceux des autres fractions de la cité : Paris a 20 arrondissements.

ARRONDISSEMENT FORESTIER. *Voy.* FORÊTS.

ARRONDISSEMENT MARITIME. Il y en a 5 en France : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon. Ils sont administrés par un préfet maritime, vice-amiral ou contre-amiral.

ARROSEMENT (d'*arroser*). L'eau employée à cette opération de jardinage doit être pure et bien aérée : l'eau de pluie et l'eau de rivière conviennent mieux que l'eau des sources ou des puits. Cette dernière doit être exposée quelque temps au soleil avant de servir. L'arrosement doit se faire le matin et le soir, et non au soleil, la trop grande chaleur pouvant déterminer des brûlures et des dessèchements nuisibles. On emploie de préférence des *arrosoirs à pomme*, qui disséminent l'eau et imitent la pluie : on se sert aussi avec avantage de pompes à main et de tuyaux en cuir ou en toile pour arroser la tête des arbustes et les gazons. *Voy.* IRRIGATION.

Dans les villes, l'arrosement des rues est obligatoire pour les propriétaires et les locataires, pendant

tout le temps des chaleurs : il est défendu de se servir à cet effet de l'eau stagnante des ruisseaux, et de lancer l'eau de manière à incommoder les passants (Ord. du 20 juin 1851; C. pén., art. 471 et 474).

ARROSOIR. *Voy.* ARROSEMENT. — En Physique, on appelle *Arrosoir magique,* une sorte de *pipette* présentant un grand nombre d'orifices pratiqués sur le fond de l'appareil (*Voy.* PIPETTE); — *A. électrique,* un vase de métal portant des orifices très-étroits, par lesquels l'eau tombe goutte à goutte. Quand on électrise ce vase, l'eau s'échappe en jets divergents, parce que les gouttes d'eau électrisées se repoussent mutuellement.

ARROSOIR, *Aspergillum*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Clavagellidées : coquille bivalve, régulière, dont les valves sont enchâssées dans la paroi externe d'un long tube calcaire, et dont l'extrémité buccale est terminée par des tubes disposés en rosette ou en pomme d'arrosoir. Les Arrosoirs habitent les mers des régions chaudes, on en connaît une espèce fossile de l'étage falunien.

ARROW-ROOT (mot anglais qui veut dire *racine à flèche,* parce que les naturels l'emploient pour détruire l'effet des flèches empoisonnées), fécule que l'on extrait de la racine du *Maranta arundinacea* ou *indica*, et de quelques autres plantes analogues. L'arrow-root est recommandé en médecine dans les cas d'irritation du canal intestinal ; on l'emploie aussi comme nourriture de la première enfance : le plus estimé est celui qui vient de la Jamaïque.

ARS (du lat. *artus*) se dit des membres antérieurs d'un animal et de l'espace entre l'épaule et la poitrine.

ARSENAL (de l'ital. *darsena,* dérivé lui-même de l'arabe *dar essana,* maison des œuvres), lieu de fabrication et de dépôt pour les armes, les munitions, les machines et les matériaux dont on fait usage à la guerre, sur terre et sur mer. Un *A. d'artillerie* se compose d'*ateliers* pour la fabrication ou la réparation des armes, et de *magasins,* où sont déposés et rangés avec art les armes, les bouches à feu, les projectiles, les poudres et artifices. Un *A. du génie* contient également des *ateliers,* où l'on confectionne les outils de pionniers, les voitures, etc., et des *magasins* pour les objets confectionnés. Les *A. maritimes,* placés sur le bord de la mer, renferment des chantiers de construction, des ateliers pour la fabrication des cordages, ancres, voiles, des magasins pour les bois, les fers et objets fabriqués. — Les principaux arsenaux militaires sont, en France, ceux de Vincennes, Strasbourg, Metz, Lille, Besançon, Perpignan (Auxonne, Douai, Grenoble, La Fère, Rennes et Toulouse, ont, en outre, des arsenaux pour la confection et l'entretien du matériel de l'artillerie); en Angleterre, la Tour de Londres et l'arsenal de Woolwich, servant aussi pour la marine ; en Autriche, l'arsenal de Budweiss; en Russie, ceux de Kief, Saint-Pétersbourg, Moscou ; en Prusse, ceux de Berlin, Cologne, Neiss. — Les principaux arsenaux maritimes sont, en France, ceux de Brest, Toulon, Cherbourg Rochefort et Lorient ; en Angleterre, Woolwich, Chatham, Sheerness, Portsmouth, Plymouth, Deptford, Malte et Gibraltar; en Italie, celui de Venise, construit en 1337 par André de Pise et ceux de la Spezzia et de Villafranca ; en Prusse, Kiel et Dantzick ; en Russie, Cronstadt ; en Suède, Carlscrona ; en Hollande, Flessingue et le Texel, etc.

ARSENDIMÉTHYLE. *Voy.* CACODYLE.

ARSÉNIATES, sels formés par l'acide arsénique et une base. Plusieurs arséniates s'emploient en médecine, particulièrement l'*A. de soude* [$(AsO^5)Na^2H + 12H^2O$]; c'est un beau sel blanc, assez soluble dans l'eau et de la forme cristalline du phosphate à même base. Dissous dans l'eau, il constitue la *solution de Pearson*, qu'on administre dans les fièvres intermittentes, les maladies cutanées et plusieurs maladies chroniques. — Les *arséniates* de chaux (*pharmacolite* ou *arsénicite*), de cobalt (*érythrine*), de fer (*sidérétine*), et de plomb (*mimétèse*), se rencontrent tout formés dans la nature.

ARSENIC (du gr. ἀρσενικόν), métal qui, à l'état de pureté, est gris d'acier, cassant, volatil, sans saveur ni odeur, d'une densité de 5,628, combustible, et qui répand par le grillage une fumée blanche d'une odeur alliacée. On donne, dans le langage vulgaire, le nom d'*arsenic* à la combinaison de ce métal avec l'oxygène, forme sous laquelle il se présente le plus souvent : c'est l'*acide arsénieux*. *Voy.* ARSÉNIEUX.

L'arsenic se rencontre dans la nature, soit à l'état métallique (*A. natif*), soit en combinaison avec le cobalt (*smaltine* ou *cobalt arsenical*), le nickel (*nickéline* ou *nickel arsenical*), le soufre (*réalgar* et *orpiment*), le soufre et le cobalt (*cobalt gris*), le soufre et le nickel (*disomose*), le soufre et le fer (*mispickel*, etc. Il est surtout abondant, sous ces diverses formes, en Saxe, Bohême, Hongrie, Souabe, au Harz, et dans le Puy-de-Dôme et le Dauphiné.

Comme métal, l'arsenic est sans usage ; mais il forme de nombreuses combinaisons, remarquables par l'action énergique qu'elles exercent, aux doses les plus faibles, sur les êtres organisés. Il existe deux combinaisons de l'arsenic avec l'oxygène : l'*acide arsénieux* [As^2O^3], vulg. *mort aux rats,* et l'*acide arsénique* [As^2O^5] (*Voy.* ces mots). — Quelques-unes des combinaisons de l'arsenic peuvent fournir à la médecine d'utiles médicaments (*Voy.* ARSENICAUX); mais trop souvent elles servent à des usages coupables : la plupart des empoisonnements se font, en effet, avec des combinaisons arsenicales.

On reconnaît les combinaisons arsenicales à l'odeur alliacée qu'elles répandent lorsqu'on en saupoudre un charbon rouge. On peut en outre, dans toute substance, découvrir la présence des plus petites quantités d'arsenic à l'aide de l'*appareil* dit *de Marsh*, du nom du chimiste anglais, qui s'en servit le premier (1836) : c'est un simple flacon, où l'on dégage du gaz hydrogène, et où l'on introduit la substance à examiner. Si cette substance contient la moindre parcelle d'arsenic, il se combine avec le gaz hydrogène, et la combinaison, gazeuse elle-même (*hydrogène arsénié*), s'échappe par l'orifice d'un tube de verre effilé, fixé dans le bouchon qui ferme le flacon : ce tube est porté au rouge sur une certaine partie de sa longueur ; l'hydrogène arsénié s'y décompose, et l'arsenic s'y dépose sous forme d'un anneau métallique sur lequel on peut constater ses propriétés; ou bien on allume un jet de gaz, et l'on tient au-dessus de la flamme une soucoupe de porcelaine; on voit alors se déposer des taches d'arsenic métallique noires aux endroits où la porcelaine est en contact avec la flamme ; la présence de l'arsenic se reconnaît même à la couleur de la flamme, qui, au lieu d'être d'un jaune pâle comme avec l'hydrogène pur, est alors d'un blanc bleuâtre, et répand des fumées blanches.

L'arsenic n'était pas connu des anciens; ce que les Grecs et les Arabes nomment ainsi est l'orpiment, l'un des sulfures de ce métal. Il paraît avoir été connu de Paracelse ; mais Brandt est le premier qui, en 1733, l'ait bien étudié.

ARSENIC BLANC. *Voy.* ARSÉNIEUX (Acide).

ARSENIC NATIF, arsenic métallique presque pur qu'on rencontre en masses noires, lamellaires ou bacillaires, dans beaucoup de localités, associé à l'argent sulfuré, au cobalt gris et à la nickéline. La *poudre aux mouches* du commerce, appelée à tort *mine de cobalt*, est de l'arsenic natif en poudre, dont on fait un fréquent usage pour détruire les mouches.

ARSENIC SULFURÉ JAUNE. *Voy.* ORPIMENT.

ARSENIC SULFURÉ ROUGE. *Voy.* RÉALGAR.

ARSENICAUX, classe de médicaments dont l'arsenic est la base et le principe actif; ils sont d'un emploi fort dangereux. On les administre, particulièrement l'acide arsénieux (*liqueur de Fowler*) et l'arséniate de soude (*solution de Pearson*), dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les fièvres rebelles, dans le rhumatisme aigu, l'asthme, la phthi-

sie, etc. Les Indiens passent pour avoir les premiers administré l'acide arsénieux. L'application des poudres ou pâtes arsenicales sur les cancers ulcérés de la peau, les dartres rongeantes, etc., remonte à la plus haute antiquité, aussi bien que l'emploi de l'orpiment, associé à la chaux vive comme dépilatoire.

ARSÉNICITE ou PHARMACOLITE. *Voy.* CHAUX ARSÉNIATÉE.

ARSÉNIDES, nom donné par Beudant à une famille de minéraux dont l'arsenic est le type.

ARSÉNIEUX (ACIDE), dit aussi *A. blanc, A. oxydé, Mort aux rats*, combinaison de l'arsenic avec l'oxygène [As O^3], se présente en masses compactes, d'un blanc de lait ou légèrement jaunes; il ressemble, en poudre, à du sucre pilé; est peu soluble dans l'eau, et n'a presque pas de saveur; se réduit en vapeur quand on le jette sur des charbons rouges, et exhale alors une forte odeur d'ail. Sa dissolution rougit légèrement le tournesol. On obtient l'acide arsénieux comme produit secondaire dans le traitement des mines de cobalt et de nickel, de la Saxe et de la Bohême, qui renferment l'arsenic à l'état d'arséniure. Dans certaines localités, notamment en Silésie, on le prépare comme produit principal par le grillage du mispikel (combinaison d'arsenic, de fer et de soufre). L'acide arsénieux est un des corps les plus vénéneux; il développe sur les tissus animaux des taches rouges, gangréneuses, les ulcère, et finit par les détruire complétement; les symptômes de l'empoisonnement se manifestent un quart d'heure après l'introduction de l'acide dans l'estomac; les victimes succombent, en proie aux douleurs les plus vives. La magnésie calcinée et l'hydrate de peroxyde de fer sont les meilleurs antidotes de ce poison. — Dioscoride fait déjà mention de l'action vénéneuse de l'arsenic blanc. La fameuse *Aqua-Tofana* (*Voy.* ce mot) était, dit-on, une solution déguisée d'acide arsénieux. — Les plus petites traces d'acide arsénieux peuvent se découvrir à l'aide de l'*appareil de Marsh*. *Voy.* ARSENIC.

On emploie l'acide arsénieux pour détruire les souris et les rats : on l'associe, dans ce cas, avec de la farine et de la graisse; et on ajoute à la pâte quelques semences de fenouil. Les naturalistes en font usage pour préserver de la putréfaction les animaux empaillés; ils l'associent à une bouillie savonneuse et calcaire, appelée *savon de Bécœur*. Dans les verreries, on mêle de l'acide arsénieux à la pâte du verre pour la blanchir et la rendre plus fusible. Les teinturiers et les indienneurs s'en servent aussi, mais, le plus souvent, après l'avoir uni aux bases, et notamment à la potasse. Enfin, on emploie l'acide arsénieux en médecine. *Voy.* ARSENICAUX.

ARSÉNIQUE (ACIDE), combinaison de l'arsenic avec l'oxygène [As^2O^5], d'un blanc de lait et d'une saveur très-acide : il est très-vénéneux. On l'obtient en faisant bouillir l'acide arsénieux avec de l'eau régale. On l'emploie beaucoup auj. dans la préparation des couleurs d'aniline. L'acide arsénique a été découvert par Scheele en 1775. Il se rencontre dans la nature en combinaison avec plusieurs bases. *Voy.* ARSÉNIATES.

ARSÉNITES, sels formés d'acide arsénieux et d'une base. L'*A. de cuivre* entre dans la composition du *vert de Scheele*, employé en peinture. L'*A. de potasse* est un liquide visqueux, incristallisable, âcre et très-vénéneux : c'est le seul arsénite employé en médecine; il fait la base de la *liqueur de Fowler*. On l'emploie dans les mêmes cas que l'acide arsénieux.

ARSÉNIURES, combinaisons de l'arsenic avec un autre métal. On rencontre dans la nature plusieurs arséniures, notamment l'*A. de cobalt* (*cobaltine*) et l'*A. de nickel* (*nickéline*). — L'*A. d'hydrogène* ou *Hydrogène arsénié* [AsH^3] est un gaz excessivement vénéneux, qui se produit lorsque du gaz hydrogène se développe en présence d'une combinaison arsenicale, comme, par exemple, dans l'appareil de Marsh. Il répand une odeur nauséabonde et brûle avec une flamme d'un blanc bleuâtre, en répandant des vapeurs d'acide arsénieux. Le chimiste Gehlen périt en 1815 pour en avoir respiré de très-petites quantités. Ce gaz a été découvert en 1775 par Scheele.

ARSIS, dans la Métrique ancienne, le mot ἄρσις, *levé*, marquait le temps fort par opposition à la θέσις, ou temps faible. Dans un mot isolé, l'*arsis* signifiait le commencement du mot, jusques et y compris la syllabe accentuée. Dans un vers, on entendait par *arsis*, la première syllabe d'un pied, qui se prononçait en élevant la voix : dans les vers hexamètres, les poëtes latins ont quelquefois allongé la brève, lorsque l'arsis se rencontre avec la césure. *Voy.* aussi HIATUS.

ART (du lat. *ars*). Pris dans sa plus grande extension, ce mot, qui s'oppose à *science*, exprime tout ensemble de procédés à l'aide desquels l'homme produit quelque œuvre, soit dans le but d'assurer sa conservation et son bien-être physique, soit pour faire naître quelque jouissance intellectuelle ou morale; d'où la grande division des arts en *A. utiles* ou *A. mécaniques*, et *A. libéraux*.

Les *A. mécaniques*, qui réclament le travail de la main ou le secours des machines, ont pour but ou d'*exploiter* la nature, comme l'agriculture, ou de la *transformer*, ce qui donne naissance aux *arts industriels* et aux *arts manufacturiers*, qui se divisent à l'infini selon les procédés qu'ils emploient ou les besoins qu'ils tendent à satisfaire. *Voy.* ci-dessous ARTS INDUSTRIELS et ARTS ET MÉTIERS.

Les *A. libéraux*, fruits de l'imagination, s'adressent ou à l'esprit seul, d'où les *Belles-Lettres* (*Voy.* BELLES-LETTRES), ou aux sens en même temps qu'à l'esprit, d'où les *Beaux-Arts* (*Voy.* BEAUX-ARTS). — Au moyen âge, on distinguait 7 arts libéraux : *Grammaire, Rhétorique, Philosophie, Arithmétique, Géométrie, Astronomie*, et *Musique* : les trois premiers formaient le cercle d'études appelé *Trivium*; les quatre autres, le *Quadrivium*.

ART SACRÉ. *Voy.* ALCHIMIE.

ARTS, se disait autrefois, dans les universités, des humanités et de la philosophie. La *Faculté des arts* comprenait, outre les régents, professeurs chargés d'enseigner les *Arts*, tous ceux qui avaient obtenu le diplôme de *Maître ès arts*.

ARTS D'AGRÉMENT. On nomme ainsi spécialement les arts du *Dessin*, la *Musique* instrumentale et vocale, et la *Danse*, considérés comme compléments d'une éducation libérale. *Voy.* ces mots.

ARTS ET MÉTIERS. Ces professions étaient, sous l'ancien régime, partagées en 2 grandes classes : celles qui étaient libres et celles qui étaient en jurandes : ces dernières formaient 44 communautés d'*Arts et métiers*. Il y avait en outre 6 corps de marchands et fabricants, qui étaient : 1° les drapiers merciers; 2° les épiciers; 3° les bonnetiers, pelletiers, chapeliers; 4° les orfévres, batteurs et tireurs d'or; 5° les fabricants d'étoffes, luthiers, rubaniers; 6° les marchands de vin. — Depuis que la Révolution a supprimé les jurandes et les maîtrises, les anciens règlements ont disparu; les patentes ont remplacé le droit de maîtrise, en sorte que l'entrée des professions commerciales et industrielles est entièrement libre. Cependant, ces professions sont assujetties à des règlements de police extérieure et de garantie générale. La loi du 22 germinal an XI a posé sur cette matière des règles qui sont encore actuellement en vigueur.

La connaissance des procédés propres aux divers arts mécaniques constitue la science appelée *Technologie*. *Voy.* ce mot.

Les *Écoles d'Arts et Métiers*, fondées en 1803 par Chaptal, sont destinées à propager les connaissances relatives à l'exercice des arts mécaniques. L'enseignement y est à la fois théorique et pratique. L'âge fixé pour l'admission des candidats est de 15 à 17 ans. Il y en a 4 en France : à Angers, à Châlons-sur-Marne, à Aix et à Cluses (Hte-Savoie). — L'*École des Arts et Manufactures*, fondée à Paris en 1829 par des particuliers, acquise par l'État en 1857, forme des ingénieurs civils, des chefs d'exploitation et d'industrie. — Le *Conservatoire des Arts et Métiers*, fondé en

l'an III (1795) et situé à Paris, est destiné à recevoir le modèle réduit des machines et instruments propres aux arts mécaniques, et à répandre les connaissances utiles à l'industrie. *Voy.* CONSERVATOIRE. *Voy.* aussi ENSEIGNEMENT SPÉCIAL, EXPOSITION, etc.

ARTS INDUSTRIELS. Sous cette dénomination, de création encore récente, on embrasse auj. tous les procédés mécaniques, physiques, ou chimiques, à l'aide desquels l'industrie parvient à reproduire les œuvres de l'art, soit graphiques, soit plastiques. La photographie, l'héliogravure, la chromolithographie, la galvanoplastie, les reproductions par le carton-pierre, le bois durci, la terre cuite, la cire; les augmentations ou les réductions par le pantographe, les découpages mécaniques, etc., etc., sont des arts industriels. L'application de l'art à l'industrie est une nécessité de notre époque; mais il est douteux que l'art pur ait lieu de s'en féliciter. Voir sur ce sujet les *Rapports du jury international de l'Exposition universelle de* 1867 (tom. II, groupe II, classe 8e).

ARTS MÉCANIQUES. *Voy.* ARTS ET MÉTIERS.

ARTABÉ, mesure de capacité pour les choses sèches, en usage chez les anciens Perses, équivalait à peu près au médimne des Grecs, et valait 51 lit. 78 c. L'*Artabé* des Egyptiens valait env. 29 lit.

ARTAMUS, oiseau. *Voy.* LANGRAYEN.

ARTÉMIA, genre de petits Crustacés branchiopodes, voisins des Branchipes, qui pullulent dans les marais salants.

ARTÉMIDE, *Artemis* et non *Arthemis*, genre de Mollusques. *Voy.* VÉNUS.

ARTÉMISIÉES (du g. type, *artemisia*, armoise), tribu de la famille des Composées : capitules discoïdes, fleurs hermaphrodites, à style bifide; fruits cylindriques, sans aigrettes. Genres : *Armoise*, *Tanaisie*, etc.

ARTÈRES (du gr. ἀρτηρία), vaisseaux destinés à porter le sang soit du cœur aux poumons, comme l'*A. pulmonaire*, soit du cœur à toutes les parties du corps, comme l'*A. aorte*. La 1re sort du ventricule droit du cœur et porte aux poumons du sang noir (*sang veineux*); la 2e part du ventricule gauche, et porte à tous les organes le sang devenu rouge en traversant les poumons (*sang artériel*). Chaque artère est formée de trois membranes superposées : l'une externe, fibrocelluleuse; l'autre moyenne, contractile, dite *tunique artérielle*, ou membrane propre des artères; la 3e interne, prolongement de celle qui tapisse les ventricules du cœur. De la crosse de l'aorte (*Voy.* AORTE) partent les *A. carotides internes* et *externes*, qui se rendent à la tête, et les *A. sous-clavières*, qui se rendent aux membres supérieurs. De la portion descendante de l'aorte partent les artères destinées à nourrir les organes contenus dans le thorax et l'abdomen; enfin, l'*A. abdominale* se divise en deux branches appelées *iliaques primitives* qui se rendent à chacun des deux membres inférieurs. — Ce qui fait immédiatement reconnaître une artère, c'est le battement, ou pulsation, appelé *pouls* (*Voy.* ce mot) : il naît de l'impulsion vive et brusque que le cœur imprime au sang en le lançant dans l'intérieur des artères, et de l'élasticité des parois artérielles. La plus petite ouverture pratiquée à une artère donne lieu à un jet de sang qui sort par saccades à chaque contraction du cœur ; la compression de ce vaisseau, faite entre le cœur et la plaie, arrête immédiatement la sortie du sang. *Voy.* TORSION, GARROT, TOURNIQUET, etc.

ARTÈRE (TRACHÉE-). *Voy.* TRACHÉE-ARTÈRE.

ARTÉRIOTOMIE du gr. ἀρτηρία, et τομή, section), opération chirurgicale qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang. Cette opération se pratique seulement sur les artères temporales superficielles et auriculaires postérieures, parce qu'il est facile d'arrêter ensuite le sang, les os du crâne servant de points d'appui pour la compression.

ARTÉRITE, inflammation des artères. Elle se borne ordinairement à la membrane interne ou au tissu cellulaire sous-jacent, et dépend, soit d'une lésion de l'artère, soit du voisinage d'une partie enflammée. Les symptômes de l'artérite sont : l'augmentation de la force des battements artériels, et un sentiment de chaleur et de malaise dans la partie qu'occupe l'artère enflammée.

ARTÉSIEN (PUITS). *Voy.* PUITS.

ARTHRITE (du gr. ἄρθρον, articulation), inflammation des tissus fibreux et séreux des articulations, produite par une violence extérieure, telle que coup, chute, plaie, distension, etc. Cette inflammation est toujours bornée à l'articulation sur laquelle la cause a directement agi; ce qui la distingue de la goutte et du rhumatisme articulaire, qui occupent toujours, soit à la fois, soit successivement, plusieurs articulations. L'arthrite d'origine scrofuleuse peut n'occuper aussi qu'une seule articulation, quoiqu'elle ne soit pas le résultat d'une violence extérieure. — On combat l'arthrite par une application de sangsues et de topiques émollients ou résolutifs. Le repos et l'immobilité sont rigoureusement nécessaires pour l'articulation malade.

ARTHRODIE. *Voy.* ARTICULATION et ARTHRODIÉES.

ARTHRODIÉES (du gr. ἀρθρωδία, articulation), groupe d'Algues vertes, formées de tubes dont le contenu est disposé en grains de chapelet. On les a partagées en 4 tribus : les *Fragillaires* ou *Diatomées* (*Voy.* DIATOME), les *Oscillaires* (*Voy.* ANABAINE et OSCILLAIRE), les *Conjuguées* ou *Zygnémées* (*Voy.* ce mot) et les *Zoocarpées* (*Voy.* ce mot).

ARTHROSPORÉS (du gr. ἄρθρον, et σπορά, semence), groupe de Champignons, de l'ordre des Mucédinées, comprend tous ceux qui se composent de filaments articulés dont chaque article constitue autant de spores pouvant reproduire la plante. Tels sont l'*Oïdium*, le *Penicillum*, l'*Aspergillus*, etc.

ARTHROSTÈME (du gr. ἄρθρον, et στῆμα, étamine), *Arthrostema*, genre de la famille des Mélastomacées, renferme des herbes ou des sous-arbrisseaux de l'Amérique méridionale, remarquables par l'élégance de leurs fleurs. On cultive dans nos serres l'*A. à feuilles de pariétaire*, l'*A. versicolore* et l'*A. luisante*.

ARTIBÉE, *Artibeus*, genre de Chauves-souris phyllostomes de l'Amérique méridionale, qui sucent le sang des animaux comme les Vampires.

ARTICHAUT (de l'arabe *ardhischoki*, épine de terre), *Cinara*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes vivaces, à racine grosse, fibreuse; à feuilles lancéolées; à tige droite et rameuse, surmontée d'un calice grand, évasé, formé de bractées superposées et charnues, qui constituent une espèce de pomme; l'intérieur, *fond* ou *portefeuille*, est garni de poils appelés *foin* : c'est cette pomme, nommée elle-même *artichaut*, que l'on mange dans l'espèce cultivée, le *Cinara scolymus*. Les variétés les plus estimées de cette espèce sont : 1° l'*A. vert* ou *commun*, auquel se rapportent les sous-variétés dites *A. de Laon* et *A. camus* ou *de Bretagne*; 2° l'*A. violet*, plus allongé; 3° l'*A. rouge*, plus petit que les précédents; 4° l'*A. blanc*, dont la culture est la plus délicate. L'artichaut craint les gelées des pays septentrionaux; comme il a de grosses et longues racines, il lui faut une terre profonde et meuble. On le multiplie de graines et d'œilletons. — L'artichaut est originaire de l'Éthiopie; il se servait sur les tables des Grecs et des Romains.

On nomme vulgairement *A. d'hiver*, le Topinambour; *A. des Indes*, la Patate; *A. sauvage*, la Joubarbe; *A. d'Espagne*, le Patisson.

ARTICLE (du lat. *articulus*). On appelle ainsi, en Anatomie, la jointure de deux os (*Voy.* ARTICULATION et AMPUTATION). — En Zoologie, on donne ce nom aux différentes parties du corps des animaux dits *Articulés* (*Voy.* ce mot), ainsi qu'aux pièces mobiles des antennes, des palpes et des tarses. — En Botanique, on nomme *articles* les portions d'une tige comprises entre deux nœuds, dans les Graminées, les Prêles, etc.

ARTICLE. En Grammaire, l'*Article* a été défini celle des parties du discours qui précède ordinairement le substantif. On distingue : l'*A. indéfini* (*un, une, des*),

qui désigne un être en le présentant comme inconnu ou comme indéterminé, et l'*A. défini* (*le, la, les*), qui désigne un être comme déjà connu, et qui, selon les circonstances, annonce qu'il doit être pris dans toute son étendue ou seulement dans une partie déterminée de son étendue.

Les anciens grammairiens, Régnier-Desmarais, Restaut, Lhomond, se bornaient à dire que l'article *est une particule ajoutée à un nom pour en marquer le genre et le nombre*. Dumarsais et Condillac ont reconnu les premiers que *l'article sert à modifier les substantifs et à indiquer quelle est l'étendue de leur signification*. On peut ajouter, avec Thurot, que *l'article sert à substantifier le mot qu'il précède*, c.-à-d. à faire savoir que ce mot est pris comme exprimant une substance et non une simple abstraction. — L'article n'est point une partie essentielle du discours; ce n'est qu'une espèce d'*adjectif déterminatif*. Il contribue à la clarté du langage; mais plusieurs langues savent s'en passer. Le latin n'a point l'article défini.

ARTICULATION (du lat. *articulus*), jonction des os. On distingue :

1° Les *A. mobiles*, ou *A. propr. dites* (*Diarthroses*), qui sont de deux sortes, selon qu'elles ont des mouvements en tous sens (*D. orbiculaire* ou *vague*) ou qu'elles n'ont de mouvement que dans deux sens opposés (*D. alternative* ou *Ginglyme*). Dans le 1er cas, on distingue encore l'*Enarthrose*, articulation d'une tête saillante reçue dans une cavité profonde, ex. : l'A. coxo-fémorale; l'*Arthrodie*, où la tête est moins saillante et la cavité moins profonde, ex. : l'A. temporo-maxillaire, et l'*A. serrée* ou *D. planiforme*, où les surfaces articulaires sont planes ou presque planes, ex. : A. du carpe et du tarse. Dans le 2e cas, on distingue l'*A. en charnières* ou *Ginglyme angulaire*, ex. : l'A. du coude et du genou, et le *Ginglyme latéral* (*D. rotatoire* ou *A. trochoïde*), qui ne permet qu'un mouvement de rotation, ex. : l'A. de l'arc antérieur de l'atlas avec l'apophyse odontoïde de l'axis ;

2° Les *A. semi-mobiles* (*Amphiarthroses*), qui ont lieu par l'intermédiaire d'une substance attachée aux surfaces osseuses (cartilage), laquelle, jouissant d'une certaine élasticité, leur permet d'opérer de légers mouvements, ex. : A. des vertèbres;

3° Les *A. immobiles* (*Synarthroses*), qui comprennent la *Suture*, ou articulation par engrenage ou dentelure, ex. : les os du crâne; la *Gomphose*, ou implantation d'un os dans une cavité, ex. : celle des dents dans leurs alvéoles. A la suture se rattache l'*Harmonie*, lorsque la dentelure est imperceptible, ex. : os maxillaires supérieurs ; à la gomphose la *Schindylèse*, implantation d'une lame osseuse dans une rainure, ex. : le vomer dans la rainure sphénoïdale.

On appelle *Fausse articulation* ou *Pseudarthrose* celle qui s'établit accidentellement entre les fragments d'une fracture. — Les articulations sont sujettes à une foule de maladies, telles que plaies, entorses, diastases, luxations, ankylose, carie, rhumatisme articulaire, goutte, hydarthrose, tumeur blanche, etc. *Voy.* ces mots.

ARTICULÉS, une des 2 divisions de l'embranchement des animaux *Annelés* (*Voy.* ce mot), ne comprend auj. qu'une partie des êtres que Cuvier et de Blainville embrassaient sous ce nom. Ces animaux ont un tégument extérieur dur qui permet d'apercevoir nettement leur division en articles, tandis que les annelés propr. dits ont le plus souvent le corps mou. Leurs membres sont formés eux-mêmes d'une succession d'articles. Tous les articulés dont on a pu étudier le développement ont montré la disposition épicotylée, c.-à-d. qu'ils sont pourvus pendant la vie embryonnaire d'une vésicule vitelline analogue à la vésicule ombilicale des vertébrés, mais placée sur le dos et non sur le ventre. — Ils comprennent 4 classes : les *Insectes*, les *Myriapodes*, les *Arachnides*, et les *Crustacés*. *Voy.* ces mots.

ARTIFICE (du lat. *artificium*), toute composition de matières aisées à enflammer, employée soit à la guerre, soit à des réjouissances. — On nomme *feux d'artifice* des feux brillants préparés avec certaines matières très-combustibles, et destinés à charmer la vue dans les fêtes publiques ou particulières. Les éléments de toutes les compositions des feux d'artifice sont ceux de la poudre à canon, c.-à-d. le nitre, le soufre et le charbon, que l'on mêle avec d'autres substances destinées à donner aux feux diverses couleurs. Les feux *rouges* se font généralement avec du carbonate de strontiane ; les feux *violets*, avec du sulfate de potasse et de la craie ; les feux *jaunes*, avec du carbonate de soude; les feux *blancs*, avec du sulfure d'antimoine ; les feux *bleus*, avec de la limaille de zinc, du sulfate de cuivre ou de potasse ; les feux *verts*, avec du carbonate de baryte ou de l'acide borique. Les *flammes de Bengale* se font avec 7 p. de nitre, 2 p. de soufre et 1 p. de sulfure d'antimoine. Les principales formes qu'on donne aux feux d'artifice sont : les *fusées volantes*, les *lances*, les *pétards*, les *soleils*, les *marrons*, les *chandelles romaines*, les *étoiles*, les *étincelles*, les *pluies* et les *jets de feu*, les *pièces montées*, etc. — On fait aussi à la guerre un grand usage des artifices, surtout des fusées, qui servent tantôt de signaux, tantôt de moyens incendiaires ; sous ce rapport, on connaît surtout les *fusées à la Congrève*. *Voy.* FUSÉE et PYROTECHNIE.

La composition des feux d'artifice, connue en Chine dès la plus haute antiquité, a suivi chez les modernes la découverte de la poudre à canon. Les plus belles inventions en ce genre sont dues à MM. Ruggieri, qui, depuis le commencement de ce siècle, ont exécuté à Rome, à Paris, et dans les principales capitales de l'Europe, les plus brillants feux d'artifice.

ARTIFICE. On appelle ainsi, en Mathématiques, tout procédé d'investigation ou de démonstration conduisant au but plus rapidement que les méthodes générales, ou permettant d'y atteindre quand les méthodes générales sont inapplicables. Si, p. ex., on appliquait au système d'équations $x^5 + y^5 = a^5, x + y = b$, les méthodes ordinaires d'élimination, on tomberait sur une équation finale du 5e degré qu'on ne pourrait résoudre ; mais à l'aide d'*artifices* particuliers on déduit des équations proposées la valeur du produit xy, en sorte que connaissant les valeurs de $x + y$ et de xy on peut aisément calculer celles de x et y.

ARTIFICIER, celui qui confectionne les pièces d'*artifice* (*Voy.* ce mot). — A l'armée, la confection des artifices est confiée à des artilleurs. On nomme *maître artificier* le sous-officier chargé, dans chaque régiment d'artillerie, de diriger les travaux pyrotechniques; il a le grade de maréchal des logis.

ARTILLERIE (du b.-lat. *artillum*, d'*ars*). Ce mot, qui, avant l'invention de la poudre à canon, signifiait l'art de construire et de manœuvrer toute espèce de machines ou d'engins de guerre, désigne auj. et les bouches à feu employées à la guerre : canons, bombes, mortiers, obusiers, etc., ainsi que l'art de les fabriquer et de les appliquer aux besoins de la guerre (*Voy.* PYROTECHNIE, BALISTIQUE); et le corps chargé de ce service.

On distingue dans l'Armée française : l'*A. de terre*, l'*A. de mer*; l'*A. de siége*; l'*A. de campagne* (celle-ci se subdivise en *A. à pied*; *A. à cheval* ou *A. légère*; *A. de montagne*) ; c'est à son artillerie de campagne, qui avait reçu de lui d'importants perfectionnements, que Napoléon dut une partie de ses succès.

Les établissements de l'Artillerie se composent du Dépôt central (à Paris), de 13 commandements (Versailles, Vincennes, Douay, La Fère, Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Toulouse, Rennes, Bourges, Grenoble et Alger), de 12 Écoles d'artillerie, de l'École de pyrotechnie (à Metz), de 23 Directions dont 8 avec arsenal de construction, de Poudreries, Manufactures d'armes, Fonderies, Capsuleries, etc. — Le Personnel, d'après le décret du 13 mai 1867, se compose d'un état-major particulier et de différentes troupes, savoir : 20 régiments d'artillerie (dont 15 d'A. montée, 1 d'A. pontonniers, 4 d'A. à cheval); 10 compagnies

d'ouvriers, 6 compagnies d'artificiers, 1 compagnie d'armuriers, 2 régiments du train. Il faut y ajouter l'artillerie de la Garde impériale (1 Rég. monté, 1 Rég. à cheval et 1 escadron du train). — L'uniforme de l'artillerie est *bleu* avec parements, revers, passementeries, plumet, etc., *écarlates*. Les buffleteries sont blanches. Les officiers portent les passementeries *noir* et *or*. — Tout ce qui intéresse le service est soumis à un *Comité consultatif de l'Artillerie*, séant à Paris, composé de 7 généraux de division, inspecteurs généraux de l'Artillerie, et présidé par le général de division le plus ancien de ceux qui en font partie. — Le corps des officiers d'Artillerie eut longtemps une école spéciale. Cette école, établie d'abord à Châlons-sur-Marne, a été réunie, en 1802, à l'École du génie de Metz, sous le nom d'*École d'application de l'Artillerie et du Génie*. *Voy.* Application.

Le Corps d'Artillerie de la marine, organisé pour la 1re fois en 1689, modifié par les ord. du 7 août et du 13 nov. 1822, celle du 30 avril 1848 et le décret du 5 juin 1855, comprend un officier général *inspecteur*, un *état-major*, des *employés* militaires, un *régiment à pied* composé de 25 compagnies et des compagnies d'*ouvriers*.

Dès le XIIe siècle, on trouve en France une charge de *Maître de l'artillerie*. J. et G. Bureau en exercèrent les fonctions sous le règne de Charles VII. En 1479, Louis XI créa un *Maître général de l'Artillerie*, que François Ier, en 1515, éleva au titre de *Grand Maître de l'Artillerie*, en réunissant à cette charge celle de *Grand Maître des arbalétriers*. Galiot de Genoilhac (1480), Maxim. de Béthune, duc de Sully (1548), son fils (1599), les maréchaux de France Schomberg, La Meilleraie, d'Effiat, furent honorés de cette charge. Elle fut supprimée en 1755, et ses attributions réunies au ministère de la Guerre : c'est peu après, en 1758, que fut constitué le *corps royal de l'Artillerie* commandé par des inspecteurs généraux. Les deux Lavallière et l'illustre Gribeauval remplirent successivement ces fonctions et marquèrent leur passage par de grandes améliorations dans toutes les parties du service. Sous le Consulat et l'Empire les généraux d'Aboville, Marmont, Lariboisière et Eblé se firent remarquer dans cette position importante. Depuis eux, le général Paixhans fit faire de nouveaux progrès à cette branche de l'art militaire qui n'a pas encore dit son dernier mot. L'invention des canons rayés et celle plus récente encore des mitrailleuses ont révolutionné de nos jours l'art de la guerre.

Consulter sur ce sujet : le *Traité d'Artillerie* de Piobert, 1828 ; le *Dictionnaire d'Artillerie* de Cotte, 1822-32 ; l'*Histoire de l'Artillerie* de Brunet, 1842 ; le *Manuel d'Artillerie* (1836) et les *Études sur le passé et l'avenir de l'Artillerie* (1846 et 51), du prince L. Bonaparte ; l'*Histoire des progrès de l'Artillerie* par M. le Gal Favé, 1863, etc.

Musée et Dépôt central de l'Artillerie. Voy. Musées.

ARTIMON (du gr. ἀρτέμων). Le *mât d'artimon* est le plus petit des mâts d'un vaisseau et celui qui est le plus près de la poupe : il se compose d'un *bas-mât*, d'un *mât de hune*, du *mât de perruche* et d'une *flèche en l'air ;* il donne son nom à une voile en trapèze qui se borde sur le gui et à la vergue qui porte cette voile.

ARTISONS, artusons (orig. inc.), insectes qui se nourrissent de matières végétales ou animales, principalement de pelleteries et de toutes sortes d'étoffes. Ces insectes appartiennent à des genres et souvent à des ordres très-différents : tels sont : l'*Anthrène*, la *Teigne*, le *Dermeste*, les *Psoques*, etc.

ARTOCARPE (du gr. ἄρτος, pain, et καρπός, fruit), *Artocarpus*, genre de la famille des Artocarpées détachée de celle des Urticées, se compose d'arbres à suc laiteux, à fleurs monoïques en chatons, tous originaires de l'Asie équatoriale, mais dont quelques-uns se trouvent en Polynésie. L'espèce appelée *Arbre à pain* (*A. incisa*) ou *Jaquier*, est un arbre de 15 à 16m, à cime large et touffue, qui croît naturellement aux îles de la Sonde et aux Moluques ; ses fruits en forme de boule ne sont que l'agglomération d'un grand nombre d'akènes et dépassent 0m,20 de diamètre : les indigènes s'en nourrissent et, de plus, ils en préparent une pâte fermentée qu'ils mangent dans la saison où l'arbre est dépourvu de fruits. L'*A. integrifolia* ou *Jack* a les feuilles plus petites que celles de l'arbre à pain, et très-entières ; ses fruits, qui atteignent des proportions considérables, sont également comestibles.

ARTS, Artiste. *Voy.* Art et Beaux-arts.

ARUM, nom latin du genre *Gouet*. *Voy.* ce mot.

ARUNDINACÉES (du g.-type *arundo*), tribu de la famille des Graminées, renferme les genres *Arundo* (Roseau), *Calamagrostis*, *Gynerium*, *Phragmites*, etc.

ARUNDINAIRE (d'*arundo*), *Arundinaria*, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, a pour type l'*A. macrosperme*, espèce arborescente et presque gigantesque de l'Amérique du Nord, dont les chaumes ligneux atteignent jusqu'à 15m et plus.

ARUNDINE, *Arundina*, genre de la famille des Orchidées, originaire des Indes orientales, est une plante terrestre, non parasite, à fleurs de couleur purpurine, grandes et disposées en grappe.

ARUNDO, nom latin du *Roseau*. *Voy.* ce mot.

ARVICOLA, nom latin du *Campagnol*. *V.* ce mot.

ARYTÉNOÏDE (du gr. ἀρυταινοειδής, en forme d'aiguière), nom de deux petits cartilages situés à la partie postérieure supérieure du larynx, au-dessus du cricoïde et dont la forme est celle d'une pyramide triangulaire qui se contourne un peu en arrière : postérieurement ils sont réunis par un *muscle* quadrilatère dit *aryténoïdien*. Les *glandes aryténoïdiennes* ont la forme d'un L, et sont logées dans un repli de la membrane muqueuse : c'est une agglomération de petits grains fermes et de couleur gris rougeâtre ; elles sécrètent un mucus qui enduit le larynx.

AS, chez les Romains, désignait : 1° toute espèce d'unité, 2° l'unité de poids, 3° l'unité de monnaie.

1° *As* pouvait se dire d une unité quelconque considérée comme divisible, telle que la livre, le setier, le jugerum, etc. ; dans les successions, *heres ex asse* signifiait l'héritier de tout le bien. L'as, quelle que fût la nature de l'unité qu'il représentait, se divisait en 12 parties ou *onces* (*unciæ*). Les fractions de l'as étaient le *deunx*, valant 11 onces ; le *dextans*, 10 ; le *dodrans*, 9 ; le *bes*, 8 ; le *septunx*, 7 ; le *semis* ou *semissis*, 6 ; le *quincunx*, 5 ; le *triens*, 4 ; le *quadrans* ou *teruncius*, 3 ; le *sextans*, 2 ; le *sescuncia* ou *sescunx*, 1 once 1/2 ; et enfin l'*once*.

2° L'*as* ou livre romaine, *libra*, unité de poids, valait 327 gr., 187.

3° L'*as*, monnaie, *æs*, *assipondium* ou *libella*, fut d'abord une masse de cuivre du poids d'une livre, sans effigie. Servius Tullius, le premier, en fit une monnaie dans le sens ordinaire du mot. Les multiples de l'*as* étaient le *dupondius* (2 as), le *quatrussis* (4 as) ; les sous-multiples : le *semissis* (demi-as), le *triens* (tiers d'as). L'as, réduit à 2 onces l'an 264 av. J.-C., le fut à 1 once en 217, et enfin à une demi-once en 191. Jusqu'en 264 av. J.-C., l'as équivalait à 0fr,08 c. Depuis cette époque, il ne valut plus guère que 0fr,05. L'as fut remplacé par le *sesterce* (*Voy.* ce mot) lorsque les monnaies devinrent communes à Rome.

C'est de l'*as*, nom romain de l'unité, qu'est venu le nom donné, dans nos jours, au point unique marqué sur une carte ou sur l'un des côtés d'un dé. — Au jeu de la bouillotte, on appelle *as percé* (du lat. *per se*), l'as qui se trouve seul de sa couleur.

As qui court, jeu de cartes dans lequel l'*as*, étant la plus basse carte, est passé par celui qui l'a reçu à son voisin, qui tâche de s'en débarrasser de même en le donnant à un autre. Celui entre les mains de qui il reste perd et paye.

ASAGRÆA (du bot. *Asa Gray*). *Voy.* Cévadille.

ASAPHE (du gr. ἀσαφής, incertain), *Asaphus*, genre de Crustacés fossiles appartenant au groupe des Trilobites et voisin des Calymènes. *Voy.* Trilobite.

ASARET (du gr. ἄσαρον), *Asarum*, genre de la famille des Aristolochiées, renferme des herbes vivaces, souvent acaules, à rhizôme rampant et à feuilles réniformes. Toutes possèdent un principe âcre et purgatif, l'*asarine*, isolée par MM. Blanchet et Sell. L'*A. europæum*, vulg. *Rondelle*, *Oreillette*, *Cabaret*, *Nard sauvage*, paraît être un excellent succédané de l'ipécacuanha ; sa racine, desséchée et réduite en poudre, est un violent sternutatoire. L'*A. virginicum* et l'*A. arifolium* se cultivent comme plantes d'agrément. L'*A. rotundifolium* est le *Baccar*, que les anciens recherchaient pour tresser les couronnes.

ASBESTE (du gr. ἄσβεστος, incombustible), substance minérale composée en grande partie de silicate de chaux et de magnésie, avec un peu d'alumine et d'oxyde de fer, dans des proportions qui en font une variété d'amphibole. On la trouve dans les cavités des roches magnésiennes, talqueuses ou serpentineuses, aux Alpes, en Espagne, en Dauphiné, etc. Tantôt elle est en masses fibreuses formant des espèces de tissus, des feutres, d'où le nom qu'on lui donne quelquefois de *papier* ou de *liége fossile*. D'autres fois ses fibres sont roides et assez dures pour rayer le verre. Quand elle est blanche, flexible et soyeuse, on lui donne le nom d'*amiante*. *Voy.* ce mot.

ASCAGNE ou BLANC-NEZ, *Simia petaurista*, espèce de singe. *Voy.* GUENON.

ASCALABOTES (du gr. ἀσκάλαβος). *Voy.* GECKO.

ASCARIDES (du gr. ἀσκαρίς), genre d'Annelés, de la classe des Helminthes et de l'ordre des Nématoïdes, se compose de vers intestinaux à corps rond, aminci aux deux extrémités ; à bouche garnie de 3 papilles charnues, entre lesquelles sort de temps en temps un tube très-court. L'espèce appelée *A. lombrical* (*A. lombricoides*), se montre dans l'homme, le cheval, l'âne, le zèbre, le bœuf, le cochon. C'est un ver blanchâtre, qui séjourne habituellement à la surface du canal intestinal ; il atteint près de 0^{m},50 et se multiplie quelquefois étrangement. L'*A. vermiculaire* (*Oxyurus vermicularis*), que l'on trouve souvent chez les enfants dans certaines maladies, n'a que 0^{m},01 de longueur au plus. *Voy.* VERS INTESTINAUX.

ASCENDANT (du lat. *ascendere*, monter). En Astronomie, on appelle *nœud ascendant* d'une planète ou de la lune, le point où l'astre traverse l'écliptique en allant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal. *Voy.* NŒUD.

En Mathématiques, on appelle *progression ascendante* celle dont les termes vont en croissant.

En Anatomie, les *vaisseaux ascendants* sont ceux qui portent le sang des parties inférieures aux parties supérieures du corps. L'*artère ascendante* est le tronc supérieur de l'aorte ; la *veine cave ascendante*, celle qui porte le sang des parties inférieures au cœur.

En Botanique, on nomme *collet ascendant* le collet qui, en se développant, s'élève avec la plumule, et porte les cotylédons à la lumière ; *tige ascendante*, celle qui se dresse vers le ciel, après avoir marché horizontalement ; *étamines ascendantes*, celles qui se portent vers la partie supérieure de la fleur ; *style ascendant*, celui qui, dans une fleur irrégulière, s'écarte de l'axe pour se porter vers la partie supérieure ; *graine ascendante*, celle dont le hile, à peu près de niveau avec le placenta, est situé un peu au-dessus du point le plus bas de la graine, dans la loge du péricarpe, etc.

ASCENDANTS. En termes de Généalogie, ce sont non-seulement le père et la mère, mais tous les parents qui sont au-dessus de nous, en ligne directe ou indirecte. En parlant des personnes de qui l'on descend, on dit en général *aïeux* pour désigner ceux qui ont vécu dans le temps passé ; mais on appelle *aïeul*, *aïeule* (au pluriel *aïeuls*) le grand-père et la grand-mère paternels ou maternels. — La plupart des droits et obligations entre ascendants et descendants sont réciproques : telle est l'obligation de se fournir des aliments, tel est le droit de succession ; mais il en est qui n'appartiennent qu'aux ascendants : tel est le droit de ceux-ci de former opposition au mariage de leurs enfants ou descendants. *Voy.* PARTAGE.

ASCENSEUR, nom commun à divers appareils mécaniques qui, à l'aide de contrepoids, élèvent les matériaux de construction ou épargnent aux personnes âgées et infirmes la fatigue de monter de de nombreux escaliers.

ASCENSION (du lat. *ascensio*). En Astronomie, l'*Ascension droite* d'un astre est l'arc de l'équateur céleste, compté à l'orient du point équinoxial ♈, ou équinoxe du printemps, entre ce point et le pied du cercle horaire passant par cet astre. Pour la déterminer, on se sert de la *lunette méridienne* (*Voy.* ce mot), et d'une horloge mesurant le temps sidéral et marquant 0^{h} 0^{m} 0^{s} quand le point équinoxial ♈ passe au méridien. On note l'heure indiquée par l'horloge quand l'astre passe au méridien et on la convertit en degrés, minutes, secondes, à raison de 15° par heure ; le résultat représente l'ascension droite cherchée. La position d'un astre est entièrement déterminée lorsque l'on connaît son ascension droite et sa *déclinaison*, c.-à-d. l'arc qui mesure la distance où il se trouve de l'équateur au moment de son passage au méridien (*Voy.* DÉCLINAISON). L'ascension droite est pour un astre la même chose que la longitude pour un lieu terrestre. — La différence d'ascension droite de deux astres est l'arc d'équateur compris entre leurs cercles horaires.

ASCENSION (en Aérostat). *Voy.* AÉROSTAT.

ASCÈTE (du gr. ἀσκητής), nom donné, dans les premiers temps de l'Eglise, aux solitaires qui se consacraient aux exercices de la piété, surtout à l'oraison et à la mortification, dans le but d'affranchir l'âme des liens du corps. Les *Ascètes* s'imposaient des jeûnes extraordinaires, s'exerçaient à porter le cilice, à marcher nu-pieds, à se priver de sommeil ; ils avaient de fréquentes extases. L'exemple de la *vie ascétique* avait déjà été donné chez les anciens par les Pythagoriciens, les Stoïciens et par plusieurs philosophes de l'école d'Alexandrie. Chez les chrétiens, elle fut surtout commune en Orient : de saints évêques, de savants docteurs, entre autres, Origène, St Basile, l'avaient menée. St Basile a composé des exercices spirituels pour la vie religieuse, sous le nom d'*Ascétiques*. — On appelle encore *Ascétique* tout ce qui a rapport à une vie retirée et contemplative ; *Ascétisme*, la disposition à se livrer exclusivement et avec exaltation à la vie ascétique : en ce sens, Ste Thérèse offre le type de l'ascétisme.

ASCIDIE (du gr. ἀσκίδιον, utricule), vulg. *Outre de mer*, genre ou famille de Mollusques tuniciers, qui ont une enveloppe très-épaisse, en forme de sac fermé de toutes parts, et munie de 2 orifices qui simulent les 2 tubes de quelques bivalves. Ces animaux se fixent aux rochers et sont privés de toute locomotion, sauf pendant le premier âge. Leur principal signe de vie consiste dans l'absorption et l'expulsion de l'eau qu'ils lancent sur ce qui les inquiète ; ils ont néanmoins un cœur rudimentaire. Il y a des ascidies dont les individus restent isolés (*A. microcosme*) ; mais la plupart sont des agrégations d'individus réunis au moyen d'une tige commune ou intimement associés sous une enveloppe unique. Les ascidies habitent toutes les mers ; quelques-unes sont comestibles.

ASCIDIÉES (du gr. ἀσκίδιον), se dit, en Botanique, des feuilles terminées par une sorte de vase, comme celles du *Népenthe distillatoire*.

ASCIENS (du gr. ἄσκιος, sans ombre), habitants du globe terrestre qui, en certains temps de l'année, n'ont point d'ombre : tels sont les habitants de la zone torride, parce que certains jours le soleil est à midi verticalement au-dessus de leurs têtes. Ce mot n'est plus guère usité.

ASCITE (du gr. ἀσκίτης, enflé), hydropisie abdominale, provenant d'un amas de sérosité dans la cavité du péritoine. Elle a les mêmes causes que les autres espèces d'hydropisie, c.-à-d. les affections orga-

niques du cœur et les maladies du foie, et elle est soumise au même traitement. Quand l'ascite est ancienne et la distension du ventre considérable, il n'y a d'autre remède que la ponction. *Voy.* HYDROPISIE.

ASCLÉPIADE *(VERS)*, vers lyrique des anciens, ainsi nommé soit du poëte Asclépiade, son inventeur, soit parce qu'il fut employé d'abord dans les chants en l'honneur d'Esculape (Ἀσκληπιός). On distingue: 1° l'*Asclépiade* prop. dit, composé de 12 syllabes, que l'on peut scander de deux manières : un spondée, 2 choriambes et un iambe ; ou bien, un spondée, un dactyle et une césure, puis 2 dactyles. La première ode d'Horace est en vers asclépiades :

Mæcē | nās | ătăvīs | ēdĭtĕ | rē | gĭbŭs.
ou Mæcē | nās | ătă | vīs | ēdĭtē | rēgĭbŭs;

2° le *Grand Asclépiade*, qui a 5 pieds : un spondée, 3 choriambes et un iambe, ou un spondée, 2 choriambes et 2 dactyles :

Nūllām, | Vārĕ, săcrā | vītĕ prĭūs | sēvĕrĭsār | bŏrēm
Nūllām, | Vāre, săcrā | vītĕ prĭūs | sēvĕrĭs | ārbŏrĕm.

ASCLÉPIADE (nom mythologiq.), *Asclepias*, genre type de la famille des Asclépiadées, renferme des herbes vivaces, à feuilles opposées ou verticillées ; à fleurs en ombelles : calice et corolle quinquépartis, couronne staminale quinquéfide. L'*A. de Syrie*, indigène de l'Asie, porte les noms de *Plante à soie*, *Apocyn à ouate soyeuse*, *Coton sauvage*, parce que ses fruits, en forme de gousses, sont remplis de graines surmontées d'aigrettes nombreuses d'une grande finesse, tenant à la fois de la soie et du coton. On peut s'en servir pour garnir les coussins et les meubles. L'*A. de Curaçao*, à fleurs écarlates, a des racines qu'on emploie aux Antilles en guise d'ipécacuanha. L'*A. tubéreux*, originaire de l'Amérique du Nord, est cultivé dans les jardins pour la beauté de ses fleurs de couleur jaune-orange.

ASCLÉPIADÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, détachée de celle des Apocynées, renferme des herbes et des arbrisseaux à suc laiteux et corrosif, à feuilles simples et entières; à fleurs en ombelles, à fruits composés de 2 follicules oblongs, contenant des semences garnies d'une aigrette soyeuse. M. R. Brown la divise en 6 tribus : *Asclépiadées vraies*, *Céropegiées*, *Gonolobées*, *Oxypétalées*, *Périplocées* et *Sécamonées*. Les Asclépiadées vraies renferment les genres *Asclepias*, *Otaria*, *Cynanchum*, *Vincetoxicum*, etc.

ASELLE (du lat. *asellus*), genre de Crustacés édriophthalmaires, de l'ordre des Isopodes, renferme des animaux assez semblables aux cloportes : corps oblong, déprimé, queue d'un seul article grand, arrondi et portant 2 appendices fourchus. L'*A. vulgaire* est commun en France, dans les eaux douces et stagnantes. Sa couleur est cendrée ; sa longueur de 0m,012 à 0m,015. Ce genre est le type des *Asellides* ou *Asellotes*.

ASILE (du gr. ἄσυλος, inviolable), lieu de refuge et de sûreté pour les criminels, d'où il n'était pas permis de les arracher. Chez les anciens, les temples, les statues des dieux, les tombeaux, les autels, jouissaient de ce privilége. — Le droit d'asile passa du paganisme au christianisme. Au moyen âge, les églises, puis tout ce qui faisait partie du domaine ecclésiastique, furent des asiles ; ce droit, introduit sous Constantin, avait encore été étendu, par un décret de Théodose le Jeune, en 431, et plus tard, par le concile de Tolède. Les plus célèbres asiles, au moyen âge, furent, en France, les églises de Notre-Dame de Paris et de St-Martin de Tours ; en Angleterre, Beverley. Le droit d'asile ayant donné lieu à de graves abus par l'impunité qu'il assurait aux criminels, le pouvoir temporel travail a constamment à le restreindre : Louis XII supprima plusieurs asiles dès 1500, et François Ier, en 1539, abolit le droit d'asile en France. Cependant, jusqu'en 1789, ce droit se maintint à Paris pour la maison royale et pour l'hôtel du grand prieur de Malte (le Temple). Il n'existe plus auj. en Europe, si ce n'est en partie pour les hôtels des ambassadeurs. *Voy.* EXTERRITORIALITÉ.

Le nom d'*Asile* est consacré auj. à des établissements spéciaux de bienfaisance qui servent de retraite à des infirmes ou à des vieillards. Tels sont l'*A. de la Providence*, à Montmartre, fondé en 1804 pour les vieillards ou infirmes des deux sexes ; l'*A. impérial de convalescence*, à Vincennes, pour les hommes, fondé en 1855; l'*A. impérial du Vésinet*, pour les femmes, fondé en 1858 ; l'*A. impérial du château de Saverne*, pour les veuves et filles des fonctionnaires, fondé en 1852, etc.

ASILE (SALLES D'), établissements destinés à recueillir les enfants en bas âge auxquels des parents pauvres et travaillant en journée ne sauraient donner les soins et la surveillance nécessaires. On y reçoit les enfants de 2 à 6 ans ; on leur donne les premiers principes de l'éducation, et on leur fait faire certains exercices proportionnés à leur âge. La direction de chaque asile est généralement confiée à des femmes, laïques ou religieuses, quelquefois à un ménage. — La création de ces utiles établissements appartient à une Française, Mme Pastoret, qui, en 1801, fonda à ses frais la première salle d'asile à Paris (rue Miromesnil). Déjà, cependant, quelque chose d'analogue avait été tenté dans les Vosges, au Ban de la Roche, par le pasteur Fr. Oberlin. Peu encouragées en France, les *salles d'asile* furent mieux accueillies à Genève, d'où elles se répandirent par toute la Suisse, puis en Angleterre ; c'est de là qu'elles nous revinrent avec quelques perfectionnements. M. Cochin établit en 1828 un asile modèle rue St-Hippolyte, à Paris ; mais ce n'est qu'en 1837 que les *salles d'asile* furent organisées, par ordonn. du 22 déc., sur la proposition de M. de Salvandy. Elles ont pris place dans la loi d'enseignement du 15 mars 1850. Mises en 1854 sous la protection de l'Impératrice, elles ont été réorganisées par décret du 21 mai. Auj., il existe des *salles d'asile* dans presque toutes les localités de quelque importance ; des comités locaux, des inspectrices bénévoles, sont chargés de les surveiller ; en outre on a créé une inspection générale, des examens pour l'admission des *Directrices d'asile* et une *École normale* pour former ces directrices. — Consulter le *Manuel des Salles d'Asile* de Cochin ; les *Guides des Salles d'A.* de Jubé de La Perrelle et de E. Rendu ; l'*Essai sur l'inspection des Salles d'A.* de Mme Chevreau-Lemercier ; l'*Enseignement pratique* de Mme Pape-Carpantier ; l'*Histoire et la Législation des Salles d'A.* de Malarce, etc.

ASILE (du lat. *asilus*), genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, type de la tribu des Asiliques. Ce sont des insectes carnassiers et voraces, qui saisissent au vol les mouches, les coléoptères, etc., les piquent avec une des pièces de leur suçoir et les sucent ensuite : ils ont la lèvre supérieure tronquée obliquement ; l'abdomen allongé et pointu ; leur vol rapide est accompagné d'un bourdonnement assez fort. Leurs larves vivent dans la terre. On rencontre dans tous les lieux secs et sablonneux de l'Europe, à la fin de l'été et en automne, l'*A. frelon* et l'*A. cendré*. — La tribu des *Asiliques* comprend, outre les Asiles, les genres *Dasypogon*, *Dioctrie*, *Gonype*, *Laphrye*, etc.

ASIMINIER (nom indigène), *Asimina*, genre de la famille des Anonacées, composé d'arbustes et d'arbrisseaux communs à la Louisiane, dont l'écorce et les feuilles exhalent une odeur fétide lorsqu'on les broie, et dont les fruits verts et oblongs nommés *asimines*, sont fondants et comestibles, quoique peu savoureux. L'*A. triloba*, l'*A. grandiflora* et l'*A. parviflora* se cultivent en France comme plantes d'ornement. Ils demandent les mêmes soins que les magnolias.

ASIPHONOBRANCHES, ordre de Mollusques gastéropodes dans la classification établie par de Blainville, comprenait ceux de ces animaux dont le manteau ne forme point de canal pour porter l'eau sur les branchies.

ASPALAX, nom latin du *Zokor*. *Voy.* LEMMING.

ASPARAGINE, substance neutre, cristallisant en prismes droits à base rhomboïdale, incolore, sans odeur, d'une saveur fraîche, et contenant $C^4H^8Az^2O^3$. On peut la considérer comme l'amide de l'acide malique. Elle a été découverte en 1805 dans les asperges par Vauquelin et Robiquet ; on l'a rencontrée depuis dans la racine de guimauve (d'où elle a pris le nom d'*althéine*, dans la belladone, les betteraves, la grande consoude, etc.

ASPARAGINÉES (d'*asparagus*, asperge), famille de plantes Monocotylédones, selon la classification de Jussieu. — Plusieurs genres de cette famille ont été réunis aux *Asphodèles*, d'autres aux *Smilacées*, et le reste, sous le nom d'*Asparagées*, forme actuellement une sous-tribu de la famille des Liliacées, tribu des Asphodélées, renfermant les genres *Asparagus*, *Dracæna*, *Cordyline*, *Dianella*, etc.

ASPARAGOLITE. *Voy.* CHAUX PHOSPHATÉE.

ASPARTIQUE (ACIDE), acide organique, cristallisé en feuillets blancs, et qu'on obtient par l'action des alcalis sur l'asparagine. Il renferme $C^8H^6AzO^7$,HO.

ASPECT (du lat. *aspectus*). On nomme ainsi, en Astronomie, la position de deux astres l'un par rapport à l'autre. Quand la différence de longitude des deux astres est de 0°, l'aspect prend le nom de *conjonction*. Il prend le nom d'*opposition* quand cette même différence est de 180° ; de *quadrature*, quand elle est de 90° ou 270°, etc. Les astrologues faisaient de ces divers aspects les fondements de leurs prédictions, et distinguaient les *A. bénins* ou de bon augure, et les *A. malfaisants* ou de mauvais augure.

ASPÉRELLE. *Voy.* PRÊLE.

ASPERGE (du gr. ἀσπάραγος), genre de la famille des Liliacées-Asphodélées, type de la sous-tribu des Asparagées. L'*A. commune* (*A. officinalis*), est une plante potagère vivace, dont les jeunes pousses, ou *turions*, sont un mets très-recherché : ses deux variétés principales sont la *verte* ou *commune* et la *grosse violette*, dite *de Hollande* ; sont surtout renommées, les *A. de Vendôme*, *de Besançon*, *de Gand*, *de Marchiennes*, *d'Ulm*, *de Pologne*, etc. L'asperge aime un sol léger et substantiel. Comme la racine de l'asperge tend toujours à se rapprocher de la surface de la terre, on la plante dans des fossés séparés par des ados, et chaque année on la recouvre de terre pour qu'elle prenne du corps. A la 3e année, on commence à couper les plus grosses pousses pour les manger. Les tiges qu'on laisse monter sont hautes de 0m,80 à 1m. Leurs feuilles linéaires leur donnent l'apparence des arbres verts, et leurs fleurs verdâtres font place à de petits fruits rouges de brique, un peu plus gros que la groseille. On multiplie les asperges soit par semis, soit par *griffes* ou pieds que l'on repique. Tout le monde sait que l'asperge communique aux urines une odeur fétide : quelques gouttes de térébenthine la changent promptement en odeur de violette. — En Médecine, la racine d'asperge est recommandée comme apéritive et diurétique. Ses jeunes pousses exercent une action sédative sur la circulation et particulièrement sur les mouvements du cœur. On en prépare un sirop connu sous le nom de *sirop de pointes d'asperges*.

On a recommandé la culture de l'*A. épineuse* (*A. silvatica spinosa*), qui abonde en Algérie, comme ayant le double avantage de fournir des turions analogues à ceux de l'asperge cultivée et des tubercules peu différents de ceux de l'asphodèle ; mais l'expérience n'a pas encore confirmé ces promesses.

ASPERGILLUM, mollusque. *Voy.* ARROSOIR.

ASPERGILLUS, genre de Champignons arthrosporés, famille des Mucédinées : c'est une moisissure d'un vert glauque, qu'on remarque fréquemment sur les matières animales et végétales en décomposition.

ASPERIFOLIÉES (du lat. *asper*, rude, et *folium*, feuille), synonyme de *Borraginées*. *Voy.* ce mot.

ASPERSION. *Voy.* EAU BÉNITE et EAU LUSTRALE.

ASPÉRULE (du lat. *asper*), *Asperula*, genre de la famille des Rubiacées, type de la tribu des Aspérulées, renferme des plantes herbacées, utiles et agréables à la fois. L'*A. des champs* et l'*A. rubéole*, vulg. *Herbe à l'esquinancie*, donnent par leur racine une couleur analogue à la garance. L'*A. bleue* fournit aussi une bonne couleur pour la teinture. L'*A. odorante*, dite aussi *Reine* ou *Muguet des bois*, *Hépatique étoilée*, à fleurs blanches, répand une odeur douce et agréable ; on la prend en infusion théiforme.

ASPHALTE (du gr. ἄσφαλτος), *Bitume de Judée*, *Karabé de Sodome*, *Poix minérale*, substance solide, d'un noir brillant, dure et cassante comme la résine, mais insoluble dans l'alcool, et fusible à plus de 100°. L'asphalte abonde surtout dans le lac Asphaltite, en Syrie, sur les eaux duquel il surnage à certaines époques de l'année et où on le recueille de temps immémorial. Les Égyptiens s'en servaient pour les embaumements (d'où le nom de *Baume de momie*) ; les Babyloniens en enduisaient leurs briques ; les Romains recouvraient d'asphalte les statues qu'ils voulaient préserver des injures de l'air ; les modernes le font entrer dans la composition de certains vernis.

Dans le commerce, on étend le nom d'*Asphalte* au *Bitume glutineux* ou *Pétrole tenace* (*Malthe* et *Pissasphalte* des minéralogistes), substance molle, glutineuse, durcissant par le froid, se ramollissant par la chaleur : elle fond vers 100°, et prend aisément feu. C'est un mélange de divers hydrocarbures, en partie soluble dans l'alcool, qui provient de la décomposition spontanée de substances bitumineuses dans les entrailles du sol ; il contient une quantité variable d'oxygène et d'azote. Cette espèce d'asphalte est abondante en Europe ; la France possède plusieurs localités où il découle, soit du calcaire, soit de l'argile, soit du grès, soit aussi de quelques roches volcaniques : à Gabian (Hérault), à Seyssel (Ain), au Puy-de-la-Pége, près de Clermont (Puy-de-Dôme), etc. C'est avec ce bitume qu'on enduit les cordages et les bois qui doivent séjourner dans l'eau, que l'on goudronne les toiles, que l'on préserve de l'humidité les plâtres et les constructions en maçonnerie ; mêlé avec le sable, il acquiert une grande consistance et sert à recouvrir les terrasses et les toitures, à daller les trottoirs et même à paver les rues et les routes ; enfin, il entre dans la composition des vernis noirs et même de la cire à cacheter.

ASPHODÈLE (du gr. ἀσφόδελος), genre de la famille des Liliacées, type de la tribu des Asphodélées, renferme des plantes herbacées et vivaces, à racine fasciculée, à tige gracieuse et élancée, donnant de belles fleurs en grappes, tantôt jaunes, tantôt blanches. L'*A. jaune*, vulg. *Bâton de Jacob*, et l'*A. rameux*, ou *Bâton royal*, à fleurs blanches marquées de lignes roussâtres, sont les espèces les plus recherchées pour l'ornement des parterres. L'asphodèle est commun en Grèce, en Italie et en France : ses tubercules offrent aux bestiaux une nourriture saine ; on en extrait de l'alcool ; le bulbe a été employé contre la gale. — Chez les anciens, l'asphodèle était une plante sacrée qu'on entretenait autour des tombeaux. Elle était aussi, selon Théophraste, le gage des amours.

ASPHODÉLÉES, groupe ou tribu de la famille des Liliacées, que les uns partagent en 3 tribus : les *Anthéricées*, les *Scillées* et les *Aloïnées* ; les autres en 2 sous-tribus : les *Asparagées* et les *Hyacinthées*. Genres principaux : *Asphodèle*, *Hyacinthe*, *Scille*, *Ornithogalle*, *Ail*, *Hémérocalle*, etc. *Voy.* LILIACÉES.

ASPHYXIE (du gr. ἀσφυξία, privation du pouls), état de mort apparente, provenant primitivement de la suspension des phénomènes respiratoires, et amenant par suite celle des fonctions cérébrales, de la circulation, enfin la mort. L'asphyxie a lieu : 1° lorsqu'un obstacle mécanique s'oppose à la pénétration de l'air dans les poumons, p. ex. dans la submersion (noyés), la suspension (pendus), la suffocation (occlusion de la bouche et du nez, introduction de corps étrangers dans les voies aériennes, obstruction de ces voies par gonflement, tumeur, épanchement, paralysie, etc.) ; 2° lorsqu'on inspire soit un gaz non respi-

rable (azote, hydrogène), soit un gaz délétère (oxyde de carbone, chlore, ammoniaque, plomb des fosses d'aisances, etc.) : dans ce dernier cas, il y a empoisonnement plutôt qu'asphyxie. Quant à l'asphyxie par la foudre et par le froid, elle se complique toujours d'acccidents cérébraux. — Pour combattre l'asphyxie, il faut éloigner d'abord les causes du mal ; exposer le malade à l'air libre, le dépouiller de ses vêtements; réveiller l'action des poumons par des odeurs fortes, y insuffler de l'air ; administrer de l'eau vinaigrée, des lavements irritants ; pratiquer des frictions sèches ou aromatiques, des aspersions froides, et, dans certains cas, une saignée ; l'électricité et le galvanisme ont souvent réussi. Dans tous les cas, le succès dépend surtout de la prompte application du remède.

Asphyxie des nouveau-nés : elle est caractérisée tantôt par la pâleur des tissus, tantôt par l'aspect bleuâtre qui indique de la congestion. Dans ce dernier cas, il est bon de laisser saigner le cordon ombilical de 5 à 10 minutes; autrement il suffit de relever la tête de l'enfant, de le mettre à l'air, et d'insuffler de l'air dans ses poumons, directement ou avec un tube; on peut aussi employer un bain très-chaud, la flagellation, ou bien encore un lavement irritant avec un peu de gros sel.

ASPIC (du gr. ἀσπίς), nom qui, chez les anciens, désignait plusieurs sortes de serpents, et, en particulier, la *Vipère haje*, ou *Aspic de Cléopâtre,* qui se trouve en Égypte. On sait que Cléopâtre, craignant de servir au triomphe d'Auguste après la bataille d'Actium, se fit apporter un aspic dans une corbeille de figues, et se fit piquer par lui. La morsure de ce serpent, quoique promptement mortelle, passait pour ne causer aucune douleur; Galien rapporte qu'à Alexandrie, on se servait de l'aspic pour abréger le supplice des criminels. On a cru aussi reconnaître l'*Aspic de Cléopâtre* dans le *Naja tripudians*, vipère des Indes (*Voy.* NAJA). — Les modernes ont, comme les anciens, appliqué le nom d'aspic à des espèces fort différentes : ainsi l'on a l'*Aspic de Lacépède* (*Vipera ocellata*), l'*Aspis cerastes* ou *Céraste*, et l'*Aspic de Linné* (*Coluber aspis*) : ce dernier, qui n'est qu'une variété de la vipère commune, est brun ou roussâtre, et porte sur le dos une double rangée de taches noires transversales. On le trouve dans la forêt de Fontainebleau. Sa morsure passe pour plus dangereuse que celle de la vipère grise. *Voy.* VIPÈRE.

ASPIC ou SPIC, nom vulgaire d'une espèce de Lavande (*Lavandula spica*), avec les fleurs de laquelle on prépare l'*huile d'aspic*. *Voy.* LAVANDE.

ASPIC, dans l'Art culinaire, est le nom d'une espèce d'entrée qui se compose de filets de volaille, de gibier ou de poisson, renfermés avec des truffes, des crêtes, des œufs durs, etc., dans une masse de gelée.

ASPICARPA (du gr. ἀσπίς, écusson, et καρπός, fruit), genre de la famille des Malpighiacées, curieux en ce qu'il porte deux sortes de fleurs : les unes *normales,* disposées par 4, en ombelles, sur de longs pédoncules : corolle à 5 pétales, 3 ovaires et un style; les autres *anormales*, très-petites, verdâtres, presque sessiles, situées à l'aisselle des feuilles : sans corolle, 2 ovaires sans style. Les fruits sont des carpelles indéhiscents. Les deux espèces que l'on connait auj. sont des sous-arbrisseaux du Mexique; on les cultive dans nos serres.

ASPIDIE (du gr. ἀσπίς), *Aspidium*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, auj. réduit à un très-petit nombre d'espèces, dont la principale est l'*A. trifoliatum*. La *Fougère femelle*, employée autrefois comme vermifuge et qui en faisait partie, a été rangée dans le genre *Athyrium;* d'autres espèces ont été réunies aux *Asplenium*.

ASPIDOPHORE (du gr. ἀσπίς et φορός, porteur), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues cuirassées, se compose d'espèces qui se trouvent dans les mers du Nord et qui ont les joues et tout le corps cuirassés. L'*A. d'Europe* (*Cottus cataphractus*) s'avance jusque dans la Manche, où il est assez abondant.

ASPIRANT DE MARINE, nom donné au commencement de la Révolution à un officier placé immédiatement au-dessous de l'enseigne ; on le nommait auparavant *Garde-marine*. Le titre d'*Aspirant* fut remplacé sous l'Empire par celui de *Sous-lieutenant de marine*, et sous la Restauration par celui d'*Élève de marine;* il a été depuis rétabli : on distingue auj. des aspirants de 1re et de 2e classe : ces derniers sortent de l'École navale de Brest; les autres sont nommés parmi les aspirants de 2e classe et les élèves sortants de l'École polytechnique.

ASPIRATEUR, appareil servant à produire un courant d'air à travers un espace limité. Pour obtenir cet effet, il faut que l'espace communique par un tuyau avec un réservoir plein d'eau, et présente quelque part une ouverture. Quand l'eau s'écoule, l'air vient prendre sa place dans le réservoir, en pénétrant par l'ouverture. On utilise fréquemment ce genre d'appareil en Physique et en Chimie. — On construit des aspirateurs qui permettent de faire passer de grandes quantités d'air à travers un espace donné, sans qu'on ait besoin d'un très-grand volume d'eau. Ces aspirateurs se composent de deux réservoirs; l'eau s'écoule du réservoir supérieur dans le réservoir inférieur; puis, quand l'écoulement est terminé, on renverse l'appareil. Le réservoir plein d'eau se trouve de nouveau au-dessus de l'autre, et l'écoulement recommence. Le renversement s'opère autour d'une sorte de robinet, qui établit la communication du réservoir supérieur avec l'espace que doit traverser l'air, quel que soit celui des deux réservoirs qui soit au-dessus de l'autre. — On peut aussi déterminer l'aspiration par un courant d'eau, d'air, ou de vapeur qui passe rapidement dans un tuyau, sur lequel vient s'embrancher un tube communiquant avec l'espace que l'air doit traverser.

ASPIRATION (Grammaire). *Voy.* ESPRIT.

ASPLÉNIACÉES (d'*Asplenium*, g.-type), sous-tribu de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, caractérisée par ses groupes de capsules linéaires, situées le long des nervures secondaires, et par le tégument qui les recouvre, inséré aux nervures d'un côté et libre de l'autre. Genres : *Asplenium*, *Polystichum*, *Rhizophyllum*, *Blechnum*, *Scolopendrium*.

ASPLENIUM (du gr. ἄσπληνον), vulg. *Doradille*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, renferme un grand nombre d'espèces à frondes découpées et d'aspect varié, auxquelles l'anc. médecine attribuait des propriétés contre les maladies de la rate, et qu'on emploie encore comme pectorales et astringentes. Tels sont le *Capillaire noir* (*A. adiantum nigrum*), la *Doradille des murailles* (*A. ruta muraria*), etc.

ASPRE, monnaie de compte de Turquie, dont 80, 100 ou 120 font, selon les temps et les pays, 40 *paras* ou une piastre de 2 francs. L'aspre de Turquie et de Tunis ne vaut que 2 cent. 1/2; l'aspre d'Alger vaut moins d'un centime.

ASPRÈDE, *Aspredo*, genre de Poissons, de la famille des Siluridés, se distinguant par l'aplatissement de la tête, qui est énorme en proportion du corps. On les trouve surtout dans les fleuves de l'Inde.

ASPRO, nom latin du genre APRON.

ASSA FOETIDA, *Stercus diaboli*, gomme-résine qui découle d'une espèce de Férule, propre à la Perse et à l'Inde : elle a une saveur et une odeur fétides, dues à une huile essentielle sulfurée qu'elle renferme et dont la formule serait $C^{12}H^{8}S^{2}O$. Cette gomme est expédiée en Europe sous forme de masses irrégulières, emballées dans des nattes, en barils ou en caisses. Elle s'emploie en médecine, comme antispasmodique et comme excitant. Les Asiatiques aiment son odeur et sa saveur et s'en servent comme assaisonnement.

ASSAINISSEMENT. *Voy.* DÉSINFECTION, DESSÈCHEMENT, HYGIÈNE.

ASSAISONNEMENTS (d'*assaisonner*, mettre à la saison, à point), substances destinées à relever la saveur des aliments, et à faciliter la digestion. Les assaisonnements peuvent être empruntés aux trois règnes de la nature : au règne minéral (sel, nitre); au règne végétal (vinaigre, acide citrique, cannelle, muscade, girofle, gingembre, ail, oignon, estragon, poivre, piment, vanille, sucre, huile, champignon, truffe, etc.); plus rarement au règne animal (graisse, beurre, lait, fromage, miel, saumure, etc.). — L'usage des assaisonnements paraît indispensable à l'homme; on le trouve partout; mais l'abus peut nuire, en excitant un appétit factice et en introduisant dans l'économie des principes âcres et malfaisants.

ASSASSINAT (d'*assassin*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Le Code pénal (art. 296) qualifie *assassinat* tout meurtre commis avec préméditation ou guet apens. Tout individu coupable d'assassinat est puni de mort (art. 302). *Voy.* HOMICIDE.

ASSAUT (d'*assaillir*), attaque de vive force faite à une place assiégée, au moyen d'une brèche : c'est l'acte final d'un siége. On distingue : l'*A. des ouvrages extérieurs*, qui se donne le plus souvent par surprise et la nuit, et l'*A. du corps de la place*, qui n'a lieu qu'après que les ouvrages extérieurs ont été emportés, et qui se livre à la brèche d'un bastion. Aux termes de la loi militaire, le commandant d'une place assiégée ne peut se rendre qu'après avoir soutenu un assaut au corps de la place. Parmi les assauts célèbres, on cite, au dernier siècle, ceux de Berg-op-Zoom et de Port-Mahon; dans celui-ci, ceux de Girone, Saragosse, Constantine, Malakoff, par les Français; de Seringapatam, St-Sébastien, Badajoz, par les Anglais, etc.

ASSAUT D'ARMES. *Voy.* ESCRIME.

ASSEMBLAGE. En Technologie, c'est la manière de joindre ensemble des pièces de bois ou de métal pour la charpente et la menuiserie, des pierres de construction, etc. Les modes d'assemblage sont très-variés; nous citerons : les *A. à rainure et languette, à entaille, à tenon et mortaise, à queue d'aronde*, les *A. articulés*, etc. — En termes de Reliure et de Brochage, on appelle *assemblage* la réunion des feuilles d'un volume dans l'ordre de leurs signatures.

ASSEMBLÉE (d'*assembler*). Les *Assemblées politiques* remontent à l'origine des sociétés, et se trouvent chez tous les peuples qui ont joui de quelque liberté : chez les Hébreux, les Égyptiens, les Grecs, surtout à Sparte, où les affaires, examinées d'abord par le Sénat, étaient ensuite soumises à l'approbation du peuple; et à Athènes, où, depuis Solon, tout se décidait sur la place publique ; chez les Romains, où ces assemblées tenues au *Forum*, prirent le nom de *comices*, et où elles subsistèrent jusqu'à la chute de la République ; chez les Germains et les Francs, où elles sont connues sous les noms de *malls, champs-de-mars, champs-de-mai*; chez les Anglo-Saxons, qui les appelaient *wittenagemot*; dans les cantons suisses, depuis leur affranchissement, etc. On les voit disparaître à mesure que la féodalité et le pouvoir absolu font des progrès. Toutefois, elles reparaissent dans les temps modernes, mais sous la forme de *colléges électoraux* et d'*assemblées représentatives* : telles sont, en Espagne, les antiques *Cortès*; en Angleterre et dans les autres gouvernements constitutionnels, les *Chambres législatives*; en France, les *États provinciaux* et les *États généraux*, les *Assemblées de notables*, l'*A. constituante*, l'*A. législative*, la *Convention*, les deux *Conseils* qui lui succédèrent, le *Corps législatif*, les *Chambres* de la Restauration, les nouvelles *A. constituante* et *législative* de la République de 1848. (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On a vu aussi reparaître en France des assemblées universelles, mais pour certains actes seulement, comme élections ou sanction de quelques grandes mesures : telles ont été les *A. primaires*, créées par la constitution de 1791, et celles auxquelles furent soumises la nomination du consul à vie et celle de l'empereur; telles sont encore les *A. électorales* convoquées depuis 1848, soit pour élire les représentants, soit pour nommer le président de la République et l'empereur Napoléon III.

ASSEMBLÉE DU CLERGÉ. Sous l'anc. monarchie, il se tenait régulièrement en France des *assemblées du clergé*, que l'on distinguait en *A. ordinaires* et *A. extraordinaires*. Les *A. ordinaires* étaient elles-mêmes *grandes* ou *petites*, et se tenaient alternativement de 5 en 5 ans : les *grandes assemblées* étaient composées de 4 députés de chaque province ecclésiastique : 2 archevêques ou évêques, et 2 abbés ou prieurs; leur objet était de renouveler avec le roi le contrat des décimes ordinaires, et d'accorder au roi quelque secours extraordinaire; les *petites assemblées* se composaient de 2 députés seulement de chaque province, qui étaient chargés d'examiner les comptes du receveur général du clergé, et de faire un présent au roi. Dans les *A. extraordinaires*, on traitait des affaires générales de l'Église de France, et de ce qui regarde la foi, les mœurs et la discipline : on les appelait *synodes* et *conciles*.

ASSEMBLÉE DE CRÉANCIERS, réunion des créanciers d'un failli : elle a pour objet principal de lui accorder ou de lui refuser le *concordat* (*Voy.* ce mot). Les créanciers d'un débiteur non failli peuvent aussi se réunir pour lui accorder un *atermoiement* (*Voy.* ce mot); mais leur réunion n'a pas le même caractère légal qu'en cas de faillite.

ASSEMBLÉE DE FAMILLE. *Voy.* CONSEIL DE FAMILLE.

ASSENTIMENT (du verbe inusité *assentir*), terme philosophique qui est la traduction du mot grec συγκατάθεσις, employé par les Stoïciens pour exprimer l'opération par laquelle l'esprit reconnaît la vérité d'une perception ou d'une proposition ; c'est l'équivalent d'*affirmation*. *Voy.* ce mot.

ASSERMENTÉ (de *serment*), se dit de tout fonctionnaire public qui a prêté serment avant d'entrer en exercice, ou de certains délégués appelés par les tribunaux, et qui prêtent serment avant de remplir leur office : on les nomme *experts assermentés*. — Pendant la Révolution, on nomma *prêtres assermentés* les prêtres qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, par opposition à ceux qui s'y étaient refusés, dits *prêtres non assermentés*.

ASSESSEUR (du lat. *assessor*), magistrat adjoint à un juge principal pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ou le suppléer en cas d'absence. Ce titre, emprunté aux Romains, désignait, avant 1789, ce que nous appelons auj. simples juges et conseillers. L'Assemblée constituante, par la loi du 24 août 1790, donnait au juge de paix deux *assesseurs* pour siéger et délibérer avec lui; ces assesseurs ont été supprimés. Le président d'une cour d'assises a pour assesseurs 2 conseillers de la cour impériale ou 2 juges du tribunal de 1re instance au chef-lieu duquel siége la cour d'assises. Le plus ancien de ces assesseurs remplace le président empêché (C. d'Instr. crim., art. 263).

ASSIENTE (de l'esp. *asiento*, contrat), marché par lequel le gouvernement espagnol cédait à une compagnie le droit d'importer des esclaves dans ses colonies. Ce privilége, accordé d'abord aux Anglais et aux Hollandais, concédé en 1702 à une société française, fut, après la paix d'Utrecht (1713), rendu aux Anglais qui le conservèrent jusqu'en 1739, époque où la guerre éclata entre l'Espagne et l'Angleterre : depuis, la traite des noirs fut libre jusqu'au moment où la philanthropie parvint à la faire abolir.

ASSIGNATION, acte introductif d'instance par lequel une partie en appelle une autre devant un tribunal; on le nomme aussi *Ajournement* (*Voy.* ce mot). Les assignations doivent être données par un huissier, contenir l'objet de la demande, l'exposé des moyens sur lesquels on fonde ses prétentions, la date, les nom, prénoms, profession et domicile du demandeur, les noms et demeures de l'huissier et du défendeur, le jour pour comparaître; elles doi-

vent être faites à personne et à domicile, et être enregistrées dans les trois jours. On assigne d'ordinaire à huitaine : dans les cas urgents, on peut assigner à *bref délai*.

ASSIGNATS (du lat. *assignatus*), papier-monnaie ainsi nommé parce qu'on avait *assigné* pour son remboursement la valeur des biens nationaux. Il fut créé le 1er avril 1790 sur la proposition de Bailly, et annulé le 19 février 1796 (30 pluviôse an IV). Ce papier, qui représentait la valeur d'une masse énorme de *biens nationaux*, devait porter intérêt et être brûlé peu à peu en proportion des ventes opérées. La première émission fut de 400 millions. Bientôt la disette du numéraire, effet de l'émigration et des troubles politiques qui détruisaient toute confiance, fit donner cours forcé aux assignats ; d'autre part, les biens nationaux ne pouvant être vendus assez promptement, les assignats eurent, dès leur première émission, une valeur inférieure à celle du numéraire. Les émissions successives, et toujours plus considérables, imposées au gouvernement par les besoins de l'État, en augmentèrent de plus en plus la dépréciation. En septembre 1792, il avait été fabriqué pour 2 milliards 700 millions d'assignats ; en août 1793, la somme des émissions était de 5 milliards. L'assignat qui, au commencement de 1793, valait encore le tiers de sa valeur nominale, ne valut plus que le sixième au mois d'août de la même année. En 1796, des émissions nouvelles et exorbitantes avaient porté la somme des assignats à 45 milliards 578 millions. Ils ne conservaient plus alors qu'un demi-centième de la valeur nominale : les objets les plus vulgaires se vendaient à des prix fabuleux. Le louis de 24 livres valait alors 8,000 livres en assignats, c.-à-d. 330 capitaux pour un. Lorsqu'enfin on brisa la *planche aux assignats*, on offrit en dédommagement aux détenteurs des *mandats*, qui ne tardèrent pas eux-mêmes à se déprécier, et tous ceux qui avaient eu confiance dans ce papier furent ruinés. *Voy.* PAPIER-MONNAIE.

ASSIMILATION (d'*assimiler*), un des actes de la *nutrition* (*Voy.* ce mot) ; c'est le phénomène physiologique par lequel une espèce de corps qui a pénétré moléculairement dans l'organisme par une voie quelconque s'unit et devient semblable à la substance de celui-ci et participe aux actes qu'elle accomplit (Robin). Certains principes minéraux ne changent pas de nature en s'incorporant aux tissus vivants ; ils ne font partie de la matière organisée qu'à titre de mélange ou de dissolution : tels sont, entre autres, l'oxygène, l'eau, le sel marin, les carbonates et les phosphates. D'autres exigent une élaboration spéciale accomplie par la digestion, à la suite de laquelle ils changent de nature chimique et constituent de nouvelles substances organiques identiques à celles qu'ils vont remplacer ; enfin une 3e classe de substances (albumine, fibrine, caséine, musculine, etc.), sans varier chimiquement, éprouvent des changements de propriétés qui leur permettent de devenir ostéine, biliverdine, élasticine, etc., et de s'incorporer aux tissus correspondants. — A l'assimilation se rattache le phénomène corrélatif de la *Désassimilation*, par lequel une espèce de composé qui fait partie constituante de la substance de l'organisme s'en sépare et cesse de participer aux actes qu'elle accomplit. Cette séparation fait du produit enlevé quelque chose de plus ou moins distinct de ce qu'il était auparavant et elle est de même nature que l'assimilation d'où il provenait.

ASSIMINIER. *Voy.* ASIMINIER.

ASSISES (d'*assis*, participe d'*asseoir*). On nommait ainsi autrefois en France des assemblées extraordinaires qui se tenaient tous les ans à certains jours pour rendre la justice, juger les appels et surveiller les juridictions inférieures ; on y lisait aussi, en présence des officiers publics, les lois et ordonnances du souverain. On distinguait les *petites assises*, dites aussi *plaids ordinaires*, où étaient jugées toutes sortes d'affaires, et les *grandes assises* ou *plaids extraordinaires*, assemblées solennelles qui ne siégeaient que dans des cas spéciaux, déterminés par la nature de la cause et la qualité des personnes : c'est dans une assemblée de ce genre que furent lus en 1099, à Jérusalem, les lois et statuts rédigés par Godefroy de Bouillon pour le royaume de Jérusalem nouvellement établi (*Voy.* ASSISES DE JÉRUSALEM au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Lors de la formation des parlements, les attributions des grandes assises passèrent aux nouveaux corps judiciaires : les assises ordinaires furent seules maintenues. — Auj. le nom d'*assises* ne s'applique plus qu'aux *cours d'assises*, tribunaux institués pour juger les affaires criminelles, avec le secours d'un jury. *Voy.* COUR.

ASSISES. En Architecture, on nomme ainsi chaque rangée horizontale de pierres dont est composé le mur d'un édifice. Pour plus de solidité, toutes les assises doivent être d'une égale hauteur, et les pierres reposer sur leur lit, c.-à-d. sur la même base que celle sur laquelle elles gisaient dans la carrière. — En Géologie, on nomme *assises* les bancs superposés de masses minérales qui ont été déposées par les eaux à différentes époques ; ces bancs sont presque toujours séparés par des lignes ou des joints parallèles. *Voy.* COUCHES et STRATIFICATION.

ASSISTANCE PUBLIQUE (d'*assister*). Sous ce nom on réunit auj. tous les moyens par lesquels la société vient au secours de quelqu'un de ses membres : ce n'est guère qu'une autre dénomination de ce que la religion avait appelé *charité*, et la philosophie *philanthropie*, *bienfaisance*. La Constitution de 1848 faisait à l'État un devoir de l'*assistance* : « La République, y est-il dit (*Préamb.*, art. VIII), doit, par une *assistance fraternelle*, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » A l'assistance se rapportent les *Crèches*, les *Salles d'asile*, les *Écoles gratuites*, les *Caisses d'épargne*, les *Hôpitaux*, *Hospices* et *Asiles* de vieillards et d'infirmes de tout genre, aveugles, sourds-muets, etc., les *Bureaux de bienfaisance* ; tous établissements créés bien avant 1848, pour aider et soulager l'homme à tous les âges et dans toutes les positions ; il y a été ajouté depuis 1848 plusieurs institutions utiles : la *Caisse de retraite pour la Vieillesse* (loi du 18 juin 1850), l'organisation légale des *Sociétés de Secours mutuels* (15 juillet 1850) et de l'*Apprentissage* (22 février 1851), l'*Assistance judiciaire* (22 janvier 1851). On doit à M. A. Monnier l'*Histoire de l'Assistance publique* (1856).

L'*Assistance judiciaire*, organisée par la loi du 30 janv. 1851, consiste dans l'immunité des frais de justice accordée aux indigents par un bureau d'assistance judiciaire constitué auprès de chaque juridiction. On désigne d'office un avocat, un avoué et un huissier qui doivent faire gratuitement les actes de leur ministère et les frais de justice sont recouvrés sur l'adversaire de l'assisté s'il succombe dans son procès. Voir Dorigny, *de l'Assistance judiciaire* (Paris, 1852).

ASSOCIATION (d'*associer*). Ce mot est le plus souvent synonyme de *société* ou même de *compagnie* : ainsi on dit *association politique*, *religieuse*, *commerciales*, etc. (*Voy.* SOCIÉTÉ, COMPAGNIE, CONGRÉGATION). — Les membres de l'*association* ou de la *société* sont dits *associés*.

La grande association humaine a été fréquemment l'objet de systèmes prétendant régénérer la société tout entière : tels sont ceux de Babeuf, Saint-Simon, Robert Owen, Fourier, Cabet, Louis Blanc, systèmes connus sous les noms de *babouvisme*, *communisme*, *socialisme*, *coopération*, etc.

Certaines associations sont déclarées par la loi *illicites* : le Code pénal (art. 291) défend en principe les *associations de plus de 20 personnes* : mais depuis, la loi du 10 avril 1834, le décret du 25 mars 1852 et la loi du 10 juin 1868 auj. en vigueur ont diversement réglementé le droit d'association et de réunion

(*Voy.* Réunion). — Les *A. de malfaiteurs* sont punies des travaux forcés (C. pén., art. 265).

Association douanière. Voy. Zollverein.

Associations coopératives. Voy. Société.

Associations ouvrières. Voy. Ouvrier.

Associations syndicales. Voy. Syndic.

Association des idées, disposition intellectuelle en vertu de laquelle une idée se présentant en amène aussitôt une avec elle, et celle-ci une autre, jusqu'à ce que la série soit épuisée; telle est, p. ex., la liaison que nous établissons entre les mots d'une pièce de vers que nous apprenons par cœur. Cette disposition intellectuelle s'explique par l'*habitude:* en effet, pour que l'esprit se rappelle une série d'idées, il faut qu'il les ait plusieurs fois considérées dans le même ordre; de la répétition de l'acte naît ainsi une tendance à le reproduire. L'association d'ailleurs peut être *involontaire* ou *volontaire:* dans le premier cas, la série de nos souvenirs correspond à la série des faits que nous avons perçus; dans le second, l'esprit forme de plusieurs perceptions des groupes, dont les différentes parties se rappellent ensuite les unes les autres. Les principaux rapports par lesquels nous enchaînons nos pensées sont ceux de *temps,* de *lieu,* d'*analogie,* de *principe à conséquence,* de *signe à chose signifiée,* ce qui est la condition du langage, etc. Une fois ces rapports établis, l'esprit passe par eux d'une notion à une seconde, puis de celle-ci à une troisième, et ainsi de suite indéfiniment, en sorte que, à chaque pensée qui se présente à lui, il évoque une multitude de souvenirs entre lesquels il choisit pour suivre régulièrement le cours de ses idées. On comprend par là l'importance intellectuelle et morale de l'association des idées. Les hommes superficiels et légers se contentent de rapports accidentels, qui développent leur imagination sans exercer leur jugement; les hommes qui, dans leurs conceptions, ne donnent rien au hasard, les enchaînent par des relations rigoureusement conformes aux données de l'expérience et de la raison; la liaison des pensées influe à son tour sur la conduite. Il ne faut pas toutefois exagérer l'importance du rôle que l'association des idées joue dans notre esprit, et prétendre expliquer par elle les principes que nous tenons de la raison, comme le font l'*empirisme* et le *positivisme*. *Voy.* ces mots.

ASSOLEMENT, système de culture qui consiste à diviser le terrain d'une exploitation rurale en diverses *soles,* ou parties successivement affectées à la culture de certaines récoltes, de manière qu'au bout d'un certain nombre d'années la même plante, tour à tour reçue sur les différentes soles, revienne sur la première. — Certaines plantes, comme les pois, le trèfle, le lin, ne réussissent dans le même sol qu'après quelques années; il y en a même, les céréales p. ex., dont la culture continue dans le même terrain va jusqu'à épuiser le sol. On a remarqué, d'un autre côté, qu'un terrain qui se refuse à la production d'une certaine espèce ne cesse pas pour cela d'être fertile pour d'autres. Ces expériences réunies ont conduit à la pratique de l'*alternat* ou *rotation des récoltes,* au moyen de laquelle on a essayé de remplacer le système des *jachères* (*Voy.* ce mot). — Il existe une foule d'assolements, suivant la nature des terrains; le plus vanté est celui *de quatre ans,* dit *du Norfolk,* disposé dans l'ordre suivant: 1re *année,* racines fumées et bien labourées, navets ou pommes de terre; 2e *année,* céréales d'hiver (orge, seigle ou froment); au printemps, dans la céréale, trèfle qu'on coupe après la moisson; 3e *année,* trèfle dont on obtient deux coupes, après quoi on l'enterre, on laboure et l'on sème une céréale; 4e *année,* céréales

Dans un système d'assolement bien entendu, on fait alterner les plantes dans un ordre tel que la première n'enlève pas au sol les substances nécessaires à la seconde, ni celle-ci les substances indispensables à la troisième, et ainsi de suite; de telle façon qu'à la reprise de la rotation, la première plante retrouve, ainsi que chacune des suivantes, une nouvelle affluence des substances minérales qui lui conviennent, rendues, dans l'intervalle, solubles et assimilables par l'action de l'air et des pluies.

Consulter les *Traités* de Thaër et de Schwerz, les ouvrages de MM. Boussingault, Pictet, Yvart, Morel de Vindé, Joigneaux, Moll, etc.

ASSONANCE (du lat. *assonare*), ressemblance approximative de son dans les finales des mots: c'est une espèce de rime incomplète, comme dans *sombre, tondre*; *peintre, peindre*; *tombe, onde.* L'assonance, proscrite chez nous, en prose comme en vers, est au contraire recherchée en Espagne, où l'on fait rimer des mots comme *legera* et *cubierta*, *obrero* et *corazon.* Quelques poëtes allemands ont essayé de l'introduire dans leur langue, mais avec peu de succès.

ASSOUPISSEMENT. *Voy.* Somnolence et Coma.

ASSURANCE (d'*assurer*), contrat aléatoire par lequel une personne qu'on nomme *assureur* s'engage envers une autre qu'on nomme *assuré*, moyennant un prix dit *prime d'assurance,* à le couvrir de certains risques, à réparer les accidents ou pertes qu'il peut éprouver: cette convention s'établit par un écrit dit *police d'assurance* (*Voy.* Police). Outre ces *A. à primes,* il existe un autre mode d'assurance, dit *A. mutuelle,* consistant dans une association de personnes qui conviennent de se garantir réciproquement contre certains risques. L'assurance s'applique à une foule d'objets: on s'assure contre les risques de mer, l'incendie, la grêle, le recrutement, les accidents de tout genre, les chances de mort, les faillites, etc.; on peut, par le même moyen, parer à toutes sortes d'éventualités, préparer une dot pour ses enfants, se créer un revenu pour sa vieillesse, etc. Il existe en France et à l'étranger une foule d'institutions formées dans ce but: les principales à Paris sont, pour les risques de mer, la *Compagnie d'assurance maritime,* fondée en 1818, la *Sécurité* (1836), l'*Union des ports,* le *Lloyd français*; — contre l'incendie, la *Société mutuelle,* qui date de 1816, le *Soleil,* le *Phénix,* la *Compagnie nationale* (ci-devant *royale*), créée en 1820, la *Providence* (1838), la *Fraternelle,* la *Salamandre*; — contre la grêle, la *Cérès,* l'*Étoile,* l'*Union générale;* — contre la mortalité, la *Compagnie nationale,* la *Compagnie d'assurances générales,* la *Concorde,* etc., etc.

Le Code de commerce (art. 332-396), reproduisant la plupart des dispositions des ordonnances de 1681 et de 1779, a réglé tout ce qui regarde les assurances, spécialement les *assurances maritimes.* — Pour favoriser plus largement encore le développement des assurances, une loi du 24 juillet 1867 a décidé que toutes les sociétés d'assurances autres que celles sur la vie pourraient se former sans autorisation préalable. Une autre loi du 11 juillet 1868 a créé en outre deux caisses publiques d'assurances, l'une en cas de décès, l'autre en cas d'accidents résultant de travaux industriels ou agricoles: les assurances sont reçues à Paris, à la caisse des dépôts et consignations, et, dans les départements, chez les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances et les receveurs des postes.

L'origine des assurances est toute moderne: l'idée en paraît due aux Italiens: c'est aux risques de mer qu'elles s'appliquèrent d'abord. On en trouve la trace au moyen âge, dans les règlements des grandes villes nautiques, Oléron, Rouen, Barcelone, Anvers, Amsterdam. Ce n'est que beaucoup plus tard que les assurances furent appliquées aux propriétés terrestres: la première société d'assurances des maisons fut créée à Londres en 1684; en France, des essais du même genre avaient été faits en 1754 et 1786; mais ce n'est que de 1816 que date vraiment chez nous l'établissement du système des assurances. — C'est aussi à l'Angleterre que sont dues les assurances sur la vie: la première société de ce genre date de 1706. Longtemps repoussées en France par d'absurdes préjugés, les assurances sur la vie, tentées sans succès en 1787, ne s'établirent qu'en 1819,

époque de la fondation de la *Compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes.*

ASTACUS, nom latin de l'ÉCREVISSE.

ASTARTÉ (nom mythologique), genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, et type de la famille des *Astartidées :* coquille équivalve, épaisse et comprimée, à crochets peu saillants, sous lesquels on observe une lunule prononcée; ligament externe, charnière à 2 dents cardinales. On en trouve quelques espèces vivantes dans les mers du Nord et dans la Méditerranée, et beaucoup d'espèces fossiles dans presque tous les terrains tertiaires et secondaires.

ASTÉISME. *Voy.* IRONIE.

ASTER (du gr. ἀστήρ, étoile), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, sous-tribu des Astérinées, renferme des herbes vivaces presque toutes originaires de l'Amérique du Nord : ce sont des plantes robustes à rhizômes rampants, à tiges souvent rameuses, se couvrant à l'automne de fleurs *étoilées,* nombreuses et de couleurs variées. Elles conviennent à l'ornement des parterres, mais épuisent beaucoup la terre. On les multiplie par la division de leurs touffes. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, nous citerons : l'*A. des Alpes* (*A. alpinus*), qui donne en été de grandes fleurs à rayons violets; l'*A. œil du Christ* (*A. amellus*), à fleurs bleues ; l'*A. rose,* l'*A. de la Nouvelle Angleterre,* l'*A. à grandes fleurs,* l'*A. horizontal,* l'*A. soyeux* du Mississipi, l'*A. en gazon,* l'*A. de Revers,* propre aux bordures, etc. — Quant à l'*A. sinensis* ou *Reine-Marguerite,* il fait maintenant partie du genre *Callistèphe. Voy.* ce mot.

ASTÉRIE (du gr. ἀστήρ), ou *Etoile de mer,* genre d'Echinodermes, type de l'ordre des Astéroïdées et de la famille des Astéridées. Les Astéries habitent toutes les eaux marines. Elles vivent de mollusques, et sont très-voraces. Elles abondent assez sur les côtes de la Manche pour qu'on les emploie à fumer les terres. L'*A. rouge* et l'*A. à aigrettes* sont les espèces les plus communes sur nos côtes.

ASTÉRIE (Physique). *Voy.* ASTÉRISME.

ASTÉRIDÉES, ASTÉRINÉES. *Voy.* ASTÉROÏDÉES.

ASTÉRISME (du gr. ἀστερισμός), synonyme de *Constellation. Voy.* ce mot.

En Minéralogie, on nomme *Astérismes* ou *Astéries* ces étoiles brillantes qu'on aperçoit dans certains cristaux naturels, tels que le corindon, le grenat, le saphir, quand elles réfléchissent une vive lumière, ou quand on regarde la lumière d'une bougie à travers ces substances. Cet effet est dû, à ce qu'on croit, aux stries qui se trouvent dans ces cristaux.

ASTÉRISQUE (du gr. ἀστερίσκος). En termes de Typographie, c'est un petit signe en forme d'étoile (*) que l'on met dans les écrits pour marquer un renvoi. On s'en sert aussi pour indiquer une lacune ou pour faire entendre qu'un mot est tombé en désuétude.

ASTÉROÏDE (du gr. ἀστήρ, étoile, et εἶδος, forme), nom donné par les astronomes aux petites planètes télescopiques (*Voy.* PLANÈTE). — On a aussi donné ce nom à ces corpuscules qui circulent dans l'espace et qui sont la cause probable des *Etoiles filantes* et des *Aérolithes. Voy.* ces mots.

ASTÉROÏDÉES (d'*Astérie,* g.-type), ordre d'animaux Rayonnés, de la classe des Echinodermes : corps stelliforme, déprimé, pourvu de 5 bras creux, qui ne sont que la continuation du corps et servent à renfermer les viscères ; bouche qui sert en même temps d'anus ; pédicules respiratoires rétractiles ; charpente testacée extérieure, composée de plaques en nombre variable, qui portent des épines testacées. Les Astéroïdées, se tiennent la bouche en bas, et rampent sur le sol. — Les principales familles de cet ordre sont les *Astéridées* et les *Crénastéridées.*

ASTÉROÏDÉES (d'*Aster,* g.-type), tribu de la famille des Composées : fleurs hermaphrodites en capitules, le plus souvent radiées ; ovaire comprimé des deux côtés, à aigrette irrégulière, branches du style arquées en dedans, convergentes, et poilues intérieurement, à leur sommet. Cette tribu forme 4 sous-tribus : *Astérinées, Tarchonanthées, Inulées, Buphthalmées.*

ASTÉROPHYLLITES (du gr. ἀστήρ, étoile, et φύλλον, feuille), plantes fossiles dont les feuilles forment de nombreux verticilles étoilés. On en trouve dans les terrains houillers de toute l'Europe.

ASTHÉNIE (du gr. ἀσθένεια). Ce mot, en Médecine, est synonyme de débilité, faiblesse. Dans le système médical de Brown, c'était l'abaissement de l'incitabilité au-dessous du degré normal qui constitue la santé.

ASTHME (du gr. ἆσθμα, respiration pénible), névrose de l'appareil respiratoire, caractérisée par la difficulté de respirer, revenant par accès ordinairement irréguliers, inégaux, et non accompagnés de fièvre. Les causes de cette maladie sont : un tempérament nerveux, le froid humide, les variations brusques de la température, les peines morales, les excès, la pléthore, le dérangement ou la suppression d'un exanthème, d'un exutoire, de la goutte, etc.

Cette affection est plus commune chez les hommes que chez les femmes, chez les vieillards que chez les jeunes gens ; elle est ordinairement héréditaire.

Les accès se manifestent presque toujours le soir ou pendant la nuit : ils sont quelquefois annoncés par des bâillements, des flatuosités; plus souvent, l'invasion est subite : elle débute par un sentiment de resserrement de la poitrine; le malade ne peut rester couché ; il s'agite et craint d'étouffer; la respiration est précipitée, haletante, entrecoupée, bruyante ; la toux est pénible ou suffocante et convulsive; la figure est pâle et altérée ; enfin les accidents se calment, la toux s'humecte, l'expectoration s'établit. Cette maladie est le plus souvent incurable, sans être mortelle.

Le premier soin doit être d'éloigner de l'asthmatique tout ce qui peut empêcher le libre accès de l'air ou gêner la respiration ; on emploie les ventouses sèches sur la poitrine, les pédiluves et les manuluves irritants ; les sinapismes sur les extrémités et sur le thorax. On combat ensuite le mal au moyen de narcotiques et d'antispasmodiques. On a également conseillé le café, le vin chaud, le sous-carbonate d'ammoniaque, les sudorifiques, les diurétiques, les laxatifs, les purgatifs. Les expectorants sont indiqués vers la fin de l'accès. On a encore employé l'inspiration de l'oxygène, les fumigations de vapeurs de plantes narcotiques, morelle, belladone et pavot, ainsi que la fumée produite par la combustion du papier nitré. L'électricité galvanique a quelquefois modéré la violence des accès, de même que des aimants placés sur les régions antérieure et postérieure du thorax. Dans l'intervalle des accès, on insistera sur les moyens hygiéniques : air pur de la campagne, régime doux et léger, exercice modéré et journalier; voyages sur mer; habitation d'appartements vastes, bien aérés, à température douce et égale : vêtements chauds, flanelle, etc. Les eaux du mont-Dore et des Pyrénées (Eaux-Bonnes ou Cauterets) ont produit quelquefois de l'amélioration.

ASTICOTS (d'*asticoter,* remuer), nom vulgaire des larves de plusieurs espèces de mouches (*Musca cœsar, M. calliphora, M. vivipara*) Ces larves, qui se développent dans la viande, servent d'appât pour la pêche et sont aussi employées pour l'engraissement de la volaille et des faisans. Pour se les procurer en grande quantité, on étale sur le sol des débris d'animaux, qu'on recouvre de paille. Les mouches, attirées par l'odeur, y déposent leurs œufs, et au bout de quelques jours toute la matière n'est plus qu'une masse de larves, qu'on nomme *verminière.*

ASTRAGALE (du gr. ἀστράγαλος). En Anatomie, c'est un os du talon à éminence convexe, qui est le plus saillant des os du tarse. — En Architecture, c'est une moulure ronde qui forme la base du chapiteau et porte immédiatement sur le fût de la colonne en se joignant au filet au-dessus du congé : quelquefois on comprend ce filet même dans l'astragale. *Voy.* CHAPELET.

ASTRAGALE, *Astragalus,* genre de la famille des Pa-

pilionacées, tribu des Lotées : fleurs disposées en épi, feuilles ailées, fruit court et renflé, divisé en 2 loges, et dont les graines simulent l'os du talon. Ce genre a plus de 150 espèces, parmi lesquelles nous citerons : l'*A. bœticus*, originaire du Portugal et dont les graines passent pour être le meilleur succédané du café ; l'*A. verus* et l'*A. gummifer*, plantes épineuses qui produisent la gomme *adragant* (*Voy.* ce mot), tandis que l'*A. tragacantha*, malgré son nom, n'en donne pas ; l'*A. à feuilles de réglisse*, ou *Réglisse sauvage*, plante fourragère qui croît dans les prairies ombragées ; l'*A. varius* et l'*A. onobrychis* que l'on cultive pour leurs belles fleurs bleues en épis et en grappes.

ASTRANCE, *Astrantia*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Saniculées, composé d'herbes vivaces, à feuilles palmées, à ombelles multiflores, longuement pédiculées et à fleurs blanches ou roses. L'*A. commune* est une herbe vivace qui se trouve dans les prairies des Alpes et des Pyrénées. On en cultive deux variétés : l'*A. major* ou *Radiaire*, à fleurs d'un blanc rougeâtre, et l'*A. minor* ou *Petite Radiaire*. Pour l'*A. angustifolia*, *Voy.* ELLÉBORINE.

ASTRE (du gr. ἀστήρ), terme général qui s'applique à tous les corps célestes (*Voy.* ASTRONOMIE). — On a longtemps attribué aux astres une influence sur les destinées des hommes : d'où l'*Astrologie* (*Voy.* ce mot). La science moderne a dissipé ces préjugés.

ASTRÉE (du gr. ἀστήρ), nom donné à tous les Polypes caractérisés par la disposition *étoilée* des lames qui garnissent intérieurement chacune des loges du Polypier. Les Astrées abondent dans les mers intertropicales. On en trouve beaucoup de fossiles.

ASTRÉE, astéroïde. *Voy.* PLANETE.

ASTRINGENTS (du lat. *astringere*), substances qui ont la propriété de resserrer les parties avec lesquelles on les met en contact. La médecine les emploie pour arrêter les évacuations sanguines ou autres. Ce sont, en général, les acides acétique, chlorhydrique, sulfurique, azotique étendus d'eau ou alcoolisés ; l'alun, plusieurs sulfates, les sels de plomb, les tartrates, le tannin, la noix de galle, le cachou, le ratanhia, le grenadier, la tormentille, l'écorce de saule, le coing, etc. — On emploie aussi en guise d'astringents l'eau très-froide, la glace et les mélanges réfrigérants.

ASTROITES (du gr. ἄστρον), nom employé par quelques naturalistes pour désigner des Polypiers à cellules étoilées, tels que les *Astrées* et particulièrement les *Astrées fossiles* : ces derniers sont appelés aussi *Stellites*.

ASTROLABE (du gr. ἀστρολάβος), instrument qui servait jadis à observer les astres et à mesurer la longitude et la latitude. On distinguait : l'*A. armillaire*, qui ressemblait à notre sphère armillaire ; il était formé de 4 cercles placés l'un dans l'autre : le 1er représentait l'écliptique ; un 2e, le colure des solstices ; le 3e tournait autour des pôles de l'écliptique et indiquait les longitudes ; le 4e, ou l'interne, portait deux pinnules qui servaient à viser un astre quelconque ; — l'*A. planisphère* ou *polaire*, qui figurait la projection du globe faite sur un plan parallèle à l'équateur par des lignes tracées de l'un des pôles, et où par suite les méridiens étaient représentés par des lignes droites : c'était une sorte de mappemonde ; — l'*A. de mer*, instrument analogue aux précédents, qui servait pour prendre en mer la hauteur du pôle, celle du soleil, d'une étoile, etc.

L'invention de l'astrolabe armillaire est due à Hipparque. Ptolémée en faisait un fréquent usage.

ASTROLOGIE (du gr. ἀστρολογία), prétendue science au moyen de laquelle on se flattait de prédire l'avenir. On distinguait : l'*A. naturelle*, qui avait pour objet de prédire le retour des astres, les éclipses, les marées, et même les changements de temps, les tempêtes, les sécheresses et les inondations, que l'on attribuait à l'influence des astres ; et l'*A. judiciaire*, par laquelle on prétendait pouvoir, au moyen de la présence des astres et de leur aspect, prédire les destinées des hommes et des empires. La première s'appuyait sur les données de l'astronomie et de la météorologie ; la seconde, la seule que l'on désigne auj. sous le nom d'*astrologie*, était la conséquence des idées erronées qu'on avait sur le système du monde. Voir A. Maury, *la Magie et l'Astrologie*.

Confondue d'abord avec l'astronomie, l'astrologie paraît être née comme elle en Chaldée : c'est pourquoi les anciens nommaient les astrologues *Chaldéens* ; ils les appelaient aussi *Mathématiciens*, à cause des calculs auxquels ils se livraient. De Chaldée l'astrologie passa en Égypte, puis en Grèce et en Italie ; recueillie par les Arabes, elle fut portée par eux en Espagne et dans tout l'Occident. Pendant longtemps, il y eut des astrologues auprès des princes et il ne naissait pas un personnage de quelque importance sans qu'on appelât un astrologue pour tirer son horoscope. — Les abus auxquels donnèrent lieu les prédictions de ces faux savants firent souvent prendre contre eux des mesures sévères : Auguste remit en vigueur d'anciennes lois qui les condamnaient à mort ; Constance ordonna qu'ils fussent mis à la question ; Charlemagne rendit contre eux plusieurs édits ; Sixte V fulmina l'anathème ; Urbain VIII les menaça du dernier supplice ; en France, Henri III (1579), Louis XIII (1628), Louis XIV (1682) les frappèrent des peines les plus sévères. Mais, d'un autre côté, des princes puissants, Tibère, Louis XI, Charles-Quint, Catherine de Médicis, les protégèrent ouvertement. Malgré ces appuis, l'astrologie perdit de son crédit à mesure que la science fit des progrès. — Les plus célèbres astrologues sont : Cardan, Regiomontanus, J. Stofler, Thomas de Pisan (père de la célèbre Catherine de Pisan), Come Ruggieri, astrologue de Catherine de Médicis, les Nostradamus, Philippe et Matthieu Laensberg, etc.

ASTROMÈTRE. *Voy.* HÉLIOMÈTRE.

ASTRONOMIE (du gr. ἀστρονομία), science qui a pour objet la connaissance des astres et des lois qui règlent leurs mouvements. Quand elle est purement descriptive, elle prend le nom d'*Uranographie* (d'οὐρανός, ciel) ou de *Cosmographie* (de κόσμος, monde).

On attribue aux Chaldéens les premières notions de l'astronomie, qui, dans l'origine, ne se séparait pas de l'astrologie. Leurs observations se rapportent surtout aux mouvements des constellations, ainsi qu'à la marche du soleil et aux phases de la lune. On avait remarqué que le soleil, la lune et les planètes alors connues ne s'écartaient jamais, dans leurs mouvements, d'un espace circonscrit ; cette observation donna l'idée de cette zone idéale qu'on a nommée zodiaque, et de sa division en 12 signes. Les Égyptiens avaient aussi des connaissances astronomiques, ainsi que le prouvent l'orientation de leurs pyramides et leurs zodiaques. Les Chinois se vantent de posséder dans leurs annales les observations astronomiques les plus anciennes. Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'astronomie ne commence, en Occident, qu'à Thalès et à Pythagore. D'après la tradition, le premier, 600 ans av. J.-C., enseigna la sphéricité de la terre, l'obliquité de l'écliptique, et expliqua les causes des éclipses. Les disciples de Thalès introduisirent l'usage du gnomon et des cartes géographiques. Vers la même époque, Pythagore devinait la rotation de la terre sur son axe, et sa révolution annuelle autour du soleil, qu'il plaçait au centre du monde. Environ un siècle après Pythagore, on voit fleurir parmi les Grecs, Méton et Euctémon, et plus tard Callippe, auxquels on doit des observations précieuses. Cette première période finit à Pythéas, de Marseille, qui observa la longueur méridienne du gnomon au solstice d'été.

A dater de la fondation de l'école d'Alexandrie, l'astronomie prit une forme plus rigoureuse : les observations se firent alors à l'aide d'instruments ingénieux, propres à mesurer les angles et les calculs s'exécutèrent à l'aide des méthodes trigonométriques. Aristarque, de Samos (281 av. J.-C.), Hipparque (160 av. J.-C.), et Ptolémée (140 après J.-C.), sont les trois

astronomes les plus illustres de cette école. Aristarque renouvela, quoique sans succès, les idées de Pythagore. Hipparque inventa l'astrolabe, détermina la durée de l'année tropique, forma les premières tables du soleil, fixa la durée des révolutions de la lune relativement aux étoiles et à la terre, et découvrit la précession des équinoxes; à la suite d'Hipparque, on doit citer Geminus, qui a laissé un *traité d'Astronomie*, et quelques observateurs, tels qu'Agrippa, Ménélaüs, Théon, Posidonius qui reconnut les lois du phénomène du flux et du reflux; Sosigène, que César fit venir d'Alexandrie à Rome pour reformer le calendrier. Enfin, Ptolémée coordonna, dans l'*Almageste*, tous les travaux de ses prédécesseurs, y ajouta des découvertes nouvelles, et en forma un système qu'adoptèrent toutes les nations; il admettait que la terre se trouvait placée au centre du monde, et que les astres se mouvaient autour d'elle dans des cercles excentriques. Les successeurs de Ptolémée se bornèrent à commenter ses ouvrages. — A partir du VIIIe siècle, on voit l'astronomie en faveur chez les Arabes. Les astronomes de Bagdad, protégés par les califes abbassides, dressèrent de nouvelles tables du soleil et de la lune plus exactes que celles de Ptolémée; ils déterminèrent la durée de l'année tropique, le mouvement de l'apogée du soleil, l'excentricité de l'orbite de cet astre, la diminution progressive de l'obliquité de l'écliptique, l'inégalité lunaire dit *variation*, etc.; enfin ils mesurèrent, dans une plaine de la Mésopotamie, un degré du méridien, dans le but d'obtenir une évaluation de la grandeur de la terre. — Vers la fin du XIIIe siècle, les études astronomiques commencèrent à refleurir en Europe; le mouvement continua durant le XIVe et le XVe siècle : Jean Muller (Regiomontanus) et Bernard Walther, sans faire aucune découverte importante, préparèrent la révolution scientifique qui s'accomplit au XVIe siècle.

Copernic fut l'auteur de cette révolution : il démontra les erreurs du système de Ptolémée; rendit compte de la révolution diurne apparente du ciel par le mouvement de rotation de la terre, et expliqua la précession des équinoxes par un mouvement conique de l'axe du globe; il reconnut que les mouvements directs et rétrogrades des planètes ne sont que des apparences produites par la combinaison du mouvement de la terre autour du soleil avec le mouvement des planètes. — Malgré leur évidence, les idées de Copernic eurent longtemps à lutter contre les préjugés de la routine : Galilée, qui défendait ce système, fut traduit devant l'Inquisition pour avoir voulu l'appuyer par des interprétations hasardées de la Bible, et se vit contraint de le renier. Tycho-Brahé imagina un système mixte, plaçant la terre au centre du monde et faisant tourner le soleil autour de la terre et les planètes autour du soleil. Cependant, les découvertes de Képler, celles de Galilée lui-même et de Huyghens, mirent, dès la fin du XVIIe siècle, les opinions de Copernic à l'abri de toute discussion. Enfin, Newton, complétant toutes ces découvertes, déduisit des lois de Képler le principe de la gravitation universelle, qui explique tous les mouvements célestes (1687). Depuis, l'histoire de l'astronomie ne présente guère que le développement de ses théories.

Indépendamment des noms illustres que nous venons de citer, l'astronomie moderne s'honore de ceux de J. Cassini, Italien, qui vint à Paris sous Louis XIV, et enrichit la science d'un nombre considérable de découvertes; de Picard, Lacaille, Laplace, Lalande, Delambre, Méchain, Francœur, Arago, parmi les Français; de Hévélius, Rœmer, Mayer, Bessel parmi les Allemands; de Flamsteed, Halley, Bradley, Herschell parmi les Anglais, etc. Enfin, MM. Leverrier, Mathieu, Faye, Chacornac, Encke, Graham, Hind, Vico, Gasparis, O. Struve, etc., sont au premier rang des célébrités contemporaines.

Consulter : les *Traités* de Lalande (1792); de Laplace (*Mécanique céleste*, 1799-1825); de Delambre (1814); de Biot (*Traité d'Astronomie physique*, 1805 et 1841); d'Herschell (trad. par M. Cournot, 1836); de Francœur *Astronomie pratique*); d'Arago (*Astronomie populaire*, posthume, 1855), de Humboldt (*Cosmos*), et les ouvrages élémentaires de MM. Delaunay, Faye, Briot, Quételet, etc.; les *Dictionnaires d'Astronomie* de J. Coulier (1824), et d'A. Guynemer (1852); — pour l'histoire de l'Astronomie : Montucla, *Histoire des Mathématiques* (1799); Bailly, *Hist. de l'Astronomie ancienne et moderne* (1775, 1787, 1805); Delambre, *Hist. de l'Astronomie* (1817-1821); Biot, art. *Descartes* et *Newton* (*Biographie universelle*); Mathieu, *Hist. de l'Astronomie au* XVIIIe *siècle* (1827); Chasles, *Recherches sur l'Astronomie indienne* (1846); Sédillot, *Tables astronomiques d'Ouloug-beg* (1846-1853) et *Histoire des Arabes* (1854), etc. — L'Astronomie a été chantée, chez les anciens, par Aratus et Manilius, chez les modernes, par Daru.

Signes astronomiques : Signes du zodiaque : ♈, le Bélier; ♉, le Taureau; ♊, les Gémeaux; ♋, le Cancer; ♌, le Lion; ♍, la Vierge; ♎, la Balance; ♏, le Scorpion; ♐, le Sagittaire; ♑, le Capricorne; ♒, le Verseau; ♓, les Poissons. – Planètes : ☉ figure le Soleil; ☿, Mercure; ♀, Vénus; ♁, la Terre; ☾, la Lune; ♂, Mars; ⚶, Vesta; ⚵, Junon; ⚳, Cérès; ⚴, Pallas; ♃, Jupiter; ♄, Saturne; ♅, Herschell ou Uranus; ♆, Neptune; pour désigner les planètes télescopiques, on écrit leur numéro d'ordre environné d'un cercle, p. ex. (60). — ☊ signifie nœud ascendant; ☋, nœud descendant.

Pour les étoiles fixes, Brayer a imaginé de désigner chacune des étoiles d'une même constellation par des lettres grecques, en attribuant les premières lettres aux étoiles les plus brillantes. Les lettres latines et les chiffres ordinaires sont employés à la suite quand le nombre des astres est trop grand.

ASTROSCOPE (du gr. ἄστρον et σκοπέω, considérer), instrument d'Astronomie composé de deux cônes, sur les faces desquels les étoiles et les constellations sont décrites, et qui donne le moyen de les retrouver aisément dans le ciel. Il a été inventé en 1698 par Scuckhard, de Tubingue.

ASTUR, nom latin scientifique de l'AUTOUR.

ASYLE. *Voy.* ASILE.

ASYMPTOTES (du gr. ἀσύμπτωτος, qui ne coïncide pas), se dit, en Géométrie, de deux droites inclinées qui s'approchent indéfiniment des deux branches d'une courbe, de l'hyperbole p. ex., sans pouvoir jamais les rencontrer (*Voy.* HYPERBOLE). — On étend quelquefois le nom d'*asymptotes* à des branches de courbes qui ne peuvent également se rencontrer, quoiqu'elles s'approchent l'une de l'autre indéfiniment.

ATAKAMITE. *Voy.* CUIVRE CHLORURÉ.

ATARAXIE (du gr. ἀταραξία), imperturbabilité de l'âme. *Voy.* APATHIE.

ATAVISME (du lat. *atavus*), propriété qu'ont les êtres vivants de transmettre leurs caractères anatomiques et physiologiques à leurs descendants, en laissant des intervalles d'une ou de plusieurs générations pendant lesquelles ces caractères peuvent manquer; telles sont, p. ex., les ressemblances des aïeux retrouvées chez les petits-enfants; c'est une forme médiate de l'hérédité. — C'est par un effet d'atavisme que les plantes hybrides ont une tendance à revenir à leurs types primitifs.

ATAXIE (du gr. ἀταξία, désordre), ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche des maladies auxquelles ils sont liés. Ils indiquent toujours un trouble des fonctions cérébrales et ont pour caractères l'affaiblissement, la perversion des sens, un état convulsif ou au contraire une immobilité absolue de la face, des soubresauts, de l'aphonie, etc. — On nommait autrefois, d'après Pinel, *fièvres ataxiques* une classe de fièvres dont le cours présente ces phénomènes. Auj. on admet qu'il y a seulement une forme ataxique que peuvent revêtir différentes fièvres, la fièvre typhoïde en particulier.

Ataxie locomotrice progressive, maladie étudiée et décrite récemment par le Dr Duchenne de Boulogne. La lésion principale qui constitue cette maladie est

une atrophie des racines nerveuses qui émanent de la moelle épinière. Les symptômes sont : un défaut considérable de coordination des mouvements, surtout lorsque ceux-ci exigent la synergie d'un grand nombre de muscles, dans la marche particulièrement ; une perte de la sensibilité musculaire, de l'anesthésie cutanée, des douleurs fulgurantes et passagères dans les membres, du strabisme et de l'amblyopie; enfin une disparition des appétits vénériens. C'est une affection grave mais de longue durée, et qui peut offrir, par intervalles, rémission de quelques symptômes. On a obtenu de l'amélioration par l'hydrothérapie, les bains sulfureux, le nitrate d'argent, l'électricité. Le repos est absolument nécessaire.

ATÈLE (du gr. ἀτελής, imparfait), *Ateles*, genre de Singes, de la tribu des Cébins ou Sapajous, caractérisés par leurs mains antérieures dépourvues de pouces ou n'ayant qu'un pouce rudimentaire, et par leur queue fortement prenante, calleuse inférieurement, à son extrémité. Les Atèles sont des animaux doux, craintifs, lents dans leurs mouvements et très-frileux ; leur voix est un sifflement faible et flûté. Ils vivent en troupes dans les forêts de l'Amérique du Sud. Les plus connus sont l'*A. noir* ou *Cayou* et le *Coaïta*, de la Guyane ; l'*A. métis* de la Colombie, l'*A. pentadactyle* ou *Chamek* et le *Mikiri* du Pérou et de la Guyane.

ATELIER (jadis *attelier*; d'*attelle*, lame de bois, copeau). Ce mot qui, dans l'origine, se disait spécialement de l'endroit où travaille le *menuisier*, désigne auj. tout lieu où des ouvriers sont réunis pour y travailler en commun. On appelle spécialement *chantiers* les ateliers où travaillent les tailleurs de pierres, les charpentiers, les scieurs de long, les constructeurs de vaisseaux (*Voy.* OUVRIER, APPRENTI, MANUFACTURE, TRAVAIL, etc.). — On a appelé *Ateliers de charité* des ateliers formés temporairement dans les hivers rigoureux, dans les temps de disettes ou de stagnation de commerce, pour donner du travail à ceux qui en manquent. L'ouverture en France de ces ateliers d'urgence remonte assez loin : un édit de 1545 prescrit d'employer les mendiants valides aux travaux publics ; des ordonn. du 13 avril 1685, du 10 février 1699, du 6 août 1709, règlent la police de ces ateliers. Louis XVI étendit ce mode d'assistance à tout le royaume (1786 et 1788). En 1790, on ouvrit dans Paris et dans les environs de vastes *ateliers publics* ; ces établissements furent réglementés par la loi du 24 vend. an XII. On recourut à ces ateliers dans les disettes de 1810 et de 1817, après la révolution de 1830, lors de la crise industrielle qui affligea Lyon en 1837, enfin en 1848, où ils prirent le nom d'*Ateliers nationaux* ; la mauvaise organisation de ces derniers ateliers, le nombre immense d'hommes qui y accoururent, et l'insubordination qui s'y introduisit, en firent bientôt un danger imminent ; leur dissolution ordonnée par l'Assemblée nationale devint le prétexte de l'insurrection qui ensanglanta Paris pendant les journées des 24-27 juin 1848.

ATELLANES ou JEUX OSQUES, espèces de farces ou comédies satiriques originaires d'Atella, ville des Osques en Campanie, et qui furent longtemps en vogue chez les Romains. *Maccus*, *Bucco*, *Sannio* en étaient les types principaux. Voir *Poetarum latinorum scenicorum fragmenta* (Leipzig, 1834) et Meyer, *Etudes sur le théâtre latin* (1847). *Voy.* aussi ACTEUR et, dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, le mot ATELLA.

ATERMOIEMENT, se dit, en Droit, du *terme* ou délai de grâce accordé par le créancier au débiteur qui est dans l'impossibilité de payer à l'échéance. Cet acte dépend de la seule volonté du créancier. Il diffère du *concordat* en ce qu'il n'oblige que les créanciers qui l'ont signé.

ATEUCHUS (du gr. ἀτευχής, sans armes), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes. Ils sont d'assez grande taille, semblables aux scarabées, mais dépourvus de cornes (d'où leur nom), à corps ovale ou arrondi, à corselet large et bombé : ils vivent dans les excréments. L'*A. sacré*, qui est noir, habite le nord de l'Afrique ; on le voit figuré sur les monuments égyptiens ; l'*A. d'Égypte*, qui habite le Sennaar, est d'un beau vert cuivreux ou doré.

ATHAMANTE (nom mythologiq.), *Athamanta*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, dont l'espèce la plus importante est l'*A. de Crète*, commune dans les pâturages des Alpes, et à laquelle on attribuait jadis des vertus lithontriptiques et carminatives.

ATHÉISME (du gr. ἄθεος, athée), opinion de ceux qui nient l'existence de Dieu : elle est la conséquence inévitable de toute doctrine qui ne reconnaît rien de réel et de positif au delà de la matière et des phénomènes sensibles, qui regarde par conséquent comme une hypothèse l'existence et l'intervention d'une cause intelligente et supérieure au monde, qui prétend tout expliquer par les lois d'une aveugle nécessité ou par les combinaisons du hasard. C'est ainsi que chez les anciens, Leucippe, Démocrite, Épicure, Évhémère, Diagoras de Mélos, Straton de Lampsaque, Lucrèce, et chez les modernes, d'Holbach, Naigeon, Lalande, Sylvain Maréchal, enfin de nos jours Proudhon, etc., furent conduits à cette désolante doctrine par leurs systèmes de matérialisme et de fatalisme. — On confond quelquefois, et bien à tort, avec les athées les *panthéistes*, tels que Xénophane chez les anciens, Jordano Bruno, Spinosa, Schelling chez les modernes, qui, loin de nier Dieu, absorbent tout en lui. — L'ouvrage où l'athéisme est exposé avec le plus d'audace est le *Système de la Nature*, par d'Holbach sous le nom de Mirabaud. Sylvain Maréchal a publié un *Dictionnaire des Athées*, où il prodigue de la manière la plus ridicule cette dénomination, l'appliquant même aux hommes les plus religieux. — L'athéisme est réfuté dans tous les *Traités de l'existence de Dieu* ; il a été en outre combattu *ex professo* par le P. Lami, Buddée, Abicht, Muller, Heidenrich, etc. — On doit à Leclerc l'*Histoire des systèmes des anciens athées*, et à Reimmann, *Historia Atheismi et Atheorum falso et merito suspectorum* (1725). *Voy.* DIEU et THÉOLOGIE.

ATHÉNÉE (du gr. ἀθηναῖον, temple de Minerve), nom donné chez les anciens à divers édifices d'Athènes, d'Alexandrie, de Rome et de Constantinople, consacrés aux sciences et aux arts. L'un des plus célèbres est celui qui fut élevé à Rome en 125, sous Adrien : les auteurs y lisaient publiquement leurs ouvrages ; il servait aussi de collége. Caligula en avait fait bâtir un à Lyon, l'an 37, et y avait institué des prix d'éloquence grecque et latine : les vaincus étaient obligés, dit-on, d'effacer leurs compositions avec une éponge, ou même avec la langue ; sinon, ils étaient fouettés ou jetés dans le fleuve.

Dans les temps modernes, on a étendu le nom d'*Athénée* à tout lieu où s'assemblent des savants et des gens de lettres pour faire des cours de sciences et de littérature. On connaît surtout : l'*A. de Paris*, fondé en 1785 rue de Valois, et connu d'abord sous les noms de *Musée*, puis de *Lycée* : Laharpe, Marmontel, Ginguené, Lemercier, Fourcroy, Cuvier y professèrent ; — l'*A. des Arts*, fondé aussi à Paris, en 1792, sous la dénomination de *Lycée des Arts*, et qui comptait parmi ses fondateurs Lavoisier, Lalande, Condorcet, Valmont de Bomare, Parmentier, Berthollet, Darcet, Sedaine, Lesueur, Dalayrac. — Le nom d'*Athénée* a été depuis appliqué à une foule de sociétés savantes, littéraires ou artistiques à Paris et en province, ainsi qu'à divers établissements d'instruction publique.

ATHÉRICÈRES (du gr. ἀθήρ, pointe, et κέρας, corne), 5e famille de l'ordre des Diptères, dans la classification de Latreille, formait 4 tribus (*Syrphides*, *Œstrides*, *Conopsaires*, *Muscides*), subdivisées elles-mêmes en un très-grand nombre de genres.

ATHÉRINE (du gr. ἀθερίνη), *Atherina*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamo-

dermes, voisin des Muges et des Goujons, dont les espèces assez nombreuses se trouvent en abondance sur nos côtes, dans la Méditerranée et dans l'Océan, où on leur donne les noms vulgaires de *Prêtre*, d'*Abusseau* (*petit abbé*), à cause de la bandelette argentée qui s'étend le long de leurs flancs, de *Roseré*, *de Joël*, de *Sauciet*, de *Cabassou*, de *Nonnat*, de *Faux éperlan*, etc. Leur chair est assez estimée. — On les comprend quelquefois parmi les espèces que l'on confond sous le nom d'*Aphie*. *Voy.* ce mot.

ATHERMANE (du gr. ἀ priv., et θέρμη, chaleur), se dit, en Physique, des substances qui arrêtent la chaleur rayonnante, comme les corps opaques arrêtent la lumière, par opposition aux substances *diathermanes*. *Voy.* Diathermane.

ATHÉROME (du gr. ἀθέρωμα, bouillie), espèce de loupe enkystée, située au cuir chevelu et contenant ou du pus, ou une matière épaisse et graisseuse. *Voy.* Loupe.

ATHLÈTE (du gr. ἀθλητής), celui qui se livrait à des exercices gymnastiques et qui combattait dans les jeux publics de la Grèce. Ce nom ne s'appliquait d'abord qu'à ceux qui s'exerçaient à la lutte ou au pugilat, on l'étendit ensuite à ceux qui disputaient le prix de la course, du saut et du disque. Pour être admis à paraître comme athlète, il fallait : 1° être Grec et homme libre ; 2° être de mœurs pures et irréprochables ; 3° jurer d'observer les lois du régime athlétique, régime qui consistait dans l'usage exclusif de certains aliments et l'abstinence de plaisirs énervants. — Dans la lutte et le pugilat les couples se tiraient au sort. Le vainqueur recevait une couronne ; celui qui avait été couronné trois fois aux jeux sacrés était exempt de charges et d'impôts. Les athlètes qui réunissaient les cinq talents de la lutte, du pugilat, de la course, du saut et du disque, avaient le nom de *pentathles* chez les Grecs, et de *quinquertiones* chez les Romains.

ATHYRIUM, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, formé aux dépens du genre *Aspidium*, a pour espèce principale la *Fougère femelle* (*A. filix fœmina*). *Voy.* Aspidie.

ATLANTE (nom myth.). *Atlanta*, genre de Mollusques gastéropodes (hétéropodes), voisin des Carinaires et des Firoles, remarquables par la transparence de leur test et par la rapidité avec laquelle ils peuvent nager. Ils habitent pour la plupart les profondeurs du Grand Océan.

ATLANTES (pluriel grec d'*Atlas*), figures ou demi-figures d'hommes employées en guise de colonnes ou de pilastres pour soutenir un ouvrage d'architecture, tel qu'un balcon ou autres semblables : on les appelle aussi *télamones* (du gr. τλάω, supporter). *Voy.* Caryatides.

ATLANTIQUE (format). *Voy.* Format.

ATLAS (du nom du personnage mythologique qui soutenait le monde), collection de cartes géographiques. Gérard Mercator, en 1595, fut le premier qui employa ce mot dans ce sens ; depuis, il a été étendu à toute collection de planches de quelque nature qu'elles fussent. Parmi les *A. géographiques* les plus estimés en France, après les travaux exécutés au nom de l'État par le corps d'état-major, on cite ceux de Brué revu par Picquet, de Lapie, d'Andriveau Goujon, etc. (*Voy.* Cartes). — Parmi les collections de tableaux historiques, on connaît surtout l'*A. historique et généalogique* de Lesage (Las Cases) et l'*A. historique des États européens*, de Kruse, trad. par Ansart et Lebas.

En Anatomie, on donne le nom d'*Atlas* à la première vertèbre du cou, parce qu'elle supporte la tête comme Atlas supportait le globe céleste : elle s'articule en haut avec le condyle de l'occipital, en bas avec l'axis. — On a formé de ce mot celui d'*Atloïde* pour désigner tous les organes qui se rattachent à cette vertèbre.

En Entomologie, on nomme *Atlas* une belle espèce d'insectes Lépidoptères nocturnes, section des Bombycites (tribu des Attacides), dite vulgairement *Phalène à miroirs*, parce qu'elle a sur le milieu de chaque aile une grande tache triangulaire encadrée de noir sur un fond d'un rouge fauve. Elle se trouve dans le midi de la Chine et aux Moluques.

ATMIDOMÈTRE ou Atmomètre (du gr. ἀτμίς ou ἀτμός, vapeur, et μέτρον, mesure), instrument qui sert à calculer la quantité de liquide passé, dans un temps connu, à l'état de vapeur. On peut se servir à cet effet de toute espèce de vase divisé en parties d'égales capacités. Au bout de quelque temps, on verra le liquide baisser dans le vase, et la différence du niveau antérieur et du niveau actuel fera connaître la quantité de liquide vaporisé. — On emploie cet instrument pour comparer l'état d'humidité de divers lieux. Le vase contenant de l'eau, l'évaporation est d'autant plus rapide que l'atmosphère est moins humide.

ATMOLYSE (du gr. ἀτμός, vapeur, et λύσις, séparation), méthode d'analyse d'un mélange de gaz fondée sur l'endosmose. *Voy.* Endosmose.

ATMOSPHÈRE (du gr. ἀτμός, et σφαῖρα, sphère), couche de gaz ou de fluide élastique qui entoure la plupart des corps célestes ; se dit en particulier de la masse d'air qui enveloppe notre globe. Les observations faites à l'équateur sur la durée du crépuscule ont permis de reconnaître que la hauteur de l'atmosphère terrestre est d'env. 60 kilomètres (*Voy.* Air). — Les observations astronomiques s'accordent à faire admettre, autour des planètes, des atmosphères semblables à l'atmosphère terrestre. De la durée de l'occultation des étoiles par la lune, durée que l'existence d'une atmosphère aurait pour effet de raccourcir, on a conclu que la lune n'a pas d'atmosphère ou du moins que l'atmosphère n'y dépasse pas le sommet des montagnes. *Voy.* Lune.

En Physique, le nom d'*Atmosphère* a été étendu à toute couche de fluide qui entoure un corps isolé, composé d'une matière plus dense ou d'une autre nature. On dit, par exemple, *A. d'électricité*.

Le mot *Atmosphère* s'emploie aussi comme unité de force, pour évaluer de très-grandes pressions ; cette unité est la pression moyenne de l'atmosphère au niveau des mers ; elle correspond à une hauteur barométrique de $0^m,76$ ou à 1033 kilogr. sur un mètre carré de surface ; c'est un peu plus de 1 kilogr. sur un centimètre carré. Les parois d'un vase qui contient de la vapeur ou du gaz à la tension de deux atmosphères, ne supportent en réalité qu'un excès de tension d'une atmosphère, puisque ce vase est pressé extérieurement par l'air ambiant. Les Anglais ne comptent que l'excès de pression. *Voy.* Pression.

ATOME (du gr. ἄτομος, insécable), particule de la matière qui résiste à toute division. — L'insuffisance de nos moyens de division mécanique nous empêche d'atteindre les véritables atomes ; nous ne pouvons séparer de la matière que des groupes d'atomes, ou, comme on dit, des *molécules*. C'est à ces parties, que l'on suppose être mécaniquement et physiquement indivisibles, que les physiciens sont convenus de donner le nom d'*atomes physiques*. Mais on comprend que les phénomènes chimiques qui se passent dans l'intimité même du corps puissent arriver à un état de division extrême de sa substance. C'est à cette quantité limite minimum de poids que les réactions chimiques peuvent mettre en activité, ou plus exactement aux rapports entre ces quantités, que les chimistes ont donné le nom de *poids atomiques*. Aussi peut-on définir l'*atome chimique*, la plus petite quantité d'un corps simple qui puisse, dans l'ensemble de ses réactions, passer d'une combinaison à une autre. On est convenu de nommer *molécule*, en Chimie, la plus petite quantité que l'esprit conçoive comme pouvant exister à l'état libre. Dans la molécule d'un corps réputé simple, les atomes sont homogènes ou de même qualité ; dans les molécules d'un corps composé, les atomes sont hétérogènes ou de qualités différentes. Lorsqu'une combinaison chimique s'effectue, les molécules échangent un certain nombre de

leurs atomes, lesquels se juxtaposent alors dans un ordre déterminé; quand, p. ex., le carbone et l'oxygène se combinent, la molécule de carbone échange un certain nombre d'atomes de carbone contre un certain nombre d'atomes d'oxygène, et réciproquement. — Cette hypothèse des atomes rend parfaitement compte des proportions chimiques. On conçoit que, si la molécule de chaque corps simple se compose d'atomes ayant un poids déterminé, ce même poids doit se retrouver *n* fois dans toutes les combinaisons, *n* étant un nombre entier. L'analyse démontre que l'oxyde de carbone contient, sur 28 parties, 16 d'oxygène et 12 de carbone; or, si l'on suppose que la molécule d'oxygène se compose d'atomes, pesant chacun 16 unités, et la molécule de carbone, d'atomes pesant chacun 12 unités, la molécule d'oxyde de carbone se composera de 1 atome d'oxygène et de 1 atome de carbone. L'analyse prouve de même que, dans l'acide carbonique, 32 parties (2 fois 16) d'oxygène sont unies à 12 parties de carbone; dans la théorie atomique, la molécule de l'acide carbonique se compose donc de 2 atomes d'oxygène et de 1 atome de carbone. Dans les exemples ci-dessus, *atome* devient synonyme de *nombre proportionnel;* aussi se sert-on fréquemment en chimie du mot *poids atomique* au lieu de nombre proportionnel ou d'équivalent. *Voy.* ÉQUIVALENTS.

L'hypothèse des atomes se rencontre déjà dans les écrits des philosophes grecs (*Voy.* ATOMISME); mais elle resta longtemps reléguée dans l'oubli. Gassendi la remit en lumière au XVII[e] siècle; elle devait toutefois rester longtemps encore à l'état de spéculation philosophique. Dalton (*New system of chemical philosophy*, 1810) fut le premier qui conforma l'hypothèse des atomes aux lois des proportions chimiques, et en fit ainsi un auxiliaire utile dans la démonstration des vérités de la chimie. Les idées de Dalton, adoptées par Humphry Davy et Berzélius, sont auj. admises par la plupart des chimistes; elles forment ce qu'on nomme la *théorie atomistique.* On doit à Ampère et à M. Gaudin des spéculations ingénieuses sur ce sujet.

ATOMICITÉ. On nomme ainsi, en Chimie, la propriété qu'ont les atomes de pouvoir s'unir à 1, 2, 3.... atomes d'un corps, pris pour unité et qui est en général le chlore ou l'hydrogène. Ainsi H s'unissant à Cl pour donner HCl, on dit que ces corps sont *monoatomiques;* O s'unissant à H^2 pour donner de l'eau, l'oxygène O est dit *diatomique*; Bo s'unissant à Cl pour donner $BoCl^3$, on dit que Bo est *triatomique*; C s'unissant à H^4 pour donner CH^4 (le gaz des marais) et à Cl^4 pour donner CCl^4 (le perchlorure de carbone), C est dit *tétratomique*; Ph s'unissant à Cl^5 pour donner $PhCl^5$ (le perchlorure de phosphore), on dit que le phosphore est *pentatomique.* — La théorie de l'atomicité est basée sur les proportions multiples de Dalton: elle est en principe dans la classification des métalloïdes de M. Dumas, et elle a été développée dans ces derniers temps spécialement par les travaux de Gerhardt, de M. Wurtz, et surtout de M. Kékulé.

ATOMIQUES (POIDS). Les poids atomiques généralement adoptés aujourd'hui et employés dans ce dictionnaire sont les suivants :

Nom des éléments.	Symboles chimiques.	Poids atomiques.
Aluminium	Al	27,5
Antimoine	Sb	122
Argent	Ag	108
Arsenic	As ou Ar	75
Azote	Az	14
Baryum	Ba	137
Bismuth	Bi	210
Bore	Bo	11
Brôme	Br	80
Cadmium	Cd	112
Calcium	Ca	40
Carbone	C	12
Cérium	Ce	92
Césium	Cs	133,04
Chlore	Cl	35,5
Chrôme	Cr	53,5
Cobalt	Co ou Cb	59
Cuivre	Cu	63
Didymium	Di	96
Erbium	Erb	»
Etain	Sn	118
Fer	Fe	56
Fluor	Fl	19
Glucinium	Gl	14
Hydrogène	H	1
Iode	I ou Io	127
Indium	In	»
Iridium	Ir	197
Lanthane	La	92,8
Lithium	Li	7
Magnésium	Mg	24
Manganèse	Mn	55
Mercure	Hg	200
Molybdène	Mo	96
Nickel	Ni	59
Niobium	Nb	94
Or	Au	196,5
Osmium	Os	197
Oxygène	O	16
Palladium	Pd	106,5
Pélopium	Pe	»
Phosphore	P ou Ph	31
Platine	Pt	197
Plomb	Pb	207
Potassium	K	39
Rhodium	Rh	104
Rubidium	Rb	85,36
Ruthénium	Ru	104
Sélénium	Se	79,5
Silicium	Si	28
Sodium	Na	23
Soufre	S	32
Strontium	Sr	87,5
Tantale	Ta	230
Tellure	Te	129
Thallium	Tha	204
Therbium	The	»
Thorium	Th	231,5
Titane	Ti	50
Tungstène	W ou Tu	184
Uranium	U	120
Vanadium	V	68,5
Yttrium	Yt	64,30
Zinc	Zn	65,02
Zirconium	Zr	89,6

N. B. Les lettres barrées, telles que Al, Fe, etc., que l'on trouve dans les formules minéralogiques, correspondent aux valeurs ci-dessus; dans les ouvrages de chimie modernes on a renoncé à les barrer.

ATOMISME, système de philosophie qui explique la constitution du monde par l'hypothèse des *atomes.* Moschus de Sidon, qui vivait avant la guerre de Troie, fut, au dire de Posidonius, le 1[er] auteur de ce système; on le trouve également dans l'Inde, où il fut professé par Kanada, qui reconnaît néanmoins l'existence d'une âme immatérielle dans l'homme et d'une intelligence infinie dans le monde; mais il est surtout connu par la forme que lui donnèrent les Grecs. Leucippe et Démocrite expliquaient tout par les propriétés des *atomes*, éléments solides et indivisibles, éternels et indestructibles, se mouvant dans le vide et formant, par des combinaisons fortuites, tous les objets que contient l'univers; dans cette hypothèse, l'âme n'est qu'un agrégat d'atomes plus déliés et plus mobiles. Épicure modifia légèrement ce système en donnant aux atomes une forme courbe ou crochue et un mouvement oblique (*clinamen*), afin qu'ils pussent s'attacher les uns aux autres. Le poëte latin Lucrèce prêta à cette doctrine le secours de sa riche imagination. Le philosophe Gassendi ressuscita ce système au XVII[e] siècle, mais en cherchant à le con-

cilier avec la foi; Fénelon le réfuta dans son *Traité de l'existence de Dieu.* Auj. la doctrine des atomes, réduite à une simple conception de la matière, constitue, sous le nom de *théorie atomistique*, une hypothèse de la physique et de la chimie. *Voy.* MATIÈRE et ATOME.

ATONIE (du gr. ἀτονία), faiblesse générale de tous les organes, et particulièrement des organes contractiles. Il ne faut pas confondre l'*atonie* qui n'exprime qu'un relâchement des tissus, avec l'*asthénie* qui indique l'affaiblissement de leurs fonctions. On combat l'*atonie* par les *toniques. Voy.* ce mot.

ATOUR (d'*atourner* p. adorner, parer). *Voy.* DAME.

ATRABILE. Ce mot, qui est la traduction latine du gr. μελαγχολία, désignait, dans la Médecine ancienne, une humeur de couleur noire, formée, selon elle, d'une partie limoneuse du sang ou de la bile, sécrétée par le pancréas, et qui était supposée engendrer la mélancolie et les manies. — On nommait *atrabilaires* les hypocondriaques, chez lesquels on croyait que l'atrabile prédominait; par suite, on a étendu ce nom à tout homme d'un caractère chagrin et intraitable.

ATRAGÈNE, *Atragenus*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Clématidées, renferme des plantes qui ressemblent beaucoup aux clématites. On cultive surtout l'*A. des Alpes* et l'*A. de Sibérie.*

ATRE. *Voy.* CHEMINÉE et ENCHEVÊTRURE.

ATRÉSIE (du gr. ἀ priv. et τρῆσις, trou). *Voy.* IMPERFORATION.

ATRIPLICÉES, ATRIPLICINÉES (du g.-type *atriplex*, arroche), famille de plantes plus connue auj. sous le nom de *Chénopodées. Voy.* ce mot.

ATRIUM. *Voy* COUR et PARVIS.

ATROPA (d'*Atropos*, une des Parques), plante. *Voy.* BELLADONE.

ATROPHIE (du gr. ἀτροφία, manque de nourriture), mot dont l'étymologie ne donne pas le sens rigoureux; car on s'en sert pour désigner le travail de désassimilation par lequel les éléments constitutifs d'un organe ou d'un tissu perdent au lieu de gagner et sont réduits considérablement dans leur volume. Quand cet état porte sur les tissus cellulaires et musculaires de tout le corps, il porte le nom d'*amaigrissement*, de *marasme*; tout organe condamné à un repos prolongé finit par s'atrophier; une artère qui ne donne plus passage au sang est bientôt réduite à un cordon fibreux, l'intestin par lequel ne passent plus les matières excrémentitielles diminue notablement de calibre, un membre condamné à l'inaction, soit par le fait d'une fracture ou par toute autre cause, perd ses reliefs musculaires, etc. — On appelle *A. musculaire progressive* ou *A. graisseuse*, un état dans lequel, d'après Virchow et Robin, la fibre musculaire atrophiée est remplacée par une matière graisseuse: cette altération peut se rencontrer aussi dans les parenchymes viscéraux, les nerfs, les cartilages et les os. — On nomme improprement *A. mésentérique*, une maladie de l'enfance dans laquelle les ganglions lymphatiques du mésentère ne sont pas atrophiés, mais frappés de dégénérescence tuberculeuse. *Voy.* CARREAU.

ATROPINE, alcali végétal extrêmement vénéneux, qui est contenu dans toutes les parties de la Belladone (*Atropa*), et qui, d'après Planta, existerait aussi dans le *Datura stramonium*. Il se présente sous la forme d'aiguilles blanches et soyeuses, sans odeur, très-amères, peu solubles dans l'eau, très-solubles dans l'alcool. Un millième de grain de cet alcali introduit dans la pupille suffit pour la dilater d'une manière persistante. Trouvée par Brandes, l'atropine a été étudiée pour la 1re fois par MM. Geiger et Hesse. Sa composition se représente par $C^{17}H^{23}AzO^{3}$. *Voy.* BELLADONE.

ATROPOS. *Voy.* SPHINX.

ATTACES, ATTACIDES (du gr. ἀττάκης, sorte de sauterelle mentionnée dans la Bible), nom donné par Linné à la 1re division de son grand genre Phalène, lequel embrassait tous les Lépidoptères nocturnes.

ATTACHE (DROIT D'), se dit: 1° du droit que possède le propriétaire des deux rives d'un cours d'eau d'y établir une digue ou un barrage; 2° de la taxe que les communes sont autorisées à percevoir sur les moulins à eau, les bateaux de blanchisseuses, etc. Loi du 11 frim., an VII).

ATTACHEMENTS. Ce mot se dit, dans la Construction, des notes que les architectes ou les vérificateurs prennent sur les ouvrages de diverses espèces lorsqu'ils sont encore apparents, pour y avoir recours dans le règlement des mémoires.

ATTAGEN, nom donné chez les anciens à un Gallinacé qui parait être le *Ganga* ou le *Lagopède. Voy.* ces mots.

ATTAGÈNE, *Attagenus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, détaché des Dermestes, renferme une trentaine d'espèces, dont deux, l'*A. pellio* et l'*A. undatus*, se trouvent aux environs de Paris.

ATTALÉE, *Attalæa*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Cocoïnées, renferme des espèces appartenant à l'Amérique méridionale. L'*A. magnifique* et l'*A. à cordes* croissent au Brésil.

ATTAQUE, action par laquelle on se présente devant l'ennemi pour engager le combat. On distingue l'*A. des lignes*, l'*A. en rase campagne*, l'*A. de place.* L'attaque d'une place se fait par surprise, par blocus, par bombardement, enfin dans toutes les règles, ou siége. *Voy.* SIÉGE.

En Médecine, on nomme ainsi l'invasion subite d'une maladie périodique, telle que la goutte, le rhumatisme; ou d'une affection sujette à des retours plus ou moins fréquents, comme l'apoplexie. — On appelle *attaques de nerfs* des spasmes et divers phénomènes nerveux que l'on observe particulièrement chez les femmes et chez les individus très-irritables.

ATTE (du gr. ἅττω, sauter), *Atta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Hétérogynes, tribu des Formicaires. L'espèce la plus connue est l'*A. grosse-tête* ou *Fourmi de visite*, de l'Amérique centrale, dont les ouvrières sont presque aussi grandes qu'une guêpe, et les femelles plus fortes encore. Ces insectes se creusent en terre des fourmilières très-profondes, où ils entassent des feuilles d'arbres Ils dévorent, dit-on, les souris, les mulots et autres animaux de ce genre.

ATTE, *Attus*, genre d'Arachnides. *Voy.* SALTIQUE.

ATTÉLABE (du gr. ἀττέλαβος), *Attelabus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores, caractérisé par le prolongement antérieur de la tête en forme de bec ou de trompe; ce sont des animaux fort nuisibles par les ravages qu'ils commettent en rongeant les feuilles, les fleurs et les fruits. L'espèce type, l'*A. charançon* (*A. curculionides*), d'un noir luisant, se trouve sur le chêne et le bouleau: sa larve, semblable à celle du charançon, est blanche, formée de 12 anneaux sans pattes, munie de 2 mandibules cornées qui servent à l'animal pour percer la pulpe des fruits et pour marcher en se cramponnant. L'*A. Bacchus*, d'un rouge cuivreux, se trouve sur la vigne: sa larve, connue sous les noms de *Bêche* et de *Lisette*, en dévore souvent toutes les feuilles. On rattache quelquefois à ce genre l'*Apodère du noisetier*, les *Apions* et les *Rhynchites.*

ATTELLE (du lat. *hastella* ou *astula*, copeau), ou ÉCLISSE, lame de bois flexible, mais résistante, plus ou moins longue, que l'on applique, garnie de linge, le long d'un membre fracturé, pour le maintenir dans l'immobilité et prévenir le déplacement des fragments. On fait aussi des attelles en écorce d'arbre, en fer-blanc, en baleine, en cuivre etc. On emploie encore au même usage le carton mouillé qui se moule sur le membre, la *dextrine* et le *collodion. Voy.* ces mots.

ATTENTAT (d'*attenter*), entreprise criminelle contre les personnes ou contre les choses. Le Code pé-

nal distingue : 1° les *A. contre la sûreté de l'État*, ou *A. politiques*; 2° les *A. à la liberté individuelle et aux droits des citoyens*; 3° les *A. à la pudeur* et les *A. aux mœurs*, et traite successivement de chacun d'eux et des peines qui y sont attachées (1° art. 76-90, 2° art. 114 et suiv., 3° art. 330 et suiv.).

ATTENTION (du lat. *attentio*). En Psychologie, ce mot désigne la direction de l'esprit vers un objet, direction volontaire, exclusive, prolongée. Nos premières connaissances sont confuses, obscures, incomplètes; pour les rendre distinctes, claires et complètes, il est nécessaire de revenir volontairement sur les faits dont nous avions d'abord reçu l'impression passivement ; il faut concentrer notre intelligence sur un objet, sans nous occuper de ceux qui l'entourent ; il faut enfin retenir nos regards sur cet objet assez longtemps pour l'observer sous toutes ses faces ; c'est ce que fait l'attention : elle est la condition de la connaissance distincte et du souvenir ; sans elle les impressions sont comme non avenues. Appliquée aux phénomènes de conscience, l'attention est appelée *réflexion*. Elle n'est pas une faculté à part ; elle est la direction que la volonté donne à l'intelligence : accorder son attention aux objets de la vue, c'est *regarder*, et non plus simplement *voir* ; aux objets de l'ouïe, c'est *écouter*, et non plus *entendre*, etc. — Condillac ne voit dans l'attention qu'une transformation de la sensation : selon lui, c'est la sensation devenue dominante, exclusive. Laromiguière, Maine de Biran, et avec eux les meilleurs psychologistes, regardent, au contraire, l'attention comme essentiellement distincte de la sensation, la 1re étant *active*, et la 2e purement *passive*. Selon Laromiguière, l'attention est le principe de toutes les facultés de l'entendement; la comparaison n'est qu'une double attention, et le raisonnement une double comparaison ; cette théorie n'est pas admissible, parce qu'elle confond l'attention avec l'opération intellectuelle dont elle n'est que la condition. — *Voy.* ACTIVITÉ.

ATTÉNUANTES (CIRCONSTANCES). *Voy.* CIRCONSTANCES.

ATTERRAGE (de *à* et *terre*). C'est, en termes de Marine, l'arrivée en vue d'une terre, et la reconnaissance de cette terre, ord. faite sur les points les plus avancés et les plus remarquables des côtes.

ATTERRISSEMENT (de *à* et *terre*), se dit, le plus souvent, dans le même sens qu'*alluvion*. Ce mot désigne plus particulièrement les dépôts de sable, de limon et de cailloux roulés, formés par les fleuves vers leur embouchure, ou par la mer sur certaines plages ; de là on distingue les *A. marins* et les *A. fluviatiles*. *Voy.* ALLUVION et DUNES.

ATTICISME, mélange de pureté de langage, de délicatesse, de finesse, de goût, qui distinguait les Athéniens. Voir Cicéron (*Brutus*, 82-85) et J. Girard (*Étude sur l'atticisme dans Lysias*, 1855). — Dans la Grammaire grecque, on nomme ainsi le dialecte particulier aux Athéniens.

ATTIQUE, ornement d'architecture qui couronne un édifice ou la partie supérieure d'une façade, et a pour objet de dissimuler le toit. Il repose immédiatement sur l'entablement. Il est orné quelquefois de petites colonnes ou de sculptures ; souvent c'est un simple mur sans ornement. C'est aux Athéniens que les Romains et les modernes ont emprunté l'*attique* : de là son nom. *Voy.* ÉTAGE.

Dialecte attique. *Voy.* ATTICISME et DIALECTE.

ATTOLE, ATTOLON. *Voy.* ILE.

ATTORNEY, nom donné, en Angleterre, à l'officier public qui remplit les fonctions de procureur ou d'avoué. Le procureur royal prend le titre d'*attorney-general*. Quand l'attorney est attaché à l'une des diverses cours d'équité, il prend le titre plus relevé de *sollicitor*. La classe des *attorneys* est très-nombreuse ; on en compte au moins 3,000 à Londres, et 8,000 dans les provinces.

ATTRACTION (du lat. *attractio*), propriété dont toutes les parties de la matière paraissent être douées et en vertu de laquelle elles tendent les unes vers les autres. On la nomme *A. universelle*, ou *gravitation*, quand elle s'exerce à distance, et *A. moléculaire*, quand elle agit au contact. — L'*A. universelle* est la cause des mouvements des corps célestes. En partant des lois du mouvement des planètes observées par Képler, Newton a établi que les corps célestes s'attirent *proportionnellement à leurs masses, et en raison inverse du carré de leur distance*. Cavendish, par des expériences directes, a montré que deux corps quelconques à la surface de la terre s'attirent conformément aux mêmes lois. La pesanteur n'est qu'un cas particulier de l'attraction universelle. Des expériences de Coulomb, souvent répétées depuis, il résulte que les attractions et répulsions électriques ou magnétiques, obéissent à des lois analogues à celles de l'attraction universelle. — Les *A. moléculaires* prennent les noms de *cohésion*, d'*adhérence*, de *capillarité* ou d'*affinité* (*Voy.* ces mots), suivant les phénomènes auxquels elles donnent naissance. — Il y a des physiciens et des philosophes qui regardent l'attraction comme une force purement hypothétique. *Voy.* MATIÈRE.

ATTRAPE-MOUCHE ou GOBE-MOUCHE, nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes qui ont la propriété de retenir ou d'emprisonner les insectes qui se posent sur leurs fleurs ou leurs feuilles : telles sont le *Gouet gobe-mouche* et la *Dionæa muscipula* dont les feuilles se replient sur l'insecte qui vient à les toucher et le retiennent captif. L'*Apocyn du Canada*, le *Laurier-rose* et la *Scammonée de Montpellier*, saisissent par la trompe les mouches qui viennent puiser le suc de leurs corolles; un *Silène* et plusieurs *Lychnides* les retiennent par l'enduit visqueux de leurs tiges, etc.

ATTRIBUT (du lat. *attributum*). L'*A. métaphysique* est une qualité réelle, essentielle, inhérente à la substance même d'un être : ainsi la sensibilité, l'intelligence et l'activité sont les attributs de l'âme humaine. L'*A. logique* ou *prédicat*, au contraire, n'a d'autre caractère distinctif que d'exprimer ce qu'on affirme ou qu'on nie du sujet d'une proposition, que ce soit une qualité positive ou négative.

En Grammaire, l'*Attribut* est énoncé par un adjectif, par un participe, ou même par un substantif. Exemples : le mérite est *modeste* ; la vertu est *estimée* ; pauvreté n'est pas *vice*. Souvent l'attribut forme un seul mot avec le verbe : l'homme *pense*, pour : *est pensant*. — On distingue : *A. simple*, celui qui n'exprime qu'une manière d'être du sujet ; *A. composé*, celui qui exprime plusieurs manières d'être du sujet ; *A. incomplexe*, celui qui a par lui-même une signification complète, c.-à-d. qui n'a aucune espèce de complément ; *A. complexe*, celui qui n'offre une signification complète qu'à l'aide d'un ou de plusieurs compléments.

ATTRIBUTS, symboles consacrés à caractériser les divinités et les héros de la Fable ou à symboliser les êtres moraux : ainsi l'aigle et la foudre étaient les attributs de Jupiter ; le trident, celui de Neptune ; un glaive et une balance, ceux de la Justice ; le caducée, celui de Mercure ; la massue, celui d'Hercule, etc. Chez les Égyptiens, la croix ansée (T surmonté d'un anneau) était le symbole de la vie divine. — L'*Iconologie* est la connaissance des attributs par lesquels chaque être est désigné. Cette connaissance est indispensable à l'artiste pour représenter fidèlement les personnages mythologiques, et pour figurer les êtres idéaux : vertus, vices, arts, etc. *Voy.* EMBLÈMES et ICONOLOGIE.

ATTRITION (du lat. *attritio*, froissement), douleur d'avoir offensé Dieu causée par la honte d'avoir commis le péché, ou par la crainte d'en recevoir le châtiment ; elle prépare le pécheur à recevoir la grâce dans le sacrement de pénitence ; mais elle ne suffit point pour le salut : c'est une *contrition imparfaite* (*Voy.* CONTRITION) ; elle diffère de la *com-*

ponction, qui est la douleur profonde d'une âme désolée d'avoir offensé Dieu. Le mot d'*attrition* a été introduit dans la langue théologique au XIII[e] siècle; il fut adopté par le concile de Trente.

ATTROUPEMENT (de *troupe*, assemblée illicite et tumultueuse sur la voie publique. D'après la loi du 10 avril 1831, les attroupements doivent se dissoudre à la première sommation du magistrat, revêtu de son écharpe. Si le rassemblement ne se disperse pas aussitôt, la sommation est renouvelée et précédée d'un roulement de tambour ou d'un son de trompe. Après 3 sommations restées sans résultat, il peut être fait emploi de la force. Les individus arrêtés dans les attroupements sont punis, selon la gravité des cas, d'un jour d'emprisonnement à 10 ans de réclusion et d'une interdiction plus ou moins prolongée des droits civiques. Ces dispositions, dont la plupart se trouvaient déjà dans la loi du 3 août 1791, ont été complétées par les lois plus sévères des 24 mai 1834 et 7 juin 1848, qui punissent, en outre, des peines les plus graves les chefs de complots, les faiseurs de barricades, les détenteurs ou distributeurs d'armes prohibées, ainsi que ceux qui envahissent les maisons, pillent les boutiques d'armuriers, etc.

ATWOOD (MACHINE D'), machine ainsi appelée du nom de son inventeur, et dont on se sert pour démontrer les lois de la *pesanteur*. *Voy.* ce mot.

ATYPIQUES (du gr. ἀ priv., et de *type*), épithète donnée aux maladies périodiques, surtout aux fièvres intermittentes, dont les accès reparaissent sans régularité.

AUBADE (d'*aube*, point du jour), concert en plein air, donné le plus souvent au point du jour, à la porte ou sous les fenêtres d'une personne, pour lui faire honneur. Dans le Midi, les aubades se donnent avec le galoubet et le tambourin Dans la garde nationale et dans l'armée, les tambours donnent des aubades aux officiers le matin du 1[er] janvier. *Voy.* DIANE et SÉRÉNADE.

AUBAINE (d'*aubain*, étranger). *Voy.* ÉTRANGER, BRIS, ÉPAVES et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

AUBE (du lat. *albus*, blanc), tunique *blanche*, en lin, qui descend jusqu'aux pieds, et que le prêtre porte à l'autel sur la soutane et par-dessous la chasuble. L'*aube* est un emblème de l'innocence du cœur: elle doit, avant de servir, avoir été bénite par l'évêque. — Dans l'Église primitive, les ecclésiastiques étaient toujours revêtus de l'aube, même en dehors des fonctions sacerdotales, et les néophytes gardaient pendant huit jours l'aube ou tunique blanche dont ils avaient été revêtus en recevant le baptême.

AUBE (du vieux franç. *aube*, bois blanc), en Hydraulique. *Voy.* ROUE.

AUBÉPINE (du lat. *alba spina*, épine blanche), nom vulgaire du *Cratægus oxyacantha*, arbrisseau de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, très-voisin des Aliziers. L'aubépine atteint de 5 à 6[m] et donne des fleurs blanches, quelquefois roses, disposées par bouquets ou corymbes, d'une odeur très-agréable, mais qui entêtent promptement, et auxquels succèdent de petits fruits à osselets, rouges et charnus. Ses rameaux, très-serrés et garnis d'épines, la font rechercher pour les haies et les clôtures; et son bois, qui est très-dur, sert aux tourneurs. On fait avec ses fruits une liqueur fermentée assez agréable. On cultive dans les jardins plusieurs variétés d'aubépine à fleurs doubles, recherchées pour l'ornement des bosquets et des massifs. On les greffe sur l'aubépine ordinaire, sur laquelle se greffent aussi le néflier, le poirier et le coignassier. Le rossignol aime l'aubépine, et y fait souvent son nid. — A Athènes, l'aubépine était l'emblème de l'espérance. Les jeunes filles portaient des branches d'aubépine aux noces de leurs compagnes, et l'autel de l'hyménée était éclairé par des torches faites du bois de cet arbuste.

AUBERGE. *Voy* AUBERGISTE.

AUBERGINE (d'*auberge* pour *alberge*), nom vulgaire d'une espèce de Solanée, la *Morelle mélongène*. Cette plante, qui croît naturellement en Asie, en Afrique et en Amérique, porte tantôt des fruits blancs et semblables à des œufs (*Plante aux œufs, Poule pondeuse*); tantôt allongés, recourbés comme des concombres, et de couleur violette, jaune ou rougeâtre (*A. violette, A. de la Chine*). Ces fruits sont un mets recherché, surtout dans le midi de la France: on les mange farcis, frits ou grillés. *Voy.* MORELLE.

AUBERGISTE (d'*auberge*, dérivé lui-même, comme *héberge*, du vieux all. *heriberga*, campement ou logement militaire, et par suite logement en général). Les aubergistes sont tenus, sous peine d'amende, d'inscrire sur un registre spécial tout voyageur qui loge chez eux (C. pén., art. 475). Ils sont responsables des effets apportés par le voyageur (C. Nap., art. 1952); ils ont un privilége sur ces effets pour le payement de leurs fournitures, mais leur action se prescrit par six mois (art. 2102, 2271).

AUBE-VIGNE. *Voy.* CLÉMATITE.

AUBIER (du b.-lat. *albarius*, d'*albus*, blanc), couche ligneuse qui s'interpose chaque année entre le bois et la couche interne de l'écorce des arbres dicotylédonés, et qui, en se convertissant en bois, forme ces cercles concentriques que l'on voit à l'intérieur des arbres quand on coupe leurs troncs ou leurs branches horizontalement. L'aubier renferme de l'eau, de la résine et divers autres fluides. Il n'a pas toujours la couleur du bois: ainsi, dans l'ébène, dont le bois est noir, l'aubier est blanc; dans le campêche, qui est rouge, l'aubier est gris jaunâtre, etc. On le distingue toujours aisément du bois proprement dit, qui est d'un ton plus foncé et plus dur. Il y a des bois tendres, tels que le saule et le peuplier, vulg. appelés *bois blancs*, qui, à un certain âge, n'ont plus que de l'aubier: le bois se pourrit en vieillissant, l'arbre devient creux, et la vie ne se continue que par les couches externes de l'aubier et par l'écorce.

AUBIFOIN (du lat. *album fœnum*, foin blanc), un des noms vulgaires du *Bleuet*. *Voy.* CENTAURÉE.

AUBIN (jadis *hobin*, de l'angl. *hobby*), allure dans laquelle le cheval galope avec les jambes de devant et trotte ou va l'amble avec le train de derrière. Cette allure défectueuse provient le plus souvent de la faiblesse des jambes et des reins.

AUCHENIA, nom latin scientifique du LAMA.

AUCUBA (nom indigène), genre de la famille des Cornées. — L'*A. du Japon* est un arbuste très-rameux, de 1[m],50 à 2[m]. On le cultive dans nos jardins à cause du bel effet qu'il produit en hiver par ses feuilles lisses d'un vert pâle, agréablement panachées de blanc jaunâtre.

AUDIENCE (du lat. *audientia*; d'*audire*, écouter), temps que les tribunaux consacrent à l'audition des causes qui sont portées devant eux, et lieu où se rend la justice. Les audiences en France doivent être publiques, hors le cas de *huis clos* (*Voy.* ce mot). — Les délits d'audience qui pourraient entraver le cours de la justice doivent être punis sur-le-champ, aux termes de la loi. — On appelle *audienciers* les huissiers chargés d'ouvrir et de fermer les portes de l'audience, d'y maintenir l'ordre et le silence, et d'exécuter tous les ordres donnés par le président.

Audiences solennelles, audiences d'apparat tenues pour entendre une cause importante, ou pour entériner des lettres de grâce ou de commutation de peine; ces audiences ont lieu surtout lorsque, par suite des difficultés du débat et de la diversité de la jurisprudence, plusieurs chambres d'un tribunal supérieur (cour impériale ou cour de cassation) doivent être réunies pour fixer l'application de la loi.

AUDITIF. *Voy.* CONDUIT AUDITIF, NERF AUDITIF.

AUDITEURS (du lat. *auditor*). Ce nom a été donné tantôt à des magistrats en titre, tantôt à des fonctionnaires qui font un noviciat. Il existait, avant 1789, des *A. des comptes*, officiers chargés d'examiner les finances du roi, et analogues à nos référendaires; des *A. de régiment*, chargés d'appliquer les lois militaires. — A Rome, on nomme *A. de la rote*, les mem-

bres du tribunal de ce nom (*Voy.* Rote au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*); *A. de la Chambre apostolique*, des juges dont l'autorité s'étend au spirituel sur toutes sortes de personnes, citoyens ou étrangers, prélats, princes, etc.; ils connaissent aussi de tous les appels de l'État ecclésiastique, et même de tous les contrats où l'on s'est soumis aux censures ecclésiastiques.

Le nom d'*Auditeurs*, désigne chez nous des jeunes gens admis près du Conseil d'État pour y acquérir la connaissance des affaires : d'après le décret organique du 25 janvier 1852, ils doivent avoir 21 ans au moins et être licenciés en droit : ils sont nommés par l'Empereur après un concours. Les auditeurs forment la pépinière de l'administration. — Il a été créé par décret du 23 oct. 1856 des auditeurs à la Cour des comptes : ils doivent être âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus et être licenciés en droit : pour être admis, ils subissent un examen devant une commission nommée par le ministre des Finances.

AUDITION. *Voy.* Ouïe et Oreille.

AUGE ou Auget. *Voy.* Roue hydraulique.

AUGITE (du gr. αὐγή, éclat), dite aussi *Jeffersonite* et *Lherzolite*, espèce de Pyroxène de couleur noire ou d'un vert noirâtre. Elle contient en moyenne : chaux, 26, magnésie 3, protoxyde de fer, acide silicique 49. Sa formule est : $(\dot{C}a, Mg) \dddot{S}i^2 + Fe\, \dddot{S}i^2$.— On trouve l'augite en couches ou en veines dans les terrains micacés des Pyrénées; dans des calcaires et des schistes argileux en Piémont; dans des dolomies en Tyrol; dans les volcans éteints et les tufs basaltiques d'Auvergne. On la rencontre souvent aussi dans les laves des volcans modernes. L'augite entre comme partie constituante dans certaines roches telles que la dolérite. — Chez les anciens c'était le nom d'une pierre brillante, que l'on croit être la turquoise ou l'émeraude aigue-marine.

AUGMENT (du lat. *augmentum*; d'*augere*, augmenter). Dans notre anc. Jurisprudence, on nommait ainsi la portion des biens du mari que la femme survivante avait droit de prendre, comme donation à cause de noces dans les pays de droit écrit, et comme douaire dans les pays coutumiers. — Dans le Droit romain, c'était l'augmentation de dot que la femme apportait pendant le mariage. *Voy.* Dotaire.

En Grammaire, l'*augment* est un accroissement initial que subissent les verbes dans quelques langues, comme le sanscrit, le grec et l'allemand, pour marquer les temps passés. On distingue en grec : l'*A. syllabique*, qui ajoute au mot une syllabe en plaçant un ε au commencement lorsque ce mot a pour initiale une consonne (τύπτω, je frappe, imparfait, ἔτυπτον); et l'*A. temporel*, qui augmente le mot dans sa quantité, en transformant en longue sa voyelle initiale lorsque celle-ci est une brève (ἀγαπῶ, j'aime; ἠγάπων, j'aimais; ὁρίζω, je borne; ὥριζον, je bornais).

AUGURE, Auspice (du lat. *augurium* et *auspicium*), noms donnés chez les Romains aux présages que l'on tirait du vol et du chant des oiseaux. *Voy.* ces deux mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

AUGUSTALE, monnaie d'or frappée en Sicile par Frédéric II, était ainsi nommée parce que les empereurs d'Allemagne prenaient le titre d'*Auguste*. Son poids était de 100 grains.

AUGUSTE, *Augusta*, *Augustea*, nom donné à quelques plantes, à cause de leur port majestueux, notamment au genre *Stiftia*, ainsi qu'à une espèce d'*Œillet* cramoisi et blanc qui porte une grosse fleur.

Auguste, monnaie d'or de Saxe, ainsi appelée des rois du nom d'Auguste qui ont régné sur ce pays. L'*auguste* de 5 thalers valait 20 fr. 75 c.

AUGUSTIN (saint-), nom d'un caractère d'imprimerie. *Voy.* Saint-Augustin.

AUGUSTITE. *Voy.* Béryl.

AULIQUE (du lat. *aula*, cour). Dans l'anc. Empire germanique, on nommait *Conseil aulique* un tribunal suprême, jugeant en dernier ressort et sans appel les causes attribuées à l'Empereur. Ce conseil se composait dans les derniers temps d'un vice-chancelier, d'un président catholique et de 18 assesseurs, 9 catholiques et 9 protestants. Il tenait ses assemblées dans la capitale de l'Empire. Le conseil aulique avait été institué en 1501, par Maximilien; il fut supprimé en 1806, lors de la reconstitution de l'Empire. — Dans les États germaniques, on a appliqué quelquefois le titre de *Conseil aulique* aux principaux corps de l'ordre politique, administratif, judiciaire ou militaire. Ainsi il y eut à Vienne un conseil aulique d'État, un conseil aulique de guerre, qui dirigea les mouvements des armées dans les guerres contre la France; il y a encore auj. un conseil aulique de la police; une commission aulique des études, etc.

AULNE. *Voy.* Aune.

AULOFFÉE (de *lof*, côté du navire frappé par le vent), manœuvre ou mouvement qui fait qu'un navire, tournant autour de son axe vertical, s'approche du lit du vent : c'est l'opposé de l'*abattée*.

AUMAILLES (bêtes), du lat. *animalia*. *Voy.* Bêtes.

AUMÉE, sorte de filet. *Voy.* Hallier.

AUMÔNE (du gr. ἐλεημοσύνη, compassion). Ce mot, qui n'exprime auj. qu'un acte de bienfaisance recommandé par la charité et la religion et exercé le plus souvent en dons d'argent, était autrefois le nom d'une peine pécuniaire infligée par le juge pour certains crimes ou délits; ces aumônes étaient ord. appliquées aux hôpitaux ou au pain des prisonniers. — Par suite, on nomma ainsi toutes les donations faites aux églises par les seigneurs, et même tous les biens ecclésiastiques. On les divisait en *A. onéreuses*, espèces de bénéfices qui payaient les redevances et les charges dues au seigneur, et *A. pures* ou *franches*, exemptes de ces redevances et de ces charges. Les *A. fieffées* étaient celles qui étaient de fondation royale; le payement en était assigné sur le domaine de la couronne.

AUMÔNIER, *Eleemosynarius*, officier ecclésiastique attaché à la personne des évêques, des rois et des princes, pour desservir leur chapelle et distribuer leurs *aumônes*. On donne aussi ce nom aux prêtres attachés à un corps de militaires ou de marins, à un lycée ou collége; à un hospice ou à tout autre établissement public; tous doivent être approuvés de l'évêque diocésain. On fait remonter à l'an 742 l'institution des *A. de l'armée*; supprimés en 1830, ils ont été rétablis en 1854 pour le temps de campagne. — Les *A. de marine* avaient été maintenus; leur service est réglé par les ordonnances des 29 nov. et 16 déc. 1815 et 8 janvier 1823.

On appelait *Grand aumônier de France* un officier de la couronne, qui était le 1er ecclésiastique de la maison du roi; il disposait des fonds destinés aux aumônes royales, officiait en présence du roi partout où il se trouvait, et jouissait de plusieurs prérogatives, notamment de remplir, en quelque lieu que ce fût, les fonctions épiscopales. Il avait au-dessous de lui un 1er aumônier et 8 aumôniers ordinaires. La *Grande aumônerie* finit par former comme un clergé à part, qui, prétendant se soustraire aux règles ordinaires, eut de fréquents démêlés avec l'autorité diocésaine. — On fait remonter cette charge au berceau de la monarchie : appelé sous la 1re race *apocrisiaire*, sous la 2e, *archi-chapelain*, le *grand aumônier* ne prit ce nom que sous Charles VIII. Supprimée en 1792, rétablie en 1815, la *Grande aumônerie* fut supprimée en 1830. Il y a eu depuis un *Grand aumônier de l'Empereur*. *Voy.* Chapelain.

Aumonier des dernières prières, ecclésiastique chargé de recevoir *gratuitement* au cimetière les corps qui ne sont pas accompagnés par le clergé et de réciter sur eux, au moment de l'inhumation, les prières de l'Église (Décr. du 21 mars 1852).

AUMUSSE, Aumuce (du bas-lat. *almucia*, dérivé de l'all. *Mütze*, bonnet), fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvraient originairement la tête et le derrière du cou dans les offices de nuit, et qu'auj. ils portent sur le bras. — L'aumusse était, dès le temps des Mérovingiens, et resta

pendant près de mille ans la coiffure universelle en France. Les laïques du IXe au XIVe siècle, portèrent des aumusses en peau; celles qui étaient en étoffe fourrée d'hermine ou de menue soie s'appelaient *chaperons*. Ce n'est que depuis Charles V que les laïques commencèrent à abattre l'aumusse sur les épaules, et ensuite sur le bras.

AUNASTRE, *Alnaster* (d'*alnus*, aune), genre de la famille des Bétulacées, tenant le milieu entre les Aunes et les Bouleaux. L'*A. viridis* est un arbuste commun dans les hautes régions des Alpes. Il diffère de l'aune par les chatons mâles qui ne sont pas en grappes, par les chatons femelles qui naissent de bourgeons foliaires, et par le nombre plus considérable des étamines.

AUNE, *Alnus*, genre de la famille des Bétulacées, renferme des arbres ou des arbrisseaux qui habitent pour la plupart les régions extra-tropicales. On en connaît plusieurs espèces; celle que l'on désigne particulièrement sous le simple nom d'*Aune*, est l'*A. visqueux* (*A. glutinosa*) ou *Verne*, qui ne prospère bien que dans les lieux humides ou même baignés d'eau, et dont les racines longues et entrelacées sont propres à fixer le sol des rivages; son bois ne s'altère pas dans l'eau, et il est susceptible d'un beau poli. Le charbon qu'il fournit est un des meilleurs pour la fabrication de la poudre. Son écorce est astringente et détersive; on l'emploie au tannage et dans la teinture en noir et en brun. On se sert de l'aune pour faire des pilotis, des conduits d'eau, des échalas, des sabots, etc. L'*A. grisâtre* (*A. incana*) diffère du précédent par ses feuilles, qui sont sèches et lisses, tandis que celles de l'*A. visqueux* sont gluantes et ponctuées. On le préfère pour tous les usages auxquels s'emploie ce dernier. — On appelle vulg. *A. noir*, la Bourdaine.

AUNE (du lat. *ulna*), ancienne mesure de longueur pour les étoffes, représentait originairement la longueur des bras ouverts. Elle variait d'un pays à un autre; on la divisait en demi-aune, tiers, quart, huitième d'aune, etc. L'aune de Paris avait 3 pieds 7 pouces 10 lignes, et valait $1^{m},1844$.

AUNES de Paris.	VALEUR en MÈTRES.	FRACTIONS d'aune.	VALEUR en MÈTRES	AUNES carrées.	MÈTRES CARRÉS.
1	1,1884	1/2	0,5942	1	1,4123
2	2,3769	1/3	0,3961	2	2,8246
3	3,5653	2/3	0,7922	3	4,2369
4	4,7538	1/4	0,2971	4	5,6492
5	5,9422	3/4	0,8913	5	7,6015
6	7,1307	1/6	0,1981	6	8,4738
7	8,3191	5/6	0,9904	7	9,8861
8	9,5076	1/8	0,1485	8	11,2984
9	10,6960	3/8	9,4456	9	12,7107
10	11,8845	5/8	0,7427	10	14,1230

Pour former la transition de l'ancienne aune au mètre, on avait introduit, en 1812, une aune métrique de $1^{m},20$, un peu plus longue que l'aune véritable.

L'aune porte dans les différents États de l'Europe les noms de *vare*, *verge*, *canne*, *brusse*, *palme*, *yard*; elle varie entre $0^{m},51$, longueur de l'aune de Dalmatie, et $2^{m},0016$, longueur de l'aune de Rome.

AUNES (du lat. barb. *alcunæ*), génies malfaisants qui, suivant les traditions allemandes, habitaient les campagnes, les fontaines, etc. Leur chef était appelé le *roi des Aunes*.

AUNÉE (du gr. ἐλένιον), *Inula*, genre de la famille des Composées-Astéroïdées, tribu des Inulées : fleurs du pourtour femelles et ligulées, celles de l'intérieur régulières, tubuleuses, à 5 dents, et à anthères munies de caudicules. L'*A. hélène* (*Inula helenium*) était, suivant les Grecs, née des larmes d'Hélène. Sa racine amère et aromatique est employée comme stimulante, emménagogue et diaphorétique. Le chimiste Rose en a retiré un principe volatil, appelé *Inuline* (*Voy.* ce mot). L'*A. odorante* s'emploie de même et est encore plus aromatique. L'*A. des prés* a été préconisée contre la dyssenterie.

AURA, mot latin, qui signifie *souffle*, *air*, a été employé en Médecine pour exprimer tantôt le principe vital (*A. vitalis*); tantôt une vapeur vivifiante qui s'exhalerait du sang, ainsi que d'autres fluides naturels (*A. sanguinis*, *A. seminalis*); tantôt enfin une espèce de vapeur qui, dans l'épilepsie et l'hystérie, semble monter d'un point quelconque du corps vers la tête et précède ordinairement l'accès (*A. epileptica*, *A. hysterica*).

AURADE (du lat. *aurum*, or), nom vulg. du *Spare doré*, sur les côtes de la Méditerranée. *Voy.* SPARE.

AURANTIACÉES (du nom de l'Oranger commun, *Citrus aurantium*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, appelée aussi famille des *Hespéridées* : calice urcéolé ou campanulé à 3, 4 ou 5 dents, même nombre de pétales alternant avec les dents du calice, étamines en nombre double ou multiple des pétales, ovaire libre, style simple, et, pour fruit, baie sèche ou charnue, à écorce épaisse, renfermant un nombre variable de graines entourées d'une pulpe mucilagineuse ou enfermées dans des vésicules succulentes. Les Aurantiacées sont des arbres ou arbustes à feuilles alternes, à folioles coriaces, criblées d'utricules transparentes remplies d'une huile volatile d'odeur suave. Quoique originaires des régions tropicales, elles se trouvent auj. répandues sur tout le globe, et leur multiplication est si facile que leurs feuilles mêmes, mises en terre, y prennent racine en fort peu de temps. — On divise cette famille en 3 tribus : les *Limonées*, les *Clausénées* et les *Citrées*. Genres principaux : *Oranger*, *Citronnier Limon*, *Clausène*, *Féronie*, etc.

AURATES (du lat. *aurum*, or), sels formés par la combinaison d'une base salifiable avec l'oxyde aurique ou oxyde d'or jouant le rôle d'acide.

AURÉLIE (du lat. *aurum*, or). *Voy.* CHRYSALIDE et MÉDUSE.

AURÉOLE (du lat. *aureola*), cercle lumineux dont les peintres et quelquefois les sculpteurs ornent la tête des personnages célestes. On ne donna d'abord l'auréole qu'à Jésus-Christ; puis on l'étendit à la Vierge, aux apôtres, aux anges; enfin, dès le Ve siècle, on l'accorda à tous les saints, et même aux objets symboliques du culte chrétien. *Voy.* NIMBE.

En Physique, on appelle *Auréoles accidentelles* certaines apparences que présente quelquefois le contour d'un corps qu'on regarde fixement. Ainsi, quand on contemple un disque rouge bien éclairé sur un fond blanc, au bout de quelque temps on voit une auréole verte autour du disque. Buffon a étudié ce phénomène avec détail; c'est à M. Plateau qu'on doit son explication. *Voy.* COULEURS ACCIDENTELLES.

AUREUS (s.-ent. NUMMUS), monnaie d'or des Romains, ne fut en usage que vers l'an 203 av. J.-C. L'*aureus* pesait d'abord un *scrupule*, le 24e de l'once, et valait 20 sesterces (env. 4 fr. 09 c.). On en frappa depuis de 2, de 3 et de 4 scrupules, valant 40, 60 et 80 sesterces. Depuis César jusqu'à Constantin, l'or étant devenu plus commun, le poids de l'*aureus* varia fréquemment : Constantin en fixa le poids à 4 scrupules, et le nomma *solidus aureus*; pendant toute cette époque, il équivalait à 100 sesterces. Sous Auguste, l'*aureus* valait 20 fr. 38 c.; sous Domitien, il ne valait plus que 17 fr. 59 c.

AURICULAIRE (du lat. *auris*, oreille). Un *témoin auriculaire* est celui qui a ouï dire les faits dont il dépose : on l'oppose à *témoin oculaire*. — La *confession auriculaire* est celle qui se fait en secret, à l'oreille du prêtre : on l'oppose à la *confession publique*, qui ne se fait plus auj. — Le *doigt auriculaire* est le petit doigt, ainsi nommé parce qu'il peut facilement être introduit dans le conduit auditif externe. — *Voy.* OREILLE, OREILLETTE.

En Botanique, on nomme *Auriculaires* un genre

de Champignons, de la famille des Funginées, qui ont la forme d'une oreille. L'*A. mesentérique* croît en France sur les vieilles souches, notamment sur celles des noyers.

AURICULE (du lat. *auricula*, petite oreille), nom que l'on donne en Anatomie à l'oreille externe ou pavillon de l'oreille.

En Zoologie, on nomme *Auricule* : 1° les crêtes formées sur les côtés de la tête de certains oiseaux par les pennes les plus élevées, chez les chouettes, p. ex. ; 2° un genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, caractérisés par leur coquille ovale, oblongue, à ouverture entière, pourvue d'un péristome externe et d'un épaississement, et munie de dents en nombre variable. Les auricules sont demi-aquatiques et habitent le voisinage des eaux saumâtres. L'*A. de Mydas* de l'Inde, et l'*A. de Judas*, sont les espèces les plus grandes. On en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires.

En Botanique, on nomme *Auricule* (*Primula auricula*), vulg. *Oreille d'ours*, un genre de la famille des Primulacées, à calice campanulé, à colonne ventrue, et remarquable par l'élégance de ses fleurs. L'*A. commune* ou *A. des fleuristes*, qui orne tous les parterres dès le début du printemps, est originaire des Alpes. La culture en a obtenu un très-grand nombre de variétés qu'on divise en 4 classes : les *pures*, qui n'ont qu'une seule couleur; les *ombrées* ou *liégeoises*, qui sont à deux couleurs ; les *poudrées* ou *anglaises*, qui sont recouvertes d'une sorte de poussière blanchâtre, et les *doubles*, parmi lesquelles on cite une variété noire.

On nomme encore *Auricules* les appendices en forme d'oreille qui se trouvent à la base des feuilles (sauge), ou des pétioles (citron), ou des stipules (jungermannie).

AURIQUE (du lat. *aurum*). En Chimie, cette épithète exprime toute combinaison dont l'or fait la base : *acide aurique*, *sels auriques*.

Dans la Marine, on nomme *Voile aurique* toute voile trapézoïdale, telles que celles qui se hissent dans la direction des étais ou s'enverguent sur des cornes. L'usage de ces voiles a, dans les bâtiments dits *traits carrés*, des inconvénients qui les y ont fait abandonner. On ne les emploie guère que dans les lougres et les chasse-marées.

AUROCHS (de l'all. *Auerochs*, bœuf de plaine, bœuf sauvage), *Bos urus*, espèce du genre Bœuf, qui paraît être le *Bison* plutôt que l'*Urus* des anciens. L'aurochs a le pelage composé de deux sortes de poils, les uns, fauves, doux et laineux, espèce de bourre recouvrant les parties inférieures; les autres, ceux du dos et des régions antérieures, plus longs, bruns, durs et grossiers. Son menton porte une barbe longue et pendante ; ses cornes sont grosses, rondes et latérales; son front bombé. L'aurochs est, après l'éléphant et le rhinocéros, le plus gros des quadrupèdes mammifères. Le mâle, haut de 2 m., a jusqu'à 3m,33 de long. Cet animal, très-farouche à l'état de nature, peut être réduit en domesticité lorsqu'il est pris jeune. Il devient du reste fort rare : très-répandu autrefois dans les forêts de l'Europe tempérée, il est auj. confiné dans celles de la Lithuanie, des Krapacks et du Caucase. On l'a considéré comme la souche de nos bœufs domestiques. *Voy.* BŒUF.

AURONE, *Artemisia abrotanum*, espèce du genre Armoise, que l'on cultive dans les jardins. On la nomme aussi *Aurone mâle*, *Citronelle* ou *Garde-robe*. L'aurone est un arbuste très-ramifié, dont les feuilles, pressées entre les doigts, exhalent une odeur de citron ; elle jouit des propriétés de l'armoise commune, mais à un moindre degré. Cette plante croît naturellement dans le midi de la France. — On nomme *Aurone femelle* une plante d'un autre genre de la même famille, la *Santoline petit-cyprès*.

AURORE (du lat. *aurora*), lumière faible, de teinte orangée, qui commence à colorer l'atmosphère quand le soleil est à 18 degrés au-dessous de l'horizon, et qui continue à augmenter jusqu'au lever de cet astre (*Voy.* CRÉPUSCULE). — Les poëtes ont fait de l'Aurore une divinité et lui ont créé une intéressante légende. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

AURORE BORÉALE, phénomène lumineux qui apparaît quelquefois dans le ciel, la nuit et du côté du nord, ce qui le fait aussi appeler *lumière polaire*. On l'observe accidentellement dans nos climats; mais il se montre fréquemment dans les pays plus voisins du pôle arctique, en Laponie, en Norwége, en Islande, en Sibérie. On en a aperçu également dans les régions australes. L'aurore boréale se présente sous l'aspect d'un arc enflammé, qui subsiste pendant plusieurs heures ; l'espace sombre entouré par cet arc est traversé, de temps à autre, par des éclairs diffus et colorés, tandis que l'arc lui-même est continuellement agité par des traits éclatants qui, lancés au dehors, dépassent le zénith, et vont concentrer leur lumière dans un espace presque circulaire appelé la *couronne de l'aurore boréale*. — Ce phénomène paraît être intimement lié à la cause du magnétisme terrestre. En effet, le sommet de l'arc lumineux est toujours situé dans le plan du méridien magnétique du lieu de l'observation; le centre de la couronne se trouve toujours sur le prolongement de la boussole d'inclinaison ; enfin, dès qu'une aurore boréale est signalée, on constate, même dans les lieux très-éloignés de son apparition, des perturbations dans l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée. — La cause des aurores boréales resta longtemps obscure. Gassendi fut le premier qui les regarda comme des phénomènes naturels ; Halley leur attribuait une cause purement magnétique; Eberhard et Paul Frisi en cherchèrent au contraire l'explication dans l'électricité atmosphérique. Cette dernière opinion, adoptée par Canton, Beccaria, Franklin, Dalton, et combattue par Volta et Biot, a été mise hors de doute par MM. Peltier et Delarive. Selon ces derniers, les vapeurs qui s'élèvent entre les tropiques avec l'air dilaté se dirigent vers les pôles, au travers des régions supérieures de l'atmosphère, et s'y condensent en particules glacées, tandis que l'électricité qu'elles ont conservée, se trouvant renfermée dans un petit espace, atteint une tension considérable, et finit par se combiner avec l'électricité du sol. De là l'aurore boréale : l'accumulation des particules glacées autour du pôle en forme le segment obscur ; les décharges électriques qui se produisent tout autour de ce segment en sont les rayons lumineux. Enfin, les variations brusques que ces décharges produisent dans le courant terrestre expliquent les perturbations subies par l'aiguille aimantée pendant le phénomène. — On a pu produire artificiellement en petit de véritables aurores boréales.

AURURES (du lat. *aurum*, or), combinaisons de l'or avec un autre métal. Elles sont attaquables par l'eau régale, et donnent ainsi une solution qui précipite en pourpre par le proto-chlorure d'étain. Les seuls composés de ce genre qu'on connaisse sont : l'*A. d'argent* ou or argentifère, et l'*A. de palladium et d'argent*, appelé aussi *auro poudre*.

AUSCULTATION (du lat. *auscultatio*). On désigne ainsi, dans le langage médical, une méthode de diagnostic, qui est basée sur la connaissance des bruits que l'organisme en fonction produit, tant dans l'état sain que dans l'état de maladie. Elle comprend l'étude et l'appréciation de tous les bruits qui peuvent être perçus soit à distance, soit par l'oreille immédiatement appliquée sur la région qui résonne, ou encore par l'intermédiaire d'instruments destinés à conduire le son, p. ex. le *stéthoscope* (*Voy.* ce mot). Les praticiens préfèrent auj., avec raison, au stéthoscope, l'application immédiate de l'oreille seule (*Voy.* PERCUSSION). — L'auscultation s'applique le plus généralement au diagnostic et au traitement des maladies des poumons et du cœur. Elle a été en outre appliquée au diagnostic des fractures, de la péritonite adhésive, de la grossesse, des maladies de l'encéphale,

de la caisse du tympan et des sinus frontaux. — Cette méthode de diagnostic, indiquée déjà par Hippocrate, fut mise en honneur et portée d'emblée à un haut degré de perfection par Laënnec, en 1816. Le *Traité de l'auscultation médiate* de Laënnec a été annoté par Andral (1837). MM. Barth et Roger, ajoutant quelques détails, et dogmatisant les découvertes de Laënnec, ont produit un bon *Traité d'auscultation et de percussion* (1841 et 44). L'auscultation du cœur en particulier doit de grands progrès à M. Bouillaud.

AUSPICE. *Voy.* AUGURE.

AUSSIÈRE ou HAUSSIÈRE (de *hausser?*), cordage composé de 3 ou 4 cordes ou torons tordus ensemble et dont on fait les câbles ; il a une circonférence d'env. 0m,33. On s'en sert communément pour remuer de lourdes masses et pour changer de place les navires.

AUSTER, nom latin du vent du midi, qu'on dérive du grec αὔω, sécher.

AUSTRAL (d'*auster*), tout ce qui appartient au sud : l'*hémisphère austral*, le *pôle austral*, etc. — Les *Terres australes* (Nouv.-Hollande, etc.) ont été découvertes en 1605, par les Hollandais. Plusieurs navigateurs ont cru à l'existence d'un *continent austral*, situé à de hautes latitudes, et faisant contre-poids aux parties boréales de l'Asie et de l'Amérique. L'existence de ce continent est encore à prouver.

AUSTRÈGUES (de l'all. *austragen*, rapporter, décider), nom qu'on donnait dans l'Empire germanique à des arbitres devant lesquels les électeurs, princes, comtes, barons, prélats et nobles immédiats, avaient le droit de porter certaines causes. Il y avait 3 sortes d'*austregues :* ceux de *plein droit*, pour les princes et États immédiats de l'Empire, ceux qu'on nommait *par compromis* et ceux que les empereurs accordaient à des villes impériales ou à d'autres membres du Saint-Empire. L'établissement des austrègues date du XIIIe siècle. Ils furent, depuis, remplacés par la Diète pour toutes les contestations élevées entre les membres de la Confédération germanique.

AUTAN (du b.-lat. *altanus*), vent du midi qui vient de la haute mer.

AUTEL (du lat. *altare*), construction érigée sur un lieu élevé, consacrée à la divinité, et sur laquelle les premiers hommes consommaient leurs sacrifices ou déposaient leurs offrandes. On en trouve chez tous les peuples. Dans le temple des Juifs, il y avait deux autels, l'un d'airain et servant aux holocaustes, l'autre d'or et servant à brûler des parfums. Dans les temples païens, le granit, le porphyre, les riches métaux, servaient à la construction des autels. Ils avaient la forme d'un piédestal carré, triangulaire ou même circulaire. On les ornait de sculptures, de bas-reliefs et d'inscriptions, et on les entourait d'une balustrade d'or et d'airain, dont l'enceinte formait le sanctuaire. — Chez les Chrétiens, l'autel est une espèce de table carrée, de marbre, de bois, de pierre ou de métal, élevée à hauteur d'appui, et placée dans les églises ou les chapelles de telle sorte que, autant que possible, la face du prêtre soit tournée vers l'orient. A l'endroit où le prêtre consacre le pain mystique est une pierre marquée de 5 croix, et sous laquelle sont renfermées des reliques de saints. La cérémonie de la bénédiction de cette pierre par l'évêque est la *consécration de l'autel*. Au-dessus de l'autel se trouve le tabernacle, devant lequel une lampe brûle jour et nuit quand le St-Sacrement y est exposé. Lorsqu'il y a plusieurs autels dans la même église, l'autel principal, érigé dans le chœur, est dit *maître-autel*. Il y a des *autels portatifs*, que les missionnaires portent avec eux dans leurs courses apostoliques : ce sont des pierres carrées, beaucoup plus petites et plus minces que celles des autels fixes.

AUTEL, constellation de l'hémisphère austral, qui a trois étoiles tertiaires : elle est placée sous la queue du Scorpion.

AUTEUR. Sur les *Droits d'auteur*, *Voy.* CONTREFAÇON et PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

On entend plus spécialement par *Droits d'auteur* les allocations accordées aux auteurs dramatiques, et qui leur sont payées chaque fois qu'on joue leurs pièces sur un point quelconque du territoire. — A Paris, le droit des auteurs et compositeurs au Théâtre impérial de l'Opéra est fixé à la somme de 500 fr. par service pour toute la composition du spectacle (Décret du 10 déc. 1860). En conséquence, il est alloué à un ouvrage seul, 500 fr. ; à un grand opéra avec ballet en un acte, 375 et 125 fr. ; à deux opéras, l'un en 4 ou 3 actes, l'autre en 2 ou 3 actes, 300 et 200 fr. ; à un opéra en 2 actes et à un ballet en 2 ou 3 actes, 250 fr. chacun ; à un opéra en 1 acte avec ballet en 2 ou 3 actes, 200 et 300 fr. ; à un opéra ou ballet en 2 ou 3 actes, avec 2 opéras ou ballets en 1 acte, 250 fr. pour le 1er et 125 fr. pour chacun des deux autres ; enfin pour un opéra en 1 acte avec deux ballets en 1 acte, 200 fr. pour le 1er et 150 fr. pour chacun des deux autres. — Au Théâtre-Français les droits sont ainsi fixés depuis le 19 nov. 1859 : pour les pièces qui occupent la soirée entière, 15 p. 100 de la recette brute ; pour les pièces qui ne composent pas tout le spectacle, de 3 et 1/2 à 11 p. 100. — Les théâtres des départements sont divisés en cinq classes, dont la première, qui comprend nos grandes villes, paye, suivant le nombre d'actes, de 36 à 18 fr. Ces droits, dans les départements, sont perçus par des *agents dramatiques*.

AUTHENTIQUE (du gr. αὐθεντικός ; d'αὐθέντης, qui agit de sa propre main). En Jurisprudence, on appelle *actes authentiques* les actes émanés d'officiers publics ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où ils ont été rédigés et avec les formalités requises. — Dans la Critique historique, on nomme *écrits authentiques* ceux qui sont réellement de l'auteur auquel le titre les attribue, et du temps auquel la tradition les rapporte : on oppose, en ce sens, *authentique* au mot *apocryphe* (*Voy.* ce mot). — Dans l'histoire du Droit romain, les *Authentiques* sont la traduction *authentique* des *Novelles* de Justinien, traduction revêtue par l'empereur Justin II de la sanction de l'autorité publique. On donne aussi ce nom aux extraits des *Novelles* publiés en 1130 par Irnérius et revus au XIIIe siècle par Accurse.

En Musique, on nomme *mode authentique* un mode ou ton dont la dominante est la quinte de la finale. On regarde aussi comme *authentiques* tous les tons, pourvu que la modulation soit régulière, parce qu'on ne reconnaît jamais pour finale que la note qui a pour dominante la quinte à l'aigu ou la quarte au grave. L'Eglise latine a aujourd'hui 4 tons *authentiques :* le 1er, le 3e, le 5e et le 7e ; on les nomme ainsi parce que ce furent les 4 tons approuvés par St Ambroise, à qui on doit le plain-chant.

AUTOBIOGRAPHIE (du gr. αὐτός, soi-même, βίος, vie, et γράφω, écrire), récit qu'un personnage fait de sa propre vie. — Ce mot, tout moderne, peut s'appliquer aux détails qu'à différentes époques quelques hommes célèbres ont donnés sur leur propre histoire, sous le nom de *Confessions*, comme St Augustin et J.-J. Rousseau, ou sous ceux de *Mémoires*, comme Benv. Cellini, Gœthe, Alfieri, Casanova, Goldoni, Cibler, Marmontel, Chateaubriand, etc., de *Confidences*, comme Lamartine, etc.

AUTOCHTHONES (du gr. αὐτόχθων, issu du sol même, nom que les Grecs donnaient aux peuples qui se prétendaient originaires du pays même qu'ils habitaient. Ce mot est à peu près synonyme d'*aborigènes* (*Voy.* ABORIGÈNES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Les peuples anciens, surtout les Athéniens, tenaient à honneur de passer pour *autochthones*.

AUTOCLAVE (du gr. αὐτός, et du lat. *clavus*, clou), vase qui se ferme de lui-même par la pression de la vapeur. Cet appareil n'est autre chose qu'un perfectionnement de la *marmite de Papin* (*Voy.* ce mot). On a voulu introduire l'*autoclave* dans les ménages comme marmite économique pour soumettre à une prompte et puissante coction la viande et autres aliments ; mais l'usage n'en serait pas sans danger.

AUTOCRATE (du gr. αὐτοκράτης), souverain ab-

solu. Ce titre, donné d'abord par les Athéniens à un général en chef investi de pouvoirs discrétionnaires et dispensé de rendre compte, fut ensuite affecté aux empereurs de Byzance; c'est d'eux qu'il a été emprunté, comme celui de *Tzar* (César), par les empereurs de Russie qui le portent seuls aujourd'hui.

AUTO-DA-FÉ. *Voy.* ce mot et INQUISITION au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

AUTOGRAPHE (du gr. αὐτόγραφος). Ce mot s'emploie comme adjectif: *lettre authographe*, écrite de la main de l'auteur; et comme substantif : *un autographe* de Voltaire, de Rousseau, de Napoléon. — Suétone et Pline parlent déjà de recueils d'autographes. Depuis le commencement de ce siècle, le goût des *autographes* est devenu chez quelques personnes une vive passion, pour la satisfaction de laquelle on n'a pas reculé devant les plus folles dépenses. Il faut reconnaître que les autographes ne servent pas seulement à alimenter la curiosité : ils peuvent quelquefois aider à résoudre d'intéressants problèmes d'histoire et de critique littéraire. — Outre les riches collections qu'offrent les établissements publics, notamment la Bibliothèque impériale de Paris et les Archives, on cite, en France, celles de plusieurs amateurs : de MM. de Châteaugiron, Dolomieu, Monmerqué, G. de Pixérécourt, Bérard, St Gervais, d'Aligre, Anatole de Montesquiou; surtout celles de MM. de Villenave et Feuillet de Conches. — On supplée à la possession des *autographes* par les *fac-simile*, dont il a été publié divers recueils; le plus abondant est l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, 1827, 2e éd., 1853). M. Fontaine a donné le *Manuel de l'amateur d'autographes* (Paris, 1836), et M. Feuillet de Conches, les *Causeries d'un curieux tirées d'un cabinet d'autographes* (1862).

AUTOGRAPHIE (d'*autographe*), application de la lithographie, au moyen de laquelle on peut décalquer et transporter sur une pierre lithographique sa propre écriture ou un dessin fait à la plume, et les multiplier ensuite par l'impression. Il faut pour cela écrire sur du papier préparé, et se servir d'une encre particulière (*Voy.* LITHOGRAPHIE). — Senefelder inventa ce procédé en 1799. On s'en sert journellement auj. pour les circulaires, les *fac-simile*, les factures, etc. On peut l'appliquer aussi avec succès aux cartes de géographie, aux dessins au trait, et même aux gravures.

Il existe un autre procédé autographique qui consiste à écrire sur un papier dont le verso est enduit d'une couleur qui se déteint, dans les seuls endroits touchés par la plume ou le crayon, sur un autre papier placé au-dessous.

AUTOMATE (du gr. αὐτόματος, spontané), machine qui, par l'effet d'un mécanisme caché, imite les mouvements des créatures vivantes. Le pouvoir moteur de presque tous les automates est un ressort d'acier, analogue à celui d'une montre. On se sert aussi de poids, ou de sable fin tombant sur les auges ou palettes d'une roue qui met en mouvement le reste du mécanisme. — On a construit des automates dès les temps anciens, témoin le pigeon d'Archytas, qui volait; mais c'est aux progrès de l'horlogerie que cet art doit ses plus grandes merveilles. Vers la fin du XIIIe siècle, plusieurs horloges, entre autres celles de Strasbourg, de Lubeck, de Prague et d'Olmütz, faisaient déjà mouvoir des mécanismes remarquables. Deux automates du célèbre Vaucanson excitèrent au plus haut point l'admiration publique au siècle dernier : l'un était un joueur de flûte qui exécutait plusieurs airs, et l'autre un canard qui battait des ailes, nageait, mangeait et digérait. Le Suisse Droz et Fréd. de Knauss, de Vienne, sont aussi connus pour leurs automates. — On cite encore : l'*androïde* d'Albert le Grand, qui ouvrait en saluant à ceux qui venaient frapper à sa porte; la mouche et l'aigle volants de Regiomontanus; plusieurs pièces de Leonard de Vinci; les *têtes parlantes* de l'abbé Mical; enfin, le joueur d'échecs du baron de Kempelen, automate qui, en 1809, fit sa partie à Schœnbrunn avec Napoléon. — On ne construit plus guère auj. d'automates, si ce n'est dans la Suisse française et la Forêt Noire, où plusieurs artistes continuent encore de faire de petits automates, p. ex., des serins ou d'autres oiseaux qu'on place dans des tabatières. — Consulter : Schott, *Technica curiosa:* les *Œuvres* de Kircher, de Lana, de Porta, de Wilkins, de Salomon de Caus; Borgnis, *Traité des machines imitatives* (1820); Kempelen, *Explication du joueur d'échecs* (1821), etc.

AUTOMATIQUE. En Physiologie, on appelle *Mouvement automatique*, tout mouvement qui dépend uniquement de l'organisation, et sur lequel la volonté n'a aucun pouvoir; p. ex. : la circulation du sang, le battement des veines; ou qui a lieu sans aucun but déterminé, p. ex. : les mouvements de l'enfant nouveau-né, les mouvements de certains maniaques ou délirants.

En Technologie, on nomme *Système automatique*, toute machine marchant d'elle-même par l'action de l'eau ou de la vapeur, et où l'homme n'a qu'à surveiller le travail pour remédier aux accidents qui pourraient se produire. Le premier essai de ce système remonte à 1770 et a été appliqué d'abord à la filature du coton.

AUTOMNE (du lat. *autumnus*), 3e saison de l'année, commence le jour du second équinoxe, au moment où le soleil entre dans le signe de la Balance, le 23 septembre et quelquefois le 22 (*Voy.* SAISONS), et finit le 21 ou le 22 décembre, lorsque le soleil entre dans le signe du Capricorne; sa durée est de 89j 16h 30m. Depuis le premier jour de l'automne, jusqu'au 1er jour de l'hiver ou solstice, les jours dans notre hémisphère vont toujours décroissant et sont toujours plus courts que les nuits. C'est en automne que les fruits mûrissent dans nos climats: c'est aussi dans cette saison que les maladies sont le plus fréquentes. Dans la zone équatoriale, il n'y a point d'automne. — On représente l'Automne sous les traits d'une femme couronnée de pampres; elle tient d'une main une grappe de raisin, et a l'autre bras chargé d'une corne d'abondance.

AUTONOME (du gr. αὐτόνομος, qui ne reçoit de loi que de soi-même). En Morale, Kant nomme *autonome* l'âme qui, soustraite à l'empire des passions, n'obéit qu'aux lois universelles et absolues de la raison : l'état d'une telle âme est l'*autonomie*. Selon ce philosophe, la souveraineté du devoir prouve la liberté de l'âme.

En Histoire, on nomme *autonomes* certaines villes auxquelles les Romains, après les avoir conquises, laissaient le droit de se gouverner par leurs propres lois, tout en restant vassales de la république : telle fut longtemps la condition de la plupart des villes de la Grèce et de l'Asie Mineure. Elles différaient des villes entièrement libres en ce que celles-ci ne reconnaissaient pas l'autorité du magistrat romain qui gouvernait la province où elles étaient situées.

En Numismatique, on appelle *médailles autonomes* celles qui étaient frappées dans les villes qui avaient conservé ou obtenu le droit de battre monnaie comme preuve de leur autonomie; et par extension, toutes les monnaies que les villes ont fait frapper pour leur usage particulier, lorsque ces monnaies ne portent aucun type étranger.

AUTOPLASTIE. *Voy.* RHINOPLASTIE et PLASTIQUE.

AUTOPSIE (du gr. αὐτοψία, vue par soi-même). Ce mot s'entend spécialement de l'*autopsie cadavérique*, ou *nécropsie* (de νεκρός, cadavre), acte par lequel on explore tout ou partie des organes après la mort, soit dans un but purement scientifique, pour se rendre compte des altérations morbides, soit dans un but judiciaire, pour constater légalement les causes de la mort. L'autopsie ne peut être pratiquée que par un homme de l'art : il ne doit y être procédé qu'avec la permission de l'autorité, après la vérification légale du décès et en présence du médecin chargé de le constater (Ord. de police du 14 mes-

sidor an XII, Arrêté du préfet de la Seine du 24 déc. 1821). En cas de signes ou de présomption de mort violente, c'est au procureur impérial qu'il appartient de décider si l'autopsie est nécessaire et de désigner ceux qui devront la faire : toutefois, dans certains cas urgents, par exemple un état de putréfaction très-avancé, l'officier de police peut, en l'absence du procureur impérial, faire procéder à l'autopsie (C. Nap., art. 77 et 81 ; C. d'Instr. crim., art. 43 et 44 ; Décis. minist. du 23 oct. 1824).

AUTORISATION (d'*autoriser*). En Droit, on nomme ainsi le consentement donné à un acte fait par une personne qui est sous notre dépendance, ou qui ne peut agir sans notre participation : il faut qu'une femme soit autorisée par son mari ou par la justice, un mineur par son père ou par son tuteur; un avoué par celui qu'il représente, un syndic par sa communauté, un administrateur de commune ou d'hospice par l'autorité à laquelle il est subordonné. Il faut, en outre, des autorisations spéciales pour attaquer en justice les députés et les fonctionnaires.

AUTORITÉ (du lat. *auctoritas*), se dit et du droit de commander et de ceux qui exercent ce droit. On distingue : *A. législative, administrative, judiciaire, municipale. Voy.* POUVOIR.

Abus d'autorité. Voy. ABUS.

En Philosophie, on entend par *Autorité* la confiance qu'on accorde à la science ou au jugement d'une personne. Elle doit toujours être raisonnée, comme celle qu'on accorde à un *expert* ou à un *témoin* (*Voy.* ces mots). C'est donc à tort qu'on répétait dans certaines écoles : « Le maître l'a dit », et que la Scolastique accordait une aveugle confiance à toutes les assertions d'Aristote. A la *méthode d'autorité* qui empruntait ses principes aux anciens sans discuter leur valeur (*non disputatur de principiis*), Descartes a substitué la *méthode d'examen*, dont le critérium est l'évidence (*ne recevoir aucune chose pour vraie qu'on ne la connaisse évidemment être telle*). Voir Pascal, *de l'Autorité en matière de philosophie. Voy.* CERTITUDE et CRITÉRIUM. — *Voy.* aussi FOI.

AUTOSITE (du gr. αὐτόσιτος, qui se nourrit de soi-même), nom donné par Is. Geoffroy St-Hilaire aux monstres simples qui sont capables de vivre et de se nourrir par le jeu de leurs propres organes, et qui, par conséquent, peuvent subsister plus ou moins longtemps hors du sein de leur mère.

AUTOUR, *Astur* (d'*Asturie*, prov. d'Espagne), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Rapaces diurnes, famille des Falconidés. Ce genre se divise en 3 sous-genres, les *Autours* propr. dits, les *Éperviers* et les *Harpies*. — L'*Autour propr. dit* est semblable à la buse, mais un peu plus grand : il a le bec court, convexe en dessus, les doigts longs, les tarses écussonnés et plus courts que ceux des éperviers. On trouve des autours dans les deux hémisphères. L'*A. ordinaire* (*Falco gallinarius* ou *palumbarius*), seule espèce connue en Europe, est brun en dessus et blanc rayé de brun en dessous. Il habite les collines boisées et se nourrit de poules, de pigeons, de lapereaux, de rats, etc. Il n'y a que la femelle qui s'appelle *autour* ; le mâle se nomme *tiercelet* ; et comme il y a d'autres oiseaux de proie dont les mâles s'appellent *tiercelets*, il faut dire *tiercelet d'autour*, pour le distinguer du faucon, du gerfaut, etc.

AUTOURSERIE. On employait autrefois l'autour, ainsi que l'épervier, pour la chasse aux perdrix et aux faisans. Cette chasse était appelée *autourserie* ou *chasse du bas vol*, par opposition avec la *chasse du haut vol*, qui se fait avec le faucon (*Voy.* FAUCONNERIE). L'autour, en effet, chasse en rasant la terre et non en s'élevant comme le faucon. On ne le chaperonne point. On le prend jeune pour l'habituer à partir de dessus le poing, et à revenir à la voix de son maître. On a des chiens pour faire lever le gibier : dès que l'autour le voit, il part, et, lorsqu'il l'a atteint, on le lui retire en lui présentant quelques morceaux de viande. — Ce genre de chasse était connu des Romains. Autrefois, en France, l'autourserie était le délassement des particuliers et des simples gentilshommes, tandis que la fauconnerie était celui des rois et des princes. Auj. encore elle est pratiquée en Allemagne, en Pologne, en Perse, pour la chasse de la perdrix, du faisan, du canard, de l'oie sauvage, du lièvre et du lapin. En Perse, on chasse même la gazelle avec l'autour, en lui apprenant à ne trouver sa nourriture que dans les yeux d'une gazelle empaillée.

AUTRUCHE (du gr. στρουθός, *Struthio*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers brévipennes ou coureurs, caractérisé par sa taille gigantesque, ses jambes demi-nues, ses deux doigts dont l'externe est plus court que l'interne, et ses ailes rudimentaires impropres au vol. Son bec déprimé, ses grands yeux et sa petite tête, lui donnent un air stupide qui a passé en proverbe. Ses plumes fournissent un ornement fort recherché et sont un important objet de commerce. On ne connaît qu'une espèce d'autruche, l'*A. d'Afrique*, que les Grecs appelaient *Oiseau-chameau*. Cette espèce se trouve dans l'intérieur de l'Afrique et en Asie, dans l'Inde en deçà du Gange. La taille de l'autruche dépasse 2^m et son poids 40 kilogr. Elle est herbivore, mais si vorace, qu'elle avale indistinctement avec ses aliments tout ce qui se présente, comme bois, pierres, fragments de métaux, etc. C'est le seul oiseau qui urine Sa chair, défendue par la loi aux Hébreux, était, au contraire, estimée des Romains. Plusieurs tribus d'Afrique s'en nourrissent. Ses œufs pèsent plus d'un kilogr. L'autruche les dépose sur le sable, où ils éclosent à la chaleur du soleil; cependant elle les couve la nuit et dans les saisons froides. L'autruche ne peut voler ; mais, en revanche, sa force et sa rapidité à la course sont incroyables : les meilleurs coursiers ne peuvent l'atteindre que lorsqu'elle est fatiguée, et après 8 ou 10 heures de poursuite ; aussi s'en sert-on comme de monture. Ceux qui chassent l'autruche la tuent à coups de bâton pour éviter de gâter ses plumes. Certaines tribus d'Afrique en élèvent en domesticité de nombreux troupeaux. — On donne le nom d'*A. d'Amérique* au *Nandou. Voy.* ce mot.

AUXILIAIRES (LIVRES). *Voy.* LIVRES DE COMMERCE. — VERBES. *Voy.* VERBE.

AVAL (de *à* et *val* ou vallée, c.-à-d. vers le bas), le côté vers lequel descend un fleuve, une rivière ; il est l'opposé d'*amont*. Le *pays d'aval* est celui où l'on arrive en descendant la rivière. *Naviguer en aval*, c'est suivre le cours de l'eau. On dit par corruption : *aller à vau-l'eau*, pour : se laisser entraîner par le courant. — Dans la Marine, on appelle *Vent d'aval* tout vent qui souffle sur nos côtes en venant du large, depuis le S.-O. jusqu'au N.-O., en passant par l'O. ; il est l'opposé du vent d'*amont*.

AVAL (pour *à valoir*). Dans le Commerce, on appelle *aval* ou *aval de garantie*, une souscription qu'un tiers appose à une lettre de change ou à un billet à ordre négociable ; il suffit pour cela de mettre au-dessous sa signature avec ces mots : *bon pour aval*. Le plus souvent on donne son aval sur le billet même ; quelquefois on le donne par acte séparé. Le donneur d'aval s'engage solidairement ainsi envers le porteur à payer le montant du titre, à défaut de celui sur qui la lettre de change est tirée ou qui a souscrit le billet à ordre (C. de comm., art. 141-145).

AVALANCHE (du bas-latin *avalantia*, descente), masse de neige qui roule du sommet des hautes montagnes, grossit dans sa course, et renverse tout ce qu'elle rencontre. La fonte des neiges, au printemps, est la principale cause de la formation des avalanches ; la terre s'échauffe aux rayons du soleil, et, communiquant sa chaleur à la base de la neige qui repose sur elle, en détermine la fusion, de manière que les couches supérieures s'en détachent et viennent ainsi rouler avec fracas sur le flanc des montagnes. La moindre agitation de l'air peut provoquer la chute d'une avalanche ; c'est pour cela qu'on recommande le silence dans le voisinage des

masses de neige où elles ont coutume de se former. C'est surtout en Suisse, en Suède et en Norwége que les avalanches sont communes et terribles.

AVALOIRE (d'*aval*), partie du harnais consistant en une large bande de cuir double, assujettie par les deux bouts à deux anneaux de fer situés à l'extrémité des reculements, et soutenue par des bandes de cuir qui descendent du surdos. L'avaloire, maintenue ainsi dans une position horizontale, entoure les cuisses du cheval, et sert à faire reculer la voiture à laquelle il est attelé, au moyen des bandes de côté qui tirent les chaînettes et le timon en arrière.

AVALURE (d'*aval*), maladie du cheval qui consiste dans la séparation, naturelle ou accidentelle, de la corne du pied et la formation d'une corne nouvelle qui naît au biseau, chasse la vieille corne, et s'*avale* en descendant sur le bord inférieur de la paroi. Ce renouvellement peut être partiel ou intéresser le sabot tout entier; dans ce dernier cas on dit que le cheval fait *quartier neuf*.

AVANCEMENT. L'armée et la marine sont les seuls corps en France où les règles de l'avancement aient été posées par une loi : partout ailleurs le sort des fonctionnaires dépend soit de l'esprit de justice et des lumières de chaque ministre, soit de ses préférences personnelles. La loi qui régit l'avancement dans l'armée de terre est du 17 avril 1832; celle qui régit l'armée navale est du 28 avril de la même année.

AVANCEMENT D'HOIRIE. *Voy.* HOIRIE.

AVANIE (du gr. mod. ἀβανία, dérivé de l'arabe *houan*, opprobre). Ce mot, avant de passer dans le langage vulgaire, était employé dans le Levant pour exprimer les extorsions, présents ou amendes que les pachas et les douaniers turcs arrachaient aux chrétiens, sous prétexte de contravention à des règlements qui n'avaient jamais existé.

AVANT (L'). On nomme ainsi, dans la Marine, la partie antérieure d'un bâtiment, comprise entre le grand mât et la proue. On oppose l'*avant* à l'*arrière*, partie postérieure du navire, où se trouvent le grand mât, le gouvernail et la poupe. Les matelots se tiennent toujours sur l'*avant*, tandis que les officiers se placent sur l'*arrière*.

AVANTAGE. En Droit, on nomme ainsi la portion de bien qu'un père donne à l'un de ses héritiers au delà de la part que la loi lui attribue. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

AVANT-BRAS, partie antérieure du bras. *V.* BRAS.

AVANT-COEUR, nom vulgaire donné par les vétérinaires aux diverses tumeurs qui peuvent se développer au poitrail du Cheval.

AVANT-CORPS, terme d'Architecture, se dit de tout ce qui fait saillie sur le nu du corps principal de construction, tours, ailes, pilastres, colonnes, balcons, etc. Les avant-corps ne sont quelquefois destinés qu'à la décoration ; souvent aussi ils augmentent la solidité des murailles en doublant leur épaisseur.

AVANT-GARDE, corps de troupes détaché en avant du corps d'armée en marche pour reconnaître les débouchés et les chemins, et ouvrir les voies à l'armée. La force de l'avant-garde est d'ordinaire le cinquième de celle du total de l'armée. Sa distance au corps principal doit être réglée de manière à ce qu'elle puisse toujours être secourue.

AVANT-LA-LETTRE (GRAVURE). *Voy.* ÉPREUVE.

AVANT-POSTES, postes de sûreté qui entourent un camp, un bivouac ou des cantonnements, pour qu'en cas d'attaque les troupes ne soient pas prises au dépourvu. Ces postes, dits *grand'gardes, petits postes* et *postes de soutien*, communiquent entre eux par une ligne de sentinelles ou de vedettes.

AVANT-PROPOS. *Voy.* PRÉFACE.

AVANT-SCÈNE. *Voy.* SCÈNE.

AVARIE (du bas-latin *havaria*, dérivé lui-même de l'all. *Haferey*, droit d'ancrage?), tout dommage emportant dépréciation d'une chose (*Voy.* VOITURES PUBLIQUES). Ce terme s'emploie plus particulièrement dans le commerce maritime (C. de comm., art, 397-409). Les indemnités auxquelles donnent droit les avaries maritimes varient, selon qu'il s'agit d'*A. grosses* ou *communes*, ou d'*A. simples* ou *particulières*. Les marchandises avariées restent au compte du propriétaire, lorsque l'avarie ne résulte pas des fautes du commissionnaire, voiturier, mandataire, etc. Dans le cas d'avaries causées à un navire par un accident imprévu, c'est le propriétaire du navire qui seul supporte la conséquence de ces accidents. On doit à MM. Delaborde et Frignet des *Traités des avaries* (1838 et 1860). — *Voy.* aussi ABORDAGE.

AVELANÈDE ou VÉLANÈDE, fruit du *Chêne velani* (*Quercus œgilops*), qui croît dans le Levant, se compose d'une vaste cupule hémisphérique et d'un gland quelquefois beaucoup plus gros que le pouce, souvent creux et rempli d'une poussière noirâtre, produite par la décomposition de sa partie charnue. On s'en sert, comme du gallon, pour le tannage des cuirs et la teinture en noir : c'est l'objet d'un grand commerce dans tout le Levant, surtout à Smyrne. — L'*Avelanède du Piémont* est une espèce de galle grise qui se développe sur le gland du chêne. On l'emploie aux mêmes usages que l'avelanède du Levant.

AVELINE (du latin *avellana*, s.-ent. *nux*, noix d'Abella en Campanie), fruit de l'*Avelinier*, variété du Noisetier : c'est une espèce de grosse noisette presque ronde, dont l'amande tire sur le violet. Les avelines sont recherchées à cause de leur grosseur, de leur délicatesse et de leur précocité : elles entrent dans une infinité de préparations culinaires; les confiseurs les habillent de sucre pour en faire des dragées rondes. Elles sont fort communes en Italie; on estime surtout en France celles du pays de Foix et de Roussillon. *Voy.* COUDRIER.

AVELLANA, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille spirale, à ouverture étroite et arquée, columelle à plis forts et irréguliers, labre à bourrelet ou péristome dentelé. Ces coquilles ne se rencontrent qu'à l'état fossile, de l'étage néocomien à l'étage sénonien.

AVE MARIA. *Voy.* SALUTATION ANGÉLIQUE.

AVÉNACÉES, tribu de la famille des Graminées, renferme les genres *Avena* ou *Avoine* (g. type), *Aira* (Canche), *Airopsis*, *Trisetaria*, *Trisetum*, *Lagurus*, *Eriachne*, *Arrhenaterum* (Fromental), *Anisopogon*, *Danthonia*, *Triodia*, *Pentameris*, etc.

AVÉNEMENT (du latin *advenire*, arriver). En Politique, c'est le moment où un prince prend possession de la dignité suprême. Les rois de France, lors de leur avénement, levaient autrefois sur leurs sujets, un impôt spécial : c'est ce qu'on appelait *droit de joyeux avénement*. Louis XVI, en montant sur le trône, renonça à ce droit. — En Religion, ce mot est spécialement consacré pour exprimer la *venue* du Sauveur. On distingue deux avénements : l'un s'est accompli quand le Verbe divin s'est incarné; on le fête le jour de Noël, et les quatre semaines qui précèdent cette solennité s'appellent l'*Avent*; l'autre ne s'accomplira qu'après la consommation des siècles, lorsque Jésus-Christ descendra visiblement du ciel et qu'il viendra juger les vivants et les morts.

AVENIR (pour *à venir*). On nomme ainsi, en Pratique, un acte d'avoué à avoué, par lequel un avoué somme son confrère de se présenter à une audience qu'il indique. On dit : *donner*, *signifier un avenir*.

AVENT. *Voy.* ci-dessus AVÉNEMENT et le mot AVENT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

AVENTURE (CONTRAT A LA GROSSE). *Voy.* GROSSE.

AVENTURE (MAL D'). *Voy.* PANARIS.

AVENTURINE, pierre artificielle parsemée de paillettes brillantes, n'est que du verre fondu où l'on a mêlé, pendant la fusion, de la limaille de fer ou de petits cristaux de cuivre. Un ouvrier de Venise, ayant laissé tomber *par aventure* de la limaille dans du verre en fusion, remarqua le résultat de ce mélange, parvint à le reproduire et lui donna le nom d'*aventurine*. — Ce nom a depuis été étendu à une

pierre naturelle, variété de Quartz hyalin, demi-transparente, renfermant des lamelles de mica jaune d'or, brun rougeâtre ou vert, ce qui lui donne un éclat qui la fait rechercher dans la joaillerie.

AVERRHOA, plante. *Voy.* CARAMBOLIER.

AVERS ou FACE. *Voy.* MÉDAILLE.

AVERSION (du lat. *aversio*), état ou mouvement de l'âme désagréablement affectée, et, par suite, mal disposée contre ce qui cause son déplaisir, de telle sorte qu'elle s'en écarte en se repliant sur elle-même. Comme le *désir*, dont elle est le contraire, l'aversion a le double caractère de se produire sans la participation de la volonté, et d'impliquer le concours de l'intelligence. Sous ce rapport, elle est supérieure à l'*antipathie*, qui consiste dans un mouvement aveugle. Portée au plus haut degré, elle devient la *haine*, qui est une *passion*, tandis que l'aversion est un simple *sentiment*.

AVERTISSEMENT. En matière de Finances, c'est l'avis, avec ou sans frais, donné aux contribuables par le percepteur pour le payement des contributions (Lois des 25 mars 1817 et 15 mai 1818). — En matière de Presse, on entendait autrefois par avertissement un avis administratif donné à un journal; après deux avertissements le journal pouvait être suspendu. L'avertissement a été aboli par la loi du 11 mai 1868 (art. 16). — *Voy.* DISCIPLINE.

AVERTISSEUR, partie d'un appareil télégraphique destinée à prévenir l'employé. C'est une sonnerie dont le marteau est retenu par un électro-aimant. Quand le courant passe, le marteau est rendu libre et la sonnerie se fait entendre. *Voy.* TÉLÉGRAPHIE.

AVEU (d'*avouer*). En Droit, c'est la déclaration par laquelle une personne reconnaît pour vrai un fait de nature à entraîner contre elle des conséquences juridiques. En matière civile, l'aveu est *judiciaire* ou *extra-judiciaire*. L'*A. judiciaire* fait pleine foi contre celui qui l'a fait, mais celui qui l'invoque ne peut le diviser de manière à rejeter ce qu'il contient de contraire à sa prétention; il n'est révocable que pour erreur de fait. L'*A. extra-judiciaire* est soumis, quant à sa valeur, à l'appréciation des tribunaux : il doit, dans tous les cas, être écrit, à moins qu'il ne s'agisse d'un fait qui puisse se prouver par témoins (C. Nap., art. 1354-1356). — En matière criminelle, l'aveu n'est qu'un des moyens d'instruction; il ne fait pas par lui seul preuve contre son auteur. Autrefois, l'aveu suffisait pour faire condamner : pour l'obtenir, on ne craignait pas de recourir à la torture.

AVEU ET DÉNOMBREMENT. On nommait ainsi, en Droit féodal, un acte fait par-devant notaire, scellé et signé, dans lequel le vassal *avouait* qu'il était soumis, lui et son fief, à son seigneur, et faisait le détail de toutes les redevances et de tous les droits attachés à ce fief.

AVEUGLES (du lat. *ab* priv., et *oculus*, œil). La privation de la vue est ou *native* (d'où le nom d'*aveugles-nés*), ce qui est le cas le plus rare, ou *accidentelle :* dans ce dernier cas, elle peut provenir de blessures ou de maladies très-différentes : cataracte, amaurose, taie, glaucôme, ophthalmies de tout genre. Le nombre des aveugles augmente dans une grande proportion à mesure que l'on approche de l'équateur; ce qui est l'effet de la trop vive réverbération de la lumière, surtout dans les pays sablonneux. — On a plusieurs fois rendu la vue à des aveugles-nés, par l'opération de la cataracte; Cheselden, chirurgien anglais, qui le premier obtint cet admirable résultat, a donné d'intéressants détails sur les progrès de la vision chez les opérés. — Les aveugles se font remarquer par l'immobilité des traits, la finesse du tact et de l'ouïe, la gravité du caractère, la ténacité, la force de la raison. Plusieurs ont occupé un rang élevé dans les sciences, dans les arts et l'industrie : on cite chez les anciens, le savant Diogène d'Alexandrie, qui fut le maître de St Jérôme; dans les temps modernes, le mathématicien anglais Saunderson.

Objets naturels de commisération, les aveugles avaient depuis longtemps trouvé asile dans des établissements publics, dont le plus ancien et le plus célèbre est l'hospice des *Quinze-Vingts*, fondé par St Louis; mais on ne s'était nullement occupé de les faire jouir des bienfaits de l'éducation : Valentin Haüy, frère du minéralogiste, combla cette lacune. Il eut l'heureuse idée de substituer pour les aveugles les signes en relief aux formes visibles, fit imprimer des alphabets et des ouvrages d'après ce système, et réussit ainsi à leur apprendre la lecture, l'écriture, les éléments des sciences, la musique, etc. Il fonda dans ce but, dès 1783, l'institution des *Jeunes Aveugles* qui, en 1791, fut érigée en établissement public; fermée pendant la Révolution, l'institution fut rouverte en 1817; installée d'abord rue St-Victor, elle fut transférée en 1838 au boulevard des Invalides. Cette maison est consacrée à l'éducation gratuite de 120 jeunes enfants aveugles des deux sexes. Pour y être admis, les enfants doivent être âgés de 9 ans au moins, et de 13 ans au plus. Indépendamment des élèves gratuits, l'institution reçoit des élèves payants. — De nombreux établissements ont été fondés sur ce modèle dans les principales villes de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Les principaux ouvrages à consulter sont : *Lettre sur les Aveugles*, par Diderot; *Essai sur l'éducation des Aveugles*, par V. Haüy; *Essai sur l'instruction des Aveugles*, par le Dr Guillé; *Des aveugles : leur état physique, moral et intellectuel*, par P.-A. Dufau (1837 et 1850); *De la condition des Aveugles en France*, par Guadet (1858).

AVIATION (du lat. *avis*, oiseau), navigation aérienne, sans ballon, à l'aide d'un mécanisme à ailes, qui imite les mouvements de l'oiseau. Les essais tentés jusqu'à ce jour ont tous été à peu près infructueux, sans décourager toutefois les partisans de ce système.

AVICEPTOLOGIE (mot hybride formé du lat. *avis*, oiseau, et *capere*, prendre, et du gr. λόγος, discours), description des diverses chasses aux oiseaux. *Voy.* OISELEUR.

AVICULE (du lat. *avicula*, petit oiseau), *Avicula*, dit aussi *Aronde*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Aviculidées, et dont la coquille a quelque ressemblance avec la queue d'une hirondelle (*aronde*) : deux valves, l'une plate, l'autre bombée; ligament linéaire; souvent la région cardinale anale est prolongée, et la région buccale munie d'une oreillette. Ces coquilles sont toutes marines; leur test est mince, fragile et nacré en dedans. L'*A. margaritifère* fournit la nacre et les perles fines (*Voy.* PINTADINE). Les Avicules fossiles commencent à se montrer dans les terrains siluriens. Les espèces actuellement vivantes sont très-nombreuses dans toutes les mers. — La famille des *Aviculidées* a pour caractères : coquille inéquilatérale, valve inférieure échancrée et évidée pour le passage d'un byssus; ligament interne ou externe, unique mais divisé par segments; charnière droite avec ou sans dents. Principaux genres : *Avicule*, *Perne*, *Gervillie*, *Inocérame*, etc. Beaucoup de conchyliologistes rattachent aux Avicules les genres *Malleus*, *Meleagrina*, *Monotis*, *Vulsella*, etc.

AVIRON (de *virer*). L'*aviron* ou *rame*, dont on se sert pour faire marcher les bateaux sur les rivières, est une sorte de levier, dont l'extrémité aplatie se nomme *pelle*, et l'autre le *bras*. Il sert aussi à la mer pour les petites embarcations. *Voy.* GODILLE et PAGAIE.

AVIS. *Voy.* CONSEIL D'ÉTAT, CONSEIL DE FAMILLE, IMPRIMÉS et LETTRE.

AVISO, nom donné à tout bâtiment de guerre, léger et rapide, employé pour porter des *avis* ou dépêches. On emploie pour ce service des bricks, des goëlettes, des lougres, etc. *Voy.* CORVETTE.

AVITAILLEMENT (de *victuailles*). On comprend sous ce nom toutes les provisions nécessaires à la subsistance des équipages. — L'art. 2 de la loi du 22 août 1791 porte : « Les vivres et provisions, embarqués dans les navires français, pour quelque naviga-

tion que ce soit, pourvu qu'ils soient uniquement destinés à la nourriture des équipages et passagers, jouiront, à la sortie, de l'exemption de tous droits. » Pour les navires français qui viennent de l'étranger et qui s'y sont ravitaillés, leurs vivres et provisions sont soumis aux lois et tarifs d'entrée pour toute quantité qui excède le nécessaire.

AVIVES (de *vive*, s.-ent. *eau*, parce que les chevaux contractent, dit-on, cette maladie en buvant des eaux vives), nom donné aux glandes parotides chez le cheval, et à une maladie de cet animal dans laquelle les *avives* sont enflées et douloureuses : cette maladie attaque aussi les chiens.

AVOCAT (du lat. *advocatus*). Pour prétendre au titre d'*avocat*, il faut d'abord avoir obtenu dans une faculté de droit le grade de licencié, et avoir prêté serment devant une cour d'appel. L'inscription définitive au tableau de l'ordre n'est acquise qu'après un *stage* de trois ans, pendant lequel le jeune avocat doit suivre les audiences des tribunaux et les conférences tenues pour l'instruction des stagiaires; il a néanmoins pendant son stage le d oit de plaider toutes les affaires qui lui seraient confiées d'office ou autrement. Les avocats de chaque barreau sont soumis à un conseil de discipline électif, présidé par un *bâtonnier*. Ce conseil connaît des plaintes que les clients peuvent former contre les membres de l'ordre à raison de l'exercice de leur profession ; il a, en outre, droit de surveillance sur tous les avocats inscrits au tableau, et principalement sur les stagiaires; il prononce sur toutes les demandes d'admission au stage et d'inscription au tableau de l'ordre. Il peut, en certains cas, infliger des peines disciplinaires, savoir : l'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire, dont la durée ne peut excéder une année, enfin, la radiation du tableau, sauf recours devant une cour d'appel. Bien qu'inscrits sur le tableau d'une seule cour, les avocats peuvent plaider par toute la France. Leur profession est incompatible avec les fonctions de préfet, sous-préfet et secrétaire-général de préfecture; avec les fonctions judiciaires, les offices de greffier, notaire, avoué; les emplois à gages et toute espèce de négoce. L'avocat ne peut réclamer judiciairement ses honoraires. Il est soumis à un droit de patente (Loi du 18 mai 1850).

Les jeunes avocats trouveront d'excellents conseils dans le *Dialogue des avocats* de Loysel, les *Règles pour former un avocat* de Biarnoy de Merville, les *Lettres sur la profession d'avocat* de Camus, le *Manuel des jeunes avocats* de Dupin aîné, les *Règles de la profession d'avocat* de Mollot, les *Devoirs*, *honneurs*, etc., *de la profession d'avocat* de Liouville. — Pour l'histoire de l'ordre, *Voy.* BARREAU.

Les *Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation* sont des officiers ministériels qui jouent à la fois le rôle d'avoué et le rôle d'avocats. Ils sont chargés de suivre la procédure et de plaider pour les parties devant le conseil d'État et la cour de cassation. Ces deux offices, jadis séparés sous divers titres, ont été réunis par l'ordonnance du 10 sept. 1817, qui en même temps a réglé la discipline intérieure de ce corps. Pour remplir ces fonctions, il faut être âgé de 25 ans, avoir au moins trois années de stage comme avocat, et être agréé par le conseil de l'ordre, le ministre de la justice et la cour de cassation. Ces offices sont transmissibles à prix d'argent : leur nombre est fixé à 60.

L'*Avocat général* est un magistrat attaché au ministère public près la cour de cassation ou près les cours d'appel et qui est chargé de porter la parole au nom du procureur général et sous sa direction, pour défendre la loi et l'ordre public; il est secondé et suppléé au besoin par des substituts. Avant 1789, on donnait ce titre à ceux d'entre les officiers du parquet d'un parlement ou d'une cour souveraine qui étaient chargés de discuter à l'audience, devant les juges, les mêmes causes que discutaient les avocats du roi devant les siéges royaux. L'organisation actuelle date de la loi du 20 avril 1820. *Voy.* MINISTÈRE PUBLIC.

AVOCATIER (d'*aouicate*, mot caraïbe), *Laurus persea*, *Persea gratissima*, arbre d'Amérique, de la famille des Laurinées, a la hauteur du poirier, est toujours vert, et donne un fruit vulgairement appelé *poire avocat*, qui ressemble pour la forme et la grosseur à une poire de bon chrétien : sa pulpe épaisse, grasse et fondante est d'un goût agréable, mais un peu fade. On mange ce fruit comme le melon, ou bien accommodé au sucre ou au vinaigre ; on le regarde comme antidyssentérique. Les feuilles entrent dans la composition de l'élixir dit *de Courcelles :* elles sont stomachiques et résolutives.

AVOCETTE, *Recurvirostra*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles : pieds palmés, bec membraneux, allongé, grêle et recourbé en haut, à partir de la moitié de sa longueur. Ce sont des oiseaux de rivage, voyageurs, et que l'on trouve particulièrement dans les pays froids ou tempérés, sur les côtes d'Europe et d'Amérique. La forme et la faiblesse de leur bec les obligent à se nourrir d'aliments mous, comme le frai des poissons, les vers et les insectes aquatiques qu'ils trouvent dans la vase. Ils courent et nagent avec vitesse et sont très-farouches. La chair des jeunes avocettes est assez délicate. L'*A. d'Europe* est de la grosseur d'un pigeon ; elle a le plumage mêlé de noir et de blanc, avec la tête et les tarses noirs. Cette espèce est commune dans le Poitou, où elle est l'objet d'une chasse active.

AVOINE (du lat. *avena* , *Avena*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Avénacées, fait partie du groupe des Céréales et a pour caractères : fleurs en panicules, glume bivalve à deux ou plusieurs fleurs, glumelle à deux valves pointues, l'extérieure portant une arête longue, roide et tordue à sa base. On connaît une cinquantaine d'espèces du genre avoine, presque toutes originaires d'Europe, et quelques-unes du cap de Bonne-Espérance. — L'*A. commune* (*A. sativa*) est, comme on le sait, la nourriture par excellence du cheval ; on la donne aussi aux bestiaux et aux volailles. Elle engraisse les moutons, elle augmente la production du lait des brebis-mères et double la ponte des œufs dans les volailles. Elle sert encore dans quelques pays pauvres à faire du pain ; mais ce pain est lourd et d'une saveur désagréable. On peut faire avec ce grain de la bière et de l'eau-de-vie ; les amidonniers en font des *gruaux* (*Voy.* ce mot). Enfin, les tiges vertes de l'avoine donnent un excellent fourrage, et les balles servent au coucher des enfants. L'avoine se sème en septembre ou octobre dans l'ouest de la France, et partout ailleurs en février, mars ou avril.

L'Avoine commune présente plusieurs variétés : l'*A. d'hiver*, à balles rayées de brun ; l'*A. de Géorgie*, à feuilles larges et à grain jaunâtre ; l'*A. de Brie*, à grain noir, très-renflé ; l'*A. de Hongrie*, à grains blancs et gros, mais qui a l'inconvénient de s'égrener facilement ; l'*A. patate*, à grain blanc et court, importée d'Angleterre et sujette au charbon ; l'*A. de Zélande*, qui est la plus belle et la meilleure.

Parmi les autres espèces d'Avoine, nous citerons : 1° l'*A. unilatérale*, à panicules serrées, dont les épillets s'inclinent tous du même côté ; on en distingue de *blanche* et de *noire ;* 2° l'*A. de Tartarie* ou *A. nue*, qui doit ce dernier nom à la disposition qu'ont ses grains à sortir tout mondés de la balle par le battage ; 3° l'*A. courte*, à feuilles, à barbes et à grains plus courts que dans les autres espèces ; 4° la *Folle-avoine* (*A. fatua*), ainsi appelée à cause de sa panicule étalée, grêle et munie de longues barbes qui oscillent au moindre vent. — Les trois premières de ces espèces s'emploient comme l'avoine commune. La folle-avoine, au contraire, est une des plantes les plus nuisibles aux récoltes : elle étouffe les blés par ses racines, et ses graines, mûres de bonne heure, se ressèment d'elles-mêmes au point qu'il est difficile d'en débarrasser les terres qui en sont infestées. Les Hollandais l'ont cependant mise à profit pour raffermir le sable mouvant de leurs dunes.

Avoine élevée. Voy. FROMENTAL.

AVOIR (DOIT ET). *Voy.* CRÉDIT et DÉBIT.

AVOIR-DU-POIDS (LIVRE), *pound, avoirdupois*, nom que les Anglais donnent à leur livre de 16 onces, usitée dans le commerce pour peser les marchandises d'un gros volume, comme le chanvre, le café, le coton ; ils la nomment ainsi par opposition à la livre *troy*, qui n'a que 12 onces, et qui sert pour les objets précieux. La livre *avoir-du-poids* vaut 453^{gr},545. *Voy.* LIVRE.

AVORTEMENT (du latin *abortus*, m. sign.). L'avortement s'observe le plus fréquemment dans les trois premiers mois de la grossesse. Il est naturel ou provoqué. Dans le premier cas, il peut avoir lieu : 1° sous l'influence d'une prédisposition organique tenant soit à la mère (faiblesse générale ou état pléthorique, extrême susceptibilité nerveuse, maladies de l'utérus, ou conformation vicieuse du bassin), soit au fœtus (altération ou mort de l'embryon) ; 2° par l'effet de quelque circonstance fortuite (commotion violente, physique ou morale, chute, coups, effort, fièvre, toux, émotion vive, etc.). Dans le second cas, il peut avoir été déterminé par des manœuvres criminelles, et il est alors sévèrement puni par la loi qui prononce des peines contre la personne qui se l'est procuré, les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens qui en ont indiqué ou administré les moyens et en général toute personne qui a procuré l'avortement (C. pén., art. 317). — *Voy.* ENCISE.

AVOUÉ (du lat. *advocatus*), officier ministériel établi près les tribunaux civils de 1re instance et les cours d'appel, pour représenter les parties et pour faire les actes de procédure pendant toute la durée de l'instance. On ne peut plaider sans ministère d'avoué ; à défaut d'avocats, les avoués pourvus du titre de licencié peuvent plaider eux-mêmes. Le nombre de ces officiers est limité ; leurs charges sont transmissibles à prix d'argent. Pour être avoué, il faut être âgé de 25 ans au moins, présenter un certificat de capacité délivré après un an d'étude dans une faculté de droit, et prêter serment ; il faut, en outre, justifier d'une cléricature de 5 années. Les avoués ne peuvent se rendre adjudicataires des biens dont ils sont chargés de poursuivre la vente. L'action des avoués pour le payement de leurs frais et honoraires se prescrit par 2 ans. Les avoués ont une chambre de discipline. — Les avoués se nommaient autrefois *Procureurs*. Les offices de procureurs furent supprimés par la loi du 30 mars 1791 ; mais la même loi établit près des tribunaux de district, sous le nom d'*Avoués*, des officiers ministériels chargés de représenter les parties. La loi du 3 brumaire an II supprima les avoués eux-mêmes, mais ils furent rétablis par la loi du 27 ventôse an VIII. Ce corps a été définitivement constitué par les décrets des 6 juillet 1810 et 2 juillet 1812.

AVOUÉS DES ÉGLISES. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

AVOYER, magistrat suisse. *Voy. ibid.*

AVRIL (en latin *aprilis* ; d'*aperire*, ouvrir, parce que la terre paraît alors ouvrir son sein), quatrième mois de notre année, pendant lequel les jours s'allongent, la température s'adoucit, et la végétation commence à se montrer. Ce mois a 30 jours. C'était le deuxième mois de l'année romaine, quand elle commençait en mars Le soleil parcourt pendant ce mois le signe du Taureau.

Tout le monde connaît le dicton : *Donner, faire avaler un poisson d'avril*, pour : Faire accroire à quelqu'un, le premier jour d'avril, une fausse nouvelle, ou l'engager à faire quelque démarche inutile, afin d'avoir lieu de se moquer de lui. On prétend que ce proverbe, dans lequel le mot *poisson* aurait été, par corruption, substitué à celui de *passion*, n'est qu'une allusion inconvenante à la passion de Jésus-Christ arrivée le 3 avril, parce que ce jour-là le Sauveur fut, par dérision, renvoyé d'un tribunal à un autre.

AXE (du lat. *axis*). En Géométrie, on appelle *axe* la ligne autour de laquelle une figure exécute une révolution pour engendrer un solide ou une surface dits de révolution. La *sphère* est engendrée par un demi-cercle tournant autour de son diamètre comme axe ; le *cône* par un triangle rectangle tournant autour d'un des côtés de son angle droit ; le *cylindre* par un rectangle tournant autour d'un quelconque de ses côtés, etc. — Le *grand axe* d'une ellipse est le diamètre de cette courbe mené par les foyers ; le *petit axe* est le diamètre perpendiculaire au premier. Ces mêmes diamètres dans l'hyperbole prennent le nom d'*axe transverse* et d'*axe non transverse*. — Plus généralement une droite prend le nom d'*axe de symétrie* d'une figure, quand les points de cette figure sont symétriques deux à deux par rapport à cette droite.

En Astronomie l'*axe d'un corps céleste* est la ligne idéale autour de laquelle il effectue son mouvement de rotation. Les planètes, et entre autres la terre, accomplissent leur mouvement de translation autour du soleil en gardant leurs axes de rotation sensiblement parallèles à eux-mêmes. — L'*axe du monde* dans le système de Ptolémée est la ligne idéale autour de laquelle toute la sphère céleste accomplit sa révolution diurne. Il se confond avec l'axe de rotation diurne de la terre dans le système de Copernic. — On appelle aussi *axe de l'écliptique, axe de l'équateur*, etc., les perpendiculaires menées aux plans de ces cercles par leurs centres.

En Mécanique, comme en Astronomie, l'*axe de rotation* d'un corps est la droite idéale autour de laquelle ce corps peut tourner ou tourne réellement. — L'*axe d'oscillation* d'un pendule composé est l'ensemble des points qui se meuvent avec la vitesse du pendule simple qui aurait pour longueur leur distance au point ou à l'axe de suspension.

En Minéralogie, on appelle *axe cristallographique* une droite idéale autour de laquelle les faces des cristaux sont disposées symétriquement. Les différents systèmes cristallins sont fondés sur le nombre des axes des cristaux et leurs dispositions relatives (*Voy.* CRISTAL). — On nomme *axe optique* d'un cristal, ou *ligne neutre*, la direction suivant laquelle la double réfraction de la lumière qui traverse ce cristal cesse d'avoir lieu. Les cristaux sont dits à un axe ou à deux axes suivant qu'ils possèdent un pareil axe ou qu'ils en ont deux. Les cristaux à *un axe* sont ceux du système rhomboédrique et du système quadratique. Les cristaux à *deux axes* sont ceux des système du prisme droit et du prisme oblique à base rhombe, et du prisme oblique à base de parallélogramme. Les cristaux du système cubique ne jouissent pas de la double réfraction.

En Optique, on appelle *axe d'un miroir sphérique* toute droite passant par le centre de la sphère dont ce miroir fait partie. L'*axe principal* est celui qui passe en même temps par la partie moyenne du miroir. — L'axe principal d'une lentille est la droite qui passe par les centres des sphères auxquelles appartiennent les deux surfaces qui terminent la lentille. Un *axe secondaire* est une droite quelconque menée par un point dit *centre optique*, et qui jouit de cette propriété que les rayons lumineux qui y passent, traversent la lentille sans éprouver de déviation.

AXILLAIRE (du lat. *axilla*, aisselle), se dit, en Anatomie, de tout ce qui appartient à l'aisselle ou en fait partie. — En Botanique, on nomme *axillaires* les rameaux, feuilles, fleurs ou épines situés à l'aisselle d'un autre organe. *Voy.* AISSELLE.

AXINITE (du gr. ἀξίνη, hache), minéral remarquable par ses cristaux tranchants, en parallélipipèdes très-obliques que l'on a comparés à des fers de hache, et par sa belle couleur violacée, se compose d'un silicate d'alumine et de chaux, avec de petites quantités d'acide borique et d'oxydes métalliques [($\ddot{\ddot{Al}}$ $\ddot{\ddot{Fe}}$ $\dot{Mn}$), ($\dot{Ca}$ $\dot{Mg}$ $\dot{K}$), ($\ddot{\dot{Si}}$ $\ddot{\dot{Bo}}$)]. Elle est commune en France : les plus beaux cristaux viennent des montagnes de l'Oysans (Isère). On l'emploie en bijouterie.

AXIOME (du gr. ἀξίωμα, dogme), proposition d'évidence immédiate et servant de base à la démonstration. On donne auj. spécialement le nom d'*axiomes* aux principes sur lesquels sont fondées les mathé-

matiques, et qui, comme l'enseigne judicieusement Aristote, peuvent se résoudre dans le principe d'identité ou de contradiction. Quant aux autres vérités premières, *Voy.* PRINCIPE.

AXIS. En Anatomie, on nomme ainsi la 2e vertèbre du cou, parce qu'elle est surmontée d'une éminence (*apophyse odontoïde*), qui forme une espèce de pivot (*axis*) sur lequel tournent à la fois la première vertèbre et la tête.

AXIS, mammifère ruminant du genre *Cerf* (*Voy.* ce mot). L'*Axis*, ou *Cerf du Gange*, est originaire de l'Hindoustan et vit particulièrement dans le Bengale. Ses formes et sa taille sont celles du daim; son pelage est moucheté de blanc sur le flanc et le dos. Cet animal est doux, timide et facile à apprivoiser. En Europe, il fait l'ornement de nos parcs.

AXOLOTL (nom mexicain), genre de Batraciens qui vivent en société dans les lacs élevés du Mexique : ils sont d'une couleur grise ardoisée, longs de 0m,20 à 0m,25 ; ils ont la bouche très-fendue, la langue courte, les yeux petits, sans paupières et rapprochés de l'extrémité du museau. On les avait regardés longtemps comme pérennibranches ; mais on a vu des individus envoyés au Muséum en 1866 à la suite de l'expédition du Mexique, quitter l'eau où ils vivaient, monter sur les pierres humides, perdre leurs branchies et subir les métamorphoses des Salamandres ; seulement on a constaté qu'ils avaient la propriété singulière de se reproduire à l'état branchifère et à celui de métamorphose complète. M. P. Gervais pense qu'il faut les considérer comme les larves de la salamandre américaine appelée *Ambystome*.

AXONGE (du lat. *axungia*, formé de *axis*, essieu, et *ungere*, oindre), graisse animale de consistance molle. On désigne plus particulièrement par ce nom la graisse de porc, qu'on nomme aussi *saindoux*. Elle se compose de deux principes organiques, l'un liquide, l'*oléine*, et l'autre solide, la *margarine* ou *stéarine*. La consistance et la fusibilité de l'axonge varient suivant les proportions du mélange. — On extrait l'axonge de la panne de porc, en faisant fondre celle-ci dans de l'eau bouillante. La plus pure sert, en pharmacie, pour préparer les onguents ; elle est la base des pommades cosmétiques. On fait un grand usage du saindoux dans la cuisine. Il sert aussi, sous le nom de *vieux oing*, aux corroyeurs, aux hongroyeurs, pour l'éclairage, le graissage des roues, etc.

AYANTS-CAUSE. En Droit, les *ayants-cause* d'une personne sont ceux qui succèdent à ses droits, spécialement ceux qui y succèdent à titre particulier. On les oppose aux *tiers*. *Voy.* SUCCESSEUR et TIERS.

AYAPANA, *Eupatorium ayapana*, plante du genre Eupatoire, originaire du Brésil, d'où elle a été transportée à l'île de France : c'est un arbuste dont les feuilles, étroites et lancéolées, ont une odeur aromatique et une saveur faiblement amère. On lui attribuait jadis la vertu de guérir la morsure des serpents ; on la vantait même comme une panacée universelle. Elle n'est plus guère cultivée que pour la beauté de ses fleurs, d'un pourpre très-vif.

AYE-AYE, mammifère. *Voy.* CHÉIROMYS.

AYLANTE, arbre. *Voy.* AILANTE.

AYUNTAMIENTO (de l'espagnol *ayuntar*, réunir). C'est, en Espagne, le corps des conseillers municipaux d'une commune, d'une cité. Il est présidé par l'alcade, et annuellement élu par le peuple. Cette institution remonte à une haute antiquité.

AZALÉE (du gr. ἀζαλέος, sec), *Azalea*, genre de la famille des Éricacées, tribu des Rhododendrées, remarquable par la beauté et quelquefois par la bonne odeur de ses fleurs en corymbe, de couleur très-variable, depuis le blanc le plus pur jusqu'au rouge écarlate. La culture a multiplié à l'infini les variétés de cette plante gracieuse, qui au printemps fournit à nos jardins d'élégants buissons. On recherche les *A. pontica*, *viscosa*, *nudiflora*, *speciosa*, *sinensis*, etc.

AZEDARACH (mot arabe), *Melia*, genre type de la famille des Méliacées, ne renferme que deux espèces : 1° l'*A. bipinne*, joli arbre, originaire de l'Inde et de la Perse, où il atteint 10 ou 12m, et qui vient bien en Italie et même dans le midi de la France, mais n'y atteint guère que 3m. Ses fleurs, placées au bout des rameaux, sont d'un blanc mêlé de bleu et de violet, et répandent une odeur très-suave, surtout pendant la nuit. Elles font place à des fruits semblables à des cerises, d'une saveur amère, dont les propriétés vénéneuses ont été exagérées; ils fournissent une assez bonne huile. La racine est employée comme vermifuge. On le nomme aussi *Faux sycomore*, *Lilas de la Chine*, *Margousier*, *Arbre à chapelet*, *Arbre saint* : ces deux derniers noms lui viennent de l'usage que l'on fait en Italie de ses noyaux cannelés pour faire des chapelets; 2° l'*A. ailé*, de l'Inde, plus haut que le précédent, à fleurs plus petites, de couleur jaune. Ses fruits donnent aussi de l'huile.

AZEROLIER, *Cratægus azarolus*, vulg. *Épine d'Espagne*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées : c'est un arbre assez semblable à l'alizier et à l'aubépine ; il en diffère cependant par son fruit, qui est plus gros, par ses feuilles plus grandes, sa tige plus haute et sans épines. Ses fleurs sont en grappes; le fruit, nommé *azerole*, est rouge, acide, sucré, et rafraîchissant; il sert à faire des confitures très-agréables. Cet arbre est surtout cultivé en Provence, en Italie et en Espagne : on le greffe sur l'aubépine.

AZIMUT (de l'arabe *al-semt*, le droit chemin), se dit, en Astronomie, de l'angle qu'un plan vertical fait avec le plan méridien. Il est mesuré par l'angle de la trace horizontale de ce plan avec la méridienne. On le détermine à l'aide du *théodolite*. *Voy.* ce mot.

AZOCH ou AZOTH, terme d'Alchimie, désignait le mercure, considéré comme la matière première de tous les métaux, ainsi que certaines combinaisons dont il formait la base. L'azoth de Paracelse et celui d'Helsingius, ou *or horizontal*, étaient renommés.

AZOLLE, *Azolla*, genre de plantes Cryptogames aquatiques, rapportées d'abord à la famille des Naïadées, puis à celle des Marsiléacées. Les espèces principales sont l'*A. microphylle* ou *à petites feuilles*, du Brésil, et l'*A. pinnée*, de l'Australie. Elles sont très-petites et flottent à la surface des eaux stagnantes.

AZOTATES, combinaisons de l'acide azotique ou nitrique avec les bases salifiables. *Voy.* NITRATES.

AZOTE (du gr. ἀ priv., et ζωτικός, vital), dit aussi *Nitrogène*, ancien *Air phlogistiqué* de la théorie de Stahl, gaz incolore, inodore et insipide, formant environ les 79/100 de l'air atmosphérique, et plus léger que l'air (sa densité est 0,971); il est irrespirable et éteint les corps en combustion. Très-différent de l'oxygène, qui se combine facilement avec la plupart des autres corps simples, l'azote ne se combine par voie directe que difficilement et au rouge avec un petit nombre de corps; on ne le reconnaît qu'à ses propriétés négatives. Il forme un des éléments de l'ammoniaque, de l'acide nitrique ou azotique, du salpêtre, et d'un grand nombre de composés organiques, tels que la fibrine, l'albumine, la gélatine, le fromage, les alcalis végétaux, l'indigo, etc. Il joue un très-grand rôle dans la nature : il établit une des principales différences entre les substances animales, où il abonde, et les substances végétales, qui, pour la plupart, n'en renferment pas. — On l'obtient par différents moyens : le plus simple consiste à brûler du phosphore sous une cloche pleine d'air, de manière à en absorber tout l'oxygène ; le gaz restant consiste en azote presque pur. On peut aussi se le procurer soit en décomposant l'ammoniaque par le chlore, qui s'empare de l'hydrogène de cet alcali et met l'azote en liberté, soit en faisant réagir sur le chlorure de chaux le sulfate d'ammoniaque, soit enfin par la décomposition du nitrite d'ammoniaque.

L'azote n'est connu que depuis 1772 : la découverte en est due à Rutherford et à Scheele. En 1775, Priestley et Lavoisier parvinrent, à peu près en même temps, à le séparer de l'air.

AZOTE (OXYDES D'), combinaisons de l'azote avec

l'oxygène. Il en existe 5 : deux composés indifférents, le *protoxyde* et le *deutoxyde* ou *bioxyde d'azote*; et trois acides : l'*acide nitreux* ou *azoteux*, l'*acide hyponitrique*, dit aussi *vapeur nitreuse* ou *rutilante*, et l'*acide nitrique* ou *azotique*.

Le *protoxyde d'azote*, dit aussi *oxyde azoteux* ou *nitreux*, est un gaz incolore et inodore, d'une densité de 1,52. Il se liquéfie et se solidifie même par l'action d'un grand froid et d'une forte pression. Il se décompose aisément par l'action de la chaleur : quand on y plonge une allumette présentant encore quelques points d'ignition, il la rallume entièrement, comme le ferait le gaz oxygène pur; c'est que le mélange d'azote et d'oxygène, qui résulte de la décomposition du protoxyde d'azote par le feu, renferme, sous le même volume, plus d'oxygène que l'air atmosphérique (33,33 p. 100 au lieu de 21). Le protoxyde d'azote ne peut être respiré impunément que pendant quelque temps seulement : il finirait, en effet, par asphyxier comme l'hydrogène et l'azote, par privation d'oxygène. Suivant quelques-uns, le protoxyde d'azote produirait, quand on le respire, une sensation délicieuse, accompagnée d'un rire insolite : ce qui l'a fait nommer *gaz hilarant*. On le préconise beaucoup auj. comme *anesthésique* (*Voy.* ce mot). On l'obtient en soumettant à l'action de la chaleur le nitrate d'ammoniaque. Ce sel renferme de l'azote, de l'hydrogène et de l'oxygène [$AzO^4H + AzH^3$] dans des proportions telles, que, par l'effet d'une simple transposition moléculaire, il peut en résulter de l'azote et de l'eau [$Az^2O + 2H^2O$].

Le *deutoxyde d'azote*, dit aussi *oxyde azotique* ou *nitrique* (Az^2O^2), est un gaz incolore comme le protoxyde. Il est impossible d'en apprécier l'odeur; car il se convertit immédiatement, au contact de l'air, en vapeurs rutilantes, très-corrosives, connues sous le nom d'*acide hyponitrique*. Il se produit très-souvent dans l'action de l'acide nitrique sur les métaux : on l'obtient, entre autres, en versant de l'acide nitrique affaibli sur de la tournure de cuivre ou de fer. Il éteint les corps en combustion.

Priestley a découvert en 1776 le protoxyde d'azote; on lui doit aussi les premières notions exactes sur le deutoxyde, que Hales avait déjà obtenu avant lui. Berthollet, Dalton, Davy, Gay-Lussac, ont soumis ces deux oxydes à des analyses exactes.

Pour les combinaisons acides, *Voy.* leurs noms.

AZOTEUX (ACIDE). *Voy.* NITREUX (ACIDE). — (OXYDE). *Voy* AZOTE (PROTOXYDE D').

AZOTH ou AZOCH. *Voy.* AZOCH.

AZOTIQUE (ACIDE). *Voy.* NITRIQUE (ACIDE). — (OXYDE). *Voy.* AZOTE (DEUTOXYDE D').

AZOTITES. *Voy.* NITRITES.

AZOTURES, combinaisons de l'azote avec un autre corps. L'azote ne s'unit directement et au rouge qu'avec quelques métaux, mais il se combine plus spécialement avec le magnésium, le bore, et surtout le titane; les azotures qu'on obtient par des moyens détournés, p. ex. à l'aide de l'ammoniaque, sont, en général, des combinaisons très-peu stables qui se détruisent par l'action de la chaleur, souvent même par l'effet seul du choc : tels sont les azotures connues sous les noms de *chlorure d'azote*, *iodure d'azote*, *or fulminant*, *argent fulminant*, etc. *Voy.* AMIDURES.

AZOTURE DE CARBONE. *Voy.* CYANOGÈNE; — A. D'HYDROGÈNE. *Voy.* AMMONIAQUE.

AZUR (par corruption du persan *lâzur*, bleu de ciel). L'azur est une des couleurs héraldiques : cette couleur céleste est le symbole de la justice. Les armes des rois de France étaient trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. A défaut de couleur, l'azur est marqué dans les livres de blason par des traits qui vont horizontalement de gauche à droite, d'un côté à l'autre de l'écu.

On nomme *A. de cuivre*, l'Azurite (*Voy.* ce mot); — *Bleu d'azur*, une matière colorante d'un beau bleu (*Voy.* BLEU); — *Pierre d'azur*, *Lapis lazuli*, un minéral d'un bleu d'azur, plus connu sous le nom de *Lazulite*. *Voy.* ce mot.

AZURITE, dit aussi *Azur de cuivre*, *Cuivre carbonaté bleu* (*Voy.* CUIVRE CARBONATÉ). — *Voy.* aussi KLAPROTHINE.

AZYGOS (VEINE), du gr. ἄζυγος, impair, tronc veineux qui va de la veine cave supérieure au-dessus du cœur à l'un des points de la veine cave inférieure, à laquelle il s'unit dans la partie inférieure de l'abdomen, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une des veines lombaires. — Morgagni donnait le nom d'*azygos* à la luette, formée par la réunion des deux palato-staphylins, qu'il considérait comme un seul muscle.

AZYME (du gr. ἄζυμος), pain sans levain à l'usage des Juifs. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

B

B, consonne labiale et 2e lettre de presque tous les alphabets anciens et modernes. — Comme lettre numérale, β' valait 2 chez les Grecs, ,β 2,000; chez les Romains B valait 300; B̄ 3,000. — Dans les calendriers, B est la 2e des lettres nundinales et dominicales. — Comme abréviation, B peut signifier, chez les anciens, *Brutus*, *Balbus*, et, devant un nom de saint, *beatus* (bienheureux); chez les modernes, *Barthélemy*, *Benoît*, *Bernard*, etc.; dans les fastes, il indique une fonction remplie pour la seconde fois (*bis*). B. F. signifie *bonæ fortunæ* ou *bonum fatum;* B. V., *bene vixit*; B. Q., *bene quiescat*; en tête d'une préface, B. L. veut dire *benevole lector*. — Sur les effets de commerce, B. P. F. signifie *bon pour francs*. — En Musique, *B-fa-si*, ou simplement B, désigne chez les Allemands la note *si*. Dans la gamme des Anglais, *b* correspond au *ré* des Français. Pour *B mol* et *B quarre*, *Voy.* BÉMOL et BÉCARRE. — Sur les monnaies, B est la marque de Rouen; BB celle de Strasbourg. — Dans les formules chimiques et minéralogiques, B désigne le *bore*; Ba le *baryum*, Bi le *bismuth*, et Br le *brome*; pour les anciens chimistes, B désignait le *mercure*.

BABA, sorte de gâteau dans la composition duquel on fait entrer des raisins de Corinthe, du muscat de Malaga, du cédrat, du safran, de la crème, etc. Cette pâtisserie a été introduite en France par le roi de Pologne Stanislas.

BABEURRE (pour *bas-beurre*), ou LAIT DE BEURRE, résidu de la préparation du beurre; ce n'est que du petit-lait tenant en suspension du caséum et une petite quantité de beurre. *Voy.* BEURRE.

BABICHON, espèce d'épagneul. *Voy.* ÉPAGNEUL.

BABIROUSSA (en malais *cochon-cerf*), *Sus babirussa*, genre de Mammifères voisin des Sangliers, dont il se distingue surtout par le nombre et la forme des dents. Leurs canines supérieures, que l'on avait prises d'abord pour des cornes (d'où leur nom), percent la peau du museau et se recourbent en arrière jusqu'à s'implanter quelquefois dans l'os du front. Les formes trapues de cet animal, son museau allongé, sa peau dure, épaisse et ridée lui donnent quelque ressemblance avec le rhinocéros; sa queue est grêle et terminée par un bouquet de poils. Les babiroussas habitent les forêts marécageuses de l'archipel Indien. On les réduit facilement en domesticité. Leur chair est comestible.

BABORD (de l'all. *Back*, château d'avant, et de *bord*, parce qu'autrefois dans la marine du Nord le château d'avant était sur la gauche), ou BAS-BORD, côté gau-

che d'un bâtiment lorsqu'on regarde de l'arrière à l'avant : on l'oppose à *tribord*, qui est le côté droit et le côté d'honneur. Les officiers se mettent à tribord, les maîtres et les matelots à bâbord; ce n'est que par le tribord qu'on entre dans un bâtiment; le bâbord. réservé pour la manœuvre, n'est abordable qu'à l'aide de cordages. — On donne quelquefois le nom de bâtiment de *bas-bord* par opposition à *haut-bord* aux bâtiments de guerre qui n'ont qu'une batterie, ainsi qu'à la plupart des navires de commerce.

On nomme *bâbordais* les hommes de l'équipage qui ont leurs hamacs à bâbord, par opposition aux *tribordais* qui couchent à tribord : de là ces expressions le *quart de bâbord*, le *quart de tribord*.

BABOUCHES (en arabe *bâboudj*, en persan *papoch*), sorte de pantoufle pointue, recourbée par le bout, sans quartier et sans talon, dont l'usage est fort répandu dans l'Orient. On les fait en maroquin ou en étoffe de soie, unie ou brodée d'or et d'argent.

BABOUIN (c.-à-d. *lippu*), *Simia cynocephalus*, quadrumane du genre Cynocéphale. *Voy.* CYNOCÉPHALE.

BABOUVISME, doctrine politique du fameux *Gracchus-Babœuf*, tendait à établir l'égalité des fortunes par l'application d'une nouvelle loi agraire. *Voy.* COMMUNISME et BABEUF au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BAC (origine celtique), grand bateau plat principalement destiné à passer les hommes, les animaux, les voitures, etc., au moyen d'un câble tendu d'un bord de la rivière à l'autre, ou attaché au milieu du courant par une ancre. Le bac et son câble sont quelquefois appelés *traille* ou *pont-volant*. — Les *bacs* ou *passages d'eau* étaient autrefois des entreprises particulières appartenant à quelque châtelain qui se chargeait de passer ses vassaux, moyennant un droit de péage qu'il réglait à son gré. L'autorité domaniale enleva peu à peu l'exploitation des bacs à la féodalité. Ils furent rendus libres en 1792; mais la loi du 6 frim. an VII a mis l'État en possession de tous les bacs, moyennant indemnité, et en a placé le produit au rang des revenus publics : l'État les afferme.

On appelle encore *Bac* : une cuve en pierres, propre à recevoir l'eau de pluie; divers vases ou baquets en bois en usage dans l'industrie; des caisses à fleurs plus ou moins grandes, de forme ronde et légèrement conique, etc. *Voy.* CAISSE.

BACCALAURÉAT. Ce mot qui, en réalité, n'est qu'une altération du bas-latin *bachalariatus* a été introduit dans notre langue au XVIe siècle par l'erreur de ceux qui le croyaient formé du latin *bacca*, baie, et *laurea*, laurier. Il désigne auj. le premier degré qu'on prend dans une Faculté pour parvenir ensuite à la *licence*, puis au *doctorat*. Celui qui a obtenu ce grade est dit *bachelier*. *Voy.* ce mot.

Le *B. ès lettres* est conféré par les Facultés des lettres. Pour être admis à l'examen, il suffit d'être âgé de 16 ans; avant la loi du 15 mars 1850, il fallait en outre produire un *certificat d'études* constatant qu'on avait suivi un cours de rhétorique et de philosophie. Les candidats ont à subir : 1° une épreuve écrite (version latine, discours latin et dissertation française); 2° une épreuve orale (explication d'auteurs grecs, latins et français; questions sur les matières enseignées dans les classes de rhétorique et de philosophie des lycées) ; ils peuvent, sur leur demande, être interrogés sur une langue vivante; les examens sont publics. Le B. ès lettres est exigé pour l'admission aux Facultés de droit et de médecine, à l'École normale supérieure et aux emplois de plusieurs administrations publiques. — Le *B. ès sciences* est soumis à la même condition d'âge. Les candidats ont aussi à subir 2 épreuves : l'une écrite, (version latine et composition de mathématiques ou de physique); l'autre orale (explication d'auteurs latins et français, allemands ou anglais; questions sur les matières enseignées dans la classe de mathématiques élémentaires des lycées, 2e année). Le B. ès sciences est exigé pour les Écoles de médecine et de pharmacie, l'École normale (section des sciences), les Écoles polytechnique, militaire et forestière. Avant 1852 on distinguait un *B. ès sciences mathématiques* et un *B. ès sciences physiques:* le décret du 10 avril a supprimé cette distinction. Un autre décret du 23 août 1858 a restreint l'examen dans sa partie mathématique pour les étudiants en médecine. — Pour obtenir le diplôme de *bachelier en droit*, il faut justifier de 8 inscriptions et subir 2 examens portant, l'un sur le Code Napoléon et les Institutes de Justinien, l'autre sur le Code Napoléon, le C. de Procédure, le C. pénal et le C. d'Instruction criminelle. — Dans la Faculté de Théologie, on distinguait autrefois des *B. simples* (*simplices*), des *B. faisant leur cours* (*currentes*) et des *B. formés* (*formati*) ; il fallait des études très-longues pour arriver à ces grades. Cette organisation n'existe plus. Auj. pour obtenir le diplôme de *bachelier en théologie*, il faut être âgé de 20 ans au moins, avoir suivi pendant trois ans un cours de théologie dans une Faculté ou un séminaire, répondre sur la théologie naturelle, sur les traités de la Religion et de l'Église; enfin, soutenir sur ces matières une thèse en latin.

BACCAR, plante souvent citée par les auteurs anciens : c'est l'*Asarum rotundifolium*. *Voy.* ASARET.

BACCARA, jeu de hasard dans lequel les points de 10, 20, 30 sont nommés *baccara*, d'où le nom du jeu. Il a lieu entre un banquier et des pontes divisés en 2 camps, l'un à droite, l'autre à gauche du banquier. Le banquier donne 2 cartes à chacun des 2 camps et à lui-même : le plus beau point est 9 qui se paye *triple*, et, après lui, 8 qui se paye *double*; les *baccara* ne comptent point. Le joueur devant chercher à se rapprocher de 8 ou de 9, s'il n'a que 4 ou moins encore, *demandera* une carte; s'il a plus que 4, il fera bien de se déclarer *content*. Les cartes abattues, le banquier gagne ou perd, selon qu'il a plus ou moins que les pontes.

BACCHARIDE, *Baccharis*, genre de la famille des Composées-Astéroïdées, type de la sous-tribu des Baccharidées, se compose de plantes frutescentes, pour la plupart originaires de l'Amérique méridionale. La *B. à fleurs de laurier-rose* est cultivée dans nos jardins.

BACHELIER (du b.-lat. *bachalarius*). Primitivement ce mot désignait un chevalier qui n'avait pas assez de vassaux pour faire porter devant lui une bannière (et alors ce nom était synonyme de *bas-chevalier*); plus tard il fut appliqué à un étudiant en théologie, ou encore à un chanoine de rang inférieur. Dans la suite, il prit l'acception de jeune homme en général, comme celui de *bachelette* désignait une jeune fille. — Auj. on ne l'emploie plus que pour désigner celui qui a subi dans une Faculté l'examen du *baccalauréat* (*Voy.* ce mot) et qui en a obtenu le diplôme. — Avant 1789, les communautés d'arts et métiers avaient aussi leurs bacheliers. — Les Universités étrangères, notamment en Angleterre, confèrent un titre de *bachelier* (*bachelor*); mais ce grade n'a rien de commun avec le nôtre; il exige de la part des candidats une somme de connaissances beaucoup plus étendues.

BACILE, *Crithmum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, renferme des plantes vivaces, à racine charnue, fusiforme, longue et pivotante. Le *B. maritime*, vulg. *Criste-marine*, *Perce-pierre*, *Casse-pierre*, pousse dans les fentes des rochers et les crevasses des vieux murs. On confit ses feuilles dans le vinaigre comme l'estragon.

BACILLAIRE (du lat. *bacillus*, baguette), nom qu'on donne à certains cristaux en prismes allongés et arrondis, comme ceux de l'aragonite, de l'épidote, de l'antimoine sulfuré, etc. — C'est aussi le nom d'un genre d'Infusoires à carapace siliceuse, que l'on range quelquefois parmi les Algues. La *B. vulgaire* n'a guère plus de 0^{mm},05. Leurs débris amoncelés forment des couches au fond de certains lacs

BACINET ou BASSINET (de *bassin*). *Voy.* CASQUE. — Nom vulg. de plusieurs Renoncules. *Voy.* RENONCULE.

BACTÉRIE, BACTÉRIDIE (du gr. βακτηρία, bâton), *Bacterium*, *Bacteridium*, genres microscopiques d'Infusoires ou d'Helminthes filiformes, que l'on a remarqués chez les moutons atteints de la maladie appelée *sang de rate*. *Voy*. VIBRION.

BACULITE (du lat. *baculus*, bâton), *Baculites*, genre de Coquilles fossiles de la famille des Ammonidées. Ces coquilles, qu'on trouve rarement entières, sont droites, allongées et coniques à tous les âges; les lobes des cloisons sont formés de parties paires. Les Baculites apparaissent avec l'étage néocomien et ils finissent avec la craie blanche. Principales espèces : *B. incurvatus*, *B. baculoides* et *B. neocomiensis*.

BADAMIER (pour *Bois de Damier*), *Terminalia*, genre de la famille des Combrétacées, renferme des arbrisseaux et des arbres d'un port élégant qui croissent généralement en Asie : les fleurs, petites et blanchâtres, sont disposées en épis solitaires; le fruit, dit *myrobalan* (*Voy.* ce mot), est ovoïde, comprimé, et contient un noyau osseux. On distingue : le *B. de Malabar* (*T. catappa*), qui donne des amandes émulsives agréables au goût, et dont on retire par expression une huile analogue à celle de l'olive; le *B. benjoin* (*T. angustifolia*), arbrisseau des Indes orientales, qui fournit une matière résineuse, odorante, analogue au benjoin, et employée quelquefois pour remplacer l'encens : son bois est estimé pour la construction, et son écorce sert à tanner le cuir et à le teindre en rouge; le *B. vernis* (*T. vernix*), indigène à Java et sur les montagnes de l'Inde et de la Chine, qui donne un suc laiteux, résineux et caustique, dont les émanations sont dangereuses; c'est avec ce suc que les Chinois préparent le vernis connu sous le nom de *laque*. *Voy.* ce mot.

BADELAIRE (du b.-lat. *badelarius*), terme de Blason, désigne une épée courte, large et recourbée comme un sabre.

BADERNE (orig. inc.), tresse plus ou moins large, dont on se sert sur les navires pour soutenir les chevaux contre le roulis. On en met aussi sous les cabestans et dans les diverses parties exposées à de grands frottements.

BADIANE, *Illicium*, genre de la famille des Magnoliacées, tribu des Illiciées, renferme des arbrisseaux toujours verts et qui exhalent une odeur suave et aromatique. La *B. de la Chine* (*I. anisatum*), ou *Anis étoilé*, à cause de la forme qu'affecte son fruit, atteint 3 ou 4^{m}. Son feuillage rappelle celui du laurier : ses fleurs sont jaunes et odorantes; ses semences ont l'arome de l'anis et du fenouil : dans l'Inde et en Chine on les brûle comme parfum, on les mange pour se parfumer la bouche après le repas et on les mêle au thé, au café, aux liqueurs; en Europe, elles servent à la fabrication de l'anisette; le bois, dit *bois d'anis*, est propre aux ouvrages de tour et à la marqueterie. La *B. des pagodes* (*I. religiosum*), arbre sacré aux yeux des Japonais, s'élève plus haut que la précédente; ses fleurs sont d'un blanc verdâtre; ses semences s'emploient également pour la fabrication de l'anisette. La *B. à fleurs rouges* et la *B. à petites fleurs* sont originaires de la Floride.

BADIGEON (orig. inc.), peinture en détrempe dont on se sert pour donner aux enduits de plâtre la couleur de la pierre et pour rajeunir les façades des maisons, se fait avec de la chaux éteinte et de l'alun délayés dans l'eau. On teint ce lait de chaux avec de la pierre calcaire pulvérisée, et on y ajoute de l'ocre pour le rendre plus jaune. — En Sculpture, *badigeon* se dit d'un mélange de plâtre et de pierre pulvérisée, mis en détrempe, dont on se sert pour remplir les trous des figures et en réparer les défauts.

BAF, BIF. *Voy.* JUMART.

BAGACES ou BAGASSES, nom qu'on donne, dans les colonies, aux tiges de cannes à sucre dont on a exprimé le suc. On les utilise en s'en servant pour le chauffage des chaudières et la nourriture des bestiaux. — On donne aussi ce nom aux tiges de l'indigo quand on les retire de la cuve après la fermentation.

BAGADAIS, *Prionops*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, intermédiaire entre les Pies-Grièches et les Fourmiliers : bec droit, courbé à l'extrémité, garni à la base de plumes sétacées, rigides et dirigées en avant; yeux bordés d'un cercle de peau nue, rebordée et souvent festonnée. Ces oiseaux, particuliers à l'Afrique, sont sauvages et criards; ils vivent dans les endroits humides, et se nourrissent d'insectes. On en connaît 3 espèces : le *Prionops plumatus*, ou *Bagadais de Geoffroy*, du Sénégal; le *P. cristatus*, de l'Abyssinie, et le *P. falacoma*, de l'Afrique centrale.

BAGAGES. *Voy.* VOYAGEUR.

BAGASSES. *Voy.* BAGACES.

BAGASSIER, *Bagassa*, genre de la famille des Artocarpées, créé pour un arbre lactescent de la Guyane, qui porte des fruits de la grosseur d'une orange. Ce fruit est recherché des Indiens, et le tronc de l'arbre leur sert à faire des pirogues.

BAGNES (de l'ital. *bagno*; du nom d'un *bain* public de Constantinople où l'on enfermait jadis les esclaves européens), établissements créés en France après la suppression des galères, en 1748, et destinés à recevoir les *galériens* ou *forçats*, criminels condamnés aux travaux forcés, soit à perpétuité, soit à temps. Les premiers bagnes s'élevèrent à Brest et à Marseille; on en établit ensuite à Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon; mais depuis 1830, ces divers bagnes, à l'exception du dernier, ont été successivement fermés; enfin le décret du 16 fév. 1852 ayant prononcé la suppression des bagnes et leur remplacement par des *colonies pénitentiaires* (*Voy.* ce mot), le bagne de Toulon n'a été conservé que pour les condamnés à moins de 10 ans et comme port d'embarquement. Il est placé sous l'autorité du préfet maritime, sous la surveillance d'un commissaire de marine et sous la garde des *gardes-chiourme*. — Le costume des forçats se compose d'un pantalon, d'une veste ou d'un gilet, d'une houppelande et d'un bonnet : les condamnés de 5 à 10 ans ont le costume de couleur *rouge*; ceux qui ont un plus long temps à faire se distinguent par un bonnet *vert*; les condamnés à vie ont la houppelande rouge avec une large raie brune, couvrant les épaules et la poitrine, et le bonnet d'une couleur brun foncé. — Dans l'origine, les galériens restaient dans les bagnes enchaînés sur leurs bancs; un très-petit nombre étaient admis aux travaux de grande fatigue des arsenaux. Sous l'administration de M. de la Reinty, ils furent tous admis à tour de rôle aux travaux extérieurs. Depuis, on n'a point cessé d'améliorer leur condition dans un but d'humanité et de moralisation : on les a classés soit d'après la durée de leur peine, soit d'après la nature de leurs crimes. Les condamnés, d'abord attachés deux à deux à la même chaîne, obtiennent par leur bonne conduite d'être découplés et de faire remplacer leur boulet par une *manille*, petit anneau de fer plus léger; on leur permet de se livrer aux travaux de leur profession; on les laisse travailler pour leur propre compte pendant certaines heures; on enseigne même une industrie à ceux qui n'en ont pas. — Voir : B. Appert, *Bagnes, prisons et criminels* (1836). *Voy.* aussi TRAVAUX FORCÉS.

BAGUE (du lat. *bacca*, baie, perle). *Voy.* ANNEAU.

BAGUE (JEU DE), sorte de jeu fort ancien qui consiste à emporter en courant, au bout d'une lance ou d'un stylet, un anneau suspendu. Chez les Grecs et les Romains, et dans les carrousels du moyen âge, on courait la bague à cheval ou sur des chars; des prix étaient décernés aux vainqueurs (*Voy.* QUINTAINE). — De nos jours on voit encore les enfants courre la bague dans les foires et les promenades publiques, mais sur des chevaux ou des siéges de bois mus circulairement à force de bras.

BAGUENAUDIER, *Colutea*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des arbrisseaux qui croissent naturellement dans nos climats. Le *B. ordinaire* (*C. arborescens*) ou *Faux Séné*,

très-commun en France, atteint de 3 à 4m : feuilles pennées à folioles ovales, arrondies, un peu échancrées au sommet; fleurs jaunes, disposées en épis, paraissant en mai et durant jusqu'à la fin de l'automne. Les fruits, ou *baguenaudes*, sont des gousses vésiculeuses d'un vert rougeâtre, qui éclatent avec bruit quand on les presse entre les doigts; les graines sont légèrement purgatives. On cultive encore : le *B. d'Éthiopie*, à fleurs écarlates ; le *B. d'Orient*, à fleurs rouges marquées de deux taches jaunes; le *B. d'Alep*, à fleurs jaunes, etc.

BAGUETTE DIVINATOIRE. On a toujours armé d'une *baguette* les magiciens, les sorciers, les devins, par souvenir sans doute de la verge miraculeuse de Moïse et d'Aaron, ou de la baguette magique de Circé ou de Médée; mais on désigne particulièrement sous le nom de *baguette divinatoire* une baguette de coudrier, courbe ou fourchue par un bout, au moyen de laquelle certains individus prétendent découvrir les sources d'eau cachées, les mines, les trésors enfouis, etc. L'opérateur tient la baguette horizontalement entre ses mains, en la laissant libre de se mouvoir, et dès qu'il approche de l'endroit cherché, elle se met spontanément à tourner entre ses doigts. L'art de s'en servir s'appelle *rhabdomancie*, et celui qui est doué de la vertu de découvrir ainsi les sources, *rhabdomancien*, *hydroscope* et *sourcier*. A la fin du XVIIe siècle, un paysan lyonnais, nommé J. Aymar, et plus tard un nommé Bleton se sont donnés pour d'habiles rhabdomanciens. *Voy.* SOURCE.

BAGUETTE D'OR, nom vulg. de la *Giroflée jaune*.

BAGUETTES (PASSER PAR LES), punition corporelle qu'on infligeait autrefois aux soldats pour des fautes contre la discipline; elle consistait à passer, nu jusqu'à la ceinture, entre deux haies de soldats armés de baguettes de saule ou d'osier, dont ils frappaient le patient lorsqu'il passait devant eux. Cette punition, supprimée en France en 1788, subsiste encore en Angleterre, en Prusse et en Russie.

BAHUT (orig. inc.). Ce mot, qui désignait d'abord une sorte de coffre dont le couvercle, fait en voûte, était recouvert de cuir et garni de clous rangés avec soin, s'applique auj. à toutes sortes de coffres, pourvu qu'ils soient anciens. Quelques-uns de ces vieux meubles, sculptés avec art, sont recherchés par les amateurs. — En Architecture, on nomme *pierres taillées en bahut* celles qui sont arrondies par-dessus, comme les couvercles de bahut : telles sont p. ex. les pierres qui forment l'appui d'un quai, d'une terrasse, etc.

BAI (du lat. *badius*), couleur brun rouge, se dit et du poil de certains chevaux et du cheval qui a ce poil. On distingue le *bai clair*, le *bai doré*, le *bai brun*, le *bai châtain*, le *bai fauve*, le *bai cerise*. On dit *bai miroité*, lorsque la robe du cheval est parsemée de taches rondes d'une teinte plus claire que la teinte générale.

BAIE. En Botanique, on appelle *baies* (en lat. *baccæ*) tous les fruits charnus, sans loges distinctes, dont les graines (ou pepins) nagent sans ordre au milieu de la pulpe : tels sont les grains de raisins, les groseilles, etc.; on étend ce nom à la fraise, à la framboise, à la mûre, etc., formées de fruits agrégés ou *syncarpés*. On le donne aussi, mais improprement, à des fruits dont les graines sont contenues dans des loges, tels que ceux de la belladone, de la morelle, du genévrier, etc.

En Architecture, le mot *baie* (du vieux français *bayer*, ouvrir la bouche), désigne toutes sortes d'ouvertures percées dans les murs pour y placer une porte ou des fenêtres.

BAIE. *Voy.* GOLFE.

BAIERINE. *Voy.* BAYÉRINE.

BAIL (du b.-lat. *balium*; de *bajulare*, bailler, donner), variété du *Louage* (*Voy.* ce mot), contrat par lequel l'une des parties s'engage, moyennant un prix que l'autre partie s'oblige à payer, à procurer à celle-ci, pendant un certain temps, l'usage ou la jouissance d'une chose. Si cette chose est un bien rural, le bail prend le nom particulier de *bail à ferme*. Celui qui fournit la chose s'appelle *bailleur*; celui qui paie le prix, *preneur* et aussi *métayer* ou *colon partiaire*, si le prix consiste dans une portion des fruits.

Le bail peut être fait verbalement ou par écrit, sous seing privé ou par devant notaire. La durée des baux varie au gré des parties contractantes : on les fait ord. de 3, 6 ou 9 ans. A défaut de convention, la durée du bail d'une maison est réglée par l'usage des lieux : le bail d'un fonds de terre dure tout le temps nécessaire pour que le preneur en recueille les fruits. Il ne cesse point par la mort du bailleur, ni par celle du preneur; mais il peut cesser par la perte de la chose louée et par la résiliation pour cause d'inexécution des engagements contractés. — Les obligations du bailleur sont: 1° de délivrer la chose, 2° de l'entretenir en bon état (cependant les réparations locatives sont à la charge du preneur), 3° d'en garantir la jouissance paisible. Les obligations du preneur sont : 1° d'user de la chose en bon père de famille, 2° de payer le prix aux époques convenues, à peine de résiliation du bail, 3° de faire les réparations locatives, 4° à la fin du bail de restituer la chose telle qu'il l'a reçue. Il a le droit de céder son bail à un autre, si cette faculté ne lui a pas été interdite.

On nomme *Baux par anticipation*, ceux que l'on fait longtemps avant l'expiration du bail courant : ceux qui seraient faits plus de 2 ans avant cette expiration, s'il s'agit de maisons, et plus de 3 ans, s'il s'agit de biens ruraux, lorsqu'ils émanent d'un simple administrateur, sont réputés nuls si l'administrateur n'a plus ses pouvoirs au moment de l'ouverture du bail; — *B. judiciaires*, ceux qui sont faits, par la seule autorité de justice, des biens saisis sur un propriétaire poursuivi par des créanciers; — *B. à longues années*, ceux qui ont une durée de plus de 9 ans; — *B. à vie*, ceux qui sont faits pour toute la vie du preneur ou du bailleur : ils peuvent être continués sur trois têtes successivement. — Il y a aussi des *B. à complant* ou *à champart* par lesquels un propriétaire concède la jouissance d'une terre à charge de la cultiver ou même de la planter; et des *B. à convenant* ou *à domaine congéable*, usités de temps immémorial en Bretagne, par lesquels une personne concède la jouissance perpétuelle d'un fonds avec faculté perpétuelle aussi de congédier le preneur. — Il y avait enfin, dans l'anc. Droit, des *B. à rente*, contrats de vente où le prix consistait dans une rente foncière non rachetable (*Voy.* RENTE), et des *B. à culture* ou *locatairie perpétuelle*, par lesquels on concédait la jouissance perpétuelle d'un fonds. Voir C. Nap., art. 1713-1778. — *Voy.* aussi CHEPTEL, LOCATION, TERME, CONGÉ et TACITE RECONDUCTION.

BAILE. *Voy.* BAJULE.

BAILLARD ou BAILLARGE (de *bailler*, donner), variété très-productive de l'*Orge commune*. *Voy.* ORGE.

BAILLE, sorte de baquet plus large du fond que du haut dont on se sert dans la Marine pour divers usages, notamment pour y mettre le brai dont on enduit les fentes et les joints du navire.

BÂILLEMENT (de *bâiller*, pour *bayer*, ouvrir la bouche). Le bâillement consiste en une inspiration lente et profonde, la bouche étant grande ouverte, suivie d'une expiration lente aussi et graduée. Le voile du palais se tend par un mouvement convulsif devant l'ouverture des fosses nasales; le diaphragme s'abaisse profondément, puis il se relève avec lenteur. Ce phénomène échappe à l'influence de la volonté, qui peut à peine le modifier: son point de départ est dans un état particulier du système nerveux, sorte d'action réflexe dont les conditions sont mal connues. Il paraît avoir pour effet d'introduire une plus grande quantité d'air dans les poumons et de la proportionner à la quantité de sang qui a besoin d'être révivifiée : aussi le voit-on se produire toutes les fois que la circulation se ralentit, sous l'influence du froid, du sommeil, de la digestion, de l'affaiblissement qui résulte de toute fatigue. On peut, à ce point de

vue, le citer comme un des symptômes habituels de l'anémie et de beaucoup de maladies graves, à leur début, comme l'épilepsie, l'hystérie, etc. Dans d'autres cas, on ne lui connaît pas d'autre cause qu'un fait purement psychique : l'ennui, la monotonie des sons, la vue d'une personne qui bâille, etc.

BAILLÈRE, *Bailleria*, *Clibadium*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, comprend des plantes herbacées de la Guyane et a pour espèce type la *B. franche* (*B. aspera*), dont l'odeur passe pour enivrer les poissons.

BAILLEUR (de *bailler*), celui qui dans le contrat de bail concède la jouissance d'une chose (*Voy.* Bail). — On appelle *Bailleur de fonds* celui qui fournit de l'argent pour une entreprise ou pour une société en commandite. *Voy.* Commandite.

BAILLIAGE (de *bailli*), se disait jadis et du tribunal qui rendait la justice au nom ou sous la présidence du bailli et du pays qui était sous la juridiction d'un bailli. *Voy.* Bailli au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BAILLOQUES (de *baillet*, cheval à poil roux tirant sur le blanc), plumes d'autruche mêlées naturellement de brun obscur et de blanc. Les plumassiers les emploient à l'état naturel ; seulement on les savonne pour leur donner de l'éclat.

BAIN (du lat. *balneum*). Employés le plus souvent pour des raisons d'hygiène et de propreté, les bains sont, en outre, pour le médecin, un puissant moyen thérapeutique. On distingue les *bains entiers* ou *généraux* et les *bains partiels* ou *locaux* (*demi-bains* ou *bains de siége, pédiluves, manuluves*, etc.). L'eau est la base de presque tous les bains, mais elle peut être employée de mille manières : dans une baignoire (*B. chaud*), dans une eau courante ou stagnante (*B. froid*) ou dans la mer (*B. de mer*) ; à l'état liquide (*B. ordinaire*), ou de vapeur (*B. de vapeur*) ; l'eau peut être naturelle (*B. simple*) ou tenir en dissolution des substances étrangères, soit mucilagineuses et aromatiques (*B. composé* ou *de toilette*), soit alcalines, sulfureuses, etc. (*B. médicamenteux*, *B. d'eaux minérales*), etc. On emploie encore les bains de lait, d'huile, de vin, de marc de raisin, de gélatine ; les bains de sable et même de boue : suivant leur composition, ces bains sont adoucissants, relâchants, toniques, stimulants, rubéfiants, sudorifiques, etc.

Bains froids. On les prend ord. en plein air, pendant l'été, et dans une eau courante. De 12 à 18° centigrades, ce sont des bains *froids* propr. dits ; de 18 à 25°, ce sont des bains *frais*. Ces bains agissent comme toniques par la réaction qui en résulte ; mais s'ils sont prolongés, ils deviennent calmants ; pris avec excès, ils finissent par affaiblir. L'exercice de la natation contribue à en augmenter les bons effets. Les *B. de mer*, si en vogue de nos jours, se distinguent par leur action excitante et tonique, dont l'énergie tient aux principes salins qui s'y trouvent en dissolution, ainsi qu'à la percussion produite par le choc continuel des lames, et à la plus grande densité de l'eau. Les bains froids sont utiles dans une foule de maladies nerveuses et inflammatoires, dans l'aliénation mentale ; dans certaines hémorrhagies opiniâtres ; dans la chorée, la chlorose, les scrofules, etc. ; mais ils sont contraires aux pléthoriques, aux personnes qui toussent, ou qui ont la diarrhée ; aux anévrismatiques, aux asthmatiques, aux femmes enceintes et aux vieillards.

Bains chauds. Leur température varie de 28 à 35° centigr. : ce sont les bains hygiéniques par excellence. Ils sont calmants et relâchants ; ils augmentent la transpiration, et délassent mieux que le bain froid. Ils conviennent particulièrement aux tempéraments secs, irritables ; aux vieillards, aux enfants. La propriété sédative des bains chauds est précieuse dans les maladies inflammatoires et douloureuses, telles que les rhumatismes, les convulsions, les névroses, la péritonite, l'entérite, à l'approche des couches, etc.

Bains de vapeur. On n'élève guère leur température au-dessus de 50 à 75° centigr. Ils agissent par le calorique combiné avec de l'eau en vapeur chargée ou non de substances aromatiques volatiles. Ils sont recommandés contre les douleurs rhumatismales, la sciatique, les dartres et autres dermatoses chroniques, etc. Le bain de vapeur s'administre auj. au moyen d'appareils ingénieux, commodes et simples, dans lesquels on introduit soit le corps entier, excepté la tête, soit une partie du corps seulement. On le porte à domicile ; on le donne partout, dans le lit même, sous les couvertures, où l'on fait pénétrer par un tube la vapeur dégagée au moyen de la lampe à alcool. — On appelle *B. à l'hydrofère* un bain d'invention récente qui consiste dans l'administration d'une certaine quantité d'eau pulvérisée que l'on peut charger au besoin de substances médicamenteuses.

Bains d'eaux minérales. *Voy.* Eaux minérales.

Bains russes. En Russie, on les prend dans une salle où se trouve un fourneau de fonte chargé de cailloux de rivière rougis par le feu. En versant de l'eau sur les cailloux, l'*étuve* (*Voy.* ce mot), de sèche, devient humide. Les personnes qui fréquentent ces bains se mettent sur des banquettes ou sur des matelas de foin. — Les bains russes ont été introduits récemment dans les grandes villes de l'Europe, et en particulier à Paris, où ils ont été perfectionnés : auj. la vapeur, préparée dans des chaudières, arrive par des tuyaux dans une chambre revêtue de faïence. Après le bain, on se fait frictionner et masser ; puis on reçoit une douche froide.

Bains turcs et *égyptiens*. C'est l'étuve sèche : ils consistent à subir graduellement tous les degrés de la chaleur jusqu'à celui de l'étuve, et à redescendre ensuite graduellement de la chaleur de l'étuve jusqu'à la température ordinaire. Les édifices destinés à ces bains sont construits en pierre de taille et composés de plusieurs pièces pavées de marbre et chauffées à des degrés différents au moyen de tuyaux qui en parcourent les parois. Après avoir pris le bain et s'être fait frictionner et masser, on se repose sur un lit, où l'on prend du café ou des sorbets.

L'usage des bains a existé de tout temps ; mais ce sont les Romains qui, chez les anciens, leur ont donné le plus grand développement. Ils avaient un grand nombre de bains publics et gratuits ou presque gratuits (le pauvre y était admis, à Rome, moyennant un *quadrans*, ou environ 2 centimes) : les empereurs en bâtirent un grand nombre pour capter la faveur populaire : on y trouvait non-seulement toute espèce de bains, bains chauds et bains froids, bains de vapeur, étuve sèche, massage et frictions ; mais aussi des salles pour les exercices gymnastiques (*Voy.* Thermes). — Chez les modernes, les bains russes et les bains turcs rappellent quelque peu, en Orient du moins, les bains publics des anciens ; mais en Occident, il n'y a guère d'autres bains publics que les bains froids (de rivière ou de mer) et quelques bains minéraux que l'on prend dans des piscines communes.

BAIN-MARIE (du nom de l'inventeur), appareil employé en Chimie pour chauffer d'une manière douce et uniforme les substances qui redoutent l'action immédiate et inégale de la flamme. C'est un vase rempli d'eau ou de tout autre liquide en ébullition, dans lequel on plonge un autre vase contenant la matière sur laquelle on veut opérer. Le bain-marie sert à distiller les substances volatiles et aromatiques, à évaporer les extraits, etc. : on l'emploie aussi en cuisine. — Quand on remplace l'eau bouillante par le sable, l'appareil prend le nom de *B. de sable*.

BAÏONNETTE, sorte de dague ou d'épée que l'on adapte au bout du fusil, tire son nom de *Bayonne*, où on la fabriqua d'abord. Cet instrument est mentionné dès 1571 et même dès 1523 ; mais ce n'est qu'en 1642 que l'usage des baïonnettes commença à s'établir dans l'armée française. A partir de 1670, elles remplacèrent en partie les piques. On plaçait d'abord la baïonnette dans le canon du mousquet, ce qui em-

pêchait de tirer ; on la fixa ensuite au bout du fusil au moyen d'une douille à ressort (1701). Auj. elle est généralement remplacée par le *sabre-baïonnette*, dont la poignée est disposée de manière à pouvoir s'adapter au canon du fusil : ce dernier perfectionnement est dû au commandant Thierry (1840).

BAIOQUE (de l'ital. *bajocco*), monnaie de cuivre qui a cours dans l'État romain, est le 20e de la *lire* (livre) et vaut à peu près 0^fr^,05.

BAISE-MAIN. Dans l'origine, le vassal rendait hommage à son seigneur en lui baisant la main. Plus tard, le baise-main ne fut plus qu'une partie de l'étiquette des cours : cet usage subsiste encore en Espagne et en Russie. On nomme aussi *baise-main* l'audience que le sultan donne aux ambassadeurs, parce que ceux-ci lui baisaient jadis la main. — On appelle encore *baise-main* la cérémonie qui a lieu au moment de l'offrande : autrefois le curé donnait sa main à baiser ; il ne donne plus auj. que la *paix*.

BAISEMENT DES PIEDS. Il se dit : 1° de l'action de baiser les pieds du pape ou plutôt la croix brodée sur sa *mule* ; 2° de la coutume observée dans l'Église par laquelle, le jeudi saint, l'officiant qui a célébré la messe lave et baise les pieds de 13 vieillards ou de 13 enfants, en commémoration du pareil acte de Jésus-Christ pendant la Cène.

BAISSE ET HAUSSE DES FONDS. *Voy.* BOURSE.

BAJET, espèce d'Huître, commune sur les côtes occidentales de l'Afrique, a la coquille plus épaisse que l'huître ordinaire, très-aplatie et presque ronde.

BAJOCIEN (ÉTAGE), nom donné, en Géologie, à celui des étages jurassiques qui succède à l'étage toarcien ou lias supérieur, et précède l'étage bathonien. Il est aussi désigné sous le nom d'*Oolite inférieure*, à cause du calcaire ferrugineux dont il est quelquefois composé. — Aux environs de Bayeux, où est son type français, il présente, à partir de la base, des couches limoneuses et une oolite ferrugineuse célèbre par ses fossiles, dont l'épaisseur ne dépasse pas 2^m^ ; de 10 à 12^m^ de calcaire blanc grenu ; 1^m^ de calcaires bleus, et enfin 10^m^ de couches argileuses connues sous le nom de *terre à foulon* (*fuller's earth*). En Bourgogne, ce même étage est composé de masses puissantes de calcaires à entroques, surmontées de calcaires à polypiers, lesquels sont recouverts eux-mêmes de calcaires marneux d'un blanc jaunâtre. — Parmi les nombreux fossiles de cet étage, il faut citer l'*Ammonites humphriesianus*, la *Trigonia costata*, l'*Ostrea subcrenata*, qu'on rencontre principalement aux niveaux inférieurs, et l'*Ostrea acuminata*, qui caractérise surtout la terre à foulon ou les couches synchroniques.

BAJOIRE (de *baiser*). On nomme ainsi, en Numismatique, une pièce de monnaie ou une médaille qui a pour effigie deux têtes de profil superposées.

BAJOUE (de *ba*, particule dépréciative, et *joue*), partie de la tête du cochon et de quelques autres mammifères qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire. — Dans les arts mécaniques, on nomme ainsi les bossages ou coussinets qui tiennent aux jumelles de la machine, avec laquelle les vitriers apprêtent le plomb pour garnir les vitres.

BAJOYERS (du vieux fr. *bajoe*, panier, manne ; de *bajulare*, porter). On nomme ainsi, en Architecture, les murs de revêtement d'une chambre d'écluse, ainsi que les murs ou ailes des culées des ponts.

BAJULE (du lat. *bajulus*, porteur). Ce nom, donné d'abord à un des magistrats les plus importants du Bas-Empire, spécialement à celui qui était chargé de l'éducation du prince, désigna, au moyen âge, le principal ministre d'État. Charlemagne donna Arnould pour bajule à son fils Louis d'Aquitaine. En Italie, *bajule* signifiait la même chose que *régent* en France et *protecteur* en Angleterre. — Les églises et les monastères eurent aussi divers fonctionnaires portant le nom de *bajule*, et par suite celui de *baile* : c'est de ce dernier qu'on dérive le nom de *bailli*.

BALADINS (de *ballade*, danse), danseurs de théâtre et de carrefour, étaient déjà nombreux chez les Romains ; ils furent mis en vogue au moyen âge par les *trouvères*, qui les introduisirent à leur suite dans les châteaux pour distraire les nobles châtelains. Les baladins faisaient jadis partie de la confrérie des *ménestriers*, et étaient gouvernés par un chef qu'on appelait le *roi des baladins*. *Voy.* JONGLEUR, SALTIMBANQUE, BATELEUR.

BALÆNICEPS (c.-à-d. en latin, *à tête de baleine*), oiseau de l'ordre des Échassiers hérodiens, haut de plus de 1^m^, et semblable à la cigogne par la forme de ses ailes et de ses pattes, a pour caractère principal une tête énorme, munie d'un bec massif. On ne connaît encore que l'individu tué en 1850, sur les bords du Nil Blanc, par le voyageur anglais Parkyns.

BALAIS (de l'arabe *balchash*), rubis couleur de vin paillet. *Voy.* RUBIS et SPINELLE.

BALANCE (du lat. *bilanx*), instrument qui sert à trouver le poids d'un corps. C'est un levier droit du premier genre. *Voy.* LEVIER.

La *B. ordinaire* se compose d'une verge d'acier trempé, appelée *fléau*, dont les deux bras sont d'égale longueur : ce fléau porte à ses extrémités deux bassins ou *plateaux* suspendus à l'aide de chaînes ou de tiges métalliques, et repose par son milieu sur une ligne fixe autour de laquelle il oscille librement. Le contact du fléau et du support a lieu sur le tranchant d'un couteau d'acier fixé au premier, et posé sur une chape ou sur un plan d'acier parfaitement poli ; la suspension des plateaux aux extrémités du fléau s'établit de la même manière. Le corps à peser, placé dans l'un des bassins, a pour poids la somme de ceux qui, placés dans l'autre bassin, lui font équilibre. Comme il est très-difficile d'atteindre une exactitude parfaite dans l'égalité des deux bras du fléau, on a recours, dans les cas qui exigent une grande précision, à la *méthode des doubles pesées*, due à Borda. On commence par *tarer* le corps à peser, à l'aide de grains de plomb, de sable, etc. ; on le remplace ensuite par des poids connus, de manière à faire équilibre à la tare ; ceux-ci donnent alors exactement le poids du corps. L'emploi de cette méthode exige que la balance soit *très-sensible*, c.-à-d. qu'elle *trébuche* sous le moindre poids excédant celui qui fait l'équilibre ; la balance remplit cette condition quand le centre de gravité du fléau est placé un peu au-dessous de son point de suspension ; si ce centre était situé trop bas, la balance serait *paresseuse* ; elle serait *folle* et l'équilibre ne pourrait être stable, si le centre de gravité se trouvait au-dessus du point de suspension. Une balance est d'autant plus sensible que les bras du fléau sont plus allongés ; ils doivent être en même temps assez résistants pour ne pas plier sous la charge. Parmi les meilleures balances ordinaires, on doit citer surtout la *B. de Fortin*. — Dans la *B. de Roberval*, il y a un fléau semblable à celui de la balance ordinaire ; mais les bassins sont au-dessus du fléau, ce qui permet de peser des corps d'un assez grand volume. Les tiges qui portent les bassins s'appuient respectivement sur les extrémités du fléau, et elles sont articulées à leur partie inférieure à un levier mobile autour de son milieu. Par cette disposition, ces tiges restent verticales quand le fléau oscille, et les bassins sont maintenus horizontaux. Cette balance est moins sensible que la balance ordinaire.

La *B. de Quintenz*, qu'on appelle aussi *B. bascule*, est employée pour la pesée des corps volumineux. Le corps est posé sur un plateau horizontal, et celui-ci s'abaisse, sans cesser d'être horizontal, en transmettant son mouvement par un système de leviers à un fléau disposé comme celui d'une balance ordinaire. Ce fléau porte un bassin dans lequel on met des poids marqués pour ramener le plateau à son niveau, et par conséquent pour équilibrer le corps. Cet équilibre s'obtient à l'aide d'un poids 10 ou 100 fois plus petit que celui du corps, de sorte qu'on multiplie les poids marqués par 10 ou par 100 pour avoir le poids cherché.

Dans la *B. romaine* (ainsi nommée parce qu'elle était usitée chez les Romains), les bras du fléau sont d'inégale longueur; le poids équilibrant, qui est constant, s'applique sur le long bras, à des distances variables du point de suspension; le corps à peser se place sur un plateau, à l'extrémité du petit bras, ou s'y attache par un crochet. Supposons que, le plateau étant vide, le fléau soit horizontal; un poids de 1 kilogr. placé sur le plus long bras et à une distance du point de suspension *égale* au bras le plus court, ferait équilibre à un corps placé sur le plateau et pesant 1 kilogr.; mais si l'on écarte du point de suspension le poids mobile, et qu'on le place à une distance double, triple, etc., il fera équilibre à un corps pesant 2, 3 kilogr., etc. Pour peser avec une romaine, il faut donc que le plus long bras soit gradué, c.-à-d. divisé en parties égales chacune au petit bras, à partir du point de suspension de la balance; la division à laquelle le poids mobile doit être placé pour faire équilibre à un corps, indique le rapport du poids mobile avec le poids de ce corps. — Dans la *B. à levier coudé*, on n'emploie aussi qu'un poids unique; mais celui-ci demeure toujours fixé au même point du fléau; le point d'appui est également fixe, et les différences de poids sont indiquées par les variations de l'angle que fait le bras du levier coudé avec la verticale.

Outre ces deux dernières balances à poids constant et qu'on appelle aussi *pesons*, on emploie encore des *B. à ressort*, où l'on apprécie le poids des corps par la flexion d'un ressort. Certains *pèse-lettres* sont construits d'après ce principe. Comme la force des ressorts s'altère assez promptement, ces instruments ne sont pas susceptibles d'une grande précision. — *Voy.* aussi HYDROSTAT.

L'usage de la balance remonte à une très-haute antiquité. Les anciens la plaçaient dans la main de Thémis ou Astrée et en faisaient le symbole de la Justice.

BALANCE HYDROSTATIQUE, appareil imaginé par Galilée, sert à déterminer le poids spécifique des liquides et des solides. C'est une balance ordinaire, dont l'un des plateaux porte en dessous un crochet. On pèse d'abord le corps sur cette balance à la manière ordinaire; on l'attache ensuite à un fil de soie qu'on suspend au crochet de la balance, on le plonge dans l'eau et on le pèse dans cet état; il éprouve alors une perte de poids représentée par le poids du volume d'eau déplacé. Ex. : un corps pèse dans l'air 45 gr., dans l'eau 42 gr.; l'eau déplacée pèse donc 3 gr. : son volume et par conséquent celui du corps sont donc de $0^m,03$ cubes. Donc le poids d'un centimètre cube du corps, ou poids spécifique, est $45 : 3 = 15$. — On se sert aussi de cette balance pour démontrer le *principe d'Archimède*. Pour cela, on suspend à l'un des bassins un cylindre creux, et au-dessous de celui-ci un second cylindre plein qui remplit exactement le premier. Puis on équilibre ce système en mettant de la grenaille dans l'autre bassin. On fait descendre le fléau jusqu'à ce que le cylindre plein soit complétement immergé dans l'eau d'un vase placé au-dessous. L'équilibre est alors rompu; mais si l'on remplit d'eau le cylindre creux, le fléau redevient horizontal. Le cylindre plein, plongé dans l'eau, éprouvait donc une pression ou *poussée*, dirigée de bas en haut et égale au poids d'un volume d'eau égal à son propre volume. Archimède imagina ce procédé pour reconnaître si la couronne du roi Hiéron était en or pur, ou si l'on y avait mêlé par fraude un autre métal.

BALANCE DE TORSION, appareil inventé vers 1784, par Coulomb pour mesurer les forces d'attraction et de répulsion des corps électriques ou aimantés. Il se compose d'un fil d'argent très-fin qui porte une aiguille de gomme laque horizontale, à l'extrémité de laquelle se trouve une balle de sureau. Une autre balle de sureau isolée est fixée à l'appareil. On l'électrise; alors elle attire la balle mobile, et la repousse après le contact. D'après la torsion qu'éprouve le fil d'argent on évalue en unités de poids la force répulsive, puis on calcule la quantité d'électricité des balles à l'aide des formules de la physique (*Voy.* ÉLECTROMÈTRE). — On appelle *B. bifile* un appareil imaginé par M. Harris, pour le même objet que la balance de torsion. C'est le célèbre allemand Gauss qui a fait usage le premier de la suspension bifilaire, à propos de ses études sur le magnétisme terrestre. Le levier horizontal qui doit être soumis à l'action d'une force attractive ou répulsive, est suspendu par deux fils de coton parallèles. Quand la pesanteur seule agit sur le système, les deux fils se placent dans un même plan vertical. Alors si le levier est dévié, les fils sortent de ce plan, le levier s'élève un peu, en restant horizontal, et les choses se passent à peu près comme si au lieu de deux fils, on avait un seul fil de métal capable d'être tordu; l'angle de déviation du levier est proportionnel à la force qui produit la déviation.

On possède encore, en Physique, la *B. électro-magnétique* de Becquerel, destinée à mesurer les intensités des courants électriques au moyen de poids. M. Cazin a aussi employé récemment une *B. électro-dynamique* pour mesurer en unités de poids l'action mutuelle de deux portions de courants électriques.

BALANCE, *Libra*, constellation zodiacale qui a 4 étoiles disposées en quadrilatère, dont une assez belle et 3 tertiaires. Au temps d'Hipparque (130 av. J.-C.), le soleil entrait dans cette constellation à l'équinoxe d'automne; mais il y a longtemps que la constellation ne coïncide plus avec ce signe. Auj. le *signe de la Balance* représente 30 degrés à partir du signe équinoxial ♎. Le nom de *Balance* a été donné à la constellation, soit parce que les jours et les nuits sont d'égale longueur lorsque le soleil entre dans le signe de la Balance, soit parce qu'on a voulu diviniser la balance de Thémis.

Faire la Balance, c'est, dans la Tenue des livres, arrêter et solder, sur le grand-livre tenu en partie double, tous les comptes des débiteurs et des créanciers d'une maison de commerce. Cette balance a pour objet de connaître la situation des affaires d'un négociant; elle doit être régulièrement faite à une époque fixe de chaque année (*Voy.* BILAN et INVENTAIRE). — *Faire la balance d'entrée*, c'est transporter sur de nouveaux livres tous les comptes arrêtés sur les anciens. On débite, au journal, le compte de *balance d'entrée* de tous les articles dont le compte de *balance de sortie* a été crédité; et, par contre, on crédite ce même compte de balance d'entrée de tous les articles dont la balance de sortie a été débitée, en observant en même temps de débiter et créditer les débiteurs et créanciers originaires.

La *Balance du commerce* est le résultat des importations et des exportations d'un pays comparées ensemble; ce résultat s'obtient par le relevé des registres des douanes. — C'est seulement à partir du XVIe ou du XVIIe siècle qu'on a commencé à établir ces sortes de balances. *Voy.* EXPORTATION.

BALANCELLE (de l'ital. *paranzello*), embarcation d'origine napolitaine, pointue des deux bouts et naviguant à la voile ou à l'aviron. Les balancelles n'ont qu'un seul mât, une grande voile à antenne et une vingtaine d'avirons. Ce genre d'embarcation, autrefois très-commun dans la Méditerranée, ne se trouve plus guère que sur les côtes d'Espagne.

BALANCEUR, espèce de Gros-bec de l'Amérique méridionale, qui vole en se balançant.

BALANCIER (de *balancer*). En Mécanique, on appelle ainsi toute partie d'une machine qui a un mouvement d'oscillation, et qui sert à donner un mouvement de va-et-vient à une autre partie. Ainsi dans la machine à vapeur ordinaire (système de Watt), le *balancier* est une large pièce de fonte fixée par son milieu sur des appuis fixes, articulée par une de ses extrémités avec la tige du piston, et par l'autre avec une tige, appelée *bielle*, qui sert à imprimer un mouvement de rotation continu à la manivelle du volant. — Dans une pompe à incendie, le *balancier* est une pièce de bois placée horizontalement sur un point

d'appui, et qui sert à mouvoir alternativement chacun des pistons.— Dans une pendule, c'est une tige métallique portant un disque à son extrémité inférieure, et qui sert à régulariser le mouvement imprimé par le ressort. *Voy.* Échappement et Pendule.

Pour la fabrication des Monnaies, on s'est servi longtemps d'un *balancier* formé par un levier horizontal, portant à ses extrémités des masses de plomb, et fixé par son milieu à une vis verticale. Cette vis peut tourner dans un écrou fixe, et elle est terminée inférieurement soit par un coin qui forme l'empreinte, soit par un *emporte-pièce*. Quand on donne une impulsion au levier, la vis tourne, s'abaisse et rencontre la lame de métal qu'on veut travailler; elle marque alors cette lame ou la découpe. Ce balancier, inventé dès 1615, par N. Briot, puis perfectionné par Droz, ne sert plus que pour frapper les médailles. Il a été remplacé par la *presse monétaire* de M. Thonnelier. *Voy.* Monnayage.

balanciers, petits appendices membraneux qu'on remarque à l'origine des ailes des Insectes diptères; ils sont placés au-dessous des ailerons, et se composent d'un filet plus ou moins long, terminé par un bouton arrondi, ovale, ou tronqué. Les uns pensent qu'ils servent à faciliter le vol des insectes, en les maintenant en équilibre ; d'autres, qu'ils font partie de l'appareil respiratoire. On a aussi prétendu, mais à tort, qu'ils servent à produire le bourdonnement que ces insectes font entendre en volant.

BALANÇOIRE. *Voy.* Bascule et Escarpolette.

BALANE (du gr. βάλανος, gland), *Balanus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Cirrhipèdes sessiles : coquille conique, irrégulière, composée de 6 pièces calcaires soudées entre elles, et fermée par un opercule mobile composé de 4 pièces symétriques. L'animal est pourvu de bras nombreux, disposés sur 2 rangs, et composés chacun de 2 *cirrhes*. Sa bouche est munie de 4 mâchoires transverses dentées, et de 4 appendices velus en forme de palpes. — Les balanes vivent dans toutes les mers, fixées à tous les corps sous-marins. L'espèce type est le *B. tintinnabulum*, vulg. *Gland de mer, Tulipe, Turban*. On trouve des balanes fossiles dans les derniers étages tertiaires.

BALANINE (du gr. βάλανος), *Balaninus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores et voisin des Charançons, est remarquable par sa trompe, qui surpasse en longueur le reste de son corps. A l'aide de cette trompe, il perce les noisettes encore vertes, et y glisse un œuf. La larve, après avoir vécu aux dépens de l'amande, perce un trou dans la coque, se glisse en terre, et s'y transforme en nymphe.

BALANITE (du gr. βάλανος), *Balanites*, genre de plantes de la famille des Olacinées, fondé sur une seule espèce, le *B. égyptien* (*B. ægyptiaca*), arbre qu'on croit être le *Persea* des anciens.

BALAUSTE (du gr. βαλαύστιον), fleur du *Grenadier* (*Voy.* ce mot). — On a donné aussi ce nom à tous les fruits qui ont pour caractère l'adhérence au calice, comme dans le grenadier : ils ont l'écorce dure, et renferment, dans un grand nombre de loges, des graines entourées de pulpe, mais conservant leur point d'attache.

BALBUZARD (de l'angl. *bald buzzard*, busard chauve), *Pandion*, *Falco haliætus*, sous-genre d'Oiseaux de proie diurnes, de la famille des Falconidés. Le balbuzard a 0m,70 de long; il porte un manteau brun, et a la tête plus ou moins variée de blanc. Il se nourrit de poissons, qu'il va chercher jusqu'au fond de l'eau, après avoir plané au-dessus, et s'être précipité du haut des airs, comme le fait le faucon. On le trouve sur le bord des étangs, des lacs et des rivières.

BALCON (de l'ital. *balcone*, qu'on fait dériver du b.-lat. *palcus*, poutre); saillie pratiquée sur la façade extérieure d'un bâtiment, et ordinairement portée sur des colonnes ou des consoles. Les *balcons* ne paraissent pas remonter au delà du moyen âge; ils ont été fréquemment employés dans les édifices publics et privés de l'Espagne et de l'Italie; ils sont beaucoup plus rares dans les pays du Nord. — Dans une salle de spectacle, on a appelé *balcon* certaines places réservées aux deux extrémités de la première galerie, près des loges d'avant-scène; on étend quelquefois le nom de fauteuils de balcon à la première galerie tout entière.

BALDAQUIN (du b.-lat. *baldechinum*, sorte d'étoffe que l'on fabriquait à Bagdad). On appela d'abord ainsi le dais sous lequel, dans les processions, on porte le St-Sacrement. Plus tard, on donna ce nom à un ouvrage d'architecture en bois, en marbre ou en bronze, élevé en forme de dôme sur des colonnes, et servant à couvrir l'autel d'une église. Le plus célèbre *baldaquin* de ce genre est le baldaquin de St-Pierre de Rome, construit par le Bernin : il est en bronze, et porté sur 4 colonnes torses. On remarque aussi ceux de St-Jean de Latran à Rome, de Sto-Spirito à Florence, des Invalides et du Val-de-Grâce, à Paris. — On appelle encore *baldaquin* la tenture dressée, dans les églises, au-dessus de la chaire épiscopale; celle qui couvre le trône d'un souverain, et même encore le ciel d'un lit.

BALEINE (en lat. *balæna* ; du gr. φάλαινα), *Balæna*. Les *Baleines* sont des Mammifères gigantesques, de l'ordre des Cétacés mysticètes, dont les espèces assez nombreuses sont répandues dans presque toutes les mers. On distingue les *B. propr. dites*, ou *B. franches*, et les *Fausses baleines* ou *Rorquals*, dites encore *Baleinoptères* et *B. à ventre plissé*, à cause des larges rides qui sillonnent la partie inférieure de leur corps. — Les baleines diffèrent des autres cétacés par plusieurs caractères importants. Leur tête énorme occupe près du tiers de la longueur de leur corps et ne se distingue du tronc que par une légère dépression. Leur bouche atteint 2 ou 3m de largeur sur 4 ou 5 de hauteur lorsqu'elle est ouverte. On y voit une langue énorme, comme adipeuse, et, de chaque côté de la mâchoire supérieure, est insérée une rangée de corps lamelleux ou *fanons*, au nombre de 8 à 900 : ce sont eux qui fournissent la substance employée dans les arts sous le nom de *baleine*. Les deux moitiés de la mâchoire inférieure ne sont pas réunies entre elles; elles n'ont pas d'armure ou ne portent des dents que dans le très-jeune âge. Malgré leur immense taille (20 à 25m de longueur sur 10 à 13 de circonférence), les baleines ne se nourrissent que d'animaux très-petits : ce sont des mollusques nus, ou de très-petits crustacés. Du reste, leur pharynx assez étroit ne leur permettrait pas d'avaler une proie de grand volume, comme serait un poisson de forte taille et encore moins un homme. En même temps que leur proie, les baleines engloutissent de grands volumes d'eau ; cette eau passe à travers les fanons comme à travers un crible en y laissant pris les animaux qu'elle contenait, et va s'amasser dans une cavité particulière communiquant avec les fosses nasales; puis les muscles qui entourent ce réservoir, en se contractant, la chassent avec violence par les *évents* ou narines percées au-dessus de la tête : de là les jets d'eau qui ont valu à ces cétacés le nom de *souffleurs*. Le dos de la baleine franche est lisse, sans bosse ni nageoires : sa peau est une sorte de cuir mollasse et huileux qui porte rarement quelques poils. Sous ce derme se dépose une couche dense d'un tissu graisseux, qui atteint souvent près de 0m,40 d'épaisseur. — La disposition horizontale de la queue de la baleine indique que cet animal est surtout organisé pour plonger et revenir à la surface avec une extrême rapidité, tandis qu'elle ne peut guère avancer de plus de 10 kil. à l'heure. Elle vit toujours dans l'eau et lorsque par suite de fausse manœuvre ou de quelque gros temps elle s'est échouée, il lui est presque impossible de se remettre à flot. — A chaque portée la femelle ne produit qu'un seul *baleineau*, qu'elle semble élever avec beaucoup de tendresse.

Jadis la baleine était assez commune dans nos mers : à l'époque des invasions des Normands en

France les baleines se montraient encore en assez grand nombre dans la Manche. Poursuivies sans cesse par les pêcheurs, elles se sont retirées peu à peu vers le Nord et ne se rencontrent plus auj. que dans les mers glacées qui avoisinent le pôle. — La pêche de la baleine est une branche importante du commerce maritime : c'est l'école où se forment les marins les plus hardis et les plus expérimentés. Jadis aux mains des Basques, elle a passé maintenant aux Anglais et aux Américains. Pour s'emparer d'un ennemi si redoutable, un homme robuste, monté sur un solide canot, s'en approche avec précaution pendant son sommeil, et lui lance un harpon près d'une nageoire pectorale. La baleine, surprise, plonge aussitôt, emportant avec elle le fer du harpon, auquel est attachée une immense corde qui suit l'animal jusqu'au fond de l'eau ; bientôt la baleine reparaît à la surface de la mer pour respirer ; on la frappe encore, et l'on répète les coups jusqu'à ce qu'elle soit affaiblie et meure. Elle est ensuite traînée aux vaisseaux ou au rivage, où on la dépèce pour en mettre la graisse dans des tonneaux. On se sert quelquefois, pour frapper de loin la baleine, de fusées à la congrève et de la pile électrique.

L'*huile* qu'on extrait de la graisse de la baleine est employée à l'éclairage, dans la fabrication des savons noirs, à la détrempe des couleurs, dans la préparation des cuirs. Sa chair, fraîche ou salée, sert souvent de nourriture aux populations maritimes. Ses intestins fournissent une membrane transparente et ses excréments mêmes sont employés pour teindre les toiles en rouge. Les *fanons* nous arrivent en paquets de 10 à 12, tantôt entiers, tantôt ayant déjà subi une subdivision qui les rend plus portatifs. On scie ces fanons suivant leur longueur et on les ramollit dans l'eau chaude ; la force, la légèreté et la grande élasticité qu'ils possèdent après ce traitement les font employer dans beaucoup d'industries (confection des parapluies, ombrelles, corsets, etc.). Chauffée dans un bain de sable, de vapeur, ou d'eau, la baleine se ramollit et peut se travailler, comme la corne et l'écaille, en tabatières, pommes de canne, etc.

Les *Baleines franches* comprennent les espèces : *B. mysticetus*, *glacialis*, *australis*, *antarctica*, *japonica*, *marginata*, etc. — Pour les *Fausses baleines*, *Voy.* Rorqual.

On trouve encore auj. un grand nombre d'ossements de *Baleines fossiles*, surtout dans l'Asie septentrionale. On appelle *B. de Lamanon* une baleine fossile décrite par ce naturaliste, et qui avait été découverte à Paris, rue Dauphine, sous le sol d'une cave.

baleine (la), grande constellation de l'hémisphère austral, située sous les Poissons et près de l'eau du Verseau. On y compte près de 100 étoiles : l'une d'elles, o, appelée aussi *mira ceti*, est la 1re des étoiles périodiques qui ait été observée. Sa période est de 334 jours env., et dans cet espace de temps elle passe progressivement de la 2e grandeur à l'invisibilité ; puis, après être restée 3 mois invisible, elle revient à la 2e grandeur, en passant par des phases inverses des premières.

BALEINOPTÈRE. *Voy.* Baleine et Rorqual.

BALI-SAUR (c.-à-d. *cochon des sables*), *Arctonyx*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Ursidés, a le port d'un ours, le museau, les yeux et la queue d'un cochon. Le *B. de Duvaucel* (*A. collaris*) habite l'Hindoustan : il est omnivore et grogne comme l'ours.

BALISE (orig. dout.). En termes de Marine, c'est précisément une perche surmontée d'un pavillon ou de tout autre objet pouvant servir d'indice aux navigateurs; mais, le plus souvent, on donne le nom de *balises* aux bouées flottantes. *Voy.* Bouée.

BALISIER, nom vulg. du genre *Canna*. *V.* ce mot.

BALISTE (en lat. *balista*), machine de guerre en usage chez les anciens, servait à lancer contre l'ennemi des traits et des projectiles de toute nature, et à battre en brèche les murailles d'une ville assiégée : sa forme était celle d'une énorme arbalète, que l'on tendait à force de bras et au moyen d'un moulinet.

baliste, *Balistes*, genre de Poissons, de l'ordre des Ostéodermes, famille des Plectognathes : nageoire dorsale armée d'un aiguillon, que l'animal relève avec vivacité quand il craint quelque danger. Ce genre renferme plusieurs espèces remarquables par l'éclat de leurs couleurs, souvent métalliques. A l'exception du *B. capriscus*, qu'on trouve dans la Méditerranée, toutes habitent les mers intertropicales.

BALISTIQUE ou ballistique (du lat. *balista*; du gr. βάλλω, lancer). C'était, avant l'invention des armes à feu, l'art de diriger et de faire jouer les machines de guerre ; auj. c'est la science du mouvement à travers l'espace des corps pesants, en général, et en particulier, des projectiles de l'artillerie. Dans ce dernier sens on l'appelle aussi *pyrobalistique :* elle enseigne à calculer le jet des *projectiles*, les lignes des *trajectoires*, le tir des bouches à feu, la direction des bombes, des boulets, des balles ; à en évaluer la portée en la calculant sur la distance connue du but, sur le poids de la charge de l'arme à feu, sur la proportion et la pesanteur des mobiles. Les ingénieurs auxquels la balistique doit le plus sont : Tartaglia, Bélidor, Blondel, Martillière, Montalembert, Piobert, etc.

On appelle *Pendule balistique* un appareil qui sert à évaluer la force d'expansion de la poudre et à mesurer la vitesse avec laquelle se meut un projectile au sortir de l'arme qui l'a lancé.

BALIVEAUX (d'un dimin. de *bajulus*, dans le sens de *pieu*, *échalas*), jeunes arbres de belle venue, qu'on réserve dans la coupe des taillis pour en faire des arbres de haute futaie. L'ordonn. du 1er août 1827 établit qu'il sera laissé au moins 25 baliveaux par demi-hectare, que ces baliveaux auront au moins 10 ans et qu'ils ne seront point coupés avant qu'ils en aient au moins 40. Les baliveaux ont l'avantage de fournir du bois de charpente, de mettre les jeunes plants et les pousses des taillis abattus à l'abri des ardeurs du soleil. Ils sont dits : *B. de l'âge*, *B. modernes*, ou *B. anciens*, selon qu'ils ont été réservés une première, une deuxième, ou une troisième fois : passé ce nombre on ne les appelle plus que *vieilles écorces*. L'opération par laquelle on fait choix des baliveaux s'appelle *balivage* : elle est accompagnée du *martelage*. *Voy.* ce mot.

BALLADE (de *baller*, danser), genre de poésie dont le caractère a souvent varié. Dans l'origine, en Italie et en France, la ballade n'était qu'une chanson naïve, composée pour l'accompagnement de la danse : d'où son nom. Du temps de Villon et de Marot, c'était un petit poëme qui se composait de 3 couplets égaux, de 8, 10 ou 12 vers et sur les mêmes rimes, se terminant chacun par un vers qui servait de refrain; ces 3 couplets étaient suivis d'un 4e, n'ayant que 4, 5 ou 6 vers, terminé de même par le refrain et portant le nom d'*envoi*. Après avoir été fort à la mode pendant tout le xvie siècle, la ballade devint un pur jeu d'esprit où l'on s'inquiétait moins du sens que de la rime et de l'harmonie : aussi fut-elle proscrite par les grands poëtes du xviie siècle.

Transportée en Angleterre par les Normands, la ballade y devint, surtout chez les Écossais, le récit poétique et populaire de quelque événement fabuleux ou réel, dans le genre des romanceros espagnols : ce récit est écrit en stances régulières ; mais le poëte en varie à son gré la forme et l'étendue. La ballade a conservé ce caractère dans les poésies de l'Allemagne, de la Roumanie et de la Grèce moderne. De nos jours, M. V. Hugo a composé des ballades dans ce dernier genre. — Voir : M. Aycard, *Ballades de la Provence* (1826); Loève-Weimars, *B. de l'Angleterre et de l'Écosse* (1825); Séb. Albin, *B. de l'Allemagne* (1840) ; V. Alexandri, *B. de la Roumanie* (1855), etc.

BALLASTAGE (de l'angl. *ballast*, lest), terme employé dans les Chemins de fer pour exprimer l'opération qui consiste à ensabler la voie ferrée.

BALLE (orig. german. ou celt.). On nomme ainsi :

1° Les projectiles en plomb qu'on lance au moyen des armes à feu portatives; on les fond dans des moules en forme de tenailles, formés de deux parties assemblées à charnière et portant chacune une cavité ord. hémisphérique; il y en a de divers calibres et de diverses formes : les plus usités sont : la *B. sphérique;* la *B. Nessler*, formée d'une demi-sphère surmontant un cylindre de même diamètre ; la *B. cylyndro-conique*, et la *B. évidée :* cette dernière, propre surtout aux armes rayées, est en partie creuse, de manière à pouvoir se dilater sous la pression des gaz produits par la déflagration de la poudre et à entrer dans les rayures du canon. — L'artillerie emploie, comme mitraille, des balles en fonte ou en fer forgé, qu'on nomme quelquefois *biscaiens*, et qui sont enfermées en nombre variable dans des boîtes cylindriques en fer-blanc ;

2° Ces petites pelotes, rondes et élastiques, dont on se sert pour jouer en se les renvoyant : le *jeu de balle* ne diffère du *jeu de paume* que parce qu'on emploie la main au lieu de raquette (*Voy.* PAUME) : ce jeu, qui remonte à la plus haute antiquité, est un exercice gymnastique des plus salutaires;

3° Certaine quantité de marchandises, telles que coton, toiles, draps, enfermées dans une même enveloppe : d'où le nom de *porte-balle*.

BALLE ou BALE (orig. kymrique), enveloppe florale des Graminées, particulièrement du blé et de l'avoine: c'est une espèce de pellicule légère qui se détache pendant le battage; on la nomme aussi *glume, menue paille;* les bestiaux la mangent avec plaisir ; on s'en sert aussi pour garnir les coussins sur lesquels on couche les jeunes enfants.

BALLET (de *bal*), danse figurée, exécutée par plusieurs personnes et mêlée de pantomime, qui représente une action tragique ou comique, ou bien une allégorie. Les ballets étaient connus des anciens. Dans les temps modernes, ils reparurent pour la première fois en Italie au XVe siècle, et furent introduits en France par Catherine de Médicis (1581). Mazarin et surtout Louis XIV eurent beaucoup de goût pour ce genre de divertissement : ce monarque dansa longtemps dans les ballets allégoriques dits *Ballets du Roi*, et dont Molière eut quelquefois la direction. Le premier ballet-pantomime fut donné à Paris en 1671 par Quinault et Lulli : il était intitulé les *Fêtes de Bacchus et de l'Amour*. La première danseuse marquante qui parut à l'Opéra dans un ballet fut Mlle Prévost en 1704; vinrent ensuite la Camargo, la Sallé, la Guimard ; et, de nos jours, Mlles Taglioni, Essler, C. Grisi, etc. Parmi les danseurs, on cite surtout Dupré, Dumoulin, les Vestris, Dauberval, les Gardel, Milon, etc. Entre les nombreux compositeurs de ballets, il faut remarquer Gardel et surtout Noverre (1727-1807), qui porta la chorégraphie au degré de perfection qu'elle a atteint de nos jours. — Voir les *Traités* spéciaux de Ménestrier (1682), Noverre (1760), Castil Blaze (1832), etc. *Voy.* aussi CHORÉGRAPHIE, DANSE et PANTOMIME.

BALLISTE, BALLISTIQUE. *Voy.* BALISTE, BALISTIQUE.

BALLON (de *balle*), vessie gonflée d'air et recouverte de peau, que deux ou plusieurs joueurs se renvoient comme une balle; on joue au ballon avec le poing ou avec le pied. On fait aussi des ballons en caoutchouc.

Ballon aérostatique. *Voy.* AÉROSTAT.

BALLON, en Géographie. *Voy.* MONTAGNE.

BALLOTE (du gr. βαλλωτή), *Ballota*, genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées : ce sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux à feuilles rugueuses et à fleurs épineuses. La *B. fétide* (*B. nigra*), vulg. *Marrube noir*, est commune dans les haies et les décombres. On l'a employée en médecine comme stimulant.

BALLOTTAGE. *Voy.* ÉLECTION et SCRUTIN.

BALS, BALS PUBLICS. Jusqu'au XVIIIe s., il n'y eut à proprement parler de *bals* qu'à la cour et chez les princes. Les *bals masqués* furent introduits en France, comme les *ballets*, par Catherine de Médicis; mais ce ne fut qu'en 1715 qu'une ordonn. royale institua le *bal de l'Opéra*. — Auj. les bals publics sont soumis à la surveillance de l'autorité municipale. Ils ne peuvent être ouverts qu'avec l'autorisation, à Paris, du préfet de police; dans les départements, du maire de la commune. Ils acquittent le droit des pauvres. Des officiers de police veillent au maintien du bon ordre (Loi du 16-24 août 1790, C. pén., art. 471).

BALSAMIER ou BAUMIER (du gr. βάλσαμον), *Amyris*, genre type de la famille des Amyridacées détachée de celle des Térébinthacées, auj. très-restreint, a pour espèce principale l'*Amyris balsamifera*, qui donne le *Bois de rose*, recherché pour l'ébénisterie. On a retiré du genre *Balsamier*, d'une part, le *B. giléad* et le *B. de la Mecque* pour former le genre *Balsamodendron*, et d'autre part, le *B. élémifère* pour former le genre *Icica*. *Voy.* ces mots.

BALSAMIFLUÉES (du lat. *balsamum*, baume, et *fluo*, couler), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, comprenant de grands arbres de l'Amérique du Nord et de l'Asie, remarquables par l'abondance du suc balsamique, que fournit leur écorce; on connaît ce suc sous les noms de *liquidambar, huile de copalme* et *styrax liquide*.

BALSAMINE (du gr. βαλσαμίνη), *Impatiens*, genre type de la famille des Balsaminées, renferme un assez grand nombre d'espèces de plantes annuelles, auxquelles la culture a fait produire une foule de variétés à fleurs doubles ou panachées. La *B. des bois* (*Impatiens noli tangere*) est âcre et, dit-on, vénéneuse; ses feuilles et ses fleurs teignent la laine en jaune; elle est employée en médecine comme diurétique : son nom latin, qui veut dire (*n'y touchez pas*), vient de ce qu'on ne peut pas toucher ses capsules mûres sans qu'elles se contractent subitement, et que leurs valves se roulent en projetant leurs graines autour d'elles. La *B. des jardins* (*I. balsamina*), originaire de l'Inde, est remarquable par la couleur variée de ses fleurs; elle entrait jadis dans la composition d'un baume bon pour les plaies. — La famille des *Balsaminées*, voisine de celle des Géraniacées, ne comprend que 2 genres : *Impatiens* et *Hydrocera*.

BALSAMIQUE, qui tient de la nature des baumes. *Voy* BAUMES et PILULE.

BALSAMITE, *Balsamita*, genre de la famille des Composées-Sénécionidées, tribu des Anthémidées. La *B. odorante*, dite aussi *Menthe coq, Menthe Notre-Dame* et *Baume des jardins*, pousse naturellement dans le midi de la France, et est cultivée dans les jardins; c'est un puissant stimulant; on l'emploie comme correctif de l'opium.

BALSAMODENDRON (du gr βάλσαμον, et δένδρον, arbre), genre de la famille des Burséracées, détaché du genre Amyris, renferme deux espèces principales : 1° le *B. gileadense*, qui fournit le baume connu sous le nom de *térébenthine de Giléad* ou *de Judée :* ce nom vient de celui d'une ville de Judée, où cet arbre fut, dit-on, transporté d'Abyssinie, dès le 18e s. av. J.-C.; on appelle encore ce baume *opobalsamum* : les Orientaux lui attribuent les plus grandes vertus médicales; il est constant qu'il a une action marquée sur les voies urinaires; 2° le *B. de la Mecque*, arbrisseau d'Arabie, des feuilles et des rameaux duquel on extrait un suc blanc et résineux, formant une huile limpide qui est employée comme cosmétique en Orient.

BALUSTRADE, appui formé d'une rangée de *balustres* ou petits piliers à hauteur d'appui, et surmonté d'une tablette. Les balustrades servent à terminer une terrasse, un balcon, à former l'amortissement d'un édifice, la clôture d'un sanctuaire, d'une estrade, la rampe d'un escalier. Elles peuvent être, ainsi que la tablette qui les surmonte, en pierre, en marbre, en fer, en bronze, en bois. — On distingue dans les *balustres* dont est formée la balustrade, le *chapiteau*, la *tige*, le *piédouche*. Quant au mot *balustre*, en ital. *balaustro*, on le fait dériver du grec

βαλαύστιον, fleur de grenadier, à laquelle ressemble la forme du balustre.

BALZANES (de l'ital. *balza*, bordure), taches rondes de poils blancs que certains chevaux ont au-dessus du sabot, et qu'ils apportent en naissant. On les a longtemps regardées comme un signe de qualité.

BAMBOCHADE, genre de tableaux représentant des scènes grotesques ou burlesques, tire son nom du peintre hollandais Van Laar, dit *le Bamboche* (de l'ital. *bamboccio*, contrefait), peintre qui créa ce genre, et y excella.

BAMBOU, *Bambusa*, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, composé de plantes souvent gigantesques, la plupart originaires de l'Inde et des îles de la Sonde, et remarquables par leur port, qui est celui des Palmiers. Leurs épillets sont lancéolés, comprimés, à 5 fleurs renfermant chacune 6 étamines. Ce genre a pour type le *B. roseau* (*Arundo bambos*), qui atteint souvent 20ᵐ de hauteur. Sa tige est droite et présente des nœuds espacés également; elle fournit un bois flexible, à la fois solide et léger; ses feuilles ressemblent à celles du roseau; ses fleurs sont des espèces d'épis ou de panicules peu colorées. Le bambou sert à une foule d'usages: les Indiens mangent ses jeunes pousses; de ses nœuds découle une liqueur douce, qui peut remplacer le sucre; avec son bois, on fabrique des ustensiles, des meubles, des bateaux et même des poutres pour la construction des maisons; c'est avec les jeunes tiges qu'on fait les cannes légères qui portent le nom de *bambous*; l'écorce, taillée en lanières, est tressée en nattes et en corbeilles; macérée et réduite en pâte, elle donne *le papier de Chine*, etc. — Parmi les autres espèces on cite : le *B. agrestis* et le *B. mitis* de la Cochinchine : le premier, très-épineux et formant d'excellentes palissades; le second, s'élevant à près de 15ᵐ; le *B. nigra* de la Chine, qui n'atteint que 2ᵐ et dont les tiges fournissent de belles cannes noires, et le *B. guadua*, qui forme de vastes forêts dans l'Amérique du Sud.

BAN (du b.-lat. *bannum*, tiré lui-même du tudesque *bann*, bannière). Ce mot signifia d'abord étendard, puis l'appel fait par le suzerain à ses vassaux pour les convoquer sous son étendard (en ce sens, on distinguait le *ban*, appel fait par le roi ou le seigneur suzerain à ses vassaux immédiats, de l'*arrière-ban*, adressé par les seigneurs aux arrière-vassaux), enfin toute espèce de proclamation ou de *cri public*. — Il désigne encore auj.: 1° la publication à l'église de la promesse de mariage faite entre deux personnes, ainsi que l'affiche placée pendant 10 jours à la porte de la mairie pour le même objet (*Voy.* PUBLICATION); 2° la résidence assignée à un condamné libéré, mais soumis à la surveillance de la police: c'est dans ce sens qu'on dit *garder son ban*, *rompre son ban*.

Ban de vendange. *Voy.* VENDANGE.

BANALITÉ (DROIT DE), droit qu'avait autrefois un seigneur d'assujettir ses vassaux à se servir de son moulin, de son four, de son pressoir, de sa forge, etc., lors même qu'ils auraient pu s'en passer. Ce droit inique a été aboli par la loi du 15 mars 1790.

BANANIER (nom indigène), *Musa*, genre type de la famille des Musacées, tribu des Uraniées, renferme une douzaine d'espèces de plantes herbacées vivaces, qui toutes croissent en Afrique et dans les deux Indes. Le *B. commun* (*M. paradisiaca*), ou *Figuier d'Adam*, a une tige de 4 à 5ᵐ, surmontée d'un long et large feuillage, et de 3 ou 4 *régimes* renfermant chacun une cinquantaine de baies succulentes. Ces baies, appelées *bananes*, ressemblent assez à de petits concombres, et la pulpe qu'elles renferment fournit un aliment sain et agréable; quand on les pressure, elles rendent une liqueur vineuse, qu'on nomme *vin de bananes*. Les feuilles du bananier, longues de 2 à 3ᵐ, sont assez larges et assez flexibles pour servir de vêtement; elles se prêtent en outre à une foule d'usages domestiques. Le *B. des sages* (*M. sapientium*) a des fruits plus petits, mais plus nombreux, plus sucrés, et dont la saveur se rapproche de celle de nos figues. Le *B. de Chine* (*M. sinensis*), donne une énorme quantité de fruits et mûrit dans nos serres. Le *B. textile* (*M. textilis*) ou *Abacca*, des îles Philippines, est cultivé à cause de ses fibres très-fortes dont on fait des cordes et des tissus. *Voy.* JUTE.

BANC (de l'anc. h.-all. *banc* et *panc*). Outre l'acception que tout le monde connaît, ce mot exprime : 1° des amas de sable, de vase, de rochers, de coquilles ou de coraux qui se trouvent au fond de la mer, des lacs et des rivières; 2° d'immenses associations de poissons qui voyagent par troupes, tels que les morues, les maquereaux, les harengs, etc. ; 3° les assises des couches pierreuses qui composent l'écorce du globe.

En Chirurgie, en appelle *Banc d'Hippocrate* une machine attribuée à Hippocrate, et qui servait à réduire les luxations et les fractures de la cuisse.

En Physique, on appelle *Bancs* plusieurs appareils, tels que le *banc de Savart*, employé en Acoustique pour étudier les vibrations des cordes sonores; le *banc de Melloni* sur lequel on dispose toutes les pièces nécessaires pour étudier le rayonnement de la chaleur; le *banc de diffraction*, employé en Optique pour les expériences de diffraction, etc. — *Voy.* aussi EMBOUTISSAGE et FILIÈRE.

En Angleterre, le *Banc du Roi* ou *B. de la Reine* (*King's* ou *Queen's bench*) est une des trois cours de haute justice de Westminster. Dans l'origine elle était présidée par le roi en personne.

Dans les églises, on appelle *Banc d'œuvre*, *Banc de l'œuvre*, un siége affecté au maire et à ses adjoints, ainsi qu'aux membres de la fabrique; il est placé dans la nef en face de la chaire. Le nom de *banc d'œuvre* est une abréviation de *banc des maîtres de l'œuvre* (*magistri dell' opera*), dénomination donnée en Italie aux personnes que nous nommons *fabriciens*.

BANCO, mot italien qui veut dire *banque*, et qui, ajouté au nom d'une monnaie soit réelle, soit de compte, signifie que sa valeur diffère de la valeur de la monnaie courante et doit être prise sur le pied des valeurs de *banque*; tels sont le *marc banco* de Hambourg, les *florins banco* de Gênes, le *rouble papier* ou *assignat banco* de Russie. La monnaie *banco* est invariable, tandis que la monnaie courante varie sans cesse. Du reste, l'usage de cette expression est auj. à peu près partout abandonnée.

BANDAGE (de *bande*), appareil plus ou moins compliqué, qui sert au pansement des maladies chirurgicales; il se compose ord. de pièces de linge, telles que serviettes, bandes, bandelettes, compresses, charpie, etc., auxquelles se joignent quelquefois des corps solides, p. ex., des *attelles* (*Voy.* ce mot), des sacs ou coussins de balle d'avoine, etc. On étend aussi le nom de *bandage* à de véritables machines, comme le *garrot*, le *tourniquet*, les *bandages herniaires* ou *brayers* (*Voy.* ces mots). — La forme du bandage varie nécessairement suivant l'emplacement de la maladie, la disposition des parties malades, le but qu'on se propose d'atteindre; il existe toutefois un certain nombre de bandages en quelque sorte consacrés; on leur a donné des noms particuliers, dérivés ou de la partie sur laquelle ils sont appliqués, ou de la forme qu'ils présentent, ou du nom de leur inventeur : tels sont le *B. des pauvres* ou *de Galien*, celui *de Scultet* ou *à 18 chefs*, la *fronde*, le *B. en T.*, le *B. inguinal*, le *huit de chiffre*, etc. — Le Dʳ Mayor a proposé de faire tous les bandages avec un simple mouchoir disposé de différentes manières. Le bandage de corps est une simple serviette.

BANDE (de l'all. *Band*). En termes de Blason, la *bande* est une des pièces dites *honorables*, elle traverse l'écu diagonalement, de droite à gauche : c'est le contraire de la *barre*. — En Architecture, on appelle *bandes* les principaux membres des architraves, chambranles, impostes, archivoltes, qui ont peu de hauteur et de saillie sur une grande longueur. — En Astronomie, les *bandes de Saturne et de Jupiter*

sont des espèces de zones obscures qui traversent le disque de ces deux planètes (*Voy.* SATURNE et JUPITER). — En Marine, on nomme *bande*, l'inclinaison plus ou moins grande d'un vaisseau sur un côté ou sur l'autre ; *bandes de ris* des pièces de toile cousues sur les huniers et les perroquets pour renforcer les voiles à l'endroit où passent les garcettes.

Le mot *Bande* a signifié aussi tout corps de troupes ayant bannière ou drapeau.

BANDEAU. On nomme ainsi, en Architecture : 1° une moulure plate plus large que la *bande* ; 2° une plate-bande unie, en saillie sur le nu du mur autour d'une baie de porte ou de fenêtre, pour tenir lieu de chambranle ; 3° une planche étroite qui surmonte les lambris de menuiserie, immédiatement au-dessous du plafond, lorsque celui-ci n'a point de corniche.

BANDIÈRE. Ce mot était autrefois synonyme de *bannière* ou de pavois, surtout en Marine. Auj., en termes militaires, on appelle *front de bandière* la ligne en avant d'un camp sur laquelle les soldats mettent leurs armes en faisceaux. Une armée est rangée en *front de bandière* quand elle se trouve disposée en ligne, avec les drapeaux et les étendards en tête des corps.

BANDIT (de l'ital. *bondito*). Ce mot, qui désignait d'abord un banni, s'applique maintenant à tous les assassins et aux voleurs de grands chemins. Le banditisme infeste particulièrement l'Italie méridionale, où il affecte un rôle politique.

BANDOLINE (de *bandeau*), solution mucilagineuse préparée avec l'extrait de pepins de coing. Les dames s'en servent pour lisser leurs cheveux.

BANIANS (ARBRE DES), espèce du genre Urostigmate, connue aussi sous le nom de *Figuier du Bengale* (*F. indica*) : c'est un grand arbre de l'Inde et de la Perse, dont les branches horizontales laissent pendre des racines aériennes, qui s'implantent dans le sol et donnent ainsi naissance à de nouveaux troncs qui produisent à leur tour d'autres branches et d'autres troncs, de manière à finir par former une petite forêt. Son nom lui vient de ce que, dans l'Inde, les Banians regardent cet arbre comme sacré et bâtissent des pagodes sous ses branches.

BANK-NOTE, billet de banque ayant cours en Angleterre. *Voy.* BANQUE et PAPIER MONNAIE.

BANKSIA (du natur. J. *Banks*), genre de la famille des Protéacées, tribu des Protéinées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux, originaires de l'Australie, et que l'on cultive dans nos serres à cause de l'élégance ou de la singularité de leur feuillage. Les espèces les plus recherchées sont : la *B. serrata*, à feuilles en scie ; la *B. Cunninghami*, dont les feuilles ne sont pas épineuses, et la *B. grandis* ou *B. latifolia*, à larges feuilles, blanches en dessous : les indigènes de l'Australie utilisent le cône terminal de cette dernière en guise d'amadou.

BANLIEUE (de *ban* et *lieue*). Ce mot signifiait jadis l'étendue d'une *lieue*, ou en général l'espace, à l'entour d'une ville, où pouvaient se faire les *bans* ou proclamations de l'autorité. Auj., il désigne l'ensemble des bourgs et des communes qui sont dans le voisinage d'une grande ville, et qui en dépendent administrativement, bien qu'ayant leur juridiction particulière.

BANNERET (de *bannière*), nom qu'on donnait, au moyen âge, à tout chevalier qui avait droit de porter *bannière*. Ce droit appartenait à celui qui pouvait armer 50 lances et un nombre proportionné de gens de pied. Il y avait des fiefs auxquels était attaché le droit de porter bannière. On distinguait des *barons-bannerets* ou *grands bannerets*, des *chevaliers bannerets* et des *écuyers-bannerets*.

BANNIÈRE (de *bande*). C'était, dans l'origine, l'étendard de tout grand feudataire ou chevalier-banneret. La bannière était de forme carrée, et se portait au bout d'une lance, fixée au-dessous du fer au moyen d'une traverse. La *bannière de France* était ou bleue et parsemée de fleurs de lis d'or sans nombre, ou entièrement blanche : il ne faut pas la confondre avec l'*oriflamme* (*Voy.* ce mot). — Auj., il n'y a plus de bannières que dans les églises. On nomme ainsi l'étendard placé dans le chœur et que l'on porte dans les processions solennelles à la suite de la croix ; on y voit figurée l'image de la Sainte Vierge ou celle d'un Saint, patron de la paroisse. — En termes de Marine, *bannière* est synonyme de *pavillon*. *Voy.* ce mot.

BANNISSEMENT (de *ban*, édit prononçant l'*exil*, expulsion du territoire d'un pays. Il ne faut pas confondre le *bannissement* avec la *déportation* (*Voy.* ce mot). — Cette peine existait chez les anciens : l'*ostracisme*, le *pétalisme* étaient, chez les Grecs, des bannissements temporaires, mais sans jugement : c'étaient des mesures purement politiques, qui n'emportaient aucune idée de déshonneur. Autrefois, en France, le bannissement était perpétuel ou temporaire ; dans le premier cas, il entraînait la confiscation des biens et la mort civile. Auj. il entraîne seulement la dégradation civique et quand le temps du bannissement est expiré, la surveillance de la haute police, pendant un temps égal. Il ne peut être prononcé que pour 10 ans au plus ; si le banni rentre avant l'expiration de sa peine, il encourt la détention pour un temps au moins égal au temps de la peine qui restait à courir, et qui ne peut excéder le double (C. pén., art. 8, 28, 32, etc.). — Le bannissement ne frappe que les crimes contre la sûreté de l'État. Quelquefois cependant il s'applique par mesure politique et en dehors de toute infraction à la loi pénale : ainsi on a vu l'ord. du 24 juillet 1815 et la loi du 12 janvier 1816 bannir de France les membres de la famille de Napoléon ; la loi du 10 avril 1832 bannir Charles X et sa famille ; et le décret du 24 février 1848 bannir la maison d'Orléans.

BANQUE (de l'ital. *banco*, banc, parce que jadis, dans les marchés publics, chaque commerçant avait son banc). Ce genre d'industrie, tout moderne, paraît être né au XIIe siècle, de l'invention de la *lettre de change* (*Voy.* ce mot). Pendant longtemps son objet principal fut de suppléer à l'insuffisance et à l'incommodité de la monnaie métallique, et il consistait à négocier les effets, à les escompter avec des espèces, à faciliter au moyen de traites le change d'une place à l'autre, le tout en prélevant un droit de commission. Peu à peu, étendant la nature de leurs opérations, les *banquiers* se mirent à ouvrir des crédits pour l'exécution des grandes entreprises industrielles et commerciales, se chargèrent des emprunts des gouvernements et prirent en dépôt les capitaux privés à charge de les rendre productifs. A côté des *banques particulières*, s'élevèrent, avec l'appui et sous la surveillance de l'autorité, les *banques publiques*, telles que la *Banque de France* (*Voy.* ci-après), le *Crédit foncier*, le *Comptoir d'escompte*, grands établissements financiers qui sont tout à la fois des banques de dépôt et de circulation. *Voy.* BANQUIER et CAMBISTE.

BANQUE DE FRANCE. Elle *escompte*, à un taux qui varie, les effets portant trois signatures de commerçants solvables. Elle fait des *avances sur dépôt* de fonds publics, d'actions et obligations de chemins de fer et autres, de lingots et de monnaies étrangères. Elle tient une *caisse de dépôts volontaires* pour toute sorte de titres, et pour lingots d'or et d'argent, monnaies, diamants, moyennant un droit de garde calculé sur la valeur estimative, à raison d'un demi-quart pour cent pour chaque six mois. Elle se charge du *recouvrement* des effets qui lui sont remis ; elle reçoit en *compte courant* les sommes versées par les négociants ou établissements publics. Elle émet des *billets au porteur* payables à vue ; ces billets, qui pendant longtemps ont été de 1,000 fr. et de 500 fr., ont admis depuis des coupures de 200, 100, 50, 25 et 20 fr. — La Banque a son siége principal à Paris ; elle a en outre, depuis 1848, des comptoirs ou succursales dans les départements ; ces succursales, dont plusieurs formaient auparavant des banques distinctes, dépassaient en janvier 1869 le nombre de 60.

La *Banque de France* a été instituée par les lois du 24 germinal an XI (14 avril 1803) et du 22 avril 1806. Ses statuts ont été approuvés par le décret du 16 janvier 1808. Son privilége, plusieurs fois prorogé (en dernier lieu par la loi du 9 juin 1867), s'étend en ce moment jusqu'en 1897. Son capital, qui originairement était de 45 millions, partagés en 45,000 actions de mille francs, fut élevé par la loi du 22 avril 1806 à 90 millions, puis réduit à 67,900,000 fr.; il a été porté en 1848 à 91,250,000 fr.; auj., il atteint près de 200 millions et est partagé en 182,500 actions. Cet établissement, d'après ses statuts, ne pouvait émettre de billets que pour une valeur triple de son encaisse; mais depuis 1848 il a été autorisé à faire des émissions beaucoup plus considérables : elles montent auj. à plus d'un milliard. — Un décret en date du 14 mars 1848, avait donné temporairement cours forcé aux billets de la banque de France; mais ce décret a été bientôt rapporté.

Une assemblée d'actionnaires, représentée par 200 d'entre eux, nomme 15 *régents* et 3 *censeurs*, qui forment un *Conseil général*, subdivisé en 6 comités (des *Comptoirs*, des *Billets*, des *Comptes*, des *Caisses*, des *Relations avec le Trésor et les Receveurs généraux*, des *Livres et portefeuilles*). La direction supérieure de la Banque est attribuée à un *gouverneur* et à 2 *sous-gouverneurs* nommés par le Chef de l'Etat: mais ces derniers n'exercent qu'un pouvoir négatif, au moyen d'un droit de *veto ;* la direction effective appartient au *Conseil général.*

Aux termes du décret du 16 janv. 1808, les actions de la Banque de France peuvent être immobilisées. *Voy.* Immeubles.

Les principales banques de l'Europe, avec la Banque de France, sont : la *B. de Londres*, fondée en 1694 ; — la *B. d'Amsterdam*, qui fut établie dès 1609 ; — la *B. de Hambourg*, fondée en 1619, qui ne prête que sur lingots; — la *B. de Berlin*, reconstituée en 1816; elle est tout à fait dépendante du gouvernement; — la *B. de Naples*, fondée en 1808 ; — la *B. d'Autriche* ou *de Vienne*, fondée en 1816 ; — la *B. de Russie*, fondée en 1786. — La plus ancienne des banques de l'Europe était la *B. de Venise*, fondée en 1156 et supprimée en 1797.

En Amérique, on connaît surtout la *B. de Philadelphie* ou *des Etats-Unis*, fondée en 1791 avec privilége de l'Union pour 20 années, et qui retira de la circulation tous ses billets en 1815; — la *B. de l'Amérique du Nord*, fondée en 1816. On compte, en outre, une infinité de banques dans les divers États de l'Union. La plupart de ces établissements s'étant livrés à des spéculations aventureuses qui compromettaient le crédit public et la fortune des particuliers, le président Jackson les fit supprimer en 1833; mais ils n'ont pas tardé à se reconstituer.

BANQUEROUTE (de l'ital. *banco rotto*, banc rompu, parce que jadis on brisait dans le marché le *banc* du commerçant insolvable). La *banqueroute*, qu'il ne faut pas confondre avec la simple *faillite* (*Voy.* ce mot), est un délit ou un crime selon les circonstances. La banqueroute est *simple* ou *frauduleuse.* — Les faits qui constituent le commerçant failli en état de *banqueroute simple* sont : des dépenses jugées excessives ; la perte de sommes notables, soit dans des opérations de hasard, soit dans des opérations fictives de bourse ; des achats de marchandises faits par le failli pour les revendre au-dessous du cours; des circulations d'effets établies ou des emprunts ruineux contractés dans l'intention d'ajourner sa faillite; le payement d'une créance au préjudice de la masse. La banqueroute simple est un délit; elle est punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de deux ans au plus (C. pén., art. 402). Le banqueroutier simple peut être admis à la réhabilitation quand il a subi sa peine. — Le *banqueroutier frauduleux* est le commerçant failli qui soustrait ses livres, détourne ou dissimule une partie de son actif, et se reconnaît frauduleusement débiteur de sommes qu'il ne doit pas. La banqueroute frauduleuse est un crime qui entraîne la peine des travaux forcés à temps (C. pén., art. 402).

BANQUIER, négociant patentable qui, moyennant courtage, aide et facilite les échanges d'argent ou fait des avances sur garantie (*Voy.* Banque). Les États, comme les particuliers, ont eu de tout temps besoin des services des banquiers : l'histoire conserve les noms de plusieurs de ceux qui sont ainsi venus au secours des gouvernements dont les finances étaient obérées, de Samuel Bernard, des frères Pâris, de Necker. De nos jours on cite surtout : les Rothschild, les Baring, les Hope, les Laffitte, les Sina, les Fould, etc. — Voir sur les opérations de banque les *Traités* de MM. Peuchet et Trémery, Courcelle-Seneuil, Paignon, etc.

Dans certains jeux de hasard, on appelle *banquier* celui qui garde et fournit l'argent du jeu.

Le *Banquier expéditionnaire en cour de Rome* est un officier de cette cour chargé de faire venir de la pénitencerie ou de la chancellerie du pape les bulles, les dispenses, les expéditions, etc.

BANQUISE (de *banc*), bancs flottants de glace qu'on rencontre dans les mers voisines du pôle, et qui ferment le passage aux vaisseaux, et les retiennent quelquefois captifs pendant des mois entiers.

BANVIN (de *ban* et *vin*) droit féodal par lequel un seigneur pouvait vendre tout le vin de son cru, avant qu'aucun de ses vassaux eût la permission de mettre le sien en vente.

BAOBAB (nom indigène), *Adansonia digitata*, arbre du Sénégal, de la famille des Bombacées, est le plus gros des végétaux connus, et le plus remarquable par sa longévité. Il s'élève jusqu'à 25 ou 30^{m} : son tronc, dont la hauteur ne dépasse guère 4 ou 5^{m}, acquiert quelquefois 30^{m} de circonférence; il est surmonté par un énorme faisceau de branches volumineuses et en partie horizontales; les branches inférieures retombent souvent jusqu'à terre, entraînées par leur propre poids. Ses feuilles sont *digitées;* ses fleurs, blanches et pendantes, ont 0^{m},20 de diamètre; son fruit, dit *pain de singe* et *calebasse*, est une grosse capsule ligneuse, ovale, longue de 0^{m},30: il contient une pulpe aigrelette, sucrée et rafraîchissante. Le baobab a toutes les propriétés émollientes et calmantes des malvacées : on fait avec ses feuilles une tisane employée avec succès contre les fièvres du pays. L'écorce du fruit passe pour être fébrifuge ; les nègres s'en servent pour faire du savon. Cet arbre réussit très-bien en Amérique : il y en a de très-gros à Haïti et à la Martinique. — Adanson est un des premiers qui aient décrit ce curieux végétal; il avait observé au Sénégal un baobab qui, suivant ses calculs, déduits du nombre des couches qu'il attribuait au tronc, devait avoir plus de 6000 ans; mais, depuis, ces calculs ont paru exagérés.

BAPHOMET, figure mystique à laquelle on accusait les Templiers de rendre un culte secret, analogue à celui des Gnostiques ou des Manichéens. Les uns dérivent ce mot du gr. βαφή, baptême, et μῆτις, sagesse : baptême de sagesse, à cause des révélations qu'on faisait aux initiés; les autres n'y voient qu'une corruption du nom de Mahomet. Le *Baphomet* représentait une figure humaine ayant les attributs des deux sexes, tenant à la main la clef de la vie (en forme de croix ansée), et entourée de signes astronomiques, tels que le soleil, la lune, les étoiles, et de signes maçonniques, tels que le tablier, la chaîne, le chandelier à sept branches.

BAPTÊME (du gr. βάπτισμα), le premier des sept sacrements. Il efface la souillure du péché originel, nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Église. Il consiste, dans l'Église catholique, à verser de l'eau sur la tête de celui qui reçoit le baptême, en prononçant ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit :* c'est ce qu'on nomme le *B. par infusion.* Le *B. par immersion* consiste à plonger dans l'eau tout le corps de la personne qu'on bap-

tise, et le *B. par aspersion*, à jeter de l'eau sur un plus ou moins grand nombre de personnes assemblées, comme cela a lieu dans la cérémonie de l'aspersion, au commencement de la messe; ces deux derniers modes, usités en Orient et dans les premiers temps du christianisme, ne sont plus pratiqués actuellement. Autrefois le baptême n'était conféré que dans un âge avancé et après de longues épreuves (*Voy.* CATÉCHUMÈNE); auj., au contraire, on baptise presque toujours les enfants peu de jours après leur naissance. — Lorsque St Jean baptisa Jésus-Christ sur les bords du Jourdain, ce n'était encore qu'un symbole de purification; c'est le Sauveur qui donna à cette cérémonie la force d'effacer le péché : il institua le vrai baptême chrétien en disant à ses apôtres : « Allez enseigner toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » (St Matthieu, ch. XXVIII, v. 19.)

Outre le *Baptême de l'eau*, les Théologiens reconnaissent le *B. de désir* et le *B. de sang*, l'Église ayant toujours cru que la foi, jointe à la contrition et au *désir du baptême*, peut tenir lieu du sacrement (comme chez le *bon larron*); et que le *sang* versé pour la foi par les martyrs opère les mêmes effets que le baptême à l'égard de ceux qui meurent pour J.-C.

Les Anabaptistes nient l'efficacité du baptême donné aux enfants, et *rebaptisent* ceux qui ont été baptisés avant l'âge de raison : de là leur nom.

On appelle *Fonts baptismaux* le réservoir qui contient l'eau du baptême, et *Baptistère* la chapelle ou l'édifice isolé, où l'on conserve cette eau et où l'on confère le sacrement du baptême. Il y a en Italie des baptistères remarquables.

Baptême des cloches. *Voy.* CLOCHE.

Baptême des tropiques, *B. de la ligne*, cérémonie burlesque qui a lieu au passage d'un navire sous l'un des tropiques ou sous l'équateur, et qui consiste à inonder d'eau de mer ceux qui passent ces lignes pour la première fois. On se rachète du *baptême* en donnant de l'argent aux matelots.

BAQUET MAGNÉTIQUE, appareil magnétique imaginé par Mesmer, consistait en une espèce de cuve fermée d'un couvercle, autour de laquelle se rangeaient les malades, et d'où s'élevaient des branches de fer poli, terminées en pointe émoussée, qui servaient de conducteurs au fluide magnétique. Mesmer employait ce baquet pour magnétiser en grand, et produisait, par ce moyen, des *crises* ou convulsions, qui devenaient facilement contagieuses.

BAQUOIS ou VAQUOIS, arbre exotique. *V.* PANDANUS.

BAR ou BARS, *Labrax*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, très-voisin des Perches d'eau douce, dont il ne se distingue que par la présence de dents sur la langue et par l'absence de dentelures aux sous-orbitaires, aux sous-opercules et à l'inter-opercule. Le *Bar commun* (*L. lupus*), appelé aussi *Loup de mer* et *Loubine*, est gris-bleu argenté sur le dos et blanc sous le ventre; sa taille est de 0m,60 à 0m,80. La chair de ce poisson est très-recherchée; les Grecs et les Romains le faisaient déjà figurer sur leurs tables. Le *Bar rayé* (*L. lineatus*), ou *Poisson de roche*, des États-Unis, a le ventre argenté; on le dit meilleur encore que le bar ordinaire.

BAR. En Métrologie, on nomme ainsi un poids en usage sur la côte de Coromandel, et qui équivaut à 140 kilogr. — Lorsqu'on créa le système métrique, on avait d'abord donné au poids de 1000 kilogr. le nom de *bar* (du gr. βάρος, poids).

BAR, machine de transport. *Voy.* BARD.

BARAQUE (du b.-lat. *barra*, barre, perche, *hutte de pêcheur*), construction légère pour les troupes en campagne, lorsqu'elles doivent séjourner quelque temps sur un point (*Voy.* CAMP) : c'est pour le soldat un abri plus sérieux que la *tente*. En France, le *baraquement* est dans les attributions du génie. En Angleterre, il forme un service spécial, dirigé par le *barrack-master-general*.

BARAT, patente de *drogman* (*Voy.* ce mot), délivrée par les consuls ou agents diplomatiques européens à des sujets du Grand-Seigneur. Le barat soustrait le sujet ottoman à sa juridiction propre, pour le placer sous celle des Européens, et lui confère quelques priviléges, avec un costume particulier. Ces sortes de protections étaient beaucoup plus recherchées autrefois qu'aujourd'hui.

BARATERIE (du vieux franç. *barat*, tromperie). On nomme ainsi, en Droit maritime, toute prévarication du capitaine, maître, patron ou pilote chargé de la conduite d'un navire, telle que soustraction de marchandises, naufrage volontaire, fraude commise au détriment des armateurs, assureurs ou associés. La *baraterie* peut aussi avoir lieu de complicité entre le capitaine et l'armateur contre les assureurs. La *baraterie*, soit isolée, soit de complicité, est justiciable des tribunaux criminels, et entraine les peines les plus graves. Le capitaine ou patron est puni de *mort*, s'il a volontairement fait périr son bâtiment; des *travaux forcés à perpétuité* ou *à temps*, ou de la *réclusion*, selon la gravité des circonstances, s'il a détruit tout ou partie de son chargement, ou s'il l'a détourné à son profit. Le complice est puni comme l'auteur principal. Ces peines, déjà contenues dans une ordonnance d'août 1681, ont été édictées de nouveau par la loi du 10 avril 1825.

BARATHRE (en gr. βάραθρον), gouffre de l'Attique où l'on précipitait les criminels condamnés à mort. — Par extension, on a appelé *barathre* toute espèce de gouffre et même l'enfer, surtout dans les auteurs ecclésiastiques.

BARATTE, dite aussi *Battoir*, *Beurrière*, *Serène*, instrument pour fabriquer le *beurre* (*Voy.* ce mot). Il y en a de plusieurs sortes. La *B. ordinaire* est une espèce de grand seau, plus étroit par le haut que par le bas, dont l'ouverture est couverte avec une sébille percée au milieu d'un trou par lequel passe un long bâton, qui sert de manche au bat-beurre. La *B. Valcourt*, préférable à la baratte ordinaire, est composée d'un petit baril, traversé dans sa longueur par un axe auquel sont adaptées deux ailes, tournant au moyen d'une manivelle. Dans la *B. de Billancourt* et la *B. Touzet*, l'agitateur est composé de quatre ailes. On cite encore la *B. flamande*, la *B. de Clèves*, la *B. de Brabant*, la *B. vosgienne*, employées en Hollande, en Allemagne et en Suisse; la *B. à berceau* ou *balançoire*, qui sert en Écosse et en Amérique; la *B. de Bowler*, etc. M. Houdaille a imaginé une petite baratte en verre, dont l'agitateur est mis en mouvement à l'aide d'un archet, et avec laquelle on peut faire du beurre sur la table même.

BARBACANE, petit ouvrage de fortification, ayant pour objet de masquer un pont ou une porte de ville, consiste en un simple mur percé de créneaux ou de meurtrières (*Voy.* TENAILLE). — En Architecture, on appelle *barbacanes* ou *chantepleures* ces ouvertures étroites et longues qu'on pratique aux murs qui soutiennent des terres, afin de ménager une issue à l'écoulement des eaux.

BARBACOLE, jeu de hasard. *Voy.* PHARAON.

BARBACOU (de *barbu* et de *coucou*), *Monasa*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Barbus, qui habitent l'Amérique méridionale. Les Barbacous ont une coloration noirâtre ou ardoisée et uniforme.

BARBARÉE, *Barbarea*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, à feuilles lyrées et à fleurs petites, jaunes, odorantes, habite les terrains sablonneux et humides. L'espèce la plus commune est la *B. vulgaire*, dite aussi *Herbe de Ste-Barbe*, *Herbe aux charpentiers*, *Julienne jaune* et *Rondotte*. Toutes les parties de la Barbarée ont une saveur piquante, analogue à celle du cresson; les jeunes feuilles se mangent en salade. La *B. précoce* se cultive sous le nom de *Roquette des jardins*.

BARBARES (LOIS DES), nom donné aux lois des peuples germaniques qui s'établirent depuis le IVe s.

dans les anciennes provinces de l'Empire romain, comme les Visigoths et les Burgondes. Elles offrent ce caractère particulier qu'elles sont personnelles, en ce sens qu'elles ne se s'appliquent qu'aux citoyens qui ont une certaine origine : ainsi, il y a une loi pour les sujets de race germanique, une autre pour les sujets de race romaine. Voir : Canciani, *Barbarorum leges antiquæ*, Venise, 1781 ; Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe et en France*, etc.

BARBASTELLE, *Barbastellus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Chéiroptères ou Chauves-souris, famille des Vespertilionidés, renferme des espèces voisines des Oreillards, mais qui ont l'oreille plus petite et triangulaire; leur pelage est brun-noir, leurs membranes sont garnies de poils bruns; leur odeur est désagréable. Les Barbastelles se trouvent aux environs de Paris; elles habitent et hivernent dans les édifices en société avec les Pipistrelles.

BARBE (du lat. *barba*). La manière de porter la barbe a varié, selon les peuples, les temps, et les modes. Tantôt on la porte longue, tantôt on la rase, soit entièrement, soit en partie. Les Égyptiens passent pour être le premier peuple qui se soit rasé. Les Grecs portaient en général la barbe longue; cependant Alexandre fit raser les Macédoniens. Les Romains ne commencèrent à se raser que l'an 295 av. J.-C. Adrien rétablit l'usage de porter toute la barbe ; Constantin se la fit couper. Les Gaulois portaient la barbe longue; les Francs se rasaient et ne portaient que les moustaches. Rétablie par Charlemagne, la barbe fut abandonnée par Louis le Jeune : elle fut remise à la mode par François I[er] ; Henri IV la portait de médiocre grandeur. Les règlements militaires ont tantôt prescrit, tantôt défendu le port de la barbe dans nos armées. En dernier lieu, elle était portée exclusivement par les sapeurs : une circulaire du 21 janvier 1831 avait supprimé ce dernier asile de la barbe, mais elle n'a pas tardé à rentrer dans ses droits. — Voir sur ce sujet : l'*Histoire de la barbe*, par D. Calmet; la *Pogonologie* de Dulaure (1786); l'*Histoire des révolutions de la barbe des Français depuis l'origine de la monarchie* (1826), et l'*Histoire des moustaches et de la barbe* (1836). *Voy.* aussi POIL.

Par extension, on a appelé *barbe*: 1° chez les Mammifères, les poils qui croissent au menton du bouc et de la chèvre, à la figure de certains singes et aux fanons des baleines; 2° chez les Oiseaux, les faisceaux de petites plumes qui pendent à la base du bec, ainsi que les filaments qui garnissent les deux côtés d'une plume; 3° chez les Insectes, les poils qui garnissent le front de certains diptères et entourent la base de leur trompe.

En Botanique, on désigne sous ce nom les filaments des étamines des molènes, le style et le stigmate des gesses, le filet qui termine ou accompagne la balle des blés, orges et autres graminées (*Voy.* aussi ARÊTE). — On nomme vulg. *B. de bouc*, le *Salsifis sauvage*; *B. de capucin*, une variété de *Chicorée sauvage* qu'on mange en salade; *B. de chèvre*, une *Spirée*; *B. de Dieu*, l'*Andropogon*; *B. de Jupiter*, la *Joubarbe*; *B. de renard*, l'*Astragale adragant*, etc.

Le *Cheval barbe* est un cheval de Barbarie.

BARBE (SAINTE-). *Voy.* SAINTE-BARBE.

BARBEAU, *Barbus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Cyprinidés, est caractérisé par ses barbillons et par la brièveté de ses nageoires dorsale et anale. Il porte à la mâchoire supérieure 4 barbillons, 2 au bout et 2 aux angles. Le *B. commun*, appelé aussi *Barbot*, *Barbiau* et *Barbet*, vit dans les eaux douces. Sa taille est de 0^{m},35 à 0^{m},40. Sa chair est assez estimée ; on a attribué à ses œufs des propriétés vénéneuses.

Barbeau est aussi le nom vulgaire du *Bleuet* et de quelques autres Centaurées.

BARBET (de *barbe*), dit aussi *Caniche* et *Chien canard*, espèce de Chien à poils longs et frisés de couleur blanche ou noire. Le Barbet aime beaucoup l'eau, et peut être employé pour la chasse à l'étang. Il est très-intelligent et très-attaché à son maître ; comme la longueur de son poil l'expose à se crotter affreusement, on lui rase souvent le poil des pattes et de la moitié postérieure du corps; ce qui lui donne à peu près l'apparence d'un petit lion à crinière.

Barbet est aussi le nom vulgaire de plusieurs poissons, le *Barbeau*, le *Rouget* et le *Mulet*.

BARBETTE. Dans l'Artillerie, on nomme ainsi une espèce de batterie : c'est une petite élévation en terre que l'on pratique aux angles flanqués des ouvrages pour y placer des canons, qu'on tire pardessus le parapet au lieu de tirer par les embrasures : c'est ce qu'on appelle *tirer à barbette*.

BARBICAN, *Pogonias*, oiseau. *Voy.* BARBUS.

BARBIER (de *barbe*). Chez les anciens, les barbiers (*tonsores*) entretenaient à la fois la barbe, les cheveux et les ongles. A Rome, comme à Athènes, leurs boutiques étaient le rendez vous des oisifs et des nouvellistes. En France, les barbiers portaient jadis le nom de *mires* et remplissaient en partie les fonctions de chirurgien. Quelques-uns jouèrent un rôle très-important : Pierre la Brosse, barbier de St Louis, devint ministre de Philippe le Hardi; Olivier le Dain, barbier de Louis XI, fut aussi son confident. — Les barbiers furent érigés en corporation en 1674. Ils avaient pour patrons St Côme et St Damien (27 sept.). On distinguait les *B.-perruquiers* et les *B.-chirurgiens*, vulg. *fraters*. Après 1789, ces derniers quittèrent le rasoir, et les perruquiers échangèrent leur nom contre celui de *coiffeurs*.

BARBIER, *Anthias*, poisson. *Voy.* SERRAN.

BARBILLONS (de *barbe*), filaments qu'on rencontre autour de la bouche de certaines espèces de poissons, et qu'on a regardés comme des organes du tact.

Ce mot désigne aussi : 1° les *antennules* et les *palpes* de certains insectes ; 2° des replis de la membrane muqueuse de la bouche, situés sous la langue du cheval, de chaque côté du frein, et formant une sorte de mamelon qui sert de pavillon à l'orifice extérieur des glandes maxillaires. Les empiriques les coupent, sous le vain prétexte qu'ils empêchent les chevaux de boire. — On nomme encore *Barbillons*, les jeunes Barbeaux et une espèce de Squale.

BARBION, *Micropogon*, oiseau. *Voy.* BARBUS.

BARBOTE, nom vulgaire d'une espèce de Lote. *Voy.* GADE et LOTE.

BARBOTINE, poudre vermifuge. *V.* SEMEN-CONTRA.

BARBUE, espèce du genre Turbot. *Voy.* TURBOT.

BARBUS, BUCCOÏDÉS et BUCCONÉES (du lat. *barba*, barbe, et de *bucca*, joue), noms divers donnés à une famille d'oiseaux Grimpeurs, caractérisés par un bec conique, renflé latéralement, et garni à sa base de plusieurs faisceaux de barbes roides, dirigées en avant. Ces oiseaux habitent les contrées chaudes des deux continents ; leur plumage est brillant, mais ils ont l'air pesant et stupide. On distingue : 1° les *Barbus* propr. dits, comprenant les *vrais Barbus* qui habitent l'Asie, les *Barbions*, propres à l'Afrique et les *Barbuseries* de l'Amérique du Sud ; 2° les *Coucoupics*; 3° les *Barbacous* ; 4° les *Tamatias*.

BARCAROLLE, c.-à-d. *chanson de barque*, a été ainsi nommée parce qu'elle est chantée par les gondoliers de Venise, qui, s'ils n'ont pas inventé ce genre, en conservent du moins le goût et la tradition. Ce sont ordinairement des stances du Tasse mises en dialecte vénitien, souvent ornées d'une mélodie simple et touchante. Le mouvement à 6/8 en est léger, et rappelle assez bien le jeu de la rame qui fend les eaux. Berton, Nicolo, Hérold, Rossini, Auber, etc., ont introduit des barcarolles dans leurs opéras.

BARD ou BAR, forte civière dont on se sert dans les chantiers pour porter les moellons, les pierres et autres matériaux servant à bâtir.

BARDANE, *Lappa*, genre de la famille des Composées-Cinarées, tribu des Carduinées. La *B. officinale* (*Arctium lappa*), vulg. *Glouteron*, *Herbe aux teigneux*, croît naturellement en Europe le long des

chemins et dans les terres incultes. C'est une plante à tige rameuse, haute de 0m,70, garnie de larges feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Ses fleurs, purpurines ou violacées, sont contenues dans un calice formé d'écailles qui s'accrochent aux vêtements et à la toison des brebis. Sa racine s'emploie comme dépurative et sudorifique. La *Grande* et la *Petite Bardane* et la *B. tomenteuse* sont des variétés de l'espèce officinale.

BARDE (de l'arabe *bardahet*, couverture). Ce mot qui, dans l'origine, était synonyme de caparaçon, désigna ensuite toutes les pièces d'armure dont on couvrait au moyen-âge les chevaux de guerre ou de tournoi, non seulement sur le dos et sur les flancs, mais aussi devant le poitrail, sur le front et sur le cou ; de là l'expression *cheval bardé de fer*.

Barde, poëte sacré chez les Celtes et les Bretons. *Voy.* Bardes, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BARDEAU ou bardot, mulet provenant de l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse.

Dans la Bâtisse, on appelle *Bardeau* une sorte d'ais mince et court qui sert à soutenir les tuiles et les ardoises sur les toits, ou à porter les carreaux.

BARDIGLIO, espèce de marbre. *Voy.* Marbre.

BARDOT. *Voy.* Bardeau.

BARDOTTIER, *Imbricaria petiolaris*, arbre lactescent de la famille des Sapotacées, qui croît à l'île Bourbon. On le nomme aussi *bois de latte*, à cause de l'usage qu'on fait de son bois, débité par *lattes* ou *bardeaux* pour couvrir les maisons.

BARÉGE, étoffe de laine légère et non croisée, dont on fait des robes, des châles, des fichus, des écharpes. Elle tire son nom de Baréges, quoiqu'on la fabrique plutôt à Bagnères de Bigorre (H.-Pyrénées).

Eau de Barèges. Voy. Eaux minérales.

BARÉGINE. *Voy.* Glairine.

BARÈME, livre contenant des calculs tout faits, est ainsi nommé de *Fr. Barrême*, de Lyon, mort en 1703, qui composa le premier livre de ce genre. On a depuis publié sous le même titre une foule de livres de *Comptes faits*.

BARGE, *Limosa*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres. La *B. à queue noire* ou *commune*, qui est le type de ce genre, ressemble beaucoup à la Bécasse, mais elle a la taille plus élancée et les pattes plus élevées. On remarque encore la *B. à queue rayée*, qui est d'un gris brun et qui a le croupion blanc rayé en hiver, tandis qu'elle est presque entièrement rousse en été. Les barges habitent les marais salés et les bords de la mer ; ce sont des oiseaux tristes, timides, glapissants ; ils vivent en troupes et restent toujours cachés dans les roseaux. — *Barge aboyeuse. Voy.* Aboyeur.

barge, barque à voile carrée et à fond plat, dont on se sert sur les rivières.

BARIGEL (de l'ital. *barigello*), nom du chef des sbires dans plusieurs villes de l'Italie. *Voy.* Sbire.

BARIGOULE, sorte de Champignon comestible, du genre Agaric. — On donne aussi ce nom à une manière de préparer l'artichaut; elle consiste à farcir ce légume et à le faire cuire doucement dans une tourtière avec quelques cuillerées de bonne huile.

BARIL (pour *barril;* origine celtique), tonneau de bois destiné à contenir des marchandises sèches ou liquides et dont la capacité varie suivant les usages auxquels on l'emploie. En France, les anc. ordonnances prescrivaient de donner aux barils la 8e partie de la capacité d'un muid ou 18 boisseaux de Paris (235 litres). Le baril de poudre contient 50 kilogr.; le baril de savon 126 kil.; 1000 harengs forment un baril.

BARILLE, nom commun à plusieurs plantes marines qui donnent de la soude. *Voy.* Soude.

Soie barille. Voy. Caresse.

BARILLET (dimin. de *baril*). On appelle ainsi, en Anatomie, une cavité assez grande située derrière le tambour de l'oreille ; — en Horlogerie, un tambour plus ou moins plat, qui renferme un ressort plié en spirale : il y a le barillet de la sonnerie et celui du mouvement; — en Hydraulique, un corps de bois cylindrique avec un clapet de bois placé sur le dessus, ou bien le piston d'une pompe à bras qui n'a pas de corps de pompe, mais qui joue dans un tuyau de plomb et élève l'eau par aspiration.

barillet, *Doliolum*, espèce de Mollusque tunicier de la Méditerranée, se présente comme un corps gélatineux d'un blanc hyalin en forme de baril, sans viscères : il sert de refuge à un petit crustacé parasite du genre Phronime.

BARITA, nom scientifique du Cassican.

BARITE, BARIUM. *Voy.* Baryte, Barym.

BARKHAUSIE, plante. *Voy.* Crépide.

BAROCENTRIQUE (courbe), du gr. βάρος, poids, et κέντρον, centre, courbe à laquelle donnent naissance les intersections des verticales élevées sur le même méridien terrestre, parce que, la terre n'étant pas exactement sphérique, ces verticales ne se rencontrent pas toutes en un même point. — L'existence de cette courbe a été indiquée par Maupertuis.

BAROMÈTRE (du gr. βάρος, poids, et μέτρον, mesure), instrument de Physique servant à indiquer les variations qu'éprouve la pression de l'atmosphère. Il se compose d'un tube de verre long d'env. 0m,90, qui, après avoir été rempli de mercure, est renversé par son extrémité ouverte dans une cuvette également remplie de mercure ; cet appareil est fixé sur une planchette divisée en millimètres de bas en haut. Il présente à sa partie supérieure un vide, que l'on appelle *chambre barométrique, vide barométrique* ou *vide de Torricelli*, dans lequel le mercure peut se mouvoir librement. Si l'on place le zéro de l'échelle au niveau du mercure de la cuvette, on voit que, malgré la communication établie entre le liquide de la cuvette et celui du tube, ce dernier s'élève à env. 0m,760 au-dessus de l'autre. Cette inégalité de niveau est due à la pression de l'air extérieur sur la surface du mercure contenu dans la cuvette : elle prouve que la pression de la colonne renfermée dans le tube fait équilibre à la pression de l'atmosphère. Si à la place du mercure on employait de l'eau, qui est 13 fois 1/2 moins dense que le mercure, la colonne s'élèverait à une hauteur 13 fois 1/2 plus grande, c.-à-d. à 32 pieds ou 10m,33, hauteur où elle parvient en effet dans les tuyaux de pompe.

Le baromètre sert communément à prédire la pluie et le beau temps, mais ses indications ne sont pas toujours sûres. Quand la colonne monte, c'est signe de beau temps ; quand elle descend, c'est signe de mauvais temps : de 0m,766 à 0m,773, le temps est généralement beau ; à 0m,760, il est variable ; au-dessous, l'instrument annonce la pluie et le vent ; à 0m,730, point le plus bas qui ait été observé, il présage les tempêtes. Le baromètre monte dans le beau temps parce que l'air, étant alors sec et plus dense, exerce une plus forte pression sur le mercure contenu dans la cuvette ; il descend dans le mauvais temps, parce que l'air, étant alors humide et plus léger, exerce une moindre pression sur la cuvette. — Comme la colonne mercurielle se déprime à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, parce qu'elle fait alors équilibre à des couches moins élevées et moins denses, on tire parti de ce fait pour employer le baromètre à mesurer les hauteurs. Le niveau de la mer étant pris pour point de départ, on peut constater une dépression de 0m,001 dans la hauteur de la colonne barométrique par 10m d'élévation.

Galilée paraît avoir eu la première idée du baromètre; elle lui fut suggérée par un fontainier de Florence qui avait remarqué que l'eau ne pouvait s'élever dans les corps de pompe au-dessus d'une certaine hauteur; mais ce fut Torricelli, son disciple, qui construisit le premier instrument de ce genre en 1643. Depuis, on a beaucoup perfectionné le baromètre ; mais toutes les formes qu'on a imaginées se réduisent à deux : le *B. à cuvette* et le *B. à siphon*.

Baromètre à cuvette. Dans le baromètre à cuvette ordinaire, les indications ne sont pas bien exactes,

parce que le niveau du mercure dans la cuvette, qui est considéré comme fixe, s'abaisse ou s'élève suivant que le mercure monte ou descend dans le tube ; on remédie en partie à cet inconvénient en donnant à la cuvette beaucoup plus de largeur qu'au tube. — Dans le *B. de Fortin*, la cuvette se compose d'un fond en peau, qu une vis fait monter ou descendre à volonté ; la partie supérieure de la cuvette porte une petite pointe en ivoire, qui indique le point d'affleurement auquel il faut amener le mercure pour avoir un niveau constant. Ce baromètre est portatif ; il est enfermé dans un étui en métal, fendu sur les côtés, et qui porte des divisions ; la cuvette est recouverte par une peau perméable à l'air et imperméable au mercure. On adapte à cet instrument un pied qui le soutient suspendu verticalement.

Baromètre à siphon. Dans les baromètres à cuvette, l'action capillaire du verre sur le mercure déprime la colonne dans le tube plus fortement que dans la cuvette ; cette cause d'erreur n'existe pas dans le baromètre à siphon. Celui-ci est formé par un tube recourbé en U, à branches inégales, mais de même diamètre ; la dépression est alors la même des deux côtés et n'a plus besoin d'être corrigée. On observe cet instrument au moyen d'une règle mobile qui porte les divisions et qui fait mouvoir en même temps une petite tige d'ivoire qu'on amène à la surface du mercure, dans la grande branche, après qu'on a fait coïncider le zéro avec le niveau du mercure dans la petite branche. Souvent on applique à l'instrument une règle fixe, dont le zéro est placé au-dessous ou au-dessus du point que le niveau du mercure peut atteindre dans la courte branche ; on obtient la hauteur exacte en retranchant de la hauteur observée dans la longue branche, la différence de hauteur observée entre le zéro fixe sur la tige et le niveau du mercure dans la courte branche, si le zéro est situé au-dessous ; on ajoute au contraire cette différence si le zéro se trouve placé au-dessus du niveau. — Le *B. de Gay-Lussac* est un baromètre à siphon dans lequel les deux branches sont séparées par une portion de tube capillaire dont le diamètre est assez fin pour que l'air ne puisse traverser le mercure et le déplacer ; l'extrémité de la courte branche est entièrement fermée, et ne présente, sur e côté, qu'une petite ouverture par où l'air peut pénétrer, mais qui ne permet pas au mercure de sortir. Ce baromètre est portatif et a une graduation fixe. — Le *B. de Bunten* est formé de deux tubes soudés dont le supérieur, terminé en pointe, s'enfonce un peu au-dessous de la soudure, de manière à laisser autour de la pointe un petit espace circulaire. De cette sorte, les bulles d'air qui restent adhérentes aux parois du tube dans le renversement de l'instrument, au lieu d'arriver par le ballottement jusque dans le vide barométrique, viennent se loger dans l'angle circulaire formé autour de la soudure, et n'abaissent pas par leur force expansive la colonne barométrique, comme elles le font dans le baromètre de Gay-Lussac.

Le *Baromètre à cadran* est encore un baromètre à siphon, disposé de manière à faire mouvoir une aiguille ; un flotteur repose sur la surface du mercure ; on y attache un fil qui s'enroule sur une poulie et qui porte un contre-poids à son extrémité ; quand le mercure monte ou descend dans la courte branche, le flotteur en suit le mouvement et fait marcher l'aiguille. Les frottements et les adhérences rendent la marche de cet instrument irrégulière et ses indications peu exactes.

Le baromètre éprouve dans un même lieu des *variations* plus ou moins considérables : à Paris, il n'y a presque pas de jour où il ne change de plusieurs millimètres. On distingue deux sortes de variations : les variations *horaires*, qui, se reproduisant régulièrement à des heures marquées, sont d'une grandeur constante ; et les variations *accidentelles*, qui surviennent irrégulièrement sans qu'on en puisse prévoir ni l'époque ni l'étendue. Dans nos climats, l'heure de midi est l'heure de la journée où la hauteur du baromètre est très-sensiblement la *hauteur moyenne du jour ;* en hiver, le maximum est à 9 h. du matin, le minimum à 3 h. de l'après-midi, et le second maximum à 9 h. du soir ; en été, le maximum a lieu avant 8 h. du matin, le minimum à 4 h. de l'après-midi, et le second maximum à 11 h. du soir. La hauteur moyenne du baromètre, à Paris, est de 0^{m},756. On doit à M. de Humboldt, et surtout à M. Ramond, de nombreuses observations sur les variations horaires du baromètre. *Voy.* Barométrographe.

baromètre anéroïde. *Voy.* Anéroïde.

BAROMÉTROGRAPHE (de *baromètre* et du gr. γράφω, écrire), appareil destiné à indiquer d'une manière continue la hauteur barométrique. M. Wheatstone a le premier appliqué l'électricité voltaïque à ce genre d'appareil ; son appareil inscrit de lui-même la hauteur de la colonne mercurielle de 6 minutes en 6 minutes. M. Ronalds s'est servi de la méthode photographique pour résoudre le même problème. Le baromètre du P. Secchi est fondé sur d'autres principes. *Voy.* Météorographe.

BARON, Baronnet, titre de noblesse. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BAROSCOPE (du gr. βάρος, pesanteur, et σκοπέω, observer), appareil de Physique servant à montrer que le principe d'Archimède s'applique aux gaz. Il est formé par un fléau de balance portant à ses extrémités deux corps de volumes différents. L'un est une boule creuse, volumineuse ; l'autre est une masse lourde, d'un petit volume. L'appareil étant réglé de sorte que le fléau se tienne horizontalement dans l'air, on le place sous la cloche de la machine pneumatique, et on enlève l'air de cette cloche ; alors l'équilibre est détruit, comme si la grosse boule pesait davantage. On en conclut que cette boule pèse moins dans l'air que dans le vide, ce qui est conforme au principe. Cette différence tient à ce que l'air dans leqnel la boule est plongée, exerce sur elle une pression ou poussée dirigée de bas en haut suivant la verticale, qui est égale au poids d'un volume d'air égal au volume de la boule. — Le baroscope a été imaginé par Otto de Guericke.

BAROTROPE (du gr. βάρος et τροπή, action de tourner), machine formée de deux pédales sur lesquelles un ouvrier se maintient, en imitant la marche, et dont le mouvement est transmis à un outil. Cette machine, qui utilise le travail moteur que l'homme peut fournir par son seul poids, paraît avantageuse : une scierie mise en mouvement par 2 hommes à l'aide du barotrope donne le même travail qu'une scierie ordinaire mue par les bras de 3 hommes. — Le barotrope est dû à M. de Salicis.

BARQUE (origine celtique), petit bâtiment ponté ou non ponté. *Voy* Batiment.

BARRAGE (de *barrer*), obstacle que l'on oppose à un cours d'eau pour en exhausser le niveau, soit qu'on veuille le rendre plus navigable, soit qu'on ait besoin d'une chute d'eau pour le service d'une usine. Il y a des *B. fixes*, construits en maçonnerie et en bois, et des *B. mobiles*, formés de poutrelles superposées horizontalement ou d'aiguilles verticales, et s'enlevant à volonté. — On appelait autrefois *droit de barrage* un droit établi pour la réparation des ponts ou du pavé des routes, ou bien encore un droit d'entrée qu'on payait à la porte de certaines villes. Il était ainsi nommé, parce qu'aux lieux où on le percevait on plaçait une *barre* en travers du chemin.

BARRAS, nom donné au suc résineux qui se dessèche en masses jaunes sur les parties latérales des incisions que l'on pratique aux pins pendant l'été pour en obtenir la térébenthine.

BARRE (origine celtique). En Géographie, on appelle *barre* un amas de sables, ord. mouvants, qui obstrue l'embouchure d'un fleuve ou l'entrée d'un port ; — *barre d'eau* une vague élevée, transversale, qui remonte violemment contre le courant par l'effet de la marée. Dans le fleuve des Amazones, la barre,

dite *pororoca*, s'élève jusqu'à 15 m.; dans la Seine, son effet est ressenti jusqu'à Rouen; dans la Gironde, où on lui donne le nom de *mascaret*, le flux dépasse le Bec d'Ambez et pénètre à la fois dans la Dordogne et dans la Garonne.

Dans la Marine, on nomme *barre du gouvernail* le levier fixé à la tête du gouvernail et qui sert à le manœuvrer (*Voy.* GOUVERNAIL): on dit de même *barre de cabestan*, *barre de guindeau* (*Voy.* ces mots); — *barre d'arcasse*, la corde du grand arc formé par les estains appuyés sur l'étambot, lequel est comme la flèche de cet arc; — *barre d'hourdi*, une barre parallèle et inférieure à la barre d'arcasse; au-dessous de cette barre est la *barre de pont*, qui est à la hauteur du pont; — *barres d'écoutilles*, de longues lattes en fer fixées par des pitons et des cadenas sur les panneaux qui ferment les écoutilles; — *barre de hune*, *de perroquet*, *de cacatois*, de petites pièces de bois placées en travers, à distances différentes, sur l'élévation de l'ensemble d'un mât, et qui supportent la base de chacun des mâts particuliers, etc.

En termes de Blason, la *barre* est une des pièces honorables de l'écu, qui va du haut de la partie gauche au bas de la partie droite: c'est le contraire de la *bande*. On appelle *barre de bâtardise* une barre un peu plus étroite que la barre simple, et qui sert à barrer les armes des bâtards.

En Métallurgie, on donne le nom de *barre* au produit de la fonte des mines des métaux précieux, purifié, affiné et façonné en lingots; sur chaque barre on indique le poids, le titre, le millésime et la douane où les droits ont été acquittés.

Dans un Tribunal, on appelle *barre* l'enceinte particulière réservée aux juges, parce qu'elle est ordinairement fermée par une barre ou barrière à hauteur d'appui: les avocats et les avoués se placent derrière la barre.

BARRE, en Métrologie. *Voy.* VARE.

BARREAU. Ce mot désigne et le lieu où les avocats se tiennent à l'audience pour plaider, et le corps même des avocats; il vient de la *barre* ou balustrade qui sépare le tribunal du lieu où siégent les avocats. — Le barreau, c.-à-d. la pratique de l'éloquence judiciaire, a produit, de tout temps, des hommes célèbres, et a joué un rôle considérable. Chez les Grecs et les Romains, il fut la pépinière des orateurs et des hommes d'État: Hypéride, Lysias, Démosthène, Eschine dans Athènes; Cicéron, Hortensius, Marc-Antoine, Crassus à Rome, furent l'honneur du barreau en même temps que de la tribune. — Sous les empereurs romains, sans jouer aucun rôle politique, le barreau compte encore dans ses rangs les hommes les plus distingués, Pline, Papinien, Ulpien, etc. Anéanti par l'invasion des barbares, le barreau se relève au moyen âge. Longtemps la défense est confiée aux clercs de l'Église; mais un concile leur interdit le barreau (1180). Ce n'est que sous Louis IX qu'on voit paraître en France le nom d'*avocat*; l'ordre, déjà réglementé par une ordonnance de 1274, est constitué par l'ordonnance de 1344. Tout en partageant depuis le sort des parlements, il conserve son organisation jusqu'en 1790. Il est alors supprimé, comme toutes les institutions de l'ancien régime. Pendant plusieurs années, l'exercice de la profession d'avocat fut ouvert à tout le monde: ceux qui s'y livraient prenaient le titre de *défenseurs officieux*. L'ordre des avocats ne fut rétabli qu'en 1804 (loi du 22 ventôse an XII). Un décret du 14 déc. 1810 soumit le barreau à un règlement sévère: le décret du 2 juillet 1812 et les ordonnances des 20 novembre 1822 et 27 août 1830 complétèrent son organisation.

Dès le XIVe siècle, le barreau français comptait des hommes d'un grand savoir et d'une rare vertu, tels que Yves Hélori, qui fut canonisé, J. Faber, P. de Belleperche, Raoul de Presles, Regnault d'Acy, Guill. de Dormans, J. Desmarels, J. Juvénal des Ursins, J. de la Rivière, J. de Vailly, Raulin, Cousinot, etc.; mais l'éloquence de cette époque était déclamatoire, verbeuse, surchargée de digressions inutiles et de citations déplacées. Avec le XVIe siècle commence pour le barreau français une ère nouvelle: c'est alors que brillent successivement Dumoulin, G. Coquille, Poyet, Chopin, Brisson, Bodin, Ayrault, Loyseau, Pithou, Loisel, Pasquier, Lemaistre, Ant. Arnauld, Patru. Au XVIIIe siècle, Cochin, Gerbier, Linguet, Bergasse, Delamalle, Tronchet, Desèze, Chauveau-Lagarde, soutiennent l'honneur du barreau; ils ont trouvé dans les Berryer, les Paillet, les Hennequin, les Dupin, les Chaix d'Est-Ange, les Marie, les Dufaure, les J. Favre, les Lachaud, etc., de dignes successeurs.

Voir: le *Barreau français*, recueil des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire (1821-25, et 1833-47); Boucher d'Argis, *Histoire abrégée de l'ordre des avocats* (1753); Fournel, *Histoire des avocats au Parlement et au Barreau de Paris* (1813), histoire que complètent les *Souvenirs* de Berryer père (1839); Grellet-Dumazeau, *Recherches et études sur le Barreau de Rome*, depuis son origine jusqu'à Justinien (1851); Oscar de Vallée, *De l'Éloquence judiciaire au* XVIIe *siècle* (1856); Sapey, *Études biographiques* (1858), etc.

BARREAU AIMANTÉ. *Voy.* AIMANT.

BARRES, intervalle qui, dans la mâchoire inférieure du cheval, existe entre les incisives et les molaires, et sur lequel porte le *mors*. *Voy.* ce mot.

Autrefois, on désignait sous le nom de *barres* un exercice d'hommes armés et combattant ensemble, avec de courtes épées, dans un espace fermé de barrières. Par suite, on a donné ce nom à un jeu d'enfants qui consiste à se former en deux camps, séparés par une *barre* tracée sur le sol, puis à venir se provoquer réciproquement et à courir les uns contre les autres, pour faire des prisonniers ou pour délivrer les prisonniers faits par le camp opposé.

BARRETTE (du b.-lat. *birretum*, de *birrus*, roux), bonnet carré de couleur noire et à trois cornes que portent les ecclésiastiques, surtout en Italie, et qui se plie en s'aplatissant. — On donne plus spécialement ce nom à un petit bonnet carré de couleur rouge qui est un des insignes des cardinaux, et qu'il ne faut pas confondre avec le *berettino* ou calotte rouge. La barrette est remise aux cardinaux par un envoyé du pape, qui prend le titre d'*ablégat*. C'est Grégoire XIV qui introduisit l'usage de la barrette des cardinaux. — Le bonnet de docteur se nomme aussi *barrette*: il a quatre cornes.

BARRICADE, retranchement fait à la hâte avec des *barriques* remplies de terre, des fascines, des arbres, des pavés ou tout autre obstacle, pour défendre un passage quelconque; on a aussi donné ce nom à des chaînes tendues à travers une rue pour la barrer. — Ce genre de défense a joué un grand rôle à Paris dans plusieurs insurrections. Outre l'emploi qu'on en fit dans la célèbre *Journée des barricades* (12 mai 1588), on y recourut encore le 29 août 1648, pour chasser Mazarin; le 27 juillet 1830, pour repousser les troupes de Charles X; dans les émeutes de juin 1832 et avril 1834; dans les journées des 23 et 24 février 1848, et dans celles de juin de la même année.

BARRIÈRES (de *barre*), nom sous lequel on désigne, outre les grilles et les barrières propr. dites, les bureaux établis à l'entrée d'une ville, sur un pont, sur une route, à la frontière d'un pays ou d'une province, pour la perception d'un droit de douane, d'entrée ou d'octroi, d'un péage, etc. Avant 1860, Paris avait 56 barrières, dont les principales étaient: au N., celle de l'Étoile, du Roule, de Clichy, St-Denis, de la Villette, et du Trône; au S., celles de Fontainebleau ou d'Italie, St-Jacques, d'Enfer, du Maine, etc. — En Angleterre et en Allemagne, il existe sur les routes *des barrières* où l'on perçoit sur les voitures, les chevaux et les bêtes de somme, des taxes destinées à payer les frais de construction et d'entretien des voies publiques.

Autrefois, à Paris, les sergents du Châtelet se te-

naient appuyés sur la barrière qui était au-devant du Châtelet, pour être prêts, au premier ordre du juge ou à la réquisition des parties; dans la suite, on leur construisit en divers lieux des corps de garde qui gardèrent le nom de *barrières des sergents;* c'est de là qu'a pris son nom le lieu appelé la *barrière des sergents,* dans la rue St-Honoré.

BARRIQUE (du b.-lat. *barrica*), espèce de futaille ou de tonneau servant, comme le *baril*, à expédier des marchandises solides ou liquides, telles que la morue, les vins, les huiles, les eaux-de-vie et les sucres. Sa contenance varie suivant les pays : à Bordeaux, la barrique de vin contient 200 pintes de Paris (180 lit., 263); à la Rochelle, à Cognac, et dans tout le pays d'Aunis, la barrique d'eau-de-vie compte pour 27 veltes (205 lit., 45); à Nantes et en divers lieux de la Bretagne et de l'Anjou, elle est évaluée à 29 veltes (220 lit., 69); à Bordeaux, à Bayonne, et en plusieurs endroits de la Guyenne, à 32 veltes (243 lit., 84). La barrique en usage pour les vins et eaux-de-vie à Agen contient 100 pots du pays (223 lit., 51).

BARRISTER, nom donné en Angleterre à tout avocat plaidant.

BARTAVELLE, nom vulg. de la *Perdrix grecque.*

BARTONIA (de *Barton*, botan. américain), genre de la famille des Loasées. La *B. dorée*, de Californie, est une plante annuelle, rameuse, à tige blanche, à feuilles rudes, à fleurs grandes d'un beau jaune doré. La *B. blanchâtre*, du Chili, a des fleurs jaune pâle.

BARYTE (du gr. βαρύς, pesant), *Protoxyde de baryum*, *Oxyde barytique*, terre alcaline composée de baryum et d'oxygène [Ba O], blanche ou grisâtre, d'une saveur caustique, pesant 4 fois autant que l'eau. Lorsqu'on verse un peu d'eau sur de la baryte, elle s'échauffe, se délite en faisant entendre un bruissement semblable à celui que produirait un fer rougi, et se change en un hydrate [Ba O, 9H²O]; 1 partie de baryte exige 5 parties d'eau pour se dissoudre. Exposée à l'air, la baryte en attire l'humidité et se carbonate. Calcinée dans le gaz oxygène, elle se convertit en *Bioxyde* ou *Peroxyde de baryum* [Ba O²].

La baryte se rencontre fréquemment dans la nature à l'état de *baryte sulfatée*, ou de *baryte carbonatée.* On obtient la baryte pure en calcinant au rouge, dans un creuset, le *nitrate de baryte.* Boussingault s'est servi, pour obtenir l'oxygène en grand, en l'enlevant directement à l'air atmosphérique, de la propriété que possède la baryte de se transformer en bioxyde dans un courant d'air ou d'oxygène au rouge sombre, et de revenir à son premier état au rouge vif, en cédant ainsi de l'oxygène libre; mais au bout de quelque temps, la compacité acquise par la baryte empêche une nouvelle absorption d'oxygène. M. Dubrunfaut avait proposé en 1850, pour extraire des mélasses tout le sucre cristallisable qu'elles contiennent, de les traiter par la baryte. La médecine emploie rarement la baryte; mêlée à l'huile d'olive, elle a été conseillée à l'extérieur contre les dartres et les brûlures. Les sels de baryte solubles sont d'un emploi fort utile dans l'analyse chimique; ils servent particulièrement à découvrir l'acide sulfurique et les sulfates, avec lesquels ils donnent un précipité blanc, insoluble dans les acides. Ils sont fort vénéneux. — La baryte a été découverte par Scheele en 1774.

BARYTE CARBONATÉE ou *Withérite* [Ba C̈²] minéral qui cristallise dans le système du prisme droit à base rhombe, et est isomorphe de l'aragonite, de la céruse et de la strontiane carbonatée. — Découverte par le Dr Withering dans le Shropshire, la withérite a été trouvée depuis dans plusieurs autres localités. Elle est blanche, quelquefois cristallisée, le plus souvent fibreuse, insoluble dans l'eau, et d'une densité égale à 4,3. On l'emploie en Angleterre pour la destruction des rats.

BARYTE SULFATÉE ou *Barytine* [Ba S̈³], minéral isomorphe des sulfates anhydres de plomb, de strontiane, de chaux, etc. Ses cristaux appartiennent au système du prisme droit, à base rhombe. On trouve aussi la barytine à l'état amorphe, fibreux ou bacillaire. Sa densité considérable (4,5) lui a fait donner le nom de *Spath pesant.* On la rencontre généralement dans les filons métalliques, formant la gangue des minerais de plomb, d'argent, de cuivre, etc. En Angleterre, au Hartz, etc., elle se trouve en couches dans les roches granitiques. On la rencontre aussi en Auvergne, à Autun et sur plusieurs points des Alpes. — La barytine sert à la préparation des autres sels de baryte. Les céruses du commerce sont quelquefois sophistiquées avec la poudre de ce minéral.

BARYTO-CALCITE [Ḃa C̈² + Ċa C̈²], minéral blanc, qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques. On l'a trouvé à Alston-Moor, dans le comté de Durham.

BARYTON (du gr. βαρύτονος). C'est la voix d'homme qui, pour la gravité, tient le milieu entre le ténor et la basse-taille, et qui est spéciale aux voix de basse dans leur jeunesse. On l'a aussi nommé *taille* et *concordant,* parce qu'elle servait à lier entre elles les deux autres voix. Son diapason commence au *si* bémol grave, et s'élève jusqu'au *fa*, à la 12e. On l'écrit ordinairement, dans la partition, à la clef de *fa*, 4e ligne. Le baryton est peut-être le genre de voix le plus commun en France.

On a donné le nom de *baryton* à une espèce de violon qui se montait avec 7 cordes.

En Grammaire, on appelle *barytons* les mots grecs dont la dernière syllabe est sans accent (τύπτω).

BARYUM, corps simple métallique contenu dans la baryte, a été isolé par Humphry Davy en 1808, au moyen de la pile de Volta. Il est jaune, brillant, pèse env. 4, est très-oxydable et décompose l'eau à la température ordinaire.

BAS. Ce vêtement, ainsi nommé parce qu'il couvre le *bas* de la jambe, était inconnu aux anciens. Les Germains et les peuples du Nord n'en portaient point non plus. Au moyen âge, on se couvrit d'abord les jambes avec du drap, de la toile ou de la peau qu'on attachait avec des cordons ou des courroies. Les premiers *bas de tricot* ne datent que du règne de François Ier. Son fils, Henri II, porta, dit-on, les premiers bas de soie qui aient été fabriqués en France. — Le *métier à bas*, ou *métier à tricoter,* fut inventé en France, en 1650, par un compagnon serrurier des environs de Caen; mais rebuté par les tracasseries que lui suscita le corps des marchands bonnetiers, il alla porter son invention en Angleterre. Elle en fut rapportée par J. Hindres, qui, en 1656, établit au château de Madrid, près de Boulogne, la première manufacture de bas qu'on ait vue en France.

Bas bleu (*Blue stocking*). En France ainsi qu'en Angleterre, on applique ce nom aux femmes qui visent à une réputation littéraire. Quelques-uns attribuent l'origine de cette expression à lady Montague; d'autres la font remonter au xve siècle, parce qu'alors il existait à Venise une société littéraire dite *societa della Calza* (société du Bas), dans laquelle les femmes étaient admises.

BASALTE (du lat. *basaltes*), roche noire ou brune d'origine ignée, très-dure et très-tenace, sonore, d'une densité égale à 3, composée d'un mélange intime de pyroxène et de feldspath compacte. On y trouve souvent disséminés des cristaux de péridot, de pyroxène, de mica, de fer titané, etc. On rencontre le basalte en filons et en masses intercalées dans toutes sortes de roches, et surtout en grandes nappes qui recouvrent comme un manteau la surface du sol, comme dans l'Auvergne, le Velay et le Vivarais, sur plusieurs points des Iles britanniques, de l'Islande, etc. Les masses basaltiques sont souvent divisées en fragments prismatiques, parallèles entre eux; cette division provient du retrait de la roche en fusion au moment de son refroidissement. Les prismes basaltiques ont quelquefois une longueur considérable, et leur assemblage forme souvent des accidents naturels très-remarquables; les plus célèbres en ce genre sont les colonnades de la côte d'Antrim en Irlande, la *Chaussée des Géants* des environs de Bushmill dans

la même localité, et surtout la *Grotte de Fingal* dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides.

Le basalte est trop dur et trop cassant pour pouvoir être taillé; on ne peut l'employer dans les constructions que comme moellon. On en fait cependant quelquefois des pilons et des mortiers, ou même des enclumes pour les batteurs d'or.

BASANE (de l'arabe *bithanet*), peau de mouton, bélier ou brebis, passée au tan, s'emploie à divers usages, suivant les différents apprêts qu'elle reçoit. Amincie et teinte, glacée et apprêtée comme le maroquin, dorée, marbrée ou estampée, elle sert à faire des garnitures de chapeaux, des gaînes, des dessus de tables, de chaises, de banquettes, de fauteuils; c'est surtout comme couverture de livre qu'elle est employée: ce genre de reliure est plus économique que le veau, mais moins solide. Plus forte et moins façonnée, la basane est employée par les selliers, bourreliers, coffretiers et soufflетiers, aux différents travaux de leur état.

On distingue: la *B. tannée* ou *de couche*, tannée comme la peau de veau, et qui le plus souvent sert à faire des tapisseries de cuir doré; la *B. coudrée*, qui n'est que rougie dans l'eau chaude avec le tan, après avoir été pelée par le moyen de la chaux; la *B. chipée* (*Voy.* Chipage); la *B. passée en mesquis*, dans l'apprêt de laquelle on emploie le redou au lieu de tan; la *B. alude*, apprêtée à l'eau d'*alun:* c'est cette espèce qui sert pour la réliure. — Les départements du Centre fabriquent une grande quantité de basanes, qu'on finit à Paris.

BAS-BORD. *Voy.* babord.

BAS-COTÉS ou Collatéraux. *Voy.* Église et nef.

BASCULE (de *battre* et *cul*), tout système de corps suspendu sur un point, mobile ou non, et autour duquel ce corps oscille jusqu'à ce qu'il se trouve en équilibre. Le fléau d'une *balance* est une bascule à bras égaux. Beaucoup de machines hydrauliques très-simples sont fondées sur ce système: telles sont la *B. hydraulique*, la *B. de d'Artigues*, l'*Horloge à eau de Perrault*. Dans les horloges mécaniques, on appelle *bascule* un levier qui règle le mouvement de la sonnerie, et soulève les marteaux qui frappent l'heure. Dans les orgues, on nomme *B. du positif* ou *du petit orgue* des règles de bois, longues d'environ 2 m., qui établissent la communication entre le clavier du positif et le sommier.

On appelle encore *Bascule*, un appareil servant à peser les lourds fardeaux, tels que les voitures, les bestiaux, etc. Le fardeau est posé sur une plateforme horizontale qui s'appuie sur un levier, par un système de traverses articulées. Ce levier transmet le mouvement qu'il reçoit à un fléau de balance qui porte un bassin. En mettant des poids marqués dans ce bassin, on fait équilibre au poids du fardeau et on déduit de ces poids celui que l'on cherche, comme dans la balance de Quintenz. *Voy.* Balance.

Tout le monde connaît le *Jeu de la bascule*, espèce de balançoire qui consiste en une pièce de bois mise en équilibre sur un point élevé, et à chaque extrémité de laquelle peuvent se mettre des personnes pour se balancer.

En Politique, on a nommé *Système de bascule* un système par lequel le pouvoir, placé entre deux partis, se porte tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre. Ce système n'est pas nouveau; mais le mot n'a été introduit dans le langage politique qu'à propos du ministère Decazes, sous Louis XVIII.

BAS DE CASSE, en Typographie. *Voy.* Casse.

BASE (du gr. βάσις), se dit en Architecture, de tout membre qui sert de support à un autre: c'est p. ex. la partie inférieure de la *colonne* et du *piédestal*. *Voy.* ces deux mots.

En Géométrie, on appelle *base* d'un triangle, d'un parallélogramme, d'un rectangle, un quelconque des côtés de ces figures, considéré spécialement en vue de leur mesure. La base d'un parallélipipède est l'une quelconque de ses faces; la base d'un prisme, l'un des deux polygones égaux qui le limitent de part et d'autre; la base d'une pyramide, le polygone opposé au sommet, et aux côtés duquel aboutissent toutes les faces latérales, etc. — Dans le Levé des plans, la *base* est une droite de position déterminée, et à laquelle on rapporte la position des différents points ou des différentes lignes d'un terrain. — En Géodésie, on appelle *base* une ligne que l'on mesure avec le plus grand soin, et qui permet, à l'aide d'une suite de triangles que l'on résout successivement, d'arriver à la mesure d'un arc du méridien.

En Chimie, on nommait *base*, dans la théorie dualistique, l'oxyde qui dans les sels tend à saturer l'acide. Auj., on nomme encore *base d'un sel* ce groupement d'un atome d'oxygène et d'un atome d'un métal que l'on peut y supposer uni au reste des éléments, ou groupement acide (*Voy.* Sel). — On nomme aussi *base* le résultat de l'action de l'eau sur les oxydes anhydres. Ce sont en réalité des hydrates que l'on dit *mono-*, *di-*, *tribasiques*, suivant que 1, 2, 3 atomes d'hydrogène y sont remplaçables par un radical d'acide.

BASELLE, *Basella*, vulg. *Epinard des Indes*, genre de la famille des Chénopodées, est composé d'herbes annuelles, charnues, succulentes et volubiles. La *B. rouge*, originaire des Indes, et la *B. blanche*, de la Chine, sont toutes deux acclimatées en France. Leurs feuilles se mangent comme celles des épinards.

BAS-FOND. *Voy.* Fond.

BASICITÉ, se dit, en Chimie, de la faculté qu'ont les acides de pouvoir échanger 1, 2, 3 atomes de leur hydrogène contre des métaux, et les bases contre des radicaux d'acides ou des éléments tels que le chlore, le brome, l'iode.

BASILAIRE (c.-à-d. qui sert de *base*), épithète donnée, en Anatomie, au sphénoïde et au sacrum, os situés, l'un à la base du crâne, et l'autre à celle de la colonne vertébrale. On appelle *vertèbre basilaire* la dernière vertèbre des lombes; *artère* ou *tronc basilaire*, le tronc formé par la réunion des deux artères vertébrales, vers le bord postérieur de la protubérance du cerveau, etc — En Botanique, l'embryon est *basilaire* quand il est logé dans la portion du périsperme la plus voisine du style; le style est *basilaire* quand il naît de la base de l'ovaire, etc.

BASILÉE, plante liliacée. *Voy.* Eucomis.

BASILIC. Les anciens donnaient ce nom à un animal fabuleux auquel ils attribuaient toute espèce de propriétés nuisibles: c'était une espèce de scorpion dont la piqûre donnait instantanément la mort, dont le regard foudroyait, à moins qu'on ne l'eût aperçu le premier; sa tête portait une couronne: d'où son nom de βασιλίσκος, *petit roi*. — Linné a donné ce nom à un Lézard de la Guyane, de la famille des Iguaniens, qui a sur la tête une sorte de capuchon en forme de couronne: cet animal, fort inoffensif, vit sur les arbres et se nourrit de graines ou d'insectes.

basilic (du gr. βασιλικός, royal), *Ocimum*, genre de la famille des Labiées, tribu des Ocimoïdées, renferme des plantes aromatiques, originaires des pays chauds, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins. Le *B commun* (*O. basilicum*), originaire des Indes, a une tige droite, légèrement velue, des feuilles petites en forme de cœur, et dentelées sur les bords; des fleurs blanches ou purpurines; son infusion est stimulante et antispasmodique. Le *B. à petites feuilles* ou *B. noir* de Ceylan, à feuilles ovales, vertes ou violettes, à fleurs charnues, petites, blanches, ne s'élève qu'à 0m,15 ou 0m,20, et forme un petit buisson; son odeur est très-forte. Le *B. anisé* fournit un assaisonnement agréable. Les basilics aiment la chaleur. Si l'on veut en jouir longtemps, il faut les tondre en boule au moment de la floraison.

BASILICON (onguent), du gr. βασιλικός, onguent suppuratif, ainsi nommé à cause des vertus qu'on lui attribuait, est composé de cire jaune, d'huile, de cire grasse et de poix. On le nommait aussi *onguent tétrapharmacon* (à 4 drogues), à cause des 4 éléments dont il est composé.

BASILIQUE (du gr. βασιλικός). Ce mot, qui signifie *maison royale*, fut d'abord, dit-on, le nom de l'édifice où l'archonte-*roi* rendait la justice à Athènes; chez les Romains, c'était un édifice public où les tribunaux pouvaient rendre la justice à couvert et qui servait de rendez-vous d'affaires aux négociants. La forme des basiliques romaines était celle d'une vaste salle rectangulaire, beaucoup plus longue que large, ornée de statues et partagée en plusieurs galeries par des rangs de colonnes : elles étaient précédées d'un portique et se terminaient au fond par un hémicycle. La 1re basilique fut construite au forum par Caton l'Ancien (186 av. J.-C.). — Dans la suite, on donna le nom de *basiliques* aux premières églises chrétiennes, construites presque toutes sur le modèle des basiliques romaines. Parmi ces dernières, les plus célèbres, à Rome, sont celles de St-Laurent, de Ste-Agnès et de St-Paul-hors-des-murs; elles furent ensuite imitées par les somptueuses basiliques de Ste-Marie-Majeure et de St-Jean-de-Latran. — En France, on remarque surtout la basilique de St-Sernin à Toulouse et les nouvelles églises de St-Vincent-de-Paul et de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, qui offrent une imitation du type primitif de la basilique chrétienne. — Dans le langage ordinaire *basilique* est quelquefois synonyme de *cathédrale*, d'*église principale* ou *royale*.

BASILIQUE (VEINE), du gr. βασιλικός, ainsi nommée à cause du rôle important qu'on lui attribuait autrefois. Elle est formée de la réunion des deux veines cubitales, naît à la partie interne du pli du coude, au-devant de l'artère humérale, monte le long de la partie interne du bras, au-devant du nerf cubital, et s'enfonce dans le creux de l'aisselle, pour s'ouvrir dans la veine axillaire. C'est une des veines où se pratique la saignée du bras. — La *veine médiane basilique* est une des branches de la précédente.

BASILIQUES, collection de lois romaines. *Voy.* BASILE I au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BASIN (dimin. de *bombasin*, du gr. βαμβάκιον, soie ou coton), étoffe de coton croisée. Il y a des basins larges ou étroits; fins, moyens ou gros; brochés, cannelés, cordelés; les uns unis avec du poil d'un côté, d'autres à petites raies imperceptibles, sans poil, et d'autres à grandes raies ou barres, aussi sans poil. — Les villes renommées pour la fabrication des basins sont Alençon, Lyon, Rouen, Toulouse, Troyes, St-Quentin, Cambrai. On en tire aussi de l'étranger, surtout de Suisse, de Belgique, d'Angleterre et des Indes. — Les basins rayés de Troyes sont fabriqués de fil de lin ou de chanvre, avec coton doublé et retors pour la chaîne, et tout coton pour la trame.

BASIQUE, se dit, en Chimie, d'un sel qui renferme une quantité de base plus grande que celle qui est contenue dans le sel neutre, formé par le même acide et la même base. *Voy.* BASE.

BAS-MAT. *Voy.* MAT.

BASOCHE, BASOCHIENS. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BAS-OFFICIER. *Voy.* OFFICIER.

BAS-RELIEF, ouvrage de sculpture formant saillie sur un fond auquel il tient, ou sur lequel on l'a appliqué. — On distingue : le *bas-relief* propr. dit, dont les figures sont peu saillantes et comme aplaties sur le fond : tels sont les bas-reliefs de J. Goujon dans la cour du Louvre et sur la fontaine des Innocents; le *demi-relief* ou *demi-bosse*, dont les figures sortent du fond de la moitié de leur épaisseur; le *haut-relief*, dont les figures sont presque détachées du fond et approchent de la ronde-bosse — Les Grecs ont excellé dans la sculpture des bas-reliefs; ceux du Parthénon sont encore auj. les modèles de l'art. Les Romains ont également réussi dans ce genre; on cite surtout les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine, ceux de l'arc de Titus, etc. De nos jours, le célèbre Thorwaldsen a exécuté pour la villa Sommariva, sur le lac de Côme, une longue frise dont le sujet est le *Triomphe d'Alexandre*, et qui peut rivaliser avec les plus beaux bas-reliefs de l'antiquité.

BASSE. On donne ce nom à la partie la plus grave de l'harmonie : c'est la partie la plus importante de toute combinaison harmonique; car c'est sur elle que se fondent les accords et que s'appuie la mélodie ou le chant. On appelle *B. continue*, celle qui suit la mélodie pendant toute sa durée, sans concerter avec elle; *B. contrainte*, celle dont le chant est borné à un petit nombre de notes et à une même phrase qui se répète toujours; *B. chiffrée*, celle qui n'a dans la portée musicale que la note basse d'un accord surmontée de chiffres indiquant à l'accompagnateur les autres notes de l'accord; *B. figurée*, une partie de basse où l'on a multiplié pour l'accompagnement les *figures* de notes, soit sur le même degré, soit sur des degrés différents; *B. fondamentale*, une basse formée uniquement des sons fondamentaux, qu'on n'écrit point, mais qu'on suppose au-dessous de chaque accord, dont elle est comme la contre-épreuve. Si on l'écrit, on la met au-dessous de la basse ordinaire qui prend alors le nom de *basse sensible* : ce moyen, imaginé par Rameau, pour s'assurer de la bonté d'une harmonie, n'est plus en usage aujourd'hui.

On donne aussi le nom de *basse* ou de *basse-taille* à la voix d'homme la plus grave, qui s'étend du second *fa* grave du piano jusqu'au *ré* hors des lignes (à la clef de *fa*, 3e ligne). La voix de basse était autrefois appelée *basse-contre*, et le baryton était alors appelé *basse-taille*; auj. on désigne sous le nom de *basse-contre* une voix qui, ayant le même timbre que la basse-taille, a moins d'étendue à l'aigu et plus au grave. — Dans les concerts vocaux, on appelle *basse-chantante* la voix pour laquelle le compositeur fait un chant mélodieux, vif et léger, capable de répondre aux traits de chant des ténors ou des premières cantatrices.

On appelle quelquefois *basse* le violoncelle, parce que, dans le quatuor et dans l'orchestre, cet instrument représente toujours la partie la plus grave du chant ou de l'harmonie.

BASSE-COUR. *Voy.* FERME.

BASSE-LICE ou BASSE-LISSE. *Voy.* LISSE et TAPIS.

BASSET (de *bas*), espèce de Chien de chasse, ainsi nommé parce qu'il est bas sur jambes. Il a la tête grosse et longue, les oreilles longues, le corps allongé, le poil fauve et les pattes cambrées en dedans, quelquefois torses. Le basset est un chien courant; il s'emploie surtout dans la chasse au renard, parce que sa taille lui permet de se glisser dans les terriers.

BASSETTE, jeu de cartes. *Voy.* PHARAON.

BASSIE (du prof. italien *Bassi*), *Bassia*, genre de la famille des Sapotacées, propre à l'Asie équatoriale. Ce sont des arbres lactescents, à fleurs jaunes, nutantes ou pendantes. La *B. longifolia*, *Illipe* des Indiens, est cultivée au Bengale en raison de ses usages économiques : on exprime de ses graines une huile grasse, comestible, et servant à l'éclairage; les fleurs et les fruits sont comestibles; le suc laiteux de l'écorce est employé contre les maladies de la peau; le bois est aussi dur et aussi incorruptible que le bois de tek, mais plus difficile à travailler. La *B. latifolia* ne le cède guère en utilité à la précédente : son bois est dur et très-tenace; ses fleurs fournissent une boisson alcoolique, et ses graines de l'huile. La *B. butyracea*, qui croît au Népal, contient à l'état frais une substance analogue au beurre (*beurre de Galam*), qui, avec le temps, durcit peu à peu et devient semblable au suif : les Hindous la regardent comme un spécifique contre les rhumatismes.

BASSIN (du celtiq. *bac*, creux, cavité). En Anatomie, on appelle *bassin* cette cavité osseuse qui termine inférieurement le tronc et qui fournit un point d'appui aux os des membres inférieurs. Le bassin se compose de 4 os irréguliers, larges et aplatis : le *sacrum* et le *coccyx* en arrière, et les os *iliaques* ou *innominés* sur les côtés et en devant; ces os sont solidement réunis par un ensemble de cartilages et de ligaments. Le bassin soutient et renferme une par-

tie des intestins, les organes génitaux internes, la vessie et le rectum. Sa position n'est point horizontale; il forme avec l'axe du corps un angle d'env. 140°. Le bassin de la femme est beaucoup plus large que celui de l'homme.

Le bassin de l'Homme diffère de celui des autres Vertébrés par le développement considérable des os iliaques, développement rendu nécessaire par l'attitude verticale de l'homme. Chez les Marsupiaux, le bassin offre un os particulier : cet os, situé sur le pubis et mobile, sert à soutenir la poche où ces animaux portent leurs petits. Les Oiseaux ont le bassin ouvert par devant. Les Poissons qui n'ont pas de nageoires ventrales n'ont pas de bassin; il manque aussi chez les Ophidiens.

En Géographie, on appelle *bassin* l'ensemble de toutes les pentes d'un terrain traversé par le lit d'un fleuve et de toutes les vallées qui y aboutissent, ou bien encore l'ensemble de tous les versants qui circonscrivent une mer intérieure : de là deux sortes de bassins, les *B. fluviatiles* et les *B. maritimes*. La distinction des bassins est très-importante dans l'étude de la géographie physique : c'est Buache qui, le premier, a attiré l'attention sur ce point.

Dans les ports de mer, on appelle *bassins*, de vastes réservoirs ou arrière-ports, où l'on tient les vaisseaux constamment à flot. *Voy.* Darse et Forme.

BASSINET (dimin. de *bassin*), partie de la platine d'une arme à feu et à silex dans laquelle on met l'amorce et qui est recouverte par la batterie. Dans les fusils à piston, il n'y a pas de bassinet.

bassinet, poche membraneuse, irrégulièrement ovale, située, chez l'Homme et les Mammifères, dans le fond de la scissure du rein, dans le sens de la longueur de cet organe, derrière la veine et l'artère rénales.

bassinet ou bacinet. *Voy.* Casque et Renoncule.

BASSON (de *basse*), en ital. *fagotto*, instrument de musique à vent ou à anche, qui, parmi les instruments de cette nature, représente ce qu'est le violoncelle parmi les instruments à cordes. Son diapason, très-étendu, comprend 3 octaves, du *si bémol* grave du piano au *si bémol* aigu de la clef de *sol*. Chez les Allemands et les Français, il remplit plus souvent dans l'orchestre le rôle de l'alto que celui du violoncelle; il ne tient guère ce dernier rang que dans les basses chantantes ou les rentrées de fugue, la faible intensité de sa voix le rendant peu capable de renforcer les basses ordinaires. Il figure avec plus d'avantage dans la musique d'instruments à vent, où il reprend tout à fait le rôle du violoncelle. Son caractère est tendre, mélancolique, religieux; son timbre est doux et sympathique.

BASSORINE, mucilage composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [$C^6H^{10}O^5$], insoluble dans l'eau froide, se gonflant dans l'eau chaude et se convertissant en arabine par une ébullition prolongée. Il forme la base du salep, de la gomme de *Bassora* et de la gomme adragant. On en indique aussi la présence dans l'assa fœtida et dans la fève St-Ignace. — La Bassorine a été découverte par Vauquelin et étudiée par Buchholz.

BASTERNE (en lat. *basterna*), chariot couvert et traîné par des bœufs, en usage chez les Romains, de qui l'usage en passa aux Francs de la 1re race.

BASTIDE (du provenç. *bastida*; du b.-lat. *bastire*, bâtir), nom donné, dans l'Art militaire, à de petites fortifications temporaires, dont on entoure une place, soit pour l'assiéger, soit pour la défendre. — En Provence, particulièrement aux env. de Marseille, ce nom est synonyme de petite maison de campagne.

BASTILLE (de *bâtir*), nom donné, au moyen âge, à tout ouvrage de fortification, désignait spécialement une célèbre forteresse située à Paris (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — En termes de Blason, le mot *bastille* se dit: 1° des pièces qui ont des créneaux renversés vers la pointe de l'écu; 2° de l'écu lui-même, lorsqu'il est garni de tours.

BASTINGAGE (de l'ital. *bastinga*; même orig. que *bastion*), filets doublés de toile peinte, établis sur le plat-bord et le long des gaillards d'un navire, de manière à y former, au moyen de chandeliers en fer et de filières, un long encaissement qui contient pendant le jour les hamacs de l'équipage. — Pendant une action, les bastingages garnis de leurs hamacs forment une espèce de rempart qui protége l'équipage contre la mousqueterie. Le bastingage a remplacé l'ancienne *pavesade*, qui se faisait avec les boucliers ou *pavois* rangés sur le bord du vaisseau.

BASTION (de *bâtir*), ouvrage de fortification qui fait partie de l'enceinte d'une place forte, a la forme d'un pentagone et se compose de 2 *faces* formant un angle saillant sur la campagne (*angle flanqué*), de 2 *flancs* qui rattachent le bastion aux courtines, et d'une *gorge* qui sépare l'extrémité des flancs, et par où l'on entre dans le bastion; l'union des faces aux flancs forme 2 angles appelés *angles d'épaule*. L'espace renfermé entre les faces et les flancs est le *terre-plein*. Il y a des bastions *réguliers* et *irréguliers*, *vides* ou *pleins*, *coupés*, c.-à-d. à angle rentrant, *détachés*, c.-à-d. isolés de l'enceinte, etc. Le bastion est formé généralement d'une masse de terre revêtue de gazon, de briques et de pierres, qui s'avance en dehors d'une ligne ou d'une place pour la fortifier. On n'a commencé à se servir de bastions qu'au xvie siècle. *Voy.* Fortification.

BASTONNADE (de *bâton*), punition corporelle, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité. Elle n'avait rien de déshonorant chez les anciens, non plus que de nos jours chez les Chinois et les Musulmans. Ces derniers l'appliquent sous la plante des pieds; tous les autres peuples l'administrent sur le dos. Chez les Russes, le *knout* a remplacé la bastonnade. — Les Romains appliquaient la bastonnade à leurs esclaves et aussi à leurs soldats (*Voy.* Fustigation); les Allemands et les Anglais ont conservé en partie cet usage (*Voy.* Baguettes). Cette punition est depuis longtemps rayée de nos codes.

BAS-VENTRE. *Voy.* Abdomen et Ventre.

BÂT. *Voy.* Selle.

BATAILLE (du b.-lat. *battualia*, corps de troupes, choses relatives au combat), action générale entre deux armées. Une action ne mérite le nom de *B. rangée* que lorsque deux généraux en chef déploient l'un contre l'autre la grande majorité de leurs forces. On appelle *ordre de bataille* la disposition particulière que chaque général donne à son corps d'armée sur le champ de bataille. Il y a des ordres de bataille *obliques, parallèles, perpendiculaires, convexes, concaves*, etc. — Voir le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, et, pour plus de détails, le *Dictionnaire des Siéges et Batailles*, de Lacroix (1771), complété dans le *Dictionnaire historique des Batailles* (1818).

BATAILLON (de l'ital. *battaglione*), fraction d'un régiment qui, en termes militaires, représente l'unité tactique de l'infanterie. La force d'un bataillon est d'env. 7 à 800 hommes, partagés en 8 compagnies, dont 2 d'élite (*grenadiers* et *voltigeurs*) et 6 dites de *fusiliers* ou *soldats du centre* : cette dernière distinction tend à disparaître. Le nombre des bataillons de chaque régiment a fréquemment varié, ainsi que le nombre d'hommes de chaque bataillon; auj. il y a 3 bataillons par régiment. Chaque bataillon est sous les ordres d'un officier supérieur appelé *chef de bataillon* ou *commandant*. Ce grade, placé immédiatement au-dessus de celui de capitaine, a été créé en 1774 : il a pour signes distinctifs une épaulette à graines d'épinards à gauche et une contre-épaulette à droite. Le chef de bataillon est responsable de l'instruction théorique et pratique du bataillon; il surveille la discipline, le service, la tenue, l'entretien des effets, etc. — Dans la Garde nationale, le bataillon est l'unité de corps; il est commandé par un chef de bataillon et partagé en 6 ou 8 compagnies de 2 à 300 hommes. Avant 1852, le bataillon était une fraction de la légion : on en comptait 4 par légion.

Bataillon carré. *Voy.* Carré.

Batara, *Thamnophilus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Pies-grièches, répandu en Afrique et en Amérique. Ce sont des oiseaux insectivores, longs de 0m,15 à 0m,20, qui vivent dans les buissons. L'espèce-type est le *B. rayé*, de Cayenne.

Batard. *Voy.* Enfant naturel.

Batardeau (du wallon *bate*, fascinage), espèce de digue temporaire faite le plus souvent d'un double rang de pieux, d'ais et de terre, pour détourner un cours d'eau, ou pour enceindre une partie d'un sol submergé, sur laquelle on veut travailler à l'abri du contact de l'eau; souvent c'est une simple cloison de menues branches en forme de claie. Les *bâtardeaux* servent à construire les fondations des quais et des ponts. — Dans les Fortifications, on nomme ainsi un massif de maçonnerie qui sert à retenir l'eau d'un fossé.

Batate, *Batatas*, plante. *Voy.* Patate.

Bateau (origine germaniq. et celtiq.). Ce nom s'applique à toute espèce d'embarcation, mais principalement à celles qui servent sur les rivières, sur les lacs, dans les rades et les ports, depuis le plus simple batelet jusqu'aux plus grands bateaux de transport. Les bateaux marchent à la rame ou au croc, à la voile ou à la vapeur; ils sont à fond plat comme le bachot, le bac, la toue, le chalan; ou à quille, comme le canot, et en général tous les bateaux qui vont à la voile. On appelle spécialement *B. plats*, des chaloupes à fond plat qui tirent fort peu d'eau et servent au transport des troupes; — *B. bœufs*, des embarcations de pêche, en usage sur les côtes de Provence, et qu'on attelle, pour ainsi dire, deux à deux aux extrémités du filet; — *B. postes*, des bateaux hallés par des chevaux et qui servent à transporter rapidement des voyageurs sur des rivières et des canaux; — *B. sous-marins*, des appareils destinés à descendre ou à naviguer sous l'eau : les premiers bateaux de ce genre ont été construits par l'Américain Bushnell, en 1787 : les *bateaux* ou *cloches à plongeur* (*Voy.* Plongeur) rentrent dans cette catégorie.

Pour la législation, *Voy.* Transport et Voitures publiques.

Bateau de loch. *Voy.* Loch.

Bateau de sauvetage (*Life-boat*). *Voy.* Sauvetage.

Bateau dragueur. *Voy.* Dragage.

Bateaux a vapeur, dits aussi *Pyroscaphes* et *Steamers.* Ces bateaux marchent au moyen d'une machine à vapeur, qui met en mouvement soit des roues à aubes placées de chaque côté du bateau, soit une hélice qui est submergée à l'arrière du bateau, au bout de la quille, et qui tourne dans l'eau avec une grande rapidité.

La France et l'Amérique se disputent l'honneur de l'invention de la navigation à vapeur; la plus grande part en appartient à la France. Dès 1695, D. Papin avait décrit un bateau recevant l'impulsion des roues mues par la vapeur, et, en 1699, Duquet faisait des expériences pour remplacer les rames par des roues à palettes. En 1753, l'abbé Gautier, de Lunéville, indiqua dans un mémoire lu à l'Académie de Nancy, les moyens d'arriver au même but. En 1775, Périer construisit à Paris un bateau qu'il munit d'une machine à vapeur; le marquis de Jouffroy renouvela l'expérience en 1776 sur le Doubs et en 1780 sur la Saône. L'Américain Fulton, qui avait été témoin de ces dernières expériences, les renouvela en 1803 à Paris, et proposa à Napoléon de construire des bâtiments à vapeur pour la marine de l'État. Rebuté par un refus, il porta la nouvelle invention aux États-Unis, et construisit en 1807, à New-York, le premier bateau à vapeur qui ait fait un service régulier. L'Angleterre n'adopta qu'en 1812 ce nouveau mode de navigation; il ne revint en France qu'en 1816, et ne fut appliqué à un service public qu'en 1819.

Le premier service régulier par bateaux à vapeur entre l'Angleterre et l'Amérique a été établi en 1838. Depuis ce moment, la navigation à vapeur a fait de prodigieux progrès et a donné aux communications une incroyable rapidité : ainsi, le passage d'Amérique en Europe et réciproquement peut être effectué en 10 jours. Depuis 1862, nos bâtiments transatlantiques et ceux des messageries impériales parcourent toutes les mers du globe. En outre, les bateaux à vapeur semblent appelés à faire une révolution dans la marine militaire. *Voy.* Flotte.

Bateleur (de *basteler*, faire le sot), espèce d'histrion qui monte sur les tréteaux pour amuser la populace. Il y a eu des bateleurs à toutes les époques : dès le VIe siècle avant J.-C., Dolon et Susarion d'Icarie, dans l'Attique, se distinguaient par les farces qu'ils jouaient devant les Athéniens. Quelques bateleurs se sont fait un nom populaire : les plus célèbres que nous ayons eus en France sont : Tabarin, Turlupin, Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume, Guillot-Gorju, Bobèche, Galimafré et Gringalet. *Voy.* Baladins et Saltimbanque.

Bateleur, *Teratopius*, espèce du genre Circaète, de la famille des Aigles, a pour type le *B. à courte queue*, de la taille de l'aigle Jean-le-blanc, mais beaucoup plus court : cet oiseau, remarquable par la variété de son plumage et par la bizarrerie de son vol, est assez commun le long de la côte de Natal.

Bathomètre (du gr. βάθος, profondeur, et μέτρον, mesure), appareil destiné à mesurer les profondeurs. On a donné ce nom à une sonde, qui inscrit sur une échelle la profondeur de la mer; telle est celle de M. Sidney Morse. — On l'a aussi donné à un appareil destiné à la mesure des petites épaisseurs, comme le sphéromètre. *Voy.* Sphéromètre.

Bathonien (Étage), nom donné, en Géologie, à celui des étages jurassiques qui succède à l'étage bajocien, et précède l'étage callovien. Il est connu aussi sous le nom de *Grande oolite.* On y distingue plusieurs assises : *Oolite miliaire, Bradford-clay, Forest-marble, Cornbrash.* On y fait encore rentrer comme assise inférieure les couches à *Ostrea acuminata* ou *Fuller's-earth.* — L'étage bathonien forme, comme les autres étages jurassiques, une zone autour du bassin de Paris. On le retrouve en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, etc. Principaux fossiles : *Ammonites discus, A. bullatus, Pholadomya Murchisoni, Rhynchonella decorata, Terebratula digona, Apiocrinus Parkinsoni*, etc. — C'est à l'étage bathonien que se rattachent les *schistes de Stonesfield,* qui ont fourni les premiers ossements de mammifères connus avant les terrains tertiaires : ce sont des Marsupiaux qui ont reçu les noms de *Thylacotherium Prevosti* et de *Phascolotherium Bucklandi.*

Bathyergus, espèce de Rat-taupe. *Voy.* Spalax.

Batiment (de *bâtir*). En Architecture, ce mot s'applique à tous les genres de constructions, mais plus particulièrement à celles qui servent à l'habitation. On appelle *Industries du bâtiment* celles qui concourent à la construction : maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, etc. — Voir : Desgodets, *Lois des bâtiments* (édit. augm. par Lepage, 1857); Frémy-Ligneville, *Traité de la législation des bâtiments* (1848). — *Voy.* aussi Architecte, Entrepreneur, Voirie.

Conseil des Bâtiments civils. *Voy.* Conseil.

Dans la Marine, on nomme *Bâtiment* toute espèce de navire, petit ou grand, toute construction *pontée* et disposée pour naviguer *en pleine mer.* On les divise, selon la nature du moteur, en *B. à rames*, *B. à voiles* et *B. à vapeur.* On les nomme, selon leur destination, *B. de guerre, de commerce, de pêche, de transport*, et on les distingue, selon leur force, leur mâture, leur gréement, leur destination, par les noms particuliers de *Vaisseau, Frégate, Brick, Flûte, Goélette, Côtre* (*Cutter*), *Sloop, Lougre, Aviso, Canonnière, Gabare, Galiote, Paquebot, Barque*, etc.

Batiste, toile fine de lin ou de chanvre, qui sert à faire des mouchoirs et de la lingerie de luxe, a été ainsi nommée de *Baptiste* Chambray ou de

Camorai, qui en fabriqua pour la 1re fois au XIIIe siècle. On emploie, pour tisser la batiste, un *fil* très-blanc nommé *rame*, qu'on tire du Hainaut. On la fabrique surtout en France (dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme), en Belgique et aux Indes. On appelle *B. hollandée* la batiste la plus forte, parce que, comme la toile de Hollande, elle est très-serrée et très-unie; *toile d'ortie*, une batiste écrue, faite avec du lin grisâtre. — On appelle *B. d'Écosse* une étoffe de coton dont le tissu est très-serré.

BATITURES ou BATTITURES, écailles ou parcelles qui se détachent d'un métal que l'on forge.

BATON (du radical *bast*, porter). De toute antiquité, le bâton a été employé comme marque de dignité et de pouvoir. Chez les Romains, les consuls portaient un bâton d'ivoire (*scipio eburneus*); les augures, un bâton, dit *lituus*, recourbé en forme de crosse, comme le *B. pastoral* que portaient autrefois les évêques et les abbés (*Voy.* CROSSE). Les premiers rois de France tenaient d'une main le sceptre et de l'autre un bâton surmonté d'une main qu'on appelait *main de justice*. De tout temps, les généraux d'armée ont porté un bâton de commandement: on appelle auj. *B. de maréchal* un bâton court, revêtu de velours violet et parsemé d'abeilles d'or, que portent les maréchaux de France. — En termes de Blason, le *bâton* est une bande placée sur l'écu. On l'appelle *péri en bande*, lorsque la bande va de droite à gauche, et *péri en barre*, quand elle va de gauche à droite.

En Marine, on nomme *B. de vadel* ou *de guipon* un long bâton garni de bouchons d'étoupe, dont on se sert pour goudronner le navire; *B. d'hiver*, une espèce de petit mât qu'on substitue à chacun des mâts de perroquet, dans la saison des vents.

En Musique, on nomme *B. de mesure* un petit bâton, ord. en ébène, dont se sert quelquefois le chef d'un nombreux orchestre pour battre la mesure.

En Botanique, on nomme vulg. *B. de Jacob*, l'Asphodèle jaune; *B. royal*, l'Asphodèle rameux; *B. d'or*, la Giroflée jaune à fleurs doubles; *B. de St-Jean*, la Persicaire et la Giroflée à fleurs rouges.

BATONNIER (de *bâton*). On appelle ainsi le chef de l'ordre des avocats, parce que, les avocats formant autrefois une confrérie, dite *de St-Nicolas*, le chef de cette confrérie portait dans les cérémonies le *bâton* du saint. Le bâtonnier est chargé de présider les conférences des avocats, et de veiller à tout ce qui regarde la discipline de l'ordre; il est assisté du *Conseil de l'ordre*. L'élection du bâtonnier appartient à l'assemblée générale des avocats (Décret du 10 mars 1870): il est élu pour un an et il peut être réélu l'année suivante.

BATRACHOMYOMACHIE (du gr. βατραχομυομαχία; de βάτραχος, grenouille, μῦς, rat, et μάχη, combat), *Combat des rats et des grenouilles*, titre d'un poëme héroï-comique, de 294 vers, qu'on attribue faussement à Homère, et dont l'auteur serait, dit-on, Pygrès, frère d'Artémise, reine de Carie. C'est une espèce de parodie de l'*Iliade*.

BATRACIENS (du gr. βάτραχος, grenouille), ou AMPHIBIENS, ordre de la classe des Reptiles, caractérisé par l'absence d'écailles à la surface de la peau et l'existence de métamorphoses, et aussi parce que, comme les poissons, ils sont dépourvus d'allantoïde. Ce sont des animaux à sang froid et à circulation double et incomplète: le sang traverse deux fois le cœur; mais comme celui-ci n'a qu'un seul ventricule le sang artériel se mélange avec le sang veineux. La respiration aquatique au début et s'effectuant avec des branchies est plus tard aérienne et pulmonaire: de plus la respiration cutanée prend une importance qu'elle n'a pas chez les animaux couverts de poils ou d'écailles. Presque tous sont ovipares. Certains batraciens ont la propriété de réparer leurs pertes et de se compléter après qu'on les a mutilés: les Salamandres et les têtards des Grenouilles, peuvent reproduire non-seulement leur queue détruite, comme le font les Lézards, mais aussi une partie de la tête et des membres entiers. — Parmi les espèces éteintes nous citerons: les *Archégosaures*, qui ont apparu aux époques pénéenne et carbonifère; les *Labyrinthodons* et *Mastodontosaures*, animaux triasiques, espèces de grenouilles aussi grosses que des bœufs; enfin le *Telerpeton elginense* de Mantell, le plus ancien des vertébrés aériens que l'on connaisse. D'espèces vivantes, on en connaît environ 200. On les a rangés dans 4 groupes: 1° les *Anoures* ou *Batraciens*, qui à l'état adulte perdent par résorption la queue et les branchies qu'ils possédaient à l'état jeune: on les divise en deux familles; les *Pipadés* (*Pipas*, *Dactylèthres*) qui n'ont pas de langue, et les *Ranidés* (*Rainettes*, *Grenouilles*, *Crapauds*); 2° les *Urodèles* ou *Salamandres*, qui perdent leurs branchies, mais gardent leur queue (*Salamandres*, *Tritons*); 3° les *Cécilies* ou *Faux serpents*, qui ont la forme extérieure des serpents et sous le rapport des métamorphoses sont intermédiaires entre les Urodèles et les Branchifères; 4° les *Branchifères* ou *Pérennibranches*, ou *Pseudo-salamandres*, qui gardent pendant toute leur existence leurs branchies et leurs queues (*Tritomégas*, *Protées*, *Sirènes*, etc.).

BATTAGE (de *battre*), opération d'Agriculture qui a pour but de séparer les grains de leur épi et les graines de leurs enveloppes. Il y a peu de temps encore, le blé, le seigle, les pois, les haricots, le trèfle, la luzerne, etc., ne se battaient guère que de deux manières: au *fléau* (*Voy.* ce mot), sur l'aire de la grange, ou bien en les faisant fouler aux pieds par des chevaux ou des mules: ce dernier mode de battage, particulièrement usité dans le Midi, est connu sous le nom de *dépiquage*. Il y avait aussi le *B. au rouleau* pratiqué au moyen de rouleaux en bois ou en pierre, traînés par des chevaux. Ces divers moyens étaient lents, coûteux et laissaient perdre beaucoup de grain. Ils ont été remplacés avec avantage par la *batteuse mécanique*, ou *machine à battre*, mise en mouvement à l'aide d'un cheval, ou d'une locomobile. Cette machine, imaginée en 1786 par l'Écossais Andrew Meikle, ne fut introduite en France qu'en 1818. Perfectionnée depuis par divers constructeurs, elle tend à devenir d'un usage général: on estime la batteuse de MM. Renaud et Lotz, de Nantes et celle de M. Josse qui supprime le travail du criblage à bras. Le seul inconvénient des machines à battre, c'est qu'elles brisent la paille. — On se sert encore de battes ou de baguettes pour égrener la navette et le colza, ou bien on frappe les tiges, réunies en bottes, sur les parois d'un tonneau, défoncé d'un côté. On égrène le maïs en frottant les épis les uns contre les autres, et le lin, au moyen d'un peigne à dents de fer.

BATTANT BROCHEUR, machine imaginée par M. Meynier, de Lyon, à l'aide de laquelle les dessins ou bouquets des étoffes de soie brochées sont faits chacun séparément, sans qu'il soit besoin de couper ni de perdre aucune partie des fils colorés.

BATTEMENT (de *battre*), nom donné, en Médecine, aux mouvements de contraction ou de dilatation du cœur et des artères (*Voy.* POULS); aux mouvements spasmodiques qu'on observe quelquefois dans les muscles des paupières, de la face, des organes intérieurs, etc.; enfin, aux pulsations que font éprouver certaines parties enflammées.

En Physique, on appelle *battements*, un phénomène d'acoustique que l'on obtient en produisant simultanément deux sons très-voisins de l'unisson. On entend alors un seul son qui paraît alternativement affaibli et renforcé, comme s'il était discontinu. Plus on est voisin de l'unisson, plus les battements sont lents. De là un moyen d'accorder les deux sons; il suffit de modifier l'un d'eux jusqu'à ce que les battements disparaissent. Ce phénomène est dû à ce que le son résulte d'une vibration transmise par l'air du corps sonore à l'oreille. Les impulsions excitées par les deux corps sonores mis ensemble en action vien-

nent alternativement s'ajouter et se détruire dans l'oreille, parce qu'elles sont alternativement de même sens et de sens contraire. *Voy.* Interférence.

On appelle encore *battement :* en Musique, 1° un agrément de chant qui consiste à battre un trille sur une note commencée uniment; 2° l'action de battre la mesure; — en Chorégraphie, certains mouvements en l'air qui se fond avec une jambe, tandis que l'autre soutient le poids du corps; — en Escrime, un coup qui consiste à frapper la lame de son épée contre celle de son adversaire, quelquefois en retirant l'épée à soi: on distingue le *B. de tierce*, le *B. de quarte*, etc.; — en Architecture, une tringle de bois ou de fer, qui cache la jonction des deux vantaux d'une porte ou d'une croisée.

BATTERIE (de *battre*). Dans l'Artillerie, on appelle ainsi la réunion de plusieurs bouches à feu destinées à agir concurremment. On distingue : d'une part, les *B. de place* et *de siége*, les *B. de campagne*, les *B. flottantes* (*Voy.* Canonnière) et les *B. de côtes*, ainsi nommées de leurs diverses destinations; de l'autre, les *B. de plein fouet*, ou *à ricochet*, les *B. directes*, *croisées*, *d'enfilade*, *de revers*, *de côté*, *en écharpe* ou *de bricole*, *rasantes ;* les *B. par camarades*, les *B. blindées*, *casematées*, *masquées*, *à épaulement*, *à barbette* ou *à découvert*, etc., ainsi nommées selon la manière dont elles sont placées pour le combat. Les vaisseaux de guerre ont 2 ou 3 batteries couvertes et une batterie découverte.

On donne aussi le nom de *batterie* à une compagnie d'artillerie, et sous ce nom on comprend à la fois le personnel et le matériel. *Voy.* Artillerie.

Ce nom désigne encore : 1° la pièce d'acier qui couvre le bassinet des fusils à silex, et contre laquelle donne la pierre que porte le chien; 2° les diverses manières de battre le tambour, comme l'*assemblée*, le *roulement*, la *diane*, la *retraite*, la *générale*, etc.

En Musique, on donne le nom de *batterie* à une manière de frapper l'une après l'autre les différentes notes d'un ou de plusieurs accords pour donner plus de mouvement à l'harmonie. Ces notes se répètent d'une manière régulière et symétrique, et admettent des notes de passage qui sont en dehors de l'harmonie, mais qui n'en changent point l'effet général.

Batterie électrique, *B. galvanique*, appareils disposés pour produire de fortes décharges électriques. *Voy.* Bouteille de Leyde et Pile.

BATTEUR D'OR, artisan qui bat les lames d'or, et les réduit en feuilles très-minces, destinées à la dorure. L'or qu'on emploie pour ce travail doit être parfaitement pur. Après avoir réduit le métal, par plusieurs laminages successifs, à un ruban de 0m,001 d'épaisseur, on le coupe par *quartiers* d'environ 0m,04 de long; on bat ensuite ces quartiers d'abord à nu, puis entre des feuilles de vélin formant un cahier appelé *moule à caucher*. Les feuilles d'or, ainsi battues, sont coupées en 4 et placées entre des feuilles de baudruche : le nouveau cahier, appelé *chaudret*, est encore battu et les feuilles d'or réduites à une ténuité telle que 30 gr. d'or peuvent fournir 5,000 feuilles carrées de 0m,09 de côté, et couvrir, par conséquent, une surface de 40m carrés. Les rognures qui se détachent de ces feuilles servent à faire l'*or en coquille*, destiné à la peinture. On se sert des mêmes procédés pour battre l'argent et même le cuivre. — L'art du batteur d'or est très-ancien, il était connu des Romains; mais, suivant Pline, on ne tirait alors d'une once d'or que 5 à 600 feuilles de quatre doigts en carré.

BATTOLOGIE (du gr. βαττολογία, du poëte *Battos* qui était bègue), répétition inutile d'une même expression. C'est le défaut des personnes qui ont adopté un mot qu'elles placent à tout propos, et qu'elles prononcent comme machinalement; défaut aussi fatigant qu'il est répandu.

BATTRE (machines a). *Voy.* Battage.

BATTUE, action de *battre* les bois et les taillis avec grand bruit, pour en faire sortir les loups, les renards et autres bêtes que l'on veut chasser. La manière de procéder aux battues pour la destruction des loups est indiquée par l'ordonn. du 20 août 1814, et les instructions du 9 juillet 1818 et du 23 mars 1821. Voir aussi la loi sur la police de la chasse du 3 mai 1834. — *Voy.* Chasse et Louveterie.

BATZ (de l'all. *Batzen*), anc. monnaie de Suisse et d'Allemagne : c'était une petite pièce de cuivre, saucée d'argent, qui valait env. 0 fr. 15 c. Le batz Suisse a été réduit à 0 fr. 10 c., en 1850, quand le système monétaire français fut adopté en Suisse.

BAU, nom donné à de longues solives qui traversent un navire d'un flanc à l'autre, et servent à soutenir les tillacs et affermir le bordage. On nomme *B. de dalle* le premier bau vers l'arrière; *B. de lof*, le dernier bau sur l'avant; *maître bau*, celui qui traverse le bâtiment dans sa plus grande largeur : *faux baux*, des solives semblables aux baux ordinaires placées à 2m de distance l'une de l'autre sous le premier tillac des grands vaisseaux, afin de fortifier le fond du bâtiment, et de former le faux pont.

BAUBI ou chien normand, variété du Chien domestique, dont le corps est épais et la tête courte ; on l'emploie à la chasse du renard et du sanglier.

BAUD, race de Chiens originaires de Barbarie, et qu'on appelle aussi *Chiens-cerfs* ou *Chiens muets*.

BAUDET, nom vulg. de l'Ane étalon. *Voy.* Ane.

BAUDRIER (du b.-lat. *balterarius*, de *balteus*), bande de buffle, de cuir ou d'étoffe, qui se met en écharpe, et sert à porter l'épée ou le sabre. Le baudrier est d'un usage très-ancien ; au moyen âge, c'était un signe de commandement. Dans nos armées, il a été plusieurs fois abandonné et repris : supprimé par Louis XIV en 1690, remis en faveur vers la fin du siècle dernier, il a été, depuis quelques années, presque généralement remplacé par le *ceinturon*.

Baudrier de Neptune, espèce d'Algue. *Voy.* Laminaire saccharine.

Baudrier d'Orion. *Voy.* Orion.

BAUDROIE ou baudreuil (comme le suiv.), *Lophius*, dite aussi *Raie pêcheresse* ou *Diable de mer*, genre de Poissons acanthoptérygiens. de l'ordre des Squamodermes, famille des Pectorales pédiculées, commun dans la Méditerranée et dans l'Océan d'Europe. Ce poisson est surtout remarquable par sa forme bizarre et laide, par sa tête énorme et sa taille, qui atteint presque 2m. Il vit habituellement sur le sable ou enfoncé dans la vase, et fait flotter au-dessus les filets longs et mobiles dont sa tête est armée, attirant ainsi les poissons, qui les prennent pour des vers.

BAUDRUCHE (du vieux franç. *baudrée*, cuir, peau, d'où *baudrier*), pellicule membraneuse qui tapisse le gros intestin du bœuf et du mouton : on en fait, en la dégraissant et la préparant, une espèce de parchemin fort léger que les médecins emploient quelquefois pour garantir du contact de l'air les plaies et les surfaces malades (d'où son nom de *peau divine*), et les batteurs d'or pour réduire l'or en feuilles; elle sert aussi à faire de petits ballons ou aérostats.

BAUFFE ou *Maîtresse corde*. Les pêcheurs maritimes nomment ainsi une grosse corde le long de laquelle sont distribuées nombre de lignes garnies d'haims ou hameçons et dont l'extrémité reste ordinairement fixée au rivage.

BAUGE (du b.-lat. *bugia*, *baugium*), nom donné : 1° au gîte que le sanglier se choisit dans les lieux écartés et humides, 2° au nid de l'écureuil.

bauge ou bauche. *Voy.* Torchis.

BAUHINIE (des frères *Bauhin*, botanistes du xvie s.), *Bauhinia*, genre de la famille des Césalpiniées, renferme des arbrisseaux élégants, propres aux régions équatoriales. La *B. cotonneuse* est un excellent vermifuge, et ses racines, pilées, sont employées contre les tumeurs scrofuleuses et les maladies des yeux.

BAUME (du gr. βάλσαμον), *Balsamum*. On comprend sous ce nom un grand nombre de substances liquides ou concrètes, d'odeur vive, d'origine végétale, qui contiennent de l'acide benzoïque ou cinna-

mique, quelquefois les deux réunis, en même temps qu'une ou plusieurs huiles essentielles, comparables aux essences de térébenthine, de thym, etc. Les principaux baumes sont : le benjoin, le liquidambar, le baume du Pérou, le baume de Tolu, le storax, le styrax, etc. Ils ont pour caractère commun d'être solubles dans l'éther et l'alcool, d'où l'eau les précipite, et de céder à l'eau leur acide benzoïque.— On nomme aussi *Baumes* diverses plantes aromatiques (menthe, basilic, tanaisie, etc.).

Les Pharmaciens appliquent le nom de *baume* à des remèdes huileux ou spiritueux, ou à des onguents dans la préparation desquels entrent des baumes naturels, et qui passent pour guérir les plaies, p. ex. le *B. du Commandeur*, le *B. du Samaritain*, le *B. tranquille*. Certaines *térébenthines* et certaines résines liquides reçoivent improprement le nom de *baumes*, comme le *B. de Copahu*, le *B. de la Mecque*, ou *de Judée*, etc.

BAUME D'ACIER OU D'AIGUILLES, baume préparé avec de la limaille d'acier dissoute dans l'acide azotique, et à laquelle on joint de l huile d'olive et de l'alcool : on s'en sert en frictions contre les rhumatismes.

BAUME D'AMBRE. *Voy.* LIQUIDAMBAR.

BAUME D'ARCÉUS (d'un médecin espagnol de ce nom), sorte d'onguent mou, dont on se sert, en Chirurgie, pour hâter la cicatrisation des ulcères, et pour s'opposer aux effets des contusions, meurtrissures, etc. C'est un mélange de suif de mouton, de graisse de porc, avec de la térébenthine et de la résine.

BAUME DU CANADA, espèce de térébenthine qui découle naturellement ou par incision d'un pin du Canada, et qui a les propriétés du baume de copahu. On en fait usage dans les appareils polariseurs.

BAUME CHIRON (du centaure *Chiron*), mélange d'huile d'olive, de cire jaune, de térébenthine, de camphre, de baume du Pérou, le tout coloré au moyen de la racine d'orcanète. Il est tonique et adoucissant.

BAUME DU COMMANDEUR, alcool composé qui contient du baume de Tolu, de la myrrhe, de l'aloès, du benjoin, de l'oliban, de la racine d'angélique et de l'hypericum (millepertuis). On l'emploie en applications résolutives contre les contusions.

BAUME DE COPAHU, térébenthine très-fluide qui découle du *Copaifera officinalis :* elle a une odeur forte, une saveur âcre, amère, très-désagréable. C est un stimulant actif dont l'action porte surtout sur les membranes muqueuses; aussi y recourt-on avec succès contre certaines inflammations de ces membranes.

BAUME COPALME. *Voy.* LIQUIDAMBAR.

BAUME DE FIORAVANTI. Ce baume stimulant, ainsi appelé du nom de son inventeur, se prépare de diverses manières. Voici la formule du Codex : térébenthine (500 gr.), résine élémi (96), résine tacamahaca (96), succin (96), styrax liquide (96), gomme-résine galbanum (96), myrrhe (96), aloès (30), baies de laurier (125), galanga (48), zédoaire (48), gingembre (48), cannelle (48), girofle (48), muscade (48), feuilles de dictame de Crète (32), alcool à 31° (3 kil.). On l'ordonne en frictions à la dose de 60 gr. — Le baume de Fioravanti s'emploie surtout contre les névralgies et les affections rhumatismales : il est la base d'un grand nombre de liniments stimulants, résolutifs et fortifiants, de l'embrocation stimulante de Roux, du baume antirhumatismal de Fontaine, de l'eau de Lepremier contre les contusions, etc.

BAUME DE LA MECQUE. *Voy.* TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE.

BAUME DE MOMIE. *Voy.* BITUME.

BAUME NERVAL OU NERVIN, formé de moelle de bœuf purifiée, de beurre ou huile concrète de muscade, d'huile volatile de romarin, de camphre, de baume de Tolu, d'alcool. On le regarde comme propre à fortifier les nerfs et l'on s'en sert en frictions contre les douleurs rhumatismales et les entorses.

BAUME OPODELDOCH. *Voy.* OPODELDOCH.

BAUME DU PÉROU. Il est fourni par le *Myroxylon peruiferum* qui croît au Pérou et dans la prov. de Carthagène. On distingue le *baume d'incision*, le *baume en coque*, le *baume dur* ou *sec*, et le *baume* de *lotion*. Il entrait autrefois dans la composition des pilules de Morton, prescrites contre la phthisie pulmonaire. Il entre encore dans beaucoup de médicaments composés.

BAUME DU SAMARITAIN, onguent que l'on prépare en faisant bouillir à petit feu parties égales d'huile et de vin : on l'emploie dans les ulcères douloureux. Ce nom lui a été donné par allusion à la scène du bon Samaritain de l'Évangile.

BAUME DE TOLU. Il est fourni par le *Myroxylon toluiferum*, qui vient dans les env. de Tolu, près de Carthagene (Amérique du Sud). Il est solide, sec et cassant, d'une couleur fauve clair, demi-transparent; son odeur est suave et agréable. On en fait un sirop et des tablettes fort usités contre le rhume et les catarrhes; les parfumeurs l'emploient fréquemment.

BAUME TRANQUILLE, huile d'olive tenant en dissolution certains principes de plantes narcotiques (belladone, jusquiame, pavot, stramonium, etc.) et de plantes aromatiques (menthe, lavande, absinthe, rue, sauge, etc.), avec du mucilage. On l'emploie en frictions comme calmant.

BAUME VERT DE METZ ou *de Mlle Feuillet*, composé de plusieurs huiles fixes, tenant en dissolution du sous-carbonate de cuivre, du sulfate de zinc, de la térébenthine, de l'aloès, et les huiles essentielles de genièvre et de girofle; il est vert et caustique. On l'emploie pour hâter la cautérisation des ulcères fongueux.

BAUME DE VIE D'HOFFMANN, teinture excitante, composée d'ambre gris et d'huiles volatiles dissous dans l'alcool ; on l'emploie à l'intérieur et à l'extérieur.

BAUME ou BALME (orig. inc.). Ce mot, en provençal, signifie *grotte*, *caverne*; de là le nom de *baume* donné à plusieurs lieux, notamment à la Ste-Baume (Var), où, dit-on, Ste Madeleine vint finir sa vie.

BAUMIER. *Voy.* BALSAMIER.

BAVAROISE, boisson diversement composée, n'était dans l'origine, que du lait chaud aromatisé avec du thé, dans lequel on mettait, au lieu de sucre, du sirop de capillaire. Elle fut mise à la mode au siècle dernier par des princes de Bavière qui, se trouvant à Paris, allaient souvent prendre le thé au café Procope. On a fait depuis des bavaroises au chocolat, au café, etc. — C'est une boisson agréable, qui adoucit la toux, favorise la transpiration et procure le sommeil.

BAVE (espèce d'onomatopée), salive visqueuse qui sort involontairement de la bouche, surtout chez les enfants et les vieillards. — On appelle aussi *bave* l'écume qui s'échappe de la gueule de certains animaux, ainsi que de la bouche de l'homme dans certaines maladies, comme dans l'épilepsie, l'hydrophobie ou rage, etc.

BAYADÈRES, danseuses indiennes. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BAYERINE ou BAÏERINE, dite aussi *Colombite*, tantalate naturel de fer et de manganèse [(Fe, Mn) $\dddot{T}a$]. Il est noir, raye faiblement le verre, et cristallise en prismes rectangulaires droits. On le trouve en Bavière (d'où son nom), en Finlande, en Suède, aux États-Unis, etc.

BAYONNETTE. *Voy.* BAÏONNETTE.

BAZAR, mot persan ou arabe, qui équivaut à ceux de *marché*, de *magasin*. En Orient, les bazars sont des édifices publics, tantôt découverts, tantôt surmontés de toits ou de coupoles, distribués en boutiques et à plusieurs étages, où l'on vend toutes sortes de produits, et même des esclaves. Le bazar de Tauris, en Arménie, renferme 15,000 boutiques. — En Europe, on donne le même nom à des lieux couverts où sont réunis un grand nombre de marchands tenant boutique et vendant toutes sortes d'objets.

BDELLAIRES (du gr. βδέλλα, sangsue), ou HIRUDINÉES, famille de la classe des Annélides apodes. Ce sont des vers suceurs, munis de ventouses, n'ayant point d'organes spéciaux pour la locomotion, ni, en général, de branchies. Leur sang est rouge ; leur corps est annelé extérieurement. Ils se nourrissent du sang

des autres animaux, des poissons surtout, car la plupart de leurs espèces vivent dans les eaux; mais quelques-uns piquent avec avidité les mammifères, lorsqu'ils vont à l'eau pour boire et s'y baigner. Cette habitude naturelle a été détournée, en Médecine, pour les saignées locales — Cette famille comprend : les *Branchiobdellins,* qui seuls du groupe ont des branchies : les *Ichthyobdelles*, les *Sangsues*, les *Glossobdelles,* et les *Malacobdelles*.

BDELLE, *Bdella*. *Voy*. Sangsue.

BDELLIUM (du gr. βδέλλιον), gomme-résine provenant d'une espèce de *Balsamodendron*, qu'on trouve en Afrique, dans l'Inde et l'Arabie. Le bdellium, qui ressemble à la myrrhe, se rencontre dans le commerce en masses ou en grains arrondis, d'un rouge foncé, opaques, luisants, cassants, d'une odeur particulière, d'une saveur amère; il répand en brûlant une odeur assez agréable, ce qui le fait prescrire en fumigations dans les affections spasmodiques, etc. Les médecins l'appliquent quelquefois à l'intérieur comme résolutif et émollient.

BDELLOMÈTRE (du gr. βδέλλα, sangsue, et μέτρον, mesure), instrument destiné à remplacer les sangsues. Il se compose d'une pompe ou ventouse, armée de lancettes ou scarificateurs, et graduée afin de mesurer la quantité de sang que l'on retire de la plaie. — On en doit l'invention au docteur Sarlandière (1819).

BÉATIFICATION (de *béatifier*; du lat. *beatus,* bienheureux), acte par lequel le pape déclare que l'âme d'une personne qui a vécu saintement jouit dans le sein de Dieu du bonheur éternel ou *béatitude,* et permet de lui rendre un culte particulier. Cet acte ne peut avoir lieu que 50 ans après la mort de la personne. La béatification précède la canonisation; les honneurs qu'on rend aux béatifiés sont provisoires et limités quant aux lieux et aux personnes. Le pape Alexandre III a fixé les règles à suivre pour la béatification et la canonisation. Le pape Benoît XIV (1734) et P. Lambertini (1833) ont écrit *De beatificatione servorum Dei*.

BÉATITUDE (du lat. *beatitudo*), état des bienheureux dans la vie éternelle. Les théologiens distinguent la *B. objective*, qui est Dieu même, et la *B. formelle*, qui consiste dans la connaissance, l'amour de Dieu et la joie de le voir et de l'aimer. Ils appellent *B. surnaturelle*, la possession de la grâce et des vertus surnaturelles qui disposent le juste au bonheur éternel, et l'assemblage des biens que la nature ne peut acquérir par ses propres forces.

On nomme *B. évangéliques* les huit maximes qui servent d'exorde au discours de J.-C. sur la montagne, et qui renferment comme un abrégé de sa morale (St Matthieu, ch. 5, v. 3 et suiv.) : ces maximes commencent par ces mots : « Heureux (*beati*) ceux qui, etc. : car le royaume des cieux leur appartient. » De là leur nom.

BEAU (du lat. *bellus*). On a donné du *beau* des définitions assez diverses, parce qu'on a souvent pris une de ses conditions pour son essence même. Pour bien déterminer celle-ci, on doit étudier le beau de préférence dans l'homme. Si l'on considère en cet être supérieur tous les éléments de la beauté physique, intellectuelle et morale, la forme et l'attitude du corps, l'énergie, l'adresse ou la grâce des mouvements, la puissance du geste, du regard et de la voix, enfin la parole, interprète fidèle de la pensée, on reconnaît que toutes ces choses ne nous charment et ne nous émeuvent que parce qu'elles sont la manifestation de la vie, qu'elles nous offrent l'image visible d'une âme invisible, qu'elles nous révèlent les qualités excellentes ou aimables de l'esprit et du cœur. Les autres êtres ne nous paraissent beaux qu'autant que nous retrouvons en eux à quelque degré un de ces caractères ou son symbole : dans le minéral, la régularité des formes et la couleur; dans le végétal, le premier épanouissement de la vie ; dans l'animal, la sensibilité, le mouvement, une image de nos qualités intellectuelles et morales ; enfin, dans les spectacles de la nature, l'ordre et la grandeur, qui impliquent intelligence et puissance, et une variété d'aspects qui éveille en nous des sentiments divers selon les dispositions de notre âme. Cette analyse rapide montre que partout le beau est l'*expression* des caractères constitutifs de l'être, qu'il implique l'union harmonieuse de deux éléments, d'une *idée* et d'une *forme*. Sa contemplation met en jeu les sens, qui perçoivent la forme, puis l'imagination, qui se représente à la fois la forme et l'idée dans leur fusion intime ; enfin, elle excite une émotion agréable, comme la sympathie, l'admiration, l'amour.

Outre le *beau réel*, qui se manifeste dans la nature et dans l'homme, il y a le *beau idéal*, qui est l'objet de l'art. L'art n'a point pour but la simple imitation de la nature, selon la théorie qui remonte à Aristote, ni la représentation d'une généralité abstraite et indéterminée, incompatible avec l'existence réelle, comme on l'a enseigné en s'autorisant de certains exemples de l'art grec et de la théorie platonicienne de l'*idéal;* il doit s'inspirer de la nature sans la copier, et lui emprunter ses formes pour composer une œuvre où, à la beauté la plus haute, se joigne un caractère frappant de vérité, comme on le voit dans les sculptures du Parthénon. En général, l'art peut se définir une création libre de l'esprit exprimant une idée par une forme, selon les conditions que lui imposent les matériaux qu'il emploie, la pierre, la couleur, le son, la parole ; il faut que, en s'adressant à la vue ou à l'ouïe, il pénètre jusqu'à l'âme, et qu'il y fasse naître une pensée ou un sentiment capable de l'émouvoir ou de l'élever par son affinité avec le bien et le vrai. On aurait tort cependant de confondre le *beau* avec le *bien* ou avec le *vrai ;* toute représentation d'une conception métaphysique ou morale, dès qu'elle procède de la réflexion plus que de l'inspiration, aboutit à une composition froide. Le *beau* est également distinct du *sublime :* dans le premier, il y a harmonie entre l'idée et la forme, dans le second, le spectacle d'une grandeur et d'une puissance sans limites nous fait oublier leur manifestation sensible, et nous inspire le sentiment de notre faiblesse. *Voy*. Esthétique, Génie, Goût, Idéal, Imagination.

Pour la bibliographie, *Voy*. Esthétique.

BEAU-FILS, Beau-père, Beau-frère. *Voy*. Alliance et Parenté.

BEAUPRÉ (de l'all. *Bug-spriet*, proue). *Voy*. Mât.

BEAUX-ARTS. On réunit sous ce nom tous les arts qui ont pour but de charmer l'âme en s'adressant à la vue ou à l'ouïe : les arts du dessin (peinture, sculpture, gravure, architecture); la musique, etc. — Voir : Winckelmann, *Histoire de l'a… chez les anciens, Du sentiment du beau dans les ouvrages de l'art*, etc. ; A. G. Schlegel, *Leçons sur l'histoire et la théorie des beaux arts* ; Cousin, *Du beau et de l'art* (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er sept. 1865). *Voy*. aussi Beau et Esthétique.

La plupart des nations civilisées, la France surtout, ont créé diverses institutions pour encourager et pour perfectionner les beaux-arts; les principales sont : 1° l'*École des Beaux-Arts*, fondée à Paris dès 1793, établie plus tard rue des Petits-Augustins, dans le local de l'ancien musée : cette école, constituée par ord. du 4 août 1819 et réorganisée par le décret du 13 nov. 1863, comprend l'enseignement de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture ; des concours annuels donnent lieu à des *grands prix* dont les titulaires sont envoyés à l'*Académie de France* à Rome ; — 2° le *Conservatoire de musique*, organisé en 1795, destiné à l'enseignement de la musique et des arts qui s'y rattachent (*Voy*. Conservatoire); — 3° l'*Académie des Beaux-Arts*, fondée en 1655 par Louis XIV sous le titre d'*Académie de Peinture et de Sculpture*, augmentée en 1671 d'une *Académie d'Architecture*, et comprise depuis dans l'Institut, où elle forme la 4e classe : elle compte 40 titulai-

res, répartis en 5 sections (peinture, sculpture, architecture, gravure, composition musicale); depuis 1858 cette académie publie un *Dictionnaire des Beaux-Arts*; — 4° diverses sociétés libres, telles que la *Société des amis des Arts*, fondée avant 1789; l'*Athénée des Beaux-Arts*, fondé en 1834, tous deux à Paris, etc. — On peut encore compter au nombre des plus puissants moyens d'encouragement les *Expositions annuelles des Beaux-arts* ou *Salons*.

BEC (origine gauloise), organe particulier aux oiseaux, leur tient lieu de bouche et renferme assez souvent les organes de l'odorat : il est revêtu d'une lame cornée et se compose de deux pièces nommées *mandibules*, qui affectent les formes les plus diverses. Chez certains oiseaux, cet organe ne sert pas seulement à saisir la nourriture, à la dépecer et à la concasser; il fait aussi l'office d'une troisième patte pour s'accrocher et grimper aux branches.

Le mot *bec* s'applique également à d'autres classes d'animaux, lorsque leur bouche ressemble plus ou moins au bec d'un oiseau, p. ex. aux tortues, aux têtards, aux sèches et à tous les mollusques céphalopodes. Il désigne aussi l'avance cornée de la tête du charançon et celle que fait le front de la sauterelle, de la cigale, etc. ; enfin, le suçoir qui fait le caractère de l'ordre des Hémiptères, etc.

En Anatomie, on appelle *Bec de cuiller* une petite lame fort mince qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal destiné au passage du muscle interne du marteau. — Les Chirurgiens ont donné le nom de *bec* à plusieurs espèces de pinces dont la forme rappelle le bec ou le museau de certains animaux : tels sont le *Bec de cane*, le *B. d'oie*, le *B. de cygne*, le *B. de grue*, le *B. de corbin*, le *B. de vautour*, le *B. de perroquet*, le *B. de lézard*, le *B. d'âne*. *Voy.* DAVIER, PINCES, TIREBALLE, etc.

En Botanique, on appelle *Bec de cigogne*, *de grue*, *de héron*, plusieurs espèces de *Géraniums*.

En Géographie, on appelle *Bec* une pointe de terre, au confluent de deux rivières : tel est le *Bec d'Ambez*, au confluent de la Dordogne et de la Garonne.

Dans l'Industrie, on donne le nom de *bec* à l'orifice de diverses sortes de tuyaux, notamment de ceux qui servent à l'éclairage, soit à l'huile, soit au gaz. *Voy.* ÉCLAIRAGE.

BECABUNGA (de l'all. *Bach-bunge*, plante d'eau), espèce de Véronique. *Voy.* VÉRONIQUE.

BÉCARD, nom vulg. d'un *Saumon* et de l'oiseau appelé *Grand Harle*. *Voy.* ces mots.

BÉCARDE, *Psaris*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Pies-grièches, a pour type la *Pie-grièche de Cayenne*, remarquable par son bec large et bombé en dessus et en-dessous.

BÉCARRE, signe musical qui a cette forme ♮, et qui, placé devant une note, indique qu'après avoir été altérée accidentellement par un dièse ou un bémol, cette note doit revenir à son ton naturel. Son nom lui vient de *B carré*: le *B*, qui désignait le *si* dans l'ancienne notation, était appelé *B dur* ou à panse *carrée*, quand il formait la quinte supérieure du *fa*, et *B mol*, ou à panse *ronde*, quand il était baissé d'un demi-ton. Telle est à la fois l'origine des mots *bécarre* et *bémol*. Le bécarre servait ainsi à détruire l'effet d'un bémol antérieur; lorsque par la suite on imagina le dièse, qui élevait la note d'un demi-ton, on employa également le bécarre pour la ramener au ton naturel. *Voy.* BÉMOL.

BÉCASSE (de *bec*), *Scolopax*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres : bec long, droit, grêle, peu ferme, renflé et crochu à la pointe ; mandibules sillonnées jusqu'à moitié de leur longueur, narines latérales, fendues en long près du bord de la mandibule et recouvertes d'une membrane ; pieds et ailes médiocres, tarses totalement emplumés, queue courte. Ce genre se divise en 3 sous-genres : *Bécasse*, *Bécassine* et *Bécassine chevalier*. — La *Bécasse ordinaire* (*S. rusticola*) est longue de 0m,35 ; elle a les parties supérieures variées de marron, noir et gris; 4 bandes transversales noires sur le cou ; de chaque côté de la tête une petite bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'aux yeux; le bec et les pieds couleur de chair, ombrés de gris. La Bécasse se trouve par toute l'Europe; elle habite, selon la saison, les bois ou les plaines marécageuses, et vit ord. par couples; elle se nourrit de vers et d'insectes. Cet oiseau marche mal, mais court assez vite; son vol est rapide, mais lourd et peu soutenu ; poursuivi par le chasseur, il se tapit sous les feuilles sèches et reste souvent immobile sous l'arrêt. La Bécasse est peu intelligente; son allure gênée, sa tête comprimée, et sa mauvaise vue lui donnent une physionomie stupide qui est devenue proverbiale. Sa chair est estimée lorsqu'elle est grasse et qu'elle est faisandée.

BÉCASSE DE MER. *Voy.* COURLIEU et CENTRISQUE.

BÉCASSEAU, *Tringa*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres. Ce sont des oiseaux de rivage, qui ont beaucoup de ressemblance avec les bécasses. Ils habitent le bord des lacs, des marais et les côtes de la mer. Le *B. cocorli*, commun en Europe, est long de 0m,20. — Au genre *Bécasseau* appartiennent le *Combattant* et l'*Alouette de mer*. *Voy.* ces mots.

BÉCASSINE, sous-genre du genre Bécasse, se distingue de la Bécasse propr. dite par la partie inférieure du tarse dénuée de plumes. La *B. ordinaire* (*Scolopax gallinago*), vulg. *Cul-blanc*, est longue de 0m,25, y compris le bec qui en a 9; sa tête est divisée par 2 raies longitudinales noires et 3 rougeâtres; le menton est blanc, le cou varié de brun et de rougeâtre; la poitrine et le ventre sont blancs; le dessus du corps est varié de brun, de rouge pâle et de noir. La Bécassine est un oiseau de passage, qui arrive en France au printemps et niche dans les joncs et les roseaux des marécages; en été, elle quitte nos contrées, pour revenir en automne et disparaître en hiver. Son vol est rapide et irrégulier; aussi sa chasse demande-t-elle de l'adresse. La *Double Bécassine*, très-commune en France, est plus grande d'un tiers que la précédente. La *Petite Bécassine*, dite aussi *Sourde*, *Bécassin*, ou *Bécasson*, a 0m,20 : elle n'a qu'une bande noire sur la tête; le fond du manteau a des reflets vert bronzé ; un demi-collier gris occupe la nuque : ses flancs sont mouchetés de brun comme la poitrine. Elle habite les prairies marécageuses.

BÉCASSINE CHEVALIER, sous-genre du genre Bécasse, se distingue de la Bécasse propr. dite par le doigt extérieur et celui du milieu réunis par une petite membrane ; ce sont de véritables *Chevaliers* (*Voy.* ce mot) à bec de bécassine. A cette espèce appartient la *B. ponctuée* de l'Amérique du Nord, qui se nourrit de coquilles qu'elle trouve dans les marais salins.

BEC-CROCHE, le jeune *Ibis rouge*. *Voy.* IBIS.

BEC-CROISÉ, *Loxia*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés : bec robuste, épais et comprimé, dont les mandibules sont tellement courbes que leurs pointes s'entre-croisent en sens inverse. Les Becs-croisés habitent le nord des deux continents. Le *B. des pins* (*L. curvirostra*), long de 0m,17, a le plumage verdâtre, les ailes et la queue brunes, le bec et les pieds noirs. Cet oiseau se nourrit de graines de pins et de fruits; sa présence est un fléau pour les cultivateurs.

BEC-DE-LIÈVRE, vice de conformation, consistant dans une division de la lèvre supérieure, qui n'occupe pas exactement la partie moyenne, mais est placée sur l'un des côtés ou sur les deux à la fois. Il se complique quelquefois de la division de la voûte palatine et du voile du palais ; il peut même y avoir saillie en avant de la portion de l'os maxillaire supérieur qui porte les incisives. Le bec-de-lièvre est non-seulement une difformité désagréable, mais il est nuisible au développement de l'enfant, puisqu'il gêne la succion. On y remédie au moyen d'une opération qui consiste à aviver et à affronter les bords de la division, en les maintenant par des points de suture.

Beaucoup de chirurgiens veulent qu'on opère immédiatement après la naissance; d'autres préfèrent attendre jusqu'à 3 mois, d'autres jusqu'à l'âge de 3 à 5 ans : dans le cas de saillie de l'os intermaxillaire, il faut nécessairement attendre la 5e année.

BEC-DUR, le *Gros-bec* commun. *Voy.* GROS-BEC.

BEC-EN-CISEAUX, ou COUPEUR D'EAU, *Rhynchops*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Longipennes. Ils ressemblent aux Hirondelles de mer par leurs petits pieds, leurs longues ailes, leur queue fourchue, mais s'en distinguent par leur bec, dont la mandibule supérieure est d'un tiers plus petite que l'inférieure; toutes deux sont droites et comprimées. Le *B. noir* est blanc, à calotte et manteau noirs, avec une bande blanche sur l'aile, et les grandes plumes de la queue blanches en dehors; le bec et les pieds sont rouges. Ces oiseaux, dont la taille égale celle du pigeon, vivent en troupes dans les mers d'Amérique.

BEC-EN-FOURREAU, nom vulgaire du *Chionis*. *Voy.* ce mot.

BEC-FIGUE, nom vulgaire du *Gobe-mouche noir* et du *Gobe-mouche à collier* (*Voy.* GOBE-MOUCHE). — Dans le midi de la France et en Italie on donne aussi le nom de *Bec-figues* à différentes espèces d'oiseaux insectivores, Fauvettes, Becs-fins, etc., qui, en automne, se nourrissent de figues, de raisins et autres fruits, ce qui les engraisse et donne à leur chair un goût fin et délicat. — *Bec-figue d'hiver*, nom vulgaire de la *Linotte* et du *Pipit*. *Voy.* ces mots.

BEC-FIN, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, renferme les sous-genres *Traquet*, *Rubiette*, *Fauvette*, *Accenteur*, *Roitelet*, *Troglodyte*, *Hochequeue* et *Farlouse*, que l'on réunit aussi sous les noms de *Sylviadés* ou d'*Oscines* (chanteurs). Ces oiseaux ont le bec fait comme une alène et vivent d'insectes, de vers ou de fruits mous; ils nous arrivent en France au commencement du printemps.

BÉCHAMEL, sorte de sauce blanche que l'on sert le plus souvent avec le poisson, tire son nom du marquis de Béchamel, maître d'hôtel de Louis XIV.

BÉCHARD, espèce de houe. *Voy.* HOUE.

BÊCHE (orig. celtique), outil de jardinage, formé d'un fer large et tranchant, avec un manche de bois d'environ 1 mètre, sert à couper la terre et à la retourner. On en distingue plusieurs espèces : le *louchet*, la *bêchette* ou *bêchotte*, le *bêchon*, la *béquille* ou *béquillon*, etc.

On désigne sous les noms de *Bêche*, *Bêche-Lisette*, la larve de l'*Attélabe Bacchus* et celle de l'*Eumolpe de la vigne*.

BÉCHIQUES (du gr. βηχικός, de βήξ, toux), remèdes adoucissants employés contre la toux, tels que l'infusion de fleurs de violettes, la guimauve, le sirop de capillaire, les dattes, les jujubes, les figues, les raisins secs, etc.

BEC-JAUNE ou BÉJAUNE, terme de Fauconnerie, désigne un jeune oiseau de proie qui n'est point encore formé et qui ne sait point chasser. Ce nom vient de ce que la plupart des jeunes oiseaux ont le bec jaune. — Ce mot est passé dans le langage familier pour désigner un jeune homme simple et sans expérience.

BEC-OUVERT, *Anastomus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers hérodiens, famille des Cultrirostres, très-voisin des Cigognes et des Hérons. Ils habitent les Indes orientales, vivant sur le bord des rivières ou dans les marais, et se nourrissant de poissons et de reptiles.

BÉCUNE, poisson. *Voy.* SPHYRÈNE.

BEDEAU (du b.-lat. *bedellus*; de *pedum*, baguette, ou de l'anc. all. *putil*, crieur public), nom donné, dans les universités, à des employés subalternes qui, dans les cérémonies, marchaient, une masse à la main, devant le recteur et les membres de l'université. Auj. on les nomme *appariteurs*. — On donnait aussi ce nom à une espèce d'officier de justice inférieure qui citait en jugement et qui exécutait les sentences des baillis, sénéchaux et autres juges : ce sont les *huissiers* de nos jours. — Dans les églises, on donne encore le nom de *bedeaux* à des employés subalternes laïques, qui précèdent le clergé dans les cérémonies, et maintiennent le bon ordre pendant l'office. Ils sont tantôt vêtus de robes noires, rouges ou violettes, tantôt habillés comme les huissiers; ils portent à la main une verge de baleine noire.

BEDEAU, BÉDAUD, BÉDAUDE, nom vulg. de la *Corneille mantelée*, et de plusieurs insectes dont le corps présente deux couleurs bien tranchées, p. ex. la *Cigale bédaude* de Geoffroy et la chenille de la *Vanesse gamma*.

BÉDÉGUAR, galle ou excroissance d'un vert rougeâtre, qui se développe sur diverses espèces de Rosiers, notamment sur l'Églantier, et qui est produite par la piqûre d'un *Cynips* (*Voy.* ce mot). Cette excroissance est de la grosseur du pouce, spongieuse, remplie de cellules où sont logées les larves du cynips, et recouverte d'une espèce de mousse. Elle est légèrement astringente.

BEDON (orig. inc.). Ce mot, qui jadis était synonyme de *tambour*, a désigné spécialement un petit tambour de basque, garni de castagnettes, dont on se sert encore en Biscaye, et un gros tambour de Suisse à 2 faces, qu'on frappait avec deux petites baguettes.

BÉE, terme d'Architecture. *Voy.* BAIE.

BEFFROI (du vieux all. *berfrit*, tour de défense). Ce mot désignait dans l'origine une machine de guerre construite en forme de tour portée sur des roues et assez élevée pour dominer les remparts des villes : elle était remplie de soldats qui écartaient les assiégés des murailles, en les accablant de traits. — Dans la suite, on donna le même nom à tout clocher ou tour, d'où l'on faisait le guet, et où il y avait une cloche pour sonner l'alarme. Lors de l'établissement des communes, un des premiers priviléges qu'elles réclamèrent fut celui d'avoir un *beffroi*. La possession du *droit de beffroi* devint alors pour les villes une marque de liberté et de franchise. — Auj. le mot *beffroi* ne désigne plus qu'une grosse cloche ou la cloche principale d'une église ou d'une tour et la charpente qui la soutient.

BÉGAYEMENT (de *bègue*; du radical *beg*, onomatopée), embarras plus ou moins grand de la parole, caractérisé par l'hésitation, la répétition saccadée, la suspension pénible et même l'empêchement complet de la faculté d'articuler (Littré). Il ne faut pas confondre le bégayement avec la *blésité* et le *grasseyement*, ni avec le *bredouillement* et le *balbutiement* (*Voy.* ces mots). Le bégayement semble beaucoup plus rare chez les femmes que chez les hommes. — M. Colombat, qui a fait de cette infirmité une étude particulière, admet deux espèces principales de bégayement : la 1re, paraissant avoir quelque analogie avec la *chorée*, a reçu le nom de *labio-choréique*; la seconde, appelée *gutturo-tétanique*, est caractérisée par une sorte de roideur tétanique de tous les muscles de la respiration, principalement de ceux du larynx et du pharynx. — Quant au traitement, tout moyen qui entrave les mouvements tumultueux des organes de la parole, qui les assujettit à une certaine régularité, peut, avec de la constance et une volonté ferme, corriger et même faire cesser le bégayement. C'est d'après ce principe que, de nos jours, diverses méthodes ont été employées avec des succès variés, notamment la *méthode d'Itard*, en 1817; la *méthode américaine* de Mme Leigh, de New-York, importée en Europe en 1825 et perfectionnée par M. Malbouche; la *méthode de M. Colombat*, dont le rhythme est une des principales bases; en s'aidant de ce puissant auxiliaire, l'auteur a imaginé une espèce de gymnastique qu'il distingue en *pectorale*, *gutturale*, *linguale* et *labiale* : il en a décrit les divers mécanismes dans son *Traité complet de tous les vices de la parole* (1833); enfin la *méthode de M. Chervin*, dont l'application est toute récente. — Voir aussi les écrits de MM. Serres d'Alais, Becquerel (1843), Mathieu (1847), etc.

BÉGONIE (de M. *Bégon*, intendant de la marine au 17[e] s.), *Begonia*, genre type de la famille des Bégoniacées, se compose d'un grand nombre d'espèces, toutes originaires des régions intertropicales, et remarquables par leurs feuilles obliques, diversement colorées, et leurs fleurs irrégulières, monoïques, disposées en panicules. La *B. discolore*, de la Chine, à rameaux teintés de rouge, à fleurs d'un rose vif, perd ses tiges en automne, mais se conserve par ses tubercules vivaces qui émettent de nouvelles pousses au printemps. La *B. toujours fleurie*, du Brésil, donne tout l'été des fleurs blanches en petites panicules; la *B. brillante*, des Antilles, a des feuilles en cœur, luisantes et assez acides pour être employées comme l'oseille; toutes les autres espèces demandent la serre tempérée, ou même la serre chaude. — La famille des *Bégoniacées*, qu'on range à côté des Cucurbitacées, fait partie des plantes Dicotylédones dialypétales périgynes : elle ne comprend encore que le genre *Bégonie*.

BÉGU. Les Vétérinaires appellent *bégu* un cheval chez lequel la cavité des dents incisives persiste au-delà du temps ordinaire, ce qui le fait paraître plus jeune qu'il n'est réellement, et *faux-bégu*, celui chez lequel la cheville d'émail qui fait suite au cornet dentaire persiste également plus longtemps que chez les autres chevaux.

BÈGUE. *Voy.* BÉGAYEMENT.

BÉGUIN, sorte de coiffe, formée de trois pièces, qu'on met aux enfants sous leur bonnet, tire son nom de sa ressemblance avec la coiffe des *béguines*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BÉHEN, nom donné dans le commerce à deux racines aromatiques, le *B. blanc* et le *B. rouge*, qu'on tirait de la Syrie et dont l'anc. médecine faisait un fréquent usage comme toniques et comme astringents. On ne s'accorde guère sur la nature de ces racines : on a vu dans la première une Centaurée et une Silène; dans la seconde, une Statice et une Valériane.

BÉJAUNE. *Voy.* BEC-JAUNE.

BEIGE ou BÈCHE, espèce de serge écrue. *Voy.* SERGE.

BÉLEMNITE (du gr. βελεμνίτης), *Belemnites*, genre de Coquilles fossiles, appartenant à l'ordre des Céphalopodes acétabulifères et type de la famille des Bélemnitidées : coquille interne, pourvue de loges aériennes et se prolongeant en forme de rostre corné. Quelques espèces présentent un canal ou dépression longitudinale; d'autre sont lancéolées, ou en forme de massue; d'autres enfin sont tout à fait comprimées. Avant que la science eût déterminé la nature et l'origine des bélemnites, la forme de ces coquilles avait donné naissance aux interprétations les plus bizarres : de là les noms de *pierres de foudre*, ou *de lynx*, sous lesquels elles ont été longtemps connues. Les bélemnites apparaissent avec l'étage sinémurien (lias inférieur), et finissent avec l'étage cénomanien. — La famille des *Bélemnitidées* comprend les genres *Conoteuthis*, *Bélemnite*, *Bélemnitelle*, etc.

BÉLEMNITELLE, *Belemnitella*, genre de Coquilles fossiles de la famille des Bélemnitidées, ne diffère des bélemnites que par la fente marginale dont le rostre est muni dans la région alvéolaire. Les bélemnitelles apparaissent avec l'étage sénonien et finissent avec l'étage danien.

BELETTE (du vieux franç. *bele*, ou du lat. *meles*, martre), *Putorius mustela*, mammifère carnassier, appartenant au genre Martre, section des Putois. La belette est un peu plus petite que le rat, effilée, souple, de couleur fauve en dessus, blanche ou jaune en dessous : elle a l'œil vif et fin, le museau pointu, les pattes courtes; elle court avec beaucoup de vitesse; son odeur est extrêmement forte. Cet animal se trouve dans toute l'Europe : l'été, il se nourrit de mulots, de jeunes lapereaux, d'oiseaux qu'il surprend dans leur nid, et même de crapauds et de couleuvres; l'hiver, il s'introduit dans les fermes, et fait de grands dégâts dans les colombiers et les poulaillers. La fourrure de la belette passe quelquefois dans le commerce, où elle reçoit une teinte brune foncée et se vend sous le nom de *martre lustrée*.

BÉLIER (du flamand *bel*, clochette; mouton qui porte la clochette), le mâle de la brebis. *Voy.* MOUTON.

BÉLIER, *Aries*, constellation zodiacale, située entre les Poissons et le Taureau et au-dessous d'Andromède. Au temps d'Hipparque, à l'époque de l'équinoxe du printemps, le soleil était dans cette constellation, tandis qu'auj., à la même époque, par suite de la précession des équinoxes, il en est distant d'un signe tout entier. Le Bélier renferme deux étoiles voisines, α, β, de 3[e] grandeur et une de 4[e], γ, un peu au-dessous du prolongement de $\alpha\beta$.

BÉLIER, machine de guerre dont on se servait, avant l'invention de la poudre, pour enfoncer les portes et même les murailles des villes assiégées. Elle consistait essentiellement en une énorme poutre garnie à son extrémité d'une tête de bélier en fer ou en bronze; elle était suspendue à une forte charpente avec des chaînes et de gros câbles, et on la mettait en mouvement à force de bras. L'invention du bélier remonte à une très-haute antiquité. — La machine dont on se sert aujourd'hui pour enfoncer les pilotis porte le même nom.

Bélier hydraulique, machine inventée en 1797 par Montgolfier, sert à élever l'eau d'une rivière à une certaine hauteur, au moyen de la force même du courant. Il a été établi pour la 1[re] fois au château de la Celle St-Cloud, près Paris.

BELLADONE (de l'ital. *bella donna*, belle dame, parce qu'on se servait de son infusion pour blanchir le teint), *Atropa*, genre de la famille des Solanées, renferme des arbrisseaux et des herbes à tiges rameuses, à feuilles alternes ovales aiguës, à fleurs violacées en forme de clochettes pendantes à 5 dents. La plupart des espèces sont vénéneuses, surtout celles qui croissent sans culture. La *B. commune* (*A. belladona*), qu'on trouve en France près des lieux habités et dans les bois, atteint plus de 1[m] et forme de larges buissons d'un aspect triste; ses feuilles molles, pubescentes, répandent quand on les froisse une odeur vireuse et nauséabonde : ses fleurs d'un rouge violet au dehors, tirant sur le jaune au-dedans, donnent naissance à des baies d'abord vertes, puis rougeâtres, semblables à la cerise guigne, et dont le jus est un poison très-violent. La *B. d'Espagne*, à feuilles petites, arrondies, à fleurs jaunâtres, et la *B. à fleurs de nicotiane*, arbrisseau de l'Amérique du Sud, à fleurs blanchâtres en faisceau, ont les funestes propriétés de la belladone commune.

La belladone agit sur les fonctions intellectuelles comme surexcitant : loin qu'elle soit un narcotique, l'empoisonnement qu'elle produit est caractérisé par l'insomnie avec des transports furieux, de sombres agitations et un délire pareil à celui de l'ivresse. Elle dilate considérablement la pupille : aussi la médecine l'emploie-t-elle pour faciliter l'exploration de l'œil et les opérations qui obligent à pénétrer dans son intérieur; elle paralyse la contraction spasmodique des muscles et calme les douleurs névralgiques : de là son emploi dans l'asthme, le hoquet, la coqueluche, la contracture anale, les douleurs, etc.; enfin, par son action sur les nerfs vaso-moteurs, elle produit une sécheresse extrême de la bouche, du pharynx, et même de l'œsophage, au point de rendre impossible l'ingestion des aliments : là peau et les muqueuses deviennent pâles et insensibles. La belladone doit ces diverses propriétés à un alcaloïde très-énergique, l'*atropine* (*Voy.* ce mot), qu'on peut extraire de toutes ses parties, médicament ou poison selon les doses. — Deux substances sont employées pour combattre l'empoisonnement par la belladone : l'iodure de potassium, qui en arrête l'absorption, et l'opium qui l'attaque dans ses effets eux-mêmes, en contractant la pupille et en déprimant le système nerveux surexcité.

On donne encore le nom de *Belladone* à deux

espèces d'*Amaryllis*, à la *Mandragore* et à la *Morelle*. *Voy.* ces mots.

BELLE (LA), jeu de hasard analogue au loto et au biribi, se joue avec un tableau aux numéros duquel correspondent d'autres numéros renfermés dans un sac. Le tableau est divisé en 13 colonnes portant 8 numéros chacune. Après que chaque joueur a fait son jeu, le banquier tire un numéro; il paye ceux que ce numéro fait gagner, et garde le reste pour lui.

BELLE-DAME, nom vulg. d'un papillon du genre *Vanesse* et d'une espèce d'*Arroche*.

BELLE-DE-JOUR, dite aussi *Liseron de Portugal* (*Convolvulus tricolor*), espèce de Liseron, à fleurs bleues et blanches qui ne s'épanouissent que pendant le jour et se referment la nuit; on la cultive en touffes et en bordures. *Voy.* LISERON.

BELLE-DE-NUIT, *Mirabilis jalappa*, nom vulg. du *Nyctage faux jalap*, plante exotique dont les fleurs, rouges ou jaunes, semblables à celles du liseron, ne s'épanouissent qu'après le coucher du soleil.

C'est aussi le nom vulgaire de l'oiseau appelé *Rousserolle* ou *Rossignol de rivière*.

BELLE-DE-ONZE-HEURES, *Ornithogallum umbellatum*, nom vulg. d'une Liliacée, dont les fleurs ne s'ouvrent que vers les onze heures du matin.

BELLE D'UN JOUR, nom vulgaire de l'*Hémérocalle*. *Voy.* ce mot.

BELLE-FILLE, BELLE-MÈRE, BELLE-SOEUR. *Voy.* ALLIANCE et PARENTÉ.

BELLÉROPHON (nom mythologique), genre de Coquilles fossiles, appartenant à l'ordre des Gastéropodes scutibranches, famille des Fissurellidées: coquille spirale, enroulée sur elle-même, à tours plus ou moins découverts dans l'ombilic et pourvus sur le bord, au milieu antérieur, d'une entaille profonde qui s'oblitère à mesure que la coquille croît et laisse comme trace une bande distincte sur la coquille. Le dernier tour est toujours très-évasé. — Les Bellérophons se trouvent dans le terrain devonien et le terrain carbonifère.

BELLES-LETTRES. *Voy.* LITTÉRATURE.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Voy.* INSCRIPTIONS et INSTITUT.

BELLIGÉRANTS (du lat. *belligerare*). On nomme ainsi, dans le Droit des gens, les souverains ou puissances qui sont en guerre. On les oppose: 1° aux *Neutres* (*Voy* ce mot); 2° aux *Insurgés* à l'égard desquels on n'est pas tenu d'observer les usages reçus entre belligérants. *Voy.* DROIT DES GENS, GUERRE.

BELLIS (du lat. *bellus*, joli). *Voy.* PAQUERETTE.

BELLONE, planète. *Voy.* PLANÈTE.

BELLOTE, variété du Chêne vert. *Voy.* CHÊNE.

BELONE, poisson. *Voy.* ORPHIE.

BELUGA, cétacé. *Voy.* ORQUE et DAUPHIN.

BELVÉDÈRE (de l'ital. *belvedere*, belle vue), petit pavillon qui couronne et domine les maisons de plaisance. Le plus fameux est celui du Vatican, élevé par le Bramante: on y admire l'*Apollon du Belvédère* (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Il y a en Prusse un palais du *Belvédère*.

BELVISIA (de P. de *Beauvois*). *Voy.* NAPOLÉONE.

BEMBEX (du gr. βέμβηξ, toupie), genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, ainsi nommés de la forme de leur abdomen. On les trouve dans les lieux sablonneux et exposés au soleil. Le *B. à bec*, noir avec des bandes jaune-citron, est commun aux environs de Paris.

BEMBIDION (de βέμβηξ), *bembidium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, caractérisé par l'avant-dernier article des palpes extérieurs renflé en forme de toupie. Ce sont de petits insectes voisins des Élaphres, qui vivent presque tous au bord des eaux, courent sur la vase et dans le sable.

BÉMOL, signe musical qui s'écrit ainsi: ♭, a pour objet, quand on le place devant une note, de l'abaisser d'un demi-ton. On peut l'employer d'une manière accidentelle; mais quand il entre dans la gamme naturelle d'un morceau de musique, on le place à la clef, et dans ce cas, il s'applique à toutes les notes semblables du même morceau, à moins qu'elles ne soient ramenées à leur ton naturel par un bécarre. *Voy.* BÉCARRE.

BEN, *Moringa oleifera*, espèce du genre Moringa et type de la famille des Moringées. C'est un arbre de moyenne grandeur, originaire de l'Inde et qui croît aussi dans l'Amérique du Sud: ses feuilles sont pennées, ses fleurs irrégulières; son fruit est une silique uniloculaire à trois valves. L'écorce, la racine et même les feuilles ont une saveur et une odeur analogues à celles du raifort sauvage. Le bois (*bois néphrétique*) s'emploie dans les néphrites calculeuses; la racine est antispasmodique; les semences (*noix de ben*) contiennent une amande qui donne par l'expression une huile grasse (*huile de ben*), inodore, transparente, purgative. Cette huile se sépare en deux parties, l'une solide et l'autre liquide, très-difficilement congelable: les parfumeurs l'emploient pour extraire les huiles essentielles des fleurs dont on ne peut rien retirer par la distillation, telles que le jasmin et la jonquille.

BÉNÉDICITÉ, courte prière, qui commence par le mot *benedicite* (bénissez), et qui se dit avant les repas.

BÉNÉDICTION (du lat. *benedicere*, bénir). L'usage d'appeler la protection divine sur ceux qu'on aime a toujours existé. De tout temps, un père a donné sa bénédiction à ses enfants, surtout au lit de la mort; un vieillard a béni des personnes d'un âge inférieur. On voit, dans l'Écriture, les rois patriarches prononcer la bénédiction sur leur peuple tout entier. De bonne heure aussi, le droit de donner la bénédiction a été du ressort des ministres du culte. Moïse charge expressément les lévites de cette mission et leur en prescrit les termes; de nos jours encore, la bénédiction n'est prononcée dans les synagogues que par des descendants d'Aaron. — Chez les Chrétiens, les prêtres bénissent soit en faisant simplement le signe de la croix, comme cela a lieu à la fin de la messe, soit d'une manière plus solennelle, en tenant à la main, pendant qu'ils font ce signe, un objet consacré, comme dans la *B. du St-Sacrement*. Le pape, les évêques, donnent la bénédiction en faisant le signe de la croix: le pape donne solennellement une fois par an, à Pâques, la grande bénédiction: *urbi et orbi*. On prononce encore la bénédiction sur les animaux au service de l'homme et sur les fruits de la terre, sur les choses qui doivent être consacrées; p. ex. l'eau bénite, le pain bénit, le cierge pascal, les autels et les ornements religieux, les églises, etc. Le pape envoie aussi en présent des objets bénits (*Voy.* ROSE D'OR). — On appelle *B. apostolique* le salut que donne le pape au commencement de ses bulles et de ses brefs; — *B. nuptiale*, la cérémonie religieuse qui consiste à bénir les nouveaux époux. En France, la bénédiction nuptiale doit être précédée du mariage civil.

BÉNÉFICE (du lat. *beneficium*). En Droit, on appelle, en général, *bénéfice* une exception favorable admise par la loi dans certains cas déterminés. Le *B. d'inventaire* est un privilége accordé à l'héritier qui craindrait de compromettre sa fortune personnelle en acceptant une succession dont il ne connaît pas les forces et les charges. Celui qui hérite ainsi n'est tenu de payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence des biens qu'il doit recueillir; il conserve même contre la succession le droit de réclamer le payement de ses créances. — Le *B. d'âge* est une sorte de privilége qui exempte certaines personnes des dispositions d'une loi à cause de leur âge. Ainsi l'âge de 50 ans dispense du service de la garde nationale; à 65 ans, on peut refuser d'être tuteur; à 70 ans, on peut être dispensé des fonctions de juré; dès 60 ans, on échappe à la déportation et aux travaux forcés, même à temps (C. pén., art. 70). — Il y a encore les *B. de cession, de discussion, de division*. *Voy.* ces mots.

BÉNÉFICE, propriété analogue au *fief*. *Voy.* BÉNÉFICE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BENGALE (FEUX DE) *Voy.* ARTIFICE et FEU.

BENGALI, nom donné à plusieurs oiseaux granivores de la famille des Fringillidés et des genres *Linotte* et *Gros-Bec*, originaires du Bengale. — C'est aussi le nom d'un idiome, dérivé du sanscrit, qui se parle dans le Bengale.

BÉNITE (EAU), eau consacrée par les cérémonies de l'Église, sert à bénir les fidèles et les objets du culte, à exorciser, etc. Dans les premiers temps du christianisme, il y avait à l'entrée de chaque église des réservoirs d'eau consacrée, afin que les communiants pussent se laver les mains et la bouche avant de recevoir l'hostie: de là l'usage des *bénitiers*. On ne peut donner la date précise de l'institution de la bénédiction de l'eau, mais on la trouve établie dès le temps de St Basile. Le prêtre bénit l'eau le dimanche, avant la grand'messe; on la bénit aussi d'une manière solennelle la veille de Pâques et de la Pentecôte. — L'*eau lustrale* des anciens était quelque chose d'analogue.

BÉNITIER. *Voy.* ci-dessus EAU BÉNITE.

BÉNITIER, ou *Tridacne*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales et type de la famille des Tridacnidées : coquille équivalve, inéquilaterale, à lunule bâillante, présentant à sa charnière 2 dents comprimées et inegales, et pourvue d'un ligament externe. Les Bénitiers sont généralement des coquilles d'assez grande dimension. Les bénitiers de l'eglise St-Sulpice, qui appartiennent à une espèce de la mer des Indes, la *Tridacne géante*, ont été donnés a Louis XIV par la république de Venise.

BENJOIN (orig. indienne), baume-résine qui découle par incision de plusieurs arbres, notamment du *Styrax-benjoin*, arbre de la famille des Styracées, qui croît à Java, à Sumatra et dans toute la Malaisie. Il contient plusieurs résines, de l'acide benzoïque et un peu d'huile volatile; il présente une odeur suave qui se développe surtout lorsqu'on en projette sur des charbons ardents, où il répand une fumée épaisse et blanche. On s'en sert comme d'encens dans les églises; on l'emploie aussi en fumigations contre les maladies de poitrine. En versant dans de l'eau la teinture alcoolique de benjoin, on obtient un liquide laiteux, employé dans la toilette sous le nom de *lait virginal*. On extrait du benjoin l'*acide benzoïque* (*Voy.* ce mot).— On trouve dans le commerce deux variétés de benjoin: le *B. amygdaloïde*, qui est en larmes ovoïdes, blanchâtres, agglomérées dans une pâte plus brune, et le *B. en sortes*, qui est moins pur et d'une couleur brune plus uniforme. — *Voy.* aussi BADAMIER.

BENJOIN (LAURIER). *Voy.* LAURIER.

BENNE (comme *banne*, d'un mot gaulois qui signifiait *voiture*), grand panier qu'on place sur un chariot et qui sert au transport du charbon dans les mines de houille.

BENOITE (c.-à-d. *bénite*), *Geum*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, renferme des plantes herbacées, à fleurs terminales, tubuleuses, de couleur jaune ou pourpre, à feuilles radicales ternées et à tige droite. La *B. commune* (*G. urbanum*) se plaît dans les bois et les lieux ombragés et humides; sa racine, brune-rougeâtre, d'une saveur un peu amère et aromatique, d'une odeur analogue à celle du clou de girofle (d'où le nom de *radix caryophyllata*), passe pour vulnéraire, sudorifique, astringente; on l'emploie contre les hémorrhagies et les fièvres intermittentes. La *B. aquatique* (*G. rivale*) a les mêmes propriétés. La *B. écarlate* (*G. coccineum*) est cultivée comme plante d'ornement.

BENTURONG, *Ictides*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, propre aux îles de la Sonde, et voisin des Ratons et des Paradoxures. C'est un animal trapu, à grosse tête, à pieds armés de 5 ongles crochus robustes, mais non rétractiles, à queue prenante et velue : son pelage est gris ou noir.

BENZAMIDE, substance appartenant à la classe des *Amides* (*Voy.* ce mot); elle représente dans sa composition les éléments du benzoate d'ammoniaque, moins une molécule d'eau.

BENZINE, *Benzol*, *Phène*, *Hydrure de phényle*, liquide incolore, très-mobile, réfractant fortement la lumière, d'une odeur vive et agréable quand il est pur, composé de carbone et d'hydrogène dans les rapports de C^6H^6. Il se solidifie à 0°, bout à 86°, présente une densité de 0,86, et ne se dissout pas dans l'eau. On obtient la benzine en distillant l'acide benzoïque avec un excès de chaux caustique. Elle se produit en grande quantité par la décomposition, à la chaleur rouge, des huiles grasses, résines et autres substances organiques. La plus grande partie de celle que l'on emploie auj. est obtenue comme produit secondaire de la fabrication du gaz d'éclairage, et sert à fabriquer la *nitrobenzine*, puissante matière fulminante, et l'*aniline*, ainsi que toutes les couleurs qui en dérivent. Une autre portion est employée dans les arts à dissoudre le caoutchouc, les corps gras, la gutta-percha, et à extraire les alcaloïdes naturels. Les dégraisseurs en font un grand usage pour enlever les taches d'huile et de graisse sur les étoffes. La benzine donne, par le chlore, le brome, l'acide nitrique de nombreux dérivés chlorés, bromés, nitrés. — Elle a été découverte en 1825 par Faraday, et étudiée depuis par Mitscherlich et aussi par Péligot.

BENZOATES, sels formés par l'acide benzoïque et une base. Le benzoate de soude est employé en médecine à la façon du carbonate.

BENZOILE, radical composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^7H^5O^2$, HO, et admis par quelques chimistes dans les combinaisons qui dérivent de l'acide benzoïque et de l'essence d'amandes amères.

BENZOÏQUE (ACIDE), acide organique monobasique composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^7H^6O^2$; il est blanc, cristallisable en longues aiguilles, d'une saveur acidule et âcre, inodore à l'état de pureté, fusible a 120°, bouillant à 239°. Il est à peine soluble dans l'eau froide; il se dissout dans 12 p. d'eau bouillante. Cet acide existe dans le benjoin; on l'en extrait en chauffant cette résine dans une terrine sur laquelle on a fixé un cornet de papier, de manière que l'acide benzoïque puisse s'y sublimer. Il se produit par l'action de l'air sur l'essence d'amandes amères, par celle des agents oxygénants sur l'acide cinnamique, la gélatine, le caséum, etc.; mais on le retire plus spécialement dans l'industrie de l'urine des herbivores, qui contient de l'acide hippurique, d'où il dérive. Il s'emploie quelquefois en médecine, dans les affections chroniques des poumons. — L'acide benzoïque était déjà connu de quelques alchimistes: J. Rosello (Pedemontanus), dans son ouvrage *de Secretis* (1557), et Libavius, dans son *Alchymia* (1595), parlent du produit de la distillation du benjoin. Vigénère mentionne, dans son *Traité du feu et du sel* (1608), l'acide benzoïque obtenu par sublimation. C'est Liebig et Wœhler qui fixèrent sa composition.

BER (du b.-lat. *bersa*, treillage). Dans la Construction maritime, on nomme ainsi un appareil de charpente placé sous un bâtiment, pour le supporter pendant qu'on le construit, et qui glisse sur la cale lorsqu'on lance ce bâtiment à l'eau : le bâtiment se dégage de son ber lorsqu'il est à flot.

BER, nom vulg. du *Jujubier*. *Voy.* ce mot.

BERBÉRIDÉES (de *berberis*, g.-type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renfermant des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou composées, à fleurs ordinairement jaunes, en épis ou en grappes; le fruit est une baie à plusieurs graines. Genres : *Berberis* (*Voy.* ÉPINE-VINETTE), *Mahonie*, *Nandine*, *Épimède*, *Léontice*.

BERBETH (du gr. βάρβιτος), instrument de musique à 4 cordes, employé par les Arabes. Les cordes du *berbeth* donnent les notes *mi, si, sol, ré* : ce sont les premières cordes de la guitare.

BERCE, *Heracleum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, renferme de grandes herbes vivaces, à fleurs blanches, en gros paquets, dont la plus connue est la *B. branc-ursine* (*H. spondylium*), fort commune dans le nord de l'Europe ; on retire de ses tiges, par la fermentation, une liqueur alcoolique très-enivrante, dont on fait usage en Pologne et en Lithuanie. On l'appelle aussi *Acanthe d'Allemagne* et *Angélique sauvage*.

BERCEAU (du b.-lat. *bersa*, treillage). *Voy.* Voûte et Treillage.

berceau, lit d'un enfant, doit être assez mobile pour qu'on puisse l'y *bercer* sans fatigue. Quelles que soient la forme qu'on lui donne et la matière dont il est fait, il faut que le berceau soit assez profond pour que l'enfant ne puisse pas en franchir les bords, et assez large pour qu'il ne se heurte pas aux parois en s'agitant pendant son sommeil.

Berceau de la Vierge, nom vulg. de la *Clématite des haies*. *Voy.* Clématite.

BERGAMOTTE (en turc, *poire du Seigneur*), petite orange d'un goût exquis et d'une odeur délicieuse, est le fruit du *Bergamottier*, espèce de Limettier (*Limetta* ou *Citrus bergamia*), que l'on cultive dans le midi de l'Europe. On doublait autrefois avec son écorce parfumée des bonbonnières dites *bergamottes*, qui conservaient longtemps leur odeur. On en tire l'*huile de bergamotte* employée en parfumerie : elle est formée d'une essence [$C^{10}H^{16}$] et d'un camphre [$C^{3}H^{6}O^{2}$]. — On appelle aussi *Bergamotte* une poire fondante et parfumée, dont l'odeur se rapproche de celle de l'orange de ce nom.

BERGER (du b.-lat. *berbicarius*; de *vervex*, mouton). Un bon berger doit savoir loger, nourrir, abreuver, tondre et guérir au besoin ses brebis ; il doit vivre avec elles jour et nuit, être en état de reconnaître chacune d'elles et de prévenir leurs maladies. Il doit se pourvoir de chiens attentifs, alertes, et les dresser dès le jeune âge en les menant aux champs avec des chiens tout formés. Deux bons chiens peuvent faire paître 400 moutons. — L'équipement complet du berger se compose : 1° d'une *houlette*, longue canne, portant à une extrémité une petite bêche destinée à lancer de la terre aux bêtes qui s'écartent, et à l'autre un crochet en fer pour saisir par la cuisse celles qu'il veut examiner ; 2° d'un *fouet* pour corriger les chiens ou faire lever le troupeau ; 3° d'un bissac ou mieux d'une *panetière* contenant de l'alcali volatil, de l'onguent, un trocart, une lancette, des bandages, etc. La panetière sert encore à recueillir les agneaux qui naissent aux champs, et à les garantir du froid jusqu'à ce que l'on soit rentré à la bergerie. — Consulter pour plus de détails : l'*Instruction pour les bergers*, de Daubenton, et l'article *Berger*, dans tous les *Traités* ou *Dictionnaires d'Agriculture*.

BERGERIE, construction rurale destinée à loger les bêtes ovines. Une bergerie doit être salubre et tempérée : on élèvera donc, au besoin, le sol des bergeries en le couvrant de sable, de gravier ou de pierres, pour éviter l'humidité ; on le nivellera pour laisser aux urines un écoulement facile ; on entourera le bâtiment de fossés pour arrêter les eaux du voisinage ; les murs seront percés aux faces opposées pour le renouvellement de l'air; ces ouvertures seront formées de simples créneaux longs et étroits, se fermant avec une botte de paille ; enfin, chaque bête devra avoir un espace au moins égal à une fois sa largeur et deux fois sa longueur. La meilleure forme à donner au bâtiment est celle d'un carré long avec des râteliers simples aux quatre murs et un râtelier double au milieu ; d'autres subdivisions seront établies au moyen de claies, soit pour les béliers, soit pour les couples de béliers et de brebis, soit pour les bêtes malades ; enfin, deux portes cochères seront percées en face l'une de l'autre au milieu de deux murs opposés, pour faciliter l'enlèvement du fumier. Outre les râteliers, une bergerie doit être munie d'*auges* : le berger les place au moment de donner les rations de grain, de son, de racines coupées, etc., et les enlève après le repas. Enfin il est utile de placer de distance en distance, surtout pendant les saisons pluvieuses, de petits sacs remplis de sel que les moutons viennent lécher, ce qui augmente leur appétit. — L'État entretient des bergeries sur plusieurs points du territoire; les plus importantes sont celles de Rambouillet (pour les mérinos) ; de Haut-Tingry (Pas-de-Calais) et des Chambois (Haute-Saône).

bergerie, poëme pastoral. *Voy.* Pastorale (Poésie).

BERGERONNETTE, *Budytes*, *Motacilla*. Les Bergeronnettes sont de petits oiseaux de passage, de l'ordre des Passereaux dentirostres, appartenant au genre Bec-fin, et au sous-genre Hoche-queue : bec grêle, ongle du pouce allongé et peu arqué, queue longue et mobile. Ces oiseaux se nourrissent d'insectes ; ils se trouvent dans toute l'Europe, et arrivent dans nos contrées au printemps. On distingue : la *B. grise* (*Motacilla alba* ou *cinerea*), remarquable par la longueur de sa queue : elle voltige continuellement soit autour des *bergeries* et des troupeaux, soit au bord des eaux, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *Lavandière*; la *B. jaune* (*Budytes boarula*), qui reste chez nous toute l'année, et la *B. printanière* (*B. flava*), qui est également jaune.

BÉRIBÉRI (en cingalais *grande faiblesse*), maladie particulière à certaines contrées des Indes orientales : elle débute par une grande lassitude, bientôt suivie de l'engourdissement des membres et d'un trouble général de la sensibilité et de la motilité. Parfois elle prend une forme hydropique, paralytique, ou convulsive. Les variations brusques de la température et la mauvaise alimentation sont rangées parmi les causes de cette maladie. On l'a vue quelquefois éclater épidémiquement pendant de longues traversées, mais alors elle sévissait exclusivement sur les gens de couleur et épargnait les Européens. Les purgatifs, les diurétiques et une alimentation réparatrice sont les moyens à employer.

BÉRICHON, bérichot ou bérichet, nom vulg. du *Troglodyte*, espèce de Bec-Fin. *Voy.* Troglodyte.

BÉRIL, pierre précieuse. *Voy.* Béryl.

BERLE, *Sium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, renferme des plantes herbacées vivaces, dont les principales espèces sont : la *B. des potagers* (*S. sisarum*), *Chervis*, *Chirouis*, ou *Girole*, dont les racines tubéreuses se mangent comme le salsifis et le céleri : on lui attribuait autrefois beaucoup de propriétés médicales ; la *B. à larges feuilles* (*S. latifolium*) et la *B. à feuilles étroites* (*S. angustifolium*), dite aussi *Bérule* ou *Ache d'eau* : ces deux dernières espèces se trouvent dans les lieux marécageux; elles passent pour diurétiques et antiscorbutiques.

BERLINE, voiture suspendue à 2 fonds et à 4 roues et recouverte d'une capote qu'on peut relever ou abaisser à volonté : on s'en sert à la ville et en voyage. La première berline fut, dit-on, fabriquée à Berlin dans le XVIIe siècle, sur les dessins de Ph. Chiese, architecte de l'électeur de Brandebourg. — On nomme *berlingot* une berline coupée à un seul fond.

BERLUE (du préfixe péjoratif *ber* et de *lue*, lumière), dite aussi *Mouches volantes*, *Imaginations*, aberration du sens de la vue, dans laquelle on croit voir des objets qui n'existent pas, tels que des points étincelants ou noirs, des insectes qui semblent voler, des toiles d'araignées, etc. La berlue est souvent un premier degré de l'amaurose; d'autres fois c'est un symptôme précurseur de l'apoplexie, ou bien ce n'est qu'une névrose de l'organe de la vue. Le médecin seul peut indiquer le traitement à suivre. — Du nom de cette maladie vient la locution *avoir la berlue*, pour dire : voir ce qui n'est pas, mal juger des choses.

BERME (de l'all. *Brame*, lisière d'un champ). En termes de Fortification, c'est : 1° un chemin d'environ 1^m^,25 de large entre le pied du rempart et le fossé; 2° une retraite laissée entre le couronnement

de l'escarpe et le pied du talus extérieur du parapet; 3° la pierre en saillie et en pente qui forme le couronnement de l'escarpe. — On appelle aussi *berme* le chemin qu'on laisse entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé pour retenir les terres.

BERNACHE, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes lamellirostres, rangé par Cuvier parmi les Canards, mais très-voisin des Oies, à bec court, menu, dont les bords ne laissent point paraître au dehors l'extrémité des lamelles buccales. Les espèces principales sont : l'*Oie bernache* ou *à joues blanches* (*Anas leucopsis* ou *erythropus*), qui a le dos noir et gris : une fable qui eut longtemps cours la faisait naître tantôt sur les arbres comme un fruit, tantôt de l'animal appelé *Anatife* (*Voy.* ce mot); le *Cravant* (*A. bernicla*), plus petit que la précédente; l'*Oie d'Egypte* ou *Oie armée* (*A. ægyptiaca*), remarquable par le petit éperon de ses ailes et dont le plumage, d'un fond gris-blanc, est agréablement varié de zigzags brun-roussâtre : cette espèce était révérée des anciens Égyptiens à cause de son attachement pour ses petits; l'*Oie renard* (*A. chenalopex*), etc.

BERNACHE, *Barnacle* ou *Bernacle*, nom vulgaire de l'*Anatife*, sorte de Crustacé cirrhipède. *Voy.* ANATIFE.

BERNARD-L'HERMITE, *Pagurus streblonyx*, espèce de Crustacé décapode du genre Pagure, vit ordinairement renfermé dans des coquilles univalves. Il s'y glisse en y introduisant sa queue, qui est molle et sans écailles. Cette espèce est commune sur nos côtes de l'Ouest et de la Manche. *Voy.* PAGURE.

BERNE (du vieux fr. *bernie*, étoffe grossière, manteau), tour que l'on joue à quelqu'un en le faisant sauter en l'air sur une couverture. — En termes de Marine, *Mettre le pavillon en berne*, c'est le hisser à mi-hauteur ordinaire, et plié sur lui-même, le bout de la queue étant seul déferlé. Le pavillon national mis en berne et appuyé d'un coup de canon est un signal de détresse pour demander du secours; c'est aussi un signe de deuil. Un bâtiment de commerce en partance hisse son pavillon en berne pour appeler l'équipage à bord. On met aussi en berne pour demander un pilote.

BERNOUILLI (LOIS DE). *Voy.* TUYAUX SONORES.

BÉROÉ (nom mythologique), genre de Polypes isolés, que l'on range dans la classe des Acalèphes cténophores : ce sont des animaux gélatineux, transparents, à corps ovale ou globuleux, garni de côtes saillantes hérissées de filaments dans lesquels on aperçoit des ramifications vasculaires et une sorte de mouvement de fluide. Le *B. globuleux* et le *B. de Forskal* en sont les principales espèces.

BERTHELOTIA (de *Berthelot*, botaniste français), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, comprend deux espèces : l'une à fleurs velues, originaire du Sénégal; l'autre, à fleurs glabres, indigène dans l'Inde tropicale.

BERTHIÉRINE, silicate et aluminate de fer hydraté naturel [2Fe $\ddot{S}i$ + $\dot{F}e$ $\ddot{\bar{A}}l$ + Aq]. Ce minéral est bleuâtre, gris, ou gris verdâtre; il est attirable à l'aimant. On le trouve disséminé à l'état de petits grains dans certains minerais de fer de la Lorraine et de la Champagne.

BERTHIÉRITE, ou *Antimoine sulfuré ferrifère* [$3Sb^2S^3 + 4FeS$], minéral gris de fer, cristallise en prismes rhomboïdaux et se rencontre aussi en masses lamellaires. On le trouve dans les gneiss de Chazelle, en Auvergne. *Voy.* ANTIMOINE.

BERTHOLLET (LOIS DE). On désigne sous ce nom, en Chimie, l'ensemble des considérations qui permettent de prévoir l'action réciproque des sels les uns sur les autres, ainsi que celle des acides et des bases sur ces sels. Les corps n'agissent en général entre eux que lorsqu'ils sont amenés au contact intime soit par solution à l'aide d'un dissolvant, p. ex., l'eau, soit par fusion à l'aide de la chaleur, soit enfin par l'état gazeux de l'un d'entre eux au moins. Dans tous les cas, toutes les fois que deux ou plusieurs corps sont ainsi amenés au contact intime, s'il y a action réciproque, on voit toujours se former les combinaisons qui par leur insolubilité dans le dissolvant ou par leur volatilité peuvent échapper à cette action réciproque. Ainsi, soit une solution aqueuse de deux sels, où nous admettrons 2 bases et 2 acides différents; s'il y a parmi les 4 combinaisons possibles des deux acides avec chaque base un composé insoluble, ce sera celui-ci qui se formera. De même, si l'on fond ces deux sels ensemble et que l'une des combinaisons possibles soit volatile, ce sera celle-ci qui se produira. — Voir : Berthollet, *De la statique chimique* (Paris, 1803).

BERTHOLLETIA (du chimiste *Berthollet*), genre de la famille des Lécythidées suivant les uns, de celle des Myrtacées suivant d'autres. La principale espèce est la *B. excelsa*, très-grand arbre de l'Amérique du Sud, commun dans les forêts de l'Orénoque. Sa fleur est jaune, en épis, avec des étamines blanches ; son fruit est comestible, et on le cultive pour cette raison à la Guyane et au Brésil.

BÉRULE, synonyme de *Berle à feuilles étroites*. *Voy.* BERLE.

BÉRUS, nom scientifique de la *Vipère commune*.

BÉRYL (du gr. βήρυλλος), variété d'Émeraude de couleur vert clair, jaune ou jaunâtre. On l'appelle *Aigue-marine* quand elle a la couleur d'eau de mer; *Emeraude miellée*, quand elle a la teinte jaune du miel. Le béryl sert aux graveurs sur pierre, et entre dans la composition des mosaïques. Les bijoutiers en font des colliers, des bracelets, des cachets, etc. — Pline prétend qu'on ne rencontre le béryl que dans l'Inde ; mais on en a aussi trouvé en France, en Irlande, en Écosse, au Pérou, au Brésil, etc.

On nomme *Béryl de Saxe* ou *Augustite*, une variété d'Apatite. *Voy.* CHAUX PHOSPHATÉE.

BÉRYLLIUM. *Voy.* GLUCYNIUM.

BÉRYX (mot grec), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et de la famille des Percoïdes; ce sont des poissons d'un beau rouge relevé de teintes dorées. Le *B. decadactylus*, ainsi appelé du nombre des rayons mous de sa nageoire ventrale, habite le nord de l'Atlantique intertropicale; le *B. lineatus*, des mers de la Nouvelle-Guinée, est rouge et rayé d'or.

BERZÉLINE. *Voy.* CUIVRE SÉLÉNIÉ.

BERZÉLITE. *Voy.* PÉTALITE.

BES, les deux tiers de l'*as* chez les Romains. *Voy.* AS.

BESAIGRE (pour *presque aigre*), maladie qui attaque le vin quand il est déposé dans une cave peu fraîche et quand il est mal soigné, soit dans la cave, soit dans le tonneau.

BESAIGUË (du lat. *bis*, 2 fois, et *aculus*, aigu), arme usitée au moyen âge, avait d'un côté une hache assez large, et de l'autre un morceau de fer très-pointu. Tantôt on s'en servait pour frapper de près, tantôt on la lançait de loin. — On donne aussi ce nom à un outil de fer, taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne, et l'autre en ciseau ; il sert à dresser le bois de charpente, à faire les tenons, mortaises, etc.

BESANT ou BEZANT, ancienne monnaie d'or de l'empire de *Byzance*, se répandit en France aux XIIe et XIIIe siècles, et y fut aussi connue sous le nom de *sou d'or*. On sait que St Louis, fait prisonnier en Égypte, s'engagea à payer pour la rançon de ses seuls chevaliers 800,000 *besants* d'or. Selon Souquet (*Métrologie française*), le besant valait à cette époque 20 fr. 22 c. — Les rois de France présentaient à la messe, le jour de leur sacre, 13 besants d'or. — En termes de Blason, on appelle *besant* une pièce d'or que les paladins mettaient sur leur écu pour faire voir qu'ils avaient fait le voyage de la Terre-Sainte.

BESET ou BEZET. *Voy.* TRICTRAC.

BESICLES, lunettes à branches qui se fixent sur les tempes. Le mot *besicle* paraît être une corruption de *bericle*, lequel vient lui-même de *vericle*, pierre fausse, ou du bas-latin *beryllus*, qui a été employé pour signifier lunette. *Voy.* LUNETTES.

BESLÉRIE (de B. *Besler*, botaniste allemand), *Besleria*, genre de la famille des Gesnériacées, renferme

des plantes herbacées vivaces qui toutes habitent les forêts de l'Amérique méridionale. La *B. incarnat*, la *B. jaune* et la *B. à grandes fleurs* sont cultivées dans nos serres comme plantes d'agrément.

BESOIN, en Droit. *Voy.* ALIMENTS et ABUS DE CONFIANCE.

Dans le commerce de Banque, les tireurs ou endosseurs d'une lettre de change écrivent souvent au bas: *au besoin chez M...*, ce qui signifie qu'en cas de non-acceptation ou de non-payement, le porteur peut se présenter chez M..., qui payera le montant de la lettre de change. La personne ainsi désignée est appelée aussi *besoin* ou *recommandataire*.

BESTIAIRES (du lat. *bestiarius*, *bestia*, bête), ceux qui, chez les anciens Romains, étaient destinés à combattre dans les cirques contre les bêtes féroces. C'étaient des prisonniers de guerre, des criminels, des esclaves coupables, ou des Chrétiens. — On donnait aussi le nom de *Bestiaires* (*Bestiaria*), au moyen âge, à des recueils de fables ou de moralités, ainsi qu'à des poëmes didactiques, ordinairement en vers de 8 syllabes, où les bêtes figuraient comme personnages.

BESTIAUX. *Voy.* BÉTAIL.

BESY ou BÉSIGUE, jeu de cartes, qui a beaucoup d'analogie avec la *Brisque* ou *Mariage*, se joue à deux et quelquefois à trois; on se sert d'un jeu de piquet, soit simple, et alors la partie se termine en 500 points, soit double ou triple, et, dans ce cas, elle peut être fixée à 1,000, 1,200 ou 1,500 points. Chaque joueur reçoit d'abord 8 cartes, et, après chaque levée, il en prend une au talon, jusqu'à entier épuisement. Le talent du joueur consiste surtout à former des mariages ou des groupes de cartes qui donnent des points : en effet, 4 as se comptent 100 points; 4 rois, 80; 4 reines, 60; 4 valets, 40 ; un mariage simple ou double, 20 ou 40 points ; le *bésy*, c.-à-d. l'accouplement de la dame de pique et du valet de carreau, 40 points ; le double bésy, 500, etc. De plus, le 7 d'atout vaut 10 points, et quelquefois l'as, le roi, la dame, le valet, valent isolément 11, 10, 4, 3 et 2 points. — Le Bésy est originaire du Limousin.

BETA, nom latin botanique du genre BETTE.

BÉTAIL, BESTIAUX (du lat. *bestiale*), nom collectif des animaux domestiques d'une ferme. On distingue le *gros bétail*, qui comprend les *bêtes chevalines* (cheval, âne, mulet) et les *bêtes bovines* (taureau, vache, veau, buffle, etc.) ; et le *menu bétail*, qui comprend les *bêtes ovines* ou *bêtes à laine* (bélier, mouton, etc.) ; les *bêtes à poil* (chèvre, bouc, etc.), et les *bêtes à soie* (cochon, truie, etc.). On emploie encore les expressions *bêtes de somme*, celles qui portent des fardeaux (âne, mulet, chameau, lama) ; *bêtes de trait*, celles qu'on attelle à une voiture (cheval, mulet) ; *bêtes aumailles* (*Voy.* ci-après BÊTE), etc. — Le bétail est un des éléments nécessaires de l'agriculture: outre qu'il est indispensable pour labourer la terre et en transporter les produits, le fumier qu'on en retire est un des moyens les plus efficaces de fertiliser le sol ; en outre, le bétail peut seul donner une valeur aux herbages. L'infériorité de l'agriculture française par rapport à celle de plusieurs pays étrangers, notamment de l'Angleterre, tient surtout à ce que l'on a trop longtemps négligé en France l'élève du bétail.

BÊTE (du lat. *bestia*), animal privé de raison ; on oppose en ce sens la *bête* à l'*homme*. — Les anciens accordaient une âme aux bêtes, mais une âme fort inférieure à celle de l'homme, et purement *sensitive*; Descartes, au contraire, a soutenu que les bêtes étaient de pures *machines*. *Voy.* AME DES BÊTES.

En Agronomie, on distingue : *Bêtes à cornes, B. à laine, B. de somme, B. de trait, B. de labour*, etc., tous mots qui s'expliquent d'eux-mêmes. *Voy.* BÉTAIL.

On appelait autrefois *Bêtes aumailles* ou *Aumailles* (du lat. *animalia*), les bêtes à cornes et autres animaux admis à paître dans les forêts.

En termes de Chasse, on appelle *Bêtes fauves*, les cerfs, les chevreuils, les daims, leurs femelles et leurs faons ; *B. noires*, les sangliers, les laies et leurs marcassins; *B. puantes*, les renards, les blaireaux, les putois, les fouines, etc. ; *B. rousses*, les loups et les renards. — On appelle *B. de compagnie*, les jeunes sangliers qui vont encore en troupe.

On nomme vulg. *Bêtes à Dieu, B. à bon Dieu, B. à Martin*, les Coccinelles ; — *B. à feu*, les Lampyres, les Taupins, les Fulgores qui répandent pendant la nuit un éclat phosphorescent ; — *B. à la grande dent*, le Morse ; — *B. de la mort*, la Chouette, l'Effraie ; — *B. noire*, le Grillon, la Blatte, le Ténébrion ; — *B. rouges*, les Leptes, etc., etc.

BÊTE (Jeu de la), jeu de cartes le même que celui de la mouche; les termes seuls sont changés : on y dit *bête* pour *mouche* (*Voy.* MOUCHE). — La *Bête ombrée* (ou *hombrée*) n'est qu'un diminutif du jeu de l'*hombre*. On y joue à 2, 3, 4 ou 5 personnes, avec un jeu de piquet et avec des jetons ayant une valeur convenue. Chaque joueur reçoit 5 cartes, distribuées par 2 et 3 ou 3 et 2; il ne faut que 3 levées pour gagner le coup. — A ces jeux et à plusieurs autres semblables, on appelle *bête* la somme que l'on dépose quand on a perdu un coup, et qui reste au jeu pour être payée à celui qui gagnera.

BÉTEL (d'un mot indien), *Chavica betle*, plante sarmenteuse des Indes orientales, appartenant au genre *Piper* : c'est une espèce de poivre. Les Indiens forment avec ses feuilles, mêlées avec de l'arec et de la chaux vive, une préparation appelée aussi *bétel*, qu'ils mâchent continuellement. Le bétel est tonique et astringent ; il stimule l'estomac et prévient la dyssenterie, mais il gâte les dents et les fait tomber.

BÊTES. *Voy.* BÊTE et BÉTAIL.

BETILLES, mousselines ou toiles de coton blanches, qui se fabriquent aux Indes Orientales. On distingue la *B. simple*, un peu grossière ; la *B. organdi*, qui a le grain rond et est très-fine, et la *B. tarlatane*, qui est fort claire.

BÉTOINE, *Betonica* (des *Vettones*, peuple d'Espagne), plante vivace de la famille des Labiées, tribu des Stachydées. La *B. officinale* a des fleurs rouges ou blanches, des feuilles velues et oblongues; ses racines ont une odeur pénétrante : elles sont émétiques et purgatives ; ses feuilles sont sternutatoires, et peuvent se prendre en guise de tabac. On cultive comme plantes d'ornement : la *B. du Levant*, à fleurs pourpre pâle, et la *B. grandiflore*, à fleurs roses.

On nomme *B. d'eau* la Scrofulaire aquatique, et *B. de montagne*, l'Arnica.

BÉTON (orig. inc.), mélange d'un mortier hydraulique avec des cailloux ou des pierres et des briques concassées ; il a la propriété de durcir promptement dans l'eau. Il s'emploie pour garnir le fond d'un canal, ou pour asseoir les fondations des constructions faites sur des terres humides. *Voy.* CHAUX HYDRAULIQUE et CIMENT.

On donne aussi le nom de *Béton* au lait trouble et épais contenu dans les mamelles au moment de l'accouchement.

BETTE (du lat. *beta*), *Beta*, genre de la famille des Chénopodées, tribu des Ansérinées, originaire du midi de l'Europe, renferme plusieurs plantes herbacées qui se cultivent en France. Les deux principales espèces sont la *Betterave* (*Voy.* ci-après), et la *B.-Poirée*. — La *B.-Poirée*, vulg. *Poirée* (*B. cycla*), est une plante potagère; sa racine est cylindrique, ligneuse; sa tige, droite, haute de 1^m env., garnie de feuilles larges et ovales ; ses fleurs, petites et blanchâtres. Les feuilles de la bette-poirée servent à panser les vésicatoires et les cautères ; elles sont émollientes et relâchantes ; on peut aussi les manger : mêlées à l'oseille, elles en corrigent l'acidité. Une variété de la bette-poirée fournit des feuilles remarquables par le développement que prend leur nervure moyenne, que l'on mange en guise de cardon ; on la nomme *Carde-poirée*, parce qu'elle a quelque analogie pour le goût avec les cardons d'Espagne.

BETTERAVE (de *bette* et de *rave*), *Beta rapa*,

plante potagère du genre Bette, se distingue par sa racine charnue, pivotante comme la *rave*, et qui atteint un volume considérable. On distingue : 1° la *B. rouge* ou *B. champêtre*, remarquable par le volume de sa racine, par le nombre et la grandeur de ses feuilles, par sa couleur, qui varie du blanc rose au rouge cramoisi ; sa racine sort de terre de plus de la moitié de sa longueur : on la mange cuite et confite dans le vinaigre avec de la salade ; c'est cette variété qui convient le mieux à la nourriture des bestiaux ; on lui donne quelquefois le nom de *Poirée rouge*, et à sa racine celui de *Racine de disette* ; — 2° la *B. blanche*, ou de Silésie, à chair claire et à peau blanche, à forme assez régulièrement conique ; elle a été introduite en France en 1815 par Mathieu de Dombasle ; — 3° la *B. jaune*, ou de Castelnaudary, qui est d'une moyenne grosseur : ces deux dernières espèces, la blanche surtout, servent à l'extraction du *sucre de betterave* (*Voy.* Sucre), dont la fabrication, indiquée dès 1775, s'est introduite en France sous l'Empire, et a pris depuis une si vaste extension. On en tire aussi de l'alcool ; enfin, on fait avec sa racine torréfiée un *café de betterave*, au moins aussi bon que celui de chicorée.

La Betterave peut se cultiver dans presque tous les terrains ; cependant elle préfère les sols légers, meubles, et en même temps profonds. On fume le sol qui doit la produire avant janvier, principalement avec des *tourtes* de plantes oléagineuses, ou avec les récoltes enfouies en vert : les fumiers animaux paraissent nuisibles aux betteraves que l'on destine à la fabrication du sucre. Le semis se fait à la fin d'avril ; on reproduit aussi la plante par le repiquage. L'arrachage a lieu vers le milieu du mois d'octobre ; c'est seulement quelques jours auparavant qu'il faut faire l'enlèvement des feuilles. La rentrée des betteraves doit avoir lieu avant la gelée.

BÉTULACÉES (du g.-type *betula*, bouleau), famille de plantes Dicotylédones apétales, qui forme une subdivision du grand groupe des Amentacées, et renferme les genres *Aune* et *Bouleau* (*Voy.* ces mots). — On a trouvé en Wétéravie (Prusse rhénane), à l'état fossile, des chatons qu'on croit pouvoir rapporter à ces deux genres, et auxquels on a donné le nom de *Bétulites*.

BÉTULINE (du lat. *betula*, bouleau), camphre ou huile volatile solide qu'on trouve dans l'épiderme du bouleau blanc. *Voy.* Cuir de Russie.

BÉTYLE (du gr. βαίτυλος), pierre que Cybèle présenta, enveloppée de langes, à Saturne, qui l'avala, la prenant pour Jupiter, son fils nouveau-né. Par suite, on nomma ainsi des pierres qui avaient la forme d'un coin ou d'un cône, et qui étaient révérées chez les anciens comme un symbole divin ; on leur attribuait une foule de vertus merveilleuses. Ce n'étaient, sans doute, que des aérolithes.

BEURRE (du lat. *butyrum*, en gr. βούτυρον ; de βοῦς, vache, et τυρός, fromage), substance grasse de couleur citrine, plus légère que l'eau, très-fusible, qui est tenue en suspension dans le lait des animaux (*Voy.* Lait). Elle renferme de la margarine, de l'oléobutyrine et de petites quantités de butyrine, de caprine et de caproïne.

Pour préparer le beurre, on abandonne d'abord le lait à lui-même ; puis on enlève la crème que l'on bat dans une *baratte* (*Voy.* ce mot). Les particules de beurre se réunissent alors par l'agitation, et se séparent de la partie liquide (*babeurre* ou *lait de beurre*) : il ne reste plus qu'à pétrir ces grumeaux et à en faire une seule masse, que l'on lave soigneusement dans de l'eau fraîche. Terme moyen, il faut 28 litres de lait pour obtenir 1 kilogr. de beurre ; une bonne vache donne environ 64 kilogr. de beurre par an. Le beurre fin a une teinte jaune, que l'on imite assez bien avec la fleur du souci ou le safran.

Le contact de l'air fait *rancir* promptement le beurre, surtout en été ; pour obvier à cet inconvénient, il faut faire subir au beurre des lavages réitérés. On est aussi dans l'usage de le faire fondre à une douce chaleur ou de le saler ; il se conserve alors fort longtemps.

Par suite, on distingue : *B. frais*, *B. salé* et *B. fondu*.

Le *B. frais* est celui qui est nouvellement battu. Il est apporté sur le marché en *livres* ou en *mottes* : les beurres en *mottes* sont les meilleurs, surtout ceux d'Isigny, de Gournay et de la Loupe.

Le *B. salé* est du beurre que l'on a pétri avec du sel pour le conserver. Le sel blanc est moins propre que le gris pour les salaisons ; il rend les beurres plus âcres. Le beurre salé vient de Bretagne, de Normandie, de la Flandre et du Boulonais, et aussi de Hollande. Parmi les beurres salés de la Bretagne, ceux de la Prévalais sont les plus estimés. La Basse-Normandie fournit deux sortes de beurres salés : les *gros beurres* et les *B. fins* ou *B. d'herbes*, ainsi appelés parce qu'ils sont faits dans le temps que les vaches sont dans les herbages.

Les *B. fondus* arrivent à Paris presque tous de Normandie ; ces beurres, bien fondus et bien empotés dans des pots de grès, peuvent se maintenir bons deux ans entiers.

Le beurre est généralement employé comme aliment. Les médecins le prescrivent quelquefois comme pectoral et adoucissant ; on l'applique, à l'extérieur, sur les ulcérations superficielles, les gerçures, les croûtes du cuir chevelu, etc. ; mais s'il n'est pas très-frais, il irrite au lieu d'adoucir, et, loin de calmer les éruptions, il en fait naître quelquefois.

On a donné le nom de *beurre* : 1° à certaines matières végétales grasses, telles que le *B. de cacao*, le *B. de coco*, le *B. de Galam*, le *B. de muscade*, le *B. de palme*, etc., qu'on emploie à divers usages (*Voy.* Cacao, Cocotier, Bassie, Muscadier, Palme, etc.) ; 2° à certaines préparations culinaires dont le beurre fait la base, telles que les *B. de piment*, *d'ail*, *d'anchois*, *de Montpellier* (mélange de beurre, anchois, cornichons, jaunes d'œuf, épices, etc.), les *B. de homard*, *d'écrevisse*, etc.

Les anciens chimistes appliquaient le même nom à certains chlorures liquides ou de la consistance du beurre, comme les *B. d'antimoine*, *de bismuth*, *de zinc*, etc. *Voy.* Antimoine, Bismuth, etc.

Beurre de montagne ou de roche, sorte d'alun naturel, qu'on réduit en pâte. *Voy.* Alunite.

BEURRIÈRE. *Voy.* Baratte.

BÉVUE (de *be*, préfixe péjoratif et de *vue*), lésion du sens de la vue. *Voy.* Diplopie.

BEZANT. *Voy.* Besant.

BEZET. *Voy.* Trictrac.

BÉZOARD (du persan *badzahar*, contre-poison), nom donné à certaines concrétions formées dans l'estomac ou dans les intestins de quelques animaux, comme la chèvre, la gazelle, le chamois, le porc-épic, le caïman, le castor, etc., et qui étaient vantées autrefois comme des médicaments efficaces contre les maladies éruptives et pestilentielles, et même contre les poisons. On portait ces concrétions comme des amulettes, propres non-seulement à préserver des maladies, mais encore à écarter les maléfices : ces croyances étaient surtout populaires dans l'Orient, en Italie, en Espagne et en Portugal. — On composait aussi des *bézoards factices* avec des yeux d'écrevisse, des pinces de crabe, broyés et mêlés avec du musc, de l'ambre gris, etc. Enfin on appelait *bézoards* toutes les substances auxquelles on croyait reconnaître les vertus attribuées aux bézoards.

On a appelé *Bézoards d'Allemagne*, *Ægagropiles* (c.-à-d. poils de chèvre), *Bulithes* (c.-à-d. pierres de bœuf), des concrétions que l'on rencontre souvent dans l'estomac des ruminants, et notamment du bœuf : elles sont formées des poils que ces animaux avalent en se léchant mêlés à des débris de végétaux et de pierres calcaires ; nos paysans les nommaient *gobes*, et attribuaient leur formation à un sort jeté sur les animaux.

BI (du lat. *bis*, deux fois), syllabe dont les termes

de Chimie sont souvent précédés : tels que *bioxyde, bisulfate, bichlorure*, etc.; *biatomique, bibasique, bisel*, etc. *Voy* le mot qui suit *bi*.

BIBERON (du lat. *bibere*, boire), petit vase qui a un bec par lequel on fait boire un petit enfant ou un malade. Les biberons pour malades, dont on se sert dans nos hôpitaux, se composent d'une tasse d'étain, à couvercle articulé, et munie d'un tube recourbé à l'aide duquel on verse lentement la boisson dans la bouche du malade. Quant aux biberons qui servent à l'allaitement artificiel des enfants, c'est ordinairement une fiole aplatie, en verre, en porcelaine ou en cuir bouilli, qui est bouchée avec une éponge fine recouverte d'un linge fixé autour du goulot. Ce biberon a deux inconvénients : le lait s'y aigrit facilement, et, si le linge se déchire, l'enfant peut avaler l'éponge. Pour parer à ce danger, on a imaginé des biberons terminés par un *bout de sein*, en gomme élastique, en tétine de vache préparée, en ivoire ramolli, etc. Les biberons les plus connus sont ceux de *Salmer*, de *Mme Breton*, de *Darbo*, de *Charrière*, etc. Dans la plupart, le flacon est percé d'un petit trou destiné à permettre l'entrée de l'air : on règle l'écoulement du lait en bouchant le trou ou le laissant libre à volonté.

BIBION, *Bibio*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, à tête large et arrondie chez les mâles, plate et carrée chez les femelles. Ces insectes, voisins des Tipules, sont connus sous les noms vulgaires de *Mouches de St-Marc* et de *Mouches de St-Jean* : ils se rencontrent partout, et ne font aucun tort à la végétation.

BIBLE (du gr. βιβλία, plur. de βιβλίον), l'Écriture sainte, l'Ancien et le Nouveau Testament. *Voy*. le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BIBLIOGRAPHIE (du gr. βιβλίον, livre, et γράφω, écrire), science qui consiste à connaître les livres, tant sous le rapport de leur sujet et de leur contenu que sous celui de la forme sous laquelle ils se produisent ou de leur condition matérielle et de leur prix : de là deux sortes de bibliographies : la *B. littéraire* et la *B. matérielle ;* la première s'adresse au savant, la deuxième au libraire ou à l'amateur. Depuis que les livres se sont multipliés à l'infini et qu'il a été tant écrit sur les matières les plus diverses, le premier soin de toute personne qui étudie ou qui veut écrire doit être de s'informer des ouvrages qui existent sur chaque sujet : c'est la bibliographie qui le lui apprend ; aussi peut-on dire qu'elle est en ce sens le préliminaire de toutes les sciences, le guide de toutes les autres. — Les anciens ne nous ont laissé aucun ouvrage qui appartienne à la bibliographie proprement dite. Le premier ouvrage de ce genre que nous connaissions est le *Myriobiblion* ou *Bibliothèque* de Photius, qui vivait au IXe siècle. Vient ensuite la *Bibliotheca mundi* de Vincent de Beauvais, contemporain de St Louis, après laquelle on ne peut guère citer que la *Bibliotheca* de C. Gesner (Zurich, 1545). Longtemps négligée, la bibliographie fut ébauchée en France par Duverdier et Lacroix du Maine, au XVIe siècle ; elle doit beaucoup aux travaux de Debure (*Bibliographie instructive*, 1763-68); de Barbier (*Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, 1808-10 ; *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, 1806) ; de Peignot (*Manuel bibliographique*, 1800) ; de Quérard (*France littéraire*, 1817-31, et *Littérature française contemporaine*, 1842 et suiv.) ; et surtout de Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* (Paris, 1824, 5e édit. 1860 et suiv.), ouvrage devenu classique. La *Bibliographie de la France*, journal de la librairie, fondé par Beuchot en 1811 ; le *Journal général de la littérature*, publié par Treuttel et Wurtz, et les *Bulletins bibliographiques* publiés par les grandes maisons de librairie de la France et de l'étranger, permettent de suivre d'année en année les progrès des sciences et des lettres, depuis le commencement du siècle. — Les Anglais ont aussi cultivé avec zèle la bibliographie ; mais ils se sont plutôt attachés à la partie matérielle, recherchant par-dessus tout les livres rares et anciens : c'est là le caractère principal de leurs bibliographes, notamment de Dibdin. — Les Allemands se sont surtout distingués par la patience, l'étendue et l'exactitude de leurs recherches : on leur doit l'*Allgemeines Repertorium der Litteratur* d'Ersch (1793-1809) ; l'*Allgemeines bibliographisches Lexicon* d'Ebert (1821-30) ; le *Leipziger Repertorium* de Beck, Fœlitz, Gersdorf, etc. (1818 et suiv.) ; la *Bibliotheca scriptorum classicorum* de W. Engelmann, souvent réimprimée, etc. — *Voy.* CATALOGUE et IMPRIMERIE.

BIBLIOMANE (du gr. βιβλίον et μανία, folie), celui qui a la passion des livres, surtout des livres rares et richement reliés, et qui les recherche non pas tant pour s'instruire que pour en repaître sa vue et se féliciter de les posséder. La bibliomanie est l'aberration de la bibliophilie. Le mot *bibliomanie* est de la façon de Gui-Patin. Née en Hollande, à la fin du XVIIe siècle, cette passion ne fait que s'accroître tous les jours. L'Anglais Th. Dibdin s'est fait le guide de ces amateurs fanatiques en publiant à leur usage sa *Bibliomania* (Lond., 1811) et son *Bibliographical Decameron* (1817).

BIBLIOMAPPE (du gr. βιβλίον, et du lat. *mappa*, carte), titre d'un ouvrage, publié de 1824 à 1826, par MM. Bailleul et Vivien, pour l'enseignement élémentaire de la géographie et de l'histoire et qui contenait à la fois un texte et des cartes.

BIBLIOPHILE (du gr. βιβλίον et φίλος, ami), amateur de livres, celui qui aime sagement les livres, qui a du goût pour les bons ouvrages et qui sait les discerner d'avec les mauvais. Ce mot ne doit pas être confondu avec celui de *bibliomane*. — Il a été formé en France, en 1820, une *Société de bibliophiles* qui se compose de 24 membres et de 5 associés étrangers, et qui n'admet dans son sein aucune personne faisant commerce de livres. Elle réimprime des ouvrages rares, et ne les tire qu'à autant d'exemplaires qu'elle compte de membres. — Il existe à l'étranger plusieurs sociétés analogues.

BIBLIOTHÈQUE (du gr. βιβλιοθήκη). Tous les peuples civilisés de l'antiquité ont eu des bibliothèques soit publiques, soit privées ; les plus célèbres parmi les premières sont : la *B. d'Alexandrie*, fondée par Ptolémée Soter vers 290 av. J.-C., détruite l'an 640 de notre ère, et qui contint jusqu'à 700,000 volumes ; la *B. de Pergame*, fondée par Attale Ier ; la *B. Palatine*, construite par l'empereur Auguste, sur le mont Palatin ; et la *B. Ulpienne*, formée à Rome sous Trajan (Ulpius Trajanus). — Au moyen âge, une grande partie des bibliothèques anciennes disparurent par l'effet de l'invasion des Barbares et de l'ignorance qui en fut la suite. Leurs débris, conservés dans les cloîtres, ne s'augmentaient que lentement par le travail des copistes ; mais, après la découverte de l'imprimerie, on vit les bibliothèques s'accroître et se multiplier de toutes parts. — De nos jours, les pays les plus riches en monuments de ce genre sont la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

France. Paris compte actuellement 39 bibliothèques publiques, dont 4 principales, savoir : la *B. nationale*, dont on fait remonter l'origine à Charles V, et qui, après avoir plusieurs fois changé de local, fut définitivement établie rue Richelieu en 1721 ; sous Louis XIII, elle ne comptait encore que 16,746 volumes ; à la mort de Colbert en 1683, elle en avait déjà 50,542 ; auj. elle possède plus de 600,000 volumes imprimés, 500,000 brochures, 60,000 manuscrits, 600,000 estampes, 100,000 médailles, camées, etc. ; — la *B. de l'Arsenal* ou *de Monsieur*, à l'Arsenal, créée par le marquis d'Argenson de Paulmy et vendue en 1785 au comte d'Artois, puis accrue en 1787 de la bibliothèque du duc de La Vallière ; — la *B. Mazarine*, au palais actuel de l'Institut, formée en 1648, pour le cardinal Mazarin, par les soins de G. Naudé, et qui devint publique en 1688 ; — la *B. Sainte-Geneviève*, fondée en 1623 par les religieux Génovéfains,

récemment restaurée et établie dans un local spécial, place du Panthéon. — Après Paris, les villes de France qui possèdent les plus riches bibliothèques sont Lyon, Bordeaux, Rouen, Aix, Strasbourg, Montpellier, Dijon, Besançon, Troyes, Versailles, Toulouse, Caen.

Angleterre. Parmi les nombreuses bibliothèques de l'Angleterre, les plus grandes sont : la *B. Bodléienne,* à Oxford, ainsi nommée de sir Th. Bodley, ambassadeur d'Élisabeth, devenue publique en 1612 ; — la *B. du British Museum,* à Londres; — celles de Cambridge, Édimbourg, Glasgow, Dublin, etc.

Allemagne. Nous citerons seulement: en Autriche, la *B. impériale* de Vienne, fondée en 1480 et accrue de la bibliothèque de Mathias Corvin; celles de Prague, de Grætz et de Presbourg: — en Prusse, celles de Berlin et de Halle — Viennent ensuite les bibliothèques de Munich, de Dresde, de Leipzig, de Hanovre, de Wolfenbuttel, de Stuttgard, etc.

Italie. Les plus célèbres bibliothèques de l'Italie sont: à Rome, la *B. du Vatican,* fondée en 1455 par le pape Nicolas V, restaurée et accrue par Sixte-Quint et Léon X ; elle renferme beaucoup de manuscrits précieux ; — à Venise, la *B. de St-Marc,* fondée au XVe siècle par le cardinal Bessarion ; — à Milan, la *B. Ambrosienne,* fondée par le cardinal Fréd. Borromée ; — à Florence, les *B. Médicéo-Laurentienne* et *Léopoldine* ; — à Naples, la *Borbonica* : etc.

Espagne. On cite la *B. de l'Escurial,* fondée par Charles-Quint et considérablement augmentée par Philippe II ; la *B. royale,* à Madrid. créée en 1712 ; les bibliothèques d'Alcala, de Salamanque, etc.

Pour l'art de distribuer et d'administrer les bibliothèques, consulter la *Bibliothéconomie,* par L.-A. Constantin (Hesse), Paris, 1839. — Voir aussi : Jacob et Legallois (*Traité des plus belles bibliothèques,* 1644 et 1680); Petit Radel (*Histoire des B. anciennes et modernes,* 1819); Bailly (*Notices historiques sur les B. anciennes et modernes,* 1827); Hirsching (*Description des plus curieuses B. de l'Allemagne,* 1791); Balbi (*Essai statistique sur les B. de Vienne,* 1835); Edwards (*Statistical wiews of the principal public libraries of Europe and America,* 1848), etc.

On a donné le nom de *Bibliothèque* : 1° à des recueils d'extraits d'ouvrages anciens (*Bibliothèque grecque* de Photius), 2° à des collections d'auteurs ayant tous un caractère commun (*Bibliothèque des Pères de l'Église, B. classique latine* de Lemaire, *B. des voyages, B. des romans,* etc.) ; 3° à des répertoires de bibliographie (*B. historique de la France* du P. Lelong, *B. bibliothecarum* du P. Labbe, etc.). *Voy.* BIBLIOGRAPHIE.

On appelle *Bibliothèque bleue* la collection des contes et légendes populaires du moyen âge, publiés traditionnellement sous couverture bleue aux XVe, XVIe et XVIIe siècles : les *Quatre fils Aymon, Geneviève de Brabant, Amadis, Robert le Diable,* les *Contes de ma mère l'Oye,* etc., sont les plus connues de ces légendes.

BIBLIQUES (SOCIÉTÉS), sociétés protestantes fondées pour la propagation des livres saints, sont surtout répandues en Angleterre. La plus ancienne date de 1780 ; la plus importante est la *Soc. biblique britannique et étrangère,* fondée en 1804. D'autres sociétés bibliques ont été établies sur le même plan en Russie, en Allemagne, en Amérique, en France. La *Soc. biblique protestante de Paris* a été fondée en 1818. Ces sociétés ont répandu plus de 30 millions de bibles sur toute la surface du globe.

BIBLORHAPTE (du gr. βίϐλος, livre et ῥάπτω, coudre), ou LIVRE-RELIEUR, système mécanique à l'aide duquel on peut relier soi-même, en tous formats, à mesure qu'on les recueille, tous genres de papiers, lettres, notes, feuilles volantes, journaux, brochures, etc. — Il a été inventé par M. L. Girard.

BIBOS ou *Bœuf des Jungles. Voy.* BŒUF.

BICARBONATE, BICARBURE, etc. *V.* CARBONATE, etc.

BICÉPHALE (du lat. *bis,* 2 fois et du gr. κεφαλή, tête), monstre à deux têtes. *Voy.* MONSTRE.

BICEPS, (du lat. *bis,* 2 fois, et *caput,* tête), nom de deux muscles qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure : le *B. brachial,* situé à la partie antérieure du bras, et qui fléchit l'avant-bras sur le bras ; le *B. crural,* situé à la partie postérieure de la cuisse, et qui fléchit la jambe sur la cuisse; il est aussi rotateur de la jambe en dehors.

BICHE (orig. inc.), femelle du Cerf. *Voy.* CERF.

BICHET (du b.-lat. *bichetus,* de *bicarium,* vase, coupe ; de l'all. *Becher* ou du gr. βῖκος), anc. mesure de grains, variait suivant les localités. Le bichet de Lyon était de 40 litres, celui de Sens de 20 — *V.* PICHET.

BICHIR, poisson. *Voy.* POLYPTERE.

BICHON (de *barbichon,* dimin. de *barbet*) ou *Chien de Malte,* jolie espèce de Chien provenant du croisement du petit barbet et de l'épagneul. Le bichon a le nez court, le poil long, blanc et très-fin. Ces petits chiens ont été longtemps à la mode, et les dames les portaient dans leur manchon.

BICORNES (du lat. *bicornis*), nom donné, en Botanique, à tous les organes qui présentent 2 prolongements en forme de cornes et, en particulier, à la famille des Bruyères ou Éricacées, à cause des 2 appendices filiformes qui surmontent les anthères.

BIDENT (du lat. *bis,* et de *dent*), *Bidens,* genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionées-Hélianthées, formé de plantes annuelles, à feuilles opposées et à capitules multiflores radiés, dont les semences sont couronnées de *deux dents* ou arêtes. Ce genre a pour type le *B. à calice feuillé* (*B. tripartita*), vulg. *Chanvre aquatique,* qui habite le bord des eaux.

BIDENT, fourche à deux dents. *Voy.* FOURCHE.

BIDET (orig. celtique), petit cheval, excellent pour la selle et le service des postes; il est précieux pour sa vigueur, sa ténacité et sa sobriété. Les meilleurs bidets sont ceux de Normandie et d'Auvergne.

BIDON (pour *bedon,* panse?) ancienne mesure pour les liquides, équivalait à 5 pintes de Paris (4 lit., 65). — Espèce de broc de bois employé dans la Marine et à l'Armée et dans lequel on met à boire pour plusieurs hommes. On appelle *petit bidon* ou simplement *bidon,* un vase portatif, en fer-blanc, dans lequel le soldat en marche emporte de l'eau, du café ou tout autre liquide.

BIEF ou BIEZ (du b.-lat. *bedale* ou *bedum,* de l'all. *Bett,* lit), nom donné en Hydraulique : 1° à un petit canal qui détourne un cours d'eau, ou qui le soutient à une certaine élévation pour le faire ensuite tomber sur les roues d'un moulin ; 2° à la partie horizontale d'un canal comprise entre deux écluses ou deux pertuis (*Voy.* ÉCLUSE et CANAL) ; on appelle *bief supérieur* ou *arrière-bief* la partie qui se trouve en amont de l'écluse ; *bief inférieur* ou *sous-bief,* celle qui se trouve en aval.

BIELLE (orig. inc.). On nomme ainsi, en Mécanique, une pièce qui, dans une machine, sert à transmettre le mouvement : c'est une tige inflexible, articulée par ses extrémités à deux points, les tenant à la même distance, unissant leurs mouvements et servant ainsi à transmettre la puissance de l'un à l'autre. On en fait usage toutes les fois qu'il s'agit de transformer un mouvement de va-et-vient en un mouvement circulaire, comme dans les machines à vapeur, ou un mouvement circulaire en un mouvement de va-et-vient, comme dans les scieries. On en distingue de plusieurs sortes selon leur dimension, leur position, ou leur destination : *grande bielle, bielle latérale, bielle pendante, bielle en double bride,* etc. On les fait en fonte ou en fer.

BIEN (du lat. *bene*). 1° *Bien en soi.* Pour l'homme, le *bien* consiste dans l'accomplissement de la fin qui répond à sa nature, c.-à-d. à ses penchants primitifs et à ses facultés : p. ex., la science est un bien, parce que nous avons le désir inné de connaître et les facultés intellectuelles qui peuvent satisfaire ce désir (*Voy.* DESTINÉE). Pour les autres êtres, le *bien* consiste également dans l'accomplissement de la fin qui répond à leur nature, c.-à-d. à leurs propriétés, ou à

leur organisation, ou à leurs instincts (*Voy.* ORDRE, LOIS). A un point de vue plus élevé, comme l'homme et tous les autres êtres tiennent de Dieu leur constitution, et par conséquent leur destinée, le *bien universel* apparaît comme l'accomplissement de ce que Dieu a conçu et voulu en créant le monde. — 2° *Bien moral.* L'homme peut réaliser le bien de trois manières, par sentiment, par intérêt, ou par devoir (*Voy.* MOTIFS) : dans le premier cas, il satisfait instinctivement ses penchants ; dans le second, il cherche avec réflexion la plus grande satisfaction possible de ses penchants ou le plaisir qui en est la suite ; dans le troisième, avant de prendre une détermination, il applique l'idée du bien au cas particulier qui l'occupe, et juge ainsi que l'action qu'il examine est bonne ou mauvaise ; il juge ensuite qu'il y a pour lui *obligation morale* de la faire ou de ne pas la faire, parce que c'est, pour tout être intelligent et libre, un *devoir*, une *loi*, de conformer sa conduite à l'idée du bien (*Voy.* DEVOIR). De là résulte le *bien moral :* il consiste dans la conformité des résolutions d'un être raisonnable à la loi morale que lui impose sa raison ; il est toujours désintéressé et méritoire (*Voy.* MÉRITE). Quand au contraire l'homme satisfait un penchant ou agit en vue de son intérêt bien entendu, il n'y a là ni bien ni mal moral, à moins qu'il ne viole sciemment une des prescriptions de la loi morale. Le bien moral diffère du bien en soi en ce qu'il dépend uniquement de la volonté : si l'agent a l'intention de faire le bien et qu'il se trompe en prenant pour bien ce qui est mal, son intention est moralement bonne, son action est mauvaise en soi. Cette distinction tient à ce que, autre chose est de concevoir l'idée du bien et l'obligation qui s'y attache, autre chose de déterminer dans chaque cas particulier ce qui est bien ; sous le premier rapport, la morale est universelle et immuable ; sous le second, elle est variable et perfectible, elle se développe par l'éducation de l'individu et celle du genre humain. — 3° *Bien sensible.* L'homme étant sensible, éprouve un plaisir toutes les fois qu'il réalise dans un acte une partie du bien, surtout s'il le fait par devoir. L'ensemble et la suite des plaisirs qu'il peut ainsi goûter constitue le *bien sensible* ou *bonheur. Voy.* BONHEUR.

Il y a donc ici trois choses à distinguer, le *bien en soi*, le *bien moral*, le *bien sensible* ou *bonheur.* La différence des théories à cet égard est ce qui caractérise les trois principaux systèmes de morale. 1° Le système égoïste ne reconnaît qu'un seul motif d'action, l'amour de soi, et fait consister le bien, soit dans la plus grande satisfaction possible de nos penchants, comme Hobbes, La Rochefoucauld, Bentham, Fourier ; soit dans le plaisir qui résulte de cette satisfaction, comme Épicure, etc. 2° Le système sentimental ramène le bien à la satisfaction d'un penchant désintéressé, qui est la sympathie, pour Adam Smith ; la bienveillance, pour Cumberland et Shaftesbury ; le sentiment moral, pour Hutcheson et J.-J. Rousseau ; l'amour de Dieu, pour les mystiques. 3° Le système rationnel, tout en faisant au sentiment et à l'intérêt leur part légitime, les subordonne au devoir, et donne pour base à la morale la conception rationnelle du bien. Mais plusieurs philosophes qui professent ce système, confondent le bien en soi avec le bien moral, comme Price et Kant, qui d'ailleurs décrit parfaitement les caractères du devoir ; d'autres définissent le bien en soi par des formules diverses : Aristote l'appelle la conformité des actions à la raison ; les Stoïciens, la conformité des actions à la nature des choses ; Leibnitz et Wolf, la perfection ; Clarke et Montesquieu, la conformité des actions aux rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ; Crusius, la volonté de Dieu ; Malebranche, l'ordre établi par Dieu. — On trouve une exposition et une appréciation développée de ces doctrines dans le *Cours de Droit naturel* de Jouffroy. *Voy.* MORALE.

BIENFAISANCE (du lat. *beneficentia*, disposition à conférer des *bienfaits*), vertu qui consiste à obliger les autres hommes par des services ou par des libéralités. Cicéron en fait le complément de la justice dans son traité *Des devoirs.* Sénèque lui a consacré un ouvrage entier, *Des bienfaits.* Auj., dans l'énumération des devoirs, on comprend la bienfaisance dans la *charité. Voy.* ce mot.

Bienfaisance publique. L'exercice public de la bienfaisance qui avait été déjà l'objet d'une ordonnance de François Ier en 1536, d'un édit de Henri II en 1547, fut organisé sur de nouvelles bases par la loi du 7 frimaire an V, qui créa les *bureaux de bienfaisance :* les ordonnances du 31 octobre 1821 et du 6 juin 1830 ont complété cette organisation. La Constitution de 1848 a substitué au mot de *Bienfaisance publique* celui d'*Assistance*, et a fait de l'assistance un devoir à l'État (*Voy.* ASSISTANCE). — Voir : de Gérando, *de la Bienfaisance publique* (1839) ; M. Tailhand, *Histoire de la Bienfaisance publique* (1848).

Bureaux de bienfaisance Ces établissements sont chargés de distribuer des secours à domicile ; les fonctions des membres qui les composent sont gratuites ; ils peuvent se faire aider par des commissaires et des dames de charité. Les caisses de ces bureaux sont alimentées, soit par les revenus de biens qui leur appartiennent, soit par les droits établis sur les spectacles, bals, concerts (droit des pauvres), soit enfin par les dons et les legs particuliers.

BIENHEUREUX. On nomme ainsi dans le style religieux : 1° ceux qui jouissent dans le ciel de la félicité éternelle ; 2° ceux que l'Église reconnaît, par un acte solennel qui précède la canonisation, comme devant être placés au nombre de ceux qui jouissent de la gloire éternelle, et qui sont jugés dignes d'une vénération particulière. *Voy.* BÉATIFICATION.

BIENS. On donne ce nom, en Droit, à tout ce que l'homme peut posséder. Le Code Nap. (art. 516) divise tous les biens en *Meubles* et *Immeubles.* On appelle *B. corporels* ceux qui ont une existence matérielle ; *B. incorporels*, les servitudes, les créances, les usufruits, etc. En outre, on distingue, au point de vue du mariage : *B. communs*, *B. dotaux*, *B. paraphernaux*, etc. (*Voy.* COMMUNAUTÉ, DOT, PARAPHERNAUX, etc.). — On appelle *Biens-fonds* tous les biens immeubles, tels que les fonds de terre, les vignes, les bois, les édifices, etc. ; on appelle *Biens communaux* ceux à la propriété ou au produit desquels tous les habitants d'une commune ont un droit acquis. — On a appelé, depuis la Révolution, *Biens nationaux* ceux qui étaient devenus la propriété de la nation, par l'effet de la suppression des ordres religieux, de la confiscation des biens des émigrés, etc. Ces biens, que l'État mit en vente, furent longtemps frappés de défaveur. L'indemnité d'un milliard accordée en 1825 aux émigrés leur rendit leur valeur en donnant aux acheteurs toute sécurité.

BIENSÉANCES ORATOIRES. *Voy.* MŒURS.

BIENVEILLANCE (du lat. *benevolentia*), disposition constante à manifester des intentions favorables, à être agréable, à rendre service (*Voy.* AFFECTION). Elle fait de l'homme un être sociable, parce qu'elle est le principe des qualités propres au bien de la société. C'est pour cette raison que Cumberland a essayé d'en faire le fondement de la morale.

BIÈRE (de l'all. *Bier*), boisson fermentée, préparée avec l'orge ou le blé et le houblon. — Sa fabrication embrasse 3 opérations principales : le *maltage*, le *brassage*, et la *fermentation.* Le *maltage* a pour but de faire germer l'orge et par là d'y développer le sucre nécessaire à la fermentation ultérieure : l'orge germée prend le nom de *malt.* Pour l'amener à cet état, on la fait ramollir et gonfler dans l'eau, puis on l'étend en couches minces, à la température de 14 à 15°, sur un plancher où elle ne tarde pas à germer. Le printemps, époque de la germination naturelle, est la saison la plus favorable à cette opération : de là le nom de *bière de mars.* Lorsque le germe a acquis à peu près la longueur du grain, on arrête la germination en exposant l'orge à une cha-

leur de 70° dans une espèce de fourneau appelé *touraille*; le *malt touraillé* s'appelle *drèche*. — Après avoir réduit le malt ainsi desséché en farine grossière, on passe à l'opération du *brassage*, en faisant tremper le produit pendant quelques heures dans une grande cuve, avec de l'eau chauffée à 60° : on ajoute alors au moût devenu sucré des cônes de houblon qui, en infusant dans la liqueur bouillante, y abandonnent leur principe amer, la *lupuline*, et une huile aromatique : sans cela, la bière ne pourrait pas se conserver et s'aigrirait promptement. — Lorsque le *moût* est suffisamment concentré, on le fait couler, après en avoir séparé le houblon, dans des *rafraîchissoirs*, cuves très-larges et peu profondes, où il se refroidit bientôt à 15° ; de là, il passe dans une cuve très-profonde, nommée *cuve à guilloire* ou *à fermentation*, où l'on introduit une petite quantité de levûre de bière (*Voy.* Levûre) : bientôt l'alcool s'y développe, ainsi que l'acide carbonique qui doit rendre la bière pétillante et mousseuse. Après quelques jours de repos, la liqueur clarifiée peut être livrée à la consommation.

La bière normalement préparée constitue une boisson saine autant qu'agréable. Elle est nourrissante comme le pain, stimulante comme le vin, digestive comme les eaux minérales. Elle doit ses qualités nutritives à l'orge ou au blé dont elle provient et dont elle tire la dextrine et les matières azotées, albuminoïdes et gommeuses qu'elle renferme. De plus, la bière, contenant des sels, phosphates et carbonates alcalins, est éminemment propre à fournir au tissu osseux les éléments de sa nutrition. Elle est stimulante par l'alcool qu'elle contient, et dont la proportion varie de 2 à 8 0/0 suivant les espèces. Elle est rafraîchissante par son acide carbonique qui agit sur l'organisme comme celui de l'eau de Seltz. Si l'on ajoute à cela que le principe amer du houblon possède les propriétés générales des amers en thérapeutique, on aura la raison de l'action particulièrement favorable que la bière exerce pour la digestion. Enfin les buveurs de bonne bière paraissent jouir d'une immunité spéciale : ils sont très-rarement atteints de la pierre, de la gravelle ou de calculs biliaires. — Prise avec excès, la bière donne des vertiges, pèse à l'estomac et occasionne une ivresse prolongée et stupéfiante.

Il y a des *bières fortes* et des *petites bières*. Ces dernières sont relativement à la bière ordinaire, ce que la piquette est au vin : elles proviennent d'un second traitement auquel on soumet le moût déjà en partie épuisé. — Les différences que présentent l'*ale*, le *porter*, le *stout* ou *brown-stout*, le *faro*, la *bière blanche*, la *bière brune*, ne proviennent que de quelques modifications dans les procédés de préparation ou dans les proportions relatives d'eau, d'orge et de houblon. — Les bières qui se conservent le mieux sont certaines bières anglaises fabriquées à grands frais, comme la *pale ale* de Preston-Pranz, et surtout l'excellente *bière de Bavière*.

La bière est sujette à des maladies qui la rendent aigre, ou plate, ou filante, ou moisie. Elle est surtout l'objet de falsifications fréquentes. En France, on remplace souvent l'orge qui en fait la base par des matières sucrées, jus de fruits, mélasse, sucre de fécule, etc., et le houblon, qui en est l'arôme, par du buis. En Angleterre, on substitue souvent à ce dernier des matières toxiques, comme la strychnine, la coque du Levant, l'amer de Welter, etc.

L'usage de la bière est très-ancien. Moïse trouva cette boisson en usage en Égypte. Les auteurs grecs, qui l'appelaient *vin d'orge*, en attribuent l'invention aux Égyptiens. Les Espagnols, les Germains et les Gaulois la connaissaient de temps immémorial. C'est à ces derniers que les Romains en durent la connaissance, ainsi que le nom de *cervisia*, d'où nous avons fait *cervoise*. *Voy.* ce mot.

Bière (de l'all. *Bahre*, civière). *Voy.* Cercueil.

BIÈVRE, ancien nom du Castor. *Voy.* Castor.

BIEZ ou **bief**, terme d'Hydraulique. *Voy.* Bief.

BIFILAIRE, Bifile (du lat. *bis* et de *filum*, fil). *Voy.* Magnétomètre et Balance.

BIFORE. *Voy.* Biphore.

BIFRONTIA (du lat. *bifrons*, à deux fronts), genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches : coquille orbiculaire à tours anguleux ; bouche profondément échancrée en dessus. Les Bifrontia appartiennent à l'étage suessonien et à l'étage parisien.

BIGAMIE (du lat. *bis*, 2 fois, et du gr. γάμος, mariage), crime de celui qui contracte un second mariage avant la dissolution du premier. Chez les Romains, la peine de ce crime était laissée à l'arbitrage du juge ; le plus souvent le bigame était noté d'infamie. Autrefois, en France, le bigame était pendu ; on se contenta ensuite de l'envoyer aux galères ; auj., d'après l'art. 340 du Code pénal, la bigamie est punie des travaux forcés à temps ; elle entraîne en outre la nullité du second mariage (C. Nap., art. 147, 188 et 189) et le conjoint de bonne foi peut réclamer des dommages-intérêts (art. 201, 202). En Suède, on inflige au bigame la peine de mort; il en a été de même en Angleterre jusqu'à Guillaume III ; à cette peine on substitua depuis celle de la prison; toutefois le criminel devait avoir en outre la main brûlée. Autrefois, en Suisse, lorsque deux femmes réclamaient un même mari, le corps du bigame était, dit-on, coupé en deux. En Orient, la bigamie et même la polygamie sont permises par la religion et la loi du pays.

BIGARADE (du provençal *bigarrat*, cornu), appelée aussi *Orange amère*, fruit du *Bigaradier* (*Citrus vulgaris*, *B. bigaradia*), dont la pulpe amère est d'un jaune rouge, et sur la peau duquel s'élèvent quelques excroissances. Le *Bigaradier franc*, originaire de la Chine et de l'Inde, est cultivé dans le midi de l'Espagne et aux Antilles : il fournit les écorces amères avec lesquelles on fabrique le *curaçao* (*Voy.* ce mot). Les fruits du *B. chinois* sont très-petits : on les cueille avant maturité et on les confit au sucre sous le nom *chinois*. Le *B. corniculé* est remarquable par les appendices en forme de cornes dont ses fruits sont munis latéralement.

BIGARREAU, espèce de Cerise à chair ferme; ainsi appelée parce qu'elle est *bigarrée* de rouge et de blanc. *Voy.* Cerisier.

BIGLE (de l'angl. *beagle*), espèce de Chien de chasse, d'origine anglaise, qu'on emploie pour chasser le lièvre et le lapin.

BIGNONIACÉES (de l'abbé J.-P. *Bignon*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des arbres, des arbustes élégants, et très-souvent des lianes remarquables par l'éclat de leurs fleurs : calice divisé, corolle irrégulière, à 4 ou 5 lobes ; 5 étamines, ovaire simple; un style, stigmate simple ou bilobé ; fruit capsulaire ou drupacé. — Genres : *Bignonia*, *Catalpa*, *Crescentia*, *Tecoma*, etc.

BIGNONIE, *Bignonia*, genre-type de la famille des Bignoniacées. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux grimpants qui peuvent servir à la décoration des berceaux, et qui se trouvent dans les contrées équinoxiales : on en compte environ 80 espèces. On cultive chez nous : la *B. orangée*, des États-Unis, dont les fleurs forment de petits bouquets pourpre et orangé ; la *B. à fleurs pourpres*, de Buénos-Ayres ; la *B. équinoxiale*, du Brésil, à fleurs jaunes, etc. La *B. radicante*, ou *Jasmin de Virginie*, fait auj. partie du genre *Técome*. *Voy.* ce mot.

BIGORNE (du lat. *bicornis*, à deux cornes). Ce mot désigne : 1° une espèce d'enclume à 2 cornes, dont un bout finit en pointe, et qui sert à tourner les grosses pièces en rond ; 2° une masse en bois avec laquelle les corroyeurs foulent les peaux mouillées. — C'est encore le nom d'un petit coquillage univalve du genre *Littorine*, la *L. littoralis*, qui s'attache aux rochers. On le nomme aussi *bigorneau*, *vignot*, *guignette*, etc. Il est comestible.

BIGRE (en b.-lat. *bigrus*). Ce nom désignait autre-

fois un garde forestier ou un individu riverain d'une forêt auquel était commis le soin de veiller à la conservation des abeilles et de recueillir leur miel et leur cire. — Les bigres avaient le droit de couper ou d'abattre les arbres où se trouvaient les essaims. Un édit de 1669 leur ôta ce droit.

BIGUES (du b.-lat. *bigus*, *biga*), mâtereaux qui ont à leur extrémité des poulies, et qui servent à élever ou à soutenir des fardeaux, à étayer une machine à mâter, un bâtiment couché, etc.

BIHOREAU, espèce de Héron. *Voy.* HÉRON.

BIJOUX, BIJOUTERIE (de *bis*, 2 fois, et *jocare*, jouer, briller). On emploie à la confection des bijoux, outre les perles, les diamants et autres pierres précieuses, toutes sortes de matières, or, argent, cuivre, fer, acier, ivoire, os, nacre, écaille, bois même; mais c'est surtout aux ouvrages faits en métaux précieux qu'on applique le nom de *bijoux*, et l'on nomme *bijoutier* celui qui fabrique ou qui vend ces ouvrages. On distingue : la *bijouterie en fin*, qui travaille l'or; la *B. en argent*; la *B. en faux*, qui travaille le cuivre doré, le similor, l'or de Manheim, le chrysocalque, etc.; la *B. en acier*, introduite en France en 1740, et qui eut longtemps une vogue méritée. On peut y joindre la *B. en fonte*, importée de Berlin en 1822 : elle opère par le simple moulage de la fonte de fer. — Après la bijouterie de Paris, on cite celles de Londres, Anvers, Genève et New-York, et pour la bijouterie en faux Manheim et Nuremberg. *Voy.* JOYAUX.

La loi du 19 brumaire an VI admet 3 titres pour les bijoux d'or : le 1er, 920 millièmes de fin et 80 d'alliage; le 2e, 840 de fin et 160 d'alliage; le 3e, 750 et 250. Il y a seulement 2 titres pour l'argent : le 1er, 950 d'alliage et 50 de fin; le 2e, 800 d'alliage et 200 de fin. Un poinçonnage que porte chaque objet indique le titre particulier de chaque bijou.

Le goût des bijoux a régné en tout lieu et en tout temps, surtout chez les femmes; dans l'antiquité, il fut porté à l'excès; au moyen âge les bijoux étaient l'attribut de la noblesse; auj. ils sont indistinctement portés par toutes les classes de la société.

BIJUGUÉ (du lat. *bijugus*), se dit, en Botanique, des feuilles pennées dont le pétiole commun porte deux paires de folioles.

BILABIÉ (du lat. *bis*, et *labium*, lèvre), se dit, en Botanique, d'un organe dont les parties distinctes ou soudées sont disposées de manière à représenter deux lèvres, l'une supérieure, et l'autre inférieure. Les Labiées, les Acanthacées, offrent des calices et des corolles labiées.

BILAN (du lat. *bilanx*, balance), état ou inventaire de l'actif et du passif d'un négociant. — On dit vulg. d'un négociant qu'*il a déposé son bilan*, pour dire qu'il se déclare en état de faillite. Dans ce cas, en effet, le failli est obligé de fournir son bilan, c.-à-d. l'état actif et passif de ses affaires; cet inventaire doit, en outre, contenir l'énumération et l'évaluation de ses biens mobiliers et immobiliers, le tableau de ses profits, de ses pertes et de ses dépenses (*Voy.* FAILLITE). — Tout failli qui ne pourrait fournir de bilan, faute d'avoir eu ses livres de commerce en règle, pourrait être poursuivi comme banqueroutier (C. de comm., art. 586).

BILATÉRAL (du lat. *bis*, et *latus*, *lateris*, côté), se dit, en Botanique, des parties d'une plante disposées des deux côtés d'un organe central. Les feuilles de l'if sont bilatérales.

BILATÉRAL (CONTRAT), convention qui lie les deux parties. *Voy.* CONTRAT et SYNALLAGMATIQUE.

BILBOQUET (de *bille* et de *boquet*, petit morceau de bois, ou *bocquet*, fer de lance dans le blason). Le jouet de ce nom, qui est connu de tous, fut mis à la mode en France par le roi Henri III, qui l'aimait à la passion.

On appelle *Bilboquet* : dans la fabrication des Monnaies, un outil servant à ajuster le flan : c'est un morceau de fer ovale au milieu duquel est un cercle creux de la grandeur du flan que l'on veut ajuster; — dans la Typographie, certains petits ouvrages de ville, tels que billets de faire part, avis au public, etc.

BILE (du lat. *bilis*), produit de la sécrétion du foie. On ne la connaît pas pure, parce que au moment où on la recueille, les glandes des conduits biliaires y ont mêlé leur sécrétion. C'est un liquide filant, légèrement visqueux; jaune brunâtre chez les herbivores, d'un vert plus ou moins foncé chez les carnivores; l'odeur en est nauséabonde, la densité plus grande que celle de l'eau. Dissoute dans l'acide sulfurique elle donne un liquide fluorescent à un haut degré. La bile est composée d'éléments organiques et d'éléments minéraux. Les premiers comprennent : 2 acides copulés, l'*acide glycocholique* ($C^{26}H^{43}AzO^{6}$) et l'*acide taurocholique* ($C^{26}H^{45}AzSO^{7}$) unis à des alcalis, la soude et la potasse; des matières colorantes spéciales, *biliverdine*, *bilifuchsine* et *biliprasine*; une substance, qui est un alcool d'ordre élevé, la *cholestérine* ($C^{26}H^{44}O$) : de plus, la bile contient en proportions variables, de la graisse, des produits saponifiés et du mucus. Les éléments minéraux sont le chlorure et le carbonate de sodium, et des phosphates alcalino-terreux. Les expériences les plus récentes ont établi que des deux ordres de vaisseaux que reçoit le foie, le système de la veine porte et l'artère hépatique, le premier seulement préside à la sécrétion de la bile. La bile n'est pas apportée toute faite à la glande, et l'action du foie ne consiste pas en une simple séparation : au contraire l'organe ne reçoit du sang que les matériaux générateurs, et son rôle est une fabrication véritable. Ces matériaux générateurs sont pour les acides de la bile les substances azotées amenées par la veine porte : quant aux matières colorantes, elles proviennent du contenu des cellules colorées du sang.

L'homme sécrète par 24 h. de 12 à 1800 gr. de bile. Cette sécrétion se faisant d'une manière continue, et d'autre part n'étant utile qu'au moment de la digestion, il faut qu'en attendant le moment d'agir elle s'amasse dans un réservoir, la *vésicule biliaire*. On appelle *B. hépatique* celle qui va directement du foie dans l'intestin : *B. cystique*, celle qui séjourne dans la vésicule biliaire avant de couler dans le duodénum par le canal cholédoque. C'est dans cette dernière qu'on trouve la cholestérine qui forme la base des *calculs biliaires* fréquents dans la vésicule des vieillards. Le rôle de la bile dans la digestion et l'absorption alimentaire a été longtemps mal connu. Ce liquide est étranger aux transformations chimiques qui constituent la digestion propr. dite; mais il sert à émulsionner les graisses et il est l'agent principal de leur absorption à la surface de l'intestin grêle. C'est en vertu de ce rôle, que, dans l'industrie, on voit les dégraisseurs employer le fiel ou bile du bœuf pour détacher les étoffes. Enfin certains auteurs lui ont attribué un rôle accessoire, antiseptique, et ont considéré sa présence comme indispensable pour prévenir la putridité du contenu de l'intestin. Certains médicaments, l'iodure de potassium, les sels de cuivre, le sucre de canne, passent en nature dans la bile : d'autres, comme la quinine, le calomel, le nitrate de potasse, n'y apparaissent jamais. Quant à la destination dernière de ce liquide versé en si grande quantité dans l'intestin, on peut dire que la plus grande partie repasse dans le sang et s'y transforme immédiatement; le reste est expulsé au dehors, et c'est lui qui contribue à colorer les excréments.

Les gens du monde font intervenir à tout propos dans leurs maladies l'action et les mouvements de la bile : en réalité la bile n'a d'influence pathologique que dans les circonstances suivantes : lorsqu'au lieu d'être résorbée dans ses éléments dissociés à la surface de l'intestin, elle est résorbée en nature dans le foie ou dans l'appareil excréteur, elle produit directement alors une coloration spéciale des téguments (*ictère* ou *jaunisse*) et un ralentissement plus ou moins marqué du pouls, lequel est dû à l'action exercée sur le cœur par les sels biliaires. Enfin, les sels de la bile,

passant en nature dans le sang, peuvent dissoudre les globules rouges et rendre les urines sanguinolentes.

BILIAIRES (CALCULS), concrétions qui se forment dans la vésicule biliaire. *Voy.* BILE et CALCUL.

BILIEUX, ce qui abonde en bile, ou ce qui tient à la bile. On désigne en général, mais improprement, sous le nom de *Maladies bilieuses* toutes les affections des organes digestifs qui paraissent avoir pour cause la surabondance ou une altération quelconque dans la sécrétion de la bile, depuis l'embarras gastrique ou intestinal jusqu'à la gastrite, l'hépatite et certaines formes de la fièvre typhoïde, qu'on appelle alors spécialement *Fièvre bilieuse* (*Voy.* BILE). — Quant à la *Fièvre bilieuse des pays chauds*, c'est une variété de la fièvre rémittente. *Voy.* FIÈVRE.

Tempérament bilieux. Voy. TEMPÉRAMENT.

BILL (du lat. *bulla*), mot de la langue anglaise qui signifie, dans le langage parlementaire, un projet de loi quelconque. Chaque bill subit trois lectures et trois votes successifs, et doit avoir l'approbation des deux Chambres et la sanction du souverain; il devient alors *acte* du parlement et *statut du royaume*. — On appelle *Bill d'indemnité* une résolution par laquelle le parlement déclare qu'un acte ministériel, bien qu'irrégulier, ne donnera lieu à aucune poursuite.

BILLAGE. *Voy.* HALAGE.

BILLARD (de *billard*, crosse, bâton; de *bille*, branche, tronc d'arbre), jeu qui se joue avec des billes d'ivoire sur une table longue de 3 à 4^{m}, large à peu près de moitié, garnie de rebords ou *bandes* rembourrées, couverte d'un tapis vert, et à laquelle il y a ord. six *blouses*. Chacun sait que, pour pousser les billes, on se sert d'une longue canne, appelée d'abord *billard* et auj. *queue*, et qui est garnie à l'un de ses bouts, le plus mince, d'un morceau de cuir dit *procédé*, et à l'autre d'une plaque d'os ou d'ivoire. Les parties qu'on joue le plus souvent sont la *carambole*, le *doublé*, la *partie blanche*, la *partie russe*, la *poule*, etc.: les règles de ce jeu sont connues de tout le monde. Un bon billard doit être parfaitement horizontal et immobile, et avoir des bandes bien élastiques. Voir Coriolis, *Théorie mathématique des effets du jeu de billard* (1835) — Le jeu de billard paraît avoir été inventé en Angleterre; il a été mis à la mode en France par Louis XIV, à qui les médecins avaient recommandé cet exercice après ses repas.

La jurisprudence a déclaré que le jeu de billard ne fait pas partie des jeux d'adresse dans le sens de l'art. 1966 du C. Nap.; par conséquent les dettes contractées à ce jeu ne donnent pas d'action en justice.

BILLARDER (de *billard*, bâton et boiteux, parce que les boiteux marchent avec un bâton). On dit qu'un cheval *billarde* quand en marchant, et surtout en trottant il jette en dehors les jambes de devant.

BILLE (du b.-lat. *billa* pour *bulla*), se dit : 1° des petites boules de pierre, de stuc ou d'agate, avec lesquelle les enfants jouent à la bloquette, à la tapette, au pot, au triangle, à la poursuite, etc.; 2° des boules d'ivoire qui servent au billard.

BILLE (du b.-lat. *billa*, tronc d'arbre; orig. celtique). Ce mot désigne, dans l'Industrie, un morceau de tronc d'arbre brut et destiné à être équarri et un morceau d'acier carré destiné à être travaillé. — Il se dit aussi d'un rejeton qui pousse au pied d'un arbre, et d'une espèce de bateau connu aussi sous le nom de *fustereau*. *Voy.* FUSTEREAU.

BILLET (du lat. *bulla*). Outre son acception vulgaire, ce mot a pris par extension plusieurs significations spéciales : 1° on donne le nom de *billet* à tout acte sous seing privé dont la rédaction exige certaines formalités (*Voy.* ACTE, APPROBATION, DOUBLES); 2° une obligation souscrite par une personne au profit d'une autre personne. On nomme *Billet à ordre*, un effet commercial par lequel le souscripteur s'engage à payer à échéance une certaine somme à une personne désignée ou à toute autre personne qui la représentera et à laquelle le billet aura été passé par *endossement* (*Voy.* ce mot). Tout billet à ordre doit être daté; il doit énoncer la somme à payer, le nom de celui à l'ordre duquel il est souscrit, l'époque à laquelle le payement doit s'effectuer, la valeur qui a été fournie en espèces, marchandises, en compte ou de toute autre manière (C. de comm., art. 188). On appelle un billet *B. à domicile*, quand il est payable dans un lieu autre que celui où il a été souscrit; *B. au porteur*, quand il est sans désignation aucune de la personne pour laquelle il est souscrit : il devient alors une véritable monnaie et peut circuler de main en main sans qu'il soit nécessaire d'en constater la transmission. *Voy.* aussi RECONNAISSANCE et LETTRE DE CHANGE.

Billet de complaisance ou *Papier de circulation*. *Voy.* SIGNATURE DE CRÉDIT.

Billet de banque, papier de crédit qui tient lieu d'argent monnayé et qui est payable à vue; c'est une espèce d'effet au porteur qui diffère de celui dont il est parlé ci-dessus en ce qu'il offre la garantie d'une société autorisée par l'État, au lieu de celle d'individus isolés. Il se transmet de la main à la main, sans autre formalité; mais il n'a pas cours légal et forcé, et l'on ne peut être contraint de le recevoir en payement au lieu de numéraire (*Voy.* BANQUE). — De grandes précautions ont été prises pour que les *B. de banque* ne pussent être contrefaits : on a fabriqué à cet effet un papier particulier, une encre indélébile; on détache les billets d'un registre à souche, on les couvre de signes que l'on s'efforce de rendre inimitables; en outre, la valeur du billet se lit au travers du papier.

Billets de l'Échiquier, effets mis en circulation par l'Échiquier ou Trésorerie de l'Angleterre, portent intérêt jusqu'à leur remboursement : ils sont ordinairement de 100, 500 ou 1,000 liv. st. chacun.

Billets de l'Épargne, nom donné avant 1789 à des rescriptions payables sur le Trésor royal qui s'appelait alors *l'Épargne*.

BILLETTE (dimin. de *bille*, pièce de bois). En termes de Blason, on appelle ainsi de petites pièces d'armoirie solide, en forme de parallélogramme, dont on charge le champ ou les pièces principales de l'écu. — En Architecture, on nomme *billettes* une série de petits parallélogrammes ou portions de cylindres séparés par des vides : s'il y a plusieurs rangs, les saillies de la 1re ligne répondent aux vides de la 2e et les saillies de la 2e aux vides de la 3e, etc.

BILLON (du b.-lat. *billio*, lingot). Ce mot désigna d'abord tout alliage dans lequel le métal précieux était en quantité moindre que les métaux inférieurs, et, par suite, toute monnaie d'or et surtout d'argent, où le cuivre se trouvait dans une proportion supérieure au titre légal. L'*altération des monnaies*, moyen coupable auquel les gouvernements avaient jadis trop souvent recours, donna ainsi naissance à la *monnaie de billon*. On distinguait : le *haut-billon* qui comprenait les espèces contenant de 6 à 10 deniers de loi (c.-à-d. de 6 à 10 douzièmes d'argent pur); et le *bas-billon*, auquel on rapportait les espèces qui étaient au-dessous de 6 deniers de loi. — Dès le Xe siècle, on rencontre quelques deniers d'argent bas; après Louis IX, on ne trouve plus que des deniers de bas billon. Les pièces de billon qui furent fabriquées sous la 3e race étaient les *blancs*, les *douzains*, les *liards*, les *hardis*, les *doubles*, les *deniers*, les *mailles*, la *pougeoise*, dite aussi *pite* ou *poitevine*. Toutes ces espèces, défectueuses ou décriées, ont été successivement démonétisées. La dernière monnaie de billon qui ait été fabriquée en France est la petite pièce de 10 centimes à l'N, créée sous Napoléon Ier (Loi du 15 sept. 1807), pesant 2 gr. et contenant 200 p. d'argent contre 800 de cuivre; elle a été aussi abandonnée. D'après un décret du 18 août 1810, la monnaie de billon, ainsi que la monnaie de cuivre, ne pouvait être employée dans les payements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 francs : cette prescription subsiste pour les monnaies divisionnaires. Antérieurement, on pouvait payer en billon un quarantième des sommes dues. — On étend parfois,

mais improprement, le nom de *billon* aux monnaies de cuivre pur ou de bronze. *Voy.* MONNAIES.

On a appelé *billonnage* tout trafic illégal de monnaies défectueuses, tout triage de pièces excédant le poids pour les exporter ou pour les fondre, l'action de rogner les pièces d'or ou d'argent, etc. : le billonnage est puni des mêmes peines que la fabrication de la fausse monnaie.

En Numismatique, on appelle *billon* des médailles de cuivre alliées d'une très-petite quantité d'argent ; on leur donne aussi quelquefois le nom de *potin*.

BILLON (du b.-lat. *billa*). En Agriculture, on nomme ainsi certains ados ou petites élévations de terre, plus ou moins larges et bombés, qu'on forme dans un terrain avec la charrue, et qui sont séparés par des raies profondes. C'est surtout dans la Brie que l'on pratique le *billonnage*. On se sert à cet effet d'une charrue à deux versoirs, de manière à rejeter la terre à droite et à gauche.

BILLONNAGE (Monnaies et Agriculture). *Voy.* BILLON.

BILOBÉ (du lat. *bis*, et de *lobe*), se dit d'un organe dont les 2 divisions sont séparées par un sinus obtus ou plus ou moins arrondi à son fond. — En Botanique, le mot *bilobé* s'emploie comme synonyme de *dicotylédoné*.

BILOCULAIRE (du lat. *bis*, et *loculus*, loge), se dit, en Botanique, des parties de la plante qui présentent 2 loges ou 2 cavités : légume biloculaire, baie biloculaire, feuilles biloculaires.

BIMANES (du lat. *bis* et *manus*, main), 1[er] ordre de la classe des Mammifères, ne renferme que l'Homme, et est caractérisé par l'existence de *mains* aux membres thoraciques seulement. *Voy.* HOMME et QUADRUMANES.

BIMBELOTERIE (de *bimbelot*, jouet), commerce de jouets d'enfants, en bois, en os, en fer-blanc, en plomb coulé, etc. Ce genre de commerce, qui paraît si futile, produit des sommes considérables. La ville de Nuremberg avait autrefois le monopole de la fabrication et du commerce des jouets d'enfants ; Manheim fournissait la petite sculpture en bois ; auj., l'industrie française rivalise en ce genre avec l'Allemagne. On estime surtout les articles dits de Paris et les sculptures de bois et d'os de St-Claude (Jura).

BINAGE (du lat. *binus*, double), seconde façon donnée à la terre déjà labourée. Cette seconde façon se donne avec la *binette* ou *béchot*, instrument que l'on remplace souvent, suivant le cas, par la ratissoire, la houe à la main ou la houe à cheval. L'objet du binage est de détruire les mauvaises herbes, et d'ameublir le sol pour qu'il absorbe mieux l'humidité. Il s'applique surtout aux vignes ; on bine aussi les pommes de terre, les betteraves, les carottes, le colza, l'œillette, etc. ; on bine rarement les céréales, à cause des frais qu'entraîne ce mode de culture. En général, il faut attendre pour le binage que la terre soit légèrement humectée et qu'elle s'émiette facilement.

Dans l'Église, on nomme *Binage* le *double* service qu'un prêtre, à ce autorisé, fait en disant deux messes le même jour, soit dans sa propre église, soit en deux endroits différents. Il est permis de *biner* dans certains diocèses, à cause de la rareté des prêtres.

BINAIRE (du lat. *bini*, deux à la fois). En Arithmétique, on appelle *système binaire* un système de numération dans lequel les chiffres, au lieu d'être au nombre de *dix* comme dans la numération décimale, seraient seulement au nombre de *deux*, 1 et 0. On dit aussi système *dyadique*.

En Chimie, on appelle *binaires* les corps composés de 2 corps simples : l'eau, la plupart des acides et des oxydes sont des composés binaires.

En Musique, on donne le nom de mesure *binaire* à toute mesure qui peut se partager en 2 temps, par opposition avec la mesure ternaire qui se partage en 3 temps égaux. Quand la mesure est à 4 temps, elle se marque par un *C* ; lorsqu'elle est à 2 temps, on emploie le *C* traversé d'une barre, dit *C barré*. — On appelle coupe *binaire*, la coupe d'un morceau en 2 parties, l'*exposition*, et le *développement*. Cette coupe s'applique surtout aux pièces de musique instrumentale, telle que le 1[er] et le 4[e] morceau d'une symphonie, d'un quatuor ou d'une sonate.

BINETTE. *Voy.* BINAGE et SERFOUETTE.

BINIOU, cornemuse bretonne. *Voy.* CORNEMUSE.

BINOCLE (du lat. *binus*, double, et *oculus*, œil). *Voy.* LORGNETTE et LUNETTES.

Les Chirurgiens appellent *Binocle* ou *Diophthalme*, un bandage qui sert à maintenir un appareil sur les deux yeux, et qui représente un ✕, dont les croisées se trouvent en arrière sur l'occiput, et en avant sur la racine du nez et sur le front.

BINOME (du préfixe *bi*, deux et de la finale *nôme* empruntée à *monôme*), expression algébrique qui est composée de deux termes réunis par le signe + ou le signe —. Ex. : $a + b$; $5ab^2 - 3a^2b$; etc.

La formule dite du *binôme de Newton* sert à trouver le développement d'une puissance quelconque d'un binôme. Cette formule, découverte par Newton, et applicable à un exposant m quelconque, est la suivante :

$$(a + b)^m = a^m + \frac{m}{1} a^{m-1}b + \frac{m(m-1)}{1 \cdot 2} a^{m-2}b^2 + \frac{m(m-1)(m-2)}{1 \cdot 2 \cdot 3} a^{m-3}b^3 +, \text{etc.} + b^m.$$

On l'a gravée sur le tombeau de Newton à Westminster, comme représentant une de ses plus belles découvertes.

BINOT ou BINOIR (de *binage*), petite charrue légère destinée à enterrer la graine semée avant le dernier labour : elle est très-usitée dans le Brabant, la Belgique et la Flandre française.

BIOGRAPHIE (du gr. βίος, vie, et γράφω, écrire), vie d'un individu. La biographie est une des branches les plus intéressantes et les plus utiles de l'histoire. On en trouve de nombreux modèles chez les anciens : Plutarque, Diogène Laërce, Cornélius Népos, Suétone, Eunape, ont écrit la vie des grands hommes, des philosophes, des généraux célèbres, des empereurs romains ; à la renaissance, Pétrarque, Boccace, Brantôme, Paul Jove, etc., rédigèrent des biographies estimées ; mais tous ces auteurs n'avaient donné que quelques vies isolées : ce n'est guère qu'au XVII[e] s. que naquit l'idée de faire des recueils complets de biographies. Les *Dictionnaires historiques* de Moréri et de Bayle furent les premiers essais en ce genre. Ladvocat, Barral, Chaudon et Delandine, Feller, ont donné depuis des *Dictionnaires historiques* et *biographiques* de proportions et de destinations fort diverses ; ces recueils ont été éclipsés par la *Biographie universelle* des frères Michaud et la *Nouvelle biographie générale* de F. Didot, abrégées dans les Dictionnaires de MM. Bouillet, Vapereau, Dezobry et Bachelet, etc. Les Anglais estiment le *Dictionnaire biographique général*, publié pour la 1[re] fois à Londres en 1763. — Œttinger a donné la *Bibliographie biographique* (Brux., 1854) et le *Moniteur des dates* (Leipz., 1869, 4°).

BIOLOGIE (du gr. βίος et λόγος, discours), partie de la Physiologie qui traite de la vie en général et des diverses formes de la vie. *Voy.* PHYSIOLOGIE.

BIOXYDE. *Voy.* OXYDE.

BIPÈDE (du lat. *bipes*, pied), nom donné en Histoire naturelle à tous les animaux qui n'ont que deux pieds. Les Bimanes sont bipèdes, ainsi que les Oiseaux. — Cuvier a aussi donné ce nom à un genre de Reptiles sauriens, de la famille des Scincoïdiens, qui n'ont que deux petites pattes postérieures. — En termes de Manége, *bipède* se dit de la réunion de deux membres du Cheval considérés ensemble : le *bipède antérieur*, *postérieur*, *de droite* ou *de gauche*.

BIPENNE (du lat. *bipennis*), hache à deux tranchants, en usage chez les anciens, surtout chez les Thraces et les Scythes. *Voy.* FRANCISQUE.

Les botanistes donnent le nom de *Bipennées* ou *Bi-*

pennées aux feuilles composées dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires, munis eux-mêmes de folioles (fumeterre).

BIPHORE (orthogr. impropre pour *bifore*, à deux ouvertures), sorte de Mollusque tunicier. *Voy.* Salpe.

BIRE ou Bure (de *buire*). Les pêcheurs appellent ainsi une sorte de grande nasse qui en a une plus petite sur le côté. *Voy.* Nasse.

BIRÈME (du lat. *biremis*), galère qui avait deux rangs de rames de chaque côté. *Voy.* Galère.

BIRIBI (en ital. *biribisso*), jeu de hasard, analogue au loto, qui vient d'Italie et qui a été longtemps en vogue. Pour le jouer, il faut un tableau contenant 70 cases numérotées, et un sac contenant 70 petites boules numérotées aussi. Il y a le banquier et les pontes. Celles-ci mettent ce qu'elles veulent sur chaque nombre ; le banquier tire une boule, et si le numéro qu'elle porte correspond à une case chargée, il paye 64 fois la mise ; mais comme les autres mises appartiennent au banquier, on comprend que celui-ci a toujours un avantage de 7 sur 70. — On peut jouer le biribi de plusieurs autres manières.

BISAÏEUL, Bisaïeule, le père, la mère de l'aïeul ou de l'aïeule. *Voy.* Ascendants et Parenté.

BISAIGUË. *Voy.* Besaiguë.

BISAILLE (de l'adj. *bis, bise*), 1° mélange de pois gris et de vesces, dont on nourrit la volaille et surtout les pigeons; 2° la plus bise des farines, celle avec laquelle on fait le pain bis.

BISANNUEL (du lat. *bis*, 2 fois, et d'*annuel*), se dit d'une plante dont la vie dure deux années, c.-à-d. qui ne fleurit, ne fructifie, ne porte graine et ne meurt qu'au bout de deux ans.

BISCAÏEN. Ce mot a désigné d'abord un mousquet de fort calibre ou fusil de rempart, inventé ou originairement employé en Biscaye ; puis la balle de ce mousquet. Auj. on ne l'applique guère qu'aux balles de fer fondu qui entrent dans les charges à mitraille. *Voy.* Balle.

BISCHOFF ou **BISHOP** (mot allem. et mot angl. qui veulent dire *évêque*), boisson composée de vin chaud sucré et aromatisé de citron ou d'orange et de muscade; elle a probablement tiré son nom de sa couleur violette, qui est celle du costume des évêques. On l'appelle aussi *vin pourpré*.

BISCOTTES (du lat. *bis*, 2 fois, et *coctus*, cuit), tranches de pain séchées au four. Les *biscottes* de Bruxelles sont les plus recherchées. — En Provence, on appelle *biscottes* des marrons cuits dans du vin blanc et passés ensuite au four.

BISCUIT (du lat. *bis* et de *cuit*), 1° pâtisserie délicate faite avec des œufs, de la farine et du sucre, qu'on aromatise avec de la vanille, de l'eau de fleur d'oranger, de l'anis, etc. Tout le monde connaît les *B. à la cuiller*, les *B. mousseline*, les *B. secs* de Reims, les *B. Guillou*, etc. La médecine emploie des biscuits dans la pâte desquels on incorpore des substances purgatives, vermifuges, etc., afin que le malade puisse les prendre avec moins de répugnance (*B. au semen contra, au jalap, à la scammonée*, etc.); — 2° pain en forme de galette auquel on a donné deux et quelquefois quatre cuissons pour le durcir, et dont on fait provision pour les voyages sur mer, ce qui le fait appeler *biscuit de mer* ; c'est la nourriture ordinaire des marins ; leur ration est de 3 biscuits par jour. On en distribue aussi aux troupes en campagne. L'usage de ce biscuit est ancien ; il s'introduisit dans les armées romaines, au temps des Antonins. — On appelle aussi *biscuit de mer* l'os de sèche qu'on donne aux oiseaux en cage pour aiguiser leur bec. *Voy.* Sèche.

On nomme encore *biscuit* un ouvrage de porcelaine cuit au four, et qu'on laisse dans son blanc mat, sans peinture ni couverte; on en fait des figurines et des statuettes.

BISCUTELLA, nom latin botanique du genre *Lunetière*. *Voy.* ce mot.

BISE (orig. incert.), vent sec et froid qui, pendant l'hiver, souffle du nord-est; les Italiens l'appellent *tramontane*. — En Poésie, le mot *bise* est quelquefois synonyme d'*hiver*.

BISEAU (orig. inconn.), extrémité ou bord coupé en biais, en talus, se dit surtout du bord des glaces de miroir, de l'arête d'un bois équarri, du dos d'un couteau, du tranchant d'un outil, etc.

On appelle *cartes biseautées* des cartes que des joueurs de mauvaise foi ont légèrement taillées en *biseau*, afin de les reconnaître au besoin, et de s'en servir pour tromper leurs adversaires.

BISEL. *Voy.* Sel.

BISERRULE (du lat. *bis* et *serrula*, petite scie), genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, se compose de plantes herbacées annuelles, à feuilles imparipennées qui leur donnent quelque analogie avec une *double scie*, à petites fleurs bleuâtres, à gousse biloculaire : elles croissent dans le midi de l'Europe et en Orient.

BISET (de l'adj. *bis*), *Columba livia*, dit aussi *Pigeon de roche*, espèce du genre Pigeon, ainsi nommée à cause de sa couleur *bise*, est considérée comme la souche de la plupart des pigeons domestiques (*Voy.* Colombe). — On appelait autrefois *biset* une grosse étoffe commune de couleur bise.

BISHOP ou Bischoff. *Voy.* Bischoff.

BISMUTH (en all. *Wismuth*), dit aussi *Étain de glace*, métal blanc, grisâtre, lamelleux, fragile, fusible à 250°, et pesant spécifiquement 9,85. Il cristallise avec facilité en rhomboèdres qui se rapprochent beaucoup du cube. On le rencontre soit à l'état natif, soit uni avec le soufre ou l'arsenic, etc. (*Voy.* ci-après). Il suffit de chauffer le minerai dans des tuyaux de fonte légèrement inclinés ; à mesure que le métal fond, il se rend dans un récipient placé à l'extrémité inférieure des tuyaux. Le bismuth communique sa fusibilité aux métaux avec lesquels on l'allie : on en forme l'*alliage fusible de Darcet* (*Voy.* Alliage). On se sert d'un alliage de 5 p. de bismuth, de 3 de plomb et de 2 d'étain, alliage qui fond à 92°, pour obtenir des clichés, des gravures sur bois. Le bismuth uni à l'étain le rend plus dur. Il s'amalgame très-bien avec le mercure, et forme un alliage coulant, très-avantageux pour l'étamage des glaces. — Le bismuth se combine avec l'oxygène, et donne un oxyde jaune qui avec les acides forme les *sels de bismuth*. Le *sous-azotate* ou *sous-nitrate*, dit autrefois *magistère de bismuth*, poudre blanche cristalline peu soluble, que l'on obtient en traitant par l'eau le nitrate acide de bismuth, est employé comme sédatif et antispasmodique, surtout dans les crampes d'estomac, et comme antidiarrhéique dans les flux intestinaux. Il constitue le *blanc de fard*.

Le bismuth fut longtemps confondu avec le plomb et l'étain. Ce n'est que vers 1520 qu'il a été distingué et décrit par Agricola.

Bismuth natif. Il se trouve dans la nature en masses lamellaires ou rameuses, et cristallisé. Ses cristaux appartiennent au système cubique : ce sont généralement des octaèdres enchevêtrés les uns dans les autres. Le bismuth cristallisé présente un clivage qui conduit aussi à l'octaèdre régulier; il est blanc, un peu rougeâtre, souvent irisé. On trouve le bismuth natif dans les filons, accompagnant les minerais de cobalt ou d'argent; dans le Hanau, en Souabe, en Bohême, en Saxe. On le rencontre aussi avec les minerais de plomb de Poullaouen et dans les Pyrénées. — Outre le *bismuth natif*, les minerais naturels de bismuth sont : le *B. oxydé*, le *B. carbonaté*, le *B. silico-fluo-phosphaté*, le *B. arsénié*, et enfin le *B. sulfuré* ou *bismuthine*. *Voy.* ci-après.

BISMUTHINE ou *bismuth sulfuré* [Bi^2S^3], minéral qui se rencontre dans la nature à l'état lamellaire, et sous forme d'aiguilles ou de prismes rhomboïdaux. Il est blanc grisâtre, possède l'éclat métallique, est facile à rayer au couteau, fusible même à la flamme d'une bougie. Sa densité est de 6,5. On le trouve avec le bismuth natif en Bohême et dans le Hanau. — Il

existe des variétés de bismuth sulfuré *cuprifères*, *plombo-cuprifères* et *argentifères*.

BISON (en lat. *bison*, en gr. βίσων), *Bos americanus*, espèce de Bœuf sauvage de l'Amérique septentrionale, du groupe des Bonases, et qu'il ne faut pas confondre avec le *bison* des anciens (*Voy.* AUROCHS), se distingue surtout par sa longue barbe, par la bosse qui surmonte ses épaules, et par sa tête couverte d'une laine épaisse. Ses cornes sont courtes, arrondies ; sa queue, peu longue, se termine par un bouquet de poils. Pendant l'hiver, le bison se tient dans les forêts; l'été, il habite les prairies. Cet animal, naturellement farouche, s'apprivoise aisément quand il est pris jeune. A l'état sauvage, on le chasse pour sa peau, qui donne un bon cuir, ainsi que pour sa langue et sa bosse, qui sont un manger délicat. On a essayé, mais sans succès, de l'acclimater en France.

BISQUAINS (de *Biscaye?*), peaux de mouton avec leur laine, préparées par les mégissiers. Les bourreliers en font des couvertures pour les colliers des chevaux de trait.

BISQUE (orig. inc.), espèce de potage, dans lequel entrent des écrevisses pilées, du riz, diverses sortes de légumes, etc. Quelquefois on remplace les écrevisses par un hachis de poisson, du blanc de poulet, ou une purée de gibier.

Au Jeu de paume, on appelle *bisque* l'avantage qu'un joueur fait à un autre lorsqu'il lui donne 15 points dans le cours d'une partie.

BISSE (en ital. *biscia*), nom sous lequel, dans le Blason, on désigne quelquefois la couleuvre et en particulier la couleuvre de Milan.

BISSECTEUR, BISSECTRICE (du lat. *bis* et de *secteur*). En Géométrie, la *Bissectrice d'un angle* est la droite qui le partage en deux parties égales; elle jouit de la propriété d'avoir tous ses points à égale distance des deux côtés de l'angle, à l'exclusion de tout autre point. — Le *Plan bissecteur* d'un angle dièdre est le plan qui le partage en deux dièdres égaux.

BISSEXTILE (ANNÉE). *Voy.* ANNÉE.

BISTORTE (du lat. *bis*, et *tortus*, tordu), *Polygonum bistorta*, espèce du genre Renouée, famille des Polygonées, dont les racines sont contournées en forme d'S. En Suisse et en France, où elle se trouve dans les endroits marécageux, cette plante sert de nourriture aux bestiaux. Ses racines sont astringentes et toniques.

BISTOURI (du b.-lat. *bastoria* [Littré] ; de la ville de *Pistoie*, *Pistoria* [Huet]), petit couteau à lame fixe ou flottante, dont les chirurgiens se servent pour couper ou inciser les chairs. Il n'existe point de différence essentielle entre le bistouri et le scalpel : seulement, on dit de préférence *bistouri* quand il s'agit d'opérations faites sur le vivant, et *scalpel* lorsqu'il s'agit de dissections faites sur le cadavre. — On distingue, d'après le nom de leurs inventeurs : les *B. de Pott*, *de Cooper*, *de Dupuytren*; par la forme qu'ils affectent : les *B. droit*, *convexe*, *recourbé*, *boutonné*, *à la lime*; par le genre d'opération auquel ils sont destinés : les *B. gastrique*, *herniaire*, *lithotome*, etc.

BISTRE (orig. inconnue), suie détrempée qui se forme dans les cheminées, ou qui dégoutte des tuyaux de poêle, et couleur d'un brun roussâtre, fabriquée avec cette suie. Le bistre n'est employé que comme couleur à l'eau : on s'en servait autrefois pour faire des dessins au lavis; mais, depuis longtemps, les peintres et les architectes ont remplacé le bistre par la sépia et par l'encre de Chine.

BISULFATE, BISULFITE. *V.* BI, BISEL, SULFATE, etc.

BISULFURE D'HYDROGÈNE. *Voy.* SULFHYDRIQUE, SULFURE, ACIDE.

BISULQUES (du lat. *bisulcus*, fourchu), ordre de Mammifères, caractérisé par des doigts pairs, un astragale en forme d'osselet, un estomac tantôt multiloculaire, tantôt simple ou peu compliqué. Les Bisulques forment deux sous-ordres : les *Ruminants* et les *Porcins*. *Voy.* ces mots.

BITESTACÉS (du lat. *bis*, et *testa*, coquille), nom donné quelquefois aux Crustacés branchiopodes, dont le corps est couvert d'un test double semblable à une coquille bivalve, comme les Cypris, les Daphnies, etc.

BITORD ou BISTORD (du lat. *bis*, et *tortus*, tordu), petit cordage composé de 2, 3 ou même 4 fils de caret, goudronnés et tortillés ensemble. A bord, le bitord est d'un usage continuel; il sert à lier, à rattacher les cordages, à garnir les manœuvres usées par le frottement, etc.

BITTE (orig. germanique), se dit, en Marine, d'un assemblage de charpentes formé de deux montants perpendiculaires et d'une traverse qui les croise. La bitte est placée sur l'avant d'un navire, et sert à amarrer les câbles qui tiennent aux ancres jetées au fond de la mer. Les vaisseaux de ligne ont leurs *bittes* dans la batterie basse; les frégates, dans leur batterie; les bâtiments sans batterie, sur le pont supérieur.

BITTER (du holl. *bitter*, amer), liqueur apéritive, comme le vermout, se prépare avec l'eau-de-vie de baies de genévrier, dans laquelle on fait infuser des écorces sèches d'oranges amères, de la racine de gentiane et de la racine de rhubarbe. Le bitter, d'origine hollandaise, se fabrique auj. en France au Hâvre, à Rouen, à Saumur, etc.

BITUME (du lat. *bitumen*), nom générique donné à des substances combustibles, dont l'origine et la composition n'ont pas encore été bien définies; ils sont tantôt liquides ou visqueux (naphte), tantôt solides (asphalte); leur couleur est brune ou noire; à l'état solide, ils sont souvent friables et pulvérulents, s'électrisent par le frottement comme les résines, et se liquéfient par une faible chaleur. Tous les bitumes brûlent avec flamme et fumée épaisse, en dégageant une odeur forte qui leur est particulière. Les variétés principales sont : l'*Asphalte* ou *Bitume de Judée*, le *Malthe* ou *Pissasphalte*, dit aussi *Bitume glutineux* (*Voy.* ASPHALTE), le *Naphte*, le *Pétrole* ou *Huile de pierre* (*Voy.* ces mots). On comprend encore sous le nom de *bitumes* le *Rétinite* ou *Rétinasphalte*, le *Succin*, etc.

BIVALVE, se dit, en Conchyliologie, des coquilles composées de deux *valves*, comme celles de l'Huître et autres Mollusques acéphales, et, en Botanique, des capsules formées de deux parties, comme celle du lilas, les noyaux des drupes, etc.

BIVOUAC ou BIVAC (de l'all. *Beiwache*; de *bei*, auprès, et *wachen*, veiller), établissement qu'une armée en campagne fait le jour, en plein air; la nuit, à la belle étoile, pour prendre du repos : c'est une espèce de campement volant. L'usage du bivouac permanent date des guerres de la Révolution; il a introduit dans les armées une rapidité de mouvement extraordinaire en les délivrant des embarras du campement et du baraquement; mais il peut compromettre la santé du soldat.

BIXA, BIXACÉES. *Voy.* ROCOU et FLACOURTIACÉES.

BLACK-DROPS (*gouttes noires*), médicament très-usité en Angleterre. Il a pour base l'opium uni à un acide végétal, et est employé comme calmant. On en donne de 2 à 6 gouttes dans une potion : 6 gouttes contiennent 0^{gr},05 d'opium.

BLAIREAU (orig. dout.), *Meles* ou *Taxus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Mustélidés, qui se place entre les Ours et les Gloutons : corps bas sur jambes, pieds à 5 doigts, munis d'ongles robustes, propres à fouiller; queue courte et velue, poche anale remplie d'une humeur grasse et infecte. Le *B. ordinaire* (*M. vulgaris*), vulg. *Taisson*, est long de 0^m,60 env., non compris la queue; il a un pelage long et bien fourni, gris-brun pardessus, noir en dessous; une bande noire de chaque côté de la tête. Cet animal répand une odeur très-forte; il vit solitaire et habite les bois sombres, où il se creuse un terrier tortueux et oblique. Il se nourrit de baies, de fruits, et, au besoin, de mulots, grenouilles, serpents, etc. On le trouve dans l'Europe et l'Amérique du Nord, où on lui donne le nom de *Carcajou*. La peau du blaireau fournit une fourrure

grossière; les bourreliers en couvrent les colliers et harnais des attelages; ses poils servent à faire des brosses molles et de gros pinceaux : on appelle même *blaireau* le pinceau avec lequel on se savonne la barbe. En France, les peaux et les poils du blaireau proviennent, en grande partie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes.

BLAIRIE (DROIT DE) (du b.-lat. *bladaria;* de *bladum,* blé), droit perçu par un seigneur haut justicier, pour la permission qu'il accordait aux habitants de faire paître leurs bestiaux sur les terres après la récolte, ou dans les bois et les héritages non clos.

BLAKEA, plante. *Voy.* MÉLIER.

BLAME (de *blâmer;* du lat. *blasphemare*). Dans l'anc. Droit français, le *blâme* était une peine infamante, qui consistait en une réprimande publique infligée au coupable par le président de la cour du parlement et qui rendait l'individu blâmé désormais incapable d'exercer aucune charge publique. Le blâme a été aboli en 1791.

BLANC (de l'anc. h.-all. *blanch*), couleur qui résulte de la réunion des sept couleurs dont un rayon solaire est composé (*Voy.* COULEUR et SPECTRE SOLAIRE); on obtient un blanc parfait en retranchant les rayons jaunes. — Comme couleur symbolique, le blanc indique, la chasteté et l'innocence : c'est la couleur de la virginité.

En Agriculture, le *Blanc* ou *Meunier* est une maladie des végétaux, caractérisée par une sorte de poussière blanche qui se manifeste surtout sur les feuilles : on distingue le *B. sec* et le *B. mielleux.* Cette maladie est due à la présence d'une multitude de champignons microscopiques appartenant aux genres *Oïdium* et *Erysiphe.* Jusqu'à présent le seul remède vraiment efficace qu'on ait trouvé à ce mal est le *soufrage. Voy.* ce mot.

BLANC, monnaie de billon dont la valeur a souvent varié. On distinguait les *grands blancs* ou *gros deniers blancs,* qui valaient 10 deniers tournois, et les *petits blancs* ou *demi-blancs,* qui n'en valaient que 5. Sous Henri II, on fit des *gros* valant 2 sols 6 deniers ou 30 deniers, et qu'on appela pour cette raison *six-blancs* (6 *demi-blancs*) : on a conservé longtemps, dans le peuple, l'usage de dire *six-blancs* pour deux sous et demi.

BLANC. Dans les Transactions, on nomme *blanc* l'espace laissé dans une écriture sans être rempli, et pour l'être plus tard ; de là ces expressions : *quittance en blanc,* quittance où on laisse en blanc le nom de celui qui doit payer ; *procuration en blanc,* procuration où le nom de celui qui doit en être chargé est laissé en blanc ; *signature en blanc,* dit aussi *blanc-seing* et même *blanc,* signature apposée sur un papier blanc. — Les actes publics ou authentiques, les livres de commerce, etc., doivent être écrits de suite, *sans aucun blanc* (C. Nap., art. 42 et 2203 ; C. de comm., art. 10 et 84).

En termes de Banque, *être en blanc* signifie accepter une traite sans en être couvert, ou donner un mandat avant d'en avoir reçu les fonds.

En Poésie, on désigne sous le nom de *Vers blancs* des vers qui ne riment point. *Voy.* VERS.

BLANC D'ALBATRE. *Voy.* BLANC D'ESPAGNE.

BLANC D'ARGENT, DE PLOMB, DE CÉRUSE, sous-carbonate de plomb employé en peinture. *Voy.* CÉRUSE.

BLANC DE BALEINE, *Sperma ceti,* matière grasse, solide, d'un blanc éclatant, formée par la réunion de petites écailles luisantes, est contenue dans une huile qui entoure le cerveau du cachalot : on ne la trouve pas dans la *baleine,* quoique, par l'erreur des premiers naturalistes, elle lui ait emprunté son nom. Le blanc de baleine fond à 45°, et se compose d'un principe particulier appelé *cétine,* dont la formule chimique est $C^{4}H^{3}O^{32}$, et qui se transforme par la saponification en acide palmitique. Il entre dans la fabrication des plus belles bougies.

BLANC DE CÉRUSE. *Voy.* BLANC D'ARGENT.

BLANC DE CHAMPIGNON, filets blancs, arrondis et spongieux que l'on trouve dans les vieilles couches à champignons : c'est le *mycélium* ou appareil végétatif des champignons (*Voy.* CHAMPIGNONS). On s'en sert pour la reproduction du champignon de couche. Ce blanc peut se conserver dans un lieu sec plusieurs années.

BLANC D'EAU, nom vulgaire du *Nénuphar blanc.*

BLANC D'ESPAGNE, DE DIEPPEDALLE, DE MEUDON, carbonate de chaux ou craie pulvérisée, puis réduite en pâte au moyen de l'eau. On le débite moulé sous forme de pains ovoïdes ou cylindriques. On emploie le blanc d'Espagne comme crayon pour écrire sur les tableaux noirs ; il entre dans la peinture à la détrempe. On le trouve en abondance en Espagne ; à Dieppedalle, près de Rouen ; à Meudon, près de Paris, etc. — Le *B. d'albâtre* est un sulfate de chaux que l'on emploie, réduit en poudre fine, aux mêmes usages.

BLANC DE FARD, sous-azotate de bismuth, employé pour blanchir la peau. Ce blanc a l'inconvénient de rendre la peau rugueuse, et de noircir par le contact des émanations sulfureuses. — Le blanc de fard, adopté par les femmes grecques, était une terre argileuse de Chio ou de Samos, mêlée à de la craie et délayée dans du vinaigre.

BLANC DE HAMBOURG, DE HOLLANDE, DE VENISE, céruse mélangée de sulfate de baryte, qui s'emploie en peinture.

BLANC DE HOLLANDE. *Voy.* ci-dessus. — C'est aussi le nom d'une variété de *Peuplier blanc.*

BLANC-MANGER, aliment qu'on prescrit aux estomacs délicats et aux convalescents, se compose de gelée animale, rendue blanche et opaque par une addition de lait d'amandes ; on y joint du sucre, de l'eau de fleurs d'oranger, et d'autres substances, afin d'en varier la saveur.

BLANC-NEZ ou *Ascagne,* espèce de Singe du genre Cercopithèque. *Voy.* GUENON.

BLANC DE PLOMB. *Voy.* BLANC D'ARGENT.

BLANC-RHASIS, vulg. *Blanc-raisin,* onguent de couleur blanche qui doit son nom arabe à son inventeur. Il se compose d'huile rosat, de cire, de céruse et de camphre. On l'emploie contre les brûlures et plusieurs maladies de la peau.

BLANC-SEING. *Voy.* BLANC (dans les Transactions).

BLANC DE VENISE. *Voy.* BLANC DE HAMBOURG.

BLANC DE ZINC, synonyme d'oxyde de zinc. Il remplace avantageusement la céruse dans la peinture à l'huile en ce qu'il ne noircit pas par les émanations sulfureuses, et n'exerce aucun effet fâcheux sur la santé des ouvriers ; mais il couvre moins bien que le blanc de plomb.

BLANCARDS, toiles blanches et légères, fabriquées de fil plat dans la Normandie.

BLANCHAILLE ou BLANC, menu poisson de rivière, dont les pêcheurs se servent comme d'appât, et qu'on mange aussi en friture.

BLANCHARD, *Falco albescens,* grosse espèce d'Aigle-Autour qu'on trouve en Orient.

BLANCHARD VELOUTÉ, dit aussi *Houque laineuse,* espèce du genre Houque : c'est une herbe vivace qui se trouve en abondance dans la plupart des prairies naturelles. C'est elle qui fait la qualité supérieure des herbages du pays de Bray (Seine-Inférieure).

BLANCHE, note de Musique, dont la tête est évidée, mais qui porte une tige (𝅗𝅥), ce qui la distingue de la *ronde.* La blanche vaut la moitié d'une ronde, ou 2 noires, 4 croches, 8 doubles croches, etc.

BLANCHE-QUEUE, nom vulg. de l'oiseau appelé aussi *Jean le blanc. Voy.* ce mot.

BLANCHE-RAIE, nom vulg. de l'*Étourneau militaire.*

BLANCHET, sorte de chausse à filtrer (*Voy.* FILTRE). — En Typographie, on appelle *blanchets* des morceaux de soie et de drap fin qui, placés dans le tympan, servent à amortir le foulage de la presse, ménagent ainsi les caractères et facilitent l'empreinte qu'ils laissent sur le papier. *Voy.* FLOTRES.

BLANCHIMENT, opération qui a pour but de détruire certaines matières qui colorent les étoffes ou d'autres objets. — Les anciens peuples avaient déjà

poussé fort loin l'art du blanchiment : leurs procédés reposaient sur l'emploi de l'urine putréfiée, des alcalis, des cendres, des terres argileuses, des vapeurs d'acide sulfureux et sur l'exposition des étoffes à l'air et au soleil. Ce dernier procédé était resté le seul appliqué aux *toiles de chanvre, de lin* et *de coton*, lorsque Berthollet, au commencement de ce siècle, fit adopter le procédé suivant, qui est plus expéditif : on laisse tremper les toiles dans de l'eau chaude pour enlever toutes les parties solubles; on les dégorge par un moyen mécanique quelconque; on les fait bouillir dans une lessive de soude ; on les rince, et on les fait séjourner pendant quelques heures dans un bain de chlorure de chaux. Après le rinçage à l'eau courante, on leur donne un bain d'eau aiguisée par un peu d'acide sulfurique; on lave, et l'on finit par un bain de savon. — On blanchit la *laine* au moyen du soufrage, c.-à-d. en l'exposant humide à l'action du gaz acide sulfureux; le chlore et les alcalis attaquant la laine, il est impossible de les employer pour la blanchir. — On blanchit la *soie* en la maintenant dans des dissolutions bouillantes de savon (*Voy.* Décreusage); on y parvient aussi par le soufrage.— Pour blanchir l'*ivoire* jauni, on le brosse avec de la pierre ponce calcinée et délayée dans l'eau, puis on le renferme encore humide sous une cloche de verre qu'on expose journellement au soleil. — On blanchit la *cire* jaune en la réduisant en rubans minces qu'on expose au soleil et à la fraîcheur des nuits, sur des châssis en toile. La cire se blanchit plus promptement dans le gaz oxygène pur. On peut aussi la faire fondre, y verser une petite quantité d'acide sulfurique, puis y ajouter quelques fragments de salpêtre, en agitant le tout avec une spatule de bois.

Blanchiment des métaux. *Voy.* Décochage.

BLANCHISSAGE du linge. Il comprend 8 opérations : 1° *trempage*, simple imbibition d'eau froide; 2° *essangeage*, lavage fait aussi à l'eau froide pour enlever le plus gros de la malpropreté ; 3° *coulage* ou *lessivage*, qui consiste à faire passer à travers le linge une dissolution alcaline de soude ou de potasse, le plus souvent des cendres (*Voy.* Lessive); 4° *savonnage*, dans le but d'enlever les taches qui auraient résisté aux opérations précédentes; 5° *rinçage*, pour enlever l'eau de savon ; 6° *égouttage*; 7° *séchage* ; 8° *pliage* et *repassage*. — On substitue avec succès au mode ordinaire de blanchissage, qui est fort pénible, le blanchissage à la vapeur. Cette méthode de blanchissage n'était encore appliquée qu'au blanchiment du coton écru, lorsque Chaptal imagina le premier qu'on pourrait s'en servir pour le blanchissage du linge. Curaudau perfectionna le procédé indiqué par Chaptal, et le recommanda au public dans un *Essai sur le blanchissage à la vapeur* (Paris, 1806). — On doit à M. René Duvoir un *Appareil de lessivage par circulation*, qui abrége le travail et ménage beaucoup le linge.

BLANCHISSERIE, établissement destiné à blanchir les toiles (*Voy.* Blanchiment). — On nomme plus spécialement *Buanderies*, de *buée* (lessive), les établissements destinés au blanchissage du linge de corps et de ménage.

BLANQUE. *Voy.* Loterie.

BLANQUETTE, espèce de raisin dont la feuille est recouverte d'un duvet *blanc* et cotonneux. En Gascogne et dans le bas Languedoc, on en fait un vin blanc, doux et spiritueux, qu'on nomme aussi *blanquette* : on estime surtout la *B. de Limoux* (Aude). — On appelle encore *blanquette* ou *blanquet* une poire d'été qui a la peau blanche; *blanquette* ou *blanchette*, une espèce d'*Ansérine*, une variété de *Figuier* et la salade appelée aussi *Mâche* (*Valerianella olitoria*).

BLANUS, reptile saurien. *Voy.* Amphisbène.

BLAPS (du gr. βλάπτω, nuire), *Blaps*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, se tient dans les parties obscures, sales et humides des habitations. Ces insectes sont noirs, et répandent au toucher une odeur désagréable. Ils n'ont pas d'ailes pour la plupart, mais ils courent avec beaucoup de vitesse. Le *B. porte-malheur* (*B. mortisaga*), qu'on trouve dans tout le nord de l'Europe, passait pour être de mauvais augure.

BLASON, ou Art héraldique, science qui a pour objet la connaissance et l'explication des armoiries. On fait dériver le mot *blason* de l'allem. *blasen*, sonner du cor, parce que ceux qui se présentaient aux lices des tournois annonçaient leur venue par le son du cor, et qu'ensuite *les hérauts blasonnaient*, c.-à-d. décrivaient à haute voix les armoiries de chacun des concurrents. — Les principaux éléments de la science du blason consistent dans la connaissance de l'*écu*, des *émaux*, des *pièces* et des *meubles*. L'*écu*, ou champ sur lequel sont placées les armoiries, représente l'ancien bouclier; sa forme, variable suivant les pays, est le plus souvent, en France, celle d'un rectangle posé droit, et terminé, au milieu de sa ligne inférieure, par une pointe peu saillante. On y distingue le haut ou *chef*, le milieu ou *centre*, et le bas ou *pointe* ; il se divise en 4 *partitions*, savoir : le *parti*, formé par une ligne perpendiculaire divisant l'écu : le *coupé*, formé par une ligne horizontale ; le *tranché*, par une ligne diagonale de droite à gauche ; et le *taillé*, par une ligne diagonale de gauche à droite. — Les *émaux* sont le nom collectif donné aux métaux, couleurs ou fourrures qui colorent l'écu. Il y a 2 métaux, l'*or* et l'*argent*; 6 couleurs : l'*azur* (bleu), le *gueules* (rouge), le *sinople* (vert), le *sable* (noir), *l'orangé*, et le *pourpre* (violet) ; et 2 fourrures, l'*hermine* et le *vair* (fourrure de couleur blanc et azur). — Les *pièces*, dites *pièces honorables* ou *figures héraldiques*, sont au nombre de 19, telles que : le *chef*, la *fasce*, le *pal*, la *croix*, la *bande*, la *barre*, le *chevron*, le *sautoir*, le *pairle*, etc. (*Voy.* ces mots). — Les *meubles* sont les ornements intérieurs de l'écu. Ce sont des figures *naturelles*, ou *artificielles*, telles que figures d'hommes ou d'animaux, plantes, maisons, tours, châteaux, instruments de guerre ou de metiers, besants, tourteaux, billettes, alérions, merlettes, canettes, étoiles, croissants, croisettes, molettes d'éperons, etc. Outre ces ornements intérieurs qui meublent le champ de l'écu, il y a encore les ornements extérieurs qui l'entourent, tels que les casques et couronnes, les lambrequins, les supports et tenants, les insignes et ordres de chevalerie, etc. — Pour plus de détails, *Voy.* notre *Atlas d'Hist. et de Géogr.* et les *Traités de blason*, du P. Ménestrier (Paris, 1682, et Lyon, 1770), de La Roque, de La Colombière, du P. de Varenne, de J. Pautel ; l'*Armorial universel* de Jouffroy d'Eschavannes (1844), le *Traité complet du Blason* de Borel d'Hauterive (1846), le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison (1853), *le Blason* de De Beaumont (1857), etc. *Voy.* Armoiries.

Les Français sont les premiers qui aient réduit le blason en art, et ce sont eux qui ont les armes les plus régulières. Les Allemands ne s'en occupèrent que bien postérieurement, et les Anglais blasonnent encore auj. en français. — Le blason ne paraît pas remonter au delà des croisades. Bien avant cette époque, il y eut des signes particuliers, des emblèmes, des ornements pris par les peuples guerriers ou les héros pour servir de signe de ralliement dans le combat ; mais il ne faut pas confondre ces signes isolés, variables, avec les signes convenus, invariables et surtout héréditaires qui constituent le blason. Au temps des croisades, dans ces armées composées de vingt peuples divers, la nécessité de se faire reconnaître de ses soldats obligea chaque chef de revêtir des insignes particuliers. Au retour de la croisade, le guerrier eut soin de conserver ces insignes, qui rappelaient ses exploits, et les transmit à ses descendants comme un titre d'honneur. C'est sous St Louis, à ce qu'on croit, que cette transmission commença à prendre un caractère régulier.

blason, nom donné aux XVe et XVIe siècles à de petites pièces de vers quelquefois louangeuses, plus souvent satiriques. Méon en a publié un recueil (Paris,

1809). Cl. Marot, dans ses *Adieux aux dames de Paris*, en donne ainsi la définition :

> Croyez qu'il n'est blason, tant soit infâme,
> Qui sût changer le bruit d'honnête femme ;
> Et n'est blason, tant soit plein de louange,
> Qui le renom de folle femme change.

BLASPHÈME (du gr. βλασφημεῖν, nuire à la réputation), parole impie prononcée avec l'intention d'outrager la Divinité ou la Religion. Le *blasphème* diffère du *sacrilège* en ce que le premier consiste en paroles, et le deuxième en actions. Chez les Hébreux, le blasphémateur était lapidé (*Lévit.*, ch. XXIV, v. 14 et 16). En France, les ordonnances de St Louis lui infligeaient la peine du pilori ou le condamnaient, selon les cas, à avoir la langue percée avec un fer rouge. Le pape Pie V, par décret de 1556, condamna les blasphémateurs à une amende pour la première fois, au fouet pour la deuxième ; s'ils étaient ecclésiastiques, ils étaient dégradés et envoyés aux galères. Depuis, le châtiment fut réduit à une amende honorable prononcée au pied des autels. En France, les dernières dispositions contre le blasphème sont les ordonn. de 1666 et 1681. Depuis 1789, ce délit n'est plus justiciable que du tribunal de la pénitence.

BLASTÈME (du gr. βλάστημα, germination). De Mirbel désigne sous ce nom l'*embryon végétal* (*Voy.* EMBRYON). — Dans un sens plus étendu, on appelle *Blastème* ou *Cytoblastème* la substance amorphe au milieu de laquelle se forme la cellule organique : au microscope elle se présente sous la forme d'un liquide contenant des granulations. Dans le corps des animaux, le blastème provient des vaisseaux et est exsudé à travers leurs parois ; chez l'embryon, il est exsudé par les cellules embryonnaires. Dans les végétaux il est exsudé par les cellules. *Voy.* CELLULE.

BLASTOCÈRE, espèce de Ruminant du genre Cerf. *Voy.* CERF.

BLATTE, *Blatta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Coureurs : ce sont des insectes nocturnes, d'une grande agilité ; ils habitent les planchers des maisons, où ils sont un véritable fléau ; ils s'attaquent au pain, à la farine, etc. Leur couleur est brune, roussâtre ou jaunâtre ; ils répandent une odeur désagréable. La *B. des cuisines* (*B. orientalis*), infeste les boulangeries, les cuisines et les garde-manger de presque toute l'Europe ; la *B. des Lapons*, qui est plus petite, dévore les provisions de poissons que ces peuples font sécher pour leur nourriture ; la *B. kakerlac*, vulg. *Cancrelas*, d'Amérique, ronge les étoffes et gâte toutes les provisions de bouche. Les marins l'ont importée dans nos ports où elle s'est prodigieusement multipliée.

BLAUDE. *Voy.* BLOUSE.

BLÉ ou BLED (du saxon *blæd*), plante de la famille des Graminées, qui produit le grain dont on fait le pain. On appelle vulg. *blé* toute espèce de céréales : *gros blés*, les froments et les seigles ; *blé méteil*, le blé moitié froment, moitié seigle ; *petits blés*, l'orge, l'avoine, le millet, le sarrasin. On appelle *blé* par excellence le pur *froment* (*Triticum sativum*) : lorsqu'on dit *blé* simplement, on entend toujours le *Froment*. *Voy.* FROMENT.

Le *blé* est dit *broui*, s'il est attaqué par la rouille ; *charbonné*, s'il est noirci par la carie ; *coulé*, si les grains sont petits, peu farineux ; *échauffé*, si une fermentation intérieure a détruit la partie alimentaire ; *mouillé*, si le grain est altéré par les pluies ; *vermoulu*, s'il est gâté par la présence d'insectes.

On donne quelquefois le nom de *blé* à des plantes qui n'ont aucun rapport avec le genre Froment : ainsi on nomme *B. barbu*, ou *de Guinée* le Sorgho ; *B. de Canarie* ou *d'oiseau*, l'Alpiste ; *B. de vache*, le Mélampyre des champs et la Saponaire rouge ; *B. noir*, la Renouée et le Sarrasin ; *B. de Turquie*, *d'Inde*, *d'Espagne* ou *d'Italie*, le Maïs.

L'origine du blé se perd dans la nuit des temps : on ne le trouve nulle part à l'état naturel, et l'on doit présumer qu'il n'est qu'une transformation opérée par la culture d'une espèce inférieure, comme l'épeautre ou la fétuque flottante. — La Fable a fait honneur de l'introduction du blé tantôt à Osiris, divinité de l'Égypte, tantôt à Cérès, qui l'aurait cultivé d'abord dans les plaines d'Enna, en Sicile. Les Athéniens, les Crétois et plusieurs autres peuples se disputaient l'honneur de l'avoir cultivé les premiers. Ce qui est certain, c'est que la culture du blé était en honneur en Chine bien des siècles avant nos temps historiques. *Voy.* CÉRÉALES et GRAINS.

BLECHNE, *blechnum*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, sous-tribu des Aspléniacées : feuilles allongées, composées de folioles simples, aiguës, à une seule nervure ; organes reproducteurs formant deux lignes parallèles de chaque côté de la fronde. Le *B. spicant* est le type de ce genre.

BLEIME (de *blême*, livide), meurtrissure ou rougeur qui survient quelquefois à la sole des talons du cheval, et qui est suivie d'abcès.

BLENDE (de l'all. *Blende*), sulfure de zinc naturel. *Voy.* ZINC.

BLENNIE (du gr. βλέννα, bave), *Blennius*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gobioïdes, renferme plusieurs espèces maritimes et une espèce fluviatile, le *B. varius*, que l'on rencontre dans quelques cours d'eau du Midi : ce poisson, peu important d'ailleurs, offre cette particularité qu'il est ovo-vivipare, c.-à-d. que l'œuf éclôt dans le sein de la mère et que le jeune poisson arrive vivant à la lumière. — Plusieurs naturalistes font de ce genre le type d'une famille à part, celle des *Blennoïdes*.

BLÉPHARITE (du gr. βλέφαρον, paupière), inflammation des paupières, soit qu'elle affecte le corps de la paupière, soit qu'elle s'arrête au bord ciliaire (*B. ciliaire*) et aux follicules pileux et muqueux dont il est garni (*B. glanduleuse*) : c'est cette dernière qu'on a nommée *lippitude*, *psorophthalmie* ou *teigne des paupières*. —On appelle *Blépharoptose* l'abaissement permanent de la paupière supérieure, il peut provenir d'un engorgement du tissu de la paupière, ou d'une paralysie du muscle élévateur, à la suite d'une congestion cérébrale.

BLÉSITÉ (du lat. *blæsus*, bègue), vice dans la parole, qui consiste à substituer une consonne douce à une plus dure, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, l'*s* au *g*, l'*i* au *j*, etc. ; par exemple, à prononcer *zerbe*, *zeval*, au lieu de *gerbe*, *cheval*. Cette prononciation est familière aux enfants. Si elle persistait, il suffirait, pour la faire disparaître, d'une attention constante.

BLESSURES (de *blesser*). Toutes les blessures peuvent être rapportées à deux grandes divisions : les unes sont l'effet d'agents chimiques, tels que le calorique et les caustiques (*brûlures*) ; les autres sont opérées par des puissances mécaniques, telles que percussions, tractions, instruments tranchants, piquants, contondants, déchirants : ces dernières prennent les noms de *contusion*, *distension*, *luxation*, *fracture*, *plaie*, etc. (*Voy.* PLAIE). — En Médecine légale, on distingue : 1° les *B. mortelles*, qu'on subdivise en *B. nécessairement mortelles* et *B. accidentellement mortelles* ; 2° les *B. non mortelles*, qui sont *complétement curables* ou *incomplétement curables*.

Aux termes du Code pénal, si des blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable est puni, selon la gravité des cas, des travaux forcés à temps, de la réclusion ou seulement d'un emprisonnement de 2 à 5 ans ; si ces blessures ont occasionné une maladie ou une incapacité de travail de plus de 20 jours, le coupable est puni de la réclusion ou d'une année d'emprisonnement au moins ; s'il y a eu préméditation ou guet-apens, la peine est celle des travaux forcés à temps. Si l'incapacité de travail n'a pas été de plus de 20 jours, le coupable est puni d'un emprisonnement de 6 jours à 2 ans et d'une amende de 16 à 200 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement ;

s'il y a eu préméditation, d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 50 à 500 fr. Les blessures faites involontairement sont punies d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois et d'une amende de 16 fr. à 100 fr. (art. 309-11, 319,320, 463.) La loi détermine en outre les cas où, en raison des circonstances, la peine peut être aggravée et ceux aussi où le meurtre ainsi que les blessures deviennent excusables (art. 312, 321-25, 463). Outre la peine, les blessures peuvent donner lieu à une action civile en dommages-intérêts (C. Nap., art. 1382-85).

BLÈTE ou BLETTE (du gr. βλίτον), *Blitum*, genre de la famille des Chénopodées: ce sont des plantes annuelles, dont la principale espèce est la *Blette à tête* ou *Épinard-fraise* (*B. capitatum*), ainsi appelée à cause de ses fleurs en capitules agglomérés, et de ses fruits semblables à des fraises. On l'emploie comme plante potagère, et, en médecine, comme émolliente. *Voy.* BON-HENRI.

BLETTISSURE (de *blet*, *blette*), modification que subissent certains fruits charnus qui rend comestibles ceux qui sont acerbes, comme les nèfles, les cormes ou sorbes, certaines poires sauvages, les olives même; mais qui fait perdre aux autres une partie de leurs qualités, comme les poires d'Angleterre, la blanquette, etc. C'est un état intermédiaire entre la maturité et la décomposition.

BLEU (de l'anc. h.-all. *blaô*, *blaw*), une des couleurs primitives (*Voy.* COULEUR et SPECTRE SOLAIRE). — Comme couleur symbolique. *Voy.* AZUR.

BLEU D'AZUR, matière colorante de couleur bleu de ciel, que l'on obtient par la pulvérisation du *Bleu d'outremer* (*Voy.* ci-après), ou que l'on forme artificiellement en faisant fondre du minerai de cobalt et du sable avec de la potasse ou de la soude; il en résulte un verre bleu (*smalt*) qu'on pulvérise sous des meules. On le prépare en grand dans la Saxe, la Hesse et la Silésie. — Si la poudre est grossière, on l'appelle *azur à poudrer;* si elle est très-fine, *azur d'émail.* Cette couleur est employée dans la fabrication des porcelaines et des faïences; elle sert aussi à donner une teinte azurée au linge blanchi, aux tissus, aux papiers, etc. — On faisait autrefois de l'*azur factice* avec de l'indigo ou du suc de violettes broyé avec de la craie; avec du sel ammoniac et de l'argent, ou encore avec du soufre, du mercure et du sel ammoniac.

BLEU DE COBALT. *Voy.* COBALT et l'art. précédent.

BLEU DE COMPOSITION, dit aussi *Bleu en liqueur* ou *Bleu de Saxe*, dissolution d'indigo dans l'acide sulfurique fumant: il sert dans la teinture.

BLEU DE MONTAGNE. *Voy.* CENDRES BLEUES et CUIVRE CARBONATÉ.

BLEU D'OUTREMER, couleur très-belle et très-solide, préparée avec un minéral bleu appelé *lazulite outremer*, qui nous vient de Perse, de Chine et de Boukharie. On prépare aussi de l'*outremer factice* ou *bleu Guimet* (du nom de l'inventeur), dont les peintres font une grande consommation. *Voy.* LAZULITE.

BLEU DE PRUSSE OU DE BERLIN, appelé aussi *Prussiate de fer*, *Ferrocyanure de fer*, combinaison formée de cyanogène et de fer, d'un bleu foncé, sans saveur ni odeur, prenant par le frottement un reflet métallique; insoluble dans l'eau, l'alcool, les acides faibles. Chauffé fortement à l'air, le bleu de Prusse brûle difficilement, et laisse un résidu brun de peroxyde de fer; le chlore ne détruit pas sa couleur; l'acide sulfurique concentré le rend tout à fait blanc; les alcalis caustiques concentrés le décolorent entièrement. Le bleu de Prusse du commerce renferme toujours de l'alumine, avec laquelle on le mélange pour lui donner du corps. On l'obtient en précipitant du prussiate de potasse jaune (ferrocyanure de potassium) par une dissolution faite avec du sulfate de fer et de l'alun, et en lavant le précipité avec de l'eau jusqu'à ce qu'il ait acquis une belle couleur bleue. Ce bleu s'emploie dans la fabrication des papiers peints, la peinture à l'huile, l'azurage des papiers, l'impression des indiennes et des tissus de laine et de soie. Il présente aussi de nombreuses applications dans la teinture; mais, dans ce cas, on le produit directement sur les tissus en mordançant ceux-ci dans un sel de fer, et les plongeant ensuite dans un bain de prussiate de potasse. — Le bleu de Prusse fut découvert par hasard, en 1710, par Diesbach, fabricant de couleurs de Berlin. Dippel fit, à cette époque, les premières recherches sur ce composé, et Woodward décrivit le premier, en 1724, le procédé de préparation, que l'on tenait secret: c'est ce procédé qui est encore suivi aujourd'hui.

BLEU DE THÉNARD OU DE LEITHNER, phosphate de cobalt mélangé avec de l'alumine. M. Thénard l'avait proposé en remplacement de l'*outremer*.

BLEU. Dans l'Art culinaire, *mettre un poisson au bleu*, c'est le faire cuire à un court-bouillon au vin rouge qui lui donne une teinte bleuâtre. *Voy.* COURT-BOUILLON.

BLEUET ou BLUET, *Centaurea cyanus*, nom vulgaire d'une centaurée qui croît dans les blés. *Voy.* CENTAURÉE.

BLEUET, nom vulg. du *Martin pêcheur*. *Voy.* ce mot.

BLINDAGE, BLINDE (de l'all. *blenden*, aveugler), ouvrage de fortification fait avec des branches d'arbres posées de travers entre deux rangées de pieux de la hauteur d'un homme, sert à garantir du feu de l'ennemi les hommes qui s'y trouvent; on l'emploie particulièrement à la tête de la tranchée, lorsqu'elle s'étend de front vers le glacis. — On se sert aussi du blindage pour mettre à l'abri des bombes les corps de garde, les magasins militaires, etc. Dans ce cas, on emploie pour le former des poutres solides, dites *blindes*, qu'on recouvre de fascines, de fumier, de terre, sur un mètre au moins d'épaisseur.

Pour le *blindage* des vaisseaux de guerre. *Voy.* VAISSEAUX CUIRASSÉS.

BLITUM, nom latin du genre BLÈTE.

BLOCAGE ou BLOCAILLE (dimin. de *bloc*), menu moellon, pierrailles que l'on réunit pour remplir les vides dans un ouvrage de maçonnerie; on les jette pêle-mêle avec le mortier avec lequel elles font corps.

En Typographie, on appelle *blocage* une ou plusieurs lettres retournées ou renversées pour tenir provisoirement la place de celles qui manquent.

BLOCKHAUS (de l'all. *Block*, bloc, tronc d'arbre, et *Haus*, maison), redoute détachée, fortin ordinairement construit en bois, qui n'a pas d'issue apparente, et qui communique souterrainement à un ouvrage principal dont il n'est que le poste avancé. Souvent aussi le blockhaus n'est qu'un réduit à ciel ouvert, à fossés, à meurtrières, quelquefois environné d'une enceinte. Dans nos guerres d'Afrique, on a fait un grand usage du *blockhaus*; on les construisait souvent en mâchicoulis, à un étage couvert, et sans fossés.

BLOCS (orig. germaniq.). En Géologie, on nomme ainsi des fragments de roche dont la grosseur est supérieure à celle de la tête, et peut même aller jusqu'à 1,000 mètres cubes. Quand les fragments sont peu considérables, on les appelle *cailloux* et *rognons*.

BLOCS ERRATIQUES, blocs de toute grosseur, qui se trouvent répandus sur le sol, et qui n'ont souvent aucune analogie avec les roches sur lesquelles ils gisent; leur présence dans les lieux où on les observe auj. est due tantôt à leur transport par les immenses glaciers de l'époque quatornaire: tels sont les blocs erratiques des contrées qui avoisinent les Alpes et le Jura; tantôt à ce qu'ils ont été apportés des régions polaires par les glaçons flottants pendant cette même période: tels sont les blocs qui couvrent une partie du Nord de l'Europe et de l'Amérique. D'autres, enfin, comme les blocs erratiques du bassin de la Seine, ont été charriés par des courants diluviens. *Voy.* CAILLOUX ROULÉS.

BLOCUS (de *blockhaus*), opération militaire qui consiste à occuper les avenues d'une place, d'un port, soit pour empêcher les sorties, soit pour réduire la

place et l'obtenir par famine. — Les blocus étaient fréquents chez les anciens ; ils sont devenus plus rares dans l'art militaire moderne. Cependant, on cite les blocus d'Ancône (1799), de Gènes (1800), de Pampelune (1813), qui tous ont duré près de 6 mois. — En Droit maritime, les neutres ont généralement adopté le principe de ne reconnaître en état de véritable blocus que les ports dont le blocus serait réel et non purement fictif : ce principe a été consacré par le Congrès de Paris (Déclaration du 16 avril 1856).

Blocus continental, système d'exclusion générale par lequel Napoléon Ier voulait interdire à l'Angleterre tout accès sur le continent européen : il fut décrété par l'Empereur le 21 novembre 1806. On sait que l'exécution de ce système l'entraîna dans des guerres continuelles qui finirent par amener sa ruine.

BLOEDITE. *Voy.* POLYHALITE.

BLONDE (orig. incert.), dentelle de soie, blanche ou noire. La perfection des blondes résulte de leur finesse, de la régularité de leur texture, et, pour les blondes blanches, de la blancheur qu'on a su conserver à la soie. On a donné le nom de *blonde de fil* à la *mignonnette*, sorte de dentelle à fond clair, ressemblant au fond de la blonde connue sous le nom de *tulle*. Il y a aussi des *blondes de coton*. — On fabrique beaucoup de blondes en France ; les plus belles se font à Chantilly. On en fabrique aussi en Suisse, en Hollande, en Saxe, à Milan.

BLOUSE (orig. incert.), espèce de sarrau de grosse toile, ayant à peu près la forme d'une chemise, que les charretiers, les paysans et les ouvriers portent par-dessus leurs autres vêtements : on l'appelle quelquefois *blaude*. — La blouse n'est autre chose que le *sayon* des Gaulois ; elle porte même encore ce nom dans le midi de la France. L'ancien sayon était de laine ou de peau ; la blouse moderne est de toile de coton ou de laine.

On nomme aussi *blouse* chaque trou des coins et des côtés d'un billard.

BLUET, plante des champs. *Voy.* BLEUET.

BLUTAGE (de l'all. *Beutel*, bourse, tamis, ou, selon Diez, par corruption de *bure*, *bureau*). Le *blutage* est, en termes de Meunerie, l'opération par laquelle on débarrasse la farine, en la tamisant, du son ainsi que des corps étrangers introduits par la mouture. On appelle *blutoir* ou *bluteau* l'instrument employé pour ce travail ; et on distingue le *bluteau à grain*, espèce de crible, et le *bluteau à farine*, tamis très-fin, formé de toiles métalliques. Le blutoir est partagé en 3 ou 4 divisions, selon l'espèce de farine qu'on veut obtenir. Ordinairement on emploie des blutoirs tournants ; on a depuis imaginé de rendre le blutoir fixe, et d'établir dans son intérieur et sur son axe un système de brosses tournantes, qui, passant continuellement sur les mailles du tamis, les empêchent de s'obstruer. — Le bluteau a remplacé le tamis à la main, qui lui-même avait remplacé les paniers de jonc dont se servaient les anciens.

BOA (du lat. *boa*, couleuvre qui suçait, dit-on, le lait des vaches), genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, n'a point de crochets venimeux, mais est redoutable par sa grande taille et sa force musculaire. On en distingue plusieurs espèces, dont la plus célèbre est le *B. constricteur*, dit aussi *B. devin*, *B. royal* ou *empereur*, qui habite les parties humides des forêts de la Guyane. Ce serpent est quelquefois long de près de 10m et gros comme le corps d'un homme ; il est brun sur le dos, jaune sur les flancs, avec de larges taches noirâtres, et par-dessous pointillé sur un fond argenté ; il a le corps couvert d'écailles en dessus, de plaques courtes et serrées sous le ventre et sous la queue ; sa tête est plate et petite, son cou grêle et son museau court et obtus ; sa bouche, largement fendue, peut, au moyen d'un os mastoïde libre et d'un os intra-articulaire qui unissent la mâchoire inférieure au temporal, s'ouvrir et se distendre démesurément. Cette faculté, jointe à celle de sécréter une espèce de bave gluante, permet au boa d'engloutir des animaux entiers, des agoutis, des gazelles, des chèvres même. Le boa se suspend aux branches d'un arbre pour guetter les animaux dont il fait sa proie, se lance sur eux avec une violence extrême, les enlace de ses replis, les brise et les pétrit, pour ainsi dire, dans ses anneaux vigoureux, et les réduit ainsi en une masse informe qu'il engloutit dans son énorme gueule. Le boa étant dépourvu d'appareil masticateur, la digestion chez lui est lente et difficile ; aussi, pendant tout le temps qu'elle s'opère, est-il dans un état d'engourdissement qui permet de l'approcher sans danger : il répand alors une odeur insupportable. La chair des boas est, dit-on, comestible, et leur graisse serait un excellent remède contre les meurtrissures.

BOBINAGE. *Voy.* TISSAGE ET BOBINAGE.

BOBINE (du lat. *bombycinum*, fil de soie?), cylindre élargi à ses extrémités, sur lequel un fil peut être enroulé. — On emploie, en Physique, des bobines de bois, sur lesquelles on enroule un fil de cuivre recouvert de soie ou de coton, et qui forment ainsi un appareil servant aux expériences d'électricité.

Bobine de Ruhmkorff, appareil fondé sur les propriétés des courants électriques, et à l'aide duquel on produit une succession d'étincelles électriques. On distingue dans cet appareil : 1° un faisceau central de fil de fer, autour duquel est enroulé un gros fil de cuivre recouvert de soie ; ce fil est mis en relation avec une pile voltaïque et avec un *interrupteur* qui sert à ouvrir et fermer successivement le courant par l'oscillation d'une de ses pièces ; 2° une *bobine* enveloppant le faisceau précédent, et qui contient un fil de cuivre recouvert de soie, très-fin et excessivement long ; les extrémités de ce fil aboutissent à deux conducteurs métalliques isolés par des pieds de verre, auxquels on adapte l'appareil dans lequel on veut produire les étincelles (tubes vides de Giessler, inflammateur pour allumer le gaz, fusée de Statham pour l'explosion des mines, etc.) ; 3° un *condensateur* analogue à la bouteille de Leyde, dont les armatures sont en relation avec l'interrupteur. — La première idée de cette bobine est due à Masson. M. Ruhmkorff a réussi ensuite à construire un appareil d'une puissance inattendue. Avec sa grande bobine et 8 éléments de pile, on obtient des étincelles électriques de 0m,50 de longueur ; on peut charger une batterie de bouteilles de Leyde, et obtenir de remarquables effets d'électricité. MM. Foucault et Fizeau ont contribué au perfectionnement de cet appareil en imaginant, l'un l'interrupteur à mercure, l'autre le condensateur.

BOCARD (de l'all. *Pochwerk*), machine servant à écraser, à pulvériser les substances qu'on soumet à son action, est particulièrement employée, en Métallurgie, pour broyer le minerai avant de le mettre au feu pour le fondre. Elle se compose de pilons armés, à leur extrémité inférieure, d'une masse de fer. On appelle l'opération *bocarder*, *bocardage*. *Voy.* MINERAI.

BOCCONIA, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Argémonées, ou type de la tribu des *Bocconiées*, renferme deux espèces suffrutescentes du Pérou, que l'on cultive dans les jardins.

BODE (LOI DE). *Voy.* PLANÈTE.

BOEUF (du lat. *bos*, *bovis*), genre de Mammifères, de l'ordre des Bisulques ruminants, et type de la famille des Bovidés. Buffon ne distinguait parmi ces animaux que 2 espèces : le Taureau et le Buffle ; auj. on admet 6 groupes : 1° le *Bœuf ordinaire* (*Bos taurus*), qui comprend le mâle (*taureau*), la femelle (*génisse* ou *vache*), le jeune (*veau*) et l'animal de travail rendu neutre (*bœuf*) ; 2° le *Bibos* ou *B. des jungles* (*B. frontalis*), qui a beaucoup de ressemblance avec notre bœuf et rend les mêmes services dans les Indes orientales ; 3° les *Yacks*, employés comme bêtes de somme en Chine et en Tartarie ; 4° les *Bonases*, comprenant l'*Aurochs* et le *Bison* ; 5° les *Buffles* ; 6° les *Ovibos* ou *B. musqués*. *Voy.* ces mots.

BŒUF DOMESTIQUE. Les produits que l'agriculture retire des bêtes bovines consistent en lait, beurre, viande de boucherie, cuir, etc., sans compter le travail qu'elles fournissent et le fumier qui est un des meilleurs engrais. L'importance relative de ces produits varie avec les différentes races. En Europe, on peut distinguer sept groupes principaux de races bovines: — 1° la *R. podolienne*, en Russie, propre à l'engraissement, mais non à fournir du lait, car les vaches ne se laissent pas traire; — 2° la *R. jutlandaise*, en Danemark, qui se recommande autant pour le lait que pour l'engraissement (la race hollandaise qui en vient est essentiellement laitière); — 3° les *R. de la Suisse*, qui ont généralement la charpente osseuse forte : bonnes laitières, elles présentent des dispositions variables pour l'engraissement, et sont tout à fait mauvaises pour le travail; — 4° les *R. communes de l'Allemagne;* — 5° les *R. anglaises*, qui sont fort nombreuses. Nous citerons : la race du *Kerry*, qui vit dans les montagnes d'Irlande : ce bétail rustique est capable de subsister avec la plus mauvaise nourriture, et de fournir néanmoins du lait et de la viande de bonne qualité ; la race du *Devon*, qui a le poil rouge et doux au toucher : ces bêtes sont petites de taille, médiocres laitières, mais aptes au travail , et elles fournissent une chair bien marbrée, c.-à-d. bien mélangée de parties musculaires et graisseuses; enfin, les deux races célèbres dues aux éleveurs anglais : la race *Dishley*, créée par Bakewell avec les animaux à longues cornes du Leicestershire, et la race *Durham,* créée par les Collins en opérant sur la race de la Tees : ces bœufs sont renommés pour leur précocité d'engraissement et de maturité des muscles; le premier croisement avec les autres races améliore toujours celles-ci ; — 6° les *R françaises* : la France possède des races excellentes; les principales sont : la race *auvergnate de Salers*, qui est éminemment travailleuse ; la race *charolaise*, généralement blanche, à la fois race de boucherie et de travail; les races *normandes* du *Cotentin* et du pays d'*Auge*, remarquables par leur corpulence et qui fournissent du lait et du beurre excellents; la race *manselle*, dont les herbagers normands font un cas particulier ; la race *bretonne*, dont le seul défaut est d'avoir un développement lent; — 7° les *R. du midi*, qui sont peu connues.

Le bœuf est un animal lourd, mais robuste ; il est naturellement doux, patient, et même susceptible d'attachement; mais quand il a été irrité et qu'il est furieux, il devient redoutable ; jamais il ne recule devant le danger, il y donne tête baissée, et, grâce aux cornes puissantes dont sa tête est armée, il peut résister à toute espèce d'ennemi. On sait que les *combats de taureaux*, ce divertissement national de l'Espagne, doivent leur célébrité au danger même que bravent les toréadors. *Voy.* TAUREAU.

Le bœuf vit communément de 14 à 15 ans; vers l'âge de 3 ans, on le dresse à labourer la terre ou à porter le joug ou le harnais ; de 5 à 10 ans, il atteint sa plus grande force; à 10 ans, il quitte la charrue pour passer à l'engraissement, et de là à la boucherie. Après sa mort, rien n'est perdu dans ce précieux animal : sa chair fournit à l'homme le meilleur et le plus substantiel des aliments ; sa peau sert à fabriquer des chaussures, des harnais, etc.; de sa graisse on fait du suif, de la pommade, de l'huile dite *de pied de bœuf*; de son poil, de la bourre ; de ses cornes, des peignes, des boutons, des tabatières; de ses os, des ouvrages au tour, de la gélatine, du noir animal; de ses nerfs ou tendons, des cravaches; de ses intestins, des enveloppes pour les saucissons, de la baudruche, etc. ; le sang sert pour le raffinage du sucre et la fabrication du bleu de Prusse ; le fiel, pour le dégraissage et la peinture ; les issues, pour la colle de peau, etc.

Dès la plus haute antiquité, l'utilité du bœuf a été reconnue : les Égyptiens rendaient un culte public au bœuf Apis. Cet animal apparaît dans toutes les cérémonies religieuses de l'antiquité, soit comme objet d'adoration, soit comme victime immolée à la Divinité. La promenade du *Bœuf Gras*, qui subsiste encore parmi nous, paraît être un reste de ces anciennes coutumes.

Bœuf à bosse. Voy. ZÉBU.

Bœuf marin ou *de mer*, nom vulg. de l'*Hippopotame* et du *Lamantin. Voy.* ces mots.

BOG, jeu de cartes qui se joue habituellement à 5 personnes, mais qui admet plus ou moins de joueurs, pourvu que leur nombre ne soit pas inferieur à 3 et ne dépasse pas 10 : on appelle *bog* la réunion de 2 cartes de même valeur. Pour jouer à ce jeu, il faut un tableau partagé en 6 compartiments, portant l'un le mot *bog,* et les 5 autres le roi de carreau, le 10 de cœur, le valet de trèfle, l'as de carreau et la dame de pique. Les cartes distribuées et un nombre de jetons convenu mis par le donneur sur chacun des compartiments, le 1er en cartes *bogue*, c.-à-d. propose et les autres joueurs acceptent ou refusent l'enjeu : le bog peut se compliquer ici du *misti* et du *brelan* simple ou carré. On joue ensuite les cartes en suivant les points de chaque couleur jusqu'à ce qu'un des joueurs n'ait plus de cartes : le joueur qui jette une carte du tableau prend les jetons qui sont dans le compartiment ; si elle lui reste en main à la fin de la partie, il double la mise.

BOGHEI ou BOGUET (de l'angl. *bughy*), voiture légère en forme de cabriolet découvert.

BOGUE (du gr. βοάξ ou βοώψ), *Boops*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sparoïdes que l'on pêche sur les côtes de la Méditerranée Sa chair est délicate et très-recherchée par les Provençaux.

BOÏARD ou BOYARD, titre de noblesse en Russie. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BOIS (de l'all. *Busch*), substance compacte et solide qui compose la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. Les botanistes donnent plus spécialement ce nom à la partie dure et fibreuse qu'on trouve immédiatement sous l'écorce. — Dans les Dicotylédons, le bois se présente sous la forme de couches concentriques, ou *cernes,* de densité et d'épaisseur variables, et dont le nombre représente l'âge de la tige ; au centre se trouve le *canal médullaire*, d'où partent, en divergeant vers la circonférence, des lignes droites appelées *rayons médullaires*, qui coupent les couches concentriques et font communiquer la moëlle intérieure avec le tissu cellulaire de l'écorce. Les couches intérieures, qui sont les plus anciennes, sont aussi les plus dures : elles forment le *cœur du bois* ou *bois* propr. dit; les couches extérieures, qui sont de formation plus récente, sont plus tendres et moins colorées: elles constituent l'*aubier*. Considéré dans ses éléments constitutifs, le bois propr. dit se compose : 1° de *tissu ligneux*, système de vaisseaux superposés les uns aux autres et tellement adhérents qu'ils semblent former des fibres continues ; 2° de *vaisseaux aériens ;* 3° d'un *tissu utriculaire.* — Dans les Monocotylédons, le bois est sous la forme de fibres ou de faisceaux distincts et plongés au milieu d'un tissu cellulaire qui forme la masse de la tige ; ces fibres ligneuses sont d'autant plus abondantes et plus serrées les unes contre les autres qu'elles sont plus éloignées du centre de la tige : c'est le contraire dans les Dicotylédons.

Le bois est pour l'homme une matière précieuse qu'il emploie, suivant ses diverses qualités, à une foule d'usages. De là plusieurs grandes classes :

1° *Bois de chauffage.* Les essences les plus dures et les plus pesantes, telles que le chêne, le hêtre, le charme, etc., sont les meilleures ; les bois blancs, qui donnent en brûlant beaucoup de flamme, sont recherchés pour le chauffage des fours. On distingue, parmi les bois à brûler : le *B. neuf*, qui vient par bateaux ou charrois ; le *B. flotté*, qui arrive par trains et séjourne longtemps dans l'eau ; le *B. gravier* ou demi-flotté ; le *B. pelard*, chêne dont on a enlevé l'é-

corce pour faire du tan ; le *B. brigot* ou *brigaut*, composé uniquement de pieds de bouleau et de branches de vieux chêne. Au bois de chauffage se rattache le *charbon* ou bois carbonisé pour l'usage domestique (*Voy* CHARBON). — Le bois à brûler se vend soit à la mesure (jadis à la corde et à la voie, auj. au stère), soit au poids. Le commerce du bois est soumis à des règlements particuliers : *Voy.* le *Manuel du marchand de bois* de Marié de Lisle.

2° *Bois de construction.* Le chêne, l'orme, le hêtre, le charme, le châtaignier, le cèdre, le pin, le sapin et le mélèze sont les plus propres à la *grande charpente ;* le chêne et l'aune pour les ouvrages de *pilotage;* les grands pins du Nord pour la *mâture* des vaisseaux ; le bois de tek pour la *construction de la coque.* On distingue parmi les bois de construction : le *B. en grume*, c.-à-d. non équarri ; le *B. d'équarrissage ;* le *B. de brin,* provenant de petits arbres ; le *B. d'échantillon*, de grosseur ordinaire ; le *B. de sciage*, débité à la scie, etc.

3° *Bois de travail.* Ce sont : pour le *charronnage*, l'orme, le frêne, l'érable, le charme, le hêtre, l'acacia ; pour la *menuiserie*, le chêne, le hêtre, le sapin et le noyer, le tilleul, le cerisier, les bois blancs (peuplier, tremble, saule, etc.) : pour l'*ébénisterie*, l'acajou, le palissandre, le bois de rose, le bois de citron, l'ébène, et en général les bois durs, veinés, susceptibles d'un beau poli et offrant des reflets variés. Les bois à grain fin, tels que le buis, le chêne vert, le cytise, sont recherchés pour le *tour* et les *manches d'outils ;* les jeunes bois de châtaignier, de noisetier, dits *B. feuillards,* pour les *cercles* et les *lattes.*

4° *Bois colorants* ou *de teinture.* On comprend dans cette classe tous les bois employés en *teinture,* tels que les bois de Brésil, de Campêche, le santal, le bois jaune, le sumac fustet, etc. ; on peut y rattacher les bois dont l'écorce sert de *tan*, le chêne rouge, le peuplier, le bouleau.

5° *Bois résineux*, provenant de tous les arbres qui fournissent non-seulement de la résine, comme le pin, mais aussi de la gomme, du vernis, du baume, des parfums, etc.

6° *Bois médicinaux* ou *sudorifiques :* le gaïac, le sassafras, la squine, la salsepareille, etc.

Outre tant d'emplois variés, l'industrie tire encore du bois, par la distillation, de l'acide acétique, ainsi qu'une huile propre à l'éclairage et à la peinture ; on peut même en extraire des substances alimentaires : ainsi on extrait du sucre de l'érable du Canada, etc.

Conservation des bois. Le bois étant sujet à une destruction rapide, tant par l'influence combinée de l'air extérieur et de l'humidité, que parce qu'il devient la proie de divers insectes ou de végétations cryptogames, on a dû rechercher de bonne heure les moyens de le mettre à l'abri de ces causes de destruction. La dessiccation, le séjour plus ou moins prolongé au fond de l'eau, l'exposition à la vapeur d'eau, le goudronnage et autres applications extérieures, ont été mis en usage depuis fort longtemps. Vers 1832, M. Boucherie a imaginé d'injecter dans les fibres mêmes du bois une substance saline qui pût le rendre pour ainsi dire incorruptible : le sulfate de cuivre, le pyrolignite de fer et divers chlorures ont été employés de cette manière avec plus ou moins d'avantage. Ce procédé réussit surtout pour les bois blancs et pour l'aubier des bois durs.

On appelle vulg. *Bois d'Absinthe* ou *B. amer*, la Cassie, le Simarouba, etc. ; — *B. d'Acajou,* le Cédrel odorant et le Mahogoni (*Voy.* ACAJOU) ; — *B. d'Aigle* ou *B. d'Aloès*, l'Aquilaire ; — *B. d'Amarante*, un bois de marqueterie, provenant du Mahogoni des Antilles ; — *B. d'Anis*, l'Avocatier, la Badiane étoilée, le Limonellier de Madagascar, qui exhalent une odeur d'anis ; — *B. bénit*, le Buis ; — *B. de Brésil* ou *Brésillet*, *B. de Fernambouc*, *B. d'Inde*, un bois de teinture provenant du *Cæsalpinia echinata* (*Voy.* CÉSALPINIE) ; — *B. de Campêche*, un autre bois de teinture provenant de l'*Hæmatoxylum campechianum* (*Voy.* HÉMATOXYLE) ; — *B. de cannelle*, le Cannellier, le Laurier blanc de l'île Maurice, etc. ; — *B. de chandelles*, le Balsamier élémifère, le Dragonier à feuilles réfléchies, et plusieurs arbres résineux qu'on nomme aussi *B. à flambeau ;* — *B. de citron*, le Citronnier, beau bois jaune, dont on fait de la marqueterie ; — *B. à coton*, le Peuplier de Virginie et autres arbres, dont les graines sont surmontées d'une touffe de poils blancs et soyeux, analogues au coton ; — *B. de couleuvre*, l'Ophiose, le Draconte, le Nerprun ferrugineux, etc. ; — *B. de crocodile*, la Clutie musquée ; — *B. cuir*, le Dirca ; — *B. de damier*, le Badamier ; — *B. à enivrer*, le Tithymale arborescent, le Galéga soyeux, la Coque du Levant, etc. ; — *B. de fer*, des arbres exotiques, à fibre très-dure, tels que le *Sideroxylon cinereum*, un Fagarier (*Fagara pterota*), le Nagas de Ceylan, le Bois cabril, etc. ; — *B. de fièvre*, tous les Quinquinas et le Millepertuis en arbre ; — *B. gentil*, le Daphné ; — *B. jaune*, le Laurier de la Jamaïque, le Bignone à ébène, le Tulipier, le Sumac fustet, etc. ; — *B. à lardoire*, le Fusain ; — *B. de mai*, l'Aubépine commune ; — *B. de Perpignan*, les rejetons du Micocoulier, dont on fait des fouets ; — *B. à poudre*, le Nerprun bourdaine, dont on se sert dans la fabrication de la poudre ; — *B. puant*, l'Anagyris et le Quassia fœtida ; — *B. punais*, le Cornouiller sanguin ; — *B. de rose, de Rhodes* ou *de Chypre*, diverses espèces de Balsamier, de Sébestier, de Liserons (*Convolvulus*) des Canaries, qui exhalent une odeur de rose ; et plusieurs arbres exotiques, dont le bois rouge et rayé de belles veines d'un noir brillant est employé en ébénisterie ; — *B. saint*, le Gayac ; — *B. de Ste-Lucie*, le Cerisier Mahaleb ; — *B. satiné*, le bois provenant du *Ferolia* (*Voy.* ce nom) ; — *B. de senteur*, le *Ruizia* ; — *B. de Spa*, bois blancs préparés à Spa, dont on fait des écrans, des coffres, des étuis, qu'on recouvre de peinture et de vernis. — *B. trompette*, la Cécropie, etc.

Bois durci, sciure de bois mêlée avec une substance chimique et placée ensuite dans un moule où le bois se reconstitue plus compacte et plus solide qu'il n'était auparavant. — Ce procédé, imaginé en 1858, permet à l'industrie de produire à bon marché une foule d'objets de luxe ou de ménage qu'on ne pourrait se procurer qu'à grand prix.

BOIS, en latin *sylva*, réunion, dans un même espace de terrain, d'arbres et d'arbrisseaux venus naturellement ou artificiellement. Lorsque l'étendue qu'ils occupent devient considérable, le bois prend le nom de *forêt*. On distingue les bois *taillis*, dont les arbres n'ont pas encore 40 ans ; de *demi-futaie*, de 40 à 60 ans ; de *jeune futaie*, de 60 à 100 ans, et de *haute-futaie*, qui dépassent cet âge. *Voy.* FORÊT.

En Zoologie, on donne le nom de *bois* à ces prolongements osseux et caducs qui parent la tête du Cerf, du Renne, du Daim et de l'Élan. *Voy.* CERF.

BOISSEAU (du b.-lat. *buza* et *bustia*), ancienne mesure de capacité pour les grains et les matières sèches en général. Le boisseau était la 12e partie du setier et valait lui-même 12 litrons. — Il était représenté matériellement par une mesure cylindrique dont la capacité variait avec les localités. A Paris, aux termes d'une ordonn. de 1790, cette mesure avait 8 pouces 2 lignes 1/2 de hauteur, et 10 pouces de diamètre. Sa contenance représentait le volume de 20 livres de blé. Réduits en litres, les boisseaux valent :

BOISSEAUX.	LITRES.	BOISSEAUX.	LITRES.
1	13,01	7	91,06
2	26,02	8	104,06
3	39,02	9	117,08
4	52,03	10	130,08
5	65,04	11	143,09
6	78,05	12	156,10

On donne encore communément le nom de *boisseau* soit au *décalitre*, soit au *double décalitre*.

BOISSELLERIE (de *boisseau*). Ce genre de commerce, qui tient à la vannerie et à la tonnellerie, comprend une foule de menus ouvrages, tels que boisseaux, litres et autres mesures en bois de chêne, seaux, soufflets, tamis, cribles, caisses de tambour, etc. — La boissellerie se fabrique, en France, dans les forêts de St-Gobain, de Coucy près de Laon, à Villers-Cotterets, à Troyes, à Calais, à Fréjus, dans les Hautes-Alpes, etc.

BOISSONS (de *boire*). Au point de vue de leur composition, on peut les diviser en 5 classes : *B. aqueuse*, c.-à-d. l'*eau*, dont les effets varient selon qu'elle est plus ou moins aérée, plus ou moins pure, ou chargée de sels calcaires, magnésiens, alumineux, ou mélangée à d'autres substances, comme le sucre, les divers mucilages; *B. acidules*, l'eau aiguisée par une petite quantité de vinaigre ou d'un acide végétal : la limonade, l'orangeade ; l'eau vineuse ou rougie, l'oxycrat, le lait de coco frais, le petit-lait, le soda-water, l'eau de Seltz, etc. ; *B. fermentées*, provenant de matières végétales qu'on a fait fermenter ; tels sont : le vin, la bière, le cidre, le poiré, le cormé, l'hydromel, le vin de palmier, la sapinette, etc. ; *B. spiritueuses* ou *alcooliques*, dont l'alcool est le véhicule ; tels sont : l'alcool, l'eau-de-vie, le tafia ou rhum, le rack, le kirsch, le curaçao, l'anisette, le marasquin, etc. ; *B. aromatiques*, qui se préparent par infusion, décoction ou mélange; telles sont : le café, le thé et les diverses infusions théiformes, etc. — Au point de vue de leurs effets, on les divise en *désaltérantes*, telles sont les boissons aqueuses, acidules, alcalines; *excitantes* et *toniques*, telles sont les boissons fermentées, alcooliques et aromatiques : on sait quels déplorables effets produit l'abus des boissons alcooliques (*Voy.* ALCOOLISME). *Voy.* aussi ALIMENTS.

Les boissons fermentées ont été, dans presque tous les pays, soumises à des impôts spéciaux connus sous les noms d'*accise, aides, droits réunis, contributions indirectes* (*Voy.* ces mots). En France, ces boissons sont assujetties à une foule de droits divers : *droits de fabrication, d'entrée, de circulation, de débit, de consommation* (*Voy.* ces mots et aussi EXERCICE), droits dont la perception a donné lieu, de tout temps, aux plus vives réclamations. Une enquête avait été faite en 1850 et 1851 par une commission de l'Assemblée nationale pour préparer la réforme de ces impôts ; le résultat en a été publié en 1851, mais rien jusqu'à présent n'a été changé à la législation existante.

BOITE A MUSIQUE. *Voy.* CARTEL et COMPONIUM.

BOITE A SAVONNETTE. *Voy.* PYXIDE.

BOITERIE (de *boiter*) En Médecine vétérinaire ce mot est synonyme de *claudication*. Une mauvaise ferrure, l'introduction d'un corps étranger, une altération de la fourchette, une *seime*, un effort du boulet (*mémarchure*), de la hanche (*allonge*), ou de l'épaule (*écart*), sont les causes les plus ordinaires de la boiterie. On dit que l'animal *feint* ou *boite*, si la claudication est peu sensible; qu'il *boite bas*, si elle est plus apparente; qu'il *boite à trois jambes*, s'il ne peut porter à terre le membre malade. D'après la loi du 16 mai 1838, la *boiterie intermittente pour cause de vieux mal* est un vice rédhibitoire pour le cheval, l'âne et le mulet : l'acheteur a *neuf* jours de garantie.

BOL OU TERRE BOLAIRE (du gr. βῶλος), sorte de terre argileuse, à laquelle les anciens attribuaient des propriétés médicamenteuses : on lui donnait des formes particulières et on y appliquait un cachet (*sigillum*), d'où le nom de *terre sigillée*. Tels étaient le *bol d'Arménie* et la *terre de Lemnos* (*Voy.* ce mot). Le *B. d'Arménie*, coloré en rouge vif par de l'oxyde de fer, était estimé comme astringent et hémostatique : on en trouve en France aux environs de Blois et de Saumur.

Les Pharmaciens donnent le nom de *bols* à de grosses pilules ayant la forme d'une olive ou d'une noisette ; tel est, p. ex. le *bolus ad quartanam*, employé contre la fièvre quarte, et qui se compose d'un mélange de quinquina, d'émétique et de carbonate de potasse.

Les Physiologistes appellent *bol alimentaire* la masse que forment les aliments après avoir été soumis à la mastication et à l'insalivation.

BOLERO (de *Bolero*, danseur espagnol), mot espagnol qui s'applique à des airs de chant et de danse fort répandus en Espagne. Le boléro est caractérisé par un rhythme particulier, à 3 temps, et s'écrit presque toujours dans le mode mineur ; il s'accompagne volontiers de la guitare ou d'un *pizzicato* analogue d'instruments à cordes : c'est une espèce de *séguedille*. *Voy.* ce mot.

BOLET (du gr. βωλίτης), *Boletus*, genre de Champignons basidiosporés gastéromycètes, de la famille des Funginées. Ils sont caractérisés par leur réceptacle globuleux, garni inférieurement de tubes, parallèles, distincts, recouverts de la membrane hyméniale à basides et non à thèques, ce qui les distingue des Polypores parmi lesquels on les a quelquefois rangés à tort. Les bolets conservent rarement l'anneau au collet que l'on observe chez beaucoup d'agarics. — Parmi les espèces les plus communes et qui servent à l'alimentation, il faut signaler : le *B. comestible* (*B. edulis*) ou *Cèpe ordinaire* : son chapeau est fauve; ses tubes, jaunâtres ; sa chair, d'abord pâle, devient rosée; le *B. bronzé* (*B. æneus*) ou *Cèpe noir*, dont le chapeau a une couleur foncée ; le *B. orange* (*B. scaber*), ou *Girolle rouge*. — Parmi les espèces dangereuses, nous citerons : le *B. bleuissant* (*B. cyanescens*), dont la chair bleuit à l'air, et le *B. pernicieux* (*B. perniciosus*), qui atteint quelquefois des dimensions considérables. *Voy.* AGARIC et CHAMPIGNONS.

BOLIDE (du gr. βολίς, jet, coup), nom qu'on donne communément aux aérolithes, lorsqu'ils traversent l'atmosphère avec bruit et lumière. *Voy.* AÉROLITHES et ÉTOILES FILANTES.

BOMBACÉES (du g.-type *Bombax*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée des Malvacées, renferme des arbres gigantesques, offrant le plus souvent des feuilles composées ou palmées, des fleurs régulières en grappes ou en panicules : calice à 5 divisions, corolle à 5 pétales, 5 étamines, ovaire à 5 loges ; des fruits pulpeux et indéhiscents. Toutes ces plantes habitent les régions tropicales. Genres principaux : le *Fromager* (*Bombax*) et le *Baobab*. *Voy.* ces mots.

BOMBARDE (de *bombe*). Originairement, ce nom, synonyme de *catapulte*, désignait tout instrument propre à lancer de lourds projectiles. Plus tard, il fut spécialement appliqué à de grosses et courtes bouches à feu, à tir courbe, en fer forgé, supportées par des grues ou des charpentes, et destinées à lancer d'énormes pierres contre les remparts; ces machines étaient servies par des *bombardiers*. Il y avait aussi des bombardes allongées qu'on nommait *fauconneaux*, *dragons volants*, *scorpions*, *serpentines*. — Ces machines lourdes et colossales avaient l'inconvénient d'être fort difficiles à transporter et crevaient souvent; on les a abandonnées et on les a remplacées par les *mortiers*. *Voy.* ce mot.

Dans la Marine, on nomme *bombarde* un bâtiment à fond plat doublé en forts bordages croisés diagonalement, et destiné à recevoir un ou plusieurs mortiers. Les premières bombardes, dites *galiotes à bombes*, furent construites sous Louis XIV par Bern. Renau d'Éliçagaray; Duquesne en fit le premier essai au bombardement d'Alger en 1682. — On donne aussi le nom de *bombardes* à de petits bâtiments marchands de la Méditerranée ayant un grand mât à pible qui porte des voiles carrées, et un mât d'artimon, quelquefois avec une voile latine.

BOMBARDE, espèce de haut-bois, usité aux XVI[e] et XVII[e] siècles, et qui se jouait avec une anche.

BOMBARDEMENT, pluie de bombes, obus, boulets rouges et autres projectiles incendiaires. On recourt à ce moyen soit contre les places fortes, pour les détruire, soit contre des villes entières, pour en châtier les habitants : dans le 1er cas, il est de peu d'effet, parce que la garnison parvient souvent à éviter le danger en se couvrant de *blindages* ou en se retirant dans des *casemates* ; dans le 2e cas, il est barbare parce qu'il frappe sur des non-combattants. — Les principaux bombardements dont l'histoire a conservé le souvenir sont ceux d'Alger (1682 et 1683) par Duquesne ; de Gênes (1684), de Tripoli (1685); de Barcelone (1691), de Bruxelles (1694), de Prague (1759), de Bréda, Lille, Lyon, Maestricht, Mayence (1793), de Menin, Valenciennes, Le Quesnoy, Ostende (1794), de Copenhague par les Anglais (1807), de Sarragosse (1808), d'Anvers (1832), de St-Jean d'Ulloa 1838), de Mogador (1844), de Salé (1851).

BOMBARDIERS. *Voy.* BOMBARDE et MORTIER.

BOMBAX, nom botanique du *Fromager*. *V.* ce mot.

BOMBE (du lat. *bombus*, bruit), bombe, globe de fer creux rempli de poudre, qu'on lance avec un *mortier*, et qui éclate ensuite au moyen d'une fusée. La bombe est percée d'un trou conique appelé *œil* ou *goulot;* on y place la fusée qui est remplie d'une composition assez lente à brûler pour donner à la bombe le temps d'arriver à sa destination avant d'éclater. De chaque côté de l'œil se trouvent deux anses ou *mentonnets* qui aident à mettre la bombe dans le mortier; à la partie opposée à l'œil, et dite *culot*, il y a une sur-épaisseur qui empêche la bombe de tomber sur la fusée. Le diamètre des bombes ordinaires varie de 0m,20 à 0m,30 et leur poids de 20 à 50 kilogr. Paixhans en a fait de 500 kil., qui ont servi au siége d'Anvers en 1832. On varie la charge suivant l'effet auquel on les destine; dans tous les cas, la courbe qu'elles décrivent est une parabole. — On attribue l'invention de la bombe à Malatesta, prince de Rimini, mort en 1457; cependant, suivant quelques auteurs, les Vénitiens en auraient fait usage dès l'an 1376. On ne voit paraître les bombes en France qu'en 1521, au siége de Mézières ; elles furent perfectionnées en 1588, pendant les guerres de Flandre.

Bombes volcaniques *Voy.* VOLCAN.

BOMBUS, nom latin du *Bourdon*. *Voy.* BOURDON.

BOMBYCIDES. *Voy.* BOMBYX.

BOMBYCILLA, nom latin du genre JASEUR.

BOMBYLE (du gr. βομβύλη, sorte d'abeille), *Bombylius*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, renferme une quarantaine d'espèces. Les Bombyles ont le corps ramassé, large, couvert de poils denses; la tête petite, arrondie, armée d'une longue trompe et de palpes cylindriques; le corselet élevé, les pattes longues, les ailes grandes, étendues horizontalement, le vol extrêmement rapide. Ils sont plus communs et plus grands dans le Midi que dans le Nord.

BOMBYX, BOMBYCIDES (du gr. βόμβυξ, ver à soie). Les *Bombycides* sont des Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, caractérisés surtout par leurs antennes pectinées, par l'imperfection de leur bouche qui souvent ne leur permet pas de manger à l'état adulte et par leurs larves qui produisent de la soie. L'espèce principale du genre *Bombyx* auquel ce groupe doit son nom, le *Bombyx du murier* ou *Ver à soie*, forme auj. un genre à part sous le nom de *Sericaria* (*Voy.* VER A SOIE). Parmi les autres espèces, nous citerons : le *B. de la ronce*, dont la chenille velue se roule dès qu'on la touche; le *B. du chêne*, dont la chenille est dite *processionnaire*, parce que chaque soir les chenilles de cette espèce sortent du nid commun en véritable procession : les poils de ces chenilles passent pour venimeux ; mais, en réalité, ils ne causent qu'une cuisson brûlante comme l'ortie; le *B. neustrien*, dont la chenille est nommée *livrée*, à cause de ses lignes longitudinales de diverses couleurs : toutes ces espèces, ainsi que les *B. du saule*, *du pin*, etc., sont plus ou moins nuisibles aux plantations; il en est de même du *Liparis chrysorrhea*, papillon blanc dont les chenilles dévastent les arbres de nos promenades et assemblent des paquets de feuilles avec des fils de soie pour y passer l'hiver. Au nombre des Bombycides il faut encore ranger les *Paons de nuit* (*Pavonia major* et *P. minor*), et d'autres genres moins importants, les *Dicranures*, les *Harpyies*, les *Zeuzères*, les *Orgyes*, les *Psychés*, etc.

BÔME ou BAUME, terme de Marine. *Voy.* GUI.

BON. En Comptabilité, on appelle ainsi tout ordre, toute autorisation par écrit adressée à un caissier, à un correspondant, à un fournisseur, de payer ou de livrer pour le compte de celui qui a signé le bon et qui en avait le droit. — La formalité de l'*approbation* (*Voy.* ce mot) exigée dans les actes sous seing privé s'appelle aussi le *bon pour*. *Voy.* BONS DU TRÉSOR.

BONACE (de l'ital. *bonaccia*), calme de la mer, se dit surtout d'un temps d'arrêt dans un mauvais temps : c'est souvent l'annonce d'une grande tempête.

BONAPARTEA (dédié au gén. *Bonaparte*), genre de la famille des Broméliacées, créé pour des plantes herbacées de l'Amérique méridionale. La *B. juncea* donne de belles fleurs jaunes en spirale autour d'une hampe haute de 3 à 4m.

BONASE, groupe du genre Bœuf, comprend l'*Aurochs* et le *Bison*. *Voy.* ces mots.

BONBONS. *Voy.* CONFISEUR.

BON-CHRÉTIEN, sorte de Poire dont il y a deux espèces, l'une d'été, l'autre d'hiver : on cueille cette dernière en novembre, et on la conserve pour en faire des compotes. Elle doit son nom à St François de Paule, qui l'apporta d'Italie.

BONDE. *Voy.* TONNEAU.

BONDRÉE, *Pernis*, genre d'Oiseaux de proie diurnes, section des Buses, est caractérisé par ses tarses courts, robustes, réticulés; son bec faible, noirâtre, à cire brune, et surtout par les plumes écailleuses qui recouvrent l'espace situé entre la commissure du bec et l'œil. On ne trouve en Europe que la *B. commune* (*Falco apivorus*), qui se nourrit d'abeilles, mais aussi d'insectes nuisibles, ainsi que de mulots, grenouilles, lézards, etc. : cet oiseau court facilement, mais il ne vole guère; son plumage est mêlé de brun et de blanc jaunâtre ; sa longueur est de 0m,65 environ. On n'a encore bien constaté qu'une seconde espèce, la *B. huppée* de Java.

BONDUC, *Guilandina*, genre de la famille des Césalpiniées, renferme des arbres et des arbrisseaux épineux à fleurs en épis et en grappes. Le *B. jaune* (*G. bonducella*), vulg. *Œil-de-chat*, *Guénic*, etc., est originaire des Indes : son fruit fournit une huile inodore, peu altérable et que l'on met à profit pour conserver l'arôme des parfums. Le *B. dioïque*, vulg. *Chicot du Canada*, forme auj. le genre *Gymnocladus*. *Voy.* ce mot.

BONELLIE ou BONNELLIE, annélide du genre Echiure. *Voy.* ECHIURE.

BONGARE, *Bongarus*, genre de Serpents venimeux, de l'ordre des Ophidiens, qu'on a longtemps confondus avec les Boas, a pour caractères : tête courte et couverte de grandes plaques, dos caréné; pas de crochets mobiles, mais les premières maxillaires antérieures fort grandes et communiquant avec une glande venimeuse. On en distingue 3 espèces : le *B. à anneaux*, qui dépasse 2m, le *B. bleu*, toutes deux communes dans le Bengale, et le *B. à demi-bandes* de l'île de Java.

BON-HENRI, nom vulgaire d'une espèce du genre *Blète* (*Voy.* ce mot), qui croît sur les montagnes et autour des maisons, et que l'on mange préparée comme les épinards.

BONHEUR (de *bon heur*, bonne chance). Étant sensible, l'homme éprouve du plaisir toutes les fois qu'il réalise quelque partie du bien (*Voy.* BIEN). De l'ensemble et de la suite des plaisirs qu'il goûte résulte le bonheur; mais ceux-ci forment plusieurs espèces qui n'ont pas la même valeur. La satisfaction des appétits qui se rapportent au corps produit seu-

lement le bien-être, qui n'exige que des sensations agréables, et non le bonheur, qui implique la sensibilité morale ; le bien-être nous est nécessaire, comme la santé, pour trouver dans le corps un instrument docile, mais il n'est pas le but des désirs propres à l'âme. Ensuite, le bonheur ne consiste pas dans une volupté essentiellement passagère, si vive qu'elle soit, ni dans les transports de la passion, mais dans un état durable et constant, dans un contentement calme et doux, dont on a pleinement conscience, dans lequel on se complaît, où l'on trouve sans cesse de nouvelles jouissances. Tel est le sentiment que nous éprouvons quand un des penchants primitifs de notre nature est satisfait par la possession du bien auquel il aspire, quand, par exemple, notre sympathie est satisfaite par l'affection d'une personne chérie, ou notre désir de connaître, par la contemplation de la vérité, le plus haut degré de félicité pour l'homme, selon Aristote. Le premier rang appartient cependant aux plaisirs que procure la vertu. Elle porte en effet à leur perfection la force de la volonté, qui surmonte les obstacles, et l'amour, qui est le principe de tout dévouement ; par l'habitude, elle adoucit ce que la pratique du devoir a de pénible, elle la transforme en penchant, elle en rend plus vives les jouissances, les seules qui soient pleinement en notre pouvoir. La vertu est donc la principale condition du bonheur, mais non la seule, comme le prétendaient les stoïciens, qui ne reconnaissaient que le bien moral ; elle est un principe, et non un moyen, comme l'enseignait Epicure, qui la réduisait au calcul de l'intérêt bien entendu. D'ailleurs, à quelque point de vue qu'on se place, le bonheur parfait est impossible dans cette vie, parce que nos désirs ne sauraient y trouver une complète satisfaction : c'est même là une des preuves de l'immortalité de l'âme et de l'existence d'une autre vie (*Voy.* DESTINÉE, IMMORTALITÉ). — Consulter sur ce sujet : Platon, *République ;* Aristote, *Morale à Nicomaque ;* Plotin, *Ennéade I*, livres 4 et 5 ; Cicéron, *Des biens et des maux ;* Sénèque, *De la vie heureuse ;* St Augustin, *Du souverain bien ;* Droz, *De la philosophie morale ;* P. Janet, *Philosophie du bonheur*, etc.

BONHEUR ÉTERNEL. *Voy.* BÉATITUDE et PARADIS.

BON HOMME. *Voy.* BOUILLON BLANC et NARCISSE.

BON HOMME MISÈRE. *Voy.* ROUGE-GORGE.

BONI (génitif de *bonum*), terme employé dans les Finances pour exprimer ce qui reste en caisse après que les dépenses prescrites ont été effectuées : c'est l'opposé de *déficit*.

BONIER ou BONNIER (du wallon *bone*, borne), anc. mesure agraire usitée dans la Flandre française et la Belgique ; sa grandeur variait, suivant les localités, de 54 à 137 ares.

BONITE, *Bonilon*, nom donné à plusieurs poissons du genre Scombre, s'applique plus communément au Thon à ventre rayé (*Scomber pelamys*), qu'on trouve surtout dans les mers intertropicales. *Voy.* THON.

BONNE-DAME. *Voy.* ARROCHE.

BONNE FOI. C'est, en Droit, l'erreur de celui qui ignore les vices de l'acte qu'il a fait, ou du droit qu'il croit avoir acquis. De nombreux priviléges sont accordés à la bonne foi dans les matières les plus diverses. *Voy.* CESSION DE BIENS, ERREUR, FRUITS, MARIAGE, POSSESSION, PRESCRIPTION.

BONNET (du b.-lat. *bonetus, boneta*, sorte d'étoffe). Un *bonnet carré* était, dans l'ancienne Université, la coiffure et l'insigne des docteurs en Théologie, en Droit, en Médecine, etc. ; d'où les expressions de *prendre le bonnet, recevoir le bonnet*, pour dire : recevoir le titre de docteur. — Les prêtres au chœur portent aussi le bonnet carré. *Voy.* BARRETTE.

On appelait autrefois *B. vert* un bonnet que les débiteurs étaient forcés de porter quand ils avaient fait cession de biens en justice : c'est auj. la coiffure des galériens condamnés à plus de 10 ans.

Pour le *B. rouge* ou *B. phrygien*, emblème révolutionnaire, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Musique, on appelle *Bonnet chinois* ou *Chapeau chinois* une espèce de petit parasol de cuivre mince, garni de grelots et de sonnettes, dont on s'est servi quelque temps, comme accompagnement, dans la musique militaire.

En Zoologie, on nomme *Bonnet* le second estomac des Ruminants (*Voy.* ESTOMAC) ; — en Ornithologie, la partie supérieure de la tête de l'oiseau ; — en Conchyliologie, c'est le nom vulgaire d'un grand nombre de coquilles, telles que le *B. chinois* (*Patelle chinoise*), le *B. de fou* (*Chama cor*), le *B. de Neptune* (*Patelle équestre*), le *B. de Pologne* (*Buccinum testiculus*). — On appelle encore *Bonnet chinois* un singe du genre Macaque, et *Bonnet noir*, la Fauvette à tête noire.

En Botanique, on donne le nom de *bonnet* à diverses espèces d'Agarics et de Champignons, ainsi qu'à deux espèces de Courges, le Turbanet ou *B. turc*, et le Patisson, *B. d'électeur* ou *B. de prêtre.* — *Voy.* encore FUSAIN.

En Chirurgie, on nomme *B. d'Hippocrate* un bandage appelé aussi *capeline*. *Voy.* ce mot.

BONNETERIE (de *bonnet*), industrie qui s'occupe de la confection et de la vente de tous les articles fabriqués soit avec l'aiguille à tricoter, soit au métier à bas, tels que bonnets, bas, camisoles, gilets, pantalons, gants, mitaines, filets, etc. (*Voy.* TRICOT). La corporation des bonnetiers, détachée de celle des drapiers en 1527, faisait jadis un des 6 corps marchands de la ville de Paris. En France, la bonneterie est florissante, dans les dép. de l'Aube, du Calvados, de la Somme, du Gard. L'Angleterre et l'Italie nous font une sérieuse concurrence. Voir le *Manuel du bonnetier* de MM. Leblanc et Préaux-Caitot.

BONNETTE, voile supplémentaire que l'on étend sur un bout-dehors, dans le prolongement du plan d'une voile principale, pour en augmenter ainsi l'étendue. Les *bonnettes maillées* sont des bandes de toile qu'on lace avec le bord inférieur des basses voiles pour profiter du vent qui s'échappe par-dessous.

En termes de Fortification, on appelle *bonnette* ou *flèche* un ouvrage avancé, au-delà de la contrescarpe, et composé de deux faces qui forment un angle saillant avec parapet et palissade au devant.

BON PÈRE DE FAMILLE, en Droit. *Voy.* FAMILLE.

BONS DU TRÉSOR, bons portant intérêt et payables à échéance fixe, que le Ministre des finances peut créer pour le service de la Trésorerie et ses négociations avec la Banque. Ils font partie de la dette flottante. — Ces bons, créés sous le nom de *bons royaux* par l'ordonnance du 4 août 1824, ont pris en 1831 le nom de *bons du trésor :* leur montant, limité d'abord à 140 millions, s'est élevé à certains moments jusqu'à plus de 300 millions : de là pour le trésor des embarras auxquels il a fallu remédier en consolidant une partie de ces bons et en les convertissant en rentes sur l'État. — *Bons de l'Echiquier. Voy.* BILLET.

BON SENS. *Voy.* SENS.

BONZES, prêtres chinois ou japonais de la religion de Bouddha. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BOOPIDÉES (du g.-type *Boopis*). *Voy.* CALYCÉRÉES.

BOPYRES, crustacés parasites. *Voy.* ISOPODES.

BORACITE, *Magnésie boratée*, minéral dont la formule ordinaire est $Mg\ddot{B}o^4$ et qui, quelquefois, admet en plus du chlore dans sa composition. Il est ou cristallisé ou cristallin : ses cristaux, qui sont le plus souvent des cubes ou des dodécaèdres rhomboïdaux, portent toujours des facettes irrégulières ou hémiédriques conduisant à un tétraèdre régulier. La boracite est une substance grise ou jaunâtre, souvent translucide, qui raye le verre et pèse 2,56 ; elle s'électrise par la chaleur. On la trouve disséminée dans le gypse à Lunebourg, Kiel, etc.

BORASSUS, genre de la famille des Palmiers, type de la tribu des Borassinées, renferme des espèces propres aux Indes orientales, à stipe élevé, à frondes terminales, palmées, flabelliformes ; à drupe très-gros, ord. à 3 noyaux. On cultive dans nos serres le *B. flabelliformis.* — La tribu des *Borassinées* ren-

forme les genres *Borassus*, *Lodoïcea*, *Latania* (Latanier), *Hyphæne* (Cucifere), etc.

BORATES, sels composés d'acide borique et d'une base. On reconnaît les borates à la propriété qu'ils possèdent de colorer en vert la flamme de l'alcool lorsqu'on les délaye dans ce liquide, après les avoir mélangés avec de l'acide sulfurique concentré. Il existe des *B. neutres* et des *B. acides* ou *biborates*. Le *biborate de soude* est le seul borate employé dans les arts (*Voy.* BORAX). On le rencontre tout formé dans la nature, ainsi que le *B. de magnésie* (*Voy.* BORACITE et le *B. de chaux*. *Voy.* BOTRYOLITHE et DATHOLITHE.

BORAX (de l'hébreu *borak*, blanc), *Biborate de soude*, sel naturel dont la formule est Na B̈o⁶ + 10Aq. Le borax est incolore et inodore, d'une saveur légèrement alcaline; ses cristaux sont des prismes hexagonaux aplatis, terminés par un pointement à trois faces. Il existe dans certains lacs de la Perse et de l'Inde, d'où il nous arrive en petits cristaux agglomérés, d'un jaune verdâtre, recouverts d'un enduit terreux et imprégnés d'une matière grasse qui leur donne un toucher onctueux : c'est le *borax brut* ou *tinkal;* on le raffine, en Europe par des cristallisations. Auj. le *B. artificiel*, qu'on prépare en saturant l'acide borique par le carbonate de soude, a remplacé presque partout le borax de l'Inde. — Le borax fond au-dessus de la chaleur rouge, et donne un liquide limpide qui se fige par le refroidissement en un verre incolore et transparent; il a la propriété de faciliter la fusion des oxydes métalliques et de les dissoudre; il se colore diversement, suivant la nature de ces oxydes, ce qui le rend précieux pour l'analyse des minéraux. On s'en sert, dans la bijouterie et l'orfévrerie, pour *décaper* les métaux destinés à être soudés ensemble; les serruriers et les chaudronniers l'utilisent pour *braser* la tôle et le fer, et les plombiers pour les soudures. On l'emploie aussi dans la préparation du strass, des émaux, et, en général, des couleurs appliquées sur verre ou sur porcelaine. Les médecins le prescrivent en gargarismes contre les aphthes, en collyres dans les ophthalmies, en tisanes ou en pommades contre certaines maladies de la peau, et, en particulier, contre les éruptions accompagnées de vives démangeaisons. — On pense que c'est le borax que Pline appelle *chrysocolla* (soudure de l'or).

BORBORYGME (du gr. βορβορυγμός), bruit que font entendre les gaz contenus dans l'abdomen, quand ils se déplacent au milieu des liquides contenus dans les intestins; il est quelquefois le symptôme d'un embarras gastrique. Souvent aussi, il se remarque chez quelques personnes en état de santé, surtout lorsqu'elles sont à jeun.

BORD (de l'anc. h.-all. *bort*), terme de Marine. Ce mot, qui proprement signifie côté ou muraille du navire, s'emploie aussi pour le bâtiment même; il signifie encore *bordée*. Dans le premier sens, on dit : le *bord du vent*, *bord à bord* (côte à côte), bâtiment de *haut-bord*, de *bas-bord*, etc.; dans le deuxième, *aller à bord*, les *hommes du bord;* dans le troisième, *courir un bord*, pour naviguer au plus près du vent pendant un certain temps. *Voy.* BABORD, TRIBORD, BORDÉE, etc.

Livre de bord. Voy. LIVRE.

BORDAGE, en termes de Marine, planches épaisses qui couvrent en dehors les côtes ou les membrures d'un navire. On les fait en chêne et en sapin. L'épaisseur du bordage est de 0ᵐ,30 à 0ᵐ,50, sa hauteur de 1ᵐ à 1ᵐ,50 au-dessus de la flottaison.

BORDÉE, terme de Marine, espace parcouru par un navire sous l'allure du plus près et sans virer de bord : on court des bordées lorsqu'on est obligé de louvoyer. — C'est aussi la décharge simultanée de tous les canons placés sur un même *bord* du bâtiment.

BORDELAGE (du vieux franç. *borde*, ferme), tenure en roture, en usage surtout dans le Nivernais. Faute de payement de la redevance, le seigneur pouvait rentrer dans l'héritage; le tenancier ne pouvait démembrer les choses qu'il tenait en bordelage; ses collatéraux ne pouvaient lui succéder; et si le détenteur vendait l'héritage, le seigneur pouvait ou le retenir en remboursant l'acquéreur, ou prendre la moitié du prix fixé par le contrat.

BORDEREAU (dimin. de *bord*, petit bord de papier), état récapitulatif des espèces diverses qui composent une somme, note des espèces que l'on donne en payement ou que l'on reçoit. — On appelle *B. de compte* un extrait de compte dans lequel on récapitule les sommes du débit et du crédit, afin de les balancer; — *B. de collocation*, un acte que le greffier d'un tribunal délivre à chacun des créanciers hypothécaires utilement colloqués dans un ordre, et qui indique leur tour de payement; — *B. d'inscription*, un extrait d'acte que l'on remet à un conservateur des hypothèques pour que ce dernier le copie sur ses registres; cet extrait contient la désignation des sommes dues en principal et accessoires avec diverses autres indications prescrites par l'article 2148 du C. Nap. : c'est l'inscription de ce bordereau sur les registres qui fixe la date et le rang de l'hypothèque.

BORE, corps simple, brun-verdâtre, sans saveur ni odeur, infusible, qu'on extrait du *borax* et de l'*acide borique* (*Voy.* ces mots). Il brûle au contact de l'air quand on le chauffe au-dessous du rouge, et se convertit alors en acide borique; au rouge, il donne avec l'azote de l'*azoture de bore*. — Le bore fut isolé en 1808 par Gay-Lussac et Thénard. Il a été, en 1857, l'objet de nouvelles recherches de la part de MM. Deville et Woehler qui en ont obtenu une modification cristallisée (*diamant de bore*) douée d'une grande dureté et ont établi l'analogie du bore avec le charbon, ces deux corps pouvant exister sous trois états bien distincts, l'état amorphe, l'état graphitoïde et l'état de cristallisation.

BORÉAL (de *Borée*, vent du nord), qui est au nord, qui appartient au nord.

BORÉAL (HÉMISPHÈRE, PÔLE). *Voy.* HÉMISPHÈRE, PÔLE. — BORÉALE (AURORE). *Voy.* AURORE.

BORGNE (orig. inconnue), qui a perdu un œil ou qui ne voit que d'un œil. — En Anatomie, on appelle *borgnes* certains conduits qui n'ont qu'un seul orifice, comme le *trou borgne*, situé à la face interne de l'os frontal. De même en Chirurgie, on appelle *borgnes* des fistules qui n'ont qu'une ouverture.

BORIQUE (ACIDE), ou *Acide boracique*, la *Sassoline* des minéralogistes, combinaison de bore et d'oxygène [BoO³H³], blanche, solide, sans couleur ni odeur, d'une saveur acide faible, peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau chaude, où elle cristallise par le refroidissement en paillettes nacrées. L'acide borique se dissout aussi dans l'alcool; cette solution brûle avec une flamme verte. Il fond par la chaleur, en un verre transparent. Il forme avec les bases les *borates*. L'acide borique existe en dissolution dans les eaux de plusieurs petits lacs, particulièrement en Toscane, dans les *lagonis* ou amas boueux de Sasso (près de Sienne), de Castel-Nuovo, de Monte-Cerbero et de Cherchiajo, qui en contiennent une grande quantité; on le rencontre aussi en Saxe, dans le Thibet, à Ceylan, dans de petits lacs semblables à ceux de l'Italie. Il suffit, pour l'en extraire, de concentrer les eaux par l'évaporation, et de purifier l'acide par des cristallisations; ce procédé est exploité sur les lieux mêmes, dans un grand nombre d'établissements. On peut aussi extraire l'acide borique du borax, en décomposant une solution de ce sel par de l'acide sulfurique concentré. — L'acide borique sert à fabriquer le borax artificiel et à vernir quelques poteries. Il entre dans la composition de quelques verres; on en imprègne la mèche de nos bougies stéariques. On l'employait autrefois en médecine sous le nom de *sel sédatif*. Il fut découvert par Homberg vers 1702.

BORNAGE. *Voy.* BORNE et NAVIGATION.

BORNE, BORNAGE ou ABORNEMENT. On entend par *borne* toute marque, soit naturelle, soit artificielle,

indiquant la ligne de séparation de deux héritages contigus. L'art. 646 du C. Nap. reconnaît à tout propriétaire le droit d'obliger ses voisins au *bornage* de leurs propriétés contiguës; le C. pénal punit le déplacement ou la suppression des bornes de la réclusion ou de l'emprisonnement avec amende, selon les cas (art. 389, 456).

L'origine des bornes remonte au berceau de la civilisation : on les attribue aux Égyptiens, auxquels les inondations du Nil en avaient fait une nécessité; les Grecs consacraient les bornes à Hermès; les Romains les mettaient sous la protection du dieu Terme.

Bornes milliaires, bornes placées de distance en distance le long des routes pour indiquer les milles, les lieues, les kilomètres, etc. Les Romains en plaçaient avec le plus grand soin sur toutes leurs routes, et on en trouve encore un grand nombre dans les pays qu'ils avaient soumis. — *B.-fontaines*, petites fontaines en forme de bornes, établies dans les villes, et auxquelles sont adaptés des robinets qu'on ouvre à certaines heures pour arroser les rues.

BORNINE, *Sulfo-tellurure naturel de bismuth* [$2Bi^2Te^3 + Bi^2S^3$], minéral très-rare que l'on trouve en petites lames hexagonales ou irrégulières en Transylvanie, en Hongrie, en Norwége et en Suède. Quelquefois le soufre y est remplacé en partie par du sélénium.

BOROSILICATES (Minéralogie). *Voy.* Botryolithe et Datholithe.

BORRAGINÉES (de *borrago*, bourrache, g.-type), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, à fleurs disposées en épis unilatéraux, à feuilles alternes et souvent hérissées de poils rudes, à racine vivace. Les Borraginées sont, en général, mucilagineuses et émollientes, et aussi diurétiques, à cause de l'azotate de potasse qu'elles contiennent ; quelques espèces fournissent à la teinture un principe colorant. — Genres principaux : *Bourrache, Héliotrope, Buglosse, Cynoglosse, Consoude, Myosotis, Vipérine*, etc. *Voy.* ces mots.

BOSPHORE. *Voy.* Détroit.

BOSSAGE (de *bosse*). En Architecture, on nomme ainsi toute saillie laissée à la surface d'un ouvrage de pierre ou de bois, soit comme ornement, soit pour y faire quelque sculpture. *Voy.* Bosse.

BOSSE (du b.-lat. *bocia*). En Pathologie, on appelle ainsi une saillie contre nature, résultant d'une déviation de la colonne vertébrale, des côtes ou du sternum. Quand cette difformité se trouve en arrière, elle prend le nom de *gibbosité* (*cyphose*) : quand elle est en avant, celui de *cambrure* ou *recourbement* (*lordose*); quand elle est sur les côtés, celui d'*obstipation* (*scoliose*). On a essayé de combattre ces difformités au moyen des procédés orthopédiques. *Voy.* Gibbosité et Orthopédie.

En Anatomie, on appelle *bosses* les éminences arrondies que l'on voit à la surface des os plats : telles sont les *Bosses frontales*, la *B. pariétale*, la *B. occipitale*, etc. — On donne aussi ce nom aux protubérances du crâne sur lesquelles Gall a fondé son système de cranioscopie (*Voy.* Phrénologie). — Enfin, on appelle vulg. *bosses*, les petites saillies résultant d'un coup violent sur un os plat : elles sont constituées par un petit épanchement sanguin dans le tissu cellulaire sous-cutané et guérissent par la compression et les résolutifs. *Voy.* Contusion.

En Zoologie, on nomme *bosses* certaines grosseurs que quelques animaux, le dromadaire, le chameau, le zébu, le bison, ont naturellement sur le dos : ces bosses ne sont que des dépôts graisseux. Elles sont recherchées comme un excellent manger.

Dans les Arts, tout travail en relief est dit relevé en bosse : en Sculpture, on appelle *ronde-bosse* tout ouvrage de plein relief; *demi-bosse*, les bas-reliefs saillant en partie. *Dessiner d'après la bosse*, c'est dessiner d'après un buste ou une statue. Le dessin de ces figures prend le nom de *ronde-bosse*. — Dans l'Orfévrerie, on appelle *bossage* le travail en bosse.

Dans la Marine, on appelle *bosse* un cordage très-court, terminé par de forts nœuds, fixé par une de ses extrémités à une des pointes du navire, et qui sert à rejoindre une manœuvre rompue, ou à tendre un câble. — On appelait autrefois *bosseman* le matelot chargé spécialement du soin des câbles, des ancres et des bouées ; auj. c'est un sous-officier intermédiaire entre le contre-maître et le quartier-maître, qui est chargé de ce soin. — Quelques-uns font venir *bosseman*, non de *bosse*, cordage, mais de l'allemand *Bootsmann*, homme de bateau.

BOSSOIRS (de *bosse*), nom donné par les Marins à deux pièces de bois qui forment saillie au-dessus de l'éperon, à l'avant du vaisseau, et qui servent à y suspendre l'ancre pour la tenir prête à mouiller; elles ont pour objet d'empêcher par leur saillie que l'ancre n'offense les membrures du vaisseau en tombant lorsqu'on la jette ou qu'on la remonte. Il y a un ou deux rouets à la tête de chaque bossoir pour aider à tirer l'ancre quand on la remonte.

BOSSU. *Voy.* Bosse et Gibbosité.

BOSTON, jeu de cartes qui se joue à 4 personnes et avec un jeu de 52 cartes ; on donne 13 cartes à chaque joueur. La manière de jouer ce jeu a changé plusieurs fois ; la plus usitée est le *B. de Fontainebleau*. On fait *boston* ou *chlem* quand on fait toutes les levées seul ou avec son partner, c.-à-d. avec celui qui vous soutient. Les autres coups du jeu sont : la *demande simple*, qui consiste à faire 5 levées seul ou 8 levées à deux ; la *petite* et la *grande indépendance*, lorsqu'on fait seul 6 ou 8 levées ; la *petite* et la *grande misère*, simple, ou sur table, qui consistent à ne faire aucune levée ; le *piccolissimo*, dans lequel on ne doit faire qu'une seule levée ; la *demande de* 9, 10, 11 ou 12 *levées* dans une couleur quelconque. Les couleurs se rangent sous le rapport de l'importance dans l'ordre suivant : cœur, carreau, trèfle et pique ; l'atout est toujours la couleur dans laquelle on fait la demande d'un certain nombre de levées. Un tableau indicateur règle combien chacun des coups rapporte au gagnant. — Ce jeu commença à être en usage en 1778 : il doit son nom à la ville de Boston, où fut proclamée l'indépendance américaine, et semble consacrer le souvenir de cet événement.

BOSTRICHUS (du gr. βόστρυχος), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Xylophages. Ce sont des insectes très-petits, dont les larves causent de grands dégâts dans les forêts : elles attaquent de préférence les arbres résineux. Les principales espèces sont : le *B. abietis*, *B. dactyliperda*, le *B. typographus*, etc. *Voy.* Xylophages.

BOSWELLIA (de l'Anglais *Boswell*), genre de la famille des Burséracées, renferme des plantes à feuilles alternes, imparipennées; à fleurs en panicules terminales ou en épis axillaires : calice libre, corolle pentapétale, 10 étamines; à fruits capsulaires, et qui produisent une résine balsamique. Le *B. thurifera* ou *serrata* est un arbre de l'Inde, à fleurs petites et verdâtres. C'est lui qui donne l'*oliban* ou *encens de l'Inde*. *Voy.* Encens.

BOTAL (trou de). *Voy.* Trou de Botal.

BOTANIQUE (du gr. βοτανική, de βοτάνη, plante), science qui a pour objet la connaissance, la description et la classification des végétaux. — On peut distinguer la *B. pure* et la *B. appliquée*. A la première appartiennent : 1° l'*Organographie*, description des organes des végétaux ; 2° la *Physiologie végétale*, qui étudie les phénomènes et les lois de la vie végétale ; 3° la *Méthodologie*, qui s'occupe de la classification et de la nomenclature des végétaux. La seconde comprend : 1° la *B. agricole*, 2° la *B. médicale* ou *pharmaceutique*, 3° la *B. industrielle*, qui se subdivise en *B. alimentaire*, *tinctoriale*, *industrielle*, etc. — On peut y joindre, comme accessoires, la *B. géographique*, qui traite de la distribution des plantes sur la surface du globe; la *B. oryctologique*, qui étudie les végétaux fossiles ; la *B. historique*, ou l'histoire de la science. *Voy.* Végétal (règne).

Dans l'antiquité, la Botanique était un amas confus de connaissances incomplètes, sans unité et sans lien commun. Trois noms apparaissent dans cette première période : Théophraste, élève et ami d'Aristote ; Dioscoride, qui vivait sous Néron, et Pline le Naturaliste, qui mourut sous Titus. Au moyen âge, l'étude de la Botanique se borne à des commentaires sur les livres des anciens. A la fin du XVe siècle, on commence à revenir à l'étude de la nature : Brunsfels, de Mayence, Jérôme Tragus, Léonard Fuchsius, écrivent les résultats de leurs propres observations. Au XVIe siècle, Clusius (Lécluse) décrit et figure avec précision les plantes qu'il a observées par toute l'Europe ; Conrad Gesner en Suisse, Césalpin en Italie, les frères Bauhin et Magnol en France, Ray en Angleterre, s'efforcent tour à tour de jeter les bases d'une classification rationnelle et d'une nomenclature des végétaux. Au XVIIe siècle, la découverte du microscope vient ouvrir un nouveau champ à l'observation ; Malpighi en 1676 et Grew en 1682 abordent presque toutes les grandes questions de la structure des végétaux ; et vers le même temps, les travaux de Geoffroy, de Séb. Vaillant, de La Hire et surtout de Hales, dévoilent successivement une partie des mystères de la vie végétale. — Cependant la Botanique n'avait encore ni classification rationnelle, ni nomenclature. Tournefort le premier (1694) invente le *genre*, et crée un système régulier de classification basé sur l'absence ou la présence de la corolle, et empruntant ses divisions à la diversité de formes que présente cet organe. Après le Français Tournefort, le Suédois Linné refond les genres et les espèces d'après les organes de la reproduction, et simplifie la nomenclature ; il donne à chaque genre un nom à part, désigne chaque espèce en ajoutant au nom du genre un qualificatif, et crée la langue botanique telle qu'elle est encore en usage auj. Un dernier progrès restait à accomplir. Les classifications de Tournefort et de Linné étaient purement *artificielles*, et ne pouvaient suffire aux progrès de la science. Bernard de Jussieu en 1759, et son neveu A.-L. de Jussieu en 1789, publient une nouvelle classification où les végétaux sont rangés en *familles naturelles* d'après leurs rapports les plus intimes. Cette méthode, perfectionnée par les travaux des de Candolle, des Richard, des Endlicher et d'une foule d'autres savants, compte pour beaucoup dans les progrès que la Botanique a faits depuis entre les mains des de Saussure, de Mirbel, Bonpland, de Humboldt, Ad. de Jussieu, Aug. de St-Hilaire, Ad. Brongniart, Decaisne, Dunal, Lemaire, Dutrochet, Martins, Treviranus, Kunth, Brown, Lindley, etc. — Parmi les *abrégés classiques* de Botanique, nous citerons ceux de MM. Adr. de Jussieu, Richard, Boitard, Le Maout, L. Marchand, etc. MM. Julia Fontenelle et Barthez, Lecoq et Juillet, Hœfer, etc., ont donné des *Dictionnaires de Botanique*.

Signes employés par les Botanistes :

☉, signe du Soleil, désigne les plantes annuelles ; ♂, signe de Mars, les plantes bisannuelles ; ♃, signe de Jupiter, les plantes qui sont vivaces ; ♄, signe de Saturne, les plantes ligneuses (arbres, arbrisseaux) ; ♀, signe de Vénus, les individus ou fleurs femelles ; ♂, signe de Mars (dont la flèche, au lieu d'être inclinée, est placée verticalement), les individus ou fleurs mâles ; ⚥, signe de Mars et Vénus réunis, les individus ou fleurs hermaphrodites ; 0 0, les individus ou fleurs, qui, par suite d'avortement, sont privés d'organes mâles et femelles, c.-à-d. d'étamines et de pistils ; ☾, volubile à gauche ; ☽, volubile à droite. C'est ordinairement après le nom spécifique d'une plante que l'on place un de ces signes.

Jardin botanique. *Voy.* JARDIN.

BOTARGUE, sorte de caviar. *Voy.* BOUTARGUE.

BOTHRIOCÉPHALE (du gr. βόθριον, cavité, et κεφαλή, tête). *Voy.* TÉNIA.

BOTHROPS, ou *Vipère fer de lance*. *Voy.* TRIGONOCÉPHALE.

BOTRYCHIUM (du gr. βότρυς, grappe), genre de la famille des Fougères, tribu des Ophioglossées, a pour type le *B. lunaire* qui croît aux env. de Paris.

BOTRYLLE (du grec βότρυς, grappe), *Botryllus*, genre de Mollusques tuniciers, famille des Ascidies composées, dont plusieurs espèces se trouvent sur nos côtes. *Voy.* ASCIDIE.

BOTRYOLITHE (du gr. βότρυς, et λίθος, pierre), borosilicate de chaux naturel qui a pour formule $[Ca\ddot{B}o^3 + 3CaSi^2 + 2Aq]$, et que l'on confond souvent avec la *Datholithe*. *Voy.* ce mot.

BOTRYTIS (du gr. βότρυς), genre de Champignons hypomycètes, de la famille des Mucédinées, qui croît sur les corps en putréfaction. On attribue à une espèce de ce genre la maladie des vers à soie appelée *muscardine*. *Voy.* ce mot.

BOTTE (mot commun à plusieurs langues). L'usage des *bottes* ne remonte pas au-delà des temps modernes. Dans l'origine, on ne s'en servait que pour monter à cheval. On distinguait alors : les *B. molles*, dites aussi *B. à la française* ou *à l'écuyère*, dont la tige, molle et large, se terminait par une large genouillère dans laquelle le genou était engagé ; les *B. de cour* ou *à chaudron*, dont la genouillère était évasée en forme d'entonnoir : les *B. fortes*, comme celles qui servent aux postillons : les *B. à la hussarde*, dont la tige portait des plis sur le cou-de-pied ; les *B. à l'anglaise* ou *à revers*, etc. — Depuis qu'on porte les bottes à pied comme à cheval, on les a vues d'abord recouvrant le pantalon, puis recouvertes par lui.

Dans le commerce des Vins, on donne généralement le nom de *botte* aux futailles qui contiennent plus d'une barrique. On dit, p. ex., *botte de deux*, quand elles sont de 2 barriques (fût de Bordeaux, à raison de 120 pots la barrique) ; *bottes de trois*, *bottes de quatre* : ces dernières sont les plus grandes dont on puisse se servir. *Voy.* BARRIQUE.

Une *botte* est aussi une quantité déterminée de choses de même espèce qu'on a liées ensemble : ainsi, une *botte de parchemin* est une quantité de 36 feuilles ; une *botte de chanvre* pèse 100 kilogr ; une *botte de foin* pèse 5 kilogr. On appelle *bottelage* l'opération qui consiste à lier le foin.

BOTTE (de l'esp. *bote* ; de *botar*, toucher, bouter), coup d'épée. *Voy.* ESCRIME.

BOTTINE. *Voy.* BRODEQUIN.

BOUC (orig. romane), *Hircus*, le mâle de la *Chèvre* (*Voy.* CHÈVRE) : il se distingue par sa longue barbe et par son odeur désagréable qui est passée en proverbe ; cependant, on se sert d'outres de peau de bouc dans le midi de l'Europe, pour transporter le vin. La salacité de cet animal n'est pas moins connue : les anciens avaient fait du bouc l'emblème de la lubricité. Le bouc était en grande vénération en Égypte, surtout à Mendès (Achmoun) : sous le symbole de cet animal les Égyptiens adoraient le principe de la fécondité dans toute la nature. Les Juifs avaient choisi le bouc pour victime expiatoire. A certains jours de l'année, le grand prêtre prenait deux boucs, en immolait un, chargeait l'autre de toutes les iniquités d'Israël et des imprécations universelles ; on le chassait ensuite dans le désert, à travers les précipices : ce bouc était appelé *bouc émissaire*. Chez les Grecs, on immolait le bouc à Bacchus, comme animal destructeur de la vigne. On le donne aussi quelquefois pour monture à Vénus. En France, on croyait autrefois que le bouc servait de monture aux sorcières lorsqu'elles se rendaient au sabbat ; on disait aussi que, dans ces réunions nocturnes, le diable se faisait adorer sous la forme d'un bouc. Le sang de bouc passait pour avoir des propriétés merveilleuses.

BOUCAGE, *Pimpinella*, vulg. *Boucquetine*, *Persil de bouc*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, comprend plusieurs espèces, parmi lesquelles on remarque : le *B. mineur* (*P. saxifraga*), dont la racine, blanche, allongée, d'une odeur désagréable (d'où son nom), d'une saveur âcre et aromatique, s'emploie en médecine comme stimulant et diurétique ; le *B. majeur* (*P. magna*), plus grand, et qui

a les mêmes propriétés que le précédent, et le *B. anis* (*P. anisum*), le plus connu. *Voy.* Anis.

BOUCANAGE, opération qui consiste à faire sécher de la viande ou du poisson, en les exposant longtemps à la fumée. Quand les sauvages arrivent de la chasse, ils écorchent les bêtes qu'ils ont rapportées ; ils les désossent, puis en coupent les chairs par aiguillettes, qu'ils assaisonnent avec du sel et quelques herbes de leur pays. Le lendemain, ils placent ces chairs découpées sur un gril de bois (appelé *boucan* en langue caraïbe), qu'ils ont soin de tenir assez élevé au-dessus du feu : on y entretient beaucoup de fumée, et pour rendre cette fumée plus épaisse, on y fait brûler toutes les peaux et tous les ossements de ces animaux. Cette opération fut imitée par les premiers colons, surtout par ceux de St-Domingue, si connus sous le nom de *Boucaniers*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BOUCAUT, mot qui signifia d'abord la contenance d'une peau de *bouc*, désigne auj. une futaille d'une grandeur moyenne, construite en bois de sapin ou autre bois léger, destinée généralement à contenir des marchandises sèches, telles que sucre, riz, tabac, girofle, muscade, cacao, etc. La dimension varie suivant l'espèce de marchandises.

BOUCHE (du lat. *bucca*), entrée du canal alimentaire, est circonscrite en haut par la voûte palatine, en avant par les lèvres, en arrière par le voile du palais et le pharynx, et sur les côtés par les joues. Les parois de la bouche sont tapissées par une membrane muqueuse ; on trouve à l'intérieur les dents, les gencives, la langue, les glandes salivaires, etc. — La bouche a des fonctions variées et importantes. Par les lèvres, elle sert à la préhension, surtout à celle des liquides ; la succion s'accomplit par les lèvres aidées des autres parois mobiles de la bouche ; c'est dans la cavité buccale que s'opère la mastication, la trituration et l'insalivation des aliments. La bouche concourt à la déglutition, à la respiration ; ses mouvements, qui servent à la production des sons, en font l'organe essentiel du langage articulé. — Les convulsions des muscles de la bouche sont très-communes. Elles existent, à un degré très-marqué, dans la plupart des maladies convulsives qui envahissent la totalité du corps. Ainsi, dans l'attaque d'épilepsie, les lèvres sont d'abord violemment contractées, puis agitées de petits mouvements rapides ; la contraction convulsive étant en outre toujours plus prononcée d'un côté que de l'autre, l'ouverture de la bouche est entraînée à droite ou à gauche. Cette rétraction des lèvres, qui donne à la physionomie une expression hideuse, a reçu le nom de *spasme cynique*.

Chez les Animaux, la forme de la bouche diffère à l'infini ; moins bien délimitable, elle porte des appendices qui souvent se prolongent bien en dehors d'elle. Tantôt c'est un bec, comme chez les oiseaux : une ouverture, au-devant de laquelle fonctionnent les organes de la mastication, comme chez les crustacés ; un simple orifice circulaire, comme chez les polypes ; une ouverture, confondue avec l'anus, dans d'autres cas ; d'autres fois enfin, dans les derniers degrés de l'échelle, elle n'existe pas plus que le tube digestif dont elle est l'entrée.

En Conchyliologie, on appelle : *Bouche d'argent*, *B. d'or*, deux espèces du genre *Turbo* ; *B. jaune*, *B. de lait*, deux Buccins ; *B. sanglante*, un Bulime, etc.

En Botanique, on appelle *Bouche de lièvre*, un champignon du genre *Cantharellus*.

Autrefois en France, *la Bouche du Roi* était le service alimentaire du souverain. Les principaux employés de la bouche, dits *officiers de bouche*, étaient : le grand panetier, le grand échanson, les maîtres d'hôtel, les gentilshommes de la bouche, les écuyers de cuisine, échansons, sommeliers, panetiers, etc.

BOUCHE A FEU, nom sous lequel on réunit les armes à feu de gros calibre, telles que canons, mortiers, obusiers, pierriers, etc. *Voy.* ces mots.

BOUCHER, BOUCHERIE (de *bouc* et non de *bouche*). Le *boucher* achète, fait abattre et prépare les bestiaux pour en débiter la chair. Le lieu où ce débit s'exerce est appelé *étal* par les bouchers, et *boucherie* par les acheteurs. Les bouchers ne vendent ordinairement que du bœuf, du veau et du mouton (*Voy.* Abattoir et Viande). — Avant 1789, les bouchers de Paris formaient une corporation ayant ses droits et ses priviléges. La loi du 17 mars 1791 ayant proclamé la liberté de toutes les industries, les anciens bouchers, ruinés par la concurrence, fermèrent leurs étaux, et il en résulta un grand désordre dans le commerce de la boucherie. Pour y mettre un terme, le décret du 8 vendém. an XI rétablit le syndicat de la boucherie avec le système des cautionnements ; et, comme le nombre des étaux paraissait trop considérable, un autre décret (8 févr. 1811) ordonna le rachat et la suppression des étaux existants jusqu'à réduction du nombre des bouchers à 300. Cet état de choses se maintint jusqu'en 1825. A cette époque, le nombre des étaux était déjà réduit à 370, lorsqu'une ordonnance du 12 janvier de cette année proclama une seconde fois la libre concurrence. Sous ce régime, 142 nouveaux étaux s'élevèrent ; mais, en 1829, en présence d'un grand nombre de faillites, une nouvelle ordonnance (18 octobre) fixa le nombre des étaux à 400, et rétablit le syndicat et les cautionnements. Le 25 mars 1830 parut une ordonnance en 301 articles qui devint le code de la boucherie parisienne. Ce code resta en vigueur jusqu'en 1858 ; un décret du 24 février de cette année a rétabli à Paris la liberté du commerce de la boucherie, liberté qui existait déjà dans le reste de la France. — Les bouchers de Paris avaient, à Poissy, une caisse commune, dite *Caisse de Poissy*, dont l'objet était de faciliter leurs payements aux divers marchands de bestiaux. Cette caisse fondée en 1733, réorganisée en 1811, a été également supprimée en 1858. — Consulter : Bizet, *du Commerce de la boucherie et de la charcuterie* (1847) ; E. Millon, *De la liberté du commerce de la boucherie* (1851), etc.

BOUCHES-EN-FLUTE, famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, renferme les genres *Centrisque* et *Fistulaire*. *Voy.* ces deux mots.

BOUCHON (de *boucher*). La plupart des bouchons de bouteille se font en liége ; leur fabrication occupe un ouvrier spécial nommé *bouchonnier*. Le bouchonnier coupe le liége en bandes, puis en morceaux quadrangulaires dont chacun est destiné à faire un bouchon. A cet effet, on le travaille avec un tranchet d'acier très-dur, qui enlève les angles du liége, et lui donne une forme de cylindre légèrement conique. Depuis peu on a imaginé des machines ingénieuses qui exécutent ce travail avec plus de rapidité que la main de l'homme. — On distingue, suivant la qualité du liége, les *bouchons fins*, *demi-fins* et *ordinaires*. Pour être de bonne qualité, les bouchons doivent être élastiques, bien arrondis et bien unis, secs, sonnants et sans défaut. Pour les bouteilles de vin de Champagne, d'eau de Seltz, etc., on soumet le bouchon déjà fabriqué à une très-forte pression, et on l'introduit dans la bouteille avant qu'il ait pu reprendre son volume naturel. On fabrique des bouchons à Marseille, Mézières, Paris, Montpellier, Bordeaux, Bayonne, Cette, Lyon, et aussi à Nice, Gênes, Livourne, Naples, Barcelone, etc. On en exporte une grande quantité dans le nord de l'Europe. *Voy.* Liége.

BOUCHON (JEU DU). *Voy.* Palet.

BOUCHOT (de *bouche*), grand parc fait de pieux et de clayonnage, ouvert du côté de la côte, dont on se sert pour prendre le poisson à marée basse, et pour élever des huîtres, des moules et autres coquillages. Les bouchots ont été soumis, par un arrêt du Conseil du 2 mai 1739, à des règlements qui sont encore en vigueur.

BOUCLE (du lat. *buccula*). On appelle vulg. *Bouclée* un Squale et une Raie qui ont le corps parsemé d'aiguillons appelés *boucles*. *Voy.* Squale et Raie.

BOUCLE, maladie du cochon et du bœuf : c'est une

espèce de vésicule qui se développe dans l'intérieur de la bouche, et qui y porte la gangrène.

BOUCLIER (du b.-lat. *buccularius*, s.-ent. *clypeus*, de *buccula*, bosse du bouclier qui représentait souvent une tête de Méduse, la bouche ouverte), arme défensive qui se portait au bras gauche, et qui servait à préserver le corps des coups de ennemi. Les premiers boucliers furent tressés avec de l'osier, ou faits de bois légers, puis recouverts de cuir de bœuf et bordés de lames de métal. Les uns étaient ronds; d'autres longs, rectangulaires, plats, ou courbés; d'autres en croissant, etc. Déjà, chez les anciens, les guerriers se plaisaient à orner leurs boucliers de figures symboliques. C'était une honte pour eux que d'abandonner son bouclier sur le champ de bataille. Les *B. votifs* étaient ceux que l'on consacrait dans le temple de quelque divinité; Appius Claudius fut à Rome le premier qui en consacra. On conservait religieusement à Rome un *bouclier sacré*, nommé *ancile*, qu'on disait tombé du ciel (*Voy.* Ancile au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Dans les premiers temps de la monarchie des Francs, les princes ou chefs choisis par la nation étaient élevés sur un bouclier appelé *pavois*, et montrés ainsi au peuple assemblé. Au temps des croisades, cette arme défensive se couvrit d'armoiries, et prit le nom d'*écu* (*Voy.* ce mot). Plus tard, elle reçut celui de *rondache* ou *rondelle*, à cause de sa forme arrondie. Depuis l'invention des armes à feu, on a renoncé au bouclier. — Voir : Allou, *Mémoire sur l'origine et la variété des boucliers.*

bouclier, *Silpha*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes : élytres arrondies, convexes et relevées sur les bords, rappelant la forme d'un bouclier. La plupart sont de couleur sombre, et ne vivent que d'excréments et de corps putréfiés : tels sont le *B. thoracique*, à corselet fauve et à élytres noires, le *B. à 4 points*, à élytres de couleur jaune clair marquées de 4 points noirs, qui détruit les chenilles des chênes et des ormes, le *B. obscur*, dont la larve se nourrit des feuilles de la betterave, etc.

Bouclier d'Orion. Voy. Orion.

BOUDIN (du lat. *botulus*), espèce de charcuterie. On distingue le *B. noir*, fait avec du sang de porc, de veau, ou de mouton, et assaisonné de graisse, d'épices et de sel; et le *B. blanc*, fait avec des viandes blanches (veau, volailles rôties), hachées et pilées avec de la mie de pain, du lait, des œufs et des fines herbes. Tous deux sont renfermés dans des intestins préparés pour cet usage.

Dans l'Art militaire, on appelle *Boudin*, une fusée ou mèche avec laquelle on met le feu à une mine.

Ressort à boudin. Voy. Ressort.

BOUDJOU, monnaie des indigènes de l'Algérie, est en argent, et vaut 1 fr. 86 c. de France. Le *rebia boudjou*, quart de boudjou, vaut 47 c.; le *temin boudjou*, 8e du boudjou, 24 c.; le *zoudi boudjou*, ou double boudjou, 3 fr. 72 c.

BOUE (orig. celtique). La *boue des champs* n'est autre chose que la terre délayée par l'eau des pluies. — La *boue des chemins* et *des routes* se compose de la poudre des pierres qui sont broyées par les charrettes, et des excréments des chevaux et des bestiaux qui y passent continuellement; elle peut être à la fois un amendement, parce qu'elle contient du sable propre à diviser les terres fortes, et un engrais, parce qu'elle contient beaucoup de matières végétales animalisées. — La *boue des villes* doit être considérée comme un excellent engrais, car ce sont les matières végétales et animales qui en forment la masse. La boue de Paris a cela de particulier qu'elle contient une très-forte dose de fer, qui provient de l'usure des fers de chevaux, du cercle des roues, etc.; aussi, lorsqu'on lève les pavés, les trouve-t-on d'un noir d'encre : c'est ce qui rend cette boue si tachante. La boue des grandes villes, employée comme engrais, contribue beaucoup à la fertilité des jardins maraîchers qui les entourent.

Boues minérales, limons que l'on trouve près de certaines sources minérales, et qui, imprégnés des mêmes sels, participent aux mêmes propriétés. On y trouve fort souvent des sulfhydrates, provenant de la réaction des matières organiques sur les sulfates existants dans l'eau minérale. La médecine fait usage de quelques-unes de ces boues, notamment de celles de St-Amand (Nord), de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), de Barbotan (Gers), etc.

Boue des couteliers. Voy. Cimolée (Terre).

BOUÉE (du b.-lat. *boja*), tout corps flottant destiné à marquer à la surface de la mer le lieu où a été jetée une ancre; à signaler un écueil, un danger quelconque, la direction d'un chenal ou d'une passe difficile; ou, enfin, à aider à sauver les hommes tombés à la mer : dans ce dernier cas, on l'appelle *bouée de sauvetage*. Les bouées sont ou en liége, en tonnes vides, en tôle, ou bien encore en fagots : on les peint quelquefois de couleurs vives ou bien on les surmonte d'un pavillon pendant le jour, d'un fanal pendant la nuit. On leur donne aussi le nom d'*amarques*, de *tonnes* et de *balises*. — On connaît sous le nom de *pyramide oscillante* ou de *balise à la Logan*, une bouée conique, qui a l'avantage de conserver toujours sa position verticale, sans pouvoir être submergée.

bouée électrique. On a cherché à profiter de la salure de l'eau de mer pour faire fonctionner des piles voltaïques flottantes, analogues à des bouées, et dont le courant serait utilisé pour l'éclairage électrique des récifs, des ports, des coques de navires échoués, etc. On doit à M. Duchemin des essais très-heureux sur cette application de l'électricité.

BOUFFES (de l'ital. *buffa*, bouffon), nom qu'on donne aux chanteurs de l'Opéra italien. Les Bouffes vinrent jouer pour la première fois en France en 1752. En 1789, ils eurent un théâtre particulier appelé d'abord *Théâtre de Monsieur*, puis *Théâtre Favart*, et enfin *Théâtre des Italiens*. — On appelle, en Italie, *opera buffa* ou *bouffon* ce que nous nommons en France *opéra comique*, non que les sujets en soient toujours plaisants, mais parce qu'on les oppose, en Italie, aux opéras sérieux (*opera seria*), et, en France, aux grands opéras où le récitatif remplace le dialogue parlé.

BOUFFISSURE (de *bouffir*, pour *bouffer*), se dit, en Médecine, de toute intumescence, molle et sans rougeur, provenant d'une infiltration de sang, de sérosité ou de gaz dans le tissu cellulaire sous-cutané. Les contusions, l'emphysème traumatique, certaines hydropisies peuvent donner lieu à une bouffissure plus ou moins étendue.

BOUFFON (de *bouffer*, enfler ses joues pour exciter l'hilarité), personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire. Tels étaient chez les anciens, le *Maccus* et le *Bucco* des atellanes ou le *Morus* de Plaute, et, au moyen-âge, certains personnages de nos *farces* et de nos *soties*, ancêtres de *Tabarin*, de *G. Gorju*, de *Gauthier Garguille*, de *Bobêche*, de *Galimafré* et de *Jocrisse*; tels sont les personnages de la comédie italienne, *Polichinelle*, *Arlequin*, *Pierrot*, etc., qui ont donné naissance aux *Bouffes* (*Voy.* ce mot); tels sont enfin le *gracioso* espagnol et le *clown* anglais. — A côté de ces bouffons de la scène, il faut placer les *fous* de profession qu'entretenaient jadis les grands et les riches. Il y en avait déjà chez les Grecs qui les appelaient μωροί, et chez les Romains qui les nommaient *fatui*; mais c'est surtout au moyen âge qu'ils furent le plus à la mode. Ces bouffons à gages étaient le plus souvent des nains difformes qui s'habillaient d'une façon burlesque : les grelots et la *marotte* étaient les accessoires obligés de leur costume. On leur accordait une grande liberté de parole dont quelques-uns savaient se servir pour faire passer les vérités les plus hardies. Parmi ces derniers, l'histoire a conservé le nom de *Triboulet*, fou de François Ier, et de l'*Angély*, fou de Louis XIII.

BOUGIE (de *Bougie*, v. d'Algérie, où l'on faisait autrefois un grand commerce de cire). La *bougie*, des-

tinée comme la *chandelle* à l'éclairage, n'en diffère que par la matière : on sait qu'elle est de cire, tandis que la chandelle est faite en suif. On distingue deux sortes de bougies : la *B. filée*, dont la mèche, composée de longs fils de coton, n'est couverte que d'une couche fort mince de cire : telle est la bougie dont sont faits les *rats-de-cave*, et la *B. de table*, véritable chandelle de cire, qui sert à l'éclairage : on fabrique celle-ci soit dans des moules (*B. coulée* ou *moulée*), soit en versant, à l'aide d'une cuiller, sur des mèches suspendues, plusieurs couches de cire fondue, qu'on polit ensuite en les roulant, molles encore, sur une table de noyer poli ou de marbre (*B. à la cuiller*). — Les Romains ont connu les chandelles de cire (*cerei*). Les Orientaux en ont fait usage de tout temps : c'est à eux que les Vénitiens les empruntèrent au VIIIe siècle, pour les répandre ensuite en Europe. Auj. la bougie de cire, dont le prix est fort élevé, est généralement remplacée par des *B. stéariques*, dont le prix est beaucoup plus accessible et qui ne sont en réalité que des chandelles de suif saponifié (*Voy.* STÉARINE). On fabrique aussi avec du *blanc de baleine* des *B. diaphanes*, remarquables à la fois par leur transparence, par leur blancheur, et par l'éclat de la lumière qu'elles produisent. En général, la cire éclaire mieux que le suif : le pouvoir éclairant de la cire étant représenté par 100, celui de l'acide stéarique est de 84, tandis que celui du suif n'est que de 80. En outre, dans les bougies, les mèches sont tressées, ce qui épargne la peine de les moucher : en effet, à mesure que la bougie brûle, la mèche se courbe légèrement, de sorte que l'extrémité va se consumer dans le blanc de la flamme. — *Voy.* CIERGE.

En Chirurgie, on nomme *bougies* des baguettes flexibles, fabriquées soit avec des bandelettes de toiles roulées et empreintes de couches successives d'huile siccative de résine, ou d'emplâtres, soit avec du caoutchouc. On les emploie comme des sondes pour dilater l'urètre, ou pour y introduire des substances médicamenteuses ; mais elles diffèrent des *sondes* en ce qu'elles sont pleines, tandis que les sondes sont creuses. — L'invention de cet instrument est disputée entre Aldereto, médecin portugais, et son élève Amatus, qui le décrivit le premier en 1554. Il a été perfectionné par le médecin français Pickel.

BOUGRAINE, plante. *Voy.* BUGRANE.

BOUGRAN (de *bouc*), sorte de toile forte et gommée, dont les tailleurs se servent pour garnir certaines parties d'un habit ; ils la mettent entre deux épaisseurs d'étoffe, afin de les tenir plus fermes.

BOUILLE-ABAISSE, sorte de potage au poisson, dans lequel on fait entrer le turbot, le rouget, la dorade, le mulet, le bar, la sole, etc., et accessoirement des écrevisses et de la langouste, qu'on assaisonne avec du sel et du poivre, de l'oignon, de l'ail, du citron, du safran, des fines herbes, du vin blanc, et qu'on sert convenablement réduit sur une large croûte de pain. La bouille-abaisse est un mets éminemment provençal.

BOUILLEURS ou TUBES BOUILLEURS. On appelle ainsi, dans les machines à vapeur, la partie de l'appareil destinée à vaporiser l'eau. Ce sont tantôt deux tubes placés horizontalement sous la chaudière avec laquelle ils communiquent, et plongeant dans la flamme du foyer, tantôt plusieurs tubes placés debout ou couchés au milieu de l'eau de la chaudière et traversés par la fumée de manière à obtenir une surface de chauffe plus étendue, et, par suite, une vaporisation plus rapide. *Voy* CHAUDIÈRE.

BOUILLIE (de *bouillir*), aliment fait de lait et de farine bouillis. C'est à cet aliment mal préparé, que les enfants doivent leurs coliques, leurs indigestions, leurs vers, leurs obstructions, et tant d'autres maux qui les rendent tristes, et nuisent à leur accroissement. Il ne faut pas y recourir avant que l'enfant ait 5 ou 6 mois ; il faut y employer une farine légère et surtout un peu torréfiée, ou bien de la fécule ; il faut enfin que la bouillie soit bien délayée. On ne doit jamais en faire la nourriture exclusive de l'enfant (*Voy.* ALLAITEMENT et SEVRAGE). Il paraît que ce n'est que vers le milieu du XVe siècle qu'on a généralement employé la *bouillie* pour servir d'aliment aux enfants en bas âge.

BOUILLON (de *bouillir*). Le *bouillon*, d'après la définition de M. Roussin, est une solution préparée avec la chair de divers animaux, celle de bœuf surtout, et composée des matériaux solubles contenus dans la viande elle-même et aussi de ceux qui peuvent prendre naissance sous l'influence de l'eau et de la chaleur. Plus cette solution est concentrée, plus le bouillon est succulent ; on lui donne le nom de *consommé*, lorsqu'il devient susceptible de prendre en gelée par le refroidissement. M. Chevreul a prouvé qu'il n'était pas indifférent de plonger la viande subitement dans l'eau bouillante, ou dans une eau qu'on amènerait lentement à l'ébullition. Dans le 1er cas, le bouilli sera excellent, mais le bouillon insipide ; dans le 2e, au contraire, le bouillon sera très-agréable et le bouilli sans saveur. C'est pourquoi, en Allemagne, où l'on met la viande dans l'eau froide, on mange rarement le bouilli : la pratique opposée s'observe dans les Pays-Bas et la Hollande. — Les os n'ajoutent par eux-mêmes que bien peu de matériaux alimentaires au bouillon. Si les os frais peuvent servir à la nutrition des animaux, la gélatine qui provient des os cuits n'a presque aucun pouvoir nutritif ; aussi a-t-on renoncé aux *tablettes de gélatine* qu'on avait d'abord préconisées. On les a remplacées avec avantage par l'*extrait de viande* (*Voy.* VIANDE) qui fournit un assez bon bouillon. Le bouillon pour les malades doit être aussi dégraissé que possible.

Outre le *bouillon ordinaire* préparé avec des parties du bœuf (culotte, tranche, gîte à la noix, etc.), il existe des bouillons dits *médicinaux* qui ont pour base la viande plus tendre d'animaux jeunes : le *B. de veau* (rouelle et mou), le *B. de poulet*, le *B. de grenouilles*, le *B. de limaçons*, etc., enfin le *B. d'herbes*, qui contient surtout de l'oseille et du cerfeuil : c'est un adjuvant des purgations ordinaires.

Dans les Salines, on appelle *bouillon* l'évaporation de l'eau salée par l'action du feu, et *sel de bouillon* le sel blanc obtenu par l'ébullition de l'eau de mer. — On appelait jadis *quart-bouillon* le sel que l'on obtenait, en Basse-Normandie, en faisant bouillir dans de l'eau le sable de la grève, parce que le quart du sel ainsi obtenu devait être versé dans les greniers du roi.

BOUILLON BLANC, *Verbascum thapsus*. *Voy.* MOLÈNE.

BOUILLOTTE, jeu de cartes qui se joue à 5 ou à 4 personnes, quelquefois même à 3. Dans le 1er cas, on prend 28 cartes, c.-à-d. le jeu de piquet moins les sept ; dans le 2e, on ôte de plus les valets et les dix ; à 3, on enlève, en outre, les dames. Chacun se *cave*, en entrant, d'une somme égale, représentée par des fiches et des jetons. Un des joueurs donne 3 cartes, une à une, à chaque joueur, et, à chaque tour, il en retourne une ; il met en outre devant lui un jeton auquel il assigne une valeur, ce qui s'appelle *mettre la carre*. La 1re personne à la droite du donneur s'appelle *le carré* et a l'avantage de parler en dernier et de prendre le jeton de la *carre*, si personne ne *voit* le jeu. Le 2e en cartes parle le 1er et *voit le jeu* ou *passe* ; les autres joueurs passent, ou *tiennent* le nombre de fiches qui a été fait, ou même *relancent*. Quand tout le monde a parlé, on découvre le jeu, et celui qui a le plus fort point gagne le coup. Le *brelan* (*Voy.* ce mot) l'emporte sur le point, et le *brelan carré* sur le brelan simple. — Le jeu de *bouillotte* fut inventé sous le Directoire et fut sans doute appelé ainsi à cause de son agitation continuelle et de sa rapidité. Il ressemble beaucoup au *brelan*, auquel il a succédé.

BOULANGER, BOULANGERIE (de *boule*, forme primitive du pain, ou de *polentarius* ; de *polenta*, farine d'orge). La partie la plus importante du travail du boulanger est le *pétrissage*, qui est exécuté par le

geindre, avec une espèce de gémissement que tout le monde connaît : il comprend 6 opérations : la *délayure*, qui consiste à mélanger la farine et le levain avec l'eau; la *frase*, par laquelle l'ouvrier incorpore avec la masse à force de bras une seconde quantité d'eau; la *contre-frase*, par laquelle il rassemble rapidement les ratissures pour les réunir à la masse : les *tours*, au nombre de 3, qui consistent à couper la pâte en dessous avec les mains et à la retourner ainsi par gros pâtons; le *bassinage*, ou incorporation d'une certaine quantité d'eau salée; enfin, le *battement*, qui consiste à prendre la pâte, à l'élever et à la laisser retomber plusieurs fois dans le pétrin, pour la rendre partout homogène. Le pétrissage se fait ordinairement avec les mains, quelquefois même avec les pieds, quand on agit sur de grandes masses; pour obvier à ce dernier inconvénient, on a imaginé des *pétrisseurs mécaniques* qui exigent beaucoup moins de force et de temps, qui assurent une extrême propreté, et donnent une pâte plus également pétrie. On estime les pétrisseurs Ferrand, Fontaine, Bolland et Mouchot. On a aussi imaginé pour faire cuire le pain des fours à air chaud, dits *aérothermes*, à l'aide desquels on obtient une cuisson plus égale et l'on évite que le pain ne soit brûlé.

La profession de boulanger ne fut pas connue à Rome, avant l'an 580 (174 av. J.-C.); chacun faisait son pain. Sous Auguste, on voit des boulangeries publiques tenues par des Grecs: ceux-ci apprirent leur art à quelques affranchis, et bientôt il se forma un *collége de boulangers* ayant leurs greniers particuliers. Ces usages des Romains passèrent aux Gaulois et aux Francs. Les boulangers sont mentionnés dès 630 dans une ordonnance de Dagobert. Ils commençaient à former une corporation sous Philippe-Auguste. En 1637, les boulangers se donnèrent des statuts, et se soumirent à la juridiction du grand panetier. La St-Honoré (16 mai) était leur fête patronale. Depuis 1791, les boulangers ne sont plus soumis qu'à des mesures de police. Un décret du 1er sept. 1863 a proclamé la liberté du commerce de la boulangerie : précédemment, en vertu de divers arrêtés et ordonnances, notamment de l'ord. du 31 mai 1834, le nombre des boulangers était limité ; ils devaient avoir toujours en dépôt dans les greniers du gouvernement une certaine quantité de farine, et le prix du pain était fixé tous les 15 jours d'après les mercuriales du marché. — Voir : Parmentier, *le Traité de l'art du Boulanger*; Benoît et Julia Fontenelle, *le Manuel du Boulanger*.

BOULANGÈRE, espèce de ronde qui sert auj. de finale à la *contredanse* (*Voy.* ce mot) et dont l'air à six-huit comprend d'abord 10 mesures pendant lesquelles tous les danseurs font le grand rond et ensuite un refrain de 4 mesures, qui se répète pendant tout le temps que les cavaliers font la grande chaîne c.-à-d. donnent alternativement la main droite et la main gauche aux dames en faisant un tour de valse avec chacune d'elles jusqu'à ce qu'ils reviennent à leur propre danseuse. Le nom de la danse vient probablement de ce qu'elle s'est dansée primitivement sur l'air : *la Boulangère a des écus*...

BOULE (du lat. *bulla*). On distingue deux *jeux de boules* : le jeu de *grosses boules* et le *cochonnet* (*Voy.* ce mot). Le jeu de *grosses boules*, ou *jeu de boules* propr. dit, se joue dans une allée encaissée (*Voy.* BOULINGRIN), afin que les boules ne puissent dévier ni à droite ni à gauche : à chaque extrémité de cette allée est un fossé transversal, et toute boule qui y tombe est dite *noyée* et ne compte pas. Chaque joueur est armé de deux boules, et tout le jeu consiste à les placer le plus près possible d'une marque qui traverse l'allée ou à en chasser les boules des adversaires. La partie se fait en un certain nombre de points dont on convient à l'avance.

BOULE DE MARS, BOULE DE NANCY, boule vulnéraire composée d'un mélange de tartrate acide de potasse et de fer (*mars*) avec de l'alcool, qu'on préparait autrefois à Nancy et à Molsheim. En agitant pendant quelques instants dans l'eau une boule de ce genre, on en obtient un liquide d'un brun rougeâtre, astringent et résolutif, connu sous le nom d'*eau de boule*, et que l'on emploie, en applications externes, sur les contusions, les meurtrissures, les entorses, etc.

BOULE DE NEIGE, *Viburnum opulus*. *Voy.* VIORNE.

BOULEAU, *Betula*, genre type de la famille des Bétulacées, renferme une quarantaine d'espèces, répandues dans les forêts de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. On remarque : dans nos contrées, le *B. blanc* (*B. verrucosa*), reconnaissable aux feuillets nacrés de son écorce extérieure, à ses rameaux grêles, à ses feuilles dentelées, de forme deltoïde, et un peu visqueuses; son bois, léger et flexible, d'un blanc rougeâtre, s'emploie dans le charronnage et la tonnellerie; il est recherché pour le chauffage des fours: ses jeunes pousses servent à faire des balais et des verges; avec sa séve, on prépare une liqueur fermentée; — aux États-Unis et dans le Canada, le *B. merisier* (*B. lenta*), recherché pour la menuiserie; le *B. à papier* (*B. papyracea*), dont l'écorce sert à faire du papier, etc. ; — dans le nord de l'Europe et de l'Asie, le *B. nain* (*B. pumila*), de forme pyramidale; le *B. noir* (*B. rubra*), dont l'écorce extérieure remplace aussi le papier, et dont l'écorce intérieure sert à recouvrir les cabanes des Kamtchadales, à faire des pirogues, des cordes, des filets, des vases, etc.; elle jouit aussi des propriétés du tannin, et on en tire une huile ou goudron qui donne aux cuirs de Russie leur odeur et leur qualité.

BOULE-DOGUE (de l'angl. *bull dog*, chien-taureau). *Voy.* DOGUE.

BOULEREAU, poisson. *Voy.* GOBIE.

BOULET (de *boule*), projectile, en fonte de fer, dont on charge les canons. Il y en a de différents calibres et de diverses formes sphériques, cylindriques, coniques, etc. On les distinguait autrefois par leur poids, compté en livres; il y avait des boulets de 4, 6, 8, 12, 18, 24, rarement de 36 et de 48 (*Voy.* CANON). On se sert encore de boulets creux, appelés *obus*, et qui éclatent; de boulets *rouges*, qui portent avec eux l'incendie, et de boulets *barrés* ou *ramés*, composés de deux moitiés de boulet réunies par une barre ou une chaîne, et qui servent à couper les mâts ou les manœuvres d'un vaisseau; depuis 1834, ces derniers boulets ne sont plus admis sur nos bâtiments. — Dans l'origine, les boulets étaient en pierre; on en fit aussi en plomb. Le premier emploi des boulets de fer paraît remonter à l'an 1400; mais ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que l'usage en devint commun. C'est au siége de Stralsund (1675) qu'eut lieu le premier emploi certain des boulets rouges.

Peine du boulet, peine qu'on infligeait, en France, aux sous-officiers et soldats déserteurs. Les condamnés à cette peine étaient obligés de traîner un boulet de 8 attaché à une chaîne de 2m,50 de longueur. Ils étaient employés à des travaux spéciaux dans les places de guerre. Cette peine, instituée par un arrêté du 9 vendém. an IX, a été supprimée dans l'armée de terre en 1857 et dans l'armée de mer en 1858.

On appelle *Boulet*, chez le cheval, l'articulation du canon avec le paturon, articulation qui forme, chez les chevaux fins, une éminence plus ou moins arrondie. C'est au boulet que se font les entorses et que les chevaux se coupent, c.-à-d. s'entament la peau de la jambe avec leurs fers. Le cheval qui a le boulet trop flexible se fatigue et s'use promptement.

BOULEVARD (de l'all. *Bollwerk*, rempart). Ce mot désignait dans l'origine des ouvrages de fortification extérieure, ordinairement en terre, et destinés à couvrir les remparts d'une place forte. Dans la suite, il n'a plus désigné qu'une avenue d'arbres plantés autour des remparts, ou même sur les remparts, et il a fini par être synonyme de promenade. Les *Boulevards de Paris* sont les plus beaux de ce genre.

BOULIER-COMPTEUR, petite machine à calculer employée dans les écoles primaires pour appren-

dre aux enfants les éléments du calcul. C'est un cadre de bois portant 8 ou 10 tringles munies chacune de 10 bandes mobiles. Les boules de la 1re tringle représentent les unités; celles de la 2e, les dizaines; de la 3e, les centaines, et ainsi de suite. A l'aide de cet appareil, il est facile d'expliquer aux enfants les principes de la numération et de leur faire exécuter des additions et des soustractions. *Voy.* ABAQUE.

BOULIMIE (du gr. βουλιμία, faim de bœuf), perversion des fonctions de l'estomac, consistant en une faim excessive, et qui ne peut être assouvie : c'est ce qu'on appelle aussi *faim canine*. La boulimie est l'effet, tantôt d'une affection vermineuse ou de la présence du *ténia*, tantôt d'une affection hypocondriaque ou hystérique. *Voy.* APPÉTIT et FAIM.

BOULINE (de l'anglais *bowline*, corde de proue), nom que les marins donnent à la corde qui sert à tenir la voile de biais, quand on fait route avec le vent de côté. — *Courir la bouline*, c'était, en termes de Marine, subir une punition analogue à celle des *baguettes* (*Voy.* ce mot) dans l'armée de terre; seulement les baguettes étaient remplacées par une corde tressée, dite *garcette*. Cette peine a été abolie par un décret du 12 mars 1848.

BOULINGRIN (de l'angl. *bowling green*, pelouse pour le jeu de boules), pièce de gazon entourée de talus en glacis semblables à ceux qui empêchent les boules de sortir dans un jeu de boules. — Dans quelques villes, à Rouen, à Toulouse, etc., le mot *boulingrin* est le nom d'une promenade publique, qui sans doute, dans l'origine, servait au jeu de boules.

BOUN-UPAS, plante vénéneuse. *Voy.* ANTIARIS.

BOUQUET (comme *bosquet*). Outre son acception connue de tous, ce mot s'emploie, en Botanique, pour désigner un assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point, comme dans la primevère officinale. — *Voy.* aussi BRANCHE.

En Littérature, on appelle *bouquet à Chloris*, *bouquet à Iris*, ou simplement *bouquet*, une petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête, de sa naissance, etc. : c'est, le plus souvent, un madrigal ou une chanson. Le caractère de cette sorte de poésie légère est la délicatesse et la gaieté : la fadeur en est l'écueil ordinaire.

Les Vétérinaires nomment *Bouquet* ou *Noir-museau* une espèce de dartre qui affecte le museau des brebis. On l'appelle aussi, suivant les pays, *Bouquin*, *Faux-museau*, *Charbon*, *Feu sacré*, etc. On la traite par l'onguent soufré ou par l'huile de cade.

BOUQUET, grosse espèce de Crevettes. *V.* SALICOQUE.

BOUQUETIN (pour *bouc estain*, de l'allem. *Steinbock*, bouc des rochers), *Capra ibex*, espèce du genre *Chèvre*, qui vit sur les plus hautes montagnes de l'Europe et de l'Asie. Ses cornes sont longues et grosses, et croissent d'un nœud chaque année ; son poil extérieur est rude et cache une toison plus fine. Son sang desséché passait jadis, comme celui du bouc, pour avoir de grandes vertus médicales. — Le Bouquetin a été longtemps regardé comme la souche de notre bouc domestique.

BOUQUIN, se dit d'un vieux *bouc* et, en termes de Chasse, du lièvre ou du lapin mâle.

Cornet à bouquin. Voy. CORNET.

BOUQUIN (de l'all. *Buch*, livre), vieux livre dont on fait peu de cas. — On nomme *Bouquinistes* les libraires qui vendent de vieux livres, et les amateurs qui les recherchent : quelques hommes se sont fait une réputation en ce genre, notamment feu M. Boulard, le marquis de Méjannes, MM. Pilet, de Corbières, etc., *Voy.* BIBLIOPHILE.

BOURACAN (du persan *barikana*), espèce de gros *camelot* (*Voy.* ce mot). C'est une étoffe de laine non croisée, d'un tissu si serré que l'eau ne fait que couler dessus sans passer à travers. Les meilleurs bouracans se fabriquaient à Valenciennes. Cette étoffe était fort en vogue au dernier siècle, mais la mode en est tout à fait passée.

BOURBILLON (de *bourbe*), petit corps blanchâtre et tenace, qui se trouve au centre des *furoncles*. *Voy.* FURONCLE.

BOURDAINE ou BOURGÈNE, *Rhamnus frangula*, vulg. *Bois à poudre*, *Aune noir*, espèce du genre Nerprun : c'est un arbuste de 3 à 4m, qui croît parmi les buissons et les haies, dans les terrains humides. Ses feuilles, ovales, d'un vert pâle, sont broutées avec délices par les chevreuils et les cerfs. Son fruit est une baie successivement verte, rouge et noire; son écorce intérieure est purgative. Le charbon de bourdaine est très-léger : c'est celui qu'on emploie de préférence pour la fabrication de la poudre à canon.

BOURDON, *Bombus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, remarquable par le bruit qu'il fait avec sa trompe, surtout quand il vole : corps gros et velu, lèvre inférieure presque cylindrique et formant une fausse trompe très-longue, antennes filiformes et vibratiles, ailes antérieures présentant une cellule radiale assez grande et 4 cellules cubitales : les femelles et les mulets sont armés d'un aiguillon. Les bourdons se réunissent en société comme les abeilles, mais seulement au nombre de 40 à 50, et l'essaim se disperse à la fin de l'automne ; les femelles fécondées se cachent dans les fissures des murailles et les trous des arbres, et y attendent le retour de la belle saison; les mâles et les ouvrières périssent dès les premiers froids. Au printemps, les femelles font une ponte d'où sort un essaim nouveau. — Les espèces les plus connues sont : le *B. terrestre*, qui fait son nid dans la terre et le couvre de mousse ; le *B. des pierres*, le *B. des rochers*, etc. — On donne aussi le nom de *bourdon* au mâle de l'abeille domestique.

En Musique, on appelle *Bourdon* le ton qui sert de basse continue dans certains instruments, tels que la vielle, la musette, la cornemuse, et, par suite, les tuyaux et les cordes d'instruments qui donnent ce ton ; et, en musique d'église, *Faux-bourdon* une pièce dont toutes les parties se chantent note contre note. Le chant en faux-bourdon réunit les voix aiguës ou de *fausset* aux voix graves ou *bourdons* par l'emploi simultané des intervalles; il est à 2 parties; primitivement, il était à 3.

On donne encore ce nom : à une très-grosse cloche dont le son grave se fait entendre très-loin : tout le monde connaît le bourdon de Notre-Dame de Paris ; — à une espèce de bâton, orné en haut d'une calebasse et garni en bas d'un fer pointu, que portaient les pèlerins; — à un genre de faute de composition d'imprimerie qui consiste à passer quelques mots ou une partie de la copie.

BOURDONNET (de *bourdon*, petit bâton), rouleau de charpie. *Voy.* CHARPIE.

BOURG (du lat. *burgus*, tour, dans Végèce), groupe d'habitations intermédiaire entre le village et la ville, et généralement pourvu d'un marché : ce mot, comme encore auj. *borough* en Angleterre, paraît avoir été autrefois synonyme de commune. De *bourg*, pris en ce sens, est venu *bourgeois* (*Voy.* ce mot). — En Angleterre, on a appelé *bourgs-pourris*, certaines localités autrefois populeuses, devenues depuis presque désertes, mais qui n'en étaient pas moins restées en possession de nommer des députés au Parlement; cet abus a cessé en 1832.

BOURGÈNE, plante. *Voy.* BOURDAINE.

BOURGEOIS, BOURGEOISIE (du b.-lat. *burgensis*; de *burgus*, bourg), classe de citoyens intermédiaire entre le peuple et la noblesse, se composait, sous l'ancienne monarchie, de tous ceux qui étaient appelés à participer aux devoirs et aux charges du *bourg*, ainsi que de la ville, où ils avaient leur domicile : on les distinguait avec soin, dans les actes officiels, des *manants* et *artisans*; on les nommait aussi *francs-bourgeois*, par opposition aux *serfs*. En ce sens, le *bourgeois* des monarchies modernes est à peu près le *citoyen* des républiques anciennes. — Les bourgeois des grandes villes jouent un rôle important dans notre histoire depuis l'affranchissement des communes.

— Voir : Leymarie, *Histoire de la Bourgeoisie* (1856) et Fr. Lacombe, *Histoire de la Bourgeoisie de Paris* (1851). *Voy.* aussi le mot TIERS-ÉTAT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BOURGEOIS, monnaie de billon qui eut cours en France sous Philippe-le-Bel. Le bourgeois *simple* ou *single* n'était autre que le denier parisis, et valut longtemps de 6 à 9 centimes ; le bourgeois *double* ou *fort* était un double parisis.

BOURGEON (orig. inconnue), nom donné, en Botanique, au corps qui renferme pendant l'hiver le germe de la pousse nouvelle destinée à se développer au printemps : c'est une formation complexe dans laquelle on trouve : 1° une extrémité d'axe, essentiellement vivante, qui deviendra la pousse nouvelle : c'est le *point végétatif ;* 2° une enveloppe de feuilles modifiées servant à abriter le point végétatif pendant le repos de la végétation : c'est la *pérule.* Les bourgeons portent des noms différents à leurs différents âges : au moment où ils apparaissent, ce sont des *yeux*, puis des *boutons*, puis des *bourgeons* propr. dits, et, lorsqu'ils ont terminé leur hibernation et qu'ils commencent à se développer en rameaux, on les appelle des *scions*. — On peut à l'inspection d'un bourgeon savoir d'avance si le rameau qu'il engendrera aura des fleurs et des fruits ou simplement des feuilles, distinction qui importe beaucoup pour la taille des arbres fruitiers. Les *B. à fruit* sont gros, renflés, ovoïdes, plus ou moins obtus, tandis que les *B. à bois* sont étroits et pointus. — M. Moritz Welkomm (1859) a indiqué aux forestiers le moyen de reconnaître, pendant l'hiver, les espèces d'arbres par l'examen des bourgeons.

En Zoologie, *Bourgeon, Bourgeonnement*, sont des termes qui se rapportent à un mode particulier de *génération. Voy.* ce mot, et GEMMATION, GEMME.

En Pathologie, on appelle *bourgeons charnus* des granulations coniques et rougeâtres qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation (*Voy.* CICATRICE). — On appelle vulg. *bourgeons* les boutons tuberculeux qui viennent au visage. *Voy.* COUPEROSE.

BOURGMESTRE (de l'all. *Burgmeister*, premier magistrat de certaines villes des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse. *V.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BOURGOGNE, un des noms vulgaires du *Sainfoin. Voy.* ce mot.

BOURGUIGNOTTE, sorte de casque, qui était peu différent de la *salade. Voy.* ce mot.

BOURNONITE, sulfure naturel de cuivre, d'antimoine et de plomb [$(Sb^2S^3 + 3Cu^2S) + 2(Sb^2S^3 + 3PbS)$], qui cristallise dans le système du prisme droit à base rhombe. On trouve ce minéral dans les filons au Hartz, au St-Gothard, en Cornouailles, en Sibérie, etc. *Voy.* ANTIMOINE.

BOURNOUS. *Voy.* BURNOUS.

BOURRACHE, *Borrago*, genre type de la famille des Borraginées, se compose de plantes herbacées, à tiges et feuilles hérissées de poils piquants, à fleurs roses, bleues ou blanches, en grappes ramifiées. La *B. commune* (*B. officinalis*), plante annuelle indigène, a une tige cylindrique et charnue ; des feuilles ovales, sinueuses ; des fleurs d'un bleu d'azur, en longs épis roulés au sommet des ramifications. Elle doit ses propriétés émollientes, sudorifiques et diurétiques, à l'abondant mucilage et à l'azotate de potasse qu'elle contient. — On cultive dans les jardins la *B. du Levant*, à fleurs d'un pourpre bleuâtre, et la *B. laxiflore*, dont les fleurs, écartées les unes des autres, sont petites et de couleur bleue ou carminée.

Petite-Bourrache, nom vulg. de la *Cynoglosse printanière. Voy.* ce mot.

BOURRE (du b.-lat. *burra*). On nomme ainsi : 1° un amas de poils détachés de la peau de certains animaux, tels que bœufs, vaches, chevaux, et qui sert à garnir les selles, les bâts, les tabourets, etc. ; — 2° le duvet qui couvre les bourgeons lorsqu'ils commencent à pousser, notamment ceux de la vigne et du palmier ; — 3° la partie la plus grossière de la laine, qui sert à garnir les matelas (*B. de laine* ou *B. lanice*) ; on appelle de même *B. de soie,* la partie la plus grossière du cocon, celle qui ne se dévide pas (*Voy.* FILOSELLE) : on en fait des étoffes, telles que la *bourre de Marseille,* étoffe moirée dont la chaîne est de soie et la trame de bourre.

On nomme encore *bourre* ce qu'on met dans les armes à feu pour retenir la poudre et le plomb dont on les charge. Les bourres de fusil sont en papier, en carton, en liége, en étoupe, etc. ; celles de canon sont en foin ou même en terre. *Voy.* CARTOUCHE et GARGOUSSE.

BOURREAU (du lat. *boja*, carcan, en wallon *boie*, et du double suffixe *er-el*, d'où *bourrel;* ou du nom d'un certain *Borel*, qui au XIIIe siècle possédait un fief, à la charge de pendre les voleurs du canton), exécuteur des arrêts criminels. — Un décret de 1793 avait institué un exécuteur par département ; le nombre en a été diminué graduellement : une ordonnance du 7 oct. 1832 les a réduits à 43 ; ils sont nommés par le ministre de la Justice, ont un salaire fixe (8000 fr. à Paris, de 2 à 5000 fr. dans les départements), et ont droit à des indemnités de déplacement. La loi leur accorde en outre un certain nombre d'*aides* pour les assister dans leurs fonctions.

Chez plusieurs peuples anciens, l'office de bourreau était confié à de grands officiers, comme chez les Perses, ou à des prêtres, comme chez les Germains et les Gaulois. A Rome, il était exercé par les *licteurs* (*Voy.* ce mot). — Chez les peuples modernes, une idée de flétrissure et même d'infamie était attachée à l'office et à la personne du bourreau : dans plusieurs provinces de France, il ne lui était pas permis d'habiter dans l'enceinte des villes ; dans le temps où tout le monde portait l'épée, il ne pouvait se la permettre qu'en la fixant au côté droit ; lorsqu'il faisait ses pâques, il se tenait à genoux sous le porche de l'église. Par compensation, il avait certains priviléges : il était exempt de toute imposition ; il percevait même dans plusieurs villes sur les denrées qui se vendaient au marché des droits dits droits de *havage*, de *rifierie*, etc. Toutes ces exceptions sont auj. supprimées, et le préjugé qui s'attachait autrefois à l'exercice de l'état de bourreau paraît s'être tellement effacé, qu'à chaque vacance on compte plus d'un solliciteur empressé de combler le vide.

BOURRÉE (de *bourre*), assemblage de menues branches. *Voy.* FAGOT.

BOURRÉE, danse rustique, originaire de l'Auvergne, et qui se danse sur un air à deux temps, qui a deux parties égales, chacune de huit mesures ; les danseurs et les danseuses placés sur deux lignes s'avancent et se reculent, après quoi chaque danseur fait tourner sa danseuse. Quant au pas lui-même, il se compose d'un demi-coupé avec un pas marché sur la pointe du pied pour le premier mouvement et d'un demi-jeté pour le second mouvement. — La bourrée fut introduite à la cour de France en 1565 par Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, et y resta à la mode jusqu'au règne de Louis XIII. L'air de cette danse est d'un mouvement assez rapide, mais il est monotone.

BOURRELET (de *bourre*), espèce de bandeau dont on entoure la tête des enfants pour la garantir contre les coups : autrefois ils étaient rembourrés de coton et avaient l'inconvénient, non-seulement d'être lourds, mais d'échauffer la tête de l'enfant ; auj. on les fait à claire-voie, en osier et en baleine. — En termes de Blason, le *bourrelet* est un ornement de l'écu rappelant le *tour de livrée* que les chevaliers portaient autour de leur casque dans les tournois.

En Botanique, on nomme *bourrelets* les renflements que l'on remarque sur les végétaux ligneux, soit qu'ils proviennent d'accidents, tels que contusions, constrictions, incisions, etc., soit qu'ils résultent de la culture par marcottes et par boutures, de la greffe, etc.

Bourrelet du corps calleux. Voy. CALLEUX (CORPS).

BOURRELIER (de *bourre*), artisan qui confectionne les harnais pour les bêtes de somme, tels que bâts, colliers, brides, licous, attelages de charrette et de charrue. M. Lebrun a donné un *Manuel du bourrelier et du sellier*.

BOURRIQUE. Ce mot qui désigne auj. une *ânesse* au plutôt un âne petit et chétif, désignait chez les anciens un petit cheval à poil roux (*burricus*, du gr. πυῤῥιχος), et par extension tout petit cheval, quelle que fût sa couleur.

BOURSE (du gr. βύρσα, cuir, bourse de cuir). En Botanique, on appelle ainsi : 1° les capsules des anthères ; 2° les bourgeons courts et coniques des arbres fruitiers qui ne produisent que des boutons ; 3° la membrane qui renferme certains champignons avant leur entier développement. *Voy.* VOLVA.

En Anatomie, on appelle *Bourses muqueuses* et *B. sébacées*, de petits follicules muqueux, sébacés, qu'on trouve dans l'épaisseur des membranes muqueuses et de la peau ; *B. synoviales*, les membranes qui revêtent les articulations, ou qui se déploient autour des tendons, pour favoriser leur glissement.

BOURSE. Dans le Commerce, on donne ce nom à un édifice ou lieu public où s'assemblent, à des heures déterminées, les agents de change, les courtiers, les banquiers, les négociants, etc., pour traiter d'affaires (C. de comm., art. 71). A la Bourse de Paris, on nomme *parquet* l'enceinte exclusivement réservée aux agents de change ; *coulisses*, les avenues où stationnent et négocient des entremetteurs clandestins, qui ont reçu de là le nom de *coulissiers*. La Bourse est ouverte (Ordonn. du 12 janvier 1831) tous les jours, excepté les jours fériés : il y a des heures distinctes pour la négociation des effets publics et pour les opérations commerciales. En ce qui concerne les effets publics, les principales opérations sont : les *marchés au comptant* ; les *marchés à terme*, qui se distinguent en *ventes fermes*, où l'acheteur et le vendeur sont engagés, l'un à recevoir le titre contre payement, l'autre à le livrer au terme convenu, et *ventes à primes*, dans lesquelles l'acheteur n'est engagé que conditionnellement et peut se dédire en abandonnant une *prime* ou à-compte qu'il a dû préalablement payer ; le *report*, qui consiste à acheter au comptant, pour un spéculateur, une certaine quantité de rentes et à les lui revendre à terme au même instant, afin d'obtenir le bénéfice stipulé pour l'argent qu'on prête ainsi sur le dépôt du titre ; et le *déport*, qui consiste au contraire à prêter un titre à un spéculateur, moyennant un certain bénéfice, sur dépôt d'une somme d'argent. Les marchés à terme *sérieux* sont licites ; les marchés *fictifs* ou *jeux de bourse* constituent l'*agiotage* (*Voy.* ce mot) et sont regardés comme illicites. Les art. 421 et 422 du C. pénal, les défendent en ces termes : « Les paris qui auront été faits sur la hausse et la baisse des effets publics seront punis des peines portées par l'art. 419 (c.-à-d. un emprisonnement d'un mois à un an, et une amende de 500 à 10,000 fr.) ; est réputée pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention, ou avoir dû s'y trouver au temps de la livraison, » mais l'usage, plus fort ici que la loi, tolère ces opérations.

Les Bourses, telles qu'elles existent auj., ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Les premières furent établies à Bruges, Amsterdam, Venise et Londres. En France, les premières bourses furent établies à Lyon et à Toulouse, en 1549, et à Rouen, en 1556. A Paris, le *Pont-au-Change* fut assigné dès 1304 aux réunions des négociants ; mais ce n'est que bien plus tard, en 1724, que la *Bourse* fut réellement constituée. — Comme monuments publics, les plus belles *Bourses* sont celles d'Amsterdam, bâtie de 1608 à 1613 ; de Londres (*Royal-Exchange*), construite d'abord en briques, aux frais de sir Th. Gresham, et réédifiée en 1666 ; de St-Pétersbourg, construite de 1804 à 1811 par l'architecte français Thomon ; de Paris, édifice périptère, commencé en 1808 par Brongniart et achevé en 1825 par La Barre.

Consulter sur les opérations de Bourse : Coffinières (*de la Bourse*, 1824) et les écrits plus récents de MM. J. Bresson, Frémery, Mollot, Lamst, Courtois, Courcelle-Seneuil, Bozerian, etc.

BOURSE, monnaie de compte en Turquie et dans tout le Levant : la *B. d'argent* vaut 500 piastres (de 150 à 165 fr.) ; la *B. d'or* vaut 30,000 piastres (de 9,000 à 9,900 fr). En Égypte une bourse équivaut à 25,000 médines ou 75,000 aspres.

BOURSE, pension payée par l'Etat, par un département, une ville, un particulier, dans un lycée ou collége, dans une école, dans un séminaire, pour l'entretien d'un élève, dit *boursier*, durant le cours de ses études. Il y a dans les lycées et les colléges des *B. nationales, communales* et *départementales*. Suivant le décret du 7 févr. 1852 et les arrêtés des 9 févr. 1852 et 21 mai 1853, les *boursiers impériaux* sont nommés par l'Empereur, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, à raison des services de leurs parents. Les préfets confèrent, sous la confirmation du même ministre, les *bourses départementales* et *communales*, ces dernières d'après une liste dressée par les conseils municipaux. Les candidats aux différentes bourses subissent un examen préalable. Le décret du 27 novembre 1870, modifiant ce dernier point, a décidé que toutes les bourses de l'État seraient désormais mises au concours.

BOUSAGE, opération qui, dans la fabrication des indiennes, succède au mordançage, et dans laquelle on se sert de la *bouse de vache*. Elle a pour objet de fixer le mordant par la matière albumineuse que renferme la bouse de vache, et qui se combine avec ce mordant pour former une combinaison insoluble qui se précipite sur les fibres du tissu, et en même temps de saturer l'acide acétique qui reste du mordançage. On peut remplacer la bouse de vache par des phosphates et des arséniates.

BOUSE, fiente de bœuf ou de vache. *Voy.* FUMIER et ENGRAIS.

BOUSIERS (de *bouse*), *Copris*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides. Ces insectes vivent dans les fumiers et les excréments des animaux, dont ils font leur nourriture. Leur taille varie considérablement ; presque tous sont d'un noir luisant ; quelques espèces seulement sont brunes avec un reflet métallique. Les mâles ont la tête armée de cornes ou d'éminences qui leur donnent parfois un aspect bizarre. Parmi les espèces indigènes, on remarque le *B. lunaire*, commun dans les crottins de cheval, et le *B. espagnol*, qui porte une longue corne recourbée sur la tête : on le trouve dans le midi de la France.

BOUSILLAGE. *Voy.* TORCHIS.

BOUSSOLE (de l'ital. *bossolo*, boîte), instrument servant à observer la direction de la force magnétique de la terre et spécialement à indiquer le Nord. On distingue la *B. de déclinaison*, la *B. de variation* et la *B. d'inclinaison*.

La *B. de déclinaison* se compose d'une aiguille aimantée, mobile en son centre sur un pivot, et tournant horizontalement sur un cercle gradué. Cette aiguille, obéissant à l'influence du magnétisme terrestre, dirige constamment l'une de ses deux extrémités, reconnaissable à la teinte bleue qu'on lui donne ordinairement, vers le pôle nord (*Voy.* MAGNÉTISME, AIGUILLE AIMANTÉE, DÉCLINAISON). — La *B. marine*, dite aussi *Compas de mer*, n'est qu'une boussole de déclinaison suspendue de manière à se maintenir constamment dans une situation horizontale. L'aiguille en est plate, et forme à son centre de gravité un losange évidé, en forme de chape ; ou bien elle est percée d'un trou rond auquel on adapte une chape d'argent. Sur cette chape est appliqué un disque de carton que l'aiguille, dans son mouvement, est obligée d'entraîner

avec elle, et ce disque, par son poids, modère la trop grande facilité que l'aiguille aurait à vaciller; de plus, on le fait souvent en talc, substance transparente, ce qui permet d'en éclairer par dessous les divisions, pendant la nuit. La circonférence du disque est non-seulement partagée en 360 degrés, mais elle présente 32 points qui la divisent en autant de parties égales nommées *aires de vent* ou *rumbs* (*Voy.* AIRE); l'ensemble de ces 32 divisions s'appelle *rose des vents*. Outre ce disque, qui partage les mouvements de l'aiguille, on a placé autour du bord de la boîte un cercle gradué divisé en 360°, et concentrique avec le pivot. Ce cercle sert à faire connaître les angles formés par la direction de l'aiguille et celle du vaisseau, et donne en même temps les moyens de tenir exactement compte de la déclinaison de l'aiguille (*Voy.* CAP DE COMPAS). Le système de suspension de l'appareil, dit *suspension de Cardan*, se compose de plusieurs cercles mobiles qui se coupent à angles droits; ce mécanisme maintient la boussole dans une position horizontale, malgré le roulis et le tangage du vaisseau. Cette boussole est sujette à quelques erreurs que l'on corrige au moyen du *Compensateur magnétique* (*Voy.* ce mot). — La boussole de déclinaison dont se servent les astronomes diffère surtout de la précédente en ce qu'elle est montée sur un pied et qu'elle porte une lunette astronomique. On estime surtout la *B. de déclinaison* de Gambey.

La *B. de variation* est une boussole de déclinaison munie de microscopes, et construite d'une manière particulière pour indiquer avec la plus grande précision les variations diurnes de la déclinaison.

La *B. d'inclinaison* est analogue à la *B. de déclinaison*; mais, au lieu de la placer horizontalement, on renverse l'appareil de manière que le cercle et, par conséquent l'aiguille, soient dans une position verticale; le cercle tourne lui-même sur un axe vertical qui traverse le centre d'un autre cercle horizontal: ce qui permet de placer le premier dans tous les azimuts, c.-à-d. à la distance angulaire de l'aiguille avec le méridien. *Voy.* INCLINAISON.

On fabrique auj. des boussoles qui marquent en même temps la déclinaison et l'inclinaison.

La *B. d'arpentage* est une boussole de déclinaison enfermée dans une boîte carrée sur le côté de laquelle se meut une alidade ou une lunette que l'on peut diriger sur les points qui sont hors du plan du niveau. Cette boussole, indispensable à l'arpenteur, est fort utile dans le levé des plans: p. ex., pour lever les sinuosités d'un cours d'eau, d'un sentier dans les bois, ou pour mesurer des périmètres dans les pays couverts, quand on ne peut voir l'objet auquel tous les autres se rapportent. Cet instrument ne donne que des résultats approximatifs, mais qui suffisent dans la plupart des cas.

Les Chinois ont connu la boussole de temps immémorial; ils s'en servaient plus de 2000 ans avant J.-C. On a supposé que le Vénitien Marco Polo nous avait apporté cette invention; mais ce voyageur ne fut de retour en Europe qu'en 1295, et dès 1180 il est parlé de la boussole (sous le nom de *marnière* ou *amanière*) dans des vers de Guyot de Provins; elle était aussi connue sous les noms de *marinette*, *magnette*; on la nommait *calamite* dans la Méditerranée. Du reste, il paraît certain que l'usage de cet instrument ne fut un peu répandu en Europe que vers l'an 1300: c'est Flavio Gioja, d'Amalfi, qui inventa à cette époque, non la boussole elle-même, mais le moyen de disposer l'aiguille aimantée de manière à satisfaire à tous les besoins de la marine.

BOUSTROPHÉDON (du gr. βουστροφηδόν), écriture commune à plusieurs peuples de l'antiquité, entre autres, aux Grecs, aux Phéniciens, aux Étrusques et aux Hébreux. Elle consistait à écrire alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, sans que la ligne fût discontinuée, à l'imitation des sillons d'un champ. Les plus anciennes inscriptions grecques sont en boustrophédon.

BOUTARGUE ou BOTARGUE (de l'italien *buttagra*), préparation culinaire faite avec les œufs et le sang du Muge, poisson de la mer Méditerranée. *Voy.* MUGE.

BOUT-DEHORS ou BOUTE-HORS. Dans la Marine, on nomme ainsi des pièces de bois adaptées sur l'avant à chaque vergue, et qui servent à déployer et à soutenir les bonnettes. On rentre les *bout-dehors* le long de leurs vergues respectives et on les pousse dehors à volonté.

BOUT DE L'AN. *Voy.* SERVICE et OBIT.

BOUT-DE-SEIN, mamelon artificiel qu'on adapte au *biberon* (*Voy.* ce mot) ou dans certains cas au sein des nourrices.

BOUTEILLE (du b.-lat. *buticula*, dimin. de *buta*, botte, tonneau). On fabrique les bouteilles avec les matières vitrifiables les plus communes, le sable, les soudes du commerce, les cendres. L'ouvrier plonge une tige creuse dans la matière en fusion; en saisit une certaine masse, puis la souffle en la tournant sans interruption, et, quand elle est dilatée à un certain point, il la fixe dans un moule, et continue à la souffler et à la tourner jusqu'à ce qu'elle ait pris la forme qu'elle doit avoir; il la retire alors, la renverse, et, la plaçant dans une position verticale, il forme le creux, dont il rentre la convexité dans l'intérieur de la bouteille; il coupe ensuite le col, en arrondit le bord, et place le cordon qui doit le renforcer; enfin il porte la bouteille au four à cuire, où elle se refroidit peu à peu. — Les bouteilles doivent présenter plus ou moins de force, suivant l'usage auquel elles sont destinées; celles dans lesquelles on met des vins mousseux, de la bière, du cidre ou des eaux gazeuses ont besoin de résister à une très-forte pression intérieure: on fabrique à Épinac (Saône-et-Loire) des bouteilles pour les vins de Champagne qui résistent à une pression intérieure de 30 atmosphères. — Une ordonn. du 8 mars 1735 avait prescrit de ne fabriquer que des bouteilles tenant pinte, mesure de Paris, et du poids de 25 onces; mais ce règlement est malheureusement tombé en désuétude.

BOUTEILLE DE LEYDE, instrument de Physique qui sert à accumuler des charges électriques. Il se compose d'un flacon en verre, recouvert extérieurement d'une feuille d'étain, et rempli de feuilles de clinquant, au milieu desquelles plonge une tige métallique: celle-ci traverse le goulot du flacon, et se termine extérieurement par un bouton. L'espace compris entre le goulot et la feuille d'étain, dite *armature extérieure*, est verni à la gomme laque, pour empêcher toute communication entre l'intérieur et l'extérieur de la bouteille. Pour charger une bouteille de Leyde, on la tient par la panse, et l'on présente le bouton à la machine électrique en activité: on peut décharger la bouteille lentement ou d'une manière brusque: si on la tient d'une main par la panse, de manière à toucher l'armature extérieure, et qu'on approche l'autre main du bouton, une étincelle jaillit entre la main et le bouton, et l'on reçoit une violente secousse; il y aurait du danger à s'y exposer dans le cas d'une forte charge. La bouteille cesse alors d'être électrisée. Pour décharger la bouteille lentement, on la pose avec précaution sur un isoloir, et l'on tire alternativement de la panse et du bouton une suite de petites étincelles. — On appelle *Batterie électrique* un assemblage de plusieurs bouteilles de Leyde, dont les armatures intérieures communiquent entre elles au moyen de tiges de métal, et dont les armatures extérieures sont en communication par le moyen d'une feuille métallique qui garnit le fond de la caisse en bois où sont placées les bouteilles; une petite chaîne assure la communication des armatures extérieures avec le sol. Les effets de cet appareil sont très-puissants: un fil de fer de plusieurs centimètres est fondu par la décharge d'une forte batterie; les corps mauvais conducteurs, comme les pierres, sont percés ou brisés; il ne faut pas des batteries très-fortes pour tuer des

oiseaux, des lapins, et même des animaux de plus grande taille. *Voy.* CASCADE.

La *bouteille de Leyde* a été ainsi nommée parce que c'est à Leyde qu'on en a fait l'invention : les uns l'attribuent à P. van Musschenbrœk, d'autres à son disciple Cuneus.

BOUTEILLES, nom donné, en Marine, à un ornement en forme de demi-tourelle qui fait saillie à l'arrière d'un navire et de chaque côté. Au XVIIe siècle, les bouteilles étaient énormes ; elles comprenaient jusqu'au premier canon de l'arrière dans chaque batterie. Auj. elles sont plus simples et beaucoup plus gracieuses.

BOUTEILLIER ou BOUTILLIER (du b.-lat. *buticularius*), officier qui a l'intendance du vin dans la maison d'un prince. — Le *grand bouteillier de France* était, dès le temps de Charlemagne, un des grands officiers de la couronne : il avait droit de séance entre les princes, disputait le pas au connétable, et prétendait au droit de présider la chambre des comptes. Il fut remplacé depuis par le *grand échanson*, qui hérita de ses fonctions, mais non de ses priviléges. *Voy.* ÉCHANSON.

BOUTEROLLE (de *bouter*), outil en forme de poinçon rond, dont se servent les lapidaires pour percer les pierres dures (*Voy.* GLYPTIQUE). — Les bijoutiers, pour faire les chatons de bague; les boutonniers, pour estamper (*emboutir*) le cuivre, etc., se servent d'outils qui portent le même nom.

BOUTE-SELLE, sonnerie de trompettes pour avertir les cavaliers de seller les chevaux et de monter à cheval.

BOUTIQUE, BOUTIQUIER (du lat. *apotheca*, du gr. ἀποθήκη). *Voy.* MARCHAND, ENSEIGNE, ÉTALAGE. — *Voy.* aussi MAGASIN, BAZAR, MARCHÉ, etc.

BOUTISSE, se dit, en Architecture, d'une pierre qui, sans faire parpaing, c.-à-d. sans faire un double parement, est placée dans un mur selon sa longueur et ne laisse voir qu'un de ses *bouts*; d'où son nom.

BOUTOIR (de *bout*), nom primitivement donné au museau du sanglier, et depuis étendu à ceux du cochon, du tapir, du coati, du balisaur, de la taupe, etc. Dans l'intérieur du museau se trouve un osselet appelé *os de boutoir*, qui lui donne de la solidité et le rend propre à fouiller la terre.

BOUTOIR, instrument tranchant dont les vétérinaires et les maréchaux-ferrants se servent pour couper la corne du pied des chevaux.

BOUTON (de *bout*). En Botanique, on appelle *bouton:* 1° la fleur qui n'est pas encore épanouie; 2° le bourgeon naissant (*Voy.* BOURGEON) ; 3° le caïeu qui se forme à l'aisselle d'une des écailles extérieures du bulbe (*Voy.* BULBE). — On nomme vulg. *Bouton d'argent*, l'Achillée sternutatoire, la Camomille romaine, la Renoncule aux feuilles d'aconit, etc. ; — *B. de bachelier, B. de la mariée*, la Lychnide visqueuse ; — *B. de culotte*, un Radis blanc ; — *B. d'or*, plusieurs Renoncules et l'Immortelle jaune; — *B. noir*, la Belladone commune ; — *B. rouge*, le Gaînier du Canada.

En Conchyliologie, on donne vulg. le nom de *Bouton* à plusieurs coquilles de forme ronde, qui appartiennent aux genres *Trochus, Helix* et *Bulla*. *Voy.* ces divers mots.

BOUTON. En Médecine, on nomme ainsi de petites tumeurs arrondies, rouges, isolées, à peine douloureuses, qui se terminent sans suppuration. *Voy.* PAPULE.

Bouton d'Alep, maladie cutanée endémique en Syrie et sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. C'est un tubercule, plus ou moins volumineux, intéressant toute l'épaisseur du derme, qui peut se montrer indistinctement sur toutes les parties du corps : ce tubercule s'accroît lentement pendant 4 ou 5 mois; alors surviennent de vives douleurs à la suite desquelles la suppuration s'établit : celle-ci dure de 5 à 6 mois et laisse après elle une cicatrice ineffaçable. Le traitement se borne à des applications émollientes et à des lotions de propreté; il faut préserver la plaie du contact de l'air.

En Chirurgie, on donne le nom de *bouton* à un instrument qui sert dans l'opération de la taille, et qui consiste en une tige d'acier longue de 0^m^,20, terminée à une de ses extrémités par un bout olivaire. — *Bouton de feu*. *Voy.* CAUTÈRE ACTUEL.

BOUTON. Dans l'Industrie, on appelle *Bouton* une petite pièce ronde et plate, quelquefois bombée ou en boule, qui sert à retenir les parties opposées d'un vêtement. Les boutons sont en bois, en métal, nacre, ivoire, os, corne, cuir bouilli ; en soie, en fil, en lasting, etc. Leur fabrication comprend un grand nombre d'opérations qui constituent l'industrie du *boutonnier*. Elle est considérable en Angleterre, surtout à Birmingham et à Londres. En France, Paris, Lyon, Chantilly, Méru, sont les endroits où se fabriquent le plus de boutons. — Les boutons ne sont pas d'une date fort ancienne : nos ancêtres se servaient plutôt d'agrafes, de cordons, de rubans, d'aiguillettes, de brochettes ou de grosses épingles.

Chez les Chinois, le *bouton* est un insigne honorifique : selon sa couleur ou la matière dont il est fait, il sert à distinguer les rangs.

BOUTS-RIMÉS, mots qui riment ensemble dans l'ordre où riment ordinairement nos vers, et que l'on choisit pour derniers mots de vers à faire sur un sujet donné. On rapporte l'origine de ce jeu d'esprit à Dulot, poëte médiocre du XVIIe siècle. Ce poëte s'étant plaint d'avoir perdu 300 sonnets, dont il avait par avance fait les rimes, cette manière de procéder parut si singulière qu'on imagina d'en faire l'essai par forme de passe-temps. Le *Mercure galant* contient un recueil assez considérable de bouts-rimés. Mme Deshoulières réussissait en ce genre ; on cite surtout son sonnet sur l'or, fait sur bouts-rimés. En voici le début :

Ce métal précieux, cette fatale........... *pluie*,
Qui vainquit Danaé, peut vaincre l'...... *univers*.
Par lui les grands secrets sont souvent... *découverts*
Et l'on ne répand point de larmes qu'il n'. *essuie*.

Aujourd'hui, ce genre d'amusement est à peu près passé de mode.

BOUTURE (de *bouter*), branche d'un arbre ou d'une plante vivace que l'on sépare de la tige, et que l'on plante en terre pour qu'elle prenne racine et produise un nouvel individu. Toutes les plantes grasses, les arbres à feuilles caduques, et même certains arbres résineux, se reproduisent ainsi. Les boutures se font à la fin de l'hiver ou à la fin de l'automne, suivant qu'on veut planter des arbustes de pleine terre ou des arbres résineux. — On distingue : la *B. simple*, qui se fait avec un rameau de la dernière pousse, et qui est propre à la multiplication d'une foule de plantes de serre chaude ; la *B. herbacée*, qui se fait avec de jeunes pousses ou bourgeons de 0^m^,02 ou 0^m^,03 de longueur ; la *B. à bois de 2 ans*, qui est employée pour les arbres et arbustes au moment où ils sont en séve ; la *B. à talon*, qui se fait avec une jeune branche de l'année précédente, qu'on a séparée de la tige avec l'empâtement qui les réunissait ; la *B. en plançon*, qui se fait avec une forte branche de 2 à 3^m^, en forme de pieu ; la *B. en rameau*, jeune branche ramifiée qu'on enfouit sous la terre dans toute sa longueur à l'exception du gros bout, qui fait une saillie de 0^m^,03 ou 0^m^,04 ; la *B. en ramée*, grande branche munie de rameaux, et placée horizontalement en terre à 0^m^,10 ou 0^m^,12 de profondeur, et dont les rameaux font saillie de 0^m^,10 ; la *B. avec bourrelet par étranglement*, bouture d'une branche munie d'un bourrelet au-dessus duquel on a fait une incision ; la *B. à bourrelet par incision*, qui consiste à enlever de la branche un anneau d'écorce au-dessus duquel le bourrelet ne tarde pas à se former ; la *B. à crossette*, qui se fait avec un rameau taillé en forme de petite *crosse* (*Voy.* CROSSETTE), etc. — La multiplication des végétaux au moyen de boutures s'appelle *bouturage*. Ce procédé est bien préférable au *semis*, toutes les fois que l'on tient à conserver exactement les espèces et les variétés.

BOUVART, BOUVEAU, BOUVELET, jeune taureau ou jeune bœuf.

BOUVET (du nom de l'inventeur), espèce de rabot, qui sert pour faire des rainures et des languettes. *Voy.* RABOT.

BOUVIER (du lat. *boarius*, de *bos, bovis*), celui qui garde et qui soigne les bœufs. La plupart des qualités qui font le bon *berger* (*Voy.* ce mot) sont aussi celles qu'on doit exiger du bouvier. On doit à M. Boyard un traité spécial sur cette matière.

BOUVIER, constellation de l'hémisphère boréal, voisine de la Grande-Ourse ou Chariot. Elle se compose de 55 étoiles, dont une de 1re grandeur, appelée *Arcturus*. *Voy.* ce mot.

En Ornithologie, c'est le nom vulg. du *Gobe-mouches gris*, de la *Bergeronnette* et du *Motteux*.

BOUVREUIL (c.-à-d. *petit bœuf*), *Pyrrhula*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, caractérisé par un bec court, gros, bombé, également renflé partout et assez fort pour briser les graines les plus dures. Cet oiseau se trouve dans toute l'Europe, et habite les bois et les taillis. Le *B. commun* (*Loxia pyrrhula*) a le dos cendré, le ventre d'un rouge tendre, la tête et les ailes d'un beau noir. Le bouvreuil s'apprivoise aisément, et vit en cage de 5 à 6 ans; son chant naturel est un sifflement très-pur, mais composé seulement de trois notes ; formé à la serinette, il devient varié et très-agréable. On nourrit le bouvreuil avec du chènevis.

BOVIDÉS (du lat. *bos, bovis*, bœuf), famille de Mammifères, de l'ordre des Bisulques ruminants, essentiellement caractérisés par leurs cornes pourvus d'étuis épidermiques; comprend les Bœufs, les Chèvres, les Bouquetins, les Moutons, les Mouflons et les Antilopes.

BOVINES (RACES). *Voy.* BŒUF.

BOXE (en anglais *box*), sorte de pugilat usité en Angleterre. L'art de la boxe consiste : 1° à frapper son adversaire, avec le poing, aux parties les plus sensibles du corps, au visage, au creux de l'estomac et au défaut des côtes ; 2° à éviter d'être touché, soit au moyen de parades avec les bras, soit par un mouvement de retraite de la tête ou du corps. Les coups, dans ce genre de lutte, ne doivent porter qu'au-dessus de la ceinture ; les plus rapides sont les coups droits. De tout temps, la boxe a été en honneur chez les Anglais ; cependant le progrès des mœurs tend à la discréditer quelque peu. La police s'oppose auj. à ces luttes publiques où des boxeurs fameux se battaient sérieusement pour une somme d'argent ou pour l'honneur d'être proclamé le champion d'une ville ou d'une province et dans lesquelles s'engageaient souvent des paris considérables. — Consulter sur l'histoire de la boxe : *Boxiana, or Sketches of modern and ancient pugilism*, par Pierce Egan (Lond., 1824). *Voy.* aussi PUGILAT.

BOYARD, *Voy.* BOÏARD.

BOYAU (du lat. *botellus*, dimin. de *botulus*), synonyme d'*Intestin* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi ANDOUILLE, BOUDIN, etc.

Dans l'Industrie, on désigne particulièrement sous ce nom les intestins de bœuf, de mouton, de porc, de cheval, etc., avec lesquels on prépare des boyaux insufflés pour les charcutiers, de la baudruche, des cordes de rémouleur, à raquettes, à fouets, à archets, des cordes harmoniques, etc. Les ateliers où se préparent ces articles s'appellent *boyauderies* ; les ouvriers, *boyaudiers*.

Dans l'Art militaire, le mot *Boyau* signifie une tranchée étroite et tortueuse, dirigée vers une place assiégée. Ce sont des retranchements qui servent à lier les attaques du front de la place.

Boyau pollinique. *Voy.* POLLEN.

BRACELET (de *bras*), ornement d'un usage fort ancien, se porte tantôt au bras gauche, tantôt aux deux à la fois, soit autour des poignets, soit au haut du bras, et souvent même autour des chevilles. Les anciens avaient des bracelets en toute sorte de métal, et leur forme la plus ordinaire était celle d'un cercle, d'un serpent tortillé sur lui-même, ou d'un cordon tressé et terminé par deux têtes de serpent. Chez les Grecs et les Romains, les hommes l'avaient adopté aussi bien que les femmes; à Rome les parvenus du temps de l'empire portaient des bracelets d'or. Il en est de même auj. en Orient et chez plusieurs peuplades sauvages: les femmes turques et africaines en portent souvent aux jambes. Chez les anciens, les bracelets étaient souvent un gage de fiançailles ; les filles n'en portaient pas, qu'elles ne fussent accordées : à Rome on donnait à la fiancée un bracelet de fer uni. Chez les Romains, le bracelet était aussi la récompense de la valeur : le bracelet honorifique accordé aux légionnaires était ordinairement un cercle de bronze ou d'argent.

Bracelets, en Architecture. *Voy.* ARMILLES.

BRACHÉLYTRES (du gr. βραχύς, court, et d'*élytre*), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, caractérisés par leurs élytres, qui ne recouvrent qu'une partie de l'abdomen ; un corps allongé ; une bouche armée de fortes mâchoires, et 2 petites vésicules anales, velues, qu'ils font sortir à volonté, et d'où s'échappe une vapeur subtile très-odorante. Presque tous relèvent en courant leur abdomen et le ramènent plus ou moins sur leur dos. Ils sont très-voraces, et vivent, pour la plupart, sur les matières en décomposition. *Voy.* STAPHYLIN.

BRACHIAL (du lat. *brachium*), qui tient au bras. En Anatomie, on distingue : deux *muscles brachiaux* (antérieur et postérieur) ; l'*artère brachiale* ou humérale ; l'*aponévrose brachiale*, le *plexus brachial*, qui donne naissance au *nerfs brachiaux* (axillaire, cutané, musculo-cutané, radial, cubital et médian ; l'artère *brachio-céphalique* ou *innominée*, qui naît de la courbure droite de l'aorte et fournit l'artère sous-clavière droite et l'artère carotide primitive droite; les ligaments *brachio-cubital* et *brachio-radial*, etc.

BRACHIIDÉS. *Voy.* BRACHIOPODES.

BRACHINE (du gr. βραχεῖν, crépiter), *Brachinus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques. Ces insectes lancent par l'anus, avec fumée et explosion, lorsqu'ils sont inquiétés, une liqueur d'un blanc jaunâtre, d'une odeur pénétrante et qui laisse sur la peau des taches rouges avec sensation de brûlure. Le *B. tirailleur* (*B. crepitans*), fauve, avec des élytres bleues ou vertes, long de 0m,015, vit sous les pierres et est commun aux environs de Paris; le *B. caustique* se trouve dans le midi de la France.

BRACHION (du gr. βραχίων, bras), genre de Crustacés microscopiques, du groupe des Systolides ou Rotateurs. Ces animalcules vivent dans les eaux douces et salées : leur corps contractile est recouvert d'un test solide, transparent, et percé postérieurement pour donner passage à une queue rétractile articulée.

BRACHIOPODES (du gr. βραχύς, court, et πούς, ποδός, pied), 4e classe de l'embranchement des Mollusques, caractérisée par deux valves inégales, mais le plus souvent composées de parties paires, c.-à-d. symétriques par rapport à un plan médian ; par deux bras en spirale pouvant saillir de la coquille, et, dans beaucoup de genres, soutenus par des charpentes testacées ou cartilagineuses; enfin par le prolongement que présente le plus souvent le crochet de la valve inférieure. Certains genres se tiennent fixés aux rochers par un empâtement de leur valve inférieure (Hippurites, Cranies, etc.) ; d'autres par l'intermédiaire d'un byssus auquel donne passage une ouverture du crochet. — La classe des Brachiopodes se décompose en 2 ordres : 1° les *Brachiopodes brachidés*, dont la coquille est pourvue intérieurement d'apophyses brachiales et qui comprennent les familles des *Lingulidées*, des *Calcéolidées*, des *Productidées*, des *Orthisidées*, des *Rhynchonellidées*, des *Spiriféridées*, des *Magasidées*, des *Térébratulidées*, des *Orbiculidées* et des *Cranidées* ; 2° les *Brachiopodes cirrhidés*, sans apophyses brachiales et chez qui le bord du manteau est pourvu de cirrhes allongés : ils com-

prennent les familles des *Thécidées*, des *Caprinidées* et des *Radiolidées*.

BRACHISTOCHRONE (du gr. βράχιστος, le plus court, et χρόνος, temps). On appelle ainsi, en Géométrie, la courbe par laquelle un corps, abandonné à l'action de la pesanteur, arrive d'un point à un autre dans le temps le plus court; dans le vide, cette courbe est la *cycloïde* (*Voy.* ce mot). — Le problème de la brachistochrone fut proposé par Jean Bernouilli, en 1696, aux savants de l'Europe, et résolu par Leibnitz, Jacq. Bernouilli, Newton et Lhôpital.

BRACHYGRAPHIE (du gr. βραχύς, court, et γράφω, écrire). *Voy.* STÉNOGRAPHIE.

BRACHYPTÈRE (du gr. βραχύς et πτέρον, aile), famille d'Oiseaux. *Voy.* BRÉVIPENNES.

BRACHYURES (du gr. βραχύς, et οὐρά, queue), ordre de Crustacés décapodes, qui a pour caractères : une queue (abdomen) plus courte que le tronc, sans nageoires à son extrémité, et se reployant en dessous à l'état de repos; la poitrine triangulaire chez les mâles, arrondie et bombée chez les femelles; 4 paires de doubles filets velus destinés à porter les œufs; les antennes petites; les yeux portés sur de longs pédoncules, la première paire de pattes se terminant par une serre didactyle. — M. Milne Edwards a partagé les *Brachyures* en 4 familles : *Oxyrhynques*, *Cyclométopes*, *Catométopes* et *Oxystomes*.

BRACONNIER, BRACONNAGE. Le mot *braconnier* désignait d'abord, non celui qui chasse en fraude, mais les valets de chasse qui gouvernaient l'espèce de chiens nommés *braques*, comme les *fauconniers* étaient chargés de l'entretien et de l'éducation des faucons. — Autrefois, le *braconnage* était puni, selon les cas, de l'amende, du fouet, de la flétrissure, du bannissement, des galères, de la mort même, et toute personne achetant du gibier provenant du *braconnage* était passible des mêmes peines. Auj. le *braconnage*, qui porte préjudice aux propriétaires et qui souvent expose les gardes à des dangers réels, n'est puni que comme simple délit de chasse et est seulement justiciable des tribunaux correctionnels. Les lois qui, depuis l'abolition des priviléges de chasse, atteignent le braconnage, sont celle du 30 avril 1790 et celle du 3 mai 1844 (sur la police de la chasse). *Voy.* CHASSE.

BRACTÉATES (du lat. *bractea*, feuille de métal), monnaies grossières fabriquées avec des feuilles d'or et d'argent, et frappées d'un seul côté, de sorte que l'effigie est en creux d'un côté et en relief de l'autre. Les premières monnaies de ce genre étaient de fabrication byzantine; l'usage s'en répandit en Allemagne du Xe au XIVe siècle. Il en existe une collection curieuse au musée de Berlin. Voir : Mader, *Essai sur les bractéaes* (1808).

BRACTÉES (du lat. *bractea*, feuille de métal), petites feuilles, ordinairement colorées, qui accompagnent les fleurs de certaines plantes : tantôt elles soutiennent la fleur, en ajoutant à son éclat; tantôt elles l'enveloppent plus ou moins complétement : les plus petites s'appellent *bractéoles*.

BRADFORD CLAY. *Voy.* BATHONIEN (ÉTAGE).

BRADYPE (du gr. βραδύπους, qui marche lentement), genre de Mammifères, de l'ordre des Édentés et de la famille des Paresseux. A terre, ces animaux sont très-disgracieux : ils sont forcés de se traîner sur les coudes, à cause de l'énorme disproportion de leurs membres antérieurs; mais cette gêne disparaît dès qu'ils se trouvent sur les arbres, où ils grimpent avec la plus grande facilité. Les Bradypes habitent les forêts de l'Amérique du Sud, où ils ne se nourrissent que de feuilles et d'écorce. *L'Aï* ou *Paresseux à trois doigts*, est de la taille d'un chat; il est surtout remarquable en ce qu'il a 9 vertèbres au cou au lieu de 7. L'*Unau* ou *Paresseux à deux doigts*, est moitié moins grand.

BRAHMANES, BRAHMINES, BRAHMES, prêtres de la religion de Brahma, formant la première caste chez les Indiens. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BRAI (du scandinave *brât*, goudron), poix retirée du sapin et du pin. On distingue : 1° le *brai liquide* ou *goudron*, que l'on retire des sapins trop vieux pour fournir la térébenthine (*Voy.* GOUDRON); 2° le *brai sec*, *colophane* ou *arcanson*, résine presque complétement privée d'huile essentielle, et qui n'est que le résidu de la distillation de la térébenthine; il entre dans la composition du mastic de fontaine, de la cire à cacheter les bouteilles, de certains onguents et emplâtres, où il agit comme stimulant : le nom d'*arcanson* lui a été donné par les musiciens, qui en frottent les crins de leurs *archets* (*Voy.* COLOPHANE); 3° le *brai gras* ou *pégu*, qui s'obtient par l'évaporation des goudrons de pin : on désigne aussi sous ce dernier nom différents goudrons épaissis qui se tirent de la houille et des bitumes. Le brai gras sert à la confection de la poix des cordonniers des mastics bitumineux, des vernis noirs pour calfatage, etc. — Ces brais se fabriquent en grande quantité en Suède et en Russie.

BRAI, BRAY ou BRAIL, noms sous lesquels on désigne vulgairement divers engins ou piéges à prendre les petits oiseaux.

BRAIE (du b.-lat. *braca*, digue, levée), se dit, en termes de Fortification, d'un mur servant de retranchement. *Voy.* FAUSSE-BRAIE.

BRAIES (du lat. *braccæ*, dérivé lui-même du gaulois), vêtement en forme de caleçon qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux, et qui était en usage chez les Scythes, les Germains et les Gaulois. César avait donné à une partie des Gaules le nom de *braccata*, parce que les habitants portaient des braies. — Dans certaines parties de la Bretagne, les paysans portent encore des hauts-de-chausses fort amples qu'ils nomment *bragues*, *braguettes*, *brayettes*.

BRAISE (du germ. *brasen*, brûler). *Voy.* CHARBON.

BRAME ou BRÈME, poisson. *Voy.* BRÈME.

BRANCARD (de *branche*). *Voy.* CIVIÈRE.

BRANCHE (du b.-lat. *braca*; orig. celtique), les plus grosses divisions du tronc d'un arbre. Les divisions des branches portent le nom de *rameaux*; celles des rameaux, celui de *ramilles*. — Les jardiniers appellent *B. mères*, les principales bifurcations du tronc; *membres*, les principales bifurcations des branches mères; *B. à bois*, celles qui forment les extrémités de toutes les branches, et qui proviennent du développement des bourgeons de l'année; *B. à fruit*, celles qui naissent des branches à bois de l'année précédente; *bouquets* ou *cochonnets*, celles qui, parmi ces dernières, ne portent que des yeux à fruit; *lambourdes*, celles sur lesquelles les boutons à fruit sont plus nombreux que les boutons à bois; *dards*, de petites branches courtes, terminées par un œil très-aigu, destinées à devenir bouton à fruit; *brindilles*, de petites branches analogues aux lambourdes, mais plus minces et plus allongées; *B. folles*, celles qui sont maigres et sans valeur; *B. gourmandes*, celles qui absorbent toute la nourriture des branches voisines, et qu'on doit couper.

En Anatomie, on nomme *branches*, par analogie, les divisions des vaisseaux, des nerfs, et quelquefois des os; p. ex., on dit les *branches du pubis*.

BRANCHE-URSINE ou BRANCURSINE, c.-à-d. *patte d'ours*, nom vulgaire de l'*Acanthe*. *Voy.* ce mot.

Branche-ursine bâtarde. *Voy.* BERCE.

BRANCHIES (du gr. βράγχια), organes au moyen desquels les animaux qui vivent dans l'eau y puisent l'air nécessaire à leur respiration et à l'entretien de leur vie. Les branchies ont des formes diverses : tantôt internes, tantôt extérieures et saillantes, elles ont l'apparence de feuillets, de panaches, de franges, de houppes. Chez les Poissons, les branchies sont en forme de peignes, sur lesquels se ramifient les vaisseaux sanguins : le vulgaire les confond, sous le nom commun d'*ouïes*, avec les ouvertures par lesquelles l'eau s'échappe après avoir été avalée par la bouche et tamisée par les branchies. Les Batra-

ciens dans le jeune âge, les Mollusques, les Crustacés, les Annélides ont des branchies. Les larves aquatiques d'un grand nombre d'Insectes aériens, les têtards des crapauds, des grenouilles et des salamandres, qui sont de véritables larves, respirent au moyen de branchies, qui disparaissent et sont remplacées par des poumons chez l'animal adulte.

BRANCHIFÈRES ou PÉRENNIBRANCHES. *Voy.* BATRACIENS.

BRANCHIOPODES (de *branchies* et du gr. ποῦς, ποδός, pied), sous-classe de Crustacés, renferme des espèces inférieures, dont le principal caractère consiste en ce que leurs pattes, qui sont nombreuses, restent molles, lamelleuses et appropriées à la fonction respiratoire; tous subissent des métamorphoses. — Ils comprennent 2 ordres : les *Phyllopodes* (Apus, Branchipes, etc.) et les *Trilobites* : ces derniers ne se trouvent qu'à l'état fossile.

BRANCHIOSTÉGE (de *branchies* et du gr. στέγω, couvrir), appareil membraneux et osseux qui recouvre les branchies, chez les Poissons.

BRANCHIOSTOME, poisson. *Voy.* AMPHIOXUS.

BRANCHIPE, *Branchipes*, genre de Crustacés branchiopodes, de la section des Phyllopodes : corps allongé presque filiforme, 4 antennes qui sont peut-être des pattes-mâchoires; abdomen de 9 anneaux terminé par une sorte de nageoire caudale. Ces petits crustacés pullulent dans les étangs, les mares, les moindres flaques d'eau. Ils nagent sur le dos. Leur taille ne dépasse pas 0m,015.

BRANCURSINE. *Voy.* BRANCHE-URSINE.

BRANDE, 1° sorte de bruyère qui croît dans les campagnes incultes; — 2° lieu où croissent ces bruyères. *Voy.* LANDES.

BRANDEVIN (de l'all. *Branntwein*), se dit de toute espèce d'eau-de-vie et en particulier de l'eau-de-vie brûlée, faite avec du grain. *Voy.* EAU-DE-VIE.

BRANDON (de l'all. *Brand*, feu, incendie). On appelait autrefois *Dimanche des brandons* le premier dimanche du Carême, parce que, ce jour-là, le peuple allumait des feux, dansait à l'entour, et parcourait les rues et les campagnes en portant des brandons ou des tisons allumés.

BRANDON, morceau d'étoffe ou paille tortillée au bout d'un bâton, qu'on plante aux extrémités d'un champ pour marquer que les fruits en ont été saisis judiciairement : de là l'expression de *saisie-brandon*, en termes de procédure. *Voy.* SAISIE.

BRANLE, sorte de danse fort en vogue en France au XVIe et au XVIIe siècle, et qui se dansait sur un mouvement très-gai et très-vif. Tous les danseurs, se tenant par la main, sautaient en rond, en s'agitant à qui mieux mieux. Il y avait du reste toutes sortes de branles : les *branles de Boulogne, du Poitou, de Bretagne*, etc. Il y avait aussi le *branle des lavandières*, celui des *sabots* ou *des chevaux*, celui *de la torche*, celui *de la moutarde*, etc. Tous se fondirent dans le *branle à mener*, ainsi appelé parce que le premier couple de danseurs menait la danse et que tous les autres répétaient leurs mouvements. Ce branle fut à son tour détrôné par le menuet. Le *cotillon*, qu'on danse encore à la fin des bals, est une espèce de *branle à mener*.

En termes de Marine, *branle* était autrefois le nom qu'on donnait aux hamacs. Au commandement de *branle-bas*, chaque homme décroche son hamac, le roule et le met dans les filets de bastingage pour dégager les batteries et l'entre-pont. Au commandement de *branle-bas général*, on dispose le bâtiment pour le combat.

BRAQUE (de l'anc. h.-allem. *braccho*, chien de chasse), espèce de Chiens de chasse, à poil ras, à oreilles pendantes, pleins de vivacité, bons quêteurs, vigoureux et assez fins de nez. Ce sont des chiens également propres à l'arrêt et à la quête, bons pour la plaine et pour les broussailles. On en faisait autrefois un grand usage; les valets chargés de les soigner s'appelaient *braconniers* (*Voy.* ce mot). Les chiens braques ne font qu'une même race avec les *chiens courants* et les *bassets*.

BRAQUEMART (du gr. βραχύς, court, et μάχαιρα, épée), arme empruntée aux Grecs, du temps des croisades; c'était un sabre court, droit, lourd, à deux tranchants, à simple poignée, sans garde et sans branches; on le portait pendant le long de la cuisse gauche. Les braquemarts d'Allemagne étaient les plus renommés.

BRAS (du lat. *brachium*), le membre supérieur ou thoracique, depuis l'épaule jusqu'à la main, et plus exactement la portion, qui s'étend de l'épaule au coude : le reste prend le nom d'*avant-bras*. Le bras n'a qu'un seul os, long et cylindrique, appelé *humerus*; à l'avant-bras, on trouve deux os, le *radius*, plus externe, et le *cubitus*.

En termes de Marine, on nomme *bras* des manœuvres fixées à chaque extrémité des vergues et à l'aide desquelles on imprime à celles-ci un mouvement circulaire horizontal, afin de les orienter, c.-à-d. de disposer les voiles de manière qu'elles reçoivent le vent le plus utilement possible.

Bras de levier. *Voy.* LEVIER.

BRAS SÉCULIER. On désignait ainsi, au moyen âge, la puissance temporelle ou séculière à laquelle s'adressait l'autorité spirituelle pour faire exécuter les ordonnances de l'église, ou pour faire subir à un ecclésiastique coupable de certains crimes ou délits les peines que l'official ne pouvait pas lui imposer. On disait en ce sens : *Livrer un ecclésiastique au bras séculier.*

BRASE. *Voy.* CHARBON.

BRASERO (de l'espagn. *brasero*, brasier), espèce de réchaud contenant de la braise allumée, dont on se sert dans le midi pour chauffer les appartements pendant l'hiver.

BRASQUE (du milan. *brasca*), mélange d'argile humide et de charbon pilé dont on enduit la surface des creusets dans lesquels on réduit des mines.

BRASSARD (de *bras*), sorte d'armure de fer ou d'acier qui couvrait le bras depuis l'épaulière jusqu'au gantelet; elle se composait de deux pièces solides en forme de tuyau, réunies soit par une *cubitière*, pièce assez compliquée, souvent armée d'une pointe aiguë, soit par de petites lames appelées *goussets*, articulées comme l'enveloppe des crustacés. Les anciens Perses se servaient de brassards; en France, on en fit usage au moyen âge, et jusqu'au règne de Henri III. — On nomme aussi *brassard* tout ornement ou signe de reconnaissance fixé au bras.

BRASSE (du pluriel lat. *brachia*, les bras), ancienne mesure de longueur, représentant la longueur des deux bras étendus, est encore en usage dans la Marine, surtout pour l'évaluation des profondeurs de la mer et des divisions des lignes de sonde. Sa longueur est généralement de 5 pieds ou 1m,62. Un câble de chanvre de navire a généralement 120 brasses; un câble-chaîne, 180 brasses.

BRASSERIE (du b.-lat. *braxare*, brasser; de *brace*, orge trempée), lieu où l'on fabrique et où l'on vend de la *bière* (*Voy.* BIÈRE). — On appelle *Brasseur* celui qui fabrique la bière et la vend en gros, mais non celui qui la vend au détail.

La fabrication de la bière est soumise, comme les autres boissons fermentées, à des droits particuliers; mais, à la différence des autres boissons, ces droits sont perçus à la fabrication et sont dûs par le fabricant seul, indépendamment de toute vente ou consommation ultérieures. En conséquence, les brasseurs, qui n'ont point d'abonnement avec la régie, sont tenus de faire diverses déclarations et de subir des visites et des vérifications fréquentes, conformément aux lois des 28 avril 1816, 1er mai 1822, 23 avril 1836 et au décret du 17 mars 1852.

BRASSICA, nom latin du *Chou*. *Voy.* ce mot.

BRASSICAIRES, insectes Lépidoptères qui dévorent la feuille du chou. *Voy.* PIÉRIDES.

BRASSICOURT. Les Vétérinaires appellent ainsi

un cheval qui a le genou arqué naturellement et non par suite d'usure.

BRASURE, espèce de soudure. *Voy.* Soudure.

BRAUNITE, sesquioxyde naturel de Manganèse. *Voy.* Manganèse.

BRAVO (mot italien qui signifie *hardi, brave*), nom qu'on donnait, en Italie, à des assassins à gages, à des coupe-jarret salariés par les grands seigneurs et même par les États souverains; le *bravo* italien n'existe plus que dans les drames et dans les romans. — On a donné ce nom, en Amérique, à l'Indien qui se réfugie dans l'intérieur des terres, et n'en sort que pour piller les colons européens.

BRAVOURE (air de). *Voy.* Air.

BRAYER (du lat. *braccæ*, braies), bandage herniaire, qui consiste dans une bande d'acier étroite et recouverte de cuir, dont une extrémité se termine par une plaque de fer tapissée intérieurement d'une pelote élastique. Dans les hernies irréductibles, on emploie une pelote creuse destinée à loger la hernie : le bandage prend alors le nom de *brayers à cuiller*. On se sert aussi de *brayers* dits *à raquettes*, dans lesquels, au lieu de pelote, il n'y a qu'un cercle d'acier, recouvert de peau.

BRAYÈRE (d'Al. *Brayer*, médecin allemand), genre de la famille des Rosacées, tribu des Spirées, établi pour un arbre de l'Abyssinie, qui paraît être le même que le *Kousso* (*Voy.* ce mot) : cet arbre, haut de 6 à 7m, a des feuilles composées à folioles denticulées et des fleurs à 5 pétales blancs avec un calice rouge pourpre. La décoction de ces fleurs passe pour être souveraine contre les vers; elle détruit particulièrement le ténia ou ver solitaire.

BRÉANT, oiseau. *Voy.* Bruant.

BREBIS (du lat. *vervex*), femelle du Bélier, se distingue par l'absence de cornes ou par des cornes plus courtes, et en général par des proportions plus minces et plus faibles. *Voy.* Mouton.

BRÈCHE (de l'all. *brechen*, rompre). En Minéralogie, ce mot désigne toutes les roches à structure fragmentaire, quand les grains qui les constituent sont des fragments anguleux à bords aigus de diverses couleurs, réunis par une pâte calcaire de couleur différente. Les *brèches osseuses* des bords de la Méditerranée, sont des conglomérats de cailloux remontant à l'époque pliocène et pétris d'ossements de vertébrés. — On appelle *fausse brèche* le marbre veiné qui a l'apparence de la brèche.

brèche, ouverture faite à coups de canon par les batteries de siége, ou par des fourneaux de mines, dans les fortifications d'une place assiégée. Une brèche est dite *praticable* quand elle entame le corps d'une place, en faisant une ouverture de 30 à 40m de largeur. On arme les batteries de brèche avec des pièces de 24, tirant à pleine charge.

BRÉCHET, nom vulgaire de l'appendice xiphoïde ou du sternum, employé principalement pour exprimer la crête médiane et plus ou moins saillante que présente le sternum chez les oiseaux.

BREDES (du portugais *bredos*), nom collectif donné, dans toute l'Asie méridionale ainsi qu'aux Iles de la Réunion et Maurice, à toutes les plantes herbacées ou pousses nouvelles qui se mangent en guise d'épinards. L'espèce dont l'usage est le plus répandu est la *B.-morelle* ou *B.-Martin*, qui n'est autre que notre Morelle noire (*Solanum nigrum*). *Voy.* ce mot.

BREDOUILLE (de *brédir*, pour *brider*). Au jeu de Trictrac, ce mot exprime qu'un joueur a pris tous les points qui forment un trou coup sur coup, et sans interruption, c.-à-d. sans en laisser prendre à son adversaire. La *grande bredouille* est le gain de 12 trous pris ainsi consécutivement. L'adversaire perd alors la partie bredouille, c.-à-d. sans avoir fait un point. De là l'expression figurée, en parlant d'un chasseur qui n'a rien tué, *revenir bredouille*.

BREF (du lat. *brevis*, court), rescrit émané du pape ou du grand pénitencier sur des affaires *brèves* et succinctes, expédié sans préface ni préambule. Il est écrit sur papier, et ne porte ni la signature, ni le sceau du pape. On distingue les *B. pontificaux*, émanant directement du pape, et les *B. de la pénitencerie*. — D'abord, ce ne furent que des affaires de peu d'importance, telles que des lettres du pape à un monarque, qui furent traitées dans les *brefs*. Plus tard, on les employa comme les bulles : c'est par un simple bref que le pape Clément XIV supprima, en 1773, l'ordre des Jésuites. *Voy.* Bulle.

Les ecclésiastiques catholiques appellent aussi *Bref* (dimin. de *breve liturgicum*) un livret écrit en abréviations qui indique les rubriques du bréviaire pour chaque jour; c'est dans cette acception que l'on dit : *Bref à l'usage de Paris*, *B. à l'usage de Rome*.

Dans l'anc. Droit français, on appelait *bref* une lettre de chancellerie par laquelle on était autorisé à intenter une action.

BRÉHAIGNE, femelle stérile, se dit en parlant des animaux domestiques ou autres : on dit *vache bréhaigne*, *biche bréhaigne*. On appelle *carpe bréhaigne* celle qui n'a ni œufs ni laitance.

BRELAN (du b.-lat. *berlenghum*, table sur laquelle on joue, et tout jeu de hasard), jeu de hasard qui se joue à 3, à 4 ou à 5 personnes avec des cartes de piquet et en donnant 3 cartes à chaque joueur. Lorsque ces 3 cartes sont toutes trois de même sorte, comme 3 as, 3 rois, etc., on a *brelan* : c'est ce coup qui a donné son nom au jeu. On a *brelan carré* quand la carte retournée et les 3 cartes du joueur sont d'égal rang. Sous Louis XIV, le jeu de brelan devint une espèce de fureur. Prohibé par la police, il a depuis reparu sous le nom de *bouillotte* (*Voy.* ce mot). — Par extension, on appelle *brelan*, un tripot, un lieu où l'on donne à jouer et où l'on joue gros jeu.

BRELOQUE ou berloque, se dit, dans l'Armée, d'une batterie de tambour pour les repas et les distributions. — De là, sans doute, le nom de *breloques* donné à ces menus bijoux qu'on porte suspendus aux chaînes de montres et qui battent sur la poitrine ou sur le ventre.

BRELUCHE, droguet fil et laine qu'on fabriquait autrefois en Normandie; la *tiretaine*, dont le Poitou faisait jadis un grand commerce, était une espèce de breluche.

BRÈME (de l'all. *Brachsme*), *Brama*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Cyprinidés, caractérisé par son corps comprimé et son anale très-longue. La *B. commune* (*Cyprinus brama*) est un poisson commun dans toutes les eaux douces de l'Europe, mais qui multiplie surtout dans les grands lacs du nord et du nord-est de ce continent. Il ressemble beaucoup à la carpe; sa chair est blanche, ferme et de bon goût. La *Petite Brème*, *Bordelière* ou *Hazelin* (*Cyprinus blicca*) est moins estimée.

brème de mer. *Voy.* Canthère et Castagnole.

BRENTE, *Brenta*, mesure de capacité pour les liquides, employée dans quelques parties de la Suisse et de l'Italie. La brente de Fribourg vaut 39 lit.,05; celle de Milan, 75 lit., 55; celle du Piémont, 56 lit., 33.

BRÉSILINE, ou *Rouge de Fernambouc*, matière colorante rouge contenue dans le *Brésillet* et autres bois de teinture rouge et que M. Chevreul a isolée le premier. A l'état pur, elle se présente sous forme d'aiguilles jaunes d'or dont la composition est $C^{22}H^{20}O^{7}$.

BRÉSILLET ou *Bois de Brésil*, *de Fernambouc*, *des Indes*. *Voy.* Césalpinie.

BRÉSINE, plante. *Voy.* Zinnie.

BRETÈCHE (orig. inc.), ancien terme militaire, désignait une fortification temporaire en bois et crénelée, analogue aux blockhaus et dont on se servait pour protéger une tête de pont, un passage, les abords d'une place, etc. — En termes de Blason, c'est une rangée de créneaux sur une fasce, une bande ou un pal, ou sur les côtés de l'écu.

BRETTE, longue épée de combat, ainsi nommée parce que les premières dont on se servit avaient été fabriquées en *Bretagne*. Comme on en faisait particuliè-

rement usage pour les duels, on appela *bretteurs* les duellistes de profession.

BRÈVE (du latin *brevis*, court). On nomme ainsi : en Prosodie, une syllabe qui doit être prononcée rapidement; on l'oppose à *longue :* on la marque par le signe (˘) placé au dessus de la voyelle; — en Musique, une note qui passe deux fois plus vite que celle qui la précède ou qui la suit; les Italiens appellent encore ainsi une figure de note carrée, qui vaut tantôt 2 rondes, tantôt 3, suivant qu'elle est droite ou altérée (*Voy.* ALLA BREVE); — dans la fabrication des Monnaies, la quantité d'espèces monnayées provenant d'une même fonte, que les ouvriers délivrent en retour des matières qui leur ont été confiées.

BRÈVE, *Pitta*, genre d'Oiseaux insectivores, de l'ordre des Passereaux dentirostres, appartient aux parties chaudes de l'ancien continent. Ces oiseaux ont un plumage brillant, avec des formes lourdes et massives : ils volent mal à cause de la brièveté de leur queue et de leurs ailes; mais, d'après la longueur de leurs jambes et le peu de développement de leurs doigts, ils doivent faire sans doute d'excellents coureurs.

BREVET (de *bref*). On appelait d'abord ainsi une sorte d'expédition non scellée par laquelle, autrefois, le roi accordait quelque grâce, quelque avantage, comme une abbaye, ou quelque titre de dignité, comme un titre de duc. — On appelle encore auj. *actes en brevet* des actes dont le notaire ne garde pas minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire. — Le nom de *brevet* a depuis été étendu à tous les titres ou diplômes délivrés au nom d'un gouvernement, d'un prince souverain, etc., comme le titre d'un grade dans l'armée, le titre d'une pension, et enfin certaines déclarations qui établissent la capacité d'un individu (*Voy.* CAPACITÉ), les droits des inventeurs, des importateurs ; c'est ce qu'on nomme *B. d'invention*, *B. d'importation*, *B. de perfectionnement*, etc. *Voy.* ci-après.

BREVET D'INVENTION, titre que le gouvernement délivre à l'auteur d'une nouvelle découverte ou d'un nouveau procédé d'application, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive pendant un temps déterminé. Ces brevets sont régis auj. par la loi du 5 juillet 1844 : il est accordé des brevets d'invention à tous ceux qui le demandent, sur simple requête et sans examen préalable, mais aussi *sans garantie du gouvernement*, c.-à-d. sans aucune intention de certifier la bonté des procédés ou la primauté de la découverte : une amende de 50 à 1000 fr. est encourue par quiconque prendrait la qualité de breveté en n'y ajoutant pas les mots *sans garantie du gouvernement* ou en abrégé *s. g. d. g.* : ces brevets peuvent être annulés, soit par le ministre du Commerce à défaut de payement de la taxe ou d'exploitation du brevet dans les délais prescrits, soit par les tribunaux, si l'on conteste au breveté la réalité de la découverte. Les brevets d'invention ne sont accordés que pour 5, 10 ou 15 ans, au choix de l'inventeur. Ils sont assujettis à une taxe : cette taxe est de 500 fr. pour cinq ans, 1,000 fr. pour dix ans, 1,500 fr. pour quinze ans; cette taxe doit être payée par annuités de 100 fr., sous peine de déchéance. — Les compositions pharmaceutiques ou remèdes de toute espèce, et les plans et combinaisons de crédit et de finances ne sont pas susceptibles d'être brevetés.

BREVET D'IMPORTATION. C'était autrefois le brevet délivré pour découverte importée d'un pays étranger : la loi de 1844 a supprimé ce genre de brevet; seulement les inventeurs étrangers peuvent eux-mêmes obtenir des brevets en France : ces brevets ne leur sont accordés que pour le temps fixé dans chaque pays à la jouissance des inventeurs.

BREVET DE PERFECTIONNEMENT. C'était autrefois le brevet accordé pour le perfectionnement d'une invention déjà brevetée. La loi de 1844 a également supprimé ces brevets et les a remplacés par des *certificats d'addition* délivrés dans la même forme que le brevet principal, produisant les mêmes effets et expirant en même temps.

Le Gouvernement a fait exécuter en 1826 un *Catalogue des spécifications de tous les procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, depuis le 1er juillet* 1791. Il a depuis publié, chaque année, le catalogue des brevets nouvellement délivrés. En outre, en exécution de l'art. 15 de la loi du 7 janvier 1791 et d'un arrêté du Directoire exécutif en date du 7 vendémiaire an VII, le Conservatoire des arts et métiers publie la description des inventions dont les brevets sont expirés. Le recueil qui contient cette publication, commencé par M. Molard aîné, ancien directeur du Conservatoire, et continué par M. Christian, porte le titre de *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, dont la durée est expirée.* — Voir : Perpigna, *Manuel des inventeurs brevetés* (1834 et 1852); Renouard, *Traité des B. d'invention* (1844); Nouguier, *des B. d'invention et de la contrefaçon* (1856 et 58); Lesenne, Loosey, Tillière, Damourette, etc. (*ibidem*). *Voy.* CONTREFAÇON, DESSINS, MARQUE DE FABRIQUE.

BRÉVIAIRE, livre qui contient les heures canoniales à l'usage des ecclésiastiques (Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies), est ainsi nommé parce qu'il est, pour ainsi dire, l'abrégé (*breviarium*) de tous les livres qui servent au chœur pour l'office divin, le sommaire des prières à réciter. C'est pour tout ecclésiastique une obligation étroite de réciter chaque jour son bréviaire. Le bréviaire en usage auj. dans l'Église latine est le bréviaire romain, dont on fait remonter l'origine au pape Gélase Ier, en 494, mais qui a depuis subi de fréquentes modifications. Dans l'Église grecque, l'usage du bréviaire, qu'on appelle *Ordre* (τάξις) ou *Eucologe*, est encore plus ancien : on le fait remonter à Flavien et à St Jean Chrysostôme. — Par extension, on a donné à l'office canonial le nom de *bréviaire*.

BREVIARIUM, nom donné au XVIe siècle au Code de lois rédigé en 506 par l'ordre d'Alaric II, roi des Wisigoths, pour ses sujets romains : c'est une compilation précieuse de lois romaines et de leurs commentaires. On trouve le *Breviarium* dans l'édition du Code Théodosien de Cujas (Lyon, 1566) et dans le *Jus civile ante-justinianeum* (Berlin, 1815).

BREVIARIUM. *Voy.* ABRÉGÉ.

BRÉVIPENNES (du lat. *brevis*, court, et *penna*, aile), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers de Cuvier, comprend l'*Autruche*, le *Casoar*, le *Dronte*, et plusieurs espèces éteintes, l'*Aptéryx*, l'*Æpyornis*, le *Dinornis*, remarquables par leur grande taille. Ce sont les *Coureurs* de De Blainville, et les *Struthiones* de Ch. Bonaparte. On les appelle aussi quelquefois *Brachyptères*.

BREWSTÉRITE, silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux, dont la formule est $4\ddot{A}l\dddot{S}i^3 + (\dot{C}a, \dot{N}a, \dot{S}r, \dot{B}a)\dddot{S}i^3 + 8Aq$.

BRIC-A-BRAC. *Voy.* BROCANTEUR.

BRICK (du radical *briq*, agitation, course), bâtiment à deux mâts (grand mât et mât de misaine), qui porte des hunes à l'extrémité des bas-mâts, ce qui le distingue des goëlettes, qui n'ont que des barres. — On appelle *bricks-goëlettes* des navires qui ont une hune au mât de l'avant et une barre au mât de l'arrière.

BRIDE (de l'anc. h.-allem. *brittil*, par contraction *britl*), partie du harnais qui sert à conduire un cheval ou toute autre monture ; on réunit à la fois sous ce nom les rênes, la têtière et le mors avec ses accessoires; mais ce sont les rênes qu'on appelle vulg. *bride*. — On nomme *bridon* ou *filet* une bride légère dont le mors brisé n'a point de branches, et que l'on emploie quelquefois indépendamment de la bride.

En Chirurgie, on entend par *brides* de petits filaments membraneux qui se forment souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes, et qui

s'opposent à la sortie du pus ou établissent des adhérences vicieuses.

BRIGADE, **BRIGADIER** (de l'ital. *brigata*, troupe, bande). Sous Louis XIV, on appelait *brigade* un nombre indéterminé de bataillons et d'escadrons réunis sous les ordres d'un officier général appelé *brigadier des armées du roi*. Ces fonctions, créées en 1667, ne constituaient pas un grade proprement dit; l'officier supérieur qui en était revêtu ne tirait son autorité que des lettres de service qu'il obtenait; il était subordonné aux maréchaux de camp et aux lieutenants-généraux. — Depuis 1789, on a appelé *brigade* la moitié d'une *division* (*Voy.* ce mot); elle se compose auj. de deux régiments au moins, et est commandée par un *général de brigade*; sous la première République, elle comprenait 6 bataillons, partagés en deux *demi-brigades*. De 1815 à 1848, les généraux de brigade ont porté le nom de *maréchaux de camp*. *Voy.* GÉNÉRAL.

On nomme encore *brigade*, dans la Cavalerie, une fraction de compagnie commandée par un sous-officier appelé *brigadier*, grade correspondant à celui de caporal dans l'infanterie. Il y a 6 brigades dans un escadron, et 15 ou 16 hommes dans une brigade. — Dans la Gendarmerie, on appelle *brigade* un certain nombre de gendarmes à pied ou à cheval, réunis dans une localité sous les ordres d'un brigadier (*Voy.* GENDARMERIE). — Dans l'administration des Forêts, on forme des *brigades forestières* avec 3 ou 5 gardes qui peuvent se rassembler facilement et sans s'éloigner de leurs triages; la brigade forestière se joint à la gendarmerie lorsqu'elle en est requise, mais dans l'étendue de la forêt seulement. — Les douaniers sont également organisés par brigades. — Enfin, on a donné le nom de *brigade de sûreté* à une troupe d'agents de la police de Paris, qui fut organisée et dirigée par Vidocq de 1812 à 1830, mais qui depuis a été bien modifiée et considérablement augmentée.

BRIGANDINE. *Voy.* CUIRASSE.

BRIGANTIN (de *brigant*, corsaire), petit brick à 1 ou 2 ponts, qui dans l'origine était surtout employé par les corsaires de Tunis et de la Barbarie. Le brigantin n'a ordinairement que 2 mâts; ceux qui en ont 3 diffèrent des navires ordinaires en ce qu'ils n'ont point de mât d'artimon, et que leur grande voile, dite *brigantine* (*Voy.* ci-après), s'envergue sur un *pic* ou sur un *gui*.

BRIGANTINE, grande voile en pointe que l'on grée sur l'arrière du grand mât dans le brick et le brigantin, et qui s'étend sur le gui, à l'extérieur de la poupe même: c'est à la corne de la brigantine que les bricks arborent leur pavillon.

BRIGHELLA, le *Pierrot* de la comédie italienne, insolent et grossier, rusé et lâche comme lui; il est Ferrarais d'origine.

BRIGHT (MALADIE DE). *Voy.* ALBUMINURIE.

BRIGOT ou BRIGAUT, bois à brûler, se compose principalement de pieds de bouleau et de branches de vieux chêne.

BRILLANT, diamant taillé. *Voy.* DIAMANT.

BRIN (orig. celtique). En Sylviculture, on appelle *brin* un jet de bois sortant d'une souche restée en terre après que l'arbre a été coupé, et *Arbre de brin* un arbre qui n'a qu'une tige. Quand on coupe les taillis il est d'usage de conserver les brins les plus droits et les plus hauts pour qu'ils poussent en futaie.

BRINDONIER, nom vulg. de plusieurs espèces du genre *Garcinia*, famille des Clusiacées et en particulier du *Mangoustan*. *Voy.* ce mot.

BRIONE, plante. *Voy.* BRYONE.

BRIOSO, CON BRIO, expressions italiennes qui signifient *avec vivacité*, et qui indiquent, en Musique, un mouvement vif et brillant.

BRIQUE (de l'anglo-saxon *brice*, fragment), pierre artificielle faite avec de l'argile. On distingue les *B. crues* et les *B. cuites*. Les premières sont fabriquées avec un mélange d'argile blanche ou rouge et de sable pétri avec de l'eau, ensuite façonné dans des moules, et enfin séché lentement. Pour avoir des *briques cuites*, on prend les briques obtenues par le procédé précédent et on les expose dans des fours particuliers à un feu violent. Les meilleures briques cuites sont celles qui rendent un son clair lorsqu'on les frappe. On a remarqué que, plus elles sont denses, plus elles sont résistantes; aussi, dans certaines localités, comprime-t-on les briques crues sous un balancier pour leur donner cette densité. — La brique remplace avec avantage le moellon, et supplée la pierre de taille dans la construction des maisons à élever sur un emplacement resserré, ainsi que dans la construction des fours, fourneaux et cheminées; on l'emploie pour le carrelage des appartements et la couverture des habitations (*Voy.* CARREAUX et TUILES); on en fait des tuyaux de conduite pour les eaux, etc. — L'usage des briques crues remonte à la plus haute antiquité. On en trouve dans la plupart des monuments grecs et romains, dans les ruines égyptiennes, ainsi que dans celles de Babylone et de Ninive. Les Romains employaient les briques cuites dans la plupart de leurs constructions. En France on n'emploie guère la brique qu'à défaut de pierre de taille. Tout au contraire, presque toutes les maisons sont construites en briques dans les Pays-Bas, l'Angleterre, et dans une grande partie de l'Allemagne, de la Pologne, et même de la Russie. On a, depuis quelques années, inventé divers procédés pour fabriquer la brique à la mécanique: la première fabrique de ce genre fut établie en 1828 par M. Terrasson-Fougère, au Theil (Ardèche).

BRIQUET (de *brique*, fragment, morceau). On distingue: 1° le *B. ordinaire*, qui se compose d'une petite pièce d'acier, dite elle-même *briquet* ou *fusil*, d'un fragment de silex, dit *pierre à fusil* et d'amadou: lorsqu'on passe rapidement la lame d'acier sur la pierre, les aspérités de celle-ci détachent de petits copeaux de métal que le frottement échauffe jusqu'à l'incandescence, et qui brûlent alors dans l'air en s'oxydant; ces étincelles enflamment l'amadou; — 2° les *B. chimiques*, les plus usités auj., où l'on se sert d'allumettes phosphoriques ou d'allumettes oxygénées (*Voy.* ALLUMETTES); — 3° le *B. pneumatique* ou *B. à air*, petit cylindre creux dans lequel joue un piston, garni à son extrémité inférieure de quelque substance inflammable, telle que l'amadou: en poussant fortement le piston, on comprime l'air intérieur, et, par l'effet de cette compression, qui doit être rapide, l'air s'échauffe et enflamme la matière attachée au bout du piston; — 4° le *B. à gaz hydrogène*, ou bocal en verre hermétiquement fermé, dans lequel un morceau de zinc est disposé de manière à dégager du gaz hydrogène par son contact avec de l'acide sulfurique étendu d'eau; le bocal est muni d'un robinet qui, étant ouvert, donne issue au gaz et le fait jaillir sur un morceau de platine très-poreux, dit *éponge de platine*, lequel en détermine l'inflammation; — 5° le *B. oxygéné*. *Voy.* CHLORATE DE POTASSE.

On donne aussi le nom de *Briquet* à un sabre court et un peu recourbé autrefois en usage dans l'infanterie. *Voy.* SABRE.

BRIQUER (pour *braquet*, de *braque*), espèce de Chien de petite taille qu'on emploie à la chasse du renard et du blaireau.

BRIQUETTE (dimin. de *brique*), mélange de houille, de coke avec de l'argile, ou de tourbe et de tan, disposé en forme de briques, et qui sert de combustible. On brûle les briquettes avec une grille, comme le charbon de terre. Elles fournissent un chauffage économique, mais elles donnent aussi beaucoup de cendres.

BRIS, rupture d'une porte fermée, d'une clôture, d'un scellé, etc. Ces actes de violence ou de fraude sont sévèrement punis. L'auteur d'un *bris de clôture* est passible d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende proportionnée au dégât (C. pén., art. 456). Le *bris de scellés* est puni, selon les cas, de la réclusion ou des travaux forcés (art. 249, 256).

Bris de prison. *Voy.* ÉVASION.

BRIS (DROIT DE). Dans l'ancienne législation française on appelait ainsi le droit en vertu duquel le seigneur d'une terre sur la côte de laquelle un vaisseau était venu s'échouer s'en appropriait les débris. Ce droit injuste a été aboli en 1681 par Louis XIV.

BRISANT. *Voy.* ÉCUEIL.

BRISE (orig. inc.). Ce mot, qui dans son acception la plus générale est synonyme de vent doux et léger, est donné spécialement par les marins à deux espèces de vents frais qui règnent sur les côtes de la zone torride ; l'une souffle le matin, et vient de la mer : elle s'appelle *brise de mer, brise du large ;* l'autre souffle à la chute du jour et part de terre : on l'appelle *brise de terre.* Elles résultent de l'échauffement ou du refroidissement alternatifs des couches d'air qui reposent sur l'Océan et de celles qui reposent sur le continent.

BRISÉES (de *briser*). On nomme ainsi, en termes de Vénerie, les branches que les chasseurs rompent aux arbres, ou qu'ils sèment dans leur chemin pour reconnaître l'endroit où est la bête et où on l'a détournée. C'est de là qu'on dit : *aller, courir sur les brisées de quelqu'un,* pour entreprendre la même chose qu'un autre, entrer en concurrence avec lui.

BRISE-LAMES, construction à claire-voie, faite en charpente et établie à l'entrée d'un port ou d'une rade, et au-dessus des eaux, pour *briser la lame* et empêcher la mer d'être poussée avec violence dans ce port ou cette rade par les vents du large, et d'y causer des dégâts ou des avaries. *Voy.* JETÉE.

BRISE-PIERRE. *Voy.* LITHOTRITIE.

BRISKA. Ce mot qui, en Russie et en Pologne, désigne un chariot léger, découvert et entouré d'osier, dont on fait usage comme d'un traîneau en hiver, et qui, l'été, sert de voiture en y adaptant des roues, s'emploie, en France, pour désigner une calèche de voyage, à la fois solide et légère.

BRISQUE ou MARIAGE, jeu de cartes où le principal avantage est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur. Il se joue à deux avec un jeu de piquet ; chaque joueur a 5 cartes ; la 11e sert d'atout, et le donneur, qui la retourne, peut la changer avec le sept d'atout, s'il l'a en main. A mesure qu'on fait une levée, on prend une carte au talon et on a droit de rejouer. Il y a dans ce jeu à peu près les mêmes *séquences* qu'au piquet. Quand, après avoir compté une tierce, une quatrième ou une quinte à la dame, on vient à lever le roi, et que la dame est encore dans le jeu, le *mariage* ou la *brisque* a lieu. A ce jeu, l'as et le dix sont les cartes privilégiées : on les nomme *brisques ;* elles l'emportent sur le roi.

BRIZE (du gr. βρίζα), *Briza,* genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, renferme des plantes qui se trouvent en abondance dans les prairies naturelles de France et d'Europe ; elles sont remarquables par l'élégance de leur port, leurs petits épis teints de pourpre, qui tremblent au moindre vent, et leurs fleurs pendantes d'une belle couleur jaune ; elles plaisent à tous les bestiaux. Parmi les espèces les plus communes, on remarque : la *B. majeure,* la plus belle de toutes ; la *B. mouvette* ou *Amourette* (*Voy.* ce mot) ; la *B. à petite panicule,* etc.

BROC (du vieux franç. *broche,* vase à goulot), vase à anse et à bec évasé, fait ordinairement de bois, garni de cercles, et quelquefois en étain. On s'en sert pour tirer et transporter du vin. Le broc servait autrefois de mesure ; à Paris on l'appelait la *quarte,* et ailleurs le *pot :* sa contenance est d'environ 7 à 8 de nos litres.

BROCANTEUR (du b.-lat. *abrocamentum,* du radical germaniq. *broc,* débris, morceaux, trafiquant qui vend et achète les objets de hasard, friperies, habits, galons, meubles, ustensiles de toute espèce, etc. Ces marchands sont les uns ambulants, les autres sédentaires. La police délivre aux brocanteurs ambulants une plaque ou médaille numérotée qu'ils doivent porter ostensiblement. Tout brocanteur, marchand à la toilette, de bric-à-brac, etc., doit avoir un registre coté et paraphé par la police pour y inscrire leurs achats, les noms et domiciles des vendeurs, sous peine de 100 fr. d'amende et même de prison (Ordonnances des 29 mai 1778, 8 nov. 1780, 15 juin 1831, etc.).

BROCARD, terme de Chasse. *Voy.* BROQUART.

BROCART (de *brocher,* c.-à-d. étoffe brochée ; en ital. *broccato*). Au moyen âge on donnait ce nom à une étoffe tissue d'or ou d'argent. Depuis, on l'a étendu aux étoffes où il y avait quelques profilures de soie propres à relever les fleurs d'or dont elles étaient enrichies, puis à toutes les étoffes de soie, ornées de fleurs ou d'arabesques brochés. Autrefois le brocart d'or et d'argent était un des quatre draps sur l'un desquels les ouvriers en drap d'or qui aspiraient à la maîtrise devaient faire leur chef-d'œuvre.

BROCATELLE (de l'ital. *broccatello,* dite aussi *Brocardelle, Petit brocart,* étoffe de soie et coton brochée de fleurs ou de figures, comme le brocart, mais beaucoup moins saillantes : quelquefois elle est toute de coton. Elle sert pour tapisseries, couvertures, rideaux. La meilleure provenait autrefois de Venise ; auj. on en fait à Gènes et à Milan.

BROCATELLE, espèce de marbre que l'on exploite surtout à Tortose en Espagne, et qui est presque entièrement composé de coquilles broyées ; sa couleur générale est le rouge vineux, jaspé d'une multitude de petites taches d'un jaune isabelle, d'un gris jaunâtre ou d'un blanc cristallin. La brocatelle est employée à la décoration des édifices ; les sculptures et objets de luxe fabriqués avec cette pierre, étaient jadis fort recherchés.

BROCHAGE. *Voy.* BROCHEUR.

BROCHANT, en termes de Blason, se dit des bandes, lions, aigles, etc., que l'on fait passer d'un bout de l'écu à l'autre, ou qui traversent sur d'autres pièces. Ainsi les armes de la maison de la Rochefoucault, en Angoumois, sont burelées d'argent et d'azur, avec trois chevrons de gueules *brochant* sur le tout.

BROCHANTITE. *Voy.* CUIVRE SOUS-SULFATÉ.

BROCHE (du radical *broc,* chose pointue). Outre l'instrument de cuisine, connu de tous, on nomme *broche,* dans une foule d'arts et métiers, des verges en fer ou en bois, employées isolément, ou adaptées à divers outils et à divers métiers, notamment : 1° les petites verges de fer qu'on adapte aux rouets des métiers à filer, et qui reçoivent les bobines sur lesquelles le fil, le coton, la laine, se roulent à mesure qu'ils sont filés : les métiers à filer ont 100, 200, et jusqu'à 300 broches ; la fabrication des broches *pour filature* constitue une industrie importante, surtout dans les départements du nord et de l'est de la France ; — 2° certaines aiguilles de fer, qui servent à tricoter des bas à la main, à faire du ruban et autres étoffes ; — 3° un petit instrument qui sert de navette dans les métiers de haute lisse, pour la fabrication des étoffes, etc. — On appelle *drap double broche* un drap très-serré que l'on fabrique en plaçant deux fils au lieu d'un dans les intervalles des dents formant le peigne du métier.

On appelle encore *broche,* un bijou garni d'une longue épingle et dont les femmes se servent, en guise d'agrafes, pour attacher leurs châles, leurs fichus et leurs cols. On voit dans nos musées des *broches antiques* (*fibulæ*), du goût le plus exquis. — En termes de Banque, on nomme *broches* les effets de commerce de peu de valeur, qui se négocient plusieurs ensemble. — En termes de Chasse, *broches* se dit des défenses du sanglier.

BROCHET (de *broche,* à cause de la forme allongée de sa tête), *Lucius* ou *Esox,* genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, type de la famille des Ésocidés, renferme des poissons d'eau douce très-communs en Europe et dans l'Amérique du Nord. Le brochet a le corps en forme de fuseau, comprimé sur les côtés, revêtu d'écailles petites, oblongues et très-nombreu-

ses ; le museau long, saillant, déprimé, la bouche fendue jusqu'au delà des yeux, et garnie d'une infinité de dents très-fortes ; il est noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec quelques points noirs ; ses flancs sont gris, tachés de jaune et de rouille. Le brochet nage avec force et rapidité ; ses mouvements sont brusques et saccadés ; souvent il s'élance hors de l'eau pour atteindre sa proie ; il a l'ouïe très-sensible. La voracité de ce poisson est bien connue, et c'est ce qui l'a fait surnommer le *requin des rivières :* il avale en effet toute espèce de poissons, poursuit les rats d'eau, les petits oiseaux aquatiques, et se jette même sur les animaux morts. Sa longueur ordinaire est de 0m,50 à 0m,75 ; il atteint quelquefois, surtout dans le Volga, une longueur de 2m et le poids de 15 à 20 kilogr. La chair du brochet est ferme et blanche, de digestion facile, mais un peu fade ; elle a quelquefois une odeur de bourbe ; elle est, en outre, remplie d'arêtes.

On nomme *Brochet de mer* la Bécune, le Centropome, l'Orphie, la Merluche, etc.

BROCHEUR (de *broche*, ici synonyme d'*aiguille* et de *navette*). Ce mot désigne : 1° l'ouvrier qui a pour emploi de plier les diverses feuilles d'un livre, de les assembler dans leur ordre de pagination, de les coudre ensemble et de leur mettre une couverture (*Voy.* RELIURE) ; 2° l'ouvrier qui *broche* la soie, c.-à-d. qui est chargé de faire des façons ou dessins sur une étoffe de soie en la travaillant, de l'enrichir de fils d'or, d'argent, de clinquant, de chenille, etc.

BROCHEUR (BATTANT). *Voy.* BATTANT-BROCHEUR.

BROCOLI (de l'ital. *broccolo*), sorte de Chou originaire d'Italie, ne diffère du chou-fleur que parce que ses pédoncules sont moins épais et plus allongés. On estime surtout le *B. blanc* et *B. violet*. Le premier, dont la saveur est plus délicate que celle du chou-fleur, s'accommode et se mange comme lui ; on le sème ordinairement en mai et en juin pour le récolter en hiver.

BRODEQUIN (du flam. *broseken*, ou de l'ital. *borzacchino* ; du gr. βύρσα, cuir), chaussure qui nous vient des anciens, et qui sert surtout aux femmes et aux enfants : auj. les brodequins d'homme et même ceux de femmes s'appellent plutôt *bottines*. — Le *brodequin (soccus)*, était chez les anciens l'emblème de la comédie, par opposition au *cothurne*, qui était réservé à la muse tragique.

On appelait autrefois *brodequin* une sorte de torture, employée dès le temps des Romains, qui consistait à enfermer les jambes du patient entre des ais ou petites planches de bois qu'on serrait progressivement, jusqu'à lui broyer les os.

BRODERIE (orig. celtique ; du b.-bret. *broud*, aiguillon, pointe), dessin tracé en relief sur un tissu quelconque avec un fil d'or, d'argent, de soie, de laine ou de coton. On brode *au passé*, *au plumetis*, *au point de marque*, *en application* ou *en guipure*, *à l'aiguille* ou *au crochet*, *à la main* et *au métier*. Ce genre de travail est généralement l'ouvrage des femmes. — L'art de broder a été connu de toute antiquité ; on en trouve des traces dans la Bible ; les Grecs en rapportaient l'invention à Minerve. De nos jours, la broderie n'occupe pas seulement les loisirs des femmes du monde, c'est un objet important de fabrication. La *B. en lame*, c.-à-d. en or ou en argent, et la *B. de soie*, se font à Lyon et à Paris ; la *B. au plumetis* se fait particulièrement à Nancy ; la *B. au crochet*, en Suisse, à Tarare, St-Quentin et Alençon ; enfin, la *B. sur tulle*, à Lyon pour la soie, en Picardie et en Lorraine pour le coton. On estime aussi les broderies de Milan, de Venise, de Saxe, et la broderie anglaise, qui se fait sur jaconas, percale et mousseline, au *point de cordonnet*. Il vient de l'Inde et de la Chine des broderies fort riches, mais elles ont rarement la régularité et la finesse de goût de celles d'Europe. — Depuis quelques années, on a imaginé des machines au moyen desquelles on exécute avec autant de rapidité que de perfection les broderies de toute espèce. — Voir : Mme Celnart, *Traité de l'art du Brodeur*, avec atlas.

En Musique, on appelle *broderies* ou *fioritures* les ornements, les traits qu'un chanteur ajoute à la musique écrite pour faire briller l'étendue et la flexibilité de sa voix.

BROMATES, sels formés par l'acide bromique et une base. Les bromates ressemblent, sous beaucoup de rapports, aux chlorates ; ils fusent, comme eux, sur les charbons ardents, et dégagent de l'oxygène par la chaleur. On les distingue des chlorates à l'aide de l'acide sulfureux ou d'une solution de chlore : au contact de ces agents, les bromates se colorent en jaune rougeâtre par du brome mis en liberté.

BROME (du gr. βρῶμος, mauvaise odeur), corps simple, liquide, d'un rouge foncé ou pourpre quand il est en couches épaisses, d'une odeur extrêmement forte et semblable à celle du chlore, d'une densité de 2,966 ; il bout à 47°, en répandant des vapeurs d'un jaune rougeâtre, et se solidifie à 20° au-dessous de zéro, en prenant l'aspect de la mine de plomb. Soluble dans l'alcool et l'éther, il l'est très-peu dans l'eau. Ce corps ressemble au chlore par l'ensemble de ses propriétés. Il attaque vivement la plupart des matières organiques, et exerce une action corrosive sur les parties animales. On ne le rencontre jamais dans la nature à l'état de liberté ; il s'y trouve toujours en combinaison avec certains métaux, particulièrement avec le sodium et le magnésium, dans l'eau de mer, et dans beaucoup d'eaux minérales, p. ex., dans celles de Bourbonne-les-Bains et de Lons-le-Saulnier ; on l'a aussi trouvé en combinaison avec l'argent dans les mines du Chili. On l'obtient par le même procédé que le chlore, en traitant un bromure par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. Dans l'industrie, les dernières eaux mères des salines et des varechs sont, pour l'extraire, distillées avec un mélange de peroxyde de manganèse et d'acide sulfurique ; les gaz sont reçus dans l'eau au fond de laquelle on trouve le brôme. — M. Balard découvrit le brome en 1826, en examinant les eaux mères des salines de la Méditerranée.

BROME (du gr. βρῶμα, nourriture), *Bromus*, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, renferme des herbes annuelles et vivaces qui se trouvent en abondance dans nos prairies : feuilles planes et coupantes ; épillets de 5 à 10 fleurs et plus, glumes herbacées et mutiques ; glumelle inférieure convexe, non carénée et le plus souvent munie d'une arête, etc. Les bromes ne donnent qu'un fourrage dur et peu recherché par les bestiaux. Cependant on utilise comme plante fourragère le *B. des prés* (*B. pratensis*), surtout la variété dite *B. de Schrader :* elle dure fort longtemps et convient également aux sols calcaires, sablonneux et siliceux. Le *B. seigle* (*B. secalinus*) et le *B. dressé* (*B. erectus*) ont des semences dont la farine mêlée à celle des céréales fournit un pain assez bon : on s'en sert aussi pour engraisser la volaille. Le *B. stérile* (*B. sterilis*) peut remplacer l'avoine pour les chevaux.

BROMÉLIACÉES, famille de plantes Monocotylédones périspermées, composée de plantes vivaces ou d'arbustes rameux remarquables par leur port : feuilles épaisses, roides et souvent épineuses ; fleurs hermaphrodites, bractéolées ; calice à 6 sépales, dont 3 extérieurs et plus courts que les intérieurs ; 6 étamines. Le fruit est une baie ou une capsule à 3 loges. Genres principaux : *Bromélie*, *Pitcairnie*, *Tillandsie*, *Bonapartée*, etc.

BROMÉLIE (de *Bromel*, botan. suédois), *Bromelia*, genre type de la famille des Broméliacées, distingué par son calice et sa corolle à 3 divisions et par ses étamines insérées sur la corolle. Ces plantes, herbacées et vivaces, sont originaires de l'Amérique méridionale. L'espèce type est l'*Ananas*, qui depuis près de 70 ans se cultive dans nos serres (*Voy.* ANANAS) : Plusieurs botanistes en font un genre à part. On cultive également en serres chaudes les belles espèces

dites *B. pinguin* et *B. karatas*, moins remarquables par leurs fleurs, qui sont peu brillantes, que par leurs feuilles radicales, épaisses, coriaces, et par leur port, analogue à celui des aloès. Le bois du *B. karatas* s'appelle, à Cayenne, *bois de mèche*, parce qu'il fournit, ainsi que les fibres de ses feuilles, une moëlle qui sert d'amadou; le fruit, assez semblable à une prune, se nomme *citron de terre*, et est comestible.

BROMHYDRATES, sels résultant de la combinaison de l'acide bromhydrique avec les bases.

BROMHYDRIQUE (ACIDE), combinaison de brome et d'hydrogène (BrH), gazeuse, incolore, d'une odeur suffocante, très-soluble dans l'eau, et rougissant fortement le tournesol. On l'obtient en traitant par l'eau les bromures de phosphore; il se produit aussi lorsqu'on traite un bromure par l'acide sulfurique.

BROMIQUE (ACIDE), combinaison de brome et d'oxygène ($BrHO^3$) : on ne l'obtient qu'en solution aqueuse; il est alors liquide, incolore, sans odeur, très-acide et fort altérable; avec les bases il forme les *bromates*; on l'obtient, en combinaison avec la potasse, en même temps que le bromure de potassium, lorsqu'on dissout du brome dans la potasse.

BROMOFORME, composé analogue au chloroforme et qui a pour composition $CHBr^3$: on l'obtient en traitant le *bromal* (corps produit par l'action du brome sur l'alcool) par une solution de potasse. Il a aussi une action anesthésique. Découvert par M. Dumas.

BROMURE, combinaison de brome avec un métal. Les bromures présentent la plus grande analogie avec les chlorures; ils ont presque tous les mêmes caractères et s'obtiennent de la même manière. La solution des bromures donne, avec le nitrate d'argent, un précipité jaunâtre de bromure d'argent, un peu moins soluble dans l'ammoniaque que le chlorure d'argent. On distingue les bromures des chlorures à la coloration jaune-rougeâtre qu'y détermine l'addition d'une solution de chlore, par l'effet du brome mis en liberté. Le *B. d'argent* se rencontre dans quelques mines; le *B. de magnésium* accompagne les chlorures et les iodures dans plusieurs eaux minérales et dans l'eau de mer : les eaux de la mer Morte en contiennent de 3 à 4 kilogr. par mètre cube. Les bromures de fer et de mercure s'emploient comme astringent dans l'hypertrophie du cœur, etc.

BRONCHES (du gr. βρόγχος), nom qu'on donne aux deux conduits fibro-cartilagineux qui naissent de la bifurcation de la trachée-artère et qui s'introduisent chacun dans l'un des poumons, où ils se subdivisent indéfiniment. C'est par les bronches que l'air nécessaire à la respiration pénètre dans les poumons.

BRONCHITE (de *bronches*), maladie qu'on nomme, selon ses degrés, *rhume, catarrhe pulmonaire, fièvre catarrhale, catarrhe aigu* ou *muqueux*, et, dans certaines épidémies, *grippe, influenza*, etc. Elle est caractérisée par l'inflammation de la membrane muqueuse, de la trachée et des bronches, avec sécrétion de mucosités. L'impression du froid en est la cause la plus ordinaire, surtout au printemps et à l'automne; dans la vieillesse et dans l'enfance, cette maladie est plus grave que chez l'adulte.

La *B. légère* (vulg. *Rhume*) mérite à peine le nom de maladie; la *B. intense* est accompagnée de fièvre et des autres symptômes généraux de l'inflammation; cependant il est rare qu'elle entraîne de graves accidents, à moins qu'elle ne soit compliquée de pleurésie ou de pneumonie : l'altération de la voix, l'oppression, la toux, en sont les phénomènes ordinaires. La bronchite intense dure de 3 à 6 semaines; chez les vieillards, elle passe souvent à l'état chronique, et dégénère en *catarrhe*. — Le traitement de la bronchite aiguë est celui de toutes les inflammations du même genre : boissons douces et sucrées, quelques narcotiques, comme l'eau de laurier-cerise, pour calmer la toux et procurer le sommeil; il faut s'abstenir d'opium autant que possible; régime sévère, soins hygiéniques.

La *B.* est dite *capillaire* quand elle occupe les dernières ramifications des bronches; dans ce cas elle passe facilement à la pneumonie et prend le nom de *broncho-pneumonie*; on reconnaît cette complication à la nature des crachats, qui de blancs qu'ils étaient se colorent en jaune safran (*crachats rouillés*), ou prennent une couleur plus foncée (*jus de pruneau*). Les vomitifs et les révulsifs (*vésicatoires*) sont en ce cas les moyens les plus utiles à employer.

Pour la *B. pseudo-membraneuse*, *Voy.* CROUP.

BRONCHOTOMIE (du gr. βρόγχος et τομή, section), opération chirurgicale qui consiste à pratiquer une ouverture soit à la trachée-artère (*trachéotomie*), soit au larynx (*laryngotomie*), soit à ces deux canaux en même temps (*trachéo-laryngotomie*), pour extraire un corps étranger ou extirper une tumeur, ou seulement pour donner accès à l'air dans les poumons; la plaie doit être maintenue béante par une canule qui permet le passage de l'air. — Cette opération, qui remonte à Asclépiade, et qu'on a souvent proscrite comme très-dangereuse, se pratique auj. avec un succès complet; on n'y a recours, toutefois, que lorsque c'est le seul moyen de prévenir une terminaison fatale.

BRONGNIARTITE. *Voy.* GLAUBÉRITE.

BRONZE (de l'ital. *bronzo*, de *bronzzo*, brun), alliage variable de cuivre et d'étain; il renferme presque toujours accessoirement plusieurs autres métaux, tels que zinc, fer et plomb. Cet alliage, beaucoup plus dur et plus fusible que le cuivre, s'emploie pour la fabrication des canons, des cloches, des statues, des médailles, des monnaies, des cymbales, etc., dans les proportions suivantes :

Bronze des statues....	*cuivre*	90,10	*étain*	9,90
— des médailles..	de 88 à 92		de 12 à 8	
— des canons....	de 90 à 91		de 10 à 9	
— des cloches....		78		22
— des cymbales..		80		20

Quant aux monnaies de bronze dont on fait usage auj. (*Voy.* MONNAIES), leur alliage est toujours composé de 95 p. de cuivre, 4 p. d'étain et 1 p. de zinc.

On distingue aussi dans les arts, plusieurs espèces de bronze d'après leur couleur, soit naturelle, soit factice; tels sont; le *B. vert antique*, le *B. florentin*, le *B. artistique*, etc.

L'usage du bronze ou airain (*Voy.* AIRAIN) a partout précédé celui du fer. Chez les Grecs du temps d'Homère les armes et les instruments d'agriculture étaient encore en bronze : leurs premières monnaies furent également fabriquées avec ce métal. Chez les Romains, le bronze prend un caractère monumental, religieux et artistique; c'est sur le bronze qu'on grave les lois, les traités de paix et d'alliance; tous les instruments du culte, couteaux, haches, patères, spatules, sont en bronze; on en couvre des monuments entiers, on en fait des bas-reliefs, des statues, des médailles (*grand, moyen* et *petit bronze*), etc. — Disparu avec la civilisation romaine, l'art de fondre le bronze reparaît avec la renaissance. Au XVIe siècle, le Primatice et Benvenuto Cellini coulent d'un seul jet de grandes statues; Urbain VIII fait élever en bronze le baldaquin de Saint-Pierre. En 1684, le bronze se naturalise en France; Louvois établit les fonderies de l'Arsenal, sous la direction des frères Keller. Depuis cette époque, il est employé dans une foule de monuments publics, ainsi que dans l'artillerie. Les plus beaux ouvrages modernes en bronze sont : l'ancienne statue équestre de Louis XIV érigée sur la place des Victoires en 1692 et détruite pendant la Révolution, celle de Pierre le Grand à St-Pétersbourg (1767), la colonne de la place Vendôme (1806), celle dite de Juillet sur la place de la Bastille (1839), les portes de l'église de la Madeleine (1840), la statue colossale de la Bavière à Munich (1850), etc. — Les chefs-d'œuvre de l'art antique se trouvent aujourd'hui dans les Musées. A Paris on cite la collection Sauvageot. Pour les divers musées de l'Italie, consulter : 1° Piranesi, *Œuvres complètes* (*Antiquités romai-*

nes, etc., 29 vol. avec pl.); 2° *Herculanum et Pompei*, avec texte de Barré (publication de F. Didot, 7 vol. in-4°), etc.

Vers la fin du règne de Louis XV, Gouthières inventa la *dorure au mat*. Cette découverte ouvrit au bronze une carrière nouvelle : on dora les pendules, les flambeaux et une foule d'ornements; le bronze devint dès lors un objet de luxe et d'ameublement, et dans cette voie ses progrès vont toujours croissant.

L'industrie française du bronze ne rencontre aucune concurrence sérieuse dans les pays étrangers : MM. Thomire, Soyé, Galle, Jannet, Vallet, Cornier, Vittoz, Denière, Barbedienne, sont, parmi nos fabricants, ceux qui ont le plus contribué à ses progrès. — *Voy.* aussi GALVANOPLASTIE.

Bronzer, c'est donner la couleur du bronze à une substance quelconque, métal, bois, argile, plâtre, etc. Les procédés employés à cet effet consistent, en général, à recouvrir l'objet qu'on veut bronzer d'un enduit préparatoire, et à appliquer sur les parties saillantes du chlorure d'antimoine, du deutosulfure d'étain (or mussif), ou bien de la limaille de bronze ou de cuivre jaune réduit en poudre impalpable (or en coquille).

BRONZÉE (MALADIE), dite aussi *Maladie d'Addison*, du nom du médecin anglais qui l'a décrite le premier : c'est une maladie dont le symptôme dominant est la couleur bronzée très foncée de la peau : elle s'accompagne aussi de troubles digestifs et d'une débilité graduellement croissante; des taches noires se produisent sur la muqueuse buccale, près du frein de la langue; survient enfin le souffle dans les vaisseaux. Cette affection est généralement de longue durée, mais la terminaison en est presque toujours fatale; on cite cependant quelques cas de guérison. La cause et le siége en sont encore à peu près inconnus : on a seulement constaté une altération des *capsules surrénales*, sans qu'on puisse dire quelle relation existe entre ces organes et les symptômes de la maladie.

BRONZITE, variété d'Hypersthène (*Voy.* ce mot), dont la formule est $[2\dot{M}g\,\dddot{S}i^3 + (\dot{F}e,\dot{C}a)\,\dddot{S}i^3]$. On la rencontre au Labrador et au Groenland.

BROOKITE, l'un des états naturels de l'acide titanique (Ti) : ce minéral cristallise en lames rhomboïdales; il est rougeâtre ou brunâtre, possède un éclat assez vif, et raye difficilement le verre. On le trouve avec l'albite et l'anatase, au St-Gothard, au Mont-Blanc, dans l'Oysans, etc.

BROQUART ou BROCARD, se dit, en Vénerie, d'une bête fauve d'un an, et surtout du Chevreuil mâle, qui ne porte encore que des *broches* pour tout bois.

BROSIMUM (du gr. βρώσιμος, comestible), arbre de la famille des Artocarpées. *Voy.* GALACTODENDRON.

BROSSES (orig. germanique). L'art du brossier consiste à fabriquer toutes sortes de brosses ou vergettes, de pinceaux ou de balais.— Les *brosses* propr. dites, qui servent au nettoyage des meubles et des vêtements, ainsi qu'à la toilette, peuvent être partagées en deux classes : celles qui ont le dos ou la *patte* percée à jour, et celles qui ne l'ont pas. Pour les articles de brosserie commune, les pattes sont ordinairement en hêtre ou en noyer, recouvert ou non d'un placage; pour la brosserie fine, on emploie la corne, l'os, l'ivoire, le bois laqué et le bois de Spa. Les *poils* sont en soie de porc ou de sanglier, en crin de cheval, en poil de chèvre ou de blaireau, en chiendent et en bruyère. — Paris est un des plus grands centres de la fabrication des brosses : viennent ensuite Beauvais, Lyon, Dieppe et Méru. La brosserie anglaise est renommée pour son luxe et son élégance, pour la solidité et la finesse du crin. Depuis quelques années, de grandes fabriques de brosserie se sont élevées aussi en Prusse et en Allemagne.

Les peintres donnent spécialement les noms de *brosses* à des pinceaux consistant en un paquet de poils de porc, de sanglier ou de chien, liés avec une cordelette ou maintenus par un étui en fer-blanc, et attachés au bout d'un bâton servant de *manche*. On les emploie presque exclusivement pour la peinture à l'huile.

Les Entomologistes nomment *brosses* de petits poils roides qui se trouvent sur différentes parties du corps des insectes. — On donne aussi ce nom aux poils longs et disposés en manchettes qui se trouvent aux jambes de devant de certaines antilopes.

BROU (de *brout*, jeune pousse des arbres au printemps), enveloppe verte et demi-charnue qui recouvre le fruit du noyer. On a étendu ce nom à tout sarcocarpe plus ou moins verdâtre et coriace, comme celui de la noisette, des amandes, etc. — Le *brou de noix* s'emploie, dans la Teinture, pour obtenir sur laine des couleurs fauves ou brunes dites *de racine*; les anciens l'utilisaient pour teindre les cheveux. Quand le brou a été conservé un ou deux ans dans l'eau, il acquiert plus de qualité pour la teinture.—On prépare aussi avec le brou, en le faisant infuser dans l'eau-de-vie, une liqueur stomachique, qu'on appelle *brou de noix*.

BROU ou BROUT, dit aussi *Mal de bois*, maladie fort grave qui attaque les bestiaux, surtout les bêtes à cornes, au moment où ils commencent à *brouter* dans les bois. C'est une gastro-entérite que l'on traite par les saignées, les lavements émollients et les breuvages acidules.

BROUET (du vieux franç. *breu*, bouillon ; du celtique *brod*), aliment demi-liquide, dont la base est le bouillon : c'est une espèce de potage. — Le fameux *brouet noir* des Spartiates était, dit-on, un mélange de viande et de sang assaisonné avec du sel et du vinaigre.

BROUETTE (pour *birouette*, à deux roues). C'était autrefois un petit véhicule à deux roues; c'est, auj., un petit tombereau monté sur un brancard, à l'extrémité duquel est placée une petite roue, mobile sur les deux pivots d'un essieu tournant. — On attribue à Pascal l'invention de la brouette.

BROUILLAGES. *Voy.* KROUFFES.

BROUILLARD (orig. dout.), masse de vapeurs condensées, répandues dans la partie de l'atmosphère la plus voisine de la terre, et qui troublent la transparence de l'air. Les brouillards se forment dans l'atmosphère toutes les fois qu'il y arrive de la vapeur d'eau à une température supérieure à celle de l'air ambiant. Ainsi, le soir, lorsque la température de l'air commence à se refroidir, des brouillards s'élèvent au-dessus des lacs et des rivières, parce que, la température de ces eaux étant plus élevée que celle de l'air, la vapeur qui y arrive s'y condense en partie : même chose se passe le matin, à l'instant du lever du soleil, parce que ses rayons échauffent le sol plus vite que l'atmosphère. De même, en temps de dégel, quand l'air devenu plus chaud, se trouve en contact avec la surface froide de l'eau ou du sol, la vapeur d'eau qu'il contient se condense, et forme un brouillard. Les brouillards sont de la même nature que les nuages : on le constate facilement quand on gravit une montagne environnée d'un nuage, ou quand on s'élève en ballon par un temps couvert (*Voy.* BRUINE). — Les brouillards sont plus fréquents dans les pays froids, bas et humides (p. ex. en Hollande, en Angleterre), que dans les pays chauds, secs et élevés ; au printemps et en automne, que pendant l'été et l'hiver; le soir et le matin, que dans la nuit et au milieu du jour : les variations de température, plus fréquentes dans ces diverses circonstances, expliquent facilement ces différences. Quelquefois les brouillards répandent une odeur fétide qui provient, sans doute, des fumées et des vapeurs de toute espèce qu'ils tiennent emprisonnées ; parfois aussi ils semblent uniquement composés de molécules terreuses, réduites à une extrême finesse : tels sont les *brouillards secs*, qui enveloppent les régions polaires, et ceux qui accompagnent certaines éruptions volcaniques. — Les brouillards sont, en général, nuisibles à la végétation ; ils sont aussi malsains, surtout dans les grandes villes,

où ils vicient l'atmosphère. *Voy.* Brume, Givre, Nuages, Pluie.

brouillard, livre sur lequel un marchand prend note de ses ventes, ses achats, ses payements, ses recettes, en un mot, de toutes ses affaires, au fur et à mesure qu'il les conclut; on l'appelle aussi *brouillon* et *main courante*. Les écritures du brouillard doivent être ensuite transportées sur le *journal* (*Voy.* ce mot). — On donne aussi ce nom à un papier non collé dont on se sert, comme buvard, pour sécher l'écriture, ou que l'on emploie pour filtrer.

BROUILLE, plante fourragère. *Voy.* Fétuque flottante.

BROUSSIN (de *broz* ou *broc*, nœud), loupe ou excroissance de la tige ou des branches d'un arbre, déterminée souvent par une tonte ou un élagage fréquent. Le broussin de certains bois, comme l'orme, l'érable, le frêne, le buis, présente à l'intérieur des veines colorées qui le rendent précieux pour les ouvrages d'ébénisterie ou de tabletterie.

broussin (de *brousser*, cailler, en parlant du lait), sorte de fromage que l'on mange assaisonné de poivre et de vinaigre.

BROUSSONÉTIE (de *Broussonet*, naturaliste français), *Broussonetia*, genre de la famille des Moréacées, établi pour un très-bel arbre, originaire de la Chine, auj. naturalisé dans nos jardins, le *Mûrier à papier* (*B. papyrifera*) : c'est un arbre lactescent, à feuilles alternes, velues en dessous, et à fleurs dioïques. L'écorce de ce mûrier, bien différent du mûrier à soie, fournit une filasse douce, fraîche et très-blanche, avec laquelle on fabrique, dans les pays où il croît, du papier et des étoffes. — Pour la *B. orangée* (*B. aurantiaca*), *Voy.* Maclure.

BROUT, pousse d'arbre. *Voy.* Brou.

BROWNISME, système de médecine, imaginé à la fin du xviiie siècle par l'Écossais Brown, était basé sur cette idée que l'*incitabilité*, ou excitabilité, était toute la vie : de là deux espèces de maladies, les *M. sthéniques* ou par excès d'incitation, et les *M. asthéniques*; or les premières conduisant toujours aux secondes, l'*asthénie*, ou la faiblesse, était le résultat final de tout état maladif. De cette théorie dérivait nécessairement une thérapeutique toujours stimulante. La doctrine de Broussais a été la contre-partie de ce système.

BRU (de l'anc. allem. *brût*), synonyme de *belle-fille*, dans l'acception de femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils. *Voy.* Alliance et Parenté.

BRUANTS ou bréants, *Emberizæ*, petits oiseaux de passage, de l'ordre des Passereaux Conirostres, famille des Fringillidés, plus connus sous les noms de *Verdiers* et d'*Ortolans*, sont caractérisés par un bec court, droit et robuste; des mandibules à bords rentrants, la supérieure plus petite que l'inférieure, et garnie intérieurement d'un petit tubercule osseux et saillant dont l'oiseau se sert pour concasser les graines. Leur plumage varie du vert olivâtre au gris brun, mêlé à du jaune et du noir; leur chant n'a rien de remarquable. Les Bruants viennent en France avec les hirondelles, et partent avec les cailles; tout l'été, ils voltigent dans les prés, les bois et les buissons. Ils se nourrissent de graines, de baies et d'insectes, et vivent familièrement avec les moineaux et les pinsons de nos contrées. Ils donnent très-facilement dans tous les piéges qu'on leur tend. Les espèces les plus communes sont : le *B. commun* ou *Verdier des oiseleurs* (*E. citrinella*), qui est gros comme un moineau et de couleur jaune-verdâtre; le *B. des haies* ou *Zizi* (*E. cirlus*); le *B. proyer* (*E. miliaria*), qui est d'un gris brun tacheté de brun foncé; le *B. fou* (*E. cia*), qui est un des plus faciles à se laisser prendre; l'*Ortolan* propr. dit (*E. hortulana*), dont la chair est si délicate (*Voy.* Ortolan); le *B. des roseaux* (*E. schœniclus*) et le *B. mitylène*, qu'on trouve surtout dans le Midi.

BRUCÉE (du voyageur écossais J. *Bruce*, qui rapporta cet arbrisseau d'Abyssinie en 1772), *Brucæa*, genre de la famille des Xanthoxylées, renferme des arbrisseaux dont les feuilles sont, dans l'Abyssinie, employées avec succès contre la dyssenterie. La *B. ferrugineuse* (*B. antidysenterica*), a l'aspect d'un petit noyer; ses feuilles sont ailées, pointues et bordées de quelques poils; on la cultive, chez nous, en serre chaude, où elle atteint la hauteur de 2^m. Son écorce a passé longtemps pour être la *Fausse Angusture*, qui donne la *brucine*. *Voy.* ces mots.

BRUCHE (du gr. βροῦχος), *Bruchus*, vulg. *Cusson*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores, très-voisins des Charançons. Ils ont le prolongement de la tête court, large et en forme de museau, avec des palpes très-visibles. Ils multiplient rapidement, et sont un véritable fléau pour l'agriculture. Leurs larves, petits vers mous et blancs, attaquent et détruisent les fèves, les pois et les lentilles. On les divise en deux sous-genres : les *Bruches* prop. dites, dont l'espèce principale est la *B. du pois* (*B. pisi*), et les *Anthribes*, dont l'espèce-type, l'*A. latirostre*, noire avec le dessous de l'abdomen jaune, est commune aux env. de Paris.

BRUCINE ou caniramine, alcali organique vénéneux, découvert en 1819 par Pelletier et Caventou dans l'écorce de la Fausse Angusture, écorce qu'on croyait provenir de la *Brucea antidysenterica*, est aussi contenu dans la fève St-Ignace, la noix vomique, le bois de couleuvre, etc. : on la retire généralement des eaux de lavage d'où l'on a extrait déjà la strychnine. La brucine se présente en prismes droits rhomboïdaux, ou en aiguilles enchevêtrées; elle est incolore, insoluble dans l'éther et composée de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène dans les rapports de $C^{23}H^{26}Az^{2}O^{4} + 4H^{2}O$. Elle forme avec les acides des sels très-amers, également vénéneux. Elle se distingue des autres alcalis organiques par sa réaction avec l'acide nitrique : à l'état concentré, cet acide la colore en rouge de sang, et dégage un gaz inflammable, ayant l'odeur de la pomme de reinette, et qui est de l'éther nitreux. On prépare avec la brucine des pilules qu'on administre dans certains cas de paralysie : elle agit d'une manière spéciale sur la moëlle épinière, et peut, à haute dose, causer le tétanos et la mort.

BRUCITE. *Voy.* Magnésie hydratée.

BRUGNON (du lat. fictif *prunea*, de *prunus*), variété de Pêche. *Voy.* Pêche.

BRUINE (du lat. *pruina*, ou du celtiq. *bru*, pluie), petite pluie fine et froide, résultant de la condensation des vapeurs qui composent le brouillard.

BRUIT (du b.-lat. *brugitus*, de *rugire*), son confus, résultant d'un ébranlement de l'air, qui ne se répète point par vibrations régulières. Il est le résultat d'un ou de plusieurs chocs de corps non élastiques : tels sont la détonation d'une arme à feu, le fracas du tonnerre, le mugissement du vent, le craquement d'une branche d'arbre, etc. Il diffère du son en ce que ses vibrations ne sont pas *isochrones* (d'égale durée), et ne se succèdent pas avec assez de rapidité pour donner à l'oreille une sensation continue. — Les divers bruits que font entendre certaines parties du corps, surtout la poitrine et le cœur, donnent au médecin de précieux indices, qui sont devenus, depuis Laënnec (1816), l'objet d'une étude spéciale. *Voy.* Auscultation.

Le Code pénal punit les auteurs et complices de *Bruits et tapages nocturnes* troublant la tranquillité publique (art. 479 et 480), et diverses ordonnances interdisent dans les villes l'usage des cors de chasse, trompettes et autres instruments bruyants, ainsi que l'exercice nocturne de professions bruyantes, telles que celles de forgeron, chaudronnier, etc.

BRÛLAGE, opération d'Agriculture. *V.* Écobuage.

BRÛLEMENT des corps. *Voy.* Bûcher et Incinération.

BRÛLERIE, synonyme de *Distillerie* ou de fabrique d'eau-de-vie. *Voy.* Distillation.

BRÛLEUR, appareil pour le *chauffage au gaz*, imaginé par le chimiste allemand Bunsen. Le gaz sort par un tuyau effilé placé dans l'axe d'un tuyau plus gros, dans lequel il se mêle avec de l'air atmosphérique. On enflamme le mélange à la sortie du gros tuyau et on obtient ainsi une flamme très-pâle, mais très-chaude. On a pu, grâce à ce procédé, disposer des fourneaux dégageant assez de chaleur pour fondre de l'argent.

BRÛLOT, bâtiment que l'on charge d'artifices et de matières combustibles pour incendier les vaisseaux de l'ennemi. — Les brûlots étaient fort en usage chez les anciens, et, jusqu'à la fin du siècle dernier, les armées navales en traînaient à leur suite : on s'en servait surtout contre les navires ancrés dans un port : c'est ainsi que les Russes brûlèrent l'escadre turque dans la baie de Tchesmé (Anatolie), en 1770. Auj. on ne se sert plus guère des brûlots; les *torpilles* (*Voy.* ce mot) produisent des effets plus sûrs et plus désastreux.

BRÛLURE. On admet avec Dupuytren, 6 degrés dans la brûlure, d'après la profondeur des altérations éprouvées par les tissus : 1° inflammation superficielle de la peau sans phlyctènes; 2° inflammation avec phlyctènes ; 3° désorganisation d'une partie du corps papillaire ou de la surface de la peau ; 4° escharification complète du derme ; 5° combustion des tissus jusqu'aux os ; 6° enfin, carbonisation de tout un membre. — Pour les brûlures du 1er et du 2e degré, le traitement consiste simplement dans l'immersion immédiate de la partie malade dans l'eau froide, ou, si cette immersion est impossible, dans une affusion continuelle d'eau froide : ce moyen doit être continué avec persévérance; car si on ne l'employait que dans le premier moment il serait plus nuisible qu'utile. Tous ces remèdes que vante le vulgaire : pulpe de pommes de terre ou de carottes râpées, gelée de groseilles, etc., n'ont pas plus d'effet que l'eau froide. On doit leur préférer un *liniment*, dit *oléo-calcaire*, fait avec un mélange d'huile et de craie en poudre que l'on étale sur des plaques d'ouate. S'il y a des ampoules, on les perce, de place en place pour faire écouler la sérosité, en ayant soin de ne pas arracher l'épiderme. S'il survient des symptômes inflammatoires, un traitement antiphlogistique devient nécessaire : saignées générales ou locales, boissons rafraîchissantes, etc. — Dans les brûlures des 3e, 4e et 5e degrés, s'il y a désorganisation des tissus et formation d'escarres, il faut, après avoir combattu l'inflammation, s'occuper du travail de la cicatrisation. Le pansement se composera d'abord d'applications émollientes et adoucissantes, puis de charpie enduite de cérat, ou même, s'il faut hâter la chute des escarres, d'onguents excitants ; des appareils appropriés seront mis, en outre, en usage, afin de prévenir ou de corriger la difformité de certaines cicatrices; le traitement est toujours long et difficile. — Les brûlures du 6e degré sont le plus souvent mortelles.

BRÛLURE ou *Charbon des céréales*. *Voy.* NIELLE et ROUILLE. — On donne aussi le nom de *Brûlure* à une maladie dont les plantes sont souvent atteintes au printemps et qui consiste tantôt en une altération des bourgeons et des jeunes pousses qui noircissent subitement, tantôt en un dessèchement de l'écorce qui se soulève et se fendille : cet effet peut se produire soit après de fortes chaleurs, soit par suite de gelées tardives.

BRÛLURE DES MOUTONS, ou *Mal de feu*, maladie des moutons, caractérisée par la rougeur des yeux, la soif, l'amaigrissement, etc. On y remédie par le repos, les émollients et les rafraîchissants.

BRUMAIRE (de *brume*), 2e mois du calendrier républicain, correspondant à la fin d'octobre et aux deux premiers tiers de novembre. *Voy.* CALENDRIER.

BRUME (du lat. *bruma*), vapeur qui, par un temps calme, s'élève près de l'horizon au-dessus de la mer, et y obscurcit l'atmosphère. La brume résulte de ce que l'air ne contient pas assez d'eau en vapeur, et n'a de commun avec le brouillard que l'apparence : elle peut se former par un temps sec et chaud. — Par extension, *brume* se dit, surtout en Marine, de toute espèce de brouillard. *Voy.* ce mot.

BRUN DE MONTAGNE. *Voy.* TERRE D'OMBRE ; — B. DE PLATRE. *Voy.* TALC. — B. ROUGE. *Voy.* OCRE.

BRUNELLE (de l'all. *Braüne*, esquinancie), *Brunella*, genre de la famille des Labiées, tribu des Scutellariées. La *B. commune* est astringente et vulnéraire, et s'emploie contre les maux de gorge; la *B. à grandes fleurs* est une plante vivace, à fleurs en épi, bleues, pourpres, rosées ou blanches, qui sert à l'ornement des jardins.

BRUNFELSIE (d'O. *Brunfels*, botaniste allemand), *Brunfelsia*, genre de la famille des Scrofulariées, contient plusieurs plantes de l'Amérique, fort recherchées en raison de leur beau port et de leurs fleurs grandes et odorantes : ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, oblongues, entières. L'espèce type est la *B. violacée*, remarquable par ses grandes feuilles violacées en dessous et parcourues en dessus de grandes nervures blanches.

BRUNIA (de Corn. *Bruyn*, voyageur hollandais), genre-type de la famille des *Bruniacées*, renferme des arbrisseaux du Cap, à rameaux verticillés, à feuilles petites, à fleurs blanches paniculées et qui ont le port des bruyères. — Ce genre avait été placé par Jussieu dans les Rhamnées.

BRUNISSOIR, outil en forme d'amande plus ou moins allongée, et fixé, par un de ses bouts, à un manche de bois ; on s'en sert pour *brunir* ou polir les pièces d'argenterie, les bronzes, les bois, les porcelaines dorées ou argentées, etc. Il est tantôt en acier trempé, tantôt en pierre sanguine (hématite rouge), en dents de loup, etc., mais toujours d'une substance plus dure que celle du corps sur lequel on le fait agir. Le brunissoir n'use pas par le frottement, mais il aplatit les aspérités qui se trouvent à la surface du corps.

BRUNONIE (du botan. anglais R. *Brown*), *Brunonia*, genre-type de la famille des *Brunoniacées*, renferme un petit nombre de plantes herbacées, vivaces, dont une est cultivée en Europe : c'est la *B. australe*, de l'Australie, dont le port rappelle celui de nos Scabieuses.

BRUSC, un des noms vulgaires de l'*Ajonc*. *Voy.* ce mot.

BRUSE ou *Bruyère à balais*. *Voy.* BRUYÈRE.

BRUSQUEMBILLE (LA), jeu de cartes qui peut se jouer à 2, 3, 4 ou 5 personnes. Si le nombre des joueurs est pair, on emploie un jeu de piquet entier ; dans le cas contraire, on supprime 2 sept, un rouge et un noir. Les dix et les as portent spécialement le nom de *brusquembille* : c'est de là que vient le nom du jeu. L'as est la brusquembille supérieure, surtout l'as d'atout : celui qui la place reçoit deux jetons de chaque joueur.

BRUT (du lat. *brutus*). On appelle ainsi, en Histoire naturelle, les corps inorganiques, pierres, métaux, par opposition aux corps organisés (*Voy.* CORPS). — Le mot *brut* s'applique encore : 1° à tout ce qui n'est pas élaboré par l'art, comme *sucre brut*, qui n'est pas raffiné; *diamant brut*, qui n'est pas taillé, etc ; 2° à la totalité d'un produit, lorsque déduction n'est point faite des frais qu'il a fallu faire pour l'obtenir; ou bien au poids d'une marchandise pesée avec l'emballage : le *produit brut* et le *poids brut* sont alors opposés au *produit net* et au *poids net*. La différence entre le poids brut et le poids net s'appelle *tare*.

BRUYÈRE (du celtique *brug*, arbuste), *Erica*, genre-type de la famille des Éricacées, renferme plus de 400 espèces, la plupart originaires de l'Afrique ; on n'en compte qu'une vingtaine propres à l'Europe, et 3 ou 4 à l'Asie. Bentham a divisé ce genre en 4 sous-genres : 1° *Ectasis* (anthères terminales); 2° *Syringodea* (anthères latérales, corolle tubuleuse); 3° *Stellanthe* (anthères latérales, corolle hypocratériforme);

4° *Erica* (anthères latérales, corolle urcéolée ou campanulée). — Les bruyères sont presque toutes des arbustes ou des sous-arbrisseaux qui croissent dans les terrains incultes de nature sablonneuse: elles en augmentent progressivement l'épaisseur et la fécondité, et forment ainsi ces terreaux légers et substantiels qu'on appelle *terre de bruyère*. Les diverses espèces offrent, dans leur forme générale, dans la disposition et la couleur de leurs fleurs, des variétés infinies; mais toutes sont remarquables par la persistance de leur verdure et la durée de leurs fleurs. Les bruyères exotiques, qui sont les plus jolies et les plus recherchées, sont aussi les plus délicates; on les multiplie de graines, de marcottes et de boutures. Les espèces indigènes les plus intéressantes sont : la *B. vulgaire* (*E. vulgaris*), qui croît si abondamment dans les landes de Bordeaux et de la Sologne, sur les plateaux arides de la Bretagne et dans beaucoup de forêts : elle répand, par l'abondance de ses fleurs violettes, une teinte générale sur ces lieux incultes : les bestiaux la broutent quand elle est encore tendre; les abeilles sont avides du suc de ses fleurs; elle est astringente et passait autrefois pour dissoudre les calculs; enfin elle peut remplacer le houblon dans la préparation de la bière. Quelques botanistes ont voulu en faire un genre spécial, le genre *Calluna* caractérisé par sa corolle plus courte que le calice; — la *B. à balais* ou *Bruse*, dont on fait des balais, des brosses, etc. ; dans plusieurs pays, elle remplace le bois de chauffage; ses racines, qui sont fort grosses, produisent un excellent charbon; — la *B. herbacée*, qui fleurit blanc, et prend insensiblement une teinte rose ; — la *B. en arbre*, qui atteint une très grande hauteur; — la *B. cendrée*, la *B. ciliée*, etc. — Parmi les espèces exotiques, on remarque surtout la *B. à grandes fleurs*, apportée du Cap en 1775, haute de 1m,50, à fleurs d'un beau rouge orangé ou rouge écarlate; et la *B. en bouteille*, dont les fleurs blanchâtres, bordées de rouge, ont la forme d'une petite carafe.

BRUYÈRE DU CAP, *Phylica ericoides*. *Voy.* PHYLIQUE.

BRUYÈRE (COQ DE), espèce de Coq sauvage. *Voy.* COQ.

BRY (du gr. βρύον, mousse), *Bryum*, genre de Mousses acrocarpes, caractérisé par un péristome double, l'un externe à 16 dents, l'autre interne présentant des prolongements en forme de carène, dans l'intervalle desquels existent 2 ou 3 filaments munis de crochets. Les Brys constituent un des genres les plus nombreux et les plus remarquables de la famille des Mousses : ce sont des plantes terrestres formant des gazons plus ou moins touffus, mais qui ne croissent jamais dans l'eau ou sur les arbres.

BRYONE (du gr. βρυώνη), *Bryonia*, genre de la famille des Cucurbitacées, renferme des plantes herbacées, annuelles, poilues ou rugueuses, volubiles, à feuilles alternes, à rhizômes tubéreux et à fleurs axillaires monoïques ou dioïques. La *B. commune* (*B. dioica*), dite aussi *Couleuvrée*, *Vigne blanche*, croît dans les haies, les bois ou les lieux incultes. Ses fleurs sont disposées en grappes d'un blanc verdâtre; sa racine, grosse et charnue, appelée *navet du diable*, renferme un principe vénéneux, la *bryonine*, substance roussâtre, demi-solide et très-amère. La Médecine emploie la bryone comme purgatif drastique et comme succédané de l'ipécacuanha et du jalap. L'homœopathie en fait grand usage, surtout contre les maladies gastriques et les rhumatismes aigus. On peut débarrasser la bryone de son principe âcre par la torréfaction et le lavage. Elle fournit, dans ce cas, une fécule aussi saine qu'abondante. Les autres espèces : la *B. blanche*, la *B. d'Afrique* et la *B. à feuilles laciniées*, sont sans usage.

BRYOPHYLLE (du gr. βρύω, germer, et φύλλον, feuille), *Bryophyllum*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des arbustes originaires des Moluques, et remarquables par leur facilité de reproduction. Si l'on fixe sur le sol une de leurs feuilles, on voit bientôt sortir de chacune des dentelures de petites radicelles, que surmontent immédiatement une ou plusieurs jeunes plantes. Leurs fleurs, pendantes en forme de pavillon chinois, sont grandes, tubuleuses et d'un rouge fauve et pourpre.

BRYOPSIS (du gr. βρύον, mousse, et ὄψις, apparence), genre d'Algues, remarquables par l'élégance de leur port et leurs frondes membraneuses, dont les ramules sont disposées en barbes de plume. Elles abondent dans la Méditerranée.

BRYOZOAIRES (du gr. βρύον, mousse, et ζωάριον, animal), animaux d'abord confondus avec les Polypes, mais réunis par MM. Milne-Edwards et Audouin à la classe des Mollusques. Ils ont un canal digestif complet présentant une bouche et un anus distincts, et sont protégés par une enveloppe calcaire appelée *cellule*. Ces cellules ne restent pas isolées, mais forment par leur agglomération des corps de formes diverses, souvent très-remarquables. Les Bryozoaires habitent les eaux douces et surtout les eaux marines. Il en existe beaucoup à l'état fossile. — Familles principales : *Sérialidées*, *Candulées*, *Escharidées*, *Celléporidées*, *Rétéporidées*, *Crisidées* et *Myriozoonidées*.

BUANDERIE (de *buée*, lessive). *Voy.* LESSIVE et BLANCHISSERIE.

BUBALE (du gr. βούβαλος), *Bubalus*, dit aussi *Bœuf d'Afrique*, *Vache-biche*, *Taureau-cerf*, Mammifère ruminant du genre Antilope. Il a les cornes annelées et recourbées en arrière. Le bubale vit par troupes dans les déserts de l'Afrique. — *Voy.* BUFFLE.

BUBO, nom latin du *Hibou* (*Voy.* ce mot). — C'est aussi le nom spécifique du *Grand-duc d'Europe* (*Strix Bubo*). *Voy.* DUC.

BUBON (du gr. βουβών, aine), tumeur inflammatoire, qui a son siége dans les ganglions lymphatiques sous-cutanés et particulièrement aux aines, aux aisselles, au cou, etc. (*Voy.* GLANDES). On distingue : le *B. d'irritation*, qui a pour cause ordinaire une plaie, une écorchure, une piqûre, etc., dont l'irritation s'est propagée jusqu'aux ganglions lymphatiques; le *B. pestilentiel*, qui est un des phénomènes de la peste d'Orient (*Voy.* PESTE); le *B. scrofuleux*, qui affecte surtout les glandes cervicales et sous-maxillaires et qui est un des principaux symptômes de la scrofule ; enfin le *B. syphilitique*, vulg. *poulain*, causé par l'infection syphilitique et qui se développe surtout aux aines. — Les bubons, même déjà volumineux, peuvent se résoudre soit spontanément, soit par le secours des antiphlogistiques, des émollients et du repos. Le plus souvent, néanmoins, la tumeur arrive à la suppuration, ce qui nécessite ordinairement l'action du bistouri.

BUBON, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, renferme deux espèces principales: le *Bubon* ou *Persil de Macédoine*, qui se cultive dans nos jardins; ses fleurs blanches servaient jadis à guérir l'inflammation des aines (d'où son nom); — le *B.-Galbanum*, arbrisseau à fleurs jaunes, qui fournit la gomme-résine appelée *galbanum*, employée en médecine comme antispasmodique.

BUBONOCÈLE (du gr. βουβών, aine, et κήλη, tumeur), synonyme de *Hernie inguinale*. *Voy.* HERNIE.

BUCAIL, sorte de Blé noir. *Voy.* SARRASIN.

BUCARDE, c. à-d. *cœur de bœuf*, Mollusque. *Voy.* CARDIUM.

BUCCIN (du lat. *buccina*, trompette de guerre), basse de trombone en usage dans la musique militaire: le pavillon représente la bouche d'un serpent.

BUCCIN, *Buccinum*. Ce nom donné jadis à une foule de coquilles univalves différentes, mais toutes en forme de cornet (*buccina*), ne désigne plus auj. qu'un genre de l'ordre des Gastéropodes pectinibranches, caractérisés par leur coquille spirale, oblongue ou allongée, pourvue d'une ouverture ovale, échancrée en avant, et d'une columelle non calleuse renflée près de l'ouverture. Le genre Buccin forme plus de 200 espèces, dont une dizaine se trouvent sur nos côtes, notamment le *Buccin ondé*. La plupart de ces mollusques sont munis d'une glande, qui sécrète un liquide

doué, dans quelques espèces, de la propriété de passer du jaune vert au pourpre éclatant; aussi a-t-on pensé que la pourpre des anciens était due à une espèce de ce genre. *Voy.* POURPRE.

BUCCINATEUR (MUSCLE), du lat. *buccina*, trompette, muscle qui occupe latéralement l'espace compris entre les deux mâchoires. Quand les lèvres sont fermées, il appuie les joues contre les dents, soit pour aider à la mastication, soit pour faciliter l'émission de la voix en expulsant l'air de la bouche.

BUCCOIDÉS, famille d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs. *Voy.* BARBUS.

BUCENTAURE, vaisseau de parade de la république de Venise. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BUCÉPHALE (HARPALE), Insecte coléoptère. *Voy.* HARPALE.

BUCEROS, c.-à-d. *corne de bœuf*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux syndactyles, type de la famille des *Bucéridées*. *Voy.* CALAO.

BUCHE (de l'all. *Busch*, bois), morceau de gros bois de chauffage. La bûche doit avoir une longueur de 1m,135. — *Bûche de Noel*, bûche ou grosse souche de bois que dans beaucoup de familles on met au feu la veille de Noël.

Bûche économique, espèce de brique préparée avec de l'anthracite en poudre unie à de la houille et à un peu d'argile, qu'on place dans le fond des cheminées pour économiser le combustible.

BUCHER (de *bûche*), pyramide de bois sur laquelle les anciens plaçaient le corps des morts pour les brûler. Il y avait des bûchers publics élevés dans la campagne, au milieu d'une enceinte appelée *ustrinum*, et des bûchers particuliers. On les construisait avec des bois odorants et résineux, et l'on y versait du vin, du lait, du miel, des parfums, de l'encens, des aromates et de l'huile. On recueillait, après la combustion, les cendres dans une urne. — Chez les anciens, l'usage de brûler les morts était commun aux Scythes, aux Thraces, aux Grecs et aux Romains; de nos jours, il existe encore chez les Hindous (*Voy.* INCINÉRATION). Les bûchers ont aussi servi d'autels où l'on immolait aux dieux des victimes vivantes, et d'instruments de supplice pour les condamnés : tels étaient les bûchers que les druides allumaient en l'honneur de Teutatès; tels furent, du XVIe au XVIIIe siècle, les *auto-da-fé* de l'inquisition.

BUCOLIQUE (du gr. βουκολικός, pastoral), se dit des poésies champêtres ou pastorales (*Voy.* PASTORAL [GENRE] et ÉGLOGUE). On connaît plus particulièrement sous le nom de *Bucoliques* le recueil des *Églogues* de Virgile. — Dans la prosodie latine, on appelle *Vers bucolique* un vers hexamètre dont la césure se trouve après le quatrième pied. Cette coupe était recherchée par les poëtes bucoliques.

BUCRANE (du gr. βοῦς, bœuf, et κρανίον, crâne), nom qu'on donne, en Architecture, aux têtes décharnées d'animaux, et surtout de bœufs, placées comme ornements dans les métopes des temples, ou aux coins d'un autel.

BUDDLÉE (du bot. anglais *Buddle*), *Buddleia*, genre de la famille des Scrofulariées; renferme des arbrisseaux élégants à feuilles opposées et à fleurs campanulées. On cultive dans nos jardins la *B. globuleuse* (*B. globosa*), du Chili : feuillage vert-foncé en dessus, blanc en dessous, s'agitant au moindre vent; fleurs odorantes, d'un beau jaune safrané, tranchant agréablement sur la couleur des feuilles, et la *B. de Lindley* (*B. lindleyana*), de la Chine, à fleurs d'un pourpre foncé.

BUDGET (mot anglais, dérivé du vieux franç. *bougette*, bourse), état des dépenses et des recettes publiques. C'est en 1814 que ce mot a été pour la première fois employé officiellement en France. L'État, les départements, les communes, chaque établissement public, dressent annuellement leur budget de manière qu'il puisse être examiné et voté ou approuvé avant le 1er janvier.

Budget de l'Etat. Les dépenses y comprennent 4 subdivisions : 1° dette publique et dotations (27 chapitres); 2° services généraux des ministères (248 chap.); 3° frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics; remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes (35 chap.); 4° dépenses sur ressources spéciales (17 chap.). — Les recettes se subdivisent également en plusieurs parties : 1° contributions directes; 2° enregistrement, timbre et domaines; 3° produits des forêts et de la pêche; 4° douanes et sels; 5° contributions indirectes; 6° produits des postes; 7° revenus divers, tels que taxes, remboursements, redevances, etc. — Dans les Etats constitutionnels, les budgets sont librement discutés et votés par le Corps législatif. En France, de 1852 à 1869, le budget de chaque ministère s'est voté par sections et le budget de chaque section était réparti entre les divers chapitres par un décret impérial rendu en Conseil d'État; les virements d'un chapitre à l'autre devaient être autorisés dans la même forme (Sénatus-consulte du 31 décembre 1861). Un nouveau sénatus-consulte, celui du 8 septembre 1869, a décidé que désormais le budget serait présenté au Corps législatif par chapitres et par articles, et que le budget de chaque ministère serait voté par chapitres.

L'institution du budget appartient à l'Angleterre, où elle paraît être contemporaine du gouvernement représentatif. En France, les premiers essais en ce genre sont dus à Necker, qui donna l'exemple par la publication de son fameux *compte rendu* (1781).

Louis XVI, par une déclaration du 24 janvier 1789, promit que désormais le tableau des recettes et des dépenses serait dressé chaque année et soumis au vote des Etats généraux; mais les désordres de la Révolution empêchèrent d'exécuter cet engagement : ce n'est que sous le Consulat, en 1802, que fut établi le premier budget de la France. Toutefois, les budgets du Consulat et de l'Empire laissaient encore beaucoup à désirer; en outre, ils étaient plutôt homologués que délibérés; ce n'est que depuis la Restauration que les budgets ont été dressés d'une manière vraiment complète, et qu'ils ont pu être librement discutés.

Budgets départementaux. Les dépenses comprennent les traitements administratifs, l'entretien des maisons de détention, des dépôts de mendicité, des bâtiments de la cour d'appel et de la préfecture, des routes départementales, la gendarmerie, les enfants assistés, la dette du département, etc. Les recettes se composent de la portion des contributions directes affectées aux dépenses départementales, et des ressources dites *extraordinaires*, provenant de location d'immeubles, du prix des péages, du prix d'expédition des actes de la préfecture, etc. Les budgets départementaux sont préparés par les préfets, discutés et votés par les conseils généraux, puis arrêtés par un décret.

Budgets communaux. Ils sont dressés dans chaque commune par le maire et votés par le conseil municipal, mais ils ne sont définitivement arrêtés que lorsqu'ils ont été approuvés par le chef de l'État, sur le rapport du ministre de l'intérieur, ou par le préfet, suivant qu'ils donnent lieu ou non à des impositions extraordinaires.

Budgets des établissements publics. Ils sont dressés par les chefs de ces établissements, et arrêtés soit par le ministre dans les attributions duquel ils se trouvent, soit par le préfet, suivant les cas.

BUDYTES, un des noms latins du genre BERGERONNETTE.

BUFFA (OPÉRA). *Voy.* BOUFFES et OPÉRA.

BUFFET D'ORGUE. *Voy.* ORGUE.

BUFFLE, *Bos bubalus*, espèce de Bœuf à demi sauvage qui vit dans les pays marécageux; il aime à se vautrer dans la boue, et reste plongé dans l'eau une partie du jour. Il se distingue du Bœuf ordinaire par une taille plus haute, des proportions plus robustes, mais aussi plus lourdes; par un front plus

étroit et plus bas, un mufle plus large, et surtout par ses cornes noires, compactes et recourbées en arrière. Le mugissement du buffle est plus grave et plus pénétrant que celui du taureau; la femelle porte un mois de plus que la vache, et a 4 mamelles placées sur une même ligne transversale; son lait est moins abondant et moins savoureux que celui de la vache, mais contient plus de crème; il fournit un beurre graisseux et qui conserve toujours un goût sauvage. Sa chair musquée ne fournit qu'un aliment médiocre. Le buffle a le poil noir, rude et peu fourni; son cuir spongieux résiste parfaitement aux armes tranchantes : aussi sert-il à fabriquer des cuirasses, des ceinturons, des gants, et toute espèce de *buffleterie*.

Le buffle est originaire de l'Inde; on le trouve également en Afrique, en Turquie, en Transylvanie; il a été introduit en Italie au VIIe siècle, et il y vit auj. à l'état de domesticité, mais en conservant une partie de ses habitudes sauvages. On s'en sert pour le labourage, et on le conduit au moyen d'un anneau passé dans les naseaux; le travail fini, on lui rend la liberté. On est parvenu à naturaliser le buffle en France; mais il ne saurait être substitué avantageusement à notre bœuf domestique. On a essayé vainement de croiser le buffle avec le bœuf.

Parmi les variétés du buffle, on distingue : 1° le *B.-Arni*, dont on connaît deux sous-variétés : l'*Arni à cornes*, remarquable par le développement de ses cornes en forme de croissant, qui dépassent 2^m^; et l'*Arni géant*, plus rare et dont on ne trouve plus guère en Europe que les cornes; 2° le *B.-Gour*, qui vit, comme le précédent, dans les forêts humides de l'Hindoustan; 3° le *B. du Cap*, qui se trouve dans tout le midi de l'Afrique et qui est très-féroce.

BUFFLETERIE. On nomme ainsi les bandes de buffle blanches, jaunes ou noires, qui font partie de l'équipement d'un soldat, et qui servent à porter la giberne, le sabre, etc. *Voy.* BUFFLE.

BUFO, nom latin du *Crapaud*, a donné naissance à ceux de *Bufonoïdes*, *Bufoniformes*, nom donné à des familles de Batraciens anoures, dont le Crapaud est le type; de *bufonine*, humeur visqueuse qui suinte de la peau du crapaud, et de *Bufonie*, plante, qu'on écrit d'ailleurs aussi *Buffonie*. *Voy.* ci-après.

BUFONIE, *Bufonia*, vulg. *Herbe à crapaud*, genre de la famille des Paronychiées, tribu des Polycarpées, renferme deux espèces, la *B. perennis* et la *B. annua*. Celle-ci se reconnaît à ses tiges menues, à ses fleurs blanches et à ses feuilles petites, pointues et réunies 2 à 2 à leur base. Elle se trouve dans les terrains secs et arides des pays du Midi.

BUGALET (orig. incert.), petit bâtiment à deux mâts avec une voile carrée et un hunier au-dessus, est employé sur nos côtes, surtout dans le Finistère, pour le transport des marchandises, des poudres, des provisions, etc.

BUGLE (orig. inconn.), *Ajuga*, genre de la famille des Labiées, tribu des Ajugoïdées, renferme des plantes herbacées, vivaces, souvent rampantes : fleurs à calice globuleux-campanulé, à 5 dents, presque égales, et à corolle privée de lèvre supérieure. La *B. commune* (*A. reptans*), vulg. *Herbe de St-Laurent*, à fleurs bleues et à tige carrée, est commune au printemps. La *B. pyramidale* (*A. pyramidalis*), à feuilles velues, est cultivée dans les jardins. On attribue à ces plantes des vertus vulnéraires.

BUGLE. Ce mot qui désignait autrefois une sorte de trompe en forme de corne de buffle (*bugle* en vieux franç.) s'applique auj. à un clairon à clef, employé dans la musique militaire chez les Anglais, et qui est propre à jouer des fanfares, à donner des signaux, à exécuter des sonneries d'ordonnance, et à remplacer le tambour. Il a pour inventeur M. Halliday.

BUGLOSSE (du gr. βούγλωσσον), *Anchusa*, genre de la famille des Borraginées, renferme un grand nombre de plantes potagères, dont les plus connues sont : la *B. officinale* (*A. officinalis*), vulg. *Langue de bœuf*, plante fourragère à feuilles roides et oblongues, qui possède les propriétés médicinales de la bourrache; la *B. d'Italie* (*A. italica*), à fleurs en panicule, d'un beau bleu d'azur : en Italie, on la mange cuite; la *B. des teinturiers*, originaire d'Amérique, auj. naturalisée dans le midi de la France, et dont la racine, connue sous le nom d'*orcanète*, sert à teindre en rouge les laines et les cuirs.

BUGRANE ou BOUGRAINE (pour *bucrane?* ou de *bougre?*), *Ononis*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme un grand nombre d'espèces, dont la plus connue est la *B. des champs* (*O. spinosa*), vulg. *Arrête-bœuf*, parce que sa racine traçante arrête la charrue: cette racine est apéritive; mais on n'en fait usage que pour les chevaux. La *B. frutescente* (*O. fruticosa*), à fleurs roses ou blanches et la *B. à feuilles rondes* (*O. rotundifolia*), à fleurs grandes d'un jaune lavé et strié de rose vif, sont cultivées dans les jardins.

BUIS, *Buxus*, genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Buxacées, se compose d'arbrisseaux toujours verts originaires du midi de l'Europe. Le *B. commun* (*B. sempervirens*), haut de 4 à 5^m^, à tronc tortueux, à feuilles d'un vert foncé, à fleurs jaunâtres, croît abondamment dans les terrains secs et montagneux. Parmi ses variétés on remarque : le *B. sous-frutescent*, le *B. nain* et le *B. à parterres*, dont on fait des bordures recherchées pour leur solidité et la persistance de leur feuillage. Le *B. arborescent* du Levant, s'élève à plusieurs mètres, et forme à l'état sauvage des massifs entiers. Le bois du buis, et surtout celui de sa racine, qui est veiné, est excellent pour les ouvrages de tour et de tabletterie, et pour la gravure en bois: il est dur, compacte, pesant, d'un jaune plus ou moins foncé, et susceptible de prendre un beau poli. On utilise aussi les *loupes de buis*, excroissances qui viennent au pied des buis rabougris du Jura. On imite le buis avec du bois blanc frotté d'eau-forte. Les feuilles de buis exhalent une odeur assez forte; elles sont amères et sudorifiques: dans quelques endroits, on les fait entrer dans la composition de la bière; les animaux refusent de brouter le feuillage de cet arbre. On extrait du bois une huile fétide, douée de propriétés antispasmodiques. Le buis se reproduit par graines, par marcottes et par boutures. — Chez les anciens, le buis était consacré à Cybèle. Chez nous, ce sont des branches de buis qu'on porte le jour des Rameaux.

BUISSON (dimin. de *bois*), nom collectif de tous les arbrisseaux et arbustes sauvages, très-rameux, et qui ne dépassent pas 3^m^ environ. — On appelle encore ainsi : 1° les arbres qu'on rabat tous les 3 ou 4 ans; 2° les arbres fruitiers presque nains et à plein vent, dont les branches sont disposées en forme d'entonnoir; 3° les petits bois qui ont de 50 à 100 ares seulement d'étendue.

BUISSON-ARDENT, *Pyracantha*, vulg. *Arbre de Moïse*, par allusion au buisson ardent dans lequel Dieu apparut à Moïse, espèce de Néflier épineux dont les fruits, de la grosseur d'un pois seulement et d'une couleur rouge écarlate, forment de gros bouquets arrondis au milieu d'un feuillage vert sombre et luisant. Cet arbrisseau d'ornement ne dépasse guère 2^m^ de hauteur; il conserve ses feuilles avec ses fruits une partie de l'hiver, et se multiplie de drageons ou de marcottes.

BUISSONNIÈRES (ÉCOLES). Au moyen âge, on nommait ainsi à Paris de petites écoles que leurs maîtres tenaient à la campagne, derrière les *buissons*, pour se soustraire à la redevance due au chantre de l'église Notre-Dame. — Au XVIe siècle, sous Henri II, on désigna sous ce nom les réunions secrètes que les protestants tenaient hors Paris. Le parlement, par arrêt du 6 août 1552, défendit les écoles buissonnières. C'est sans doute par allusion à ces dernières réunions qu'on a dit *faire l'école buissonnière*, pour dire d'un écolier, qu'il est allé jouer au lieu de se rendre à l'école, ou d'un employé qu'il manque à son bureau.

BULBE (du gr. βολβός), renflement tuberculeux de la tige, particulier à certaines plantes monocotylédonées, se compose ordinairement d'un plateau ou tige souterraine donnant naissance par sa face inférieure à des racines, par sa face supérieure à un bourgeon charnu recouvert d'écailles, tantôt étroites et appliquées les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit (lis), tantôt emboîtées les unes dans les autres, et embrassant chacune toute la circonférence du bulbe (jacinthe, tulipe, ail, oignon, poireau); quelquefois c'est un gros tubercule charnu, de forme variée, environné de membranes minces et scarieuses (safran, glaïeul). Les bulbes se multiplient au moyen de bourgeons secondaires qu'on nomme *caïeux:* ceux-ci se forment tantôt à l'aisselle d'une des écailles extérieures du bulbe, et alors ils se développent à côté de lui; tantôt au centre même du bulbe, qu'ils remplacent — On appelle *bulbilles* des bourgeons d'une nature particulière, qui se développent sur certaines parties des plantes bulbeuses, notamment dans le lis bulbifère: ces bulbilles finissent par se détacher de la plante-mère, et prennent racine comme de vrais bulbes. *Voy.* GEMME.

En Anatomie, on a donné le nom de *bulbe* à différents corps qui ont plus ou moins d'analogie avec le bulbe des végétaux: *B. d'une dent*, la papille vasculaire et nerveuse contenue dans sa cavité; *B. d'un poil*, le follicule dans lequel sa racine est implantée; *B. de l'œil*, le globe de l'œil même. On dit encore *B. de l'aorte*, *B. du nerf olfactif*, *B. de la veine cérébrale*, etc., pour désigner l'espèce de renflement qui est à l'origine de ces veines ou de ces nerfs; *B. rachidien*, la moelle allongée ou portion de la moelle épinière contenue dans le crâne, etc.

BULBILLE. *Voy.* BULBE.

BULIME, *Bulimus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Hélicidées: coquille spirale, allongée, à bouche ovale munie ou non de dents et de péristome, mais dont l'extrémité antérieure n'est jamais tronquée. Les Bulimes habitent les eaux douces de tous les pays: on en trouve de fossiles dans les étages tertiaires.

BULITHE (c.-à-d. *pierre de bœuf*). *Voy.* BÉZOARD.

BULL, mot anglais qui signifie *taureau*, désigne, dans la langue anglaise, un discours sans suite et sans raison, une espèce de coq-à-l'âne, propre à faire rire. Les Irlandais se montrent particulièrement curieux de ce genre d'amusement. — Les Anglais donnent aussi ce nom aux spéculateurs qui, à la Bourse, jouent pour la hausse.

John Bull, sobriquet du peuple anglais. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BULLA, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches et type de la famille des *Bullidées*: coquille univalve, oblongue, ovale ou cylindrique, ombiliquée à l'une de ses extrémités seulement; ouverture occupant presque toute la longueur de la coquille. Espèces principales: *B. lignaria*, *B. hydatis* (vulg. *Goutte d'eau*), *B. elongata*, *B. carnosa*, etc.

BULLAIRE, *Bullarium*, collection des bulles pontificales. La 1re édition du *Bullarium magnum romanum* (de Léon le Grand à Urbain VIII) parut à Rome en 1634; la dernière, qui va jusqu'à Clément XIII, parut à Luxembourg (Genève, 1747-58).

BULLAIRE, *Bullaria*, genre de Champignons parasites, de la famille des Urédinées, qui croissent sous l'épiderme des tiges mortes.

BULLE (du lat. *bulla*). Chez les anciens, c'était un ornement d'or, d'argent ou de plomb, en forme de boule, que les Romains avaient emprunté des Étrusques, et que portaient les enfants, les affranchis et les triomphateurs. — Chez les modernes, ce mot a été appliqué aux sceaux des papes, des empereurs et de divers princes au moyen âge, à cause de leur forme ronde et bombée; puis aux actes mêmes scellés de ces sceaux (*Voy.* BULLES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Le sceau des papes a toujours été un sceau de plomb, de figure ronde, portant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre le nom du pape. C'est vers le VIIe siècle que les bulles des papes commencèrent à être scellées en plomb. *Voy.* aussi BREF.

BULLE, soulèvement de l'épiderme formé par l'accumulation d'un liquide séreux ou séro-purulent, dont l'apparition est précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive, mais qui survient quelquefois instantanément. Le *rupia* et le *pemphigus*, ou *fièvre bulleuse*, appartiennent à ce genre de maladie.

Bulles de savon. Elles présentent un exemple remarquable de l'interférence des rayons lumineux. La paroi de la bulle est formée par une mince pellicule d'eau, rendue visqueuse par l'addition du savon: les rayons lumineux réfléchis sur cette pellicule produisent des couleurs qui varient avec son épaisseur. *Voy.* ANNEAUX COLORÉS, INTERFÉRENCES.

BULLE, genre de Mollusques. *Voy.* BULLA.

C'est aussi le nom de quelques insectes et de plusieurs plantes de forme généralement arrondie, mais de peu d'importance.

BULLETIN (de *bulle*), note officielle dans laquelle on rend compte, à des intervalles plus ou moins rapprochés, de la situation d'une affaire ou de l'état d'une personne. Les plus célèbres sont les *Bulletins de la grande armée*, qui annonçaient la marche et les opérations de l'armée de Napoléon Ier en Russie: ils étaient souvent rédigés par lui-même.

BULLETIN DES LOIS, recueil officiel des lois et actes du gouvernement français, fut créé par la Convention le 14 frimaire an II (4 déc. 1793), et se continue encore auj. Ce recueil se divise en séries correspondant aux différents gouvernements que la France a eus depuis 1793 (la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la première Restauration, les Cent-Jours, le règne de Louis XVIII, celui de Charles X, la monarchie de Juillet, la République, le second Empire). Il se publie par cahiers qui paraissent à des époques indéterminées; chaque bulletin porte au bas la date de sa publication. — Depuis 1816, la promulgation des lois résulte de leur insertion au *Bulletin*, et tous les actes qu'il renferme sont exécutoires, à Paris un jour franc après que le bulletin a été reçu de l'imprimerie impériale au ministère de la Justice, où sa réception est constatée sur un registre, et dans les départements après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois 10 myriamètres entre Paris et le chef-lieu de chaque département. *Voy.* DISTANCES LÉGALES.

Beaucoup de revues bibliographiques, scientifiques et industrielles portent le titre de *Bulletin*.

BULLETIN DE VOTE. Ces bulletins peuvent être imprimés ou écrits; mais ils doivent être sur papier blanc et ne porter aucun signe extérieur. Le vote ne peut avoir lieu à bulletin ouvert. Un bulletin est nul s'il ne contient qu'une initiale ou un prénom; il est valable lors même que l'orthographe du nom du candidat serait altérée ou que ce nom serait accompagné de qualifications douteuses ou illisibles. — La distribution publique des bulletins de vote ne peut avoir lieu que si le candidat a posé par écrit sa candidature devant le préfet et prêté préalablement serment à la constitution.

BUMÉLIE (du gr. βουμελία, frêne), *Bumelia*, genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres ou des arbrisseaux indigènes de l'Amérique, dont quelques-uns sont cultivés dans nos jardins. La *B. réclinée*, arbuste de 2m de haut, aux rameaux épineux recourbés vers la terre, sert, dans le midi de la France, à former des haies vives.

BUNIAS (du gr. βουνιάς), *Orthodium*, vulg. *Fausse Roquette*, navet sauvage qui croît ordinairement dans les blés; cette plante est le type d'une tribu de la famille des Crucifères. Sa graine pilée entre dans la composition de la thériaque. *Voy.* CAKILE.

BUNION BULBEUX ou *Noix de terre*. *Voy.* CARVI.

BUPHTHALME (du gr. βούφθαλμον), *Buphthal-*

mum, genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, s.-tribu des Buphthalmées, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs terminales à capitules radiés, à graines surmontées d'une aigrette. Le *B. à feuilles de saule*, et le *B. à grandes fleurs*, dont les propriétés tiennent du thé, appartiennent au midi de la France.

BUPLÈVRE (du grec βούπλευρον), *Bupleurum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées : ce sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs jaunes et à feuilles simples. L'espèce la plus connue est le *B. à feuilles rondes* ou *Oreille-de-lièvre*, arbrisseau du midi de la France, donnant en grand nombre, de juin en août, des fleurs jaunes disposées en ombelle : on l'emploie comme astringent.

BUPRESTE (du gr. βούπρηστις), *Buprestis*, vulg. *Richard*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, type de la tribu des *Buprestides* : ces insectes sont impropres à sauter; ils ont les pattes courtes, les yeux ovales. Le genre Bupreste renferme près de 150 espèces, toutes remarquables par leurs belles couleurs métalliques. On en trouve une trentaine dans les environs de Paris, notamment les espèces dites *B. rustica, viridis, manca* et *mariana* ; mais les plus brillantes appartiennent aux contrées intertropicales. — Le nom de Bupreste a été donné à ce genre d'insectes, parce qu'on croyait y reconnaître le *Buprestis* des anciens, qui, suivant Pline (XXX, 4), fait enfler les bestiaux qui l'avalent en paissant; mais ce dernier se rapporte plutôt au genre *Méloé*. *Voy.* MÉLOÉ.

BURAT (de *bure*), 1° étoffe de laine grossière et commune ; — 2° petite étoffe faite de laine assez légère, mais un peu plus forte que l'étamine à voile. *Voy.* ÉTAMINE.

BURATINE (de *burat*), popeline à chaîne de soie et à trame en laine. — On appelle aussi *buratines* des soies qui viennent de Perse.

BURE (du b.-lat. *bureus*, de *burrus*, roux), étoffe grossière de laine rousse, formant autrefois l'habillement des gens de la campagne et celui des religieux mendiants.

BURE (de l'all. *bohren*, creuser, percer), puits de mine. On distingue la *B. d'épuisement*, que l'on fait pour l'établissement des pompes à épuisement, et la *B. d'aérage*, que l'on établit pour remonter les matières et donner de l'air.

Bure, sorte de nasse pour la pêche. *Voy.* BIBE.

BUREAU. Ce mot était d'abord synonyme de *bure*, étoffe grossière (*Voy.* ci-dessus). Il prit ensuite la signification de table à écrire, parce que les tables de ce genre étaient autrefois couvertes de tapis de *bure* ou de *bureau*. Il s'est étendu depuis au local où se trouvent ces tables, puis à ceux mêmes qui y travaillent et à l'administration à laquelle ils appartiennent. Ainsi on appelait : *B. des aides* les lieux où se percevaient, avant 1791, les droits sur les boissons; on les a appelés plus tard *B. des droits réunis*, puis *B. des contributions indirectes* ; — *B. d'adresses*, l'administration du journal la *Gazette de France*, fondée par Renaudot; — *B. des finances*, la juridiction non contentieuse des trésoriers de France, généraux des finances et grands voyers; — *B. ecclésiastique*, *B. diocésain*, *B. des décimes*, l'assemblée des ecclésiastiques chargés de faire, dans chaque diocèse, la répartition des décimes et dons gratuits que le clergé payait à l'État. — On appelle encore *B. de paix*, l'audience du juge de paix siégeant en conciliation. *Voy.* CONCILIATION.

BUREAU DE GARANTIE. *Voy.* GARANTIE.

BUREAU DES LONGITUDES, établissement créé à Paris en l'an III (1794) et réorganisé par les décrets du 30 janv. 1854 et du 26 mars 1862, se compose d'astronomes, de géographes, de mathématiciens et d'artistes. Il siége à l'Observatoire de Paris, et s'occupe de toutes les questions qui intéressent les progrès de la science astronomique, de l'organisation et du service des observatoires, de la rédaction des programmes pour les missions scientifiques confiées aux navigateurs, etc.; il est chargé de la rédaction du *Traité de la Connaissance des temps*, et d'un *Annuaire* contenant de nombreux renseignements scientifiques.

BUREAUX ARABES, commissions d'officiers français, créées en Algérie par ordonnance du 1er février 1844, pour servir d'intermédiaires entre le gouvernement et les indigènes : elles réunissent en leurs mains toutes les fonctions administratives et judiciaires, font la répartition et la perception des impôts, et exercent un contrôle perpétuel sur les tribus soumises.

BUREAUX DE BIENFAISANCE. *Voy.* BIENFAISANCE.

BUREAUX DE PLACEMENT. *Voy.* PLACEMENT.

BUREAUX DE POSTE. *Voy.* POSTE AUX LETTRES.

BUREAUX D'ESPRIT, nom donné dans les derniers siècles à diverses réunions tenues chacune par une femme bel esprit, et qui s'érigeaient en tribunal suprême de la littérature et du bon goût. Tels étaient les salons de l'hôtel Rambouillet, de la duchesse du Maine, de Mme de Tencin, de Mmes du Châtelet et du Boccage, du Deffand et Geoffrin, de Mme Doublet, etc.

BUREAUX DE TABAC. *Voy.* TABAC.

BUREAUCRATIE (de *bureau*, et du gr. κρατέω, dominer). Ce mot, qui ne s'emploie guère que par dénigrement, exprime tantôt le nombre excessif des commis de ministère, tantôt l'esprit qui règne dans les bureaux et l'influence abusive qu'on les accuse de faire de leur pouvoir. On impute aux bureaux d'opposer la routine et la force d'inertie aux améliorations les plus urgentes, de multiplier outre mesure les écritures, d'éterniser les affaires, etc. La plupart des torts qu'on attribue à la bureaucratie sont les effets inévitables de l'excès de la centralisation.

BURELLE (de *bureau*). On nomme ainsi, en termes de Blason, les fasces diminuées et réduites à la moitié ou au tiers, au nombre de 8 ou plus, mais toujours en nombre pair (*Voy.* FASCE). — L'écu divisé par *burelles* est dit *burelé* : l'écu des Lusignan, par exemple, est burelé d'argent et d'azur.

BURGAUDINE (de l'allem *Burg graff*, nom qu'on donne à la plus belle espèce de nacre; elle est fournie par l'écaille d'un gastéropode, commun aux Antilles, et nommé *Burgau* : c'est le *Sabot limaçon*. *Voy.* TURBO.

BURGRAVE (de l'allem. *Burggraf*), commandant d'une place forte et titre héréditaire dans l'ancien empire d'Allemagne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BURIN (de l'all. *bohren*, creuser), instrument qui sert à graver sur les métaux et les autres corps durs, consiste ord. en un mince barreau d'acier quadrangulaire de 0m,10 à 0m,15, coupé obliquement à l'une de ses extrémités, et portant à l'autre bout un manche court et arrondi (*Voy.* GRAVURE). — On a étendu le nom de *burin* : 1° à un outil dont se servent les dentistes pour nettoyer les dents; 2° à un ciseau à deux biseaux, avec lequel les serruriers coupent le fer à froid ; 3° à une barre de fer avec laquelle les mineurs perforent les roches, etc.

BURLESQUE (en ital. *burlesco*, de *burlare*, se moquer), genre de poésie triviale et plaisante qu'on emploie pour jeter du ridicule sur les personnes et sur les choses. Les Italiens sont regardés comme les créateurs du burlesque; on en trouve à peine quelques traces chez les anciens; Berni est chez eux le maître du genre : après lui Caporali, le Mauro, le Burchiello et beaucoup d'autres y ont excellé. L'auteur de l'*Énéide travestie*, Scarron, est le premier en France qui ait essayé de produire une œuvre de longue haleine dans le genre burlesque. Vint ensuite d'Assoucy, qui mit en même style les *Métamorphoses* d'Ovide avec le *Ravissement de Proserpine* de Claudien, et qui mérita le surnom d'*empereur du burlesque*. Cette espèce de mascarade plut d'abord par sa nouveauté; mais le bon sens français, représenté par Boileau et Molière, en fit bientôt justice : aujourd'hui le burlesque est tout à fait passé de mode en France. On cite encore en ce genre : Butler, Prior, Garth en Angleterre; Langendyk, en Hollande, et le baron de Hol-

berg, en Danemark (*Voy.* Parodie). — Il ne faut pas confondre le genre burlesque avec la poésie héroï-comique ; cette dernière consiste à décrire en style pompeux et héroïque des actions ou des choses petites et communes.

Burletta (de *burlare*). *Voy.* Opérette.

Burnous ou bournous, grand manteau de laine, blanc ou noir, et à capuchon, que portent les Arabes, a été adopté depuis quelques années en France, avec de légères modifications, pour la toilette d'hiver des hommes et même pour celle des dames.

Bursaire (du gr. βύρσα, bourse), *Bursaria*, genre d'Infusoires de l'ordre des Paraméciens : corps cilié, ovoïde, ou en forme de *bourse*, terminé par une bouche à laquelle aboutit une double rangée de cils en spirale. Ces animaux, qui sont blancs ou verts, se trouvent à la surface des eaux croupies. La *B. cloche* (*B. vorticella*) est le type du genre.

bursaire, *Bursaria*, genre de la famille des Pittosporées, caractérisé par un calice à 5 divisions, une corolle à 5 pétales, un fruit capsulaire à 2 loges. La *B. épineuse* (*B. spinosa*), est un arbrisseau de l'Australie, à rameaux épineux, à feuilles spatulées, luisantes, à fleurs blanches, en grappes paniculées. On la cultive dans nos jardins.

Burschenschaft (de l'all. *Bursen* ou *Burschen*, boursier, et *Schaft*, association), association secrète établie entre les étudiants des universités de l'Allemagne. On en trouve le germe au moyen âge ; mais, depuis longtemps elle avait été abandonnée ou négligée, quand elle fut révivifiée, de 1813 à 1815, au nom de la défense du pays. La *Burschenschaft* d'Iéna, constituée le 12 juin 1815, rallia bientôt à elle toutes les autres. Les gouvernements allemands ne tardèrent pas à s'effrayer de l'esprit d'indépendance qui régnait dans ces associations : à partir de 1818, ils en proscrivirent les membres, et la Burschenschaft disparut peu à peu.

Burséracées (du g.-type *Bursère*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée des Térébinthacées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux des tropiques : calice persistant, à 3 ou 4 divisions ; pétales alternes et en nombre égal, étamines en nombre double, plus courtes que les pétales. Tous ces arbrisseaux sont remplis de sucs résineux, répandus dans le commerce sous le nom de *baumes* ou d'*encens*. Genres : *Bursère*, *Balsamodendron*, *Iciquier*, *Boswellie*, etc.

Bursère, *Bursera*, plante. *Voy.* Gomart.

Burtonie (de *Burton*, botaniste), *Burtonia*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Podalyriées, est formé d'arbrisseaux ou de sous-arbrisseaux originaires de l'Australie, à feuilles éparses, entières, et à fleurs jaunes ou pourprées supportées par de courts pédicelles. La *B. gentille* et la *B. velue* sont cultivées dans nos jardins.

Busaigle, *Butaetes*, variété du genre *Buse* (*Voy.* ce mot), a les tarses emplumés jusqu'aux doigts, comme les Aigles : on l'appelle aussi *Buse pattue*. Le Busaigle est plus petit que la Buse ; il se trouve par toute l'Europe, sur la lisière des bois qui avoisinent les eaux ; il niche sur les grands arbres.

Busard, *Circus*, variété du genre Buse, section de la famille des Falconidés, dont on a fait le type des *Circines* (*Voy.* ce mot), a pour caractères propres des tarses grêles et élevés, un demi-collier de plumes, allant du menton aux oreilles. Les Busards sont plus agiles et plus rusés que les Buses. On les trouve dans les marais et les lieux humides, où ils saisissent leur proie et où ils construisent leur nid. L'Europe en possède 3 espèces : le *B. soubuse*, ou *Buserai*, brun en dessus, fauve et tacheté de brun en dessous, croupion blanc ; le *B. harpaye*, *B. roux*, *B. des marais*, qui se trouve en France, et surtout en Hollande ; le *B. bleu* ou *Oiseau St-Martin*, qui se trouve en France, en Angleterre, en Allemagne, ainsi que dans l'Afrique et l'Amérique, et le *B. Montagu* ou *B. cendré*, qui habite l'Europe orientale.

Busc (de l'ital. *busto*, corps de jupe), lame faite de bois, plus souvent de baleine ou d'acier, plate, étroite, et arrondie par les deux bouts, qui sert à maintenir le devant d'un corset. *Voy.* Corset.

Buse, *Buteo*, genre d'Oiseaux de proie, de l'ordre des Rapaces diurnes et formant une section de la famille des Falconidés, est caractérisé par des formes épaisses, un bec non denté courbé dès la base, des ailes longues, des pattes emplumées, et un espace nu entre l'œil et le bec. On distingue : la *Buse commune*, le *Busaigle*, le *Buson* et la *Bondrée*. L'espèce la plus connue, la *Buse commune*, se trouve en France et en Hollande : elle est grosse comme une poule, mais ses ailes sont beaucoup plus longues : aussi vole-t-elle assez bien ; son plumage est d'un brun roux mêlé de blanc ; son cri est aigre et peu prolongé ; elle habite les bois touffus, où elle reste des heures entières perchée sur une branche, attendant que quelque proie passe à sa portée. Son immobilité et sa patience lui donnent un air apparent de stupidité qui est devenu proverbial. Elle détruit une quantité considérable de petit gibier et dévaste aussi les nids des petits oiseaux.

buse. Ce mot désigne aussi : 1° tout tuyau de bois ou de plomb qui sert de communication entre les puits d'une mine et y conduit l'air ; 2° la tuyère d'un soufflet d'un haut fourneau ; 3° un conduit en bois servant à amener l'eau, p. ex. sur la roue d'un moulin, etc. — *Voy.* aussi Busse.

Buson, *Buteogallus*, espèce de Buse, diffère de la Buse commune par un bec un peu plus long, à bords assez renflés pour simuler une dent. Elle a pour type le *B. catarthoïde*, qui habite la Guyane et le Paraguay.

Bussard (de *busse*, tonneau), ancienne mesure de capacité pour les liquides, avait à peu près la contenance du muid (268 lit.).

Busse (du vénit. *buzzo*, ventru), navire du moyen âge, à larges flancs, qui servait au transport des lourds fardeaux : il y en avait à 2 et à 3 mâts.

busse, buse (en all. *Busche*), bâtiment employé dans la mer du Nord pour la pêche au hareng : il est renflé de l'avant, à 3 mâts à plomb et 3 voiles carrées ; il porte quelquefois un hunier au-dessus de la grande voile. Longueur, de 16 à 23^{m} ; largeur de 4 à 5^{m}.

busse (du b.-lat. *bucia*), sorte de grand tonneau.

Busserolle, ou *Raisin d'Ours*. *Voy.* Arbousier.

Buste (de l'all. *Brust*, poitrine), ouvrage de sculpture qui représente la tête et la partie supérieure du corps sans les bras. Les Grecs n'ont commencé à exécuter des bustes en ronde bosse que vers le temps d'Alexandre. Chez les Romains, les premiers bustes furent les *images* de leurs ancêtres, en cire coloriée, qu'ils conservaient dans l'atrium de leurs maisons ; on en a trouvé en bronze, en marbre, même en plâtre moulé sur nature, tantôt sous la forme de médaillon, tantôt sous celle de ronde bosse. On doit à F. Ursinus, à Bellori et à Gronovius de belles collections de bustes antiques ; l'*Iconographie ancienne* de Visconti est plus riche encore. *Voy.* Sculpture.

Butaetes, nom latin scientifique du genre *Busaigle*. *Voy.* ce mot.

Buteo, buteogallus, noms latins scientifiques des genres *Buse* et *Buson*. *Voy.* ces mots.

Butome (du gr. βούτομος), *Butomus*, genre-type de la famille des *Butomées*, voisine des Joncées et des Alismacées, se compose d'herbes vivaces dont la plus connue est le *B. à ombelles* (*B. umbellatus*) ou *Jonc fleuri*, jolie plante à fleurs roses, disposées en ombelles, suspendue à une tige de plus d'un mètre, sortant d'une touffe de feuilles longues et tranchantes. Cette plante, très-commune aux environs de Paris, est propre à orner le bord des eaux et les bassins.

Butor, espèce de *Héron* (*Voy.* ce mot) caractérisée par son bec long, droit, pyramidal, fort tranchant et pointu, fendu jusque sous les yeux, qui sont jaunâtres ; sa tête petite et surmontée d'une aigrette qu'il relève à volonté ; ses doigts grêles, à ongles courts, légèrement palmés à leur racine. Le Butor, a

l'état de repos, replie son col sur son dos, de telle sorte que son bec est dirigé en haut. Il vit de grenouilles et de poissons. Cet oiseau se trouve en Europe, en Amérique et en Asie; l'espèce la plus répandue dans nos contrées est le *B. stellaire* (*Ardea stellaris*), dont le plumage fauve est marqué de petites taches brunes, disposées en zigzags et formant des lignes variées : il habite le long des rivières et fait son nid dans les roseaux.

BUTTAGE (de *butter*). Ce mot, en Agriculture, est le plus souvent synonyme de *binage* (*Voy.* ce mot). Le buttage s'exécute avec le *buttoir* et s'applique surtout aux récoltes sarclées, soit pour porter de la terre meuble au pied des plantes, soit pour mettre la terre en buttes, afin de faciliter l'écoulement des eaux. — En termes de Jardinage, *butter* c'est accumuler de la terre au pied d'une plante.

BUTTOIR, charrue à butter. *Voy.* CHARRUE.

BUTTURE, tumeur qui survient quelquefois aux articulations du dessus du pied d'un chien de chasse, par excès de fatigue. Le chien est dit alors *butté*.

BUTYLIQUE (ALCOOL), alcool homologue de l'alcool ordinaire, ($C^4H^{10}O$) découvert par M. Wurtz dans l'essence de pommes de terre du commerce, d'où il l'a retiré par distillation. C'est un liquide incolore, dont l'odeur est celle de l'essence de pommes de terre, mais moins vive, et qui bout à 109°. Il donne comme l'alcool ordinaire une aldéhyde et un acide (*acide butyrique*), s'il est soumis à l'oxydation. — *Voy.* TÉTRYLE.

BUTYRATE D'ÉTHYLE ou *Ether butyrique*. C'est l'essence factice d'ananas (*pine-apple-oil*); on l'obtient principalement en Angleterre en saponifiant le beurre (*butyrum*) par la potasse et distillant ce mélange avec l'alcool et l'acide sulfurique. Le *butyrate de méthyle* est un liquide éthéré de vive odeur de pomme reinette. *Voy.* BUTYRIQUE.

BUTYRINE (du lat. *butyrum*, beurre), principe gras particulier, contenu en petite quantité dans le beurre (Chevreul); il donne, par la saponification, de l'acide butyrique et de la glycérine.

BUTYRIQUE (ACIDE), acide volatil de la série des acides gras, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [$C^4H^8O^2$], est huileux, incolore, d'une odeur fétide. Il bout à 157°, se dissout dans l'eau et l'alcool, présente une densité de 0,963, et désorganise la peau comme les acides les plus puissants. Il se combine avec les bases et donne des *butyrates*. Il se produit par le rancissement du beurre, la putréfaction de la fibrine, la fermentation de la pulpe de pommes de terre, etc. Il existe dans la tannée, le fromage, la silique du caroubier, etc. La fumée de tabac contient du butyrate d'ammoniaque. On peut l'obtenir en mettant du sucre ou de l'amidon en fermentation avec du fromage. M. Pasteur a établi que la production de l'acide butyrique était en corrélation avec la formation d'infusoires particuliers. Il a été découvert en 1819 par M. Chevreul.

BUTYRONE. *Voy.* ACÉTONE.

BUXACÉES ou BUXÉES (de *buxus*, buis), tribu de la famille des Euphorbiacées, caractérisée par ses étamines insérées autour d'un rudiment de pistil et son ovaire à 3 loges biovulées, a pour type le genre *Buis*. *Voy.* ce mot.

BUXBAUMIE (de *Buxbaum*, botaniste russe), *Buxbaumia*, genre de Mousses acrocarpes, à tige très-courte, cachée dans la terre ou les bois pourris sur lesquels elles croissent solitairement; à feuilles presque nulles : le péristome est double, le sporange oblique sur son pédicule.

BUXUS, nom latin et nom botanique du genre Buis.

BYSSUS (du gr. βύσσος). Les anciens nommaient ainsi une matière rare et précieuse dont ils se servaient pour fabriquer des étoffes très-recherchées pour leur tissu fin et soyeux : selon les uns, cette matière était une soie jaune, fournie par un coquillage (*Voy.* ci-après); selon d'autres, c'était un lin très-fin ou une espèce de *coton;* enfin, on a supposé que cette matière n'était autre chose que les filaments des racines d'une plante de la famille des Cinarocéphales ou Carduacées.

BYSSUS, touffes de filaments qui sortent de la coquille de certains Mollusques, tels que les Pinnes marines, les Tridacnes, les Saxicaves, etc., et avec lesquels ces animaux s'attachent aux rochers. Le byssus est quelquefois assez souple pour être utilisé à la fabrication d'étoffes soyeuses dont se servent les habitants de la Sicile et de la Calabre.

BYSSUS, genre créé par Linné, dans lequel il rangeait toutes les plantes cryptogames, filamenteuses ou pulvérulentes. Les différentes espèces en ont été distribuées entre les Algues, les Lichens et les Champignons, particulièrement ceux de la famille des Mucédinées. *Voy.* ces mots.

BYSTROPOGON (du gr. βύστρα, bouchon, et πώγων, barbe), genre de la famille des Labiées, tribu des Saturéiées, renferme des arbrisseaux et des herbes exotiques, notamment le *B. plumeux* (*B. origanofolius*), arbrisseau des Canaries, à fleurs bleues, et reconnaissable aux poils touffus qui garnissent l'orifice du calice, et le *B. ponctué* (*B. punctatus*), qui a les feuilles ponctuées et les fleurs en têtes globuleuses.

BYTTNÉRIACÉES (du botan. allemand *Büttner*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, créée par R. Brown aux dépens des Malvacées se compose en général d'arbustes frutiqueux, indigènes de l'Amérique tropicale et de l'Asie : feuilles simples et alternes; fleurs régulières, calice à 4 ou 5 divisions, pétales en nombre égal, étamines monadelphes en nombre égal ou multiple. Le genre type *Byttnérie* (*Byttneria*) renferme plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux, dont deux sont cultivées dans nos serres : la *B. à feuilles ovales* et la *B. cordée*. Autres genres : *Abroma*, *Theobroma cacao* (Cacaoyer), *Commersonia*, *Dombeya*, *Hermannia*, etc.

BYZANTINE (LA), collection des historiens de l'empire de Byzance. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

BYZANTINE (ARCHITECTURE). *Voy.* ARCHITECTURE et le mot BYZANTIN (STYLE) au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

C

C, consonne et 3e lettre de notre alphabet, répond au κ (*kappa*) des Grecs. En Français, le c est tantôt guttural et se prononce comme un *k* (devant *a*, *o*, *u*, et devant une consonne), tantôt sifflant et se prononce comme un *s* dur (devant *e*, *i*, et quand il est écrit avec une cédille, ç). — Comme lettre numérale, C, chez les Romains, valait 100; C̄, 100,000. — Dans le Calendrier romain, C marquait les jours de *comices;* c'était la 3e des lettres nundinales. Dans notre calendrier, c'est la 3e des lettres dominicales. — Dans les abréviations, C signifiait *Caius*, Cn. *Cneius;* dans les cédules portant arrêt, C. voulait dire *condemno*, par opposition à A. (*absolvo*) : aussi le nommait-on *littera tristis*. — Chez nous, C. abrége *Christ* dans J.-C., pour *Jésus-Christ ; Chrétien* et *Catholique*, dans ces formules S. M. T.-C. et S. M. C. pour *Sa Majesté Très-Chrétienne* ou *Catholique:* dans les prénoms, C. est pour *Camille, Caroline, Casimir, Cécile:* Ch. pour *Charles;* Cl. pour *Claire, Claude, Clément*. — En Musique, C, placé sur les lignes de la portée, indique la mesure à 4 temps; C indique la clef de *fa;* C barré, ₵, la mesure à 2 temps. — Dans les Comptes, c. à la droite ou au-dessus d'un ou de plusieurs chiffres signifie *centimes*, *centimètres*. — Dans les livres de commerce,

C signifie *compte*; C/O, *compte ouvert*; C/C, *compte courant*, etc. — Sur nos monnaies, C a été la marque de St-Lô et de Caen; CC, celle de Besançon. — Dans les formules chimiques et minéralogiques, C seul désignait autrefois le *salpêtre*, auj. il désigne le *carbone*; Ca veut dire *calcium*; Cd, *cadmium*; Ce, *cérium*: Cl, *chlore*; Co ou Cb, *cobalt*; Cr. *chrome*; Cs, *césium*; Cu, *cuivre*.

CAB, cabriolet de place usité en Angleterre, et qu'on a essayé pour la première fois d'introduire en France en 1850 : le cocher est assis sur un siége élevé derrière la voiture et conduit à grandes guides par-dessus la tête du voyageur.

CABALE ou KABBALE (de l'hébreu *kabala*, réception, tradition), doctrine métaphysique qui a pris naissance chez les Juifs après la captivité de Babylone, et qui circulait secrètement parmi eux jusqu'à la fin du XVe s., époque à laquelle elle attira l'attention des mystiques chrétiens, Pic de la Mirandole, Reuchlin, Paracelse, les deux Van Helmont, Robert Fludd, Henri Morus, etc. Ses deux principaux monuments sont le *Sepher iecirah* (Livre de la création) et le *Zohar* (Lumière), où elle est donnée pour une interprétation de l'Écriture sainte; cette interprétation, des plus arbitraires, substitue au sens propre le sens allégorique (comme le fait Philon), change en symboles les événements et les cérémonies du culte, ou, par des procédés plus artificiels encore, choisit dans un verset certaines lettres pour en composer un mot nouveau, d'autres fois substitue à certaines lettres les nombres qu'elles représentent en hébreu pour en former diverses combinaisons. Le fond de la cabale est un panthéisme idéaliste, où l'Être infini détermine d'abord ses propres attributs (les dix *séphirots* composant *Adam Kadmon* ou l'*Homme céleste*), puis tire de sa substance, par une suite indéfinie d'émanations, tous les êtres qui composent l'univers jusqu'à la matière, qui est le dernier degré de l'existence Ramenant l'essence des choses à la pensée, ce système admet une théorie des idées semblable à celle du Néoplatonisme; d'un autre côté, il personnifie dans la hiérarchie des anges et des démons, comme le Zend-Avesta, les forces de la nature, les divers degrés de vie et d'intelligence qu'elle renferme dans son sein, et que la superstition a cru pouvoir soumettre à la volonté humaine à l'aide de formules mystérieuses. Voir sur ce sujet : Franck, *la Kabbale*.

Dans la Critique littéraire, on nomme *cabale* toute association de personnes animées de mauvais desseins contre un écrivain et travaillant à la ruine de sa réputation par des menées secrètes et coupables. Ce mot s'applique surtout au théâtre, en parlant des manœuvres qu'un auteur ou un acteur emploie soit pour se faire applaudir, soit pour faire siffler un rival. Racine et Pradon furent en butte à la cabale; au XVIIIe siècle, un certain chevalier de La Morlière se fit un nom comme chef de cabale.

CABALETTE (de l'ital. *cabaletta*), phrase musicale d'un mouvement accéléré, par laquelle on termine presque tous les airs, duos, trios, morceaux d'ensemble des opéras italiens, et qui se répète deux fois. On se sert de la cabalette pour indiquer la fin d'un morceau et faire applaudir le chanteur.

CABAN (de l'esp. *gaban*, dérivé de l'arabe *abà*), vêtement à l'usage des marins, consiste en une capote à capuchon ne dépassant pas le genou, faite de laine brune et recouverte d'une toile goudronnée qui la rend imperméable. — On a aussi étendu le nom de caban à un vêtement d'hiver, moitié paletot, moitié manteau, et qui a un capuchon. Ce caban a été adopté par nos officiers et est entré dans le costume militaire.

CABANAGE. *Voy.* VER A SOIE.

CABARET (orig. inc.). Avant l'établissement des cafés publics en France, les cabarets étaient fréquentés par la bonne société. Quelques cabarets de Paris ont eu une renommée presque historique. Sous Louis XIV, on se réunissait surtout à la *Pomme de pin*, près du Pont-Notre-Dame et presque en face de l'église paroissiale de la Magdeleine, auj. détruite. Le *Caveau*, si fameux au siècle dernier, était un cabaret situé au carrefour Buci (*Voy.* CAVEAU). Vers 1770, le *cabaret* de Ramponneau, à la Courtille, attirait tout le petit peuple de Paris. — Les cabarets de Londres, connus sous le nom de *tavernes*, ne sont pas moins célèbres. — Aujourd'hui les cabaretiers doivent être autorisés par les préfets.

En Histoire naturelle, on appelle vulg. *Cabaret* : 1° une espèce de Linotte, la *L. sizerin*; 2° une plante du genre *Asaret* (*Voy.* ce mot). — Le *C. des murailles* est la Cynoglosse printanière, et le *C. des oiseaux*, la Cardère sauvage.

CABAS, 1° panier d'emballage de forme ronde, fait en jonc tressé, en feuilles de palmier, ou en sparterie, et qui, dans le Midi, sert à emballer des fruits secs, tels que figues, pruneaux et raisins; 2° panier aplati, à anses ou manilles, fait en paille tressée ou en point de tapisserie, et dont les femmes se servent pour leurs emplettes. — Autrefois, c'était le nom d'une voiture ou coche dont le corps était d'osier clissé.

CABASSOU, espèce du genre *Tatou*. *Voy.* TATOU.

CABESSE ou CABEÇA, nom que donnent les Portugais aux soies de première qualité, par opposition aux *soies barilles*, qui sont d'une qualité inférieure : les mots *cabeça* et *baril* veulent dire *tête* et *ventre*.

CABESTAN (du danois *kap-stern*, étoile du cap, c.-à-d. de l'avant, à cause de la disposition des bras de l'instrument et de la place qu'il occupe ord. sur les navires), sorte de treuil vertical ou même horizontal, formé d'un cylindre, autour duquel s'enroule une corde, et mis en mouvement par des barres en croix qui forment levier. Le cabestan est employé surtout dans les ports et sur les vaisseaux; il sert à faire mouvoir des corps pesants, notamment pour les manœuvres de l'ancrage.

CABIAÏ, *Cavia*, *Hydrochœrus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, type de la famille des Caviens, ne renferme qu'une espèce, le *C. capybara* (*H. capybara*), le plus grand des rongeurs connus : 1m de long sur 0m,50 de haut. Il a le museau épais, les jambes courtes, la queue nulle et le poil de couleur brun jaunâtre; on le trouve dans l'Amérique du Sud, où il habite en troupes sur le bord des rivières : au moindre danger, il cherche un refuge dans l'eau, et peut y rester plongé fort longtemps : la chair du cabiaï est comestible.

CABILLAUD ou CABÉLIAU (en holl. *kabel-jaauw*), nom commun à plusieurs espèces de gros poissons qui dévorent le fretin. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Morue fraîche*. *Voy.* MORUE.

CABINET (de *cabine*). Outre son acception ordinaire, ce mot s'applique à des salles ou même à des édifices entiers renfermant des collections d'antiquités, de tableaux, de médailles, de plantes, d'animaux conservés, d'instruments de tout genre. *Voy.* MUSÉE et GALERIE.

En Politique, *Cabinet* signifie tantôt *gouvernement*, surtout en parlant des relations internationales, et, dans ce sens, on dit le *C. des Tuileries*, le *C. de Londres* ou *de St-James*, etc.; tantôt le conseil des ministres ou le ministère. Dans quelques pays, on appelle *Ministres de cabinet* ceux qui assistent aux conférences en présence du souverain.

On a appelé *Cabinet noir* un bureau secret établi à Paris dans l'hôtel des Postes, et où se réunissaient des agents chargés par l'autorité de décacheter et de lire les lettres suspectes.

CABLE (du lat. *capulum*), gros cordage de chanvre composé de trois cordages moins forts, dits *aussières*, dont on se sert dans la Marine pour tenir les vaisseaux au mouillage, et, dans les travaux publics, pour traîner ou soulever de gros fardeaux. On distingue : le *maître-câble*, celui de la première ancre que laisse tomber un navire en mouillant; le *C. d'affourche*, étalingué (noué) à l'ancre d'affourche; le *C. de remorque*, etc. Auj. on ne se sert plus guère, pour le mouillage des vaisseaux et les manœuvres dorman-

tes, que de câbles en fer, les uns en forme de chaîne et dits *câbles-chaînes*; les autres en fil de fer : ces derniers ont quelquefois à l'intérieur une âme de chanvre goudronné, ce qui les rend plus souples. *Voy.* CORDAGE. — *Voy.* aussi ENCABLURE.

Câble sous-marin, Câble transatlantique. Voy. TÉLÉGRAPHIE.

CABOCHON (de *caboche*, tête), toute pierre fine, polie simplement sur sa surface, sans qu'elle ait reçu aucune figure particulière.

CABOCHON, *Capulus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches : coquille univalve, mince ou épaisse, en cône oblique ou en bonnet recourbé, présentant une seule cavité interne, et fixée aux rochers et aux corps sous-marins par un empâtement calcaire. L'espèce la plus remarquable est le *C. bonnet de Hongrois*, qui abonde dans la Méditerranée. On trouve des cabochons fossiles depuis l'étage murchisonien.

CABOSSE, nom vulgaire du fruit du CACAOYER.

CABOTAGE (de l'esp. *cabo*, cap), navigation qui se fait de *cap à cap*, c.-à-d. le long des côtes, pour le transport des marchandises d'un port à un autre d'un même pays, sans toucher aucune terre étrangère, hors le cas de relâche forcée; et, plus généralement, navigation marchande d'un pays à un autre, mais sans quitter la même mer. D'après l'ordonn. du 18 oct. 1740, encore en vigueur, on distingue dans notre marine le *grand cabotage*, qui se fait directement dans la Manche, entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas; dans l'Océan, entre la France, l'Espagne et le Portugal; dans la Méditerranée, entre la France, l'Espagne et l'Italie; et le *petit cabotage*, qui se fait d'un port à l'autre de la France dans la Manche, l'Océan ou la Méditerranée. On appelle *caboteurs* les bâtiments employés au cabotage, ainsi que les hommes qui les montent. Les marins qui les commandent portent le titre de *maître au grand* ou *au petit cabotage*. Le commerce de cabotage est soumis en France à certaines formalités qu'on trouvera dans la circulaire des douanes du 20 oct. 1834 et la loi du 12 juill. 1836. Le décret du 26 janv. 1857 détermine les conditions et le mode d'admission à la maîtrise (*Voy.* aussi BORNAGE). — Le nombre des bâtiments employés au cabotage est toujours considérable dans les pays qui ont une grande étendue de côtes, comme en Danemark, en Suède, en Norwége, en Angleterre, en France, en Italie et ailleurs. Il a l'avantage de former de bons marins, et de faire des transports à bon compte. — Dans la plupart des États maritimes, on a exclu les pavillons étrangers de toute participation au cabotage : c'est l'Angleterre qui a donné la première l'exemple de cette exclusion; mais tout tend auj. à mettre un terme à ces interdictions qui ne font qu'entraver le commerce. Les ordonnances du 6 sept. 1817 et du 17 fév. 1837 y avaient apporté déjà des exceptions importantes avant les derniers traités de commerce.

CABRE (du lat. *capra*, chèvre), se dit, en termes de Marine, d'une espèce de chèvre ou de grue faite de 2 ou 3 perches jointes ensemble par le haut, au bout desquelles on met une poulie pour enlever ou pour tirer les fardeaux.

CABRETILLE. *Voy.* CANEPIN.

CABRI ou CABRIL, nom vulgaire du *Chevreau*.

CABRIL (BOIS), ou BOIS DE FER, *Ægiphila*, genre de la famille des Verbénacées, tribu des Ægiphilées, renferme des arbrisseaux de la Guyane et des Antilles, à bois très-dur : les chèvres sont très-friandes de leurs feuilles, d'où le nom du genre.

CABRIOLET (de *cabriole*), voiture légère à 2 roues et à un seul cheval, dont la caisse est portée sur deux brancards, a, sans doute, été ainsi nommée à cause des bonds auxquels l'expose sa légèreté. La mode en est un peu passée. *Voy.* CAB et PHAÉTON.)— *Voy.* aussi VOITURES DE PLACE.

CACAO (nom indigène), graine du CACAOYER.

CACAOYER ou CACAOTIER, *Theobroma cacao*, arbre de la famille des Byttnériacées, originaire du Mexique, a, par son port et son aspect, beaucoup d'analogie avec un cerisier de moyenne taille. Son bois, blanc, poreux, cassant, est recouvert d'une écorce couleur de cannelle; ses feuilles, d'un vert brillant, sont alternes et en fer de lance; ses fleurs sont petites, jaunâtres, ou couleur de chair, ord. fasciculées, et n'ont point d'odeur; son fruit, vulg. appelé *cabosse*, est ovoïde, allongé, et assez semblable au concombre; il est jaune ou d'un beau rouge écarlate, selon l'espèce, et partagé en 5 divisions contenant une pulpe butyracée au milieu de laquelle se trouvent des graines oblongues, de la grosseur d'une petite fève, qui constituent ce qu'on appelle le *cacao*. La pulpe du fruit est agréable au goût et l'on en fait en Amérique des liqueurs rafraîchissantes. Les graines contiennent une huile blanchâtre, qui s'épaissit naturellement, et qui est connue dans le commerce sous le nom de *beurre de cacao* : cette huile a la propriété de se conserver longtemps sans se rancir : on l'emploie en médecine comme adoucissant et comme antidote contre les poisons corrosifs, et en parfumerie comme cosmétique. Le cacao, pilé et broyé avec du sucre, donne le *chocolat* (*Voy.* ce mot). L'arille ou écorce du cacao renferme un principe astringent et aromatique dont l'eau se charge par infusion : aussi l'emploie-t-on quelquefois en guise de café. — On distingue dans le commerce : le *C. caraque*, long et un peu aplati, venant de Caracas et de Maracaïbo : c'est le plus estimé; le *C. berbice*, court et rond, et le *C. Surinam*, long et moins aplati que le premier, qui viennent tous deux de la Guyane; le *C. des îles*, venant des Antilles, petit et plus aplati, etc.; on en tire aussi des îles de France et de la Réunion.

Pour bien choisir le cacao, de quelque espèce qu'il soit, il faut le prendre gros, ayant la peau brune et unie, contenant une amande pleine, lisse, de couleur de noisette au dehors, rougeâtre au dedans, d'une saveur douce et un peu astringente. Celui qui est ridé, petit, vermoulu, brisé, et ayant une odeur de vert ou de moisi, doit être rejeté.

CACATOES ou CACATOIS, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Perroquets, caractérisés par une huppe, formée de plumes longues et étroites rangées sur deux lignes, qu'ils couchent et redressent à volonté. Le plus souvent, cette huppe est jaune, et le reste de leur plumage d'une belle couleur blanche ou d'un blanc rosé, ce qui fait donner à une espèce le nom de *C. rosalbin*. Leur bec est grand, épais et crochu : aussi sont-ils fort destructeurs; le tour de l'œil est nu. Ce sont les plus dociles des perroquets; cependant ils parlent peu; leur cri est désagréable. A l'état sauvage, ils fréquentent de préférence les terrains humides, et se trouvent surtout dans les îles Moluques et en Australie. — Pour la classification des espèces, *Voy.* PERROQUET.

Dans la Marine, on donne le nom de *Cacatoès* à de petits mâts que l'on grée dans les grands bâtiments, au-dessus de ceux de perroquet; on établit sur les flèches de ces mâts des voiles très-légères qu'on appelle aussi *cacatoès* ou *perroquets volants*.

CACHALOT (d'un mot basque ou catalan qui signifie *dent*), *Physeter macrocephalus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, dont la taille égale celle de la baleine. Ce monstre marin a une tête énorme, qui ressemble à un cylindre un peu comprimé et tronqué brusquement en avant. La mâchoire supérieure déborde de tous côtés sur la mâchoire inférieure : toutes deux sont armées de dents; mais celles d'en haut demeurent à l'état rudimentaire, tandis que celles d'en bas acquièrent un développement considérable. Le crâne du cachalot est très-petit relativement à la grosseur de la tête, et situé fort en arrière; les os de la face occupent le reste de la tête et forment une grande concavité partagée en deux par une cloison membraneuse horizontale. C'est dans ces deux chambres qu'on trouve la substance connue sous le nom de *sperma ceti* ou de *blanc de baleine*

(*Voy.* ce mot). C'est aussi dans les intestins du cachalot qu'on trouve la substance appelée *ambre gris*, et qui paraît être une sécrétion morbide, ou tout simplement l'excrément durci de cet animal. — Les cachalots se rencontrent dans toutes les mers, mais surtout dans la partie équatoriale du Grand Océan. Ils voyagent en troupes de 2 à 300 individus, sont très-voraces, et se nourrissent indifféremment de poissons, de mollusques ou de crustacés; ils poursuivent avec acharnement les jeunes baleines, les phoques, les requins eux-mêmes; l'homme n'est point à l'abri de leurs attaques, et la chasse de ces cétacés passe pour très-dangereuse. — Au groupe des *Cachalots* appartiennent les *Ziphius* et les *Hyperoodons* (*Voy.* ces mots), qui peuvent aussi fournir du blanc de baleine.

CACH, CASH ou CASS, petite monnaie dont on se sert en Chine dans le commerce de détail, vaut à peine 0 fr. 01 c. Il en faut 1,000 pour 1 taël.

CACHECTIQUE *Voy.* CACHEXIE.

CACHEMIRE, nom donné aux châles et aux étoffes qui nous viennent du pays de *Cachemire*, et que les indigènes fabriquent soit avec une laine du pays qui est plus fine et plus délicate que celle de nos moutons mérinos, soit avec un poil appelé *touz* qu'on prend sur la poitrine des chèvres de l'Ourna-Desa, contrée élevée et froide du Petit-Thibet. Les *châles de cachemire* sont précieux par la solidité et le moelleux du tissu, ainsi que par la richesse des couleurs et la variété des dessins, qui sont brochés dans le tissu même. Leur usage, concentré d'abord en Orient, est devenu assez commun en Europe depuis l'expédition d'Égypte, et surtout depuis la paix de 1814. Cependant leur prix élevé en fait toujours un objet de luxe. En effet, ils valent, en général, de 2 à 3,000 fr., et il y en a qui coûtent jusqu'à 10,000 fr. et plus. Ces châles sont en entier fabriqués à la main : on les fait par morceaux, qui sont ensuite cousus ensemble; un seul châle peut occuper tout un atelier pendant une année, si le tissu est d'une grande finesse, et les dessins fort compliqués. La ville d'Amretsyr est le grand marché des châles de Cachemire. Ces châles payent à leur entrée en France un droit assez considérable.

Ternaux est le premier qui ait entrepris de fabriquer en France des châles faits avec la laine de Cachemire (*cachemires français*) : il fit, à cet effet, venir à grands frais du Thibet même un troupeau de l'espèce de chèvres qui fournit cette laine (1818); mais ni lui, ni plusieurs autres agriculteurs après lui, n'ont réussi à acclimater en France les chèvres du Thibet. En revanche, M. Graux de Mauchamps est parvenu à doter notre pays d'une race de moutons entièrement nouvelle, dont les produits égalent la laine de cachemire. La *laine de Mauchamps*, d'abord peu appréciée par nos manufacturiers, a été enfin mise en faveur par M. Davin : c'est avec cette laine que sont fabriqués les *cachemires Biétry*. — Les cachemires français sont faits au métier; on les distingue facilement par là, surtout à l'envers, des cachemires de l'Inde.—Voir : J. Rey, *Études pour servir à l'histoire des châles*.

CACHET (de *cacher*). Le *cachet* diffère du *sceau* (*Voy.* ce mot) en ce que celui-ci, en général, appartient au souverain ou aux représentants de l'autorité publique; tandis que le cachet n'est employé que par les particuliers (*Voy.* ANNEAU et SPHRAGISTIQUE). — L'usage des cachets remonte à une très-haute antiquité; les Orientaux ont conservé le souvenir de l'anneau de Salomon, qui donnait, disent-ils, le pouvoir de lire dans l'avenir et de commander aux génies; ce n'était qu'un cachet. On connaît le cachet de quelques hommes célèbres dans l'antiquité : J. César avait sur son cachet une figure de Vénus; Auguste, un sphinx; Pompée, un chien sur la proue d'un navire; Séleucus, roi de Syrie, une ancre; Polycrate, une lyre. Les premiers chrétiens portaient souvent sur leurs cachets le monogramme du Christ. Les familles nobles gravent leurs armes sur leur cachet : celui de François Ier était orné d'une salamandre, et celui de Louis XIV d'un soleil.

Lettre de cachet. Voy. LETTRE.

CACHEXIE du gr. καχεξία), état dans lequel toute l'habitude du corps est profondément altérée : c'est un état de dépérissement qui survient après de longues maladies ou à la fin de certaines affections générales parvenues à un haut degré d'intensité, comme dans le scorbut, le cancer, etc. L'état cachectique est caractérisé quelquefois par la bouffissure et l'infiltration; d'autres fois par un amaigrissement extrême et par la langueur de toutes les fonctions comme aussi de l'état moral. — Toute cachexie dépend surtout d'une altération du sang, consistant dans une diminution soit de la masse totale de ce liquide, soit de l'un quelconque des éléments qui le composent, p. ex. des globules, dans la *C. chlorotique*; de l'albumine, dans la *C. albuminurique*. Certaines cachexies offrent une coloration spéciale de la peau; telle est la teinte jaune-paille de la *C. cancéreuse*, la teinte feuille morte de la *C. paludéenne*, la teinte cyanique de la *C. cardiaque*, etc.

CACHEXIE AQUEUSE, maladie des bêtes à laine, et quelquefois des bêtes à cornes. *Voy.* POURRITURE.

CACHIMAN, ou COROSSOLIER, plante. *Voy.* ANONE.

CACHIRI, liqueur spiritueuse et enivrante, qu'on retire du manioc fermenté. *Voy.* MANIOC.

CACHOU, *Terra japonica*, extrait préparé dans les Indes orientales avec le bois, les feuilles et les fruits de l'*Acacia catechu;* il a une saveur astringente, suivie d'un arrière-goût sucré assez agréable. Le cachou contient beaucoup de tannin; il se dissout presque complétement dans l'eau bouillante, dans l'alcool et dans le vinaigre. On distingue le *C. jaune*, en petits pains cubiques de couleur cannelle, qui vient de Batavia, et le *C. brun*, en gros pains de 35 à 40 kilogr., qui vient de Calcutta. On falsifie souvent le cachou en le mélangeant avec une terre noirâtre, fraude qui a pu contribuer à le faire passer pour une terre : on découvre facilement la supercherie en faisant fondre le tout. — Les Indiens se servent du cachou pour la teinture et le tannage des peaux; on l'emploie en Europe dans les fabriques d'indiennes et les teintureries. — Il colore en brun le coton et la laine; et, en y associant des mordants, on obtient une grande variété de teintes. — Les médecins le prescrivent comme tonique et comme astringent. Mêlé avec du sucre, de l'ambre, de la cannelle, ou avec des essences de rose ou de fleur d'oranger, il constitue une pâte qui parfume l'haleine; les fumeurs y recourent pour dissiper l'odeur que laisse le tabac.

CACHRYDE (du gr. κάχρυς), *Cachrys*, vulg. *Armarinte*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, se compose d'herbes vivaces, à fleurs jaunes, qui croissent dans toutes les parties du bassin de la Méditerranée. La *C. à fruits lisses* (*C. lævigata*), ou *Armarinte* propr. dite, se trouve en Provence. La *C. romarin* (*C. cicuta*) croît en Sicile. Les Cachrydes renferment, comme les autres ombellifères, une huile volatile et un suc gommo-résineux.

CACHUCHA, danse espagnole qui s'exécute sur un air gracieux et vif, et qui s'accompagne de gestes passionnés. Elle fut introduite à l'Opéra de Paris en 1834 par Fanny Elssler.

CACIQUE (mot caraïbe), chef de tribu, chez les Indiens d'Amérique. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CACIQUE, oiseau. *Voy.* CASSIQUE.

CACOCHYME, CACOCHYMIE (du gr. κακόχυμος, -ία). La *cacochymie* est un état maladif sans caractère précis, affectant particulièrement la lymphe et le sang, et résultant, suivant les humoristes, d'une altération primitive des humeurs. Les individus *cacochymes* sont faibles, languissants, disposés à être atteints plus facilement que les autres de toutes les maladies; ils ont l'esprit bizarre et l'humeur inégale.

CACODYLE (du gr. κακός, mauvais, et d'un autre élément douteux signifiant sans doute *odeur*), substance d'abord obtenue à l'état de mélange avec son

oxyde par Cadet dans sa *Liqueur fumante* ou *Alcarsine*, puis isolée et étudiée en 1842 par Bunsen, peut être considérée comme la combinaison de deux équivalents de méthyle avec une molécule d'arsenic $As.(CH^3)^2$, d'où le nom qu'on lui donne d'*Arsendiméthyle :* c'est un liquide incolore très-réfrangible et inflammable, d'une odeur insupportable; il bout à 170°, et forme, avec le soufre, le brome, le cyanogène, des composés cristallisables pour la plupart.

CACOGRAPHIE (du gr. κακογραφία, orthographe vicieuse), recueil de mots et de phrases où les règles de l'orthographe et de la grammaire ont été violées à dessein, et que le maître fait corriger par ses élèves. Cette méthode d'enseigner l'orthographe, imaginée en 1811 par Le Tellier, a eu un moment de vogue ; mais elle a été justement proscrite parce qu'elle habituait l'œil de l'élève à des formes vicieuses qui se gravaient dans la mémoire et y portaient la confusion.

CACOLET (orig. inc.), panier à dossier et garni de coussins, que l'on place sur le dos des mulets, des ânes, des chevaux, etc., et dont on se sert pour voyager dans les Pyrénées : on l'emploie aussi à la guerre, pour le transport des blessés.

CACOPHONIE (du gr. κακοφωνία), rencontre vicieuse de syllabes qui se heurtent; répétition des mêmes syllabes, des mêmes consonnances, frappant désagréablement l'oreille, comme dans ce vers de Voltaire (*Nanine*, III, 8) :

Non, il n'est rien que sa vertu n'honore ;

ou dans cet autre vers, fait à plaisir :

Ciel ! si ceci se sait, ses soins sont sans succès.

— L'*hiatus*, ou rencontre de deux voyelles, forme aussi une espèce de cacophonie.

En Musique, on appelle *Cacophonie* les sons que produisent les voix et les instruments discordants.

CACTÉES, CACTUS. Les *Cactées* constituent une famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, composée d'un très-grand nombre de plantes charnues affectant les formes les plus bizarres, n'offrant en guise de feuilles que des écailles, des aiguillons, ou même des poils; à fleurs hermaphrodites : calice adhérent à l'ovaire, corolle à pétales nombreux, étamines sans nombre, ovaire uniloculaire polysperme ; à fruits pulpeux et charnus. Ces plantes, la plupart originaires des pays chauds, ne sont guère cultivées que comme plantes d'ornement: quelques-unes cependant, le *Figuier de Barbarie* p. ex., donnent des fruits comestibles. C'est sur les *Nopals* qu'on élève l'insecte qui donne la *cochenille* (*Voy.* ce mot). — Quant au genre *Cactus*, qui a donné son nom à toute la famille, il n'a plus d'existence scientifique. Les botanistes modernes l'ont réparti en un grand nombre de genres dont les principaux sont les suivants: *Cierge* (*Cereus*), *Echinocactus*, *Echinopsis*, *Epiphyllum*, *Mamillaire*, *Melocactus*, *Pilocereus*, *Raquette* (*Opuntia*), etc. *Voy.* ces mots.

CADASTRE (du b.-latin *capitastrum*, registre de l'impôt par tête), ensemble des opérations par lesquelles on recherche la contenance des biens-fonds d'un pays et les revenus qu'ils produisent, dans le but d'établir l'assiette de l'impôt foncier et d'en faire la répartition. — Ces opérations comprennent: 1° la *partie d'art*, qui s'exécute sous la direction d'un géomètre en chef, et qui a pour but la délimitation des communes, la division du territoire communal en sections, la triangulation, le lever du plan ; 2° l'*expertise*, qui se fait avec le concours de propriétaires désignés par le conseil municipal, et qui a pour objet la classification, le tarif des évaluations et le classement; 3° la *répartition individuelle*, faite par le directeur des contributions directes, pour appliquer à chaque parcelle le tarif des évaluations, et former la matrice cadastrale; 4° les *mutations*, consignées par le contrôleur des contributions directes. — Charles VII conçut le premier l'idée d'un cadastre général; Colbert tenta vainement de l'exécuter; en 1789, les assemblées électorales demandèrent le cadastre; l'Assemblée constituante le décréta en 1791 ; mais les opérations marchèrent d'abord lentement. En 1802, le premier consul, voulant activer ce travail, le reprit sur un plan nouveau, qui consistait à délimiter d'abord les communes, puis à faire l'arpentage et l'évaluation des revenus des propriétés d'un certain nombre de communes par sous-préfectures, pour servir de base à l'évaluation approximative de toutes les autres. Ce plan fut bientôt abandonné, et, après divers essais, on en revint, par une loi du 15 sept. 1807, au plan de cadastre général conçu par la Constituante, et rectifié par Delambre. Continué depuis lors sans interruption, le cadastre est arrivé à son terme en 1821. A partir du 1er janvier 1822, les opérations cadastrales n'eurent plus pour objet que de rectifier les répartitions individuelles et de consigner les mutations. Cependant, depuis plusieurs années, on a reconnu l'inexactitude et l'inégalité des évaluations primitives, et l'on sent le besoin de recommencer le cadastre, ou de recourir à un autre mode pour assurer l'égalité proportionnelle de l'impôt foncier. — Consulter : le *Recueil méthodique des lois, décrets, règlements*, etc., *sur le Cadastre de France* (Paris, 1811), et le *Traité de la fortune publique*, de MM. Macarel et Boulatignier.

CADAVRE (du lat. *cadaver*, de *cadere*, tomber), corps mort (*Voy.* MORT). — Les formalités imposées par la loi pour l'inhumation des morts, la levée des corps trouvés morts sur la voie publique ou partout ailleurs, l'autopsie ou l'ouverture des cadavres, sont énumérées soit dans le C. Nap. (art 77-98), soit dans le C. d'Instr. crim. (art. 43 et 44). *Voy.* aussi DÉCÈS et AUTOPSIE.

Les cadavres ou débris d'animaux, vulg. appelés *charognes*, ont dû être l'objet de prescriptions spéciales dans l'intérêt de la salubrité publique. Dans les villes, il est défendu de déposer ou de jeter des cadavres d'animaux sur la voie publique (*Voy.* ABATTOIR et VOIRIE). Dans les campagnes, les bestiaux morts doivent être enfouis dans la journée, à plus d'un mètre de profondeur, par le propriétaire et dans son terrain, ou voiturés à la voirie, sous peine d'amende (C. rural de 1791, art. 13).

CADE (du gr. κάδος, du lat. *cadus*), 1° mesure de capacité qui, chez les anciens Grecs, valait 10 conges (env. 32 lit.); — 2° baril en usage dans les salines ; — 3° mesure de capacité valant 1000 litres dans le système de mesures établi par la loi du 1er août 1793, mesure qui n'a pas été conservée par la loi du 19 janvier 1794.

CADE (HUILE DE). *Voy.* GENÉVRIER.

CADEAU (du lat. *catellus*, diminutif de *catena*, chaîne). Ce mot, qui primitivement désignait les traits de plume, enlacés, *enchaînés* avec art, dont les calligraphes ornent les modèles d'écriture et les lettres majuscules, a été ensuite employé pour désigner une partie de plaisir, un divertissement offert à des dames. Corneille, Molière et La Fontaine s'en sont servi dans ce dernier sens.

CADELLE ou CHEVRETTE BRUNE, larve qui ronge le blé. *Voy.* TROGOSITE.

CADENAS (de l'ital. *catenaccio*, du lat. *catena*, chaîne), petite serrure mobile qui sert à fermer une porte, une malle, une valise, au moyen d'un anneau passé, soit dans un autre anneau, soit dans deux pitons: la forme des cadenas varie beaucoup, ainsi que leur mode de fermeture. On fait des *cadenas à combinaisons*, qu'il serait difficile de forcer.

On appelait autrefois *Cadenas* un coffret d'or ou de vermeil, soigneusement fermé, qui contenait la cuiller, la fourchette et le couteau du roi et des princes. On l'apportait en cérémonie, et on le plaçait sous leur main quand ils avaient pris place à table. Cet usage provenait de la crainte des empoisonnements, si fréquents au temps passé.

CADENCE (du lat. *cadere*, tomber). En Musique, on nomme ainsi la terminaison ou le repos d'une

phrase musicale. On donne le même nom à la résolution d'un accord dissonant sur une consonnance. La *C. parfaite* est celle qui se résout sur la tonique; celle qui s'arrête sur la dominante et suspend seulement la phrase, se nomme *C. rompue* ou *demi-cadence*. — On nomme aussi *Cadence* le battement qui s'exécute sur la pénultième note d'une phrase, et qui prépare la cadence harmonique (*Voy.* TRILLE). Enfin, ce mot est vulg. employé à la place du mot *rhythme*, pour marquer le parfait accord de la danse avec le rhythme d'une mélodie musicale. — Le mot italien *cadenza* est synonyme de *point d'orgue*.

En Littérature, on appelle *Cadence* la chute agréable d'un vers nombreux et bien tourné, ou celle d'une période dont l'harmonie flatte l'oreille. Le mot *cadence* est alors presque synonyme de *nombre* ou de *rhythme*, comme dans ces vers de Boileau (*Art poétique*, ch. I) :

> Enfin Malherbe vint, et le premier, en France,
> Fit sentir dans les vers une juste *cadence*.

CADENETTE, coiffure militaire, ainsi appelée, dit-on, du sire de *Cadenet*, frère du connétable de Luynes, qui la mit à la mode, devint d'un usage général dans l'armée au XVIIIe siècle : elle consistait, du moins à cette époque, en deux tresses de cheveux partant du milieu du crâne, et se retroussant, de chaque côté de la tête, sous le chapeau. Les grenadiers, et surtout les hussards, sont les corps qui ont conservé le plus longtemps la cadenette.

CADET (pour *capdet*, du b.-lat. *capitetus*, dimin. de *caput*, tête). Dans un sens rigoureux, ce mot se dit seulement du dernier des enfants d'une famille; mais ord. il est synonyme de *puîné*. Jusqu'en 1789, en France, les cadets des familles nobles étaient exclus du partage des biens de leur père, et se voyaient forcés de chercher fortune, les uns dans les armes, les autres dans l'Église. L'abolition du droit d'aînesse fit cesser en France cette iniquité, qui subsiste encore dans plusieurs États de l'Europe.

Autrefois, on appelait *Corps des cadets* un corps militaire composé de jeunes gens d'origine noble qui servaient comme volontaires, et qui passaient par tous les grades inférieurs, jusqu'à ce qu'on leur donnât les premières sous-lieutenances vacantes. Louis XIV en 1682, et Louis XV en 1726, créèrent plusieurs compagnies de cadets. En 1776, on créa un emploi de *cadet-gentilhomme* dans chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie. Tous ces emplois disparurent en France en 1789. — La Russie, l'Autriche, la Prusse, la Bavière, ont encore des établissements de cadets où sont reçus gratuitement les fils de gentilshommes peu favorisés de la fortune.

CADI (de l'arabe *kâdhi*), juge musulman. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CADIE (de l'arabe *qadhy*), *Cadia*, genre de la famille des Césalpiniées. La *C. rose* est un arbrisseau de l'Arabie, haut de 3^m, à feuilles persistantes, pennées; à larges fleurs pendantes, d'abord blanches, puis rose foncé. On la cultive en serre chaude et on la reproduit de marcottes et de boutures.

CADIÈRE ou CHAISE (du lat. *cathedra*), nom donné sous Philippe le Bel à une monnaie d'or sur laquelle le roi était figuré assis dans une chaise ou sur son trône. Elle valut d'abord 25 sous tournois de l'époque; mais le poids et le titre en ont beaucoup varié. Cette monnaie se nommait aussi *gros royal*, *royal d'or à la chaise*, *masse* (parce que le roi y tenait une masse), etc.

CADIL (dimin. de *cade*, du lat. *cadus*). *Voy.* LITRE.

CADIS (orig. inc.), petite étoffe de laine croisée, à grains, tondue et apprêtée à chaud comme le drap. Autrefois très-recherchée, elle est auj. à peu près délaissée. La largeur ordinaire du cadis était de 0^m,60.

CADMIE (du gr. καδμεία). Les anciens chimistes appelaient : *C. fossile*, le cobalt ; *C. naturelle* ou *pierre calaminaire*, l'oxyde de zinc, qui est jaune ou rougeâtre; *C. artificielle* ou *des fourneaux*, l'oxyde de zinc qui se sublime pendant la fonte de ce métal et s'applique sur les parois intérieures du fourneau, et, en général, toutes les suies métalliques qui sont produites dans les fontes.

CADMIUM (de *cadmie*), corps simple métallique, a la couleur et l'éclat de l'étain, la cassure fibreuse; il cristallise aisément en octaèdres réguliers, fond au-dessous du rouge, se volatilise à 860°, et présente une densité de 8,64. Il est malléable, ductile, et un peu moins mou que l'étain; il s'altère peu à l'air, et s'y convertit, par la calcination, en un oxyde jaune-brun. L'acide nitrique et l'acide sulfurique le dissolvent à froid, ce dernier avec dégagement de gaz hydrogène. — On rencontre le cadmium dans la nature, en combinaison avec le soufre dans plusieurs variétés de calamine et de blende. Il se trouve quelquefois dans le zinc du commerce, ainsi que dans les sels préparés avec ce métal. On reconnaît la présence du cadmium dans le sulfate de zinc (vitriol blanc) en ce que la solution de ce sel, rendue légèrement acide, précipite en jaune par l'hydrogène sulfuré. Le cadmium forme des sels en général vénéneux et d'une saveur astringente. Parmi ces sels, on emploie dans les arts le *sulfure* doué d'une belle couleur jaune, qui porte le nom de *jaune brillant;* l'*iodure* est employé en photographie pour augmenter la sensibilité du papier à impressionner : ce sel est aussi ordonné quelquefois en médecine. — Le cadmium a été découvert en 1818, à peu près en même temps par Stromeyer et par Hermann.

CADOCHE ou KADOSCH (de l'hébreu *cadasch*, sacré), 30e grade de la Franc-Maçonnerie, et le plus haut dans l'échelle.

CADOGAN. *Voy.* CATOGAN.

CADRAN (du lat. *quadrans*, parce que primitivement sa forme était carrée), surface ordinairement ronde sur laquelle on a gravé ou peint les divisions du temps (heures, minutes, secondes, etc.), et où elles sont indiquées soit par des aiguilles mobiles, comme dans les *horloges*, soit par l'ombre d'un style, comme dans les *cadrans solaires* (*Voy.* ci-après). On fabrique les cadrans en or, en argent, en platine, et plus souvent en émail et en porcelaine.

Cadran solaire, instrument destiné à trouver l'heure à l'aide de la marche du soleil. Il se compose essentiellement d'une tige métallique parallèle à l'axe du monde, qu'on appelle *style*, et d'une *table* sur laquelle sont tracées à l'avance les lignes où doit se projeter l'ombre du soleil aux différentes heures de la journée, et qu'on appelle *lignes horaires*.

On distingue plusieurs sortes de cadrans solaires, d'après la position de leur table : 1° Dans le *C. équinoxial* ou *équatorial*, la table est parallèle à l'équateur et par conséquent perpendiculaire au style. Les lignes horaires y font entre elles des angles de 15°; car le soleil tournant uniformément autour de l'axe du monde, qu'on peut considérer comme confondu avec le style, de 15° par heure, l'ombre du style doit aussi se déplacer sur la table de la même quantité. Enfin, la ligne horaire de midi se trouve dans le méridien, et, par suite, rencontre la méridienne, car le soleil, à midi, est lui-même dans le méridien; — 2° Dans le *C. horizontal*, la table est disposée horizontalement, et la ligne de midi coïncide avec la méridienne ; — 3° Le *C. vertical méridional* a sa table verticale et perpendiculaire à la méridienne ; — 4° Le *C. vertical déclinant* a la sienne verticale et faisant un angle quelconque avec la méridienne. Dans ces deux derniers cadrans, la ligne de midi est verticale.

Pour tracer les lignes horaires d'un cadran solaire autre que le cadran équinoxial, le procédé le plus commode est de calculer à l'avance, à l'aide de la trigonométrie, les angles qu'elles font entre elles et avec la ligne de midi. — Assez souvent, les cadrans solaires présentent de part et d'autre de la ligne de midi une courbe en forme de 8. Elle sert à trouver le midi moyen; car c'est toujours sur cette courbe que se trouve l'extrémité de l'ombre du style, à midi

moyen, à une époque quelconque de l'année. Elle coupe quatre fois la ligne de midi vrai, parce que, quatre fois par an, l'heure vraie coïncide avec l'heure moyenne. — Le *gnomon* diffère du *cadran solaire*, en ce que son style est toujours vertical, et sa table horizontale. Il sert d'ailleurs, non pas à la détermination d'une heure quelconque de la journée, mais bien à celle du midi vrai seulement. L'art de construire les cadrans solaires porte cependant le nom de *Gnomonique*.

Les cadrans solaires étaient connus de temps immémorial des Chaldéens et des Égyptiens. Ils l'étaient aussi des Hébreux, comme cela semble résulter d'un passage d'Isaïe (ch. XXXVIII, v. 8), relatif au cadran d'Achaz. Les Grecs durent aux Chaldéens les premières notions de gnomonique, et c'est vers 520 av. J.-C. qu'Anaximène construisit en Grèce le 1er cadran solaire. Les Romains ne connurent les cadrans solaires qu'à l'époque de la 1re guerre punique : Valérius Messala en rapporta un de Sicile, et le fit placer près de la tribune aux harangues. Les cadrans solaires ont perdu beaucoup de leur importance depuis que les progrès de l'art ont permis de construire à si bas prix les chronomètres, les horloges et les montres : pourtant ils sont encore nécessaires concurremment avec les gnomons, pour la détermination du midi vrai.

En Arboriculture, on appelle *Cadran* ou *Cadranure* une maladie qui atteint les vieux arbres, et qui se manifeste par des fentes dans le bois, dont les unes sont circulaires et les autres rayonnantes : ce qui donne au bois, quand il est coupé transversalement, l'apparence d'un *cadran*.

CADRAN, *Solarium*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille spirale, très-déprimée et non nacrée; ombilic très-large, ord. crénelé et qui permet d'apercevoir intérieurement tous les tours de spire; bouche quadrangulaire ou plus rarement arrondie. Les Cadrans se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage bathonien ; ils vivent auj. en grand nombre sur les rivages sablonneux des mers chaudes. Le *C. tacheté* ou *strié* se trouve dans la mer Méditerranée.

CADRANURE (Arboriculture). *Voy.* CADRAN.

CADRAT (du lat. *quadratus*, carré). On nomme ainsi, en Typographie, de petits morceaux de fonte carrés plus bas que les lettres et de la largeur de 3 ou 4 chiffres au moins, qui maintiennent le caractère sans marquer sur le papier. Le *cadratin* est un petit cadrat de la largeur de deux chiffres ; le *demi-cadratin*, un petit cadratin de la largeur d'un chiffre.

CADRATURE (pour *quadrature*), assemblage des pièces d'horlogerie qui sont contenues entre le cadran et la platine d'une montre ou d'une pendule, et, plus particulièrement, cette partie de la répétition qui, dans les montres ou pendules qui répètent, est contenue dans cet espace.

CADRE (du lat. *quadrum*, carré). En Architecture, on appelle *Cadre* une bordure de pierre ou de plâtre calibrée qui renferme des ornements de sculpture. — Dans la Marine, on appelle *cadre* un hamac perfectionné, qui se compose de 5 pièces de toile réunies sous la forme d'une caisse longue de près de 2m sur 0m,50 de large, et recevant au fond un châssis de même dimension, garni de sangles, sur lequel reposent deux petits matelas, ainsi que les autres pièces qui complètent un lit de bord (*Voy.* HAMAC). — Dans l'Art militaire, on donne ce nom à l'ensemble des officiers, sous-officiers et caporaux dont se compose une compagnie, un bataillon, un régiment. On peut diminuer l'effectif d'un régiment tout en maintenant les cadres.

Cadre du tympan, partie de l'os temporal qui, chez l'Homme, supporte la membrane du tympan. *Voy.* ce mot.

CADUC (du lat. *caducus*, de *cadere*, tomber). En Botanique, on appelle *caduque* toute partie d'un végétal qui ne persiste pas pendant toute la durée des organes dans la composition desquels elle entre : ainsi, le calice est *caduc* dans le pavot, parce qu'il tombe avant la fleur; la corolle qui environne d'abord le fruit de la vigne est *caduque* et tombe bientôt ; les stipules sont *caduques* dans plusieurs espèces de passiflores.

En Droit, une disposition est dite *caduque* lorsqu'elle devient sans effet : ainsi, toute disposition faite en vue du mariage est caduque si le mariage ne s'ensuit pas; toute disposition testamentaire est caduque lorsque la valeur des donations entre-vifs excède ou égale la quotité disponible (C. Nap., art. 925, 1088, etc.).

Mal caduc, l'Épilepsie. *Voy.* ce mot.

Membrane caduque, la plus extérieure des enveloppes du fœtus chez les Mammifères.

CADUCÉE (du lat. *caduceum*, dérivé lui-même du gr. κηρύκειον), baguette de Mercure (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), et symbole de paix; les hérauts grecs le portaient dans toutes leurs négociations. Au moyen âge, le roi d'armes et les hérauts d'armes portaient dans les grandes cérémonies un caducée fait d'un bâton couvert de velours et fleurdelisé. Par eux, le *caducée* est entré dans le blason ; c'est un des meubles de l'écu : la *baguette* est le symbole du *pouvoir* ; les serpents sont l'hiéroglyphe de la *prudence*; les ailes désignent l'*activité*.

CADUCITÉ. *Voy.* VIEILLESSE.

CÆ... Cherchez par CÉ les mots commençant ainsi qui ne seraient pas ici.

CÆCUM (du lat. *cæcus*, aveugle), renflement qui succède à l'*intestin grêle* et commence le *gros intestin*. Il reçoit le résidu de la digestion, comme l'estomac reçoit de l'œsophage le produit de la mastication. — Dans beaucoup d'animaux (ours, blaireau, martre, chauve-souris, taupe, loir, baleine) le gros intestin se continue en ligne droite avec l'intestin grêle : par conséquent il n'y a pas de cæcum. Au contraire chez les mammifères qui ont cet organe, le gros intestin se coude à angle droit sur le grêle, et c'est la portion qui dépasse le sommet de l'angle qui constitue le cæcum. En général cet organe est d'autant plus petit que le régime de l'animal est plus carnassier. Chez les omnivores et chez les herbivores, lorsqu'il est distendu il occupe toute la région de la fosse iliaque droite ; on le sent alors immédiatement au-dessous des téguments. — Une fois que les aliments y sont tombés, les contractions de l'intestin les poussent au dehors : une valvule formant un repli en entonnoir (*valvule iléo-cæcale* ou *de Bauhin*) les empêche de retourner dans l'intestin grêle. Le cæcum porte à sa partie inférieure une sorte de petit tube (*appendice cæcal* ou *vermiforme*), dont le rôle est encore inconnu.

CÆSALPINIA, CÆSIUM. *Voy.* CÉSALPINIE, CÉSIUM.

CAFÉ (en arabe *kahouet*). Le café en grains est la fève produite par le *Caféier* (*Voy.* ce mot); cette fève contient de l'acide gallique et un alcali organique, la *caféine* (*Voy.* ci-après). C'est la torréfaction qui donne au café son arome : elle y développe à la fois du tannin et une huile empyreumatique amère et aromatique à laquelle il doit ses propriétés éminemment excitantes. On a appelé *fleurs de café* les enveloppes ou coques du café : on en prépare une infusion connue sous le nom de *café à la sultane*. — On distingue plusieurs sortes de café désignées par le nom des pays d'où elles proviennent : le *C. moka*, le plus estimé de tous, venant des environs de Moka (Yémen), en Arabie, à grain petit, arrondi, de couleur jaunâtre, d'un parfum très-prononcé; le *C. mascareigne*, que l'on tire des îles Maurice et de la Réunion, à grain gros et plus allongé, d'un jaune plus pâle, ayant peu d'odeur ; le *C. des Iles* ou *des colonies* (Martinique, Guadeloupe, Guyane), dont le grain est moyen, d'une teinte verdâtre et d'une saveur herbacée. On en tire aussi de Java, de Sumatra, de Manille, du Brésil, d'Haïti, de la Havane, de Porto-

Rico, etc. Il y a beaucoup de choix dans le café : le meilleur est toujours celui qui est dur, sec, sonore et lisse ; le café qui est ridé dénote qu'il a été récolté un peu avant d'être mûr, ce qui lui ôte de son prix. On a aussi remarqué que le café devenait meilleur à mesure qu'il vieillissait.

Considéré comme boisson, le café n'est, comme on sait, qu'une infusion ou une décoction faite avec les grains de café torréfiés et moulus. Sa préparation exige de grands soins : les amateurs doivent porter également leur attention sur la torréfaction du grain, sur le moulinage, sur l'infusion. La torréfaction doit s'opérer dans de grands cylindres en fer battu et bien fermés, au moyen d'un bois très-sec, qui ne répande aucune odeur ; on a soin de tourner constamment le cylindre afin que toutes les graines subissent également l'action de la chaleur ; on arrête l'opération quand les graines deviennent luisantes. Le moulinage se fait ordinairement au moyen de petits moulins à bras ; on préfère les *moulins à café* perfectionnés de M. Frédéric et de M. Goldenberg : la poudre obtenue doit être égale et un peu fine, afin que l'eau en enlève facilement les principes solubles. Quant à l'infusion, on a imaginé comme à l'envi, pour l'exécuter, nombre d'appareils plus ou moins ingénieux, plus ou moins économiques (*Voy.* Cafetière). En Orient, on met ordinairement le café réduit en poudre très-fine dans de l'eau froide et on chauffe le mélange jusqu'aux premiers indices de l'ébullition ; on boit alors avec l'eau le café en suspension dans le liquide. D'autres se contentent de verser simplement de l'eau bouillante sur la poudre de café placée au fond des tasses, ce qui fait une infusion semblable au thé. — En même temps qu'elle flatte l'odorat et le goût, la liqueur fournie par le café est éminemment tonique : elle accélère la circulation du sang, favorise la digestion, active les fonctions du cerveau, dispose à la gaîté, réunissant ainsi quelques-uns des bons effets de l'alcool et de l'opium ; mais son effet surexcite le système nerveux et produit l'insomnie : il est nuisible aux personnes menacées d'une affection du cœur. Mêlé au lait, le café perd la plus grande partie de ses vertus toniques ; il peut même devenir un débilitant pour les personnes qui en feraient leur nourriture habituelle. Le café s'emploie en thérapeutique comme antidote de l'opium, et comme succédané du quinquina, dans les fièvres intermittentes opiniâtres ; on le recommande aussi comme emménagogue. L'infusion de café, appliquée sur les plaies de mauvaise nature, agit comme astringent et combat la gangrène.

On raconte diversement la découverte des propriétés excitantes du café ; on en fait communément honneur à un berger d'Arabie qui aurait remarqué que ses chèvres manifestaient une vivacité extraordinaire quand elles avaient mangé des graines de caféier ; quoi qu'il en soit, les Arabes paraissent l'avoir connu les premiers. L'usage en est devenu commun dans tout l'Orient à partir du xve siècle ; mais il fallut encore deux siècles pour qu'il se répandit en Europe. On en prit pour la première fois à Venise en 1615, et à Marseille en 1654. Le voyageur Thévenot l'apporta à Paris en 1657 ; mais ce fut l'ambassadeur ottoman Soliman-Aga qui le mit tout à fait à la mode en 1669. Les médecins dénoncèrent d'abord le café comme une boisson dangereuse ; Mme de Sévigné déclara que c'était une mode qui passerait : malgré ces autorités, le café est auj. d'un usage presque général. A l'époque du blocus continental, le prix du café devint si élevé qu'on essaya de le remplacer à l'aide de végétaux indigènes ; mais à l'exception de la chicorée, qu'on mêle au café par économie, tous les *cafés français* ont été abandonnés. On emploie cependant encore en France, surtout dans le midi, le *café de glands doux* et le *café de seigle*, mais comme rafraîchissants.

cafés, lieux publics où l'on va prendre le café. Dès 1554, il y avait des cafés publics à Constantinople. Le premier café établi à Paris fut ouvert à la foire St-Germain en 1672 par l'Arménien Pascal. Bientôt après, Grégoire d'Alep et le Florentin Procope en établirent un autre rue des Fossés-St-Germain : ce café, alors voisin de la Comédie-Française, devint le rendez-vous des auteurs et des critiques. Depuis, les cafés, dont le nombre augmentait tous les jours, firent abandonner les *Cabarets* (*Voy.* ce mot) ; quelques uns même acquirent une réputation pour ainsi dire européenne. Tels furent : le *C. Manouri*, sur le quai de l'École, autre lieu de réunion pour les beaux esprits ; le *C. de la Régence*, fondé en 1718, rue St-Honoré (en face du Palais-Royal), fameux par ses joueurs d'échecs ; le *C. Foy*, au Palais-Royal, qui, pendant la Révolution, devint un véritable club ; le *C. de Momus*, où se réunissaient les chansonniers ; etc. Auj. on compte à Paris et dans toutes les villes de France et d Europe un grand nombre de cafés rivalisant de luxe et d'élégance : on y vend, outre le café, toute espèce de rafraîchissements, et souvent, pour attirer le public, on y réunit aux objets de consommation la musique, le chant, le spectacle (pour ces derniers, dits *Cafés-concerts*, *Cafés-spectacles*, *Voy.* Théatre). — Les cafés sont soumis aux mêmes prescriptions de police que les *cabarets* et les *auberges*.

CAFÉIER ou cafier, *Coffea*, genre de la famille des Rubiacées, se compose d'arbrisseaux toujours verts, à feuilles opposées, stipulées ; à fleurs solitaires ou en panicules : calice à 4 ou 5 dents, corolle tubuleuse ; à fruits charnus contenant deux nucules (*grains de café*) accolées face à face. Le *C. cultivé* (*C. arabica*), est un arbrisseau de 5 à 6^m, de forme pyramidale, à feuilles d'un vert luisant ; à fleurs blanches répandant un parfum délicieux ; sa baie, d'un rouge vermeil, a la forme d'une cornouille. On en distingue plusieurs variétés qui donnent des produits de qualités fort différentes (*Voy.* ci-dessus Café, grain). — Le Caféier paraît être originaire d'Abyssinie ; il aurait été transporté, vers le xve siècle, dans l'Yémen, où il s'est comme naturalisé. Il fut introduit à Batavia par les Hollandais vers la fin du xviie siècle, et le premier pied de caféier qu'on ait vu en France fut reçu au Jardin des Plantes en 1714. En 1720, Declieux alla planter à la Martinique un rejeton de ce premier pied et en peu d'années la culture s'en propagea dans toutes les Antilles ; il en a été de même dans les îles de l'Océan indien. On a essayé de cultiver le caféier en Algérie ; mais il ne paraît pas qu'on ait encore obtenu des résultats fort importants.

CAFÉINE, théine ou guaranine, alcali organique contenu dans les grains de café, dans le thé et dans le guarana (pâte tonique et astringente que les Guaranis du Brésil préparent avec les semences du *Paullinia sorbilis*). La caféine cristallise en longues aiguilles soyeuses, incolores et amères, qui répondent à la formule $C^8H^{10}Az^4O^2$. Elle a été découverte par Runge en 1820 dans le café, par Oudry en 1827 dans le thé, et étudiée par Pelletier et Robiquet, en 1821. Ses propriétés physiologiques sont encore peu connues, mais on sait que ce n'est pas le principe actif du café ou du thé.

CAFETIÈRE. Il y a plusieurs sortes de cafetières ; les principales sont : la *C. à la De Belloy*, formée de deux vases en fer-blanc superposés et entrant l'un dans l'autre ; le vase supérieur porte à son fond un filtre percé d'une infinité de petits trous ; il reçoit le café en poudre, que l'on tasse avec un fouloir ; on verse ensuite l'eau bouillante sur cette poudre, et le produit de la filtration descend dans le vase inférieur ; — la *C. à sifflet*, aussi en fer-blanc, dans laquelle le café se fait tout seul : dans une partie de l'appareil se met l'eau froide ; une boîte percée des deux côtés contient la poudre de café ; une troisième pièce reçoit le produit de l'opération ; le tout est placé sur une lampe à esprit-de-vin : lorsque l'eau entre en ébullition, la vapeur, puis l'eau, pénètrent

le café, et l'on obtient ainsi une infusion excellente : un sifflet adapté au bec de la cafetière avertit du moment où la vapeur commence à se produire. — On a imaginé une autre cafetière composée de deux ballons de verre superposés ; le ballon inférieur reçoit l'eau froide ; le ballon supérieur la poudre de café ; un tube de verre établit la communication entre les deux ballons et vient affleurer l'eau. On chauffe celle-ci avec une lampe, et dès que l'ébullition a commencé, la pression de la vapeur force l'eau bouillante à monter dans le ballon supérieur : on éteint alors la lampe, et l'on voit redescendre le café tout préparé. — On préconise également la *C. Morize*, la *C. Lemare*, la *C. à filtre et à pression* de MM. Grandin et Crépaux, la *C. à filtre et à vapeur* de M. Gandais, la *C. Capy*, etc., etc.

CAFTAN ou CAFETAN (du turc *kaftân*), pelisse en étoffe plus ou moins riche, doublée de zibeline, de martre ou d'autres fourrures précieuses, que le sultan distribuait, dans les jours de solennité, à ses principaux officiers, et même quelquefois aux ambassadeurs étrangers.

CAGE (du lat. *cavea*). *Voy.* VOLIÈRE.

CAGE, sorte de prison à claire-voie, en fer ou en bois. On sait qu'Alexandre-le-Grand enferma dans une cage de fer et y fit périr cruellement le philosophe Callisthène. Tamerlan, après avoir vaincu Bajazet, sultan des Turcs, le fit traîner à sa suite dans une cage de fer. Louis XI fit construire des cages de fer dans lesquelles il tint enfermés ses ennemis, entre autres le cardinal la Balue. Le duc d'Orléans (Louis XII) fut, dit-on, renfermé dans une de ces cages par la dame de Beaujeu.

CAGNIARDELLE, machine inventée par M. *Cagniard* de la Tour, pour insuffler l'air. C'est une sorte de vis d'Archimède que l'on fait tourner en sens contraire de celui qui ferait monter l'eau dans son intérieur et dont la faible inclinaison permet que ses deux extrémités plongent partiellement dans l'eau. L'air entre à chaque tour par l'extrémité supérieure, et descend le long des spires en refoulant l'eau vers l'extrémité inférieure, d'où un tuyau le conduit aux tuyères de la soufflerie.

CAGOTS. *Voy.* CRÉTINISME et dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* le mot CAGOTS.

CAHIER (du b.-lat. *quaternum*). On appelait autrefois, en France, *Cahiers des États* les mémoires contenant les demandes, propositions ou remontrances adressées au roi par les députés des trois ordres réunis en États-généraux. Ils portaient d'abord le nom de *cédules*, et prirent celui de *cahiers* en 1363. C'était un résumé des *C. des bailliages*, instructions écrites que chacun des trois ordres remettait à ses mandataires dans chaque bailliage, ville ou sénéchaussée, en les envoyant aux États.

On appelle *Cahier des charges*, l'acte dressé en vue d'une vente ou adjudication publique, et qui contient les principales conditions que doivent accepter les adjudicataires. — Toutes les ventes judiciaires se font sur un cahier des charges dont la forme est réglée par le C. de procédure (art. 697-987), et par le C. de commerce (art. 564) ; pour les adjudications administratives, le cahier des charges est rédigé par l'administration elle-même.

CAICHE, petit bâtiment de mer à un pont, qui porte une corne et qui est mâté comme le yacht.

CAID (de l'arabe *kâïd*, chef ; de *kâda*, conduire), nom donné dans les États barbaresques à un officier public qui cumule les fonctions de juge, de commandant, de receveur des contributions, etc. La France a maintenu en Algérie l'institution des caïds indigènes, mais en s'en réservant la nomination.

CAIEU ou CAYEU, *Bulbulus*. *Voy.* BULBE.

CAILLE (du vieux flamand *quakele*, *Coturnix*, oiseau de passage de la famille des Gallinacés et du genre Perdrix, a beaucoup d'analogie avec la perdrix par son organisation et ses habitudes, et n'en diffère que par sa taille plus petite, l'absence de sourcils rouges et de l'éperon qui orne la patte de la perdrix mâle, et aussi par son cri qui est bien connu. — Les cailles sont originaires des pays chauds ; elles arrivent en Europe au printemps et émigrent aux approches de l'hiver. La *Caille commune* (*C. vulgaris*) la seule espèce qui vienne en Europe, est peu sociable et vit isolée au milieu des champs ; elle court avec agilité et vole rarement ; ses ailes sont très-courtes, ainsi que sa queue ; celle-ci est courbée en dessous et fait suite à son dos, comme celle de la perdrix. Toutes les plumes de la partie supérieure de son corps ont chacune, au milieu, une ligne longitudinale jaunâtre ; tout le reste du corps est varié de gris et de roux obscurs, excepté la gorge et le ventre, qui sont blanchâtres. Le mâle de la caille est polygame ; les femelles pondent dans les blés 15 ou 16 œufs bariolés de brun sur un fond jaune. La caille est un mets délicat, surtout à la fin de l'automne, époque à laquelle elle est fort grasse. L'île de Caprée, à l'entrée du golfe de Naples, se couvre de cailles au mois de septembre ; l'évêque de l'île en tire, dit-on, un revenu considérable, ce qui l'a fait appeler l'*évêque des cailles*. — Les cailles ont le caractère querelleur ; les anciens en avaient fait un sujet d'amusement et se passionnaient pour les combats de cailles tout autant que pour les combats de coqs. C'est aussi de l'ardeur dont les mâles font preuve qu'est né le proverbe : *chaud comme une caille*. — Outre la *Caille commune*, les principales espèces sont : la *C. à ventre perlé*, la *C. australe*, la *C. à fraise*, la *C. à gorge blanche*, la *C. brune*, la *C. des bois*. — Les espèces exotiques habitent l'Asie, les îles de la mer des Indes, et l'Afrique ; on n'en connaît point en Amérique : l'oiseau appelé *Caille d'Amérique* appartient au groupe des Colins. *Voy.* COLIN.

Roi des cailles. *Voy.* RALE DES GENÊTS.

CAILLEBOT, nom vulg. de la *Viorne Obier*.

CAILLEBOTIS, nom donné, dans la Marine, à une espèce de grillage ou de treillis fait de petites lattes légères, dont on recouvre les écoutilles ; il sert à donner de l'air et du jour aux entre-ponts.

CAILLE-LAIT, nom vulg. du *Gaillet*. *Voy.* ce mot.

CAILLETTE (de *cailler*), 4e estomac des animaux ruminants : il vient après le *feuillet* ou 3e estomac, et communique avec l'intestin par l'orifice pylorique. La caillette est le véritable estomac des ruminants ; tant que l'animal tette encore, c'est le seul qui soit développé. *Voy.* ESTOMAC et PRÉSURE.

CAILLEU-TASSART, *Cathoessus*, nom vulg. d'une espèce de hareng commun dans la mer des Antilles, et dit aussi *Savalle* : on en a fait le genre *Megalope*. *Voy.* ce mot.

CAILLOT (de *cailler*), masse formée par les parties du sang qui se solidifient, lorsque ce liquide cesse de circuler dans les vaisseaux. Le caillot est essentiellement constitué par la fibrine, qui emprisonne entre ses mailles une partie des globules rouges, ce qui donne au caillot sa couleur rouge ; il est jaune quand il est presque exclusivement composé de fibrine (*Voy.* SANG). C'est la formation du caillot qui arrête les hémorrhagies. Le caillot, formé dans un point du système vasculaire, peut être entraîné dans un autre et causer les accidents les plus graves. *Voy.* EMBOLIE.

CAILLOU (du lat. *calculus?*), nom vulgaire des pierres de nature diverse qu'on trouve errantes à la surface de la terre ; leur forme arrondie résulte soit de leur mode de formation, soit d'un long frottement.

En Géologie, on nomme *Cailloux roulés* les fragments arrondis de granit, de silex, de calcaire, et en général de toute roche dure, qui forment ces dépôts diluviens que l'on remarque dans beaucoup de plaines, telles que celles de Boulogne et de Clichy, près Paris ; de la Crau (Bouches-du-Rhône), et du nord de l'Allemagne, où ils sont accompagnés d'énormes blocs entraînés des régions septentrionales et nommés *blocs erratiques* (*Voy.* BLOCS). — Ces fragments, agglomérés à l'aide d'un ciment siliceux ou calcaire,

forment les *poudingues*, et même certaines *brèches*. On appelle *galets* les cailloux roulés qu'on trouve sur les plages de la mer et dans le lit de certains fleuves; le *sable* et le *gravier* ne sont eux-mêmes que des cailloux roulés, réduits par le temps en fragments excessivement petits.

On donne encore le nom de *caillou* à plusieurs fragments de roches susceptibles d'un beau poli et employés en bijouterie; ainsi on appelle : 1° *C.* ou *diamant d'Alençon*, du quartz hyalin enfumé et quelquefois noir, qu'on trouve dans les cavités du granit aux environs de cette ville; — 2° *C. d'Égypte*, un beau jaspe zonaire offrant des espèces d'herborisations, et qui se trouve en Égypte, sur les bords du Nil; — 3° *C. de Médoc*, *de Bristol*, *de Cayenne* et *du Rhin*, des morceaux de quartz hyalin ou de cristal de roche roulés; — 4° *C. de Rennes*, une réunion de petits fragments de quartz jaspé, tantôt rouges, tantôt jaunes, à ciment siliceux et fin.

CAILLOUTAGE, CAILLOUTIS, ouvrage fait de cailloux agglomérés avec du ciment ou du plâtre. On fait des chemins en cailloutage (*Voy.* MACADAMISAGE); on construit des murs en cailloutage contenu de distance en distance par des assises de pierres; enfin on orne quelquefois les jardins avec des grottes ou autres ouvrages en cailloutage, artistement construits à l'aide de cailloux de diverses couleurs.

CAÏMACAN (de l'arabe *kâim makâm*, qui tient la place d'un autre), dignité de l'empire ottoman qui répond en général à celle de *lieutenant* ou de *vicaire*. Le caïmacan est à proprement dire le lieutenant du grand-vizir.

CAÏMAN, espèce de crocodile. *Voy.* ALLIGATOR et CROCODILE.

CAÏQUE (du turc *kâik*). Ce mot désignait autrefois l'esquif qui servait comme de chaloupe à une galère. Auj. on donne ce nom à de petits bâtiments en usage dans le Levant, ainsi qu'à de petites barques armées dont se servaient les forbans de l'Archipel et de la mer Noire. — Le nom de *caïque* est aussi donné à des chaloupes canonnières portant un canon à l'arrière et une caronade à l'avant. On en a vu au siége de Cadix par les Anglais, en 1797, et dans la flottille réunie à Boulogne, en 1803.

CAISSE (du lat. *capsa*). Après avoir désigné un coffre destiné à renfermer des marchandises, ou, plus spécialement, de l'argent et des valeurs, ce mot s'est dit, par extension, du lieu où est placée la *caisse*, de tout bureau où se reçoivent et s'effectuent des payements; enfin de certains établissements de finances destinés à un service public ou privé; telles sont : la *C. d'amortissement*, la *C. des dépôts et consignations*, la *C. du trésor*, la *C. d'épargne*, la *C. de retraite pour la vieillesse*, la *C. des invalides*, la *C. hypothécaire*. *Voy.* AMORTISSEMENT, DÉPÔT, etc.

Dans la Marine, on appelle *caisse à eau* une caisse de forme cubique, qui sert à contenir de l'eau douce. Autrefois on renfermait l'eau dans des barriques de bois : on n'emploie plus depuis plusieurs années que des caisses en fer battu. Ces caisses ont été inventées en 1808 par l'Anglais Dickenson.

En Horticulture, on nomme *caisse* un coffre ouvert, de forme carrée, et rempli de bonne terre qui sert à recevoir les arbustes ou les plantes d'orangerie (*Voy.* BAC); — *caisses à semis*, des caisses plus longues que larges, destinées aux semis de plantes exotiques qui ne peuvent être faits avec succès en pleine terre, parce que ces plantes ont besoin de recevoir alternativement des expositions diverses.

Dans la Musique militaire, on donne le nom de *caisse* au tambour, ainsi qu'à plusieurs instruments analogues. Ainsi on distingue : le *tambour* propr. dit, la *caisse roulante*, sorte de tambour allongé, et la *grosse caisse*. Le cylindre du tambour est en cuivre, ceux de la caisse roulante et de la grosse caisse sont en bois. La caisse roulante est toujours plus longue que large; la grosse caisse est une espèce de gros tambour dont le son est plus grave et moins fort que celui des caisses de marche, et qui ne sert, ainsi que la caisse roulante, que dans la musique militaire.

Caisse du tympan, cavité qui renferme les osselets de l'ouïe. *Voy.* OREILLE.

CAISSON (de *caisse*), nom donné, dans l'Artillerie, à un chariot fermé par un couvercle à charnières, ayant une fourragère par devant, et par derrière une auge, et qui sert à transporter les munitions. Un caisson de poudre peut contenir 750 kilogr. Il y a aussi des *caissons d'ambulance*, *de vivres*, etc.

En Architecture, on appelle *Caisson* les compartiments symétriques et renfoncés qui divisent un plafond ou une voûte. On borde les caissons avec divers ornements, et on place au milieu une rosace.

CAJEPUT (HUILE OU ESSENCE DE), de *cajuputa*, nom malais de cette substance, huile volatile préparée aux Indes par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles Moluques, le *Melaleuca leucodendron*. Cette essence a une odeur vive et pénétrante qui ne laisse pas d'être agréable; elle est soluble dans l'alcool; sa couleur est d'un vert bleuâtre, due au cuivre des vases dans lesquels la plante a été distillée. L'huile de cajeput est stimulante, sudorifique et antispasmodique.

CAKILE (nom arabe), *Cakile*, genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des *Cakilées*, renferme des plantes charnues dont l'espèce la plus connue est le *C. des sables* ou *Buniade maritime* (*C. maritima*), à tiges diffuses et à fleurs rougeâtres, qui abonde dans les environs de Boulogne-sur-mer, et que l'on brûle pour en retirer de la soude.

CAL (du lat. *callum*), cicatrice d'un os fracturé. Les anciens, et parmi eux Galien, pensaient que la réunion des fractures se faisait par l'intermède d'une matière collante appelée *suc osseux* ou *lymphe coagulable*, qui s'épanchait dans les fragments, acquérait de la consistance, et servait à les réunir. La véritable nature du cal n'a été reconnue que de nos jours par Dupuytren. D'après ses observations, pleinement confirmées depuis, on observe dans la formation du cal : 1° l'épanchement d'une certaine quantité de sang et surtout d'un suc visqueux analogue à la lymphe plastique que sécrètent les lèvres d'une plaie récente; 2° l'épaississement graduel de ces liquides; 3° un gonflement inflammatoire qui se manifeste dans le périoste et dans les parties molles dont les mailles sont quelquefois envahies par l'ossification; 4° le rétrécissement de la cavité médullaire, le ramollissement du bout des fragments, et le dépôt, dans leur intervalle et dans la cavité centrale de l'os, d'une matière plastique, semblable à celle qui s'était déposée dans les parties molles; 5° la condensation de cette matière, son organisation vasculaire, et son passage de la consistance granuleuse à celle des tissus fibreux, cartilagineux et osseux. C'est là ce qu'on appelle le *premier cal* ou *cal provisoire*, et ce travail se termine du 50e au 60e jour. Ensuite la substance de ce cal, d'abord pleine, se creuse peu à peu au centre par résorption; la cavité médullaire se rétablit; le cal diminue de volume et devient plus solide, tandis que les muscles et le tissu cellulaire reviennent à leur état primitif : le *cal définitif* est alors formé; ce second travail n'est terminé qu'après 4 ou 5 mois (*Voy.* FRACTURE). — Lorsque les deux surfaces de l'os fracturé n'ont pas été parfaitement adaptées l'une à l'autre, il se produit ce qu'on appelle un *cal vicieux* ou *difforme*.

CALADION, *Caladium*, genre de la famille des Aroïdées, voisin du Gouet, renferme des plantes herbacées vivaces, que l'on cultive en serre pour la beauté de leur feuillage, notamment le *C. bicolor*, à feuilles radicales en forme de bouclier, d'un rouge vif au centre et le bord entouré d'une bande verte, et le *C. seguinum*, à feuilles ovales mouchetées de blanc. Le *C. odorum* a des fleurs d'un blanc verdâtre qui répandent une odeur suave; son spadice, ainsi que celui du *C. scordifolium*, s'échauffe sensiblement au moment de la floraison. — Deux espèces sont

comestibles, le *C. esculentum*, commun en Égypte, et le *C. sagittatum*, connu aux Antilles sous le nom de *chou caraïbe*.

CALAÏTE, nom minéralogique de la *Turquoise*. Ce minéral n'est autre chose que du phosphate d'alumine avec un peu de cuivre, de fer et de chaux. *Voy.* TURQUOISE.

CALALOU, sorte de potage en usage dans les colonies des deux Indes, a pour base la décoction du fruit de la *Ketmie comestible* et d'herbes cuites, comme la *Morelle à fruit noir*, les *Amarantes verte* et *blanche*. On y ajoute du poivre long, du girofle, etc.

CALAMAGROSTIS (du gr. καλαμάγρωστις), *Calamagrostis*, genre de la famille des Graminées, tribu des Arundinacées. Le *C. des sables*, vulg. *Roseau des sables*, est une plante vivace, à racines très-longues et traçantes, qui fixe les sables mouvants. Aussi les peuples du Jutland et de la Zélande la sèment-ils en lignes serrées, pour opposer une barrière aux sables que l'Océan jette sur la grève. Cette espèce et le *C. lancéolé* servent aussi d'engrais et de fourrage pour les bestiaux.

CALAMBOUR ou CALAMBAC, bois de couleur verdâtre et très-odorant, se tire des Indes, et sert à faire des chapelets et des ouvrages de marqueterie.

CALAMÉES (du g.-type *calamus*, rotang), tribu de la famille des Palmiers. *Voy.* PALMIERS.

CALAMENT (du gr. καλαμίνθη), *Calamintha*, genre de la famille des Labiées, tribu des Saturéiées, détaché du genre Mélisse : fleurs pourpres, à calice bilabié et en grappes terminales. Le *C. officinal* est stomachique comme la mélisse. Le *C. grandiflore* et le *C. écarlate* se cultivent dans les jardins comme plantes d'ornement.

CALAMICHTHE (du gr. κάλαμος, roseau, et ἰχθύς, poisson), *Calamichthys*, genre de Poissons, de l'ordre des Ganoïdes rhombifères, récemment découvert au Calabar, sur la côte occidentale de l'Afrique, est encore peu connu.

CALAMINE ou *Pierre calaminaire*, oxyde de zinc carbonaté naturel. *Voy.* ZINC et CADMIE.

CALAMITE (du lat. *calamus*, paille ou roseau), nom donné à des végétaux fossiles qui appartiennent aux terrains paléozoïques, et notamment aux terrains houillers, et qui présentent des tiges simples, articulées, marquées de stries longitudinales et régulières. On peut les ranger dans la famille des *Prêles*. *Voy.* ce mot.

On a donné encore le nom de *calamite* : 1° à la pierre d'aimant et par suite à la boussole, parce qu'on mettait la calamite dans un tuyau de paille pour la faire flotter (*Voy.* BOUSSOLE); — 2° à une sorte de marne ou d'argile blanche qui a la propriété de happer à la langue; — 3° au *Crapaud des roseaux* (*Voy.* CRAPAUD); — 4° à la qualité la moins estimée de la résine appelée *storax* ou *styrax* (*Voy.* STYRAX), parce qu'on la recueille dans des tiges de roseau.

CALAMUS, nom latin du *Roseau* et du genre *Rotang* (*Voy.* ces mots). — On nomme *C. aromaticus*, une plante aromatique du genre *Acorus* (*Voy.* ce mot); *C. alexandrinus*, l'Andropogon nard (*Voy.* ANDROPOGON); *C. scriptorius*, un roseau très-mince dont le tube, un peu moins gros que le petit doigt, est long de 0m16 à 0m18, et qui se taille comme nos plumes ordinaires : les anciens s'en servaient pour écrire sur le *papyrus*, et il est encore en usage auj. dans l'Orient. — En Anatomie on nomme aussi *C. scriptorius*, la fossette du 4e ventricule du cerveau, parce qu'elle ressemble à une plume taillée pour écrire.

CALANDRE (du b.-lat. *calandrus*), *Calandra*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores et très-voisin des Charançons, est surtout connu par les ravages que ses larves occasionnent dans les greniers où l'on conserve les récoltes. Il a pour caractères principaux : trompe cylindrique, longue, un peu courbée; bouche petite, munie de mandibules dentelées, de palpes coniques et presque imperceptibles; pattes fortes et jambes pointues; abdomen terminé en pointe; corps allongé, elliptique et très-déprimé en dessus; ces insectes ont la démarche lente. Certaines espèces vivent dans les graines et les semences, comme la *C. du blé* (*C. granaria*), brune et ponctuée, et la *C. du riz* (*C. oryzæ*), brune avec deux taches fauves aux élytres; les autres dans l'intérieur des tiges ou des racines, comme la *C. palmiste* (*C. palmarum*) noire, qui vit dans la moelle du palmier : les indigènes de la Guyane la font griller et la mangent; et la *C. raccourcie* (*C. abreviata*), d'un noir luisant, qu'on trouve en Afrique, en Sibérie, et quelquefois en Europe, dans plusieurs espèces de roseaux. *Voy.* CHARANÇON.

CALANDRE (du lat. *caliendrum*, bonnet, à cause de l'espèce de huppe que porte cet oiseau?), espèce d'Alouette. *Voy.* ALOUETTE.

CALANDRE (du b.-lat. *calendra*; de *cylindrus*, cylindre), machine cylindrique dont on se sert pour *calandrer* les draps, les toiles et les étoffes, c.-à-d. pour les presser et les lustrer, au moyen d'un apprêt qu'on appelle *parement*. La calandre fut introduite en France par Colbert; elle a été considérablement perfectionnée de nos jours.

CALANDRETTE, CALANDROTE (dimin. de *calandre*), noms vulg. de la *Grive* de vigne. *Voy.* GRIVE.

CALANDRINIE, *Calandrinia*, genre de la famille des Portulacées. Ce sont des plantes du Chili que l'on cultive pour la beauté de leurs fleurs en grappes de couleur pourpre ou rose-violacé.

CALAO, *Buceros*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux syndactyles, famille des Bucéridés, se fait remarquer par un bec très-long et très-gros que surmonte une protubérance cornée qui s'accroît avec l'âge; ils ont les pieds courts, forts, musculeux, à plante élargie, et les ailes médiocrement longues. Les Calaos sont des oiseaux tristes et taciturnes, qui vivent en bandes nombreuses et qu'on trouve aux Indes et en Afrique. Leur vol est lourd et de peu de durée. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits quadrupèdes, de graines, de fruits, etc. Une espèce particulière aux îles Moluques ne mange que des muscades, ce qui donne à sa chair un goût agréable.

CALAPPE, *Calappa*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, formé aux dépens du grand genre Crabe, a pour type le *C. granulé* (*C. granulata*), vulg. *Crabe honteux* ou *Coq de mer*, qu'on appelle *Migrane* ou *Migraine* en Languedoc et en Provence : il est bon à manger.

CALATHE (du gr. κάλαθος, corbeille), *Calathus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, a les crochets des tarses fortement dentelés en dessous. Ces insectes sont de moyenne taille, très-vifs et généralement de couleurs sombres. Le *C. cistéloïde*, commun à la France et à la Perse, est le type du genre.

CALATHIDE (du gr. κάλαθος). Ce mot, presque synonyme de *capitule* et d'*involucre*, désigne l'inflorescence des Composées. — L'involucre prend le nom de *calathidiflore* lorsqu'il entoure un clinanthe chargé de fleurs sessiles ou presque sessiles. — On nomme *calathidiphore* la partie communément hérissée de poils, qui, dans les Composées, porte les calathides du capitule.

CALCAIRE (du lat. *calx*, chaux). En Minéralogie, on donne cette épithète à toutes les roches qui sont essentiellement composées de chaux carbonatée. Les calcaires les plus importants sont : 1° le *C. spathique*, connu aussi sous le nom de *spath d'Islande*. C'est la chaux carbonatée cristallisée. Ses cristaux appartiennent au système du rhomboèdre : ils présentent trois clivages également nets, qui conduisent à un rhomboèdre obtus de 105° 5'. Quand il est limpide, le spath calcaire jouit de la double réfraction; sa densité est de 2,72; — 2° les *Marbres*, qui comprennent les nombreuses variétés employées pour la statuaire, pour la décoration des édifices et pour l'ameublement (*Voy.* MARBRE); — 3° le *C. lithogra-*

phique : les pierres les plus recherchées par les lithographes sont celles de Pappenheim, sur les bords du Danube, en Bavière : on en trouve aussi en France, à Châteauroux (Indre), à Belley (Ain), aux environs de Dijon, de Périgueux, à Montdardier près le Vigan (Gard), dans les Ardennes, etc.; — 4° le *C. grossier* ou *pierre à bâtir;* il a une texture lâche, un grain grossier, se laisse facilement entamer par les instruments tranchants, et n'est point susceptible de recevoir le poli. Les calcaires *oolitiques* sont également employés comme pierres à bâtir sous le nom de *pierres de taille.* Les calcaires compactes servent soit comme moellons, soit à la fabrication de la chaux ; — 5° la *Craie*, variété de calcaire friable et très-tendre, presque toujours blanche ; elle forme le sol de contrées entières, par exemple en Angleterre, en Champagne, en Picardie, etc. *Voy.* CHAUX, CRAIE, etc.

Sol calcaire. Voy. SOL.

CALCANÉUM (du lat. *calx*, talon), os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, et qui fait partie du tarse; c'est lui qui soutient le poids du corps dans la station et la marche ; sa forme est cubique et allongée. Cet os est articulé antérieurement avec l'astragale et le cuboïde ; sa face postérieure donne attache au tendon d'Achille. — On nomme aussi *calcanéum* l'os du jarret du cheval.

CALCÉDOINE (de *Chalcédoine*, ville de Bithynie, près de laquelle les premières calcédoines ont été trouvées), substance quartzeuse d'une transparence nébuleuse, d'une couleur blanche, blonde ou bleuâtre, mêlée d'une teinte laiteuse, et que l'on trouve quelquefois cristallisée en rhomboèdres, peut-être par pseudomorphose : c'est une variété d'*agate* (*Voy.* ce mot). On la trouve communément dans les terrains secondaires et tertiaires : les plus estimées viennent de l'Islande et des îles Feroë ; on appelle *C. orientales* celles dont la pâte est très-fine et l'intérieur comme pommelé. Les calcédoines les plus belles sont employées à faire des coupes, des tabatières, des cachets et d'autres objets de luxe.

CALCÉOLAIRE (du lat. *calceolus*, petit soulier, par allusion à la forme de la corolle), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Calcéolariées, renferme des plantes annuelles, indigènes du Chili et du Pérou. On en cultive dans les jardins une foule de variétés à fleurs gracieuses, nuancées de jaune, de blanc et de pourpre. On les tient l'hiver en serre tempérée.

CALCÉOLE (du lat. *calceolus*), genre de Mollusques fossiles, de la famille des Brachiopodes brachidés, type de la famille des Calcéolidées, caractérisé par sa coquille épaisse, de contexture fibreuse, dont une des valves est grande, et l'autre petite, operculaire, sans apophyses brachiales et sans charnière, mais possédant une aréa énorme, sans deltidium et sans ouverture pour un muscle extérieur. On ne connaît que deux espèces de calcéoles, l'une de l'étage dévonien, l'autre de l'étage carbonifère.

CALCINATION (du lat. *calx*, chaux), se dit, en Chimie, du traitement d'une substance quelconque par le feu. Dans la plupart des cas, la calcination s'opère au contact de l'air, et a pour effet de modifier la nature chimique de la substance qui la subit. Si cette substance est un métal, celui-ci perd son brillant, et se transforme en une poudre diversement colorée ; cette poudre portait autrefois le nom de *chaux métallique* (de là le nom de *calcination*); auj. on l'appelle *oxyde* : elle est le résultat de la combinaison de l'oxygène de l'air avec le métal. Un très-petit nombre de métaux, l'argent, l'or, le platine, etc., résistent à cette action de l'air par la calcination. Les matières organiques perdent, par la calcination, leurs éléments volatils ou combustibles ; elles laissent des *cendres*, si elles contiennent des substances minérales fixes.

CALCITRAPA. *Voy.* CHAUSSE-TRAPPE et CENTAURÉE.

CALCIUM (du lat. *calx*, chaux), corps simple métallique. Il a la couleur jaunâtre et l'éclat du métal des cloches; il est très-ductile. Sa densité est de 1,55. Chauffé dans l'air, il y brûle avec un éclat des plus vifs; il s'oxyde rapidement à l'air humide; il s'oxyde subitement au contact de l'eau, qu'il décompose. Ce métal existe en grande quantité dans la chaux, le calcaire et le plâtre, qui sont son oxyde, son carbonate et son sulfate. — Le calcium a été découvert en 1807 par Seebeck, et isolé par Humphry Davy en 1808, au moyen de la pile. *Voy.* CHAUX.

Chlorure de calcium. Voy. CHLORURE.

Fluorure de calcium. Voy. CHAUX FLUATÉE.

CALCUL (du lat. *calculus*, caillou, parce que les anciens se servaient de cailloux pour calculer), ensemble des opérations qu'il faut faire sur des nombres ou sur des lettres pour résoudre une question d'arithmétique ou d'algèbre. Par extension, on donne le nom de *calculs* aux différentes parties des mathématiques qui sont fondées sur l'emploi de l'algèbre. Ainsi on dit le *calcul différentiel*, le *calcul intégral*, etc. *Voy.* ces mots.

CALCUL. On nomme ainsi, en Pathologie, les concrétions pierreuses qui se forment dans certaines parties du corps de l'homme et des animaux, surtout dans les cavités destinées à contenir des liquides. Les *C. arthritiques* (du gr. ἄρθρον, jointure) sont des dépôts mous et friables qui ont lieu dans les articulations des goutteux; ils se composent généralement d'urate de soude. Les *C. biliaires*, qui se déposent dans la vésicule biliaire, se composent de la matière colorante de la bile ou de cholestérine; quand ils renferment ce dernier corps, ils ont une texture cristalline et sont fusibles. Les *C. intestinaux* se rencontrent dans les intestins de certains animaux (*Voy.* BÉZOARD). Les *C. urinaires* ou *vésicaux* se forment dans la vessie, quelquefois dans les reins, rarement dans les uretères; c'est ce qu'on appelle vulgairement la *pierre :* le plus souvent ils se composent d'acide urique ; d'autres fois ils renferment des phosphates de chaux, d'ammoniaque, de magnésie, etc.

La formation des calculs dépend souvent de ce que la circulation d'un fluide dans la filière qu'il est destiné à parcourir est plus ou moins gênée ou suspendue. Ainsi, l'étroitesse des canaux excréteurs, le défaut d'exercice, le séjour prolongé au lit, la rétention dans leurs réservoirs des fluides sécrétés, l'inflammation des organes sécréteurs, sont des causes fréquentes de calculs. Un régime trop animalisé, l'usage de vins trop généreux et surtout chargés de tartre, prédisposent à la formation des calculs. Souvent aussi la présence d'un corps étranger, ou bien un produit organique accidentel, comme un caillot ou un débris de fausse membrane, devient le noyau d'une concrétion plus ou moins volumineuse.

Le traitement à opposer aux calculs en général a pour objet d'opérer leur dissolution, de provoquer leur expulsion ou de favoriser leur extraction, et de prévenir leur retour. On a prescrit : contre les calculs *arthritiques*, les boissons alcalines qui saturent l'acide urique; on recommande aussi, comme diurétique, le vin de colchique; — contre les calculs *biliaires*, les solutions de chlorhydrate d'ammoniaque, de soude, de potasse, d'acétate de potasse et de savon ; les extraits ou les sucs de houblon, de saponaire, de fumeterre; les eaux de Vichy, de Plombières, de Balaruc, de Contrexeville, etc.; — contre les calculs *urinaires*, divers dissolvants : si l'urine contient un excès d'acide urique, on emploie des alcalis; si, au contraire, elle est saturée de sels calcaires ou magnésiens, on prescrit les acides et surtout l'acide chlorhydrique On a renoncé à introduire directement les dissolvants dans la vessie à l'aide d'une sonde, ainsi qu'à l'action de la pile galvanique. La *cystotomie* ou *taille*, autrefois l'unique ressource contre ces calculs, est remplacée auj. le plus souvent par la *lithotritie. Voy.* TAILLE et LITHOTRITIE.

CALCULATEUR MÉCANIQUE, dit aussi *Machine à calculer* et *Machine arithmétique*, machine ingénieuse inventée vers 1642 par Bl. Pascal, et consis-

tant en un système de roues et de pièces diverses au moyen desquelles des chiffres gravés sur ces pièces effectuent, par un mouvement circulaire, les principales opérations de l'arithmétique. — Leibnitz perfectionna cette machine vers 1673, et dans ces derniers temps on en a construit de plus simples et de plus complètes à la fois. Du reste les machines arithmétiques sont de simples objets de curiosité. *Voy.* ABAQUE et ARITHMOMÈTRE.

CALE (du lat. *cala*, bois, bûche), morceau de bois ou de toute autre matière qu'on place sous un objet quelconque pour lui donner de l'assiette, le faire tenir d'aplomb.

CALE (de l'ital. *cala*, de *calare*, descendre), partie la plus basse de l'intérieur d'un bâtiment. La cale est divisée en plusieurs compartiments : la *cale à l'eau*, dite aussi *grande cale*, qui contient l'eau destinée à la consommation de l'équipage; la *cale auvin*, emplacement qu'occupe la cambuse dans les grands bâtiments de l'État : l'*archipompe*, qui entoure les tuyaux ou corps des pompes; le *puits aux boulets*, la *fosse aux câbles*, la *fosse aux lions* (corruption de *fosse aux liens*), qui contient les rechanges du maître d'équipage ; les autres compartiments portent le nom de *soute*. *Voy.* ce mot.

Cale de construction, espace sur le bord de la mer ou d'un bassin, disposé en pente afin de faciliter le lancement, et qui sert de chantier pour poser la quille des bâtiments à construire ou à réparer ; elle prend le nom de *cale couverte* quand elle est surmontée d'un toit.

Cale flottante, ponton que l'on submerge en le chargeant de pierres, et sur lequel on assujettit le navire que l'on veut caréner ou radouber: après quoi, en supprimant le poids dont on l'a chargé, le ponton se démerge et le navire se trouve monté sur une cale flottante et entouré d'un grande plate-forme superficielle, qui permet aux ouvriers de procéder à sa visite et à son radoub. Les cales flottantes ont été inventées en l'an XI par l'amiral Decrès.

Cale de quai, rampe construite en pente douce pour l'embarquement ou le débarquement des marchandises.

On donnait autrefois le nom de *cale* à une peine afflictive en usage dans la marine et qui a été abolie par un décret du 12 mars 1848 : elle consistait à hisser le coupable jusqu'à la hauteur de la grande vergue, et à le laisser ensuite tomber de tout son poids dans la mer. Cette manière de donner la *cale* s'appelait *C. simple* ou *mouillée*. La *C. sèche* consistait à laisser tomber le patient en le retenant à quelque distance de la surface de l'eau.

CALE, bonnet d'homme et de femme. *Voy.* CALOTTE.

CALEBASSE, nom donné : 1° aux fruits de diverses Cucurbitacées d'Afrique et d'Amérique dont les indigènes dessèchent le fruit pour en faire des ustensiles de ménage (*Voy.* COURGE); — 2° au fruit d'un arbrisseau des Antilles, appelé vulg. *Calebassier* (*Voy.* CRESCENTIE); — 3° au fruit du Baobab.

CALEBASSE, fourneau à creuset servant à fondre de petites quantités de fonte de fer ou d'autres métaux destinés au moulage.

CALÈCHE (du bohémien *kolesa*, ou du polonais *kolaska*, petite voiture à un cheval , voiture de promenade à quatre roues, attelée ordinairement de 2, et quelquefois de 4 chevaux. Le derrière de la calèche est muni d'une capote qui s'abat ou se relève à volonté et recouvre le siége du fond ; sur le devant est roulé un tablier qui, au besoin, peut garantir de la pluie la partie non couverte par la capote. Dans l'hiver, ce tablier est remplacé par un bâti transparent qui se relie avec la capote.

CALÉDONITE, *Plomb sulfaté carbonaté cuprifère* [$2\dot{P}b\ddot{C}^2 + \dot{C}u\ddot{C}^2 + 3\dot{P}b\dddot{S}^4$], minéral vert bleuâtre qui cristallise en prismes rhomboïdaux droits. Il se trouve à Leadhills en Écosse et à Linarès en Espagne.

CALÉFACTEUR (de *caléfaction*), appareil économique, inventé vers 1825 par le grammairien Lemare, consiste essentiellement en un espace entouré d'une double enveloppe métallique, la première remplie d'eau chaude, l'autre, c.-à-d. celle qui est extérieure, de coton ou d'ouate pour retenir la chaleur; on place à l'intérieur le vase qui contient les objets à cuire ou à chauffer. On se sert de cet appareil non-seulement pour la cuisson des aliments, mais encore pour conserver de l'eau chaude pour les bains et autres usages domestiques.

CALÉFACTION (du lat. *calefactio*), action d'un corps solide très-chaud sur un liquide. Lorsqu'une goutte d'eau est projetée dans une capsule de métal incandescente, elle prend la forme d'un globule arrondi (*état sphéroïdal* , qui ne touche pas le métal, et qui s'évapore lentement, sans ébullition; la température de ce globule est inférieure à 100°. La cause de l'absence du contact est dans les forces moléculaires, qui se trouvent modifiées par la chaleur; quant à l'échauffement du globule, il est très-faible parce que la chaleur émise par le métal incandescent est en partie réfléchie à la surface du globule, en partie transmise, le liquide étant *diathermane* (*Voy.* ce mot). Une partie seulement est absorbée par le globule, et employée à le vaporiser à sa surface, ce qui empêche l'élévation de la température. — Ce genre de phénomène a été observé la première fois en 1746 par Eller, puis étudié dix ans après, par Leidenfrost. Depuis, Klaproth, Rumford, et plus récemment M. Baudrimont et M. Boutigny ont fait des recherches importantes sur cette question. Ce dernier a imaginé une foule d'expériences ingénieuses, dont l'une des plus curieuses consiste à congeler de l'eau dans un creuset incandescent (*Voy.* CONGÉLATION). — La caléfaction explique comment on peut plonger la main dans un métal en fusion, passer la langue sur un fer rouge, sans se brûler; les verriers utilisent fréquemment la caléfaction. Elle peut aussi occasionner l'explosion des chaudières à vapeur; car, en se refroidissant, le métal finit par être touché par le liquide, et alors celui-ci entre vivement en ébullition, et produit instantanément une grande quantité de vapeur: si donc un point de la paroi d'une chaudière se trouvait accidentellement séparé de l'eau qu'elle contient et chauffé au rouge, l'eau, en y revenant, entrerait en caléfaction, et quand on cesserait de chauffer la chaudière, cette eau entrerait brusquement en vapeur et la chaudière pourrait ne pas résister à l'énorme pression qui en serait la conséquence.

CALÉIDOSCOPE. *Voy.* KALÉIDOSCOPE.

CALEMBOUR ou CALEMBOURG (de l'abbé de *Calemberg*, personnage plaisant des contes allemands, ou de l'italien?), jeu de mots fondé sur une équivoque et le plus ordinairement sur une similitude de sons, sans égard à l'orthographe. Pierre de Montmaur au XVIIe siècle et le marquis de Bièvre au XVIIIe se sont fait une renommée par leurs calembours ; auj. généralement mal accueilli dans la bonne société, le calembour s'est réfugié dans les théâtres secondaires et dans les petits journaux satiriques. On a dit, avec trop de sévérité, que « c'est l'esprit de ceux qui n'en ont pas ; » on pourrait dire, avec plus de vérité, que le calembour, plaisant quand il n'est pas prémédité, devient insupportable chez les gens qui en font profession. — Le calembour remonte à une haute antiquité; les amphibologies de plusieurs oracles qui nous ont été conservés étaient de véritables calembours : Aristophane chez les Grecs, Plaute et Cicéron chez les Latins, nous en ont laissé un grand nombre dans leurs écrits; dans les temps modernes, Rabelais, Shakespeare et Molière n'ont pas dédaigné ce genre de plaisanterie; de nos jours, le célèbre peintre Carle Vernet et le romancier Balzac ont eu une grande réputation de *calembouristes*. *Voy.* ÉQUIVOQUE.

Voici comme exemples deux calembours fort connus : M. de Bièvre ayant appris que le comédien Molé, connu par sa fatuité, était retenu au lit par une indisposition, s'écria ; « Quelle fatalité (*quel fat alité*) ! »

Le roi Louis XVI lui offrant de servir lui-même de sujet à sa verve, il répondit aussitôt : « Ah ! sire, le roi n'est pas un sujet. »

CALENDES (en lat. *calendæ;* de *calare*, du gr. καλεῖν, appeler, ou plutôt d'un mot étrusque), nom que les Romains donnaient au premier jour du mois, parce que ce jour-là, avant la publication des fastes, un pontife appelait le peuple au Capitole, pour lui annoncer l'ordre des fêtes qui devaient être célébrées dans le mois (*Voy.* CALENDRIER). — Les mois grecs n'avaient pas de calendes ; c'est de là que vint le dicton : *renvoyer aux calendes grecques*, pour dire renvoyer indéfiniment.

CALENDRIER (du lat. *calendarium*, de *calendæ*, calendes). Ce nom désigne chez nous : 1° un tableau de concordance de la division de l'année civile en *mois*, en *semaines* et en *jours*, ce qui permet de trouver le nom d'un jour donné, connaissant son *quantième*, et réciproquement ; 2° dans un sens plus général, le système adopté par chaque peuple dans la numération du temps. — Aux détails que nous avons donnés sur ce sujet à l'article ANNÉE, il est à propos d'ajouter les suivants :

1° *Calendrier israélite*. L'année sacrée des Israélites se composait de 12 mois lunaires alternativement de 29 et de 30 jours ; on les appelait : *nisan* ou *abib*, *iar* ou *zir*, *sivan*, *thammouz*, *ab*, *eloul*, *tisri* ou *aithanim*, *marschesvan*, *kisler*, *thebet*, *sebath*, et *adar*. Le mois complémentaire, que l'on intercalait tous les 3 ans, s'appelait *véadar* ou 2ᵉ *adar*. Le mois de nisan, 1ᵉʳ mois de l'année, commençait à l'équinoxe du printemps : la Pâque se célébrait dans ce mois. — Les Israélites avaient aussi une année civile commençant par le mois de *tisri*, c.-à-d. à l'équinoxe d'automne. — Outre cette division du temps, empruntée aux Chaldéens, les Israélites partageaient les jours en *semaines* ou périodes de 7 jours ; chaque 7ᵉ jour était célébré sous le nom de *sabbath*, et correspondait à notre samedi.

2° *Calendrier des Grecs*. L'année des Grecs, après la réforme de leur calendrier par Méton en 433 av. J.-C., se composait, comme l'année chaldéenne, de mois alternativement de 29 et de 30 jours. On les appelait : *hécatombéon*, *métagitnion*, *boédromion*, *mémactérion*, *pyanepsion*, *posidéon*, *gamélion*, *anthestérion*, *élaphébolion*, *munychion*, *thargélion* et *scirrophorion*. L'année grecque avait d'abord commencé au mois de gamélion, qui correspondait à peu près au mois de décembre. On la fit ensuite commencer à celui d'hécatombéon, qui correspondait à notre mois de juillet. Chaque mois se partageait en trois *décades* ; le 1ᵉʳ jour du mois s'appelait *néoménie* (c.-à-d. *nouvelle lune*).

3° *Calendrier romain*. Chez les Romains, depuis la réforme Julienne, l'année se composait comme elle se compose encore auj. de 12 mois, les uns de 31 jours, les autres de 30, ou même de 28 ou 29 jours. On les appelait : *januarius*, *februarius*, *martius*, *aprilis*, *maius*, *junius*, *quintilis* ou *julius*, *sextilis* ou *augustus*, *september*, *october*, *november*, *december*. Les noms des six derniers mois rappellent l'époque où, chez les Romains, *mars* était le 1ᵉʳ mois de l'année. Ces mois étaient partagés en parties inégales par les *calendes* qui tombaient le 1ᵉʳ jour du mois, les *ides* qui tombaient le 5ᵉ ou le 7ᵉ, suivant le nombre des jours du mois ; et les *nones* qui tombaient 9 jours après les *ides*, c.-à-d. le 13ᵉ ou le 15ᵉ jour. Les autres jours se désignaient par leur numéro d'ordre compté au rebours à partir de ces époques. Ainsi la veille des calendes s'appelait *pridie calendarum* ; l'avant-veille, *tertio calendarum*, et de même les autres : *quarto*, *quinto... calendarum*, etc. ; la veille des ides et celle des nones s'appelaient *pridie idus*, *pridie nonas*. — Dans ce même calendrier les jours étaient distingués en *fastes* et *néfastes*, suivant qu'il était permis ou non de rendre la justice ces jours-là ; certains jours étaient appelés *mixtes*, c.-à-d. *moitié fastes* et *moitié néfastes ;* d'autres n'étaient fastes que pendant certaines heures de la journée (*Voy.* INTERCIS) ; les jours de marché étaient indiqués par des lettres dites *nundinales* (*Voy.* ce mot). Enfin chaque jour était consacré à une divinité particulière.

4° *Calendrier grégorien*. Dans ce calendrier les noms des mois sont les mêmes que dans le calendrier romain ; ce sont : *janvier*, *février*, *mars*, *avril*, *mai*, *juin*, *juillet*, *août*, *septembre*, *octobre*, *novembre* et *décembre*. — Ceux qui ont 31 jours sont : *janvier*, *mars*, *mai*, *juillet*, *août*, *octobre* et *décembre* ; les autres ont 30 jours, à l'exception de *février* qui a 28 ou 29 jours, suivant que l'année est commune ou bissextile. — En adoptant les mois des Romains, les modernes ont rejeté leur manière de compter les jours : ils les désignent simplement par leur numéro d'ordre à partir du premier de chaque mois et par la fête ou le saint auquel il est consacré (*Voy.* FÊTES) ; mais en même temps ils ont emprunté aux Israélites leur division du temps en semaines ; quant aux noms des jours de la semaine : *lundi*, *mardi*, *mercredi*, *jeudi*, *vendredi*, *samedi* et *dimanche*, ils paraissent être dus aux Chaldéens qui les avaient consacrés aux sept planètes objets de leur culte. — Dans la plupart des calendriers on introduit habituellement quelques indications utiles, comme celle des phases de la lune, celle de l'heure du lever et du coucher du soleil, etc. On trouve ces indications au complet dans beaucoup d'*Almanachs*, ainsi que dans le traité de la *Connaissance des temps*, et l'*Annuaire du bureau des longitudes*. — Le *Calendrier grec*, ou *russe*, n'est quant à la longueur de l'année, que l'ancien calendrier julien : les Grecs ayant refusé d'adopter la réforme de Grégoire XIII, leur calendrier a conservé tous les défauts que les autres peuples de l'Europe ont corrigés ; par suite, ce calendrier se trouve en désaccord avec celui de tous les autres peuples : il est auj. en retard de 11 jours, de sorte que ce qui est pour eux le 1ᵉʳ janvier est pour nous le 13 du même mois. La division des jours en mois et en semaines y est d'ailleurs complètement la même que dans le calendrier grégorien.

5° *Calendrier républicain*. Par un décret de la Convention, daté du 5 octobre 1793, l'année civile fut divisée en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 *jours complémentaires*, appelés *sans-culottides*, qu'on portait à 6 tous les 4 ans (*année sextile*), et qu'on plaçait à la fin de l'année. Le commencement de l'année était fixé au 22 septembre à minuit (équinoxe d'automne). Par une mesure rétroactive, le nouveau calendrier fut supposé en vigueur à partir du 22 septembre 1792, époque de la fondation de la République. Des noms nouveaux étaient imposés aux mois et aux jours : les noms des mois étaient, pour l'automne, *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire ;* pour l'hiver, *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse ;* pour le printemps, *germinal*, *floréal*, *prairial ;* pour l'été, *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Chaque mois se divisait en trois *décades* ou pérodes de dix jours ; les noms ordinaires de ces dix jours étaient : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Chaque jour du mois portait en outre, au lieu d'un nom de saint, celui d'un produit agricole, d'un animal ou d'un instrument utile à l'agriculture. Voici les noms des jours de la 1ʳᵉ décade de vendémiaire, 1ᵉʳ mois de l'année républicaine : 1. *Raisin*, 2. *Safran*, 3. *Châtaigne*, 4. *Colchique*, 5. Cheval, 6. *Balsamine*, 7. *Carotte*, 8. *Amarante*, 9. *Panais*, 10. CUVE. Ce calendrier a été maintenu officiellement pendant 13 ans ; mais il n'avait pas tardé à tomber en désuétude : il fut définitivement aboli par un décret du 22 fructidor an XIII, et l'ancien calendrier fut rétabli à partir du 1ᵉʳ janvier 1806 (11 nivôse an XIV).

Un grand nombre de lois et d'actes publics et privés portant des dates empruntées au calendrier réépublicain, il nous a paru utile de donner un tableau au moyen duquel chacun pourra établir la concordance de ces dates avec les dates grégoriennes (*Voy*, page suivante) :

CONCORDANCE DES CALENDRIERS GRÉGORIEN ET RÉPUBLICAIN.

MOIS RÉPUBLICAINS.		AN I (fictif). AN II 1793-94.	AN III. 1794-95.	AN IV. 1795-96	AN V. 1796-97.	AN VI. 1797-98.	AN VII. 1798-99.	AN VIII. 1799 1800.	AN IX. 1800-01.	AN X. 1801-02	AN XI. 1802 03.	AN XII. 1803-04.	AN XIII. 1804-05	AN XIV. 1805-06.
Vendémiaire,	1er...	22 sept.	22 s.	22 s.	22 s.	22 s.	22 s.	23 s.	23 s.	23 s.	23 s.	24 s	23 s.	23 s.
Brumaire,	1er ..	22 oct.	22 o.	23 o.	22 o.	22 o.	22 o.	23 o.	23 o.	23 o.	23 o.	24 o	23 o.	23 o.
Frimaire,	1er...	21 nov.	21 n.	22 n.	21 n.	21 n.	21 n.	22 n	22 n	22 n.	22 n.	23 n	22 n.	22 n.
Nivôse,	1er...	21 déc	21 d.	22 d.	21 d.	21 d.	21 d.	22 d	22 d.	22 d.	22 d.	23 d	2 d.	22 d.
Pluviôse,	1er...	20 janv.	20 j.	21 j.	20 j.	20 j.	20 j.	21 j.	21 j.	21 j.	21 j.	21 j	21 j	
Ventôse,	1er...	19 févr.	19 f	20 f	19 f.	19 f.	19 f.	20 f.	20 f.	20 f.	20 f.	21 f.	20 f.	
Germinal,	1er...	21 mars	21 m.	21 m.	21 m.	21 m.	21 m.	22 m.	22 m.	22 m.	22 m.	22 m.	22 m.	
Floréal,	1er...	20 avril.	20 a.	20 a.	20 a.	20 a.	20 a.	21 a.	21 a.	21 a.	21 a.	21 a	21 a.	
Prairial,	1er...	20 mai.	20 m.	20 m.	20 m.	20 m	20 m.	21 m	21 m.	21 m.	21 m.	21 m	21 m.	
Messidor,	1er...	19 juin.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	
Thermidor,	1er...	19 juill.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	21 j.	20 j.	
Fructidor,	1er...	18 août	18 a.	18 a.	18 a.	18 a.	18 a.	19 a.	19 a.	19 a.	19 a.	19 a.	9 a.	
J. complém.,	1er...	17 sept.	17 s. (6).	17 s.	17 s.	17 s.	17 s. (6).	18 s.	18 s.	18 s.	18 s. (6)	18 s.	18 s.	

On appelle *Calendrier perpétuel* un tableau permettant de trouver immédiatement, et pour une année quelconque, la concordance du nom d'un jour et de son quantième. Pour le construire, on écrit périodiquement, en regard des différents jours de l'année, les lettres A, B, C, D, E, F, G. Si l'année commence par un mardi, p. ex., ce jour est désigné par la lettre A pendant toute l'année, mercredi l'est par B, jeudi par C, etc. La lettre qui désigne le dimanche porte le nom de *lettre dominicale*. Elle recule d'un rang tous les ans, parce que l'année commune se compose de 52 semaines et 1 jour. Dans les années bissextiles qui comprennent 1 jour de plus, il y a 2 lettres dominicales, une pour janvier et février, et une pour les autres mois. — On conçoit d'après cela que dès qu'on connaîtra la lettre dominicale d'une année déterminée, on connaîtra celle de toutes les autres, et que le tableau ainsi dressé pourra servir indéfiniment comme calendrier. On trouve un *Calendrier perpétuel, précédé d'une table calculée pour* 2,200 *années*, dans l'*Art de vérifier les dates* par les Bénédictins (Paris, 1785).

Pour plus de détails, on peut consulter : notre *Atlas d'Hist. et de Géogr.*; le *Traité du calendrier* de Rivard (7e édition, rev. par Lalande et Puissant, Paris, 1816), et la *Théorie du calendrier* de L.-P. Francœur (1842). L'*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1851 renferme une histoire du calendrier. — *Voy.* Cycle solaire.

Calendrier de Flore, calendrier indiquant les noms des fleurs qui se développent dans chaque mois. Lamarck a composé pour le climat de Paris le calendrier de Flore suivant : *Janvier,* ellébore noir ; — *Février,* aune, saule-marceau, noisetier, *daphne-mezereum, galanthus nivalis,* etc. ; — *Mars,* cornouiller mâle, anémone hépatique, buis, thuya, if, amandier, pêcher, abricotier, groseillier épineux, giroflée jaune, primevère, alaterne, etc. ; — *Avril,* prunier épineux, tulipe, jacinthe, orobe printanier, petite pervenche, frêne commun, charme, bouleau, orme, fritillaire impériale, érables, poiriers, etc.; — *Mai,* pommiers, lilas, marronnier, bois de Judée, merisier à grappes, cerisier, frêne à fleur, faux ébénier, pivoine, muguet, bourrache, fraisier, chêne, etc.; — *Juin,* sauge, coquelicot, ciguë, tilleul, vigne, nénuphars, lin, seigle, avoine, orge, froment, digitale, pieds d'alouette, *hypericum,* etc.; — *Juillet,* hyssope, menthes, origan, carotte, tanaisie, œillets, laitues, houblon, chanvre, salicaire, chicorée sauvage, *bignonia, catalpa,* etc.; — *Août, scabiosa succisa, parnassia,* gratiole, balsamine des jardins, euphraise jaune, plusieurs *actœa,* les *rudbeckia, silphium, coreopsis, viburnum tinus,* etc. ; — *Septembre, ruscus racemosus, aralia spinosa,* lierre, cyclamen, *amaryllis lutea,* colchique, safran ; — *Octobre,* aster grandiflore, hélianthe tubéreux, aster grêle, *anthemis grandiflora,* etc.; — *Novembre,* chrysanthème, quelques tussilages odorants (héliotrope d'hiver); — *Décembre,* ellébore noir (rose de Noël).

Calendrier rustique, calendrier propre aux gens de la campagne, dans lequel on apprend les temps où il faut semer, planter, tailler la vigne, etc. Il existe plusieurs ouvrages de ce genre : le plus estimé est le *C. du bon cultivateur* de Mathieu de Dombasle. — Les amateurs de jardinage consulteront avec fruit le *C. du jardinier*, donné par M. Courtois-Gérard dans son *Manuel du jardinage*, et celui du *Bon jardinier* de MM. Vilmorin, Decaisne, etc.

CALENDULA, nom latin botanique du genre *Souci. Voy.* ce mot.

CALENTURE (de l'espagnol *calentura*, fièvre; du lat. *calere*, avoir chaud), délire furieux auquel les navigateurs sont sujets sous la zone torride ; c'est une encéphalite ou une méningite, caractérisée particulièrement par le désir irrésistible de se jeter à la mer. Ce mal est moins fréquent aujourd'hui que les voyages sont plus rapides.

CALEPIN, registre destiné à recevoir toute espèce de notes ou de renseignements, doit son nom à Ambroise *Calepin*, savant italien du xve siècle, auteur d'un dictionnaire qui a été longtemps très-répandu. Ce mot a été remplacé de nos jours par ceux d'*agenda*, et surtout de *carnet. Voy.* Carnet.

CALFAT (du verbe arabe *kalafa*, boucher), ouvrier chargé de *calfater* ou de fermer tout accès à l'eau qui tend continuellement à pénétrer dans l'intérieur des navires. Le *calfatage* consiste à boucher les fentes des jointures du bordage ou des membres du vaisseau, en y chassant avec force, au moyen d'un maillet et d'un ciseau, de l'étoupe provenant de vieux cordages et autres matières, et en recouvrant le tout d'une couche de brai bouillant. Il ne faut pas confondre *calfatage* avec *calfeutrage*.

CALIBRE (de l'arabe *qâlib*, moule), est, dans plusieurs industries, synonyme de *patron*, et désigne une mesure (tantôt une plaque de cuivre, d'acier ou de tôle, tantôt une planche de bois mince, ou même un morceau de carton), dont les ouvriers se servent pour donner aux pièces qu'ils veulent faire la même grandeur ou la même forme.

En Artillerie, ce mot désigne le diamètre de l'âme des bouches à feu en général, et plus particulièrement des mortiers, des obusiers et des pierriers, le calibre des pièces de canon étant habituellement indiqué par le poids des boulets. Dans les pièces de siége, le calibre des pièces de 24 est 0m,15254 ; de 16, 0m,13342 ; de 12, 0m,12123 ; dans les pièces de campagne, le calibre des pièces de 8 est 0m,10602 ; de 4, 0m,08402. Il y a des mortiers du calibre de 0m,2222, 0m,2777, 0m,3333 ; des pierriers de 0m,4166, et des obusiers de 0m,1666 et de 0m,2222. — Pour les fusils

de munition, le calibre a été, pendant longtemps, de $0^m,017$; en 1842, il a été porté à $0^m,018$; celui du fusil chassepot est plus étroit.

CALICE (du gr. κάλυξ), vase consacré par l'évêque, et qui sert au sacrifice de la messe : on y verse le vin eucharistique. Les anciens calices étaient d'or, d'argent, quelquefois de cuivre, d'étain, de corne, de verre, de bois, etc.; quelques-uns étaient munis d'anses. Ils étaient très-grands, et servaient à la communion des fidèles, qui communiaient alors sous les deux espèces Le communiant buvait le vin du calice en l'aspirant au moyen d'un chalumeau d'argent. Aujourd'hui on ne se sert guère que de calices d'or, d'argent ou de plaqué, dorés à l'intérieur, et l'officiant boit seul le vin du calice.

En Botanique, on donne ce nom à l'enveloppe la plus extérieure des organes de la fructification dans les fleurs qui ont un périanthe double. Tournefort et Linné nommaient aussi *calice* le périanthe simple, lorsqu'il est de couleur verte et peu apparent. Jussieu a nommé *calice* tout périanthe simple, quelles que soient sa couleur, sa consistance et sa forme. Le calice est *monophylle* ou *monosépale*, *polyphylle* ou *polysépale*, selon que ses folioles sont réunies dans une étendue plus ou moins grande, ou bien entièrement indépendantes les unes des autres. Dans le premier cas, si l'union des parties a lieu seulement à la base, cette portion inférieure est appelée le *fond* du calice; si elle a lieu jusqu'à une hauteur un peu considérable, la portion réunie se nomme *tube :* dans les deux cas, la portion où les sépales restent libres est appelée *limbe*.

CALICOT (de *Calicut*, ville de l'Inde, d'où est venu ce tissu), toile de coton, moins fine que la percale, et dont le tissu n'est point croisé, sert à faire des chemises, des draps, des rideaux, etc. Le calicot se fabrique auj. en France; il y est à très-bon marché.

CALICULE (dimin. de *calice*). Les Botanistes nomment ainsi tantôt un calice accessoire placé en dehors du vrai calice, tantôt une rangée de petites bractées placées à la base d'un involucre.

CALIDRIS, genre d'oiseaux Échassiers. *Voy.* MAUBÈCHE.

CALIFES ou KHALIFES (de l'arabe *chalifa*), successeurs de Mahomet et souverains arabes. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CALIGE (du lat. *caliga*, bottine), *Caligus*, genre de petits Crustacés suceurs qui vivent en parasites sous les écailles des Saumons, des Merlans, etc. Ils doivent leur nom aux soies plumeuses dont leurs pattes sont garnies.

CALIORNE (de l'ital. *caliorna*), gros et fort cordage qu'on emploie dans la Marine, passe dans deux moufles à trois poulies, et sert à guinder et à élever de gros fardeaux. On l'attache quelquefois à une poulie sous la hune de misaine, et quelquefois au grand étai au-dessus de la grande écoutille.

CALLE, *Calla*, genre de la famille des Aroïdées, renferme des plantes herbacées à tige rampante, à odeur fétide, dont le suc est âcre et vénéneux. La *C. des marais* (*C. palustris*), commune dans le nord de l'Europe, a une racine épaisse et charnue qui contient une fécule abondante et nutritive.

CALLEUX (du lat. *callosus*, de *callum*, cal). En Anatomie, on nomme *corps calleux* une longue et large bande de substance blanche qui réunit l'un à l'autre les deux hémisphères du cerveau. Cette bande n'est pas plane dans toutes ses parties : elle se recourbe en avant et forme le *genou*, elle se recourbe en volute postérieurement et forme le *bourrelet :* enfin, sur les côtés, elle s'infléchit encore en se confondant avec la matière cérébrale qui constitue le plafond, puis encore le plancher des ventricules latéraux du cerveau. C'est dans cet organe que La Peyronie avait arbitrairement placé le siége de l'âme, et Treviranus la faculté de comparaison : en réalité, il ne sert qu'à mettre en relation les deux moitiés symétriques du cerveau et à empêcher ainsi l'isolement de leurs fonctions. Le corps calleux a encore été appelé *mésolobe*, et *grande commissure cérébrale*. *Voy.* CERVEAU.

En Pathologie on appelle *Ulcère calleux*, celui dont les bords sont épais et durs.

CALLIANIRE, *Callianira*, genre d'Acalèphes, de l'ordre des Polypes cténophores et voisin des *Béroés* (*Voy.* ce mot), dont les espèces se trouvent dans toutes les mers. Sous-genres : *Leucothoa*, *Mnemia*, *Calymna*, *Ocyroe*.

CALLICARPE (du gr. κάλλος, beauté, et καρπός, fruit), *Callicarpa*, genre de la famille des Verbénacées, tribu des Viticées. Le *C. d'Amérique*, petit arbrisseau cotonneux, est cultivé dans les jardins pour ses fruits d'un beau rouge qui font de l'effet dans les bosquets. Il demande l'orangerie pendant l'hiver. Le *C. tomenteux* des Indes, à feuilles odorantes, ne se cultive qu'en serre chaude.

CALLICHROME (du gr. κάλλος et χρῶμα, couleur). *Callichroma*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, à couleurs métalliques très-brillantes, de taille souvent assez grande. Le *C. des Alpes* ou *Acanthoptère rosalie*, d'un bleu cendré avec des taches noires sur les élytres, compte parmi les plus beaux insectes.

CALLIDIE (du gr. κάλλος et εἶδος, forme), *Callidium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes; leurs larves vivent dans le bois. Ils volent avec facilité, et font entendre, lorsqu'on les inquiète, un bruit particulier produit par le frottement du prothorax contre la base de l'écusson. Les plus communs chez nous sont : le *C. variable* des chantiers, le *C. sanguin* des maisons, et le *C. portefaix* qu'on trouve partout.

CALLIGRAPHIE, CALLIGRAPHIE (du gr. κάλλος et γράφω, écrire). *Voy.* ECRIVAIN et ECRITURE.

CALLIMORPHE (du gr. κάλλος et μορφή, forme), *Callimorpha*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, a pour type la *C. du seneçon* (*Bombyx jacobea*), qui se trouve à Paris. Ces insectes ont le corps svelte et les ailes ornées de couleurs vives et brillantes. Quoique rangés parmi les insectes nocturnes, ils volent pendant le jour, et ont les mœurs des Bombyces.

CALLIONYME (du gr. καλλιώνυμος), *Callionymus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gobioïdes, a pour caractères : ouïes ouvertes par un seul trou de chaque côté de la nuque; nageoires ventrales placées sous la gorge, écartées et plus longues que les pectorales; tête oblongue et déprimée; peau lisse, couleurs variées et brillantes. Le *C. lyre*, vulg. *Doucet* ou *Savary*, est un poisson de la Méditerranée, de couleur orangée, tacheté de violet. Sa chair est bonne à manger. — *Voy.* aussi URANOSCOPE.

CALLIOPE, planète. *Voy.* PLANÈTE.

CALLIOPSIS (du gr. κάλλος et ὄψις, vue), plante. *Voy.* COREOPSIS.

CALLISTÈMON (du gr. κάλλος et στήμων, étamine), genre de la famille des Myrtacées, tribu des Leptospermées, détaché du genre Métrosidéros, se compose d'arbres de l'Australie qui n'atteignent chez nous que la taille d'un arbrisseau et qu'on cultive pour leurs fleurs rangées en forme de goupillon autour ou au sommet des rameaux et remarquables par l'élégance de leurs étamines. Le *C. en panache* (*C. lanceolatum*) a des fleurs rouge foncé et des feuilles ponctuées coriaces qui répandent une odeur aromatique; c'est sur cette espèce qu'on greffe toutes les autres, les *C. speciosum*, *salignum*, *lineare*, *rigidum*, *pinifolium* et *viridiflorum*.

CALLISTÈPHE (du gr. κάλλος et στέφος, couronne), nom générique de la *Reine Marguerite*. *Voy.* ce mot.

CALLITRICHE (du gr. καλλίθριξ, à la belle chevelure), *Callithrix*, *Simia sabæa*, espèce du genre Guenon. *Voy.* GUENON. — *Voy.* aussi CALLIS.

CALLITRICHE, *Callitriche,* genre de plantes aquatiques de la famille des Naïadées, ainsi nommées à cause de la forme de leurs longues racines vermiculaires et de leurs tiges délicates et flottantes : il a pour type le *C. printanier* (*C. verna*), à feuilles d'un beau vert, en forme de rosette ; à fleurs d'un blanc sale, qui croît dans les étangs où il est habituellement submergé, et qui peut servir à l'amendement des terres. — Quelques botanistes font de ce genre le type de la famille des *Callithrichinées*.

CALLITHRIS, genre de la tribu des Cupressinées, le même que le *Thuya articulé* qui fournit la sandaraque. *Voy.* THUYA.

CALLORHYNQUE (du gr. χάλλος, beauté, et ῥύγχος, bec), poisson. *Voy.* CHIMÈRE.

CALLOSITÉ (du lat. *callositas*, de *callum*, cal). Chez l'Homme, on appelle ainsi toute induration qui se forme accidentellement dans certaines parties molles, comme à la plante des pieds, par l'effet de la marche, ou à la paume des mains, par suite de travaux rudes. — Chez les Animaux, on donne ce nom à certaines parties que recouvre une peau plus épaisse, souvent rugueuse, dépourvue de poils, et quelquefois colorée, comme on le remarque sur la poitrine et les genoux des chameaux, aux fesses des singes, etc.

CALLOVIEN (ÉTAGE), nom donné, en Géologie, à celui des étages jurassiques qui suit l'étage bathonien et précède l'étage oxfordien. Pour beaucoup d'auteurs cet étage constitue l'*Oxfordien inférieur* (*Voy.* OXFORDIEN) ; il est connu aussi sous le nom de *Kelloway-Rock*, ou de *Terrain kellovien*. En France il se compose généralement d'alternats de couches minces, ferrugineuses, marno-calcaires et argileuses. Pourtant sur les côtes de Normandie il est complétement argileux, et présente un facies dont l'argile de Dives est le type. Il forme autour du bassin de Paris, ainsi que les autres étages jurassiques, une zone à peu près continue. On le retrouve dans les autres bassins de France, en Angleterre, en Italie, en Russie, et jusqu'aux Indes orientales. — Principaux fossiles : *Ammonites macrocephalus, A. Backeriæ,* dans la partie inférieure ; *A. coronatus, A. anceps, A. athleta,* à la partie moyenne ; *A. perarmatus, A. cordatus,* et *Belemnites hastatus,* à la partie supérieure ; enfin *Ostrea dilatata,* dans toute la masse.

CALLUNA, nom générique de la *Bruyère commune*. *Voy.* BRUYÈRE.

CALMANDE, étoffe de laine lustrée d'un côté comme le satin.

CALMANTS. Ce mot s'applique, en Médecine, à tous les médicaments adoucissants, anodins, antispasmodiques et narcotiques. *Voy.* ces mots.

CALMAR ou ENCORNET (du lat. *calamarium*, encrier en forme de cornet), *Loligo,* genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères décapodes, et type de la famille des Loligidés : corps charnu, contenu dans un sac allongé, atténué et garni d'appendices en forme d'ailes à sa base; lame cornée et transparente enchâssée dans l'intérieur du corps ; bouche terminale entourée de 10 bras garnis de ventouses, dont 2 plus grands que les autres. Les calmars habitent la haute mer, mais ils viennent sur les côtes, pour la ponte. Ils nagent à reculons avec une extrême vitesse, et sont très-voraces. Leur chair est comestible. Comme les sèches, ils ont près du cœur une vessie qui renferme une liqueur noire, espèce d'encre employée en peinture sous le nom de *sépia*. On se sert des calmars comme d'appât dans la pêche de la morue. Ils forment un grand nombre d'espèces qui se trouvent en abondance dans toutes les mers. On n'en connaît qu'une seule espèce fossile appartenant aux terrains toarciens.

CALMARET, *Loligopsis,* genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères, présentant comme les Calmars un corps charnu contenu dans un sac oblong et ailé à sa base. Leur osselet intérieur est pourvu d'une longue tige supérieure ; leur bouche terminale est entourée de 8 bras sessiles. Les calmarets ne forment qu'un petit nombre d'espèces.

CALOBATE (du gr. καλοβάτης ?), *Calobata,* genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères athéricères, tribu des Muscides, ainsi nommé à cause de sa marche rapide et élégante; on le voit, en effet, courir légèrement sur les feuilles des arbrisseaux. La *C. pétronelle,* ou *Mouche de St Pierre,* doit son nom à la faculté qu'elle possède de marcher sur l'eau, comme le fit saint Pierre.

CALODROME (du gr. κᾶλον, échasse, et δρομεύς, coureur), *Calodromus,* genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Curculionides : corps allongé, tête courte, tarses postérieurs extraordinairement longs. Le *C. Harrisii,* type du genre, se trouve à Manille.

CALOMEL ou CALOMELAS (du gr. καλός, beau, et μέλας, noir ; parce qu'il noircit à la lumière), *Protochlorure de mercure, Mercure doux, M. muriaté,* combinaison de chlore et de mercure dont la formule est Hg^2Cl^2. C'est un corps blanc, insipide, insoluble dans l'eau, volatil sans décomposition, et cristallisable. Il est attaquable par les acides et les chlorures alcalins qui le transforment plus ou moins rapidement en deutochlorure. Il noircit lentement sous l'influence de l'air et immédiatement sous celle de l'ammoniaque. On le prépare en sublimant un mélange de deutochlorure de mercure et de mercure métallique, ou bien un mélange de sel marin et de sulfate mercureux. — Le calomel est fréquemment employé en médecine comme purgatif et vermifuge pour les enfants, et quelquefois comme antisyphilitique. Les alchimistes soumettaient le mercure à de nombreuses sublimations, croyant ainsi en augmenter l'activité comme médicament : le mercure doux ne prenait le nom de *calomel* qu'après six sublimations ; à la 9ᵉ il recevait celui de *panacée mercurielle.*

CALOMNIE (du lat. *calumnia*). Chez les Romains, d'après la loi *Remmia*, la lettre K était imprimée, avec un fer chaud, sur le front du calomniateur. Cette loi fut en vigueur jusqu'au règne de Constantin. — Auj., dans le langage légal, ce mot a été remplacé par ceux de *diffamation* et d'*injure* (*Voy.* ces mots). Cependant l'art. 373 du Code pénal prévoit encore le fait de *dénonciation calomnieuse* adressée à la justice contre un citoyen.

CALOPE (du gr. καλόπους, qui a de beaux pieds), *Calopus,* genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres : corps d'un brun clair, velu ; antennes filiformes, très-longues, de 11 articles ; pattes grêles de longueur ordinaire. Les Calopes se trouvent dans les bois, en Suède et aussi dans les Alpes.

CALOPHYLLE (du grec καλός, beau, et φύλλον, feuille), *Calophyllum,* genre de la famille des Clusiacées, renferme des arbres plus ou moins élevés, à feuilles persistantes, entières et opposées et à fleurs blanches, dont le bois assez dur est employé dans la construction. Le *C. inophylle* des Indes orientales, à fruits ronds de couleur jaune verdâtre, donne une résine vulnéraire et résolutive appelée *baume vert.* Le *C. calaba,* du Malabar, à fruits allongés de couleur rouge, fournit une huile pour l'éclairage. Le *C. tacamahaca,* de Madagascar, fournit au commerce la résine dite *gomme de tacamahaca.*

CALORICITÉ (du lat. *calor*, chaleur). *Voy.* CHALEUR ANIMALE.

CALORIE (du lat. *calor*). C'est l'unité de chaleur : elle est égale à la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau.

CALORIFÈRE (du lat. *calor*, et *fero*, porter), nom qu'on donne à toute espèce d'appareils destinés à porter la chaleur dans les appartements, les serres, les séchoirs, les ateliers, etc. On distingue : 1° les *C. à air chaud*, composés d'une chambre de chauffage et de tuyaux destinés à porter où l'on veut l'air échauffé ; 2° les *C. à vapeur,* composés d'une chau-

dière pour la formation de la vapeur, de tuyaux de conduite qui transportent la vapeur, de tuyaux de condensation où la vapeur retourne à l'état liquide, et de tuyaux de dégorgement qui lui fournissent une issue; 3° les *C. à eau chaude*, composés d'une chaudière et de tuyaux dans lesquels passe constamment de l'eau bouillante, qui échauffe l'air ambiant (*Voy.* THERMOSIPHON). — Les tuyaux des calorifères sont en terre, en fonte ou en cuivre; dans les habitations, les tuyaux de fonte sont préférables aux tuyaux de cuivre, qui portent une odeur désagréable; mais ceux-ci sont employés de préférence dans les séchoirs des fabriques, parce qu'ils conduisent mieux la chaleur et n'ont pas l'inconvénient de tacher les étoffes. Le foyer est généralement placé dans une cave; il en part des tuyaux qui se ramifient dans tout l'édifice. — On fabrique aussi des calorifères mobiles et portatifs, qui ne sont guère que des *poêles*. *Voy.* ce mot.

L'art de construire les calorifères n'était pas inconnu aux anciens: on trouve mentionnés chez les Romains des *caldues* qui remplissaient le même office que nos calorifères; longtemps oublié, il a été remis en pratique à la fin du XVIIe siècle par Bonnemain; auj. il est partout répandu. Il doit beaucoup aux travaux de MM. Léon Duvoir et Perkins. *Voy.* CHAUFFAGE.

CALORIMÉTRIE, CALORIMÈTRE (du lat. *calor* et du gr. μετρον, mesure), ensemble des méthodes à l'aide desquelles on détermine les quantités de chaleur. Ces méthodes sont: 1° la *fusion de la glace*, procédé qui consiste à déterminer la quantité de glace fondue par la chaleur que l'on veut mesurer et qui repose sur ce fait, que la glace fond à une température fixe, et que la chaleur qui lui est fournie est employée à la fondre sans l'échauffer. Le *calorimètre de glace* de Lavoisier et Laplace se compose de trois cavités concentriques, en cuivre ou en fer-blanc, excepté la cavité intérieure, qui est en grillage de fil de fer; on met dans celle-ci le corps chaud que l'on veut examiner, les deux autres contiennent de la glace et sont inférieurement terminées chacune par un robinet; la cavité extérieure ne sert qu'à préserver la cavité moyenne de l'action échauffante des corps environnants: par la quantité d'eau qui provient de la glace fondue dans cette cavité moyenne, on connaît la quantité de chaleur fournie par le corps quand sa température s'abaisse à zéro; en effet la chaleur perdue par le corps chaud est employée à fondre la glace. On sait par des expériences spéciales qu'un kilogramme de glace exige 79 calories pour fondre; donc autant il y aura de kilogrammes de glace fondus par le corps, autant de fois il aura dégagé 79 calories en descendant à la température de la glace fondante; — 2° la *méthode des mélanges*: elle consiste à porter le corps qu'on examine à une certaine température, à le mélanger ensuite avec de l'eau à une température inférieure, et à prendre la température de ce mélange: sachant que 1 kilogramme d'eau exige 1 calorie pour que sa température s'élève de 1 degré, il n'y a qu'à multiplier le poids de l'eau par le nombre de degrés qui mesure l'élévation de sa température après le mélange, pour savoir combien de calories ont été dégagées par le corps chaud mélangé avec l'eau; — 3° la *méthode du refroidissement*: elle repose sur ce fait, qu'une même surface perd, dans le même temps, par le rayonnement, une même quantité de chaleur pour une température constante, de sorte que, quel que soit le corps renfermé dans une enveloppe, la chaleur émanant de la surface dans un temps donné dépendra entièrement de cette surface, et non de la nature du corps enfermé; si l'on enferme dans une semblable enveloppe des poids égaux de deux corps contenant des quantités de chaleur différentes, la durée de leur refroidissement sera dans le rapport de ces quantités de chaleur; — 4° le *calorimètre de MM. Favre et Silbermann*: c'est une sorte de gros thermomètre à mercure, dont le réservoir présente une moufle ou cavité dans laquelle on met le corps dont on veut observer la chaleur. La tige de ce thermomètre est graduée, et on déduit du nombre des divisions dont le niveau se déplace dans la tige, le nombre de calories que dégage le corps placé dans la moufle.

On détermine par ces diverses méthodes: les *chaleurs spécifiques*, les *chaleurs latentes de fusion et de vaporisation*, les *chaleurs de combustion*. *Voy.* ces mots.

CALORIQUE, nom de la cause inconnue des phénomènes de chaleur. *Voy.* CHALEUR.

CALOSAURE (du gr. καλός, beau, et σαύρα, lézard), *Calosaurus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens, établi pour une seule espèce, le *Lézard de Leschenault*, qui habite l'Hindoustan.

CALOSOME (du gr. καλός, beau, et σῶμα, corps), *Calosoma*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, renferme des insectes assez grands, très-voraces, à l'abdomen presque carré, et a pour type le *C. sycophante*, long de 0^m,015, d'un noir violet; sa larve vit sur le chêne, dans le nid des chenilles processionnaires, dont elle se nourrit. Le *C. inquisiteur* vit, ainsi que le précédent, sur le chêne, et fait la chasse aux chenilles et aux petits insectes. Le *C. à points d'or* se trouve en Algérie.

CALOTES, nom latin du genre GALÉOTE.

CALOTTE (dimin. de *cale*, dans le sens de *fond, creux*, ou de *cale*, bonnet). La plupart des peuples de l'Orient ont adopté ce genre de coiffure, et portent la calotte, tantôt seule, tantôt entourée d'un turban. En France, sous Louis XIV, la calotte était d'un usage presque général pour tous les laïques d'une profession grave, magistrats, avocats, savants, et pour les bourgeois. Auj. elle n'est plus guère en usage que parmi les gens d'Église; elle est noire, arrondie, assez large pour adhérer à la tête sans attaches. La couleur de la calotte suit ord. celle de la soutane: les évêques la portent violette: les cardinaux, rouge; celle du pape est rouge, bordée d'hermine blanche et à oreilles; les calottes des moines sont de la couleur de leur froc. — On appelait autrefois *cale*: 1° un bonnet d'homme rond et plat couvrant seulement le haut de la tête et qui était porté surtout par les clercs; 2° un bonnet de femme, plat par en haut, couvrant les oreilles et échancré par devant avec une petite bordure de velours.

En Anatomie, on appelle *Calotte du crâne* la partie supérieure de cette cavité; *C. aponévrotique*, l'aponévrose des muscles frontaux. — *Voy.* TEIGNE.

Calotte, en Architecture. *Voy.* VOUTE.

Calotte sphérique. *Voy.* ZONE.

CALOYER (du gr. καλός, beau, et γέρων, vieillard), moine grec. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CALQUE (de l'ital. *calco*). Autrefois, les graveurs calquaient à la pointe sur du papier verni; auj. ils se servent d'un papier dit *papier glacé*, qui est fait avec de la gélatine, et d'une extrême transparence. On calque au crayon et à la plume sur le papier *végétal*, sur le papier *serpente* (*Voy.* ces mots), et même sur le papier ordinaire; mais ce dernier étant peu transparent, on est obligé de prendre le calque à la vitre. — Pour *décalquer*, c.-à-d. pour transporter le calque sur la planche, le graveur, après avoir rougi son calque avec de la sanguine, le place sur la planche vernie et noircie, puis, avec une pointe, il en repasse tous les traits; quant au calque fait au crayon ou à l'encre, on le décalque avec la presse.

CALTHA, nom latin du *Populage*. *Voy.* ce mot.

CALUMET (comme *chalumeau*), grande pipe en usage parmi les Indiens de l'Amérique du Nord; elle est ornée de plumes de différentes couleurs, et entourée de cheveux nattés autour du tuyau. — Le calumet est, pour les Indiens, le symbole de la paix et comme le sceau de toutes les entreprises; ils l'offrent à ceux avec lesquels ils négocient. Quelquefois aussi il est un signe de guerre; mais alors il n'est

plus décoré de plumes, et l'intervalle des tresses de cheveux est peint en rouge.

Les nègres désignent sous le nom de *Calumet* plusieurs végétaux qui servent à faire des pipes. A Haïti, c'est une Fougère du genre *Lygodium*; à Cayenne, une Euphorbiacée, le *Mabea piriri*; aux Iles Mascareignes, un *Nastus*; aux Indes, plusieurs espèces du genre *Arundo*.

CALURUS (c.-à-d. *belle queue*). *Voy.* COUROUCOU.

CALUS. *Voy.* CAL et CALLOSITÉ.

CALVAIRE du lat. *calvaria*, de *calvus*, chauve). *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* et le mot CHEMIN DE CROIX.

CALVILLE, variété de pommes très-estimée, comprenant plusieurs sous variétés : la *C. d'été*, la *C. blanche d'hiver*, la *C. rouge d'automne*, la *C. St-Sauveur*. *Voy.* POMME.

CALVITIE (du lat. *calvities*, de *calvus*, chauve), chute des cheveux. La calvitie est quelquefois *native*, mais bien rarement; elle est *accidentelle*, quand elle provient subitement à la suite d'une maladie; *naturelle*, quand elle est due au progrès de l'âge. Malgré les promesses des charlatans, cette infirmité est généralement incurable. *Voy.* ALOPÉCIE et CHEVEUX.

CALYCANTHE (du gr. κάλυξ, calice et ἄνθος, fleur), *Calycanthus*, genre-type de la famille des *Calycanthées*, détachée des Rosacées, renferme de jolis arbrisseaux, originaires de l'Amérique du Nord et du Japon, à feuilles opposées et à fleurs terminales d'un pourpre noirâtre : périanthe simple et coloré; étamines et ovaires nombreux. On en distingue plusieurs espèces : le *C. pompadour*, ou *Arbre aux anémones* (*C. floridus*), de la Caroline, à bois odoriférant, à fleurs d'un rouge foncé, qui répandent un parfum de pomme de reinette ; le *C. glauque* (*C. glaucus*), à feuilles pubescentes, le *C. lisse* (*C. lævigatus*), à feuilles glabres et rugueuses, et le *C. précoce* ou *d'hiver* (*C. chimonanthus*), du Japon, qui fleurit en hiver, etc.

CALYCÉRÉES (du g.-type *Calycera*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales épigynes, intermédiaire entre les Dipsacées et les Composées, a reçu aussi le nom de *Boopidées*, du genre *Boopis*. Tous les genres de cette famille appartiennent à l'Amérique tropicale.

CALYCIFLORES (du gr. κάλυξ, et du lat. *flos*, fleur), nom donné par de Candolle, aux végétaux dicotylédonés dont la corolle polypétale est libre ou insérée sur le calice.

CALYMÈNE, *Calymene*, genre de Crustacés branchiopodes fossiles, de l'ordre des Trilobites et type de la famille des *Calyménidées* : bouclier céphalique muni d'un bord relevé; thorax à 13 anneaux. Les Calymènes pouvaient se rouler en boule. Elles commencent avec l'étage silurien, et atteignent leur maximum dans l'étage dévonien.

CALYMNA, polype. *Voy.* CALLIANIRE.

CALYPTRE (du gr. καλύπτρα), organe qui, dans les Hépatiques et les Mousses, enveloppe le pistil jusqu'au moment de la maturité. On l'appelle aussi *coiffe*.

CALYPTRÉE (du gr. καλύπτρα), *Calyptræa*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Crépidulidées : coquille non spirale, munie dans son intérieur d'une lame en demi-cornet, et fixée par le sommet. Les principales espèces vivantes sont : la *C. scabre* (*C. equestris*), des mers de l'Inde, et la *C. tubifère*. On en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires.

CALYSTÉGIE (du gr. κάλυξ, et στέγω, couvrir), *Calystegia*, genre de la famille des Convolvulacées, détaché du genre *Convolvulus* et caractérisé par les deux bractées qui recouvrent le calice. Il comprend deux espèces principales : la *C. des haies* (*C. sepium*), vulg. *Grand liseron* et *Chemise de Notre-Dame*, plante grimpante à grandes fleurs blanches et la *C. pubescente* (*C. pubescens*), de la Chine.

CAMAIEU. Ce mot, le même que *camée*, désignait anciennement une pierre gravée en relief (*Voy.* CAMÉE). Il signifie auj. un genre de peinture dans lequel on n'emploie qu'une seule couleur, ce qu'on appelle aussi peinture *monochrome* ou *grisaille*. La peinture en camaïeu était fort à la mode au siècle dernier, pour imiter les bas-reliefs dans les dessus de porte et les ornements. On en peut voir à Paris un très-bel emploi dans les peintures de la grande salle de la Bourse, et dans la chapelle du Calvaire, à Saint-Roch. Les *camaïeux* ne sont pas toujours en grisaille : on en fait de deux ou de trois couleurs; il y en a de bleus, de verts, de rouges. La Bibliothèque impériale possède de superbes Heures de Louis XIV, dont chaque page est entourée d'un camaïeu de couleur différente.

CAMAIL (de *cap mail*, armure de tête). Le *camail* fut d'abord un casque garni de mailles de fer pour protéger le cou et les épaules. On étendit ensuite ce nom à un vêtement de femme en forme de capuchon et au collet que les évêques et les chanoines portent par-dessus le rochet. Ce dernier camail s'étend depuis le cou jusqu'au coude; il est quelquefois garni d'un capuchon; il est toujours de la couleur de la robe ecclésiastique. Les chanoines ne commencèrent à s'en servir que vers la fin du XVe siècle. Les simples prêtres portent aussi le camail; mais alors il est entièrement noir, au lieu que celui des chanoines est bordé d'un liséré de soie ou de velours le plus souvent rouge. Quelquefois le camail se termine en pointe, et descend jusqu'aux talons. C'est un vêtement de chœur, qu'on ne porte pas toute l'année : à Paris, on le porte depuis le 17 octobre jusqu'au jour de Pâques. — Le camail des évêques s'appelle aussi *mosette*.

CAMARE (du gr. καμάρα, chambre voûtée), se dit, en Botanique, d'un fruit aplati et membraneux formé par la réunion de deux valves jointes ensemble par deux sutures marginales. Tels sont les fruits de l'*Aconit* et du *Delphinium*.

CAMARILLA (de l'espagnol *camarilla*, petite chambre). Dans le Langage politique, ce mot désigne l'influence occulte que sont supposés exercer sur le chef de l'État les hommes attachés au service de sa personne, influence qui presque toujours entrave ou arrête la marche du gouvernement officiel. On s'est servi pour la première fois de cette expression en Espagne, en 1814, après le retour de Ferdinand VII. Depuis, elle a été adoptée par les publicistes étrangers, surtout en France.

CAMARIN, espèce de *Plongeon*. *Voy.* ce mot.

CAMARINE (du portugais *camarinhas*), plante. *Voy.* EMPETRUM.

CAMBISTE (de l'ital. *cambio*, change), celui qui s'occupe des opérations de *change* (*Voy.* ce mot). Le cambiste ne doit pas être confondu avec le *changeur*, dont le commerce consiste à échanger les espèces; c'est plutôt un banquier. Voir sur ce sujet le *Cambiste universel*, de Kelly (traduit de l'anglais en 1823).

CAMBIUM (du b.-lat. *cambire*, changer), mot employé quelquefois, en Botanique, pour désigner la *zone génératrice* qui sert à l'accroissement annuel de la tige dans les arbres dicotylédones et qui produit chaque été une nouvelle couche de bois et une nouvelle couche d'écorce. D'autres botanistes, spécifiant davantage, ont réservé ce nom au liquide mucilagineux qui baigne cette zone, liquide qui ne serait autre chose que la sève descendante, et dans lequel s'organiseraient les nouveaux éléments du végétal : en réalité, ce liquide ne sert pas à former de toutes pièces des éléments anatomiques nouveaux, fibres ou cellules, mais il sert comme substance nutritive seulement au développement et à la reproduction de ceux qui existent. Enfin, d'extension en extension, certains auteurs sont arrivés à désigner par le nom de *cambium*, non plus le liquide extérieur, mais le liquide intérieur aux cellules végétales, à cause de sa ressemblance avec le premier. Dans ce dernier sens, le mot *protoplasma* ou *plasma*, est auj. préféré.

CAMBOUIS (du provençal *camois*, boue, souillure), vieux oing dont on a enduit les essieux des voitures et les axes des machines, et qui est devenu noir par le frottement des roues ; il renferme beaucoup de particules métalliques. Le cambouis passe pour avoir la propriété de résoudre les hémorroïdes ; on s'en sert aussi comme de lut. Les taches de cambouis ne peuvent être enlevées qu'à l'aide de l'essence de térébenthine.

CAMBRÉSINE, toile de lin fine et blanche qui se fabriquait primitivement à *Cambrai*. — On donne aussi ce nom à toutes les fortes étoffes de coton qui ont l'apparence des toiles de Cambrai.

CAMBREUR (de *cambrer*), ouvrier qui donne aux tiges de bottes la forme qu'elles doivent avoir. Pour cela, après avoir mouillé le cuir pour le rendre plus souple, il l'étend le plus possible, et le cloue par les bords sur une forme en bois disposée convenablement. Il le noircit ensuite avec une solution de couperose, et le laisse sécher dans cet état.

CAMBRIEN (ÉTAGE). On désignait autrefois sous ce nom, ou encore sous ceux de *Terrain cumbrien* et de *T. de transition inférieur*, les terrains les plus anciens où l'on eût trouvé des traces d'êtres organisés. Auj. on les désigne du nom de *T. siluriens inférieurs*. Ces terrains sont développés principalement en Angleterre, aux États-Unis et en Bohême. *Voy.* SILURIEN (ÉTAGE).

CAMBRURE. *Voy.* BOSSE et LORDOSE.

CAMBUSE (du holl. *kabuys*, maison à l'écuelle, cuisine), endroit fermé dans l'entre-pont d'un vaisseau, où l'on serre une partie des vivres, et où se fait la distribution des rations. La cambuse servait autrefois de cuisine, et au moment du combat, elle était transformée en poste pour les blessés.

CAME ou CHAME (du gr. χήμη), *Chama*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques et type de la famille des Chamacidées : coquille ronde, irrégulière, inéquivalve et adhérente, munie d'un ligament externe et dont la charnière présente une grosse dent cardinale à chaque valve. Parmi les espèces vivantes, la *C. feuilletée* (*C. Lazarus*) et la *C. gryphoïde* ou *Huître écailleuse* se trouvent dans la mer Méditerranée : on fait avec la valve supérieure de la première des camées qui imitent les camées en pierre. On trouve des cames fossiles depuis l'étage cénomanien.

CAME ou CAMME (orig. inc.), sorte de dent ou saillie appliquée à l'arbre d'une machine ou taillée dans cet arbre pour servir à soulever un pilon, auquel sont adaptées d'autres dents que les cames rencontrent. On donne également ce nom à des lames de bois ou de fer saillantes, fixées aux axes tournants d'une machine à pilon. La came agit momentanément sur un objet qu'elle entraîne ou repousse pendant une partie de sa révolution, et qu'elle abandonne ensuite, différant en cela de l'*engrenage* (*Voy.* ce mot), dont l'action est continue.

CAMÉE (de *came*, coquillage), pierre fine gravée en relief, et offrant dans sa contexture plusieurs couches de diverses couleurs superposées, dont l'artiste profite pour obtenir des effets variés. On choisit ordinairement pour faire des camées la *sardonyx* ou *sardoine*, pierre siliceuse, demi-transparente et à plusieurs couches ; les plus belles sardoines viennent d'Orient, mais elles sont très-rares ; aussi emploie-t-on, pour graver les camées fins, les agates et les sardoines d'Allemagne, dont la pâte est moins belle. On grave encore des camées sur certaines coquilles, la *came feuilletée*, le *casque de Madagascar*, le *strombe aile d'ange*, etc. ; on en fait d'artificiels avec de la faïence, de la porcelaine, des émaux, etc. — Les anciens excellaient dans l'art de graver les camées : c'étaient, chez eux, des objets de luxe et de parure ; ils en enrichissaient les meubles, les vases et les vêtements ; les dames romaines en ornaient leurs coiffures, leurs bracelets, leurs ceintures, leurs agrafes ; on en faisait aussi des cachets en relief, des bagues, etc. (*Voy.* GLYPTIQUE, GLYPTOTHÈQUE). Auj., les camées servent encore aux mêmes usages. Les plus beaux se fabriquent à Rome.

CAMÉLÉE (du gr. χαμελαία), *Cneorum*, genre de la famille des Connaracées, est composé de petits arbustes toujours verts, à feuilles sessiles, à fleurs jaunes, axillaires, qu'on cultive en orangerie. Les principales espèces sont : le *C. tricoccos* ou *Garoupe* du midi de l'Europe, dont le suc âcre et caustique passe pour un purgatif violent, et le *C. pulverulentum*, qu'on trouve dans l'île de Ténériffe et dont l'écorce est employée comme fébrifuge.

CAMÉLÉON (du gr. χαμαιλέων), *Chamæleo*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, voisins des Agames et qui ont l'aspect d'un lézard à grosse tête : peau chagrinée ; corps comprimé, dos tranchant et dentelé, queue prenante et recourbée en dessous ; tête grosse et anguleuse, cou goîtreux, langue longue et terminée par un tube gluant qui lui permet d'attraper les insectes dont il se nourrit ; pieds disposés pour grimper ; 5 doigts à chaque patte, réunis en deux faisceaux opposés ; longueur, de $0^m,40$ à $0^m,50$. Le caméléon est un animal timide et inoffensif, qui habite les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ; il est peu agile, et semble concentrer toute son énergie musculaire dans sa langue, qu'il darde avec une extrême rapidité sur les insectes dont il fait sa proie : il peut rester des mois entiers sans manger. — On a dit que le caméléon changeait de couleur à volonté, et qu'il pouvait emprunter celle des objets qui l'environnaient. La vérité est que cet animal a une couleur qui lui est propre, mais dont la nuance change sous l'effet des impressions qu'il peut éprouver. On explique ces variations de couleur par un jeu du pigment placé sous l'épiderme. Ce pigment peut rentrer complétement dans le derme ou se montrer soit en totalité, soit en partie, et produire ainsi des tons divers depuis le jaune verdâtre jusqu'au rouge brun et au noir. On sait que cette singulière propriété du caméléon l'a fait prendre pour emblème de l'homme versatile qui, par ambition, prend successivement toutes les couleurs. — Espèces principales : le *C. ordinaire*, de l'Algérie et de l'Egypte ; le *C. du Sénégal*, de l'Afrique centrale ; le *C. nain*, de l'Afrique méridionale, le *C. des Moluques*, à nez fourchu, etc.

CAMÉLÉON, constellation de l'hémisphère austral, située sur le colure des équinoxes, en dedans du cercle polaire : elle renferme neuf étoiles.

Caméléon minéral, combinaison d'acide manganique et de potasse (MnO^3,K), de couleur verte, et qui a la propriété de se décomposer et de passer peu à peu par toutes les nuances de violet et de rouge quand on l'étend de beaucoup d'eau. On l'obtient en chauffant au rouge parties égales de potasse et de peroxyde de manganèse.

CAMÉLÉOPARD. *Voy.* GIRAFE.

CAMÉLIA. *Voy.* CAMELLIA.

CAMÉLIENS, CAMÉLIDÉS, famille d'animaux Ruminants, comprend les *Chameaux* et les *Lamas*. *Voy.* ces mots.

CAMÉLINE (du gr. χαμαί et λίνον, petit lin), *Camelina*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées, annuelles ou pérennes, qu'on trouve en Europe et dans l'Asie centrale, et dont une espèce, la *C. cultivée* (*C. sativa*), vulg. *Camomille de Picardie*, *Sésame bâtard*, est cultivée en grand pour ses graines, qui fournissent une huile siccative, bonne pour la peinture.

CAMELLIA (du P. *Camelli*, jésuite), genre de la famille des Ternstrœmiacées, qui forme, conjointement avec les Thés, la tribu des *Camelliées*, croît naturellement au Japon et en Chine, et renferme un grand nombre d'espèces, dont la plus intéressante est le *C. propr. dit* (*C. japonica*), dit aussi *Rose du Japon* : c'est un arbrisseau toujours vert, à feuilles ovales, dentées, coriaces, luisantes ; à fleurs inodores, d'une belle couleur rouge et en forme de rose.

Introduit en Europe dès 1739, le camellia n'est devenu à la mode qu'au commencement de ce siècle; mais, depuis cette époque, les horticulteurs en ont tant multiplié les variétés, qu'on en compte auj. plus de 1,500 : une des plus jolies est le camellia double à fleurs rouges, panachées de blanc; il y a aussi des variétés fort belles à fleurs blanches et jaunes. Le camellia demande une terre de bruyère un peu sableuse; comme il fleurit en hiver, il faut, sous le climat de Paris, le cultiver en serre; mais, dans le midi de la France et en Italie il vit parfaitement en plein air : on le multiplie de graines, de boutures, de marcottes et surtout de greffes. — Quelques espèces se cultivent en Chine et au Japon comme plantes oléagineuses, et fournissent une huile grasse qui sert aux usages alimentaires. D'autres exhalent une odeur suave : ainsi les Chinois mêlent souvent au thé, afin de le parfumer, les pétales du *C. sasanqua*, dont les fleurs ont de la ressemblance avec celles du thé.

CAMELOT (du b.-lat. *camelotum*, de *camelus*, chameau), étoffe non croisée, mais forte et solide, qu'on fabriquait dans le Levant avec le poil du chameau, ou celui des chèvres du pays. Maintenant le *camelot* est une étoffe pure laine, ou mêlée de laine et de poil de chèvre et d'un peu de soie, qu'on fabrique à Amiens, à Roubaix, à Neuville près Lyon et à Bruxelles. En Italie, on fabrique beaucoup de camelots de soie. Le *bouracan* (*Voy.* ce mot) est une espèce de camelot commun. — Dans le Commerce, on appelle *camelote* les objets de pacotille qu'on fabrique en masse et qui comme le *camelot*, ont plus d'apparence que de valeur réelle.

CAMERA, mot italien qui veut dire *chambre*. *Voy.* Chambre et Musique.

Camera lucida. *Voy.* Chambre claire.

CAMÉRALISTIQUE (du latin *camerarius*, camérier). En Allemagne, on a appelé *Sciences camérales* ou *Caméralistique* l'ensemble des connaissances nécessaires pour gouverner les finances d'un Etat. Il y a eu à Heidelberg une école célèbre où l'on enseignait le *droit caméral*; il y avait des chaires pour le même enseignement à Halle, à Francfort, et aussi à Milan en Italie.

CAMÉRIER (du latin *camerarius*), nom d'une dignité ecclésiastique et d'une dignité séculière. Les *C. ecclésiastiques* sont des prélats de la cour de Rome attachés à la personne du pape et chargés de ses aumônes, du soin de l'argenterie, des joyaux, des reliquaires, etc.

Pour les *Camériers séculiers*, *Voy.* chambrier.

Archicamérier ou *Archichambellan*, un des grands dignitaires de l'Empire d'Allemagne. L'électeur de Brandebourg était archicamérier-né de l'Empire; il portait le sceptre dans les marches impériales. *Voy.* chambellan.

CAMÉRISIER ou camécerisier (c.-à-d. *petit cerisier*), *Xylosteum*, section du genre *Lonicera*, comprend tous les chèvrefeuilles dont les rameaux ne sont pas sarmenteux. *Voy.* Chèvrefeuille.

CAMÉRISTE (de l'italien *camera*, chambre), nom qu'on donne aux femmes de chambre des dames de qualité en Italie, en Espagne et en Portugal. A Madrid et à Lisbonne, la *camareira mayor*, ou première camériste, a la première charge du palais; c'est la surintendante de la maison royale.

CAMERLINGUE, nom donné, dans l'anc. Empire d'Allemagne et encore auj. à Rome, au dignitaire chargé de l'administration des finances. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CAMION (orig. inconnue). On nomme ainsi : 1° une voiture de roulage à 4 roues très-basses et très-solides, et qui sert à transporter dans les villes les marchandises d'un grand poids ou d'un volume considérable; — 2° un petit chariot sur lequel, dans les chantiers de construction, les ouvriers traînent les pierres de taille à l'aide de bretelles; — 3° des épingles de la plus petite dimension; — 4° un vase de terre dans lequel les peintres en bâtiments délayent le badigeon.

CAMISADE (du lat. *camisa* ou *camisia*, chemise), nom donné, en général, à toute ruse de guerre qui a pour objet de surprendre l'ennemi pendant la nuit, soit parce que l'ennemi est alors surpris en *chemise*; soit parce qu'autrefois, pour amortir l'éclat des armures, les assaillants revêtaient leur *chemise* par-dessus leurs armes. La prise de Pontoise, en 1419, fut une camisade; la bataille de Pavie, en 1524, commença par une camisade.

CAMISOLE (du lat. *camisa*). Outre le vêtement du matin que tout le monde connaît, on appelle *camisole* ou *gilet de force* un vêtement qui ressemble à un gilet à manches, excepté qu'il se ferme par derrière, et que les manches, prolongées au delà des mains, sont réunies et sans ouvertures. On s'en sert pour contenir les aliénés et les malades en délire. On met aussi la camisole de force à certains condamnés pour les empêcher d'attenter à leurs jours, ou de commettre des actes de violence.

CAMME. *Voy.* Came.

CAMOMILLE (du gr. χαμαίμηλον), *Anthemis*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, caractérisé par son involucre hémisphérique, ses fleurs radiées à demi-fleurons femelles et fertiles, et son réceptacle convexe et garni de paillettes. Toutes les espèces renferment une huile volatile d'odeur agréable et de couleur azurée. La *C. romaine* (*A. nobilis*) est une plante vivace à fleurs jaunes au centre, blanches à la circonférence et d'un usage populaire comme stomachique, sudorifique, antispasmodique, fébrifuge et emménagogue. Cette plante croît dans les contrées sablonneuses de la France, ainsi que la *C. des champs* ou *Fausse camomille*; mais les pharmaciens n'emploient que l'espèce cultivée, dont les capitules sont plus gros, plus pleins, et tout blancs par la transformation des fleurons en demi-fleurons. On a encore : la *C. puante* ou *Maroute* (*A. cotula*), préconisée contre l'hystérie et les fièvres intermittentes rebelles : on s'en sert pour engourdir les essaims quand on veut retirer le miel des ruches; la *C. des teinturiers* (*A. tinctoria*), vulg. *Œil de bœuf*, qui donne aux laines une teinte jaune aurore; la *C. mixte* (*A. mixta* et *Ormenis*), qui croît aussi dans les champs, et le *Pyrèthre* (*Voy.* pyrèthre). — On donne à tort le nom de *C. ordinaire* à une Matricaire, et celui de *C. de Picardie* à une Crucifère. *Voy.* Matricaire et Caméline.

CAMOUFLET (primitiv. *chaud mouflet*). En termes de Fortification, un *camouflet* est un petit fourneau de mine ou une cavité où l'on dépose une charge de poudre destinée à détruire, par son explosion, les travaux de l'ennemi. — *Donner un camouflet*, c'est aussi faire pénétrer par un moyen quelconque dans les travaux de l'assiégeant une fumée épaisse pour l'étouffer, le suffoquer, ou le forcer à se retirer.

CAMP (pour *champ*), lieu où se place une armée pour y séjourner plus ou moins longtemps. La forme des camps varie nécessairement suivant la nature des lieux et la disposition du terrain. Cependant, chaque peuple a toujours affecté une disposition particulière. D'après la Bible, les camps hébreux étaient rectangulaires; les Grecs et les peuples de l'Orient, comme encore auj. les Arabes, préféraient la forme circulaire; les Romains, la forme carrée.

camps romains. On distinguait les *C. de marche* ou *de passage*, que l'on construisait pour les besoins du moment, et les *C. à demeure* (*castra stativa*), qui se divisaient en *C. d'été* (*castra æstiva*) et *C. d'hiver* (*castra hiberna*). Ces derniers, véritables forteresses, renfermaient tous les établissements d'une ville : plusieurs villes modernes leur doivent même leur origine. On avait rattaché à ce genre de camps les ruines nombreuses qu'on voit encore dans plusieurs endroits de la France, et qu'on appelle communément *camps de César*; mais il est constant auj. que ces camps re-

tranchés ont presque tous une origine celtique et qu'ils sont antérieurs à la conquête romaine. Les Romains entouraient leurs camps d'un fossé (*vallum*), revêtu intérieurement d'un parapet (*agger*) fortifié d'une palissade : 4 portes répondaient aux 4 côtés du camp : la *prétorienne*, sur le devant ; la *décumane*, du côté opposé; la *dextre*, à droite, et la *sinistre* à gauche. Un chemin de ceinture séparait les tentes de l'enceinte du camp, et 2 larges voies correspondant aux 4 portes se croisaient à son milieu. Dans la partie antérieure du camp se trouvait une place quadrangulaire, au centre de laquelle s'élevait le *prétoire* ou tente du général : à droite de cette tente, était l'*augural*, où se prenaient les auspices ; la moitié septentrionale servait de marché (*forum*), on y voyait la tente du *légat* (lieutenant); dans l'autre moitié se trouvait celle du *questeur* (trésorier de l'armée); derrière cette place, et perpendiculairement à la porte prétorienne, les tentes formaient de longues lignes (*strigæ*) ; chaque tente contenait 10 soldats (*contubernales*) sous le commandement d'un *decanus*. Les goujats (*calones* et les vivandiers (*lixæ*) étaient placés en dehors du camp, aux abords extérieurs (*procestria*). Les Romains devaient aux Grecs, et surtout au roi d'Epire, Pyrrhus, la belle ordonnance de leurs camps.

CAMPS MODERNES. On distingue : le *C. de rassemblement*, lieu où l'on réunit tous les corps qui doivent former une armée à l'ouverture d'une campagne; — le *C. de passage*, que l'on n'occupe qu'en passant ; — le *C. stable* ou *permanent*, que l'on doit occuper pendant un temps assez long ; — le *C. retranché*, qui est entouré de retranchements et de fortifications ; — le *C. volant*, corps d'armée, composé surtout de cavalerie, qui tient la campagne pour inquiéter l'ennemi, l'observer, lever des contributions, etc.; — le *C. de manœuvres*, que l'on établit en temps de paix dans des localités propres à cet usage, pour l'instruction des troupes, et où il se fait constamment des exercices, des manœuvres, des simulacres de bataille. — Dans ces divers camps les soldats vivent ordinairement sous la *tente* (*Voy.* ce mot) ; cependant dans les camps permanents, on remplace quelquefois la tente par des *baraques* (*Voy.* ce mot) qui offrent un abri plus sérieux. *Voy.* CASTRAMÉTATION.

CAMPAGNE (du lat. *campus*, plaine). Dans l'Art militaire, on comprend sous ce nom l'ensemble des opérations (siéges, campements, marches, combats, batailles, etc.) qui ont lieu dans le cours d'une année sous le commandement général d'un même chef, en présence de l'ennemi. — On se sert aussi de ce mot pour exprimer les services de guerre, soit sur terre, soit sur mer. D'après les lois militaires qui fixent les droits des officiers ou soldats à la retraite (Lois des 11 avril 1831 et 3 mai 1832), chaque année de service qui comprend une campagne compte pour deux ans. Un décret du 5 décembre 1851 compte comme campagnes les combats livrés à l'intérieur pour rétablir l'ordre. — Dans la Marine, le mot *campagne* s'applique à l'ensemble des opérations qu'exécute une escadre ou un bâtiment entre la sortie du port d'armement et la rentrée. On distingue les campagnes d'*instruction* ou d'*évolution*, d'*observation*, de *croisière*, de *découvertes*, etc.

CAMPAGNOL (de *campagne*), *Arvicola*, genre de petits Mammifères, de l'ordre des Rongeurs et de la famille des Rats, comprend plusieurs sous-genres : les *Campagnols* propr. dits, les *Ondatras* ou *Rats musqués*, les *Lemmings* et les *Otomys*.

Les *Campagnols* ont 3 mâchelières, comme le Rat, mais ils s'en distinguent par leur queue, qui est velue ; leurs pieds sans palmures, et le pouce de devant qui est caché sous la peau. Ils se subdivisent en une vingtaine d'espèces dont les principales sont : — 1° le *Rat des champs* (*Mus arvalis*), qui n'a guère plus de 0m08 à 0m10 de long; le dessus de son corps est jaune-brun, le ventre est d'un blanc sale. Cet animal habite les champs, où il se pratique de petits terriers divisés en 2 ou 3 loges. La femelle fait deux portées par an, de 8 à 12 petits chacune ; aussi, malgré tous les piéges qu'on leur tend, le nombre de ces animaux malfaisants est-il toujours considérable. Non-seulement le campagnol mange le grain de semence, mais il coupe le chaume quand il est mûr, le renverse à terre et vide l'épi, soit en le mangeant sur place, soit en l'emportant dans ses magasins; — 2° le *Rat d'eau* (*Mus amphibius*), commun aux deux continents, un peu plus gros que le rat ordinaire, et gris brun foncé ; il vit au bord des ruisseaux pour y trouver les racines des plantes aquatiques, dont il paraît faire sa nourriture exclusive; il y creuse un boyau peu profond, parallèle au sol et muni de plusieurs issues ; — 3° le *C. des prés* (*Mus œconomus*), célèbre par ses migrations : cet animal, qui habite la Sibérie, est un peu plus gros que le rat des champs ; il a le dos plus foncé, et la queue presque noire en dessus, tout à fait blanche en dessous. Au printemps, cette espèce se rassemble dans le Kamtchatka en troupes innombrables qui se dirigent vers l'ouest ; au milieu de juillet, ces troupes arrivent sur les bords de l'Okhotsk, où elles restent jusqu'à l'hiver. Lorsqu'elles reviennent, en octobre, les Kamtchadales célèbrent leur retour par une fête : car ces animaux ramènent avec eux les carnassiers à fourrure dont ils sont la principale nourriture. Les habitations que se creusent ces campagnols consistent en une chambre garnie de mousse et de gazon, et entourée d'une foule de galeries latérales conduisant, les unes au dehors, les autres à de vastes magasins qui contiennent leurs provisions. *Voy.* RAT.

CAMPAN, marbre des Pyrénées, qui se trouve dans la vallée de Campan, près de Bagnères-de-Bigorre.

CAMPANE (du lat. *campana*), nom donné : 1° en Architecture, au corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite, parce que ces chapiteaux ressemblent à une cloche renversée ; 2° à toute décoration, tout ornement de sculpture en manière de crépine, d'où pendent des houppes en forme de clochette, pour un dais d'autel, de trône, de chaire à prêcher, etc. — On étend ce nom à tout ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, avec de petits ornements en forme de cloche.

CAMPANELLE (de *campane*), nom vulgaire du *Convolvulus*. *Voy.* ce mot.

CAMPANIFORME ou CAMPANULÉ (de *campana*), se dit, en Botanique, des fleurs dont le calice et la corolle ont la forme d'une cloche, comme les Campanules et les Liserons.

CAMPANILE (de l'italien *campanile*). Ce mot désigne : 1° une tour servant de clocher (*Voy.* CLOCHER) ; — 2° une petite lanterne qui termine une flèche de clocher ou qui surmonte un dôme.

CAMPANULACÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales périgynes : calice adhérent à 5 lobes égaux, corolle à 5 divisions, alternant avec celles du calice, et renfermant 5 étamines à filets élargis à leur base ; ovaire soudé avec le tube du calice. Cette famille se compose de plantes lactescentes, qui sont tantôt des herbes, tantôt des arbrisseaux, à fleurs bleues ou blanches. — Principaux genres : *Campanula* (g.-type), *Phyteuma*, *Specularia*, *Jasione* et *Wahlenbergia*.

CAMPANULAIRE (du lat. *campanula*, clochette), *Campanularia*, genre d'animaux Rayonnés, de l'ordre des Polypo-méduses, renferme une quinzaine d'espèces marines, vivant d'abord à l'état fixe sous la forme de polypes à tige tantôt simple, volubile et rampante (Clyties), tantôt rameuse et non volubile (Laomédées), terminée par des clochettes, d'où se détachent bientôt de véritables méduses qui reproduiront à leur tour des polypes semblables aux premiers. *Voy.* MÉDUSE et POLYPO-MÉDUSES.

CAMPANULE, *Campanula*, c.-à-d. *clochette*, genre type de la famille des Campanulacées, renferme des plantes herbacées, des sous-arbrisseaux et des ar-

bustes remarquables par la forme élégante de leurs fleurs, habituellement d'un bleu foncé. Ses principales espèces sont : la *C. des jardins*, dite *Violette marine* (*C. medium*), à grosses fleurs blanches ou violettes ; la *C. noble* (*C. nobilis*) de la Chine, qui a des fleurs d'un violet pourpre, ainsi que la *C. remarquable* (*C. speciosa*) ; la *C. Bocconi*, dont on fait de jolies bordures ; la *C. raiponce* (*C. rapunculus*), plante potagère, dont les racines et les jeunes pousses se mangent en salade ; la *C. gantelée* (*C. trachelium*), et la *C. à feuilles de pêcher* (*C. persicifolia*), qui toutes deux se mangent aussi.

CAMPANULÉ. *Voy.* CAMPANIFORME.

CAMPÊCHE (BOIS DE). *Voy.* HÉMATOXYLE.

CAMPHÈNES, nom donné, en Chimie, à des hydrocarbures isomères ayant tous pour formule $C^{10}H^{16}$ et que M. Berthelot a obtenus avec l'essence de térébenthine. — On l'étend aussi à tous les hydrocarbures qui ont la formule précédente, quelle que soit leur origine ; mais il vaut mieux les nommer *Térébènes*. *Voy.* ce mot.

CAMPHOGÈNE (de *camphre*, et du gr. γενής, engendré), nom donné par M. Dumas au corps qui, ayant été rencontré plus tard par MM. Gerhardt et Cahours tout formé dans l'essence de cumin, a été définitivement nommé *Cymène*. *Voy.* ce mot.

CAMPHORIQUE (ACIDE), acide bibasique, dont la formule est $(C^{10}H^{14}O^2)\,2OH$, et qu'on obtient en faisant bouillir du camphre avec de l'acide nitrique. On en connaît trois espèces : une déviant à droite la lumière polarisée, une 2e la déviant à gauche, la 3e ne la déviant pas. Toutes trois se présentent en aiguilles incolores, peu solubles dans l'eau froide. L'acide camphorique droit, le plus important, a été découvert, en 1785, par Kosegarten ; MM. Laurent et Malaguti en ont établi la composition en 1836.

CAMPHOROSMA (de *camphora*, camphre, et du gr. ὀσμή, odeur). *Voy.* CAMPHRÉE.

CAMPHRE (de l'arabe *kamphur*), *Camphora*, espèce d'essence concrète, d'une odeur très-forte, d'une saveur amère et aromatique. Le camphre est plus léger que l'eau ; il entre en fusion à 175°, et bout à 204° ; il est si volatil qu'il disparaît bientôt complétement quand on l'expose à l'air libre. Il brûle avec une flamme blanche. L'eau n'en dissout qu'une petite quantité ; l'alcool, l'éther, les huiles grasses et les huiles essentielles le dissolvent en toutes proportions. Il se dissout aussi dans l'acide nitrique (*huile de camphre*) ; à chaud, l'acide nitrique le convertit en *acide camphorique*. Le camphre ordinaire a pour formule $C^{10}H^{16}O$; le *C. de Bornéo* présente une composition différente ($C^{10}H^{18}O$), et se convertit par l'acide nitrique en camphre ordinaire.

Le camphre s'extrait du *Laurus camphora* (*Voy.* CAMPHRIER). L'extraction s'en fait particulièrement au Japon, à Java, à Sumatra et à Bornéo. A cet effet, on divise en fragments le bois de l'arbre, et on le chauffe avec de l'eau dans de grandes cucurbites de fer, surmontées de chapiteaux en terre dont l'intérieur est garni de cordes de paille de riz. Le camphre se sublime et vient s'attacher à ces cordes, à l'état d'une poudre grise : on le raffine, en Europe, par une nouvelle sublimation dans des matras en verre. Plusieurs huiles essentielles, comme celles de lavande, de romarin, de marjolaine, et d'autres plantes de la famille des Labiées, renferment du camphre en petite quantité ; mais ce camphre diffère un peu du camphre ordinaire ; il n'agit pas comme lui sur la lumière polarisée. Quelques autres essences, comme celles de valériane, de tanaisie, de semen-contra, etc., fournissent aussi du camphre quand on les traite par l'acide nitrique.

Le camphre est employé dans la préparation des vernis, notamment du *vieux laque*. On s'en sert aussi dans les feux d'artifice ; la propriété qu'il a de brûler sur l'eau fait supposer qu'il entrait dans la composition du feu grégeois. Son odeur chasse ou fait périr les insectes et les vers : aussi l'emploie-t-on pour conserver les collections d'histoire naturelle, les pelleteries, les étoffes de laine. On en fait un fréquent usage en médecine comme antispasmodique ; on le prescrit aussi comme stimulant diffusible, diaphorétique et antiseptique. Il a été surtout préconisé par M. Raspail, dont le nom est resté attaché aux cigarettes qu'il recommande comme préservatifs contre une foule de maladies. On peut administrer le camphre à l'intérieur ; la dose varie de 0gr,25 à 1 ou 2gr, dans les 24 heures, mais il faut le fractionner avec soin : à trop forte dose, c'est un poison. Comme solution, on l'emploie sous forme d'*eau camphrée* ou d'*éther camphré*. Pour l'usage externe, on emploie l'*eau-de-vie camphrée*, le *vinaigre camphré*, et l'*huile* ou la *pommade camphrée*.

Le camphre paraît avoir été introduit en Europe par les Arabes.

Camphre artificiel, substance blanche, plus légère que l'eau et d'une odeur analogue à celle du camphre, qui s'obtient en saturant de gaz chlorhydrique l'huile essentielle de térébenthine.

CAMPHRÉE, *Camphorosma*, genre de la famille des Chénopodées, tribu des Cyclolobées, renferme des plantes herbacées qui croissent dans les lieux stériles et sablonneux des contrées méridionales. La *C. de Montpellier*, petit arbrisseau, à rameaux longs et blanchâtres ; à feuilles alternes, petites, nombreuses ; à fleurs verdâtres, exhale une forte *odeur de camphre*, d'où son nom ; elle s'emploie en médecine contre l'asthme et l'hydropisie.

CAMPHRIER, *Laurus camphora*, genre de la famille des Laurinées, tribu des Camphorées, est originaire des contrées montueuses de l'Orient. Cet arbre a le port du tilleul, l'écorce raboteuse et grisâtre, les feuilles ovales, longues, alternes, d'un beau vert luisant ; les fleurs blanches, petites, en panicule ; les fruits pourpres, noirâtres, à une seule graine, de la grosseur du pois chiche. On en retire le camphre (*Voy.* CAMPHRE). Le bois de cet arbre a une odeur aromatique ; on l'emploie dans l'ébénisterie.

CAMPULITE (du gr. καμπύλος, courbé), genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Clyménidées : coquille non spirale, disposée en forme de corne ; ouverture comprimée et fortement rétrécie, cloisons droites ou à peine arquées, siphon placé près du bord interne des cloisons. Les Campulites ne se trouvent qu'à l'état fossile et appartiennent à l'étage silurien et à l'étage dévonien.

CAMPYL... (du gr. καμπύλος, courbé), entre dans la composition d'un grand nombre de termes de Botanique et d'Entomologie, comme *Campylanthère*, *Campylocarpe*, *Campylodonte*, *Campyloptère*, *Campylosome*, etc., et désigne partout des organes remarquables par leur courbure.

CANAL (du lat. *canalis*), cours d'eau artificiel, peut être construit dans l'intérêt de la salubrité, de l'agriculture ou du commerce. De là, trois genres de canaux : 1° les *C. de desséchement*, qui ont pour effet de dessécher des marais ou des terrains inondés, et que l'on creuse dans la direction de la plus grande pente ; 2° les *C. d'irrigation*, qui servent soit à fertiliser des terres trop desséchées, en amenant par une pente douce l'eau d'un réservoir supérieur sur le terrain qu'on veut arroser, soit à approvisionner d'eau une grande ville ; 3° les *C. de navigation*, creusés pour le transport des denrées et des marchandises : ces derniers se divisent en *C. de dérivation* ou *latéraux*, et en *C. de jonction*. — Les *C. de dérivation* sont destinés à remplacer un cours d'eau naturel dont la navigation est imparfaite, et se construisent latéralement à ce cours d'eau, dans la vallée même qu'il parcourt. Ils empruntent leurs eaux au fleuve qu'ils remplacent ou à ses affluents ; ils n'offrent qu'une pente peu sensible, et les bateaux peuvent les parcourir dans les deux sens avec la même facilité. La Loire, la Marne, la Garonne, etc., ont des *canaux latéraux*. Les *C. de jonction* ont pour but de réunir par une route navigable deux rivières, et quel-

quefois même deux mers différentes, en ouvrant aux bateaux l'intervalle qui les sépare. Le plus souvent cet intervalle est occupé par des hauteurs plus ou moins considérables : dans ce cas, la construction des canaux offre plus de difficultés. Ils sont alors alimentés par des réservoirs, naturels ou artificiels, appelés *bassins de partage*, et situés au point de partage des eaux, c.-à-d. au sommet des hauteurs d'où les eaux s'écoulent dans les vallées environnantes. Ils se composent eux-mêmes d'une suite de *biefs* (*Voy.* ce mot) de niveaux différents ; des *écluses* (*Voy.* ce mot), situées entre chacun de ces biefs, se vident et se remplissent à volonté, et forment ainsi comme les degrés d'un escalier à l'aide duquel les bateaux peuvent franchir les pentes les plus fortes. Le canal du Midi ou du Languedoc, le canal du Centre, le canal des Ardennes, etc., sont des canaux de jonction à bassin de partage.

Les canaux de dérivation sont connus dès la plus haute antiquité : l'Egypte ancienne et l'Assyrie étaient sillonnées de canaux, dont on voit encore les ruines. De très-bonne heure, les Chinois ont su construire des canaux d'irrigation et de navigation : le plus célèbre de tous est le *Canal impérial,* qui traverse toute la Chine du nord au sud. Les Grecs et les Romains ne se sont point signalés par la construction de canaux importants : cependant ces derniers avaient eu l'idée gigantesque de réunir la mer du Nord à la Méditerranée, au moyen d'un canal entre le Rhône et le Rhin. Charlemagne reprit ce projet en 794 ; mais il n'a été réalisé que de nos jours, en 1845, par la construction du *Canal Louis,* qui unit non pas le Rhône au Rhin, mais le Danube au Mein par l'Altmühl. Pendant le moyen âge, l'hydraulique resta à peu près stationnaire ; mais, au XVe siècle, une nouvelle impulsion fut imprimée à la construction des canaux. La France et l'Italie septentrionale donnèrent l'exemple ; malheureusement elles se sont laissé dépasser par les nations qui vinrent après elles, et auj. les contrées les plus favorisées sous ce rapport sont l'Angleterre, les États-Unis et la Hollande. La France peut se glorifier toutefois d'avoir réuni la Méditerranée à l'Océan atlantique par le célèbre canal du Midi, construit sous Louis XIV, de 1666 à 1681. C'est aussi un Français, M. de Lesseps, qui a entrepris et achevé la construction du canal de l'isthme de Suez, ouvert en 1869, et l'une des plus glorieuses conceptions de notre époque. La création des chemins de fer a pu faire craindre un instant que les canaux ne devinssent inutiles ; mais il est à penser que ces deux moyens de transport, loin de se nuire, s'aideront mutuellement, les railways étant plutôt faits pour transporter les voyageurs et les marchandises peu volumineuses, et les canaux pour les lourds fardeaux et les marchandises encombrantes. — Consulter sur ce sujet : Dutens, *Histoire de la navigation intérieure de la France* (1829), et Collignon, *Du concours des canaux et des chemins de fer* (1845).

Auj., on compte en France une centaine de canaux, dont les principaux sont : au N., ceux de la Sambre, de la Somme, de St-Quentin, des Ardennes, de l'Oise canalisée ; — près de Paris, ceux de l'Ourcq, de St-Denis et de St-Martin ; — au centre, ceux de Briare et du Loing, d'Orléans, du Berri, du Nivernais, le canal de la Saône à la Loire, dit aussi canal du Centre ou du Charollais, le canal Latéral à la Loire ; — à l'O., ceux de l'Ille-et-Rance, de Nantes à Brest ; — au S., celui du Languedoc, dit aussi du Midi ou des Deux mers, celui d'Arles à Bouc ; le canal Latéral à la Garonne, ceux des Pyrénées, de Beaucaire, le canal St Louis ; — à l'E., le canal de Bourgogne ou de la Saône à l'Yonne, ceux du Rhône au Rhin, de la Saône au Rhin, etc. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — *Voy.* aussi DÉTROIT.

Pour la législation. *Voy.* EAUX.

Pont canal. Voy. PONT.

CANAL. En Anatomie, on a donné le nom de *canal* à des cavités étroites, plus ou moins allongées, destinées à laisser passer certains liquides, ou à recevoir des organes divers : *C. digestif, C. aérien, C. vertébral ; C. veineux, C. artériel, C. médullaire*, etc. On appelle *C. de Bichat* un repli de l'arachnoïde ; *C. de Rivinus, de Sténon, de Wharton, de Wirsung*, les conduits excréteurs de la glande sublinguale, de la glande parotide, de la glande sous-maxillaire et du pancréas. — Les Vétérinaires appellent *canal* l'espace compris entre les deux branches du maxillaire et au milieu duquel se trouve la langue ; au fond de cet espace sont les orifices de la glande sublinguale et les *barbillons*. *Voy.* ce mot.

En Botanique, on nomme *Canal médullaire*, l'espèce d'étui longitudinal qui occupe le centre des plantes dicotylédonées, et dans les parois duquel est circonscrite la moelle, qui, au contraire, dans les végétaux monocotylédonés, forme en quelque sorte la masse de la tige.

CANARD, *Anas*, genre d'Oiseaux aquatiques, de l'ordre des Palmipèdes, type de la famille des Lamellirostres et de la tribu des Anatinées, a pour caractères : un bec plat, aussi large à son extrémité que vers la tête ; un cou beaucoup moins long que celui des oies et des cygnes ; des jambes plus courtes et placées plus en arrière encore que celles des cygnes, ce qui rend leur marche pénible et embarrassée. Si les canards marchent mal, ils volent avec rapidité, et quelquefois extrêmement haut ; ils excellent surtout dans la natation, fendent l'eau avec grâce, et plongent avec beaucoup d'adresse. Le canard vit presque toujours sur l'eau, où il trouve sa nourriture, et il construit son nid au milieu des joncs et des marécages. La plupart des espèces sont sujettes à une double mue qui donne à leur plumage un aspect tout nouveau. Presque toutes aussi exécutent de longs voyages : elles passent l'hiver dans les contrées tempérées, et retournent, dès le printemps, dans les régions voisines du pôle. — Le genre *Canard* forme deux grandes sections : la 1re comprenant les *Macreuses*, les *Garrots*, les *Eiders* et les *Milouins* ; la 2e, les *Canards* propr. dits, les *Souchets*, les *Tadornes* et les *Sarcelles* (*Voy.* ces mots). — La *Bernache* et le *Cravant*, que quelques naturalistes rangent aussi parmi les *Canards*, appartiennent plutôt à la tribu des *Ansérinées*. *Voy.* OIE.

Le *Canard sauvage* (*Anas boschas*), espèce type des Canards prop. dits, habite le nord des deux continents, et arrive dans nos contrées vers le milieu de novembre. Le mâle a la tête et le cou d'un vert très-foncé, le collier blanc, les parties supérieures rayées de brun cendré et de gris blanchâtre, la poitrine marron foncé, le bec d'un jaune verdâtre, les pieds orangés ; sa longueur est de 0m50 à 0m60. Les canards sauvages volent par troupes nombreuses ; ils ont le vol très-élevé, ce qui les rend très-difficiles à tirer : aussi emploie-t-on, pour les chasser, des fusils fort longs et qui portent très-loin, qu'on nomme *canardières ;* on leur tend aussi toutes sortes de piéges. La chair de ce gibier est très-estimée. — Le *C. domestique* provient du canard sauvage, croisé avec des espèces étrangères ; il a le plumage également varié, quoique nuancé de couleurs moins vives ; son bec est tantôt d'un vert olivâtre et tantôt d'un assez beau jaune aurore ; ses pattes sont toujours de cette dernière couleur. Le mâle se distingue par 4 plumes relevées en crochet au milieu de la queue. Un seul canard mâle suffit à 8 ou 10 *canes :* celles-ci pondent de 10 à 12 œufs, qu'elles couvent pendant un mois ; les petits, dits *halbrans*, vont à l'eau dès leur naissance ; mais ils ne peuvent voler qu'à 3 mois ; à 6 mois, le *caneton* a pris tout son accroissement. La chair du canard commun est plus grasse et moins digestible que celle du canard sauvage : on estime les canards engraissés de la Normandie et du Languedoc ; on sale quelquefois ces derniers pour les conserver. On connaît la douceur et la finesse du duvet dont le ventre des canards est couvert ; on le leur enlève au mois d'avril et au mois de septembre. L'*édredon* est

le duvet d'une espèce de canard appelé *Eider* (*Voy.* ce mot). — Le *C. musqué* (*A. moschata*) doit son nom à l'odeur qu'il répand, et qui provient d'une liqueur grasse, filtrant de glandes situées près du croupion. Sa tête est garnie de caroncules charnues d'un rouge vif; son plumage est très-varié; sa chair a une odeur désagréable qu'on atténue en lui ôtant le croupion au moment où l'on vient de le tuer. On lui donne à tort les noms de *C. de Barbarie*, de *C. de Guinée*, de *C. d'Inde*. Il est originaire de l'Amérique du Sud.

CANARDIER, dit aussi *Aigle criard*, *Petit-Aigle* *Voy.* AIGLE.

CANARDIÈRE, long fusil. *Voy.* CANARD.

CANARI, espèce de Serin. *Voy.* SERIN.

CANCEL (du lat. *cancellus*), nom qu'on donnait autrefois à la barrière, grille ou balustrade placée en avant du sanctuaire ou du chœur, et par suite à la partie du chœur fermée par cette barrière et qui est la plus rapprochée du grand autel. — Ce mot désignait aussi le lieu entouré d'une balustrade dans lequel on tenait le sceau de l'Etat.

CANCELLAIRE, *Cancellaria*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Fusidées : coquille ovale, à spire allongée, et pourvue extérieurement de côtes croisées; ouverture échancrée en avant, columelle munie de plis saillants transverses, labre strié à l'intérieur. — Les Cancellaires vivent auj. dans les mers tropicales; on en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires.

CANCER, nom lat. du *Crabe*. *Voy.* CRABE.

En Astronomie, on appelle *Cancer* le 4e des douze signes du Zodiaque; il est placé dans l'hémisphère boréal et est représenté sous la figure d'une *écrevisse*; c'est le 21 juin que le soleil nous paraît entrer dans cette partie de l'écliptique. Le signe du Cancer tire son nom d'une constellation composée de 83 étoiles fort petites, au milieu desquelles on remarque une nébuleuse qu'on nomme *la crèche* (*præsepe* ou *la ruche*. Par l'effet de la précession des équinoxes cette constellation ne coïncide plus depuis longtemps avec le signe de même nom — Le *Tropique du Cancer* est le cercle parallèle à l'équateur que le soleil paraît décrire dans son mouvement diurne le jour où il entre dans le signe du Cancer (21 juin) : ce jour est appelé *solstice d'été*. *Voy.* TROPIQUES et SOLSTICES.

CANCER, en Médecine. On appelle ainsi une maladie chronique, et presque toujours incurable, qui désorganise tous les tissus où elle se développe, et qui se les assimile en s'étendant toujours de plus en plus. On lui a donné ce nom soit qu'on ait comparé aux pattes d'un crabe les veines dilatées et engorgées qui s'écartent en rayonnant autour de la tumeur, soit parce qu'on a cru anciennement qu'un animal dévorait les parties malades. — Tous les tissus, excepté l'épiderme, et peut-être les cartilages articulaires, peuvent être le siége de cette dégénérescence; mais les mamelles, l'utérus, les parties génitales, la vessie, l'estomac, sont les organes où on l'observe le plus souvent; puis viennent la peau (surtout celle des lèvres et de la face en général), les organes internes (le foie, l'estomac, le rectum). A la peau, le cancer débute par un tubercule ou verrue; dans les membranes muqueuses, il se développe sous la forme de *polypes* charnus ou fibreux; celui des os constitue l'*ostéosarcôme*.

En général, le cancer n'apparaît que depuis l'âge de 30 à 40 ans; les femmes y sont plus exposées que les hommes. On signale les climats chauds comme favorisant la production du cancer, mais surtout comme activant sa marche. Comme causes locales ou déterminantes, on cite les violences extérieures, coups ou chutes, les pressions, les irritations de toute espèce et l'inflammation chronique. On admet aussi une *diathèse cancéreuse*, c.-à-d. l'existence d'un *vice* général de l'économie, qui vient se manifester et se développer dans telle ou telle partie. — Le cancer est caractérisé en général par son développement progressif, la tendance qu'ont les glandes voisines à se tuméfier, et surtout par cette altération profonde de l'organisation qu'on a appelée *cachexie cancéreuse*, altération que caractérisent la pâleur et l'amaigrissement du malade et surtout la teinte jaune-paille que sa peau finit par prendre. Ce mal n'est pas contagieux, mais il peut être héréditaire.

Le traitement est *local* ou *général*. Le traitement local comprend : les *topiques*, soit résolutifs (cataplasmes savonneux, frictions de pommade d'iodure de potassium ou d'une pommade mercurielle; emplâtres fondants, celui de Vigo, p. ex., etc.); soit narcotiques (fomentations ou cataplasmes avec décoction de pavot, de jusquiame, de belladone, de ciguë, emplâtres opiacés, etc); — la *cautérisation*, par la *pâte de Rousselot* ou *du frère Côme*, par le nitrate de mercure liquide, la solution de chlorure d'or, les chlorures de zinc, de brôme, etc.; — enfin l'*ablation*, par l'instrument tranchant : c'est le seul moyen réellement efficace; mais il faut avoir grand soin d'extirper le mal jusqu'à ses dernières racines, si l'on veut éviter une répullulation inévitable, et toujours plus grave que la maladie première. — Le traitement général consiste ordinairement dans l'emploi de la ciguë prise à l'intérieur sous forme d'extrait; on y joint de la tisane de squine ou de bardane et de saponaire, et un régime alimentaire substantiel. On a beaucoup vanté aussi l'arséniate de soude, les mercuriaux, les sels de cuivre, l'hydrochlorate de baryte, l'acide nitrique, l'iode, l'aconit, la belladone, les eaux salines ou sulfureuses, etc.

On a cru longtemps que les productions cancéreuses étaient caractérisées au microscope par une *cellule cancéreuse*, dont on ne retrouvait pas la trace dans les organes de l'économie à l'état normal. Auj. la plupart des micrographes admettent qu'il n'y a pas de *cellule cancéreuse*, mais des *cellules épithéliales hypertrophiées* et *déformées*, ayant leurs analogues dans l'état sain : p. ex., à la surface des muqueuses, la couche superficielle de ces membranes étant formée par ces *cellules épithéliales* qui tapissent aussi l'intérieur des glandules. Ces cellules en prenant un développement anormal finissent par comprimer les glandes et par les détruire, c'est par le même procédé que s'effectue la destruction d'organes plus importants; on s'explique ainsi l'exfoliation facile des masses cancéreuses. — On donnait autrefois à certaines de ces tumeurs le nom de *cancroïdes* : on leur donne auj. celui d'*épithéliomas*. *Voy.* ce mot.

CANCÉRIENS, tribu de Crustacés décapodes brachyures, constitue avec les *Portuniens* (*Voy.* ce mot), la famille des Cyclométopes et a pour type le genre *Cancer* (*Crabe*). *Voy.* CRABE.

CANCHE, *Aira*, genre de la famille des Graminées, tribu des Avénacées : épillets à 2 fleurs égales, hermaphrodites et sessiles, glumes aussi grandes que les fleurs; arête dorsale, tordue à sa base, qui termine la paillette inférieure de la glume. Les canches forment des touffes plus ou moins épaisses de petites herbes à feuilles étroites, à panicules étalées, communes sur tous nos chemins, dans des lieux secs et sablonneux des régions froides ou tempérées. Elles fournissent aux troupeaux un excellent pâturage; mais leur petitesse empêche qu'on n'en fasse des prairies artificielles. — La *C. touffue* (*A. cespitosa*), l'espèce la plus grande et la plus belle, est remarquable par une panicule ample, longue et un peu inclinée, composée de plusieurs fleurs, d'un vert argenté luisant. — Les autres espèces, la *C. caryophyllée* et la *C. flexueuse*, sont petites et figurent fort bien dans les gazons.

CANCIONEROS (du provençal *canso*, chant d'amour), nom donné en Espagne et en Portugal à des recueils de poésies dues à différents poëtes. Les plus célèbres sont : en Espagne, les *cancioneros* de Baena, de Lope de Stuniga, de Martin de Burgos, et le *cancionero general*, imprimé pour 1re fois à Valence en 1511; en Portugal, ceux du roi Diniz et de Resende.

CANCRE. *Voy.* CRABE.

CANCRELAS, nom vulgaire de la Blatte d'Amérique. *Voy.* BLATTE.

CANCRINITE, minéral composé de silice, d'alumine, de soude et de chaux carbonatée, dont la formule est $3(3\ddot{A}l\dddot{S}i + Na\dddot{S}i) + \dot{C}a\dot{C}^{2}$. Il se présente sous la forme d'une substance rose-clair, d'un éclat vitreux dans le sens du clivage et gras dans les autres. Il se rencontre en petites masses clivables sous trois directions se coupant sous l'angle de 120°. On le trouve aux environs du lac Ilmen en Sibérie.

CANCROÏDE, tumeur épithéliale. *Voy.* CANCER et CHÉLOÏDE.

CANCROMA, oiseau. *Voy.* SAVACOU.

CANDÉLABRE (du latin *candelabrum*). La plupart des candélabres antiques ont la forme d'une tige à 3 pieds de forme variable et surmontée d'un plateau pour recevoir une lampe; ils sont généralement en bronze, quelquefois en marbre; plusieurs atteignent de 2 à 3m de hauteur. Ils servaient à la décoration des temples, des palais et des bains publics; le musée du Vatican possède une riche collection de ces candélabres (*Voy.* Piranesi, *Œuvres complètes* [*Vases et candélabres*]; *Antiquités d'Herculanum*, etc.). — De nos jours, ces grands candélabres ne sont plus guère usités que dans les décorations des églises et des monuments funèbres; mais on en fait de taille moyenne pour la décoration des grands appartements (*Voy.* LAMPADAIRE). — On appelle encore *candélabre* un grand chandelier à plusieurs branches, que l'on place sur les tables à manger et sur les cheminées des salons, et qui est destiné à recevoir plusieurs bougies.

En Architecture, on donne le nom de *Candélabre* à un amortissement en forme de balustre, qui se place au tour intérieur d'un dôme, ou au-dessus du portail d'une église. — *Candélabre de Thuringe*, monument en pierre, haut de 10m, élevé en 1811, près d'Altenbourg, par le duc de Saxe-Gotha, en mémoire de la première église allemande, fondée en cet endroit par St Boniface.

CANDI (de l'ital. *candito*, cristallisé [s.-ent. *zucchero*, sucre]). On appelle *Sucre candi* le sucre cristallisé régulièrement et en grosses masses. Pour l'obtenir ainsi, on fait un sirop qu'on laisse évaporer jusqu'à ce qu'une goutte versée sur un corps froid se prenne sans s'étaler; on le verse alors dans une terrine où l'on a disposé des fils croisés en différents sens, et on le laisse refroidir lentement : les cristaux se forment autour des fils. — On trouve dans le commerce du *C. blanc* et du *C. jaune*; ce dernier est fait avec du sucre dont le sirop n'a pas été décoloré. — Le sucre candi n'a point de propriétés particulières.

On appelle *fruits candis* des fruits confits, entiers ou coupés par morceaux, sur lesquels on a fait candir une couche de sucre.

CANDIDAT (de *candidus*, blanc). Les Romains nommaient ainsi ceux qui briguaient les charges, à cause de l'usage où ils étaient de revêtir un habit blanc durant les deux années destinées aux épreuves de leur candidature. La première année (*annus professionis*), les candidats haranguaient le peuple : cela s'appelait *profiteri nomen suum*, avouer son nom, parce qu'on énumérait le mérite de ses ancêtres et les services qu'ils avaient rendus. Au commencement de la seconde année, les candidats priaient les magistrats d'inscrire leurs noms parmi les prétendants, et ils étaient alors admis ou non admis à solliciter les suffrages du peuple. Voir Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste* (lett. XXVI).

Sous l'Empire, les candidats à la députation ne pouvaient solliciter publiquement les suffrages des électeurs, et distribuer des circulaires ou des bulletins, qu'après avoir déposé à la préfecture la déclaration signée par eux qu'ils se présentaient comme candidats et avoir prêté serment à la constitution (Sénatus-consultes de 1857 et 1858).

CANE, femelle du Canard. *Voy.* CANARD.

CANÉFICIER ou CASSIER, espèce du genre *Cassia*, qui produit la *casse*, dite aussi *canéfice*. *Voy.* CASSE.

CANEPETIÈRE, oiseau. *Voy.* OUTARDE.

CANÉPHORES. *Voy.* CARYATIDES.

CANEPIN (par assimilation du b.-lat. *canapium*, toile de chanvre) ou CABRETILLE (de *cabri*, chevreau), épiderme de peau d'agneau ou de chevreau préparé par le mégissier. Les couteliers et les chirurgiens s'en servent pour essayer les tranchants délicats, lancettes, bistouris, etc. Les gantiers nomment le canepin *cuir de poule*, et en fabriquent des gants légers de femmes pour l'été; on s'en servait aussi autrefois pour les éventails.

CANETON, le petit d'une *Cane* (*Voy.* CANARD). — Le jeune canard conserve ce nom jusqu'au moment où ses ailes se croisent au-dessus de la queue.

CANETTE (de *cane*). Ce mot désigne : 1° une petite *Cane*; 2° la *Sarcelle* d'hiver; 3° en termes de Blason, un oiseau représenté sans pieds; 4° une mesure de liquides usitée principalement pour la bière : elle a la forme d'un vase à bec. — On appelle encore *canette* ou *cannette* (de *canne*), un petit tuyau de bois ou de roseau ou bien encore un cylindre conique sur lequel on bobine le fil ou la soie qui doivent faire la trame d'une étoffe.

CANEVAS (de l'it. *canovaccio* ou du b.-lat. *canevasium*, du lat. *cannabis*, chanvre), grosse toile claire, blanche ou écrue, sur laquelle on a tracé des dessins, et dont on se sert pour faire des ouvrages de tapisserie ou de broderie.

Au Figuré, on donne ce nom à une sorte de comédie en manière d'*impromptu* autrefois en usage au théâtre italien : c'était un plan de comédie que l'on donnait aux acteurs, en leur laissant le soin de fournir d'eux-mêmes les détails du dialogue. — Ce terme s'emploie aussi en composition musicale.

CANGE, bateau égyptien, étroit et léger, qui sert à remonter ou à descendre le Nil.

CANGUE, supplice usité en Chine. C'est un carcan portatif, consistant tantôt en une grande table percée de trois trous, l'un pour passer le cou, et les autres pour passer les mains; tantôt en un triangle de bois qu'on fixe au cou du patient, et auquel une de ses mains est attachée.

CANICHE, nom vulgaire du chien *Barbet*. *Voy.* BARBET.

CANICULE (du latin *canicula*), en latin *Sirius*, *Sothis* chez les Égyptiens, la plus brillante des étoiles fixes, fait partie de la constellation australe du *Grand Chien* (*Voy.* CHIEN). L'Américain Alvan Clark lui a découvert (janvier 1862) une planète, qu'on appelle le *compagnon de Sirius*. — On appelle aussi *Canicule* ou *Jours caniculaires* le temps durant lequel le soleil est censé se lever avec cette étoile (du 22 au 26 juillet); par l'effet de la précession des équinoxes, le lever héliaque de Sirius n'arrive plus auj. que quand les jours caniculaires sont passés. L'époque de la canicule est le temps le plus chaud de l'année. Les Égyptiens comptaient le commencement de leur année, dite *sothiaque*, à partir des jours caniculaires.

CANIDÉS (du lat. *canis*), famille de l'ordre des Mammifères carnivores. *Voy.* CHIEN.

CANIF (du scandin. *knifr*, couteau). Outre l'instrument que tout le monde connaît, il y a des canifs dits *taille plumes*, qui taillent les plumes d'un seul coup. Ce sont des espèces de tenailles, dont l'intérieur est garni de parties tranchantes ayant la forme d'une plume bien taillée. En introduisant la plume dans cet instrument, et en serrant fortement, la plume se trouve à la fois taillée et fendue. — On appelle aussi *canif* un outil à l'usage des graveurs sur bois.

CANIN (du lat. *caninus*, de *canis*). On appelle *dents canines* 4 dents pointues situées entre les incisives et les molaires, une à chaque côté de la mâchoire (*Voy.* DENTS); — *faim canine*, une faim dévorante (*Voy.* CYNOREXIE et BOULIMIE); — *fosse canine*, une dépression située à la face externe de l'os maxillaire, un peu au-dessus de la dent canine; — *muscle canin*, un muscle situé dans la fosse canine et dont la contrac-

tion, surtout d'un seul côté, produit le rire qu'on a appelé *ris canin* ou *rire sardonique*. *Voy.* RIRE.

CANIRAMINE, synonyme de *Brucine*. *Voy.* ce mot.

CANITIE (du lat. *canities*), blancheur des poils et surtout des cheveux. On distingue la *C. native* ou *congéniale*, qui s'observe chez les *albinos* (*Voy.* ce mot); la *C. sénile*, qui est due aux progrès de l'âge ; la *C. accidentelle*, qui survient à la suite d'une maladie, ou qui se produit quelquefois presque soudainement chez les individus encore dans toute la force de l'âge. Les causes de la canitie subite sont fort peu connues. On cite des individus dont les cheveux ont blanchi en quelques heures par l'effet d'une émotion violente. On a prétendu que les travaux du cabinet font blanchir les cheveux; mais cette assertion n'est pas parfaitement prouvée. Il est constant, néanmoins, que les progrès de la canitie, comme ceux de la *calvitie* (*Voy.* ce mot), peuvent être hâtés par les fatigues du corps et celles de l'esprit, par les excès, les émotions et les chagrins.

CANIVEAU (pour *canneau*, de *canne?*), nom donné, en Architecture, à toute pierre creusée dans le milieu, pour l'écoulement de l'eau. On taille en caniveau les dalles d'une cuisine, d'une laiterie, d'un laboratoire, etc. — On donne aussi ce nom aux gros pavés qui, étant assis alternativement avec les contre-jumelles et un peu inclinés, traversent le milieu d'un ruisseau. *Voy.* PAVÉ.

CANJARE ou CANDJIAR, dit aussi *Cric*, poignard dont se servent les naturels des Indes orientales : la lame, large à la base, s'emmanche, pour ainsi dire, dans la main par une poignée terminée en pointe d'écluse ; elle est souvent empoisonnée.

CANNA, *Antilope oreas*, vulg. *Elan du Cap*, grande espèce du genre Antilope : cet animal a la taille du cheval, mais il est plus bas sur jambes ; ses cornes, sont longues, coniques, à arête spirale et dirigées en arrière ; il a le garrot saillant, une crinière assez épaisse, un fanon garni de longs poils, une loupe sous la gorge et une queue médiocre terminée par un bouquet de crins noirs. Son pelage est fauve tirant sur le gris avec une raie noire sur le dos. Les Cannas habitent en troupes nombreuses dans les plaines désertes situées au centre de la colonie du Cap. Les indigènes se nourrissent de leur chair.

CANNA, *Cannacorus*, vulg. *Balisier*, genre type de la famille des Cannacées, se compose de plantes herbacées à racine tubéreuse, à fleurs rouges ou jaunes en grappe terminale, à fruits capsulaires. Ses nombreuses espèces habitent en grande partie l'Amérique et quelques-unes les Indes orientales. Le *Balisier des Indes* (*Canna indica*) a des feuilles grandes et larges et des semences globuleuses, d'un noir luisant, avec lesquelles les Indiens font des chapelets et dont on peut extraire une assez belle couleur pourpre. On cultive pour la beauté de leurs fleurs : la *Canna à feuilles étroites* (*C. speciosa*), la *C. gigantesque* (*C. latifolia*), la *C. à fleur orange* (*C. aurantiaca*), toutes trois du Brésil; la *C. flasque* (*C. flaccida*), de la Caroline, et la *C. à fleurs bordées* (*C. limbata*), etc. — La famille des *Cannacées*, dite aussi des *Marantacées*, détachée de celle des Amomées dont elle formait une des tribus, comprend les genres *Canna*, *Maranta*, *Thalia*, *Phrynium* et *Myrosma*.

CANNABINE (de *cannabis*, chanvre). On donne ce nom : 1° à la Grande Linotte (*Voy.* LINOTTE) ; — 2° au Datisque de Crète (*Voy.* DATISQUE) et à plusieurs autres plantes appartenant aux genres *Althæa*, *Apocynum*, *Eupatorium* et *Galeopsis*; — 3° au principe actif du *hachich* (*Voy.* ce mot) : c'est une résine d'odeur vireuse qu'on extrait du *Chanvre indien* (*Cannabis indica*) et qui contient un hydrocarbure [C^9H^{10}].

CANNABINÉES (de *cannabis*, chanvre), petite famille de plantes Dicotylédones, détachée de celle des Urticées, ne comprend que les deux genres *Chanvre* et *Houblon*. *Voy.* ces mots.

CANNACÉES, famille de plantes Monocotylédones. *Voy.* CANNA.

CANNAMELLE (du lat. *canna*, roseau, et *mel*, miel), *Saccharum*, genre de la famille des Graminées, tribu des Andropogonées, a pour espèces principales : la *C. officinale* ou *Canne à sucre* (*Voy.* ci-après) ; la *C. de Ravenne*, belle plante qui monte à 2 et 3^m, et dont les Turcs et les Arabes emploient la tige pour faire des tuyaux de pipe ; la *C. cylindrique*, dont la tige s'élève de 2 à 4^m, dans les sables mouvants du midi de la France : elle sert à fixer ces sables au moyen de ses racines longues et tortueuses.

CANNE (du lat. *canna*, roseau), nom vulgaire donné à toutes les plantes à tiges droites, articulées par intervalles, et qui laissent échapper de ces nœuds ou renflements des feuilles formant gaîne à leur base. Le plus souvent il signifie *roseau*, en latin *calamus*.

Canne aromatique; *C. à écrire* (*Voy.* CALAMUS) ; — *C. à main*, le Rotang, dont on fait les cannes appelées *rotins*; — *C. à sucre*, espèce du genre Cannamelle (*Voy.* ci-après) ; — *C. bamboche*, le Bambou; — *C. d'Inde*, le Balisier (*Voy.* CANNA); — *C. de Provence* ou *Roseau à quenouilles*. *Voy.* ROSEAU.

Par extension, on a donné le nom de *canne* au bâton sur lequel on s'appuie en marchant. On en fait en toutes sortes de matières ; les meilleures sont en bambou et en jonc : elles sont à la fois solides et légères. On en fabrique auj. en fer creux laminé. De tout temps, la canne a été tout à la fois la marque de la vieillesse et le signe du commandement. C'est encore un objet d'ornement qu'on porte par maintien et par mode plus que par nécessité. Les dames portent aussi quelquefois des cannes, mais elles sont plus longues et plus minces que celles à l'usage des hommes. Dans les régiments d'infanterie, les tambours-majors ou tambours-maîtres sont armés d'une canne ornée d'une grosse pomme d'argent : ils s'en servent pour commander aux tambours au moyen de diverses évolutions. — *C. à parapluie*, canne, le plus souvent en fer creux, dans l'intérieur de laquelle est renfermé un parapluie qu'un mécanisme permet de déplier et de replier assez rapidement.

Comme armes, on distingue : la *C. à vent* qui n'est autre que la *sarbacane* ou le *fusil à vent* (*Voy.* ces mots), et la *C. à dard*, qui renferme une lame d'épée habilement dissimulée : c'est une arme prohibée. — Autrefois, on appelait *C. d'armes* un court bâton surmonté d'un fer de hallebarbe, arme de demi-longueur, employée dans les tournois, et les carrousels, quand les roturiers y prenaient part.

Canne de pêche. *Voy.* LIGNE.

Canne gnomonique, instrument qui sert à indiquer l'heure en donnant les hauteurs du soleil. — *Canne hydraulique*, tube cylindrique à soupape, ouvert des deux bouts, qui sert à élever l'eau.

CANNE, mesure de longueur dont on se sert dans plusieurs contrées. La canne varie suivant les localités : communément elle vaut 2 mètres env. ; mais à Malte, ainsi qu'à Gènes, elle vaut 3^m,50; à Rome, elle ne vaut que 1^m,20 ; à Florence, 3^m, etc. — Dans le midi de la France, la canne était surtout employée dans l'industrie du bâtiment, au lieu de la *toise*, qui était en usage dans le nord; la *canne de Toulouse*, la plus usitée, avait 1^m,796 ; elle se divisait en 8 *empans*. Il y avait aussi une canne de 1^m,80, dite *de l'Ariége*, qui était fort répandue.

CANNE A SUCRE, plante de la famille des Graminées, forme une espèce du genre *Cannamelle* (*Voy.* ce mot) et a pour caractères : racine géniculée et fibreuse ; tiges lisses, luisantes, articulées, garnies de 40 à 60 nœuds plus ou moins rapprochés, hautes de 3 à 4^m, épaisses d'env. 0^{m}05, et remplies d'une moelle blanchâtre et succulente qui, étant exprimée, fournit la liqueur qu'on appelle *Vin de canne*, et de laquelle on extrait le sucre (*Voy.* SUCRE). De chaque nœud partent de longues feuilles embrassant la tige à leur naissance, et faisant, à leur partie supérieure, une sorte d'éventail. Le sommet de la tige, appelé *flèche*, est couvert de petites fleurs blanchâtres.

On connait beaucoup de variétés de la canne à su-

cre. Celle qu'on cultive ordinairement est la *C. officinale (S. officinarum)*, qui est blanche et très-sucrée. Vient ensuite la *C. à sucre rougeâtre*, qui a les nœuds plus rapprochés, l'écorce dure et roussâtre, et dont le suc est moins abondant, mais plus doux. Une troisième variété a la tige très-mince, les cannelures vertes, et les nœuds très-éloignés ; elle donne beaucoup de sucre, et se cultive à Java. On cultive aussi la *C. violette de Taïti*, qui est la plus précoce; elle est déjà introduite dans la plupart des possessions anglaises. — La culture de ce végétal exige de grands soins, un terrain excellent et une exposition à l'abri du vent ; elle est sujette à plusieurs maladies, surtout à la rouille. Les rats et les fourmis sont aussi pour elle de dangereux ennemis.

La canne à sucre est originaire de l'Inde; elle fut de là transportée en Arabie, puis en Egypte et en Syrie. Connue des Européens à l'époque des croisades, elle fut apportée au XIV[e] siècle en Sicile et en Espagne, où on la cultiva avec succès. Introduite à St-Domingue en 1506 par les Espagnols, elle se répandit promptement dans les Antilles, et postérieurement sur le continent de l'Amérique. Auj. elle est surtout cultivée en Amérique, notamment aux Antilles et au Brésil. Les Chinois paraissent avoir connu la canne à sucre plus de 2,000 ans avant les Européens, et avoir su en extraire le sucre. — Outre le sucre, la canne donne des sirops que l'on convertit en *alcool*, en *rhum*, etc. *Voy.* ces mots.

CANNEBERGE, plante. *Voy.* AIRELLE.

CANNELLE (de l'ital. *cannella*, tuyau), écorce intérieure des jeunes pousses et des branches du Laurier-Cannellier, *Laurus cinnamomum* (*Voy.* CANNELLIER). Aussitôt que cette écorce est enlevée, on la coupe en plaques carrées, et on la fait sécher au soleil : c'est alors qu'elle se colore et qu'elle se roule sur elle-même, en prenant la forme de petits tuyaux. La meilleure cannelle est celle qui nous est apportée de l'île de Ceylan. Viennent ensuite celle de Cayenne, puis celle de Chine, la moins estimée de toutes. La cannelle contient une abondante quantité d'huile essentielle qui la fait rechercher comme aromate et comme condiment : on l'emploie en médecine comme tonique, excitante et cordiale.

On donne aussi le nom de *Cannelle* à des écorces dont l'odeur et la saveur rappellent celle de la véritable cannelle : la *C. blanche* est l'écorce d'un arbre de la famille des Clusiacées, le *Winteriana canella* ; la *C. de Cochinchine* ou de *Malabar* est celle du *Laurus Cassia* ; la *C. giroflée*, dite aussi *Bois de crabe* et *Bois de girofle*, est celle du *Myrtus caryophyllata*.

CANNELLE, robinet de bois ou de cuivre, dont on se sert pour vider un tonneau.

CANNELLIER, *Laurus cinnamomum*, arbre du genre Laurier et de la famille des Laurinées, originaire de l'île de Ceylan, s'élève à une hauteur de 6 à 10[m] : feuilles ovales, oblongues, acuminées, à 3 nervures ; fleurs dioïques, petites, blanchâtres, en panicules axillaires et terminales ; fruit drupacé, ovale, d'un brun bleuâtre. — L'écorce de cet arbre est la *cannelle* du commerce. *Voy.* CANNELLE.

CANNELURE (de *cannelle*), sillon longitudinal taillé du haut en bas du fût d'une colonne ou de la face d'un pilastre. La cannelure appartient principalement à l'ordre dorique. On distingue les *C. torses*, qui tournent en forme de spirale; les *C. à vive arête*, qui sont peu creusées; les *C. ornées*, dont l'intérieur contient, soit d'un bout à l'autre, soit par intervalles, des feuilles qui serpentent, ou seulement des filets ou baguettes qu'on nomme *rudentures*. — Ce mot se dit aussi des stries que l'on pratique sur les cylindres d'une machine, sur un instrument pour diriger le tranchant d'une lame, ou sur tout autre objet.

CANNETILLE (en ital. *canatiglia*), morceau de fil d'or ou d'argent trait, fin ou faux, plus ou moins gros, qu'on a tortillé sur une longue aiguille de fer par le moyen d'un rouet, et que l'on emploie dans les broderies, les crépines et autres ouvrages semblables. La cannetille d'or et d'argent se prépare dans les ateliers de Paris ou de Lyon. Autrefois Nuremberg avait le monopole de celle de cuivre ou de laiton, mais on en fabrique auj. en France, notamment à Trévoux. — On appelle encore ainsi : 1° un tissu de laiton, dont les modistes se servent pour soutenir la forme des chapeaux ; 2° le fil de laiton argenté et très-fin que l'on roule autour d'une corde à boyau ou de métal, pour former les grosses cordes des violons, des basses, etc.

CANNETTE. *Voy.* CANETTE.

CANON (du gr. κανών, règle). En Théologie et en Liturgie, ce mot a plusieurs acceptions différentes. Les *Canons de l'Église* sont les lois et les règles de la discipline ecclésiastique, les décrets et décisions des conciles en matière de dogme ou de discipline : ces canons sont les règles auxquelles les Chrétiens doivent conformer leur croyance et leur conduite. On nomme spécialement *Canons des apôtres* ou *C. apostoliques* la collection des canons que l'on attribue au pape St Clément, disciple de St Pierre, comme s'il eût reçu cette collection des mains du prince des apôtres; mais il paraît que ces canons sont l'ouvrage de quelques évêques d'Orient, qui les ont rassemblés vers le milieu du III[e] siècle. Le *Droit canon* (*Voy.* ce mot) est la science du droit ecclésiastique fondée sur les canons des conciles, les décrétales des papes, etc. — Le *Canon de la messe* est la règle des prières et cérémonies qu'accomplit le prêtre pour consacrer l'eucharistie : cette partie de la messe s'étend depuis le *Sanctus* jusqu'à la communion. On a attribué le *canon* à St Jérôme ou au pape Sirice; mais il remonte aux apôtres mêmes. — Les *C. de la pénitence* sont les règles qui prescrivent des pénitences pour les différents péchés, et qui sont tirées en partie des conciles, en partie des rescrits des papes, et en partie des Sts Pères. — Le *Canon des saints* est le catalogue authentique des saints reconnus comme tels dans l'Eglise catholique ; le *C. des livres saints* est le catalogue des livres de l'Ecriture que l'Eglise regarde comme authentiques, par opposition aux livres *apocryphes* (*Voy.* CANONIQUE); de même que les Alexandrins appelaient *C. des auteurs classiques* la collection des auteurs grecs véritablement classiques. *Voy.* CLASSIQUES.

En Chronologie, le mot *Canon* s'emploie quelquefois pour signifier simplement des tables chronologiques, comme les tables du *Nombre d'or*, des *Épactes*, de la *Pâque*, etc. ; c'est dans ce sens qu'on nomme *C. pascal* une table des fêtes mobiles où l'on marque pour un cycle de 19 ans le jour auquel tombent la fête de Pâques et les autres fêtes qui en dépendent. D'autres fois le mot *Canon* s'emploie pour signifier la méthode ou la règle à suivre pour résoudre certains problèmes de chronologie.

CANON (augmentatif de *canne*), bouche à feu destinée à lancer des boulets : la partie postérieure se nomme *culasse*, la partie antérieure *volée*, la cavité intérieure *âme*. Les canons sont en bronze, en fonte, ou en fer forgé. Le bronze des canons est un alliage de 90 de cuivre et de 10 d'étain. La pièce se coule massive ; on la fore ensuite suivant le diamètre de son *calibre*, puis on la tourne extérieurement et on perce la lumière. La solidité d'une pièce de canon est très-variable et dépend beaucoup du degré de fusibilité et de la perfection de l'alliage : quelques-unes peuvent tirer jusqu'à 5,000 coups ; d'autres sont hors de service après 1,000 ou 1,200 coups. Autrefois on employait toutes sortes de calibres : 96, 48, 40, 36, etc., jusqu'à 3, 2, et même 1 (ces chiffres représentant le poids du boulet en livres anciennes). Depuis 1732, on ne fait plus guère en France que des pièces de 24, de 12 et de 4. Ces deux derniers calibres sont les plus usités pour l'artillerie de campagne. Le *C. obusier*, inventé par Napoléon III, sert à la fois pour obus et pour boulets et porte à plus de 4,000[m]. Le *C. rayé*, adopté en France depuis 1858,

a une portée plus grande encore : dans ce dernier, l'âme de la pièce porte six rayures égales et également espacées en forme d'hélice très-allongée ; le projectile est creux et muni d'ailettes de zinc qui s'engagent dans les rayures. Les canons de nouveau modèle se chargent tous par la culasse. — On appelle *caronade* (*Voy.* ce mot) une sorte de canon usité dans la Marine.

L'invention des canons suivit de près celle de la poudre; on s'en servit pour la 1re fois en Europe au XIVe siècle, suivant les uns à la bataille de Crécy (1346), suivant d'autres, au siége d'Algésiras (1343). Dans l'origine le mot *canon* s'appliquait indistinctement à toute espèce de bouche à feu, et même aux armes à feu portatives. A partir du XVe siècle on désigna exclusivement sous ce nom les bouches à feu lançant des boulets en fer et l'on appela *bombardes* ou *pierriers* celles qui lançaient des boulets de pierre; il y avait encore les *fauconneaux*, les *couleuvrines* (*Voy.* ces mots), et autres engins analogues complétement inusités aujourd'hui. — Quant aux *canons à vapeur*, aux *canons pneumatiques*, etc., ils n'ont jamais eu aucune utilité pratique.

Canons de fusil. Ces canons sont en fer forgé. Pour fabriquer les canons ordinaires, on prend plusieurs morceaux de fer qu'on soude ensemble et qu'on étire ensuite sous un martinet, de manière à produire une lame, qu'on appelle *lame à canon.* On rapproche ensuite les bords de cette lame, de manière à former un tube, et quand ils sont croisés dans toute la longueur, on les soude avec le plus grand soin. On fait aussi des *canons rubannés* en soudant sur un canon fort mince un ruban de fer que l'on roule successivement tout autour et sur toute sa longueur; et des *canons tordus à l'étoc,* qui résistent mieux à l'explosion de la poudre. Le canon terminé, on le dresse en dedans au moyen du forage et quelquefois on y fait des raies et des cannelures (*C. rayés*, *carabinés*, *cannelés*); enfin on taraude l'extrémité inférieure du canon pour y adapter la culasse et on perce la lumière. *Voy.* FUSIL, CARABINE, etc.

CANON, pièce de musique dans laquelle la mélodie qui forme le sujet s'accompagne elle-même, en imitation et à la distance d'une ou de plusieurs mesures. Ce sujet peut être repris successivement par plusieurs parties, à divers intervalles, et il doit en résulter une harmonie agréable et correcte. L'air si connu de *Frère Jacques, dormez-vous ?* chanté par plusieurs personnes qui commencent à des mesures différentes, offre un exemple de canon. Il y a plusieurs sortes de canons : on en fait par mouvement direct et par mouvement contraire ; il y a des canons renversés, rétrogrades, à la quarte, à la quinte, à l'octave, etc. C'est un des exercices de l'*imitation* (*Voy.* ce mot), qui conduit à ceux de la fugue. On l'emploie quelquefois dans la musique dramatique, mais plus souvent dans la musique instrumentale.

En Typographie, le *canon* est un fort caractère dont on se sert principalement pour les affiches. On distingue : le *petit canon*, de 26 à 32 points, le *gros canon*, de 40 à 44; le *double canon*, de 48 à 56; le *triple canon*, de 72 et au delà.

Canon s'est dit longtemps de chacune des deux tiges ou tuyaux d'un pantalon, d'un caleçon; et, par suite, il s'est dit d'ornements, souvent garnis de dentelles, qu'on attachait au bas des hauts-de-chausses; ces ornements étaient fort à la mode au XVIIe siècle.

Les Vétérinaires appellent *canon :* 1° l'os de la jambe du cheval qui répond dans les membres antérieurs, au métacarpe; dans les membres postérieurs, au métatarse; 2° la région des membres tant antérieurs que postérieurs du cheval, qui a pour base les os métacarpiens et métatarsiens.

CANONIALES (HEURES). *Voy.* HEURES.

CANONICAT, titre d'un bénéfice de *chanoine.* Il y avait autrefois cette différence entre le *canonicat* et la *prébende*, que le canonicat était simplement un privilége qui donnait une place au chœur et au chapitre d'une église cathédrale ou collégiale, tandis que la prébende donnait droit à une certaine portion des revenus de ces églises.

CANONIQUE, ce qui est conforme aux Canons. *Droit canonique. Voy.* DROIT.

Livres canoniques. On les distingue en *L. protocanoniques* et *L. deutérocanoniques.* Les premiers sont ceux qui ont été admis dès l'origine dans le *Canon* de l'Église; les seconds, ceux qui n'ont été admis que postérieurement. — Les *L. protocanoniques* sont : dans l'Ancien Testament, les 5 livres de *Moïse; Josué*, les *Juges* et *Ruth*, *Samuel*, les *Rois*, les *Paralipomènes*, *Esdras* et *Néhémie*, *Esther*, *Isaïe*, *Jérémie*, *Ezéchiel*, *Daniel*, les 12 petits *Prophètes* et *Job ;* les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Cantique des Cantiques ;* dans le Nouveau Testament, les 4 *Evangiles*, les *Actes des Apôtres*, les *Epîtres de St Paul*, la 1re *de St Pierre* et la 1re *de St Jean.* — Les *L. deutérocanoniques* sont : dans l'Ancien Testament, *Tobie*, *Judith*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, *Baruch*, le 1er et le 2e livre des *Machabées*, les 7 derniers chapitres d'*Esther ;* dans le Nouveau Testament, l'*Epître de St Paul aux Hébreux*, celles *de St Jacques* et *de St Jude*, la 2e *de St Pierre*, la 2e et la 3e *de St Jean*, l'*Apocalypse*.

En Philosophie, Epicure désignait sous le nom de *Canonique* les dix règles qui formaient, pour ainsi dire, toute sa logique. Elles reviennent à recommander la clarté dans l'expression et à faire des sens le critérium de la vérité.

CANONISATION, déclaration solennelle du pape par laquelle il autorise l'inscription au *Canon des saints* du nom d'un personnage que sa piété et ses vertus ont fait vénérer pendant sa vie. Les honneurs qu'on peut rendre aux saints canonisés sont les suivants : leur nom est inscrit dans les calendriers, les martyrologes, les litanies, etc.; on les invoque publiquement dans les offices solennels ; on consacre sous leur vocable des églises et des autels ; on offre le saint sacrifice de la messe en leur nom; on célèbre leur fête à un jour déterminé; dans les images qui les représentent, leur tête est entourée de l'auréole; enfin, leurs reliques sont exposées à la vénération des fidèles. — Le mot *canonisation* ne se trouve employé pour la première fois que dans une bulle du pape Jean XV en 993 ; mais la chose est beaucoup plus ancienne que le nom. Dans l'origine, les évêques pouvaient procéder à la canonisation d'un saint dans l'étendue respective de leur diocèse ; depuis 1172, ce droit est réservé au pontife romain. La *Congrégation des Rits* est chargée de tout ce qui concerne la canonisation. *Voy.* BÉATIFICATION.

CANONNIÈRE, ou CHALOUPE CANONNIÈRE, embarcation pontée, peu élevée au-dessus de l'eau, et armée d'une ou de plusieurs pièces de canon. On construit auj. des canonnières à vapeur et en même temps cuirassées. On donne quelquefois aux canonnières le nom de *batteries flottantes* (*Voy.* BATTERIE). — Autrefois le mot *canonnière* s'employait, en termes de Fortification, comme synonyme de *meurtrière.*

CANONNIERS (de *canon*), soldats chargés du service de l'artillerie. On les appelle aussi *artilleurs.* Les canonniers ont été enrégimentés pour la première fois en 1688. A plusieurs reprises on les a réunis avec les sapeurs du génie et les mineurs; mais, depuis 1758, la séparation entre ces deux corps a été complète. *Voy.* ARTILLERIE.

CANOPUS, étoile de 1re grandeur. *Voy.* ARGO.

CANOT (mot américain), petite embarcation non pontée, à rames, à voiles, ou à rames et à voiles à la fois, au service d'un bâtiment, est destinée à servir de moyen de transport ou de communication entre le rivage et les bâtiments à l'ancre. On distingue le *grand canot*, le *petit canot*, le *canot du commandant*, le *canot de punition*, le *canot de sauvetage*, etc. — On nomme *canotiers* les marins désignés pour faire partie de l'équipage d'un canot.

On donne aussi le nom de *canots* : 1° à ces légers es-

quifs faits d'écorce ou d'un tronc d'arbre dont se servaient les sauvages de l'Amérique ou de l'Océanie pour naviguer sur les rivières ou sur la mer. Les Groënlandais se construisent des canots avec des fanons de baleine appropriés d'une manière convenable; — 2° à tous les bateaux de plaisance, à rames ou à voiles, tels que canots propr. dits, yoles, skifs, périssoires, etc., servant à l'exercice d'agrément appelé *canotage*.

CANTABILE, mot italien qui signifie *chantant*. On appelle ainsi une pièce de musique vocale, d'un mouvement lent, dans laquelle une mélodie simple se développe avec grâce et douceur, en se prêtant aux meilleurs effets du chant. Le *cantabile* forme ordinairement la première partie des grands airs d'opéra. — On se sert quelquefois du mot *cantabile* pour indiquer le mouvement d'un morceau de musique instrumentale et le caractère de sa mélodie.

CANTALOUP (de *Cantaluppo*, villa des papes, près de Rome), excellente espèce de melons, à côtes saillantes et rugueuses, qui est originaire de l'Italie. Les meilleures variétés sont : le *C. orange*, petit, rond, à côtes, fond vert clair ou brun, chair orange, un peu ferme ; il est très-hâtif; le *C. fin hâtif*, également précoce, encore plus petit, à côtes très-marquées, légèrement brodées, chair rouge et fine ; le *C. noir des Carmes*, rond, d'un vert noir, côtes unies et peu enfoncées, chair rouge, vineuse et fondante; le *C. petit Prescott*, un peu aplati, à fond brun foncé, portant une cocarde avec un point saillant au centre, côtes galeuses, chair rouge excellente : il est hâtif; le *C. gros Prescott*, robe noire ou blanche, aplati, plus gros que le précédent.

CANTARE, mesure de liquides en Portugal, vaut 8 lit., 27 centilitres : c'est la moitié de l'*almud*.

CANTATE (de l'ital. *cantata*). Ce mot désigne à la fois une œuvre musicale et une composition poétique qui s'unissent le plus souvent. — En Musique, la cantate se compose ordinairement d'une ou plusieurs pièces qui comprennent des récitatifs, des airs, des duos, des trios et même des chœurs ; le tout accompagné du piano, d'un quatuor ou de l'orchestre; c'est, en un mot, un opéra en petit, dans lequel le compositeur peut mettre en usage toutes les ressources de l'art. On distingue : la *C. profane*, pour les concerts ou la musique de chambre ; et la *C. sacrée*, pour l'Église (*Voy.* ORATORIO).— En Littérature, la cantate, fort voisine de l'ode, est un petit poëme lyrique, propre à être mis en musique.

La cantate fut mise à la mode en Italie au XVII[e] siècle, et passa en France au commencement du siècle suivant. Morin l'introduisit dans la musique et J.-B. Rousseau dans la poésie ; il y excella dès le début : tout le monde connaît sa *cantate de Circé*. Peu après, l'usage de la cantate, en tant que composition musicale, se répandit en Angleterre et en Allemagne, et c'est dans ces deux pays qu'ont été composées les plus belles cantates (*la Création*, d'Haydn, et l'*Armide*, de Beethoven). Auj., la cantate a passé de mode pour les concerts, si ce n'est en Allemagne. — Dans les conservatoires, on donne souvent une cantate à mettre en musique aux jeunes gens qui concourent pour les prix de composition musicale.

CANTATRICE. *Voy.* CHANTEUR.

CANTHARELLUS, sorte de champignon. *Voy.* CHANTERELLE.

CANTHARIDE (du gr. κανθαρίς), *Lytta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides, dont le corps, oblong, brille d'une belle couleur verte à reflets dorés. L'espèce la plus importante est la *C. vésicante*, vulg. *Mouche d'Espagne* ; elle est très commune en Espagne, en Italie et même en France, et vit en familles nombreuses sur le frêne, le lilas et le troëne, dont elle dévore les feuilles. On récolte les cantharides au commencement de l'été, et après les avoir soumises, sur un tamis de crin, aux vapeurs du vinaigre ou de l'ammoniaque, on les fait sécher au soleil et on les conserve dans des bocaux bien hermétiquement bouchés. — Prise à forte dose, la cantharide est un poison âcre et très-dangereux. La médecine emploie la poudre de cantharides, soit extérieurement, comme épispastique ou vésicant (*Voy.* VÉSICATOIRE) ; soit à l'intérieur dans le traitement de l'épilepsie et de diverses maladies des voies urinaires ; on en a aussi fait usage comme aphrodisiaque et comme abortif; mais c'est le plus souvent un moyen aussi infructueux que funeste. On conjure les accidents nerveux et toxiques qui peuvent résulter de l'usage des cantharides au moyen du camphre, seul ou associé à l'opium. — Les cantharides doivent leurs propriétés à un principe particulier, d'une grande énergie, qu'on appelle *cantharidine*. C'est une substance blanche, en lames micacées, volatile, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud et les huiles grasses, dont la formule est $C^5H^6O^2$. Elle est si vésicante qu'un demi-milligramme, placé sur une muqueuse y produit bientôt une large phlyctène ; elle est vénéneuse à la dose de 5 centigrammes. La cantharidine a été isolée en 1810 par Robiquet.

CANTHARIDIES, tribu de la famille des Trachélides, comprend les genres *Cantharide*, *Méloé*, et *Mylabre*. *Voy.* ces mots, et VÉSICANTS.

CANTHÈRE (du lat. *cantharus*), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sparoïdes, caractérisés par un corps ovale, une bouche étroite, un museau à peine protractile, et par une rangée de dents en velours ou en cardes. On en connaît 12 espèces, dont 4 originaires de la Méditerranée : on en pêche sur les côtes de la Normandie, qu'on appelle vulg. *Brêmes de mer*. La chair des canthères est assez estimée : elle est blanche et légère comme celle des bars.

CANTHUS (du gr. κανθός), l'angle de l'œil ou la commissure des paupières. On nomme *grand canthus*, la commissure interne des paupières, celle qui est voisine du nez ; et *petit canthus*, la commissure externe, qui est dirigée vers la tempe.

CANTICUM. On appelle ainsi, dans les comédies latines, les passages que l'histrion, resté seul sur le proscénium, chantait ou déclamait au son des flûtes : c'était un reste du chœur des comédies grecques.

CANTILÈNE (de l'ital. *cantilena*). Ce mot s'appliquait autrefois à la musique mondaine pour la distinguer de la musique d'Église : on opposait *cantilène* à *motet* (*Voy.* ce mot) : auj., il est synonyme de *chanson*, *romance*, et se rapporte le plus ordinairement à une mélodie douce et agréable.

CANTINE (de l'ital. *cantina*, du lat. *quintana*, même signification), nom donné dans les hospices, les casernes, les prisons, à l'endroit où l'on vend aux vieillards, aux soldats et aux prisonniers, l'eau-de-vie, le tabac et toutes les marchandises dont ils ont besoin. — C'est de ce mot qu'est dérivé celui de *cantinière*.

Tabac de cantine. *Voy.* TABAC.

CANTIQUE (du lat. *canticum*), hymne religieux que l'on chante en l'honneur de la Divinité. Les plus anciens cantiques furent composés à l'occasion de quelque événement mémorable ; tels sont ceux qu'on trouve dans la Bible : p. ex. dans l'Ancien Testament, le cantique que Moïse composa après le passage de la mer Rouge (*Cantemus Domino*), celui de Débora après la défaite de Sisara (*Qui sponte*), celui de Judith (*Laudate Dominum*), et celui de David à la mort de Saül (*Considera, Israel*) ; dans le Nouveau Testament, le cantique de Zacharie (*Benedictus Dominus*); celui de Siméon (*Nunc dimittis*), et celui de la sainte Vierge (*Magnificat*). Ces sept cantiques sont appelés *canoniques*, et sont les seuls qu'admette l'Église catholique. Le *Te Deum* est d'origine moins ancienne : on l'attribue à St Augustin ou à St Ambroise. — Chez les Hébreux, les cantiques étaient souvent chantés avec des chœurs de musique, et accompagnés de danse. — Auj. on nomme, en général, *cantique* tout ce qui se chante à l'église en langue vulgaire. On donne spécialement le nom de *C. spirituels* à des

chants composés sur des sujets de dévotion : tels sont les *cantiques de St-Sulpice*, ceux *de Ste-Geneviève*, etc.

Le *Cantique des cantiques* est un ouvrage qui fait partie du canon des Livres saints, et qu'on a attribué à Salomon. Il a donné lieu à des interprétations fort diverses, entre lesquelles il ne nous appartient pas de prononcer : ce ne serait, suivant quelques auteurs, que l'épithalame du mariage de Salomon avec la fille du roi d'Égypte ; selon plusieurs théologiens, le saint roi prophétise sous cet emblème l'union de Jésus-Christ avec l'Église catholique.

CANTON (de l'ital. *cantone*, coin), dénomination géographique qui sert à désigner, dans plusieurs contrées, une certaine subdivision du territoire. En France, les *cantons* sont les subdivisions des arrondissements, et sont eux-mêmes subdivisés en communes. On compte 2941 cantons, ayant chacun leur chef-lieu. Chaque chef-lieu de canton est le siége d'une justice de paix. — En Suisse, le mot *canton* s'applique à chacun des États qui composent la confédération helvétique : on en compte 22. — En termes de Blason, le *canton* est une portion carrée de l'écu, moindre que le *quartier*, et qui joint un des angles, soit à droite, soit à gauche

CANTONADE (de l'ital. *cantonata*). On appelle ainsi, au Théâtre, les coins du fond de la scène ou l'intérieur des coulisses. *Parler à la cantonade*, c'est parler à une personne qui est censée dans la coulisse, hors de la vue des spectateurs.

CANTONNEMENT (de *canton*). Ce mot s'applique à toute circonscription territoriale considérée sous un rapport spécial. C'est en ce sens qu'on dit : *C. de pêche* et *C. de chasse*, en parlant des parties de rivières ou de forêts dépendant des domaines de l'État, et où il est permis de pêcher et de chasser. — En matière forestière, le *cantonnement* est la faculté qu'a le propriétaire d'une forêt d'y éteindre un droit d'usage dont elle est grevée au profit d'autres personnes, en abandonnant une part de sa propriété (Cod. forest., art. 63, 111, 120). — On appelle *C. militaires*, les villes ou les villages où les troupes sont accidentellement établies dans le cours d'une campagne.

CANTONNIER (de *canton*), nom qu'on donne en France à des ouvriers stationnant sur les routes, qu'ils doivent réparer et entretenir. Chaque cantonnier a en moyenne une longueur de 4 à 5 kilomètres à entretenir. Outre les soins qu'ils donnent aux routes, ils doivent aussi prêter gratuitement aide et assistance aux voituriers et aux voyageurs, en cas d'accident. Ils sont régis par le règlement du 10 fév. 1835, modifié par l'arrêté du 10 janv. 1852. — Il y a également des *cantonniers* attachés au service des lignes de chemins de fer et des *cantonniers municipaux*, pour le service de la voirie à Paris et dans les grandes villes.

CANUT (de *canette*, organe du métier à tisser la soie?), ouvrier en soie des fabriques de Lyon.

CANZONE, CANZONETTA (mots italiens, sorte de poésie lyrique inventée par les poëtes provençaux, qui donnaient à leurs canzones le nom de *cansós*, et qui apparaît dans la poésie italienne dès le XIIIe siècle. On distingue dès lors : la *C. petrarchesca* ou *toscana*, mise en honneur par Pétrarque, et qui consiste en une série de 5 à 20 stances dont les vers, au nombre de 9 à 20, sont disposés dans un ordre déterminé, et semblable en tout à celui qui a été observé dans la première stance ; elle se termine par un *envoi*, formé d'un petit nombre de vers plus courts et de rimes différentes ; — la *C. anacreontica* ou *canzonetta*, destinée aux sujets gracieux et légers ; elle est composée de stances plus petites et de vers plus courts que la précédente : la canzonnetta était surtout en vogue au XVe siècle ; — la *C. pindarica*, d'un style plus élevé et qui rappelle l'ode grecque de Pindare : elle a été introduite au XVIe siècle dans la poésie italienne par L. Alamanni et perfectionnée par Chiabrera ; — la *C. a ballo* ou *ballata*, espèce de ballade qui se chantait en dansant (*Voy.* BALLADE) : l'usage en est auj. perdu.

CAOUANNE, *Testudo cephalo*, genre de Reptiles, de l'ordre des Chéloniens, famille des Chélonées, renferme des tortues de mer, qu'on trouve sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan : leur carapace est revêtue d'une écaille divisée en compartiments ; leurs pieds antérieurs sont longs et étroits ; leur couleur est brune ou roussâtre. La chair de la caouanne est mauvaise et d'une odeur musquée ; mais sa graisse fournit une huile estimée pour le calfatage et l'éclairage.

CAOUTCHOUC (du mot indien *cahuchu*). Ce nom s'applique à plusieurs substances dont le caractère principal est de présenter une très-grande élasticité. — Le suc de toutes les plantes lactescentes contient à un plus ou moins haut degré du caoutchouc. L'arbre qui en fournit le plus au commerce est le *Siphonia elastica*, de la famille des Euphorbiacées ; certaines Urticées, les Ficus, les Apocynées, comme l'*Urceola elastica*, des Lobéliacées, comme le *Lobelia caoutchouc*, etc., en fournissent aussi. Le *Siphonia elastica* qui en est la source ordinaire est un arbre de première grandeur qui croît au Brésil, à la Guyane, à Java, à Singapore, à Assam, etc. On pratique dans l'écorce un certain nombre d'incisions et l'on recueille dans une coupe d'argile disposée autour du tronc le suc qui en découle. Ce produit façonné en lames, en gourdes, ou en boules, est livré en cet état au commerce. — Le caoutchouc a une couleur ordinairement brunâtre, mais à l'état pur, il est blanc et demi-transparent ; sa densité varie de 0, 92 à 0,94 ; il est inaltérable à l'air, mou, flexible, à peu près imperméable, et d'autant plus élastique que la température est plus élevée. Soumis à l'action d'une douce chaleur, il se ramollit assez pour se souder avec lui-même ; à une température supérieure, il entre en fusion, prend la consistance du goudron, et conserve très-longtemps cet état, après le refroidissement ; une chaleur plus élevée encore le décompose. Mis en contact avec la flamme d'une bougie, il prend feu promptement et brûle avec rapidité. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool ; mais il se dissout dans l'éther pur, ainsi que dans les huiles essentielles et surtout dans le sulfure de carbone. Les acides, à la température ordinaire, ont peu d'action sur lui. Outre son élasticité et sa ténacité, le caoutchouc présente encore deux propriétés remarquables : il se réchauffe quand on l'allonge, et réciproquement il se refroidit en se rétractant ; quand on l'échauffe au contraire, il se raccourcit et diminue de volume.

D'après Faraday, le caoutchouc pur ne serait pas une matière azotée, comme on l'avait cru ; ce serait un carbure d'hydrogène répondant à la formule C^8H^7. La distillation en retirerait deux isomères du gaz oléfiant la *caoutchéine* et l'*hévéine*.

Les usages du caoutchouc sont fort nombreux : on s'en sert pour effacer le crayon et adoucir le papier, pour faire des balles élastiques, pour fabriquer des appareils de chimie et de chirurgie, des conduits acoustiques, des chaussures, des ressorts, des tampons, des joints, des courroies. On est parvenu à le réduire en fils très-minces avec lesquels on fait des tissus élastiques pour bretelles, jarretières, corsets, etc. En associant le caoutchouc, dissous et à l'état pâteux, à l'huile de lin et à une certaine quantité de résine, on en fait un vernis pour les cuivres. On emploie beaucoup, au lieu du caoutchouc pur, le caoutchouc dit *vulcanisé*, c.-à-d. auquel on a incorporé du soufre, soit directement, soit au moyen du sulfure de carbone ou du chlorure de soufre : il ne durcit plus alors à 0°, ne se ramollit plus par la chaleur et ne fond qu'au-dessus de 200°. On prépare aussi un caoutchouc dit *durci*, en incorporant mécaniquement au caoutchouc pur de 20 à 35 parties de fleur de soufre et en soumettant le mélange pendant une durée de 8 à 10 heures à l'action de la vapeur d'eau portée à 4 atmosphères. Ce qu'on appelle dans le commerce *ébonite*, *vulcanite*, *parkesine*, ne sont que des variétés du caoutchouc durci. Enfin, le

caoutchouc entre dans la composition de la *glu marine*, qui est employée dans les constructions maritimes et pour le calfatage des navires.

Le caoutchouc n'est connu en Europe que depuis un siècle. Un nommé Fresneau en fit la découverte à Cayenne vers 1730, et La Condamine en donna, en 1751, la première description scientifique. L'invention des tissus imperméables en caoutchouc est due aux Indiens. Grassart appliqua le premier le caoutchouc à la confection des tubes (1791). Nadler imagina vers 1820 de faire des fils de caoutchouc et donna ainsi naissance à l'industrie des tissus élastiques. Mackintosh inventa les tissus imperméables. La vulcanisation, découverte en 1839 par Hancock, fut successivement perfectionnée par Burke, Rattier et Guibal, Aubert et Gérard, etc.; enfin le caoutchouc durci est dû à l'Anglais Goodyear. Grâce à tous ces efforts, l'industrie du caoutchouc prend tous les jours un développement de plus en plus considérable.

Caoutchouc fossile, substance qui a une certaine analogie avec la gomme élastique et qui se trouve dans les mines de plomb du Derbyshire, accompagnée de matières résineuses et de bitume en globules; dans les dépôts charbonneux de Montrelais (Loire-Inférieure), etc.

CAP (du latin. *caput*, tête). En Géographie, on nomme *cap* une pointe de terre qui s'avance dans la mer; si cette pointe est élevée, elle prend le nom de *promontoire*.

En termes de Marine, *cap* signifie l'avant du bâtiment, la proue, ou plutôt la direction du navire vers un point quelconque. Ainsi, dire qu'un bâtiment a le *cap au nord*, c'est dire qu'il se dirige vers le nord; *mettre le cap* sur un point, c'est se diriger vers ce point; *virer cap pour cap*, c'est faire tourner complétement le navire sur lui-même jusqu'à ce que la proue se dirige sur le point opposé. — *Cap de compas*, trait vertical marqué en dedans de l'espèce de cuvette où est enfermé le compas (*Voy.* Boussole); il se trouve, avec le pivot sur lequel tourne la rose des vents, dans une ligne droite parallèle au grand axe du bâtiment, et détermine sur la rose l'aire de vent de la route, en même temps qu'il indique où est le *cap*, c'est-à-dire l'avant du navire. — *Cap de mouton*, bloc en bois, de forme ronde et percé de trois trous en triangle pour le passage des rides de haubans.

CAPACITÉ (du lat. *capacitas*), se dit, en Géométrie, du volume des corps qui prennent la forme des vases où on les met, comme les liquides et les grains : c'est en ce sens qu'on dit *mesures de capacité*. Quelquefois on l'emploie simplement comme synonyme de volume : ainsi l'on dit la capacité d'une chambre.

Dans tout système de Poids et mesures, les *mesures de capacité* se distinguent des *mesures de volume* en ce que les premières s'appliquent aux corps dont le mesurage s'effectue à l'aide de vases de forme spéciale, tels que les liquides, les grains, les farines, etc., tandis que les secondes s'appliquent à tous les autres corps. — Dans le Système métrique, l'unité principale de capacité est le *litre*, dont les multiples usités sont : le *décalitre* (10 litres) et l'*hectolitre* (100 litres), et les sous-multiples : le *décilitre* (10[e] de litre) et le *centilitre* (100[e] de litre). — Les mesures de capacité de l'ancien système français étaient, pour les liquides : la *pinte* (0 lit., 931); la *velte* (8 pintes); le *quartaut* (9 veltes); la *feuillette* (2 quartauts); la pinte elle-même se décomposait en deux *chopines*. Pour les matières sèches on employait : le *litron* (0 lit., 813); le *boisseau* (16 litrons); le *setier* (12 boisseaux). — En Angleterre, l'unité principale de capacité est le *gallon impérial* (4 lit., 548), qui se décompose en 8 *pintes*; le *peck* vaut 2 *gallons*; le *boisseau* ou *bushel* vaut 4 pecks ou 8 gallons; le *sack*, 3 boisseaux; le *quarter*, 8 boisseaux, et le *chaldron*, 12 sacks. — En Autriche, les mesures sont pour les liquides : l'*eimer* (14 lit., 15), le *viertel* (quart d'eimer); le *maas* (10[e] de viertel); le *seitel* (quart de maas); le *fuder* (32 eimers); pour les solides : le *metze* (61 lit., 5); le *viertel* (quart de metze); l'*achtel* (demi-viertel); le *muthmassel* (demi-achtel); le *fudermassel* (demi-muthmassel); et le *becker* (8[e] de fudermassel). — En Prusse on emploie pour les liquides : l'*eimer* (68 lit., 7); l'*anker* (demi-eimer); le *maas* (30[e] d'anker); l'*ohm* (2 eimers); l'*oxhoft* (3 eimers); et pour les solides : le *viertel* (1 lit., 148); le *metze* (3 viertels); le *scheffel* (16 metze) et le *tonneau* (4 scheffels). — *N. B.* Il est à remarquer toutefois qu'en Angleterre et dans l'Allemagne du Nord ces mesures ne tarderont pas à être remplacées par des mesures métriques (*Voy.* Métrique [Système]). — En Espagne, on emploie pour les matières sèches : le *fanega* qui vaut 56 lit., 351, et pour les liquides, l'*arrobe*, qui vaut 16 lit., 133, etc.

En Chimie, dans l'ancienne théorie dualistique, on appelait *capacité de saturation* d'un acide le rapport qui existe entre la quantité d'oxygène contenue dans cet acide et la quantité d'oxygène renfermée dans les bases qu'il sature pour former des sels neutres.

En Physique, la *capacité* d'un corps *pour la chaleur* est la disposition particulière de ce corps à exiger plus ou moins de chaleur pour élever sa température.

capacité. En Psychologie, on a nommé *capacité* l'aptitude de l'âme à éprouver des modifications passives. *Voy.* Facultés.

En Droit, la *capacité* est l'aptitude à être le sujet de droits ou d'obligations. Elle n'appartient en principe qu'aux Français; elle peut être restreinte par suite de pénalités (*Voy.* Contumace, Dégradation civique, Interdiction légale); — à raison de l'âge (incapacité de mineur); — de l'infirmité de la raison, ou d'une prodigalité excessive (incapacité de l'interdit et du prodigue); — de la dépendance de certaines personnes (incapacité de la femme mariée). — Le défaut de capacité peut être *absolu* ou *relatif*, suivant qu'une personne ne peut s'obliger aucunement, ou ne peut s'obliger envers certaines personnes déterminées (ainsi la vente est défendue entre époux). *Voy.* Incapacité.

Dans l'Administration, *capacité* s'entend de l'aptitude à remplir certaines fonctions : c'est en ce sens qu'on appelle *brevet de capacité* le diplôme d'instituteur, *certificat de capacité* le certificat délivré à un étudiant en droit qui aspire au titre d'avoué ou de notaire, etc.

capacités (les). Ce mot, dans le Langage politique, désigne certaines positions sociales qui rendent *capable* d'exercer certains droits, notamment le *droit électoral*. Avant 1848, le cens donnait seul le droit d'élire les députés, et les partisans de la réforme électorale demandaient que ce droit fût étendu à toutes les professions libérales (avocats, médecins, magistrats, notaires, professeurs, etc.) : c'est ce qu'on appelait l'*adjonction des capacités*. L'établissement du *suffrage universel* (*Voy.* ce mot) a dépassé les vœux des réformistes.

CAPARAÇON (mot espagnol, augment. de *capa*), riche couverture d'étoffe pour le cheval, qui couvre le poitrail et le dos de l'animal. Les chevaliers déployaient un grand luxe dans le caparaçon; il était armorié, accompagné de fourrures, bordé de franges ou de crépines. On l'étendait sur les *bardes* du destrier, sur l'armure du cheval de bataille, etc.

CAPE (pour *chape*), vêtement de dessus, long et sans manches, avec un capuchon pour couvrir la tête. La cape était jadis l'habit commun de toutes les classes de la société.

L'expression *n'avoir que la cape et l'épée* signifiait dans l'origine combattre à poitrine découverte sans autres armes que son épée et sa cape roulée autour du bras gauche; mais avec le temps ce mot exprima outre l'idée de bravoure celle de pauvreté militaire, puis celle de duelliste et d'aventurier : de là les romans dits *de cape et d'épée*, c.-à-d. d'aventures.

Dans la Marine, on dit qu'un vaisseau *met à la cape*, quand il se dispose à supporter un coup de vent. Pour cela, le navire presque à sec de voiles

et la barre sous le vent, présente le côté pour ne plus faire route. Cette expression vient de ce qu'alors la seule voile déployée est la grande voile du grand mât, qu'on appelait autrefois *cape*.

CAPEL ou CAPELAN, nom vulgaire du *Lampyre* et d'une espèce de *Morue*. *Voy.* ces mots.

CAPELET (pour *chapelet*), tumeur mobile, le plus souvent indolente, et de la grosseur d'une pomme d'api, qui croît sur la pointe du jarret du cheval. C'est une espèce de loupe qui se développe dans le tissu de la peau.

CAPELINE (de *cape*). Outre l'espèce de capuchon ainsi appelé et dont les femmes se servent pour se couvrir la tête, on appelle, en Chirurgie, *capeline* ou *bandage récurrent*, un bandage qui, par sa figure, ressemble à une coiffe ou bonnet. On distingue : la *C. de tête* ou *bonnet d'Hippocrate*, employée autrefois pour remédier à l'écartement des sutures; la *C. de la clavicule*, la *C. pour l'amputation* du bras dans l'article, de la cuisse, etc.

CAPENDU (de *court pendu*), pomme d'un rouge vermillon, d'une eau douce et agréable, tient à l'arbre par un pédoncule très-court : de là son nom.

CAPERON. *Voy.* CAPRON.

CAPILLAIRE (du lat. *copillaris*, de *capillus*, cheveu), fin, délié comme un cheveu.

En Botanique, on donne le nom de *Capillaires* à diverses petites Fougères appartenant aux genres *Adiantum* et *Asplenium*, dont le feuillage est très-délié. Le *C. de Montpellier* (*Adiantum capillus Veneris*), et le *C. du Canada* (*A. pedatum*), sont employés, en médecine, comme expectorants dans les affections de poitrine légères et les bronchites. On les prend en infusion ou en sirop : c'est avec ce sirop qu'on sucre les *bavaroises*.

Phénomènes capillaires. *Voy.* CAPILLARITÉ.

Vaisseaux capillaires, les dernières et les plus petites ramifications des veines et des artères.

CAPILLARITÉ (du lat. *capillaris*), nom donné, en Physique, à la force qui élève ou déprime les liquides dans l'intérieur des tubes capillaires et le long des parois des vases. Lorsqu'on plonge dans l'eau l'extrémité d'un tube très-étroit, on voit le niveau de l'eau s'élever dans l'intérieur du tube, au-dessus du niveau extérieur ; si l'on opère avec le mercure, le niveau intérieur s'abaisse au-dessous du niveau extérieur. En faisant l'expérience avec des tubes d'un diamètre variable, on est arrivé à cette loi, que *les longueurs des colonnes soulevées ou déprimées sont en raison inverse des diamètres des tubes*. Toutes les fois qu'il y a ascension, le sommet de la colonne liquide prend la forme d'un ménisque concave ; quand il y a dépression, cette forme est celle d'un ménisque convexe. Les mêmes phénomènes s'observent avec des lames, des tubes coniques, prismatiques, etc. En général, les solides et les liquides ne peuvent pas se toucher sans que la surface mobile du liquide éprouve, près du contact, une déformation plus ou moins marquée. Il y a toujours ascension d'un liquide quand il mouille la surface, et dépression quand il ne la mouille pas. — La capillarité donne aussi lieu à des attractions et à des répulsions, par l'effet des courbures des surfaces : ainsi, deux balles de liége, posées sur l'eau et mouillées par ce liquide, n'exercent aucune action l'une sur l'autre lorsqu'elles sont à une distance un peu grande ; mais, dès qu'on les approche à une *distance capillaire*, c.-à-d. à une distance assez petite pour que les deux surfaces du liquide soulevé autour d'elles se touchent ou se croisent, il y a alors une attraction très-vive. Deux boules, dont l'une se mouille, comme le verre, et dont l'autre ne se mouille pas, comme la cire, se repoussent toujours lorsqu'elles arrivent à la distance capillaire. *Voy.* aussi ADHÉRENCE et ENDOSMOSE.

Les phénomènes capillaires ont pu être observés dès les temps les plus anciens ; mais ils ne sont devenus un objet d'étude pour les physiciens qu'au dernier siècle : Jurin, Clairaut, Laplace, Young, Gay-Lussac, Poisson, s'en sont plus particulièrement occupés, les uns pour en constater les lois, les autres pour y appliquer l'analyse mathématique.

CAPILLUS VENERIS. *Voy.* CAPILLAIRE et ADIANTE.

CAPISCOL (de l'espagnol *capiscol*; du lat. *caput scholæ*, chef de l'école), nom qu'on donnait autrefois au doyen de certains chapitres, surtout dans le midi de la France. Il remplissait les fonctions de préchantre, présidait au chœur, et veillait à ce qu'on observât les rubriques et les cérémonies.

CAPISTRE (du lat. *capistrum*, muselière), partie de la tête des oiseaux qui entoure la base du bec.

CAPITAINE (du b.-lat. *capitanus*; de *caput*, tête, chef). Ce mot a eu des acceptions fort diverses : il signifia d'abord un chef d'un rang quelconque, même le chef d'une armée, d'une légion ; dans le langage usuel, il est souvent encore synonyme de général, d'homme de guerre ; auj. c'est proprement le titre d'un officier qui, dans l'armée de terre, commande une compagnie, un escadron, ou une batterie et, dans l'armée de mer, un bâtiment.

Dans l'Armée de terre, outre les *capitaines* qui ont un commandement effectif, et qu'on distingue en *C. en premier* et *C. en second*, il existe des officiers ayant grade de capitaine, qui n'ont pas de compagnie à commander, et qui remplissent des fonctions purement administratives : tels sont le *C. adjudant-major* (*Voy.* ADJUDANT) ; le *C. trésorier*, le *C. d'habillement*, le *C. de recrutement*, le *C. de remonte*. Il existe, en outre, en dehors des régiments, des *C. d'état major* (*Voy.* ÉTAT-MAJOR). Les capitaines se recrutent parmi les lieutenants, d'après les règles posées dans les lois des 14 et 20 avril 1832. — Le titre officiel de capitaine date, en France, de 1355; c'était alors un grade supérieur, correspondant à peu près à celui de colonel. Auj. encore, en Grèce, les chefs militaires prennent le nom de *capitanis*, et en Espagne il y a des *capitaines-généraux* qui ont rang de lieutenant général et qui gouvernent de grandes subdivisions du territoire, appelées de leur nom *capitaineries-générales*.

Dans l'Armée de mer, on distingue : 1° les *C. de vaisseau*, qui ont rang de *colonel*, qui commandent les vaisseaux de premier rang; 2° les *C. de corvette*, qui ont rang de *chef de bataillon*, et qui commandent tous les bâtiments de second rang et tous les transports armés en guerre ; ils remplissent les fonctions de second à bord des vaisseaux portant pavillon d'un officier général. Il a en outre existé pendant quelque temps des *C. de frégate*, qui avaient rang de *lieutenant-colonel* : ce grade a été supprimé en 1837.

On nomme *C. de pavillon* un capitaine commandant un vaisseau sur lequel est embarqué un officier général ; *C. garde-côtes*, celui qui commande la milice établie pour s'opposer à la descente d'ennemis sur les côtes; *C. de port*, un officier préposé à la police maritime d'un port ; *C. d'armes*, un adjudant sous-officier, pris dans les équipages de ligne, qui fait à bord des vaisseaux la police sous les ordres des officiers de service ; il a soin des armes et les fait tenir en bon état.

Dans la Marine du commerce, on appelle vulgairem. *capitaine* le commandant d'un bâtiment quelconque. D'après une ordonnance de 1681, reproduite dans notre Code de commerce, on ne peut être reçu *capitaine* dans la marine de commerce qu'après avoir servi un an au moins sur un bâtiment de l'État ou avoir navigué pendant le même temps sur un navire marchand (Décr. du 22 oct. 1863), et avoir satisfait à un examen théorique et pratique : une ordonnance de 1825 établit, sous ce dernier rapport, des conditions différentes pour les *capitaines au long cours* et les simples *maîtres au cabotage*. Le Code de commerce (art. 221 et suiv.) trace avec détails les obligations des capitaines des navires marchands. *Voy.* CABOTAGE et NAVIGATION.

A Gènes et dans plusieurs autres républiques de l'Italie, on a donné, pendant le moyen âge, le titre de

Capitaine du peuple ou de *C. de la liberté* au premier magistrat de la république.

En Zoologie, on donne le nom de *Capitaine* à un oiseau du genre Gros-bec, à plusieurs espèces de poissons du genre Labre, le Lachnolème, p. ex., ainsi qu'à quelques Mollusques appartenant au genre Cône et au genre Came.

CAPITAL (du lat. *capitalis*, principal). Dans le Langage ordinaire, on donne ce nom à toute somme amassée, et plus particulièrement à celles qui, placées ou prêtées, peuvent produire *intérêt* ou *revenu*. Dans le Commerce, ce terme désigne l'avoir d'un négociant, ou le fonds que chaque associé d'une maison de commerce apporte dans la société. Les économistes, définissant le *capital* d'une manière plus générale, étendent ce nom à tout ce qui peut servir à la production, y comprenant, avec le numéraire, placé ou non placé, les valeurs de toute espèce, mobilières ou immobilières : ainsi, une maison, un champ, une usine, des marchandises accumulées, des bestiaux, sont un capital, aussi bien que l'argent. Par suite, ils distinguent : le *C. productif*, celui qui donne un revenu susceptible de s'accumuler et de former un capital à son tour ; le *C. improductif* ou *C. mort*, celui qu'on ne peut faire valoir, et qui ne donne aucun revenu ; le *C. engagé*, celui qui consiste en terres, usines, etc., et dont on ne peut disposer à son gré ; le *C. circulant*, celui qui est engagé dans une entreprise industrielle, et qui se renouvelle par la vente des produits. — On a, dans ces derniers temps, voulu établir un funeste antagonisme entre le *travail* et le *capital :* c'était renouveler la querelle des membres et de l'estomac, le capital ne pouvant produire si le travail ne le met en valeur; et le travail, de son côté, ne pouvant s'exercer si le capital ne lui fournit les fonds, les matériaux et les instruments nécessaires. D'ailleurs, le capital n'est jamais lui-même que le fruit du travail ou l'épargne accumulée. — Pour la bibliographie, *Voy.* Économie politique et Richesse.

capitale (peine). *Voy.* Peine de mort.

capitales (lettres). *Voy.* Lettres capitales.

capitaux (péchés). *Voy.* Péchés.

CAPITAN (de l'ital. *capitano*), personnage fanfaron, grand donneur de coups d'épée en paroles, et très-humble dans le fait, qui figurait dans presque toutes nos vieilles farces avant Molière, et qui s'est maintenu plus longtemps encore dans la comédie italienne. *Voy.* aussi Matamore.

capitan-pacha, grand amiral ottoman. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CAPITANE ou *Galère capitane. Voy.* Galère.

CAPITATION (du lat. *capitatio*, de *caput*, tête). On appelait ainsi, en France, une taxe par tête, ou imposition qui se levait sur chaque personne dans les besoins pressants de l'État. La capitation fut établie, sous Jean II, par les États-généraux de 1356. Supprimée en 1698, rétablie de nouveau en 1701, elle fut supprimée définitivement à la Révolution, et remplacée par la contribution personnelle et mobilière. Elle existe encore en Angleterre, sous le nom d'*income-tax* (taxe du revenu).

Dans l'Écriture, on appelle *Capitation des Juifs* une imposition frappée par Moïse sur le peuple hébreu. Elle se prélevait à chaque dénombrement du peuple, et était d'abord d'un demi-sicle (env. 1 fr.03 c.). Les Israélites devaient, en retour de cet impôt, être exempts de plaies.

CAPITÉ (du lat. *capitatus*), se dit, en Botanique, de tous les organes terminés en tête arrondie.

CAPITELLE, *Lumbricus capitatus*, genre de Vers sétigères abranches, vit dans le sable des mers du Groënland. *Voy.* Abranches.

CAPITOULS, nom donné jusqu'en 1789 à des officiers municipaux de la ville de Toulouse, leur venait de ce qu'ils tenaient leurs réunions dans l'édifice qu'on nommait le *Capitole* (du b.-lat. *capitolium*, pour *capitulum*, chapitre).

CAPITULAIRES (du lat. *capitulare*, divisé par chapitres), recueils de lois et ordonnances de nos anciens rois. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CAPITULATION (du b.-lat. *capitulatio*), traité par lequel une troupe de soldats, une ville, etc., s'engage à mettre bas les armes à certaines conditions. Les *C. de siége* ne doivent être conclues que dans les cas d'une pénurie de vivres ou de munitions rendant la défense impossible, ou à l'instant où l'ennemi livre un assaut de nature à mettre en péril imminent la vie des assiégés. Les conditions auxquelles il est permis aux troupes françaises de capituler ont été fixées par un décret du 24 déc. 1811. Lorsque ces conditions n'ont pas été remplies, la capitulation ou perte de la place est déclarée déshonorante et criminelle, et elle est punie de mort. Cependant, s'il y a des circonstances atténuantes, les juges peuvent n'appliquer que la peine de la dégradation ou celle de la prison. — Un autre décret du 1er mai 1812 prononce la peine de mort contre tout commandant de troupes qui traite en rase campagne d'une capitulation dont le résultat est de faire poser les armes. — On se sert souvent du mot *Convention* pour couvrir ce que le mot *Capitulation* renferme de dur et d'humiliant; ainsi l'on dit : la *Convention du* 13 *mai* 1814, la *Convention du* 3 *juillet* 1815, pour désigner celles qui ont livré Paris aux alliés. S'il y a des capitulations déshonorantes, il y en a aussi de glorieuses, notamment celle de Barbanègre à Huningue (1815) et de Denfert à Belfort (1871). On cite les capitulations de Mantoue, en 1797; d'Ulm, en 1805, de Dantzig, en 1807, de Baylen et de Cintra, en 1808; d'Alger, en 1830; d'Anvers, en 1832; de Metz et de Paris, en 1871.

On appelle encore *Capitulation* toute convention qui assure aux sujets d'une puissance certains priviléges dans les Etats d'une autre puissance. Telle était autrefois la convention qui réglait les droits et les devoirs des Suisses au service de la France; telles sont encore les conventions conclues avec la Porte par les diverses puissances européennes et qui assurent à leurs nationaux résidant dans l'Empire ottoman certains droits et priviléges.

CAPITULE (du lat. *capitulum*), terme de bréviaire qui désigne un petit chapitre ou quelques versets pris de l'Ecriture et relatifs à l'office du jour, que l'on récite après les psaumes et avant l'hymne.

En Botanique, on donne ce nom au mode d'inflorescence des Composées, plantes dans lesquelles les fleurs sont réunies en forme de tête ou de boule, au sommet d'un pédoncule commun. On distingue : le *C. flosculeux*, composé uniquement de fleurons à corolle régulière (*artichaut*) ; le *C. semi-flosculeux*, qui ne porte que des demi-fleurons à corolle irrégulière (*pissenlit*); le *C. radié*, qui présente des fleurons sur le centre de son disque et des demi-fleurons à sa circonférence (*marguerite*). La *calathide* n'est qu'une modification du capitule.

CAPLAN ou capelan. *Voy.* Morue et Lampyre.

CAPON. En Marine, on nomme ainsi un assemblage de cordages, de rouets et de poulies, qui sert à élever et à soutenir une ancre pendante sur le bossoir.

CAPONNIÈRE (de *capon*, poltron). En termes de Fortification, on appelle ainsi une tranchée au moyen de laquelle les assiégés se mettent à l'abri des coups des assiégeants dans les communications qu'ils sont obligés d'établir au travers des fossés pour aller du corps de la place ou de l'ouvrage principal aux ouvrages avancés.

CAPORAL (de l'ital. *caporale*), premier grade auquel puisse parvenir un soldat; il ne s'obtient qu'après 6 mois de service et a pour signe distinctif un double galon de laine posé transversalement sur chaque bras au-dessus du parement. Le caporal commande une escouade de 12 à 16 hommes; ses fonctions, très-multipliées, sont comme le pivot de tout le mécanisme du service et de la discipline. Dans la cavalerie, l'artillerie et la gendarmerie, le caporal porte le nom de *brigadier*. — Le grade de caporal

date de 1558; mais les attributions de ce grade ont varié : elles ont été définitivement réglées par l'ordonnance du 2 novembre 1833. Originairement le mot *coporal* signifiait chef de troupe, et même dans quelques pays, *général*.

CAPO-TASTO. *Voy.* Sillet et Guitare.

CAPOTE (de *cape*). Ce mot désigne : 1° un grand pardessus d'étoffe grossière, auquel est attaché un capuchon, et qui sert aux soldats pour monter la garde en hiver et dans les mauvais temps; 2° une redingote militaire que les soldats portent en petite tenue : dans l'infanterie de ligne, la capote est grise, et assez large pour être portée par-dessus la tunique; — 3° une mante que les femmes mettaient autrefois par-dessus leurs vêtements quand elles sortaient, et qui les couvrait de la tête aux pieds; — 4° un chapeau de femme, fait d'étoffe et à coulisses.

CAPPARIDÉES (du g.-type *capparis*, câprier), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des herbes, des arbrisseaux et même des arbres, à feuilles alternes, simples ou digitées, à fruits charnus et capsulaires; la plupart sont indigènes des régions intertropicales de l'Afrique et de l'Amérique. Les Capparidées jouissent de propriétés antiscorbutiques et stimulantes; quelques espèces sont vénéneuses. — Cette famille forme deux tribus : les *Capparées* (g.-type *Câprier*), et les *Cléomées* (g.-type *Cléomé*).

CAPRAIRE (du lat. *capra*, chèvre), *Capraria*, genre de la famille des Scrofulariées, renferme des arbrisseaux originaires des Antilles, des Indes et de l'Afrique, dont les chèvres broutent les feuilles avec plaisir. La *C. multifide*, à feuilles dentées, oblongues, à fleurs purpurines, fournit par l'infusion de ses feuilles, une boisson théiforme, ce qui lui a fait donner le nom de *thé du Mexique*.

CÂPRE, bouton floral du Câprier. *Voy.* Caprier. *Câpres de capucines. Voy.* Capucine.

CAPRICORNE (du lat. *capra*, chèvre, et *cornu*, corne), animal fabuleux qui donne son nom à une constellation et à un signe du Zodiaque (le 10ᵉ), lequel, par l'effet de la précession des équinoxes, ne coïncide plus depuis longtemps avec la constellation. Le soleil entre dans le signe du Capricorne le 21 décembre; il semble alors décrire, dans son mouvement diurne, le cercle parallèle à l'équateur qu'on appelle *Tropique du Capricorne* (*Voy.* Tropiques). C'est à ce moment de l'année que les jours sont le plus courts et que l'hiver commence pour les habitants de l'hémisphère boréal. — La constellation du Capricorne est située dans l'hémisphère austral, et contient environ 31 étoiles peu remarquables.

capricorne, *Cerambyx*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, remarquables par la longueur de leurs antennes, et dont la larve, dite *gros ver du bois*, se creuse dans l'intérieur des arbres de larges galeries qui gâtent les plus belles pièces de charpente. Le *Grand capricorne* (*C. heros*), noir, qui vit sur les chênes est le type du genre. Le *C. musqué* ou *Aromie* habite le saule et a une odeur de rose très-prononcée.

CAPRIER (du gr. κάππαρις), *Capparis*, genre de la famille des Capparidées, type de la tribu des Capparées, contient une trentaine d'espèces : ce sont des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes et simples, à fleurs blanches, donnant naissance à une baie sphérique ou ovale; l'espèce la plus connue est le *C. épineux* (*C. spinosa*), qu'on cultive dans le midi de l'Europe; ses boutons floraux sont appelés *câpres* : cueillis avant leur entier développement et confits au vinaigre, ils sont employés dans les sauces blanches; son fruit est une capsule verte, grosse comme une olive, pointue par les deux bouts, et qui, cueillie et confite, se mange sous le nom de *cornichon de câpres*. Toulon, Marseille et Majorque font un grand commerce de câpres.

CAPRIFICATION (du lat. *caprificus*, figuier sauvage), procédé en usage chez les anciens pour hâter la maturation des figues, et qui s'est conservé dans le Levant. Il consiste à placer sur des figuiers des figues remplies d'une espèce d'insectes appelés *Cynips*, qu'on trouve sur le figuier sauvage; ces insectes, se répandant sur les fruits de l'arbre, pénètrent dans leur intérieur et accélèrent ainsi la maturation. L'utilité de cette pratique est contestée; les Égyptiens prétendent obtenir le même résultat en cernant l'œil de la figue; chez nous on se contente de la piquer avec une aiguille trempée dans de l'huile.

CAPRIFOLIACÉES (du g.-type *caprifolium*, chèvrefeuille), famille de plantes Dicotylédones gamopétales périgynes, renferme des arbres et des arbrisseaux quelquefois grimpants, à feuilles opposées réunies par la base, qu'on rencontre pour la plupart dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Les écorces des Caprifoliacées sont presque toutes astringentes, et leurs baies presque toujours purgatives. — Cette famille se divise en deux tribus : les *Lonicérées* (genres : Chèvrefeuille, Symphorine, etc.) et les *Sambucées* (genre : Sureau, Viorne, etc.).

CAPRILIQUE (du lat. *capra*, chèvre). L'*acide caprilique* se trouve avec les acides butyrique, caprique et caproïque dans le beurre de la noix de coco, d'où on l'extrait par la saponification (Chevreul). Il bout à 236° et a pour formule $C^8H^{15}O,OH$. — Les *éthers capriliques* sont souvent doués d'une odeur aromatique de fruits. — A l'acide caprilique correspond un *alcool caprilique* ou *octylique* (C^8H^{17},OH) que M. Bouis a découvert en distillant l'huile de ricin avec la soude caustique.

CAPRIMULGUS (en lat. *tette-chèvre*), nom latin scientifique de l'*Engoulevent*. *Voy.* ce mot.

CAPRINE, *Caprina*, genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Brachiopodes cirrhidés, type de la famille des *Caprinidées*, voisine de celle des Radiolidées : valves inégales, l'inférieure conique fixe, et sans canaux, la supérieure convexe, à crochet latéral ou spiral, et présentant des canaux intérieurs simples qui partent du bord et n'ont pas d'ouverture extérieure. Les Caprines se trouvent aux différents niveaux des terrains crétacés. — Les *Caprinules* ne diffèrent des Caprines qu'en ce que leurs deux valves ont des canaux ramifiés.

CAPRIQUE (du lat. *capra*, chèvre). L'*alcool caprique* est un alcool homologue de l'alcool ordinaire, et qui, en s'oxydant, donne l'acide caprique : on le retire des produits obtenus par l'action du sodium sur l'aldéhyde valérique. — L'*acide caprique* est un acide gras, huileux, que M. Chevreul a extrait du beurre; il a une forte odeur de bouc, et se prend par le froid en une masse d'aiguilles. Sa formule est $C^{10}H^{20}O^2$. Le fromage lui doit une partie de son odeur. Les chimistes l'obtiennent par l'action de l'acide nitrique sur les corps gras, sur la bile, l'essence de rue, etc.

CAPROÏQUE (acide) ou *Acide hexylique*, acide gras, huileux, qui se rencontre dans le beurre rance et le fromage avec l'acide caprique : formule $[C^6H^{12}O^2]$. Il a été découvert en 1818 par M. Chevreul; on l'a retrouvé dans certaines eaux minérales et dans certains fruits, tels que la noix de coco, etc.

CAPROMYS (du lat. *capra*, chèvre, et du gr. μῦς, rat), *Houtia*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, particuliers à l'île de Cuba. Ils ont de l'analogie avec le rat par l'ensemble de leur structure, mais leur taille est plus forte et dépasse même celle du lapin. Les Capromys ont, comme les rats, une queue longue, ronde et peu velue, 5 doigts aux pieds de derrière, et 4 (avec un rudiment de pouce) aux pieds de devant; ils ont de plus 4 dents molaires à couronne plate. Ce sont des animaux grimpeurs et herbivores, qui vivent dans les bois; leur chair est assez estimée.

CAPRON, grosse espèce de fraise. *Voy.* Fraisier.

CAPROTINE, *Caprotina*, genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Brachiopodes cirrhidés, famille des Radiolidées : coquille formée d'une valve inférieure conique ou spirale et fixe, et d'une valve supérieure

contournée, à sommet latéral; les deux valves sont dépourvues de lames extérieures foliacées et de ramifications superficielles au limbe, et présentent au contraire des lames plus ou moins compliquées à l'intérieur. Les *Caprotines* et les *Radiolites* caractérisent certains facies des terrains crétacés.

CAPSA, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Tellinidées : coquille mince, pourvue de deux attaches musculaires et de deux dents cardinales, sans dents latérales à la charnière, et d'un ligament externe. Les Capsa vivent dans les mers chaudes. Il en existe de fossiles depuis l'étage cénomanien.

CAPSICUM, nom latin du *Piment*. *Voy.* PIMENT.

CAPSULAIRE (FRUIT). *Voy.* CAPSULE.

CAPSULE (du lat. *capsula*, diminutif de *capsa*, petite boite). En Botanique, on appelle *capsule* tout fruit sec, déhiscent, à une ou plusieurs loges, dont les carpelles s'ouvrent d'eux-mêmes au moment de la maturité. La *silique*, la *gousse*, le *légume*, la *pyxide*, etc., ne sont que des modifications de la capsule. Le plus souvent les sutures cèdent naturellement au moment de la maturité; quelquefois elles résistent et le péricarpe se rompt de toutes sortes de manières.

En Chimie, c'est un vase en forme de calotte dont on se sert pour faire évaporer un liquide.

En Anatomie, on donne le nom de *capsule* à la membrane séreuse qui enveloppe le cristallin (*Voy.* CRISTALLIN); celui de *capsule de Glisson* à l'enveloppe fibreuse du foie, etc. — On appelle *capsules articulaires* ou *fibreuses*, des appareils ligamenteux qui entourent certaines articulations, p. ex. l'épaule et la hanche; *C. surrénales* ou *atrabilaires*, deux petits corps placés dans l'abdomen, au-dessus des reins, dont ils embrassent l'extrémité supérieure : ils sont de couleur brune, jaunâtre, nuancée de rouge; *C. synoviales*, des membranes qui ont une grande analogie avec les membranes séreuses existant dans toutes les articulations, et formant des poches transparentes sans ouverture, etc.

En Pharmacie, on nomme aussi *capsules* des enveloppes gommeuses, le plus souvent en forme d'olive, dans lesquelles on enferme des médicaments d'une saveur désagréable, afin d'en éviter le mauvais goût au malade.

Dans les Armes à feu, la *capsule* est un petit cylindre de cuivre ouvert d'un côté, qui se place sur la cheminée d'un fusil à piston de manière à s'y emboîter parfaitement, et au fond duquel est une amorce de poudre fulminante qui éclate sous le coup sec du chien et enflamme la poudre.

CAPTAL (du b.-lat. *capitalis*), ancien titre de dignité, qui était autrefois en usage dans le midi de la France, et qui signifiait chef ou capitaine.

CAPTATION (du lat. *captatio*). En Jurisprudence, on appelle ainsi toute manœuvre coupable à l'aide de laquelle un héritier ou un légataire a fait introduire dans un testament une disposition en sa faveur. Chez les Romains, la captation n'était pas une cause de nullité de testament, si elle était dégagée de dol. En France, l'ordonnance de 1735 avait admis l'action en nullité de certains actes pour cause de manœuvres captatoires. C'est par crainte d'une captation que le Code Napoléon interdit aux médecins ainsi qu'aux ministres des cultes de profiter des dispositions entre-vifs ou testamentaires faites en leur faveur par une personne à laquelle ils ont donné des soins, lorsque ces dispositions ont été faites pendant le cours de la maladie dont cette personne est morte (art. 909). *Voy.* TESTAMENT.

CAPTIVITÉ (du lat. *captivitas*). Les captivités les plus célèbres dans l'histoire sont celles des Israélites en Égypte sous les Pharaons, à Ninive sous Salmanasar, à Babylone sous Nabuchodonosor : celle de Régulus chez les Carthaginois, celle de Richard Cœur-de-Lion au moyen âge, de Marie-Stuart, de Bajazet au XVe siècle, et, dans notre histoire, celles de Saint Louis en Égypte, de Jean II en Angleterre, de François Ier en Espagne, de Louis XVI au Temple, de Napoléon Ier à Sainte-Hélène. Parmi les captivités de simples particuliers, on connaît surtout celles de Fouquet et Pellisson, du Masque de fer, de Latude, etc. — *Voy.* PRISONNIER DE GUERRE.

CAPTURE (Marine). *Voy.* PRISE.

CAPUCHON ou CAPUCE (de l'ital. *cappuccio*), en lat. *cucullus*, vêtement de tête qui se rabat ou se rejette en arrière à volonté, et qui fait partie de la robe. Le capuchon fait partie de l'habillement d'un grand nombre de moines, notamment des *Capucins*. Sa forme, tantôt pointue, tantôt arrondie, a été, chez les Cordeliers, l'occasion de violentes dissensions. Les Bénédictins et les Bernardins portaient journellement un capuchon noir, et les jours de fête un capuchon blanc. Autrefois, les chanoines portaient sur la tête le capuchon de l'aumusse.

En Botanique, on donne ce nom à des pétales, et quelquefois à des sépales concaves et en forme de casque ou de capuchon, comme dans l'Ancolie.

CAPUCINE (de *capucin*), *Tropæolum*, genre type de la famille des Tropéolées, doit son nom vulgaire au prolongement en forme de *capuchon* qu'offre une des folioles du calice. Il renferme une trentaine d'espèces, originaires du Mexique et du Pérou. On remarque surtout : la *Grande Capucine* ou *Cresson du Pérou*, introduite en Europe en 1686, plante annuelle, aux fleurs d'un jaune plus ou moins orangé, irrégulières, grimpant le long de la tige d'un arbre ou des murs : ses fleurs, qui se succèdent tout l'été, servent à parer et à assaisonner les salades; ses jeunes fruits, confits au vinaigre, peuvent remplacer les câpres; toutes les parties de la plante ont les propriétés du cresson, et sont antiscorbutiques; la *Petite Capucine*, également cultivée comme plante potagère; la *C. mordorée*, plante d'ornement, remarquable par l'éclat de ses fleurs. On cultive aussi en serre une variété à fleurs doubles.

Les Arquebusiers nomment *capucines* les anneaux de fer ou de cuivre qui assujettissent sur son bois le canon d'un fusil de munition. — Les marins donnent le même nom à la courbe qui sert à lier l'éperon avec l'étrave d'un vaisseau, ainsi qu'aux courbes en fer ou en bois qu'on ajoute à un vaisseau qui a fatigué ou vieilli, pour lier la muraille avec les ponts.

CAPULUS, genre de Mollusques gastéropodes. *Voy.* CABOCHON.

CAPUT MORTUUM (c.-à-d. *tête morte*), mot latin dont se servaient les anciens chimistes pour désigner le résidu de toute opération chimique.

CAPYBARA, nom latin du *Cabiai*. *Voy.* ce mot.

CAQUE (du holl. *kaaken*), petit baril dans lequel on enferme les harengs, après les avoir apprêtés et salés. L'art de *caquer* les harengs a été inventé, dit-on, par un pêcheur hollandais nommé Beuckels (*Voy.* HARENG). — On appelle encore *caque* : 1° un petit baril destiné à renfermer de la poudre à canon ou du salpêtre; 2° un tonneau dans lequel les chandeliers mettent le suif fondu qui doit servir à faire la chandelle moulée; 3° en Champagne, un quartaut de vin.

CAQUE-SANGUE (du lat. *cacare*, aller à la selle, et *sanguis*, sang), nom qu'on donnait autrefois, en Médecine, à toutes les affections accompagnées de déjections alvines sanguinolentes et, en particulier, à la *dyssenterie*. *Voy.* ce mot.

CARABE (du lat. *carabus*, crabe), *Carabus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, type de la tribu des Carabiques. Leur tête est armée de puissantes mandibules qui leur servent à déchirer leur proie; leurs yeux composés sont très-larges et doivent embrasser un vaste horizon; leurs pattes cylindriques, robustes, sont propres à la course; leurs ailes, au contraire sont impropres au vol. Les carabes vivent de chenilles et d'insectes, et, par conséquent, sont plus utiles que nuisibles. On distingue : le *Carabe doré* (*C. auratus*), dit vulg. *Vinaigrier*, parce qu'il sécrète une liqueur acide, et *Jardinier*, parce qu'il vit aux dépens des plantes des jar-

dins potagers : il est commun dans toute la France ; le *C. brillant*, des Cévennes, le *C. rutilant*, des Hautes-Pyrénées, et le *C. d'Espagne*, qu'on trouve dans la Lozère. Le *C. ferrugineux* passait pour anti-odontalgique. Plusieurs autres ont passé à tort pour vésicants et épispastiques, par suite de l'erreur de Geoffroy, qui avait placé parmi les carabes les Buprestes ou Enfle-bœuf des anciens.

CARABÉ. *Voy.* AMBRE JAUNE.

CARABIN. Ce mot, qui désignait d'abord un soldat de cavalerie irrégulière (*Voy.* CARABINIERS), fut ensuite appliqué, par dénigrement, aux étudiants ou garçons chirurgiens de l'école de St-Côme (école de chirurgie) à Paris. On l'applique encore familièrement aux externes des hôpitaux de Paris.

CARABINE, fusil dont le canon est intérieurement rayé en spirale : il se charge ordinairement à balle forcée, et porte plus juste et plus loin que le fusil ordinaire. On appela primitivement *carabins* les cavaliers qui étaient armés de ce fusil (*Voy* CARABINIERS). — La carabine ne servait originairement que comme arme de parapet. Cette arme a été considérablement perfectionnée de nos jours par MM. Delvigne (1833), Thierry, Thouvenin, Tamisier et Minié (1846), et a été quelque temps l'arme des troupes d'élite de notre armée; mais l'invention du fusil à aiguille a diminué son importance comme arme de guerre. — On fabrique aussi des carabines de chasse, destinées à la chasse des animaux les plus redoutables : on estime en ce genre les *C. Devisme*. — On nomme quelquefois *carabine* le mousqueton de la cavalerie. *Voy.* MOUSQUETON.

CARABINIERS (de *carabin* pour *calabrin*, de Calabre), soldats de cavalerie ou d'infanterie, qui portaient originairement une carabine.

Carabiniers à cheval. Sous Henri IV et Louis XIII, on appelait *carabins* des cavaliers armés d'une escopette ou carabine, et qu'on employait surtout comme éclaireurs ; ces cavaliers ont pris depuis le nom de *carabiniers*. Les premiers régiments de ce nom datent du règne de Louis XIV. Le maréchal de Luxembourg avait établi une compagnie de carabiniers dans chaque régiment de cavalerie. Les carabiniers à cheval rendirent les plus grands services à la bataille de Fontenoy. Auj. les carabiniers forment un régiment de cuirassiers composé de cavaliers d'élite : ils ont pour uniforme une tunique bleu céleste, à boutons blancs, un casque en cuivre avec chenille rouge, des buffleteries jaunes et des épaulettes écarlates. Leurs armes sont la cuirasse en cuivre, le sabre à lame droite et le pistolet : ils ne portent plus la carabine.

Carabiniers à pied. C'étaient des hommes d'élite, exercés conformément au genre de l'arme qu'ils portaient, et qui faisaient partie des compagnies de chasseurs des bataillons d'infanterie légère. Institués en 1788, ils furent abolis dès 1792. Néanmoins, quelques compagnies conservèrent ce nom sans avoir de carabine ou d'arme de précision.

CARABIQUES (de *carabe*), tribu ou famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, caractérisés par leurs mâchoires terminées en pointe, leur tête plus étroite que le corselet, une languette saillante et des palpes labiaux à 3 articulations ; larves variables, mais ayant en général, le corps allongé, cylindroïde, composé de 12 anneaux, la tête munie de 2 antennes et de 6 petits yeux lisses ; la bouche armée de 2 fortes mandibules et de 2 mâchoires ; 6 pattes cornées aux trois premiers anneaux. La plupart des Carabiques répandent une odeur fétide, et lancent par la bouche ou par l'anus une liqueur âcre, corrosive et quelquefois volatile. Ces insectes sont éminemment carnassiers, à l'état de larves aussi bien qu'à l'état parfait ; ils volent mal, mais ils sont très-agiles à la course ; ils ne chassent guère que la nuit, et le jour ils restent cachés sous les pierres, la mousse et l'écorce des vieux arbres. Presque toutes les espèces connues se trouvent dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. — Genres principaux : *Aptinus*, *Brachine*, *Odacanthe*, *Encélade*, *Scarite*, *Harpale*, *Calathe*, *Loricère*, *Procruste*, *Carabe*, *Calosome*, *Elaphre*, *Bembidion*, etc.

CARACAL, *Lynx caracal*, espèce de Chat sauvage qu'on trouve en Asie et en Afrique, et que l'on regarde comme le *Lynx* des anciens. *Voy.* LYNX.

CARACARA, *Polyborus*, genre d'Oiseaux de proie, de la famille des Falconidés, et dont les espèces appartiennent à l'Amérique du Sud : bec droit à sa base, allongé ; tarses nus, écussonnés ; ongles émoussés ; ailes longues ; ils ont le vol horizontal et plus rapide que celui des aigles et des buses, mais ils marchent plus qu'ils ne volent ; ils sont peu farouches et surtout très-criards. Ces oiseaux dévorent les petits quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, les vers même et les insectes ; ils se jettent également sur les charognes, et font une guerre acharnée aux autres oiseaux de proie. On distingue : les *Caracaras* propr. dits, dont la principale espèce est le *C. du Brésil* (*Falco brasiliensis*) ; les *Ibibins*, formant une espèce unique, le *C. noir*, et les *Rancancas*, comprenant le *Petit aigle d'Amérique* ou *Rancanca à ventre blanc*.

CARACOLE (de l'esp. *caracol*, limaçon, de l'arabe *karkara*, tourner), se dit, en Architecture, de tout ce qui est fait en hélice, en spirale, notamment des escaliers en limaçon.

En termes de Manége, on appelle ainsi le mouvement circulaire ou demi-circulaire que l'on fait faire à un cheval en changeant souvent de main, et, dans la cavalerie, le mouvement de tous les cavaliers d'un même escadron, quand ils tournent en même temps par le flanc, sur la droite ou sur la gauche.

CARACOLE OU CARACOLLE, haricot d'Amérique dont la fleur est contournée en spirale. *Voy.* HARICOT.

CARACTÈRES (du gr. χαρακτήρ). Les *caractères* d'imprimerie sont de petits morceaux de métal, en forme de parallélipipèdes, qui portent gravés en relief à l'une de leurs extrémités, tous les types, lettres, chiffres, signes de ponctuation, etc., usités dans la typographie. La matière de ces caractères est un alliage d'antimoine et de plomb, auquel on ajoute quelquefois de l'étain et du cuivre, ou du nickel, pour en augmenter la dureté (*Voy.* IMPRIMERIE). L'imprimerie impériale possède une collection complète des types de toutes les langues connues, depuis l'alphabet français jusqu'aux caractères *hiéroglyphiques* des Égyptiens et aux caractères *cunéiformes* des Chaldéens. *Voy.* ces mots.

Pendant longtemps, on n'a employé que deux sortes de caractères, le *romain* ou perpendiculaire, et l'*italique* ou penché de droite à gauche : ces deux caractères furent inventés en Italie par Jenson et Alde Manuce. Le premier s'introduisit en France sous Louis XI ; le second, perfectionné par Garamond, y fut importé par Simon de Colines. Auj. on imite en typographie tous les genres d'écriture, sans parler des variétés diverses d'un même caractère qu'on appelle *compactes*, *gras*, *petit-œil*, *gros-œil*, des lettres majuscules (*grandes* et *petites capitales*), etc. Chaque espèce de caractères est, en outre, reproduite sous toutes sortes de dimensions, qu'on distingue par la *force du corps* (hauteur du caractère prise de la tête du *d*, par exemple, jusqu'au pied du *p*), mesurée à l'aide de *points* (ou *sixièmes* de ligne du pied de roi). Voici les noms et la valeur en points des caractères les plus usités : la *perle*, fondue sur 4 points ; la *parisienne* ou *sédanoise*, sur 5 ; la *nonpareille*, 6 ; la *mignonne*, 7 ; le *petit-texte*, 7 1/2 ; la *gaillarde*, 8 ; le *petit-romain*, 9 ; la *philosophie*, 10 ; le *cicéro*, 11 et 11 1/2 ; le *saint-augustin*, 12 ou 13 ; le *gros-texte* et le *gros-romain*, 14 et 16 ; le *petit* et le *gros-parangon*, 18 et 20. Ces deux derniers, ainsi que la *palestine*, le *trismégiste*, les *petit*, *gros*, *double* et *triple-canon*, dont la force de corps est variable, ne s'emploient guère que pour les titres et les affiches.

On se sert aussi de caractères mobiles pour l'impression des cartes de géographie ainsi que de la musique : ces derniers ont été inventés en Italie au XVIe siè-

cle, et perfectionnés de nos jours par M. Duverger.

Quant à la fabrication des caractères, elle se fait de la manière suivante. Lorsque le graveur a terminé le poinçon où est gravé le caractère, il en tire une empreinte sur cuivre, nommée *matrice.* Le fondeur a un moule en fer, doublé en bois, offrant un espace vide de la grandeur du caractère qu'on veut mouler. La partie inférieure porte une rainure dans laquelle on place la *matrice.* Elle est appuyée contre le fond du moule par un fil de fer (dit *archet*) qui fait ressort en arc-boutant contre elle. Le fondeur prend l'alliage, le verse dans le moule, en lui donnant une légère secousse, afin de chasser l'air. On tire ensuite la lettre. — M. Didot St-Léger avait essayé de construire une machine à fondre les caractères. Cet essai imparfait a été perfectionné en Angleterre par M. Johnson et plus récemment en Amérique et aussi en France, par MM. Fouché et Laval.

En Littérature, on désigne sous le nom de *Caractères* un genre de portraits moraux, dont Théophraste avait donné l'exemple chez les anciens, et que La Bruyère, chez nous, a porté à la perfection. Quelques auteurs modernes se sont aussi essayés dans ce genre, mais avec beaucoup moins de succès. — *Voy.* MOEURS et COMÉDIE.

CARACTÉRISTIQUE. On appelle ainsi, en Mathématiques, le signe à l'aide duquel on désigne certaine nature de fonctions : ainsi la lettre d est la caractéristique des différentielles, en sorte que dx représente la différentielle de x. — A un autre point de vue, on appelle *caractéristique d'un logarithme*, sa partie entière. Quand un nombre est >1, la caractéristique de son logarithme vulgaire (c.-à-d. dans le système décimal) est positive et comprend autant d'unités moins une, qu'il y a de chiffres à la partie entière du nombre. Ainsi la caractéristique du logarithme du nombre 856,34 est 2, parce qu'il y a trois chiffres à la partie entière de ce nombre. Au contraire, quand un nombre est <1, sa caractéristique est négative, et comprend autant d'unités que l'indique le rang du 1er chiffre significatif de ce nombre à partir de la virgule. Ainsi le logarithme du nombre 0,00546 est 3; parce que son 1er chiffre significatif 5 est au 3e rang à partir de la virgule. *Voy.* LOGARITHME.

Dans la théorie des surfaces enveloppantes, Monge appelle *caractéristique de l'enveloppe*, la courbe suivant laquelle se coupent deux enveloppées ou *surfaces individuelles* infiniment voisines.

En Grammaire, le mot *Caractéristique* exprime la principale lettre qui précède la terminaison d'un mot, celle qui se conserve dans la plupart de ses temps, de ses modes, de ses dérivés, etc. Ainsi, en français, la lettre R est la caractéristique du futur, comme le Σ l'est en grec. *Voy.* FIGURATIVE.

Leibnitz avait donné à la langue universelle dont il avait conçu le projet le nom de *Caractéristique*, parce que la nature de chaque objet devait être caractérisée par la composition même du mot.

CARAGAN, espèce de Robinier. *Voy.* ROBINIER.

CARAGNE, substance gommo-résineuse que l'on attribue à un arbre de la famille des Térébinthacées, l'*Amyris caraña* ou *Arbre de la folie*, originaire du Mexique ou de la Colombie. Elle nous vient en morceaux de la grosseur d'une noix, d'un vert noirâtre à l'extérieur et d'une teinte marbrée au dedans.

CARAGUATE, espèce de Tillandsie. *Voy.* TILLANDSIE.

CARAMBOLE, se dit, au jeu de Billard, du coup dans lequel la bille du joueur va toucher les deux autres billes (*Voy.* BILLARD). — Fruit du *Carambolier. Voy.* ci-après.

CARAMBOLIER (nom malabare), *Averrhoa*, genre de la famille des Oxalidées, ne renferme que deux espèces, propres aux Indes orientales : le *C. à fruits aigus* (*A. carambola*), vulg. *Pommier de Goa*, arbre de 4 à 5m, qui produit des fruits jaunâtres, du volume d'un œuf de poule et d'une acidité agréable : on mange ses fleurs en salade ; son fruit, dit *carambole*, s'emploie contre la dyssenterie et les fièvres bilieuses; et le *C. cylindrique* (*A. bilimbi*), plus petit que le précédent et dont le fruit en forme de concombre, et acide également, se confit au sucre, au vinaigre ou au sel; on en fait un sirop rafraîchissant.

CARAMEL (de l'esp. *caramelo*), sucre brûlé, qui a perdu son eau de cristallisation et subi un commencement de décomposition, ce qui lui a fait prendre une couleur jaune brun, une odeur aromatique et une saveur particulière. On l'obtient en faisant fondre du sucre avec un peu d'eau et le faisant cuire jusqu'à ce qu'il brunisse; il faut s'arrêter avant qu'il devienne amer et y jeter un peu d'eau chaude en le retirant du feu, le faire refondre et le réduire à la consistance d'un sirop épais pour le conserver. Les confiseurs se servent du caramel pour couvrir et glacer des bonbons ou des fruits. On l'emploie aussi dans la cuisine pour colorer le bouillon et certains mets. — Le caramel, chimiquement pur, est insipide, et il se compose, d'après M. Gélis, de trois substances, la *caramélane*, le *caramélène* et la *caraméline*, qui dériveraient de une ou plusieurs molécules de sucre par élimination d'eau.

CARANX, *Caranx*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, à dorsales et à queue épineuses, renferme un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers; les principales sont : les *Saurels*, au corps allongé, oblong, à tête peu convexe, la ligne latérale couverte de lames hautes et armées de pointes dans toute sa longueur, et dont le type est le *Maquereau bâtard*, mauvais poisson huileux, commun sur les côtes de la Picardie et de la Normandie; les *Caranx* proprement dits, dont la ligne latérale n'a de boucliers que sur la partie postérieure ; les *Carangues*, à tête haute et comprimée, à profil tranchant, etc.

CARAPA, arbre de la Guyane, qui a donné son nom à un genre de la famille des *Méliacées. Voy.* MÉLIACÉES.

CARAPACE (en espagn. *carapacho*; du catalan *carabossa*, calebasse?), *Testa*, nom qu'on donne au bouclier supérieur qui recouvre le corps des Tortues : le bouclier inférieur s'appelle *plastron.* La carapace est formée d'un grand nombre de plaques osseuses unies ensemble par des sutures : c'est une portion de leur squelette, où l'on peut aisément reconnaître les vertèbres et les côtes. Cette portion du squelette, devenue superficielle au lieu d'être logée au milieu des parties molles, n'est recouverte, ainsi que le plastron, que par la peau, ordinairement écailleuse, de l'animal. — On donne également le nom de *carapace* ou de *test*, aux pièces solides qui recouvrent le dos et la tête des Crustacés, des Tatous et de certains poissons, tels que les Silures, les Coffres, les Pégases, etc.

CARAQUE (en portugais *carraca*). On nommait ainsi au XVe et au XVIe siècles les immenses bâtiments que les Portugais employaient à la navigation des Indes orientales et du Brésil. Les caraques portaient jusqu'à 2,000 tonneaux. Auj. ces navires sont peu en usage et, en tout cas, beaucoup moins grands.

CARAQUE, espèce de cacao qui vient de la côte de Caracas. *Voy.* CACAO.

CARAT, mesure conventionnelle adoptée pour les objets précieux, désigne tantôt un simple degré de pureté (*carat de fin*), tantôt un poids réel (*carat de poids*). — Pour évaluer la pureté de l'or, on a supposé que tout objet en or, quelle que soit d'ailleurs sa masse ou sa quantité, formait un composé fictif de 24 parties; chacune de ces parties est un *carat*; l'or parfaitement pur est dit *à 24 carats*, celui qui renferme un 24e d'alliage est *à 23 carats*, et ainsi de suite. Auj. le titre ne se comptant plus que par millièmes, 1 carat équivaut à 42 millièmes. — Quand il s'agit de déterminer le poids des diamants, perles et autres pierres précieuses, le carat pèse 4 grains, c.-à-d. 20 centigr. env. (rigoureusement 0gr2057); c'est ainsi que l'on dit que le diamant du Grand Mogol, p. ex.,

pèse 279 carats (56gr567). Appliqué comme poids à l'or, le carat prend une tout autre valeur : il égale 192 grains (9gr707), et se subdivise en 4,608 *primes*. — On appelle *carat de prix* la 24e partie de la valeur d'une once ou d'un marc d'or. — Enfin on donne encore le nom de *carats* à de petits diamants qui se vendent au poids et qui ne dépassent guère le poids d'un carat.

On fait venir le mot *carat* de l'arabe *qîrât*, petit poids qui est le 24e d'un denier : ce mot dériverait lui-même du gr. κεράτιον, silique du caroubier, représentant un poids qui valait le tiers de l'obole ; selon d'autres, *carat* viendrait du nom de la fève de l'*Erythrina*, arbre de l'Abyssinie ; les Changallas appellent cet arbre *cuara*, et de temps immémorial ils se servent de ses semences pour peser la poudre d'or.

CARATURE (de *carat*), alliage d'or et d'argent, ou d'or, d'argent et de cuivre, avec lequel on fait les aiguilles d'essai pour l'or.

CARAVANE (du persan *karouân*), association que forment des marchands, des voyageurs ou des pèlerins, pour traverser avec plus de sûreté les déserts de l'Afrique et de l'Asie, surtout ceux de l'Arabie. Les fonctions de conducteur de caravane sont regardées comme très-honorables. Les plus célèbres caravanes sont celles des marchands qui partent des échelles du Levant pour se rendre au Thibet et dans le pays de Cachemire ; celle des pèlerins, qui part tous les ans du Caire pour aller à la Mecque, et qui se compose de 70 à 80,000 individus, avec 8 ou 9,000 chameaux et autant de chevaux ; enfin celle de Constantinople qui se rend également tous les ans à la Mecque et dont le départ se fait avec une grande pompe. Les caravanes voyagent à petites journées et s'arrêtent chaque soir à une station, où se trouve généralement une fontaine ou un puits et quelquefois un *caravansérai*. *Voy.* ci-après.

On a donné aussi le nom de *caravanes* aux campagnes que les chevaliers de Malte faisaient sur mer contre les Turcs et autres infidèles : de là l'expression familière, *faire ses caravanes*.

CARAVANSÉRAÏ ou CARANVANSÉRAIL (de *caravane* et du persan *saraï*, maison), grand bâtiment public, qui en Orient sert d'hôtellerie ou de lieu de repos aux caravanes et aux marchands. C'est un édifice de forme carrée, au milieu duquel se trouve une vaste cour entourée d'arcades avec un puits ou une fontaine. Tous les voyageurs y sont reçus gratuitement, mais ils n'y trouvent d'ordinaire que l'eau et le couvert. Quelques-uns de ces édifices, surtout à Constantinople, à Ispahan en Perse et à Agra dans l'Hindoustan, sont remarquables par la magnificence et la richesse de leur construction. Dans quelques villes les caravansérails servent également de marchés ou bazars.

CARAVELLE (de l'ital. *caravella*, du gr. κάραβος), nom donné, chez les Turcs, à de gros navires de guerre, et en Portugal à de petits bâtiments gréés en voiles latines, dont la marche est rapide.

On nomme aussi *Caravelles*, sur les côtes de France, les bâtiments qui vont à la pêche du hareng sur les bancs. Ils ont ordinairement de 25 à 30 tonneaux. Ceux qui sont plus petits s'appellent *tranquarts*.

CARBAZOTIQUE (ACIDE), CARBAZOTATES. *Voy.* PICRIQUE (ACIDE).

CARBET, nom qu'on donnait, aux Antilles, à une grande case de sauvages, ordinairement placée au milieu de leurs habitations et qui leur servait de lieu de réunion et de salle de conseil. — On donne encore ce nom à une toiture provisoire, construite dans une anse ou une crique, pour servir d'abri aux embarcations contre le soleil et la pluie.

CARBIMIDES, composés obtenus par l'action des sulfo-alcoolats sur le cyanate de potassium et qui ont la composition des *éthers cyaniques*, premier nom sous lequel M. Wurtz, qui a découvert ces composés, les avait désignés. Traités par les acides ou par la potasse, ces corps donnent des ammoniaques organiques artificielles, telles que la méthylamine, l'éthylamine, etc., et de l'acide carbonique. Par l'eau, ils donnent les urées composées. Tous ces corps sont vénéneux.

CARBO, nom latin scientifique du genre *Cormoran*. *Voy.* ce mot.

CARBOCÉRINE ou *Cérium carbonaté* $[(\dot{C}e\ddot{C}^2 + \dot{C}eAq]$, minéral assez rare qu'on trouve en petites masses blanches et cristallines à Basnaës près de Ryddarhytta, en Suède.

CARBOLIQUE (ACIDE). *Voy.* PHÉNIQUE (ACIDE).

CARBONARISME, société politique et secrète. *Voy.* CARBONARI au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CARBONATES, sels composés d'acide *carbonique* et d'une base. On les reconnait à la propriété qu'ils ont de faire effervescence quand on y verse un acide fort, tel que l'acide chlorhydrique ou l'acide nitrique. Les principaux sont :

1° Le *C. d'ammoniaque* (*Alcali volatil concret*, *Sel volatil d'Angleterre*), sel blanc, soluble dans l'eau, volatil, et de l'odeur de l'ammoniaque ; il se produit, dans beaucoup de circonstances, par l'action du feu sur les matières animales azotées. Il est employé en médecine. Il existe, près de Naples, une grotte où du carbonate d'ammoniaque se dégage en abondance ; on lui attribue, dans le pays, une grande vertu contre les douleurs et la paralysie.

2° Le *C. de baryte*. *Voy.* BARYTE CARBONATÉE.

3° Le *C. de chaux*. *Voy.* CHAUX CARBONATÉE.

4° Le *C. de cuivre*, appelé quelquefois *Vert-de-gris*, sel bleu, insoluble dans l'eau. On le rencontre dans la nature. *Voy.* CUIVRE CARBONATÉ.

5° Le *C. de fer*. *Voy.* FER CARBONATÉ.

6° Le *C. de magnésie*. *Voy.* MAGNÉSIE CARBONATÉE.

7° Le *C. de plomb*. *Voy.* CÉRUSE.

8° Le *C. de potasse*, sel blanc, déliquescent, fort soluble, sans odeur, d'une saveur âcre et urineuse : c'est la *potasse* du commerce. *Voy.* POTASSE.

9° Le *C. de soude*. On distingue : le *bicarbonate*, le *sesquicarbonate*, et le *carbonate neutre* : ce dernier, qui est un sel blanc, fort soluble, d'une saveur âcre et urineuse, est la *soude* ou *sel de soude* du commerce. *Voy.* SOUDE.

10° Le *C. de zinc*. *Voy.* ZINC.

CARBONE (du lat. *carbo*), corps simple qui constitue presque en totalité le *charbon noir*, et qui existe pur dans le *diamant*. La *plombagine*, le *graphite*, l'*anthracite*, la *houille* ou *charbon de terre*, le *coke*, le *lignite*, le *noir de fumée*, le *noir animal*, représentent également du carbone plus ou moins impur (*Voy.* ces mots). Toutes les matières végétales et animales renferment du carbone en combinaison avec d'autres éléments, particulièrement avec l'hydrogène, l'oxygène et l'azote. Le carbone pur est sans saveur ni odeur ; il est complétement fixe et infusible au feu le plus violent. Il se ramollit toutefois et se volatilise peut-être dans l'arc voltaïque ; Despretz paraît même l'avoir ainsi obtenu en petits cristaux. Lorsqu'on le chauffe au contact de l'air, il se combine avec l'oxygène, brûle, et se convertit en gaz *acide carbonique*, ou en gaz *oxyde de carbone*, suivant les proportions de l'oxygène mis en présence. Lorsque le charbon brûle en grande masse dans un fourneau où le courant d'air est trop faible relativement au volume du combustible, le résultat de la combustion consiste principalement en oxyde de carbone, reconnaissable à la flamme bleue qui apparaît au haut de la cheminée du fourneau. Le carbone produit avec l'hydrogène des combinaisons très-variées : c'est ainsi qu'il s'unit directement à lui sous l'influence de l'étincelle électrique pour donner l'acétylène (Berthelot). Il s'unit aux métaux pour former des fontes, donner l'acier, etc. *Voy.* CARBURE et HYDROCARBURE.

CARBONE (OXYDE DE), gaz incolore, insipide et inodore, composé de carbone et d'oxygène dans les rapports de CO : sa densité, comparée à celle de l'air, est de 0,9678. Il brûle avec une flamme bleue en se transformant en acide carbonique. On l'obtient en chauffant dans une cornue de la craie avec du charbon, ou bien en décomposant de l'acide oxalique par

de l'acide sulfurique, et dirigeant le mélange gazeux d'acide carbonique et d'oxyde de carbone dans une lessive de potasse qui n'absorbe que l'acide carbonique. L'oxyde de carbone est un gaz délétère : respiré en certaine quantité, il provoque la perte du sentiment, le vertige, une débilité extrême, des douleurs aiguës dans les différentes parties du corps, et détermine une asphyxie complète, suivie assez promptement de la mort : c'est spécialement à lui que sont dus les accidents produits par les réchauds allumés dans les lieux clos. Il se combine directement au chlore pour donner le gaz phosgène ou oxychlorure de carbone également dangereux à respirer. — L'oxyde de carbone a été découvert par Priestley, mais ce n'est qu'en 1802 que la nature de ce gaz fut reconnue, à peu près en même temps, par Cruikshank en Écosse, et par Clément et Desormes en France.

CARBONIFÈRE ou CARBONIFÉRIEN (ÉTAGE), nom donné, en Géologie, à celui des étages paléozoïques, qui succède à l'étage dévonien, et qui précède l'étage permien. On lui donne souvent le nom de *terrain houiller*, parce que partout il renferme de très-riches dépôts de houille : il faut remarquer toutefois que la houille ne s'y trouve pas exclusivement et qu'elle se trouve aussi dans d'autres terrains. — Les dépôts de cet âge qu'on observe autour du plateau central, dans les dép. de Saône-et-Loire, Creuse, Allier, Corrèze, Puy-de-Dôme, Loire, Aveyron, sont purement terrestres. Ils sont formés de grès houiller dans lequel on trouve souvent des troncs d'arbres tout entiers, de schistes feuilletés bitumineux que l'on exploite pour l'extraction du pétrole, et de couches de houille, quelquefois très-puissantes (13^m à St-Aubin). Ailleurs l'étage houiller est formé de dépôts marins et terrestres alternant entre eux. Tels sont les dépôts houillers de la Sarthe, du Pas-de-Calais, du Nord, et d'une partie de l'Angleterre, de la Belgique et de la Prusse rhénane. Enfin dans certaines localités il est purement marin, à Roanne, p. ex., et dans toute la Bolivie. — L'étage carbonifère présente une faune des plus riches et des plus variées : on y connaît plus de 100 espèces de poissons, des reptiles gigantesques, et un très-grand nombre de mollusques (*Nautiles, Orthocératites, Agonides, Bellérophon, Straparolus*, etc.). Mais sa flore surtout est d'une grande richesse. Les plantes qui la composent sont généralement de grands cryptogames acrogènes, parmi lesquels il faut citer : les *Névroptéris*, les *Pécoptéris*, les *Lépidodendron*, les *Calamites*, et des dicotylédones gymnospermes (*Astérophyllites, Annularia, Stigmaria, Walchia*, etc.).

CARBONIQUE (ACIDE), combinaison de carbone et d'oxygène dans les rapports de CO^2 : gaz incolore, d'une densité de 1,5, impropre à la combustion et à la respiration des animaux, rougissant légèrement le tournesol, sans odeur et d'une saveur aigrelette. On peut le liquéfier et même le solidifier à l'aide d'une forte pression : en mélangeant cet acide solidifié avec de l'éther et en soumettant le tout à une rapide évaporation on a obtenu la température la plus basse connue, 110° au-dessous de zéro. On obtient l'acide carbonique en versant un acide sur du calcaire, du marbre ou de la craie. C'est un des corps les plus répandus dans la nature; il se produit par la combustion de toutes les matières organiques, ainsi que par la fermentation et la putréfaction de ces substances; les animaux l'exhalent dans l'acte de la respiration. Il se trouve mêlé à l'air atmosphérique dans la proportion de quelques dix-millièmes. Il se rencontre dans diverses cavités ou grottes des pays volcaniques, p. ex., dans la célèbre *Grotte du Chien*, près de Naples; on le trouve en dissolution dans beaucoup d'eaux minérales acidules, comme celles de Seltz, de Vichy, de Spa; c'est lui qui fait pétiller et mousser le vin de Champagne, la bière, le cidre, les limonades gazeuses. Il existe aussi au fond des puits, dans l'intérieur des mines et des carrières; toutes les cavités des terrains calcaires sont remplies de gaz acide carbonique. Enfin, en combinaison avec la chaux, la magnésie et plusieurs autres oxydes, il constitue un grand nombre de minéraux, et souvent des montagnes entières; la craie, le marbre, la dolomie, la pierre à chaux, le fer spathique, etc., sont des *carbonates*. C'est cet acide qui, avec l'oxyde de carbone, détermine l'asphyxie produite par la combustion du charbon dans les lieux clos. — Paracelse et Van Helmont s'aperçurent les premiers que, dans certaines circonstances, il s'échappe un gaz de la pierre calcaire; ils lui donnèrent les noms d'*esprit des bois*, *esprit sauvage*, *gaz sylvestre*, ou simplement de *gaz*. Fréd. Hoffmann en constata la présence dans les eaux minérales. Black reconnut en 1755 que le gaz des calcaires est identique aux gaz provenant de la combustion du bois et de la fermentation. Priestley et Bergmann en reconnurent la présence dans l'atmosphère, et lui donnèrent le nom d'*air fixe*. Lavoisier en établit la composition en 1776, et lui donna le nom qu'il porte encore aujourd'hui. Faraday l'obtint le premier à l'état liquide en 1823, et Thilorier parvint à le liquéfier en 1835.

CARBONISATION, destruction des matières organiques à l'abri de l'air, de manière qu'elles laissent pour résidu du carbone plus ou moins pur. — Le *charbon végétal* qu'on emploie comme combustible se prépare par la *carbonisation du bois*. Cette opération se pratique au sein des forêts; elle consiste à former, à portée des tas de bois abattus, des pyramides de bois, en forme de cônes tronqués, au centre desquelles on ménage un espace vide pour y mettre le feu; on recouvre ces bûchers d'une couche de feuilles sèches ou de gazon, sur laquelle on applique de la terre bien battue, en laissant au bas quelques ouvertures pour faire entrer l'air; on met le feu, et quand la masse est bien embrasée, on bouche toutes les ouvertures, afin que la combustion se continue d'une manière lente, et que le bois, à l'abri des courants d'air, se convertisse peu à peu en charbon. Le rendement du bois en charbon peut varier de 65 0/0 au plus à 17 au moins. En général, plus la marche de l'opération est lente, plus le rendement est fort. — L'idée de carboniser le bois est fort ancienne; Théophraste en donne une description détaillée. Les Chinois carbonisent le bois dans des fours souterrains. Lebon imagina le premier, vers 1785, de carboniser le bois en vase clos, pour obtenir à la fois du charbon, des gaz combustibles, du goudron et du vinaigre de bois. Son procédé, perfectionné depuis par Mollerat, Kurtz et Lhomond, est très-répandu aujourd'hui.

Carbonisation de la houille. *Voy*. COKE.

Carbonisation de la tourbe. *Voy*. TOURBE.

CARBONITE, matière compacte noire, non cristalline, mais qui a toutes les autres propriétés du diamant, et souvent même plus de dureté que lui. Elle est presque entièrement formée de carbone pur, et l'on peut dire que c'est du diamant amorphe. On s'en sert à l'état de poudre dans la joaillerie pour tailler le diamant et les pierres fines.

CARBURE, combinaison neutre du carbone avec un corps quelconque, autre que l'oxygène. — Les *C. d'hydrogène* sont très-nombreux, et se présentent sous les formes les plus variées. Le caoutchouc, un grand nombre d'essences, le naphte, le pétrole, le gaz de l'éclairage, le gaz des marais, etc., ne sont que des combinaisons de carbone et d'hydrogène. *Voy*. HYDROCARBURE.

Carbure de fer ou *Fer carburé*. *Voy*. FER, FONTE et ACIER.

CARBYLAMINES, nom générique d'une classe de corps isomériques avec les *éthers* dits *cyanhydriques* ou *nitriles* (*Voy*. ce mot). On les obtient en traitant les éthers iodhydriques par le cyanure d'argent. Ils diffèrent des nitriles en ce que par leur hydratation ils produisent le formiate d'une amine (*Voy*. ce mot), tandis que les nitriles donnent un sel ammoniacal à acide gras. — Ces corps, doués d'une odeur des plus pénibles, produisent des nausées et de l'abatte-

ment, s'unissent énergiquement aux acides, s'oxydent activement, etc. Ils ont révélé aux chimistes qu'il fallait, parmi les produits dérivés du cyanogène, distinguer deux classes de corps, les uns où existe le radical C ≡ Az, les autres où existe le radical C = Az. Ils ont été découverts en 1866 par M. A. Gautier dans la série grasse, et en 1867 par M. W. Hoffmann dans la série aromatique.

CARCAISSE (pour *carcasse* ou *carquois*), nom donné, dans les Verreries, au fourneau dans lequel on recuit le verre pour lui donner plus d'élasticité et de solidité.

CARCAJOU, espèce de Blaireau. *Voy.* Blaireau.

CARCAN (du b.-lat. *carcanum*), cercle de fer au moyen duquel on attachait à un poteau les criminels condamnés à la peine de l'exposition (*Voy.* Exposition). La peine du carcan fut mise en 1719 au nombre des peines afflictives. D'après le Code pénal, cette peine devait toujours accompagner celles des travaux forcés et de la réclusion. L'emploi du carcan, qui avait déjà disparu de fait dès 1832, a été définitivement aboli avec la peine de l'exposition par un décret du 2 mars 1848.

CARCERE DURO, c.-à-d. *prison dure*, système pénitentiaire employé en Autriche. *Voy.* Prison.

CARCÉRULE (dimin. de *carcer*), se dit, en Botanique, de tout fruit sec à plusieurs loges et indéhiscent, comme celui du tilleul, du frêne, de l'orme.

CARCHARIAS (du gr. καρχαρίας), nom latin du *Requin*. *Voy.* ce mot.

CARCIN (du gr. καρκίνος), *Carcinus*, genre de Crustacés décapodes brachyures, famille des Cyclométopes, tribu des Portuniens, caractérisé par une carapace plus large que longue, fortement dentée sur les côtés, et par son plastron sternal plus long que large et fortement rétréci en arrière. L'espèce type est le *C. enragé* ou *Crabe commun* (*C. mœnas*), qu'on a préconisé comme spécifique contre la rage : il est très-répandu sur nos côtes, où on le trouve entre les pierres ou dans le sable. Il sert d'appât pour la pêche lorsqu'il est à l'état mou. On en expédie beaucoup à Paris, bien que la chair en soit peu délicate.

CARCINOME (du gr. καρκίνωμα), mot qui a été employé dans des sens divers par les pathologistes, est synonyme tantôt de *cancer*, tantôt de *squirre*. *Voy.* ces deux mots.

CARDAGE. *Voy.* Carde.

CARDAMINE (du gr. καρδαμίνη), *Cardamina*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, renferme des plantes herbacées, à fleurs bleues ou roses, à feuilles de forme très-variée, qu'on trouve pour la plupart dans les endroits humides, les prés, les bois, etc. L'espèce la plus intéressante est la *C. des prés* ou *Cresson élégant*, qui passe pour antiscorbutique, et qu'on mange en salade. On en cultive plusieurs variétés dans les jardins.

CARDAMOME (du gr. καρδάμωμον), *Cardamomum*, espèce du genre *Amome*, qui croît aux Indes et qui a joui longtemps d'une grande réputation en médecine, à cause de ses graines aromatiques qu'on employait comme stimulants. On distinguait le *Grand*, le *Moyen* et le *Petit Cardamome*. *Voy.* Amome.

CARDE (du lat. *carduus*, chardon). Ce mot désigne proprement les têtes épineuses de la *cardère à foulon* (*Voy.* ci-après), qu'on emploie pour carder la laine; il est en outre appliqué à une espèce de brosse garnie de dents de fer implantées dans une lanière de cuir fort épais, dont on se sert pour séparer les brins de laine, de coton ou de toute autre substance filamenteuse, pour les disposer à la filature ou à d'autres usages. Tantôt ces cardes sont appliquées sur de petites planches en bois armées d'un manche, comme les *cardes à main* dont se servent les cardeurs de matelas; tantôt, comme dans les *cardes cylindriques* en usage dans les grandes filatures, elles consistent en deux rouleaux hérissés de petites dents de fer, et tournant en sens contraire.

En Horticulture, on appelle *carde* la côte ou nervure médiane des feuilles du *cardon* et de la *poirée*: on en fait des plats estimés, après les avoir blanchies. *Voy.* Bette et Cardon.

CARDÈRE (de *carde*), *Dipsacus*, genre type de la famille des Dipsacées, renferme de grandes herbes ayant le port des chardons, des tiges anguleuses et hérissées d'épines, à feuilles opposées, à fleurs réunies en têtes comme les scabieuses. On en connaît plusieurs espèces, toutes bisannuelles, qui croissent naturellement en France : la *C. sauvage* (*D. sylvestris*), vulg. *Caburet des oiseaux*, aux fleurs d'un bleu rougeâtre; la *C. féroce* (*D. ferox*), à fleurs rose-lilas et qui porte des aiguillons très-piquants; la *C. poilue* (*D. pilosus*), ou *Verge du pasteur*, à fleurs blanc-jaunâtre; la *C. à foulon* (*D. fulonum*) ou *Chardon bonnetier*, que l'on emploie pour carder la laine à l'aide des petits crochets qui terminent les paillettes de ses fleurs : cette dernière se cultive en grand en Normandie, en Picardie et dans le midi de la France pour les besoins des manufactures.

CARDIA (du gr. καρδία), désigne exclusivement auj. l'orifice supérieur de l'*estomac* (*Voy.* ce mot) : autrefois, il signifiait aussi le *cœur*.

CARDIALGIE, douleur d'estomac. *V.* Gastralgie.

CARDIAQUE, qui appartient au cœur ou à l'estomac. On appelle *artères cardiaques*, deux artères qui naissent de l'aorte immédiatement au-dessus des valvules sigmoïdes ; et *veines cardiaques*, plusieurs veines qui toutes s'ouvrent dans l'oreillette droite par un seul orifice ; — *nerfs cardiaques*, les 6 nerfs du cœur, trois de chaque côté, formés par les ganglions cervicaux correspondants ; — *plexus cardiaque*, l'entrelacement nerveux formé par les nerfs cardiaques, derrière la crosse de l'aorte, près de l'origine de cette artère; — *orifice cardiaque*, le *cardia* (*Voy.* ce mot); — *fièvre cardiaque*, la gastralgie (*Voy.* ce mot). — Quelquefois on le prend pour synonyme de *cordial* ou *réconfortant*. *Voy.* Cordial.

cardiaque, plante. *Voy.* Agripaume.

CARDIDÉES, famille de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, a pour type le genre *Cardium* (Bucarde). *Voy.* Cardium.

CARDINAL, grand dignitaire de l'Église romaine. (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Les cardinaux français sont de droit sénateurs. *Voy.* Sénat.

cardinal, nom vulgaire par lequel on désigne plusieurs oiseaux dont le plumage est de couleur rouge; tels sont : le *C. d'Amérique*, ou Tangara rouge (*Voy.* Tangara); le *C. du Cap*, le *C. dominicain* et le *C. huppé*, espèces de Gros-becs ; le *C. carlscronien*, espèce de Bouvreuil; le *C. commandeur* ou Troupiale, etc. — Le nom de *Cardinal* désigne encore plusieurs poissons de couleur rouge, l'Holocentre, p. ex.; un mollusque du genre *Cône ;* un papillon du genre *Argynne*, etc.

En Botanique, on appelle *Cardinale* une espèce du genre Lobélie, un Glaïeul, une Sauge, etc.

Les Conchyliologistes nomment *dents cardinales* les dents principales de la charnière, dans les coquilles bivalves.

En Morale, les anciens distinguaient quatre vertus *cardinales*, c.-à-d. principales, qui comprennent toutes les autres : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance (*Voy.* Vertus). — La Théologie chrétienne, en adoptant cette division, y a ajouté les trois vertus *théologales*, la Foi, l'Espérance et la Charité.

En Astronomie, on appelle *points cardinaux* les quatre points les plus diamétralement opposés de l'horizon : le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest ; et *signes cardinaux du Zodiaque*, les signes dans lesquels entre le soleil au début de chaque saison : ce sont le Bélier, le Cancer, la Balance et le Capricorne.

CARDINIE, *Cardinia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Carditidées : coquille épaisse et symétrique, lisse, et à lunule excavée; charnière pourvue d'une dent cardinale peu marquée, et d'une dent latérale très-écartée de chaque côté. Les Cardinies,

que, dans le principe, on avait confondues avec les *Unio* (Mulettes), sont toutes fossiles, et abondent dans l'étage sinémurien.

CARDITE du gr. καρδία), inflammation du cœur. On distingue : la *cardite* proprement dite, inflammation du tissu musculaire du cœur; la *péricardite*, inflammation du péricarde ou membrane fibro-séreuse qui enveloppe le cœur ; et l'*endocardite*, inflammation de la membrane qui revêt les cavités du cœur. Ces trois sortes d'inflammations sont quelquefois isolées ; mais le plus souvent elles naissent ensemble ou se suivent de très-près. Les variations atmosphériques, les fatigues, les excès de tout genre, l'abus des boissons spiritueuses, certains poisons, l'arsenic, p. ex., peuvent provoquer la cardite. C'est aussi une des complications fréquentes du rhumatisme articulaire aigu; l'endocardite surtout coïncide presque toujours, d'après Bouillaud, avec cette affection. Elle se révèle alors par de la dyspnée, un pouls fréquent et irrégulier, de la douleur, et un bruit de souffle dans la région du cœur. *Voy.* PÉRICARDITE.

CARDITE, *Cardita*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, type de la famille des Carditidées : coquille inéquilatérale, épaisse et symétrique, ligament externe, côtes rayonnantes et charnière pourvue de deux dents cardinales obliques dirigées du même côté. Les Cardites vivent dans toutes les mers ; on en trouve de fossiles en quantité considérable depuis l'étage néocomien. — Il faut rattacher à ce genre le genre *Vénéricarde*, qui en avait été détaché sans motifs suffisants.

CARDITIDÉES, famille de Mollusques acéphales. *Voy.* ci-dessus CARDITE.

CARDIUM ou BUCARDE (c.-à-d. *cœur de bœuf*), genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, type de la famille des Cardidées: coquille ronde, renflée, symétrique et pourvue généralement de côtes rayonnantes; ligament externe; charnière pourvue de 2 dents cardinales coniques, et de 2 dents latérales séparées. Les Bucardes vivent dans toutes les mers, enfoncées dans le sable au-dessous du balancement des marées. L'espèce appelée *Cardium edule*, vulg. *Coque* et *Sourdon*, sert de nourriture aux pêcheurs sur les côtes de l'Océan. On trouve des cardiums fossiles depuis l'étage néocémien ; ils abondent dans les terrains tertiaires, notamment dans le calcaire grossier des environs de Paris.

CARDON, *Cinara cardunculus*, plante bisannuelle et potagère du genre Artichaut, a, comme l'artichaut, des capitules ou têtes, mais qui ne se mangent pas. Le cardon est originaire des côtes de Barbarie. Certains botanistes le considèrent comme un artichaut à l'état sauvage, et dont les capitules n'ont point été encore rendues comestibles par la culture. On en distingue trois variétés : le *C. de Tours*, armé de toutes parts d'aiguillons pointus, à côte légèrement concave, un peu rougeâtre; le *C. d'Espagne*, qui s'élève jusqu'à 2 et même 4^{m}, et le *C. plein*, qui n'a point d'épines. Les cardons sont sensibles aux gelées; on les sème par couches en janvier, et en avril on les lie et on les butte pour faire blanchir les feuilles inférieures. Ils fournissent un mets assez estimé; on mange de préférence, comme dans le céleri, les côtes, dites *cardes*, et les racines.

CARDON, crustacé. *Voy.* CRANGON.

CARDUACÉES (du latin *carduus*, chardon), une des trois grandes tribus de la famille des Composées, n'est plus admise aujourd'hui par les botanistes. *Voy.* CINARÉES.

CARÊME, temps d'abstinence et de jeûne (*Voy.* ABSTINENCE, JEÛNE, et le mot CARÊME dans le *Dict. d'Hist. et de Géog.*). — On appelle aussi *Carême*, une série de sermons prêchés pendant un carême. En Littérature, on connaît surtout le *Petit carême* de Massillon, prêché en 1717 devant Louis XV enfant.

Carême prenant, les trois jours gras qui précèdent immédiatement le mercredi des Cendres, et, par extension, une personne qui court les rues en habit de masque pendant ces mêmes jours. — Quant aux divertissements en usage le jour de la *mi-carême*, ils ne sont nullement autorisés par l'Église.

CARÉNAGE. *Voy.* CARÈNE.

CARENCE du latin *carere*, manquer. En Jurisprudence, on appelle *procès-verbal de carence* un procès-verbal dressé par un juge de paix, lors de l'apposition des scellés; par un notaire, s'il s'agit d'un inventaire; par un huissier, en cas de saisie, et constatant l'absence ou le peu de valeur des effets mobiliers d'une succession ou d'un débiteur (C. de procéd., art. 924). — Les maires délivrent des *certificats de carence*, lorsqu'un individu ne peut acquitter les droits dont il est passible envers le Trésor.

CARÈNE (du lat. *carina*). En termes de Marine, on entend par ce mot et la pièce de bois qui fait le fondement du vaisseau, et les flancs du navire jusqu'à la ligne de flottaison, c.-à-d. la partie qui est submergée lorsqu'il est chargé. — On appelle *carénage* l'opération qui consiste à réparer la carène d'un bâtiment et le lieu où se fait cette opération.

En Botanique, on nomme *carène* les deux pétales inférieurs des fleurs papilionacées, parce que, rapprochés, et souvent même soudés par leur bord, ils offrent quelque ressemblance avec la carène d'un vaisseau. — On appelle *carène* tout organe qui offre une saillie longitudinale comme la carène d'un vaisseau : p. ex., les glumes de plusieurs graminées, les valves de la cosse du pois, etc. — On donne aussi cette épithète aux oiseaux qui ont le sternum garni d'un bréchet. *Voy.* ce mot.

CARET ou CARREC, *Testudo imbricata*, genre de Reptiles, de l'ordre des Chéloniens, famille des Chélonées, renferme des tortues de mer, de couleur brune, mêlée de taches rougeâtres et irrégulières, à museau allongé, à lames cornées : leur disque est composé de 13 plaques à bords entiers; leur plastron, de 12 plaques. Ce sont les plaques du disque de ces tortues qui fournissent la substance connue dans le commerce sous le nom d'*écaille*. Leurs œufs sont aussi recherchés.

CARET (pour *charet*, chariot, dévidoir). Les Marins appellent *fil de caret* un gros fil fait avec des fibres de chanvre, et qui sert à fabriquer tous les cordages : le *caret* lui-même est proprement un touret ou espèce de dévidoir sur lequel on roule les premiers fils fabriqués avec le chanvre.

CAREX, nom latin du genre *Laiche*. *Voy.* LAICHE.

CARGAISON (de *carguer*, charger; de l'ital. *caricare*), charge marchande d'un navire de commerce, ensemble des marchandises que ce navire doit transporter. Un bâtiment de guerre n'a point de cargaison; on appelle *chargement* les objets transportés par les corvettes de charge, les gabares, etc.

CARGUE (de *carguer*), toute espèce de cordage qui sert à replier les voiles contre les vergues, et quelquefois contre le mât; opération qui elle-même s'appelle *carguer*. On distingue les *cargues points*, qui sont amarrées aux deux points ou angles du bas de la voile; les *cargues-boulines*, qui sont amarrées au milieu des côtés de la voile; les *cargues-fonds*, qui sont amarrées au milieu du bas de la voile. Les quatre voiles majeures ont généralement 6 cargues, 2 de chacune des trois sortes. — On cargue ordinairement les voiles en les relevant; quand on les cargue en les abaissant, l'opération prend le nom de *hale-bas*.

CARI (du malabare *kari*, bouillie), assaisonnement indien, composé de piment en poudre, de curcuma et autres épices. — On donne aussi ce nom à tout mets assaisonné de cari.

CARIACOU, boisson fermentée, composée de sirop de canne, de cassave et de patates : on en fait usage à Cayenne.

CARIACOU, ou *Cerf d'Amérique*, espèce du genre Cerf, qui habite la Louisiane, la Guyane et le Brésil. *Voy.* CERF.

CARIAMA, *Microdactylus*, genre d'Oiseaux, de l'or-

dre des Échassiers, voisins des Hérons, est remarquable par ses tarses longs, ses doigts courts, son bec convexe et voûté, sa mandibule supérieure terminée par un crochet, sa queue assez longue, à 12 rectrices. Le *C. huppé du Brésil* ou *C. de Margrave,* la seule espèce connue, est un bel oiseau de près d'un mètre de long, d'un gris roux piqueté de brun, orné d'une huppe de plumes roides sur la tête, et très-farouche ; sa voix est forte. Il se nourrit de reptiles et d'insectes.

CARIATIDES. *Voy.* CARYATIDES.

CARICATURE (de l'ital. *caricatura,* charge). La caricature existait déjà chez les anciens : on en a trouvé des exemples dans les ruines d'Herculanum et de Pompéi ; mais c'est dans les temps modernes qu'elle a pris le plus d'extension. Les querelles religieuses et politiques enfantées par la Réforme et la Ligue lui fournirent de nombreux sujets ; il parut dès 1565 un recueil de 120 gravures de songes drôlatiques dont l'idée est attribuée à Rabelais, et qui sont peut-être les plus anciennes caricatures qui aient été faites chez nous ; la Fronde, les règnes de Louis XIV et de Louis XV surtout, y donnèrent aussi une ample matière ; à partir de 1789 et pendant toute la période révolutionnaire, la caricature jouit en France d'une licence incroyable. Réprimée sous l'Empire, elle reparut sous la Restauration, et finit par avoir ses journaux spéciaux, paraissant à des époques régulières, tels que la *Silhouette* (1829-30), la *Caricature* (octobre 1830-32), enfin le *Charivari*, fondé en décembre 1832 ; ce dernier, outre la caricature politique, a toujours cultivé la caricature de mœurs, et, sous ce rapport, le *Journal pour rire*, l'*Eclipse*, ainsi que plusieurs autres publications analogues lui font une vive concurrence. Charlet, Philippon, H. Monnier, Pigal, Dévéria, Grandville, Gavarni, Daumier, Traviès, Cham, Bertall, Gill, Crafty, etc., sont de nos jours les principaux artistes en ce genre. Parmi les plus célèbres caricaturistes anciens ou étrangers, il faut citer surtout Callot, auteur de la *Tentation de St Antoine,* des *Misères de la guerre* et des *Gueux contrefaits ;* le Suisse Holbein, qui a fait la *Danse macabre* et une suite de caricatures pour l'*Eloge de la Folie* d'Erasme; l'Espagnol Goya, etc.; en Angleterre, Hogarth au siècle dernier et de nos jours Gilray, Bunbury, Cruikshank et les caricaturistes du *Punch,* journal dont la réputation égale celle de notre *Charivari.* — Voir : Th. Wright, *History of caricature and grotesque in literature and art* Lond., 1845) et Champfleury, *Histoire de la caricature antique* (Paris, 1865).

La gravure n'a pas seule le privilége de la caricature : tout le monde connaît les statuettes de Dantan jeune, dont la collection a reçu le nom de *Panthéon charivarique.*

CARIE (du lat. *caries*), ulcération des os. On distingue : la *C. sèche* ou *nécrose* (*Voy.* ce mot) et la *C. humide* ou *carie* propr. dite. C'est une des terminaisons de l'*ostéite* (*Voy.* ce mot) ; l'os atteint de ce mal se gonfle, s'ulcère, et il s'établit une suppuration abondante, qui a son siége principal dans la partie spongieuse de l'os : lorsqu'on peut faire arriver jusqu'à l'os carié une tige métallique, elle donne la sensation d'une surface rugueuse et de légers craquements. Le vice scrofuleux, les chutes ou les contusions, et en général toute cause d'inflammation des os, peuvent provoquer la carie. — Le traitement de la carie varie suivant la cause qui l'a produite. Si elle provient d'un vice interne de l'organisation, il faut avant tout combattre la cause générale, et, cette cause détruite, il peut arriver que la carie guérisse spontanément ; si elle est locale, on agit immédiatement sur l'os affecté : s'il y a abcès, on commence par l'ouvrir ; on a recours ensuite, soit aux applications émollientes et détersives, et, lorsque l'irritation a disparu, aux bains et aux douches d'eaux alcalines, soit aux cautérisations de tout genre ; enfin, dans certains cas, à la résection de l'os ou à l'amputation.

Carie des dents. Dès qu'une dent est atteinte de carie, il faut se hâter d'empêcher l'air et les aliments de pénétrer dans la cavité qui s'y forme : on nettoie cette cavité avec soin, on la sèche avec du coton, puis on la bouche hermétiquement avec de la cire vierge ou de la gomme mastic. Si la carie est plus avancée, on y remédie soit en plombant la dent, soit en la cautérisant, soit en enlevant avec la lime les parties malades. Quand elle a fait trop de progrès, l'extraction de la dent est indispensable.

On a étendu le nom de *carie* à certaines maladies des plantes : celle des arbres pénètre jusque dans leur tronc. La carie du froment est attribuée au *Tilletia*, champignon de la famille des Urédinées.

CARILLON (de *quadrille*, parce que les premiers carillons étaient exécutées à quatre cloches), sonnerie de cloches accordées suivant une échelle chromatique de 2 à 3 octaves. On les met en mouvement au moyen d'un clavier analogue aux pédales de l'orgue, ou au moyen d'un cylindre ajusté à des rouages d'horlogerie. Le premier carillon fut fait à Alost en Flandre, en 1487 : les plus renommés ont été construits en Belgique et en Hollande. Auj. les carillons sont à peu près passés de mode. — Outre les carillons de cloches, il existe encore des *carillons mécaniques* adaptés aux horloges et qui font entendre des airs aux différentes heures. Un des plus célèbres en ce genre était celui de l'horloge de la Samaritaine, qu'on voyait au siècle dernier sur le Pont-Neuf à Paris. Ces carillons se composent de cordes métalliques mises en vibration par des marteaux qui les frappent, et qui eux-mêmes sont mus au moyen de pointes fixées à une roue, comme dans la vielle et les orgues de Barbarie.

On a donné aussi le nom de carillon à des airs d'un mouvement fort vif et fort gai, qu'on chantait en dansant, comme le *carillon de Dunkerque* et le *carillon national* de 1790. Le premier était à 2/4 et composé de deux reprises, chacune de 8 mesures; la danse de ce carillon était une ronde à peu près semblable à ce qu'on appelle auj. la boulangère. La chanson du *carillon national* avait pour refrain le fameux *ça ira.*

Carillon électrique, série de timbres qu'on met en communication avec la machine électrique et qui résonnent par l'effet des attractions et des répulsions de petites boules en cuivre, suspendues près de ces timbres, qu'elles frappent alternativement.

En Botanique, on a nommé *Carillon* une espèce de Campanule, la *Campanule violette marine.*

CARINAIRE (du lat. *carina*, carène), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches : coquille univalve très-mince, en cône, aplatie sur les côtés, à sommet en spirale, involutée et très-petite; dos garni d'une carène dentée ; ouverture ovale, oblongue, rétrécie vers l'angle de la carène. Quelques espèces sont transparentes comme le cristal, et brillent des plus vives couleurs, avec des reflets opalins. Elles habitent toujours les hautes mers.

CARIOPSE. *Voy.* CARYOPSE.

CARISEL ou CRESEAU, grosse toile claire qui sert comme de canevas pour travailler en tapisserie. Il y en a de blancs et de teints en différentes couleurs.

CARL (de l'allem. *Karl*, Charles), monnaie d'or de Bavière, valait 10 florins et 42 kreutzers (24 fr. 15 c.). — C'est aussi une monnaie d'or de Brunswick, qui valait 5 thalers (18 fr. 95 c.).

CARLIN (en ital. *carlino*, de *Carlo*, Charles), petite monnaie d'argent de l'anc. roy. des Deux-Siciles valait 0 fr. 42 c. et demi à Naples et 0 fr. 39 c. à Palerme et à Messine. Considéré comme monnaie de compte, le carlin était la dixième partie du ducat. — C'était encore une monnaie de billon de Rome, valant 7 baïoques et demi (0 fr. 39 c.). — En Sardaigne, le *carlin* était une monnaie d'or qui, depuis 1768, valait 49 fr. 33 c. Auparavant il y avait des *carlins*, dits de *Victor-Amédée*, qui valaient 150 fr.

CARLIN, petit Chien au nez écrasé et au poil ras, dont l'espèce a presque entièrement disparu. On l'ap-

pelait ainsi parce que son museau noir lui donnait quelque ressemblance avec le masque d'*Arlequin*, rôle où l'acteur *Carlin* était inimitable. *Voy.* Doguin.

CARLINE (de *Karl*, parce qu'une armée de Charlemagne ou de Charles-Quint aurait été, dit-on, guérie de la peste par le secours de cette plante), *Carlina*, genre de la famille des Composées-Cinarées, sous-tribu des Carlinées, renferme un grand nombre d'espèces de plantes herbacées, à réceptacle paléacé, qui peuvent se manger en guise d'artichaut. Elles croissent pour la plupart sur les Pyrénées et dans les montagnes de la Suisse et de l'Italie. On trouve aux environs de Paris, dans les lieux secs et pierreux, la *C. vulgaire* (*C. vulgaris*), remarquable par ses fleurs en corymbe, quelquefois solitaires, à fleurons jaunes au centre et d'un pourpre violet à la circonférence. La *C. acaule*, et la *C. à tiges courtes*, se trouvent dans le midi de la France.

CARLINGUE, nom donné, dans la Construction maritime, à deux ou trois fortes pièces de bois de chêne, assemblées bout à bout dans le fond de cale d'un navire, et servant avec la quille à consolider la carène et à soutenir les mâts. On nomme *C. de cabestan*, celle qui est établie sur les baux du pont où est le cabestan ; *C. de mât*, l'assemblage de charpente sur lequel est contenu le pied de ce mât, comme un tenon dans une mortaise.

CARMAGNOLE, ronde républicaine en vogue depuis 1792 (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*): elle se dansait sur un air très-vif, à 6/8. — Ce nom a été aussi donné à une veste à petites basques qui fut mise à la mode à la même époque, et qui était portée par la classe populaire.

CARMANTINE ou carmentine, plante pectorale, la même que la *Justicie. Voy.* ce mot.

CARMÉLINE, laine qu'on tire de la Vigogne, a été sans doute ainsi appelée, à cause de sa couleur naturelle, qui est celle de l'habit des religieuses carmélites.

CARMES (eau des), liqueur aromatique. *Voy.* Eau de mélisse.

CARMIN (du b.-lat. *carmesinus*), matière colorante d'un rouge éclatant ; c'est une substance solide, pulvérulente, d'un beau rouge, qu'on obtient en précipitant une décoction de cochenille avec de l'alun. On s'en sert en peinture, et pour la coloration des fleurs artificielles et des bonbons. La *laque carminée* s'obtient quand on verse de l'alun dans une décoction de cochenille alcalisée. — La préparation du carmin a été découverte, à Pise, par un moine franciscain ; Homberg en fit connaître la composition en 1656. La laque carminée paraît avoir été fabriquée d'abord à Florence, au moyen du kermès ; de là le nom de *laque de Florence* qu'elle a longtemps porté.

CARMINATIFS (du b.-lat. *carminare*, carder, atténuer, dissiper), médicaments qui ont la propriété de faire sortir les gaz qui se sont développés dans le canal digestif. On les compose avec des substances toniques et aromatiques, comme la mélisse, la sauge et la plupart des labiées. Les graines d'anis, de fenouil, de coriandre et de carvi, constituent les *espèces* dites *carminatives*.

CARMINE, matière colorante de la cochenille et du kermès, d'un rouge vif. *Voy.* Cochenille.

CARNASSIÈRE. *Voy.* Gibecière.

CARNASSIERS ou carnivores (du lat. *caro, carnis*, chair), ordre de la classe des Mammifères, renferme des animaux qui se nourrissent essentiellement de chair et qui ont pour caractères communs : des mâchoires courtes et douées de la plus grande puissance ; un appareil dentaire remarquable par la figure tranchante ou hérissée des molaires, dont une est appelée spécialement *carnassière*, et par la forme aiguë des canines : ces dents ne sont point un appareil de mastication, mais de meurtre et de déchirement ; tous les carnassiers avalent leur proie par lambeaux. Leur intestin est très-court : on remarque que chez les chiens, les chats, que l'homme a domestiqués et dont il a changé le régime, l'intestin devient beaucoup plus long que chez les espèces sauvages. Le développement plus ou moins marqué de cet ensemble de caractères, indique chez l'animal plus ou moins de férocité. Les carnassiers semblent avoir pour rôle de limiter le développement excessif des espèces herbivores. Toute leur organisation est en harmonie avec cette destination. Ils ont l'odorat, l'ouïe et la vue très-développés ; et souvent des ongles puissants, rétractiles, qui constituent des armes redoutables. — Cuvier comprenait dans ses *Carnassiers*, les Chéiroptères, les Insectivores, les Carnivores et les Marsupiaux ; et dans les *Carnivores*, les groupes des Plantigrades, des Digitigrades et des Amphibies. — Auj. l'ordre des *Carnassiers* ou *Carnivores* comprend 6 familles : *Ursidés* (Ours), *Viverridés* (Civette, Genette), *Canidés* (Chien, Loup, Renard), *Félidés* (Lion, Tigre, Chat), *Hyénidés* (Hyène), *Mustelidés* (Blaireau, Fouine, Belette).

carnassiers, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, comprend un grand nombre d'espèces qui toutes se nourrissent de proie vivante. Ils se divisent en *C. terrestres*, formant deux tribus, les *Cicindelètes* et les *Carabiques* ; et en *C. aquatiques* ou *Hydrocanthares*. Ces trois tribus sont considérées auj. comme autant de familles.

CARNATION (du lat. *caro, carnis*), se dit, en Peinture, de la couleur des chairs et des parties du corps représentées nues et sans draperie : on admire les carnations du Titien, de Rubens et de Van Dyck ; — en termes de Blason, des parties du corps représentées au naturel.

CARNATITE [$3\ddot{\bar{A}}l\,\dddot{S}i^3 + \dot{C}a\,\dddot{S}i$], minéral du groupe feldspathique, dont les cristaux, toujours très-petits, appartiennent au système clinohédrique. La Carnatite entre dans la composition des granits et des gneiss de la côte de Coromandel.

CARNAVAL (du b.-lat. *carnelevamen*, pour *carnis levamen*, enlèvement de la chair, ou, selon Diez, de *carne vale*, adieu la chair), temps de fêtes et de divertissements qui précède le Carême (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Pour la législation, *Voy.* Masques.

CARNEAU ou carnau. *Voy.* Foyer.

CARNÈLE (de *carne*, angle saillant), bordure qui paraît autour du cordon d'une monnaie ou d'une médaille et qui forme la légende.

CARNET (d'un dimin. de *quaternum*, cahier), livret dont se servent les banquiers, les agents de change, les courtiers, et, en général, les négociants, pour inscrire leurs opérations au moment même où ils les font. Un arrêté du 16 juin 1802 rend la tenue du carnet obligatoire pour les agents de change et les courtiers : à Paris, ce carnet leur est délivré par la chambre syndicale.

Carnet d'échéances, registre distribué en 12 parties, dont chacune sert à un des 12 mois de l'année, et où le négociant inscrit les billets et lettres de change à recevoir et à payer, avec leurs dates, leurs échéances et les sommes qu'ils portent.

CARNIER. *Voy.* Gibecière.

CARNIFICATION (du lat. *caro, carnis*), altération morbide qui s'opère dans certains tissus et leur donne accidentellement une consistance analogue à celle de la chair ou du tissu musculaire. Ainsi, on nomme *carnification des poumons* l'état dans lequel une portion du tissu pulmonaire se rapproche de la consistance et de la couleur du foie, ce qui a fait nommer aussi cette altération *hépatisation. Voy.* aussi Ostéosarcome.

CARNILLET, nom vulgaire du Cucubale.

CARNIVORES. *Voy.* Carnassiers.

CARNOSITÉ (du lat. *carnosus*), excroissance charnue. *Voy.* Végétations.

CAROLIN (du latin *Carolus*, Charles), monnaie d'argent qui a eu cours en Suède, valait env. 0 fr. 85 c. — C'était aussi le nom de deux monnaies d'or, l'une de Cologne, qui valait 28 fr. 85 c., et l'autre de Wur-

temberg, valant 25 fr. 35 c. — *Voy.* CARL et CARLIN.

CAROLUS (de *Carolus*, Charles), ancienne monnaie d'or d'Angleterre, qui valait autrefois 13 livres 16 sous de France. — C'est aussi le nom d'une ancienne monnaie de billon de France, valant 10 deniers, qui fut frappée sous Charles VIII, et qui n'eut cours que sous son règne.

CARONADE, bouche à feu, ordinairement en fer, dont on fait surtout usage dans la marine ; elle est moins lourde et moins longue que le canon, dont elle diffère en outre en ce qu'elle a, comme le mortier, une chambre pour recevoir la poudre : on fait des caronades de divers calibres (de 36, de 24, de 18 et de 12). — La caronade a été inventée en 1774 à *Carron*, près de Stirling, en Écosse : d'où son nom ; elle fut employée pour la première fois par la marine anglaise en 1779. — *Voy.* CANON.

CARONCULE (du lat. *caruncula*), petite éminence charnue. On appelle *C. lacrymale* un petit renflement rougeâtre, situé à l'angle interne de l'œil, et formé par un amas de follicules muqueux recouverts par un repli de la membrane clignotante ; *C. papillaires*, de petits mamelons que présente le tissu des reins, et qui versent l'urine dans les calices.

En Ornithologie, on nomme *caroncule* une excroissance charnue, molle, dénuée de plumes, qui orne le front, la gorge ou les sourcils de certains oiseaux.

En Botanique, on donne ce nom à un renflement de la surface qui, dans certaines graines, entoure le hile, comme dans le *haricot*.

CAROTIDES (du gr. καρωτίδες, de κάρος, assoupissement, parce que les anciens y plaçaient la cause du sommeil), artères qui portent le sang aux diverses parties de la tête. On appelle *C. primitives*, les deux artères qui remontent un peu obliquement en dehors de chaque côté du cou, et qui naissent, la *droite* de l'artère innominée, la *gauche*, de l'aorte ; chacune d'elles se partage ensuite en *C. externe* et *C. interne*. Les blessures des carotides sont très-dangereuses : le plus souvent il en résulte une hémorrhagie foudroyante : dans quelques cas très-rares, on parvient à arrêter l'effusion du sang au moyen de la compression ou de la ligature de l'artère : c'est presque exclusivement sur la carotide primitive que l'on peut opérer cette ligature. — Quelques médecins ont prétendu que la compression des carotides primitives pouvait faire cesser les convulsions chez les enfants ; le fait est encore incertain.

Canal carotidien, conduit creusé dans l'intérieur du rocher, donne passage à la carotide interne.

CAROTTE (du gr. καρωτόν). *Daucus*, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Daucinées : fruit oblong, à 5 côtes épineuses ; fleurs pliées en cœur, à 5 pétales et à 5 étamines alternes. On en connaît une quinzaine d'espèces, toutes douées de propriétés aromatiques ; mais la plus intéressante est la *C. commune* (*D. carotta*), plante bisannuelle, qui croît spontanément en France. Sa racine est pivotante, charnue, succulente, d'une couleur et d'une saveur bien connues : à l'état sauvage (*faux chervis*), elle est ligneuse, et se divise en nombreuses ramifications ; améliorée par la culture, elle devient plus grosse et fournit un aliment agréable et salubre ; sa tige, haute de 0m,60, est velue et marquée de stries longitudinales ; ses feuilles sont profondément découpées ; ses fleurs, blanches et disposées en ombelles, comme celles du cerfeuil. On en cultive plusieurs variétés, dont les principales sont : la *C. courte hâtive*, la plus délicate et la plus sucrée de toutes ; la *C. jaune* ou *de Flandre*, qui est très-grosse ; la *C. rouge longue* ; la *C. blanche*, excellente pour la nourriture des chevaux et l'engraissement des bestiaux ; la *C. violette*, d'un goût plus fort et d'un usage moins répandu, etc. La carotte demande une terre meuble et légère, et des arrosements fréquents : on la sème au printemps et en automne. — On a essayé de tirer du sucre de la racine de la carotte, mais sans grand profit ; on en extrait de l'acide pectique et une matière colorante (*carottine*) qui répond à la formule $C^{18}H^{24}O$ et qui se présente sous la forme de cristaux rouges à reflets métalliques. Ses semences fournissent une huile volatile d'une odeur pénétrante. — Tout le monde connaît l'usage alimentaire de la carotte. En Médecine, elle s'emploie comme émollient : elle a quelque action dans les maladies du foie (la jaunisse p. ex.) et celles des voies urinaires. Ses semences sont stimulantes.

Carotte de tabac. *Voy.* TABAC.

CAROUBIER (de l'arabe *al charroub*, nom du fruit, *Ceratonia siliqua*, arbre toujours vert, de la famille des Césalpiniées, croît en Orient et dans le midi de l'Europe, surtout dans le voisinage de la Méditerranée. Le caroubier atteint de 8 à 10m, et a, pour le port, quelque analogie avec le pommier. Ses feuilles, coriaces, luisantes, d'un vert bleuâtre, renferment un principe astringent, et peuvent, ainsi que l'écorce, servir à la préparation des cuirs en guise de tan ; ses fleurs, disposées en grappes latérales, sont d'un pourpre foncé ; son fruit est une gousse, longue de plus de 0m,20, qu'on appelle *caroube* ; il renferme une pulpe rougeâtre et sucrée dont on extrait une assez bonne eau-de-vie, et un sirop employé tantôt comme assaisonnement, tantôt pour faire des conserves de fruits : en Espagne et en Italie, on donne cette pulpe encore verte aux bêtes de somme et aux bestiaux, qu'elle engraisse rapidement ; mûre, elle sert d'aliment aux Arabes des côtes de Barbarie, malgré ses propriétés laxatives ; enfin on la fait entrer, en guise de jujube, dans beaucoup de préparations pharmaceutiques. Le bois du caroubier, connu sous le nom de *carouge*, est très-dur, et s'emploie en ébénisterie.

Caroubier de la Guyane ou *Courbaril*. *V.* ce mot.

CAROUGE, *Oriolus* et *Xanthornus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres et assez semblables aux Troupiales. Il renferme plusieurs espèces, toutes américaines, à l'exception d'une seule qu'on trouve dans la Nouvelle-Zélande. Les carouges vivent par paires ou par petites troupes dans les taillis, les bosquets et les endroits fourrés : ils sont insectivores. Leurs nids, d'un tissu remarquable, sont ordinairement en forme de bourse ou d'écuelle, et flottent suspendus à l'extrémité d'une branche. Leur plumage est généralement d'un jaune éclatant ; quelques espèces ont la tête noire.

Carouge, bois du *Caroubier*. *Voy.* ce mot.

CARPE (du bas-latin *carpo*), *Cyprinus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, type de la famille des Cyprinidés, à la bouche petite, protractile, ordinairement garnie de barbillons et dépourvue de dents ; le corps couvert d'écailles imbriquées et assez grandes. La carpe est un poisson d'eau douce propre aux régions méridionales et tempérées de l'Europe ; elle n'a été introduite qu'assez tard dans les régions septentrionales : Pierre Marshall la porta en Angleterre en 1504, et Pierre Oxe en Danemark en 1560. La carpe se nourrit du frai d'autres poissons, d'insectes et de débris de substances animales ou végétales. Sa fécondité est prodigieuse ; elle vit aussi fort longtemps, et atteint en vieillissant des proportions considérables : on en trouve qui ont plus d'un mètre de long. Sa chair est assez estimée, mais pleine d'arêtes ; le palais, dit *langue de carpe*, est un mets délicat. Les carpes aiment les eaux stagnantes et bourbeuses, ce qui leur donne souvent un goût de vase ; on en trouve aussi dans les rivières : celles qu'on pêche dans la Seine et dans le Rhin sont les plus recherchées. — L'espèce la plus connue est la *C. commune* (*C. carpio*), à corps aplati, fusiforme, de couleur vert-olivâtre en dessus, jaunâtre en dessous. On appelle *C. à miroir* ou *spéculaire* (*C. specularis*) une variété de carpe à écailles excessivement grandes ; *C. à cuir* (*C. nudus*), une espèce totalement dépourvue d'écailles, qui se pêche en Allemagne, ainsi que la *Reine des carpes* (*C. rex cyprinorum*) ; *C. à tête de dauphin* (*C. delphiniceps*),

une autre espèce remarquable par le développement des os du crâne ; *Carrassin* (*C. carrassius*), une espèce commune dans le Nord et qui n'a pas de barbillons. *Voy.* CYPRINIDÉS.

CARPE (du gr. καρπός), nom anatomique du poignet. Le carpe est formé par 8 petits os courts placés sur deux rangs et unis intimement entre eux, savoir : le *scaphoïde* (en forme de nacelle), le *semi-lunaire*, le *pyramidal*, le *pisiforme* (en forme de pois), le *trapèze*, le *trapézoïde*, le *grand os*, et l'*unciforme* ou *ongle crochu*.

CARPELLE (du gr. καρπός, fruit), se dit, en Botanique, tantôt d'un fruit partiel, provenant d'un ovaire séparé et concourant ensuite avec d'autres carpelles à former un fruit multiple (*Voy.* SYNCARPE); — tantôt de chacune des divisions foliacées qui par leur réunion concourent à former le fruit : dans ce dernier sens il faut considérer le carpelle comme une feuille repliée sur elle-même suivant sa nervure médiane et se modifiant de manière à former l'ovaire par son limbe, le style et le stigmate par le prolongement de sa nervure.

CARPETTE (de l'angl. *carpet*). *Voy.* TAPIS.

CARPHOLITE ou *Pierre de paille*, [3ÄlSi + MnSi + 2Aq], silicate double d'alumine et de manganèse, constitue un minéral fibreux, jaune de paille, que l'on trouve dans les granits en Bohême.

CARPHOLOGIE (du gr. κάρφος, flocon, et λέγω, ramasser), agitation automatique des mains, qui tantôt semblent chercher des flocons dans l'air, tantôt roulent ou palpent, de diverses manières, les draps ou les couvertures du lit dans lequel le malade est couché. Ce phénomène n'a guère lieu que dans les maladies les plus graves, et indique toujours un très-grand danger.

CARPINUS, nom latin botanique du genre *Charme*. *Voy.* ce mot.

CARPION ou CARPIONE, nom vulgaire de la *Truite pointillée*, commune dans les eaux douces des Alpes.

CARPOCAPSE, (du gr. καρπός, fruit, et κάψις, morsure), *Carpocapsa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, dont les chenilles habitent, les unes dans l'intérieur des fruits à pepins, les autres entre l'aubier et l'écorce des arbres fruitiers. L'espèce la plus connue est la *Pyrale des pommes* (*C. pomona*), dont la chenille vit dans les pommes et les poires.

CARPOLOGIE (du gr. καρπός, et λόγος, discours), se dit, en Botanique, de l'étude du fruit considéré dans son ensemble. *Voy.* FRUIT.

CARQUAISE. *Voy.* CARCAISSE.

CARQUOIS (du lat. *carchesium*, vase, ou plutôt du turc *terkech*, même sign.), étui à flèches, qu'on portait en bandoulière sur le dos au moyen d'une courroie. Aussi ancienne et aussi répandue que l'arc, cette partie de l'armure a été conservée par les modernes jusqu'à l'introduction des armes à feu, et remplacée par la giberne. — Dans la Mythologie grecque, le carquois était un des principaux attributs de Cupidon ; il était aussi porté par Diane et par Apollon.

CARRASSIN, espèce de Carpe, sans barbillons. *Voy.* CARPE.

CARRE (du lat. *quadra*), chacune des faces ou des côtés d'une lame de fleuret, d'épée, de baïonnette. — On dit aussi la *carre d'un soulier* pour le bout d'un soulier carré, la *carre d'un habit*, pour la partie du dos de l'habit comprise entre les manches, la *carre d'un chapeau*, pour la partie plate qui est au haut de la forme.

Dans certains jeux, comme à la bouillotte, la *carre* est l'enjeu ; se *contre-carrer*, c'est doubler l'enjeu proposé par celui qui *s'est carré*.

CARRÉ ou QUARRÉ (du lat. *quadratus*). En Géométrie, c'est un quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux et les quatre angles droits. La surface du carré a pour mesure le produit de son côté par lui-même ou la deuxième puissance de son côté. — *Voy.* QUADRATURE.

En Arithmétique et en Algèbre, on appelle *carré* d'une quantité la deuxième puissance de cette quantité, c.-à-d. le produit obtenu en la multipliant par elle-même. Réciproquement, la *racine carrée* d'une quantité est une seconde quantité dont le carré reproduit la première. Ainsi le carré de 5 est 25, et réciproquement la racine de 25 est 5. Voici les carrés des nombres, avec leurs racines, depuis 1 jusqu'à 10 :

Racines carrées :	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,	9,	10.
Carrés :	1,	4,	9,	16,	25,	36,	49,	64,	81,	100.

Le carré d'un nombre entier composé de dizaines et d'unités contient trois parties, savoir : le carré des dizaines, le double des dizaines multiplié par les unités et le carré des unités ; par exemple, le carré de 64 est composé du carré de 6 dizaines (qui est 36 centaines), du double de 6 dizaines multiplié par 4 unités (qui est 48 dizaines), et du carré des unités (qui est 16 unités) ; la somme de ces trois produits partiels donne 4096 pour le carré de 64. En général, quand une somme est formée de deux parties, son carré se compose du carré de la première, du double produit de la première par la seconde, et du carré de la seconde, ce que l'on traduit par la formule $(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$. — Le *carré d'une fraction* s'obtient en faisant le carré de son numérateur et celui de son dénominateur. Réciproquement, on obtient la *racine carrée d'une fraction* en extrayant les racines carrées de ses deux termes. — Les nombres entiers qui n'ont pas pour racines d'autres nombres entiers, n'ont pas non plus pour racines des fractions ; de même les fractions irréductibles dont les deux termes ne sont pas carrés parfaits, n'ont ni racine entière ni racine fractionnaire. Les racines de pareils nombres sont ce qu'on appelle des *incommensurables*.

Carré magique, carré divisé en cases égales, dans lesquelles on écrit les termes d'une progression arithmétique de telle sorte que la somme des nombres placés dans une même bande soit horizontale, soit verticale, ou ceux qui forment chacune des diagonales ait toujours la même valeur. — Tel est, par exemple, le carré

5	10	3
4	6	8
9	2	7

dont les cases contiennent les termes de la progression arithmétique 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et qui donne les sommes égales :

$$5 + 10 + 3 = 18;\ 4 + 6 + 8 = 18;$$
$$9 + 2 + 7 = 18$$
$$5 + 4 + 9 = 18;\ 10 + 6 + 2 = 18;$$
$$3 + 8 + 7 = 18$$
$$5 + 6 + 7 = 18;\ 3 + 6 + 9 = 18.$$

Découvert au XIVe siècle par Manuel Moschopule, mathématicien grec, le carré magique a été l'objet des études de Corneille Agrippa, de Bachet de Méziriac, de Frenicle, de Lahire, etc. ; néanmoins, cette découverte curieuse est restée sans application.

En Anatomie, on a donné le nom de *carré* à plusieurs muscles, à cause de leur figure à peu près carrée : tels sont le *C. de la lèvre inférieure*, abaisseur de cette lèvre ; le *C. lombaire*, qui fait partie de la paroi postérieure de l'abdomen ; le *C. crural*, le *C. du pied*, etc.

En Stratégie, le *carré* est une formation en bataille à 4 aspects ou à 4 fronts, qui a pour objet de résister sur tous les points à des charges de cavalerie. — Le *bataillon carré* est un ordre auquel l'infanterie a recours lorsqu'elle est privée d'appuis. Aux angles et au centre, on place d'ordinaire des canons en batterie.

Dans la Marine, on appelle *carré* une chambre commune autour de laquelle sont rangées les cabines des officiers, et dont le centre, occupé par la table, sert pour les repas de l'état-major. — On nomme *carré*

naval une table carrée fixée au milieu du gaillard d'arrière d'un vaisseau, sur laquelle sont tracées des lignes se coupant à angle droit et à 45°, et qui servent à relever la position du vaisseau par rapport aux autres bâtiments de l'escadre dont il fait partie.

Les Bouchers nomment *carré de mouton* une pièce du quartier de devant d'un mouton : c'est ce qui reste quand le collet et l'épaule en ont été séparés.

CARREAU (de *carré*, pavé plat, taillé régulièrement en forme de carré ou à pans coupés, surtout en hexagone, et qui sert à paver les maisons, les églises, etc. Il y a des *carreaux* d'argile ou de brique, ordinairement de forme hexagonale, de pierre calcaire ou de marbre. — On appelle *carrelage* l'opération qui consiste à paver un lieu en y posant des carreaux ; *carreleurs*, les ouvriers qui posent les carreaux d'argile; quant à ceux de pierre ou de marbre, ils sont posés par les marbriers.

Les carreaux d'appartement sont ordinairement colorés en rouge ou en jaune avec un mélange d'ocre et d'huile de lin ou de colle de Flandre ; on recouvre cette couleur d'un *encaustique* (*Voy.* ce mot) pour lui donner un brillant, qu'on entretient ensuite au moyen de la cire jaune et du frottage. Certaines compositions (*siccatif brillant, chromodurophane*, etc.) conservent toujours au carreau son brillant et épargnent ainsi le pénible travail du frottage. — Au moyen âge, on dallait les églises et les châteaux avec des carreaux soit incrustés de terre colorée, soit émaillés. Voir : Viollet le Duc, *Dictionnaire de l'Architecture française*.

Par extension, on nomme *carreau* une foule d'objets qui affectent une forme carrée, p. ex. : 1° une pièce de vitre carrée dont on garnit les croisées d'une fenêtre, et *carreau électrique* un carreau de verre revêtu des deux côtés d'une feuille d'étain, et pouvant servir aux mêmes expériences que la bouteille de Leyde : on appelle *carreau étincelant* ou *magique*, un carreau électrique dont la feuille d'étain présente des interruptions distribuées de manière à figurer un dessin ; on fait communiquer une extrémité de la bande d'étain avec une machine électrique, et l'autre avec le sol ; alors les étincelles électriques se produisent à tous les points d'interruption, et représentent le dessin en traits de feu ; — 2° une arme ancienne (*quadrellus*), espèce de gros trait à 4 *carres* qu'on n'employait qu'avec des arbalètes de grande dimension ; c'étaient aussi quelquefois de grosses pierres pesantes qu'on lançait à l'aide de mangonneaux ; — 3° l'une des 4 couleurs dans les cartes à jouer, ainsi nommée parce qu'elle représente le fer du trait ci-dessus; — 4° une sorte de fer à repasser dont se servent les tailleurs pour aplatir les coutures faites dans les étoffes épaisses, telles que le drap, le velours, etc. ; — 5° une grosse lime carrée, triangulaire ou méplate, dont les taillandiers se servent pour dégrossir le fer sortant de la forge ; — 6° un coussin carré sur lequel on peut s'asseoir ou se mettre à genoux, etc.

CARREAU ou *Atrophie mésentérique*, dégénérescence tuberculeuse des ganglions mésentériques. Cette maladie, dont les causes sont, en général, les mêmes que celles des scrofules, attaque particulièrement les enfants, et se manifeste surtout chez ceux qui ont été sevrés trop tôt et nourris d'aliments indigestes. Elle est caractérisée par la dureté excessive du ventre, qui devient plus gros et qui contraste avec l'amaigrissement de la face et des membres, ainsi que par un trouble général des fonctions digestives. Plus tard on peut constater par le palper la présence de petites tumeurs dures, bosselées, fixes ou mobiles dans la cavité abdominale, autour de l'ombilic ou dans les flancs. Le carreau peut être indolent, et ne déterminer aucun trouble fonctionnel ; ou bien s'accompagner de symptômes inflammatoires. Une fois développé, il ne peut se terminer que de deux manières : ou par le ramollissement des masses tuberculeuses, ou par leur transformation en matière crétacée ; dans le premier cas, la matière, ramollie, peut se faire jour dans l'intestin, et la tumeur se vider par cette voie : la guérison résulte alors de cette évacuation spontanée ; quant à la transformation crétacée, c'est la terminaison la plus favorable, mais aussi la plus rare. — Cette maladie paraît être plus commune chez les garçons que chez les filles. Lorsque l'affection n'est encore qu'à son début, on peut espérer d'en triompher au moyen de soins hygiéniques bien entendus, de bains salés et aromatiques, d'une alimentation légère et substantielle, des toniques et des amers : il faut y ajouter le changement d'air et, s'il est possible, l'habitation à la campagne dans un pays sain et sec, ou le séjour au bord de la mer.

CARREC, espèce de Tortue. *Voy.* CARET.

CARRÉE, nom qu'on donnait autrefois, en Musique, à une figure de note de forme carrée, et qui valait ordinairement deux rondes (*Voy.* BRÈVE). — Espèce d'ardoise. *Voy.* ARDOISE.

Racine carrée. Voy. CARRÉ et RACINE.

CARRELAGE, CARRELEUR. *Voy.* CARREAU.

CARRELET, nom vulgaire de la *Plie franche* (*Pleuronectes platessa*), espèce du genre Plie, que l'on reconnaît à 6 ou 7 tubercules qui forment une ligne sur le côté droit de la tête, et aux taches aurores qui relèvent la couleur brune que le corps offre de ce côté. Ce poisson a la chair très-tendre ; il est commun sur les marchés de Paris.

Dans les Arts, on nomme *carrelet :* 1° une grosse aiguille angulaire du côté de la pointe, à l'usage des bourreliers, des selliers, des cordonniers, des emballeurs, etc. ; — 2° une épée fort dangereuse, dont la lame est très-mince et à trois carres ; — 3° un outil dont les tabletiers se servent pour ouvrir les dents des peignes; — 4° une petite carde sans manche, à dents en fil de fer très-fin, et qui sert aux chapeliers ; — 5° un instrument ou châssis destiné à retenir les coins du blanchet ou filtre au travers duquel les pharmaciens passent leurs préparations.

C'est encore une espèce de filet en forme de nappe carrée en usage sur les côtes et sur les rivières de France : on le retient sur le fond au moyen de deux demi-cerceaux, et d'une perche servant à le relever vivement dès qu'on aperçoit du poisson au-dessus.

CARRICK, sorte de redingote fort ample et à plusieurs collets superposés, à l'usage des cochers, a été à la mode en France comme manteau d'hiver de 1825 à 1830. Le carrick est d'origine anglaise.

CARRIÈRE (du b.-lat. *quadraria*, pierre de taille, nom commun à tous les lieux d'exploitation d'où l'on tire la pierre de taille et les autres pierres à bâtir, le marbre, le grès, le sable, l'ardoise, etc. Toutefois, on donne plus spécialement le nom de *carrière*, aux gisements dont on extrait le calcaire grossier; les autres portent les noms de *marbrière, sablère, plâtrière, ardoisière*, etc., selon la nature des substances qu'on y exploite. Les carrières ne doivent pas être confondues avec les *mines*, d'où l'on n'extrait que des métaux et des pierres précieuses. — Les carrières se composent ordinairement de différents lits ou couches, presque toutes horizontales. Les unes s'exploitent à *ciel ouvert* ; les autres sont *souterraines*, et ne communiquent avec le jour que par des puits ou des galeries. Pour fendre et détacher les pierres, on se sert d'un gros marteau pointu par les deux bouts, et qu'on appelle *pic*; on les fait aussi sauter à l'aide de la mine. — La France est riche en carrières de toutes sortes : on peut citer les plâtrières de Montmartre et d'Argenteuil, près Paris, celles de Bordeaux, de Rouen, etc. ; les meulières et les carrières de pierre de taille de Senlis et de St Leu, les carrières de grès de Fontainebleau, d'ardoises d'Angers et des Ardennes; de lave de Volvic, en Auvergne ; de marbre, dans le Midi, etc. Les catacombes de Paris ne sont que d'anciennes carrières de pierre de taille. — Suivant les arrêts du Conseil des 14 mars 1741 et 5 avril 1771, et la loi du 21 avril 1810, tout propriétaire d'un fonds peut ouvrir une carrière sur

son terrain, mais il ne peut fouiller sous le terrain d'autrui; on ne peut ouvrir des carrières sur les bords des grands chemins, sinon à 60m de distance du bord de ces chemins ou des arbres qui les bordent. Les rameaux ou rues des carrières ne peuvent être poussés jusque sous les routes et grands chemins, sous peine d'amende. L'exploitation à ciel ouvert a lieu sans permission et sous la seule inspection de la police; l'exploitation par galeries souterraines est soumise à la même surveillance administrative que l'exploitation des *mines*. *Voy.* ce mot.

CARROSSE (de l'ital. *carrozza*), voiture à 4 ou 6 places, suspendue, couverte et fermée, à 4 roues et ordinairement traînée par 2 chevaux. Les carrosses ont été inventés en Italie; le premier carrosse à coffre suspendu qu'on ait vu en France servit, en 1405, à la reine Isabeau. lors de son entrée à Paris. Sous François Ier, en 1547, on n'en comptait que trois: celui de la reine, celui de Diane de Poitiers, et celui de Jean de Laval. Auj., ils sont en nombre infini; mais le nom est peu employé. Il a formé le mot *carrosserie*, pour désigner la fabrication des voitures (*Voy.* VOITURES), et celui de *carrossier*, qui se dit et du fabricant de carrosses et de tout cheval d'attelage qui est de haute taille.

Carrosse, se disait autrefois, en Marine, de la partie d'un navire qu'on nomme auj. *dunette*.

CARROUSEL, sorte de jeu équestre. *Voy.* QUADRILLE, et l'art. CARROUSEL au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CARTAHU ou CARTAHEU, cordage volant qui sert, en Marine, à monter ou à descendre un objet quelconque. Quand l'objet est lourd, on passe le cartahu dans une poulie placée en tête du mât, pour faciliter la manœuvre.

CARTEL (dimin. de *carte*), lettre de défi par laquelle on provoque quelqu'un à un combat singulier. L'usage des cartels existait déjà chez les anciens: Plutarque rapporte qu'Antoine envoya un cartel à Auguste qui le refusa. Mais ce fut surtout au moyen âge, à l'époque de la chevalerie, que cet usage fut le plus fréquent. — On appelle aussi *cartel* l'accord qui se fait entre deux États belligérants, pour la rançon des prisonniers de guerre.

CARTEL, boîte de pendule en forme de cul-de-lampe, qui s'applique contre le mur. Les cartels ont quelquefois des sonneries en musique; d'où le nom de *cartel* donné aussi aux *boîtes à musique*. Ces dernières sont des espèces d'orgues à cylindre et à ressort de petite dimension. Les pointes qui garnissent le cylindre soulèvent et font vibrer, en les abandonnant à leur élasticité naturelle, les dents d'un peigne d'acier, dont les longueurs sont calculées pour donner les différentes notes de la gamme. Ces instruments se montent à l'aide d'une clé.

Cartel, sorte d'encadrement. *Voy.* CARTOUCHE.

CARTELLES (de *carte*), petites planches de peu d'épaisseur. On débite par *cartelles* les bois, tels que le frêne, l'érable noueux ou loupeux, etc., dont se servent surtout les ébénistes, les tabletiers et les armuriers.

CARTERON. *Voy.* QUARTERON.

CARTES A JOUER (du lat. *charta*). Pour les fabriquer, on emploie trois sortes de papier: au milieu on place le papier dit *trace*; ce papier est recouvert, d'un côté par le papier *cartier*, tantôt blanc ou de couleur unie (bleue, jaune ou rose), tantôt *taroté*, c.-à-d. moucheté de dessins variés; et de l'autre, par le papier *pot* sur lequel sont peintes différentes figures. On appelle *têtes* les cartes où sont figurés des *rois*, des *dames* et des *valets*; et *points*, celles qui ne sont marquées que de simples *cœurs, carreaux, trèfles* et *piques*, de *un* (as) à *dix*. L'impression des têtes ne peut se faire qu'à l'imprimerie impériale et pour le compte de la régie; mais l'enluminure des figures et celle des points se fait chez les cartiers: elle s'opère à l'aide de patrons découpés et avec des couleurs à la gomme. L'enluminure achevée, les cartes sont séchées avec soin et passées au savon, ce qui leur donne du brillant et la faculté de couler facilement les unes sur les autres. On les redresse ensuite en les soumettant à la presse; enfin, on les taille pour les égaliser, et on les assemble. — On distingue les *jeux entiers*, qui sont composés de 52 cartes, et les *jeux de piquet*, de 32: ces derniers ne renferment pas les 2, 3, 4, 5 et 6. — Paris et Nancy sont, en France, les deux endroits où l'on fabrique le plus de cartes. On en consomme annuellement à l'intérieur pour plus de 2 millions de fr., et l'exportation atteint une valeur au moins égale. L'État perçoit sur cette branche de notre industrie des droits qui s'élèvent au quart du produit. Chaque jeu de cartes paie au Trésor un droit de 25 centimes. Celui qui vend des cartes sans être fabricant patenté, ou bien sans avoir été agréé et commissionné par la régie, est passible d'une amende de 1,000 à 3,000 fr., de la confiscation des objets de fraude et d'un mois d'emprisonnement. En cas de récidive, l'amende est toujours de 3,000 fr. — Toutes les formalités auxquelles est assujettie en France la profession de *cartier* sont déterminées par la loi du 9 vendém. an VI, les décrets du 1er germinal et du 4 prairial an XIII, la loi du 28 avril 1816, l'ordonn. du 18 juin 1817 et la loi de finances du 7 août 1850.

En Angleterre, on se sert de deux sortes de cartes à jouer, les unes à peu près semblables aux nôtres, les autres d'un tiers plus hautes et plus larges. C'est aussi en Angleterre qu'on a inventé les cartes *à deux têtes*, dont l'usage est auj. très-répandu chez nous. — En Allemagne, on ajoute quelquefois aux rois, dames et valets, une quatrième figure, les *chevaliers*. — Enfin, en Espagne et en Italie, les noms des 4 couleurs, *pique, trèfle, carreau* et *cœur*, sont souvent remplacés par les dénominations d'*épée, denier, bâton* et *coupe*. Les Italiens font aussi usage de longues cartes appelées *tarots*. Ces cartes, inventées, dit-on, dans la province de Taro en Lombardie, et qu'il ne faut pas confondre avec les cartes dites *tarotées* (*Voy.* ci-dessus), représentent des figures bizarres, et servent en France, à former le *grand jeu* des tireuses de cartes.

On attribue généralement l'invention des cartes à jouer à Jacquemin Gringonneur, peintre de la fin du XIVe siècle; mais elles sont mentionnées dès 1328 par un vieux poëte français. Après avoir amusé la démence de Charles VI, elles ne tardèrent pas à devenir une récréation à la mode. Sous Charles VII les figures reçurent les noms qu'elles portent aujourd'hui. On prétend que *David* (roi de pique), tourmenté par un fils rebelle, est l'emblème de Charles VII, menacé par son fils (Louis XI), et qu'*Argine* (reine de trèfle), anagramme de *Regina*, désigne Marie d'Anjou, femme de ce prince; que *Pallas* (dame de pique) représente la Pucelle d'Orléans; *Rachel* (dame de carreau), Agnès Sorel; enfin, *Judith* (dame de cœur), la reine Isabeau. Les 4 valets ou *varlets* sont 4 vaillants capitaines: Ogier et Lancelot, compagnons de Charlemagne, Hector de Gallard et Lahire, généraux de Charles VII. Le reste du jeu offre également une sorte d'allégorie guerrière. Le *cœur* est la bravoure, le *pique* et le *carreau*, les armes, le *trèfle*, les vivres, et l'*as*, l'argent, nerf de la guerre.

Pour les différents jeux et la manière d'y jouer, *Voy.*, outre l'article *Jeux de hasard*, l'article particulier consacré à chaque jeu et *Les Cartes à jouer* de Boiteau d'Ambly (1854).

CARTES GÉOGRAPHIQUES, représentation, sur une surface plane, de la figure du globe terrestre, soit dans son ensemble, soit dans une de ses parties. Dans le premier cas, on distingue les *mappemondes*, qui offrent deux hémisphères terrestres projetés côte à côte sur le plan de l'un des grands cercles du globe; et les *planisphères*, qui offrent toute la surface terrestre en une seule et même projection (*Voy.* PROJECTION). Dans le second cas, une carte est dite *générale*, quand elle renferme une grande étendue de pays; *particulière*, quand elle est bornée à une seule contrée; *chorographique*, quand elle offre le détail

d'une province ou d'un canton; *topographique,* lorsque les accidents du terrain y sont indiqués. Les cartes *physiques* représentent exclusivement les montagnes, les cours d'eau et la nature du sol (*C. orographiques, géologiques, minéralogiques, phytographiques* ou *botaniques, zoologiques,* etc.); les cartes *politiques* et *spéciales* donnent les divisions administratives, les itinéraires, etc. (*C. administratives, militaires, routières, historiques,* etc.). Enfin, on appelle *carte hydrographique* ou *marine*, celle qui, négligeant les détails terrestres, ne représente que la mer, les îles et les côtes, pour l'usage de la navigation. — Les mappemondes sont construites auj. dans le système des projections stéréographiques, les planisphères dans le système de M. Babinet. Les cartes particulières se construisent dans le système du développement conique soit pur, soit modifié. Les cartes marines sont faites dans le système du développement cylindrique ou de Mercator. Quant aux *cartes en relief*, dont l'usage devient tous les jours de plus en plus répandu, le premier essai en ce genre date de 1726.

On fait remonter l'invention des cartes géographiques jusqu'au Grec Anaximandre. Chez les anciens, Agathodémon, Eratosthène, Marin de Tyr, etc., avaient construit des cartes itinéraires, auj. perdues; quant aux cartes de Ptolémée, celles que nous possédons sous son nom ont été faites aux XIIIe et XIVe siècles d'après les ouvrages de ce géographe. La carte itinéraire de l'empire romain, dite de Peutinger, est du IIIe siècle, ou peut-être postérieure. Vient ensuite la carte du monde, faite au VIe siècle par le moine Cosmas Indicopleustes. Chez les Arabes, on cite surtout les cartes d'Edrisi, qui sont du XIIe siècle: c'est d'après ces dernières que les cosmographes d'Orient ont dressé toutes les leurs, en se contentant d'y ajouter les nouvelles découvertes. — Au XIVe siècle, les Majorquins, puis les Catalans, dressèrent les premières cartes-planes: la bibliothèque impériale possède en ce genre un précieux *Atlas catalan* de 1375. — Au XVe siècle, les progrès de l'astronomie, l'invention de la boussole et la découverte de l'Amérique firent faire de nouveaux progrès à la cartographie; on construisit d'excellentes cartes nautiques; on cite aussi les mappemondes d'Andrea Bianco (1436) et de Fra Mauro (1459), et le globe terrestre construit en 1492 par Martin Behaim. — Le XVIe siècle fut signalé par les travaux d'Ortélius et de Mercator, qui firent révolution dans la science et l'affranchirent désormais du joug des anciens. Guillaume de l'Isle et d'Anville, au XVIIIe siècle, en profitèrent pour refondre en entier le système de la géographie moderne, et pour le soumettre à une nouvelle critique. Depuis les publications de ces deux habiles géographes, les plus belles cartes connues sont celles des Français Cassini, Barbié du Bocage, Brué, Lapie, celle dite des *Chasses*; des Anglais Rennell, Dalrymple, Arrowsmith, Gardner, Owen, etc.; des Allemands Grimm, Berghaus, Reymann; de l'Italien G. Inghirami, etc. — Le plus beau monument qui existe en ce genre est la *Carte topographique de France*, en 258 feuilles au quatre-vingt-millième, dite *Carte du dépôt de la Guerre.* Conçu sous l'Empire dès 1808, ce vaste projet n'a pu être mis à exécution qu'à partir de 1818, et les premières feuilles n'ont paru qu'en 1833. Dirigée de 1830 à 1850 par le général Pelet, continuée depuis 1851 par M. le général Morin, la *Carte de France* sera terminée en 1875.

Parmi les *Cartes marines*, on estime surtout celles de Bellin, de Mannevillette, de Beautemps-Beaupré, de F. Maury, etc.

CARTES ASTRONOMIQUES OU CARTES CÉLESTES, représentation sur le papier des différentes constellations du ciel dans leurs positions relatives. Dans le système des *projections orthographiques* (*Voy.* PROJECTION), qui s'applique à la représentation de tout un hémisphère, on conçoit les astres de cet hémisphère projetés sur l'équateur et la carte n'est autre chose que la réduction de la figure formée par ces différentes projections. On réunit d'ailleurs les cartes des deux hémisphères, ce qui donne le *planisphère céleste.* Dans ce système les cercles horaires sont figurés par les rayons de l'équateur, et les parallèles célestes par des circonférences concentriques à l'équateur. Son inconvénient principal est d'altérer les dimensions des constellations équatoriales dans le sens perpendiculaire à l'équateur. Pour obtenir la représentation exacte de ces dernières on emploie le système des *projections cylindriques*, dans lequel les cercles horaires sont représentés par des droites parallèles et équidistantes, et l'équateur ainsi que les parallèles célestes par des droites perpendiculaires aux premières et de plus en plus écartées les unes des autres à mesure que les parallèles qu'elles représentent sont plus éloignés de l'équateur. — Dans ces dernières années, on a construit à Berlin des cartes qui donnent pour chaque minute carrée du ciel, l'ensemble de toutes les étoiles que les lunettes les plus puissantes permettent d'y observer. Ces cartes dressées par procédé photographique et gravées ensuite, sont d'un secours puissant pour constater l'apparition ou la disparition de certaines étoiles, ou pour découvrir les planètes ou les comètes télescopiques. — Les *Atlas* célestes les plus célèbres sont ceux de Bayer, d'Hévélius, de Flamsteed, de Lemonnier, de Bode, de Harding; les *Cartes* partielles de Bessel et Agelander, les *C. équinoxiales* de Valz, les *C. écliptiques* de Chacornac, etc.

CARTÉSIANISME, doctrine philosophique de Descartes (*Voy.* DESCARTES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Consulter en outre: Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme ou la Véritable rénovation des sciences* (1843), et Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne* (1854).

CARTHAME (de l'arabe *kirthim*), *Carthamus*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, est formé de plantes herbacées, à racines fibreuses, à tiges ramifiées, à feuilles glabres, souvent épineuses, à fleurs d'un beau rouge un peu safrané. L'espèce la plus commune et en même temps la plus utile est le *C. des teinturiers* (*C. tinctorius*), dit aussi *Faux safran* et *Graine de perroquet.* Cette plante annuelle, originaire de l'Inde, est cultivée dans le Levant, en Egypte, en Espagne, en Italie, dans le midi de la France, surtout aux environs de Lyon. Les fleurs sont la partie de cette plante dont on fait le plus d'usage: elles servent à la teinture; on les récolte lorsqu'elles commencent à se flétrir. Le carthame d'Egypte est le plus estimé pour sa matière colorante. On se sert du carthame pour teindre la soie, le coton et le lin en ponceau, cerise, rose et couleur de chair; ces couleurs sont très-brillantes, mais peu solides. Dans le Midi, les pauvres cultivateurs emploient le carthame à la place du safran pour colorer leurs mets. Il entre aussi dans la préparation du *rouge de toilette* ou *rouge végétal.* Enfin, on a employé les graines de carthame comme purgatives.

CARTHAMINE OU ACIDE CARTHAMIQUE, la principale des trois substances tinctoriales du *carthame* du commerce. On l'en retire en le faisant macérer à froid avec une solution de carbonate de soude, et précipitant par un acide. La carthamine est d'un beau rouge cerise, à reflets verdâtres.

CARTILAGE (du lat. *cartilago*), tissu particulier, d'un blanc opalin et nacré, souple, élastique, d'une consistance moyenne entre celle des os et des ligaments, sans apparence de texture ni d'organisation, et qui tend à s'ossifier avec l'âge. On distingue: les *C. articulaires*, qui revêtent les surfaces articulaires des os, et qui amortissent par leur élasticité les efforts de pression et les chocs que peuvent éprouver les articulations; les *C. non articulaires*, qui constituent une portion ou la totalité de la charpente osseuse de certaines parties: tels sont les cartilages des côtes, du larynx, de la trachée-artère et des

bronches, etc. ; les *fibro-cartilages*, qui sont membraneux, et présentent une flexibilité plus grande que les précédents : tels sont les cartilages des paupières, des narines, de l'oreille, de l'épiglotte, etc. — Dans les articulations mobiles, les cartilages, dits alors *C. diarthrodiaux*, ont la forme de lames aplaties, plus minces à la circonférence qu'au centre sur les extrémités articulaires convexes, et au contraire plus épaisses à leur bord qu'à leur centre sur les surfaces concaves.

Les cartilages sont tous revêtus d'une membrane fibreuse appelée *périchondre*, analogue au périoste, dont elle ne diffère qu'en ce qu'elle contient moins de vaisseaux ; c'est dans elle seule que paraît résider la vitalité, dont sont privées les couches plus profondes. Les plaies, divisions ou fractures de ces parties sont susceptibles de réunion après un temps plus ou moins long, au moyen du périchondre, qui s'enflamme et s'organise. Elles sont aussi sujettes à une *ossification* accidentelle ou morbide : cette affection s'observe assez souvent dans certaines maladies chroniques de l'enfance ou de la vieillesse. L'inflammation ou un vice quelconque de l'économie peuvent amener la carie des cartilages, notamment dans la phthisie laryngée. Les cartilages sont aussi altérés et ramollis dans les *tumeurs blanches*. Dans la goutte, ils deviennent le siége de concrétions tophacées qui déforment les articulations, et empêchent leur mouvement. — Les *cartilaginifications accidentelles* se rencontrent plus fréquemment que les ossifications. Le tissu fibreux est particulièrement sujet à devenir cartilagineux ; certaines membranes séreuses subissent aussi cette transformation : telles sont la tunique externe de la rate et du foie, la tunique vaginale, le péricarde, la plèvre, etc. *Voy.* ENCHONDRÔME.

Chez les Mammifères, les cartilages se comportent absolument comme chez l'Homme. Ils s'ossifient plus rapidement chez les Oiseaux ; c'est le contraire chez les Batraciens et les Reptiles. Parmi les Poissons, il en est un grand nombre chez qui le squelette est entièrement composé de cartilages et reste toujours tel (*Voy.* CHONDROPTÉRYGIENS). Au-dessous de ces animaux on ne trouve plus trace de cartilages que chez certains Mollusques, dans le ligament articulaire qui réunit les valves de leur coquille.

CARTILAGINEUX (POISSONS). *Voy.* CHONDROPTÉRYGIENS.

CARTISANE (de *carte*), petit morceau de carton fin ou de parchemin autour duquel on a tortillé du fil de soie, d'or ou d'argent, et qui fait relief dans les dentelles et les broderies. *Voy.* GUIPURE.

CARTOGRAPHIE (de *carte*, et du grec γράφω, graver), partie de la science géographique qui s'occupe de la confection des cartes, mappemondes, planisphères, etc. *Voy.* CARTES GÉOGRAPHIQUES.

CARTOMANCIE (du mot *carte*, et du gr. μαντεία, divination), art de tirer les cartes, et de prédire l'avenir au moyen des combinaisons qu'elles offrent. Ce genre de divination, inconnu aux anciens, est auj. des plus vulgaires et l'un de ceux qui font le plus de dupes. Il est le plus souvent exercé par des femmes : on sait que, sous le premier Empire, la célèbre D[lle] Lenormand y excellait tout particulièrement. Ce genre de divination est soumis à certaines règles, que l'on trouvera exposées dans l'*Encyclopédie méthodique* (au *Dictionnaire des Jeux*). *Voy.* DIVINATION.

CARTON (de l'ital. *cartone*, papier plus ou moins épais, qui sert à divers usages. On distingue : le *C. de collage*, formé de plusieurs feuilles de papier collées l'une sur l'autre, et le *C. de pâte*, fabriqué avec des rognures de papier, des chiffons, de la laine, de l'étoupe, etc., broyés à l'eau et réduits en pâte. Les cartons fins sont recouverts des deux côtés de papier blanc et lissé. — On se sert du carton pour fabriquer les cartes à jouer, les couvertures des livres, des boîtes de tout genre, et tous ces ouvrages plus ou moins délicats qui constituent l'industrie du *Cartonnage*. On estime beaucoup le carton anglais.

Avec la pâte du carton solidifiée à l'aide de la colle forte et recouverte d'un vernis imperméable, on fait des tabatières, des vases d'ornement, des socles de pendules, des plateaux, etc. — On appelle *Carton-pâte* ou *Carton-pierre* un mélange de pâte de carton, de gélatine, de craie et d'huile de lin, qui prend, en séchant, la consistance et la dureté de la pierre : cette composition, signalée dès 1806 par MM. Gardeur, doit ses applications pratiques à MM. Hirsch, Wallet et Hubert (1829) ; on en fait des ornements pour moulures et corniches, des statuettes, des candélabres, etc. — On a fabriqué aussi avec une composition analogue des briques et des tuiles, dites *ardoises artificielles ;* mais ces dernières ont été remplacées avec avantage par le *carton bitumé* plus économique et plus simple. — Enfin, on appelle *Carton-cuir* une pâte formée de rognures provenant du cuir ou de l'écharnage des peaux dans les ateliers des corroyeurs, et qui devient très-dure quand elle est sèche : on en fait des estampages pour les sculptures d'appartement.

En Typographie, on nomme *carton* un feuillet qu'on réimprime pour le substituer dans le livre même à celui où l'on veut faire quelques changements ou des corrections importantes.

Dans les Arts, on donne ce nom aux grands dessins faits par les peintres pour servir de modèle à leurs grands tableaux, et surtout aux peintures à fresque (*Voy.* DESSIN) ; ils sont faits au crayon noir rehaussé de blanc, et sont de la grandeur de la fresque. Les plus beaux cartons sont ceux de Raphaël, de Jules Romain, de Michel-Ange, de Léonard de Vinci.

CARTONNIÈRE (GUÊPE). *Voy.* EPIPONE.

CARTOUCHE (de l'ital. *cartoccio*), nom donné, dans les arts du Dessin, à certains ornements en forme de papier déroulé ou de toute autre figure, suivant la fantaisie de l'artiste, au milieu desquels on a ménagé un espace destiné à recevoir une inscription, une devise, des armoiries, etc. Le cartouche se place au frontispice d'un édifice, au bas d'un tableau, d'une gravure, d'une carte de géographie, etc. — Le cartouche de petite dimension prend le nom de *cartel*.

Dans l'Art militaire, on nomme *cartouche* la charge de poudre et de projectiles que l'on place dans les armes à feu, avec son enveloppe, qui forme bourre en même temps. Cette enveloppe est un cylindre fait de papier pour le fusil ; de parchemin, de carton, de bois, de fer-blanc, de cuivre, etc., pour le canon : ces dernières cartouches sont appelées aussi *gargousses* (*Voy.* ce mot). — Dans certaines armes de chasse et de précision, la capsule ou l'amorce est adaptée à la cartouche.

Dans l'Armée, le mot *cartouche imprimée* était autrefois synonyme de *congé* ; la *cartouche jaune*, espèce de congé infamant, était donnée aux soldats dégradés, passés par les verges ou renvoyés comme indignes ; elle a été abolie en 1790, avec les congés infamants.

CARTOUCHIÈRE. *Voy.* GIBERNE.

CARTULAIRE (du b.-lat. *chartularium*), nom donné, au moyen âge, aux livres ou registres sur lesquels on transcrivait, soit pour suppléer aux originaux, soit pour les consulter au besoin, les contrats de vente, d'achat, d'échange, les priviléges, immunités et autres chartes des églises, des monastères, des chapitres, des seigneuries. La Bibliothèque impériale possède un grand nombre de ces cartulaires. Les plus anciens sont celui de l'abbaye de St-Bertin, rédigé sur la fin du x[e] siècle, et celui de St-Odon, mort, dit-on, en 961. — On appelait encore *cartulaires* ou *protocoles* les registres des notaires et les formules d'actes à l'usage des greffiers.

CARTULAIRE, *Cartularius*, officier de l'Église, dont la charge consistait, dans l'origine, à garder les chartes ou papiers qui concernaient le public. Dans la suite, ce fut un grand dignitaire de la cour papale et de celle de Constantinople.

CARUM, nom latin botanique du genre *Carvi*. *Voy.* ce mot.

CARUS (du gr. κάρος), assoupissement profond, dernier degré du coma, est caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants.

CARVI (du gr. κάρον), *Carum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, se compose d'herbes à racines tubéreuses et à fleurs blanches. Le *Carvi des prés* (*C. carvi*) est une plante bisannuelle, à tige lisse et rameuse, haute de 0m,60, garnie de feuilles pointues et de petites fleurs d'un blanc jaunâtre ; sa racine, fusiforme, allongée, de la grosseur du pouce, analogue à celle du panais, devient comestible par la culture ; ses fruits (*graines de carvi*), sont brunâtres, d'une odeur forte et aromatique ; ils fournissent une huile essentielle, et sont stimulants et carminatifs. Le *C. noix de terre* ou *Bunion bulbeux* (*C. bulbocastanum*) est une herbe vivace dont la racine, grosse comme une noix, blanche à l'intérieur, noire extérieurement se mange cuite et a une saveur qui se rapproche de celle de la châtaigne.

CARYATIDES ou CARIATIDES (esclaves de *Caryes* ou de *Carie*), figures de femmes ou d'hommes (*Voy.* ATLANTES) servant, en Architecture, de support à une architrave qui pose sur leur tête. — On donne quelquefois par abus de mot, le nom de *Caryatides* aux *Canéphores*, figures de jeunes filles ou de jeunes hommes portant des corbeilles sur leur tête.

CARYOCATACTES (du gr. κάρυον, noix, et κατάσσω, briser), oiseau du genre Casse-noix, famille des Corvidés. *Voy.* CASSE-NOIX.

CARYOPHYLLÉES (du lat. *caryophyllus*, œillet), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des herbes quelquefois sous-frutescentes à leur base, à tige cylindrique, noueuse et comme articulée : feuilles opposées, fleurs formées d'un calice à 4 ou 5 folioles, d'une corolle à 4 ou 5 pétales alternes et onguiculés, d'un nombre double d'étamines et d'un ovaire surmonté de 2 à 5 stigmates ; le fruit est une capsule. Cette famille n'habite que les contrées froides ou tempérées. Elle forme deux tribus : les *Alsinées* et les *Silénées* (*Voy.* ces mots) : c'est à la tribu des Silénées qu'appartient le genre type *Caryophyllus* (Œillet).

Le nom latin de l'Œillet, *Caryophyllus*, étant aussi celui du Giroflier, quelques botanistes, pour éviter toute confusion, ont donné le nom *Dianthus* à l'œillet, et, par suite, ont remplacé par le nom de *Dianthées* celui de Caryophyllées.

CARYOPHYLLIE, *Caryophyllia*, genre de Polypes à polypiers pierreux, établi par Lamouroux, mais qui n'a pas été adopté. Il se confond avec les *Astrées*. *Voy.* ce mot et POLYPE.

CARYOPHYLLUS, nom latin de l'*Œillet*. *Voy.* CARYOPHYLLÉES.

CARYOPSE (du gr. κάρυον, noix, et ὄψις, aspect), se dit, en Botanique, de tout fruit sec, indéhiscent, monosperme, et à péricarpe tellement mince qu'on le confond avec le tégument des graines, dont on ne peut le distinguer à l'époque de la maturité. Tels sont les fruits des Graminées.

CARYOTE (du gr. καρυωτός) *Caryota*, nom donné par les anciens à un *Dattier*, a été transporté par Linné à un genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, qui a pour caractères : spadices fasciculés, environnés à la base de plusieurs spathes imbriquées, et portant des fleurs mâles et femelles ; calices à 6 divisions profondes, dont 3 intérieures. Le fruit est une baie rouge, sphérique, uniloculaire, contenant 1 ou 2 graines. Les principales espèces sont le *C. urens*, palmier épineux, originaire de l'Inde, dont les semences ont une saveur très-caustique, mais qui fournit une sève sucrée très-abondante et une fécule analogue au sagou ; le *C. furfuracea*, de Java, et le *C. horrida*, qu'on trouve dans l'Amérique du Sud.

CAS (du lat. *casus*, chute, terminaison), nom donné, en Grammaire, aux diverses terminaisons des mots déclinables (substantif, article, adjectif, pronom et participe). Les *désinences casuelles* expriment les rapports d'espace, de temps, de cause, etc., qui lient les mots entre eux. Bopp a établi que ces désinences étaient originairement des pronoms et que le temps ayant fait perdre le sens de ces suffixes pronominaux, on en vint peu à peu à les soutenir et à les expliquer à l'aide des prépositions. L'emploi de ces prépositions a même fini, dans la plupart des langues modernes, par faire disparaître les cas. — Le sanscrit, le grec, le latin, l'arabe ancien, l'arménien, l'allemand, le lithuanien, le hongrois, etc., ont des cas ; l'hébreu, le syrien, le phénicien, en étaient privés ; on ne les retrouve pas non plus dans l'arabe moderne, le chinois, le siamois, le copte, ni dans la plupart des langues modernes de l'Europe (français, anglais, italien, espagnol). Il faut noter toutefois que l'ancien français, du XIe au XIIIe siècle, avait *deux* cas : le *nominatif* ou *sujet* et le *régime* (p. ex. *emperere* et *empereor*, empereur ; *sire* et *seignor*, seigneur, etc.). — Le latin a *six* cas : le *nominatif*, qui *nomme* le sujet existant ou agissant ; le *génitif* (soit de *gignere*, parce qu'il engendre les autres cas, soit de *genus*, genre), qui indique l'espèce ou le genre, et souvent aussi la possession ; le *datif* (de *dare*, donner), qui indique l'attribution ; l'*accusatif*, qui *accuse*, c.-à-d. fait connaître l'être qui reçoit l'action ; l'*ablatif* (d'*ablatus*, enlevé), qui exprime essentiellement la séparation, l'éloignement ; le *vocatif* (de *vocare*, appeler), par lequel on appelle. Le grec a les mêmes cas, moins l'ablatif, qu'il remplace par le génitif ou le datif. Le sanscrit a *huit* cas, ceux du latin, plus l'*instrumental* et le *locatif*. L'arabe ancien n'a que *trois* cas ; l'arménien en a *dix* (ce sont, outre les *six* des Grecs et des Latins, l'*instrumental* et le *locatif* du sanscrit, plus le *narratif* et le *circonférentiel*, qui lui sont propres). — Les langues qui ont des cas peuvent se permettre des inversions, et par là donner à l'expression plus de grâce et de variété ; elles ont aussi l'avantage de la brièveté, débarrassées qu'elles sont du lourd attirail des prépositions ; en compensation, les langues qui n'ont pas de cas sont plus claires et plus favorables à la déduction de la pensée, parce qu'elles suivent l'ordre logique des idées.

CAS DE CONSCIENCE. On nomme ainsi, en Théologie, les difficultés qui peuvent s'élever, dans la conduite, sur ce que la religion permet ou défend : le théologien résout ces cas en pesant la nature et les circonstances de l'action, et en se guidant d'après les lumières de la raison, les lois civiles, les maximes de l'Évangile et les canons de l'Église. Quelques cas ne peuvent être résolus par les simples prêtres, et sont *réservés* à l'autorité supérieure (*Voy.* ci-après CAS RÉSERVÉS). — On nomme *Casuistes* les théologiens qui s'adonnent surtout à la discussion et à la solution des cas de conscience.

Cas réservés, nom donné, en Théologie, aux péchés et griefs, dont le pape, l'évêque et les autres supérieurs majeurs, tels que les généraux ou provinciaux des ordres religieux, se réservent l'absolution. La violence envers les clercs, moines, évêques, cardinaux ; la simonie, la falsification des lettres pontificales, la spoliation des églises, la communication d'un clerc avec un excommunié, sont des cas réservés au pape.

CAS FORTUITS. On donne ce nom, en Droit, aux événements occasionnés par une force majeure, et qui ne peuvent être prévus. Le débiteur est libéré de son obligation quand la chose due périt par cas fortuit ; il ne doit aucuns dommages-intérêts quand un cas fortuit l'a empêché de faire ce à quoi il était obligé, ou l'a obligé de faire ce qui lui était interdit. A la libération du débiteur par la perte de la chose due, il y a trois exceptions : 1° s'il était en demeure (*Voy.* ce mot) et que la chose n'eût pas péri chez le créancier ; 2° s'il s'était rendu responsable du cas fortuit par une convention particulière ; 3° s'il l'a volée au propriétaire (C. Nap., art. 1148 et 1302).

Cas rédhibitoires, nom donné, en Droit, aux cas

dans lesquels le vendeur ou le bailleur a livré un objet qui a certains vices, dits *rédhibitoires*, dont la découverte permet à l'acheteur ou au preneur de rompre le contrat. *Voy.* VICES RÉDHIBITOIRES.

CAS IRRÉDUCTIBLE. On donne ce nom, en Algèbre, à celui où les trois racines d'une équation du troisième degré sont réelles et inégales.

CAS PRÉSIDIAUX ou PRÉVÔTAUX. On appelait ainsi, dans notre anc. Législation, ceux des crimes qui, présentant des caractères graves, paraissaient devoir être promptement punis, et qui étaient, en conséquence, jugés sommairement en dernier ressort et sans appel par un tribunal *présidial* ou *prévôtal*. De ce nombre étaient les crimes commis par les gens de guerre, les désertions, les vols de grands chemins ou avec effraction, les sacriléges, les séditions populaires, etc. *Voy.* ci-après CAS ROYAUX.

Cas privilégiés, causes criminelles qui sortaient du droit commun, et dont la connaissance était dévolue à des juges qui avaient le privilége de dépouiller la cause de toutes les garanties qui lui étaient assurées par la loi. — Cette expression s'appliquait, en outre, spécialement aux crimes concernant l'Église, ou commis par des hommes d'église, mais dont la connaissance était dévolue aux juges séculiers, à l'exclusion des juges ecclésiastiques.

Cas royaux, nom donné autrefois aux crimes qui portaient directement atteinte à la majesté et à l'autorité du prince, aux droits de sa couronne, à la dignité de ses officiers et à la sûreté publique. Le crime de lèse-majesté, la rébellion aux ordres émanés du roi et de ses officiers, les assemblées illicites, les séditions, la fabrication et l'altération de la monnaie, etc., étaient des cas royaux, dont le jugement était réservé aux baillis, sénéchaux et juges présidiaux.

CASAQUE (de l'ital. *casacca*; du lat. *casa*, maison et quelquefois cape), manteau à longues manches, qui se mettait par-dessus l'habit, surtout pour monter à cheval ; auj. il ne se dit plus que d'un surtout d'étoffe grossière. — *Casaque d'armes*, surtout que portaient les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes et les cavaliers des diverses compagnies, et qui avait des marques et des broderies particulières pour distinguer les corps.

CASBAH ou CASAUBA, palais du souverain et citadelle dans les villes barbaresques.

CASCADE (de l'ital. *cascata*), se dit de toute chute d'eau, mais surtout de celles qui, se précipitant d'une certaine hauteur, rejaillissent de rocher en rocher. Les plus grandes chutes prennent le nom de *cataractes* (*Voy.* ce mot); on nomme *cascatelle* une cascade peu considérable. On admire la cascade de Gavarnie, dans les Pyrénées; celles du Mont-Dore et de l'Ardèche ; celles de Luléa en Suède, de Serio (bassin du Pô) en Italie.—Les cascades naturelles ont été imitées dans les eaux de quelques jardins royaux, comme à St-Cloud, à Versailles, etc.

En Mathématiques, on appelle *méthode des cascades*, une méthode par laquelle, dans la résolution d'une équation algébrique, on approche de plus en plus de la valeur de l'inconnue, par des équations différentes et successives qui vont toujours en baissant d'un degré.

En Physique, on emploie le mot *cascade* pour désigner une certaine disposition des *bouteilles de Leyde*, ou des *batteries électriques*. Elles sont disposées en *cascade* lorsqu'elles forment une série, dans laquelle l'armature extérieure de chacune d'elles communique avec l'armature intérieure de la suivante. On peut charger et décharger une cascade, en se servant des armatures extrêmes de la série comme de celles d'un seul condensateur; mais l'électricité acquiert avec la cascade des condensateurs intermédiaires une plus grande tension.

CASCARILLE (de l'esp. *cascarilla*, dimin. de *cascara*, écorce), écorce d'un arbre du genre Croton (famille des Euphorbiacées), qui croît particulièrement à Éleuthère, l'une des îles Bahama, d'où le nom de *cortex eleutheranus* donné à la cascarille. Cette écorce est en petites plaques roulées, longues de 0m,04 à 0m,10 et ayant à peu près l'apparence du quinquina gris: l'intérieur est d'un brun obscur. La cascarille a une saveur aromatique et amère et une odeur musquée particulière. On l'emploie comme fébrifuge ; les Espagnols s'en servent en fumigations et comme masticatoire pour faire disparaître l'odeur du tabac.

CASE. *Voy.* TRICTRAC et DAMIER.

CASÉEUX (du lat. *caseus*, fromage), se dit de tout ce qui provient du fromage. *Voy.* FROMAGE.

CASÉINE, matière albuminoïde qui se retire spécialement du lait. Elle forme le coagulum qui se sépare quand on ajoute au lait de l'acide acétique, du caillelait ou de la présure. On donne à la matière brute ainsi précipitée le nom de *caséum* : c'est elle qui forme la partie essentielle des fromages. — La caséine ne serait d'après Lieberkühn qu'un albuminate de potasse et de soude. A l'état de pureté, elle est en grumeaux blancs, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides et les alcalis faibles. La caséine est très-riche en azote, et, par conséquent, très-altérable au contact de l'air. — On trouve une substance semblable au caséum dans le sang de bœuf et de brebis, dans le sang de certains malades, dans le liquide musculaire (*thymus*), etc. Le caséum est très-nutritif. Il forme avec la chaux un composé insoluble et imputrescible : on s'en sert dans la peinture en détrempe et pour préparer certains mastics.

Caséine végétale. *Voy.* LÉGUMINE.

CASÉIQUE (ACIDE), nom donné à un acide de couleur jaunâtre, d'une consistance sirupeuse, d'une saveur de fromage amer et acide à la fois, qu'on extrait des fromages faits, mais qu'on a reconnu n'être qu'un composé de divers acides, tels que l'acide butyrique, l'acide valérianique, etc.

CASEMATE (de l'espagn. *casamata*), souterrain voûté à l'épreuve de la bombe, qui sert de magasin pour la poudre et les munitions, et de refuge pour les malades et les blessés.— On construit aussi des *batteries casematées*, soit sous les flancs des bastions, pour défendre la face du bastion opposé en balayant le fond du fossé; soit aux saillies des contrescarpes. — L'inconvénient ordinaire des casemates, c'est le manque d'air, inconvénient qu'augmente encore la fumée de la poudre.

CASERNE (du lat. *casa*, maison), bâtiment destiné au logement des troupes. Les Grecs, n'ayant pas de troupes permanentes, n'avaient pas de casernes. Chez les Romains, les casernes avaient un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, et il régnait sur tout le pourtour de cet étage une galerie extérieure sur laquelle ouvraient les portes des chambres occupées par les soldats. En France, c'est à Vauban que l'on doit les premières casernes (1691), mais leur construction n'a commencé à être étudiée sérieusement que de nos jours. On peut citer parmi les plus beaux modèles les casernes de Paris, et notamment celles de l'École militaire, du Prince-Eugène, la caserne Napoléon, celles de la Pépinière, du quai d'Orsay, etc. — Les communes contribuent avec l'État aux dépenses du *casernement*, moyennant un prélèvement sur le produit net de l'octroi, prélèvement qui peut être converti en abonnement fixe (Loi du 15 mai 1818, Circul. du 15 juill. 1833).

CASÉUM. *Voy.* CASÉINE.

CASIA, plante aromatique des anciens, a été rapportée à une Santalacée, l'*Osyris blanc*, et à une espèce de *Daphné*. *Voy.* ces mots.

CASIMIR (du nom de l'inventeur), drap léger, dont le tissu est croisé, et qu'on a d'abord fabriqué avec la plus belle laine ; on en fait aujourd'hui avec du coton. On emploie surtout le casimir pour faire des pantalons et des gilets. Les villes de France où l'on en fabrique le plus sont Abbeville, Amiens, Elbeuf, Louviers, Reims, Sedan.

CASINO, mot italien qui signifie maison de campagne et par suite lieu de réunion et de plaisir. Sui-

vant les uns, ce mot n'est qu'un diminutif de *casa*, maison; suivant d'autres, il vient du *monte Casino*, dans la terre de Labour, où l'on voyait jadis un couvent de Bénédictins, célèbre par sa situation délicieuse. Tous les bains de mer et toutes les villes d'eaux ont auj. leur *casino*.

CASOAR, (du malais *cassuwaris*), *Casuarius*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers brévipennes, a une grande ressemblance avec l'Autruche. On n'en connaît que deux espèces: 1° le *C. à casque* ou *Emeu*, de l'Archipel indien, oiseau glouton et stupide; de haute taille: corps massif couvert de plumes lâches, noirâtres, semblables à des poils; tête surmontée d'un casque osseux, brun par devant et jaune dans tout le reste; au-devant du cou, deux caroncules minces de couleur bleuâtre. Les plumes du croupion sont tombantes, et remplacent la queue; les ailes sont extrêmement courtes; le bec, les pieds et les ongles sont de couleur noire; 2° le *C. dromée* ou *Émou*, de l'Australie: bec de couleur noire, droit, à bords très-déprimés; tête simple, sans casque et emplumée; jambes charnues jusqu'au talon, pieds bruns, ongles presque égaux. Sa taille atteint près de 2m; ses plumes sont soyeuses et recourbées à leur extrémité, grises, blanches et brunes. Sa chair approche pour le goût de celle du bœuf.

CASQUE (de l'espagn. *casco*, crâne), coiffure militaire en fer, en cuivre, en cuir, etc., servant en même temps d'arme défensive. L'usage du casque remonte aux temps les plus reculés: on le trouve indiqué dans la Bible, décrit dans Homère et les poëmes de l'Orient, représenté sur les bas-reliefs de Memphis et de Ninive. Les casques des Assyriens et des Persans rappelaient la forme de la tiare; ceux des Grecs et des Romains ne diffèrent guère entre eux que par l'absence de jugulaires chez les premiers. Ce fut au moyen âge que le casque fut surtout employé; toutefois le *C. à visière* (*Voy.* VISIÈRE) ne date que du XIVe siècle. Au temps des croisades, le casque du chevalier s'appelait *heaume;* sous Henri II, il avait pris le nom d'*armet:* on appelait *salades* certains casques légers et ornés d'incrustations et de ciselures. Le casque du fantassin était plus simple; il portait divers noms, suivant son origine ou sa forme: on l'appelait *morion* (de *More*), *bacinet*, *bassinet* ou *cabasset*, *bourguignotte*, *chapel*, *pot de fer* ou *pot en tête*, etc. Depuis le XVIIe siècle l'usage du casque a été beaucoup plus restreint en France; auj., il est presque uniquement réservé à la grosse cavalerie (cuirassiers et carabiniers), ainsi qu'aux dragons et aux gardes municipaux à cheval. Le corps des pompiers est le seul dans l'infanterie française qui le porte encore. En Prusse, au contraire, presque toute l'infanterie porte un casque de cuir bouilli.

Dans le Blason, le *casque* ou *heaume* est un ornement extérieur de l'écu. Il est d'or, pour les souverains posé (taré) de face, ouvert et couronné; pour les princes et ducs souverains, il est moins ouvert ou fermé de 11 grilles; il est d'argent et fermé de 9 grilles pour les ducs, marquis et grands officiers de la couronne; celui des comtes et vicomtes est taré au tiers et à 9 grilles; celui des barons est taré au tiers et à 7 grilles; celui des autres gentilshommes est de profil.

CASQUE, *Cassis*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, type de la famille des *Cassidées:* coquille courte, globuleuse ou anguleuse, à spire peu saillante, bordée sur le labre de forts bourrelets régulièrement disposés; columelle plissée; canal respiratoire brusquement recourbé. L'animal ressemble à celui des Buccins, sauf que son opercule corné est dentelé. Les Casques habitent généralement auj. les fonds sablonneux des mers chaudes. On en trouve de fossiles dans tous les terrains tertiaires.

En Botanique, on donne le nom de *Casque:* à la lèvre supérieure des corolles bilabiées, lorsqu'elle est voûtée et concave, comme dans la sauge, l'aconit, etc.; à l'éperon des fleurs quand il affecte la forme d'un casque; à la division supérieure et redressée du périgone des Orchidées.

CASQUET, sorte de casque à visière du XVe siècle, a donné son nom à la coiffure dite *casquette*.—Coiffure fabriquée à Tunis. *Voy.* GASQUET.

CASSANDRE, personnage comique emprunté à la comédie italienne, et dont le rôle était celui d'un vieillard ridicule et toujours dupé. On le met en scène avec Arlequin, Colombine et Lélio, qui lui jouent toutes sortes de tours.

CASSATION, annulation prononcée par l'autorité supérieure et compétente, d'un arrêt ou d'un jugement rendu en dernier ressort (*Voy.* POURVOI). Le pouvoir d'annulation appartient, en matière civile et criminelle, à un tribunal spécial qui porte le nom de *Cour de cassation* (*Voy.* COUR DE CASSATION). En matière administrative, le conseil d'État joue le rôle de cour de cassation.

CASSAVE, fécule qu'on extrait de la racine du manioc, sert à faire une espèce de pain ou de galette qui forme la nourriture des nègres de nos colonies. *Voy.* MANIOC.

CASSE (du gr. κασία), fruit du *Cassier* ou *Canéficier* (*Cassia fistula*), est employée en médecine à cause de ses propriétés laxatives. C'est surtout dans la pulpe qui remplit les loges du fruit que réside cette vertu. Ce fruit est en gousses longues, dures et cylindriques; la pulpe est noire, de saveur douceâtre. — Le genre *Cassia* appartient à la famille des Césalpiniées: il comprend plusieurs espèces dont les principales sont: le *Cassier* ou *Canéficier* (*C. fistula*), arbre qui s'élève à 12 ou 15m, et qui croît en Éthiopie, d'où il a été répandu en Égypte, dans l'Inde et la Chine; le *C. lancéolé* ou *de la Thébaïde* (*C. lanceolata*) et le *C. d'Italie* (*C. senna*): ces deux dernières espèces donnent le purgatif appelé *séné*. *Voy.* ce mot.

On nomme vulg. *Casse*, le *Chêne rouvre*; *C. aromatique* et *C. giroflée*, la *Cannelle*.— *Voy.* CASSIE.

En Typographie, on appelle *casse* (du lat. *casa*) une table coupée horizontalement en deux compartiments appelés *casseaux*. Le plus haut, dit *haut de casse*, est divisé lui-même en 98 petits compartiments nommés *cassetins*; l'autre, ou *bas de casse*, en 54. Dans les premiers, on met les grandes majuscules, les petites majuscules, les lettres accentuées, les lettres liées (æ, œ, les parenthèses, les paragraphes, etc. Dans les seconds, on met les lettres minuscules, les chiffres, les signes de ponctuation, les blancs, etc.

CASSE-LUNETTES. *Voy.* BLEUET et EUPHRAISE.

CASSE-NOIX, *Nucifraga*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés et voisin des Corbeaux: bec en cône long et effilé à la pointe, à bords tranchants, garni de plumes à sa base; mandibule supérieure plus longue que l'autre; narines rondes. Le *C. commun* (*N. caryocatactes*) est d'un gris fuligineux; le bec et les pieds de couleur livide, les ailes et la queue blanches. Il se nourrit d'insectes, de fruits, de noyaux, surtout de noisettes. Il a sous la langue une poche où il met des provisions en réserve.

CASSE-PIERRE, nom vulgaire de plusieurs plantes qui croissent sur les pierres, telles que la *Saxifrage*, la *Pariétaire*, le *Bacile*. *Voy.* ces mots.

CASSE-TÊTE, arme des sauvages de l'Amérique et de l'Océanie: c'est une massue faite d'un bois très-dur ou de pierre. — Sorte de jeu composé de petits morceaux de bois ou de métal polygones, avec lesquels on forme différentes figures très-compliquées. — C'est aussi le nom de plusieurs autres jeux dont les combinaisons sont très-multipliées.

CASSETIN, terme de Typographie. *Voy.* CASSE.

CASSICAN (de *cassique*), *Barita*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés et voisin des Corbeaux, dont ils ont le port, la voix criarde et les habitudes bruyantes. Ils sont omnivores. Certaines espèces ont un brillant plumage; la plus remarquable est le *C. réveilleur* (*B. stre-*

rera), qui, toute la nuit, fait retentir l'air de ses cris. Il est commun dans l'île de Norfolk (Océanie).

CASSIDAIRE (du lat. *cassis*, casque), *Cassidaria*, *Morio*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cassidées, ne diffèrent des Casques qu'en ce que leur tube respiratoire, au lieu d'être brusquement recourbé, est au contraire long et oblique (*Voy.* CASQUE). Les Cassidaires, comme les Casques, se trouvent vivantes dans les mers chaudes, ou fossiles dans les terrains tertiaires.

CASSIDAIRES, *Cassidariæ*, tribu d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques : antennes droites, insérées à la partie supérieure de la tête et très-rapprochées; yeux entiers; pattes courtes, contractiles, avec des tarses déprimés. Cette tribu a pour type le genre *Casside* (*Cassida*), vulg. *Scarabée-tortue*. Ces insectes sont plats en dessous et convexes en dessus. L'espèce principale, la *C. verte*, commune aux environs de Paris, vit sur les artichauts et les chardons.

CASSIE ou *Casse du Levant*, nom vulgaire d'une Mimosa, l'*Acacia de Farnèse* (*Voy.* ACACIA); — d'un Laurier qui a les propriétés du Cannellier, le *Laurus cassia* *Voy.* CANNELLE.

CASSIER ou CANÉFICIER. *Voy.* CASSE.

CASSIOPÉE (nom mythologiq.), constellation de l'hémisphère boréal, située à peu de distance du pôle et l'une des 48 cataloguées par Ptolémee; elle renferme 55 étoiles principales. C'est dans cette constellation qu'apparut, le 11 nov. 1572, la fameuse étoile temporaire qui, après avoir brillé quelque temps du plus vif éclat, disparut tout à coup en mars 1574.

CASSIOPÉE, genre de Rayonnés acalèphes, de l'ordre des Polypo-méduses, voisin des Rhizostomes. *Voy.* RHIZOSTOME.

CASSIQUE (de *cassis*, casque, à cause de la saillie osseuse qui orne le front de cet oiseau), *Cassicus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés et voisins des Troupiales. Les espèces de ce genre les plus connues sont : le *C. rouge*, le *C. yapou* et le *C. huppé* ou *Cul-jaune*, qui appartiennent toutes trois à l'Amérique. Ces oiseaux se nourrissent de baies, de graines et d'insectes; ils suspendent leurs nids à l'extrémité des plus petites branches des arbres élevés. Ils se rassemblent en troupes nombreuses; leur cri est désagréable et peu sonore. Leur chair a une odeur musquée.

CASSIS, fruit du *Groseillier noir* (*Voy.* GROSEILLIER). — Ce fruit est tonique et stomachique; infusé dans l'alcool, il donne un excellent ratafia qui a les les mêmes propriétés.

CASSITÉRITE (du gr. κασσίτερος, étain). *Voy.* ÉTAIN OXYDÉ.

CASSOLETTE (dimin. de *cassolle*, poêlon; de *casse*), réchaud de métal plus ou moins précieux dans lequel on fait brûler ou évaporer des parfums. — On donne aussi ce nom à un ornement d'Architecture, figurant un vase d'où s'échappent des flammes et qui se place sur un entablement, un arc de triomphe, un rétable, un catafalque, etc.

CASSONADE, sucre brut et en poudre, qu'on apporte en Europe dans des caisses dites *cassons*. *Voy.* SUCRE.

CASSUVIUM, plante. *Voy.* ACAJOU et ANACARDIER.

CASTAGNEAU, poisson. *Voy.* CHROMIS.

CASTAGNETTES (en esp. *castañetas*, dimin. de *castaña*, châtaigne, à cause de leur forme), instrument de percussion, composé de deux petites pièces de bois ou d'ivoire concaves, en forme de coquille, et jointes ensemble par un cordon. Les danseurs espagnols se les attachent aux poignets, et en les frappant l'une contre l'autre avec les doigts de chaque main, ils font entendre un bruit cadencé qui marque la mesure de leurs mouvements. C'est au son des castagnettes que l'on danse le boléro, le fandango, etc. — Cet instrument est encore en usage en Sicile et dans quelques parties de l'Orient. Les anciens paraissent avoir connu quelque chose d'analogue.

CASTAGNEUX, nom vulgaire du *Petit Grèbe*. *Voy.* GRÈBE.

CASTAGNOLE (de l'ital. *castagnolla*), *Brama*, nom vulgaire d'un Poisson acanthoptérygien, famille des Squammipennes, commun dans la Méditerranée, et qui est recherché pour sa chair tendre et délicate; son profil est élevé et sa longueur atteint de 0m,70 à 0m,80. Il est d'un gris brillant et métallique.

CASTANÉES, nom donné par Adanson à un groupe de la famille des Amentacées, ayant pour type le *Châtaignier* (*Castanea*) et en partie analogue aux *Cupulifères*. *Voy.* ce mot.

CASTELA (du poète franç. R. *Castel*), genre de la famille des Ochnacées, créé pour des arbrisseaux épineux d'Amérique, à feuilles alternes, d'un vert luisant, à fleurs jaunes et à fruits rouges, qu'on cultive comme plantes d'ornement.

CASTES (du portugais *casta*, mot probablement d'origine indienne, nom qui désigne certaines catégories instituées par la politique ou par la religion parmi les individus d'une même nation; certaines classes de la population ayant leurs droits, leurs priviléges, leurs usages, qui se transmettent de génération en génération. Telles ont été de tout temps chez les Indiens les castes des *brahmes*, ou prêtres, des *chattryas*, ou guerriers, des *waïshias*, ou agriculteurs, des *soudras*, ou artisans; cette division est fondée sur la cosmogonie religieuse contenue dans les lois de Manou ; il y est dit que Brahma produisit de sa bouche le *brahme*, de son bras le *chattrya*, de sa cuisse le *waïshia*, et de son pied le *soudra*. Les *parias* sont en dehors de toute caste. Telles auraient été aussi en Égypte, d'après Hérodote et Diodore de Sicile, les classes des prêtres, des guerriers, des artisans et des cultivateurs; mais, d'après les monuments mêmes, Ampère (*Voyage en Égypte*) a démontré qu'il n'y avait pas de *castes* dans le sens précis du mot, mais seulement des *corporations*; que le même personnage pouvait remplir à la fois des fonctions sacerdotales, militaires et civiles, et que les fonctions du père ne passaient pas nécessairement aux enfants. — Avant 1789, la séparation complète qui existait en France entre la noblesse, la bourgeoisie et les paysans, formait autant de castes, sinon en droit, du moins en fait. La couleur de la peau semble avoir aussi établi, surtout dans les colonies, entre les différentes races humaines, une séparation naturelle qui forme des espèces de castes.

CASTILLE (de l'espagn. *castillo*, du lat. *castellum*, château), nom donné, au moyen âge, à des imitations de châteaux-forts ou de tours, dont on faisait usage dans les pas d'armes ou dans les tournois pour simuler des assauts et défenses de places. *Voy.* TOURNOI.

CASTINE (de l'all. *Kalk-stein*, pierre à chaux), fondant calcaire que l'on emploie dans les hauts fourneaux lorsque le minerai de fer contient une trop forte proportion d'argile. *Voy.* ERBUE.

CASTOR (du gr. κάστωρ), ou BIÈVRE (du lat. *fiber*, dérivé lui-même du celtique), *Castor*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs. Les Castors ont environ 1m de long sur 0m,30 de haut; leurs formes sont lourdes et ramassées; leur pelage, bien fourni, est d'un roux marron. Ils ont les doigts des pieds de derrière unis par une membrane, et une grande queue ovale, aplatie horizontalement et couverte d'écailles. Ils habitent toutes les contrées froides et tempérées de notre hémisphère, la Sibérie, l'Europe jusqu'au Rhône, et l'Amérique du Nord. — Le *C. du Canada* (*C. fiber*) est célèbre par son industrie. L'été, il habite des terriers qu'il creuse sur le bord des fleuves, et l'hiver, des huttes qu'il se construit sur le bord ou au milieu des eaux. Ces huttes ont deux étages, l'un sous l'eau, pour ses provisions, l'autre au dessus, pour son habitation. Dans les eaux courantes, il place en avant de sa demeure des digues solidement construites. Pour cela, il coupe, il ébranche des arbres, les roule dans le fleuve et les abandonne

au courant jusqu'au lieu qu'il a choisi; là, des castors plongent pour creuser un trou au fond du fleuve; d'autres y posent verticalement l'extrémité du pieu, qu'ils fixent avec du mortier. Deux rangées de pieux étant ainsi formées, ils les entrelacent avec des branches flexibles, et en comblent l'intervalle avec des pierres et de la terre gâchée. Ces digues ont de 3 à 4m de base et plus de 60m de longueur. — Les castors vivent le plus souvent en société : leurs troupes se composent de 2 à 300 individus. Les espèces qui habitent l'Europe ne bâtissent pas, parce que le voisinage de l'homme les en empêche. Ces derniers castors sont plus grands, leur poil est plus rude et leur queue plus longue.

Le Castor fournit au commerce le *castoréum* (*Voy.* ci-après), des *peaux* qui servent de fourrure, et un *poil* dont on fait un excellent feutre avec lequel on fabrique les chapeaux dits de *castor*. Les peaux de castor se distinguent dans le commerce en *C. neuf*, *C. sec* et *C. gras*. Les premières sont celles des castors qui ont été tués pendant l'hiver et avant la mue : ce sont les meilleures; les castors *secs* proviennent de la chasse d'été; enfin, les castors *gras* sont des peaux que les sauvages ont portées : ces deux dernières espèces ne servent guère que pour la fabrication des chapeaux. On tisse aussi le poil de castor en le mêlant à de la laine de Ségovie, et on en fabrique une étoffe connue sous le nom de *castorine*.

L'*huile de castor*, des pharmaciens anglais, est de l'huile de ricin. *Voy.* RICIN.

Castor et Pollux, étoiles. *Voy.* GÉMEAUX.

CASTORÉUM (de *castor*), substance animale particulière, jaune, sirupeuse et fétide à l'état frais, qui est sécrétée par des glandes placées sous la queue du *Castor*, dans une poche commune aux organes de la génération et de la défécation. On estime surtout celui qui vient de Sibérie. Le castoréum desséché est d'une odeur plus ou moins forte, pénétrante, fétide; il renferme principalement une huile âcre et volatile qui contient de l'acide phénique, de l'acide benzoïque et de la salicine; elle y est unie à des résines, de la cholestérine, des produits biliaires, des sels et une substance grasse appelée *castorine*, qui s'unit d'après Brandes à l'acide azotique. On emploie le castoréum en médecine comme antispasmodique; les anciens en connaissaient déjà l'efficacité pour la guérison des affections nerveuses et autres maladies des femmes.

CASTORINE. *Voy.* CASTOR et CASTORÉUM.

CASTRAMÉTATION (du lat. *castra*, camp, et *metari*, mesurer), partie de l'Art militaire qui enseigne à choisir et à disposer l'emplacement d'un camp. Le premier soin, quand il s'agit de tracer un camp, est d'établir le *front de bandière* (*Voy.* ce mot); on dispose ensuite les tentes ou les baraques par files perpendiculaires au front de bandière. Les tentes des officiers sont en arrière de leurs compagnies, celles des chefs de bataillon, en arrière du centre de leur bataillon, celle du colonel en arrière du centre de son régiment. Plus loin sont les cuisines. Les faisceaux d'armes sont alignés en avant du front de bandière; les drapeaux sont au centre des régiments. Le quartier-général est en arrière du camp, mais aussi rapproché que possible. *Voy.* CAMP.

CASTRAT (de l'ital. *castrato*), chanteur en voix de contralto ou de soprano, que l'on a mutilé dès l'enfance, afin de lui conserver la voix aiguë et de prévenir les changements que la puberté fait subir au timbre de cet organe. Admis d'abord dans les chants d'église, les castrats s'introduisirent bientôt au théâtre, où ils excitèrent l'enthousiasme. Leur vogue ne paraît dater que du XVIe siècle; ils étaient surtout communs en Italie. La voix de ces chanteurs a un timbre et un accent beaucoup plus pénétrants que celui des femmes. Jusqu'au pontificat de Clément XIV, on toléra dans les États romains l'opération de la castration; auj. les castrats ont presque entièrement disparu. Plusieurs ont joui d'une grande réputation, et ont acquis une immense fortune, entre autres Caffarelli, Farinelli et Crescentini.

CASTRATION (du lat. *castratio*). La castration a pour effet chez l'homme, surtout quand elle a eu lieu dans l'enfance, d'arrêter le développement du corps, d'empêcher l'apparition de la barbe, de conserver à la voix un timbre clair et argentin. De tout temps on a pratiqué cette opération en Orient, pour fournir des gardiens aux sérails (*Voy.* EUNUQUE); on y a eu recours en Italie dans ces derniers siècles pour obtenir une espèce particulière de voix. *Voy.* CASTRAT.

On emploie aussi la castration pour dompter les animaux indociles, pour favoriser l'engraissement des bestiaux et des volailles, ou le développement de la toison chez les bêtes à laines; enfin, pour limiter la reproduction de certaines espèces. Les animaux qu'on soumet à cette opération sont surtout les taureaux, les béliers, les chevaux, les baudets, les verrats, les coqs, les matous, etc. La plupart de ces animaux changent alors de nom : le taureau devient *bœuf*, le bélier, *mouton*, le verrat, *cochon*, le coq, *chapon*; le cheval prend le nom de *hongre*.

CASUARINE ou FILAO, *Casuarina*, genre type et unique de la famille des *Casuarinées*. Ce sont de grands arbres, originaires de l'Asie tropicale et des îles de l'archipel Indien : ils sont remarquables par leurs tiges privées de feuilles, à rameaux grêles, verticillés; par leurs fleurs monoïques ou dioïques : les fleurs mâles ont une seule étamine et sont en épis, les femelles sont disposées en chatons. Les plus belles espèces sont la *C. à feuilles de prêle* ou *Filao de l'Inde*, de 10m de haut; la *C. tuberculeuse* et la *C. distyle*, que l'on cultive dans nos serres. Leur bois n'offre point les couches concentriques des végétaux dicotylédones, mais des cercles nombreux avec des cellules comparables à celles des rayons médullaires : il est très-dur et très-compacte. Les indigènes l'emploient pour la construction de leurs pirogues et la fabrication de leurs armes.

CASUEL (du lat. *casualis*, éventuel), se dit spécialement des rétributions accidentelles accordées aux curés, vicaires ou desservants des paroisses pour certaines fonctions de leur ministère, comme baptêmes, mariages, sépultures, messes, etc. Le casuel a son origine dans les dons volontaires que les fidèles de la primitive Église offraient à leurs prêtres, et qui constituaient alors tout le revenu des ministres du culte. Aujourd'hui que les fonctions ecclésiastiques sont rétribuées par l'État, le casuel sert encore à suppléer à l'insuffisance de certains traitements : seulement la loi du 8 avril 1802 a exigé que les évêques ou les fabriques des paroisses établissent un tarif de ce qu'il était permis aux prêtres de recevoir dans l'exercice de leur ministère, et que ce tarif fût soumis préalablement à l'autorité civile ou judiciaire. — *Voy.* ÉVENTUEL.

CASUISTIQUE (de *casuiste*), partie de la Théologie morale qui traite des *cas de conscience*. *Voy.* ce mot et CASUISTES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CASUS BELLI, c.-à-d. *cas de guerre*, mots latins adoptés en Diplomatie et même dans le langage usuel, pour désigner, tout fait, tout acte, qui met un État souverain dans la nécessité de recourir aux armes. *Voy.* GUERRE.

CATACAUSTIQUE. *Voy.* CAUSTIQUE.

CATACHRÈSE (du gr. κατάχρησις, abus), trope ou figure de Rhétorique par laquelle on emploie un mot à la place du mot propre, ou par laquelle on étend la signification d'un mot pour exprimer une idée qui manque de termes propres. Telles sont ces expressions: Un cheval *ferré d'argent*; une *feuille de papier*; une *plume de fer*. La catachrèse est une espèce de métaphore consacrée.

CATACLYSME (du gr. κατακλυσμός, inondation), nom donné aux grandes révolutions physiques, qui, aux époques géologiques, dans le système de M. Élie de Beaumont, auraient à plusieurs reprises bouleversé le globe et anéanti la presque totalité des êtres

qui habitaient sa surface. De ce nombre seraient les soulèvements brusques du sol, et la formation des montagnes qui en est la conséquence; de ce nombre aussi, les torrents diluviens qui, à l'époque quaternaire, auraient accumulé partout d'énormes épaisseurs de gravier et de limon. Aujourd'hui on croit moins aux cataclysmes géologiques. Beaucoup de géologues expliquent la formation des montagnes par l'effet du retrait lent éprouvé par la terre dans son refroidissement et le renouvellement des êtres par le changement progressif qui s'est opéré dans leurs conditions d'existence ; et quant aux cailloux diluviens, leur amoncellement paraît dû bien plutôt à la longue durée de certains phénomènes de transport, qu'à des perturbations aussi rapides que violentes. Pourtant la tradition de cataclysmes postérieurs aux époques géologiques, et notamment celle du déluge de la Genèse, est restée dans la mémoire des hommes. *Voy.* Soulèvements, Blocs erratiques, Cailloux roulés, Déluge, etc.

CATACOIS, oiseau. *Voy.* Cacatoès.

CATACOMBES (orig. incert.), excavations souterraines, qui ne sont la plupart du temps que d'anciennes carrières abandonnées (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*) Les *catacombes de Rome* et *de Naples*, après avoir longtemps servi de refuge aux premiers chrétiens, leur ont ensuite servi de sépulture. Quant aux *catacombes de Paris*, qui occupent toute la rive gauche de la Seine, elles ont été creusées au moyen âge pour l'extraction du calcaire grossier. Au siècle dernier, elles étaient à peu près ignorées, lorsque plusieurs éboulements successifs vinrent révéler le danger qu'elles faisaient courir à la sécurité publique. Pour prévenir le retour de pareils accidents, on a entrepris d'immenses travaux de consolidation : chaque maison, en effet, est étayée par de forts massifs de pierre et de béton, et chaque rue extérieure correspond ainsi, maison par maison, à une rue souterraine. De la sorte, si, par extraordinaire, un éboulement venait à se produire, la connaissance de la rue et du numéro ferait connaître immédiatement le point sur lequel il faudrait diriger les travaux. Il ne faut pas confondre, avec les catacombes propr. dites, cette petite portion de leur étendue que l'on a transformée en ossuaire, et où l'on a transporté, à la fin du siècle dernier, les ossements extraits des cimetières supprimés.

CATACOUSTIQUE (du gr. κατακουστικός), partie de l'Acoustique qui a pour objet les sons réfléchis, les échos, etc. *Voy.* Réflexion, Son, Écho, etc.

CATADIOPTRIQUE, mot composé de *Catoptrique* et de *Dioptrique*, s'applique à tout ce qui appartient à la fois à ces deux parties de l'Optique, et spécialement aux instruments qui réunissent les effets combinés de la *réflexion* et de la *réfraction*. *Voy.* ces mots.

CATADUPE (du grec κατάδουπα). *Voy.* Cataracte.

CATAFALQUE (de l'ital. *catafalco*, échafaud), décoration funèbre élevée dans une église pour placer le cercueil d'un mort à qui l'on veut rendre de grands honneurs funèbres. C'est ord. une estrade en charpente avec des ornements d'architecture, de peinture et de sculpture, de riches tapisseries, des cierges et des feux funéraires. Dans quelques cas, le corps n'est pas présent : le catafalque prend alors le nom de *cénotaphe* ou de *présence*. — On cite, pour sa somptuosité et son élégance, le catafalque élevé à Florence pour les obsèques de Michel-Ange.

CATAIRE (du b.-lat. *catus*, chat), ou *Herbe aux chats*. *Voy.* Nepeta.

Frémissement cataire. *Voy.* Frémissement.

CATALECTES, catalectiques (du gr. καταληκτικός, inachevé) Les anciens nommaient *catalectes* des recueils de poésies légères ou de fragments d'ouvrages inachevés. Tels sont les *catalectes* de Virgile composés de 15 petites pièces, dont une en prose : la plus longue a 64 vers, deux n'en ont que 4.

En Prosodie, on nommait *Vers catalectiques* des vers qui se terminaient par un pied incomplet ; par exemple :

Mēā | rēnī | dēt īn | dŏmō | lăcū | năr.

On les appelait ainsi par opposition aux vers *acatalectiques*, dont tous les pieds sont complets.

CATALEPSIE (du gr. κατάληψις, saisissement), névrose ou affection cérébrale intermittente, le plus souvent sans fièvre, caractérisée par la suspension plus ou moins complète de la sensibilité extérieure et des mouvements volontaires, et surtout par une *roideur tétanique* des muscles qui fait que le corps conserve durant tout l'accès la position qu'il avait au moment de l'invasion ou celle qu'on lui donne; les muscles respiratoires continuent alors à se mouvoir, mais la respiration est fort affaiblie. Comme causes *prédisposantes*, on signale l'existence d'autres maladies nerveuses, comme l'hystérie, l'épilepsie, la chorée, l'hypocondrie ; un caractère mélancolique, irritable, etc. Les femmes y sont plus sujettes que les hommes. Les causes *déterminantes* sont toutes les émotions subites, violentes ou pénibles, la colère, la terreur, la contemplation, l'extase, avec laquelle la catalepsie paraît quelquefois se confondre. Les magnétiseurs assurent pouvoir produire à volonté sur certains sujets la catalepsie soit totale, soit partielle. — L'invasion de l'accès est souvent précédée de céphalalgie, de pesanteurs dans les membres, de palpitations, de bâillements, de soupirs, de légères secousses convulsives ; quelquefois il survient sans prodrome. Le malade est pris, ou graduellement, ou tout à coup, d'une roideur convulsive des muscles, générale ou partielle ; les traits sont immobiles ; les yeux ouverts et le regard fixe. Le nombre, la durée et la fréquence des attaques sont indéterminés ; après quelques minutes, après plusieurs heures, ou même un certain nombre de jours, l'accès cesse, laissant des douleurs de tête, de l'agitation et une fatigue générale. Les malades semblent se réveiller, et ne conservent le plus souvent aucun souvenir de ce qui s'est passé durant et même avant l'accès. La catalepsie n'est pas mortelle par elle même ; mais cet état peut être confondu avec la mort ; il paraît trop certain que des individus atteints de catalepsie ont été enterrés vivants. Pour faire cesser une attaque de catalepsie, on emploie les stimulations externes : on titille les narines avec les barbes d'une plume ; on en approche un flacon d'ammoniaque ; on excite la peau à l'aide de frictions, et même en fustigeant les pieds et les mains. L'électricité, l'acupuncture, ont quelquefois été employées avec avantage. Dans l'intervalle des accès, le traitement doit être réglé sur les causes présumées ou connues de la maladie, sur le tempérament, les habitudes, etc. — Pour mieux connaître ce singulier état, consulter : Bourdin, *Traité de la Catalepsie* (1841), et Favrot, *De la Catalepsie, de l'Extase et de l'Hystérie* (1844).

CATALOGUE (du gr. κατάλογος), se dit, en général, de toute liste d'objets de même nature enregistrés par ordre, de manière à pouvoir être retrouvés au besoin ; il s'applique spécialement aux livres, ainsi qu'aux collections des musées. L'art du bibliothécaire consiste surtout à bien classer les livres et à les bien *cataloguer*. On distingue plusieurs espèces de catalogues : le *C. local*, qui indique l'emplacement des livres dans une bibliothèque ; le *C. nominal*, qui contient la liste alphabétique des ouvrages ; et le *C. réel*, où les ouvrages sont classés dans un ordre systématique. Un grand nombre de systèmes de classification ont été proposés par les bibliographes : ils sont exposés et appréciés dans le *Dictionnaire de Bibliologie* de Peignot, au mot *Système bibliographique*, et dans le *Cours élémentaire de Bibliographie* de M. Achard. Le plus ordinairement, les matières sont rangées dans l'ordre suivant : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Lettres, Histoire, Géographie, Polygraphie, Collections, Bibliographie ; mais on comprend que cet ordre doit

être modifié selon la composition de la bibliothèque qu'il s'agit de cataloguer.— Il existe, tant en France qu'à l'étranger, beaucoup de catalogues imprimés des bibliothèques publiques. Les plus remarquables sont ceux de la Bibliothèque impériale de Paris, des Bibl. de Ste-Geneviève, de l'Arsenal et de la Cour de cassation, aussi à Paris ; celui de la Bibl. impériale de Vienne, celui de la Bibl. de Gœttingue, etc. Quant aux catalogues de collections particulières, les meilleurs sont dus : en France, à G. Martin, à l'abbé Boudot, à Barrois, aux bibliographes de Bure, Brunet, Renouard, Quérard, Van Praët et Barbier ; en Allemagne, à Reiman, Fabricius, Georgi, Heinsius ; en Angleterre, à Maittaire, Nicoll et Dibdin ; en Russie, à de Pougens (bibl Boutourline) et Stroïef (bibl. Tolstoï), etc. *Voy.* BIBLIOGRAPHIE et BIBLIOTHÈQUE.

Catalogue d'étoiles, table où sont indiqués, à côté de chaque étoile, son ascension droite et sa déclinaison ou, ce qui revient au même, sa distance zénithale et l'heure de son passage au méridien. Le plus ancien catalogue d'étoiles est celui que Ptolémée nous a conservé dans son *Almageste*, et qui renferme 1,022 étoiles. Chez les modernes, les plus célèbres sont : le *C. de Flamsteed*, publié en 1725, et connu sous le nom de *C. britannique* ; ceux de La Caille, Bradley et T. Mayer. Parmi les travaux les plus récents, il faut citer le *C. de Bode*, celui de *Piazzi*, publié à Palerme, et contenant 6,500 étoiles ; l'*Histoire céleste* de Lalande, etc. *Voy.* CARTES CÉLESTES.

Catalogue des Saints, — *C. des Livres canoniques. Voy.* CANON et CANONIQUES (LIVRES).

CATALPA, genre de la famille des Bignoniacées, renferme 5 ou 6 espèces, dont la plus remarquable est le *C. de la Caroline* (*C bignonioides*), haut de 5 à 10^{m}, à feuilles grandes, ovales, échancrées en cœur et d'un vert assez clair ; à fleurs blanches marquetées de points pourpres et de raies jaunes dans l'intérieur. Son bois est veiné, poreux et brun-clair. Cet arbre, importé en Europe au siècle dernier, y est auj. parfaitement acclimaté. Il fait un bel effet dans les grands jardins surtout au milieu des pelouses et dans les parties bien aérées.

CATALYSE (du gr. κατάλυσις, dissolution), nom donné par Berzélius au phénomène qui se produit lorsqu'un corps, par sa seule présence et sans subir lui-même de changement, paraît mettre en jeu certaines affinités chimiques, détruire ou modifier certaines combinaisons des corps. La cause inconnue de ce phénomène a été encore appelée *force catalytique, effet de contact, action de présence.* — La science actuelle tend à abandonner cette hypothèse d'une cause mystérieuse pour la remplacer par l'observation attentive des conditions dans lesquelles les corps se métamorphosent ou se combinent. Ainsi le phénomène de la fermentation du sucre et de sa transformation en alcool et acide carbonique sous l'influence de la levûre de bière, est expliqué par la vie même de cette levûre et est corrélative de son développement physiologique (Pasteur). L'action de la mousse de platine sur les mélanges des gaz qu'elle tend à combiner se conçoit, quand on sait que chacun de ces gaz a la propriété de s'accumuler dans les pores du platine et de s'y échauffer par cette condensation. L'éthérification de l'alcool par l'acide sulfurique est due non à la présence pure et simple de ce dernier, mais à la production de l'acide sulfovinique et au dédoublement de ce dernier par une plus haute température en eau, éther, et acide sulfurique.

CATANANCHE. *Voy.* CUPIDONE.

CATAPAN (du b.-lat. *catapanus*, du grec κατεπάνω), officier des empereurs de Byzance, remplissait les fonctions de gouverneur dans les villes d'Italie, soumises à l'empire grec.

CATAPELTE (du gr. καταπέλτης), instrument de supplice dont les païens se servaient pour martyriser les chrétiens : c'était une espèce de pressoir sous lequel on comprimait le patient.

CATAPHORA (du gr. καταφορά), se dit, en Médecine, d'une sorte d'assoupissement comateux, sans fièvre et sans délire. *Voy.* SOMMEIL.

CATAPHRACTE (du gr. κατάφρακτης). Ce mot désignait chez les anciens : 1° une armure de fer, qui couvrait le corps du soldat tout entier ; 2° un vaisseau de guerre, long et ponté, à la différence de ceux qu'on nommait *aphractes* et qui n'avaient pas de pont. — Auj. ce nom a été employé par quelques zoologistes, pour désigner des Mammifères, comme le Tatou, et des Poissons dont le corps est recouvert de lames ou d'écailles formant une sorte de cuirasse.

CATAPLASME (du gr. κατάπλασμα), médicament extérieur, qui s'applique sous la forme d'une bouillie épaisse. On distingue : les *C. émollients*, faits avec les farines de graine de lin, de seigle, d'orge, la mie de pain, la fécule, etc. ; les *C. maturatifs*, préparés avec des farines résolutives (fenugrec, fève, orobe, lupin, etc.) ; les *C. actifs*, avec de la graine de moutarde (*Voy.* SINAPISME), etc.

Le Dr Récamier a donné le nom de *C. galvanique* à un appareil composé de 2 ou 4 disques contenant chacun une petite pile et enveloppés de plastrons en soie ; il employait cet appareil contre les gastralgies, les névralgies, etc.

CATAPPA (TERMINALIA). *Voy.* BADAMIER.

CATAPULTE (du gr. καταπέλτης), machine de guerre en usage chez les anciens, servait à lancer des pierres d'une grosseur considérable. La pierre était placée sur un sommier d'où elle était chassée violemment par un levier portant à son extrémité un cuilleron et qui, abaissé avec effort, se redressait subitement au moyen d'une détente. Il y avait des catapultes de toutes grandeurs. Cette machine fut inventée en Sicile sous Denys l'Ancien. *Voy.* BALISTE.

CATARACTE (du gr. καταράκτης), grande chute d'eau remarquable à la fois par sa hauteur et sa largeur, et qui, brusquement interjetée dans le cours d'un fleuve, met obstacle à sa navigation. On connaît surtout sous ce nom les *cataractes* du Nil, qu'on appelle aussi *catadupes. Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — *Voy.* aussi CASCADE.

CATARACTE, en Médecine. On nomme ainsi une espèce de cécité, provenant de l'opacité du cristallin ou de sa membrane, ou de l'humeur de Morgagni, opacité qui s'oppose au passage des rayons lumineux et empêche la vision. Les causes de cette affection sont : l'âge avancé, certaines professions dans lesquelles les yeux sont longtemps exposés à une lumière intense ou à l'action de vapeurs irritantes, ou bien fixés sur des objets très-petits ; des lésions traumatiques ou l'inflammation des parties internes de l'œil ; les affections scrofuleuses et syphilitiques. Elle attaque indistinctement les hommes et les femmes, rarement les adultes, plus rarement encore les enfants ; ceux-ci l'apportent quelquefois en naissant, mais alors elle est presque toujours l'effet d'un vice héréditaire. D'ordinaire, la cataracte a une marche lente et progressive. Elle se borne souvent à un œil ; ou bien elle attaque les deux yeux à la fois ou successivement. Le malade éprouve d'abord de la faiblesse dans la vue ; il se plaint de voir du brouillard, des mouches voltigeantes, des points noirs, etc. Ces phénomènes augmentent progressivement et produisent une cécité partielle qui souvent reste stationnaire, mais qui, dans d'autres cas, devient complète.

Quand la cataracte est complète, il n'y a d'autre remède que l'opération. Celle-ci se pratique de trois manières : par l'*abaissement*, par l'*extraction*, ou par le *broiement*. L'*abaissement* consiste à déplacer simplement le cristallin (ce qui se fait à l'aide d'une aiguille que l'on introduit à travers la sclérotique), et à le faire basculer derrière la pupille dans la partie inférieure du corps vitré, de manière qu'il ne puisse plus gêner la vision. — L'*extraction* consiste à inciser la cornée transparente à l'aide d'un couteau appelé *kératotome* (*Voy.* ce mot) et à extraire par cette ouverture le cristallin et sa membrane. — Le *broiement* consiste à diviser en tous sens et sur place le cris-

tallin et sa capsule, soit en pénétrant à travers la sclérotique, comme dans la méthode par abaissement, soit en introduisant l'instrument à travers la cornée transparente (*kératonyxis*); on dissémine ensuite les débris dans le corps vitré et dans la chambre antérieure, où ils sont peu à peu résorbés. — Un 4e procédé, proposé par Quadri, est la *méthode mixte*, qui consiste à déplacer le cristallin à l'aide d'une aiguille comme dans la première méth de, en même temps qu'on fait pénétrer par la cornée une autre aiguille pourvue de petites pinces avec lesquelles on extrait la capsule cristalline. — Quelle que soit la méthode employée, l'opération doit être préparée par un traitement convenable et suivie de soins assidus : on place l'opéré sur un lit à tête un peu élevée, dans une chambre obscure, et on le soumet au régime le plus sévère.

La méthode d'opérer par *déplacement*, *abaissement* ou *dépression*, est la plus ancienne : Celse, au Ier siècle de notre ère, la connaissait et la pratiquait; Albinus prétend qu'elle nous vient d'Égypte, où la cataracte est fort commune. Le *broiement* est aussi exposé dans un passage de Celse; Pott, longtemps avant Scarpa, en a parlé dans ses œuvres chirurgicales, et l'a pratiqué avec succès. Daviel, en 1737, proposa le premier et exécuta avec succès l'*extraction* du cristallin. — Les auteurs principaux qui ont écrit sur la cataracte sont : Richter, Daviel, Heister, J.-L. Petit, Lafaye, Scarpa, Wenzel, Dupuytren, Roux, Sanson, Carron, Duvillards, Sichel, Desmarres, etc.

Cataracte noire, synonyme d'*Amaurose* ou *Goutte sereine*. *Voy.* AMAUROSE.

CATARRHACTES, nom latin scientifique du genre *Gorfou*. *Voy.* ce mot.

CATARRHE (du gr. καταῤῥοος, flux, parce qu'on regardait le catarrhe comme un flux d'humeurs descendant de la tête), inflammation des membranes muqueuses, accompagnée de sécrétion. Selon la membrane affectée, le catarrhe prend les noms de *bronchite*, *laryngite*, *pharyngite*, *entérite*, *cystite*, *blépharite*, etc. (*Voy.* ces mots); quelques médecins ne désignent ainsi que le catarrhe aigu et distinguent le catarrhe chronique par les mots *bronchorrhée*, *otorrhée*, *leucorrhée*, etc. Toutefois les expressions *Catarrhe pulmonaire*, *C. vésical*, *C. utérin*, sont encore généralement employées.—Dans le langage vulgaire, le mot *catarrhe* s'applique plus particulièrement à l'inflammation de la muqueuse des voies aériennes. *Voy.* BRONCHITE.

Les vieillards, les enfants, les femmes, et en général les individus lymphatiques sont spécialement prédisposés aux affections catarrhales. Ces maladies sévissent surtout lors des brusques alternatives de froid et de chaud, pendant les temps froids et humides; on les voit souvent régner épidémiquement. Le début de ces affections est marqué seulement par du malaise, de l'anxiété, etc.; puis surviennent l'enchifrènement et l'altération de l'odorat, si le catarrhe affecte les fosses nasales; ou bien l'altération du timbre de la voix, s'il a lieu dans les organes vocaux. Si c'est dans les voies digestives, on observe le manque d'appétit, l'enduit limoneux de la langue, la pâleur et le gonflement des gencives, etc.

Ces maladies sont caractérisées par le peu de douleur de l'organe affecté, l'abondance des mucosités qu'il sécrète, la mollesse et la faiblesse du pouls, qui cependant, dans quelques cas, peut devenir assez fréquent, et accuser une véritable fièvre, dite alors *fièvre catarrhale*. Quant au traitement, il est indiqué par l'état général du malade : suivant l'organe affecté, il consistera dans les purgatifs, les vomitifs, les amers, les toniques, les stimulants, les sudorifiques, etc.

On appelle *catarrhe suffocant* la dyspnée qui survient quelquefois tout à coup dans le cours d'un catarrhe pulmonaire, et qui peut entraîner rapidement la mort.

CATARRHININS (du gr. κατά, contre, et ῥίν, nez), nom donné par M. Is. Geoffroy St-Hilaire aux Singes de l'Ancien continent, parce qu'ils ont les narines rapprochées et la cloison du nez très-mince. *Voy.* PITHÉCINS.

CATARTISME (du gr. καταρτισμός), nom que les médecins donnaient autrefois à la réduction d'un os luxé ou fracturé.

CATASTROPHE (du gr. καταστροφή), se dit, en Littérature, du changement ou de la révolution qui arrive à la fin de l'action d'un poëme dramatique, et qui le termine. La catastrophe est *simple* ou *compliquée : simple*, quand elle n'amène aucun changement dans l'état des personnages, ni reconnaissance, ni dénoûment proprement dit; *compliquée*, quand le principal personnage éprouve un changement de fortune : la *catastrophe* prend alors le nom de *péripétie*. Le mot *catastrophe* implique presque toujours l'idée d'un événement funeste : cependant, dans les comédies, la catastrophe est généralement heureuse. *Voy.* PÉRIPÉTIE et DÉNOÛMENT.

CATÉCHÈSE (du gr. κατήχησις, instruction), nom donné, dans les premiers temps de l'Église, aux explications courtes et méthodiques de la doctrine chrétienne et des mystères de la foi pour ceux qui voulaient se faire chrétiens. Les catéchèses ne se faisaient point dans l'église, mais dans le baptistère ou ailleurs. — Au IIIe siècle, les *catéchètes*, c.-à-d. les instructeurs chargés de faire les catéchèses, formaient un 5e ordre mineur dans certaines églises.

CATÉCHISME (du gr. κατηχισμός), désigne à la fois les instructions que l'on donne aux enfants sur les vérités et les devoirs de la religion, et le livre qui contient ces instructions. On nomme *catéchiste* celui qui enseigne le catéchisme. Cette charge a été longtemps une des plus honorables de l'Église. Les conciles recommandent aux curés de faire, tous les dimanches, des catéchismes dans leurs paroisses. D'excellents ouvrages ont paru sur la meilleure manière d'enseigner la religion, notamment le *Bon Catéchiste* de Mgr de la Palme, évêque d'Aoste. Quant aux livres appelés *catéchismes*, ils varient pour chaque diocèse; mais ils ont pour type commun celui du concile de Trente : les plus célèbres sont le *C. des Jésuites*, publié en 1564 par le P. Pierre Canisius, et le *C. de Meaux*, rédigé par Bossuet (1687). — Chez les Protestants, chaque secte a son catéchisme. Celui des Luthériens est connu sous le nom de *C. d'Heidelberg*; celui des Églises sociniennes polonaises porte le nom de *C. de Racovie*.

CATÉCHUMÈNE (du gr. κατηχούμενος, instruit), nom que portaient, dans les premiers siècles de l'Église, les Juifs ou les Gentils convertis que l'on instruisait pour recevoir le baptême. Les catéchumènes se divisaient en 3 classes : les *écoutants*, qui ne recevaient d'instruction que sur la foi et sur les mœurs; les *élus*, qui étaient préparés pour le baptême; et les *compétents*, qui étaient admis à le recevoir. La durée du *catéchuménat* était de deux ans. Les catéchumènes ne pouvaient entendre la messe que depuis l'introït jusqu'à l'offertoire : cette partie de la messe portait le nom de *messe des catéchumènes*. La distinction des chrétiens en catéchumènes et fidèles s'effaça à mesure que le christianisme devint la religion générale.

CATÉGORIES (du gr. κατηγορία, attribution), titre donné par Aristote à la première partie de son *Organon*. Toute proposition contenant deux termes, un *sujet* et un *attribut*, les *catégories* sont 10 classes dans lesquelles ce philosophe a distribué les mots, et par suite les idées, qui peuvent remplir le rôle de sujet ou celui d'attribut. Les voici dans leur ordre : 1, *substance* (ou *être*); 2, *quantité*; 3, *qualité*; 4, *relation*; 5, *lieu*; 6, *temps*; 7, *situation*; 8, *manière d'être* (ou *possession*); 9, *action*; 10, *passion*. Les catégories jouent un grand rôle dans le système d'Aristote; elles sont à la fois pour lui des divisions logiques et des divisions métaphysiques : *substance* et *attributs*, ou bien *être* et *accidents*. Les stoïciens réduisirent les catégories à 4 : *substance*, *qualité*, *ma-*

nière d'être, relation. Plotin, dans les 3 premiers livres de sa 6e *Ennéade*, a combattu Aristote ainsi que les stoïciens et exposé un autre système ; il reconnaît 5 genres de l'être pour le monde intelligible, *substance, repos, mouvement, identité*, et *différence* ; et 5 pour le monde sensible, *substance, relation, quantité, qualité, mouvement*. Chez les modernes, Kant a établi un nouveau système de catégories, qui sont pour lui les lois nécessaires de l'entendement, les formes sous lesquelles doivent se produire toutes les idées qui entrent dans nos jugements. Ces catégories se rangent sous 4 chefs, comprenant chacun 3 modes : QUANTITÉ, *unité, pluralité, totalité* ; QUALITÉ, *affirmation, négation, limitation* ; RELATION, *substance* et *accident, causalité* et *dépendance, communauté* ; MODALITÉ, *possibilité* et *impossibilité, existence* et *néant, nécessité* et *contingence*. Cette liste renferme, selon Kant, tous les concepts purs ou *à priori*, au moyen desquels nous pouvons penser les objets ; elle épuise, selon lui, tout le domaine de l'entendement. Les catégories de Kant n'en ont pas moins subi après lui de graves modifications ; elles sont incontestablement susceptibles de simplifications. — Le travail le plus récent sur ce sujet est celui de M. Ch. Renouvier, qui, dans ses *Essais de critique générale*, propose une nouvelle théorie des catégories au double point de vue de la nature et de l'esprit.

CATEL ou CATTEL (comme *cheptel*), dit aussi *Cateux*, vieux mot usité dans les anciennes coutumes de Flandre et de Hainaut pour désigner une chose qui tient le milieu entre les immeubles et les meubles, et qui, étant de sa nature immeuble, est néanmoins réputée meuble et se partage de même. On distinguait les *C. verts*, tels que les grains, les foins pendants par racines, etc. ; et les *C. secs*, tels que les bâtiments, les moulins, les granges, les étables, les navires, etc. — On appelait jadis *Droit de meilleur catel* le droit qu'avaient plusieurs seigneurs des Pays-Bas de prendre, après le décès de leurs hoirs ou vassaux, le meilleur meuble qui se trouvait en la succession.

CATÈNE (du latin *catena*), en Théologie. *Voy.* CHAÎNE.

CATÉNIPORES (du lat. *catena*, chaîne, et de *pore*), sorte de Polypes à polypier pierreux. Le *Catenipora escharoides* est un polypier fossile du terrain silurien.

CATHARES (du gr. καθαρός, pur), nom donné à tous les hérétiques qui affectent une plus grande pureté que les autres chrétiens. Tels étaient les Montanistes, les Manichéens, les Vaudois ; tels sont dans les temps modernes, les Puritains.

CATHARTE (du gr. καθαρτής, nettoyeur ; à cause des services que rendent ces oiseaux en mangeant des débris putréfiés), genre d'Oiseaux formé par Illiger pour toutes les espèces de Vautours du Nouveau Monde qui ont la tête nue, ainsi que le haut du cou, le bec grêle, allongé, droit jusqu'au milieu et convexe en dessus, les narines longitudinales, les ongles courts et obtus. L'espèce la plus connue est l'*Urubu*. *Voy.* ce nom.

CATHARTIQUES (du gr. καθαρτικός, qui nettoie), nom qu'on donne tantôt aux purgatifs en général, tantôt à ceux des purgatifs qui agissent plus vivement que les laxatifs, mais moins fortement que les drastiques. On a appelé *sel cathartique amer* le sulfate de magnésie ; *poudre cathartique*, un mélange de poudre de jalap, de scammonée d'Alep et de tartrate acidule de potasse.

CATHÉDRALE (du gr. καθέδρα, chaise, siége), église principale d'un diocèse, celle où l'évêque a son siége. Cette dénomination, qui n'est en usage que dans l'Église latine, ne remonte pas au delà du xe siècle ; auparavant on se servait du mot *église principale*, ou simplement *église*. Les églises cathédrales jouissent en cette qualité de diverses prérogatives, et leur chapitre représente l'antique *presbytère* (*Voy.* ce mot). — Presque toutes les cathédrales du moyen âge sont construites en style gothique, ce qui les distingue des *basiliques* (*Voy.* ce mot), qui sont pour la plupart d'origine romane ou construites en style roman. En France, les plus belles cathédrales gothiques sont celles de Paris (terminée en 1259), de Rouen (1128), de Chartres (1145), de Reims (1242), d'Amiens (1280), d'Orléans (1287), de Strasbourg (1315). Parmi les cathédrales riches en vitraux, on cite surtout celles de Bourges et d'Auch. La Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne sont les contrées de l'Europe où l'on trouve encore de belles cathédrales gothiques. La Renaissance produisit le temple le plus grandiose et le plus magnifique du monde chrétien, St-Pierre de Rome, qui a servi de type à l'église de St-Paul à Londres, à celle des Invalides et au Panthéon à Paris, etc. Voir sur ce sujet : Coney, *Engravings of ancient cathedrals*, etc., *in France, Holland*, etc. (Londres, 1829-31) ; *Chiese principali in Europa* (Milan, 1824) ; *Histoire pittoresque des cathédrales, églises, basiliques, temples*, etc., par une *Société d'archéologues* (Paris, 1851). — *Voy.* ÉGLISE, BASILIQUE, etc.

CATHÉDRANT (du gr. καθέδρα, chaire). Ce mot, en style ecclésiastique, désigne celui qui préside à une thèse de théologie.

CATHÉRÈSE (du gr. καθαίρεσις), se dit, en Médecine, de l'épuisement provenant par le fait seul de la maladie, indépendamment de toute évacuation artificielle.

CATHÉRÉTIQUES (du gr. καθαιρετικός, qui purifie), nom donné, en Médecine, aux caustiques ou escharotiques faibles, tels que la pierre infernale (azotate d'argent). *Voy.* CAUSTIQUE.

CATHÈTE (du gr. κάθετος), mot tombé auj. en désuétude et que l'on employait, en Géométrie et en Physique, comme synonyme de *verticale* ou de *perpendiculaire*. *Voy.* ces mots.

CATHÉTER (du gr. καθετήρ), nom donné d'abord à toutes les *sondes* ou *algalies* employées en Chirurgie, est auj. spécialement réservé à une sonde métallique courbe, cannelée sur sa convexité, qui sert à l'exploration de la vessie.

CATHÉTÉRISME, opération chirurgicale qui consiste à faire pénétrer un *cathéter* dans un des conduits naturels du corps, mais surtout dans la vessie, soit pour explorer cet organe et y reconnaître la présence de calculs ou de tumeurs, soit pour en évacuer l'urine retenue par une cause quelconque, soit, dans la lithotomie, pour servir de conducteur à des instruments tranchants. Cette opération se fait avec des sondes en métal ou en caoutchouc, des bougies de cire, etc. Ces sondes sont tantôt droites, tantôt courbes (*cathéters*) ; de là deux espèces de cathétérisme, le *rectiligne* et le *curviligne*. Cette opération demande une main exercée et prudente.

CATHÉTOMÈTRE (du gr. κάθετος, vertical, et μέτρον, mesure), instrument de Physique servant à mesurer la différence de hauteur verticale entre deux points. *Voy.* VERTICALITÉ.

CATHOLICON ou CATHOLICUM (du gr. καθολικός, universel), nom donné jadis à une sorte d'électuaire destiné à purger *toutes* les humeurs ; la rhubarbe et le séné en formaient la base. — Par allusion, on nomma *Catholicon d'Espagne* une satire ingénieuse dirigée contre la Ligue et contre Philippe II, roi d'Espagne, qui, sous prétexte de *sauver* la France, ne voulait que s'emparer de la couronne. Elle forme la première partie de la *Satire Ménippée*. *Voy.* MÉNIPPÉE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CATHOLIQUE (du gr. καθολικός), nom par lequel on désigne les Fidèles dans l'Église romaine. *Voy.* ÉGLISE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Roi Catholique, titre que prend le roi d'Espagne. Le roi wisigoth Récarède est le premier qui ait reçu ce surnom. Négligé par ses successeurs, il fut repris par Ferdinand V en 1492 : en 1509 le pape Jules II le rendit héréditaire pour les rois d'Espagne.

Epîtres catholiques. *Voy.* EPITRE.

CATI, CATISSAGE (de *catir*, presser). Le *cati* est un apprêt ou lustre que l'on donne aux étoffes de laine, surtout aux draps, pour les rendre plus fermes et plus brillantes. On commence par déplisser et étendre les étoffes à l'aide d'un mécanisme nommé *corroi* ou *étendoir*, composé de plusieurs rouleaux de bois sur lesquels la piece s'enroule et se déroule : ce corroyage se fait à froid ou à chaud ; puis on procède au *catissage*. Il se donne à la presse en plaçant chaque double du tissu entre des cartons bien lisses; le plus souvent, pour aider l'action de la presse, on interpose des plaques de fonte plus ou moins chauffées entre les plis de l'étoffe. Après une pression de 24 heures les pièces sont *caties*. Plus le pressage est fort, plus l'apprêt glacé est beau et durable. On peut catir les soieries comme les lainages. *Voy.* DÉCATISSAGE.

CATICHE (du b.-lat. *casticia*), trou sur les bords des rivières et des étangs, dans lequels se cachent les loutres et autres amphibies

CATILLAC ou CATILLARD, grosse Poire d'hiver, qui se mange surtout cuite.

CATILLE, *Catillus*. *Voy.* INOCÉRAME.

CATIMARON ou CATAMARAN, radeau léger et triangulaire à ses deux extrémités, formé de troncs de cocotiers croisés et liés ensemble. Il sert surtout à passer les barres et à pêcher au large. Les Indiens de la côte de Coromandel, manœuvrent ces radeaux avec de larges rames appelées *pagayes* et s'en servent pour naviguer le long des côtes.

CATISSAGE ou ÉCATISSAGE. *Voy.* CATI.

CATOBLEPAS, espèce d'Antilope. *Voy.* GNOU.

CATOCALA, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, type de la tribu des *Catocalides*.

CATODONTE (du gr. κατώ et ὀδούς, ὀδόντος, dent), nom donné par Linné au *Cachalot*, parce qu'il n'a proprement de dents qu'à la mâchoire inférieure. *Voy.* CACHALOT.

CATOGAN ou CADOGAN, coiffure, d'origine prussienne, adoptée par l'infanterie française au XVIIIe siècle, consistait en un nœud formé d'une pelote de cheveux roulés et attachés près de la tête. Le catogan fut remplacé par la queue en 1792.

CATOMÉTOPES, famille de Crustacés décapodes. *Voy.* BRACHYURES.

CATOPTRIQUE (du gr. κατοπτρικός, de κάτοπτρον, miroir), dite aussi *Anacamptique*, partie de l'Optique qui traite des lois relatives à la réflexion de la lumière. Quand des rayons lumineux tombent sur une surface, une partie s'éteint, une partie s'éparpille, une partie est réfléchie régulièrement. L'inclinaison des rayons incidents a une influence marquée sur les résultats : il y a d'autant plus de rayons réfléchis que la lumière tombe sous un angle plus oblique; les rayons qui arrivent perpendiculairement sur une surface plane sont réflechis irrégulièrement et la rendent éblouissante.— Toute la Catoptrique se déduit des deux lois suivantes : 1° *Le rayon incident et le rayon réfléchi sont toujours compris dans un plan perpendiculaire à la surface ;* 2° *les angles d'incidence et de réflexion formés respectivement par le rayon incident et par le rayon réfléchi avec la perpendiculaire ou normale à la surface, sont égaux entre eux.* Ces lois ne souffrent aucune exception : elles sont vraies pour la lumière qui nous vient des astres, comme pour celle que nous pouvons produire par la combustion, les actions chimiques, la phosphorescence, l'électricité, etc. — Si la direction de la lumière réfléchie peut être déterminée avec une précision géométrique, il n'en est pas de même de son intensité ; à cet égard, on sait seulement : que la quantité de lumière régulièrement réfléchie va croissant avec l'angle d'incidence, sans toutefois être nulle quand cet angle est nul ; qu'elle dépend du milieu dans lequel la lumière se meut et de la surface sur laquelle elle tombe, et qu'elle est très-différente pour des corps de différente nature, qui sont placés dans les mêmes circonstances. *Voy.* MIROIR, OPTIQUE, RÉFLEXION.

CATOPTROMANCIE (du gr. κάτοπτρον, miroir, et μαντεία, divination), divination qui se faisait au moyen d'un miroir dans lequel on prétendait lire les événements à venir. On s'en servait, soit pour connaître et guérir les maladies, comme cela se pratiquait, au rapport de Pausanias, dans le temple de Cérès à Patras; soit pour prévoir les événements politiques : c'est ainsi, au dire de Spartien, que Didius Julianus connut sa chute prochaine et l'avénement de Septime Sévère.

CATTEL, CATTEUX. *Voy.* CATEL.

CATTLEYA, genre de la famille des Orchidées, tribu des Epidendrées, renferme un assez grand nombre d'espèces. On peut cultiver en pots ou en vases suspendus, dans de la terre de bruyère brute ou tourbeuse mêlée de mousse, la *C. bulbeuse* et la *C. de Moss :* les fleurs de la première sont d'un violet pourpre éclatant avec le labelle violet cramoisi; celles de la seconde d'un rose lilas, avec un labelle portant à son centre une tache d'un beau violet marbré et entourée d'une bande jaune maculée de pourpre.

CAUCALIDE (du gr. καυκαλίς), *Caucalis*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des *Caucalinées*, est composé de plantes herbacées, annuelles, à feuilles multifides, et à fleurs blanches. On cultive dans les jardins la *C. à grandes fleurs* (*C. grandiflora*), qui croît naturellement, en France, dans les champs de blé. Ses graines, hérissées de longues pointes, se mêlent quelquefois au blé et rendent le pain amer et malsain.

CAUCHEMAR (du lat. *calcare*, fouler, presser, et, selon les uns, du germaniq. *mar*, incube, parce qu'on s'imaginait que ce mal était causé par un démon *incube* ou *éphialte* qui sautait et pesait sur la poitrine du dormeur ; selon d'autres, du german. *mare*, cheval : en anglais, on l'appelle *nightmare*, cheval nocturne). Le *cauchemar* a été défini : « une sensation pénible transformée en un rêve pénible. » C'est ce que Maury a si justement appelé « le délire du rêve ». Il y a dans le cauchemar deux éléments : un malaise physique, provenant d'un trouble soit de l'appareil digestif, soit de l'appareil circulatoire, et un véritable délire, dans lequel se succèdent des images et des idées effrayantes. Le rêveur essaye de fuir, d'échapper au danger qui le menace, de se débarrasser du poids qui l'oppresse; il fait de vains efforts, il ne peut crier et, ce qu'il y a de plus pénible, il a le sentiment de son impuissance. — Le cauchemar dure peu de temps : de 5 à 10 ou 15 minutes; si le rêveur l'estime à une durée plus longue, c'est que dans le sommeil la notion du temps est pour ainsi dire abolie. La répétition fréquente du cauchemar pourrait peut-être entraîner des troubles intellectuels graves ; mais ordinairement il disparait au réveil et ne laisse presqu'aucune trace. Le meilleur moyen de prévenir le cauchemar accidentel est renfermé dans ce précepte de l'école de Salerne : *ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis.* — Les auteurs à consulter sont : Baillarger, Maury, Macario, Moreau de Tours, etc.

CAUDALE (du lat. *cauda*, queue). *Voy.* NAGEOIRE.

CAUDA LUCIDA (c.-à-d. *queue brillante*), étoile de 1re ou de 2e grandeur. *Voy.* LION.

CAUDATAIRE (de *cauda*), ou PORTE-QUEUE, officier qui porte la queue de la robe du pape, d'un cardinal, d'un prélat, ainsi que des rois ou reines, princes ou princesses, etc. *Voy.* QUEUE.

CAUDÉ (de *cauda*), nom donné, en termes de Blason, aux étoiles qui ont une queue.

CAUDEX (du lat. *caudex*, souche, tronc). Ce mot, en Botanique, a pris divers sens. Il signifie : tantôt toute la partie d'une plante qui n'est point ramifiée, tantôt une tige souterraine et couchée (*Voy.* RHIZOME). Pour les uns, le *C. descendant* est le pivot central de la racine ; le *C. ascendant*, la tige du végétal ; pour les autres, ces deux mots sont synonymes de *gemmule* et de *radicule*. *Voy.* ces mots.

CAUDICULE, *Caudicula*, nom donné au pédicelle qui porte le pollen des Orchidées.

CAUDIMANES (du lat. *cauda*, queue, et *manus*

main), nom donné aux animaux dont la queue est prenante, comme les Singes du Nouveau continent.

CAULESCENT ou **CAULIFÈRE** (du lat. *caulis*, tige), épithète donnée aux plantes pourvues d'une tige, par opposition au mot *Acaule*.

CAULICOLE (du lat. *caulis*, tige, et *colo*, habiter), se dit, en Botanique, des plantes parasites qui, comme la Cuscute, vivent sur les tiges des autres végétaux.

En Architecture, on donne le nom de *Caulicole* (du lat. *cauliculus*, petite tige) ou de *Tigette*, à chacune des tiges qui, dans le chapiteau corinthien, sortent d'entre les feuilles d'acanthe et s'enroulent en volutes sous le tailloir.

CAULICULE (du lat. *cauliculus*). Ce mot, en Botanique, est synonyme de *Tigelle* (*Voy.* ce mot). — C'est aussi le nom de chacune des tiges qui sortent d'une même racine.

CAULINAIRE (de *caulis*, tige), nom donné, en Botanique, à toutes les parties de la plante qui naissent de la tige. Les *fleurs* sont *caulinaires* dans les cierges, les cuscutes, le gainier, etc. — Il ne faut pas confondre les *feuilles caulinaires*, qui sont insérées sur la tige, avec les *feuilles radicales*, qui partent du collet de la racine ; le pissenlit en offre des deux sortes, etc.

CAURALE, *Eurypyga*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Echassiers hérodiens, et voisin des Grues : bec un peu épais, long, droit, dur et renflé à la pointe ; pieds longs, grêles ; ailes amples. Ce genre ne renferme qu'une espèce, le *Caurale* de l'Amérique méridionale, vulg., *Petit paon des roses* et *Oiseau du soleil*. Il a la taille d'une perdrix ; le cou long et mince, la queue large et étalée, et les jambes peu élevées. Son plumage est rayé de brun, de fauve, de roux et de noir.

CAURIS, *Cypræa moneta*, petit coquillage du genre Porcelaine, qu'on trouve aux îles Maldives, et qui est la monnaie la plus commune au Bengale, dans la Nigritie centrale et en Sénégambie. Dans le Bengale, 2,400 cauris équivalent à une roupie, env. 3 fr. Dans la Nigritie, il faut 2,500 cauris pour représenter 5 fr. Les cauris sont blanc-jaunâtre, de forme ovale, plats en dessous et à bords très-épais.

CAUSALITÉ et **CAUSE** (du lat. *causa*). I. En Philosophie, on entend par *causalité* la propriété d'opérer comme *cause*. Le *principe de causalité* se formule ainsi : *tout changement suppose une cause*, ou, *tout ce qui commence a nécessairement une cause*. Quant à la notion de *cause*, elle se définit de trois manières, selon qu'on considère la causalité de l'âme humaine, celle des corps, ou celle de Dieu.

Par la conscience, nous savons que nous sommes une *cause*, c.-à-d. que nous avons en nous une puissance par laquelle nous produisons, tantôt dans notre âme seulement, tantôt dans notre âme et dans notre corps, un phénomène dont nous sommes les auteurs. Dans le premier cas, notre volonté prend la direction de notre intelligence et l'applique à un objet ou à une idée : l'acte par lequel elle se manifeste est l'*attention* ou la *réflexion*, qui implique un effort plus ou moins énergique, plus ou moins soutenu. Dans le second cas, notre âme exerce sa puissance à la fois sur elle-même et sur un organe, et le résultat est l'effort musculaire. Pour prendre ici l'exemple donné par Maine de Biran, je veux remuer mon bras, et je le remue ; il y a dans ce phénomène complexe deux termes et leur rapport : 1° la volition ou l'acte de la volonté ; 2° la sensation de l'effort musculaire, qui accompagne ou suit la volition dans un instant indivisible ; 3° le rapport de la sensation de l'effort musculaire, qui est *effet*, à la volition, qui est *cause* ; ce rapport, dégagé des circonstances particulières et relatives où il est impliqué, et conçu par la raison sous sa forme universelle et absolue, constitue le *principe de causalité*. — En outre, l'exercice de la volonté est en nous inséparable de celui de l'intelligence ; nous ne produisons un acte que parce que nous nous proposons d'atteindre un but ; par exemple, un statuaire ne travaille pas sans avoir présente à l'esprit une idée qui détermine son œuvre. Il y a là encore deux termes et leur rapport : 1° l'idée que le statuaire veut réaliser ; 2° le travail par lequel il la réalise ; 3° le rapport du travail, qui est le *moyen*, à l'idée, qui est la *fin* ; ce rapport, dégagé comme le premier des circonstances particulières et relatives où il est impliqué, et conçu par la raison sous sa forme universelle et absolue, constitue le *principe des causes finales*, qui s'énonce ainsi : *tout moyen suppose une fin*. — Nous trouvons donc dans notre âme le type d'une puissance personnelle et intelligente, à la fois *cause efficiente* et *cause finale*, parce qu'elle renferme avec la raison du commencement la raison de la fin où tend l'effort ; elle est simple et identique, tandis que ses effets sont multiples et passagers ; elle est connue distinctement par la conscience, mais ne peut être représentée à l'imagination, non-seulement quand elle agit sur elle-même dans l'attention et la réflexion, mais encore quand elle agit hors d'elle-même par l'exercice de sa force motrice. Les modifications passives limitent son activité, mais ne la suspendent pas ; bien plus, elles l'impliquent ; les sensations, par exemple, n'existent qu'à titre d'excitations produites en nous par d'autres substances ; quand nous ne réagissons pas, nous n'avons pas conscience de notre passivité.

Nous sommes naturellement portés à concevoir d'abord, dans tout corps que nous voyons, une cause intelligente et libre à notre image. Quand l'expérience a corrigé notre erreur, il nous reste l'idée d'une simple *force*, c.-à-d. d'une puissance dépourvue d'intelligence, de liberté, d'initiative. Nous ne connaissons pas d'ailleurs les forces physiques en elles-mêmes, comme notre propre causalité, mais seulement par l'action qu'elles exercent sur nos organes ou par celle que les corps exercent les uns sur les autres. Dans le premier cas, nous faisons un mouvement pour toucher un corps et nous éprouvons une sensation de résistance; sachant que nous ne sommes pas cause de cette modification, parce qu'elle est involontaire et passive, nous en attribuons la production, en vertu du principe de causalité, à une force extérieure dont notre sensation nous manifeste l'existence. Dans le second cas, nous concevons dans les corps des forces dont nous déterminons la nature par analogie, d'après les caractères des phénomènes qu'elles produisent, et, toutes les fois que nous constatons un mode d'action régulier et constant, nous y reconnaissons une loi. Cette recherche est l'objet propre des sciences physiques (*Voy.* Loi). — Le *principe des causes finales* y trouve aussi son application, à laquelle Kant a donné le nom de *téléologie* (étude des fins). Nous voyons en effet les phénomènes et les lois de la nature concourir à diverses fins, soit dans la constitution de chaque être, soit dans l'ensemble des choses. Or leurs causes étant de simples *forces*, comme l'expérience le démontre, nous sommes conduits à les considérer comme des instruments au service de la cause première, qui possède au plus haut degré l'intelligence et la puissance. De là deux questions : 1° la considération des causes finales peut-elle servir à établir légitimement l'existence de la Providence divine ? Est-elle utile dans les sciences physiques ? La première question appartient à la théodicée (*Voy.* Dieu). La seconde a reçu des solutions opposées. Bacon, préoccupé de l'abus que la scolastique avait fait des causes finales, en proscrit l'usage en Physique : « La recherche des causes finales est stérile, et, comme ces vierges consacrées au Seigneur, ne porte aucun fruit. » Descartes les croit inaccessibles à notre esprit : « Il est évident que les fins que Dieu se propose ne peuvent être connues de nous que si Dieu nous les révèle. » Leibnitz, au contraire, prétend en déduire *à priori* les lois de l'univers : « Bien loin d'exclure les causes finales et la considération d'un être agissant avec sagesse, c'est de là qu'il faut tout déduire en physique. » Selon Kant, l'observation des causes finales a une valeur réelle dans l'étude des

corps organiques, parce qu'en eux *tout est réciproquement fin et moyen*, et ce principe ainsi obtenu peut s'étendre par analogie à tout l'univers; mais il croit qu'on enlève aux sciences naturelles tout ce que, dans leur domaine, on donne à la Providence. Il confond ainsi, avec beaucoup de philosophes, l'usage légitime des causes finales avec l'abus qu'on en a fait. Pour éviter toute erreur à cet égard, il faut allier dans une juste mesure l'expérience et la spéculation, donner pour base aux sciences naturelles la recherche des causes physiques et de leurs lois, puis constater la convenance et l'utilité là où elles se trouvent, sans aucune idée préconçue, en allant du monde à Dieu, et jamais de Dieu au monde. Faite avec méthode et avec les précautions convenables, l'étude des causes finales aide à comprendre la valeur d'une loi déjà connue, ou suggère d'heureuses hypothèses qui amènent des découvertes. Elle est indispensable en physiologie pour déterminer les rapports des organes avec les fonctions. — Consulter: Maine de Biran, *Œuvres philosophiques*, t. IV; Kant, *Critique de la raison pure*; Herschel, *Discours sur l'étude de la philosophie naturelle*; H. Martin, *Philosophie spiritualiste de la nature*; Biot, *Mélanges* (t. II, p. 231); P. Janet, *le Matérialisme contemporain*; Bénard, *Questions de philosophie*; Ravaisson, la *Philosophie au* XIX[e] *siècle*.

Les âmes humaines et les forces physiques, étant relatives et contingentes, constituent des *causes secondes*; pour nous expliquer leur existence, la raison nous fait concevoir au-dessus d'elles une cause nécessaire et absolue, véritablement universelle et infinie, par conséquent *cause première, créatrice*, en qui se trouvent au plus haut degré les caractères de la personnalité, la force, la liberté et l'intelligence. *Voy.* Création.

II. Dans la philosophie grecque, le mot *cause*, employé pour traduire le terme grec αἴτιον, signifie *principe*. Ainsi, dans le *Timée*, Platon compare Dieu à un artiste qui produit une statue en façonnant de l'argile d'après une idée préconçue, et il enseigne que le monde suppose trois causes: 1° la *matière*, espèce de substance indéterminée; 2° le *Créateur* (en grec, δημιουργός, démiurge, c.-à-d. l'*artisan* qui a façonné la matière à l'image des idées); 3° les *idées*, conçues par l'Intelligence divine comme modèles des êtres matériels et immatériels. Dans sa *Métaphysique*, Aristote distingue quatre causes: 1° la *matière*, substance indéterminée qui est l'*être en puissance*; 2° la *forme* ou *essence*, ensemble des caractères constitutifs de l'*être en acte*; 3° la *cause motrice* (ou *cause efficiente*), par l'action de laquelle l'être en puissance devient l'être en acte: 4° la *fin* (ou *cause finale*) qui détermine l'action de la cause motrice et qui, par conséquent, est le *bien*. Plotin a combiné la théorie de Platon et celle d'Aristote (*Ennéade* II, livres 4, 5, 6). La scolastique s'est bornée à commenter la doctrine d'Aristote. — Dans les temps modernes, Hume, dont M. Stuart Mill a repris de nos jours et développé la doctrine, a essayé de ramener l'idée de *cause* à celle de *succession*: en voyant deux phénomènes qui se suivent toujours dans le même ordre, nous les associons dans notre esprit; de telle manière qu'en apercevant le premier nous attendons constamment le second (*Voy.* Association des idées). Une telle doctrine, comme l'a démontré Maine de Biran, est en contradiction complète avec les faits volontaires dont nous avons donné plus haut l'analyse. La même réfutation s'applique à l'hypothèse des *causes occasionnelles*, à celle de l'*harmonie préétablie* (*Voy.* ces mots), enfin au système de Kant qui prétend que le principe de causalité n'a qu'une valeur *subjective*: — Consulter: J. Simon, *Théodicée de Platon et d'Aristote*; Ravaisson, *Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, t. I, livre 3, ch. 1; Ch. Jourdain, *Philosophie de St Thomas d'Aquin*.

Cause efficiente, *Cause finale*. *Voy.* ci-dessus Causalité.

Causes occasionnelles. Dans l'histoire de la philosophie, on désigne sous ce nom une hypothèse qui consiste à expliquer l'action de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme par l'intervention directe et incessante de Dieu: à l'occasion des phénomènes de l'âme, il excite dans le corps les mouvements qui y correspondent, et, à l'occasion des mouvements du corps, il fait naître dans l'âme des idées ou des passions. En germe dans Descartes, cette hypothèse a été développée par Clauberg, Malebranche, Régis et surtout par Geulinx. Elle est suffisamment réfutée par la conscience que nous avons de produire nous-mêmes tous nos actes et nos mouvements volontaires. *Voy.* ci-dessus Causalité.

Cause première, Causes secondes. *Voy.* ci-dessus Causalité.

Fausse cause (*Non causa pro causa*), sophisme qui consiste à supposer une cause imaginaire, soit une qualité occulte (*Voy.* Qualité), comme l'horreur du vide, soit une cause finale arbitraire (*Voy.* ci-dessus Causalité), comme la croyance qu'une éclipse de soleil ou l'apparition d'une comète annonce un grand événement (Virgile, *Géorgiques*, I, 465). Toutes les hypothèses de l'Astrologie et de la Magie étaient fondées sur ce genre de sophisme. *Voy.* Sophisme.

cause (Droit). Dans les Obligations, la *Cause* est ce qui détermine une partie à s'obliger. L'obligation sans cause, ou sur une fausse cause, ou sur cause illicite, ne peut avoir aucun effet. La cause est illicite quand elle est prohibée par la loi, ou quand elle est contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public (C. Nap., art. 1030-33).

Au Palais, on appelle *Cause* toute affaire litigieuse soumise aux tribunaux; on distingue: *C. civile*, *C. criminelle*, *C. principale*, *C. incidente*, *C. d'appel*, etc. Il a été publié divers recueils de *Causes célèbres*, dont quelques-uns ont pour but de donner un aliment à l'amour du scandale plutôt que de fournir des modèles à l'avocat: les plus complets sont: *Causes célèbres et arrêts qui les ont décidées*, de Méjan, 1808-14, 20 vol. in-8; *Répertoire des Causes célèbres*, de St-Edme, 1836-37, 15 vol. in-8, etc.

CAUSERIE. *Voy.* Conversation.

CAUSTIQUE (du gr. καυστικός, qui brûle). En Chimie, un corps est dit *caustique* quand il agit à la façon des alcalis, tels que la potasse et la soude, c.-à-d. quand il bleuit fortement le tournesol et déplace certaines bases. — En Médecine et en Pharmacie, on nomme *caustiques* les composés employés pour produire des désorganisations de la peau ou des tissus et qui font l'effet d'une brûlure. Les caustiques plus actifs sont nommés *escharotiques*, parce qu'ils produisent une *escarre*, p. ex. la *pierre à cautère* ou potasse caustique; d'autres moins violents portent le nom de *cathérétiques* (c.-à-d. purifiants): tel est le nitrate d'argent ou *pierre infernale*. Parmi les préparations de ce genre on emploie surtout: le *C. ammoniacal* ou *pommade de Gondret*, le *C. arsenical du Frère Côme*, le *C. argentique* de Cazenave, le *C. de Vienne* (mélange de potasse et de chaux), le *C. de Canquoin*, de *Landolfi* et *de Récamier* (chlorures), etc.

En Optique, la *Caustique* est une courbe formée par les intersections successives de rayons partant d'un point rayonnant, et réfléchis ou réfractés par une autre courbe. Chaque courbe a ses deux caustiques: l'une produite par la réflexion, la *catacaustique*; l'autre, produite par la réfraction, la *diacaustique*. — Ces courbes ont été déterminées par Tschirnhausen en 1682.

CAUSUS (du gr. καῦσος, de καίω, brûler), nom donné par Hippocrate à la *fièvre ardente*. *V.* Fièvre.

CAUTÈRE (du gr. καυτήριον), mot dont on se sert en Médecine pour désigner et la cause et l'effet:

1° On nomme *cautère* tout agent employé pour brûler ou désorganiser une portion des tissus organiques. On distingue les *C. potentiels*, qui désorganisent lentement les tissus en vertu de leurs propriétés chimiques: le cautère de ce genre le plus

usité est la *pierre a cautère* (*Voy.* CAUSTIQUE); les *C. actuels*, qui brûlent immédiatement: ce sont des tiges métalliques, de formes variables, que l'on fait rougir au feu, et qu'on applique sur la partie malade. On emploie: le *C. en roseau* ou *cylindrique*, analogue au fer à papillotes des coiffeurs, pour cautériser certains trajets fistuleux, profonds, et appliquer ce qu'on appelle un *bouton de feu;* le *C. olivaire*, terminé par un renflement en forme d'olive, pour atteindre la cavité de la bouche et celle de certains kystes dont on veut obtenir l'oblitération; le *C. cultellaire*, dit *couteau de feu*, dont le bord libre est obtus, pour pratiquer des cautérisations linéaires sur les téguments, ou couper le pédicule de certaines tumeurs; le *C. octogone* ou *nummulaire*, qui s'applique à plat sur la peau; le *C. conique*, etc.

2° On appelle *cautère*, et quelquefois *fonticule*, un petit ulcère artificiel qu'on établit, soit en faisant à la peau une incision de plusieurs millimètres, soit en détruisant, au moyen de la *pierre à cautère* ou de la pâte de Vienne, un point circonscrit de la peau. C'est un puissant révulsif auquel on a recours dans les phthisies, les catarrhes chroniques, et surtout dans les paralysies, etc. On entretient le cautère au moyen d'un *pois* fait avec de la *racine d'iris* ou de l'*écorce de garou.* On se contente quelquefois d'appliquer un *cautère volant:* ce qui se fait au moyen d'une pommade épispastique qui produit une légère suppuration, que l'on peut supprimer promptement. On place les cautères à la région supérieure du bras, à la cuisse, ou à la jambe.

CAUTÉRISATION, action de *cautériser* ou de brûler. On distingue, en Médecine: la *C. objective* ou à distance, qui consiste à approcher pendant quelques minutes de la surface de certains ulcères ou plaies atoniques des fers incandescents, dans le but de ranimer la partie malade: ce procédé est abandonné auj.; la *C. transcurrente*, qui consiste à promener rapidement sur la peau le cautère chauffé à blanc, de manière à produire des raies de feu, et seulement des escarres superficielles: on s'en sert notamment contre les tumeurs blanches; la *C. inhérente*, qui a pour but de désorganiser les tissus par une application soutenue du métal incandescent sur la partie malade; elle est d'un puissant secours contre les morsures d'animaux enragés ou venimeux, contre certaines hémorrhagies, et surtout contre la carie; il faut éviter toutefois de la pratiquer soit dans le voisinage des grandes articulations et des gros troncs vasculaires, de peur de communiquer l'inflammation à ces parties; soit sur les os du crâne, à cause des méninges et du cerveau. *Voy.* aussi MOXA.

CAUTION (du lat. *cautio*). En Droit, c'est la personne qui s'engage à satisfaire à l'obligation contractée par une autre, dans le cas où celle-ci n'y satisferait pas. — La caution est *conventionnelle*, si elle est fournie en vertu d'une convention; *légale*, si c'est en vertu d'une disposition de la loi; *judiciaire*, si c'est en vertu d'un jugement. Les règles qui régissent les cautions en matière civile et commerciale sont l'objet des art. 2012-2044 du C. Nap. et des art. 542-546 du C. de commerce. *Voy.* AVAL et ENDOSSEMENT.

CAUTION *judicatum solvi* (c.-à-d. garantie du payement des frais du jugement). En toute matière autre que celle de commerce, l'étranger demandeur qui ne possède pas en France des immeubles d'une valeur suffisante, est tenu de donner caution pour le payement des frais et des dommages-intérêts auxquels le procès peut donner lieu (C. Nap., art. 16, et C. de proc., art. 166-167). Nos traités avec quelques puissances étrangères dispensent leurs sujets de donner cette caution, mais c'est à titre de réciprocité.

CAUTIONNEMENT. On appelle ainsi, en Droit, l'acte de celui qui se porte *caution* (*Voy.* ce mot). — En Matière administrative, on entend par *cautionnement* la somme que certaines personnes doivent déposer pour garantie d'une gestion dont elles sont chargées. Tous les comptables, ainsi que certains officiers ministériels (avocats au conseil et à la cour de cassation, avoués, notaires, commissaires-priseurs, agents de change, greffiers, huissiers, etc.), sont tenus de verser un cautionnement dans les caisses publiques; l'importance de ce cautionnement varie selon la nature des fonctions: il produit un intérêt de 3 0/0 (Loi du 4 août 1844). — Imposée dès les temps les plus anciens aux employés des fermes du roi, l'obligation du cautionnement a été appliquée par un arrêt du 17 février 1799 à toutes les parties des finances; la loi du 28 avril 1816 l'a étendue aux officiers ministériels.

CAUTIONNEMENT DES JOURNAUX. *Voy.* JOURNAL.

CAVAGNOLE (de l'ital. *cavagno*, compartiment), jeu de hasard qui a été apporté de Gênes en France vers le milieu du XVIIIe siècle, et qui consiste en une espèce de loto composé de petits tableaux à cinq cases, contenant des figures et des numéros. Ce jeu a beaucoup d'analogie avec le *Biribi. Voy.* ce nom.

CAVALCADOUR. Ce mot, dérivé de l'espagnol *cabalgador*, désignait d'abord un écuyer qui enseignait à monter à cheval. Il fut ensuite donné aux écuyers qui avaient la surveillance spéciale des chevaux et de tous les équipages de l'écurie dans la maison du roi et dans celles des princes. La charge d'écuyer-cavalcadour n'existe plus depuis 1830.

CAVALERIE (de l'ital. *cavalleria*), ensemble de tous les corps de troupes à cheval. Dans une campagne, la cavalerie sert à éclairer la marche et les opérations d'une armée, à assurer les communications, à escorter les convois; dans une bataille, elle couvre les flancs de l'armée, cherche à déborder les ailes de l'ennemi, ou à enfoncer un point de sa ligne; elle achève la victoire en portant le désordre dans ses colonnes, le poursuit et le harcèle dans sa fuite, lui enlève ses convois ou son artillerie; dans le cas contraire, elle arrête la poursuite de l'ennemi, et permet ainsi à l'infanterie de reformer ses lignes, ou de faire sa retraite en bon ordre.

En 1869, la cavalerie française se composait de 58 régiments, ainsi partagés: *C. de réserve*, 10 régiments de cuirassiers; *C. de ligne*, 12 régiments de dragons et 8 de lanciers; *C. légère*, 12 régiments de chasseurs, 8 de hussards, 4 de chasseurs d'Afrique et 3 de spahis, auxquels il faut ajouter 6 régiments de la garde (chasseurs, guides, dragons, lanciers, carabiniers, cuirassiers), les cent-gardes, l'escadron de la gendarmerie impériale, 9 compagnies de cavaliers de remonte et l'école de cavalerie de Saumur, ce qui donne un effectif de 50,000 chevaux environ, sans y comprendre la gendarmerie. La composition et l'organisation des cadres sont réglées par l'ordonnance du 8 septembre 1841. — Parmi les autres États de l'Europe, ceux qui ont le plus de cavalerie sont: la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre. La cavalerie russe, sans compter les Cosaques, s'élève à 110,000 hommes, formant 65 régiments. Avant Sadowa la cavalerie autrichienne s'élevait à 47,000 hommes (37 régiments), et la cavalerie prussienne à 20,000 hommes (38 régiments): dans ces deux nombres n'est pas comprise la cavalerie des autres États de l'Allemagne. La cavalerie anglaise est bien montée, mais elle ne dépasse guère 12,000 hommes (26 régiments).

Chez les Grecs, la cavalerie ne commence à avoir quelque importance qu'au temps d'Épaminondas. Celle des Thessaliens était forte et nombreuse: Philippe et son fils Alexandre la perfectionnèrent, et lui durent une partie de leurs succès. Pendant longtemps les Romains n'eurent point de cavalerie proprement dite: leurs *chevaliers* (*Voy.* ce mot) ne purent jamais résister avec avantage aux cavaliers gaulois, espagnols et numides, ni à la cavalerie de Pyrrhus. Dans la suite, les Romains incorporèrent dans leur armée tous les cavaliers étrangers, et l'on distingua dès lors la *C. légionnaire*, formée de citoyens romains, et les corps auxiliaires (*alæ*), fournis par les peuples alliés. — Les Barbares au IVe siècle, et, pendant le moyen âge, les Arabes, les Sarrasins, les Maures et les Tartares, eurent une nombreuse cavalerie; mais ce n'é-

taient, pour l'ordinaire, que des masses confuses, combattant sans ordre et sans tactique. Dans les États chrétiens de l'Occident, toute la noblesse combattait à cheval. On appelait alors *lance fournie* la réunion d'un chevalier avec son coutilier ou écuyer, son page ou varlet et 4 ou 5 hommes d'armes. Jusqu'au XIVe siècle, on ne compta guère dans l'armée française plus de 15 compagnies de 100 lances chacune. Charles VII créa un corps de 7,000 cavaliers; et déjà sous François Ier, la *gendarmerie* française passait pour la meilleure cavalerie de l'Europe : elle combattait alors sur *un* seul rang. Charles-Quint forma sa cavalerie sur 8 et même sur 10 rangs : dans la suite, les escadrons furent réduits peu à peu à 6, à 5, à 4, et enfin à 3 rangs. Ils conservèrent cette dernière hauteur jusqu'au règne de Louis XV. Ce fut en 1755 que la cavalerie commença à se former sur 2 rangs : ce qui est encore l'usage auj. (*Voy.* ESCADRON). — Au moyen âge, les cavaliers étaient armés de pied en cap, et les chevaux cuirassés ou bardés; les cavaliers légers n'avaient qu'un simple cuirasse ou une cotte de mailles. Les armes de main furent : la lance ou la pique, l'épée, la masse et la hache; les armes de jet, l'arbalète, et, plus tard, l'arquebuse, le mousqueton et le pistolet. Sous Louis XIII, la lance fut abandonnée; sous Louis XIV, la cuirasse remplaça l'armure complète; sous Louis XV, le gilet de buffle remplaça la cuirasse; mais depuis, la cuirasse a été rétablie dans quelques corps. *Voy.* CUIRASSIERS et CARABINIERS.

CAVALERIE (ÉCOLE DE), école impériale instituée à Saumur en 1825, et réorganisée en dernier lieu par le décret constitutif du 17 octobre 1853, modifié par la décision impériale du 20 mai 1860, est destinée à perfectionner les officiers des corps de troupes à cheval, à préparer au service de la cavalerie les sous-lieutenants sortant de l'École militaire qui sont destinés à ce service, et à former des instructeurs pour les régiments; on y instruit aussi des maréchaux ferrants et des trompettes : les cours sont d'une année. Outre les élèves tirés de l'École militaire, on y admet 1 lieutenant ou sous-lieutenant par régiment de cavalerie ou d'artillerie et par escadron du train, 2 sous-officiers par régiment d'artillerie ou par escadron du train, des brigadiers ou cavaliers désignés comme les plus aptes par l'inspection générale.

CAVALIER (de *chevalier*), soldat monté à cheval (*Voy.* CAVALERIE). — En Italie, c'est un titre de noblesse ou de courtoisie analogue à celui de *chevalier* chez nous.

Au jeu des Échecs, on nomme *cavalier* une pièce dont la marche est d'aller du blanc au noir et du noir au blanc par sauts obliques, en laissant une case entre deux. *Voy.* ÉCHECS.

En termes de Fortification, le *cavalier* est un tertre élevé provisoirement pour placer l'artillerie qui attaque ou qui défend une place (*Voy.* GABION). On distingue *C. de tranchée* et *C. de forteresse*.

Cavalier, poisson. *Voy.* EPHIPPUS.

Papier cavalier, papier d'impression dont le format est entre le carré et le grand raisin.

Plan cavalier. Voy. PLAN.

CAVALOT, monnaie de cuivre qui se frappait en France sous Louis XII, portait pour effigie l'image de St Second à cheval. Elle valait 6 deniers.

C'était aussi le nom d'un fusil de rempart, en fer battu, long de 2 à 3m et pesant de 25 à 30 kilogr.

CAVATINE (de l'ital. *cavatina*), sorte d'air, sans reprise ni seconde partie, qui se place ordinairement entre des récitatifs ou avant un morceau d'un mouvement plus rapide; c'est, le plus souvent, un *cantabile*, dont le principal charme consiste dans la mélodie, et dans lequel le talent du chanteur peut se développer avec avantage.

CAVE (du lat. *cavus*), lieu souterrain, ordinairement voûté, destiné le plus souvent à recevoir les vins. La meilleure cave est celle qui est à peu près sèche, et dans laquelle le thermomètre se maintient toujours entre 10° et 15° centigr.; dans nos climats cette température s'obtient en creusant à une profondeur de 4 mètres. L'exposition au nord est la plus favorable. Il faut, en outre, autant que possible, que l'air pénètre par deux soupiraux opposés, de manière à former un courant. — Tout propriétaire peut faire creuser des caves sous son propre terrain, à la seule condition de se conformer aux règlements de police; mais il lui est interdit d'en établir sous la voie publique ou sous la propriété d'un voisin. Si elles compromettent la solidité d'un mur mitoyen, il doit le reprendre en sous-œuvre à ses frais.

On donne, en Anatomie, le nom de *cave* (c.-à-d. creuse), à deux grosses veines qui rapportent au cœur le sang de toutes les parties du corps : l'une est la *veine cave thoracique*, dite aussi *veine cave supérieure* ou *descendante* et l'autre la *veine cave abdominale*, *inférieure* ou *ascendante*.

A la bouillotte, au brelan et à plusieurs autres jeux de ce genre, on appelle *cave* (de l'ital. *cavare*, tirer de sa poche) l'enjeu ou somme d'argent qu'un joueur met devant soi pour avoir de quoi jouer. On est *décavé* quand on a perdu cet enjeu.

CAVEAU (diminutif de *cave*), petite cave peu profonde, où l'on conserve de préférence les vins en bouteille, surtout les vins fins.

Caveau funéraire. Voy. CRYPTE et TOMBE.

Caveau, *Société du Caveau*, société gastronomique et chantante, formée à Paris en 1729, chez le traiteur Landelle, dont l'établissement, situé au carrefour Buci, était connu sous le nom de *Caveau*. Piron, Gallet, Collé, Crébillon fils, Saurin et Fuzelier en furent les premiers membres. Dispersés en 1749, les membres du Caveau formèrent une seconde réunion, qui dura jusqu'en 1796. Le *Caveau moderne*, reconstitué en 1806, cessa ses réunions en 1817 : Laujon, puis Désaugiers, en furent les présidents; Armand Gouffé, Piis, Barré, Brazier, etc., en faisaient partie. Il a été reconstitué depuis une seconde fois, mais avec moins de succès.

CAVEÇON (de l'espagn. *cabezon*, collet de chemise), demi-cercle de fer que l'on met au nez des chevaux pour les dompter ou les dresser.

CAVERNES (du lat. *caverna*). En Géologie, on appelle *Cavernes* ou *Grottes* de grandes cavités souterraines que l'on rencontre dans certaines montagnes calcaires; on en attribue l'origine, soit à l'action érosive de torrents souterrains, soit à des sources chargées d'acide carbonique, qui à la longue auraient dissous le calcaire, soit enfin à l'existence de failles. Le sol des cavernes est ordinairement composé de cailloux roulés et d'argile plus ou moins rougeâtre, formant fréquemment plusieurs lits, de nature et d'âge différents. La plupart renferment des ossements fossiles qui tantôt y ont été entraînés par les courants diluviens, tantôt sont les dépouilles des carnassiers qui habitaient anciennement ces grottes, ou des animaux dont ils faisaient leur nourriture. Le plus souvent dans le limon, même le plus ancien, des cavernes, on trouve soit des ossements humains, soit des débris de l'industrie humaine, haches en silex, poteries, etc. Les grottes sont d'ordinaire revêtues de stalactites produites par les eaux calcaires qui les traversent, et leur sol est recouvert d'épaisses couches de stalagmites. — La France offre un assez grand nombre de cavernes. Les plus remarquables sont : la Ste-Baume (Var), la Grande-Baume (Doubs), la Baume-des-Fées (Hérault), la Balme (Ain), Notre-Dame de la Balme (Isère), le Trou-Granville (Dordogne); les cavernes de Solzac (Aveyron), de St-Marcel (Ardèche), celles de Sauges, dites *Caves à Margot* (Mayenne), le souterrain d'Albert (Somme), la Baume de Varigoule (Vaucluse); les grottes de Royat (Puy-de-Dôme), de Sourzac (Dordogne), de Sassenage (Isère), de St-Dominique (Tarn), celles de Sansan (Gers), de Fouvent et d'Échenoz (Haute-Saône), d'Arcy (Yonne), etc.

En Anatomie pathologique, on appelle *cavernes* les excavations ulcéreuses qui restent dans le poumon des phthisiques après la fonte des tubercules.

On donne le nom de *caverneux* à tout corps qui renferme de petites cavités, ou qui est d'un tissu vasculaire spongieux. Tels sont : les *corps caverneux* qui donnent à certains organes leur propriété érectile ; le *ganglion* et le *plexus caverneux*, situés au côté externe de la carotide interne; les *sinus caverneux*, canaux veineux logés dans la face cérébrale du sphénoïde, etc.

Respiration caverneuse, respiration caractérisée par le bruit que détermine chez les phthisiques le passage de l'air à travers les cavernes du poumon.

CAVET (du lat. *cavus*), moulure en creux. *Voy.* Moulure et Talon.

CAVIAR (mot indigène), espèce de salaison que l'on prépare sur les bords du Volga, de l'Oka et de l'Oural, avec les œufs de l'Esturgeon — On fait aussi du caviar avec les œufs du Muge et d'autres poissons.

CAVIENS, famille de Mammifères rongeurs, a pour type le *Cabiaï* (*Cavia*). *Voy.* Cabiaï.

CAVITÉ (de *cave*). En Anatomie, on appelle *cavités splanchniques* trois cavités qui renferment les viscères : la *C. crânienne* ou le *crâne*, qui contient l'encéphale ; la *C. thoracique* ou la *poitrine*, qui contient les poumons et le cœur; la *C. abdominale* ou l'*abdomen*, qui contient l'estomac, le foie et les intestins. On appelle aussi *C. pelvienne*, le *bassin*; *C. nasales*, les *fosses nasales* ; *C. gutturale*, le *pharynx* ; *C. digitale du cerveau*, une cavité triangulaire, qui se voit à la partie postérieure des ventricules latéraux du cerveau, à l'endroit où ils se recourbent pour changer de direction.

Les cavités des os se divisent en *articulaires* et en *non articulaires*. Les premières prennent les noms de *cotyloïdes*, *glénoïdes* ou *alvéoles* ; les autres, ceux de *fosses*, *sinus*, *rainures*, *sillons*, *trous*, *cellules*, etc.

CAYENNE (du b.-lat. *caya*, maison). En termes de Marine, on nomme ainsi : 1° un vieux vaisseau installé en caserne flottante, ou un lieu de dépôt dans un port, où l'on reçoit les matelots qui attendent une destination ; 2° un lieu à terre où les matelots d'un vaisseau en état d'armement ou de désarmement font bouillir leur chaudière.

CAYES, vieux mot français synonyme de *chai* et de *quai*, se donne, dans les Antilles, à de petits *attolons* formés de vase, de corail et de madrépores, et qui ressemblent à des îlots. Une ville et un port d'Haïti en ont pris leur nom.

CAYEU. *Voy.* Bulbe.

CAYOU, espèce de Singes. *Voy.* Atèle.

CAZELLE, sorte de bobine à l'usage des fileurs d'or, et qui porte à une de ses extrémités une gorge dont le diamètre va toujours en diminuant : elle sert à dévider le fil au fur et à mesure qu'il est tiré.

CAZETTE, étui en terre ou en pâte grossière dont on revêt les pièces de porcelaine ou de poterie vernissée, qui doivent être cuites au four, pour les mettre à l'abri de la flamme et des cendres. — Bernard de Palissy, qui a inventé les cazettes, les appelait *lanternes*.

CÉANOTHE (du gr. κεάνωθος), *Ceanothus*, genre de la famille des Rhamnées, est composé de sous-arbrisseaux de l'Amérique septentrionale, à feuilles alternes, entières, à fleurs petites, en grappes terminales ou axillaires. On cultive dans nos jardins le *C. d'Amérique*, à fleurs blanches, et le *C. azuré*, à fleurs bleues.

CÉBIENS ou **CÉBINS**, sorte de Singes. *Voy.* Cébus.

CEBLEPYRIS, oiseau. *Voy.* Échenilleur.

CÉBRION (nom mythologique), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des *Cébrionites*, voisin des Cistèles et des Taupins : mandibules arquées et aiguës, antennes de 11 articles, longues dans les mâles, courtes dans les femelles, à tête inclinée. Le *C. géant*, qu'on trouve en France, est long de 0m,018; il a la tête, les antennes et le corselet noirs, le reste du corps fauve; le mâle est ailé, la femelle est aptère.

CÉBUS (du gr. κῆβος), nom latin scientifique du genre *Sajou*, a formé les mots *Cébiens*, 3e tribu de la famille des Singes dans la classification d'I.-G. St-Hilaire, et *Cébins* plus usité aujourd'hui. Les *Cébins* ou *Sapajous* sont les Singes du Nouveau Continent : ils ont 36 ou 32 dents et 24 dents de lait ; une queue souvent prenante, des narines écartées et point de callosités. — Genres principaux : *Hurleur*, *Lagotriche*, *Eriode*, *Atèle*, *Sajou*, *Callitriche*, *Saïmiri*, *Nyctipithèque* et *Saki*.

CÉCIDOMYIES, *Cecidomyiæ*, groupe d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipules : leurs larves, qui sont fort petites, dévorent les épis de blé et les jeunes pousses de certains arbres, tels que le genévrier, le saule, le lotier, etc.

CÉCILIE, *Cœcilia*, groupe de Batraciens serpentiformes, ainsi nommés parce que leurs yeux sont presque invisibles, forment la transition entre les Urodèles et les Branchifères. Les Cécilies sont aquatiques et ovovivipares; elles habitent l'Amérique méridionale, l'Inde et l'Afrique. Leurs métamorphoses ne sont pas parfaitement connues.

CÉCITÉ (du lat. *cæcitas*). *Voy.* Aveugles.

CÉCROPIE (nom mythologique), *Cecropia*, genre de la famille des Artocarpées, a été créé pour des arbres lactescents des Antilles, à tige creuse et renflée aux articulations (d'où leur nom vulg. de *Bois canon*, *B. trompette*), et à fleurs dioïques, en épis amentiformes ; le fruit est un akène ovoïde, lisse, enveloppé par le calice. On cultive surtout la *C. peltata*, vulg. *Coulequin*, des Antilles, qui s'élève à 10m, et la *C. palmata*, du Brésil.

CÉCROPS, genre de petits Crustacés suceurs, voisin des Argules et des Caliges, et qui vivent en parasites sur les branchies du turbot.

CÉCUM, portion du gros intestin. *Voy.* Cæcum.

CÉDILLE (de l'espagn. *cedilla*, petit *zéta*), espèce de petite virgule qu'on met sous la lettre *c* devant les voyelles *a*, *o*, *u*, pour indiquer qu'elle doit être prononcée comme un *s* dur : *Français*, *façon*. Auparavant on écrivait *Franczois*, *faczon*.

CÉDO-NULLI (*je ne le cède à aucun*), un des noms vulgaires d'une belle coquille du genre *Cône*. *Voy.* Amiral.

CÉDRAT (de l'ital. *cedrato*, citronné), fruit du cédratier.

CÉDRATIER, *Citrus medica*, espèce du genre Oranger, groupe des Citronniers, renferme des arbres à feuilles ovales lancéolées, d'un vert foncé ; à fleurs peu nombreuses, petites, violâtres, donnant naissance à de gros fruits lisses, d'abord rouges, puis verts, et enfin jaunes, nommés *cédrats*. Parmi les variétés, on distingue le *grand* et le *petit poncire*, et la *pomme de paradis*, cultivés à Florence et à Gênes. L'écorce du fruit est très-épaisse, et recouverte d'un épiderme qui renferme une huile essentielle très-odorante et fort estimée. On fait avec le cédrat des confitures assez recherchées; on en tire aussi une excellente liqueur.

Transporté très-anciennement de l'Asie méridionale en Syrie et en Palestine, le cédratier devint pour les Juifs un arbre sacré. Ce sont eux qui l'apportèrent en Italie, d'où il se répandit dans le reste de l'Europe.

CÈDRE (du gr. κέδρος), *Cedrus*, genre de la famille des Conifères, tribu des Abiétinées, voisin des Pins et des Mélèzes, renferme des arbres célèbres par leur élévation et l'indestructibilité de leur bois, et recherchés dès les temps les plus reculés pour les constructions nautiques, pour les temples et autres grands édifices, ainsi que pour les cercueils : la plupart des étuis de momies égyptiennes sont en bois de cèdre. Le bois du cèdre est résineux (*Voy.* Cédrie), blanchâtre et dégage une odeur agréable, surtout quand on le brûle; ses feuilles sont petites, courtes, éparses, roides et piquantes, d'un vert sombre ; ses rameaux horizontaux s'éloignent du tronc de la distance de plus de 10m; les fleurs sont dioïques : chatons mâles, ovoïdes, chatons femelles presque cylindriques ; le fruit est un cône ovale, arrondi en

tous sens et dont les écailles ne font aucune saillie. — Jadis le cèdre couvrait les hautes montagnes du Liban, auj. il en a disparu, et il y a été entièrement remplacé par des forêts de châtaigniers. Le fameux cèdre du Jardin des plantes de Paris est né en Angleterre d'où il a été apporté en France, en 1734, par Bernard de Jussieu.

Outre le *Cèdre du Liban*, le genre Cèdre renferme le *C. de l'Himalaya*, plus connu sous le nom de *Déodora* (*Voy.* ce mot), et le *C. de l'Atlas* qui n'est cultivé dans nos jardins que depuis 25 ans. — On donne aussi le nom de *Cèdre* à des arbres qui sont tout à fait étrangers au cèdre véritable ; on nomme : *C. acajou*, la Swiétènie mahogoni ; *C. blanc* et *C. de Goa* ou de *Busaco*, deux Cyprès ; *C. d'encens* ou *d'Espagne*, le Genévrier à encens ; *C. des Bermudes*, *C. lycien*, *C. de Virginie*, divers Genévriers ; *C. de la Jamaïque*, le Guazuma ; *C. de Sibérie*, une espèce de Pin ; *C. rouge*, l'Icïquier, etc.

CÉDRÉLACÉES (de *Cedrela*, g.-type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée des Méliacées, dont elles diffèrent par leurs étamines quelquefois distinctes, et par leurs ovules au nombre de 4 au moins dans chaque loge. Ces plantes, toutes tropicales, sont des arbres en général très-élevés, à feuilles pennées, à bois dur, odorant et coloré, que l'on emploie dans la menuiserie. Genres : *Cedrela*, *Swietenia* (Acajou à meubles), etc.

CÉDRÈLE, *Cedrela*, genre type de la famille des Cédrélacées, est composé d'arbres à feuilles persistantes ; à fleurs petites, blanches, en panicule terminale ; à fruit capsulaire. A ce genre appartiennent le *C. odorant* (*C. odorata*), vulg. *Acajou à planches* (*Voy.* ACAJOU) ; le *C. velouté* (*C. velutina*) et le *C. toon*, des Indes orientales, dont l'écorce a des propriétés fébrifuges, etc.

CÉDRIE (de *cèdre*), résine qui coule du cèdre, en forme de larmes. Les anciens s'en servaient pour embaumer les corps ; de là le nom de *vie des morts* qu'on lui donne quelquefois. — On nomme *Cédrite* un vin médicinal, préparé avec de la cédrie et du vin doux, et qu'on employait autrefois comme vermifuge.

CÉDULAIRE (de *cédule*). On désigne quelquefois par ce mot le créancier *chirographaire*. *Voy.* ce mot.

CÉDULE (du lat. *schedula*, feuillet, page). On appelait autrefois *cédule* l'acte sous seing privé : on dit plus généralement *billet*. *Voy.* ce mot.

Cédule de citation, permission que délivre le juge de paix de citer à bref délai ou d'exécuter un jugement préparatoire ou interlocutoire.

Dans l'ancien Droit français, on appelait *C. évocatoire* l'acte par lequel on demandait au conseil privé l'évocation d'un procès, sur le fondement qu'il y avait un certain nombre de juges qui se trouvaient parents ou alliés de la partie adverse.

On donne aussi le nom de *cédules* et de *contre-cédules* à beaucoup d'actes employés dans les provisions consistoriales émanées de la cour de Rome.

CEINTES (de *ceindre*), se dit, en Marine, de tous les cordages, câbles, grelins, aussières, etc., qui ceignent, qui lient ou environnent un vaisseau. On dit aussi *préceintes*. *Voy.* ce mot.

CEINTRE. *Voy.* CINTRE.

CEINTURE (du lat. *cinctura*), cordon, ruban ou écharpe dont on se *ceint*, peut servir d'ornement et d'attache pour les vêtements amples et flottants, ou d'insigne et de décoration (*Voy.* ÉCHARPE), etc. ; souvent aussi la ceinture tient lieu de poche ou de bourse, ou sert à soutenir des armes, tels que poignards, pistolets, etc.

Ceinture de Vénus ou *Ceste*, ceinture qu'Homère donne à Vénus (*Iliade*, ch. XIV, v. 215), avait le pouvoir d'inspirer de l'amour et de charmer les cœurs ; elle renfermait les grâces, les attraits, le sourire engageant, le doux parler, et rendait aimable la personne qui la portait, même aux yeux de celui qui avait cessé d'aimer.

Ceinture de deuil ou *Litre*, large bande noire qu'aux funérailles d'un grand personnage on met autour de l'église, à une certaine hauteur, et sur laquelle sont placées les armoiries du défunt.

Ceinture de Hilden, ceinture de cuir dont les Chirurgiens se servaient autrefois pour la réduction des luxations et des fractures.

Ceinture érysipélateuse, *C. dartreuse*. *Voy.* ZONA.

CEINTURON (augmentat. de *ceinture*), ceinture de cuir, à laquelle on suspend un sabre, une épée, un couteau de chasse, une giberne ou une cartouchière, etc. Dans l'armée française, le ceinturon a remplacé presque généralement les buffleteries. *Voy.* BUFFLETERIE.

CÉLADON, berger du roman de l'*Astrée* (par d'Urfé), qui, désespéré des froideurs de sa bergère, se précipita dans les eaux du Lignon, et qui, sauvé par trois nymphes, resta néanmoins insensible à leurs charmes : ce personnage est devenu le type de l'amant sentimental et langoureux. — On a donné, par allusion, le nom de *céladon* à un vert tendre, d'une teinte pâle et indécise.

CÉLANDINE (GRANDE). *Voy.* SANGUINAIRE.

CÉLASTRE (du gr. κήλαστρον), *Celastrus*, genre type de la famille des Célastrinées, renferme plus de 40 espèces, qui toutes sont arbustes ou arbrisseaux. On remarque le *C. bon à manger* (*C. edulis*), dont les baies sont mangées par les Arabes, et fournissent une boisson enivrante ; le *C. du Canada* (*C. scandens*) ou *Bourreau des arbres*, ainsi appelé parce qu'il s'enroule autour d'eux, et les presse si fortement qu'il les fait périr ; le *C. luisant* (*C. lucidus*) du Cap, à fruits rouges comme les cerises, etc.

CÉLASTRINÉES (de *célastre*, g.-type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée des Rhamnées, et qui s'en distingue par des étamines opposées aux pétales. On la partage en deux tribus : les *Évonymées* et les *Élæodendrées*.

CÉLÉBRATION (du lat. *celebratio*). *Voy.* MESSE, OFFICE DIVIN, FÊTE, MARIAGE.

CÉLERI (de l'ital. *sellaro*), *Apium graveolens*, variété de l'*Ache* transformée en plante potagère par la culture, qui lui fait perdre la saveur désagréable et l'odeur forte qu'il a dans l'état sauvage. On distingue : le *C. creux*, ou *Petit céleri* ; le *C. turc* ou *de Prusse* ; le *C. nain frisé*, très-tendre et cassant ; le *C. plein*, rouge et rose ; le *Gros violet* de Tours, plus gros que la plupart des autres ; enfin le *C.-rave*, dont la racine, en forme de navet, se mange cuite. On mange en salade la base des pétioles et des jeunes tiges du céleri ; la racine et les graines ont été employées en médecine, la première comme apéritive, les secondes comme semences chaudes. — Pour faire blanchir les tiges du céleri, on le plante dans des fossés, et on l'enterre en amoncelant à son pied de la terre ou de la paille.

CÉLESTINE, *Cœlestina*, genre de la famille des Composées, tribu des Eupatoriées, caractérisé par son réceptacle nu portant des fleurs à 5 divisions et par son fruit à 5 angles surmonté d'une aigrette en couronne, inégalement dentée. La *C. bleue* (*C. cærulea*, *Ageratum cæruleum*), est une plante annuelle, originaire du Mexique, haute de 0m,50, à feuilles en cœur, crénelées, à fleurs d'un bleu *céleste* en corymbe terminal. La *C. vivace* (*C. azurea*), est d'un bleu plus foncé que la précédente.

CÉLESTINE. *Voy.* STRONTIANE SULFATÉE.

CÉLESTINO, sorte de piano à sons soutenus, inventé à la fin du siècle dernier par un musicien nommé Walcker. *Voy.* PIANO.

CÉLIBAT (du lat. *cælibatus*). Chez la plupart des peuples de l'antiquité, les célibataires étaient notés d'infamie ou assujettis à des impôts humiliants. Auguste, effrayé des progrès de la dépopulation, rendit contre eux la loi *Papia Poppæa*, qui ne fut abrogée que sous Justinien; mais qui était depuis longtemps tombée en désuétude. Le christianisme, en honorant les vertus de la vie monastique, modifia les idées à

ce sujet; et, dans les temps modernes, le principe de la liberté individuelle a empêché qu'on n'apportât aucun obstacle au célibat volontaire (*Voy.* VIRGINITÉ). Bien qu'il ne soit pas de loi divine, le célibat ecclésiastique remonte au berceau du christianisme. Dans les premiers siècles, on pouvait bien ordonner des hommes mariés, mais nul ne pouvait se marier après l'ordination. Depuis le concile de Nicée (325), l'Église catholique a toujours déclaré le mariage incompatible avec les fonctions du sacerdoce; le concile de Latran (1215) prononça expressément la nullité du mariage des ecclésiastiques et le concile de Trente confirma cette décision (1563). Le célibat a été depuis lors strictement observé dans l'Église. — Les prêtres grecs et les ministres des divers cultes réformés ne suivent pas la règle du célibat.

CELLAIRE (du lat. *cella*, loge), *Cellaria*, genre de Mollusques bryozoaires : ce sont des animaux marins, articulés, cartilagineux, cylindriques, rameux, à cellules éparses sur leurs surfaces. Les espèces en sont communes dans les mers d'Europe.

CELLÉPORIDÉES (du lat. *cella* et de *pore*), famille de Mollusques bryozoaires, dont les cellules testacées ou cornées, ovales ou hexagones, sont toujours disposées d'un seul côté d'une surface encroûtante et toujours adhérents à un autre corps. — Les Cellépores (*Celleporæ*), qui constituent le genre-type, se trouvent en plaques plus ou moins étendues sur toutes les productions marines; ils adhèrent aux rochers, aux plantes, aux crustacés, aux mollusques testacés.

CELLÉRIER (du lat. *cellarium*, cellier), titre d'office qu'on donne dans un monastère au religieux qui a soin des provisions, de la dépense de bouche, du temporel de la maison. Les communautés des religieuses ont des *cellérières*. — Chez les anciens, ce nom était synonyme d'*intendant*. Sous les empereurs romains, le *cellérier* était un officier chargé de l'examen des comptes.

CELLULAIRE (de *cellule*). Les Anatomistes nomment *tissu cellulaire* un tissu organique composé d'un assemblage de lamelles, de filaments, mous, blanchâtres, extensibles, entre-croisés en une foule de sens, et laissant dans leurs intervalles des *cellules* plus ou moins distinctes. Ce tissu entoure et pénètre tous les organes; il est surtout abondant sous la peau et entre les muscles (*Voy.* CELLULE). — Les Botanistes appellent ainsi la réunion de petites cavités ovales, oblongues ou hexagonales, qui forme la première trame du végétal (*Voy.* CELLULOSE). Une *plante cellulaire* est une plante composée uniquement de tissu cellulaire arrondi ou allongé.

En Histologie, on a donné le nom de *Théorie cellulaire* à une théorie qui, depuis une vingtaine d'années, est l'objet des débats du monde savant. Dans l'origine, on appelait ainsi l'hypothèse d'après laquelle tous les tissus ou du moins leurs éléments anatomiques seraient dérivés directement, par simple changement de forme ou par soudure des cellules qui primitivement constituent l'embryon. L'animal sort d'un œuf qui est une cellule : cette cellule se partage en un grand nombre d'autres; leur échafaudage constituerait l'être nouveau. Actuellement on distingue trois ordres de faits : 1° l'*origine cellulaire :* tout être vivant vient d'une cellule; la semence, l'œuf, à l'origine des choses, sont des cellules; elles se subdivisent en d'autres cellules, *cellules embryonnaires* : l'être vivant commence donc par un assemblage de cellules; 2° la *métamorphose :* les éléments des végétaux (fibres, tubes, etc.), et ceux d'un petit nombre de tissus animaux (tissus produits) sont les cellules embryonnaires elles-mêmes, qui, en avançant en âge, ont changé de formes, se sont métamorphosées. Ainsi pour ces appareils organisés il n'y a pas de création nouvelle, il y a simplement une métamorphose de ce qui existait; 3° la *substitution* ou *genèse spontanée :* pour expliquer la formation de la plus grande partie des tissus anatomiques, la métamorphose des cellules primitives ne suffit plus, il y a véritablement création nouvelle; les cellules embryonnaires disparaissent par liquéfaction, et à leur place apparaissent les éléments constituants définitifs. Cette théorie est celle de l'école française (Robin, Pouchet, etc.). La doctrine de l'école allemande (Schwann, Virchow), qui en était d'abord fort éloignée, s'en rapproche beaucoup aujourd'hui. Néanmoins le débat continue.

En Législation, on appelle *Régime* ou *Système cellulaire* le système d'après lequel les prisonniers sont renfermés isolément dans des cellules séparées : appliqué d'une manière absolue, comme dans les premiers temps de son établissement, ce système offre de grands dangers ; aussi l'a-t-on progressivement adouci (*Voy.* PÉNITENCIER); — *Voiture cellulaire*, une voiture divisée en compartiments, au moyen de laquelle on transporte les prisonniers au lieu de leur détention, sans qu'ils communiquent ensemble pendant la route. Depuis 1837, cette voiture a remplacé la chaîne des forçats.

CELLULE (du lat. *cellula*). En Histologie, on donne le nom de *cellules* à des corps visibles seulement au microscope et qui sont les éléments primitifs, dont l'assemblage forme certains tissus du corps appelés *tissus cellulaires* (*Voy.* ci-dessus). La cellule complète est formée par une *enveloppe* remplie d'un liquide granuleux, le *protoplasma*, au milieu duquel se trouve un corps solide, le *noyau*, et dans celui-ci une tache, le *nucléole*. L'acide acétique dissout le protoplasma et rend le noyau plus apparent. La cellule n'est complète que chez l'embryon; si on l'examine chez l'adulte, on ne lui trouve pas d'enveloppe, partant pas de cavité. Une cellule véritable avec enveloppe appartient donc à un tissu transitoire; il en est de même d'une cellule sans noyau. Un grand nombre de tissus sont formés par l'association d'éléments pareils, le tissu des ongles, des poils, de l'épiderme, le tissu des os, des cartilages, la substance grise du cerveau. Les propriétés d'un pareil assemblage doivent être la résultante des propriétés de leurs éléments. C'est au noyau qu'est dévolue la propriété qui fait la vie même de la cellule, celle de se nourrir sans cesse et de se reproduire. C'est au protoplasma que paraît réservée la propriété spéciale du tissu, celle qui distingue un tissu osseux, un tissu nerveux de tous les autres. *Voy.* BLASTÈME.

En Zoologie, on appelle *cellules :* 1° les alvéoles construites par certains hyménoptères pour y déposer leurs provisions et y élever leurs larves ; 2° les loges qu'habitent les Polypes à polypier ou qui revêtent certains Bryozoaires.

Pour les *Cellules* des couvents et des prisons. *Voy.* MONASTÈRE et PÉNITENCIER.

CELLULOSE (de *cellule*), substance qui compose la trame du tissu solide de tous les végétaux et forme une partie constituante du *ligneux* : au début de son organisation, elle affecte la forme de cellules. Les fibres textiles du chanvre, du lin, du coton, sont de la cellulose presque pure; il en est de même de la moelle de l'*Æschynomene paludosa*, communément appelée *papier de riz*, qu'on emploie pour la confection des fleurs artificielles. La cellulose pure est blanche, diaphane; elle renferme du carbone, de l'hydrogène, et de l'oxygène dans les rapports de $C^6H^{10}O^5$; elle est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les huiles. Les solutions alcalines faibles sont sans action sur elle. Il en est de même des acides minéraux étendus. Elle se dissout dans une solution d'oxyde de cuivre ammoniacal, réactif précieux, par conséquent, pour les analyses des tissus. L'acide sulfurique concentré et la potasse la convertissent d'abord en une matière gommeuse dite *dextrine*, et enfin en *glucose*. L'acide nitrique fumant s'y combine et forme un composé explosif qui a reçu le nom de *coton-poudre* (*Voy.* ce mot). Une importante modification que subissent les tissus à cellulose, tels que le papier, consiste en ce que, plongés un instant dans

l'acide sulfurique étendu, puis lavés à l'eau, ils prennent la consistance du parchemin. C'est ainsi qu'on prépare le *parchemin artificiel* ou *papier parchemin* découvert en 1846 par MM. Poumarède et Figuier. — La cellulose a été analysée pour la première fois par Gay-Lussac et Thénard; elle a été étudiée depuis par MM. Schleiden, Payen, etc.

CÉLOSIE, *Celosia*, genre de la famille des Amarantacées, est composé de plantes annuelles ou bisannuelles, à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, en épis ou en panicules. Il a pour type la *C. à crête* (*C. cristata*), belle plante veloutée, confondue longtemps avec les Amarantes, et que l'on cultive dans les jardins sous les noms d'*Amarante des jardiniers*, de *Passe-velours* ou de *Crête-de-coq*. Les semis ont produit des variétés de diverses couleurs depuis le pourpre jusqu'au jaune d'or.

CELSIE (de *Celsius*, botaniste suédois), *Celsia*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Verbascées. Ses espèces, peu nombreuses, sont herbacées; elles croissent dans le Levant, l'Égypte et la Barbarie. L'espèce la plus connue est la *C. du Levant*, plante annuelle de $0^m,40$ de haut : ses fleurs sont petites et d'un jaune pâle.

CELTIQUES ou DRUIDIQUES (MONUMENTS). *Voy.* MÉGALITHIQUES (MONUMENTS).

CELTIS, nom latin botanique du genre *Micocoulier*, type de la petite famille des *Celtidées*, détachée de celle des Morées. *Voy.* MICOCOULIER.

CEMBRE ou CEIMBROT, espèce de Pin, le *Pinus cembro*. *Voy.* PIN.

CÉMENT, CÉMENTATION (du lat. *cæmentum*). En Chimie, on appelle *cément* toute matière dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la *cémentation*, c.-à-d. pour déterminer en lui, à l'aide de cette matière, certaines combinaisons ou décompositions. Les céments varient suivant le corps sur lequel on opère, et le but qu'on se propose. Ainsi, le cément est formé de charbon lorsqu'on veut faire de l'*acier* artificiel (*Voy.* ACIER). On prend un cément composé de tuiles réduites en poudre fine, de nitre, de sulfate de fer calciné au rouge et d'un peu d'eau, quand on veut séparer l'or de l'argent avec lequel il est allié, etc.

En Anatomie, on appelle *cément* une substance analogue au tissu osseux, qui recouvre la racine des dents, va en s'amincissant à mesure qu'elle se rapproche de la couronne, et forme même parfois une couche mince sur l'émail de cette dernière.

CÉMENTATION. *Voy.* CÉMENT et ACIER.

CÉNACLE (du lat. *cœnaculum*), salle à manger chez les anciens. Chez les Romains, elle était ordinairement située à l'étage le plus élevé de la maison et recevait le jour par en haut. Ce nom n'est plus guère usité qu'en parlant de la salle où le Sauveur célébra la *Cène* (*Voy.* ce mot). La maison qui contenait cette salle, et où les apôtres reçurent le St-Esprit, était située à l'extrémité méridionale de Jérusalem : on construisit plus tard sur son emplacement une église, et un couvent qui fut longtemps occupé par des Franciscains. — Par extension, on a appelé *cénacle* toute réunion d'hommes de lettres ou d'artistes qui vivent entr'eux dans une admiration mutuelle de leurs œuvres. Les romantiques ont eu leur cénacle, les parnassiens ont encore le leur aujourd'hui.

CENDRE (du lat. *cinis*, *cineris*), résidu de la combustion. Les houilles, les tourbes et les végétaux sont les matières qui fournissent le plus de cendres. La cendre des végétaux contient de la silice, de l'alumine, des oxydes de fer et de manganèse, des sels de chaux et de magnésie, et surtout de potasse et de soude; ces derniers abondent principalement dans les plantes qui croissent près de la mer ou dans son sein; les cendres des graines ou semences contiennent beaucoup de phosphates. On se sert des cendres, surtout de celles qui proviennent des bois neufs, pour la lessive et dans les verreries; elles fournissent aussi à l'agriculture un bon amendement.

Au figuré, le mot *cendres* se dit des restes de ceux qui ne sont plus, par allusion à l'usage qu'avaient les anciens de brûler les corps des morts, et d'en conserver les cendres dans des urnes funéraires.

Mercredi des cendres, le premier jour du Carême. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Cendre bleue, couleur d'un beau bleu qu'on emploie dans la peinture et dans la fabrication des papiers peints : on distingue la *C. bleue naturelle*, qui s'obtient par la pulvérisation du *Bleu de montagne* ou *Azurite* (*Voy.* CUIVRE CARBONATÉ), et la *C. bleue artificielle*, oxyde de cuivre hydraté que l'on mêle avec de la chaux.

Cendre gravelée, carbonate brut de potasse qui s'obtient par l'incinération soit des sarments de la vigne, soit de la lie de vin desséchée : on l'emploie à différents usages (*Voy.* POTASSE), mais surtout à la teinture.

Cendres d'orfèvre, cendres provenant des foyers où l'on fond l'or et l'argent, les débris de creusets, les balayures d'ateliers et tous les déchets qui renferment une quantité sensible de ces métaux : on lave ces cendres, puis on recueille les particules d'or et d'argent avec du mercure que l'on distille ensuite dans une cornue; les cendres qui restent sont jetés dans un fourneau de fusion sur des charbons ardents et le peu de métal qui s'y trouve encore est liquéfié : on ajoute quelquefois du carbonate de potasse et des fondants.

Cendres volcaniques, matières pulvérulentes que rejettent les volcans en éruption : ce sont des fragments de lave réduits à la consistance de gravier par le brisement, et quelquefois entremêlés de sable. C'est sous une pluie de ces cendres que fut ensevelie la ville de Pompéi. En 1811 les cendres rejetées par le volcan de Sumbava, dans les îles de la Sonde, furent portées à plus de 100 myriamètres.

CENDRÉE (de *cendre*) On donne ce nom : 1° à l'oxyde de plomb produit par l'action de l'air pendant la fusion de ce métal; — 2° au petit plomb dont on se sert à la chasse du menu gibier; — 3° à un mélange de pierre à chaux calcinée et de cendres de charbon de terre, qui sert de ciment pour les coupelles et qu'on emploie aussi quelquefois comme ciment hydraulique.

CENDRILLE (de *cendre*), nom vulgaire de la *Mésange*. *Voy.* ce mot.

CENDRURE (de *cendre*), piquetures, petites veines, petits trous que l'on rencontre quelquefois dans l'acier, et qui constituent la plus mauvaise qualité.

CÈNE (du lat. *cœna*), dernier repas que Jésus-Christ fit avec ses apôtres. En Peinture, on cite les *Cènes* de Léonard de Vinci, du Poussin, du Tintoret, de l'Albane, de Philippe de Champagne, etc. On a le dessin d'une *Cène* de Raphaël, gravé par Marc Antoine.

CÉNELLE, fruit de l'*Aubépine* et du *Houx*.

CÉNOBION (du gr. κοινόβιον, communauté), se dit, en Botanique, d'un fruit composé de plusieurs petites loges sans valves, ni sutures, sans style et sans stigmate, comme dans les *Labiées*, les *Ochnacées*, la *Bourrache*, la *Vipérine*. Les petits péricarpes qui le composent sont appelés *érèmes*.

CÉNOBITE (du lat. *cœnobita*, du gr. κοινόβιον). *Voy.* ANACHORÈTE et MOINE.

CÉNOMANIEN (ÉTAGE), nom donné, en Géologie, à celui des étages crétacés qui suit l'étage albien et précède l'étage turonien. Il est plus généralement connu sous le nom de *Craie chloritée*, parce que sur beaucoup de points, à Rouen, à Fécamp, p. ex., les calcaires marneux qui le constituent sont pétris de grains verdâtres de chlorite. Cet étage, qui forme une zone presque continue autour du bassin de Paris, se retrouve dans le bassin pyrénéen et dans le bassin méditerranéen; il est bien développé en Angleterre, en Allemagne, etc. On en a retrouvé des traces jusque dans le Liban. Principaux fossiles : *Ammonites varians*, *A. rhotomagensis*, *A. Mantelli*, *Scaphites*

æqualis, *Turrilites costatus*, *Pecten asper*, *Ostrea carinata*, *Terebrirostra lyra*, etc.

CÉNOMYCE (du gr. κενός, vide et μύκης, champignon ; parceque les thèques en sont difficilement visibles), *Cladonia*, genre de la famille des Lichens. On y compte plus de 50 espèces, presque toutes croissant en touffes d'un jaune verdâtre, sur la terre, au milieu des mousses, ou sur les bois pourris. La plus intéressante est le *C. des rennes* (*Cladonia rangiferina*), aliment unique de ces animaux pendant les longs hivers de la Laponie. Le *Cladonia sanguinea* est employé au Brésil contre les aphthes des nouveau-nés.

CÉNOTAPHE (du gr. κενοτάφιον), tombeau vide dressé à la mémoire d'une personne morte, dont on n'a pas le corps. Les cénotaphes doivent leur origine à cette croyance des anciens, que les mânes de ceux qui n'avaient point reçu les honneurs de la sépulture erraient sur les bords du Styx sans pouvoir entrer dans le séjour des morts.

CENS (du lat. *census*), nom donné par les Romains au dénombrement du peuple et au recensement des fortunes que les *censeurs* faisaient tous les cinq ans. L'inscription sur les listes du cens était la constatation légale de l'état de citoyen; ce fut par suite un des modes de l'affranchissement. Le cens fut créé par Servius Tullius, 6e roi de Rome. — Les Romains appelaient aussi *cens* une redevance annuelle imposée aux immeubles dans les provinces.

Le *cens* était jadis en France une rétribution perçue annuellement par un seigneur, dit alors *seigneur censier*, sur une chose ou sur une personne.

Avant l'établissement du suffrage universel en France, on appelait *cens électoral* la quotité d'impositions nécessaire pour être électeur ou éligible : l'électeur par le cens était dit *électeur censitaire*. De 1814 à 1830, le *cens électoral* était, pour les électeurs, de 500 fr. ; depuis 1830, il fut abaissé à 200 fr. ; le *cens d'éligibilité*, fixé à 1,000 fr. de contributions directes en 1814, avait été réduit en 1830 à 500 fr.

CENSEUR (du lat. *censor*), magistrat romain chargé du recensement et de la surveillance des mœurs. *Voy.* ci-dessus CENS, et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, au mot CENSEUR.

Dans l'ancienne Université, on appelait *censeur* un officier nommé pour examiner la capacité des récipiendaires. — Dans nos Lycées, le *censeur* (autrefois *préfet des études*) est le fonctionnaire spécialement chargé de la surveillance de l'enseignement et du maintien de la discipline. Le censeur prend rang immédiatement après le proviseur. Peuvent être nommés censeurs les professeurs-agrégés, ainsi que les surveillants-généraux des lycées pourvus du grade de licencié.

Censeur, fonctionnaire préposé par le gouvernement à l'examen des livres, journaux, pièces de théâtre, etc. *Voy.* CENSURE.

Censeurs de la Banque, délégués des actionnaires pour exercer en leur nom un contrôle sur les opérations de cet établissement. *Voy.* BANQUE.

CENSIER (SEIGNEUR). *Voy.* CENS et CENSIVE.

CENSITAIRE (de *cens*), nom donné jadis à la personne qui tenait une terre ou un fonds à charge de *cens*. *Voy.* ce mot.

Électeur censitaire. *Voy.* CENS et ÉLECTION.

CENSIVE (du b.-lat. *censiva*, de *census*), nom donné à l'étendue des domaines d'un seigneur *censier*. On le donnait aussi à la redevance qui se payait annuellement à ce seigneur par les propriétaires et détenteurs d'héritages roturiers situés dans sa seigneurie.

CENSURE (du lat. *censura*), dignité de censeur. *Voy.* CENSEUR.

CENSURE. En Politique, ce nom désigne l'examen que certains gouvernements font faire d'un livre, d'une brochure, d'un article de journal, d'une estampe, d'une pièce de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation.

Censure des livres et journaux. Avant 1789 le régime de la censure avait toujours existé en France. De 1789 à 1792 la liberté de la presse exista au contraire presque sans entraves ; comprimée pendant le règne de la Terreur, la presse retrouva quelque liberté sous le Directoire; mais, sous le Consulat et sous l'Empire, la censure fut rétablie. Pendant les Cent-Jours, Napoléon I supprima la censure. Une ordonnance royale du 20 juillet 1815 proclama également la liberté de la presse ; mais des restrictions ne tardèrent pas à être apportées à la publication des journaux et écrits périodiques. Le 16 août 1824, la censure fut rétablie ; abolie le 29 septembre de la même année, rétablie de nouveau le 24 juin 1827, elle fut de nouveau supprimée par la Charte de 1830, dont l'art. 7 portait : « La censure ne pourra être rétablie. »

Censure dramatique. Établie sans contestation sous l'ancienne monarchie, la censure théâtrale fut abolie en 1791 ; un décret du 8 juin 1806 ordonna qu'aucune pièce ne serait jouée sans l'autorisation du ministre de la Police. La Charte de 1830, en rétablissant la liberté de la presse, n'avait rien prononcé sur les pièces de théâtre ; une loi du 9 sept. 1835 défendit la représentation de toute pièce qui ne serait pas revêtue de l'autorisation du ministre de l'Intérieur, à Paris, ou des préfets, dans les départements; cette loi fut abrogée par un décret du 6 mars 1848 ; mais on ne tarda pas à sentir le besoin de revenir à des mesures propres à sauvegarder l'ordre et la décence. De 1852 à 1870, toute pièce, avant d'être représentée, dut être examinée et autorisée par le ministre de la Maison de l'Empereur à Paris, et par les préfets dans les départements (Décr. du 30 déc. 1852 et du 1er juill. 1864). *Voy.* THÉATRE.

CENSURE, peine disciplinaire que les corps de magistrature, le conseil supérieur de l'Instruction publique, l'ordre des avocats, les chambres des notaires et des avoués, prononcent contre ceux de leurs membres qui manquent aux devoirs de leur profession. On distingue la *C. simple* et la *C. avec réprimande*.

Censures ecclésiastiques, peines publiques prononcées par l'Église ou par un supérieur ecclésiastique; ces censures étaient : l'*excommunication*, la *suspense* et l'*interdit* (*Voy.* ces mots). On distinguait les censures *a jure*, portées par le droit canonique, et les censures *ab homine*, portées par le supérieur ecclésiastique expressément contre certaines personnes. Le droit de censure appartient au pape dans toute l'Église, et aux évêques dans leurs diocèses ; mais en France ce droit n'a jamais été reconnu aux papes en matière purement civile ou politique.

CENT (du lat. *centum*). Aux États-Unis, ce mot désigne la centième partie d'un dollar : le *cent* vaut à peu près 5 centimes de notre monnaie. En Hollande, le *cent* est la 100e partie du florin et vaut 2 centimes. — En France, on donnait ce nom à une grande mesure de compte adoptée pour le sel. Le *cent* de Marennes en Saintonge contenait 28 muids, environ 26,880 kilogrammes pesant.

CENTAINE. En termes de Filature, on nomme *centaine* le brin de fil de coton, de soie ou de laine par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble, et par lequel on commence à le dévider.

CENTAURE (du gr. κένταυρος), constellation de l'hémisphère austral, qui contient 48 étoiles, est placée sous la queue de l'Hydre, au-dessus de la Voie lactée. Elle n'est pas complétement visible à Paris; une partie reste toujours au-dessous de l'horizon.

CENTAURÉE (du *centaure* Chiron, à cause de ses propriétés médicales), *Centaurea*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, sous-tribu des Centauriées. Il est formé de plantes annuelles ou vivaces, caractérisées par leurs capitules qui portent à la circonférence des fleurons stériles, et des akènes comprimés à hile latéral. Ce genre compte un grand nombre d'espèces. Nous citerons : la *Grande Centaurée* (*C. centaurium*), qui croît dans les Alpes et dont la racine amère est employée en médecine; la *C. amberboi* et la *C. musquée* (*C. moschata*), toutes

deux du Levant, qui sont admises dans les jardins pour la beauté et la grosseur de leurs fleurs; la *C. behen*, du Liban (*Voy.* BEHEN); la *C. jacée* (*C. jacea*), plante vivace, à fleurs purpurines, qui fournit une belle couleur jaune : les troupeaux la broutent avec plaisir dans les pâturages; la *C. noire* (*C. nigra*), très-voisine de la précédente; la *C. bleue* (*C. cyanus*), vulg. *Bleuet*, *Bluet*, *Barbeau*, *Aubifoin*, si commun parmi les blés : ses fleurs fournissent par distillation une eau réputée souveraine contre les maux d'yeux : d'où le nom de *casse-lunettes* qu'on lui donne encore; la *C. de montagne* (*C. montana*), dont la fleur rappelle celle du bleuet, mais est plus grande; la *C. chausse-trape* ou *Chardon étoilé* (*C. calcitrapa*), commune au bord des chemins et dans les lieux pierreux, et reconnaissable aux épines qui terminent les folioles de ses involucres : elle passe pour diurétique et fébrifuge; le *Chardon bénit* (*C. benedicta*), auquel on attribue les mêmes propriétés, etc.

Petite centaurée. *Voy.* ÉRYTHRÉE.

CENTAURELLE (dimin. de *centaurée*), genre de la famille des Gentianées, auj. fondu dans plusieurs autres de la même famille.

CENTENAIRE (du lat. *centenarius*), nom donné à ceux qui arrivent à l'âge de cent ans ou qui le dépassent. Un de nos plus célèbres centenaires est Fontenelle, né en 1657 et mort en 1757. Le voyageur Delahaye atteignit sa 120e année; il en fut de même du poëte persan Saadi. Le pêcheur anglais H. Jenkins, mort le 8 déc. 1670, dans le Yorkshire, était âgé, dit-on, de 169 ans; il eut deux fils, qui furent également centenaires. M. Lejoncourt a donné la *Galerie des centenaires* (1842). *Voy.* LONGÉVITÉ.

On donne aussi le nom de *Centenaire* à la cérémonie commémorative qui se fait *cent* ans ou tous les *cent* ans après la mort d'un personnage célèbre. L'Allemagne a célébré en 1849 et 1859 les centenaires de Gœthe et de Schiller; l'Italie, en 1865, celui de Dante (né en 1265; la France, celui de Napoléon Ier, en 1869. — *Voy.* SÉCULAIRE.

CENTENIER (du lat. *centenarius*), officier de la milice romaine qui succéda au *centurion* : il commandait à une troupe de cent hommes. Du temps de Charlemagne, les centeniers commandaient les soldats qu'enrôlait un comte. Les centeniers disparaissent sous la 3e race.

CENTÉSIMALE (DIVISION), division en cent parties. Lors de la création du système métrique, on avait proposé de substituer la division centésimale du cercle à sa division sexagésimale. Le *quadrant* ou *quart de cercle* aurait été décomposé en 100 parties ou degrés, le degré en 100 minutes; la minute en 100 secondes. — Cette division n'a pas été adoptée.

CENT-GARDES DE L'EMPEREUR (CORPS DES). *Voy.* GARDES DU CORPS.

CENTI...., mot qui, placé devant les noms des nouvelles mesures françaises, désigne une unité secondaire *cent fois* plus petite que l'unité principale : *centiare*, *centigramme*, etc.

CENTIARE, 100e partie de l'*are*, n'est autre chose que le mètre carré. Il équivaut, dans les anciennes mesures, à un carré ayant 3p 0p 11l, 296 de côté.

CENTIÈME DENIER, impôt que payait jadis en France l'acquéreur d'un immeuble, et qui était égal à la 100e partie du prix de cet immeuble. Les biens qui venaient par succession ou par donation en ligne directe en étaient seuls exempts.

CENTIGRADE, divisé en 100 degrés, se dit surtout du *thermomètre*. *Voy.* ce mot.

CENTIGRAMME, 100 partie du *gramme*, équivaut, dans nos anc. mesures, à un poids de 0 grains, 188.

CENTILITRE, 100e partie du *litre*, équivaut, dans nos anciennes mesures, à 0,01074 de l'ancienne pinte, et à 0,0123 de l'ancien litron.

CENTIME, 100e partie du *franc*. Auj. il est représenté par une pièce de bronze du poids de 1 gramme. Le bronze qui la compose est formé de 95 parties de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc. Les pièces de 2 centimes, 5 centimes et 10 centimes, sont faites du même alliage et pèsent respectivement 2gr, 5gr et 10gr. Les pièces de 20 centimes et 50 centimes sont en argent et pèsent respectivement 1gr et 2gr,5. L'alliage qui les compose et qui, dans le principe, était au titre de 0,9, est, d'après une convention internationale de 1867, au titre de 0,875, de même que celui qui forme les pièces de 1 franc et 2 francs.

CENTIMES ADDITIONNELS, se dit, en matière d'Impôts, de contributions spéciales imposées en *addition* au principal des contributions directes, et calculées sur le pied du centième de ces contributions : elles sont destinées à couvrir des dépenses temporaires ou qui varient d'une année à l'autre. Ils peuvent être votés par le Corps législatif (*centimes additionnels généraux*), par les conseils généraux (*cent. addit. départementaux*) et par les conseils municipaux (*cent. addit. communaux*) : ces derniers sont destinés aux besoins de la commune, notamment à l'entretien des chemins vicinaux : le maximum en est fixé à 5 centièmes. — *Voy.* aussi PATENTE.

CENTIMÈTRE, 100e partie du *mètre*, égale 4 lignes, 443 de nos anciennes mesures.

CENTON (du lat. *cento*, habit fait de divers morceaux), nom donné à certains ouvrages de poésie qui sont composés de vers ou de fragments de vers dérobés de côté et d'autre, soit dans le même auteur, soit dans plusieurs, et disposés de manière à offrir un sens tout différent de celui qu'ils ont dans l'original. On connaît un centon d'Euripide composé au IVe siècle, sous le titre de *Passion du Christ*, par un prêtre nommé Grégoire; mais les centons les plus célèbres sont les *Centons homériques* et les *Centons virgiliens*. Parmi ces derniers, on cite une *Médée* d'Hosidius Géta, plusieurs *Vies de Jésus-Christ*, composées pour la plupart au moyen âge, notamment celle de Proba Falconia. Au XVIIe siècle, Raoul Fournier, Morhof, Bern. Ramazzini et plusieurs autres composaient encore des centons. Les *Politiques* de Juste Lipse sont un véritab e centon en prose.

En Musique, on appelle *centon* (*centone* ou *pasticcio*) un opéra composé d'airs de plusieurs maîtres (*Voy.* PASTICHE). — Dans le plain-chant, c'est un morceau de traits recueillis et arrangés pour la mélodie qu'on a en vue.

CENTRAL, tout ce qui a rapport à un centre.

En Physique, on appelle *feu central* celui que l'on suppose être placé au centre de la terre; — *forces centrales* celles qui, émanant d'un point central, déterminent un corps en mouvement à tendre vers le centre ou à s'en éloigner. *Voy.* CENTRIFUGE et CENTRIPÈTE.

En Géométrie, on nomme *règle centrale* la méthode imaginée par Baker pour déterminer le centre du cercle qui doit couper une parabole donnée, dans des points dont les abscisses représentent les racines réelles du 3e ou 4e degré qu'on veut construire.

En Astronomie, l'*éclipse centrale* est celle où les centres des deux astres coïncident exactement.

Ecoles centrales. *Voy.* ECOLES.

CENTRALISATION, concentration dans les mains d'un gouvernement unique et central de toutes les attributions de la puissance publique. Nulle part cette concentration n'a été portée aussi loin qu'en France. Déjà fortement établie par l'ancienne monarchie pour l'action politique, surtout par le roi Louis XI et par le cardinal Richelieu, elle a été depuis étendue, par l'Assemblée constituante, par la Convention et surtout par l'Empire, à tous les détails de l'administration. Si la centralisation donne plus d'unité et de force au gouvernement central, elle a aussi l'inconvénient d'annuler toutes les autorités locales, de multiplier au delà de toute mesure les rouages de l'administration et d'éterniser les affaires. Les décrets du 25 mars 1852 et du 12 avril 1861 ont eu pour objet de remédier autant que possible à ces abus. *Voy.* DÉCENTRALISATION.

CENTRANTHE, *Centranthus*, genre de la famille

des Valérianées, dont l'espèce principale est la *Valériane rouge* (*C. ruber*), plante herbacée indigène, à feuilles ovales, lancéolées; à fleurs rouges ou blanches; elle a toutes les propriétés de la *Valériane officinale*. *Voy.* ce mot.

CENTRE (du gr. κέντρον). En Géométrie, on appelle, en général, *centre* d'une figure un point tel que les lignes qui y passent et aboutissent de part et d'autre au contour de la figure, sont partagées en deux parties égales. Tels sont les centres d'un cercle, d'une conique, d'un parallélogramme, d'un parallélipipède, d'une sphère, etc.

CENTRE D'ATTRACTION, point vers lequel tend un corps, ou autour duquel il tourne. Ainsi le centre de la terre est un centre d'attraction pour les corps terrestres; le centre du soleil est un centre d'attraction pour les planètes qui gravitent autour de lui. *Voy.* ATTRACTION.

CENTRE DE GRAVITÉ OU D'INERTIE, point sur lequel un corps, sollicité seulement par la pesanteur, peut être maintenu en équilibre dans toutes les positions; c'est le point d'application de la résultante de toutes les attractions qu'exerce la terre sur les molécules de ce corps. Pour trouver, par exemple, le centre de gravité d'une planche, on la suspend par un point; alors le fil à plomb, suspendu du même point, passera par le centre de gravité; après avoir tracé la direction du fil sur la planche, on la suspend par un autre point, et l'on applique le fil à plomb pour trouver une autre ligne semblable; le point d'intersection de cette ligne avec la première sera le centre de gravité. Le centre de gravité chez l'homme est situé vers la partie inférieure du bassin. L'homme assis repose solidement, parce que la verticale abaissée du centre de gravité sur la base de sustentation est difficilement portée hors de cette base; quand il veut se lever, il est obligé de porter le corps en avant pour déplacer le centre de gravité et amener sa verticale à passer vers la pointe des pieds. Un homme qui porte un fardeau sur le dos se penche en avant pour ramener le centre de gravité que la charge avait porté en arrière; si le fardeau est porté dans les bras en avant, c'est en arrière que le corps doit se jeter. Un danseur de corde doit maintenir sa position de manière que la verticale du centre de gravité passe toujours par la corde au point où pose le pied.

Dans une ligne droite, le centre de gravité est au milieu de la longueur; dans un cylindre à bases parallèles, au milieu de l'axe; dans un parallélogramme, à la rencontre des diagonales; dans un cercle et dans une sphère, au centre; dans un triangle, au point d'intersection de deux lignes tirées du sommet de deux angles au milieu des côtés opposés, etc.

CENTRE DE MOUVEMENT, point autour duquel tournent plusieurs corps ou un système de corps. On nomme *centre de mouvement circulaire* d'un corps ou d'un système de corps, le point où toute la masse devrait être réunie, pour que toute force appliquée à une distance donnée de l'axe de suspension produisît dans le même temps la même vitesse angulaire que lorsque tous les corps sont mis en mouvement à leurs distances respectives.

On nomme encore *Centre optique* d'une lentille, un point par lequel passent tous les rayons lumineux qui n'éprouvent pas de déviation, en traversant la lentille; — *C. d'oscillation* un point du *pendule* qui jouit de certaines propriétés (*Voy.* PENDULE). — *C. de percussion*, dans un corps en mouvement, le point où le choc est le plus fort; — *C. phonique*, en Acoustique, la place où l'auditeur entend des échos polysyllabiques et articulés; — *C. de position*, en Mécanique, un point d'un corps quelconque ou d'un système de corps, choisi de manière qu'on puisse exactement estimer la situation et le mouvement du corps ou du système par la situation et le mouvement de ce point; — *C. de pression* d'un fluide contre un plan, le point qu'il faut soutenir pour que le plan sur lequel s'exerce la pression demeure en équilibre.

En Anatomie, on appelle *Centre épigastrique* les ganglions et le plexus nerveux situés à l'épigastre, et formés par le grand sympathique et le nerf pneumogastrique; — *C. nerveux*, l'endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine: le cerveau, la moelle épinière, les ganglions du grand sympathique, etc.; — *C. phrénique*, le centre tendineux du diaphragme.

CENTRE, partie d'une assemblée politique, qui siége au milieu de la salle: c'est là que se placent ordinairement les membres dont les opinions modérées tiennent le milieu entre celles du côté droit et celles du côté gauche.

CENTRIFUGE (FORCE). Lorsqu'un mobile est assujetti à se mouvoir sur une courbe fixe, on traite ce mouvement, en Mécanique, comme celui d'un mobile entièrement libre, en joignant à la force motrice une autre force qui est la réaction de la courbe fixe sur le mobile. On peut aussi substituer à ces deux forces, une force dirigée suivant la tangente à la courbe, et une autre force dirigée suivant le rayon de courbure, dans la concavité de la courbe: cette dernière s'appelle *force centripète*. On appelle *force centrifuge* une force égale et opposée à la précédente. Lorsque la force motrice est nulle, c.-à-d. lorsque le mobile se meut sur la courbe fixe, en vertu d'une vitesse initiale seulement, la force centripète se confond avec la réaction de la courbe, et la force centrifuge avec la pression en action que le mobile exerce sur la courbe. Cette force est d'autant plus grande que le rayon de courbure est plus petit, et que la vitesse est plus grande: dans la fronde, par ex., elle est représentée par la tension du cordon. C'est pour éviter les effets de cette force qu'on fait décrire aux voies ferrées des courbes de grand rayon, et qu'on ralentit la vitesse dans les endroits où la courbure est trop prononcée. On explique encore par la force centrifuge l'aplatissement de la terre aux pôles. — Le mot centrifuge indique une tendance du mobile à *fuir* (*fugere*) le centre de la courbe qu'il parcourt, et qui le retient comme un obstacle.

CENTRINA (du gr. κεντρίνη), nom latin scientifique du genre HUMANTIN.

CENTRIPÈTE (FORCE). Voir sa définition ci-dessus au mot CENTRIFUGE. — La *force centripète* indique une tendance du mobile à chercher (*petere*) le centre de la courbe qu'il décrit. On explique la gravitation d'une planète autour du soleil à l'aide de la force centripète dirigée vers le soleil et d'une vitesse initiale.

CENTRISQUE (du gr. κεντρίσκος), *Centriscus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Bouches-en-flûte, à le museau très-allongé, les mâchoires dépourvues de dents, le corps très-comprimé. La seule espèce connue, le *C. scolopax*, a un museau dont la forme l'a fait comparer, tantôt à une bécasse, tantôt à un éléphant, tantôt à un soufflet: aussi l'appelle-t-on vulg. *Bécasse de mer*, et *Soffietta*, *Trombetta*, sur les bords de la Méditerranée.

CENTROBARIQUE (du gr. κέντρον, centre, et βάρος, poids). On nomme *méthode centrobarique* la règle qui sert à trouver l'aire ou le volume engendré par une ligne ou une surface dans sa révolution autour d'un axe fixe. Cette règle s'énonce ainsi: Toute figure engendrée par la révolution d'une ligne ou d'une surface autour d'un axe fixe a pour mesure le produit de la ligne ou de la surface génératrice par le chemin parcouru par son centre de gravité. — Le P. Guldin, jésuite du XVIIe siècle, a passé pour l'inventeur de cette règle; mais on l'a retrouvée dans la préface du VIIe livre des *Collections mathématiques* de Pappus d'Alexandrie.

CENTRONOTE (du gr. κέντρον, aiguillon, et νῶτος, dos), grand genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroides, qui n'ont qu'une seule nageoire dorsale précédée d'aiguillons. Il comprend les *Pilotes*, les *Liches*, les *Elacates* et les *Trachinotes*. — Ce nom a

été donné aussi à d'autres poissons, notamment à un Épinoche (*Gasterosteus aculeatus*).

CENTROPOGON (du gr. κέντρον et πώγων, barbe), genre de la famille des Lobéliacées, tribu des Délissées, dont les deux espèces principales sont le *C. de Surinam*, petit arbrisseau à fleurs d'un beau rouge et le *C. à feuilles en cœur*, plante herbacée vivace, à fleurs également rouges: toutes deux demandent la serre chaude.

CENTROPOME (du gr. κέντρον et πῶμα, opercule), *Centropomus*, vulg. *Brochet de mer*, poisson de la famille des Percoïdes, commun sur les côtes de l'Amérique tropicale.

CENTROPUS, oiseau. *Voy.* COUCAL.

CENTROTE (du gr. κεντρωτός, armé d'aiguillons), *Centrotus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères, famille des Cicadaires, caractérisé par la forme allongée de la partie postérieure de leur prothorax, dont les côtés sont dilatés en forme de corne. Les centrotes ont des aiguillons; ils sont de couleur noire, et sautent avec facilité. Le *C. petit diable* (*C. cornutus*) des environs de Paris se trouve sur les plantes et dans les lieux humides.

CENT-SUISSES, troupe d'infanterie qui a été longtemps affectée à la garde des rois de France. *Voy.* GARDES DU CORPS.

CENTUMVIRS (du lat. *centumviri*), tribunal composé de cent membres, à Rome, jugeait les questions d'état, de propriété et de succession. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CENTURIE (du lat. *centuria*), nom donné, chez les Romains, à une compagnie de cent hommes commandée par un *centurion*, et à une ancienne division politique du peuple. *Voy.* CURIE et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Les *Centuries de Magdebourg* sont un corps d'histoire ecclésiastique, écrit vers 1560 par des ministres protestants de Magdebourg.— Les *C. de Nostradamus* sont les prédictions attribuées à cet astrologue: elles sont rangées par centaines de quatrains ou de sixains.

CENTURION (du lat. *centurio*). *Voy.* CENTURIE.

CÉNURE, *Cœnurus*, entozoaire qui habite le cerveau des agneaux et dont la présence cause la maladie appelée *tournis* (*Voy.* ce mot): ce n'est qu'un ténia encore à l'état d'hydatide, mais qui peut se transformer en ténia complet, si on l'introduit dans l'estomac d'un autre animal. *Voy.* TÉNIA.

CEP (du lat. *cippus*, tronçon, palissade; ou du celtique *ceap*, tronc), souche ou pied de vigne. *Voy.* CÉPAGE et VIGNE.

CÉPAGE (de *cep*), sarment de vigne cultivée employé comme *plant* ou *bouture*. On a reconnu de tout temps l'influence du cépage sur la qualité du vin. Cette influence est telle que plusieurs vins renommés tirent leur dénomination de celle des plants qui les ont produits: tels sont les vins muscats, et ceux de Grenache, de Malvoisie, de Picardan, etc. Le choix du cépage est donc des plus importants pour le viticulteur. *Voy.* VIGNE.

CÈPE ou CEPS, espèce de Champignon du genre Bolet. *Voy.* BOLET.

CÉPÉE (de *cep*), touffe de tiges qui sortent de la souche d'un arbre après que le tronc a été coupé, comme on le voit dans les châtaigniers, les frênes, etc. Ces pousses, presque toujours trop nombreuses, se nuisent réciproquement. Il faut avoir soin, à mesure qu'elles grandissent, d'en retrancher une partie et de ne conserver que les plus belles.

CÉPHAÉLIS (du gr. κεφαλή, tête, à cause des capitules que forment les fleurs), genre de la famille des Rubiacées, est composé de plantes herbacées ou d'arbustes qui croissent dans les parties chaudes et humides de l'Amérique méridionale: feuilles opposées; fleurs bractéolées, réunies en capitules terminaux ou axillaires. L'espèce la plus commune et en même temps la plus utile est le *C. ipécacuanha*, petit arbrisseau du Brésil qui fournit à la médecine une racine émétique d'un très-grand emploi (*Voy.* IPÉCACUANHA). Les autres espèces, comme le *C. violet* et le *C. pourpre*, se cultivent en serre.

CÉPHALACANTHE (du gr. κεφαλή et ἄκανθα, épine), *Cephalacanthus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues-cuirassées, ressemble beaucoup aux Dactyloptères ou Poissons volants: il n'en diffère que par la brièveté de ses pectorales.

CÉPHALÆMATOME (du grec κεφαλή et αἷμα, sang, avec la désinence *ôme*), tumeur ou bosse sanguine qui se forme à la surface interne ou externe des os du crâne chez le nouveau-né. Quand elle fait saillie au dehors, elle n'offre aucune gravité et disparaît au bout de quelques jours par de simples applications de compresses résolutives; si elle persiste on l'ouvre par une légère incision.

CÉPHALALGIE (du gr. κεφαλή et ἄλγος, douleur), nom sous lequel on désigne tout *mal de tête*, toute douleur qui occupe une région quelconque ou toute l'étendue de la tête et du crâne. On distingue la *céphalée*, ou céphalalgie persistante; l'*hémicranie*, ou *migraine* (*Voy.* MIGRAINE); le *clou hystérique* (*Voy.* CLOU), etc.

CÉPHALANTHE (du gr. κεφαλή et ἄνθος fleur), synonyme de *calathide* et de *capitule*. — C'est aussi le nom d'un genre de la famille des Rubiacées, dont la principale espèce est le *C. occidental* ou *Bois-bouton*, arbrisseau de l'Amérique du Nord que l'on cultive comme plante d'ornement.

CÉPHALÉE. *Voy.* CÉPHALALGIE.

CÉPHALIQUE (du gr. κεφαλικός, ce qui a rapport à la tête). — *Artère céphalique*, synonyme de carotide primitive (*Voy.* CAROTIDE). — *Veine céphalique*, veine superficielle de la face antérieure et extérieure du bras, se forme, au pli du coude, par la réunion de la médiane céphalique, de la radiale superficielle, etc.; c'est une des veines sur lesquelles on pratique la saignée: on croyait autrefois que la saignée de cette veine était utile dans les maladies de la tête. — *Remèdes céphaliques*, antispasmodiques employés contre les maladies nerveuses de la tête.

CÉPHALITE. *Voy.* ENCÉPHALITE.

CÉPHALOBRANCHES (du gr. κεφαλή, tête, et de *branchies*), sous-ordre de la classe des Annélides, ordre des Chétopodes: corps divisible en tête, thorax et abdomen; branchies insérées sur la première de ces parties. Ces animaux vivent habituellement dans des tubes calcaires ou membraneux, ce qui leur a fait donner le nom de *Tubicoles*. Genres principaux: *Serpule*, *Amphitrite*, *Térébelle*, *Sabelle*, etc.

CÉPHALOPODES (du gr. κεφαλή et ποῦς, ποδός, pied), 1re classe de l'embranchement des Mollusques, comprend des animaux formés d'un corps qui renferme les viscères et les branchies, et d'une tête surmontée de 8 ou 10 bras ou *pieds*, armés de ventouses. Tantôt les céphalopodes sont pourvus d'une coquille uniloculaire, comme l'Argonaute; tantôt, comme le Nautile, ils habitent la dernière cavité d'une coquille multiloculaire dont les loges aériennes sont traversées par un siphon membraneux; tantôt enfin ils portent dans l'intérieur de leurs téguments soit une coquille formée de loges aériennes, comme la Spirule, soit un osselet calcaire ou corné, comme la Sèche. Plusieurs sont munis d'une poche remplie d'une substance noirâtre dont ils troublent l'eau autour d'eux pour se soustraire à leurs ennemis. Les sexes sont séparés sur des individus distincts. Tous les céphalopodes sont marins: ils sont très-voraces, et se nourrissent de crustacés et de poissons dont ils s'emparent avec leurs bras, et qu'ils dévorent à l'aide des deux fortes mandibules dont leur bouche est armée. — Les *Céphalopodes* se divisent en deux ordres: 1° les *Acétabulifères*, formant deux sous-ordres, les *Décapodes* et les *Octopodes*, et renfermant les familles des *Sépiidées*, des *Spirulidées*, des *Loligidées*, des *Teuthidées* et des *Bélemnitidées*; 2° les *Tentaculifères*, qui comprennent les familles des *Nautilidées*, des *Clyménidées*, et des *Ammonidées*.

CÉPHALOPTÈRE (du gr. κεφαλή et πτέρον, aile), *Cephalopterus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés, renferme une seule espèce, le *C. orné* du Brésil, au plumage d'un beau bleu noir; sa tête est ornée d'une aigrette composée de plumes étroites et longues.

CÉPHALOPTÈRE, *Cephaloptera*, genre de Poissons, de l'ordre des Plagiostomes et de la famille des Raies, à nageoires pectorales grandes, élargies et pointues; taille dépassant quelquefois 4m. Le *C. Masséna*, type du genre, se prend avec les thons, dans les madragues de la Méditerranée.

CÉPHALOTE (du gr. κεφαλή) *Cephalotes*, genre de la famille des Chéiroptères (Chauves-souris), voisin des Roussettes, et appelé aussi *Harpie*; — Genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques.

CÉPHÉE (nom myth.), constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Dragon et Cassiopée, renferme 35 étoiles dont trois de 3e grandeur.

CEPS, genre de Champignons. *Voy.* BOLET.

CÉRAÏSTE (du gr. κεράστης, cornu, de la forme des graines), *Cerastium*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme des espèces herbacées, la plupart vivaces, presque toutes d'Europe. Elles sont recherchées à cause de la multitude et de l'éclatante blancheur de leurs fleurs. Le *C. tomenteux* (*C. tomentosum*), vulg. *Argentine* et *Oreille de souris*, a des fleurs d'un blanc pur et un feuillage argenté et cotonneux dont on tapisse les rochers dans les jardins paysagers.

CÉRAMBYCINS (du g.-type *cerambyx*), tribu d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, caractérisés par leur labre très-apparent, leurs yeux toujours échancrés pour recevoir la base des antennes, qui sont longues; leurs cuisses en forme de massue et, leurs couleurs brillantes. Ils habitent les contrées chaudes du midi de la France. — Genres principaux: *Cerambyx*, *Callichrome*, etc.

CÉRAMBYX (du gr. κεράμβυξ). *Voy.* CAPRICORNE.

CÉRAMIE (du gr. κεράμιον, vase de terre, à cause de la forme des capsules), *Ceramium*, genre de la famille des Algues, section des Floridées, type de la tribu des *Céramiaires*, a pour caractères : des filaments cylindriques articulés par sections et marqués intérieurement d'une seule macule de matière colorante ; des capsules externes, solitaires, nues, opaques. Leur couleur varie du pourpre au violet; elles ont la forme d'arbustes, et croissent dans l'Océan.

CÉRAMIQUE (ART), du gr. κέραμος, terre à potier, en lat. *Figulina* ; art qui a pour objet la fabrication des poteries, faïences et porcelaines, employées soit comme vases et ustensiles, soit comme tuyaux, briques, tuiles, antéfixes et ornements pour la décoration intérieure et extérieure des édifices, ou bien encore comme bas-reliefs, statuettes, etc. Les substances qui entrent dans leur composition sont l'argile plastique, la tere de pipe, le kaolin, le grès. Elles peuvent être non vernissées (*terre cuite*, *biscuit*), ou être glacées soit par un *vernis* transparent de silex et de plomb (*vases antiques*), ou de feldspath (*porcelaine*), soit par un *émail* composé d'une matière vitrifiable et d'étain (*faïence*), soit par une *couverte* composée d'une matière vitrifiable et d'une terre qui ne fondent qu'à la température requise par la cuisson même de la pâte (*grès*).

La céramique est un des arts les plus anciens ; on a trouvé dans les hypogées de l'Égypte des poteries émaillées de diverses couleurs ; on a recueilli également dans les ruines de l'Assyrie des briques émaillées qui servaient à la construction des édifices, etc. Les Phéniciens étaient d'habiles céramistes qui exportaient leurs produits dans toutes les contrées que baigne la Méditerranée. C'est d'eux que les Grecs apprirent l'industrie des vases peints ; ils la portèrent ensuite au plus haut degré de perfection et produisirent des œuvres d'un goût exquis, soit par la pureté des formes, soit par la décoration polychrôme ; on voit dans les musées des collections de vases destinés aux sacrifices, aux repas, à l'ornement des maisons, aux tombeaux, et couverts de sujets mythologiques, bachiques, ou empruntés à la vie ordinaire, vases sur lesquels de grands travaux d'érudition ont été publiés depuis un siècle en Allemagne, en Angleterre, en France et en Italie (*Voy.* VASES). De Grèce, une colonie apporta les mêmes procédés en Étrurie. Les Romains imprimèrent à la poterie usuelle un caractère de force et de commodité, comme on en peut juger par les jarres et les amphores qu'on emploie encore dans le midi de la France. Au moyen-âge, on dalla les églises et les châteaux avec des carreaux soit incrustés de terre colorée, soit émaillés ; on fit des vases de grès. Au XIVe siècle, des potiers maures s'installèrent à Majorque et y fabriquèrent une faïence à reflets irisés et métalliques (*majolique hispano-moresque*). L'imitation donna naissance à la *majolique italienne*, que les Français nommèrent *faïence* ; au XVe siècle, Lucca della Robia, d'après Vasari, inventa l'émail stannifère blanc et fabriqua des bas-reliefs coloriés, des médaillons, etc., pour remplacer les mosaïques. Cet art passa ensuite en France, où l'on cite les faïences d'Oiron (soi-disant service de Henri II), les terres émaillées de Limoges, les plats de Bernard de Palissy, les poteries de Nevers, de Moustiers et surtout de Rouen. C'est seulement au XVIIIe siècle que remonte l'invention de la terre de pipe ou faïence anglaise et de la porcelaine européenne. Les Anglais empruntèrent cette dernière aux Chinois ; mais ces produits de la Chine trouvèrent presque aussitôt en France et en Saxe une concurrence redoutable. La porcelaine de Saxe n'a plus son ancienne réputation ; mais les produits de la manufacture de Sèvres ont toujours conservé leur supériorité. On estime beaucoup aussi les faïences et les porcelaines de Creil, de Montereau et de Limoges ; les produits de Menton et ceux des fabriques anglaises.

Consulter sur ce sujet : A. Brongniart, *Traité des Arts céramiques* (1844), et avec M. Riocreux, *Description du musée céramique de Sèvres* (1845) ; J. Labarte, *Collection Debruge-Duménil* (1847) ; Marryat, *Collections towards a history of potery and porcelain* (1850) ; A. Tainturier, *les Terres émaillées de Bernard de Palissy* (1863) ; A. Demmin, *Histoire de la céramique* (en planches phototypiques, avec texte explicatif, 1869), etc. *Voy.* GRÈS, FAÏENCE, PORCELAINE, TERRE DE PIPE, etc.

CÉRASINE (du lat. *cerasus*, cerise), principe chimique qui constitue la presque totalité des gommes qui exsudent des cerisiers, amandiers, pruniers, etc. Sa composition répond à la formule $C^{12}H^{20}O^{10}$. *Voy.* GOMMES.

CÉRASTE (du gr. κεράστης, cornu), *Vipera cerastes*, espèce de Vipère très-venimeuse de l'Afrique septentrionale, est caractérisée par une petite corne pointue qu'elle porte sur chaque sourcil, ce qui lui a fait donner le nom de *Serpent cornu* : elle est grisâtre, et se tient cachée dans le sable en Afrique. On la voit gravée sur les anciens monuments égyptiens. Quelques zoologistes lui ont donné le nom d'*Aspic*. *Voy.* ce mot.

CÉRAT (du lat. *cera*, cire), *Ceratum*, médicament externe magistral ou officinal, formé d'huile et de cire, et quelquefois de blanc de baleine, mais non de graisse ou de matières résineuses comme les pommades et les onguents. Le *cérat simple*, *C. blanc* ou *C. de Galien*, se fait avec de l'huile d'amandes douces et de la cire vierge : dans les hôpitaux, on le fait avec de la cire jaune et il est tout aussi bon. En y ajoutant quelques gouttes d'essence de roses, on a le *C. à la rose*, ou *labial* ; de l'eau de laurier-cerise, le *C. calmant de Roux* ; du laudanum, le *C. opiacé* ; du sous-acétate de plomb, le *C. saturnin* ou *de Goulard* ; du soufre sublimé, le *C. soufré*, etc. — Le *cérat au beurre de cacao* et le *C. cosmétique*, dit *cold-cream*, ne sont pas de véritables cérats. — Il ne faut pas

laisser rancir le cérat ; autrement il exercerait une action irritante tout-à-fait différente de celle du cérat frais.

CÉRATINE, *Ceratina*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, section des Apiaires. Ce sont de petits insectes à couleurs bronzées ou noires, offrant quelques taches blanchâtres à la partie antérieure de la tête. Ils ont de grands rapports avec les abeilles. Le type de ce genre est la *Cératine calleuse* qui dépose ses œufs dans les nids des Osmies, et dont les larves vivent aux dépens des provisions amassées par ces dernières.

CÉRATITE, *Ceratites*, genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Céphalopodes tentaculifères, famille des Ammonidées, caractérisé par une coquille spirale, multiloculaire, à tours embrassants enroulés sur un même plan ; cloisons à lobes latéraux découpés, mais non ramifiés ; lobe dorsal profond à peine bifide, siphon dorsal. Les Cératites apparaissent dans les terrains triasiques ; on en trouve jusque dans l'étage cénomanien.

CÉRATITE (Médecine). *Voy.* KÉRATITE.

CÉRATOCÈLE, CÉRATOGLOSSE, etc. *Voy.* KÉRATO...

CERATONIA, nom lain botanique du *Caroubier*. *Voy.* ce mot.

CÉRATOPHYLLE (du gr. κέρας, corne et φύλλον, feuille), *Ceratophyllum*, genre type de la famille des *Cératophyllées*, voisin des Haloragées, est composé de plantes aquatiques, herbacées, annuelles ou vivaces : fleurs monoïques, calice divisé en un grand nombre de lanières verticillées, contenant, dans les mâles, de 10 à 20 étamines sessiles, et dans les femelles, un ovaire libre à un seul ovule ; feuilles verticillées et un peu rigides. Ces plantes croissent dans les lacs, les étangs et les rivières, et sont toujours plus ou moins submergées. Le *C. demersum* et le *C. submersum* se trouvent aux environs de Paris.

CÉRATOPTÉRIS (du gr. κέρας et πτερίς, fougère), genre de la famille des Fougères, tribu des Parkériées : ce sont des plantes annuelles ou bisannuelles, sans rhizôme, croissant dans les marais et souvent dans l'eau, à frondes herbacées, molles, différant tout à fait d'aspect avec les autres fougères : elles sont propres aux régions équatoriales des deux continents.

CÉRAUNIAS ou CÉRAUNITE (du gr. κεραυνίας), vulg. *Pierre de foudre*, nom donné par les anciens à des pierres de diverses natures (pyrites, bélemnites, jades, etc.), que l'on croyait tombées avec la foudre. Telle est surtout la *Pyrite martiale globuleuse* (sulfure de fer radié), qui a la propriété de faire feu sous le briquet *Voy.* AÉROLITHES.

CERBÈRE, petite constellation boréale, placée aux environs de la main d'Hercule, tire son nom du Cerbère de la Fable ; elle ne renferme que 4 étoiles.

CERBÈRE, *Thevetia*, genre de la famille des Apocynées, tribu des Ophioxylées, renferme des arbrisseaux du Brésil, à fruits très-vénéneux. La fumée seule du *C. ahoui* donne la mort. — C'est aussi le nom d'une espèce de Couleuvre (*Coluber cerberus*), voisine des Pythons.

CERCAIRE (du gr. κέρκος, queue), *Cercaria*, genre d'animaux que l'on a considérés longtemps comme des Infusoires, mais qui ne sont en réalité que des larves de *Distomes*. *Voy.* ce mot.

CERCEAU (du lat. *circellus*, dimin. de *circus*), lame de bois flexible ou de fer mince dont on se sert pour lier les cuves, les tonneaux et les barriques. Les meilleurs cerceaux en bois sont faits de châtaignier, de frêne, de saule-marceau, de tremble, de coudrier. On en tire une grande quantité de la Picardie et de la Champagne, particulièrement de la Ferté-sous-Jouarre. On les apporte en bottes.

On nomme encore *cerceau* un cercle de bois léger, que les enfants font courir en le poussant à l'aide d'un petit bâton. Les anciens l'appelaient *trochus*.

CERCERIS, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, renferme un grand nombre d'espèces, qui toutes approvisionnent leurs larves avec divers insectes. La *C. arenaria* les nourrit avec une espèce de charançon ; la *C. ornata* choisit ses victimes parmi les hyménoptères du genre Halictus ; la *C. bupresticida* s'approvisionne aux dépens des buprestes. Les Cerceris construisent ordinairement leurs nids sur le bord des sentiers.

CERCIS, nom latin botanique du genre *Gainier*. *Voy.* ce mot.

CERCLE (du lat. *circulus*, dimin. de *circus*), figure plane terminée par une courbe dont tous les points sont également distants d'un point intérieur appelé *centre*, et qui a reçu elle-même le nom de *circonférence*. Toute droite qui va du centre à la circonférence prend le nom de *rayon :* tous les rayons sont égaux, en vertu de la définition même de la circonférence. Toute droite qui passe par le centre et aboutit de part et d'autre à la circonférence est un *diamètre*. Une portion quelconque de la circonférence s'appelle un *arc* ; la droite qui joint les deux extrémités d'un arc en est la *corde*. Une *sécante* est une droite qui coupe la circonférence en deux points ; une *tangente*, au contraire, n'a qu'un point commun avec la circonférence ; ce point s'appelle *point de contact*. Un *segment* est l'espace compris entre un arc et sa corde ; un *secteur*, l'espace compris entre deux rayons et l'arc qui aboutit à leurs extrémités.

La circonférence est la limite vers laquelle tendent les périmètres des polygones réguliers inscrits et circonscrits lorsque le nombre de leurs côtés devient de plus en plus grand : on part de là pour établir que deux circonférences quelconques sont entre elles comme leurs rayons ou leurs diamètres, et par suite que le rapport d'une circonférence à son diamètre est un nombre constant. Ce rapport, qu'on désigne ordinairement par la lettre π, a pour valeur 3,14159265358. Lambert démontra le premier (*Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1761) que π est incommensurable ; Legendre fit voir ensuite que le carré de π l'est également. — Archimède, en substituant à la circonférence un polygone régulier de 96 côtés, avait trouvé $\frac{22}{7}$ pour valeur approchée de ce même rapport ; au XVIe siècle, Adrien Metius trouva la fraction $\frac{355}{113}$, qui diffère à peine de la valeur véritable de 3 dix-millionièmes. Le calcul du nombre π, long et pénible par les méthodes anciennes, ne présente plus aucune difficulté, auj. qu'on y emploie les *séries*. *Voy.* ce mot.

Pour trouver la longueur d'une circonférence on multiplie son diamètre par le nombre π, ce qu'on exprime par la formule $C = 2\pi R$. Réciproquement pour obtenir la longueur du diamètre, on divise la longueur de la circonférence par le nombre π. — La surface d'un cercle a pour mesure le produit de sa circonférence par la moitié de son rayon, ou ce qui revient au même le produit du carré de son rayon par le nombre π. C'est ce qu'on exprime par la formule $S = \pi R^2$. — Le problème de la quadrature du cercle qui a occupé l'antiquité et une partie du moyen âge, avait pour objet de trouver à l'aide de la règle et du compas un carré équivalent à un cercle donné. L'impossibilité d'obtenir la solution de ce problème est auj. parfaitement démontrée.

Cercle inscrit, *Cercle circonscrit*. *Voy.* INSCRIT et CIRCONSCRIT.

Toute section plane d'une sphère est un cercle. Les *grands cercles* sont ceux dont le plan est conduit par le centre de la sphère ; ils ont même rayon que la sphère elle-même et partagent sa surface et son volume chacun en deux parties égales. Les *petits cercles* sont ceux dont les plans ne passent pas par le centre de la sphère.

En Astronomie, les *cercles de la sphère céleste* ont reçu différents noms : l'*équateur* est le grand cercle perpendiculaire à la ligne des pôles ; les *parallèles* sont les petits cercles perpendiculaires à cette même ligne ; les *cercles horaires* ou *de déclinaison*, les cercles menés par la ligne des pôles. L'*écliptique* est le

cercle que le soleil paraît décrire sur la sphère céleste dans son mouvement annuel. Les *cercles de longitude* sont les grands cercles perpendiculaires à l'écliptique. — On distingue encore le grand cercle de l'*horizon*, ainsi nommé parce qu'il limite la vue, et qui est perpendiculaire à la verticale, et les *cercles de hauteur* ou *almicantarats*, qui sont les petits cercles parallèles à l'horizon. — Sur la sphère terrestre on distingue de même l'équateur et les parallèles, qui se définissent comme les cercles de même nom de la sphère céleste. Parmi ceux-ci, on considère spécialement les *cercles polaires* situés à 23° 28' des pôles (le *cercle polaire arctique*, dans l'hémisphère boréal, et le *cercle polaire antarctique*, dans l'hémisphère austral), et les *cercles tropiques*, situés à 23° 28 de l'équateur (le *tropique du cancer*, au nord, le *tropique du capricorne*, au sud) : ces quatre cercles partagent la surface de la terre en cinq *zônes*. *Voy.* ce mot.

CERCLE CHROMATIQUE, cercle divisé en secteurs égaux, coupés par des circonférences concentriques et équidistantes; ce qui constitue un grand nombre de cases quadrangulaires. Chaque secteur a une couleur particulière : mais en allant de la circonférence du cercle au centre, on passe par tous les tons, depuis le noir jusqu'au blanc. Quand on suit une circonférence on voit toutes les nuances se succéder graduellement dans le même ton. On peut donc désigner par un numéro la nuance et le ton, ce qui permet d'avoir un langage précis pour la désignation des couleurs. Le cercle de M. Chevreul contient 72 secteurs et 20 tons, en tout 1440 couleurs servant de types. *Voy.* COULEUR.

CERCLE MURAL, instrument d'Astronomie, dont on se sert pour déterminer la déclinaison des astres. Il se compose d'un limbe ou cercle divisé, appliqué contre un mur parallèle au plan méridien, et d'une lunette astronomique, mobile dans le plan du limbe et autour de son centre, et qui ne peut dès lors viser les astres qu'à leur culmination supérieure ou inférieure. La direction de l'horizontale sur le limbe s'obtient en visant une étoile directement avec la lunette, puis par réflexion dans un bain de mercure : l'horizontale est la bissectrice de l'angle formé par les deux directions de la lunette. La direction de la ligne des pôles s'obtient en visant une même étoile circumpolaire à sa culmination inférieure et supérieure et menant la bissectrice des deux directions obtenues. — Quand une étoile atteint sa culmination supérieure, on mesure à l'aide de cet instrument, sa distance zénithale, c.-à-d. l'angle que fait le rayon visuel mené à cette étoile avec la ligne des pôles; et l'on calcule sa déclinaison à l'aide de la formule $d = \delta + h$, dans laquelle d désigne la déclinaison, h la hauteur du pôle au-dessus de l'orizon, et δ la distance zénithale et où la déclinaison d et la distance zénithale δ sont regardées comme positives ou négatives, la première suivant qu'elle est boréale ou australe, la seconde suivant qu'elle est comptée du côté du pôle ou à l'opposé.

CERCLE PARHÉLIQUE, nom donné, en Météorologie, à une partie d'un halo solaire, consistant en un cercle blanc horizontal, passant par le soleil; ce météore optique a été expliqué par Huyghens, Young, et plus complètement par Bravais et par M. Babinet : il est dû à la réflexion des rayons solaires sur des prismes de glace flottant verticalement dans l'atmosphère. Ce phénomène se voit surtout dans les régions polaires. *Voy.* HALO.

CERCLE RÉPÉTITEUR, instrument de Physique appliquée imaginé par Borda, qui permet de mesurer les angles avec une exactitude presque indéfinie. Il se compose d'un limbe ou cercle divisé qu'on peut amener dans un plan quelconque, et de deux lunettes qui se meuvent dans son plan, l'une en dessus, l'autre en dessous. En visant les côtés d'un angle successivement avec les deux lunettes que l'on fixe au limbe et qu'on en détache alternativement, on parvient à mesurer, au lieu de cet angle, un multiple aussi grand qu'on veut de cet angle. De la sorte, la valeur trouvée se trouvant divisée, après coup, par un nombre suffisamment grand, l'erreur du résultat se trouve atténuée autant que l'on veut. — L'idée première de la répétition des angles est due à Tobie Mayer.

CERCLE D'ULLOA, nom donné, en Météorologie, à un grand cercle blanc qui entoure quelquefois les *apothéoses* (*Voy.* ce mot) : on ne sait pas l'expliquer complétement.

CERCLE VICIEUX, nom sous lequel on désigne, en Logique, le sophisme qui consiste à donner pour preuve d'une allégation une proposition que l'on prouve elle-même par la proposition que l'on avait démontrée avec son secours; ce qui est tourner dans un cercle sans issue : par exemple, prouver l'immortalité de l'âme par son immatérialité, puis prouver son immatérialité par son immortalité. *Voy.* SOPHISME.

CERCLES. On nomme ainsi auj. certaines réunions d'hommes seuls, faites à l'imitation des *clubs* des Anglais, où l'on se rend habituellement pour converser ou traiter d'affaires, et où l'on se cotise pour recevoir les journaux et aussi pour jouer. On trouve de ces réunions dans presque toutes les villes de France, notamment à Paris (*Jockey Club*, *Cercle impérial*, *C. Grammont*, *C. de la rue Royale*, etc.). Plusieurs cercles ont une destination scientifique ou commerciale : tels sont le *C. agricole*, le *C. du commerce*, le *C. des chemins de fer*, le *C. des arts*, le *C. de la librairie*, etc. — Dans l'origine, le mot *cercle* ne s'appliquait qu'aux réunions de la Cour, dans lesquelles les personnes étaient réellement rangées en *cercle* autour du prince; il s'est étendu ensuite aux réunions de la haute société, et enfin à des réunions payantes.

CERCODIENNES, famille de plantes. *Voy.* HALORAGÉES.

CERCOPE (du gr. κερκώπη), *Cercopis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Cicadaires. Ce sont des insectes sauteurs, à couleurs vives, ordinairement jaunes ou rouges sur un fond noir. Le *C. sanguinolent*, type du genre, est assez commun aux environs de Paris. La larve du *C. écumeux* ou *Aphrophore*, laisse sur les plantes et en particulier sur les luzernes ces traces glaireuses, dites vulg. *crachats de coucou* ou *écume printanière*.

CERCOPITHÈQUES (du gr. κέρκος, queue, et πίθηκος, singe), nom scientifique du genre *Guenon*. *Voy.* ce mot.

CERCUEIL (du b.-lat. *sarcus*, de l'anc. haut-allem. *sarc*, caveau funéraire), coffre dans lequel on renferme les corps des morts. Le cercueil ordinaire, ou *bière*, se compose uniquement de cinq planches de sapin; celui du riche est un coffre de chêne, d'ébène ou d'acajou, enveloppant une boîte de plomb soigneusement soudée. Chez les anciens, les Égyptiens sont célèbres pour le soin qu'ils prenaient de leur sépulture; leurs cercueils étaient ordinairement en bois de sycomore ou de cèdre, et ornés de peintures et d'hiéroglyphes (*Voy.* MOMIE). Les Grecs et les Romains, qui brûlaient leurs morts, n'ont pas eu de cercueils. L'usage des cercueils fut renouvelé par les chrétiens. En Chine, le luxe des cercueils a été de tout temps porté au plus haut degré : le Chinois le plus pauvre consacre ses premières économies à l'achat d'un cercueil.

CÉRÉALES (du lat. *cerealia*, de *Cérès*, déesse des moissons), nom sous lequel on réunit toutes les Graminées qui sont la base de la nourriture de l'homme et des animaux domestiques. Ce sont, en général, le *froment*, l'*épeautre*, le *seigle*, l'*orge*, l'*avoine*, le *maïs*, auxquels on joint souvent le *riz*, le *sarrasin*, le *sorgho*, l'*alpiste*, la *fétuque flottante*, la *zizanie* et le *millet*. — En France, la production des céréales augmente à mesure que les procédés de culture s'améliorent : en 1815, la récolte a donné 132 millions d'hectolitres; en 1835, 204 millions; en 1845, 320 millions; la région septentrionale fournit les deux tiers de cette production. Dans les départements les plus riches en céréales, les agriculteurs comptent, sur 10 années,

1 année de bonne récolte, 6 moyennes et 3 mauvaises. La consommation exige 60 centièmes de la récolte pour les hommes, 19 centièmes pour les animaux, 16 centièmes pour les semailles et 2 centièmes pour les boissons; ce qui fait en tout 97 centièmes, et laisse dans les années ordinaires un excédant de 3 centièmes, qui peut s'élever à 15 centièmes dans les bonnes années. La consommation par habitant est en moyenne de 172 litres; cette consommation d'ailleurs est très-inégalement distribuée : elle est de 180 à 199 pour le nord, de 135 à 164 pour le midi; sous Louis XIV, elle n'était guère que de 100 litres.

Le commerce des céréales a été, à toutes les époques, réglementé par les gouvernements. Chez les Romains, qui étaient forcés de s'approvisionner de blé en Sardaigne, en Sicile, en Égypte et dans le reste de l'Afrique, le commerce des céréales était entre les mains du gouvernement qui fixait lui-même le prix auquel le blé devait être vendu. C. Gracchus (125 av. J.-C.), donna le premier l'exemple de distribuer presque gratuitement le blé aux citoyens pauvres; cet abus, ruineux pour les agriculteurs comme pour l'État, subsista jusqu'à la chute de l'empire romain. En France, l'exportation fut tantôt permise, tantôt défendue, même de province à province; en outre, le blé fut très-souvent taxé, et le *maximum* changea sans cesse. Sous Louis XV, on concéda à certaines compagnies le monopole du commerce des blés, ce qui donna lieu aux plus graves abus (*Voy.* ACCAPAREMENT). Le mal fut porté au comble pendant la Révolution : la disette, résultat d'une mauvaise législation et des désordres politiques plus encore que de l'intempérie des saisons, fut suivie du pillage, et amena, outre la défense d'exporter, des réquisitions vexatoires et une taxation ruineuse pour les producteurs : Paris fut, pendant plusieurs années, rationné par le gouvernement, qui se chargeait lui-même de la vente du blé; ce ne fut qu'en janvier 1796 que l'approvisionnement fut rendu au commerce. En 1811, Napoléon, voulant assurer la subsistance de la capitale, ordonna la création d'une réserve de farines et la construction de *greniers d'abondance*; mais cette mesure n'eut pas les résultats qu'il en attendait. En 1819, le gouvernement établit une *échelle mobile* (*Voy.* ce mot) qui réglait les cas dans lesquels l'importation et l'exportation étaient permises et fixait le droit qu'auraient à payer les blés importés; cette législation, tout à fait contraire au développement de l'agriculture, a été maintenue jusqu'en 1861, époque à laquelle l'échelle mobile a été supprimée et la liberté rendue au commerce des céréales. *Voy.* aussi BOULANGERIE.

En Angleterre, la législation des céréales (*corn-laws*) n'a pas subi moins de vicissitudes : l'exportation et l'importation furent alternativement prohibées ou permises; la législation, faite principalement dans l'intérêt de l'aristocratie territoriale, finit par devenir tellement oppressive qu'il se forma contre elle une ligue redoutable; cette ligue, née à Manchester, en 1838, et habilement dirigée par le célèbre Cobden, réussit, en juin 1846, après une lutte de huit ans, à faire abroger, sous le ministère de Robert Peel, les lois qui restreignaient le commerce des blés.

Voir : Dupont de Nemours, *De l'exportation et de l'importation des grains* (1764), et *Analyse de la législation des grains* (1789); Mirabeau, *Lettres sur le commerce des blés* (1768); l'abbé Galiani, *Dialogues sur le commerce des blés* (1770); Necker, *Sur la législation et le commerce des grains* (1775); Chaillou des Barres, *Essai historique sur la législation des grains* (1820); F. Bastiat, *Cobden et la Ligue*; A. Molinari, *Histoire du tarif des céréales* (1847), etc.

CÉRÉBELLEUX (du lat. *cerebellum*), qui appartient au *cervelet*. *Voy.* ce mot.

CÉRÉBRAL (du lat. *cerebrum*), ce qui a rapport au *cerveau* (*Voy.* CERVEAU). — On compte de chaque côté de la tête 3 *artères cérébrales* : l'*antérieure*, ou artère du corps calleux; la *moyenne*, branche qui termine en devant la carotide interne; la *postérieure*, qui est fournie par l'artère vertébrale; — 12 *nerfs cérébraux* ou *crâniens* : l'olfactif, l'optique, le moteur oculaire commun, le pathétique, le trijumeau, le moteur oculaire externe, le facial, l'auditif, le glosso-pharyngien, le pneumogastrique, le spinal et l'hypoglosse.

Membranes cérébrales. *Voy.* MÉNINGES.

Protubérance cérébrale. *Voy.* PONT DE VAROLE.

En Pathologie, on donne le nom de *Maladies cérébrales* à toutes les affections qui paraissent avoir leur siége dans la masse encéphalique. — *Fièvre cérébrale*. *Voy.* MÉNINGITE.

CÉRÉBRIFORME (MATIÈRE). *Voy.* ENCÉPHALOIDE.

CÉRÉBRINE, substance extraite du cerveau par M. Gobley. *Voy.* PROTAGON.

CÉRÉBRITE. *Voy.* ENCÉPHALITE.

CÉRÉBRO-SPINAL, qui a rapport au *cerveau* et à la *moelle épinière*. — On appelle *Système cérébro-spinal*, *Axe cérébro-spinal*, l'ensemble du cerveau et de la moelle épinière; *Liquide cérébro-spinal*, le liquide que renferme l'arachnoïde.

CÉRÉBROTE, un des éléments de la *substance blanche* du cerveau (*Voy.* CERVEAU) : c'est une matière d'apparence graisseuse, soluble dans l'alcool bouillant et qui contient, outre le carbone, l'oxygène, l'hydrogène et l'azote, du soufre et du phosphore.

CÉRÉMONIAL (de *cérémonie*), ensemble des usages observés dans les cérémonies politiques et religieuses. Ces dernières comprennent tout ce qui constitue le *culte extérieur*, sacrifices, offrandes, jeux sacrés, prières publiques, consécration du mariage et des funérailles, etc. (*Voy.* CULTE et RITUEL). — Le cérémonial politique peut se diviser en *C. d'État* et *de Cour* (*Voy.* COURONNEMENT, SACRE, BAISE-MAIN, etc.), en *C. diplomatique*, ou d'États à États, comprenant aussi le cérémonial maritime; il constitue ce que l'on nomme l'*étiquette* (*Voy.* ce mot), et en *C. officiel*, comprenant les droits et les devoirs honorifiques des fonctionnaires civils et militaires, et tout ce qui concerne les rangs et préséances. — Consulter : Kœnig, *Theatrum ceremoniale historico-politicum* (Leipzig, 1719-20); Rousset, *Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe* (Amsterdam, 1739); Th. et D. Godefroy, le *Cérémonial de France* (Paris, 1649); le *Cérémonial de l'Empire français* (Paris, 1805); L. Dupont, le *Cérémonial officiel* (1868), etc.

CÉRÉMONIES (de *Cære*, ville d'Étrurie, à laquelle les Romains empruntèrent une partie de leur culte), formes extérieures observées soit dans le culte religieux, soit dans les solennités publiques. On doit à Bernard Picard l'*Histoire des Cérémonies de tous les peuples*. *Voy.* FÊTES.

On nomme *Maîtres des cérémonies*, *Grand maître des cérémonies*, les officiers chargés d'ordonner les cérémonies et d'y présider. On a retenu les noms de M. de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies du roi Louis XVI, et de M. de Ségur, grand maître des cérémonies de l'empereur Napoléon Ier. — *Voy.* CÉRÉMONIAL.

CÉRÉOPSE, *Cereopsis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Lamellirostres, voisin des Oies et des Bernaches. La seule espèce qui le compose est le *C. cendré*, de l'Australie : bec fort, très-court, obtus, presque aussi élevé à sa base que long, couvert d'une cire qui s'étend à peu près jusqu'à la pointe; ailes amples; tête d'un blanc pur, et le reste du corps cendré.

CÉRÉRITE. *Voy.* CÉRITE.

CÉRÈS (nom mythologique), planète télescopique, découverte par Piazzi en 1801. Elle fait sa révolution en 1681 jours, 13 h., 55 m., ou env. 4 ans et demi; l'inclinaison de son orbite sur l'écliptique est de 10° 37′ 28″,5; son excentricité, de 0,0785; sa distance moyenne au soleil est de 428 millions de kilomètres, ou 2,77, la distance de la terre au soleil étant prise pour unité. Elle n'a que 100 kilomètres de diamètre; son volume n'est que le quart de celui de la lune; son

apparence est celle d'une nébuleuse environnée de brouillards.

CERF (du lat. *cervus*). Les *Cerfs* ou *Cervidés* constituent une grande famille de Mammifères, de l'ordre des Bisulques ruminants : leur caractère principal est d'avoir la tête ornée de *bois*, prolongements des os frontaux plus ou moins considérables ou compliqués. Ces bois n'existent ordinairement que chez les mâles, excepté dans le genre Renne ; chez le Cerf, ils apparaissent d'abord sous la forme d'une excroissance osseuse recouverte d'une peau velue ; cette excroissance devient bientôt une pointe simple (*hère* ou *dague*), entourée à sa base (*meule*) de petits mamelons osseux (*pierrures*), et qui, en se solidifiant, fait éclater et tomber la peau qui la recouvrait; à trois ans, la dague se ramifie et devient *bois* : on y distingue dès lors une tige principale (*merrain*) et des embranchements latéraux (*corallons* ou *andouillers*) ; on appelle *empaumure* l'endroit où l'andouiller s'insère au merrain. Ces bois ne sont pas recouverts d'un étui épidermique comme les cornes des bœufs; de plus, ils sont caducs et tombent chaque année au printemps pour reparaître à l'automne, saison des amours : cette évolution annuelle est si bien liée à celle des organes de la génération, que l'on peut rendre ces bois persistants en pratiquant la castration de l'animal. On a dit que c'était à la fois une arme et un ornement ; il paraît toutefois que leur principal instrument de défense est dans leurs pieds de devant. Les Cervidés vivent dans les forêts et se plaisent au bord des rivières ou des marécages, sous les latitudes les plus variées. Ils se recommandent à l'attention par l'élégance de leurs formes, leur agilité, l'excellence de leur chair et la singularité de leurs mœurs. — Ils forment 4 genres : le *Renne*, l'*Élan*, le *Cervule* (*Voy.* ces mots) et le *Cerf* propr. dit. Quelques naturalistes y ajoutent la *Girafe*.

Le genre *Cerf* se compose d'animaux qui ont tous un véritable muffle, c.-à-d. un espace dépourvu de poils autour des narines : la forme de leurs bois et leurs variétés de coloration les ont fait partager en plusieurs groupes secondaires, savoir : 1° le *Cerf commun* (*Cervus elaphus*), qui a des bois arrondis se terminant vers le haut par une sorte de fourche à trois branches : le nombre des andouillers augmente chaque année, et l'animal adulte, désigné sous le nom de *dix cors*, en a souvent un plus grand nombre. Dans l'espèce ordinaire, le pelage du mâle est partout d'un brun fauve, à l'exception de la croupe et de la queue qui sont d'un fauve pâle. Le cerf se trouve dans presque toute l'Europe et une partie de l'Asie et même de l'Amérique; il vit en troupes assez nombreuses : d'un naturel très-doux dans les temps ordinaires, il devient agressif et même féroce à l'époque du rut; on le voit alors non-seulement attaquer ses rivaux, mais maltraiter et même tuer ses femelles. La femelle du cerf s'appelle *biche* ; elle n'a pas de bois et sa couleur tire sur le bai rouge; elle porte 8 mois, et donne un seul petit, qu'on nomme *faon* dans les premiers mois, puis *daguet* jusqu'à 3 ans. A l'époque du rut, le cerf fait entendre un cri rauque et particulier que l'on appelle *raire* ou *bramer*. La chair du cerf est très-estimée; son bois sert à faire des manches de couteau, de serpettes, des pommes de canne, des pipes, etc.; on l'a employé en médecine (*Voy.* CORNE DE CERF) ; — 2° le *Daim* (*C. dama*), qui a la queue assez longue, le pelage moucheté, l'empaumure des andouillers aplatie et qui, dans certains pays, vit en troupes assez considérables pour dévaster toutes les plantations ; — 3° le *Chevreuil* (*C. capreolus*), qui n'a pas de queue, un pelage uniforme, des bois arrondis et munis seulement de 2 andouillers, sa taille est inférieure à celle des précédents; il vit en famille, avec sa *chevrette* et son faon, qu'on appelle *brocquart* ; — 4° le *Panolie*, l'*Axis*, le *Rusa*, le *Cariacou*, le *Blastocère*, le *Guemul*, etc., et autres espèces étrangères qui sont peu connues.

CERF (Chasse). La *chasse du cerf* est devenue l'objet d'un art particulier qui a son langage propre, et qui exige un appareil princier. Un *veneur détourne*, c.-à-d. fait lever l'animal avec son limier, et détermine son *pied* (son empreinte), ses *fumées* (sa fiente), son âge et son sexe. Des piqueurs animent les chiens et les aident sur le *change* ainsi que sur le *retour*, c.-à-d. qu'ils les empêchent d'être dépistés par le cerf, car cet animal ne manque pas de ruser, de mettre un autre cerf à sa place, et de repasser sur la même voie, ou bien il *perce*, c.-à-d. s'éloigne, ou se jette à l'écart et se couche sur le ventre. Lorsqu'il voit ses ruses inutiles, il s'élance à l'eau pour dérober son *sentiment* aux chiens. Les piqueurs l'y suivent et le mettent aux *abois*. C'est alors que le cerf, devenant furieux, *fait tête* aux chasseurs, défend sa vie et blesse souvent à coups d'andouillers, les chiens et même les chevaux. Lorsqu'il a perdu ses forces, un des chasseurs lui coupe le jarret et, pour l'achever, lui enfonce son couteau au défaut de l'épaule. On célèbre sa mort par des fanfares (l'*hallali*), et l'on donne ses intestins aux chiens pour faire curée.

CERFS FOSSILES. On en connaît une cinquantaine d'espèces, dont les principales sont : le *Cervus primigenius*, qui était plus grand que notre cerf ordinaire ; le *C. megaceros*, espèce intermédiaire entre le cerf et l'élan ; le *C. intermedius*, le *C. ramosus*, le *Dicroceros*, etc.

CERFEUIL (du lat. *cerefolium*), *Scandix*, *Anthriscus*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Scandicinées. On distingue : 1° le *C. ordinaire* (*S. cerefolium*), plante annuelle dont les feuilles profondément découpées, comme celles du persil, ont une saveur et une odeur légèrement aromatiques : on s'en sert dans les cuisines pour les assaisonnements; les bestiaux, et surtout les lapins, en sont très-friands; la décoction de cerfeuil est résolutive, et calme les douleurs hémorroïdales; le suc exprimé de ses feuilles est diurétique; 2° le *C. musqué* ou *C. d'Espagne* (*S. odorata*), plus grand que le précédent : ses semences ont le goût et le parfum de l'anis; 3° le *C. bulbeux* (*S. bulbosa*), dont la racine et les bulbes contiennent une fécule alimentaire.

CERF-VOLANT, jouet d'enfant qui consiste en un châssis léger, en forme de raquette, fait de baguettes d'osier et recouvert de papier. On *enlève* un cerf-volant en courant contre le vent, et en lâchant peu à peu la ficelle qui le retient : on a observé que le cerf-volant monte en faisant avec l'horizon un angle aigu qui ne dépasse guère 45 degrés. Pour empêcher qu'il ne donne des coups de tête en bas, on a soin de garnir son extrémité inférieure d'une *queue* faite de petits rouleaux de papier, liés de distance en distance à une longue ficelle, et qui servent de contre-poids.

Franklin a fait servir le cerf-volant à une expérience de physique intéressante, mais dangereuse : il est parvenu à soutirer l'électricité des nuages au moyen d'un cerf-volant armé à la tête d'une pointe métallique et attaché à une corde conductrice. Le *chariot électrique*, imaginé par de Romas, permet d'étudier sans danger l'électricité des nuages à l'aide du cerf-volant ; c'est essentiellement un treuil soutenu par des pieds de verre, et sur lequel s'enroule la corde du cerf-volant; on peut enrouler ou dérouler cette corde avec une manivelle de verre. A l'aide de ces précautions l'opérateur n'est pas exposé à être foudroyé.

CERF-VOLANT, insecte. *Voy.* LUCANE.

CÉRINE. *Voy.* CÉRITE.

CERINTHE, nom latin botanique du genre *Mélinet*. *Voy.* ce mot.

CERISE, fruit du Cerisier. *Voy.* CERISIER.

CERISIER, *Cerasus* de *Cérasonte*, v. d'Asie-Mineure, d'où il fut apporté à Rome par Lucullus, 68 av. J.-C.), sous-genre de la famille des Rosacées, tribu des Amygdalées, genre Prunier : feuilles ovales, lancéolées, finement dentées sur les bords; fleurs blanches à 5 pétales; fruit d'un rouge plus ou moins vif, formant un drupe globuleux, ombiliqué à la base,

charnu, très-glabre, à noyau lisse. — On distingue le *Cerisier propr. dit* (*Prunus cerasus*), et le *Merisier* (*P. avium*). Du premier viennent les *cerises* ou *griottes;* du second, les *guignes* et les *bigarreaux*. Plusieurs variétés proviennent du mélange de ces deux espèces. Nous citerons, sans distinction d'origine, comme étant les plus estimées : 1° la *Cerise de Montmorency*, qu'on distingue en *longue queue* et *courte queue* ou *gros gobet;* 2° la *Belle de Choisy*, *C. doucette*, *C. ambrée;* 3° l'*Angleterre hâtive* et la *Royale*, dite aussi *C. anglaise*, *Cherry-duck;* 4° la *Reine Hortense* ou *C. d'Aremberg*, *Belle suprême;* 5° le *Bigarreau de mai;* 6° la *Griotte commune*, et ses sous-variétés; 7° enfin la *C. guigne*, dite aussi *C. en cœur* (*Voy.* MERISIER). — Outre les espèces recherchées pour leurs fruits, on cultive pour l'ornement : le *C. à fleurs doubles*, le *C. à fleurs de pêcher*, le *C. à feuilles panachées*, le *C. toujours fleuri* ou *de la St-Martin*, le *C. luisant*, le *C. à grappes*, le *C. du Canada*, le *C. de la Caroline*, etc.

Tout le monde connaît les usages des cerises : on en fait des confitures, des liqueurs de table, telles que le ratafia, le kirsch et le marasquin, etc. Le bois du cerisier est dur et susceptible d'un beau poli.

On appelle *Cerisier de Cayenne*, l'Eugénie de Micheli; *C. laurier*, le Laurier-cerise; *C. nain* ou *Camerisier*, un Chèvrefeuille; *C. odorant*, le Mahaleb. *Voy.* ces mots.

CÉRITE (du gr. κηρίτης, pierre de cire, parce que la cassure de certaines variétés les font ressembler à de la cire), *Cérine*, ou *Cérérite*, ou *Ochroïte*, cérium silicaté naturel [$\dot{C}e\ \ddot{S}i + Aq$]. Elle se présente en petites masses grises, roses, ou violacées possédant faiblement l'éclat métallique, rayant faiblement le verre, et pesant 5 environ. On trouve la cérite à Ryddarhytta (Suède), où elle est accompagnée d'amphibole aciculaire, de bismuth et de molybdène sulfuré. C'est le minerai le plus important de cérium. — Une autre variété de cérium silicaté hydraté est l'*Orthite* que l'on rencontre à Falhun en prismes bacillaires noirâtres : ce minéral contient 3 fois moins d'oxyde de cérium que le précédent, mais en revanche il contient de l'alumine, du protoxyde de fer, du manganèse et de l'yttria. — L'*Allanite*, autre variété de cérium silicaté, contient 2 fois moins d'oxyde de cérium que le premier et se trouve à Giéseké en Groënland. — Parmi les minéraux qui contiennent du cérium, il faut encore citer le *Cérium carbonaté* ou *Carbocérine* que l'on trouve à Ryddarhytta, en petites masses cristallines avec la cérite; et la *Flucérine* ou fluorure de silicium, substance jaune rougeâtre, translucide, et à texture cristalline, qui se rencontre disséminée dans une pegmatite à Fimbo en Suède.

CÉRITHE, *Cerithium*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Muricidées : coquille allongée, turriculée, épaisse ; ouverture oblongue et oblique, terminée en avant par un canal court, et en arrière par une gouttière plus ou moins marquée. Les Cérithes se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage salifère ; elles vivent aujourd'hui dans toutes les mers. La plus grande espèce connue, la *Cérithe géante*, est fossile, et caractérise le calcaire grossier parisien.

CÉRIUM (de *cérite*), corps simple métallique, contenu dans quelques minéraux très-rares (*Voy.* CÉRITE), a été découvert en 1803, presque en même temps, par Klaproth, Hisinger et Berzélius, dans un minéral où Cronsted avait le premier indiqué l'existence d'un corps nouveau.

CERNE (du lat. *circinus*), se dit, en général, de tout rond tracé sur la terre, sur le sable, etc. — En Chirurgie, c'est le cercle livide qui se forme autour d'une plaie de mauvaise nature, ou autour des yeux, quand ils sont ce qu'on appelle *battus :* de là l'expression *avoir les yeux cernés*.

En Botanique, on nomme *cernes* les cercles concentriques que l'on remarque sur la tranche d'un arbre coupé horizontalement, et qui marquent son accroissement annuel. *Voy.* AGE, ARBRE et BOIS.

CERNEAUX (de *cerne*), noix encore vertes. — Il se dit surtout de ces moitiés de noix que l'on tire de leur coque avant maturité et qu'on sert en hors-d'œuvre avec du verjus, ou simplement du vinaigre et du sel.

On nomme *vin de cerneaux* un vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux. Le vin d'Orléans est un vin de cerneaux.

CÉROËNE ou CÉROINE (du latin *cera*, cire), emplâtre résolutif et fortifiant formé d'un mélange de cire, de poix et de suif, avec du bol d'Arménie, du minium et un peu de myrrhe et d'encens.

CÉROPÉGIE (du gr. κηροπήγιον), *Ceropegia*, genre de la famille des Asclépiadées, tribu des Pergulariées, comprend des plantes grimpantes de l'Inde et de l'Afrique, que l'on cultive chez nous en serre chaude.

CÉROPLASTIQUE (du gr. κηρός, cire, et de *plastique*), art d'imiter avec de la cire diversement colorée, soit les traits des personnes, soit divers objets naturels. Les anciens ont connu la céroplastique ; cultivée de nouveau en Italie dans le XVIIe siècle, elle a été considérablement perfectionnée de nos jours. Les figures de cire du fameux cabinet de Curtius, celles que l'on montre encore dans toutes les foires, les bustes en cire que les coiffeurs étalent dans leurs montres, sont dus à la céroplastique; mais c'est surtout dans la reproduction de la nature morte que les progrès de cet art ont été sérieux. On a fait par ce procédé des pièces d'anatomie pathologique, des fruits et des fleurs d'une vérité remarquable. Zumbo, Galli, Fontana, en Italie, Laumonier, Pinson et Dupont, en France, sont les artistes les plus distingués en ce genre. L'École de médecine de Paris contient un riche cabinet de pièces anatomiques en cire.

CÉROXYLE (du gr. κηρός, et ξύλον, bois), *Ceroxylum*, vulg. *Palmier des Andes*. *Voy.* IRIARTEA.

CERQUEMANEUR (du b.-lat. *circare*, tourner, et *manerium*, demeure), expert ou maître arpenteur juré, qu'on appelait autrefois pour planter les bornes entre des héritages, ou pour les rétablir en cas de contestation. Le cerquemaneur avait une certaine juridiction pour juger ces différends.

CERTEAU, variété de Poire jadis fort estimée.

CERTHIADES (du g.-type *certhia*, grimpereau), famille d'Oiseaux, répond aux *Grimpereaux* de Cuvier.

CERTIFICAT (du lat. *certum*, certain, et *facere*, faire), acte écrit et signé qui rend témoignage de la vérité d'un fait. Il y a beaucoup de sortes de certificats : les *C. de vie*, qui ont pour objet de constater l'existence d'un rentier ou d'un pensionnaire de l'État; les *C. d'individualité*, qui attestent d'une manière authentique les noms, âge, état, qualité et demeure d'un individu et garantissent les tiers de toute usurpation de personne; ils sont ordinairement délivrés par un notaire; ils peuvent l'être aussi par le maire ou le juge de paix; les *C. d'indigence*, qui attestent qu'une personne ne possède rien, et qu'elle a droit à des secours ou à des exemptions de telle ou telle nature; les *C. de capacité*, comme ceux qui se délivrent aux élèves qui, dans les écoles de Droit, ont été trouvés suffisamment instruits sur une partie du Code Napoléon, la procédure civile et le droit criminel : ils confèrent l'aptitude au ministère d'avoué, etc. (*Voy.* CAPACITÉ) ; les *C. d'origine*, qui font connaître l'origine d'une inscription de rente sur l'État, qui indiquent l'espèce, la quantité et la provenance des marchandises étrangères, etc. ; les *C. de propriété*, par lesquels un officier public atteste le droit de propriété d'une ou de plusieurs personnes sur le capital et les arrérages d'une rente sur l'État ; les *C. de bonne vie et mœurs*, *de résidence*, etc. : ces derniers sont délivrés par l'autorité ; les *C. d'addition* (*Voy.* BREVET D'INVENTION), etc. — Pendant la Révolution, on exigeait de chaque citoyen des *certificats de civisme*, sous peine d'être compris dans la classe des suspects. Ils furent supprimés par la loi du 18 ther-

midor, mais remplacés pendant quelque temps encore par les *cartes de civisme* ou *de sûreté*.

CERTIFICATEUR, nom donné, en général, à celui qui délivre un certificat. On appelait *notaires certificateurs* les notaires qui, d'après le décret du 2 août 1806, étaient choisis par le gouvernement pour faire des certificats de vie; auj., ces certificats peuvent être délivrés par tous les notaires; *certificateur de caution* ou *contre-pleige* celui qui certifiait la solvabilité d'une caution; auj. la caution n'a pas besoin d'être certifiée; mais elle peut être elle-même cautionnée (C. Nap., art. 2035); *C. de criées*, celui qui avait mission d'attester en justice que les criées avaient été faites dans les formes judiciaires.

CERTITUDE (du lat. *certitudo*), état de l'esprit qui affirme irrésistiblement et absolument qu'une chose est ou n'est pas, parce qu'il en a une intuition claire et complète. L'état opposé est le *doute* dans lequel les motifs de nier et d'affirmer se font équilibre. Quand ces motifs n'ont pas la même force, il se produit en nous un état intermédiaire entre la certitude et le doute: c'est la *probabilité*, qui a une foule de degrés, tandis que la certitude n'admet ni plus ni moins. De là résulte la distinction de la *science*, qui implique certitude dans les connaissances dont elle est l'ensemble, et de l'*opinion*, jugement que porte l'esprit sur une chose probable ou douteuse (*Voy.* DOUTE, PROBABILITÉ). — Il y a deux espèces de certitude : 1° la *C. immédiate* ou *intuitive*, acquise par l'exercice de la perception externe, de la conscience, de la mémoire, de la raison; 2° la *C. médiate* ou *démonstrative*, acquise par le raisonnement inductif et déductif, ou par le témoignage des hommes. La seconde repose sur la première, et celle-ci a elle-même pour fondement la croyance à la véracité de notre intelligence, croyance qui ne peut être ni démontrée ni attaquée directement sans une pétition de principe, puisque toute démonstration implique l'autorité de la raison. Cette question a donné lieu à trois systèmes, qui sont le Dogmatisme, le Scepticisme, le Probabilisme: le premier admet que l'homme est capable d'arriver légitimement à la certitude, de distinguer le vrai du faux par un caractère nommé *criterium*, lequel n'est autre chose que l'*évidence de la raison*; le second soutient que rien n'est certain; le troisième est un scepticisme mitigé, d'après lequel nous ne pouvons atteindre qu'à une probabilité plus ou moins forte (*Voy.* CRITERIUM, DOGMATISME, SCEPTICISME, PROBABILISME). Consulter : Javary, *De la certitude* (1847), et Franck, *De la certitude* (ibid).

CÉRUMEN (du lat. *cera*, cire), humeur onctueuse, analogue à la cire, qui s'amasse à l'intérieur du conduit auditif externe : elle est sécrétée par les glandes de ce conduit, sous la forme d'un lait jaunâtre qui s'épaissit rapidement en une masse visqueuse et d'une teinte plus foncée. Le cérumen entretient la souplesse de la membrane qui tapisse le conduit auditif; par sa viscosité, il retient les corpuscules légers qui pourraient pénétrer dans l'oreille, et par son amertume, il repousse les insectes qui voudraient s'y introduire.

CÉRUSE (du lat. *cerussa*), *Blanc de plomb*, *Sous-carbonate de plomb*, combinaison d'acide carbonique et d'oxyde de plomb de composition variable : c'est une substance blanche, friable, insipide et insoluble dans l'eau. Quand elle est pure, elle se dissout complétement et avec effervescence dans l'acide azotique. Les céruses se vendent sous forme de pains coniques de 1 à 2 kilogr. ; elles sont souvent mélangées avec des substances blanches de moindre valeur, comme le sulfate de plomb, le sulfate de baryte, la craie, le sulfate de chaux. On prépare la céruse en grand en exposant des lames de plomb à l'action des vapeurs de vinaigre; les pots qui contiennent les lames suspendues au-dessus du liquide sont enfouis pendant quelques semaines dans du fumier ou de la tannée; le plomb s'oxyde aux dépens de l'air; l'oxyde, au milieu des vapeurs de vinaigre, se change peu à peu en sous-acétate que l'acide carbonique, dégagé du fumier, finit par convertir en sous-carbonate. Un autre procédé plus rapide a été proposé par Thénard : il consiste à diriger du gaz carbonique dans une solution de sous-acétate de plomb ; on utilise quelquefois pour cette fabrication l'acide carbonique provenant de la combustion du coke.

On emploie la céruse dans la peinture en bâtiment pour colorer en blanc les bois et les meubles; elle a l'inconvénient de brunir par le contact des émanations sulfureuses. On s'en sert aussi pour étendre les autres couleurs, et leur donner du corps. On l'utilise dans les fabriques de faïence pour la préparation des vernis ou couvertes. Les ouvriers qui préparent ou qui emploient la céruse sont exposés à des accidents graves, causés par l'action délétère de cette substance; cette action porte principalement sur l'appareil digestif, et occasionne de vives douleurs et des tremblements convulsifs : c'est la *colique de plomb*, ou *des peintres* (*Voy.* ce mot). Pour prévenir ces accidents, on a essayé de remplacer la céruse, dans la peinture, par le blanc de zinc.

La céruse était connue des Grecs et des Romains; ils s'en servaient dans la peinture et en médecine; les dames romaines l'employaient comme fard.

CERVEAU (du lat. *cerebellum*, dimin. de *cerebrum*). Dans le sens le plus étendu, ce mot désigne toute la masse nerveuse renfermée dans la cavité crânienne : il est alors synonyme d'*Encéphale* (*Voy.* ce mot). Dans un sens plus restreint, il désigne seulement les *lobes* ou *hémisphères cérébraux*, ainsi que les *couches optiques* et les *corps striés* qui chez certains animaux y sont englobés. Les *hémisphères cérébraux* sont constitués par deux masses symétriques séparées d'avant en arrière par une grande scissure (*sc. médiane*) et présentant à leur surface un grand nombre d'anfractuosités et de saillies (*circonvolutions*) : une découpure profonde (*sc. de Sylvius*) divise chaque hémisphère en deux lobes, l'un antérieur (*lobe frontal*), l'autre subdivisé d'une façon un peu moins nette en *lobe moyen* ou *sphénoïdal* et *lobe postérieur* ou *occipital*. Des ponts (*commissures*) sont jetés d'un hémisphère à l'autre, ce sont le *corps calleux*, le *trigone cérébral* et la *commissure antérieure*. — La masse cérébrale est formée de deux substances : l'une extérieure, la *substance grise* ou *corticale*, agglomération de cellules nerveuses dans une gangue de matière amorphe, grenue ; l'autre intérieure, la substance *blanche*, formée de fibres nerveuses reliant les différentes parties de la couche grise entre elles d'abord, puis avec la substance grise qui compose les couches optiques et les corps striés.

Le cerveau, sans lequel aucune douleur ne peut être perçue, est lui-même insensible à la douleur, inexcitable et sans réaction. Son rôle n'est connu que depuis peu de temps. Selon MM. Parchappe, Foville, Broca, Vulpian, Longet, les fibres nerveuses qui constituent la substance blanche ne jouent qu'un rôle accessoire, celui de conducteurs : elles relient simplement les autres parties, et leur fonction varie suivant les points qu'elles mettent en relation. La substance grise, au contraire, a le rôle principal : son activité spéciale coïncide avec la production des phénomènes de l'intelligence. On croit que les couches optiques et les corps striés servent d'intermédiaire entre le cerveau, la moelle épinière et les nerfs soit sensitifs, soit moteurs, c.-à-d., avec les organes qui amènent les impressions sensitives et transmettent les excitations motrices; la qualification d'*optiques* donnée aux couches de ce nom est impropre ; car elle semble leur attribuer sur la vision une influence qui n'appartient qu'aux tubercules quadrijumeaux. On ignore aussi les véritables fonctions des commissures; on suppose qu'elles servent à mettre en harmonie les manifestations d'activité des deux hémisphères. — C'est à ces derniers qu'a été dévolue la fonction la plus importante, celle de servir

d'organe aux facultés de l'âme, à la sensibilité, à l'intelligence, à la volonté et à la force motrice : 1° Par rapport à la *sensibilité*, le nerf sensitif reçoit l'*impression* ou excitation venant soit du milieu extérieur, soit du milieu intérieur organique, et il la transmet au cerveau, parce qu'il sert de conducteur à un fluide qui circule ou qui vibre, comme le fil télégraphique qui relie deux stations ; alors se produisent dans le cerveau des phénomènes nerveux d'ordre supérieur, qui sont les conditions auxquelles la *perception* s'ajoute à la *sensation*. D'après Gratiolet, les nerfs du goût, de l'odorat, de la vue aboutissant à des parties différentes du cerveau, y forment des départements distincts pour les diverses sensations. D'après MM. Vulpian et Longet, c'est dans la protubérance annulaire que les sensations prennent leurs caractères distinctifs et spéciaux ; 2° Pour l'exercice de la *volonté* et de la *force motrice*, le cerveau, par suite de la *volition*, agit sur le nerf moteur, et celui-ci transmet cette excitation à l'élément musculaire qui se contracte sous cette influence et produit ainsi un mouvement. D'après les expériences de M. Flourens sur des vertébrés, les divers mouvements exécutés par les animaux qui ont subi l'ablation du cerveau ont perdu tout caractère volontaire; 3° Quant à l'*intelligence*, son développement est généralement en rapport avec celui des lobes cérébraux. Cependant on n'a pas encore pu déterminer ce rapport d'une manière précise, et il y a désaccord entre les physiologistes au sujet de l'importance de chacun des caractères distinctifs reconnus par l'anatomie comparée ; ces caractères sont la forme (le développement du cerveau d'avant en arrière, la complication des circonvolutions cérébrales), le poids, et, d'après Gratiolet, l'énergie vitale ou puissance intrinsèque du cerveau. Les diverses opérations intellectuelles cessent quand le cerveau est détruit ou même profondément lésé ; il est vrai que, d'après M. Vulpian, les diverses parties des hémisphères cérébraux, et surtout de leur substance grise, peuvent se suppléer, et une portion relativement minime, surtout chez les animaux, peut suffire à remplir les fonctions du tout ; mais il n'en reste pas moins établi que, lorsque le cerveau descend au-dessous d'un certain volume et d'un certain poids, l'individu est frappé d'idiotie ou d'imbécillité. *Voy.* Ame, Encéphale, Cervelet, Innervation, Phrénologie, etc.

Voir sur ce sujet: Flourens, *la Vie et l'Intelligence*; Gratiolet, *Système nerveux*; Vulpian, *Physiologie du système nerveux*; Claude Bernard, *la Physiologie au* XIX*e siècle* ; P. Janet, *le Cerveau et la Pensée*.

Le cerveau est sujet à des maladies graves, qui sont décrites aux mots Délire, Encéphalite, Fièvre cérébrale, Hallucination, Folie, etc.

Cervelas (de l'ital. *cervellata*), espèce de saucisson, composé d'un mélange de porc frais, de veau, de lard et de beaucoup d'épices, le tout haché et renfermé dans un boyau de porc. On estime surtout le *cervelas de Milan*.

Cervelet (du lat. *cerebellum*), portion de l'encéphale qui occupe le bas et l'arrière de la cavité crânienne, dans le point qui correspond à la *nuque*. C'est le premier des renflements qui se trouvent surajoutés sur le trajet des cordons nerveux de la moelle ; il est constitué par deux masses symétriques (*lobes latéraux*) réunies par le *lobe moyen* ou *vermis* : il reçoit de la moelle épinière deux cordons (*pédoncules cérébelleux inférieurs*) et envoie deux autres cordons (*pédoncules supérieurs*), vers les parties situées plus haut. Enfin ses deux lobes latéraux sont réunis par un cordon commissural (*pédoncule moyen*), qui forme une grande partie de la protubérance annulaire. — Le cervelet est composé de substance blanche et de substance grise dont la consistance est plus molle que dans le cerveau. La substance grise est à l'extérieur ; l'autre forme un noyau central, peu considérable dans le lobe médian, mais se renflant dans les lobes latéraux où elle pousse des ramifications nombreuses : de là l'aspect arborescent qu'offre la coupe verticale du cervelet et que l'on a nommée *arbre de vie*. — On est fort incertain sur la nature des fonctions du cervelet. La couche grise superficielle est comme celle du cerveau totalement insensible et inexcitable ; tandis que la lésion des parties blanches entraîne des convulsions universelles. Suivant Willis, le cervelet présiderait aux fonctions de la vie organique ; suivant d'autres, Pourfour du Petit, Dugès, Foville, il serait un des foyers principaux de la sensibilité générale. Récemment, M. Lussana l'a considéré comme l'organe du *sens musculaire*, c.-à-d. de cette sensibilité spéciale qui nous permet de mesurer et de gouverner les contractions des muscles pour l'accomplissement des mouvements que nous voulons produire. Flourens a prouvé que le cervelet a un rôle complétement distinct de celui du cerveau, et que ses lésions déterminent un désordre, une discordance très-remarquables dans les mouvements de locomotion; mais il est allé trop loin lorsque, exagérant cette propriété, il a considéré le cervelet comme le siége d'un principe particulier, celui *de la coordination des mouvements*.

Cervelle, nom vulgaire de la substance du *Cerveau* ou *Encéphale* (*Voy.* ces mots), se dit spécialement du cerveau des animaux, surtout des animaux de boucherie, employé comme aliment.

Cervical (du lat. *cervix*, nuque), tout ce qui appartient à la partie postérieure du col. On compte 4 *artères* et autant de *veines cervicales*, 8 paires de *nerfs cervicaux*, 7 *vertèbres cervicales* dont la 1re est appelée *atlas*, la 2e *axis*, etc.

Cervidés, famille de Ruminants. *Voy.* Cerf.

Cervoise (du lat. *cervisia*), ancien nom de la *bière*. *Voy.* ce mot.

Cervule (dimin. de *cerf*), *Cervulus*, genre de la famille des Cervidés, comprend des espèces particulières à l'Hindoustan et dont le bois est porté par un long pédicule osseux dépendant des os du front : ces animaux sont rares en France. On distingue le *C. muntjac* ; le *C. musc*; et le *C. à petit bois*.

Céryle, oiseau. *Voy.* Martin-pêcheur.

Césalpinie (de *Césalpin*, botaniste du XVIe siècle), *Cæsalpinia*, genre-type de la famille des Césalpiniées, renferme des végétaux arborescents armés d'aiguillons, à feuilles alternes, à fleurs jaunes ou jaunâtres, en grappes terminales. Ces végétaux sont particuliers aux régions tropicales. On remarque la *C. épineuse* (*C. brasiliensis*), qui fournit le *bois de Brésil*, ou *Brésillet*; la *C. sappan*, ou *Brésillet des Indes*, avec laquelle on teint en rouge ; la *C. crista* ou *Bois de Fernambouc*; la *C. mimosoïde*, qui est contractile comme la sensitive, etc.

Césalpiniées, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée de celle des Légumineuses : fleurs irrégulières, non papilionacées, calice à 5 divisions, corolle à 5 pétales unguiculés ; 10 étamines ; ovaire libre, solitaire, style terminal ; gousse polysperme. — Genres principaux : *Cæsalpinia*, *Gymnocladus*, *Hæmatoxylon*, *Cassia*, *Senna*, *Swartzia*, *Amherstia*, *Bauhinia*, *Cercis*, *Cynometra*, *Copaifera*, etc.

Césarienne (opération), opération chirurgicale par laquelle on extrait l'enfant du sein de la mère au moyen d'une incision pratiquée aux parois de l'abdomen. Cette opération était déjà en usage chez les Romains : ils donnaient aux enfants qui naissaient ainsi le surnom de *Cæsar* ou de *Cæso* ; Scipion l'Africain et J. César durent la naissance à cette opération. Pendant longtemps, elle ne fut pratiquée que sur des femmes mortes enceintes : Roussel proposa le premier, en 1581, de l'exécuter sur le vivant. Perfectionnée par Levret, Moriceau, Lauverjat, la méthode qu'il proposa eut un plein succès. On n'y recourt toutefois que dans le cas d'absolue nécessité.

Césium (du lat. *cæsius*, gris bleu, à cause de la couleur des deux raies bleues qu'il produit dans le spectre), métal alcalin, découvert, en 1861, par MM. Bunsen et Kirchhoff dans les eaux mères de la saline de

Durkheim et depuis retrouvé dans plusieurs autres eaux minérales, telles que celles de Bourbonne. Il est plus souvent accompagné de rubidium, de potassium, de sodium et de lithium. Certains minerais de l'île d'Elbe contiennent jusqu'à 34,07 0/0 d'oxyde de césium. Poids atomique, 133.

CESSION (du lat. *cessio*), transmission par acte entre-vifs d'un droit incorporel : on l'appelle aussi *transport*. Elle s'opère : pour les créances civiles par la tradition du titre, par la signification de la cession au débiteur de la créance cédée, à moins d'acceptation spontanée de sa part (C. Nap., art. 1689 et suiv. ; pour les lettres de change et billets à ordre, par l'endossement (C. de comm., art. 136-140 ; pour les inscriptions de rente et les actions nominatives dans une société, par le transfert. — On appelle *cédant* celui qui transporte à un autre la créance, le droit ou l'action qu'il possède ; *cessionnaire* celui auquel le transport est fait.

Cession de biens, abandon ou délaissement qu'un débiteur malheureux est admis à faire de tous ses biens à ses créanciers lorsqu'il se trouve hors d'état de payer ses dettes (C. Nap., art. 1265). La cession des biens est volontaire ou judiciaire. Elle n'éteint point l'action des créanciers sur les biens que le débiteur peut acquérir par la suite; elle n'avait d'autre effet que de soustraire le débiteur à la contrainte par corps et n'a plus d'utilité depuis que cette dernière a été abolie. La loi n'admet point au bénéfice de cession : 1° les stellionataires, les banqueroutiers frauduleux, les personnes condamnées pour fait d'escroquerie, ni les personnes comptables; 2° les étrangers, les tuteurs, administrateurs ou dépositaires (C. de proc., art. 905); 3° les commerçants (C. de comm., art. 541).

Cession de droits successifs ou *litigieux*. *Voy.* RETRAIT.

CESTE (du lat. *cæstus*), gantelet de cuir garni de fer ou de plomb, dont les athlètes se servaient dans les combats du pugilat. Pour se garantir les tempes et les oreilles des coups du ceste, les athlètes couvraient leur tête d'une calotte nommée *amphotide*, et qui était d'airain doublé de drap. Virgile, dans l'*Énéide* (liv. V, v. 387-484), décrit un combat au ceste entre Entelle et Darès.

CESTE (du grec κεστός, ceinture de Vénus). *Voy.* CEINTURE.

CESTE, *Cestum*, genre d'Acalèphes, de la classe des Polypes cténophores et voisins des Béroés : ce sont des corps rubanés plus larges que longs et munis de cils latéraux ambulacraires : on en trouve sur les côtes de la Méditerranée.

CESTOÏDES (du gr. κεστός, et de εἶδος, forme), ordre de la classe des Helminthes, se compose de vers formés d'anneaux allongés, aplatis comme des cestes ou rubans. Les *Vers solitaires*, *Ténias* et *Botriocéphales* (*Voy.* ces mots), appartiennent à l'ordre des Cestoïdes.

CESTRE (du gr. κέστρος), flèche ou trait que les anciens lançaient à l'aide d'une fronde: le fer de ce trait était long de deux palmes, et la hampe d'une demi-coudée. Le cestre fut inventé par les Macédoniens vers l'an 170 av. J.-C.

CESTREAU (du gr. κέστρον), *Cestrum*, genre-type de la tribu ou plutôt de la famille des *Cestrinées*, détachée de celle des Solanées, renferme des plantes indigènes des parties chaudes de l'Amérique. Ce sont des arbrisseaux à feuilles toujours vertes, figurant très-bien dans les jardins paysagers. Certaines espèces exhalent une odeur suave pendant le jour, d'autres le soir, ou bien la nuit; ainsi le *C. à baies noires* ou *Jasmin vénéneux* a une odeur nauséabonde le jour, agréable pendant la nuit. Le *C. rose* et le *C. orangé* sont cultivés pour la beauté de leurs fleurs.

CÉSURE (du lat. *cæsura*), coupe du vers, repos suspensif qui sépare les deux parties d'un vers et qui se marque après un certain nombre de syllabes. — Dans nos vers syllabiques, la place de la césure varie suivant le nombre de syllabes. Dans le vers alexandrin, elle se place ordinairement après la 6e syllabe ; dans le vers de 10 syllabes, après la 4e ; dans celui de 8 syllabes, après la 3e ou la 5e. Les vers qui ont moins de 6 syllabes n'ont pas de césure obligée.

Dans les vers métriques (grecs et latins), on entend par *césure* une syllabe longue qui finit un mot et qui commence un pied : ce repos, d'ailleurs, ne suspend aucunement le sens. Le vers hexamètre exige au moins une césure après le 2e pied ; le plus souvent il en a deux, l'une après le 1er et l'autre après le 3e; quelquefois il en a trois, comme dans ce vers de la 1re églogue de Virgile :

Silves | *trem* tenu | *i* mu | *sam* medi | taris a | vena.

Le vers pentamètre n'admet de césure qu'après le 1er et le 2e pied ; le vers ïambique doit avoir, au moins, une césure au commencement du 3e pied.

CÉTACÉS, en lat. *Cete* (du gr. κῆτη), ordre de Mammifères marins qui a pour caractères principaux : une seule paire de membres, les membres antérieurs, toujours dépourvus d'ongles; une queue analogue à celle des poissons, mais disposée transversalement ; souvent une nageoire dorsale simplement cutanée ; une seule sorte de dents, toujours à une seule racine; des poumons, le sang chaud et des mamelles placées sous le ventre près de l'anus. Les Cétacés vivent dans l'eau et n'en sortent jamais; mais ils ne peuvent plonger longtemps et sont obligés de venir à la surface respirer l'air ; leurs narines sont disposées de manière qu'ils peuvent ouvrir la gueule pour saisir leur nourriture sans s'exposer à introduire de l'eau dans leurs voies aériennes; plusieurs ont à l'arrière-bouche des *évents* par lesquels ils rejettent avec force l'eau que leur bouche a engloutie. Ces animaux atteignent quelquefois des proportions gigantesques; ils se nourrissent de substances animales, mais le plus souvent de très-petites espèces, de mollusques ou de petits crustacés. — L'ordre des Cétacés peut être subdivisé en deux sous-ordres : les *Cétodontes*, qui sont pourvus de dents et qui comprennent les genres: *Cachalot*, *Hyperoodon*, *Ziphius*, *Dauphin*, *Marsouin*, *Narval*, etc., et les *Cétacés mysticètes*, chez qui les dents sont remplacés par des fanons et qui comprennent les genres: *Baleine*, *Rorqual*, *Mégaptère*, etc. *Voy.* ces divers mots.

CÉTÉRACH (orig. arabe), genre de la famille des Fougères, tribu des Aspléniacées, confondu par quelques botanistes avec le *Gymnogramma*, est caractérisé par les écailles larges et nombreuses qui cachent entièrement ses capsules : ces fougères croissent dans toute l'Europe à la surface des rochers et sur les vieux murs. Les feuilles du *C. officinal* (*C. officinarum*) sont légèrement amères et mucilagineuses : elles passaient autrefois pour dissoudre les calculs et guérir les maladies de la rate.

CÉTINE (du gr. κῆτος, baleine). *Voy.* BLANC DE BALEINE.

CÉTINIQUE ou CÉTYLIQUE (ACIDE). *Voy.* ÉTHAL.

CÉTIOSAURE (du gr. κῆτος, baleine, et σαῦρα, lézard), genre de Reptiles fossiles gigantesques, de la famille des Crocodiliens, dont les débris se rencontrent dans les étages portlandien et néocomien de diverses parties de l'Angleterre. Les Cétiosaures sont caractérisés principalement par leurs os spongieux et l'absence de cavité médullaire dans les os longs.

CÉTODONTES ou *Cétacés à dents*. *Voy.* CÉTACÉS.

CÉTOINE, *Cetonia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères, famille des Lamellicornes, voisins des Hannetons, comprend un grand nombre d'espèces remarquables par leurs couleurs métalliques et variées, mais de forme lourde et massive. Leur vol, rapide et bruyant, s'exécute avec leurs élytres fermées. Les Cétoines aiment à se reposer sur les lilas et les roses, dont elles sucent le suc. La *C. dorée*, commune dans nos jardins, est d'un vert émeraude qui contraste agréablement avec l'incarnat de la rose : on a proposé cette cétoine comme un spécifique contre

la rage; la *C. stictique* ou *ponctuée* et la *C. velue* sont communes sur les chardons.

CÉTRAIRE, *Cetraria*, genre de la famille des Lichens, à thalle membraneux ou fruticuleux, à fructifications en forme de bouclier (*cetra*) fixées sur les bords du thalle. Ces plantes vivent sur la terre même, entre les mousses, ou sur les rochers. L'espèce type est le *Lichen d'Islande* (*C. islandica*), ainsi appelé de l'usage que les Islandais en font comme aliment. La médecine l'emploie dans les affections pulmonaires chroniques. *Voy.* LICHEN.

CÉVADILLE (de l'espagn. *cebadilla*, dimin. de *cebada*, orge), *Sabadilla*, vulg. *Poudre de capucin*, fruit pulvérisé de l'*Asagræa officinalis* ou, selon d'autres, d'une espèce de *Veratrum* qui croît au Mexique : ce sont des capsules allongées, réunies par 3 dans une même fleur, minces, rougeâtres, renfermant chacune 2 ou 3 graines oblongues, noirâtres, anguleuses et tronquées à leur sommet. La cévadille contient de la *vératrine* (*Voy.* ce mot), à laquelle elle doit son âcreté violente; c'est un médicament dangereux, qu'on emploie à l'extérieur pour detruire la vermine, mais qui peut déterminer des accidents graves.

CÉYX (du *Céyx* de la Fable, époux d'Alcyone), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux syndactyles, a été formé de quelques espèces de Martins-pêcheurs qui n'ont que 3 doigts au lieu de 4. L'espèce-type, l'*Alcyon tridactyle* est un oiseau des Indes. *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR.

CHABAN, 3e mois de l'année des Turcs, correspond à notre mois de mai. Pendant la lune de chaban, les mosquées sont ouvertes pour la prière de nuit.

CHABASIE $[3\ddot{A}l\,\dddot{S}i^2 + \dot{C}a\dddot{S}i + 6Aq]$, minéral de la famille des Zéolithes : c'est un silicate double d'alumine et de chaux, dont les cristaux ont pour forme primitive un rhomboèdre voisin d'un cube, ce qui lui a fait donner par certains auteurs le nom de *Zéolithe cubique*. On trouve la Chabasie dans les cavités des roches amygdaloïdes, au Palatinat, dans le Tyrol, en Islande, en Suède, etc.

CHABLAGE (de *chable*, câble). Les bateliers appellent ainsi l'action de diriger les gros bateaux dans les endroits difficiles, notamment dans le passage des villes et aux abords des ponts. Le préposé à ces fonctions portait autrefois le nom de *chableur*; c'est aujourd'hui l'*inspecteur des ports*.

CHABLIS (du b.-lat. *chadabula*, engin de guerre, instrument pour abattre), se dit, dans le Langage forestier, des arbres abattus dans les forêts par le vent, ou tombés de vieillesse, de pourriture, ou par le poids des neiges.

CHABOT (de *chab* ou *cab*, tête et du suffixe dimin. *ot*), *Cottus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues-cuirassées. Ces poissons sont remarquables en ce que, lorsqu'ils sont irrités, ils renflent leur tête en remplissant d'air leurs ouïes. On distingue le *C. de rivière* (*C. gobio*), vulg. *Meunier*, *Testard*, *Chevesne*, qui a la tête presque lisse et une épine seulement au préopercule : il est noirâtre, long de 0m,15, et très-estimé pour la bonté de sa chair, et les espèces marines, qui sont plus épineuses, le *Chaboisseau* (*C. bubalis*) et le *Scorpion de mer* (*C. scorpius*) : leur chair est peu délicate. — Le *Chabot* figure parmi les meubles d'armoiries : la maison de Chabot portait des *chabots* dans ses armes.

CHABRAQUE. *Voy.* SCHABRAQUE.

CHACAL (nom turc), *Loup doré*, *Canis aureus*, espèce du genre Chien, forme le passage entre le Loup et le Renard. La taille du chacal est celle du renard ; mais il est un peu plus haut sur jambes; sa tête ressemble à celle du loup; son museau est pointu ou grisâtre ; son pelage est gris-jaune et foncé en dessus, blanchâtre en dessous; sa queue peu fournie. Les chacals exhalent une odeur forte et désagréable ; ils sont voraces, ne vivent que de petite proie ou de cadavres, et chassent par troupes ; ils n'attaquent pas l'homme. Ils font entendre une espèce de hurlement lugubre. On les trouve aux Indes, dans l'Asie-Mineure et en Afrique. — Le chacal était connu dès anciens : Aristote et Pline l'appelaient θώς (*Thos*). On croit que c'est le type de notre chien domestique ; ce qui est vrai, c'est qu'il s'accouple avec le chien. *Voy.* CHIEN.

CHACONNE (de l'espagn. *chacona*), ancien air de danse d'une longue durée, espèce de symphonie dansante d'un mouvement lent et d'un rhythme bien marqué, qu'on écrivait ordinairement à 3 temps. La chaconne servait de finale aux opéras et aux ballets. Cet air eut de la vogue au XVIIe siècle, mais il passa bientôt de mode. — Sous Louis XIV, on appela *chaconne* un ruban qui servait à attacher le col de la chemise, et dont les bouts pendaient négligemment.

CHAFOUIN (de *chat*, et *fouine*), ancien nom de la *Fouine* et du *Furet*.

CHAGRIN (du turc *sagri*, croupe), cuir grenu, dont on se sert pour couvrir des boîtes, des gaînes, des étuis, des livres, etc. La *peau de chagrin* est proprement la peau rugueuse d'un Chien de mer appelé *Roussette*. Dans l'Orient, on la fabrique artificiellement avec la peau des chevaux, des ânes, des mulets et des chameaux. Pour grener le cuir, on sème dessus des graines de moutarde ou d'ansérine, et on le met sous presse. Le chagrin gris est le plus estimé et le meilleur de tous pour l'usage ; cependant le rouge est fort recherché, et se vend plus cher. En France, on imite le chagrin avec des peaux de chèvre ou de mouton, sur lesquelles on imprime le grain au moyen d'une planche de cuivre gravée qu'on fait chauffer et passer ensuite avec la peau sous une presse à rouleau.

CHAH ou SHAH (du persan *schâh*), titre que portent les souverains de la Perse.

CHAI (comme *quai*, du b.-lat. *cayum*, enclos, qu'on dérive du latin *cancillæ*, barreaux), magasin au ras du sol, servant de cave pour les vins et les eaux-de-vie.

CHAIA, oiseau Échassier. *Voy.* CHAVARIA.

CHAILLE, nom donné dans la Haute-Saône à des lits de boules siliceuses, à tissu lâche, renfermant quelquefois des moules de coquille qu'on rencontre fréquemment dans les couches supérieures de l'étage oxfordien.

CHAINE (du lat. *catena*), espèce de lien composé d'anneaux entrelacés les uns dans les autres, et faits avec du fer, de l'acier, du cuivre, de l'argent, de l'or, du bois, de l'ivoire, des cheveux, etc., selon sa destination. — On nomme *C. catalane* une chaîne composée d'anneaux ronds ou elliptiques, mis les uns dans les autres de manière que chaque anneau en renferme deux; *C. en gerbe*, celle dont les maillons sont courbés en 8 ; *C. en S*, celle dont les maillons ont la forme d'une S ; *C. plate*, une chaîne à maille plates, flexible dans deux sens opposées, etc.

Les chaînes servent tantôt d'instrument de gêne ou de précaution : en France, les galériens sont condamnés à la *peine de la chaîne* ; on donnait aussi le nom de *chaîne* à la troupe des condamnés qui partaient pour le bagne, parce que ces malheureux étaient tous attachés à une même chaîne; — tantôt de parure, de décoration, de marque de dignité : telles sont les *chaînes d'or*, quelquefois garnies de diamants ou de pierres précieuses, que fabriquent les joailliers ; les *chaînes d'acier*, si longtemps à la mode ; les *chaînes en cheveux* tressées avec les cheveux d'une personne aimée ; la *chaîne de la Toison d'or*, celle que porte le lord-maire, à Londres, les chaînes des huissiers, etc.

Dans la Marine, on se sert souvent de chaînes de fer, au lieu de câbles. *Voy.* CABLE.

En Mécanique, on nomme *chaîne de Vaucanson* une chaîne qui tient lieu de crémaillère, et qui sert à faire tourner, en même temps et dans le même sens, des roues dentées, des poulies, etc. — La *chaîne d'une montre* est cette petite chaîne plate en acier qui sert à tendre le grand ressort, en se roulant sur la

fusée. Avant cette invention, on employait à cet usage une corde à boyau, qui était sujette à s'allonger ou à se raccourcir selon les variations de la température.

Chaîne d'arpenteur, chaîne de fer longue de 10^{m}, qui sert à mesurer le terrain : elle est ordinairement formée de 50 tiges de fer.

Dans l'art du Tisserand, la *chaîne* est l'assemblage des fils qui forment la longueur de la pièce mise sur le métier, et entre lesquels passe la trame.

En Architecture, on nomme *chaîne de pierres* un pilier élevé à plomb dans un mur de maçonnerie, soit pour fortifier le mur, soit pour porter l'about d'une poutre ; *chaîne d'encoignure* ou *de liaison,* celle qui forme l'encoignure d'un bâtiment et sert à lier les deux côtés de l'angle formé par le mur de pignon et par le mur de face.

Chaîne de montagnes. Voy. MONTAGNE.

On nomme encore *Chaîne* une suite de personnes disposées de manière à faire passer rapidement de main en main un fardeau, des pierres, des seaux d'eau dans un incendie, etc. ; c'est ce qu'on appelle *faire la chaîne ;* — une figure de danse dans laquelle les danseurs se donnent la main en passant, lorsque, dans une contredanse, ils traversent pour changer de place, ou lorsqu'ils doivent tourner en rond, etc.

En Théologie, on appelle *Chaîne* ou *Catène* une suite de remarques ou de dissertations faites par divers auteurs sur certains passages de l'Écriture sainte ou des Pères de l'Église.

CHAINETTE (de *chaîne*). En Géométrie, on nomme ainsi la courbe qu'affecte un fil pesant suspendu librement par ses deux extrémités : cette courbe a des propriétés curieuses en mécanique. *Voy.* FUNICULAIRE (MACHINE).

En termes de Couture, le *point de chaînette* est un point noué qui a l'apparence d'une chaîne. On brode au point de chaînette en faisant des points qui rentrent l'un dans l'autre de manière à former une sorte de lacs continu.

CHAIR (du lat. *caro*). La *chair* proprement dite ou *chair musculaire* n'est autre chose que la partie rouge des muscles (*Voy.* MUSCLES); mais, en général, chez l'homme comme chez les animaux, on étend le nom de chair à toutes les parties molles qui entourent les os (*Voy.* VIANDE). — Ce que les artistes entendent par *chairs* ne s'applique qu'à l'apparence extérieure du corps, à la teinte ou couleur de la peau. — On appelle *chair de poule* l'aspect que présente la peau de l'homme lorsque l'impression du froid, la terreur, ou quelque autre émotion vive, y détermine des aspérités dues à la saillie des bulbes des poils, ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule plumée.

Dans certains fruits, on nomme *chair* le parenchyme, la partie succulente, dont le nom scientifique est *sarcocarpe.*

CHAIRE (du gr. καθέδρα). On nomme ainsi dans les églises la tribune du prédicateur, et dans les écoles celle du professeur. — Dans l'église primitive, il n'y avait que l'évêque qui prêchât, et sa *chaire,* dite *siége épiscopal,* était placée au fond de l'abside. Plus tard on rapprocha la chaire du centre de la basilique ; elle occupa d'abord l'*ambon* ou *jubé* (*Voy.* ce mot), puis, fut placée sur le côté de la nef, à la place où nous la voyons aujourd'hui. On a déployé un grand luxe dans l'ornementation des chaires des églises catholiques : les unes sont en marbre et ornées de bas-reliefs, comme à Rome et dans toute l'Italie ; les autres sont en bois sculpté : on cite en ce dernier genre celles de St-Étienne-du-Mont, de St-Germain-l'Auxerrois, à Paris; de Ste-Gudule, à Bruxelles, etc. — On appelle *Chaire de St-Pierre* le trône du Souverain Pontife; *Fête de la Chaire de St-Pierre* la célébration de la mémoire du séjour de St Pierre à Antioche et à Rome : elle a lieu le 18 janvier et le 22 février.

Éloquence de la Chaire : elle comprend un grand nombre de genres, l'*Homélie,* le *Sermon,* le *Prône,* la *Conférence,* le *Panégyrique,* l'*Oraison funèbre,* etc. (*Voy.* ces mots). On doit à l'abbé de Besplas et à l'abbé Maury des *Essais sur l'éloquence de la chaire.*

CHAISE (de *chaire*). Chez les anciens Romains on appelait *Chaise curule,* un siége d'ivoire sur lequel siégeaient les principaux magistrats (*Voy.* CURULE). — *Chaise stercoraire,* nom qu'on donnait à Rome, au dire de quelques historiens, à une chaise de marbre, probablement antique, et qu'on voyait à gauche et en dehors de la porte principale de la basilique de St-Jean-de-Latran. Jusqu'à l'avènement de Léon X, on aurait été dans l'usage, disent ces mêmes historiens, de faire asseoir les papes sur cette chaise, le jour de leur exaltation, pour leur rappeler qu'ils étaient toujours sujets aux infirmités humaines. On récitait en même temps le psaume CXII, où il est dit que Dieu élève le pauvre de son fumier (*de stercore*) pour le placer au rang des premiers de son peuple.

Chaise à porteurs, espèce de siége fermé et couvert dans lequel on se faisait porter par deux hommes. L'usage en fut introduit de Londres en France, en 1617, par M. de Montbrun ; auj. ces chaises sont passées de mode ; cependant on s'en sert encore dans les localités où les voitures sont rares. — On donnait aussi le nom de *chaise* à une voiture légère à 2 ou 4 roues, à 1 ou 2 places et traînée par 1 ou 2 chevaux : ce nom, presque abandonné, est resté aux *chaises de poste,* établies en 1664, sous le ministère de Colbert.

Chaise longue, espèce de canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités, et qui est destiné aux malades auxquels il est défendu de marcher.

Chaise de Sanctorius, espèce de balance inventée par le médecin italien Sanctorius pour connaître par le poids la quantité d'aliments qu'on a pris dans un repas, et indiquer le moment où il faut mettre des bornes à son appétit. Voir à ce sujet la *Medicina statica* de Sanctorius (Venise, 1614), trad. en fr. par Lebreton, en 1722.

CHAISE, monnaie. *Voy.* CADIÈRE.

CHAKO, coiffure militaire. *Voy.* SCHAKO.

CHALAN ou CHALAND (orig. inc.), bateau allégé à fond plat, à côtés droits, et dont l'avant est en saillie. On le toue, on le remorque, on le conduit à l'aviron. Quelques-uns ont un mât et portent des fardeaux considérables. On s'en sert pour transporter les marchandises dans les ports ou sur les rivières que ne peuvent pas remonter les bâtiments qui ont un grand tirant d'eau.

CHALAZE (du gr. χάλαζα, grêle), petite tumeur des paupières qui ressemble à un grain de grêle : on dit aussi *chalazion.* — Le botaniste Gærtner a donné ce nom au point qui répond, sur la tunique interne d'une graine, à l'insertion du cordon ombilical. — On nomme encore *chalazes* (*tractus albuminosi*) deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau.

CHALCÉDOINE. *Voy.* CALCÉDOINE.

CHALCIDE, *Chalcides,* genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, voisins des Scinques et des Amphisbènes, et caractérisés par un corps cylindrique très allongé, 4 pieds rudimentaires ou très-courts, une tête quadrangulaire, revêtue de plaques polygonales, le tronc et la queue garnis d'écailles quadrangulaires. L'espèce-type, le *C. de Lacépède* ou *Seps* (*C. flavescens*) se trouve dans le midi de l'Europe. — Les anciens donnaient le même nom à une espèce de lézard au dos rayé de bandes cuivrées, qui n'avait rien de commun avec ce genre de Sauriens.

CHALCIDITES (du g.-type *Chalcis*), *Chalcidiæ,* tribu d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, renferme de fort petits insectes ornés souvent de couleurs métalliques très-brillantes, et la plupart sauteurs. Les espèces du genre-type sont caractérisées par une tarière saillante, un corps épais, une tête large, et des ailes à une seule nervure bifurquée au milieu. Leurs larves vivent en parasites dans les galles, les chrysalides et les œufs de certains insectes.

CHALCITE (du gr. χαλκίτης), sulfate de cuivre naturel. *Voy.* Cuivre.

CHALCOGRAPHIE (du gr. χαλκός, cuivre, et γράφω, graver), art de graver sur cuivre (*Voy.* Gravure); — collection de gravures. La *C. du Louvre*, créée par Louis XIV en 1670 pour reproduire les travaux des grands maîtres et développer l'art de la gravure, put livrer au public dès 1699 des épreuves remarquables et d'un prix peu élevé. Cette institution se maintint florissante pendant tout le XVIIIe siècle. Abandonnée ensuite à des particuliers qui n'y apportèrent qu'un esprit mercantile, la chalcographie périssait, si l'État n'en avait repris la direction De 1853 à 1868, le fonds de la chalcographie du Louvre s'est augmenté de 1535 planches nouvelles, ce qui porte à 6,000 environ celles qu'elle peut mettre aujourd'hui à la disposition du public.

CHALE (de l'arabe *schâl*), vêtement long ou carré, qui, en Europe, entre dans la toilette des femmes, et dont les Orientaux se servent comme de turban, de manteau, de ceinture et quelquefois même de tapis. Il se fait des châles de toutes les façons et de toutes les étoffes : imprimés, damassés, brodés, brochés, etc.; carrés, longs dits *boiteux*, en écharpe, etc.; en laine, en soie, en coton, en laine et soie, en dentelle, etc.; mais les plus beaux et les plus recherchés sont les châles dits *cachemires*, soit de l'Inde, soit de fabrication européenne.

Les principales opérations que nécessite la fabrication du cachemire français, dit *broché*, sont : 1° la *mise en carte*, qui consiste à peindre sur un papier réglé le sujet de la broderie; 2° le *lisage* et l'*accrochage*, opération compliquée qui a pour but de mettre la carte en contact avec le métier; 3° le *tissage*, qui se fait soit au *lancé*, soit par le *spoulinage* : dans le premier cas, pour obtenir un seul point de couleur, la navette doit faire le trajet de toute la largeur de l'étoffe; on coupe ensuite à l'envers la partie du fil de trame devenue inutile : ce qui reste est retenu à l'endroit par le liage diagonal avec le fil de la chaîne; dans le second, qui se fait avec de petits fuseaux pointus analogues aux *spoulins* (*Voy.* ce mot), on enchaîne ensemble les fils de trame, de manière à en faire une sorte de tricot si solide que, si l'on enlevait tous ceux de la chaîne, ils resteraient encore inséparables : dans les deux cas, le travail se fait à l'envers; 4° le *découpage* : cette opération, qui donne au châle français le caractère qui le distingue du cachemire de l'Inde, consiste à enlever tous les fils devenus inutiles, afin d'en diminuer le poids; il se fait à la main sur un métier mobile ou à la mécanique. Après le découpage, le châle, apprêté, lavé, puis calandré, est en état d'être livré à la consommation. Paris, Lyon et Nîmes sont en France les villes où l'on fabrique le plus de châles et les plus beaux. — Pour le mode de fabrication des cachemires de l'Inde, *Voy.* Cachemire.

CHALEF (de l'arabe *khâlef*, saule), *Elæagnus*, genre type de la famille des Éléagnées, renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et blanchâtres, et à fleurs campanulées. Le *C. à feuilles étroites* (*E. angustifolia*) vulg. *Olivier de Bohême*, s'élève à 5 ou 6^m ; ses fleurs sont jaunes et d'une odeur agréable ; son feuillage est argenté. Ses fruits se mangent en Orient, où cet arbre est très-répandu Il fait bien dans les jardins paysagers.

CHALET (du b.-lat. *castelletum*, petit castel), cabane de paysan, faite de troncs et de branches d'arbres et recouvert de chaume ou de planches, que les Suisses construisent sur les montagnes pour leur habitation; il se dit spécialement des cabanes où les vaches s'abritent pendant l'été et où se font les fromages. Leur aspect pittoresque les a fait entrer parmi les ornements de nos parcs et de nos jardins.

CHALEUR ou calorique (du lat. *calor*). C'est la cause des sensations de chaud ou de froid que nous éprouvons, de la fusion des corps solides, de la vaporisation des liquides, et réciproquement du retour des vapeurs à l'état liquide, et des liquides à l'état solide, des changements de volume des corps, etc. On étudie, en Physique, les phénomènes de *dilatation*, de *fusion*, d'*ébullition*, d'*évaporation*, de *liquéfaction* des gaz, de *solidification*, la propagation de la chaleur par *rayonnement* et par *conductibilité*; (*Voy.* ces mots); on y apprend à mesurer les quantités de chaleur (*Voy.* Calorie, Calorimétrie, Chaleur spécifique, Chaleur latente, etc.). Le *Thermomètre* (*Voy.* ce mot) est l'instrument principal qui sert à étudier les phénomènes calorifiques.

Les principales sources de chaleur sont : les combinaisons chimiques, la percussion, le choc, le frottement, la compression, les décharges électriques, la chaleur solaire, la chaleur terrestre. Les causes de froid sont les phénomènes qui déterminent une absorption de chaleur : la fusion, la vaporisation, le rayonnement, l'expansion des gaz.

Les phénomènes de la chaleur sont des plus importants pour la science et l'industrie. L'action de l'homme sur la nature est fondée principalement sur l'emploi de la chaleur : la plupart des transformations physiques ou chimiques que les corps subissent sont dues à cet agent ; c'est aussi la chaleur qui fournit le plus souvent à l'industrie la force motrice qui lui est nécessaire.

Les physiciens ne se sont occupés que fort tard de l'étude de la chaleur. C'est seulement après l'invention du thermomètre, que les découvertes se multiplièrent, et que la plupart des lois de la chaleur furent reconnues simultanément par les savants de divers pays. En France, le nom de Regnault est resté au premier rang, pour ses belles recherches sur la dilatation des corps, sur les chaleurs spécifiques, sur la tension des vapeurs, sur la chaleur de vaporisation des liquides. Ses travaux, publiés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, ont particulièrement contribué aux progrès de la physique, et les nombreuses *Tables numériques* qu'il a déduites de ses observations constituent un monument scientifique de la plus grande importance : jamais auparavant on n'avait porté aussi loin la précision dans l'art d'expérimenter. Les recherches de Gay-Lussac, Dulong, Petit, Arago, Delaroche et Bérard, etc., avaient fait connaître un certain nombre de lois approximatives, qui sont encore usitées, à cause de leur commodité. Regnault le premier a montré comment se comportent réellement les corps dans une foule de circonstances bien déterminées. Le rayonnement de la chaleur a été particulièrement étudié dans ces dernières années par MM. Melloni en Italie, Forbes, Tyndall en Angleterre, Magnus en Allemagne, de la Provostaye et Desains en France. La chaleur des combinaisons chimiques a été l'objet de belles recherches de la part de MM. Favre et Silbermann. Tous ces travaux, ceux de Despretz, De la Rive et Marcet, Person, Is. Pierre, Kopp, Fizeau, etc., ont été publiés dans les *Annales de Chimie et de Physique*. — Un grand progrès a été réalisé depuis quelques années dans nos connaissances relatives à la chaleur. Les recherches du Dr Mayer d'Heilbronn en Allemagne (1842) et de M. Joule en Angleterre (1843) ont introduit définitivement dans la science la notion de l'*Équivalence de la Chaleur et du Travail* (*Voy.* Équivalence) soupçonnée par Montgolfier et indiquée par M. Séguin en France (1839). Les idées fécondes de MM. Mayer et Joule, rapprochées d'une idée émise en 1824 par Sadi Carnot sur le rôle de la chaleur dans les machines motrices, ont conduit MM. Clausius en Allemagne, Rankine en Angleterre, à une remarquable corrélation des phénomènes calorifiques, que l'on appelle *Théorie mécanique de la chaleur* ou *Thermodynamique* (*Voy.* ce mot). M. G.-A. Hirn, de Colmar, a publié d'importants travaux sur le même sujet, et il a beaucoup contribué à répandre en France les nouvelles idées.

Pendant longtemps on a attribué les phénomènes calorifiques à un fluide particulier, le *calorique* ; les

travaux mathématiques de Laplace et de Poisson ont pour base cette hypothèse. La découverte des lois du rayonnement a modifié les vues théoriques des physiciens, et les a conduits à attribuer au même agent la chaleur et la lumière. La théorie mécanique de la chaleur détruit radicalement la théorie du fluide calorique et montre qu'une quantité de chaleur est une grandeur de même espèce qu'une quantité de travail (*Voy.* ENERGIE). Elle est donc favorable à une hypothèse qui attribuerait les phénomènes de la chaleur au mouvement des molécules ; mais elle ne s'appuie sur aucune hypothèse de ce genre, n'étant que l'expression mathématique des faits observés ; c'est une *théorie physique*, indépendante de toute conjecture sur la nature intime de la chaleur. *Voy.* THÉORIE.

Parmi les ouvrages qui ont été consacrés spécialement à la chaleur, on peut consulter : Péclet, *Traité de la chaleur considérée dans ses applications* 1829 et 1844); J. Tyndall, *La chaleur considérée comme un mode de mouvement* (trad. en franç., 1864 ; A. Cazin, *La chaleur* 1867 et 1868); G. A. Hirn, *Exposition analytique et expérimentale de la Théorie mécanique de la chaleur* (1862 et 1865); P. de St Robert, *Principes de thermodynamique* (1865); R. Clausius, *Théorie mécanique de la chaleur* (trad. en franç., 1868 ; E. Verdet, *Théorie mécanique de la chaleur* (1868).

CHALEUR ANIMALE, chaleur dégagée par les êtres vivants. La température des animaux inférieurs est presque la même que celle des milieux où ils vivent; mais les animaux supérieurs ont une température propre qui se conserve à peu près la même, quelle que soit celle des corps environnants, et qui semble se modifier presque uniquement sous l'influence des fonctions vitales. Chez beaucoup d'animaux, la chaleur est développée en quantité si minime qu'elle échappe à un examen superficiel : de là la dénomination d'*animaux à sang froid* donnée aux poissons, aux reptiles et à tous les animaux dont la température diffère peu de celle du milieu ambiant, par opposition à celle d'*animaux à sang chaud*, qui s'applique aux oiseaux et aux mammifères. Les oiseaux sont, de tous les animaux, ceux dont la température est la plus élevée ; elle varie chez eux de 40 à 44 degrés centigr. Chez l'homme, la température moyenne est de 37° centigr. ; elle diminue du centre à la périphérie. On attribue généralement la chaleur animale aux phénomènes chimiques déterminés dans l'organisme par l'oxygène qui y est entraîné par la respiration et par la circulation du sang ; il est certain du moins que les parties privées de vaisseaux sanguins, comme les ongles et les poils, n'ont pas de chaleur propre. Le système nerveux paraît aussi jouer un rôle dans le développement de la chaleur animale, par l'influence qu'il exerce sur la circulation du sang. Les expériences les plus exactes sur les causes de la chaleur animale ont été faites en 1823, à peu près en même temps, par Dulong et par Despretz; en 1852, MM. A. Duméril, Demarquay et Lecointe ont étudié les substances médicamenteuses qui peuvent élever ou abaisser la température du corps humain. La relation qui existe entre la chaleur animale et le travail mécanique produit par le mouvement musculaire a été étudié récemment par M. Béclard et par M. G.-A. Hirn. *Voy.* ci-dessus.

CHALEUR LATENTE, quantité de chaleur que les corps absorbent ou dégagent au moment où ils changent d'état, sans que leur température subisse aucune variation apparente. Si on mêle 1 kilogr. de glace à la température de 0° et 1 kilogr. d'eau à la température de 79°, on obtient, après la fusion complète de la glace, 2 kilogr. d'eau à la température de 0° ; ainsi la glace s'est fondue, mais elle n'a pas changé de température ; l'eau chaude à 79° est restée liquide, mais elle s'est refroidie jusqu'à la température de la glace. On en tire cette conséquence que, *pour fondre*, le kilogr. de glace absorbe la chaleur que perd le kilogr. d'eau en descendant de 79° à 0° : c'est la *chaleur latente* ou *chaleur de fusion*. L'eau, en se congelant, dégage, pendant sa solidification, une quantité de chaleur égale à la précédente. Le même phénomène d'absorption de chaleur se produit dans le passage de l'état liquide à l'état de vapeur : la chaleur absorbée par la vapeur s'appelle encore *chaleur latente*, et quelquefois *chaleur de vaporisation*. Quand la vapeur revient à l'état liquide, elle dégage aussi pendant sa condensation une quantité de chaleur égale à celle qu'elle avait absorbée pour se former. Autrefois on pensait que la chaleur était l'effet d'un fluide impondérable ; on expliquait la fusion et la vaporisation en disant que le corps absorbait du fluide calorique, en changeant d'état, et que ce fluide était caché dans le corps, puisqu'il n'y avait pas d'élévation de température. De là le mot chaleur *latente*. Auj. cette épithète a perdu son sens primitif. Lorsqu'un kilogr. de glace fond, il y a 79 calories dépensées, et les molécules sont désagrégées, ce qui représente un *travail intérieur* équivalent à la chaleur dépensée. Inversement, quand un kilogr. d'eau à 0° se solidifie, les molécules se déplacent pour constituer la glace, ce qui représente un travail dépensé, et la chaleur dégagée équivaut à ce travail. *Voy.* ci-dessus.

CHALEUR RAYONNANTE, chaleur qui passe d'un corps à un autre, qui subit la réflexion et la réfraction comme la lumière. Une partie de la chaleur du soleil traverse toute l'étendue de l'atmosphère sans être absorbée ; de même, le feu du foyer nous échauffe à distance, sans que la chaleur qu'il émet soit absorbée par les couches d'air qui nous en séparent. D'après cette analogie, on dit des *rayons calorifiques*, des *rayons de chaleur*, comme on dit des rayons lumineux ou des rayons de lumière. Le *pouvoir rayonnant* ou *pouvoir émissif* existe dans tous les corps indistinctement : il se manifeste dans un morceau de glace comme dans un fer rouge. On démontre cette continuelle action du pouvoir émissif en disposant en présence l'un de l'autre, à 5 ou 6m de distance, deux grands miroirs sphériques ou paraboliques de cuivre poli, de manière que leurs axes coïncident; au foyer du premier miroir on met du charbon allumé, au foyer du second, un morceau d'amadou ; celui-ci s'enflamme alors. Pour des expériences plus délicates, on emploie le *thermoscope de Rumford*, le *thermomètre différentiel de Leslie*, ou le *thermo-multiplicateur* de Melloni (*Voy.* ces mots). Au pouvoir rayonnant on oppose le *pouvoir absorbant* qui est en action continuelle pour réparer les pertes dues au pouvoir émissif ; en outre, les corps ont en général un *pouvoir réfléchissant*, par lequel ils envoient, sans l'absorber, une portion plus ou moins grande de la chaleur rayonnante qu'ils reçoivent des surfaces environnantes. Enfin certains corps, appelés *diathermanes*, sont traversés par la chaleur, comme les corps diaphanes sont traversés par la lumière. Les lois de la chaleur rayonnante sont celles de la lumière. Les rayons calorifiques subissent les interférences, la polarisation, comme les rayons lumineux. Les physiciens admettent généralement que la chaleur et la lumière sont dues à un même agent, parce qu'en étudiant un rayon lumineux, ils le trouvent accompagné d'un rayon calorifique qui subit les mêmes modifications par la réflexion, l'absorption et la réfraction ; l'identité des effets conduit naturellement à admettre l'identité des causes. Abstraction faite de la sensation, il n'y aurait pas de différence entre le mécanisme d'un rayon lumineux et celui d'un rayon calorifique.

Les différents pouvoirs varient beaucoup suivant la nature des surfaces. Le pouvoir absorbant varie dans le même sens que le pouvoir émissif, mais le pouvoir réflecteur varie en sens inverse. Un corps qui émet facilement la chaleur, la réfléchit au contraire très-peu. Les corps polis, qui réfléchissent beaucoup mieux que les corps non polis, s'échauffent aussi et se refroidissent beaucoup plus lente-

ment, parce qu'ils n'absorbent et n'émettent que peu de chaleur. Les objets noirs ont un pouvoir émissif beaucoup plus grand que les objets blancs, dont le pouvoir réfléchissant est plus considérable : c'est ce qui fait que l'on doit préférer les vêtements blancs dans les pays chauds et dans les pays froids; dans les premiers, ils empêchent l'introduction de la chaleur; dans les seconds, ils en préviennent la déperdition. — La formation de la rosée est un des effets du rayonnement nocturne des corps vers les espaces célestes.

CHALEUR SPÉCIFIQUE, quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température d'un kilogr. d'un corps. Pour mesurer cette quantité, on est convenu de prendre pour *unité* la quantité de chaleur qui est nécessaire pour élever de 1 degré la température de 1 kilogr. d'eau. Quand on dit, par exemple, que la chaleur spécifique du fer est de 0,11, cela signifie que, pour élever de 1 degré la température de 1 kilogr. de fer, il ne faut que 0,11 de la quantité de chaleur qui est nécessaire pour élever de 1 degré la température de 1 kilogr. d'eau. On détermine les chaleurs spécifiques par trois méthodes : celle du calorimètre, celle des mélanges et celle du refroidissement. *Voy.* CALORIMÉTRIE.

CHALKOLITHE *Voy.* URANE PHOSPHATÉ.

CHALKOPYRITE, CHALKOSINE. *Voy.* CUIVRE.

CHALON, grand filet de rivière qui se tire en remontant le cours de l'eau, au moyen de deux bateaux auxquels il est attaché. Ce filet est prohibé, comme tous les filets destinés à rebrousser l'eau.

CHALOUPE (le même que l'anglais *sloop*), embarcation forte et solide, mais non pontée, allant à l'aviron et à la voile, dont on se sert dans les ports et les rades pour le transport des vivres, des munitions, des ancres, en un mot, des fardeaux de tout genre; en pleine mer, la chaloupe reste fixée sur le pont du navire. — Il ne faut pas confondre les *chaloupes* avec les *canots*, dont la première condition est la légèreté et la rapidité. *Voy.* CANOT.

Chaloupe canonnière. Voy. CANONNIÈRE.

On appelle vulg. *Chaloupe cannelée* la coquille de l'*Argonaute*. *Voy.* ce mot.

CHALUMEAU (du lat. *calamus*, roseau). Ce mot qui, au propre, signifie tout tuyau de paille, de roseau, de métal, etc., désigne, en Musique, l'un des plus anciens instruments à vent, instrument formé dans le principe d'un simple tube de roseau percé de quelques trous (*Voy.* PIPEAU). Le chalumeau est encore en usage dans quelques contrées du Midi : il a donné naissance au hautbois. — On appelle aussi *chalumeau*, dans la clarinette, la série des sons de cet instrument qui sont au-dessus du *la* entre les lignes de la clef de *sol*.

CHALUMEAU. On nomme ainsi, en Chimie, un tube de verre ou de métal, dont un bout est arqué et dont le canal intérieur va se rétrécissant jusqu'à ne former, à cette extrémité, qu'une ouverture presque aussi fine que le trou d'une aiguille. On tient cette ouverture contre la flamme d'une bougie ou d'une lampe, tandis qu'on souffle par l'autre bout avec la bouche : la flamme se dévie alors horizontalement, prend la forme d'un dard et acquiert une chaleur assez intense pour déterminer la fusion d'un grand nombre de corps. On peut distinguer dans cette flamme deux parties, l'une interne, bleuâtre, très-chaude et oxydante; l'autre externe, pâle et pouvant devenir réductrice quand on souffle modérément. Le chalumeau est employé dans les arts pour travailler le verre et l'émail; les orfèvres, les bijoutiers, les essayeurs des monnaies en font un fréquent usage pour opérer de petites soudures, le montage des diamants et des essais de tout genre. C'est pour les chimistes un moyen d'analyse, simple, économique et rapide. Mais pour opérer en grand, le soufflage à la bouche devient pénible et même insuffisant. Il a donc fallu inventer des appareils plus énergiques et moins fatigants. Tels sont le *chalumeau à vapeurs combustibles* et le *C. aérhydrique* de M. Desbassayns de Richemont : le premier brûlant de la vapeur d'essence de térébenthine chauffée et mêlée à de l'air fourni par un soufflet; le second remplaçant la vapeur de térébenthine par de l'hydrogène. Tel est encore le *C. à gaz oxyhydrogène*, dans lequel on utilise la combustion d'un mélange gazeux formé de 2 p. d'hydrogène et de 1 p. d'oxygène : on fait passer ce mélange par l'ouverture d'un chalumeau et on l'enflamme. La flamme ainsi obtenue fond facilement les corps les plus réfractaires, tels que le platine, le quartz et même l'alumine. Pour prévenir les dangers d'une explosion qui pourrait avoir lieu, on fait arriver les deux gaz par deux conduits différents; ils ne se mélangent qu'à côté de l'ouverture. — Le chalumeau a été employé pour la première fois à l'examen des minéraux en 1738 par Schwab. Cronstedt, Rinmann, Gahn, Scheele et en particulier Bergmann l'ont perfectionné. Le professeur Hare de Philadelphie a le premier eu l'idée de construire un chalumeau à gaz oxygène et hydrogène. Berzélius et Plattner ont écrit des traités spéciaux sur l'emploi du chalumeau. *Voy.* SOUFFLAGE.

CHALUT, filet en forme de chausse ou de bourse à fermoir : c'est une sorte de drague. Il sert surtout à prendre le poisson plat. On le jette au fond de la mer, puis, hissant les voiles, l'embarcation se met en route en le traînant derrière elle.

CHAMADE (de l'ital. *chiamata*, de *chiamare*, crier, appeler), batterie de caisse ou sonnerie de trompette, dont on se sert pour sommer les assiégés de se rendre, et, en général, pour avertir qu'on veut traiter avec l'ennemi.

CHAMÆCERASUS (du gr. χαμαί, à terre, et du lat. *cerasus*, c.-à-d. cerisier nain), nom latin botanique du *Camérisier*. *Voy.* ce mot.

CHAMÆDORÉE, *Chamædorea*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, renferme des espèces naines, originaires de l'Amérique tropicale, qui ne se cultivent qu'en serre chaude.

CHAMÆDRYS. *Voy.* GERMANDRÉE et VÉRONIQUE.

CHAMÆROPS (du gr. χαμαί, à terre et ῥῶπες, broussailles), genre de Palmiers nains, de la tribu des Coryphinées, a pour type le *Palmier nain* (*C. humilis*), qui croît en Europe : ses feuilles, profondément digitées et portées sur un pédoncule épineux, font l'effet d'un large éventail; on en fait des paniers et des nattes. Il est très-commun en Espagne, en Italie, et surtout en Algérie, où ses racines infestent les champs.

CHAMAN ou CHAMANE (du sanscrit *sramanas*, ascète), nom que portent les prêtres boudhistes chez plusieurs tribus de l'Asie centrale. *Voy.* CHAMANISME au *Dict. d'Hist. et Géogr.*

CHAMBELLAN (de l'ital. *ciambellano*), officier chargé de veiller à tout ce qui regarde le service intérieur de la chambre d'un prince souverain; il porte pour marque distinctive une clef attachée ou brodée sur la poche droite de l'habit. Le titre de *Grand Chambellan* était autrefois une des grandes charges de la couronne de France. Aboli en 1791, il fut rétabli sous le premier Empire, supprimé de nouveau en 1830, et rétabli par Napoléon III. Il existe des chambellans dans la plupart des cours étrangères. D'après la Bulle d'or, l'électeur de Brandebourg était *archi-chambellan* de l'Empire. *Voy.* CAMÉRIER et CAMERLINGUE.

CHAMBRANLE (orig. incert.), cadre de bois, de pierre ou de marbre, qui borde les portes, les fenêtres et les cheminées, est composé de deux montants verticaux et d'une traverse supérieure horizontale. Les chambranles peuvent être décorés de moulures, cannelures, sculptures, etc. On nomme *C. à crossettes* celui qui a des oreillons à ses encoignures; *C. à cru*, celui qui porte sur l'aire du pavé ou sur un appui de croisée sans plinthe.

CHAMBRE (du lat. *camera* ou *camara*, du gr. χαμάρα, voûte). Ce mot a été étendu au lieu où s'as-

semblent les législateurs, ainsi qu'à divers siéges de juridiction, etc. — Pour les mots *Chambre ardente*, *C. étoilée*, *Chambres législatives*, etc. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CHAMBRE APOSTOLIQUE. On nomme ainsi à Rome un tribunal ecclésiastique qui sert en même temps de conseil des finances du pape ; il est présidé par le cardinal camerlingue.

CHAMBRES CIVILES, ancienne juridiction du Châtelet de Paris, dont le lieutenant civil était le seul juge. — Auj. on donne ce nom en général aux subdivisions des divers tribunaux civils, tribunaux de première instance, cours d'appel et cour de cassation. On les oppose aux *chambres criminelles*, cours d'assises et cour de cassation.

CHAMBRES DE COMMERCE, assemblées des principaux négociants d'une ville, réunis pour traiter ensemble des affaires de leur compétence, et pour fournir au gouvernement des renseignements sur l'état du commerce. Marseille possédait, dès le XIVe siècle, une chambre de commerce ; il en fut créé en 1701 dans les principales villes de France ; elles furent supprimées en 1791, puis rétablies dans un grand nombre de villes par un arrêté du 3 nivôse an XI. Leur organisation actuelle a été réglée par les décrets du 3 septembre 1851 et du 30 août 1852.

CHAMBRE DES COMPTES. *Voy.* COUR DES COMPTES.

CHAMBRE DU CONSEIL, salle dans laquelle les juges se retirent pour délibérer et pour rédiger les jugements et arrêts qui doivent être prononcés en audience publique, pour concilier certaines parties, ou interroger certains prévenus, etc.

CHAMBRES CONSULTATIVES. Il y a en France des *chambres consultatives d'Agriculture*, créées pour donner leur avis sur tout ce qui touche les intérêts agricoles de chaque arrondissement, surtout en matière d'impôt, sur l'établissement des foires et marchés, des écoles régionales, des fermes-écoles, etc. (Décr. du 25 mars 1852) ; — des *chambres consultatives des Arts et Manufactures*, créées en l'an XI et reconstituées par ordonn. du 16 juin 1832, et qui ont pour mission de faire connaître les besoins des manufactures, fabriques, etc. Elles peuvent être suppléées par les chambres de commerce.

CHAMBRES CRIMINELLES. *Voy.* CHAMBRES CIVILES.

CHAMBRES DE DISCIPLINE. *Voy.* DISCIPLINE.

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE, tribunal où l'on connaissait des affaires qui avaient rapport aux décimes et autres impôts sur le clergé. Il y en avait 9 en France (à Paris, Rouen, Tours, Bordeaux, Pau, Toulouse, Aix, Lyon et Bourges). Ces chambres étaient ordinairement composées de l'archevêque et des autres prélats du diocèse, d'un député de chacun des diocèses du ressort, de trois conseillers-clercs au parlement et du présidial du lieu.

CHAMBRE IMPÉRIALE, tribunal de l'Empire, où se jugeaient les affaires des différents États d'Allemagne, et, par appel, celles des particuliers. La chambre impériale siégea d'abord à Spire, puis à Worms, à Augsbourg, etc., et fut enfin transférée à Wetzlar, où elle est restée jusqu'à l'époque où elle cessa d'exister, avec l'empire d'Allemagne (1806).

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION, DES VACATIONS, etc. *Voy.* ACCUSATION, VACATIONS, etc.

CHAMBRES SYNDICALES. *Voy.* SYNDIC.

CHAMBRE (MUSIQUE DE). *Voy.* MUSIQUE.

CHAMBRE CLAIRE, *Camera lucida*, appareil d'Optique servant à tracer l'image d'un objet, se compose, soit d'un prisme quadrangulaire ayant un angle droit et un angle de 135° (*chambre claire de Wollaston*), soit d'un prisme triangulaire à angle droit et d'une lame de verre à faces parallèles (*chambre claire d'Amici*). Les rayons de l'objet dont on veut avoir l'image rencontrent d'abord le prisme où ils sont réfractés à leur entrée et à leur sortie; puis ils vont frapper la glace, qui les réfléchit dans une direction qui permet de recevoir l'image sur une feuille de papier où on peut la tracer au crayon. — La chambre claire, perfectionnée par M. Vincent Chevalier, est d'une construction assez commode pour être facilement transportable. Elle offre l'avantage de pouvoir servir par tous les jours possibles ; la lumière qui entre par la fenêtre d'un appartement suffit pour éclairer les objets qu'on veut dessiner.

CHAMBRE NOIRE OU OBSCURE, *Camera obscura*, appareil d'Optique destiné à produire sur un tableau l'image réelle des objets. Il se compose d'une boîte fermée qui porte en avant un tuyau mobile, dans lequel est enchâssée une lentille convergente. Les rayons partis d'un objet situé en avant de la lentille vont peindre au fond de la boîte une image renversée de cet objet. Ce fond est fait avec une glace dépolie, derrière laquelle on peut décalquer l'image. Pour plus de commodité, on met dans la boîte un miroir, sous une inclinaison de 45°. Les faisceaux de lumière s'y réfléchissent alors et tracent l'image sur la face supérieure. La boîte est garnie sur les côtés d'un couvercle, afin de laisser dans l'obscurité la glace qui reçoit l'image. Le tuyau est mobile, parce que l'image ne se produit pas toujours à la même place, cette place variant suivant la distance des objets ; on rapproche ou l'on recule la lentille jusqu'à ce que l'image soit parfaitement nette. Une autre disposition, plus commode, consiste à mettre en dehors de la boîte un miroir et à l'ouverture une lentille ; les rayons réfléchis sur le miroir traversent la lentille et forment l'image sur la table même du dessinateur. La chambre noire forme une des pièces essentielles de la photographie (*Voy.* ce mot). — On attribue l'invention de la chambre noire au Napolitain B. Porta, qui en a donné une description dans sa *Magia naturalis* (Anvers, 1587 et Naples, 1589). Il paraît toutefois que Roger Bacon la connaissait déjà.

En Anatomie, on appelle *chambres de l'œil*, deux cavités remplies par l'humeur aqueuse et par l'humeur vitrée, et communiquant par le trou de la pupille.

CHAMBRIER (du b.-lat. *camerarius*), officier qui avait soin de la chambre du roi, et qui commandait aux domestiques appelés *valets de chambre*. Dans l'empire romain, le *grand chambrier* (*præpositus sacri cubiculi*) était un des principaux officiers de la cour de l'empereur. Il en a été de même en France jusqu'en 1545, époque à laquelle l'office de chambrier fut supprimé.— Dans quelques monastères rentés et dans quelques chapitres, le chambrier était un officier claustral qui avait soin des revenus ruraux d'une abbaye. *Voy.* CAMÉRIER.

CHAME, *Chama*, coquille. *Voy.* CAME.

CHAMEAU (du lat. *camelus*), *Camelus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Bisulques, sous-ordre des Ruminants sans cornes, caractérisés par la lèvre supérieure fendue, le pied bifurqué, mais en dessus seulement ; la présence de canines aux deux mâchoires, etc. On divise ce genre en deux sous-genres : les *Chameaux* et les *Lamas*. *Voy.* ce nom.

Les *Chameaux* portent sur le dos d'énormes bosses de graisse ; ils ont les deux doigts de leurs pieds réunis en dessous par une semelle épaisse et flexible, ce qui leur permet de marcher sans fatigue dans le sable ; de plus, leur panse est garnie de vastes cellules où ils peuvent conserver de l'eau pour plusieurs jours, ce qui leur permet aussi de traverser sans boire de vastes déserts. — Il en existe deux espèces : le *C. à deux bosses* de l'Asie (*C. bactrianus*), qui atteint 2m,30 de haut, et le *C. à une bosse* ou *Dromadaire* (*C. dromedarius*), qui habite l'Arabie et le nord de l'Afrique. Ce dernier est pour l'Arabe un animal précieux : son lait, sa chair, son poil, qui se renouvelle tous les ans, fournissent à ses premiers besoins. L'Arabe instruit ses chameaux dès leur naissance : il leur plie les jambes, les charge chaque jour d'un poids plus fort; il règle leurs repas en diminuant peu à peu la quantité de leur nourriture. Lorsqu'ils sont assez robustes, il les exerce à la course : un bon dromadaire peut faire près de 200 kilom. en un seul jour, et voyager huit jours sans boire ni manger. Si, dans

le désert, il se trouve une mare sur son passage, il la sent de fort loin, double le pas, et boit pour le temps passé et pour autant de temps à venir. En Turquie, en Perse, en Arabie, il s'établit de nombreuses caravanes pour le transport des marchandises à dos de chameau : chaque chameau est chargé selon sa force ; si on lui donne une charge trop forte, il la refuse et reste couché jusqu'à ce qu'on l'ait allégé. Les grands chameaux portent 600 kilogr., les petits 300 ; et comme la route est souvent de 2,500 à 3,000 kilom., on règle leur marche au pas à 40 ou 50 kilom. par jour. Les dromadaires de charge et ceux de course (*mehari*) paraissent former deux races distinctes : les premiers sont plus trapus ; les seconds ont des formes plus sveltes. — Les anciens croyaient que le cheval craignait le chameau et que même il ne pouvait souffrir son odeur. Cet animal paraît n'avoir été introduit d'Asie en Afrique que vers le 1er siècle de notre ère.

On nomme *Chameau-Léopard* ou *Caméléopard* la Girafe ; *C. du Pérou*, le Lama ; *C. marin*, un poisson du genre Coffre ; *C. de rivière*, le Pélican. — *Chameau* est aussi le nom vulgaire de la coquille appelée *Strombe Lucifer*.

Dans la Marine, on nomme *Chameau* un grand ponton qui sert à soulever un bâtiment pour le faire passer sur de petits fonds. On en emploie deux par navire, l'un à la droite, l'autre à la gauche du bâtiment.

CHAMÉCISSE (du gr. χαμαίκισσος), un des noms du *Lierre terrestre*. *Voy.* ce mot.

CHAMEK ou *Atèle pentadactyle*, sorte de Singe. *Voy.* Atèle.

CHAMOIS (orig. germaniq.), *Antilope rupicapra*, espèce du genre Antilope. La taille du chamois est celle d'une forte chèvre ; son pelage, assez long et bien fourni, se compose de poils soyeux et de poils laineux ; il est brun foncé en hiver, et brun fauve en été ; ses cornes, de 0m,12 ou 15 de longueur, sont d'abord droites, puis recourbées subitement en arrière. Cet animal se tient en troupes peu nombreuses dans les hautes montagnes. On le trouve principalement dans les Alpes et aussi dans les Pyrénées, où il reçoit le nom d'*Isard*. La chasse du chamois est fort difficile, et demande autant de hardiesse que d'agilité. La peau du chamois sert à faire des gants, des ceintures, des culottes, et même des vestes et des bas.

CHAMOISEUR, celui qui prépare non-seulement les peaux de chamois, mais aussi d'autres peaux, telles que celles de veau, de daim, de chèvre, de mouton, etc. L'art du chamoiseur comprend une série d'opérations dont les principales sont : la mise *en chaux* ; le *pelanage*, qui se fait avec une pierre à aiguiser ; l'*effleurage*, qui consiste à enlever l'épiderme ; le *confit*, bain d'eau aigrie avec du son qui prépare la peau à recevoir l'huile ; le *foulage* et l'*échauffé*, qui ont pour but de faire pénétrer l'huile dans les pores de la peau par la compression et la chaleur ; le *remaillage*, qui achève d'unir la surface de la peau ; et le *dégraissage*, qui enlève l'huile surabondante ; après quoi, il n'y a plus qu'à passer le *paisson* sur la peau pour l'empêcher de se racornir, et à la parer avec la *herse*.

CHAMOISITE [$2\dot{F}e\ddot{S}i + \dot{F}e^3\ddot{\bar{A}}l + 4Aq$], minerai de fer qui se trouve sous forme de dépôts ou d'amas à la montagne de Chamoison dans le Valais, et dans les environs de Quintin en Bretagne.

CHAMP (du lat. *campus*), pièce de terre labourable, qui n'est pas fermée de murailles. — Au moyen âge, on appelait *champ clos* un lieu fermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient leurs différends par les armes, avec la permission du roi ou des juges. — On a donné de tout temps le nom de *champs* à de vastes espaces consacrés soit à différents exercices, comme le *Champ de Mars* des Romains, dont le nom a été étendu de nos jours à tous les lieux destinés à faire manœuvrer des troupes, et les *champs de course*, où se font auj. les courses de chevaux ; soit à des assemblées politiques, comme les *Champs de Mars*, ou *de Mai*, des Francs ; soit à la promenade et à certains spectacles, comme nos *Champs-Élysées* ; soit enfin à certains marchés, comme les *champs de foire*, etc. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Optique, on appelle *champ* de la vision, *champ* d'une lunette, l'étendue des objets que l'œil ou la lunette peut embrasser. *Voy.* Œil, Vision, Lunettes, etc.

En termes de Blason, le *champ* est le fond d'un écu, sur lequel se placent les pièces qui composent les armoiries.

champ (pour *chant*, de l'anc. franç. *cant*, côté), se dit, en termes de Construction, du côté étroit d'une solive, d'une brique, d'une pierre taillée, etc.

CHAMPART (du lat. *campi pars*, partie du champ), droit que les seigneurs de fiefs avaient, en quelques lieux, de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres qui étaient en leur censive.

CHAMPI, champisse (de *champ* ; trouvé dans un champ), anc. mot appartenant au dialecte du Berry, de l'Anjou et du Poitou, était synonyme d'enfant trouvé. *Voy.* Enfant.

CHAMPIGNONS (du b.-lat. *campinio* ; c.-à-d. qui croît dans les lieux champêtres, du lat. *campus*), en lat. *fungus*, en gr. μύκης. Les Champignons sont des végétaux de la classe des Cryptogames amphigènes : leurs tissus ne comprennent qu'un seul élément, la *cellule* ; les uns sont formés d'une cellule unique ; d'autres d'un grand nombre de ces cellules assemblées en appareils de structure très-compliquée : la *Levûre de bière* (*Torula cerevisiæ*), dont l'organisation est si simple (*Voy.* Levûre), est un champignon aussi bien que l'*Agaric comestible* ou *Champignon de couche* (*Voy.* ci-après). — Dans l'économie de la nature, les champignons paraissent jouer un rôle considérable ; ils détruisent tout ce qui a vécu, et minéralisent tout ce qui était organisé ; ils font disparaître la matière organique sous forme d'azote, d'ammoniaque, d'acide carbonique : puis eux-mêmes sont détruits par des champignons plus petits, et ainsi jusqu'à la fin. On trouve partout des champignons, sur tous les sols et sous toutes les latitudes. Leur production n'est aucunement modifiée par les variations géographiques ; mais une même espèce peut offrir à des âges différents ou dans différentes situations les formes les plus diverses.

Les champignons sont rouges, bleus, violets, jamais verts. Leur composition chimique est en rapport avec le milieu où ils se développent. Ils renferment 90 0/0 d'eau, de la *mannite*, du sucre fermentescible, des substances azotées, et souvent un principe très-vénéneux qui cause de fréquents empoisonnements. Ils vivent sur les matières organisées soit vivantes (*parasites*), soit mortes (*saprophytes*), et dans l'un et l'autre cas leur influence est très-rapidement nuisible. Le *Xylostroma* peut détruire en quelques années un vaisseau de haut bord. Les parasites des végétaux causent de grands dommages à la culture : non-seulement chaque espèce de parasite est attachée à une espèce de plante, mais elle y pénètre souvent à un moment fixe et par un organe déterminé. Le charbon du blé est produit par l'*Ustilago*, champignon qui envahit la plante jeune ; la carie, par le *Tilletia caries* ; la maladie de la pomme de terre, par le *Peronospora devastans* ; la rouille des blés, par le *Puccinia graminis* ; la maladie de la vigne, par l'*Oidium* ou *Erisypha Tuckeri*. Les animaux ont aussi de nombreux parasites appartenant à cette classe, p. ex. : l'*Oidium albicans* qui se produit dans la maladie appelée *muguet* des enfants, le *Botrytis bassiana*, qui détermine la maladie des vers à soie appelée *muscardine*, etc.

I. Les organes des champignons se distinguent en *appareil végétatif* et *appareil reproducteur*. L'*A. végétatif* ou *mycélium* est constant : il se compose de filaments simples ou enchevêtrés qui restent sous

terre ou dans l'intérieur des corps envahis (*Voy.* BLANC). Ce que vulgairement on appelle *champignons* n'est que l'appareil reproducteur qui seul vient au jour, et qui a des formes très-diverses. Les champignons qu'on ramasse tout près les uns des autres ne sont pas des êtres isolés; ce sont des productions d'un *mycelium* unique étendu au-dessous, productions rapides lorsque ce mycelium est bien gorgé de sucs : c'est ce qui explique l'apparition si brusque de champignons dans un lieu qui peu de temps auparavant en semblait dépourvu. — Les modes de reproduction sont au nombre de quatre : un mode *sexué*, reproduction par *oospore*, organe femelle, et *spermatie*, ovule mâle; 3 modes *asexués*, dans lesquels la plante se reproduit au moyen d'un corps reproducteur appelé *spore*, tantôt immobile (*conidie* et *stylospore*), tantôt au contraire doué de mouvement (*zoospore*), comme dans les algues (*Voy.* ALGUES). Suivant les circonstances, suivant la résistance qu'oppose le milieu, ces modes se remplacent les uns les autres; il en résulte qu'une même plante se présente sous des apparences très-variables, décrites jusqu'à ces derniers temps, comme des espèces et même comme des genres différents. — Les spores sont disposées sur des appareils reproducteurs qui viennent à l'air (*réceptacles*) de façons différentes : tantôt enfermées dans des cellules ou *thèques* (*C. thécasporés*), tantôt disposées sur une base renflée ou *baside* (*C. basidiosporés*).

La *Mycologie* étant une branche de science encore en voie de formation, il n'existe pas de classification qui représente exactement l'état actuel des connaissances. La meilleure, celle de Léveillé et Payer, remonte à 1850. Les champignons y sont divisés suivant la disposition des spores en : 1° *arthrosporés* (Oidium, Penicillum); 2° *trichosporés* (Botrytis, Sporocadus); 3° *thécasporés* (Pezize, Hypoxylon, Truffe; 4° *basidiosporés* (Cyphelle, Agaric, Bolet). Chacun de ces groupes est lui-même divisé suivant la forme du réceptacle qui porte les spores, en *hyménomycètes*, *pyrénomycètes*, *gastromycètes*. A côté de ceux-ci se place le groupe spécial des *mycomycètes* ou *mycozoaires*, sorte de moisissures (moisissure de la Tannée) jouissant des mouvements amiboïdes (*Voy.* AMIBE) comme les derniers animaux. — Voir : Payer, *Cryptogamie*; Fries, *Observationes mycologicæ* (1852); Tulasne, *Selecta Fungorum carpologia* (1862); Doudier, *Mémoires de l'Académie de médecine* (1866); Hoffmann et de Bary, *Morphologie und Physiologie der Pilze* (1866).

II. La distinction des champignons comestibles et des champignons vénéneux exige une habitude, à laquelle la meilleure description ne saurait suppléer. En général, une odeur et une saveur désagréables, une chair mollasse et spongieuse, un changement de couleur quand on les entame, l'habitation dans les lieux très-ombragés et humides, ou sur les bois pourris, une couleur rouge brillante, dénotent les mauvais champignons. Les bons, au contraire, sont caractérisés par une odeur de rose, d'amande amère ou de farine récente; par une saveur de noisette; par une surface sèche et charnue, une consistance ferme, une couleur franche, rosée, vineuse ou violacée, ne changeant point à l'air : le temps les dessèche sans les altérer. On affirme que tous peuvent être rendus comestibles en les laissant macérer pendant un temps plus ou moins long dans l'eau vinaigrée ou très-salée, qui dissout le principe délétère. Quoi qu'il en soit, en cas d'empoisonnement, on se gardera de faire avaler au malade aucun liquide acidulé, de peur de faciliter l'action du poison en le délayant; on doit se hâter de recourir aux vomitifs et même aux purgatifs, si le poison a été ingéré depuis longtemps. On calme ensuite par des boissons mucilagineuses l'irritation produite par ces évacuants.

Le *Champignon de couche*, ou *Agaric comestible*, est le seul qu'il soit permis de vendre sur les marchés de Paris. On le reconnaît à sa forme arrondie en boule, à son pédicule plein, à son chapeau convexe, lisse, glabre, garni en dessous de feuillets d'un rose un peu terne, et qui deviennent noirâtres en vieillissant. Sa couleur générale est d'un blanc brunâtre, et il a une odeur très-agréable. On le cultive dans des carrières ou des caves sur des couches artificielles. Pour cela, on dresse une couche de $0^m,50$ d'épaisseur avec du fumier de cheval frais, bien débarrassé des pailles sèches et du foin. On la piétine et on l'arrose légèrement avec l'arrosoir à gerbe. Au bout de huit ou dix jours, la fermentation a développé des points blancs à l'intérieur et à la surface. Alors, on démonte la couche, on la mêle avec la fourche, et on la redresse à la même place, en ayant soin de la recouvrir d'une chemise de litière longue, qui maintient l'humidité et empêche le refroidissement. Huit jours après, la couche ayant acquis assez de chaleur, on la *larde*, c.-à-d. qu'on y introduit çà et là avec la main du *blanc de champignon* (*Voy.* BLANC). On la couvre de nouveau de la chemise de paille; et dès que le blanc prospère, c.-à-d. après 8 ou 15 jours, on l'arrose légèrement, on étend dessus une couche de terreau de quelques centimètres, et l'on replace la chemise. On récolte ensuite successivement les champignons bons à manger; et lorsque la couche est épuisée, ce qui arrive au bout de 5 à 7 mois de production, on la démonte pour en refaire une nouvelle.

CHAMPION (du b.-lat. *campio*, de *campus*). On nommait ainsi au moyen âge celui qui combattait en champ clos pour sa querelle ou pour la querelle d'autrui. Les vieillards, les estropiés, les ecclésiastiques, les dames, fournissaient des champions. Cet usage s'est maintenu jusqu'à la fin du XVIe siècle (*Voy.* DUEL JUDICIAIRE). — Dans les tournois, on appelait *champion des dames* un chevalier dont l'office était de prendre sous sa protection tout malencontreux chevalier qui, puni pour avoir enfreint quelqu'un des règlements de la chevalerie, venait réclamer la merci des dames. — En Angleterre, le *champion du roi* était un chevalier armé de pied en cap qui, au couronnement du roi, entrait dans la salle de Westminster et défiait, en jetant son gantelet, quiconque élèverait des doutes sur la légitimité des droits du nouveau souverain.

CHAMPLURE, nom sous lequel les Vignerons désignent la gelée d'hiver, qui fait périr les germes ou bourgeons de la vigne. La gelée du printemps est moins redoutée que la champlure.

CHAMPLURE ou CHAMPELURE. *Voy.* CHANTE-PLEURE.

CHAMSIN, vent du désert. *Voy.* KHAMSIN.

CHANCELLERIE (de *chancelier*, du lat. *cancellarius*), lieu où l'on scelle du sceau de l'État certaines lettres ou certains actes, tels que lois, ordonnances, diplômes, brevets, passe-ports, etc., dans le but de leur donner un caractère authentique. Il y avait autrefois en France plusieurs sortes de chancelleries : la plus importante était la *Chancellerie de France*, qu'on appelait *Grande chancellerie* pour la distinguer des *Petites chancelleries* établies près des parlements et des présidiaux : ces dernières furent supprimées le 7 septembre 1790, et la grande, le 27 novembre suivant. La Restauration rétablit le titre de *Grand chancelier*, mais transporta la plupart de ses attributions au garde des sceaux (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Il existe encore en France la *Grande chancellerie de la Légion d'honneur*; il y avait sous le premier Empire la *Grande chancellerie de l'Université*. Le vice-président de l'Académie française a le titre de *chancelier*.

Il y a des *chancelleries* dans toutes les ambassades et dans tous les consulats. A Rome, on appelle *chancellerie* le bureau où s'expédient les bulles, les brefs ou autres actes du gouvernement pontifical.

CHANCES. *Voy.* PROBABILITÉ.

CHANCRE (comme *cancer*), nom donné, en Médecine, à de petits ulcères qui ont quelquefois de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environ-

nantes (*C. phagédénique*), particulièrement à ceux qui proviennent d'une cause vénérienne, aux aphthes malins des enfants, ainsi qu'à certains ulcères qui attaquent les chevaux et le gros bétail : ces derniers prennent différents noms, suivant la place où ils s'établissent ; ils attaquent de préférence la langue (*chancre volant*), les fosses nasales (*morve*), les pieds (*fourchet, piétin, crapaud*), etc.

CHANCRE, maladie des arbres qui détruit l'écorce, et réduit le bois en pourriture : on en arrête les progrès en enlevant la partie malade, et en recouvrant la place avec du mastic.

CHANDELIER (de *chandelle*). *Voy.* CANDÉLABRE. — Dans la Marine, on donne ce nom à des supports verticaux auxquels on attache des cordages.

Chandelier d'eau, sorte de jet d'eau élevé sur un pied et portant un bassin ou une table. Un des bassins du jardin des Tuileries offre cette disposition.

CHANDELLE (du lat. *candela*). La matière des chandelles était autrefois le suif et la résine ; auj. c'est un mélange égal de suif de bœuf et de suif de mouton, auquel on ajoute quelquefois de la férule de marrons d'Inde ou de la cire, qui lui donne plus de consistance. Pour durcir les chandelles, on emploie l'alun et l'acide azotique; on les blanchit à l'air ou avec du chlore. Les mèches sont en coton filé et tordu, quelquefois mêlé de fil de lin, et trempé dans le vinaigre chaud, ou dans une solution d'acétate de cuivre ou de camphre, ou encore dans l'huile de pétrole. On distingue les *C. moulées*, faites dans des moules de verre ou de métal, et les *C. plongées* ou *à la baguette*, que l'on fabrique en plongeant à plusieurs reprises dans du suif fondu des baguettes de noisetier portant plusieurs mèches suspendues parallèlement. — Les Grecs et les Romains n'ont point connu l'usage des chandelles. On ne s'en sert en France que depuis le XIVe siècle. Auj., malgré l'extension qu'a prise le commerce de la bougie, on fait encore une consommation considérable de chandelles.

CHANFREIN (du b.-lat. *chamus* pour *camus*, frein, et du mot *frein* expliquant le premier), nom donné autrefois à la partie de l'armure qui couvrait le devant de la tête d'un cheval. Le chanfrein était en fer ou en cuir, et souvent armé d'une pointe de fer. — Maintenant, par extension, on appelle ainsi la partie de la tête du cheval qui est entre les sourcils, depuis les oreilles jusqu'aux naseaux. On nomme aussi *chanfrein* ou *lice* une marque blanche longitudinale que certains chevaux portent à la partie antérieure de la tête.

En Architecture, on nomme *chanfrein* la petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois; et, en Horlogerie, le petit creux en cône pratiqué dans une pièce de métal.

CHANGE (du b.-lat. *cambium*). Ce mot signifie : 1° le commerce du *changeur* (*Voy.* ce mot), qui troque de la main à la main des monnaies et des billets d'un pays ou d'une ville contre des monnaies ou des billets d'un autre pays ou d'une autre ville ; 2° le commerce du *cambiste* ou banquier, qui achète ou vend de place en place des monnaies et surtout des lettres de change. Ainsi, moi, négociant à Paris, je vous dois 1,000 francs à Londres; au lieu de les y porter, j'achèterai à un banquier une lettre de change de 1,000 francs tirée sur William, de Londres, et je vous l'enverrai ; vous vous ferez payer par William, et je serai ainsi libéré envers vous ; c'est une opération de change. Le *change* est au *pair* quand une lettre de change se vend à sa valeur nominale, 1,000 francs dans l'espèce; il est *haut*, si elle se vend plus ; *bas*, si elle se vend moins. Ces variations dans la valeur du change dépendent : 1° du nombre plus ou moins considérable des lettres de change demandées sur tel pays ou sur telle ville ; 2° du délai dans lequel une lettre de change est payable. Le change est *intérieur* ou *extérieur*, suivant qu'il a lieu entre deux villes du même État ou deux villes d'États différents. — La cote de la Bourse indique le cours du change, c.-à-d. le prix que vaut, à un jour donné, une lettre de change de telle ville sur telle autre, en prenant pour base une valeur nominale et sous-entendue qu'on appelle *le certain*. Dans le change intérieur de France, le certain est 100; si la lettre de change se paye 100 aujourd'hui, le cours est au pair; si elle se paye 105, il est au-dessus du pair; si elle se paye 95, il est au-dessous. Ainsi, dans la cote de la Bourse de Paris, Lyon, 99 3/4 veut dire qu'aujourd'hui une lettre de change sur Lyon vaut à Paris 99,75. Dans le change extérieur, le certain varie suivant les pays, et il faut le connaître d'avance pour comprendre la cote. Ainsi, dans la cote de Paris sur Londres, le certain est 25,22 (1 livre sterling) et le change est au pair, haut ou bas, suivant que la lettre de change de Paris sur Londres se vend 25,22, plus cher ou moins cher ; et quand la cote porte *Londres*, 26, cela veut dire qu'aujourd'hui elle se paye 26 francs. — Voir A. Perey, *Cours des changes des principales places de commerce, précédé de la théorie du change*. *Voy.* aussi AGENT DE CHANGE, LETTRE DE CHANGE et CAMBISTE.

CHANGE. En termes de Chasse, c'est la substitution d'une nouvelle bête à celle qui avait été lancée d'abord. Le change déroute et fatigue les chiens, prolonge inutilement la chasse et peut même la rendre inutile. Le cerf, le daim, le chevreuil, le lièvre lui-même cherchent à donner le change. Dès qu'on s'aperçoit du change, il faut se hâter de rompre les chiens, les ramener en arrière et les forcer à reprendre la bonne voie.

CHANGEMENT DE NOM, DE DOMICILE. *Voy.* NOM et DOMICILE.

CHANGEUR (de *change*), commerçant patentable qui fait métier de changer des pièces de monnaie françaises ou étrangères contre d'autres pièces, des billets de banque contre du numéraire, ou réciproquement du numéraire contre des billets de banque, ou enfin des matières précieuses contre du numéraire. Ils sont soumis aux règlements sur les matières d'or et d'argent non monnayées (*Voy.* MONNAIES), et tenus d'inscrire sur un registre double les articles de leur recette, ainsi que les noms des propriétaires des espèces changées ou vendues (Loi du 19 mai 1791). — Chez les Romains, les changeurs étaient à la fois changeurs, banquiers et notaires; c'était par leur ministère que se faisaient les changes, les dépôts, les achats, les ventes, les prêts. — Avant 1789, les changeurs devaient être autorisés par le roi, et leur nombre était limité : ils étaient chargés de surveiller l'état des monnaies mises en circulation.

On a aussi donné le nom de *changeurs* à certains employés de l'hôtel de la Monnaie, et notamment au caissier. Jusqu'en 1543, époque où François Ier créa 16 recettes générales, le trésorier du domaine s'est appelé *changeur du Trésor*.

CHANOINE, *Canonicus*, nom donné d'abord aux cénobites, puis à tous les clercs et enfin aux clercs vivant en commun, n'est plus auj. qu'une dignité purement honorifique accordée à des ecclésiastiques. *Voy.* CANONICAT, CHAPITRE, et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, au mot CHANOINES.

CHANOINESSE (de *chanoine*), nom donné autrefois à des filles vivant en commun sous une espèce de règle, mais sans avoir prononcé de vœux, n'est plus qu'un titre honorifique donné, surtout en Allemagne, à des filles généralement de condition noble, qui vivent dans le monde. On leur donne aussi le titre de *madame*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CHANSON (du latin *cantio*). Sous le rapport littéraire, la *chanson* embrasse les genres les plus divers : elle peut être patriotique, politique, guerrière, philosophique, satirique, érotique ou grivoise, sentimentale, bachique, etc. — Ce genre de poésie a existé de tout temps et chez tous les peuples. Suivant Hérodote (II, 79), les Égyptiens avaient leurs chansons, qu'il nomme *maneros*. Les Grecs avaient leurs chansons patriotiques ou religieuses, dites *nomoi* (le *chant*

d'*Harmodius*, p. ex.), *péans*, *linoi*, *ialémoi*, *thrènes*, etc.; leurs chansons de table ou *scolies*, etc. Il en était de même chez les Romains. Tous les peuples de l'antiquité, ainsi que les Barbares du moyen âge, avaient des chansons guerrières : on connait en ce genre le *péan* militaire et les *chants de Tyrtée* chez les Grecs, le *chant de triomphe* chez les Romains; on a conservé la *chanson de Roland*, dont les Français chantaient encore des fragments au XIVe siècle en marchant au combat; au même genre appartiennent la chanson de *Malbroug* (XIIIe siècle) et les chansons satiriques de l'*Homme armé* (XVe siècle) et du chevalier de *La Palisse* (XVIe siècle). Parmi les autres chansons qui datent du moyen âge, il faut citer les *lais* et *virelais*, espèces d'élégies amoureuses; puis les *complaintes*, les *noëls*, les *rondes*, les *romances*, et enfin les *vaudevilles*, dans lesquels surtout la chanson commença à prendre un caractère historique et satirique. Le temps de la Ligue et celui de la Fronde furent féconds en chansons de ce genre. — Sous le règne de Louis XIV parurent les *ponts-neufs*, types de la chanson populaire ou des rues. Sous Louis XV, Dufrény, Panard et Collé furent les restaurateurs de la chanson érotique et bachique; ils eurent pour continuateurs les chansonniers du *Caveau* (*Voy*. CAVEAU), et parmi ceux-ci, Piis, Désaugiers, Armand Gouffé, etc. Béranger éleva la chanson et créa un genre dont il est resté le modèle. — Parmi les nombreuses chansons patriotiques que la Révolution fit éclore, deux surtout (*la Marseillaise* et *le chant du Départ*) ont acquis une célébrité européenne. Nous avons eu depuis le *Vive Henri IV* de la Restauration, la *Parisienne* sous le gouvernement de Juillet et le *Partant pour la Syrie* depuis le second Empire.

Les autres nations de l'Europe ont, comme la France, leurs *chants populaires* et leurs *chansons nationales* : il faut citer en ce genre les *sagas* de la Norwége, les *ballades* et *songs* de l'Ecosse et de l'Angleterre, ainsi que le *Rule Britannia* et le *God save the king* ; la *Brabançonne* des Belges ; les *lieder* de l'Allemagne avec le chant du *Rhin* allemand ; les *mazurques* de la Pologne; les *ranz* de la Suisse; les *canzones*, les *saltarelles* et les *barcarolles* de l'Italie ; les *boleros*, les *fandangos* et les *seguidillas* de l'Espagne, etc. — Voir sur ce sujet : Kœster, *De cantilenis popularibus veterum Græcorum* (1831); de la Nauze, *Sur les chansons de l'ancienne Grèce* (*Mém. Acad. des Inscr.*, tom. XIII); l'*Histoire littéraire de la France* (tom. XXIII); Ch. Nisard, *Des chansons populaires chez les anciens et les Français* (1867); Tarbé, le *Romancero de la Champagne* (1863); le c^{te} de Puymaigre, les *Chants populaires du pays Messin* (1865); J. Bugeaud, les *Chants populaires des provinces de l'Ouest* (1866); le *Recueil manuscrit de Maurepas*, à la Bibliothèque impériale (60 vol.); l'*Anthologie* de Monnet; l'*Anacréon français* (1783); Dumersan, *Recueil des chansons nationales de la France*, avec une *Histoire de la chanson* (1845), etc.

CHANSON DE GESTE. *Voy*. GESTE.

CHANSONNETTE (dimin. de *chanson*). *Voy*. ROMANCE et CANZONE.

CHANT (du lat. *cantus*). Le chant, *naturel* lorsqu'il est l'expression involontaire et spontanée d'un sentiment, devient un *art* lorsqu'il est réglé par des principes, lorsque ses formes et ses combinaisons tendent à produire des effets prémédités.

Sous le rapport purement musical, le mot *chant* s'entend d'une suite de sons disposés d'une manière agréable pour l'oreille, que ces sons soient rendus par la voix ou par un instrument : il est alors synonyme du mot *mélodie*, et, en ce sens, on oppose le *chant* à l'*accompagnement*. Le chant le plus heureux deviendrait monotone, s'il n'était assujetti au rhythme et à la modulation. Le rhythme établit une symétrie relative dans la durée des notes, et la modulation répand de la variété dans la gamme qui sert de base au chant. *Voy*. RHYTHME et MODULATION.

L'origine de l'art du chant se perd dans la nuit des temps. Cultivé par les Égyptiens, et après eux par les Grecs et les Romains, il a été surtout conservé, pendant le moyen âge, par l'Église chrétienne. Dans les temps modernes, le chant a fait les progrès les plus remarquables, surtout en Italie, en Allemagne et en France. Les Italiens se sont toujours distingués par la beauté et la sonorité de leur voix, ainsi que par la souplesse de leur gosier; les Allemands, supérieurs aux précédents par la science musicale, se font remarquer par le sentiment profond et l'énergie de leur exécution : ils brillent surtout dans le chant en chœur. Le mérite des chanteurs français est la vérité de l'expression; ils excellent surtout dans le chant dramatique (*Voy*. CHANTEUR). — On distinguait en Italie au XVIIIe siècle cinq grandes écoles de chant, d'où sont sortis les maîtres qui ont eux-mêmes fondé les plus célèbres écoles de l'Europe : ce sont : l'*E. romaine*, l'*E. vénitienne*, l'*E. de Florence*, l'*E. lombarde* et l'*E. napolitaine*. — Le Conservatoire de musique de Paris publia en l'an XII (1804) une *Méthode de chant*, qui est restée classique; elle a été perfectionnée par Choron, Duprez, Mme Damoreau, etc., à qui l'on doit aussi des méthodes de chant.

CHANT D'ÉGLISE. Le chant sacré des premiers chrétiens n'était qu'une psalmodie, dépourvue de mesure et de rhythme, comme le *plain-chant* (*Voy*. ce mot), qui en est sorti. On distinguait : la *monodie* (chant d'une personne seule), l'*antiphonie* chant alterné entre deux personnes), et le *choral* (chanté par tous les assistants). — Au IVe siècle, l'évêque de Milan, St Ambroise, introduisit le chant appelé de son nom *ambrosien*, qui se compose de 4 tons empruntés à l'ancienne musique grecque (le *dorien*, le *phrygien*, l'*éolien* et le *mixolydien*) et connus sous le nom de *tons authentiques*. Au VIIe siècle, le pape Grégoire le Grand ajouta 4 tons nouveaux dits *plagaux*, et composa un *antiphonaire* qui devait à jamais servir de type à tous les chants d'Église. Le chant ainsi organisé prit le nom de *chant grégorien* ou *romain*. Il s'exécutait d'abord à l'unisson : mais au XIe siècle on commença à l'accompagner par une sorte d'harmonie grossière appelée *déchant* ou *discant* (*Voy*. ce mot). Les progrès du contre-point, aux XIVe et XVe siècles, firent naître les *motets*, les *messes* en musique, les *oratorios*, et autres compositions qui constituent la *musique d'Église* (*Voy*. ce mot). — Les chants religieux des protestants sont ordinairement des *chorals* (*choral gesænge*), chantés à l'unisson par des masses de voix considérables. *Voy*. CHORAL.

CHANT ROYAL, sorte de poésie à refrain, longtemps en vogue en France, était une espèce de ballade composée de 5 strophes, chacune de 11 vers, et ayant toutes les mêmes rimes; le dernier vers du premier couplet sert de refrain pour les suivants, qui doivent finir de la même manière : l'envoi est une sorte d'explication de l'allégorie; il commence par un de ces mots : *Sire*, *Roi*, *Prince*; de là, le nom de la pièce entière. Le sujet des chants royaux est ordinairement emprunté de la Fable ou de quelque trait historique. On cite, en ce genre, l'*Antée*, qui remporta le prix aux Jeux Floraux. On en trouve aussi des imitations dans les poésies dites de Clotilde de Surville. — On a écrit quelquefois, par abus, *champroyal* pour *chant-royal*, témoin les *Champs royaulx de maistre Jehan Molinet* (Paris, 1531).

CHANTS NATIONAUX et POPULAIRES. *Voy*. CHANSON.

CHANTAGE, genre d'extorsion pratiquée à l'aide d'une contrainte morale. On fait *chanter* un individu en le menaçant de révéler sur son compte quelque chose de scandaleux, de le diffamer, etc. La loi du 13 mai 1863 a fait du *chantage* un délit spécial et lui a appliqué les peines portées par l'art. 400 du Code pénal, c.-à d. un emprisonnement de 1 à 5 ans et une amende de 50 à 3000 fr.

CHANTAIRE ou CHANTERE. *Voy*. MÉNESTREL.

CHANTE-PLEURE (de *chanter* et de *pleurer*). On appelle ainsi : 1° des fentes pratiquées d'espace en espace dans les murs d'un enclos, pour permettre aux

eaux de s'écouler (*Voy.* Barbacane); — 2° un petit cuvier dont les tonneliers se servent comme d'entonnoir; il est échancré au bord supérieur pour faciliter le versement du liquide; le fond est percé d'un trou garni d'une douille, qu'on fait entrer dans la bonde du tonneau à remplir. — Dans le nord de la France, *chante-pleure* (par corruption *champlure*) est synonyme de *robinet*.

CHANTERELLE (dimin. de *chant*), la corde la plus mince du violon, du violoncelle et de la guitare, et par conséquent celle qui produit les sons les plus aigus. On l'a ainsi nommée parce que c'est sur cette corde que l'on exécute le *chant* principal d'un morceau de musique. — Les Oiseleurs donnent ce nom à un oiseau en cage qui sert d'*appeau*. *Voy.* ce mot.

chanterelle, *Cantharellus* (dimin. du gr. κάνθαρος, coupe), genre de Champignons basidiosporés, de la famille des Funginées et voisin des Agarics : chapeau bien distinct, charnu ou membraneux, en forme d'ombelle ou cône renversé et tronqué au sommet. La *C. comestible* (*C. cibarius*) est de couleur jaune doré ; sa chair, un peu moins jaune que ne le sont le pédicule, le dessus et le dessous du chapeau, est très-saine; crue, elle a le goût un peu poivré.

CHANTEUR, artiste qui se livre à l'art du chant (*Voy.* Chant). En parlant d'une femme, on dit *cantatrice*. Dans les églises, ceux qui chantent l'office au lutrin portent le nom de *chantres*.

Dans les temps modernes, les chanteurs, qui le plus souvent étaient poëtes en même temps, ont joué un grand rôle, sous les noms de *Bardes* en Gaule, de *Minnesænger* et de *Meistersænger* en Allemagne, de *Troubadours* et de *Trouvères* en France (*Voy.* ces mots) — L'art du chant a été porté dans les deux derniers siècles à une grande perfection, et a fait à la fois la réputation et la fortune des chanteurs qui y ont excellé, tels que Caffarelli, B. Ferri, Farinelli, Crescentini, Gabrielli, Mingotti, et, après eux, Garat, Martin, Garcia, Nourrit, Duprez, Ponchard, Tamburini, Lablache, Mario, Roger, Tamberlick, Fraschini, Faure, etc. ; Mmes Catalani, Malibran, Schrœter-Devrient, Mainvielle-Fodor, Pasta, Catalani, Sontag, Cinti-Damoreau, Grisi, Persiani, Alboni, Miolan-Carvalho, Patti, etc. *Voy.* Chant.

Chanteurs ambulants. *Voy.* Saltimbanque.

chanteurs, nom donné, en Ornithologie, aux oiseaux qui se font remarquer par l'étendue de leur voix et l'agrément de leur chant. La plupart de ces oiseaux appartiennent à l'ordre des Passereaux ou à celui des Grimpeurs. Le Coq est le seul chanteur que l'on trouve dans l'ordre des Gallinacés, et l'*Epervier chanteur* (*Falco musicus*) est le seul oiseau de proie dont le chant soit agréable.

CHANTIER (du b.-lat. *canterium*, coin de terre), espace ou terrain sur lequel on empile les bois de chauffage, de charpente, de charronage, de construction, etc. — Le plus souvent, ce mot est employé comme synonyme d'*atelier*; dans l'industrie du Bâtiment, il désigne l'endroit où l'on dépose la pierre pour la tailler et la mettre en œuvre.

Dans la Marine, on nomme *chantier de construction* l'endroit où l'on pose la quille du vaisseau qu'on veut construire et les tins ou billots qui la soutiennent : ces tins s'appellent aussi eux-mêmes *chantiers*. On appelle *chantier plein* ou *faux chantier* la plate-forme en bois installée au fond d'un bassin de radoub.

Dans les Corderies, on appelle *chantier de commettage*, *chantier à commettre*, deux grosses pièces de bois dressées perpendiculairement à 2^m^ de distance l'une de l'autre, et qui servent à la confection des gros câbles.

CHANTRE (du lat. *cantor*), chanteur appointé pour chanter l'office à l'église. Les chantres peuvent être clercs ou séculiers; mais, dans les deux cas, ils portent la chape pendant l'office. — M. l'abbé Gomant a publié en 1851 un *Manuel du Chantre*.

Autrefois on appelait *Grand chantre* ou *Préchantre* *præcentor*, *primicerius*) le maître du chœur : c'était un office ou bénéfice, et l'une des premières dignités d'un chapitre. A Paris, le préchantre de la cathédrale était le second dignitaire du chapitre ; il avait juridiction sur les maîtres et les maîtresses d'école et de pension, et sur les répétiteurs de l'Université.

CHANVRE, *Cannabis*, genre type de la famille des Cannabinées, se distingue à ses fleurs dioïques, verdâtres; à ses tiges herbacées, hautes, plus grandes dans les individus femelles que dans les mâles. Les fleurs mâles sont en grappe, les fleurs femelles en épi; le fruit est une caryopse à test verdâtre. L'unique espèce qui forme ce genre est le *Chanvre cultivé* (*C. sativa*), qui chez nous atteint 2^m^,50, et qui dans le Piémont s'élève à 3 et 4^m^. La culture du chanvre est fort simple, et, moyennant de fortes fumures annuelles, on peut le faire revenir indéfiniment sur le même sol. En outre, grâce à la brièveté de sa végétation, le chanvre, quoique sensible au froid, peut être cultivé sous toutes les latitudes européennes. Les tiges, désagrégées par le *rouissage*, puis séchées au soleil et soumises aux diverses opérations dites *teillage*, *broyage*, *ribage*, *sérançage* (*Voy.* la plupart de ces mots), donnent par leur écorce le chanvre ou la filasse employée à faire de la toile et des cordages : le produit obtenu du chanvre mâle est plus fin, plus doux et plus soyeux; celui qui provient du chanvre femelle est plus grossier, mais plus fort. Les tiges privées de leur écorce servent à faire des allumettes, ou fournissent un charbon léger, employé à la fabrication de la poudre. Les graines, petites et ovoïdes, portent le nom de *chènevis*, et servent à la nourriture des oiseaux domestiques. Elles fournissent, de plus, une huile excellente pour la peinture et l'éclairage, et qu'on peut même employer pour la table. Les feuilles du chanvre exhalent une forte odeur. Dans tout l'Orient, on les fume mêlées au tabac pour se procurer une sorte d'ivresse, souvent dangereuse : c'est du *C. de l'Inde* (*C. indica*) qu'on extrait le *hachich*. *Voy.* ce nom.

On nomme *Chanvre du Canada*, l'Apocynum cannabinum; *C. d'Amérique*, l'Agave; *C. du Japon*, la Spirée du Japon; *C. de Crète*, le Datisca cannabina; *C. de Manille* ou *de Calcutta*, la Jute; *C. de la Nouvelle-Zélande*, le Phormium tenax; *C. piquant*, l'Urtica cannabina.

CHANVRIN. *Voy.* Eupatoire.

CHAODINÉES (de *Chaos*, genre-type), famille d'Algues, aujourd'hui fondue dans les *Protococcoïdées*. *Voy.* Protococcus.

CHAOS (du gr. χάος), état de désordre et de confusion universelle, que presque tous les systèmes de cosmogonie placent à l'origine du monde. *Voy.* Cosmogonie.

chaos, genre d'Algues. *Voy.* Protococcus.

CHAOUCH. *Voy.* Chiaoux.

CHAPE (pour *cape*), vêtement ecclésiastique, en forme de manteau, qui s'agrafe par devant et tombe jusqu'aux talons, et que portent l'évêque, le prêtre officiant, les chantres, etc., durant le service divin. avait primitivement un *capuchon* et se portait dans les processions extérieures : d'où le nom de *pluvial* qu'on lui donnait quelquefois. Auj. les chapes sont en étoffes précieuses, rehaussées de broderies et de franges d'or, d'argent ou de soie, et recouvertes d'un chaperon qui rappelle l'ancien capuchon.

On appelle aussi *chape*: 1° un habit que portent le pape et les cardinaux, et qui a un capuce doublé d'hermine; la chape du pape est rouge, celle des cardinaux est rouge ou violette ; — 2° un manteau de drap ou de serge que les chanoines portaient au chœur pendant l'hiver, et qui était de la même couleur que le camail. — La *chape de St Martin* était l'insigne principal de nos armées sous la première race; c'était un étendard, suivant les uns; suivant d'autres, c'était un oratoire placé sur une espèce de char, et renfermant les reliques de St Martin.

Dans les Arts, le mot *chape* désigne, en général, certains organes qui s'appliquent sur d'autres pour

les couvrir, les recevoir ou les envelopper ; ainsi, en Mécanique, on appelle *chape:* 1° un trou percé dans le bois, le fer, etc., et destiné à recevoir l'essieu ou la fourchette d'une poulie, d'un tour, d'une balance ; 2° des bandes de fer recourbées en demi-cercle, entre lesquelles sont suspendues et tournent des poulies sur un pivot qui les traverse et leur sert d'axe.

CHAPEAU (de *chape*), coiffure dont la forme a souvent varié, et qui est ordinairement faite de feutre, de castor, de peluche de soie, de cuir, de carton, de paille, etc. (*Voy.* CHAPELLERIE). — Avant Charles VI, les chapeaux étaient inconnus en France ; il n'y avait que des bonnets, des aumusses, des chaperons, des mortiers : on commença de son temps à porter des chapeaux à la campagne. Sous Charles VII, on n'en faisait usage qu'au temps des pluies. Sous Louis XI, on s'en servit en tout temps. Mais ce ne fut que sous François Ier que l'usage commença à en devenir général. Pendant longtemps il fut défendu aux prêtres de s'en servir.

Les premiers chapeaux eurent la forme plate et les bords assez larges ; on les ornait de plumes. Sous Henri IV, la forme s'exhaussa, et l'on retroussa un des bords ; bientôt, on en retroussa deux, et enfin tout le tour du chapeau ; plus tard, la forme s'aplatit de nouveau. Sous Louis XIV et sous Louis XV, l'habitude de porter perruque rendit le chapeau presque inutile : on le portait plus souvent sous le bras que sur la tête. Le chapeau, rond au XVIIe siècle, devint tricorne à la fin du XVIIIe ; aujourd'hui, il est plus ou moins cylindrique. — Les chapeaux de femme sont en soie, en gaze ou en paille, ornés de rubans et de fleurs, et de forme trop variable pour qu'on puisse en donner une idée exacte. *Voy.* COIFFURE.

Pris absolument, le mot *chapeau* désigne la coiffure distinctive des cardinaux depuis 1245 : c'est un chapeau rouge à forme plate et à bords très-larges, orné de ganses rouges qui retombent sur la poitrine.

Chapeau chinois, instrument de musique. *Voy.* BONNET.

CHAPEL, sorte de casque. *Voy.* CASQUE.

CHAPELAIN, *Capellanus* (de *capella*, chapelle), nom donné au bénéficier titulaire ou au desservant d'une chapelle. Le plus souvent, *chapelain* est synonyme d'*aumônier* (*Voy.* ce mot). Les rois de France avaient 8 chapelains, qui desservaient leur oratoire par quartiers; le premier d'entr'eux portait le nom d'*archichapelain.*

Dans l'ordre de Malte, les *chapelains* étaient des clercs conventuels qui formaient le second rang de cet ordre, les chevaliers tenant le premier, et les servants d'armes le troisième.

CHAPELET (de *chapel*, chapeau). Ce mot, qui primitivement désignait une couronne de fleurs disposée autour d'un chapeau, s'applique surtout aujourd'hui, à un objet de dévotion, en forme de collier et formé de grains enfilés, qui servent à compter le nombre des *Pater* et des *Ave* qu'on récite en l'honneur de Jésus ou de la vierge Marie. Un chapelet ordinaire se compose de 5 *Pater* et de 5 dizaines d'*Ave*, qu'on récite les paters sur 5 gros grains, les avés sur 50 petits : trois chapelets ordinaires forment un *rosaire.* — L'usage de réciter le chapelet paraît avoir été institué au temps des croisades : on l'attribue à Pierre l'Ermite; d'autres en font honneur à Ste Gertrude. — Les Turcs et les Indiens ont aussi des espèces de chapelets.

En Architecture, on appelle *chapelet* une baguette ornée de petits grains. L'astragale prend ce nom quand on y taille des perles ou des olives. — En Chirurgie, on donne ce nom à tout engorgement ganglionnaire qui affecte la forme d'un chapelet. *Voy.* aussi FARCIN.

Chapelet hydraulique, machine qui sert à élever l'eau d'un puits ou d'une rivière à une hauteur peu considérable. Elle se compose de disques ou de godets en cuir, attachés à une chaîne sans fin, et qu'on fait circuler à l'aide d'un tambour dans un tuyau vertical ou incliné, dont le bas plonge dans l'eau : en passant successivement dans ce tuyau, ces disques entraînent une certaine quantité d'eau, et, avant de redescendre, ils la versent dans un réservoir placé à la hauteur voulue.

CHAPELLE (du lat. *capella*), oratoire avec un seul autel, ordinairement destiné au service d'une maison particulière, et où l'on ne peut dire la messe qu'avec la permission de l'évêque diocésain. Autrefois, il existait des *chapelles*, qui avaient été érigées en bénéfices simples. On appelait *saintes chapelles* des collégiales fondées par nos rois : la plus remarquable est la Sainte-Chapelle de Paris construite en 1245 par Pierre de Montreuil sur l'ordre de St Louis (Voir MM. Decloux et Doury, *la Ste Chapelle du Palais*, histoire archéologique, descriptive et graphique). — On appelle aussi *chapelle* chacune des enceintes ménagées dans une église pour y renfermer un autel sous l'invocation particulière de la Vierge ou de quelqu'un des saints. — Il y a encore les *chapelles sépulcrales*, *expiatoires*, etc.

CHAPELLE, réunion de musiciens qui exécutent de la musique dans une église ou dans la chapelle d'un prince. Le chef de ces musiciens prend le titre de *Maître de chapelle.* La chapelle de l'Empereur se composait en 1870 de 60 personnes : elle était sous la direction de M. Auber. Parmi les plus célèbres maîtres de chapelle de la cour de France on cite : J. Okeghem, Claudin, Campra, Mondonville, Rebel, Francœur, Paisiello, Lesueur, Paer, etc. — Voir à ce sujet : Castil-Blaze, *Chapelle-musique des rois de France* (Paris, 1832).

CHAPELLERIE, CHAPELIER (de *chapel*, chapeau). Cette industrie considérable se subdivise en autant de branches qu'il y a de matières différentes employées à la fabrication des chapeaux. — Les *chapeaux de feutre* résultent de l'entrelacement des poils de castor, loutre, chameau, lapin, etc., qu'on soumet au foulage après les avoir tortillés (*Voy.* FEUTRAGE) : après quoi on les dresse sur une forme, on les teint, on les lustre, et on les livre au détaillant, qui leur donne la façon à la mode, les borde et les garnit de leur coiffe et de leur cuir. L'emploi du mercure pour rendre les poils dociles au feutrage expose les ouvriers chapeliers à de graves maladies. La poussière noire occasionnée par le battage après la teinture, la buée et l'odeur désagréable qui résultent des opérations du feutrage, ont fait ranger les fabriques de chapeaux parmi les établissements dangereux et insalubres. Heureusement, l'emploi des machines de plus en plus répandu dans cette industrie en diminue auj. en partie les inconvénients. Des *bastisseuses* forment la cloche du chapeau ; le feutrage est achevé par une *fouleuse*; une *ponceuse* enlève les irrégularités qui peuvent exister dans le feutre, et une *dresseuse* termine le travail en donnant au chapeau sa forme définitive. On estime surtout les machines Laville. — Les *chapeaux de soie* sont formés d'une carcasse en carton, en cuir, en sparterie ou en feutre très-mince, qu'on recouvre d'une calotte de peluche de soie, formée d'une bande dont les extrémités sont coupées en spirales pour que leur couture, faite en dedans, ainsi que celle du fond qui les ferme, ne puissent s'apercevoir sur le côté extérieur du chapeau. Les *chapeaux de paille* sont faits avec de la paille d'ivraie, de seigle, de blé et de riz convenablement préparée; une espèce de froment rouge très-commun en Toscane est la variété de paille que l'on préfère ; on en blanchit les tiges en les soufrant. On distingue les *chapeaux de paille d'Italie*, les *C. de paille suisse* et les *C. de paille cousue.* Les premiers sont faits avec des tresses composées de 13 brins de paille, qu'on coud ensemble ; cette couture n'est qu'un simple remmaillage qui place les tresses les unes à côté des autres, en faisant légèrement sortir une petite côte. Dans les seconds, les nattes n'ont que 11 brins, et leur couture n'est faite que de 2 en 2 mailles et de manière à ne pas laisser

apercevoir de côté. Le tressage des troisièmes, dont les nattes n'ont que 7 à 9 brins, diffère totalement des précédents : on n'y emploie que des pailles fendues en 2 ou en 4, de sorte que le brillant et le mat de la paille apparaissent tour à tour. L'Italie a la supériorité sous le rapport de la beauté de la paille et de la confection des tresses ; mais Paris excelle dans l'apprêt et la façon des chapeaux. — On a fait aussi des chapeaux en osier, en liége, en écorce (*panamas*), etc. — Voir Cluz, F. et Julia de Fontenelle, *Manuel du fabricant de chapeaux*.

CHAPELURE (de *chapeler*, du b.-lat. *capulare*, battre), croûte de pain râpée ou pulvérisée, quelquefois unie à de fines herbes, du sel et des épices, dont on couvre certaines viandes, comme les côtelettes, les jambons, etc., ou que l'on met dans une sauce pour l'épaissir.

CHAPERON (de *chape*), sorte de capuchon qui était la coiffure ordinaire des deux sexes au moyen âge : il avait un bourrelet sur le haut et une queue par derrière. Les chaperons des princes, des nobles et de leurs dames, étaient en tissu fin, en soie, etc., et chargés de broderies ou même de pierreries (*Voy.* AUMUSSE). Les femmes des magistrats les portaient en velours, les autres bourgeoises en drap. Les hommes cessèrent de porter le chaperon sous Charles VII; les femmes ne le quittèrent que plus tard.

On appelait aussi *chaperon* une espèce de coiffe en cuir dont on couvrait les yeux des oiseaux de leurre, pour les mener en chasse (*Voy.* FAUCONNERIE). Le *chaperon de rust* était destiné aux oiseaux non dressés.

En Zoologie, on a donné ce nom à la partie de la tête des insectes qui est immédiatement au-dessus de la lèvre supérieure, parce qu'elle abrite la bouche.

Dans l'Architecture, on appelle *chaperon* la partie supérieure d'un mur de clôture, formant le plus souvent une couverture en dos d'âne pour rejeter l'eau. La forme du chaperon fournit une présomption sur la propriété d'un mur : le mur est présumé mitoyen si le chaperon règne des deux côtés ; non mitoyen, s'il n'existe que d'un seul côté : on considère alors comme seul propriétaire celui sur le terrain duquel le chaperon verse les eaux (C. Nap., art. 654).

En termes d'Artillerie, c'est un petit toit que l'on met sur la lumière du canon.

CHAPITEAU (du b.-lat. *capitellum*, dimin. de *caput*, tête). C'est, en Architecture, le haut de la colonne qui pose sur le fût. On distingue quatre espèces principales de chapiteaux : le *C. toscan*, dont le tailloir est carré et sans moulure ; le *C. dorique*, dont le tailloir est couronné d'un talon ; le *C. ionique*, qui est garni d'oves et de volutes ; et le *C. corinthien*, qui est orné de deux rangs de feuilles d'acanthe et de petites volutes. Les autres chapiteaux les plus usités sont : le *C. composite*, qui a les feuilles d'acanthe du corinthien et les volutes de l'ionique ; le *C. attique*, qui a des feuilles de refend dans le gorgerin ; le *C. gothique*, mélange de toutes les formes de chapiteaux antiques et de celles que l'imagination des artistes du moyen âge a pu inventer. — Dans un sens plus général, on appelle *chapiteau de niche*, *de balustre*, *de lanterne*, etc., la partie supérieure d'une niche, d'un balustre, etc.

En Chimie, on appelle *chapiteau* la partie d'un alambic dans laquelle s'opère la condensation des vapeurs qui s'élèvent de la cucurbite.

CHAPITRE (du lat. *capitulum*), conseil de chanoines. *Voy.* CHANOINES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CHAPON (du lat. *capo*), jeune coq auquel on a fait subir l'opération de la castration, afin de donner plus de délicatesse à sa chair. Les chapons les plus estimés sont ceux du Mans et du pays de Caux. On les engraisse en leur donnant une espèce de bouillie faite avec les grains les plus nutritifs, et en leur faisant avaler des boulettes de pâte, ou même en leur enfonçant ces boulettes dans le gosier. On donne quelquefois le nom d'*étourdeau* au jeune chapon. Dans beaucoup d'endroits, on se sert des chapons pour élever des poussins. Pour cela, on choisit le chapon le plus vigoureux, on lui arrache les plumes sous le ventre et on lui frotte la peau avec des orties ; on le met ensuite sous une cage avec 2 ou 3 poulets assez grands, qui, lui passant sous le ventre, adoucissent l'âpreté de ses piqûres et l'engagent, par ce soulagement à les recevoir.

CHAR (du lat. *carrus*), voiture à deux roues fermée par devant, dont se servaient les anciens dans les combats, les jeux, les triomphes : ces derniers étaient circulaires et fermés tout autour. Les chars étaient traînés par deux ou plusieurs chevaux attelés de front à un timon et guidés par un homme debout sur le devant du char. On leur donnait les nom de *biges*, *triges*, *quadriges*, *sejuges*, etc., selon le nombre des chevaux. Les chars des dames romaines s'appelaient *bastarna*, ou *carpenta* : les *bastarna* étaient à propr. parler des litières portées par deux mulets, les *carpenta* des voitures couvertes et à deux roues. — On appelle encore auj. *char-à-bancs* une voiture à quatre roues avec ou sans ressorts et garnie de deux ou plusieurs rangs de banquettes (*Voy.* CHARIOT et VOITURES). — Virgile attribue l'invention des chars à Érichthonius, roi d'Athènes; d'autres la rapportent à Triptolème ou à Trochilus, ou même à Pallas ou à Neptune. — Consulter : Ginzoff, *Chars et chariots des Grecs et des Romains* (Munich, 1817).

CHARA ou CHARAGNE (du lat. *chara*), vulg. *Lustre d'eau*, *Herbe à grenouille*, genre-type de la famille des *Characées*, qu'on range aussi parmi les Algues. Les Charas sont des plantes cryptogames, acrogènes, qui croissent dans les eaux stagnantes; leur odeur est fétide; leurs tiges rameuses, faibles, flottantes, cassantes, sont tantôt hérissées de pointes, tantôt lisses à leur surface. Leurs organes de reproduction sont des anthérozoïdes. *Voy.* ALGUES.

CHARACIN (du gr. χάραξ), *Characinus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Salmones, comprend des espèces qui n'ont pas plus de 4 ou 5 rayons aux ouïes, un cœcum comme les saumons et la vessie étranglée des cyprins.

CHARADE (orig. languedocienne; du provençal *charrada*, charretée et, par extension, tas de paroles), espèce d'énigme dans laquelle on divise un mot en 2 ou 3 parties formant chacune autant de mots que l'on appelle *premier*, *second* et *dernier*. On définit successivement chaque partie, puis le *tout* ou l'*entier*, et l'on propose de deviner quel est ce *tout* ou le mot que forment les parties. La charade est souvent en vers. En voici deux exemples :

Posterior summam promit, gustatque priorem ;
Aure bibis summam; sumitur ore prior...... (mel-os).

Mon premier est, lecteur, une simple voyelle;
Mon second sert d'appui pour l'objet qui chancelle.
Pour la chasse mon tout, pire que les filets,
Est une arme fatale aux hôtes des forêts..... (é-pieu).

La vogue de la charade ne date que de la fin du dernier siècle ; elle semble avoir suivi celle du *calembour* ; c'est en 1762 qu'on commença à mettre des charades dans le *Mercure de France*. Le nom même de *charade* ne paraît au *Dictionnaire de l'Académie* que dans l'édition de l'an VI (1799). *Voy.* ÉNIGME et LOGOGRIPHE.

Charade en action, espèce de divertissement où plusieurs personnes donnent à deviner à d'autres chaque partie d'un mot, puis le mot entier, en exécutant des scènes de pantomime ou de comédie qui expriment successivement la signification de chaque partie, puis du tout.

CHARADRIADÉS ou CHARADRIÉES (de *charadrius*, pluvier), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, a pour type le genre *Pluvier*. Elle renferme de plus les genres *Vanneau*, *Huîtrier* et *Glaréole*.

CHARAGNE, nom vulgaire du CHARA.

CHARANÇON (par corruption de *calandre*), *Cur-*

culio, grand genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores, type de la tribu des Charançonites. Son principal caractère est d'avoir la tête terminée par une trompe qui porte les antennes. Ce genre renferme : 1° les *Charançons proprement dits* (*Voy.* ci-après); 2° les *Bruches*, qui attaquent les pois et les lentilles; 3° les *Attelabes*, qui rongent les parties tendres des végétaux et dont la larve, appelée *Lisette*, roule et détruit les feuilles de la vigne ; 4° les *Lixes*, dont la larve vit dans les tiges du *Phellandrium* et cause, dit-on, la paraplégie des chevaux ; 5° les *Rhynchènes*, qui s'introduisent dans la noisette et les fruits à noyau et en mangent l'amande ; 6° les *Anthonomes*, qui vivent sur les fleurs, principalement sur celles du pommier; 7° enfin, les *Calandres* qui font de grands dégâts dans les magasins à blé (*Voy.* ces mots). Le nombre et la petitesse de la plupart de ces insectes rendent impuissants tous les moyens qu'on a imaginés pour les détruire.

Les *Charançons* propr. dits, tels que ce genre se compose auj., sont les moins nuisibles de tous ces insectes. Ils comprennent beaucoup d'espèces d'Amérique, remarquables par leurs couleurs variées et brillantes. La plus belle espèce indigène est le *C. vert*, qu'on trouve dans le midi de la France.

CHARANÇONITES, tribu de la famille des Rhynchophores de Latreille, répond à la famille des *Curculionides*, de Schœnherr, ainsi appelée du genre *Curculio* (Charançon), qui en est le type.

CHARAXE (nom mythologique), *Charaxus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères diurnes, tribu des Nymphalides, créé pour un des plus beaux papillons de l'Europe : ailes inférieures terminées par deux prolongements en forme de queue ; chenille verte dont la tête est surmontée de 4 cornes, et dont l'abdomen finit en queue de poisson. Le *C. jasius* se trouve dans le midi de la France ; il répand une odeur de musc ; sa chenille vit sur l'arbousier.

CHARBON (du lat. *carbo*), produit que l'on obtient en brûlant à l'abri du contact de l'air le bois et d'autres matières organiques : c'est du carbone plus ou moins pur (*Voy.* Carbone et Carbonisation). On distingue, selon son origine, le *C. végétal* et le *C. animal*. — Outre son emploi le plus ordinaire, c.-à-d. comme combustible, le charbon a des applications nombreuses en raison de la propriété qu'il possède d'absorber les gaz et de s'emparer des matières colorantes. On utilise le charbon végétal pour purifier les mines, les puits et autres excavations souterraines, de certains gaz irrespirables. On l'emploie comme désinfectant pour les liquides, pour l'eau notamment (*Voy.* Filtrage), et pour les matières organiques qui répandent une mauvaise odeur : le poisson, le gibier ou la viande qui commencent à se putréfier, se désinfectent entièrement quand on les entoure de charbon en fragments ou de braise. Les médecins tirent aussi parti de la propriété désinfectante du charbon, dans le traitement des ulcères et des plaies gangréneuses, pour faire disparaître la fétidité de l'haleine et retarder la carie des dents, etc. Le charbon est inaltérable dans la terre humide ; c'est sur cette propriété que repose l'usage de charbonner, en l'exposant au feu, la surface des pièces de bois, des pieux, des pilotis qui doivent séjourner dans la terre ou dans l'eau. — Le charbon, spécialement le charbon animal, s'empare avec rapidité des couleurs de presque tous les liquides végétaux et animaux : les sucs des plantes, les décoctions des substances tinctoriales, les vins rouges, les vinaigres, les sirops bruns, agités pendant quelques instants avec de la poudre de charbon, ou filtrés sur une couche de cette poudre, deviennent aussitôt clairs et pour ainsi dire incolores. — Les anciens connaissaient l'incorruptibilité du charbon dans la terre humide et dans l'eau. Ses propriétés décolorantes ont été signalées en 1790 par Lowitz, marin et chimiste russe. Le pharmacien Figuier, de Montpellier, reconnut, en 1810, la supériorité du charbon d'os sous ce dernier rapport. — Dans les Arts chimiques, le charbon est souvent désigné sous le nom de *brase*.

CHARBON ANIMAL. Il en existe deux variétés dans le commerce : le *noir animal* ou *charbon d'os*, et le *noir d'ivoire*. Le premier est préparé avec les os qu'on se procure dans les grandes villes, où la consommation de la viande est considérable ; le second s'obtient avec les rognures d'ivoire mises au rebut par les tabletiers; on l'imite avec des os de pieds de mouton bien nettoyés. On carbonise ces matières dans des marmites en fonte bien closes. Le charbon d'os renferme toujours une certaine quantité d'azote. — On se sert particulièrement du noir animal dans les raffineries, pour décolorer le sucre. On peut le faire resservir en le *révivifiant*, c.-à-d. en le soumettant à des lavages avec des liqueurs acides, ou en le laissant fermenter après qu'il a servi puis le calcinant de nouveau en vase clos. Cet usage du charbon animal a été introduit en 1813 par MM. Derosne, Payen et Pluvinet. Une grande partie du noir animal consommé en France et dans nos colonies se fabrique dans le département de la Seine.

CHARBON VÉGÉTAL, charbon ordinaire, provenant de la carbonisation du bois (*Voy.* Carbonisation). Ce charbon se fait avec toute espèce de bois : on préfère toutefois les charbons de bois durs, si ce n'est dans certaines industries, notamment pour la fabrication de la poudre (*Voy.* Bourdaine, Chanvre). Le charbon qui n'est pas assez consumé est lourd, de couleur brune et renferme beaucoup de *fumerons* : celui qui est de bonne qualité est léger, cassant, sonore, sans écorce et rondin. Le bois réduit en charbons ardents, puis éteint rapidement dans un étouffoir, constitue la *braise* : c'est un charbon léger qui s'allume aisément et ne répand pas d'odeur. Dans les ménages, on fait un grand usage de braise de boulanger. Il est bon de remarquer que la braise asphyxie tout autant que le charbon. — La plus grande partie des charbons consommés à Paris y sont amenés par eau et sont connus dans le commerce sous le nom de charbons de l'Yonne, de la Marne, de la Loire, etc. L'ordonn. royale du 5 juillet 1834 et l'ordonn. de police du 15 décembre de la même année règlent la vente du charbon de bois.

CHARBON DE TERRE. *Voy.* Houille.

CHARBONS AGGLOMÉRÉS, nom qu'on donne aux menus ou poussiers de houille, de coke, ou de charbon de bois, que l'on agglomère par une forte pression, après les avoir mélangés d'un bitume agglutinatif appelé *brai*. Le *charbon* dit *de Paris* ou *pérat* est un charbon artificiel ainsi fabriqué.

CHARBON (en Médecine), *Anthrax malin* ou *pestilentiel*, tumeur dure et circonscrite, extrêmement douloureuse, avec tension et chaleur brûlante dans le tissu cellulaire sous-cutané, et rougeur livide de la peau, au centre de laquelle s'élèvent bientôt une ou plusieurs phlyctènes, qui crèvent et se convertissent en une escarre ou croûte noirâtre gangréneuse. Le charbon peut se développer dans les diverses parties du corps, mais il affecte plus souvent le visage, le cou, les bras et les épaules. Le mal s'étend rapidement et amène une mort prompte, si l'on ne se hâte d'en arrêter les progrès. Le charbon est le plus souvent contracté par contagion : aussi l'observe-t-on particulièrement sur les individus qui ont touché sans précaution des animaux atteints de maladies charbonneuses, chez les bouchers, les équarrisseurs, les tanneurs, les laveurs de laine, etc. Quelques auteurs regardent cette maladie comme identique à la *Pustule maligne* (*Voy.* ce mot). Le charbon peut résulter aussi d'une alimentation malsaine ou insuffisante, de l'habitation dans les lieux bas, humides, mal aérés. — Dès que le caractère de la tumeur est reconnu, il faut inciser les escarres, enlever les parties frappées de gangrène, et cautériser profondément la plaie. On applique ensuite des antiseptiques (quinquina, chlorures désinfectants, etc.). Ce

traitement doit être secondé par un traitement interne dont le médecin seul peut être juge.

Le charbon est assez commun chez les animaux domestiques, et il présente chez eux le même caractère que chez l'homme ; il est le plus souvent épizootique.

CHARBON, maladie des grains. *Voy.* NIELLE.

CHARBONNAGE. *Voy.* HOUILLÈRE.

CHARBONNIÈRE, oiseau. *Voy.* MÉSANGE.

CHARCUTIER, CHARCUTERIE (de *chair cuite*). Le *charcutier* est celui qui prépare et qui vend la chair de porc et de sanglier, et, en général, toute chair cuite ou hachée dans la préparation de laquelle il entre du porc. Cette profession comprend l'art d'abattre, de saler et de fumer le porc, d'en faire des jambons, des boudins, des saucisses, des cervelas, des andouilles et autres préparations fort variées. Avant tout, le charcutier doit choisir avec soin les porcs destinés à faire de la charcuterie, et s'assurer surtout s'ils ne sont point atteints de la *ladrerie*, maladie qui rend leur chair indigeste et malsaine; elle se reconnaît à des taches blanches et roses répandues par tout le corps et surtout sous la langue et autour des yeux. La viande de charcuterie s'altère aisément, et il s'y développe alors un principe toxique encore mal défini, mais qui peut causer de graves accidents. L'emploi de la viande de porc simplement fumée et non cuite est surtout malsain. Quant aux *trichines* (*Voy.* ce mot), on a beaucoup exagéré les dangers qui peuvent résulter de leur ingestion, et du reste, il n'y en a jamais eu en France. — Il y avait des charcutiers chez les Romains : on les appelait *salsamentarii* et *botularii*, vendeurs de porc salé et de boudins. En France, les bouchers firent longtemps le commerce de la viande de porc ; on vit ensuite s'établir des *saucisseurs* et des *chaircuitiers*. On leur donna des statuts sous Louis XI et on les soumit à des inspections sévères. Auj. ils sont régis par l'ordonnance de police du 29 déc. 1835. On comp e à Paris plus de 350 charcutiers, dont quelques-uns font un commerce considérable. En Angleterre, le commerce de la charcuterie se confond avec celui de l'épicerie.

CHARDON, *Carduus*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes herbacées, à capitules épineux, portés sur des rameaux monocéphales. L'espèce la plus commune est le *Chardon des champs* (*C. arvensis*), dit aussi *C. argenté*, *C. de Notre-Dame*, *C. lacté* et *taché*, à feuilles lancéolées, irrégulières, chargées d'épines; à fleurs purpurines ou blanches. Les cultivateurs le coupent avant maturité, pour le piler et le donner aux bestiaux, ou pour le brûler, afin d'en chauffer les fours, ou d'en retirer la potasse. — Quant au chardon dont on se sert pour carder les draps et qu'on nomme *C. à foulon* et *C. bonnetier*, *Voy.* CARDÈRE.

On appelle vulgairement *C. acanthe* le Pédane ; *C. aux ânes*, l'Onoporde ; *C. bénit*, la Centaurée chausse-trape, l'Argémone et le Carthame laineux ; *C. des prés*, la Cnique ; *C. doré*, la Centaurée solsticiale ; *C. étoilé*, la Chausse-trape étoilée ; *C. hémorroïdal*, le *Cirse* des champs ; *C. roland* ou mieux *roulant*, le Panicaut champêtre.

CHARDONNERET, *Fringilla carduelis*, espèce du genre Moineau, ainsi nommée parce qu'elle se nourrit des graines de chardon. Le mâle et la femelle présentent deux colorations fort différentes : le premier, toujours mieux paré, a le dos brun, les ailes marquées de noir et de jaune, le tour du bec rouge, et le ventre blanc ; il est plus vif et a le chant plus agréable ; la femelle, dont les couleurs sont plus sombres, est triste et sans ramage. Le chardonneret est recherché pour la gentillesse de son chant. Il construit son nid sur les arbres les plus élevés, et se tient dans les bois et les parcs. Croisé avec le serin, il donne naissance à des *mulets* stériles qui ont perdu une partie de la riche parure de l'oiseau franc.

Chardonneret du Canada (*Fringilla tristis*), espèce de Linotte de la Louisiane.

CHARDONNET, nom donné, en Architecture hydraulique, aux pierres des bajoyers des écluses qui portent la feuillure dans laquelle tournent les poteaux tourillons. — Il se dit aussi, en parlant d'une porte de ferme, de la pièce de bois qui est placée du côté des gonds.

CHARDONNETTE ou CARDONNETTE (de *cardon*), espèce d'Artichaut sauvage, dont la fleur sert quelquefois à faire cailler le lait.

CHARGE. En Administration et en Droit, on appelle *charges publiques* : 1° les divers impôts qui pèsent sur la généralité des citoyens ; 2° les obligations que la police peut imposer aux habitants des villes, comme le balayage des rues, l'arrosage, etc. ; 3° le service de la garde nationale, les fonctions de juré, la tutelle des mineurs et des interdits, etc. ; — *charges particulières*, les charges *réelles*, qui affectent la chose, comme les servitudes foncières et les hypothèques, et les charges *personnelles*, qui affectent la personne, comme les charges du mariage, celles qui sont imposées par le donateur au donataire, par le testateur à l'héritier, etc.

On donne aussi le nom de *charges* à certains offices qu'on ne peut remplir qu'en donnant des garanties pécuniaires ; telles sont celles de notaire, d'avoué, d'huissier, d'agent de change, etc. (*Voy.* ces mots). Ces *charges* sont conférées par l'État, mais n'en peuvent pas moins se transmettre.

En Droit criminel, on entend par *charges* les indices et les preuves qui s'élèvent contre un accusé.

Dans l'Art militaire, ce mot se prend dans diverses acceptions. Il signifie : tantôt le choc de deux troupes, comme les *charges de cavalerie*, qui se font de quatre manières : en ligne parallèle et en ligne oblique, contre la cavalerie ; en échelons et en colonne, contre l'infanterie; — tantôt la quantité de poudre que l'on met dans une bouche à feu pour lancer des projectiles; la charge du fusil d'infanterie est d'env. 12 gr. ; celle du pistolet de cavalerie, de 8 gr. ; la charge d'un canon est, en général, le tiers du poids du boulet ; celle des obusiers et des mortiers est proportionnelle à la distance qu'on veut atteindre. — On appelle encore *charge*, l'action de charger une arme à feu : on distinguait autrefois la *C. en 12 temps*, la *C. à 4 temps* ou *C. précipitée* et la *C. à volonté*; — enfin, une batterie de caisse ou une sonnerie de clairon qui s'exécutent au moment où les troupes vont charger.

Ligne de charge, en Marine. *Voy.* FLOTTAISON.

Dans les Beaux-Arts, le mot *charge* est souvent synonyme de *caricature*.

CHARGÉ D'AFFAIRES, nom donné, en Diplomatie, à celui qui, à défaut d'ambassadeur ou de ministre plénipotentiaire, est chargé de veiller aux intérêts de son gouvernement auprès d'une cour étrangère ou dans un pays étranger. Parmi les chargés d'affaires, les uns ont une mission permanente, les autres sont *chargés par intérim*. *Voy.* DIPLOMATIE.

CHARGÉ DE COURS. *Voy.* PROFESSEUR.

CHARGEMENT (POLICE DE). *Voy.* CONNAISSEMENT.

Chargement des lettres (Poste). *V.* LETTRE CHARGÉE.

CHARIANTHE (du gr. χαρίεις, gracieux et ἄνθος, fleur), *Charianthus*, genre de la famille des Mélastomacées, renferme des arbrisseaux des Antilles, à belles fleurs disposées en cyme et de couleur purpurine.

CHARIOT (de *char*), voiture à 4 roues, destinée à transporter, par terre et au moyen d'animaux attelés, toutes sortes de fardeaux. Leur forme varie suivant leur destination (*Voy.* CAMION, CHARRETTE, FARDIER, FOURGON, TOMBEREAU, etc.). — A la guerre, les anciens se servaient de *chariots armés de faux* pour rompre les rangs de l'ennemi : on attribue l'invention de ces chariots à Cyrus. — Les *chariots à vapeur* ont reçu le nom de *wagons*.

Chariot électrique. *Voy.* CERF-VOLANT.

CHARIOT (LE GRAND et LE PETIT), nom de deux constellations boréales. *Voy.* OURSE.

CHARITÉ (du lat. *caritas*, amour). En Morale, tous nos devoirs envers nos semblables se divisent en deux classes, devoirs de *justice*, devoirs de *charité*: les premiers consistent à respecter les droits d'autrui; les seconds, à aider et à secourir nos semblables par tous les moyens dont nous disposons; ils dérivent de ce principe que, tous les hommes ayant une fin commune parce qu'ils ont la même nature, nous sommes tenus non-seulement d'accomplir notre propre destinée, mais encore de concourir à celle des autres dans la mesure de nos forces. La charité est obligatoire comme la justice; mais il y a entre elles cette différence que l'observation de la justice est exigible par une contrainte juridique, tandis que la charité doit rester essentiellement libre; elle ne saurait s'imposer comme droit sans violer le droit même, sans détruire la liberté, puisqu'elle mettrait l'obligé en tutelle, ou exposerait le bienfaiteur à des exigences immorales, ou ferait de la société un troupeau d'esclaves en chargeant l'État de pourvoir au sort de tous. D'un autre côté, si la charité reste juridiquement facultative, elle n'en a pas moins d'importance: la justice, prescrivant surtout des devoirs négatifs, est insuffisante pour la société à cause de la solidarité qui en unit tous les membres; la charité, fondée sur la *fraternité*, rend seule possible l'accomplissement de la tâche commune par un mutuel concours. Il en résulte que le dévouement est une loi universelle pour toutes les conditions de l'ordre social, pour le magistrat comme pour le citoyen, pour l'ouvrier comme pour le soldat. Il n'intervient pas moins dans les relations privées, parce que nous avons tous besoin les uns des autres et que nous sommes obligés de faire tout le bien dont nous sommes capables. *Voy.* FRATERNITÉ et DEVOIR.

Au point de vue religieux, la *charité* est une des trois vertus théologales; elle consiste à aimer Dieu par-dessus toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Bureaux de charité. Voy. ASSISTANCE PUBLIQUE et BIENFAISANCE.

Frères et *sœurs de charité. Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Sociétés de charité maternelle, association de dames pour venir en aide aux femmes en couche indigentes qui veulent élever elles-mêmes leurs enfants. Elles sont sous le patronage de l'Impératrice. La première société de ce genre fut instituée à Paris en 1788 par Mlle Fougeret et réorganisée sous le Directoire par Mme de Pastoret.

CHARIVARI (mot d'origine inconnue et qui ne remonte pas au-delà du XIVe siècle). Les auteurs d'un charivari sont passibles d'une amende de 11 à 15 fr. et d'un emprisonnement de 5 jours au plus, sans préjudice des dommages-intérêts, s'il y a lieu (C. pén., art. 479 et 480).

CHARLATAN (de l'ital. *ciarlatano*, de *ciarlare*, babiller). *Voy.* SALTIMBANQUE.

CHARME, *Carpinus*, genre de la famille des Cupulifères ou Quercinées, est composé d'arbres à feuilles alternes et ovales, et à fleurs en chatons, se développant en même temps que les feuilles. L'espèce la plus connue est le *Charme commun* (*C. betulus*), arbre indigène, le plus répandu dans nos forêts, reconnaissable à son tronc rarement droit et bien arrondi, revêtu d'une écorce unie, blanchâtre, marbrée, surchargée de lichens, portant une tête ordinairement très-grosse, très-touffue. Lorsqu'on en fait des palissades en l'empêchant de croître, le plant prend le nom de *charmille*. Le bois du charme est dur, compacte et blanc; il est recherché pour les manches d'outils, les ouvrages du tourneur, du charpentier, du menuisier. On l'emploie pour vis de pressoir, maillets, roues de moulin. C'est aussi un des meilleurs bois de chauffage. Le *C. d'Amérique* des États-Unis, et le *C. d'Orient*, arbrisseau de 4 à 5^m^, appartiennent à ce genre.

CHARME (de *carmen*, sortilége). *Voy.* ENCHANTEMENT.

CHARMILLE, palissade de charme qui entrait autrefois dans la décoration des jardins à la française. *Voy.* CHARME.

CHARNIER (du lat. *carnarium*), endroit couvert ou galerie qui entourait autrefois les églises paroissiales et où l'on réunissait les ossements des morts. Ils ont disparu pour la plupart. Ceux qui subsistent encore ont été convertis en salles de catéchisme, en chapelles ou en sacristies. On connait le *Charnier des Innocents*: c'était une galerie voûtée, construite autour de la clôture du cimetière des Innocents à Paris, et qui servait de sépulture privilégiée: cette galerie infecte, située dans un des quartiers les plus populeux, fut détruite en 1786. *Voy.* OSSUAIRE.

CHARNIÈRE (du b.-lat. *cardinaria*, de *cardo*, gond). Ce mot, qui désigne en général tout assemblage de deux pièces de bois ou de métal emboîtées l'une dans l'autre et mobiles l'une sur l'autre, se dit, spécialement, en Mécanique, d'un appareil servant à transmettre le mouvement de rotation d'un axe à un autre axe de position variable.

En Conchyliologie, on appelle ainsi la partie qui unit les deux valves d'une coquille. Elle est *dentée* ou *édentée*, suivant qu'il y a présence ou absence de dents. Les intervalles creux qui séparent les dents de la charnière ont reçu le nom de *fossette* ou de *gouttière*.

En Anatomie, *charnière* est synonyme de *gynglyme*. *Voy.* ARTICULATION.

CHARPENTE (du lat. *carpentum*, char), assemblage de pièces de bois servant à la construction d'un édifice. Les bois les plus propres à la charpente sont le chêne, le sapin, le châtaignier, le hêtre, le platane, le pin, l'aune, le peuplier, l'acacia, le mélèze, l'orme, etc.; on les nomme *bois de charpente* ou *de construction*. Ces bois ont une section rectangulaire, ou en carré long, quand ils doivent être placés horizontalement; carrée, quand ils doivent être employés debout: ils peuvent être *de brin*, c.-à-d. équarris à la cognée, ou *de sciage* (*Voy.* BOIS). Ils servent à former des *pans de bois*, des *planchers*, des *escaliers*, des *combles*, des *échafaudages*, des *cintres*, etc. *Voy.* ces mots et CHARPENTIER.

Charpente osseuse. Voy. SQUELETTE.

CHARPENTIER (du lat. *carpentarius*, charron), artisan qui travaille en charpente. Le *charpentier* doit joindre l'adresse à la force, et posséder quelques notions de dessin linéaire, de géométrie et de mécanique pratiques. Ses outils principaux sont: la *bisaiguë*, la *cognée*, l'*herminette*, l'*ébauchoir*, la *tarière*, la *scie*, le *compas*, la *fausse équerre*, la *règle en bois* ou *jauge*, la *rainette*, etc. Il se sert aussi de diverses machines, telles que la *chèvre*, le *cabestan*, le *verrin*, etc. *Voy.* ces mots.

Au moyen âge, on appelait *charpentiers* tous les ouvriers qui travaillaient le bois, tels que les charpentiers, les menuisiers, les tourneurs, les charrons, etc. On distinguait alors: les *C. de la grande cognée* ou charpentiers proprement dits, et les *C. de la petite cognée* ou menuisiers. Avant 1789, les charpentiers formaient une corporation qui avait ses statuts, remontant à 1454, et son patron, *St Joseph* (19 mars). L'ordonnance de 1649 fixait les conditions pour arriver à la maîtrise. Auj. les charpentiers forment encore plusieurs associations de *compagnons*: ces associations, créées dans un but de fraternité, ne se sont trop souvent révélées au public que par des coalitions ruineuses pour l'industrie ou par des combats acharnés (*Voy.* COMPAGNONNAGE). Du reste, l'usage, de plus en plus répandu, du fer forgé et laminé dans les constructions a beaucoup diminué de nos jours l'importance de la charpenterie. — Voir: Krafft, Emy, Hassenfratz, *l'Art de la charpente*; Hanus et Biston, *Manuel du Charpentier*.

Dans la Marine, on nomme *charpentier* celui qui travaille à la construction et à la réparation des vaisseaux et autres bâtiments.

CHARPIE (du vieux mot *charpir*, mettre en loques;

du lat. *carpere*), nom donné aux filaments qu'on obtient en effilant du linge à demi usé qu'on a d'abord coupé par petits morceaux, de 0m08 à 0m10 de longueur et d'autant de largeur, ou bien en ratissant ce linge avec le tranchant d'un couteau. La première s'appelle *C. longue*; la seconde, *C. râpée*. On se sert de la charpie pour panser les plaies, les ulcères, les fistules, etc. : avec la charpie longue on fait des plumasseaux, des mèches, des bourdonnets ou rouleaux; avec la charpie rapée, des tampons, des pelotes etc. La charpie râpée est moins absorbante et plus irritante que la charpie longue. On emploie aussi bien le coton que la toile pour faire de la charpie; il faut seulement que le linge soit blanc de lessive, et qu'il ne soit ni empesé, ni coloré en bleu par l'indigo. On remplace très-bien la charpie avec du chanvre en étoupe, blanchi au chlore et cardé. Les Anglais se servent d'une espèce de peluche de lin, lisse et gommée d'un côté et cotonneuse de l'autre; cette charpie n'est pas assez perméable.

CHARRÉE (du lat. *cinerola*, cendrée), cendre qui a servi à faire la lessive. On l'utilise, en Agriculture, comme amendement : elle échauffe doucement la terre, et fait mourir les mauvaises herbes.

CHARRETTE (de *char*), voiture à 2 roues, avec 2 ridelles et 2 limons, qui sert aux travaux de l'agriculture et au transport de ses produits. Le fond se compose de pièces de bois appelées *éparts*; il est quelquefois à claire voie.

CHARRON (de *char*), celui qui construit toute espèce de charrettes, fourgons, tombereaux, haquets, traîneaux, le train des carrosses, des cabriolets, etc. La fabrication des *roues* (*Voy.* ce mot) est la partie la plus importante et en même temps la plus difficile de l'art du *charronnage*. Les bois les plus propres à cette industrie sont l'orme, le frêne, le charme, l'érable, le chêne. On les emploie, ou *en grume*, c.-à-d. avec leur écorce et sans être équarris ni débités avec la scie, ou bien *sciés*, c.-à-d. réduits à des épaisseurs convenables. — Les charrons avaient été constitués en communauté par Louis XII; leurs statuts sont de 1498 et de 1668. St Éloi (1er décembre) était le patron des charrons. — M. Lebrun a donné le *Manuel du Charron et du Carrossier*.

CHARRUE (du lat. *curruca*), machine pour labourer la terre. Les parties principales d'une charrue sont: le *coutre*, pointe aiguë qui tranche la terre verticalement; le *soc*, fer de lance ou triangle qui soulève la terre et la coupe horizontalement; le *sep*, solide pièce de bois doublée de fer et garnie d'un talon, qui pèse sur le fond du sillon; le *versoir* ou *oreille*, en fonte, qui fait retomber la bande de terre soulevée par le soc; l'*age*, dit aussi *haye*, *perche*, ou *flèche*, corps de la charrue, auquel s'adaptent par un bout les *manches* ou *mancherons*, et par l'autre l'*avant-train* et l'*attelage*; enfin le *régulateur*, situé à l'extrémité antérieure de l'age et qui permet d'élever ou d'abaisser à volonté la pointe du soc. On se sert, pour traîner la charrue, de bœufs ou de chevaux. — L'origine de la charrue est fort ancienne. Ce ne fut à l'origine qu'un simple *pic*, ou un soc grossier, qu'un seul homme pouvait manœuvrer. Celle des Romains n'était d'abord qu'un crochet à deux branches dont la branche la plus courte entrait dans la terre en guise de soc, tandis que l'autre servait de flèche : ils y ajoutèrent successivement des *oreilles*, ou versoirs, et des coutres. Les Gaulois inventèrent l'avant-train. Longtemps la routine s'opposa aux améliorations imaginées par les inventeurs : cependant, dans ces derniers temps, plusieurs perfectionnements sont entrés dans la pratique. — La plupart des charrues dont on se sert auj. peuvent se réduire à quatre, types de toutes les autres: 1° la *charrue à avant-train*, à un seul versoir en fonte; 2° la *brandissoire* ou *C. sans avant-train*; 3° la *C. tourne-oreille*, dite *de France*, avec ou sans versoir; 4° la *C. à butter* ou *buttoir*, à deux versoirs mobiles et opposés, avec ou sans train. Les charrues les plus estimées sont : la *charrue belge* perfectionnée par Mathieu de Dombasle, celle dite *de Brabant*, celle de Rosé et celle de Grangé. Parmi les plus récentes, il faut citer : la *C. Vallerand*, dite la *révolution*, qui du premier coup fait un labour de 0m,35 à 0m,40 de profondeur, renouvelant ainsi et régénérant le sol épuisé par la culture; la *C. Bonnet* qui produit un effet analogue à celui de la précédente, mais qui agit moins énergiquement, et la *C. forestière*, espèce de défonceuse qui a pour objet de préparer le sol des coupes d'ensemencement et qui, devant passer sur un sol inégal et entrecoupé d'obstacles, est munie d'un appareil à levier qui permet le soulèvement du soc. — On appelle *araires* des charrues très-simples et très-légères, avec ou sans versoir et sans avant-train, dont on se sert encore dans le Midi.

On a aussi donné le nom de *charrue* à des instruments aratoires qui font l'office de scarificateurs et d'extirpateurs: au *tranche-gazon*, à la *houe* et au *sarcloir à cheval*. On se sert de la *C. à dérayer* pour agrandir les rigoles d'écoulement entre les billons, de la *C. taupe*, pour faire des saignées temporaires de dessèchement qui ne laissent point de trace.

CHARTE ou CHARTRE (du lat. *charta*), terme générique employé pour désigner un ancien titre, quelle que soit sa nature. On appelait : *C. de mundeburde* (de l'allem. *Munde*, bouche, et *Bürde*, charge; engagement verbal), une charte de protection accordée par le roi à des corporations ou à des particuliers; *C. apenne*, une charte délivrée par un magistrat pour constater qu'une maison avait perdu tous ses titres de propriété; *C. andelane* (de l'allem. *an die Hand*, dans la main), un acte de donation remis par le donateur dans la main du donataire; *C. prestaire*, l'acte par lequel une église ou un monastère accordait à un particulier l'usufruit de quelques terres à certaines conditions; *C. précaire*, l'acte par lequel on demandait ou on acceptait cet usufruit; *C. paricles*, les actes écrits en autant de doubles qu'il y avait de parties; *C. bénéficiaire*, l'acte d'une donation faite par les empereurs ou par les rois francs des deux premières races aux guerriers, aux nobles, et dans la suite aux ecclésiastiques même, à condition de vasselage ou de service militaire; *C. de commune*, les lettres par lesquelles le roi ou un seigneur, avec la permission du roi, érigeait les habitants d'une ville ou d'un bourg en corps et communauté après l'affranchissement. Il y avait encore les *C. de vente*, *de soumission*, *de caution*, *de garantie*, *d'héritage*, etc. *Voy.* DIPLOME.

Au moyen âge, on nommait *charte-partie* (*charta partita*, papier divisé) un acte détaché d'un registre à souche, ou que l'on séparait en deux pour en donner une *partie* à chacun des contractants. — Auj., dans le Commerce maritime, on nomme ainsi le contrat passé entre l'armateur ou le capitaine d'un navire et un commerçant qui fait l'*affrètement*, c.-à-d. qui le loue en entier ou en partie pour transporter une cargaison ou une certaine quantité de marchandises d'un port ou d'un pays à un autre désignés dans cet acte (C. de comm., art. 226, 273). Les chartes-parties doivent être rédigées par écrit, faites doubles ou triples, et signées par les parties; dans l'origine, on donnait seulement la moitié ou le tiers de l'acte à chacun des contractants. *Voy.* FRET et CONNAISSEMENT.

CHARTE CONSTITUTIONNELLE, CHARTE NORMANDE, GRANDE CHARTE. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

On appelait autrefois *Chartrier* le lieu où étaient déposées les chartres d'une même maison, et *Cartulaire* un recueil de chartres. *Voy.* CARTULAIRE.

L'*École des Chartres*, créée en 1821 et annexée aux *Archives nationales*, reçoit un petit nombre d'élèves qui étudient les anciens manuscrits, et qui, après un cours de 3 ans, obtiennent le brevet d'*archivistes paléographes*. C'est une pépinière d'employés pour les archives et les bibliothèques publiques. Depuis l'ordonnance constitutive du 22 fév. 1821, cet établissement a été modifié par les ordonn.

des 11 nov. 1829, 5 janv. et 31 déc. 1846, et par les décrets des 18 août 1866 et 30 janv. 1869. Actuellement l'enseignement de l'école comprend les cours suivants : paléographie ; langues romanes ; bibliographie ; diplomatique ; institutions de la France ; droit civil et canonique, archéologie du moyen âge. Depuis 1839, elle publie un journal mensuel intitulé *Bibliothèque de l'École des Chartres* et qui renferme un grand nombre de travaux importants.

CHARTRE (du lat. *carcer*, prison ; parce que, dit-on, cette maladie était commune dans les prisons, ou qu'elle retenait le malade comme prisonnier chez lui), synonyme de *consomption* (*Voy.* ce mot). — C'est aussi le nom vulgaire de la maladie appelée *carreau* ou *atrophie mésentérique*. *Voy.* ce mot.

CHARTRE PRIVÉE. Ce mot désignait autrefois tout lieu autre que la prison publique, où une personne était retenue sans autorité de justice. — Dans le Droit romain, quiconque détenait une personne en chartre privée encourait la peine de mort (loi I, § 1. Cod., *de privatis carceribus*). Une ordonnance de 1670 défendait aux prévôts de faire *chartre privée* dans leurs maisons ou ailleurs. Ce mot n'est plus usité auj. ; mais le fait est prévu par le Code d'Instr. crim. (art. 615) et par le Code pénal (art. 241).

CHASSE de *chasser*, du lat. *captare*, ou de l'all. *Hatz*, poursuite). On distingue la *grande chasse*, qui comprend le cerf, le daim, le chevreuil, le chamois, le bouquetin, le sanglier, l'ours, le loup, le renard ; et la *petite chasse*, qui comprend le lièvre, le lapin, le coq de bruyère, le faisan, l'outarde, le héron, la perdrix, la caille, la bécasse, le canard, la sarcelle, etc. — En outre, en considérant les divers procédés employés pour chasser, on distingue : la *C. à courre*, qui consiste à faire pousser une seule bête par une meute de chiens, suivie de veneurs à cheval, jusqu'à ce que la bête soit forcée; la *C. à tir* ou *au tiré*, qui consiste à tirer le gibier, soit en le faisant chercher ou lever par des *chiens courants* ou des *chiens d'arrêt*, soit en le faisant *traquer* et en l'attendant à l'*affût*, la *C. aux filets* et *aux piéges*, qui est très-variée et très-destructive, mais qui, du reste, est prohibée par la loi ; enfin la *C. à l'oiseau*, dite aussi *au vol* (*Voy.* FAUCONNERIE et aussi VÉNERIE). — On appelle *battue*, la chasse des animaux dangereux ou nuisibles, tels que loups, sangliers, renards, faite en vue de l'utilité publique : cette chasse est soumise à des règlements particuliers. *Voy.* BATTUE et LOUVETERIE.

La chasse a été de tout temps un des exercices favoris aussi bien de l'homme civilisé que du sauvage. Sans rappeler Nemrod, *le fort chasseur devant le Seigneur*, on voit la chasse en honneur chez les peuples les plus anciens. Les Grecs et les Romains rendaient un culte à Diane comme déesse de la chasse. Ces deux peuples furent des chasseurs intrépides ; ils chassaient de préférence la bête fauve; ils la poussaient à grand renfort de chiens vers des filets tendus de distance en distance, et la tuaient, de loin avec le javelot, de près avec l'épieu; quant au menu gibier, ils le prenaient au piége. Les rois de Perse et les souverains indiens possédaient des parcs immenses peuplés de bêtes fauves, et réservés pour eux seuls. Chez les Gaulois et les Germains la chasse était un apprentissage de la guerre. Au moyen âge, la chasse devint la principale occupation de la noblesse : la science de la vénerie et celle de la fauconnerie étaient obligatoires pour tout gentilhomme. Nos anciens rois et, à leur exemple, les grands feudataires entretinrent d'immenses équipages de chasse. En même temps, les ordonnances les plus arbitraires réservaient à la noblesse le privilége exclusif de la chasse, et la pénalité la plus sévère frappait les délits les plus légers. Ces abus disparurent avec l'ancien régime : une loi du 4 août 1789 reconnut à tous les propriétaires le droit de détruire le gibier sur leurs terres; et depuis, les lois sur la chasse, en confirmant ce droit, n'ont tendu qu'à réprimer les abus qui pouvaient en résulter : c'est ainsi qu'on a fixé le temps de la chasse de manière à ne pas nuire à l'agriculture et à ne pas empêcher toute reproduction des animaux; en même temps, on a exigé des chasseurs certaines garanties (*Voy.* PORT D'ARMES, PERMIS DE CHASSE, BRACONNIER). — La dernière loi sur la police de la chasse a été rendue le 3 mai 1844 ; les ordonnances du 5 mai et du 20 juin 1845 en ont réglé les détails.

La chasse est une des manières d'acquérir la propriété (C. Nap., art. 715), et celui qui chasse sans autorisation sur le terrain des autres, est, sauf l'action en dommages-intérêts du propriétaire, propriétaire du gibier qu'il y prend.

Les canons de l'Église défendent la chasse aux ecclésiastiques.

On a beaucoup écrit sur la chasse. Chez les anciens, Xénophon, Arrien, Oppien, ont laissé des traités sur ce sujet. Dans les temps modernes, il faut citer les ouvrages de Gaston Phébus (*des Déduits de la chasse*); de J. du Fouilloux (*la Vénerie*, Poitiers, 1561); de Fr. de St-Aulaire, sieur de la Renaudie (*la Fauconnerie*, Paris, 1617); le *Dictionnaire des chasses*, de Baudrillard, revu par M. de Quingery (1834); le *Traité général des chasses à courre, à tir et aux piéges*, de Jourdain, 1822-23); la *Chasse au fusil*, de M. Magné de Marolles (1836); les ouvrages de MM. Elz. Blaze, d'Houdetot et J. La Vallée, et les recueils périodiques (le *Journal des chasseurs*, la *Revue forestière*, l'*Almanach des chasseurs*, etc.). Il a été publié, en 1851, une *Collection de toutes les chasses*. Voir aussi les *Codes de la chasse* de MM. Duvergier, Camusat-Busserolles, Rogron, Gillon et G. de Villepin, etc.

En Musique, on donne le nom de *Chasse :* 1° à certains airs de cor ou d'autres instruments, dont la mesure, le rhythme, le mouvement, rappellent les airs que ces mêmes instruments donnent à la chasse ; 2° aux symphonies et aux ouvertures dont les divers motifs sont des airs de chasse, et dont les effets tendent à imiter l'action d'une chasse, p. ex. l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul.

CHASSE (du lat. *capsa*, caisse), coffre plus ou moins riche, et le plus souvent de forme gothique, dans lequel on conserve les reliques des saints. Les châsses les plus célèbres en France étaient celle de St Martin, qu'on portait souvent en tête des armées; les deux châsses de Ste Geneviève, la première, œuvre de St Élo ; la seconde, faite en 1242, par ordre de St Louis; la châsse ou *fierte* de St Romain à Rouen, etc. Les églises où l'on conservait le plus de châsses étaient : la cathédrale de Cologne, la Ste-Chapelle de Paris, St Victor de Marseille, St Laurent de l'Escurial, etc.

Les orfèvres appellent *châsse* la partie de la boucle où est le bouton ; les lunetiers, le métal ou la corne qui contient les verres des lunettes et où se place le nez, etc.

En Mécanique, on appelle *châsse* l'espace libre qu'il faut accorder à une machine ou à quelqu'une de ses parties pour en augmenter ou faciliter l'action. — Dans une balance suspendue, c'est la partie perpendiculaire au fléau, celle par laquelle on soutient la balance quand on veut s'en servir.

Châsse se dit aussi de ce qui sert à tenir certains objets *enchâssés* : ainsi, en Chirurgie, on nomme *châsse* (châsse d'un bistouri, p. ex.) un manche tantôt fixe comme celui d'un rasoir, tantôt composé de deux lames mobiles de corne, d'écaille ou d'ivoire, et réunies seulement vers la partie qui tient à la lame de l'instrument.

CHASSE-BOSSE, nom vulgaire de la *Lysimachie commune*. *Voy.* ce mot.

CHASSÉ-CROISÉ. *Voy.* PAS.

CHASSELAS, variété de Raisin qui se cultive en treille dans les jardins. C'est un bon raisin de table, d'un jaune doré, belle grappe, grain gros et rond, peu serré, fondant, doux et sucré. Le plus estimé est le *chasselas de Fontainebleau*, que l'on cultive principalement dans le village de *Thomery*, situé près

de cette ville; ce raisin n'a qu'un pépin; il doit surtout sa supériorité aux soins dont il est l'objet.

CHASSE-MARÉE, nom donné : 1° aux voituriers qui apportent dans les villes le poisson pêché sur les côtes ; 2° à un petit bâtiment à 2 mâts, d'une forme avantageuse pour la marche, qui fait le commerce de petit cabotage et transporte la marée et autres denrées. — Il y avait de grands chasse-marées qui faisaient le voyage des Antilles ; ils avaient 3 mâts et plus de voiles que le chasse-marée ordinaire.

CHASSEURS, nom de divers corps de troupes légères. Les uns sont à cheval, les autres à pied.

Chasseurs à cheval. On compte (1870) 12 régiments de chasseurs (non compris le régiment de chasseurs de la garde impériale); leurs armes sont le mousqueton, le pistolet et le sabre dit *Montmorency*; leur uniforme est vert avec broderies noires pour les soldats et d'argent pour les officiers; les boutons et la buffleterie sont blancs; la coiffure est le talpack noir avec le plumet blanc et rouge. — Il y a en outre 4 régiments de *Chasseurs d'Afrique*, également à cheval, destinés spécialement au service de l'Algérie. Leur uniforme est bleu céleste, avec broderies noires, les boutons sont blancs ainsi que la buffleterie, la casquette garance à bandeau bleu.

Chasseurs à pied. Sous l'Empire, il y avait un corps de *Chasseurs à pied* formant 16 bataillons, chacun de 4 compagnies, et qui faisaient le service de tirailleurs. On appelle auj. *Chasseurs à pied* des soldats d'infanterie légère, remarquables par la justesse de leur tir, la rapidité de leur marche et la précision de leurs mouvements. Les premiers bataillons de ce beau corps ont été organisés à Vincennes en 1839, par le duc d'Orléans; on en compte auj. 20 bataillons. Leur uniforme est une tunique bleu-de-roi, avec un pantalon gris de fer; schako en drap bleu avec plumet flottant en plumes vertes, épaulettes vertes, équipement en cuir noir. Ces chasseurs ont rendu les plus grands services en Afrique, à Rome, à Bomarsund, à Sébastopol, etc. — On a donné aussi le nom de *Chasseurs* aux soldats des compagnies du centre de l'infanterie légère. Avant 1848, il y avait aussi des compagnies de *Chasseurs* dans chaque bataillon de la garde nationale.

CHASSIE (de l'esp. *cegajoso*, qui voit mal), humeur onctueuse et jaunâtre sécrétée par des follicules situés sur le bord de chaque paupière, et connus sous le nom de *glandes ciliaires* (*Voy.* CIL). L'écoulement abondant de la chassie constitue une maladie connue sous le nom de *lippitude*. On y remédie par des lotions et des collyres astringents.

CHASSIS (de *châsse*, enveloppe), assemblage de fer ou de bois, destiné à environner un corps et à le contenir. Tels sont : dans les théâtres, les *châssis* qui soutiennent les décorations ; — en Architecture, les *châssis* de fenêtre ; — en Typographie, les *châssis* qui contiennent l'ensemble des caractères dont se compose une feuille d'impression ; — en Monnayage, les *châssis* qui servent à couler les lames d'or ou d'argent et dans lesquels on découpe les flancs; — en Horticulture, les *châssis de couches*, cadres de bois revêtus de vitres, qui servent à couvrir les plantes dont on veut hâter la végétation ou qu'on veut préserver du froid, etc.

CHASUBLE (du b.-lat. *casibula*, pour *casula*, dimin. de *casa*), ornement d'église que le prêtre met par-dessus son aube pour dire la messe. Les chasubles des anciens étaient rondes et fermées de tous côtés, excepté à l'endroit où l'on passait la tête. Dans la suite, on les fit moins longues; ensuite on les échancra de plus en plus sur les côtés pour laisser les bras libres, et maintenant elles ne forment plus qu'une bande longue et large par devant et par derrière. — Dans l'Église grecque, la chasuble de l'évêque est parsemée de quantité de croix, au lieu que celle des prêtres n'a, comme dans l'Église latine, qu'une grande croix.

CHASUBLERIE (de *chasuble*). On comprend sous cette dénomination un grand nombre d'articles qui appartiennent au service, soit de l'église, soit des prêtres; tels que chapes, chasubles, ornements d'autel, surplis, soutanes, aubes, robes, crosses, ciboires, croix, encensoirs, ostensoirs, flambeaux, patènes, etc., ainsi que plusieurs riches étoffes de soie et brocart, des broderies, etc., dont la plus grande partie se fabrique à Lyon et à Paris, et une petite partie à Tours.

CHAT (du lat. *catus*, ou plutôt d'orig. celtique), *Felis*. Pris dans sa plus vaste acception, ce mot désigne un grand genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, qu'on désigne aussi sous le nom de famille des *Félins* ou *Félidés*. Ce sont des animaux très-carnassiers, aux formes élégantes, aux mouvements souples et agiles, dont les sens, l'ouïe surtout, sont très-subtils; les yeux chez les uns sont diurnes, chez les autres nocturnes ; leur langue, mince et rude, est couverte, à sa surface supérieure, de papilles cornées dont la pointe est dirigée en arrière ; leur lèvre supérieure est garnie de longues moustaches destinées à rendre plus délicate la sensibilité tactile ; leurs molaires sont peu nombreuses et tranchantes : à la mâchoire supérieure on remarque derrière la carnassière une molaire tuberculeuse qui n'existe pas à la mâchoire inférieure ; le canal intestinal est court, le cæcum petit; les pieds de devant ont 5 doigts, ceux de derrière 4 seulement. Leur pelage est riche et composé de poils de couleur généralement fauve. — Le genre *Chat* se divise en 3 sous-genres : les *Chats propr. dits*, à ongles rétractiles, les *Lynx*, qui ont les oreilles surmontées d'un long pinceau de poils ; et les *Guépards*, à ongles non rétractiles.

Les *Chats propr. dits* comprennent le *Lion*, le *Tigre*, le *Jaguar*, le *Couguar*, la *Panthère*, le *Léopard* et le *Chat ordinaire*; ce dernier vit à l'état sauvage dans les forêts de l'Europe; il est gris-brun, avec des ondes transversales plus foncées. C'est de cette espèce que l'on fait descendre le *Chat domestique*, qui se trouve auj. sur presque toute la terre habitée, et dont le pelage varie par le croisement des races.

Le *Chat domestique* présente une foule de variétés parmi lesquelles on distingue : le *C. tigré*, qui ne diffère du chat sauvage que parce qu'il est plus gros et qu'il a le nez, les lèvres et le dessous des pattes noirs : on le considère comme le meilleur pour faire la chasse aux rats; puis, parmi les variétés à poil ras : le *C. variable*, tacheté de blanc ; le *C. des Chartreux*, gris d'ardoise ; le *C. tout noir*, le *C. tout blanc*, le *C. roux*, le *C. d'Espagne*, tricolore, c.-à-d. varié de blanc, de noir et de roux ; enfin le *C. angora*, qui se fait remarquer par la longueur et la finesse de son poil, et dont la couleur, primitivement blanche, a varié par la domesticité, comme celle des chats à poil ras. — Tout le monde connaît les mœurs et les habitudes du chat domestique, son irritabilité nerveuse et son adresse pour détruire les souris et les rats. Beaucoup de personnes, les femmes surtout, prennent cet animal en grande affection ; mais elles sont mal payées de retour : le chat, sauf de rares exceptions, s'attache à la maison, et le chien à son maître. Voir : Champfleury, *Histoire des chats* (1868). — Les Égyptiens honoraient le chat comme un animal sacré; les Suisses l'ont choisi comme le symbole de la liberté.

Chat-cervier et *Chat-pard*. *Voy.* LYNX.

Chat marin, l'Anarrhique ; — *Chat tigre*, le Serval ; — *Chat de mer*, petit groupe de poissons Siluroïdes de l'Amérique du Nord.

CHATAIGNE, le fruit du *Châtaignier*, contient généralement 2 ou 3 nucules ou amandes. La châtaigne est un aliment sain, assez abondant en matière nutritive, mais de digestion assez difficile, parce qu'elle contient trop peu de gluten. Cependant, elle compose en grande partie la nourriture des paysans des Cévennes, du Limousin, de la Corse, etc. — On

dessèche les châtaignes au four, et dans cet état de siccité on les nomme *castagnons*. Elles gardent alors leur suc, et peuvent être conservées très-longtemps. Pour les manger, on les ramollit dans l'eau et on en fait de la *polenta* ; ou bien on les convertit en farine sous la meule, et on en fait du pain, des gâteaux, etc. Les volailles engraissées avec des châtaignes acquièrent un goût excellent. Les *marrons* ne sont que de grosses châtaignes; ils nous viennent des environs de Lyon, de St-Tropez et du Luc (Var), et surtout de la Sardaigne, qui en fait un grand commerce.

On appelle *Châtaigne d'eau*, le fruit de la Mâcre; *C. du Brésil*, celui de la Bertholletia; *C. de Malabar*, celui du Jacquier; *C. de terre*, la racine du *Bunium bulbocastaneum* ; — *C. de mer*, les Echinodermes, connus aussi sous le nom d'*Oursins*.

CHATAIGNIER, *Castanea*, genre de la famille des Cupulifères ou Quercinées, renferme des arbres indigènes des climats tempérés de l'Europe, tous d'un port élégant, à feuilles alternes d'un très-beau vert, ovales, pointues ; dentées et garnies d'un double rang de nervures ; à fleurs mâles en chatons grêles interrompus, qui paraissent en même temps que les feuilles; étamines au nombre de 8 à 15 ; ovaire infère. Le fruit est une capsule coriace, hérissée (*Voy.* CHÂTAIGNE). L'espèce la plus importante est le *Châtaignier propr. dit* (*C. vesca*), commun dans les forêts de l'Europe et qui acquiert parfois une grosseur prodigieuse. Le châtaignier, dit *du mont Etna*, abrita sous ses branches, pendant un orage, Jeanne d'Aragon et toute sa suite, ce qui lui valut aussi le nom de *C. aux cent chevaux*. En France, l'Auvergne, le Vivarais, les Cévennes, le Périgord et surtout le Limousin, offrent de vastes forêts de châtaigniers. Cet arbre pousse lentement; il ne commence guère à porter des fruits qu'à trente ans. Son bois est excellent pour faire des charpentes légères, des futailles et des cercles; il pourrait être appliqué au tannage des peaux. Il n'est pas d'un bon chauffage. Le *C. d'Amérique* (*C. americana*) est une variété du précédent : il résiste aux plus grands froids.

Châtaignier nain ou *de Virginie*. *Voy.* CHINCAPIN.

CHATEAU, CHATEL et CASTEL (du lat. *castellum*). Ce mot, dans son acception primitive, désignait une maison forte, environnée de fossés et de gros murs, garnie de tours ou de bastions et ayant à l'intérieur une tour plus haute appelée *donjon*, qui servait, soit à défendre une ville, comme les châteaux de Vincennes, de Dieppe, etc., ou un pays, comme les nombreux châteaux élevés pour résister aux Maures et auxquels la Castille doit son nom; soit d'habitation seigneuriale, comme les châteaux d'Arques, de Coucy, de Clisson, de la Roche-Guyon, de Pierrefonds, etc. Lorsque l'invention de l'artillerie eut rendu inutiles les châteaux-forts du moyen âge, les demeures seigneuriales qui les remplacèrent conservèrent le nom de *châteaux*; depuis, on étendit ce nom à toute maison de plaisance construite sur un plan un peu vaste. — On le donne aussi à certaines résidences royales, comme le château des Tuileries, le château de St-Cloud, le château de Windsor, etc. Voir : Cl. Sauvageot, *Palais, Châteaux et Hôtels de France du* XVe *au* XVIe *siècle* (4 vol. in-fol.); l'abbé Bourassé, *Résidences royales et impériales de France*.

Dans la Marine, on emploie *château* comme synonyme de *gaillard*, pour désigner les deux parties élevées qui forment les extrémités d'un navire.

Château d'eau, machine plus ou moins compliquée, qui sert à élever des eaux, pour les distribuer ensuite dans un parc ou dans une ville. C'est par abus qu'on avait donné le nom de *Château d'eau* à la fontaine pyramidale du boulevard St-Martin, auj. transportée aux abattoirs de la Villette.

CHATELAIN (du lat. *castellanus*), seigneur qui avait droit d'avoir maison forte ou *châtellenie*, avec haute justice annexée à sa seigneurie. — On appelait aussi *châtelains* les juges qui rendaient la justice dans l'étendue d'une châtellenie. — Dans la hiérarchie de la noblesse, le châtelain venait immédiatement après le baron.

CHATELET (dimin. de *château*), ancienne juridiction et prison de Paris. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CHATELLENIE. *Voy.* CHÂTELAIN.

CHAT-HUANT (ce n'est pas le *chat qui hue* ; mais une corruption de *chavan* ou *chouan*, en b.-lat. *cavannus*), *Syrnium*, sous-genre du genre Chouette, de l'ordre des Oiseaux de proie, famille des Nocturnes, se distingue au disque complet formé par les plumes autour de ses yeux; sa tête est grosse et se rattache immédiatement au corps; son chant est une espèce de cri triste et monotone. L'espèce appelée *Chat-huant hulotte* ou *Chouette des bois* (*S. aluco*), habite les grandes forêts de l'Europe ; elle est grise, piquetée ou rayée de blanc et de brun ; elle se nourrit de rats, de taupes, de grenouilles, etc.

CHATIÈRE, nom donné, en Hydraulique, à une pierrée souterraine qui donne issue aux eaux d'un bassin; c'est un conduit en pente, aboutissant à un *puisard*, où les eaux se perdent. On la nomme ainsi par allusion aux trous carrés qu'on pratique sur les toits pour laisser aux *chats* la facilité d'entrer dans les greniers.

CHATOIEMENT, reflets variés produits par divers objets, tels que pierres, étoffes, etc., lorsque l'angle sous lequel on les regarde vient à changer, reflets qui ont de l'analogie avec l'éclat changeant dont brille l'œil des *chats* dans l'obscurité.

En Minéralogie, on appelle ainsi des reflets de nuances diverses que l'on aperçoit à la surface de certains minéraux, quand on fait varier l'incidence sous laquelle on les voit. Le chatoiement ressemble beaucoup à l'*irisation* (*Voy.* ce mot), mais il en diffère cependant en ce que celle-ci présente toutes les couleurs du spectre, tandis qu'il n'en présente qu'une ou deux. Parmi les substances chatoyantes on peut citer la *labradorite*, certaines variétés d'*opale* et de *feldspath*, et la variété de quartz connue sous le nom d'*œil-de-chat*. *Voy.* ce mot.

CHATON, assemblage, en forme de queue de *chat*, de fleurs unisexuées, composées d'une écaille qui leur tient lieu de périanthe, et insérées sur un axe ou pédoncule commun simple, articulé à sa base, et se détachant en entier après la floraison : tels sont les fleurs *mâles* du noyer et du noisetier, les fleurs *mâles* et les fleurs *femelles* du saule. Le chaton diffère de l'*épi*, dont les fleurs sont hermaphrodites et l'axe permanent; il diffère du spadice par l'absence de la spathe. Le chaton est *simple* ou *composé*; *pendant*, *sphérique*, *interrompu*, etc.— La disposition des fleurs en chaton (*amentum*) était le caractère distinctif de la grande famille des *Amentacées*. *Voy.* ce mot.

CHATON (d'un radical ital. ou allem. signifiant *coffre*). En Bijouterie, on nomme ainsi la partie de la monture d'une bague dans laquelle on doit enchâsser un diamant ou toute autre pierre précieuse. Les bords du chaton sont *sertis*, c.-à-d. rivés sur la pierre.

CHATOUILLE, nom vulg. de la petite Lamproie dont les pêcheurs se servent comme d'appât.

CHATOUILLEMENT (du b.-lat. *catulare*, dérivé lui-même du lat. *catulire*). La paume des mains, la plante des pieds, les orifices du nez et de l'oreille, la région des côtes, etc., sont les régions les plus irritables par le chatouillement. Le chatouillement prolongé peut occasionner la mort, en provoquant une contraction permanente des muscles de la poitrine, d'où résulte une asphyxie mortelle.

CHATTE, femelle du *Chat*. — On nomme ainsi dans la Marine : 1° un grappin sans oreilles qu'on installe sous le beaupré pour soulever un des câbles qui tiennent le bâtiment affourché, ou pour draguer un corps tombé à la mer ; — 2° un chasse-marée dépêche à fond plat, pouvant monter son gouvernail indifféremment à l'avant et à l'arrière. Ce genre d'embarcation est propre au Croisic et à l'Ile de Noirmoutiers.

CHAUDE. Les verriers appellent ainsi le degré de cuisson qu'ils donnent à la matière propre à faire le verre. — Les forgerons entendent par *donner une chaude*, soit l'action de faire chauffer le fer suffisamment pour qu'il puisse être forgé, soit l'action de le forger. Ils appellent *C. grasse*, celle où le fer est porté au rouge blanc, et *C. suante,* celle où il est presque en fusion.

CHAUDIÈRE A VAPEUR OU GÉNÉRATEUR, chaudière dans laquelle on produit la vapeur qui met en mouvement les machines : elle est ordinairement en tôle de fer. — La forme des chaudières à vapeur est très-variée ; celle des machines fixes est tantôt hémisphérique à fond concave (*C. de Newcommen*), tantôt prismatique à fonds plats (*C. de Watt*) ; mais le plus souvent c'est un long cylindre horizontal terminé par deux calottes hémisphériques, et communiquant par deux ou trois tubulures, avec deux *bouilleurs*, également cylindriques, qui sont enveloppés par la flamme du foyer. L'eau remplit complétement les bouilleurs, et son niveau doit être maintenu vers le milieu de la hauteur de la chaudière. Quelques chaudières de ce genre sont sans bouilleurs, surtout lorsque le cylindre est vertical. L'espace au-dessus du niveau de l'eau, qui est occupé par la vapeur, s'appelle la *chambre à vapeur*. Pour augmenter la *surface de chauffe*, c.-à-d. l'étendue de la surface qui se trouve en contact avec le combustible. Seguin imagina en 1828 les *C. tubulaires* (locomotives, locomobiles, etc.), qui offrent une double disposition : tantôt la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir pour se rendre à la cheminée un grand nombre de tubes qui traversent la chaudière ; tantôt ces tubes constituent la chaudière elle-même : c'est l'eau qui les remplit et la flamme qui les enveloppe. *L'alimentation* de la chaudière se fait au moyen d'une pompe foulante ou d'appareils automatiques dont la disposition varie (*Voy.* INJECTEUR). — Plusieurs causes peuvent déterminer l'explosion des chaudières à vapeur : l'abaissement du niveau de l'eau au-dessous de la ligne de chauffage, la formation d'incrustations sur leurs parois, la mauvaise circulation de l'eau, et, en général, la production subite d'un excès de vapeur par l'effet d'une surchauffe. On est averti de l'abaissement du niveau à l'aide de *flotteurs* (*Voy.* ce mot et NIVEAU). Les *manomètres* (*Voy.* ce mot) fixés aux chaudières indiquent la tension de la vapeur ; les *soupapes de sûreté* (*Voy.* ce mot) se soulèvent quand la tension arrive à une certaine limite, et donnent issue à l'excédant de vapeur. Enfin, on évite les incrustations soit en alimentant la chaudière avec de l'eau distillée, qu'on recueille dans des *condenseurs* (*Voy.* ce mot) annexés aux machines ; soit en jetant dans la chaudière des rognures de pommes de terre ou de l'argile fine, qui empêchent l'agrégation des dépôts et permettent d'en débarrasser aisément la chaudière. Voir, au sujet des perfectionnements les plus récents apportés à la fabrication des chaudières, parmi les *Rapports du Jury international de l'Exposition universelle de* 1867, le rapport spécial de M. P. Luuyt (t. IX, p. 83-92).

Pour qu'une chaudière à vapeur puisse être employée en France, il faut qu'elle porte un timbre qui indique le nombre d'*atmosphères* que la tension de la vapeur à son intérieur ne doit pas dépasser. Ce timbre est poinçonné par l'administration, après qu'on a fait subir à la chaudière une épreuve qui consiste à la remplir d'eau et à exercer sur cette eau, au moyen d'une pompe foulante, une pression triple de celle que le timbre indique. *Voy.* MACHINES A VAPEUR.

CHAUDRONNIER (de *chaudron*). On distingue : 1° les *C. propr. dits*, qui fabriquent la grosse chaudronnerie en cuivre rouge ou en laiton, chaudrons, marmites et autres ustensiles de ménage, qu'on comprend sous le nom de *batterie de cuisine* ou de *dinanderie* ; 2° les *C. planeurs*, qui dressent, planent, polissent, et enfin brunissent les planches de cuivre rouge destinées à la gravure ; 3° les *C. fabricants d'instruments de musique*, qui préparent le métal dont on confectionne les cors, trompettes, cornets à piston, cymbales, etc., et lui donnent ensuite la forme de ces instruments. On appelle *C. au sifflet* ceux qui courent les villes, achetant et revendant le vieux cuivre : la plupart viennent d'Auvergne. — Les lieux où la chaudronnerie a le plus d'activité en France sont : Paris, St-Flour, Clermont (Puy-de-Dôme), Rouen, etc. On cite aussi la chaudronnerie d'Aix-la-Chapelle, ainsi que celles de Suède et d'Angleterre.

CHAUFFAGE. Le *chauffage des appartements* se fait : 1° par le bois, la houille, le coke que l'on brûle soit dans les *cheminées*, soit dans les *poêles* (*Voy.* ces mots). Le combustible étant préalablement échauffé en un point se combine avec l'oxygène de l'air, et cette combinaison dégage de la chaleur, qui se répand dans les parties voisines et détermine de proche en proche leur combustion. Le gaz acide carbonique et la vapeur d'eau formés s'élèvent dans la cheminée, parce qu'ils sont moins denses que l'air environnant ; il résulte de là un tirage qui fait affluer l'air de la chambre sur le combustible, et cet air entretient la combustion. Le tirage de la cheminée renouvelle l'air de la chambre ; en attirant l'air extérieur qui entre par les interstices des portes et des fenêtres, ou par des ventouses. Quand ce renouvellement est gêné, il s'établit dans la cheminée un courant d'air extérieur descendant, qui rabat la fumée, et la cheminée fume ; 2° par les *calorifères* soit à air chaud, soit à eau chaude ou à vapeur (*Voy.* CALORIFÈRE). — Pour les usages domestiques, on emploie comme combustible, le bois, le charbon et le gaz de la houille (*Voy.* FOURNEAU). — Dans l'industrie le *chauffage à la vapeur* est fort usité. Tantôt la vapeur circule dans un serpentin métallique plongé dans une grande masse liquide qu'on veut chauffer ; tantôt les réservoirs sont à double enveloppe, et la vapeur échauffe directement les parois en traversant cette enveloppe. On dispose auj. des appareils très-commodes pour le *chauffage au gaz* (*Voy.* BRÛLEUR). Ils sont mis à profit non-seulement dans l'industrie, mais aussi pour les usages domestiques et le chauffage des appartements. — MM. Beaumont et Mayer ont essayé de vaporiser l'eau en substituant la chaleur du frottement à la chaleur de combustion : mais leur appareil ne présente qu'un intérêt scientifique. Plus récemment M. Mouchot a cherché à utiliser la chaleur solaire, soit pour la cuisson des aliments, soit pour vaporiser l'eau nécessaire au fonctionnement d'une machine à vapeur : c'est une question intéressante, qui est encore à l'étude. — Voir sur ce sujet : les travaux et mémoires de Darcet, Péclet, Gal Morin, en France, du Dr Arnott, en Angleterre, etc.

CHAUFFEURS, ouvriers employés au chauffage d'une machine à vapeur et à tous les travaux concernant la machine ; cette pénible profession exige, avec une constitution vigoureuse et beaucoup d'adresse, des connaissances toutes spéciales ; les chauffeurs sont placés sous la direction de mécaniciens. — Dans la Marine de l'État, les chauffeurs sont organisés en compagnies et classés en ajusteurs, forgerons et chaudronniers. Ils sont régis par les ordonn. des 24 mai 1840 et 25 nov. 1845.

CHAUFOURNIER (de *four à chaux*), artisan qui s'occupe de la fabrication de la chaux. *Voy.* CHAUX.

CHAULAGE (de *chaux*), opération qui consiste à passer le grain à la chaux avant de le semer. Tantôt on emploie de la chaux éteinte, tantôt on y mêle du sel, du salpêtre, des cendres, ou du jus de fumier. Le chaulage fait gonfler le grain et en active la germination : en même temps, il le prémunit contre la carie, et le rend moins susceptible d'être dévoré par les insectes et les autres animaux nuisibles.

CHAULIODE (du gr. χαυλιόδους, à dents saillantes), *Chauliodus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre de Squamodermes, famille des Ésocidés, voisins des Brochets et caractérisés par les dents de la mâchoire supérieure, qui croi-

sent les branches de l'inférieure quand la gueule est fermée; ils sont de petite taille. Le *C. de Sloane* se trouve dans la Méditerranée.

Les Entomologistes donnent le nom de *Chauliode* à des Névroptères d'Amérique, de la tribu des Hémérobes, et à des Lépidoptères nocturnes, de la section des Tinéites.

CHAUME (du lat. *calamus*), tige des Graminées. Dans une grande partie de la France, les paysans pauvres couvrent encore leurs cabanes avec du chaume. Cette couverture est peu dispendieuse; mais elle est sujette à l'incendie: aussi l'autorité a-t-elle le droit de l'interdire dans les villes. — Les cultivateurs appellent *chaume* la portion de la tige des céréales qui reste sur le sol après la moisson. Dans les terres fortes on laisse de longs chaumes afin de les enterrer et d'ameublir ainsi le sol; on agit de même lorsque le pied des céréales est surchargé de mauvaises herbes: on en fait alors du fourrage, ou bien on les fait pâturer sur place.

Dans les Vosges, on appelle *chaumes* les hautes montagnes dont on a abattu tous les arbres et dont les sommités offrent des pâturages où l'on conduit les bestiaux. On monte dans les chaumes en mai ou juin, et on en redescend vers le mois d'octobre.

CHAUMONTEL (du nom d'un village près de Pontoise), sorte de Poire tardive, à fruits gros, fondant, sucré et d'un goût relevé.

CHAUS ou *Lynx des marais*. *Voy.* LYNX.

CHAUSSE (du lat. *calceus*). On appelle ainsi: une pièce d'étoffe de soie ornée de fourrure que les membres de l'Université portent sur l'épaule gauche dans les cérémonies publiques; elle est garnie de 1, 2 ou 3 rangs de fourrure, selon que celui qui la porte est bachelier, licencié ou docteur: on dit aussi *épitoge*; — un ornement qui forme le sommet d'un colback et qui retombe sur le côté; — un sac de feutre ou de laine, de forme conique, dont les pharmaciens se servent pour filtrer certaines liqueurs trop denses pour passer au filtre de papier: on dit aussi *manche d'Hippocrate*. — Autrefois, le mot *chausses*, ou *haut de chausses* par opposition aux *bas*, se disait pour culotte, caleçon et toute partie du vêtement des hommes qui couvre le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. On nommait *chausses de page* ou *trousses*, des chausses courtes et plissées que portaient les pages; *C. à tuyaux d'orgue*, des chausses qui étaient si amples que les plis qu'elles faisaient naturellement imitaient les tuyaux d'orgue.

CHAUSSÉE (du lat. *calcata*, s.-ent. *via*), levée de terre qu'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, au milieu d'un marécage, pour retenir l'eau ou pour servir de chemin de passage; se dit particulièrement soit de la partie bombée d'une rue ou d'un grand chemin qui est entre deux revers ou deux ruisseaux, ou entre deux bordures de pierres, soit des routes anciennes construites en France par les Romains: on appelle quelques-unes de ces dernières *chaussées de Brunehaut*, parce que cette reine répara, dit-on, les voies romaines du nord de la France.

Chaussée des géants. *Voy.* BASALTE et le mot CHAUSSÉE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CHAUSSÉES (ADMINISTRATION DES PONTS ET). *Voy.* PONTS ET CHAUSSÉES.

CHAUSSE-TRAPE (c.-à-d. *trappe qui chausse*, qui saisit), engin de guerre, composé d'une pièce de fer armée de pointes fortes et aiguës, qu'on jette dans les gués, dans les avenues d'un camp, devant un ouvrage fortifié ou dans une embuscade, pour enferrer les hommes et les chevaux. — Par suite, on a donné ce nom à différentes sortes de pièges dont on se sert pour prendre les bêtes puantes.

CHAUSSE-TRAPE, *Centaurea calcitrapa*, espèce du genre Centaurée. *Voy.* CENTAURÉE.

CHAUSSURE (du b.-lat. *calceatura*, de *calceus*), tout ce qui sert à chausser les pieds. On fait usage auj. de *sandales*, de *chaussons*, de *pantoufles*, de *mules*, de *babouches*, de [illegible], de [illegible], de [illegible], de *brodequins*, de *bottines*, de *bottes*, etc. (*Voy.* ces mots). Ces différentes sortes de chaussures sont en cuir, en bois ou en écorce de bois, en jonc, en étoffes de soie, de lin ou de coton, et en caoutchouc, quelquefois même en cuivre ou en fer, etc. Chez les anciens, les chaussures n'étaient pas moins variées: chez les Grecs les hommes se servaient de *sandales* et de *crépides*, les femmes de *persiques*, les soldats de *cnémides*, les paysans de *garbotines*, les acteurs tragiques de *cothurnes*, les acteurs comiques d'*embates* ou *brodequins*, etc.: chez les Romains les deux principales chaussures étaient la bottine (*calceus*) et la sandale (*solea*); les soldats portaient des *caliges* (*caligæ*), les pauvres des sabots (*soleæ ligneæ*) et les paysans des bottines ou guêtres de cuir non tanné (*perones*). *Voy.* CORDONNIER.

CHAUVES-SOURIS (c.-à-d. *souris à ailes chauves* ou glabres, ou selon Grandgagnage, *souris chouettes*), ou CHEIROPTÈRES, 2e ordre de la classe des Mammifères: ces animaux, que l'on a considérés longtemps comme des Oiseaux, se placent au contraire, dans la série animale, immédiatement après les Quadrumanes: Linnée les avait rangés dans son groupe des *Anthropomorphes* (*Voy.* ce mot). — Les chauves-souris ont trois espèces de dents, des mains, un pouce opposable, deux mamelles: les femelles en donnant à téter à leur petit le tiennent entre leurs bras, comme les femmes: enfin, d'après Lesson, certaines grandes Roussettes sont soumises aux mêmes accidents mensuels que celles-ci. Quoique nocturnes, ces animaux ont les yeux petits: pour expliquer qu'ils puissent se diriger dans l'obscurité, on leur avait attribué un sens spécial qui les avertissait de l'approche ou de certaines qualités des corps; la vérité est que les sens du toucher et de l'ouïe sont très-délicats chez eux et suppléent à la vue. Leur pelage ressemble à celui du rat et est souvent très-doux au toucher. Le nom de *Chéiroptères* (c.-à-d. *mains ailées*), que leur donnent les Zoologistes, indique la particularité d'organisation qui frappe le plus. Les quatre derniers doigts de la main, allongés considérablement, et garnis d'une membrane qui va rejoindre les membres postérieurs, constituent une aile véritable: du reste, cette membrane alaire ne se développe qu'aux derniers moments de la vie embryonnaire. La dentition, au contraire, est précoce, et l'animal possède toutes ses dents de lait au moment de la naissance. Dans les contrées tempérées, les chauves-souris hibernent pendant la saison froide: elles dorment suspendues par les pieds de derrière ou par le pouce des membres antérieurs, qui seul a un ongle. Beaucoup d'entre elles vivent en société, se cachant le jour dans les lieux obscurs, greniers, combles, cavernes, serrées quelquefois en nombre immense les unes contre les autres et formant une tapisserie de fourrure qu'on peut enlever, pour ainsi dire, par plaques. Les hémisphères cérébraux des chauves-souris sont lisses, sans circonvolutions. — On distingue dans cet ordre 4 familles: les *Ptéropodes* ou *Roussettes*, qui n'existent pas en Europe; les *Phyllostomides* (*Vampires*), espèces Américaines, dont les narines sont percées dans un écusson membraneux découpé en fer de lance; les *Rhinolophides*, qui n'existent pas en Amérique, et les *Vespertilionides*, qui n'ont pas de feuille nasale. Ces dernières sont les chauves-souris de nos pays. Les plus communes sont le *V. murin*, le *V. noctule*, le *V. pipistrelle*, le *V. barbastelle*, le *V. oreillard*, etc.

Les chauves-souris ont été de tout temps un objet de dégoût et d'horreur. Moïse les mettait au nombre des animaux impurs; les Grecs les avaient prises pour modèles de leurs harpies. Plus tard même, on chargea Satan de grandes ailes de chauves-souris.

CHAUVINISME, mot créé pour exprimer le fanatisme napoléonien, et qu'on a étendu par suite à tout fanatisme politique. Le type de ce caractère est un nommé *Chauvin*, ancien grenadier de la garde impériale, qui, rentré dans la vie privée après le licenciement de l'armée de la Loire en 1815, se fit remar-

quer, comme la plupart de ses compagnons d'armes, par une admiration sans bornes pour tout ce qui avait appartenu à Napoléon. Cette ferveur innocente a été habilement mise en scène par Scribe dans le *Soldat laboureur,* dont le principal personnage se nomme *Chauvin;* ce type du vieux grognard a aussi exercé le spirituel crayon de Charlet.

CHAUX (du lat. *calx*), *Oxyde de calcium*, alcali minéral composé de calcium et d'oxygène [CaO], blanc, soluble dans beaucoup d'eau, attirant promptement l'humidité et l'acide carbonique de l'air. On obtient la chaux en chauffant au rouge les calcaires, les coquilles et les madrépores; dans les arts, on emploie particulièrement à cet usage le calcaire grossier ou *pierre à chaux*. Cette opération s'exécute dans les *fours à chaux* (*Voy.* FOUR); elle a pour effet d'expulser du calcaire, à l'aide du feu, l'acide carbonique uni à la chaux. Le produit de cette calcination s'appelle *chaux vive* ou *caustique;* il a une si grande affinité pour l'eau, qu'il l'absorbe avec rapidité, en s'échauffant considérablement: il se fendille alors, augmente beaucoup de volume (*foisonne*), et finit par se réduire en une poudre blanche et légère, qui est une combinaison chimique de chaux et d'eau, appelée *chaux éteinte*. Délayée dans beaucoup d'eau, la chaux donne ce qu'on nomme le *lait de chaux;* le liquide clair qui vient lui surnager est employé, en chimie et en médecine, sous le nom d'*eau de chaux*. — La nature des calcaires soumis à la calcination influe sur les propriétés de la chaux qu'on en obtient; on distingue, sous ce rapport, les *C. grasses*, les *C. maigres* et les *C. hydrauliques*. On nomme *C. grasse* celle qui provient de la calcination complète de la craie, du marbre et des calcaires les plus purs; elle est très-blanche, foisonne beaucoup et donne d'excellents mortiers. Les *C. maigres* proviennent des pierres calcaires qui renferment des proportions assez fortes de carbonates de magnésie et de fer; elles sont grises, foisonnent moins, et donnent avec l'eau une pâte courte et peu liante; les mortiers dans lesquels on les fait entrer ont peu de ténacité. Les *C. hydrauliques* forment avec l'eau une pâte courte qui, à l'air, ne prend qu'une médiocre consistance, mais qui durcit considérablement sous l'eau; ces chaux sont précieuses pour les constructions hydrauliques; elles doivent leurs propriétés à une certaine quantité d'argile qu'elles renferment. Les meilleurs chaux hydrauliques proviennent des calcaires argileux de Nîmes, Metz, Lezoux (Puy-de-Dôme), et Sénonches (Eure-et-Loir). On prépare aussi des chaux hydrauliques artificielles en ajoutant aux chaux ordinaires de l'argile en certaines proportions; on emploie à Paris un mélange de 4 p. de craie de Meudon et de 1 p. d'argile de Passy, mis en pâte et façonné en briques. C'est M. Vicat qui le premier apprit à fabriquer la chaux hydraulique artificielle (1818); on doit à M. Kuhlmann la transformation, au moyen de la silice, des chaux grasses en chaux hydrauliques (1854). — Les différentes variétés de chaux s'emploient à la préparation des ciments, mortiers et bétons; on en consomme beaucoup dans les ateliers de teinture, les usines à gaz, les tanneries, les savonneries, les raffineries de sucre, etc.; on en transforme une grande quantité en *chlorure de chaux* (*Voy.* ce mot); on s'en sert enfin pour le chaulage des grains et l'amendement des terres.

CHAUX ARSÉNIATÉE. On en distingue 3 espèces: 1° le *Pharmacolite* [$\dot{C}a^2\ddot{\ddot{A}}s + 6Aq$], qui cristallise en prismes hexaèdres: on le trouve à Klaproth, à Ste-Marie-aux-mines, etc.; 2° l'*Haidingérite* [$\dot{C}a^2\ddot{\ddot{A}}s + 3Aq$], qui cristallise en scalénoèdres du système rhomboédrique et qui se trouve à Riegelsdorf dans la Hesse; 3° l'*Arsénicite* [$\dot{C}a^5\ddot{\ddot{A}}s^2 + 15Aq$], qu'on ne connaît qu'à l'état fibreux ou aciculaire, et qui se trouve à Andréasberg au Hartz.— Une autre variété de chaux arséniatée contenant un peu d'arséniate de cobalt, a reçu le nom de *Rosélite*: elle se rencontre en Saxe, en Souabe, en Bohême, etc.

CHAUX BORATÉE SILICEUSE. *Voy.* DATHOLITHE.

CHAUX CARBONATÉE, combinaison de chaux et d'acide carbonique [$\dot{C}aO, \ddot{C}$]. Elle se rencontre dans la nature sous les formes les plus variées, telles que le marbre, la craie, les pierres à chaux (*Voy.* CALCAIRE); elle forme la majeure partie des terrains sédimentaires, et constitue souvent des montagnes entières; elle existe dans un grand nombre de végétaux, et compose presque entièrement la coquille des œufs des oiseaux, le test de l'huître et des autres mollusques, les madrépores, les coraux, etc. On la rencontre aussi cristallisée, tantôt sous la forme d'*aragonite*, en prismes droits à base rhombe, tantôt sous celle de *spath d'Islande*, en cristaux très-variés dérivant d'un rhomboèdre obtus et doués de la double réfraction (*Voy.* ARAGONITE et SPATH). Beaucoup de sources et de fontaines renferment du carbonate de chaux tenu en dissolution par un excès d'acide carbonique; il y en a qui en sont tellement saturées qu'elles le laissent déposer dès qu'elles sont en contact avec l'air; elles donnent ainsi lieu à des amas de calcaire plus ou moins considérables, qu'on désigne sous les noms de *tuf* et de *travertin*. Lorsque l'eau de ces sources coule sur du bois, des coquilles, des végétaux, elle les recouvre d'une incrustation qui se moule sur eux, de manière à leur donner l'apparence de la pierre: c'est ce qui arrive à la fontaine de St-Alyre près Clermont-Ferrand, aux sources de St-Nectaire dans le Puy-de-Dôme, etc. On tire parti de cette propriété pour imiter des pétrifications et pour mouler des bas-reliefs. Souvent les tuyaux qui conduisent les eaux s'engorgent par l'effet du dépôt de semblables tufs calcaires. — Lorsque des eaux saturées de chaux carbonatée s'infiltrent dans les fissures des pierres situées à la voûte des cavités souterraines et suintent au travers, elles produisent par l'évaporation les concrétions appelées *stalactites* et *stalagmites* (*Voy.* ces mots). Lorsque ces concrétions sont en grandes masses, elles constituent ce qu'on nomme dans les arts l'*albâtre calcaire*, d'un blanc laiteux ou jaune de miel.

CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE. *Voy.* DOLOMIE.

CHAUX CHLORURÉE. *Voy.* CHLORURE et HYPOCHLORITE.

CHAUX FLUATÉE, *Fluorine*, *Spath fluor*, fluorure naturel de calcium [Ca Fl]: elle raye le spath calcaire et la barytine et pèse 3,1. Ses cristaux appartiennent au système cubique et présentent des clivages parallèles aux faces d'un octaèdre régulier. La fluorine se rencontre aussi compacte et terreuse. Ses couleurs sont variées et vives; les plus habituelles sont le blanc, le violet, le vert et le jaune. Quand elle est transparente, elle est généralement dichroïque. Les variétés les plus belles sont employées pour faire des vases, ou dans la joaillerie: elles viennent du Derbyshire en Angleterre; on en trouve aussi en Auvergne, en Bourgogne, dans les Vosges, en Suisse, en Suède, etc. *Voy.* FLUORURES.

CHAUX PHOSPHATÉE ou *Apatite*, minéral qu'on rencontre soit à l'état laminaire, soit cristallisé sous des formes qui dérivent d'un prisme hexagonal, soit enfin à l'état terreux. C'est une combinaison de phosphate de chaux et de fluorure de calcium [$3\dot{C}a^3\ddot{\ddot{P}}h + Ca(Fl, Cl)^x$], connue aussi sous les noms de *Phosphorite, Asparagolite, Béryl de Saxe, Terre de Marmarosch*, etc. Ses couleurs sont le blanc laiteux, le bleuâtre, le verdâtre, le jaunâtre, le vert d'asperge; quelques variétés sont incolores, d'autres presque noires. L'apatite raye la chaux fluatée, et est rayée par le quartz; elle pèse de 3,17 à 3,29; sa poussière est phosphorescente sur les charbons ardents. Les variétés cristallisées se rencontrent dans les granits, à Nantes, à Limoges, en Saxe, en Tyrol, etc. Quelques variétés à couleurs vives sont employées en joaillerie. — Les *phosphates de chaux* employés comme engrais par les agriculteurs et que l'on prépare en calcinant des nodules terreux naturels, ne sont le plus souvent que des fossiles ou des coprolithes. Un des gisements les plus abondants de ces phosphates se rencontre aux environs de Machéromenil (Ardennes).

Voir le Rapport de M. Daubrée (*Exposit. univ. de* 1867, t. v, p. 206-223).

CHAUX SILICATÉE. On en connaît deux espèces : la *Wollastonite* ou *Grammite* [$Ca\ddot{S}i^2$] et l'*Edelforse* [$Ca\ddot{S}i^3$]. Elles se trouvent toutes deux en masses cristallisées ou bacillaires présentant des clivages parallèles aux faces d'un prisme rhomboïdal, à Csiklova dans le Banat, et dans quelques autres localités. — *Voy.* aussi HUMBOLDTILITE.

CHAUX SULFATÉE, combinaison de chaux et d'acide sulfurique. — Lorsqu'elle se trouve dans la nature à l'état anhydre [$Ca\dddot{S}$], elle cristallise, se clive en prismes droits à bases rectangles, et prend les noms d'*Anhydrite* ou de *Karsténite*. Elle pèse 2,96 et raye la chaux carbonatée. On la trouve en masses quelquefois considérables à la jonction des terrains de cristallisation et des terrains de sédiment : elle est tantôt blanche, tantôt bleue ou violacée ; une variété légèrement siliceuse, d'un gris bleuâtre, est employée en Italie pour faire des tables et des cheminées, sous le nom de *marbre de Bergame* ou de *bardiglio*. — Lorsqu'elle est hydratée [$Ca\dddot{S}+2Aq$], elle prend les noms de *Gypse* et de *Sélénite*. Sous cette forme, elle est très-commune dans la nature et se présente tantôt en cristaux qui dérivent d'un prisme oblique à base rhombe, tantôt en cristaux lenticulaires provenant de la déformation naturelle des précédents, et qui par le clivage donnent ce qu'on appelle des fers de lance, soit enfin en masses laminaires, fibreuses, grenues, ou terreuses. Elle forme des bancs plus ou moins épais dans les terrains de sédiment, p. ex. dans la Côte-d'Or, la Hte-Marne, etc. ; elle constitue les collines de Montmartre, de Pantin et de Ménilmontant à Paris. Les variétés compactes forment la *pierre à plâtre*; celles dont le tissu est laminaire et saccharoïde constituent l'*albâtre gypseux* (*Voy.* ALBATRE). Le gypse perd par la cuisson son eau de cristallisation et devient le *plâtre* (*Voy.* ce mot) : il l'absorbe de nouveau, en s'échauffant, quand on le gâche, et se prend en une masse ferme qui devient bientôt dure et résistante. Cette propriété, si précieuse pour la bâtisse, le fait aussi employer pour le moulage. Malgré sa faible solubilité, le sulfate de chaux se trouve en dissolution dans la plupart des eaux qui coulent à la surface de la terre ; les eaux de puits des terrains calcaires en sont quelquefois saturées. Ces sortes d'eau sont appelées *eaux dures* ou *crues*, parce qu'elles sont de difficile digestion, qu'elles ne dissolvent pas le savon, qu'elles sont impropres à la cuisson des légumes, et qu'elles laissent une croûte épaisse sur les parois des vases dans lesquels on les évapore.

CHAVARIA ou CHAIA nom indigène), espèce d'oiseau du genre Kamichi. *Voy.* KAMICHI.

CHAYE (de *chah* ?), la plus petite monnaie de Perse en argent : elle vaut de 22 à 23 centimes.

CHEBEC (orig. inc.), bâtiment étroit, à 3 mâts, terminé en pointe aux deux extrémités, qui va à voiles et à rames, est en usage dans la Méditerranée, surtout sur les côtes du Levant. Autrefois on l'armait en guerre pour faire la chasse aux corsaires.

CHEF (du lat. *caput*) est synonyme de *tête* ; mais il a vieilli dans cette acception.

En Droit, *chef* se prend encore pour tête, quand on dit que l'on hérite *du chef* de quelqu'un. — Il est quelquefois l'équivalent d'article, chapitre ou rubrique : une accusation peut comprendre plusieurs *chefs* : on est coupable *au premier chef*, etc.

Combiné avec d'autres mots, le mot *chef* prend une foule d'acceptions ; tels sont : dans l'Armée, les grades de *Chef de bataillon, d'escadron, d'état-major* ; dans la Marine, ceux de *Chef d'escadre* auj. contre-amiral ; de *Chef de division*, grade entre celui de capitaine de vaisseau et de contre-amiral et analogue à celui de commodore : supprimé à la Révolution, il a été rétabli par un décret d'octobre 1851 ; de *Chef de timonerie, de hune*, etc. ; — dans les ministères, les fonctions de *Chef de division, de bureau*, etc. ; — dans l'Enseignement, le titre de *Chef d'institution* (*Voy.* INSTITUTION), etc.

En termes de Blason, on appelle *chef* une pièce honorable qui est au haut de l'écu, et qui en occupe le tiers ou les deux septièmes. On distingue : le *C. abaissé*, placé sous un autre chef ; le *C. bandé*, divisé en 6 parties par 5 lignes diagonales ; le *C. chargé*, sur lequel on voit un ou plusieurs meubles ; le *C. cousu*, qui se rencontre métal sur métal, ou couleur sur couleur, ce qui est contraire à la règle ; le *C. denté*, dont le bord inférieur est coupé par des dents comme celle d'une scie ; le *C. échiqueté*, divisé en 2 ou 3 rangs de carreaux ; le *C. émanché* ou *emmanché*, celui qui dans sa partie inférieure a des dents en pointes qui entrent les unes dans les autres, et dont la partie inférieure se termine en plusieurs angles aigus ; le *C. engrêlé*, qui a en haut et en bas de petites dents fines dont les cavités sont arrondies ; le *C. losangé*, divisé en losanges ; le *C. retrait*, qui n'a en hauteur que la moitié de sa proportion ordinaire ; le *C. soutenu*, abaissé sous un autre, qui n'a que la moitié de sa proportion ordinaire, et qui est coupé par une espèce de second chef appelé *divisé*, par lequel il semble soutenu ; le *C. surmonté*, qui en a un autre au-dessus de lui.

Chef-lieu. C'était, en matière bénéficiale, le principal lieu ou manoir d'un bénéfice qui avait d'autres bénéfices ou annexes dans sa dépendance. — Auj. c'est la principale ville d'un département, d'un arrondissement, d'un canton, etc. *Voy.* ces mots.

Chef d'ordre, nom donné aux abbayes ou maisons religieuses qui ont été le berceau d'un ordre, ou de qui dépendent toutes les autres maisons de cet ordre. Les abbés titulaires de ces abbayes prennent aussi le titre de *chefs d'ordre*.

Chef-d'œuvre, œuvre capitale sous le rapport du mérite et de la perfection. — Autrefois on nommait ainsi un ouvrage difficile que devait confectionner tout artisan aspirant à la maîtrise, afin de faire preuve de capacité dans son métier. Quelques branches d'industrie, les charpentiers par exemple, ont encore conservé l'usage de faire des *chefs-d'œuvre*.

CHEFFERIE, circonscription dans laquelle un officier du génie exerce, à titre de *chef*, les fonctions de détail dont il est chargé. Le commandement des chefferies est confié à des lieutenants-colonels, à des chefs de bataillon, même à des capitaines, sous les ordres d'un colonel.

CHEIK (de l'arabe *scheikh*, vieillard), chef de tribu arabe.

CHEILANTHE (du gr. χεῖλος, lèvre, et ἄνθος, fleur), *Cheilanthes*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, renferme une trentaine d'espèces que l'on cultive comme plantes d'ornement.

CHEIRANTHUS (du gr. χείρ, main, et ἄνθος, fleur), nom latin botanique de la *Giroflée*. *Voy.* ce mot.

CHÉIROGALE (du gr. χείρ et γαλῆ, chat), *Cheirogaleus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, famille des Lémuriens, voisin des Galagos, et des Tarsiers. Son nom vient de sa ressemblance avec le chat, dont il diffère cependant par l'absence de moustaches et par des tarses allongés comme chez les makis. Il est particulier à l'île de Madagascar.

CHEIROMYS (du gr. χειρ et μῦς, rat), genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, particulier à Madagascar et qui a quelque analogie avec les Rongeurs. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, l'*Aye-aye* (*Cheiromys madagascariensis*), animal nocturne, qui, par sa queue et ses dents, ressemble aux écureuils, tandis que ses membres postérieurs ont le pouce opposable aux autres doigts, qui sont très-allongés et très-grêles. L'aye-aye a la tête arrondie ; les oreilles droites et nues ; le pelage formé de deux sortes de poils, les uns longs et soyeux quoique rudes, les autres courts et laineux. Il se nourrit d'insectes.

CHÉIROPTÈRES (du gr. χείρ et πτέρον, aile), nom scientifique de l'ordre des *Chauves-souris*. *V.* ce mot.

CHÉLASSON. *Voy.* LYNX.

CHÉLIDOINE (du gr. χελιδόνιον), *Chelidonium*, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Argémonées : ce sont des plantes vivaces qui, lorsqu'on blesse une de leurs parties, laissent couler un suc jaune très-âcre et corrosif ; elles exhalent une odeur fétide lorsqu'on les froisse, et sont rejetées par les bestiaux. Ce genre a pour type la *Grande Chélidoine* (*C. majus*), vulg. *Grande éclaire*, parce qu'on employait, quoique bien à tort, son suc contre les ophthalmies. On la reconnait à ses fleurs jaunes, disposées en ombelles terminales ; on la trouve partout à l'ombre des vieux murs. Elle est émétique et fortement purgative, et s'emploie contre les affections de la peau, les scrofules, les dartres, etc. ; elle fait disparaître les verrues. La *C. glaucium*, vulg. *Pavot cornu*, a les mêmes propriétés : on la cultive comme plante d'ornement, ainsi que la *C. à fleurs rouges* et la *C. grandiflore*.

CHÉLIDOINES ou *Pierres d'hirondelle*, petits cailloux presque lenticulaires, polis, et de nature siliceuse, qui appartiennent à la famille des agates. On les trouve dans le lit de certains torrents, et surtout dans les grottes de Sassenage, près de Grenoble. On a cru longtemps qu'ils venaient des nids d'hirondelles : d'où leur nom.

CHÉLIDONS ou CHÉLIDONES (du grec χελιδών, hirondelle), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux, renfermant les genres *Hirondelle*, *Martinet*, *Engoulevent*, répond aux Fissirostres de Cuvier.

CHÉLIFÈRE, genre d'Arachnides. *Voy.* PINCE.

CHELINGUE, embarcation en usage sur la côte de Coromandel. Elle a beaucoup de creux et un très-petit tillac ; elle est pointue par les deux bouts et marche à l'aviron.

CHÉLOÏDE et non KÉLOÏDE (du gr. χηλή, pince d'écrevisse et εἶδος, forme), sorte de tumeur ovale, aplatie et déprimée à son centre, avec des prolongements irradiant de tous côtés, et recouverte d'un épiderme luisant qui lui donne l'aspect d'une cicatrice de brûlure, a son siége ordinaire à la poitrine et quelquefois au cou et à la face. Le plus souvent indolente, elle est quelquefois douloureuse, surtout dans les changements de temps. Elle survient sans cause appréciable et jusqu'ici elle a résisté à tout traitement : elle n'offre du reste aucun caractère dangereux. — La *C. cicatricielle* de Velpeau n'est autre chose que l'hypertrophie des cicatrices.

CHÉLONE (du gr. χελώνη, tortue), ou *Galane*, genre de la famille des Scrofulariées, est composé de plantes herbacées vivaces, à feuilles opposées, à fleurs en épis terminaux, dont la lèvre supérieure rappelle la forme d'une tortue. Toutes les espèces appartiennent à l'Amérique du Nord. La *C. glabre*, à fleurs blanches, la *C. oblique*, à fleurs pourpres, et la *Grande Chélone*, à grosses fleurs d'un rose violacé, en épi court, sont cultivées dans les jardins.

CHÉLONÉES, CHÉLONIENS. *Voy.* TORTUES.

CHÉLONIE, genre de Lépidoptères. *Voy.* ARCTIE.

CHÉLONURE. *Voy.* ÉMY-SAURE.

CHEMIN (orig. celtique), nom donné, en général, aux voies de communication par terre. En France, on distingue : 1° les *grands chemins*, subdivisés en *routes impériales* et *routes départementales* (*Voy.* ROUTES) ; 2° les *chemins vicinaux* ; 3° les *chemins de fer*. *Voy.* ci-après.

Chemins vicinaux, chemins qui servent à unir entre elles les diverses communes d'un département ; on les appelle encore *C. communaux*, pour les distinguer des *C. ruraux*, qui ne servent qu'à l'exploitation des terres. Ces chemins doivent être déclarés tels par un arrêté préfectoral ; ils sont la propriété des communes ; tous les habitants sont obligés de contribuer à leur entretien, soit par des contributions pécuniaires, soit par des prestations en nature. La répartition des charges auxquelles ils donnent lieu est réglée par les conseils municipaux ; toutefois, ceux de ces chemins qui, en raison de leur importance, ont été déclarés *C. de grande communication*, sont, pour tout ce qui regarde leur construction, leur largeur, leur direction, leur entretien, administrés par les préfets, et ils peuvent recevoir des subventions sur les fonds départementaux. — Jusqu'en 1789, les chemins vicinaux avaient été complétement négligés ; mais depuis cette époque, des lois nombreuses ont peu à peu amélioré leur condition ; celles qui régissent auj. toute la matière sont les lois des 28 juillet 1824 et 21 mai 1836. Voir aussi le décret du 17 août 1867 et la loi du 11 juillet 1868 relative à l'achèvement de ces chemins par le vote de subsides départementaux.

Chemins de fer (*railways*), chemins dont la voie est formée par deux barres de fer parallèles (*rails*), sur lesquelles roulent des chariots dits *wagons*, dont les roues s'emboîtent dans les rails, et qui sont entraînés par une machine à vapeur, dite *locomotive*.

L'établissement d'un chemin de fer exige de longues études préalables que les ingénieurs ne peuvent faire que sur le terrain : le tracé de sa direction une fois déterminé, on commence par exécuter les travaux de terrassement et d'art nécessaires pour former la chaussée qui doit supporter la voie, tels que nivellements, ponts, ponceaux, viaducs, etc. ; puis on pose la voie : ce nouveau travail comprend : 1° le *ballastage* ou ensablement, qui a pour but d'égaliser le terrain, de permettre aux eaux pluviales de s'écouler, et de donner à la voie plus de douceur par l'élasticité de la matière sur laquelle elle repose ; — 2° la pose des *traverses*, pièces de bois sur lesquelles reposent les *coussinets* qui portent les rails ; — 3° la pose des *rails*, barres de fer forgé, ou même d'acier, qui sont maintenues, à l'aide de chevilles, dans les mâchoires des coussinets : ces rails sont écartés l'un de l'autre par une largeur de 1m,44, fixée par les règlements. — Le matériel d'exploitation se compose des *locomotives* (*Voy.* ce mot) et des *wagons*, dont les uns servent au transport des marchandises, et les autres au transport des voyageurs : ces derniers sont distingués, selon le plus ou moins de commodités qu'ils offrent, en wagons de 1re, de 2e et de 3e classe.

Les voies ferrées facilitent immensément le tirage des véhicules, en diminuant le *frottement* (le rapport de l'effort de traction au poids traîné n'est que 1/200e) ; par suite, elles procurent une vitesse prodigieuse, qui est ordinairement de 40 kilomètres par heure et qui pourrait aller facilement à 100 kilom. ; mais la construction de ces voies exige des frais considérables ; en outre, ce mode de transport rencontre, plus qu'aucun autre, de grands obstacles dans les montées ou rampes et dans les courbes. On surmonte le premier de ces obstacles en augmentant l'adhésion et en employant une plus grande force de vapeur ; on obvie au second au moyen de *trains articulés*, qui permettent aux roues des wagons de se déplacer et de se plier ainsi aux courbures du chemin.

L'invention des chemins de fer appartient à l'Angleterre ; mais on n'arriva que graduellement au mode adopté aujourd'hui. — Dès le XVIIe siècle, en 1649, dit-on, on avait imaginé, pour soulager les animaux de trait des chemins à bandes de bois (*hundegestænge*) dans les mines du Hartz en Allemagne ; on en établit de pareils en 1676 dans les mines de Newcastle en Angleterre ; puis, afin de diminuer l'usure du bois, on l'arma de métal ; on eut, plus tard, l'idée de remplacer les ornières ordinaires, qui se remplissaient rapidement de boue et de pierres, par des barres saillantes dans lesquelles s'enchâsseraient les roues. En 1767, on commença à employer la fonte seule à la place du bois plaqué de métal ; en 1805, on remplaça les barres en fonte, qui étaient trop cassantes, par des barres en fer. En 1802, l'ingénieur Trevithik tenta de remplacer les chevaux de trait par la vapeur : c'est sur le *railway* de Merthyr-Tydvill, dans le pays de Galles, qu'eut lieu ce premier essai. Après divers tâtonnements pour appliquer la vapeur

au nouveau mode de traction, Seguin en France et Stephenson en Angleterre, créèrent, presqu'en même temps (1829) la *locomotive* telle qu'elle est encore employée auj.; on la vit, dès 1830, fonctionner sur le chemin de Liverpool à Manchester. — Les perfectionnements introduits depuis dans les chemins de fer ont eu surtout pour but de surmonter les obstacles propres à ce mode de transport : c'est à un Français, M. Arnoux, qu'est due l'invention des *trains articulés*, destinés à parcourir des courbes d'une très-petite étendue et par suite à franchir au moyen de lacets multipliés des rampes d'une pente considérable. Le *chemin de fer de Sceaux* construit d'après ce système et inauguré le 7 juin 1846 est encore en activité auj. Quant aux autres systèmes, tels que *C. atmosphérique, C. éolique*, etc., l'expérience ne s'est point déclarée en leur faveur et, après plusieurs essais plus ou moins sérieux, on a dû y renoncer. Le chemin de fer atmosphérique de St-Germain-en-Laye ouvert en 1847 a fonctionné jusqu'en 1860, mais en imposant à la compagnie des frais considérables. — En juin 1868, on a appliqué à la traversée extérieure du Mont-Cenis un nouveau système de chemin de fer imaginé par l'Américain Fell. La locomotive et les wagons sont articulés comme au chemin de fer de Sceaux; mais la partie originale du système consiste dans un 3e rail fixé au milieu de la voie, un peu au-dessus du niveau des deux autres : sur ce rail s'appuient des roues horizontales mues par la machine elle-même et dont l'effet est d'abord d'accroître l'adhérence de la locomotive, ensuite d'empêcher tout déraillement. Le 3e rail peut d'ailleurs être saisi par de fortes mâchoires fixées à chaque wagon, et que l'on fait mouvoir de l'intérieur. Par l'effet de ces dispositions, et aussi par la forme particulière de la machine, on parvient à monter à toute vitesse des pentes de 0m,08 par mètre, et à les descendre sans danger, en franchissant des courbes d'un très-petit rayon.

A l'exemple de l'Angleterre, tous les pays du monde civilisé ont créé, comme à l'envi, des chemins de fer : les Etats-Unis, la Belgique, la Prusse se signalèrent des premiers dans la nouvelle carrière ; la France ne suivit l'impulsion qu'assez tard : ses premiers essais datent de 1823 (chemin de fer de St-Étienne à Lyon). L'exécution des chemins de fer rencontra chez nous des obstacles de toute espèce, provenant, les uns de la divergence des opinions sur le meilleur système de construction ; les autres, de la lutte qui s'établit pour la construction et la propriété des chemins, entre le gouvernement et l'industrie privée. Après de longues contestations et plusieurs essais malheureux, on rendit enfin, le 11 juin 1842, une loi qui avait pour but de concilier tous les intérêts : l'État devait exécuter les travaux d'art, les terrassements et les stations, et les compagnies étaient chargées de la pose des rails et de l'acquisition du matériel. Les lignes de Versailles et de St-Germain (1835); celles de Montpellier à Cette et de Bordeaux à la Teste (1836), de Strasbourg à Bâle (1838), de Paris à Rouen et à Orléans (1840) étaient déjà construites. On vit se construire successivement celles de Rouen au Havre (1842), d'Orléans à Bordeaux, du Centre (1844), du Nord, de Strasbourg, de Lyon, de Dieppe (1845), de l'Ouest (1845), de Lyon à Marseille, etc. Auj. presque toutes les parties de la France sont reliées à la capitale par des chemins de fer et, après l'exécution des grandes lignes, les compagnies peuvent s'occuper de l'achèvement des lignes secondaires qui constituent ce qu'on appelle le *second* et le *troisième réseau*. Les règles à suivre pour l'établissement de ces lignes secondaires ont été tracées par la loi du 12 juillet 1865. En 1869 l'ensemble des chemins de fer français comprenait 22,134 kilomètres, dont 16,240 en exploitation ; 18 départements étaient dotés de chemins de fer d'intérêt local. — On peut estimer auj. à environ 80,000 kilomètres le réseau des chemins de fer de l'Europe entière et à 3,600 kilomètres l'extension annuelle de ce réseau.

La loi du 15 juillet 1845, complétée par celle du 15 avril 1850, a réglé la police des chemins de fer.

On a publié une foule d'ouvrages sur les chemins de fer; il suffira de citer : le *Traité élémentaire des chemins de fer*, par A. Perdonnet (1856 et 1860); le *Manuel de la construction des chemins de fer*, par With (1857); l'*Entretien et l'exploitation des chemins de fer*, par M. Goschler ; l'*Exploitation des chemins de fer*, par M. Jacqmin (1868); les livres de M. Brame (*sur les Signaux*) et de M. Couche (*sur le Matériel roulant*), etc.; l'*Encyclopédie des chemins de fer* (en forme de Dictionnaire), par M. Tourneux (1841) ; le *Livre des chemins de fer*, par M. Legoyt (1845); la *Législation des chemins de fer*, par M. Nogent St-Laurent (1841); la *Législation et la Jurisprudence des chemins de fer*, par MM. Rebel et Juge (1847). En outre, les chemins de fer ont leur *Annuaire officiel* (publié par Chaix), leurs *Journaux*, leurs *Indicateurs* et leurs *Atlas*.

CHEMIN DE HALAGE, chemin ménagé sur les bords des rivières ou des canaux pour le passage des hommes ou des chevaux qui *halent* ou tirent les bateaux. *Voy.* HALAGE.

CHEMIN COUVERT, chemin régnant sur le bord extérieur des fossés d'une place, entre la crête du glacis et le bord de la contrescarpe, et garni d'une banquette et d'un parapet pour recevoir les soldats et les mettre à couvert du feu des assiégeants. On y ménage, de distance en distance, des espaces appelés *places d'armes*, pouvant recevoir un corps de troupes plus ou moins considérable. L'invention du chemin couvert date du XVIe siècle.

CHEMIN DE RONDE, espace ménagé entre le rempart et la muraille d'une place, et qui sert de passage aux officiers qui font la ronde. On donne aussi, dans des villes qui ne sont pas places de guerre, le nom de *chemin de ronde* à un chemin qui suit le mur d'enceinte.

CHEMIN DE SAINT-JACQUES, nom vulgaire de la *Voie lactée. Voy.* VOIE LACTÉE.

CHEMINÉE (du gr. κάμινος, four). On distingue dans une cheminée : le *foyer*, le *conduit* et le *tuyau extérieur*. Le *foyer* ou *âtre* est ordinairement en briques, garni au fond d'une plaque en fonte, et recouvert, dans les cuisines, les laboratoires et les ateliers, d'une hotte en plâtre, et dans nos appartements d'un manteau en marbre ou en pierre, plus ou moins orné; il est souvent fermé d'un tablier en tôle ou *rideau*, espèce de registre qu'on baisse ou qu'on lève à volonté pour augmenter ou diminuer le tirage; des règlements sévères prescrivent d'isoler l'*âtre* de tout corps combustible. Le *conduit* se construit en plâtre, en briques ou en poterie, quelquefois en fonte. Le *tuyau extérieur* ou *corps de cheminée*, qui domine le toit, est couvert d'une *mitre* ou surmonté d'un tuyau en tôle, de forme cylindrique ou conique, surmonté lui-même d'un chapiteau ou d'une espèce de girouette afin de placer toujours sous le vent l'ouverture par laquelle s'échappe la fumée. On remédie à la fumée, soit en rétrécissant l'ouverture et le conduit de la cheminée, soit à l'aide de *ventouses*, qui amènent l'air du dehors sur le devant du foyer (*Voy.* CHAUFFAGE). — Les cheminées des usines et des machines à vapeur sont de forme variable suivant la nature de l'industrie; elles sont toutes surmontées d'un corps en briques en forme d'obélisque, qui s'élève souvent à une très-grande hauteur. Dans l'intérieur de ce tuyau sont encastrées des barres de fer sur lesquelles se tient l'ouvrier pour construire la cheminée et qui servent ensuite pour les réparations.

Pour la législation, Voir le C. Nap., art. 657, 674 et 1754, le C. pén., art. 458 et 471, et les ordonn. de police des 24 nov. 1843 et 11 déc. 1852.

Les anciens ignoraient l'usage des cheminées, telles du moins que nous les construisons. On s'en sert encore fort peu dans le Midi, où l'on se chauffe à l'aide de brasiers (*braseros*), ou réchauds pleins de braise ardente. Les premières cheminées furent construites en Angleterre : elles datent du XIIe siècle; dans

plusieurs contrées du Nord, où le froid est intense, elles ont été remplacées par les *poêles* (*Voy.* ce mot). Dans nos contrées, au contraire, elles sont d'un usage à peu près général : aussi les inventeurs modernes se sont-ils évertués à les perfectionner de mille manières. Les appareils le plus généralement employés sont dus à Rumford, Lhomond, Bronzac, Dalesme, Millet, Péclet, etc. : on connaît surtout la *C. à la prussienne*, cheminée de tôle, mobile et portative, qui fait l'office d'un poêle.

CHEMINEMENT, ensemble des travaux exécutés en avant d'une place assiégée pour s'en rendre maître.

CHEMISE (du b.-lat. *camisia*). Les premières chemises qu'on porta furent en serge. Au XVe siècle, la femme de Charles VII avait seule deux chemises de toile. Pendant longtemps on n'a porté que des chemises de toile de lin blanche ou écrue, et ce sont encore les plus belles. Auj. on en fait aussi en toile de coton (calicot, madapolam, etc.), soit unies, soit imprimées : ces dernières sont dites *chemises de couleur*. — La confection des chemises a pris un grand développement de nos jours; elle est l'objet de l'industrie du *Chemisier*.

La chemise qui servait au sacre des rois de France était en soie, ouverte et garnie de cordons aux endroits où le prince devait recevoir l'onction.

On appelait *chemise ardente* une chemise frottée de soufre que l'on faisait revêtir à ceux qui étaient condamnés à être brûlés vifs; les meurtriers portaient une *C. rouge* en allant au supplice; les criminels condamnés à faire amende honorable la prononçaient nus, en chemise. — On donnait le nom de *C. de mailles* à une cotte de mailles, très-mince qu'on portait sous le pourpoint comme arme défensive.

Les Artificiers appellent *chemise soufrée, C. à feu*, une composition incendiaire qui entre dans l'armement des brûlots : c'est une toile imprégnée d'huile et pénétrée de matières inflammables, qu'on attache extérieurement à la coque d'un bâtiment ennemi, pour y mettre le feu.

CHEMNITZIA, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille spirale, allongée, présentant une bouche entière, un labre plus ou moins droit et une columelle encroûtée et sans plis. Les *Chemnitzia* sont des coquilles marines qui vivent auj. dans toutes les mers. Il en existe de fossiles depuis l'étage conchylien. Beaucoup d'entre elles avaient été classées à tort parmi les *Mélanies*. *Voy.* ce mot.

CHÉMOSIS (du gr. χήμωσις), bourrelet inflammatoire formé par la conjonctive autour de la cornée transparente, dans certaines ophthalmies, avec infiltration du tissu cellulaire sous-conjonctival. La cornée paraît alors enfoncée au milieu des parties environnantes, qui font relief. Le traitement varie selon la nature de l'ophthalmie.

CHENAL (du lat. *canalis*), courant d'eau en forme de canal ; bordé des deux côtés de terres coupées en talus, quelquefois revêtu de murs, par lequel les navires peuvent passer, et qui sert à les faire entrer dans un port. — On donne ce nom à la partie la plus profonde et la plus navigable du lit d'une rivière, partie qui est généralement indiquée par des signes extérieurs. — C'est aussi un petit canal pratiqué le long d'un toit pour l'écoulement des eaux de pluie. Dans ce sens *chéneau* est plus usité.

CHÊNE (du b.-lat. *casnus*, pour *quercinus*), *Quercus*, genre type de la famille des Cupulifères ou Quercinées : fleurs monoïques, les mâles en chaton, les femelles sessiles sur des axes communs situés à l'aisselle des feuilles ; périgone calicinal à 6 ou 8 divisions inégales, contenant, dans les mâles, de 6 à 10 étamines, dans les femelles, un ovaire infère à 3 ou 4 loges; feuilles irrégulières, dentées, découpées et sinuées, molles et pubescentes au printemps glabres et coriaces en automne. Le fruit, ou *gland*, est une amande monosperme ovale, coriace, enfermée dans une cupule ligneuse. — Les chênes atteignent 45 ou 50m ; leur accroissement est très-lent ; la durée de leur vie est communément de 120 à 150 ans, mais elle dépasse quelquefois 5 siècles. On les trouve dans tout l'hémisphère septentrional, et ils semblent étrangers à l'hémisphère austral. Les espèces de ce genre dominent dans nos forêts. On les reproduit par semis ou par plants, les uns arrachés dans les chênaies, les autres élevés en pépinières.

Le bois de chêne est un des plus durs et, pour cela, un des plus employés dans la menuiserie, l'ébénisterie, le charronnage et la sculpture ; c'est aussi un des meilleurs bois de chauffage. Son écorce, réduite en poudre grossière, constitue le *tan* (*Voy.* ce mot), employé au tannage des cuirs, et qui sert ensuite à la préparation des *mottes à brûler* ; c'est aussi un excellent succédané du quinquina. Plusieurs espèces portent des fruits doux, qui, en Grèce, en Asie-Mineure, en Espagne et en Afrique, se mangent comme nos châtaignes. Les glands de la plupart des nôtres ont une saveur âcre, qui ne les rend propres qu'à la nourriture des porcs et autres animaux domestiques. On parvient cependant à les dépouiller de cette âcreté en les laissant macérer dans une solution alcaline, telle que celle de sous-carbonate de soude.

Parmi les espèces utiles, on distingue : le *Chêne pédonculé* (*Q. pedunculata*), appelé aussi *C. commun* ou *à grappes*, le plus gigantesque de nos chênes : il atteint 50m ; le *C. rouvre* (*Q. robur*), dit aussi *C. à glands sessiles*, l'un des plus beaux de nos arbres forestiers ; le *C. tauzin* (*Q. tauza*) ou *C. angoumois*, de 20 à 25m ; le *C. cerris* (*Q. cerris*), dont les glands restent deux ans sur l'arbre, ainsi que ceux du précédent ; le *C. yeuse* (*Q. ilex*), à feuilles persistantes, improprement appelé quelquefois *Chêne vert* ; le *C. vert proprement dit* (*Q. virens*), chêne à feuilles persistantes, et dont on compte plus de cent variétés ; le *C. liége* (*Q. suber*), arbre du midi de l'Europe, dont l'écorce produit le *liége* ; le *C. quercitron* (*Q. tinctoria*), grand et bel arbre de l'Amérique du Nord, dont l'écorce s'emploie à teindre en *jaune citron* les cuirs, les laines, la soie et le bois ; le *C. à kermès* (*Q. coccifera*), chêne nain de nos provinces méridionales, que l'on a considéré comme une variété de l'Yeuse, et sur lequel vit l'insecte appelé *Kermès*, dont on faisait un grand commerce avant l'introduction de la cochenille du Mexique ; le *C. à la galle* (*Q. infectoria*), qui donne la *noix de galle*, produite sur ses feuilles par la piqûre d'un cynips ; le *C. velani* (*Q. œgilops*), dont les larges cupules, appelées *avélanèdes*, sont employées en Orient comme la noix de galle ; le *C. bellote* ou *castillan* (*Q. ballota*), variété du Chêne vert, à fruits doux appelés *bellotas*, que les Espagnols mangent crus, bouillis ou grillés. On a encore le *C. blanc* (*Q. alba*), le *C. rouge* (*Q. rubra*), le *C. à gros fruits* (*Q. macrocarpa*), le *C. écarlate* (*Q. coccinea*), le *C. des montagnes* (*Q. montana*), etc., toutes espèces d'Amérique, à feuilles caduques, et dont la culture est aussi facile que celle de notre chêne commun.

Rien de plus varié, comme on le voit par l'énumération qui précède, que les usages du chêne : aussi cet arbre a-t-il été partout, à cause des services qu'il rend à l'homme, l'objet d'une grande vénération. Les Grecs l'avaient dédié à Jupiter ; ils avaient spécialement consacré à ce Dieu la forêt de chênes de Dodone. Les Romains faisaient d'une couronne de chêne la récompense des vertus civiques. Chez les Gaulois, les druides allaient chaque année, le sixième jour de la lune de décembre, à la recherche du *gui* du chêne, et ils le détachaient avec une serpe d'or.

CHÈNEVIS, graine du *Chanvre*. *Voy.* CHANVRE.

CHÈNEVOTTE, partie ligneuse du chanvre, après que le rouissage et le teillage en ont séparé la filasse. On emploie les chènevottes, dans les campagnes, à chauffer le four ou à faire des allumettes.

CHÉNICE (du gr. χοῖνιξ), mesure de capacité pour les choses sèches en usage chez les Grecs : elle valait 2 xestes ou 4 cotyles (1 lit., 08 env.).

CHENIL (du lat. *canile*, lieu où l'on renferme les chiens d'une meute. *Voy.* MEUTE.

CHENILLE (du lat. *canicula*), *Eruca*, larve des Lépidoptères, c.-à-d. premier état de ces insectes depuis leur sortie de l'œuf jusqu'à leur transformation en chrysalide. Le corps des chenilles est velu ou glabre, allongé, cylindrique, composé de 12 anneaux, non compris la tête. Sur les 3 premiers de ces anneaux se trouvent 6 pattes articulées qui servent à la progression, et qui représentent celles que devra avoir plus tard l'insecte parfait ; sur les autres existe un nombre variable d'appendices courts non articulés, appelés *fausses pattes*, qui les aident à la marche, mais qu'elles perdent en passant à l'état de papillon ; sur les flancs sont 9 petits trous appelés *stigmates*, qui leur servent d'organes respiratoires. Plusieurs chenilles offrent d'autres appendices remarquables dont on ignore l'usage : p. ex., la chenille du sphinx porte sur le dernier anneau une petite corne dure dont il ne reste pas trace sur le papillon ; celle du grand paon de nuit, de grandes aigrettes de poils noirs. Toutes les chenilles ont les mâchoires cornées et dentelées ; elles sont très-voraces et attaquent toute espèce de végétation : aussi des règlements de police ont-ils prescrit de les détruire (*Voy.* ECHENILLAGE). Elles changent 3 et 4 fois de peau avant de se transformer en chrysalides. Chaque *mue* a lieu par le dos, qui se fend pour que l'animal se dégage de son enveloppe : pendant cette crise la chenille paraît souffrante : les vers à soie restent alors immobiles et sans manger, et cet accident est connu dans les magnaneries sous le nom de *sommeil*. Arrivées à toute leur croissance, les chenilles se retirent dans des creux de murs, dans la terre ou sous les écorces, et filent une coque où elles se convertissent en *chrysalides* (*Voy.* ce mot). — On distingue les diverses espèces de chenilles par le nom du papillon auquel elles donnent naissance ou de la plante sur laquelle elles vivent, quelquefois par leur structure ou leurs habitudes. Parmi les innombrables espèces, nous citerons comme remarquables la chenille des *Pyrales*, qui marche à reculons avec une très-grande agilité ; celle de la *Noctua catocala*, qui saute en courbant son corps en arc et le débandant comme un ressort, et toutes celles que l'on a appelées *Chenilles rases*, *C. à livrée*, *C. épineuses*, *C. velues*, *C. à brosse*, *C. à mamelons*, *C. géomètres* ou *arpenteuses*, *processionnaires*, *rouleuses*, *plieuses de feuilles*, etc.

On a donné le nom de *chenille* : 1° à un ouvrage de passementerie de soie, en forme de cordon tors, présentant de tous côtés des poils assez semblables à ceux de la chenille, et dont on se sert dans la broderie, ou pour orner des boîtes, des pelotes, des globes de pendules, pour faire des parures, etc. ; 2° à une crinière à poil court, comme celle qui recouvre le casque des cuirassiers et des sapeurs-pompiers.

CHENILLETTE, plante. *Voy.* SCORPIURE.

CHÉNOPODÉES (de *Chenopodium*, g.-type), famille de plantes Dicotylédones apétales périgynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces et des arbrisseaux : ces végétaux, répandus dans toutes les régions tempérées, sont presque tous importants pour l'économie : feuilles alternes, ou plus rarement opposées ; fleurs solitaires ou axillaires, ou souvent encore disposées en cymes, en épis et en panicules ; calice à 3-5 divisions, étamines en nombre égal, opposées ; 4 ou 5 stigmates distincts ; ovaire uniloculaire renfermant une graine en embryon annulaire ou spiral, amphitrope sur le côté, ou tout autour d'un périsperme farineux. — La famille des Chénopodées forme 7 tribus : *Ansérinées*, *Spinaciées*, *Cyclolobées*, *Corispermées*, *Salicorniées*, *Suædinées* et *Salsolées*. Genres principaux : l'*Epinard*, la *Bette*, l'*Ansérine* (*Chenopodium*), l'*Arroche* (*Atriplex*), la *Soude*, la *Salicorne*, le *Quinoa*, etc. *Voy.* ces mots.

CHENOPODIUM (du gr. χηνόπους, de χήν, oie, et πούς, ποδός, pied, à cause de la forme palmée de ses feuilles), nom latin botanique du genre ANSÉRINE.

CHEPTEL (BAIL À), mot qu'on dérive du latin *capitale*, l'avoir, et que l'on prononce *chetel*. On nomme ainsi un bail de bestiaux dont le profit doit être partagé en parts plus ou moins égales entre le propriétaire ou bailleur et le preneur, qui s'oblige à les garder, à les nourrir et à les soigner. — On distingue : le *C. simple* ou *ordinaire*, dans lequel la tonte et le croît seulement se divisent par moitié entre le bailleur et le preneur ; quant au laitage, au fumier, au travail des animaux, ils appartiennent en entier au preneur ; la perte, au contraire, doit toujours être supportée en commun ; le *C. à moitié*, société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, à condition que le profit qui en naîtra sera partagé également entre les parties ; le *C. donné au colon partiaire*, cheptel simple dans lequel les rapports qui lient le bailleur et le preneur font admettre certaines modifications, notamment cette condition que, si le bétail périt en entier sans la faute du colon, la perte est pour le bailleur, etc. (C. Nap., art. 1711 et 1804-1831).

CHÈQUE (de l'angl. *check*, de *to check*, contrôler, vérifier), bon à vue, détaché d'un livre à souche et donné à un tiers sur un banquier par un négociant ou un particulier qui a des fonds en dépôt chez ce banquier. L'emploi de cette monnaie fiduciaire, usité depuis longtemps en Angleterre, a été réglé, en France, par la loi du 14 juin 1865 : elle sert à éviter le transport du numéraire et à faciliter les liquidations en permettant à un débiteur de se libérer par la simple remise du chèque à son créancier. Le chèque se transmet par endossement ; il peut aussi être au porteur ; il peut être tiré sur la même place et dans ce cas doit être présenté dans les 5 jours ; il doit l'être dans les 8 jours, s'il est tiré d'un lieu sur un autre. Voir Lechevalier-St-André, *Description et usage du mode de payement par chèques* (Paris, 1856).

CHÉRAMÉLIER ou CHÉRAMBOLIER, plante. *Voy.* CICCA.

CHERCHEUR, petite lunette astronomique ayant un grand champ et un faible grossissement, que l'on adapte aux grandes lunettes et aux grands télescopes afin de trouver facilement le point du ciel vers lequel on veut diriger l'instrument. *Voy.* LUNETTE.

CHÉRIF (de l'arabe *sharif*, noble, éminent), titre que prennent les princes ou souverains arabes et maures qui se prétendent issus de Mahomet. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CHÉRIMOLIER, *Cherimolia*, plante. *Voy.* ANONE.

CHERSITE (du gr. χέρσος, terre). *Voy.* TORTUE.

CHERSONÈSE (du gr. χερσόνησος, de χέρσος et νῆσος, île). *Voy.* PRESQU'ILE.

CHÉRUBINS (de l'hébreu *chérubim*), esprits célestes qui tiennent le second rang de la première hiérarchie des *Anges* (*Voy.* ce mot). — On nommait aussi *chérubins* les deux figures placées aux extrémités du propitiatoire des Juifs et qui représentaient, selon les uns, la tête d'un bœuf ; selon d'autres, un mélange de la forme humaine, de celle de l'aigle, du bœuf et du lion. — En Peinture et en Sculpture, on donne le nom de *chérubins* à ces têtes d'enfants ailées qui représentent des anges.

Ordre des Chérubins ou *des Séraphins*, ordre militaire de la Suède.

CHERVIS, nom vulgaire de la *Berle des potagers* (*Sium sisarum*), appelée aussi *Chirouis* et *Girole*. *Voy.* BERLE.

Faux chervis, la Carotte sauvage. *Voy.* CAROTTE.

CHÉTODOME, genre d'Annélides. *Voy.* ÉCHIURE.

CHÉTODON (du gr. χαίτη, crin, et ὀδούς, dent), *Chætodon*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Squammipennes, renferme des espèces caractérisées par des dents plus ou moins déliées et semblables à des crins mobiles et élastiques ; un museau un peu avancé, une bouche très-étroite ; de petites écailles sur les nageoires dorsales et anales ; le corps et la queue fortement aplatis latéralement. Les chétodons habitent les mers des pays chauds ; ils sont comestibles,

CHÉTOPODES (du gr. χαίτη, crin, et ποῦς, pied), ou *Vers sétigères,* classe d'Annélides, pourvues de soies qui servent à la locomotion et souvent de branchies, et vivant quelquefois dans des tuyaux sécrétés par leur peau. *Voy.* Annélides.

CHEVAL (du lat. *caballus*), *Equus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Jumentés et type de la famille des Équidés, fait partie du groupe des Solipèdes caractérisé par la présence d'un seul doigt et d'un seul sabot à chaque pied. Les chevaux sont herbivores. Leur vue est bonne, perçante, et peut même s'exercer pendant la nuit; les yeux sont à fleur de tête. Les oreilles sont généralement grandes, mobiles et disposées en forme de cornets. Les narines sont largement ouvertes. Les dents sont au nombre de 42 : 6 incisives, 2 canines et 14 molaires en haut; 6 incisives, 2 canines et 12 molaires à la mâchoire inférieure. Entre les incisives et les molaires se trouve un espace vide appelé *barre,* dans lequel se place le mors. — Les espèces du genre Cheval paraissent être toutes originaires du grand plateau central de l'Asie et de l'Afrique intérieure. Deux seulement, le *Cheval* propr. dit et l'*Ane,* ont été réduites à l'état de domesticité. Les autres sont l'*Hémippe* de l'Asie-Mineure, l'*Hémione* de l'Inde et les espèces africaines, le *Couagga,* le *Dauw* et le *Zèbre.*

Le *Cheval domestique* (*Equus caballus*), est originaire de la Tartarie, mais auj. il est acclimaté partout. Bien qu'il fût inconnu en Amérique avant la la découverte de cette contrée, on l'y rencontre maintenant en troupes considérables: ceux-ci proviennent de chevaux espagnols échappés à leurs maîtres depuis la découverte du nouveau-monde. La taille moyenne du cheval est de $1^{m},50$; la durée de sa vie est de 30 ans. La nourriture qu'il préfère se compose de foin, d'avoine et de paille hachée; viennent ensuite la luzerne, le sainfoin, le trèfle, et les pailles de froment, d'avoine et d'orge. L'éducation du *poulain* exige des soins particuliers. On le nourrit d'une bouillie faite de farine d'orge, d'avoine et de froment, délayées dans de l'eau tiède. Vers 3 ans et demi on commence à le dresser : on lui met d'abord une selle légère, qu'on lui laisse 2 ou 3 heures par jour. On l'accoutume de même à recevoir un bridon dans la bouche, à se laisser ferrer, à trotter seul. A 4 ans, on le monte, on l'attelle avec un cheval fait; on l'exerce à reculer, à obéir au mors et à l'éperon. On ne le met au grain et à la paille que lorsqu'il est parfaitement dressé. Le cheval a quatre allures : le *pas,* le *trot,* l'*amble* et le *galop* (*Voy.* ces mots). Pour la couleur de la robe, les chevaux sont dits : *noirs, blancs, alezans, bais, isabelles, souris, gris-pommelés, rouans* ou *pies,* etc. (*Voy.* ces mots). — On reconnait l'âge d'un cheval à ses dents incisives : à 6 mois ces dents sont sorties; de 10 à 16 mois, les *pinces* ou incisives internes *rasent,* c.-à-d. que les fossettes s'y effacent et que la couronne se nivelle; de 1 an à 20 mois, la même chose a lieu pour les mitoyennes, et de 18 mois à 2 ans pour les *coins* ou incisives externes. De 2 ans et demi à 3 ans, la seconde dentition commence : d'abord par les pinces; puis par les mitoyennes, de 3 à 4 ans; enfin par les coins, de 4 à 5. Après cela, on se guide sur le degré d'usure jusqu'à 8 ans. A cet âge les crochets ou canines ont poussé et commencent à s'user. Plus tard, on dit que le cheval ne *marque* plus, quoique cependant des signes moins certains, tirés de la forme et de la couleur des dents, fassent encore connaître approximativement son âge. Les canines manquent chez les *juments.*

En tête des principales races de chevaux se place le *Cheval arabe,* reconnaissable à son chanfrein concave, à sa tête carrée et à son encolure de cerf. On en distingue deux variétés ; les *kochlani,* pur sang, dont la généalogie est authentiquement constatée; et les *kadischi,* qui proviennent de croisements inconnus. Les *C. barbes,* ou de la Barbarie, ont l'encolure plus belle, mais sont moins rapides : ils sont recherchés pour le manége. Les *C. turcs* se rapprochent du cheval arabe, duquel ils descendent; ils sont seulement plus longs et ont les reins plus élevés. Les *C. espagnols* ont le chanfrein busqué et la tête un peu grosse ; ce qui fait dire qu'ils sont *chargés de ganache :* ils sont bons pour le manége et la cavalerie. Les *C. allemands* ont l'haleine courte; ils sont néanmoins estimés pour la selle et le carrosse. Les *C. suisses* sont ramassés, vigoureux et sobres : ce sont de bons chevaux de trait. Les *C. danois* sont hauts et bien faits : ils s'emploient, comme les chevaux allemands, pour la selle et le carrosse. Les *C. anglais,* si renommés pour leur vitesse, proviennent du croisement de la race arabe avec la race anglaise pure, qui est d'origine normande; ils ont peu de grâce, et leur trot dur a nécessité la manière ridicule de monter dite *à l'anglaise.* Les *C. russes,* dont l'importance s'est révélée à l'Exposition universelle de 1867, réunissent presque toutes les qualités des chevaux énumérés ci-dessus: les *trotteurs Orloff* ont été surtout remarqués; on ne compte pas moins de 20 millions de chevaux dans l'étendue de l'empire russe. — Les chevaux gaulois étaient déjà renommés avant la conquête de César: auj. la *race normande* et la *race percheronne* se distinguent par leurs chevaux de trait et de manége; la *race limousine* et la *race navarrine,* par leurs chevaux de selle ; la *franc-comtoise,* par ses chevaux de trait; l'*ardennaise,* la *bretonne* et la *landaise,* par ses chevaux légers; la *boulonaise,* par ses gros chevaux de trait; l'*auvergnate,* par ses bidets; et la *race du Poitou,* par ses mulets. On compte, en France, environ 3,300,000 chevaux.

Tout le monde connait les services que nous rend le cheval; cependant la loi a été obligée d'intervenir pour réprimer les mauvais traitements que cet animal a trop souvent à subir (Loi du 2 juillet 1850).

Le cheval est encore utile après sa mort : ses crins servent à faire des tissus; son poil, de la bourre; sa peau, des chaussures; sa chair, des engrais; ses intestins, de la colle forte; ses os, du noir animal, etc. Enfin une ordonnance du 9 juin 1866 a permis la vente de la viande de cheval pour l'alimentation.

Cet animal belliqueux était chez les anciens consacré au dieu Mars, et sa vue était un présage de guerre. Les Perses, les Athéniens, etc., l'immolaient au Soleil et à Neptune. Suivant les poëtes, le char du Soleil est traîné par 4 chevaux : Éoüs, Pyroéis, Éthon et Phlégon. La Fable donne pour monture aux poëtes un cheval ailé appelé *Pégase.* Les chevaux paissants désignaient la paix et la liberté, ou simplement un pays abondant en pâturages. Le cheval est aussi le symbole de l'empire : d'où chez les Arabes l'usage du *cheval de soumission.* Au moyen âge, on distinguait les *destriers* et les *palefrois,* chevaux de guerre et de tournoi, les *haquenées,* monture des dames et des clercs, les *ronsins* ou *roussins,* qui portaient les bagages, etc. — MM. Girard, Houël, Daumas, Montigny, Gayot, Quillinan, etc., ont écrit sur le cheval. *Voy.* Haras, Équitation, Vétérinaire, etc.

Cheval marin. Voy. Morse et Hippocampe.

Cheval de rivière. Voy. Hippopotame.

CHEVAL DE FRISE. En termes de Fortification, on appelle ainsi une sorte de retranchement portatif consistant en une grosse pièce de bois hérissée de pointes de tous côtés. Il est ainsi nommé, dit-on, parce qu'il a été employé pour la première fois dans la *Frise,* au siége de Groningue, en 1594.

CHEVAL-VAPEUR. C'est, en Mécanique, l'unité employée pour évaluer la force des machines. On entend par *force d'un cheval-vapeur* une force capable d'élever par seconde un poids de 75 kilogr. à la hauteur d'un mètre. Ainsi une machine à vapeur de 10, de 20 chevaux, etc., c'est une machine à vapeur capable d'élever à un mètre par seconde un poids de 750 kilogr., de 1,500 kilogr., etc. Le cheval-vapeur vaut à peu près 5,5 chevaux réels. C'est Watt qui a pris le premier le cheval-vapeur pour évaluer la puissance des machines. *Voy.* Kilogrammètre.

CHEVALERIE. *Voy.* Chevalier.

CHEVALET (de *cheval*), en latin *equuleus*, instrument de torture, consistant, tantôt en un cheval de bois dont le dos formait un angle très-aigu sur lequel on plaçait le patient avec des poids aux pieds, tantôt en une table de bois percée de trous, par lesquels on faisait passer des cordes attachées par un bout aux membres du patient et s'enroulant par l'autre sur un tourniquet qui servait à les tendre. — Auj., on donne le nom de *chevalet* : 1° à la pièce de bois mince, ord. d'érable, qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, d'une basse, d'une guitare, etc. ; 2° au bâti en bois sur lequel les peintres appuient les tableaux auxquels ils travaillent : on appelle spécialement *tableaux de chevalet* les tableaux de moyenne dimension ; 3° aux pièces de bois assemblées en travers sur d'autres à-plomb pour soutenir les solives d'un plancher, etc.

CHEVALIER, CHEVALERIE. 1° Chez les Romains, ces mots désignaient un des 3 ordres des citoyens, intermédiaire entre les patriciens et les plébéiens. — 2° Au moyen âge, le titre de *chevalier* pouvait être conféré, avec certaines formalités, à toute personne noble de nom et d'armes : c'est ce qu'on appelait *armer chevalier*. — 3° Le titre de *chevalier* est le premier degré de la noblesse. — 4° Il désigne les membres de certains ordres, soit religieux et militaires (comme ceux des Templiers, des Porte-glaive, de St-Jean de Jérusalem, de Malte), soit purement honorifiques (comme les ordres de St-Louis, du St-Esprit, de St-Michel, de la Légion d'honneur en France ; de la Jarretière, du Bain, en Angleterre ; de la Toison d'or, de St-Ferdinand, de Charles III, en Espagne ; de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge, en Prusse ; de St-Wladimir, d'Alexandre, en Russie, etc.). Pour plus de détails, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — Pour les divers ordres modernes, *Voy.* notre *Atlas* et dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* le nom de chacun d'eux ; l'*Histoire générale des ordres de chevalerie* de St-Allais, 1811 ; la *Collection historique des ordres de chevalerie* de Perrot, 1836 ; le *Précis historique des ordres de chevalerie* de Jacq. Bresson, 1844, et le *Dictionnaire historique des ordres de chevalerie*, de H. Gourdon de Genouillac, 1853.

On nommait autrefois *Chevaliers ès lois* le chancelier et le premier président du parlement de Paris ; — *C. de justice*, celui qui était obligé de faire les preuves de noblesse exigées dans l'ordre de Malte ; — *C. du guet*, le commandant des archers du guet (*Voy.* GUET) ; — *C. de l'arc* ou *de l'arquebuse*, celui qui était reçu dans les compagnies bourgeoises qui s'exerçaient au tir de l'arc ou de l'arquebuse. — On a appelé *C. du poignard* des jeunes gens nobles qui, en 1791, s'étaient voués à la défense du roi Louis XVI. On appelle encore *C. d'honneur* un officier de la maison d'une princesse ou d'une souveraine, chargé de l'accompagner quand elle sort.

CHEVALIER, *Totanus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres et voisins des Bécasses : bec un peu grêle, presque rond, aux ailes médiocres ; jambes élevées. Les chevaliers voyagent par petites troupes, et se nourrissent d'insectes, de vers, etc. Ils fréquentent le bord des fleuves et les prairies inondées. Espèces principales : le *C. gambette* (*T. calidris*), aux pieds rouges ; le *C. aux pieds verts* ou *Aboyeur* (*T. glottis*) ; le *C. guignette* (*T. hypoleucos*), etc.

Bécassine chevalier. *Voy.* BÉCASSINE.

CHEVALIER, *Eques*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes, originaires de l'Amérique et très-voisins des Tambours : leur corps comprimé, allongé, élevé aux épaules, finit en pointe vers la queue. On en connaît deux espèces : le *C. gentilhomme* (*E. americanus*) et la *Maman baleine* (*E. punctatus*), des Antilles.

Ombre chevalier, poisson. *Voy.* TRUITE.

CHEVALIÈRES. Les femmes peuvent aussi être membres de certains ordres : il y a eu des *chevalières* de St-Georges, chanoinesses de Nivelle, des *chevalières* de Malte, de St-Jacques de l'Epée (en Espagne et en Portugal).

En Bijouterie, on appelle *Bague à la chevalière*, un anneau large et épais, orné d'un chaton de même métal que l'anneau, et q :e l'on porte au doigt.

CHEVANNE ou MEUNIER, poisson. *Voy.* ABLE.

CHEVAUCHEMENT (de *chevaucher*), nom donné, en Chirurgie, au déplacement des fragments d'une fracture, dans lequel, au lieu d'être bout à bout, les deux pièces se croisent et sont placées à côté l'une de l'autre et parallèlement.

CHEVAU-LÉGERS, compagnies d'élite organisées pour la 1re fois par Louis XII dès 1498. Henri IV, avant d'être roi de France, amena de Navarre en 1570 une compagnie de 200 chevau-légers, qu'il érigea en compagnie de la garde du roi en 1599 ; elle avait le roi même pour capitaine, et ne paraissait sous les armes que dans les cérémonies d'apparat. Son étendard était brodé d'or et d'argent et portait un foudre avec cette devise : *Sensère gigantes* ; 20 années de service dans ce corps donnaient droit à des lettres de noblesse viagère. Cette compagnie fut supprimée sous Louis XVI en 1787. — Sous l'Empire, il y eut quelques instants 6 régiments de chevau-légers, armés de lances ; ils prirent bientôt le nom de *lanciers*.

CHEVÊCHE (du v. franç. *cheveche*, tête), *Noctua*, sous-genre d'Oiseaux de proie, famille des Nocturnes, genre des Chouettes propr. dites, caractérisé par un disque périophthalmique incomplet et par l'absence de crêtes auriculaires. L'espèce la plus remarquable est la *C. harfang* (*N. nyctea*), au corps blanchâtre, avec des taches brunes éparses, et au bec noir ; elle est longue de 0m,75, et se nourrit de lièvres, de rats, de souris et de lapins. La *C. à pieds emplumés* (*N. passerina*), au dos brun semé de gouttes blanches, est indigène du nord de l'Europe.

CHEVECIER ou CHEFCIER (du b.-lat. *capitiarius*, de *capitium*, chevet), dignitaire des églises et des monastères, préposé à cette partie de l'église où est le *chevet*. Cette dignité ne doit pas être confondue avec celle de *primicier*.

CHEVELÉ (de *cheveu*), se dit, en Blason, d'une tête dont les cheveux sont d'un autre émail, d'une autre couleur que la tête.

CHEVELU (de *cheveu*), nom donné, en Botanique, aux radicelles ou racines fines et déliées qui terminent les ramifications des racines principales d'un végétal quelconque. Ce sont des suçoirs à l'aide desquels le végétal aspire la nourriture qui lui est propre. Le chevelu se multiplie dans les veines de bonne terre, et devient maigre et rare quand les racines sont forcées de traverser des veines stériles.

Cuir chevelu, la peau du crâne qui porte les cheveux. *Voy.* SYSTÈME PILEUX.

CHEVELURE (du b.-lat. *capillatura*). Rien n'a été plus soumis aux caprices de la mode que la chevelure. Les Hébreux portaient les cheveux longs ; les prêtres seuls se les faisaient couper. Les plus anciens Grecs les portaient aussi fort longs, et ils se les frisaient sur le front de manière à en former un toupet (*corymbion*). Les premiers Romains portèrent leurs cheveux longs jusqu'à l'an 454 de Rome ; depuis ils les portèrent courts, et une chevelure longue devint la marque de mœurs efféminées. Chez les Gaulois, au contraire, et chez les Francs, la longue chevelure était une marque d'honneur et de noblesse : on sait que les Mérovingiens sont vulgairement appelés les *rois chevelus*. Plusieurs peuples barbares de la Germanie réunissaient leurs cheveux en un gros faisceau lié derrière la tête. Chez la plupart des peuples anciens, une tête tout-à-fait rase était un signe d'esclavage, et encore auj. plusieurs ordres monastiques portent les cheveux ras en signe d'humilité. Les Orientaux, qui portent le turban, se rasent complétement la tête : il en est de même des Chinois ; mais ceux-ci gardent au sommet une houppe, quelquefois très-longue. — En France, on porta les cheveux longs jusqu'à François Ier, qui, pour cacher une cicatrice

qu'il avait au visage, amena la mode de porter la barbe longue et les cheveux courts. Louis XIII changea cette mode, et c'est ce qui fit naître l'usage des perruques, qui acquirent sous Louis XIV une dimension extraordinaire. Sous Louis XV, on commença à porter la poudre et la queue, dont l'usage se maintint en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Vint alors la chevelure à la Titus et les différentes sortes de coiffures que nous voyons aujourd'hui. — Nous n'essayons pas de décrire la coiffure des femmes qui a varié de mille manières, surtout chez les modernes : tantôt relevés, tantôt pendant en boucles, en tresses, en nattes, en tortillons, en raquette; remplacés par des perruques, ou des tours; doublés par des queues, des chignons, des anglaises, des repentirs, façonnés à la grecque, en hérisson, à la bichon, à la vierge, à l'enfant, etc., etc., les cheveux de la femme se sont toujours prêtés à tous les caprices de la mode.

Chevelure se dit aussi de la nébulosité qui entoure le noyau des comètes. *Voy.* COMÈTE.

Chevelure de Bérénice, constellation de l'hémisphère boréal, située près de la queue du Lion, et composée de 40 étoiles, est ainsi nommée de Bérénice, femme du roi d'Egypte Ptolémée III Evergète, pour la santé duquel cette princesse avait consacré sa chevelure à Vénus : la chevelure ayant disparu du temple, les courtisans prétendirent qu'elle avait été emportée au ciel. Callimaque avait fait une élégie sur la *Chevelure de Bérénice*.

CHEVESNE, un des noms vulgaires du *Chabot de rivière*. *Voy.* CHABOT.

CHEVET (dimin. de *chef*, en b.-lat. *capitium*), la partie la plus reculée de l'intérieur de l'église, derrière le maître-autel. Quelques églises ont deux chevets opposés l'un à l'autre. *Voy.* ABSIDE.

CHEVÊTRE ou CHEVESTRE (du latin *capistrum*). Ce mot était autrefois synonyme de *corde* ou câble. On appelait *droit de chevestrage* un droit qui se percevait sur les bateaux amenés dans Paris et attachés au quai par la *chevestre*. — Auj. en Chirurgie, on nomme *chevêtre* un bandage qu'on applique autour de la tête lors de la fracture ou de la luxation de la mâchoire inférieure.

On nomme encore *chevêtre* : 1° une pièce de bois dans laquelle les charpentiers emboîtent les soliveaux d'un plancher; 2° une barre de fer qui sert à soutenir les solives coupées à l'endroit de la cheminée pour faire place au foyer ou donner passage au tuyau.

CHEVEU (du lat. *capillus*). Les cheveux se composent de deux parties essentielles : le *bulbe* ou racine, et la *tige* ou cheveu proprement dit (*Voy.* SYSTÈME PILEUX). — La forme, la couleur, le nombre des cheveux, varient suivant le sexe, les pays, les climats, les races. Ils sont plus longs chez la femme que chez l'homme; ils sont fins et soyeux chez les blancs, laineux et crépus chez les nègres. Les cheveux sont extrêmement sensibles aux variations atmosphériques; l'humidité les allonge, et la sécheresse les contracte : aussi s'en sert-on dans la construction des hygromètres (*Voy.* HYGROMÈTRE). Dans leur couleur, ils présentent les nuances suivantes : *noir*, *brun*, *châtain foncé*, *châtain clair*, *blond* et *roux*; ils deviennent *blancs* ou tombent par le progrès de l'âge ou par suite de maladie (*Voy.* ALBINISME, CANITIE, CALVITIE, ALOPÉCIE). Voir A. Cazenave, *Traité des maladies du cuir chevelu* (1850).

En Botanique, on a donné le nom de *Cheveu* à des végétaux de diverses sortes affectant la forme capillaire. Ainsi l'on nomme : *Cheveu du diable*, la Cuscute; *C. d'évêque*, la Raiponce; *C. de mer*, le Fucus filum et l'Ulve comprimée; *C. du roi*, la Tillandsie usnéoïde; *C. de Vénus*, l'Adiante de Montpellier et la Nigelle de Damas; *C. de la Vierge*, plusieurs espèces de Byssus; *C. de paysan*, la Chicorée sauvage étiolée ou Barbe de capucin.

CHEVILLE (du lat. *clavicula*), tout morceau de bois ou de fer qui sert à arrêter les assemblages de charpenterie ou de menuiserie. — Dans l'Art du luthier, les *chevilles* servent à donner aux cordes des instruments la tension convenable. Dans les pianos, les chevilles sont des cylindres d'acier carrés par un bout. Celles des violons, altos, violoncelles, guitares, etc., ont la tête plate et ovale, et sont en bois d'ébène ou de palissandre. — *Cheville ouvrière*, grosse cheville de fer qui joint le devant d'un carrosse avec la flèche ou les brancards.

En Anatomie, on appelle *cheville du pied* la saillie formée par la réunion des deux malléoles ou parois latérales de la boîte articulaire du pied de l'homme et des animaux vertébrés pourvus de jambes.

En termes de Boucherie, on nomme *commerce à la cheville* la revente par quartiers, dans les abattoirs, de la viande abattue. Lorsque les bestiaux sont abattus, on les suspend à de fortes *chevilles* pour les dépecer; c'est alors que des bouchers dont le débit est peu important viennent acheter par moitié, ou par quartier de bœuf ce qui leur est nécessaire pour garnir leur boutique.

Au figuré et en parlant de vers, on appelle *cheville* toute expression qui ne sert de rien à la pensée et qui n'est mise que pour la mesure ou pour la rime.

En termes de Blason, *Chevillé* se dit d'un cerf qui porte des ramures à la sommité de son bois.

CHÈVRE (du lat. *caper*), *Capra*. Ce mot, qui dans l'usage vulgaire ne désigne que la femelle du *Bouc* (*Voy.* ce mot), constitue un genre de Mammifères, de l'ordre des Ruminants et de la famille des Bovidés, caractérisé par ses cornes dirigées en haut et en arrière, comprimées transversalement; ses oreilles droites, sa langue douce, son corps assez svelte, ses jambes robustes, ses mamelles au nombre de deux, et sa queue courte. Le pelage est composé de deux sortes de poils : les uns, extérieurs, longs, droits et roides, servent à faire des étoffes grossières; les autres, cachés sous les premiers, sont laineux, d'une mollesse extrême, et servent à la fabrication des plus fins tissus. Le menton de la chèvre est le plus souvent garni d'une barbe.

L'*Ægagre*, ou *Chèvre sauvage*, est considérée comme la souche de nos chèvres domestiques. Sa tête est noire en avant, rousse sur les côtés; sa barbe, brune; son corps, gris-roussâtre avec une ligne dorsale noire, ainsi que la queue. Les chèvres sauvages vivent en troupes sur les montagnes escarpées de la Perse. Nos variétés domestiques sont : la *C. commune*, connue de tous, et la *C. sans cornes*, dont le lait est plus doux, surtout celui des blanches, qui a moins d'odeur et que l'on préfère pour l'allaitement des enfants. La chèvre est plus robuste et plus forte que la brebis; elle exige beaucoup moins de soins; elle aime à paître dans les lieux escarpés et montueux, et se contente de la nourriture la plus frugale. La chèvre porte 5 mois; elle fournit deux fois plus de lait que la brebis, et donne d'excellents fromages. Son petit se nomme *chevreau*. — Les chèvres des Alpes et des Pyrénées offrent des différences notables avec la chèvre commune. Parmi les espèces étrangères, on remarque la *C. de Cachemire*, la *C. du Thibet* et la *C. angora*, renommées pour la finesse de leurs poils; la *C. de Juida*, ou *Membrine*, du nord de l'Afrique, de taille fort petite; la *C. de la Hte-Égypte*, de grande taille, à oreilles pendantes et à chanfrein busqué, etc.

La chèvre, chez les Grecs, était consacrée à Jupiter, en mémoire de la chèvre Amalthée qui avait nourri ce dieu. Elle était fort révérée à Mendès, en Égypte; on croyait que Pan, la grande divinité de cette ville, s'était caché sous la figure de cet animal.

CHÈVRE, machine destinée à élever des fardeaux considérables, et qui sert dans les grandes constructions, pour porter aux étages supérieurs les pierres, les matériaux, etc. C'est un triangle formé de 2 longues pièces de bois, ou *bras*, assemblées avec une 3e, plus courte, dite *pied-de-chèvre*. Au sommet, on dispose une *poulie* ou une *moufle*; un des bouts de la corde, qui passe sur cette poulie, va s'attacher au

fardeau qu'on veut enlever; l'autre s'enroule sur le cylindre d'un treuil horizontal qu'on nomme *moulinet*, qui peut tourner à l'aide de leviers ou par une roue à chevilles. — Les carrossiers et les charrons se servent pour soulever les voitures d'un levier coudé qu'on appelle aussi *chèvre*.

Chèvre, étoile de 1re grandeur. *Voy.* COCHER.

CHEVREAU, le petit de la *Chèvre*. On le nomme aussi *Cabri*. Sa peau, tannée et chamoisée, sert à faire des gants excellents et des souliers de femme. — Les anciens sacrifiaient le chevreau au dieu Faune et aux autres dieux champêtres.

Chevreaux, étoiles de la constellation du *Cocher*. *Voy.* ce mot.

CHÈVREFEUILLE, *Lonicera*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, se subdivise en deux sous-genres, les *Caprifolium* et les *Xylosteon*. Au premier appartiennent : le *C. des jardins* (*L. caprifolium*), dont les rameaux, longs et flexibles, se soumettent à toutes les formes qu'on veut leur donner : on s'en sert pour masquer la nudité des murs, garnir les treillages, couvrir les berceaux, etc.; sa tige, quoique sarmenteuse et grimpante, devient, par la culture, un petit arbrisseau de caisse ou de parterre, à tige droite et nue, terminée par une tête sphérique; ses feuilles sont opposées, sessiles, ovales, d'un vert glauque en dessous, les 2 ou 3 dernières paires étant réunies chacune par leur base; ses fleurs sont rouges ou blanchâtres, ramassées en un bouquet terminal, composé d'un ou deux verticilles feuillés; le *C. des bois* (*L. periclymenum*), qui ressemble beaucoup au précédent : ses fleurs, d'un blanc jaunâtre, un peu rougeâtres en dehors, sont réunies en têtes terminales, et répandent une odeur agréable; cette espèce est commune dans les bois et les haies; sa racine fournit une couleur bleu de ciel, et ses jeunes rameaux peuvent être employés pour la teinture; on fabrique avec ses tiges et ses branches des dents pour les herses, des peignes pour les tisserands, des tuyaux de pipe à fumer; le *C. d'Italie* (*L. etrusca*), qui atteint jusqu'à 5m et donne des fleurs jaunes, etc. — Dans le second, on range le *C. des buissons* (*L. xylosteum*) ou *Camérisier*, à fleurs d'un blanc pâle, qui s'emploie aux mêmes usages que le précédent : ses baies sont émétiques et purgatives; le *C. des Alpes* (*L. alpina*), qui se distingue par ses grandes feuilles ovales et par ses fleurs jaunâtres, purpurines en dedans, géminées à l'extrémité d'un long pédoncule; le *C. des Pyrénées* (*L. pyrenaica*), à feuilles oblongues, presque sessiles, d'un vert glauque, à fleurs blanches, géminées sur chaque pédoncule; le *C. de Tartarie* (*L. tartarica*), dit aussi *Cerisier nain*, *Camérisier rose*, charmant arbrisseau très-rameux, en buissons touffus, dont le feuillage vert tendre est couvert, au printemps, de fleurs roses; ses rameaux, pendant l'hiver, sont d'une blancheur remarquable; le *C. du Japon*, le *C. de l'Altaï*, etc.

CHEVRETTE. *Voy.* CHEVREUIL, CREVETTE, CADELLE et CRANGON.

CHEVREUIL, *Cervus capreolus*, sous-genre de Mammifères ruminants appartenant au genre *Cerf* (*Voy.* ce mot), et caractérisés par des bois courts, rugueux, à deux andouillers, et par une ligne blanche bordée de noir, qui coupe obliquement le bout de leur museau. Le chevreuil est plus petit que le cerf et le daim, dont il offre à peu près les formes générales; son pelage est fauve ou gris-brun, ses fesses blanches. Les chasseurs donnent au mâle encore jeune le nom de *broquart*. La femelle, appelée *chevrette*, n'a pas de bois; elle met bas deux petits qui restent 8 à 9 mois avec leurs parents. Ce joli animal est assez commun dans la plupart des parcs de l'Europe. C'est un des gibiers les plus estimés.

CHEVRON (de *chèvre*, à cause de la ressemblance qu'il y a entre le faîte d'un toit et l'échine de la chèvre), pièce de charpente, équarrie, de 0m,10 à 0m,15 d'épaisseur, qui porte la couverture du toit.

En termes de Blason, on nomme *chevron* la réunion de deux bandes plates, dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu. On distingue : le *C. brisé*, dont les bandes ne se touchent que par un de leurs angles; le *C. abaissé*, dont la tête se termine au centre de l'écu; le *C. alaisé*, dans lequel les extrémités des branches ne touchent point les bords de l'écu; le *C. chargé d'un autre*, composé de deux émaux; le *C. couché*, dont la pointe est tournée vers un flanc de l'écu; le *C. écimé*, dont la pointe est coupée; le *C. failli* ou *rompu*, qui a une branche séparée en deux; le *C. ondé*, qui a les branches en onde; le *C. parti*, dont les branches sont d'émaux différents; le *C. ployé*, dont les branches sont creusées en arc; le *C. renversé*, qui a sa pointe au bas ou au cœur de l'écu, etc.

Dans l'Armée, on appelle *chevrons* des galons en laine, en or, ou en argent, en forme de chevrons de charpente, que les soldats et les sous-officiers portent sur la manche gauche de leur habit après un certain nombre d'années de service : un chevron indique 7 années de service; deux, 14; trois, 21. Dans la plupart des corps d'élite, dans la gendarmerie, p. ex., on ne porte pas de chevrons. — On a nommé *chevrons de livrée*, des chevrons, placés par étages le long de chaque manche, chez les tambours, cornets et caporaux tambours.

CHEVROTAIN ou CHEVROTIN (de *chevrot*, dimin. de *chèvre*), *Moschus*, genre de Mammifères ruminants, sans cornes, caractérisés par 2 canines très-longues, qui, chez les mâles, sortent de la bouche. Leurs pieds offrent 2 sabots; leurs poils sont courts, durs et cassants; ils n'ont que 2 mamelles. Ces animaux sont remarquables par leur élégance et leur légèreté. Ils habitent surtout l'Inde. Le genre Chevrotain comprend : les *Chevrotains propr. dits*, les *Muscs* ou *Porte-musc*, les *Tragules* et l'*Hyémosque*. — Parmi les Chevrotains proprement dits, nous citerons le *C. pygmée*, qu'on trouve en Asie et en Afrique, et dont la grosseur ne dépasse pas celle du lièvre, et le *Kranchil* ou *Kanchil*, qui habite les forêts de Sumatra.

CHEVROTEMENT (de *chèvre*), battement ou vibration de la voix qui a quelque charme quand on n'en fait pas abus, mais qui a l'inconvénient de s'exagérer avec l'âge. — En Musique, on donne ce nom à une manière vicieuse d'exécuter le trille sans marquer l'articulation des notes, ce qui le fait ressembler au bêlement des chèvres.

CHEVROTINE (de *chevrotin*, faon du chevreuil), gros plomb dont on se sert pour tirer le chevreuil et autres bêtes fauves : on en compte 166 au demi-kilogramme.

CHIAOUX ou CHAOUCH, espèce d'huissier chez les Turcs. Le *chiaoux-bachi*, en l'absence du grand vizir, préside le tribunal suprême. Il sert aussi d'introducteur près des ambassadeurs.

CHIASMA (du gr. χίασμα, croisement), nom donné, en Anatomie, à une lame de substance nerveuse de forme carrée, située à la partie moyenne de la face inférieure de l'encéphale et reposant sur la face supérieure du corps du sphénoïde. C'est dans cette lame que s'entre-croisent les fibres internes et profondes des deux nerfs optiques, les fibres externes passant en dehors sans s'entre-croiser.

On donne aussi ce nom à un signe en forme de χ que l'on trouve quelquefois en marge des manuscrits et qui indique un passage douteux ou interpolé.

CHIASTOLITHE. *Voy.* MACLE.

CHIBOUQUE, pipe turque. *Voy.* PIPE.

CHICA, boisson spiritueuse faite dans le Pérou avec la farine de maïs séchée au soleil, et mise à fermenter avec de l'eau.

CHICHE (pois), du latin *cicer*. *Voy.* POIS.

CHICON, nom vulgaire de la *Laitue romaine*.

CHICORACÉES (de *chicorée*, g.-type), tribu de la famille des Composées, caractérisée par des capitules à fleurs toutes ligulées, comprend les genres : *Chicorée*, *Laitue*, *Salsifis*, *Scorsonère*, *Pissenlit*, *Laiteron*, etc.

CHICORÉE, *Cichorium*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme un assez grand nombre de variétés qui, toutes, peuvent se rapporter à deux espèces principales : la *C. sauvage* (*C. intybus*) et la *C. endive* (*C. endivia*). — La première, que l'on appelle communément *Petite chicorée*, est une plante vivace, dont la racine, grosse, pivotante, fusiforme, s'emploie, torréfiée, en guise de café, sous le nom de *café de chicorée*; ses feuilles vertes se mangent en salade : parmi ses variétés principales, on remarque la *C. panachée*, à feuilles striées de rose et de rouge ; la *C. à larges feuilles;* la *Grande C. à fourrage*, qui fournit une excellente nourriture pour les bestiaux ; la *C. amère*, dont la décoction est tonique et apéritive. Quand on fait pousser la chicorée dans des caves de température moyenne et privées de toute lumière, ses feuilles s'étiolent et blanchissent : c'est ce qu'on vend comme salade sous le nom de *Barbe de capucin*. — La *C. endive*, originaire du Japon et de la Chine, renferme aussi plusieurs variétés remarquables par les découpures de leurs feuilles déliées et crépues, et qui se mangent crues, en salade, ou cuites. On remarque surtout : la *C. de Meaux*, la *C. toujours blanche*, la *C. fine d'Italie*, la *C. célestine*, la *C. de la régence*. La *Scarole* ou *Escarolle* est regardée comme une variété de chicorée originaire de Hollande.

CHICOT (diminutif comme *chiquet*, *chique*, petit morceau), nom donné, en Sylviculture, à ce qui reste hors de terre d'un arbre qui a été cassé par le vent ou coupé. — Par extension, on appelle *chicot* un morceau de dent rompue qui reste dans la gencive.

CHICOT, genre de la famille des Césalpiniées, est composé de deux espèces d'arbres, dont l'une, le *C. du Canada*, fait partie des Bonducs (*Voy.* BONDUC); et l'autre, le *C. d'Arabie*, dit aussi *Hypéranthère*, est cultivée dans les jardins à cause de la beauté de son feuillage.

CHICOTIN (de *sucotrin*, espèce d'aloès), suc excessivement amer qu'on extrait de la coloquinte, et dont les nourrices se servent pour sevrer les enfants. — On l'administre en Médecine sous la forme de dragées.

CHIEN (du lat. *canis*). Les *Chiens* ou *Canidés* forment une famille de l'ordre des Mammifères carnivores. Ces animaux sont répandus en très-grand nombre, soit à l'état sauvage, soit à l'état domestique, sur presque toute la surface du globe. Ils sont digitigrades, et ont 5 doigts aux pieds de devant, 4 aux pieds de derrière; leurs ongles ne sont ni rétractiles, ni tranchants; leur langue est douce; leurs dents sont au nombre de 42, ainsi réparties : à la mâchoire supérieure, 6 incisives ayant près de leur base un tubercule qui les fait ressembler à un trèfle, 2 canines, de part et d'autre 3 petites molaires ou fausses molaires, 1 molaire plus grosse formant deux ailes tranchantes, la carnassière, et enfin 2 molaires tout à fait mousses, les tuberculeuses; à la mâchoire inférieure, il y a 2 fausses molaires de plus. — La famille des *Canidés* peut être partagée en deux sections : 1° les *Chiens véritables*, comprenant le *Chien domestique*, et le *Loup*, le *Renard*, le *Nyctéreute*, le *Chrysocyon*, l'*Otocyon*, etc., qui sont des animaux sauvages; 2° les *Hyénoïdes* (*Voy.* ce mot), qui ont la même dentition que les chiens, mais qui s'en distinguent parce qu'ils n'ont que 4 doigts aux pieds de devant.

CHIENS DOMESTIQUES. Ils varient à l'infini sous les rapports du poil, de la couleur, de la taille, de la forme, néanmoins ils ne diffèrent du loup et du chacal que par deux caractères organiques bien légers : les yeux placés plus en avant, la queue recourbée au lieu d'être droite. Beaucoup de savants, depuis Guldenstaedt jusqu'à M. de Quatrefages, inclinent à penser, que toutes les espèces de chiens domestiques descendent d'une espèce sauvage unique, le *chacal* (*Voy.* ce mot). Cette espèce aurait été domestiquée dès les temps les plus anciens : son nom se retrouve dans la Bible et dans les Védas ; les plus anciens monuments de l'Égypte représentent, entre beaucoup d'autres, une espèce à oreilles tombantes, signe indubitable d'une domestication déjà fort ancienne. Les chiens qui, en Amérique, retournent à l'état sauvage, vivent en troupes nombreuses, disciplinées, admirablement unies pour la chasse ou la défense commune; cet instinct de sociabilité explique évidemment la facilité avec laquelle ces animaux se sont attachés à l'homme. En passant de l'état sauvage à l'état domestique le chien s'est modifié ; au lieu de *hurler*, il s'est mis à *aboyer*, et il s'est prêté à toutes les exigences de l'homme, qui en a fait une bête de somme, de trait, de chasse, de garde, de guerre. Si grand que soit le nombre des variétés actuelles, il a pu en disparaître beaucoup : p. ex. ces grands *lévriers de Saintonge*, si recherchés qu'on les échangeait contre un cheval de bataille. Les *carlins*, si communs il y a 50 ans, n'existent plus guère que dans les îles Baléares. Le nombre de ces animaux a aussi un peu diminué depuis qu'on a établi sur eux dans certains pays, en Angleterre, en Allemagne, en France, un impôt particulier. — Les chiens naissent après 63 jours de gestation ; ils ont les yeux fermés au moment de la naissance et encore dix jours après : ils sont adultes à 2 ans, vieux à 15 ans. Ils sont sujets à une maladie cruelle, la *rage*. *Voy.* ce mot.

D'après MM. Hamilton Smith et Gervais, les chiens connus se rapportent à 6 catégories : 1° Les *chiens lévriers :* taille élancée, oreilles à demi tombantes ; ces animaux supportent difficilement le froid des hivers; à ce groupe se rattachent plusieurs races abâtardies, les *bassets*, et les chiens sans poils ou *chiens turcs* ; — 2° les *C. mâtins ;* grande taille, poil court ; — 3° les *C. lachnés* ou *laineux*, parmi lesquels les *chiens de Terre-Neuve*, le *chien du St-Bernard*, le *chien de berger*, le *colley* d'Ecosse, le *chien-loup*; — 4° les *C. de chasse* propr. dits (*hounds* des Anglais), qui n'ont pas de crête sagittale : oreilles pendantes ; le *chien courant*, le *braque*, les *épagneuls*, les *barbets* (*Voy.* ci-après); — 5° les *C. mêlés* (*cur dogs*); — 6° les *C. mastiffs* ou *Dogues:* poitrine large, reins forts, museau court ; le *grand dogue*, le *boule-dogue*, le *doguin* ou *carlin*. *Voy.* ces mots.

Chiens de chasse. L'élève des divers chiens de chasse, sans distinction de race, bien qu'elle n'ait plus la même importance qu'autrefois, constitue encore une grande industrie, surtout dans l'ouest de la France. On distingue : les *chiens d'arrêt* et les *chiens courants*. Parmi les premiers, il faut citer, comme races françaises, le *braque*, l'*épagneul*, le *griffon*, le *barbet*, le *choupille*; comme races anglaises, le *pointer*, le *setter*, l'*épagneul* anglais, et comme métis, le *chien bleu* et le *chien orangé*. Parmi les seconds, on estime surtout : le *dogue*, le *mâtin*, le *lévrier*, le *C. de St-Hubert*, le *C. bauld*, le *C. de Saintonge*, le *C. d'Artois*, le *C. normand*, le *basset*, le *briquet*, le *louret*, le *terrier*, tous de race française ; le *beagle*, le *foxhound* et le *harrier*, qui sont anglais. *Voy.* ÉQUIPAGE et MEUTE.

Aux termes de la loi, les chiens errants sont mis en fourrière et ceux qui les laissent errer sont punis d'une amende de 1 à 5 fr. (C. pén., art. 471). La loi du 2 mai 1855 a établi un impôt sur les chiens : la taxe varie de 1 à 10 fr. *Voy.* ANIMAUX.

On nomme *Chien d'eau* le Cabiai ; *C. de mer* ou *C. marin*, le Phoque, le Requin, la Roussette et le Milandre; *C. rat*, la Mangouste ; *C. des bois*, le Raton; *C. volant*, l'espèce de Chauve-souris appelée aussi Roussette.

CHIEN. Trois constellations portent ce nom. La 1re, le *Grand Chien*, contient 31 étoiles, au nombre desquelles on remarque *Sirius* ou la Canicule, la plus brillante de toutes les étoiles de première grandeur. La 2e, le *Petit Chien*, contient 14 étoiles, dont une de première grandeur, nommée *Procyon*. La 3e, celle des *Chiens de chasse*, contient 25 étoiles.

L'Arquebusier donne le nom de *chien* à la pièce de la platine avec laquelle on arme le fusil.

CHIENDENT, *Cynodon*, nom vulgaire de plusieurs

plantes de la famille des Graminées, dont la plus connue est le *Chiendent officinal*, ou *C. des boutiques* (*Triticum repens*), qui appartient au genre Froment: sa tige s'élève à 1m ou 1m,30 et porte des feuilles longues et étroites ; sa racine est vivace, articulée, traçante. On en fait une tisane émolliente et diurétique qu'on administre au début de toutes les maladies. Le *C. commun* ou *Pied-de-poule* (*C. dactylon*), plante traçante, redoutée des cultivateurs, est une espèce de *Panic*. *Voy.* ce mot.

On nomme *Chiendent aquatique*, la Fétuque flottante ; *C. à brossettes*, le Dactyle pelotonné ; *C. fossile*, l'Amiante; *C. marin*, le Varech ; *C. queue-de-renard*, le Vulpin; *C. ruban*, le Roseau panaché.

CHIFFONNIERS (de *chiffons*). Ceux qu'on voit parcourir les rues y recueillent non-seulement les vieux chiffons, mais les vieux papiers, le carton, le cuir, les os, la ferraille, les cadavres d'animaux, les cendres, en un mot tous les objets jetés comme inutiles; puis ils vendent leur récolte quotidienne à des chiffonniers en gros, qui alimentent un grand nombre de fabriques importantes : ceux-ci, après avoir trié tous les objets ramassés, revendent les papiers, les cartons et les chiffons aux fabricants de papier et de carton; les os, le cuir et les substances animales aux fabricants de colle-forte, de noir animal, etc. Quelques-uns de ces chiffonniers en gros font à Paris un commerce considérable.

CHIFFRES. Le mot *chiffre*, dérivé du bas latin *cyphra*, formé lui-même de l'arabe *çafar, cifr*, ne désignait d'abord que le *zéro*; dans la suite on l'a appliqué aux caractères employés pour exprimer les neuf premiers nombres et qui sont communément appelés *chiffres arabes*. Par extension, on a donné le nom de chiffres aux lettres de l'alphabet employées comme caractères numériques, ainsi que cela avait lieu chez les Grecs et chez les Romains.

Les Grecs avaient plusieurs manières d'exprimer les nombres par les caractères de leur alphabet. Le plus souvent ils divisaient leurs 24 lettres en 3 séries: la 1re, composée des 8 premières lettres, exprimait les nombres unités (moins le 6) ; la 2e, les 8 premières dizaines; la 3e, les 8 premières centaines ; les nombres 6, 90 et 900 étaient représentés par des caractères particuliers, savoir 6 par le *stigma* (ϛ), 90 par le *coppa* (ϟ) et 900 par le *sampi* (ϡ). Voici la série entière de leurs chiffres : 1, α' ; 2, β' ; 3, γ' ; 4, δ' ; 5, ε'; 6, ϛ' ; 7, ζ' ; 8, η' ; 9, θ'; 10, ι'; 20, κ' ; 30, λ' ; 40, μ' ; 50, ν' ; 60, ξ'; 70, ο'; 80, π' ; 90, ϟ' ou ϙ'; 100, ρ'; 200, σ' ; 300, τ' ; 400, υ' ; 500, φ' ; 600, χ' ; 700, ψ' ; 800, ω' ; 900, ϡ'. Pour les *mille* on recommençait les trois séries, mais en plaçant un accent au-dessous et à gauche : ͵α (1,000), ͵β (2,000), etc. Dans les anciennes inscriptions grecques, on trouve une autre manière de chiffrer analogue à celle des Romains : 1 est représenté par I ; 5 par Π (πέντε) ; 10 par Δ (δέκα) ; 100 par H (ἑκατόν) ; 1,000 par X (χίλιοι), etc.

Les Romains exprimaient tous leurs nombres avec les lettres I (1), V (5), X (10), L (50), C (100), D (500), M ou CIↃ (1,000). Les lettres placées à la droite des signes V, X, L, C, etc., en augmentaient la valeur d'autant; ces mêmes lettres, placées à la gauche, en diminuaient la valeur : ainsi VI, XI, LX, valaient 6, 11, 60; IV, IX, XL, valaient 4, 9, 40.

On a cru longtemps que les chiffres dits arabes étaient originaires de l'Inde; on sait auj. que les Indiens n'ont adopté l'usage des chiffres qu'à une époque relativement fort moderne, et que, selon toute apparence, ils les avaient reçus de l'Occident. Les Arabes les leur empruntèrent à leur tour et leur firent subir diverses modifications avant de nous les transmettre; ils ne furent usités en Europe qu'à partir du XIIIe siècle, en Angleterre d'abord, puis en Italie ; l'Allemagne les reçut au XIVe siècle, la France, à la fin du XVe; mais leur figure ne devint uniforme qu'à partir de 1534. Les Russes ne les emploient que depuis Pierre le Grand.

En Musique, on appelle *chiffres* les signes numériques placés au-dessus des notes de la basse pour indiquer les accords qu'elles doivent porter. L'accord parfait majeur se chiffre par un 3, un 5 et un 8, selon qu'il se termine à la tierce, à la quinte ou à l'octave. Il y a des accords qui ont un double chiffre, comme l'accord de sixte et quarte ($\frac{6}{4}$), celui de sixte et quinte ($\frac{6}{5}$), etc. — En 1742, J.-J. Rousseau proposa à l'Académie des Sciences une méthode de notation musicale consistant à exprimer les notes de la gamme par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, avec l'aide du point, des dièses et des bémols. Cette méthode, malgré ses avantages réels, n'a point été adoptée.

Dans la Diplomatie, les correspondances secrètes sont le plus souvent écrites en *chiffres*, c'est-à-dire en caractères numéraux ou autres, auxquels on a donné une signification arbitraire. La *clef du chiffre* est l'alphabet dont on est convenu, et qui sert soit à chiffrer, soit à déchiffrer les dépêches secrètes. Un *C. à simple clef* est celui dans lequel on se sert toujours d'une même figure pour écrire une même lettre ; un *C. à double clef*, celui où l'on change d'alphabet à chaque mot. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

On appelle encore *chiffre* tout entrelacement de lettres fleuronnées qu'on met en tête des lettres, sur les cachets, les panneaux de voitures, etc., ou qu'on emploie comme ornement d'architecture, de serrurerie ou de menuiserie.

CHIGOMIER, plante. *Voy.* COMBRET.

CHILIADE (du gr. χιλιάς), nom donné, en Arithmétique, à l'assemblage de mille objets semblables ; p. ex. dans les tables de logarithmes, on nomme *première chiliade* la table des logarithmes des mille premiers nombres entiers. — On donne aussi ce nom à des recueils en vers, divisés par portions de mille vers : telles sont chez les Grecs les *chiliades de Tzetzès*.

CHILIARQUE (du gr. χιλίαρχος), officier de l'ancienne milice grecque, qui commandait à un corps de mille hommes. Il y avait 16 *chiliarchies* dans la phalange macédonienne. — C'était aussi le nom par lequel les Grecs désignaient les *tribuns militaires* des Romains.

CHILOGNATHES (du gr. χεῖλος, lèvre, et γνάθος, mâchoire, à cause de leurs mandibules cornées, ordre de la classe des Myriapodes. *Voy.* DIPLOPODES.

CHILOPODES (du gr. χεῖλος et πούς, ποδός, pied), 2e ordre de la classe des Myriapodes, renferme des animaux au corps allongé et déprimé, à la bouche armée de deux pieds-mâchoires, percés en dessous pour laisser écouler une liqueur vénéneuse. La morsure de quelques espèces d'une grande taille peut être dangereuse. — Genres principaux : *Scutigère*, *Scolopendre*, *Cryptops*, *Lithobie* et *Géophile*.

CHIMÈRE (du gr. χίμαιρα, monstre fabuleux), *Chimæra*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Ganoïdes, famille des Sturioniens, remarquables par la forme monstrueuse de leur tête. La *C. arctique* vit au milieu de l'Océan septentrional, et se nourrit de crabes, de mollusques, etc. Elle est longue de 1m environ, et sa couleur est jaunâtre avec des taches noires. On l'a nommée *roi des harengs* (*regalec*), parce qu'elle poursuit les bandes innombrables de ces poissons ; on la nomme aussi *Chat de mer*. La *C. antarctique*, appelée aussi *Poisson-coq*, *Poisson-éléphant* et *Callorhynque*, a le museau terminé par un lambeau charnu et conique, qui lui a valu son nom.

CHIMIATRIE (de *chimie*, et du gr. ἰατρεία, cure), ou *Chimisme*, système médical accrédité surtout en Allemagne, pendant le moyen âge, par Paracelse, Van Helmont, François De le Boë (dit Sylvius), etc., qui prétendaient expliquer tous les phénomènes de l'économie animale par les principes de la chimie et traiter toutes les maladies par des procédés chimiques.

CHIMIE (du gr. χυμεία, de χυμός, suc : où l'on a voulu voir le nom de l'anc. Égypte, pays de *Cham*), science qui traite des phénomènes qui se passent au contact des corps, en tant que ces phénomènes amé-

nent un changement complet dans la constitution de ces corps (Regnault). Par l'*analyse*, elle détruit les composés en isolant les éléments qui les constituent; par la *synthèse*, elle reproduit ces composés ou bien elle forme de nouvelles combinaisons qui n'existent pas dans la nature. La Médecine, la Métallurgie, la Teinture, l'Agriculture, etc., empruntent des enseignements à la Chimie et réclament son secours : de là la distinction entre la *C. théorique* et la *C. appliquée*. La première se subdivise en *C. minérale*, qui s'occupe des corps et des combinaisons de la nature morte; et en *C. organique*, qui a pour objet l'étude des lois d'après lesquelles se transforment les substances produites par la végétation et par l'économie animale ; la seconde se subdivise en *C. médicale*, *C. industrielle*, *C. agricole*, etc.

La Chimie est une science toute moderne : elle ne s'est véritablement constituée que depuis la fin du XVIIe siècle. Parmi les peuples de l'antiquité, les Égyptiens paraissent avoir eu des connaissances chimiques : l'*Art sacré*, pratiqué dans leurs temples, semble en avoir été la première source. Ils savaient préparer le sel ammoniac, la soude, le verre, le savon, le vinaigre et différents médicaments ou poisons, entre autres l'acide prussique. Les Chinois aussi possédèrent de bonne heure l'art de fabriquer le salpêtre, la porcelaine, le vert-de-gris, la poudre à canon, l'alun et différentes matières colorantes. Les Grecs se livrèrent à des spéculations philosophiques sur la nature de la matière ; mais ils ne firent point d'expériences. Ils savaient toutefois, ainsi que les Romains leurs successeurs, obtenir certains métaux, composer différents alliages et préparer un assez grand nombre de matières colorantes. Ce furent les Arabes qui, à partir du XIe siècle, donnèrent une certaine impulsion à la chimie pratique ; leurs recherches avaient principalement pour objet la préparation des médicaments et la transmutation des métaux (*Voy.* ALCHIMIE). Geber, chimiste arabe du VIIIe siècle, connaissait l'eau-forte, l'eau régale, la pierre infernale, le sublimé corrosif, l'oxyde rouge de mercure, la fermentation alcoolique, etc. Les croisades contribuèrent beaucoup à répandre en Europe les connaissances des Arabes. Parmi les alchimistes qui ont fait avancer la chimie, il faut citer : au XIIIe siècle, Arnaud de Villeneuve ; au XIVe, Raymond Lulle ; au XVe, Basile Valentin, à qui l'on doit la découverte de beaucoup de préparations antimoniales, ainsi que de l'ammoniaque ; au XVIe, Paracelse, qui, le premier, enseigna publiquement la chimie ; au XVIIe, Libavius, et Van Helmont, qui sut distinguer plusieurs gaz. Vers la fin du XVIIe siècle, Becher et, un peu plus tard, Stahl firent les premières tentatives pour imprimer aux recherches chimiques une direction scientifique. Stahl réunit en un seul corps de doctrine, connu sous le nom de *système phlogistique*, les nombreux faits alors connus, et imagina une théorie de la combustion : cette théorie, quoique erronée, eut une heureuse influence sur les progrès de la science, et prépara les grandes découvertes du XVIIIe siècle.

Geoffroy l'aîné publia en 1718 les premières *Tables d'affinité* ; Boerhaave fit connaître en 1732 ses expériences sur les phénomènes de lumière et de chaleur ; Hales, en 1724, et Black, en 1756, firent les premiers travaux sur les gaz (*chimie pneumatique*) ; Marcgraff distingua, en 1759, la magnésie et l'alumine, et enseigna l'extraction du sucre contenu dans les plantes indigènes ; Schéele surtout fit, de 1773 à 1786, de nombreuses découvertes, notamment celles du chlore, de l'acide prussique, de l'acide fluorhydrique, de l'acide arsénique, de la baryte et d'un grand nombre d'acides organiques. Priestley découvrit, vers la même époque, l'oxygène, le protoxyde d'azote, le gaz chlorhydrique, etc. ; Cavendish fit connaître l'hydrogène, reconnut la formation de l'acide carbonique par la combustion du charbon, et enseigna la composition de l'eau et de l'acide nitrique ; enfin, Lavoisier opéra dans la science une révolution complète par ses recherches sur la combustion (1770 à 1793) ; il démontra l'erreur de la doctrine de Stahl, et introduisit dans les expériences une précision et une rigueur jusqu'alors inconnues, fondant définitivement la chimie sur ce principe que rien ne se perd, rien ne se crée, et soumettant toutes ses données expérimentales au contrôle de la balance.

C'est de la même époque que datent l'introduction de la première nomenclature chimique, par Guyton-Morveau, et la découverte, par Richter, des proportions chimiques, devenues, depuis, la base de toutes les théories chimiques. Les travaux de Berthollet, Fourcroy, Vauquelin, Klaproth, la décomposition des métaux alcalins opérée à l'aide de la pile par H. Davy, les nombreuses recherches de Gay-Lussac, Thénard et Chevreul, la théorie atomistique si féconde de Dalton, les analyses multipliées de Berzélius, de H. Rose et de beaucoup d'autres chimistes, la théorie de l'isomorphisme de Mitscherlich, ont ouvert à la science une ère toute nouvelle. — La Chimie organique a pris un essor extraordinaire dans ces dernières années, grâce aux travaux de MM. Liebig, Dumas, Laurent, Gerhardt, Wurtz, Malaguti, Cahours, Deville, Hoffmann, Williamson, Frankland, Kékulé, etc. Enfin, on a fait la plus heureuse application de la chimie à la médecine légale et à la toxicologie.

Parmi les *Traités de chimie* les plus répandus auj., il faut citer celui de Berzélius (trad. par Esslinger et Hœfer, complété par Gerhardt, 1854-56). M. Dumas a publié une *Chimie appliquée aux arts* (1828-46) ; M. Payen, un *Précis de chimie industrielle* (3e édit., 1856) ; MM. Pelouze et Frémy, un *Traité de chimie générale* (1854). Un traité spécial sur la *Chimie organique* a été écrit par M. Liebig (1840-44), et trad. en français par Gerhardt, à qui l'on doit aussi un *Précis de chimie organique* (1844-45), resté un monument après plus de 20 années. Enfin M. Wurtz publie un *Dictionnaire de chimie pure et appliquée*, qui est une encyclopédie chimique à peu près complète. — Les étudiants liront avec profit le *Cours de chimie* de M. Regnault, celui de M. Cahours et le traité de *Chimie médicale* de M. Wurtz. — Cadet-Gassicourt (1803), Klaproth et Wolff (1811), Vauquelin (1815), Robiquet, Chevalier et Lamy (1852), Barreswill et Girard (1861) ont donné des *Dictionnaires de chimie*, qui ont auj. vieilli. L'*Histoire de la chimie* a été écrite, en Allemagne, par Hermann Kopp; en France, par M. Hœfer et par M. Wurtz (*Histoire des doctrines chimiques depuis Lavoisier jusqu'à nos jours*, 1869). Les travaux les plus récents sont consignés dans les *Annales de Physique et de Chimie*, le *Journal de pharmacie*, le *Bulletin de la société chimique de Paris*, l'*Annuaire de Chimie* de MM. Millon et Nicklès, etc. — A l'étranger les traités de chimie les plus complets sont, en Angleterre, le *Dictionnaire* de Walh et, en Allemagne, celui de Gmelin (2e édit.).

Pour les *Abréviations chimiques*, *Voy.* ATOMICITÉ et ÉQUIVALENTS.

CHIMISME. *Voy.* CHIMIATRIE.

CHIMOINE, espèce de stuc ou de ciment, formé de chaux faite avec des coquilles calcinées, et qui, par sa blancheur et son poli, imite le marbre.

CHIMPANZÉ (nom indigène), *Troglodytes*, vulg. *Homme des bois*, genre de Quadrumanes, de la tribu des Pithécins, qui dispute à l'Orang le premier rang parmi les Singes anthropomorphes, est propre à la côte occidentale de l'Afrique. Le *C. noir* (*T. niger*), la seule espèce connue, a la taille de l'homme adulte (env. 1m,75), la face nue, le museau court, le front arrondi, l'oreille externe très-grande, mais de forme humaine ; les mains munies d'ongles plats; les fesses sont peu calleuses ; point de queue ni d'abajoues; le nez est camus et les yeux petits. Les chimpanzés marchent et grimpent avec facilité, mais ils n'ont pas la station droite et sont obligés, quand ils avancent, de s'appuyer sur leurs membres antérieurs. Ils s'apprivoisent aisément, comme l'orang, et peuvent se plier comme lui à tout le travail d'un domestique :

on en a vu qu'on avait habitués à se tenir à table, à servir, à saluer, à reconduire les visiteurs, etc. Notre climat est fatal aux chimpanzés ; aussi ne les conserve-t-on que fort peu de temps dans les ménageries.

CHINA. *Voy.* SQUINE.

CHINAGE ou CHINURE. L'art de *chiner* les étoffes, qui nous a été apporté de la Chine, consiste à représenter dans un tissu un dessin quelconque, en le formant, non par un arrangement particulier des fils de la chaîne entre eux, ni avec ceux de la trame, comme dans les étoffes brochées, mais en donnant aux fils de la chaîne des couleurs différentes, et en disposant ces couleurs sur ces fils de manière qu'après que l'étoffe a été travaillée, elles y représentent un dessin. On portait autrefois beaucoup de *bas chinés*, soit en soie, soit en coton.

CHINA-GRASS (c.-à-d. en angl. *gazon de Chine*), *Urtica nivea* ou *utilis*, plante textile, de la famille des Urticinées. *Voy.* ORTIE.

CHINCAPIN, *Castanea pumila*, espèce de Châtaignier nain, abondant en Virginie, et dont la taille ne dépasse pas 3 ou 4^{m}. Son fruit a la saveur de la châtaigne et le volume de la noisette. — C'est aussi le nom d'une espèce de grand Hêtre d'Amérique.

CHINCHILLA, *Chinchilla*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, voisins des Rats, et type de la tribu des *Chinchilliens* ou *Chinchillides*, laquelle renferme en outre les genres *Viscache* ou *Lagostome* et *Lagotis*. Les chinchillas habitent par familles les montagnes du Chili, dans lesquelles ils se pratiquent des terriers nombreux et très-profonds. Le *C. lanigera*, seule espèce bien connue, est de la taille de l'écureuil avec des moustaches et une queue en balai ; son pelage est d'un beau gris ondulé de blanc à la face supérieure du corps, et très-clair en dessous. Sa peau fournit une élégante fourrure ; elle est, à Valparaiso et à Santiago, l'objet d'un grand commerce.

CHINOIS, petite espèce d'oranges que l'on mange confites. *Voy.* BIGARADIER.

Ombres chinoises. *Voy.* FANTASMAGORIE.

CHINT, toiles de coton des Indes orientales, propres à être imprimées. On distingue les *séronges*, les *mammodés*, les *broad* (larges), et les *surat*.

CHIONANTHE (du gr. χιών, neige, et ἄνθος, fleur), *Chionanthus*, genre de la famille des Oléacées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en panicules et d'un blanc de neige ; tous sont originaires des contrées chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Le *C. de Virginie*, vulg. *Arbre de neige*, se fait remarquer par l'immense quantité de belles fleurs blanches qui ornent sa cime ; ces fleurs, longues de 0^{m},02 ou 0^{m},03, et exhalant une odeur agréable, ont leurs panicules portées sur les rameaux de l'année précédente. Son écorce, très-amère, est fébrifuge.

CHIONIS (du gr. χιών), vulg. *Bec-en-fourreau*, *Poule antarctique*, oiseau Échassier des régions australes, a la taille d'une perdrix et le plumage d'un blanc de neige. Il vit sur le bord de la mer.

CHIOURME (en italien *ciurma*, du turc *tcheurmè*), se disait autrefois des forçats qui ramaient sur une même galère. Il se dit auj. des forçats réunis dans un bagne. *Voy.* BAGNE.

CHIPAGE (de *chiper*, ramollir, réduire à l'état de *chipe* ou *chiffe*), opération de tannage employée dans la préparation des basanes et des cuirs de veaux dits d'alun, à l'usage des relieurs. Elle consiste à faire macérer les peaux dans une dissolution de tan, qu'on nomme *auvergne* ; mais, au lieu de les étendre dans la fosse, on les coud, on les remplit de tan et d'eau, et on les met dans des fosses pleines d'une solution de tan qu'on appelle *jusée*.

CHIPEAU, nom vulgaire d'une espèce de Canard, dit aussi *Rousseau* et *Ridenne*.

CHIQUE, espèce du genre Puce, appelée aussi *Tique* ou *Puce pénétrante*, est propre à l'Amérique méridionale. La femelle s'introduit sous la peau des talons et sous les ongles des pieds, et y acquiert bientôt le volume d'un pois par le gonflement d'un sac membraneux qu'elle a sous le ventre, et qui renferme ses œufs. Il peut en résulter des ulcères dangereux, si l'on n'en fait tout de suite l'extraction.

CHIQUE. *Voy.* TABAC.

CHIRAGRE (du gr. χειράγρα), goutte fixée aux mains. *Voy.* GOUTTE.

CHIRITE, *Chirita*, genre de la famille des Cyrtandracées, se compose d'herbes vivaces, originaires de la Chine et de l'île de Ceylan, à feuilles velues, à fleurs d'un bleu pâle ou violacé, que l'on cultive comme plantes d'ornement.

CHIROCENTRE, poisson. *Voy.* SABRE.

CHIROGRAPHAIRE (du lat. *chirographarius* ; du gr. χείρ, main, et γράφω, écrire), se dit, en Droit, des créances qui n'emportent ni privilége, ni hypothèque, et des créanciers à qui elles appartiennent. Ils sont payés au marc le franc (C. Nap., art. 2093). *Voy.* CÉDULAIRE.

En Diplomatique, ce mot s'applique en général à tout acte revêtu de la signature autographe d'un roi ou d'un prince particulier.

CHIROGRAPHE, *Chirographum*, ou *Charte chirographaire*, charte au haut ou sur le côté de laquelle se trouvent des caractères coupés par le milieu. Pour dresser ces actes, on les écrivait en double sur une même feuille de parchemin ; puis, on coupait la feuille par le milieu, pour que chacun des contractants eût un original de la pièce. A l'endroit où la feuille était coupée, il y avait, comme auj. aux talons de souche, des vignettes ou des lettres majuscules qui se trouvaient partagées en deux. Les chirographes s'appelaient aussi *chartes parties*. *Voy.* ce mot.

CHIROMANCIE (du gr. χείρ et μαντεία, divination), art prétendu de deviner les destinées de quelqu'un d'après l'inspection des linéaments qui se trouvent dans la paume de la main. Les chiromanciens appellent *lignes de vie* ces lignes que la contraction des muscles dessine dans le creux de la main ; chacune d'elles a son nom et son influence propre ; une des plus favorables est la *ceinture de Vénus*, qui commence entre le deuxième et le troisième doigt, et qui s'étend jusqu'au petit, en formant une courbe. Des auteurs graves, Artémidore, Agrippa, Fludd, Hartlieb, de La Chambre, le jésuite Del Rio, et de nos jours M. Desbarolles ont écrit sur la chiromancie ; mais elle a été de tout temps exploitée par les charlatans. La célèbre tireuse de cartes, Mlle Lenormant, a eu une égale renommée comme chiromancienne.

CHIRONECTE (du gr. χείρ et νήκτης, nageur), *Chironectes*, genre de Mammifères, de l'ordre des Marsupiaux américains et de la famille des Sarigues, est caractérisé par la présence de membranes interdigitales aux pieds de derrière ; la queue est cylindrique, écailleuse, longue et prenante ; le museau est pointu, et les oreilles nues et arrondies. Il habite la Guyane, surtout sur les rives de l'Oyapok. Il se tient toujours sur le bord des eaux, et nage avec facilité.

CHIRONECTE, *Antennarius*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, voisin du genre Baudroie. Ce sont de petits poissons qu'on trouve dans les mers des contrées chaudes de l'Amérique et des Indes et qui ont la propriété de se gonfler en avalant de l'air : alors leurs pectorales et leurs ventrales leur donnent, en se redressant, l'air d'avoir 4 pieds ; ce qui leur permet, dit-on, de poursuivre leur proie hors de l'eau sur les plantes marines.

CHIRONIE (nom mythologique), *Chironia*, genre de la famille des Gentianées, type de la tribu des *Chironiées*, est composé de plantes herbacées ou suffrutescentes de l'Afrique australe, à feuilles opposées, lancéolées ; à fleurs en panicule. Leur port gracieux et la beauté de leurs fleurs les font rechercher pour l'ornement des serres, principalement la *C. decussata*, à fleurs d'un rose pourpre, et la *C. jasminoides*, à fleurs roses.

CHIRONOME (du gr. χείρ, main, et νόμος, règle), *Chironomus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptè-

res némocères, famille des Tipulaires, renferme des mouches de petite taille, ainsi appelées à cause de la manière symétrique dont elles étendent leurs pattes quand elles sont posées. Leurs larves vermiformes, de couleur rouge, vivent dans la vase, au fond des eaux, ou bien encore dans les fumiers humides. Celles du *C. plumeux* constituent le *Ver rouge* ou *Ver de vase* dont les pêcheurs à la ligne se servent comme d'appât.

CHIRONOMIE (du gr. χειρονομία), partie de la mimique qui enseigne à mouvoir les mains d'après les règles de l'art. On voit dans Quintilien (*Inst. orat.*, XI, 3) quelle importance les anciens rhéteurs attachaient à ce genre de gestes. Consulter sur ce sujet Gilb. Austin, *Chironomia, or a Treatise on rhetorical delivery* (Londres, 1816).

CHIROPLASTE (du gr. χείρ, main, et πλάστης, qui façonne), machine qui s'adapte au clavier des pianos, et qui a pour obje de placer la main des élèves et de guider le mouvement des doigts. Elle a été inventée par M. Logier, de Dublin.

CHIROTE (du gr. χείρ, main), *Chirotes*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, intermédiaire entre les Chalcides et les Amphisbènes, n'a que les pieds antérieurs : tête obtuse, et corps cylindrique. Le *C. canaliculatus*, unique espèce de ce genre, est long de 0m,30 à 0m,35 et se trouve au Mexique.

CHIRURGIE (du gr. χειρουργια), partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et particulièrement des *procédés manuels* qui servent à leur guérison. Le but de la chirurgie est de diviser les parties réunies contre nature, de réunir celles qui se trouvent divisées, de retrancher ce qui est devenu nuisible ou incommode à l'économie, d'extraire les corps étrangers ou les parties du corps devenues étrangères, enfin de ramener dans leur position normale les parties du corps accidentellement déplacées. — La Chirurgie ne forme point une science qui puisse être séparée de la Médecine, et qui ait un domaine à part; mais le *médecin opérant* a besoin de réunir plusieurs qualités indispensables, dont les unes sont un don de la nature, tandis que les autres resultent d'un fréquent exercice ; de là la distinction du *médecin* et du *chirurgien*. Néanmoins l'un et l'autre doivent posséder la connaissance complète de tout ce qui constitue l'art de guérir. Aussi, les matières de la chirurgie et celles de la médecine sont-elles également obligatoires pour les aspirants au titre de *docteur*.

L'origine de la chirurgie se perd dans la nuit des temps : elle fut d'abord pratiquée par les ministres de la religion en Egypte, en Chaldée, chez les Juifs, dans tout l'Orient, et en Grèce même, où longtemps la chirurgie fut le partage des prêtres d'Esculape. Hippocrate donne dans ses écrits d'excellents préceptes pour quelques grandes opérations ; cependant il faut arriver à l'école d'Alexandrie pour trouver la véritable origine de la chirurgie comme science. Hérophile, le premier, obtint de Ptolémée Soter la permission de disséquer des corps humains. De cette époque seulement datent les progrès que fit la chirurgie, sous l'influence des travaux d'Ammonius, d'Erasistrate, de Thémison, d'Asclépiade. Ce dernier apporta à Rome la science chirurgicale, 100 ans av. J.-C. Depuis l'ère chrétienne jusqu'à Paul d'Egine, il s'écoule une période de 636 ans, pendant laquelle on voit seulement apparaître Celse, qui donna le premier des descriptions exactes de la cataracte, de la hernie, de la taille par le petit appareil, etc. Galien, qui vint ensuite, s'occupa peu de chirurgie. Après la chute de l'empire romain, les sciences se réfugièrent chez les Arabes où brillèrent, en chirurgie comme en médecine, Avicenne, Albucasis et Averrhoës. — Longtemps dans l'Europe chrétienne, la chirurgie ne fut pratiquée que par le clergé ; mais, en 1163, le concile de Tours en interdit l'exercice aux ecclésiastiques. La chirurgie se trouva alors livrée pour quelque temps à l'ignorance et au charlatanisme : on vit naître les *renoueurs*, les *rebouteurs*, et la corporation des *chirurgiens-barbiers*. Cependant, à cette époque de décadence, Guy de Chauliac rédigea le premier un traité complet de chirurgie où il réunit tout ce qui était parvenu jusqu'à lui des connaissances des Grecs, des Romains, des Arabes (XIVe siècle). Plus tard vinrent Béranger, Fallope, Eustache, Vigo; enfin parut, au XVIe siècle, Ambroise Paré, le véritable créateur de la chirurgie moderne. Sur ses traces marchèrent bientôt Fabrice d'Acquapendente, William Harvey, qui découvrit la circulation du sang, Fabrice de Hilden, Ruysch, Franco, Méry, etc. Toutefois, la chirurgie restait encore subordonnée à la suprématie des médecins, qui dirigeaient les opérations; et il fallut tout l'ascendant que prirent, au commencement du XVIIIe siècle, Chirac, Maréchal, Lapeyronie, Lamartinière, successivement chirurgiens du roi, pour faire reconnaître dignité. L'*Académie royale de Chirurgie* fut fondée en 1731, et la pratique de la chirurgie prit alors un essor des plus brillants. A cette époque se rapportent les grands noms de J.-L. Petit, Ledran, Garengeot, Lafaye, Verdier, Foubert, Lecat, Fabre, Puzos, Bordenave, Sabatier, Lamotte, Goulard, Pouteau, et du frère Côme, en France ; à l'étranger, ceux de Cheselden, Douglas, des deux Monro, de Cowper, Pott, Smellie, des deux Hunter, en Angleterre; de Moscati, Bertrandi, Molinelli, en Italie; d'Albinus, Deventer, Camper, en Hollande; de Rœderer, Callisen, Theden, Richter et Heister, en Allemagne. Vint ensuite Desault, qui le premier institua dans son école l'étude de la *clinique chirurgicale*. Sur ses traces marchèrent Boyer, Pelletan, Dubois, et plus tard Dupuytren; puis Roux, Marjolin, Lisfranc, J. Cloquet, Velpeau, Blandin, Gerdy, Delpech, Bretonneau, Richerand, Percy, Larrey, Sanson, Amussat, Jobert, Malgaigne, Laugier, Nélaton, etc. ; et à l'étranger, Scarpa, sir A. Cooper, les frères Bell, Mayor, Maunoir, Dieffenbach, Græfe, etc.

Les ouvrages les plus remarquables publiés sur la chirurgie sont, avec les *Mémoires* de l'Académie royale de Chirurgie : les *Œuvres chirurgicales* de Desault et Chopart, la *Médecine opératoire* de Sabatier, la *Nosographie chirurgicale* de Richerand, le *Traité des maladies chirurgicales* de Boyer; les traités plus récents de Velpeau, de Malgaigne, etc. ; les *Cliniques chirurgicales* de Dupuytren, de Larrey, de Lisfranc ; les ouvrages classiques de Roche et Sanson, de Vidal de Cassis, de Nélaton, etc. ; le *Compendium de chirurgie* de Bérard et Denonvilliers; le *Traité pratique* de Gerdy (1851), etc. On doit à Dujardin et Périlhe une *Histoire de la chirurgie* (1780), et à Richerand, l'*Histoire des progrès récents de la chirurgie* (1825).

CHIRURGIE MILITAIRE. Elle ne diffère de la chirurgie ordinaire qu'en ce qu'elle s'exerce le plus souvent au milieu des camps ou des batailles. Jusqu'au décret du 23 mars 1852, qui a réorganisé le service de Santé, il y a eu dans chaque régiment un *chirurgien-major*, avec deux *aides-majors* et des *sous-aides* (*Voy.* MÉDECIN MILITAIRE). — Dans l'Armée de mer, le titre de *chirurgien* existe encore.

Les Grecs n'avaient pas de chirurgiens militaires. Les Romains avaient un chirurgien par légion : ils étaient appelés *medici vulnerarii* : sous l'empire, ils eurent rang de chevaliers et furent exempts de toutes taxes et charges publiques. Cependant la chirurgie militaire, telle qu'elle est organisée auj., est une institution toute moderne. Ce ne fut que sous Henri IV qu'on établit les premiers hôpitaux militaires. L'invention de la poudre à canon, en occasionnant plus fréquemment des blessures meurtrières, fit sentir la nécessité d'un service médical régulier. Le grand Ambroise Paré en devint l'organisateur, avec ses élèves et successeurs Pibray et Quesnay. Sous Louis XIII et Louis XIV, on établit un grand nombre d'hôpitaux militaires et d'ambulances, rendus indispensables par les longues guerres. L'éclat qu'obtint alors la chirurgie militaire française n'a

cessé de s'accroître : ce service reçut ses derniers perfectionnements sous le règne de Napoléon Ier. Il compte avec orgueil parmi ses célébrités Ledran, J.-L. Petit, Louis, Garengeot, Lafaye, Lapeyronie, Sabatier, Saucerotte, Percy, Larrey, Baudens, Bégin, etc. : c'est à Larrey qu'on doit les *ambulances volantes*.

CHITON, genre de Crustacés. *Voy.* Oscabrion.

CHLAMYDE (du gr. χλαμύς), vêtement des anciens, commun aux Grecs et aux Romains: c'était un manteau tout ouvert, de forme ronde ou ovale, quelquefois carrée, retroussé sur l'épaule droite, où il s'attachait avec une agrafe. Les Grecs portaient la *chlamyde* en temps de paix comme en temps de guerre; mais les Romains ne s'en servaient qu'en campagne : ils la portaient aussi plus courte. On distinguait : le *paludamentum*, à l'usage des empereurs, des généraux et des officiers supérieurs ; il était de pourpre ou d'une étoffe légère et précieuse ; le *sagum*, d'une étoffe plus grossière : c'était la chlamyde des soldats et du peuple; la *chlène (χλαῖνα, chlanis, læna)*, chlamyde d'hiver, et qui était ordinairement fourrée à poil. — Les femmes grecques et romaines portaient aussi des chlamydes, mais plus légères et plus courtes que celles des hommes.

CHLAMYDOSAURE (du gr. χλαμύς et σαῦρος, lézard), *Chlamydosaurus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Iguaniens, propre à l'Australie, et voisin des Dragons et des Sitanes, doit son nom à l'existence d'une sorte de collerette membraneuse, qu'il porte sur les côtés du cou. Ce reptile vit d'insectes.

CHLAMYDOTHÉRIUM (du gr. χλαμύς et θήριον, animal sauvage), genre de Tatous gigantesques fossiles, contemporains de la période quaternaire : ils avaient presque la taille de l'hippopotame, mais le corps plus ramassé.

CHLAMYPHORE. *Voy.* Tatou.

CHLÉNACÉES (du gr. χλαῖνα, manteau, à cause de l'involucre qui entoure les fleurs), *Chlœnaceæ*, famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, formée par A. du Petit-Thouars, et dont toutes les espèces sont originaires de Madagascar.

CHLORAL, composé organique répondant à la formule C^2Cl^3HO, a été découvert en 1832 par Liebig en faisant passer du chlore à travers l'alcool absolu ; les alcalis aqueux le transforment en formiate et chloroforme. — Le chloral hydraté introduit à l'état solide dans l'estomac ou dans les intestins, à la dose de 1, 2, 3 et 5gr au plus, agit comme anesthésique. Son action est plus longue à se déclarer que celle du chloroforme, mais elle dure plus longtemps. On l'a employé contre les douleurs de goutte, les coliques néphrétiques, etc. C'est le premier composé anesthésique qui ait été ainsi administré à l'intérieur.

CHLORATES, sels formés par l'acide chlorique et une base. Ils sont tous solubles, et énergiquement oxydants. — Le *Chlorate de potasse* [ClO^3K] est le plus remarquable d'entre les chlorates ; il se présente en lames ou en paillettes incolores, très-brillantes, d'une saveur fraîche et un peu acerbe. On l'obtient en faisant passer un courant de chlore dans une solution concentrée de potasse ; il se produit ainsi du chlorure de potassium très-soluble et du chlorate de potasse moins soluble qu'on sépare par la cristallisation. Le chlorate de potasse se décompose par la chaleur; aussi s'en sert-on pour l'extraction de l'oxygène. Quand on le projette sur des charbons ardents, il produit une vive déflagration. Mêlé avec des corps combustibles (soufre, charbon, phosphore, métaux pulvérisés, résines, etc.), il donne lieu à des poudres qui s'embrasent et détonent avec la plus grande facilité, soit par la chaleur, soit par la percussion. Mêlé avec la résine, le soufre ou la sciure de bois, il s'enflamme subitement par le contact de l'acide sulfurique: cette inflammation, dont on a tiré parti pour la confection des *briquets* dits *oxygénés*, provient de ce que, quand on plonge l'allumette dans le flacon contenant l'acide sulfurique, cet acide s'empare de la potasse, et met à nu l'acide chlorique, qui cède aussitôt son oxygène à la matière combustible. Depuis 1835, on a remplacé ces briquets par des allumettes faites également avec du chlorate, mais qui s'enflamment par le simple frottement (*Voy.* Allumettes). On emploie aussi une certaine quantité de ce sel dans la fabrication du *noir d'aniline*, et en médecine contre les affections de la gorge. — Le chlorate de potasse a été découvert en 1786 par Berthollet, qui l'appela *muriate suroxygéné de potasse*.

CHLORE (du gr. χλωρός, jaune verdâtre), corps simple, gazeux à la température ordinaire, d'une couleur jaune-verdâtre, d'une odeur particulière, forte et désagréable, d'une densité de 2,45 ; il se liquéfie à 0° à la pression de 6 atmosphères (Faraday), et est très-soluble dans l'eau. Une bougie plongée dans ce gaz s'y éteint rapidement : la flamme, avant de disparaître, pâlit d'abord, puis prend une couleur verte à sa base et rougeâtre à son extrémité supérieure. Il exerce une action violente sur l'économie animale, excite la toux et une sorte de strangulation qui avec le temps finirait par donner la mort. On combat son effet soit par des fumigations de gaz ammoniac, soit avec du sucre trempé dans de l'esprit-de-vin, soit encore par le lait tiède.

Le chlore se rencontre abondamment dans la nature en combinaison avec des métaux, particulièrement avec le sodium dans le *sel marin*, avec le potassium, le magnésium, l'argent, le mercure et le cuivre. Les volcans exhalent aussi des vapeurs chlorhydriques. — On obtient le chlore en chauffant du peroxyde de manganèse avec de l'acide chlorhydrique ; il se produit, dans cette réaction, de l'eau, du chlorure de manganèse et du chlore gazeux.

Le chlore forme avec l'oxygène cinq combinaisons, toutes acides : l'*acide hypochloreux* [$ClO + H$], l'*acide chloreux* [$ClO^2 + H$], l'*acide hypochlorique* [$ClO^2 + H$], l'*acide chlorique* [$ClO^3 + H$], et l'*acide perchlorique* [ClO^4]. — L'hydrogène et le chlore s'unissent activement : lorsqu'on expose aux rayons solaires le mélange des deux gaz, ils se combinent instantanément avec une forte explosion ; le produit est l'*acide chlorhydrique*. Le chlore forme avec les métaux un grand nombre de *chlorures*. *Voy.* ci-après.

Gazeux ou dissous dans l'eau, le chlore, à cause de son affinité pour l'hydrogène, détruit les matières colorantes végétales et animales ; cette propriété est utilisée dans l'industrie pour le blanchiment des tissus. Le chlore détruit aussi les matières odorantes, les miasmes répandus dans l'atmosphère. Pratiquées dans des lieux qui ne peuvent être évacués, les fumigations de chlore gazeux ont l'inconvénient d'irriter les organes et de fortement incommoder : Labarraque, en 1822, les a remplacées avec avantage par des aspersions de liquides qu'on appelle vulg. *chlorures*, mais qui sont des mélanges de chlorures et d'*hypochlorites*. *Voy.* ce mot.

Le chlore fut découvert en 1774 par Schéele, qui le nomma d'abord *acide muriatique déphlogistiqué*; plus tard, Lavoisier et Berthollet, l'envisageant comme de l'acide muriatique surchargé d'oxygène, l'appelèrent *acide muriatique oxygéné*. A partir de 1811, il fut constaté en France par Gay-Lussac et Thénard, et par H. Davy en Angleterre, que ce corps est un élément. Berthollet utilisa le premier en 1785 l'action du chlore pour le blanchiment des tissus. Hallé signala, vers la même époque, les propriétés antiseptiques du chlore, et en 1791 Fourcroy le recommanda comme propre à désinfecter les cimetières, les salles de dissection, les étables dans les cas d'épizootie, etc. Guyton-Morveau popularisa l'emploi du chlore comme désinfectant par l'invention d'un petit appareil portatif, propre aux fumigations.

CHLORÉE, *Chloræa*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Aréthusées. *Voy.* Aréthuse.

CHLOREUX (acide). *Voy.* Chlorite.

CHLORHYDRATES. *Voy.* Chlorures.

CHLORHYDRIQUE (acide), dit aussi *Acide hydro-*

chlorique ou *muriatique*, combinaison acide de chlore et d'hydrogène [ClH], gazeux, incolore, irrespirable, d'une odeur suffocante et d'une saveur très-acide. Cet acide éteint les corps en combustion ; il a la plus grande affinité pour l'eau : lorsqu'on débouche sous ce liquide un flacon rempli de ce gaz bien pur, l'eau s'élance instantanément dans le vase. L'acide du commerce est une dissolution de ce gaz dans l'eau, plus ou moins colorée en jaune par des matières étrangères, spécialement du fer et de l'arsenic, et répandant des fumées à l'air. — On obtient le gaz chlorhydrique en mettant du sel marin en contact avec de l'acide sulfurique ; il se produit ainsi du sulfate de soude et de l'acide chlorhydrique. — Cet acide se dégage incessamment des volcans et se condense avec les vapeurs aqueuses, en formant des ruisseaux ou des sources acides, quelquefois assez abondantes. On le trouve encore dans quelques eaux thermales de l'Amérique du Sud et dans les eaux du Rio-Vinagre, où il est mêlé à l'acide sulfurique.

L'acide chlorhydrique sert à la fabrication du chlore et des hypochlorites, de l'eau régale, du gaz acide carbonique, enfin du sel d'étain et de la composition d'étain employés dans les ateliers de teinture et d'indiennes. Il entre aussi dans la fabrication de la gélatine des os et aide à la fermentation des mélasses et des betteraves. Baumé en a conseillé l'usage pour le blanchiment de la soie destinée à la confection des blondes et des gazes. Les chimistes emploient fréquemment cet acide dans les laboratoires ; étendu d'eau, il est appliqué en médecine comme antiseptique et diurétique.

L'acide chlorhydrique était connu des alchimistes sous le nom d'*esprit-de-sel fumant*. Vers la fin du XVIIe siècle, Glauber en simplifia la préparation en traitant dans un appareil distillatoire le sel marin par l'huile de vitriol (acide sulfurique). En 1772, Priestley recueillit le premier sur le mercure l'acide gazeux, et en étudia les propriétés ; Gay-Lussac et Thénard, ainsi que H. Davy, établirent les premiers la véritable composition de l'acide chlorhydrique.

CHLORIDE (du gr. χλωρός), *Chlorida*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, est caractérisé par son présternum simple, sa tête horizontale, ses antennes pubescentes, et par les deux épines qui terminent l'extrémité de chaque élytre. L'espèce type est la *C. costata* du Brésil.

CHLORIDÉES, tribu de la famille des Graminées. *Voy.* CHLORIS.

CHLORION (du gr. χλωρός), genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, renferme des insectes à tête grande, aplatie, large ; aux mandibules développées et tranchantes. Leur couleur est d'un vert émeraude doré ou un peu violet. Leur piqûre est venimeuse. Les chlorions sont remarquables par l'adresse avec laquelle ils tuent les ravets, qui servent de nourriture à leurs larves.

CHLORIQUE (ACIDE). *Voy.* CHLORATES.

CHLORIS (du gr. χλωρός), genre de la famille des Graminées, type de la tribu des *Chloridées*, composé de plantes d'un port élégant, à chaume simple ou rameux, à feuilles planes, à épis digités et à épillets sessiles. Ces plantes se trouvent en Amérique, au Cap et aux Indes orientales. — Le *Chiendent* (*Cynodon*) fait partie de la tribu des Chloridées.

CHLORITE (du gr. χλωρός). On comprend sous ce nom, en Minéralogie, des substances de couleur verte, qu'on rencontre en petites paillettes brillantes plus ou moins agrégées, plus ou moins tachantes, dans les serpentines et dans quelques calcaires d'origine sédimentaire. Ce sont en général des silicates alumineux hydratés de fer et de magnésie. — Une variété qui se présente en prismes hexagonaux a pour formule $3\ddot{Al}\dddot{Si} + \dot{Mg}\dddot{Si}^2 + 4\dot{Mg}Aq$. — L'étage cénomanien est désigné souvent sous le nom de *Craie chloritée*, parce qu'aux environs de Fécamp et du Havre le calcaire marneux qui le constitue est pétri de paillettes de chlorite. Le calcaire grossier inférieur des environs de Paris doit aussi sa couleur verte à des paillettes de chlorite. — *Voy.* MICA, PENNINE et RIPIDOLITHE.

CHLORITES (de *chlore*), sels formés par l'acide chloreux et une base. On obtient les chlorites, en même temps que les chlorates, en faisant passer la vapeur de l'acide hypochlorique dans un alcali. Les chlorites sont colorés en jaune, et ont peu de stabilité.

CHLOROFORME (de *chlore* et *formique*, à cause de sa composition élémentaire), composé organique renfermant du carbone, de l'hydrogène et du chlore [$CHCl^3$], est incolore, huileux, d'une odeur éthérée et d'une saveur douceâtre. Sa densité est de 1,48. Il est insoluble dans l'eau, mais est très-soluble au contraire dans l'alcool. L'acide sulfurique n'a pas d'action sur lui. Il bout à 61° ; il ne s'enflamme que difficilement, mais il brûle avec une flamme bordée de vert quand on enflamme une mèche de coton qui en a été imprégnée. En contact avec une solution alcoolique de potasse, il se convertit en acide chlorhydrique et en acide formique. On l'obtient en distillant l'esprit-de-vin avec du chlorure de chaux. — On emploie le chloroforme en chirurgie pour ses propriétés anesthésiques : quelques gouttes de ce composé, versées dans le creux d'une éponge ou sur un mouchoir, déterminent souvent, au bout de 15 ou 20 inspirations, une insensibilité complète. L'inhalation du chloroforme est moins désagréable que celle de l'éther, mais elle n'est pas non plus sans danger : il faut avoir soin de ne pas intercepter le passage de l'air, et tenir autant que possible le patient couché, en surveillant avec soin la respiration et le pouls qui doivent toujours conserver leur régularité. — Le chloroforme a été découvert en 1831 par M. Soubeiran ; M. Dumas en a le premier établi la composition, en 1834 ; mais c'est Flourens, en France, et en Angleterre les Drs Bell et Simpson, qui en 1847 le proposèrent simultanément pour remplacer l'éther comme anesthésique. *Voy.* ANESTHÉSIE.

CHLOROMÉLANE (du gr. χλωρός, vert, et μέλας, noir), ou CRONSTÉDITE, silicate de fer et de manganèse hydraté, qui cristallise en prismes hexaèdres, noirs ou verdâtres, et qu'on trouve en Bohême et en Cornouailles.

CHLOROMÉTRIE (de *chlore*, et du gr. μέτρον, mesure), méthode d'essai des chlorures décolorants au moyen d'un instrument appelé *chloromètre*, qui indique combien de chlore ils renferment. Cet instrument consiste en une burette graduée dans laquelle on verse une solution, dite *liqueur d'épreuve*, de 4^gr^42 d'acide arsénieux dans 32^gr d'acide chlorhydrique, étendue d'une quantité d'eau suffisante pour que le tout fasse un litre de liquide, et légèrement colorée en bleu par quelques gouttes d'indigo ; l'acide arsénieux passe à l'état d'acide arsénique en présence de l'eau et du chlore, et au moment où l'action est complète, la teinte bleue du liquide disparaît. Cette *liqueur d'épreuve* est telle que le volume qu'on en emploie correspond exactement à un volume égal de chlore. — Cette méthode a été indiquée en 1794 par Descroizilles, puis perfectionnée par Gay-Lussac.

La chlorométrie s'emploie dans les arts non-seulement pour doser les liqueurs riches en chlore, ou les hypochlorites décolorants employés dans les blanchisseries et dans la teinture, mais aussi pour doser la valeur réelle du peroxyde de manganèse qui sert à produire le chlore lui-même, et dans les laboratoires pour doser certains peroxydes tels que ceux de nickel, de plomb, etc.

CHLOROPHYLLE (du gr. χλωρός, vert, et φύλλον, feuille), dite aussi *Chromule* et *Fécule verte*, matière qui colore en vert les différents organes des plantes, et dont les caractères se rapprochent de ceux de la cire. — D'après M. Stockes, la chlorophylle serait un mélange de 4 principes, 2 matières vertes et 2 ma-

tières jaunes. On a essayé sans succès de fixer cette matière colorante sur les tissus.

CHLOROSE (du gr. χλωρός), vulg. *Pâles couleurs*, maladie caractérisée généralement par la décoloration, la pâleur excessive de la peau et des muqueuses, la flaccidité des chairs, un état de langueur générale, la dépravation des fonctions digestives, la petitesse et la fréquence du pouls, les palpitations, la gêne de la respiration, les lassitudes spontanées, la tristesse, etc. Cette maladie paraît tenir principalement à un affaiblissement des qualités stimulantes du sang portant surtout sur la diminution des globules rouges (*Voy.* ANÉMIE) et compliqué d'une altération du système nerveux. La chlorose se manifeste le plus souvent chez les jeunes filles à l'époque de la puberté; il y a aussi quelques exemples d'hommes chlorotiques. Un tempérament lymphatique, une constitution faible, la vie sédentaire, l'habitation dans les grandes villes; le sommeil trop prolongé ou les veilles immodérées; l'influence du froid humide; la mauvaise nourriture; l'abus des boissons aqueuses, des bains tièdes, prédisposent à cette maladie. On peut ajouter à ces causes l'ennui, le chagrin, surtout l'amour contrarié; la nostalgie, la menstruation irrégulière, l'abus de certains plaisirs; en un mot, toutes les causes débilitantes. Un des symptômes les plus remarquables de la chlorose, c'est la vibration sonore que rendent sous le *stéthoscope* les artères carotides et sous-clavières, et qu'on appelle *bruit carotidien, bruit de soufflet*, etc. Ce bruit se perçoit facilement en appliquant l'oreille à la base du cou, au-dessus de la clavicule; il est continu ou intermittent. La durée de la chlorose est variable : dans les cas les moins graves, on la voit céder en 20 ou 30 jours; il n'en est pas de même lorsqu'elle est ancienne, et surtout compliquée d'autres affections. La première indication à remplir est de rendre au sang ses propriétés et de combattre l'affaiblissement général. On y parvient à l'aide de médicaments toniques variés, parmi lesquels le plus efficace est le *fer*, que l'on emploie seul ou associé à d'autres substances, notamment à l'iode; on y joint utilement les eaux ferrugineuses de Spa, de Bussang, d'Orezza, et les bains sulfureux. Sous le rapport de l'hygiène, il faut aux malades des habitations saines, aérées et bien éclairées, des vêtements chauds et légers, une alimentation tonique; on recommande la gymnastique, la danse, l'équitation, la promenade, les voyages, la natation dans l'eau froide, surtout dans l'eau de mer.

CHLOROXYCARBONIQUE ou OXYCHLOROCARBONIQUE (GAZ), dit aussi *phosgène*, combinaison de chlore et d'oxyde de carbone [$COCl^2$], correspondant à l'acide carbonique [CO^2], qu'on obtient en exposant des volumes égaux de ces gaz à l'action directe des rayons solaires. C'est un gaz extrêmement vénéneux : il est d'une odeur suffocante; le contact de l'eau le décompose en acide carbonique et acide chlorhydrique; il se liquéfie à 8° au dessus de zéro. — Il a été découvert par J. Davy.

CHLOROXYNAPHTALIQUE (ACIDE), acide organique qui a pour formule $C^{14}H^5ClO^4$, s'obtient en traitant le chlorure de chloroxynaphtyle par une dissolution alcoolique de potasse et en décomposant la solution obtenue par un acide minéral. C'est une substance cristalline jaune, qui sans mordant teint la laine en un rouge intense. En substituant au chlore son équivalent d'hydrogène, on a la formule de l'alizarine [$C^{14}H^6O^4$]. Cet acide a été découvert par Laurent.

CHLORURES, nom commun à toute combinaison du *chlore* avec un autre corps, et en particulier aux sels formés par le chlore et un métal. Le même nom se donne aussi, mais improprement, à des combinaisons décolorantes et désinfectantes formées par un acide oxygéné du chlore (*chlorure de chaux, de soude, de potasse*), qui ne sont que des *hypochlorites* (*Voy.* ce mot). On appelle *protochlorures, deutochlorures*, etc., les chlorures dont la composition correspond aux *protoxydes* et aux *deutoxydes* formés par les mêmes métaux. On obtient les chlorures métalliques, soit en combinant directement le chlore avec les métaux, soit en dissolvant les oxydes ou les carbonates dans l'acide chlorhydrique. La plupart des chlorures sont solides et cristallisables. Il existe aussi des chlorures naturellement liquides et fumant à l'air. A part le *chlorure d'argent* et les *protochlorures de cuivre* et *de mercure*, tous les chlorures sont solubles dans l'eau; aussi on reconnaît aisément un chlorure en ajoutant à sa solution une goutte de nitrate d'argent, qui forme alors un précipité caillebotté de chlorure d'argent, insoluble dans les acides, très-soluble dans l'ammoniaque. Sauf les *chlorures d'or* et de *platine*, tous les chlorures résistent au feu sans se décomposer.

Chlorure d'ammonium. *Voy.* AMMONIAC (SEL).

Chlorure d'antimoine, dit aussi *Protochlorure d'antimoine* ou *Beurre d'antimoine* [$SbCl^3$], substance blanche, demi-transparente, d'un éclat gras et comme onctueux. C'est un caustique violent, dont les médecins se servent pour cautériser certaines plaies, ainsi que les morsures des animaux enragés ou venimeux. Dans les arts, il est employé pour bronzer les métaux, notamment le fer, p. ex. les canons de fusil. — L'eau ne dissout le chlorure d'antimoine qu'avec le concours d'un acide; seule, elle le convertit en un précipité blanc, granulé, ressemblant au lait caillé, qui constitue l'*oxychlorure d'antimoine*, nommé jadis *mercure de vie* et *poudre d'Algarot*.

Chlorure d'argent [$AgCl$], précipité blanc, caillebotté, qui se colore promptement à la lumière, propriété qui l'a fait employer dans la *photographie* (*Voy.* ce mot); insoluble dans l'eau et les acides, il se dissout aisément dans l'ammoniaque. Après avoir été fondu, il est mou, flexible et assez semblable à la corne; de là le nom de *lune cornée* ou d'*argent corné* que lui donnaient les anciens chimistes : il se trouve dans la nature. *Voy.* ARGENT CHLORURÉ.

Chlorure d'azote ou *Ammoniaque trichlorée* [$AzCl^3$], liquide jaune qui détone d'une manière épouvantable par la chaleur ou par le choc; il se produit quand on fait passer du chlore dans du sel ammoniac. Il a été découvert en 1811 par Dulong, qui a été blessé deux fois en l'étudiant.

Chlorure de baryum [$BaCl^2$], sel blanc cristallisé, très-âcre et vénéneux, qu'on emploie dans les laboratoires pour découvrir l'acide sulfurique.

Chlorure de calcium [$CaCl^2$], sel blanc, amer, déliquescent, extrêmement soluble dans l'eau; il existe tout formé dans les eaux de la mer et de plusieurs puits et fontaines. On l'obtient en dissolvant la chaux dans l'acide chlorhydrique et calcinant le produit. Les chimistes s'en servent pour dessécher les gaz, les éthers et les matières huileuses; les médecins le prescrivent contre les maladies scrofuleuses; il entre dans la composition de certaines eaux minérales artificielles. Il peut préserver de l'action du feu les matières combustibles.

Chlorure de carbone. On connaît plusieurs combinaisons organiques qui portent le nom de *chlorure de carbone*; elles ne se comportent pas comme les chlorures métalliques, et s'obtiennent lorsqu'on décompose par un grand excès de chlore, sous l'influence des rayons solaires, certains composés organiques, tels que l'éther chlorhydrique, le gaz hydrogène bicarboné, etc. On a employé le *perchlorure de carbone* [C^2Cl^6] pour combattre le choléra : c'est un composé incolore, cristallisé, insoluble dans l'eau, d'une odeur aromatique et camphrée.

Chlorure de chaux. *Voy.* HYPOCHLORITE DE CHAUX.

Chlorure de cuivre [$CuCl^2$], sel cristallisé en petites aiguilles vertes, très-solubles dans l'eau et l'alcool : on l'obtient en faisant dissoudre l'oxyde de cuivre dans l'acide chlorhydrique; associé au sel ammoniac, il a été conseillé contre l'épilepsie, et pour le pansement de certains ulcères.

Chlorure d'étain. On distingue : le *protochlorure* ou *sel d'étain* [$SnCl^2$], qui se présente en petites

aiguilles blanches et brillantes, d'une saveur désagréable; on l'obtient en dissolvant l'étain dans l'acide chlorhydrique : il s'emploie dans la teinture, comme rongeant, sur les fonds obtenus avec les sels de fer ou de manganèse, et comme mordant, notamment pour les couleurs violacées, dont il rehausse l'éclat; — le *deutochlorure*, *bichlorure* ou *chloride stannique* [$SnCl^4$], connu jadis sous le nom de *liqueur fumante de Libavius*, du nom de celui qui l'a découvert : c'est un liquide incolore qui répand à l'air d'abondantes vapeurs blanches ; on l'obtient en traitant l'étain par le chlore gazeux, ou le protochlorure d'étain par l'eau régale. La dissolution du deutochlorure dans ce dernier agent (*oxymuriate d'étain* ou *mordant d'étain*) s'emploie pour la teinture des laines en écarlate, et la teinture du coton en rouge et en jaune.

Chlorure de fer. Le *protochlorure* ou *chlorure ferreux* [$FeCl^2$] est un sel blanc, d'une saveur styptique; il s'obtient en dissolvant la limaille de fer dans l'acide chlorhydrique; il entre dans la composition de quelques eaux minérales artificielles. — Le *perchlorure* ou *sesquichlorure*, dit aussi *chlorure ferrique*, *fer muriaté*, *chlorhydrate de peroxyde de fer* [Fe^2Cl^6], est de couleur brune et très-déliquescent; il entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques et s'emploie comme *hémostatique*. *Voy.* ce mot.

Chlorure de mercure. On connaît deux chlorures de mercure : le *protochlorure* ou *chlorure mercureux* [Hg^2Cl^2] (*Voy.* CALOMEL), et le *deutochlorure* ou *bichlorure de mercure*, *chlorure mercurique* [$HgCl^2$] (*Voy.* SUBLIMÉ CORROSIF). Berthollet est le premier qui ait établi les différences qui existent entre ces deux chlorures.

Chlorure d'or, dissolution de l'or dans l'eau régale, d'un rouge foncé à l'état concentré, et jaune à l'état de dilution, donne, par l'évaporation, de beaux cristaux jaunes, déliquescents, composés de *chlorure d'or* et d'*acide chlorhydrique*. On emploie ce sel en médecine contre les maladies scrofuleuses et syphilitiques. Le *chlorure double d'or et de sodium* sert aux mêmes usages.

Chlorure de phosphore. Il en existe deux : le *protochlorure* ou *chloride phosphoreux* [$PhCl^3$] et le *perchlorure* ou *chloride phosphorique* [$PhCl^5$]. Le premier, découvert par Gay-Lussac et Thénard, en 1808, est un liquide incolore; le second est un corps solide répandant à l'air d'abondantes fumées qui affectent vivement les yeux et la poitrine. On les obtient en faisant passer du chlore sur du phosphore.

Chlorure de platine, dit aussi *perchlorure*, sel qu'on obtient en dissolvant le platine dans l'eau régale; la dissolution est d'un rouge foncé et donne des cristaux par la concentration. On emploie ce sel dans les fabriques de porcelaine pour recouvrir certains vases auxquels on veut donner un lustre métallique intermédiaire entre le blanc d'argent et le gris d'acier. La solution du chlorure de platine produit, avec le sel ammoniac, un précipité jaune qui, à la calcination, donne l'*éponge de platine*. Le perchlorure de platine sert aux chimistes pour distinguer les sels de soude des sels de potasse; car il ne précipite que ces derniers. — Ce corps a la propriété de s'unir non-seulement aux chlorures minéraux, mais à tous les chlorures des alcaloïdes organiques qu'il permet de séparer et de purifier : les *composés* ainsi obtenus sont appelés *chloroplatinates*.

Chlorure de potasse. *Voy.* HYPOCHLORITE DE POTASSE.

Chlorure de sodium ou *Sel marin*. *Voy.* SEL MARIN.

Chlorure de soude. *Voy.* HYPOCHLORITE DE SOUDE.

Chlorure de zinc, sel blanc très-soluble dans l'eau, déliquescent, entrant en fusion un peu au-dessous de 100°, et se volatilisant à la chaleur rouge. On le prépare en faisant dissoudre du zinc dans de l'acide chlorhydrique. Il a été employé en médecine, à l'intérieur, à petites doses, comme antispasmodique ; on s'en sert encore comme caustique. On l'a préconisé pour le traitement des cancers.

Chlorures organiques. Ces chlorures sont nombreux parmi les composés organiques : ceux qui dérivent de l'union d'un radical, tel que l'éthyle, le phényle, au chlore sont indifféremment appelés *éthers, éthyl-, phényl-, chlorhydriques*, ou *chlorures d'éthyle*, de *phényle* ; ceux qui sont formés par l'union du chlore à un radical acide, tel que l'*acétyle*, le *succinyle*, sont les chlorures acides découverts par Gehrardt (*chlorures d'acétyle, de succinyle*). On est convenu de nommer *chlorhydrine* le résultat de l'union du chlore au glycéryle de la glycérine. *Voy.* ÉTHER.

CHOC (du picard *choque*, souche; heurt contre une souche), rencontre brusque de deux corps qui se heurtent. On distingue le *choc droit*, lorsque le point de contact des corps se trouve sur la droite qu'on suppose menée par leurs centres de gravité, et le *choc oblique* qui se fait de toute autre manière. Au moment du choc, la vitesse se partage entre les deux corps dans un rapport qui dépend de leurs masses. Lorsque les corps sont dépourvus d'élasticité, il y a perte de *force vive* : ils restent en contact, et se meuvent ensemble avec une vitesse moyenne. Lorsque les corps sont élastiques, ils se séparent après le choc. Si leur élasticité était parfaite, la force vive du système serait la même avant et après le choc; mais, comme les corps ne jouissent que d'une élasticité toujours imparfaite, une partie de leur *force vive* est perdue dans le choc : aussi, dans l'exécution des machines, évite-t-on le plus possible les percussions, qui diminuent ou détruisent la puissance motrice. — Toutes les fois qu'un choc est accompagné d'une perte de force vive, il y a création de chaleur : on dit alors que la force vive perdue est convertie en chaleur. L'effet calorifique est le plus grand possible avec les corps mous. Ainsi de l'eau tombant d'une hauteur de 425^m dégage environ une calorie. Il en est de même pour tout corps qui tombe sur le sol de la même hauteur, et ne rebondit pas. — C'est un effet de ce genre qu'on utilise dans le briquet à pierre; le silex choque le fer, en détache des parcelles et le choc crée de la chaleur, qui rend les parcelles incandescentes.

Choc en retour, phénomène électrique qui consiste en ce qu'un homme ou un animal placé sous un nuage orageux peut être foudroyé au moment où la foudre éclate à une assez grande distance de lui. Il est tué par le mouvement de l'électricité qui avait été accumulée dans son corps sous l'influence du nuage, et qui, aussitôt que la foudre vient à tomber, retourne rapidement dans le sol.

CHOCOLAT (d'un mot mexicain), préparation alimentaire, aussi salutaire qu'agréable, et qui se compose de cacao torréfié et de sucre, broyés ensemble par des procédés manuels ou mécaniques; souvent on l'aromatise avec de la vanille, ou de la cannelle. Le chocolat est très-nourrissant, et de facile digestion quand il est bien préparé; il fortifie l'estomac, et répare promptement les forces épuisées : aussi le recommande-t-on aux personnes d'une constitution faible ou fatiguée. On mange le chocolat soit cru, en tablettes, en bâtons, en pastilles, soit délayé dans de l'eau ou du lait chaud ; combiné avec les œufs et le lait, il sert à faire des crèmes excellentes. — En Espagne, on sucre peu le chocolat, mais on l'aromatise fortement; en Italie, on torréfie beaucoup le cacao, ce qui le rend plus léger et plus digestible. On falsifie le chocolat en y ajoutant de la farine ou de la fécule, ce qui le fait épaissir en cuisant. Le bon chocolat a une cassure unie, d'aspect légèrement cristallin ; le mauvais a une cassure inégale, graveleuse, poreuse, de couleur blanchâtre. On appelle *chocolat de santé* celui qui est composé exclusivement de sucre et de cacao : contrairement à l'opinion commune, il est moins digestible que les autres, parce qu'il ne renferme aucun condiment. On prépare aussi des chocolats médicamenteux par l'addition de certaines substances appropriées aux effets que l'on veut produire :

on y incorpore par exemple du salep, de l'arrow-root, du lichen, du fer, de la magnésie, etc. — On prépare le chocolat pour le repas au moyen de cafetières faites exprès et dites *chocolatières* : le couvercle est percé d'un trou pour donner passage à un instrument dit *moussoir*, à l'aide duquel on agite le chocolat pour le faire mousser.

Lorsque les Espagnols découvrirent le Mexique (1520), le chocolat faisait une grande partie de la nourriture des indigènes. Importé en Europe, il se répandit bientôt dans tout le Midi ; son usage ne devint commun en France que sous la régence d'Anne d'Autriche. De nos jours, la fabrication du chocolat, à l'aide de machines, doit beaucoup à MM. Devinck, Hermann, Pelletier, Debatiste, Bonoire, etc.

CHOÉPHORES (du gr. χοηφόροι). On nommait ainsi chez les Grecs ceux ou celles qui portaient les offrandes destinées aux morts. C'est le titre d'une tragédie d'Eschyle où le chœur est composé de *choéphores*.

CHŒROPOTAME (du gr. χοῖρος, porc, et ποταμός, rivière), *Chœropotamus*, nom donné par Cuvier à un Mammifère fossile qu'il a placé dans le genre Cochon, mais qui semble être intermédiaire entre les Carnassiers et les Porcins.

CHŒUR (du gr. χορός). Chez les Grecs, on entendait par *chœur* : 1° un ensemble de gens dansant ou marchant en cadence, et par suite toute danse solennelle dans une fête religieuse, avec ou sans accompagnement de chant et de musique ; 2° un personnage collectif de la tragédie et de la comédie, tantôt chantant dans les intermèdes des vers lyriques divisés en *strophes*, *antistrophes* et *épodes* (*Voy.* ces mots), tantôt prenant part à l'action et intervenant dans le dialogue le plus souvent par l'intermédiaire du *coryphée* (*Voy.* ce mot) : ce chœur se tenait à l'orchestre, partie antérieure du théâtre et plus basse que la scène. — Le *chœur dithyrambique*, qui avait donné naissance à la poésie dramatique (*Voy.* DITHYRAMBE et TRAGÉDIE), ne tarda pas à en devenir la partie accessoire ; il disparaît même de la comédie vers le milieu du IVe siècle avant J.-C. On trouve des chœurs dans quelques tragédies modernes imitées des anciens : les plus célèbres en ce genre sont ceux d'Esther et d'Athalie ; mais ces chœurs, le plus souvent dépouillés de la pompe de la musique et du chant, donnent moins l'idée du chœur antique que ceux de nos opéras.

CHŒUR. En Musique, ce mot désigne un morceau de musique vocale, à plusieurs parties, dont chacune est chantée par une réunion de voix plus ou moins nombreuses. Il y a des chœurs pour voix seules (*Voy.* ORPHÉONISTES), et des chœurs avec accompagnement, soit de quelques instruments, soit de tout un orchestre. Ordinairement les chœurs sont à 4 parties (*soprano*, *contralto*, *ténor* et *basse*) ; quelquefois ils le sont à 5, à 3, à 2 ; parfois même, l'unisson attaqué par un grand nombre de voix constitue le chœur. C'est surtout dans la musique d'église et dans les opéras qu'on chante des chœurs. — On étend le nom de *chœur* à la réunion des musiciens qui chantent les chœurs : on appelle ceux-ci *choristes*.

CHŒUR, partie de la nef d'une église destinée à recevoir le clergé pendant l'office divin. On distingue le *chœur ordinaire*, situé en avant de l'autel, et le *chœur à la romaine*, qui est placé derrière. Le chœur des églises n'a été séparé de la nef qu'à partir du règne de Constantin. Dans le XIIe siècle, on commença à le fermer d'un mur ou d'une grille ; on le décora ensuite de stalles le plus souvent sur deux rangs : les stalles supérieures ou *haut-chœur*, étant réservées aux chanoines et aux prêtres ; les stalles inférieures, ou *bas-chœur*, aux clercs et aux chantres. — Dans les monastères de femmes, on appelle *chœur* une salle attachée au corps de l'église, dont elle est séparée par une grille, et d'où les religieuses peuvent voir et entendre ce qui se fait à l'autel. — On nomme encore ainsi, dans les paroisses, un certain nombre de prêtres qui disent la messe au chœur ; et, dans les chapitres, les chanoines et les dignitaires. — On donne le nom d'*Enfants de chœur* à des enfants revêtus d'habits ecclésiastiques qui chantent au chœur ou répondent au célébrant, qui portent l'encens, et tout ce qui est nécessaire au service divin ; et celui de *Religieuses de chœur* ou *Dames de chœur*, à des religieuses astreintes à la récitation de l'office.

Chœur signifie encore un ordre ou rang de quelques-unes des hiérarchies célestes : il y a 9 chœurs d'anges formant 3 hiérarchies.

CHOIN, plante cypéracée. *Voy.* SCHŒNUS.

Pierre de choin, marbre coquillier de couleur ardoise employé à Lyon comme pierre de construction.

CHOLALIQUE (ACIDE), acide provenant du dédoublement des deux acides *taurocholique* et *glycocholique* de la bile quand on les traite par les bases ou les acides. Sa formule est $C^{24}H^{40}O^5$.

CHOLÉDOQUE (CANAL), du gr. χοληδόχος, nom donné, en Anatomie, à un conduit long d'env. 0m,08 et formé par la réunion des conduits hépatique et cystique. Il est situé au-devant de la veine porte, et au-dessous de l'artère hépatique, entre les deux feuillets de l'épiploon gastro-hépatique ; il va s'ouvrir dans le duodénum, vers la partie postérieure de sa seconde courbure, et y verse la bile.

CHOLÉRA ou CHOLÉRA-MORBUS (du gr. χολέρα, et du lat. *morbus*, maladie), maladie à marche très-rapide, dont les symptômes les plus apparents sont des vomissements nombreux, des déjections alvines fréquentes et offrant l'apparence de la décoction de riz, la diminution ou la suppression des urines, des spasmes et des crampes dans tous les membres, etc. On distingue le *choléra épidémique*, qui exerce ses ravages sur des populations entières, et le *choléra sporadique*, qui ne frappe que des individus isolés.

CHOLÉRA ÉPIDÉMIQUE, dit aussi *C. asiatique*. Il éclate souvent subitement, surtout pendant la nuit ; souvent aussi il est précédé d'une période d'incubation de 2 à 8 jours ; de là, la distinction d'un *C. léger* ou *Cholérine*, lorsque les symptômes disparaissent pendant la période d'incubation, et d'un *C. grave*, dit aussi *C. algide*, *asphyxique*, *cyanique*, qui tantôt succède à la cholérine, tantôt est foudroyant.

Le *Choléra léger* consiste dans un trouble des voies digestives, caractérisé par la diarrhée, avec sentiment de malaise général et tendance aux sueurs froides ; par l'abattement physique et moral, l'insomnie, l'anxiété épigastrique, la faiblesse du pouls ; puis par des nausées et quelquefois des vomissements, des urines épaisses, rares et rouges, des déjections alvines fréquentes, jaunâtres ou sanguinolentes, presque toujours mêlées de mucosités blanchâtres. — On arrête ces symptômes au moyen de la diète et de lavements amidonnés et laudanisés, auxquels on joint pour boisson de l'eau de riz édulcorée avec un sirop astringent, et si ces moyens sont insuffisants, à l'aide d'un vomitif léger (ipécacuanha) ou d'un purgatif salin. Si, malgré ce traitement, les symptômes s'aggravent, le vrai choléra ne tarde point à se déclarer.

Le *Choléra grave* offre deux périodes distinctes : la *période algide* ou *de cyanose*, et la *période fébrile* ou *de réaction*. La 1re se manifeste dès le début par les symptômes suivants : coliques violentes, vomissements abondants et selles répétées de matières blanches, floconneuses, d'une odeur fade ; pouls fréquent et de plus en plus faible, respiration pénible, voix éteinte, vertiges, céphalalgie, crampes très-douloureuses auxquelles succède bientôt une prostration générale : la sécrétion urinaire est supprimée ; le visage s'altère profondément, les yeux deviennent caves et bordés de noir ; la peau se refroidit et prend une teinte livide et *bleuâtre* ; le malade est dévoré d'une soif ardente, et cependant sa langue est froide et son haleine glacée ; jusqu'à la fin il conserve toute son intelligence. Si l'on ne peut arrêter les progrès du mal, la mort arrive quelquefois au bout de quelques heures, terme moyen en 20 heures. Dans le cas con-

traire, à la période algide succède la période de réaction. Cette 2ᵉ période s'annonce par une amélioration sensible, un rétablissement progressif de toutes les fonctions organiques; et la guérison s'achève, à moins qu'une trop forte réaction, sous forme typhoïde ou comateuse, n'enlève le malade en 8 ou 10 jours.

Le traitement du choléra grave a été jusqu'ici plutôt empirique que rationnel. Dans la 1ʳᵉ période, on réchauffe le malade par des applications externes de corps chauds sur le ventre et même sur la tête; on ranime la circulation du sang et la respiration au moyen de sinapismes et de frictions sèches ou alcooliques et ammoniacales: les stimulants (punch, vin chaud) sont souvent utiles; on calme les douleurs abdominales par l'application de ventouses à l'épigastre, ou à l'aide de cataplasmes chauds laudanisés; on modère les selles par des lavements amidonnés et opiacés, et les vomissements au moyen de la glace pilée ou de l'eau de Seltz; on apaise les crampes par des frictions faites avec de l'huile d'amandes douces et du laudanum, avec le camphre, le chloroforme, etc. Dès que la réaction s'établit, il faut la maintenir dans de justes bornes, empêcher les congestions sanguines vers les grands centres organiques; enfin, surveiller attentivement le régime.

Les opinions les plus diverses ont été émises sur la nature du choléra, sur le siége organique de cette maladie et sur sa cause première. Pendant fort longtemps il a été considéré comme une sorte d'empoisonnement résultant d'une modification survenue dans les qualités de la bile. Depuis Galien, tous les médecins humoristes ont successivement reproduit cette opinion. Willis, le premier, place le choléra sous la dépendance d'une altération du fluide nerveux; Cullen le range parmi les névroses; Pinel, Broussais, Boisseau, Roche, etc., le classent parmi les phlegmasies de la membrane muqueuse digestive. M. Rochoux attribue les symptômes du choléra à une altération primitive du sang produite par un agent délétère qui paraît agir spécialement sur les nerfs de la circulation et de la respiration et sur la muqueuse digestive: autrement dit, c'est une névrose des organes placés sous l'influence du *nerf grand sympathique*. Le principe du choléra épidémique paraît évidemment résider dans l'air et avoir l'atmosphère pour véhicule; toutefois l'analyse de l'air recueilli dans vingt endroits de Paris, pendant que le fléau sévissait avec le plus de rigueur, n'a rien démontré d'extraordinaire dans la composition de l'atmosphère. — On s'accorde assez généralement auj. à repousser l'idée de la contagion du choléra dans le sens rigoureux du mot; cependant, plusieurs faits tendent à faire croire qu'il peut prendre dans certains cas un caractère contagieux: les matières évacuées seraient alors le principal agent de propagation. On a proposé de le combattre en désinfectant ces matières avec le protosulfate de fer. — On reconnaît généralement comme causes prédisposantes la misère et les privations qu'elle entraîne, l'insalubrité des habitations, surtout l'humidité, les alternatives de chaud et de froid, l'intempérance et les excès de tout genre.

CHOLÉRA SPORADIQUE. Il est moins grave que le précédent; c'est aussi celui dont l'existence paraît être la plus ancienne; il frappe brusquement, en toute saison, mais surtout pendant les chaleurs de l'été, sans causes prédisposantes bien déterminées: les excès de table, une mauvaise digestion ou l'usage d'aliments de mauvaise qualité suffisent pour le provoquer. Il débute par des crampes douloureuses dans l'abdomen, viennent ensuite des vomissements répétés d'aliments à demi digérés et de matière verte, puis d'une substance plus foncée, verdâtre, brune ou noirâtre; des déjections alvines fréquentes et de même nature; une douleur vive, déchirante et brûlante dans tout le canal intestinal, avec refroidissement et contractions spasmodiques des membres, et des défaillances; il atteint souvent en quelques heures son maximum d'intensité: rarement il se prolonge au delà de 48 heures. — Pendant les premières heures, pour calmer la soif ardente du malade et adoucir les contractions de l'estomac, on emploie une boisson légère, mucilagineuse ou acidulée par quart de verre; d'autres médecins défendent toute boisson, et y substituent quelques tranches d'orange, ainsi qu'un peu d'eau de laitue et de sirop diacode; on recommande aussi les cataplasmes sur le ventre et les lavements narcotiques. Si les progrès du mal augmentent, on a recours au laudanum liquide ou à l'extrait gommeux d'opium et aux rubéfiants: un large vésicatoire sur l'épigastre a souvent réussi. On combat les vomissements au moyen de la glace, du camphre, de l'éther, etc.

Le choléra paraît avoir été connu dès la plus haute antiquité; son nom est grec; il est mentionné par Galien et par Celse. Il a été désigné à diverses époques sous une foule de noms divers. Depuis longtemps répandu en Europe sous la forme sporadique, il s'y est montré à plusieurs reprises sous la forme épidémique. La terrible *peste noire* qui emporta près de la moitié de la population de l'Europe au XIVᵉ siècle, le *trousse-galant*, l'épidémie observée par Sydenham en 1669 et 1676, semblent avoir eu beaucoup d'analogie avec le choléra de nos jours. Ce dernier, parti en 1817 des bords du Gange, où ce mal est permanent, ravagea d'abord les îles de la mer des Indes, puis l'Arabie et l'Égypte, pénétra en Russie, et envahit vers 1830 l'occident de l'Europe et même l'Amérique: la France et l'Angleterre en ont été infestées en 1832, 49, 54, 65 et 66.

CHOLÉRA DES ENFANTS, maladie qui présente des symptômes analogues à ceux du choléra sporadique. Elle naît le plus souvent sous l'influence des grandes chaleurs et attaque les enfants surtout à l'époque du sevrage, au moment où les organes digestifs ne sont pas encore habitués à une alimentation substantielle. Son début est souvent brusque: des vomissements et des selles très-répétés amènent bientôt une grande faiblesse, période *algide*, qui ne dure guère que 24 ou 48 heures et peut se terminer d'une manière funeste. Si l'on parvient à arrêter les évacuations, on entre dans la période *typhique* qui dure de 6 à 8 jours et présente plus de chances de guérison. — Le traitement exige dès le début une diète sévère; l'enfant ne doit boire que de l'eau d'orge ou de riz, dans laquelle on ajoute du blanc d'œuf. Pour ramener la chaleur, on emploie un bain sinapisé de 10 à 15 minutes: ce moyen héroïque peut être répété plusieurs fois dans les 24 heures. Concurremment on administre l'ipécacuanha à très-petites doses, et le sirop d'éther; on n'a recours aux lavements opiacés qu'avec les plus grandes précautions. Quand la diarrhée persiste, il faut avoir recours à l'alimentation exclusive par des boulettes de pulpe de viande crue roulées dans du sucre: les enfants prennent cette nourriture sans répugnance.

CHOLÉRINE, *Voy.* CHOLÉRA LÉGER.

CHOLESTÉRINE (du gr. χολή, bile, et στερεός, solide), matière grasse, solide, blanche et cristalline, qui compose souvent les concrétions biliaires: elle a pour formule $C^{26}H^{44}O + H^2O$. La cholestérine fond à 137° et se sublime en partie vers 350°. Par l'action des acides elle donne de véritables éthers à la manière des alcools proprements dits; traitée par l'acide azotique, elle se convertit en un acide dit *cholestérique*, qui est solide, jaune orangé, fusible à 58°, peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool bouillant. — La cholestérine se rencontre non-seulement dans le foie, mais dans le sang, dans le cerveau et les nerfs, dans le jaune d'œuf, dans l'huile de foie de morue, et jusque dans le règne végétal où on l'a trouvée dans le gluten du thé, dans le maïs et dans l'huile d'olive. — Découverte en 1775 par Conradi dans les calculs biliaires, la cholestérine fut étudiée et définie par M. Chevreul qui lui donna ce nom.

CHOLIAMBE (du gr. χωλίαμβος, ïambe boiteux), ou SCAZON, vers ïambique dont le dernier pied est un

spondée au lieu d'être un ïambe, ce qui le fait *clocher*. Hipponax en est l'inventeur. Théocrite et Babrius, chez les Grecs ; Catulle et Martial, chez les Latins, en ont fréquemment fait usage.

En voici un exemple (Babrius, *fab.* II) :

Ἀνὴρ | γεωρ | γός ἀμ | πελῶ | να τα | φρεύων.

CHOLINE. *Voy.* NÉVRINE.

CHONDRINE (du gr. χόνδρος, cartilage), produit de l'action de l'eau bouillante sur la matière des cartilages ou *cartilagéine* : on la confond à tort avec la *gélatine*. Desséchée, c'est une masse dure, cornée, se gélatinisant avec l'eau où elle est soluble, insoluble dans l'alcool et l'éther. Traitée par l'acide sulfurique étendu, elle donne de la leucine sans glycocolle. Les sels de plomb, de cuivre, de fer, de mercure, ainsi que les acides, la précipitent de ses solutions, ce qui la distingue de la gélatine. — Découverte et étudiée par M. Muller.

CHONDROPTÉRYGIENS (du gr. χόνδρος et πτέρυξ, nageoire), nom donné par Artédi a une grande division des Poissons, comprend tous ceux dont le squelette est cartilagineux, c.-à-d. les *Sturioniens* (Esturgeon), les *Sélaciens* ou *Plagiostomes* (Raie, Squale), et les *Cyclostomes* ou *Suceurs* (Lamproie).

CHOPE (de l'all. *Schoppen*), gobelet en forme de cône tronqué renversé, dont on se sert pour boire la bière, et dont l'usage a été introduit de Belgique en France. Sa contenance est env. celle de la *chopine*.

CHOPINE (de l'all. *Schoppen*), ancienne mesure de liquides en France, contenait la moitié d'une pinte, un peu moins de 5 décilitres.

* **CHOQUARD**, *Pyrrhocorax*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, renferme plusieurs espèces, entre autres le *Choucas des Alpes* et le *Choquard sicrin* : bec médiocre, plus ou moins arqué, échancré à sa pointe; pieds forts, robustes; tarses plus longs que le doigt de milieu, ailes grandes et pointues, queue légèrement arrondie. Ces oiseaux ont le plumage noir avec des reflets d'un pourpre changeant au vert. Les choquards ont les mœurs des corbeaux; l'été, ils habitent les plus hautes cimes des Alpes et des Pyrénées ; l'hiver, ils descendent dans les vallées.

CHOQUE, outil dont les chapeliers se servent pour donner au feutre la forme de chapeau.

CHORAL (CHANT), nom donné jadis à une espèce de chant d'église (*Voy.* CHANT), et qui désigne surtout auj. les cantiques en langue vulgaire des églises protestantes. Voir : Choron, *Recueil de chants choraux* (1820); de Tacher, *Trésor des chants de l'église évangélique* (1842); de Winterfeld, *le Chant de l'église évangélique* (1843); Koch, *Histoire des chants d'église* (1847), etc.

CHORÉE (du gr. χορεία. danse), dite aussi *Danse de Saint-Guy* ou *de Saint-Wit*, maladie caractérisée par des mouvements involontaires et désordonnés d'un certain nombre de muscles, principalement des muscles des membres. Cette maladie attaque de préférence les enfants, les femmes, ceux qui ont un tempérament nerveux ou qui habitent un climat froid et humide. Elle peut être héréditaire. Ses causes les plus fréquentes sont : la peur, la jalousie, la colère, et toutes les émotions vives, l'onanisme, une croissance trop rapide, les vers intestinaux, la menstruation difficile, une surexcitation cérébrale. M. Sée a démontré que très-souvent la chorée dérivait d'une diathèse rhumatismale.

La maladie peut n'occuper qu'un seul côté du corps (*hémichorée*) ; elle peut être bornée à la face, au cou, à l'un des membres, ou à un très-petit nombre de muscles, tels que ceux des yeux, de la bouche, d'un doigt. Lorsqu'elle est générale, l'agitation du malade est continuelle ; mais cette agitation cesse toujours pendant le sommeil. Il a peine à saisir les corps ; sa marche est capricieuse, saccadée et irrégulière. Les choréiques n'accusent pas de fatigue dans les membres, malgré les mouvements continuels qu'ils se donnent ; mais il y a souvent faiblesse évidente d'un côté surtout, c'est ce qu'on a appelé *paralysie choréique*, elle existe du côté où les mouvements sont le plus désordonnés. La sensibilité morale est singulièrement exaltée : ils s'irritent ou pleurent sans motifs ; plusieurs donnent des marques d'affaiblissement de l'intelligence. La chorée dure ordinairement de 6 semaines à 3 mois ; mais si elle passe à l'état chronique, elle peut durer des années. Il n'est pas rare de la voir récidiver. — Quant au traitement, on a vanté les purgatifs, les toniques, les antispasmodiques. On a également recours aux bains froids, par immersion ou par surprise, aux bains sulfureux, à l'électricité et aux exercices gymnastiques.

CHORÉE (du gr. χορεῖος), nom donné quelquefois, en Prosodie, au pied dit aussi *trochée*. *Voy.* ce mot.

CHORÉGE (du gr. χορηγός). On nommait ainsi, chez les Athéniens, le citoyen qui était chargé, dans les fêtes où l'on donnait des jeux scéniques, de fournir le chœur : il devait l'instruire, le diriger, le costumer, et même le nourrir à ses frais. Les fonctions de chorége entraînaient à des frais considérables, mais elles ouvraient à celui qui les acceptait l'accès des premières magistratures. — On appelle *Monuments choragiques* des monuments tels que trépieds, colonnes, petits édifices, etc., érigés par des choréges en mémoire des prix qu'ils avaient remportés au théâtre. La *lanterne de Démosthène*, à St-Cloud, est la copie d'un monument choragique d'Athènes.

CHORÉGRAPHIE (du gr. χορεία danse, et γράφω, écrire), art de composer les ballets et d'écrire la danse à l'aide de différents signes, comme on écrit la musique à l'aide de figures ou de caractères désignés par la dénomination des notes. Tabourot, chanoine de Langres, est le premier qui ait écrit sur la *chorégraphie* : il publia en 1588, sous le pseudonyme de Thoinot Arbeau (anagramme de son nom), une *Orchésographie*, où il essayait de tracer, à l'aide des notes de la musique, les divers pas des danses. En 1701, Feuillet, maître de danse à Paris, fit paraître *la Chorégraphie ou l'Art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs* ; sa méthode, perfectionnée par Dupré et Noverre, est encore en usage aujourd'hui. *Voy.* BALLET et DANSE.

CHORÉVÊQUE (du gr. χώρα, pays, et d'*évêque*), clerc qui exerçait la plupart des fonctions épiscopales dans les lieux où il était envoyé par les évêques. On fait remonter l'origine de cette dignité au temps des apôtres. L'usage s'en perdit vers le IXe siècle. — Dans plusieurs cathédrales d'Allemagne, le nom de *chorévêque* est encore donné au premier chantre ; mais dans ce cas, *chorévêque* signifie *évêque* ou inspecteur *du chœur*.

CHORIAMBE, mètre de la poésie grecque et latine, qui se composait d'un *chorée* ou *trochée* (¯˘) et d'un *iambe* (˘¯) : d'où son nom. On appelait *vers choriambiques* ceux où dominait le choriambe :

Pāstŏr | quūm trăhĕrēt | pēr frĕtă nā | vĭbūs.

CHORION (du gr. χόριον, enveloppe), nom donné, en Anatomie, à l'enveloppe extérieure de l'œuf des mammifères (*Voy.* AMNIOS). — On donne aussi ce nom à la partie la plus épaisse de la peau.

CHORISTE, celui qui chante dans les *chœurs*. *Voy.* CHŒUR.

CHORIZONTES (du gr. χωρίζω, séparer), critiques grecs qui firent des poëmes d'Homère l'objet de leurs recherches, et en retranchèrent plusieurs passages qui leur semblaient interpolés. *Voy.* DIASCEVASTES.

CHOROGRAPHIE (du gr. χωρογραφία), partie de la science géographique qui a pour objet la description générale d'une contrée, d'un pays. On l'oppose à la *topographie*, qui en est la description exacte et détaillée. *Voy.* TOPOGRAPHIE.

CHOROÏDE (du gr. χοροειδής), membrane très-mince qui tapisse la partie postérieure de l'œil, offre en arrière une ouverture pour le passage du nerf optique, et se termine en avant vers la grande circonférence de l'iris, où elle se continue avec le cercle

et les procès ciliaires. Ses deux surfaces sont tapissées d'un enduit brunâtre foncé, dit *enduit choroïdien*. La choroïde est formée d'une multitude de vaisseaux artériels et veineux que soutient un tissu cellulaire très-serré. Elle paraît destinée à absorber les rayons lumineux superflus. — On appelle *plexus choroïdes*, deux replis membrano-vasculaires formés par la pie-mère dans les ventricules du cerveau; *toile choroïdienne*, un prolongement de la pie-mère qui se continue avec les plexus choroïdes; *artère choroïdienne*, une artère qui naît de la carotide interne; *veines choroïdiennes*, ou *de Galien*, deux veines qui suivent la toile choroïdienne; *glande choroïdienne*, un corps qui, chez les poissons, sépare l'une de l'autre la membrane ruyschienne et la choroïdienne.

CHOSE (du lat. *causa*). On entend par *choses*, en Droit, les objets extérieurs qui tombent sur nos sens et peuvent être l'objet de nos droits. Elles reçoivent plusieurs divisions. *Voy* BIENS.

CHOSE JUGÉE. L'autorité de la chose jugée est un principe en vertu duquel ce qui a été jugé ne peut être remis en question. Trois conditions sont nécessaires pour que l'*exception* dite *de la chose jugée* puisse être opposée à une nouvelle demande: 1° qu'elle ait le même objet que la première; 2° qu'elle se fonde sur la même cause; 3° qu'elle soit formée entre les mêmes parties (*res inter alios judicata aliis nec nocet, nec prodest*) (C. Nap., art. 1351). *Voy.* NON BIS IN IDEM.

CHOSE TROUVÉE. La loi assimile au vol l'action de celui qui s'approprie de son chef l'objet qu'il a trouvé et met ainsi le propriétaire qui l'a perdu dans l'impossibilité de le retrouver. *Voy.* ÉPAVES et TRÉSOR.

CHOU (en v. franç. *li chols*, *le chol*, du lat. *caulis*), *Brassica*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Brassicées, caractérisé par un calice à sépales dressés, une silique presque cylindrique, grêle, à valves nerveuses; des graines unisériées à cotylédons condupliqués. Ce genre renferme, outre le *Chou* proprement dit, le *Colza*, la *Rave*, le *Navet*, la *Navette*.

Le *Chou* proprement dit (*Brassica oleracea*) est une plante herbacée et bisannuelle, demi-ligneuse, portant en son sommet des feuilles charnues, vertes, et des fleurs nombreuses, d'un jaune pâle, disposées en panicules. On en distingue plusieurs variétés qui semblent être toutes issues du *Chou sauvage* (*B. sylvestris*), qu'on trouve sur toutes les côtes maritimes de l'Europe: 1° le *C. vert*, appelé ainsi à cause de la couleur vert-glauque de son feuillage; il ne pomme jamais; on le nomme *C. frisé*, quand ses feuilles à lobes nombreux sont déchiquetées en lanières; sur les marchés, le chou vert est souvent appelé *C. de Beauvais*, et le chou frisé, *C. d'Écosse*: à cette variété appartient le *C. cavalier* ou *Grand C. à vache*, qui atteint 2m; — 2° le *C. cabus* (*B. capitata*) ou *C. pommé*, qui a les feuilles entières, concaves, se recouvrant les unes les autres, de manière à former des pommes ou têtes: on en distingue 2 sous-variétés principales, celle à fleurs jaunes et celle à fleurs blanches, dite *C. de Milan*; 3 autres sous-variétés dignes d'être notées sont: le *C. quintal*, cultivé surtout en Allemagne, avec lequel on fait la *choucroute* (*Voy.* ce mot); le *C. rouge* ou *C. roquette* (*B. eruca*), que l'on mange en salade ou confit, et dont on fait un sirop contre les inflammations chroniques du poumon; et le *C. à jets*, dit aussi *C. de Bruxelles*, *C. à mille têtes*, *C. à petites pommes*, poussant à l'aisselle de ses feuilles des jets couronnés par de petites têtes de la grosseur d'une noix: c'est un mets délicat; — 3° le *C.-fleur* (*B. botrytis*), qui offre une masse charnue, mamelonnée ou grenue, blanche, que l'on mange (*Voy.* CHOU-FLEUR); — 4° le *C.-brocoli*, variété mitoyenne entre le chou-fleur et le chou vert, très-estimée (*Voy.* BROCOLI); — 5° les *C. à racine* ou *à tige charnue*, comme le *C.-navet* et le *C.-rave* (*Voy.* NAVET et RAVE), etc.

On nomme *Chou bâtard*, l'Arabette tourette; *C. caraïbe*, le Caladion sagittatum; *C. de chien*, la Mercuriale des bois; *C. marin*, le Crambé; *C. oléifère*, le Colza; *C. palmiste*, le gros bourgeon qui termine la tige du Palmier; *C. poivré*, le Genêt.

CHOUCALCYON, oiseau. *Voy.* MARTIN-CHASSEUR.

CHOUCAS (orig. germaniq.), nom vulgaire de plusieurs espèces de Corbeaux et autres oiseaux de l'ordre des Passereaux, est donné principalement aux deux variétés de Corbeaux suivantes: le *C. des Alpes* (*Voy.* CHOQUARD), et le *C. de clocher* ou *Corneille d'église* (*Corvus monedula*), dit aussi *Corneillon*, répandu dans toute l'Europe et la Sibérie: il habite les clochers, les vieux bâtiments, les troncs d'arbres creux, et a, comme la pie, l'habitude de dérober tous les objets brillants qui sont à sa portée.

CHOUCROUTE (de l'all. *Sauerkraut*, herbe aigre), aliment d'un usage presque général dans le Nord, se prépare avec le *chou quintal*, espèce de chou cabus dont le poids s'élève quelquefois jusqu'à 40 kilogr. On le coupe en rubans menus et fins qu'on mêle à du sel et à des graines de carvi ou de genièvre; on le laisse fermenter dans l'eau végétale que fournit le chou, puis on remplace cette eau par une saumure faite à froid. Ainsi préparée et tenue dans un lieu frais, la choucroute se conserve longtemps, et garde toujours sa saveur acidulée. L'emploi de cet aliment à bord des vaisseaux est un préservatif du scorbut.

CHOUETTE (orig. germaniq.), *Strix*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Rapaces nocturnes, reconnaissable à sa tête grosse, avec des yeux très-grands, à pupilles énormes, dirigés en avant et plus ou moins complétement entourés par un cercle de plumes effilées; l'appareil du vol n'a pas une grande force. Les bois sont la demeure ordinaire des chouettes, et elles passent la journée entière sur les branches des arbres les plus touffus, dans des buissons épais ou de vieux troncs. Elles se nourrissent de petits oiseaux, de taupes, de mulots, d'insectes, etc. Les chouettes sortent de leur retraite au crépuscule, et surprennent les petits oiseaux endormis; mais si, en plein jour, elles sont forcées de quitter leur réduit, elles errent en aveugles, poussant des cris de détresse, et sont à leur tour poursuivies par les petits oiseaux jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un refuge. — Le genre *Chouette* renferme plusieurs sous-genres, tels que la *Chouette* propr. dite, le *Duc*, le *Chat-huant*, l'*Effraie*, la *Chevêche* (*Voy.* ces mots). Le sous-genre *Chouette propr. dite* (*Surnia*) renferme la *C. commune* (*Strix ulula*), qui a le plumage varié de noir et de blanc et la queue d'un roux foncé. Ces oiseaux poussent pendant la nuit des cris plaintifs que le peuple considère comme de mauvais présage. Ils rendent cependant de grands services à l'agriculture en détruisant une immense quantité de rats, de mulots, d'insectes et de reptiles.

Les anciens avaient consacré la chouette à Minerve. On trouve l'image de cet oiseau sur les monnaies athéniennes. La divinité égyptienne nommée Neith était représentée sous la forme d'une chouette.

CHOU-FLEUR, *Brassica botrytis*, variété du Chou propr. dit, qui offre une organisation singulière: les pédoncules des grappes de leurs fleurs sont rapprochés de leur base et serrés les uns contre les autres; avant la floraison, ces pédoncules se déforment, se soudent ensemble et deviennent charnus. Le chou-fleur a été apporté de l'Orient en France au commencement du XVIIe siècle. Les trois principales variétés sont: le *Chou-fleur tendre*, le *C. demi-dur* et le *C. dur*. La culture du chou-fleur exige de grands soins. C'est un excellent légume quand il a été débarrassé par la cuisson de son âcreté.

CHOU-PILLE, se dit, en termes de Chasse, d'un chien qui dessine mal l'arrêt et qui ne quête que sous le fusil.

CHRÉMATISTIQUE (du gr. χρηματιστική), science des richesses, ou art d'acquérir des biens et de les conserver. Ce mot, employé par Aristote, a été adopté par quelques économistes modernes. *Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE.

CHRÊME (SAINT-) (du gr. χρῖσμα), onction, huile sacrée servant aux onctions qu'on fait dans certaines

cérémonies de l'Église. C'est un composé d'huile d'olive et de baume (*opobalsamum*), que l'évêque seul a le droit de consacrer : la consécration s'en fait solennellement le Jeudi-Saint. On l'emploie pour le baptême, la confirmation, pour la consécration des évêques, pour celle du calice, de la patène, des églises et des cloches.

CHRESTOMATHIE (du gr. χρηστομάθεια), titre d'un ouvrage de Proclus, cité par Photius, où il énumérait les noms de tous les poëtes cycliques et la patrie de chacun d'eux. Auj. on entend par ce nom un choix de poëtes ou de prosateurs, grecs, orientaux, etc., ou de morceaux de leurs ouvrages, réunis en corps et coordonnés de manière à offrir aux commençants des difficultés progressives, et à les initier par degrés à la connaissance des langues. Telle est p. ex. la *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy. — M. Blondeau a donné sous ce nom un recueil de textes pour servir à l'étude du droit romain.

CHRÉTIEN, celui qui fait profession de croire en Jésus-Christ. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* aux mots CHRÉTIENS et CHRISTIANISME.

Roi Très-Chrétien, titre qu'ont porté les rois de France depuis Childebert, vers 530, devint une expression de formule dans les bulles adressées aux rois de France à partir du pontificat de Paul II, en 1469.

CHRÉTIEN (BON-), variété de Poire. *V.* BON-CHRÉTIEN.

CHRICHTONITE. *Voy.* TITANE.

CHRIE (du gr. χρεία). Chez les anciens, ce mot désignait un genre de composition apophthegmatique ou sentencieuse, dans lequel s'exercèrent les philosophes grecs, notamment après Aristippe. — Dans les écoles du moyen âge et dans l'ancienne Université, on désignait sous ce nom une sorte d'*amplification* (*Voy.* ce mot) d'un mot ou d'un fait mémorable qu'on donnait à faire aux élèves de rhétorique.

CHRISMAL (de *chrême*), vase dans lequel les anciens moines portaient sur eux de l'huile bénite pour en oindre les malades.

CHRISME, nom donné dans les anciens manuscrits au monogramme de Jésus-Christ. Il est formé d'un P (le ρ des Grecs) avec un X ou croix de Saint-André dessous. On écrit aussi XPS, XPI, (χρς, χρι), etc., par abréviation pour *Christus*, *Christi*.

CHRISTIANITE. *Voy.* ANORTHITE.

CHROMAMÈTRE (de *chromatique* et du gr. μέτρον, mesure), instrument inventé en 1827 par Roller, et destiné à faciliter l'accord du piano. Il se compose d'un petit corps sonore, avec un long manche divisé par demi-tons, et monté d'une corde sur laquelle on fait glisser un sillet mobile, en bois ou en ivoire, qui varie les intonations selon les divisions du manche auquel il correspond. Une touche de clavier fait mouvoir un marteau qui agit sur sa corde et la fait résonner.

CHROMATES (de *chrome*), sels dérivant de l'action de l'acide chromique sur une base.

Le *Chromate de potasse* sert à préparer tous les autres chromates. Il existe dans le commerce deux chromates de potasse : l'un, d'un beau jaune citrin, légèrement amer, constitue le *sel neutre* [CrO^4, K^2], et présente une réaction alcaline ; l'autre, le *sel acide* ou *bichromate de potasse* [Cr^2O^4, K^2], forme de larges tables d'un beau rouge orangé, et se produit quand on ajoute de l'acide nitrique à la solution du sel neutre. On obtient celui-ci en calcinant le fer chromé avec du nitre, épuisant la masse avec de l'eau et faisant cristalliser. Toutes les matières susceptibles d'absorber de l'oxygène, comme l'acide sulfureux, l'acide sulfhydrique, les matières colorantes végétales, jouissent de la propriété de ramener l'acide chromique de ces deux chromates à l'état d'oxyde vert de chrome. On emploie ces sels pour obtenir, sur soie et sur coton, les jaunes dits *aladins*, et pour donner de la stabilité et des nuances nouvelles aux matières colorantes végétales. Leur fabrication expose les ouvriers à certaines maladies ; elle exerce surtout une influence malfaisante sur la muqueuse du nez. Le tabac à priser serait, dit-on, un excellent antidote.

Le *Chromate de plomb* est un précipité jaune qu'on obtient en mélangeant l'un ou l'autre des chromates de potasse avec une solution d'acétate de plomb : les carrossiers l'emploient pour peindre en jaune les caisses des voitures ; on s'en sert aussi pour colorier les papiers de tenture, les tissus, les faïences, etc. On le vend, dans le commerce, en morceaux cubiques, sous le nom de *jaune de chrome*, et en trochisques, sous celui de *jaune de Cologne*. Sous cette dernière forme, il est mélangé de sulfate de plomb et de sulfate de chaux. La *pâte orange*, employée dans la peinture à l'huile et dans la fabrication des toiles et des papiers peints, est un *chromate de plomb basique*, qu'on prépare en précipitant le chromate de potasse neutre avec de l'acétate de plomb basique.

CHROMATIQUE (du gr. χρῶμα, couleur), science des couleurs. *Voy.* COULEURS et CERCLE CHROMATIQUE.

Polarisation chromatique. Voy. POLARISATION.

CHROMATIQUE, un des trois genres de la musique des anciens, celui qui divisait chaque ton en 3, savoir : 2 demi-tons et une tierce-mineure. On l'appelait ainsi, dit-on, parce qu'il tenait le milieu entre les deux autres, comme les couleurs entre le noir et le blanc, ou parce que les Grecs notaient ce genre avec des caractères colorés. — Auj. on donne le nom de *chromatique* à une série ou succession de sons procédant par demi-tons, soit en montant, soit en descendant : c'est ainsi qu'on dit une *gamme chromatique*. — On désigne aussi par ce mot des morceaux renfermant beaucoup de modulations : telles sont les *Fantaisies chromatiques* de Séb. Bach.

CHROMATROPE (du gr. χρῶμα, couleur, et τροπή, tour), appareil d'Optique, formé de deux disques de verre, qui portent des rayons courbes et colorés, et qui tournent en sens contraire. Il résulte de ce double mouvement de curieuses images mobiles, que l'on montre dans la *fantasmagorie*. *Voy.* ce mot.

CHROME (du gr. χρῶμα, couleur), corps simple métallique, dont les combinaisons sont remarquables par leur belle coloration. Il est de la couleur de l'étain, très-cassant, très peu fusible, et d'une densité de 5,9. Il se rencontre dans la nature, en combinaison avec le fer et l'oxygène, à l'état de *fer chromé*, et en combinaison avec le plomb et l'oxygène, sous forme de *plomb chromaté* ou *crocoïde*. On le trouve aussi, en petite quantité, dans quelques aérolithes, dans la serpentine, l'émeraude, l'olivine, le grenat-pyrope, etc. — Il forme avec l'oxygène deux bases salifiables, le *protoxyde* [$Cr\,O$] et le *sesquioxyde* [Cr^2O^3], un *peroxyde* [$Cr\,O^2$], et un acide, l'*acide chromique* (*Voy.* ci-après). Les sels de protoxyde sont rouges ; ceux de sesquioxyde sont verts, bleus ou violets. Ces derniers sont les plus communs. — Le chrome a été découvert en 1797 par Vauquelin.

CHROME OXYDÉ NATUREL, dit aussi CHROMOCRE, minéral qui n'est que de l'*acide chromique* (*Voy.* ci-après) soit pur, soit mélangé de matières siliceuses. Il est compacte ou terreux, d'une belle couleur verte ; on le trouve dans les arkoses de l'infralias, à la montagne des Couchets ou des Ecouchets près du Creuzot (Saône-et-Loire), dans une roche feldspathique en Suède, et dans les roches diallagiques de la Savoie et du Piémont.

CHROMIQUE (ACIDE), combinaison formée de chrome et d'oxygène [$Cr\,O^3$]. On l'obtient en belles aiguilles d'un beau rouge rubis, en ajoutant de l'acide sulfurique concentré à une solution de bichromate de potasse. Il est très-soluble dans l'eau, colore la peau en brun, et détruit un grand nombre de substances organiques. Il se convertit promptement en oxyde de chrome vert par l'action de la chaleur ; il éprouve la même transformation au contact des substances organiques. En remplaçant une des proportions de son oxygène par une proportion de chlore on obtient un nouvel acide dit *chlorochromique* [$Cr\,O^2Cl$]. Avec les bases, l'acide chromique forme les *chromates*.

CHROMIS (du gr. χρομίς), genre de Poissons

acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes ou des Sciénoïdes, caractérisé par la présence de deux petits cæcums au pylore, par ses dents en velours et par une ligne latérale interrompue. Le *Chromis vulgaire* ou *Castagneau*, petit poisson de la Méditerranée, est le type du genre.

CHROMOLITHOGRAPHIE (du gr. χρῶμα, couleur, et de *lithographie*), impression lithographique en couleur. Après avoir tracé le dessin sur la pierre, on fait autant d'épreuves que l'impression doit reproduire de couleurs; on transporte ensuite chacune de ces épreuves sur une pierre différente, puis on dispose les couleurs de manière qu'elles s'impriment exactement à l'endroit voulu. Ce procédé appliqué d'abord aux cartes géographiques, puis à l'imitation des aquarelles, a pu servir à reproduire avec une exactitude parfaite les miniatures des manuscrits, des vitraux du moyen âge et même des tableaux des grands maîtres, comme l'a fait récemment M. Kellerhoven (*Reproduction en couleur des tableaux des grands maîtres*, 1869 et suiv.). Les belles planches de blason de notre *Atlas Universel*, ont été imprimées par M. Regamey à l'aide de ce procédé. Engelmann, en France (1837); Daty, Hogarth et Rowney, en Angleterre, ont beaucoup fait sous ce rapport pour les progrès de la chromolithographie. On applique aussi la chromolithographie à la décoration des porcelaines. — Il ne faut pas confondre la *Chromolithographie* avec la *Typographie en couleurs*, qui donne des résultats analogues, mais par l'emploi des procédés typographiques ordinaires : ce dernier genre d'industrie a été surtout perfectionné par M. Silbermann.

CHROMULE. *Voy.* CHLOROPHYLLE.

CHRONIQUE (du lat. *chronica*, du gr. χρόνος, temps), nom donné aux histoires générales ou particulières dans lesquelles les faits sont classés dans leur simple ordre de succession, et ordinairement sans réflexion aucune (*Voy.* ANNALES) ; il se donne plus particulièrement aux vieilles narrations des anciens temps, surtout du moyen âge. Telles sont les *Grandes Chroniques de France* ou *C. de St-Denis*; la *C. du religieux de St-Denis*, etc. — On étend le nom de *Chroniques* aux récits historiques de Villehardouin, de Froissart, de Monstrelet, etc.

Il a été formé de nombreux recueils de *Chroniques :* les principaux sont ceux de Grævius, de Muratori, pour l'Italie ; de Leibnitz, de Meibomius, de Bernard Pez, de G.-H. Pertz, pour l'Allemagne ; et pour la France, ceux de Duchesne, de D. Bouquet et autres Bénédictins (*Recueil des Historiens de France*), de Buchon (*Collection des Chroniques nationales*), etc.

On connaît sous le nom de *Chronique scandaleuse*, une histoire de Louis XI, depuis 1460 jusqu'en 1483, attribuée à Jean de Troyes, greffier de l'hôtel de ville de Paris. — On entend ordinairement par ce nom un recueil d'anecdotes galantes.

En Médecine, on appelle *Maladies chroniques*, par opposition à *Maladies aiguës*, toutes les affections dont la durée est prolongée.

CHRONOGRAMME (du gr. χρόνος et γράμμα, lettre), sorte d'anagramme dans laquelle les lettres *numérales*, c.-à-d. celles qui, chez les Romains, tenaient lieu de nombres, étant additionnées ensemble, donnent le millésime ou la date d'un événement mémorable : tel est ce distique de Godard sur la naissance de Louis XIV, qui eut lieu en 1638, le jour où la constellation de l'Aigle se trouvait en conjonction avec le Cœur du Lion :

eXorIens DeLphIn aqVILæ CorDIsqVe LeonIs
CongressV gaLLos spe LætItIaqVe refeCIt.

Les lettres capitales additionnées ensemble comme chiffres font justement 1638.

CHRONOGRAPHE (du gr. χρόνος et γράφω, écrire), synonyme de *Chroniqueur* (*Voy.* CHRONIQUE). — En Physique, on appelle *Chronographe* tout appareil qui enregistre les phases successives d'un phénomène, et fait connaître ce qui se passe à des époques déterminées. — On nomme *Chronoscope*, tout appareil qui sert à mesurer un intervalle de temps excessivement court. On se sert beaucoup de l'électricité pour ce genre d'appareils. MM. Bréguet, Siemens, Wheatstone, Navez, Hipp, Martin de Brettes, ont construit divers chronographes, particulièrement pour étudier la vitesse des projectiles. Le principe de ces divers appareils consiste à faire mouvoir uniformément un cylindre et à produire dans une direction fixe parallèle aux génératrices deux points correspondant au commencement et à la fin du phénomène dont on veut mesurer la durée. Tels sont les appareils du capitaine Schultz et de M. Hardy qui mesurent un intervalle de $\frac{1}{500000}$ de seconde. — Dans l'appareil de M. Bourbouze, la durée se déduit du tracé qui résulte de la vibration d'une lame élastique sur une surface enfumée.

CHRONOLOGIE (du gr. χρονολογία), science qui a pour objet de faire connaître les divisions du temps chez les différents peuples et de classer dans leurs rapports de succession ou de simultanéité tous les faits passés. De là, deux parties : l'une théorique, dite *Chronologie mathématique* ou *astronomique*, qui traite des divisions du temps fournies par la nature, comme les révolutions de la lune, du soleil, les solstices, les équinoxes, les éclipses, etc. ; l'autre pratique, dite *Chronologie historique*, qui distribue les événements dans le temps et marque leur époque. Les époques elles-mêmes se distinguent en *époques civiles*, partant d'un fait qui a exercé une grande influence sur un peuple et après l'accomplissement duquel on date les années, comme la vocation d'Abraham, la sortie d'Egypte, la 1re Olympiade, la fondation de Rome, la naissance de Jésus-Christ, l'hégire ou fuite de Mahomet, etc. : c'est ce qu'on appelle *ère ;* et en *époques* ou *périodes historiques*, choisies plus ou moins arbitrairement par les historiens. — Dans l'antiquité, il y eut presque autant de chronologies particulières que de peuples d'origines différentes, et c'est une des difficultés de la science d'établir la concordance entre les diverses chronologies (*Voy.* ÈRE, ANNÉE et CALENDRIER). La réforme du calendrier par J. César amena une supputation uniforme du temps, qui se répandit dans tout l'empire romain, puis, avec la religion chrétienne, par toute la terre. Auj., chez tous les peuples chrétiens de l'Europe, l'ère et la division de l'année sont les mêmes; seulement les chrétiens grecs d'Europe et d'Orient se servent encore du calendrier Julien non corrigé. Les Mahométans ont des années lunaires qu'ils datent de l'hégire. A ces systèmes divers, il faut encore ajouter ceux des Juifs modernes, des Hindous et des Chinois. — Malgré les travaux des chronologistes, il règne beaucoup d'incertitude sur la date précise des événements qui se rapportent aux premiers temps historiques.

La chronologie est une science toute moderne : ceux qui l'ont le plus avancée sont Scaliger, le P. Labbe, Ussérius, le P. Pétau, Newton, Fréret, Lenglet-Dufresnoy, Desvignoles, Ideler, Clinton, Daunou. Parmi les ouvrages les plus importants, il faut citer l'*Art de vérifier les dates* des Bénédictins (dern. édit., 1783-87), continué par le marquis Fortia d'Urban; les *Tables chronologiques* de J. Blair; les *Tablettes chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy (1778) ; le *Système chronologique* de Newton, avec les observations de Fréret; le *Manuel de chronologie* de L. Ideler (Berlin, 1825) ; et parmi les abrégés le *Résumé de chronologie* de Champollion-Figeac (1830) ; la *Chronologie universelle* de Dreyss (1853), et la partie chronologique de notre *Atlas* (1865). — Les découvertes faites depuis 50 ans par l'archéologie et la linguistique ont fait faire de grands progrès à la chronologie de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Chaldée, de la Phénicie, de la Médie, de la Perse, etc. : on trouvera l'indication des travaux les plus récents dans le *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, par Fr. Lenormant (1869).

CHRONOMÈTRE (du gr. χρόνος et μέτρον, mesure), dit aussi *Garde-temps* et *Montre marine*, montre ou horloge mesurant les plus petites fractions de temps avec une parfaite exactitude. On construit auj. des chronomètres qui permettent d'apprécier exactement un dixième de seconde. Les chronomètres servent en mer pour trouver la longitude; on les emploie aussi dans les recherches de physique pour évaluer le temps avec précision. On est parvenu à corriger dans les chronomètres les effets de la dilatation, à rendre parfait l'isochronisme du spiral régulateur, à régulariser le mouvement des engrenages, et à rendre presque nul le frottement de toutes les pièces; mais il n'a pas encore été possible de détruire les effets des forces magnétiques ou électriques auxquelles les pièces métalliques dont se compose l'instrument sont successivement exposées dans les différentes parties du globe qu'elles traversent. Les montres marines ont été particulièrement perfectionnées en Angleterre par H. Sully, Harrison, Kendal, Graham, Phillips, et en France par F. Berthoud, P. Leroy, Bréguet, Lieussou, etc. *Voy.* HORLOGERIE. — *Voy.* aussi MÉTRONOME.

CHRONOSCOPE. *Voy.* CHRONOGRAPHIE.

CHRYSALIDE (du gr. χρυσαλλίς), nom qu'on donne à la *nymphe* de tous les Insectes, s'entend surtout de celles des Lépidoptères ou de la 1re métamorphose que subit la chenille avant de devenir papillon. En cet état, l'insecte est comme emmaillotté dans une enveloppe qui le cache entièrement ou qui en dessine les contours; il ne prend aucune nourriture, et reste dans l'immobilité la plus complète. Certaines chrysalides ont la forme d'une petite graine ovoïde : on les appelle vulg. *fèves;* celles des papillons diurnes sont plus ou moins anguleuses, tandis que celles des papillons nocturnes et crépusculaires sont toujours arrondies et cylindrico-coniques. La couleur des chrysalides diurnes est généralement brillante et métallique, ce qui leur a valu le nom d'*aurélies;* les autres sont brunes ou noires. Certaines chrysalides sont renfermées dans une enveloppe de soie fine dite *cocon* (vers à soie); d'autres sont nues et suspendues par leur extrémité inférieure à un tissu de soie (papillons diurnes ; quelques-unes sont enfoncées dans la terre (sphinx); d'autres enfin attaquent la fourrure et les étoffes de laine, et se font, aux dépens des poils et de la laine, un petit étui dans lequel s'accomplit la métamorphose. Ces insectes restent à l'état de chrysalide plus ou moins longtemps, suivant les saisons ou les espèces. Le moment de l'éclosion arrivé, le papillon s'échappe par une fente qui se fait au dos.

CHRYSANTHÈME (du gr. χρυσός, or, et ἄνθεμον, fleur, *Chrysanthemum*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, intermédiaire entre le genre Leucanthème et le genre Pyrèthre, comprend des herbes ou des arbrisseaux originaires de l'Europe et de l'Afrique, à feuilles alternes, dont les fruits sont à 3 côtes ou à 3 ailes. Les plantes cultivées dans nos jardins sous le nom de *Chrysanthèmes* appartiennent au genre Pyrèthre. Il y a des chrysanthèmes blancs, roses, violets, pourpres, jaunes, bruns, etc. Souvent les fleurons s'allongent et présentent une fleur globuleuse en forme de houppe ; quelquefois ils se roulent en tubes, comme la Reine-Marguerite anémone. — On donne souvent le nom de *Chrysanthème des Indes* à l'*Anthémis à grandes fleurs*, belle plante vivace, originaire de la Chine, à tiges nombreuses, droites et garnies de feuilles découpées, d'un vert clair; à fleurs aussi très-nombreuses, radiées, et ressemblant assez, sauf la couleur, aux Reines-Marguerites.

CHRYSARGYRE (du gr. χρυσάργυρον), impôt qui, dans l'empire grec, se payait tous les 4 ans, et était supporté par les marchands, etc. Établi par Constantin, il fut aboli par Anastase.

CHRYSÉLÉPHANTINE (STATUAIRE). *Voy.* SCULPTURE.

CHRYSIDES (du gr. χρυσός), tribu d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores, renferme des insectes de petite taille, qui brillent de tout l'éclat de l'or et des pierreries. Les chrysides pondent leurs œufs dans le nid de quelque autre Hyménoptère qu'ils dévorent ensuite. Le type de cette tribu est le genre *Chrysis*, dont la principale espèce, la *C. ignita*, est commune en Europe.

CHRYSOBALANUS, CHRYSOBALANÉES (du gr. χρυσός et βάλανος, gland). *Voy.* ICAQUIER.

CHRYSOCALQUE (du gr. χρυσός, or, et χαλκός, cuivre), qu'on écrit aussi *Chrysocal* et *Chrysocale*, alliage de cuivre et de zinc qui offre plus ou moins l'apparence de l'or. *Voy.* CUIVRE JAUNE.

CHRYSOCHLORE (du gr. χρυσός et χλωρός, verdâtre, *Chrysochloris*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, renferme des animaux assez semblables aux taupes, remarquables par les reflets irisés et chatoyants de leur robe. Une des plus belles espèces est le *Chrysochlore du Cap* ou *Taupe dorée*.

CHRYSOCOLLE (du gr. χρυσοκόλλα), nom donné par les anciens à une substance verte dont ils se servaient pour souder l'or et les autres métaux, et qui paraît être le *borax* (*Voy.* ce mot), ou peut-être un silicate de cuivre. *Voy.* CUIVRE HYDRO-SILICEUX.

CHRYSOCYON (du gr. χρυσός, or, et κύων, chien), genre de Mammifères carnivores, de la famille des Canidés, ne renferme que des espèces peu connues. *Voy.* CHIEN.

CHRYSOLITHE (du gr. χρυσόλιθος), nom donné par les anciens lapidaires à diverses substances minérales, notamment à la *cymophane*, au *péridot*, à l'*apatite*, etc., à cause de leur teinte dorée. — La chrysolithe était la dixième des pierres précieuses dont était orné le *rational* du grand prêtre des Hébreux; elle portait gravé le nom de Zabulon. Elle était transparente, de couleur d'or, et mêlée de vert jetant un beau feu.

CHRYSOMÈLE (du gr. χρυσός, or, et μῆλον, pomme), *Chrysomela*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, type de la tribu des *Chrysomélines*: tête engagée dans le prothorax; élytres globuleuses et enveloppant complétement le corps. Les chrysomèles brillent des couleurs les plus vives; elles se nourrissent de feuilles, et vivent en société. En général, elles fuient la lumière du jour. — La chrysomèle passe pour odontalgique. Dans le commerce, on falsifie les cantharides en y mêlant des chrysomèles.

CHRYSOPHRYS, nom latin scientifique du genre DAURADE.

CHRYSOPRASE (du gr. χρυσόπρασος), variété d'agate vert-pomme qui doit sa couleur à de l'oxyde de nickel : on la trouve en Poméranie. — La *C. d'Orient* est une variété de topaze qui est d'un jaune verdâtre.

CHRYSOTOSE, poisson. *Voy.* LAMPRIS.

CHUINTANT (SON), de *chuinter*, verbe qui exprime le cri de la chouette. *Voy.* CONSONNE.

CHUSITE, variété de *Péridot*. *Voy.* ce mot.

CHUTE (de *chu*, jadis *cheut*, participe de *cheoir*), effet de la pesanteur sur les corps abandonnés à eux-mêmes. *Voy.* PESANTEUR.

Chute d'eau. On distingue les *chutes naturelles*, qui sont très-fréquentes dans les pays de montagne, et les *chutes artificielles*, que l'on produit dans un cours d'eau à l'aide d'un *barrage*. Tantôt le barrage est *en déversoir*; alors l'eau passe par dessus sa crête; tantôt il est à *vanne*, et alors l'eau passe au-dessous du barrage par une ouverture, dont la hauteur peut être changée à volonté. On utilise ces chutes pour mettre en mouvement des *roues hydrauliques* ou des *turbines*. La puissance de la chute s'évalue par le travail mécanique qu'elle produit en une seconde. On mesure ce travail en multipliant le poids de l'eau qui tombe en une seconde par la hauteur de la chute. Chaque mètre cube tombant d'un mètre en une seconde met à notre disposition un travail de 1,000 kilogrammètres, équivalant à 13 chevaux-vapeur env.

Les machines hydrauliques n'utilisent qu'une fraction de cette quantité de travail, laquelle s'appelle *rendement de la chute*. Les meilleures machines n'utilisent guère que 80 % du travail théoriquement disponible. *Voy.* ROUE HYDRAULIQUE et TURBINE.

En Géographie physique, *chute* est synonyme de *cataracte* et de *cascade*. *Voy.* ces mots.

En Horlogerie, on appelle *chute* l'espace parcouru par la roue de rencontre, et le petit coup qui résulte du choc d'une dent avec l'entre-palette. Dans un échappement bien fait, il faut que la chute soit égale sur chaque palette.

En Médecine, on entend par *chute de la luette, du rectum*, etc., le relâchement du tissu cellulaire de ces organes.

CHYLE (du gr. χυλός, suc). Le *chyle* est le liquide qui se trouve dans les *vaisseaux lymphatiques* ou *chylifères* (*Voy.* LYMPHATIQUES), après l'acte de la digestion ; c'est de la *lymphe* chargée de principes assimilables extraits des aliments. *Voy.* LYMPHE.

CHYME (du gr. χυμός, suc), bouillie que forment les aliments après avoir subi la digestion stomacale et qui n'est pas encore transformée en chyle. *Voy.* DIGESTION.

CIBLE (de l'allem. *Scheibe*, disque, but), espèce de but sur lequel on s'exerce au tir de l'arc, du fusil, de la carabine, etc. *Voy.* TIR.

CIBOIRE, en lat. *ciborium* (du gr. κιβώριον), vase destiné à la conservation des hosties consacrées. Le saint ciboire doit être d'or ou d'argent doré à l'intérieur : il est bénit, mais non consacré. L'Église ordonne de changer les hosties et de purifier le ciboire au moins tous les mois. — Dans le rit romain, on appelle *Ciborium* un petit dais élevé au-dessus du maître-autel : quelquefois on suspendait sous ce dais une colombe d'or ou d'argent représentant le Saint-Esprit, et dans l'intérieur de laquelle on conservait l'eucharistie pour les malades.

CIBOULE et **CIBOULETTE** (du lat. *cæpulla*, dimin. de *cæpa*, oignon). On appelle ainsi deux petites espèces d'Ail que l'on cultive pour le service des cuisines. La *Ciboule* (*Allium fistulosum*) est originaire des montagnes froides de l'Europe et de l'Asie. Ses bulbes allongés forment une touffe d'où s'élance une tige terminée par une tête conique semblable à celle de l'ail commun, dont elle a l'odeur, mais moins forte. On distingue : la *C. ordinaire*, la *C. hâtive* et la *C. blanche*. — La *Ciboulette* ou *Civette* (*A. schœnoprasum*) a les feuilles beaucoup plus minces que celles de la ciboule ; ses fleurs violettes forment une petite boule d'un assez joli effet. Elle croît spontanément dans les prairies des Alpes et dans le Midi de la France. On la nomme aussi *Appétit*, parce qu'elle est pour l'estomac un stimulant actif.

CICADAIRES (du g.-type *cicada*, cigale), famille d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, caractérisés par des antennes toujours terminées par une soie, des ailes entièrement diaphanes, et disposées en toit pendant le repos. Tous ces insectes vivent sur les végétaux, qu'ils percent avec leur trompe ; la plupart sont propres aux pays chauds. — A cette famille appartiennent les genres *Cigale* (genre type), *Fulgore*, *Tettigomètre*, *Membrace*, *Centrote*, *Cercope*, etc.

CICATRICE (du lat. *cicatrix*), tissu fibro-celluleux qui réunit les solutions de continuité des corps vivants. La *cicatrisation* est la série d'opérations par lesquelles la nature accomplit cette réunion. Lorsque les chairs sont seulement divisées et qu'il n'y a point d'inflammation, le recollement s'opère rapidement à l'aide de la lymphe coagulable qui se répand dans l'interstice et se solidifie en adhérant des deux côtés, c'est ce que l'on appelle *réunion par première intention*. Mais lorsqu'il y a eu perte de substance, la plaie s'enflamme, puis suppure; si elle est de quelque étendue, on la voit se couvrir de granulations coniques et rouges, dites *bourgeons charnus* ; bientôt apparaît une membrane rouge et mince qui s'étend de proche en proche, et qui, prenant chaque jour plus de consistance, finit par fermer totalement la plaie. La cicatrice, une fois formée, reste quelque temps rouge, molle et susceptible de se rompre ; sa fragilité est extrême et l'épiderme qui la couvre se renouvelle plus fréquemment que dans les autres parties. Dans la suite, elle prend une teinte plus blanche que le reste de la peau, dont elle diffère d'ailleurs par l'absence de follicules sébacés, de bulbes pileux et de glandes sudorifiques (*Voy.* CAL). — Le tissu cicatriciel composé de fibres entre-croisées en divers sens est doué d'une puissance rétractile considérable qui peut devenir cause de difformités, mais qu'on a mise aussi à profit dans certaines circonstances, p. ex., pour faire disparaître les tumeurs érectiles. Les cicatrices sont souvent le siége de douleurs analogues aux rhumatismes lors des variations atmosphériques.

CICCA, genre de la famille des Euphorbiacées, est composé d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, petites; à fleurs fasciculées, et à fruit charnu. La plupart des espèces croissent dans l'Asie tropicale. Le *C. disticha*, vulg. *Chéramélier* ou *Chérambolier*, est cultivé dans l'Inde et aux Antilles : son fruit, dit *cerise des Iles*, offre aux habitants une nourriture saine et agréable. Le bois renferme un suc blanc, âcre et purgatif, et les feuilles sont employées en décoction comme sudorifiques.

CICER, CICÉROLE, plante. *Voy.* POIS CHICHE.

CICERO, caractère typographique, ainsi appelé parce que les premiers imprimeurs qui allèrent s'établir à Rome (en 1467) s'en servirent pour imprimer les *Épîtres familières de Cicéron*.

CICERONE (de *Cicéron*, c.-à-d. *savant*), nom donné en Italie aux individus qui, moyennant salaire, font métier de montrer aux étrangers les curiosités.

CICINDÈLE, *Cicindela*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, type de la famille des Cicindélètes : tête saillante, mandibules très-développées, fortement dentées intérieurement; yeux très-gros. Ces insectes habitent les endroits sablonneux, vivent de chasse, et volent avec rapidité. — La famille des *Cicindélètes* renferme les genres *Cicindèle*, *Manticore*, *Mégacéphale*, *Thérate*, *Collyris*, *Oxychéile*, *Euprosope*, *Cténostome*, etc.

CICUTAIRE (de *cicuta*, ciguë), *Cicutaria*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, renferme des plantes vénéneuses, au nombre desquelles est la *C. aquatique* ou *Ciguë vireuse*, commune dans toutes les contrées marécageuses du nord de la France et de l'Allemagne : tige rameuse et haute de 1^{m}; feuilles amples, découpées en folioles dentées; fleurs blanches ; racine charnue, creuse, répandant un suc jaunâtre, qui est vénéneux comme tout le reste de la plante. On la regarde comme un poison plus actif encore que la *grande ciguë* : on l'a préconisée cependant pour le traitement de la phthisie pulmonaire.

CICUTINE. *Voy.* CONICINE.

CID (de l'arabe *séid*, seigneur). *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CIDARIS (du gr. κίδαρις, bonnet persan), genre d'Échinodermes échinoïdés, type de la famille des *Cidaritidées* : test épais et circulaire ; aires ambulacraires étroites, couvertes de petits tubercules serrés, aires interambulacraires pourvues de gros tubercules perforés qui portent de lourdes baguettes. Les Cidaris habitent les mers des régions chaudes actuelles. On en connaît de fossiles depuis l'étage carbonifère.

CIDRE (du lat. *sicera*), boisson faite avec le jus de pommes, et dont l'usage remplace le vin dans le nord-ouest de la France. Pour le fabriquer, on expose d'abord quelques jours les pommes au soleil dans un lieu sec ; on les pile ensuite dans un moulin à meules verticales, tournant dans une auge circulaire ; quand elles sont à demi écrasées, on les brasse avec un cinquième de leur poids d'eau de bonne qualité ; puis on les met dans une cuve où on les laisse fer-

menter ; le cidre est parfait quand il est limpide, d'une belle couleur d'ambre, sans acidité ni fadeur. Le cidre tourne facilement à l'aigre, et il faut le boire aussitôt qu'il est tiré. Pour l'empêcher de perdre sa douceur et le faire mousser, on jette dans le tonneau qui doit le contenir du moût de raisin réduit en sirop avec du miel ; on verse le cidre par-dessus et on roule en tous sens. Quand on veut conserver du cidre mousseux, on le tire après 5 ou 6 jours et on le met dans des bouteilles de grès ou dans des barils cerclés en fer. Quelques fabricants clarifient le cidre à l'aide de l'acétate de plomb ; mais ce procédé occasionne souvent des coliques saturnines. — Le meilleur cidre s'est fabriqué de tout temps en Normandie, notamment dans les vallées de Bray et d'Auge : on cite surtout le cidre de Montigny, de Préaux, de Quièvreville, de Houppeville, etc. ; on fabrique un cidre très-spiritueux dans l'île de Guernesey. — On appelle *petit cidre* ou *boisson*, un cidre étendu d'eau, qui ne peut pas se conserver : *poiré*, un cidre fait avec du jus de poire. On imite le cidre avec les fruits du cormier, avec le jus du sorgho, avec un mélange d'eau, de verjus, de vinaigre, de sucre, de fleurs de sureau, etc.

CIEL (du lat. *cœlum* ; du gr. κοῖλον, creux), partie supérieure du monde qui nous environne de toutes parts, et à laquelle les astres nous paraissent attachés. Les anciens attribuaient au ciel de la solidité et en faisant une voûte de cristal (*Voy.* FIRMAMENT) ; on sait auj. que ce n'est que l'espace vide, et qu'il doit sa couleur azurée à la masse d'air qui entoure notre globe. Cependant on dit encore le ciel pour l'ensemble des astres : ainsi l'ouvrage de M. Guillemin, intitulé *le Ciel* (1864), est un traité élémentaire d'Astronomie. *Voy.* DIURNE (MOUVEMENT).

Les Grecs avaient divinisé le Ciel sous le nom d'Uranus ; c'était le plus ancien de leurs dieux.

Dans le langage des Théologiens, le *ciel* est le séjour du bonheur éternel : nous concevons ce lieu comme placé au delà de l'espace immense que nous voyons au-dessus de nous. Les Musulmans admettent jusqu'à sept cieux, dans chacun desquels s'augmente la félicité qui attend les croyants. *Voy.* PARADIS et EMPYRÉE.

CIERGE (du lat. *cereus* ; de *cera*, cire), longue chandelle de cire, légèrement conique, que l'on allume durant les cérémonies religieuses. — L'usage des cierges ne provient pas seulement de la nécessité où furent les premiers chrétiens de se servir de flambeaux pour célébrer les saints mystères dans l'obscurité des catacombes ; on y attacha de bonne heure des idées mystiques. Il faut au moins deux cierges sur l'autel pour la célébration de la messe. — On appelle *Cierge pascal* un cierge de grande dimension que l'on bénit dans chaque paroisse pour la fête de Pâques : cette bénédiction se fait à l'office du Samedi-Saint avant la messe. On fait remonter l'origine de cet usage au concile de Nicée, en 325.

CIERGE *Cereus*, genre de la famille des Cactées, tribu des Céréastrées, caractérisé par une tige allongée, à côtes plus ou moins saillantes, munies d'aiguillons et atteignant quelquefois une hauteur considérable ; fleurs latérales le plus souvent nocturnes et éphémères. Parmi les espèces principales, on remarque : le *C. du Pérou*, à 5-8 côtes verticales et à fleurs blanches, qui atteint jusqu'à 15 et 20^m ; le *C. du Chili*, à 10-12 côtes ; le *C. laineux*, à fleurs verdâtres et à fruits rouges ; le *C. magnifique*, à tige rameuse et à fleurs d'un rouge pourpre ; le *C. grandiflore*, à fleurs blanches en dedans, jaunes en dehors et d'une odeur suave, etc.

On donne vulg. le nom de *Cierge* à des plantes du genre Euphorbe et du genre Verbascum remarquables par leur tige excessivement allongée.

CIGALE, *Cicada*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, type de la famille des Cicadaires, a pour caractères essentiels des antennes très-courtes, à 6 articles ; la tête courte, large et comme tronquée antérieurement, avec 3 petits yeux lisses sur le sommet ; des ailes gazées, à nervures saillantes, disposées en toit et dépassant le corps ; son abdomen, renflé et conique, est muni à sa base, mais chez les mâles seulement, d'un organe propre à produire ce son monotone qu'on appelle improprement le *chant de la cigale* : ce sont deux membranes élastiques, situées dans le premier anneau de l'abdomen et munies de parties coriaces dont le frottement produit un effet analogue à celui de la roue qui fait vibrer la corde dans une vielle. Les cigales sont plus communes et plus grandes dans les pays chauds que dans les nôtres. Elles vivent de préférence dans les forêts et se nourrissent de la sève des arbres qu'elles percent de leur trompe. Le type du genre est la *C. commune* (*C. plebeia*), qu'on trouve dans le midi de l'Europe. Elle est d'un brun noirâtre ou jaunâtre, et longue de 0^m,04 : c'est la seule qu'on trouve dans le midi de la France ; on la rencontre quelquefois jusqu'à Fontainebleau. — Chez les Grecs, la cigale était consacrée à Apollon ; elle n'en était pas moins aussi le symbole des mauvais poëtes. D'après la Fable, Tithon, époux de l'Aurore, fut métamorphosé en cigale. Selon Thucydide, les Athéniens des premiers temps et en général tous les Ioniens relevaient leur chevelure avec des cigales d'or : c'était pour eux un symbole d'autochthonie, les cigales naissant, disaient-ils, du sol même.

CIGARE (de l'espagn. *cigarro*), petit cylindre formé d'une feuille de tabac à fumer roulée sur elle-même ou de brins de tabac enveloppés dans une feuille. En France, la régie offre aux consommateurs un choix varié de cigares indigènes ou étrangers, depuis les *panatelas* de la Havane et les *londrès* qui sont les plus estimés, jusqu'aux *cuartas* de Manille, qui sont les moins bons. *Voy.* TABAC.

On a donné le nom de *cigarettes* à de petits cigares que le consommateur peut faire lui-même avec du tabac découpé et roulé dans un petit morceau de papier ou de paille de maïs. On doit du reste à M. Susini (de la Havane) une machine à fabriquer les cigarettes. — On fait usage, en Médecine de *cigarettes* de stramonium, de digitale, de belladone, etc., qu'on fume comme les cigarettes ordinaires. On aspire aussi, sans combustion, des cigarettes camphrées : dans ces dernières le camphre est renfermé dans un tuyau de plume ou d'ivoire.

CIGOGNE, *Ciconia*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers cultrirostres, sous-ordre des Hérodiens, voisin du Héron et de la Grue, renferme les genres *Cigogne* proprement dit, *Jabiru*, *Ombrette*, *Tantale* et *Spatule*. — Les Cigognes proprement dites ont le bec long, conique, pointu et fendu en avant des yeux, le cou et les pieds très-longs, 4 doigts, dont 3 antérieurs réunis par une membrane. On distingue les vraies *cigognes*, qui ont la tête emplumée, et les *marabous* (*Voy.* ce mot), qui ne l'ont pas et qui ont le bec très-gros. La cigogne a des mouvements lents et mesurés ; elle n'a d'autre cri que le clapotement qui résulte du choc de ses mandibules l'une contre l'autre : elle ne le fait guère entendre que quand elle est effrayée. Cet oiseau vit le long des rivières et dans les marais où il se nourrit de reptiles, d'oiseaux, de poissons, etc. Il établit son nid sur des arbres élevés ou sur le haut des maisons. Quoique les cigognes aient des ailes de médiocre étendue, elles peuvent franchir d'un essor soutenu d'immenses espaces. Tous les ans, à la fin de l'été, elles quittent les contrées du Nord pour aller s'abattre en Afrique, particulièrement sur les bords du Nil. Les cigognes sont d'un naturel très-doux et se familiarisent aisément avec l'aspect de l'homme ; elles sont aussi remarquables par le vif attachement qu'elles témoignent pour leurs petits. Ces qualités et la guerre de destruction qu'elles font aux reptiles et autres animaux malfaisants ont fait de la cigogne l'objet d'un culte religieux : les anciens la regardaient comme l'emblème de la piété filiale ; en beaucoup d'endroits, leur vie est

protégée par des lois ou des coutumes locales. — La *C. blanche* (*C. alba*), type des Cigognes proprement dites, est haute de 1m à 1m,20; elle a les pennes des ailes noires, le bec et les pieds rouges. On la trouve dans le nord-est de la France, ainsi que la *C. noire* (*C. nigra*), qui est beaucoup plus sauvage que la précédente.

CIGUË (du lat. *cicuta*), *Conium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, est caractérisé par ses fleurs blanches, ses fruits globuleux, à côtes crénelées en forme de petits tubercules renfermés dans un involucre de plusieurs folioles linéaires. Il renferme des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont la principale espèce est la *Grande Ciguë* (*C. maculatum*), aux feuilles grandes, d'un vert très-foncé et un peu luisantes, célèbre chez les anciens comme plante vénéneuse, dont on extrayait, à Athènes, le poison destiné à certains condamnés : Socrate et Phocion burent la ciguë. Le suc de cette plante est d'autant plus vénéneux qu'elle croît dans un climat plus chaud : on en combat les mauvais effets à l'aide de purgatifs et d'acides végétaux (vinaigre, suc de citron, etc.). Elle doit ses propriétés à un alcaloïde particulier appelé *cicutine* ou *conicine* (*Voy.* CONICINE); on l'emploie en médecine comme narcotique, particulièrement contre le cancer, les scrofules, la goutte, etc. : on l'administre, soit à l'intérieur, sous forme d'extrait, soit à l'extérieur, sous forme de cataplasme et d'emplâtre.

Deux plantes, appartenant à des genres tout différents du précédent, portent aussi vulgairement le nom de ciguë, à cause de leurs propriétés vénéneuses ; ce sont : la *Petite Ciguë* (*Æthusa cynapium*), qui se confond facilement avec le Persil (*Voy.* ÆTHUSE) et la *Ciguë vireuse* ou *Cicutaire*. *Voy.* ce mot.

CIL, CILIAIRE (du latin *cilium*). Les *cils* sont les poils qui bordent les paupières de tous les Mammifères : ce sont des organes protecteurs, garantissant d'une part le globe de l'œil du contact de toutes les poussières qui flottent dans l'atmosphère, et d'autre part servant à tamiser une lumière trop vive. — Chez l'homme, ces poils au nombre de 100 à 150 sont durs, roides, de la couleur des cheveux et des sourcils, disposés sur 2 ou 3 rangs, plus longs et dirigés en haut à la paupière supérieure, moins forts et dirigés en bas à la paupière inférieure. Dans certains cas, la direction des cils est changée, ils sont portés en dedans et déterminent alors par leur frottement une inflammation du globe de l'œil qui oblige à les exciser. Comme tous les poils, les cils sont lubréfiés par le liquide de deux glandes (*glandes ciliaires*), situées à la base de chacun d'eux. Lorsque ce produit est sécrété en plus grande abondance, il s'amasse au bord des paupières et forme ce qu'on appelle la *chassie*, que beaucoup de médecins ont à tort, jusqu'à ces derniers temps, attribuée à d'autres glandes (glandes de Meibomius). — On appelle *procès ciliaires*, des organes de l'intérieur de l'œil : ce sont les plis, les froncements de la choroïde, une des membranes qui tapissent l'intérieur du globe, au moment où cette espèce de sac rétrécit son ouverture pour s'insérer sur le cristallin : ces plis, au nombre de 60 à 70, rayonnent régulièrement, formant une sorte de couronne autour du cristallin : on les voit facilement en examinant de dedans en dehors un œil coupé.

En Botanique, on donne le nom de *cils* à des poils fins, rangés sur une ligne au bord de différents organes. — En Zoologie et dans la Botanique cryptogamique, on donne aussi ce nom à des filaments très-déliés, ordinairement doués d'un mouvement spontané et continuel; les uns étant des organes de locomotion, les autres un élément vital ou reproducteur. *Voy.* VIBRATIL, CONTRACTILITÉ, ANTHÉROZOÏDES.

CILICE, large ceinture ou sarreau en poil de chèvre (de *Cilicie*), en crin ou en tout autre poil rude et piquant que l'on porte sur la peau par mortification. La *haire* est une espèce de chemise du même tissu. Le cilice était fort en usage chez les Hébreux, qui le portaient, en se couvrant de cendres, dans les temps de deuil et de disgrâce.

CILIÉ. En Zoologie, on a donné le nom de *Ciliés* à diverses sections de Zoophytes dont le principal caractère est d'avoir le corps pourvu d'appendices locomoteurs latéraux en forme de *cils*. — En Botanique, ce mot se dit de toutes les parties des végétaux qui sont bordées de *cils*.

CIMAISE. *Voy.* CYMAISE.

CIMBEX (du gr. κίμβηξ), genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Porte-scie, tribu des Tenthrédines. Ils ont env. 0m,02 de long; leur tête est bombée en dessus, très-plate en dessous; les yeux ovales, convexes; les mandibules très-tranchantes, les pattes antérieures courtes, et les postérieures très-développées. Le type du genre est le *C. jaune*, qu'on trouve en France sur le saule, le bouleau, etc.

CIME. *Voy.* CYME.

CIMENT (du lat. *cæmentum*), mortier qu'on compose avec de la brique concassée et de la chaux, et qui sert dans les constructions. — Le *ciment romain* est un produit de la calcination de certains calcaires argileux; c'est une espèce de béton et une excellente chaux hydraulique. Après avoir été gâché en une pâte un peu consistante, il acquiert en un quart d'heure, tant sous l'eau que dans l'air, une grande solidité, qui s'accroît promptement avec le temps, en sorte qu'au bout de quelques jours il prend la dureté des meilleures pierres calcaires. Découverte pour la première fois en Angleterre, la pierre à ciment a été trouvée en France, d'abord à Boulogne-sur-mer, puis à Pouilly en Bourgogne, etc. — Le *ciment* dit *américain*, ou de *Parker*, peut remplacer la pierre à bâtir; il acquiert en peu de temps la dureté du granit, et est susceptible d'un beau poli.

CIMETERRE (d'un mot persan), en lat. *acinaces*, arme en usage chez les Orientaux : c'est un sabre pesant, dont la poignée est en forme de manche, et dont la lame convexe, courte, à contre-pointe, s'élargit vers la pointe et s'échancre à son extrémité en portion de cercle prise sur la convexité.

CIMETIÈRE (du gr. κοιμητήριον, dortoir, lieu de repos). L'usage des cimetières n'était pas inconnu aux anciens. Les Grecs avaient des lieux de sépulture commune appelés πολυάνδρια. Un faubourg d'Alexandrie en Égypte, construit sans doute sur un ancien cimetière, portait le nom de *Nécropolis* (ville des morts). Chez les Romains, les tombeaux étaient placés, tantôt dans le voisinage des villes, sur le bord des chemins (où ils formaient des *columbaria*), tantôt dans un jardin qui avait appartenu au défunt, ou qui était acheté à cet effet. Les hommes du peuple et les esclaves étaient jetés dans des espèces de voiries (*puticuli* ou *culinæ*). Les premiers Chrétiens enterraient leurs morts dans les catacombes; vers le IIIe siècle, on consacra à cet usage des terrains séparés et bénits : ils étaient placés auprès des églises. Plus tard, on accorda à quelques personnes le privilége d'être inhumées dans l'intérieur même de l'église. Cet usage, qui était devenu général dans toute la chrétienté, a disparu depuis près d'un siècle, à Paris et dans toutes les villes de France, par des raisons de salubrité : mais on le retrouve encore dans plusieurs pays étrangers. — A Paris, on compte encore trois grands cimetières établis primitivement aux portes de la ville et auj. compris dans son enceinte : le cimetière de l'Est ou du *Père La Chaise*, celui du Nord ou de *Montmartre*, et celui de l'Ouest ou du *Mont-Parnasse*; il est question, autant par mesure de salubrité que pour obéir aux prescriptions de la loi, de les fermer prochainement, et de les remplacer par un cimetière unique, soit à Méry-sur-Oise près de Pontoise, soit ailleurs. — A l'étranger, on cite l'ancien *Campo santo* de Pise, les cimetières de Naples, de Salzbourg en Autriche, de St-Alexandre-Nefski à St-Pétersbourg, de Notre-Dame du Bon-

à Moscou (*Voy.* CATACOMBES, CRYPTE, NÉCROPOLE, etc.). — Voir sur le régime général des cimetières : le décret du 23 prairial an XII sur les sépultures, et le décret du 7 mars 1808 qui défend d'élever une construction à moins de 100m d'un cimetière. Les cimetières eux-mêmes ne peuvent être établis qu'à une distance de 35m au moins de l'enceinte des villes et des bourgs. Lorsqu'un cimetière vient à être fermé il reste dans l'état où il se trouve sans qu'on puisse faire aucun usage du terrain pendant 5 ans. *Voy.* aussi INHUMATION, SÉPULTURE, CONCESSION, etc.

CIMEX, nom latin de la *Punaise*, a formé les mots : *Cimicides* et *Cimiciens*, famille d'Insectes dont la *Punaise* est le type ; *Cimicifuge*, épithète donnée à une espèce d'*Actée* propre à chasser les punaises (*Voy.* ACTÉE) ; *Cimicaire*, plante de la famille des Renonculacées, tribu des Pœoniées, dont l'odeur chasse aussi les punaises.

CIMIER (de *cime*), ornement qui forme la partie supérieure d'un casque. Le cimier est ordinairement surmonté d'une aigrette ou d'une touffe de plumes ou de crin. — En termes de Blason, on nomme ainsi tout objet posé sur le casque qui surmonte l'écu des armoiries : c'était autrefois la plus grande marque de noblesse ; on ne le portait qu'après avoir figuré dans les tournois. — En Vénerie, ce mot s'entend de la pièce de chair qui se lève le long du dos et des reins du cerf, du daim, du chevreuil, etc. Dans la curée, cette partie se donne au maître de la chasse.

CIMOLÉE (TERRE), ou CIMOLITHE, terre argileuse [$\ddot{\bar{A}}l\ddot{S}i^3 + Aq$], que l'on trouve en masses feuilletées ou amorphes, blanches ou grises dans l'île de *Cimolo* (Archipel) : elle a été employée, en médecine, comme astringente et résolutive. — On nomme encore ainsi la *boue des couteliers*, oxyde de fer qui se ramasse autour de la roue sur laquelle les couteliers aiguisent les instruments de fer ou d'acier.

CINA (pour *China*), un des noms du *Semen contra*.

CINABRE (du gr. κιννάβαρι), combinaison de soufre avec le mercure [HgS], se rencontre soit en masses lamelleuses ou fibreuses, soit en cristaux dérivant du rhomboèdre, dans les mines d'Almaden en Espagne, à Idria en Carinthie, au Pérou, au Mexique, en Chine, etc. Le cinabre natif est rouge foncé, quelquefois brun ; sa poussière est d'un beau rouge. Il est facile à rayer au couteau ; sa pesanteur spécifique est de 8,1. On l'exploite pour en extraire le mercure. On l'obtient artificiellement en chauffant du soufre avec du mercure en vases clos et soumettant ce produit à la sublimation. C'est en broyant le cinabre artificiel sous des meules avec de l'eau qu'on obtient le *vermillon* (*Voy.* ce mot). Les Hollandais ont eu pendant longtemps le monopole de la fabrication du cinabre artificiel ; mais on le prépare aujourd'hui à Paris en grande quantité. Albert le Grand fit le premier connaître, au XIIIe siècle, la composition du cinabre.

CINARÉES (du g.-type *cinara*, artichaut), tribu de la famille des Composées, qui correspond à peu près aux anciennes familles dites *Flosculeuses*, *Carduacées* et *Cinarocéphales*, est caractérisée par ses fleurs en capitule, et par un anneau, une collerette ou un renflement à la partie supérieure de chaque style. — De Candolle l'a subdivisée en onze sous-tribus : *Calendulées*, *Arctotidées*, *Echinopsidées*, *Cardopatées*, *Xéranthémées*, *Carlinées*, *Centauriées*, *Carthamées*, *Silybées*, *Carduinées* (qui comprend le genre-type) et *Serratulées*.

CINAROCÉPHALES. *Voy.* CINARÉES.

CINCHONACÉES, CINCHONÉES. *Voy.* RUBIACÉES.

CINCHONINE (de *Cinchona*, nom latin du Quinquina), alcali végétal, cristallisant en prismes quadrilatères, incolores, amers, insolubles dans l'eau froide, très-solubles dans l'alcool ; il accompagne la quinine dans les quinquinas, spécialement dans les gris. Il forme des sels extrêmement amers, et renferme $C^{40}H^{24}Az^2O$, c.-à-d. un atome d'oxygène de moins que la quinine. Comme elle, cette base est fébrifuge, mais à doses plus considérables. — Pelletier et Caventou ont isolé la cinchonine en 1820.

CINCLE, *Cinclus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux et de la famille des Turdidés ou Merles, dont il se distingue par son bec comprimé, droit, à mandibules également hautes. L'espèce type est le *Merle d'eau* (*C. sturnus*), appelé aussi *Aguassière à gorge blanche*, qui est de la grosseur d'un étourneau, d'un brun noirâtre en dessus, ondé de gris en dessous. Il vit d'insectes aquatiques, et se tient habituellement dans les marais. On le trouve dans les pays montagneux : les Pyrénées, les Alpes, etc.

A ce genre appartient le *Cinclosome*, ou *Pigeon de terre*, très-commun en Australie.

CINÉMATIQUE (du gr. κίνημα, mouvement), science abstraite des mouvements. *Voy.* MÉCANIQUE.

CINÉRAIRE (du lat. *cinis*, cendre), *Cineraria*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme un assez grand nombre d'espèces, presque toutes herbacées. L'espèce type est la *C. maritime*, très-abondante sur les rochers de la Méditerranée : on la reconnaît à ses feuilles blanchâtres et *cendrées* ; à ses fleurs jaunes, apparentes. — On cultive dans les jardins sous le nom de *Cinéraires* beaucoup de Sénécionidées qui ne font point partie de ce genre, p. ex. la *C. pourpre* et ses nombreuses variétés.

CINGLE et ZINGEL, poisson. *Voy.* APRON.

CINNAMIQUE (ACIDE), acide organique cristallisé, incolore, peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'alcool, est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, dans les rapports de $C^{9}H^{7}O,OH$. Il se produit par l'action de l'air et des autres agents oxygénants sur l'essence de cannelle (*Laurus cinnamomum*) ; on l'extrait aussi du styrax et des baumes de Tolu et du Pérou, où il a été découvert en 1834 par MM. Dumas et Péligot. Depuis, cet acide a été produit artificiellement par l'action du chlorure d'acétyle sur l'essence d'amande amère.

CINNAMIQUE (ALDÉHYDE). Cette substance est un des principes constitutifs des essences de cassia et de cannelle ; c'est une huile d'odeur agréable, incolore, résinifiable par oxydation à l'air, et donnant l'acide cinnamique par l'action de la potasse. Elle a été découverte par MM. Dumas et Péligot.

CINNAMOME, *Cinnamomum*, nom donné par les anciens à une substance aromatique produite par un arbrisseau qui croissait sur les bords de la mer Rouge, et que l'on croit être la cannelle ; quelques auteurs disent que c'était la myrrhe. — Pour les Botanistes, ce mot désigne un genre des Laurinées, *Laurus cinnamomum*, qui fournit la cannelle.

CINNOR ou KINNOR, instrument de Musique des anciens Hébreux ; c'était une espèce de cithare en bois et de forme triangulaire, qui était montée de cordes à boyau tendues dans la longueur de l'instrument et en nombre variable.

CINNYRIDÉS, famille d'Oiseaux établie par Lesson, comprend les deux familles des *Certhiadés* et des *Philédons*, et répond aux Grimpereaux de Cuvier.

CINTRE (du b.-lat. *cintrum* ; de *cinctura ?*), figure courbe, arcade ou voûte, en pierre ou en bois, dont les pièces s'appuient les unes sur les autres, et par leur poussée mutuelle ou tendance vers leur centre, contribuent à la solidité. On nomme *clef* la pièce qui ferme le cintre en haut, et qui par son poids presse les pièces voisines et les maintient à leur place ; sa forme est celle d'un coin. Une voûte en demi-cercle parfait s'appelle *plein cintre*. On distingue le *C. surbaissé* et le *C. surmonté*, le premier plus bas, le second plus haut que le plein cintre, et le *C. rampant*, qui suit le rampant d'un escalier ou d'un arc boutant. — On donne encore le nom de *cintre* : 1° à l'appareil de charpente sur lequel on bâtit les voûtes ; 2° à la partie du plafond d'une salle de spectacle qui règne au-dessus du théâtre, et où l'on place les diverses machines, telles que les treuils qui servent aux enlèvements, les gloires, les nuages, les

bandes d'air, etc. ; le dernier rang des loges, celui qui est immédiatement sous le plafond, s'appelle *loges du cintre*.

CIPAYE (du persan *sipâhi*), le même que *spahi*, nom donné, dans l'Inde, à tous les indigènes qui servent dans les troupes européennes. L'armée anglaise compte plus de 250,000 cipayes.

CIPOLIN (de l'ital. *cipollino*, du lat. *cæpula*, oignon, à cause de sa structure foliacée), marbre feuilleté, blanc-grisâtre, veiné de gris, de vert et quelquefois de bleu, susceptible d'un beau poli et d'une grande beauté en colonnes et en plaques. Les anciens l'ont employé fréquemment : ils le nommaient *lapis phrygius* ou *carystius*. Ils s'en servaient aussi comme de pierre à aiguiser, comme on fait encore à Jersey. Ce marbre se trouve près de Baréges, à Ste-Marie-aux-Mines, en Corse, etc.

CIPPE (du lat. *cippus*), fût de colonne sans base ni chapiteau, ou pierre quadrangulaire, que l'on plaçait, soit sur les routes pour indiquer les distances, soit aux angles des champs pour en fixer les limites, ou bien sur les sépultures : on a conservé beaucoup de *cippes funéraires* ornés d'inscriptions.

CIRAGE (de *cire*), nom donné à plusieurs compositions dans lesquelles on faisait autrefois entrer de la *cire*, et qui sont employées pour noircir la chaussure et les harnais, et les faire reluire en leur donnant une sorte de vernis. Le *cirage anglais*, qui a remplacé le *cirage à l'œuf* dont se servaient nos pères, est un mélange de noir d'ivoire broyé à l'eau, d'acide sulfurique, de mélasse, de gomme et d'un peu d'huile : on y ajoute quelquefois de la noix de galle et du sulfate de fer ; on fait reluire ce cirage en le brossant. Depuis quelques années, le cirage anglais a été lui-même remplacé en partie par le *vernis* (*Voy.* VERNIS), qui s'applique au pinceau et dont le noir est très-brillant. — Le cirage qui sert à donner du brillant aux ouvrages de menuiserie, aux sculptures en bois, aux parquets d'appartements, etc., est plus connu sous le nom d'*encaustique*. *Voy.* ce mot.

CIRCAÈTE (du gr. κίρκος, busard, et ἀετός, aigle), *Circaetus*, genre de l'ordre des Rapaces diurnes et du groupe des Aigles. Ces oiseaux tiennent le milieu entre les Aigles pêcheurs, les Buses et les Balbuzards, et se rapprochent des Harpies. L'espèce type, le *C. brachydactyle*, vulg. *Jean le blanc*, est commune en Allemagne, mais rare en France. Cet oiseau a la tête grosse, le bec noir, le dessous des yeux garni de duvet blanc, le sommet de la tête et le ventre blancs, le dessus du corps brun, la queue carrée et les doigts jaunes. Il est long de $0^{m},70$. Il se nourrit de lézards, de serpents, de souris, de grenouilles, et fait une guerre active au menu gibier et aux animaux de basse-cour.

CIRCASSIENNE, étoffe dont le tissu est croisé, chaîne coton rempli, et qui est teinte en laine. Cet article se fabrique surtout à Reims.

CIRCÉ, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTE.

CIRCÉE (nom mythologique), *Circæa*, genre de la famille des Onagrariées, renferme des plantes herbacées communes dans les forêts et les lieux ombragés, montueux, où ces plantes fleurissent au milieu de l'été. La *C. pubescente*, vulg. *Herbe à la magicienne*, *H. aux sorciers*, à laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses, a la tige droite, haute d'env. $0^{m},40$; des feuilles opposées, aiguës ; des fleurs blanches ou rougeâtres, en longues grappes terminales.

CIRCINÉ (du lat. *circinatus*), se dit, en Botanique, des feuilles qui se roulent sur elles-mêmes de haut en bas. Les Fougères et plusieurs Droséracées ont leurs feuilles *circinées*.

CIRCINÉS (de *circus*, busard), subdivision de la famille des Falconidés, a pour type le genre *Busard*. *Voy.* ce mot.

CIRCOMPOLAIRES. *Voy.* CIRCUMPOLAIRES.

CIRCONCISION (du lat. *circumcisio*). Les Juifs pratiquaient cette opération sur les enfants mâles et sur les adultes qui embrassaient leur religion. C'était à la fois une sorte de baptême et un caractère distinctif. On faisait cette cérémonie le 8e jour de la naissance. Jésus-Christ y fut soumis lui-même, et la religion chrétienne fête, le 1er jour de l'année, cette circonstance de sa vie. La circoncision remonte à Abraham ; elle fut abandonnée par les disciples de Jésus-Christ, notamment par St Paul, mais elle fut conservée par les Juifs, qui la pratiquent encore aujourd'hui. Elle était en usage, de temps immémorial, en Égypte et en Éthiopie ; elle subsiste encore chez les Musulmans : la plupart la pratiquent à 7 ans ; les Persans, de 13 à 14 ans. Chez ces peuples, la circoncision paraît être autant une précaution d'hygiène qu'une cérémonie essentiellement religieuse.

CIRCONFÉRENCE. *Voy.* CERCLE et ELLIPSE.

CIRCONFLEXE. *Voy.* ACCENT.

CIRCONLOCUTION. *Voy.* PÉRIPHRASE.

CIRCONSCRIT. En Géométrie, on dit qu'un *polygone* est *circonscrit à un cercle*, quand tous ses côtés sont des tangentes ; qu'un *cercle* est *circonscrit à un polygone*, quand sa circonférence passe par tous les sommets du polygone (*Voy.* INSCRIT). — On dit encore qu'une *sphère* est *circonscrite à un polyèdre, à un cylindre, à un cône* ; qu'un *polyèdre* est *circonscrit à une sphère, à un cylindre, à un cône*.

CIRCONSTANCES (du lat. *circumstantiæ*). C'est, en Rhétorique, un des lieux communs intrinsèques (*Voy.* LIEUX COMMUNS). Il consiste à indiquer la personne, la chose, le lieu, les moyens, le motif, la manière, le temps, comme le fait Cicéron dans la narration de son plaidoyer pour Milon. On a réuni toutes les circonstances dans ce vers technique :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando ?

En Droit criminel, on distingue les *C. aggravantes* et les *C. atténuantes*. — Les *C. aggravantes* sont celles qui rendent le crime ou le délit plus grave, et qui, par conséquent, entraînent une pénalité plus forte : ainsi, p. ex., si le vol a été commis la *nuit*, s'il a été commis par *deux ou plusieurs personnes*, s'il a été commis à l'aide d'*effraction extérieure*, ou d'escalade, ou de fausses clefs, etc. ; si les coupables, ou l'un d'eux, étaient *porteurs d'armes*, s'il y a eu *menace d'en faire usage*, ou s'il y a eu *violence* ; si le vol a été commis *sur un chemin public*, si le voleur est un *domestique* ou un *homme de service à gages*, etc., ce sont là autant de circonstances qui motivent une aggravation de peine (C. pén., art. 361 et suiv.). S'il résulte des débats une ou plusieurs *C. aggravantes* non mentionnées dans l'acte d'accusation, le président doit poser la question suivante : *L'accusé a-t-il commis le crime avec telle ou telle circonstance ?* (C. d'Instr. crim., art. 338). — Les *C. atténuantes* ont pour effet de diminuer la criminalité et d'abaisser la peine. Ces circonstances ne sont pas énumérées par la loi, elles sont laissées à l'appréciation du jury. En toute matière criminelle, même en cas de récidive, le président, après avoir posé les questions résultant de l'acte d'accusation et des débats, doit avertir le jury, à peine de nullité, que s'il pense, à la majorité, qu'il existe, en faveur d'un ou plusieurs accusés reconnus coupables, des circonstances atténuantes, il devra en faire la déclaration en ces termes : *Oui, à la majorité, il existe des circonstances atténuantes en faveur de tel accusé* (C. d'Instr. crim., art. 341).

Les modifications apportées à la pénalité dans les différents ordres de crimes ou délits par l'admission de circonstances atténuantes ont été énumérées dans l'article 463 du C. pénal. La rédaction de 1810 n'admettait de circonstances atténuantes qu'en matière correctionnelle et de simple police ; la loi du 25 juin 1824, complétée depuis par celle du 28 avril 1832, les a étendues au criminel. L'usage en a été légèrement restreint par la loi du 13 mai 1863.

CIRCONVALLATION (LIGNE DE). *Voy.* LIGNE.

CIRCONVOLUTIONS CÉRÉBRALES, saillies ondu-

leuses qui se remarquent sur toute l'étendue du cerveau et du cervelet. *Voy.* CERVEAU.

CIRCONVOLUTIONS INTESTINALES, contours que décrivent les intestins en se repliant sur eux-mêmes. *Voy.* INTESTIN.

CIRCULAIRE (du lat. *circularis*, de *circulus*), acte administratif adressé par un supérieur à ses subordonnés et qui n'est obligatoire que pour eux, à la différence d'un *décret* ou d'un *arrêté*.

Nombres circulaires, nom donné, en Arithmétique, aux nombres dont toutes les puissances se terminent par le chiffre qui les exprime ; ainsi 5 et 6 sont des nombres circulaires, parce que toutes leurs puissances 25, 125, 625, etc., 36, 216, 1296, etc., se terminent par ces nombres mêmes. — On appelle *Fonctions circulaires*, les fonctions trigonométriques, telles que $\sin x$, $\cos x$, arctang$x$, etc.

CIRCULATION (du lat. *circulatio*), fonction de la vie organique qui consiste dans le mouvement successif, et pour ainsi dire *circulaire*, du sang, qui est poussé dans les artères par le cœur, puis rapporté par les veines à cet organe, pour en repartir de nouveau. Le sang des veines, versé dans l'oreillette droite du cœur par les veines caves supérieure et inférieure, passe dans le ventricule droit correspondant ; de là, il va aux poumons par les artères pulmonaires, et s'y purifie en recevant l'influence vivifiante de l'air. Il revient ensuite à l'oreillette gauche par les veines pulmonaires, puis il passe dans le ventricule gauche, et de là dans l'aorte, qui par les artères le distribue à toutes les parties du corps.

La circulation est dite *complète* quand tout le sang des veines est envoyé aux poumons et transformé en sang artériel avant d'arriver à l'oreillette gauche, comme cela a lieu chez l'Homme, les Mammifères et les Oiseaux ; elle est *incomplète* lorsqu'une partie seulement du sang impur est envoyée aux poumons, comme cela a lieu dans les Reptiles et les Amphibies qui n'ont qu'un ventricule. Elle l'est bien plus encore chez les Poissons, où le cœur n'a plus que deux cavités, un ventricule et une oreillette, et chez les animaux inférieurs où le cœur est réduit à une seule cavité ou même à un simple vaisseau contractile. — Quand la circulation est complète, elle est aussi *double*, parce que le sang veineux parcourt deux cercles avant de revenir à son point de départ : l'un, de l'oreillette droite à l'oreillette gauche en passant par les poumons ; l'autre, de l'oreillette gauche à l'oreillette droite après avoir parcouru tout le corps. Le premier cercle constitue la *petite circulation* ou *C. pulmonaire*, et le second la *grande circulation* (*Voy.* CŒUR). — Entrevue par Galien, Vésale et Césalpin, la *circulation du sang* fut démontrée en 1628 par Harvey, qui l'avait découverte dès 1619.

Dans les Plantes, la *circulation* est le transport dans toutes les parties du végétal des sucs nutritifs puisés soit dans la terre, soit dans l'air, par l'absorption. Ces sucs nutritifs, qui constituent la *sève ascendante*, s'élèvent dans la plante par les vaisseaux du corps ligneux, arrivent aux feuilles, où ils subissent le contact de l'air, et forment le *cambium* (*Voy.* ce mot) ou *sève descendante*, qui redescend, partie vers les divers organes auxquels il fournit les substances nécessaires à leur développement, partie dans les glandes, où il se transforme en divers liquides d'une nature particulière, tels que lait, manne, gomme, résine, etc.

En Économie politique, la *circulation* est le mouvement des valeurs de toute sorte au moyen de la production et des échanges. La prospérité des nations dépend en grande partie de l'activité de la circulation. Quant aux circonstances qui accélèrent la circulation, ce sont, outre la confiance et la sécurité qui assurent le crédit, la facilité et la promptitude des communications, et un bon système d'établissements destinés à faciliter les échanges.

Papier de circulation. Voy. SIGNATURE DE CRÉDIT.

En Droit, la faculté, pour les personnes, de *circuler* est comprise dans la *liberté individuelle* : elle ne peut être entravée que par la surveillance de la haute police, le pouvoir discrétionnaire pour le gouvernement d'expulser les étrangers, l'obligation de se munir de passe-ports, etc. (*Voy.* LIBERTÉ). La circulation des choses peut être aussi entravée. *Voy.* ACQUIT-A-CAUTION, EMBARGO, etc.

CIRCUMFUSA, c.-à-d. *les choses répandues autour*, se dit, en Hygiène, de toutes les influences qui entourent l'organisme et agissent habituellement sur lui, l'air, le climat, les eaux, les habitations, les vêtements, etc., en un mot tout ce qui constitue le milieu dans lequel on vit.

CIRCUMNAVIGATION. *Voy.* VOYAGES.

CIRCUMPOLAIRES (du lat. *circum*, autour, et *polus*, pôle), nom donné, en Astronomie, aux étoiles situées près du pôle, et qui, dans leur mouvement diurne, tournent autour, sans jamais s'abaisser au-dessous de l'horizon. On les appelle aussi étoiles de *perpétuelle apparition*. Plus le pôle est élevé au-dessus de l'horizon d'un lieu, et plus le nombre des étoiles circumpolaires est grand pour ce lieu.

CIRCUS, nom latin scientifique du genre *Busard*. *Voy.* ce mot.

CIRE (du lat. *cera*), matière grasse, dure et cassante, sécrétée par les abeilles et par quelques insectes de la même famille. Pour obtenir la *cire brute* (*C. vierge*, *C. jaune*), on exprime les rayons pour en séparer le miel ; on fait fondre la cire dans l'eau bouillante, et on la coule dans des vases en terre ou en bois. La cire doit son odeur et sa couleur jaune à des matières étrangères qui s'enlèvent par la fusion avec un peu de crème de tartre et l'exposition à l'air ou à la rosée ; elle fond à 64°. La cire blanchie n'a ni odeur ni saveur, et présente une densité de 0,966 ; elle est insoluble dans l'eau, mais elle se dissout dans les huiles et les graisses, ainsi que dans les essences et dans l'éther ordinaire. Elle renferme 2 principes qu'on parvient à séparer par l'alcool : l'un, soluble dans ce liquide, constitue un acide organique qu'on nomme *acide cérotique* [$C^{27}H^{54}O,OH$] ; l'autre, insoluble, porte le nom de *myricine* ou de *mélissine*, et renferme une espèce d'éther formé par un autre acide organique et un alcool particulier. On emploie principalement la cire pour l'éclairage (*Voy.* BOUGIE) ; les qualités plus grossières servent pour frotter les appartements ; les pharmaciens font usage de la cire pour préparer les emplâtres, le cérat et les onguents ; les sculpteurs l'emploient pour le modelage ; on l'utilise aussi pour préparer les pièces artificielles d'anatomie (*Voy.* CÉROPLASTIE). Les cires les plus estimées viennent de Bretagne, de Bourgogne, de Hambourg, de Russie, d'Amérique, du Sénégal, d'Algérie. — Huber de Genève a publié en 1792 les premières expériences sur la production de la cire par les abeilles ; M. Gundlach a confirmé en 1842 les résultats qu'il avait obtenus ; il a constaté que ces insectes nourris simplement de sucre ou de miel produisaient la même quantité de cire ; ce qui démontre bien que cette substance n'est pas retirée directement toute formée du calice des fleurs. En Angleterre, M. Brodie a été amené par les analyses les plus exactes aux mêmes conclusions (1848).

Outre la cire d'abeilles, beaucoup d'autres substances analogues à la cire sont fournies par le règne végétal : ainsi la *cire de myrica* que l'on retire des baies du *Myrica cerifera* (*Cirier de la Louisiane*) et qui est un vrai corps à acide gras et à base de glycérine ; la *cire de Chine*, récoltée en Chine sur plusieurs arbres dont elle s'écoule après la piqûre d'un insecte nommé Coccus : c'est du *cérotate de céryle* ; la *cire de Carnauba* produite par un palmier du nord du Brésil, le *Céroxyle* ou *Palmier des Andes* : elle se trouve à la surface de ses feuilles. Enfin toutes nos plantes contiennent une certaine quantité de cire soit dans leurs fruits, soit surtout associée à la chlorophylle, dans les feuilles. On se sert de ces cires végétales pour l'éclairage.

CIRE A CACHETER ou CIRE D'ESPAGNE, mélange de substances résineuses qu'on façonne en bâtons, et qui sert à cacheter les lettres. La cire fine rouge se prépare avec 4 p. de résine laque, 2 p. de térébenthine de Venise, et 2 ou 3 p. de vermillon. On en fait aussi de la noire, de la verte, de la jaune, etc. Les cires communes se font avec de la colophane, du blanc d'Espagne bien desséché et du vermillon ou du minium. Autrefois, toute la cire à cacheter nous venait de l'Inde par l'Espagne. — On appelle *cire à sceller* la matière plastique dont on se sert pour recevoir à froid l'empreinte d'un cachet, et qu'on emploie surtout dans l'apposition des scellés. On la prépare en fondant ensemble de la cire blanche, de la térébenthine de Venise, et du vermillon, du vert, du jaune, etc.

CIRE MINÉRALE ou FOSSILE. *Voy.* OZOKÉRITE.

En Zoologie, on nomme *Cire* la membrane d'aspect cireux qui recouvre la base du bec de certains oiseaux.

CIRIER, celui qui fabrique des cierges et des bougies. *Voy.* BOUGIE et CIERGE.

CIRIER ou ARBRE A CIRE, nom vulgaire du *Myrica cerifera*. *Voy.* MYRICA.

CIRON (du b.-lat. *sirio;* orig. germaniq.), nom vulgaire sous lequel on confond les *mites* du fromage et la plupart des espèces d'Arachnides, pour ainsi dire microscopiques, qui constituent le groupe des Acares. *Voy.* ACARIDES et MITE.

CIRQUE (du lat. *circus*), vaste enceinte destinée chez les Romains à la célébration des jeux publics, comme le *stade* chez les Grecs, était entouré de gradins élevés en amphithéâtre. L'arène était divisée dans le sens de sa longueur par un mur appelé *spina* et surmonté de statues, d'autels et d'obélisques. Le cirque, plus long que large, était arrondi à l'une de ses extrémités, et fermé à l'autre par les loges des animaux féroces destinés aux combats, et par des barrières d'où partaient les chevaux et les chars (*Voy.* AMPHITHÉATRE). — Le premier cirque fut établi dans Rome par Tarquin l'Ancien, dans la vallée entre le mont Aventin et le mont Palatin. Ce cirque avait env. 145^m de longueur; dans la suite, il fut plusieurs fois agrandi et embelli, surtout par les empereurs; il était environné à l'extérieur de colonnades et de galeries garnies de boutiques qui formaient des promenades fréquentées. Outre ce cirque, appelé *le Grand Cirque,* Rome en avait 8 autres fort remarquables. Les jeux du cirque (*circenses*) étaient célébrés avec une grande pompe. Ils commençaient par une cavalcade en l'honneur du soleil. Les courses en char, à cheval et à pied venaient ensuite. Les combats de gladiateurs leur succédaient. — On appelait *factions du cirque*, les différentes troupes de conducteurs de chars qui se disputaient la victoire dans le cirque; il y en avait 4 principales, qui se distinguaient par les couleurs *verte*, *bleue*, *rouge* et *blanche*; Domitien y ajouta la couleur *pourpre* et la couleur *dorée*.

Aujourd'hui, le mot *cirque* s'applique à des enceintes circulaires et couvertes, destinées aux spectacles donnés par des écuyers. Tels sont, à Paris, le *Cirque Napoléon*, établi vers 1802, sous le nom de *C. olympique*, par Astley et Franconi (situé d'abord rue St-Honoré, salle Valentino; transporté depuis faubourg et ensuite boulevard du Temple, il est auj. sur le boulevard des Filles du Calvaire), et le *C. de l'Impératrice*, construit en 1835, aux Champs-Elysées; à Londres, le *C. royal*, etc.

CIRRE, ou CIRRHE (du lat. *cirrus*, boucle, vrille). Ce mot se dit, en Botanique, de certains appendices, particuliers aux plantes grimpantes, qu'on appelle aussi *vrilles* ou *mains* (*Voy.* VRILLE); — en Zoologie : 1° des plumes sans barbules que certains oiseaux ont autour des narines; 2° des barbillons ou tentacules labiaux de certains poissons; 3° des antennes qui se développent aux anneaux céphaliques, chez les Annélides; 4° des appendices cylindriques qu'on remarque sur le manteau de divers mollusques; 5° des espèces de nageoires que les *Cirrhipèdes* (*Voy.* ce mot) ont sous le ventre; 6° des suçoirs dont est couvert le corps des Echinodermes, etc.

CIRRHÉE (du lat. *cirrus*), *Cirrhæa*, genre de la famille des Orchidées, est composé de plantes épiphytes de l'Inde ou de l'Amérique tropicale, à feuilles plissées, à fleurs en grappes, qui se font remarquer par leur ampleur et leur beauté, et qui exhalent une odeur suave. On les cultive dans les jardins.

CIRRHIDÉS, ordre de Mollusques. *Voy.* BRACHIOPODES.

CIRRHIPÈDES (du lat. *cirrus* et *pes*, *pedis*, pied), classe de l'embranchement des Mollusques, que M. Milne-Edwards a transportée d'abord dans l'embranchement des Annelés et définitivement dans la classe des Crustacés. Ce sont des animaux mous, sans tête et sans yeux; leur corps non articulé est muni d'un manteau, et de pieds ou *cirres* cornés plus ou moins nombreux, disposés sur deux rangs; leur bouche est munie de mâchoires transverses; leurs branchies sont externes, mais cachées. Leur système nerveux est formé d'une moelle allongée et de ganglions. Ils possèdent un cœur et des vaisseaux. Tous ces organes sont protégés par une coquille composée d'un certain nombre de valves libres ou soudées, mais non réunis par des charnières. — Les Cirrhipèdes sont les uns sessiles, les autres fixés aux corps sous-marins par un pédoncule contractile et flexible plus ou moins développé. On les divise d'après cela en deux ordres : les *C. sessiles* (Balane, etc.) et les *C. pédonculés* (Anatife, etc.).

CIRRHOBRANCHES, famille de Mollusques. *Voy.* DENTALE.

CIRRHOSE (du gr. κίῤῥωσις, de κιῤῥός, jaune), nom donné par Laënnec à une altération du foie qu'il attribuait à tort à un produit de nouvelle formation, mais qui n'est qu'une atrophie de certains éléments de cet organe. Le volume du foie se réduit considérablement; il présente de nombreuses bosselures très-inégales et sa couleur est celle du cuir jaune; l'élément vasculaire formé par les capillaires et surtout par l'artère hépatique et la veine porte se détruit en partie; il en arrive de même des dernières ramifications des conduits excréteurs de la bile, et il se forme alors entre ces différents éléments une surabondance de tissu fibreux qui contribue à faire disparaître les parties voisines et qui, par sa rétraction, entraîne la déformation de l'organe. La cirrhose est une maladie à marche très-lente, dont les débuts sont très-obscurs : elle peut être causée par les abus alcooliques; elle complique souvent les affections graves du cœur. La terminaison est toujours fatale.

CIRRUS (du lat. *cirrus*, boucle), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Haliotidées; coquille élevée et conique, présentant, à une certaine distance du bord, une série de trous respiratoires disposés sur une même ligne. On n'en connaît qu'une seule espèce fossile, de l'étage carbonifère.

CIRRUS. *Voy.* NUAGES.

CIRSE, *Cirsium*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes qu'on a confondues avec les chardons, mais qui en diffèrent par leur aigrette plumeuse. Ce sont des herbes épineuses, à fleurs purpurines ou jaunes, qui habitent les lieux incultes. Le réceptacle des cirses se mange dans quelques contrées comme celui de l'artichaut. L'espèce la plus commune est le *Chardon hémorroïdal* (*C. arvense*), dont la tige et les feuilles sont souvent couvertes de tubercules produits par des piqûres d'insectes : on a recommandé fort arbitrairement ces tubercules contre les hémorroïdes.

CIS (du gr. κίς), *Cis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Xylophages : ce sont des animaux très-petits, que l'on rencontre dans les agarics et les bolets desséchés.

CISAILLES. *Voy.* CISEAU.

CISEAU, CISEAUX (du b.-lat. *cisellus*, du lat. *sicilix*, lame ou poignard [Diez]). Un *ciseau* est une lame d'acier trempé, aiguisée en biseau à l'une de ses extrémités, et le plus souvent fixée par l'autre à un manche de bois. Le ciseau, avec l'aide du maillet, sert à diviser et à entailler le bois, la pierre, le marbre et même les métaux. Le sculpteur se sert du *ciseau ;* l'orfèvre, du *cisoir*, le ciseleur du *ciselet* : ce dernier est un petit ciseau de fer délié et long à peu près comme le doigt. — Tout le monde connaît la forme des *ciseaux* en usage dans l'économie domestique. Les ciseaux des chirurgiens ont des formes diverses suivant la nature des opérations ; ainsi les lames sont tantôt droites, tantôt coudées, ou courbes, soit sur le tranchant, soit sur le plat, comme dans les *ciseaux à cuiller* qui servent à l'extirpation de l'œil. — On nomme *cisailles* de gros et forts ciseaux à longues branches avec lesquels on coupe à froid, le fer-blanc, le zinc, le cuivre, la tôle de fer, et en général toutes sortes de métaux, en plaques ou en barres. Il y a des cisailles de plus de 3^{m}, qui sont mises en jeu à l'aide de la vapeur. On se sert aussi de *cisailles circulaires*, formées de deux rondelles d'acier à axes parallèles, et disposées de telle sorte que leurs bords, taillés en biseau et bien aiguisés, se rencontrent en tournant en sens opposés. — On appelle *cisoires* de gros ciseaux dont le manche est attaché et monté sur un pied.

CISELET. *Voy.* CISEAU.

CISELEUR (de *ciseau*). L'art du *ciseleur* consiste à enrichir des pièces métalliques, ouvragées ou non, de quelque dessin, sculpture ou bas-relief. On distingue les *C. réparateurs*, qui achèvent les pièces moulées en métal, telles que bronzes, pendules, etc., dont le dessin n'a pu sortir du moule suffisamment terminé ; et les *ciseleurs* proprement dits, qui façonnent eux-mêmes les pièces de métal et qui exécutent des sujets en relief et en demi-relief. Pour cela, le ciseleur commence par dessiner sur le métal passé au feu les sujets qu'il veut représenter ; puis, à l'aide du marteau, il *emboutit* (ou rend convexes) les parties qui doivent être saillantes ; après quoi la pièce est recuite et *passée au ciment ;* alors, à l'aide de marteaux et de ciselets, le ciseleur enfonce à petits coups les parties qui doivent être creuses ; enfin, avec la lime et le brunissoir, il fait disparaître les aspérités et polit les surfaces. — L'art de ciseler est connu dès les temps les plus anciens : presque tous les sculpteurs grecs et romains étaient en même temps ciseleurs : on vantait surtout en ce genre l'habileté de Scopas ; mais c'est depuis la Renaissance que la ciselure a fait les plus grands progrès. On cite, parmi les ciseleurs du XVIe siècle, le fameux Benvenuto Cellini, Balin, Th. Germain et J. Goujon ; et de nos jours, Thomire, Galle, Soyer, Fauconneau, Ravrio, Feuchère, Kirstein, etc.

CISOIR, CISOIRES. *Voy.* CISEAU.

CISSAMPÉLOS (du gr. κισσάμπελος), genre de la famille des Ménispermées, renferme des arbrisseaux sarmenteux propres aux contrées équinoxiales, à feuilles simples, pétiolées ; à fleurs disposées en groupes axillaires et dont l'aspect rappelle à la fois le lierre et la vigne. Le suc du *C. pareira* est employé au Brésil contre la morsure des serpents. Sa racine, dite *pareira brava*, jouit de propriétés toniques et diurétiques.

CISSE (du gr. κισσός, lierre), *Cissus*, genre de la famille des Vitacées ou Ampélidées, est composé d'arbrisseaux sarmenteux grimpants, à feuilles alternes, à fleurs verdâtres, et qui croissent partout. On les cultive dans les jardins à cause de leur belle verdure et de l'effet pittoresque qu'ils produisent sur les murs. On en a détaché le *C. quinquefolia*, vulg. *Vigne vierge*, qui forme le genre *Ampelopsis* (*Voy.* VIGNE VIERGE). Il ne faut pas le confondre avec le *C. vitigena*, dont les feuilles sont en cœur et qui est une plante d'orangerie ou d'appartement. Le *C. glauque* ou *Vigne éléphante*, de Madagascar, dépasse jusqu'à 10 ou 12^{m}.

CISSOÏDE (du gr. κισσός, lierre, et εἶδος, forme), courbe formée de deux branches infinies, symétriques par rapport à un axe, et possédant un point de rebroussement sur cet axe, et une asymptote perpendiculaire à ce même axe. La cissoïde fut imaginée par le géomètre grec Dioclès pour résoudre le problème de la duplication du cube, ou, ce qui revient au même, de l'insertion de deux moyennes proportionnelles entre deux droites données.

CISTE (du gr. κίστη, corbeille), *Cistus*, genre type de la famille des Cistinées, renferme des arbustes ou sous-arbrisseaux, propres au midi de l'Europe, à feuilles simples et opposées ; à fleurs pédonculées, axillaires, assez grandes, jaunes, roses ou blanches, et disposées tantôt en épis ou en grappes terminales, tantôt solitaires. Une espèce très-commune dans les îles de l'Archipel, le *C. creticus* ou *ladaniferus*, produit la gomme odorante connue en médecine sous le nom de *ladanum*.

CISTE MYSTIQUE, nom donné, chez les Grecs, à une corbeille qu'on portait en pompe dans les mystères de Cérès, de Cybèle et de Bacchus : les jeunes filles qui la portaient étaient appelées *Cistophores*.

CISTINÉES ou CISTACÉES (du g.-type *Cistus*), petite famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, composée d'arbrisseaux, de sous-arbrisseaux et d'herbes à feuilles le plus souvent opposées ; à fleurs en épi ou en corymbe ombellé, quelquefois solitaires ; à semences fines, assez nombreuses, et contenues dans 1, 3, 5 ou 10 loges. Elle renferme les genres *Ciste* et *Hélianthème*.

CISTOPHORES (de *ciste*, et du gr. φορός, qui porte), monnaies d'argent antiques de l'Asie-Mineure, portant pour empreinte une *ciste* (*Voy.* ci-dessus), dont le couvercle à demi levé laisse sortir un serpent. — Jeunes filles qui portaient la *ciste*. *Voy.* CISTE.

CISTRE (corruption de *cithara*), instrument à cordes des anciens, encore usité en Italie et en Allemagne, a presque la figure du luth.

CISTUDE (de *ciste*, et du lat. *testudo*, tortue), *Cistudo*, genre de Reptiles, de l'ordre des Chéloniens et de la famille des Émydes. La *C. européenne*, vulg. *Tortue bourbeuse*, *T. jaune*, etc., vit dans les marécages et se nourrit de batraciens, de poissons et de mollusques : il y en a en Sologne.

CISTULE (dimin. de *ciste*), *Voy.* LICHENS.

CITADELLE (de l'ital. *cittadella*), forteresse élevée soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur d'une ville de guerre, et disposée de manière à commander la place et la campagne. Une citadelle est le plus souvent pentagonale, régulière et à deux issues. — Les citadelles ont existé de toute antiquité. L'*Acropole* à Athènes, le *Capitole* à Rome, *Ilion* à Troie, étaient des citadelles. Les citadelles de Tunis, d'Anvers, de Barcelone, d'Ancône, de Bomarsund, etc., sont souvent citées de nos jours.

CITATION (du lat. *citatio*), se dit, en Jurisprudence, de l'acte par lequel on somme quelqu'un de comparaître devant un juge de paix. On distingue la *citation* de l'*assignation* ou *ajournement*, par lequel on appelle quelqu'un devant un tribunal de 1re instance. Toute citation est signifiée par un huissier, et doit, pour être valable, remplir les mêmes conditions que l'*assignation* (C. de proc., art. 1). *Voy.* ASSIGNATION.

CITÉ (du lat. *civitas*). La *cité* est l'ensemble des individus qui habitent dans une même enceinte, étant soumis aux mêmes lois et jouissant des mêmes droits : on oppose *cité* à *ville*, mot qui n'exprime que l'assemblage des édifices dans lesquels les citoyens résident. Le *droit de cité* est la jouissance de tous les droits de *citoyen* (*Voy.* ce mot). — Dans l'ancien empire romain, le mot *cité* désignait surtout les municipes ou villes principales des provinces qui avaient une curie, un forum, etc. — Dans certaines grandes villes, comme Paris, Londres, ce qu'on appelle *la Cité* est la plus ancienne partie de la ville : c'est aussi celle où se trouve l'église cathédrale ou principale. —

Dans le langage de l'Écriture, ces mots : la *cité céleste*, la *cité de Dieu*, sont pris pour le ciel considéré comme séjour des bienheureux. St Augustin a donné le nom de *Cité de Dieu* à l'un de ses ouvrages, dans lequel il oppose les vertus de la nouvelle société chrétienne aux vices des sociétés antiques. — On appelle souvent Jérusalem la *Cité sainte*.

Cités ouvrières, constructions réunissant un grand nombre de logements d'ouvriers, et offrant, bien que loués à prix réduits, toutes les conditions désirables de comfort et de salubrité. Plusieurs de ces cités renferment des bains, des lavoirs, des écoles et des asiles. Malgré ces avantages matériels, la population ouvrière des grandes villes ne paraît pas encore disposée à s'y établir volontiers. — Les premières cités ouvrières ont été bâties en Angleterre par des *building societies* d'abord à Manchester (1844), puis à Londres (1845). Paris en possède depuis 1849 ; il en existe à Lille, Marseille, Mulhouse, etc., et en Allemagne, à Berlin, Brême, Brandebourg.

CITERNE (du lat. *cisterna*), lieu souterrain et voûté, construit pour servir de réservoir aux eaux pluviales ou autres. Les citernes sont ordinairement divisées en deux portions : le *citerneau*, petite chambre où les eaux sont reçues à leur arrivée, et où elles déposent ce qu'elles ont d'impur, et la *citerne* propr. dite, où les eaux, préalablement filtrées, restent en dépôt pour l'usage. Plusieurs pays trop secs ou trop marécageux, tels que la Syrie et la Hollande, ne sont habitables qu'à la faveur de l'eau fournie par les citernes. L'eau ainsi conservée est très-salubre quand la citerne est bien construite. — L'usage des citernes était fort répandu dans l'antiquité. Carthage en possédait d'admirables dont on voit encore les restes. On admire à Constantinople une citerne dont les voûtes portent sur deux rangées de 212 piliers chacune.

CITHARE (du gr. κιθάρα), instrument de musique des anciens, inventé, selon la Fable, par Mercure et modifié par Apollon. C'était un instrument assez semblable à notre guitare, formant un ovale qui allait en diminuant par une de ses parties : il se terminait en un manche droit, surmonté lui-même d'un cheviller recourbé en dedans et légèrement incliné sur un côté. A droite et à gauche se trouvaient les chevilles destinées à tendre les cordes. *Voy.* LYRE.

CITOYEN (du b.-lat. *civitadanus*, de *civitas*), nom donné à l'habitant d'une *cité*, au membre actif d'une société libre, à tout individu qui participe au pouvoir souverain par son suffrage, ou qui jouit de certains droits refusés à l'étranger. — A Rome, le titre de *citoyen romain*, qui d'abord n'appartenait qu'à ceux qui étaient nés à Rome, fut étendu à tout individu qui avait acquis le droit de cité romaine. Dans les monarchies modernes, le mot *citoyen* est le plus souvent remplacé par celui de *bourgeois*. La dénomination de *citoyen* a été maintenue pour les républiques et pour les monarchies constitutionnelles. — En France, la qualité de *citoyen* est indépendante de la qualité de Français : celle-ci s'acquiert suivant les règles posées par les art. 9, 10, 12 du Code civil et les lois qui les ont modifiées ; celle-là, conformément à la loi constitutionnelle (Cod. civ., art. 7) On admet généralement que cette loi constitutionnelle est la constitution du 22 frimaire an VIII.

En 1792, les mots *Citoyen*, *Citoyenne*, furent substitués à *Monsieur*, *Madame*. Cet usage se maintint jusqu'au 18 brumaire.

CITRATES, sels formés par la combinaison de l'acide *citrique* avec une base. Les principaux sont : le *C. de chaux*, d'où l'on extrait l'acide citrique, et le *C. de magnésie* : ce dernier a été proposé en 1847 par M. Rogé Delabarre, pharmacien d'Anisy-le-Château (Aisne), pour la préparation d'une eau purgative sans amertume. Ce médicament, qui a la saveur d'une limonade, purge comme l'eau de Sedlitz.

CITRE, bois d'ébénisterie. *Voy.* THUYA.

CITRIDIQUE (ACIDE). *V.* ACONITIQUE et CITRIQUE.

CITRIQUE (ACIDE), acide organique contenu dans les citrons, les oranges, les framboises, les groseilles, les baies d'airelle, et beaucoup d'autres sucs végétaux acides ; il y est souvent accompagné d'acide malique. Formule : $C^6H^5O^4,3OH + H^2O$. Il se rencontre dans le commerce sous la forme de prismes obliques à 4 pans, terminés par des sommets dièdres. La saveur de cette substance est fortement acide quand elle est concentrée, et très-agréable quand elle est étendue. L'acide citrique se combine avec les bases pour former les *citrates*. Quand on le chauffe à 120°, il se convertit en *acide aconitique* ou *citridique*, en perdant les éléments de l'eau, puis en *acide itaconique*, en perdant de l'acide carbonique, enfin en *anhydride citraconique*. On l'extrait habituellement du jus de citron ; on sature ce jus avec de la craie ; il se forme ainsi du citrate de chaux insoluble qu'on décompose ensuite par de l'acide sulfurique. On prépare le jus de citron en grand dans les pays chauds, notamment en Sicile. — L'acide citrique est employé par les teinturiers pour obtenir le rouge de carthame, et pour préparer une dissolution d'étain qui produit, avec la cochenille, de plus beaux écarlates que le sel d'étain ordinaire. Les indienneurs l'utilisent comme rongeant. On s'en sert encore pour enlever les taches de rouille et les taches alcalines sur l'écarlate, pour préparer une dissolution de fer, avec laquelle les relieurs donnent à la surface de la peau une apparence marbrée, etc. Les médecins le prescrivent sous forme de limonade ; il faut 2 gr. d'acide cristallisé pour aciduler agréablement un litre d'eau. On prépare la *limonade sèche* avec un mélange intime de 500 gr. de sucre et de 16 gr. d'acide qu'on aromatise avec quelques gouttes d'essence de citron. Les marins conservent à bord le jus de citron additionné de $\frac{1}{10}$ d'eau-de-vie qui en précipite le mucilage, pour satisfaire leur soif, et se garantir en même temps du scorbut. — Schéele isola l'acide citrique en 1784, et apprit à le distinguer de l'acide tartrique, avec lequel il avait été jusqu'alors confondu.

CITRON, fruit du *Citronnier*. Il est de forme ovoïde, d'un rouge brun en naissant, et d'une belle couleur de jaune clair à l'état de maturité. Il offre une double écorce : l'une extérieure, le *zeste*, raboteuse, mince, remplie d'une huile essentielle très-aromatique ; l'autre intérieure, le *ziste*, blanche, épaisse, tendre, charnue, qui recouvre les 9 ou 10 loges où les graines sont renfermées au milieu d'une pulpe acide et juteuse. L'écorce de citron confite au sucre se vend sous le nom de *zeste d'Italie* Le jus de citron peut remplacer l'acide citrique dans plusieurs de ses emplois (*Voy.* CITRIQUE [ACIDE]). Étendu d'eau et édulcoré avec du sucre, ce jus constitue la *limonade*.

CITRONELLE (de *citron*), nom donné vulg. à plusieurs plantes qui répandent une odeur de citron quand on froisse leurs feuilles : telles sont l'*Aurone mâle*, la *Mélisse officinale*, le *Séringat odorant*, la *Verveine à 3 feuilles*, le *Goyavier aromatique*, etc.

CITRONNIER, *Citrus*, espèce du genre Oranger, famille des Aurantiacées, renferme des arbres hauts de 4 à 5m, à tige grisâtre et à tête arrondie ; à feuilles petites, ovales-oblongues, pointues, d'un vert clair, persistantes ; à fleurs blanches en dedans, violettes au dehors, répandant une faible odeur. On distingue le *Citronnier* proprement dit, qui produit le citron, le *C. cédratier* (*C. medica*) et le *C. limonnier* (*C. limonium*). — Le Citronnier, originaire de l'Inde, a été transporté en Europe au temps des croisades. *Voy.* CÉDRATIER et LIMONNIER.

CITROUILLE (en ital. *citriuolo*, du lat. *citrus*, à cause de sa couleur), nom donné vulg. à toutes les espèces du genre *Courge*, doit être réservé à une seule espèce de la section *Pepon*, le *Giraumon* (*Cucurbita oblonga*). Elle a le fruit très-gros ; la couleur et la forme de sa coque varient singulièrement. La citrouille a la chair assez fine, mais fort aqueuse ; cependant elle est excellente à manger quand elle est bien préparée.

CITULE, *Citula*, genre de Poissons acanthopté-

rygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, renferme 5 espèces, dont la plus intéressante est la *Belle Citule* ou *Belle Carangue*, de couleur argentée, aux nageoires jaunes. Il est très-commun en Égypte, où on le mange, bien que sa chair soit peu délicate. *Voy.* CARANX.

CIVADIÈRE (d'un mot italien ou espagnol), voile carrée qu'on suspend quelquefois sous le mât de beaupré. La vergue de civadière sert à retenir les haubans des bouts-dehors de beaupré.

CIVE (du lat. *cæpa*, oignon), nom donné à tort à la *Ciboule* et à la *Ciboulette*, désigne un oignon petit et dégénéré, qui, selon l'expression des agriculteurs, *ne tourne pas*. La cive a, du reste, toutes les propriétés de l'oignon, et on s'en sert comme de la ciboule. Elle a donné son nom au *civet*, ragoût fait de chair de lièvre, où l'oignon et en particulier la cive entrent comme assaisonnement.

CIVETTE (de l'arabe *zabâd*), *Viverra*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, type de la famille des Viverridés, renferme de petits quadrupèdes fort agiles, de la taille du renard, à la tête longue, au museau pointu, au nez terminé par un mufle assez large, ayant les narines grandes et percées sur ses côtés, la langue à papilles cornées, et une cavité plus ou moins profonde placée au-dessous de l'anus, et s'ouvrant à l'extérieur. Cette cavité, au fond de laquelle aboutissent deux poches glanduleuses, contient une matière grasse, analogue au musc, de la consistance de la pommade, de couleur d'abord blanche, qui devient brune en vieillissant, d'une odeur forte et quelquefois fétide, et d'une saveur âcre et brûlante : cette matière, nommée aussi *civette*, est employée en parfumerie : elle entre dans la *poudre* dite *de Chypre*. On s'en servait autrefois en médecine comme stimulant et antispasmodique. On trouve des civettes en Asie et en Afrique. La *C. d'Afrique* (*V. civetta*), vulg. *Chat musqué*, est élevée en domesticité chez les Éthiopiens, pour lesquels elle est une source de richesse : elle a 0m,65 de long, sans compter la queue, qui est de 0m,40 ; son pelage gris-brun, rayé et moucheté d'un brun noir, est assez fourni. — La *C. de l'Inde* ou *Zibet* (*V. zibetha*) est plus svelte et plus petite que la précédente : son pelage est cendré ponctué de noir ; le poil de son dos ne se hérisse pas comme celui de la civette d'Afrique. — On extrait la civette du corps de l'animal vivant en introduisant avec précaution une petite cuiller dans la poche qui la contient. La civette d'Amsterdam est préférée à celle qui vient du Levant ou des Indes ; celle de Guinée serait la meilleure, si on ne la falsifiait pas avec du storax et autres matières odorantes.

CIVETTE, plante. *Voy.* CIVE et CIBOULETTE.

CIVIÈRE (du lat. *cœnum vehere*, porter le fumier), sorte d'engin formé de deux traverses longues réunies par plusieurs contre-traverses, et à l'aide duquel deux hommes portent à bras toutes sortes de fardeaux. Lorsque la civière est munie de pieds, on lui donne le nom de *brancard* : telles sont les civières dont on se sert pour transporter des meubles de prix. Quelquefois les bras de la civière reposent sur les épaules des porteurs ; telles sont les civières à l'aide desquelles on porte le pain bénit ou les châsses des saints à l'église.

CIVIL (du lat. *civilis* ; de *civis*, citoyen), qui appartient au citoyen ; c'est en ce sens que l'on dit : *droits civils*, *état civil*, *mort civile*, etc. (*Voy.* ces mots). — En Jurisprudence, on oppose *civil* à *criminel* (*Voy.* PARTIE, PROCÉDURE, REQUÊTE). *Civil* se dit aussi par opposition à *militaire*, à *ecclésiastique*. — *Code civil*. *Voy.* CODE NAPOLÉON.

Liste civile. *Voy.* LISTE.

CIVILISATION (de *civiliser*, policer), développement progressif des facultés de l'homme en société, dont le résultat est d'améliorer sa condition physique et morale : on l'oppose à *barbarie* (*Voy.* BARBARES et SAUVAGE). L'Italien Vico, auteur de la *Science nouvelle* (1725), est un des premiers qui ait appelé l'attention sur les progrès de la civilisation. On doit à M. Guizot l'*Histoire de la civilisation en Europe et en France*.

CIVIQUE (du lat. *civicus*). Ce mot s'emploie surtout dans le sens politique (*droits civiques*, *garde civique*, *serment civique*) : il est aussi synonyme de *patriotique*.

Couronne civique. *Voy.* COURONNE.

CIVISME (du lat. *civis*), réunion des qualités qui font le bon citoyen. Ce mot est entré dans la langue révolutionnaire sous la Terreur, à l'époque où furent portée la loi des suspects : c'est alors que furent imaginés les *certificats de civisme*, qui donnèrent lieu aux plus graves abus : ils furent abolis après le 18 thermidor an III.

CLABAUD (orig. germaniq.), terme de Vénerie, se dit d'un chien de chasse qui a les oreilles pendantes, et qui crie mal à propos, c.-à-d. qui aboie sans être sur les voies de la bête : de là l'expression familière *clabauder*, c.-à-d. crier sans motif contre quelqu'un ou quelque chose.

CLADION (du gr. κλαδίον), *Cladium*, genre de la famille des Cypéracées, tribu des Schœnées, se compose de plantes herbacées robustes, à feuilles très-longues, dentées en scie, qu'on trouve dans tous les marais. Le *Choin marisque* (*C. mariscus*) est le type du genre.

CLADOBATES (du gr. κλάδος, branche et βάτης, qui marche sur), nom latin scientifique du genre *Tupaia*. *Voy.* ce mot.

CLADONIA, nom latin botanique, synonyme de *Cénomyce*. *Voy.* ce mot.

CLAIE (orig. celtique), ouvrage d'osier qui sert à divers usages, notamment à passer de la terre ou du sable, à faire égoutter le fromage, etc. — Autrefois, le corps des suppliciés était traîné publiquement sur une *claie* que le bourreau faisait tirer par un cheval. — On donne le nom de *clayonnage* à toute disposition formée avec des claies, à tout assemblage de pieux et de fascines en forme de claie. En Agriculture, on soutient les terrains meubles et peu consistants avec un clayonnage formé de gaulettes liées entre elles par des brins de bouleau ou d'osier.

CLAIN (du v. franç. *clamer*, réclamer en justice). Ce mot, dans l'anc. Droit coutumier, était synonyme de *Saisie*. *Voy.* ce mot.

CLAIRCE, CLAIRÇAGE (de *clair*). *Voy.* SUCRE.

CLAIRET, vin léger et qui est un peu clair. — Les Anglais appellent *claret* (*claret*) le vin de Bordeaux.

CLAIRETTE, variété de Raisin, remarquable par sa transparence ; — un des noms vulgaires de la Mâche cultivée ; — maladie des vers à soie dans laquelle ils deviennent presque transparents.

CLAIR-OBSCUR. On appelle ainsi, en Peinture, l'imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. Rembrandt a tout sacrifié dans ses tableaux à la magie du clair-obscur ; le Corrége, Titien, Van-Dyck, et chez nous Granet, offrent d'excellents modèles en ce genre. On peut étudier dans les écrits de Dandré-Bardon, de Reynolds et dans le *Traité de peinture* de Montabert (Paris, 1829), la théorie du clair-obscur.

CLAIRON (du b.-lat. *claro*, du lat. *clarus*), instrument de musique militaire : il ressemble assez à la trompette, mais a le tube moins gros ; il sonne l'octave aiguë de la trompette ordinaire. Il n'est employé auj. en France que dans l'infanterie et dans la marine militaire. Le clairon (*lituus*) était connu des anciens ; il fut longtemps en usage chez les Maures, qui le transmirent aux Portugais. — On donne aussi ce nom à un jeu d'anche en étain qu'on emploie dans les orgues, et qui sonne l'octave aiguë du jeu de même espèce appelée *trompette*, et la partie aiguë de la clarinette.

CLAIRONES, *Cleri*, tribu d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes :

corps cylindrique; la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen; antennes en massue, ou en scie. On trouve ces insectes sur les fleurs, ou sur le tronc des arbres. Leurs larves sont toutes carnassières. — Le genre-type, *Clairon*, comprend beaucoup d'espèces, notamment: le *C. des abeilles* (*C. apivorus*), qui dépose sa larve dans les ruches, où il fait beaucoup de dommage en dévorant les larves des abeilles; le *C. à bandes rouges* (*C. alvearius*), qui vit dans les nids des abeilles maçonnes, etc.

CLAMEUR (du lat. *clamor*). Ce mot, dans l'ancien Droit coutumier, était synonyme de *demande* ou *citation* par-devant le juge. — Dans la coutume de Normandie, on distinguait plusieurs espèces de clameurs : la plus connue est celle qu'on appelait *clameur de haro*, en vertu de laquelle on pouvait, sans mandat préalable et sans ministère de sergent ou d'huissier, amener devant le juge la personne dont on avait à se plaindre. On a prétendu que le mot *haro* est une corruption des mots *à Rou* ou *à Rollon*, et qu'il exprimait un appel à la justice de ce chef normand, qui fut le 1er duc de Normandie. C'est plutôt un ancien mot germain ou scandinave qui signifiait *ici, viens ici*.

CLAN (du gaëlique *clann*, descendant), synonyme de *tribu* en Écosse et en Irlande. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CLANDESTINE (du lat. *clandestinus*), *Clandestina*, genre de la famille des Orobanchées, renferme des plantes herbacées, vivant en parasites sur les racines des arbres et autres végétaux qui habitent les lieux couverts et humides. La *C. à fleurs droites* (*C. penduliflora*), à laquelle on attribue des vertus emménagogues, est une belle plante à tige squammeuse, cachée sous terre, et à grandes fleurs pourpres ou violacées et disposées en épis. Elle se développe surtout sur les racines du peuplier.

CLANDESTINITÉ. *Voy.* MARIAGE et POSSESSION.

CLANGULA (du lat. *clangor*), nom latin scientifique du genre GARROT.

CLAPET (de l'allem. *klappen*, faire du bruit), soupape qui se lève et se baisse pour boucher et déboucher alternativement dans une pompe le tuyau qui sert de passage à l'eau. Le clapet est formé d'un cuir garni sur ses faces opposées de deux rondelles ou platines de métal, qui lui servent de doublure. Le clapet porte d'un côté une queue par laquelle il est attaché au bord de l'orifice qu'il doit ouvrir et fermer. Dans la pompe élévatoire, il y a aussi un clapet dans l'intérieur du piston. C'est la pression de l'eau qui fait fonctionner les clapets pendant que le piston monte et descend. — On emploie aussi des clapets dans les pompes à air qui servent de soufflerie. *Voy.* SOUFFLET.

Dans les instruments à vent, le *clapet* est une petite soupape garnie de cuir qui se lève et se baisse par le moyen d'une simple charnière.

CLAPIER (orig. celtique), cage de bois ou réduit dans lesquels on élève les lapins domestiques, qu'on nomme pour cette raison *lapins de clapier*. On donne aussi ce nom aux trous que l'on creuse dans les garennes pour servir de retraite aux lapins. — En Chirurgie, on nomme *clapiers* des sinus ou foyers qu offrent certaines fistules.

CLAQUE (onomatopée), double soulier dans lequel on fait entrer le vrai soulier, et qui tient le pied à l'abri de l'humidité; — chapeau rond ou à trois cornes, pouvant s'aplatir de manière à être porté aisément sous le bras, et qui sert surtout dans les salons; — troupe d'applaudisseurs payés pour soutenir une pièce ou faire valoir le talent d'un acteur. *Voy.* CABALE.

CLAQUE-BOIS, instrument de percussion et à touches, composé de 17 bâtons de bois dur et sonore, qui vont en diminuant de longueur, et qui ont chacun un degré diatonique. On les fait résonner en frappant dessus avec un marteau ou des baguettes.

CLARIFICATION (du lat. *clarificatio*), opération qui consiste à rendre *clair* un liquide dont la transparence est troublée par des substances solides et très-divisées qu'il tient en suspension. On clarifie l'eau, les vins, la bière, les liqueurs, les sirops, le sucre, le vinaigre, etc. Il y a deux méthodes de clarification : l'une s'accomplit par des moyens purement mécaniques, comme le simple repos, la décantation, la despumation, la colature et la filtration (*Voy.* ces mots); l'autre s'effectue par des procédés chimiques : ainsi on clarifie le plus souvent les liquides, comme le vin, le sirop de sucre, avec des substances coagulables, telles que le blanc d'œuf, la gélatine, la colle de poisson, le sang de bœuf, le lait même; ces substances, en se précipitant au fond du vase, entraînent avec elles toutes les matières étrangères.

CLARINETTE (de *clarine*, sonnette, clochette au son clair et aigu), instrument à vent et à anche, qui se compose d'un tube creux de la longueur du hautbois, mais d'un diamètre un peu plus fort, et qui est percé de 13 trous, dont 6 pour les doigts et 7 pour les clefs. Ce tube, appelé *perce*, est terminé d'un côté par un *bec*, qui reçoit l'anche, et de l'autre par une partie évasée en cône, qui s'appelle *patte* ou *pavillon*. La clarinette possède près de 4 octaves, à partir du *mi*, au-dessous du plus grave des sons du violon : les sons qui s'étendent de ce *mi* jusqu'au *si bémol* à la *douzième* prennent le nom de *chalumeau*; du *si naturel* jusqu'à l'*ut dièse* au-dessus, formant une octave et un ton, ce sont ceux du *clairon* ou de la *clarinette*; du *ré* de la deuxième octave jusqu'au *contre-ut*, le son est dit *aigu*. Le doigté de la clarinette est très-difficile et très-compliqué. — La clarinette a été inventée en 1690 à Nuremberg par J.-Chr. Denner; elle a été perfectionnée par Ivan Müller. On estime auj. les clarinettes de MM. Sax, Buffet, Bié, Lecomte, Albert, etc. — Gluck est le premier qui ait introduit la clarinette dans la musique dramatique; auj. elle est d'un usage universel, et la plupart des morceaux d'orchestre en *mi bémol* et en *si bémol* font entendre des solos de clarinette. Cet instrument a été introduit dans la musique militaire sous Louis XV.

CLARKIA (du capit. *Clarke*), genre de la famille des Onagrariées, se compose d'herbes annuelles de la Californie que l'on cultive pour la beauté de leurs fleurs roses, lilas et blanches.

CLARTÉ (du lat. *claritas*). En Rhétorique, la *clarté du style* est une qualité que la langue française exige avant toute autre. Pour l'obtenir, il faut n'employer que les expressions et les tournures autorisées par l'usage, par suite, éviter les termes vagues, les constructions embarrassées, les inversions forcées, etc., et surtout ne dire que ce que l'on conçoit bien. — En Logique, la *clarté des idées* est une condition de la certitude : une idée est *distincte*, quand son objet nous apparaît séparé des autres; elle est *claire*, quand nous en discernons tous les éléments. Plus un objet est complexe, plus il est difficile d'en avoir une idée claire; moins il contient d'éléments, plus il est aisé d'en avoir une conception nette et complète; c'est pourquoi les mathématiques, qui opèrent sur des notions abstraites, ont un caractère particulier d'exactitude. La clarté des idées a pour condition psychologique l'*attention*, qui implique analyse de l'objet, et pour condition logique, la *définition*. L'école cartésienne s'est beaucoup occupée de la clarté des idées. Voir la *Logique de Port-Royal*, 1re partie.

CLASSE (du lat. *classis*). Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, peut s'appliquer à toute espèce de collection, est spécialement consacré dans les divisions adoptées en Histoire Naturelle pour exprimer une subdivision d'un des grands règnes de la Nature ou d'un de leurs embranchements. *Voy.* CLASSIFICATION.

CLASSIFICATION (de *classe*), opération logique par laquelle on réunit en groupes, désignés chacun par un nom spécial, les choses entre lesquelles on aperçoit des rapports de similitude. On appelle aussi

classification le résultat de cette opération, le système où les objets d'une science sont distribués méthodiquement en genres et en espèces d'après leurs ressemblances et leurs différences. La classification est *artificielle*, si elle est fondée sur un caractère choisi arbitrairement; *naturelle*, si elle est fondée sur l'ensemble des caractères constitutifs des objets : p. ex., les mots d'une langue sont classés artificiellement dans un dictionnaire, d'après leur ordre alphabétique, et naturellement dans une grammaire, d'après les fonctions qu'ils remplissent dans le discours, comme substantifs, adjectifs, etc. — Dans la Botanique et dans la Zoologie, on nomme *système artificiel* une classification basée sur les modifications que présentent certains organes choisis arbitrairement, comme le système botanique de Linné; et *méthode naturelle*, celle où, considérant l'ensemble des organes de chacun des êtres, on les rapproche ou on les éloigne suivant les degrés de ressemblance qu'ils ont entre eux. — Les règles à suivre pour établir une bonne classification se réduisent à deux qui, malgré leur simplicité, présentent souvent dans l'application de grandes difficultés : 1° ranger les êtres en séries d'après le degré de leurs *affinités respectives*, c.-à-d. les distribuer de telle sorte que les espèces les plus semblables entre elles occupent les places les plus voisines et que leur éloignement donne en quelque sorte la mesure de leurs différences; 2° diviser et subdiviser cette série d'après la *subordination des caractères*, c.-à-d. en raison de l'importance des différences que les êtres offrent entre eux; tel est le but que L. de Jussieu, G. Cuvier, de Blainville, se sont proposé dans leurs travaux. Les mêmes procédés s'appliquent à la Minéralogie, dont Haüy est le législateur; les groupes s'y déterminent d'après la composition chimique, le système cristallin et les propriétés optiques. — Pour faire une classification naturelle, on suit une marche analytique : on réunit les individus et les variétés en *espèces*, les espèces en *genres*, les genres en *familles*, les familles en *ordres*, les ordres en *classes*, les classes en *embranchements* dont l'ensemble constitue un *règne* (*Voy.* ces mots); puis on établit la *nomenclature*, de telle sorte que le nom de chaque *genre* exprime le mieux possible les propriétés communes aux espèces contenues dans cette division, et que l'épithète ajoutée au genre indique la différence caractéristique de l'*espèce*. Pour exposer la classification, on suit une marche synthétique ; on descend graduellement des divisions les plus élevées aux espèces et aux variétés. L'application de ces procédés fait trouver facilement dans un système l'objet qu'on veut connaître; elle sert surtout à distinguer et à retenir les caractères essentiels qui constituent le *type* de chaque espèce, caractères d'autant plus importants qu'ils ne représentent pas des conceptions arbitraires de notre esprit, mais les lois et le plan de la nature où chaque espèce a sa place invariablement fixée (*Voy.* ESPÈCE).— Consulter : Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences*; L. de Jussieu, *Genera plantarum*; G. Cuvier, *Règne animal* (Introduction); Milne-Edwards, *Introduction à la zoologie générale;* Agassiz, *De l'Espèce et de la Classification en zoologie* (1869). — *Voy.* aussi TAXONOMIE et NOMENCLATURE.

CLASSIQUE (de *classe*). A l'époque de la renaissance des lettres, au XVe siècle, on donna le nom de *classiques* aux auteurs anciens, grecs et romains, qui unissant la perfection du style à l'élévation des pensées, étaient regardés comme des modèles et pour cette raison spécialement étudiés dans les *classes* ou les écoles : tels sont Homère, Sophocle, Euripide, Platon, Aristote, chez les Grecs; Cicéron, Virgile, Tite-Live, Tacite, chez les Romains. Dans la suite, le nom de *classiques* fut étendu à tous les auteurs, modernes aussi bien qu'anciens, qui, par la perfection de leurs écrits, pouvaient aussi servir de modèles. — Il y a trente ans, on opposait le *genre classique*, c.-à-d. les écrivains imitateurs de l'antiquité et du siècle de Louis XIV, au *genre romantique*, qui prétendait s'affranchir du joug de la tradition et des règles établies.

Dans les Arts, comme en Littérature, il y a un *genre classique* : ainsi la *sculpture* et l'*architecture grecques* sont classiques, parce que seules elles réunissent la pureté des formes à la puissance de l'expression; en *peinture*, l'*école romaine*, chez laquelle le dessin l'emporte sur le coloris, est également regardée comme classique; en *musique* enfin, on nomme classiques les maîtres qui, comme Beethoven et Mozart, se sont moins occupés d'amuser les oreilles que de chercher l'expression des sentiments et des pensées.

Canon des auteurs classiques, liste des écrivains grecs les plus remarquables, dressée vers 200 av. J.-C. par les Alexandrins. Voici ce canon : *poètes épiques*, Homère, Hésiode, Pisandre, Panyasis, Antimaque; *poètes iambiques*, Archiloque, Simonide, Hipponax; *poètes lyriques*, Alcman, Alcée, Sapho, Stésichore, Pindare, Bacchylide, Ibycus, Anacréon, Simonide; *poètes élégiaques*, Callimaque, Mimnerme, Philétas, Callinus; *poètes tragiques*, Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Achæus, Agathon; *poètes comiques*, Epicharme, Cratinus, Eupolis, Aristophane, Phérécrate, Platon, Antiphane, Alexis, Ménandre, Philippide, Diphile, Philémon, Apollodore; *historiens*, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Théopompe, Éphore, Philiste, Anaximène, Callisthène; *orateurs*, Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Eschine, Lycurgue, Démosthène, Hypéride, Dinarque; *philosophes*, Platon, Xénophon, Eschine, Aristote, Théophraste.

CLASTIQUE (du gr. κλαστός, brisé). On désigne sous le nom d'*Anatomie clastique* des pièces artificielles d'anatomie, qui peuvent se démonter pour faire voir les parties intérieures sous-jacentes. M. le Dr Auzoux est parvenu à donner à ce genre de travail une perfection remarquable.

CLATHRE (du lat. *clathrus*, grillage), genre de Champignons basidiosporés hyménomycètes. Le *Clathre rouge*, qu'on trouve dans le midi de la France, est remarquable par la tête en forme de *grillage*, d'un beau rouge de corail, qu'il présente en sortant de son *volva*. Ce champignon est délétère.

CLAUDÉE (de *Claude* Lamouroux, père du naturaliste), *Claudea*, genre d'Algues, de la famille des Floridées, dont la forme, les couleurs vives et l'organisation sont des plus singulières; ses frondes en forme de silique allongée, sont attachées aux nervures par les deux extrémités. Elle fut trouvée par le naturaliste Péron sur les côtes de l'Australie.

CLAUDICATION (du lat. *claudicatio*). Elle peut être l'effet soit du raccourcissement ou de l'allongement d'un des membres inférieurs à la suite d'une fracture ou d'une luxation, soit de l'ankylose de quelqu'une de leurs articulations, de la paralysie de leurs muscles, ou simplement des douleurs qui ont leur siége dans l'un de ces membres et qui en gênent les mouvements. — Les Vétérinaires emploient de préférence le mot *boiterie*.

CLAUSE (du b.-lat. *clausa* pour *clausula*), disposition particulière qui fait partie d'un traité, d'un contrat ou de tout acte public ou particulier. En Droit, toute clause est valable, pourvu qu'elle n'ait rien de contraire aux lois, aux bonnes mœurs, à la sûreté publique, et qu'elle ne soit pas impossible, auxquels cas elle vicie l'acte, à moins qu'il ne s'agisse d'une donation entre-vifs ou d'un testament où elle est simplement réputée non écrite (C. Nap., art. 900 et 1172). — On appelait *C. codicillaire*, la clause (auj. nulle) par laquelle un testateur déclarait efficace un testament qui n'était pas fait dans les formes légales; *C. dérogatoire*, celle (également nulle) par laquelle on déclarait que si certaine phrase qui se trouvait dans un premier testament ne se trouve pas dans un autre fait plus tard, ce dernier ne sera pas valide. — On appelle encore *C. pénale*, celle par laquelle une personne, pour assurer l'exé-

cution d'une convention, s'impose une peine en cas d'inexécution.

CLAUSILIE, *Clausilia*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches : coquille ordinairement fusiforme, grêle et tronquée, qui présente une ouverture à bords libres, munie d'un péristome, ou bourrelet extérieur, et de dents en nombre variable. Un grand nombre de Clausilies ont leur coquille fermée par un opercule testacé qu'on n'aperçoit pas au dehors, parce que le ligament qui le porte est fixé à l'avant-dernier tour. — Les Clausilies ont des habitudes terrestres ; on en rencontre en Europe, mais les plus grandes viennent du Brésil. On en trouve aussi de fossiles.

CLAUSTHALIE. *Voy*. PLOMB SÉLÉNIÉ.

CLAUSTRAL (du lat. *claustrum*, cloître). On appelait *prieur claustral* le supérieur régulier qui gouvernait le monastère, à la différence du *prieur commendataire* qui percevait seulement une partie des fruits et n'avait point de juridiction sur les religieux. — Les *offices claustraux* étaient certaines charges auxquelles les abbés avaient droit de nommer.

CLAVAGELLE, *Clavagella*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, et type de la famille des *Clavagellidées* : coquille bivalve à valves égales, l'une mobile, l'autre enchâssée dans la paroi externe d'un long tube, terminé du côté buccal par des ouvertures régulièrement disposées. — Ce genre se compose principalement d'espèces fossiles. Cependant on en connaît 4 espèces vivantes, qui habitent la Méditerranée.

CLAVAIRE (du lat. *clava*, massue), *Clavaria*, genre de Champignons basidiosporés hyménomycètes, caractérisé par un chapeau charnu, simple, en forme de massue ou à rameaux dressés, sans pédicule distinct ; la membrane séminifère est lisse, couvrant toute sa surface, mais ne présentant de capsules que vers la partie supérieure. La *C. cendrée*, la *C. coralloïde*, vulg. *Mainotte*, et la *C. fauve*, de couleur jaune, sont bonnes à manger.

CLAVALIER, nom vulg. du genre XANTHOXYLUM.

CLAVEAU (du lat. *clavellus*, dimin. de *clavus*, clou), pierre taillée en forme de coin qui entre dans la construction des voûtes plates ou carrées, comme celles des portes, des fenêtres, etc. On distingue les *claveaux simples*, dont les joints sont formés par une surface droite, et les *claveaux à crossettes*, dont les joints sont formés par des surfaces brisées pour donner plus d'appui aux claveaux, et se raccorder avec les assises horizontales des pieds-droits.

CLAVEAU, maladie des bêtes à laine. *Voy*. CLAVELÉE.

CLAVECIN (du lat. *clavicymbalum*, c.-à-d. cymbale à clavier), ancien instrument de musique formé d'une caisse de bois contenant un ou plusieurs claviers, et dont les cordes métalliques sont doubles ou triples. Le *piano* moderne n'est autre chose que le clavecin perfectionné ; tandis que, dans le piano, les touches du clavier frappent les cordes à l'aide de petits marteaux, dans le clavecin, l'extrémité postérieure du clavier porte une lame de bois nommée *sautereau*, laquelle est armée d'une petite pointe de plume de corbeau qui pince les cordes. — Le clavecin n'était pas connu avant le XVe siècle ; il paraît avoir été inventé en Italie. On le modifia d'abord pour lui donner, comme à l'orgue, des timbres et des jeux différents ; puis on en perfectionna le mécanisme, et il arriva successivement à l'état actuel du piano. Parmi les différentes sortes de clavecins imaginés au siècle dernier nous citerons seulement : le *C. à 3 claviers* de Milchmeyer ; le *C. acoustique* et le *C. harmonique*, de Verbès ; le *C. d'amour*, de G. Silbermann ; le *C. à archet*, d'Hohlfeld ; le *C. royal*, de J. Wagner ; le *C. angélique*, le *C. vielle*, le *C. aéro-clavicorde*, le *Clavibarpe*, le *Clavylire*, le *Clavicylindre* de Chladni, qui tient à la fois de l'harmonica et du clavecin ; le *Cristallocorde* de Boyer, etc. ; — comme instruments singuliers nous mentionnerons le *C. oculaire* du P. Castel, dans lequel les 7 couleurs primitives répondaient aux 7 tons de la musique. L'inventeur prétendait, au moyen de cet instrument, charmer l'œil, comme le clavecin charme l'oreille ; le *C. des saveurs* de l'abbé Poncelet ; le *C. électrique* du P. de la Borde, etc.

CLAVEL ou CLAVELADE. *Voy*. RAIE.

CLAVELÉE ou CLAVEAU (du lat. *clavus*), dite aussi *Clavin*, *Picotte*, *Rougeole*, etc., maladie contagieuse, particulière à l'espèce ovine, est caractérisée par l'éruption de *clous* ou pustules sur toute l'étendue de la surface tégumentaire. La clavelée prend souvent un caractère épizootique : la durée de l'influence contagieuse ne saurait être bien déterminée. Cette maladie paraît avoir de l'analogie avec la variole de l'homme ; comme celle-ci, elle ne sévit qu'une seule fois sur le même individu. On a essayé inutilement de la vaccine pour préserver les moutons de la clavelée ; mais la *clavelisation*, ou inoculation du virus contenu dans les pustules des moutons claveleux, a eu des résultats plus heureux.

CLAVETTE (dimin. de *clavis*, clé), espèce de petite cheville, en bois ou en fer, qu'on passe au travers d'une plus grosse pour l'arrêter. Il y a des clavettes à ressort, c.-à d. que, lorsqu'on les a fait entrer dans les mortaises des boulons, les deux bouts s'écartent d'eux-mêmes pour l'empêcher de sortir. — On emploie les clavettes au lieu d'écrous pour tous les ouvrages de bois ou de fer qui sont susceptibles d'être démontés.

CLAVICORDE. *Voy*. CLAVECIN.

CLAVICORNES (du lat. *clava*, massue, et de *corne*), nom donné par Latreille à une famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, qui a pour caractères : des élytres ne recouvrant souvent pas entièrement l'abdomen, 4 palpes et les antennes en massue à leur extrémité. Il l'a partagée en 10 tribus : *Palpeurs*, *Histéroïdes*, *Silphales*, *Scaphidites*, *Nitidulaires*, *Engidites*, *Dermestiens*, *Byrrhiens*, *Acanthopodes* et *Macrodactyles*.

CLAVICULE (du lat. *clavicula*), os pair qui sert d'arc-boutant à l'épaule, est ainsi appelé parce qu'on l'a comparé à la clef d'une voûte, ou parce que sa forme est la même que celle des verrous des anciens. La clavicule est légèrement contournée en S et placée transversalement à la partie supérieure du thorax ; elle s'articule d'un côté avec le sternum, de l'autre avec l'apophyse acromion de l'omoplate. Elle est moins courbée et plus longue chez la femme que chez l'homme. La luxation et surtout la fracture de la clavicule sont des accidents assez fréquents.

CLAVICULÉS. En Zoologie, la présence ou l'absence de la *clavicule* avait servi de caractère à Cuvier pour partager les Rongeurs en deux sections, les *Claviculés* (Écureuil, Rat, Castor, etc.), et les *Acléidiens* (Lièvre, Porc-épic, etc.).

CLAVICYLINDRE. *Voy*. CLAVECIN.

CLAVIER (du lat. *clavis*, clef), assemblage des touches de l'orgue, du clavecin, du piano, de la vielle et autres instruments de ce genre. Ces touches sont les extrémités d'autant de leviers dont l'autre extrémité va attaquer les cordes qu'on veut faire résonner. Les claviers des pianos d'aujourd'hui ont 6, 6 1/2 et même 7 octaves. Chaque octave est formée de 12 touches, dont 7 d'ivoire et 5 d'ébène ; celles d'ivoire rendent les notes de l'échelle diatonique naturelle ; celles d'ébène, les dièses et les bémols. — On donne également le nom de *clavier* à la portée générale ou somme des sons de tout le système qui résulte de la position relative des trois clefs ; c'est en ce sens qu'on dit : cette voix parcourt tout le clavier. — La première idée du clavier, due à l'invention de l'orgue, est ancienne ; mais l'application du clavier aux instruments à cordes appartient à la musique moderne.

CLAVIGÈRE (du lat. *clava*, massue, et *gero*, porter), *Claviger*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères trimères, famille des Psélaphiens, caractérisés par des antennes de 6 articles en forme de massue. Le clavigère vit, comme la cétoine, au milieu

des fourmis, qui, loin de le chasser, prennent soin de le nourrir. La raison de cette sympathie est que les clavigères laissent transsuder une liqueur dont les fourmis sont très-friandes.

CLAVIHARPE, CLAVILYRE. *Voy.* CLAVECIN.

CLAVIPALPES (de *clava*, massue, et *palpus*, palpe), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, renferme des insectes aux antennes terminées par une massue, aux mâchoires armées intérieurement d'une dent cornée; au corps arrondi, bosselé, etc. — Le type de cette famille est le genre *Erotyle*.

CLAYMORE (en gaëlique, *grande épée*), épée écossaise à lame longue et large. — C'était aussi le nom du cri de guerre des Écossais.

CLAYONNAGE. *Voy.* CLAIE.

CLÉ ou CLEF (du lat. *clavis*). Dans la *clef*, instrument de serrurerie, on distingue, outre l'*anneau* et la *tige*, le *panneton*, qui est fendu ou percé de différentes manières, suivant la confection de la serrure et des gardes qui y sont placées intérieurement. On nomme *clef forée* celle dont la tige est creuse, et *clef bénarde* celle qui est pleine et terminée par un bouton. — Les Grecs attribuaient l'invention des clefs à Théodore de Samos; mais elles étaient connues des Hébreux et des Égyptiens. Certaines clefs fort anciennes ne sont autre chose qu'une vis dont le pas s'adaptait à un écrou qui servait de verrou. Les clefs des Romains étaient en airain. Autrefois en France, les clefs étaient lourdes et compliquées; les artistes de la Renaissance s'occupèrent surtout de ciseler et d'ornementer la tige et l'anneau : c'est seulement de nos jours que MM. Fichet, Lepaul, etc., ont apporté au panneton ces perfectionnements qui ont fait de la clef un instrument aussi sûr que commode. — Les clefs ont été de tout temps un symbole de la puissance et de la prédominance. La clef était l'attribut spécial d'Isis et d'Orisis : elle avait la forme d'une croix ansée (d'un T surmonté d'un O). La clef est aussi un symbole chrétien : on représente Saint Pierre tenant les clefs du Paradis.

En Droit civil, la remise des clefs est le signe de la délivrance par le vendeur à l'acheteur, par le propriétaire au locataire, d'un bâtiment ou d'un appartement ainsi que des effets mobiliers qu'il peut contenir (C. Nap., art. 1605 et 1606). De même à la fin d'un bail l'acceptation des clefs par le propriétaire est la reconnaissance tacite que le locataire a satisfait aux conditions de son bail. — En Droit criminel, l'usage des fausses clefs est une circonstance aggravante du vol, et leur fabrication ou leur possession, même indépendamment de l'usage, est punissable.

En Architecture, on appelle, en général, *clef de voûte* la pierre de milieu qui ferme la voûte, et qui supporte l'action de toutes les pierres qui la recouvrent : on nomme spécialement *clef à crossette* celle qui a la forme d'un T; *clef pendante*, celle qui est chargée d'un ornement descendant plus bas que les voussoirs; *clef en bossage* ou en *pointe de diamant*, celle qui a de la saillie.

En Chirurgie, on nomme *clef de Garengeot* ou *clef anglaise* l'instrument dont se servent les dentistes pour faire l'extraction des dents : il doit son premier nom à son inventeur, chirurgien du dernier siècle.

En Musique, on nomme *clefs* certains signes ou caractères qui se mettent au commencement d'une portée, sur une des 5 lignes, pour indiquer la note qui se place sur cette ligne, et, par suite, les autres notes. Il y a 3 clefs : la clef d'*ut*, la clef de *sol*, qui est celle du ténor, la clef de *fa*, pour les basses. Ces 3 clefs en forment 7, selon la ligne sur laquelle on les place; ce sont : la clef d'*ut*, qui peut se placer sur la 1re, la 2e, la 3e et la 4e ligne; la clef de *sol*, placée sur la 2e ligne; la clef de *fa*, sur la 3e et la 4e ligne. — La clef indique le degré d'élévation de la gamme moyenne, suivant les voix ou les instruments pour lesquels le morceau est écrit. En substituant une clef à une autre, un morceau de musique écrit pour une voix ou pour un instrument donné peut être exécuté par une voix différente ou par un instrument d'un autre diapason, et se trouve ainsi *transposé* dans la partie moyenne qui convient le mieux à chaque instrument ou à chaque voix.

On donne aussi le nom de *clefs* à de petites soupapes métalliques qu'on adapte aux instruments à vent, et qui sont destinées à fermer ou à ouvrir les trous auxquels les doigts ne sauraient atteindre. — Les *touches* des orgues portaient autrefois le nom de *clefs*.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *clef* en général ce qui sert à fermer et à ouvrir, à tendre et à détendre, à serrer ou à desserrer certains assemblages. Nous ne citerons que la *clef anglaise*, espèce de marteau composé de deux pièces appelées *mâchoires*, dont l'une se meut par une vis, et qui sert à serrer et à desserrer, etc., etc.

CLEARING-HOUSES, chambres de liquidation, très-communes en Angleterre et dont l'usage tend à se répandre en France, où les banquiers se réunissent et opèrent en peu de temps un grand nombre de liquidations par le moyen des compensations qu'ils établissent entre les sommes qu'ils doivent et celles qui leur sont dues.

CLEAVELANDITE, minéral. *Voy.* ALBITE.

CLÉCHÉ (de *clé*), se dit, en Blason, d'une pièce percée à jour de manière à laisser voir au travers le champ de l'écu.

CLÉMATITE (du gr. κληματῖτις), genre de la famille des Renonculacées, type de la tribu des *Clématidées*, renferme des herbes vivaces ou des arbustes sarmenteux, dont on se sert pour garnir les berceaux ou les murs des jardins. On en connaît un grand nombre d'espèces parmi lesquelles : la *C. des haies* (*C. vitalba*), vulg. *Aubevigne*, *Berceau de la Vierge*, à fleurs petites, blanches, odorantes; ses feuilles vertes, écrasées et appliquées sur la peau, sont vésicantes et caustiques : les mendiants y avaient jadis recours pour s'excorier les jambes et les bras, d'où lui est venu le nom d'*Herbe aux gueux* : ses tiges sont employées à faire des paniers, des corbeilles et autres ouvrages de vannerie; la *C. crépue* (*C. crispa*), à fleurs grandes et bordées d'une membrane veloutée et ondulante; la *C. de Mahon* (*C. balearica*) et la *C. odorante* (*C. flammula*), toutes trois recherchées pour garnir les treillages; la *C. à tiges droites* (*C. recta*), la *C. à feuilles entières* (*C. viburnus*), à fleurs pourpres ou violettes, la *C. azurée* (*C. cærulea*) et la *C. à deux couleurs* (*C. bicolor*), qui font un bel effet dans les parterres.

Aristoloche clématite. *Voy.* ARISTOLOCHE.

CLÉODORE (nom mythologique), *Cleodora*, genre de Mollusques gastéropodes, pourvus de deux ailes membraneuses entre lesquelles se trouve la bouche, et renfermées dans une coquille conique, mince et diaphane. Ces animaux petits, mais très-nombreux, se réunissent tous les soirs par milliers sur la surface des mers tropicales, et disparaissent dès l'aube du jour.

CLÉOGÈNE (nom mythologique), genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, a pour type, la *C. tinctoria*, d'un jaune d'ocre, qui vole en juillet dans les Alpes.

CLÉOGONE (nom arbitraire), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionites, a pour type le *Rhynchænus rubetra* ou *R. gagates*, fort commun à Cayenne.

CLÉOME, *Cleome*, genre de la famille des Capparidées, type de la tribu des *Cléomées*, est composé de plantes annuelles ou suffrutescentes, à feuilles simples ou composées, remarquables par la beauté de leurs fleurs blanches, roses, verdâtres, jaunes ou violettes; le fruit est une capsule. On cultive dans les jardins les *Cleomes* dites *pentaphylla*, *pungens*, *pubescens*, *speciosissima*, *dendroides*, etc.

CLEPSYDRE (du gr. κλεψύδρα), horloge à eau

usitée chez les anciens. La clepsydre simple consistait en un vase percé d'un petit trou à sa partie inférieure et plein d'eau ; le liquide, en s'écoulant, indiquait la mesure du temps, au moyen d'une échelle de division, sur les parois du vase duquel elle s'écoulait ou du récipient dans lequel elle tombait. Plus tard, on substitua un cadran à cette échelle : l'eau, en baissant, faisait descendre un flotteur qui, lui-même, entraînait un fil enroulé sur l'axe de l'aiguille du cadran. Dans les clepsydres composées, l'eau tombait goutte à goutte d'un réservoir supérieur sur une roue à palettes, qui mettait en mouvement d'autres roues dentées, en communication avec des aiguilles. On étend quelquefois le nom de *clepsydres* aux horloges de sable. — On ignore à quelle époque les clepsydres furent inventées ; mais on sait que c'est à Ctésibius qu'est due la clepsydre à roue. Ces horloges étaient répandues au commencement de notre ère dans toutes les contrées de l'Europe où la civilisation de la Grèce et de Rome avait pénétré. Charlemagne, au IXe siècle, reçut en présent du calife Haroun-al-Raschid une clepsydre magnifique. L'invention des horloges mécaniques a fait renoncer aux clepsydres. — *Voy.* HYDROSCOPE.

CLERC (du lat. *clericus*, en gr. κληρικός, de κλῆρος, héritage, partage ; parce que, dans la Bible, la tribu de Lévi, consacrée au sacerdoce, est appelée le partage du Seigneur), nom donné à tous les ecclésiastiques en général, depuis le simple tonsuré jusqu'au prélat. Au moyen âge, le mot *clerc* était synonyme de *lettré* ou *savant*. — On appelait *clercs acéphales* (c.-à-d. sans chef) les clercs qui ne vivaient pas en commun avec l'évêque, par opposition aux *clercs chanoines*, qui vivaient ainsi ; *clercs de la vie commune*, une congrégation de chanoines réguliers, que Gérard Groot, de Deventer, rassembla dans sa maison vers la fin du XIVe siècle ; *clercs réguliers*, des prêtres vivant ensemble, et formant diverses congrégations, tels que les *Théatins*, les *Barnabites*, les *Jésuites*, etc.

Dans les parlements, on appelait *conseiller clerc*, un conseiller pourvu d'une charge ecclésiastique.

Dans l'origine, on appelait les notaires *clercs du Roi*. — On appelle auj. *clercs de notaire, d'avoué, etc.*, ceux qui font dans les études de ces officiers publics un travail journalier et qui se forment ainsi à la même profession. Par la loi du 25 ventôse an II, les aspirants au notariat doivent faire un stage de 6 ans comme clercs de notaire. Le stage des avoués est de 5 ans. Le premier clerc d'une étude prend le nom de *maître clerc* ou de *principal clerc*.

On appelait autrefois *clercs ribauds* ou *gouliards*, du nom d'un parasite bien connu, des bouffons qui se donnaient la tonsure ecclésiastique. Plusieurs conciles firent des statuts contre ces clercs : il leur fut défendu en 1231 de porter la tonsure.

CLERGÉ, l'ensemble des *clercs* ou le corps des ecclésiastiques (*Voy.* PRÊTRE). Le clergé catholique se divise en *C. régulier*, qui comprend tous les clercs astreints à une *règle* monastique, et en *C. séculier*, qui vit dans le monde (*in sæculo*).

Le clergé de l'Église grecque se compose des *despotai* (maîtres), des *hagioi* (saints), des *protopapas* (archiprêtres), des *papas* (prêtres), des *diakonoi* (diacres), etc. — Dans l'Église arménienne, l'ordre des simples prêtres comprend la corporation des *vartabieds* ou docteurs, qui se divisent en deux classes : celle des *majeurs* et celle des *mineurs*. Le chef de la religion est le patriarche ou *catholicos*. — Les Églises réformées, à l'exception de l'Église anglicane, n'ont pas conservé la hiérarchie cléricale.

CLERGIE (BÉNÉFICE DE), du mot *clerc* pris dans le sens de lettré. On appelait ainsi un privilége établi autrefois en faveur de quiconque avait reçu les premiers éléments des lettres. Par le seul fait qu'il savait lire, un criminel condamné à mort ne pouvait être exécuté. Auj. le bénéfice de clergie existe encore en Angleterre pour certains cas.

CLERII, tribu d'Insectes. *Voy.* CLAIRONES.

CLERODENDRON (c.-à-d. en gr. *arbre de chance*, parce que ses espèces sont salutaires ou dangereuses), genre de la famille des Verbénacées, tribu des Viticées, dont plusieurs espèces étaient jadis employées comme toniques et antiscrofuleuses, mais qu'on ne cultive plus que comme plantes d'ornement, p. ex. : le *C. infortunatum* ou *Peragut à feuilles en cœur*, le *C. sanguin*, le *C. écailleux*, le *C. très-brillant*, le *C. du Japon*, etc.

CLETHRA (du gr. κλήθρα, aulne, à cause de sa ressemblance avec cet arbre), genre de la famille des Éricacées, renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs blanches en grappes terminales et d'une odeur suave, que l'on cultive comme plantes d'ornement, notamment la *C. à feuilles d'aulne*, de l'Amérique du Nord, et la *C. en arbre*, de Madère.

CLIANTHE (du gr. κλέος, gloire, et ἄνθος, fleur), *Clianthus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, dont la principale espèce est le *C. à fleurs pourpres*, charmant arbrisseau de la Nouvelle-Zélande.

CLIBADIUM, plante. *Voy.* BAILLÈRE.

CLICHAGE, CLICHÉ. *Voy.* STÉRÉOTYPIE.

CLIENT, en latin *cliens*. Chez les Romains tous les citoyens étaient partagés en *patrons* ou protecteurs, et en *clients* ou patronés. Dans l'origine, les patrons formaient la classe des patriciens, et les clients celle des plébéiens. Les clients devaient le respect à leurs patrons, et ceux-ci aide et protection à leurs clients. Le client devait contribuer à doter les filles du patron, à le racheter, lui ou ses enfants, lorsqu'il était fait prisonnier ; payer les dépens de ses procès, soutenir sa candidature aux charges publiques, etc. Si le client mourait sans testament, le patron héritait de ses biens. Celui-ci lui faisait des distributions, soit de vivres (*sportules*), soit d'argent, etc. — Auj. on appelle *client*, celui qui charge un avocat, un avoué, un notaire, de la défense ou de la conservation de ses droits et de ses intérêts, celui qui confie à un médecin le soin de sa santé, etc.

CLIGNOTANTE (MEMBRANE), membrane demi-transparente qui, chez les oiseaux, se trouve placée verticalement entre le globe de l'œil et les paupières, et que l'animal amène à volonté au-devant de l'œil pour le garantir de l'action d'une lumière trop vive. C'est une véritable troisième paupière. On en trouve un rudiment chez quelques mammifères.

CLIMACTERIS, oiseau. *Voy.* ÉCHELET.

CLIMAT (du gr. κλίμα). Les anciens géographes divisaient la surface du globe, depuis le pôle jusqu'à l'équateur, en 30 zones parallèles, qu'ils appelaient *climats* ; ils calculaient cette division d'après la longueur des jours comparée à celle des nuits, au solstice d'été. On comptait, de l'équateur au cercle polaire, 24 *climats de demi-heure*, parce que chacun de ces climats, au solstice d'été, a le jour d'une demi-heure plus long que le climat qui le précède ; du cercle polaire au pôle, 6 *climats de mois*, parce que, pour chacun d'eux, la durée du jour est d'un mois de plus que dans le climat précédent.

Auj. on n'applique guère le nom de *climat* qu'à une division fondée sur l'état thermométrique des diverses contrées. On divise, en général, la surface du globe en climats *chauds*, *tempérés*, et *froids* (*Voy.* ZONES). Les premiers sont compris entre les deux tropiques, les seconds entre les tropiques et les cercles polaires correspondants, les troisièmes s'étendent des cercles polaires jusqu'aux pôles. Les climats chauds résultent de ce que le soleil envoyant des rayons toujours voisins de la verticale aux points situés entre les tropiques, la chaleur doit toujours y être considérable. Les climats tempérés résultent de ce que les pays situés entre chaque tropique et le cercle polaire correspondant, reçoivent du soleil des rayons d'obliquité moyenne, et par suite n'ont jamais ni une chaleur trop forte ni une température trop basse. Enfin les climats froids proviennent de ce que les régions situées entre le cercle polaire et

le pôle ne recevant jamais du soleil que des rayons très-obliques ou même n'en recevant point pendant une partie de l'année, la température ne s'y élève jamais beaucoup. Toutefois deux autres causes viennent modifier le climat d'un lieu donné : l'altitude, c.-à-d. l'élévation au-dessus de la mer, dont l'effet, en diminuant l'épaisseur de l'atmosphère, est de faciliter le rayonnement, et par suite d'abaisser la température du sol ; et le voisinage des mers, qui tend à rendre uniforme la température de l'air, en sorte que les lignes *isothermes* (*Voy.* ce mot), sont loin d'être parallèles à l'équateur ; l'étude de ces lignes, créée par Al. de Humboldt, forme la science appelée *Climatologie*. De nos jours on a fait de grandes recherches au sujet de l'influence que le climat exerce sur l'homme au double point de vue physiologique et moral : on en a beaucoup exagéré l'importance dans certaines théories scientifiques et historiques. — Consulter : le *Cosmos* d'Al. de Humboldt, trad. par Faye (Paris, 1846) ; E. Foissac, *De l'influence des climats sur l'homme* (Paris, 1837) ; Durand (de Gros), *De l'influence des milieux sur les caractères de race chez l'homme et chez les animaux* (Paris, 1868), etc.

CLIMATÉRIQUES (ANNÉES), du gr. κλιμακτηρικός, nom donné par les anciens à certaines époques de la vie qu'on regardait comme *critiques* (*Voy.* ce mot). Ce sont les années dont le chiffre est un multiple de 7 ou de 9. La 63ᵉ année était appelée la *grande climatérique*, parce que 63 est le multiple de 7 par 9. La science moderne a fait justice de ces rêveries, fondées pour la plupart sur la théorie des nombres de Pythagore ; cependant on conserve le nom de *climatériques*, ou plutôt de *critiques*, à certaines époques de la vie (comme celle de la puberté, de l'âge critique chez la femme), où surviennent de grands changements dans la constitution.

CLIMATOLOGIE. *Voy.* CLIMAT.

CLIMAX (du gr. κλίμαξ, degré), figure de Rhétorique. *Voy.* GRADATION.

Dans la Musique ancienne, on appelait *climax* : 1° un trait où deux parties vont à la tierce, en montant et en descendant diatoniquement ; 2° un trait de chant qui est répété plusieurs fois de suite, et toujours un ton plus haut.

CLINANTHE (du gr. κλίνη, lit, et ἄνθος, fleur), se dit, en Botanique, de l'extrémité élargie d'un pédoncule qui porte plusieurs fleurs, comme dans les Composées et les Dipsacées.

CLINIQUE (du gr. κλινικός, de κλίνη, lit), enseignement pratique de la Médecine, fait au lit même des malades. Dans l'enfance de la médecine, la clinique était l'unique moyen d'étude des médecins ; Hippocrate s'en servit avec un grand succès. Mais la clinique moderne ne remonte qu'au XIVᵉ siècle, à l'époque de l'établissement des hôpitaux ; Van Swieten fonda à Vienne la première clinique véritable ; Desbois de Rochefort dota la France de cet utile enseignement, qui plus tard fut considérablement perfectionné par Corvisart, Pinel, et surtout par Desault. Auj. on compte à Paris 9 cliniques, dont 4 médicales, 4 chirurgicales, et une d'accouchement. — On donne aussi le nom de *Clinique* aux ouvrages où sont consignées les leçons de clinique.

CLINOPODE (c.-à-d. *pied-de-lit*), ou *Grand Basilic sauvage*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes aromatiques et toniques.

CLINQUANT (du hollandais *klinken*, résonner), petite lame d'or ou d'argent très-mince, ou de cuivre doré ou argenté, qu'on met dans les broderies, les galons et les rubans pour leur donner plus d'éclat. Ces feuilles ont quelquefois une de leurs surfaces teinte d'une couleur rouge, bleue ou verte, etc., recouverte d'un vernis.

CLINTONIE (de Witt *Clinton*, président des États-Unis), *Clintonia*, genre de la famille des Lobéliacées, type de la tribu des *Clintoniées*, renferme des plantes annuelles d'ornement, entre autres la *C. charmante* et la *C. élégante*, originaires de la Californie.

CLIO (nom myth.), genre de Mollusques gastéropodes, de très-petite dimension, mais formant des bancs considérables dans les mers polaires où ils constituent en grande partie la nourriture des Baleines.

CLIO, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTE.

CLIPPER (de l'angl. *to clip*, couper, fendre), bâtiment à voiles, léger, long, étroit, à proue effilée en bec d'oiseau, chargé de beaucoup de toile et intérieurement aménagé plutôt pour le transport des passagers que pour celui des marchandises. Avec ces fins voiliers, presque aussi rapides que des steamers, la traversée de Liverpool à Sydney (18,000 kilom.), s'effectue en moins de 100 jours.

CLIQUET (de *cliquer*), petit levier dont on se sert pour empêcher qu'une roue qui tourne dans un sens ne puisse se mouvoir dans un sens contraire ; l'appareil prend alors le nom d'*encliquetage*. Le cliquet s'applique surtout aux *roues à crochet*, c.-à-d. à dents obliques : on en fait un fréquent usage en mécanique, notamment en horlogerie et dans les moulins.

CLISSE, petite claie d'osier, de jonc, qui sert à faire égoutter les fromages. *Voy.* ÉCLISSE.

CLITORIE, *Clitoria*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, est composé de plantes grimpantes exotiques, à feuilles composées de folioles articulées, munies de deux stipules à leur base et à fleurs axillaires. La *C. de Ternate*, des Moluques, se cultive en serre chaude. On en tire une matière colorante bleue.

CLIVAGE (de l'allem. *klieben*, fendre), division régulière que présentent certains minéraux et d'autres corps cristallisés lorsqu'on vient à les briser. Lorsqu'on donne, p. ex., un coup de marteau sur du spath d'Islande, tous les fragments sont des rhomboèdres ; la galène se partage sous le choc en petits cubes brillants ; la pierre à plâtre ou gypse se clive si facilement qu'on peut en enlever sans choc des lames avec un couteau, etc. Les clivages sont soumis à des lois particulières comme les formes cristallines elles-mêmes : ainsi le sens des clivages est constant pour chaque substance, de sorte que, pour un même minéral, le polyèdre produit par la cassure présente toujours les mêmes angles. — L'observation des clivages fournit au minéralogiste d'utiles caractères, pour reconnaître les minéraux dont la forme cristalline est imparfaite, ou pour distinguer les unes des autres des substances appartenant à un même système cristallin. Bergmann et Haüy sont les premiers qui ont étudié le clivage des minéraux. *Voy.* CRISTALLOGRAPHIE.

CLOAQUE (du lat. *cloaca*), synonyme d'*égout* (*Voy.* ce mot). — On connait sous le nom de *Cloaca maxima* les égouts construits à Rome sous les Tarquins. Ils étaient fort larges, et si solidement construits que pendant 700 ans ils n'eurent pas besoin de réparation : on en voit encore des vestiges.

En Zoologie, on nomme *Cloaque* ou *Vestibule commun*, chez les Oiseaux, une cavité ou réceptacle commun formé par l'extrémité du tube intestinal, recevant à l'intérieur les orifices des voies urinaires et génératrices et celui du rectum, et ayant une seule issue au dehors. — Les Monotrèmes, les Reptiles, les Batraciens et beaucoup de Poissons ont un cloaque.

CLOCHE (orig. obscure). Les *cloches* sont ordinairement en bronze (renfermant env. 78 p. de cuivre et 22 p. d'étain) ; elles produisent leur son, soit au moyen d'un *battant* en fer, mis en mouvement par le branle de la cloche, soit au moyen d'un *marteau* mû directement ou par un ressort. La région la plus épaisse d'une cloche ou *panse* est celle où frappe le battant ; la partie supérieure ou *cerveau* porte intérieurement un anneau auquel est suspendu le battant, et extérieurement des *anses* ou anneaux qui servent à la suspendre au mouton. On donne le nom de *carillon* à une réunion de cloches à timbres variés, et celui de *bourdon* à de grosses cloches dont le son grave et puissant se répand au loin. Autrefois le nom de *campana* désignait partout les cloches suspendues

au clocher : celle du chœur s'appelait *nola*; les autres, *cymbalum, squilla, signum*, etc. — Les cloches les plus remarquables sous le rapport de la grosseur sont celles de Moscou et de Pékin (60,000 kilogr.), de St-Étienne à Vienne en Autriche, de Notre-Dame à Paris (13,000 kilogr.), de St-Jacques de Compostelle en Espagne; celle de George d'Amboise à Notre-Dame de Rouen, qui pesait 18,000 kilogr., a été fondue pendant la Révolution.

On a exprimé assez heureusement les divers usages attribués aux cloches dans les deux vers suivants :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, fugo fulmina, festa decoro.

Les cloches étaient connues des Hébreux, des Egyptiens et des Romains (*tintinnabula*); mais leur emploi dans les églises pour annoncer les heures des offices ne paraît pas remonter au delà du VIe ou du VIIe siècle : St Paulin, évêque de Nole au Ve siècle en aurait, dit-on, introduit le premier l'usage dans son église ; cependant on ne trouve pas cet usage mentionné avant Bède, qui vivait à la fin du VIIe siècle. La coutume de *baptiser* les cloches, fut établie sous le pape Jean XIII au Xe siècle. D'après le concile de Toulouse en 1590 le droit de les bénir n'appartient qu'à l'évêque ; mais il peut le déléguer à un prêtre. — H. Maggius, Bierstædt, Percichellius, G. Gilbert, l'abbé Thiers, l'abbé Baraud ont écrit *sur les Cloches*.

Les jardiniers donnent le nom de *cloche* à un vase de verre en forme de cloche, que l'on met sur les fleurs et sur les plantes délicates ou hâtives, pour les garantir du froid ou pour en accélérer la végétation. — Dans les laboratoires, on nomme ainsi un cylindre bombé, qui sert de récipient.

Cloche ou *cloque* se prend dans le langage vulgaire comme synonyme d'*ampoule* ou de *phlyctène* (*Voy.* ces mots). — C'est aussi un des noms vulgaires de la *cachexie aqueuse* des bêtes à laine. *Voy.* CACHEXIE.

Cloche à plongeur, machine en forme de pyramide tronquée, qui sert à descendre des hommes au fond de l'eau, soit pour y exécuter des travaux, soit pour y recueillir des objets submergés. L'air contenu dans la cloche empêche l'eau d'y pénétrer, et un système de tuyaux qui communiquent avec l'extérieur permet de renouveler l'air. On attribue l'invention de la cloche à plongeur à un Américain nommé W. Philipps. — On se sert, dans la marine, d'une cloche, dite *cloche à carène*, due à M. Touboulic, et destinée à visiter les carènes des bâtiments à flot.

CLOCHER, construction qu'on élève au-dessus d'une église pour y suspendre les *cloches*, est le plus souvent en forme de tour carrée, ronde ou polygonale, et surmontée d'un toit aigu et d'une flèche : quelquefois les clochers sont indépendants de l'église et construits à côté, comme dans le Midi de la France et en Italie (*Voy.* CAMPANILE). — Les clochers les plus élevés sont, en France, celui de Strasbourg (142^m); en Autriche, celui de St-Étienne à Vienne (138^m); à Hambourg, celui de St-Michel (130^m); celui de l'église d'Anvers (120^m), etc..

Course au clocher. Voy. STEEPLE-CHASE.

CLOCHETON. Ce mot, qui signifie exactement *petit clocher*, s'emploie en Architecture, pour désigner le couronnement d'une tourelle, d'un contre-fort, des angles d'une façade, etc. Au XIe siècle, c'est un cône arrondi; il prend la forme d'une flèche à partir du XIIe, s'orne peu à peu de crochets, de fleurons, etc.; enfin, au XVe siècle, il reprend la forme arrondie et est surmonté d'une coupole.

CLOCHETTE (dimin de *cloche*), nom vulgaire de plusieurs plantes, telles que les Liserons, les Campanules, les Muguets, les Convolvulus, etc., dont les corolles imitent la forme d'une cloche.

CLOISON (du provenç. *clausio*, du lat. *claudere*, fermer). En Botanique, on appelle ainsi la membrane plus ou moins épaisse qui divise l'intérieur des fruits, et qui forme des loges dans lesquelles les graines sont renfermées. On appelle *C. vraies*, celles qui sont formées par l'endocarpe; *C. fausses*, celles qui sont formées par les bords rentrants des valves du péricarpe.

En Anatomie, ce mot se dit d'une membrane qui sépare deux cavités l'une de l'autre, ou qui divise une cavité principale : telles sont la cloison des fosses nasales, celle des ventricules du cœur, etc.

CLOISONNÉS (ÉMAUX). *Voy.* ÉMAUX.

CLOITRE (du lat. *claustrum*), partie d'un monastère, en forme de galerie, autour de laquelle sont les cellules et dont le milieu est occupé par un préau ou par un jardin. — Par extension, le mot *cloître* s'emploie comme synonyme de *monastère*

CLONIQUE (CONVULSION). *Voy.* CONVULSION.

CLOPORTE (de *claus-porques*, pour *clausi porci*), *Oniscus*, genre de Crustacés édriophthalmaires, de l'ordre des Isopodes, et type de la famille des Cloportides, renferme de petits animaux ovales, que tout le monde connaît : ils fuient la lumière et recherchent les endroits humides; on les trouve sous les pierres et les vieilles poutres. Ils se nourrissent de matières végétales et animales en état de décomposition. On leur attribuait autrefois des propriétés médicales : réduits en poudre, on les recommandait comme fondant et diurétique. L'espèce dite *Armadille*, dont on a fait un genre à part (*Voy.* ce mot), est le *C. préparé* des pharmaciens. Le type du genre est le *C. des murs* (*O. murarius*), commun dans nos caves. — La famille des *Cloportides* a pour genres principaux : les *Cloportes*, les *Porcellions*, les *Armadilles*, les *Ligies*, etc.

CLOQUE (*cloche* en picard), maladie qui attaque les feuilles des arbres, surtout celles du pêcher, à la suite des brusques changements de température. Les feuilles malades se crispent, se boursouflent et finissent par mourir sans qu'on puisse y apporter aucun remède.

CLOSERIE (de *clos*), petite exploitation rurale close, et dont le tenant ne possède pas de bœufs de labour.

CLOTHO (nom mythologiq.), genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides fileuses, renferme des individus au corselet orbiculaire, déprimé ou à peine convexe, aux pattes de longueur moyenne, à l'abdomen ovale. Ils ont un appareil qui leur est propre, situé entre les filières, et consistant en un pinceau de poils implanté sur deux lignes, de manière à former deux valves pectiniformes, qui s'ouvrent et se ferment à volonté. Ce genre a pour type la *Clotho de Durand*, du midi de la France.

CLOTHO, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

CLÔTURE (de *clore*), obligation des religieux et des religieuses de ne point sortir de leurs monastères, et de n'y introduire personne qu'à certaines conditions. En France, le roi et la reine pouvaient seuls entrer dans les monastères cloîtrés sans la permission des supérieurs ecclésiastiques. Un décret du 18 févr. 1809 donne aux préfets, aux maires et aux officiers de justice le droit de les visiter comme tous les autres établissements publics. — Autrefois, les religieux et religieuses faisaient vœu de *clôture* perpétuelle; auj. les vœux perpétuels ne sont plus reconnus par la loi.

Tout propriétaire a le droit de se clore, sauf à perdre son droit de parcours et vaine pâture (*Voy.* ces mots en proportion du terrain qu'il y soustrait (C. Nap., art. 646). Dans les villes et faubourgs, chacun peut contraindre son voisin à contribuer aux réparations et constructions de la clôture qui les sépare. (C. Nap., art. 663). — La destruction des clôtures est punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et d'une amende d'au moins 50 fr. (C. pén., art. 456).

CLOU (du lat. *clavus*). Les diverses espèces de clous sont en nombre infini : *C. commun*, ou *au poids*, *C. à maçon*, *C. à bardeau*, *C. à crochet*, *C. d'épingle*, *Pointe* ou *C. sans tête*, *C. à souliers*, *C. à river*, *C. à cheval*, etc. Sous le rapport de la fabrication, on distingue: 1° les *C. forgés*, dont on façonne la tige au feu de forge, qu'on assortit ensuite, au moyen d'un calibre ou mandrin appelé *cloutière*, et dont la tête est ensuite rabattue au marteau; 2° les *C. dé-*

coupés, qu'on découpe dans de la tôle et qu'ensuite on façonne à froid ; 3° les *C. fondus*, qu'on coule dans des moules et qui sont ensuite polis et étamés. — La fabrication des clous est une industrie considérable en Angleterre. On en fabrique aussi beaucoup en France, notamment à Clairvault et à Morez (Jura), à Guebwiller (Ht-Rhin), à L'Aigle (Orne), etc.

Dans les premiers temps de Rome, on enfonçait tous les ans un clou nouveau dans le temple de la déesse Norcia pour marquer le nombre des années. — Dans les grandes calamités, on nommait un dictateur pour ficher solennellement le *clou sacré* dans la muraille du temple de Jupiter, au Capitole.

En Médecine, on donne vulg. le nom de *clou* au *furoncle* (*Voy.* ce mot). On appelle *C. hystérique* une douleur très-vive au sommet de la tête, à laquelle sont sujettes les femmes hystériques ; *C. de l'œil*, le *staphylôme. Voy.* ce mot.

Les Vétérinaires désignent communément sous le nom de *clou de rue* toutes les blessures que les corps aigus ou tranchants peuvent déterminer à la face plantaire des animaux à sabot.

Clou de girofle, *Caryophyllus*, bouton de giroflier, cueilli avant le développement de la fleur.

Clous fumants, espèce de pastilles auxquelles on met le feu, et qui, en brûlant, exhalent un parfum agréable. On les fait avec un mélange de benjoin, de baume de Tolu, de santal citrin, de charbon et de salpêtre, unis au moyen de mucilage de gomme.

CLOVISSE ou CLONISSE, coquillage. *Voy.* VÉNUS.

CLOWN, mot anglais qui signifie *paysan*, *rustaud*, sert à désigner un personnage grotesque de la farce anglaise, qui s'est introduit sur quelques-uns de nos théâtres. Le talent des clowns consiste à exécuter des exercices d'équilibre et de souplesse en y joignant des plaisanteries propres à exciter le rire.

CLUB, mot anglais, dont l'origine est incertaine, désigne en Angleterre une société de personnes qui se réunissent à des jours fixes, soit pour boire ou manger en commun, soit pour lire les feuilles publiques ou pour s'entretenir d'affaires politiques ou privées, etc. Il y a des clubs pour toutes les classes et pour tous les goûts, pour les lords, pour les artisans, pour les ecclésiastiques, pour les militaires (*united service club*), pour les voyageurs, les amateurs de chevaux (*jockey-club*), etc. Le premier établissement des clubs date du XVIIe siècle : Addison, dans le *Spectateur*, a donné une description intéressante des *clubs* de son temps. D'Angleterre, l'usage des clubs s'est répandu partout. — En France, on a organisé depuis la fin du dernier siècle des réunions analogues aux clubs de l'Angleterre ; mais on donne plutôt le nom de *cercles* aux réunions non politiques, et l'on réserve spécialement le nom de *clubs* aux sociétés politiques. Le premier club de ce genre fut établi à Paris en 1782 ; vinrent ensuite le club *des Américains*, 1785, et bientôt après le club *des Arcades* et celui *des Étrangers*. Fermés par la police en 1787, les clubs reparurent en 1789 et le nombre en fut considérable pendant la Révolution. Les plus connus sont : le *C. breton*, fondé à Versailles par les députés de la Bretagne, et qui, transporté à Paris, devint le fameux *C. des Jacobins* ; le *C. des Feuillants*, opposé au précédent ; le *C. des Impartiaux* ou *C. monarchique* ; le *C. des Cordeliers*, fondé par Danton et Camille Desmoulins ; le *C. du Panthéon*, celui *de Clichy*, etc. Les clubs disparurent avec le Directoire, et ils ne se sont rouverts en France qu'en 1848, après la révolution de Février. Leur nombre fut alors considérable, mais ils n'atteignirent point à l'importance de ceux de la première révolution ; ils furent supprimés par les lois du 22 juin 1849 et du 6 juin 1850. *Voy.* RÉUNIONS PUBLIQUES.

CLUBIONE, *Clubiona*, genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides fileuses, a beaucoup de rapports avec l'araignée domestique et vit sous les pierres, dans les fentes des murs et sous les feuilles. Espèce type, la *C. soyeuse* (*C. holosericea*).

CLUPES ou CLUPÉIDÉS (du lat. *clupea*), famille de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, intermédiaire entre les Salmones et les Ésoces, est caractérisée par l'absence de nageoire adipeuse, par une mâchoire supérieure formée au milieu par les intermaxillaires, une seule dorsale, un ventre caréné et dentelé. — Cette famille importante comprend les *Clupes* propr. dits (Hareng, Sardine, Alose, Anchois), et les genres *Chirocentre*, *Elope*, *Erythrin*, *Amie*, *Vastré*, *Lépisostée* et *Bichir*.

CLUSIACÉES (du g.-type *Clusia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, se compose d'arbres à feuilles opposées, articulées ; à fleurs régulières ; à fruit le plus souvent capsulaire ou drupacé. La plupart des genres sont exotiques ; les principaux sont les suivants : *Clusia*, *Garcinia*, *Calophyllum*, *Cannella*, etc.

CLUSIE (de Ch. *Lécluse*, botaniste), *Clusia*, genre type de la famille des Clusiacées, se compose d'arbres exotiques élégants, dont les fleurs sécrètent une sorte de résine. L'espèce la plus intéressante est la *Clusia rosea*, remarquable par ses grandes et belles fleurs roses. Cette plante vit en parasite sur le tronc et les branches des arbres des contrées intertropicales ; elle émet des rameaux qui descendent jusqu'à terre et y prennent racine. On la cultive en France dans les serres chaudes.

CLUTHALITE, silicate alumineux hydraté de soude, de magnésie et de peroxyde de fer.

CLUTIE (de *Cluyt*, botaniste hollandais), *Clutia*, genre de la famille des Euphorbiacées, est composé d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs axillaires et dioïques. Les principales espèces sont la *C. musquée* (*C. eluteria*), vulg. *Bois de crocodile* ; la *C. des montagnes* ; la *C. épineuse* et la *C. grimpante*.

CLYMÉNIE (nom mythologiq.), *Clymenia*, genre de Mollusques fossiles, de la classe des Céphalopodes tentaculifères, type de la famille des *Clyménidées* : coquille spirale à tours embrassants disposés sur un même plan ; siphon placé à la partie interne des cloisons qui séparent les loges aériennes ; cloisons présentant un seul lobe latéral et pas de lobe central. Les Clyménies appartiennent toutes à l'étage dévonien.

CLYPÉASTÉRIDÉES (du g.-type *Clypeaster*), famille d'Échinodermes échinoïdés : test épais et déprimé, recouvert de tubercules serrés portant de fines épines ; bouche centrale pentagone ; anus postérieur marginal ou infra-marginal ; ambulacres supérieurs largement pétaloïdes ; 5 plaques ocellaires, et 5 plaques génitales formant un cercle autour du corps madréporiforme. — Ces oursins sont tous fossiles et appartiennent aux terrains crétacés et tertiaires.

CLYPÉASTRE, *Clypeaster*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Clavipalpes : corps clypéiforme, tête cachée sous le corselet, antennes de 9 articles. Le *C. piceus* et le *C. pubescens* se trouvent aux environs de Paris, sur les bois morts ou pourris.

CLYPÉASTRE, *Clypeaster*, *Echinanthus*, genre d'Échinodermes. *Voy.* CLYPÉASTÉRIDÉES.

CLYSOIR, CLYSOPOMPE, CLYSTÈRE (du gr. κλύζω, laver). *Voy.* LAVEMENT.

CLYSSE ou CLYSSUS, nom sous lequel les Chimistes désignaient jadis un mélange de divers produits tirés de la même substance : tel était le composé de l'eau distillée d'absinthe, de l'esprit et de l'huile de cette même plante. — On nommait encore ainsi les médicaments obtenus en faisant détoner le nitre avec différentes substances, et en concentrant les vapeurs qui s'exhalaient : on leur attribuait des propriétés héroïques.

CLYTHRE, *Clythra*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, et voisins des Gribouris. Ce sont de petits insectes qu'on trouve surtout sur les fleurs des chênes. La *C. quadrille* est noire avec les élytres rouges ponctués de noir.

CNÉMIDE (du gr. κνημίς, bottine), *Cnemida*, genre

d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, à chaperon bifide et à antennes de 8 articles. Le *C. pictus* ou *crassipes* se trouve au Brésil, le *C. retusus* à Cayenne, et le *C. Francilloni* aux États-Unis.

CNÉMIDIE, *Cnemidia*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Néottiées, est composé de plantes herbacées exotiques, à tiges et à rameaux diphylles, à feuilles larges et engainantes, à fleurs en grappes.

CNEORUM, nom latin de la CAMÉLÉE.

CNIDOSIS, variété de l'*Urticaire*. *Voy.* ce mot.

CNIQUE (du gr. κνῆκος), *Cnicus*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme une espèce connue sous le nom de *Chardon* ou *Quenouille des prés*. Elle a la tige droite, laineuse, haute de 0m,40 et garnie de feuilles oblongues et un peu épineuses. Ses fleurs sont jaunes, et très-amères. Elles sont sudorifiques, toniques et apéritives.

COACCUSÉ. *Voy.* COMPLICE.

COADJUTEUR (du lat. *coadjuvare*), celui qui est adjoint à un prélat, archevêque, évêque ou abbé, pour l'aider dans ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder. *Voy.* ÉVÊQUE et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

COAGULATION (du lat. *coagulatio*), épaississement d'un liquide qui tend à se solidifier, mais qui reste à l'état mou. La coagulation peut être totale ou partielle, se faire lentement ou d'une manière instantanée. Plusieurs substances animales et végétales peuvent être coagulées par la chaleur : telles sont la lymphe, le sang, le blanc d'œuf, et toutes celles qui contiennent de l'albumine; d'autres exigent la présence d'un acide ou d'un autre corps étranger : tels sont le lait, la bière, etc. — En Pharmacie, la *coagulation* est un des procédés employés pour clarifier les liquides.

COAGULUM, mot latin qui signifie *présure*, substance qui a la propriété de faire cailler le lait, s'emploie en français pour désigner la partie *caillée* d'un fluide susceptible de se coaguler, le *caillot*.

COAITA, espèce de Singe du genre Atèle. *V.* ATÈLE.

COALITION (du lat. *coalescere*, se réunir). On nomme ainsi toute réunion de personnes qui se concertent pour nuire, et spécialement, dans l'Histoire, la ligue de plusieurs États réunis pour faire la guerre à un seul, comme celles que formèrent les grandes puissances de l'Europe contre la République française (coalition de Pilnitz, 27 août 1791) et contre l'Empire (1813, 1814 et 1815); — dans la Politique, le rapprochement d'hommes qui, tout en appartenant à des partis différents, se concertent pour renverser un ministère : le gouvernement parlementaire offre, en Angleterre et en France, de nombreux exemples de ligues de ce genre, qui le plus souvent ont abouti à des ministères hétérogènes, dits *ministères de coalition*; — dans l'Industrie, l'association formée par des hommes d'une même profession, maîtres ou ouvriers, dans le but d'imposer certaines conditions de travail ou de salaire : ces dernières coalitions étaient sévèrement punies par les art. 414, 415, 416 du Code pénal; mais depuis la loi du 17-24 mai 1864, qui les a abrogées, les coalitions industrielles ne sont punies que si elles ont été accompagnées de violences, voies de fait, menaces, manœuvres frauduleuses ou interdictions prononcées par suite d'un plan concerté. C'est ce qu'on appelle auj. la *liberté des coalitions*. *Voy.* GRÈVE.

COALTAR (de l'angl. *coal*, charbon, et *tar*, goudron), goudron extrait de la houille. *Voy.* GOUDRON.

COAPTATION (du lat. *coaptare*), opération chirurgicale qui a pour but d'adapter l'une à l'autre les extrémités d'un os fracturé, ou de remettre à sa place un os luxé. *Voy.* FRACTURE et LUXATION.

COASSEMENT (du gr. κόαξ, onomatopée), cri particulier de quelques-uns des Batraciens, comme la Grenouille, le Crapaud, etc. Il paraît dû au renflement des sons dans des sacs gutturaux qui saillissent quelquefois sur les côtés du cou.

COATI, *Nasua*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Ursidés, renferme des animaux de la taille du chat, qui ont beaucoup de ressemblance avec les Ratons, mais qui en diffèrent par la longueur de leur nez, espèce de boutoir, qui dépasse la mâchoire supérieure et qui leur sert à fouir. Les coatis ont la queue longue, poilue et ord. redressée, le pelage soyeux et épais, excepté sur la tête; les pattes terminées par 5 doigts armés d'ongles robustes. Ces animaux vivent en petites troupes dans les forêts de l'Amérique du Sud. Ils grimpent avec facilité sur les arbres et se nourrissent de vers, d'insectes, de petits mammifères, d'oiseaux, d'œufs, etc. Ils s'apprivoisent facilement. Leur voix est un petit grognement assez doux quand ils sont contents : dans la colère, c'est un cri fort aigre. On distingue : le *C. brun*, brun ou fauve en dessus, jaunâtre en dessous; et le *C. roux*, d'un roux vif et brillant.

COBALT (de l'allem. *Kobalt*), corps simple métallique, d'un gris rougeâtre, plus fusible que le fer, moins fusible que l'or, peu ductile, magnétique, d'un poids spécifique de 8,6. Il se trouve dans la nature presque toujours combiné avec le soufre et avec l'arsenic. — Le cobalt forme avec l'oxygène un *protoxyde* [CoO] qui se combine avec les acides pour former des sels, et un *peroxyde* [Co^2O^3] qui ne s'y combine pas. Les sels de cobalt sont remarquables par leur couleur rouge, bleue ou violette; les plus importants sont le *nitrate*, le *phosphate*, l'*arséniate* et le *silicate* : c'est ce dernier qui, réduit en poudre, constitue le *smalt* ou *azur*, ou *safre* du commerce. Le *nitrate* ou *azotate* de cobalt est rose et peut servir en solution d'encre sympathique qui devient bleue par la chaleur. Le *bleu de Thénard* ou *de Leithner* est du phosphate de cobalt calciné avec l'alumine.

Le cobalt, ou du moins son oxyde, paraît avoir été connu depuis la plus haute antiquité : car les verres et les émaux bleus des anciens Égyptiens contiennent du cobalt. On a commencé vers le XVe siècle à employer la mine de cobalt grillée pour colorer le verre en bleu et pour la peinture sur porcelaine. Brandt paraît avoir le premier extrait de cette mine, en 1733, le cobalt métallique. Bergmann, Vauquelin, Proust, Berthier, Liebig, et plus récemment, en 1835, M. Winkelblech, ont publié des travaux estimés sur les combinaisons de ce métal.

COBALT ARSÉNICAL ou *Smaltine*, arséniure de cobalt [$CoAs^2$]; il cristallise en cubes, en octaèdres et en cubo-octaèdres; il est gris d'acier, possède l'éclat métallique, et pèse 6,4. C'est le minerai le plus abondant de cobalt; il sert à faire certaines couleurs bleues, notamment le smalt : d'où son nom. On le trouve en couches et en filons dans les granits ou les micaschistes, en Souabe, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Allemont, dans les Pyrénées, etc.

COBALT SULFO-ARSÉNICAL, *Cobaltine*, *Cobalt gris* [$CoAs^2 + CoS^2$], minéral qui cristallise en cubes modifiés généralement par des facettes hémièdres, menant au dodécaèdre pentagonal ou à l'icosaèdre. Il présente l'éclat métallique très-vif, et se distingue de la smaltine par sa cassure lamelleuse. Sa densité est 6,3. Les plus beaux cristaux viennent de Tunnaberg en Suède. On le trouve aussi en Norvége, en Silésie et dans le Connecticut. Il est employé principalement à la fabrication du bleu de cobalt.

COBALT SULFURÉ, *Coboldine* [Co^4S^3], minéral qu'on rencontre généralement en masses amorphes et quelquefois cristallisé en cubes ou en octaèdres réguliers. Il se trouve à Riddarhyta en Suède.

Les autres minerais de cobalt sont : le *C. oxydé noir* (*Cobaltule*); le *C. sulfaté* (*Rhodalose*); le *C. arséniaté* (*Erythrine*), qui cristallise en prismes rectangulaires obliques; le *C. arsénité*, ou *C. merde-d'oie*. Ils se rencontrent accidentellement avec les précédents.

COBALTINE. *Voy* COBALT SULFO-ARSÉNICAL.

COBAYE, *Cobaya*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, voisins des Cabiais, renferme plusieurs espèces dont les deux principales sont : 1° l'*Apéréa*

type sauvage du *Cochon d'Inde* (*Voy.* ce mot), petit animal gris roussâtre ou noir en dessus, blanchâtre en dessous, à queue rudimentaire, et dont les doigts ne sont point réunis par une membrane ; ongles courts, robustes, en forme de petits sabots ; 2° le *Cobaye austral,* d'un tiers plus petit que l'Apéréa. Les cobayes se nourrissent de fruits, de graines et de jeunes pousses. Ce sont des animaux nocturnes, qui vivent dans les plaines de l'Amérique méridionale par petites familles, et se creusent des terriers où ils se retirent pendant le jour.

COBÉA (de *Cobo,* naturaliste espagnol), *Cobœa,* genre de la famille des Polémoniacées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *C. grimpant* (*C. scandens*) : c'est un arbrisseau dont la tige grimpante et flexible acquiert en quelques mois une longueur de plus de 15^{m}. Ses fleurs nombreuses ont la forme de clochettes, d'un violet pourpre, velues intérieurement et offrant 5 découpures sur les bords. Cette plante, originaire du Mexique, se cultive avec succès dans les jardins et sur les croisées ; on l'emploie pour garnir les terrasses, les berceaux et les tonnelles, pour former des cordons et des guirlandes. Dans nos climats, elle ne peut résister aux froids de l'hiver.

COBITIS, nom latin du genre LOCHE.

COBOLDINE. *Voy.* COBALT SULFURÉ.

COCA, *Erythroxylum peruvianum,* espèce du genre Érythroxyle : c'est un arbuste à tige forte, couverte d'une écorce blanchâtre ; à branches droites, rougeâtres, garnies de feuilles elliptiques, entières, d'un vert lustré ; à fleurs petites, de couleur jaune et blanche. Le coca croît dans les vallées humides des Andes : c'était autrefois la plante sacrée des Péruviens, qui la brûlaient sur les autels du Soleil ; auj. les Boliviens mâchent ses feuilles roulées en boule avec un peu de terre calcaire, ou avec des semences de *quinoa,* espèce d'*ansérine :* cet excitant leur permet de soutenir pendant longtemps sans nourriture les marches les plus pénibles et les travaux les plus fatigants. Le coca a les vertus réunies du thé et du café : il le doit à la présence d'un alcaloïde, la *cocaïne,* qui a été retiré pour la 1re fois de ses feuilles par M. Niemann : sa formule est $C^{17}H^{21}AzO^{4}$. Cette plante prend aisément de l'humidité et perd alors tout son arôme.

COCAGNE (du lat. *coccus,* kermès), nom que les fabricants de pastel donnent aux pains coniques qu'ils forment avec la feuille du pastel, après qu'elle a été écrasée sous la meule. *Voy.* PASTEL.

Pays de Cocagne (du lat. *coquina,* cuisine), contrée fabuleuse où l'on a tout à souhait. Cette fiction a donné naissance à l'usage des *mâts de cocagne* dans les fêtes populaires.

COCARDE (de *coquarde,* crête de coq), ornement aux couleurs de la nation, que les militaires portent fixé à leur coiffure. La cocarde est aussi portée sur les chapeaux de livrée. Dans les temps de trouble, beaucoup de citoyens portent une cocarde, afin d'indiquer par ce signe le parti auquel ils appartiennent. Autrefois la cocarde était un nœud de rubans qui s'attachait au bouton ou à la ganse du chapeau ; auj., c'est un tissu de soie ou de laine, rond et plissé du centre à la circonférence : on en fait aussi en papier, en cuir, en fer-blanc peint, etc. — L'usage de la cocarde ne remonte pas au delà du XVIIe siècle ; il est devenu général depuis la guerre de 1701. Dans la guerre de 1756, la cocarde française était *blanche* et *verte ;* en 1789, elle devint *bleue* et *rouge,* couleurs de la ville de Paris ; la couleur *blanche,* qui était celle des Bourbons, y fut ajoutée le 17 juillet de la même année, lorsque Louis XVI adopta la nouvelle cocarde à l'hôtel de ville. Depuis lors, la *cocarde tricolore* a été le signe de la nation française, excepté sous la Restauration, époque pendant laquelle on reprit la *cocarde blanche. Voy.* COULEURS.

COCCINELLE (dimin. de *coccus*), *Coccinella,* genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères trimères, famille des Aphidiphages, renferme des insectes de forme ronde, convexes en dessus, et d'une taille fort petite, qu'on appelle communément *Bêtes à bon Dieu.* Ils sont rouges, quelquefois jaunes, avec des points disséminés. Quand on les inquiète, ils projettent une liqueur nauséabonde. Ils font, ainsi que leurs larves, une grande destruction de pucerons.

COCCOLITE. *Voy.* DIOPSIDE et HÉDENBERGITE.

COCCOLOBA, nom lat. scientifique du RAISINIER.

COCCOTHRAUSTES (c.-à-d. *briseur de grains*), nom latin scientifique du genre GROS-BEC.

COCCULE, *Cocculus,* genre de la famille des Ménispermées, renferme des arbrisseaux volubiles, à feuilles alternes, cordiformes ; à fleurs dioïques, quelquefois monoïques, mais peu apparentes. Ce genre compte un grand nombre d'espèces, dont une, le *C. suberosus,* fournit la *Coque du Levant* (*Voy.* ce mot) ; et une autre, le *C. palmatus,* donne la *racine de Colombo,* substance aromatique amère, employée en médecine comme tonique et astringente. *Voy.* COLOMBINE.

COCCUS, nom lat. scientifiq. du genre COCHENILLE.

COCCYX (du gr. κόκκυξ), petit os symétrique, triangulaire, situé à l'extrémité inférieure de la colonne vertébrale, au-dessous du sacrum, chez l'homme et chez les animaux qui n'ont point de queue. Il est formé de l'assemblage de 4 ou 5 vertèbres en quelque sorte avortées et que l'on considère quelquefois comme autant d'os séparés.

COCHE (de l'ital. *cocchio*), expression introduite en France vers le XVIe siècle pour désigner ces grandes voitures de transport en commun, que remplacèrent plus tard les *diligences.* Les coches étaient rarement suspendus et roulaient fort lentement : on y attelait jusqu'à six chevaux. Ces voitures de transport étaient encore en usage au siècle dernier. — On appelle *coche d'eau,* ou simplement *coche,* un grand bateau couvert, destiné à transporter d'une ville à l'autre les voyageurs et les marchandises. Aujourd'hui, les coches ont été sur beaucoup de points remplacés par les bateaux à vapeur.

On appelle aussi *Coche* la *truie,* femelle du cochon.

COCHÉES (PILULES). *Voy.* PILULES.

COCHENILLE (de l'esp. *cochinilla*), *Coccus,* genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, de la famille des Gallinsectes, qui fournit à la teinture une belle couleur rouge. La femelle a un corps épais, mou et privé d'ailes ; des antennes de 9 articles et des tarses d'un seul article : elle perce l'épiderme de la plante qu'elle s'est choisie pour demeure, et en tire sa nourriture ; à l'époque de sa métamorphose, sa peau sécrète une matière cotonneuse qui l'enveloppe, et dans laquelle elle dépose ses œufs ; puis, elle meurt, et il ne reste plus d'elle qu'une membrane desséchée qui recouvre les œufs et les protége. Quant au mâle, il est ailé et jouit pendant toute sa vie de la propriété de se mouvoir.

On distingue : 1° la *C. proprement dite ;* 2° la *C. du chêne, Kermès* ou *Graine d'écarlate ;* 3° la *C.* ou *Kermès de Pologne ;* 4° la *C. laque.*

1° La *Cochenille* propr. dite (*Coccus cacti*), est la plus importante : elle vit et se propage sur différents cactiers, notamment sur le nopal et la raquette. Cette cochenille est originaire du Mexique, et a été connue en Europe vers 1523. Les Mexicains font autour de leurs habitations des plantations de cactiers, et y déposent les femelles de la cochenille ; celles-ci y pondent leurs œufs, et produisent des milliers de petits insectes qui restent attachés sur la plante. On les enlève avec un couteau émoussé, on les plonge dans l'eau bouillante et on les dessèche ensuite au soleil ou dans des fours ; ils prennent alors l'apparence d'un petit grain noir : si l'on fait macérer ces grains dans de l'eau tiède pendant quelques heures, ils se gonflent et laissent voir distinctement la structure de l'insecte. — L'exploitation de la cochenille a été introduite aux Canaries, en Espagne et dans l'Algérie. L'espèce domestique, dite *C. fine,* ou *mestèque,* est préférée à la cochenille sauvage ou *sylvestre.* — Selon MM. Pelletier et Caventou, la cochenille renferme une ma-

tière colorante rouge, la *carmine*, une matière azotée, une matière grasse, des sels de potasse et des sels de chaux. On emploie la cochenille pour colorer la laine et la soie en cramoisi et en écarlate; elle donne des couleurs plus belles que solides, car l'eau les tache, et les alcalis les rendent violettes. On prépare aussi, au moyen d'une dissolution ammoniacale de cochenille, des violets et des mauves pour l'impression des laines. La cochenille sert encore à colorer les liqueurs, les opiats et les poudres dentifrices, et à faire de l'encre rouge.

2° Le *Kermès* (*C. ilicis*) est plus gros que la cochenille des cactiers; il se trouve sur le chêne vert dans le midi de la France et de l'Europe. Il donne une couleur rouge moins belle, mais plus solide. Les Orientaux l'emploient pour teindre leurs calottes, et lui attribuent des vertus médicales. En Italie, on teint avec le suc récent du kermès une liqueur de table dite *Alkermès*. *Voy.* ce nom.

3° Le *Kermès de Pologne* (*C. polonicus*), se développe sur les racines des scléranthes de la Pologne et de l'Ukraine; elle a les mêmes propriétés tinctoriales que la précédente; mais elle est inférieure à celle des cactiers. En Pologne, on la fait bouillir avec de la bière aigrie, et on teint dans cette décoction la laine alunée. Les Turcs, les Arméniens, les Cosaques teignent avec ce kermès les maroquins, le drap, la soie, la crinière et la queue des chevaux. Les femmes turques s'en teignent les ongles.

4° La *Cochenille laque* (*C. lacca*) se nourrit sur les figuiers, les jujubiers et autres arbres des Indes orientales. La *résine* ou *gomme-laque* du commerce découle des piqûres qu'elle fait aux plus jeunes branches. *Voy.* LAQUE.

COCHER. *Voy.* VOITURES PUBLIQUES.

COCHER (le), en latin *Auriga*, constellation de l'hémisphère boréal, est composée de 69 étoiles, dont les plus brillantes sont la *Chèvre*, étoile de 1re grandeur et les 3 *Chevreaux* qui l'avoisinent. Le Cocher a la forme d'un pentagone à peu près régulier; il est situé entre *Persée* et les *Gémeaux*, au-dessus du *Taureau*.

COCHEVIS, nom vulgaire de l'*Alouette huppée*.

COCHLÉARIA (de *cochlear*, cuiller, à cause de la forme de ses feuilles), genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, renferme des plantes herbacées ou vivaces, souvent glabres ou charnues, quelquefois couvertes de duvet ou de poils épars, à feuilles de forme variable, mais généralement en forme de cuiller; à fleurs blanches ou lilas, en grappes terminales. On en distingue beaucoup d'espèces parmi lesquelles : le *C. officinal*, vulg. *Herbe aux cuillers*, à feuilles lisses et luisantes et un peu concaves : c'est un puissant stimulant et un des meilleurs antiscorbutiques; on en mâche les feuilles, qui sont très-amères; on les mange aussi en guise de cresson; et le *C. de Bretagne* (*C. armoracia*), vulg. *Raifort sauvage* ou *Cranson*, qui est la base du *sirop antiscorbutique*, de l'*esprit de cochléaria*, etc.; ses feuilles sont grandes, oblongues, crénelées; ses fleurs blanches et en grappe courte. Sa racine grosse et charnue, ressemble à un fort radis : elle se mange crue, malgré son âcre saveur; râpée et mêlée avec du vinaigre, on l'emploie en guise de moutarde.

COCHON, *Sus*, genre de Mammifères, placé par Cuvier dans l'ordre des Pachydermes, fait auj. partie de l'ordre des Bisulques, sous-ordre des Porcins, dont il est le type; il comprend deux espèces principales, le *Sanglier* (*Sus agrius*) (*Voy.* ce mot), et le *Porc* ou *Cochon domestique* (*Sus domesticus*); les autres espèces, telles que le *C. de Chine* et celui *du Japon* (*Sus pliciceps*) et le *C. des Papous* ou *Bénc* (*Sus papuensis*) sont peu importantes. *Voy.* PORCINS.

Cochon domestique. Le porc mâle s'appelle *verrat*, sa femelle *truie*, leurs petits *pourceaux* (*cochons de lait* ou *cochonnets* tant qu'ils tètent); lorsqu'il est coupé, le porc prend le nom de *cochon*. Les porcs aiment les glands, les faines et tous les fruits sauvages. Ils ont l'odorat très-fin et fouillent la terre avec leur boutoir pour y chercher les larves d'insectes et les racines, principalement celles de la gesse et de la carotte, les tubercules de la truffe et la souche des fougères, dont ils sont très-avides. Le porc est vorace : il mange tout ce qu'on lui offre et se nourrit de résidus de toute espèce; on l'a vu souvent dévorer ses petits et même des enfants en bas âge. Il peut vivre jusqu'à 20 ans. La truie fait chaque année deux portées de 12 à 15 petits chacune.

La viande de porc fournit un aliment substantiel et savoureux, mais de digestion difficile : sous les climats chauds, elle peut devenir malsaine : elle était interdite aux Juifs. On la mange fraîche, salée ou fumée (*Voy.* CHARCUTERIE). Un porc pèse de 80 à 90 kilogr.; quelques-uns atteignent jusqu'à 200 et 250 kilogr. La couleur du porc varie selon les régions. La couleur noire appartient particulièrement au Midi, la blanche au Nord; au Centre, la couleur participe de ces deux extrêmes. Partout, les cochons à soie rousse passent pour être les meilleurs. En France, on distingue plusieurs variétés : les plus estimées sont celles de la vallée d'Auge (*augeronne*), de la Mayenne (*craonaise*), du Périgord, du Poitou, de la Bresse et des Pyrénées. En Lorraine, en Alsace et en Allemagne, on s'occupe beaucoup de l'élevage des porcs. L'Angleterre possède deux races particulières, celle du Yorkshire et celle d'Essex, courtes sur jambes, s'engraissant facilement et donnant d'excellents produits. Les *cochons de lait* offrent un mets délicat : les Anglais surtout en sont très friands. — Les soies du cochon servent à faire des brosses; la peau peut se tanner.

COCHON D'INDE ou *Cochon de Barbarie*, espèce de Mammifères rongeurs, du genre Cobaye; c'est un animal de la grosseur d'un petit lapin, qui vit au Brésil et à la Guyane à l'état sauvage, et que l'on a réduit à l'état de domesticité; son pelage est plaqué de noir, de blanc, de roux; son nom lui vient de son grognement, semblable à celui du cochon de lait; il vit d'herbes, de fruits, de son et de pain. La femelle porte jusqu'à douze petits. Malgré l'odeur infecte que répand son urine, quelques personnes se plaisent à élever cet animal; en Amérique, on mange sa chair.

On appelle vulg. *C. d'Amérique*, le Pécari; *C. cerf*, le Babiroussa; *C. marin*, un Phoque; *C. de terre*, l'Oryctérope.

COCHONNET, jeu de boules qui se joue en plein champ avec des boules de moyenne grosseur, et une petite boule qu'on nomme *but* ou *cochonnet*. Chaque joueur a deux boules : le premier à jouer lance le but à une certaine distance, et chaque joueur lance successivement ses deux boules en s'appliquant à les placer le plus près possible du but, et à en écarter les boules de ses adversaires.

COCHONNET (Arboriculture). *Voy.* BRANCHE.

COCHYLIS, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, voisins des Pyrales : ce sont de petits papillons d'un aspect nacré et de couleur jaune, dont la chenille dévore la vigne.

COCO, fruit du *Cocotier*. *Voy.* ce mot.

COCOÏNÉES (du g.-type *cocos*, cocotier), tribu de la famille des Palmiers, dont les deux principaux genres sont le *Cocotier* et l'*Eléide*. *Voy.* ces mots.

COCON (de *coque*), enveloppe soyeuse et plus ou moins complète que se filent un grand nombre de chenilles pour s'y transformer en chrysalides : tel est le cocon du *Ver à soie*. — Les Coléoptères forment le plus souvent leur coque avec des matériaux étrangers qu'ils réunissent au moyen d'un gluten particulier. Certains Hyménoptères filent des coques complètes très-serrées; les autres bouchent seulement l'entrée de la cellule où ils ont été nourris.

COCONNIÈRE. *Voy.* VERS A SOIE.

COCORLI, division du genre Bécasse, établie par Cuvier pour un petit Échassier qui diffère peu des Alouettes de mer. *Voy.* BÉCASSEAU.

COCOTE, nom vulgaire de la *blépharite* légère,

ou inflammation du bord des paupières et de la *Stomatite aphtheuse* des bestiaux. *Voy.* ces mots.

COCOTIER, *Cocos*, genre de la famille des Palmiers, type de la tribu des Cocoïnées, renferme des arbres d'une taille gigantesque, originaires de l'Inde, et répandus auj. dans toutes les régions tropicales des deux continents. L'espèce la plus remarquable est le *C. commun* (*C. nucifera*), dont le tronc grêle atteint de 20 à 25m ; il est couronné par un magnifique faisceau de feuilles d'un beau vert, courbées en tous sens, au centre desquelles se trouve un bourgeon terminal analogue au chou du palmier : ces feuilles, larges de 1m, longues de 5 à 6m, sont formées d'une double rangée de folioles, et sortent, les unes après les autres, du milieu de celles qui sont déjà développées. Les fleurs naissent, en panicules, de l'aisselle des feuilles inférieures. Elles donnent naissance à des fruits verts à 3 côtes, de la grosseur de la tête, et offrant sous un brou filandreux un noyau, d'un tissu ligneux extrêmement dur, de forme oblongue un peu pointue. Ce noyau, dit *noix de coco* ou simplement *coco*, renferme une pulpe très-blanche, semblable à une crème épaisse, d'un goût agréable et contenant une liqueur rafraîchissante de couleur laiteuse et un peu sucrée. En mûrissant, la pulpe du coco se change d'abord en une amande blanche et succulente, qui rappelle le goût de la noisette ; puis elle finit, quand le fruit est vieux, par devenir coriace et filandreuse. — On mange les noix de coco soit à moitié mûres, quand elles sont à l'état de crème, soit à l'état d'amandes : on fait avec ces amandes des émulsions rafraîchissantes, et on en extrait une huile grasse, dite *beurre de coco*, qu'on utilise surtout dans la fabrication des bougies et des savons. Les coques servent à faire ces petits ouvrages ciselés connus sous le nom de *cocos*. Avec la filasse du brou on fabrique des cordages. On fait avec les feuilles des paniers et des nattes ; le bois est assez solide pour entrer dans les constructions ; la séve, obtenue par incision, fermente rapidement et donne, au bout de quelques heures, une liqueur agréable appelée *vin de cocotier* : on en extrait aussi une eau-de-vie très-forte, connue sous le nom d'*arac de Paria*. Le bourgeon terminal est fort tendre et se mange.

COCRÈTE (c.-à-d *crête de coq*), nom vulgaire du *Rhinanthus*. *Voy.* ce mot.

COCTION (du lat. *coctio*). Ce mot, presque synonyme de *cuisson*, s'applique plus spécialement aux matières qu'on soumet au feu comme objet d'expérience. — Il a été aussi employé par les Médecins, tantôt comme synonyme de *digestion*, tantôt pour désigner le travail de la nature par le moyen duquel, dans une maladie aiguë p. ex., les matières morbides deviennent propres à être évacuées : d'après cette théorie, toute maladie qui doit avoir une terminaison heureuse passe nécessairement par trois états successifs, la *crudité*, la *coction* et la *crise*. — Dans l'ancienne Physique, on appelait *coction des minéraux*, le dernier degré de formation qu'ils étaient censés subir dans l'intérieur de la terre.

CODA, c.-à-d. *queue* ; mot italien qui s'emploie en Musique, surtout dans les finales et les *scherzo*, pour désigner un certain nombre de mesures qu'on ajoute à un morceau, afin de le terminer d'une manière plus brillante.

CODE (du lat. *codex*), nom donné, en Jurisprudence, à tout recueil de lois, rescrits, constitutions, etc., émanant de l'autorité souveraine.

Les codes les plus célèbres du droit romain sont : 1° les *C. Gregorien* et *Hermogénien*, publiés par les jurisconsultes Gregorius et Hermogenianus, et dont nous n'avons que de rares extraits ; 2° le *C. Théodosien*, publié en 428, sur l'ordre de Théodose II, et dont l'usage se répandit en France, où il fut en vigueur jusqu'au VIe siècle ; 3° le *C. Justinien*, rédigé sous la direction du jurisconsulte Tribonien et publié sous le règne de Justinien, une première fois en 529 et une seconde, après révision, en 534. — On a donné le nom de *Code des lois antiques* à un recueil qui comprend les lois des Visigoths, un édit de Théodoric, roi des Ostrogoths, la loi des Bourguignons ou Gombette, et les lois des Francs, ou loi salique et loi ripuaire.

Avant 1789, la législation civile en France n'offrait aucune homogénéité ; dans certaines provinces, au midi surtout, on suivait le *droit écrit* ou *droit romain* ; dans les autres, le *droit coutumier*, complétés tous deux par les *ordonnances royales*. — On appelait *C. Michaud* un recueil d'ordonnances publié sous Louis XIII, en 1629, par le garde des sceaux Michel de Marillac ; *C. Louis*, un recueil contenant onze ordonnances du roi Louis XIV ; *C. noir*, un édit de Louis XIV (mars 1685) concernant la police des colonies d'Amérique et réglant les conditions de l'esclavage des nègres : ce code, aboli par une loi du 16 pluviôse an II, mais remis en vigueur le 30 floréal an X, a été définitivement rapporté en 1833.

Auj. en France, nous avons 7 codes principaux : 1° le *C. civil*, ou *C. Napoléon*, qui règle tout ce qui a rapport aux droits civils, à la personne et à la propriété des citoyens (promulgué du 15 mars 1803 au 21 mars 1804) ; 2° le *C. de commerce*, relatif à toutes les matières commerciales (21 sept. 1807) ; 3° le *C. de procédure civile*, indiquant les règles qui doivent être suivies dans les instructions devant les tribunaux civils (du 24 avril au 9 mai 1806) ; 4° le *C. d'instruction criminelle*, qui règle le mode légal d'instruction pour les délits et les crimes (du 24 nov. au 26 déc. 1808) ; 5° le *C. pénal*, qui détermine la nature des délits et des crimes et leur punition (du 23 au 27 fév. 1810) ; 6° le *C. rural*, qui renferme la législation relative à l'agriculture et aux travaux agricoles (6 oct. 1791) : il est soumis en ce moment à une nouvelle révision ; 7° le *C. forestier*, qui régit tout ce qui a rapport à l'administration des forêts (31 juill. 1827) : ces divers codes sont dus, à l'exception des deux derniers, à Napoléon Ier : ils ont été préparés par les jurisconsultes Portalis, Tronchet, de Maleville, Bigot de Préameneu, Henrion de Pansey, Merlin, Treilhard, Berlier, etc., discutés par le Conseil d'Etat, votés par le Corps législatif. On peut y joindre le *C. politique*, contenant les diverses constitutions et chartes qui ont régi la France, avec les lois organiques qui s'y rattachent ; le *C. militaire*, le *C. maritime*, et les lois qu'on appelle quelquefois *codes de la chasse*, *de l'enregistrement*, *de la pêche*, *de la presse*, etc. — Les éditions les plus correctes de tous ces codes sont, outre les éditions officielles, les *Codes français*, de Bourguignon (1838) ; les *Codes* annotés de MM. Rogron, Teulet, Bacqua, E. Durand, et surtout la belle édition (annuelle) de M. Tripier.

CODÉBITEUR. *Voy.* SOLIDARITÉ.

CODÉINE (du gr. κώδεια, tête de pavot), alcali organique contenu dans l'opium. On l'obtient comme produit accessoire dans la préparation de la morphine : elle reste dans les eaux mères. La codéine cristallise en octaèdres renfermant du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène dans les rapports de $C^{18}H^{2}AzO^{3}$. Elle est fort soluble dans l'alcool et dans l'éther ; mais elle ne se dissout pas dans les alcalis aqueux, ce qui la distingue de la morphine ; on reconnaîtrait aussi qu'elle est mélangée à cette base en la traitant par l'éther qui dissout seulement la codéine. Elle a été découverte par Robiquet en 1832, et étudiée par Anderson en 1850.

CODEX, mot latin qui est synonyme de *formulaire*, *antidotaire*, *dispensaire*, *pharmacopée*, s'emploie, en Pharmacie, pour désigner un recueil de recettes ou de formules pour la préparation des médicaments. On appelle *Codex parisiensis*, ou simplement *Codex*, le recueil des formules adoptées par la Faculté de Paris. *Voy.* PHARMACOPÉE.

CODICILLAIRE (CLAUSE). *Voy.* CLAUSE.

CODICILLE (du lat. *codicillus*, dimin. de *codex*). On donnait jadis ce nom à tout acte de dernière vo-

lonté qui ne contenait que des legs ou autres dispositions, sans institution d'héritier; et l'on appelle encore ainsi, dans le langage ordinaire, tout acte postérieur à un testament et qui a pour but d'y ajouter ou d'y changer quelque chose. La législation actuelle n'admet point le mot *codicille*; tout acte de dernière volonté est nommé *testament* (*Voy.* ce mot). — Dans le Droit romain, il n'est point fait mention des codicilles avant le règne d'Auguste; ils furent d'abord établis pour des fidéicommis; on n'y admit les legs que plus tard.

CODIFICATION. C'est la réunion de textes épars en un corps de lois ou *Code* (*Voy.* ce mot), ou la fixation par écrit de principes consacrés par l'usage. — Le *Droit administratif* français n'a pas été encore codifié.

COECUM. *Voy.* Cæcum.

COEFFICIENT (du préf. *co*, avec, et de *efficient*), se dit, en Algèbre, de tout facteur numérique d'une expression algébrique. Ainsi dans $5a^2b^3$, le chiffre 5 est le coefficient. Par extension, dans un polynôme ordonné par rapport aux puissances d'une lettre, le multiplicateur, numérique ou non, d'une de ces puissances prend le nom de coefficient de cette puissance. Ainsi dans le polynôme $(a^2 + 2ab)x^3 + (a^3 + 3ab^2)x^2$, $a^2 + 2ab$ est le coefficient de x^3 et $a^3 + 3ab^2$ le coefficient de x^2.

On appelle *Méthode des coefficients indéterminés*, une des méthodes d'élimination employées pour la résolution d'un système d'équations du 1er degré à plusieurs inconnues. Cette méthode, appliquée d'abord par Descartes, puis perfectionnée par Bezout, consiste à ajouter entre elles les équations proposées, après les avoir multipliées respectivement par des facteurs ou coefficients indéterminés. On détermine alors la valeur de ceux-ci par la condition que tous les termes inconnus de l'équation résultante deviennent nuls, à l'exception d'un seul. On ramène ainsi cette équation à ne contenir qu'une seule inconnue, dont on peut par suite obtenir immédiatement la valeur. — On détermine ainsi successivement les valeurs de toutes les inconnues.

En Géométrie analytique, on appelle *coefficient angulaire* d'une droite, le coefficient de x, dans l'équation de cette droite supposée résolue par rapport à y. On l'appelle ainsi parce que, quand les coordonnées sont rectangulaires, il représente la tangente trigonométrique de l'angle que la droite fait avec l'axe des x. Quand les coordonnées sont obliques, il représente la fraction $\frac{\sin\alpha}{\sin(\theta-\alpha)}$, dans laquelle α désigne l'angle de la droite avec l'axe des x, et θ l'angle des axes.

En Physique, on nomme *coefficients* les nombres qui mesurent pour chaque substance certains effets déterminés, et qui sont caractéristiques pour la substance; on appelle : *C. de dilatation*, l'accroissement de l'unité de volume d'un corps, pour une élévation de température d'un degré (on prend l'unité de volume du corps à zéro ; — *C. de conductibilité*, la quantité de chaleur qui passe dans l'unité de temps, et par l'unité de surface, à travers une lame ayant une épaisseur égale à l'unité et dont les deux faces sont à des températures constantes qui diffèrent d'un degré; — *C. d'élasticité*, le poids qui serait capable d'augmenter d'une quantité égale à elle-même la longueur d'une barre ayant une section égale à l'unité; — *C. de dispersion*, la différence des indices de réfraction des rayons extrêmes du spectre solaire.

COELIAQUE (du gr. κοιλιακός). En Anatomie, on appelle *Artère cœliaque* le tronc commun qui naît de la partie antérieure de l'aorte abdominale et se divise en trois branches, qui sont les artères *coronaire stomachique, hépatique, splénique* (d'où le nom de *trépied cœliaque*); — *Plexus cœliaque*, le lacis de filets nerveux, provenant du plexus *solaire* formé lui-même par le *grand sympathique* et reposant sur le trépied cœliaque, dont il suit les trois branches pour aller distribuer ses filets nerveux à l'estomac, au foie et à la rate.

COEMPTION (du lat. *coemptio*), l'une des trois formes de mariage usitées chez les Romains : elle ressemblait à la *mancipation* (*Voy.* ce mot); le mari était censé acheter sa femme et la payer avec une pièce de monnaie. La coemption produisait la puissance maritale appelée *manus*.

COENDOU, *Synetheres*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Hystricidés, renferme des animaux de l'Amérique méridionale, assez semblables aux porcs-épics, mais caractérisés par une queue longue, nue et prenante comme celle des singes; leurs épines ne tiennent à la peau que par un pédicule très-fragile.

COENOSIE, *Cœnosia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères athéricères, famille des Muscides, tribu des Anthomyzides, se trouve ordinairement sur les plantes aquatiques.

COENURE, *Cœnurus*. *Voy.* Cénure.

COERCITIVE (force). *Voy.* Aimantation.

COEUR (du lat. *cor*), organe musculaire, agent principal de la circulation du sang. — Chez les animaux inférieurs (Zoophytes), le cœur n'existe pas : il y a confusion de l'appareil circulatoire avec l'appareil digestif. Chez les Ascidies, sorte de Mollusques tuniciers, apparaît un cœur rudimentaire : c'est un renflement qui chasse alternativement le sang d'un côté, puis de l'autre. Chez les Cyclostomes, espèces de Limaçons, une valvule sépare la cavité du cœur en deux chambres, une *oreillette* qui reçoit le sang, et un *ventricule* qui le pousse en avant : elle s'oppose au reflux du sang qui circule toujours dans le même sens; ce cœur est dit *artériel*, parce qu'il ne reçoit que du sang artériel, l'organe respiratoire étant placé sur le trajet sanguin avant le cœur. Chez les Poissons, au contraire, l'appareil circulatoire est situé au delà du cœur, et le cœur est dit *veineux*. Chez les Vertébrés, le cœur est double, *artériel* et *veineux*. *Voy.* Circulation.

Chez l'Homme, le *cœur* est situé dans la cavité thoracique, entre les deux poumons; il a la forme d'un cône dont la pointe correspondrait au mamelon du sein gauche, tandis que sa base répondrait au sternum, au niveau du second espace intercostal : son volume, un peu plus considérable chez l'homme que chez la femme, est chez l'adulte de la grosseur du poing. Comme tout organe de mouvement, il est entouré d'une membrane séreuse, le *péricarde*, destinée à faciliter ses déplacements : dans les blessures du cœur le sang s'accumule entre le péricarde et l'organe, et détermine la mort en faisant obstacle aux battements du cœur; sa surface interne est également tapissée d'une membrane séreuse, l'*endocarde*. Ces deux membranes s'enflamment souvent dans le rhumatisme. Le cœur gauche (*C. aortique, artériel*), qui doit pousser le sang dans les parties les plus éloignées du corps, est plus musculeux et plus puissant que le cœur droit (*C. pulmonaire, veineux*), qui l'envoie seulement au poumon : c'est pour la même raison que les oreillettes sont plus minces que les ventricules. Parmi les orifices que présente le cœur, les deux plus grands font communiquer les oreillettes avec les ventricules, et ils sont fermés par des soupapes ou *valvules auriculo-ventriculaires* (*V. droite* ou *tricuspide*, *V. gauche* ou *mitrale*). Les orifices par lesquels le sang sort des ventricules et passe dans les aortes sont appelés *V. aortiques* ou *sigmoïdes* : ces valvules sont composées de trois parties qui dans certains cas s'ossifient à leur sommet, ferment imparfaitement l'orifice et permettent ainsi au sang de refluer dans le cœur; de là, la maladie dite *insuffisance aortique*.

Les cavités du cœur se resserrent et se dilatent alternativement et poussent ainsi le sang dans les cavités avec lesquelles elles communiquent. Ce double mouvement de contraction (*systole*) et de dilatation (*diastole*), se renouvelle 120 fois par minute chez

les très-jeunes enfants, 75 fois chez l'adulte, un peu plus chez le vieillard. Il est accéléré par l'exercice, l'émotion, la fièvre; ralenti au contraire, et presque suspendu dans la syncope. La systole de l'oreillette précède celle du ventricule, et après ces deux contractions, il y a un moment de repos. Ces mouvements sont accompagnés de bruits particuliers que les maladies du cœur altèrent; ce qui peut servir à déterminer celles-ci avec la plus parfaite exactitude. — Chez l'enfant qui n'a pas encore respiré, les deux oreillettes communiquent entre elles par un orifice appelé *trou de Botal*, qui s'oblitère après la naissance. — Les mouvements du cœur paraissent déterminés par une excitation continue ou périodique qui provient du système nerveux : c'est l'organe qui meurt en dernier lieu. En lui-même, le cœur est insensible.

C'était chez les anciens une opinion fort accréditée que le cœur n'est jamais malade : Hippocrate passait pour l'avoir dit. Les maladies de cet organe sont au contraire fort nombreuses. Elles se rangent sous 5 chefs : 1° M. du péricarde (inflammation ou péricardite); 2° M. de la substance même du cœur ou *myocarde* (myocardite, hypertrophie, anévrismes, atrophie, dégénérescence graisseuse, lésions mécaniques ou traumatiques); 3° M. de l'endocarde (endocardite et concrétions sanguines); 4° M. des orifices (rétrécissements et insuffisances); 5° névroses du cœur. — Ces diverses maladies ont été étudiées spécialement : en France, par Laënnec, Corvisart, Bouillaud, Piorry, Beau; en Angleterre, par Elliotson, Stokes et Hope; en Allemagne, par Rokitansky, Virchow, Traube, Wunderlich; en Italie, par Testa.

Aristote, avec beaucoup d'anciens, regardait le cœur comme le siége de l'intelligence. *Voy.* Ame.

Vulgairement on donne le nom de *Cœur* aux coquilles des genres Bucarde (*Cardium*), Arche, etc.

En Botanique, on appelle *Cœur de St Thomas*, le fruit d'une espèce d'Acacia des Indes; *C. de bœuf*, le fruit de l'Anone glabre.

En Astronomie, le *Cœur du Scorpion* et les deux *Cœurs du Lion* sont 3 étoiles de première grandeur situées dans les constellations du Scorpion et du Lion : le *C. de l'Hydre* est une étoile de deuxième grandeur, située dans la constellation de l'Hydre; le *C. de Charles*, une étoile double qui se trouve dans la constellation des Lévriers, située entre la Grande-Ourse et le Lion.

On appelle encore *cœur* une des 4 couleurs des *cartes à jouer* (*Voy.* ce mot); — et, en termes de Blason, le centre de l'écu. *Voy.* Abime.

COFFEA, nom latin botanique du caféier.

COFFRE, *Ostracion*, genre de Poissons, de l'ordre des Ostéodermes (Plectognathes de Cuvier), renferme plusieurs espèces qu'on trouve dans les mers intertropicales. Leur enveloppe est formée de compartiments osseux et réguliers soudés en une espèce de couvercle inflexible qui leur revêt la tête et le corps, en sorte qu'ils n'ont de mobile que la queue, les nageoires, la bouche et une petite lèvre qui garnit le bord de leurs ouïes. Les espèces les plus connues sont le *C. triangulaire* (*O. triangularis*), d'un brun rougeâtre; le *C. tigré* (*O. cubicus*), dont la chair est comestible; le *Chameau marin* (*O. turritus*), etc.

COGNASSIER, *Cydonia*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, renferme des arbrisseaux peu élevés, à feuilles simples, alternes, ovales et cotonneuses en dessous, à fleurs ordinairement grandes, de couleur rouge-vif ou blanc-rosé, à fruits pyriformes appelés *coings*. Le *Cognassier commun* (*Pyrus cydonia*), originaire de l'Asie-Mineure, est auj. naturalisé en Europe; on en cultive 3 variétés : la *maliforme*, la *pyriforme* et le *coing de Portugal*. Son fruit, qui ressemble à une grosse poire jaune à côtes longitudinales et velues, est très-parfumé, mais d'un goût trop acerbe pour être mangé cru; il sert à faire d'excellentes compotes et des confitures estimées, connues sous le nom de *cotignac*. En Médecine, le *sirop de coings* s'emploie contre les diarrhées rebelles. Les pepins contiennent un mucilage dont on fait des collyres adoucissants et qu'on emploie en parfumerie. Le cognassier se multiplie de semences, ainsi que de marcottes et de boutures; il se prête aisément à la greffe des poiriers et des pommiers. — On remarque encore le *C. de la Chine*, arbrisseau d'ornement, à fleurs d'un beau rouge; ainsi que le *C. du Japon*, dont on cultive 2 variétés, l'une à fleurs blanches lavées de rose, et l'autre à feuilles panachées.

COGNAT (du lat. *cognatus*). En Droit romain, on appelait, en général, *cognats* tous ceux qui descendent d'une souche commune (*quasi ex uno nati*), et *cognation*, le lien de parenté qui les unit. Opposé au mot *agnat*, le mot *cognat* désignait plus spécialement les parents par les femmes, qui n'étaient pas soumis à la même puissance. Les cognats n'avaient de droits de succession qu'en vertu de l'édit du préteur. *Voy.* Agnat.

COGNÉE (du lat. *cuneus*, coin), sorte de hache à l'usage des bûcherons et des charpentiers. *V.* Hache.

COHABITATION (du lat. *cohabitatio*), vie commune entre un homme et une femme. Entre personnes mariées elle est obligatoire (C. Nap., art. 214), et produit des effets légaux, ainsi : 1° après 6 mois elle empêche un époux de faire annuler son mariage pour vice de consentement (C. Nap., art. 181); 2° le mari peut désavouer l'enfant de sa femme en prouvant qu'il était dans l'impossibilité physique de *cohabiter* avec elle à l'époque où l'enfant est présumé avoir été conçu (C. Nap., art. 312). *Voy.* Présomption de paternité. — Entre personnes non mariées, la cohabitation est illicite; elle peut être un *adultère* ou un *inceste*. *Voy.* ces mots.

COHÉRITIER, celui qui hérite avec d'autres. *Voy.* Indivision, Légataire, Privilége, Succession.

COHÉSION (du lat. *cohærere*, être attaché à), se dit, en Physique, de la force qui unit entre elles les particules des corps, et qui les tient comme liées les unes aux autres. La dureté, la ténacité, la ductilité, la malléabilité, sont autant de propriétés qui dépendent de l'état de cohésion des corps. La cohésion s'exerce entre les molécules de même nature, simples ou composées : elle est opposée à l'*affinité*, qui s'exerce entre les molécules de nature hétérogène. *Voy.* Affinité et Adhérence.

COHOBATION (de l'arabe ?), opération chimique qui consiste à remettre plusieurs fois de suite le produit d'une distillation dans le vase distillatoire. Les alchimistes avaient souvent recours à cette opération; on l'emploie encore, en Pharmacie, afin de charger les produits distillés de plus de principes volatils.

COHORTE (en latin *cohors*), corps d'infanterie romaine, ordinairement composé de 600 hommes, formait la 10e partie de la légion. La cohorte se divisait en 3 *manipules*. On distinguait : 1° les *C. légionnaires*, composées de soldats romains (*Voy.* Légion); 2° les *C. alliées*, troupes d'infanterie fournies par les peuples alliés; 3° les *C. prétoriennes*, chargées spécialement de garder la personne du général ou de l'empereur; 4° les *C. urbaines*, chargées de veiller à la sûreté de Rome.

Lors de la formation de la *Légion d'honneur*, cet ordre fut primitivement partagé en 16 cohortes. — Cette dénomination fut aussi employée lors de la réorganisation des gardes nationales sous l'Empire et au commencement de la Restauration.

COIFFE (de l'ital. *cuffia* ou *scuffia*), ajustement pour mettre sur la tête. — Un enfant est *né coiffé* lorsqu'en naissant il a la tête couverte par une portion des membranes fœtales. Le vulgaire regarde cette circonstance comme un présage heureux. — Les Vétérinaires disent qu'un cheval est *bien coiffé*, s'il a les oreilles droites, mobiles et petites; qu'il est *mal coiffé*, si elles sont longues, inertes et pendantes.

Les Botanistes nomment *coiffe* (*calyptra*) une enveloppe membraneuse qui recouvre l'urne ou cupule des Mousses, et qui se rompt circulairement par son milieu à l'époque de la maturité.

COIFFURE (de *coiffe*). Rien n'a plus varié que la coiffure. Les Grecs et les Romains gardaient le plus souvent la tête nue ; néanmoins, ils avaient des coiffures fort diverses ; c'étaient pour les hommes, chez les Grecs, le *pilos* et le *pilscos*, bonnets de feutre, et le *pétasos*, chapeau à larges bords ; chez les Romains, le *pileus*, bonnet de laine (que prenaient aussi les esclaves lorsqu'on les affranchissait), le *pileolus*, petite calotte, et, en voyage, le *petasus* (emprunté aux Grecs) ou le *galerus*, cape ronde assez semblable à un casque. Les prêtres et les vestales avaient pour signe distinctif une bandelette de laine (*infula*), nouée à des intervalles réguliers avec un ruban (*vitta*) dont on laissait pendre les bouts. Les femmes grecques portaient surtout : la *calyptra*, sorte de réseau sous lequel on réunissait les cheveux ; la *cymbé*, croissant qui servait à diminuer la largeur du front ; l'*anadème*, le *strophe*, le *corymbion*, etc., qui n'étaient autre chose que des bandeaux diversement disposés. Les femmes romaines maintenaient leurs cheveux avec un ruban (*vitta*), avec un filet ou réseau (*reticulum*, *vesica*); souvent elles les relevaient sur le sommet de la tête (*corymbus*) ou les disposaient en forme de casque (*galerus*), les ornaient de bijoux et de pierres précieuses. Les Assyriens et les Perses portaient la *mitre* ; les Phrygiens, et auj. les Tartares, le *bonnet* ; les Musulmans portent le *turban*. — Dans l'Occident, la coiffure des hommes fut, au moyen âge, le *bonnet* ou le *chaperon*, et, dans les temps modernes, le *chapeau*, qui fut successivement rond, carré, triangulaire, cylindrique, etc. ; celle des femmes ne varia pas moins : le moyen âge vit l'*escoffion*, le *hennin*, les *bonnets* de tout genre. Du XVe au XVIIe siècle, se succédèrent les *féronnières*, les *toques*, les *chaperons*, les *fontanges*, etc. ; au XVIIIe, on employa la *poudre* et la forme ainsi que la dimension des coiffures changea sans cesse suivant les caprices de la mode (*Voy.* CHEVELURE). — La coiffure militaire a suivi les variations de la mode ; en outre, elle varie encore suivant les armes. Les principales sont : le *casque*, le *schako*, le *colback* ou *talpack*, le *bonnet à poil*, le *czapska*, et, en négligé, le *képi* et le *bonnet de police*. Au dernier siècle, la *cadenette*, le *catogan*, la *queue*, étaient en usage dans nos armées ; depuis le Consulat, les soldats portent les cheveux *à la Titus*, c.-à-d. coupés très-courts. — *Voy.* aussi PERRUQUIER-COIFFEUR.

COIGNASSIER. *Voy.* COGNASSIER.

COIN (du lat. *cuneus*), pièce de fer, de bois, ou de toute autre matière dure, terminée en angle aigu à l'une de ses extrémités, qu'on insère par le tranchant dans une fente pratiquée au milieu du corps que l'on veut diviser, et qu'on fait pénétrer dans la fente en frappant avec un maillet sur l'extrémité opposée, appelée *tête du coin*. Le coin est surtout employé par les bûcherons.

On appelle encore *coin*, et souvent aussi *poinçon*, *matrice* ou *carré*, une pièce d'acier gravée en creux et fortement trempée, dont on se sert pour frapper l'empreinte des monnaies et des médailles. Pour frapper, on emploie deux coins : l'un, placé au-dessus, adhérant à la vis du balancier et portant un côté de la pièce ; l'autre, au-dessous, placé sur une rotule en acier et donnant l'empreinte opposée.

On nomme aussi *coins* les dents incisives *latérales* des chevaux, celles qui sont les plus rapprochées des crochets. Il y en a deux à chaque mâchoire.

COING (du lat. *cydonium*), fruit du Cognassier. *Voy.* COGNASSIER.

COIX, *Coix*, genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, renferme des plantes annuelles, originaires des Indes, à tige ferme, élevée ; à feuilles larges ; à fruits gros comme des pois et renfermant une fécule amylacée bonne à manger. Ces fruits, dont l'écorce est dure, luisante et d'un assez beau gris de perle, servent aussi à faire des chapelets et des colliers. L'espèce la plus connue est le *Coix lacryma*, vulg. *Larme de Job* ou *Larmille des Indes*.

COKE (de l'angl. *coke*), charbon qui forme le résidu de la houille calcinée en vase clos. Cette calcination enlève à la houille toutes les parties bitumineuses et sulfureuses, et la rend applicable dans beaucoup d'industries où ces substances seraient incommodes ou nuisibles. Le coke est en masses poreuses, plus ou moins boursouflées ; il est grisâtre ou noir, avec un reflet métallique. Il est assez difficile à allumer, et brûle presque sans flamme ; mais il donne beaucoup de chaleur et ne répand ni fumée, ni odeur. On l'emploie avec avantage dans le traitement du fer et la fusion des métaux. Le coke pèse moins que la houille, mais plus que le charbon de bois. Les Anglais sont les premiers qui imaginèrent, sous le règne d'Élisabeth, de carboniser la houille, et d'employer le coke dans la fabrication du fer. L'usage du coke ne commença à s'introduire en France que vers 1772.

COL (du lat. *collum*), partie du corps située entre la tête et les épaules. *Voy.* COU.

Les Anatomistes donnent le nom de *col* à des parties plus minces ou plus étroites que le reste de l'organe dont elles dépendent : tels sont le *C. du fémur*, partie rétrécie et allongée, unie à angle obtus au corps du fémur, et qui soutient la tête de cet os ; le *C. de l'humérus*, *du radius*, *de l'omoplate*, etc., le *C. de la vessie*, etc.

En Géographie, *Col* se dit d'un passage fort étroit entre deux montagnes, à la naissance d'une vallée. On dit aussi *passage*, *port*, *brèche*, etc.

COLASPIS, insecte coléoptère. *Voy.* EUMOLPE.

COLATURE (du lat. *colatura*), opération pharmaceutique, analogue à la *filtration*, consiste à verser un liquide sur un tissu de toile ou de laine peu serré, plutôt pour en séparer le marc que pour obtenir une transparence parfaite.

COLBACK ou TALPACK (du turc *kalpack*), bonnet à poil en forme de cône tronqué, en usage dans quelques corps de cavalerie légère (chasseurs, hussards) et pour les tambours-majors de l'infanterie ; le colback de ces derniers est en poil d'ours comme les bonnets de grenadier ; celui de la cavalerie (*talpack*) est en poil frisé d'astracan. La partie supérieure se termine par une espèce de poche conique de drap de couleur, à laquelle est attaché un gland ; le tout pend sur le côté du colback. Cette coiffure n'existe dans l'armée française que depuis l'expédition d'Égypte.

COLCHICACÉES (de *Colchique*), famille végétale plus connue auj. sous le nom de *Mélanthacées*. *Voy.* ce mot.

COLCHIQUE (du gr. κολχικόν), *Colchicum*, genre de la famille des Mélanthacées, tribu des Colchicées, renferme des plantes à racine bulbeuse ; à fleurs, d'un rose purpurin, dont le calice est terminé inférieurement par un tube long et grêle, et qui, avant de s'épanouir, sont enveloppées dans des gaînes membraneuses. L'espèce la plus connue est le *C. d'automne*, vulg. *Tue-chien*, *Veillotte*, *Safran bâtard* ou *S. des prés*, commun dans les prés humides, qui fleurit en septembre et octobre, et qui porte des fruits au printemps, ce qui lui a valu le nom latin de *filius ante patrem* : ses fleurs ont la forme et la couleur de celles du safran ; elles s'épanouissent avant les feuilles, et leur tube, haut de 0^m,20, sort immédiatement du bulbe. Le colchique s'emploie en médecine : c'est un purgatif assez puissant, qui pris à forte dose pourrait être dangereux ; administré à petites doses et avec précaution, c'est un diurétique et un remède énergique contre l'hydropisie, la goutte et les rhumatismes. Les bestiaux refusent de brouter le colchique dans les prés ; ils peuvent cependant le manger impunément quand il est desséché et mêlé dans le foin avec d'autres herbes. — On cultive comme plantes d'ornement plusieurs variétés de colchique, le *C. de Birona*, le *C. d'Orient*, le *C. panaché du Caucase*, etc.

COLCOTAR, nom donné par Paracelse au peroxyde qu'on obtient par la calcination du protosulfate

de fer. On l'appelle encore *rouge d'Angleterre* ou *de Prusse*. *Voy.* FER et ROUGE A POLIR.

COLD CREAM (c.-à-d. *crème froide*), composition cosmétique. *Voy.* CÉRAT.

COLÉOPTÈRES (du gr. κολεόπτερος; de κολεός, étui, et πτερόν, aile), 1er ordre de la classe des Insectes, est caractérisé par 4 ailes dont les supérieures, dites *élytres*, et plus ou moins dures ou coriaces, servent d'étuis aux inférieures, qui sont membraneuses et qui, à l'état de repos, sont pliées en travers sous les premières. Ces insectes ont tous la tête immédiatement unie au thorax, des antennes de forme variable, mais le plus souvent de 11 articles, des yeux assez grands ; les pièces de la bouche disposées pour broyer. En arrière du thorax se trouve une petite pièce triangulaire appelée *écusson* ; c'est du mésothorax que naissent les élytres. Le nombre des articles des tarses varie de 3 à 5. De là, la division des Coléoptères en 4 sections : les *Pentamères*, qui ont 5 articles à tous les tarses (Hanneton, Carabe); les *Hétéromères*, qui en ont 5 aux 4 tarses antérieurs et 4 aux 2 derniers (Blaps) ; les *Tétramères*, qui ont 4 articles à tous les tarses (Charançon) ; et les *Trimères*, qui n'en ont que 3 (Coccinelle). Les Coléoptères subissent tous des métamorphoses complètes. On doit à MM. Dejean, Bois-Duval, Aubé, Lacordaire (de Liége), les plus importants travaux sur cette classe d'insectes.

COLÉORHIZE (du gr. κολεός et ῥίζα, racine), espèce d'étui ou de fourreau qui, dans l'embryon de tous les végétaux monocotylédonés, recouvre et enveloppe la radicule, et qui fait partie du corps cotylédonaire ; dans les dicotylédonés, la radicule n'a pas d'enveloppe. De là, la division des végétaux, proposée par Ch.-L. Richard, en *Endorhizes* ou Monocotylédonés, et *Exorhizes* ou Dicotylédonés.

COLIADE, *Colias*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères diurnes : ce sont des papillons de moyenne grandeur dont les ailes ont le fond jaune et sont ord. bordées de noir. Le *C. soufré* d'un jaune clair et le *C. souci* d'un jaune orange sont communs dans les prairies artificielles. Les *C. palæno, phicomone*, etc., habitent les hautes montagnes.

COLIBRI (mot caraïbe), *Trochilus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, est caractérisé par un bec arqué (ce qui les distingue des *Oiseaux-mouches*, dont le bec est droit), et plus long que la tête ; par des pieds impropres à la marche, à trois doigts devant et un derrière ; par une langue extensible, cylindrique, bifide à l'extrémité ; par des ailes étroites et très-allongées. Ces oiseaux, propres à l'Amérique tropicale, sont remarquables par leur petitesse et l'éclat de leurs couleurs, dont les reflets imitent la pourpre, l'or, le rubis, la topaze, etc. Les colibris se nourrissent de petits insectes et du suc qu'ils pompent dans le nectaire des fleurs au moyen de leur langue effilée, et en voltigeant autour d'elles comme le papillon sphinx. Parmi les espèces de ce genre on distingue surtout le *C. topaze* (*T. pella*), type du genre, qui est le plus beau de tous, et dont la queue est terminée par deux brins; et le *C. grenat* (*T. auratus*), à queue rectiligne.

COLIMAÇON. *Voy.* HÉLICE et LIMAÇON.

COLIN, *Ortyx*, section du genre Perdrix, renferme des oiseaux qui ont le bec court et arrondi, les tarses sans éperons et la queue courte, mais plus longue que chez les perdrix. Ils sont un peu plus grands que les cailles, dont ils ont d'ailleurs les mœurs, et qu'ils remplacent sur les tables des Américains par la délicatesse de leur chair. Parmi les principales espèces on remarque le *C. Sonnini*, de l'Amérique méridionale, qui a la tête surmontée d'une huppe jaune, et le plumage mêlé de fauve et de roux ; le *C. de la Californie*, qui a le plumage gris brun, cendré en dessus et la tête ornée d'une huppe noire ; le *C. tocro*, de l'Amérique du Sud, dont la mandibule supérieure est munie de deux dents à son milieu ; le *C. houi*, dit aussi *Caille* ou *Perdrix d'Amérique*, très-commun aux États-Unis et auj. acclimaté en Angleterre, etc.

COLIN-MAILLARD. Ce jeu doit son nom à un guerrier fameux du pays de Liége, appelé *Jean Colin*, et surnommé *Maillard* à cause du maillet qui était son arme de prédilection. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

COLIOUS, *Colius*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, et voisins des Durs-becs. Ils habitent l'Afrique et les Indes, vivent en famille et ont les mœurs des perroquets.

COLIQUE (du gr. κωλικός, qui appartient au gros intestin ou κῶλον), nom donné à toute affection de la cavité abdominale dont le caractère est une douleur vive, exacerbante et mobile. Les coliques ne sont que les symptômes de divers états morbides des viscères abdominaux : par suite, elles sont appelées, selon l'organe affecté, *stomacales, dysentériques, hémorroïdales, hépatiques*, etc. On considère comme des affections particulières les *C. métalliques*, les *C. végétales* et les *C. nerveuses*.

La *Colique métallique* ou *saturnine*, *C. de plomb* ou *des peintres*, est une névralgie des organes digestifs et urinaires causée par l'absorption du plomb. Les plombiers, les potiers d'étain, les peintres, les cérusiers et broyeurs de couleurs, y sont principalement exposés. Elle est aussi quelquefois due à la sophistication des vins par la litharge, à l'usage de l'eau de pluie qui a séjourné dans des citernes doublées de plomb. On l'a vue occasionnée par des bonbons colorés au moyen de préparations saturnines, ainsi que par l'acétate de plomb, pris comme médicament. Cette névralgie est caractérisée par des douleurs abdominales exacerbantes, des nausées et des vomissements de matières vertes ou jaunes, une constipation opiniâtre, la dysurie, l'ictère, l'altération de la voix, l'anxiété, des mouvements convulsifs, etc. Sa durée est courte; parfois elle laisse après elle la paralysie, la roideur des membres, ou des tremblements, et l'amaurose. — L'expérience a consacré l'efficacité d'un traitement empirique connu sous le nom de *traitement de la Charité*, association bizarre de vomitifs, de purgatifs, d'opiacés et de sudorifiques : administré, d'après des formules, à des doses et à des jours marqués d'avance, ce traitement dure 6 ou 7 jours ; on en trouve la description dans les formulaires de médecine. La *limonade sulfurique*, conseillée par le Dr Gendrin, a pour but de transformer les préparations saturnines en sulfate de plomb insoluble. L'*alun*, ou *traitement de l'hôpital St-Antoine* est presque abandonné auj. Les lavements purgatifs, l'huile de ricin, et l'eau de Sedlitz donnent toujours de bons résultats. On a vanté avec raison comme le meilleur remède l'*huile de croton* à la dose de 1 ou 2 gouttes en pilules. Beaucoup d'ouvriers se bornent à suspendre leurs travaux, à prendre du lait, quelques boissons laxatives, des bains sulfureux, des lavements purgatifs, et voient les accidents se dissiper. — On a cru longtemps à l'existence d'une *colique de cuivre* ; il est à peu près admis auj. que cette colique n'existe pas et que le cuivre, absorbé par les ouvriers qui le travaillent, ne donne lieu à aucun accident spécial.

Les *Coliques hépatiques* sont déterminées par la présence de calculs dans les voies biliaires. — Les *coliques néphrétiques* sont dues à la présence et au passage de calculs rénaux dans le bassinet et surtout dans l'uretère. Dans ce dernier cas il est bon de boire abondamment pour entraîner le calcul.

Les *Coliques* dites *végétales* (*C. de Madrid, de Poitou, de Normandie, de Cayenne*, etc.), sont le plus souvent épidémiques. La *C. de Madrid* est due à l'action brusque de l'air froid et humide pendant les promenades nocturnes au Prado et le long du canal, surtout à la fin de l'été et pendant l'automne, époque où l'on fait en Espagne un usage immodéré des glaces, des fruits et des légumes ; il faut y joindre l'usage d'eaux souvent altérées pendant les cha-

leurs. Les mêmes causes s'appliquent aux *C. de Poitou*, etc., qui, en outre, paraîtraient surtout occasionnées par les cidres lithargiés, les bières falsifiées, les vins nouveaux, et peut-être aussi par quelque disposition particulière de l'air. — Ces diverses coliques présentent de grandes analogies avec les coliques de plomb ; leur traitement est le même.

Quant aux *Coliques nerveuses,* nous renvoyons aux mots *Gastralgie,* pour la colique d'estomac; *Entérite,* pour les coliques inflammatoire, bilieuse, venteuse, stercorale; *Iléus*, pour la colique de miséréré, etc.

COLIS (de l'ital. *colli*, charges), terme de Commerce et de Messagerie, s'emploie pour désigner les marchandises en expédition, de quelque façon qu'elles soient expédiées et de quelque nature qu'elles soient.

COLISÉE, amphithéâtre de Rome. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

COLITE, inflammation de l'intestin côlon. *Voy.* DIARRHÉE, DYSSENTERIE et ENTÉRITE.

COLLAGE (de *colle*). Outre l'action de coller le papier de tenture dans les appartements, ce mot exprime : 1° la dernière opération que l'on faisait subir autrefois au papier, après la fabrication, pour l'empêcher de boire, et qui consistait à l'imprégner de colle de peau : auj. le collage se fait au moment même de la fabrication du papier, au moyen de fécule qu'on mêle à froid avec la pâte et qui, par la chaleur, se transforme en une sorte d'empois ; — 2° l'opération que l'on fait subir aux vins et aux liqueurs pour leur conserver ou leur rendre leur limpidité : cette clarification se fait soit avec des blancs d'œufs, soit avec de la gélatine ou de la colle de poisson, délayés et battus dans de l'eau ; la colle de poisson est préférable pour le collage des vins blancs.

COLLAPSUS (c.-à-d. *chûte, écroulement*), mot latin employé par Cullen pour désigner l'état de relâchement de tout le système musculaire, produit par la suspension de l'incitation cérébrale. On le remarque dans un grand nombre de maladies, toutes les fois qu'il y a prostration des forces ou lésion cérébrale.

COLLATÉRAUX (du préf. *co*, avec, et de *latéral*), nom donné, en Jurisprudence, aux parents qui descendent d'un auteur commun, par opposition aux parents en ligne directe qui descendent les uns des autres. Ainsi, les frères et les sœurs, les cousins et les cousines, sont collatéraux entre eux; les oncles et les tantes le sont aussi à l'égard de leurs neveux et nièces. On nomme *ligne collatérale* la ligne que forment les collatéraux ; *succession collatérale*, celle à laquelle un collatéral est appelé : au-delà du douzième degré les collatéraux ne succèdent pas. *Voy.* SUCCESSION.

En Cosmographie, on appelle *points collatéraux* ceux qui sont au milieu de deux points cardinaux : le nord-est, le nord-ouest, le sud-est et le sud-ouest.

Collatéraux ou *Bas-côtés. Voy.* ÉGLISE et NEF.

Tons collatéraux ou *plagaux. Voy.* PLAIN-CHANT.

COLLATEUR (du lat. *collator*), nom qu'on donnait autrefois à celui qui avait le droit de conférer un bénéfice. On distinguait les *C. généraux,* c.-à-d. le pape, les évêques et les souverains, qui pouvaient conférer toutes sortes de bénéfices; et les *C. particuliers*, qui ne pouvaient conférer que les bénéfices dont ils étaient fondateurs, ou dont la disposition leur appartenait par concession ou autrement.

COLLATION (du lat. *collatio*). On appelle *collation* l'action de comparer la copie écrite ou imprimée d'un manuscrit avec le texte original, pour s'assurer de leur parfaite ressemblance ; *collation de pièces*, la comparaison de copies d'actes avec leurs originaux pour s'assurer de la conformité exacte et littérale des unes avec les autres. La collation de pièces est *judiciaire* ou *extrajudiciaire;* elle se fait par le notaire dépositaire de l'acte, ou par un juge commis par le tribunal. — On *collationne un livre* en examinant les folios un à un pour s'assurer qu'il est complet et que les feuilles se suivent régulièrement ; on *collationne une épreuve* d'imprimerie, en vérifiant si toutes les corrections indiquées ont été exécutées.

COLLATION, léger repas que l'on fait dans l'après-dîner ou le soir. Dans l'origine, ce nom ne s'appliquait qu'au repas que font les catholiques le soir d'un jour de jeûne : il était ainsi nommé parce que, dans les monastères, on faisait pendant ce repas une lecture de l'Ecriture sainte ou des Pères, sur laquelle les religieux *conféraient* quelque temps avant de se séparer.

COLLE (du gr. κόλλα). La colle ordinaire a pour base l'amidon ou la gélatine. Les colleurs ou afficheurs, les cartonniers, les relieurs, les tisserands se servent de la *colle de pâte* ou *d'amidon,* qui se fait avec de la farine délayée dans de l'eau et épaissie par la cuisson ; les menuisiers, les ébénistes, les emballeurs emploient la *colle de gélatine* ou *colle-forte:* celle-ci se fabrique en faisant bouillir dans une chaudière les rognures de peaux des tanneurs, les nerfs et les pieds de bœufs, et en général des débris de matières animales. Les colles-fortes les plus employées sont celles de Flandre, de Paris et de Givet.

La *colle de poisson* (*ichthyocolle*) est de la gélatine presque pure; elle est faite avec la membrane interne de la vessie natatoire de diverses espèces de poissons, et notamment du grand esturgeon ; son goût est fade. Pour s'en servir, il suffit de la faire tremper pendant quelque temps dans l'eau chaude pour qu'elle se dissolve presque entièrement. La colle de poisson s'emploie pour donner du lustre et de la consistance aux étoffes de soie, aux rubans, aux gazes; pour préparer les fleurs artificielles, pour encoller le *taffetas* dit *d'Angleterre*, pour contrefaire les perles fines, pour recoller la porcelaine et le verre; pour faire prendre les gelées, les crèmes, les bavaroises, etc.; pour clarifier la bière, le vin et autres liqueurs (*Voy.* COLLAGE). On fait des lanternes avec des toiles métalliques trempées dans une solution de cette colle.

La *colle à bouche*, presque transparente et de couleur jaune rougeâtre, se prépare avec de la colle de Flandre à laquelle on ajoute du sucre, et qu'on aromatise avec quelques gouttes d'essence de citron. On s'en sert pour coller des parties dont l'étendue n'est pas considérable, et on l'humecte avec la salive.

COLLECTE (du lat. *collecta*, choses recueillies). Ce mot était autrefois synonyme de *perception* d'impôt en général ; toutefois il se disait plus particulièrement de l'impôt sur le sel, de la taille et de tous les autres impôts de communauté. On appelait *collecteurs* les officiers chargés du recouvrement de ces impôts. On appelait aussi *collecteurs des amendes* ou *sergents collecteurs,* les officiers chargés de faire payer les amendes prononcées par jugement. — Aujourd'hui, le mot *collecte* signifie une quête faite pour une œuvre de bienfaisance ou pour un objet d'intérêt commun.

En Liturgie, la *Collecte* est la première oraison de la messe, celle qui précède l'épître, et qui se dit au moment où tous les fidèles sont réunis (*collecti*). Elle résume en quelques mots le mystère que l'on célèbre ou le sens moral de l'évangile du jour; elle est toujours précédée du mot *oremus* (prions). Chaque fête a sa collecte. Les premières collectes écrites remontent à St Basile, à St Hilaire, à St Gélase, à St Grégoire, à St Ambroise, etc.

COLLECTEUR. *Voy.* COLLECTE.

COLLECTIF (du lat. *collectivus*), se dit, en Grammaire, des noms qui, bien qu'au singulier, expriment une réunion, un assemblage de personnes ou d'objets de même espèce, tels que : *armée, forêt, nombre, foule, peuple*, etc. Les collectifs sont *généraux*, quand ils représentent une collection entière (*la foule* des hommes), et *partitifs*, lorsqu'ils représentent une collection partielle (*une foule* d'hommes, *la plupart* des hommes). Dans beaucoup de langues, le verbe qui suit un nom collectif peut être mis au pluriel, comme en latin : *turba ruit* ou *ruunt* (la foule se précipite), et en français : *un grand nombre d'o-*

seaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants. En anglais, le collectif général est toujours suivi du pluriel.

COLLECTION (du lat. *collectio*). Ce mot, qui exprime tout recueil de choses de même espèce ou qui ont plus ou moins de rapport entre elles, s'applique plus particulièrement aux collections de livres : on connaît les collections d'auteurs latins dites *Ad usum Delphini*, et *Variorum;* celle des Elzévirs, des Barbou, de Maittaire, de Brindley, de Baskerville, de Deux-Ponts; les *Classiques latins* de Lemaire, les collections d'*Auteurs grecs* et de *Classiques français* de Didot, la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, etc. — *Voy.* aussi GALERIE, MUSÉE, HERBIER, etc.

COLLÉGE (du lat. *collegium*). Chez les Romains, le mot *collége* servait à désigner une compagnie, une corporation, comme le *C. des pontifes*, celui *des augures*, *des féciaux*, *des marchands*, *des forgerons*, etc. — En France, il y avait autrefois le *C. des secrétaires du roi*, le *C. des avocats*, des *C. électoraux*. — Dans divers pays, les différentes branches d'administration ont formé autant de colléges, qui ne sont que des conseils ; dans l'ancien Empire d'Allemagne, on distinguait : le *C. des électeurs*, celui *des princes* et celui *des villes libres* ou *impériales*.

Dans l'Église, il y avait autrefois des *C. de chanoines* et *de chapelains*. On appelle encore *Sacré Collége* le corps des cardinaux de l'Église catholique : le sacré collége forme le conseil du pape, et participe non-seulement au gouvernement général de l'Église, mais aussi à l'administration civile des États Romains. Il se partage en plusieurs conseils ou *congrégations*, ayant toutes des attributions particulières. L'évêque d'Ostie est de droit doyen du sacré collége.

En France, on appelle *colléges* des établissements d'instruction secondaire où l'État fait enseigner les langues, les lettres et les sciences. Avant 1848, on distinguait les *C. royaux* et les *C. communaux*. Les premiers, qui avaient été créés sous le nom de *Lycées*, ont repris ce titre auj. : ils sont entretenus aux frais de l'État et administrés par un *proviseur*, ayant sous lui un *censeur des études*, un *économe*, des *professeurs agrégés*, et des *maîtres répétiteurs*. Les seconds sont entretenus par les communes et administrés par un *principal :* en 1869, on en comptait 254 en France. — On appelle *C. particuliers* ou *de plein exercice*, des maisons particulières d'éducation qui, en raison de leur importance, ont obtenu de l'État les priviléges accordés aux lycées et aux colléges communaux : tels sont à Paris le *C. Rollin*, qui appartient à la Ville, et le *C. Stanislas*, dont l'administration est ecclésiastique.

Collége de France, établissement d'enseignement supérieur, fondé à Paris en 1530, par le roi François Ier, et où se font des cours publics de langues et de littérature et de morale, d'histoire, de sciences mathématiques et physiques, de droit et d'économie politiques. Cet établissement, longtemps indépendant, est auj. régi par le décret du 8 octobre 1867.

Collége militaire (de la Flèche), dit aussi *Prytanée. Voy.* MILITAIRES (ÉCOLES).

Collége municipal Chaptal. Voy. ÉCOLES PROFESSIONNELLES.

COLLÉGIALE (ÉGLISE). On appelle ainsi une église desservie par un chapitre de chanoines, mais sans siége épiscopal. Les collégiales sont tantôt de fondation royale, telles que les *Saintes-Chapelles* (*Voy.* CHAPELLE); tantôt de fondation ecclésiastique, ou bien encore ce sont d'anciens monastères dont on a sécularisé les moines pour en faire des chanoines. Il n'y a plus en France qu'une collégiale, celle de *Saint-Denis*, près Paris.

COLLET (dimin. de *col*), partie du vêtement qui entoure le cou et retombe sur les épaules : ce mot désignait plus particulièrement un ornement en toile fine que les hommes, aussi bien que les femmes, portaient autrefois autour du cou ; on l'appelait aussi *rabat*, nom sous lequel il est resté dans le costume des gens de robe et des ecclésiastiques. — Dans le langage familier, on disait aussi le *petit collet*, pour désigner l'habit ecclésiastique, et par suite les abbés qui le portaient.

En Botanique, le *collet* est la partie du végétal qui unit la tige à la racine, et qui est le point intermédiaire entre ces deux organes : Lamark l'appelle *nœud vital.*

En Anatomie, on nomme *collet des dents* la partie de ces organes intermédiaire entre la couronne et la racine. — En terme de Boucherie, on appelle *collet de mouton*, *de veau*, etc., la partie inférieure du cou de ces animaux qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête.

On nomme encore *collet* une sorte de lacs à prendre le gibier : c'est un nœud coulant en crin ou en fil de laiton. Il y a des collets traînants, suspendus, à piquets, à ressorts, etc.

COLLEY, race de Chiens écossais fort estimés et qu'on emploie à la garde des troupeaux dans les montagnes de la Grande-Bretagne.

COLLIER (de *col*). Outre l'ornement de cou que portent les femmes, on nomme ainsi : 1° dans certains ordres, une chaîne d'or que portent les chevaliers dans les jours de cérémonie, et à laquelle est suspendu le signe de l'ordre ; l'ordre du St-Esprit et celui de St-Michel avaient des colliers de ce genre ; il en est de même auj. de l'ordre de l'Annonciade en Sardaigne et de l'ordre de la Toison d'or en Espagne ; — 2° en Pathologie, une éruption dartreuse qui fait le tour du cou comme un collier.

COLLIMATION (du lat. *collimatio*, leçon fautive pour *collineatio*). On appelle ainsi, en Optique, la direction suivant laquelle on vise un objet : quand l'instrument employé est un graphomètre, c'est la ligne droite déterminée par les pinnules. Quand l'objet est visé à l'aide d'une lunette, c'est la ligne droite qui passe par le centre optique de l'oculaire et le point de croisée des fils du réticule.

COLLIQUATION (du lat. *colliquare*, fondre), nom donné, en Pathologie, à la dissolution des parties solides du corps humain, accompagnée d'excrétions abondantes, soit par la transpiration, soit par les voies abdominales. Telles sont les *sueurs colliquatives* des phthisiques et les *dévoiements colliquatifs* qu'on observe dans les fièvres adynamiques.

COLLISION (du lat. *collisio*), contradiction entre des droits, de telle sorte que l'un détruise l'autre. Elle est impossible en droit naturel parce que, la nature de tous les hommes étant la même, tous les besoins et les droits se laissent concilier entre eux par une coordination et une limitation réciproque (*Voy.* DROIT NATUREL) ; c'est en cela que consiste le *concours* des droits. — Quant à la collision entre les devoirs d'un côté et les obligations juridiques de l'autre, il ne saurait y avoir collision entre la morale et le droit naturel, parce que ces deux sciences ont les mêmes principes. Mais il peut arriver que dans une société, où les lois ne sont pas la véritable expression du droit, il y ait des prescriptions juridiques contraires à la morale; dans ce cas, l'homme doit obéir aux ordres de sa conscience tout en se soumettant aux peines édictées par des lois injustes. En provoquer la réforme par tous les moyens légitimes constitue alors un devoir pour tous les bons citoyens.

COLLOCATION (du lat. *collocatio*). Ce terme indique l'ordre, le rang dans lequel chaque créancier doit être payé. *Voy.* CRÉANCIER, CONTRIBUTION, ORDRE.

COLLODION (du gr. κολλώδης, collant), mélange agglutinatif obtenu à l'aide du coton-poudre macéré dans l'éther. On mêle 1 p. de salpêtre en poudre avec 3 p. d'acide sulfurique concentré, et l'on maintient le coton dans ce mélange pendant 1 ou 2 heures; on lave le produit, et après l'avoir fait sécher, on le dissout dans l'éther; exposé à l'air, ce mélange se prend rapidement en une masse solide d'une extrême té-

nacité. — Les chirurgiens font un fréquent usage du collodion, notamment dans les cas de fracture : c'est M. Maynard de Boston qui, le premier, a obtenu le collodion et proposé, en 1847, de l'employer en guise de bandage. En général le collodion chirurgical est le *collodion élastique* mélange de 6 p. de collodion, 3 p. de térébenthine et 1 p. d'huile de ricin. — Le collodion rend aussi les tissus imperméables; enfin, il est d'un grand usage pour préparer les planches photographiques.

COLLOÏDE ou COLLOÏDAL (du gr. κόλλα, colle, et εἶδος, forme), terme créé par M. Graham et adopté depuis pour indiquer les substances incristallisables qui n'ont pas la propriété de passer à travers les membranes quand elles sont en solution. Ainsi l'empois d'amidon, l'albumine, les solutions gélatineuses en général, celle de silice, p. ex., et les corps dont la formule est très compliquée, sont des substances coloïdes. *Voy.* DIALYSE.

COLLOQUE (du lat. *colloquium*), conférence religieuse, comme le *Colloque de Poissy* (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On donne aussi le nom de *Colloques* à certains ouvrages en forme de dialogues : tels sont les *C. d'Erasme*, les *C. de Vivès*, etc.

COLLURIONS, famille établie par Vieillot dans son ordre des Oiseaux sylvains, répond à celle des Lanidés ou *Pies-Grièches*. *Voy.* ce mot.

COLLUSION (du lat. *collusio*). C'est, en Droit, une intelligence secrète entre deux ou plusieurs personnes au préjudice d'un tiers. Elle rentre dans le *dol*. *Voy.* ce mot.

COLLUTOIRE (du lat. *colluo*, laver), médicament qui diffère du *gargarisme* en ce qu'il est employé pour agir seulement sur les gencives et les parois internes des joues.

COLLYRE (du gr. κολλύριον), médicament qu'on emploie extérieurement pour la guérison des maladies d'yeux. Ce sont tantôt des poudres qu'on souffle dans l'œil, tantôt des onguents ou des liquides que l'on introduit entre les paupières. Leur composition varie selon la nature du mal; les plus usités sont ceux dits *d'Ammon, de Boerhaave, de Fernandez, de Hufeland, de Lonfranc, de St-Jerneron*, etc.; ce sont pour la plupart des solutions astringentes dont l'extrait de saturne, le sulfate de zinc, le mercure doux, uni à l'eau de rose ou de plantain, forment la base.

COLLYRIS (du gr. κολλυρίς, petit pain, à cause de leur forme), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes.

COLLYRITE, substance homogène, d'aspect gommeux ou résineux, facile à rayer avec l'ongle : c'est un silicate hydraté d'alumine [$\ddot{\text{A}}\text{l}\ \ddot{\text{S}}\text{i} + \text{Aq}$]. On la trouve à Schemnitz (Hongrie), ainsi que dans les Pyrénées. — Un autre silicate hydraté d'alumine connu sous le nom de *Collyrite de Weissenfels*, a pour formule $\ddot{\text{A}}\text{l}^3\ \ddot{\text{S}}\text{i}^2 + 5\text{Aq}$. On la trouve à Weissenfels en Illyrie.

COLMATAGE (de l'ital. *colmare*, combler), opération agricole qui consiste à exhausser un bas-fond habituellement immergé, au moyen de terres enlevées à des lieux plus élevés, et que l'on fait charrier et déposer par les eaux elles-mêmes. Les terres ainsi déposées sont appelées *colmates*. En même temps qu'elles fertilisent le terrain qui les reçoit, ces terres assainissent les marais pestilentiels en les rendant propres à la culture : 2 ou 3 années suffisent pour former un colmate. On voit beaucoup de colmates en Toscane; la France renferme un grand nombre de localités où il serait utile d'en établir. L'exécution et l'entretien des travaux de colmatage peuvent être l'objet d'une association syndicale entre les propriétaires intéressés. *Voy.* SYNDIC.

COLOBE, *Colobus*, genre de Singes, de l'ordre des Pithéciens, voisin des Semnopithèques, est caractérisé par sa face nue, son museau court, ses mains antérieures dépourvues de pouce et comme *mutilées* (en gr. κολοβός), et sa queue très-longue et floconneuse à l'extrémité. On trouve en Afrique le *C. à fourrure*, le *C. fuligineux* et le *C. guereza*.

COLOBE (du gr. κολοβός), tunique que les prêtres portaient dans les premiers siècles de l'Église. Elle était d'abord sans manches, mais elle en reçut plus tard et se transforma en *dalmatique*. *Voy.* ce mot.

COLOBOMA (du gr. κολόβωμα), nom donné, en Médecine, à la solution de continuité verticale de la paupière supérieure et même de l'iris. Ce peut être une affection accidentelle résultant d'une blessure, mais souvent c'est un vice de conformation congénial.

COLOCASIE, *Colocasia*, genre de la famille des Aroïdées, renferme des plantes herbacées, hautes d'un mètre environ, et surtout remarquables par leur racine charnue, blanche, arrondie, farineuse, qui fournit un aliment estimé en Asie, en Afrique et en Amérique. Les anciens Égyptiens en cultivaient beaucoup. Dans l'Inde et la Chine, les tubercules de la colocasie entrent dans la nourriture ordinaire du peuple. On y mange également ses feuilles radicales cuites et crues. La racine est âcre lorsqu'elle est crue, mais la cuisson l'adoucit.

COLOMBAGE (de *colombe* pour *colonne*, du lat. *columna*), terme de Charpenterie, désigne un rang de solives posées à plomb dans une cloison faite de charpente ou dans un pan de bois.

COLOMBAIRE (en lat. *columbarium*), sorte de caveau funéraire dans lequel les Romains déposaient les urnes renfermant les cendres des morts. Il était ainsi nommé parce que les niches où l'on rangeait les urnes par étages le faisaient ressembler à une espèce de colombier.

COLOMBAR, *Vinago*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Colombidés, dont toutes les espèces, le *C. joujou*, le *C. aromatique*, le *C. à front nu*, etc., appartiennent aux contrées les plus chaudes de l'ancien continent.

COLOMBE, *Columba*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, type de la famille des Colombidés, renferme 4 espèces : 1° le *Ramier* (*C. palumbus*), à plumage cendré avec des reflets bleus : il est répandu dans toute l'Europe et surtout en Suède; 2° le *Colombin* ou *petit Ramier* (*C. œnas*), qui se distingue du précédent par sa taille plus petite, et par l'absence de taches blanches sur les côtés du cou et sur les ailes : il habite les forêts de l'Europe, et en hiver, le nord de l'Afrique; 3° le *Biset* (*C. livia*), qui a tout le plumage d'un bleu cendré, et le croupion d'un blanc pur : on le considère comme la souche de nos pigeons domestiques; 4° la *Tourterelle* (*C. turtur*), distinguée par son plumage d'un cendré vineux, et par le croissant de plumes noires qu'elle porte sur les côtés du cou : elle habite l'Europe, principalement le midi, et plus rarement l'Asie et l'Afrique. *Voy.* PIGEONS.

La colombe est le symbole de l'innocence, de la simplicité, de la candeur, de la douceur et de la fidélité. Les poëtes anciens en ont fait l'oiseau favori de Vénus. — Quand une femme juive allait au temple après ses couches, elle offrait au Seigneur un agneau et une colombe.

On représente le Saint-Esprit sous la forme d'une *colombe*, d'où le nom de *colombe* donné autrefois, chez les Grecs et les Latins, à un vase de métal en forme de colombe, où on renfermait l'Eucharistie. Il était suspendu au-dessus de l'autel. *Voy.* CIBOIRE.

COLOMBELLE, *Columbella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches : coquille épaisse, ovale, turbinée, à spire courte; ouverture longue, échancrée et sans canal; labre généralement muni de bourrelet; columelle plissée. Les colombelles habitent les mers chaudes; on en trouve de fossiles depuis l'étage falunien. — Les *Colombellines* (*Columbellinæ*) ne diffèrent des colombelles que par leur bouche plus flexueuse, pourvue antérieurement d'un canal court, et postérieurement d'un long canal tubuleux ou non. On en trouve de fossiles dans les terrains crétacés.

COLOMBIDÉS (de *colombe*), une des deux familles de l'ordre des Gallinacés. Les Colombidés établissent la transition entre les Passereaux et les Gallinacés propr. dits. Ces oiseaux sont monogames : ils volent facilement et nichent sur les arbres et les points élevés. Leur queue n'a guère que 12 pennes ; leurs doigts sont complétement séparés. — Ils comprennent les *Colombes*, les *Colombars* et les *Colombi-gallines*.

COLOMBIER (de *colombe*), construction en forme de tour ronde ou carrée, destinée à loger des pigeons. On appelle *colombier de pied* un colombier isolé et tout en maçonnerie ; on l'oppose au *volet* ou *fuie*, construit sur un pilier de bois. Dans l'intérieur sont disposés, autour des murs, des trous dits *boulins* ou *bougeottes*, où les pigeons font leur nid. Pour mettre le colombier à l'abri des animaux malfaisants, on établit au pourtour une corniche saillante dont le dessous est évidé profondément en forme de gorge ; on n'y monte en outre qu'avec une échelle. Il est aussi important qu'un colombier soit parfaitement aéré. — Avant 1789, il n'y avait que les seigneurs hauts justiciers et les seigneurs de fiefs avec censive et terre en domaine jusqu'à 50 arpents qui pussent avoir des *colombiers de pied*. Les autres ne pouvaient avoir des *volets* qu'avec 50 arpents de terre labourable situés autour de leur maison. En Normandie, le droit de colombier était attaché au plein fief de haubert ; il n'était pas permis de bâtir un colombier sur une roture.

COLOMBI-GALLINE, *Lophyrus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Colombidés : ce sont ceux de cette famille qui se rapprochent le plus des Gallinacés propres par leur organisation et par leurs mœurs. On ne les trouve que dans les pays chauds. L'espèce type est le *Goura couronné* (*L. coronata*), qui est d'un bleu d'ardoise mêlé sur les ailes de marron pourpré. Une huppe verticale formée de longues plumes effilées orne sa tête ; sa taille est celle d'un dindon. On l'élève en domesticité aux îles Moluques et dans l'Inde.

COLOMBIN, oiseau. *Voy.* COLOMBE.

COLOMBINE, nom donné à la fiente des pigeons, et, par extension, à celle des autres oiseaux domestiques. C'est un des plus puissants engrais animaux.

COLOMBINE, type bien connu de la comédie italienne. Colombine, fille de Cassandre ou de Pantalon, est la maîtresse ou l'épouse d'Arlequin, et joue le rôle de soubrette.

COLOMBINE, principe organique cristallisable qui constitue la partie active de la racine de *Colombo* (*Cocculus palmatus*). Il a été découvert en 1830 par M. Wittstock. D'après les analyses de MM. Liebig et Bœdeker, sa formule est $C^{21}H^{12}O^{7}$.

COLOMBITE, tantalate de fer et de manganèse. *Voy.* BAYÉRINE.

COLOMBIUM ou COLUMBIUM. *Voy.* NIOBIUM.

COLOMBO (RACINE DE), de *Colombo*, ville de l'île de Ceylan, aux environs de laquelle on trouve cette substance. *Voy.* COCCULE et COLOMBINE.

COLON (du lat. *colonus*). Chez les Romains on appelait *colons* (*coloni*), une classe d'hommes qui cultivaient la terre pour autrui et en partageaient le produit avec le propriétaire. La condition du colon était assez misérable : quoique regardé comme un homme libre, il était attaché à la glèbe sans pouvoir en être séparé, ni par sa propre volonté, ni par celle du maître. On distinguait les colons *de naissance*, c.-à-d. nés d'un père colon ; les colons *par prescription*, c.-à-d. qui avaient vécu plus de 30 ans comme colons sur la terre d'autrui ; et les colons *par convention* ou volontaires. — Auj. on appelle *colon partiaire* un fermier qui prend une terre à bail sous la condition d'en partager les fruits avec le propriétaire (C. Nap., art. 1763 et suiv. ; *Voy.* aussi AMODIATION). — Pour les *colons* habitants d'une colonie, *Voy.* COLONIE.

CÔLON (du gr. κῶλον), seconde partie du gros intestin, qui s'étend du cæcum au rectum. On y distingue : 1° le *C. lombaire droit*, ou portion ascendante, qui occupe le flanc droit et s'étend du cæcum aux fausses côtes ; — 2° le *C. transverse* ou *arc du côlon*, situé à la base de l'épigastre, qui traverse l'abdomen du côté droit au côté gauche et sépare l'estomac de l'intestin grêle ; — 3° le *C. lombaire gauche*, ou portion descendante, qui occupe le flanc gauche ; — 4° le *C. iliaque* ou l'*S du côlon*, ainsi nommé à cause de sa double courbure : ce dernier est situé dans la fosse iliaque gauche et il va se terminer au rectum. — C'est le côlon qui est ordinairement le siége des douleurs qu'on a appelées de là *coliques*.

COLONEL (de l'ital. *colonello*), officier supérieur qui commande un régiment d'infanterie ou de cavalerie. Il existe aussi des colonels de l'artillerie et du génie et des colonels d'état-major. Les colonels peuvent commander les places fortes, et remplir les fonctions de chef d'état-major des divisions de l'armée et des divisions territoriales. Le colonel est responsable de la police, de la discipline, de la tenue et de l'instruction de son régiment ; il en dirige l'administration, assisté du conseil d'administration ; il a le droit de nommer aux grades de caporal et de sous-officier. Le signe distinctif de ce grade consiste en deux épaulettes à graines d'épinard, or ou argent. — Le grade de colonel fut créé sous Louis XII. On disait d'abord *capitaine-colonel* ; sous François Ier, on dit simplement *colonel*. De 1793 à 1807, les colonels eurent le titre de *chefs de demi-brigade*.

On appelle *lieutenant-colonel* un officier supérieur qui vient immédiatement après le colonel, et le remplace en cas d'absence.

Le titre de *colonel-général* était autrefois un des grands offices de la couronne. Sous François Ier, Henri II, et jusqu'à Louis XIV, la charge de colonel-général de l'infanterie était la première dignité militaire, après le grade de maréchal. Louis XIV la supprima ; Louis XVIII en rétablit le nom, mais en le gardant pour lui seul, et jusqu'en 1830 le roi porta le nom de colonel-général de l'infanterie. Il y avait aussi autrefois un colonel-général des cuirassiers, des dragons, des hussards, etc.

Autrefois la première compagnie d'un régiment prenait le nom de *compagnie-colonelle*, parce qu'elle n'avait pas d'autre capitaine que le colonel lui-même. *Voy.* MESTRE DE CAMP.

COLONIE (du lat. *colonia*), établissement fondé dans une localité plus ou moins éloignée de la métropole, et placé sous sa dépendance, soit pour ouvrir un débouché au trop-plein des populations, soit pour devenir un poste militaire ou un lieu de déportation, soit enfin dans un but commercial. — Chez les anciens, ce furent les Phéniciens, les Carthaginois, et, après eux, les Grecs et les Romains, qui fondèrent les colonies les plus importantes. Les Romains possédèrent plusieurs sortes de colonies : c'étaient, outre les *C. romaines* propr. dites, dont les colons, citoyens romains d'origine, avaient droit de suffrage, les *C. latines*, dont les colons n'avaient pas le droit de suffrage, ne pouvaient arriver aux magistratures romaines, et n'étaient reçus citoyens romains qu'après avoir exercé quelque magistrature dans une ville latine, et les *C. italiques*, dont les priviléges étaient encore plus restreints ; il y avait, en outre, les *C. militaires*, composées de soldats vétérans auxquels on donnait des terres comme récompense de leurs services. — Les colonies modernes ne remontent guère au delà de la découverte de l'Amérique. Les Espagnols et les Portugais fondèrent les premières, et couvrirent les deux Indes de leurs établissements commerciaux. Les Hollandais vinrent ensuite et succédèrent à leur puissance. Aujourd'hui, l'Angleterre domine sur toutes les mers et ses colonies sont répandues sur tous les points importants des deux continents. Quant à la France, ses colonies ont été florissantes aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les deux Indes ; mais elles n'ont plus maintenant, à l'exception de l'Algérie et peut-être de la Cochinchine, qu'une importance secondaire. Leur prospérité, compromise

en 1793 et en 1848 par l'affranchissement brusque des noirs, s'est relevé depuis. — Avant 1793, nos colonies d'Amérique étaient régies par le *Code noir* (*Voy.* ce mot). Auj. le décret de 1871, modifiant le sénatus-consulte de 1866, règle les droits politiques de nos colons.

Consulter : Heyne, *De veterum coloniarum jure* (Gœtting., 1766); de Ste-Croix, *Des colonies des anciens peuples* (Paris, 1779); Raoul-Rochette, *Histoire de l'établissement des colonies grecques* (Paris, 1815); l'abbé Raynal, *Histoire des établissements européens dans les deux Indes* (1780, continuée jusqu'en 1821 par J. Peuchet); de Pradt, *Du passé, du présent et de l'avenir des colonies* (1802); Tournachon, *Essai sur les colonies européennes* (1833); *Annales maritimes et coloniales*, publiées à partir de 1819; *Notices statistiques sur les colonies françaises*, publiées annuellement par l'Etat depuis 1837.

Colonies agricoles, colonies fondées dans le but de défricher les terrains incultes et stériles, et de fournir du travail et un asile aux indigents. Telle fut la colonie fondée en 1750 au Ban de la Roche, dans les Vosges, par Stouber, et la colonie de la Caroline, fondée en 1768 dans la Sierra-Morena, par Olavidès, colonie qui finit par compter plus de 600 villages; tels furent les établissements agricoles de Frederik's-oord et d'Ommerschans en Hollande (1818-22); ceux de Vortel et de Merxplas-Ryckeversel en Belgique (1822); les colonies agricoles de l'Algérie, celles d'Oswald (Bas-Rhin), de Petit-Bourg (Seine-et-Oise), etc. (ces deux dernières avaient été créées pour l'éducation des enfants pauvres); telles sont encore les diverses colonies fondées en Algérie après la révolution de 1848. D'autres colonies agricoles ont pour but de moraliser les jeunes détenus et les libérés : telles sont les colonies de Mettray (Indre-et-Loire), de St-Ilan (Côtes-du-Nord), etc.

Colonies pénales ou *pénitentiaires*. Les premières colonies pénales furent établies en Afrique sous le nom de *presidios* par les Portugais et les Espagnols. Vinrent ensuite les colonies pénales de la Sibérie, et celles que l'Angleterre avait établies d'abord dans l'Amérique du Nord et qu'elle transporta ensuite en Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud. En mettant de côté les établissements fondés provisoirement à Lambessa (Algérie), pour les transportés de juin 1848, les pénitenciers établis dans la Guyane en 1852, pour y placer les déportés et les forçats, et ceux de Noukahiva et de Balade en Océanie, sont nos seules colonies pénales.

Colonies militaires. Dans l'empire d'Autriche, depuis la Bukowine jusqu'à la Dalmatie, une longue lisière du territoire est organisée en camp perpétuel sous le nom de *Confins militaires* de la Croatie, de l'Esclavonie, du Banat et de la Transylvanie; ce sont de grandes colonies militaires qui dépendent entièrement du ministère de la guerre; les habitants sont disposés suivant leurs villages en compagnies et soumis à la discipline militaire. A l'imitation de ces établissements, des colonies militaires de soldats cultivateurs et mariés ont été formées de 1818 à 1825 sur divers points des frontières de l'empire de Russie. La population y a conservé son organisation militaire et se divise en une partie *mobile* qui est toujours disponible, et une partie *immobile* qui ne quitte pas ses foyers. De nos jours, le général Bugeaud avait tenté l'établissement d'une colonie militaire de spahis à Misserghin dans la province d'Oran.

COLONNADE (de *colonne*), disposition architecturale offrant une réunion de colonnes placées symétriquement en galerie ou en circuit, et servant de décoration ou de promenade. Les plus célèbres colonnades sont celle du Louvre, et celle de St-Pierre de Rome. La première, construite par Claude Perrault, a 175^{m} de long, et est divisée en deux parties par l'avant-corps du milieu. Chaque partie se compose de colonnes corinthiennes cannelées et accouplées. La seconde, œuvre du cavalier Bernin, se compose de deux portiques demi-circulaires qui embrassent la place de St-Pierre, et sont soutenus chacun par 142 colonnes doriques et par un grand nombre de pilastres de plus de 13^{m} de haut. Cette colonnade magnifique forme trois allées; celle du milieu est assez large pour que deux voitures y puissent passer. *Voy.* Péristyle et Portique.

COLONNE (du lat. *columna*), pilier circulaire en bois, en pierre, en marbre, en granit, en bronze, etc., destiné à soutenir ou à orner une portion de bâtiment. Toute colonne se compose de trois parties: la *base*, sur laquelle repose le reste de la construction; le *fût*, ou colonne proprement dite, et le *chapiteau*, qui surmonte le tout. Sous le rapport de la construction, on distingue : la *C. d'assemblage*, formée de membrures de bois assemblées, collées et chevillées sur des plateaux de madriers circulaires, puis façonnées au tour; la *C. incrustée*, faite de tranches minces de marbre mastiquées sur un noyau de pierre ou de brique; la *C. jumelée* ou *gémellée*, dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et liés ensemble par des crampons; la *C. de maçonnerie*, faite de moellons ou de briques, et recouverte ou non de plâtre ou de stuc; la *C. par tambours*, dont le fût est composé d'assises moins hautes que le diamètre de la colonne; et la *C. par tronçons*, composée, au contraire, de morceaux plus hauts que larges; — sous le rapport de la forme, la *C. en balustre*, qui a la forme d'un pilier de balustre; la *C. bandée*, qui a des anneaux de distance en distance; la *C. cannelée* ou *striée*, dont le fût est orné de cannelures; la *C. torse*, dont le fût est contourné en spirale; la *C. en faisceau*, qui semble être la réunion de plusieurs colonnettes; la *C. fuselée*, qui ressemble à un fuseau; la *C. gothique*, pilier rond sans proportions déterminées; les *C. feuillées*, *rustiques*, *rudentées*, *serpentines*, etc., dont le fût est orné de feuillage, de guirlandes, de rudentures, de serpents entortillés, etc. *Voy.* Ordre.

On appelle colonnes *mémoriales* et *triomphales* de hautes colonnes isolées qu'on élève en mémoire de quelque événement remarquable ou en l'honneur d'un personnage illustre. Les plus célèbres en ce genre sont : chez les anciens, la *C. de Pompée* en Égypte, la *C. Trajane* et la *C. Antonine* à Rome, et la *C. d'Arcadius* à Constantinople, toutes quatre en marbre; chez les modernes, à Paris, la *C. de la place Vendôme* (1806-10) et la *C. de juillet* (1832), toutes deux en bronze; à Boulogne-sur-mer, la colonne élevée en souvenir du camp de Boulogne; à Londres, la colonne en pierre, dite le *Monument*, en souvenir de l'incendie de 1666; à St-Pétersbourg, la *colonne Alexandrine*, en granit, élevée à la mémoire de l'empereur Alexandre; à Venise, la colonne qui supporte le lion de St Marc, etc.

Colonne funéraire. *Voy.* Cippe.

Colonnes milliaires, bornes placées sur les routes de mille en mille pas. *Voy.* Bornes.

Colonne vertébrale. *Voy.* Rachis et Vertèbres.

Dans l'Art militaire, on nomme *Colonne* toute disposition de troupes dont l'étendue est beaucoup plus considérable en profondeur qu'en largeur.

COLOPHANE (de *Colophon*, ville d'Ionie, d'où les anciens la tiraient), dite aussi *Brai sec* et *Arcanson*, résidu épuré de la distillation de la térébenthine. C'est une substance ambrée, amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, et qui est un mélange des acides pinique, pimarique, sylvique et colopholique. Distillée, elle s'altère et donne divers hydrocarbures (*colophène*, *térébène*, *colophonène*, etc.). *Voy.* Brai.

COLOPHANITE. *Voy.* Aplome.

COLOQUINELLE, ou *Fausse Coloquinte*, variété de Courge de la section *Pepon*. *Voy.* Courge.

COLOQUINTE, nom donné à une espèce de concombre, le *Concombre amer* (*Cucumis colocynthis*), ainsi qu'à son fruit. La plante croît naturellement dans l'Afrique septentrionale et dans le Levant; elle a les tiges grêles, anguleuses, hérissées de poils et

couchées ; les feuilles découpées, velues et blanchâtres en dessous ; les fleurs grandes et jaunâtres. Le fruit est globuleux, d'abord verdâtre, puis jaune, à écorce mince et dure ; sa pulpe blanche, spongieuse, est très-amère et extrêmement purgative. On l'emploie en médecine à très-petites doses.

COLORADOS ou PACOS, nom donné, au Pérou et au Mexique, à des minerais d'argent consistant en matières argilo-ferrugineuses contenant de l'argent natif mêlé à du chlorure d'argent. *Voy.* ARGENT CHLORURÉ.

COLORANTES (MATIÈRES). *Voy.* TEINTURE.

COLORIAGE. *Voy.* ENLUMINURE.

COLOSSE (du gr. κολοσσός), statue ou monument quelconque d'une grandeur extraordinaire. La plupart des monuments de l'antique Égypte et de l'Assyrie peuvent être rangées parmi les colosses, notamment les sphinx, la statue sonore de Memnon, les statues royales du temple de Thèbes, ainsi que celles qui ornaient les pilastres d'un temple ninivite et qu'on a de nos jours transportées à Paris. Tel était, chez les Grecs, le fameux *colosse de Rhodes* haut de 70 coudées (environ 33^m) Les Romains eurent aussi du goût pour les colosses : témoin la statue de Néron et celle de Commode, hautes de plus de 100 pieds romains (33^m), et dont la première donna son nom au vaste cirque appelé *Colossée* ou *Colisée*. — Chez les modernes, il y a peu de monuments qui méritent le nom de *colosses :* on peut citer cependant la *statue de St Charles Borromée* près de Milan, l'*Hercule* ou le *St Christophe de la Wilhelmshœhe* près de Cassel, le monument en fonte du *Kreutzberg* près de Berlin, la *statue colossale de la Bavière,* près de Munich, et, en France, les statues en cuivre repoussé de *Vercingétorix* à Alise-Ste-Reine, près de Semur, et de *Notre-Dame*, près du Puy (Hte-Loire).

COLOSTRE, en lat. *colostrum,* nom donné au premier lait qui se produit après l'accouchement. Il est doux, légèrement sucré, très-séreux, et paraît doué de propriétés purgatives qui le rendent propre à faire évacuer le méconium de l'enfant nouveau-né.

COLPORTAGE, COLPORTEUR (de *colporter*, porter sur son col). Le *colporteur* est un marchand ambulant. Il doit être pourvu d'une patente, et se conformer aux règlements de police (Loi du 2 mars 1791, art. 7). — Le *colportage* des imprimés avait donné lieu, après 1848, à de graves abus, qu'il a fallu réprimer par une législation sévère : d'après la loi du 27 juillet 1849, les colporteurs de livres, écrits, brochures et lithographies, doivent être pourvus d'une autorisation qui est délivrée par les préfets, et qui est toujours révocable. En outre, depuis 1854, le colportage de ces mêmes objets ne peut avoir lieu que s'ils portent l'*estampille* de l'autorité préfectorale. Il existait même à Paris (de 1854 à 1870) une *commission dite du colportage*, chargée d'examiner les écrits et gravures destinés au colportage. M. Ch. Nisard a donné : *La littérature du colportage*.

COLUBRIDÉS (du lat. *colubra*, couleuvre), famille de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, a pour type le genre *Couleuvre*. *Voy.* ce mot et OPHIDIENS.

COLUMELLE (du lat. *columella,* dimin. de *columna*, colonne), nom donné : 1° en Botanique, à l'axe vertical de quelques fruits, qui persiste après la chute de leurs autres parties (géranium), et au petit axe filiforme que l'on observe au centre de l'urne des Mousses; — 2° en Conchyliologie, à l'espèce de petite colonne qui forme l'axe de toutes les coquilles spirales.

COLURES (du gr. κόλουρος), nom donné à deux grands cercles de la sphère terrestre, perpendiculaires à l'équateur, et passant l'un, par les points équinoxiaux, d'où le nom de *colure des équinoxes;* et l'autre, par les points solsticiaux, d'où celui de *colure des solstices*.

COLUTEA, nom latin botanique du genre BAGUENAUDIER.

COLYMBUS (du gr. κόλυμβος), nom latin du *Plongeon* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Colymbidés*, famille d'Oiseaux palmipèdes, dont le Plongeon est le type.

COLZA (du holl. *koolzaad*, graine de chou), *Brassica oleracea*, plante oléagineuse du genre Chou. C'est une espèce de chou vert ou rougeâtre, fort branchu, ne portant que de petites feuilles clair-semées au milieu de sa tige et qu'on ne mange point. On forme avec le colza des prairies momentanées, et on en tire un fourrage d'hiver qui convient surtout aux bêtes à cornes ; mais on le cultive principalement pour l'huile que l'on exprime de sa graine. Cette huile peut s'employer comme huile comestible ; on s'en sert surtout pour l'éclairage, ainsi que pour préparer les cuirs et les laines. Le marc se donne aux bestiaux. La récolte du colza se fait en juin. On distingue deux variétés de colza : l'une hâtive, dite *C. de mars*, à fleurs blanches, qui se sème au printemps, et mûrit dans le même été ; l'autre, tardive, appelée *C. d'hiver,* à fleurs jaunes, qui se met en terre à la mi-juin, et occupe le sol d'un été à l'autre.

COMA (du gr. κῶμα), assoupissement plus ou moins profond dans lequel tombent quelquefois les malades, et qui est le symptôme d'une congestion sanguine ou d'un épanchement sanguin ou séreux dans l'intérieur du crâne. Il est très-difficile d'arracher le malade au sommeil qui l'accable, et, s'il ouvre un instant les yeux et dit quelques mots, il retombe aussitôt dans son assoupissement (*Voy.* CARUS). Souvent le malade s'agite et parle en dormant ; il semble en proie à une sorte de délire : c'est le coma appelé *vigil*. — Le coma est ordinairement accompagné de collapsus des membres et d'insensibilité générale.

COMANDRE, *Comandra*. *Voy.* THESIUM.

COMARET (du gr. κόμαρος). *Comarum*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, ne renferme qu'une espèce, le *Comarum palustre*, qui croît dans les marécages de l'Europe centrale : c'est une plante herbacée, vivace, à feuilles alternes, composées, imparipennées, et à fleurs pourpres, qui passait pour fébrifuge. On la cultive dans les jardins.

COMATULE, *Comatula*, genre d'Échinodermes, de l'ordre des Crinoïdes libres et type de la famille des *Comatulides*, renferme un assez grand nombre d'espèces vivantes et un plus grand nombre d'espèces fossiles.

COMBAT DE COQS, DE TAUREAUX, etc. *V.* COQ, etc.

COMBAT JUDICIAIRE. *Voy.* JUGEMENT DE DIEU (au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*).

COMBAT SINGULIER. *Voy.* DUEL.

COMBATTANT, *Machetes*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres, détaché des Bécasseaux. On ne connaît que le *M. pugnax*, vulg. *Paon de mer*, qui est un peu plus petit que la bécassine. Cet oiseau est remarquable par ses habitudes belliqueuses, surtout à l'époque des amours, ainsi que par les changements qu'il éprouve dans sa coloration aux différentes saisons de l'année. Son cou et sa poitrine sont garnis de longues plumes qu'il hérisse au moment de l'attaque. Il est commun sur les côtes de la Picardie. En Angleterre et en Hollande, sa chair est estimée.

COMBE. *Voy.* VALLÉE.

COMBINAISON (du lat. *combinatio*). En Mathématiques, on appelle combinaison de *m* objets *n* à *n*, les résultats qu'on obtient en associant ensemble *n* quelconques des *m* objets considérés, ces résultats différant au moins par la nature d'un de ces objets. Ainsi les combinaisons des lettres *a, b, c, d*, 2 à 2, sont : *ab, ac, ad, bc, bd, cd;* les combinaisons des mêmes lettres 3 à 3, sont : *abc, abd, acd, bcd*, etc. — Le nombre des combinaisons de *m* lettres *n* à *n* s'indique ordinairement par le signe C(*m, n*) ou C_m^n, et l'on démontre en algèbre que ce nombre est donné par la formule :

$$C_m^n = \frac{m(m-1)(m-2)\ldots(m-n+1)}{1.2.3\ldots..n}.$$

Par exemple le nombre des combinaisons de 8 lettres 3 à 3, est égal à

$$\frac{8\ .\ 7\ .\ 6}{1\ .\ 2\ .\ 3} \text{ ou à } \frac{8\ .\ 7\ .}{1} \text{ ou enfin à } 56.$$

La *Théorie des combinaisons*, peu connue des anciens, doit ses développements aux travaux de Pascal, Huyghens, Leibnitz, Bernouilli, Laplace, Poisson. On s'en sert particulièrement pour calculer les chances dans les jeux de hasard ou les loteries, pour trouver la clé des lettres écrites en chiffres, et dans plusieurs applications du calcul des probabilités. — La formule écrite plus haut sert de base à la démonstration de la formule dite du *binôme de Newton*.

En Chimie, on appelle *Combinaison* l'union de deux ou de plusieurs corps, simples ou composés, qui a pour résultat la formation d'un nouveau corps. Toute combinaison chimique se distingue d'un simple mélange : 1° en ce qu'elle possède des propriétés où l'on ne saurait distinguer celles de chacune de ses parties constituantes : le soufre, p. ex., est un corps jaune; le mercure est un métal blanc et liquide; le résultat de la combinaison du soufre et du mercure, le cinabre, est une poudre rouge et cristalline, qui a des propriétés entièrement distinctes de celles de ses deux éléments; 2° en ce que cette combinaison se fait toujours en proportion définie et invariable, quelle que soit l'excès de l'un des corps qui est entré en union intime avec l'autre. C'est ainsi que dans l'exemple précédent, on trouve toujours la même quantité de soufre et de mercure dans le cinabre quel que soit l'excès de l'un ou de l'autre des deux éléments. *Voy.* PROPORTIONS DÉFINIES.

COMBLE (du lat. *cumulus*), ensemble de pièces en bois ou en fer qui soutiennent la couverture d'un édifice. Un comble se compose de pièces séparées, dites *fermes*, espèces de cadres, formés eux-mêmes de deux *arbalétriers*, d'un *entrait* horizontal et d'un *poinçon* vertical : ces fermes sont maintenues à leur sommet par une pièce longitudinale, dite *faitage*, et reliées sur les côtés par des *pannes* qui soutiennent les chevrons et les voliges sur lesquels on met la couverture. On distingue : les *C. simples* ou *appentis*, qui n'ont qu'une pente ou un égout; les *C. à deux égouts*, les *C. pyramidaux, coniques, en berceau, sphériques, sphéroïdes*, et les *C. à la Mansard* : ces derniers présentent en profil la forme d'un trapèze isocèle surmonté d'un triangle, ce qui permet d'y pratiquer des pièces habitables, dites *mansardes*. En Italie, les combles sont peu rapides et presque plats. Dans les pays humides, au contraire, et où il tombe beaucoup d'eau, la pente est rapide.

COMBLE (PIED). *Voy.* PIED.

COMBRET, *Combretum*, genre type de la famille des *Combrétacées*, voisine des Myrtacées et des Œnothérées, se compose de plantes exotiques, dont une seule espèce est cultivée dans les serres en Europe : c'est le *C. écarlate* ou *Chigomier* (*Poivrea coccinea*), de Madagascar, plante sarmenteuse, à fleurs petites, écarlates, nombreuses et disposées en grappes; à fruits capsulaires, oblongs, renfermant une graine unique; à feuilles opposées, ovales, oblongues, un peu coriaces, entières et d'un beau vert. — Outre le genre type, la famille des *Combrétacées* renferme les genres *Terminalia* (Badamier) et *Quisqualis*.

COMBURANT (du lat. *comburere*, brûler), nom impropre qu'on a donné, en Chimie, d'abord à l'oxygène, puis à tous les corps simples qui entraient en combinaison avec dégagement de chaleur ou de lumière.

COMBUSTIBLE (de *combustion*), nom donné, en Chimie, à tout corps susceptible de s'unir chimiquement avec l'oxygène, et, dans l'économie domestique, aux substances dont on se sert communément pour produire de la chaleur : ces dernières substances sont le *bois*, le *charbon*, la *tourbe*, la *houille*, le *coke*, etc. Parmi ces combustibles, il en est qui donnent une grande flamme, tels que les bois en général, et, en particulier, les bois blancs, les charbons de terre flambants, etc.; d'autres brûlent sans flamme, tels que le coke, le charbon de bois, la tourbe, la tannée, certains charbons de terre, etc. *Voy.* BOIS, CHARBON, HOUILLE, MOTTES, etc.

La consommation de plus en plus considérable des matières combustibles et l'élévation de prix qui en est la conséquence a donné l'idée de fabriquer des *combustibles artificiels*, tels que briquettes, charbons agglomérés, etc. Ce sont ordinairement des poussiers de toute espèce de charbon, comprimés et liés ensemble à l'aide d'un ciment, comme le brai ou le goudron.

COMBUSTION (du lat. *combustio*). Ce terme est auj., en Chimie, synonyme de *Combinaison* (*Voy.* ce mot) : on dit combustion d'un métal dans le soufre, dans le phosphore, comme dans l'oxygène pour dire qu'il se combine avec ces corps. On distingue des *C. lentes*, qui se passent sans vive émission de chaleur et sans lumière, et des *C. vives*, qui s'accomplissent rapidement avec dégagement de lumière et de chaleur : le phénomène de la transformation en oxyde du fer exposé à l'air, celui de la destruction des matières organiques ou produits gazeux, sont des phénomènes de combustion lente. — Tout phénomène de combustion produit toujours une même quantité de chaleur qu'il reproduira lentement ou vivement. *Voy.* CHALEUR et CALORIMÉTRIE.

Les théories sur la combustion ont été l'objet de nombreuses hypothèses parmi les philosophes anciens. Stahl, le premier, essaya de les expliquer en s'appuyant sur l'observation et l'expérience et créa la théorie du *phlogistique* (*Voy.* ce mot). C'est à Lavoisier qu'est due la gloire d'avoir donné, le premier, la théorie des combustions ordinaires ou combinaisons des corps avec l'oxygène.

Combustion spontanée. On nomme ainsi, en Médecine, la combustion des tissus humains se produisant spontanément, sans le contact d'aucun corps en ignition et par le seul effet d'un état particulier de l'organisme. Une flamme bleuâtre, peu vive, que l'eau ne fait qu'exciter, signalerait ce phénomène, et le corps consumé ne laisserait d'autre résidu qu'un peu de matière grasse et de charbon. Cette combustion aurait été observée chez des individus âgés, chargés d'embonpoint et faisant abus des spiritueux. La réalité du fait est fort contestable.

COMÉDIE (du gr. κωμῳδία), poëme dramatique, dans lequel on représente une action de la vie commune, et qui peint d'une manière plaisante les mœurs, les défauts ou les ridicules des hommes.

La comédie, chez les Grecs, naquit, ainsi que la tragédie, au milieu des fêtes de Bacchus. Ce n'étaient encore que des apostrophes satyriques ou des farces grossières débitées par des rustres travestis en pans et en satyres lorsqu'elle arriva de Mégare à Athènes où elle prit une forme littéraire. La comédie athénienne eut trois époques distinctes : la *C. ancienne*, qui remonte à la 82e olympiade et qui censurait les vices en nommant et représentant les individus : Aristophane en offre le type ; la *C. moyenne*, où le poëte ne se permettait que des allusions à des personnages connus, et dans laquelle brillèrent Antiphane et Alexis; enfin la *C. nouvelle*, qui se bornait à critiquer les défauts de l'humanité : Ménandre excella dans cette dernière. On peut encore ranger parmi les comédies grecques les *satyres* (*Voy.* ce mot) que les poëtes dramatiques donnaient à la suite de leurs trilogies pour récréer les esprits : tel est le *Cyclope* d'Euripide. — La comédie romaine, telle que nous l'offrent Plaute et Térence, ne fut guère qu'une imitation de la comédie grecque ; c'est dans les *chants fescennins*, dans les farces appelées *atellanes*, et plus tard dans les *mimes* qu'il faut chercher la véritable comédie nationale des Romains.

En France, la comédie, avant le XVIIe siècle, se composait de farces plus ou moins grossières auxquelles on a donné les noms de *soties* et de *mora-*

lités (*Voy.* ces mots). L'Italie et l'Espagne eurent avant nous de véritables comédies et nous servirent de modèles. A partir de Molière, on distingua : la *C. de caractère* ou *C. de mœurs*, qui a pour objet de peindre un caractère particulier ou les caractères généraux d'une classe de la société, d'une nation, etc., telle que *l'Avare* de Molière, ou *l'École des Vieillards* de C. Delavigne ; la *C. d'intrigue*, où les personnages sont placés dans des situations embarrassantes et comiques, telles que *les Fourberies de Scapin* de Molière, *le Mariage de Figaro* de Beaumarchais, etc.; et la *C. mixte*, qui est à la fois comédie d'intrigue et de caractère : c'est celle qui est le plus à la mode aujourd'hui. — On a appelé *C. larmoyante* ou *tragédie bourgeoise*, celle qui renferme beaucoup de situations pathétiques ou attendrissantes, comme *l'École des Mères*, *l'Honnête criminel*, etc. (*Voy.* DRAME); *C. historique*, celle dont le sujet est puisé dans l'histoire, comme *le Verre d'eau* de Scribe; *C. héroïque*, celle où les personnages sont pris dans un ordre supérieur, où l'on met en scène des rois et des princes, comme le *Don Sanche d'Aragon* de Corneille, et le *Don Garcie de Navarre* de Molière; *C. pastorale*, celle dont l'action se passe entre des bergers, comme dans le *Mélicerte* de Molière ; *C. ballet*, une comédie mêlée de ballets, comme *les Amants magnifiques* de Molière; *C. épisodique* ou *C. à tiroir*, celle dont les scènes n'ont aucune liaison nécessaire entre elles, comme *les Fâcheux* de Molière, *le Mercure galant* de Boursault, etc. — *Voy.* aussi VAUDEVILLE, PARODIE, OPÉRA-COMIQUE, etc.

Parmi les auteurs qui se sont distingués dans la comédie moderne, on doit citer : en France, après Molière et Regnard, Destouches, Le Sage, Gresset, Dancourt, Marivaux, Beaumarchais, Collin d'Harleville, Picard, Andrieux, C. Delavigne, Scribe, Bayard, E. Augier, A. Dumas fils, Sardou, etc. ; en Italie, Machiavel, Goldoni; en Espagne, Caldéron, Lope de Vega, Moratin; en Angleterre, Congreve, Steele, Farquhar, Fletcher et Beaumont, etc.

COMÉDIE FRANÇAISE (Théâtre). *Voy.* THÉATRE-FRANÇAIS. — COMÉDIE ITALIENNE. *Voy.* BOUFFES.

COMÉDIENS. *Voy.* ACTEURS et COMÉDIE.

COMESTIBLE (du lat. *comedere*, manger), se dit de toutes les substances que l'homme peut manger, par opposition à celles qui ne peuvent servir d'aliments : c'est ainsi qu'on distingue les champignons en *comestibles* et *non comestibles*. *Voy.* ALIMENTS.

COMÈTES (du gr. κομήτης, astre chevelu). Ce sont des astres qui, comme les planètes, circulent autour du soleil en décrivant des orbites elliptiques dont il occupe un foyer. Mais, tandis que les orbites des planètes diffèrent peu de circonférences, celles des comètes sont extrêmement allongées et peuvent dans la région qui avoisine le soleil être confondues avec des paraboles. Les comètes diffèrent d'ailleurs des planètes en ce qu'elles ne sont visibles que quand elles sont suffisamment près du soleil ; elles prennent alors une lumière propre résultant sans doute de l'échauffement considérable qu'elles subissent, tandis que les planètes ne nous envoient jamais que de la lumière réfléchie ; les planètes, même les plus petites, ont une masse plus ou moins considérable ; les comètes, au contraire, ne paraissent pas avoir de masse appréciable ; enfin, tandis que les planètes ont toutes un mouvement direct, les comètes marchent tantôt d'occident en orient, tantôt d'orient en occident, et les plans de leurs orbites font avec l'écliptique les angles les plus divers. — Les comètes se présentent généralement sous l'aspect d'un point brillant appelé *noyau*, entouré d'une sorte de *nébulosité* ou *chevelure*, qui se prolonge à l'opposé du soleil, sous la forme d'une traînée lumineuse appelée *queue*. Cette *queue* est quelquefois très-longue : celles des comètes de 1811 et de 1835 avaient plus de 80 millions de kilomètres : quelquefois elle se partage en plusieurs faisceaux ; d'autres fois elle manque tout à fait. Le noyau manque aussi quelquefois, en sorte que la comète se réduit à sa nébulosité. Toutes les parties des comètes sont tellement transparentes que l'éclat des étoiles que l'on aperçoit au travers n'en paraît pas sensiblement affaibli.

Pendant longtemps les comètes ont été regardées comme des astres à marche irrégulière, dont l'arrivée dans les régions solaires était purement accidentelle, ou même comme le produit des exhalaisons qui s'élèvent de la surface de la terre. Telle était l'opinion d'Aristote, opinion qui fut celle de tout le moyen âge et qui s'accrut encore des rêveries de l'astrologie. Elle fut même partagée par Képler, bien que dès l'antiquité Sénèque eut regardé les comètes comme des astres permanents analogues aux planètes. Newton, le premier parmi les astronomes modernes comprit la véritable nature de ces astres et essaya d'établir leur périodicité; mais il était réservé à Halley de mettre cette vérité hors de doute. A la suite de ses calculs, il crut pouvoir annoncer pour le commencement de 1758, le retour de la comète de 1682. Elle revint en effet à peu près à l'époque indiquée, et depuis elle a reparu en 1835 ; sa période est de 75 à 76 ans. Les comètes de 451, 1066, 1456, 1581, 1607, n'en étaient que les apparitions antérieures. Depuis on a constaté la périodicité de quelques autres comètes ; telles sont: 1° la *C. d'Enke*, appelée aussi *C. à courte période*, parce que sa révolution ne dure que 3 ans 1/2 ou 1207 jours : sa périodicité a été découverte par Encke, directeur de l'observatoire de Berlin, en 1819 ; 2° la *C. de Biéla*, qui fait sa révolution en 6 ans 3/4, et qui, observée d'abord par Biéla, à Johannisberg, a été reconnue comme périodique par M. Gambart, à Marseille : cette comète présente cette particularité qu'à son apparition de 1846 elle s'est montrée comme formée de deux comètes distinctes, dédoublement qui a persisté depuis ; 3° la *C. de Faye*, dont la périodicité a été découverte en 1843 par M. Faye et dont la période est de 7 ans 3 mois; 4° la *C. d'Olbers*, découverte en 1818 et dont la période est de 75 ans ; 5° la *C. de Vico*, découverte à Rome en 1844 et dont la révolution est de 5 ans 1/2; 6° la *C. de Brorsen*, dont la période est de 7 ans 1/2; 7° enfin, la *C. d'Arrest*, dont l'orbite a été calculée par M. Yvon-Villarceau et dont la période est de 6 ans 1/2. — Pour d'autres la périodicité est moins certaine. Telles sont la comète de Newton, qui accomplit sa révolution en 575 ans; la comète de 1770 ou *de Lexell*, qui n'est peut-être que la comète de Faye; la comète de 1843 dont la période serait de 147 ans; la comète III de 1862, dont la période paraît être de 113 ou 123 ans; celle *de Tempel*, vue en 1866 et dont la période, calculée par M. Newton serait de 33 1/3. Ces comètes et plusieurs centaines d'autres dont la période a été aussi calculée ne seront regardées comme définitivement périodiques que le jour où l'on aura constaté leur retour. Parmi les comètes célèbres, il faut encore citer la *C. de Donati*, dont l'observation en 1858 a fourni des données intéressantes pour la théorie des comètes. — L'éclat des comètes paraît diminuer avec le temps; car nous ne voyons plus de nos jours de comète qui réponde aux descriptions effrayantes qu'en ont faites les anciens : et pour ne parler que de celles dont la périodicité est reconnue, la comète de Halley, à sa dernière apparition en 1835, était loin d'avoir cet éclat et cette immense queue qui épouvantèrent l'Europe en 1456. D'autres comètes paraissent éprouver de la part du milieu dans lequel elles se meuvent une résistance qui a pour effet de raccourcir la courbe qu'elles décrivent. Telle est, p. ex., la comète d'Encke dont la période éprouve à chaque révolution une légère diminution. On a donné ce fait comme une preuve de l'existence de l'*éther*. *Voy.* ce mot.

On sait peu de chose sur la nature de la matière qui compose les comètes, si ce n'est que leur masse est tellement faible que, subissant l'attraction de toutes les planètes, elles sont incapables elles-mêmes de leur faire subir aucune déviation. La comète de

Lexell a passé deux fois au siècle dernier au travers des satellites de Jupiter sans les déranger d'une manière appréciable, tandis qu'elle éprouvait de la part de la planète une perturbation qui changeait complètement son orbite ou peut-être l'enlevait à notre système. On voit par là combien peu serait dangereux pour la terre le choc si redouté d'une comète. — Dans ces derniers temps on a constaté dans le spectre lumineux donné par certaines comètes, des raies analogues à celles du spectre donné par le charbon incandescent. Peut-être faut-il en conclure que la lumière de ces comètes est due à l'échauffement par les rayons solaires de quantités plus ou moins grandes de carbone entrant dans leur composition. — D'autre part, M. Schiaparelli et M. Leverrier, comme conclusion de leurs observations sur les étoiles filantes, sont arrivés à admettre que la comète III de 1862 et celle de Tempel, feraient partie, la première de l'essaim d'étoiles filantes du 10 août, la seconde de celui du 13 novembre (*Voy.* ÉTOILES FILANTES). C'est une nouvelle voie ouverte à l'étude de la constitution physique des comètes. — Un point de l'histoire des comètes qui a embarrassé les astronomes, c'est le rapide développement de leur queue lorsqu'elles arrivent dans le voisinage du périhélie. Quelques-uns y ont vu l'effet répulsif exercé par la chaleur solaire sur les molécules composant le noyau de la comète. L'assimilation proposée par M. Schiaparelli, des comètes aux essaims d'étoiles filantes, donne peut-être une explication plus acceptable du fait, en permettant de voir, dans le rapide allongement de la queue des comètes, non l'effet du déplacement d'une substance matérielle dans l'espace, mais le résultat de la propagation dans une substance préexistante et qui remplirait une partie de l'espace, de l'illumination due aux rayons solaires.

La superstition attribuait jadis aux comètes une influence funeste : Virgile parle des comètes dont l'apparition coïncida avec la mort de César. La comète de Halley lors de ses apparitions en 451 (défaite d'Attila) et en 1066 (conquête de l'Angleterre par les Normands), fut regardée par le peuple comme un signe de la colère divine. Plus récemment, en 1456, la même comète de Halley effraya tellement le monde chrétien que le pape Calixte ordonna des prières publiques destinées à conjurer à la fois la comète et les Turcs. Ces terreurs ont disparu devant les découvertes de la science ; mais, par un préjugé contraire, on a attribué aux comètes une influence favorable pour les biens de la terre : l'abondance exceptionnelle de l'année 1811 a été considérée par le vulgaire comme l'effet de la brillante comète qui apparut alors.

Consulter sur les comètes les traités spéciaux de Vigenère (1578), de Képler (1619), d'Hévélius, de Pingré (*Cométographie,* 1783 ; les *Pensées sur la comète,* de Bayle (1681) et le *Bulletin de l'association scientifique* (de France), *passim.*

COMICES (du lat. *comitia*), assemblées du peuple romain pour l'élection des magistrats (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — En France, sous la première République, ainsi qu'en 1851 et 1852, pour la réélection du Président de la République et le rétablissement de l'Empire, on a aussi donné le nom de *comices* aux assemblées électorales du peuple français, réunies en vertu du suffrage universel.

Depuis 1820, on appelle *Comices agricoles*, des associations libres formées par les propriétaires et fermiers d'un département ou d'un arrondissement, dans le but d'améliorer les procédés agricoles et les races les plus utiles d'animaux domestiques. On y décerne des prix au cultivateur qui a obtenu le plus de succès dans un genre quelconque de culture, à celui qui présente les troupeaux les mieux tenus, etc. Voir Loi du 20 mars 1851.

COMIN, plante fourragère. *Voy.* LENTILLE.

COMITÉ (de l'angl. *committee*, commission), réunion de délégués formée pour préparer des projets de lois ou examiner une question, une affaire, et en faire le rapport. Ce mot est à peu près synonyme de *commission* ; cependant il implique quelque chose de plus durable; en effet, les comités sont d'ordinaire permanents, tandis que les commissions sont purement temporaires. L'Assemblée constituante de 1789 se divisa en comités dès sa formation : le plus célèbre de ces comités est celui *de la Constitution,* créé par décret du 6 juillet. L'Assemblée législative établit d'abord 7 comités; leur nombre s'éleva postérieurement à 23. Sous la Convention, ce nombre changea : le plus célèbre de tous les comités formés alors fut le *Comité de salut public* (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Chaque administration, chaque grande branche du service peut avoir ses comités : c'est ainsi que dans presque tous les ministères, il y a des *C. consultatifs* de divers genres ; ces comités ont souvent des membres correspondants dans les départements. — Pour la direction et la surveillance de l'instruction primaire, la loi du 28 juin 1833 avait créé des *C. communaux,* des *C. d'arrondissement,* et à Paris un *C. central,* remplissant les fonctions de comité d'arrondissement; ces comités furent remplacés, dans la loi du 15 mars 1850, par les réunions des délégués cantonaux qui ont à peu près les mêmes attributions.

COMITIAL (MAL). *Voy.* ÉPILEPSIE.

COMMA (du gr. κόμμα), terme d'Orthographe et de Typographie, désigne tantôt la virgule, tantôt les deux points. — *Voy.* aussi INCISE.

En Musique, on appelle *comma* l'intervalle, presque inappréciable à l'oreille, qui existe entre une note diésée, *ut* dièse, p. ex., et la note suivante bémolisée, *ré* bémol. Cet intervalle se calcule parfaitement en Acoustique; il est même sensible sur le violon et le violoncelle ; mais on est forcé de le négliger sur tous les instruments à clavier. Le *C. syntonique,* intervalle qui existe entre le ton majeur, représenté par la proportion 9 : 8, et le ton mineur, qui s'exprime par 10 : 9, se représente par la proportion 81 : 80; c'est la 9ᵉ partie d'un ton. Le *C. diatonique,* ou *C. de Pythagore,* est la différence qui existe entre l'octave juste, représentée par 1 : 2, et le dernier terme de douze quintes successives, différence exprimée par les nombres 531441 : 524288.

COMMAND (de *commander*), se dit, en Jurisprudence, de la personne que l'avoué ou tout autre mandataire qui se porte acquéreur d'un bien s'est réservé de nommer ultérieurement, et sur le commandement de laquelle il déclare avoir acquis. On entend par *Déclaration de command,* celle qui est faite par un individu qui déclare qu'il n'a pas acheté pour lui-même, mais bien pour une personne qu'il se réserve de désigner. Si la désignation n'est pas faite dans les 24 heures, elle est soumise au droit de mutation comme une nouvelle translation de propriété (Loi du 22 frimaire an VI, art. 69).

COMMANDANT, nom donné, dans l'Armée française, à tout officier qui a un commandement quelconque ; il se dit plus particulièrement des *chefs de bataillon* et *d'escadron,* ainsi que des officiers supérieurs qui commandent dans une place de guerre.

En Marine, ce titre est donné à presque tous les officiers supérieurs. On appelle *commandant de marine* l'officier qui commande dans un port militaire. — Titre honorifique. *Voy.* COMMANDEUR.

COMMANDEMENT. On donne le nom de *Commandements de Dieu* aux dix préceptes contenus dans le *Décalogue*, et celui de *Commandements de l'Église* aux six préceptes que l'Église y a ajoutés. Ces commandements ont été consignés dans des vers ou lignes rimées fort anciennes et que tout le monde connaît. *Voy.* DÉCALOGUE.

En termes de Pratique, un *Commandement* est un acte ou exploit par lequel un huissier, en vertu d'un jugement ou d'un titre exécutoire, commande, au nom de la justice, de satisfaire aux obligations ou engagements énoncés dans le titre. Les actes d'exécution doivent être précédés d'un commandement, à

moins qu'il ne s'agisse d'une saisie-gagerie, ou d'une saisie sur un débiteur forain (C. de proc., art. 819 et 822). Le commandement non suivi d'exécution n'a de valeur que pendant 3 mois. Il entraîne prescription (C. Nap., art. 2244).

Secrétaire des commandements. *Voy.* SECRÉTAIRE.

COMMANDERIE, domaine bénéficiaire dans certains ordres religieux et militaires, notamment dans l'ordre de Malte. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

COMMANDEUR (du lat. *commendator*). *Voy.* LÉGION D'HONNEUR et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Baume du Commandeur. *Voy.* BAUME.

COMMANDEUR, oiseau. *Voy.* TROUPIALE.

COMMANDITE (de *commander*, confier), espèce de société commerciale dans laquelle une partie de ceux qui la composent se bornent à verser les fonds convenus, sans prendre aucune part à la gestion. On appelle *commanditaire* le bailleur qui fournit les fonds pour une commandite; *commandité* celui qui la fait fonctionner avec les fonds d'autrui. — La commandite est *simple* ou *par actions*, suivant que son capital est ou non divisé par actions. La commandite par actions, la plus importante et la plus fréquente de toutes, doit avoir un conseil de surveillance composé d'au moins trois actionnaires non responsables de la gestion. Les commanditaires ne sont tenus des dettes que jusqu'à concurrence de l'apport par eux effectué ou promis; le commandité est tenu sur ses propres biens (Loi du 24 juillet 1867). *Voy.* SOCIÉTÉ.

COMMÉLINE, *Commelina*, genre type de la famille des *Commélinées*, renferme des plantes monocotylédones à racines vivaces, de l'Amérique du Sud et du Mexique. La *C. tubéreuse* a des feuilles ovales, lancéolées, velues, sessiles; des fleurs d'un bleu agréable; ses racines se conservent comme celles du dahlia. La *C. zanonie* a des feuilles caulinaires engaînantes, des fleurs blanches terminales et un fruit pisiforme passant du rouge au noir : elle demande la serre chaude. — La famille des *Commélinées* renferme les genres : *Commelina*, *Dichorizandra*, *Tradescantia*, *Libertia*.

COMMÉMORAISON et COMMÉMORATION (du lat. *commemoratio*), mention que l'Église fait d'un saint ou d'une sainte le jour où l'on célèbre une autre fête : on dit aussi *mémoire*. — On appelle *Commémoration des morts* : 1° la mention que le prêtre fait des trépassés, à l'endroit du canon de la messe appelé *memento* ; 2° la fête que l'Église célèbre, le 2 novembre, en l'honneur des morts : on dit aussi simplement *le jour des Morts*.

COMMÉMORATIFS (de *commémoration*), se dit, en Médecine, des signes qui rappellent une affection, une maladie, une circonstance quelconque, antérieure à la maladie actuelle, et qui sont propres à éclairer sur sa nature.

COMMENCEMENT DE PREUVE (PAR ÉCRIT). On appelle ainsi tout écrit émané de celui contre qui une demande est formée et qui rend vraisemblable le fait allégué. Il rend admissible la preuve testimoniale, même au-dessus de 150 fr. (C. Nap., art. 1347). *Voy.* PREUVE.

COMMENDE (du lat. *commendare*, confier), dépôt d'un bénéfice, prieuré ou abbaye, entre les mains d'un séculier qui, ne pouvant le posséder d'après les lois canoniques, se contentait d'en administrer les revenus, sauf à rendre compte des fruits au titulaire. On appelait *commendataire* celui qui était pourvu d'une commende (*Voy.* ABBAYE et le mot COMMENDATAIRE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On distinguait : les *C. libres*, lorsqu'un bénéfice donné en commende pouvait passer d'un bénéficier à un autre sans nouvelle dispense du pape; et les *C. décrétées*, qui devaient retourner en règle par la démission, résignation ou décès du titulaire.

COMMENSURABLE (du préf. *com*, avec, et du lat. *mensurabilis*, mesurable). On dit, en Mathématiques, que deux *grandeurs* sont *commensurables* entre elles quand elles ont une commune mesure, c.-à-d. quand une troisième grandeur est contenue exactement dans les deux premières. — En Arithmétique, les *nombres entiers* ou fractionnaires sont dits des *nombres commensurables*, parce qu'ils représentent toujours la mesure des quantités commensurables avec l'unité.

COMMENTAIRE (du latin *commentarius*, méditation), suite de notes et d'explications sur un texte pour en faciliter l'intelligence : le commentaire est dit *perpétuel*, quand il suit le texte phrase par phrase. On distingue : les *C. critiques*, ou mieux *philologiques*, qui portent sur la vraie manière de lire un auteur; les *C. exégétiques*, destinés à expliquer le texte; les *C. littéraires*, qui en font apprécier les beautés ou les défauts. — L'école d'Alexandrie a donné naissance aux premiers commentateurs : parmi eux, on cite surtout Zénodote, Aristarque, et, plus tard Didyme d'Alexandrie, qui tous trois exercèrent leur critique sur les poëmes d'Homère. Chez les Latins, Donat et Servius se sont illustrés par leurs commentaires sur Térence et sur Virgile. Avant le XVIe siècle, on ne peut guère citer qu'Eustathe, Chrysoloras, Lascaris, Gémistius Pléthon et Marc Musurus. Du XVIe au XVIIIe siècle, les classiques grecs et latins exercent une foule d'habiles commentateurs : en France, les Estienne, Casaubon, Saumaise; en Hollande, les Burmann, les Heinsius, Gronovius, Hemsterhuys, Wyttenbach; en Angleterre, Bentley, Toup, Porson, etc. De nos jours, ces critiques ont eu pour successeurs non moins distingués, Heyne, Brunck, Bœckh, Jacobs, Coray, Boissonade, Hase, etc. Mais, à côté de ces commentateurs judicieux, on peut citer nombre de savants, surtout en Allemagne, qui ont poussé l'abus du commentaire jusqu'au pédantisme (*Voy.* PHILOLOGIE et CRITIQUE). — Les classiques modernes ont eu jusqu'ici peu de commentateurs célèbres : nous devons toutefois mentionner les commentaires de Boileau par Brossette, de Corneille par Voltaire, de Racine par Laharpe et Aimé Martin, de Molière par Bret et Auger, de La Fontaine par Chamfort, Ch. Nodier et Walckenaër, de Pascal par M. Havet, etc. — Les ouvrages de Droit romain ont eu leurs commentaires (*Voy.* GLOSE) et les plus grands jurisconsultes modernes se sont appliqués à commenter nos codes. — Les livres saints ont également donné lieu à un grand nombre de commentaires : mais cette branche de la science prend les noms d'*Exégèse* et d'*Herméneutique*. *Voy.* ces mots.

On a aussi donné le nom de *Commentaires* à certains mémoires historiques, écrits par ceux qui ont eu la plus grande part aux événements qui y sont rapportés : tels sont les *Commentaires de César*, les *Commentaires de Montluc*, etc. *Voy.* MÉMOIRES.

COMMERÇANT. La loi qualifie de *commerçant*, tous ceux qui exercent des actes de commerce et qui en font leur profession habituelle (C. de comm., art. 1). Les principales obligations imposées aux commerçants sont la contribution des patentes, la tenue de livres réguliers, celle de la correspondance, les inventaires annuels, la publication de leurs conventions matrimoniales. Ils peuvent seuls être déclarés en faillite. Comme, à raison des obligations particulières qui sont imposées aux commerçants, les tribunaux ont souvent à décider si un homme est commerçant ou non, la loi a déterminé avec soin les actes qui doivent être réputés *actes de commerce* (C. de comm., art. 632) et quelles personnes peuvent être réputées *commerçantes* (art. 1-7) : ainsi le *mineur* ne peut faire le commerce que s'il est âgé de 18 ans, émancipé et autorisé expressément par son père, sa mère, ou à défaut du père et de la mère par le conseil de famille; la *femme mariée*, que du consentement de son mari, etc. *Voy.* MARCHAND.

COMMERCE (du lat. *commercium*). On distingue : *C. intérieur*, *C. extérieur*; *C. d'importation*, *C. d'exportation* ; *C. en gros*, *C. de détail*, etc., toutes expressions qui s'expliquent d'elles-mêmes.

Sidon, Tyr et plus tard Carthage paraissent être

les premières villes qui aient été en possession du commerce de la Méditerranée. Des villes grecques, comme Athènes, et surtout des colonies grecques, comme Milet, Smyrne, Marseille, etc., vinrent ensuite rivaliser avec elles. Sous les Ptolémées, Alexandrie devint l'entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Afrique. A partir du IXe siècle, Constantinople et Thessalonique jouèrent aussi un rôle commercial important. Au commencement du XIe siècle, les villes de l'Italie, surtout Venise et Gênes, virent passer entre leurs mains presque tout le commerce de l'Europe avec l'Orient. Les découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama le transportèrent aux puissances occidentales : au XVe siècle, le Portugal domine dans l'Inde; au XVIe siècle, l'Espagne dans l'Amérique; au commencement du XVIIe, la Hollande dans les îles de la Sonde. Sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, le commerce de la France fut un des plus étendus et des plus florissants; mais il rencontra partout la redoutable concurrence de l'Angleterre, dont la politique envahissante substitua partout ses comptoirs à ceux des autres nations. Aujourd'hui, les États-Unis disputent à l'Angleterre la supériorité dans le commerce maritime.

En France, le commerce a été l'objet d'une législation spéciale, le *Code de commerce* (décrété en 1807, mais considérablement modifié par les lois des 19 mars 1817, 28 mai 1858, 17 juillet 1856, 24 juillet 1867). Une administration particulière, tantôt séparée du ministère de l'Intérieur (en 1812 et en 1830), tantôt réunie à ce département (1814 et 1852), maintenant séparée de lui (*Ministère du Commerce et des Travaux publics*), a été instituée pour veiller à ses intérêts; des tribunaux spéciaux, les *Tribunaux de commerce*, élus par les notables commerçants, lui ont été accordés (*Voy.* TRIBUNAL); des *Bourses* et des *Chambres de commerce* ont été créées dans les principales villes; enfin, un *Conseil général du commerce et des manufactures* a été institué pour faire connaître au Gouvernement ses besoins et proposer les mesures nécessaires. Un décret du 21 nov. 1869 a créé un *Conseil supérieur du commerce* chargé de recevoir les vœux du commerce et de donner son avis au gouvernement sur le maintien des traités de commerce faits avec l'étranger ou sur les modifications qu'il serait nécessaire d'y apporter. — En outre, il s'est élevé, pour préparer la jeunesse au haut négoce, de grands établissements, à la tête desquels on doit placer l'*École supérieure du commerce*, fondée en 1820 par Chaptal, Laffitte, Ternaux et Casimir Périer; des cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles ont été créés soit dans les établissements d'instruction de l'État, soit dans des établissements libres aux frais des départements, des villes, des chambres de commerce, etc. (*Voy.* ENSEIGNEMENT SPÉCIAL); enfin, une foule d'ouvrages ont été publiés sur cette matière : il suffira de citer : E. Degrange, *Cours d'études commerciales*; le *Dictionnaire du commerce et des manufactures*; le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* (1841 et 1852); le *Dictionnaire universel du commerce et de la navigation* (1860, etc.); le *Tableau général du commerce de la France*, et les *Annales du commerce extérieur*. — M. Depping en 1830, M. Scherer, en 1857, ont écrit l'*Histoire générale du commerce*; M. Gouraud, l'*Histoire de la politique commerciale de la France* (1850).

Balance du commerce. *Voy.* BALANCE.

COMMERSONIA (du botan. *Commerson*), genre de la famille des Byttnériacées, comprend des arbres et des arbrisseaux pubescents de l'Australie et de l'Asie tropicale. Quelques espèces sont cultivées comme plantes d'ornement.

COMMETTAGE (de *commettre*, mettre, tordre ensemble), opération de corderie. *Voy.* CORDAGE.

COMMETTANT. *Voy.* COMMISSION (Commerce).

COMMINATOIRE (du lat. *comminari*, menacer), se dit, en Droit, d'une convention ou d'une disposition légale qui prononce comme menace une peine ou déchéance qui peut n'être pas appliquée. Aucune des nullités ou déchéances en matière de procédure n'est comminatoire (C. de proc. civ., art. 1029).

COMMIS (de *commettre*, confier), se dit de tout employé, qu'il appartienne à un établissement privé ou à une administration publique. — Dans le Commerce, les commis prennent le nom de *C. marchands*, *C. voyageurs*, etc. — Dans l'Administration, on distingue des commis de diverses classes : *premier commis*, *C. expéditionnaire*, *C. d'ordre* (chargé d'enregistrer les actes à l'arrivée et au départ), etc. — On nomme *C. greffier* celui qui supplée le greffier en chef auprès des tribunaux; *C. de barrière* ou *C. aux barrières*, un employé de l'octroi qui se tient aux barrières d'une ville pour percevoir les droits, empêcher la fraude, etc.

Autrefois, en France, on appelait *C. aux aides*, ou *C. des fermes*, les employés préposés par les fermiers des impôts à la perception des droits sur diverses marchandises. Par extension, le mot *commis* s'employait aussi absolument comme synonyme de *financier*; c'est en ce sens que Boileau a dit (Ep. V, v. 103) :

Un commis engraissé des malheurs de la France.

COMMISE. Dans la Jurisprudence féodale, ce mot exprimait la confiscation d'un fief en faveur du seigneur. Un fief tombait *en commise* par le forfait ou la violence du vassal envers le seigneur, par le désaveu, c.-à-d. le refus que faisait le vassal de tenir un fief mouvant du seigneur. — On appelait aussi *commise* la confiscation des marchandises de contrebande.

COMMISSAIRE (de *commis*), nom donné à certains fonctionnaires de l'ordre administratif, civil ou judiciaire, chargés par le Gouvernement, par un tribunal, etc., de remplir des fonctions soit temporaires, soit permanentes. On le donne également à tout membre d'une *commission*.

Sous la première République, on appelait *commissaires de la Convention* les représentants envoyés en mission dans les départements et aux armées pour y faire exécuter les décrets du Gouvernement. — De même, en 1848, le Gouvernement provisoire avait nommé des *commissaires* et des *sous-commissaires*, chargés de remplir les fonctions de préfets et de sous-préfets.

Dans les Tribunaux, il est nommé des *juges-commissaires* pour faire une enquête, vérifier certains actes, procéder à un interrogatoire sur faits et articles, surveiller les opérations d'une faillite, etc.

Dans les Conseils de guerre, on nomme *commissaire du Gouvernement* un officier chargé de représenter le Gouvernement, et de remplir, de concert avec le rapporteur, une partie des fonctions exercées dans les tribunaux civils par le procureur impérial ou par ses substituts. Il requiert les peines portées par le Code pénal, veille à l'exécution des lois, et se pourvoit contre leur infraction. — On a nommé aussi *C. du Gouvernement* les orateurs choisis par l'Empereur pour soutenir une loi devant le Sénat ou le Corps législatif; *C. de surveillance administrative*, les délégués du Gouvernement auprès des chemins de fer, des tontines, de certaines compagnies commerciales, etc.

Commissaires des guerres. Avant 1789, on nommait ainsi des officiers chargés de surveiller tout ce dont se compose le matériel de la guerre, solde, vivres, hôpitaux, transports, arsenaux, marchés, etc. En 1800, ces fonctions furent partagées entre deux corps d'officiers, dont les uns conservèrent le nom de *C. des guerres*; les autres prirent celui d'*Inspecteurs aux revues*. Ils ont été remplacés en 1817 par les intendants militaires.

Commissaires de marine, officiers de l'administration maritime, chargés des approvisionnements navals, des revues des employés au service, du payement des soldes et de tous les détails de comptabilité. Ils se divisent en *C. généraux*, ayant rang de contre-amiral; en *C. simples*, *C. adjoints* et *sous-*

commissaires, assimilés aux capitaines, lieutenants et enseignes de vaisseau. Ce corps a été réorganisé par un décret du 24 mai 1853.

Commissaire de police, officier public subordonné au préfet de police. Il remplit des fonctions à la fois administratives et judiciaires : il veille au maintien de l'ordre public, protége la sûreté individuelle et publique, recherche les contraventions de police et en poursuit la punition, reçoit les rapports et les plaintes sur les crimes et délits qui se commettent dans l'étendue de son ressort, et en dresse procès-verbal, etc. Les commissaires portent une écharpe dans l'exercice de leurs fonctions ; leur bureau est indiqué par une lanterne. — Avant 1789, une partie de ces fonctions étaient remplies par des officiers de robe longue, appelés *commissaires enquêteurs et examinateurs*. Le commissariat, tel qu'il existe aujourd'hui, a été constitué par les lois du 29 septembre 1791 et du 28 pluviôse an VIII, et par le décret du 17 janvier 1853.

Commissaire priseur, officier public nommé par le gouvernement, auquel la loi attribue le droit exclusif de faire la prisée des meubles et la vente publique aux enchères de tous les objets mobiliers, etc. Il portait autrefois le nom d'*Huissier priseur*.

COMMISSION (du lat. *commissio*), nom donné, dans l'ancien Droit français, à une juridiction exceptionnelle attribuée, dans certains cas, à des personnes n'ayant pas le caractère de juges, ou n'étant pas les juges naturels des parties ; telles furent les *commissions* qui, à diverses époques, jugèrent Enguerrand de Marigny, Jacques Cœur, Semblançay, de Thou et Cinq-Mars, Fouquet, etc. ; la *chambre ardente*, qui jugea la Brinvilliers et ses complices ; les *commissions militaires* et les *cours prévôtales*, chargées de connaître de certains complots contre l'État. Les *commissaires* qui formaient ces tribunaux étaient nommés par le roi, et pouvaient être choisis dans toutes les classes de citoyens ; ils devaient, dans leurs procédures, se conformer aux lois du royaume ; mais leurs jugements étaient sans appel. De tout temps, l'opinion publique s'est élevée contre ces tribunaux d'exception : ils ont disparu avec la Restauration.

On nomme *Commission rogatoire* la délégation qu'un tribunal ou un juge fait à un autre tribunal ou juge, pour qu'il fasse, dans l'étendue de son ressort, quelque acte de procédure ou d'instruction qu'il ne peut faire lui-même.

Outre les commissions judiciaires, il y a encore des commissions *administratives*, *législatives*, *scientifiques*, etc. Quelques-unes sont permanentes, telles que la *C. des monnaies et médailles*, établie à Paris ; la *C. des travaux publics*, créée en 1816, etc. ; le plus souvent elles n'ont qu'une existence passagère, comme la cause qui les a fait établir : la *C.* dite *des Onze* est celle qui fut chargée par la Convention de rédiger le projet de constitution de l'an III.

COMMISSION. Dans le Commerce, on entend par ce mot le contrat par lequel une personne appelée *commettant* charge une autre personne appelée *commissionnaire* de faire pour elle un acte tel qu'un achat ou vente. Ce contrat diffère du *mandat*, en ce que le mandataire ne s'oblige pas, au lieu que le commissionnaire s'oblige envers le tiers avec qui il traite dans l'intérêt du commettant (C. de comm., art. 93-108 ; Loi du 23 mai 1863). Le commissionnaire est l'intermédiaire obligé entre le fabricant et le commerce de détail ; il perçoit tant pour cent. *Voy.* DUCROIRE. — *Voy.* aussi VOITURIER.

COMMISSIONNAIRE. *Voy.* COMMISSION (Commerce).

COMMISSOIRE (du lat. *commissorius*). Dans l'ancien Droit, on appelait *l'acte commissoire* : 1° la convention par laquelle la résolution d'un contrat synallagmatique est stipulée pour le cas d'inexécution des engagements de l'une des parties : elle est auj. sous-entendue (C. Nap., art. 1184 et 1654) ; 2° la convention par laquelle le créancier stipule qu'à défaut de payement il deviendra de plein droit propriétaire de la chose que son débiteur lui remet en nantissement : elle est auj. prohibée (C. Nap., art. 2078 et 2088).

COMMISSURE (du lat. *commissura*, nom donné en Anatomie : 1° au point de réunion de deux organes : c'est dans ce sens qu'on dit les *C. des lèvres*, les *C. des paupières*, en parlant des angles de ces parties ; — 2° aux organes à l'aide desquels deux parties symétriques du système nerveux se trouvent unies. Ainsi les tractus nerveux qui réunissent une partie gauche à la partie droite correspondante sont des commissures ; les tractus qui réunissent deux parties du même côté seraient des *connectifs*. Les commissures de l'encéphale sont la *valvule de Vieussens*, la *commissure grise*, le *corps calleux*, la *commissure blanche antérieure*. *Voy.* CERVEAU et ENCÉPHALE.

COMMITTIMUS (c.-à-d. *nous commettons*). Dans l'anc. Droit français, on appelait ainsi des lettres royales accordant à certaines personnes le privilége d'évoquer devant certains juges les causes où elles avaient intérêt. On distinguait les *C. du grand sceau*, qu'il fallait obtenir pour les causes en dehors du ressort du parlement de Paris, et les *C. du petit sceau*, qui n'étaient valables que dans le ressort d'un parlement.

COMMODAT (du latin *commodatum*, prêt), prêt à usage ; il consiste à livrer gratuitement et pour un certain temps une chose dont l'emprunteur aura le droit de se servir, à condition que, ce temps expiré, il rendra la même chose en nature, et non pas une chose semblable. Ce qui concerne ce genre de prêt est réglé par le C. Nap., art. 1874 et suiv.

COMMODO ET INCOMMODO (ENQUÊTE DE). *Voy.* ENQUÊTE.

COMMODORE (de l'esp. *commendador*, commandeur), titre qui, dans les marines anglaise, hollandaise et américaine, est donné temporairement au capitaine de vaisseau commandant une division de bâtiments de guerre. Chez les Anglais, le commodore prend rang après le contre-amiral. Ce grade répond à celui de nos *chefs de division*.

COMMOTION (du lat. *commotio*), secousse, ébranlement des centres nerveux (*cerveau* ou *moelle épinière*), produits par un choc extérieur ou par le contre-coup d'une chute, sur les pieds, p. ex. Elle diffère de la *contusion*, en ce qu'il n'y a ni attrition des parties, ni lésion apparente. Lorsqu'elle est légère, elle se borne à un simple étourdissement ; à un degré plus avancé, il y a perte de connaissance, affaissement général. Elle est toujours de courte durée. On la combat dans le premier cas par des excitants légers, vin, café, etc. ; plus tard par des révulsifs ; dans le second, une saignée générale ou locale préviendra l'inflammation.

COMMUNAL. *Voy.* COMMUNAUX.

COMMUNAUTÉ (de *commun*). La communauté entre époux est le droit commun de la France et régit les biens de tous ceux qui se sont mariés sans faire de contrat de mariage. Dans ce cas, la communauté est dite *légale* ; elle comprend : 1° tous les meubles des époux, 2° tous les revenus de leurs biens, 3° tous les immeubles qu'ils acquièrent pendant le mariage, excepté par succession ou donation. La communauté est dite *conventionnelle*, quand les époux qui ont fait un contrat de mariage l'y adoptent, mais en la modifiant ; elle peut être plus ou moins étendue que la communauté légale. — La communauté est administrée par le mari. Elle se dissout en même temps que le mariage, ou par la séparation de biens. La femme commune est tenue de sa part dans les dettes, mais peut s'en libérer en renonçant à la communauté lors de sa dissolution, excepté pour celles qui lui sont personnelles, p. ex. si elle les a contractées elle-même et pour son intérêt particulier (C. Nap., art. 1393, 1399 et suiv.). *Voy.* Pothier, *Traité de la communauté*, ouvrage qu'ont pris pour guide les rédacteurs du Code Napoléon. — Quant à la communauté de

biens entre tous les citoyens, ou *communisme*. *Voy.* SOCIALISME.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, associations de personnes vivant sous une même règle religieuse, telles que couvents, monastères d'hommes et de femmes, chapitres de chanoines et de chanoinesses, confréries de toute espèce, séminaires, établissements hospitaliers, etc. On nomme spécialement ainsi certaines associations particulières, comme la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, la communauté des sœurs de Sainte-Marthe, celle des Béguines de Flandre, etc. — Les communautés religieuses ne peuvent s'établir en France qu'avec l'autorisation de l'État; elles ne peuvent être personnes morales, c.-à-d. propriétaires, que si elles sont autorisées par le Gouvernement. Ces établissements sont régis par les décrets des 18 fév. 1809 et 26 déc. 1810; par les lois des 2 janv. 1817 et 24 mai 1825 et par le décret du 3 janv. 1852.

COMMUNAUX (BIENS), biens dont une commune est propriétaire, mais dont elle abandonne la jouissance à titre précaire aux habitants (*Voy.* PACAGE et PATURE). Il ne faut pas confondre les *biens communaux* avec le *domaine public* de la commune, composé des biens affectés à des services publics, ni avec les *biens patrimoniaux* de la commune, dont elle est propriétaire et dont elle jouit comme un particulier.

COMMUNE. Dans la division administrative de la France, on appelle *commune* une division du territoire administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal: c'est la subdivision du *canton* (*Voy.* ce mot). Le nombre des communes varie constamment par l'effet de réunions ou de séparations, on en compte auj. plus de 37,000. — Aux termes de la loi du 10 vendémiaire an IV, les communes, à l'exception de celle où siége le gouvernement, sont responsables des dégâts commis sur leur territoire. Depuis le décret du 25 mars 1852, c'est le préfet qui autorise les transactions des communes sur toutes sortes de biens, quelle qu'en soit la valeur. Voir aussi les lois du 5 mai 1855 et du 24 juillet 1867. — On trouve dans le *Dictionnaire général d'Administration*, de MM. A. Blanche et Boulatignier, un traité complet sur les communes.

Autrefois, on appelait *Commune* le corps des bourgeois d'une ville, ou des habitants d'un bourg ou d'un village. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

COMMUNES (CHAMBRE DES), chambre basse du parlement anglais. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

COMMUNE RENOMMÉE. *Voy.* INVENTAIRE.

COMMUNICATION (du lat. *communicatio*), nom donné, en Rhétorique, à une figure de pensée par laquelle on s'identifie avec d'autres personnes, comme quand un avocat dit de lui-même ce qui n'appartient qu'à son client. C'est ce que fait l'Intimé dans les *Plaideurs* de Racine, en plaidant pour le chien :

> De vol, de brigandage, on *nous* déclare auteurs;
> On *nous* traîne, ou *nous* livre à *nos* accusateurs, etc.

COMMUNICATION (Droit). *Communication au ministère public.* Certaines affaires énumérées par l'art. 83 du Code de procédure doivent être toujours communiquées au ministère public qui devra donner ses conclusions. Ce sont celles qui intéressent l'ordre public ou des personnes incapables.

Communications de pièces. Chaque partie dans un procès a le droit de réclamer la communication des pièces employées contre elle et de les garder trois jours, s'il n'a été fixé un autre délai (C. de proc., art. 188-192).

COMMUNION (du lat. *communio*). Ce mot exprime, en général, l'union de plusieurs personnes dans une même foi : c'est dans ce sens qu'on dit: les diverses *communions chrétiennes*, la *C. de l'Église romaine*, la *C. de l'Église grecque*. — La *C. des fidèles* est la réunion des chrétiens dans la même croyance, dans la croyance des mêmes dogmes ou des mêmes articles de foi, sous un même chef, qui est le pape. — Dans le Symbole des apôtres, on entend par *communion des saints* l'union qui existe entre l'Église triomphante, l'Église militante et l'Église souffrante, c.-à-d. entre les bienheureux qui sont dans le ciel, les fidèles qui composent ici-bas la véritable Église, et les âmes du Purgatoire.

Par le nom de *Sainte communion* on désigne l'acte principal du sacrement de l'Eucharistie, la réception du corps et du sang de N.-S. Jésus Christ (*Voy.* EUCHARISTIE). On distingue la *C. ecclésiastique*, qui se fait sous les deux espèces du pain et du vin, et la *C. laïque*, qui se fait sous l'espèce du pain seulement, au moyen de l'hostie consacrée. On distingue encore la *Première communion*, la *C. pascale*, etc. Le communiant doit être en état de grâce et à jeun.

COMMUNIQUÉ. C'est, aux termes du décret du 17 fév. 1852, art. 19, la rectification d'une allégation erronée, adressée par l'administration à un journal, lequel doit l'insérer dans son plus prochain numéro, à peine d'une amende de 50 à 1,000 fr. et d'une suspension pouvant durer 15 jours. — *Voy.* SOIT COMMUNIQUÉ.

COMMUNISME, doctrine sociale qui consiste à mettre tous les biens en commun. *Voy.* SOCIALISME.

COMMUTATEUR (du lat. *commutare*, changer), instrument de Physique, qui sert à changer le sens du courant voltaïque que l'on fait passer dans un appareil, sans qu'on ait besoin de déranger les conducteurs de la pile. Supposons que les deux conducteurs soient attachés respectivement à deux fils de platine A et B plongés dans l'eau acidulée, que le fil A communique avec le pôle positif, et le fil B avec le pôle négatif. Si l'on veut changer rapidement l'ordre des communications, c.-à-d. faire communiquer le fil A avec le pôle négatif et le fil B avec le pôle positif, il faut employer un *commutateur*. Il y a un grand nombre d'appareils qui servent à cet usage: tels sont le *C. à bascule* d'Ampère, le *C. de Ruhmkorff*, qui est le plus répandu aujourd'hui. Ces appareils permettent aussi d'interrompre le courant à volonté. — Les machines *magnéto-électriques* (*Voy.* ce mot) emploient aussi des commutateurs.

COMMUTATIF (CONTRAT). *Voy.* CONTRAT.

COMMUTATION DE PEINE C'est l'adoucissement d'une peine accordée par le chef de l'État, en vertu du droit de grâce, à un condamné qui a déjà subi la moitié de la peine qu'il a encourue.

COMOCLADIE, *Comocladia*, genre de la famille des Anacardiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux des Antilles, à rameaux nombreux et effilés, à fleurs dioïques, qui fournissent un suc corrosif et vénéneux avec lequel les indigènes empoisonnaient leurs flèches.

COMPAGNIE (de *compagnon*; en vieux franç. *compains*, qui mange le même pain). Outre son acception ordinaire, ce mot désigne: 1° toute réunion de religieux, de magistrats, de savants, de gens de lettres, formant un corps, comme la Compagnie de Jésus, le Parlement, l'Académie française, etc. ; — 2° toute association formée par des négociants, des capitalistes, des gens d'affaires, etc., pour entreprendre de grandes opérations de commerce, d'industrie, de finances ou de travaux publics. On distingue les *C. privilégiées*, comme les compagnies formées à diverses époques en France, en Angleterre et en Hollande, pour exploiter le commerce des deux Indes, les diverses compagnies qui ont entrepris la construction de l'exploitation des chemins de fer, des canaux, etc. ; et les *C. particulières*, telles que les compagnies d'assurance contre l'incendie, contre les risques de la mer, sur la vie, etc., etc. *Voy.* SOCIÉTÉ.

Dans l'Armée, on nomme *compagnie* une subdivision du *bataillon* commandée par un capitaine, ayant sous ses ordres des lieutenants, des sous-lieutenants et des sous-officiers. La compagnie d'infanterie est en France d'environ 80 hommes sur le pied de paix, et de 120 sur le pied de guerre. — Autrefois, on appelait *C. franche* une compagnie qui n'était incorporée dans aucun régiment; *C. d'ordonnance*, des com-

pagnies de cavalerie qui ne faisaient point partie de l'armée; *C. des gardes*, les quatre compagnies des gardes du corps attachées à la personne du roi; *Grandes compagnies*, les compagnies d'aventuriers qui désolèrent la France au XIVᵉ siècle.

COMPAGNIE (RÈGLE DE). *Voy.* SOCIÉTÉ (RÈGLE DE).

COMPAGNONNAGE. Sous l'empire des maîtrises et des jurandes, on appelait ainsi le 2ᵉ degré du noviciat par lequel il fallait passer pour arriver à la *maîtrise*. On était admis au grade de *compagnon* après 5 années d'apprentissage, et ce n'était qu'après 5 ans de compagnonnage qu'on était reçu à produire un *chef-d'œuvre* (*Voy.* ce mot). — Aujourd'hui, on entend par *compagnonnage* l'association des ouvriers d'une même profession pour s'entr'aider et se procurer de l'ouvrage : c'est une espèce de franc-maçonnerie, qui a ses épreuves et ses signes de reconnaissance. C'est surtout dans l'industrie du bâtiment que le compagnonnage s'est le mieux conservé. Il existe, dans chaque ville de France, une *mère des ouvriers*, chez qui les *compagnons* en voyage trouvent logement, nourriture à bas prix et même à crédit, et l'indication des maisons où ils pourront avoir du travail.

On a prétendu faire remonter le compagnonnage, comme la franc-maçonnerie, à la construction du temple de Salomon; il est plus vraisemblable qu'il ne date que du moyen âge; il paraît être né, à cette époque de désordre et de difficiles communications, du besoin de se soutenir mutuellement contre les entreprises des seigneurs. Aujourd'hui les compagnons forment trois grandes associations qui se donnent les noms d'*enfants de Salomon*, d'*enfants de maître Jacques*, d'*enfants du père Soubise*. Les premiers se subdivisent en *gavots* et en *loups* ou *compagnons étrangers*. Les seconds se divisent en *loups-garous* et *dévorants*. Les principaux métiers ainsi associés sont les tailleurs de pierre, les charpentiers, les menuisiers, les serruriers, les boulangers et les cordonniers. Tous ces ordres de compagnons sont soumis à certaines règles, qu'ils appellent *devoir*; mais les *enfants de maître Jacques* et ceux du *père Soubise* prennent seuls le nom de *compagnons du devoir*. Ces associations, au lieu de s'unir et de s'entr'aider, sont rivales et hostiles : trop souvent elles se sont livré des combats acharnés. On doit à M. Agricol Perdiguier un ouvrage curieux sur le *Compagnonnage*.

COMPARAISON (du lat. *comparatio*). En Psychologie, on nomme ainsi l'opération qui consiste à considérer avec attention plusieurs objets pour découvrir leurs rapports. La comparaison comprend deux éléments distincts : 1° l'application de l'esprit aux objets; 2° la perception du rapport. La première est volontaire, comme l'attention, dont elle procède; la seconde est un acte essentiellement intellectuel, qui intervient dans la généralisation, le jugement, le raisonnement, et, par suite, dans la synthèse.

En Littérature, la comparaison est un lieu commun qui consiste à établir des rapprochements pour conclure du plus au moins, du moins au plus, ou d'égal à égal. — C'est aussi une figure de pensée qui rapproche de la chose dont on parle une autre chose qui lui ressemble, pour faire mieux comprendre la pensée ou seulement pour l'embellir; elle constitue le plus riche des ornements du style : c'est ainsi que Milton compare Satan déchu au soleil caché par une éclipse. La métaphore n'est qu'une comparaison abrégée. — En Grammaire, on appelle *degrés de comparaison* dans les adjectifs : le *positif*, qui exprime la qualité considérée en elle-même; le *comparatif*, qui exprime un rapport de supériorité, d'infériorité ou d'égalité entre deux objets possédant la même qualité ou entre deux qualités différentes; le *superlatif*, qui exprime la qualité portée au plus haut ou à un très-haut degré.

COMPARATEUR, instrument propre à mesurer très-exactement la différence de deux longueurs; on s'en sert pour la construction des mesures de longueur. Il se compose essentiellement d'un levier coudé, dont les deux bras sont très-inégaux; chacune des barres que l'on veut comparer est appuyée par une extrémité sur un point fixe et par l'autre sur le petit bras du levier. D'après la position du grand bras, qu'il est très-facile d'estimer exactement sur un cadran divisé, on évalue la différence de longueur des barres mises en expérience.

COMPARATIF, terme de Grammaire, exprimant le second degré dans la signification des adjectifs. *Voy.* COMPARAISON (DEGRÉS DE).

COMPARSES. *Voy.* FIGURANTS et CHORISTES.

COMPARUTION. *Voy.* DÉFAUT et MANDAT.

COMPAS (du préf. *com.* ensemble, et de *pas*), instrument composé de deux branches ou jambes s'ouvrant à charnière, dont on se sert pour décrire des cercles, mesurer des lignes, etc. L'invention du compas ordinaire remonte aux temps les plus anciens; les poëtes grecs l'attribuent à Talaüs, neveu de Dédale. Dans les temps modernes, on a varié la construction et la forme des compas, de manière à satisfaire à tous les besoins des arts graphiques. — Le *C. d'arpenteur* est employé pour accomplir sur le terrain les opérations que le compas ordinaire réalise sur le papier. Il est en bois; sa dimension est d'environ 2 mètres : il est muni d'un appareil qui maintient les branches écartées à la distance voulue. — Le *C. d'épaisseur* se compose de deux branches en forme d'S, assemblées à leur milieu par un clou rivé : elles se meuvent autour de cet axe comme une paire de ciseaux. On saisit un corps avec deux des pointes recourbées; les deux autres pointes indiquent par leur écartement l'épaisseur de ce corps. — Le *C. à trois branches* sert à prendre 3 points à la fois, et à transporter des triangles d'un dessin sur un autre. — Le *C. de réduction* s'emploie pour réduire les dimensions d'un plan dans un rapport donné : il est à coulisse et offre, lorsqu'il est ouvert, la forme d'un X; sa construction est fondée sur ce principe, que les triangles semblables ont leurs côtés homologues proportionnels. — Le *C. de proportion* sert à résoudre différents problèmes de géométrie : il se compose de deux règles de cuivre fixées l'une à l'autre par leurs extrémités, et portant des divisions. — Le *C. sphérique* a des branches courbes et sert à décrire des circonférences sur une sphère pleine.

On a donné le nom de *Géométrie du compas* à une branche de la géométrie qui a pour but de rendre la solution graphique des problèmes indépendante de l'imperfection des instruments. L'usage de la règle y est proscrit, et les lignes droites sont indiquées seulement par les points qui les terminent. Voir la *Géométrie du compas*, de Mascheroni, traduit par Carette, 1828.

Dans la Marine, *Compas*, *Compas de mer*, *C. de route*, est synonyme de *Boussole*. *Voy.* ce mot.

COMPELLATIF (du lat. *compellare*, interpeller). On nomme ainsi, dans certaines grammaires, le mot de la phrase qui sert à appeler la personne à laquelle on s'adresse. Dans les langues qui ont des cas, on met ce mot au *vocatif*.

COMPENDIUM (du lat. *compendium*, économie). *Voy.* ABRÉGÉ.

COMPENSATEUR (de *compenser*), mécanisme destiné à corriger les effets des variations de la température sur la marche des horloges et des chronomètres. Dans les horloges, c'est un pendule formé de plusieurs tiges de métaux différents dont les dilatations se contrarient, de manière que le centre d'oscillation ne se déplace point (*Voy.* PENDULE). Dans les chronomètres, c'est un *balancier* formé de matières inégalement dilatables tellement disposées que leurs dilatations ne produisent aucun changement dans la durée des oscillations.

COMPENSATEUR MAGNÉTIQUE, appareil destiné à faire connaître les déviations qu'éprouve la boussole par l'action du fer qui entre dans la construction des vaisseaux. Cet appareil dû à M. Barlow se trouve tout à fait insuffisant aujourd'hui que le fer est devenu d'un

emploi pour ainsi dire exclusif dans la construction des navires.

COMPENSATION (du lat. *compensatio*). En Droit, c'est l'extinction de deux obligations qui se soldent mutuellement jusqu'à concurrence de la plus faible d'entre elles, à raison de ce que les personnes entre qui elles existent sont respectivement créancières et débitrices l'une de l'autre. Elle n'a lieu qu'entre dettes fongibles, liquides et exigibles ; elle n'a pas lieu à l'égard de choses dont le propriétaire a été injustement dépouillé, en cas de dépôt, ni pour des aliments déclarés insaisissables (C. Nap., art. 1289-1300). — *Voy.* DÉPENS.

COMPENSATION (Bourse). *Voy.* LIQUIDATION.

COMPENSATIONS (SYSTÈME DES), système de Philosophie, prétendant qu'il existe un équilibre parfait dans toutes les parties de l'univers par voie de compensations exactes. L'auteur de ce système, Azaïs, ne l'avait appliqué d'abord qu'aux destinées humaines; il l'étendit ensuite au monde entier.

COMPÈRE LORIOT. *Voy.* ORGELET.

COMPÉTENCE (du lat. *competentia*). C'est le droit pour une certaine autorité (un maire, un préfet, un ministre) de faire un acte, et plus spécialement le droit pour un tribunal de connaître d'une affaire. A ce point de vue il y a autant de compétences que de juridictions distinctes : il y a une *C. administrative* (celle du conseil d'État et des conseils de préfecture), une *C. criminelle*, une *C. civile*, une *C. commerciale*.— On distingue aussi, pour chacune de ces juridictions, plusieurs espèces de compétence : 1° la *C. ratione materiæ* et la *C. ratione personæ:* la première est le droit qu'a un tribunal de connaître d'une affaire à raison de sa nature ; la seconde est le droit qu'a un tribunal de connaître d'une affaire à raison du domicile des parties ou de la situation de l'objet litigieux. Ainsi le conseil de préfecture est compétent *ratione materiæ* pour connaître des affaires administratives, la cour d'assises pour le jugement des crimes, le juge de paix pour les actions possessoires ; parmi les tribunaux est compétent *ratione personæ*, au moins en principe, le tribunal du domicile du défendeur (*actor sequitur forum rei*). Le défendeur traduit devant le juge incompétent peut y proposer l'exception dite d'incompétence, et le tribunal doit même se déclarer d'office incompétent, si c'est une incompétence *ratione materiæ*; 2° la *C. de principe* et la *C. de souveraineté :* la première est le droit qu'a une juridiction de statuer à charge d'appel, la seconde est le droit de statuer en dernier ressort : ainsi les tribunaux de 1re instance jugent en dernier ressort les affaires qui ne dépassent pas 1,500 francs, et à charge d'appel, toutes les autres (C. de proc., art. 2, 3, 59, 60, 168-170; C. de comm., art. 632-639, etc.) — Voir : Carré, *Lois sur la compétence* (Rennes, 1839); Orillard, *Traité de la compétence des tribunaux de commerce* (Paris, 1855) ; Serrigny, *Traité de la compétence en matière administrative* (Paris, 1842).

COMPLAINTE (de *complaindre*), chanson populaire sur un sujet tragique ou pieux, dont la versification négligée rappelle celle de nos premiers trouvères. Quelques-unes de ces complaintes ont acquis une sorte de célébrité : telles sont la *Complainte du Juif-Errant*, celles de *Geneviève de Brabant*, de *La Palisse*, la *C. sur la Passion*, etc. Auj., on n'en fait plus guère que sur les grands procès criminels, tels que ceux de Fualdès, de Papavoine, de Fieschi, de Dumolard, de Troppmann, etc.

En Droit, on nomme *Complainte* une action possessoire dans laquelle il s'agit de se faire maintenir en possession d'un immeuble, lorsqu'on y est troublé. *Voy.* POSSESSOIRE (ACTION).

COMPLAISANCE (BILLET DE). *Voy.* SIGNATURE DE CRÉDIT.

COMPLANT (BAIL A). *Voy.* BAIL.

COMPLÉMENT (du lat. *complementum*). En Arithmétique, on appelle *complément d'un nombre* ce qu'il faut y ajouter pour obtenir l'unité décimale immédiatement supérieure. Ainsi le complément du nombre 536 est 464, parce que 1000 — 536 = 464. Pour obtenir le complément d'un nombre, il suffit de retrancher tous ses chiffres de 9 à l'exception du dernier à droite qu'on retranche de 10. — Les compléments servent dans la théorie des logarithmes pour ramener les soustractions à des additions; on a en effet : $\log a - \log b = \log a + 10 - \log b - 10 = \log a + \text{comp}^t. \log b - 10$; en sorte qu'au lieu de retrancher un logarithme il revient au même d'ajouter son complément par rapport à 10, pourvu que du résultat on retranche 10. — En Géométrie le *complément d'un angle* est ce qu'il faut y ajouter pour obtenir l'angle droit. Les deux angles aigus d'un triangle rectangle sont toujours *complémentaires*.

En Grammaire, on appelle *compléments* les mots qui servent à compléter le sens d'une préposition, d'un verbe, etc., et en général à déterminer la signification des mots auxquels on les joint. *Voy.* RÉGIME.

COMPLEXE (NOMBRE). *Voy.* NOMBRE COMPLEXE.

COMPLEXION. *V.* CONSTITUTION et TEMPÉRAMENT.

COMPLEXUS, nom donné par les Anatomistes à deux muscles à fibres entrecroisées : le *Grand complexus*, qui renverse la tête en arrière; et le *Petit complexus*, qui la porte un peu en arrière et de côté.

COMPLICE, COMPLICITÉ (du lat. *complex*). Les *complices* d'un crime ou d'un délit sont punis de la même peine que les auteurs mêmes de ce crime ou de ce délit, sauf les cas où la loi en aurait disposé autrement (C. pén., art. 59). Le Code détermine, en outre, les caractères de la *complicité* (art. 60, 61, 62).

COMPLIES (pour *accomplies*, s.-en. *heures*), 8e et dernière partie de l'office canonial dans l'Église latine, se dit le soir après Vêpres, et se compose du *Confiteor*, d'une leçon, de quatre psaumes, d'une antienne, d'une hymne, d'un capitule, d'un répons bref, du cantique de Siméon (*Nunc dimittis*), et d'une oraison. — Chez les Grecs, les Vêpres terminent l'office du jour, et il ne se dit point de complies.

COMPLOT (orig. inc.), résolution concertée pour un attentat politique. *Voy.* ATTENTAT et CONSPIRATION.

COMPONCTION (du lat. *compunctio*). *Voy.* ATTRITION.

COMPONÉ (du lat. *componere*, disposer), se dit, en termes de Blason, des bordures, bandes, sautoirs, etc., qui sont composés de pièces carrées d'émaux alternés. — On nomme *compon* chacune des parties égales, carrées et alternatives, qui forment le blason componé.

COMPONIUM (du lat. *componere*, composer), instrument de musique inventé en 1822 par Winckel, mécanicien hollandais, et composé d'un orgue à cylindre, dont le mécanisme est resté secret. Un thème étant pointé sur le cylindre, l'instrument, livré à lui-même, en reproduit les notes avec toutes les variations possibles.

COMPOSANTES (FORCES). *Voy.* FORCES.

COMPOSÉ. En Chimie, on nomme *composés* les corps qui renferment au moins deux sortes de matières, mais qui peuvent en contenir 3, 4, 5, etc. ; de là leurs dénominations de corps *binaires*, *ternaires*, *quaternaires*, etc. — En Botanique, on nomme *fleur composée*, celle qui est formée par la réunion de plusieurs petites fleurs portées sur un réceptacle commun, comme la reine-marguerite, le dahlia, le chardon, la camomille : ces fleurs forment la grande famille des *Composées* (*Voy.* ci-après) ; *feuille composée*, celle qui est formée de la réunion de petites feuilles articulées sur un pétiole commun.

Pour ces expressions : *Nombre composé*, *Raison composée*, *Pendule composé*, *Couleurs composées*, *Voy.* NOMBRE, RAISON, etc.

COMPOSÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales périgynes : fleurs réunies en capitules dans un calice ou un involucre commun, et formant une ou plusieurs rangées imbriquées autour du réceptacle. Parmi ces fleurs, les unes régulières, appelées *fleurons*, ont le limbe partagé en 5 dents; les

autres irrégulières, et appelées *demi-fleurons*, ont le limbe déjeté en dehors en une languette à 5 dents; Tournefort, pour cette raison, avait divisé la famille des Composées en *Flosculeuses*, ne contenant que des fleurons, *Semi-flosculeuses*, ne contenant que des demi-fleurons, et *Radiées*, contenant des fleurons au centre et des demi-fleurons à la circonférence. Linné, remarquant que dans toutes les espèces, les anthères sont soudées latéralement en un tube dépassant la gorge de la corolle, avait désigné les Composées sous le nom de *Synanthérées*. Vaillant n'a fait que changer les dénominations de Tournefort en celles de *Chicoracées* (Semi-flosculeuses), *Cinarocéphales* (Flosculeuses), et *Corymbifères* (Radiées); ces dénominations avaient été adoptées par A. L. de Jussieu, et avec lui par tous les botanistes. Depuis, les divisions ont été multipliées, et auj. la famille des Composées compte 8 tribus dont quelques-unes sont considérées comme de véritables familles, savoir : les *Vernoniacées*, les *Eupatoriacées*, les *Astéroïdées*, les *Sénécionidées*, les *Cinarées*, les *Mutisiacées*, les *Nassauviacées*, les *Chicoracées*. *Voy.* ces mots.

COMPOSITE (ORDRE), un des 5 ordres d'Architecture, en usage surtout chez les Romains, est ainsi nommé parce qu'il est *composé* du corinthien et de l'ionique. — On désigne aussi sous le nom de *composite*, tout ordre qui est composé de plusieurs ordres, soit dorique, soit corinthien, soit ionique.

COMPOSITEUR (du lat. *compositor*). On nomme ainsi : 1° celui qui compose en musique (*Voy.* COMPOSITION); — 2° l'ouvrier typographe qui *compose*, c.-à-d. qui prend un à un les divers caractères dans les cassetins placés devant lui et les range sur le *composteur*.

COMPOSITION (du lat. *compositio*). En Musique, c'est l'art d'inventer des chants et de les accompagner par l'harmonie. La composition, comme la poésie, suppose avant tout la faculté de l'invention; elle s'appuie en outre sur certains procédés fondés sur des règles fixes ou sur l'étude raisonnée des modèles qu'ont laissés les grands maîtres. Les diverses branches de la composition comprennent l'étude de la mélodie, de l'harmonie, du contre-point, de la fugue, la connaissance des effets de voix et des instruments, l'application de toutes ces choses aux divers emplois de la musique. — On peut consulter : Reicha, *Cours complet de composition musicale* (1818-33); G. Weber, *Théorie de la composition* (1832); H. Birnbach, *le Parfait compositeur* (1832), etc.

Dans les Arts du dessin, on entend par *composition* l'invention ou le choix du sujet, sa mise en scène et son expression pittoresque.

Dans l'ancien Droit barbare, on appelait *composition* (*wehrgeld*) une indemnité pécuniaire que l'auteur d'une offense ou attentat devait payer à la personne offensée, ou, en cas de mort, à sa famille. Le meurtre d'un Franc était payé 200 *sous* d'or; le meurtre d'un Romain possesseur, 100 *sous*; celui d'un Franc vassal du roi, 600 ; celui d'un Romain convive du roi, 300, etc. — On appelle encore *composition* tout accommodement par lequel l'une des deux parties ou toutes deux ensemble cèdent quelque chose de leurs prétentions : les arbitres chargés d'amener de tels accommodements sont dits *arbitres compositeurs*.

COMPOST (du lat. *compositus*), mélange de substances diverses, telles que détritus de végétaux, débris d'animaux, eaux de cuisine et d'écurie, curures de mares et d'étangs, marnes, craies, etc., qu'on laisse en tas subir quelque fermentation et qu'ensuite on répand sur la terre comme engrais. Les fumiers forment la base des meilleurs composts.

COMPOSTEUR (de *composer*), règle de métal composée de deux parties assemblées en équerre, sur laquelle l'ouvrier typographe range les lettres dont il forme les lignes. Cet instrument, long de 0m,20 à 0m,25, a un bout terminé par un talon fixe, tandis que sur sa longueur il en existe un autre mobile, qu'on fixe au moyen d'une vis, selon la justification de l'ouvrage.

Dans les Manufactures de soie, c'est une petite baguette de bois sur laquelle on passe les portées de la chaîne d'une étoffe de soie pour la plier.

COMPOTE (de l'ital. *composta*), espèce de confitures de fruits cuits avec de l'eau ou du vin et du sucre, de la cannelle, etc., et qui, n'étant point destinées à être gardées, sont moins cuites et plus liquides que les confitures ordinaires. Les fruits mis en compote deviennent moins acides et plus digestifs.

COMPRÉHENSION (du lat. *comprehensio*). En Logique, on entend par *compréhension* d'une idée générale, l'ensemble des qualités communes à tous les individus que comprend cette idée; on l'oppose à l'*extension*, qui est le nombre des êtres auxquels appartiennent les mêmes qualités (*Voy.* IDÉE GÉNÉRALE). — Dans l'Histoire de la philosophie, on traduit par *compréhension* le terme grec κατάληψις (ou φαντασία καταληπτική, vision compréhensive), par lequel les stoïciens désignaient la perception qui représente l'objet tel qu'il est, qui nous le fait *comprendre*, dont l'évidence et la force impulsive déterminent notre *assentiment*. Carnéade, avec son école, combattait ce critérium de certitude et soutenait qu'il faut se contenter de la *probabilité* (d'une perception probable et non embarrassée, πιθανὴ φαντασία καὶ ἀπερίσπαστος). — Consulter : Cicéron, *Académiques*, II, 6 et 11 ; Sextus Empiricus, *Contre les mathématiciens*, VII. *Voy.* PROBABILISME.

COMPRESSE (du lat. *compressus*), pièce de linge de toile ou de coton, de longueur et de forme différentes, qu'on emploie dans le pansement des plaies : elles sont dites, selon leur forme, *longuettes*, *carrées*, *circulaires*, etc. Elles sont dites *fenêtrées* quand elles sont percées d'ouvertures plus ou moins grandes; *découpées*, quand leurs bords sont plus ou moins profondément divisés; en *croix de Malte*, quand, étant carrées, elles sont fendues également aux quatre angles. Les compresses *graduées* sont faites à l'aide de plis dont l'ensemble forme un prisme triangulaire, elles sont destinées à remplir l'espace interosseux dans certaines fractures, p. ex. celles de l'avant-bras.

COMPRESSEUR (du lat. *compressor*), instrument destiné à comprimer des nerfs, des vaisseaux, ou un canal quelconque, dans le but d'amortir la sensibilité des parties sur lesquelles le chirurgien opère, ou d'empêcher une hémorrhagie. On connaît surtout le *C. de Dupuytren*, destiné à la compression des artères.

COMPRESSEUR HYDRAULIQUE, machine qui utilise une chute d'eau pour comprimer l'air directement. Le compresseur des ingénieurs italiens, MM. Sommeiller, Grandis et Grattoni, employé au percement du Mont-Cenis se compose essentiellement d'un tuyau vertical dans lequel descend l'eau de la chute, et d'un cylindre à air placé au bas, dans lequel s'opère la compression. L'eau, en descendant dans ce cylindre, acquiert de la vitesse, en vertu de la pesanteur; mais cette vitesse s'anéantit peu à peu à mesure que l'eau comprime l'air. Lorsque cette vitesse est complétement détruite, l'air comprimé a été chassé par l'eau dans un réservoir où il s'emmagasine, et une soupape l'empêche de revenir en arrière. On ferme alors le tuyau d'arrivée de l'eau, et on ouvre un orifice par lequel l'eau du cylindre s'écoule naturellement au dehors, tandis qu'une nouvelle quantité d'air vient prendre sa place. Fermant ensuite cet orifice et ouvrant de nouveau le tuyau d'arrivée de l'eau, on laisse descendre celle-ci comme précédemment ; elle refoule encore l'air du cylindre dans le réservoir, et ainsi de suite. Cette curieuse machine a un rendement très-avantageux. L'idée capitale de cette invention consiste dans l'utilisation de la force vive de l'eau qui tombe librement pour comprimer l'air directement, et cette idée a été trouvée et mise en pratique pour la première fois par un ingénieur français, M. A. de Caligny, mais avec des dispositions différentes de celles des ingénieurs italiens.

COMPRESSIBILITÉ (de *compressible*), propriété

que possèdent les corps de se réduire à un moindre volume, lorsqu'on les presse de toutes parts ; elle est une conséquence de la porosité, les corps ne diminuant de volume que parce que leurs particules peuvent se rapprocher les unes des autres. Les tissus poreux sont en même temps *compressibles* ; l'éponge peut être réduite au tiers, au quart, et même au dixième de son volume apparent. Le papier, les étoffes, le bois et tous les tissus qui se laissent pénétrer par les fluides, peuvent pareillement diminuer beaucoup de volume, et perdre par la compression les fluides qu'ils contiennent. Une foule de procédés des arts ne sont que des applications de ce principe (*Voy.* COMPRESSION). Les corps qui n'ont pas de pores visibles peuvent aussi diminuer de volume par la compression ; ce qui conduit à penser qu'ils sont formés de particules élémentaires, ou molécules, qui ne se touchent pas. En général les effets de cette sorte de compressibilité sont moindres pour les solides que pour les liquides. — L'air et les gaz sont, de tous les corps, ceux qui se compriment le plus facilement, et qui peuvent être réduits à un moindre volume. Aussi connaît-on mieux les lois de leur compressibilité. Tous les corps s'échauffent quand on les comprime brusquement ; ce que l'on explique par la conversion en chaleur de l'effort ou travail mécanique dépensé pour la compression ; cet effet se démontre aisément à l'aide du *briquet à air* (*Voy.* ce mot). Quand la compression est lente, la chaleur produite se dissipe peu à peu dans les corps environnants, et la température du corps comprimé peut ne pas s'élever. C'est ce cas particulier de la compressibilité qui a été étudié surtout pour les gaz, d'abord par Mariotte, puis par Dulong et Arago, Pouillet Despretz et enfin par M. Regnault. Quoique ce dernier ait établi les véritables lois de la compressibilité des gaz, on fait encore très-souvent usage de la loi de Mariotte, qui n'est qu'approximative. D'après cette loi, les volumes occupés par une même masse gazeuse sont inversement proportionnels aux pressions qu'elle supporte, pourvu que la température reste invariable, ce qui veut dire : si la pression devient double, triple, etc., le volume correspondant est la moitié, le tiers, etc., de ce qu'il était d'abord.

COMPRESSION (du lat. *compressio*). Dans les Arts, la compression a donné lieu à l'invention d'une foule de machines utiles ou curieuses : on peut ranger dans cette catégorie les presses de tout genre, les balanciers pour frapper la monnaie, la pompe de compression (*Voy.* POMPE), la fontaine de Héron (*Voy.* FONTAINE), les fusils à vent, le briquet à air, etc.

La compression de l'air présente de nombreuses applications industrielles : parmi les plus importantes, sont les *soufflerie*s, dont on se sert pour activer la combustion dans les fourneaux métallurgiques (*Voy.* SOUFFLERIE), les *machines à air comprimé*, les *plongeurs* (*Voy.* ce mot), les tubes qui servent à la construction des piles de ponts etc. — Une machine à air comprimé se compose essentiellement d'un réservoir contenant l'air sous une forte pression, d'un cylindre analogue à celui de la machine à vapeur, dans lequel l'air comprimé pousse alternativement un piston dans un sens et dans l'autre, et d'un mécanisme transmettant aux outils le travail disponible sur le piston. On a appliqué ce genre de machines au forage du tunnel du Mont-Cenis. MM. Sommeiller, Grandis et Grattoni ont inventé une machine faisant fonctionner les forets qui percent dans la roche des trous de mine. L'usage de l'air comprimé dans ce gigantesque travail a rendu possible le forage, sans qu'on ait eu besoin d'aérer la galerie par des puits comme on le fait habituellement dans la construction des tunnels ordinaires. La machine introduit à la fois l'air nécessaire à la vie des ouvriers, et la force motrice. La compression de l'air dans le réservoir est opérée par des roues hydrauliques et par des machines nouvelles (*Voy.* COMPRESSEUR HYDRAULIQUE), qui utilisent le travail des chutes d'eau de la montagne.

L'usage de l'air comprimé pourrait être généralisé avantageusement dans certains cas. On comprimerait l'air à l'aide de moulins à vent ou de machines hydrauliques. MM. Andraud et Jullienne ont particulièrement étudié ces questions, et ils sont arrivés à d'importants résultats. M. Triger a inventé les tubes à air comprimé pour la construction des ponts. C'est une sorte de cloche renversée, dont l'ouverture descend au fond de l'eau, et dans laquelle l'air comprimé à l'aide d'une pompe refoule l'eau au dehors. Les ouvriers peuvent donc travailler librement à la maçonnerie des piles, quand ils sont habitués à la pression de cet air, ce qui est sans difficulté. Une disposition ingénieuse permet aux ouvriers d'entrer dans le tube, ou d'en sortir à volonté.

En Médecine, on se sert de la compression contre les anévrismes des artères, les varices, les hernies, les ulcères calleux, certaines tumeurs, les engorgements divers, les luxations, etc. Elle s'exerce au moyen de *compresseurs*, de bandes, de bandages, de bas élastiques, de tampons, de tourniquets, etc.

COMPROMIS (de *compromettre*, s'engager ensemble), ou *Pacte compromissoire*, convention synallagmatique par laquelle deux ou plusieurs personnes conviennent de remettre le jugement de leurs différends à des arbitres qu'elles autorisent à prononcer avec ou sans appel (*Voy.* ARBITRAGE). Le Code de procédure civile (art. 1003-1028) trace les règles qui concernent le compromis.

COMPTABILITÉ (de *comptable*), ensemble des comptes et des livres d'une administration publique ou privée. — Dans le Commerce, *comptabilité* est synonyme de *tenue de livres*. *Voy.* ce mot.

Par *Comptabilité publique*, on entend l'ensemble des règles qui gouvernent le maniement des deniers publics et des matières appartenant à l'État, qui établissent les obligations et la responsabilité des *comptables*. Les dispositions qui régissent la comptabilité publique ont été réunies, et pour ainsi dire codifiées, dans le décret du 31 mai 1862.

COMPTABLE (de *compter*). Ce mot s'applique à toute personne qui est assujettie à rendre compte des affaires qu'elle a gérées. — En Droit, sont *comptables* le curateur à une succession vacante (C. Nap., art. 813), l'exécuteur testamentaire (art. 1031), l'héritier bénéficiaire (art. 803), le tuteur (art. 469), le mandataire (art. 1993), le mari, s'il a joui des biens paraphernaux, malgré l'opposition constatée de la femme (art. 1579).

En Administration, on appelle *comptables* tous ceux qui sont chargés de la manutention des deniers de l'État, des communes, des hospices, des établissements publics. Ces comptables sont astreints à un cautionnement ; leurs biens sont frappés d'une hypothèque légale (C. Nap., art. 2121). — Pour les règles auxquelles ils sont assujettis, *Voy.* COMPTABILITÉ.

COMPTANT (de *compter*). *Payer comptant*, c'est payer au moment même de la livraison des marchandises. Toutefois, lorsque, dans les transactions, on stipule la clause de *comptant*, cela ne signifie pas toujours que l'argent soit compté à la livraison : l'usage, à Paris, dans le commerce de demi-gros, est de ne payer que 4, 5 ou 6 semaines après la livraison. — Quand on stipule la condition *C. à livrer* ou *sur balle*, cela veut dire qu'on exige qu'aussitôt que la marchandise a été agréée et pesée, le montant en soit acquitté par l'acheteur, même avant qu'elle soit enlevée ; c'est ce qu'on appelle aussi *comptant compté*.

COMPTE (du lat. *computus*). Dans le Commerce, on appelle : *C. courant*, tout crédit ouvert par un banquier à un particulier, pour un temps illimité et pour toutes les affaires courantes ; on dit aussi de négociants qu'ils sont en *comptes courants* lorsqu'ils se sont ouvert un crédit réciproque pour toutes leurs affaires courantes ; *C. de bilan*, celui qui ne s'ouvre au grand-livre que pour la clôture des livres ; *C. de capital*, celui qui évalue tout ce que possède un négociant tant en meubles qu'en immeubles, déchargé

de toutes dettes et hypothèques; *C. de clerc à maître*, celui où le comptable porte rigoureusement en recette et en dépense tout ce qu'il a pu faire de bénéfices, de frais ou de pertes dans sa commission; *Débet de compte*, l'excédant de la recette sur la dépense.

Compte de retour. *Voy.* RECHANGE et RETRAITE.

Dans la Comptabilité publique, on distingue : *C. de gestion*, celui qui est rendu par le comptable, et où il est justifié de la régularité des recettes et des dépenses; *C. d'administration*, celui qui est rendu par un administrateur, dans un but moral plutôt que financier, afin de faire ressortir sa bonne administration; *C. de matières*, qui repose sur les inventaires, sur les procès-verbaux d'entrée et de sortie des matières, sur le visa d'agents spéciaux pour lesdites entrées et sorties, etc.; *C. de deniers*, où il est rendu compte de l'emploi des fonds.

COMPTE (MONNAIE DE). *Voy.* MONNAIE.

COMPTES (COUR DES). *Voy.* COUR DES COMPTES.

COMPTE-FILS, instrument qui sert à apprécier le degré de finesse d'une étoffe, en permettant de compter le nombre de fils qui entrent dans la trame ou la chaîne, dans un carré de grandeur déterminée. C'est une loupe soutenue sur deux montants de cuivre, à une distance convenable d'un disque percé d'un trou carré à travers lequel on regarde l'étoffe.

COMPTE-PAS, instrument dit aussi *Pédomètre* ou *Hodomètre*, destiné à indiquer par approximation la longueur d'une route par le nombre de pas qu'on fait en la parcourant. Le *compte-pas* de Bréguet a la forme d'une montre : il porte un cadran divisé en 100 parties désignant chacune un double pas; au centre de ce cadran est un disque mobile, divisé aussi en 100 parties égales, dont chaque unité indique 100 doubles pas. Une seule aiguille marque les unités sur le cadran extérieur et les centaines sur le disque mobile : cet effet est produit par deux roues et un pignon.

COMPTEUR, se dit en général d'un instrument qui sert à *compter* le nombre des révolutions d'un axe tournant ou des oscillations d'un pendule, accomplies dans un temps donné. Il se compose ordinairement d'une série de rouages analogues à ceux des montres, faisant mouvoir des aiguilles sur des cadrans gradués.

Compteur à gaz, appareil employé pour mesurer la dépense du gaz consommé pour l'éclairage : c'est une espèce de roue à augets, plongée jusqu'à l'axe dans un cylindre fermé, en tôle; un tuyau amène le gaz dans un auget; celui-ci s'élevant et sortant complétement de l'eau, le gaz qu'il renferme se répand dans la partie supérieure du cylindre, et s'échappe par un autre tube disposé à cet effet; à peine le premier auget a-t-il vidé son contenu, qu'un second auget s'emplit de la même manière pour se vider à son tour, et ainsi de suite; ces entrées et ces sorties alternatives du gaz impriment à la roue un mouvement de rotation; un système de rouage note le nombre des tours qu'elle fait dans un temps donné; d'où il est ensuite aisé de déduire, à l'aide de la capacité connue des augets, le volume du gaz qui a traversé le compteur. A l'exposition universelle de 1867 on a remarqué, pour leur perfection, les appareils Siry-Lizars et Brunt de Paris, et les appareils Glover de Londres.

Compteur à eau, appareil mesurant avec exactitude la quantité d'eau débitée par un tuyau. On a proposé un grand nombre de systèmes pour les compteurs de ce genre, mais les efforts des inventeurs ont été moins heureux sous ce rapport que pour les compteurs à gaz. On estime toutefois : le *C. Siemens*, de Birmingham, qui date de 1854 et dans lequel l'eau passe dans un tambour qu'elle fait tourner en s'échappant par des disques munis de rainures en spirales : l'axe de ce tambour, qui commande les rouages des cadrans, porte un modérateur composé de lames sur lesquelles l'eau exerce une résistance calculée de manière que la vitesse de rotation du tambour soit proportionnelle à la quantité d'eau qui le traverse; le *C. Kennedy*, de Kilmarnock, en Écosse; le *C. Walter*, aussi de Birmingham; le *C. Lenoir*, de Paris, qui a beaucoup d'analogie avec les compteurs à gaz; le *C. Clément*, d'Orléans, remarqual le surtout par son robinet distributeur; le *C. Du Bois*, etc.

Compteur pour voitures de place. Les divers appareils imaginés à cet effet sont tous jusqu'à présent un peu trop compliqués; la mesure du chemin parcouru y est généralement déduite du nombre de tours effectué par les roues. Le *C. Robert* est un des plus simples, mais il n'enregistre que la durée et le nombre des courses; le *C. Bertrand et Addenet* indique le travail effectué par la voiture et en même temps tient compte des temps d'arrêt, des parcours à vide et à charge, et de la vitesse de la marche; le *C. Meuley et Verdier* prévient au moyen d'un levier à ressort les erreurs qui résulteraient des chocs et des déplacements que subissent les essieux pendant la marche.

COMPTOIRS (de *compter*), établissements commerciaux d'une nation à l'étranger. Dans ce sens, ce mot est synonyme de *factorerie*. *Voy.* ce mot.

COMPTOIRS D'ESCOMPTE, établissements ayant pour objet d'escompter les effets de commerce, d'accepter des mandats, traites ou lettres de change, de faire des avances sur titres et valeurs, etc. Ce sont des sociétés anonymes, soumises aux règles ordinaires en matière de société; mais par une dérogation au droit commun, ils peuvent faire vendre publiquement, 8 jours après la mise en demeure, les valeurs qu'ils ont reçues en nantissement. — Créés temporairement après 1830 et 1848 pour secourir le commerce en détresse, ces comptoirs ont fini par avoir une existence permanente : Paris, Lille, Mulhouse, Angoulême, Caen, Colmar, etc., ont des *comptoirs d'escompte* et même des *sous-comptoirs* auxiliaires, organisés, soit par localité, soit par groupe d'industrie.

COMPTONIE (de H. *Compton*, évêque de Londres), *Comptonia*, genre de la famille des Myricées. La *C. à feuilles de cétérach* (*C. asplenüfolia*), est un arbuste d'ornement à feuilles oblongues, linéaires, sinuées et ponctuées de blanc.

COMPTONITE, substance minérale blanche qui cristallise en prismes rhomboïdaux droits quelquefois groupés en forme de croix irrégulière. C'est un silicate hydraté d'alumine, de chaux et de soude $[(\ddot{C}, \dot{N}a)\dddot{S}i + 3\dddot{A}l\dddot{S}i + 6Aq]$. On la rencontre au Vésuve, dans les laves, à Eisenach en Saxe, ainsi que dans les trapps d'Elnbogen en Bohême.

COMPULSOIRE (du lat. *compulsum*, de *compellere*, contraindre). C'est ainsi qu'on nomme, en Procédure, la voie prise dans le cours d'une instance pour se faire délivrer expédition ou extrait d'un acte dans lequel on n'a pas été partie. La demande à fin de compulsoire est formée par requête d'avoué à avoué : elle est portée à l'audience sur un simple acte, et jugée sommairement sans aucune procédure (C. de proc., art. 847). Le jugement est exécutoire, nonobstant appel ou opposition (art. 848).

COMPUT (du lat. *computus*), ensemble des calculs qui ont pour but de régler les époques des fêtes mobiles. Le comput ecclésiastique a pour bases : le *Cycle solaire*, le *Nombre d'or*, l'*Epacte*, l'*Indiction romaine* et la *Lettre dominicale*. *Voy.* ces mots.

COMTE (du lat. *comes*), titre nobiliaire, qui se place entre celui de baron et celui de duc ou de marquis. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONCAMÉRATION (du lat. *camera*, voûte), se dit, en Architecture, du cintre d'une voûte; — et en Physique : 1° de la courbure de chaque onde sonore; 2° de la distance qui sépare deux nœuds consécutifs dans les tuyaux sonores. *Voy.* TUYAUX.

CONCAVE (du lat. *concavus*), se dit d'une surface dont le milieu est plus déprimé que les bords. *Voy.* VERRE et MIROIR.

CONCENTRATION (de *concentrer*), se dit, en Chimie, de l'opération qui consiste à augmenter dans un dissolvant la quantité relative de la partie dissoute en enlevant le dissolvant. On concentre en général par la chaleur les solutions aqueuses, l'eau se

volatilise, et les substances dissoutes en s'accumulant dans le liquide finissent souvent par apparaître en se précipitant. On peut aussi concentrer en absorbant les vapeurs du dissolvant par des corps appropriés, tels que le chlorure de calcium, la chaux, l'acide sulfurique; enfin on concentre quelquefois par dialyse, c.-à-d. en faisant passer le dissolvant à travers des filtres ou des membranes que le corps dissous ne peut traverser.

Pouls concentré. Voy. POULS.

CONCENTRIQUE, qui a le même centre. En Géométrie, deux cercles ou deux courbes quelconques qui ont un même centre se nomment *concentriques.*

CONCEPT (du lat. *conceptum*). Ce mot qui, dans l'ancienne langue de la scolastique, était synonyme d'*idée*, de *notion*, a été spécialement affecté par Kant à toute notion qui est générale sans être absolue. Il distingue des *C. purs*, qui n'empruntent rien de l'expérience, comme la notion de *cause*; des *C. empiriques*, dérivés de l'expérience (*douleur, plaisir*); des *C. mixtes*, où entrent à la fois des données de l'expérience et des données de l'entendement pur.

CONCEPTACLE (du lat. *conceptaculum*). En Botanique, ce mot désigne les cavités qui contiennent les corpuscules reproducteurs des plantes cryptogames. — Il se prend aussi pour *follicule.*

CONCEPTION (du lat. *conceptio*). En Psychologie, ce mot exprime l'opération la plus simple de l'esprit, celle qui consiste simplement à saisir ou à se représenter les choses, sans affirmation ni négation: on l'oppose à *jugement*. Le même mot s'applique au résultat de cette opération, à l'*idée* que conçoit l'esprit. — En Physiologie, la *conception* est pour une femme le fait de devenir enceinte. Les Catholiques fêtent, le 8 décembre, la *Conception immaculée* de la Ste Vierge. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONCEPTUALISME (du b.-lat. *conceptualis*), doctrine fondée par Abailard, au commencement du XIIe siècle, dans le but de concilier le Réalisme et le Nominalisme. D'après elle, les Universaux n'ont pas une existence absolue et indépendante, ils ne sont cependant pas de purs mots; mais à chaque nom d'une idée générale correspond une *conception*, représentation de la chose, qui n'a d'existence que dans notre esprit (*Voy.* ci-dessus CONCEPTION). Voir Cousin, *Introduction aux ouvrages inédits d'Abailard.*

CONCERT (de *concerter*). On distingue : les *C. à grand orchestre et avec chœurs* ; les *C. de salon*, dans lesquels le piano, accompagné ou non d'autres instruments, tient lieu d'orchestre; les *Festivals*, où des masses considérables d'artistes se réunissent pour exécuter les chefs-d'œuvre des grands maîtres ; les *C. purement vocaux*, comme ceux de l'*Orphéon*, etc.

On donna d'abord des concerts d'instruments d'une seule espèce, violons, flûtes, hautbois, etc. ; ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle que l'on imagina de faire jouer ensemble des instruments d'espèces différentes. Les premiers concerts publics furent établis en France en 1725 par Philidor. On les appelait *concerts spirituels*, parce qu'on n'y exécutait que de la musique sacrée. Depuis, le nombre des concerts publics s'est considérablement accru. — Parmi les plus célèbres associations musicales qui ont donné ou qui donnent des concerts à Paris, on peut citer : le *Concert de l'hôtel Soubise* (1770-79), la *Loge Olympique* (1780-89), le *Concert de la rue de Cléry* (1789), le *C. Feydeau* (1794), la *Société des concerts du Conservatoire* (1801-14, et de 1828 jusqu'à présent), la meilleure de toutes; le *Concert du Vauxhall* (1815-29), l'*Athénée musical* (1729 et ann. suiv.), les *Enfants d'Apollon*, la *Société des concerts historiques*, la *Société des concerts de musique vocale religieuse*, la *Société philharmonique*, la *Société de Ste-Cécile*, etc.

CONCERTANT (de *concert*). On appelle *morceau concertant* une composition musicale destinée à faire briller alternativement les instruments ou les voix ; *style concertant* ou *concerté*, un genre de musique d'Église, moins sévère que le style *a capella*, accompagné par l'orchestre, et qui se rapproche beaucoup du style dramatique. — On appelle encore *concertants* les artistes musiciens qui se font entendre dans les concerts.

CONCERTO, mot italien qui s'applique à une pièce de musique composée spécialement pour faire briller l'habileté d'un instrumentiste. Le *concerto* proprement dit se compose de trois ou quatre morceaux de mouvements divers. Ceux de Mozart, de Viotti, de Kreutzer, de Romberg, en sont d'excellents modèles. — Le *concertino* ne comprend guère qu'un seul morceau, divisé en deux parties, dont la dernière est d'un mouvement plus animé.

Le *concerto grosso* était, au commencement du XVIIIe siècle, une sorte de symphonie avec des parties principales de violon ou d'autres instruments. Ceux de Corelli, de Geminiani et autres, ont donné naissance aux concertos et aux symphonies modernes.

CONCESSION (du lat. *concessio*). En Administration, on nomme ainsi ce qui est accordé à un particulier ou à une société, à titre gratuit ou onéreux, par l'État, par un établissement public ou une commune : par exemple, l'exploitation d'une mine, d'un canal, d'un chemin de fer, une prise d'eau dans une rivière, l'établissement d'un péage, etc. Ces concessions ne se font le plus souvent qu'avec concurrence. Celui qui obtient la concession est dit *concessionnaire.*

Dans les cimetières, les *concessions de terrains* pour sépulture sont *temporaires* ou *à perpétuité*. Le tarif en est réglé par les conseils municipaux. A Paris, une simple concession *individuelle* à perpétuité coûte 500 fr. pour 2 mètres carrés. Pour les sépultures de famille, *Voy.* SÉPULTURE.

CONCETTI (pluriel du mot italien *concetto*), pensée ingénieuse, mais où il y a plus d'affectation et de faux brillant que de naturel et de solidité : tel est ce vers de Virgile, « *Nec* CAPTI *potuere* CAPI, » en parlant des Troyens, et cet autre, que Racine met dans la bouche de Pyrrhus (*Androm.*, I, IV) :

Brûlé de plus de *feux* que je n'en allumai.

Les Italiens ont surtout recherché ce genre d'esprit, et chez eux le mot *concetti* n'est pas pris, comme chez nous, en mauvaise part. Le cavalier Marin, poëte italien, mort en 1628, est le type de ce genre précieux et affecté

CONCHIFÈRE (du lat. *concha*, coquille, et de *fero*, porter), se dit des Mollusques qui ont une coquille bivalve. *Voy.* ACÉPHALES.

CONCHOÏDE (du gr. κογχοειδής), courbe inventée par le géomètre grec Nicodème pour résoudre les problèmes de la duplication du cube et de la trisection de l'angle. Pour l'obtenir, on mène d'un point fixe à une droite fixe des sécantes, sur lesquelles on porte à partir de cette dernière des distances égales. Le lieu des points ainsi obtenus est la conchoïde. — Elle se compose de deux branches infinies ayant pour asymptote la droite fixe, et symétriques par rapport à la perpendiculaire menée du point fixe à cette droite. *Voy.* ASYMPTOTES.

CONCHOLÉPAS (du gr. κόγχη, coquille, et λέπας, patelle), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, voisin des Buccins, ne renferme qu'une seule espèce des côtes du Pérou, remarquable par l'ouverture très-ample de sa coquille univalve, et par les deux petites dents qu'elle porte à la base de son bord columellaire.

CONCHYLIEN (ÉTAGE) (du gr. κογχύλιον, coquille), le premier des étages triasiques, selon A. d'Orbigny, succède à l'étage permien, et précède l'étage saliférien ou des marnes irisées. La partie inférieure est formée, en France, de masses de grès connus sous le nom de *grès Vosgien* et auxquels beaucoup d'auteurs réunissent les *grès bigarrés* que d'autres rattachent à l'étage permien. A ce niveau appartiennent les *nouveaux grès rouges* des Anglais. La partie supérieure est formée principalement de calcaires pétris

de fossiles et connue sous le nom de *muschelkalk*. Les grès, peu riches en débris animaux, contiennent au contraire beaucoup de plantes *Calamites, Nevropteris, Pecopteris*, etc.). On y a trouvé en Amérique des empreintes de pas d'oiseaux gigantesques et d'énormes batraciens connus sous le nom de *Labyrinthodons*. — Parmi les fossiles du muschelkalk il faut citer : le *Ceratites nodosus*, la *Terebratula communis*, l'*Avicula socialis*, l'*Encrinus moniliformis*, et de nombreux reptiles.

CONCHYLIOLOGIE (du gr. κογχύλιον, coquille, et λόγος, discours), partie de la Zoologie qui s'occupe de l'étude des Mollusques à test ou Coquillages. C'est depuis les travaux de Lamarck, de De Blainville, de Cuvier, etc., qu'on est parvenu à établir une méthode naturelle de classification en Conchyliologie (*Voy.* MOLLUSQUES). — Voir : D. de Montfort, *Conchyliologie systématique* ; Geoffroy, *Traité sommaire des coquillages* ; Dr Chenu, *Description de toutes les coquilles connues* ; Deshayes, *Traité élémentaire de conchyliologie*, etc.

CONCIERGE (du b.-lat. *consergius*, altération de *conservus*). *Voy.* PORTIER.

CONCILE (du lat. *concilium*), assemblée d'évêques et de docteurs pour délibérer et décider sur des questions de doctrine et de discipline. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONCILIABULE (dimin. de *concile*), assemblée convoquée hors du sein de l'Église, par des hérétiques ou des schismatiques, dans un but d'opposition. On connaît surtout : le *C. du Chêne*, qui déposa St Chrysostôme, et qui fut ainsi nommé, parce qu'il se réunit dans le quartier du Chêne, à Chalcédoine, et le *Brigandage d'Éphèse*, qui condamna le concile de Chalcédoine, anathématisa le pape St Léon, et maltraita ses légats. — Auj., ce mot se dit de toute réunion secrète de gens à qui l'on suppose des desseins coupables.

Chez les Romains, on appelait *Conciliabule :* 1° le lieu où les préteurs, propréteurs, proconsuls, etc., rendaient la justice ; 2° les marchés tenus par ordre de ces mêmes magistrats en certaines occasions.

CONCILIATION (de *concilier*). En Droit, on appelle ainsi l'accord que le juge de paix cherche à établir entre deux personnes qui ont un différend. Au début de tout procès civil, à l'exception de certains cas prévus dans l'art. 49 du Code de procédure civile, la loi exige un essai de conciliation. Le défaut de cette formalité suffirait pour faire rejeter l'instance. La loi du 2 mai 1855 a étendu le principe de cette tentative de conciliation aux affaires qui sont de la compétence des juges de paix. — *Voy.* BUREAU.

CONCISION, qualité du style. *Voy.* STYLE.

CONCLAVE (du lat. *conclave*), la réunion des cardinaux pour élire un pape (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On appelle *Conclaviste*, un ecclésiastique qui s'enferme dans le conclave avec un cardinal pour le servir.

CONCLUSION (du lat. *conclusio*). En termes de Pratique, on appelle *conclusions* le résumé des demandes qu'une partie forme contre la partie adverse et qu'elle se propose de justifier. On distingue : les *C. au fond*, qui sont relatives à la contestation en elle-même, comme dans le cas où l'on demande qu'une obligation soit annulée comme étant le fruit de l'erreur ; les *C. exceptionnelles*, par lesquelles, sans examiner si la prétention de son adversaire est bien fondée, le défendeur demande une mesure préjudicielle, p. ex., la nullité de l'exploit introductif d'instance ou le renvoi des parties devant un autre tribunal ; les *C. principales*, celles que prend d'abord une partie, et qu'elle demande qu'on lui adjuge par préférence ; les *C. subsidiaires*, que prend une partie pour le cas où le juge refuserait de lui accorder ses conclusions principales.

Conclusion, en Logique. *Voy.* SYLLOGISME.

CONCOMBRE, *Cucumis*, genre de la famille des Cucurbitacées, renferme un grand nombre d'espèces, toutes annuelles, herbacées, à tiges rampantes ou grimpantes. Elles sont originaires des régions chaudes de l'ancien continent. On distingue les *Concombres propr. dits*, les *Melons* et les *Dudaims*. — Parmi les premiers, on remarque surtout le *C. commun* (*C. sativus*), plante potagère, à tiges rameuses, rudes au toucher ; à fleurs jaunes ; à fruits allongés, presque cylindriques, faiblement recourbés en arc, de couleur blanche, verdâtre ou jaune. Ils sont aqueux, d'un goût fade, et se mangent cuits, ou crus et confits dans le vinaigre. On s'en sert aussi pour fabriquer la *pommade de concombre*, cosmétique employé pour adoucir la peau. — Les autres variétés les plus connues sont le *C. hâtif* de Hollande, le *C. jaune* et le *C. vert* long ; le *C. petit-vert*, ord. appelé *Cornichon* (*Voy.* ce mot) ; le *C. de Russie*, qui est presque rond, et qui vient par bouquets ; le *C. arada*, qui n'est pas plus gros qu'une noix : le *C. serpent*, originaire de l'Inde ; le *C. amer* ou *Coloquinte* (*Voy.* ce mot). — On a étendu le nom de *Concombre* à diverses espèces de courges et à plusieurs plantes du genre *Giclet*. *Voy.* ces mots.

CONCORDANCE (du lat. *concordare*). En Grammaire, on appelle ainsi l'accord des mots les uns avec les autres sous le rapport du genre, du nombre, de la personne (*Voy.* ACCORD). La *syntaxe de concordance* est la partie de la syntaxe qui traite de l'accord des mots ; on l'oppose à la *syntaxe de dépendance*.

Concordances de la Bible, dictionnaires ou index qui renferment, par ordre alphabétique, tous les mots de la Bible, avec l'indication du livre et du chapitre, et la citation textuelle du passage où ils se trouvent. Hugues de St-Cher, mort en 1262, fit exécuter le premier ouvrage de ce genre. Les *Concordances* les plus estimées sont celles de Lucas de Bruges (Cologne, 1684), d'Er. Schmidt, de G. de Zamora, etc. M. Dutripon a publié en 1838 une nouvelle concordance de la Bible. *Voy.* HARMONIES.

Fenel et Sirey ont donné la *Concordance* des œuvres de Pothier avec les articles du Code Napoléon qui en ont été extraits.

CONCORDANT, nom donné, dans la Musique vocale, à celle des parties qui tient le milieu entre la taille et la basse, et qu'on appelle aussi *ténors* ; — en Poésie, à des vers qui ont plusieurs mots communs, et qui cependant présentent un sens opposé ; exemple :

Et { canis / lupus } in silva { venatur / nutritur } et omnia { servat. / vastat. }

Auj., on ne trouve plus guère de vers concordants que dans les scènes d'opéra, où plusieurs personnages chantent ensemble ; exemple :

Je m'abandonne à { mon ardeur. / ma fureur.

CONCORDAT (du lat. *concordare*), accord fait entre le pape et un souverain concernant les affaires religieuses. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Sous l'ancien régime, on appelait aussi *concordat* une sorte de traité par lequel des officiers au service, afin de se procurer de l'avancement, assuraient une prime à celui qui, pourvu d'un grade supérieur, voulait quitter le service. Les concordats furent prohibés dès qu'on s'occupa de réprimer la vénalité des emplois.

CONCORDAT. Dans le Commerce, on nomme ainsi l'arrangement qu'un commerçant failli fait avec ses créanciers, et qui a pour objet de lui permettre de reprendre le cours de ses affaires. Le concordat voté par la majorité des créanciers est obligatoire pour tous, excepté ceux qui ont un gage ou une hypothèque. On distingue : le *C. propr. dit*, où le débiteur reste à la tête de ses affaires en s'engageant à payer un dividende à ses créanciers, et le *C. par abandon d'actif*, par lequel il leur remet tous ses biens (C. de comm., art. 504-541).

CONCOURS (du lat. *concursus*). A l'Académie française (depuis 1635) et dans les diverses classes

de l'Institut, on ouvre chaque année des *concours* de poésie, d'éloquence, de linguistique, d'histoire, de philosophie, etc. Il y a encore, à l'école des Beaux-Arts, entre les élèves de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de musique, un concours pour le grand prix de Rome. Le gouvernement, ainsi que les départements et les villes, ouvrent aussi à des époques indéterminées, mais fréquentes, des *concours industriels* et *agricoles*. *Voy.* Expositions, Comices, etc.

Concours universitaires. Ils sont de deux sortes : 1° entre les professeurs qui se disputent le titre d'agrégé (*Voy.* Agrégation) ; 2° entre les élèves qui se disputent des prix. On appelle *concours général* la lutte académique qui a lieu, chaque année, à la Sorbonne entre l'élite des élèves des lycées de Paris et de celui de Versailles, depuis les classes les plus élevées jusqu'à celle de quatrième. La distribution solennelle des prix a lieu vers la mi-août, sous la présidence du Ministre et en présence du Conseil de l'Instruction publique. Ce concours a été fondé en 1746 par un legs de Legendre, chanoine honoraire de la métropole, pour les classes de rhétorique, de 2e et de 3e. Le concours fut successivement étendu à d'autres classes, en 1749 par le père Coffin, et en 1750 par le chanoine Collot. Interrompu en 1793, il fut rétabli en 1801, et s'ouvrit entre les écoles centrales ; depuis 1805, il a lieu annuellement entre les lycées de Paris ; en 1819, le collége de Versailles fut admis à concourir ; Stanislas et Ste-Barbe (Rollin) obtinrent la même faveur en 1822. — Depuis quelques années le *concours général* a été étendu aux lycées des départements, et de plus des *concours académiques* ont été établis dans le ressort de chaque académie.

En Droit, on entend par *concours* le principe en vertu duquel les créanciers qui n'ont ni privilége ni hypothèque sont payés au marc le franc sur les biens de leur débiteur (C. Nap., art. 2093).

CONCRET (du lat. *concretus*, réuni). En Philosophie, on nomme *être concret* un être complet en lui-même, une substance avec toutes ses qualités, telle qu'elle existe dans la nature ; on l'oppose à l'*être abstrait*, qui est une substance séparée de ses qualités, ou une qualité séparée de sa substance (*Voy.* Abstraction). — En Arithmétique, les *nombres concrets*, qu'on oppose aux *nombres abstraits*, sont ceux qui sont accompagnés de la désignation de la qualité de leurs unités, tels que 20 hommes, 40 chevaux, etc. — En Chimie, on appelle *substances concrètes* celles qui ont une consistance plus ou moins solide, par opposition à celles de même nature qui sont fluides : ainsi, le camphre est une *huile volatile concrète*.

CONCRÉTION (du lat. *concretio*). En Géologie, on appelle ainsi des substances minérales qui se présentent sous forme de mamelons irréguliers, accolés les uns aux autres. Les stalactites, les stalagmites, l'albâtre oriental, certains dépôts formés par les eaux, quelques sables durcis et consolidés, peuvent être considérés comme de véritables *concrétions* ; enfin, les petites masses globuleuses et calcaires, que l'on nomme *dragées de Tivoli*, sont aussi des concrétions. — En Pathologie, *concrétion* est synonyme de *calcul* (*Voy.* ce mot). On donne le nom de *concrétions osseuses* ou *tophacées* aux ossifications accidentelles qui se forment à l'intérieur de quelques organes, notamment du foie, et aux dépôts de sels calcaires qui se trouvent dans les articulations des goutteux.

CONCUBINAT (du lat. *concubinatus*). C'était, chez les Romains, une sorte d'union légale, mais inférieure entre personnes auxquelles l'inégalité de condition ne permettait pas le mariage. Elle ne produisait pas les effets civils des justes noces (*justæ nuptiæ*). Le concubinat disparut après l'établissement du christianisme.

CONCURRENCE (de *concurrent*). Ce mot est spécialement appliqué par les Économistes à la rivalité dans l'industrie et le commerce. Pour les uns, cette rivalité est une conséquence nécessaire et légitime de la liberté, la condition de tout progrès, le moyen le plus sûr de mettre un juste prix aux marchandises ; les autres n'y voient qu'une lutte déplorable qui entraîne la ruine de la plupart de ceux qui s'y livrent ; ils y trouvent la source de toutes les tromperies des commerçants, de toutes les falsifications de l'industrie. On a essayé quelquefois de remédier aux inconvénients de la concurrence, soit en limitant le nombre des fabricants (*Voy.* Jurande et Maitrise), soit en fixant un *minimum* pour les marchandises, soit, enfin, en proposant de mettre entre les mains du gouvernement la direction de toute l'industrie (*Voy.* Socialisme) ; mais tous ces moyens oppresseurs ont été justement repoussés. — *Voy.* aussi Échange (Libre), Protecteur (Système), etc.

CONCUSSION (du lat. *concussio*), exaction ou malversation commise par un fonctionnaire dans l'administration ou la manutention des deniers publics ; perception frauduleuse de taxes ou droits qui ne sont pas dus. On confond souvent ce crime avec la *corruption* et le *péculat* (*Voy.* ces mots). La *concussion* était punie de mort par la loi des Douze-Tables et par la loi Cornélia, ce qui n'empêcha pas qu'elle ne fût très-commune à Rome. Le code Justinien prononce contre la concussion le bannissement perpétuel et la restitution du quadruple. — En France, sous l'ancienne monarchie, les *concussionnaires* étaient punis très-sévèrement, même du dernier supplice ; en outre, leurs biens étaient confisqués. — D'après l'article 174 du Code pénal : « Tous fonctionnaires, commis ou préposés, tous percepteurs des droits, taxes, contributions, deniers, revenus publics, qui se seront rendus coupables de concussion, seront punis, savoir : les fonctionnaires ou les officiers publics, de la peine de la réclusion, et leurs commis ou préposés d'un emprisonnement de 2 ans au moins et de 5 ans au plus. Les coupables seront, de plus condamnés à une amende dont le *maximum* sera le quart des restitutions et des dommages-intérêts, et le *minimum* le douzième. »

CONDAMNATION (du lat. *condemnatio*), sentence prononcée par les tribunaux civils ou criminels. On appelle *C. contradictoire* celle qui est prononcée après que les parties ont été entendues dans leurs moyens de défense ; *C. par défaut*, celle qui est prononcée contre une partie qui ne s'est pas présentée : en matière criminelle, elle prend le nom de *C. par contumace*. On nomme *C. solidaire* celle qui s'exécute solidairement contre plusieurs condamnés ; *C. par corps*, celle qui entraîne l'emprisonnement de la personne condamnée.

CONDENSATEUR électrique, appareil de Physique formé essentiellement de deux conducteurs isolés, séparés l'un de l'autre par une substance non conductrice, telle que le verre. On appelle *armatures* ces conducteurs. On emploie tantôt une lame de verre, dont chaque face est revêtue d'une feuille d'étain, tantôt une bouteille remplie de feuilles métalliques et revêtue extérieurement d'une feuille d'étain ; dans ce cas le goulot laisse passer une tige de cuivre qui touche intérieurement les feuilles métalliques, c'est la *bouteille de Leyde* ; quand la bouteille est grande et a un large goulot, on l'appelle *jarre électrique* : au lieu d'être remplie de feuilles métalliques, elle est alors tapissée intérieurement d'une feuille d'étain que touche la tige de cuivre qui traverse le goulot. Un assemblage de *jarres* forme une *batterie électrique* (*Voy.* ce mot). — Pour électriser un condensateur, on met une des armatures en contact avec une source d'électricité, et l'autre armature en communication avec le sol. La première acquiert la même espèce d'électricité que celle de la source, et cette électricité est accumulée en quantité d'autant plus grande que la lame non conductrice est plus mince ; l'autre armature acquiert l'autre électricité. Quand le condensateur est chargé, on supprime les communications avec le sol et avec la source, et on peut le conserver pendant quelque temps sans qu'il perde son électricité. Lorsqu'on veut s'en servir, on

établit un conducteur allant d'une armature à l'autre, et au moment où la communication s'établit entre les deux armatures à l'aide de ce conducteur, une étincelle jaillit au point de contact, et certains effets, parmi lesquels se trouve toujours de la chaleur, se produisent dans les diverses parties du conducteur; après cela, le condensateur ne contient plus sensiblement d'électricité, et l'on dit qu'il est déchargé.

Electroscope condensateur. Voy. Electroscope.

CONDENSATION (de *condenser*), rapprochement des molécules d'un corps, diminution de volume et augmentation de densité qu'un corps acquiert par l'accroissement de la pression ou l'abaissement de la température. Ces deux causes réunies ont donné le moyen de condenser tous les gaz, excepté l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le bioxyde d'azote et l'oxyde de carbone (*Voy.* Gaz). — La rosée, le givre, les brouillards, les nuages, la neige, la pluie, sont des phénomènes dus à la condensation des vapeurs de l'atmosphère. *Voy.* Congélation.

Les corps solides peuvent condenser les gaz en les absorbant dans leurs pores : ainsi le charbon condense la plupart des gaz; le platine, le palladium condensent de grandes quantités d'hydrogène. Il est certain que les gaz changent d'état dans ces opérations; ils deviennent liquides, peut-être solides. M. Graham pense que l'hydrogène condensé dans le palladium est un véritable métal solide.

On donne aussi, en Chimie, mais dans un tout autre sens, le nom de *condensation* au fait de l'union intime de tout ou partie d'une molécule pour jouer en général le rôle d'une de ses parties constituantes. Ainsi on dit que la paraldéhyde [$C^6H^{12}O^3 = 3$ (C^2H^4O)] résulte de 3 molécules d'aldéhyde [C^2H^4O] condensées en une seule; on dit de même que l'éthylène est condensé dans les alcools polyéthyléniques.

CONDENSEUR, partie de la *machine à vapeur* dans laquelle se rend la vapeur à la sortie du cylindre. C'est un réservoir clos, que l'on maintient froid et vide d'air; la vapeur qui y arrive se liquéfie en dégageant de la chaleur; pour empêcher cette chaleur d'élever la température du condenseur, on entretient un courant d'eau froide autour de ses parois, ou bien on injecte de l'eau dans son intérieur. Dans le 1er cas, la pompe à air n'extrait du condenseur que l'eau condensée et l'air qui en provient, à mesure qu'ils arrivent; dans le 2e cas, cette pompe extrait en outre l'eau injectée. L'invention du condenseur est due à Watt; on le trouve dans les machines fixes, à moyenne et à basse pression; il permet de prolonger la détente jusqu'à ce que la vapeur qui pousse le piston ait atteint une très-faible pression, et par conséquent d'obtenir le plus grand travail possible à l'aide d'une quantité donnée de vapeur.

CONDIMENT (du lat. *condimentum*), synonyme d'*Assaisonnement. Voy.* ce mot.

CONDITION (du lat. *conditio*). En Droit, on nomme ainsi tout événement futur et incertain duquel on fait dépendre l'existence d'un droit qu'on appelle pour cela *conditionnel*. On distingue : *C. de droit* ou *légale*, celle que la loi impose et qui est toujours suppléée, quand même elle ne serait pas exprimée dans l'acte; *C. de fait*, celle qui a pour objet des faits exprimés dans l'acte; *C. expresse*, celle qui est exprimée dans l'acte ou dans la loi; *C. tacite*, celle qui n'est point exprimée dans l'acte, mais qui résulte de la nature du contrat ou de la loi; *C. impossible*, celle qui est contraire aux lois de la nature physique; *C. potestative*, qui dépend de la volonté de l'une ou de l'autre des parties; *C. résolutoire*, de l'existence de laquelle on fait dépendre la résolution d'un engagement; *C. suspensive*, événement futur à l'existence duquel on subordonne l'accomplissement d'une convention (C. Nap., art. 1168-1184).

Condition des soies, établissement public administré par les chambres de commerce, et dans lequel, au moyen d'une étuve disposée à cet effet, toutes les soies sont ramenées à un degré fixe et commun de siccité. Les soies se vendant au poids, et ce poids variant considérablement suivant le degré d'humidité de la soie, la déclaration de leur état ou *condition* est une garantie nécessaire pour la sincérité des transactions entre le vendeur et l'acheteur. — Les premières conditions ont été établies à Turin vers 1750. Le droit exclusif de fonder ces établissements et de les administrer appartient aux Chambres de commerce (Ordonn. de 1832 et Décr. de 1851).

CONDITIONNEL (dans les verbes). *Voy.* Mode.

CONDOR (de *cuntur*, mot péruvien), *Sarcoramphus gryphus*, dit aussi *Vautour des Andes*, grand Oiseau de proie, forme une espèce du genre Vautour. Le mâle a sur la tête une crête cartilagineuse, garnie de petites papilles mamelonnées, de couleur rouge violet ou violet presque noir. L'arrière de la tête et le cou, le dessous de la gorge, ainsi que le jabot, sont nus comme chez les Vautours, et de la couleur de la tête. Tout le plumage du corps, ainsi que la queue et une partie des ailes, sont d'un noir grisâtre; le reste est blanc. Les ailes du condor ont jusqu'à 2m50 d'envergure, et son corps a plus de 1m de long. Le condor est de tous les oiseaux celui dont le vol est le plus élevé. Il habite les plus hauts pics de la chaîne des Andes, près de la limite des neiges, et ne descend guère dans les vallées que pour y chercher sa proie. Il n'a pas d'autre aire que la surface nue des rochers.

CONDOTTIERI, nom qu'on donnait jadis en Italie aux capitaines de soldats mercenaires. *Voy.* Mercenaires.

CONDRODITE ou chondrodite. *Voy.* Magnésie silicofluatée.

CONDUCTEUR (de *conduire*). Dans l'administration des Ponts-et-Chaussées, on appelle *conducteurs* des agents placés directement sous les ordres des ingénieurs et au-dessus des piqueurs, pour la surveillance des travaux des routes, des ponts, des canaux, etc. Pendant longtemps, ces fonctionnaires ont été exclus des rangs des ingénieurs; une loi du 30 nov. 1850 leur a conféré le droit d'entrer dans ce corps, par voie de concours et après 10 ans de service. Le décret du 7 mars 1868 a réglé les conditions de ce concours. — Voir aussi le décret du 13 oct. 1851, portant organisation du corps des Ponts et Chaussées.

En Physique, *Conducteur* se dit de tout corps qui transmet la chaleur ou l'électricité :

Conducteurs de la chaleur. La *conductibilité* des corps pour la chaleur est plus ou moins rapide, suivant leur nature. On nomme *bons conducteurs* les corps qui se laissent pénétrer facilement par la chaleur, et qui prennent rapidement la température qu'ils doivent avoir : tels sont les métaux; *mauvais conducteurs*, ceux qui se laissent pénétrer moins facilement, et qui sont plus lents à se mettre en équilibre de température dans toutes leurs parties : l'eau, le verre, le soufre, le charbon, les pierres, toutes les substances végétales et animales, sont de mauvais conducteurs; les liquides et les gaz sont les plus mauvais conducteurs qu'on connaisse.

Conducteurs de l'électricité. Les corps qui conduisent bien la chaleur conduisent aussi l'électricité : tels sont les métaux; ceux qui conduisent mal la chaleur sont aussi mauvais conducteurs de l'électricité; tels sont les corps vitreux, résineux, le soufre, l'ambre. Quand on frotte ces derniers avec de la soie ou de la laine, ils s'électrisent seulement au point frotté; c'est-à-dire ils acquièrent la propriété d'attirer en ce point les corps légers qu'on y présente. C'est même l'ambre qui a donné lieu aux premières observations de ce genre, et dont le nom grec a servi à la création du mot *électricité* (*Voy.* ce mot). Si l'on veut électriser les corps conducteurs, il faut les isoler avec des supports de verre ou de résine, ou par des cordons de soie, c.-à-d. à l'aide de corps qui ne sont point conducteurs; alors, quand on les touche en un point avec un corps électrisé, l'électricité se propage très-rapidement dans

toute leur étendue. Cet usage des corps mauvais conducteurs fait qu'on les appelle *corps isolants* (*Voy.* Isoloir). Quand un corps bon conducteur touche le sol, la terre conduit assez bien l'électricité pour que le conducteur partage instantanément avec elle l'électricité qu'on lui a fournie; dès lors il semble que le corps perde son électricité. L'air humide conduit aussi assez bien l'électricité; aussi chauffe-t-on les appareils qui servent aux expériences, pour chasser l'humidité. — Les *conducteurs d'une pile* sont les deux fils métalliques qui sont adaptés aux deux pôles de la pile; on les appelle aussi *rhéophores* (*Voy.* ce mot). Les conducteurs d'une pile n'ont pas besoin d'être isolés aussi bien que les appareils destinés à l'*électricité statique*. On emploie surtout le bois, l'ivoire, le caoutchouc durci, la porcelaine, pour isoler des fils, tels que ceux du télégraphe électrique. Dans les électro-aimants, les fils sont en cuivre, recouverts de coton ou de soie.

CONDUCTIBILITÉ, se dit, en Physique, de la propriété que possèdent les corps de transmettre la chaleur ou l'électricité. *Voy.* Conducteur.

CONDUIT (du lat. *conductus*). En Anatomie, ce mot est synonyme de *canal*; on connaît surtout : les *conduits auditifs*, qu'on distingue en *C. auditif externe* ou *auriculaire*, commençant au fond de la conque de l'oreille, et aboutissant à la caisse du tympan, et *C. auditif interne* ou *labyrinthique*, creusé dans l'épaisseur du rocher; les *conduits nourriciers*, qui transmettent dans l'intérieur des os les vaisseaux destinés à leur nutrition, etc.

CONDUITE DES EAUX, art de conduire les eaux naturelles dans les villes, pour alimenter les fontaines publiques et les habitations. — Les Romains construisaient de gigantesques *aqueducs* (*Voy.* ce mot), qui amenaient dans les villes les eaux recueillies dans des étangs sur les collines voisines. Le niveau de l'eau des étangs devait être supérieur à celui de la ville, et l'eau s'écoulait naturellement par l'effet de la pesanteur; souvent l'aqueduc franchissait une vallée à l'aide d'une sorte de pont en maçonnerie, comme le *pont du Gard*, dont les restes subsistent encore et frappent d'admiration par la hardiesse et l'élégance de ses arcades. Les tuyaux de plomb furent aussi mis en usage par les architectes romains pour le passage des vallées; dans l'aqueduc du Mont-Pila, près de Lyon, l'eau descendait dans le vallon et remontait naturellement de l'autre côté par des tuyaux de plomb, qui suivaient les pentes. Aujourd'hui, on emploie des tuyaux de fonte, moins coûteux et plus solides, et on franchit les vallées à l'aide de siphons analogues à celui du Mont-Pila (*Voy.* Tuyaux). — Lorsque les eaux des collines environnantes sont trop éloignées, ou insuffisantes, on utilise l'eau des fleuves et des rivières, en les conduisant d'abord, à l'aide de machines, dans des bassins assez élevés au-dessus de la ville. Un exemple célèbre de ce genre de conduite est la *machine de Marly*, qui alimente Versailles et ses environs. En 1675, Colbert chargea de ce travail le baron Deville, gentilhomme liégeois. Celui-ci, secondé par Rennequin Sualem, construisit 14 roues hydrauliques mises en mouvement par l'eau de la Seine, et faisant mouvoir 221 pompes aspirantes et foulantes étagées sur le flanc du coteau. Ces pompes conduisaient l'eau dans l'aqueduc, à une hauteur de 162m, et de là l'eau s'écoulait naturellement par des tuyaux souterrains dans le bassin de la butte de Picardie, à Versailles, à 6,200m de distance de la machine. La machine de Marly donnait à l'origine 5,000m cubes d'eau par jour. Depuis 1864 les 14 roues sont remplacées par 4 roues perfectionnées, qui donnent 8,000m cubes d'eau par jour; les pompes élèvent cette eau dans l'aqueduc d'un seul jet. On emploie aussi la machine à vapeur pour faire fonctionner les pompes qui élèvent l'eau dans les bassins. Telle est la *pompe à feu de Chaillot*, établie en 1782 par les frères Périer, et remplacée en 1853 par des machines plus parfaites. On fait encore usage de *moulins à vent*. — Les *puits artésiens* alimentent aussi certaines localités.

La distribution des eaux dans une cité est une des plus importantes questions pour la fortune et la santé publiques. On évalue à 20 litres par jour, en moyenne, la quantité d'eau que chaque habitant doit avoir à sa disposition. En tenant compte des diverses industries, des bains, lavoirs, etc., on arrive à 50 litres par personne et par jour. On ne comprend pas, dans ce calcul l'arrosement de la voie publique et l'alimentation des fontaines. L'ancienne Rome pouvait fournir 1,500 litres par jour à chacun de ses habitants; la Rome moderne en donne encore 900. Viennent ensuite New-York qui en donne 560; Carcassonne, 400; Bordeaux, 170; Paris actuel, 125 (en 1871, il en fournira 250). Londres n'en donne que 95, Lyon 85, Bruxelles 80 et Genève 74. — La ville de Paris reçoit les eaux du Rungis par l'aqueduc d'Arcueil, dont la construction remonte au temps des Romains; celles des puits artésiens de Grenelle et de Passy, celles de l'Ourcq (1809), du Clignon (1841), de la Dhuis et du Surmelin (1865), et enfin celles de la Seine depuis 1782. A ces eaux doivent s'ajouter encore celles de la Marne, de la Vanne, et de la Somme-Soude (1870).

L'eau destinée à être mêlée aux aliments doit avoir certaines qualités qui imposent des dispositions particulières dans la conduite des eaux. L'une des plus importantes est le choix de l'eau naturelle qu'il faut amener dans la ville; ensuite, les eaux doivent séjourner quelque temps dans des bassins couverts, où les matières en suspension se déposent, et où la température se maintient assez basse pour que la fermentation ne se développe pas.

Conduite des gaz. Voy. Gaz.

CONDUPLIQUÉ (du lat. *cum*, ensemble, et *duplicatus*, doublé), se dit, en Botanique, des feuilles qui, dans le bourgeon, sont pliées en double dans le sens de leur longueur, comme celles du tilleul, du rosier, du cerisier, etc. — Les cotylédons sont dits *condupliqués* quand ils offrent la même disposition.

CONDURITE, arsénite de cuivre hydraté, d'un brun noirâtre ou bleuâtre, qu'on trouve dans le comté de Cornouailles; il a pour formule : $Cu^6\ddot{A}s + 4Aq$.

CONDYLE (du gr. κόνδυλος). En Anatomie, on nomme ainsi les éminences des articulations qui sont arrondies dans un sens et aplaties dans l'autre, telles que celles de l'extrémité inférieure du fémur et celles de l'humérus, de la mâchoire, etc.

CONDYLÔME (du gr. κονδύλωμα), excroissance de chair molle, indolente, résultant de la végétation morbide de certains tissus et qui se développe en diverses parties du corps.

CONDYLOPODES (du gr. κόνδυλος, articulation, et ποῦς, ποδός, pied, nom donné à une division des Articulés comprenant les Crustacés, les Arachnides, les Myriapodes et les Insectes; animaux qui ont les pieds composés de plusieurs articles.

CONDYLURE (du gr. κόνδυλος et οὐρά, queue), *Condylurus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, propre à l'Amérique du Nord : corps trapu, museau très-prolongé, garni de crêtes membraneuses disposées en étoile autour des narines; point d'oreilles externes; les yeux extrêmement petits; les pieds antérieurs courts, larges et robustes, à 5 doigts munis d'ongles, et propres à fouir, de même que ceux des taupes; les pieds postérieurs grêles, à 5 doigts; la queue de longueur médiocre. Ces animaux sont à peu près de la taille des taupes; ils en ont les formes et les habitudes.

CÔNE (du gr. κῶνος). On appelle *cône*, en Géométrie, la surface produite par la révolution d'une droite indéfinie, qui passe constamment par un point fixe, appelé *sommet*, et rencontre constamment une courbe fixe appelée *directrice*. Le cône ainsi défini est composé de deux *nappes* symétriques par rapport au sommet. — En particulier, le *cône droit* à base circulaire est engendré par la révolution d'un triangle rectangle tournant autour d'un des côtés de l'angle droit comme axe. La surface courbe décrite par l'hy-

poténuse de ce triangle est la *surface latérale* du cône : la longueur même de cette hypoténuse est l'*apothème* du cône ; la longueur du côté fixe en est la hauteur, et le cercle décrit par l'autre côté de l'angle droit en est la base. — La surface convexe d'un cône a pour mesure la moitié du produit de la circonférence de sa base par son apothème : $S = \pi R a$. Le volume du cône a pour mesure le tiers du produit de la surface de sa base par sa hauteur : $V = \frac{\pi R^2 h}{3}$. Enfin, le volume compris entre la surface d'un cône quelconque et un plan sécant a de même pour mesure la surface de la section multipliée par le tiers de sa distance au sommet.

CÔNE, *Conus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, type de la famille des *Conidées*, caractérisé par une coquille oblongue enroulée comme un cornet, et présentant la forme d'un cône dont la spire forme la base, d'où son nom. L'ouverture est étroite, allongée, un peu échancrée en avant : la columelle est lisse, et les tours intérieurs de spire se résorbent à mesure que l'animal s'accroît, en sorte que la coquille y est mince comme une feuille de papier : ce dernier caractère distingue les Cônes de certaines Actéonines fossiles qui leur ressemblent extérieurement, mais dont la coquille a la même épaisseur partout. Les Cônes se trouvent à l'état fossile depuis l'étage sénonien ; les espèces vivantes pullulent dans les mers actuelles. — Les amateurs recherchent le *C. amiral* ou *C. cedo nulli*, le *C. drap d'or*, le *C. écorce de citron*, le *C. écorce d'orange*, etc.

En Botanique, on appelle *cônes*, à cause de leur forme conique, les chatons qui supportent les fleurs femelles des végétaux *conifères*. Ces cônes, que l'on a aussi nommés *strobiles*, sont composés d'écailles persistantes, ordinairement disposées en cône. C'est à l'aisselle de ces écailles que sont les fleurs et plus tard les fruits. Telle est la *pigne* ou pomme de pin.

CONFARRÉATION (du lat. *confarreatio*), une des trois formes de mariage usitées chez les Romains, était ainsi nommée parce qu'elle consistait dans l'offrande d'un gâteau de froment apporté par la nouvelle épouse : elle produisait au profit du mari la puissance appelée *manus*. *Voy.* MARIAGE.

CONFECTION (du lat. *confectio*). Dans l'Industrie, ce mot s'applique particulièrement à la fabrication en grand et à l'entreprise de certains objets tels que ouvrages de couture lingerie, vêtements, etc., ou objets de fourniment nécessaires pour les troupes, les hôpitaux, etc. L'industrie des *confectionneurs* a pris un très-grand développement de nos jours. A Paris seulement, leur chiffre d'affaires s'est élevé en 20 ans (1846-1866) de 30 millions de fr. à 109 millions.

En Pharmacie, *confection* est synonyme d'*électuaire* et d'*opiat*. *Voy.* ces mots.

CONFÉDÉRATION (du lat. *confœderatio*), état fédératif. *Voy.* FÉDÉRALISME.

Ce mot se disait autrefois en Pologne des associations que faisaient les nobles et les grands, sans l'aveu du roi, et souvent contre ses vues, pour maintenir la constitution de l'État : la *Confédération de bar* est célèbre dans l'histoire de Pologne.

CONFÉRENCE (du lat. *conferentia*). On nomme ainsi : 1° toute réunion politique ou religieuse destinée à terminer une affaire en litige ou à discuter une question : telles sont les *C. diplomatiques* entre les ministres plénipotentiaires, pour préparer un traité de paix, d'alliance ou de commerce (*Voy.* CONGRÈS); les *C. religieuses* qui ont lieu entre les ministres de diverses religions pour amener un rapprochement (comme le *Colloque de Poissy*), ou entre les ministres d'un même culte pour traiter de questions religieuses (*C. cantonales*) ; — 2° des réunions entre docteurs ou étudiants : comme autrefois, celles qui se tenaient dans la Faculté de théologie, les *C. de la Sorbonne* et les *C. de St-Sulpice*, et encore auj., au Palais, la *C. des avocats*, réunion des avocats stagiaires, sous la présidence du bâtonnier de l'ordre, pour s'exercer aux luttes du barreau. — On donne aussi le nom de *conférences* : 1° à des instructions religieuses faites en chaire par un prédicateur ; 2° à des leçons publiques ou à des causeries familières faites par un savant ou un lettré devant des gens du monde ; 3° à des cours particuliers faits à des élèves, maîtres pour les préparer à des examens et à des concours : les professeurs de l'École normale supérieure portent le titre de *maîtres de conférences*.

En Théologie et en Droit, on appelle *Conférences* ou *Collations*, certains ouvrages dans lesquels on a rapproché différents textes sur les mêmes sujets. La conférence des codes est le rapprochement des articles d'un même code ou de différents codes qui ont un rapport entre eux.

CONFERVES (du lat. *conferrere*, souder, consolider, parce qu'on leur attribuait la propriété de souder les fractures), genre d'Algues vertes caractérisé par des filaments tubuleux, cylindriques, vitrés, simples ou rameux, articulés ; la fructification consiste en des gemmes intérieures, tout à fait nues, non capsulaires. Les Conferves habitent les eaux douces ou salées, la surface des bois pourris et des murs humides. La sécheresse les détruit. Elles constituent un excellent engrais et contribuent pour beaucoup à la formation des tourbes. *Voy.* ALGUES.

CONFESSEUR (du lat. *confessor*). On nommait ainsi dans la primitive Église le chrétien qui professait publiquement sa foi, et qui était disposé à souffrir et à mourir pour elle ; on confond souvent *confesseur* et *martyr*, quoique l'on pût cependant confesser sa foi sans subir le martyre. — Auj., ce mot désigne les prêtres qui ont le pouvoir d'entendre la *confession* et de donner l'absolution.

CONFESSION (du lat. *confessio*). La confession a été instituée par Jésus-Christ, qui donna en ces mots à ses disciples le pouvoir de remettre les péchés : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. » Év. selon St Jean, ch. 20, v 22. Le concile de Latran tenu en 1215, fait aux fidèles une obligation de se confesser au moins une fois l'an. Les lois canoniques commandent aux prêtres le secret de la confession sous peine d'une pénitence perpétuelle. La loi du secret ne lie pas seulement le confesseur par rapport aux vivants, mais aussi à l'égard des morts. Les Calvinistes et la plupart des sectes réformées rejettent la confession. — Autrefois on prescrivait dans certains cas la *confession publique* : Nectaire, évêque de Constantinople, donna l'exemple de l'abolir, au IVe siècle. — Après la révocation de l'édit de Nantes, on exigea des nouveaux convertis des *billets de confession* sous peine des galères perpétuelles et de la confiscation des biens. Auj. les billets de confession ne sont exigés que pour le mariage religieux.

Confession veut dire aussi profession de foi. *Voy.* les mots *Confession d'Augsbourg*, et *C. d'Emden* au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Confession, en Droit. *Voy.* AVEU.

Confessions. *Voy.* MÉMOIRES.

CONFIANCE (ABUS DE) *Voy.* ABUS.

CONFIRMATION (du lat. *confirmatio*), l'un des sept sacrements de l'Église, est comme le complément du baptême. Elle nous donne le St-Esprit, avec l'abondance de ses dons, et nous rend parfaits chrétiens. Ce sacrement ne peut être conféré qu'une fois. Il faut pour le recevoir être en état de grâce. C'est l'évêque qui confère ce sacrement : il impose les mains et récite en même temps une invocation au St-Esprit ; il trempe ensuite le pouce de la main droite dans le saint chrême et en fait un signe de croix sur le front du confirmé, en disant : *Je vous marque du signe de la croix et je vous confirme du chrême du salut*, puis il donne un léger soufflet sur la joue, en disant : *La paix soit avec vous*. Souvent le confirmé reçoit un nouveau nom à la confirmation. Pendant longtemps la confirmation se conférait im-

médiatement après le baptême : ce qui se fait encore auj. en Orient. — Dans les Communions évangéliques, la confirmation n'est que le renouvellement des vœux du baptême : elle n'est pas envisagée comme un sacrement.

En Rhétorique, la *Confirmation* est la partie du discours où l'orateur expose ses preuves. Il y a deux choses à considérer dans la confirmation : le *choix des preuves*, qui consiste à écarter les preuves faibles, fausses ou contradictoires, pour ne conserver que celles qui sont puissantes et solides, et l'*arrangement des preuves*, qui dépend toujours de la nature de la cause ou des circonstances du moment. Les rhéteurs ont appelé *ordre homérique* une disposition des preuves telle, qu'on met au commencement et à la fin les moyens les plus concluants, en glissant au milieu ceux dont on se défie : ils l'ont nommée ainsi, sans doute, parce que Nestor, dans l'*Iliade* chant IV, vers 297), recommande de ranger les soldats en bataille d'après un système analogue.

En Droit, la *Confirmation* est l'acte par lequel une personne, déclare expressément ou tacitement, la volonté de couvrir les vices d'un acte entaché de quelque nullité, par exemple pour cause d'erreur ou d'incapacité : on l'appelle aussi *ratification* (C. Nap., art. 1338-1340).

CONFISCATION (du lat. *confiscatio*), action d'adjuger des biens au *fisc* pour cause de crime, de contravention ou de délit. Chez les Romains, la confiscation, inusitée dans les premiers temps de la république, devint d'une application générale à partir de Sylla ; elle dégénéra, sous les empereurs, en un instrument de pillage et de tyrannie. Tibère, et après lui Caligula et Néron, firent périr les hommes les plus vertueux pour s'emparer de leurs biens. Au moyen âge, la confiscation était reçue chez presque toutes les nations de l'Europe. La confiscation *générale* pour crime, en usage dans l'ancienne monarchie française, fut abolie en 1790 ; rétablie en 1792 et admise par le Code pénal de 1810 pour les crimes d'attentat à la sûreté de l'État et de fausse monnaie, elle a été abolie par la Charte de 1814 (art. 66). Néanmoins, il existe encore une confiscation *spéciale*, pour cause de contravention en matière d'impôt ou de police : elle porte alors sur le corps du délit, ou sur les choses qui étaient destinées à commettre le délit (C. pén., art. 11, 470, 477, 481).

CONFISEUR (de *confire*), celui qui fabrique et qui vend des *confitures*, des bonbons et toute espèce de sucreries. On distingue les confitures en *C. liquides*, ou fruits confits dans un sirop liquide, telles que confitures de groseilles, de cerises, de pommes, de coings, etc. ; et en *C. sèches*, qui comprennent les fruits entiers confits au sucre, les marmelades, pâtes à demi solides faites avec les pulpes de fruits succulents, les gelées, les pâtes de fruits, tels que abricots, pommes, coings, les conserves, etc. Les bonbons comprennent les dragées, les pralines, les sucres cuits, les fondants, les décors et bonbons d'office, les pâtes et pastilles de tout genre, les nougats, etc. Les confiseurs colorent leurs sucreries en *rouge*, avec le carmin, la cochenille, la laque carminée, et celle du Brésil ; en *bleu*, avec le bleu de Prusse et l'indigo ; en *jaune*, avec le quercitron, le safran, le fustet, les graines d'Avignon et de Perse. Le choix des matières colorantes a une grande importance : celles qui sont empruntées au règne minéral offrent de graves inconvénients ; aussi plusieurs sont-elles sévèrement interdites. On trouve un *Manuel du Limonadier et du Confiseur* dans la collection Roret.

CONFITEOR (c.-à-d. *je confesse*), prière que font les catholiques, avant de se confesser, à la messe et ailleurs. La formule de cette prière a été fixée par le pape Pie V au XVIe siècle.

CONFITURES. *Voy.* CONFISEUR.

CONFLIT (du lat. *conflictus*, lutte). Il y a *conflit*, soit lorsque deux autorités s'attribuent la connaissance d'une même affaire, soit lorsque, au contraire, deux autorités se déclarent également incompétentes pour connaître d'une affaire : dans le premier cas, le conflit est *positif* ; dans le second, *négatif*. — Le conflit, soit positif, soit négatif, prend le nom de *C. de juridiction* quand la difficulté naît des prétentions ou du refus d'autorités de même ordre, soit judiciaire, soit administratif ; on l'appelle *C. d'attribution*, si la difficulté s'élève entre deux autorités d'ordres différents, p. ex. de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. — Les *C. de juridiction* sont jugés par l'autorité immédiatement supérieure aux autorités entre lesquelles a lieu la contestation : ainsi, les conflits entre deux tribunaux de 1re instance sont portés devant la cour impériale ; ceux qui s'élèveraient entre deux cours impériales, devant la cour de cassation : c'est ce qu'on appelle le règlement de juges (C. de proc. civ., art. 363-367). — Les *C. d'attribution* sont le plus souvent jugés par le Conseil d'État. Tout ce qui regarde les conflits avait été réglé par une ordonnance du 1er juin 1828. La Constitution de 1848 créa (art. 89) un tribunal mixte composé de membres de la cour de cassation et de conseillers d'État pour juger des conflits d'attribution. Cette institution n'a pas été conservée par la Constitution de janvier 1852.

CONFLUENT (de *confluer*). En Anatomie, on nomme *confluent des sinus de la dure-mère*, ou *pressoir d'Hérophile*, une cavité lisse, polie, régulière, située au-devant de la protubérance occipitale interne, et formée par la réunion des trois grands replis de la dure-mère.

En Médecine, on nomme *variole confluente* celle dont les pustules sont si abondantes qu'elles se confondent : on l'oppose à *variole discrète*.

En Botanique, les anthères sont *confluentes* quand les deux lobes paraissent n'en former qu'un seul ; les cotylédons sont *confluents* lorsque, étant sessiles, ils se confondent par leur base.

CONFRÉRIE (de *confrère*), société libre de personnes pieuses, établie dans quelques églises pour se livrer en commun à des exercices de piété ; il y a des confréries de dévotion (*C. du St-Sacrement*, *de la Ste-Vierge*, *de la Croix*), des confréries de charité, de pénitents, etc. — On appelle *archiconfrérie* certaines confréries, établies pour la plupart à Rome, auxquelles d'autres confréries se sont affiliées : telles sont la *C. du Gonfalon* (pour la rédemption des captifs), celle du *St-Crucifix des agonisants*. — En 1836, il a été établi à Paris, à Notre-Dame-des-Victoires, une *archiconfrérie*, sous le titre de *C. du très-saint et immaculé Cœur de Marie*.

Confrérie de la Passion, association célèbre formée originairement de pèlerins, qui représentaient le mystère de la Passion : elle se transforma bientôt en une troupe de comédiens : patentée par Charles VI, elle fut interdite en 1541 par le parlement, à cause des abus auxquels elle avait donné lieu.

CONFRONTATION (de *confronter*), formalité de Procédure criminelle par laquelle on met le témoin en présence de l'accusé, pour qu'il ait à déclarer s'il le reconnaît. Outre cette confrontation, qu'on appelle *réelle*, on employait autrefois la *C. littérale* ou *figurative*, dans laquelle on se bornait à lire devant l'accusé la déposition du témoin absent ou décédé, pour figurer la confrontation. Le Code d'Instr. criminelle (art. 317-319) règle la manière dont la confrontation doit se faire.

CONFUSION (du lat. *confusio*). D'après l'art. 1300 du Code Nap., lorsque les qualités de créancier et de débiteur se réunissent dans la même personne, il se fait une confusion de droits qui éteint la créance. Ainsi, p. ex., je suis débiteur ou créancier de Paul, je deviens son héritier : il y a *confusion*, et, par conséquent, extinction de mon obligation. — On appelle aussi *confusion* l'extinction d'une servitude foncière par la réunion dans la main du même propriétaire du fonds dominant et du fonds servant (C. Nap., art. 705). *Voy.* CONSOLIDATION. — La confusion entre les matières appartenant à différents propriétaires est un

cas d'accession (C. Nap., art. 573-575). *Voy.* ACCESSION.

CONGE, en lat. *congius*, mesure de capacité pour les liquides dont se servaient les Romains et les Juifs : elle valait chez les premiers 3 lit., 24 ; chez les seconds, 2 lit., 6. — C'est auj. le nom d'un vase dont on se sert dans les mines pour mesurer le minerai.

CONGÉ (du lat. *commeatus*). Dans le Service militaire, on nomme ainsi soit une permission d'absence temporaire (*C. de semestre, de convalescence*, etc.), soit une autorisation définitive de départ (*C. de libération, C. de réforme*, etc.). — Pour les fonctionnaires publics et les employés de l'État, c'est l'autorisation de s'absenter pendant un temps plus ou moins long. Les conditions et le mode d'obtention de ces congés sont déterminés par le règlement du 9 nov. 1853. — Dans l'Instruction publique, un *congé* est la permission accordée aux écoliers d'interrompre leurs études en dehors du temps des *vacances* (*Voy.* ce mot) : dans les établissements de l'État, le nombre des congés est fixé par les règlements; les chefs de ces établissements ne peuvent en accorder de leur autorité privée.

En matière de Contributions indirectes, on nomme *Congé* la permission que donne la régie de transporter du vin, de la bière, du cidre ou toute autre liqueur, d'un lieu dans un autre. — En termes de Marine, ce mot se dit de l'espèce de passe-port que le patron d'un vaisseau est obligé de prendre quand il veut sortir du port et mettre en mer, sous peine d'être réputé corsaire.

En matière de Louage, on appelle *Congé* la déclaration que l'une des parties fait à l'autre qu'elle entend mettre fin, pour une époque déterminée, à la jouissance antérieurement convenue. Elle peut être écrite ou verbale ; si le congé n'est pas accepté, il faut recourir au ministère d'un huissier. — On ne donne point congé d'un bail écrit fait pour un temps spécifié. Si le bail porte qu'il pourra être résilié à certaines époques, comme dans les locations pour 3, 6 ou 9 ans, il est d'usage d'y stipuler le délai dans lequel le congé devra être donné ; s'il n'y a pas de bail écrit, le délai du congé est déterminé par l'usage : à Paris, ce délai est de 6 semaines pour les locations au-dessous de 400 fr., de 3 mois pour les locations au-dessus de cette somme, de 6 mois pour une boutique ou une maison entière. *Voy.* BAIL et TACITE RECONDUCTION.

En Architecture, on nomme *Congé* une espèce de moulure employée dans les meubles et les bâtiments, et qui joint le fût de la colonne à ses deux ceintures.

CONGÉ-DÉFAUT. *Voy.* DÉFAUT.

CONGÉABLE (de *congé*), se disait autrefois, en Jurisprudence, d'un domaine dans lequel le seigneur pouvait toujours rentrer, et d'où il pouvait *congédier* celui qui l'occupait. *Voy.* BAIL (A CONVENANT).

CONGÉLATION (du lat. *congelare*, geler), passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide, par l'effet d'une soustraction de chaleur. L'eau commence à se congeler à la température de zéro ; le mercure se congèle à — 40° ; les liquides alcooliques se congèlent plus difficilement. Quant aux moyens de produire la congélation (*Voy.* GLACE, RÉFRIGÉRANTS, CALÉFACTION, ÉVAPORATION, etc.). — Il y a ordinairement un changement de volume de la masse qui se congèle. Pour certaines substances, le volume diminue pendant la congélation ; pour d'autres, telles que l'eau, le bismuth, la fonte de fer, le volume augmente. Ces changements de volume se font avec une force considérable, et il faudrait exercer une pression énorme pour l'empêcher. Une bombe pleine d'eau et bien bouchée est brisée par l'expansion de la glace qui s'y forme, lorsqu'on l'expose à un froid très-vif. La congélation de l'eau dans les tissus des plantes amène semblablement leur rupture et leur destruction. *Voy.* GLACE et GELÉE.

On nomme aussi *Congélation* les phénomènes morbides déterminés par l'action du froid sur les êtres vivants. Lorsque le froid agit sur tout le corps à la fois, il en résulte un engourdissement qui ressemble au sommeil, et qui est bientôt suivi de l'apoplexie ou de l'asphyxie. Lorsque le froid agit seulement sur certaines parties, notamment sur les extrémités, telles que le nez, les pieds, les mains, les oreilles, ces parties deviennent d'abord rouges ou bleues, puis marbrées de taches livides, sèches, dures et semblables à de la corne. Ces congélations partielles se guérissent au moyen de frictions avec de la neige ou de la glace pilée. Si l'on approchait du feu les parties gelées, on s'exposerait à les faire tomber en gangrène.

CONGÉNÈRE (du lat. *congener*), qui est de même genre ou de même espèce. En Anatomie, on appelle *muscles congénères* ceux qui concourent à produire le même effet; on les oppose aux *muscles antagonistes*, qui agissent en sens contraire.

CONGÉNIAL ou CONGÉNITAL (du lat. *cum*, avec, et *genitus*, engendré). On appelle *maladies* ou *affections congéniales* celles qui dépendent de l'organisation primitive de l'individu, et qui existent au moment de sa naissance.

CONGESTION (du lat. *congestio*, amas). On appelle ainsi tout afflux du sang dans les vaisseaux d'un organe, d'ailleurs sain, par suite de l'exagération de la force circulatoire ou d'un engorgement passif par défaut de circulation. Le cerveau, le poumon, le foie, sont les organes qui éprouvent le plus souvent les effets de la congestion. On la combat par la saignée et les révulsifs cutanés et intestinaux. *Voy.* APOPLEXIE et ABCÈS.

CONGIAIRE (du lat. *congiarium*), distribution gratuite faite par les empereurs au peuple romain. Elle consistait, dans l'origine, en un *conge* de vin ou d'huile, et elle conserva le même nom dans la suite, quoiqu'on donnât beaucoup plus d'un conge, et souvent même de l'argent au lieu de dons en nature.

CONGLOBÉ (du lat. *conglobare*), qui est assemblé en rond. En Anatomie, on a appelé *glandes conglobées* les glandes ou ganglions lymphatiques, à cause de leur forme. — En Botanique, on appelle *feuilles* ou *fleurs conglobées* les feuilles ou fleurs assemblées en boule.

CONGLOMÉRATS (du lat. *conglomeratus*, nom donné, en Géologie et en Minéralogie, à différentes espèces de roches composées de fragments liés entre eux par un ciment plus ou moins dur, plus ou moins grossier. *Voy.* ROCHES et GRÈS.

CONGRE, *Conger*, subdivision du genre Murène, famille des Anguilliformes, a pour caractères : ouïes ouvertes de chaque côté sous la nageoire pectorale, mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure, corps arrondi. Le *C. commun*, ou *Anguille de mer* (*Muræna conger*), long de 1 à 3m et très-vorace, est très-commun sur nos marchés : sa chair, blanche et fade, est peu estimée. *Voy.* ANGUILLE.

CONGRÉGATION. *Voy.* COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* au mot CONGRÉGATION.

CONGRÈS (du lat. *congressus*), réunion de diplomates. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Congrès scientifique, réunion libre de savants qui s'assemblent à certaines époques et dans des localités déterminées à l'avance, pour conférer sur l'état et les progrès des sciences, et se communiquer leurs travaux. La Suisse et l'Allemagne ont donné le premier exemple des réunions de ce genre. En France, le premier congrès eut lieu à Caen, en 183 , sous la présidence de M. de Caumont; il fut suivi de ceux de Poitiers, de Douai, de Blois, de Metz, etc.

Outre les congrès scientifiques, on a vu naître successivement en France le *C. archéologique pour la conservation des monuments* (1834), le *C. des vignerons et des producteurs de cidre* (1842), le *C. central d'agriculture* (1844), le *C. historique européen* (1845), le *C. de la Paix* (1848), divers *C. agricoles régionaux*, etc.

CONGRUENCE (du lat. *congruere*, s'accorder), rela-

tion de deux nombres inégaux, dont la différence est multiple d'un nombre entier Les nombres comparés se nomment *congrus*, et le nombre entier qui divise exactement leur différence s'appelle le *module*. Ainsi, 11 et 21 sont congrus par rapport au module 5, parce que la différence 21 moins 11, ou 10, est un multiple de 5 ; ils sont, au contraire, *incongrus* par rapport à un nombre qui ne divise pas leur différence, p. ex. 7. Chacun des nombres comparés prend le nom de *résidu* par rapport à l'autre, lorsque ces nombres sont congrus, et de *non-résidu* dans le cas contraire : p. ex., 11 est résidu de 21 par rapport au module 5, et il est non-résidu par rapport au module 7. Le signe de la congruence se compose de trois traits horizontaux $\equiv$; ainsi $A \equiv B$ signifie que A est congruent avec B. On doit à Gauss l'introduction dans la science des nombres de l'idée des congruences.

CONGRUISME (du lat. *congruere*), système sur l'efficacité de la grâce imaginé par Suarez, Vasquez et quelques autres théologiens pour rectifier celui de Molina, fut conçu dans le but de faire *accorder* la liberté de l'homme et la volonté de Dieu ; accord qu'ils nommaient *congruité*.

CONICHRITE ou CONICHRINE, silicate hydraté d'alumine, de manganèse, de protoxyde de fer, de magnésie et de chaux, dont la formule est $\ddot{\ddot{A}}l\,\dddot{Si} + (\dot{M}g, \dot{C}a, \dot{M}n, \dot{F}e)\,\dddot{Si} + Aq$. On a rencontré cette substance dans l'île d'Elbe.

CONICINE, dite aussi *Conine* ou *Cicutine*, alcali organique auquel la Ciguë (*Conium maculatum*), doit ses propriétés vénéneuses. Il est huileux et renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'azote dans les rapports de $C^8H^{15}Az$. Il a été découvert par Gieseke en 1826 ; Geiger l'obtint en 1831 pour la première fois à l'état de pureté. M. Ortigosa en fit la première analyse exacte en 1842.

CONIFÈRES (de *cône*, et du lat. *fero*, porter), famille de plantes Dicotylédones gymnospermes, à tiges ligneuses ; à feuilles, en général persistantes et linéaires ; à fleurs monoïques ou dioïques sans périanthe et en chatons : les mâles composées d'anthères éparses ou d'écailles portant plusieurs anthères; les femelles réduites à des écailles avec des ovules nus; à fruits disposés en cône dans la plupart des genres. — La famille des Conifères est une des plus importantes et des plus utiles de notre hémisphère : elle se compose en grande partie d'arbres verts et résineux, formant d'immenses forêts dans les contrées du nord de l'Europe et de l'Amérique, ainsi que sur les hautes montagnes; tels sont : le Pin, le Sapin, l'Araucaria, le Cèdre, le Genévrier, le Cyprès, le Thuya, l'If, etc. Quelques espèces, comme le Mélèze, le Cyprès chauve et le Ginkgo, perdent leurs feuilles pendant la saison froide. Il existe un grand nombre de Conifères fossiles; on en trouve dans tous les terrains, notamment dans les dépôts houillers, où l'on remarque des débris et des empreintes qui se rapportent aux genres *Araucaria* et *Walchia*. — Cette famille se subdivise en 4 tribus : les *Gnétacées*, les *Taxinées*, les *Cupressinées* et les *Abiétinées*, que M. Brongniart considère comme autant de familles.

CONIQUE, qui a rapport au *cône*, qui est en forme de *cône*. — Les *sections coniques* sont des lignes courbes qu'on obtient en coupant un cône droit à base circulaire par un plan. Il y en a trois espèces : l'*ellipse*, la *parabole* et l'*hyperbole*, qui correspondent aux cas où le plan sécant coupe toutes les génératrices d'un même côté du sommet, ou les unes d'un côté, les autres de l'autre, ou est parallèle à l'une d'elles. Lorsque le plan sécant est perpendiculaire à l'axe, la section est un *cercle*, cas particulier de l'ellipse.

Projection conique. *Voy*. PROJECTION.

CONIROSTRES (de *cône* et du lat. *rostrum*, bec), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux, créée par Cuvier pour tous les oiseaux qui ont le bec conique et sans échancrure. Elle renferme les *Alouettes*, les *Mésanges*, les *Moineaux*, les *Etourneaux*, les *Corbeaux*, les *Rolliers*, etc.

CONIUM, nom latin de la *Ciguë*. *Voy*. ce mot.

CONIVALVES (de *cône* et de *valve*), nom que Cuvier avait donné aux coquilles en cône élargi (Patelles, Cabochons, Fissurelles), rangées aujourd'hui parmi les *Scutibranches*.

CONJOINT (du lat. *conjunctus*), nom donné, en Botanique, aux organes de même nature qui sont soudés ensemble. On nomme *feuilles conjointes*, les feuilles opposées ou verticillées qui sont soudées entre elles par leur partie inférieure (chardon et chèvrefeuille . Le houblon a des *stipules conjointes* ; la vigne, des *pétales conjoints*, les composées et les malvacées, des *étamines conjointes*.

En Arithmétique, on appelle *Règles conjointes* des problèmes dans lesquels, étant donnée une suite de rapports entre des quantités deux à deux, on se propose de calculer la valeur de la dernière de ces quantités connaissant celle de la première, et réciproquement. Ex. : 130 francs valent 25 piastres d'Espagne ; 126 piastres valent 150 roubles de Russie ; enfin 75 roubles valent 13 livres sterling. Combien 6300 fr., valent-ils de livres sterling? — Pour résoudre cette question par la méthode de réduction à l'unité, on dit : si 75 roubles valent 13 liv. st., 1 rouble vaut 75 fois moins ou $\frac{13}{75}$ liv. st.; et 160 roubles en valent 150 fois plus, ou $\frac{13 \times 150}{75}$; en vertu de l'énoncé, ce résultat représente la valeur de 126 piastres ; 1 piastre vaut donc 126 fois moins, ou $\frac{13 \times 150}{75 \times 126}$ liv. st. ; et 25 piastres valent 25 fois plus ou $\frac{13 \times 150 \times 25}{75 \times 126}$ liv. st. En vertu de l'énoncé, c'est aussi la valeur de 130 fr. ; 1 franc vaut 130 fois moins ou $\frac{13 \times 150 \times 25}{75 \times 126 \times 130}$ liv. st.; et 6300 fr. valent 6300 fois plus ou $\frac{13 \times 150 \times 25 \times 6300}{75 \times 126 \times 130}$ liv. st. $=$ 250 liv. st.

Les règles conjointes, connues aussi sous le nom de *règles de troc* ou *règles de change*, sont d'un fréquent usage dans les questions d'*arbitrage*. *Voy*. ce mot.

CONJOINT. *Voy*. ÉPOUX.

CONJONCTIF (du lat. *conjunctivus*). *Pronom conjonctif*. *Voy*. PRONOM. — *Locution conjonctive*. *Voy*. CONJONCTION. — *Mode conjonctif*. *Voy*. SUBJONCTIF.

CONJONCTION (du lat. *conjunctio*). En Grammaire, c'est un mot invariable qui met en rapport deux propositions. On distingue : les *C. copulatives*, qui rassemblent deux noms ou deux verbes sous une même affirmation ou sous une même négation : *et*, *aussi*, *ni*, etc. ; les *C. alternatives*, qui marquent une alternative ou qui établissent une distinction : *ou*, *soit*, *soit que*; les *C. adversatives*, qui opposent deux propositions : *mais*, *cependant*, *bien que*; les *C. restrictives*, qui restreignent une idée ou une proposition : *sinon*, *quoique*, *à moins que* ; les *C. conditionnelles*, qui lient deux propositions par une supposition ou marquent une condition : *si*, *pourvu que*, etc. Toutes peuvent être ramenées à deux classes, les *C. copulatives* ou *coordinatives*, établissant entre les propositions un simple rapport de coexistence, et les *C. subjonctives*, marquant une subordination de l'une à l'autre. — Les conjonctions sont, en outre, *simples* ou *composées* : *simples*, quand elles sont exprimées en un seul mot : *et*, *que*, *si*; *composées*, quand elles sont formées de plusieurs mots : *pourvu que*, *attendu que*, etc.

En Astronomie, on dit qu'un astre est en conjonction quand il a même longitude géocentrique que le soleil. Il est en opposition au contraire quand sa longitude diffère de celle du soleil de 180 degrés. — Les planètes inférieures (Vénus et Mars) ont dans le cours d'une révolution deux conjonctions, l'une supérieure, l'autre inférieure. Les autres planètes n'ont qu'une conjonction et une opposition : il en est de même de

la lune. — L'époque où la lune est en conjonction s'appelle la *nouvelle lune;* les éclipses de soleil ont lieu lorsque la lune arrive en conjonction dans le voisinage d'un de ses nœuds. — Les conjonctions jouaient un grand rôle dans les horoscopes, d'après lesquels les astrologues prétendaient découvrir l'avenir.

CONJONCTIVE (du lat. *conjunctivus*), membrane muqueuse ainsi appelée parce qu'elle joint le globe de l'œil aux paupières, en tapissant d'une part la surface interne de ces voiles membraneux, et de l'autre le globe de l'œil jusqu'à la circonférence de la cornée transparente : plusieurs anatomistes admettent une conjonctive cornéenne très-mince réduite à l'épithélium. La conjonctive se continue avec la membrane pituitaire par les points lacrymaux. — L'inflammation de la conjonctive s'appelle *Conjonctivite. Voy.* OPHTHALMIE.

CONJUGAISON (du lat. *conjugatio*), nom donné, en Grammaire, à l'ensemble des formes personnelles que le verbe peut revêtir dans tous ses temps et dans tous ses modes. *Voy.* VERBE.

En Anatomie, on appelle *Conjugaison des nerfs*, la conjonction de certaines paires des nerfs; *Trous de conjugaison,* des ouvertures situées sur les côtés de la colonne vertébrale, qui donnent passage aux nerfs spinaux et à certains vaisseaux.

CONJUGUÉ (du lat. *conjugatus*), nom donné, en Botanique : 1° aux feuilles composées dont les folioles sont disposées par paires des deux côtés du pétiole (sainfoin); la feuille conjuguée est dite *unijuguée, bijuguée, trijuguée, multijuguée,* etc , selon qu'elle offre 1, 2, 3 ou un plus grand nombre de paires au pétiole ; — 2° à des Algues d'eau douce, appelées aussi *Zygnémées* ou *Synsporées* et remarquables par l'accouplement qui s'opère entre les articles de deux de leurs filaments rapprochés parallèlement, et formant une spore au point de leur réunion.

En Géométrie, on appelle *Diamètres conjugués* d'une ellipse ou d'une hyperbole deux diamètres dont chacun est parallèle aux cordes que l'autre partage en deux parties égales. Les axes des mêmes courbes sont deux diamètres conjugués rectangulaires. Deux *hyperboles* sont dites *conjuguées* quand elles ont mêmes asymptotes et que l'axe transverse de l'une est l'axe non transverse de l'autre, et réciproquement. Un *point conjugué* d'une courbe est un point isolé de la courbe elle-même, mais fourni par la même équation.

En Chimie on nomme *Corps conjugués* ou *copulés*, des corps obtenus par l'union directe de deux autres pour en produire un troisième, dans lequel disparaissent certaines de leurs propriétés caractéristiques, mais qui peut reproduire aisément les corps composants.

Foyers conjugués, terme de Physique. *Voy.* FOYER.

Pierres conjuguées, pierres gravées où les têtes sont représentées sur le même profil.

CONJURATION (du lat. *conjuratio*), complot formé entre plusieurs personnes dans le but d'opérer une révolution dans l'État. *Voy.* CONSPIRATION.

Dans le Droit barbare, on appelait *conjuration* le serment des témoins que la personne accusée d'un crime amenait en justice pour attester son innocence.

Conjuration se dit aussi des paroles, des cérémonies par lesquelles les magiciens prétendent *conjurer* les démons, la peste, l'orage, évoquer les mauvais esprits. — *Voy.* EXORCISME.

CONNAISSANCE (du lat. *cognoscere*), acte de l'esprit. *Voy* IDÉE.

CONNAISSANCE DES TEMPS, recueil annuel à l'usage des astronomes, des marins, des ingénieurs, etc., qui contient les positions du soleil, de la lune, des planètes, ainsi que des principales étoiles à certaines époques périodiques, ce qui dispense de faire le calcul des formules exprimant le mouvement des astres. — Cet ouvrage a été publié pour la 1re fois en 1679, par l'astronome Picard, et continué par lui jusqu'en 1683, et ensuite par Lefebvre (1683-1702), Lieutaud (1729), Godin (1734), Maraldi (1759), Lalande (1775), Jeaurat (1787), Méchain (1794). — Depuis 1795, la rédaction en a été confiée au *Bureau des Longitudes.*

En termes de Chasse, on appelle *connaissances* tous les indices qui peuvent mettre sur la voie de l'animal : telles sont les *traces*, ou empreintes que ses pas ont laissées (*allures* ; les *foulures* qu'il a imprimées sur le sol en se couchant (*lit, bauge*), ou en cherchant sa nourriture (*boutis* du sanglier); ses excréments (*fumées, laissées, épreintes,* etc.) ; les *abatures* qu'il a faites dans les bois par son passage (*abattures* propr. dites et *portées*), ou en frottant ses cornes ou son bois (*frayoir* du cerf, etc.

CONNAISSEMENT (de *connaître*), déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire, le nom de ceux à qui elles appartiennent, l'indication des lieux où on les porte, et le prix du fret : c'est la *lettre de voiture* maritime. Tous les connaissements doivent être signés par le capitaine et par le chargeur. Le connaissement fait foi entre toutes les parties intéressées au chargement, ainsi qu'entre elles et les assureurs (C. de comm., art. 281-285). — Dans la Méditerranée, on dit plutôt *police de chargement.*

CONNARACÉES (du g.-type *Connarus*), famille de plantes Dicotylédones polypétales, détachée de celle des Térébinthacées. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique intertropicale, à feuilles alternes, composées d'une ou de plusieurs paires de folioles, coriaces, avec impaire, et à fleurs en grappes ou en panicules : calice à 5 divisions, corolle à 5 pétales, étamines en nombre double et pistil à 5 ovaires. — Genres principaux : *Connarus, Robergia, Santaloïdes, Omphalobium,* etc.

CONNÉ (du lat. *connatus*), se dit, en Botanique, des feuilles opposées, soudées par leur base; en sorte qu'elles paraissent n'en former qu'une seule à travers laquelle passe la tige (chèvrefeuille et cardère).

CONNECTIF (du lat. *connectere*), organe charnu, plus ou moins visible, qui réunit les deux loges des anthères de certaines plantes. Tantôt le *connectif* n'est apparent qu'au dos de l'anthère (lis ; tantôt il l'est sur les deux faces ; tantôt il est tellement développé qu'on ne le reconnaît que par analogie (sauge).

CONNÉTABLE, dignité militaire et féodale. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONNÉTABLIE de *connétable*). Ce mot désignait autrefois : 1° la juridiction du connétable et des maréchaux de France sur les gens de guerre et sur ce qui regardait la guerre, tant au civil qu'au criminel ; — 2° la juridiction des maréchaux de France, pour les affaires qui regardaient le point d'honneur. La connétablie se tenait ordinairement chez le doyen des maréchaux de France.

CONNEXITÉ (du lat. *connexus*), liaison existant entre deux ou plusieurs affaires qui demandent à être décidées par un seul et même jugement. Ainsi une demande principale et une demande accessoire doivent être réputées connexes. Si une contestation est *connexe* à une cause déjà pendante devant un autre tribunal, le renvoi peut être demandé et ordonné (C. de proc., art. 171).

CONNIL ou CONNIN (du lat. *cuniculus*), ancien nom du *Lapin.*

CONNIVENCE (du lat. *conniventia*), espèce de complicité consistant à tolérer un mal qu'on peut et qu'on doit empêcher. Par exemple, l'acte de faciliter par connivence l'évasion d'un détenu est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans (C. pén., art. 237 et suiv.).

CONNIVENT (du lat. *connivens*), se dit, en Botanique, de certains organes des plantes (feuilles, calices, corolles, anthères, etc.), dont les parties tendent à se rapprocher ou semblent faire corps ensemble : telles sont les feuilles de l'Arroche des jardins, les dents du calice de la Trolle boule d'or, les anthères de plusieurs Solanées, etc. — En Anatomie, on nomme *Valvules conniventes*, certains replis que

forme la membrane intérieure des intestins depuis l'orifice du pylore jusqu'à l'extrémité du canal intestinal : leur destination n'est pas bien connue.

CONOCARPE (du gr. κῶνος, cône, et καρπός, fruit), qui a les fruits coniques, comme les capsules du *Verbascum* dit *conocarpa*. — Ce caractère a donné son nom à un genre de la famille des Combrétacées, dont plusieurs espèces sont cultivées en Europe.

CONOCLINE, *Conoclinum*, genre de la famille des Composées, tribu des Eupatoriées, plus connu sous le nom de *Célestine*. *Voy.* ce mot.

CONOÏDE (du gr. κωνοειδής). On appelle *surface conoïde*, la surface engendrée par une droite assujettie à rester constamment parallèle à un plan donné et à s'appuyer constamment sur une droite fixe et une courbe fixe quelconque. — Le *conoïde* est appelé *droit* quand la directrice rectiligne est perpendiculaire au plan directeur. Parmi les conoïdes droits, il faut citer la *voûte d'arête en tour ronde*, dans lequel la courbe fixe est une ellipse ayant son plan perpendiculaire au plan directeur, et son centre dans ce plan ; et l'héliçoïde dit *vis à jour*, dans lequel la courbe fixe est une hélice tracée sur un cylindre ayant pour axe la directrice perpendiculaire au plan directeur. — *Conoïde parabolique*. *Voy.* PARABOLOÏDE.

Les Anatomistes donnent quelquefois aux dents canines le nom de *dents conoïdes*.

CONOPS (du gr. κώνωψ), *Conops*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères : tête grosse ; yeux ovalaires ; trompe en siphon ; abdomen long, rétréci à la base ; pattes de grandeur moyenne et robustes. Les Conops ont le vol vif et rapide ; ils vivent sur les fleurs des prairies. L'espèce type, le *C. à grosse tête* (*C. macrocephala*), a la forme et la taille d'une guêpe. — Le Conops donne son nom à la tribu des *Conopsaires*, qui, outre le genre-type, comprend les genres *Systrope*, *Zodion*, *Myope*, *Stomoxe*, *Bucente* et *Carnus*.

CONOTEUTHIS, genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Céphalopodes acétabulifères, famille des Bélemnitidées : coquille interne cornée et testacée, étroite en avant, et terminée en arrière par un godet conique rempli de loges aériennes, percées d'un siphon marginal et latéral. Les Conoteuthis se rencontrent dans l'étage aptien et l'étage albien.

CONQUE (du gr. κόγχη), nom sous lequel les anciens désignaient la plupart des coquilles bivalves. — Auj. on nomme vulg. *C. de Vénus mâle*, la Venus verrucosa ; *C. de Vénus orientale*, la Venus dysera ; *C. de Vénus épineuse*, la Venus Dione ; *C. de Vénus en pointe*, le Cardium pectinatum ; *C. tuilée*, le Cardium isocardia ; *C. exotique*, le Cardium certatum ; enfin, *C. de Neptune* ou *C. de Triton*, quelques coquilles univalves.

Les Anatomistes nomment *conque* la cavité de l'oreille au fond de laquelle se trouve l'orifice externe du conduit auditif. *Voy.* OREILLE.

CONQUE est aussi le nom d'une ancienne mesure grecque pour les liquides, équivalant à 0 lit., 0225, — et d'une mesure pour le sel et les grains, autrefois en usage à Bayonne, et pesant 83 kilogr. et demi.

CONQUÊTS (du lat. *conquisita*), expression tirée de l'anc. Droit et encore usitée pour désigner les immeubles *acquêts* de communauté (C. Nap., art. 1402 et 1408). *Voy.* ACQUÊT.

CONSANGUIN (du lat. *consanguineus*), se dit des enfants nés d'un même père, mais non d'une même mère, par opposition aux enfants *utérins*, qui sont nés d'une même mère et non pas d'un même père ; et aux enfants *germains*, qui sont nés de père et de mère communs.

CONSCIENCE (du lat. *conscientia*). En Psychologie, la *conscience* est la faculté intellectuelle par laquelle l'âme connaît son existence, ses phénomènes et ses facultés. L'âme ne peut pas sentir, penser, agir, sans connaître ses sensations, ses pensées, ses actes, ni connaître ces phénomènes sans se connaître elle-même comme leur cause ou leur sujet. — 1° *Phénomènes psychologiques*. Dans le présent, où elle est renfermée, la conscience nous donne la notion de tous les phénomènes psychologiques, parce qu'elle en fait partie intégrante, avec cette différence qu'elle est claire dans les faits volontaires, obscure dans les faits instinctifs ou habituels. Cette notion est la condition principale de la mémoire. Elle peut être spontanée ou réfléchie : la *réflexion* consiste pour l'esprit à se replier sur lui-même ; elle porte plutôt sur le souvenir que sur le fait même, quoiqu'elle arrive immédiatement pour le saisir avant qu'il ait disparu. — 2° *Facultés*. La conscience n'atteint directement de la sensibilité et de l'intelligence que les faits qui les manifestent ; mais elle atteint directement l'activité, parce que l'âme agit sans cesse, qu'elle est essentiellement une *force qui a conscience d'elle-même* (*vis sui conscia*). — 3° *Moi*. Le *Moi*, c'est l'âme qui a conscience d'elle-même, qui dit d'elle-même : « Je sens, je pense, je veux, » qui se saisit comme *sujet* de ses modifications passives, comme *cause* de ses actes, et connaît en même temps ses attributs, *unité*, *simplicité*, *identité*. Elle n'a point d'elle-même une notion abstraite et vague, comme des propriétés de la matière, mais une notion concrète et déterminée : dans la perception d'un corps, par exemple, elle éprouve la sensation de résistance, puis réagit par l'attention ; dans ce rapport, elle connaît la force externe qui a produit en elle la sensation de résistance, et qui est l'*objet*, et en même temps elle se saisit elle-même comme *sujet* et comme *cause* dans l'attention, et s'appelle *Moi* pour se distinguer de la réalité extérieure. C'est ainsi qu'elle tire de son propre fonds les idées de *cause*, de *puissance*, de *force*, de *substance*, d'*être*, d'*existence*, de *durée*, etc., idées à l'aide desquelles elle conçoit les êtres inférieurs, en raisonnant par analogie, et Dieu, en lui attribuant par la raison comme infinies et absolues les perfections qu'elle trouve en elle-même limitées et relatives, amour, intelligence et puissance. La connaissance de l'âme par la conscience est donc le vrai fondement de la métaphysique, et sa certitude est la condition de toute certitude, comme Descartes l'a établi dans ses *Méditations*. — La *conscience* s'appelle aussi *sens intime* chez beaucoup de philosophes ; cette dénomination paraît tirée d'Aristote : « Il y a en nous quelque chose qui sent que nous agissons. Nous sentons donc que nous sentons, et nous pensons que nous pensons. Or sentir que nous sentons et que nous pensons, c'est sentir que nous sommes : car être c'est sentir ou penser (*Éthique à Nicomaque*, IX, 9). » Au reste, le terme même de *sens intime* (ἡ αἰσθητικὴ ἡ ἔνδον δύναμις), se trouve dans Plotin, ainsi que celui de *conscience* (συναίσθησις, παρακολούθησις), et la définition de la *réflexion* : « La pensée se replie sur elle-même, et le principe dont l'activité constitue la vie de l'âme retourne pour ainsi dire en arrière et se réfléchit, comme l'image d'un objet placé devant un miroir se reflète à sa surface polie et brillante. » *Voy.* AME, INTELLIGENCE.

CONSCIENCE MORALE. On comprend sous le nom de *conscience morale* : 1° cette forme de la *raison* (nommée par Kant *raison pratique*), qui, dans les jugements que nous portons sur nos propres actes et sur ceux de nos semblables, nous donne les idées de *bien*, de *devoir*, de *droit*, de *mérite* (*Voy.* ces mots) ; 2° l'ensemble des sentiments qui suivent ou accompagnent ces jugements, le *remords* ou la *satisfaction*, si nous sommes agents ; l'*estime* ou le *mépris*, si nous sommes simples spectateurs. L'erreur du *système sentimental* est de confondre les jugements et les sentiments moraux (*Voy.* MORALE). Consulter Jouffroy, *Droit naturel* ; P. Janet, *Éléments de morale*, etc.

CONSCRIPTION. *Voy.* RECRUTEMENT.

CONSÉCRATION (du lat. *consecratio*), cérémonie par laquelle on destine certaines choses ou certaines personnes au culte ou au service de Dieu. C'est en ce sens qu'on dit la consécration d'un autel, d'un calice, d'une église (*Voy.* SACRE, ORDINATION, DÉDI-

CACE). — Pris dans un sens plus étroit, ce mot se dit de l'action par laquelle le prêtre qui célèbre le sacrifice de la messe change le pain et le vin au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de la partie de la messe qui commence par ces paroles : *Qui pridie quam pateretur*, et continue jusqu'à la prière : *Unde et memores*.

CONSÉCUTIF (du lat. *consequi*, suivre). On appelle *phénomènes* ou *accidents consécutifs* certains effets d'une maladie qui ne se développent qu'après sa cessation, et sans paraître avoir de rapports directs avec elle.

CONSÉGAL, synonyme de *Méteil*. *Voy.* ce mot.

CONSEIL (du lat. *consilium*). En Droit, on appelle *conseil* un avis qu'une personne est tenue de demander, mais auquel elle peut ne pas se conformer. Ainsi les fils à 25 ans et les filles à 21 ans peuvent se marier sans le consentement de leurs père et mère, mais sont tenus de demander leur conseil (C. Nap., art. 151 et suiv.). *Voy.* RESPECTUEUX (ACTE).

I. Dans l'*ordre judiciaire*, *conseil* est le plus souvent synonyme d'*avocat* : tout accusé traduit en cour d'assises doit avoir un *conseil*; s'il n'a pas lui-même fait de choix, il lui est nommé un *conseil d'office*.

Le *Conseil judiciaire* est un conseil nommé par la justice au prodigue : celui qui en est pourvu ne peut, sans l'assistance de ce conseil, plaider, transiger, emprunter, recevoir ou donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques, etc. (C. Nap., art. 513 et 514).

Le *Conseil de famille* est une assemblée de parents, convoquée et présidée par le juge de paix, pour délibérer sur les intérêts d'un mineur, ou pour donner son avis sur l'état d'une personne dont l'interdiction est demandée. *Voy.* TUTELLE.

Le *Conseil de discipline* est un tribunal chargé d'appliquer aux infractions au service commises dans la garde nationale les peines disciplinaires établies par la loi (*Voy.* GARDE NATIONALE). — On a donné le même nom à une espèce de tribunal institué dans divers corps, comme dans l'ordre des avocats, le corps des notaires, celui des avoués, etc., pour y maintenir la discipline et la dignité des membres du corps.

Les *Conseils de guerre* sont les tribunaux institués pour juger les crimes et délits militaires. Ils ont été créés par la loi du 13 brumaire an V (1797), complétée par la loi du 4 fructidor an V, et par le Code militaire de 1857. Chaque conseil de guerre est composé de 7 membres : un colonel, président; un chef de bataillon ou d'escadron, 2 capitaines, l'un rapporteur, l'autre commissaire du gouvernement; un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-officier. Lorsqu'il s'agit de juger un général, le conseil est composé d'un général ayant commandé en chef, de 3 généraux de division et de 3 généraux de brigade, d'un commissaire du gouvernement et d'un rapporteur, qui doit être intendant militaire. — Il y a, par chaque division militaire, deux conseils de guerre : quand le 1er a jugé, le condamné ou le commissaire du gouvernement peut en appeler; et si le conseil de révision casse le jugement, l'affaire est portée devant le 2e, qui juge en dernier ressort, à moins que le conseil de révision n'infirme encore ce nouveau jugement pour vice de forme. Dans ce cas, le ministre de la Guerre saisit un conseil de guerre d'une autre division militaire. — Quand l'*état de siége* a été déclaré, tous les crimes commis dans les lieux mis en état de siége sont déférés aux conseils de guerre. *Voy.* DROIT MILITAIRE.

Les *Conseils de guerre maritimes* sont des assemblées d'officiers de marine qui se forment chaque fois qu'il se présente à juger un crime ou un délit commis sur un bâtiment de l'Etat. Ils ont été créés en 1806. — Il y a dans chaque arrondissement maritime un conseil de révision pour prononcer sur les recours formés contre les jugements de ces conseils.

On a encore appelé *Conseils de guerre* toute réunion d'officiers généraux dans une armée, ou une place de guerre, pour délibérer sur le parti à prendre en certaines conjonctures difficiles.

Conseils de révision. Les jugements rendus par les conseils de guerre peuvent être déférés au conseil de révision, soit sur la demande des parties, soit sur la demande du commissaire du gouvernement. Le conseil de révision est composé de 5 membres : un officier général, un colonel, un chef de bataillon ou d'escadron, 2 capitaines, et 1 greffier. Il prononce, à la majorité des voix, l'annulation des jugements, en cas de défaut de forme, d'excès de pouvoir ou d'incompétence; mais il ne peut connaître du fond de l'affaire.

On donne aussi le nom de *Conseils de révision* aux conseils chargés, lors du recrutement de l'Armée ou de la Garde nationale, de statuer sur l'aptitude des sujets présentés. Aux termes de la loi du 21 mars 1832, le conseil de révision se compose, pour l'Armée, du préfet, président; d'un conseiller de préfecture, d'un membre du conseil général du département, d'un membre du conseil d'arrondissement et d'un officier général ou supérieur. Ceux qui croient avoir des motifs d'exemption se présentent devant ce conseil, qui les fait visiter par des officiers de santé, et prononce, sur l'avis de ces derniers, l'admission au service ou la réforme.

II. Dans l'*ordre administratif*, il y a une foule de conseils, dont les uns participent à l'administration, comme les *C. municipaux*, les *C. d'arrondissement*, les *C. généraux de département*, le *C. d'Etat*, et dont les autres sont purement consultatifs.

Conseil académique, conseil résidant auprès du recteur dans chaque académie, exerce des fonctions à la fois administratives et judiciaires; il se compose du recteur, président; des inspecteurs de l'académie, des doyens des facultés et de 7 membres nommés tous les trois ans par le ministre 3 membres du clergé, 2 magistrats et 2 fonctionnaires publics ou personnes notables). Créé en 1808 avec l'Université, il a été réorganisé par les lois des 15 mars 1850 et 14 juin 1854. — La loi du 14 juin 1854 a créé en outre un *C. départemental*, présidé par le préfet, pour statuer sur les affaires de l'instruction primaire et sur les affaires disciplinaires et contentieuses des établissements particuliers d'instruction publique de tous les degrés.

Conseil d'administration. Ce nom, qui peut avoir une foule d'autres significations (*Voy.* SOCIÉTÉS), se donne plus particulièrement à la réunion des officiers qui, dans un corps d'armée, se réunissent en conseil pour autoriser certaines dépenses et arrêter les comptes du corps. Le conseil d'un régiment, présidé par le colonel, se compose de 2 officiers supérieurs, 2 capitaines, un lieutenant et un sous-officier; celui d'un bataillon est présidé par le chef de bataillon et composé de 2 capitaines, d'un lieutenant et d'un sous-officier; celui d'une compagnie, du capitaine, d'un lieutenant et d'un sous-officier. Les membres du conseil d'administration sont choisis par leurs pairs au scrutin, et nommés pour un an.

Conseil d'arrondissement, conseil placé dans chaque arrondissement près du sous-préfet, fait la répartition, entre les communes de l'arrondissement, des contributions directes, foncière et mobilière, donne son avis motivé sur les demandes en décharge formées par les communes, et exprime son opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement. Il se rassemble chaque année à une époque fixée par le gouvernement, et la durée de sa session ne peut excéder 15 jours. Il est composé d'autant de membres que l'arrondissement a de cantons, sans que ce nombre puisse être au-dessous de 9. Ces membres sont élus pour 6 ans, et renouvelés par moitié tous les 3 ans (Lois du 22 juin 1833, du 20 mai 1838, du 7 juillet 1852 et du 10 nov. 1862).

Conseil des bâtiments civils, conseil établi près du ministre des Travaux publics, à Paris, examine les projets et devis concernant les constructions et répa-

rations de tous les bâtiments civils, les projets des alignements des rues et places de Paris et des autres villes, et donne son avis sur les questions d'art soumises à son examen par le ministre

Conseil colonial, conseil institué en 1833 dans chacune des 4 principales colonies françaises (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Bourbon), et composé de propriétaires de la colonie. Les membres sont élus pour 5 ans par les colléges électoraux. Les conseils coloniaux ont chaque année une session ordinaire. Ils discutent et votent le budget intérieur de la colonie, déterminent l'assiette et la répartition des contributions directes et donnent leur avis sur toutes les dépenses à la charge de l'État. Ils peuvent être dissous par les gouverneurs. — Il existe, en outre, un *Conseil des délégués des colonies,* siégeant à Paris. Ces délégués sont au nombre de 7 : ils sont chargés de donner au gouvernement les renseignements relatifs aux intérêts généraux des colonies, et de suivre auprès de lui l'effet des délibérations et des vœux des conseils coloniaux. Ils sont payés par la colonie qu'ils représentent.

Conseil d'État, un des grands corps de l'État, a pour attribution de préparer les lois, rédiger les décrets et règlements d'administration, de donner son avis sur tout ce qui intéresse l'administration générale du pays, et de juger les affaires contentieuses dont les lois réservent la connaissance à l'administration générale. Aux termes de la constitution du 14 janv. 1852, le Conseil d'État se compose de *conseillers* (ordinaires et extraordinaires), de *maîtres des requêtes* et d'*auditeurs,* qui tous sont nommés par l'Empereur et peuvent être révoqués par lui ; ils sont répartis en 6 sections : législation, justice et affaires étrangères ; contentieux ; intérieur, instruction publique et cultes ; travaux publics et beaux-arts ; guerre, marine et colonies ; finances, agriculture et commerce. Le Conseil d'État a un président nommé par l'Empereur et ayant rang de ministre ; il peut être présidé par l'Empereur. Les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation peuvent seuls plaider devant ce conseil dans ces affaires contentieuses dont il connaît (*Voy.* Avocat). — Le Conseil d'État a existé sous différents noms sous l'ancienne monarchie. Supprimé en 1789, il fut rétabli, ou plutôt créé à nouveau, par la constitution de l'an VIII (1799). Il a reçu depuis d'importantes modifications, notamment en 1814 (Ord. du 29 juin) et en 1815 (Ord. du 27 août). Réorganisé par la loi du 19 juillet 1845, profondément modifié dans ses attributions par la constitution de 1848 et par la loi organique du 8 mai 1849, il avait été ramené par la constitution de 1852 à son organisation primitive. La révolution du 4 sept. 1870 a supprimé cet état de choses, et le Conseil d'État attend encore sa réorganisation.

Conseil général d'agriculture, conseil créé en 1819 et réorganisé par un décret du 27 mars 1852. Il est composé de 00 membres, dont 86 choisis annuellement dans les Chambres d'agriculture et 14 en dehors ; le ministre de l'Agriculture le préside. Ce conseil tient une session annuelle qui ne peut durer plus d'un mois. Il délibère et émet des vœux sur les propositions de ses membres, et donne son avis sur toutes les questions que lui soumet le ministre.

Conseil général du commerce, conseil composé de membres élus par les Chambres de commerce, et pris, soit dans leur sein, soit dans leur circonscription. Chaque chambre nomme un membre, à l'exception de celles de Paris, qui en nomme 8, et de Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen et du Havre, qui en nomment chacune 2. Ce conseil tient une session annuelle ; des convocations extraordinaires peuvent, en outre, être ordonnées. — Il existe aussi, près le ministère de l'Intérieur, un *Conseil supérieur du commerce,* appelé à donner son avis sur les projets de lois et ordonnances concernant le régime des douanes ; sur les projets des traités de commerce et de navigation ; sur la législation commerciale des colonies ; sur le système des encouragements des grandes pêches maritimes ; sur les vœux des conseils généraux du commerce, des manufactures et de l'agriculture, etc. Ce conseil a été, ainsi que le précédent, organisé par une loi du 29 avril 1831. *Voy.* Commerce.

Conseil général de département, conseil établi dans chaque département, et qui s'assemble chaque année à une époque fixée par le gouvernement. La durée de la session ne peut excéder 15 jours. Le nombre des membres du conseil est égal à celui des cantons du département, sans toutefois excéder le nombre de 30. Les membres des conseils généraux sont élus pour 9 ans, et renouvelés par tiers tous les 3 ans : ils sont rééligibles. Les conseils généraux statuent définitivement sur un grand nombre d'affaires départementales énumérées dans la loi du 18 juillet 1866 ; ils font la répartition des contributions directes entre les arrondissements ; ils statuent sur les demandes en réduction faites par les conseils d'arrondissement et les communes ; ils déterminent le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses des départements ; ils reçoivent et vérifient le compte annuel que le préfet doit rendre des dépenses départementales ; ils expriment leur opinion sur l'état et les besoins des départements (Lois des 22 juin 1833, 10 mai 1838 ; Décr. des 3 juill. 1848 et 25 mars 1852, Lois des 7 juill. 1852 et 18 juill. 1866). — A Paris le conseil général n'est autre que la commission municipale augmentée de 8 membres représentant les arrondissements de Sceaux et de St-Denis.

Conseil général des manufactures, conseil qui a, dans sa sphère, les mêmes attributions et les mêmes règlements que le conseil général du commerce. Il est composé de 20 membres nommés pour 3 ans par 20 des chambres consultatives des arts et manufactures, et de 40 membres nommés par le ministre de l'Agriculture et du Commerce ; en outre, 12 membres du conseil général du commerce ont entrée à ce conseil.

Conseil général des mines, conseil composé de 6 inspecteurs généraux et d'un ingénieur en chef, secrétaire. Il examine tout ce qui a rapport à l'exploitation et au classement des mines en France.

Conseil général des ponts et chaussées, conseil auquel sont soumises toutes les affaires relatives aux travaux des ponts et chaussées. Les inspecteurs généraux en sont membres permanents ; les inspecteurs divisionnaires y viennent à tour de rôle, au nombre de 6 ; l'inspecteur divisionnaire attaché à la marine en est aussi membre.

Conseil municipal, conseil chargé, dans chaque commune, de surveiller l'administration des biens communaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la prospérité de la commune. Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans par l'assemblée des électeurs communaux. Il y a 10 conseillers dans les communes de 500 habitants et au-dessous, 12 dans celles de 500 à 1,500, 16 dans celles de 1,500 à 2,500, 21 dans celles de 2,500 à 3,500, 23 dans celles de 3,500 à 10,000, 27 dans celles de 10,000 à 30,000, 30 jusqu'à 40,000, 32 jusqu'à 50,000, 34 jusqu'à 60,000 et 36 dans celles qui ont plus de 60,000 habitants. Les conseils municipaux sont renouvelés par moitié tous les 3 ans et se réunissent 4 fois par an, en février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le maire est président. Dans les communes où il y a plus de 3 adjoints, le conseil s'augmente d'un nombre de membres égal à celui des adjoints au-dessus de 3 ; dans celles où il a été nommé un ou plusieurs adjoints supplémentaires, le conseil s'augmente d'un nombre égal à celui de ces adjoints. A Paris (par exception), les 20 arrondissements nomment chacun 4 conseillers municipaux, élus au scrutin individuel, à raison d'un conseiller par quartier. — Voir les lois des 21 mars 1831, 22 juillet 1837, 5 mai 1855, 24 juillet 1867 et 14 avril 1871.

Conseil de préfecture, tribunal administratif pré-

sidé par le préfet : il est composé de 8 membres, y compris le président, dans le département de la Seine; de 4 membres dans 31 départements et de 3 dans les autres. Le Conseil de préfecture prononce sur les demandes des particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes ; sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration; en un mot, sur toutes les affaires contentieuses qui sont de la compétence de l'autorité administrative. Il ne juge qu'en 1re instance et sauf le recours au Conseil d'État. Ses séances sont publiques. Les conseillers de préfecture sont nommés par le chef de l'État et révocables (Loi du 28 pluviôse an VIII ; Décret du 28 déc. 1862 ; Loi du 21 juin et Décret du 12 juill. 1865).

Conseil des prud'hommes. Voy. PRUD'HOMMES.

Conseil de recensement, conseil chargé de former les rôles de la garde nationale. *Voy.* RECENSEMENT.

Conseil de salubrité, conseil établi à Paris, près la préfecture de police, et chargé de tout ce qui intéresse l'hygiène publique : il a dans ses attributions les halles et marchés, cimetières, tueries et voiries, chantiers d'équarrissage et autres établissements insalubres ; les amphithéâtres de dissection, vidanges, bains publics ; la visite des prisons, les secours aux noyés et asphyxiés, les épidémies, la statistique médicale et les tableaux de mortalité, les recherches pour assainir les lieux publics et perfectionner les procédés d'industrie qui peuvent compromettre la salubrité. Ce conseil, créé en 1802, a été réorganisé par un arrêté du 24 décembre 1832.

Conseil de santé des armées. Ce conseil délibère sur le service des hôpitaux et la médecine militaire, et propose à l'avancement les officiers de santé. Il se compose de médecins inspecteurs, désignés chaque année par le ministre. Supprimé en l'an IX, il fut rétabli en 1816. Il a été réorganisé par le décret du 23 mars 1852. — Il existe près le ministère de l'intérieur, un *Conseil supérieur de santé*, chargé de veiller à ce qui intéresse la santé générale du pays.

Conseil du sceau des titres. Voy. RÉFÉRENDAIRE et SCEAU.

Conseil supérieur du commerce. Voy. ci-dessus CONSEIL GÉNÉRAL DU COMMERCE.

Conseil supérieur de l'Instruction publique. Voy. INSTRUCTION PUBLIQUE.

III. Dans l'ordre politique, le nom de *Conseil* a été donné spécialement aux deux assemblées législatives instituées par la Constitution de l'an III sous les noms de *Conseil des Anciens* et de *Conseil des Cinq-Cents* ; aux *Conseils fédéraux* de la Suisse, au *Conseil Aulique* en Autriche. On le donnait jadis au *Conseil des Dix* de Venise (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Le décret du 1er février 1858 avait institué auprès de l'Empereur un *Conseil privé*. Ce conseil pouvait devenir, avec l'adjonction des deux princes du sang les plus proches dans l'ordre de l'hérédité, un *Conseil de régence* dans le cas où l'Empereur n'en aurait pas désigné un autre par acte public.

CONSEILLER (du b.-lat. *consiliarius*) Ce mot, applicable à tout membre d'un conseil quelconque, est particulièrement donné, dans l'usage, aux membres des cours supérieures de justice, telles que la Cour de cassation, la Cour des comptes et les Cours impériales.

Il y avait autrefois des *Conseillers clercs*, ou ecclésiastiques ; ils furent créés en 1573 par Charles IX, et remplissaient dans les parlements, les présidiaux, etc., des charges spéciales à eux réservées.

Conseillers d'épée ou *de robe courte*. On nommait ainsi, sous l'ancienne monarchie, les conseillers qui avaient le droit de siéger l'épée au côté. C'était le privilége des princes du sang, des ducs et pairs, des gouverneurs de province, des baillis et des sénéchaux.

Conseillers d'État. On compte, outre 40 ou 50 conseillers *en service ordinaire*, 18 au plus *en service ordinaire hors sections*, et 20 au plus *en service extraordinaire* : ces derniers sont choisis parmi les personnes que leurs hautes fonctions appellent à donner leur avis dans les délibérations du Conseil. *Voy.* CONSEIL D'ÉTAT.

Conseiller maître, *Conseiller référendaire à la Cour des comptes. Voy.* COUR DES COMPTES.

CONSENTEMENT (de *consentir*). En Droit, le consentement est la condition essentielle de la validité de toute convention. Le consentement n'est pas valable s'il n'a été donné que par erreur ou s'il a été extorqué par la violence ou surpris par le dol (C. Nap., art. 1109). Le consentement est *exprès*, lorsqu'il est manifesté de vive voix ou par écrit ; *tacite*, lorsqu'il est manifesté par des actions, des faits qui indiquent suffisamment qu'on adhère à la proposition qui est faite : quelquefois même le silence suffit, d'après l'adage : Qui ne dit rien *consent*.

CONSENTEMENT UNIVERSEL. On nomme ainsi, en Philosophie, un argument où, pour prouver la réalité d'un fait psychologique, par exemple, de la croyance à la liberté, de la confiance en la véracité de notre intelligence, de la distinction du bien et du mal, on invoque l'accord universel des hommes sur cette vérité, accord manifesté par le langage, par les coutumes et par les institutions (*Voy.* SENS COMMUN). Lamennais a eu tort de chercher le critérium de la certitude dans le consentement universel : car celui-ci n'a de valeur qu'autant que les intelligences individuelles, dont il représente l'ensemble, sont reconnues capables de découvrir la vérité chacune par ses propres forces.

CONSÉQUENCE. *Voy.* SYLLOGISME.

CONSÉQUENT (du lat. *consequens*). En Philosophie, c'est le second des deux termes d'un rapport logique ou métaphysique : par exemple, dans le rapport de causalité, la cause est l'*antécédent*, l'effet est le *conséquent* (*Voy.* RAPPORT). — En Mathématiques, *conséquent* correspond à *antécédent*. *Voy.* PROPORTION.

CONSERVATEUR (du lat. *conservator*), titre donné, en France, à plusieurs fonctionnaires préposés à la garde et à la surveillance d'un dépôt, tel que bibliothèque, musée, cabinet de médailles, d'histoire naturelle, etc. — On nomme *C. des hypothèques*, les fonctionnaires chargés de tenir les registres où s'inscrivent les priviléges et les hypothèques, et d'y opérer la transcription de tous les actes de ventes d'immeubles : il y en a un dans chaque arrondissement; ils sont responsables du préjudice résultant des omissions ou erreurs dont ils sont les auteurs (C. Nap., art. 2196-2203) ; — *C. des eaux et forêts*, les agents supérieurs de l'administration générale des forêts de l'État.

CONSERVATOIRE, établissement destiné à *conserver* et à propager les connaissances acquises, notamment en Musique et dans les Arts et métiers.

Les *Conservatoires de musique* ont pris naissance en Italie : le premier fut fondé à Naples en 1537 ; celui de Paris ne remonte qu'à 1784. Ce fut d'abord une école spéciale de chant ; on y ajouta en 1786 des classes de déclamation. Fermé en 1789, il fut rouvert en 1793, sous le nom d'*Institut national de musique* ; réorganisé en 1795, par un décret du 12 thermidor, il reprit le titre de *Conservatoire de musique*. Sous l'habile direction de Sarrette (1798-1814), et sous celle de Cherubini (1822-42), le Conservatoire a éminemment contribué aux progrès de l'art musical et de la déclamation en France Plus de 500 élèves suivent annuellement ses cours, et ses méthodes sont devenues classiques dans toute l'Europe. Depuis 1828, une association musicale, composée de musiciens formés dans l'établissement et connue sous le nom de *Société des Concerts*, y donne, chaque année, des concerts publics. Toulouse, Marseille, Metz, Dijon, ont depuis quelques années des écoles de musique qui sont des succursales du Conservatoire de Paris. — Vienne, Prague, Berlin, Londres, Bruxelles, etc., ont aussi des Conservatoires de musique.

Le *Conservatoire des Arts et Métiers* de Paris, situé dans les bâtiments de l'abbaye St-Martin, doit son origine à Vaucanson ; il s'est formé par la réu-

nion successive de différentes collections de machines, de modèles, d'instruments et d'appareils de tout genre. Son existence officielle date de 1794 : son musée et sa bibliothèque sont ouverts au public le jeudi et le dimanche. On y fait des cours publics de géométrie, de mécanique, de physique et de chimie appliquées, d'arts céramiques, d'agriculture, d'économie et de législation industrielles; ces cours sont particulièrement destinés aux ouvriers.

CONSERVE. On donne ce nom : 1° à une espèce de confitures sèches faites de citron, de framboises, même de roses, de violettes, de fleurs d'oranger, etc.; 2° à toute espèce de mets, gibier, volaille, poissons, légumes, fruits, œufs, laitage même, cuits ou desséchés et comprimés, puis enfermés avec soin dans des boîtes de fer-blanc soudées ou dans des bouteilles bouchées hermétiquement. Ces préparations peuvent se conserver ainsi plusieurs années, et, lorsqu'on les chauffe au bain-marie, elles ont presque autant de saveur que si elles étaient fraîches. MM. Appert, Fastier, Frichou, Masson, de Lignac, etc., ont beaucoup perfectionné cette industrie.

Dans la Marine, on nomme *Conserve*, un bâtiment qui fait route avec un autre, pour le secourir ou pour en être secouru au besoin.

CONSERVES, espèce de lunettes. *Voy.* LUNETTES.

CONSIGNATAIRE, celui à qui des marchandises ont été consignées. *Voy.* CONSIGNATION.

CONSIGNATION (du lat. *consignare*, cacheter, sceller). On désigne spécialement par ce mot les dépôts ordonnés par justice ou effectués volontairement dans une caisse publique pour opérer une libération sujette à être contestée (C. Nap., art. 1257-1264; C. de proc., art. 812-818). Ces dépôts se font, à Paris, à la *Caisse des Dépôts et Consignations* (*Voy.* DÉPÔT); dans les départements, entre les mains du trésorier-payeur général. *Voy.* OFFRES RÉELLES.

Dans le Commerce, mettre des marchandises *en consignation*, c'est en opérer le dépôt dans une maison de *commission* (*Voy.* ce mot), pour en effectuer plus facilement la vente, ou pour obtenir des avances d'argent. Toutes les marchandises qui composent la cargaison d'un navire sont *consignées* sur le bâtiment, et dans ce cas la principale conséquence de la *consignation* est d'affecter les marchandises, non-seulement au payement du fret, mais aussi à tous les risques maritimes.

CONSIGNE (de *consigner*), ordre, instruction que l'on donne à une sentinelle, au chef d'un poste, etc. — On donne aussi ce nom à une punition militaire qui consiste dans la défense de sortir soit de la chambre, soit de la caserne, soit de la ville. Dans certaines circonstances, la consigne à la caserne n'est qu'une mesure d'ordre et de sûreté, ou bien une précaution pour le cas où il y aurait une prise d'armes inopinée.

Dans les villes de guerre, on nomme *portier-consigne* l'homme placé aux portes pour tenir registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la ville.

Dans la Marine, on nomme ainsi, à bord des bâtiments de guerre, le lieu où l'on conserve pour le service une lampe allumée dans un fanal.

CONSISTOIRE (du lat. *consistorium*), nom donné autrefois au conseil intime et secret des empereurs romains, et auj. au collége des cardinaux, c.-à-d., au conseil du pape. On distingue : le *C. public*, qui s'assemble dans la grand'salle du palais de St-Pierre, et où le pape préside en habits pontificaux et entouré de toute sa cour : on y traite des causes judiciaires, de la canonisation des saints, etc.; le *C. secret*, où les cardinaux seuls sont admis : on y propose les évêques et les cardinaux.

Dans la Religion protestante, on nomme *Consistoires* les assemblées instituées par la loi pour régler les affaires, la police et la discipline des diverses Églises. Les consistoires se composent du pasteur ou des pasteurs attachés à l'église consistoriale, et de notables laïques. Ils peuvent destituer les pasteurs et nommer aux places vacantes. Dans l'Église calviniste, 5 églises consistoriales forment l'arrondissement d'un *synode*. Dans l'Église luthérienne, 5 églises consistoriales forment une *inspection*; il y a, en outre, dans celle-ci, un *Consistoire général*, résidant à Strasbourg. Un *Conseil central* des deux Églises, résidant à Paris, a été créé par décret du 26 mars 1852.

Il existe aussi des *Consistoires israélites* : institués le 15 mars 1808, ils ont été réorganisés par une ordonn. du 5 mai 1844 : on distingue le *C. central*, siégeant à Paris, et des *C. départementaux*.

CONSOLE (de *consolider?*). On nomme ainsi, en Architecture, une pièce saillante et ornée ordinairement en forme d'S, qui soutient une corniche, un balcon, etc. — On a étendu ce nom à un meuble, en forme de console, sur lequel on pose des bronzes, des vases, etc. — On nomme aussi *console* la partie supérieure de la harpe, à laquelle tiennent les chevilles qui servent à attacher les cordes.

CONSOLIDATION (du lat. *consolidatio*) opération financière par laquelle on assigne un fonds pour assurer le payement d'une dette publique. On a appelé spécialement *consolidés*, des fonds anglais ainsi garantis, et *tiers consolidé* les fonds français réduits au *tiers* pendant la Révolution, mais *consolidés* par leur inscription au grand-livre. *Voy.* RENTES.

En Droit, la *consolidation* est l'extinction de l'usufruit, de l'usage ou de l'habitation quand la qualité de propriétaire et celle de titulaire de l'un de ces droits se réunissent dans la même personne (C. Nap., art. 617 et 625). *Voy.* CONFUSION.

CONSOMMATION (de *consommer*). En Économie politique, on oppose la *consommation des richesses* à la *production*, et l'on appelle ainsi tout emploi qui peut être fait des produits. On distingue : la *C. productive*, qui ne détruit une valeur que pour la remplacer par une autre, comme dans la fabrique; et la *C. improductive*, qui détruit la valeur consommée sans remplacement; cette dernière expression, bonne en parlant des oisifs, ne saurait qualifier la consommation des travailleurs qui, pour produire, ont besoin de nourriture, de vêtements, etc.; c'est elle qu'il faut surtout chercher à obtenir parce que c'est la plus grande, soit en valeur, soit en quantité. — Établissant en principe que les consommations sont limitées par les revenus, J.-B. Say a montré qu'on doit s'appliquer à les augmenter et à diminuer le prix des produits, afin que la production et la consommation réagissent l'une sur l'autre. Des expériences nombreuses et variées ont constaté la vérité de cette théorie. D'un côté, toutes les causes qui atteignent les revenus (disette, guerre, crise commerciale, exagération des impôts, dépenses improductives des particuliers et de l'État, etc.) atteignent aussi la consommation. D'un autre côté, celle-ci progresse toutes les fois que l'industrie parvient à diminuer le prix de certains produits, ou que d'intelligentes réformes amènent des dégrèvements sur certains objets (p. ex., la réforme postale de Rowland Hill, la réforme financière et économique de Robert Peel, etc.). *Voy.* ÉCONOMIE, LUXE, SYSTÈME PROTECTEUR, IMPÔTS, FINANCES.

Droit de consommation, droit général applicable aux spiritueux et qui est perçu d'après le degré de l'esprit : il est de 50 pour 100.

Prêt de consommation ou *de consomption* : c'est celui par lequel une personne livre à une autre une certaine quantité de choses fongibles, à charge par celui-ci de lui en rendre d'autres de même nature, qualité et quantité. Il diffère du *commodat* ou *prêt à usage* (*Voy.* ce mot) en ce que l'emprunteur peut non-seulement se servir des choses prêtées, mais encore les consommer (C. Nap., art. 1892-1905).

Sociétés de consommation. *Voy.* SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

CONSOMMÉ. *Voy.* BOUILLON.

CONSOMPTION (du lat. *consumptio*), diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps, qui conduit au marasme.

Ce phénomène appartient à toutes les maladies organiques, et surtout à la phthisie, dont il est un des principaux symptômes; il peut aussi être déterminé par un vice de la nutrition, indépendant de toute lésion physique.

Fièvre de consomption. Voy. HECTIQUE (FIÈVRE).

CONSONNANCE (du lat. *consonantia*, nom donné en Musique, à la réunion simultanée de deux sons qui forment un accord, et dont l'effet est agréable à l'oreille. On appelle *intervalles consonnants* ceux qui sont composés de sons formant des consonnances. Ces intervalles sont la *tierce*, la *quarte*, la *quinte*, la *sixte* et l'*octave*. On appelle *C. parfaites* celles qui cessent d'être des consonnances si on les altère : ce sont la *quarte*, la *quinte* et l'*octave* ; et *C. imparfaites*, celles qui peuvent être majeures ou mineures sans cesser d'être des consonnances : ce sont la *tierce* et la *sixte*.

CONSONNE (du lat. *consonus*), lettre qui n'a point de *son* par elle-même, et qui ne peut se prononcer qu'étant jointe aux voyelles : les consonnes figurent les articulations. Le nombre des consonnes varie selon les langues : il y en a 19 en français : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z*. On distingue ordinairement les consonnes en : *labiales* (*b, p, m, v, f*); *dentales* (*d, t, th* anglais); *palatales* (*g, c* dur, écrit aussi *k* et *q*); *linguales* et *liquides* (*l, ll, r*); *sifflantes* (*s* et *c* doux, *z*); *chuintantes* (*j, ch, ci* italien, *sh* anglais, *sch* allemand); *nasales* (*n, gn*); *gutturales* (*h* aspiré et le *ch* des Arabes). En outre, toutes les consonnes peuvent être classées en *fortes* et en *faibles* ou *ténues*, selon que l'on fait en les prononçant un effort plus ou moins grand : *p, t, k, f, s, ch*, sont des consonnes *fortes* ; les consonnes *faibles* qui leur correspondent sont *b, d, g, v, z, j*. — Autrefois le *j* s'appelait *i* consonne et le *v*, *u* consonne.

CONSORTS (du lat. *consortes*), terme de Pratique, se dit, dans une affaire civile, de tous ceux qui ont intérêt avec quelqu'un dans un procès, et peuvent être condamnés solidairement avec lui.

CONSOUDE (du lat. *consolida* ; de *consolidare*, souder, à cause de ses propriétés vulnéraires), *Symphytum*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées à fleurs terminales et axillaires, en panicules corymbiformes, et à feuilles ovales hérissées de poils roides et épais. On trouve cette plante dans toute l'Europe, au bord des fossés, dans les lieux aquatiques. On cultive dans les jardins de botanique la *C. d'Orient*, la *C. de Russie*, et surtout la *C. officinale*, vulg. *Grande Consoude*, qui s'élève à 0m,50 ou 0m,60 : sa racine, charnue et noirâtre, a une saveur douce, et passe pour astringente; on l'emploie surtout contre la diarrhée.

CONSPIRATION (du lat. *conspiratio*), dessein concerté secrètement contre les pouvoirs publics. Les plus fameuses conspirations connues sont : dans l'histoire ancienne, celle qui renversa Smerdis le Mage, chez les Perses (522); celle d'Harmodius et d'Aristogiton contre les Pisistratides (509); celle qui, la même année, chassa les Tarquins de Rome; la conjuration de Catilina, celle de Brutus contre César, et celle de Cinna contre Auguste, etc. — Dans les temps modernes, les Vêpres siciliennes (1282) ; la conspiration de B. Tiepolo à Venise (1310) ; celle de Rienzi à Rome (1347) ; celle des Pazzi à Florence contre les Médicis (1478) ; celle de Fiesque à Gênes contre André Doria (1547) ; la conjuration d'Amboise (1560) ; la conspiration *des poudres* en Angleterre (1605); la conjuration dite *de Venise* (1618), ourdie par Bedmar ; celle de Pinto en Portugal (1640); celle de Cellamare contre le Régent de France (1718); celles dont furent victimes en Russie Pierre III (1762) et Paul I (1801) ; celles de Babeuf (1797), de Mallet (1812), etc. *V.* CONJURATION.

CONSTABLE (formé du lat. *comes stabuli*, comme le mot *connetable*), titre donné, en Angleterre, aux officiers de police. Ils ont pour insigne une *masse*, petit bâton surmonté d'une couronne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONSTANTE, nom qu'on donne, en Algèbre, à toute quantité qui ne varie pas, par opposition à d'autres quantités qui varient et qu'on nomme *variables*.

CONSTELLATION (du lat. *constellatio*), assemblage d'étoiles qu'on représente sur les cartes célestes par des figures d'hommes, d'animaux ou de certains objets, et qu'on distingue par des noms particuliers. On désigne les différentes étoiles d'une même constellation par les lettres de l'alphabet grec, en attribuant les premières lettres aux étoiles les plus brillantes ; les lettres latines et les chiffres ordinaires sont employés à la suite, quand le nombre des astres dépasse le nombre des lettres de l'alphabet grec.

La division du ciel en constellations est très-ancienne : on en trouve plusieurs mentionnées dans la Bible, dans Hésiode et dans Homère. Aratus de Soles, poëte astronome du IIIe siècle av. J.-C. a laissé un traité de toutes les constellations alors connues ; les astronomes s'en servirent jusqu'à Ptolémée. Ce dernier traça dans la partie du ciel connue de son temps 48 constellations. Dans les temps modernes, Tycho-Brahé, Hévélius, Halley, Bayer, Flamsteed, Bode, La Caille, etc., ont ajouté environ 68 constellations à celles de Ptolémée, ce qui porte à 116 le nombre total des constellations généralement admises aujourd'hui. En voici le tableau :

CONSTELLATIONS DE PTOLÉMÉE.

Constellations boréales.

1. La Petite-Ourse.	12. Le Cocher.
2. La Grande-Ourse.	13. Ophiuchus, ou le Serpentaire.
3. Le Dragon.	14. Le Serpent.
4. Céphée.	15. La Flèche.
5. Le Bouvier.	16. L'Aigle.
6. La Couronne boréale.	17. Le Dauphin.
7. Hercule.	18. Le Petit-Cheval.
8. La Lyre.	19. Le Cheval Pégase.
9. La Poule ou le Cygne.	20. Andromède.
10. Cassiopée.	21. Le Triangle.
11. Persée.	

Constellations du zodiaque.

22. Le Bélier.	28. La Balance.
23. Le Taureau.	29. Le Scorpion.
24. Les Gémeaux.	30. Le Sagittaire.
25. Le Cancer.	31. Le Capricorne.
26. Le Lion.	32. Le Verseau.
27. La Vierge.	33. Les Poissons.

Constellations australes.

34. La Baleine.	41. L'Hydre.
35. Orion.	42. La Coupe.
36. Le Fleuve (l'Éridan).	43. Le Corbeau.
37. Le Lièvre.	44. Le Centaure.
38. Le Grand-Chien.	45. La Bête (le Loup).
39. Procyon ou le Petit-Chien.	46. L'Autel.
	47. La Couronne australe.
40. Argo.	48. Le Poisson austral.

CONSTELLATIONS MODERNES.

1° *Constellations boréales.*

1. Antinoüs.	7. La Harpe de George.
2. Le Baudrier d'Orion ou les Trois-Rois.	8. Les Hyades.
	9. La Massue d'Hercule.
3. La Chevelure de Bérénice.	10. Le Messier.
	11. Les Pléiades.
4. Les Chevreaux.	12. Le Renne.
5. Les Deux Ânes.	13. Le Taureau royal.
6. L'Épée d'Orion.	14. La Tête de Méduse.

2° *Constellations australes.*

15. L'Abeille.	19. La Boussole.
16. L'Aérostat.	20. Le Burin.
17. L'Atelier du sculpteur.	21. Le Caméléon.
18. L'Atel. du typographe.	22. Cerbère et le Rameau.

23. Le Chêne de Charle II.
24. Le Chevalet.
25. Le Cœur de Charle II.
26. La Colombe.
27. Le Compas.
28. La Croix du Sud.
29. La Dorade.
30. L'Écu de Sobieski.
31. L'Equerre.
32. La Fleur de lys ou la Mouche.
33. Le Fleuve du Tigre.
34. Le Fourneau.
35. La Girafe.
36. Le Grand Nuage.
37. La Grue.
38. Les Honneurs de Frédéric.
39. L'Horloge.
40. L'Indien.
41. Les Levriers.
42. Le Lézard.
43. La Licorne.
44. Le Loch.
45. Le Lynx.
46. La Machine électrique
47. La Machine pneumatique.
48. Le Microscope.
49. Le Mont Ménale.
50. La Montagne de la Table.
51. L'Octant.
52. L'Oiseau de paradis.
53. Le Paon.
54. Le Petit-Lion.
55. Le Petit-Nuage.
56. Le Petit-Triangle.
57. Le Phénix.
58. Le Poisson volant.
59. Le Quart de cercle.
60. Le Réticule.
61. Le Sceptre de Brandebourg.
62. Le Serpent austral.
63. Le Sextant d'Uranie.
64. Le Solitaire.
65. Le Télescope.
66. Le Télescope d'Herschel.
67. Le Toucan.
68. Le Triangle austral.

Les constellations font l'objet de plusieurs atlas, dont le plus complet et le plus détaillé est celui que Bode a publié à Berlin. *Voy.* CARTES CÉLESTES.

CONSTELLÉS (ANNEAUX), nom donné autrefois à des anneaux fabriqués sous l'influence supposée de certaines constellations. Les astrologues leur attribuaient des vertus merveilleuses.

CONSTIPATION (du lat. *constipatio*). Cette indisposition, qui provient tantôt d'un défaut de sécrétion muqueuse ou biliaire, tantôt d'une trop grande activité du système absorbant, tantôt enfin de l'insuffisance de l'influence nerveuse, est quelquefois le symptôme d'une maladie ; mais, le plus souvent, c'est un simple dérangement dans l'état normal. La vie sédentaire, les occupations intellectuelles, les affections morales le temps froid et sec, l'occasionnent souvent. Elle cède aux boissons rafraichissantes, aux bains tièdes et aux lavements simples et froids ; quelquefois on est obligé d'avoir recours aux lavements purgatifs et aux pilules d'aloès. Les personnes sujettes à la constipation doivent s'astreindre au régime végétal, et s'abstenir de tout excitant.

CONSTITUT POSSESSOIRE. On appelait ainsi, dans l'ancien Droit, la clause par laquelle celui qui vendait ou donnait une chose dont il gardait la détention déclarait ne posséder cette chose qu'au nom du nouveau propriétaire, ne s'en constituant lui-même que possesseur *précaire*.

CONSTITUTION (du lat. *constitutio*). En Politique, c'est la loi fondamentale d'un État, celle qui détermine la forme du gouvernement, et qui règle les droits des citoyens. La France n'a eu de constitution écrite qu'en 1791. Depuis, elle n'en a que trop fréquemment changé : en 1870 elle était régie par celle du 14 janvier 1852, modifiée elle-même par divers sénatus-consultes ultérieurs (*Voy.* SÉNATUS-CONSULTE). — Pour les diverses constitutions de la France et de l'Angleterre, *Voy.* au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* les mots CONSTITUTION et CHARTE. Voir aussi : Guadet, Duvergier et Dufau, *Collection des Constitutions de l'Europe et de l'Amérique* (1823 25) ; Latour du Moulin, *Lettres sur la Constitution de* 1852 (3e édit. 1863) ; Batbie et Ed. Laferrière, *les Constitutions d'Europe et d'Amérique* (1868).

On donne aussi le nom de *Constitution* : 1° aux lois et décrets rendus par les empereurs romains et grecs ; — 2° à certaines décisions des papes en matière de foi et de discipline, rendues sous forme de brefs ou de bulles (comme la *Constitution Unigenitus* contre les jansénistes, 1713). — *Constitutions* ou *Canons apostoliques*, *Voy.* CANON.

En termes de Droit, on appelle *Constitution de dot* un acte ou une clause d'un acte qui établit ce que les futurs époux apportent en dot (*Voy.* DOT) ; — *C. d'avoué*, l'acte ou la clause d'un exploit par lequel on déclare que tel avoué occupera (C. de proc. civ., art. 75-82) ; — *C. de rente*, l'établissement d'une rente qui provient de libéralités ou de l'intérêt d'argent placé (C. Nap., art. 1909-1914).

En Médecine *Constitution* signifie l'état de l'organisation et des forces d'un individu : elle est forte, moyenne ou faible; on dit aussi *complexion* et *tempérament*. — On appelle *C. atmosphérique* l'état de l'atmosphère relativement à ses influences sur l'homme ; — *C. médicale*, le rapport qui existe entre la constitution atmosphérique et les maladies régnantes.

CONSTITUTIONNEL (DROIT). *Voy.* DROIT.

CONSTITUTIONNELLE (MALADIE). On appelle ainsi une maladie invétérée, qui fait partie de la constitution de l'individu.

CONSTRICTEUR (du lat. *constringere*, serrer), nom donné, en Anatomie, aux muscles dont la fonction est de resserrer en agissant circulairement. Les *muscles constricteurs du pharynx* sont les plans musculeux qui concourent à former les parois du pharynx. — *Voy.* SPHINCTER.

CONSTRICTEUR (BOA), serpent. *Voy.* BOA.

CONSTRICTION. *Voy.* SPASME.

CONSTRUCTION (du lat. *constructio*). On entend par ce mot l'art de choisir les matériaux, et celui d'assembler et de disposer les diverses parties d'un édifice, d'un navire, d'une machine. Il se dit surtout de la *construction navale*. *Voy.* ARCHITECTE, INGÉNIEUR, MATÉRIAUX, etc.

Construction géométrique, opération graphique qui a pour but d'aider à la démonstration d'une proposition ou à la solution d'un problème.

Construction grammaticale : c'est l'ordre et l'arrangement des mots dans le discours suivant les règles et l'usage de la langue dans laquelle on écrit ou l'on parle. On distingue : *C. simple* ou *naturelle*, *C. figurée*, et *C. usuelle*. La première énonce les mots successivement selon l'ordre logique, présentant d'abord le sujet et tout ce qui s'y rapporte, puis le verbe et l'attribut avec tout ce qui en dépend ; la deuxième est celle où l'ordre logique est modifié selon les besoins de la passion, de l'imagination ou de l'harmonie : elle admet de nombreuses *inversions* ; la troisième est composée des deux précédentes : elle n'est ni toute simple ni toute figurée.

CONSUBSTANTIALITÉ (du lat. *consubstantialis*), identité de substance et d'essence. L'Église adopta dans le premier concile de Nicée le terme de *consubstantiel* pour désigner l'égalité parfaite en toutes choses du Fils de Dieu avec son Père, et son identité de substance avec lui : ce mot est la traduction du grec ὁμοούσιος, dont s'est servi le concile de Nicée dans son symbole pour décider contre les Ariens la divinité du Verbe.

CONSUBSTANTIATION, terme par lequel les Luthériens expriment leur croyance sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ils prétendent qu'après la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement présents avec la substance du pain, et sans que celle-ci soit détruite ; c'est ce que l'on nomme encore *impanation*. *Voy.* TRANSSUBSTANTIATION.

CONSUL (du lat. *consul*), nom donné originairement aux magistrats souverains de la République romaine, a désigné en France les premiers magistrats de la République française de 1799 à 1804. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONSUL, agent établi dans une ville ou dans un port étranger pour y exercer une certaine juridiction sur les négociants et les marins de la nation qu'il représente, et pour y défendre leurs intérêts ; il tient aussi les actes de l'état civil. Les consuls jouissent des priviléges et immunités que les règles du droit public assurent aux ambassadeurs. Pour exercer leurs pou-

voirs, ils doivent demander l'*exequatur* (*Voy.* ce mot) du gouvernement sur le territoire duquel ils sont accrédités. On distingue des *C. généraux*, des *C. de 1re classe* et *de 2e classe* et des *Élèves-consuls*. Ils sont nommés par le chef de l'État sur la proposition du ministre des affaires étrangères (Ord. du 28 août 1333). Ils ont sous leurs ordres pour tenir leurs écritures, des *chanceliers*, qu'un décret du 1er déc. 1869 a partagés en 3 classes, et des *interprètes* ou *drogmans* (*Voy.* ces mots. Si la circonscription du consulat est trop étendue, ils peuvent être assistés, dans les lieux où le service l'exige, par des *vice-consuls*. Certaines légations éloignées sont gérées par des *consuls généraux* portant le titre de *chargés d'affaires* (Lois du 28 mars 1836 et du 8 juill. 1852). — L'institution des consuls paraît être d'origine italienne et remonter au XIIe siècle : le commerce considérable que Venise, Gênes, Pise, etc., faisaient alors dans le Levant nécessita la création de ces officiers publics, qui se répandirent bientôt partout. Voir : Steck, *Essai sur les consuls* (Berlin, 1790); de Clercq et de Vallat, *Guide pratique des consulats* (1851); Roland de Bussy, *Dictionnaire des consulats* (1854); de Moreuil, *Manuel des agents consulaires* et *Dictionnaire des chancelleries* (1855).

Autrefois, en France, on donnait le nom de *consuls* à des officiers municipaux remplissant les fonctions d'échevin. On appelait *juges-consuls* des juges pris parmi les marchands et les négociants pour connaître sommairement de certaines affaires urgentes en matière de commerce. Aujourd'hui encore on appelle *justice consulaire* la justice rendue par les tribunaux de commerce.

CONSULTATION (du lat. *consultatio*). En Jurisprudence, on nomme ainsi l'avis verbal ou écrit donné par un jurisconsulte sur une question qui lui est soumise. Les transactions dans les intérêts des mineurs, les requêtes civiles, etc., ne sont admises en justice qu'après consultation de trois avocats exerçant depuis 10 ans au moins et désignés par le ministère public (C. Nap., art. 467; C. de proc., art. 495). — Les communes, les hôpitaux, les établissements publics de charité et de bienfaisance, ont aussi besoin de cette formalité pour être autorisés à plaider. — Les magistrats n'ont pas le droit de donner des consultations.

Le nom de *Consultation* est aussi donné aux avis des médecins, surtout à ceux qui émanent de médecins appelés dans des cas graves pour assister le médecin ordinaire ou pour contrôler le traitement ordonné ; les médecins ainsi appelés en consultation sont dits médecins *consultants*. — Les médecins des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance, ainsi que la plupart des autres médecins, donnent des consultations gratuites aux indigents.

CONSULTE (de l'ital. *consulta*), nom donné, en Italie, en Suisse et en Espagne, à divers conseils et cours de justice. Il existe à Rome, une *Congrégation de la Consulte*, chargée des affaires temporelles. Dans la République cisalpine, il y avait une *Consulte*, qui remplissait les fonctions de conseil d'État.

CONTACT (du lat. *contactus*). On appelle *point de contact* le point par lequel deux corps se touchent. Deux courbes sont en contact en un point lorsqu'elles ont en ce point une tangente commune.

Action de contact (Chimie). *Voy.* CATALYSE.

Théorie du contact (Physique). *Voy.* PILE.

CONTAGION (du lat. *contagio*), mode de propagation des maladies par l'effet du contact médiat ou immédiat d'un produit morbide. La *contagion* diffère de l'*infection* propr. dite, en ce que dans celle-ci le mode de propagation s'effectue par des *miasmes*, tandis que la contagion se transmet par *virus*. Ces virus peuvent être communiqués par *inoculation* ou *insertion* (variole, vaccine, rage); par *contact* et *frottement* (gale, syphilis) ; par l'intermédiaire de substances diverses transportées de l'individu malade à l'individu sain (variole, rougeole, etc.) ; par l'*intermédiaire de l'air* (rougeole, scarlatine, coqueluche, etc.). Les voies par lesquelles les virus répandus dans l'atmosphère pénètrent dans l'économie sont : l'absorption *cutanée*, l'absorption *gastro-intestinale*, et surtout l'absorption *pulmonaire*. Une fois introduits dans l'économie, les virus peuvent agir subitement ; mais, le plus souvent, ils restent pendant un temps variable à l'état latent : ainsi, le virus de la rage peut n'agir qu'au bout de quelques mois ; pour la vaccine, la période d'incubation est de 3 à 4 jours ; pour la variole, de 6 à 20, etc. Certaines substances se chargent difficilement des principes contagieux (pierres, métaux, bois) ; d'autres offrent une propriété contraire (étoffes de laine, de coton, fourrures, etc.) ; les insectes qui voltigent dans l'air, les personnes qui visitent les malades, peuvent encore devenir des agents de transmission. L'air atmosphérique sert souvent de véhicule aux principes contagieux. — Plusieurs circonstances favorisent ou empêchent l'action des virus : la chaleur du corps, la température moyenne, l'humidité, sont éminemment favorables à la contagion ; au contraire, une température trop basse ou trop élevée s'oppose, en général, à la propagation des maladies contagieuses.

On distingue des maladies *contagieuses proprement dites :* la *rage*, la *morve*, le *charbon*, la *syphilis*, la *variole*, la *rougeole*, la *scarlatine*, la *coqueluche*, la *gale*, etc. ; et des maladies *accidentellement contagieuses*, où le virus ne se forme que dans certaines circonstances, telles que la *peste*, la *fièvre jaune*, la *dyssenterie*, l'*angine gangréneuse*, le *muguet malin*, la *suette*, le *choléra*, certaines *ophthalmies*, etc. Il est enfin quelques maladies qu'on a faussement considérées comme contagieuses, comme la *phthisie pulmonaire*, les *fièvres intermittentes*, le *cancer*, le *scorbut*, les *scrofules :* tout récemment la contagion de la phthisie pulmonaire a paru reprendre un peu de crédit ; elle est encore très-contestable.

Les mesures préservatrices consistent : 1° à empêcher le principe contagieux de prendre naissance, en détruisant ou éloignant le foyer d'infection, notamment pour le typhus, la peste, la fièvre jaune, la dyssenterie, etc. ; 2° à le détruire lorsqu'il s'est manifesté, en abattant les animaux affectés de la rage, du charbon, de la morve, etc. ; en brûlant les vêtements de laine, de soie, les fourrures, et tous les objets infectés, ou en les purifiant par des lavages à l'eau de chaux, par l'exposition à l'air, par la ventilation, par des fumigations, etc. ; 3° à placer les sujets dans des conditions qui les garantissent de son influence : cette dernière indication comprend l'isolement, les *cordons sanitaires*, les *lazarets* et les *quarantaines*. *Voy.* ces mots.

Depuis le commencement de ce siècle les médecins se sont divisés, sur la question de la contagion, en *contagionistes* et *non-contagionistes*. Cette question, soulevée d'abord au sujet de la fièvre jaune et du typhus, s'est renouvelée à l'occasion du choléra. L'étude des dernières épidémies est venue apporter des arguments sérieux en faveur de la contagion, au moins dans ce cas particulier. *Voy.* ÉPIDÉMIE.

CONTE (de *conter*), récit fabuleux ou merveilleux, en prose ou en vers. Ce genre de littérature, aussi ancien que le monde, paraît avoir eu son berceau en Asie ; auj. il est répandu par tout l'univers. On connaît divers genres de contes. Les plus fameux sont : 1° les *Contes orientaux* (arabes, persans, indiens, turcs, etc.), tels que *les Mille et une Nuits*, *les Mille et un Jours*, le *Gulistan et le Baharistan*, de Saadi, l'*Histoire de la sultane de Perse et des 40 vizirs*, contes turcs composés par Zadé, précepteur d'Amurat II ; les *Contes indiens*, de Bidpaï et de Lokman, etc. ; — 2° les *Contes des fées*, tels que *le Chaperon rouge*, *le Petit Poucet*, *Cendrillon*, *Peau d'âne*, *la Barbe Bleue*, etc. ; — 3° les *Contes chevaleresques*, tels que l'*Amadis des Gaules* et la plupart des romans de nos vieux trouvères ; — 4° les *Contes-nouvelles*, comme le *Décaméron* de Boccace, l'*Heptaméron* de la reine de Navarre, et les contes italiens du XIVe et du XVe siècles ; — 5° les *Contes fantastiques*, tels que les *Contes* d'Hoffmann et les *Nouvelles* d'Edgard Poë ; — 6° les *C. philo-*

sophiques, comme ceux de Chaucer, de Voltaire, de Gresset, d'Andrieux, de Daru, etc.; — 7° les *Contes moraux*, ou peintures des mœurs du temps, tels que ceux de Marmontel et de Crébillon fils; — 8° les *Contes instructifs*, pour l'éducation de la jeunesse, tels que ceux de Campe, de Weisse, de Berquin, de Bouilly, du chanoine Schmidt, de Mmes de Genlis, Leprince de Beaumont, Guizot, Edgeworth, Ségur, etc. *Voy.* FABLE, FABLIAU, NOUVELLE, ROMAN.

CONTEMPLATION (du lat. *contemplatio*). En Philosophie, la *contemplation* est l'état de l'âme qui considère un objet matériel ou immatériel avec admiration et amour, qui en jouit par une vision presque passive. Les mystiques la regardent comme le plus haut degré de l'intelligence, comme le privilége de l'âme qui, détachée des choses sensibles, se tourne vers la source de toute lumière, et finit par s'unir à Dieu dans l'*extase* (*Voy.* ce mot). — En Théologie, on définit la *contemplation* « une vue de Dieu ou des choses divines, simple, libre, pénétrante, certaine, qui procède de l'amour et qui tend à l'amour. » Dans cet état, l'âme est entièrement passive par rapport à Dieu. Plusieurs ordres religieux sont livrés à la *vie contemplative*; Ste Catherine de Sienne, Ste Thérèse, ont offert des modèles en ce genre. L'abus de la contemplation a engendré le *Quiétisme*. *Voy.* ce mot.

CONTENTIEUX (du lat. *contensiosus*), se dit, en style administratif, de tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant des juges. Les tribunaux connaissent du *C. judiciaire*; la juridiction administrative (le Conseil d'État et les Conseils de préfecture) connaît du *C. administratif*. — Dans chaque administration publique, il y a un *Bureau du contentieux*, où se traitent toutes les affaires qui sont susceptibles d'être portées devant les tribunaux.

CONTINENT (du lat. *continens*). Les Géographes appellent *continent* une vaste étendue de pays sans solution de continuité et que la mer entoure de tous côtés. Autrefois on ne reconnaissait que deux continents, l'*ancien* et le *nouveau*; auj. l'Australie est considérée comme un troisième continent

CONTINGENT (du lat. *contingens*). En Philosophie, le *contingent* est ce qui existe actuellement, mais qui pouvait ne pas exister; en ce sens, on oppose *contingent* à *nécessaire*. Les *vérités contingentes*, les *propositions contingentes*, sont celles qui se rapportent à des faits et à des êtres contingents, connus par l'expérience. — On appelle *futur contingent*, ce qui est dans l'ordre des choses possibles, ce qui pourra se réaliser dans l'avenir, sans qu'il y ait ni nécessité, ni certitude à cet égard.

En Administration, ce mot exprime la part mise à la charge de chaque circonscription territoriale dans la répartition annuelle, soit des contributions directes, soit du recrutement; dans ce dernier cas, on dit: *contingent militaire*. — En France, le pouvoir législatif vote annuellement, sur la proposition du ministre de la Guerre, le nombre d'hommes à appeler sous les drapeaux; la répartition s'en fait ensuite entre les départements, les arrondissements et les cantons, proportionnellement à la population.

CONTINU (du lat. *continuus*). En Mathématiques, on appelle ainsi toute quantité susceptible de varier entre des limites données en passant successivement par tous les états de grandeur intermédiaires. — Pour les *Fractions continues*, les *Proportions continues*, *Voy.* FRACTION et PROPORTION.

Servitude continue. *Voy.* SERVITUDE.

CONTINUITÉ (LOI DE), principe établi d'abord par Leibnitz, et développé plus tard par Ch. Bonnet dans ses traités sur la nature, pose en loi que tout se fait dans la nature par degrés insensibles. Leibnitz l'a formulé ainsi: *Natura non facit saltus*.

CONTO, terme de *compte* en Portugal, exprime une somme de 1000 reis, équivalant à 6 fr. 12 c., 5

CONTONDANT (du lat. *contundere*). On appelle *corps contondants* tous les corps ou instruments ronds, obtus et non tranchants, qui meurtrissent et déchirent les parties sans les couper ni les piquer, un bâton, par exemple: ces corps produisent des *contusions* et des plaies *contuses*.

CONTORNIATES (de l'ital. *contorno*, contour). On nomme ainsi, en Numismatique, les médailles de cuivre terminées dans leur circonférence par un cercle de 3 à 4 millim. de largeur, continu avec le métal, quoiqu'il semble en être détaché par une rainure assez profonde qui règne à l'extrémité du champ, de l'un et de l'autre côté de la médaille. Voir Eckhel, *Doctrina nummorum* (t. VI, p. 277).

CONTRACTILITÉ (de *contractile*), mot introduit dans la science par Bichat pour remplacer l'*irritabilité* de Haller. Bichat distinguait une *C. organique* ou *involontaire*, une *C. vitale*, *animale* ou *volontaire*, et une *C. de tissu*. Auj., en Physiologie, la contractilité est la propriété vitale élémentaire, irréductible, en vertu de laquelle l'élément anatomique ou la substance organisée change sa forme, se raccourcit dans un sens et augmente de diamètre dans l'autre. La contractilité, avec l'*élasticité*, propriété physique, sont les attributs du muscle; ce sont les conditions primitives du mouvement; mais le muscle proprement dit, tel qu'il existe chez les animaux supérieurs, n'est pas le seul appareil *contractile*. Au dernier degré de l'échelle des êtres, on trouve les *amibes* dont la substance tout entière, sans constitution apparente, est capable de changer elle-même sa forme: c'est ce qu'on appelle un *sarcode* ou, comme disent les Allemands, un *protoplasma*. Chez les Infusoires, on distingue de même deux substances contractiles; l'une formant le tégument extérieur, l'autre remplissant le corps de l'animal. De plus, certains appendices (*flagellum*; *cils*, *cornicules*, *style* des vorticelles) jouissent aussi de la contractilité. — Chez les êtres supérieurs on retrouve cette même propriété dans un élément anatomique, l'épithélium à cils vibratiles, dans les globules blancs du sang, dans les spermatozoïdes, et dans les diverses espèces de fibres musculaires.

CONTRACTION (du lat. *contractio*), résultat de la *contractilité*. *Voy.* ci-dessus.

Contraction de la veine fluide. *Voy.* VEINE FLUIDE.

En Grammaire, la *Contraction* est la réduction de deux voyelles ou de deux syllabes en une seule, comme *oût* pour *août*, *du* pour *de le*, etc. Dans toutes les langues, il y a beaucoup de mots formés par contraction. La langue grecque offre de fréquents exemples de contraction, notamment dans les noms et dans les verbes: la contraction y est soumise à des règles qu'enseignent toutes les grammaires. *Voy.* CRASE, SYNÉRÈSE, etc.

CONTRACTURE (du lat. *contractura*), symptôme qui consiste dans la rigidité permanente et l'atrophie progressive de certains muscles. Elle est commune dans les affections du cerveau ou de la moelle épinière; elle existe dans le tétanos; elle survient aussi à la suite de rhumatismes, de névralgies, de convulsions. Dans cet état maladif, les fibres des muscles deviennent tendineuses et forment des espèces de cordes dures qui se dessinent sous la peau. On combat la contracture par les bains tièdes et par l'extension mécanique des membres.

On rencontre quelquefois, chez les enfants, les nourrices et les jeunes gens, une *contracture des extrémités* dont la cause n'est pas bien connue: elle peut être rhumatismale ou sous la dépendance de divers états nerveux; elle peut résulter aussi de certains excès. La saignée du bras et les ventouses scarifiées le long de la colonne vertébrale sont les meilleurs moyens de traitement.

CONTRADICTION (du lat. *contradictio*). En Logique, la *contradiction* consiste à réunir dans un même jugement deux notions qui s'excluent l'une l'autre, ce qui implique *absurdité*. L'absence de toute contradiction est le caractère de la vérité. Cette condition s'appelle *principe de contradiction*. Aristote le formule ainsi: « Le même ne peut pas à la fois être

et ne pas être; » ou : « L'affirmation et la négation ne peuvent être vraies à la fois du même sujet. » Kant a démontré qu'il ne suffit pas que nos idées soient d'accord entre elles pour qu'elles soient conformes à la réalité, et que, par conséquent, le principe de contradiction ne peut servir de règle que pour les *jugements analytiques* (*Voy.* JUGEMENT). — Par application du principe de contradiction, on nomme *contradictoires* les propositions opposées à la fois en quantité et en qualité, comme : « Tout homme est vertueux, Quelque homme n'est pas vertueux. » Voir *Logique de Port-Royal*, 2ᵉ part., ch. 4. *Voy.* CONTRAIRES.

CONTRADICTOIRE (CONDAMNATION, JUGEMENT). *Voy.* CONDAMNATION et JUGEMENT.

CONTRAINTE (de *contraint*). C'est, en Matière fiscale, un mandement décerné contre un redevable des deniers publics pour le mettre en demeure de payer, et, à défaut de payement, donner ouverture aux poursuites.

CONTRAINTE PAR CORPS. Aux termes de la loi du 22 juillet 1867, la contrainte par corps est supprimée en matière commerciale, civile et contre les étrangers. Elle est maintenue en matière criminelle, correctionnelle et de simple police, pour le payement des amendes et dommages-intérêts et pour les restitutions. La durée de la contrainte est de 2 à 20 jours, lorsque l'amende et les autres condamnations n'excèdent pas 50 fr.; de 20 à 40 jours, jusqu'à 100 fr.; de 40 à 60 jours, jusqu'à 500 fr.; de 2 à 4 mois, jusqu'à 2,000 fr.; d'un an à 2 ans, lorsqu'elles s'élèvent à plus de 2,000 fr.; en matière de simple police, la durée de la contrainte ne peut excéder 5 jours. Les condamnés qui justifient de leur insolvabilité sont mis en liberté après avoir subi la contrainte pendant la moitié de la durée fixée par le jugement. La contrainte ne peut être prononcée contre des individus âgés de moins de 16 ans à l'époque des faits qui ont motivé la poursuite; elle est réduite de moitié, si le débiteur a commencé sa 60ᵉ année. Si la contrainte a lieu à la requête et dans l'intérêt des particuliers, ceux-ci sont tenus de pourvoir aux aliments des détenus; faute de provision, le condamné est mis en liberté et, dans ce cas, il ne peut plus être incarcéré pour la même dette. Les tribunaux peuvent, dans l'intérêt des enfants mineurs du débiteur, surseoir pendant un an à l'exécution de la contrainte.

La loi romaine accorda pendant longtemps aux créanciers le droit de tenir leurs débiteurs en prison et sous les chaînes. La loi *Petilia Papiria* (325 av. J.-C.) supprima les droits des créanciers sur la personne de leurs débiteurs et les réduisit à un simple droit sur les biens. En France, la contrainte par corps s'exerça longtemps avec une extrême rigueur. Cette rigueur fut adoucie par une ordonnance de Philippe le Bel, du 23 mars 1302. De nouvelles ordonnances rendues en 1539, en 1566, en 1657, en 1673, aggravèrent ou améliorèrent alternativement la condition des débiteurs. La Convention abolit complétement la contrainte par corps le 9 mars 1793; mais, sur les réclamations du commerce, elle fut rétablie en principe par la loi du 24 ventôse an V; elle fut consacrée par le Code civil et le Code pénal. La loi du 17 avril 1832 modifia quelques dispositions du Code à cet égard et les compléta. Suspendue en 1848 par le Gouvernement provisoire dès son établissement (9 mars), la contrainte par corps fut encore rétablie pour un certain temps par la loi du 13 déc. 1848, qui remit en vigueur la législation antérieure, avec quelques adoucissements.

CONTRAIRES (du lat. *contrarius*). Aristote a formulé la théorie des *contraires* dans son *Organon* et dans sa *Métaphysique*. Il les définit : « Ce qui dans un même genre diffère le plus; » p. ex., le bien est le contraire du mal. Les contraires n'existent jamais en même temps, mais ils peuvent se succéder dans une même substance. En outre, les uns ont un moyen terme qui participe des deux natures opposées : ainsi, entre le blanc et le noir, il y a le gris; les autres n'ont pas de moyen terme : ainsi, pas de moyen terme entre la santé et la maladie, parce que l'un des deux doit être au corps de toute nécessité. Cette théorie des contraires est étroitement liée au *principe de contradiction* (*Voy.* CONTRADICTION). — Dans la Logique scolastique, on appelle *contraires* ou *subcontraires* les propositions qui diffèrent en qualité et conviennent en quantité; 1° *contraires*, si elles sont universelles, comme : « Tout homme est vertueux; nul homme n'est vertueux; » 2° *subcontraires*, si elles sont particulières : « Quelque homme est vertueux, quelque homme n'est pas vertueux. » Voir *Logique de Port-Royal*, 2ᵉ partie, chap. 4.

En Rhétorique, les *contraires* sont un lieu commun qui consiste à dire d'abord ce qu'une chose n'est point, afin de faire mieux comprendre ce qu'elle est, quand on la définit ensuite ou qu'on en décrit la nature.

CONTRALTO, mot italien qui sert à désigner la plus grave des voix de femme, intermédiaire entre le *soprano* ou voix aiguë de femme, et le *ténor* ou voix aiguë d'homme. Le contralto ne s'élève guère au-dessus du *mi*, et il est d'autant plus précieux qu'il peut descendre plus bas. Il y a peu de femmes qui aient la voix de contralto. En Italie, on obtenait artificiellement ces voix chez les hommes. *Voy.* CASTRAT.

CONTRAPUNTISTE. *Voy.* CONTRE-POINT.

CONTRASTE (du lat. *contra stare*, être opposé). Dans les Arts comme dans la Littérature, le contraste est une source de beautés : c'est un moyen de varier les effets et de faire ressortir les ombres et les lumières comme les situations, les caractères et les pensées. Les *contrastes* sont dans la nature autant que la *symétrie*; mais il faut savoir les employer avec mesure et ne pas oublier, comme dit Delille, que « les contradictions ne sont pas des contrastes. »

Contraste simultané des couleurs. Voy. VISION.

CONTRAT (du lat. *contractus*). D'après l'art. 1101 du C. Nap., « le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. » Dans l'usage, ce mot se dit spécialement de l'acte même ou de la pièce écrite qui forme la preuve littérale de l'engagement contracté. Les conditions essentielles pour la validité des contrats sont : la *capacité* des parties contractantes, leur *consentement*, un *objet* déterminé qui forme la matière du contrat, une *cause* licite. Il faut en outre que les conditions du contrat ne soient ni d'une exécution impossible, ni contraires à la morale ou aux lois. — Le contrat est *synallagmatique*, *bilatéral* ou *onéreux* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres (1° *C. de mariage*, *de société*; 2° *vente*, *échange*, *prêt à intérêt* ou *de consommation*, *bail à rente*, *constitution de rente*; 3° *commodat*, *louage de choses*, *dépôt*, *séquestre*; 4° *louage d'ouvrage*, *mandat*, *C. d'apprentissage*; 5° *transactions*, *C. aléatoires*). Il est *unilatéral*, *gratuit* ou *de bienfaisance*, lorsqu'une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans que, de la part de ces dernières, il y ait d'engagement (*donation*). Le contrat synallagmatique est *commutatif* lorsque chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle. Lorsque l'équivalent consiste dans la chance de gain ou de perte pour chacune des parties d'après un événement incertain, le contrat est dit *aléatoire* : le *pari*, la *rente viagère*, l'*assurance*, le *prêt à la grosse*, etc., sont des contrats aléatoires (art. 1101-4). — On divise les contrats en *nommés* et en *innommés*. Les premiers sont ceux qui ont un caractère spécial et déterminé, tels que les contrats énumérés ci-dessus; les seconds sont ceux qui ne sont pas assez usuels pour avoir reçu une dénomination particulière. — On distingue encore les *C. inconditionnels* ou *absolus* et les *C. conditionnels*, c.-à-d. dont l'existence dépend d'une condition de fait ou de temps plus ou moins incertains, condition qui est alors *positive* ou *négative*, *suspensive* ou *résolutoire*; les *C. principaux* ou

indépendants et les *C. accessoires* ou *relatifs* (*gage, hypothèque, cautionnement, cession, C. libératoire*). Tout contrat passé sous l'observation des conditions de validité indiquées plus haut est obligatoire pour les deux parties et produit les effets contenus dans la nature de la convention; les prétentions et les obligations qui en résultent cessent par un changement survenu soit dans l'état des personnes contractantes, soit dans l'état de l'objet, soit dans les conditions sous lesquelles il a été conclu (*Voy.* OBLIGATION). Le titre III du 3e livre du Code Napoléon (art. 1101-1369) est tout entier consacré aux contrats et aux obligations conventionnelles.

Contrat (Quasi-). Voy. QUASI-CONTRAT.

En Droit naturel, la question la plus controversée au sujet des contrats est celle de savoir quelle est la raison de leur force obligatoire. La théorie la plus plausible est celle qui se base à la fois sur les principes de la Morale et du Droit. Pour vivre et se développer, les hommes ont besoin de faire un échange continuel d'offres et d'acceptations volontaires sur des objets ou des actions nécessaires aux buts qu'ils se proposent: par intérêt, on manque à un engagement, on viole la morale qui prescrit de faire le bien, quelles qu'en puissent être les conséquences; on commet en même temps une infraction au droit, parce qu'on prive volontairement l'autre partie contractante d'une condition qu'elle a jugée nécessaire à l'accomplissement de son but *Voy.* DEVOIR, DROIT). Étant ainsi fondé sur la justice, un contrat n'est pas proprement la raison constitutive d'un droit: il n'est que la forme qui l'exprime comme convenant aux personnes contractantes.

Contrat social. Le principe de la subordination du contrat à la justice a aussi son application dans le Droit public. L'État a pour raison d'être la justice et non un *contrat*, c.-à-d. une convention expresse ou tacite par laquelle sont réglés les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement: un tel contrat n'est pas la source des droits publics et politiques, mais seulement la forme rationnelle qui en constate l'existence et en règle lexercice; telles sont les *chartes* et les *constitutions* de plusieurs nations modernes (Angleterre, États-Unis, France, Belgique, etc.). — On connaît spécialement, sous le titre de *Contrat social,* un ouvrage célèbre de J.-J. Rousseau, où il supposait un contrat qui aurait été fait à l'origine des sociétés; ce livre, écrit en 1760, devint comme l'Évangile de la Révolution. Kant s'en est inspiré dans ses *Principes métaphysiques du droit.* — Voir Ahrens, *Cours de droit naturel.*

CONTRAVENTION (de *contrevenir*) Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, se dit de toute infraction à une loi, à un reglement ou même à une simple convention, exprime, en Droit, toute infraction que les lois punissent des peines de police (C. pén., art. 1), et on l'oppose au *délit*, puni de peines correctionnelles, et au *crime*, puni de peines afflictives ou infamantes. Les peines de police sont une amende de 15 fr. au maximum et un emprisonnement de 5 jours au plus (C. d'Instr. crim., art. 137). La contravention a de plus ce caractère particulier qu'elle n'exige pas l'intention criminelle chez celui qui la commet et qu'elle consiste seulement dans l'infraction matérielle, même involontaire, à la loi.

CONTRA-YERVA. *Voy.* DORSTÉNIE.

CONTRE-AMIRAL, officier de la Marine militaire qui vient immédiatement après le *vice-amiral;* il a rang de général de brigade. Le contre-amiral s'appelait autrefois *chef d'escadre.* Il commande les divisions d'une armée navale, et remplit les fonctions de chef d'état-major auprès d'un amiral, celles de préfet maritime, d'inspecteur général, de major-général de la marine, de gouverneur de colonie, etc. Le navire monté par lui porte au mât d'artimon un pavillon tricolore de figure carrée.

CONTREBANDE (de l'ital. *contrabbando*). Ce mot, qui, dans son acception la plus étendue, se dit de tout commerce qui se fait contre les lois fiscales d'un État, et qui est alors synonyme de *fraude*, se dit plus particulièrement des contraventions aux lois de *douanes:* c'est l'introduction par voie secrète dans un pays de marchandises étrangères prohibées ou soumises à des droits. Souvent la contrebande s'exerce avec les circonstances aggravantes d'attroupement et de port d'armes. Les faits de contrebande sont déférés, selon leur gravité, aux juges de paix, aux tribunaux correctionnels, et, dans les cas de rébellion avec attroupement et port d'armes, aux cours d'assises. Les peines sont: 1° la confiscation des marchandises et des moyens de transport; 2° une amende solidaire de 1,000 fr., si l'objet de la confiscation n'excède pas cette somme, ou du double de la valeur des objets confisqués, si cette valeur excède 1,000 fr.; 3° un emprisonnement de 6 mois à 3 ans. En cas de crimes soumis aux cours d'assises, la réclusion et les travaux forcés à perpétuité peuvent être prononcés. — Voir: Egron, *Recueil de tous les moyens de contrebande déjoués par l'administration des douanes* (1816) et Villermé fils, *les Douanes et la Contrebande* (1851).

Contrebande de guerre, introduction d'objets de guerre, armes, munitions, vivres, etc., par un neutre sur le territoire d'une des parties belligérantes. *Voy.* NEUTRE et VISITE.

CONTRE-BANDÉ, terme de Blason, se dit d'un écu également divisé en deux émaux dans le sens de la bande, et taillé de manière que les parties de bandes qui se répondent soient d'émaux différents.

CONTRE-BARRÉ, terme de Blason, se dit d'un écu tranché dont les portions de barres qui se répondent sont d'émaux différents.

CONTRE-BASSE. C'est le plus grand instrument de la famille des Violons. Il résonne à l'octave grave du violoncelle. La contre-basse est souvent à 3 cordes; mais l'usage tend à prévaloir d'en mettre 4. C'est un instrument précieux dans l'orchestre, mais peu propre au solo et à la musique de chambre. Son usage ne remonte pas au delà de 1700.

CONTRE-BASSON, instrument à vent qui donne l'octave basse du basson.

CONTRE-COUP. *Voy.* COMMOTION.

CONTREDANSE (de l'anglais *country-dance*, danse de campagne), sorte de danse à 8, 12, 16 personnes ou plus, dans laquelle les danseurs sont divisés par couples, placés en face les uns des autres, et exécutent des pas, qui sont aussitôt après répétés par leurs vis-à-vis: c'est ce que l'on nomme auj. *quadrille.* La contredanse se compose de cinq figures: la *chaîne anglaise* ou *pantalon,* l'*avant-deux* ou *été,* la *poule,* la *pastourelle* et la *finale* (*galop* ou *boulangère*). Les airs de musique destinés à ce genre de danse sont d'un mouvement plus ou moins animé, à 2 temps, ou à 6/8, et la mélodie doit en être coupée de 8 en 8 mesures, avec reprises et retour au sujet.

CONTREDITS. On nomme ainsi, en style de Pratique, les écritures fournies par une partie contre les pièces produites par l'autre partie dans les affaires qui s'instruisent par écrit.

CONTRE-ÉPREUVE. Dans les arts du Dessin, on appelle ainsi une estampe ou dessin qu'on tire sur une estampe fraîchement imprimée ou sur un dessin au crayon, et qui reproduit les mêmes traits, mais à rebours, le côté droit paraissant à gauche.

CONTRE-ESPALIER. *Voy.* ESPALIER.

CONTRE-EXTENSION. *Voy.* EXTENSION.

CONTREFAÇON. Ce mot se dit et de l'imitation frauduleuse des œuvres d'autrui, et de l'œuvre même produite par cette industrie spoliatrice. D'après l'art. 425 du Code pénal, toute reproduction d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture, ou de toute autre œuvre imprimée ou gravée, au mépris des droits et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon. Le débit d'ouvrages contrefaits, l'introduction sur le territoire français d'ouvrages qui, après avoir été imprimés en France, ont été contrefaits à l'étranger, sont des délits de la même espèce. — La peine contre le contrefacteur ou

contre l'introducteur est une amende de 100 à 2,000 fr.; et contre le débitant, une amende de 25 à 500 fr. La confiscation de l'édition contrefaite est en outre prononcée. Les planches, moules, ou matrices des objets contrefaits sont aussi confisqués. — Tout directeur, tout entrepreneur de spectacle, toute association d'artistes qui fait représenter sur son théâtre des ouvrages dramatiques au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est puni d'une amende de 50 à 500 fr., et de la confiscation des recettes. — Le produit des confiscations est remis au propriétaire pour l'indemniser d'autant (art. 426-29).

La contrefaçon à l'étranger ne peut être atteinte que par les traités de commerce : plusieurs traités de ce genre ont été conclus avec l'Angleterre, les États-Unis, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne; enfin, la Belgique, où s'exerçait surtout ce genre de piraterie, y a renoncé en 1854. — Voir : Renouard, *Traité des droits d'auteur*; Blanc et Calmels, *Traités de la contrefaçon*; Villefort, *Traités relatifs à la contrefaçon littéraire*. *Voy*. Propriété littéraire.

La contrefaçon en matière d'industrie est atteinte par des lois spéciales; mais il faut que le plaignant ait préalablement constaté son droit, soit par la prise d'un brevet d'invention, soit, pour les dessins sur étoffes, par le dépôt aux archives des prud'hommes, soit enfin par l'adoption d'une marque de fabrique. *Voy*. Brevet d'invention et Marque de fabrique.

La contrefaçon des sceaux de l'État, des billets de banque, des effets publics, des poinçons et des timbres, est punie des travaux forcés à temps ou à perpétuité (C. pén., art. 139 et suiv.). *Voy*. Faussaire.

CONTRE-FICHE. *Voy*. Étai.

CONTRE-FORTS ou Éperons, piliers butants, carrés ou triangulaires, qu'on érige dans les murs de quais, de remparts, de digues, destinés à résister à la poussée des terres et au poids de l'eau, et dans ceux qui supportent des voûtes ou des poids considérables. Il ne faut pas les confondre avec les *arcs-boutants* (*Voy*. ce mot). — On appelle encore ainsi, en Géographie, les petites chaînes latérales qui ont l'air de servir d'appui à la chaîne principale.

CONTRE-GARDE, ouvrage construit au-devant d'un bastion, d'une demi-lune, etc., et destiné à en couvrir les faces contre les batteries de brèche; ce qui force l'assiégeant à s'emparer d'abord de cet ouvrage avancé par les moyens qu'il aurait employés pour ouvrir le corps de place, et prolonge ainsi la durée du siége.

CONTRE-LETTRE, acte, ordinairement secret, destiné à détruire ou à modifier un autre acte en tout ou en partie. Cet acte ne peut avoir d'effet qu'entre les parties contractantes; il n'en a aucun contre les tiers (C. Nap., art. 1321). S'il a pour but de frauder l'enregistrement, il est nul (Loi du 22 frim. an VII, art. 40). — La loi appelle encore *contre-lettre*, une convention qui modifie le contrat de mariage, mais qui n'est pas destinée au secret. Elle doit être faite dans la même forme et n'a d'effet à l'égard des tiers que si elle a été rédigée à la suite du contrat.

CONTRE-MAITRE. Dans les Ateliers, on donne ce nom à un ouvrier en chef chargé de diriger et de surveiller le travail des autres ouvriers. — Dans la Marine militaire, on nomme ainsi un officier de manœuvre qui est sous les ordres du maître d'équipage et qui le remplace au besoin. Le contre-maître est chargé de l'inspection de la cale. *Voy*. Maître et Quartier maître.

CONTRE-MARCHE, se dit, en général, de tout changement de marche qu'une armée exécute afin de tromper l'ennemi, et, en termes de Manœuvres, de l'évolution par laquelle une colonne fait volte-face. — On appelle aussi *contre-marche* l'évolution de vaisseaux en ligne, exécutant une même manœuvre dans les eaux les uns des autres.

Les Charpentiers donnent ce nom à la hauteur de chaque marche d'un escalier, et les Tisserands à un levier posé entre les marches d'un métier à tisser.

CONTRE-MINE, ouvrage souterrain que l'on fait pour éventer la mine de l'ennemi. *Voy*. Mine.

CONTRE-PARTIE, nom donné, en Musique, aux parties diamétralement opposées : ainsi, la basse est la contre-partie du dessus.

CONTRE-PLEIGE. *Voy*. Certificateur.

CONTRE-POINT. Ce mot a pour origine l'usage où l'on était jadis de se servir de *points* au lieu de notes pour écrire la musique, et signifie proprement l'opposition des notes les unes aux autres, comme cela a lieu dans l'harmonie; mais le contre-point s'entend plus précisément de certaines combinaisons musicales, telles que l'*imitation mélodique* et le *renversement de l'harmonie*. Le contre-point est à l'harmonie ce que l'art de développer ses idées est à la grammaire et à la syntaxe. L'harmonie apprend à écrire correctement la langue musicale; le contre-point enseigne à traiter simultanément toutes les parties harmoniques, à les enchaîner, à poursuivre la pensée musicale, et à l'enrichir d'une multitude de ressources. On appelle *C. simple*, l'harmonie en accords plaqués et en notes de valeurs égales, par opposition avec le *C. fleuri*, où les valeurs des notes varient entre les parties. Dans le *C. double*, l'harmonie est *renversée*, c. à-d. qu'elle passe du dessus à la basse, et réciproquement. Le contre-point devient *triple* ou *quadruple* quand on l'écrit à 3 ou 4 parties, en harmonie renversée; enfin, on distingue encore le *C. fugué*, le *C. libre*, le *C. rigoureux*, etc.

On attribue l'invention du *contre-point* à Gui d'Arezzo, au XIe siècle; mais cet art ne s'est développé que dans les siècles suivants. Les compositeurs les plus habiles dans l'art du contre-point sont désignés sous le nom de *contrapuntistes*. On cite parmi eux les savants musiciens du XVIIe et du XVIIIe siècle, J.-Séb. et Emmanuel Bach, Hændel, Joseph et Michel Haydn, Mozart, et plus près de nous, Beethoven et Cherubini. Voir : Artusi, *l'Arte del contrappunto* (Venise, 1586-89); Sala, *Regole del contrappunto* (Naples, 1794); Cherubini, *Cours de contre-point* (Paris, 1836).

CONTRE-POINTE. En termes d'Armurier, on nomme *contre-pointe de lame*, ou *faux tranchant*, la partie tranchante du dos de la lame d'un sabre, celle qui est la plus voisine de la pointe, et qui, en s'amincissant, forme un double taillant : l'espèce d'échancrure pratiquée aux cimeterres est en *contre-pointe*. — En termes d'Escrime, la *contre pointe* diffère de l'*espadon* en ce qu'elle a des parades moins larges, et se combine de *coups de taille* et *d'estoc*. Cette manière de combattre est souvent mortelle.

CONTRE-POISON. *Voy*. Poison.

CONTRESCARPE, bord extérieur du fossé d'une place forte ou d'un ouvrage détaché; celui qui regarde la face ou l'escarpe. *Voy*. Escarpe.

CONTRE-SCEL, contre-seing. On appelle *contre-scel* un petit sceau qui s'appose sur le tiret de parchemin dont on se sert pour attacher des lettres scellées en chancellerie, à l'effet d'assurer l'authenticité de l'acte. Le contre-scel était employé en Lombardie dès le VIIIe siècle; on croit que Philippe-Auguste est le premier roi de France qui en ait fait usage. — Le *contre-seing*, ou signature de celui qui contre-signe, s'emploie dans le même but que le contre-scel. Son usage, considéré comme nécessaire, ne remonte pas au delà du XVe siècle. Louis XI, en 1481, décida qu'aucun acte émané du roi ne serait valable qu'autant qu'il porterait le contre-seing de l'un des officiers attachés à sa personne. Cette règle est devenue depuis la base de notre système constitutionnel : aucun acte émané du pouvoir n'est considéré comme valable s'il ne porte le contre-seing d'un ministre responsable.

CONTRE-STIMULANTS. *Voy*. Stimulants.

CONTREVALLATION (Ligne de). *Voy*. Ligne.

CONTRIBUTION (du lat. *contributio*). En matière d'Impôt, c'est ce que chacun donne pour sa part des charges publiques. On distingue : 1° les *C. directes*, directement établies sur les biens et sur les personnes.

telles que la *C. foncière*, perçue sur les propriétés; la *C. personnelle et mobilière*, sur les personnes et les habitations; la *C. des portes et fenêtres*, la *C. des patentes*, les redevances sur les mines, les prestations pour chemins vicinaux; les taxes de biens de mainmorte, sur les chiens, pour le curage des rivières, le pavage des rues, etc.; — 2° les *C. indirectes*, établies sur les transactions, sur les objets de commerce et de consommation, ou sur certaines choses dont le besoin est éventuel : tels sont les droits d'enregistrement, de timbre, d'octroi, de douanes, de péage, etc., l'impôt sur les sels, sur la fabrication des cartes à jouer, la vente des tabacs et de la poudre, etc. Les contributions indirectes ont remplacé les *droits réunis* (*Voy.* ce mot). La perception des contributions indirectes forme un service important du ministère des Finances, distinct de celui des douanes, et sous les ordres d'un directeur général (Décret du 19 mars 1869). *Voy.* Impôts et Perception.

En Droit, on entend par *Contribution, Contribution de deniers*, ou *Distribution par contribution*, la répartition ou partage proportionnel du prix des biens mobiliers d'une personne entre tous ses créanciers, lorsque ces biens ne suffisent pas au payement intégral de toutes les créances.

CONTRITION (du lat. *contritio*). C'est, d'après la définition du concile de Trente, une détestation du péché commis, avec un ferme propos de ne plus pécher à l'avenir. On distingue la *C. parfaite*, qui a pour motif l'amour de Dieu, de la *C. imparfaite*, ou *Attrition* (*Voy.* ce mot), qui est conçue par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte des peines de l'enfer.

CONTRÔLE (pour *contre rôle*). Avant 1789, on appelait *contrôle* la formalité à laquelle étaient soumis les actes et les contrats, et qui consistait dans leur reproduction par extraits dans des registres publics, à l'effet d'en assurer l'existence et la date positive. C'est ce qu'on appelle auj. *enregistrement* (*Voy.* ce mot). — Aujourd'hui on entend par *contrôle* : 1° l'état nominatif des personnes qui appartiennent à un corps, soit de l'armée proprement dite, soit de la garde nationale; — 2° la surveillance qu'exercent, dans les différents services publics, sur les opérations des agents inférieurs, des fonctionnaires appelés *contrôleurs* : toutes les branches des contributions, directes ou indirectes, ont leurs contrôleurs particuliers; — 3° une direction spéciale du ministère des Finances, dite *Contrôle central du trésor public*, qui embrasse la vérification des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor, le visa des récépissés et valeurs émises, le contrôle et visa des certificats d'inscription de rente sur le grand livre, etc.; — 4° diverses marques ou poinçons qui doivent être appliqués sur les matières d'or et d'argent, avant qu'elles soient mises en vente. On distingue trois espèces de contrôle : celui du fabricant, celui du *titre* (*Voy.* ce mot), et celui du bureau de garantie. Tout objet non contrôlé est confisqué, et entraîne une amende de 200 à 1,000 fr. Les marques du contrôle de l'État sont changées tous les ans. La contrefaçon du poinçon de l'État est punie des travaux forcés à temps (C. pén., art. 140).

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL. On donnait autrefois le nom de *Contrôleur général des finances* à l'un des premiers officiers de l'État, chargé de contrôler et d'enregistrer tous les actes qui avaient rapport aux finances du roi. D'abord soumis au *Surintendant général des finances*, il devint, après la suppression de cette charge (1661), le chef du service des finances, c.-à-d. un véritable Ministre des finances.

CONTRO-STIMULISME, doctrine médicale. *Voy.* Rasorisme.

CONTROVERSE (du lat. *controversia*), discussion sur un sujet quelconque, principalement sur des questions philosophiques ou religieuses (*Voy.* Dialectique). — Dans les temps modernes, le nom de *controverse* a été réservé aux disputes élevées entre les catholiques et les sectes dissidentes sur des points de foi; c'est en ce sens que l'on dit : *étudier la controverse*, pour étudier les matières controversées. Bellarmin, Du Perron, le cardinal de Lorraine, Bossuet, Arnault, Nicole, Pellisson, Papin, parmi les catholiques; Théodore de Bèze, Bayle, Jurieu, Chillingworth, parmi les protestants, se sont fait un nom comme controversistes.

CONTUMACE (du lat. *contumax*), se dit et du refus de comparaître en justice, et de l'accusé qui fait ce refus. Ce mot n'est d'usage qu'au grand criminel. Tout accusé est tenu de se présenter dans le délai de 10 jours; aucun avocat ne peut se présenter en son nom; ses parents ou ses amis peuvent seulement soumettre son excuse à la cour. Passé le délai de 10 jours, les biens du contumace sont mis en séquestre, et, après l'instruction de l'affaire, la cour prononce sans l'assistance du jury. Les condamnations par contumace cessent de produire leur effet du moment où le condamné se présente et le séquestre est levé, pourvu toutefois que ce soit dans le délai de 20 ans; autrement la condamnation serait irrévocable (C. d'Instr. crim., art. 465-478).

CONTUSION (du lat. *contusio*), lésion causée dans les tissus vivants par le choc violent des corps, sans destruction de la peau. Quand la contusion est légère et n'affecte que des parties superficielles, la peau devient brunâtre ou violette par suite du sang extravasé; si le coup est plus violent, les muscles, les vaisseaux, les nerfs, peuvent être déchirés, les os même être fracturés. Dans ce dernier cas, l'amputation est quelquefois nécessaire. Le plus souvent il suffit d'appliquer aux contusions légères des compresses ou des affusions d'eau froide, d'eau végéto-minérale, d'eau vinaigrée à laquelle on ajoute du sel, etc. L'eau-de-vie camphrée et les eaux spiritueuses dites *vulnéraires* sont aussi très-efficaces. Les sangsues et les ventouses scarifiées conviennent dans les contusions profondes des membres ou des parois des cavités splanchniques. S'il se manifeste dans la partie contuse de la tension, de la douleur ou de la chaleur, on remplace les réfrigérants et les résolutifs par les cataplasmes.

CONULAIRE, *Conularia*, genre de Mollusques ptéropodes fossiles, voisins des Cléodores : coquille droite, conique, régulière, présentant 4 faces égales, et marquée d'une rainure sur chaque angle. — Les Conulaires se rencontrent depuis l'étage silurien jusqu'à l'étage toarcien.

CONVALLAIRE, *Convallaria*. *Voy.* Muguet.

CONVECTION (du lat. *cum*, avec, et *vehere*, transporter), se dit, en Physique, du transport de la chaleur dans un fluide par le mouvement des couches inégalement chaudes. Les couches les moins denses s'élevant, tandis que les couches plus denses descendent, il s'établit une sorte de circulation qui met en contact des parties chaudes et des parties froides; de ce contact résulte une répartition rapide de la chaleur. Quand on chauffe un liquide dans un vase en plaçant le foyer au-dessous, la convection est très-active et le liquide acquiert rapidement la même température en tous ses points. Si on le chauffait par le haut, la chaleur ne se propagerait que très-lentement par conductibilité. La convection produit les *courants marins* dans l'océan; dans l'atmosphère, c'est la cause principale des *vents réguliers*. Les *calorifères à eau* sont une application de la convection. *Voy.* ces mots.

CONVENANCES oratoires. *Voy.* Mœurs.

CONVENANT (bail à). *Voy.* Bail.

CONVENTION (du lat. *conventio*). En Droit, c'est l'accord de deux ou plusieurs volontés à produire un effet juridique. Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites; elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou pour les causes que la loi autorise (C. Nap., art. 1134). *Voy.* Contrat, Obligation, etc.

En Politique, on donne le nom de *convention* à tout pacte ou traité conclu entre plusieurs puissances pour

l'exécution en commun d'un même plan de conduite. — Il s'emploie aussi quelquefois comme synonyme de *capitulation*. *Voy.* ce mot.

En Histoire, le nom de *convention* a été donné à diverses assemblées politiques réunies dans le but de rédiger ou de modifier la constitution d'un pays : on connaît sous ce nom le parlement anglais de 1688 et l'assemblée qui gouverna la France de 1792 à 1795. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONVERGENT (du lat. *convergere*), se dit, en Géométrie, des lignes droites qui se dirigent vers un même point. En Mathématiques, on appelle *Séries convergentes* des séries telles que, si l'on y prend un nombre de plus en plus grand de termes, la somme de ces termes tend vers une limite finie. Une série est convergente lorsque le rapport de deux termes consécutifs de plus en plus reculés, a lui-même pour limite une quantité moindre que 1. Les progressions géométriques décroissantes indéfiniment prolongées sont les plus simples des séries convergentes. — En Physique, on nomme *Rayons convergents* ceux qui, en se prolongeant, vont passer par un même point. Les miroirs sphériques et paraboliques et les lentilles sphériques à bords tranchants rendent convergents les rayons parallèles à leur axe.

CONVERS (FRÈRE), CONVERSE (SŒUR), du lat. *conversus*, converti. On a nommé ainsi dans les couvents les frères et les sœurs employés aux œuvres serviles. C'étaient d'ordinaire des laïques convertis à la vie monastique, mais qui, étant sans instruction, ne pouvaient ni chanter au chœur, ni prétendre aux ordres sacrés. St Jean Gualbert, abbé de Vallombreuse, établit le premier les frères convers, dans le XIe siècle.

CONVERSATION (du lat. *conversatio*). Dès l'origine de la société, l'échange mutuel des pensées par la parole a été pour l'homme un plaisir autant qu'un besoin ; mais, si de tout temps, il y a eu des *entretiens* particuliers entre amis, des *causeries* intimes sur des sujets sérieux ou frivoles, la *conversation* proprement dite n'a daté que du jour où la société est devenue polie; elle n'existe en effet véritablement qu'entre gens d'esprit, ayant reçu de l'éducation et possédant l'usage du monde. On peut se faire une idée de ce qu'était la conversation chez les anciens par le *Banquet* de Platon et les préambules de ses autres dialogues, par ceux des dialogues de Cicéron, ainsi que par certains traités de Lucien. Les hommes les plus polis vivants entre eux, en dehors de la société des femmes, la conversation ne pouvait alors acquérir ce caractère de légèreté superficielle mais élégante, cette délicatesse qui n'exclut pas les connaissances réelles et solides, et cette exquise convenance qui ont fait le charme de la conversation en France au XVIIe et au XVIIIe siècles. L'écueil de la conversation moderne est l'abus de l'esprit (*Voy.* BUREAUX D'ESPRIT), et l'esprit de parti ou celui de coterie, qui n'acceptent point la discussion des opinions. — Voir sur ce sujet: Balzac, *Lettres sur la conversation des Romains* ; Stillingfleet, *la Conversation* (poëme, en anglais); le P. André (auteur de l'*Essai sur le Beau*), *de la Conversation* ; le P. Tarillon, *Ars confabulandi* (poëme latin, imité en vers français par le P. Janvier, 1742, et par le sieur Cadot, 1757); d'autres poëmes sur le même sujet par La Louptière et de Marilly ; Cooper, *l'Art de causer* (en anglais) ; Rulhière, *le Discours sur les disputes* ; Goldoni, *le Café* ; Mme de Vannoz (née Sivry), *Conseils à une femme sur les moyens de plaire dans la conversation* ; Delille, *la Conversation* (poëme en 7 chants, 1812) ; l'abbé Morellet, *Essai sur la conversation*; Chazet, l'*Art de causer;* Andrieux, *la Manie de parler tous ensemble* (conte), et enfin Martin-Deschanel, *Histoire de la conversation* (1858, in-32).

En Littérature, on a intitulé *Conversation's Lexicon, Dictionnaire de la conversation*, des encyclopédies destinées à donner aux gens du monde les connaissances superficielles nécessaires pour prendre intérêt aux questions scientifiques ou littéraires qui peuvent être agitées dans la conversation (*Voy.* ENCYCLOPÉDIE) ; M. Ste-Beuve a publié sous le nom de *Causeries du lundi* une suite de monographies critiques et littéraires qui ont eu le plus légitime succès.

CONVERSION (du lat. *conversio*). En Religion, ce mot signifie changement de croyance de mal en bien (*Voy.* ABJURATION). — L'Église fête le 25 janvier la *Conversion de St Paul*.

En Arithmétique, la *Conversion des fractions* a pour objet de transformer les fractions ordinaires en fractions décimales, ou réciproquement (*Voy.* FRACTION). — En Astronomie, le mot *Conversion* se disait autrefois de toute révolution céleste.

Conversion des propositions. On nomme ainsi, en Logique, ce qui a lieu lorsqu'on change le sujet en attribut et l'attribut en sujet, sans que la proposition cesse d'être vraie (*Voy.* DÉFINITION). Les propositions universelles négatives et les propositions particulières peuvent se convertir sans aucun changement ; mais les universelles affirmatives ne peuvent se convertir qu'en ajoutant une marque de particularité à l'attribut devenu sujet ; p. ex., cette proposition : *l'homme est animal,* devient par conversion : *quelque animal est homme*. Consulter la *Logique de Port-Royal*, 2e partie, chap. 17-20.

Conversion des rentes. *Voy.* RENTES.

Dans l'Art militaire, la *conversion* est un mouvement par lequel le front d'une troupe change de direction en tournant ou pivotant sur son extrémité de droite ou sur celle de gauche.

CONVEXE (du lat. *convexus*), se dit, par opposition à *concave*, de toute surface bombée sphériquement. *Voy.* VERRE, LENTILLE, MIROIR.

CONVICT (c.-à-d. *convaincu*), nom donné par les Anglais aux criminels déportés. *Voy.* DÉPORTATION.

CONVOI (de *convoyer*). On appelle ainsi : dans l'Art militaire, soit une réunion de transports conduisant des malades et des blessés, ou bien des munitions, des bagages, etc. ; soit des colonnes de prisonniers de guerre, escortées par une troupe de soldats ; — dans la Marine, une réunion plus ou moins considérable de bâtiments de commerce naviguant, pendant la guerre, sous l'escorte de vaisseaux de l'État ; — sur les Chemins de fer, une suite de wagons traînés par la même locomotive.

Convoi funèbre. *Voy.* FUNÉRAILLES.

CONVOL. *Voy.* VEUVAGE et MARIAGE.

CONVOLUTÉ (du lat. *convolutus*). En Botanique, on appelle *feuille convolutée*, celle qui est roulée sur elle-même ou autour d'un autre corps, de manière à former un cornet. Une *feuille convolutive* est celle qui est roulée sur elle-même, de sorte que l'un de ses bords représente un axe autour duquel le reste du limbe décrit une spirale.

CONVOLVULACÉES (du g.-type *Convolvulus*, Liseron), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des végétaux herbacés ou frutescents, à tiges volubiles ou grimpantes, à feuilles alternes, à fleurs soutenues par des pédoncules uniflores ou multiflores, et souvent très-grandes ; les graines sont, en général, dures, à surface chagrinée et hérissée de poils ; le fruit est une capsule, avec une ou deux graines. La plupart des Convolvulacées habitent les régions intertropicales ; cependant on en trouve encore beaucoup dans nos climats tempérés. Quelques-unes de ces dernières, notamment la *Belle de jour*, donnent des fleurs éphémères remarquables par l'éclat des couleurs de leurs corolles. Plusieurs plantes fort connues, soit médicinales (le *Jalap*, la *Scammonée*), soit alimentaires (la *Patate*), appartiennent aussi à cette famille. — La famille des Convolvulacées forme 4 tribus : les *Argyréées* (genres, *Argyreia*, *Rivea*), les *Convolvulées* (g., *Convolvulus*, *Volubilis*, *Quamocht*, *Calystegia*, *Evolvulus* , les *Dichondrées* (*Dichondra*) et les *Cuscutées* (*Cuscuta*).

CONVOLVULUS, nom latin botanique du genre *Liseron*. *Voy.* ce mot.

CONVULSION (du lat. *convulsio*), mouvement

brusque, irrégulier, involontaire des muscles. On distingue les *C. toniques* (de τόνος, tension), caractérisées par la tension et la roideur des muscles, et les *C. cloniques* (de κλόνος, agitation), caractérisées par des secousses et des soubresauts provenant de la contraction et du relâchement alternatifs des muscles; dans les deux cas, bien que ce soient les muscles qui paraissent seuls en exercice, le siége du mal est dans un désordre du système nerveux. Aux *C. toniques* se rapportent le tétanos, la catalepsie, l'asthme; aux *C. cloniques*, l'eclampsie, la chorée, l'épilepsie, l'hystérie, les palpitations, etc. Les convulsions proviennent soit de causes pathologiques, telles que maladies du système cérébro-spinal (méningite, encéphalite), vers intestinaux, inflammation aiguë du tube digestif, blessures ou fractures, action de certains poisons, la rage; soit de causes physiologiques, telles que dentition, grossesse, accouchement, excès des travaux intellectuels, veilles trop répétées, excitation trop vive des sens, impression brusque et imprévue, passions exaltées, fanatisme religieux. On peut être prédisposé aux convulsions par l'hérédité, par les émotions morales qu'a pu éprouver la mère pendant la grossesse. Les enfants et les femmes y sont plus sujets que les hommes. La marche des convulsions est très-variable; elles peuvent être intermittentes, continues ou périodiques; le plus souvent elles durent peu d'instants et cessent spontanément.

Le traitement varie selon les circonstances. S'il y a des signes de pléthore, on a recours aux émissions sanguines; si, au contraire, la peau est pâle, si le pouls est faible et lent, ou serré et dur, on insistera sur les révulsifs; on emploiera les bains et les lavements salins; on y joindra l'emploi des antispasmodiques, mais avec précaution, surtout chez les enfants. On a encore tenté l'emploi de l'électricité, l'insufflation pulmonaire, la compression des artères carotides. On vante les affusions froides ou les applications de glace sur la tête.

Convulsions de Saint-Médard. Voy. CONVULSIONNAIRES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CONYZE (du gr. κόνυζα), *Conyza*, genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, s.-tribu des Baccharidées, renferme un grand nombre de plantes herbacées ou frutescentes, à fleurs en corymbe ou en panicule terminale, presque toutes particulières aux contrées chaudes. On cultive dans nos jardins la *C. de Virginie* (*C. halimifolia*) ou *Séneçon en arbre*, arbrisseau de 2 à 3ᵐ, à feuilles persistantes, ponctuées de blanc, à fleurs petites et blanchâtres, environnées d'écailles pourprées. La *C. raboteuse* (*C. squarrosa*), à qui son odeur pénétrante, fatale pour les insectes, a valu le nom d'*Herbe aux mouches*, est rangée quelquefois dans le genre *Inula. Voy.* ce mot.

COOBLIGÉ. *Voy.* OBLIGATION.

COOLIS ou COULIS, Indiens qui s'engagent pour être transportés dans les colonies européennes à l'effet d'y travailler librement, moyennant salaire convenu et à la condition d'être ramenés dans leur pays après un temps déterminé. On a eu recours à ces engagements depuis l'abolition de l'esclavage, pour rétablir la culture dans les colonies.

COOPÉRATIVE (SOCIÉTÉ). *Voy.* SOCIÉTÉ.

COORDONNÉES. En Géométrie analytique, on appelle ainsi les variables à l'aide desquelles on détermine la position d'un point sur un plan ou dans l'espace. — Pour déterminer la position d'un point sur un plan, on conçoit dans le plan deux *axes* fixes, soit rectangulaires soit obliques, que l'on appelle l'axe des x et l'axe des y, et l'on mène par le point à chacun de ces axes des parallèles, qui prennent les noms l'une d'*abscisse*, l'autre d'*ordonnée* de ce point. La connaissance des longueurs de l'abscisse et de l'ordonnée et du sens dans lequel il faut les compter, lequel est donné par leurs signes, fait connaître deux parallèles aux axes sur lesquelles le point doit être situé, et par suite en détermine la position. L'abscisse et l'ordonnée ont reçu le nom commun de *coordonnées rectilignes*. — Dans l'espace, la position d'un point est déterminée par ses distances à trois plans, comptées parallèlement aux intersections de ces plans deux à deux, intersections qui prennent généralement les noms d'axes des x, des y et des z.

Dans le système des *coordonnées polaires*, un point est déterminé de position sur un plan par sa distance à un point fixe appelé *pôle*, et par l'angle que fait la droite qui le joint au pôle, et qu'on appelle *rayon vecteur*, avec une direction fixe appelée *axe polaire*. — Dans l'espace, si l'on conçoit trois plans rectangulaires qui se coupent suivant trois droites OX, OY OZ, les coordonnées polaires d'un point M sont : 1° son rayon vecteur $OM = r$; 2° l'angle $ZOM = \theta$, formé par ce rayon vecteur avec OZ; 3° l'angle ψ que forme le plan ZOM avec le plan fixe ZOX.

Quelquefois on se sert pour fixer la position d'un point sur une surface donnée, par exemple, sur une sphère ou sur un ellipsoïde, de ce qu'on appelle les *coordonnées curvilignes :* ces coordonnées, quelle qu'en soit la nature, doivent toujours faire connaître deux lignes courbes dont l'intersection détermine le point considéré.

COPAHU (RÉSINE OU BAUME DE), substance résineuse extraite du Copaïer. *Voy.* COPAIER et BAUME DE COPAHU.

COPAIER, *Copaifera*, genre de la famille des Césalpiniées, tribu des Cassiées, est composé d'arbres assez élevés, indigènes de l'Amérique méridionale. L'espèce la plus connue est celle qui donne le copahu, le *C. officinal* (*C. officinalis*), arbre touffu, à feuilles composées, entières, un peu luisantes, ponctuées; à fleurs petites, blanchâtres, en grappes rameuses, axillaires; à fruit orbiculaire, bivalve. On en tire la résine de copahu au moyen d'incisions faites à l'écorce pendant les grandes chaleurs.

COPAL (nom mexicain), espèce de gomme formée d'une matière résineuse solide, cassante, transparente, d'un blanc jaunâtre plus ou moins foncé, peu soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles essentielles et dont la composition est à très-peu près la même que celle de la résine de térébenthine. Elle s'obtient par des incisions faites au *Sumac copal* (*Rhus copallinum*), au *Courbaril* et autres arbres résineux. Cette résine nous vient de l'île de Ceylan et du Brésil ; mais on préfère celle de l'Inde. Elle entre dans la composition des meilleurs vernis et est des plus solides. Étendue sur du bois, du papier, du métal, etc., elle reste transparente et forme le vernis appelé *Vernis copal* ou *V. Martin*, du nom de son inventeur.

COPALCHI, écorce fébrifuge qu'on croit fournie par un faux kina. *Voy.* QUINQUINA.

COPALME (BAUME OU HUILE DE). *Voy.* LIQUIDAMBAR et BALSAMIFLUÉES.

COPARTAGEANT. *Voy.* PARTAGE.

COPEAU (de *couper*). On appelle *Vin de copeaux*, du vin nouveau que l'on fait passer sur des copeaux, ou dans lequel on a fait tremper des copeaux : ce qui a pour effet de l'éclaircir et de le mettre plus promptement en état d'être bu.

COPECK, monnaie russe. *Voy.* KOPEK.

COPIE (du lat. *copia*). En Droit, la *copie* d'un titre peut faire foi à défaut du titre original, soit qu'il existe, soit qu'il n'existe plus. S'il existe, la représentation peut en être exigée ; sinon, la copie fait foi quand elle a été tirée par l'autorité du magistrat, ou par le consentement des parties, ou qu'elle est ancienne, c.-à-d. qu'elle remonte à plus de 30 ans (C. Nap., art. 1334 et 1335).

Copie de lettres, registre que doit tenir le commerçant des lettres qu'il envoie (C. de comm., art. 8).

COPRIS, nom latin du *Bousier. Voy.* ce mot.

COPROLITHES (du gr. κόπρος, fiente, et λίθος, pierre), concrétions qu'on rencontre quelquefois en quantité considérable dans certains terrains sédimentaires et notamment dans le terrain houiller et dans le lias, et qu'on considère comme des excréments

fossiles de poissons et d'autres animaux. On les emploie comme engrais à cause du phosphate de chaux qu'elles renferment. C'est Buckland qui a attiré, dès 1829, l'attention des savants sur ces pétrifications.

COPROPHAGES (du gr. κόπρος et φάγω, manger), se dit de tous les Insectes et en particulier des Scarabées qui vivent des excréments des animaux.

COPROPRIÉTAIRE. *Voy.* Propriété.

COPTOGRAPHIE (du gr. κόπτω, couper, et γράφω, tracer), art de découper des morceaux de carton de manière que leur ombre, projetée sur une muraille, y dessine des figures.

COPULATIVE (conjonction). *Voy.* Conjonction.

COPULE (du lat. *copula*, lien), se dit, en Logique et en Grammaire, du mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut. Le verbe *être*, exprimé ou sous-entendu, est la copule de toutes les propositions

COPULÉS. *Voy.* Conjugués.

COQ (onomatopée), *Gallus,* genre de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Faisans, a pour caractères : un bec allongé, médiocre, moins haut que large, la tête surmontée d'une crête charnue chez les mâles; la gorge souvent garnie de deux barbillons charnus et pendants; les ailes courtes, larges. Le mâle ou *coq* se distingue de la femelle ou *poule* par un plumage plus brillant; il a les caroncules de la tête et de la gorge plus prononcées ; sa taille est plus grande : ses tarses plus robustes et armés à leur base, un peu au-dessus du pouce, d'un ergot ou éperon. — Les oiseaux qui composent le genre Coq sont lourds et pesants, et volent avec difficulté ; ils sont omnivores, mais ils préfèrent les graines. Selon plusieurs naturalistes, l'espèce qui a donné naissance à la plupart de nos races domestiques est le *Coq bankiva*, qui vit sauvage dans l'île de Java, ou le *Coq de Sonnerat*, des Gattes occidentales dans l'Hindoustan.

Le *Coq domestique* est une espèce du genre Coq réduite à l'état de domesticité. Quelle que soit sa race (*Voy.* Poule), un bon coq doit être de taille moyenne; il doit avoir le plumage brillant et varié; la tête haute, garnie d'une large crête et de barbes bien pendantes, d'un beau rouge vif; la queue à deux rangs, recourbée en faucille et bien relevée; l'œil étincelant, le bec fort et crochu, la poitrine large, le corps gros et carré, les jambes et les pieds jaunes, armés d'ongles courts et forts. Il peut suffire à 12 femelles. — La chair du coq est sèche et fort peu estimée; la crête seule est recherchée des gourmets. Toutefois la castration donne à la chair du coq jeune un goût succulent : l'animal prend alors le nom de *chapon* (*Voy.* ce mot) ; les chapons du Maine sont les plus estimés. — On trouve quelquefois dans les poulaillers de petits œufs jaunes que l'on appelle *œufs de coq*, et qui contiennent, selon le vulgaire, un serpent : ce sont des œufs provenant d'une jeune poule ou d'une poule épuisée ; ce qu'on prend pour un serpent, ce sont les cordons que ces œufs ont conservés.

L'ardeur martiale du Coq est aussi connue que son affection pour ses poules. De tout temps les hommes ont fait servir cet animal à leur amusement. Les Grecs et les Romains avaient fait une science de la manière d'armer les coqs et de les exciter au combat. Auj. même, la Chine, l'Inde, l'Angleterre et l'Amérique ont conservé ce goût. On arme les ergots des coqs de lames et de pointes tranchantes et aiguës. Ces combats donnent presque toujours lieu à des paris considérables.

Les Hébreux regardaient le coq comme un animal impur ; les Grecs l'avaient consacré à Mars et à Mercure; il était chez eux le symbole de la vigilance, de l'activité et de l'ardeur guerrière Ils l'immolaient à Esculape quand ils guérissaient d'une maladie. — On a dit à tort que les Gaulois représentaient le coq sur leurs enseignes : c'est seulement en 1789 que le coq parut pour la première fois sur une médaille comme emblème de la France : toutefois, il avait été déjà employé en plusieurs circonstances, mais seulement comme *armes parlantes* (*Gallus*, Gaulois, et *gallus*, coq) ; en 1789, on le choisit autant comme emblème de Mars que comme symbole des Français. En 1830, il remplaça la fleur de lis comme emblème national ; en 1852, il a été remplacé par l'aigle impérial.

On a donné le nom de *Coq de bruyère* et de *Coq de bouleau* au Tétras, — de *C. d'Inde*, au Dindon ; — de *C. d'été*, à la Huppe ; — de *C. de roche*, au Rupicole ; — de *C. de marais*, à la Gélinotte ; — de *C. Indien*, au Hocco; — de *C. de mer*, au crustacé dit aussi Calappe ou Crabe honteux.

Les Horlogers donnent le nom de *coq* à l'espèce de platine, taillée à jour et enjolivée de gravures, qui couvre et sert à maintenir le pivot du balancier.

coq (du lat. *coquus*). Les marins appellent *coq* ou *maître coq*, le matelot chargé de la cuisine de l'équipage. — Ils nomment *coq-souris* une voile ou bonnette en deux parties, qui se lace entre le hunier et la vergue de fortune d'un sloop, d'une galiote, etc., pour remplir le vide et les échancrures du hunier.

COQ-A-L'ANE, discours ridicule et sans liaison, où l'on passe brusquement d'un sujet à un autre. Ménage prétend que cette expression vient d'une épître burlesque de Clément Marot, intitulée *du Coq à l'Ane*; mais elle est plus ancienne. — Les Anglais disent : *cock-and-a-bull*, un coq et un taureau.

COQUE (du lat. *concha*). C'est proprement l'écale ou coquille de l'œuf (*Voy.* Œuf). — En Botanique, on nomme ainsi les parties de certains fruits composés d'un péricarpe sec, se séparant en un nombre déterminé de loges, qui se détachent les unes des autres par la scission de leur cloison en deux lames ; ces loges individuellement prises sont des *coques* : tels sont les fruits du pavot, du buis, des euphorbes. — On emploie encore le mot *coque* comme synonyme de *cocon*. *Voy.* ce mot.

coque, nom vulg. du *Cardium edule*. *Voy.* Cardium.

coque du levant, fruit du *Menispermum cocculus* ou *Bois à enivrer*, espèce du genre Coccule, famille des Ménispermées : c'est un drupe oblong, réniforme, monosperme. Elle a la propriété d'enivrer les poissons : aussi les pêcheurs s'en servent-ils pour composer une espèce de pâtée avec de la mie de pain : c'est ce qu'ils appellent *tirer la coque*. La Coque du Levant doit ses propriétés vénéneuses à un principe alcalin et cristallisable, découvert par Boullay, et qu'il a appelé *picrotoxine*.

COQUELICOT, *Papaver rhœas*, nom vulgaire d'une espèce du genre Pavot. C'est une plante bien connue, à fleurs d'un rouge éclatant, et qui, desséchées, sont employées comme sudorifiques. On en fait un sirop qui a été autrefois préconisé comme incisif et expectorant. Le coquelicot abonde dans les champs de blé et dans tous les terrains fraîchement remués. On cultive dans les jardins des variétés à fleurs doubles, diversement colorées ou panachées.

COQUELOURDE, nom vulgaire donné à un *Narcisse*, à l'*Anémone pulsatille* et à une *Agrostemme*.

COQUELUCHE. Au xve siècle, ce nom fut donné pour la première fois à une espèce de grippe ou de catarrhe épidémique qui obligeait les malades à se couvrir la tête d'une *coqueluche* ou capuchon ; puis il a passé à la toux convulsive des enfants, qui n'a aucun rapport avec l'affection précédente. On prétend aussi, mais à tort, que la maladie actuelle aurait été ainsi nommée parce que, pendant les quintes, la respiration de l'enfant, devenant tout à coup sonore, paraît imiter le chant du *coq*. Cette toux singulière sévit particulièrement au printemps et en automne, surtout dans les années froides et humides. La coqueluche est souvent épidémique et toujours contagieuse; ordinairement elle n'attaque qu'une seule fois dans la vie. Inconnue des anciens, elle a été confondue jusqu'au xviiie siècle avec les autres affections catarrhales, tandis que c'est évidemment une névrose de la respiration, avec irritation ou même phlegmasie de la muqueuse des bronches. Elle précède ou complique souvent la rougeole. Les quintes, plus violentes et plus fréquentes la nuit, sont ac-

compagnées d'agitation, de douleurs déchirantes dans la poitrine, avec suffocation imminente; l'accès finit par un vomissement glaireux, après lequel l'enfant reprend immédiatement sa gaieté et ses jeux.

La coqueluche est une maladie peu dangereuse, à moins qu'elle ne se prolonge indéfiniment : sa durée peut être de 6 semaines à 5 ou 6 mois. On la combat au début, par des boissons chaudes et mucilagineuses, puis par des pédiluves ou mieux des cataplasmes sinapisés aux extrémités, par de légers vomitifs ainsi que par des purgatifs; la belladone, le café ont été administrés avec des résultats variés. Le changement d'air paraît être jusqu'à présent le moyen le plus efficace.

COQUEMAR (du lat. *cucuma*), sorte de bouilloire en cuivre ou en argent à large ventre, rétrécie au col et un peu évasée à l'ouverture, avec un bec pour diriger le liquide. Le tout est surmonté d'un couvercle à charnière, et armé d'une anse en métal entourée d'osier. Les coquemars sont appelés aussi *cafetières du Levant*, parce que les premières qui parurent en France furent apportées du Levant.

COQUERET, plante. *Voy.* ALKÉKENGE.

COQUILLAGES, dénomination générale sous laquelle on comprend tous les animaux testacés. *Voy.* COQUILLE et CONCHYLIOLOGIE.

COQUILLE (de *coque*), *Cochlea*, corps testacé calcaire, développé soit au dehors, soit dans l'épaisseur des tissus d'un mollusque, et destiné à protéger l'animal, ou seulement certaines parties de son corps. — Les coquilles sont dites *univalves, bivalves, multivalves*, selon qu'elles se composent de 1, 2 ou plusieurs pièces. D'après l'habitation des mollusques auxquels elles appartiennent, elles se distinguent en *terrestres, fluviatiles* ou *marines;* elles sont *adhérentes* ou *libres*, suivant qu'elles sont ou non fixées à d'autres corps. Selon leur forme, on les dit : *turbinées, capuloïdes, symétriques, équivalves, équilatérales*, etc.

Les coquilles des mollusques sont le produit de la sécrétion de cette large expansion charnue qui enveloppe d'ordinaire le corps de l'animal et qu'on appelle le *manteau*. Elles s'accroissent généralement par couches obliques, concentriques et débordantes, déposées par le bord extérieur du manteau, ce qui augmente les dimensions superficielles de la coquille, et aussi par couches superposées, plus minces que les couches extérieures, et déposées par toute la surface du manteau et les muscles d'attache eux-mêmes. Ce sont ces dernières couches qui présentent les reflets irisés ou nacrés qu'on observe dans l'intérieur de beaucoup de coquilles, tandis que les couches dermales externes, blanches ou colorées, ne sont jamais nacrées. — Chimiquement, les coquilles sont formées de *calcaire* et de *phosphate de chaux*, associés à une plus ou moins grande proportion de matière organique : c'est ce qui fait que dans beaucoup de pays les coquilles servent comme engrais, et qu'on les emploie aussi à la fabrication de la chaux. Certaines coquilles des genres *Perne* et *Pintadine*, fournissent ces nodules arrondis et isolés connus sous le nom de *perles*, et qui ont une si grande valeur. La *nacre de perle* qui sert à faire des manches de couteaux, des boutons, des coffrets, etc., n'est autre chose que la couche qui tapisse l'intérieur des mêmes coquilles. Les coquilles de certains gastéropodes, tels que le *Strombe aile d'ange* et le *Casque de Madagascar*, à cause des zones multicolores qui les composent, sont employées à la fabrication des camées tendres. Enfin chez beaucoup de peuples sauvages les coquilles servent d'ornement et quelquefois de monnaies. *Voy.* CAURIS.

Il existe dans les terrains sédimentaires un grand nombre de coquilles fossiles; mais par l'effet du temps, elles ont subi dans leur composition de profondes altérations. Tantôt, comme dans les terrains parisiens, elles ont perdu leur matière organique; tantôt elles ont été détruites et remplacées par des matières incrustantes; tantôt, enfin, elles ont laissé seulement, au sein des terrains qui les renferment leur empreinte extérieure, et le noyau solide qui s'est moulé dans leur intérieur (*Voy.* FOSSILES). Les terrains qui renferment des coquilles fossiles en abondance ont reçu le nom de *terrains coquilliers*. — La *Conchyliologie* est la partie de l'Histoire naturelle qui s'occupe de l'étude des Coquilles. Elle se lie intimement à la *Malacologie* ou étude des Mollusques.

On appelle vulg. *C. des peintres*, l'*Unio pictorum* (Mulette); *C. de Pharaon*, le *Monodonte* ou Bouton de camisole ; *C. de Saint-Jacques*, toutes les coquilles du genre *Peigne*. *Voy.* ces mots.

Dans les Arts, le mot *coquille* prend une foule d'acceptions diverses. On appelle : *papier coquille*, une qualité de papier à écrire qui dans le filigrane porte pour marque une coquille; — *or en coquille*, une pâte faite de miel et de feuilles d'or réduites en poudre dont on se sert pour dorer; elle se vend dans des *coquilles*. — Les lapidaires nomment *coquille* un outil de cuivre en forme de dé à coudre qui sert pour mettre les diamants en soudure. — Le fourbisseur donne ce nom à cette partie de la poignée d'une épée qui a la forme d'une double coquille, et sert à protéger le poignet. — Le sculpteur appelle *coquille* un petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond. — Le maçon nomme *coquille d'escalier* le dessous des marches qui tournent en limaçon, et dont l'ensemble présente la forme d'une coquille. — En Typographie, on nomme *coquille* une lettre déplacée de son cassetin, et employée pour une autre dans la composition.

COQUILLIERS (TERRAINS). *Voy.* COQUILLE.

COQUIMBITE (de *Coquimbo*, ville du Chili), sulfate neutre de peroxyde de fer hydraté : sa formule est $\ddot{\overline{Fe}}\,\dddot{S}^3 + 3Aq$. *Voy.* FER SULFATÉ.

COR (du lat. *cornu*, corne), petite tumeur dure et circonscrite qui se développe sur les doigts du pied : elle est ordinairement produite par la compression qu'exercent les chaussures trop étroites ou trop dures : son siége habituel est le dessus des articulations des orteils, surtout au petit doigt; souvent aussi, il s'en produit entre les orteils et même à la plante du pied. Le cor a la forme d'un clou et se compose de plusieurs couches épidermiques au centre desquelles on remarque un noyau dur, conique, qui pénètre parfois le derme jusqu'aux tendons et aux ligaments articulaires : c'est ce noyau qui distingue le cor du *durillon*. La pression que les cors exercent sur le derme, surtout lorsque le temps change, peut occasionner les douleurs les plus vives. Les pédicures extirpent les cors en cernant avec une aiguille courbe, à pointe mousse, le tubercule calleux ; les emplâtres, la baudruche, les feuilles de joubarbe et d'éclaire sont inefficaces; l'emploi des caustiques est dangereux.

COR (du lat. *cornu*), dit aussi *Cor d'harmonie*, instrument de musique à vent et à embouchure. C'est un tube de cuivre composé de plusieurs bouts, contournés en spirale, et dont le diamètre va toujours croissant jusqu'à s'évaser en un large *pavillon*, où l'on insère la main pour modifier les sons : les sons que l'on obtient par ce moyen sont moins éclatants que les sons naturels de l'instrument, et se nomment *sons bouchés*. L'embouchure a la forme d'un petit entonnoir ; plus on lâche les lèvres, plus le son est grave; plus on les serre en les pressant contre les dents, plus le son est aigu. La musique de cor se note sur la clef de *sol* et quelquefois sur la clef de *fa*, quatrième ligne, pour certaines notes graves. Les parties de cor sont presque toujours écrites dans le ton d'*ut majeur*, certains solos exceptés ; mais, pour jouer dans des tons différents, on a des tubes de rechange qui sont dans ces divers tons. Le son naturel le plus grave d'un cor en *ut* est le *sol* que rendrait, à vide, la première corde filée d'un violoncelle; on produit ensuite 4 octaves en montant vers l'aigu. — Le *Cor d'harmonie* est d'origine allemande; il a été introduit en France en 1730 et les sons bouchés ont été inventés en 1760. Il existe des *méthodes* pour le

cor de Domnich, Dauprat, Jacqmin, Mézières, etc.

Le *Cor de chasse* ou *Trompe* est tout d'une pièce, et n'a pas de corps de rechange : on le joue sans mettre la main dans le pavillon. Il est en ton de *ré* et la musique qu'on écrit pour lui est toujours en *ut*. Son invention ne remonte qu'à 1680. *Voy.* CORNET.

COR ANGLAIS, instrument à vent et à anche, de la famille des hautbois, a la forme du hautbois, mais dans des proportions plus fortes ; il est un peu recourbé, et son pavillon se termine en boule, au lieu d'être évasé comme celui du hautbois. Il sonne une quinte au-dessous de celui-ci, et tient par conséquent, parmi les hautbois, la même place que l'alto ou viole parmi les violons. Son diapason est de deux octaves, qui commencent au troisième *fa* grave du piano. La musique destiné au cor anglais se note sur la clef d'*ut*, seconde ligne. Les Italiens l'appellent *voix humaine* (*voce umana*).

COR DE BASSET, en allem. *Bosset-horn*, instrument de musique à vent, à bec et à anche, du genre de la clarinette, et qui est à celle-ci ce que le cor anglais est au hautbois, c.-à-d. qu'il en sonne la quinte au-dessous. Son diapason comprend 4 octaves, qui commencent au second *ut* grave du piano. La musique destinée au cor de basset se transpose à la quinte ou à la quarte. Cet instrument n'est guère en usage qu'en Allemagne.

COR OU CORNET A PISTONS, instrument du genre de la trompette. Au moyen de plusieurs pistons, que l'exécutant presse tour à tour, la colonne d'air renfermée dans l'instrument est raccourcie de manière à produire le plus grand nombre des tons et demi-tons que le cor ordinaire refuse. Le cor à pistons conserve les bonnes notes du cor ordinaire, rend l'éclat aux sourdes et remplit toutes les lacunes. — Cet instrument a été inventé en 1820 par le musicien allemand Stœzel ; il est d'un usage très-fréquent dans les concerts et la musique militaire.

COR RUSSE, instrument à vent en cuivre, qui se joue avec une embouchure, et qui est de forme conique. Le tube ne fournit qu'un seul son. Pour avoir quelques octaves de tous les demi-tons, il faut avoir autant de tubes qu'on veut employer de sons, et en proportionner la longueur au degré de grave ou d'aigu qu'on veut obtenir. On arrive à des effets très-puissants par la réunion de 20, 30 et 40 de ces cors. Le cor russe a été inventé au dernier siècle par le Bohémien J.-A. Maresch.

CORACIAS, oiseau. *Voy.* CRAVE et ROLLIER.

CORACOÏDE (du gr. κορακοειδής). L'*apophyse coracoïde* termine en dehors le bord supérieur de l'omoplate ; elle a été ainsi nommée parce qu'elle a une sorte de ressemblance avec le bec du corbeau. *Voy.* OMOPLATE.

CORAIL (du gr. κοράλλιον), genre de Polypes à polypier, appartenant au groupe des Gorgonidées, ne se compose que d'une seule espèce, le *C. rouge*, propre à la Méditerranée, et dans lequel on remarque deux parties distinctes : 1° un axe central, calcaire, dur, cassant, formé d'un noyau solide recouvert d'une couche de vaisseaux longitudinaux et par-dessus d'une couche de vaisseaux réticulés, affectant enfin une forme arborescente; c'est le *polypier* ou *corail* employé en bijouterie : ce corail est rouge à l'état normal, blanc, rose ou noir par suite de maladie ou d'altération ; 2° une écorce molle, charnue, vivante, qui recouvre le polypier; c'est le *sarcosome*, être à la fois un et multiple, composé de petits polypes à 8 bras empâtés dans un ciment vivant, en sorte que la limite de chacun de ces petits êtres est confuse et que ses fonctions profitent à la masse générale et à chacun des autres en particulier. Un seul rameau de corail porte un nombre considérable d'individus qui apparaissent à sa surface comme autant de petites fleurs blanches, plus ou moins apparentes, suivant qu'ils sont sortis ou rentrés dans la partie corticale. — Le corail a été employé dès la plus haute antiquité comme objet de parure; mais sa véritable constitution n'a été connue que de nos jours. Longtemps rangé parmi les minéraux, il fut placé dans le règne végétal au siècle dernier à la suite d'un débat célèbre de l'Académie des Sciences, auquel prirent part Jussieu, Réaumur, Guettard et Marsigli. Presque aussitôt après (1756), A. Peyssonel, médecin de Marseille, prouvait que le corail était un animal; mais plus d'un siècle devait encore s'écouler avant que M. Lacaze-Duthiers (1862) le fit entièrement connaître. — *Voy.* MADRÉPORES.

La pêche du corail est faite par les Espagnols et les Italiens, sur les côtes de l'Espagne et de l'Algérie. Le corail se fixant et se développant au-dessous des rochers, la manœuvre consiste à gratter la roche et à ramener ses débris avec un filet nommé *salabre* ou *faubert*. Par le traité de 1832, le bey de Tunis a abandonné à la France la pêche du corail sur toutes les côtes de la Régence moyennant une redevance de 13,000 piastres. — La matière rouge du corail contenant du carbonate de fer, cette particularité explique l'usage que l'ancienne médecine en faisait comme tonique.

Corail artificiel, pâte qui a pour base ordinaire la poudre de marbre cristallin, cimentée avec de l'ichthyocolle, ou quelquefois avec une huile très-siccative, et que l'on teint au moyen du vermillon de Chine, mêlé à une très-petite quantité de minium.

Corail noir. Voy. ci-dessus et ANTIPATHES.

CORALINE ou CORALLINE (de *corail*), genre d'Algues, de la section des Floridées, a ses rameaux incrustés d'une matière calcaire. Lamarck et Cuvier l'avaient rangée parmi les polypiers; mais il a été démontré depuis qu'elle appartient au règne végétal. La Coraline croît par touffes sur les rochers du bord de la mer. Sa couleur varie du vert au rouge plus ou moins foncé. La *C. officinale* a longtemps été employée comme vermifuge.

CORALLIEN (ÉTAGE) ou *Coral rag*, nom donné, en Géologie, à celui des étages jurassiques, qui suit l'étage oxfordien et précède l'étage kimméridien, parce que dans beaucoup de régions il est composé de bancs de coraux fossiles. Dans l'est de la France il commence inférieurement par des calcaires grumeleux caractérisés par le *Cidaris florigemma* et le *Glypticus hieroglyphicus*; viennent ensuite des assises puissantes d'oolite blanche grossière pétrie de coraux, où abonde le *Diceras arietina*, et enfin une suite de couches calcaires, marneuses ou même oolitiques, caractérisées principalement par la *Pinnigena Saussurii*. Quelques auteurs rattachent ces dernières couches à l'étage kimméridien, tandis que d'autres en font un étage intermédiaire spécial, l'*étage séquanien*. Dans d'autres parties de la France, l'oolite intermédiaire manque complètement, et l'étage corallien se réduit aux calcaires inférieurs et à quelques bancs marno-calcaires qui leur sont superposés. — L'étage corallien forme une zone autour du bassin de Paris, comme les autres étages jurassiques. On le retrouve dans les autres bassins de France, en Suisse, en Allemagne, et jusqu'en Morée. — Outre les fossiles précédemment cités, on peut encore signaler : l'*Ammonites rupellensis*, la *Nerinæa Mandelslohi*, la *N. Defrancii*, le *Cardium corallinum*, le *C. septiferum*, la *Trigonia Bronnii*, l'*Apiocrinus royssianus*, etc.

CORAN (de l'arabe *kôran*, lecture), livre sacré des Musulmans. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CORB, *Corvina*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes : dents en velours, point de canines, ni de barbillons. Le *C. noir*, de la Méditerranée, est un poisson délicat, surtout quand il est pêché à l'embouchure des rivières.

CORBE, mesure de capacité employée en Italie pour les matières sèches et liquides. La corbe de blé de Bologne contient 78 lit.,64; la corbe de vin, 78,59.

CORBEAU, *Corvus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, type de la famille des Corvidés, renferme un grand nombre d'espèces, parmi

lesquelles on distingue : les *Corbeaux* proprement dits, les *Corneilles*, les *Freux* et les *Choucas*.

Les *Corbeaux propr. dits*, qui ont pour type le *Grand corbeau* (*C. corax*), ont un bec droit, conique, très-fort, et dont la base est garnie de plumes roides dirigées en avant, et une queue ronde ou carrée. Leur taille est celle d'une poule; leur plumage est généralement noir. Ils ont l'appétit vorace, et se nourrissent volontiers de charognes : aussi répandent-ils une odeur fétide. Leur vue et leur odorat sont perçants, ce qui empêche les chasseurs de les approcher facilement. Ils marchent posément, d'un air grave, mais sautent quand ils veulent hâter leur marche et prendre leur essor; leur vol est élevé et soutenu. Leur intelligence paraît assez développée; on peut les apprivoiser, et les rendre même d'une très-grande familiarité; mais leur caractère est turbulent, querelleur et défiant. Ils ont un cri rauque et discordant, connu sous le nom de *croassement;* cependant ils apprennent assez facilement à parler. Partout, les corbeaux sont sédentaires; ils nichent sur les arbres les plus élevés, sur les rochers escarpés, ou bien dans les châteaux en ruines. Pendant l'hiver et à l'époque des semailles, ils se répandent par troupes dans les campagnes, où leur présence ne paraît pas causer des dommages bien considérables. On leur attribue une fort longue vie. — On prétend que le vol du corbeau, plus ou moins élevé, inquiet, incertain et accompagné de croassements, annonce le mauvais temps. Les anciens avaient consacré le corbeau à Apollon, parce qu'ils lui attribuaient la faculté de prédire; ils regardaient son chant comme de mauvais augure. Chez les Juifs, cet oiseau était déclaré impur.

On appelle *C. aquatique*, l'Ibis acalor; *C. blanc*, l'Irubi; *C. chauve*, le Pyrrhocorax; *C. cornu*, le Calao; *C. de mer*, le grand Cormoran; *C. de nuit*, l'Engoulevent, etc.

Les Romains appelaient *corbeau* une sorte de croc en métal qui leur servait de grappin d'abordage, et qui avait été inventé par le consul Duillius dans la première guerre punique. — On donne auj. ce nom : en Architecture, à un ouvrage en saillie, à une grosse console qui a plus de saillie que de hauteur, et qui sert souvent à porter des bouts de poutre ou des naissances de voûte (*Voy.* Encorbellement et Mitoyenneté); — au morceau de fer qui sert à porter les sablières d'un plancher. — C'est aussi le nom d'une machine qui sert à soulever des fardeaux.

CORBEILLE D'OR. *Voy.* Alysse. — Corbeille d'argent. *Voy.* Ibéride.

CORBILLARD. *Voy.* Pompes funèbres.

CORBIN était autrefois synonyme de *Corbeau.* — Par suite, on a dit : *bec de corbin*, pour instrument recourbé ; *nez en bec de corbin*, pour *nez crochu*.

CORBIS ou corbeille, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Lucinidées : coquille épaisse, munie de côtes concentriques et de stries rayonnantes; crochets recourbés en dedans; charnière formée de deux dents cardinales sur chaque valve, et de deux dents latérales dont l'une est voisine des premières; trois impressions musculaires non prolongées, dont deux sur la région buccale. — Les Corbis apparaissent dans l'étage bajocien ; elles habitent auj., mais en petit nombre, l'Océan indien.

CORBIVAU, *Corvus albicollis*, espèce du genre Corbeau, dont on a fait un sous-genre sous le nom de *Corvultur :* il doit ce dernier nom à son bec comprimé, élevé, et à dos tranchant.

CORBULIDÉES, famille de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales : coquille très-inéquivalve, impressions palléales à peine sinueuses, impressions musculaires au nombre de deux ou trois à chaque valve, ligament interne placé dans une fossette, et charnière pourvue d'une dent cardiale sur la petite valve et 1 ou 2 dents latérales sur l'autre. — La *Corbule* (*Corbula*), type de cette famille, a son test épais, deux impressions musculaires et à chaque valve une dent saillante entrant dans une fossette de la valve opposée.

CORCELET. *Voy.* Corselet.

CORCHORE (du gr. κόρχορος), *Corchorus*, genre de la famille des Tiliacées, renferme des herbes, des sous-arbrisseaux et des arbrisseaux exotiques à feuilles alternes, denticulées ; à stipules latérales géminées ; à fleurs jaunes, portées sur des pédoncules très-courts. La *C. potagère* ou *Mauve de Juif* est une plante alimentaire dans le Levant ; la *C. capsulaire*, des Indes orientales, fournit une sorte de filasse et la *C. velue* est un arbrisseau laineux de l'Amérique du Sud. — *Voy.* Corète.

CORDACE (en gr. κόρδαξ), danse vive et licencieuse, en usage chez les anciens Grecs et dans l'Asie-Mineure, avait le caractère de nos passe-pieds : elle entrait souvent dans les divertissements des comédies antiques.

CORDAGE (de *corde*), nom générique de toutes les cordes qui servent au gréement et à la manœuvre des navires, au jeu des machines, à l'élévation et à la traction des fardeaux, etc. La fabrication des cordages comprend deux opérations : le *filage*, ou fabrication du *fil de caret*, élément de toute corderie, et le *commettage*, qui consiste à réunir et à tordre ensemble un certain nombre de fils de caret pour en composer les cordages de toute grosseur, depuis le *bitord*, le *toron* et le *grelin* jusqu'au *câbleau* et au *câble* (*Voy.* ces mots). On distingue, dans la Marine, deux sortes de cordages, les *C. ordinaires* ou *blancs*, et les *C. noirs*, qui sont *goudronnés* ; on *tanne* aussi les cordages pour leur donner plus de force. On se sert dans les mines de cordages *plats*, qui n'ont point l'inconvénient de s'enrouler et de faire tourbillonner sur eux-mêmes les tonneaux dans lesquels les mineurs descendent et remontent. Le chanvre est la matière le plus communément employée pour la fabrication des cordes; on en fait aussi en fils de coton pour l'usage des mécaniques, comme étant plus élastiques et moins sensibles à l'humidité de l'air ; en écorce de tilleul, pour les cordes de puits; en crin, en laine, en fils métalliques, etc.

CORDE (du gr. χορδή). Il y a des cordes de toute espèce et de toute grosseur, selon l'usage auquel on les destine. La plus grosse s'appelle *câble*, la plus petite *ficelle :* celles qui servent dans la marine prennent le nom de *cordages*. *Voy.* Cordage et Cordier.

On appelle *C. à boyaux* celles qu'on fabrique avec des intestins d'animaux. On se sert de ces cordes dans plusieurs arts pour établir diverses communications de mouvement et dans les instruments de musique ; on donne le nom de *cordes de nerfs* à des cordes faites de tendons, de ligaments battus, filés et tordus. — Dans les Instruments de musique, on distingue spécialement : les *C. à boyaux*, qu'on attaque par le frottement; les *C. métalliques*, qu'on frappe, et les *C. de soie*, que l'on pince. On appelle *cordes filées* celles qui sont revêtues d'un fil de laiton blanchi qui les entoure d'un bout à l'autre; elles rendent les sons graves. Dans le violon, le violoncelle, l'alto et la contre-basse, les cordes filées sont en boyau, tandis que dans la guitare, elles sont en soie. Les cordes des clavecins et des pianos sont métalliques, les unes en fil d'acier de deux ou trois degrés de finesse pour les sons aigus ; les autres, pour les sons moyens, en fil de laiton de deux grosseurs; les sons graves sont rendus par des fils de laiton *filés*, c.-à-d. revêtus d'un fil de laiton plus fin qui les entoure en spirale.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *corde sans fin* la corde qui entoure la roue des tours, des rouets à filer, etc. Elle sert à communiquer à une roue que l'on veut faire tourner le mouvement de rotation déjà imprimé à une autre roue. *Voy.* Courroie.

Les artificiers appellent *corde à feu* une mèche de corde formant une grosse étoupille, avec la composition qui leur sert pour les étoiles et avec laquelle ils forment des dessins divers. — Les drapiers ap-

pellent *corde* les fils dont le drap est tissu. Dans les fabriques de soie, on appelle *C. de semple* une corde de fil à trois bouts; *C. de rame*, une corde plus grosse que celle du semple, et où l'arcade est attachée; *C. de volets*, la corde qui tend la chaîne; *C. encordée*, une grosse corde qui roule double sur l'ensuple de derrière, et qui sert à tenir un bois garni de crochets qui arrêtent le composteur. — Les marins donnent le nom de *cordes de défense* à un paquet de cordes ou de bouts de vieux câbles qu'on fait pendre le long des bordages pour empêcher les avaries dans la rencontre avec d'autres bâtiments.

En Anatomie, on appelle *corde du tambour* ou *du tympan* un filet nerveux qui s'introduit dans la caisse du tympan; *cordes vocales*, les cordons tendineux qui forment les bords des lèvres de la glotte.

On appelait autrefois *corde* une certaine quantité de bois à brûler, qu'on mesurait avec une corde : elle équivalait à 2 voies, ou env. 4 stères.

En Géométrie, on appelle *corde* toute ligne droite qui joint les extrémités d'un arc de cercle.

CORDEAU (dimin. de *corde*), petite corde dont les fils sont fins et serrés, qu'on nomme aussi *fouet*. — Il se dit plus ordinairement de la petite corde attachée à deux piquets, ou tendue par les mains, dont se servent les ingénieurs, les maçons, les jardiniers, pour aligner leurs ouvrages.

CORDELIÈRE (de *cordelle*). On appelle ainsi, en termes de Blason, un filet plein de nœuds dont les veuves ou les filles entourent l'écu de leurs armes. L'exemple en fut donné par Anne de Bretagne, qui avait entouré son écu d'une cordelière en l'honneur des cordes dont Jésus-Christ avait été lié en sa passion. — C'est aussi le nom d'une ceinture lâche en gros cordon de soie que les femmes portent comme parure.

En Architecture, on appelle *cordelière* une baguette sculptée en forme de corde.

CORDELINE (de *cordelle*), petite tringle de fer avec laquelle le verrier prend le verre liquide nécessaire pour faire le cordon du goulot d'une bouteille. — Fil de soie ou de fleuret servant de lisière aux étoffes de soie.

CORDIA, nom latin du *Sébestier*. *Voy.* ce mot.

CORDIAL (du lat. *cor*, cœur). On donne le nom de *cordiaux* aux médicaments qui ont la propriété de réconforter en augmentant promptement la chaleur générale du corps et l'action du *cœur* et de l'estomac. Ce sont des excitants et des stimulants diffusibles, tels que les alcoolats aromatiques, les vins généreux, la cannelle, le girofle, la vanille, etc.

CORDIER, ouvrier qui fabrique la *corde* (*Voy.* ce mot). Ses instruments sont, pour le *filage*, un *rouet* à plusieurs broches; un *touret*, espèce de dévidoir; et des *râteliers*, placés de distance en distance pour soutenir le fil à mesure qu'il se forme : l'ouvrier, muni d'un *peignon* de chanvre attaché à sa ceinture, marche à reculons en lâchant peu à peu une certaine quantité de brins de chanvre qui se tortillent et se forment en fil par le mouvement continuel du rouet et du touret. Pour le *commettage*, il dispose sur des supports isolés et mobiles les tourets chargés de fils de caret, et tous ces fils viennent se réunir sur un *chariot* disposé de telle sorte qu'en roulant il dévide les tourets et tord les fils en même temps. — On appelle *corderie* l'atelier où l'on fabrique les cordes. La plupart sont en plein vent, dans une allée d'arbres; dans les ports de mer, on a construit pour cet usage des hangars d'une immense longueur; Cherbourg, Brest et Toulon, possèdent en ce genre de magnifiques *corderies*. Il est à remarquer toutefois que l'industrie moderne tend à substituer aux anciens ateliers exigeant des espaces considérables pour le développement total des cordes faites à la main, des outillages manufacturiers qui fabriquent toutes sortes de cordages, depuis les ficelles blanches les plus fines jusqu'aux câbles les plus gros, d'une façon continue, dans des emplacements circonscrits et à l'aide de moteurs qui épargnent toute fatigue à l'ouvrier.

CORDIÉRITE (du géologue *Cordier*), ou *Fahlunite dure*, silicate double d'alumine et de magnésie $[3\ddot{A}l\,\dddot{S}i + \dot{M}g\,\dddot{S}i^2]$. On le trouve en petits rognons, ou en prismes hexaèdres réguliers. Il est bleu ou violet suivant le sens où on l'examine, d'où le nom de *dichroïte* qu'on lui donne quelquefois. Quand il est limpide, on l'emploie en bijouterie sous le nom de *saphir d'eau*. On le trouve dans les granits, en Bavière et au Groënland. Il existe aussi dans les basaltes et les trachytes, au Puy en Velay, en Espagne, etc.

CORDIFORME, se dit, en Botanique, des feuilles ou des pétales qui ont la forme d'un *cœur*.

CORDON (de *corde*). On donne ce nom : 1° à une petite corde; — 2° en Architecture, à une corniche peu saillante, à un petit ornement en relief sur la façade d'un édifice; — 3° dans les monnaies, au petit bord, façonné en creux ou en relief, qui forme la circonférence d'une pièce.

Autrefois, en France, on appelait *Cordons bleus* les chevaliers de l'ordre du St-Esprit, et *Cordons rouges*, ceux qui portaient la grand'croix de St-Louis, à cause de la couleur de leur ruban. — Auj., on appelle *Grand cordon* le large ruban rouge que portent les grand-croix de la Légion d'honneur.

On appelait *cordon de St-François* le cordon garni de nœuds que portaient les divers ordres monastiques qui reconnaissaient St François pour leur fondateur : les Cordeliers, les Capucins, les Minimes, les Récollets, le portaient blanc; les Pénitents et les Picpus le portaient noir.

En termes de Blason, on appelle *cordon* un ornement qui accompagne les armoiries des prélats. Le cordon descend des deux côtés du chapeau, et se termine par un nombre de houppes proportionné à la dignité. Le cordon d'un cardinal est de gueules terminé de chaque côté par 12 houppes; celui d'un archevêque est de sinople, et n'a que 9 houppes.

En Anatomie, on nomme *cordon ombilical* le faisceau vasculaire qui s'étend du placenta jusqu'à l'ombilic du fœtus, et porte à celui-ci les matériaux de sa nutrition. Sa surface est noueuse et bosselée; il est formé par les vaisseaux omphalo-mésentériques, par les artères et la veine ombilicales. — En Botanique, on donne ce nom au cordon vasculaire qui unit la graine à la plante mère, et qui est adhérente au placenta : on le nomme aussi *funicule* et *podosperme*. — Le *cordon pistillaire* est un ensemble de filets ou de vaisseaux disposés en faisceaux, simples ou ramifiés, situés dans les parois de l'ovaire, et qui se rendent des ovules au stigmate à travers le *pistil*.

On appelle *cordon sanitaire* une ligne militaire établie pour empêcher la propagation de la peste ou de quelque mal épidémique.

CORDONNET, petit *cordon* ou tresse de fil, de soie, d'or ou d'argent, que fabriquent les passementiers et qu'emploient les boutonniers, les frangiers, les brodeurs, les marchandes de modes, etc.

CORDONNIER (de *Cordoue*, ville d'Espagne, renommée pour ses cuirs), artisan qui confectionne les souliers, bottes et autres chaussures. Sous l'empire des maîtrises, on distinguait : les *C. bottiers*, les *C. pour hommes* et les *C. pour femmes*. La corporation avait pour patrons St Crépin et St Crépinien (25 octobre). — Les *semelles* des chaussures se font avec du cuir de bœuf ou de vache; l'*empeigne*, qui couvre le dessus du pied, et les *quartiers*, qui emboîtent le talon, sont en cuir de veau, de chèvre, de mouton, en cuir verni, en maroquin; et quelquefois, dans les chaussures de femme, en coutil, en lasting, en soie, etc. Pour faire le soulier, le cordonnier assemble d'abord les quartiers avec l'empeigne, et celle-ci avec la *trépointe*, lanière de cuir qui fait le tour du soulier le long de la première semelle, et qui finit, de chaque côté, où le talon commence. Il coud ensuite la première semelle avec la trépointe et l'empeigne, puis la seconde semelle. Il ne reste plus alors qu'à parer les semelles, à les noircir et à les polir, et à border le soulier. Toutes ces coutures sont faites avec du fil

de Bretagne ciré, et armé à chaque bout d'une soie de sanglier qui sert d'aiguille.— Aujourd'hui, beaucoup de chaussures sont fabriquées à la mécanique et les semelles au lieu d'être cousues sont fixées avec des pointes ou avec des vis. C'est à MM. Dumery, Dupuis et Touzet que sont dues, en France, les meilleures machines affectées à l'industrie de la chaussure. *Voy.* Chaussure, Botte, etc.

CORDYLE, *Cordylus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Iguaniens, renferme un assez grand nombre d'espèces toutes originaires du cap de Bonne-Espérance.

CORDYLINE, *Cordyline*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Asphodélées-Asparagées, renferme des plantes à caudex frutescent ; à feuilles allongées, lancéolées ou linéaires; à fleurs en panicule terminale, formée d'épis alternes, multiflores, et qui sont propres aux régions chaudes de l'hémisphère austral.

COREGONUS, poisson. *Voy.* Lavaret.

CORÈMA (du gr. κόρημα, balayure), plante. *Voy.* Empetrum.

CORÉOPSIS (du gr. κόρις, punaise, et ὄψις, aspect ; de la forme aplatie de la graine), genre de la famille des Composées, tribu des Hélianthées, renferme des plantes herbacées, à branches et à feuilles opposées, le plus souvent partagées en un grand nombre de segments filiformes ; à fleurs terminales étoilées, d'un brun velouté au centre, d'un jaune vif sur les bords. Ces jolies plantes, originaires de l'Amérique du Nord, sont cultivées dans les jardins d'agrément. Le *Coréopsis des teinturiers* (*Calliopsis tinctoria*), est le type du genre.

CORÈTE du Japon, espèce du genre *Kerria*, famille des Spiréacées, que l'on confond souvent avec les *Corchorus* (*Voy.* Corchore) : c'est un sous-arbrisseau à fleurs jaunes qui ressemblent à de petites roses ; on le cultive comme plante d'ornement.

CORIAMYSTINE, poison violent non azoté découvert par M. Ribau dans toutes les parties du *Coriaria myrtifolia* (Redoul), dont les baies et les feuilles ont causé souvent des empoisonnements dangereux.

CORIANDRE (du gr. κόρις, punaise, à cause de son odeur), *Coriandrum*, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des *Coriandrées*, renferme plusieurs espèces, et notamment la *C. cultivée*, originaire de l'Italie et naturalisée en France. Ses fleurs sont d'un blanc rosé, et plus grandes à la circonférence de l'ombelle qu'au centre ; sa tige un peu rameuse est couverte de feuilles à segments très-étroits. La plante sur pied exhale l'odeur de la punaise ; mais sa graine desséchée a une agréable odeur d'anis ; elle entre dans la préparation des liqueurs : elle est stomachique et carminative.

CORIARIA, nom latin botanique du *Redoul* ou *Corroyère* (*Voy.* Redoul). — De Candolle a fait du genre *Coriaria* le type de la famille des *Coriariées*.

CORINDON (de l'indien *korund*), minéral ordinairement transparent, extrêmement dur, et dont les cristaux appartiennent au système rhomboédrique, est composé d'alumine presque pure. Les variétés jaune (*topaze orientale*), bleue (*saphir*, *télésie*), rouge (*rubis oriental*), et violette (*améthyste orientale*), sont recherchées pour la joaillerie ; la variété verte, fort rare lorsqu'elle est d'une belle teinte, s'emploie aussi sous le nom d'*émeraude orientale*. Quelquefois on remarque sur le plan perpendiculaire à l'axe des cristaux de corindon une étoile blanchâtre à six rayons ; c'est ce que les lapidaires appellent une *astérie*. Le *spath adamantin*, que l'on trouve cristallisé en prismes hexagones, et qui présente un clivage perpendiculaire à l'axe, n'est qu'une variété de corindon. Les variétés grossières du corindon sont réduites en poudre, et servent, sous le nom d'*émeri*, à tailler et à polir les corps durs. — Le corindon se trouve disséminé, particulièrement dans les granits ; il se rencontre surtout dans le Malabar, le Thibet et la Chine, d'où il nous arrive en pierres toutes taillées. Il existe aussi dans les dolomies du St-Gothard et dans le ruisseau d'Expailly, près du Puy-en-Velay. *Voy.* Harmophane.

CORINTHIEN. *Voy.* Ordre et Chapiteau.

CORIS, *Coris*, genre de la famille des Primulacées. L'espèce unique est la *C. de Montpellier* (*C. monspeliaca*), petite plante à fleurs rouges, en bouquet, cultivée dans quelques jardins.

coris, coquille qui sert de monnaie. *Voy.* Cauris.

CORISPERMÉES, tribu de la famille des *Chénopodées*. *Voy.* ce mot.

CORIXE *Corixa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Hydrocorises, tribu des Notonectides.

CORIZE (du gr. κόρις, punaise), *Corizus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Lygéens.

CORLIEU. *Voy.* Courlieu.

CORME ou sorbe, fruit du *Cormier* ou *Sorbier* (*Voy.* Sorbier). — On prépare avec le jus de ces fruits une boisson fermentée assez agréable que l'on appelle *cormé*.

CORMORAN (c.-à-d. *corbeau de mer*), *Carbo*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes cryptorhines, famille des Pélécanidés. Ces oiseaux ont les 4 doigts réunis par une seule membrane, le bec plus long que la tête, robuste, mince, droit, mais recourbé à la pointe ; la face garnie d'une peau nue qui s'étend jusque sous la gorge ; les narines petites et comme cachées dans un sillon de la partie latérale du bec ; les ailes allongées, pointues ; la queue allongée, arrondie. Leur plumage est d'un brun foncé en dessus, verdâtre en dessous ; les pattes et les pieds sont noirs. Les cormorans sont d'un naturel triste et tranquille ; ils se tiennent par troupes sur les rochers qui bordent les côtes de la mer et les rives des fleuves. Ils permettent qu'on les approche de très-près, et se laissent souvent prendre avec une stupidité extraordinaire. On les apprivoise facilement : en Chine, on les dresse à la pêche en leur faisant dégorger le poisson qu'ils ont pris en plongeant. Il y a plusieurs espèces de cormorans, la plupart étrangères ; la principale est le *Grand Cormoran* (*C. cormoranus*), vulg. *Aigron*, assez commun en France et en Angleterre : sa chair est de mauvais goût. Le *Petit Cormoran* (*C. graculus*) et le *C. huppé* (*C. cristatus*), se trouvent aussi en Europe.

CORNAC (du sanscrit *karnikin*, éléphant), conducteur d'un éléphant. *Voy.* Éléphant.

CORNAGE, bruit que certains chevaux font en respirant, et que l'on a comparé à celui que produit une *corne* dans laquelle on souffle : c'est un symptôme de diverses affections de l'appareil respiratoire. Quelquefois le cornage tient simplement à un corps étranger qui gêne mécaniquement la respiration, ou même à un vice de conformation.

CORNALINE (de *corne*), variété d'Agate calcédoine, dont la couleur varie du rouge de sang foncé au rouge de chair tendre nuancé de jaunâtre. Elle est ordinairement demi-diaphane. Les cornalines d'une belle couleur foncée uniforme sont fort recherchées pour les bijoux. La cornaline peut recevoir un poli très-vif ; c'est la pierre la plus employée pour graver les cachets et pour faire les intailles ou gravures en creux. On en tire une grande quantité du Brésil et du Hartz. Les anciens nous ont laissé un grand nombre de cornalines gravées, mais on ignore d'où ils tiraient ces pierres.

CORNARD, cheval atteint du *cornage*. *Voy.* ce mot.

CORNARET (de la *corne* qui surmonte le fruit), *Martynia*, genre de la famille des Pédalinées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes d'Afrique ou d'Amérique. Le *C. à deux étamines* (*M. diandra*) du Mexique, a des fleurs d'un rouge clair, tachées de pourpre foncé en dedans et blanches en dehors. Le *C. spathacé* (*M. spathacea*), ou *Craniolaire*, a une racine blanche, cylindrique, grosse, charnue, d'une saveur douce. On la dépouille de son

écorce, on la met à cuire avec la viande de bœuf, ou bien on la confit au sucre.

CORNE (du lat. *cornu*), substance compacte, transparente, assez molle, et cependant tenace, filamenteuse ou lamelleuse, de couleur blanchâtre ou noirâtre, qui revêt extérieurement certaines parties du corps de plusieurs animaux ; ce n'est autre chose qu'un mucus albumineux, sécrété par les organes du derme ou par le derme lui-même. Elle forme la matière principale des ongles, des poils, des écailles, des *cornes* (*Voy.* ci-après), des sabots, de l'épiderme, etc., en un mot de tout le *tissu corné*. — La corne est d'un grand usage dans les arts : elle prend les formes les plus variées entre les mains des tourneurs, des tabletiers et des fabricants de peignes. Les cornes le plus communément employées sont celles de bœuf, de buffle, de chèvre et de bélier. Pour les mettre en œuvre, on les fait d'abord macérer, puis bouillir dans l'eau pour les ramollir; il faut ensuite les scier, les aplatir et les réduire en feuilles minces et transparentes; enfin, on les teint de diverses manières, on leur donne même l'apparence de l'écaille ; on utilise jusqu'aux rognures, que l'on fond pour faire toutes sortes de menus ouvrages, etc.

CORNE, fruit du *Cornouiller*. *Voy.* ce mot.

CORNE D'ABONDANCE, corne qu'on représente pleine de fruits et de fleurs, et que la Fable suppose avoir été arrachée ou de la tête d'Achéloüs, lorsque, transformé en taureau, il fut vaincu par Hercule, ou provenir de la chèvre Amalthée, qui avait nourri Jupiter. La corne d'abondance est l'attribut des divinités bienfaisantes ; c'est le symbole du commerce et de l'agriculture.

CORNE DE CERF. Plusieurs préparations pharmaceutiques, fort en vogue autrefois, avaient pour base la corne ou bois de cerf. On distinguait : la *corne de cerf calcinée*, phosphate de chaux en poudre, obtenu en calcinant la corne de cerf : elle entrait dans la décoction blanche de Sydenham; l'*esprit de corne de cerf*, liquide jaunâtre, d'une odeur forte, obtenu en distillant la corne de cerf, et qui se compose en grande partie de sous-carbonate d'ammoniaque. La corne de cerf râpée servait à préparer une boisson gélatineuse adoucissante.

En Botanique, on appelle vulgairement *Corne de cerf* une espèce du genre Plantain, le *Plantago coronopus*, dont les feuilles se bifurquent comme le bois du cerf, et que l'on mange en salade.

CORNÉ, qui est de la nature de la corne ou qui en a l'apparence : *tissu corné*. — Les alchimistes appelaient *argent corné* ou *lune cornée* le chlorure d'argent, à cause de son aspect semblable à celui de la corne.

CORNEAU, se dit, en termes de Chasse, du métis issu du chien courant ou du chien d'arrêt et du mâtin.

CORNÉE (de *corne*), une des enveloppes de l'œil. C'est une membrane transparente, de forme circulaire, convexe en avant et concave en arrière, et qui est enchâssée dans l'ouverture de la sclérotique. Sa face antérieure est recouverte par une lame très-mince appartenant à la conjonctive; la postérieure est tapissée par la membrane de l'humeur aqueuse. On lui a donné aussi le nom de *cornée transparente*, pour la distinguer de la *sclérotique*, que l'on a appelée *cornée opaque*. La cornée réfracte les rayons lumineux en les rapprochant de l'axe du faisceau, et remplit ainsi la fonction d'une lentille convergente. Chez les myopes, sa convexité est plus saillante que chez les presbytes. *Voy.* ŒIL, VISION.

CORNÉENNE. Les Géologues nomment ainsi une pâte sensiblement homogène, dans laquelle on ne découvre à l'œil nu aucune agrégation distincte de minéraux différents, mais qui est le plus souvent un mélange d'amphibole et d'argile.

CORNÉES ou CORNACÉES (du g.-type *Cornus*, Cornouiller), famille de plantes Dicotylédones dialypétales, détachée des Caprifoliacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes vivaces, à feuilles simples et opposées, à fleurs en têtes ou en ombelles : calice à 4 dents, corolle à 4 pétales, 4 étamines; le fruit est un drupe à noyau osseux, à 2 ou 3 loges. Principaux genres, le *Cornouiller* et l'*Aucuba*.

CORNEILLE (du lat. *cornicula*, dimin. de *cornix*), une des principales divisions du genre Corbeau, renferme plusieurs espèces, presque toutes étrangères à nos climats. La plus connue est la *C. vulgaire* (*Corvus corone*), dite aussi *Corbine*, et très-souvent *Corbeau*. Elle ne diffère du Corbeau ordinaire que par sa taille, qui est plus petite. Elle est d'un noir foncé à reflets violets, avec le bec et les pieds d'un noir mat. Elle se tient l'été dans les forêts, et niche sur les arbres; elle se nourrit de fruits, surtout de noix, de petits oiseaux, d'œufs d'insectes et aussi de charognes. La chair des corneilles est dure, noire et fétide. Chez les anciens, le chant de cet oiseau était d'un mauvais présage au début d'une entreprise. — La *C. mantelée* (*C. cornix*), vulg. *Meunière*, *Bedaude*, *Religieuse* ou *Jacobine*, habite surtout les contrées du Nord : elle niche sur les pins et les sapins, et ne vient chez nous que l'hiver. Elle est d'un gris cendré sur tout le corps, excepté la tête, la gorge et la queue qui sont d'un beau noir.

Corneille d'église ou *Corneillon*. *Voy.* CHOUCAS.

CORNEILLE, nom vulgaire de la *Lysimachie commune*. *Voy.* ce mot.

CORNEMUSE (de *corne*, et *muse*, musette), instrument à vent, aujourd'hui abandonné, consistait en une espèce de hautbois rustique dépourvu d'anche, et composé d'un tube de roseau creux, d'une boîte cylindrique dans laquelle jouait une espèce de corps de pompe dont les mouvements modifiaient la colonne d'air, et d'un autre tube, percé de huit trous pour diversifier les intonations. — Ce que l'on appelle le plus souvent aujourd'hui *cornemuse* est une vraie *musette* (*Voy.* ce mot). — Le *biniou* breton est une espèce de cornemuse.

CORNES. Ces appendices, qui croissent particulièrement sur la tête des Ruminants, ne sont le plus souvent qu'un prolongement de l'os frontal : ils sont toujours, excepté chez le Renne, l'apanage du mâle. Chez certains animaux, comme le Cerf, le Daim, l'Élan, les cornes sont caduques : on les appelle *bois* (*Voy.* ce mot). Chez les autres Ruminants, la Girafe exceptée, le prolongement osseux est recouvert d'un tissu corné; on les appelle *cornes à étui* ou *cornes* proprement dites. Ces dernières ne tombent jamais et s'accroissent pendant toute la vie de l'animal. La plupart sont creuses; quelquefois au contraire, comme chez les Antilopes et les Gazelles, elles sont pleines. Chez tous ces animaux, les cornes sont au nombre de deux ; cependant on trouve des Antilopes à quatre cornes. La corne, simple ou double, que le Rhinocéros porte sur le nez n'est qu'un amas de poils agglutinés et durcis par le temps. — Chez les Oiseaux, on ne trouve de véritables cornes que chez le Kamichi et le Tragopan satyre. — Parmi les Ophidiens, le Serpent cornu ou Céraste porte une petite corne au-dessus de chaque œil. — *Voy.* ANTENNES.

En Anatomie, on appelle *cornes* diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent : telles sont les *cornes* de l'os hyoïde, les *grandes* et *petites cornes* du cartilage thyroïde, les *cornes* du sacrum, du coccyx, etc.

CORNES D'AMMON, nom vulgaire des AMMONITES.

Ouvrage à cornes. *Voy.* OUVRAGE.

CORNET (dimin. de *corne*), corne de bœuf, ou de bouc, avec ou sans trous, dont les anciens se servaient à la chasse et à la guerre et qui a souvent remplacé le tambour pour guider la marche des soldats. L'*olifant* des paladins du moyen âge était un cornet d'ivoire. On fit ensuite des cornets en bois et en cuivre avec ou sans clefs. Les postillons se servent encore du cornet en Allemagne. La musique moderne fait un grand usage du *cornet à piston* (*Voy.* COR). — On appelle *cornet à bouquin*, ou *cor des Alpes* (*Alphorn*), une longue trompette faite en écorce d'arbre, dont on se sert dans les montagnes pour rappeler les

troupeaux. — *Cornet* est aussi le nom d'un jeu d'orgue composé de quatre tuyaux qui résonnent à la fois sur chaque touche, et qui sont accordés à l'octave, à la double quinte et à la triple tierce.

On nomme *cornet acoustique* un instrument en forme de conque, à l'usage des personnes qui ont l'ouïe dure. La forme la plus propre à augmenter l'intensité du son est celle d'un paraboloïde dont le foyer est à petite ouverture, parce que tous les rayons qui, ayant une direction parallèle à l'axe, vont frapper la surface, sont réfléchis au foyer, et arrivent ainsi, après une seule réflexion, à l'ouverture du cornet.

Les tabletiers nomment *cornet* une espèce de gobelet légèrement conique, en corne, en ivoire ou en cuir, dont on fait usage pour agiter les dés quand on joue au trictrac ou à tout autre jeu.

En Anatomie, on nomme *cornets* de petites lames osseuses contournées sur elles-mêmes en forme de cornet et situées à l'intérieur des fosses nasales chez l'Homme et les Mammifères. — En Botanique, les *cornets* sont des appendices variés, creux et évasés, que l'on remarque dans certaines fleurs irrégulières, comme celles des Asclépiades. On donne aussi ce nom aux pétales des Ancolies et des Hellébores.

CORNETTE (de *corne*). Autrefois, ce mot désignait en général toute coiffure de tête. Il désigne encore auj. la coiffure des sœurs de Charité et une sorte de coiffe de nuit que les dames ne portent guère que dans le déshabillé du matin.

Il se disait aussi : 1° d'une bande de taffetas que les conseillers au parlement portaient autrefois au cou comme marque d'honneur, et que François I[er] accorda aux professeurs du Collége de France ; — 2° du chaperon que les gens de robe portaient sur l'épaule, et qu'on appelle aussi *chausse*. *Voy.* ce mot.

Dans la Marine, le mot *cornette* désignait primitivement le pavillon pointu que le chef d'escadre portait au mât d'artimon quand il commandait. Auj. la cornette est plus longue qu'un pavillon et fendue de la moitié de sa longueur comme le guidon, mais enverguée ; elle se hisse à la tête d'un mât, en travers, comme une flamme ; ses pointes déployées au vent forment deux cornes. C'est la marque distinctive de l'officier supérieur commandant une division d'au moins trois bâtiments de l'État. — Dans l'Armée de terre, chaque compagnie de cavalerie avait jadis un étendard à cornes, nommé *cornette*, aux couleurs du capitaine. La dénomination en passa à l'officier qui le portait, ainsi qu'à la compagnie elle-même. — La *cornette royale* était blanche. On ne la déployait à l'armée que quand le roi y était. L'usage de la cornette royale se perdit sous Louis XIII.

CORNICHE (de l'ital. *cornice*), membre d'Architecture, composé de plusieurs moulures en saillie et placées les unes au-dessus des autres, de manière que les plus hautes sont les plus avancées. La corniche, qui n'est, à proprement parler, qu'une avance destinée à préserver de la pluie le pied d'un édifice, est devenue un ornement : elle sert de couronnement à toute sorte d'ouvrages, surtout dans les divers ordres d'architecture, où elle est placée sur la frise de l'entablement. Dans l'ordre toscan, le profil de la corniche ne présente que des lignes droites ou courbes ; dans l'ordre ionique, la corniche est composée de *denticules* ; dans l'ordre dorique, elle est soutenue par des membres saillants nommés *mutules*, également espacés entre eux ; dans l'ordre corinthien, elle se fait remarquer par ses *modillons*, qui sont de petites consoles, tantôt découpées en pans, tantôt contournées en S. — Les menuisiers et les ébénistes se servent de cet ornement dans les lambris d'appartement, les dessus de portes, les armoires, les meubles de toute sorte, etc.

CORNICHON (de *corne*, à cause de sa forme), *Cucumis sativus*, espèce du genre Concombre, originaire de l'Asie, et depuis longtemps transportée dans le potager. Elle y donne un fruit petit, vert, allongé, un peu courbé, et connu lui-même sous le nom de *cornichon*. La variété la plus employée est le *Petit vert* (*Voy.* CONCOMBRE). — Pour préparer les cornichons confits, on fait bouillir du vinaigre blanc et on le verse ensuite sur les cornichons disposés convenablement dans un vase de verre ou de grès avec du sel, du poivre long, de l'estragon et quelques petits oignons. On bouche le vase avec soin et on le conserve dans un lieu sec. Souvent le commerce livre à la consommation des cornichons très-verts, mais qui doivent leur couleur à la présence d'un sel de cuivre.

CORNICULE (du lat. *corniculum*). En Zoologie, ce mot est synonyme de *petite corne* et s'emploie surtout en parlant des animaux inférieurs ou microscopiques.

CORN-LAWS. *Voy.* CÉRÉALES.

CORNOUILLER, *Cornus*, genre de la famille des Cornées, détachée des Caprifoliacées, renferme des plantes ligneuses ou herbacées, indigènes de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Le *C. mâle* ou *commun* (*C. mascula*), vulg. *Cornier*, est un arbrisseau de 3 à 4[m], à feuilles opposées, ovales, entières ; à fleurs jaunes, auxquelles succèdent des fruits petits, oblongs, de couleur rouge, mûrs en septembre, et que l'on appelle *cornes*, *cornioles*, et *cornouilles*. Ces fruits se mangent crus ou confits ; ils sont astringents et fébrifuges. Le bois du cornouiller est très-dur et susceptible d'un beau poli ; l'aubier est rougeâtre, et le cœur brun : on fait avec le tronc des alluchons, des barreaux d'échelles, des cerceaux, des échalas, d'excellent charbon, etc. Le *C. sanguin* (*C. sanguinea*), ou *Bois punais*, est un arbrisseau à rameaux longs et droits, avec écorce lisse, d'un rouge brun, à fleurs blanches et à baies noires ; ses feuilles exhalent une mauvaise odeur ; on retire de ses baies une huile bonne à brûler ; ses jeunes branches peuvent s'employer en guise d'osier. Le cornouiller se plaît dans les lieux frais et ombragés.

CORNUE (de *corne*), vase à col allongé et recourbé, servant aux chimistes, comme l'alambic, pour faire les distillations. On y distingue la panse, la voûte et le col. Les cornues sont quelquefois *tubulées*, c.-à-d. qu'elles portent à la voûte une ouverture destinée à recevoir un bouchon. Les cornues sont faites en verre, en terre, en porcelaine, en fonte, en plomb ou en platine, suivant les substances qu'on y veut distiller. Quand on se sert d'une cornue comme vase distillatoire, on y joint presque toujours un *récipient*, destiné à recevoir le produit ; ce récipient y est souvent fixé par l'intermédiaire d'une *allonge* qui l'éloigne du feu.

COROLLAIRE (du latin *corollarium*). Ce mot qui se dit, en général, de tout ce qu'on ajoute à l'appui d'un raisonnement, désigne, en Mathématiques, toute conséquence qui découle d'une proposition déjà démontrée, et dont la déduction n'exige pas une démonstration spéciale.

Fleurs corollaires, nom donné, en Botanique, aux fleurs doubles, dont le nombre de pétales est dû à la multiplication des pétales de la corolle.

COROLLE (du lat. *corolla*, dimin. de *corona*, couronne). On appelle ainsi le second verticille de la fleur, c.-à-d. l'enveloppe colorée, intérieure au calice et se composant de parties qui tantôt continuent la série spirale commencée par les folioles calicinales, tantôt s'agencent à part et alternent régulièrement avec ces mêmes folioles. Les divisions de la corolle se nomment *pétales* : d'après le nombre de ceux-ci, la corolle est appelée *dipétale*, *tripétale*, *tétrapétale* et en général *polypétale* ; lorsque tous les pétales sont soudés ensemble de manière à former un tube plus ou moins parfait, la corolle est dite *monopétale* ou *gamopétale* : on l'appelle au contraire *dialypétale*, lorsque les pièces dont elle se compose sont distinctes. On lui donne encore les noms de *périgyne*, *hypogyne* ou *infère*, *épigyne* ou *supère*, selon qu'elle a son origine autour, au-dessous, ou au-dessus de l'ovaire. La corolle garantit les organes de la fructification pendant toute la période de leur développement, et elle tombe dès que la fécondation

est accomplie. C'est la partie de la plante qui brille le plus par ses couleurs et d'où s'exhale principalement l'odeur.

COROXAL (du lat. *coronalis*), nom donné autrefois à l'os du front, parce que c'est sur lui que repose en partie la couronne des rois (*Voy.* FRONTAL). Dans le premier âge, l'os coronal se compose de deux pièces, réunies plus tard par la *suture coronale*.

CORONER (de *corona*), officier de justice anglais, chargé de faire au nom de la couronne, et avec l'assistance du jury, des informations sur les causes de toute espèce de mort violente.

CORONILLE (dimin. de *corona*), *Coronilla*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Hédysarées, renferme des plantes herbacées, à fleurs en ombelles. La *C. des jardins* (*C. emerus*), dite aussi *Séné bâtard, Faux Baguenaudier, Securidaca*, a des fleurs jaunes. La *C. bigarrée* (*C. varia*), fort élégante, passe pour vénéneuse.

CORONOÏDE (APOPHYSE). Ce nom est appliqué, en Anatomie : 1° à la saillie qui termine en avant la branche montante de l'*os maxillaire* inférieur; 2° à l'apophyse située à la partie supérieure et antérieure du *cubitus*.

CORONOPUS, espèce de *Plantain* et de *Senebière*.

COROSSOLIER, plante. *Voy.* ANONE.

CORPORAL (du lat. *corporalis*; de *corpus*, corps), linge sacré que le prêtre étend sur l'autel en disant la messe, pour y déposer l'hostie, c.-à-d. le *corps* de Jésus-Christ, après la consécration et jusqu'à la communion. Le corporal doit être de toile de lin très-blanche, sans aucun ornement, si ce n'est au bord. Il représente le linceul dans lequel le corps de Jésus-Christ fut enveloppé après sa mort.

CORPORATION (du lat. *corpus*, corps), réunion en un corps des individus qui exercent la même profession, le même métier, ou qui sont astreints aux mêmes devoirs. Les corporations d'arts et de métiers sont très-anciennes; elles existaient déjà chez les Romains (*Voy.* COLLÉGE); au moyen âge, elles se reformèrent, d'abord en Italie, puis en France, en Flandre, en Allemagne, etc., quand, s'émancipant peu à peu, les travailleurs des communes se groupèrent sous l'invocation d'un saint pour se défendre contre les exactions des seigneurs. Sous Louis IX, le prévôt des marchands, Et. Boyleaux, donna des statuts à 150 professions. En 1789, il y avait à Paris 6 corporations de marchands et 44 communautés d'artisans qui étaient en possession du commerce et de l'industrie de cette grande ville, et chacune de ces corporations avait ses officiers, ses assemblées, ses statuts (*Voy.* ARTS ET MÉTIERS). Avec le temps, cette organisation devint oppressive et tyrannique (*Voy.* JURANDE, MAITRISE, COMPAGNONNAGE), en même temps que nuisible aux progrès du commerce et de l'industrie. Turgot obtint, en mars 1776, un édit qui émancipait l'industrie; mais cet édit fut rapporté dès le mois d'août de la même année. Les corporations ne furent définitivement supprimées que par la loi du 17 mars 1791. Dans ces derniers temps, au milieu d'utopies bizarres, quelques publicistes ont proposé de rétablir les corporations sur de nouvelles bases, oubliant que c'est librement que l'industrie doit se développer et s'organiser (*Voy.* INDUSTRIE et TRAVAIL). Voir : Vital-Roux, *Rapport sur les corps d'arts et métiers* (1805); de Lafarelle, *Plan de réorganisation des classes industrielles* (1847); et les traités cités à l'art. ÉCONOMIE POLITIQUE.

Les corporations religieuses sont plus connues sous les noms de *Confréries* et de *Congrégations* (*Voy.* ces mots). — Voir Ch. Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations d'Arts et de Métiers et des confréries religieuses de France* (Paris, 1852).

CORPS (du lat. *corpus*). En Philosophie, on appelle *corps* toute substance qui affecte les sens par des propriétés, soit *essentielles*, comme l'*impénétrabilité* et l'*étendue*; soit *secondaires*, comme la *pesanteur*, la *couleur*, l'*odeur*, la *saveur*, etc. *Voy.* MATIÈRE.

En Physique, on distingue les corps, en *corps solides*, *C. liquides* et *C. gazeux*, selon que, dans la nature, ils affectent plus particulièrement l'état solide, l'état liquide, ou l'état gazeux; mais la plupart des corps peuvent passer par ces trois états.

En Chimie, on appelle *corps simples* les corps qui ont toutes leurs parties homogènes, comme l'oxygène, le chlore, l'argent: on leur donne aussi le nom d'*éléments* (*Voy.* ce mot); *corps composés*, ceux qu'on peut réduire en des substances douées de propriétés différentes, comme l'eau, la potasse, le sel marin, etc.

En Histoire naturelle, les corps sont partagés en *Minéraux*, *Végétaux* et *Animaux* : on donne aux premiers le nom de *corps bruts* ou *inorganiques*, et l'on réunit les deux autres sous le nom de *corps organisés*.

En parlant de l'Homme, on oppose le *corps* à l'*âme* (*Voy.* HOMME); dans un sens plus restreint, en parlant de l'homme et des animaux, on appelle plus particulièrement *corps* ce que les Anatomistes appellent *tronc* (*Voy.* ce mot). — En Anatomie, on donne le nom de *corps*: 1° à la partie principale de chaque os et de chaque muscle (*corps du sphénoïde*, *corps du fémur*); 2° à une foule d'organes qui n'ont pas de formes particulières (*corps calleux, corps caverneux, corps réticulaire, corps vitré*, etc.). *Voy.* ces mots.

En Droit, on appelle *corps certain* un objet déterminé dans son individualité, comme tel cheval, telle maison.

En Politique, le mot *corps* désigne figurément une compagnie, un certain nombre de personnes qui remplissent les mêmes fonctions; c'est en ce sens qu'on dit les *grands corps de l'Etat*, les *corps constitués*, le *corps municipal*, le *corps diplomatique*.

Corps législatif. Voy. le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Dans l'Armée, ce mot exprime soit l'ensemble de ceux qui appartiennent à une arme spéciale : *corps d'état-major, corps de l'artillerie, corps du génie*, etc.; soit une fraction plus ou moins considérable d'une grande armée : *corps d'armée*.

Corps francs, petits corps de troupes légères, levés pour la guerre seulement, et dont l'entretien n'est pas à la charge du gouvernement.

Corps mort. Les Marins appellent ainsi tout objet établi sur le rivage, ou sur le fond d'une rade, pour l'amarrage des navires; c'est ordinairement une très-grosse ancre borgne avec un câble, dont le bout est porté par un bateau ou par tout autre corps flottant.

CORPUSCULES. *Voy.* ATOME, INFUSOIRES.

Philosophie corpusculaire. Voy. ATOMISME.

CORPUS JURIS (c.-à-d. *corps de droit*), recueil de lois. Il y a le *Corpus juris civilis*, qui est le recueil des lois romaines de l'empereur Justinien et le *Corpus juris canonici*, qui est le recueil du droit ecclésiastique consistant dans les canons de l'Église et les décrétales des papes.

CORRECTION (du lat. *correctio*). En Droit, ce mot s'applique : 1° à la punition que le père de famille peut infliger à ses enfants en les faisant détenir dans une maison publique; 2° à celle que le juge peut prononcer contre le mineur de 16 ans, excusé comme ayant agi sans discernement.

Correction paternelle. Si l'enfant est âgé de moins de 16 ans, le père peut le faire détenir pendant un mois; le président du tribunal d'arrondissement, sur la simple demande du père, délivre l'ordre d'arrestation (*C. par voie d'autorité*). Depuis l'âge de 16 ans jusqu'à la majorité, le père peut requérir la détention de son enfant pendant 6 mois; mais le président du tribunal peut la refuser ou en abréger la durée (*C. par voie de réquisition*). Il n'y a, dans aucun cas, ni écriture ni formalité judiciaire; le père est seulement tenu de payer les frais et de fournir les aliments. Le père est toujours maître d'abréger la détention (C. Nap., art. 375-382).

Correction judiciaire. L'accusé qui a moins de 16 ans est acquitté s'il est déclaré qu'il a agi sans discernement; mais les juges peuvent ordonner qu'il sera conduit dans une *maison de correction* (*Voy.*

PRISON) pendant un temps plus ou moins long, mais qui ne peut dépasser l'époque où il aura accompli sa 20e année (C. pén., art. 66). S'il est décidé qu'il a agi avec *discernement*, le temps de l'emprisonnement peut être plus considérable (art. 67).

Police correctionnelle. Voy. POLICE.

CORRÉGIDOR, mot espagnol qui signifie *correcteur.* C'est, en Espagne et en Portugal, le titre que porte le premier magistrat, le premier officier de justice d'une ville ou d'une province où ne réside pas un gouverneur. Il est supérieur à l'alcade.

CORROI (du b.-lat. *conredium*, préparation). *Voy.* CORROYEUR, CATI, ENDUIT, ESPALME, etc.

CORROSIF (du lat. *corrodere*, ronger). On appelle *substances corrosives*, celles qui, mises en contact avec les parties vivantes, les altèrent et les désorganisent peu à peu : tels sont les acides minéraux, les alcalis caustiques, le deutochlorure de mercure (*sublimé corrosif*), etc. Les corrosifs sont moins énergiques que les caustiques proprement dits.

CORROYEUR (de *corroi*), ouvrier qui travaille le cuir déjà tanné et lui donne le brillant, le lustre et la souplesse nécessaires. Le corroyage se réduit à quatre opérations principales : 1° *défoncer les cuirs*, c.-à-d. les ramollir avec de l'eau, les fouler ensuite avec le talon de gros souliers dits *souliers de boutique*, ou avec une espèce de masse en bois appelée *bigorne*, enfin égaliser leur surface ; 2° *tirer à la paumelle*, c.-à-d. passer avec force sur la peau la *paumelle*, instrument en bois dur, couvert de cannelures, pour former le grain de la peau ; 3° *étirer les cuirs*, c.-à-d. rendre au moyen de l'*étire*, espèce de plaque en fer ou en cuivre, la peau d'une épaisseur plus uniforme ; 4° *parer à la lunette*, c.-à-d. étendre la peau sur le paroir et en enlever, avec un couteau circulaire appelé *lunette*, la partie charnue et grossière. *Voy.* CHAMOISEUR, MÉGISSIER, PELLETIER, etc.

CORRUPTION (du lat. *corruptio*), désorganisation. *Voy.* PUTRÉFACTION.

En Droit, tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire qui agrée des offres ou promesses, ou reçoit des dons ou présents pour faire un acte de son emploi, ou pour s'abstenir d'un acte qu'il devrait faire, est coupable de *corruption* et puni de l'emprisonnement, de la dégradation civique et d'une amende double de la valeur des choses promises ou reçues. Si la corruption a pour objet un fait criminel, la punition peut être plus grave. Le *corrupteur* est passible des mêmes peines ; cependant, si la tentative de corruption n'a point été suivie d'effet, il est simplement puni de 3 à 6 mois de prison et de 100 à 200 fr. d'amende (C. pén., art. 177 et 179).

CORS, ramifications du bois des Cerfs. *Voy.* CERF.

CORSAC, *Canis corsac*, espèce du genre Chien, sous-genre Renard, dite aussi *Adive* et *Chien du Bengale*, ne dépasse guère la grandeur d'un chat. C'est un joli animal, d'un gris fauve en dessus, blanc-jaunâtre en dessous, et à longue queue. Il habite l'Asie, et était de mode à Paris comme chien de salon, au XVIe siècle.

CORSAIRE (de l'ital. *corsa*, course), nom donné aux bâtiments armés en *course* pendant la guerre, et aux capitaines de ces bâtiments. — Chez toutes les nations, l'existence des corsaires a été longtemps reconnue comme légitime. En temps de guerre, le gouvernement donnait aux particuliers des *lettres de marque* ou permission de faire main-basse sur les navires de la nation ennemie. Jean Bart, Duguay-Trouin, Du Casse, sous Louis XIV, et sous l'Empire, Surcouf, se sont fait une grande réputation comme corsaires. L'arrêté du 2 prairial an XI (22 mai 1803) et l'ordonnance du 29 octobre 1833 ont régi jusqu'en 1856 tout ce qui concernait la course maritime en France. Une déclaration du Congrès de Paris du 30 mars 1856 a aboli la *course* et les *lettres de marque*. — *Voy.* PIRATE.

CORSELET (dimin. de *corps*). On appelait autrefois *corselet* ou *corcelet* la partie de la cuirasse qui couvre la poitrine, l'estomac et le ventre.

Les Entomologistes donnent ce nom à la partie du corps des insectes située entre la tête et le ventre, qui a pour caractères de ne jamais supporter d'ailes et de donner insertion à la première partie des pattes.

CORSET (de *corps*). On fait les corsets en coutil, en toile, quelquefois en soie ; ils sont garnis de baleines et munis par devant d'une lame d'acier ou de baleine qu'on nomme *busc*. La France, Paris surtout, a la supériorité pour la fabrication des corsets sur mesure. Quant aux corsets tissés au métier, c'est l'Allemagne qui est le centre principal de cette industrie. Le métier à rondes-bosses avec lequel on fabrique les corsets sans coutures a été inventé à Bar-le-Duc en 1832, par J. Werly. — Autrefois, en France, les femmes portaient des *corps* roides et durs qui ne dessinaient point la taille ; ces corps furent remplacés pendant la Révolution par les *corsets à la paresseuse*, sans baleines, serrant modérément et s'attachant par quelques lacets placés de distance en distance vers le dos. Depuis, les femmes en sont revenues aux tailles fines : s'il est reconnu qu'un corset modérément serré est utile et souvent même nécessaire, il faut aussi comprendre qu'un corset serré au point de comprimer la poitrine et l'estomac ne peut être que nuisible à la santé. On confectionne des *corsets orthopédiques* qui ont pour objet de corriger ou de prévenir les déviations de la taille. — Voir Dr Bouvier, *Études historiques et médicales sur l'usage des corsets* (1853).

En Chirurgie, on a nommé *corset* un grand bandage qui embrasse la plus grande partie du tronc. Tel était le *corset de Brasdor* pour la fracture de la clavicule, appareil auj. remplacé par les bandages de Desault, de Boyer, etc., qui présentent eux-mêmes quelquefois des inconvénients. Beaucoup de chirurgiens préfèrent en effet traiter ces fractures par la simple position couchée quand les malades sont assez dociles pour la conserver.

CORTÈS (de l'espagn. *corte*, cour), nom donné, en Espagne et en Portugal, aux assemblées nationales. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CORTICAL (du lat. *cortex*, écorce). En Anatomie, on appelle *substance corticale*, la substance grise qui forme la partie extérieure du cerveau et des reins. — En Botanique, on nomme *couches corticales*, les couches concentriques qu'on observe dans l'écorce de certaines plantes ligneuses ; *plantes corticales*, les plantes qui vivent sur l'écorce des arbres, comme les mousses, les lichens, etc.

CORTICIFÈRES (de *cortex*, écorce), dénomination donnée par Lamouroux à des Polypiers composés d'un axe central et d'une écorce extérieure.

CORTINE (du lat. *cortina*), nom donné par les anciens : 1° à une peau de serpent dont était couvert le trépied sur lequel la pythonisse rendait ses oracles ; 2° au trépied lui-même.

CORTIQUEUX (de *cortex*, écorce), se dit, en Botanique, des fruits durs et coriaces extérieurement, et charnus ou pulpeux intérieurement, comme le citron.

CORVÉE (du b.-lat. *corrogata*, [tâche] prescrite), travail et service gratuit et forcé, qui, sous le régime féodal, était dû au seigneur par le paysan ou le tenancier, et qu'on fournissait soit en journées de corps, soit en journées de chevaux, de bœufs, etc. Les corvées consistaient à faucher ou à faner les foins du seigneur, à scier ses blés, labourer ses terres, curer les fossés du château, réparer les chemins. On distinguait les *C. réelles*, dues par les possesseurs de fonds pour la cession de ces fonds ; et les *C. personnelles*, dues par tous ceux qui habitaient l'étendue d'une seigneurie. Longtemps les habitants des terres féodales furent *corvéables* et *taillables à merci*. Peu à peu il fut apporté des restrictions à cet état intolérable. Louis XVI, sur la proposition de Turgot, abolit la plus grande partie des corvées par une déclaration du 27 juin 1787. L'assemblée constituante (18 mars 1790) et la Convention (17 juillet 1792) effacèrent les dernières traces de cette institution, devenue odieuse. — Cependant on

donne encore dans l'usage le nom de *corvée* à la part que doivent prendre aux travaux de réparation entrepris par la commune les habitants qui ne peuvent s'acquitter en argent : cette nouvelle espèce de corvée est la *prestation en nature*.

CORVETTE (du lat. *corbita*, bâtiment de transport), petit bâtiment de guerre qui prend rang entre la frégate et le brick. On distingue : la *C. de guerre*, à la fois solide et légère, à batterie couverte et portant de 20 à 30 bouches à feu ; la *C. aviso*, instrument de communication rapide entre le chef d'escadre et les divisions placées sous ses ordres : elle est à batterie découverte et peu élevée sur l'eau ; la *C. de charge*, bâtiment de transport de 800 tonneaux, à batterie couverte et à 3 mâts verticaux : elle est plus légère que les flûtes et les gabarres. — Les *capitaines de corvette* ont rang de chef de bataillon.

CORVIDÉS, famille d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres : bec fort, narines couvertes de poils et de plumes décomposées, tarses robustes, queue carrée ou étagée. Genres : *Corbeau, Pie, Geai, Casse-noix, Choquard, Témia, Glaucope*, etc.

CORVULTUR, oiseau. *Voy.* CORBIVAU.

CORYDALIS, genre de la famille des Fumariacées, renferme des herbes propres aux régions tempérées de notre hémisphère. On cultive comme plantes d'ornement : la *C. bulbeuse*, à fleurs de couleurs variées ; la *C. odorante*, de Sibérie ; la *C. glauque*, du Canada, et la *C. jaune*, espèce indigène.

CORYLUS, nom latin botanique du COUDRIER.

CORYMBE (du gr. κόρυμβος), nom donné, en Botanique, à un mode d'inflorescence qui ne diffère de la grappe qu'en ce que les axes secondaires simples ou ramifiés s'allongent inégalement : telles sont les fleurs de la plupart des Composées et du Sorbier.

CORYMBIFÈRES, ancienne famille de plantes, correspond auj. à la tribu des *Astéroïdées*. *Voy.* ce mot.

CORYNE (du gr. κορύνη, massue), genre de Polypoméduses, voisin des Campanulaires. *Voy.* ce mot.

CORYPHE (du gr. κορυφή, sommet), *Corypha*, genre de la famille des Palmiers, tribu des *Coryphinées*, a pour type le *C. parasol* ou *Talipot de Ceylan* (*C. umbraculifera*), à tige cylindrique, haute de 20 ou 25^m et couronnée d'un faisceau de 8 à 10 feuilles qui s'étalent en vaste parasol. Les fleurs en panicules nombreuses tombent en épis renversés. Les baies sont sphériques, grosses comme une pomme de reinette, lisses, vertes et succulentes ; elles renferment un noyau dont l'amande offre une chair ferme. Les Indiens font avec ses feuilles des tentes, des parapluies et des couvertures de toits ; les Malais les emploient en guise de papier. Les noyaux polis, et peints en rouge, servent à faire des colliers, et le suc des spathes fournit un vomitif très-violent.

CORYPHÉE (du gr. κορυφαῖος), nom donné, chez les Grecs, au chef du chœur dans les tragédies et les comédies (*Voy.* CHŒUR), ainsi qu'à celui qui dirigeait les danses et les chants dans les cérémonies religieuses. — De nos jours, on nomme aussi *coryphée* le chef des chœurs de chant et de danse dans les opéras.

CORYPHÈNE (du gr. κορύφαινα), *Coryphæna*, vulg. *Dorade* et *Dolfin*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, est commun dans l'Atlantique et la Méditerranée. Ces poissons sont remarquables par leur éclat et par les changements de couleur qu'ils subissent après leur mort, ainsi que par l'avidité avec laquelle ils saisissent tout ce qu'on leur jette. Leur chair est peu estimée.

CORYTHUS, nom latin scientifique du DUR-BEC.

CORYZA (du gr. κόρυζα), vulg. *Rhume de cerveau*, inflammation catarrhale de la membrane pituitaire ou muqueuse des fosses nasales. La cause la plus ordinaire du coryza est la suppression subite de la transpiration cutanée, à la suite d'une impression de froid à la tête ou aux pieds, d'où naît l'inflammation des parties internes. Quelquefois il accompagne ou précède les épidémies catarrhales appelées *grippe* ou *influenza*, ainsi que la coqueluche, la rougeole, les bronchites. Les enfants, les femmes, les sujets lymphatiques, y sont plus spécialement disposés. Sa durée est de 4 à 8 jours au plus ; il cède de lui-même et n'exige aucun traitement ; la récidive en est fréquente chez certaines personnes.

COSÉCANTE, COSINUS. On appelle ainsi, en Géométrie, la sécante et le sinus du complément d'un arc ou d'un angle. *Voy.* SÉCANTE et SINUS.

COSMÉTIQUE (du gr. κοσμητικός ; de κόσμος, ornement). Ce mot désigne à la fois les diverses préparations destinées à conserver ou à accroître la beauté, et l'art qui enseigne à conserver la beauté et à faire disparaître ou diminuer les défauts du corps, art sur lequel on trouve des détails dans les auteurs latins, surtout dans Ovide (*Art d'aimer, Remède d'amour, Cosmétiques*), Pline l'ancien, Juvénal, Martial, etc. Consulter Dezobry *Rome au siècle d'Auguste*, lettre XCVI). — Parmi les cosmétiques, les uns servent à embellir la peau, à lui donner de la souplesse et du brillant : tels sont les savons parfumés, les lotions émulsives, les eaux distillées de roses, de plantain, etc., les vinaigres aromatiques, les pommades de concombre, de cacao, d'amandes douces, de baume de la Mecque, etc. ; les autres ont pour but de faire disparaître les traces de l'âge, et de simuler les couleurs de la jeunesse (*Voy.* FARD) ; leur emploi est souvent dangereux. On range encore parmi les cosmétiques les pommades et les huiles pour les cheveux.

COSMIE, *Cosmia*, insecte, espèce du genre *Noctuelle*. *Voy.* ce mot.

COSMIQUE (du gr. κόσμος, monde). On appelle, en Astronomie, *lever* et *coucher cosmique* d'une étoile ceux qui s'effectuent quand l'étoile se trouve à l'horizon en même temps que le soleil. — L'expression *matière cosmique* est une désignation vague imaginée par certains astronomes pour désigner la matière qui compose les nébuleuses et les étoiles filantes.

COSMOGONIE (du gr. κοσμογονία), théorie scientifique qui explique la *formation du monde* par les propriétés que Dieu a données à la matière en la créant. Elle est très-complexe, puisqu'elle exige la connaissance de toutes les lois de la mécanique, de la physique, de la chimie et de la physiologie. Nous ne pouvons donc qu'indiquer ici les questions qu'elle comprend :

1° *Formation du Système planétaire*. Descartes a le premier montré que la formation de notre Système planétaire pouvait être expliquée *mécaniquement*. Laplace, à la fin de l'*Exposition du système du monde*, a émis sur cette question une ingénieuse hypothèse où les lois de la gravitation découvertes par Newton se combinent avec les idées d'Herschel sur la condensation progressive des nébuleuses et leur transformation en étoiles. Il admet que, dans l'origine, le soleil et tous les corps circulant autour de lui ne formaient qu'une seule nébuleuse, douée d'un mouvement de rotation autour d'une ligne passant par son centre ; que, par suite d'un refroidissement progressif, des portions de plus en plus grandes de la matière de la nébuleuse se sont condensées, soit en se portant vers le centre, soit en se réunissant en masses diverses ; et, partant de cette hypothèse, il fait voir qu'avec le temps la nébuleuse a dû se réduire à l'état où se trouve actuellement le système planétaire. Voir : Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme* (1849) ; Delaunay, *Astronomie élémentaire* (1853).

2° *Formation de la Terre et des minéraux*. D'après l'hypothèse de Laplace, le corps de la Terre, formé par des condensations successives, comme les autres planètes, a dû être tout d'abord une masse liquide affectant la forme d'un sphéroïde aplati dans le sens de son axe de rotation et environné d'une atmosphère. Cette masse liquide, en continuant à se refroidir, s'est solidifiée peu à peu sur toute sa surface, en même temps que l'intérieur restait à l'état de fusion. La croûte solide, qui en est résultée, s'est ensuite déformée ou brisée dans diverses parties en raison de sa diminution progressive, par suite de l'a-

baissement continuel de sa température. En même temps, la condensation de la vapeur contenue dans l'atmosphère fournissait des masses d'eau énormes ; celles-ci occasionnaient des dégradations de la surface solide et des transports de matière qui se déposaient en couches horizontales au fond des vastes bassins où ces eaux s'accumulaient. A la cristallisation et à la sédimentation s'est jointe la réaction exercée par la masse incandescente intérieure qui a dérangé les couches superficielles en les métamorphosant le plus souvent. Ainsi se sont constitués peu à peu par des révolutions ou des évolutions successives, appelées *époques géologiques*, les diverses espèces de *terrains* avec les montagnes et les bassins des mers qui forment la croûte du globe terrestre. *Voy.* Géologie, Epoques, Terrains, Minéralogie, Cristallographie.

3° *Formation des végétaux et des animaux*. Quand la surface du globe terrestre est devenue habitable, elle s'est couverte peu à peu de végétaux et d'animaux. Leur production donne lieu à deux questions : 1° à quelles époques les diverses classes de végétaux et d'animaux ont-elles apparu successivement sur le globe terrestre ? 2° comment s'est opérée la formation de la matière organique aux dépens de la matière inorganique ? La Physiologie n'est pas encore assez avancée pour expliquer par des hypothèses plausibles la production des êtres organisés. Quant à l'apparition successive des différentes espèces d'animaux et de végétaux, espèces dont quelques-unes sont éteintes, elle a été déterminée avec certitude par les travaux de G. Cuvier, d'Al. Brongniart et des autres créateurs de la Paléontologie, qui étudie les animaux et les végétaux fossiles et décrit l'état de la surface du globe aux diverses époques géologiques (*Paléozoologie*, *Paléophytologie*, *Paléogéographie*). Quant à l'espèce humaine considérée dans les caractères des races actuelles, dans leur distribution géographique, dans l'influence qu'ont exercée sur elles les forces physiques du globe terrestre, elle est l'objet de l'Anthropologie qui examine l'origine de l'espèce humaine, sa place parmi les êtres vivants, son unité, la formation de ses races, son centre de création, son antiquité et ses migrations. *Voy.* Paléontologie, Anthropologie, Espèce. Voir aussi : Humboldt, *Cosmos*; Quatrefages, *Des progrès de l'Anthropologie* (1867); H. Martin, *Philosophie de la nature* (1849); *les sciences et la philosophie* (1869 ; L. Agassiz, *De l'espèce et de la classification en Zoologie* (1869).

Pour la Cosmogonie considérée au point de vue mythologique, philosophique et théologique. *Voy.* Création.

COSMOGRAPHIE et COSMOLOGIE (du gr. κόσμος, univers). La *Cosmographie* est la simple description de l'univers visible; la *Cosmologie* est la science des lois par lesquelles l'univers est gouverné. La cosmographie a été exposée dans de nombreux ouvrages classiques, parmi lesquels on remarque : les *Leçons de cosmographie* de M. Faye, les *Eléments de cosmographie* de M. de Ste-Preuve, les *Cosmographies* élémentaires de MM. B. Amiot, Garcet, etc. (*Voy.* Astronomie). — Le *Cosmos* de Humboldt est un traité de Cosmologie.

COSMOPOLITISME (du gr. κόσμος, univers, et πολίτης, citoyen), disposition d'esprit qui fait qu'on se considère comme *citoyen de l'univers* : c'est ainsi que les stoïciens, regardant l'univers comme une même cité, soumise à une même loi, voulaient que tous les actes fussent dirigés vers le bien commun. Le cosmopolite moderne, faisant abstraction de l'idée de *patrie*, considère comme ses frères ses semblables de toutes les nations et prétend n'avoir en vue que les intérêts du genre humain. *Voy.* Patriotisme et Philanthropie.

COSMORAMA (du gr. κόσμος, monde, et ὅραμα, vue), espèce de Diorama, établi à Paris en 1808 par l'abbé Gazzera, dans le but de former une collection de tableaux représentant les sites et les monuments les plus remarquables de toutes les parties de l'univers. *Voy.* Diorama.

COSSE, enveloppe de légumes. *Voy.* Silique.

cosse, *Cossus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, dont les chenilles vivent dans le tronc des arbres, et causent souvent des dégâts assez grands. Le *C. gâte-bois* (*C. ligniperda*), le plus commun et le plus dangereux, a les ailes d'un gris foncé : il a 0m04 de longueur ; sa chenille, longue de 0m03, est luisante, rougeâtre, et exhale une odeur désagréable; elle se tient à la base des arbres, surtout du chêne, de l'orme, du saule, du peuplier, et en ronge l'aubier. On ne peut guère combattre ce fléau qu'en faisant la chasse à l'insecte quand il est arrivé à l'état de papillon.

COSSIQUE (règle), nom sous lequel les premiers auteurs italiens désignèrent l'Algèbre lors de son introduction en Europe, vient du mot *cosa* (*chose*), nom qu'ils donnaient à l'*inconnue* des problèmes.

COSSYPHE, *Cossyphus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes et type de la tribu des *Cossyphènes*: corps aplati en forme de bouclier ; antennes en massue de 4 à 5 articles. Toutes les espèces habitent les pays chauds.

COSTUME (de l'ital. *costume*, usage, coutume). La connaissance du costume propre à chaque époque et à chaque pays a une importance incontestable pour les arts et même pour l'histoire; aussi a-t-elle été l'objet de nombreux travaux. Parmi les traités ou recueils ayant trait à ce sujet, nous citerons : Maillot, *Recherches sur les costumes* (Paris, 1804); Th. Hope, *Costumes of the ancients* (Lond., 1841); Ces. Vecellio (avec le concours du Titien), *Costumes anciens et modernes principalement du* XVIe *siècle* texte trad. de l'ital., 513 fig., Paris, F. Didot); Bonnard, les *Costumes des* XIIIe, XIVe et XVe *siècles* (Paris, 1828; 2e éd., 1860), Viel-Castel, *Collection de costumes, armes et meubles* (1828-33); Musard, les *Costumes français* 1836-39); P. Lacroix et Ferd. Séré, *Histoire complète des costumes de l'Europe*; Ch. de Lamotte, *Costumes historiques de la France* (1852-54); Ch. Louandre, *Arts somptuaires* (1858); A. Dumaresq, *Costumes populaires des diverses contrées* (*Rapport du jury sur l'Exposition univ. de* 1867, t. XIII), etc.

Costume se dit encore : 1° de l'habillement et des insignes qui distinguent les fonctionnaires et les dignitaires publics : le port public d'un costume auquel on n'a pas droit, est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans (C. pén., art. 259); — 2° des habits dont on se sert au théâtre pour représenter les personnages historiques, ou dans les bals dits *costumés*, pour se déguiser. Avant le dernier siècle, les costumes des comédiens français n'avaient aucun rapport aux temps et aux caractères de leurs personnages. La réforme du costume entreprise par Le Kain, sous l'inspiration de Voltaire, n'a été véritablement accomplie que par Talma en 1791. Auj., les acteurs français ont poussé à une rare perfection l'exactitude du costume.

COTANGENTE, tangente du complément d'un angle. *Voy.* Tangente.

COTE (du lat. *quotus*, combien), part que l'on fait à chacun des associés dans le résultat d'un compte, soit en gain, soit en perte. Quand il s'élève des contestations sur un compte, on les termine souvent par une *cote mal taillée*, espèce de composition ou de transaction qui arrête le compte en gros sans entrer dans les discussions de ce qui peut rigoureusement appartenir à chacun. — Par extension, on appelle *cote* la part que chacun doit payer dans les contributions publiques. — La *cote de la rente* est l'indication du taux de la *rente*. *Voy.* Cours.

Les Praticiens appellent *cote* une marque numérale ou alphabétique dont on se sert pour classer les pièces d'un procès, d'un inventaire, etc.; ainsi on dit : Cette pièce est sous la cote A ; cet écrit est sous la cote B; la cote 3, la cote 4, etc.

Dans le Nivellement et l'Arpentage, la *cote* d'un point est son élévation au-dessus d'un premier plan

horizontal appelé plan de comparaison : la connaissance de la *projection* (*Voy.* ce mot) et de la *cote* d'un point suffit à la détermination de ce point. L'objet du nivellement est de déterminer la cote des différents points d'un terrain ; on l'obtient à l'aide de l'instrument appelé *niveau d'eau. Voy.* ce mot.

CÔTE (du lat. *costa*), nom donné, en Anatomie, aux arcs osseux qui partent des vertèbres, et dont l'assemblage forme avec le sternum la *cage thoracique.* Les côtes sont, chez l'Homme, au nombre de 24, 12 de chaque côté. Les 7 supérieures sont appelées *vraies côtes :* on les appelle aussi *côtes sternales,* parce qu'elles s'attachent au sternum au moyen d'un cartilage de prolongement ; 3 des 5 suivantes sont dites *fausses côtes* ou *côtes asternales :* elles s'attachent au cartilage de la côte précédente ; les 2 dernières restent libres à leur extrémité antérieure et ne sont retenues que par les muscles qui les environnent ; on les nomme *côtes flottantes.* — Chez les Animaux le nombre des côtes est très-variable : il est de 11 à 24 paires chez les Mammifères et de 7 à 11 chez les Oiseaux. Chez les Reptiles elles sont ou très-nombreuses avec sternum (Sauriens), ou sans sternum (Ophidiens), ou soudées en forme de carapace (Tortues) ; elles sont nulles ou très-incomplètes chez les Batraciens ; très-nombreuses ou nulles chez les Poissons.

En Botanique, on nomme *côte* la nervure médiane d'une feuille simple ou le pétiole commun d'une feuille composée.

CÔTÉ (de *côte*), nom vague par lequel on désigne la partie d'un animal qui s'étend, à droite et à gauche, entre le ventre et le dos, depuis les épaules ou les ailes jusqu'aux jambes de derrière ou au dedans des cuisses ; et, en parlant du corps de l'homme, depuis les aisselles jusqu'aux hanches.

En Géométrie, le *côté* d'une figure est une ligne droite qui fait partie de son périmètre ou contour.

Dans une Église, on appelle *bas-côtés* les ailes basses qui bordent la nef, et où se trouvent les chapelles latérales. On appelle *côté de l'Epitre* le côté droit de l'autel, et *côté de l'Evangile* le côté gauche.

Dans le Langage politique, les expressions de *côté droit* et *côté gauche* servent à désigner deux sections d'une assemblée politique, séparées l'une de l'autre par le bureau du président. En France, le *côté droit* a été toujours occupé par le parti conservateur ; le *côté gauche,* par le parti avancé.

COTHURNE (du gr. *κόθορνος*), chaussure élevée dont se servaient les acteurs tragiques chez les Grecs, pour paraître plus grands et mieux représenter les héros dont ils jouaient les rôles. On oppose le *cothurne* tragique au *brodequin* comique. C'était aussi la chaussure des rois, des grands, des gens riches et opulents, etc. Le cothurne avait une semelle très-haute et laissait le dessus du pied à découvert. On attachait à la semelle des ligatures qui passaient entre l'orteil et les autres doigts et qui se divisaient en deux bandes autour de la jambe.

CÔTIER (PILOTE). *Voy.* PILOTE.

COTIGNAC, confiture sèche de coing (*Voy.* COGNASSIER). On donne aussi ce nom à une conserve astringente préparée avec le suc de coing, du vin blanc et du sucre. — Il y a encore une autre espèce de cotignac qui se fait avec du moût de raisin et des poires de certeau.

COTILLON (dimin. de *cotte*). Le nom de cette espèce de jupe a été étendu à diverses sortes de danse. Autrefois, on appelait ainsi une sorte de *branle* qui se dansait à 4 ou 8 personnes : on dansait ce branle aux chansons. Auj., c'est le nom d'une danse assez compliquée où la valse domine, et qui sert de finale à la plupart des bals.

COTINGA (nom indigène), *Ampelis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, dont on fait quelquefois le type de la famille des *Ampélidés :* bec large, légèrement arqué, échancré à la pointe, qui est comprimée ; ailes longues ; queue médiocre, élargie ; tarses courts et faibles. Ces oiseaux sont propres à l'Amérique méridionale ; plusieurs sont parés des plus riches couleurs ; leur chant n'est qu'un cri enroué ou un sifflement monotone. Le plus connu est le *C. cordon bleu* (*A. cotinga*), du plus bel outremer, avec la poitrine violette, traversée d'un ruban bleu, et marquée de quelques taches aurore. Le *C. Pompadour* est carmin foncé avec les ailes blanches ; le *C. de Cayenne* ou *Ouette* (*A. carnifex*) est rouge écarlate. Les cotingas sont de la grosseur du merle ; ils vivent d'insectes et de fruits, surtout de raisin.

COTON (de l'arabe *qothon*), duvet floconneux, long, fin et soyeux, de couleur blanche jaunâtre ou rougeâtre, qui enveloppe les graines du *Cotonnier.* Ce duvet se recueille au moment où les gousses qui le renferment, étant parvenues à leur maturité, s'entr'ouvrent pour le laisser échapper. Après avoir retiré le coton de son enveloppe, on l'expose au soleil pour le sécher ; après quoi, on le sépare de la graine en le faisant passer entre deux rouleaux de bois. On distingue les cotons en *longue soie* (*sea-islands, black-seed-cotton*) et *courte soie* (*uplands, green-seed-cotton*). Parmi les premiers, les plus estimés sont ceux de Géorgie, de La Réunion, d'Egypte et de Cayenne ; le coton de Géorgie est le plus fin de tous et le plus doux ; il est un peu jaunâtre, ce qui lui a valu le nom de *beurre terne ;* celui de La Réunion est le plus uni et le plus égal ; celui d'Égypte (*jumel*) est fin et nerveux : celui de Cayenne est fort et régulier. Parmi les seconds, on préfère ceux de la Louisiane, de l'Alabama, de la Caroline, et le coton Mobile. Chaque espèce de coton offre trois qualités : la *fleur de marchandise*, la *qualité marchande* et la *qualité inférieure.*

On exporte le *coton en laine* dans d'énormes balles, qui peuvent contenir de 250 à 300 kilog. Au sortir de la balle, il est livré au *batteur-éplucheur*, qui le nettoie, et au *batteur-étaleur,* qui l'étend ; puis il est porté sous la *carde*, qui l'étire et le laisse échapper en un ruban léger et sans fin ; ce ruban, doublé, puis étiré de nouveau par le *drawing-frame*, est formé par le *rota-frotteur* ou *banc à lanternes* en une mèche grossière, que la *mule-jenny* ou *banc à broches* transforme en un fil délicat ; le *dévidoir* s'en empare alors, pour le céder à l'*ourdisseur* ; il est enfin reçu par le *métier à tisser,* qui le croise, le bat et en fait un des nombreux tissus répandus dans le commerce.

Le coton est, avec la soie, le lin et la laine, la matière la plus nécessaire aux hommes pour les vêtements. On en fait, sous le nom de *cotonnades*, des toiles qui sont excellentes pour la santé, parce qu'elles s'imprègnent de la transpiration, sans causer aucun refroidissement ; elles conviennent surtout dans les climats septentrionaux. Outre le linge de corps, le coton fournit encore un excellent linge de table et d'office ; on l'applique également à tous les articles de bonneterie ; on en fait aussi des tissus, que l'on varie à l'infini, en combinant le coton avec la laine, la soie, le lin et le chanvre ; on en fait des velours, des couvertures de lit, etc. La bourre de coton sert encore à rembourrer les matelas, coussins et autres siéges ; sous le nom de *ouate*, elle remplace les fourrures, sert à garnir les douillettes, etc. Le coton cardé est employé avec succès dans le traitement des brûlures. Enfin, la chimie a tiré du coton une poudre fulminante. *Voy.* POUDRE-COTON et COLLODION.

Les anciens connaissaient le coton : Pline l'Ancien (XIX, 1) parle d'un arbrisseau de la Hte-Égypte qui n'est autre que le cotonnier (*Gossypium herbaceum*) ; Arrien signale des tissus de coton fabriqués dans l'Inde et apportés par les Arabes dans les ports de la mer Rouge. Très-active pendant tout le moyen âge, dans toutes les parties de l'Asie, et notamment en Chine, dans le Turkestan et l'Arménie ; répandue, dès le Xᵉ siècle, dans la plus grande partie de l'Afrique, l'industrie cotonnière ne s'introduisit que fort tard sur le continent européen. On cite des fabriques de coton au XIVᵉ siecle, à Grenade, à Venise et à Milan,

et au XVIe siècle, à Bruges et à Gand. La 1re balle de coton était arrivée en Angleterre en 1569 ; la fabrication ne s'en établit à Manchester qu'en 1641. — Lorsque le Nouveau-Monde fut découvert par les Européens, la fabrication des tissus de coton y était arrivée à une grande perfection : témoin les étoffes teintes que F. Cortez envoya en présent à Charles-Quint. Le coton sauvage abondait sur les bords du Mississipi. Cependant le 1er essai de culture de coton dans l'Amérique du Nord n'eut lieu qu'en 1664 ; il fut l'œuvre d'émigrants établis près du cap Fear en Floride et qui y plantèrent des graines provenant de la Barbade. Les progrès de cette culture furent très-lents, et l'impulsion ne lui fut sérieusement donnée que par l'invention des engins mécaniques qui ont illustré les noms des Hargrave, Arkwright, Crompton, Cartwright, et plus tard ceux de Jacquart et de Heilmann. Le gouvernement français fit établir à Rouen, en 1787, des machines à filer le coton; mais ce n'est que sous l'Empire, et grâce aux efforts de Richard Lenoir, que cette industrie put s'acclimater en France. Auj. la production totale du coton dans l'univers peut s'élever à 12 millions de balles (plus de 2 milliards de kilogrammes). L'industrie cotonnière anglaise absorbe à elle seule près de la moitié de cette masse. De grands efforts ont été faits, pendant la crise américaine, pour propager la culture du coton, partout où elle est praticable : dans l'Inde, en Egypte, à Port-Natal, en Chine. L'Algérie développe également la culture de ses belles qualités de coton rivales des plus beaux géorgiens longue soie. — Voir L. Reybaud, *le Coton, son régime, ses problèmes, son influence en Europe* (Paris, 1863) ; J.-E. Horn, *la Crise cotonnière et les textiles indigènes*; Mimerel, Roy et Kœchlin, *Rapport sur l'Exposition univ. de* 1867 (t. IV).

Les Botanistes donnent le nom de *coton* (*tomentum*) au duvet long, entre-croisé et crépu, qui recouvre la surface de quelques parties de certains végétaux, notamment l'intérieur des bourgeons.

COTONEASTER, vulg. *Néflier cotonneux*, genre de la famille des Pomacées, établi pour des arbustes à feuilles tomenteuses, à fleurs en corymbes, à fruits consistant en 3 akènes osseux, qui croissent sur les montagnes de l'Europe et de l'Asie.

COTONNADE. Pris dans toute son étendue, ce mot comprend tous les tissus de coton ; mais, dans le Commerce, il désigne plus spécialement les tissus fabriqués avec du coton teint après avoir été filé, et livrés à la consommation à leur sortie des mains du tisserand, sans avoir besoin de subir d'autres préparations. On comprend encore sous ce nom quelques tissus dont la chaîne est en fil de lin, et la trame en fil de coton écru, blanchi ou teint en diverses nuances, tels que les articles connus sous les noms de *fil et coton*, *retors*, *siamoises*, *flammées*, etc. On donne aux cotonnades différents noms qui rappellent soit les pays d'origine, soit les étoffes qu'on a voulu imiter : de là les noms de *percale*, *jaconas*, *calicot*, *madapolam*, *madras* (tirés de l'Inde), de *nankins* (de Chine), de *guingans* (de la ville de Guingamp), de *rouenneries* (de Rouen), etc. Après Rouen, Mulhouse est surtout renommé pour la fabrication et l'impression des cotonnades (*Voy.* INDIENNES et TOILES PEINTES). Viennent ensuite St-Quentin, Bar-le-Duc, St-Etienne, Roubaix, Nantes, Roanne, etc.

COTONEUM MALUM, nom latin du COING.

COTONNIER (de *coton*), *Gossypium*, genre de la famille des Malvacées, tribu des Hibiscées, comprend des arbres, des arbrisseaux et des herbes vivaces, quelquefois annuelles, formant une dizaine d'espèces toutes originaires des régions équatoriales. Le Cotonnier ressemble beaucoup à une grande mauve. La fleur, à double calice et à 5 pétales, rappelle un peu celle du lis; sa couleur varie du blanc au jaune et au rougeâtre ; à la fleur succèdent des espèces de coques qui s'ouvrent quand elles sont mûres, et qui renferment des graines enveloppées dans un flocon de duvet très-fin, qui est le *coton*; les feuilles sont découpées comme celles de la vigne. — Le Cotonnier est cultivé non-seulement dans les contrées intertropicales, mais partout où le climat est assez chaud pour que l'oranger y puisse croître en plein air. Sur le littoral de la Méditerranée, on cultive surtout le *C. herbacé* ou *de Malte* (*G. herbaceum*); aux Antilles, on préfère le *C. velu* (*G. hirsutum*) et le *C. de la Barbade* (*G. Barbadense*). Dans l'Inde et la Chine, on estime le plus le *C. nankin* (*G. religiosum*), dont le coton jaunâtre sert à tisser l'étoffe connue sous le nom de *nankin*, et le *C. arborescent* (*G. arboreum*).

COTONNIÈRE, nom vulg. de diverses espèces des genres *Filage* et *Gnaphalium*. *Voy.* ces mots.

COTON-POUDRE. *Voy.* POUDRE-COTON.

COTRE, espèce de vaisseau. *Voy.* CUTTER.

COTRET. *Voy.* FAGOT.

COTTABE (du gr. κότταβος), jeu fort aimé des Grecs et qu'ils avaient emprunté des Siciliens : ils s'y livraient dans les festins. Sur un bâton fixé en terre, on en plaçait un autre en équilibre, et on accrochait aux extrémités de ce dernier deux plateaux de balance; un mettait sous ces plateaux deux seaux, et dans ces seaux, deux petites figurines de bronze ou deux pyramides, appelées *manès*. Les joueurs, après avoir vidé en partie leurs coupes, tâchaient de jeter le reste du vin dans un des plateaux, de manière qu'en penchant il frappât la tête de la figure qui était dessous. Si le coup s'entendait, le joueur avait gagné.

COTTAGE (de *cot*, cabane ; orig. celtique), nom donné en Angleterre aux fermes élégantes qui appartiennent à des villageois aisés.

COTTE (de l'allem. *Kutt*). Au moyen âge, on appelait *cotte de mailles* un vêtement de guerre, consistant en une sorte de chemise faite de petits anneaux de fer. Il ne faut pas le confondre avec le *haubert*, dont le tissu était plus fin et qui couvrait aussi les bras et les jambes; les chevaliers seuls avaient le droit de *vestir le haubert*. La cotte de mailles portait différents noms et s'appelait *gollette*, *jaque*, *jaquette*, *brugne*, *jaseran*. — On appelait *cotte d'armes* une espèce de dalmatique ou de casaque fort riche, dont les chevaliers et les nobles couvraient leur armure pour se préserver de l'ardeur du soleil et comme ornement. L'usage s'en maintint jusqu'à Henri IV; depuis, ce vêtement fut encore conservé comme partie du costume des hérauts d'armes.

On appelait *cotte morte* les habits, l'argent, les meubles, en un mot, toute la dépouille d'un religieux après sa mort. L'abbé s'emparait ordinairement de la cotte morte des moines de son abbaye.

COTTE, *Cottus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues-Cuirassées, dont les espèces vivent à la fois dans la mer et dans les eaux douces. *Voy.* CHABOT et ASPIDOPHORE.

COTUTEUR. *Voy.* TUTEUR.

COTYLE (du gr. κοτύλη), mesure des Grecs pour les liquides : c'était la moitié du *xeste* et le quart de la *chénice*. Elle valait 0 lit., 26.

En Anatomie, on appelle *cotyle* la cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. — La *cavité cotyloïde* est la partie de l'os iliaque qui s'articule avec le fémur.

COTYLÉDON (du gr. κοτυληδών, coupe, écuelle), partie de la graine consistant, comme on le voit dans le haricot, en un ou plusieurs lobes charnus qui enveloppent la radicule et la gemmule; avec ces deux derniers organes, les cotylédons constituent l'embryon. Ils sont, pour ainsi dire, les mamelles qui nourrissent la plante naissante; ils lui donnent leur substance mucilagineuse et sucrée, tant qu'elle ne peut encore s'alimenter dans le sol. A mesure que la plante grandit, les cotylédons diminuent d'épaisseur, se dessèchent et meurent; tantôt ils restent sous la terre, après la germination de la graine : on les appelle alors *hypogés*; tantôt ils s'élèvent à la surface avec la tigelle, et forment les premières feuilles qu'on nomme *feuilles séminales* : on les appelle alors *épigés*. — On nomme *corps cotylédonaire*, la masse

plus ou moins charnue qui dans certaines plantes est formée par la soudure des cotylédons ; c'est ce qui a lieu dans le marron d'Inde.

Certains végétaux n'ont pas de cotylédons : tels sont les Champignons; d'autres en ont un seul, comme le Lis, le Blé, le Palmier; d'autres, deux (le Rosier, etc.) ou un plus grand nombre (plusieurs Pins). L'absence, la présence et le nombre des cotylédons ont une corrélation si remarquable avec les caractères offerts par toutes les autres parties de la plante, que L. de Jussieu, et, après lui, la plupart des botanistes, ont fondé sur cette considération la division du Règne végétal en trois embranchements: *Acotylédones*, ou plantes privées de cotylédons ; *Monocotylédones*, plantes à un seul cotylédon, et *Dicotylédones*, plantes à deux cotylédons ou plus. *Voy.* ces mots et aussi CRYPTOGAMES et PHANÉROGAMES.

COTYLOÏDE (CAVITÉ). *Voy.* COTYLE.

COU ou COL (du lat. *collum*), partie du corps qui unit le tronc à la tête. Outre les *vertèbres cervicales*, qui en forment la charpente osseuse et qui sont au nombre de 7, il existe, à la partie antérieure et supérieure du cou, l'*os hyoïde*, au-dessous duquel le *cartilage thyroïde* fait une saillie plus ou moins prononcée (*pomme d'Adam*); entre cette saillie et le bord du sternum, se trouvent le *cartilage cricoïde* et la *trachée artère*. La face postérieure du cou prend le nom de *nuque* (*cervix*). En outre, un grand nombre de muscles entrent dans la composition du cou, et concourent aux divers mouvements de la tête ainsi qu'aux fonctions de la respiration, de la déglutition, de la voix, etc. — Dans les Mammifères comme dans l'Homme, le cou a 7 vertèbres cervicales, excepté dans l'Aï qui en a 9, et dans le Lamantin qui en a 6. Dans les Oiseaux, le nombre des vertèbres varie de 9 (Moineau) à 23 (Cygne).

On nomme vulg. *Cou coupé*, le Gros-bec fascié, *C. jaune*, la *Curruca pensilis*, espèce de Fauvette, *C. rouge*, le Rouge-gorge, *C. tors*, le Torcol.

COUA, oiseau. *Voy.* COULICOU.

COUAGGA, *Equus couagga*, espèce du genre Cheval, un peu moins grande que le Zèbre, mais ressemblant davantage pour la forme au cheval. Le poil du Couagga est brun foncé sur le cou et les épaules, et brun clair sur le dos, les flancs et la croupe, qui commence à prendre une teinte rougeâtre. Les parties supérieures sont rayées en travers de bandes blanchâtres; les inférieures sont blanches, ainsi que le jarret et la queue, qui est terminée par une touffe de poils allongés. Le Couagga vit en troupes nombreuses dans l'Afrique méridionale.

COUCAL (de *coucou* et d'*alouette*), *Centropus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidés, renferme des espèces qui ont l'ongle du pouce long et pointu : d'où leur nom scientifique. Elles habitent les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de la Malaisie. La mieux connue est le *Houhou* (*C. ægyptius*), dont le nom imite le cri.

COUCHANT, point du ciel où le soleil semble se *coucher*. Il est à la gauche de celui qui regarde le nord. On l'appelle encore *ouest* et *occident*. Comme le lieu du couchant change tous les jours, par suite du mouvement apparent annuel du soleil, on a pris pour point fixe du couchant celui où le soleil se couche aux équinoxes, et qui partage en deux parties le demi-cercle de l'horizon qui est entre le midi et le nord.

COUCHER, moment où un astre descend au-dessous de l'horizon. Le coucher d'une étoile est dit *héliaque* (du gr. ἥλιος, soleil), quand il coïncide avec le coucher du soleil (*Voy.* LEVER). — *Voy.* aussi COSMIQUE.

COUCHES (de *couche*, lit). En Géologie, on appelle *couches* les différents lits superposés dont se compose un terrain sédimentaire. *Voy.* STRATIFICATION.

En Botanique, on appelle *couches corticales* l'ensemble de lames fibreuses appliquées les unes sur les autres qui constituent l'écorce ; *couches ligneuses*, les cercles concentriques, dont le nombre indique l'âge d'un arbre. *Voy.* BOIS.

En Horticulture, on appelle *couches* un amas de fumier disposé convenablement pour hâter l'accroissement et la maturité des plantes ou des légumes. On distingue : les *C. chaudes*, qui se font avec du fumier frais de cheval ou de brebis ; les *C. tièdes* ou *tempérées*, qu'on forme avec du fumier de cheval et de vache mélangé de feuilles, de marc de raisin, de tan, etc. ; les *C. sourdes*, qui sont au-dessous du niveau du sol ; les *C. encaissées*, qui sont dressées dans des encaissements de bois, etc.

COUCHES. *Voy.* ACCOUCHEMENT.

COUCOU (onomatopée), *Cuculus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, type de la famille des Cuculidés, renferme des espèces de petite taille (0m,30 env.), à bec très-fendu, comprimé ; à langue vermiforme, susceptible de s'allonger à volonté ; à tarses courts ; à queue composée de 10 pennes, et dont la couleur varie du blanc jaunâtre au verdâtre avec des taches olivâtres ou cendrées. Ce sont des oiseaux voyageurs qui passent l'été en Europe et l'hiver en Afrique ou en Asie. Ils se tiennent sur la lisière des bois, et se nourrissent uniquement d'insectes et de chenilles. Le coucou ne fait pas de nid, et dépose ses œufs dans le nid des autres oiseaux. Aussi est-il devenu le symbole de l'infidélité conjugale. — On connaît un grand nombre d'espèces de coucous; les deux plus intéressants sont : le *C. gris* ou *commun* (*C. canorus*), qui nous arrive par troupes au mois d'avril, et s'accouple presque aussitôt : c'est alors qu'il fait entendre le cri si connu auquel il doit son nom ; et le *C. indicateur* (*C. indicator*), particulier à l'Afrique, et qui se nourrit presque exclusivement d'abeilles : il est ainsi nommé parce que son cri sert à guider les indigènes quand ils vont à la recherche des essaims : on fait quelquefois de ce dernier un genre à part.

COUCOU. *Voy.* VOITURES PUBLIQUES.

COUCOUPICS, oiseaux. *Voy.* BARBUS.

COUDE, *Cubitus*, angle saillant formé par l'apophyse olécrane à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras.

COUDÉE (de *coude*), mesure de longueur, en usage chez les anciens. La coudée naturelle est la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu. La coudée se divise en 2 *empans*, l'empan en 3 *palmes*, et la palme en 4 *doigts*; 4 coudées font une *brasse*. Voici le tableau comparatif des principales coudées :

Coudée naturelle égyptienne............	0m,450
Coudée royale égyptienne..............	0, 525
Coudée grecque ou olympique..........	0, 462
Coudée romaine........	0, 442
Coudée ordinaire philétérienne.........	0, 540
Coudée royale philétérienne............	0, 720
Coudée ordinaire des Arabes...........	0, 480

COU-DE-PIED (et non *coude-pied*), saillie que présente la face supérieure du pied près de son articulation avec la jambe. Les individus dont les pieds sont plats, et dont le cou-de-pied est peu saillant, sont peu propres à des marches prolongées : c'est un motif d'exemption admis par la loi pour le service militaire.

COUDOU, nom indigène de l'*Antilope strepsicéros*.

COUDRE (MACHINES A). *Voy.* COUSOIR et MACHINE.

COUDRIER (du b.-lat. *colrina*) ou NOISETIER, *Corylus*, genre de la famille des Quercinées (Cupulifères), renferme plusieurs espèces d'arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs monoïques : les fleurs mâles en chatons cylindriques pendants, les fleurs femelles contenues dans des bourgeons écailleux qui naissent à la place des anciennes feuilles, et qui donnent naissance à des bouquets de noisettes de 2 à 8 fruits. Le *C. commun*, ou *Noisetier avelinier* (*Corylus avellana*), commun dans les haies et les taillis, atteint de 6 à 7m ; ses branches, droites et rameuses, offrent de petites taches jaunâtres ; ses feuilles sont ovales, dentées, d'un beau vert en dessus et légèrement veloutées en dessous. Son fruit, la *noisette*, offre trois variétés principales : les noisettes ovales et blanches, les noisettes

ovales blanches et rosées en dessus, les noisettes rondes ou avelines. Parmi les autres espèces, il faut citer le *C. velu* ou *en arbre*, dit aussi *Noisetier du Levant*. — Le coudrier croît presque partout; il se multiplie de graines, et surtout de drageons. Tout le monde connaît la saveur agréable de la noisette ; les confiseurs en font des dragées fines, on en retire par la pression une huile analogue à celle de l'amande douce. On fait avec le bois des fourches, des cercles de barils, des bâtons de lignes, du charbon léger, etc. La baguette de Moïse et celle qu'on donne à Mercure étaient, dit-on, de bois de coudrier; c'est avec du coudrier que les chercheurs de sources font leurs *baguettes divinatoires*. Cet arbre est le symbole de la réconciliation.

COUENNE (du lat. *cutis*, peau). Dans le langage usuel, ce mot désigne le derme ou la peau de certains animaux, tels que les cochons, les pachydermes en général, et les cétacés, dont le tissu renferme une grande quantité de graisse. — En Pathologie, on donne le nom de *couenne* : 1° à certaines *envies* (*nævi materni*) dont l'aspect rappelle la couenne de cochon (*Voy.* ENVIE); 2° à la partie supérieure du caillot d'une saignée; elle est constituée par la fibrine du sang et, dans l'état inflammatoire, elle se rétracte sur ses bords et se creuse en cupule. *Voy.* CAILLOT.

COUFIQUES (CARACTÈRES), anciens caractères arabes. *Voy.* KOUFA au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

COUGOURDE et COUGOURDETTE. *Voy.* COURGE.

COUGUAR (nom indigène), *Felis concolor*, *F. puma*, vulg. *Lion des Péruviens*, *Tigre rouge*, espèce du sous-genre des Chats propr. dits, est caractérisée par un pelage d'un fauve agréable et uniforme, sans aucune tache ; des oreilles noires ; une queue noire à son extrémité seulement. Les jeunes couguars ont, dans le premier âge, comme les lionceaux, une *livrée*, c.-à-d. un pelage laineux parcouru de petites raies brunes transversales. Cet animal habite l'Amérique. D'un naturel féroce, il a la cruauté du tigre sans en avoir le courage. Il attaque les moutons, les chèvres et les génisses ; mais il fuit l'homme.

COULANT, se dit, en Horticulture, 1° d'une tige grêle qui s'allonge en coulant sur le sol et donnant de distance en distance des rosettes de feuilles ; 2° d'un rameau étalé qui sort de l'aisselle des feuilles inférieures, et qui pousse à son extrémité des racines et des feuilles : les fraisiers se propagent à l'aide de ces sortes de coulants.

COULÉ, se dit, en Musique, du passage d'une note à une autre, qui se fait en liant les notes par le même coup de gosier, de langue, d'archet, etc. Dans l'écriture musicale, le coulé se marque par un trait placé au-dessus des notes.

COULEBRASINE. *Voy.* ZINC SÉLÉNIÉ.

COULÉES, nom donné, en Géologie, à des roches sans stratification, qui paraissent être sorties à l'état fluide ou tout au moins à l'état pâteux d'orifices plus ou moins considérables, et qui, coulant sur une pente, ont pris en refroidissant la forme des matières solides sur lesquelles elles reposaient. C'est en ce sens qu'on dit une *coulée de laves*.

En Calligraphie, on appelle *coulée*, *écriture coulée*, une écriture penchée dont toutes les lettres se tiennent et dont tous les jambages sont droits.

COULEQUIN, nom vulgaire de la *Cécropie peltée*.

COULEUR (du lat. *color*), impression que font sur l'œil les rayons de la lumière réfléchis ou transmis par les corps. Parmi les corps, les uns réfléchissent tous les rayons lumineux : ceux-là paraissent *blancs*; les autres les absorbent ou les anéantissent tous : ce sont les corps *noirs* ; d'autres enfin, absorbent une partie des rayons et réfléchissent le reste ; ceux-ci reçoivent différents noms suivant la couleur qu'ils réfléchissent : ainsi, telle fleur est rouge, bleue ou jaune, parce qu'elle réfléchit les rayons rouges, bleus ou jaunes, tandis qu'elle absorbe tous les autres. De même certains corps sont traversés par une partie des rayons lumineux qui les rencontrent, et d'après la nature des rayons transmis, le corps présente telle ou telle couleur par transmission : ainsi un verre paraît rouge par transparence, lorsqu'il absorbe tous les rayons autres que les rayons rouges et qu'il se laisse au contraire traverser par ces derniers. — On appelle *couleurs primitives* les sept couleurs du spectre solaire : *violet*, *indigo*, *bleu*, *vert*, *jaune*, *orangé*, *rouge* (*Voy.* SPECTRE) ; on les nomme aussi *C. simples*, parce qu'on ne peut par aucune opération en faire sortir des nuances différentes. Toutes les couleurs simples prises ensemble, dans certaines proportions que Newton a déterminées, reproduisent la lumière blanche ; pour en altérer la blancheur, il suffit de supprimer l'une des couleurs simples : ainsi, en supprimant le rouge dans le spectre, et en composant entre elles toutes les couleurs restantes, on obtient une teinte bleuâtre ; cette teinte, mêlée au rouge, reproduit le blanc. On dit que deux couleurs sont *complémentaires* l'une de l'autre toutes les fois qu'elles donnent du blanc par leur mélange. On appelle *C. composées* celles qui sont produites par le mélange de deux ou trois espèces de rayons. On peut, en mêlant et en graduant les couleurs primitives, obtenir une foule de nuances : M. Chevreul a formé un *cercle chromatique* qui en contient 1440 (*Voy.* CERCLE). — Quant aux *C. changeantes* ou *irisées*, elles doivent cette propriété à la manière dont les surfaces reçoivent les rayons lumineux; car elles changent de reflet avec la position de l'objet, c.-à-d. avec l'angle suivant lequel ces rayons viennent le frapper : certains papillons, les colibris, la gorge des pigeons, les taffetas glacés, plusieurs substances métalliques, présentent ce phénomène. — On obtient des couleurs par l'*interférence* des rayons et par la *polarisation*. *Voy.* ces mots.

Couleurs accidentelles, apparences qui succèdent à la contemplation d'objets très-éclairés. Quand on a regardé longtemps un disque bleu, p. ex. sur un fond blanc, et qu'on porte ensuite les yeux sur un autre fond blanc, on aperçoit un disque orangé, c.-à-d. la couleur *complémentaire* du bleu (*Voy.* ci-dessus), et, en général, quelle que soit la couleur qu'on ait vue d'abord, on voit toujours l'image de l'objet éclairé avec sa couleur complémentaire. M. Plateau a expliqué ce phénomène par la persistance de l'impression sur la rétine, et par la réaction qui s'y produit dès qu'elle est soustraite à l'impression directe. Quelquefois on voit reparaître les deux couleurs alternativement, ce qui prouve que la rétine est dans un état oscillatoire. *Voy.* aussi AURÉOLE.

Les peintres emploient cinq *couleurs fondamentales*, avec lesquelles ils forment toutes les autres ainsi que leurs diverses nuances : ce sont le blanc, le jaune, le rouge, le bleu et le noir. Les *blancs* se font avec la céruse ou blanc de plomb, l'oxyde de zinc, le blanc d'Espagne, les diverses craies; les *jaunes*, avec les ocres, la gomme gutte, le jaune de Naples, de chrome, etc. ; les *rouges*, avec le carmin, le cinabre, les laques rouges, etc. ; les *bleus*, avec l'outremer, le bleu de Prusse, le bleu de cobalt, les cendres bleues, etc. ; le *noir*, avec le noir d'ivoire, d'os, de charbon, de fumée, etc. Avec ces couleurs on parvient à faire les *orangés*, les *violets*, les *verts* et les *bruns*. On tire aussi directement ces derniers de diverses substances naturelles ou de produits chimiques. Toutes ces couleurs sont d'abord broyées à l'eau sur une table appelée *porphyre* et formée d'une pierre très-dure, avec une pierre de même nature, appelée *molette* ; puis on les met en petit tas appelés *trochisques*, et on les laisse sécher. On les broie ensuite à l'huile avec une lame de couteau mince et flexible, et, après cette opération, on les met dans de petits morceaux de vessie de cochon, dont on forme des *nouets* de la grosseur d'un œuf de pigeon; ou bien on les pétrit avec un liquide agglutinant et on en forme des *pains*. — On appelle *C. légères*, celles qui sont comprises sous le blanc, et *C. pesantes* celles qui sont comprises sous le noir; *C. transparentes*, celles que l'on emploie en glacis et qui laissent apercevoir le fond ; *C. rompues*, celles dont la couleur trop vive a été affaiblie par

le mélange d'autres plus sombres, etc. — Quant aux *couleurs tinctoriales*, *Voy.* TEINTURE.

Couleurs des cartes. Voy. CARTES (à jouer).

Couleurs héraldiques. Voy. BLASON.

Couleurs nationales, couleurs adoptées par chaque nation comme marques distinctives, et reproduites sur les pavillons, les drapeaux et les cocardes. On sait que les couleurs nationales de France, après avoir plusieurs fois varié, sont auj. le *bleu*, le *blanc* et le *rouge* (*Voy.* COCARDE). Celles de l'Autriche et de l'Espagne sont le *rouge* et le *blanc*, de l'Angleterre, le *rouge* et le *bleu;* de la Hollande, le *rouge*, le *blanc* et le *bleu ;* de l'Italie, le *vert*, le *blanc* et le *rouge;* de la Prusse et du Portugal, le *blanc* liséré de *rouge;* de la Bavière, le *blanc* liséré de *bleu;* de la Suède, le *bleu* liséré de *jaune;* du Danemark et de la Suisse, le *rouge;* de la Russie, le *jaune. Voy.* DRAPEAU et PAVILLON.

Couleurs symboliques. Le *blanc* signifie pureté, innocence ; le *noir*, deuil et tristesse; le *rouge*, force et courage ; le *bleu*, bonté, bonheur céleste ; le *jaune*, maladie, chagrin, revers, infidélité ; le *vert*, espérance et jeunesse ; l'*indigo*, vieillesse et faiblesse ; le *violet*, modestie ; l'*orangé*, richesse, etc.

Couleurs théologales. Les offices se font régulièrement avec 5 couleurs : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir. Le *blanc* sert pour les mystères de Notre-Seigneur, excepté le Vendredi saint ; pour les fêtes de la Ste Vierge, pour celles des anges, des confesseurs, des vierges et de tous les saints et saintes qui n'ont pas souffert le martyre ; le *rouge*, pour les solennités du Saint-Esprit, pour les martyrs et les apôtres, excepté St Jean ; le *vert* est d'usage depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent et depuis l'Épiphanie jusqu'à la Septuagésime ; le *violet* sert pendant l'Avent, le Carême, aux Quatre-Temps, aux Vigiles, aux Rogations; le *noir* est pour les morts.

COULEUVRE (du lat. *colubra*), *Coluber*, genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, type de la famille des Colubridés : ce sont des serpents non venimeux, à tête aplatie, ovale, couverte de larges écailles ; à mâchoires dilatables, dardant avec vivacité une langue noire et fourchue, mais sans venin ni consistance ; à dents petites, nombreuses, aiguës, rétroverses, mais non cannelées et ne faisant point de morsure dangereuse; leur corps est cylindrique, allongé et suivi d'une queue longue et grêle, arrondie à l'extrémité : il est couvert en dessus d'écailles en losange imbriquées, en dessous de grandes plaques, entières sous le ventre, rangées par paires à partir de la queue ; leur taille varie de quelques centimètres à près de deux mètres. Plusieurs espèces se font remarquer par la vivacité de leurs couleurs. Les couleuvres vivent très-longtemps, et changent de peau tous les ans ; elles s'accouplent au printemps et sont ovipares; leur voix est un sifflement sourd. Leur nourriture se compose de grenouilles, de crapauds, d'insectes, de vers, de poissons, même de petits oiseaux, etc. ; il est faux qu'elles sucent le pis des vaches et des brebis. On trouve des couleuvres dans les deux continents ; elles vivent isolées sous les bois couverts, dans les prairies humides, et au bord des ruisseaux ; quelques espèces nagent avec rapidité. En hiver, elles s'enfoncent sous terre, ou se blottissent de compagnie dans des tas de pierres et y restent engourdies jusqu'au printemps. Ces reptiles répandent une odeur infecte, que leur chair ne partage pas. Ils paraissent susceptibles d'être apprivoisés. — On connaît un très-grand nombre d'espèces de couleuvres; les principales sont : la *C. commune*, ou *Verte-jaune*, qui se trouve dans l'Ouest et le Midi et dans la forêt de Fontainebleau : sa taille peut dépasser un mètre ; la *C. à collier*, dite *Serpent d'eau*, de couleur gris d'ardoise, avec une bande blanche ou jaunâtre bordée de noir sur le cou, commune sur le bord des eaux douces, où elle va quelquefois chercher sa proie; la *C. lisse*, d'un gris roussâtre, luisant en dessus, noirâtre et marbrée en dessous: la *C. vipérine*, qui a quelque ressemblance avec la vipère ; la *C. bordelaise* ; la *C. à quatre raies*, la *C. d'Esculape*, commune aux environs de Rome et qui dépasse 1m,50, etc.

COULEVRINE ou COULEUVRINE (de *couleuvre*), pièce de canon plus longue que le canon ordinaire, et qui porte plus loin : on n'en fond plus depuis longtemps. On en cite quelques-unes de remarquables : la *C. de Nancy*, qui avait 7m de long, le *pistolet de poche de la reine Élisabeth*, etc. ; les Turcs ont encore en batterie des coulevrines de fer pour la défense de la passe des Dardanelles ; la grande *coulevrine de St-Pierre*, au château St-Ange, à Rome, sert à annoncer l'élection des papes.

COULICOU ou COUA, *Coccyzus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidés, renferme des oiseaux à ailes courtes, ayant les 5 premières rémiges étagées. Quelques ornithologistes distinguent les *Couas*, qui ont pour type le *Coua de Lalande*, vulg. *Mangeur d'escargots*, de Madagascar, qui se nourrit exclusivement de mollusques, et qui couve ses œufs, et les *Coulicous* qui ont pour type le *Coucou d'Amérique*, dont les mœurs sont celles du coucou d'Europe.

COULIS (de *couler*), jus ou suc qu'on exprime des viandes, des poissons ou des légumes au moyen d'une extrême cuisson. Ce suc, passé au tamis et assaisonné avec des condiments de toute espèce, se conserve dans des bouteilles bien bouchées et sert à relever le goût des aliments fades. Les *bisques* (*Voy.* ce mot) sont des espèces de coulis.

COULIS ou COOLIS, Indiens engagés. *Voy.* COOLIS.

COULISSE (de *couler*). Ce mot, qui signifie proprement une rainure longitudinale par laquelle on fait glisser un châssis, une fenêtre, une porte de bois, etc., s'entend, au Théâtre, des châssis mobiles qui forment les décorations latérales de la scène, et, par extension, de toute la partie du théâtre qui est en dehors de la scène et où se tiennent les acteurs.

A la Bourse, on a appelé *coulisse* un lieu situé près du parquet des agents de change et où il se faisait des affaires sur les effets publics et notamment des marchés à terme, à moindre courtage, mais sans la garantie de l'officier ministériel ; on nommait *coulissiers* ceux qui se livraient à ce genre de commerce. Jusqu'en 1859, la coulisse avait été tolérée par les agents de change qui lui abandonnaient certaines affaires dont ils ne voulaient pas se charger : elle fut alors officiellement supprimée sur les poursuites de la chambre syndicale ; mais les négociations clandestines des coulissiers n'en ont pas moins continué soit à la Bourse, soit ailleurs.

COULURE. *Voy.* FÉCONDATION et VIGNE.

COUMARINE, substance organique composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, dans les rapports de $C^9H^6O^2$; incolore, cristallisable, d'une odeur aromatique fort agréable et d'une saveur brûlante. Elle est contenue dans les fèves tonka, fruit du *Coumarou*, dans les fleurs de mélilot, etc.

COUMAROU, *Coumarouna* ou *Dipteryx*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Dalbergiées, renferme des arbres propres à l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, composées, à fleurs paniculées, à tige élevée, rameuse, et à légume drupacé. Le *C. odorant* (*D. odorata*), à fleurs pourpres, porte une gousse oblongue, cotonneuse, renfermant une seule graine qui a la forme d'une amande : c'est la *fève tonka*, aromate dont on se sert pour parfumer le tabac à priser. Le bois du coumarou est très-dur. Cet arbre a été importé de la Guyane en France en 1793 ; on le cultive dans les serres.

COUMIER, *Couma*, arbre lactescent de la Guyane, de la famille des Apocynées. Ses rameaux sont triangulaires et glabres ; ses fleurs roses, terminales ; le fruit est une espèce de baie arrondie, un peu déprimée, renfermant de 3 à 5 graines : ce fruit, dont la pulpe est d'abord âcre, puis douce et comestible, se vend à Cayenne sous le nom de *poire de couma*. De son écorce découle un suc laiteux, qui se fige et se convertit en une résine qui rappelle l'ambre gris.

COUP (du b.-lat. *colpus*, de *colaphus*, soufflet). *Voy.* BLESSURES, CONTUSIONS, etc.

Coup d'air, fluxion causée par l'impression d'un air froid. *Voy.* FLUXION.

Coup de feu. Voy. PLAIE (*d'armes à feu*).

Coup de fouet. Voy. FOUET.

Coup de sang, nom donné vulg. à l'*apoplexie* (*Voy.* ce mot), désigne spécialement une congestion sanguine momentanée de l'encéphale, qui diffère de l'apoplexie, parce qu'elle ne laisse point de traces après elle. Par extension, il se dit encore de toute congestion sanguine dans une partie quelconque du corps.

Coup de soleil. Voy. INSOLATION.

COUP D'ÉTAT, mesure extraordinaire et presque toujours violente, à laquelle un gouvernement a recours lorsque la tranquillité de l'Etat lui paraît compromise et que les moyens légaux sont devenus insuffisants. La révolution du 18 *brumaire, an VIII* et celle du 2 *décembre* 1851 sont les coups d'Etat les plus hardis et les plus heureux des temps modernes. Par ses ordonnances du 25 juillet 1830, Charles X tenta un coup d'Etat qui entraîna sa ruine.

COUPAGE des vins). *Voy.* MOUILLAGE.

COUPE (de *couper*). En termes d'Eaux et Forêts, on donne le nom de *coupe* à l'opération d'abattre les bois. Il y a diverses manières de procéder à cette opération, selon que l'on veut avoir des bois taillis ou de hautes futaies. Dans le premier cas, les coupes ont lieu tous les 10 ou 20 ans; dans l'autre, elles sont beaucoup plus rares. Elles sont dites *périodiques*, quand elles s'opèrent sur des souches aptes à repousser; *définitives*, quand elles s'appliquent à des arbres qui ne peuvent plus repousser : p. ex. les arbres résineux. Tantôt elles se font *en plein* ou *à blanc etoc*, sans rien laisser sur le sol ; tantôt elles sont *partielles*, et se font soit en *furetant* ou en *jardinant*, c.-à-d. en ôtant les arbres qui nuisent à leurs voisins, ou qui sont arrivés à leur complet développement, soit en réservant seulement des *baliveaux* (*Voy.* ce ce mot), soit par bandes, soit enfin au moyen de *coupes sombres*, qui diminuent seulement l'épaisseur de la futaie, pour favoriser la croissance des jeunes arbres, et de *coupes claires*, qui permettent aux arbres déjà forts de se développer plus facilement, etc. Aux termes d'une ordonnance de 1669, encore en vigueur, les arbres ne doivent être coupés qu'en automne et en hiver; la coupe doit être faite seulement avec la cognée, et au rez de terre, attendu que la repousse est plus vigoureuse. — *Voy.* VENTE.

COUPE. En Architecture, on appelle ainsi la section idéale d'un édifice par un plan vertical, section indiquant la position relative de tous les détails de la construction, leurs dimensions, etc. On dit aussi *profil*.

Pour la *coupe des pierres*, *Voy.* STÉRÉOTOMIE.

En Musique, on nomme *coupe* la disposition des diverses parties dont se compose une pièce de musique. Elle varie suivant l'objet et l'étendue d'une composition ; cependant il existe deux formes générales auxquelles toutes les autres se rapportent : ce sont les *C. binaire* et *ternaire*, qui divisent la composition en 2 ou en 3 parties ; dans ce dernier cas, la troisième partie est une reproduction de la première. — Les morceaux de théâtre ont des coupes très-variées, qui dépendent des exigences du poëme et des situations dramatiques. Il n'en est pas de même dans la musique instrumentale ; la grande coupe binaire s'y applique surtout dans les morceaux de longue haleine : symphonie, quatuors, sonates. La 1re partie contient l'exposition, et la 2e les développements ainsi que le retour au sujet primitif. — La coupe ternaire s'emploie dans les pièces de moindre dimension, comme *andantes*, *menuets* et *rondeaux*.

Pour la *coupe* dans les vers, *Voy.* VERS.

COUPÉ. En termes de Blason, on appelle *Ecu coupé* un écu divisé par une ligne horizontale en deux parties égales, l'une supérieure et l'autre inférieure. — On dit qu'un *chevron*, une *bande*, une *barre*, etc., sont *coupés*, lorsqu'ils ne touchent point les bords de l'écu et semblent en avoir été séparés.

COUPÉ, voiture de ville à quatre roues, dont la caisse n'a qu'un fond. Il y a de *grands coupés* de luxe fort élevés et à deux chevaux, et de *petits coupes* fort bas, le plus souvent à un seul cheval.

COUPELLATION, COUPELLE (du lat. *cupella*, petite coupe). La *coupellation* a pour objet de séparer par la calcination les métaux étrangers qui peuvent être contenus dans l'or et l'argent. Elle s'effectue dans de petits vases poreux, appelés *coupelles* et faits avec des os calcinés et réduits en poudre, qui ont la propriété de laisser écouler les oxydes fondus, comme un tamis, et d'être imperméables aux métaux, de sorte que ceux-ci restent à leur surface intérieure, tandis que les premiers passent à travers leurs parois.

Les Essayeurs de matières d'or et d'argent se servent quelquefois de la coupellation pour déterminer le titre de ces matières. Pour l'argent, on ajoute à l'alliage qu'on veut titrer une certaine quantité de plomb pur, pour que l'oxyde de plomb qui se forme pendant la calcination puisse dissoudre l'oxyde de cuivre et l'entraîner avec lui à travers les pores de la coupelle. On fait de même pour l'or; mais comme il est difficile de débarrasser celui-ci de tout le cuivre qu'il contient, on y ajoute une certaine quantité d'argent et on soumet ce nouvel alliage à la coupellation (*Voy.* INQUARTATION). Ce mode d'analyse ne donnant pas des résultats assez précis et assez rapides pour les dosages des matières d'or et d'argent destinées aux monnaies, on lui a généralement substitué l'essai par la voie humide (*Voy.* ESSAI et AFFINAGE). — Dans l'Industrie, la coupellation s'applique aux plombs argentifères pour en retirer l'argent qu'ils contiennent : on l'exécute dans des fourneaux à réverbère, dont la base est creusée et représente une espèce de coupe; celle-ci est recouverte d'une couche de cendres lessivées. sur laquelle sont disposés les saumons de plomb; on fait fondre le métal et l'on y dirige de l'air afin que le plomb s'oxyde tandis que l'argent conserve son état métallique ; quand l'oxyde de plomb est en pleine fusion, on le fait écouler par une ouverture latérale, et l'argent seul reste sur la coupelle.

La coupellation était connue des Egyptiens et des Hébreux; elle a été vaguement indiquée par Diodore de Sicile, Pline, Strabon. Au IXe siècle, l'Arabe Geber la décrivit pour la première fois d'une manière complète.

COUPE-RACINES, instrument propre à diviser les racines alimentaires (carottes, navets, pommes de terre, etc.), pour la nourriture des bestiaux. Il en a été construit plusieurs sur des modèles divers : tous se composent essentiellement d'une *trémie*, destinée à recevoir les racines, et de *couteaux*, qui sont mis en mouvement soit par la main, soit par une manivelle ou par un plus puissant moteur. M. Masson a perfectionné cet instrument, et l'a appliqué depuis 1847 à hacher, à l'aide de la mécanique, les légumes desséchés pour être conservés.

COUPEROSE (du lat. *cupri ros*, rosée ou eau de cuivre , ancien terme de Chimie, désigne le sulfate de cuivre (*C. bleue*), le sulfate de fer (*C. verte*), et le sulfate de zinc (*C. blanche*). *Voy.* SULFATE.

COUPEROSE, dite aussi *Goutte rose*, *Acné rosacée*, nom donné, en Médecine, à l'inflammation chronique des follicules cutanés, caractérisée par une éruption rouge, rugueuse, irrégulière, qui survient à la peau du visage. La couperose se montre particulièrement dans l'âge mûr, chez les individus pléthoriques, et dans ce cas, elle n'est souvent qu'un état variqueux des vaisseaux de la face ; chez les femmes parvenues au temps critique, et chez les individus adonnés à la bonne chère et aux liqueurs spiritueuses. On la combat par un régime doux et des boissons rafraîchissantes. Les douches de vapeur et l'application de l'iodure ou du chlorure de mercure ont donné de bons résultats.

COUPLE (du lat. *copula*), élément d'une pile. *V.* PILE.

COUPLET (de *couple*), nom donné : 1° aux parties

d'une chanson que termine le *refrain* ; 2° aux chants dialogués de certaines comédies : dans les vaudevilles, on appelle *couplets d'ensemble*, ceux que les personnages chantent en chœur à l'entrée et à la sortie ; *couplet de facture*, un long couplet sans refrain et qui est comme un récit chanté ; *couplet final*, celui qui termine la pièce (*Voy.* ÉPILOGUE). — *Voy.* aussi STANCE, STROPHE, etc.

COUPOLE (de l'ital. *cupola*), la partie intérieure et concave d'un *dôme* (*Voy.* ce mot). Les coupoles les plus élevées sont : celle du Panthéon de Rome, construite avant J.-C., et qui a plus de 45m ; celle de St-Pierre de Rome, construite en 1580 par le Bramante, Michel-Ange et Vignole, et dont la hauteur est de 43m ; celle de Ste-Geneviève ou du Panthéon et celle des Invalides, à Paris, etc.

COUPON, partie retranchée ou *coupée* d'un tout. On appelle ainsi ce qui reste d'une pièce de drap, d'étoffe ou de toile, lorsqu'on a coupé sur cette pièce une certaine quantité de mètres. — En termes de Finances, on appelle *coupon* : 1° chacune des portions d'un titre au porteur, rente ou action, dont la valeur est divisée entre deux ou plusieurs personnes : c'est en ce sens que ce mot fut d'abord employé au XVIIIe siècle ; 2° une espèce de bordereau imprimé faisant partie d'un titre quelconque, et portant l'indication des arrérages ou intérêts à toucher ; on en *coupe* une partie à chaque échéance : c'est ce qu'on appelle *détacher le coupon*.

COUPURE (de *couper*), petite plaie faite avec un corps tranchant, couteau, canif, rasoir ou verre cassé. Ces sortes de lésions guérissent aisément : il suffit de laver la plaie avec de l'eau fraîche et d'en maintenir les bords rapprochés à l'aide d'un morceau de taffetas anglais ou de petites bandes de diachylon.

COUR (jadis *court* ; du b.-lat. *curtis*, du lat. *cohors* ou *cors*, enclos). Ce mot a signifié d'abord tout domaine rural et par suite la résidence seigneuriale, le palais du souverain ; enfin un tribunal supérieur, parce qu'on y rend la justice au nom du souverain. Dans un autre sens et en prenant le tout pour la partie, le mot *cour* s'est dit de tout terrain découvert et fermé de murs qui fait partie d'une habitation soit à la campagne, soit à la ville : de là les expressions *grande cour*, *basse-cour*, *cour d'honneur*, *cour d'entrée*, etc. Dans les anciennes maisons romaines, la cour est représentée par l'*atrium*, avec ses portiques et son *impluvium*. Le *parvis*, ou enceinte extérieure des anciennes basiliques chrétiennes, était aussi une espèce de cour.

Du sens de palais du prince, le mot *cour* s'est étendu à toute la famille du souverain, à ses officiers, à son conseil (*Voy.* COURTISAN et CAMARILLA), et par suite à toutes les réunions tenues chez le souverain. — Au moyen âge, on appelait *cours plénières* des assemblées solennelles que les grands princes tenaient le jour de quelque fête notable, ou lorsqu'ils voulaient donner quelque tournoi magnifique. Elles avaient remplacé les assemblées nationales des anciens rois Francs, plus connues sous les noms de *plaids*, de *champs de Mai* et de *champs de Mars*.

Dans le sens de tribunal, le nom de *cour* a été donné à des juridictions fort diverses. Voici les principales :

Cour des aides. On nommait ainsi, sous l'ancienne monarchie, une cour souveraine à laquelle ressortissaient les tribunaux d'*élections*, tribunaux institués pour connaître en première instance de toutes les difficultés relatives aux impôts dits *aides* (*Voy.* ce mot). Elle jugeait en dernier ressort tous les procès civils et criminels qui avaient rapport à cette matière.

Cour d'amour. On nommait ainsi, en France, au moyen âge, une espèce de tribunal composé de dames nobles, dont la juridiction reconnue, seulement par la courtoisie et l'opinion, s'étendait sur toutes les questions de galanterie. Les cours d'amour existèrent depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe. André le Chapelain, dans un livre intitulé : *De arte amatoria et reprobatione amoris*, rapporte en entier les règles du code suivi par les cours d'*amour* ; quant aux *Arrêts d'amour* publiés au XVe siècle par Martial d'Auvergne, c'est un recueil de pure imagination. Les cours d'amour tenaient leurs sessions en Provence : à Signes, Pierrefeu, Romanin et Avignon.

Cours d'appel. *Voy.* COURS IMPÉRIALES.

Cours d'assises, juridiction chargée de l'administration de la justice criminelle. Les cours d'assises ne forment pas un tribunal à part; elles sont temporaires, n'existent qu'à partir du jour fixé pour leur ouverture, et cessent d'exister aussitôt qu'elles ont prononcé sur toutes les affaires qui leur sont soumises. Leur compétence comprend tous les faits qualifiés crimes par le Code pénal. Il y a une cour d'assises par département; elle se tient ordinairement au chef lieu. Chaque cour d'assises est composée de 3 juges : un président, choisi parmi les conseillers de la cour d'appel, et deux assesseurs. Lorsque l'accusé est présent, la cour d'assises ne peut prononcer sans le concours du jury, qui seul juge le fait (*Voy.* JURY). Les magistrats n'ont qu'à appliquer la loi (C. d'Instr. crim., art. 251 et suiv.).

Cour de cassation, tribunal suprême chargé de maintenir l'uniformité de la jurisprudence, prononce sur les demandes en cassation contre les arrêts et jugements en dernier ressort rendus par les cours et les tribunaux; elle a droit de censure et de discipline sur les cours d'appel et les cours criminelles. Elle ne connaît pas du fond des affaires; elle juge seulement si l'on a observé la loi et les formes. La cour de cassation siége à Paris. Elle se divise en 3 chambres, chacune de 15 *conseillers* et d'un *président* : elle a en outre un *premier président*. Les trois chambres sont la *C. des requêtes*, la *C. civile*, et la *C. criminelle*. Les pourvois en matière criminelle sont portés directement devant la chambre criminelle. Les pourvois en matière civile et les demandes en prise à partie sont d'abord portés devant la chambre des requêtes qui les rejette ou les admet ; dans ce dernier cas, ils vont à la chambre civile, qui statue définitivement. Il y a des exceptions à cette règle : d'une part, les pourvois en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ne passent pas par la chambre des requêtes ; d'autre part, cette chambre statue définitivement sur quelques matières spéciales, comme les renvois d'un tribunal à un autre et les règlements de juges. — Il y a près de la cour un *procureur général*, 6 *avocats généraux*, un *greffier en chef*, et 4 *commis-greffiers*. La procédure du pourvoi en cassation est encore réglée par un Arrêt du 28 juin 1738 sur la procédure devant l'ancien *Conseil du roi* (*Voy.* aussi le Décret du 24 novembre 1790 instituant le *tribunal de cassation*). Le délai du pourvoi en matière civile est de 2 mois, sans augmentation à raison de la distance (Loi du 2 juin 1862) ; en matière criminelle, il n'est que de 3 jours. Le pourvoi est formé par le ministère d'un *avocat à la cour de cassation* et consiste dans une requête accompagnée d'un mémoire explicatif. La chambre des requêtes ne juge pas contradictoirement, et c'est seulement si le pourvoi est admis que le défendeur est reçu à soutenir devant la chambre civile la décision attaquée. La partie civile doit consigner une amende de 150 fr., qui se réduit à 75 pour les jugements et arrêts par défaut, et qu'elle perd si elle succombe dans son pourvoi ; si le pourvoi est admis, une seconde amende doit être consignée avant d'arriver à la chambre civile (Loi du 1er avril 1837). *Voy.* AVOCAT et CASSATION.

Cour des comptes, juridiction supérieure instituée pour examiner et juger les comptes des recettes et dépenses publiques, qui lui sont présentés chaque année par tous les comptables des deniers publics. Elle statue en outre sur les pourvois présentés contre les règlements de compte arrêtés par les conseils de préfecture, et prononce contre les comptables en retard les peines édictées par la loi. Les arrêts de la cour des comptes peuvent être cassés par le Conseil d'État pour violation des formes et de la loi. En

cas de cassation d'un arrêt, l'affaire est renvoyée devant l'une des chambres qui n'en a pas connu. La Cour des comptes se divise en trois chambres. Elle a un *premier président*, 3 *présidents de chambre*; 18 *conseillers maîtres*, qui jugent les comptes; 84 *conseillers référendaires*, chargés de la vérification des comptes, mais sans voix délibérative, et 25 *auditeurs*; un *procureur général*, chargé de remplir auprès de la cour les fonctions du ministère public, et un *greffier en chef*. Les présidents et conseillers sont nommés par le chef de l'État. La Cour des comptes prend rang immédiatement après la Cour de cassation, et jouit des mêmes prérogatives. — Cette cour portait, avant la Révolution, le nom de *Chambre des comptes*. Remplacée en 1791 par des *Commissions de comptabilité*, elle fut rétablie par la loi du 16 sept. 1807. Depuis, son organisation a été modifiée par les décrets du 2 mai 1848, du 15 janvier 1852 et du 25 déc. 1869.

Cours d'appel (dites aussi *C. royales* et *C. impériales*), deuxième degré de juridiction, a été institué pour statuer sur les appels des jugements des tribunaux de 1re instance et de commerce (*Voy* APPEL). — Chaque cour d'appel a une ou plusieurs chambres civiles, une chambre de mises en accusation et une chambre d'appels de police correctionnelle; elle se compose d'un *premier président*, d'autant de *présidents* que de chambres, enfin de *conseillers*. Le ministère public est exercé près de chaque cour par un procureur général, des avocats généraux et des substituts. — En 1870, il y avait 28 cours d'appel : Paris, Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen, Toulouse et Chambéry. La Cour de Paris, organisée par le décret du 20 avril 1810, complétée par le décret du 8 mars 1852, compte quatre chambres civiles, outre la chambre d'accusation et la chambre d'appels de police correctionnelle (C. de proc. civ., art. 443-473; C. d'Instr. crim., art. 199-250).

Cours martiales. On nommait ainsi des tribunaux militaires institués par décret du 22 sept. 1790, pour prononcer sur les crimes et délits militaires : ces cours étaient composées d'un grand juge, de deux assesseurs, d'un commissaire auditeur et d'un greffier, qui étaient assistés d'un jury d'accusation et d'un jury de jugement. Supprimées par la loi du 16 avril 1793, elles ont été remplacées par les *Conseils de guerre*. *Voy.* ce mot.

Cour des Pairs, nom que prenait l'ancienne *Chambre des Pairs* quand elle siégeait comme tribunal : elle connaissait des crimes de haute trahison et des attentats contre la sûreté de l'État (Charte de 1830, art. 28). *Voy.* HAUTE COUR DE JUSTICE.

Cour des poisons, dite aussi *Chambre ardente*, chambre royale établie à l'Arsenal par lettres patentes du 7 avril 1679, pour reconnaître et juger les accusés prévenus de poison, maléfices, impiétés, sacriléges, profanation et fausse monnaie. Cette commission extraordinaire se composait de 8 conseillers d'État, 6 maîtres des requêtes : elle jugea entr'autres la fameuse empoisonneuse la Voisin. Cette cour fut supprimée avant 1690.

Cours prévôtales. *Voy.* PRÉVÔT et PRÉVÔTALES (COURS).

Cours royales. *Voy.* COURS IMPÉRIALES.

COURAGE (du lat. fictif *coraticum*; de *cor*, cœur), une des quatre vertus cardinales. *Voy.* FORCE MORALE.

COURAI (comme *corroi*), composition de suif, de soufre, de résine, qu'on applique très-chaude sur la carène des bâtiments destinés aux voyages de long cours, pour garantir le bois de la piqûre des vers.

COURANTE, air de danse à 3 temps et à 2 reprises, d'un mouvement fort grave, plus vif cependant que le menuet. La danse à laquelle il s'appliquait est passée de mode en France ainsi que le morceau de musique qui s'y rapportait.

COURANTS ÉLECTRIQUES, se dit, en Physique, des mouvements de l'électricité dans les conducteurs qui servent à décharger les corps électrisés. On développe surtout les courants électriques au moyen de la *pile* (*Voy.* ce mot); on suppose que, lorsqu'à l'aide d'un fil métallique on établit la communication entre les deux pôles de la pile, l'électricité positive parcourt la pile ainsi que le fil conducteur, dans un sens, et l'électricité négative dans un autre. Si l'on ne fait qu'approcher l'un de l'autre les fils de métal qui vont puiser l'électricité aux deux pôles, on voit se produire une succession d'étincelles électriques. Si la communication est non interrompue entre les deux pôles et si le fil conducteur est d'un diamètre un peu fort, il ne se manifeste aucun phénomène apparent; on dit alors que le *fil est traversé par un courant allant du pôle positif au pôle négatif*. Ces courants ne produisent des phénomènes sensibles que s'ils sont assez énergiques pour échauffer le conducteur; mais ils sont toujours décelés par l'action qu'ils exercent sur l'aiguille aimantée (*Voy.* ÉLECTRO-MAGNÉTISME). — De même que les courants agissent sur la direction de l'aiguille aimantée, les aimants à leur tour peuvent influencer la direction des courants eux-mêmes. Ampère a aussi reconnu que les courants agissent les uns sur les autres, et il a constaté que deux courants parallèles s'attirent quand ils marchent dans le même sens, et qu'ils se repoussent quand ils marchent en sens contraire, etc. — Toutes les causes qui développent de l'électricité sont aussi capables de produire des courants. Le frottement, la pression, le clivage, ne produisent que des courants très-faibles, comparés à ceux que donnent les piles voltaïques. L'action de la chaleur détermine dans les corps bons conducteurs, et particulièrement dans les métaux, des courants énergiques appelés *C. thermo-électriques* (*Voy.* THERMO-MAGNÉTISME). Enfin, les phénomènes chimiques de combinaison et de décomposition développent toujours des courants électriques (*Voy.* ÉLECTRO-CHIMIE). — Un courant qui traverse un fil conducteur peut faire naître un courant dans un fil voisin; ce nouveau courant prend le nom de *C. par induction*; il se manifeste au moment où le courant électrique commence à traverser le fil voisin, et au moment où il cesse : le courant qui commence fait naître un courant par induction dans le même sens; le courant qui finit fait naître un courant par induction en sens contraire. Faraday a découvert en 1831 les phénomènes d'induction. *Voy.* INDUCTION.

COURANTS MARINS. On appelle ainsi des déplacements d'énormes masses d'eau qui suivent une direction constante. Ce sont des fleuves qui roulent leurs eaux dans un lit formé par les flots de la mer; tranchant par leur couleur ou leur température avec celle de leurs rives liquides. Ils charrient de grandes masses de débris végétaux, des sables, des vases qu'ils répartissent sur le fond des *mers*.

Il y a deux courants généraux : 1° le *grand courant équatorial* qui se dirige de l'est à l'ouest, d'un côté entre l'Amérique et la Chine; de l'autre entre l'Europe et l'Amérique : il est dû à ce fait, que le mouvement de rotation de la terre entraînant avec moins de rapidité les océans que leurs bords, les eaux se trouvent animées ainsi d'un mouvement relatif inverse; 2° le *grand courant polaire*, échange constant entre les eaux froides du pôle et les eaux chaudes de l'équateur : ce courant est déterminé par la différence des températures. Ces deux courants agissant l'un sur l'autre, et en même temps, donnent naissance à des courants secondaires, qui presque toujours se dédoublent en un *courant superficiel* et un *courant profond*, se dirigeant en sens contraires. — Le plus remarquable de ces courants secondaires dans l'océan Atlantique, est le *Gulf-stream*, qui traversant l'Atlantique à la hauteur du Sénégal, remonte ensuite vers le golfe du Mexique, et de là vers Terre-Neuve, puis, quittant les côtes d'Amérique, va se perdre dans les régions polaires, au nord de la Scandinavie. C'est aux eaux chaudes de ce

courant que certains ports de ces contrées boréales doivent d'être libres de glaces toute l'année. C'est à ces mêmes eaux qu'est due, sans nul doute, l'existence, aux environs du pôle, de cette immense mer libre que plusieurs voyageurs ont entrevue, mais dont la route est constamment fermée par les glaces. Sur les côtes de France, il y a une ramification du Gulf-stream, le *courant de Renell* qui marche du sud au nord en contournant les terres; une autre branche du Gulf-stream pénètre dans la Manche et de là dans la mer du Nord. Ce courant élève considérablement la température du continent européen. La France, p. ex., est à la latitude du Canada et du Labrador dont les climats sont beaucoup plus froids; quant à l'Angleterre et à la Suède, elles correspondent à des pays tout à fait inhabitables. D'un autre côté, c'est à la condensation des vapeurs émises par les eaux chaudes du Gulf-stream dans les régions froides de Terre-Neuve, qu'on attribue la production de ces mouvements gyratoires de l'atmosphère connus sous le nom de *tourbillons* (*Voy.* CYCLONE), et qui, poussés en Europe par les vents d'ouest, y sont la cause principale des mauvais temps et des orages. — Les courants marins sont permanents : ils n'ont pas sensiblement varié depuis les commencements de l'époque géologique actuelle. — Voir Duperrey, *Carte des courants marins* (1854); Kohl, *Histoire du Gulf-stream* (1868).

COURATARI, *Couratari*a, genre de la famille des Myrtacées, tribu des Lécythidées. Le *C. de la Guyane*, appelé aussi *Maou* et *Balatas blanc*, est un arbre de haute taille, à branches étalées, dont le bois, blanc à la circonférence, rouge au centre, est d'excellente qualité pour les constructions.

COURBARIL, *Hymenea*, genre de la famille des Césalpiniées, est formé d'une seule espèce, le *C. de Cayenne*, ou *Caroubier de la Guyane*, arbre résineux dont le tronc fournit la *résine animé occidentale*, employée dans quelques préparations pharmaceutiques. Son bois, d'un beau rouge et susceptible d'un poli parfait, est très-recherché des ébénistes; on l'emploie aussi dans la construction.

COURBATON. On appelle ainsi, dans la Marine, une pièce de bois *courbée* presque à angle droit, dont l'usage est de joindre les membres des côtés d'un vaisseau à ceux du dedans.

COURBATURE (du lat. *curvatura*), indisposition caractérisée par une sensation de brisement des membres et une extrême lassitude. Lorsqu'elle vient à la suite de travaux pénibles, le repos absolu et les bains la dissipent promptement. Dans le cas contraire, c'est le symptôme de quelque affection plus ou moins grave, qui débute.

Les Vétérinaires appellent *courbatu* un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre, pour avoir éprouvé des excès de fatigue. — *Vieille courbature* est synonyme de phthisie pulmonaire chez le cheval. Quand on vend un cheval, on doit le garantir de pousse, morve et *courbature*.

COURBE (du lat. *curvus*). En Géométrie, on appelle *courbe* une ligne qui n'est ni droite, ni formée de portions droites, ou mieux, le lieu des positions successives occupées par un point matériel qui se meut dans l'espace en changeant sans cesse de direction (*Voy.* LIGNE). Quand une courbe a tous ses points dans un même plan, elle reçoit le nom de *C. plane* (circonférence, ellipse, spirale, etc.); dans le cas contraire elle est dite *C. à double courbure* (hélice, loxodromie, etc.). — En Géométrie analytique, toute courbe plane est représentée par une équation à deux variables, exprimant la relation constante qui existe entre l'abscisse et l'ordonnée de chaque point de la courbe, et la courbe est dite *algébrique* lorsque cette équation est purement algébrique, et *transcendante* dans le cas contraire. Les courbes planes se distinguent entre elles par le degré de leurs équations. Les équations du 1er degré représentent des *lignes droites*; celles du 2e représentent les *coniques* (ellipse, hyperbole et parabole). Une courbe peut aussi être représentée par la relation constante qui existe entre les coordonnées polaires de chacun de ses points (*Voy.* COORDONNÉES). Les courbes de l'espace sont représentées par le système de deux équations à trois variables, car chacune de ces équations prise isolément représentant une surface, le système de deux pareilles équations représente l'intersection de deux surfaces, c.-à-d. une ligne. Descartes est le premier qui ait étudié les courbes à l'aide des équations. — *Voy.* ENVELOPPES.

COURBE. Les Vétérinaires appellent ainsi une tumeur osseuse, oblongue, située en bas ou au dedans du jarret des animaux domestiques, et qui gêne le mouvement de l'articulation. Cette tumeur a pour causes un effort, une chute ou un exercice forcé : elle nécessite souvent l'application du feu.

COURBET (de *courbe*), grande serpe avec laquelle on coupe les taillis ou l'on abat les jeunes arbres.

COUREUR (de *courir*). Les coureurs étaient fort en usage dans l'antiquité et dans les pays où les chevaux étaient rares : ils faisaient l'office de *courriers* (*Voy.* ce mot). Chez les modernes, les coureurs n'ont plus été employés qu'à des usages serviles : on appelait ainsi, avant 1789, les domestiques chamarrés d'or, de plumes et de rubans et armés de longues cannes, que les seigneurs faisaient tenir derrière leurs carrosses et employaient à porter leurs messages. Les coureurs précédaient quelquefois aussi les voitures pour les annoncer de loin. — On a prétendu que les meilleurs coureurs étaient *dératés*, c.-à-d. privés de rate; ce qui n'a pu jamais avoir lieu. *Voy.* RATE.

En Zoologie, on nomme *Coureurs* les Oiseaux qui courent plus qu'ils ne volent (Autruche, Casoar, etc.). — On donne aussi ce nom à des Mammifères rongeurs (Lièvre), à des Crustacés et à des Insectes dont les pattes sont particulièrement conformées pour la course.

COURE-VITE, *Cursorius* ou *Tachydromus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers, caractérisés par des ailes courtes et des jambes hautes, terminées par trois doigts courts, non palmés et sans pouce. Ce nom leur vient de l'extrême rapidité de leur course. Le type du genre est le *C. Isabelle*, qui se tient dans les lieux secs et sablonneux de l'Afrique septentrionale.

COURGE, *Cucurbita*, genre type de la famille des Cucurbitacées, renferme des plantes herbacées annuelles, à tiges fistuleuses, rampantes ou grimpantes ; à feuilles couvertes de poils courts et roides ; à fleurs jaunes ou blanches, en entonnoir évasé ; à fruit volumineux et de forme variable : elles ne diffèrent des concombres que par leurs semences, qui sont entourées d'un bourrelet quand elles sont entières, et qui sont échancrées en cœur quand elles sont avortées ou desséchées. Les courges, originaires des contrées chaudes du globe, sont auj. répandues partout. Leurs fruits sont généralement bons à manger ; on tire des semences une huile verdâtre qui peut servir à l'éclairage. — Le genre *Courge* se divise en plusieurs sections : 1° les *Pepons*, qui comprennent : la *C. orangine* ou *Coloquinelle* (*C. aurantia*), dite aussi *Fausse Orange*, *Fausse Coloquinte*, fruit d'agrément, ayant la forme et la couleur d'une orange, mais qui ne se mange pas ; la *Cougourdette* (*C. ovifera*) ou *Fausse Poire*, dont on fait des vases; la *C. de Barbarie* (*C. verrucosa*), au fruit allongé en forme de concombre, de couleur verte mêlée de jaune, et qui avant sa maturité est bon à manger frit ; le *Turbanet* ou *Bonnet turc*, également comestible ; le *Giraumon* ou *Citrouille* (*Voy.* ce mot); le *Patisson*, dit aussi *Bonnet d'électeur* ou *B. de prêtre* et *Artichaut de Jérusalem* (*C. melopepo*), qui se conserve en hiver ; 2° le *Potiron* (*Voy.* ce mot) ; 3° la *Melonnée*, dont le fruit, aplati, sphérique ou ovale, quelquefois cylindrique, en forme de massue ou de pilon, de couleur jaune et rouge orangé, est recherché pour sa saveur délicate ; 4° la *Pastèque* (*Voy.* ce mot), dite aussi *Melon d'eau*; 5° la *Calebasse*, ou *Courge propr. dite* (*C. lagenaria*), dont les fruits, à coque dure et crustacée, affectent les formes les plus variables, et

qui, vidés et desséchés, servent de gourde (*Voy.* ce mot). Cette dernière espèce comprend trois variétés : la *Cougourde*, ou gourde des soldats et des pèlerins ; la *Gourde*, presque pas étranglée ni allongée ; et la *Trompette*, ou courge longue et en massue.

COURLAN, *Aramus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers hérodiens, famille des Grues, a un long bec renflé à la pointe, des jambes demi-nues et des doigts entièrement divisés. Il ne renferme qu'une espèce, le *C. courliri*, qui habite la Guyane : il est long de 0m75 ; il a le dos brun pourpré, le ventre brun tacheté de blanc, et le bec jaune.

COURLIEU, COURLIS, ou CORLIEU, CORLIS, *Numenius*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres. Ce sont des oiseaux voyageurs qui vivent en troupes nombreuses, et ne se séparent qu'au moment de la pariade. Ils ont le bec arqué, assez grêle, rond sur toute sa longueur ; la tête et le cou entièrement garnis de plumes. Ils se nourrissent de vers et d'insectes, et se tiennent le long des côtes, sur les plages marécageuses. Le *C. d'Europe*, vulg. *Bécasse de mer*, a la taille d'une poule ; son plumage est brun, chaque plume étant flammée de blanchâtre ; son croupion est blanc, et sa queue rayée de blanc et de brun. On a essayé de l'apprivoiser : il serait utile dans les basses-cours et les potagers pour faire la chasse aux courtilières et autres insectes.

COURLIRI. *Voy.* COURLAN.

COUROL (de *coucou* et de *rollier*), *Leptosomus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidés, a le bec pointu, gros, robuste, à mandibule supérieure crochue et échancrée vers le bout ; les ailes pointues ; la queue grande. Les Courols sont frugivores et nichent dans les forêts du sud de l'Afrique. Ce genre ne se compose que de deux espèces : le *C. vert* ou *Vouroudriou* et le *C. cromb*.

COURONNE (du lat. *corona*). Les premières couronnes furent consacrées aux divinités ; elles étaient composées des plantes qui faisaient partie de leurs attributs : celle de Jupiter était de chêne, et quelquefois de laurier ; celle de Junon, de feuilles de coing ; celle de Bacchus, de pampre et de lierre ; celle d'Apollon, de roseaux ou de laurier ; celle de Vénus, de roses et de myrte ; celle de Minerve, d'olivier ; celle de Flore, de fleurs diverses ; celle de Cérès, d'épis ; celle de Pluton, de cyprès ; celle de Pan, de pin ; celle d'Hercule, de peuplier, etc. Les prêtres et les sacrificateurs portaient pendant les sacrifices des couronnes d'olivier ou de laurier. Les magistrats, dans les jours de cérémonies, portaient des couronnes d'olivier ou de myrte ; les ambassadeurs, de verveine ou d'olivier. — Dans les festins, on composait les couronnes de roses, de violettes, de lierre, d'if, de quintefeuille, etc. Dans les jeux publics de la Grèce, les couronnes des vainqueurs étaient : à Olympie, d'olivier sauvage ; à Delphes, de laurier ; aux jeux Néméens, d'ache ; aux jeux Isthmiques, de pin. — Les Romains avaient des *couronnes militaires* pour récompenser la valeur : on les appelait, selon la nature de l'exploit à récompenser, *vallaires*, *murales*, *navales* ou *rostrales*, *obsidionales*, etc. ; et des *couronnes civiques*, qu'on décernait à celui qui avait sauvé la vie à un citoyen : ces dernières étaient en chêne ; les autres étaient en métal et garnies de créneaux, d'éperons de navire, etc.

Les empereurs romains portèrent, à l'imitation de Jules César, la couronne *triomphale*, qui était de *laurier*. Après leur apothéose, on leur donnait la couronne *radiée*, ou composée de rayons. A dater de Dioclétien, la couronne fut remplacée par le diadème. — La couronne impériale de Charlemagne était fermée en haut comme un bonnet, et semblable à celle des empereurs d'Orient. Au moyen âge, les empereurs d'Allemagne portaient trois couronnes : celle de Germanie, qui était d'argent ; celle de Lombardie, dite *couronne de fer*, qui consistait en une bande d'or, garnie intérieurement d'une bande de fer, provenant, croyait-on, d'un clou de la Passion ; la couronne impériale, qui était surmontée d'une mitre semblable à celle des évêques, mais plus petite, plus large et moins pointue : son ouverture était au front. Napoléon prit la couronne de fer lorsqu'il se fit couronner roi d'Italie en 1805.

Les rois de France de la 1re race portèrent 4 sortes de couronnes : la 1re était un diadème de perles fait en forme de bandeau ; la 2e était la même que celle que portaient les empereurs ; la 3e avait la forme d'un *mortier*, la 4e était en forme de chapeau pyramidal, finissant en une pointe surmontée d'une grosse perle. — Les rois de la 2e race avaient la tête ceinte d'un double rang de perles ou d'une couronne de laurier. — Ceux de la 3e ne portèrent qu'une seule couronne, composée d'un cercle d'or enrichi de pierreries et rehaussée de fleurs de lis. C'est depuis François Ier que la couronne fermée paraît avoir été définitivement adoptée. — Les couronnes des autres rois de l'Europe sont analogues à celles des rois de France. Le pape porte une *tiare* (*Voy.* ce mot) ornée de trois couronnes.

Les princes souverains, rois ou empereurs, portent seuls la couronne *fermée* : les autres portent la couronne *ouverte*. — La noblesse porte sur ses armoiries des couronnes dites de *casques* ou *d'écussons*. On distingue : la *C. ducale*, surmontée de 8 fleurons ; la *C. de marquis*, de 4 fleurons alternés par 3 perles réunies en trèfle ; la *C. de comte*, de pointes surmontées de 16 grosses perles ; la *C. de vicomte*, de 4 perles séparées par un petit fleuron ; la *C. de baron*, simple cercle orné d'une torsade en perles.

On a donné, en France et à l'étranger, le nom de *couronnes* à beaucoup de monnaies qui portaient pour effigie une couronne sur une de leurs faces. Sous Philippe de Valois, la couronne valait 40 sols de l'époque, env. 20 fr. 25 c. En Angleterre, la *couronne* (*crown*) est encore auj. une monnaie courante. *Voy.* CROWN.

Domaine de la couronne. Voy. DOMAINE et LISTE CIVILE.

En Astronomie, la *Couronne australe* est une constellation de 12 petites étoiles, placée au-dessous de Sagittaire ; la *C. boréale*, une constellation de 33 étoiles située à l'est du Bouvier, et dont la plus belle a reçu le nom de *margarita coronæ*.

En Physique, on donne le nom de *Couronnes* aux cercles irisés concentriques que l'on aperçoit autour de la flamme d'une bougie quand on la regarde à travers une lame de verre saupoudrée d'une poussière fine ou légèrement humide. Cette expérience est due à Young ; MM. Babinet et Verdet ont démontré qu'il y avait là un phénomène analogue à la *diffraction* (*Voy.* ce mot). Le même phénomène apparaît souvent autour de la lune et même du soleil, lorsque ces astres sont voilés par des nuages légers ou du brouillard : il est dû aux globules d'eau qui constituent les nuages. A la différence des *halos* (*Voy.* ce mot), ces cercles présentent le violet en dedans et le rouge en dehors. — Lorsqu'on se réveille la nuit et qu'on allume une bougie, sa flamme apparaît quelquefois entourée de couronnes ; celles-ci sont dues à des stries de la conjonctive ou à la présence dans l'œil de quelques globules de sang.

Les aurores boréales présentent également des couronnes lumineuses : elles sont dues à l'électricité.

En Anatomie, on appelle *Couronne des dents* la partie des dents qui est hors des gencives.

Couronnes de trépan. Voy. TRÉPAN.

Les Vétérinaires appellent *Couronne* la partie du pied du cheval comprise entre le paturon et le sabot : elle peut devenir le siége de tumeurs osseuses appelées *formes*. — Un cheval est dit *couronné* lorsqu'il porte aux genoux une cicatrice circulaire et dépourvue de poils : c'est un indice que le cheval s'est blessé en tombant et qu'il peut avoir les jambes faibles.

En Botanique, on donne le nom de *couronne*, 1° à l'ensemble des fleurettes disposées en rayons, qui ornent le disque des fleurs radiées ; 2° à l'appendice

qui surmonte la gorge de la corolle ou du périanthe ; 3° aux débris du calice qui demeurent adhérents à la graine des scabieuses, des camomilles, etc., aux fruits du lierre, du poirier, du grenadier, etc. ; 4° aux feuilles disposées en rosette au sommet d'une tige ou de ses divisions ; 5° à une sorte de *greffe* (*Voy.* ce mot). — On nomme vulg. *C. d'Ariane*, une espèce d'Apocyn ; *C. de terre*, le Lierre terrestre ; *C. du soleil*, le Tournesol ; *C. impériale*, la Fritillaire ; *C. royale*, le Mélilot.

Couronne (papier), sorte de papier qui sert principalement aux impressions de bureau, et dont la marque intérieure est une couronne. *Voy.* PAPIER.

COURONNEMENT. On appelle ainsi, en Architecture, tout ornement, tel que corniche, entablement, statue, etc., qui termine en dessus un édifice, un dôme, un mur, une colonne, la poupe d'un vaisseau, la partie supérieure d'un meuble, d'un vase, etc. ; — en Agriculture, une maladie d'un arbre dont les canaux oblitérés ne permettent plus à la sève de monter jusqu'au sommet, et qui par suite se dessèche et meurt (*Voy.* DÉCURTATION). — Pour la cérémonie dans laquelle on couronne un souverain, *Voy.* SACRE.

COUROUCOU, *Calurus*, *Trogon*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidés, appartenant aux contrées tropicales : tarses grêles et courts ; ailes médiocres, concaves ; queue étagée et terminée par deux longues plumes ; leur plumage, doux et moelleux, offre un mélange des plus gracieuses couleurs ; leurs dépouilles et surtout la queue, se vendent à un prix très-élevé et servent de parure.

COURRIER (de *courir*). L'usage des courriers publics est fort ancien. Les rois de Perse employaient à cet usage des coureurs à pied qui se relayaient de distance en distance. Chez les Grecs, il y avait aussi des courriers à pied, nommés *hémérodromes* (qui courent tout le jour). Chez les Romains, on nommait les courriers, *viatores*. — L'institution des courriers en France date de celle des postes par Louis XI : dans l'origine ils faisaient leur service à cheval ; l'établissement des courriers tels qu'ils existent auj. ne date que de 1630. On appelle *courriers de la malle* ceux qui font le service ordinaire de la poste aux lettres (*Voy.* POSTE) ; *courriers de cabinet*, ceux qui font le service des dépêches diplomatiques.

Dans l'Église, on nommait *courrier* un officier considérable attaché au service d'un prélat séculier. Il faisait exécuter les ordres de l'évêque, et était son lieutenant pour le temporel. — Les *courriers* ou *curseurs apostoliques* sont les messagers de la cour de Rome. Leur office est de convoquer les cardinaux et d'afficher les décrets du pape. Leur habit de cérémonie est violet ; quand ils sont en mission, ils portent une verge noire ; dans les solennités où le pape se trouve, ils ont en main une masse d'argent.

Plusieurs journaux ont porté le nom de *Courrier* : tels sont, en Angleterre, *the Courrier*, grand journal quotidien et ministériel ; en France, le *Courrier français*, fondé en 1820, et qui a compté parmi ses rédacteurs Kératry, B. Constant, Pagès (de l'Ariége), Bavoux, Aug. Thierry ; le *Courrier des spectacles*, le *Courrier des dames*, etc.

COURROIE (du lat. *corrigia*). On appelle *Courroie sans fin*, en Mécanique, un organe de transmission de mouvement, employé dans les machines pour transformer un mouvement de rotation en un autre mouvement pareil, ayant une vitesse différente. Les deux axes de rotation sont munis de poulies de diamètres convenables sur lesquels s'enroule la courroie. Si l'un des axes est mis en mouvement, la poulie entraîne la courroie par adhérence, et la courroie entraîne à son tour la seconde poulie. — Pour agir à de grandes distances, on remplace la courroie de cuir par des câbles métalliques soutenus de distance en distance par des poulies intermédiaires.

COURS (du lat. *cursus*). On comprend sous la dénomination de *cours d'eau* les rivières navigables ou flottables, et les petits cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables. Les premiers appartiennent à l'État, les seconds restent dans le domaine de tous (*Voy.* EAUX). — Quant aux moyens de mesurer la force et la vitesse, ou d'évaluer le débit d'un cours d'eau, *Voy.* HYDRAULIQUE.

En Italie, et dans quelques villes de France, on appelle *cours* (*corso*) une large rue d'une ville ou une avenue plantée d'arbres, qui sert pour les courses de chevaux et aussi comme lieu de promenade.

En termes de Commerce, on appelle *cours de change* ou *de place* le tant pour cent que les banquiers prennent comme droit de change, pour faire passer de l'argent d'un lieu dans un autre (*Voy.* CHANGE) ; *cours de la rente*, le taux auquel la rente est cotée quotidiennement à la Bourse. *Voy.* BOURSE.

Les Architectes appellent *cours d'assise* un rang continu de pierres de même hauteur, dans toute la longueur d'une façade ; *cours de plinthe*, la continuité d'une plinthe de pierre ou de plâtre dans les murs de face, pour marquer la continuation des étages.

Voyage de long cours, voyage maritime qui exige une longue traversée. — *Voy.* CAPITAINE.

Cours publics. *Voy.* ENSEIGNEMENT, FACULTÉ, etc.

COURSE (du lat. *cursus*), genre de locomotion qui consiste à se porter en avant par une suite de sauts plus ou moins rapides. La *course* diffère de la *marche* en ce que le moment pendant lequel les deux jambes posent sur le sol, dans la marche, est remplacé, dans la course, par un moment durant lequel aucune des deux jambes ne touche la terre. On distingue, chez l'homme : la *C. en fauchant*, dans laquelle on lance en avant les membres inférieurs en rasant à peine le sol ; la *C. en sautillant*, qui a lieu par petits sauts sur la pointe des pieds, et dans laquelle les pas ne sont pas plus grands que dans la marche ordinaire, mais sont plus rapides dans un temps donné ; la *C. en sautant*, qui n'est qu'une succession de bonds et de sauts. La course est un exercice excellent pour les personnes robustes et qui ont la poitrine forte ; elle est nuisible à ceux qui ont des affections de la poitrine ou du cœur.

Chez les anciens, la *course à pied* était un des exercices auxquels se livraient les athlètes. On distinguait la *course du stade*, qui consistait à parcourir l'étendue d'un stade ; la *course du diaule*, où l'on parcourait deux fois la longueur du stade ; la *course du dolique*, dans laquelle on parcourait 12 stades sans s'arrêter. Chez les modernes, ce genre d'exercice est moins usité : il est cependant encore en honneur dans nos départements de la Bretagne. — Outre la course à pied, les anciens avaient la *course des chars* et les *courses de chevaux*. Les chars étaient fermés par devant et montés sur 2 roues, avec un timon fort court, auquel on attelait 2, 3 ou 4 chevaux de front. A l'extrémité du stade était une colonne qui servait de borne, et autour de laquelle il fallait faire tourner 12 fois le char. Quant aux courses de chevaux, elles se faisaient sans selle et sans étriers, dans des hippodromes longs de 4 stades.

Chez les modernes, les Anglais sont les premiers qui aient remis en honneur les courses de chevaux, mais dans le but d'améliorer la race chevaline, plutôt que de déployer le talent des cavaliers. L'éducation des chevaux de course et celle des *jockeys* est devenue un art aussi difficile que coûteux. Les courses les plus célèbres de l'Angleterre sont celles de New-Market, Epsom, St-Alban, Ascot, Chester, etc. Depuis 1814, le goût des courses de chevaux s'est répandu dans toute l'Europe. — Napoléon Ier organisa régulièrement en France les courses de chevaux en 1807 ; mais elles ne sont entrées dans nos mœurs et n'ont pris un véritable développement que depuis une vingtaine d'années. Outre celles que le gouvernement prend sous sa protection et où il décerne des prix, il s'est établi un grand nombre de courses particulières aux frais des départements, des villes ou des sociétés privées. En 1860 on ne comptait encore que 63 hippodromes en France ; leur nombre dépasse

actuellement 120. Les principaux sont ceux de Paris, Chantilly, la Marche, Vincennes, Versailles, le Pin (Orne), Nancy, St-Brieuc, Caen, Nantes, Angers, Limoges, Aurillac, Bordeaux, Tarbes, etc. Un arrêté ministériel du 17 fév. 1853, complété en 1855 et 1857, sert de *Règlement officiel* pour les courses. Voir E. Chapus : *le Turf ou les Courses de chevaux en France et en Angleterre*. *Voy.* aussi STUD BOOK.

Course au clocher, *Steeple chase*, course qui consiste à parcourir en ligne droite, dans la direction d'un clocher ou de tout autre objet pris comme but, un espace semé d'obstacles, tels que haies, fossés, ruisseaux, etc. : ce genre de courses est fort dangereux.

COURSE, se dit, en Marine, de la campagne et de la route d'un *corsaire* (*Voy.* ce mot) ; on dit en ce sens : *armer en course*.

COURSIER (de *course*). C'est, en termes d'Hydraulique, le conduit à fond plat ou circulaire, qui amène l'eau du biez d'un moulin et la fait passer au-dessous de la roue : il a pour objet de concentrer l'action de l'eau sur les aubes de la roue. — Par extension, on donne aussi ce nom au canal qui conduit l'eau d'une chute sur les aubes d'une roue.

COURTAGE. *Voy.* COURTIER.

COURT-BOUILLON, manière d'apprêter le poisson, qui consiste à le faire cuire dans de l'eau avec du vin, du beurre et des épices, pour être servi sec, et mangé à l'huile et au vinaigre. On appelle *court-bouillon blanc*, une espèce de saumure faite avec de l'eau, du sel et du lait ; *court-bouillon bleu*, une sauce qui consiste à employer du vin rouge bouillant dans lequel on commence par immerger les poissons, afin qu'ils y prennent une couleur bleuâtre.

COURTIER (du b.-lat. *curatarius* ; de *cura*, soin), sorte de négociateur qui s'entremet pour la vente et l'achat des marchandises, moyennant un droit fixe ou variable qu'on appelle *courtage*. Le courtier doit connaître toutes les variations des prix ou ce qu'on nomme le *cours* des marchandises, des effets de commerce, du change, etc. ; il en donne connaissance aux parties intéressées, indique les lieux et les personnes qui ont des fonds à livrer ou à recevoir en pays étrangers; en un mot, l'office du courtier est de servir d'agent intermédiaire pour les parties contractantes. On distingue plusieurs sortes de courtiers : 1° les *C. de marchandises* ; 2° les *C. d'assurances* ; 3° les *C. interprètes et conducteurs de navires* ; 4° les *C. de transport par terre et par eau* (qui en fait n'ont jamais existé) ; 5° les *C. gourmets piqueurs de vins* (*Voy.* DÉGUSTATION). La loi du 18 juillet 1866 a déclaré libre le commerce de courtage pour les *C. de marchandises*. Le nombre des autres courtiers est resté limité, et ils sont nommés par le gouvernement. On appelle *courtiers-marrons* ceux que le gouvernement ne reconnaît pas. — Le Code de Commerce traite aux articles 74 et suiv. de tout ce qui concerne le courtage et les courtiers.

COURTILIÈRE (du vieux mot *courtil*, jardin potager), *Gryllotalpa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, tribu des Gryllides, est appelé vulg. *Taupe-Grillon*, à cause de sa double ressemblance avec ces deux animaux. Ses pattes de devant, larges, aplaties comme celles de la taupe, dentées et tranchantes en dedans, lui servent pour fouir la terre et couper les racines ; son corps, gros comme le doigt, et de couleur brune, a une forme bizarre, à cause du développement du thorax qui emboîte la tête comme une carapace ; ses ailes, assez longues, sont repliées en filets et dépassent les élytres. La *C. commune*, vulg. *Jardinière*, fait de grands ravages dans les jardins. On a cru longtemps que cet insecte était herbivore ; mais il se contente de couper les racines qui lui font obstacle, et ne se nourrit que de proies vivantes. Le mâle se fait entendre de la femelle par une sorte de chant doux et faible ; mais il n'a pas l'appareil sonore du grillon : celle-ci, aussitôt après l'accouplement, se creuse un nid et y pond de 200 à 300 œufs ; les petits éclosent au bout d'un mois. Pour détruire les courtilières, on fait en terre des trous carrés, remplis de fumier, où elles ne tardent pas à accourir, et on les y prend par centaines ; ou bien on enterre des pots ventrus vernissés à l'intérieur, où elles tombent sans pouvoir en sortir ; mais ces moyens ne sont praticables que dans la petite culture.

COURTINE (du lat. *cortina*, rideau), partie d'un front de fortification qui réunit les deux bastions tracés aux extrémités de cette ligne et ferme l'entre-deux comme un rideau. C'est dans le milieu de la courtine qu'on place les portes et les ponts dormants qui communiquent de la ville à la campagne.

COURTISAN (de l'ital. *cortigiano*), celui qui fait partie de la *cour* du prince, qui est attaché à sa personne par ses fonctions ou par son rang. Partout où il y a eu des souverains absolus, il y a eu aussi des *courtisans*, à la cour du Grand Roi, chez les Perses ; auprès des anciens tyrans de Grèce et de Sicile ; à Rome, où Tacite nous montre les courtisans de Néron *composant leur visage* sur celui du prince (*Annales*, XIII, 16) ; à Byzance, chez les souverains du Bas-Empire ; dans les petites principautés de l'Italie du moyen-âge, comme à la cour des principaux souverains de l'Europe, jusqu'à Louis XIV enfin, qui réduisit toute la noblesse à jouer auprès de lui le rôle de *courtisans*. Aujourd'hui, il y a encore des dignitaires et des fonctionnaires attachés à la personne du souverain, il n'y a plus de courtisans. — Dès le XIIe siècle Jean de Salisbury écrivait un petit livre intéressant *de Curialium nugis* ; au XIVe, Eustache Deschamps et Alain Chartier faisaient la peinture satirique du courtisan, le premier dans la pièce intitulée *Sur la manière de vivre à la cour*, le second dans son *Curial* ; au XVe, le pape Pie II (*Æneas Sylvius*) publiait à Rome son livre *de miseria Curialium* (1473) et Balthasar Castiglione son *Courtisan* (*il Cortegiano*), traduit en français par J. Chaperon (1537) et l'*Art de réussir à la cour* ; enfin au XVIIe siècle, Bossuet, Fénelon, La Bruyère ne tarissent point sur les misères de la cour et sur la triste condition de ceux qui par ambition ou par besoin consentent à y vivre.

COURT-JOINTÉ, se dit d'un Cheval qui a le paturon court et dont l'allure manque de souplesse.

COUSCOUS, mélange de viande en hachis et de farine grossière de blé ou de millet (sorgho), réduites en boulettes très-petites que l'on fait frire dans l'huile : c'est un mets fort en usage parmi les indigènes de l'Algérie et d'une grande partie de l'intérieur de l'Afrique.

COUSIN (du lat. *consobrinus*), mot qui s'applique à divers degrés de parenté en ligne collatérale, et qui désigne tous les membres d'une même famille qui sont issus de frères et de sœurs. Dans la 1re génération, les cousins s'appellent *cousins germains*, dans la 2e, *cousins issus de germains* ; dans la 3e et la 4e, *cousins au 3e et au 4e degré*. Toutefois ces nombres n'expriment pas le degré réel de parenté, puisque les cousins germains ne sont parents entre eux qu'au 4e degré (*Voy.* PARENTÉ) : pour savoir le vrai degré de parenté existant entre deux cousins, connaissant leur degré de cousinage, on double ce nombre et on y ajoute deux. Le mariage entre les cousins et les cousines germaines est autorisé par la loi civile. Autrefois il était également permis par l'Église ; aujourd'hui il est défendu jusqu'au 4e degré inclusivement, à moins de dispense.

En France, le roi traitait de *cousin* non-seulement les princes de son sang, mais encore les souverains étrangers, les cardinaux, les pairs, les ducs, les maréchaux de France, les grands d'Espagne, et quelques seigneurs du royaume.

COUSIN (du dimin. lat. *culicinus*), *Culex*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères némocères, famille des Culicides, a pour caractères : 2 antennes, poilues chez la femelle, plumeuses chez le mâle ; des ailes membraneuses couchées horizontalement ; un suçoir corné, garni de 2 palpes articulées et velues et de 5 aiguillons très-acérés qui laissent distiller une

espèce de venin ; enfin des pattes très-longues supportant un corps filiforme. La femelle pond ses œufs au bord des eaux dormantes ou sur quelque corps flottant. Les cousins fournissent jusqu'à 7 générations dans la même année, et chaque femelle pond jusqu'à 300 œufs à la fois. Heureusement les hirondelles et les poissons en détruisent un très-grand nombre. La piqûre du cousin est très-douloureuse et peut être suivie de gonflement et d'inflammation : on calme la douleur avec des lotions d'eau vinaigrée ou salée, ou bien d'un mélange d'huile d'amandes douces et d'ammoniaque. Dans les pays chauds et humides, comme l'Amérique du Sud, où on les nomme vulg. *moustiques* et *maringouins*, et aussi dans les contrées très-froides, comme la Laponie et la Suède, les cousins sont un véritable fléau ; c'est surtout pendant la nuit qu'ils sont le plus incommodes : ce qui force à entourer les lits avec des *moustiquaires* ou *cousinières*. — En France, on ne connaît que deux espèces de cousins, le *C. commun* et le *C. annelé*.

COUSOIR, nom de plusieurs instruments qui servent à coudre. Le *C. du relieur* est une machine dressée sur une table, au devant de laquelle est une mortaise pour y passer les ficelles auxquelles on doit coudre les livres. Le *C. du gantier*, ressemble à un étau dont chaque mâchoire est garnie d'une espèce de peigne qui sert à guider et à régulariser le point. — Aujourd'hui les tailleurs, les couturières et les lingères, ainsi que les cordonniers, les bourreliers, les selliers, etc., se servent de *machines à coudre*, mises en mouvement par le pied ou tout autre moteur. *Voy.* MACHINES A COUDRE.

COUSSINET (de *coussin*, du lat. *culcitinum*), se dit, en Chirurgie, de petits sacs remplis d'étoupes ou de balles d'avoine, pour le pansement des fractures. — Les Vétérinaires appellent *C. oculaire* l'amas de tissu cellulaire graisseux qui entoure la face postérieure de l'œil du cheval, et *C. plantaire*, la partie du dessous du pied qui compose la fourchette molle ou de chair.

Dans les Machines, on appelle *coussinets* les demi-cylindres, en métal, en bois ou en pierre plus ou moins dure, entre lesquels sont maintenus et tournent les tourillons d'un axe de mécanique. — En Architecture, on nomme ainsi le premier voussoir d'une voûte, dont le lit de dessous, placé sur l'imposte, est de niveau, mais dont le lit de dessus est en pente pour mieux recevoir le voussoir suivant, etc.

COUTEAU (du lat. *cultellus*). Les Chirurgiens se servent du *bistouri*, du *scalpel* (*Voy.* ces mots), du *C. interosseux*, du *C. désarticulateur*, etc., pour les amputations ; du *C. lenticulaire*, pour l'opération du trépan ; du *C. à crochet*, pour les accouchements laborieux. — Le Doreur et l'Argenteur se servent du *C. à hacher* pour taillader les pièces, afin que l'argent et l'or y prennent plus aisément. — On nomme *C. à pied*, un outil plat et tranchant, en forme de segment de cercle et garni d'un manche, dont se servent les ouvriers qui travaillent le cuir ou les peaux ; *C. à roguer*, un outil à l'usage des relieurs, composé d'un talon en fer, qui se fixe sur un châssis, et d'une lame d'acier soudée au talon : cette lame est à deux tranchants, pointue et en langue de serpent.

On nomme aussi *couteau* l'arête du prisme triangulaire sur laquelle repose le fléau d'une balance.

Couteau de St Jacques, coquillage long et plat comme un couteau. *Voy.* SOLEN.

COUTELIER, artisan qui fabrique et vend des *couteaux* et toutes sortes d'instruments tranchants, tels que rasoirs, canifs, ciseaux, instruments de chirurgie, etc. Pour les grosses pièces ou les couteaux communs, le coutelier emploie des *étoffes* qu'il fabrique lui-même, ou qu'il achète toutes fabriquées dans les usines où l'on prépare le fer ; pour toutes les pièces délicates, il emploie l'acier. Pour faire les manches, il met à profit la corne du bœuf, le bois du cerf ; l'ébène, le buis, l'écaille, l'os, la nacre, etc. En France, on estime surtout les coutelleries de Thiers, de Langres, de Châtellerault, de St-Étienne, de Paris, de Nogent, etc. La coutellerie anglaise de Sheffield est très-renommée. On cite également la coutellerie de Lierre, de Namur, et de Gembloux en Belgique, celle de Solingen en Prusse, etc. Voir sur ce sujet les rapports sur les *Expositions universelles* de MM. Leplay (1851), M. Chevalier (1855), de Hennezel (1862) et Dubocq (1867). — Les *Fèvres-couteliers* formaient autrefois une corporation dont les statuts sont de 1565 ; les *émouleurs* et les *couteliers faiseurs de manches*, en dépendaient ; mais les *imagiers-tailleurs* qui fabriquaient les manches sculptés formaient une corporation à part.

COUTIL (du vieux français *couette*, *keutte*, en lat. *culcita*, matelas), grosse toile croisée, fort serrée et lissée, quelquefois toute en fil, mais plus communément aujourd'hui en fil et coton. On l'emploie pour la confection des lits de plume, des traversins, des oreillers, des tentes, des guêtres, etc. On fait aussi des coutils de fil d'un tissu fin pour pantalons. — Autrefois, les plus beaux coutils se fabriquaient à Bruxelles ; aujourd'hui Lille, Tourcoing, Roubaix, Mulhouse, Troyes, Rouen, Coutances, Laval, Verneuil, Condé-sur-Noireau, Nérac, Agen, etc., fabriquent toute espèce de coutils.

COUTILLER, soldat armé d'une *coutille*, espèce de sabre ou de coutelas, qui faisait partie de la suite d'un homme d'armes. *Voy.* LANCE FOURNIE.

COUTRE (du lat. *culter*), une des principales pièces de la charrue, consiste en une lame d'acier en forme de couteau, fixée verticalement à l'age, de manière à trancher de haut en bas la portion de terre que le soc tranchera horizontalement. Son inclinaison et sa direction varient suivant les charrues. Il en est de même de la manière de fixer le coutre à l'age : l'*étrier* dit *américain*, qui permet d'avancer et de reculer le coutre à volonté et de varier son inclinaison, paraît être le meilleur agencement. *Voy.* CHARRUE.

COUTUME (du lat. *consuetudo*), DROIT COUTUMIER. La *coutume* est une sorte de législation établie par l'usage seul : on l'oppose à la *loi* ou *droit écrit*. Dans notre ancienne Jurisprudence, les *coutumes* tant *générales*, c.-à-d. régissant plusieurs lieux, que *locales*, c.-à-d. régissant un seul lieu, avaient été rédigées par écrit. On appelait *pays coutumiers* ou *de coutume*, ceux qui étaient régis par cette espèce de droit, et *pays de droit écrit*, ceux qui étaient régis par le droit romain. — La Guienne, la Gascogne, le Roussillon, le comté de Foix, le Languedoc, le Quercy, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, la Franche-Comté et une partie de l'Auvergne, étaient des *pays de droit écrit* ; toutes les autres provinces, Normandie, Bretagne, etc., étaient régies par des *coutumes*. On distinguait 50 coutumes générales et 225 coutumes locales ; le nombre des coutumes de toute la France, y compris celles des villes, s'élevait à 490. Cette diversité de législation, qui donnait lieu aux difficultés les plus graves, a disparu en 1789 ; toutes les coutumes ont été remplacées par nos codes. *Voy.* USAGE et DROIT.

Le nom de *coutumier* se donne encore aux recueils qui contiennent la coutume d'une ville, d'un pays, d'une province, etc. Le *Coutumier général* de Bourdot de Richebourg (Paris, 1724) renferme presque toutes les coutumes de France.

COUTURE (du lat. fictif *consutura* ; de *consuere*, coudre). L'art de la couture comprend la *couture du linge* et la *couture des robes*. Dans l'une comme dans l'autre partie, on distingue plusieurs sortes de *points* : *P. de devant*, *P. d'ourlet* ou *de côté*, dit aussi *couture à l'anglaise*, *P. arrière*, *P. de surget*, *P. de boutonnière*. *Voy.* POINT.

COUTURIER. Jusqu'au XVIe siècle, les tailleurs s'appelaient *couturiers* : on appelle encore ainsi les tailleurs pour dames.

En Anatomie, on appelle *muscle couturier*, un muscle pair situé à la partie antérieure de la cuisse, qui

s'étend obliquement de l'épine iliaque antérieure et supérieure à la partie supérieure et interne du tibia. Ce muscle sert à plier la jambe, en la dirigeant en dedans. Il fléchit la cuisse sur le bassin, et réciproquement. Ce sont les deux *muscles couturiers* qui, en se contractant lorsqu'on est assis, font croiser les jambes, et leur donnent la position que prennent les tailleurs : d'où leur nom.

COUTURIÈRE, ouvrière en couture (*Voy.* COUTURE).— Outre la couture propr. dite, la *couturière* doit savoir tailler le linge, les chemises, les camisoles, les robes, etc. Les *couturières en robes* de France, surtout celles de Paris, ont la réputation d'être les plus habiles et d'avoir le plus de goût ; aussi leur adresse-t-on des commandes de tous les points du globe.

COUTURIÈRE, nom vulgaire d'une Fauvette, la *Sylvia sutoria*, et de plusieurs Insectes, notamment d'un *Attelabe* qui attaque la vigne.

COUVAIN de *couver*), nom donné aux œufs et aux jeunes larves des Abeilles, Guêpes, Bourdons, etc.

COUVÉE, COUVAISON. *Voy.* INCUBATION.

COUVENT (du lat. *conventus*). *Voy.* MONASTÈRE.

COUVERT. Ce mot, qui au propre embrasse tout ce dont on *couvre* la table, nappe, serviettes, assiettes, couteaux, cuillers, etc., désigne plus particulièrement, dans l'usage, la cuiller et la fourchette. Le plus ordinairement les couverts se font en argent; on en fabrique aussi en vermeil, en plaqué, en étain, en fer battu, etc. On a en outre inventé pour cet usage, divers alliages métalliques que l'on argente ordinairement par des procédés galvaniques, tels que le *maillechort*, l'*alfénide*, etc. *Voy.* ARGENTURE.

COUVERTE (de *couvrir*), enduit ou vernis formé de substances vitrifiables, telles que le sable siliceux, les oxydes de plomb, d'étain, de cuivre, etc., dont on se sert pour recouvrir les poteries, afin de les rendre imperméables, et d'empêcher les corps gras et chauds de les pénétrer. *Voy.* CÉRAMIQUE, VERNIS, etc.

COUVERTURE (de *couvrir*). Dans la Construction, on nomme ainsi un assemblage d'ardoises ou de tuiles, de feuilles de plomb, de cuivre, de tôle ou de zinc, qui recouvre la charpente d'un toit. Les couvertures en bardeaux, en chaume, en jonc et en roseau, encore en usage à la campagne, sont fort sujettes à l'incendie.

Les *Couvertures de lit* sont en laine ou en coton. Les *C. de laine* sont ourdies et tissées comme le drap, ordinairement blanches, et terminées, vers les deux bouts, par de grandes raies de couleur. Les meilleures ont été pendant longtemps fabriquées à Montpellier. Les *C. de coton* se fabriquent de la même manière que celles de laine : le tissu en est croisé ; on tire le poil à la corde, mais on ne le foule pas. — A Lisieux, on fabrique des *C. en poil de vache*, dites *thibaudes*, qui servent pour l'emballage et pour doubler les tapis. — La création des chemins de fer a rendu nécessaires les *C. de voyage* : les meilleures sont en laine mérinos et sont fabriquées en France, en Angleterre et en Belgique.

A la Bourse, on appelle *Couverture* le dépôt de titres ou d'espèces que le client qui fait des affaires à terme remet comme garantie entre les mains de l'intermédiaire pour le *couvrir* des risques qu'il peut courir dans la conclusion de ces marchés.

COUVEUSE ARTIFICIELLE. *Voy.* INCUBATION.

COUVRE-FEU, signal de retraite et de repos qu'on donnait autrefois, sur les huit heures du soir, par le son d'une cloche ou d'un beffroi. Après le couvre-feu, il n'était plus permis de sortir des maisons ni de tenir du feu allumé. Cet usage, très-ancien en France, fut introduit en Angleterre par Guillaume le Conquérant. — Aujourd'hui, dans les villes de guerre, on appelle encore *couvre-feu* le signal de la retraite et de la fermeture des portes.

COUVREUR (de *couvrir*), ouvrier dont le métier est de couvrir les bâtiments avec des tuiles ou des ardoises. Ses outils sont : l'*enclume*, sur laquelle se taille l'ardoise; le *marteau*, pour la tailler et la clouer; l'*essette*, petite hache qui sert à dresser les chevrons, à couper et à clouer les lattes; le *martelet*, pour tailler la tuile; le *tire-clou*, etc.

COUZERANITE, silicate d'alumine, de potasse, de chaux, de soude et de magnésie. Ce minéral cristallise en prismes rhomboïdaux obliques de couleur foncée ; on le trouve sur divers points des Pyrénées.

COVADO, mesure de longueur employée en Portugal pour les étoffes, équivaut à 0^{m},65.

COVELLINE. *Voy.* CUIVRE SULFURÉ.

COW-POX (de l'anglais *cow*, vache, et *pox*, bouton), nom donné par les Anglais à une éruption qui se développe sur le pis des vaches, et qui contient le virus dit *vaccin*. Il a été découvert par le Dr Jenner. On a cru d'abord que cette éruption était produite par la maladie des chevaux connue sous le nom d'*eaux aux jambes* (*Voy.* ce mot) et transmise par les doigts des palefreniers au pis des vaches ; mais on a reconnu depuis que la matière des eaux aux jambes inoculée ne pouvait produire le cow-pox. Du reste le cow-pox est auj. d'une rareté extrême. *Voy.* VACCIN.

COXAL (os), de *coxa*, hanche. *Voy.* ILIAQUE (os).

COXALGIE (du lat. *coxa*, hanche et du gr. ἄλγος, douleur), inflammation chronique de l'articulation coxo-fémorale qui amène la luxation spontanée de la hanche : elle est souvent de nature scrofuleuse. *Voy.* LUXATION SPONTANÉE.

COXO-FÉMORALE (ARTICULATION). *Voy.* HANCHE.

COYAUX (de *queue*), petits bouts de bois qu'on place sur le bord de la couverture d'un toit pour former l'avance de l'égout, et qui portent d'un côté sur le bas des chevrons, et de l'autre sur la saillie de l'entablement.

COYER (même étym.), pièce de bois qu'on place horizontalement sous l'arêtier d'un comble, fait fonction d'entrait; — pièce de bois entaillée sur la roue d'un moulin et qui sert à soutenir les aubes.

COYOTTE, espèce de Chien sauvage. *Voy.* LOUP.

COYPOU, espèce de Rat d'eau. *Voy.* MYOPOTAME.

CRABE (du gr. κάραβος), *Cancer*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Cyclométopes et type de la tribu des Cancériens : corps couvert d'une cuirasse calcaire articulée plus large que longue ; yeux rapprochés et portés sur un pédoncule ; pattes antérieures très-fortes et terminées par des pinces. Ces animaux sont très-communs sur le bord de la mer : leur aspect désagréable, leur marche oblique et leurs mouvements bizarres ; leur voracité, et aussi leur odeur en ont fait un objet de dégoût et de mépris. — Le genre Crabe était autrefois très-étendu et les gens du monde confondent encore sous ce nom presque tous les brachyures, mais les zoologistes l'ont restreint considérablement, et il ne renferme plus que quelques espèces, pour la plupart exotiques, notamment le *C. très-entier* (*C. integerrimus*), auj. type du genre. Au contraire le *C. commun* (*C. mœnas*) et le *C. tourteau* ou *Poupart* (*C. pagurus*), dont la chair se mange comme celle des homards, quoique moins délicate, sont auj. rapportés le premier au genre *Carcin*, le second au genre *Platycarcin*. Le *C. appelant* a reçu le nom de *Gélasime*; le *C. honteux* ou *Migrane*, celui de *Calappe*, etc. (*Voy.* ces mots). — On désigne encore vulg. certaines espèces de Crabes sous le nom de *Cancres*, notamment le *C. chevalier* (*Ocypoda hippeus*); le *C. peint* ou *violet* (*Gecarcinus ruricola*), etc. Enfin, on donne le nom de *Crabes* à de petits crustacés que l'on trouve quelquefois dans les moules et auxquels on attribue à tort les indispositions que ces mollusques peuvent causer à certaines personnes : ce sont des *Pinnotères*.

Il existe un assez grand nombre de *Crabes fossiles*.

CRABIER, nom vulgaire de plusieurs animaux qui se nourrissent de crabes, savoir : le *Puant de Cayenne* (*Didelphis cancrivora*), espèce de Sarigue de la taille d'un chat; un *Raton* (*Procyon cancrivorus*), de la Guyane et du Brésil ; un oiseau du genre Héron, le *Crabier de Mahon* (*Ardea comata*), etc.

CRABRON (du lat. *crabro*), *Crabro*, genre d'In-

sectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, type de la tribu des *Crabronites* : tête forte, antennes en massue, labre peu apparent, abdomen étroit à sa base. Ces insectes se creusent des trous soit dans le sable, soit dans le bois. Ils sont vifs et agiles, surtout pendant la chaleur. Ils ressemblent aux guêpes par leur couleur mêlée de jaune et de noir, et vivent du suc des fleurs. On trouve en Europe le *C. à grosse tête* (*C. cephalotes*), qui nourrit, dit-on, ses larves de pucerons.

CRACHAT (de *cracher*), matière morbide sécrétée par les cryptes muqueux des voies aériennes, du pharynx, etc., et rejetée par la bouche après les efforts de l'expectoration. *Voy.* EXPECTORATION, MUCUS et SALIVE.

Crachat de coucou ou *de grenouille*, petites masses écumeuses qu'on voit au printemps sur les feuilles des végétaux, et qui sont produites par les larves des *Cercopes*. *Voy.* ce mot.

Crachat de lune ou *de mai*, nom vulgaire d'une plante cryptogame. *Voy.* NOSTOC.

CRACHEMENT DE SANG. Il peut provenir, soit des fosses nasales et de la gorge, soit des bronches et des poumons : dans le premier cas, il n'a aucune gravité; dans le second, le sang est plus abondant et le mal plus grave : il prend alors le nom d'*hémoptysie*. *Voy.* ce mot.

CRACOVIENNE (de *Cracovie*), danse polonaise, s'exécute par plusieurs couples qui tournent en rond en se suivant : le pas est analogue à celui de la polka et les cavaliers marquent le rhythme en heurtant l'une contre l'autre leurs bottes éperonnées.

CRADEAU, un des noms vulgaires de la *Sardine*.

CRAG, terme géologique à l'aide duquel, en Angleterre et en Belgique, on désigne certains terrains composés de lits coquilliers et sableux. Les *crags de Suffolk* en Angleterre appartiennent à l'étage pliocène, et forment deux niveaux : 1° le niveau inférieur ou *C. coralien*; 2° le niveau supérieur ou *C. rouge*. Le *crag de Norwich*, que quelques géologues rattachent aux précédents, est rangé par d'autres avec bien plus de raison parmi les terrains quaternaires. Le *crag d'Anvers*, qui se partage en *C. noir*, *C. gris* et *C. jaune*, est contemporain des crags de Suffolk.

CRAIE (du lat. *creta*), sorte de calcaire friable, et généralement blanc ou gris, qui forme des étages tout entiers à la partie supérieure de la formation géologique appelée de son nom *formation crétacée*. On y distingue : la *C. chloritée*, la *C. tufau*, et la *C. blanche*. Cette dernière forme le sol de la Picardie et d'une partie de la Champagne, qui lui doit son peu de fertilité. On l'observe aussi aux environs de Paris, à Meudon, à Bougival, etc. Elle paraît composée presque entièrement de l'accumulation des tests calcaires d'animaux microscopiques, qu'on appelle des *infusoires* et des *foraminifères*. On l'emploie à la confection des ciments hydrauliques, ou à celle du blanc d'Espagne ou de Meudon. Quand elle est assez dure, elle sert comme pierre à bâtir; plus tendre et argileuse, elle est utilisée comme *marne* pour l'amendement des terres. On en fait aussi des crayons qui servent à écrire sur le tableau noir. La *craie chloritée* doit son nom à ce que sa pâte renferme une multitude de paillettes de chlorite qui la colorent en vert (*Voy.* CHLORITE). — Quant à la *craie tufau*, *Voy.* TUFAU.

On appelle *C. de Briançon* une variété de talc blanc qu'on trouve notamment au St-Gothard, et dont les tailleurs se servent en guise de craie pour tracer leur coupe sur le drap. Ce même talc réduit en poudre donne le savon des gantiers.

Les anciens chimistes employaient le mot de *craie* pour désigner certains carbonates d'aspect assez semblable à celui de la craie. Ainsi ils appelaient *craie de plomb*, le carbonate de plomb.

CRAMBE (du gr. κραμβίς), *Crambus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Tinéites : palpes formant une sorte de bec plus ou moins allongé comme dans les Pyralites; ailes longues et étroites, de sorte que l'insecte à l'état de repos paraît avoir une forme allongée approchant de celle d'un cylindre. Ces insectes se trouvent assez abondamment dans les pâturages. Leur chenille s'attache à la vigne.

CRAMBÉ (du gr. κράμβη), *Chou-marin*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Raphanées, renferme des plantes herbacées ou semi-ligneuses à tige droite et rameuse ; à feuilles plus ou moins découpées; à fleurs blanches, nombreuses, disposées en panicule terminale; la gousse est globuleuse, coriace, à une seule loge; la graine sphérique, noirâtre. Le *C. maritime* croît sur les bords sablonneux de la Méditerranée. On le cultive comme plante potagère, et l'on fait blanchir les rejetons à la manière des cardons et du céleri.

CRAMOISI (de l'ital. *cremisino*; de *kermès*, espèce de cochenille), nom d'un beau rouge violet, que les teinturiers obtiennent avec divers bois, avec la cochenille, etc.

CRAMPE (de l'anc. allem. *krampf*), contraction involontaire, spasmodique et douloureuse de certains muscles, particulièrement de ceux de la cuisse, du mollet, de la main et du cou. Dans l'état de santé, la crampe peut résulter d'une fausse position, de la compression d'un muscle ou d'un nerf, d'une piqûre, de l'impression brusque du froid (crampes des nageurs): on fait cesser celle de la jambe en appuyant fortement le pied sur le sol, la jambe étant étendue sur la cuisse; souvent elle tient à un état particulier du cerveau et des nerfs (hystérie, hypochondrie); enfin c'est un symptôme caractéristique de certaines maladies (choléra, colique de plomb). — On nomme *crampe d'écrivain*, une affection spasmodique des doigts particulière aux gens qui écrivent journellement, aux dessinateurs, pianistes, violonistes, etc.; — *C. d'estomac*, une douleur vive qui a son siége dans les parois de ce viscère, et qui paraît due à la contraction spasmodique de sa tunique musculaire; — *C. de poitrine*, une constriction douloureuse du thorax, que l'on appelle aussi *angine de poitrine*.

CRAMPON (de l'all. *Krampe*). Les serruriers appellent ainsi un morceau de fer plat coudé à double équerre, qui sert à recevoir le verrou d'une targette, ainsi qu'à lier les pierres ensemble. — En Botanique, on donne ce nom à tout appendice de la tige qui sert à l'accrocher aux corps voisins, sans être roulé en spirale comme la *vrille*. La tige du lierre est pourvue de *crampons*.

CRAN (du lat. *crena*). En Mécanique, c'est une entaille qui se fait dans un corps pour y faire entrer un autre corps et l'arrêter : on dit le cran d'une roue, d'une crémaillère, d'une arbalète, etc.

CRAN ou **CRANSON**, nom vulgaire du *Cochlearia armoracia*. *Voy.* COCHLÉARIA.

CRANCELIN (de l'all. *Kräntzlein*, petite couronne), terme de Blason, portion de couronne à fleurons, posées en bande à travers un écu, du chef à la pointe.

CRANE (du gr. κρανίον), boîte osseuse du cerveau : c'est un assemblage d'os aplatis, articulés entre eux au moyen de sutures. Ces os sont : en avant, le *frontal* ou *coronal*; en arrière, l'*occipital*; sur les côtés et en haut, les deux *pariétaux*, sur les côtés et en bas, les deux *temporaux*; inférieurement et au centre, le *sphénoïde*, au-devant duquel est l'*ethmoïde*. La partie inférieure du crâne s'articule avec les os de la face et de la colonne vertébrale. Sa région antérieure se nomme *sinciput*, la postérieure, *occiput*; la supérieure, *voûte*, *vertex*; les latérales sont dites les *tempes*, l'inférieure est la *base* du crâne. Le crâne étant l'enveloppe du cerveau, la conformation du cerveau influe nécessairement sur sa forme extérieure. — L'étude des protubérances du crâne est l'objet de la théorie créée par le Dr Gall, sous les noms de *Craniologie*, de *Cranioscopie*. *Voy.* PHRÉNOLOGIE.

CRANEQUIN (du b.-all. *kræneke*, grue, machine), instrument de fer en forme de pied-de-biche, composé d'une crémaillère s'engrenant avec une roue

dentée, mise en mouvement à l'aide d'une manivelle : il servait à attirer la corde et à bander l'arc des arbalètes. Les arbalétriers du moyen âge portaient cet instrument à leur ceinture ; d'où le nom de *cranequiniers* qu'on leur donnait.

CRANGON (du gr. κραγγών), genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, voisin des Salicoques, à test très-déprimé, incolore ou tirant sur le vert, marqué souvent d'une infinité de points ou de lignes noires. Ce genre a pour type le *C. vulgaire*, dit aussi *Cardon* et *Crevette de mer* : on le sert sur nos tables; mais sa chair n'est pas aussi délicate que celle des crevettes.

CRANIE, *Crania*, genre de Mollusques, de l'ordre des Brachiopodes brachidés et type de la famille des *Cranidees*, caractérisés par leurs bras fixes, charnus et sans charpente osseuse, et leur coquille irrégulière, de contexture perforée, sans area, sans deltidium et sans ouverture extérieure, dont une des valves est fixe, et l'autre mobile. Les Cranies vivantes habitent les mers chaudes ; on en trouve de fossiles depuis l'étage silurien.

CRANIOLAIRE, plante. *Voy.* CORNARET.

CRANIOLOGIE, CRANIOSCOPIE. *Voy.* PHRÉNOLOGIE.

CRANSON, nom vulg. du *Cochlearia armoracia*.

CRAPAUD (de l'anglo-saxon, *creopan*, ramper), *Bufo*, genre d'animaux Batraciens, de l'ordre des Anoures, reconnaissable à sa forme trapue et ramassée, à son corps globuleux et couvert de verrues, d'où suinte une humeur visqueuse ; aux deux glandes qu'il porte sous le cou. Le crapaud a les membres postérieurs de la longueur du corps seulement ; des doigts courts, plats et inégaux et point de dents : ce dernier caractère le distingue de la grenouille, dont la mâchoire supérieure est armée de dents. L'aspect difforme de cet animal immonde, la bave qu'il épanche quand il est irrité, la faculté qu'il possède de se gonfler en accumulant l'air dans ses poumons, en ont fait de tout temps un objet de répugnance et d'horreur : on doit dire cependant que sa bave, non plus que son urine, n'est point venimeuse. Le crapaud se nourrit de vermisseaux, de limaces, de chenilles et d'insectes ; il se tient dans les lieux sombres et humides, dans les trous des vieux murs, sous les pierres et même dans la terre. Le crapaud n'approche guère de l'eau qu'au moment de la ponte : la femelle dépose ses œufs dans l'eau, et le mâle les féconde à la manière des poissons. Ses petits se développent sous la forme de têtards, et vivent primitivement dans l'eau. On prétend que les crapauds vivent très-longtemps ; ils ont en effet la vie peu active et peuvent rester longtemps immobiles et sans manger : on prétend même qu'on en a trouvés enfermés dans des pierres calcaires depuis un temps inconnu. La voix du crapaud est un cri monotone, plaintif et flûté, qui, dans quelques espèces, rappelle celui des oiseaux de nuit. On a fait sur le crapaud les contes les plus absurdes ; on lui a attribué des vertus extraordinaires contre plusieurs maladies, et on l'a fait entrer dans une foule de philtres et de spécifiques. — Les principales espèces sont : le *C. commun* (*B. vulgaris*), gris-verdâtre ou brun roussâtre de $0^m,06$ à $0^m,10$: le *C. des roseaux* (*B. calamita*), olivâtre, avec une ligne jaune sur le dos, env. $0^m,08$: il monte sur les arbres et les vieux murs ; le *C. accoucheur* (*B. obstetricans*), gris d'ardoise sur le dos et blanchâtre en dessous : il doit son nom aux soins qu'il donne à sa femelle pendant la ponte ; le *C. épineux* (*B. spinosus*), dont les verrues se terminent par une petite épine cornée ; le *C. sonneur* (*B. pluvialis*), gris foncé en dessus, bleu et jaune en dessous : il se trouve dans les eaux dormantes et on le rencontre sur les chemins après les pluies d'orage ; son cri monotone rappelle le tintement d'une clochette.

On donne le nom de *Crapaud volant* à l'Engoulevent, celui de *C. ailé* au mollusque appelé *Strombus latissimus*, celui de *C. de mer* à plusieurs poissons. *Voy.* SCORPÈNE et SYNANCÉE.

Dans l'Artillerie, on nommait *crapaud* un affût de mortier inventé en 1765. Il est plat et sans roues, quelquefois de bois, plus souvent de fer coulé, ou du même métal que la bouche à feu.

Crapaud, maladie du cheval. *Voy.* FIC.

CRAPAUDINE (de *crapaud*). On donne ce nom : 1° à des dents fossiles de poissons, qu'on prenait autrefois pour des pierres provenant de la tête d'un crapaud : les joailliers appellent *œil de serpent* celles qui présentent des cercles concentriques de diverses nuances ; — 2° à une plante Labiée, dite aussi *Sidérite des Canaries* ; — 3° à un poisson de mer l'*Anarrhique* (*Voy.* ce mot) ; — 4° à une crevasse qui se forme aux pieds des bêtes chevalines (*Voy.* TEIGNE) et à un mal de pied des bêtes à laine et des bêtes à corne (*Voy.* PIÉTIN) ; — 5° dans les Arts mécaniques, à une boîte de métal qui reçoit le pivot d'un arbre vertical ; au morceau de fer ou de cuivre creux dans lequel entre le gond d'une porte ; à la plaque de plomb ou de tôle, ou à la toile métallique percée de trous qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin ou de réservoir. — Enfin, comme les crapauds marchent en écartant les cuisses, on dit, dans l'art culinaire : *mettre des pigeons à la crapaudine*, pour dire qu'après les avoir éventrés et farcis, on les fait rôtir ou cuire les cuisses écartées.

CRAQUELINS (de *craquer*), nom vulgairement donné aux Crustacés qui viennent de subir leur mue, et qui sont encore mous : on s'en sert pour appât.

On donne aussi ce nom : 1° au hareng saur nouveau; 2° à un gâteau croquant, qu'on fait à Lyon.

CRASE (du gr. κρᾶσις, mélange), se dit, en termes de Grammaire, de l'union de deux voyelles ou de deux syllabes qui se confondent tellement qu'il en résulte une seule syllabe, comme, en français, *paon*, *faon*, *Caen*, qui se prononcent *pan*, *fan*, *Can*, et en latin, *mi* pour *mihi*, *sis*, pour *si vis*, etc. *Voy.* CONTRACTION et MÉTAPLASME.

CRASSANE ou CRESANE, espèce de Poire d'automne, de forme arrondie, à longue queue et d'un goût exquis. *Voy.* POIRIER.

CRASSATELLE, *Crassatella*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Astartidées : coquille symétrique, équivalve et fermée, à ligament interne, et à charnière présentant à la valve droite 2 dents divergentes et 3 fossettes, à la valve gauche une dent et 2 fossettes. Les espèces vivantes habitent les mers chaudes ; on en trouve de fossiles depuis l'étage néocomien.

CRASSULACÉES (de *Crassula*, g.-type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, a pour caractères : pétales et étamines insérés au calice, tiges et feuilles épaisses, charnues et succulentes, offrant plusieurs modes d'inflorescence. — Cette famille renferme les genres *Crassule*, *Joubarbe*, *Orpin*, *Bryophyllum*, etc.

CRASSULE (du lat. *crassus*, épais, gras), *Crassula*, genre-type de la famille des Crassulacées, renferme des plantes herbacées et des arbustes vulgairement appelés *Plantes grasses*, à cause de l'épaisseur de leurs feuilles et de leurs tiges. Un très-petit nombre se trouve en Europe et en France. La *C. éclatante* est un arbuste de $1^m,50$, dont la tige se divise en rameaux rougeâtres, garnis de feuilles ovales, opposées en croix ; ses fleurs, disposées en une sorte d'ombelle, joignent à une couleur rouge magnifique un parfum très-agréable ; la *C. rougeâtre* a la tige basse, un peu velue, divisée à son sommet en 3 ou 4 rameaux, avec des feuilles éparses, oblongues, et des fleurs sessiles, d'une couleur blanche, traversée par une ligne purpurine.

CRATÆGUS, nom latin botanique de l'ALIZIER.

CRATÈRE (du gr. κρατήρ), grand vase à deux anses et plus large que profond, dans lequel les anciens mêlaient le vin à l'eau et où l'on puisait ensuite à l'aide de *cyathes* (*Voy.* ce mot) pour donner à boire aux convives.

CRATÈRE, bouche de volcan. *Voy.* VOLCAN.

CRATEVIER (de *Cratevas*, ancien botaniste grec).

Cratæva, genre de la famille des Capparidées, renforme des arbres et des arbrisseaux appartenant aux climats les plus chauds du globe : feuilles composées de 3 folioles, à bases globuleuses ou ovoïdes, portées sur une longue queue, à écorce mince. L'espèce la plus remarquable est le *C. religieux* (*C. religiosa*), bel arbre à bois dur, à rameaux très-nombreux, à feuilles lancéolées, vénéré des Hindous à cause des propriétés médicales qu'ils attribuent à son fruit pulpeux contre les maladies de vessie. Le *C. tapier* (*C. tapia*), du Brésil et des Antilles, a des baies comestibles, dont on fait une sorte de vin.

CRAVACHE (de l'allem. *Karbatsch*), espèce de fouet en forme de badine dont se servent les cavaliers. L'intérieur est, dans les meilleures, formé d'une baleine, et dans les autres, de petit rotin ou de bois pliant et élastique. L'extérieur offre une tresse de gros fil tordu, ou de fines cordes à boyau, nattées sur la pièce même. Pendant longtemps les cravaches de fabrication anglaise n'avaient point de rivales : auj. la France, la Prusse, la Belgique et l'Espagne luttent avec l'Angleterre dans ce genre de fabrication. *Voy.* STICK.

CRAVANT, *Anas bernicla*. *Voy.* BERNACHE.

CRAVATE, ornement de cou, dont la forme et l'étoffe varient suivant les caprices de la mode. L'usage, ainsi que le nom, en ont été empruntés aux cavaliers *cravates* (ou *croates*), qui la mirent en vogue (*Voy.* ci-après). — On appelle *cravate de drapeau* un morceau d'étoffe de soie, garni de franges, et attachée en forme de rosette au haut des drapeaux et des étendards. Louvois distribua en 1668 les premières cravates aux corps d'infanterie.

On nomme vulg. *Cravate blanche*, le Tyran ; *C. frisée*, le Philédon ; *C. jaune*, l'Alouette du Cap ; *C. noire*, le Trochilus nigricollis.

CRAVATES (de *Croates*), nom que l'on donnait, avant la Révolution, à une troupe de cavalerie légère formée à l'imitation des cavaliers croates et qui était composée en grande partie d'Allemands. On les plaçait en éclaireurs sur les flancs de l'armée. Formée sous Louis XIII, cette milice fut abolie en 1748. — On donne aussi ce nom à des chevaux vigoureux tirés de Croatie.

CRAVE, *Fregilus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, voisin des Huppes et des Geais. Le *C. d'Europe* ou *Coracias huppé* et *sonneur* a le plumage noir avec le bec et les pieds rouges. Il est turbulent et criard, habite les rochers des montagnes comme le choquard et ne descend dans les plaines que par le mauvais temps.

CRAX, nom latin scientifique du genre *Hocco*. *Voy.* ce mot.

CRAYONS (de *craie*), nom générique donné à plusieurs substances terreuses ou métalliques dont on se sert pour tracer des lignes et pour dessiner. Les crayons le plus communément employés auj. sont les crayons de *plombagine* ou *mine de plomb*, substance de couleur grise, qui n'est autre chose que du charbon presque pur (*Voy.* GRAPHITE). Pour les fabriquer on se contentait autrefois de scier la plombagine en petits parallélipipèdes qu'on incrustait ensuite dans des enveloppes de bois ; en 1795, furent inventés les *crayons Conté*, qui se composent de plombagine réduite en poudre, puis chauffée au rouge dans un creuset, et mêlée dans diverses proportions avec de l'argile. On imagina ensuite de mouler de petits bouts cylindriques de plombagine que l'on place dans des porte-crayons métalliques. — Les *crayons noirs* pour dessiner sont fabriqués avec une pâte argileuse très-fine, colorée avec du noir de fumée et plus ou moins cuite ; ils sont ensuite moulés, les uns en prismes, les autres en cylindres. On fait des crayons noirs grossiers, pour les charpentiers ou les tailleurs de pierres, qui sont simplement taillés dans une variété de schiste appelée *ampélite* ; on emploie aussi pour cet usage des schistes argileux, grisâtres ou bleuâtres. On fabrique en outre, avec un mélange de savon, de cire et de suif, coloré avec de la fumée, des crayons noirs dits *lithographiques*, pour dessiner sur pierre. — Les crayons pour le *pastel* sont composés comme ceux de Conté : on appelle *crayons de mine colorée* des crayons recouverts de bois comme ceux de plombagine, dont la base est l'argile d'Arcueil colorée avec du bleu de Prusse, du blanc de plomb, du vermillon, de l'orpiment, etc. ; on fait aussi des crayons de pastel avec de la craie blanche ou diversement colorée. — Les *crayons rouges*, vulg. *sanguines*, sont fabriqués avec de la sanguine (fer oxydé, hématite) pulvérisée, dont on fait une pâte à l'aide de colle de poisson et de gomme arabique. — On nomme *crayons d'ardoise* ou *crayons gris* des crayons destinés à écrire ou à dessiner sur de l'ardoise : le plus souvent ce ne sont que des fragments d'ardoise tendre.

CRÉAC et CRAT, noms vulgaires de l'*Esturgeon commun*. *Voy.* ESTURGEON.

CRÉANCE, CRÉANCIER (comme *croyance*, de *croire*, confier). Le *créancier* est celui qui a le droit d'exiger l'accomplissement d'une obligation : ce droit s'appelle *créance*. On distingue : les *C. chirographaires*, *cédulaires* ou *ordinaires*, porteurs d'un titre qui n'emporte ni privilége, ni hypothèque : quand il n'y a pas de quoi les payer tous, ils reçoivent au marc le franc ; les *C. privilégiés*, qui, à raison de la nature particulière de leur créance, ont le privilége d'être payés de préférence à tous les autres (C. Nap., art. 2095 et suiv.) ; les *C. hypothécaires*, qui sont payés après les créanciers privilégiés et avant les créanciers chirographaires sur le prix des immeubles qui leur sont hypothéqués. — Lorsqu'il y a plusieurs créanciers ayant des droits sur la même chose, on ouvre pour déterminer leur tour de payement une procédure d'*ordre* ou de *contribution* suivant les cas. *Voy.* ces mots.

Créances sur l'État. La loi du 9 janv. 1831 les déclare prescrites et éteintes si elles n'ont pas été liquidées, ordonnancées et payées dans le délai de *cinq* ans. Il n'y a d'exception que si le retard provient du fait de l'administration ou par suite de pourvoi devant le conseil d'État.

Cession de créance. Voy. CESSION.

CRÉATINE (du gr. χρέας, chair), substance organique, incolore et nacrée, découverte par M. Chevreul dans le liquide dont la chair musculaire est imprégnée et qu'on retrouve dans le sang et dans le bouillon. On la rencontre aussi dans l'urine. Sa formule est, d'après M. Liebig, $C^4H^9Az^3O^2+2HO$. Les alcalis la convertissent en urée. — Une substance, analogue à la précédente, la *Créatinine*, a été découverte également dans l'urine, le liquide musculaire et le sang. Sa composition est $C^4H^7Az^3O$.

CRÉATION (du lat. *creatio*), acte par lequel Dieu, en vertu de sa puissance infinie et sans le secours d'aucune matière préexistante, a produit librement tous les êtres : 1° Dieu étant éternel, son acte l'est également ; mais ses effets sont successifs et tombent dans le temps (*Voy.* DIEU, ÉTERNITÉ, TEMPS). En outre, cet acte ne consiste pas dans la production de simples changements, comme nous en opérons par l'exercice de notre activité, mais dans la production de substances ; il nous est donc difficile à concevoir, mais il ne répugne pas à la nature de la puissance infinie, et la raison montre la nécessité de l'admettre, quand nous considérons notre âme et notre corps, ou l'ensemble de l'univers. 2° Notre âme est évidemment contingente ; il est d'ailleurs contraire à l'observation de supposer qu'elle ait existé avant nos organes ; or, comme elle est simple, sa naissance implique production d'une substance (*Voy.* AME). 3° Notre corps a été formé par génération ; mais nous ne pouvons remonter la série des êtres à l'infini, et les découvertes de la géologie permettent d'assigner l'époque où la race humaine a commencé. Quelque hypothèse qu'on fasse sur son origine, on ne peut l'expliquer sans l'intervention divine (*Voy.* ANTHROPOLOGIE). Sans doute, la matière qui compose les organismes vivants

existe avant eux et ne périt pas avec eux ; mais elle n'a pas l'existence infinie, immuable et indivisible de Dieu et des idées éternelles ; sa nature actuelle et ses lois n'ont rien de nécessaire ; il faut donc qu'une cause supérieure et extérieure à la matière lui ait donné l'existence et en ait disposé primitivement toutes les parties, de telle sorte que de cette disposition première soit sorti l'ordre actuel en vertu des propriétés de la matière. C'est à cette condition seule que les sciences physiques peuvent expliquer, par une série d'hypothèses, l'origine de notre système planétaire, les révolutions du globe terrestre, l'apparition des animaux et des végétaux qui vivent à sa surface. *Voy.* COSMOGONIE.

Les fausses doctrines sur la création sont : 1° les cosmogonies antiques qui dépeignent par des fictions mythologiques le monde sortant d'un Tout confus ou Chaos primordial par une série d'émanations et de transformations successives, comme le font les *Védas*, les traditions des Chaldéens (*Fragments* de Bérose), des Phéniciens (*Fragments* de Sanchoniaton), des Grecs (Hésiode, *Théogonie*; Aristophane, *Oiseaux*, v. 693-702), etc.; 2° divers systèmes philosophiques, qu'on peut ramener à trois espèces : le Matérialisme, le Panthéisme (*Voy.* ces mots) et le Dualisme ; ce dernier reconnaît deux principes éternels, la matière et Dieu, qui n'est que l'organisateur du monde : ainsi Platon, dans le *Timée*, enseigne que Dieu est l'ordonnateur suprême (le *Démiurge*), et Aristote, dans sa *Métaphysique*, qu'il est la cause finale de l'univers.

En Théologie, le dogme de la création repose sur le texte de la Genèse; on y lit dès le début : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre.... Dieu dit : « *Que la lumière soit*, et la lumière fut. » La Genèse nous enseigne en outre que la création a été effectuée en six jours, et trace l'ordre dans lequel ont été créés les êtres divers. — Consulter : St-Basile le Grand, *Hexaméron*, ou *Les six jours de la création* ; St-Augustin, *De Genesi ad litteram imperfectus liber* ; Mosheim, *De creatione ex nihilo* ; Waterkein, *La science et la foi sur l'œuvre de la création*, (Liége, 1845). Voir aussi Burmeister, *Histoire de la création, Exposé scientifique du développement du globe terrestre et de ses habitants* (trad. par E. Maupas, revu par Giebel, 1869).

En Chronologie, la détermination de l'époque de la création d'après la Bible offre de grandes difficultés : d'après le calcul d'Ussérius, la création aurait eu lieu 4000 avant J.-C. ; les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* la placent à l'an 4963, et cette opinion est suivie dans nos livres classiques. L'Église grecque compte 5508 ans avant J.-C. ; les Juifs n'en comptent que 3483.

CRÉCELLE ou CRESSELLE (orig. incertaine), moulinet de bois dont on tire un son aigre et bruyant en l'agitant fortement avec la main, et dont on se sert au lieu de cloche le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. Les baladins, dans les foires, et quelques marchands ambulants en font usage. Au moyen âge, les lépreux étaient obligés, pour avertir les passants de leur approche, d'agiter une crécelle qu'on appelait *tartavelle* ou *tartarelle*.

CRÉCER, un des noms vulgaires de la *Grive draine* ou *Grosse grive*. *Voy.* GRIVE.

CRÉCERELLE, *Falco tinnunculus*, espèce du genre Faucon, vulg. *Émouchet* et *Épervier des alouettes* : c'est un oiseau de la grosseur d'un pigeon ; il a les ailes longues, la tête et la queue de couleur cendrée, le dos roux, et le ventre d'un blanc légèrement roussâtre, avec des taches oblongues brunes. Il est très-commun en France. Il se tient dans les crevasses des vieilles murailles, et se nourrit de souris, mulots, petits oiseaux, insectes, etc.

CRÉCERELLETTE ou CRÉCERINE, *Falco tinnunculoides*, espèce du genre Faucon, diffère de la Crécerelle par ses ailes atteignant l'extrémité de la queue, et par ses ongles, qui sont de couleur blanche, tandis que l'Émouchet les a noirs. Elle est commune en Espagne, en Italie et en Allemagne.

CRÈCHE (orig. celtiq. ou germaniq.), mangeoire à l'usage des bestiaux. — On appelle *Ste Crèche*, ou absolument *la Crèche*, celle où l'enfant Jésus fut mis au moment de sa naissance dans l'étable de Bethléem.

CRÈCHES, salles d'asile destinées à recueillir les enfants encore à la mamelle, auxquels leurs propres mères viennent donner le sein à certaines heures de la journée. Cette institution charitable, dont la première pensée appartient à Mme de Pastoret, a été mise à exécution par M. F. Marbeau : la 1re crèche fut ouverte à Paris le 14 nov. 1844. En 1862, les crèches ont été placées sous le patronage de l'Impératrice.

CRÉDENCE (de l'ital. *credenza*, buffet, créance ; parce que c'était au buffet qu'on faisait l'épreuve des liqueurs pour la sûreté des princes). Cе mot se disait autrefois de l'endroit où l'on gardait les provisions de bouche dans les couvents, séminaires, colléges, etc. On appelait *crédencier* celui qui était chargé du soin de la *crédence* et de la distribution des provisions. — Auj. ce nom est encore donné dans nos Eglises à la petite table ou support fixé au mur près de l'autel, où l'on dépose les burettes qui servent à la messe.

CRÉDIBILITÉ. *Voy.* CRÉDULITÉ (SERMENT DE).

CRÉDIT (du lat. *creditum*). C'est la faculté que l'on possède de trouver des prêteurs, faculté qui est proportionnée à la confiance que l'on inspire. Le crédit est dit *privé*, si l'emprunteur est un particulier ; *public*, si c'est l'Etat qui emprunte.

Le *C. public* a donné naissance à de nombreux emprunts qui constituent la *Dette publique* (*Voy.* ce mot). Consulter sur ce sujet : Augier, *Du crédit public et de son histoire* (1842) ; V. Avril, *Histoire philosophique du crédit* (1849).

Le *C. privé* donne lieu journellement à une foule de transactions, dont les unes sont purement *commerciales*, lorsque le prêt est fait sur simple signature, comme dans les *billets à ordre*, les *lettres de change*, etc. ; et dont les autres sont garanties par des immeubles ou des valeurs mobilières, telles que marchandises (*Voy.* WARRANT), titres de rente, actions, obligations, etc. : le crédit est dit alors *C. foncier*, *C. hypothécaire*, *C. mobilier*, *C. industriel* et *commercial*.

Le *C. foncier*, longtemps entravé en France par les difficultés qu'offraient aux particuliers les prêts hypothécaires, a pris son essor, depuis la publication du décret du 28 févr. 1852, qui a autorisé la formation de sociétés de crédit foncier. Ces sociétés ont pour objet de fournir aux propriétaires d'immeubles qui voudront emprunter sur hypothèque, la possibilité de se libérer au moyen d'annuités à long terme ; elles ont le droit d'émettre des obligations ou *lettres de gage*. Il existe en France plusieurs sociétés de ce genre, mais la plus importante est le *Crédit foncier de France* (à Paris), établissement financier qui peut rivaliser avec la *Banque de France*. Des sociétés analogues existaient depuis longtemps en Allemagne et nos économistes en avaient fait apprécier tous les avantages : la *Caisse hypothécaire*, institution privée qui fonctionna à Paris de 1820 à 1845, avait été un premier essai de cette sorte de banque ; mais c'est surtout aux efforts persévérants de MM. Royer et Josseau qu'on doit leur introduction dans notre législation. Le 1er a publié en 1846 : *Des institutions de crédit foncier en Allemagne et en Belgique* ; le 2e, en 1854 : *Traité du crédit foncier*. Voir encore : Wolowski, *de l'Organisation du crédit foncier* (1848). — Le *Crédit foncier de France* prête aussi aux communes. Il a donné naissance au *Sous-comptoir des entrepreneurs* et au *Crédit agricole* ; il a servi de modèle au *Crédit foncier colonial*, à la *Société algérienne* et au *Crédit foncier d'Autriche*.

Le *C. mobilier* a suivi, dans son développement, le crédit foncier : un décret du 18 nov. 1852 a autorisé la création, à Paris, d'une *Société générale du crédit mobilier* destinée à faire des prêts sur dépôt de valeurs mobilières, à souscrire ou à acquérir des

effets publics, des actions ou obligations dans les entreprises de travaux publics, d'industrie et de crédit constituées en sociétés anonymes : elle a aussi le droit d'émettre des obligations. — Sur le modèle de cette société se sont créées les sociétés de *crédit mobilier* d'Espagne, de Portugal, d'Autriche, etc.

Le *C. industriel et commercial*, plus ancien que les précédents, a vu s'accroître le nombre des établissements qui lui sont consacrés. A la Banque de France se sont ajoutés successivement : le *Comptoir d'escompte*, la *Société générale de crédit industriel et commercial*, la *Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, la *Société de dépôts et de comptes courants*, le *Crédit lyonnais*, etc. — Le but de ce genre de crédit est la transformation des capitaux fixes et engagés en capitaux circulants et dégagés, afin de les rendre disponibles pour le travail et de faire ainsi concourir la richesse acquise à la création d'une richesse nouvelle. *Voy.* CIRCULATION, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Dans la Tenue des livres, le *crédit* énonce les sommes ou valeurs reçues par l'un des correspondants pour le compte de l'autre : on l'inscrit sur le *recto* du grand-livre, et on l'oppose au *débit*, qui énonce les valeurs ou sommes payées à valoir sur le crédit.

Crédit ouvert, autorisation donnée par un individu à un autre individu de disposer sur lui jusqu'à concurrence de telle somme, et pendant un temps déterminé.

Lettre de crédit. Voy. LETTRE.

Dans la langue parlementaire, on appelle *C. extraordinaires*, les fonds demandés par un ministre comme nécessaires pour faire face à une dépense qui n'a pas été prévue ; *C. supplémentaires*, les fonds demandés comme supplément à un crédit qui n'a pas été assez largement doté lors du vote du budget.

CREDO, ou *Symbole des Apôtres. Voy.* SYMBOLE.

CRÉDULITÉ (SERMENT DE). C'est le serment qu'on peut déférer aux veuves, héritiers et tuteurs de ceux qui opposent les courtes prescriptions pour qu'ils aient à déclarer s'ils ne savent pas que la chose soit due (C. Nap., art. 2275).

CRÉMAILLÈRE (orig. incertaine), ustensile de ménage, qu'on scelle au fond des cheminées de cuisine, et qui sert à accrocher des chaudrons à diverses hauteurs au-dessus du feu. — En Mécanique, on appelle ainsi toute barre dentée, ondée ou crénelée sur sa longueur, destinée à se mouvoir par l'engrenage d'un pignon ou d'une roue dentée, de manière qu'elle transforme un mouvement de rotation en mouvement rectiligne ou de translation.

Dans l'Art militaire, on appelle *ouvrage à crémaillère* une ligne défensive de circonvallation tracée en forme de dents de scie, et propre à donner des feux obliques et des feux croisés.

CRÉMATION. *Voy.* INCINÉRATION.

CRÈME (du lat. *cremum*), couche jaune et onctueuse qui se forme à la surface du lait, par le repos dans un lieu frais et tranquille. Soumise à l'agitation dans une baratte ou dans un autre vase approprié, la crème devient *beurre. Voy.* ce mot et LAIT.

On fait avec du lait et des jaunes d'œufs un mets délicat que l'on sert en entremets et qu'on nomme *crème* : il y a des *crèmes au café, au chocolat, au caramel*, etc. — La *crème fouettée* est de la crème qu'on fait élever en mousse en la fouettant avec de petits osiers. On y fait entrer du sucre en poudre, de l'eau de fleurs d'oranger, de la vanille, etc. ; on la colore quelquefois.

Fromage à la crème. Voy. FROMAGE.

On appelle *Crème de riz*, une bouillie rafraîchissante faite avec de la farine de riz ; — *C. de chaux*, la pellicule de carbonate de chaux qui se forme sur l'eau de chaux au contact de l'air ; — *C. de tartre*, le bitartrate de potasse, etc.

CRÉMENT (du lat. *crementum*), augmentation du nombre des syllabes qui a lieu dans les mots latins quand on forme les cas d'un nom ou les temps d'un verbe : le crément tombe sur les syllabes qui sont placées entre le radical et la désinence : ainsi, *hominis*, génitif d'*homo*, a un crément, *mi*, *hominibus* en a deux, *mi* et *ni* ; *legeram*, plus-que-parfait de *lego*, a un crément, *ge* : *legeramus* en a deux, *ge* et *ra*.

CRÉMOCARPE (du gr. κρεμῶ, suspendre, et καρπός, fruit), se dit, en Botanique, d'un fruit se divisant en deux coques qui restent suspendues : tel est le fruit des Ombellifères.

CRÉMOMÈTRE (de *crème*, et du gr. μέτρον, mesure), instrument dû à M. Quévenne et qui sert à déterminer la quantité de crème que contient le lait : c'est une éprouvette graduée dans laquelle on abandonne une petite quantité de lait et où il est facile d'observer la hauteur de la crème lorsqu'elle s'est séparée du reste du liquide.

CRÉMONE. *Voy.* ESPAGNOLETTE et VIOLON.

CRÉNASTÉRIDÉES, famille d'Échinodermes. *Voy.* ASTÉROÏDÉES.

CRÉNEAUX (de *cran*), nom donné, au moyen âge, à la maçonnerie dentelée qui couronnait les murailles des châteaux forts : la partie pleine de ce couronnement s'appelait *merlon* ; la partie vide ou l'embrasure, *archère*. Quelquefois on tendait d'un créneau à l'autre un clayonnage appelé *hourdis*, qui protégeait l'archer combattant sur l'embrasure. — Les créneaux ont été considérés jusqu'à la Révolution comme un droit nobiliaire ; ils se trouvent au nombre des *meubles* de blason.

CRÉNEQUIN. *Voy.* CRANEQUIN.

CRÉNILABRE (du lat. *crena*, fente, et *labrum*, lèvre), *Crenilabrus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes : préopercule dentelé, lèvres épaisses et charnues, un seul rang de dents coniques à chaque mâchoire. Le *C. paon* (*C. pavo*), ou *Perroquet*, poisson de la Méditerranée, doit son nom à sa robe verte, jaune et rouge : le *C. lapina* est argenté et ponctué de rouge avec des nageoires jaunes et bleues.

CRÉOLE (de l'espagn. *criollo ?*). Cette dénomination, appliquée d'abord aux habitants des possessions espagnoles et portugaises nés en Amérique de parents blancs, a été depuis étendue à tous les habitants issus aux colonies de parents européens. Les créoles sont, en général, bien développés, d'une taille mince, d'une constitution plutôt délicate que robuste, d'un caractère vif, fier et impérieux ; leurs passions sont ardentes : cependant les femmes créoles sont, en apparence, faibles et indolentes. Les créoles espagnols, comme auj. encore les hommes de couleur, étaient autrefois traités avec mépris par les Espagnols venus d'Europe. Ce n'est qu'en 1776 qu'une ordonnance de Charles III les rendit aptes à remplir les fonctions civiles, ecclésiastiques et militaires.

CRÉOPHAGE (du gr. κρεωφάγος), synonyme de *carnivore*, se dit quelquefois des insectes appelés aussi *Carabiques. Voy.* ce mot.

CRÉOSOTE (du gr. κρέας, chair, et σώζω, conserver), huile très-caustique contenue dans la fumée et dans les produits de la distillation sèche des matières végétales, comme le vinaigre de bois et le goudron. Elle préserve de la putréfaction la chair et d'autres matières animales ; c'est à elle que la fumée doit ses propriétés antiseptiques. On l'emploie contre les maux de dents et pour la guérison des ulcères. La créosote contient, outre de l'acide phénique ou *phénol*, un de ses homologues, le *crésylol* (C^7H^8O), et surtout le *créosol* ($C^8H^{10}O^2$), acide qui y a été découvert par M. Hasiwetz. La créosote a été obtenue d'abord par Reichenbach en 1833.

CRÊPE (du lat. *crispus*, frisé), étoffe de soie crue ou de laine fine, claire, légère et non croisée. Il y a des *C. crêpés* et et des *C. lissés*, des *C. simples* et des *C. doubles*, selon que la chaîne est plus ou moins tordue. On crêpe en trempant dans l'eau l'étoffe au sortir du métier, et en la frottant avec un morceau de cire préparée. On la blanchit ou on la teint ensuite, à froid ; puis on lui donne l'apprêt. La plus grande partie des crêpes se font à Lyon et à Avignon.

— Pris absolument, *crêpe* se dit du morceau de crêpe noir que l'on porte, au chapeau ou au bras, en signe de deuil.

CRÊPE, pâte grasse, plus délayée que celle des beignets, et qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle.

CRÉPI (du lat. *crispus*), couche de mortier ou de plâtre qu'on jette sur un mur avec la truelle ou avec un balai. Le crépi diffère de l'enduit ordinaire en ce qu'il n'est pas lissé comme lui avec la truelle, et reste raboteux ; il porte aussi le nom de *gobetis*.

CRÉPIDE (du gr. χρηπίς), chaussure antique qui était ferrée et qui ne couvrait pas tout le pied. Chez les Grecs, c'était celle des philosophes, et chez les Romains, celle du peuple.

CRÉPIDE, *Crepis*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme un grand nombre d'espèces, qu'on trouve communément autour des habitations dans tous les pays tempérés. La *C. rouge* ou *Barkhausie* (*C. fœtida*) est une plante originaire d'Italie, et qui, froissée, répand une odeur désagréable : sa fleur est d'un rose foncé; ses feuilles sont longues, échancrées et armées de pointes. On a encore la *C. des toits*, la *C. bisannuelle*, la *C. des Alpes*, etc.

CRÉPIDULE, *Crepidula*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, type de la famille des *Crépidulidées* : coquille déprimée, ovale, convexe en dessus, concave en dessous, à sommet incliné, et fermée en partie par une lame horizontale. Libres et spirales dans le jeune âge, les Crépidules se fixent par la suite, ce qui fait varier leur forme à l'infini. Elles vivent dans toutes les mers; on en trouve de fossiles depuis l'étage parisien.

CRÉPINE (de *crêpe*), ouvrage de passementerie en or, argent ou soie, à jour par le haut et pendant en grands filets ou franges par en bas.— Les bouchers appellent ainsi la toile de graisse qui couvre la panse de l'agneau ou du veau et qu'on étend sur les rognons.

CRÉPINS (de *St Crépin*, patron des cordonniers), toutes les fournitures à l'usage des cordonniers.

CRÉPITATION (du lat. *crepitatio*), bruit d'une flamme qui pétille ou du sel projeté sur le feu. — En Chirurgie, on exprime par *crépitation* le bruit que produisent les parties d'un os fracturé, lorsque l'on imprime quelque mouvement au membre. — La *crépitation* est encore le bruit produit par l'air ou tout autre gaz dans les cellules pulmonaires : cette crépitation se remarque dans la pneumonie au premier degré et dans l'emphysème du poumon.

CRÉPON (de *crêpe*), étoffe de laine ou de soie non croisée, à chaîne torse et trame simple, frisée comme le crêpe, mais beaucoup plus épaisse, et qui se fabrique de la même manière. Elle sert à faire les soutanes des ecclésiastiques et les robes du palais.

CREPS, CRAPS ou KRABS, jeu de dés qui se joue à deux ou à plusieurs personnes, avec trois dés et un cornet. Pour savoir qui aura le dé, l'un des joueurs met les dés dans un cornet et les lance : s'il amène un nombre pair il garde le cornet et *sert*; s'il amène un nombre impair, il *livre* le cornet au second joueur. Celui qui a le dé annonce alors le point sur lequel roulera le jeu : c'est ce qui s'appelle *donner la chance*, elle ne se donne que depuis 5 jusqu'à 9. Si du premier coup il amène le point de chance, il ramasse l'enjeu ; s'il amène quelque autre point, celui-ci devient l'opposé du point de chance, et dans les coups suivants le point de chance est au bénéfice des adversaires, qui ont contre eux le point amené en opposition au point de chance. En outre, il y a des coups dont l'apparition est toujours fatale à celui qui tient le cornet : tels sont les points 2, 3, 11 et 12.

CRÉPUSCULAIRE (CERCLE), petit cercle de la sphère céleste, parallèle à l'horizon et situé à 18° au-dessous. Le crépuscule ne cesse que lorsque le soleil est descendu au-dessous de ce cercle.

CRÉPUSCULAIRES, famille d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, qui ne volent que le soir et le matin : leurs ailes qui sont en toit dans le repos, et sont retenues par un crin fixé aux ailes inférieures et entrant dans une coulisse des supérieures ; toutes leurs chenilles ont 16 pattes, et leurs chrysalides sont toujours mutiques et conico-cylindriques. — Les Crépusculaires se divisent en *Hespérisphinges*, *Sphingides*, *Sésiéides* et *Zygénides*.

CRÉPUSCULE (du lat. *crepusculum*), état intermédiaire entre le jour et la nuit, qui se manifeste après le coucher du soleil ou avant son lever. Il résulte de ce que, quand le soleil est à moins de 18° au-dessous de l'horizon, ses rayons éclairent un segment plus ou moins grand de l'atmosphère, qui à son tour nous éclaire par réflexion. La durée du crépuscule est moindre à l'équateur que dans les autres régions terrestres, moindre aussi aux équinoxes qu'à toute autre époque de l'année. C'est de la durée du crépuscule à l'équateur le jour de l'équinoxe, laquelle est de 1^h 1/2, que l'on a conclu que la hauteur de l'atmosphère peut être d'environ 15 lieues. — Le crépuscule du matin prend le nom d'*aurore*. *Voy.* ce mot.

CRÈQUIER (de l'allem. *Krieche*), espèce de Prunier sauvage. — En termes de Blason, c'est un arbre nain et sauvage en forme de chandelier à sept branches. La maison de *Créqui* portait un *créquier* de gueules en champ d'or.

CRESANE, espèce de Poire. *Voy.* CRASSANE.

CRESCENDO, mot italien qui signifie *en croissant*, s'emploie en Musique pour exprimer que la force du son doit être augmentée graduellement. Les symphonies et les ouvertures d'opéras se terminent presque toujours par un *crescendo*.

CRESCENTIE (de P. *Crescenti*, agronome italien), *Crescentia*, dite aussi *Calebassier*, genre de la famille des Bignoniacées, tribu des *Crescentiées*, se compose d'arbrisseaux indigènes de l'Amérique équatoriale, à fleurs grandes, à baie très-grosse, dont l'écorce est dure, et la pulpe succulente et aigrelette. La *C. à longues feuilles* (*C. cujete*), est un arbre au tronc tortueux, à l'écorce ridée, au bois blanc et coriace : ses fleurs pendantes sont d'un blanc pâle et d'une odeur désagréable : la pulpe du fruit passe pour vulnéraire et est recommandée dans les maladies de poitrine. Avec la coque du fruit, ou *calebasse*, les nègres fabriquent des ustensiles de ménage, qu'ils gravent et qu'ils peignent avec plus ou moins de goût. La *C. à larges feuilles* (*C. cucurbitana*) a des fleurs petites, d'un jaune foncé, et donne un fruit rond ou ovale de la grosseur d'un citron.

CRESSE, *Cressa*, espèce du genre Liseron, famille des Convolvulacées. La *C. de Crète* (*C. cretensis*), du midi de l'Europe, est employée à l'extraction de la *soude*. *Voy.* ce mot.

CRESSERELLE, oiseau. *Voy.* CRÉCERELLE.

CRESSON (de l'ital. *crescione*), nom donné à diverses plantes appartenant presque toutes à la famille des Crucifères, et remarquables par leurs propriétés diurétiques, antiscorbutiques et dépuratives. Le vrai cresson est le *C. de fontaine* (*Sisymbrium nasturtium*), plante vivace, qui croît naturellement au bord des eaux courantes. Sa fleur blanche a la forme d'une croix latine; son feuillage, d'un vert foncé, a une saveur aromatique et piquante : on le mange en salade; en médecine, il entre dans la composition du *jus d'herbes*. — Le *C. alénois* (*Lepidium sativum*), vulg. *Cresson à la noix*, est une plante annuelle du genre Lépidier, qui pousse très-rapidement et dont les jeunes feuilles, à raison de leur saveur piquante, s'emploient pour l'assaisonnement des salades : il est originaire de Perse, et se cultive dans les jardins, surtout près d'Orléans, d'où son nom *alénois* pour *orlénois*. — Le *C. des prés* (*Cardamine pratensis*), dit aussi *C. élégant*, s'emploie aux mêmes usages (*Voy.* CARDAMINE). Le *C. de roche* est la Saxifrage dorée; le *C. de terre*, l'Érysimum précoce ; le *C. du Pérou*, la Grande Capucine, etc.

CRESSONNIÈRE, lieu baigné d'eau où l'on fait croître du cresson. Les premières cressonnières artificielles ont été faites en Allemagne ; l'usage en a

été introduit en France en 1811, par M. Cardon à la Nonette près de Senlis.

CRÉSYLOL ou *Alcool crésylique*. *Voy.* Créosote.

CRÉTACÉ (du lat. *creta*, craie). En Géologie, on nomme *formation crétacée* la dernière des formations de la période secondaire. Elle succède à la formation jurassique et tire son nom de ce que, dans le bassin de Paris ses derniers étages sont entièrement à l'état de craie blanche ou grise. Ce qui la caractérise, c'est le développement énorme qu'y prennent certains céphalopodes voisins des Ammonites, les *Toxoceras*, les *Ancyloceras*, les *Hamites*, etc. Elle forme dans le bassin parisien une zone qui traverse l'Yonne, la Marne, l'Aube, etc. ; qui se retrouve à Tours, à Châtellerault, au Mans, à Honfleur, et suit tout le littoral de la Manche jusqu'à Boulogne. On la retrouve dans les autres bassins français, ainsi qu'en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Russie, etc. Les principaux étages qu'on y distingue sont en partant de la base : 1° l'*étage néocomien* et son facies d'eau douce, le *wealdien*; 2° l'*urgonien*; 3° l'*aptien*; 4° l'*albien* ou *gault*; 5° le *cénomanien* ou *craie chloritée*; 6° le *turonien* ou *craie tufau*; 7° le *sénonien* ou *craie blanche*; 8° le *danien* ou *calcaire pisolithique*. C'est des sables inférieurs de la formation crétacée (sables verts du gault) que sortent les eaux des puits artésiens de Grenelle et de Passy.

CRÊTE (du lat. *crista*), caroncule rouge et charnue qui s'élève sur la tête de quelques oiseaux, surtout du coq, et qui est plus ou moins considérable, suivant la race ou les individus ; les poules ont aussi une crête, mais en général plus petite que celle du coq. Les espèces qui ont une huppe ont la crête plus petite, et quelquefois même n'en ont pas.

En Botanique on appelle *Crête de coq* une variété d'Amarante (*Voy.* Célosie) et plusieurs plantes de la famille des Personnées. *Voy.* Rhinanthe.

En Géologie, on donne le nom de *crête* à la partie la plus élevée du sommet d'une montagne.

CRETELLE, plante. *Voy.* Cynosure.

CRÉTINISME (orig. incertaine), état d'abrutissement, accompagné d'une difformité générale, et le plus souvent de goître et de scrofules. Le crétinisme n'apparaît qu'après la naissance et généralement avant l'âge de 5 ans; il se manifeste par une sorte d'arrêt dans le développement. La physionomie devient stupide, la voix caverneuse, les chairs flasques; la peau se flétrit et prend une teinte jaunâtre; l'avidité pour les aliments est extrême. Dans le crétinisme complet, l'individu est entièrement privé des facultés intellectuelles et reproductrices ; il est le plus souvent sourd et muet, reste plongé dans une continuelle apathie et est d'une malpropreté dégoûtante ; mais tous les crétins ne présentent pas à un égal degré cet état de dégradation physique et morale. On en trouve beaucoup dans les vallées basses, profondes et étroites du Valais, dans la vallée d'Aoste, la Maurienne, dans une partie du Tyrol, de l'Auvergne et des Pyrénées. Les races affectées de cette infirmité sont connues dans quelques localités sous les noms de *Cagots*, de *Caqueux*, etc. Le crétinisme, qui est souvent héréditaire, paraît tenir particulièrement à l'habitation dans les vallées profondes et humides.

CRÉTIQUE (vers). *Voy.* Amphimacre.

CRETONNE (de *Creton*, fabricant normand), sorte de toile blanche très-forte qui se fabrique dans les environs de Lisieux : est faite en entier avec du fil de lin, sur une chaîne de fils de chanvre. Il y a des cretonnes de toutes qualités. On s'en sert pour le linge de corps, surtout pour les chemises.

CRETONS (orig. inc.), résidu des pellicules qui contenaient le suif avant qu'on l'eût fondu ; on en fait des pains pour les chiens de basse-cour et les chiens de chasse. Les corroyeurs et les hongroyeurs s'en servent pour adoucir leurs cuirs.

CREUSET (jadis *croiseul*; du b.-lat. *crucibulum*, sorte de lampe), vase généralement fait de terre réfractaire (silicate d'alumine, de chaux et de fer), quelquefois en porcelaine, en platine, en plombagine ou en fonte, qu'on emploie pour fondre ou calciner certaines substances. Il a le plus souvent la forme d'un cône tronqué, fermé à son sommet, arrondi ou triangulaire et ouvert à sa base. Les meilleurs creusets en terre viennent d'Allemagne, et sont connus sous le nom de *creusets de Hesse* : ils résistent à des températures d'autant plus élevées qu'ils contiennent moins de chaux et d'oxyde de fer. En Chimie, on distingue trois espèces de creusets : 1° les *C. poreux*, qui sont les plus réfractaires; les *C. désoxydants*, propres à la réduction des oxydes métalliques; les *C. compactes*, qui sont fort sujets à se fendre. *Voy.* Coupelle.

CREVASSE (de *crever*). En Médecine, *Voy.* Gerçure et Fissure. — Dans l'Art vétérinaire, *Voy.* Solandre.

crevasses (Géologie). *Voy.* Tremblement de terre.

CREVETTE (de l'allem. *Krabbe*) ou chevrette. Il faut distinguer parmi ces Crustacés: les *Crevettes alimentaires*, qui appartiennent à l'ordre des Décapodes macroures, et à la tribu des Palémoniens, où elles forment les genres *Salicoque* et *Crangon* (*Voy.* ces mots), et les *Gammares* ou *Fausses crevettes*, qui appartiennent à l'ordre des Amphipodes, et dont M. Milne Edwards a fait la famille des *Crevettines*, subdivisée en deux tribus: les *C. sauteuses* (Crevettes, Talitres, Orchesties), et les *C. marcheuses* (Corophies, Atyles, Podocères). Parmi les crevettes de cet ordre, l'espèce la plus connue est la *C. des ruisseaux* ou *Squille aquatique* (*Gammarus pulex*) qu'on trouve aux environs de Paris.

CRÈVE-VESSIE, appareil de Physique, servant à montrer la pression atmosphérique. C'est un cylindre de verre, dont une extrémité est fermée par une vessie, et dont l'autre se pose sur la platine de la machine pneumatique. Quand on enlève l'air contenu dans ce cylindre, l'air extérieur presse la vessie et la fait éclater avec fracas.

CRI (de *crier*). On appelle *cri d'armes* la devise que les seigneurs féodaux faisaient graver ou peindre sur leurs armes, et qui, sur le champ de bataille, servait de mot de ralliement. Celui des anciens rois de France était *Montjoie et St-Denis*; celui des premiers ducs de Bourgogne, *Chastillon au noble duc*; celui de la maison de Savoie, *Savoie, St-Maurice*, et *Bonnes-Nouvelles*; les ducs de Bretagne criaient : *St-Malo au riche duc*; ceux d'Auvergne, *Clermont au dauphin d'Auvergne*; ceux de Brabant, *Louvain au riche duc*; les seigneurs de Coucy, *Coucy à la merveille*; les comtes de Flandre, *Flandres au lion*; les rois de Navarre, *Bigorre, Bigorre*, etc. Tous les gentilshommes n'avaient pas le droit du cri d'armes; c'était un privilége qui n'appartenait qu'aux chevaliers bannerets. — Il ne faut pas confondre le *cri d'armes* avec le *cri de guerre*, qui a été employé de tout temps, et qui le plus souvent, surtout chez les anciens, n'était qu'une clameur confuse. C'était aussi quelquefois une phrase courte ou un mot expressif, ou bien le nom d'un saint ou celui du chef.

cris séditieux. L'article 8 de la loi du 25 mars 1822 punit d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 fr. à 4,000 fr. tous cris séditieux publiquement proférés.

CRIBLE (du lat. *cribrum*), instrument qui sert à nettoyer les grains des ordures avec lesquelles ils sont mêlés, se compose d'un cercle en bois, de $0^m,10$ de large environ, et d'une peau de porc, d'âne ou de cheval, préparée par le parcheminier, et tendue sur le cercle : cette peau est percée de trous faits à l'emporte-pièce. Il y a des cribles de plusieurs dimensions (le *passe-tout*, l'*émondeur*, etc.); les petits se tiennent des deux mains, comme les tamis du droguiste; les grands se suspendent au plancher. — Il y a aussi des cribles perfectionnés qui sont de véritables machines, comme le *crible allemand*, le *crible cylindre*, le *crible-trieur*, etc. *Voy.* Tamis, Tarare et Blutage.

On appelle encore *Crible* une planche percée de

trous, destinée à maintenir les tuyaux dont les embouchures sont placées dans le sommier de l'orgue.

Crible d'Eratosthène, méthode inventée par le mathématicien grec Ératosthène pour dresser la table des nombres premiers. Elle consiste à exclure de la suite des nombres naturels: 1, 2, 3, 4, etc., tous ceux qui ont des diviseurs; les nombres restants sont alors nécessairement des nombres premiers.

CRIC (par onomatopée), machine destinée à soulever des fardeaux, se compose d'une tige de fer formant crémaillère et dans laquelle s'engrène un pignon que l'on fait tourner sur son axe au moyen d'une manivelle. On met au cric un cliquet qui, entrant dans une des dents du pignon, l'empêche de tourner, lorsque la machine, ayant produit son effort, le poids agirait pour faire redescendre la tige. — On doit à M. Winand un cric perfectionné où le pignon est remplacé par une vis sans fin, ce qui rend impossible la descente spontanée de la crémaillère, quelle que soit la charge qui pèse sur elle, et à M. Tangye un *C. hydraulique*, remarquable par sa puissance et la simplicité de sa manœuvre.

Cric à noix, appareil dont se servent les emballeurs et les rouliers, pour serrer les ballots, paquets et colis, de façon à résister aux secousses et aux cahots de la voiture : le *C. à vis* est un instrument servant aux mêmes usages, qui se compose de deux crochets à écrous, tenant les deux bouts d'une chaîne et qu'on approche au moyen d'une barre de fer ronde, travaillée en vis.

CRIC ou **CRISS**. *Voy.* CANJARE.

CRICHTONITE. *Voy.* TITANE.

CRICKET, jeu de balle qui est national en Angleterre. Les joueurs se partagent en deux camps : ils sont armés de raquettes ou de crosses en bois et ont auprès d'eux des bâtons (*wickets*) fixés en terre : tout le jeu consiste à lancer la balle de manière à toucher les wickets du parti opposé et à empêcher les adversaires de toucher les siens.

CRICOÏDE (du gr. κρικοειδής), un des cartilages du larynx : c'est une espèce d'anneau qui occupe la partie inférieure de cet organe, et qui a plus de hauteur en arrière qu'en avant. Sa surface intérieure est tapissée par la membrane muqueuse du larynx.

CRI-CRI, nom vulgaire du *Grillon*. *Voy.* ce mot.

CRIÉE, vente publique de biens, meubles ou immeubles, faite aux enchères (*Voy.* ENCHÈRE). — On appelle au Palais *audience des criées*, celle qui est consacrée à l'adjudication des immeubles, tant sur expropriation forcée que sur vente volontaire.

CRIEURS PUBLICS. D'après les lois du 10 juillet 1830 et du 16 fév. 1834, nul ne peut exercer même temporairement la profession de crieur sur la voie publique, sans autorisation préalable de l'autorité municipale. Cette autorisation peut être retirée. Toute contravention est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois pour la première fois, et de 2 mois à 1 an en cas de récidive.

CRIME (du lat. *crimen*), toute violation grave de la loi morale, religieuse ou civile. En Droit, on qualifie *crime*, toute infraction que la loi punit d'une peine afflictive ou infamante (C. pén., art. 1); on oppose le *crime* au *délit* et à la *contravention*. *Voy.* ces mots et PEINES.

CRIMINALISTE. *Voy.* JURISTE et DROIT CRIMINEL.

CRIN (du lat. *crinis*, cheveu), poil rude, long et flexible, d'une substance analogue à celle de la corne et des ongles, qui forme la crinière du cheval, et qui se trouve à la queue de cet animal et de quelques autres quadrupèdes (âne, mulet, yak, etc.). On en fait un grand usage dans les arts et dans l'industrie. Dans le commerce, on distingue le *crin plat*, qui est droit et tel qu'on le prend sur l'animal, et le *crin crépi*, qui a été d'abord filé et tordu comme une corde, et qu'on a fait ensuite bouillir pour le friser. Ce dernier sert à garnir les matelas, à rembourrer les fauteuils, les coussins, les selles, etc. Le crin plat sert aux luthiers pour garnir les archets ; on en fait aussi des étoffes dites *crinolines*, qui servent à couvrir les meubles, à faire des cols, des sacs, des boutons, etc. : la chaîne de ces étoffes est en fil et la trame en crin. C'est la Russie et l'Amérique du Sud qui fournissent presque tout le crin qu'emploie l'industrie.

On a donné le nom de *crin végétal* aux fibres préparées de l'*agave*, de la *zostère*, de la *tillandsie caraguate*, du *palmier nain*, à certaines préparations de sparterie, etc., à l'aide desquelles on a cherché à remplacer le crin animal, dont le prix est assez élevé.

CRINIÈRE (de *crin*). Cet ornement, qui chez le cheval couvre la partie supérieure du cou, entoure la tête entière dans le lion. Chez ce dernier, elle est seulement l'apanage du mâle.

CRINOÏDES (du gr. κρίνον, lis), classe du sous-embranchement des Échinodermes, caractérisés par leur corps bursiforme muni de cinq bras non creux, d'une bouche et d'un anus distincts, et d'un ovaire qui s'ouvre à la base des bras. Les Crinoïdes sont pourvus d'une charpente testacée, épaisse, extérieure, formée de plaques solides et contiguës, en nombre limité, dont l'une donne ou non naissance à une tige formée elle-même de plaques solides, et qui se termine inférieurement par une racine fixe sur laquelle est porté tout l'ensemble. Ils se tiennent toujours la bouche en haut contrairement aux autres Échinodermes. — On distingue: les *Crinoïdes libres* (familles : *Laccosomidées*, *Marsupitidées* et *Comatulidées*), et les *C. fixes* (familles : *Pentrémitidées*, *Aplocrinidées*, *Cupressocrinidées*, *Mélocrinidées*, *Cystidées*, *Polycrinidées*, *Cyathocrinidées*, *Apiocrinidées*, *Pentacrinidées*).

CRINOLE, *Crinum*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes indigènes à l'Inde, au Cap et à l'Amérique du Nord. Elles se distinguent par un bulbe plus ou moins gros, des feuilles amples et d'un beau vert, une hampe droite, haute, terminée à son sommet par de grandes fleurs, le plus souvent d'un blanc éclatant, disposées en ombelle. L'espèce la plus connue est le *C. d'Asie* (*C. latifolium*), du Bengale, à fleurs blanches; son bulbe est employé comme émétique et guérit les blessures faites avec des armes empoisonnées. Le *C. aimable* (*C. amabile*) de Sumatra a des fleurs rouges.

CRINOLINE. *Voy.* CRIN et JUPE.

CRINON, *Crino*, genre de Vers entozoaires, de l'ordre des Nématoïdes, qu'on rencontre dans les intestins du cheval et chez le chien.

CRINUM, nom latin botanique du genre *Crinole*.

CRIOCÉRAS (c.-à-d. *corne de bélier*), genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Céphalopodes, famille des Ammonidées, caractérisés par leur coquille cloisonnée, en forme de spirale régulière, à tours disjoints et enroulés dans un même plan, et croissant régulièrement à tout âge. Les criocéras ne se rencontrent que dans les étages néocomien, aptien et albien.

CRIOCÈRE, CRIOCÉRIDES, insectes Coléoptères. *Voy.* LÉMA et EUPODE.

CRIQUE, petite baie. *Voy.* GOLFE.

CRIQUET, *Acridium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Acridiens (Sauteurs de Cuvier) : tête ovale, emboîtée à sa partie postérieure dans le corselet; yeux ovalaires, saillants; antennes cylindriques, filiformes ; mandibules garnies d'un grand nombre de dents aiguës ; ailes dépassant souvent l'abdomen. Les criquets sont agiles : ils marchent mal, mais sautent avec beaucoup de facilité. Ils font de grands dégâts dans les campagnes. Ils voyagent de pays en pays, ce qui leur a valu le nom de *Sauterelles de passage*. On remarque surtout l'espèce appelée *C. voyageur* (*A. migratorium*), au corps verdâtre, aux ailes grisâtres, tachetées de brun, aux jambes roses; ses ailes étendues ont plus de 0m10 d'envergure. Dans plusieurs contrées du Levant, on grille le criquet, on le sale et on le mange.

CRISE (du gr. κρίσις). En Médecine, on nomme ainsi un changement, le plus souvent favorable, qui survient dans le cours d'une maladie, et qui s'annonce par quelques phénomènes particuliers, comme

une hémorragie, des sueurs, un dépôt dans les urines, etc. On explique les crises par le retour des fonctions au rhythme normal : c'est un effet de la diminution de l'état morbide qui avait enrayé le mouvement vital dans certains organes, particulièrement dans les organes sécréteurs.

En Économie politique, on dit qu'il y a une *crise* quand on ne trouve pas à vendre certains produits et que le crédit est momentanément suspendu : la cause en est, soit une mauvaise récolte, soit un événement qui effraie et paralyse l'industrie (guerre, troubles civils, etc.), soit l'action des tarifs douaniers, soit la surabondance de quelques produits, soit des spéculations trop aventureuses. *Voy.* CONSOMMATION.

CRISIDÉES (du g.-type *Crisia*), famille de Mollusques bryozoaires, dont les cellules testacées, distinctes, tubuleuses et saillantes, de contexture perforée, forment un ensemble rampant ou rameux, et sont percées d'une seule ouverture terminale.

CRISPATION (de *crisper*), contraction faible et involontaire des muscles.

CRISPIN, nom d'un valet de comédie, est devenu un type : le comédien Poisson excellait dans ce rôle. Scarron, Lesage, Regnard ont souvent mis les Crispins sur la scène. — On donne aussi ce nom à un manteau court, à l'espagnole, fait à l'imitation de celui que portent les Crispins.

CRISPITE. *Voy.* RUTILE.

CRISTAL (du gr. κρύσταλλος). On nomme ainsi, en Minéralogie, tout corps doué d'une forme régulière et polyédrique, c.-à-d. terminé par des faces planes. Ces faces sont ordonnées régulièrement et symétriquement autour de certaines lignes idéales que l'on conçoit à l'intérieur des cristaux et que l'on appelle des *axes de cristallisation*. La forme régulière des cristaux résulte d'une disposition régulière des molécules à l'intérieur du corps, que l'on appelle la *structure cristalline*, et qui se traduit souvent par la tendance de ces corps à se partager, à se *cliver* suivant certaines directions planes. — Les circonstances dans lesquelles un corps cristallise peuvent faire varier le nombre et la disposition des facettes de ses cristaux ; mais en général, quelles que soient les formes qu'affecte un même corps en cristallisant, elles peuvent se ramener toutes à un même type, ou comme on dit, à un même *système cristallin*. — On distingue *six* systèmes cristallins caractérisés par le nombre et la disposition de leurs axes. Ce sont : 1° le système *cubique* qui a 3 axes égaux et perpendiculaires entre eux ; 2° le système du prisme *hexaèdre droit* caractérisé par 4 axes dont 3 égaux et également inclinés entre eux, et le 4e perpendiculaire au plan des 3 autres ; 3° le système du prisme droit à base carrée ou système *quadratique*, caractérisé par 3 axes perpendiculaires 2 à 2, et dont 2 seulement sont égaux entre eux ; 4° le système du prisme droit à base rhombe, ou système *orthorhombique*, dont les 3 axes sont inégaux mais perpendiculaires entre eux 2 à 2 ; 5° le système du prisme oblique à base rhombe ou système *clinorhombique*, ayant 3 axes inégaux dont un seul est perpendiculaire aux 2 autres ; 6° le système du parallélipipède oblique ou système *clinoédrique* dont les 3 axes sont inégaux et inégalement inclinés entre eux. — Les formes secondaires se déduisent des formes principales par la *loi* dite *de symétrie*, qui consiste en ce que, quand un élément du solide primitif, arête ou angle solide, se modifie d'une certaine façon, tous les éléments identiques se modifient de même. On les distingue en formes secondaires *simples* et *composées*, suivant qu'elles sont dues à une ou à plusieurs espèces de modifications. Les formes simples dérivant du cube sont : le *dodécaèdre rhomboïdal* et le *cube pyramidé*, obtenus en modifiant les arêtes du cube par 1 ou 2 facettes additionnelles ; l'*octaèdre*, le *trapézoèdre*, l'*octaèdre pyramidé* et le *scalénoèdre*, fournis par les modifications des arêtes. Les principales formes dérivant du prisme hexaèdre droit, du prisme droit à base carrée et du prisme droit à base rhombe, sont la *double pyramide hexagonale régulière*, l'*octaèdre à base carrée* et l'*octaèdre droit à base rhombe*. Les deux autres systèmes cristallins ne fournissent pas de forme secondaire simple ; il faut la coexistence de plusieurs espèces de modifications pour y produire un solide terminé. — Souvent il arrive qu'un cristal ne présente que la moitié des facettes de modification qui devraient exister d'après la loi de symétrie ; les facettes existantes alternent alors avec les facettes disparues : ce phénomène est connu sous le nom d'*hémiédrie* (*Voy.* ce mot). Dans le système cubique, l'hémiédrie des modifications sur les pointements donne le tétraèdre et ses dérivés ; l'hémiédrie des modifications sur les arêtes mène au *dodécaèdre pentagonal*. — Dans le système du prisme hexaèdre, une hémiédrie très-fréquente est celle qui donne le *rhomboèdre*, et résulte de la disparition de la moitié des facettes de modification qui conduisent à la double pyramide régulière. Le dérivé le plus fréquent du rhomboèdre est le *scalénoèdre*. — *Voy.* DIMORPHISME.

Les cristaux peuvent éprouver des *déformations* résultant de ce que certaines de leurs faces ne se développent pas ou se développent plus que d'autres : il faut alors recourir à la mesure des angles pour la détermination du système, l'exagération des faces n'altérant en rien la grandeur des angles. Une déformation assez fréquente des cristaux est celle qui consiste dans l'arrondissement de certaines de leurs faces ou de leurs arêtes : c'est ainsi que les cristaux de diamant deviennent fréquemment sphéroïdes, que les cristaux tabulaires de gypse ou les rhomboèdres de spath d'Islande affectent souvent la forme lenticulaire.

On appelle *groupement* l'association de plusieurs cristaux de même espèce. Généralement on reconnaît le groupement à la présence d'angles rentrants, ce qui n'existe jamais dans les cristaux simples ; mais quelquefois il ne peut être manifesté que par les propriétés optiques des minéraux. On distingue : le *G. régulier*, résultant de l'assemblage de plusieurs cristaux de même forme et dont les faces sont parallèles : il en résulte souvent des formes très-remarquables (trémies du *sel marin*, cristaux évidés du *cuivre oxydulé* de Chessy) ; le *G. par inversion* (*cassitérite* ou *étain oxydé*) ; le *G. par hémitropie*, résultant de l'accolement de prismes orthorhombiques ou clinorhombiques ou des solides qui en dérivent par leurs faces égales, mais disposées en sens inverse, comme si un cristal unique avait été coupé en deux par un plan parallèle à l'une de ses faces et que l'une des moitiés eût fait une demi-révolution pour s'appliquer sur l'autre (*feldspath*, *pyroxène*, *amphibole*, etc.) ; le *G. irrégulier*, tantôt cruciforme (*staurotide*, *harmotome*), tantôt flabelliforme ou en éventail (*gypse*, *mésotype*), tantôt en *druse* (*Voy.* ce mot) quand les cristaux qui tapissent une cavité divergent en tous sens (*épidote*), ou en crête de coq (*pyrite blanche*), etc.

CRISTAL, espèce de verre remarquable par sa beauté et sa transparence. On distingue : 1° le *C. ordinaire*, verre à base de plomb, qui se fait avec du sable blanc, de la potasse et du minium ; il se reconnaît à sa grande pesanteur spécifique qui varie de 2,9 à 3,3 ; 2° le *C. de Bohême*, verre à base de potasse et de chaux, moins dense (2,6), mais bien plus dur que le cristal ordinaire ; on le fabrique avec du sable très-blanc, de la potasse et de la chaux fort pures, etc. On colore les cristaux en *bleu* avec l'oxyde de cobalt, en *vert* avec le verdet du commerce, en *rouge* avec le précipité d'or, dit pourpre de Cassius. — La fabrication du cristal ordinaire est originaire d'Angleterre : la blancheur et l'éclat sont les qualités principales de la cristallerie anglaise. Les cristaux de Bohême se fabriquent surtout en Bohême et aux env. de Venise ; ils jouissent depuis longtemps d'une réputation légitime due surtout à la pureté des matières qui entrent dans leur composition. En France, on fabrique des cristaux de toute beauté à Baccarat et à la Plaine

de Walsch (Meurthe), à St-Louis et à Muntzenthal (Moselle), à Bercy, à Clichy et à Grenelle (Seine). En Belgique, on cite les cristalleries de Gand, de Vonciche, etc. — *Voy.* CROWN-GLASS et FLINT-GLASS.

L'art de tailler les cristaux a été importé de Bohême en France vers 1740 par un certain Bucher. Ce travail comprend : l'*ébauchage*, qui se fait à la meule de fer, au moyen de sable fin, pur et mouillé; le *premier adouci*, qui se fait à la meule fine; le *second adouci*, à la meule de bois, avec la poudre de pierre ponce mouillée ; enfin le *poli*, à la meule de liége, avec de la potée d'étain sec.

Cristal craquelé. Pour l'obtenir, on plonge dans un bain d'eau fraîche la pièce qui vient d'être soufflée ou coulée et pendant qu'elle est encore un peu molle; puis on l'expose à la chaleur rouge dans un moufle. L'évaporation subite des parties aqueuses qui se trouvent à la surface du cristal détermine un craquelement et ces mille fissures qui produisent l'effet d'une cristallisation superficielle.

Cristal de roche, Quartz pur cristallisé. *Voy.* QUARTZ.

Cristal de Vénus, Acétate de cuivre. *Voy.* ce mot.

CRISTALLERIE, fabrique de cristaux. *Voy.* CRISTAL et VERRE.

CRISTALLIN (du lat. *crystallinus*), espèce de lentille transparente située dans le globe de l'œil, derrière la pupille, et qui est destinée à recevoir le cône de lumière émané d'un point lumineux pour en réfracter les rayons et les rassembler ainsi sur la rétine. Le cristallin n'a guère plus de 0m,0045 d'épaisseur sur 0m,009 de diamètre; sa face antérieure est un peu plus aplatie que sa face postérieure. Transparent chez l'adulte, il jaunit et durcit avec l'âge. Il est enveloppé d'une membrane séreuse dite *capsule du cristallin*, dont il n'est séparé que par un fluide peu abondant appelé *humeur de Morgagni;* il est suspendu entre l'humeur aqueuse, qui est en avant, et le corps vitré qui est en arrière, et dans lequel il fait une sorte de dépression. Il est formé de lamelles en couches concentriques, dont les fibres ont des directions diverses, mais toujours très-symétriques.

CRISTALLIN (SYSTÈME), STRUCTURE CRISTALLINE. *Voy.* CRISTAL.

CRISTALLINE, ancien nom donné par Runge à une substance retirée de la distillation de l'indigo et qui est isomère ou identique avec l'*Aniline artificielle. Voy.* ANILINE.

Ficoïde cristalline. Voy. FICOÏDE.

CRISTALLISATION. La cristallisation, soit naturelle, soit artificielle, a lieu par la *voie humide* ou par la *voie sèche*, c.-à-d. *par dissolution* ou *par fusion*. Si l'on dissout un sel dans l'eau, et qu'on fasse évaporer ensuite une certaine quantité de ce liquide, le sel, au moment de se séparer, prend souvent la forme cristalline. Si l'on fait fondre un métal, le bismuth p. ex., et qu'on le laisse ensuite refroidir lentement en décantant la partie encore liquide dès que le reste s'est concrété, on obtient de beaux cristaux de ce métal. La cristallisation est, en général, d'autant plus parfaite, qu'elle est plus lente. — Les cristaux qui se déposent dans l'eau en retiennent souvent en combinaison une certaine quantité : la proportion de cette *eau de cristallisation* est toujours la même pour le même sel à la même température. C'est à sa présence que les sels doivent la propriété de *s'effleurir* au contact de l'air sec ; le sel perd alors sa transparence et se réduit en poussière. Elle leur communique aussi la propriété de se liquéfier par une légère chaleur ; cette *fusion aqueuse* fait vaporiser leur eau de cristallisation, et ce n'est qu'après être devenus *anhydres* qu'ils peuvent de nouveau se fondre par l'action du feu; alors ils éprouvent ce qu'on appelle la *fusion ignée*. Les sels desséchés, et susceptibles de se combiner avec l'eau, développent toujours de la chaleur au contact de ce liquide, parce qu'ils reprennent alors l'eau de cristallisation qu'on leur avait fait perdre ; on observe ce phénomène en gâchant avec de l'eau le plâtre cuit. Outre l'eau de cristallisation, les sels en contiennent souvent une certaine quantité simplement engagée entre les molécules des cristaux; ils doivent à cette eau, dite *eau d'interposition*, la propriété d'humecter le papier dans lequel on les comprime, ainsi que celle de se fendiller avec bruit et de sauter en éclats quand on les expose brusquement à une forte chaleur : le sel de cuisine offre ce phénomène de *décrépitation. Voy.* CRISTAL et CRISTALLOGRAPHIE.

CRISTALLOCORDE, espèce de clavecin à cordes de cristal. *Voy.* CLAVECIN.

CRISTALLOGRAPHIE (de *cristal*, et du gr. γράφω, écrire), science qui a pour objet l'étude des cristaux et des relations de forme qui existent entre eux. Ces relations se déterminent par les mesures des angles des cristaux à l'aide du *goniomètre* (*Voy.* ce mot), et par des calculs trigonométriques basés sur ces mesures. La cristallographie sert aux chimistes et aux minéralogistes pour distinguer les corps.

Les anciens naturalistes connaissaient certains cristaux, particulièrement le *cristal de roche ;* mais ils les regardaient comme des jeux de la nature, et ignoraient les lois qui en régissent la forme. Linné paraît avoir le premier compris l'importance de l'étude des formes cristallines pour la connaissance des minéraux, et il peut être considéré comme le fondateur de la cristallographie. Romé de Lisle publia, en 1772, le premier traité de cristallographie, et fit les premières recherches scientifiques sur cette matière ; mais ce fut Haüy qui, quelque temps après, eut la gloire de découvrir la *loi de symétrie* à laquelle sont subordonnées toutes les formes cristallines : il avait reconnu à Paris, en 1781, presque en même temps que Bergmann à Berlin, qu'un certain nombre de minéraux ont la propriété de se casser suivant des lames dont le sens est constant pour chaque substance (*Voy.* CLIVAGE), et cette découverte est devenue la première base de la minéralogie géométrique. Haüy avait fait de la cristallographie une science rigoureuse. Weiss y introduisit plus tard quelques considérations nouvelles, et entre autres l'*hémiédrie*. Plus récemment encore, Mitscherlich formula sa belle théorie de l'*isomorphisme*, et M. Delafosse établit les rapports qui existent entre la composition atomique et les formes cristallines. La science doit aussi beaucoup aux travaux de MM. Ebelmen et Becquerel, en France; G. Rose, Weiss, Moss, Naumann, etc., en Allemagne.

Les meilleurs *Traités de cristallographie* sont ceux de Haüy (1809 et 1822), de Miller (trad. de l'angl. par de Senarmont) et de Dufrénoy, dans le 1er vol. de sa *Minéralogie* (1844). Les commençants peuvent consulter le petit *Précis* de M. Laurent (1847) et le *Traité élémentaire* de Beudant.

CRISTATELLE (du lat. *crista*, crête), *Cristatella*, genre de Mollusques bryozoaires qui habitent les eaux douces stagnantes. Ces animaux n'offrent à l'œil nu que l'apparence de moisissures; mais examinés à la loupe, ils apparaissent composés d'une multitude d'animaux membraneux réunis dans une même enveloppe et étendant en dehors leurs panaches branchiaux. *Voy.* PLUMATELLE.

CRISTE MARINE, nom vulgaire du genre *Bacile. Voy.* ce mot.

CRITÉRIUM (du gr. κριτήριον), caractère par lequel l'esprit discerne le vrai du faux et arrive ainsi à la *certitude* (*Voy.* ce mot). L'observation de la conscience nous découvre l'existence d'un pareil caractère qui nous dirige dans nos jugements, nous fait affirmer la *vérité* de nos connaissances et la distinguer de l'*erreur*. Ce critérium, comme l'a établi Descartes, est l'*évidence de la raison* ; quand nous disons, *je pense*, *j'existe*, le motif qui détermine notre assentiment avec une pleine assurance, c'est que nous voyons clairement que nous pensons, que nous existons, en sorte qu'il nous est impossible d'en douter; en général, l'évidence seule force l'esprit à reconnaître les vérités premières de la raison et les faits de l'expérience; sans elle, il ne peut y avoir ni déduction, ni induction, ni

croyance au témoignage de nos semblables. On a proposé d'autres critériums : Aristote et Leibnitz, le *principe de contradiction*; Locke, la *convenance des idées;* Pascal, la *véracité divine* (*Pensées* : Personne n'a d'assurance, hors la foi, s'il veille ou s'il dort); Lamennais, le *consentement universel.* Tous ces critériums sont insuffisants, et, loin de pouvoir remplacer l'évidence de la raison, ils la présupposent. Sans doute, comme le dit Descartes, « il y a quelque difficulté à bien remarquer quelles sont les choses que nous concevons distinctement; » mais c'est là un défaut propre à l'intelligence humaine ; elle est bornée, et aucune règle ne peut la rendre infaillible. *Voy.* CONSENTEMENT UNIVERSEL, CONTRADICTION, ÉVIDENCE, ERREUR, VÉRITÉ.

CRITHMUM, nom latin botaniq. du genre BACILE.

CRITICISME (du gr. κριτικός, critique), nom par lequel on désigne le système de Kant, qui prétend soumettre à la *critique* toutes les notions qui sont dans l'entendement humain (*Voy.* IDÉALISME). La doctrine de Kant a été traduite en français, exposée et développée par les travaux de MM. Tissot, Barni, Secrétan et Renouvier. *Voy.* ESTHÉTIQUE, LOGIQUE, MORALE, MÉTAPHYSIQUE, etc.

CRITIQUE (du gr. κριτική), art de juger les œuvres de l'esprit humain. — La *Critique littéraire* revêt diverses formes : ou elle se présente comme une partie essentielle de l'histoire générale, décrit les révolutions de la pensée, explique les changements du goût, apprécie les chefs-d'œuvre d'après les lois générales de l'esprit et le génie de l'époque qui les a produits (*Voy.* LITTÉRATURE) ; ou elle étudie les types variés que présentent les talents individuels (Gust. Planche, Sainte-Beuve, etc.); ou elle traite à fond une question pour en tirer un enseignement pratique (Villemain, Saint-Marc Girardin, Nisard, etc.). Elle est la faculté dominante de notre siècle ; elle est l'âme de tous les ouvrages et elle est mêlée à tous les genres. — Il en est de même de la *Critique appliquée aux beaux-arts:* elle trace l'histoire des grandes écoles (*Voy.* PEINTURE, SCULPTURE, etc.), ou elle s'attache particulièrement à un genre, à un artiste (Diderot, Lessing, Winckelmann, Quatremère de Quincy, Cousin, Vitet, Scudo, Beulé). *Voy.* ESTHÉTIQUE. — Pour la *Critique philosophique*, la *C. historique*, la *C. philologique*, *Voy.* PHILOSOPHIE, HISTOIRE, PHILOLOGIE.— *Voy.* aussi JOURNAUX.

On doit à M. Egger un *Essai sur l'Histoire de la critique chez les Grecs* (Paris, 1849-50). L'histoire complète de la critique dans les temps modernes est encore à faire.

CRITIQUE (ÉCOLE), école contemporaine dont le nom indique le caractère distinctif. S'inspirant à la fois du positivisme d'Aug. Comte, du criticisme de Kant et de la dialectique de Hegel, par suite occupant une position intermédiaire entre l'empirisme et l'idéalisme, elle n'a point de doctrine fixe et précise susceptible d'être formulée dans une définition. Elle pose en principe que tout est relatif et changeant dans l'humanité comme dans la nature. A ce point de vue, l'univers n'est que la série des apparences par lesquelles il se montre à nos yeux ; c'est une force infinie qui aspire à passer, dans la suite de ses évolutions successives, par l'infinité des formes possibles ; l'état présent sort de celui qui précède et prépare celui qui suit ; donc tout ce qui existe est un moment nécessaire de l'éternel univers. Dans l'humanité, cette mobilité infinie d'états, déterminant une semblable mobilité de sentiments et d'opinions, donne naissance aux croyances religieuses et aux systèmes philosophiques, aux institutions morales et sociales, aux formes littéraires et artistiques, qui changent selon les siècles et varient selon les races ; par conséquent, toutes les opinions n'exprimant que les conceptions de ceux qui les énoncent, il n'y a pas lieu d'en chercher la valeur; il suffit de les comprendre, c.-à-d. de les analyser et de les rapporter aux lois qui en expliquent l'apparition et la succession : ce qui conduit à appliquer aux sciences morales la méthode des sciences physiques. Les causes réelles ne tombant pas sous l'observation des sens, l'école critique n'en reconnaît pas : pour elle, l'âme pensante n'est que la résultante des forces cérébrales ; Dieu est en un sens le progrès de la nature, en un autre l'idéal pensé par l'esprit humain ; de toute façon, il est dans un *devenir* perpétuel, comme la nature et l'humanité, sans lesquelles il n'est rien. — On voit par cet exposé que l'école critique, laissant de côté la conscience et la raison qui peuvent seules nous faire connaître les véritables réalités en Métaphysique, prend son point de départ dans des hypothèses qu'elle affirme sans donner aucune preuve à l'appui. — Voir : P. Janet, *la Crise philosophique*; Caro, *l'Idée de Dieu ;* Ravaisson, *la Philosophie en France au* XIX*e siècle*, § XII.

En Médecine, on appelle *Jours critiques* ceux où apparaissent de préférence les *crises* (*Voy.* CRISE). D'après Hippocrate et Galien, le 7e jour est le jour critique par excellence : presque toujours la crise qui survient ce jour-là est favorable; au contraire, celle du 6e jour est le plus souvent funeste. Après ces deux jours principaux, le 14e, le 21e et le 28e sont considérés comme les meilleurs : le 8e, le 10e, le 16e et le 19e, comme les plus mauvais. La théorie des jours critiques est fondée sur des faits incontestables, mais dont il ne faudrait point tirer des conséquences trop absolues. — On appelle *Age critique* l'époque de la vie où les femmes cessent de pouvoir être mères. *Voy.* CLIMATÉRIQUES (ANNÉES).

CROASSEMENT (onomatopée), cri particulier aux oiseaux du genre Corbeau.

CROATES, troupe de cavalerie. *Voy.* CRAVATES.

CROCHE (de *croc*), anciennement *coma*, *diesis*, *fuse* ou *crochet*, note de musique en forme de crochet qui se figure ainsi (♪), et qui représente la durée d'un son égal à la 8e partie d'une ronde, à la 4e d'une blanche, et à la 2e d'une noire. Une double croche (♬) est la moitié de la croche, une triple croche (♬) en est le tiers, une quadruple croche (♬) en est le quart. La durée de la croche est purement relative et dépend de la lenteur ou de la rapidité du mouvement.

CROCHET (diminutif de *croc*). Un grand nombre d'industriels, fabricants de bas au métier, blanchisseurs de toiles, chandeliers, mégissiers, passementiers, menuisiers, charpentiers, etc., se servent de crochets faits pour chacun d'eux, de différentes manières. — On nomme *crochet* l'instrument avec lequel les serruriers font jouer le pène d'une serrure quand ils n'en ont pas la clef : d'où l'expression *crocheter* une serrure.

Broder au crochet, c'est broder avec un petit instrument en acier, de la grosseur d'une forte aiguille à coudre, dont une des extrémités, qui est pointue, porte un crochet.

En Hippiatrie, on appelle *crochets* les dents placées entre les incisives et les molaires; elles sont au nombre de 4, 2 à chaque mâchoire. Les crochets existent rarement chez les femelles. — On donne aussi ce nom aux dents venimeuses des serpents.

CROCKET ou CROQUET, sorte de jeu de boules, qui tient à la fois du cricket et du mail. Il se joue soit sur le sol, soit sur une grande table de billard. Les joueurs, partagés en deux camps, rivalisent pour arriver les premiers à un but déterminé, en poussant leur boule à l'aide d'un maillet de bois de manière à lui faire parcourir un itinéraire obligé en passant par une suite de cercles fichés en terre ou posés sur la table de jeu. L'adresse du joueur consiste non-seulement à atteindre le but, mais à en écarter ses adversaires. Ce jeu, moins violent que le cricket, et moins pénible que le mail, est un exercice parfaitement convenable pour les enfants et même pour les jeunes filles.

CROCODILE (du gr. κροκόδειλος), *Crocodilus*, genre de Reptiles, type de l'ordre des *Crocodiliens*, qui est intermédiaire entre les Lézards et les Tortues. Comme les premiers, les Crocodiles ont le corps allon

gé et pourvu de quatre pattes ; mais leur organisation intérieure les rapproche davantage des Tortues : toutefois leurs mâchoires sont garnies de dents implantées dans de véritables alvéoles. Vivant habituellement dans l'eau, ils ont les pieds de derrière palmés et la queue aplatie et propre à la natation. Ils ont la tête allongée, le museau raboteux et inégal ; le cou assez marqué ; la gueule fendue bien au delà des oreilles ; la mâchoire inférieure seule mobile ; les yeux rapprochés, placés en avant et munis d'une membrane clignotante ; 5 doigts aux pieds antérieurs, armés de griffes, 4 aux pieds de derrière. Leur corps est recouvert de plaques osseuses, juxtaposées et revêtues d'un épiderme écailleux assez épais : sur le dos, ces plaques se relèvent en arêtes plus ou moins saillantes, et la queue est armée de deux crêtes dentées en scie. La couleur de la peau varie du vert olivâtre au jaune. Les crocodiles habitent les parties les plus chaudes des deux continents ; ils sont ovipares ; on présume qu'ils vivent très-longtemps, parce que leur accroissement est très-lent ; au sortir de l'œuf, ils n'ont que $0^m,20$, et quelques individus atteignent plus de 10^m. Ces animaux sont carnassiers et très-voraces. — On a divisé les Crocodiles en 3 sous-genres : les *Crocodiles propr. dits*, les *Alligators* ou *Caïmans*, et les *Gavials*.

Les *Crocodiles propr. dits*, ont la tête oblongue et deux fois plus longue que large ; ils atteignent les plus grandes dimensions. Ils habitent les régions supérieures du Nil, dans les roseaux duquel ils se tiennent en embuscade pour saisir leur proie. Ils nagent avec rapidité ; mais ils ont peine à se tourner quand ils marchent. Ils font entendre un cri qui ressemble au vagissement d'un enfant. La femelle pond, 2 ou 3 fois par an, une vingtaine d'œufs qu'elle enfonce dans le sable, où la chaleur du soleil les fait éclore ; mais les ichneumons en détruisent heureusement un grand nombre. — Les anciens ont fait sur le crocodile les contes les plus merveilleux. Les Égyptiens, surtout les habitants de Thèbes et du lac Mœris, l'adoraient comme un dieu ; deux villes avaient pris en son honneur le nom de *Crocodilopolis*. Auj., on lui fait en Égypte une guerre acharnée, et il n'est plus qu'un objet de curiosité ; sa chair est peu estimée à cause de son odeur, et l'on n'a plus de confiance dans les remèdes que l'ancienne médecine lui empruntait. — Outre le *Crocodile d'Égypte*, on connaît le *C. de Siam*, le *C. à deux arêtes*, le *C. à museau effilé*, le *C. cuirassé*, etc.

Il existe un très-grand nombre de débris de *Crocodiles fossiles*. Il faut y joindre les Reptiles désignés sous les noms de *Suchosaurus*, *Teleosaurus*, *Pelagosaurus*, *Cylindricodon*, *Streptospondylus*, *Cetiosaurus*, etc.

CROCODILURE (de *crocodile*, et du gr. οὐρά, queue), *Crocodilurus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens, détaché du genre Sauvegarde (*Salvator*), ne comprend qu'une espèce, le *Sauvegarde lézardet* de Cuvier.

CROCOÏSE. *Voy*. PLOMB CHROMATÉ.

CROCONIQUE (ACIDE), acide organique jaune, cristallisable, qui renferme du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène [$C^5O^5,2HO+3H^2O$]. Il donne des sels de la couleur du safran (*crocus*). Il se produit quand on fait passer le gaz oxyde de carbone dans le potassium fondu et accidentellement dans la préparation du potassium, quand on calcine un mélange de charbon et de carbonate de potasse. — Il a été découvert par Gmelin.

CROCUS, nom latin botanique du SAFRAN.

CROISÉ, se dit, en Botanique, de toute partie d'un végétal dont les divisions, au nombre de quatre, sont étalées en *croix*.

Rimes croisées. *Voy*. RIMES.

Tissus croisés. *Voy*. TISSUS.

CROISÉE. Ce mot désignait, au moyen âge, le montant et la traverse de pierre ou de bois en forme de *croix*, qui se remarquait dans l'ouverture des fenêtres. Depuis il est devenu synonyme de *fenêtres* ; mais il désigne surtout le châssis en menuiserie garni de vitres qui les ferme. On distingue les *C. à coulisse*, presque abandonnées aujourd'hui, et les *C. à deux vantaux*, *à grands* ou *à petits carreaux*, *carrées*, *cintrées*, *en ogive*, etc.

CROISEMENT. *Voy*. RACE et SÉLECTION.

CROISETTE ou CROIZETTE (dimin. de *croix*), nom vulgaire de la *Staurotide*. *Voy*. ce mot.

CROISIÈRE (de *croiser*), parage où s'établit un bâtiment *croiseur*, soit pour surveiller l'ennemi, soit pour atteindre au passage les bâtiments qu'il veut capturer, ou pour éclairer la route des bâtiments de commerce qu'il veut défendre contre les corsaires. — On appelle aussi *croisière* l'action de *croiser*, et même les bâtiments *croiseurs*.

CROISILLONS, pièces de bois ou de fer disposées en *croix*, en travers d'une baie ou d'un châssis de croisée, pour recevoir les vitres et les vitraux.

CROISSANT (de *croître*), nom donné à la figure qu'offre la lune, soit pendant le premier quartier, soit pendant le dernier. Elle ne montre alors qu'une partie de sa surface, terminée par des courbes, l'une concave, l'autre convexe. Les extrémités du croissant s'appellent les cornes de la lune (*Voy*. LUNE). — Les anciens ornaient d'un croissant le front de Diane ; les dames romaines en décoraient aussi leur coiffure. Le croissant était l'emblème de Byzance ; c'est encore auj. celui de l'empire ottoman.

Croissant, espèce de faucille en forme d'arc et placée au bout d'un long manche, dont on se sert pour élaguer et tondre les arbres.

Les Vétérinaires donnent ce nom à une tumeur de la sole qu'on observe souvent chez les chevaux affectés de fourbure.

CROIT, c.-à-d. *accroissement*, augmentation du bétail par la naissance des petits. — On appelle *bail à croît* un bail de bétail fait à charge d'en partager le produit ou l'augmentation. On le nomme aussi, mais abusivement, *bail à cheptel*. *Voy*. BAIL et CHEPTEL.

CROIX (du lat. *crux*), instrument de supplice usité chez les anciens, et sur lequel on attachait les malfaiteurs pour les y faire mourir, était composé de deux pièces de bois se coupant à angles droits. A Rome, la croix était le supplice des voleurs, des esclaves et des déserteurs. — C'est sur la *croix* que le divin Sauveur a voulu mourir pour notre rédemption. Constantin, après avoir embrassé la foi, défendit d'infliger à l'avenir aux criminels le supplice de la croix. — On donne le nom de *Mystère de la croix* à la mort soufferte par Jésus-Christ sur la croix, et celui de *vraie croix* au bois sacré sur lequel s'est opéré ce mystère. Retrouvé par Ste Hélène, mère de Constantin, ce bois a été depuis conservé religieusement et distribué par parcelles à toutes les nations de la terre. L'Église fête le 3 mai l'*Invention de la Ste Croix*, et le 14 septembre l'*Exaltation de la Ste Croix*, en mémoire de ce qu'Héraclius rapporta sur le Calvaire en 630 la vraie croix que Chosroès, roi des Perses, avait enlevée 14 ans auparavant. — On appelle *Chemin de croix*, une pratique de dévotion qui consiste à se prosterner successivement devant 14 images suspendues aux murs d'une église, d'un cloître, d'un cimetière, etc., et figurant les 14 stations de la voie du Calvaire. L'origine de cette pratique, d'un usage fréquent auj. parmi les catholiques, est attribuée aux Franciscains. — *Signe de la croix*. *Voy*. SIGNE.

Sous le rapport de la forme, on distingue différentes sortes de croix : la *croix latine*, †, dont la branche horizontale est plus petite que la tige verticale, et placée au tiers de la hauteur ; la *croix grecque*, ✚, dont les quatre bras sont égaux et se coupent à angles droits ; la *croix de Malte* ou *de Jérusalem*, ✠, à branches égales, comme la croix grecque, mais dont les branches sont pattées et échancrées ; la *croix de St-André*, en forme d'X ; la *croix de Lorraine*, ☨, à deux traverses, etc.

Croix ansée, sorte de clef surmontée d'un anneau

que l'on voit à la main de certains dieux de l'Égypte : c'est le symbole de la vie divine. Les premiers chrétiens, trouvant une ressemblance entre ce signe et le *thau* des Hébreux qu'Ézéchiel dit de mettre sur le front de ceux qui gémissent (IX, 4), y attachèrent une idée mystique. De là la fréquente reproduction de la croix ansée dans l'Iconographie chrétienne.

Croix de par Dieu ou *de Jésus*, nom donné autrefois aux alphabets dans lesquels les enfants apprenaient à lire, parce qu'ils portaient en tête une croix ainsi appelée pour dire qu'elle était faite au nom de Dieu ou de Jésus.

Dans le Blason, la *croix* figure au premier rang parmi les pièces honorables. On y distingue, outre les croix précédentes, les croix dites *potencée*, *ancrée*, *anilée*, *cantonnée*, *dentelée*, *crénelée*, *fleur-delisée*, etc. — On donne également le nom de *croix* à la réunion du *pal* et de la *fasce*.

On nomme aussi *croix* la décoration, ordinairement en forme de croix ou d'étoile, qui distingue les membres de divers ordres; on la porte soit au cou, soit sur l'habit, attachée avec un ruban, soit en écharpe. Dans plusieurs ordres, comme dans la Légion d'honneur, les plus hauts dignitaires portent le nom de *grand-croix*. — La *croix pectorale* est celle que les évêques portent sur la poitrine, comme marque de leur dignité.

Autrefois, dans les Monnaies, on nommait *croix* un des côtés de la pièce (celui où est auj. la *figure* ou *face*), parce que jadis on y figurait une croix; l'autre côté était appelé *pile* : d'où le jeu de *croix-pile*, dit aussi *pile ou face*. *Voy.* PILE.

En Botanique, on appelle *Croix de Jérusalem*, *de Malte* ou *de Chevalier*, une Lychnide et le Tribule terrestre; *Croix de St-Jacques* ou de *Calatrava*, une Amaryllis ; *Croix de Lorraine*, un Cactus.

Croix du Sud, constellation australe qui contient 17 étoiles. C'est au moyen de 4 des étoiles de cette constellation que les navigateurs trouvent le pôle sud.

CROMLECH (c.-à-d. *pierre sacrée*), monument antique formé de plusieurs grosses pierres rangées en cercle autour d'une pierre plus élevée qui est posée debout. On attribue ces monuments aux Celtes ou à des peuples plus anciens encore. *Voy.* DOLMEN.

CROMORNE (de l'allem. *Krummhorn*, cor courbe), instrument à vent assez employé aux XVe et XVIe siècles, mais dont l'usage est abandonné depuis longtemps. — On donne auj. le même nom à un jeu d'orgue composé de tuyaux cylindriques à anches. Il a quelque rapport pour le son avec le violoncelle.

CRÔNE (orig. inc.), espèce de grue qui sert dans les ports de mer pour charger et décharger les navires. — C'est aussi le nom qu'on donne, dans les rivières, aux creux des berges et aux endroits remplis d'herbes, où le poisson aime à se retirer pendant les heures chaudes de la journée.

CRONSTÉDITE. *Voy.* CHLOROMÉLANE.

CROQUIS. *Voy.* ESQUISSE.

CROSSARCHUS, nom latin scientifique du genre *Mangue*. *Voy.* ce mot.

CROSSE (du b.-lat. *crucia* ; de *crux*), bâton pastoral des évêques et autres prélats: c'est le symbole de la correction épiscopale. Pendant longtemps la crosse a été de bois ; auj. elle est d'argent ou d'or.

Les Anatomistes donnent ce nom aux courbures artérielles en forme de crosse : telle est la *C. de l'aorte*.

CROSSE, jeu d'adresse. *Voy.* CRICKET.

CROSSETTE. On nomme ainsi, en Agriculture, toute branche de vigne, de figuier, de saule, etc., en forme de petite *crosse*, à laquelle on laisse, en la taillant, un peu de bois de l'année précédente, pour faire des boutures. — En Architecture, c'est la partie d'un voussoir qui est prolongée horizontalement au delà du joint de la voûte, ou la partie des lits de pierres taillée perpendiculairement au couronnement.

CROTALAIRE, *Crotalaria*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées. Ce sont des plantes herbacées ou ligneuses, habitant les régions voisines des tropiques. On en cultive quelques espèces en France. La *C. pourpre*, originaire du Cap, a été apportée en Europe en 1792: ses feuilles sont d'un beau vert ; ses fleurs pourprées, grandes, en grappes; ses fruits sont des légumes ovales, d'un vert foncé, renflés; ils renferment plusieurs graines brunes, réniformes, qui, par l'agitation, produisent un bruit que l'on a comparé à celui du *crotale*. *Voy.* ci-après.

CROTALE (du gr. κρόταλον), instrument de percussion des anciens, intermédiaire entre les cymbales et les castagnettes, était ordinairement en airain. Les Corybantes, les Bacchantes en faisaient usage.

CROTALE. *Voy.* SERPENT A SONNETTES.

CROTON (du gr. κρότων), *Croton*, genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux et des herbes qui tous appartiennent aux régions équatoriales. Le *C. porte-laque* (*C. lacciferum*), est un arbre de Ceylan, qui distille une laque très-belle, avec laquelle les habitants vernissent de petits meubles. Le *C. sebiferum*, ou *Arbre à suif*, fournit aux Chinois la matière de leurs chandelles ; on obtient cette substance par l'ébullition de ses graines dans l'eau. Le *C. porte-encens* (*C. balsamiferum*) laisse suinter autour de son écorce une matière semblable à de l'encens. Le *C. sanguifluum* fournit une espèce de *sang-dragon*. Le *C. tinctorium*, ou *Tournesol des teinturiers*, donne la matière colorante nommée *tournesol*. Le *C. tiglium*, et surtout ses graines, connues sous les noms de *pignons d'Inde*, de *graines des Moluques*, ou *de Tilly*, sont imprégnés d'une matière oléagineuse très-âcre ; cette espèce fournit le *bois des Moluques*, employé comme émétique et purgatif, et l'*huile de croton*, purgatif drastique très-énergique, et qui s'emploie aussi en frictions : elle contient, outre de l'acide stéarique, palmitique, myristique et laurique, deux acides de la série oléique, de l'acide crotonique, de l'acide angélique, de la glycérine, du *crotonol* [$C^9H^{14}O^2$] et d'autres substances encore; l'écorce est un succédané du quinquina. Le *C. cascarilla* fournit l'écorce dite *cortex eleutheranus*. *Voy.* CASCARILLE.

CROTOPHAGA, nom latin scientifique du genre *Ani*. *Voy.* ce mot.

CROUP (de l'écossais *crowp*), dit aussi *Angine membraneuse*, *Diphthérite trachéale*, variété de laryngite aiguë, commune chez les enfants, est caractérisée par la production assez rapide de fausses membranes dans les voies aériennes. Le croup s'observe surtout pendant l'hiver et au commencement du printemps, dans les lieux bas, humides et froids, dans les cités populeuses et les quartiers malsains. Il affecte surtout les garçons de 2 à 8 ans, et d'un tempérament sanguin-nerveux. Il peut être *sporadique*, *épidémique* et *endémique* ; il est *contagieux*. Tantôt la maladie débute par un mal de gorge avec gonflement et sensibilité des glandes sous-maxillaires ; tantôt le début est plus insidieux : après quelques jours de malaise, l'enfant se sent réveillé la nuit par un accès de toux violent avec suffocation : cette toux, éclatante et sonore dans le *faux croup* (*Voy.* LARYNGITE STRIDULEUSE), est au contraire dans le croup véritable rauque, sourde et comme étouffée ; chaque secousse est suivie d'une aspiration brève, sifflante et métallique ; bientôt les accès se multiplient, avec saignement de nez, vomissements, expulsion pénible de mucosités filantes mêlées de fragments membraneux ; enfin, si l'on ne peut arrêter les progrès du mal, il y a suppression de l'expectoration, aphonie complète, pouls rapide et très-petit, sueur froide, refroidissement et lividité des extrémités et du visage, abattement comateux, mort par asphyxie. La durée ordinaire du croup est de 4 à 5 jours. Il est le plus souvent mortel; on l'a vu emporter le malade en moins de 12 heures. — L'autopsie fait reconnaître la présence d'une fausse membrane grisâtre, plus ou moins étendue, qui tapisse la membrane muqueuse des voies respiratoires et qui intercepte le passage de l'air.

Le croup exige un traitement très-actif: on administre de l'ipécacuanha à haute dose afin de faciliter le décollement et l'expulsion des fausses membranes. On y joint des laxatifs, tels que le calomel, des frictions mercurielles sur les côtés du cou, sous les aisselles; des boissons adoucissantes, pectorales: le chlorate de potasse a été employé avec des résultats variés. M. Guersant a conseillé d'agir en outre sur la fausse membrane elle-même, en portant jusque sur l'orifice du larynx une petite éponge imbibée d'une solution de nitrate d'argent ou d'un mélange de miel rosat et d'acide chlorhydrique. Bretonneau pratiquait des insufflations avec la poudre d'alun calciné; comme dernière ressource, il a conseillé et pratiqué avec succès la *trachéotomie* (*Voy.* Bronchotomie); mais il ne faut pas attendre trop tard pour faire cette opération: elle doit être pratiquée avant la période asphyxique.

Le croup ayant enlevé en 1807 le jeune Louis Bonaparte, fils du roi de Hollande, Napoléon Ier proposa un prix de 12,000 fr. au meilleur ouvrage qui serait publié sur ce sujet: le prix fut remporté par Royer-Collard. Double en 1812, Bretonneau en 1826, ont publié des *Traités* estimés *sur le Croup*. Voir Trousseau, *Clinique de l'Hôtel-Dieu*.

CROUPE (orig. germaniq.), partie du Cheval, qui s'étend depuis la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue; elle est formée par les trois muscles fessiers. On nomme *C. avalée* celle qui tombe trop tôt; *C. croupée*, celle qui, regardée de profil, est etroite et peu arrondie; *C. tranchante*, celle d'un cheval qui a les cuisses trop aplaties.

CROUPIER (qui monte en *croupe* avec quelqu'un, c.-à-d. associé), nom donné, dans les maisons de jeu, aux individus qui assistent le banquier, l'avertissent des cartes qui passent, qui payent les joueurs, et retirent avec un râteau ce que ceux-ci ont perdu. — On appelle aussi *croupiers* des associés secrets dans une entreprise qui est sous le nom d'autrui.

CROUPIÈRE (de *croupe*), longe de cuir rembourrée et attachée à la selle ou au bât, que l'on pose sous la queue d'un cheval, d'un mulet, etc. Cette partie du harnais empêche que le cheval, en marchant, ne fasse trop remonter la selle ou le harnais, ce qui gênerait le mouvement des épaules.

Dans la Marine, on appelle *croupière*, un grelin attaché d'un bout au câble de l'ancre et passant par un sabord de l'arrière, afin de tenir le vaisseau arrêté par son arrière et de l'empêcher de se tourmenter.

CROUPION (de *croupe*), extrémité postérieure du tronc chez les Oiseaux, correspond aux dernières vertèbres sacrées et à celles du coccyx, dont la dernière, assez semblable à un soc de charrue, supporte les plumes de la queue. — La pointe charnue du croupion renferme des glandes sécrétant une humeur grasse, avec laquelle les oiseaux lustrent leur plumage pour l'empêcher de se laisser pénétrer par l'humidité.

CROÛTE (du latin *crusta*). — En Médecine, on appelle vulg. *croûtes*, de petites plaques formées sur la peau ou à l'origine des membranes muqueuses par une humeur purulente desséchée et solidifiée, telles que les *C. varioleuses*, les *C. vaccinales*, les *C. dartreuses*, etc.

Croûtes de lait. Voy. Gourme.

CROWN, c.-à-d. *couronne*, monnaie d'argent usitée en Angleterre, valait 5 schellings. Le *crown ancien* vaut 6 fr. 18; le *crown nouveau* (depuis 1818) vaut 5 fr. 80; le *demi-crown* vaut 2 fr. 90.

CROWN-GLASS, c.-à-d. en anglais *verre à couronne*, verre de très-belle qualité, composé d'un silicate à base de potasse, de soude et de chaux, et qu'on emploie particulièrement pour la fabrication des lunettes achromatiques. *Voy.* Cristal et Verre.

CROYANCE. *Voy.* Foi.

CRUCIALE (incision). *Voy.* Incision.

CRUCIANELLE, *Crucianella*, genre de la famille des Rubiacées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à tiges anguleuses, à feuilles étroites, à fleurs *en croix*, petites et à épis simples, rarement en corymbe. Le midi de la France en possède 4 espèces: les *C. maritima*, *monspeliaca*, *angustifolia* et *latifolia*. On cultive la *C. stylosa* de Perse, propre à l'ornement des rochers dans les jardins.

CRUCIFÈRES (du lat. *crux*, croix, et *fero*, porter), famille de plantes Dicotylédones polypétales hypogynes: fleurs à 4 pétales en croix; 6 étamines, dont 4 plus grandes que les deux autres. Cette famille renferme des plantes herbacées, à racine perpendiculaire, tantôt grêle, tantôt épaisse et charnue; à feuilles alternes; à fleurs en grappes simples, les unes opposées aux feuilles, les autres terminales. Le fruit est tantôt allongé, comprimé, cylindrique ou quadrangulaire (*silique*), tantôt moins long que large et globuleux ou comprimé (*silicule*). Toutes ces plantes renferment dans leurs diverses parties une huile volatile âcre, irritante, et ont des propriétés antiscorbutiques; en outre, plusieurs renferment des fluides mucilagineux et sucrés, que la culture rend assez abondants pour que ces plantes deviennent alimentaires. — La famille des Crucifères se divise en 21 tribus comprenant plus de 100 genres, la plupart croissant en Europe; les principales tribus sont: les *Arabidées*, les *Alyssinées*, les *Thlaspidées*, les *Sisymbriées*, les *Camélinées*, les *Lépidinées*, les *Isatidées*, les *Brassidées*, les *Raphanées*, et les *Héliophilées*. C'est à cette famille qu'appartiennent le *cresson*, le *cochléaria*, la *moutarde*, le *chou*, le *navet*, le *radis*, le *colza*, la *navette*, la *giroflée*, la *julienne*, etc.

CRUCIFIEMENT (de *crucifix*), mise en croix. Ce mot se dit spécialement du dernier épisode de la Passion de Jésus-Christ. Le *Crucifiement* a exercé le génie d'un grand nombre d'artistes et a inspiré à la peinture plusieurs de ses chefs-d'œuvre: on cite surtout les tableaux de Mantegna, de Raphaël, de Rubens, de Van Dyck, du Poussin, de Vouet, de P. Guérin.

CRUCIFIX (du lat. *crucifixus*), représentation du Christ attaché à la croix. Les crucifix datent des premiers siècles de l'ère chrétienne, mais ce n'est que depuis le VIIe siècle que cette effigie a été partout adoptée comme symbole du chrétien: le concile œcuménique, tenu à Constantinople en 680, ordonna de représenter Jésus sous la figure humaine et attaché à la croix. On met des crucifix dans les églises, à l'entrée du chœur et sur les autels où l'on dit la messe; on en place aussi dans les oratoires, les tribunaux, etc. Les religieuses et beaucoup de fidèles en portent sur la poitrine.

CRUCIFORME, se dit, en Botanique, de la disposition en forme de *croix* de la corolle lorsqu'elle a 4 pétales opposés 2 à 2 par leur base.

CRUCITE (de *crux*, croix), silicate alumineux de chaux, de fer et de magnésie, qu'on trouve dans le pays de Cornouailles, en Angleterre.

CRUE. *Voy.* Inondation.

CRUOR (c.-à-d. *sang*). Ce mot latin francisé a été employé pour désigner tantôt le sang extravasé à la suite d'une violence extérieure, tantôt la matière colorante du sang, tantôt le caillot lui-même.

CRUPINE, *Crupina*, genre de la famille des Composées, voisin des Centaurées. La *C. vulgaire* à fleurs purpurines se trouve dans le midi de la France. Elle est cultivée dans les jardins.

CRURAL (du lat. *cruralis*; de *crus*, jambe), nom donné, en Anatomie, aux parties qui appartiennent à la cuisse. On appelle *arcade crurale* (*ligament de Fallope* ou *de Poupart*) un repli très-résistant, formé par le bord inférieur de l'aponévrose du muscle grand oblique de l'abdomen; — *canal crural*, un canal aponévrotique qui se prolonge sur les vaisseaux iliaques à la partie antérieure et interne de la cuisse: c'est par ce canal que fait saillie la hernie dite *H. crurale*; — *artère crurale*, une artère qui fait suite à l'iliaque externe et se termine inférieurement à l'artère poplitée; — *nerf crural*, un nerf fourni par le plexus lombaire, et qui se divise à la cuisse en rameaux *cutanés* et *musculaires*.

CRUSCANTISME. *Voy.* Purisme.

CRUSTACÉS (du lat. *crusta*, croûte), classe de l'embranchement des Annelés : ce sont, presque tous, des animaux aquatiques et marins. Aristote les considérait comme intermédiaires entre les Poissons et les Mollusques; c'est Lamarck qui les a inscrits dans la classification sous le nom de *Crustacés*, par allusion à la croûte solide dont ils sont revêtus. Ces animaux respirent par des branchies (ou quelquefois par la peau); la plupart portent une double paire d'antennes. Le nombre de leurs pattes ambulatoires ou natatoires varie beaucoup; elles sont plus nombreuses que celles des insectes. Les sexes sont séparés et les mâles ont des organes doubles. Ils ont un cœur artériel mettant en mouvement un sang très-peu coloré. Chez beaucoup d'entre eux la mastication est aidée par trois paires de *pieds-mâchoires* et dans les espèces parasites la bouche est appropriée à la succion. Les Crustacés sont ovipares; certains d'entre eux subissent des demi-métamorphoses. La solidité de leurs téguments les oblige seulement à rompre leur enveloppe pour pouvoir grandir : ils abandonnent leur ancien squelette qu'ils laissent entier et apparaissent avec une peau nouvelle. Quelquefois pendant la mue ou dans d'autres circonstances ces animaux brisent quelques-uns de leurs membres; la nature y remédie en en faisant renaître de nouveaux. Les Crustacés n'ont pas de système lymphatique; les sucs nutritifs fournis par les aliments parviennent par imbibition dans les vaisseaux sanguins. — M. Paul Gervais divise les Crustacés en plusieurs sous-classes ou ordres, savoir : les *C. podophthalmaires* dont les yeux sont portés sur des pédicules (*Décapodes* et *Stomapodes*); les *C. édriophthalmaires* dont les yeux sont sessiles (*Isopodes* ou *Læmodipodes*, *Amphipodes*, etc.); les *C. branchiopodes* avec les *Trilobites*; les *C. entomostracés*; les *C. suceurs*; les *C. cirrhipèdes* et enfin les *Rotateurs* ou *Systolides*. *Voy.* ces mots.

En Botanique, le mot *crustacé* désigne les parties qui sont dures, fermes et fragiles, ou les plantes étendues sur les corps en forme de croûte mince. Schultz a nommé *Crustacés* les Lichens qui affectent la forme d'une croûte.

CRUZADE (du portug. *cruzado*; de *cruz*, croix), monnaie du Portugal et du Brésil se partage en 480 reis et vaut environ 3 fr.

CRYOLITHE (c.-à-d. en grec *pierre de glace*), fluorure double de sodium et d'aluminium [$NaFl^2 + 2AlFl^3$] : c'est une substance blanche, clivable en prismes rhomboïdaux droits; elle raye le calcaire, est rayée par la fluorine et pèse 2,96. La cryolithe est un des minéraux d'où l'on tire l'aluminium. Elle se trouve surtout au Groënland. M. Tessié du Motay a essayé de la reproduire artificiellement.

CRYPTE (du gr. κρύπτη), nom donné, dans les premiers siècles du christianisme, aux lieux cachés et souterrains où se retiraient les chrétiens pour célébrer leurs mystères (*Voy.* Catacombes). — On donne aussi ce nom aux chapelles et aux églises souterraines qui renferment souvent des caveaux funéraires.

En Géologie, on nomme *cryptes* des galeries souterraines plus ou moins étendues, qui paraissent, pour la plupart, avoir été creusées par des hommes.

crypte, terme d'Anatomie, synonyme de *Follicule*. *Voy.* ce mot et Sécrétion.

crypte, *Cryptus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, et voisins des Ichneumons. Ces insectes, très-petits, vivent, pour la plupart, à l'état de larve dans les œufs des autres insectes, ou dans le corps des Pucerons. Les larves du *C. globuleux* forment une agglomération de coques qui s'attachent aux graminées.

CRYPTOCEPHALUS (du gr. κρυπτός, caché, et κεφαλή, tête), nom lat. scientifique du genre *Gribouri*.

CRYPTOCÈRE (du gr. κρυπτός, caché, et κέρας, corne), *Cryptocerus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Hétérogynes, tribu des Formicaires, ne comprend que des espèces exotiques, dont le type est le *C. atratus* de la Guyane.

CRYPTOCORYNE (du gr. κρυπτός, caché, et κορύνη, massue), *Cryptocoryne*, genre de la famille des Aroïdées, tribu des Ambrosiniées, renferme 5 ou 6 espèces, à rhizome tubéreux, à feuilles oblongues, à inflorescence solitaire, qui croissent aux Indes orientales dans les lieux humides et marécageux. On cultive dans nos jardins la *C. ciliata* et la *C. spiralis*.

CRYPTOGAMES (du gr. κρυπτός, caché, et γάμος, mariage). Les mots *Cryptogames*, *Acotylédones* et *Inembryonées* désignent tous trois un des deux grands embranchements du Règne végétal : celui de *Cryptogames*, dû à Linné, est le plus généralement employé, bien qu'il constate qu'au temps de ce célèbre savant on ne savait pas encore reconnaître dans ces végétaux les organes de la reproduction. Le nom d'*Acotylédones* indique que l'embryon de ces plantes n'offre aucune trace de cotylédon; mais on a dû ranger parmi les Dicotylédones des plantes qui sont dans le même cas : la Ficaire, qui appartient à la famille des Renonculacées, les Cactées, certaines plantes parasites, l'Orobanche, le Gui, etc. Le nom d'*Inembryonées* est le plus juste des trois. Dans ces végétaux, en effet, la cellule originelle ne produit pas l'être nouveau par l'intermédiaire d'un embryon; elle lui donne directement naissance par des *spores*. — Certains Cryptogames sont uniquement composés de cellules (*C. cellulaires*); d'autres sont formés de cellules et de vaisseaux (*C. cellulo-vasculaires*). Dans la première classe, il y a des plantes qui peuvent s'accroître par toutes leurs parties (*C. amphigènes*) : elles constituent les végétaux des moins parfaits, les *Algues*, les *Champignons*, les *Lichens*; il y en a d'autres chez qui la faculté d'accroissement est concentrée en certains points, tels que le sommet d'un axe, l'extrémité de parties appendices (*C. acrogènes*) : telles sont les *Mousses* et les *Characées*. Les *C. cellulo-vasculaires* sont toutes acrogènes : elles comprennent les *Fougères*, les *Lycopodiacées*, les *Equisétacées*, les *Marsiléacées*.

CRYPTOGRAPHIE (du gr. κρυπτός, caché, et γράφω, écrire), art de correspondre secrètement au moyen de chiffres, de lettres ou de signes convenus entre les parties intéressées. On y emploie des chiffres *à simple clef* ou *à double clef* (*Voy.* Chiffre), des *nulles*, c.-à-d. des syllabes ou des phrases insignifiantes, entremêlées aux caractères significatifs, et quelquefois une *grille* : c'est un carton bizarrement découpé à jour, qui, posé sur la missive au juste point, ne laisse apparents que les caractères nécessaires, et masque tous ceux de pur remplissage qui ont été ajoutés par l'expéditeur après qu'il a écrit, au moyen d'une même grille, les caractères essentiels. — Consulter : l'abbé Trithème, *Polygraphie* et *Stéganographie* (Cologne, 1635); Blaise de Vigenère, *Traité des chiffres* (1586); J.-B. Porta, *De occultis litterarum notis* (Strasbourg, 1626); J.-R. du Carlet, *Cryptographie* (1644); P. Niceron, *Interprétation des chiffres* (1641); Conradi, *Cryptographia denudata* (1739); Kluber, *Cryptographique* (1809), etc.

CRYPTOMERIA, genre de la famille des Conifères, tribu des Cupressinées. La *C. japonica* est un arbre magnifique qui, en Chine et au Japon, dépasse 30m. Ses rameaux sont inclinés vers la terre; ses feuilles linéaires, aiguës, sont élargies et décurrentes à la base.

CRYPTONYME (du gr. κρυπτός, caché, et ὄνομα, nom), se dit d'un auteur qui cache son nom. *Voy.* Anonyme et Pseudonyme.

CRYPTOPS, genre de Myriapodes, de l'ordre des *Chilopodes*. *Voy.* ce mot.

CRYSTAL, crystallin, etc. *Voy.* Cristal, Cristallin.

CTÈNE (du gr. κτείς, κτενός, peigne), *Ctenus*, genre d'Aranéides vagabondes, de la famille des Coureuses, se compose de grandes espèces répandues en Europe, en Asie et en Afrique, et a pour type le *C.*

bordé du Cap. On en trouve aux environs de Paris.

CTÉNOME, *Ctenomys*, genre de Mammifères rongeurs, type de la famille des *Cténomydés*, a été établi pour des espèces de l'Amérique du Sud.

CTÉNOPHORE, c.-à-d. *porte-peigne*, nom donné, en Zoologie, à des Insectes diptères et à des Polypes.

CTÉNOSTOME, genre d'Insectes coléoptères, de la famille des Cicindélètes. *Voy.* Cicindèle.

CUARTO (c.-à-d. *quart*), monnaie de compte usitée en Espagne, vaut 0 fr. 50 c.

CUBAGE ou cubature (de *cube*), opération par laquelle on évalue le volume d'un corps, ou la capacité d'un espace quelconque. — En Mathématiques, on prend toujours pour unité de volume le cube qui a pour côté l'unité de longueur. Dans ce système, le *parallélipipède rectangle* a pour mesure le produit de ses trois dimensions; le *parallélipipède droit* ou *oblique* et le *prisme* ont pour mesure le produit de leur base par leur hauteur; la *pyramide* a pour mesure le tiers du produit de sa base par sa hauteur; enfin le *tronc de pyramide* à bases parallèles a pour mesure le tiers de sa hauteur, multiplié par la somme de sa base inférieure, de sa base supérieure et d'une moyenne proportionnelle entre ses bases. Pour mesurer les autres solides à faces planes, on les décompose en une suite de solides qu'on sache mesurer, et notamment en pyramides triangulaires. — Quant aux corps ronds, le *cylindre* et le *cône*, assimilés au prisme et à la pyramide, ont pour mesure le premier le produit de sa base par sa hauteur ($V = \pi R^2 h$), et l'autre par le tiers de ce même produit $\left(V = \frac{\pi R^2 h}{3}\right)$. On obtient le volume de la *sphère* soit en multipliant sa surface par le tiers de son rayon, soit à l'aide de la formule $V = \frac{4}{3}\pi R^3$. — Dans la pratique pour évaluer approximativement le volume d'un *tronc d'arbre* (lequel n'est autre qu'un tronc de pyramide), on multiplie la section faite à égale distance des deux bases, par la hauteur. Cette mesure approche d'autant plus de l'exactitude, que les deux bases sont plus près d'être égales.

CUBE (du gr. κύβος), solide terminé par six carrés égaux. On l'appelle aussi *hexaèdre régulier*. On prend ordinairement pour unité de volume, le cube qui a pour côté l'unité de longueur. Dans ce système le cube est mesuré par la 3e puissance de son côté. — La *duplication du cube*, c.-à-d. la construction d'un cube double d'un cube donné, est un des problèmes qui ont le plus occupé l'antiquité. Dioclès le premier le résolut à l'aide de la *cissoïde* qui porte son nom. Nicomède le résolut également à l'aide de sa *conchoïde*. On le résout auj. au moyen de l'intersection de deux courbes du 2e degré, et notamment d'une parabole quelconque et d'un cercle convenablement choisi. — Le problème de la duplication du cube, celui de la trisection de l'arc, et celui de l'insertion d'une double moyenne proportionnelle entre deux droites données, sont tellement liés entre eux que la résolution de l'un entraîne celle des autres.

En Arithmétique et en Algèbre, le *cube d'une quantité* n'est autre chose que sa 3e puissance. De 1 à 10, les *cubes des nombres* sont : 1, 8, 27, 64, 125, 216, 343, 512, 729, 1000. — Quand une somme est formée de deux parties, son cube se compose du cube de la première, de 3 fois le carré de la première multiplié par la seconde, de 3 fois la première multipliée par le carré de la seconde et du cube de la 2e; ce qu'on exprime par la formule : $(a+b)^3 = a^3 + 3a^2b + 3ab^2 + b^3$. Il résulte, en particulier, de cette formule, que quand un nombre s'accroît d'une unité, son cube s'accroît de 3 fois le carré de ce nombre, plus 3 fois ce nombre, plus 1. — On élève une fraction au cube en y élevant ses deux termes. Quand la fraction est irréductible, son cube ainsi obtenu l'est pareillement.

CUBÈBE, fruit d'une espèce de Poivrier (*Piper cubeba*), qui croît dans les Indes orientales. Il est plus gros que le poivre ordinaire, brun à l'extérieur, blanchâtre et huileux à l'intérieur, d'une odeur aromatique particulière, d'une saveur chaude, âcre et piquante. Le cubèbe jouit de propriétés excitantes assez marquées; il agit puissamment sur les membranes muqueuses, particulièrement sur l'appareil génito-urinaire.

CUBILOT, cylindre portant plusieurs tuyères sur les côtés et dont on fait usage, dans l'Industrie, pour la fonte de certains métaux.

CUBIQUE, qui est relatif au cube. La *racine cubique* d'un nombre, en Arithmétique et en Algèbre, est sa racine 3e, c.-à-d. un second nombre qui élevé au cube reproduit le premier (*Voy.* Racine). — Dans la théorie des courbes, on appelle *parabole cubique* une courbe du 3e degré dont l'équation est $y^2 = ax^3$.

En Cristallographie, le *système cubique* est le système des formes cristallines qui dérivent du cube.

CUBITAL (du lat. *cubitalis*), qui a rapport au coude ou à l'os *cubitus*. Il y a une *artère cubitale*, un *nerf cubital*, deux *muscles cubitaux*, plusieurs *veines cubitales*, etc. — L'*os cubital*, os du carpe, est plus connu sous le nom de *pyramidal*.

CUBITUS, mot latin qui signifie *coude*, désigne, en Anatomie, celui des deux os de l'avant-bras dont une extrémité forme, dans la flexion, la saillie que nous appelons *coude*. Le *cubitus* occupe la partie interne de l'avant-bras; il s'articule avec le *radius* et avec l'*humérus*.

CUBOÏDE (du gr. κυβοειδής), qui a la forme d'un cube : nom donné, en Anatomie, à un os court et cubique, situé à la partie antérieure externe du tarse, s'articulant en arrière avec le calcanéum, par devant avec les 4e et 5e os du métatarse, et en dedans avec le 3e os cunéiforme, quelquefois aussi avec le scaphoïde. Sa face supérieure est aplatie, et répond au dos du pied ; l'inférieure est creusée d'une coulisse oblique pour recevoir le tendon du muscle long péronier latéral.

CUCIFÈRE, *Hyphæne*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Borassinées, a pour type l'*Hyphæne thebaica*, le *Doum* des Arabes, qui s'élève à une hauteur de 10m, sur 1m de circonférence. Ses feuilles, groupées en faisceaux, sont palmées, longues de plus de 2m et composées de plusieurs folioles. Ses fleurs, dioïques et disposées en grappes, donnent naissance à un drupe sec, à tissu fibreux et à noyau osseux : ce fruit, appelé par les anciens *cuci* ou *kouki*, n'est d'aucun usage. Le bois de ce palmier, plus dur que celui du dattier, est employé à faire des planches. — Le Cucifère, dont la description avait été donnée par Théophraste, n'a été retrouvé que par les savants de l'expédition d'Égypte.

CUCUBALE, *Cucubalus*, dit aussi *Lychnanthus*, genre de la famille des Caryophyllées, séparé du genre Silène, dont il ne diffère que par la gorge nue de sa corolle. Le *C. baccifère*, vulg. *Carnillet*, est une plante herbacée, à haute tige, à rameaux étalés, à feuilles opposées, à fleurs blanchâtres; son fruit est une capsule nue, globuleuse et noirâtre. Cette plante croît dans les vignes et les taillis.

CUCUJE (de l'espagn. *cucujo*), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Platysomes, a pour type le *C. déprimé* qui se trouve en Suède et en Allemagne, et dont la tête, le prothorax et les élytres sont d'un brun rouge et le reste noir. Les autres espèces se trouvent surtout en Amérique. Ces insectes sont phosphorescents, et ils servent de parure aux dames du Pérou.

CUCULIDÉS ou cuculés, famille d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, qui a pour type le *Coucou* (*Cuculus*). *Voy.* ce mot.

CUCULLE (du lat. *cucullus*, capuchon), sorte de froc propre aux chartreux. *Voy.* Scapulaire.

CUCULLIFORME. Les Botanistes et les Entomologistes appliquent cette épithète aux diverses parties des plantes, ou aux organes des insectes qui affectent la forme d'un cornet ou d'un capuchon.

CUCUMIS, nom latin du genre CONCOMBRE.

CUCURBITACÉES (du g.-type *cucurbita*, courge), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à tiges volubiles ou rampantes ; à feuilles souvent rudes ou couvertes de points calleux, et munies de vrilles simples ou rameuses ; à fleurs monoïques ou dioïques : calice adhérent à l'ovaire, 5 étamines à anthères flexueuses, ovaire uniloculaire, 3 à 5 styles plus ou moins soudés ; à fruits, de forme variable et d'une grosseur souvent considérable, renfermant une pulpe plus ou moins charnue ou succulente. Les *melons* les *courges*, les *citrouilles*, les *concombres*, les *pastèques*, les *coloquintes*, sont les principaux genres de cette famille : la plupart sont comestibles ; quelques-uns cependant (*bryone, momordique*, etc.), contiennent un suc amer et nauséabond qui, pris à forte dose, est un violent drastique et peut même devenir un poison mortel.

CUCURBITE (du lat *cucurbita*). *Voy*. ALAMBIC.

CUEILLETTE. *Voy*. RÉCOLTE.

CUFFAT (du b.-lat. *cupha*, pour *cupa*, coupe), sorte de tonne qui sert, dans les puits des mines, à transporter à la fois le minerai et les mineurs.

CUILLER ou CUILLÈRE (du lat. *cochlear*). Outre l'ustensile de table de ce nom, dont l'usage n'est devenu commun qu'à partir du XIVe siècle, on nomme ainsi divers ustensiles en forme de cuiller dont se servent les artisans, tels que les fondeurs, les scieurs de long, etc., ainsi que divers instruments de chirurgie, comme le *couteau en cuiller* de Fabrice de Hilden pour l'extirpation de l'œil, les *ciseaux à cuillers* de Louis, les *cuillers* du forceps, etc.

Herbe à cuillers. *Voy*. COCHLEARIA.

CUILLERON ou CUEILLERON (de *cuiller*), petite lame simple ou double, de forme demi-circulaire, imitant une coquille d'huître, qui existe à la base de l'aile de la plupart des Diptères, et qui aide au vol chez ces insectes : on dit aussi *aileron*. — Les Botanistes donnent également ce nom aux pétales ou à toute autre partie d'une fleur ou d'une plante qui a la forme d'une cuiller.

CUIR (du lat. *corium*), nom qu'on donne soit à la peau épaisse et presque dépourvue de poils qui recouvre le corps de certains mammifères, comme l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, soit aux peaux de bœufs, veaux, vaches, buffles, etc., privées de leur poil par le tannage et ayant subi diverses préparations pour être employées dans la sellerie, la cordonnerie et autres industries. La France ne produit point assez de cuirs pour sa consommation ; elle est obligée d'en tirer de l'étranger. Les pays qui lui en fournissent le plus sont Buénos-Ayres, la Colombie, la Havane, le Cap-Vert, la Barbarie, le Sénégal, la Russie, l'Irlande, etc. Tous ces cuirs sont expédiés secs et en poils. Autrefois les cuirs anglais étaient les plus estimés ; auj. les cuirs français leur font concurrence. Paris est le plus grand centre des industries qui se rattachent à la fabrication des cuirs (tannerie, corroierie, mégisserie, maroquinage, etc.).

Depuis le commencement de ce siècle, le commerce des cuirs s'est enrichi d'une nouvelle branche d'industrie, les *cuirs vernis* ; les premiers se firent remarquer à l'exposition de l'an X (1802) ; auj. l'usage en est généralement répandu.

Cuir de Bohême ou *de Hongrie*, cuir très-fort dans la préparation duquel on fait entrer du suif et de l'alun ; — *C. de Russie*, cuir préparé en Russie avec du bois de santal et corroyé avec une huile empyreumatique que fournit l'épiderme du bouleau (la *betuline*) : ce cuir, qui a une odeur particulière, passe pour être inattaquable aux vers et craindre très-peu l'humidité. On s'en sert pour la reliure des livres et la fabrication des portefeuilles. On l'imite parfaitement en France et en Angleterre.

Cuir chevelu, portion de la tête qui est couverte par les cheveux : le tissu en est plus doux, plus serré et plus compacte.

Cuir de poule. *Voy*. CANEPIN.

Cuir à rasoir, bande de cuir collée sur du bois et préparée pour aiguiser le fil des rasoirs ; on l'enduit d'une pommade dure, mêlée de potée d'émeri, d'étain, d'acier, ou de rouge d'Angleterre, de poudre d'ardoise.

CUIRASSE (de *cuir*), arme défensive d'un usage fort ancien. Il en est souvent question dans la Bible ; les Perses s'en servaient, ainsi que les Grecs et les Romains. Selon Varron, les Gaulois seraient les premiers qui auraient porté des cuirasses en fer : avant eux, elles étaient en cuir, en feutre, en toile de lin, en lames ou en écailles d'airain ou de corne, etc. Abandonnée vers 380 par les Romains et les Byzantins, la cuirasse fut reprise par les Francs au commencement du IXe siècle. Au XIe, elle fit place à la cotte de mailles, qui elle-même fut remplacée au moyen âge par une cuirasse bien différente de la cuirasse antique : depuis le XIVe siècle, en effet, la *cuirasse* fut un véritable corset en métal battu, formé de deux plaques distinctes, appelées l'une *plastron*, *pectoral*, *mammelière* ; l'autre *dossière*, *huméral* ou *musquin*, et s'ajustant ensemble au moyen d'épaulières et de courroies latérales. Outre la *cuirasse* propr. dite, qui était portée par les hommes d'armes, il y avait le *hallecret*, cuirasse légère à l'usage des archers à pied, le *corselet*, porté par les piquiers, les *brigandines*, les *galèches*, etc. On appelait *anime* ou *garde-cœur*, une espèce de cuirasse composée de lames de métal qui couvraient une partie de la poitrine : on s'en servait encore en Italie au XVIIe siècle. — Les meilleures cuirasses étaient alors fabriquées à Milan. Alternativement prise et quittée dans nos armées, la cuirasse avait été abandonnée en 1775. Elle reparut pendant les guerres de la Révolution ; elle est encore portée auj. par les *cuirassiers* et les *carabiniers* et, dans certains cas, par les soldats du *génie*. *Voy*. ces mots.

CUIRASSIERS (de *cuirasse*), cavaliers armés d'une cuirasse, et qui, dans l'armée française, forment, avec les carabiniers, la grosse cavalerie ou cavalerie de réserve. Au moyen âge, tous les gens d'armes portaient la *cuirasse* (*Voy*. ce mot), mais les premiers régiments de cuirassiers propr. dits furent formés en France en 1666. Supprimés 6 ans après, à l'exception d'un seul, ils n'ont été réorganisés tels qu'ils sont auj. qu'en 1808. On compte à présent 10 régiments de cuirassiers ; leur uniforme est une cuirasse en *acier*, un casque à la romaine en *acier*, la crinière en *crin noir*, le plumet droit en plumes de coq, de couleur *écarlate*, la tunique *bleu foncé* à boutons *blancs*, les épaulettes *écarlates*, le pantalon *garance*, le manteau en drap *blanc* piqué de *bleu*, et la buffleterie *blanche*. — Il existe en outre un régiment de *cuirassiers de la garde impériale*. Ils ont un casque à crinière noire flottante ; collet, retroussis et pattes de parements *écarlates* ; boutons *blancs*, à aigle ; épaulettes et aiguillettes en fil *blanc* ; pantalon de grande tenue en croisé de laine blanc mat avec bottes à hautes tiges raides ; manteau en drap *garance*.

CUISINE (du lat. *coquina*). *Voy*. CULINAIRE (ART) et FOURNEAU.

CUISSARD, partie de l'armure qui couvrait la *cuisse* et formait le prolongement antérieur de la cuirasse. Les cuissards se composaient de bandes de fer mobiles appelées *tassettes*, articulées comme l'enveloppe des crustacés, et appliquées sur une peau de buffle ; ils venaient se joindre en bas à la genouillère. Leur usage a cessé en France vers le règne de Henri IV. Les Suisses en portaient encore au XVIIe siècle. — On donne aussi le nom de *cuissard* à l'appareil chirurgical destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation.

CUISSE (du lat. *coxa*), partie du membre abdominal qui s'étend depuis le bassin jusqu'au genou. Le *fémur* (*Voy*. ce mot) forme la charpente de la cuisse et en est le seul os : on y compte 21 muscles qu'enveloppe une forte aponévrose, dite *fascia lata* ; 2 ou

3 artères principales, etc. — Parmi les affections dont la cuisse est le siége, les plus fréquentes, et parfois aussi les plus graves, sont les *luxations* et les *fractures* du fémur, ainsi que les *tumeurs*. L'amputation dans la continuité du membre, ou dans l'article (*désarticulation du fémur*), en peuvent être la suite.

Chez les Ruminants, les Jumentés et les Oiseaux, la partie qu'on nomme vulg. *cuisse* est, à proprement parler, la jambe, l'os de la cuisse étant enveloppé dans la peau de l'abdomen et peu distinct en dehors de la hanche; dans les animaux articulés, les Insectes, les Arachnides, les Crustacés, on nomme cuisse l'article qui suit la hanche.

Cuisses du cerveau. *Voy.* MOELLE ALLONGÉE.

CUISSE-MADAME, nom vulgaire d'une Poire longue et fondante qui est très-estimée.

CUISSON. *Voy.* COCTION.

CUIVRAGE GALVANIQUE. *Voy.* GALVANOPLASTIE.

CUIVRE (du lat. *cuprum*), corps simple métallique d'une belle couleur rouge; il a une saveur sensible, et, lorsqu'il est frotté, il communique aux doigts une odeur désagréable et nauséabonde. Sa densité est d'environ 8,9. Il est plus fusible que l'or et moins que l'argent. C'est un des métaux les plus sonores, les plus ductiles et les plus malléables. Il se recouvre à l'air d'une légère couche verte, connue sous le nom de *vert-de-gris*, et composée de sous-carbonate de cuivre hydraté. Le contact avec des aliments acides ou gras le transforme en un produit analogue et également vénéneux. Lorsque le cuivre est en contact avec la flamme, il s'oxyde et lui communique une teinte verte.

Le cuivre se présente dans la nature sous les formes les plus variées : c'est, après l'or, le métal qu'on rencontre le plus souvent à l'état natif. Le minerai de cuivre le plus abondant est le *cuivre pyriteux*, ou combinaison de cuivre, de soufre et de fer; viennent ensuite le *cuivre carbonaté*, le protoxyde de cuivre ou *cuivre oxydulé*, le *cuivre arséniaté*, le *cuivre phosphaté*, et le sulfure de cuivre plus ou moins argentifère appelé *cuivre gris* (*Voy.* ci-après). Les pays les plus riches en mines de cuivre sont l'Angleterre, la Suède, l'Autriche, la Saxe, la Hongrie, la Transylvanie, la Russie, en Europe; le Mexique, le Chili, le Brésil, en Amérique; la Perse, le Japon, la Chine, la Sibérie, en Asie. En France, on ne connaît guère que les mines de Baigorry dans les Pyrénées, de Chessy et de St-Bel près de Lyon, de Poullaouen et de Huelgoat, en Bretagne; l'Algérie offre aussi quelques mines de cuivre.

Le traitement des minerais de cuivre est long et dispendieux : on exploite presque toujours les sulfures, qu'on soumet à des grillages multipliés dans des fours à réverbère et à des fontes fréquentes, jusqu'à ce que le métal soit entièrement séparé du soufre. Le cuivre ainsi obtenu est en plaques rondes et couvertes d'aspérités; il porte, dans le commerce, le nom de *cuivre rosette*.

Le cuivre est, après le fer, le métal le plus employé dans les arts : pur et sans mélange, il sert à fabriquer des vases et des ustensiles de ménage, des alambics, des chaudières, des feuilles pour le doublage des vaisseaux; il est la base de la monnaie de billon, et entre pour un dixième dans les monnaies d'or et d'argent. Uni à d'autres métaux, il forme le *bronze*, le *laiton* ou *cuivre jaune*, le *similor*, le *maillechort*, et beaucoup d'autres alliages utiles. D'après des observations qui demandent encore confirmation, il paraîtrait que le cuivre jouirait de propriétés prophylactiques à l'égard du choléra. La plupart des combinaisons chimiques du cuivre ont, comme le métal lui-même, de fréquentes applications dans les arts et dans l'industrie.

Le cuivre forme deux combinaisons avec l'oxygène, le *protoxyde* (Cu^2O) et le *deutoxyde* (CuO). Ce dernier oxyde fournit tous les sels de cuivre employés dans les arts, et qui tous sont caractérisés par une couleur bleue ou verte. Ils sont extrêmement vénéneux: l'*acétate*, le *carbonate*, le *nitrate* et le *sulfate* sont les sels de cuivre les plus importants. — Les combinaisons de cuivre sont plus répandues dans le règne végétal et le règne animal qu'on ne le croyait autrefois. Le sang humain en contient; on en trouve dans beaucoup de cendres végétales, dans les eaux de la mer et dans certaines eaux minérales.

Le cuivre a été connu et mis en œuvre dès l'antiquité la plus reculée (*Voy.* AIRAIN et BRONZE). Il servit avant le fer à fabriquer des armes et des instruments aratoires. Selon les traditions grecques, Cadmus porta en Grèce la connaissance de ce métal et l'art de le travailler.

CUIVRE ARSÉNIATÉ. On distingue : 1° l'*Olivénite* [$\dot{C}u\,{}_2As + Aq$], substance d'un vert-bleuâtre que l'on trouve en petits cristaux rhomboïdaux obliques; 2° l'*Erinite* [$\dot{C}u^6\,{}_2\ddot{A}s + 12Aq$], substance d'un vert pur qui cristallise aussi en prismes rhomboïdaux; 3° la *Liroconite* [$2\dot{C}u^6\,{}_2\ddot{A}s + {}_2\bar{A}l\,{}_2\ddot{A}s + 32Aq$], qui se rencontre en cristaux octaédriques presque tabulaires; 4° l'*Aphanèse* et l'*Euchroïte* [$\dot{C}u^6\,{}_2\ddot{A}s + 2Aq$ et $\dot{C}u^4\,{}_2\ddot{A}s + 7Aq$]. Toutes ces substances se trouvent dans les filons métallifères, principalement en Cornouailles, en Irlande, en Hongrie, etc.

CUIVRE BLANC, nom donné à plusieurs alliages de cuivre, d'arsenic et d'étain, dont on fait des miroirs de télescopes, des échelles de graduation pour thermomètres, cadrans, etc. — Le cuivre blanc des Chinois a presque l'éclat de l'argent; il se compose de cuivre, de nickel, de zinc et de fer.

CUIVRE CARBONATÉ. On distingue : 1° le *C. carbonaté bleu*, dit aussi *Azurite* et *Bleu de montagne* [$2\dot{C}u\ddot{C}^2 + \dot{C}uAq$], substance d'un bleu foncé que l'on trouve tantôt à l'état terreux, tantôt cristallisée en prismes rhomboïdaux obliques. Il sert à la préparation du cuivre et fournit la couleur appelée *cendre bleue* (*Voy.* ce mot). On le rencontre accidentellement dans les minerais de cuivre pyriteux, mais il constitue aussi des mines importantes comme à Chessy, dans le Banat et dans l'Oural; 2° la *Malachite* [$2\dot{C}u\ddot{C} + Aq$], substance d'un beau vert que l'on trouve d'ordinaire en masses mamelonnées ou concrétionnées, quelquefois aciculaires, rarement en cristaux qui sont des prismes rhomboïdaux droits. Quand il est abondant, on l'emploie à l'extraction du cuivre; on fait des coffrets, des montures de pendules, des plaques de table ou de cheminée, etc., avec les morceaux les plus gros. Les plus beaux échantillons viennent de l'Oural, de Sibérie, etc.

CUIVRE CHLORURÉ ou *Atakamite* [$CuCl^2 + 3\dot{C}u + 4Aq$], minéral de couleur vert foncé dont les cristaux sont des octaèdres à base rhombe. On le trouve au Pérou, au Chili, aux Antilles et même au Vésuve.

CUIVRE GRIS ou *Panabase*, sulfo-antimoniure de cuivre et de fer, qui contient toujours un peu de zinc et d'argent [$2(Sb^2S^3 + 4Cu^2S) + (Sb^2S^3 + 4FeS)$]. Ses cristaux, qui dépendent du système cubique, présentent l'hémiédrie du tétraèdre régulier. La panabase forme quelquefois, à elle seule, des dépôts considérables, comme dans l'Oural. D'autres fois elle se trouve accidentellement avec les autres minerais de cuivre, et est exploitée pour l'argent qu'elle contient. On la trouve dans les Pyrénées, à Ste-Marie-aux-Mines, en Hongrie, au Hartz, au Pérou, au Mexique, etc.

CUIVRE HYDROSILICEUX ou *Chrysocolle* [$\dot{C}u\ddot{S}i + 2Aq$], substance compacte d'un vert-bleuâtre, d'un éclat résineux ou vitreux, qui raye difficilement le verre et pèse de 2,031 à 2,159. On la trouve en Sibérie, en Allemagne, aux États-Unis, etc.

CUIVRE JAUNE ou *Laiton*, alliage de cuivre et de zinc, en proportions variées, avec lequel on fabrique des ustensiles de ménage, des instruments de musique, les cordes de piano, les épingles, les boutons, les faux bijoux, etc. Le laiton proprement dit se compose, terme moyen, de 65 p. de cuivre et de 35 de zinc; on y ajoute souvent de petites quantités de

plomb et d'étain pour rendre l'alliage plus dur et d'un travail plus facile. Le *chrysocale* ou *chrysocalque*, qui sert surtout à la fabrication des faux bijoux, renferme 90 de cuivre et 10 de zinc; les autres espèces de cuivre jaune, qui portent les noms d'*or de Manheim*, de *similor*, de *tombac*, de *pinchbek*, etc., ont une composition analogue. La couleur de tous ces alliages varie suivant les proportions relatives de leurs éléments. La fabrication du laiton s'exécute principalement à Liége. à Namur; et en France, à l'Aigle, à Imphy (Nièvre), à Rouen et à Romilly.

CUIVRE NATIF. On le trouve soit cristallisé sous des formes dérivant du cube, soit en masses réticulées, filamenteuses ou compactes. Il est quelquefois associé à l'argent natif, d'autres fois il accompagne les autres minerais de cuivre. On le trouve au Brésil, au Canada, dans l'Oural, etc.

CUIVRE OXYDULÉ, substance d'un beau rouge qui est un sous-oxyde de cuivre [$\dot{C}u^2O$]. On le trouve à l'état terreux, filamenteux, ou cristallisé; ses cristaux sont des dodécaèdres rhomboïdaux ou des octaèdres du système cubique. Il forme des amas ou des filons dans la plupart des gisements de cuivre pyriteux ou de cuivre carbonaté bleu, ou même de cuivre natif, au Mexique, en Sibérie, en Allemagne, etc. Les beaux cristaux qu'on trouve en France, à Chessy, sont d'ordinaire revêtus d'une couche de cuivre carbonaté vert.

CUIVRE PANACHÉ ou *Philipsite* [$FeS + 2Cu^2S$], minéral rougeâtre ou bleuâtre à reflets irisés, qui se rencontre en rognons compactes ou cristallisé. Ses cristaux appartiennent au système cubique. On le trouve avec le cuivre pyriteux en Saxe, en Cornouailles, etc.

CUIVRE PHOSPHATÉ. Il en existe plusieurs variétés : 1° l'*Aphérèse* [$\dot{C}u^4\dddot{\bar{P}}h + 2Aq$], qui cristallise en octaèdres obliques à base rectangle ; 2° l'*Ypoléine* [$\dot{C}u^5\dddot{\bar{P}}h + 5Aq$], qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques ; 3° la *Libéthinite*, etc. Ces substances se rencontrent à Liebethen en Hongrie.

CUIVRE PYRITEUX ou *Chalkopyrite*, sulfure double de fer et de cuivre [$FeS + CuS$]. Il se présente en masses compactes, disséminé, stalactiforme ou cristallisé. Ses cristaux, qu'on a crus longtemps des tétraèdres du système cubique, appartiennent au système quadratique. Il est jaune de laiton, très-cassant, et facile à rayer au couteau. On le trouve dans les granits, les gneiss, les micaschistes, etc., à Fahlun, en Suède, en Norwége, en Cornouailles, en Silésie, en Hongrie, en Sibérie, etc. En France on le trouve à Chessy, à St-Bel, et dans les Pyrénées.

CUIVRE SÉLÉNIÉ ou *Berzéline* [Cu^2Se], minéral de couleur blanc d'argent, qu'on trouve en petites veines compactes, à Srickerum en Smoland (Suède). — Une variété argentifère du même minéral [$Cu^2Se + AgSe$], qu'on rencontre dans le même gisement, a reçu le nom d'*Eucharite*.

CUIVRE SILICATÉ HYDRATÉ ou *Dioptase* [$\dot{C}u\,\dddot{\bar{S}}i^2 + Aq$], minéral, d'un magnifique vert d'émeraude, dont les cristaux dérivent d'un rhomboèdre : il raye le verre et pèse 3,3 On le trouve à Altyn-Toubé, dans le pays des Kirghiz.

CUIVRE SOUS-SULFATÉ ou *Brochantite* [$\dot{C}u^4\dddot{S}^3 + 3Aq$].

CUIVRE SULFATÉ NATUREL ou *Cyanose* [$\dot{C}u\,\dddot{S}^3 + 5Aq$] : cette substance se trouve accidentellement dans les mines de cuivre, où elle résulte de la décomposition des pyrites cuivreuses.

CUIVRE SULFURÉ. On distingue : 1° la *Chalkosine* [Cu^2S], qu'on rencontre en prismes hexagonaux très-courts, de couleur noire ; 2° la *Covelline* [$Cu\,S$], substance terreuse, noire ou verdâtre, qu'on trouve dans le duché de Bade et dans les fumerolles du Vésuve.

CUIVRE SULFURÉ ARGENTIFÈRE ou *Stromeyérine* [$Cu^2 Su + Ag\,Su$].

CUIVRE SULFURÉ ARSENICAL ou *Tennantite* [$(As^2S^3 + 4Cu\,S) + (As\,S^3 + 4Fe\,S)$], minéral qui cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux.

CUIVRE VANADATÉ. *Voy.* VOLBORTHITE.

CUIVROT, outil à l'usage des horlogers, en cuivre ou en acier, dans lequel l'ouvrier introduit la pièce qu'il veut tourner.

CUJA, espèce de Marte. *Voy.* MARTE.

CUJELIER, nom vulgaire de l'*Alouette des bois*.

CULASSE. *Voy.* CANON et FUSIL.

CUL-BLANC, nom vulg. de plusieurs oiseaux, tels que la *Bécassine*, un *Autour*, le *Traquet motteux*, etc.

CULBUTEUR CHINOIS, petit jouet dont on se sert en Physique pour montrer les propriétés du centre de gravité. C'est un corps creux, qui contient du mercure et qui peut tourner sur lui-même par l'effet de la pesanteur seule. On lui donne tantôt la figure d'un personnage qui fait la culbute, tantôt la forme de deux barres que deux personnages soutiennent sur leurs épaules, et qui descendent un escalier.

CUL-DE-JATTE, nom qu'on donne familièrement à une personne estropiée qui ne peut faire usage ni de ses jambes ni de ses cuisses pour marcher, et qui est forcée de se traîner dans une espèce de *jatte*.

CUL-DE-LAMPE. En Architecture, on donne ce nom à un ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église. — En Typographie, c'est une vignette qui se termine ordinairement en pointe, et qui se met à la fin d'un livre, d'un chapitre, pour remplir le blanc de la page.

CUL-DE-POULE, nom que donnent les Vétérinaires : 1° aux ulcères dont les bords sont saillants et recourbés en dehors, comme dans le farcin ; 2° à l'éminence que la graisse forme quelquefois près de la queue du cheval lorsqu'il est trop gras.

CULÉE (de *culer*), massif de pierres qui relie un pont à la berge et qui en soutient toute la poussée. Les culées sont elles-mêmes contre-butées par la poussée des terres ; leur épaisseur est fort variable et dépend du besoin.

CULEUS (mot latin qui signifie *sac*, *outre*), mesure pour les liquides, en usage chez les Romains, valait 20 amphores, environ 518 de nos litres.

CULEX, nom latin scientifique du *Cousin*, a formé le mot de *Culicides*, donné par quelques entomologistes à un groupe d'insectes Diptères dont le cousin est le type.

CULINAIRE (ART), du lat. *culina*, cuisine, art qui s'occupe de tout ce qui a rapport à la préparation des aliments. La *cuisine* ne commence guère à devenir un art chez les Grecs qu'au siècle de Périclès; chez les Romains, elle est cultivée dès le temps de Sylla, et domine dans les deux premiers siècles de l'empire. Chez ces peuples, elle fut plutôt splendide et recherchée que succulente et délicate : on vit apparaître sur les tables romaines les mets les plus bizarres et les plus monstrueux, depuis les cervelles de rossignols et les langues de phénicoptères jusqu'à des sangliers rôtis tout entiers. Anéanti avec la civilisation romaine, l'art culinaire reparaît avec éclat aux IXe et Xe siècles, surtout en Italie. Les siècles suivants introduisirent parmi les assaisonnements les épices de l'Inde, inconnues des anciens. Au XVIIIe siècle, la supériorité passe à la France: les cuisiniers des grandes maisons, telles que celles d'Orléans, de Conti, de Soubise, inaugurèrent ce qu'on appelle la *petite cuisine*, auj. florissante. Les progrès de l'art, ralentis à l'époque de la Terreur, se ranimèrent à partir du Directoire : Laguipierre, Boucher, Robert, Lasnes eurent la plus grande part à cette renaissance de l'art culinaire. Carême le porta à sa perfection : c'est dans ses écrits (l'*Art de la cuisine*, le *Cuisinier parisien*, 1828, le *Maître d'hôtel français*, 1842, le *Pâtissier royal*) qu'il faut l'étudier ; c'est à son école que se sont formés les Delaunay, les Borel, les Véry, etc. — Consulter : P. Pidoux, *la Fleur de toute cuisine* (1543); le *Pastissier françoys* (1655) ; Menon, les *Soupers de la cour* (1768) ; Viard, *le Cuisinier* (1808) ; Beauvilliers, *l'Art du cuisinier* (1814) ; J. Gouffé, *le Livre de la cuisine* ; Dubois et Bernard, *la Cuisine classique*, et les livres usuels : la *Cuisinière bourgeoise*, la *Cuisinière de la ville et de la campagne*, etc.

CULMINATION (du lat. *culminare*, de *culmen*, faîte), nom qu'on donne, en Astronomie, au passage d'un astre au plus haut ou au plus bas point de sa course diurne; ces points sont situés dans le méridien.

CULOT. On appelle ainsi, en Chimie, le métal qui reste au fond du creuset après la fusion d'un mélange métallique ; — en Architecture, un ornement de sculpture employé surtout dans l'ordre corinthien, et d'où sortent les volutes, hélices ou rinceaux de feuillage ; la partie la plus basse d'un bénitier, etc. ; — en termes d'Artifice, la base mobile d'une fusée, sur laquelle on appuie la cartouche pour la charger.

CULOTTE, partie du vêtement des hommes qui couvre le corps, de la ceinture aux genoux. La culotte était en usage chez les anciens Gaulois (*Voy.* BRAIES). Jusqu'au XVIe siècle, les bas ou chausses furent attachés aux braies. Sous Charles IX, les culottes, qu'on appelait alors *hauts-de-chausses*, étaient bouffantes et ornées de bandes ou taillades. Du temps de Henri IV, elles se couvrirent d'une multitude de rubans et d'aiguillettes ; après lui, elles commencèrent à redevenir plus étroites; flottantes sous Louis XIII et sous Louis XIV, elles furent depuis serrées par des jarretières, qu'on porta d'abord au-dessus, puis au-dessous du genou. La culotte a disparu au commencement de ce siècle : elle est remplacée par le *pantalon*.

Dans la Boucherie, on appelle *culotte de bœuf* un morceau estimé pour la cuisine : c'est la partie supérieure de la fesse, celle qui est la plus charnue.

Culotte de chien, espèce d'Oranger ; — *C. de Suisse*, la Grenadille bleue et une variété de Poire ; — *C. de velours*, une variété de Coq.

CULPEU (nom indigène), *Canis culpeus*, espèce de Chien sauvage commune au Chili. Le Culpeu est analogue au renard : il en a la taille et vit comme lui dans les bois, où il se creuse des terriers. Il aboie comme le chien. On lui a donné quelquefois le nom de *Chien antarctique*.

CULTE (du lat. *cultus*), honneur qu'on rend à Dieu ou à des êtres regardés comme saints. Il y a autant de cultes que de religions (*Voy.* RELIGION). Dans toute religion, on distingue le *C. intérieur*, qui consiste dans l'adoration, la contemplation, les pieux élans de l'âme vers Dieu ; le *C. extérieur*, qui consiste dans la récitation des prières et l'accomplissement des cérémonies imposées par la religion ; le *C. privé*, que chacun rend à Dieu dans son particulier; le *C. public*, rendu dans les temples et les églises. Un culte public est nécessaire pour l'édification des fidèles ; il accroît dans chacun, par une sorte d'influence mutuelle, la force du sentiment religieux. — Dans l'Église catholique, on définit le culte l'ensemble des lois, commandements et cérémonies par lesquels on rend hommage au vrai Dieu ou à d'autres êtres, par rapport à lui. On y distingue le *C. de latrie*, qui n'est dû qu'à Dieu ; le *C. de dulie*, que l'on rend aux saints ; le *C. d'hyperdulie*, que l'on rend à la Ste Vierge.

La *Liberté des cultes*, qui aux XVIe et XVIIe siècles fut l'objet de luttes aussi longues que sanglantes, est auj. admise dans presque toute l'Europe. En France, l'État reconnaît et protége également tous les cultes : les ministres du culte catholique, du culte réformé et du culte israélite, sont salariés par le trésor public ; des églises et des temples séparés sont affectés à chacun de ces cultes. MM. Noyon, Vuillefroy, l'abbé André, Gaudry et Dalloz ont écrit sur la *Législation des cultes*. — Les rapports de l'Église et de l'État en ce qui concerne le culte ont été réglés en France par le concordat de 1801 et la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802). Une administration spéciale, qui tantôt a eu une existence à part, tantôt a été réunie au ministère de la Justice ou de l'Instruction publique, est chargée de toutes les affaires temporelles des divers cultes. *Voy.* MINISTÈRES et notre *Atlas d'Hist. et de Géogr.*

CULTELLATION. On appelle ainsi, en termes d'Arpentage, une manière de déterminer le pied de la verticale correspondant à l'extrémité de la *chaîne*, lorsque, dans le chaînage d'un sol en pente, on est obligé d'en tenir la poignée à une certaine hauteur au-dessus du sol. On met en contact avec cette poignée la fiche plombée et on la laisse tomber verticalement de manière qu'elle s'implante dans le sol par sa pointe. Dans l'origine on se servait pour cela d'un couteau (*cultellus*) qu'on laissait tomber la pointe la première : d'où le nom de *cultellation*.

CULTIVATEUR de *cultiver*. Outre qu'il désigne l'agriculteur qui se livre aux divers genres de culture (*Voy.* CULTURE), ce nom a été appliqué à plusieurs instruments dont on se sert pour cultiver la terre pendant la végétation des plantes : tels sont le *butteur*, le *binoir*, la *houe à cheval*, la *ratissoire à cheval*, l'*extirpateur*, le *scarificateur* et la *herse brisoire*.

CULTRIROSTRES (du lat. *culter*, couteau, et *rostrum*, bec), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers, caractérisés par un bec tranchant et pointu, comprend les *Grues*, les *Hérons* et les *Cigognes*, et répond au sous-ordre des HÉRODIENS. *Voy.* ce mot.

CULTURE (du lat. *cultura*), ensemble des travaux qui ont pour objet de faire produire au sol les végétaux qui servent à nos besoins. On distingue : 1° la *grande culture*, qui s'exécute sur de grandes étendues de terrain à l'aide de machines mues par des animaux ou par la vapeur ; 2° la *petite culture*, qui est pratiquée à bras par l'homme lui-même, comme dans les jardins ; 3° la *moyenne culture*, qui s'exécute alternativement par le travail de l'homme seul et par l'emploi des machines. La grande culture constitue proprement l'*agriculture*. La petite culture est appelée communément *horticulture*, *jardinage*; la moyenne culture peut comprendre, outre la *culture des céréales*, l'*horticulture*, la *sylviculture*, l'*arboriculture*, la *viticulture*, et même l'éducation des *abeilles* et des *vers à soie* (*Voy.* tous ces mots). — On nomme *culture forcée* celle qui a pour objet de contraindre les végétaux à fleurs et les plantes alimentaires à donner leurs produits avant l'époque marquée par la nature. *Voy.* PRIMEURS.

CUMBRIEN (TERRAIN). *Voy.* CAMBRIEN et SILURIEN (ÉTAGE).

CUMIN, *Cuminum*, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des *Cuminées*, ne renferme qu'une seule espèce cultivée, le *Cumin officinal* (*C. cyminum*), vulg *Anis âcre* ou *aigre*, petite plante herbacée annuelle, analogue au fenouil, à tige très-rameuse, à feuilles découpées en lanières filiformes ; ses fleurs sont blanches ou purpurines ; ses graines verdâtres ont une odeur forte, mais agréable, une saveur aromatique et piquante. Les anciens se servaient du cumin en guise d'épices ; les Orientaux en mettent encore dans tous leurs ragoûts. En Allemagne et en Hollande, on en fait entrer dans le pain et dans le fromage.

On appelle vulg. *Cumin des prés*, le Carvi ; *C. noir*, la Nigelle cultivée ; *C. indien*, un Myrte, etc.

CUMINIQUE (ACIDE), acide organique cristallisé, incolore, peu soluble dans l'eau, volatil sans décomposition, et composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^{20}H^{11}O,OH$. Il se produit par l'action de l'air et des autres agents oxygénants sur l'essence de cumin. Il a été découvert en 1840 par MM. Gerhardt et Cahours.

CUMUL (du lat. *cumulare*), réunion en une même personne de deux ou plusieurs fonctions publiques salariées. Le cumul, qui a souvent été porté jusqu'à un abus excessif, a donné lieu en France aux plus vives discussions ; diverses dispositions législatives ont été adoptées pour y mettre un terme. Auj., les professeurs, les gens de lettres, les savants et les artistes peuvent seuls cumuler deux traitements : le montant des traitements cumulés peut s'élever à 20,000 fr. (Décr. du 9 mars 1852). Il n'est permis en aucun cas de cumuler un traitement d'activité avec une pension de retraite de l'État.

En Droit criminel, le *non-cumul des peines* est un

principe en vertu duquel, si un prévenu est convaincu de plusieurs crimes ou délits, la peine la plus forte est seule prononcée (C. d'Instr. crim., art. 365).

CUMULUS, CUMULO-STRATUS. *Voy.* NUAGE.

CUNÉIFORME (du lat. *cuneus*, coin), qui a la forme d'un coin. On appelle ainsi : en Botanique, toutes les parties des plantes (feuilles, pétales, filets, etc.), qui s'élargissent en forme de coin; — en Anatomie, 1° l'os sphénoïde, 2° l'os pyramidal du carpe, 3° l'apophyse basilaire de l'os occipital, 4° trois des os de la seconde rangée du tarse, dits le *grand*, le *moyen* et le *petit cunéiforme*.

CUNÉIFORMES (CARACTÈRES), ancienne écriture asiatique dans laquelle toutes les lettres ressemblent à des clous ou à des coins disposés de diverses manières. Signalés pour la première fois à Istakhar par Pietro della Valle (vers 1620), vus ensuite par Chardin, ces caractères étaient encore indéchiffrables lorsque Niebuhr y démêla 3 sortes d'écriture et le Danois Munter (1800) 3 idiômes; toutefois l'honneur d'avoir découvert le premier alphabet cunéiforme appartient à G.-F. Grotefend (1802), sur les traces duquel marchèrent ensuite Rask, Eug. Burnouf, Lassen, H. Rawlinson, J. Oppert, etc. Grâce aux travaux de ces savants, on sait auj. que les caractères cunéiformes se rapportent à deux systèmes d'écriture tout à fait différents : 1° l'*Alphabet assyrien* et l'*A. médoscythique* ou *touranien*, offrant un mélange d'écriture phonétique et d'idéogrammes et qui ont été employés pour le chaldéen, l'assyrien, l'ancien arménien, le susien et le mède; 2° l'*A. persépolitain* ou *iranien*, qui n'a de commun avec le précédent que le dessin cunéiforme des caractères. Déchiffré en 1802 par Grotefend, ce dernier a été expliqué depuis par les travaux de St-Martin, de Rask, et surtout par ceux d'Eug. Burnouf et de Lassen (1836). Quant à l'autre système d'écriture cunéiforme, ce fut encore Grotefend qui le premier, par une véritable divination, parvint à lire le nom de Nabuchodorosso" dans quelques inscriptions provenant de Babylone (1815). A la suite des découvertes faites à Khorsabad, Nimroud, etc., Botta (1849), De Saulcy (1849), Hincks (1850), publièrent des travaux importants. Les progrès suivants furent dus à l'étude de l'inscription de Behistoun, rocher du Kurdistan persan (anc. Médie), sur lequel Darius avait fait graver un immense texte dans les écritures cunéiformes et les langues des Assyriens, des Mèdes et des Perses. Copiée et traduite par H. Rawlinson (1851), cette inscription permit d'interpréter avec certitude les autres monuments. En systématisant toutes ces découvertes, M. Oppert a composé une *Grammaire assyrienne* (1860), traduit les inscriptions de Borsippa (1857) et de Khorsabad (1865); M. Ménant a donné un *Tableau des écritures cunéiformes* (1864) et une *Grammaire assyrienne* (1868); enfin, M. Norris publie actuellement à Londres un *Dictionnaire assyrien*. On doit aussi à M. Spiegel une *Grammaire persépolitaine*. — *Voy.* ÉCRITURE.

CUNÉIROSTRES (du lat. *cuneus*, coin, et *rostrum*, bec), groupe d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux, comprend les Coucous, les Pies, les Torcols, etc.

CUNETTE (de l'ital. *cunetta*, du b.-lat. *cuna* pour *cuva*), canal large de 6 à 7m, profond d'environ 2m, et plein de 1 à 2m d'eau, que l'on pratique dans le fond d'un fossé de fortification, afin de rendre plus difficile à l'ennemi le passage de ce fossé.

CUPIDONE, *Catananche*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des espèces originaires du midi de l'Europe, notamment la *C. bleue*, vulg. *Gomme bleue* et *Chicorée bâtarde*, remarquable par ses grandes fleurs bleues, semblables à celles de la chicorée, et par sa tige grêle, divisée à son sommet en plusieurs petites branches, et couverte de feuilles longues, étroites, velues : ses fleurs se conservent longtemps détachées du pied. La *C. jaune*, ou *Pied-de-lion*, a 2 ou 3 tiges couronnées par une simple tête de petites fleurs jaunes.

CUPRESSINÉES (du g.-type *Cupressus*, Cyprès), tribu de la famille des Conifères, dont on fait quelquefois une famille à part, est composée d'arbres toujours verts, à l'exception du Cyprès chauve, à feuilles solitaires, petites; à cônes souvent globuleux, ligneux ou charnus. — Genres principaux : *Cupressus*, *Taxodium*, *Sequoia*, *Cryptomeria*, *Callithris*, *Thuya*, *Juniperus*.

CUPRUM, nom latin du CUIVRE.

CUPULE (du lat. *cupula*, dim. de *cupa*), nom donné, en Botanique : 1° à un assemblage de bractées écailleuses ou foliacées, unies par leur base et formant une espèce de coupe ou godet qui enveloppe la fleur et persiste autour du fruit, en l'entourant tout entier (noisettes) ou en partie (glands); 2° à l'enveloppe la plus extérieure de l'ovaire dans les Cycadées et les Conifères; 3° à la partie creusée de certains Champignons, etc.

CUPULIFÈRES, une des grandes divisions du groupe des Amentacées, correspond à la famille des *Quercinées*. *Voy.* ce mot.

CURAÇAO ou CURAÇO, liqueur de dessert faite avec l'écorce desséchée de l'orange amère (*Voy.* BIGARADE). On l'appelle ainsi de l'île de *Curaçao* (Antilles sous le vent), où cette espèce d'orange croît en abondance.

CURAGE (de *curer*), opération qui a pour objet de débarrasser un bassin, un port, un puits, etc., de la vase et des débris qui s'amassent au fond et en exhaussent le sol. Le curage des puits se fait à main d'homme. Pour le curage des ports, des bassins, des rivières, on se sert du *cure-môle* et de la *marie-salope*. Le *cure-môle* est un bateau ponté sur lequel est établi un appareil, le plus souvent à vapeur, propre à faire agir de vastes cuillers qui enlèvent la vase et les immondices; la *marie-salope* (corruption de *chaloupe ?*) est une barque à un mât, contenant deux puits destinés à recevoir les matières enlevées par le *cure-môle* : ces puits sont fermés par en bas avec une trappe ou soupape, qui sert à les décharger au large (*Voy.* DRAGAGE). — Les matières qui proviennent du curage des étangs, des fossés, etc., et que l'on nomme *curures*, offrent un engrais très-riche.

CURARE (mot indigène), poison très-actif dont les Indiens de l'Amérique du Sud se servent pour empoisonner leurs armes de chasse et de guerre, et dont on ne connaît encore qu'imparfaitement l'origine. Selon les uns, il serait fabriqué avec le suc de lianes appartenant aux genres *Cocculus* et *Strychnos*; selon d'autres, il serait extrait d'un *Paullinia* ou de champignons vénéneux. Les Indiens y font entrer des venins de serpents et de crapauds; mais ces substances ne paraissent jouer qu'un rôle accessoire, quoique le curare agisse comme les venins : très-dangereux lorsqu'on l'insère sous la peau, il peut être avalé sans danger même à très-haute dose. Le curare arrive en Europe soit dans de petits pots de terre (c'est le plus actif), soit dans de petites calebasses : MM. Petroz et Pelletier en ont extrait un alcaloïde, la *curarine* [$C^{10}H^{15}Az$], qui paraît en être la seule substance active. — Le curare, introduit dans une blessure, détermine une mort calme, sans convulsions, sans souffrances physiques et sans troubles intellectuels. M. Cl. Bernard a prouvé que la mort arrivait alors par asphyxie à la suite de la paralysie des mouvements respiratoires, et que le poison, qui respectait les muscles, les nerfs sensitifs, les centres nerveux, agissait, d'une manière élective et spéciale sur un élément unique, les nerfs moteurs. Cette découverte a démontré d'une manière évidente la vie *individuelle autonome* des éléments anatomiques, et a mis fin à la discussion des physiologistes sur l'indépendance des propriétés des muscles et des propriétés des nerfs; elle a permis d'attribuer aux muscles et aux nerfs une propriété spéciale, la *contractilité* aux premiers, l'*irritabilité* aux seconds; entre les mains des physiologistes, il est devenu un réactif d'usage constant. Pour les médecins il est l'antidote de la strychnine. Les travaux les plus impor-

tants sur cette question sont dus à MM. Cl. Bernard, Vulpian et Voisin.

CURATELLE, charge de CURATEUR.

CURATEUR (du lat. *curator*). — A Rome, on appelait *curateurs* divers officiers publics: *C. du calendrier*, le trésorier ou receveur des deniers de la ville; il était ainsi nommé parce qu'il percevait le jour des *calendes* ou le 1er du mois, les intérêts des fonds de la cité; *C. de la maison de l'Empereur*, celui qui avait soin du revenu du souverain et de sa dépense; *C. des ouvrages publics*, celui qui en avait l'intendance: il était garant des défauts de ces ouvrages pendant 15 ans; *C. de la République*, celui qui avait soin des travaux publics: il devait veiller à ce que les maisons en ruine fussent réparées. Il y avait aussi des *curateurs* donnés aux mineurs de 25 ans, aux prodigues et aux personnes en démence.

Chez nous, le *Curateur* est celui qui est commis par la loi pour avoir soin des biens et des intérêts d'autrui. Il y a lieu de nommer un curateur en cas d'émancipation, d'interdiction, de succession vacante, de biens vacants, de bénéfice d'inventaire, d'absence, de banqueroute, de faillite ou de cession de biens, de grossesse posthume, etc. *Voy.* ces mots.

CURCAS, plante *Voy.* MÉDICINIER.

CURCULIONITES, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères, qui a pour type le *Charançon* (*Curculio*). *Voy.* ce mot.

CURCUMA (orig. inc.), genre de la famille des Zingibéracées, renferme des plantes herbacées, vivaces, appartenant à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique, à feuilles ovales ou arrondies, à fleurs jaunes et douées pour la plupart d'un principe aromatique et colorant. L'espèce la plus utile est le *C. longa*, qui croît aux Indes et au Cap, et dont la racine, dite aussi *Terra merita*, *Safran des Indes*, est employée dans la teinture, pour sa matière colorante (*curcumine*). On s'en sert pour teindre en jaune les papiers, les bois, les cuirs, le beurre, le fromage, les huiles, les pommades, et comme couleur de fond pour les dorures. Les Indiens l'emploient pour se teindre la peau. La couleur du curcuma a peu de solidité; la soie et la laine la prennent mieux que le coton et le lin. Les chimistes emploient la teinture de curcuma comme réactif, pour découvrir les alcalis; ceux-ci font passer au brun la couleur jaune du curcuma.

CURE (du latin *cura*, soin). On distingue, en France, les *cures* proprement dites, desservies par un prêtre appelé *curé*, institué à vie, et les *succursales*, administrées par un *desservant* révocable. Il y a au moins une cure (ou *paroisse*) par justice de paix, c.-à-d. par canton. On distingue des *cures de 1re classe*, qui ne peuvent être érigées que dans les communes ayant plus de 5,000 habitants et une justice de paix, ou dans les chefs-lieux de préfecture, et des *cures de 2e classe*, dans les communes qui ont au moins 1,500 habitants. Les communes moins considérables n'ont le plus souvent que des *succursales*.

CURÉ (de *cure*), en latin *parochus*, dans quelques pays *recteur* ou *pasteur*, prêtre qui est pourvu d'une cure ou paroisse. Les *curés* sont nommés par l'évêque, sauf l'approbation du Gouvernement; ils sont à vie. D'après un règlement de 1834, trop peu exécuté, il faut, pour être nommé curé dans un chef-lieu de département ou d'arrondissement, être licencié en théologie, ou avoir exercé pendant 15 ans les fonctions de curé de canton ou de desservant; le grade de bachelier ou un exercice de 10 ans suffisent pour les curés de canton. Les *desservants* peuvent être déplacés ou révoqués par l'évêque. Les curés reçoivent de l'État un traitement de 1,500 ou de 1,200 fr. selon qu'ils sont de 1re ou de 2e classe; en outre, ils peuvent recevoir des fidèles des oblations qui sont autorisées par les règlements. Les communes leur doivent un presbytère. Ils administrent les revenus de la paroisse, avec le concours de la fabrique. — Avant 1789, les curés vivaient du produit des dîmes ecclésiastiques: on distinguait le *C. décimateur*, qui jouissait en tout ou partie des dîmes de sa cure et le *C. à portion congrue*, qui relevait du décimateur et recevait de lui une rétribution: ils étaient chargés de l'état civil; auj. leur ministère est purement spirituel. — On n'est point d'accord sur l'origine des curés. Selon les uns, ils auraient été établis par Jésus-Christ lui-même dans la personne des 72 disciples, auxquels ils ont succédé; selon les autres, ils auraient été institués plus tard pour servir d'auxiliaires aux évêques. M. Dieulin a donné *Le bon Curé* et *Le Guide des Curés*.

CURÉE (pour *cuirée*; de *cuir*, peau), se dit, en termes de Chasse, de la portion de la bête que l'on abandonne aux chiens. On distingue: la *C. chaude*, que l'on distribue aux chiens aussitôt que la bête est tuée, et la *C. froide*, qui se fait au retour de la chasse et qui consiste ordinairement en morceaux de pain trempés au sang de la bête et qu'on sert à la meute sur la *peau* de l'animal avec les intestins et quelques débris de viande. Dans les grandes chasses, cette dernière curée se fait avec un grand appareil, le soir, aux flambeaux et au son du cor.

CURE-MÔLE. *Voy.* CURAGE.

CURE-OREILLE, insecte. *Voy.* FORFICULE.

CURETTE, instrument de chirurgie qui sert à extraire les corps étrangers, et particulièrement de petits calculs de la vessie, après qu'on a fait à ce viscère une incision suffisante. Il est composé d'un manche et d'une tige d'acier terminée par une espèce de cuiller fort allongée, plus large à son milieu qu'aux extrémités, à bords mousses et polis.

CURIAL, en lat. *curialis*. *Voy.* DÉCURION.

CURIE, *Curia*, division du peuple romain, était une fraction de la tribu présidée par un magistrat appelé *curion*. Romulus avait établi 30 curies. Dans les réunions du peuple par *curies*, on votait à la majorité des voix individuelles, par opposition aux assemblées par *centuries*, où l'on votait par centuries, ce qui était à l'avantage de la noblesse. *Voy.* CENTURIE.

CURRUCA, un des noms scientifiques de la *Fauvette*. *Voy.* ce mot.

CURSEUR (du lat. *cursor*). On appelle ainsi, dans les instruments d'Astronomie ou de Mathématiques, tout index mobile le long d'un limbe gradué ou d'une division quelconque.

Curseurs apostoliques. *Voy.* COURRIER.

CURSORIPÈDES (du lat. *cursor*, et de *pes*, pied). se dit, en Zoologie, des oiseaux qui, comme l'Autruche, ont des pattes propres à la course.

CURULE (CHAISE), en lat. *sella curulis*, siége d'honneur chez les Romains: c'était un siége d'ivoire pliant et sans dossier, plus élevé que les siéges ordinaires, sur lequel s'asseyaient dans l'origine les rois, et dans la suite les premiers magistrats, dictateurs, consuls, préteurs, censeurs, grands édiles; ce siége les suivait à l'armée; on le plaçait sur les *chars* de ces magistrats: c'est de là que lui vint le nom de *curule* (*curulis*), de *currus*, char.

CURURES. *Voy.* CURAGE.

CURVI.... (du lat. *curvus*, courbe). On dit, en Zoologie, *curvicaude*, *curvicolle*, *curvipède*, *curvirostre*, qui a la queue, le cou, les pieds, le bec recourbés; — en Botanique, *curvicaule*, *curviflore*, *curvinervé*, etc., qui a la tige, les fleurs, les nervures des feuilles, etc., recourbées; — en Géométrie, *figure curviligne*, celle qui est formée par des lignes courbes, comme le cercle, l'ellipse, le triangle sphérique, etc.: *angle curviligne*, l'angle formé par des lignes courbes, etc.

CUSCUTE, *Cuscuta*, genre de la famille des Convolvulacées, renferme une quarantaine d'espèces, cosmopolites en général, les unes ligneuses, les autres herbacées, pour ainsi dire sans feuilles à tiges longues, filiformes et grêles, qui s'accrochent aux végétaux à l'aide de suçoirs, les enlacent de leurs replis et finissent par les étouffer. Ces plantes parasites se multiplient très-rapidement: c'est un véritable fléau, surtout pour le trèfle et la luzerne. Un grand nombre d'espèces se trouvent dans l'Amérique

du Nord ; parmi celles qui croissent en France, on remarque la *C. européenne* (*C. europæa*), vulg. *Cheveu du diable*, à fleurs rougeâtres, commune dans les bois, les haies et les prairies, surtout dans les champs de luzerne ; la *C. épithym* (*C. epithymum*), à fleurs blanches, qui vit aux dépens du thym, du serpolet, des bruyères, etc. ; la *C. à fleurs serrées* (*C. epilinum*), qui s'attache au lin, etc. — On détruit la cuscute en couvrant le terrain infecté de colombine ou de suie.

CUSPARÉ (nom indigène), *Cusparia*, arbre de la famille des Diosmées dont l'écorce est la véritable *Angusture*. *Voy.* ce mot.

CUSPIDÉ (du lat. *cuspis*, pointe), se dit, en Botanique, des parties terminées par une pointe roide, aiguë, allongée, comme les feuilles de l'Agave.

CUSSON, ou *Charançon du blé*. *Voy.* Bruche.

CUSTODE (du lat. *custodia*). Ce mot désigne tantôt le saint ciboire où l'on garde les hosties consacrées, tantôt les rideaux qui, dans quelques églises, ornent les côtés du maître-autel.

Dans la Sellerie, la *custode* est le chaperon ou le cuir qui couvre le fourreau des pistolets, ou bien encore la partie garnie de crin qui est à chaque côté du fond d'un carrosse, où l'on peut s'appuyer.

custode (du lat. *custos*). Dans certains ordres religieux, tels que les Capucins, les Cordeliers, les Récollets, etc., on appelle *custode* un supérieur de couvent, qui autrefois administrait les subdivisions des provinces, appelées *custodies*. — Le président de l'académie des Arcades à Rome porte le titre de *custode*.

CUTANÉ (du lat. *cutis*, peau), qui appartient à la peau, ou qui concerne la peau. On appelle *nerfs cutanés*, deux branches du plexus brachial ; — *glandes cutanées*, de petits grains dont la surface interne de la peau est parsemée ; — *maladies cutanées*, les maladies de la peau, etc.

CUTICULE (du lat. *cuticula*) et cutine. *Voy.* Épiderme.

CUTTER ou cotre (de l'angl. *cutter*), petit bâtiment léger et rapide, à un seul mât planté en avant du centre de longueur du navire, et penché en arrière. Ses voiles principales sont coupées en oreilles ; il porte aussi des voiles carrées, comme huniers et perroquets. Les cutters de guerre servent de croiseurs et de gardes-côtes : ils peuvent porter 7 ou 8 caronades.

CUVE (du lat. *cupa*), grand vaisseau en bois garni d'un seul fond, qui sert à recevoir la vendange, à fouler le raisin et à le faire fermenter (*cuvage*). On se sert aussi de cuves pour faire de la bière : dans plusieurs brasseries d'Angleterre on emploie des cuves en fonte de fer d'une dimension considérable. — Les blanchisseurs, les teinturiers, les raffineurs, etc., se servent aussi de *cuves* et de *cuviers*, en bois, en cuivre, ou en pierre et de différentes formes.

Cuve pneumatique, réservoir rempli d'eau ou de mercure, à travers lequel on fait passer les gaz pour les recueillir dans une éprouvette. La cuve à eau s'appelle spécialement *C. hydropneumatique*.

CUVIERIA (de G. *Cuvier*), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Ptéropodes, famille des Hyalidées : coquille allongée, déprimée, non spirale, présentant une ouverture triangulaire, et une extrémité conique qui se tronque avec l'âge. Les espèces vivantes habitent les hautes mers : on en connaît une fossile de l'étage subapennin.

CYAME (du gr. κύαμος, fève), *Cyamus*, vulg. *Pou de baleine*, genre de Crustacés lœmodipodes : corps large, orbiculaire ; tête petite et allongée ; 4 antennes, yeux lisses, pieds à crochets, courts et robustes. Ces animaux vivent en parasites sur la baleine.

CYANATES, sels formés par l'acide *cyanique* et une base. Le plus important est le *cyanate de potasse* qui se produit par la calcination, à l'air libre, du cyanure de potassium.

CYANÉE (du gr. κύανεος, bleu), *Cyanea*, genre de Polypes acalèphes de la famille des Méduses : l'espèce principale est la *C. de Lamarck*, qui est d'un beau bleu : on la rencontre sur les côtes de la Manche.

CYANHYDRATE, synonyme de Cyanure.

CYANHYDRIQUE (acide), dit aussi *Acide prussique*, *A. hydrocyanique*, acide organique composé de carbone, d'azote et d'hydrogène dans les rapports de CHAz, est l'un des corps les plus vénéneux connus. Il est liquide, incolore, transparent ; son odeur, qui est la même que celle des amandes amères, est si forte qu'elle prend aussitôt à la gorge et détermine des maux de tête et des vertiges. Il entre en pleine ébullition à 26°, et, si l'on en laisse tomber une goutte sur du papier, elle se congèle par l'effet du froid qu'elle produit en se vaporisant en partie. Quand il est bien pur, il se conserve indéfiniment ; mais s'il contient une trace d'ammoniaque, il s'altère très-facilement, et se convertit peu à peu en une masse noire et charbonneuse. Il prend naissance dans une foule de réactions. L'eau distillée de laurier-cerise, l'huile essentielle d'amandes amères, toutes les amandes des fruits à noyau, les pepins de pommes et de poires contiennent des quantités d acide cyanhydrique plus ou moins fortes. On le prépare en distillant avec de l'acide sulfurique le *ferrocyanure de potassium* ou *cyanure jaune*. — Dans quelques cas, l'acide cyanhydrique se conduit comme l'ammoniaque : il se combine aux acides chlorhydrique, bromhydrique et même acétique. — Aucun corps n'exerce sur l'économie animale une action aussi redoutable que l'acide cyanhydrique concentré : son odeur seule suffit pour tuer un oiseau ; une seule goutte, portée dans la gueule du chien le plus vigoureux, le fait presque aussitôt tomber roide mort ; la même quantité, appliquée sur l'œil de l'animal ou injectée dans la veine du cou, le tue aussi presque à l'instant. Le chlore détruit promptement l'acide cyanhydrique, et peut s'employer comme contre-poison si l'on a le temps de l'administrer à l'état d'inhalation mélangé de beaucoup d'air. L'acide cyanhydrique étendu d'eau est employé en médecine pour calmer l'irritabilité de certains organes ; on l'a conseillé contre la phthisie pulmonaire commençante et surtout contre les affections nerveuses.

L'acide cyanhydrique a été isolé en 1780 par Scheele, qui l'a extrait du bleu de Prusse : de là le nom d'*acide prussique*. Ce chimiste, qui est mort subitement dans le cours de ses recherches, passe pour en avoir été la première victime. On a dit aussi que Scharinger, chimiste de Vienne, est mort pour en avoir laissé tomber sur son bras nu ; mais ce fait doit être controuvé. Il paraît que les prêtres de l'Égypte connaissaient déjà l'acide cyanhydrique, et l'employaient pour faire périr les initiés qui avaient trahi les secrets de l'art sacré ; les *eaux amères* que, d'après la coutume juive et égyptienne, le prêtre faisait boire à la femme adultère, et qui tuaient sans laisser aucune trace de lésion, paraissent également avoir été des préparations d'acide cyanhydrique.

CYANIQUE (acide) acide organique composé de carbone, d'azote, d'oxygène et d'hydrogène, dans les rapports de CAz, OH ; on l'obtient ordinairement en distillant l'acide cyanurique. C'est un liquide très-acide qui s'altère promptement en se transformant en acide carbonique et en ammoniaque. Il a été découvert en 1822 par M. Woehler. — L'acide cyanique donne des éthers découverts par M. Cloëz qui les a nommés *isocyanates*, et que l'on obtient par l'action du chlorure de cyanogène sur les alcools sodés. Ces corps traités par les acides où les bases reproduisent l'alcool et l'acide cyanique ou cyanurique. Il ne faut pas les confondre avec les cyanates de M. Wurtz qui sont des *carbimides*. *Voy.* ce mot.

CYANITE. *Voy.* Disthène.

CYANOFERRURE. *V.* Cyanure et Bleu de prusse.

CYANOGÈNE (du gr. κύανος, bleu, et du suffixe *gène*, qui produit), dit aussi *Azoture de carbone*, corps composé de carbone et d'azote [C^2Az^2] : c'est un gaz incolore, qui brûle avec une belle flamme pour-

pre, et dont l'odeur rappelle celle de l'acide cyanhydrique. Il n'existe pas dans la nature à l'état de liberté. Il se combine avec l'hydrogène, l'oxygène, les métaux, en produisant des composés qui ont la plus grande analogie avec ceux du chlore. Combiné aux métaux, il forme les *cyanures*. D'après les idées généralement reçues depuis Gay-Lussac, l'acide cyanhydrique, les cyanures et le bleu de Prusse le contiennent à l'état de radical [CAz]. — On obtient le gaz cyanogène en soumettant le cyanure d'argent ou de mercure à l'action de la chaleur. Le cyanogène a été découvert par M. Gay-Lussac en 1814.

CYANOMÈTRE (du gr. κύανος, et μέτρον, mesure), polariscope inventé par Arago pour déterminer l'intensité de la couleur bleue du ciel : c'est essentiellement une lame de cristal de roche placée entre une pile de glace et un prisme biréfringent. En regardant un papier blanc à travers ces trois objets, on voit une teinte bleue, dont on peut faire varier graduellement l'intensité, en faisant tourner la pile de glaces. Dès lors on peut amener la même teinte que celle qui règne dans le ciel, et d'après la position de la pile inscrite sur un cadran, on a un nombre qui représente la teinte. — Biot a employé un *cyanomètre* formé d'une lame de mica, qu'on incline plus ou moins entre un polariseur et un polariscope ; le principe est le même que celui de l'appareil d'Arago.

CYANOSE, *Ictère bleu*, *Maladie bleue*, état de maladie dans lequel toute la surface du corps présente une teinte bleue ou livide. Elle dépend ordinairement de la communication directe des cavités droites du cœur avec les cavités gauches, d'où résulte le mélange du sang artériel et du sang veineux; ou d'une lésion considérable des poumons, et généralement de tous les obstacles qui gênent l'oxygénation du sang et entraînent la stagnation dans les capillaires. C'est toujours un symptôme très-grave. — La cyanose est un des indices de l'asphyxie ; c'est aussi un des caractères principaux du choléra.

CYANOSE. *Voy.* CUIVRE SULFATÉ NATUREL.

CYANURES, sels formés par le cyanogène et un métal. Les cyanures sont analogues aux chlorures et aux bromures ; ils se produisent toutes les fois qu'on calcine avec de la potasse du sang, de la corne, de la chair, ou une autre matière organique azotée. Lorsqu'on les traite par l'acide sulfurique, ils dégagent de l'acide cyanhydrique. — Le *C. de potassium*, dit aussi *cyanhydrate*, *hydrocyanate* ou *prussiate de potasse*, est un sel blanc, inodore, cristallisant en cubes, très-soluble dans l'eau, d'une saveur âcre, alcaline et amère : il exerce sur l'économie animale une action très-énergique. On l'emploie en médecine dans les mêmes cas que l'acide cyanhydrique. On s'en sert aussi dans l'analyse chimique et dans la dorure galvanique. — Le *C. de zinc* est un sel blanc, insipide, insoluble dans l'eau ; on l'emploie contre les vers des enfants et contre les crampes d'estomac.

Les cyanures se combinent entre eux et forment des *cyanures doubles*. Parmi ces combinaisons, le *C. de fer et de potassium*, plus connu sous les noms de *cyanure* ou *prussiate jaune*, *ferrocyanure de potassium*, se rencontre dans le commerce en beaux cristaux jaunes, d'une saveur amère et désagréable; on l'emploie pour faire le *bleu de Prusse* (*Voy.* ce mot). On obtient ce cyanure double en calcinant du sang ou d'autres matières animales avec du fer et de la potasse, lessivant le produit et faisant cristalliser. Il sert aux chimistes pour préparer les autres cyanures, les cyanates, l'acide cyanhydrique, etc. Il est remarquable en ce que le fer n'y est pas accusé par les réactifs ordinaires de ce métal. — Le *prussiate rouge* est un autre cyanure double du même genre, composé de cyanogène, de fer et de potassium, dans des proportions différentes de celles du prussiate jaune; les chimistes s'en servent comme réactif. On l'emploie dans l'impression des indiennes pour décolorer l'indigo. — Le *C. double de potassium et d'argent* est employé fréquemment dans l'argenture électro-chimique.

Il existe aussi des *cyanures organiques* alcooliques et l'on en connaît deux classes : la 1re découverte par Pelouze en distillant le sulfovinate de potasse avec le cyanure de potassium et par M. Dumas en déshydratant les amides : ce sont les *nitriles* (*Voy.* ce mot); la 2e, découverte en 1866 par M. A. Gautier, en faisant agir les iodures alcooliques sur le cyanure d'argent : ce sont les *carbylamines* (*Voy.* ce mot). — On connaît aussi des cyanures de radicaux d'acides (*C. d'acétyle*, *de benzoïle*, etc.), qu'on obtient par l'action des chlorures correspondants sur le cyanure d'argent ou de potassium.

CYANURIQUE (ACIDE), acide organique cristallisé qui a la même composition que l'acide cyanique, mais dont le poids atomique est triple [$C^3H^3Az^3O^3$]. On l'obtient par l'action du chlore sur l'urée. Il forme avec les bases les *cyanurates*, et donne de l'acide cyanique quand on le distille.

CYATHE (du gr. κύαθος, coupe), petit vase dont se servaient les anciens pour puiser le vin dans le *cratère* pour le verser ensuite dans les coupes. — C'était aussi une mesure de capacité qui était, chez les Grecs, le 6e du cotyle, et chez les Romains le 12e du setier : elle valait 0 lit., 045.

CYATHÉE, *Cyathea*, genre de la famille des Fougères, type de la tribu des *Cyathéacées*, renferme des espèces arborescentes, à tiges droites, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents. Les plus remarquables sont les *C. glauca* et *excelsa* ; la première atteint de 12 à 15m.

CYATHIFORME (de *cyathe*), nom donné, en Botanique, aux parties des végétaux qui ont la forme d'une coupe, d'un gobelet, comme dans les lichens, les champignons, etc.

CYBISTIQUE (du gr. κυβιστῶ, culbuter), une des trois sortes de danse des Grecs, était accompagnée de culbutes et de tours de force. *Voy.* DANSE.

CYCADÉES, famille de plantes Dicotylédones à pétales dialines, gymnospermes, voisines des Palmiers et des Fougères arborescentes par leur port, et des Conifères par leur organisation intérieure. — Genres : *Cycas*, *Zamia*, *Dion*, *Ceratozamia*.

CYCAS, genre type de la famille des Cycadées, renferme des végétaux, plus ou moins élevés, à tronc simple, écailleux, terminé par une couronne de feuilles divisées ; à fleurs mâles, disposées en un chaton dont les écailles sont garnies de nombreuses anthères globuleuses; à fleurs femelles en massue ; à fruit monakène. Les espèces les plus remarquables sont le *C. circinalis*, originaire de la Chine et des îles Moluques, qui a l'aspect du palmier : il porte des feuilles pennées de plus d'un mètre de long, et le *C. revoluta* du Japon, dont les longues feuilles restent roulées à leur sommet en forme de crosse. Ces deux espèces contiennent une moelle farineuse fournissant une espèce de *sagou*, avec laquelle les Japonais font du pain. Leur stipe fournit, en outre, une sorte de gomme, et leurs fruits sont comestibles. — Il existe beaucoup de plantes analogues aux Cycas parmi les plantes fossiles des terrains secondaires.

CYCLADE, *Cyclas*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales : coquille ovale ou trigone très-régulière; charnière pourvue de 1 ou 2 dents cardinales, quelquefois très-petites, et de 1 ou 2 dents latérales allongées transversalement, comprimées ou lamelleuses; épiderme épais, souvent rongé près des crochets. — Presque toutes les Cyclades habitent les eaux douces, notamment la *Cyclade cornée* ou *Came des ruisseaux* qu'on trouve près de Paris.

CYCLAMEN (du gr. κυκλάμινος), vulg. *Pain de pourceau*, genre de la famille des Primulacées, renferme des plantes herbacées vivaces, à feuilles radicales, entières, à fleurs pendantes, blanches ou purpurines. L'espèce la plus commune a une racine de forme orbiculaire, tubéreuse, brune en dehors, blanche en dedans : les pourceaux en sont très-friands. On la trouve dans les lieux ombragés, les haies, les

fossés, etc. La racine du *C. d'Europe* est vermifuge et très-purgative: elle faisait autrefois la base de l'onguent nommé *arthanita ;* on en tire un principe immédiat, l'*arthanitine,* et un puissant toxique, la *cyclamine.* — On cultive plusieurs espèces de ce genre à cause de l'élégance de leurs fleurs.

CYCLE (du gr. κύκλος, cercle). On appelle ainsi diverses périodes d'un certain nombre d'années, destinées pour la plupart à faire concorder des années différentes. Chez les anciens, les cycles principaux étaient la *diétéride,* période de 2 ans, qui formait 730 jours; l'*octaétéride,* période de 8 ans, ou 2,922 jours ; le *cycle de Calippe,* de 76 ans, ou 27,759 jours; le *cycle d'Hipparque,* de 304 ans, ou 111,035 jours ; le *C. lunaire* et le *C. solaire,* dont on fait encore usage aujourd'hui dans nos calendriers.

Le *C. lunaire,* ou *ennéadécaétéride,* est une période de 19 années solaires comprenant 235 lunaisons, à l'expiration desquelles les nouvelles et les pleines lunes arrivent aux mêmes époques, parce que le soleil et la lune sont de nouveau, après 19 ans, par rapport à la terre, dans les mêmes points du ciel. Ce cycle fut découvert par l'astronome Méton, l'an 433 av. J.-C. ; il fut accueilli par les Grecs avec enthousiasme, et l'on inscrivait dans les temples en lettres d'or le numéro d'ordre de chaque année du cycle, d'où le nom de *nombre d'or,* donné à ce numéro. Le cycle lunaire actuel a commencé le 1er janvier 1862 et finira le 1er janv. 1881. — Le *C. solaire* est une période de 28 années, au bout desquelles l'année recommence par les mêmes jours, en sorte qu'après cette période les *lettres dominicales* redeviennent les mêmes pour les mêmes jours. Le 1er cycle solaire a commencé 9 ans avant notre ère (*Voy.* Calendrier perpétuel). — Le cycle lunaire et le cycle solaire combinés forment la période *Dionysienne* ou *Victorienne,* dite aussi *Cycle pascal :* c'est un cycle de 532 années attribué à Denys le Petit et à Victorius, et à la fin duquel la fête de Pâques revient à la même date. On ne s'en sert plus depuis Grégoire XIII.

On appelle *Cycle* ou *Période sothiaque* une période de 1460 ans, au bout de laquelle le commencement de l'année vague ou année des Égyptiens coïncidait de nouveau avec l'équinoxe du printemps. *Voy.* Année.

cycle, se dit, en Physique, d'une série de modifications que subit un corps, en passant d'un état à un autre. Le cycle est fermé, lorsque le corps revient à son état initial; c'est ainsi que dans la machine à vapeur l'eau d'abord liquide à la température ordinaire, est échauffée, réduite en vapeur; puis elle pousse le piston, passe au condenseur, redevient liquide ; elle parcourt un *cycle fermé d'opérations.* On représente ce cycle géométriquement par une ligne dont chaque point a pour abscisse et ordonnée deux quantités qui mesurent la pression et le volume de l'eau à un instant déterminé de l'opération.

cycle. En Littérature, ce mot désigne tout ensemble d'épopées se rapportant à une même époque : c'est ainsi que l'on dit le *Cycle troyen,* le *C. de Charlemagne,* le *C. de la Table ronde. Voy.* Cycliques (poëtes), au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

CYCLIQUES, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, établie par Latreille, a pour caractères principaux : les 3 premiers articles des tarses spongieux ou garnis inférieurement de pelotes, le pénultième partagé en deux lobes ; antennes filiformes, corps arrondi; larves se recouvrant de leurs excréments ou vivant dans des tubes qu'elles traînent avec elles, quelques-unes nues. — Cette famille forme 3 tribus : les *Cassidaires,* les *Chrysomélines* et les *Gallérucites.*

cycliques (poëtes). *Voy.* Cycle.

CYCLOÏDE (du gr. κυκλοειδής), dite aussi *Trochoïde* ou *Roulette,* courbe engendrée par un point fixe d'un cercle roulant sur une droite. Chaque point d'une roue en mouvement décrit une cycloïde. Galilée ou plutôt le P. Mersenne signalèrent cette courbe en 1615. En 1634, Roberval détermina son aire ; en 1644, il trouva le volume des solides engendrés par la révolution de la cycloïde autour de sa base et de son axe. En 1658, Pascal proposa une série d'autres problèmes relatifs à cette courbe.

CYCLOLOBÉES, tribu de la famille des *Chénopodées. Voy.* ce mot.

CYCLOMÉTOPES (du gr. κύκλος, cercle, et μέτωπον, front), famille de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, comprend les deux tribus des *Cancériens* et des *Portuniens. Voy.* ces mots.

CYCLONE (du gr. κύκλος). On appelle *cyclones,* en Météorologie, les mouvements gyratoires de l'atmosphère qui produisent les violentes tempêtes de la mer des Indes et des Antilles. Selon M. Espy, ils résulteraient de ce que l'air qui recouvre une contrée plane, humide et calme, s'échauffe et s'élève verticalement à une grande hauteur, en conservant une température supérieure à celle de l'air environnant, à cause de la condensation de son humidité. Sa force ascensionnelle va donc en augmentant, et il se produit un véritable tirage qui appelle violemment l'air inférieur qui l'entoure. Les cyclones sont aussi connus sous le nom de *tornados.* — On donnait, il y a quelques années, le nom de *cyclones* à d'autres mouvements de l'atmosphère que l'on appelle maintenant *tourbillons* et *bourrasques*; ces tourbillons engendrés dans l'Atlantique aux environs de Terre-Neuve par la condensation des vapeurs chaudes du *Gulfstream,* sont peu étendus à leur naissance ; mais peu à peu ils s'agrandissent, jusqu'à prendre un diamètre qui varie de 60 à 600 lieues marines. Ils traversent invariablement l'Atlantique de l'ouest à l'est, en inclinant un peu vers le nord ou vers le sud, atteignent d'abord l'Angleterre, puis la France, où ils signalent leur arrivée par une élévation brusque suivie d'un abaissement considérable du baromètre, et vont enfin s'éteindre vers le Caucase et la mer Caspienne. L'expérience a montré que ces tourbillons sont en grande partie l'origine des orages qui ravagent la France périodiquement, et qui prennent naissance dans leur partie méridionale, tandis que leur partie centrale, où la pression barométrique est toujours très-basse, est le théâtre de tempêtes plus ou moins violentes. — Dans les stations météorologiques établies sur les différents points de la France, on relève chaque jour les pressions barométriques qui, transmises à l'Observatoire, permettent de tracer sur une carte spéciale, ce qu'on appelle *les courbes d'égale pression :* si ces courbes tournent toutes leur concavité vers un même point, c'est que ce point est le centre d'un tourbillon ; la comparaison des cartes de deux jours consécutifs, fait reconnaître la direction dans laquelle il se propage; et de là, la possibilité de prévoir quels sont les points menacés par les mauvais temps et les tempêtes, et d'indiquer le jour prochain où ils seront atteints.

CYCLOPÉENNES (constructions) ou pélasgiques, constructions anciennes que la Fable attribuait aux Cyclopes et qui paraissent être l'œuvre des Pélasges. Elles se font remarquer par les énormes dimensions des pierres, taillées en polyèdres irréguliers, et par l'absence totale de ciment. Il en subsiste encore de nombreux vestiges dans l'Argolide, à Corinthe, en Italie, en Sardaigne, etc. Dodwell en a donné une description ; Petit-Radel a formé une collection de modèles de ces constructions, que l'on conserve à Paris (Bibliothèque Mazarine).

CYCLOPES, genre de petits Crustacés, de l'ordre des Branchiopodes (Monocles de Linné), caractérisés par un œil unique, un test univalve, un corps allongé, terminé en queue, de consistance gélatineuse ; par 2 à 4 antennes et 6 à 10 pattes soyeuses. Les Cyclopes habitent les eaux douces et stagnantes.

CYCLOPTÈRE (du gr. κύκλος et πτέρον, nageoire), *Cyclopterus,* genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, caractérisé par leurs ventrales, dont les rayons, suspendus autour du bassin et réunis par une seule men-

brane, forment un disque ovale et concave dont le poisson se sert comme d'un suçoir pour se fixer aux rochers. Les Cycloptères ont la bouche large, garnie de dents pointues, les opercucules petits. Parmi les espèces on distingue le *C. lump* (*Voy.* LUMP) et le *C. liparis*, qui habitent sur nos côtes.

CYCLOSTOME (du gr. κύκλος et στόμα, bouche), *Cyclostomus*. Les *Cyclostomes* constituent une famille ou un ordre de Poissons chondroptérygiens, qui doivent leur nom à la ventouse circulaire qui entoure leur bouche. Leur corps est vermiforme; leur peau nue et visqueuse, leur squelette en partie fibreux. Ils se nourrissent de substances animales et de matières en putréfaction. Leur principal genre est celui des *Lamproies*. *Voy.* ce mot.

CYCLOSTOME, *Cyclostoma*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches : coquille spirale dextre, enroulée régulièrement à tous les âges; ouverture ronde à bords réunis, souvent réfléchis en bourrelet, et munie d'un opercule : l'animal a une tête distincte armée de deux tentacules oculés et une espèce de cœur artériel ; il respire à l'aide d'une cavité pulmonaire communiquant au-dehors par une large fente. Les Cyclostomes sont des coquilles terrestres; on en trouve de fossiles dans tous les terrains tertiaires ; les espèces vivantes sont très-nombreuses.

CYCLOTOME (du gr. κύκλος et τομή, section), instrument de Chirurgie qui sert à pratiquer l'opération de la cataracte par extraction. Il se compose d'un cercle d'argent et d'une lame tranchante qui agit au moyen d'un ressort.

CYDONIA, nom latin du COGNASSIER.

CYGNE (du gr. κύκνος), *Cygnus*, genre d'Oiseaux aquatiques, de l'ordre des Palmipèdes lamellirostres, caractérisé par ses tarses courts, son col allongé, son bec plus long que large, et surtout par la grâce et l'élégance de ses contours et de ses mouvements. On en compte 5 ou 6 espèces, communes à tous les continents, mais habitant surtout les contrées septentrionales.

La plus connue est le *Cygne domestique*, ou *C. à bec rouge* (*Anas olor*), dont le plumage est d'une blancheur passée en proverbe. C'est le plus grand des oiseaux nageurs : il peut avoir 1m,50 du bout du bec à l'extrémité de la queue ; son bec est rouge dans toute sa longueur, excepté à l'extrémité de la mandibule supérieure, qui est noire, ainsi que l'excroissance charnue qui s'élève vers la base de cette même partie du bec; on remarque aussi de chaque côté des joues une place dépourvue de plumes, qui est noire et triangulaire. Ses jambes, ses pattes, ses ongles sont d'un gris foncé. Les jeunes cygnes ont une livrée grise, dont ils se dépouillent à leur première mue. La femelle construit son nid avec des herbes sèches, et y pond 6 ou 7 œufs très-gros et blancs. Le cygne est robuste et courageux ; son bec et ses ailes sont des armes puissantes dont il se sert vigoureusement pour repousser les attaques des oiseaux de proie et même des chiens. Comme les oies et les canards, le cygne marche mal : aussi quitte-t-il rarement les eaux ; mais il nage avec grâce et majesté et fait le plus bel ornement des pièces d'eau ; il vole rarement, mais son vol est rapide et très-élevé. Il se nourrit de plantes aquatiques, d'insectes, de grenouilles et de vers. Les anciens prétendaient que le cygne près de mourir faisait entendre un chant mélodieux ; cependant il ne produit jamais qu'un sifflement sourd et strident, qui est loin d'être agréable. La chair du cygne est noire et coriace ; son duvet est très-recherché.

Le *C. sauvage*, qui est la souche du cygne domestique, est moins gros que lui ; son bec est plutôt jaune que rouge, et la tache de ses joues est jaune, au lieu d'être noire. Il habite les régions du Nord et ne descend dans nos contrées que dans les hivers très-rigoureux. Son cri est moins désagréable que celui du cygne domestique, ce qui lui a fait donner le nom de *C. musicus*.

Le *C. noir* (*C. atratus*) est une espèce particulière à l'Australie et peu répandue en Europe.

Cygne à capuchon. *Voy.* DRONTE.

CYGNE, constellation de l'hémisphère boréal, qui renferme 81 étoiles, est située dans la Voie Lactée, entre Céphée, la Lyre et le Renard.

CYLINDRE (du gr. κύλινδρος), surface produite par une droite mobile ou génératrice qui se déplace parallèlement à elle-même en rencontrant constamment une courbe fixe ou *directrice*. — Le cylindre droit à base circulaire est celui dans lequel la directrice est une circonférence et où la génératrice est perpendiculaire au plan de cette circonférence. On peut le regarder comme engendré par un rectangle qui tourne autour d'un de ses côtés comme axe : la surface engendrée par le côté opposé à l'axe est la surface *convexe* ou *latérale* du cylindre ; les cercles perpendiculaires à l'axe, que décrivent les deux autres côtés, sont les *bases* du cylindre ; la distance des deux bases en est la *hauteur*. — On démontre, en Géométrie, que toute section faite dans un cylindre par un plan perpendiculaire à l'axe, est un cercle égal au cercle de la base ; que toute section faite suivant l'axe, est un rectangle double du rectangle générateur ; que, toute section oblique à l'axe est une ellipse ayant un petit axe égal au diamètre de la base. — La surface convexe d'un cylindre droit à base circulaire, a pour mesure la circonférence de sa base multipliée par sa hauteur : $S = 2\pi Rh$. Son volume a pour mesure la surface de la base multipliée par la hauteur $S = \pi R^2 h$. Le volume compris dans un cylindre quelconque entre deux plans parallèles, a de même pour mesure la surface de la section donnée par un de ces plans, multipliée par la distance des deux plans.

Les cylindres de métal sont de la plus grande utilité dans les Arts mécaniques : on s'en sert pour aplatir uniformément les feuilles ou plaques de tôle, de plomb et de cuivre (*Voy.* LAMINAGE); pour fouler et lustrer les étoffes (*Voy.* CALANDRE), etc.

On appelle encore *cylindre* un gros rouleau de pierre, de bois, ou de fer dont on se sert pour écraser les mottes d'une terre labourée, et pour aplanir les allées d'un jardin.

Cylindre noté, cylindre de bois qui sert, dans les serinettes et l'orgue de Barbarie, à lever les soupapes des tuyaux qui doivent émettre les sons. Le mécanisme des cylindres notés se retrouve dans la musique des pendules, des tabatières, etc.

Projection cylindrique. *Voy.* PROJECTION.

Protubérances cylindroïdes, corps cylindriques et contournés sur eux-mêmes qui sont placés à la partie postérieure des ventricules latéraux du cerveau.

CYMAISE ou CIMAISE (du gr. κυμάτιον, ondulation), moulure en doucine qui termine la corniche d'un bâtiment. Son profil se compose de deux arcs de cercle présentant la figure de la lettre S. — Les menuisiers appellent ainsi une moulure qui sert de couronnement aux lambris d'appui.

CYMBALES (du gr. κύμβαλον), instrument de percussion, composé de deux disques métalliques égaux, ayant chacun à leur centre une petite cavité, percée de façon à recevoir une double courroie, dans laquelle on passe la main pour les frapper l'un contre l'autre. Cet instrument s'emploie concurremment avec la grosse caisse, le triangle et le tambour, pour marquer les temps forts de la mesure dans les marches militaires, les ouvertures, etc. Autrefois, les meilleures cymbales venaient d'Orient : on les nommait *cymbales turques*. — Les cymbales antiques consistaient en deux moitiés d'une petite sphère creuse de métal, pourvues d'un manche, et que l'exécutant frappait de côté : on s'en servait surtout dans les cérémonies religieuses. *Voy.* CROTALE.

Cymbale, jeu d'orgue aigu, qui se compose de 3 à 7 tuyaux à bouche, en étain, sur chaque note. On les accorde à la tierce, à la quinte, à l'octave.

CYME ou CIME (du lat. *cyma*), mode d'inflorescence. Dans certains végétaux à feuilles opposées,

avant la fleur qui termine le rameau, se trouvent deux bourgeons opposés; les rameaux qu'ils produisent fournissent à leur tour deux nouveaux bourgeons, et ainsi de suite; si au contraire, les feuilles sont verticillées par trois, les bourgeons prennent aussi naissance trois par trois : dans les deux cas, l'inflorescence s'appelle *cyme*, dichotome dans le premier, trichotome dans le second. Si dans l'inflorescence dichotome tous les bourgeons avortent du même côté, l'ensemble des rameaux forme un axe courbe roulé en crosse à l'extrémité (*cyme scorpioïde*); si l'avortement porte alternativement sur le bourgeon de droite et sur celui de gauche, les points d'insertion des fleurs se trouvent comme sur une hélice (*cyme hélicoïde*).

CYMÈNE ou CYMOL, hydrocarbure découvert par Gerhardt et Cahours en déshydratant le camphre avec l'acide phosphorique et qu'on a retiré depuis des essences de houille. Sa formule est $C^{10}H^{14}$. *Voy.* CAMPHOGÈNE.

CYMINDIS, genre d'Oiseaux de proie, de l'ordre des Rapaces diurnes, famille des Falconidés : bec très-crochu, étroit et assez allongé ; ailes obtuses. On n'en connaît que deux espèces, qui se trouvent à la Guyane et au Brésil : le *C. bec-en-croc* (*C. uncinatus*, et le *C. à manteau noir* (*C. guianensis*). *Voy.* AIGLE.

Genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères et de la famille des Carabiques.

CYMODOCÉE, *Cymodocea*, genre de Crustacés isopodes, voisins des Sphéromes. La *C. poilue* (*C. pilosa*), de la Méditerranée, en est le type.

CYMOPHANE [$GlÄl^3$], aluminate naturel de glucine, qui cristallise en prismes droits à base rectangle. Il est d'une couleur jaune tantôt nuageuse, tantôt limpide; raye le quartz et pèse 3,7. Les variétés limpides sont recherchées en joaillerie, et y sont connues sous le nom de *chrysolithe* et de *topaze orientale*. — On trouve le Cymophane dans les pegmatites ou les dépôts diluviens à Ceylan, au Brésil, dans le Connecticut, etc.

CYMOTHOÉ, *Cymothoa*, genre de Crustacés isopodes, voisins des Cloportes, vivent en parasites sur le corps de divers poissons.

CYNANCHE (du gr. κυνάγχη), *Cynanchum*, genre de la famille des Asclépiadées, renferme des plantes herbacées des bords de la Méditerranée, à tiges volubiles, remplies d'un suc laiteux ; à feuilles opposées, en cœur; à ombelles interpétiolaires. Tous les cynanches sont purgatifs, et quelques-uns sont de violents poisons (*Voy.* DOMPTE-VENIN) : l'espèce principale est le *C. de Montpellier*, à racines rampantes, à fleurs blanches, en étoile; un extrait de sa racine un suc drastique dont on se sert comme de la *scammonée*. La racine du *C. vomitif* fournit l'ipécacuanha du commerce.

CYNANCIE (du gr. κυνάγχη), synonyme d'*angine*. *Voy.* ce mot.

CYNANTHROPIE (du gr. κύων, chien, et ἄνθρωπος, homme), variété de la mélancolie dans laquelle le malade croit être changé en chien, et imite la voix et les habitudes de cet animal.

CYNARÉES, CYNAROCÉPHALES. *Voy.* CINARÉES, etc.

CYNCHRAMUS, oiseau. *Voy.* MILIARIA.

CYNÉGÉTIQUE (du gr. κυνηγετική). Les Grecs appelaient ainsi l'art de la chasse. Oppien a laissé sous ce titre un poëme estimé.

CYNIPS, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores, tribu des Gallicoles. Ce sont des insectes de petite taille, de couleur noire ou fauve, à antennes filiformes de 13 à 15 articles. Les femelles ont une tarière cachée dans l'abdomen, tantôt droite, tantôt très-grêle et roulée en spirale : elles s'en servent pour percer les pédoncules des feuilles, les tiges ou les racines des plantes et y déposer leurs œufs. L'irritation produite par cette piqûre et entretenue par le développement de la larve détermine un afflux de sève et produit les excroissances connues sous les noms de *galles* et de *bédéguars* (*Voy.* ces mots). Quand la larve est devenue insecte parfait, elle sort de sa prison en perçant un petit trou circulaire et se répand dans la campagne. Les Cynips se trouvent particulièrement sur les chênes, les rosiers sauvages, les figuiers, etc. Quelques espèces aptères s'attaquent au chevelu des racines. La médecine, l'industrie et même l'arboriculture mettent à profit les galles des Cynips. *Voy.* TANNIN et GALLE d'une part, et d'autre part, pour la maturation des figures, CAPRIFICATION.

CYNOCÉPHALE (du gr. κυνοκέφαλος), *Cynocephalus*, genre de Quadrumanes appartenant au sous-ordre des Pithécins ou Singes de l'ancien continent : ils sont munis d'abajoues et ont le museau allongé, tronqué à l'extrémité ; leurs crêtes sourcilières sont très-développées et s'élèvent au-dessus des yeux, en sorte que le front est entièrement effacé, ce qui donne à la tête de ces animaux une certaine ressemblance avec celle du chien ; leur queue de longueur médiocre se relève à son origine pour se reployer ensuite et descendre jusqu'au jarret : leurs fesses sont calleuses. On les trouve dans les parties chaudes de l'Afrique. Ils sont intelligents, mais brutaux, et ils deviennent méchants et farouches en vieillissant. Les plus remarquables sont : le *Mandrill*, à face bleue, avec un nez rouge et une longue barbe jaune ; le *Babouin*, jaune-verdâtre et à face noire ; le *Tartarin* ou *Hamadryas*, qui a la face couleur de chair et la tête ornée d'une longue crinière, et les *Papions*, singes de petite taille répandus en Afrique et en Arabie. On trouve fréquemment des cynocéphales représentés dans les sculptures des Égyptiens.

CYNODON (c.-à-d. *dent de chien*), genre de Graminées. *Voy.* CHIENDENT.

CYNOGLOSSE (du gr. κυνόγλωσσον), *Cynoglossum*, vulg. *Langue-de-chien*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées à tiges rameuses et garnies de fleurs de couleur rouge vineux. Le type du genre est la *C. officinale*, plante bisannuelle d'un vert pâle un peu argenté; ses feuilles sont couvertes d'un duvet très-fin et ont la forme d'une *langue*; ses fleurs sont en épis. Elle croît naturellement dans le midi de la France, au bord des sentiers et sur les berges des rivières. Ses feuilles passent pour émollientes, anodines et narcotiques. On en fait un extrait qui entre dans la composition des pilules de cynoglosse. On connaît encore la *C. argentée*, la *C. printanière* (*Petite Bourrache* ou *Cabaret des murailles*), la *C. à feuilles de lin*, etc.

CYNOPITHÈQUE (du gr. κύων, chien et πίθηκος, singe), genre de Singes, intermédiaires entre les Cynocéphales et les Magots, a pour type le *Singe noir* de l'île Célèbes.

CYNOREXIE (du gr. κύων et ὄρεξις, appétit), *Faim canine*, maladie nerveuse de l'estomac, caractérisée par une faim excessive et par le vomissement de tous les aliments peu après leur ingestion. *Voy.* APPÉTIT.

CYNORRHODON ou *Rose de chien*. *V.* ÉGLANTIER.

CYNOSURE (du gr. κυνόσουρα), nom sous lequel on désignait jadis la *Petite Ourse*.

CYNOSURE, *Cynosurus*, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, a pour type la *Cretelle des prés* (*C. cristatus*), commune dans nos prairies.

CYPÉRACÉES (du g.-type *Cyperus*, Souchet), famille de plantes Monocotylédones, voisine des Graminées, renferme un grand nombre de végétaux herbacés qui croissent en général dans les lieux humides. Leur racine, annuelle ou vivace, fibreuse, présente des tubercules charnus remplis d'une substance blanchâtre et amylacée ; la tige est un chaume anguleux ou cylindrique à nœuds rares, ordinairement simple ; à feuilles caulinaires ou radicales ; les fleurs forment des épis ovoïdes, globuleux ou cylindriques; l'embryon est albumineux. — Cette famille forme 5 tribus : *Cypérées*, *Scirpées*, *Schœnées*, *Sclériées*, *Caricées*. A la tribu des Cypérées appartiennent le *Souchet* et le *Papyrus*. *Voy.* ces mots.

CYPHELLE (du gr. κύφελλα, oreilles), genre de

Champignons basidiosporés, qui croissent sur le tronc des vieux arbres.

CYPHOSE (du gr. κύφωσις, courbure). *Voy.* Bosse et Gibbosité.

CYPRÆA, nom latin scientifique des coquilles appelées vulg. *Porcelaines*. *Voy.* Porcelaine.

CYPRÈS (du gr. κυπάρισσος), *Cupressus*, genre de la famille des Conifères, type de la tribu des Cupressinées. Le *C. fastigié* ou *pyramidal* (*C. sempervirens*), originaire du Levant, est très-répandu dans le midi de l'Europe. C'est un arbre résineux, de haute taille et de forme pyramidale; racines nombreuses et déliées, tronc élevé, rameaux pressés contre la tige; feuillage d'un vert foncé, composé de petites folioles imbriquées les unes sur les autres; fleurs écailleuses, fruit conoïde de la grosseur d'une noix. Le cyprès est l'arbre des tombeaux; les anciens l'avaient consacré à Pluton. Dans le Midi, on fait avec cet arbre des haies très-serrées et très-hautes pour servir d'abri aux jardins et à certaines cultures. Son bois, fort et incorruptible, est susceptible de recevoir un beau poli. La résine qui en découle est utile contre les blessures récentes, et donne une belle couleur. — Le *C. étalé* (*C. horizontalis*), dit aussi *Arbre de Montpellier*, n'est qu'une var été du précédent; son bois est excellent pour la charpente. On remarque encore le *C. pendant* ou *glauque*, le *C. faux-thuya* ou *Cèdre blanc* du Canada, et le *C. chauve* ou *de la Louisiane*, qu'on range auj. dans le genre Taxodium.

Petit cyprès. Voy. Santoline.

CYPRINE, *Cyprina*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales : coquille renflée et symétrique dépourvue de côtes; ligament externe; charnière munie de 2 dents cardinales de petite dimension, et de 2 dents latérales. Les Cyprines vivent auj. dans les mers froides; on en trouve de fossiles depuis l'étage conchylien.

cyprine. *Voy.* Idocrase.

CYPRINIDÉS, cyprinoïdes, cyprins (du g.-type *Cyprinus*), noms divers sous lesquels on désigne une famille considérable de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, caractérisés par une bouche petite et sans dents à lèvres protractiles; 3 rayons plats aux ouies, une seule nageoire dorsale, un intestin court et sans cœcum. Ils habitent les eaux douces et sont omnivores, mais non carnassiers. — Aux *Cyprins* propr. dits appartiennent la *Carpe* (*Cyprinus carpio*), le *Cyprin doré* ou *Dorade*, le *Barbeau*, la *Tanche*, le *Goujon*, la *Brème*, l'*Able*, et tous les poissons blancs. Les *Loches*, les *Anableps*, etc., font encore partie des Cyprinidés.

CYPRINUS nom latin scientifique du genre Carpe.

CYPRIPÈDE, *Cypripedium*, genre de la famille des Orchidées, type de la tribu des *Cypripédiées*, renferme des plantes herbacées à racines fibreuses, à tiges foliacées, à fleurs grandes, remarquables par leur forme bizarre et leur odeur suave. Elles croissent dans les parties froides et tempérées de l'hémisphère boréal, surtout en Amérique. Plusieurs espèces sont recherchées à cause de leurs fleurs. Le type du genre est le *C. sabot de Vénus* ou *de la Vierge*, qui croît dans les Alpes.

CYPRIS, genre de Crustacés entomostracés, à carapace bivalve, renferme de petites espèces aquatiques dont la principale est la *C. pubère*, commune dans les mares des bois aux environs de Paris.

CYPSÈLE, synonyme d'*Akène*. *Voy.* ce mot.

CYPSELUS, nom latin scientifique du Martinet.

CYRÈNE, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales et très-voisin des Cyclades, dont elles ne diffèrent que par une dent cardinale de plus à la charnière. Les Cyrènes habitent auj. les eaux saumâtres; il en existe beaucoup de fossiles depuis l'étage portlandien.

CYRILLIEN ou cyrillique (alphabet). *Voy.* Alphabet.

CYRTANDRE, *Cyrtandra*, genre type de la famille des *Cyrtandracées*, détachée de celle des Gesnériacées, se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes à feuilles simples, opposées; à fleurs en capitules, blanches ou jaunâtres. L'espèce type est la *Cyrtandre à bouquets*, à feuilles d'un beau vert et à fleurs blanches. Elle est originaire de l'Inde ou de Java.

CYRTIA, genre de Mollusques brachiopodes, de l'ordre des Brachidés, famille des Spiriféridées : coquille libre, sans ouverture pour le passage d'un museau, mais présentant une area et un deltidium, et renfermant des bras spiraux à cône latéral. Les Cyrtia ne se trouvent qu'à l'état fossile de l'étage devonien à l'étage saliférien.

CYRTOLITES, genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Scutibranches, famille des Fissurellidées : coquille spirale enroulée sur elle-même, à tours embrassants mais découverts, présentant au labre une sorte d'échancrure en forme de sinus. On les trouve de l'étage silurien à l'étage carbonifère.

CYRTOSIA (du gr. κυρτός, courbé), genre de la famille des Orchidées, tribu des Aréthusées, renferme des plantes herbacées, à racines tubéreuses, difformes, à tiges garnies de stipules, à fleurs en épi ou en panicule et munies de bractées.

CYSTIBRANCHES (du gr. κύστις, vessie, et βράγχια, branchies), famille de Crustacés isopodes, auj. appelés *Læmodipodes*. *Voy.* ce mot.

CYSTICERQUES (du gr. κύστις et κέρκος queue). Les *Cysticerques* (ou *Scolex*) sont des Vers intestinaux en bas âge : c'est une des formes multiples que revêtent ces êtres singuliers. Ainsi le *Cysticercus cellulosæ*, qui ne peut vivre que chez le porc et y produit la *ladrerie*, est le jeune du *Ver solitaire* particulier à l'homme. Il faut donc que le porc ladre soit mangé par l'homme pour que l'animal puisse achever son évolution. Les cysticerques sont composés d'une vésicule, et d'un cou avec une tête que les premiers auteurs avaient regardée, non comme la tête, mais comme la queue de l'animal. Cette tête est garnie de ventouses et de crochets qui servent à fixer l'être dans le tube digestif, en attendant son développement ultérieur; mais la tête et le cou peuvent aussi entrer dans la vésicule, ce qui a lieu le plus ordinairement, et alors les tissus voisins forment une sorte de kyste où l'animal est renfermé. *Voy.* Parasitisme et Vers intestinaux.

CYSTINE (du gr. κύστις), substance organique jaune et cristalline qu'on trouve dans la vessie, et qui constitue quelquefois les calculs urinaires chez l'homme.

CYSTIQUE (du gr. κύστις), qui appartient à une vésicule, et spécialement à la vésicule biliaire. On nomme *Bile cystique* celle qui est contenue dans cette vésicule; — *Artère cystique*, l'artère provenant de la branche droite du tronc hépatique, et se divisant en deux rameaux qui se distribuant à la vésicule biliaire; — *Conduit cystique*, un canal placé dans l'épaisseur du petit épiploon, et s'étendant du col de la vésicule au canal hépatique; — *Veines cystiques*, deux veines qui se terminent dans la veine porte abdominale.

Calculs cystiques ou *biliaires*. *Voy.* Calcul.

CYSTIRRHÉE ou *Catarrhe vésical*, écoulement muqueux qui suit souvent le catarrhe aigu de la vessie ou *cystite*. *Voy.* ci-après.

CYSTITE (du gr. κύστις), inflammation aiguë ou chronique des membranes de la vessie. On distingue la *C. superficielle*, bornée à la membrane interne de la vessie : sa durée est de 20 à 40 jours, rarement elle est mortelle; et la *C. profonde*, étendue à toutes les membranes de la vessie et à la portion du péritoine qui recouvre ce viscère : cette dernière est le plus souvent dangereuse. On nomme *C. cantharidienne*, l'irritation de vessie produite par l'absorption de la cantharide lors de l'application de grands vésicatoires : c'est pour l'éviter qu'on saupoudre ces emplâtres de camphre.

CYSTOTOME, cystotomie (du gr. κύστις et τομή,

section). On appelle *Cystotomie*, l'incision de la vessie, et *Cystotome* l'instrument avec lequel on fait cette opération. *Voy.* TAILLE.

CYTHÉRÉE, genre de Mollusques acéphales, que Lamarck avait détaché du genre Vénus et qui y a été réuni depuis. *Voy.* VÉNUS.

CYTINELLE (du gr. κύτινος, fleur de grenadier), *Cytinus*, genre type de la famille des *Cytinées*, détachée des Aristolochiées. La seule espèce connue est l'*Hypociste parasite* (*C. hypocistis*), petite plante charnue croissant sur les racines des diverses espèces de Cistes, d'où son nom. Elle est remarquable par la couleur rouge de ses écailles et des petites fleurs qui terminent sa tige. On la trouve dans les contrées méridionales de l'Europe. On extrait de ses baies un suc acide et astringent qui entre dans la composition de la thériaque.

CYTISE, *Cytisus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des arbustes et des arbrisseaux dont le port se rapproche de celui des Genêts, mais qui ne sont pas épineux ; ils ont les feuilles ternées; les fleurs jaunes ou pourpres, en grappes ou en épis. On en compte une trentaine d'espèces, originaires des contrées montueuses de l'Europe et de l'Asie méridionales, et cultivées, pour la plupart, dans nos jardins. Le type du genre est le *C. des Alpes* (*C. laburnum*), vulg. *Aubour* ou *Faux Ébénier*, arbrisseau à feuillage épais et à fleurs jaunes semblables à celles de l'Acacia. Son bois, très-dur, veiné de vert, est susceptible de prendre un beau poli : les anciens en faisaient des arcs; auj., il est employé par les tourneurs. Ses graines, noires et lenticulaires. sont vomitives et purgatives. On le multiplie de graines et de drageons. Les chèvres et autres bestiaux se plaisent à brouter les jeunes pousses et les feuilles du Cytise.

CYTOBLASTE (du gr. κύτος, cavité, et βλαστός, germe), nom donné, en Physiologie, au noyau des cellules. *Voy.* CELLULE.

CZAR ou mieux TZAR, titre que porte l'empereur de Russie. L'impératrice s'appelle *czarine* ou *tzarine;* le fils héritier, *czarowitz* ou *tzarowits.*

D

D, consonne dentale, 4e lettre de l'alphabet français, correspond au Δ des Grecs; elle a le son du T affaibli et se confond ou s'échange fréquemment avec cette lettre. — Dans les nombres, D valait 500 chez les Romains, D̄, 5,000; chez les Grecs, δ′ valait 4; ͵δ valait 4,000. — Dans le Calendrier romain, D était la 4e des lettres nundinales; il est encore dans notre calendrier la 4e des lettres dominicales. — Comme abréviation, D. signifiait *Divus*, *dominus*, *dictator*, *Decimus*, etc.; D. M., *Diis Manibus*, aux Dieux Mânes; D. O. M., *Deo Optimo Maximo*, au Dieu très-bon, très-grand ; D D. D., *dat*, *donat*, *dedicat*, — En Droit romain, D. est l'abréviation de *digeste*.— Sur nos monnaies, D indique la fabrique de Lyon.— D. est encore l'abréviation de *don*, titre espagnol, et de *dom*, titre particulier aux bénédictins ; D. M. signifie *docteur médecin* et D.M.P., *doct. méd. de la Faculté de Paris*. — En Musique, D représente le *ré:* D.C. signifie *da capo*. — En Chimie, Di veut dire *didymium*.

DABÆCIA, plante. *Voy.* MENZIÉZIE.

DA CAPO, expression italienne qui signifie *depuis la tête*, et qui se met quelquefois à la fin d'un morceau de musique pour indiquer qu'il faut le reprendre depuis le commencement.

DACELO, nom latin scientifique du genre MARTIN-CHASSEUR.

DACNIS, nom latin scientifique du PITPIT.

DACRYOME (du gr. δάκρυ, larme), écoulement des larmes résultant de l'oblitération des points lacrymaux.

DACTYLE (du gr. δάκτυλος, doigt), pied de la poésie grecque et latine, composé d'une longue et de deux brèves : *cārmĭnă*, ce pied est ainsi nommé par allusion au doigt, qui a trois phalanges, dont la première est plus longue que les deux autres. Le dactyle entre dans la composition des vers hexamètre, pentamètre, adonique, archiloquien, etc. *Voy.* ces noms.

Les Grecs appelaient encore *dactyle :* 1° une mesure linéaire, longue à peu près d'un travers de doigt : c'était la 16e partie du pied grec (0m,02) ; 2° une sorte de danse qu'exécutaient les athlètes; 3° des prêtres du mont Ida, qui étaient, comme les *doigts*, au nombre de cinq.

DACTYLE, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, composé de plantes vivaces, nombreuses et multiflores. Le *D. pelotonné* (*D. glomerata*), vulg. *Chiendent à brossettes*, se trouve en abondance dans les prés et le long des chemins. Il donne un mauvais foin, mais un assez bon fourrage vert et peut servir à former des gazons.

Les Conchyliologistes ont donné le nom de *Dactyles* à plusieurs coquilles affectant la forme d'un doigt; p. ex. à la *Modiole lithophage*, de la famille des Mytilacées, et à la *Pholade dactyle*, de la famille des Clavagellidées.

DACTYLÈTHRE (du gr. δακτυλήθρα, dé à coudre), nom donné par Cuvier à un petit Batracien anoure du Cap, spécialement caractérisé par l'absence de langue et par l'étui corné dont sont munis les doigts de ses pattes postérieures. On l'a aussi appelé *Xenopus*, *Leptopus*, *Engystoma*, *Bufo lævis*, etc.

DACTYLIOGRAPHIE, DACTYLIOLOGIE (du grec δακτύλιος, anneau), description et science des anneaux et pierres gravées. *Voy.* GLYPTIQUE.

DACTYLIOTHÈQUE (du gr. δακτυλιοθήκη), collection d'anneaux ou de pierres gravées. *Voy.* GLYPTOTHÈQUE.

DACTYLOGRAPHE (du gr. δάκτυλος, doigt, et γράφω, écrire), instrument à clavier inventé en 1818, et destiné à transmettre, au moyen du toucher, les signes de la parole. Il se compose de 25 touches, correspondant chacune aux 25 lettres de l'alphabet. Au moyen d'un mouvement imprimé à la touche, telle ou telle lettre peut se faire sentir sous la main de la personne avec laquelle on communique. Le dactylographe offre un moyen de correspondance entre les sourds-muets et les aveugles.

DACTYLOGRAPHIE, DACTYLOLALIE, DACTYLOLOGIE (du gr. δάκτυλος), noms divers donnés à l'art de converser au moyen de signes faits avec les doigts. *Voy.* SOURDS-MUETS.

DACTYLOPTÈRE (du gr. δάκτυλος et πτερόν, aile), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues cuirassées. Leurs nageoires pectorales se divisent en deux parties, une antérieure, de longueur médiocre, une postérieure presque aussi longue que le corps : lorsque celle-ci s'étend, elle figure une sorte d'aile au moyen de laquelle le poisson peut s'élever dans l'air. Dans les temps calmes, on voit les Dactyloptères voler par troupes au-dessus de la mer : ils peuvent parcourir ainsi de 30 à 40m. Le *D. commun*, vulg. *Landole*, *Hirondelle de mer*, *Rouget-volant*, brun en dessus, rougeâtre en dessous, avec les nageoires noires et tachetées de bleu, est commun dans la Méditerranée.

DACUS, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, qui a pour type le *Dacus oleæ*. La larve de cette espèce de mouche, connue en Provence sous le nom de *Chiron*, est très-nuisible aux oliviers.

DADYLE (du gr. δᾴς, δαδός, torche), huile qui entre dans la composition de l'huile de térébenthine. *Voy.* Térébenthine.

DÆDALEA, genre de Champignons basidiosporés hyménomycètes, qui croissent sur l'écorce des chênes et des saules. Le *D. odorant*, qui a une odeur d'anis ou de vanille, a été préconisé contre la phthisie pulmonaire.

DAGUE (origine inconnue), sorte de poignard fort en usage au moyen âge, et dont la pointe très-dure et très-acérée pouvait percer les cottes de mailles et pénétrer dans le défaut de la cuirasse : on portait la dague au côté droit et quelquefois à la bottine. On appelait *dague à rouelle*, un long poignard espagnol garni d'une forte garde en forme de *roue*. — Lorsque l'adversaire était renversé, on l'achevait avec la *dague*, à moins qu'il ne demandât grâce : c'est ce qui avait valu à cette arme le nom de *miséricorde*.

En termes de Vénerie, on nomme *dague* le premier bois qui pousse à la tête du cerf vers sa seconde année : c'est une simple tige pointue et sans branches. De là vient le nom de *daguet*, donné au jeune cerf depuis un an jusqu'à 18 mois.

DAGUERRÉOTYPE. *Voy.* Photographie.

DAGUET, jeune cerf (*Voy.* Dague et Cerf). — On désigne aussi sous ce nom une section de la famille des Cervidés, composée d'espèces originaires de Cayenne, dont le bois ne dépasse jamais l'état rudimentaire de celui des autres espèces. Le *Cerf némorivage* et le *C. roux* appartiennent à ce groupe.

DAHLIA (de *Dahl*, botaniste suédois), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme des plantes originaires du Mexique et cultivées dans nos jardins pour la beauté de leurs fleurs : capitule multiflore, demi-fleurons femelles ou neutres, fleurons unisexuels, tubuleux et à 5 dents ; involucre double, réceptacle plan, akènes ovales et sans aigrettes ; tiges suffrutescentes et vivaces en Amérique, herbacées et annuelles chez nous ; feuilles opposées. Ce genre comprend auj. 7 ou 8 espèces distinctes, auxquelles la culture a fait produire une foule de variétés : l'espèce la plus répandue est le *D. variabilis*, que les Anglais ont surnommé le *Roi de l'automne*, à racine fasciculée et tuberculeuse, et dont la tige dépasse 2^{m}. On en a obtenu des variétés à fleurs doubles dans lesquelles les fleurons tubuleux et jaunes du dahlia sauvage se sont transformés en demi-fleurons colorés de nuances vives et veloutées qui varient du blanc au jaune, au violet et au rouge avec des panachures de toute sorte. — Le dahlia se multiplie aisément par semis, par bouture, par greffe ou par la séparation des tubercules : ce dernier moyen est le plus simple et le plus usité. A la fin de mars, on place les tubercules sur une couche, le long d'un mur exposé au midi, et on les recouvre d'un peu de terreau légèrement humecté. Au bout de quinze jours, on voit sortir un certain nombre de pousses, que l'on sépare et que l'on transplante dès qu'elles ont atteint 0^{m},10. Après la floraison, qui dure de juillet à novembre, on laisse mûrir les tubercules dans la terre, d'où on ne les enlève qu'à l'approche des grands froids : on profite pour cela d'un beau jour, on les nettoie bien, et on les place à l'abri du froid et de l'humidité jusqu'au printemps suivant. — Au Mexique, les tubercules du dahlia se mangent cuits sous la cendre ; chez nous, leur saveur est fade et même désagréable : on peut toutefois s'en servir pour engraisser la volaille. M. Payen a extrait du tubercule une substance blanche, la *dahline*, assez semblable à l'*inuline* (*Voy.* ce mot). — Le dahlia a été importé à Madrid en 1790 par Cavanilles ; il a été introduit en France par Thibaut en 1801, et est aujourd'hui répandu partout.

DAIM, *Cervus dama*, espèce du genre Cerf, a les andouillers supérieurs aplatis et palmés, et la queue assez longue : sa taille est intermédiaire entre celle du chevreuil et celle du cerf ; il est timide et rapide à la course. La femelle, appelée *daine*, n'a pas de bois. Le daim se plaît dans les climats tempérés et vit en troupes assez considérables ; il est commun dans toute l'Europe, mais surtout en Angleterre (*Voy.* Cerf). On le chasse principalement pour sa peau, dont on fabrique des culottes et surtout des gants excellents. — Il n'est pas sûr que le *Daim* actuel soit le même animal que le *Dama* des anciens : ce dernier serait alors une Gazelle, ou bien le Bouquetin, ou le Chamois.

DAIS (du lat. *discus*, table à manger). Ce mot, qui paraît avoir désigné d'abord une estrade garnie ou non de tentures, se dit aujourd'hui de tout ouvrage fait dans la forme des anciens ciels de lit, et que l'on met à quelque hauteur au-dessus d'un maître-autel (*baldaquin, ciboire*), d'une chaire à prêcher (*abat-voix*), d'un trône, ou de la place où siégent, dans les occasions solennelles, certains personnages éminents, roi, prince, seigneur, prélat. — On appelle spécialement *dais* le poêle garni de velours ou de soie, surmonté de panaches et soutenu par 2 ou 4 petites colonnes, sous lequel on porte le St-Sacrement dans les processions.

DAÏS, *Daïs*, genre de la famille des Thymélées, renferme des arbrisseaux originaires du Cap et de l'Asie tropicale. On cultive dans nos jardins le *Daïs à feuilles de fustet* (*D. cotinifolia*), bel arbrisseau à rameaux d'un vert tendre, à feuilles ovoïdes, opposées ; à fleurs purpurines, ramassées en faisceaux ombelliformes.

DALBERGIE (de *Dalberg*, botaniste suédois), *Dalbergia*, genre de la famille des Papilionacées, type de la tribu des *Dalbergiées*, comprend des arbrisseaux originaires des régions tropicales dont le bois est recherché pour l'ébénisterie. Une espèce, la *D. à gousse ovale*, de Surinam, a le bois rouge ; sa racine laisse couler, par incision, un suc résineux analogue à la gomme laque. Le bois de *palissandre* (*Voy.* ce mot) provient de la *D. à larges feuilles*.

DALÉCHAMPIE (de *Dalechamps*, botaniste français), *Dalechampia*, genre de la famille des Euphorbiacées, originaire de l'Amérique intertropicale, renferme des arbrisseaux à tige grimpante ; à feuilles alternes, munies de stipules ; à fleurs en ombelle, séparées pour chaque sexe. On cultive en serre chaude la *D. velue*, dont les rameaux se terminent par un paquet de fleurs renfermées entre deux grandes bractées.

DALÉE (de Th. *Dale*, botaniste anglais), *Dalea*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des herbes et des arbrisseaux de l'Amérique du Nord, à feuilles imparipennées, ponctuées en dessus, et à fleurs petites, en épi. On cultive dans nos jardins, la *D. à fleurs pourpres* et la *D. à fleurs jaunes*.

DALER ou daller, monnaie. *Voy.* Thaler.

DALESME ou dalème, appareil fumivore qu'on applique aux cheminées d'appartement. *Voy.* Cheminée.

DALLE (orig. incert.), pierre sciée ou taillée en tablettes de peu d'épaisseur, et qui sert à paver des péristyles, des trottoirs, des rues même, ou l'intérieur des églises, des salles, des balcons, etc. ; à couvrir des terrasses et des toits. On emploie à cet usage la pierre de liais, le granit, la lave, le marbre, etc. Souvent on se sert de dalles de couleurs différentes mélangées ensemble, comme le marbre noir et la pierre de liais. Les dalles doivent reposer sur un terrain battu et solide, et être jointes entre elles par un ciment imperméable. On donne à l'aire formée de dalles le nom de *dallage*. *Voy.* Carreau et Pavage.

On appelle encore *dalle* ou *darne* une tranche ou rouelle coupée sur un poisson comme le saumon ou l'alose.

DALMATIQUE. Chez les Romains, qui empruntèrent ce vêtement aux *Dalmates*, c'était primitivement une tunique à longues manches, de couleur blanche et bordée de pourpre. Plusieurs empereurs la revêtirent à leur sacre et dans certaines cérémonies. L'usage officiel de ce vêtement fut introduit dans l'Église romaine par le pape St Sylvestre, au IVe siècle. Les diacres seuls le portèrent d'abord ;

puis, vers le IXe siècle, tous les évêques et quelques prêtres. Auj. il est réservé aux sous-diacres, aux diacres et aux évêques, quand ils sont à l'autel. La dalmatique de l'évêque est en soie, sans broderies ni dorures, et recouverte de la chasuble pontificale. Celle des sous-diacres et des diacres est enrichie d'ornements, de galons d'argent ou d'or, et de glands pareils attachés sur les épaules. — La forme de la dalmatique se retrouve encore dans le *bénysch* des Arabes.

DALOT (orig. inc.), pièce de bois placée aux côtés d'un vaisseau, et dans la longueur de laquelle on fait une ouverture pour l'écoulement des eaux qui tombent sur le pont. — On nomme aussi *dalots* les ouvertures destinées à donner passage aux pompes.

DAM. *Voy.* DAMNATION.

DAMAN (de l'arabe *ghannem*, agneau), *Hyrax*, genre de Mammifères, de l'ordre des Jumentés, type de la famille des Hyracidés. Ce sont de petits animaux particuliers à la Syrie et à l'Afrique: ils sont bas sur jambes, pourvus d'une fourrure épaisse, ressemblant extérieurement à des marmottes, mais se rapprochant par leurs affinités zoologiques d'animaux bien différents en apparence, des rhinocéros. Ils se nourrissent de fruits et d'herbages et peuvent être apprivoisés : leur chair est d'un goût agréable. On distingue : le *D. de Syrie*, le *Saphan* de l'Écriture que les traducteurs ont pris pour un lapin et un hérisson ; le *D.* ou *Marmotte du Cap*, dit aussi *Blaireau des rochers*, dont on tire une sorte de castoréum, l'*hyraceum*; le *D. du Gondola*, et le *D. d'Abyssinie*.

DAMAS, étoffe de soie ornée de dessins formés en même temps que le tissu, et ainsi appelée de la ville de *Damas* en Syrie, d'où on la tirait jadis : on en fabrique partout aujourd'hui, et notamment à Lyon et à Nîmes. — On a étendu le nom de *damas* à toutes les étoffes de laine, de fil ou de coton dont le tissu imite celui des damas de soie. — On donne particulièrement le nom de *damassé* au linge de table dont le tissu représente des fleurs ou autres dessins. La fabrication de ce linge est originaire de Flandre, et remonte au XVe siècle.

DAMAS, lames de sabre dont le plat présente des dessins moirés très-variés, tels que des veines noires, argentines, blanches, rubannées, parallèles ou croisées, etc., et que l'on a longtemps tirées de Damas. Ces lames sont en acier fondu, d'une élasticité et d'une trempe supérieures. — En 1804, le Français Clouet trouva le moyen d'imiter l'acier damassé de l'Orient. MM. Degrand, Gurgey, Couleaux et un Russe M. Anoçoff ont, depuis, perfectionné ses procédés.

Prunes de Damas. Voy. PRUNIER.

DAMASONE (du gr. δαμασώνιον, plantain d'eau ?), *Damasonium*, genre de la famille des Alismacées, tribu des Alismées, renferme des plantes aquatiques, annuelles ou vivaces, à feuilles cordiformes, à fleurs blanches en verticille, qu'on trouve à la surface des eaux stagnantes. Outre la *D. commune*, vulg. *Étoile d'eau*, *Flûte du berger*, qui croit dans nos étangs et nos mares, on cultive quelques espèces d'ornement.

DAMASQUINEUR (de *damasquin*, adjectif formé de *Damas*), ouvrier qui incruste sur le fer ou l'acier des ornements en or ou en argent. Le damasquineur commence par faire bleuir la lame sur le feu ; il grave ensuite au burin ou à l'eau forte le sujet qu'il veut figurer; puis il incruste dans le trait un fil métallique qu'il achève de refouler à l'aide d'un mattoir ; et quand le fil incrusté a fait corps avec le métal, il passe sur le tout une lime douce pour polir la lame. On damasquine aussi le bronze et le cuivre : on a des coupes et des vases de ce métal richement damasquinés. — On a appliqué au damasquinage les procédés galvanoplastiques. — L'art de damasquiner était connu des anciens : Hérodote (I,25) en attribue l'invention à Glaucus de Chio. Cultivé chez les Romains et au moyen âge dans tout l'Orient, mais surtout à Damas, il n'a été importé dans l'Occident qu'au XVe siècle. Venise, patrie de Paolo Azzimino, Milan, Rome produisirent de merveilleux artistes en ce genre : c'était sur les armures, les boucliers, les poignées et les fourreaux d'épées qu'ils exerçaient surtout leur talent. A partir du XVIe siècle, on trouve en France des damasquineurs renommés.

DAMASSÉ (LINGE et ACIER). *Voy.* DAMAS.

DAME (du lat. *domina*). Dans l'origine, on appelait *dame* la femme noble possédant, de son chef ou de celui de son mari, une seigneurie, et ayant droit et autorité sur des vassaux. On attachait alors une grande idée de respect au titre de *dame :* les reines s'honoraient de le porter ; tout chevalier choisissait une *dame*, à qui il consacrait ses soins et rapportait ses exploits, et dont il portait les couleurs. Dans la suite, ce titre ne fut plus qu'une distinction honorifique réservée aux femmes nobles ; il devint enfin un titre banal donné à toute femme mariée. — En France, les filles du roi prenaient, dès leur naissance, le nom de *Dames de France* (*Voy.* MADAME). Le roi pouvait donner un *brevet de dame* à toute fille noble qui lui était présentée. — On donne en outre le nom de *dame :* aux religieuses de certaines abbayes, aux chanoinesses, et aux dignitaires de la maison de la Légion d'honneur.

Dame est aussi un titre d'office : on appelle *dame d'honneur* la première dame de la maison et de la suite des souveraines et des princesses du sang; *dame d'atours*, celle qui est chargée spécialement de la toilette ; et en général, *dames du palais*, toutes les dames attachées à la personne d'une impératrice ou d'une reine. L'origine des dames du palais remonte à François Ier; mais ce ne fut qu'en 1673, sous Anne d'Autriche, qu'elles prirent ce nom.

Dame de charité. Voy. BIENFAISANCE (BUREAUX DE).

Dans nos jeux de cartes il y a quatre *dames* (*Voy.* CARTES). — On donne aussi le nom de *dames :* 1° à la seconde pièce du jeu d'échecs ; 2° aux rondelles avec lesquelles on joue aux dames (*Voy.* ci-après) et au trictrac.

Jeu de dames. On distingue le jeu *à la française*, dans lequel chaque joueur a 12 dames ou pions, et le jeu *à la polonaise*, où chaque joueur en a 20 ; ce dernier est le plus usité aujourd'hui. Le jeu de dames se joue sur une petite table carrée appelée *damier*, divisée, selon l'espèce du jeu en 64 ou en 100 cases, alternativement noires et blanches. Les pions de chaque joueur sont de couleur différente; ils se groupent en face l'un de l'autre de chaque côté du damier, marchant l'un contre l'autre en suivant les lignes obliques du damier, et enlèvent l'adversaire dès qu'il laisse un vide derrière lui. Lorsqu'un pion, traversant sans accident tout le jeu, atteint l'une des dernières cases qui lui sont opposées, on dit qu'il est *allé à dame*, et on le double. La *dame* peut parcourir toutes les lignes du damier sans aller de case en case. — Ce jeu paraît avoir quelque analogie avec le διαγραμμισμός des Grecs et le *ludus latrunculorum* des Romains. Voir Alliey, *Bibliographie du jeu de dames* (Commerci, 1850).

Dame-Jeanne. Voy. TOURIE.

Dame d'onze heures. Voy. ORNITHOGALLE.

Les Ingénieurs appellent *dames* (de *damm*, rempart) : 1° des chaussées, qu'on ménage par intervalles, pour empêcher l'eau de remplir un canal que l'on creuse, 2° de petits cônes en terre que l'on pratique de distance en distance dans les tranchées pour indiquer la hauteur des terres qu'on a fouillées.

Dans l'Art militaire, on appelle *dame de mine* une masse de terre restée debout, quand plusieurs fourneaux peu distants ont sauté du même coup ; *dame de fortification*, une petite tour à centre plein, en maçonnerie, qui surmonte le milieu du batardeau d'un fossé inondé, afin que la crête du batardeau ne puisse servir de pont pour traverser le fossé.

Dans la Marine, on nomme *dames :* 1° deux chevilles de fer plantées sur l'arrière d'une embarcation, de chaque côté d'un grelin, pour le fixer ; 2° les doubles tolets servant à retenir les avirons sans estropes.

DAMIER. *Voy.* Dames (Jeu de).
En Zoologie et en Botanique, on a donné le nom de *Damier* à un oiseau du genre Pétrel; à des papillons du genre Argynne ; à un mollusque du genre Cône ; à une plante Liliacée dite aussi *Fritillaire*, etc.

DAMMARA (nom indigène), genre de la famille des Abiétinées, renferme de beaux arbres exotiques à feuilles alternes et coriaces, à fleurs dioïques, les mâles en chatons extra-axillaires, et à graines ailées. Le *D. australis* de la Nouv.-Zélande fournit un excellent bois pour la marine. On cultive dans les jardins le *D. orientalis*, originaire d'Amboine : cette espèce donne une résine aromatique dite *dammar*.

DAMNATION (du lat. *damnatio*). D'après l'Église, la damnation consiste dans la peine du *dam*, ou privation de Dieu considéré comme souverain bien, et dans celle du feu qui brûlera les réprouvés sans jamais les consumer. La damnation n'aura pas de fin ; ainsi l'a défini formellement le concile de Florence en 1439. *Voy.* Enfer.

DAMOISEL ou damoiseau (du b.-lat. *dominicellus*). Ce nom désignait autrefois les fils de chevaliers, de barons, et, en général, les jeunes gentilshommes qui n'étaient pas encore chevaliers. On le donnait aussi aux fils des rois et des grands qui n'étaient pas encore en état de porter les armes. Dans les vieux auteurs il est souvent confondu avec celui de *page* ou de *varlet* (*Voy.* ces mots). — Auj. ce mot ne s'emploie guère qu'en mauvaise part.

DAMOISELLE. *Voy.* Demoiselle.

DAMPIERA (de W. *Dampier*, navigateur anglais), genre de la famille des Goodéniacées, formé par Brown, est originaire de l'Australie, et se compose de sous-arbrisseaux ou d'herbes vivaces, à rameaux tomenteux, à feuilles alternes et coriaces, à fleurs bilabiées, bleues ou pourpres. Le *D. ondulé* et le *D. pourpré* sont cultivés dans nos jardins.

DANAÏDE (nom mythol.). Linné avait donné le nom de *Danaides* à une section de son grand genre *Papilio* qu'il subdivisait en *D. blanches* et *D. variées*. Auj. on appelle *Danaides* ou *Danaïdes*, une tribu de Lépidoptères, de la famille des Diurnes, comprenant les genres : *Danais*, *Euplœa* et *Idœa*. Les espèces du genre type se trouvent au Sénégal, en Égypte et dans l'Asie méridionale : seule la *D. chrysippe* a été trouvée en Grèce et dans le pays de Naples. Ces papillons sont tous parés de couleurs vives et variées.

danaïde, *Danais*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées, renferme des plantes grimpantes de l'Ile de la Réunion, à fleurs orangées, odorantes, qui souvent perdent leurs étamines par avortement : cette particularité leur a valu leur nom.

danaïde, espèce de roue hydraulique. *Voy.* Roue.

DANIEN (étage), nom donné, en Géologie, à celui des étages géologiques qui termine la formation crétacée et qui précède immédiatement la formation tertiaire. Son nom lui vient du grand développement qu'il prend en Danemark. En France il n'est représenté, par suite de dénudations, que par des lambeaux; il est à l'état de calcaire pisolitique et se montre sur la craie blanche à Meudon, à Bougival, à Vigny, etc. La craie de Villedieu appartient également à l'étage danien. Parmi les fossiles qui le caractérisent on peut citer le *Cidaris Forshameri* et le *Nautilus danicus*. — C'est dans la craie de Maestricht, qui est de la même époque, qu'on a trouvé le fameux saurien connu sous le nom de *Mosasaurus Camperi*.

DANOIS (chien) ou *Arlequin*, espèce du groupe des Mâtins, assez rare aujourd'hui et caractérisée par son poil ordinairement blanc, tacheté de noir. On distinguait; le *Grand danois* ou *Danois de carrosse* et le *Petit Danois*. *Voy.* Chien.

DANSE (de l'anc. haut -allem. *dansôn*, tirer, étendre). La danse est en usage chez tous les peuples de la terre, même les plus sauvages Son origine paraît avoir eu presque toujours un caractère religieux. On voit dans la Bible les Hébreux, conduits par Moïse, célébrer par des danses le passage de la mer Rouge, et David danser devant l'arche. Les Indiens, les Egyptiens, les Pélasges, les Grecs, les premiers Romains avaient leurs *danses sacrées*.

Les diverses espèces de danses, sacrées ou profanes, en usage chez les Grecs, se rangeaient sous trois classes principales : l'*orchestique*, danse noble et régulière, sans gestes exagérés et qui avait quelque analogie avec la pantomime ; la *sphéristique*, qui consistait en bonds plutôt qu'en pas, et imitait les mouvements d'une balle (*sphæra*) lancée et renvoyée par des joueurs; la *cybistique*, qui ressemblait à des tours de force plutôt qu'à une danse véritable. Parmi les danses sacrées, les plus célèbres sont celles des *corybantes* et des *dactyles idéens*, la *dionysiaque*, la *callinique*, l'*hormus*, etc.; parmi les danses armées, la *pyrrhique* ou *énoplienne*, la *gymnopédique*, le *xiphisme* ; parmi les danses joyeuses ou lascives, la *cordace*, la *sicinnis*, les *anagogies*, et toute espèce de danses mimées. — Chez les Romains, on cite la danse religieuse et militaire des *Saliens*, la farouche *bellicrepa*, les danses voluptueuses et mimées des *ludions* étrusques et des *histrions*; la danse dite *italique*, celles de la *grue* et de l'*outre*, etc.

Au moyen âge, la France eut ses danses rustiques, la plupart d'origine romaine : telles que les *branles*, les *bourrées*, les *caroles* (qui ont donné naissance aux *carillons*), la *danse des brandons*, etc. Vinrent ensuite le *menuet*, la *gavotte*, les *voltes*, les *cotillons*, puis les danses italiennes, la *pavane* (padouane), la *cabriole*, les *quadrilles* (squadra), la *chaconne*; les danses espagnoles, la *sarabande*, le *fandango*, le *bolero* : enfin s'introduisirent la *contredanse* anglaise, la *valse* allemande, etc. — Aujourd'hui, de toutes les danses importées en France au XVIIe siècle, il ne nous est resté que la *valse* et la *contredanse*. Le *menuet* a disparu avec le XVIIIe siècle et la *gavotte* avec l'Empire ; la contredanse elle-même passe de mode : le *galop*, la *polka* hongroise, la *mazurka* et la *redowa* polonaises, la *schottish*, ont plus de vogue. Les Anglais ont conservé chez eux la *gigue* écussaise; la *cachucha* espagnole n'est dansée que sur la scène.

Consulter : Meursius, *Orchestra, sive de saltationibus veterum* (Leyde, 1618); Cahuzac, *Traité de la danse* (La Haye, 1754); A. Baron, *Lettres sur la danse* (1824); Blasis et Vergnaud, *Manuel de la danse*, etc. Dorat et Berchoux ont chanté *la Danse*. *Voy.* Danseur, Ballet, Chorégraphie.

danse des morts, dite aussi *Danse macabre*, nom donné dans le moyen âge à divers tableaux représentant une ronde infernale à laquelle préside la Mort, et à laquelle prennent part des morts de tous les âges et de toutes les conditions ; un des plus célèbres se trouvait au cloître des Dominicains à Bâle. Hans Holbein avait dessiné une *Danse des morts* qui a été gravée sur pierre par J. Schlottauer et expliquée par H. Fortoul (1842). Avant ce dernier, G. Peignot (1826), Massmann (1840), A. Jubinal (1841) et depuis E. H. Langlois, A. Potier, Baudry, Kastner, etc., ont écrit sur ce sujet. — On doit aussi des *Danses des morts* tout à fait modernes à Grandville en France et à C. Merkel en Allemagne, etc. *Voy.* Macabre (Danse) au *Dict. d'Hist. et de Géogr*.

danse de saint-guy, maladie. *Voy.* Chorée.

DANSEUR, artiste qui se livre à l'exercice de la danse théâtrale (*Voy.* Ballet). Chez les anciens, les danseurs remplissaient aussi le rôle de pantomimes (*Voy.* ce mot). En France, les plus fameux danseurs de l'Opéra depuis le XVIIe siècle sont Pécourt, Vestris, Duport, Mazillier, Petipa, Saint-Léon, etc. ; la Camargo, la Sallé, la Guimard ; Mlle Taglioni, les D^lles^ Essler, Fanny Cerrito, Rosati, E. Livry, etc.

danseur de corde. *Voy.* Funambule.

DAPÈCHE. *Voy.* Élatérite.

DAPHNÉ (du gr. δάφνη, laurier), *Daphne*, genre de la famille des Thymélées, renferme des arbustes élégants, voisins des Lauriers, à feuilles éparses ou rarement opposées ; à fleurs roses, blanches ou violacées d'une odeur suave. Toutes les espèces appar-

tiennent à l'Europe ou à l'Asie. Le *D. mezereum*, vulg. *Bois gentil* ou *Bois joli*, qui croît sur nos montagnes, a des propriétés drastiques très-énergiques. L'écorce du *D. paniculé* (*D. cnidium*) fournit à la médecine le *garou* ou *sainbois*, employé comme épispastique. De celle du *D. alpin* Vauquelin a extrait un principe actif et vénéneux, la *daphnéine* ou *daphnine*. Les autres espèces, telles que le *D. pontique*, le *D. odorant*, etc., sont des plantes d'ornement : on les greffe sur le *D. lauréole*, arbuste indigène toujours vert, qui ne s'élève guère à plus de 1^{m}. Toutes les parties de cet arbuste sont âcres et caustiques. En Suisse, on fait des chapeaux avec ses tiges divisées en lanières. — On a rapporté à une espèce du genre Daphné la *Casie* (*Casia*) des anciens.

DAPHNIE, *Daphnia*, genre de Crustacés entomostracés se compose d'espèces aquatiques de taille fort petite qu'on appelle vulg. *Poux* ou *Puces d'eau*. — Ces animaux offrent le phénomène de la génération alternante.

DAPHNOÏDÉES ou **DAPHNACÉES**, synonyme de *Thymélées*. *Voy.* ce mot.

DARADEL, nom vulg. de l'*Alaterne*. *Voy.* ce mot.

DARD (orig. celtique ou germaniq.). Comme arme, *dard* se prend tantôt pour *javelot*, tantôt pour *flèche*. *Voy.* ces mots.

On donne ce nom, en Botanique, aux poils piquants de l'ortie et aux lambourdes du Poirier ; en Zoologie : 1° à la *Vandoise* (*Voy.* ce mot), 2° à l'extrémité de la queue des Scorpions, ainsi qu'à l'aiguillon des Hyménoptères.

En Architecture, on appelle *dard* la partie qui divise les oves sculptés sur les quarts de rond et qui est taillée en forme de flèche.

DARIOLE (orig. inc.). Ce mot, très-fréquemment employé autrefois pour désigner une petite pièce de pâtisserie contenant de la crème, n'est plus qu'une expression générique comprenant toute cette pâtisserie à bon marché qui se débite sur la voie publique, c.-à-d., la galette, les brioches, les tartes, les chaussons, les échaudés, etc.

DARIQUE (de *Darius*), ancienne monnaie perse. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DARSE (de l'ital. *darsena*), se dit, soit d'une baie, soit d'un bassin ménagé dans un port pour mettre à l'abri de petits bâtiments. Ce mot n'est usité que sur les côtes de la Méditerranée.

DARTRE (origine incertaine). Ce mot, auj. rayé du vocabulaire scientifique, servait autrefois comme terme générique pour désigner toutes les affections cutanées. Il y avait, d'après les descriptions très-pittoresques d'Alibert, des *dartres sèches*, *humides*, *furfuracées*, *squammeuses*, *crustacées*, *rongeantes*, etc. Mais les travaux de Biett et après lui ceux de ses élèves Cazenave et Schedel firent connaître les éléments anatomiques très-divers qui étaient affectés dans ces différentes dartres et rejetèrent une dénomination commune s'appliquant à des maladies si différentes par leur siége et par leur nature ; ils adoptèrent la classification de Willan basée sur ces données, et c'est cette doctrine, soutenue aussi avec succès par Gibert et Devergie, qui régna à l'hôpital St-Louis jusqu'à ces dernières années ; époque à laquelle elle fut un peu ébranlée et considérablement modifiée par les idées de Bazin et de Hardy : ces derniers, s'appuyant sur les observations dues à l'emploi du microscope, ont fait voir qu'il y avait souvent dans les maladies cutanées un élément parasitaire végétal, qui jouait un rôle aussi important que le parasite animal de la gale (*acarus scabiei*). Cette nouvelle découverte n'a pas nui à l'étude des maladies cutanées dans leurs rapports avec la constitution et avec le tempérament ; au contraire on cherche à établir les liens qui rattachent telle affection à telle diathèse, et on y est parvenu pour quelques unes d'entre elles. Il faut reconnaître d'une manière générale que le tempérament lymphatique prédispose plus que tout autre à certaines éruptions qui lui sont propres, comme aussi il en est d'autres qui sont particulières au tempérament nerveux. — Voir les traités *des Maladies de la peau* de Cazenave, Bazin, Hardy, etc. *Voy.* aussi HERPES.

DARWINISME. *Voy.* ESPÈCE.

DASYMÈTRE (du gr. δασύς, épais, dense, et μέτρον, mesure), instrument inventé en 1780 par de Fouchy pour mesurer les variations de densité des diverses couches atmosphériques.

DASYPE (du gr. δασύπους, aux pieds épais), *Dasypus*. *Voy.* TATOU.

DASYPODE (du gr. δασύπους), *Dasypoda*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Andrénètes : tête en triangle allongé, yeux très-oblongs, écartés, ailes petites, corselet carré. Ils ont les tarses postérieurs très-velus. Les Dasypodes creusent des trous en terre, et y déposent le pollen qu'ils ont recueilli sur les fleurs. Le *D. hirtipes*, type du genre, abonde en automne.

DASYPOGON (du gr. δασυπώγων, à barbe épaisse), genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques : trompe renflée au milieu, antennes de trois articles et très-longue, tête plate, corselet arrondi et abdomen déprimé. Le *D. teuton* se trouve dans le midi de la France.

DASYPOGON, genre de la famille des Joncacées, établi pour le *D. bromeliifolius*, arbuste de l'Australie, à feuilles graminiformes, couvertes de poils rudes.

DASYTES (du gr. δασύς, velu), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Mélyrides, renferme un grand nombre d'espèces qui se tiennent sur les fleurs à l'état parfait et dont les larves vivent dans le bois.

DASYURE (du gr. δασύς, épais, et οὐρά, queue), *Dasyurus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Marsupiaux, propre à l'Australie et à la Diéménie. Les Dasyures ont le museau allongé, garni de fortes moustaches ; 5 doigts antérieurement et 4 postérieurement, tous munis d'ongles fouisseurs ; le pelage doux, épais, la queue touffue et la taille petite. Ces animaux sont nocturnes ; ils ont l'apparence et les habitudes de la fouine : ils causent de grands dégâts dans les basses-cours. On distingue : le *D. à longue queue*, le *D. de Maugé*, le *D. de Geoffroy*, le *D. viverrin*, etc.

DATAIRE (de *date*), officier de la chancellerie romaine, par les mains duquel passent tous les bénéfices vacants, et auquel il faut s'adresser pour l'expédition des bulles et des dispenses. Quand cet officier est un cardinal, il prend le nom de *prodataire*. — On appelle *daterie* l'office du dataire et le lieu où s'exercent ses fonctions.

DATE (du lat. *datum*, donné), indication de l'époque où un événement est arrivé, où un acte a été fait, une lettre écrite. Ce mot vient de ce qu'autrefois on mettait au bas d'un édit, d'un diplôme, d'une lettre, cette formule : *datum tali loco* ou *tali die*, donné en tel lieu ou tel jour. — La science des dates constitue la *Chronologie*. *Voy.* ce mot.

En Droit, la *date* est nécessaire pour la validité des actes authentiques ; elle doit être écrite en toutes lettres. L'omission de la date dans un acte par devant notaire le rend nul comme acte authentique.

Quant aux actes sous seing privé, ils ne font pas foi de leur date par eux-mêmes, et elle n'est certaine à l'égard des tiers que du jour où ils ont été enregistrés, du jour de la mort de celui ou de l'un de ceux qui les ont souscrits, ou du jour où leur substance est constatée dans les actes dressés par des officiers publics, tels que procès-verbaux de scellé ou d'inventaire (C. Nap., art. 1328). *Voy.* ANTIDATE.

DATHOLITE, dite aussi *Chaux boratée silicifère* $[\dot{C}a\dot{B}o^{3} + \dot{C}a\dddot{S}i^{6} + Aq]$, minéral dont les cristaux appartiennent au système orthorhombique ; on le trouve aussi concrétionné. La Datholite est blanchâtre, possède l'éclat vitreux, raye la fluorine et pèse 2,98. On la rencontre dans les filons, en Bavière, en Tyrol, etc.

DATIF. *Voy.* CAS.

DATION EN PAYEMENT, acte par lequel le débiteur s'acquitte envers son créancier, en remettant une chose autre que celle qu'il lui doit : le consentement du créancier est nécessaire (C. Nap., art. 1238).

DATISQUE, *Datisca*, genre type de la famille des *Datiscacées*, voisine des Résédacées, renferme des plantes, annuelles ou vivaces, originaires de l'Asie. Le *D. chanvre*, ou *Cannabine de Crète*, est une herbe vivace à feuilles composées, ailées; à fleurs petites, jaunâtres, disposées en grappes; la décoction des feuilles donne une couleur jaune employée en teinture.

DATTE, fruit du *Dattier*. *Voy.* ci-après.

DATTIER (du gr. δάκτυλος, doigt et datte à cause de la ressemblance de la datte avec un doigt), *Phœnix*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, renferme des arbres élevés, à tige renflée au milieu, à feuilles embrassantes, pennées, laissant d'épaisses écailles sur le stipe après leur chute, et se transformant quelquefois en épines vers leur base. Les fleurs sont dioïques, à spadice rameux, enveloppées d'une spathe avant leur épanouissement; calice cupuliforme et à 3 dents, corolle à 3 pétales; les fleurs mâles présentent 6 et quelquefois 3 ou 9 étamines; les fleurs femelles ont 3 ovaires à stigmate sessile : un seul de ces ovaires se développe et donne naissance à un drupe appelé *Datte*, à chair ferme et sucrée, à noyau oblong et très-dur.

L'espèce la plus intéressante est le *D. cultivé* ou *des anciens* (*P. dactylifera*), qu'on trouve dans toute l'Afrique septentrionale et en Arabie, et qu'on est parvenu à acclimater aussi dans le midi de l'Europe. Sa tige s'élève à plus de 20m et produit de nombreuses racines qui la fixent solidement au sol. Les feuilles, nombreuses et longues de 3 à 4m, forment un panache élégant au sommet de la tige. De l'aisselle des feuilles sortent les *régimes*, spadices ou grappes de fleurs jaunâtres, mâles sur certains pieds, femelles sur d'autres. On a constaté que les fleurs mâles fécondent les fleurs femelles à plusieurs kilomètres de distance. E Afrique et dans tout l'Orient, l'on cultive en grand les dattiers femelles, et, à l'époque de la floraison, on secoue sur leur cime où l'on y attache des régimes de dattiers mâles qui les fécondent. On connaissait déjà ce procédé du temps d'Hérodote.

La datte est pour toute la Barbarie un objet de commerce considérable. Chaque pied en fournit en moyenne 50 kilogr. : on les cueille un peu avant la maturité, et on les passe au four, ou on les sèche au soleil sur des nattes. C'est un aliment agréable, et en même temps une substance stomachique et adoucissante. Les feuilles du dattier servent à faire des paniers, des cordages. On prépare le *vin de palme* en faisant fermenter la sève des espèces dont le fruit n'est pas comestible, par exemple, celle du *Phœnix sylvestris*. Les dattes fermentées donnent aussi une liqueur spiritueuse dite le *nectar des dattes*. Le noyau, pilé et ramolli dans l'eau bouillante, peut être donné en nourriture aux chevaux et aux chèvres. Le bois, enfin, sert aux constructions. Les meilleures dattes viennent de Tunis et d'Alger; il en vient aussi de Smyrne et d'Alexandrie : on doit les choisir nouvelles, grosses, charnues, pleines, fermes, se séparant facilement du noyau, d'une saveur douce, sucrée. Marseille est l'entrepôt de ce commerce.

Outre le *Dattier commun*, on remarque encore le *D. arqué* (*P. declinata*), du Cap, à fruits très-petits, et le *D. nain* (*P. pusilla*), cultivé aux Indes.

DATURA (d'un mot arabe?), genre de la famille des Solanées, renferme des herbes et des arbrisseaux à feuilles simples, à fleurs grandes, de forme tubulée ou en cloche allongée, d'odeur le plus souvent vireuse, quelquefois suave. Ces plantes sont originaires de l'Amérique tropicale et de l'Asie. L'espèce la plus connue est le *D. stramoine* (*D. stramonium*), vulg. *Pomme épineuse*, *Herbe au diable* ou *aux sorciers*, qui croît dans les lieux incultes, les sables, les amas de décombres, etc., et dans les semences de laquelle Brandes avait cru découvrir un alcaloïde particulier, la *daturine*; mais il a été reconnu depuis que cet alcaloïde est identique avec l'*atropine* que l'on retire de la belladone (*Voy.* BELLADONE) : cette plante a toutes les propriétés vénéneuses et médicales de la belladone; on l'emploie surtout en fumigations contre l'asthme. Le *D. en arbre* et le *D. odorant*, importés du Pérou et du Chili, sont cultivés dans les jardins : ce sont des arbrisseaux à belles et grandes fleurs blanches, dont l'odeur est agréable, mais qu'il serait dangereux d'aspirer longtemps. On recherche encore comme plante d'ornement le *D. fastueux*, d'Égypte, vulg. *Trompette du jugement*, à cause de la forme de ses belles fleurs d'un blanc violacé.

DAUBE (de *dauber*, battre, meurtrir), mode de cuisson qui consiste à enfermer certaines viandes, avec les assaisonnements convenables, dans un vase soigneusement fermé, et à les soumettre à l'action prolongée d'une chaleur douce. Les viandes qu'on soumet ordinairement à ce mode de cuisson sont la noix de bœuf, le filet d'aloyau, le gigot de mouton, le carré de porc frais, les oies, les dindes, etc.

DAUBENTONIA (de *Daubenton*, naturaliste français), genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, composé d'arbrisseaux inermes, à feuilles imparipennées, à belles fleurs pourpres. Deux espèces de l'Amérique tropicale sont cultivées dans les jardins : le *D. punicea* et le *D. tripetiana*, qui paraît n'être qu'une variété du précédent.

DAUCUS, nom latin du genre CAROTTE, a servi à former le mot *Daucinées*, tribu de la famille des Ombellifères, qui a pour type le genre *Daucus*.

DAUPHIN (du gr. δελφίν), *Delphinus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, type de la section des Delphinidés, caractérisé par les dents nombreuses qui garnissent ses mâchoires, un front bombé, un museau étroit et aminci en forme de bec, un seul évent sur le sommet de la tête. Les Dauphins ont le corps allongé, la peau nue, dépourvue de poils et reposant sur une couche de graisse huileuse. Ils sont vivipares, et leur chair est dure et indigeste. On trouve ces animaux dans toutes les mers; quelques espèces même sont fluviatiles. Le *D. vulgaire* (*D. delphis*), *Oie de mer* ou *Bec d'oie*, est long de 2m env. Il suit les navires, semble lutter de vitesse avec eux, et étonne les passagers par la variété et l'agilité de ses mouvements. Les anciens ont raconté beaucoup de fables sur cet animal : on a prétendu qu'ils recueillaient les naufragés et qu'ils étaient sensibles à la musique : c'est à l'un d'eux, selon la Fable, que le musicien Arion dut son salut. — Parmi les autres espèces, on remarque surtout le *D. nésarnack* ou *Grand dauphin* (*D. tursio*), qui atteint jusqu'à 5m : il a moins de dents que l'espèce commune.

DAUPHIN (LE), constellation boréale, voisine de l'équateur, et qui renferme 18 étoiles : selon la Fable, cette constellation est le Dauphin qui sauva Arion et qui fut transporté au ciel.

DAUPHIN, DAUPHINE, l'aîné des enfants des rois de France. *Voy.* DAUPHIN au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DAUPHINE, nom vulgaire d'une variété hâtive de *Laitue* cultivée et d'une *Prune* de couleur verte, tachetée de gris et de rouge.

DAUPHINELLE, *Delphinium*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, comprend des plantes herbacées, annuelles ou vivaces : tige dressée simple ou rameuse; feuilles alternes, fleurs bleues, blanches ou roses, en épis ou panicules terminales. La *D. des champs* ou *Consoude royale* (*D. consolida*) est commune dans les blés. La *D. des jardins*, dite aussi *Éperonnière* ou *Pied d'alouette* (*D. Ajacis*), l'*Hyacinthe* des anciens, dont on fait des touffes ou des bordures, a fourni des variétés de toutes sortes, à fleurs simples ou doubles, bleues, blanches, roses, violettes, etc., et en longs épis. On cultive aussi la *D. élevée*, la *D. à grandes fleurs*, la *D. des Alpes*, etc.

Dauphinelle staphysaigre. Voy. STAPHYSAIGRE.

DAUPHINULE, *Delphinula*, genre de Mollusques

gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille spirale à tours ronds; bouche entière à bords réunis et pourvus d'un bourrelet. On trouve auj. les Dauphinules dans les mers chaudes. Il en existe de fossiles depuis l'étage saliférien.

DAURADE (du lat. *deaurata*, dorée), *Chrysophrys*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sparoïdes, est très-commun dans la Méditerranée ; il passe dans les étangs voisins de la mer, s'y engraisse, et devient d'un goût fort délicat. La Daurade est caractérisée par une bande en croissant de couleur dorée qui va d'un œil à l'autre : elle a le dos gris ou argenté, à reflets verdâtres, le ventre brillant d'un bel éclat argenté avec un reflet jaune doré. — On ne doit pas confondre ce poisson avec la *Dorade*. *Voy.* ce mot.

DAUW ou ONAGGA, *Equus montanus*, espèce du genre Cheval, tenant le milieu entre le Zèbre et le Couagga. Il est de la taille de l'âne ; son pelage est ras, blanc-jaunâtre, avec des bandes noires et fauves. Sa crinière est roide ; ses fesses sont blanches. Le Dauw habite le Cap ; il peut s'acclimater en Europe.

DAVIER. Ce mot, qui paraît être un diminutif de *David*, nom de l'inventeur, désignait d'abord un outil de menuisier « composé d'une barre de fer qui se termine par un crochet, avec une main qui se meut d'un bout à l'autre pour assembler et serrer les pièces (Littré). » Les Dentistes l'ont ensuite donné à une sorte de pinces dont ils se servent pour extraire les dents qui n'ont qu'une racine. Ces pinces à serres courtes et dentelées, à branches longues et solides, permettent d'enlever la dent sans prendre d'appui sur l'os maxillaire, comme on le fait avec la clef anglaise. *Voy.* BEC.

On appelle encore *davier :* 1° l'outil avec lequel les tonneliers font entrer les cercles d'un tonneau ; 2° la barre de fer à l'aide de laquelle on transporte sur l'enclume la pièce de fer qu'on veut forger ; 3° une petite patte insérée entre les deux couplets de la presse typographique pour maintenir le petit tympan dans l'enchâssure du grand, etc.

DAVIÉSIE (du naturaliste H. *Davies*), *Daviesia*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Podalyriées, est formé d'arbustes originaires de l'Australie, dont les rameaux sont garnis de feuilles alternes et de fleurs jaunâtres disposées en grappes ou en ombelles. Ce sont, en général, de jolies plantes : une vingtaine d'espèces sont cultivées dans les jardins.

DÉ. Ce mot exprime deux choses qui n'ont rien de commun : 1° le *dé à coudre* (jadis *deel*, *del*; du lat. *digitale*, qui s'adapte au *doigt*), petit cylindre de métal ou d'ivoire que tous les ouvriers qui se servent de l'aiguille adaptent au doigt du milieu pour le protéger lorsqu'il pousse l'aiguille ; 2° le *dé à jouer* (du lat. *datum*, donné, jeté), petit cube d'os, d'ivoire ou de bois, qui a six faces carrées et égales, renfermant les nombres depuis 1 jusqu'à 6. On joue aux dés en lançant avec la main ou avec un cornet deux ou trois dés sur une table : celui qui a le plus de points est vainqueur. Il y a mille manières de jouer aux dés : les parties les plus connues, après la partie simple, sont le *passe-dix*, la *rafle*, le *creps*, etc. (*Voy.* ces mots). — Le jeu de dés était en usage chez les Grecs et les Romains. On croit qu'il fut introduit en France sous Philippe-Auguste.

En Architecture, on appelle *dé* le tronc en forme de dé d'un piédestal ou la partie qui est entre sa plinthe et sa corniche ; il se dit aussi des pierres que l'on met sous des poteaux de bois, pour les élever de terre, afin de les empêcher de pourrir ; des prismes quadrangulaires de pierre, qui servent à porter des vases, etc.

DÉBACLE. *Voy.* INONDATION.

DÉBARCADÈRE (de *débarquer*) : 1° sorte de cale ou jetée en pierres brutes, ou bout de pont avancé du rivage sur la mer ou sur un fleuve, pour faciliter le débarquement des voyageurs ou le déchargement des marchandises; 2° station d'arrivée d'un chemin de fer, lieu où s'opère le déchargement des wagons. — Ce mot a pour corrélatif *embarcadère*.

DÉBARDEUR (de *bard*, civière), ouvrier qui attend sur le port l'arrivage des bateaux chargés, pour mettre les marchandises à terre, pour dépecer les trains de bois, etc. A Paris, les débardeurs formaient autrefois une corporation sous la juridiction du prévôt des marchands; ils sont encore organisés en compagnie ayant ses syndics.

DÉBATS. En Droit criminel, les *débats judiciaires* sont dirigés par le président de la cour d'assises ou du tribunal : ils commencent proprement avec la lecture de l'acte d'accusation et sont clos par le résumé du président. La publicité est de droit, sauf certaines exceptions (*Voy.* HUIS-CLOS). Le compte rendu par la voie des journaux est autorisé sauf pour les procès en diffamation et en matière de presse (C. d'Instr. crim., art. 309, 356, 153, 519, etc.).

En France, les *débats parlementaires* sont dirigés : au Corps législatif, par un président pris dans son sein et élu par les députés eux-mêmes; au Sénat, par un président pris dans l'assemblée et nommé par l'Empereur. Les séances du Corps législatif ont toujours été publiques; celles du Sénat ne le sont que depuis peu. Les journaux ne peuvent imprimer que le compte rendu analytique rédigé sous la direction des présidents des deux chambres, ou reproduire la publication *in extenso* que fait des débats le *Journal officiel*. — Cet état de choses, qui existait encore le 4 septembre 1870, a été modifié depuis.

DÉBET (du lat. *debet*, il doit). En termes de Commerce, ce mot désigne ce qui reste dû après l'arrêté du compte : c'est le reliquat à solder après la balance faite entre l'actif et le passif. Les comptables des deniers publics sont constitués en *débet* lorsque, après la vérification de leurs comptes, ils sont déclarés reliquataires. — En matière d'Enregistrement on appelle *enregistrer un débet*, ne pas percevoir pour le moment les droits d'enregistrement qui peuvent être recouvrés après coup, et le cas échéant, contre certaines personnes. Ainsi, on enregistre en débet les actes relatifs aux poursuites en simple police, et la rentrée des droits se poursuit plus tard contre la partie condamnée, s'il y a condamnation.

DÉBILITANTS (du lat. *debilitare*, affaiblir), se dit, en Médecine, des moyens employés pour diminuer directement ou indirectement l'énergie surexcitée des organes, comme la diète et les antiphlogistiques (saignée, boissons délayantes, émollientes, narcotiques, bains tièdes, etc.).

DÉBIT (du lat. *debitum*, dû). Dans la Tenue des livres, ce mot exprime ce dont on est débiteur dans un compte courant : le compte du *débit* est tenu sur la page à gauche du grand-livre d'un négociant ; on y porte les articles fournis ou les sommes payées à quelqu'un. On oppose le *débit* au *crédit*, compte tenu sur la page de droite, où l'on porte tout ce que l'on a reçu au bénéfice de quelqu'un ou en balance de son compte. *Voy.* CRÉDIT.

Débit des boissons. La vente au détail des vins, eaux-de-vie, cidres, poirés, hydromels, etc., est frappée d'un droit de 15 p. 100 par hectolitre, sauf une remise de 3 p. 100 pour déchet et consommation de famille. — L'ouverture d'un *débit de boissons* est soumise à la permission préalable de l'autorité administrative (Décr. du 29 déc. 1851); en outre, les *débitants* sont soumis à des règles particulières de police et à la surveillance des employés de la régie (*Voy.* EXERCICE). — *Voy.* aussi CABARET, CAFÉ, etc.

Débit de tabac. Ce sont les préfets qui nomment les titulaires des débits dont le produit ne dépasse pas 1000 fr. (Décr. du 25 mars 1852 et du 13 avril 1861). Au-dessus de ce chiffre, la nomination est réservée au chef de l'État.

DÉBIT ORATOIRE, prononciation à haute voix d'un discours : le débit compose, avec le geste, ce que les anciens appelaient l'*action*. *Voy.* ce mot et DÉCLAMATION.

DÉBITEUR (du lat. *debitor*). L'étendue des obli-

gations du débiteur varie suivant la nature de la dette (*Voy.* OBLIGATION). Mais le débiteur, quel qu'il soit, qui ne s'exécute pas volontairement peut y être contraint par la saisie de tous ses biens, et il doit les intérêts de sa dette à partir de sa mise en demeure (*Voy.* DEMEURE et SAISIE). De plus, il peut être contraint par corps en matière criminelle pour le payement des amendes et dommages intérêts (*Voy.* CONTRAINTE PAR CORPS). Toutefois, aucune poursuite ne peut être exercée contre lui, si le créancier n'est muni d'un *titre exécutoire*. *Voy.* ce mot.

DÉBLAIS ET REMBLAIS. *Voy.* TERRASSEMENT.

DÉBOISEMENT. *Voy.* DÉFRICHEMENT.

DÉBOITEMENT. *Voy.* LUXATION.

DÉBORDEMENT. *Voy.* INONDATION.

DÉBOUCHÉS. On nomme ainsi, en Économie politique, les moyens qu'a un travailleur d'effectuer l'échange de ses produits, ou encore les consommateurs à qui ses produits peuvent convenir. C'est J.-B. Say qui a le mieux éclairci cette partie de la science. Il a démontré que, la monnaie n'étant qu'une marchandise intermédiaire, *les produits s'achètent avec des produits*, et que *chaque produit trouve d'autant plus d'acheteurs que les autres produits se multiplient davantage* : p. ex., une bonne récolte favorise toutes les ventes ; une mauvaise récolte peut amener une crise industrielle et commerciale. De là résulte que chez un peuple l'agriculture et l'industrie sont solidaires, et que chaque peuple est intéressé à la prospérité des autres. *Voy.* CRISE et ÉCHANGE.

DÉBOUQUEMENT (de *déboucher*), nom donné, dans les Antilles, à tout canal, détroit ou passage resserré entre plusieurs îles au milieu desquelles un navire est obligé de passer.

DEBOUT. En termes de Marine, on dit qu'un vaisseau est *debout* au vent, au courant, à la lame, lorsqu'il présente son avant au vent, au courant, à la lame : quand c'est au vent, on dit qu'il a *vent debout*.

En terme de Blason, *debout* se dit des animaux qu'on représente dressés sur leurs pieds de derrière.

A la Chasse, *mettre une bête debout*, c'est la lancer.

DÉBOUTÉ (c.-à-d. *bouté* ou *mis dehors*), terme de Pratique, exprime le rejet d'une demande faite en justice. On appelle *débouté d'opposition* le jugement ou l'arrêt qui rejette l'opposition formée contre un jugement ou contre un arrêt rendu par défaut (C. de proc., art. 22 et 165).

DÉBRIDEMENT, opération chirurgicale qui consiste soit à enlever les *brides* ou filaments dont la présence dans un abcès ou dans une plaie mettrait obstacle à la libre sortie du pus ; soit à inciser des parties membraneuses ou aponévrotiques, quand il s'agit d'agrandir une ouverture dans laquelle s'est engagée une anse d'intestin, comme dans la hernie étranglée.

DÉCA (du gr. δέκα, dix). Ce mot désigne, dans notre système métrique, une quantité dix fois plus grande que l'unité principale. Ainsi on dit : *décagramme, décamètre, décastère, décalitre*, pour dix grammes, dix mètres, etc.

DÉCACHORDE (du gr. δεκάχορδον), instrument de Musique en usage chez les anciens : c'était une lyre de forme triangulaire et montée de dix cordes.

DÉCADE c.-à-d. *dizaine*). La *décade* jouait un grand rôle dans le système de Pythagore ; c'était un nombre parfait, parce qu'il formait la somme de la *monade*, de la *dyade*, de la *triade* et de la *tétrade*, c.-à-d. des nombres 1, 2, 3 et 4. — Ce mot a encore désigné : 1° une des trois divisions du mois dans le calendrier des Grecs et dans notre calendrier républicain de 1793 (*Voy.* CALENDRIER) ; 2° dans certains ouvrages de longue haleine la réunion de *dix livres* ou de *dix chapitres* : tels sont, chez les Romains, les *Décades* de Tite-Live. — Il fut publié à la fin du XVIIIe siècle, sous le titre de *Décade philosophique*, un recueil sérieux qui tirait son nom de ce qu'il paraissait tous les *dix* jours.

DÉCADI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

DÉCAFIDE (de δέκα, dix, et *findere*, fendre), se dit, en Botanique, d'un calice ou d'une corolle dont le limbe est partagé en dix découpures ; p. ex., le calice du fraisier.

DÉCAGONE (du gr. δεκάγονος), polygone qui a *dix* côtés. — Le côté du *décagone régulier* inscrit dans une circonférence est égal au plus grand segment du rayon partagé en moyenne et extrême raison : il est exprimé en fonction du rayon R, par la formule $a = \frac{R}{2}(\sqrt{5} - 1)$. Le *décagone régulier étoilé*, s'obtient en joignant de trois en trois les sommets du décagone régulier inscrit ordinaire. Son côté est exprimé en fonction du rayon R par la formule $a' = \frac{R}{2}(\sqrt{5} + 1)$.

DÉCAGRAMME, multiple du gramme valant *dix grammes*. Il équivaut à 2 gros, 44 grains, 41 centièmes.

DÉCAGYNIE (du gr. δέκα et γυνή, femme), nom donné par Linné à un ordre de la 10e classe de son système qui a des fleurs *à dix pistils*, c.-à-d. dont l'organe femelle est en nombre décuple.

DÉCALITRE, multiple du litre valant *dix litres*. Le décalitre a remplacé le boisseau de Paris pour les matières sèches et la velte pour les liquides ; sa contenance est de 10 décimètres cubes.

DÉCALOGUE (du gr. δέκα et λόγος, parole), code sacré qui renferme les dix commandements que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï. Ces dix commandements étaient gravés sur deux tables de pierre : la première en contenait *trois*, les seuls qui regardent les devoirs de l'homme envers Dieu ; la seconde contenait les *sept* autres, qui regardent les devoirs de l'homme envers son prochain. Voir *Exode*, ch. XX, ℣. 2-17 ; ch. XXIV, ℣. 12 et ch. XXXIV, ℣. 1-4.

DÉCALQUE. *Voy.* CALQUE.

DÉCAMÈTRE, multiple du mètre valant *dix mètres*. Le *décamètre carré* est un carré dont le côté a une longueur de 10 mètres et dont la surface vaut par suite 100 mètres carrés. L'*are* (*Voy.* ce mot) est un décamètre carré.

DÉCAN (du lat. *decanus*). On nommait ainsi, chez les Romains, un bas-officier qui commandait une escouade de *dix* hommes. — Dans la suite, ce nom fut appliqué, par la cour de Byzance et dans l'Église, à un grand nombre de fonctionnaires civils ou religieux, le plus souvent choisis parmi les plus anciens, et ayant *dix* personnes sous leurs ordres — De *décan* on a fait *décanat*, qualité et fonction de *doyen*. *Voy.* DOYEN.

En Astronomie, on appelait *décan* l'arc du zodiaque comprenant *dix* degrés ou un tiers de signe.

DÉCANAT. *Voy.* DÉCAN et DOYEN.

DÉCANDRIE (du gr. δέκα et ἀνήρ, ἀνδρός, mâle), nom donné par Linné à la 10e classe de son système, comprenant les plantes dont la fleur a *dix étamines* ou dix organes mâles (rue, œillet, etc.). Cette classe se subdivise en 5 ordres, appelés, d'après le nombre des pistils, *monogynie, digynie, trigynie, pentagynie, décagynie*. *Voy.* ces mots.

DÉCANTATION (du lat. *de*, et *canthus*, goulot), opération qui a pour objet la séparation d'un liquide d'avec les matières solides déposées. Pour décanter, on verse doucement en inclinant peu à peu le vase où la liqueur est contenue. On emploie la décantation, au lieu de la filtration, pour clarifier un liquide, lorsque celui-ci ne pourrait passer à travers les pores du filtre, comme cela a lieu pour certaines solutions visqueuses ou albuminoïdes, ou lorsque l'on veut, comme il arrive souvent dans les arts, opérer rapidement.

DÉCAPAGE (du privat. *de*, et de *cape*, manteau), opération par laquelle on enlève à la surface des métaux destinés à être soudés, étamés, ou bien revêtus d'une couche d'un métal différent, or, argent, cuivre, etc., les oxydes, les sels, et en général les impuretés dont cette surface est recouverte. Les bijoutiers décapent les objets d'orfèvrerie en les saupoudrant avec du borax qui, en fondant, dissout les oxydes métalliques ; les serruriers et les chaudron-

niers se servent aussi de borax pour *braser* ou souder la tôle et le fer. On décape le cuivre avant de l'étamer, en le chauffant avec du sel ammoniac. Les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, le chlorure double de zinc et d'ammoniaque, etc., possèdent aussi à un haut degré. la propriété de décaper le cuivre et le fer. *Voy.* DÉROCHAGE.

DÉCAPITATION (du privat. *de*, et de *caput*, tête). Autrefois, en France, comme encore dans beaucoup de pays, on ne décapitait que les nobles, et la décapitation se faisait avec la hache. Aujourd'hui, la décapitation est le supplice de tous les criminels condamnés à mort quand ils ne sont pas militaires, et l'on se sert de la guillotine. Les condamnés militaires sont passés par les armes.

DÉCAPODES du gr. δέκα et ποῦς, ποδός, pied), ordre d'animaux Articulés, classe des Crustacés, est caractérisé par une tête intimement unie au thorax, et recouverte par un test ou carapace. Les Décapodes ont les branchies situées sur les côtés du test, les yeux portés sur un pédicule mobile, et le dessus du corps recouvert d'un test très-dur ; 5 paires de pattes vraies dont les deux premières servent quelquefois de pinces. Ils vivent, pour la plupart, dans l'eau ; ils sont voraces et carnassiers. Leurs membres repoussent s'ils viennent à se briser ou s'ils sont coupés.— Cet ordre se divise en deux sous-ordres : les *Brachyures* (Crabe), dont l'abdomen est raccourci, et les *Macroures* (Homard, Langouste, Ecrevisse, etc.), chez qui au contraire il est allongé. — On donne aussi ce nom à un sous-ordre de Mollusques céphalopodes. *Voy.* CÉPHALOPODES.

DÉCASYLLABE. *Voy.* VERS.

DÉCATISSAGE, opération qui a pour objet d'enlever le *cati* ou apprêt aux étoffes de laine, de fil ou de coton. Après avoir mouillé légèrement l'étoffe qu'on veut décatir, on l'expose à la vapeur de l'eau bouillante et quand elle est parfaitement imbibée, on la brosse avec soin, puis on l'étire. Les étoffes qui ne sont point décaties sont plus fermes et plus lustrées; mais l'eau et la pluie y font des taches (*Voy.* CATI). — *Décatir* des écheveaux, c'est en séparer les brins collés ensemble par l'humidité.

DÉCEMBRE, dernier mois de notre année. C'était le 10e de l'année romaine sous Romulus : d'où le nom latin de *december* (de *decem*, dix); sous Numa, il devint le 12e, mais sans changer de nom. Ce mois n'est le dernier de notre année que depuis 1564 (*Voy.* ANNÉE). Il a 31 jours. — Chez les anciens, Décembre était consacré à Vesta. C'est dans ce mois qu'on célébrait les Saturnales.

DÉCEMVIRS, en lat. *decemviri*, nom donné en général, à Rome, à tous les corps de magistrats, à toutes les commissions qui se composaient de *dix membres*, et spécialement aux dix magistrats créés l'an 451 av. J.-C., pour rédiger un code de lois. *Voy.* DÉCEMVIRS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DÉCENNALES (FÊTES). *Voy.* FÊTES.

DÉCENNAUX (PRIX). *Voy.* PRIX.

DÉCENTRALISATION, état de choses opposé à la *centralisation* (*Voy.* ce mot). En France, la *décentralisation administrative*, commencée par les décrets des 25 mars 1852 et 13 avril 1861, qui ont remis aux préfets et même aux sous-préfets la décision d'un grand nombre d'affaires qui exigeaient auparavant l'autorisation des ministres ou de l'Empereur, a été continuée, mais à un autre point de vue, par les lois des 18 juillet 1866 et 24 juillet 1867 qui ont élargi les attributions des Conseils généraux et des Conseils municipaux. De nouvelles et plus importantes réformes se préparent en ce moment.

DÉCÈS (du lat. *decessus*, départ). Lorsqu'une personne vient à *décéder*, déclaration doit en être faite dans les 24 heures à l'officier de l'état civil, qui constate ou fait constater la mort. *L'acte de décès* est dressé par le même officier sur la déclaration de deux témoins : il contient les prénoms, nom, âge, profession et domicile de la personne décédée, des parents, des témoins, etc. — Si le décès a lieu dans les hôpitaux, sur mer, à l'étranger, à l'armée, etc., il est constaté sur les registres des administrations civiles ou militaires, des consuls, etc.; une expédition de l'acte est envoyée à l'officier de l'état civil du dernier domicile du décédé, et celui-ci est tenu de l'inscrire sur ses registres (C. Nap., art. 77-98). *Voy.* MORT.

DÉCHANT ou DISCANT (du bas-latin *discantus*, chant double, sorte de contre-point mesuré à deux parties en usage dans l'ancienne musique, et qui a donné naissance à l'harmonie. Il fut d'abord appliqué, vers le XIIIe siècle, au chant grégorien. *Voy.* DIAPHONIE.

DÉCHARGE. En Droit civil, on appelle ainsi : 1° l'acte par lequel on reconnaît qu'une personne a remis les sommes, effets mobiliers ou pièces qu'elle avait reçus en dépôt (*Voy.* QUITTANCE); 2° celui par lequel on obtient libération d'une obligation quelconque. — En Droit criminel, il est synonyme d'*absolution* et d'*acquittement* (*Voy.* ces mots), on appelle *témoins à décharge* ceux qui viennent déposer en faveur d'un accusé.

Les Charpentiers appellent *décharge* une pièce de bois posée obliquement dans une cloison ou dans un cintre, et portant sur la sablière pour soulager le point d'appui. On place toujours une décharge au-dessus des portes et des fenêtres pour empêcher l'affaissement du mur.

Décharge électrique. Voy. BATTERIE, BOUTEILLE DE LEYDE, etc.

DÉCHARGEUR. *Voy.* TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

DÉCHAUSSEMENT (de *déchausser*), état des plantes dans lequel une partie des racines est mise à nu par l'enlèvement ou le tassement des terres : c'est tantôt le résultat de circonstances accidentelles, surtout de gelées suivies de prompts dégels; tantôt une façon que l'on donne, notamment à la vigne et aux arbres fruitiers, pour hâter la maturation.

Déchaussement des dents, dénudation des racines produite par le décollement des gencives. Il peut avoir lieu à la suite de certaines maladies ou résulter de l'emploi de dentifrices nuisibles; quelquefois aussi le dentiste, pour extraire plus facilement une dent, sépare, à l'aide de l'instrument appelé *déchaussoir*, les gencives qui adhèrent au collet de cette dent.

DÉCHÉANCE (de *déchoir*). C'est, en Droit, la perte légale d'un droit ou d'une faculté, faute d'en avoir usé dans les délais déterminés par la loi et selon les formes et conditions prescrites (*Voy.* DÉLAI, PÉREMPTION et PRESCRIPTION, et aussi C. de proc. civ., art. 444; C. de comm., art. 168-170). Aucune déchéance prononcée par le Code de procédure n'est comminatoire (art. 1029).

En Politique, c'est la perte du trône officiellement prononcée par une assemblée nationale ou par une autorité souveraine. *Voy.* DÉPOSITION.

DÉCHIFFRER. C'est, en Diplomatie, découvrir la clef d'une correspondance secrète écrite en *chiffres* (*Voy.* CRYPTOGRAPHIE). — En Musique, c'est lire l'écriture musicale; c'est aussi traduire sur le clavier ou sur la *portée* musicale l'harmonie indiquée au-dessus d'un chant à l'aide des chiffres.

DÉCI (du lat. *decimus*, dixième), particule qui, dans notre système métrique, désigne une unité dix fois plus petite que l'unité principale. Ainsi, *décigramme, décilitre, décimètre*, signifient un *dixième* de gramme, de litre, de mètre.

DÉCIDU (du lat. *deciduus*, sujet à tomber), se dit, en Botanique, des organes qui tombent après avoir accompli les fonctions qui leur sont dévolues, comme les calices et les corolles, qui se détachent après la fécondation, et les feuilles dont la chute a lieu en automne ou avant la nouvelle pousse. Ce terme s'oppose à *caduc*, qu'on applique aux parties qui tombent avant l'entier développement des organes auxquels elles appartiennent, et à *persistant*, qui se dit de celles qui restent plus longtemps fixées sur la plante.

DÉCIGRAMME, le dixième du gramme, équivaut à 1 gros, 884 millièmes. *Voy.* GRAMME.

DÉCIL (du lat. *decem*, dix) ou DEXTIL, terme dont se servaient les Astrologues pour exprimer l'aspect ou position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 36 degrés ou de la *dixième* partie du zodiaque.

DÉCILITRE, dixième partie du litre. *Voy.* LITRE.

DÉCIMAL (SYSTÈME). On nomme ainsi le système usuel de *numération* qui a pour base le nombre *dix* (*Voy.* NUMÉRATION). — On l'a étendu au système des poids et mesures, connu aussi sous le nom de *système métrique* (*Voy.* ce mot), parce que dans ce système les unités d'une même espèce sont de 10 en 10 fois plus petites ou plus grandes.

La *numération décimale parlée* est très-ancienne et vient probablement de l'habitude si naturelle à l'homme de compter sur ses doigts. C'était le système des Grecs et des Romains qui le tenaient des Phéniciens, lesquels sans doute l'avaient emprunté aux Indiens. Quant à la *numération décimale écrite*, les peuples européens la tiennent des Arabes d'Espagne, qui, très-probablement, la tenaient de l'école d'Alexandrie, bien qu'ils se vantent de l'avoir empruntée aux Indiens. Dans tous les cas elle a été très-confuse et comme rudimentaire jusqu'au XVIe siècle, et les méthodes de calcul n'ont pris la forme nette et précise qu'elles ont maintenant, que depuis la fin du siècle dernier. *Voy.* ARITHMÉTIQUE.

DÉCIMALES (FRACTIONS). On appelle ainsi les fractions dont le dénominateur est 10 ou une puissance de 10. Ainsi $\frac{25}{100}$, $\frac{432}{1000}$ sont des fractions décimales. On écrit ordinairement les fractions décimales sous une forme analogue à celle qu'on emploie pour les nombres entiers. Pour cela, on observe que tout chiffre placé à la droite d'un autre, exprimant des unités 10 fois plus petites en vertu du principe fondamental de la numération écrite, si un certain chiffre exprime des unités simples et qu'on le fasse suivre d'une virgule, les chiffres écrits ensuite exprimeront des dixièmes, des centièmes, des millièmes,.... suivant qu'ils seront au 1er, au 2e, au 3e .... rang après la virgule, et qu'en un mot, le chiffre exprimant une unité décimale déterminée sera toujours au rang marqué par le nombre des zéros du dénominateur de cette unité décimale. On en conclut immédiatement que pour écrire un nombre décimal, il suffit d'écrire d'abord sa partie entière que l'on fait suivre d'une virgule, puis de mettre après la virgule, le numérateur de sa partie décimale, en faisant en sorte que le dernier chiffre de cette partie décimale soit au rang marqué par le nombre des zéros de son dénominateur . ainsi les fractions décimales précédemment citées s'écrivent 0,25; 0,432. — Cette manière d'écrire les nombres décimaux a été inventée par Ougthred, mathématicien suédois vers 1618.

L'*addition* et la *soustraction* des nombres décimaux se font comme celles des nombres entiers. — Pour *multiplier* des nombres décimaux, on opère comme s'ils étaient entiers, seulement au résultat on sépare par une virgule autant de chiffres décimaux qu'il y en avait dans les deux facteurs. — Pour *diviser* un nombre décimal par un nombre entier, on opère comme si le dividende lui-même était entier, en ayant soin de placer la virgule au quotient de telle façon que son 1er chiffre exprime des unités de même espèce que le 1er dividende partiel: on continue l'opération, s'il y a lieu, en mettant des zéros à la suite de chaque nouveau reste. Pour diviser deux nombres décimaux l'un par l'autre, on supprime la virgule au diviseur, et on l'avance dans le dividende d'autant de rangs vers la droite, qu'il y avait de chiffres décimaux au diviseur. On rentre ainsi dans le cas où le diviseur est entier.— Pour *extraire la racine carrée* d'un nombre décimal à moins d'une unité décimale déterminée, on commence par le partager en tranches de deux chiffres, à partir de la virgule, à droite et à gauche de celle-ci. On extrait alors la racine du nombre ainsi préparé, comme si c'était un nombre entier, en ayant soin de placer la virgule à la racine de telle façon que son premier chiffre à gauche soit par rapport à la virgule au même rang que la tranche qui l'a fourni, et en abaissant à la suite de chaque reste des tranches de zéros, après qu'on a épuisé les tranches de deux chiffres du nombre proposé. On s'arrête quand on est arrivé à la racine au chiffre décimal qui correspond à l'approximation demandée.

Pour convertir une fraction ordinaire en fraction décimale, on divise son numérateur par son dénominateur à l'aide de la règle de la division précédemment énoncée ; si l'on arrive au reste 0, la fraction proposée est exactement réductible en fraction décimale; sinon on obtient pour valeur de cette fraction une *fraction périodique*, c.-à-d. une fraction décimale dans laquelle un certain nombre de chiffres se répètent périodiquement et indéfiniment dans le même ordre. Les chiffres qui se répètent constituent la période. La fraction est *périodique simple* quand les chiffres périodiques commencent à la virgule; elle est *périodique mixte*, quand avant les chiffres périodiques il y a un certain nombre de chiffres irréguliers. — Une fraction ordinaire irréductible donne une fraction décimale terminée, quand son dénominateur ne renferme que les facteurs premiers 2 et 5; elle donne une fraction périodique simple, quand son dénominateur ne renferme que des facteurs premiers différents de 2 et 5; elle donne une fraction périodique mixte, quand son dénominateur présente un mélange de facteurs 2 et 5 et d'autres facteurs premiers.

Pour obtenir la fraction ordinaire équivalente à une fraction décimale, on prend pour numérateur cette fraction elle-même, abstraction faite de la virgule, et pour dénominateur, l'unité suivie d'autant de zéros qu'il y a de chiffres décimaux. La fraction ordinaire équivalente à une fraction décimale périodique simple a pour numérateur l'une des périodes, et pour dénominateur un nombre formé d'autant de 9 qu'il y a de chiffres dans la période. Enfin pour convertir une fraction décimale périodique mixte en fraction ordinaire, on donne pour numérateur au résultat la partie irrégulière suivie de la première période, dont on retranche la partie irrégulière, ces deux nombres étant considérés comme nombres entiers, et pour dénominateur un nombre formé d'autant de 9 qu'il y a de chiffres dans la période suivis d'autant de zéros qu'il y a de chiffres irréguliers.

DÉCIMATEUR (de *décime*, dîme), nom donné autrefois dans l'Église à celui qui avait le droit de percevoir la dîme. On distinguait les *D. ecclésiastiques* et les *D. laïques*; les *D. privilégiés*, qui percevaient les grosses dîmes, et les *petits D.*, ayant droit seulement aux menues dîmes, novales, dîmes vertes, etc. Le décimateur était obligé d'entretenir le chœur de l'église, de fournir les objets nécessaires au culte, enfin de payer aux desservants le traitement appelé *portion congrue*.

DÉCIMATION (du lat. *decimus*, dixième), châtiment militaire en usage chez les Romains et qui s'infligeait aux troupes coupables de lâcheté, de désertion ou de révolte. *Un* soldat sur *dix* devait périr sous la hache ou sous les verges. Souvent on n'en frappait qu'un sur vingt, ou même sur cent. La décimation, introduite à Rome par Appius Claudius, selon Tite-Live, subsista jusqu'à Théodose. Charlemagne y eut recours plusieurs fois. Cette peine a été rarement employée chez les modernes. On en cite deux exemples au XVIIe siècle : en 1642, l'archiduc Léopold fit décimer un régiment de cavalerie; en 1675, le maréchal de Créqui fit décimer la garnison de Trèves qui s'était soulevée. En France, cette peine a été abolie par la loi du 21 brumaire an V; elle a encore été depuis mise à exécution en Espagne, par Mina, sous l'Empire, et par Espartero, en 1838.

DÉCIME (du lat. *decimus*, dixième), pièce de monnaie de France, faite d'un alliage de cuivre, d'étain et de zinc (*Voy.* MONNAIES), vaut la 10e partie d'un franc ou *dix centimes*. C'est en 1793 que furent frappés les premiers décimes; ils remplacèrent les pièces

de deux sous tournois dont la valeur est, à très-peu de chose près, la même.

On a donné aussi ce nom à diverses sortes d'impositions, savoir : 1° Les *décimes* propr. dites, sommes perçues autrefois sur le clergé, au profit du roi ou du pape. La première *décime* fut accordée à Charles Martel pour la défense du pape contre les Lombards. Depuis, les rois de France en levèrent très souvent; mais la perception de cet impôt ne devint régulière qu'à dater de François Ier. Après l'assemblée de Poissy en 1561, ces décimes s'appelèrent *D. du contrat*, *D. anciennes* ou *D. ordinaires*, pour les distinguer des *D. extraordinaires* que le clergé payait à des époques moins régulières. — 2° Le *décime sur les spectacles*. *Voy.* PAUVRES (Droit des). — 3° Le *décime de guerre*, surtaxe d'un décime par franc établie par la loi du 6 prairial an VII (25 mai 1799) à titre de subvention extraordinaire de guerre, en sus des droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque, de greffe, de douanes, etc. Elle ne devait d'abord être perçue que pendant l'an VII ; elle a été toujours continuée depuis et quelquefois même doublée.

DÉCIMÈTRE, dixième de mètre, équivaut à 3 pouces, 8 lig. 344 millièmes des anciennes mesures.

DÉCISION (du lat. *decisio*). Dans l'ancienne Jurisprudence, on cite : les *Cinquante décisions* de Justinien, par lesquelles il prononça sur des questions à l'égard desquelles les jurisconsultes étaient partagés : on les a incorporées dans le 2e Code de Justinien ; — les *Décisions* du tribunal de la Rote (*Voy.* ce mot), imprimées en 1515 sous le titre de *Decisiones rotæ novæ et antiquæ*; — un recueil de lois saxonnes, intitulé : *Decisiones electorales, saxonicæ*, etc.

DÉCISOIRE (SERMENT). *Voy.* SERMENT.

DÉCISTÈRE, dixième de stère, équivaut à 3 pieds cubes, c.-à-d. à une solive de charpente. *Voy.* STÈRE.

DÉCLAMATION (du lat. *declamatio*). Les anciens donnaient ce nom aux exercices oratoires usités dans les écoles des rhéteurs. On distinguait : les *thèses*, où l'on traitait des questions générales et abstraites, et les *hypothèses*, dont le sujet se rapportait à des faits historiques ou imaginaires ; ces dernières s'appelaient *suasoriæ*, quand il s'agissait de délibérations politiques ou privées, et *controversiæ*, quand il s'agissait d'affaires judiciaires. Sénèque le père nous a laissé un *Recueil de déclamations* qui peut donner une idée de ce genre d'éloquence.

De nos jours, le mot *déclamation*, pris dans un sens technique, comprend, outre le *débit oratoire* (*Voy.* BARREAU, CHAIRE, TRIBUNE et ORATEUR), l'art de débiter un rôle sur la scène, avec l'action mimique qui en est le complément indispensable. On doit distinguer, sous ce rapport, la *déclamation tragique* et la *récitation comique*. Cette dernière n'admet qu'un genre, le genre *parlé*, c.-à-d. naturel; la première, au contraire, a pendant longtemps été en France toute de convention : pour donner au vers plus d'énergie et de majesté, les acteurs avaient substitué au parler naturel une espèce de cantilène aussi monotone qu'emphatique. Baron, Lekain et Larive apportèrent d'utiles réformes dans la déclamation théâtrale. Talma la ramena au débit naturel. De nos jours, Mlle Rachel, qui avait hérité du génie de Talma, a su par là faire revivre un instant le genre tragique. On peut consulter sur la déclamation théâtrale les écrits de Mlle Clairon, de Mauduit-Larive, de Talma (*Réflexions sur Lekain*, 1825), le poëme de Dorat (*la Déclamation*, 1766), etc. — Le *Conservatoire impérial de musique et de déclamation*, à Paris, possède un cours de *déclamation lyrique* et un cours de *déclamation dramatique*.

DÉCLARATION (du lat. *declaratio*). En Droit criminel, on appelle ainsi : 1° le témoignage porté, soit devant l'officier de police, soit devant le juge d'instruction ; 2° la formule que le chef du jury emploie pour faire connaître le verdict rendu par lui au sujet d'un accusé.

Il y a, en Droit civil, les *Déclarations d'absence*, *de command*, *de décès*, *de naissance*, *de succession*, *de renonciation à communauté* ou *à succession*, etc. (*Voy.* ces mots); — en Droit commercial, la *D. de faillite* (*Voy.* ce mot); — en Droit administratif, la *D. de douanes*, celle qu'il faut faire aux bureaux des douanes ou de l'octroi pour obtenir la libre circulation des marchandises.

Dans l'ancien Droit français, on appelait *D. du roi*, un acte de la puissance souveraine qui interprétait, réformait, ou maintenait une loi; *D. seigneuriale*, tout acte recognitif exigible de la part d'un seigneur; *D. sèche*, la simple reconnaissance qu'un immeuble était assis dans la justice de tel seigneur.

En Politique, on nomme *D. de guerre*, un manifeste diplomatique, accompagné du rappel des ambassadeurs, par lequel deux puissances souveraines se dénoncent l'état de guerre. Chez les Romains, cette déclaration se faisait par le ministère des *féciaux*, qui jetaient une javeline sur le territoire de l'ennemi en lui déclarant à haute voix la guerre. Au moyen âge, un héraut, dépêché au chef ennemi, jetait à ses pieds un gantelet en signe de défi. — Pour la *D. des droits de l'homme* et celle *du clergé en* 1682, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DÉCLASSEMENT (de *classe*). C'est, en Droit administratif, l'opération qui consiste à faire sortir une chose du domaine public pour la faire rentrer dans le domaine privé : ainsi on déclasse une voie publique en la rendant à la propriété privée. — *Voy.* aussi PLACES FORTES.

DÉCLIC ou DÉCLICQ. *Voy.* CLIQUET et MOUTON.

DÉCLINAISON (du lat. *declinatio*). Dans les langues qui ont des *cas* (*Voy.* ce mot), comme le sanscrit, le grec, le latin, l'allemand, etc., décliner c'est faire passer par toutes leurs flexions casuelles les substantifs, adjectifs et pronoms dont la terminaison peut varier. — On appelle aussi *déclinaison* le tableau de ces diverses flexions.

DÉCLINAISON. 1° En Physique, on appelle *D. magnétique* ou *D. de l'aiguille aimantée*, l'angle que l'aiguille d'une boussole horizontale fait avec la méridienne. La déclinaison est *orientale* quand le pôle austral de l'aiguille est à l'est de la méridienne, et *occidentale* quand il est à l'ouest. Il y a des lieux sur la terre où l'aiguille se dirige exactement suivant la méridienne : pour ces lieux, la déclinaison est nulle; il existe, d'un pôle à l'autre, au moins deux lignes sans déclinaison : ces lignes traversent les mers et les continents dans des directions sinueuses et irrégulières. La déclinaison d'un lieu varie avec le temps; en France, par exemple, la déclinaison était orientale avant 1664 ; elle fut nulle à cette époque, puis elle devint occidentale et augmenta jusqu'à 22° environ (1819). Ensuite elle diminua peu à peu et continue à décroître de nos jours. La boussole est en outre assujettie, dans sa déclinaison, à des variations diurnes, qui paraissent être occasionnées par l'action magnétique des astres sur l'aiguille. Vers 8 heures du matin elle se met en mouvement; sa déviation devient plus sensible entre midi et 3 heures ; le soir elle est stationnaire, et pendant la nuit elle revient au point d'où elle était partie ; la moyenne de l'écartement est d'environ 10'.

Christophe Colomb est le premier qui ait reconnu le phénomène de la déclinaison (1492) ; Cabot, de Venise, l'observa également vers 1500. Les premières tables de déclinaison furent dressées en 1599 par les navigateurs hollandais; enfin, le changement de la déclinaison dans le même lieu fut découvert en 1622 par Gunter. Les variations diurnes furent observées pour la première fois par Graham, en 1722. Gauss a imaginé un appareil, dit *déclinomètre*, qui mesure avec beaucoup de précision la déclinaison magnétique. — *Voy.* BOUSSOLE.

2° En Astronomie, on appelle *déclinaison* d'un astre la distance de cet astre à l'équateur céleste, mesurée sur l'arc du grand cercle qui passe par l'astre et par les pôles de la sphère. Elle est, par rapport aux

corps célestes, ce que la *latitude* est par rapport aux lieux terrestres. La déclinaison est *boréale* ou *australe*, suivant que l'astre se trouve dans l'hémisphère boréal ou dans l'hémisphère austral. Les *cercles de déclinaison* sont tous les grands cercles de la sphère qui peuvent passer par les pôles du monde, et sur lesquels la déclinaison est mesurée. Les *parallèles de déclinaison* sont des petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur. — *Voy.* ASCENSION.

DÉCLINANT. En Astronomie, on appelle *plan vertical déclinant*, un plan vertical faisant un angle quelconque avec le méridien. — Un *cadran vertical déclinant* est celui dont la table coïncide avec un plan vertical déclinant.

DÉCLINATEUR ou DÉCLINATOIRE (de *décliner*), instrument à l'aide duquel on détermine l'orientation des plans sur lesquels on veut tracer des cadrans solaires. C'est une sorte de boussole à boite rectangulaire dont on applique un côté contre le mur dont on veut obtenir l'orientation. De la position de l'aiguille on conclut aisément l'angle de ce mur avec le méridien. — Le déclinateur pourvu d'une lunette constitue la *boussole d'arpenteur*.

DÉCLINATOIRE (Droit). *Voy.* EXCEPTION.

DÉCLINÉ, se dit, en Botanique, des étamines et du style, quand ils se portent vers la partie inférieure de la fleur (capucine, marronnier). On l'oppose à *ascendant*.

DÉCOCTION (du lat. *decoctio*), opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses dont on veut extraire les principes solubles. On donne aussi le nom de *décoction* au produit de cette opération.

Décoction blanche de Sydenham, boisson employée contre la dyssenterie et la diarrhée, et qui se prépare avec de la mie de pain, de la gomme arabique, de la corne de cerf calcinée, du sirop de sucre, de l'eau de fleur d'oranger et de l'eau distillée de cannelle.

DÉCOLLATION (du lat. *decollatio*). Ce mot, qui est synonyme de *décapitation*, désigne particulièrement l'action de couper le cou avec un instrument tranchant, comme le glaive ou la hache. Il ne s'emploie plus guère que pour désigner le supplice de St Jean-Baptiste. *Voy.* DÉCAPITATION.

DÉCOLORATION (du lat. *decoloratio*), opération qui a pour objet d'enlever la couleur aux substances végétales et animales. Pour les liquides, cette opération s'effectue en général : 1° par le *charbon animal* (*Voy.* CHARBON) ; — 2° par le *chlore*, qui, en raison de son affinité extrême pour l'hydrogène, décompose la couleur organique en lui laissant une teinte légèrement jaunâtre qu'on peut enlever par la potasse (*Voy.* CHLOROMÉTRIE). Ce dernier procédé ne peut être employé que lorsque l'on ne craint pas d'altérer la saveur et les propriétés de la substance. — Le soufre, l'arsenic et plusieurs autres corps possèdent également des propriétés décolorantes. — Pour la décoloration des solides, *Voy.* BLANCHIMENT et DÉCREUSAGE.

DÉCOLORIMÈTRE, instrument imaginé par M. Payen et qui permet d'évaluer le plus ou moins de propriété décolorante des divers charbons. Il consiste en un tube terminé par deux plans de verre, et dans lequel on introduit des quantités déterminées de charbon et de caramel. La teinte produite, mise en regard d'une autre quantité de caramel décoloré et pris pour point de comparaison, donne approximativement l'intensité décolorante du charbon d'épreuve.

DÉCOMPOSÉ, se dit, en Botanique, et des tiges qui se divisent dès la base en une foule de ramifications, comme l'ajonc, et des feuilles qui sont découpées d'une manière irrégulière, comme celles de la sensitive.

DÉCOMPOSITION. En Chimie, on appelle ainsi la séparation des parties constituantes d'un corps, soit en ses éléments, soit en un mélange de nouveaux composés. Le feu, l'électricité, les acides, les alcalis, etc., décomposent la plupart des corps composés. Un grand nombre de composés, particulièrement dans le règne organique, se décomposent spontanément quand on les abandonne à eux-mêmes sous l'action de l'air. La décomposition est le contraire de la *combinaison* ; tandis que celle-ci s'accompagne le plus souvent d'émission de chaleur, la décomposition se produit presque toujours avec réfrigération, ou emprunt de chaleur au milieu ambiant. La décomposition d'un corps par la chaleur, complète à une certaine température, est souvent incomplète à une température inférieure. *Voy.* DISSOCIATION.

En Physique, la *décomposition des forces* est la substitution des forces qui composent une force unique, appelée *résultante*, à cette force.

DÉCONFITURE (de l'anc. ital. *sconfittura*), état d'un débiteur non commerçant qui se trouve insolvable : la déconfiture est, pour celui qui n'est pas commerçant, ce qu'est la *faillite* pour le commerçant. Mais les règles concernant les faillis ne s'appliquent pas aux *déconfits* : ils restent dans le droit commun, et les créanciers ne peuvent agir contre eux que par les voies ordinaires (C. Nap., art. 1188, 1276, 1446, 1613, 1865, 2003 et 2032).

DÉCORATEUR, nom donné en général à tous les architectes, peintres, sculpteurs, tapissiers, ornemanistes, etc., qui se chargent de la direction et de la confection des *décors* pour les théâtres, les fêtes et cérémonies publiques, les pompes funèbres, etc. ; de l'ameublement et de l'ornementation d'une salle de bal, d'un appartement, d'un édifice, etc. — L'usage des décorations théâtrales était connu des anciens. Perdu au moyen âge, cet art fut restauré au XVe siècle par l'Italien Balth. Peruzzi. Après lui, se distinguèrent en ce genre Bibbiena, J. Parigi, Bérain, Servandoni, et plus récemment Cicéri, Bouton et Daguerre, Séchan, Philastre et Cambon, Diéterle, Desplèchin, Thierry, etc. Les architectes et les peintres les plus distingués n'ont point dédaigné de concourir par leur talent à la décoration de nos fêtes nationales.

DÉCORATION, ornementation des édifices à l'extérieur et à l'intérieur par l'architecture, la sculpture, la peinture, l'ameublement, etc. Plusieurs architectes ont composé sur ce sujet des traités très-complets : Ed. Lièvre, *les Arts décoratifs à toutes les époques ;* Umé, *l'Art décoratif ;* L. Gaucherel, *Exemples de décoration appliques à l'architecture et à la peinture depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ;* L. Adams, *Décorations intérieures et meubles des époques Louis XIII et Louis XIV ;* B. Pfnor, *Décoration et ameublement de l'époque Louis XVI ;* Rouyer, *l'Art architectural en France depuis François Ier jusqu'à Louis XVI* (motifs de décoration intérieure et extérieure); Baldus, *Recueil d'ornements d'après les maîtres les plus célèbres des* XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe *siècles ;* Cés. Daly, *Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement pour la composition et la décoration extérieure des édifices publics et privés.* M. Cl. Sauvageot publie annuellement depuis 1861, sous le titre de *l'Art pour tous*, une encyclopédie de l'art industriel et décoratif (*Voy.* ORNEMENT). — *Voy.* aussi CÉRAMIQUE.

DÉCORATIONS, DÉCORS, noms donnés en général aux châssis, toiles de fond, ornements de tout genre qui servent au théâtre. La peinture de ces objets constitue un art particulier. *Voy.* DÉCORATEUR.

DÉCORATIONS, insignes qu'on porte comme récompense ou distinction, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre militaire, tels que croix et rubans, colliers, médailles, armes ou vêtements d'honneur (*Voy.* ORDRES et les noms de chaque décoration). — L'art. 259 du Code pénal punit d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans toute personne qui a publiquement porté une décoration qui ne lui appartient pas. Aucune décoration étrangère ne peut être portée par un Français sans une autorisation du chef de l'État (Décr. du 10 juin 1853). Le port de ces dernières décorations est soumis à des droits de chancellerie assez élevés.

DÉCORTICATION (du lat. *decorticare* ; de *cortex*,

écorce, séparation naturelle ou artificielle de l'écorce des arbres, ou de la première enveloppe d'un fruit, d'une semence ou d'une racine. Quelques arbres, comme le platane et la vigne, se dépouillent tous les ans de leur écorce. On écorce certains arbres pour les besoins de l'industrie (*Voy.* ÉCORCEMENT). — On a inventé plusieurs machines ingénieuses pour décortiquer les noix, les amandes, les châtaignes, les fèves, les pois secs, etc. La décortication des légumes est devenue de nos jours une industrie assez importante.

DÉCOURS (du lat. *decursus*), se dit, en Astronomie, de la diminution successive dans la grandeur apparente de la lune, qui a lieu depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle lune : c'est l'opposé du *croissant*.

DÉCOUVERT (VENTE À). *Voy.* VENTE.

DÉCOUVERTES. *Voy.* INVENTIONS.

DÉCRÉPITATION (du lat. *crepitare*, pétiller), se dit, en Chimie, des sels cristallisés qui éclatent et pétillent quand on les chauffe, par suite de l'expulsion brusque de l'humidité interposée dans les cristaux : tel est, p. ex., le sel marin. Dans les sels qui ne contiennent pas d'eau, comme le sulfate de potasse, elle est l'effet de la séparation instantanée des molécules par le calorique et de la non-conductibilité de ces sels. Elle permet souvent en cristallographie d'observer les clivages difficiles.

DÉCRÉPITUDE. *Voy.* VIEILLESSE.

DECRESCENDO (mot ital. qui signifie *en décroissant*), s'emploie, en Musique, par opposition à *crescendo*, pour indiquer la diminution progressive de l'intensité des sons : on dit encore dans le même sens : *diminuendo, smorzando, calando*.

DÉCRET (du lat. *decretum*, décision). Ce mot, dont le sens a varié, s'appliquait, chez les Romains, aux actes du sénat relatifs aux affaires générales de la république, et aux constitutions par lesquelles les empereurs statuaient sur les contestations qui leur étaient soumises. — En France, ce nom a été donné aux actes des assemblées législatives jusqu'à la Convention inclusivement. Il fut ensuite remplacé par celui de *lois*; on continua cependant sous l'empire à appeler *décrets* les actes émanés de l'Empereur, soit pour l'exécution des lois (ce qui a encore lieu auj., et alors *décret* est synonyme d'*ordonnance*), soit pour tenir lieu de loi. Du 2 décembre 1851 jusqu'à la mise en vigueur de la constitution de 1852 les actes législatifs du chef de l'État reprirent le nom de *décrets*.

Décrets judiciaires. Avant 1789 et jusqu'à la loi du 11 brumaire an VII, on appelait *D. d'adjudication* l'ordonnance d'un juge destinée à purger les immeubles des hypothèques, droits réels ou servitudes qui les grevaient, ou à les faire vendre judiciairement : ces décrets étaient volontaires ou forcés. — En Droit criminel, on appelait *D. d'assignation, d'ajournement, de prise de corps*, ce qu'on appelle auj. *mandat de comparution, d'amener* et *d'arrêt*.

Décrets des conciles, nom donné aux décisions prises par les conciles, surtout à celles qui sont relatives à la discipline ecclésiastique, le mot *canon* s'appliquant de préférence à tout ce qui regarde le dogme et la foi. — On a appelé : *Décret de Gratien* la 1re partie du Droit canon ; c'est un recueil des canons des conciles, des décrétales, etc., formé par Gratien de Bologne, en 1151 ; *École du décret*, toute école où l'on enseignait le Droit canon.

DÉCRÉTALES (du lat. *decretalis*). *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DÉCREUSAGE ou DÉCREUSEMENT (de *de* priv. et *cru*), préparation que les teinturiers font subir à la soie pour lui enlever la matière gommeuse ou gélatineuse qui en enveloppe les fibres. On fait tremper la soie dans deux ou trois bains successifs de savon bleu ou de carbonate de soude, on la lave, et on la blanchit ensuite par le gaz sulfureux.

DÉCUBITUS (mot latin francisé), position du corps lorsqu'il est couché. Le décubitus offre aux médecins des indications précieuses pour la mesure des forces d'un malade et pour certaines lésions organiques.

DÉCUMAIRE (du lat. *decuma*, dixième, à cause du nombre des divisions du périanthe), *Decumaria*, genre de la famille des Philadelphacées, renferme quelques arbrisseaux sarmenteux du nord de l'Amérique à feuilles opposées, glabres, et à petites fleurs blanches, odorantes, disposées en corymbes, qui sont cultivés dans nos jardins.

DÉCURION (du lat. *decurio*), chef d'une *décurie* (réunion de *dix* hommes), civile ou militaire. — Sous l'Empire romain on donna le nom de *décurions* ou de *curials* aux citoyens des municipes que leur fortune appelait à obtenir les honneurs et à subir les charges de leur cité. Ils formaient la seconde classe des citoyens et étaient de droit membre de la *curie* de leur municipe; mais d'un autre côté, ils ne pouvaient être affranchis des charges qui leur incombaient qu'après avoir passé par toutes les fonctions municipales, depuis celle de simple membre de la curie jusqu'à la première magistrature de la cité.

DÉCURRENT (du lat. *decurrere*, courir le long), se dit, en Botanique, d'un pédoncule qui se prolonge sur la tige et y forme une saillie sensible, et d'une feuille dont l'extrémité inférieure se prolonge sur la tige ou sur les rameaux.

DÉCURTATION (du lat. *decurtare*, écourter), maladie des arbres, appelée aussi *couronnement*, qui en attaque le sommet : elle fait périr particulièrement les chênes. La privation de la séve, l'absence des feuilles, la stérilité du sol, l'ardeur du soleil ou une grande gelée, en sont les causes ordinaires.

DÉCUSSATION (du lat. *decussare*, croiser), croisement en forme d'X ou de sautoir. — En Optique, *point de décussation* est synonyme de *foyer* (*Voy.* ce mot). — En Anatomie, on donne ce nom à l'entrecroisement des nerfs optiques.

DÉCUSSIS (du lat. *decem*, dix, et *as*, *assis*, as), monnaie romaine dont la valeur a varié de 10 à 16 as. Elle était marquée du chiffre X.

DÉDALE. *Voy.* LABYRINTHE.

DÉDICACE (du lat. *dedicare*, dédier). On appelait ainsi chez les anciens la consécration d'un temple, d'une statue, d'un monument à une divinité, à un héros, à un conquérant, à un grand écrivain, etc. — On entend aujourd'hui par *dédicace* la cérémonie religieuse par laquelle un évêque consacre au culte divin une église ou une chapelle. Chaque église fait tous les ans mémoire de sa dédicace, et de plus, l'anniversaire de la dédicace de toutes les églises se célèbre le dimanche après l'octave de la Toussaint.

DÉDICACE, hommage qu'un auteur fait de son livre par respect, par reconnaissance ou par affection, à un personnage éminent, à un protecteur, à un maître ou à un ami. Cet usage existait chez les anciens, comme on le voit par les œuvres de Lucrèce, d'Horace, de Virgile, de Cicéron, etc. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il dégénéra en un abus véritable, conséquence nécessaire du manque d'indépendance auquel était réduite alors la profession d'écrivain. Auj. la mode des *Épîtres dédicatoires* est à peu près passée.

DÉDIT. C'est, en Droit, et la révocation d'une parole donnée, et l'indemnité stipulée dans une convention en cas d'inexécution d'une promesse : celle-ci consiste ordinairement en une somme d'argent convenue, que paye celui qui rétracte sa parole (C. Nap., art. 1146 et 1152). *Voy.* ARRHES, PROMESSE, etc.

DÉDUCTION (du lat. *deductio*), mode de raisonnement qui tire d'une proposition générale une proposition particulière, comme un *syllogisme*, ou qui reproduit une proposition sous une forme différente, comme une série d'*équations* : dans le premier cas, il y a rapport de *contenance*; dans le second, rapport, d'*équivalence* (*Voy.* SYLLOGISME, ÉQUATION). — 1° Quelquefois la conclusion est voisine du principe; quelquefois elle en est éloignée, et, pour saisir leur rapport, l'esprit a besoin de passer par plusieurs propositions intermédiaires, ce qui fait de la déduction une opération *discursive*. Quel que soit d'ailleurs le

nombre des propositions intermédiaires, le rapport de la conclusion avec le principe doit être conforme à l'axiome appelé *principe de contradiction,* ainsi formulé par Aristote : « Le même ne peut pas à la fois être et ne pas être sous le même rapport. » 2° Quant au principe d'où part la déduction, il faut que ce soit une proposition d'évidence immédiate (*Voy.* DÉMONSTRATION). 3° La *déduction* est le procédé fondamental des sciences démonstratives, telles que les Mathématiques, la Théologie, la Jurisprudence, etc. Elle remplit un rôle important dans les sciences fondées sur l'observation et sur l'expérience ; elle y sert à tirer les conséquences des *lois* découvertes par l'*induction. Voy.* MÉTHODE.

DÉESSES (du lat. *deus*). Les Païens distinguaient les *grandes déesses :* Junon, Vesta, Cérès, Minerve, Diane, Vénus, et les *déesses inférieures*, qui étaient les Nymphes des eaux et des bois, ou des divinités allégoriques, comme l'Aurore, les Muses, les Furies, les Parques, etc. *Voy.* POLYTHÉISME.

DÉFAILLANCE (de *défaillir*), premier degré de la syncope. *Voy.* ÉVANOUISSEMENT et SYNCOPE.

DÉFAUT (de *défaillir*). En Droit civil, c'est l'acte de la personne qui, régulièrement assignée, ne comparaît pas (*D. contre partie,* c.-à-d. faute de comparaître, de constituer avoué), ou qui, étant présente, ne pose pas de conclusions (*D. contre avoué*, c.-à-d. faute de conclure). Le jugement par défaut est prononcé à l'audience sur le simple appel de la cause (C. de proc., art. 150); il est susceptible d'opposition dans des délais que la loi a fixés (*Voy.* OPPOSITION et DÉLAI). — Si c'est le demandeur qui *fait défaut*, le juge donne au défendeur *congé-défaut* de la demande. — Si de plusieurs parties assignées, l'une *fait défaut*, et l'autre se présente, le profit du défaut est *joint*, et le jugement de jonction est signifié à la partie défaillante avec assignation nouvelle à jour fixe : cette sentence s'appelle jugement de *défaut-profit-joint.* — En Matière criminelle, le jugement par défaut contre un accusé qui n'a pu être arrêté ou qui s'est évadé prend le nom d'arrêt par *contumace. Voy.* ce mot.

DÉFÉCATION (du lat. *defecatio*, de *de* privat., et *fæx*, lie). En Chimie et en Pharmacie, c'est l'opération au moyen de laquelle on débarrasse un liquide des substances qui le troublent. La défécation s'opère par un commencement de fermentation, par le simple repos, le lavage, la décantation, la filtration, l'expression et la despumation.

En Physiologie, c'est l'acte par lequel le résidu des aliments, amassé dans le rectum, est rejeté hors de l'économie. *Voy.* DIGESTION.

DÉFECTIF ou DÉFECTUEUX (du lat. *deficere*, manquer), se dit : 1° en Grammaire, des verbes qui n'ont pas tous leurs modes ou tous leurs temps, *aller*, *choir*, *défaillir*, *gésir*, etc.) ; des noms et des adjectifs qui n'ont pas tous leurs nombres, genres, cas, etc. (*mœurs*, *ténèbres*, etc.) ; — 2° en Minéralogie, des cristaux du système cubique dans lesquels 4 angles solides du cube primitif sont remplacés par autant de facettes, tandis que les 4 autres angles restent intacts (magnésie boratée). — *Voy.* aussi DÉFICIENT.

DÉFEND ou DÉFENS, bois dont l'entrée est interdite aux bestiaux, parce qu'il est encore trop jeune et ne pourrait se *défendre* de la dent des animaux. Cette interdiction est levée lorsque l'administration forestière a déclaré le bois *défensable* (C. forest., art. 67). — On appelle *abroutis* les arbres et taillis broutés par les bestiaux ou par le gibier, et *abroutissement* le dégât qui peut en résulter.

DÉFENDEUR. En termes de Procédure civile, on appelle ainsi la partie contre qui une action est intentée ; on l'oppose à *demandeur*. Devant les cours impériales, on désigne les défendeurs sous le nom d'*intimés* ; et devant la Cour de cassation, sous celui de *défendeur éventuel* jusqu'à l'admission du pourvoi.

DÉFENSE. En Droit, tout jugement est nul si celui qui est condamné n'a été mis en mesure de produire sa défense. Les plaidoiries doivent être publiques. — En Matière civile, la défense se produit au moyen d'actes de procédure, de conclusions et requêtes dirigées et présentées par l'avoué ; de notes, consultations ou mémoires rédigés par l'avocat ou par l'avoué ; de plus elle peut être soutenue oralement par le ministère de l'*avocat* (*Voy.* ce mot), ou par la partie elle-même assistée de son avoué : cependant la loi permet au tribunal de retirer ce droit à la partie, s'il reconnaît que sa passion ou son inexpérience l'empêche de s'expliquer avec décence ou clarté (C. de proc., art. 75-87). — En Matière criminelle, le droit de défense est assuré, non-seulement par la publicité des *débats* (*Voy.* ce mot), mais encore par l'obligation de la part du président de nommer un avocat d'office à l'accusé qui n'en a pas choisi, par le droit qu'a l'accusé de récuser un certain nombre de jurés, de présenter des témoins à décharge et de discuter les témoignages qui lui sont contraires, enfin de parler le dernier et de présenter même des observations sur l'application de la peine (C. d'Instr. crim., art. 153, 294, 355). — En Matière correctionnelle, le prévenu peut prendre un avocat, mais il ne lui en est pas nommé d'office ; si le fait incriminé n'entraîne pas l'emprisonnement, il peut se faire représenter par un mandataire ; il le peut toujours devant le tribunal de simple police. — Devant le juge de paix, la défense doit être présentée par les parties ou leur fondé de pouvoir, sans ministère d'avocat (C. de proc., art. 9 et 13). — Devant le tribunal de commerce, elle est ordinairement présentée par un *agréé* (*Voy.* ce mot) ; mais l'assistance d'un officier ministériel n'est pas nécessaire. — Devant la Cour de cassation et le Conseil d'État, la défense est soutenue par des avocats spéciaux (*Voy.* AVOCAT). — Devant les tribunaux militaires, l'accusé a la faculté de choisir un défenseur dans toutes les classes des citoyens présents sur les lieux.

Légitime défense. En Droit naturel, le *droit de légitime défense* consiste à se servir de moyens de force physique dans les cas où l'on ne peut pas recourir aux lois pour repousser une attaque physique. Pour que la défense soit légitime, il faut qu'on repousse une attaque injuste, qu'on ne puisse s'en abstenir sans courir un danger continu pour sa vie et qu'on proportionne la défense à l'attaque. L'application de cette dernière règle est assez difficile dans la pratique; la question de l'étendue des moyens est plutôt une question de morale qu'une question de droit. — Aux termes du Code pénal (art. 328 et 329), il n'y a ni crime, ni délit, lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui, c'est-à-dire : 1° en repoussant pendant la nuit l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances; 2° en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence. Quelquefois l'homicide et les blessures volontaires sont seulement *excusables*, notamment lorsqu'ils ont été provoqués par des coups ou violences graves, ou qu'ils ont été commis par l'époux sur son épouse ainsi que sur son complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale. — Pour les peuples, le droit de légitime défense constitue le droit de *guerre*. *Voy.* ce mot.

DÉFENSES. En Zoologie, ce mot désigne spécialement les dents saillantes de certains animaux, tels que l'éléphant, le sanglier, le morse.

DÉFENSEUR, synonyme d'*Avocat* (*Voy.* AVOCAT et DÉFENSE). — Pendant la Révolution, le nom d'avocat avait été remplacé par celui de *défenseur officieux*.

DÉFÉRENT (du lat. *deferre*, porter de haut en bas). Pour expliquer les stations et les rétrogradations observées dans le mouvement apparent des planètes, les anciens astronomes supposaient que ces astres parcouraient des circonférences appelées *épicycles*, dont les centres se déplaçaient eux-mêmes suivant la circonférence de cercles excentriques à la terre, et qu'ils appelaient *déférents*. — Képler a dé-

montré que les planètes décrivent des ellipses dont le soleil occupe un foyer, et la complication apparente que présente ce mouvement à l'observateur qui le voit de la terre tient à ce que la terre elle-même se déplace autour du soleil, en sorte que le point de vue change à chaque instant.

DÉFERLER (de l'anglais *to furl*, même sign.), se dit, en Marine : 1° de l'action de déployer une voile (*Voy.* FERLER); 2° de la mer qui, rencontrant un écueil ou un obstacle quelconque, se brise avec bruit et s'étend en nappe écumante.

DÉFET (du lat *defectus*, défaut), feuilles imparfaites, superflues ou dépareillées d'un ouvrage, dont on ne peut former un exemplaire complet, mais que l'on conserve pour remplacer au besoin les feuilles tachées ou perdues.

DÉFI. *Voy.* CARTEL.

DÉFICIENT (du lat. *deficere*, manquer). En Arithmétique, on appelle *déficient* tout nombre dont les parties aliquotes ajoutées ensemble font une somme moindre que le nombre lui-même : 10 est un nombre déficient, parce que ses parties aliquotes 1, 2, 5, ne font que 8. — En Géométrie, on appelle *hyperbole déficiente* une courbe hyperbolique du 3e degré qui n'a qu'une seule asymptote rectiligne.

DÉFICIT (mot latin qui signifie : *il manque*), se dit particulièrement en parlant des dépenses annuelles de l'État ou d'un comptable, lorsque les recettes ne font pas face aux dépenses : il exprime ce qui *manque* pour égaler la recette à la dépense.

DÉFINITION (du lat. *definitio*). En Logique, c'est une proposition qui détermine le sens d'un mot ou la nature d'une chose : dans le premier cas, elle est dite *D. nominale;* dans le second, *D. réelle.* Pour être bonne, il faut qu'une définition soit : 1° *claire*, c.-à-d. qu'elle n'emploie que des termes dont le sens soit connu et précis; 2° *universelle* et *propre*, c.-à-d. qu'elle convienne à tout le défini et seulement au défini; 3° *réciproque*, c.-à-d. que l'on puisse, sans changer le sens, mettre l'attribut à la place du sujet; p. ex. : *un triangle est un polygone de trois côtés*, ou : *un polygone de trois côtés est un triangle.* Le plus souvent on définit par *le genre prochain* et *la différence spécifique*, c.-à-d. en indiquant le genre immédiatement supérieur dans lequel est contenue l'espèce qu'on définit, et le caractère propre qui distingue cette espèce de toutes les autres; ex. : *l'homme est un animal* (genre) *raisonnable* (différence spécifique). Il en résulte qu'on ne peut définir l'individu, comme *Socrate*, ni le genre le plus élevé, comme *être*, ni l'idée simple, comme *couleur.* La définition d'une chose doit être fondée sur l'analyse de ses caractères constitutifs. Au contraire, la définition d'un mot, en Géométrie par exemple, n'exprime qu'une conception formée par notre esprit; par suite, elle a une évidence immédiate. — Consulter la *Logique* d'Aristote, la *Logique de Port-Royal* et la *Logique* de Kant.

En Rhétorique la *définition* est un lieu commun intrinsèque. L'orateur trouve dans la nature même de la chose dont il parle une raison pour persuader ce qu'il en dit : « *Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance*, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. » (Bossuet). *Voy.* LIEUX COMMUNS.

DÉFLAGRATEUR (de *déflagration*), sorte de pile voltaïque, formée par une lame de cuivre et une lame de zinc, ayant une très-grande surface, et plongées dans de l'eau acidulée; on peut obtenir avec cette pile des effets calorifiques excessivement intenses.

DÉFLAGRATION (du lat. *deflagratio*), nom donné, en Chimie, à la combustion rapide accompagnée d'une flamme vive et d'une grande chaleur. Le phosphore, les chlorates, les nitrates, la poudre à canon et la poudre fulminante, brûlent avec déflagration.

DÉFONCEMENT (de *défoncer*), opération d'Agriculture qui consiste à creuser le sol à un mètre ou plus de profondeur, soit pour y mettre du fumier ou de la terre nouvelle, soit uniquement pour la mêler et la retourner. On défonce avec la bêche ou avec une *défonceuse*, espèce de charrue sans versoir. — En Sylviculture, on est souvent obligé de recourir au défoncement, quand on veut opérer des défrichements ou préparer le sol pour semer de nouveaux plants.

DÉFONCEUSE. *Voy.* CHARRUE et DÉFONCEMENT.

DÉFRICHEMENT (de *défricher*), opération d'Agriculture par laquelle on convertit un terrain inculte ou marécageux, ou chargé de bois, de broussailles, etc., en terres labourables, vignes, prairies, etc. Le défrichement a lieu ordinairement au printemps : il se fait à la main ou à la charrue, et comprend un grand nombre d'opérations (*Voy.* DÉFONCEMENT, DESSÉCHEMENT, ÉCOBUAGE, etc.). — Dans le Langage forestier, ce mot s'entend spécialement de la conversion d'une forêt en pâturage ou en terre de labour. Le défrichement, assujetti par une ordonn. de 1669 à l'autorisation de l'État, avait été rendu complétement libre par la loi du 29 sept. 1791. Il en résulta bientôt des effets désastreux, la dénudation du sol, la formation de torrents, la dévastation des vallées. Les lois des 9 floréal an XI (1803), 31 juillet 1827 et 18 juin 1859 ont replacé les défrichements sous la surveillance de l'État.

DÉGAGEMENT. *Voy.* MONT-DE-PIÉTÉ.

DÉGÉNÉRATION, DÉGÉNÉRESCENCE (du lat. *degeneratio*), se dit, en Pathologie, de toute altération d'où résulte la transformation du tissu d'un organe en matière essentiellement morbide : telle est, p. ex., la dégénération cancéreuse. *Voy.* CANCER.

DÉGLUTITION (du lat. *deglutitio*), fonction physiologique qui consiste à faire passer les aliments de la bouche dans l'estomac. La langue en s'appliquant contre la voûte du palais chasse en arrière l'aliment trituré; le voile du palais repoussé vient fermer l'orifice des fosses nasales; l'obturation de cet orifice est complétée par le tube digestif ou *pharynx* qui remonte, en vertu du mouvement péristaltique, au-devant du bol alimentaire, le saisit, et, par la contraction de ses fibres circulaires, l'oblige à progresser. La masse alimentaire passe devant l'orifice des voies respiratoires ou *glotte*, qui se trouve protégée contre l'introduction de ces matières par une valvule ou languette, l'*épiglotte.* Il y a certains cas où, par suite d'un mouvement brusque, les aliments passent dans les voies respiratoires : c'est ce qui arrive lorsque l'on *avale de travers.* L'homme ne peut donc avaler et respirer à la fois : il en est de même des autres Mammifères. Les Cétacés peuvent faire ces deux choses simultanément. Chez les Serpents qui avalent des animaux tout entiers la déglutition est puissante : les dents étant inclinées d'avant en arrière, l'aliment une fois saisi est forcé d'avancer passivement indépendamment de toute action musculaire spéciale.

DÉGOÛT, manque d'appétit. *Voy.* APPÉTIT.

DÉGRADATION (de *dégrader*), privation forcée, et le plus souvent infamante, d'un grade, d'une dignité. A Rome, on dégradait les vestales en leur arrachant les bandelettes sacrées et le costume de prêtresse; la dégradation des prêtres s'appelait *exauguration.* On dégradait quelquefois des corps entiers, et le plus souvent avec un appareil ignominieux. — Au moyen âge, on dégradait le chevalier félon : le coupable était placé sur un échafaud; on brisait son blason et ses insignes; on lui arrachait son armure; un héraut le proclamait traître, vilain et déloyal; enfin on le couvrait d'un drap noir, et on disait sur lui l'office des morts. — Aujourd'hui, on distingue la *D. civique* et la *D. militaire.*

La *dégradation civique* est une peine infamante, tantôt accessoire et tantôt principale, qui consiste : 1° dans l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics; 2° dans la privation du droit de vote, d'éligibilité, et de tous les droits civiques et politiques; 3° dans l'incapacité d'être juré, expert

ou témoin; 4° dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille, et d'être tuteur ou curateur, si ce n'est de ses propres enfants, et sur l'avis conforme de la famille; 5° dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de l'armée ou de la garde nationale, de tenir école ou d'enseigner (C. pén., art. 34-36).

La *dégradation militaire* est tantôt une peine disciplinaire qui se prononce dans l'intérieur du corps et seulement contre les sous-officiers et soldats, et tantôt une peine infamante, prononcée par les conseils de guerre : cette dernière peine est infligée au coupable en face de la troupe : celui qui en est flétri est incapable de reprendre du service.

Dégradation de la Légion d'honneur. Aucune peine infamante ne peut être exécutée contre un membre de la Légion d'honneur qu'il n'ait été préalablement dégradé. Le président du tribunal qui le condamne doit prononcer, après la lecture du jugement, la formule suivante : « Vous avez manqué à l'honneur; je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre. » (Arrêté du 24 ventôse an XII, art. 5 et 6).

Dégradation des monuments publics. Aux termes de l'art. 257 du Code pénal, elle est punie d'un emprisonnement de 1 mois à 2 ans et d'une amende de 100 à 500 fr.

DÉGRADATION, se dit, en Physique, de la diminution progressive de la lumière et des couleurs, et, en Peinture, de certains ménagements donnés aux teintes d'ombre et de lumière, suivant les plans et les degrés d'éloignement.

DÉGRAISSAGE (de *dégraisser*), opération qui consiste à enlever toute espèce de tache sur une étoffe quelconque sans en altérer le blanc ou la teinture. Le *teinturier-dégraisseur* nettoie, blanchit, reteint et met à neuf les étoffes salies ou altérées par l'usage. On fait disparaître, sur les étoffes, les taches de tabac, d'herbes, de bière, de cidre, de poiré, de framboises, de fraises, de cerises, de groseilles, à l'aide d'un simple lavage à l'eau et au savon. — Les taches récentes produites par des acides minéraux s'enlèvent avec de l'ammoniaque étendue d'eau. — Pour enlever les taches de liqueurs, on imbibe la tache avec de l'eau pure, et l'on frotte légèrement; si la tache et si la couleur de l'étoffe le permettent, on a recours à l'acide chlorhydrique ou citrique, et à l'ammoniaque pour neutraliser; sur des tissus blancs, on emploie l'eau de savon et le gaz acide sulfureux. — Le café et le chocolat préparés au lait forment des taches très-apparentes, mais faciles à enlever : le lavage à l'eau d'abord, et ensuite au savon, suffit pour les détruire : si l'on craint d'affecter les couleurs, on se sert du jaune d'œuf délayé dans un peu d'eau chaude. — Lorsque les taches d'encre sont récentes, on les lave à l'eau de savon, afin de séparer les substances végétales; on enlève ensuite l'oxyde de fer avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique très-étendu; pour les étoffes blanches de lin ou de coton, on emploie le sel d'oseille, en exposant la partie tachée à la vapeur d'eau bouillante. — On fait disparaître sur les étoffes non colorées les taches de rouille au moyen du sel d'oseille ou de la crème de tartre. — Pour enlever les taches de cambouis, d'huile ou de graisse, de vernis, de peinture, de goudron, on les imbibe avec de l'essence de térébenthine, de l'alcool ou de l'éther, en frottant légèrement avec une éponge; puis on couvre les parties tachées avec de la cendre tamisée ou de la terre de pipe en poudre; après quelque temps, on enlève la terre absorbante, et l'on brosse bien la place. Les dégraisseurs emploient aussi le fiel de bœuf pour enlever sur les étoffes de laine les taches de graisse peu résistantes. — Les taches de boue que l'eau n'enlève pas suffisamment disparaissent très-bien si l'on frotte l'étoffe avec un jaune d'œuf, et que l'on rince ensuite; si la tache résiste néanmoins, on étend dessus de la crème de tartre en poudre et légèrement humide.

DÉGRAS (du préf. *de*, et de *gras*), mélange d'huile de poisson et d'acide azotique, dont se servent les chamoiseurs pour passer les peaux en chamois, et les corroyeurs pour passer les cuirs en blanc, et les rendre souples et imperméables.

DEGRÉ (du lat. *gradus*). En Géométrie, c'est la 360e partie de la circonférence d'un cercle, suivant la division sexagésimale. Le degré (°) se subdivise en 60 parties ou *minutes* ('), la minute en 60 *secondes* (''), la seconde en 60 *tierces* ('''), etc. Un des moyens employés pour évaluer les angles consiste à donner le nombre de degrés, minutes, secondes, qu'embrasse l'arc décrit de leur sommet comme centre et compris entre leurs côtés (*Voy.* RAPPORTEUR). — En Astronomie, les ascensions droites et les déclinaisons des astres, de même que les longitudes et latitudes terrestres, s'expriment en degrés, minutes, secondes. — Des mesures géodésiques effectuées par Bouguer, La Condamine, Maupertuis, Clairaud, Picard, et plus récemment par Delambre et Méchain, il résulte que la longueur d'un degré du méridien terrestre est, au Pérou, de 56750 toises; en France de 57060 t.; en Laponie de 57422 t. C'est de ces mesures qu'on a pu conclure : d'abord que la terre est aplatie aux pôles; puis que la longueur du quart du méridien terrestre est de 5,130.740 toises, longueur dont la dix-millionième partie représente le *mètre*. *Voy.* ce mot.

En Arithmétique, on appelle *degré d'une puissance* d'un nombre, le nombre qui indique combien de fois cette puissance le renferme comme facteur. Ainsi la 4e puissance de 7 est $7 \times 7 \times 7 \times 7$, ce que l'on indique 7^4. — En Algèbre, on appelle *degré d'une équation* la somme des exposants des inconnues dans le terme où cette somme est le plus forte. Quand l'équation ne renferme qu'une seule inconnue, son degré est le plus haut exposant de cette inconnue dans l'équation.

En Physique, on appelle *degrés* les divisions des thermomètres, des aréomètres, etc.

Dans les Universités, on nomme *degrés* les titres de *bachelier*, *licencié* et *docteur*, que les étudiants obtiennent successivement dans les diverses Facultés après les temps d'étude et les examens prescrits.

En Musique, le mot *degré* indique la position relative des notes écrites sur les lignes de la portée ou dans leurs intervalles. Il ne faut pas confondre le *degré* avec le *ton*; car le même ton peut être indiqué par deux notes placées sur des degrés différents; ex. : *fa* dièse et *sol* bémol, *ut* bémol et *si* naturel. Dans la gamme normale, *ut* est le premier degré, *ré* est le second, *mi* le troisième, et ainsi de suite. Les degrés *conjoints* ou diatoniques se suivent dans l'ordre ordinaire de la gamme montante ou descendante. Les degrés *disjoints* sont placés à de plus grands intervalles, comme la tierce, la quinte, etc.

Pour les divers *degrés de juridiction*, *de noblesse*, *de parenté*, *Voy.* JURIDICTION, NOBLESSE, PARENTÉ.

Pour les *degrés de comparaison*, *V.* COMPARAISON.

DÉGRÈVEMENT (de *dégrever*). Quand un contribuable a été imposé à tort ou surtaxé, il peut demander le dégrèvement : cette demande se porte devant le conseil de préfecture.

DÉGUERPISSEMENT (de *déguerpir*, de l'allemand *werfen*, jeter, faire sortir). C'était, dans l'anc. Droit, l'acte par une personne d'abandonner un fonds dont elle s'était mise indûment en possession, ou dont elle ne pouvait payer le prix après l'avoir régulièrement acquis. Plus spécialement, c'était l'acte par lequel le détenteur d'un immeuble grevé d'une charge foncière en abandonnait la possession pour se soustraire aux charges qui pesaient sur lui.

DÉGUISEMENT. *Voy.* MASCARADE.

DÉGUSTATION (du lat. *degustatio*). Dans le Commerce des comestibles, surtout dans celui des boissons, on a recours à des dégustateurs assermentés pour constater la qualité des marchandises. On nomme *piqueurs-gourmets* ceux qui dégustent les vins et les eaux-de-vie. Ils formaient autrefois une confrérie;

auj., ils ont à Paris un syndicat. L'art. 1587 du C. Nap. porte qu'il n'y a point de vente de ces liquides tant que l'acheteur ne les a pas goûtés.

DÉHISCENCE (du lat. *dehiscere*), se dit, en Botanique, de l'action par laquelle les valves d'un organe quelconque (anthère, péricarpe, etc.), se séparent d'eux-mêmes à la maturité.

DÉICIDE (du lat. *deicida*, meurtrier de Dieu), se dit des Juifs, par rapport à Jésus-Christ, et, par extension, de tout chrétien qui profane le sacrement de l'Eucharistie.

DÉIFICATION. *Voy.* APOTHÉOSE.

DÉISME (du lat. *Deus*, Dieu). Ce mot, qui devrait exprimer seulement la croyance en Dieu, a pris dans l'usage une tout autre signification : il désigne le système de ceux qui, rejetant toute révélation, croient seulement à la religion naturelle, c.-à-d. à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et à la règle du devoir. Kant, dans sa *Critique de la Raison pure*, appelle *Déisme* le système qui admet l'existence d'une force infinie, cause aveugle de tous les phénomènes de la nature; et *Théisme*, le système qui reconnait un Dieu libre et intelligent, créateur et providence de l'univers. — Considéré comme l'opinion qui rejette les dogmes révélés, le Déisme a été professé en Angleterre au XVIIe siècle par ceux qui s'intitulaient les *libres penseurs*. Voltaire, J.-J. Rousseau et leurs nombreux disciples l'ont répandu ensuite en France.

DÉJEUNER. *Voy.* REPAS.

DÉLAI (du lat. *dilatum*), temps fixé par la loi ou par le juge, ou convenu entre les parties, pour donner ou faire quelque chose. Le défaut d'accomplissement des formalités légales dans les délais voulus entraîne ordinairement la perte des droits qu'on avait à exercer (*Voy.* DÉCHÉANCE). Les délais fixés par la loi varient beaucoup : ainsi, le délai d'ajournement est de trois jours en conciliation; devant les tribunaux civils, il est ordinairement fixé à huitaine ; dans les cas urgents, le président peut abréger ce temps et permettre d'assigner à *bref délai*. Le délai pour interjeter appel des jugements des tribunaux civils ou pour se pourvoir en cassation en matière civile est de trois mois; en matière criminelle et correctionnelle, le délai accordé pour se pourvoir est de trois jours francs. — Quant aux délais accordés par le juge, ils sont déterminés par le jugement. — Tout délai est augmenté d'un jour, à raison de trois myriamètres de distance. *Voy.* DISTANCES LÉGALES.

Dans le calcul des délais, on ne comprend jamais le jour où commence le délai (*à quo*); mais on y fait entrer celui de l'échéance (*ad quem*), excepté toutefois pour les délais d'ajournement. Le *délai franc* est celui dans lequel on ne compte ni le jour *à quo* ni le jour *ad quem*.

On appelle *délai de repentir* l'intervalle de temps laissé entre la disparition d'un militaire et le terme de rigueur fixé pour son retour, ou entre la transgression d'un congé limité et le terme où commence la désertion. Après 6 mois de service, le délai, au camp ou dans une place de guerre, pendant la paix, est fixé à 4 fois 24 heures, et, dans tout autre lieu, à 8 jours; en temps de guerre, il est fixé à 24 heures à l'armée, et à 48 heures dans tout autre lieu.

DÉLAISSEMENT (de *délaisser*). En matière d'Assurance maritime, c'est l'acte par lequel l'assuré fait à l'assureur abandon des effets qui ont fait l'objet de l'assurance, avec sommation de payer le montant de la somme assurée. Le Code de commerce énumère les cas où le délaissement est autorisé, tels que prise, naufrage, innavigabilité par fortune de mer, arrêt de puissance étrangère, perte des effets assurés, etc. (art. 369-394).

Le *délaissement par hypothèque* est l'abandon d'un immeuble fait par celui qui en est le propriétaire pour éviter les poursuites d'un créancier qui a hypothèque sur cet immeuble (C. Nap., art. 2168 79). — Pour le *délaissement d'un enfant*, *Voy.* EXPOSITION.

DÉLATION, DÉLATEUR (du lat. *delatio*). Le *délateur* est celui qui, dans un but intéressé, découvre un crime, vrai ou faux, et en poursuit le châtiment. — A Rome, la délation commença à se signaler à l'époque de Marius et de Sylla; mais elle fut surtout encouragée par les empereurs. Ils en firent un instrument de tyrannie, et récompensèrent les délateurs en leur abandonnant une partie des biens de leurs victimes. — Dans le langage vulgaire, on confond souvent *délation* et *dénonciation*. Il y a des cas où la loi fait un devoir de la *dénonciation* (*Voy.* ce mot); la délation est toujours infâme.

DÉLAYANTS (de *delayer*), médicaments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs : telles sont toutes les boissons aqueuses prises en abondance.

DELEATUR (mot latin qui signifie *qu'il soit effacé*), s'emploie, en Typographie, pour indiquer, dans une épreuve, la suppression d'une lettre, d'un mot, d'une phrase : il se marque ainsi ₰.

DÉLÉGATION (du lat. *delegatio*). On nomme ainsi, en Jurisprudence, la convention par laquelle un débiteur donne à son créancier un autre débiteur qui s'oblige à payer la dette. Elle est *parfaite* ou *imparfaite*, suivant que le créancier décharge ou ne décharge pas le débiteur qui la fait (C. Nap., art. 1275 et 1276). — On appelle aussi simplement *délégation*, l'acte par lequel on autorise une personne à recevoir d'une autre une certaine somme.

On nomme encore *délégation* la commission donnée dans certains cas par un fonctionnaire public à un autre fonctionnaire pour le remplacer dans ses fonctions : ainsi, un adjoint au maire peut remplir les fonctions d'officier de l'état civil par délégation du maire.

En Italie, on appelle *délégation* les juridictions administrées par un délégat. *Voy.* LÉGATION.

DELESSERIA (du baron B. *Delessert*), genre de la famille des Algues, section des Floridées, renferme des espèces à fronde cylindrique, à rameaux d'un beau rouge et à nervure médiane. On les rencontre dans les mers polaires et sur les côtes d'Ecosse, où on les mange.

DÉLÉTÈRE (du gr. δηλητήριος), se dit de tout ce qui attaque la santé ou la vie, particulièrement des substances vénéneuses.

DÉLIBÉRATIF (GENRE). *Voy.* ÉLOQUENCE, GENRE.

DÉLIBÉRÉ, terme en usage dans les Tribunaux, signifie que les juges, au lieu de statuer séance tenante après les plaidoiries, se retirent dans la chambre du conseil pour y discuter l'affaire et recueillir les avis. Le Code de procédure fixe les cas où les affaires peuvent être *mises en délibéré* et trace les formalités à remplir alors (art. 93, 115).

DÉLINÉATION (du lat. *delineatio*, tracé au trait), se dit, en Géométrie, du tracé des lignes nécessaires pour le lever des plans et la projection des solides.

DÉLIQUESCENCE (du lat. *deliquescere*, devenir liquide), phénomène offert par certains corps solides qui, exposés à l'air humide, absorbent assez de vapeur aqueuse pour s'y dissoudre, après l'avoir ramenée à l'état liquide. En général les sels très-solubles sont déliquescents. La Chimie a mis cette propriété à profit pour dessécher une foule de substances, notamment l'air et les gaz, en leur soutirant leur humidité au moyen de corps déliquescents; on se sert à cet effet le plus souvent de chlorure de calcium.

DELIQUIUM, état d'un corps solide qui est devenu liquide en absorbant l'humidité de l'air.

DÉLIRE (du lat. *delirium*), désordre des facultés intellectuelles qui se manifeste par des paroles incohérentes, des associations d'idées incompatibles ou bizarres, quelquefois par des mouvements et des actes irréfléchis; il peut y avoir *hallucination* (*Voy.* ce mot). On distingue deux sortes de délire : le *délire* prop. dit, qui est le plus souvent aigu, et le délire chronique ou *folie* (*Voy.* ce mot). Dans le délire propr. dit, les désordres de l'intelligence sont inaperçus de la conscience et indépendants de la volonté; le malade ne s'entend même pas parler : l'activité céré-

brale est considérable. — Le délire reconnaît un grand nombre de causes que l'on classe sous quatre chefs : le *D. par excitation cérébrale* (passions, joie, chagrin, colère, etc.); le *D. par épuisement nerveux* (inanition, hémorrhagie, fatigues, souffrances); le *D. par lésion organique* ou *traumatique* du cerveau et de ses annexes (inflammation, tumeurs, coups, blessures); le *D. provoqué par les poisons*, les *liqueurs alcooliques*, le *plomb*, le *mercure*, etc. — Le délire alcoolique (*dipsomanie, œnomanie, folie des ivrognes*) est accompagné d'agitation, de tremblement des membres (*delirium tremens*), de rougeur de la face (*Voy.* ALCOOLISME) : on combat ce mal par l'opium ou l'alcool amylique.

DÉLISSÉES, tribu de la famille des Lobéliacées, renferme les genres *Centropogon, Cyanea, Delissea, Macrochilus*, etc.

DÉLIT (du lat. *delictum*), infraction à la loi intermédiaire entre le crime et la contravention, et passible de peines correctionnelles, telles que l'emprisonnement à temps, l'interdiction à temps de certains droits civiques, et l'amende. Les délits sont jugés par les tribunaux de police correctionnelle. — *Voy.* PRESSE.

On appelle *flagrant délit*, l'état dans lequel se trouve un coupable surpris sur le fait; *quasi-délit*, le dommage involontaire qu'on cause à autrui par négligence ou par imprudence, et dont l'auteur est tenu à réparation (C. Nap., art. 1382-86).

Le *corps du délit* est ce qui constate le délit ou le crime, comme un cadavre en matière d'homicide, un meuble brisé en matière de vol.

DÉLIT (du préf. *de*, hors de, et de *lit*). En termes de Construction, on dit qu'une pierre est *mise en délit* lorsqu'elle est posée de sorte que son lit de carrière soit vertical ou incliné à l'horizon. *Voy.* LIT.

DÉLITESCENCE (du lat. *delitescere*, disparaître), se dit, en Médecine, de la disparition rapide ou subite d'une affection locale, sans qu'elle se reproduise ailleurs. *Voy.* MÉTASTASE.

Les Chimistes ont donné ce même nom (*délitation* aurait été plus correct) au phénomène en vertu duquel un corps cristallisé perd son eau de cristallisation et se détache en menues parcelles, ou par lequel un corps solide se désagrége et tombe en poudre en absorbant de l'eau.

DÉLIVRANCE, expulsion des annexes du fœtus, c.-à-d. de tous les organes temporaires qui lui avaient été indispensables pendant le cours de la vie intra-utérine : c'est le complément de l'accouchement. *Voy.* ACCOUCHEMENT.

DÉLIVRANCE. En Droit, on désigne par ce mot la remise, dans quelques cas particuliers, d'une chose à une personne qui y a droit. Ainsi les art. 1004 et suiv. du C. Nap. parlent de la délivrance des legs au légataire, les art. 1604 et suiv. de la délivrance de la chose vendue à l'acheteur.

DÉLIVRE, synonyme de *Placenta*. *Voy.* ce mot.

DELPHINAPTÈRE (du gr. δελφίν, dauphin, et du mot *aptère*, sans nageoire), *Delphinapterus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés, sous-ordre des Cétodontes, groupe des Delphinidés, est caractérisé par l'absence complète de nageoire dorsale, et a le museau séparé du crâne par un sillon profond. La seule espèce connue est le *D. de Péron* (*D. Peronii*), qui habite les mers antarctiques.

DELPHINE, alcali organique, contenu dans les graines de la Dauphinelle staphysaigre (*Delphinium staphysagria*). Il est résineux, d'une saveur âcre, et ne se volatilise pas sans décomposition. — Il a été obtenu par Brandes en 1819.

DELPHINIDÉS ou DELPHINIENS, groupe ou famille de Cétacés cétodontes, a pour type le genre *Dauphin* (*Voy.* ce mot) et comprend, selon M. P. Gervais, 5 tribus : les *Platanistins* (Plataniste, Inia, Sténodelphe), les *Delphinins* (Dauphin, Delphinaptère, Delphinorhynque, Lagénorhynque, Tursiops), les *Orcins* (Orques, Globicéphale, Grampus, Béluga), les *Monodontins* (Narval) et les *Phocénins* (Phocène, Néoméris).

DELPHINITE. *Voy.* THALLITE et ÉPIDOTE.

DELPHINIUM, nom latin scientique du *Pied-d'alouette* ou *Dauphinelle*. *Voy.* DAUPHINELLE.

DELPHINORHYNQUE (du gr. δελφίν, dauphin, et ῥύγχος, bec, museau), genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés, sous-ordre des Cétodontes, groupe des Delphinidés, est caractérisé par un museau long et étroit en forme de bec, et par une tête bombée et des mâchoires quelquefois armées de dents longues et crochues. La principale espèce est le *D. couronné* (*D. coronatus*), qui vit dans la mer Glaciale.

DELPHINUS, nom latin du genre DAUPHIN.

DELTA, nom donné, en Géologie, aux dépôts sédimentaires formés par les grands fleuves, vers leur embouchure, surtout lorsqu'ils se jettent dans la mer par plusieurs bras. Ce nom vient de leur forme triangulaire qui rappelle un peu celle de la lettre grecque Δ. Les deltas les plus célèbres sont ceux du Nil et du Rhône.

DELTOÏDE (du gr. δέλτα et εἶδος, forme), muscle triangulaire, ou en forme de delta (Δ), qui est attaché supérieurement à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, au bord inférieur de l'acromion, et au bord postérieur de l'épine de l'omoplate, et qui vient se fixer en bas à la partie moyenne et externe de l'humérus : ce muscle élève le bras ou abaisse l'épaule.

DELTOÏDE, Lépidoptère nocturne. *Voy.* HERMINIE.

DÉLUGE (du lat. *diluvium*). Dans l'Histoire, ce mot désigne l'inondation qui, selon la Bible, a couvert la terre habitée, et fait périr les hommes, à l'exception d'une seule famille. La tradition s'en retrouve dans les grandes races de l'espèce humaine, sauf la race noire, comme l'ont constaté les recherches qu'on a faites de nos jours ; mais on n'est pas encore parvenu à déterminer scientifiquement la place qu'on doit assigner au déluge mosaïque parmi les phénomènes dont notre globe fut témoin pendant l'époque quaternaire. — Voir sur ce point : l'abbé Lambert, *le Déluge mosaïque, l'histoire et la géologie* (1868); Schœbel, *de l'Universalité du déluge* (1858) ; d'Omalius d'Halloy, *Disc. à l'Académie de Belgique* (1866 ; Fr. Lenormant, *Manuel de l'hist. de l'Orient* (1869).

En Géologie, il paraît démontré que pendant l'époque quaternaire ou *diluvienne* de grands courants d'eau ont sillonné la surface de la terre, creusé les vallées d'érosion, comblé les cavernes, et déposé partout des masses souvent considérables de cailloux et de limon. Les terrains formés pendant cette période portent le nom de *terrains diluviens*. Dans le système géologique de M. Élie de Beaumont, la terre, dans les époques antérieures à l'époque quaternaire, aurait également subi un grand nombre d'inondations ou de déluges. *Voy.* DILUVIUM.

DELVAUXINE ou DELVAUXITE. *V.* FER PHOSPHATÉ.

DÉMAGOGIE (du gr. δημαγωγία). Ce mot qui, d'après son étymologie, devrait signifier l'art de gouverner le peuple, ne se prend qu'en mauvaise part, pour désigner le funeste talent de soulever les passions populaires. Cléon et Hyperbolus à Athènes : Apuléius Saturninus, les Gracques et Clodius, à Rome; Marat, Couthon, Saint-Just, Robespierre, Babeuf, en France, ont été flétris dans l'histoire du nom de *démagogues*.

DÉMANCHEMENT (de *démancher*), nom donné, en Musique, à l'action de changer la position naturelle de la main sur le manche du violon, de l'alto, du violoncelle, etc., pour la porter sur la table de l'instrument, afin de varier l'intensité des sons ou de faciliter l'exécution d'un passage.

DEMANDE. En Jurisprudence, ce mot s'emploie généralement comme synonyme d'*action* ; mais il se dit spécialement de l'acte par lequel le demandeur pose ses *conclusions* (*Voy.* ce mot). — On appelle *demandeur*, celui qui intente l'action, par opposition au *défendeur*, qui y résiste.

DÉMANGEAISON, léger prurit. *Voy.* PRURIT.

DÉMEMBREMENT (de *démembrer*). En Droit, on appelle *D. du droit de propriété*, les droits qui peu-

vent exister sur une chose au profit d'un autre que le propriétaire et qui diminuent le droit de celui-ci. L'usufruit, l'usage, l'habitation, les servitudes réelles (*Voy.* ces mots), sont des démembrements de la propriété.

DÉMÉNAGEMENT (de *déménager*). Aucun déménagement ne peut avoir lieu sans que le locataire se soit acquitté envers celui dont il tient la location et qu'il ait justifié par une quittance en règle le payement de ses contributions. A défaut de payement, le propriétaire peut retenir les meubles ; mais il doit se pourvoir en justice pour obtenir l'autorisation de les vendre. Toutefois, il ne peut saisir les objets les plus nécessaires, tels que le coucher, les vêtements et les outils indispensables à la profession du saisi.

DÉMENCE (du lat. *dementia*), sorte d'aliénation mentale qui consiste dans l'oblitération plus ou moins complète des facultés intellectuelles et l'incohérence des idées et des actions ; elle diffère de l'idiotie en ce qu'elle est acquise, tandis que l'idiotie est congéniale. Elle s'observe surtout chez les vieillards, et prend alors le nom de *D. sénile* ; elle succède aussi quelquefois à la manie ou à la monomanie. Ses causes ordinaires sont les affections cérébrales, l'apoplexie, l'épilepsie, les excès de tout genre ; elle est presque toujours incurable.

DÉMENCE (Droit). *Voy.* INTERDICTION et FOLIE.

DÉMÉRITE. *Voy.* MÉRITE.

DEMEURE (de *demeurer* ; du lat. *demorari*, tarder). En Droit, ce mot est synonyme de *retard* et s'entend du temps qui court au delà du terme auquel on devait satisfaire à une obligation. Dans ce sens, on dit : *constituer quelqu'un en demeure*, pour constater son retard et le sommer de donner satisfaction. Le débiteur est *mis en demeure* de satisfaire à son obligation, après qu'elle est échue, par une sommation, ou autre acte équivalent ; par l'effet de la convention, quand elle porte que le débiteur sera en demeure par la seule échéance du terme ; par l'effet de la loi, quand l'obligation ne pouvait être exécutée que dans un certain temps que le débiteur a laissé passer. L'effet de la demeure est de rendre le débiteur passible de dommages-intérêts et responsable de la perte de la chose due. Le créancier peut aussi être en demeure quand c'est par sa faute que l'obligation n'est pas exécutée, et alors, si le débiteur était déjà en demeure, les effets de cette demeure cessent de se produire (C. Nap., art. 1139 et 1146). — On dit qu'*il y a péril en la demeure* lorsque le moindre retard peut causer du préjudice. Cette locution de palais a passé dans le langage usuel.

DEMEURE. *Voy.* DOMICILE.

DEMI-BEC, *Hemiramphus balao*, sous-genre de Brochets, famille des Esocidés, renferme des poissons des mers tropicales, caractérisés par leur mâchoire inférieure qui se prolonge sans dents au delà de la supérieure, en forme de demi-bec.

DEMI-BRIGADE. *Voy.* BRIGADE.

DEMI-CIRCULAIRES (CANAUX). *Voy.* OREILLE.

DEMI-COURONNE, monnaie. *Voy.* COURONNE.

DEMI-FLEURON, se dit, en Botanique, d'une disposition des fleurs dans la famille des Composées, lorsque le limbe de la corolle se termine par une lame unilatérale et dentée. *Voy.* COMPOSÉES.

DEMI-LUNE, ouvrage de Fortification qui présente vers la campagne un angle flanqué, saillant, formé de deux faces et de deux demi-gorges. Cet angle, rectiligne dans l'origine, a été depuis arrondi. L'invention des demi-lunes, qu'on appelait autrefois *ravelins*, est attribuée aux Hollandais. Vauban et Cormontaigne les ont perfectionnées.

DEMI-MEMBRANEUX, muscle de la partie postérieure de la cuisse, fléchit la jambe sur la cuisse, porte celle-ci en dedans ou en arrière et maintient le bassin horizontalement sur le membre inférieur.

DEMI-MÉTAUX, nom donné par les anciens chimistes aux métaux cassants, et qui n'ont pas les propriétés regardées alors comme essentielles, la conductibilité, la malléabilité, etc. Tels sont l'arsenic, l'antimoine, le bismuth, le manganèse, etc.

DEMI-PALMÉ, se dit, en Histoire naturelle, des pieds des oiseaux lorsque la membrane qui les unit entre eux ne s'étend que jusqu'à la seconde phalange.

DEMI-PAUSE, DEMI-SOUPIR, signes de notation musicale. *Voy.* SILENCE, SOUPIR.

DÉMISSION (du lat. *demissio*), acte par lequel on renonce à une dignité, à un emploi. La *démission* peut être volontaire ou forcée. Si elle est volontaire, le fonctionnaire est obligé de rester en fonctions jusqu'à ce qu'il soit pourvu à son remplacement. Les officiers ministériels, notaires, avoués, agents de change, etc., ont le droit, en donnant leur démission, de présenter leur successeur. — Tout ce qui concerne la démission des officiers militaires est réglé par la loi du 19 mai 1834.

Démission de biens. On appelait ainsi, dans l'ancien Droit, le *partage d'ascendant*. *Voy.* ce mot.

DEMI-TEINTE, se dit, en Peinture, d'un ton de couleur moyenne entre la lumière et l'ombre. — En Gravure, il indique le passage des clairs aux ombres.

DEMI-TENDINEUX, muscle situé dans la région superficielle postérieure interne de la cuisse, a, pour ainsi dire, les mêmes fonctions que le muscle *demi-membraneux*. *Voy.* ci-dessus.

DEMI-TON, un des degrés de l'échelle musicale, est le plus petit des intervalles appréciables à l'oreille qui soit employé dans la musique. On nomme *demi-ton majeur* la différence de la tierce majeure à la quarte ; *demi-ton mineur*, la différence de la tierce mineure à la tierce majeure.

DÉMIURGE (du gr. δημιουργός, artisan), nom que les Platoniciens donnaient à Dieu, considéré seulement comme l'ordonnateur du monde (*Voy.* CAUSE). — Suivant les Gnostiques, le Démiurge est un intermédiaire entre l'Être suprême et la créature.

DÉMOCRATIE (du gr. δημοκρατία), forme de gouvernement dans laquelle le peuple possède la souveraineté : on l'oppose à la *monarchie* et à l'*aristocratie*. Le gouvernement démocratique implique l'égalité civile et politique, et l'absence de tout privilége ; le nombre seul y fait la loi. Dans les républiques peu nombreuses de l'antiquité, comme Athènes et Rome, le peuple pouvait prendre une part directe à la décision des affaires ; dans les Etats si peuplés des temps modernes, il ne peut guère exercer sa souveraineté que par les suffrages donnés dans les élections. Les Pays-Bas, au XVIe siècle, la Suisse, les États-Unis d'Amérique, la France, sous la première République et depuis 1848, offrent des exemples de *démocraties*. — Consulter : Ed. Alletz, *de la Démocratie nouvelle* ; Al. de Tocqueville, *de la Démocratie en Amérique*.

DÉMODEX, espèce d'Acarides. *Voy.* SIMONÉE.

DEMOISELLE, pour *damoiselle* (dimin. de *dame*), se disait autrefois d'une fille née de parents nobles. Au XIIe siècle, la qualification de *demoiselle* était propre aux femmes d'écuyers ; celles de chevaliers portaient le titre de *dames*. Jusqu'au XVIIe, les femmes nobles portèrent seules le titre de *dames* ; les femmes de la bourgeoisie portaient alors le nom de *demoiselles*. *Voy.* MADEMOISELLE.

En Zoologie, on donne vulgairement le nom de *Demoiselles* aux insectes des genres *Libellule* et *Hémérobe* (*Voy.* ces mots) ; à plusieurs poissons, au Marteau, à la Donzelle, à l'Holacanthe ; à divers oiseaux, tels que la Mésange à longue queue, le Troupiale doré, etc.

Demoiselle de Numidie (*Anthropoïdes*), espèce de Grue. *Voy.* GRUE.

DEMOISELLE, outil de paveur. *Voy.* HIE.

DÉMON. Les Grecs appelaient *dèmon* (δαίμων), ce que les Latins ont nommé *génie*, une puissance invisible présidant à la destinée de chaque homme, c.-à-d. son essence, la vertu la plus intime de son être. Plotin, qui a composé un livre sur ce sujet pour expliquer la doctrine de Platon, définit le démon de chaque homme la partie supérieure de son âme, la

puissance qui préside à sa vie, p. ex. l'amour du bien et du beau; il admet en outre des démons engendrés par les puissances de l'âme du monde afin d'administrer toutes choses pour le bien général. Porphyre, dans son traité *De l'abstinence des viandes*, distingue des *bons* et des *mauvais démons*. De là est née la *théurgie* (*Voy.* ce mot) de Jamblique. — Le *démon de Socrate* est célèbre; ce philosophe pensait qu'un génie particulier le détournait du vice, lui donnait, par une espèce de seconde vue, la connaissance de faits éloignés, et l'avertissait quand ses amis formaient des entreprises inconsidérées. On peut lire sur ce sujet le *Théagès* de Platon, et le *Démon de Socrate* du Dr Lélut.

Les Juifs et les Chrétiens appellent *démons* les mauvais anges qui désobéirent à Dieu et se perdirent par leur orgueil et leur ambition : Satan ou le *Diable* (*Voy.* ce mot) est leur chef. Ils furent précipités dans l'enfer. L'occupation des démons est, d'après les théologiens, de causer tous les maux, guerres, infirmités, stérilité, orages, etc., mais surtout de tenter les hommes (*Voy.* POSSESSION). Ce pouvoir durera jusqu'à la fin du monde.

DÉMONÉTISATION. *Voy.* MONNAIES.

DÉMONOMANIE, monomanie dans laquelle le malade croit être possédé du démon. Les femmes sont plus sujettes à la démonomanie que les hommes. — Voir J. Bodin, *De la Démonomanie*; W. Scott, *Histoire de la Démonologie*.

DÉMONSTRATIF (GENRE). *V.* ÉLOQUENCE et GENRE.

DÉMONSTRATION (du lat. *demonstratio*), forme de *déduction* par laquelle d'un principe admis comme vrai on tire une conclusion évidente : c'est dans les Mathématiques, ou *Sciences exactes*, qu'on peut le mieux étudier ce genre de raisonnement. Pour le bien comprendre, il y a deux choses à considérer : les principes de la démonstration, c.-à-d. les *axiomes* et les *définitions*, qui sont des propositions d'évidence immédiate; puis la *démonstration* elle-même, dont l'art consiste dans la manière de diriger la déduction pour arriver au but que l'on se propose. Ses procédés sont l'*analyse* et la *synthèse* : la 1re sert à découvrir la preuve d'un théorème ou la solution d'un problème; la 2e, à exposer ce qu'on a trouvé par l'analyse; la 1re s'emploie pour l'invention; la 2e, pour l'enseignement. On distingue encore la *D. directe* ou *ostensive*, et la *D. indirecte* ou *Réduction à l'absurde* : la 1re établit la vérité par une preuve tirée de la nature même de la chose dont il s'agit; la 2e fait voir l'absurdité de l'hypothèse contraire à la vérité qu'on veut prouver; elle ne doit d'ailleurs s'employer que quand l'autre est impraticable, parce qu'elle ne montre pas la véritable raison de ce qu'on est forcé d'admettre (*Voy.* DÉDUCTION, AXIOME, DÉFINITION, ANALYSE, SYNTHÈSE, RÉDUCTION A L'ABSURDE). — La méthode démonstrative n'est pas propre aux Mathématiques; elle s'emploie aussi dans les sciences fondées sur l'observation et sur l'expérience. Ainsi dans l'Astronomie, la Mécanique, la Physique mathématique, elle fait sortir des *lois* déjà découvertes ou admises hypothétiquement des théories nouvelles et des conséquences imprévues, concernant des phénomènes que l'observation et l'expérience seules n'auraient pas permis de trouver, ni de convertir en applications utiles; il arrive même souvent que l'observation et l'expérience peuvent vérifier les résultats du calcul, p. ex., dans la prévision des éclipses de lune et de soleil, dans la construction des instruments d'optique, etc. Enfin, dans les Sciences morales, la méthode démonstrative a les mêmes procédés, analyse et synthèse, quoique les définitions et les vérités premières qui lui servent de principes dans ces sciences soient d'une autre nature que dans les Mathématiques (*Voy.* MÉTHODE); dans la Logique, l'art de raisonner, formulé par Aristote dans les règles du syllogisme, est établi par la déduction avec la même évidence qu'une théorie mathématique; dans la Morale et dans la Métaphysique, l'usage de la démonstration est indispensable pour tirer des données de la conscience et des principes de la raison toutes les conséquences qu'ils renferment. On peut en dire autant de la Théologie et de la Jurisprudence. — Voir Aristote, *Logique*; Arnauld, *Logique de Port-Royal*; Pascal, *De l'Esprit géométrique*; Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*.

DÉMOTIQUE (ÉCRITURE) du gr. δημοτικός, populaire, écriture abrégée de l'écriture hiératique ou cursive des anciens Égyptiens, qui avait été appropriée à la langue vulgaire, tout en conservant les mêmes éléments que l'écriture hiéroglyphique. *Voy.* ÉCRITURE et HIÉROGLYPHE.

DENDRITE, DENDROLITHE (du gr. δένδρον, arbre, et λίθος, pierre). Le mot *Dendrite* est tantôt synonyme d'*Arborisation* (*Voy.* ce mot); tantôt il désigne les arbres fossiles, qu'on a aussi appelés *Dendrolithes* (*Voy.* FOSSILES). Les productions *dendritiques* sont souvent des cristallisations incomplètes : le cuivre, l'argent, l'or se trouvent en *dendrites* dans la nature.

DENDROBATES (du gr. δένδρον, et βάτης, qui marche), genre de Batraciens anoures, de la famille des Crapauds, renferme des espèces pour la plupart américaines dont les pattes sont terminées par des doigts à pelotes visqueuses, ce qui leur permet de se fixer sur les arbres. L'espèce la plus curieuse est la *Grenouille à tapirer* (*D. tinctorius*) au sang de laquelle on attribue la propriété de panacher (*tapirer* dans la langue créole) le plumage des perroquets.

DENDROBION (du gr. δένδρον, et βίος, vie), *Dendrobion*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Malaxidées, renferme un grand nombre d'espèces originaires de l'Inde, qui vivent en parasites sur les arbres et qu'on cultive sur bois suspendu ou dans des corbeilles remplies de morceaux de terre tourbeuse ou de mousse. Leurs fleurs portées sur de courts pédoncules lilas clair sont grandes, d'un violet pourpre foncé au centre et bordées de blanc.

DENDROLOGIE (du gr. δένδρον, et λόγος, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite des arbres.

DENDROPHAGE (du gr. δένδρον, et φάγω, manger), se dit des Insectes qui se nourrissent de la matière des arbres.

DENDROPHIDE (du gr. δένδρον, arbre, et ὄφις, serpent), *Dendrophis*, genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Colubridés, se compose d'espèces de l'Afrique et des Indes qui se tiennent ordinairement sur les arbres.

DÉNI DE JUSTICE, refus fait par le juge de rendre la justice. — D'après la loi française, il y a déni de justice même lorsqu'un juge, sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, refuse de rendre la justice (C. Nap., art. 4; C. de proc., art. 506); et, dans ce cas, le juge est puni d'une amende de 200 à 500 fr. et de l'interdiction des fonctions publiques depuis 5 jusqu'à 20 ans (C. pén., art. 185).

DENIER (du lat. *denarius*), pièce de monnaie dont la valeur a souvent varié. Chez les Romains, c'était une pièce d'argent, marquée d'un X, qui valut 10 as, puis 16 : il y eut 84 deniers à la livre jusqu'à Auguste, et plus tard 96. Le denier valut d'abord 0 fr. 82 c., puis 0 fr. 72 c. — Introduit par les Romains dans les Gaules, le denier contint 21 grains d'argent sous les Mérovingiens, et même de 28 à 30 grains sous Charlemagne; mais peu à peu, il diminua de valeur par une addition de cuivre de plus en plus forte, et finit par perdre toute valeur, même comme monnaie de cuivre. — Les premiers deniers de cuivre pur furent frappés sous Philippe Ier : ils valaient la 12e partie d'un sou du temps. On appelait *D. tournois*, ceux qui étaient frappés par l'archevêque de Tours; et *D. parisis*, ceux qui étaient frappés à Paris par l'ordre du roi : ces derniers valaient un quart de plus. Il y avait encore les *D. toulousains* ou *tolza*, les *D. viennois*, les *D. toulois*, etc.; les *D. de gros*, monnaie de compte qui valait la moitié d'un sou; les *D. de poids de marc*, tiers du gros ou 24e de l'once, etc. — On trouve souvent aussi le nom de *denier* appliqué à

une monnaie d'or sous les rois de la troisième race; il est alors synonyme de *florin*. *Voy.* ce mot.

En termes de Monnayage, on nommait *denier de poids*, 24 grains ou la 785e partie du kilogr.; *denier de fin* ou *de loi*, le degré de pureté de l'argent, ou, plus exactement, chacune des parties de fin contenue dans une quantité d'argent quelconque, qu'on supposait alors divisée en 12 parties égales.

Le mot *denier* s'employait encore : 1° pour exprimer le taux de l'intérêt de l'argent : ainsi, prêter au *denier vingt*, c'était recevoir un denier d'intérêt pour 20 deniers de capital prêtés; prêter au *denier dix*, au *denier huit*, c'était recevoir un denier pour 10, pour 8 deniers prêtés; le *denier vingt* représente 5 pour 100; — 2° pour désigner certaines sommes prélevées comme taxes, impôts, droits de tout genre, telles que le *centième denier*, les *deniers d'octroi*, les *deniers royaux*, le *denier de César* (contribution qui obligeait chaque chef de famille à payer à l'empe- 3 deniers par an); le *denier de St Pierre*, ou *romescot* (imposition établie pour la 1re fois en Angleterre en 740, pour être remise au pape comme offrande ou comme redevance, et depuis introduite en France, en Allemagne, etc.).

Dans les Comptes, le *fort denier* est la fraction qu'on ne peut payer effectivement qu'avec une pièce de monnaie plus forte, et qui profite à celui qui reçoit : ainsi 99 centimes ne peuvent se payer qu'avec 1 franc; le centime d'excédant forme ici ce qu'on appelle le *fort denier*.

Denier à Dieu. C'était autrefois une légère contribution qui se payait sur tous les marchés ou engagements, pour être employée à quelque acte pieux et surtout au soulagement des pauvres. Plus tard, on préleva une partie de cette taxe pour les réparations des ponts et des chaussées. — Auj., on entend par *denier à Dieu* la pièce de monnaie qu'il est d'usage de donner au concierge d'une maison lorsqu'on loue, ainsi qu'au domestique qu'on veut arrêter : cette pièce tient lieu de contrat entre les parties, et, passé le délai de 24 heures, l'engagement dont elle est le signe devient définitif. La quotité du *denier à Dieu* varie selon l'importance des locations. *Voy.* ARRHES.

DENIZATION (LETTRES DE). On appelle ainsi en Angleterre des lettres royales en vertu desquelles un *denizen*, ou étranger, qui veut résider en Angleterre, obtient le premier degré de naturalisation. Par ces lettres l'étranger est admis à la jouissance des droits civils, sauf celui de succession; elles permettent à un ecclésiastique étranger de posséder des bénéfices en Angleterre. La dénization ne fait pas perdre la qualité de Français.

DÉNOMBREMENT. *Voy.* RECENSEMENT.

DÉNOMBREMENT (en Droit féodal). *Voy.* AVEU.

Dénombrement imparfait, sophisme. *Voy.* ÉNUMÉRATION.

DÉNOMINATEUR (du lat. *denominare*, dénommer), celui des deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties égales l'unité a été partagée. *Voy.* FRACTION.

DÉNONCIATION du lat. *denuntiatio*), nom donné, en Droit criminel, à la révélation qu'on fait spontanément à la justice d'un crime ou d'un délit, dans un but d'intérêt public; il faut se garder de confondre *dénonciation* et *délation* (*Voy.* ce mot). D'après la loi, quiconque a été témoin d'un attentat contre la sûreté publique, contre la vie ou la propriété d'un individu, est tenu d'en donner avis sur-le-champ au procureur impérial ou à l'un de ses auxiliaires, tels que juges de paix, commissaires de police, officiers de gendarmerie, etc. (C. d'Instr. crim., art. 30). — Dans le cas de *dénonciation calomnieuse* faite par écrit, l'accusé acquitté peut obtenir des dommages-intérêts contre ses dénonciateurs (C. pén., art. 373).

En Procédure civile, la *Dénonciation* est la signification faite à quelqu'un de certaines procédures dans lesquelles il n'est pas partie. On entend par *D. de nouvel œuvre* la sommation faite par une personne à son voisin d'avoir à discontinuer certains travaux entrepris par lui sur son fonds.

DÉNOÛMENT (de *dénouer*), se dit, en Littérature, de l'événement auquel aboutit et par lequel se résout une intrigue épique ou dramatique. Les funérailles d'Hector tué par Achille font le dénoûment de l'*Iliade*; la mort de Turnus, celui de l'*Énéide*; la mort de Pompée, celui de la *Pharsale*. Au théâtre, le dénoûment doit être amené avec plus d'art, car c'est de lui surtout que dépend le succès d'une pièce. Il aura d'autant plus d'intérêt qu'il sera préparé par la suite des incidents qui constituent l'intrigue et qu'il résultera des caractères prêtés aux personnages que la passion entraîne invinciblement à certaines actions. Tel est le dénoûment d'*Œdipe* et d'*Antigone* dans Sophocle, du *Cid* et de *Polyeucte* dans Corneille, d'*Andromaque* et d'*Athalie* dans Racine, etc. Le *merveilleux* (*Deus ex machinâ*), dont les anciens ont fait un fréquent usage (*Philoctète* de Sophocle, *Iphigénie en Aulide* d'Euripide, etc.), n'exige aucun art. Quant à la *reconnaissance*, c'est un moyen facile d'amener le dénoûment dans les comédies et les romans; mais l'abus qu'on en a fait l'a rendu trop commun. *Voy.* CATASTROPHE, PÉRIPÉTIE.

DENRÉE (du vieux mot *denerée* ou *denierée*, c.-à-d. chose acquise moyennant *denier* ou argent), nom donné à toutes les productions de la terre et en général aux marchandises qui entrent dans la consommation. — On entend par *denrées coloniales* le café, le sucre de canne, le cacao, le poivre, le gingembre, les confitures des îles, le coton, l'indigo, et autres productions qui proviennent exclusivement des colonies.

DENSIMÈTRE (de *dense*, aréomètre à poids constant. *Voy.* ARÉOMÈTRE.

DENSIMÉTRIE. *Voy.* ARÉOMÈTRE et DENSITÉ.

DENSITÉ (du lat. *densus*, dense), ou *Poids spécifique*, se dit, en Physique, du rapport du poids d'un corps à son volume. Ordinairement on désigne par ce mot le poids de l'unité de volume d'une substance; on emploie aussi l'expression *D. relative* pour désigner le rapport du poids spécifique d'un corps à celui d'un autre corps, qui sert de terme de comparaison. Ainsi on a la *D. relative à l'eau*, pour les solides et les liquides, et la *D. relative à l'air*, pour les gaz et les vapeurs. *Voy.* EAU et AIR.

La densité des liquides et des solides se détermine à l'aide du *flacon*, des *aréomètres*, ou de la *balance hydrostatique*. Le premier procédé est le plus simple.

S'il s'agit d'un liquide, on pèse un flacon vide, puis plein du liquide; la différence de ces deux poids est le poids du liquide; on pèse encore en remplaçant le liquide par de l'eau, ce qui fait connaître semblablement le poids de cette eau. En divisant le poids du liquide par celui de l'eau, on a la densité. — Pour obtenir la densité d'un corps solide au moyen du même flacon, on prend d'abord le poids du corps dans l'air et le poids du flacon plein d'eau; puis on introduit le corps dans le flacon, d'où il fait sortir un volume d'eau égal au sien; enfin, on pèse de nouveau le flacon contenant le corps. On trouve ainsi le poids du volume d'eau déplacé. En divisant le poids du corps par le poids de l'eau sortie du flacon, on obtient la densité cherchée.

Pour prendre la densité des gaz, on pèse successivement un ballon vide, puis plein d'air, et enfin plein de gaz. Il faut tenir compte, dans cette opération, de la température du gaz et de sa force élastique, à moins d'opérer assez rapidement pour que la température et la force élastique soient les mêmes que celles de l'air. On déduit de ces pesées le poids du gaz qui remplit le ballon, et le poids de l'air qui le remplit à la même température et sous la même pression; le quotient du premier poids par le second est la densité relative à l'air. — Pour avoir le poids spécifique d'un gaz, il suffit de connaître sa densité relative à l'air et le poids spécifique de l'air. M. Regnault a trouvé qu'un litre d'air pèse 1gr,293 à la température de la glace fondante, et sous la pression atmosphérique normale.

Partant de là, on peut calculer d'après les lois de Mariotte et de Gay-Lussac le poids spécifique de l'air à une température quelconque et sous une pression quelconque. Le poids spécifique d'un gaz s'obtient par suite en multipliant la densité relative à l'air par le poids spécifique de l'air dans les mêmes circonstances. Ainsi l'hydrogène est le moins dense de tous les corps; sa densité relative à l'air est 0,069; dans les circonstances normales, un litre d'hydrogène pèse $0,069 \times 1,293 = 0^{gr},089$. — Pour la densité des vapeurs, *Voy.* VAPEUR.

Pour les deux autres moyens de mesurer la densité, *Voy.* ARÉOMÈTRE et BALANCE HYDROSTATIQUE.

Les corps les plus denses sont le platine, l'or, le mercure ; les huiles sont moins denses que l'eau. Les gaz sont les corps les plus légers. — On appelle, en Mécanique, *densité absolue*, la masse de l'unité de volume; cette expression ne doit pas être confondue avec la précédente. *Voy.* MASSE.

DENT (du lat. *dens*). Les dents, organes de la mastication ou trituration des aliments, sont des pièces dures qui garnissent le bord de chaque mâchoire. On distingue dans une dent humaine trois parties : la racine implantée dans l'*alvéole*, cavité de l'os maxillaire; le *col* ou *collet*, qui est en dehors de l'alvéole, mais recouvert par la gencive ; la *couronne*, qui fait saillie au-dessus de la gencive. — La dent n'est pas un *os :* sa matière se compose d'une substance excessivement dure, l'*émail*, recouvrant et protégeant à la manière d'une écorce une substance sous-jacente, l'*ivoire* ou *dentine*, moins compacte et qui constitue la masse de la dent. Cet ivoire est creusé d'une cavité qui s'ouvre par un trou au sommet de chaque racine. — Les dents constamment actives s'usent constamment et elles ont besoin d'être entretenues et réparées par la nutrition : ce ne sont donc pas des parties mortes, ce sont des parties essentiellement vivantes, quoique la vie y soit un peu confuse. Les dents artificielles, même les plus dures sont usées en quelques années : chez les vieillards, la nutrition perdant de son activité, les dents s'usent plus ou moins rapidement. — La nutrition de la dent se fait au moyen d'une masse, *pulpe* ou *bulbe* dentaire, riche en vaisseaux et en nerfs, logée dans la cavité de l'ivoire et communiquant par les trous des racines avec la muqueuse environnante. — Lorsque les trous dont nous parlons restent largement ouverts, la croissance de la dent est rapide et continue jusqu'à la mort de l'animal, c'est ce qui arrive chez les Rongeurs, chez les Éléphants et les Morses Chez le Lièvre, le Lapin, le Rat, ce fait a une conséquence singulière : si l'animal se brise une des dents de devant, il est condamné à mourir de faim ; car la dent opposée se recourbe peu à peu dans la bouche, et continuant à croître empêche bientôt les deux mâchoires de se rejoindre. — Pour le développement et le nombre des dents, *Voy.* DENTITION. *Voy.* aussi DENTISTE.

Dents barrées, dents dont les racines sont tordues ou croisées, de sorte qu'on ne peut les arracher sans fracturer l'arcade alvéolaire.

Maux de dents. Voy. ODONTALGIE et CARIE.

En Ornithologie, on nomme *dents* les saillies ou dentelures dont est pourvu le bec de plusieurs oiseaux.

En Botanique, on donne ce nom aux petites divisions du bord des calices d'une seule pièce; aux pièces dans lesquelles un péricarpe valvaire se divise à l'époque de la maturité; aux parties saillantes du bord de certaines feuilles, etc.

On nomme vulg. *Dent de chien* l'Érythrone vioulte; *D. de lion*, le Taraxacum ou Pissenlit.

DENT DE LOUP, nom donné aux canines du loup ou du chien dont se servent les brunisseurs, les bijoutiers, les relieurs, etc., pour polir leurs ouvrages. On les assujettit au bout d'un manche.

DENT DE NARVAL. *Voy.* NARVAL.

DENTAIRE (de *dent*), *Dentaria*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, renferme des plantes herbacées à racines tubéreuses, dentées par des écailles : feuilles alternes, fleurs en corymbes ou en grappes terminales, blanches ou violacées. On les trouve dans l'Amérique du Nord, l'Asie septentrionale et les Alpes. Elles sont carminatives et vulnéraires.

DENTALE (de *dent*), *Dentalium*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, type de la famille des *Dentalidées* (Cirrhobranches) : coquille en forme de corne arquée et percée à ses deux extrémités. L'animal porte en avant un tube membraneux renfermant un opercule charnu et conique; sur la base du pied est une tête petite et aplatie, et sur la nuque, des branchies. Les Dentales habitent les côtes des mers chaudes et vivent enfouis dans la vase.

DENTALE (CONSONNE). *Voy.* CONSONNE.

DENTE, DENTELÉ, DENTICULÉ (de *dent*), noms donnés, en Zoologie et en Botanique, aux parties des plantes et aux organes des animaux dont les bords sont garnis de dentelures. — Poisson. *Voy.* DENTEX.

DENTELAIRE, *Plumbago*, genre type de la famille des Plombaginées, est composé de plantes herbacées ou ligneuses. L'espèce la plus connue est la *D. d'Europe* (*P. europæa*), qui croît dans le midi de la France : c'est une herbe vivace, haute d'env. $0^m,75$, à tige droite, cannelée et rameuse; à feuilles ovales, ondulées, velues; à fleurs d'un bleu-violacé en corymbes. La racine de cette plante est émétique et purgative. On l'emploie aussi contre les maux de dents.

DENTELLE, tissu léger et à jour, orné de fleurs ou dessins, et à bords *dentelés*, que l'on fait à la main soit au fuseau, soit à l'aiguille, avec du fil de lin, de la soie, du coton, de la laine, ou des fils d'or, d'argent, etc. La dentelle en fil de lin est la *dentelle* proprement dite : c'est la plus belle et la plus chère; on y emploie un très-beau fil d'une extrême finesse. La dentelle en fil de soie s'appelle *blonde* (*Voy.* ce mot); les *dentelles noires* sont en fil de soie noir. La dentelle en fil d'or et d'argent sert pour les ornements d'église et les décorations : c'est la moins estimée. — Le *métier à dentelle* n'est autre chose qu'un coussin formé d'une planchette rembourrée, qui se place sur les genoux de l'ouvrière : on *pique* avec des épingles un dessin tracé sur vélin et qui représente la dentelle, puis en revêtant les contours des épingles avec des fils de diverses espèces que l'ouvrière tient au moyen de nombreux fuseaux, on reproduit le dessin, et la dentelle se fait à mesure, tout autour. — La *dentelle à l'aiguille*, ou *point*, se fait avec une simple aiguille, sur un dessin qui se pose dans la main. Le point n'emploie habituellement que des fils blancs. — *Voy.* BRODERIE.

Les diverses espèces de dentelles se distinguent soit par la nature du travail qu'elles exigent, comme le *réseau*, la *bride*, les *grandes* et les *petites fleurs*, soit par les localités d'où elles viennent. Ainsi en France, on distingue : les points d'Alençon et de Valenciennes, les dentelles de Lille et d'Arras, celles de Bailleul, de Chantilly, de Caen, de Bayeux, de Mirecourt, et du Puy. En Belgique, on cite surtout le point de Malines, les dentelles de Bruxelles et de Grammont et la guipure de Flandre. L'Angleterre fournit les dentelles d'Irlande, celle de Buckingham et le riche point d'Honiton (Devonshire). On cite encore les dentelles de Saxe, le point de Venise ou point à l'aiguille gazé, etc. — On appelle *application*, des fleurs ou autres ornements que l'on *applique* sur la dentelle, en les y cousant habilement après les avoir brodés à part.

On ne sait guère à quelle époque ni dans quels lieux on a fabriqué pour la première fois de la dentelle; mais c'est de Belgique que cet art nous est venu. Avant le XVII[e] siècle on ne confectionnait encore que des dentelles grossières et qui ne servaient qu'à orner les vêtements d'église. En 1666, Colbert fonda à Alençon, sous la direction de la dame Gilbert, la première manufacture de dentelles dites *point d'Alençon :* c'est cet établissement qui a donné naissance aux nombreuses fabriques qui se sont depuis élevées sur divers points du territoire. Auj., cette industrie

s'est beaucoup perfectionnée en France, notamment en Normandie et en Picardie. — On a essayé plusieurs fois de faire de la dentelle à la mécanique; mais ces essais n'ont pas encore pu faire abandonner le métier à la main. — Voir Mme Bury Palisser, *Histoire de la dentelle* (trad. de l'angl. par Mme G. de Clermont-Tonnerre, 1869).

DENTELLE DE MER, nom vulgaire des *Millépores* et des *Flustres* (*Voy.* ces mots). — *Dentelle de Vénus. Voy.* MOUSSE DE CORSE.

DENTEX ou DENTÉ, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sparoïdes, caractérisé par la présence de dents coniques même sur les côtés des mâchoires et de grands crochets saillants sur le devant. Ces poissons vivent en troupes. Le *D. vulgaire*, *Dentale*, *Synodon*, etc., est long de 1m; le *D. à gros yeux*, n'a que 0m,50 : tous deux se pêchent dans la Méditerranée.

DENTIER ou RATELIER, série de dents artificielles montées sur une seule pièce. *Voy.* DENTISTE.

DENTIFRICES (du lat. *dens*, dent, et *fricare*, frotter), préparations dont on se sert pour nettoyer les dents et faire disparaître le *tartre* qui se dépose à leur surface. Il faut se mettre en garde contre les poudres calcaires (corail, os de seiche, etc.), qui ont pour effet de rayer et même d'user l'émail des dents, et contre les substances acides, dont l'action est encore plus pernicieuse. Un des meilleurs dentifrices est la poudre composée de parties égales de charbon porphyrisé, de quinquina et de crème de tartre.

DENTIROSTRES (du lat. *dens*, dent, et *rostrum*, bec), groupe de l'ordre des Passereaux, comprend des oiseaux dont le bec est échancré près de la pointe. Ils sont très-nombreux et généralement ils se nourrissent d'insectes : De là le nom d'*Insectivores* que leur avait donné Temmink. Ils comprennent 5 familles : les *Laniidés* ou *Pies-Grièches* (*Lanius*), les *Gobe-Mouches* (Cotinga, Drongo, Tangara), les *Turdidés* ou *Merles* (Grive, Cincle, Martin, Philédon, Lyre), les *Oriolidés* ou Loriots, les *Sylviadés* ou *Becs-Fins* (Traquet, Roitelet, Fauvette, Rossignol, Bergeronnette, Pouillot, Farlouse).

DENTISTE (de *dent*). Pour exercer convenablement cet art, il faut joindre à des études d'anatomie et de chirurgie une grande dextérité de la main, et même, auj., une certaine pratique de la mécanique. Outre les conseils hygiéniques qu'ils ont à donner pour la conservation des dents et les prescriptions thérapeutiques qu'exige le traitement des maladies dont les dents peuvent être le siége, les dentistes ont à pratiquer plusieurs opérations, telles que le *limage*, la *cautérisation*, le *plombage*, l'*extraction* ou arrachement, enfin le remplacement de la dent ou *prothèse*. Cette dernière partie de l'art a fait de nos jours de grands progrès, surtout aux Etats-Unis. Pendant longtemps, on ne sut remplacer les dents qui manquaient que par des dents d'individus morts ou par des dents extraites d'individus vivants et transplantées immédiatement; mais on a presque partout renoncé à ces moyens cruels ou dégoûtants pour adopter l'usage des dents artificielles en ivoire, en dent d'hippopotame, en émail, etc., qui imitent parfaitement la couleur de la dent humaine. Tantôt, on assujettit les fausses dents au moyen de crochets, de ligatures, de pivots enfoncés dans la racine des dents; tantôt, surtout s'il s'agit d'un *dentier* soit partiel, soit complet, on prend l'empreinte exacte de la mâchoire et on fabrique une pièce artificielle qui remplit tous les vides et adhère sans attache; ce qui permet de l'enlever à volonté et de la nettoyer fréquemment. Les *dentiers doubles* sont ord. réunis à leurs extrémités au moyen de ressorts. — Voir : Jourdain, *Eléments d'odontalgie* 1756), *Maladies de la bouche* (1778); Fauchard, *le Chirurgien dentiste* (1786); Dubois de Chemant, *Dents et râteliers artificiels* (1789); Delabarre, *Histoire des dents* (1806); Duval, *Recherches historiques sur l'art du dentiste* (1808); Désirabode, *l'Art du dentiste* (1845); Th.-W. Evans, *Rapport sur la chirurgie dentaire* (Rapports de l'Exposition univ. de 1867, t. II, p. 388-411).

DENTITION (du lat. *dentitio*), formation et disposition des dents (*Voy.* DENT). Les caractères de la dentition ont une grande importance en Zoologie; car elle est en relation étroite avec la nourriture, et celle-ci avec toute la manière d'être de l'animal. On distingue trois espèces de dents : les *incisives*, destinées à couper; les *canines*, à déchirer; les *molaires*, à broyer. Ces trois espèces de dents existent chez l'Homme, les Primates, les Chauves-souris, les Insectivores, les Jumentés, etc. ; chez les Rongeurs, les canines n'existent pas (on appelle *barre* l'espace vide qu'on remarque chez beaucoup d'animaux entre les incisives et les molaires); enfin les Paresseux et les Edentés n'ont qu'une seule espèce de dents ou n'en ont point du tout. — On étend quelquefois le nom de dents à tous les organes calcaires ou cornés qui servent à diviser les aliments, quelque soit du reste leur mode d'implantation. Ainsi, chez les Ecrevisses, les dents sont des pièces calcaires placées dans l'estomac. Chez les Poissons cartilagineux elles ne tiennent qu'à la peau; les Poissons osseux les ont implantées dans les os.

Chez l'Homme, l'enfant naît ordinairement sans aucune dent; quelques individus ont cependant 1 ou 2 incisives en naissant. Du 6e au 10e mois, les dents formées déjà dans les cavités des os maxillaires font leur apparition au dehors. C'est la *première dentition* ou *dentition de lait*. Les dents sont au nombre de 20 : 4 incisives, 2 canines et 4 molaires à chaque mâchoire. La chute des dents de lait arrive vers l'âge de 7 ans et annonce la *seconde dentition* (*dents permanentes*), qui offre 4 molaires de plus à chaque mâchoire et qui est complète vers 25 ans. Plus tard surviennent 4 *dents de sagesse* à chaque mâchoire, occupant le fond de la bouche ; en sorte que le nombre total est porté à 32. Souvent il est moindre ; car les dents de sagesse, au complet dans le groupe des Singes, ne percent pas toujours chez l'Homme.

La dentition est, pour certains enfants, une cause de maladies ou d'accidents qui peuvent devenir très-graves. Souvent, outre la fièvre et ces rougeurs au visage qu'on nomme vulg. *feux de dents*, les digestions se troublent, le lait est vomi; il se déclare une diarrhée séreuse, jaunâtre ou verdâtre, ou enfin des convulsions. Pour prévenir ces accidents et accélérer la sortie de la dent, on a proposé l'*incision de la gencive*, opération qu'il ne faut pas faire prématurément et sans urgence absolue. Le plus souvent, on se contente de faire mâcher à l'enfant une racine de guimauve ou de réglisse, etc. ; il faut éviter de leur mettre alors entre les dents un corps trop dur, comme de l'os ou de l'ivoire. — Les accidents qui peuvent compliquer la seconde dentition sont loin d'être aussi graves.

DÉNUDATION (du lat. *denudatio*), se dit : 1° en Chirurgie, de l'état d'un organe dépouillé de ses enveloppes naturelles : la dénudation des os est souvent suivie de carie ou de nécrose; — 2° en Géologie, de l'ablation, par des courants sous-marins ou autres, d'un terrain déjà déposé et consolidé ; c'est par suite de la dénudation du calcaire pisolitique, qu'à Meudon par exemple, on voit les argiles plastiques reposer tantôt sur ce calcaire, et tantôt directement sur les dernières assises de la craie blanche.

DÉODORA ou *Cèdre de l'Himalaya*, espèce du genre Cèdre, atteint jusqu'à 40 et 50m. Cet arbre, originaire de l'Inde, et importé chez nous vers 1820, a les rameaux plus flexibles et plus inclinés que le cèdre du Liban; son feuillage est glauque et même blanchâtre; il est sensible au froid. Il en existe une variété au feuillage épais et vert qui est beaucoup plus robuste que l'espèce ordinaire.

DÉONTOLOGIE (du gr. δέον, devoir, et λόγος, discours), science des devoirs. Ce mot a été créé par J. Bentham, qui a laissé sous ce titre (1833) une théorie des devoirs. *Voy.* DEVOIR.

DÉPART (de *départir*), opération chimique par laquelle on sépare certains métaux, et en particulier l'or et l'argent, d'autres substances mé alliques avec lesquelles ils sont unis. *Voy.* AFFINAGE et ESSAI.

DÉPARTEMENT (de *part*, partage), circonscription territoriale de la France : il y a 89 départements. *Voy.* CONSEIL GÉNÉRAL, CONSEIL DE PRÉFECTURE, PRÉFET et l'art. FRANCE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DÉPARTEMENT. *Voy.* MINISTÈRES.

DÉPÊCHES (de *dépêcher*). *Voy.* COURRIER, POSTES et TÉLÉGRAPHIE.

DÉPENS (du lat. *dependere*, dépenser). On nomme ainsi tous les frais que peut entraîner un procès. D'après le Code de procédure (art. 130), toute partie qui succombe en justice est condamnée aux dépen . Néanmoins le tribunal peut compenser les dépens, en tout ou en partie, si les parties succombent respectivement sur quelques points (art. 131). Il y a *compensation de dépens* lorsque chacune des parties doit supporter ceux qu'elle a faits. Le tribunal peut ordonner qu'il sera fait *masse des dépens*, pour être supportés par *moitié*, par *tiers*, etc., par telle ou telle partie. *Voy.* FRAIS.

DÉPENSES (du lat. *dependere*). On distingue, en Droit, plusieurs sortes de dépenses : *D. nécessaires*, sans lesquelles une chose périrait ; *D. utiles*, qui ont pour but de l'améliorer ; *D. voluptuaires* ou *d'agrément*, qui en rendent seulement l'usage plus agréable (C. Nap., art. 861-62 et 1634-35).

DÉPHLOGISTIQUÉ (AIR). *Voy.* OXYGÈNE et PHLOGISTIQUE.

DÉPILATION (de *dépiler*), opération qui a pour but de faire tomber les poils qui couvrent certaines parties du corps. La dépilation détruit le bulbe du poil de manière à empêcher son développement ultérieur : elle diffère en cela de l'*épilation* qui se borne à arracher les poils. Parmi les nombreuses préparations dépilatoires, on connaît surtout le *rusma* des Orientaux, qui a pour base la chaux vive et le sulfure d'arsenic. — La dépilation était en usage chez les Égyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains ; elle l'est encore chez les Arabes, les Turcs et les Chinois. — La dépilation peut aussi être le résultat de certaines maladies de la peau ou de l'emploi de médicaments vésicants.

DÉPIQUAGE (Agriculture). *Voy.* BATTAGE.

DÉPOLARISATION. *Voy.* POLARISATION.

DÉPOLISSAGE (de *dépolir*). Le dépolissage des vitres et des glaces se fait avec de l'émeri très-fin délayé dans de l'eau, que l'on promène sur la surface à dépolir, à l'aide d'un morceau de liége plat, jusqu'à ce que la surface soit bien unie et ne présente plus aucun trait.

DÉPONENT (du lat. *deponens*), terme de Grammaire, se dit des verbes qui se conjugent passivement et ont cependant la signification active, comme *miror*, j'admire. On suppose que ces verbes ont *déposé* la forme active, qu'ils avaient d'abord, pour revêtir la forme passive.

DÉPORT (de *déporter*, écarter, différer), acte par lequel un juge déclare qu'il doit s'abstenir de prendre connaissance d'une affaire, parce qu'il y a cause de récusation ou de refus en sa personne. — Ce mot est aussi quelquefois synonyme de *délai*.

Avant 1789, c'était le droit qu'avait un évêque ou un seigneur de prendre la première année du revenu d'une église après la mort du desservant, ou d'un fief après la mort du possesseur.

Déport, terme de Bourse. *Voy.* BOURSE.

DÉPORTATION (du lat. *deportatio*), peine afflictive et infamante, consiste dans le transport à perpétuité du condamné en un pays éloigné et hors du territoire continental de la France. Introduite dans notre législation criminelle le 25 sept. 1791, la déportation n'a été employée jusqu'à présent que pour la répression des crimes politiques. Elle est de deux espèces : la *D. simple*, qui s'exerce dans l'île de Noukahiva aux Marquises ; et, pour les crimes politiques qui entraînaient la peine de mort avant la constitution de 1848, la *D. dans une enceinte fortifiée*, qui s'exerce dans la vallée de Waïthan, aussi aux Marquises. Dans le premier cas, le déporté a l'exercice de ses droits civils dans le lieu de sa déportation (Loi du 8 juin 1850). — Il ne faut pas confondre la *déportation* avec la *transportation*, mesure politique et tout exceptionnelle. *Voy.* ce mot.

La déportation était usitée chez les Romains : c'était le bannissement perpétuel dans un lieu déterminé. Elle est depuis longtemps en usage chez les Anglais : dès 1619, ils déportaient les *convicts* en Amérique ; depuis l'émancipation des États-Unis, ils les dirigèrent sur Botany-Bay et plus tard sur la Diéménie. En Russie, les condamnés la subissent en Sibérie. La Hollande a longtemps déporté ses criminels dans ses possessions d'Asie ; l'Espagne les envoie dans les *présides* d'Afrique ou aux Philippines ; le Portugal, à Mozambique, etc.

DÉPOSITION (du lat. *depositio*), acte par lequel on retire à un homme sa dignité, se dit surtout en parlant des souverains. Les plus célèbres dépositions sont celles de Childéric III, déposé par Pépin en 752 ; de Louis le Débonnaire, deux fois déposé par ses fils 823 et 833 ; de Charles le Gros 888 ; de l'empereur Frédéric II (1245) ; d'Adolphe de Nassau (1298) ; du pape Jean XXII, privé de la tiare par l'empereur Louis de Bavière (1328) ; de Benoît XIII et Grégoire XII, déposés par les cardinaux au concile de Pise (1408) ; celle de Jacques II, déposé par les États d'Angleterre en 1688. A cette liste, on peut ajouter les noms des princes plus rapprochés de nous, contre lesquels la *déchéance* a été prononcée à la suite d'une guerre ou d'une révolution, comme Louis XVI, Napoléon Ier, Charles X, Louis Philippe, etc. Pour tous ces noms, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Droit ecclésiastique, la *déposition* est une peine canonique par laquelle le supérieur dépouille pour toujours un ecclésiastique de son bénéfice et des fonctions qui y sont attachées, sans néanmoins toucher au caractère de l'ordre.

Déposition de témoins. Les dépositions faites devant le juge d'instruction doivent être consignées sur procès-verbal : il en est donné lecture aux témoins, et ils peuvent y faire tels changements et additions que bon leur semble. Le procès-verbal doit être signé par le témoin, le juge et le greffier.

DÉPOSSESSION. *Voy.* ÉVICTION, TROUBLE.

DÉPÔT (du lat. *depositum*). D'après le Code Napoléon (art. 1915-20), on distingue deux sortes de dépôts : 1° le *dépôt* proprement dit, contrat par lequel une personne donne une chose mobilière à garder à une autre personne, qui s'oblige à la rendre à la volonté du déposant : il est *volontaire*, quand le choix du dépositaire dépend de la seule volonté du déposant ; *nécessaire*, quand il est forcé par un événement fortuit, comme un incendie, une ruine, un naufrage, etc. ; — 2° le *séquestre*, ou dépôt d'une chose contestée entre les mains d'une tierce personne, chargée de la garder et de la remettre, après la contestation terminée, au véritable possesseur : il est *conventionnel*, quand il est fait du consentement des parties, sans décision préalable de la justice ; *judiciaire*, quand il a lieu par l'effet d'une décision de la justice : dans ce dernier cas, il se fait le plus souvent à la *Caisse des dépôts et consignations*. *Voy.* ci-après.

En Chimie, on donne le nom de *dépôt* aux matières solides qui tombent au fond d'un liquide. Il y a cette différence entre un *dépôt* et un *précipité* que celui-ci a eu ses matériaux primitivement dissous dans ce liquide, tandis que la matière du dépôt a pu n'avoir été qu'en suspension. — En Géologie, on donne le même nom aux grandes masses de matières minérales qui paraissent, en effet, s'être *déposées* lentement dans un liquide. On distingue des dépôts granitiques, calcaires, etc., selon la nature de la matière prédominante. Ces dépôts affectent plusieurs formes et se présentent en couches, bancs, amas, filons, etc.

En Pathologie, *dépôt* est synonyme d'*abcès*, et surtout d'*abcès par congestion*. *Voy.* ABCÈS.

Dans l'Armée, on nomme *dépôt* le lieu où restent les soldats qui ne peuvent suivre le corps dont ils font partie, et où s'exercent les recrues du corps.

Dépôt de la guerre, lieu où l'on conserve les documents du ministère de la Guerre, ainsi que les cartes, dessins, mémoires, etc., à son usage. Ce dépôt, créé en 1688, plusieurs fois modifié depuis, a reçu une dernière organisation par la loi du 19 sept. 1850; un certain nombre d'ingénieurs, de dessinateurs, de géographes, de graveurs, d'écrivains et de traducteurs y sont attachés : entre autres grands travaux, on lui doit la belle *Carte topographique de la France* (*Voy.* CARTE). — La Marine possède un établissement semblable, sous le titre de *Dépôt général des cartes et plans*, qui est sous la direction d'un vice-amiral. Sa fondation remonte à 1720.

Dépôt de la prefecture de police, endroit dépendant de l'hôtel de la Préfecture de police à Paris, où l'on dépose provisoirement les personnes arrêtées la nuit par les rondes et les patrouilles : le séjour des inculpés y est de peu de durée. — *Dépôt de mendicité*, établissement public dans lequel on détient les mendiants arrêtés sur la voie publique et où l'on nourrit les pauvres qui n'ont ni la force de travailler, ni asile, ni ressources. Il n'en existe que quatre aujourd'hui à Villers-Cotterets, Montreuil, St-Lizier et Bellevaux. *Voy.* MENDICITÉ.

Dépôt légal. *Voy.* PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, DESSIN et MARQUE DE FABRIQUE.

Caisse des dépôts et consignations, caisse publique établie à Paris, et spécialement destinée à recevoir et à administrer les fonds provenant de consignations judiciaires, de cautionnements, de dépôts volontaires, des caisses d'épargne ou de retraite, ainsi que les sommes affectées aux dépenses de la Légion d'honneur et à quelques autres services. Elle paye, à raison de 3 0/0, l'intérêt de toute somme consignée judiciairement, ou volontairement déposée.

L'origine de cette institution remonte à 1578, époque à laquelle des *receveurs des dépôts et consignations* furent créés dans tout le royaume. Ces offices ayant été supprimés à la Révolution, le service des dépôts fut d'abord attribué à la caisse de la Trésorerie pour Paris, et aux caisses de districts pour les départements, puis réuni en 1805 à la Caisse d'amortissement. La loi du 28 avril 1816, séparant ces deux établissements, créa la caisse spéciale *des dépôts et consignations*; enfin le décret du 27 mars 1852 institua une commission de surveillance chargée de vérifier les opérations de cette caisse. *Voy.* CONSIGNATION.

DÉPRÉCATION, figure de Rhétorique. *Voy.* OBSÉCRATION.

DÉPRESSION (du lat. *depressio*), se dit, en Physique, du phénomène par lequel un liquide placé dans un tube qu'il ne mouille pas, p. ex., le mercure dans un tube de verre, se tient au-dessous du niveau du liquide extérieur : ce phénomène est dû à l'action capillaire. *Voy.* CAPILLARITÉ.

En Astronomie, ce mot désigne l'angle que fait la génératrice du cône do l'horizon sensible, pour un observateur placé au-dessus de la surface terrestre, avec l'horizon rationnel du lieu de cet observateur. — La dépression de l'horizon est à très-peu près constante tout autour d'une même verticale et quelle que soit la hauteur de l'observateur. C'est de là qu'on a conclu que la terre est sensiblement sphérique. — On se sert pour mesurer la dépression de l'horizon d'un instrument appelé *dépressiomètre* ou *dépressimètre*.

DÉPURATIFS (de *dépurer*), médicaments qui passent pour avoir la propriété de débarrasser le sang et les humeurs des principes qui en altèrent la pureté : tels sont les amers, les diurétiques, les diaphorétiques, etc. *Voy.* ces mots.

DÉPUTÉ (du lat. *deputare*, envoyer en mission), toute personne chargée d'une mission, et, en particulier, représentant élu d'une nation dans une assemblée délibérante. C'est le nom que portaient autrefois les membres des *États généraux* et des *Assemblées des notables*; c'est aussi celui que prirent en 1789 et en 1791 les membres de l'*Assemblée constituante* et de l'*Assemblée législative*. Remplacé, sous la Convention, pendant les Cent-Jours et de 1848 à 1852, par celui de *représentant du peuple*, le titre de *député* fut repris, sous le Directoire et sous l'Empire, par les membres du *Corps législatif*; sous les Bourbons, par les membres de la Chambre élective, qui reçut de là le nom de *Chambre des députés*, et reparut de nouveau en 1852, avec le rétablissement du *Corps législatif*.

Les conditions d'âge et de cens exigées pour être député ont fréquemment varié avec nos constitutions. Auj. sont éligibles, sans condition de cens, tous les électeurs âgés de 25 ans, qui ne sont pas fonctionnaires retribués du gouvernement (Loi du 15 mars 1849 et Décret organique du 2 février 1852).

DÉRAPER (du préf. *de* et d'un radical germaniq., *saisir*), se dit d'une ancre qui quitte prise sur le fond et laisse dériver le vaisseau.

DÉRIVATIFS (de *dériver*), remèdes qui attirent une irritation dans un lieu différent de celui où elle paraissait s'être fixée d'abord : tels sont les sinapismes, les vesicatoires, les purgatifs, les vomitifs. *Voy.* RÉVULSIFS.

DÉRIVATION (CANAL DE). *Voy.* CANAL.

DÉRIVE (de *dériver*), déviation dans la direction de la route d'un bâtiment, produite par un courant ou par une impulsion latérale du vent. On a imaginé, sous le nom de *dérivomètres*, divers instruments pour mesurer la quantité de cette déviation ; celui de M. Clément consiste en une lame en cuivre placée sous le navire et tenant par le haut à une tige de même métal surmontée d'une aiguille : par l'effet même de l'impulsion que reçoit la lame de cuivre pendant que le bâtiment dérive, l'aiguille vient marquer sur un cadran la quantité de la déviation.

DÉRIVÉES. On appelle *dérivée*, en Mathématiques, la limite du rapport de l'accroissement d'une fonction à celui de la variable quand ce dernier devient de plus en plus petit. L'étude des *dérivées* est l'objet d'une partie importante des mathématiques. Parmi leurs nombreux usages, on peut citer les suivants : pour reconnaître si une fonction est croissante ou décroissante, il suffit de voir si sa dérivée est positive ou négative ; pour trouver les valeurs de la variable qui rendent une fonction *maxima* ou *minima*, il suffit de chercher celles qui rendent la dérivée de cette fonction égale à 0. — Quand une courbe est représentée par une équation en coordonnées rectangulaires, le coefficient angulaire de sa tangente est représentée par la dérivée de son ordonnée y par rapport à son abscisse x, considérée comme variable indépendante. — On indique les dérivées successives d'une fonction $f(x)$, en accentuant la caractéristique f, de cette fonction $f'(x)$, $f''(x)$, etc.

DÉRIVOIR (du préf. *de* et de *river*), instrument à l'usage des Horlogers, sert à enlever les pignons de dessus les roues sans les gâter. C'est un poinçon percé d'un trou capable de recevoir la tige du pignon, et dont la partie inférieure est tournée en cône.

DERLE, terre argileuse employée à la fabrication de la porcelaine.

DERMANYSSE (du gr. δέρμα, peau, et νύσσω, piquer), *Dermanyssus*, genre d'Arachnides, de la famille des Sarcoptidés, et de l'ordre des Acarides, vivant pour la plupart du sang des animaux. Le *D. des oiseaux* s'attaque surtout aux oiseaux en cage : il leur suce le sang, ce qui lui donne une couleur rouge, purpurine ou brune.

DERMATINE. *Voy.* MAGNÉSIE SILICATÉE.

DERMATOCHÉLYS ou *Tortue lyre*. *Voy.* TORTUE.

DERMATOLOGIE (du gr. δέρμα, peau, et λόγος, discours), partie de l'Anatomie et de la Médecine qui traite de la peau et de ses maladies.

DERMATOSE (du gr. δέρμα, peau), nom générique de toutes les maladies de la peau. *Voy.* PEAU.

DERME (du gr. δέρμα), dit aussi *Chorion*, tissu qui forme presque toute l'épaisseur de la peau. Sa face externe est recouverte par l'*épiderme* (*Voy.* ce mot), et elle présente un grand nombre d'élévations ou *papilles* formant des séries régulières qui se traduisent par les lignes onduleuses qu'on aperçoit à l'extrémité des doigts. La face profonde est rétractile, et c'est elle qui donne à la peau son élasticité. C'est dans l'épaisseur du derme que s'implantent les poils et que les glandes de la sueur sont placées. — Le derme de certains animaux, préparé par le tannage, constitue le *cuir*. *Voy.* ce mot.

DERMÉE, *Dermea*, genre de Champignons thécaspores pyrénomycètes, voisins des Pézizes et qui croissent sur les parties mortes des végétaux : ils sont petits et noirâtres.

DERMESTE (du gr. δερμηστής), *Dermestes*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes et type de la tribu des *Dermesticus* : mandibules courtes, antennes en massue, corps ovalaire, tête petite et inclinée. Leurs larves se trouvent dans les pelleteries et dans toutes les matières animales qu'on conserve à l'état sec : elles causent de grands dégâts dans les collections d'Anatomie et d'Histoire naturelle.

DERMOPTÈRES (du gr. δέρμα, peau, et πτέρον, aile), se dit, en Zoologie, de tous les animaux qui ont des ailes ou des nageoires membraneuses.

DÉROCHAGE (du préf. *de* et de *roche*, gangue, minerai), opération analogue au *décapage* (*Voy.* ce mot) et qu'on fait subir aux métaux, particulièrement à l'or, à l'argent et au cuivre, pour nettoyer et affiner leur surface. On se sert, pour cet effet, d'un bain d'eau-forte ou d'eau seconde dans lequel on laisse le métal jusqu'à ce qu'il soit entièrement décrassé. On donne aussi le nom de *blanchiment* à cette opération, quand elle s'applique à l'argenterie.

DÉROGATION (du lat. *derogatio*). Il y a *dérogation* à une loi lorsqu'elle est implicitement modifiée par une autre ou lorsqu'une partie seulement de cette loi est abrogée; il y a *abrogation* (*Voy.* ce mot), quand elle est formellement et entièrement supprimée. — On entend encore par dérogation toute convention contraire à une disposition de loi. « On ne peut déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. » (C. Nap., art. 6).

DÉROGATOIRE (CLAUSE). *Voy.* CLAUSE.

DERVICHE ou DERVIS (du persan *derouisch*, pauvre), espèce de moine musulman. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DÉSASSIMILATION. *Voy.* ASSIMILATION.

DÉSAVEU (du préf. *de* (*s*) et *aveu*), se dit, en Droit, de l'acte par lequel on refuse à quelqu'un une certaine qualité ou par lequel on déclare que celui qui a agi en notre nom, comme un avoué ou un huissier, n'en avait pas le pouvoir. Le Code de procédure trace les formalités à remplir dans ce cas (art 352-362). — On appelle *D. de paternité*, le refus que le mari fait de reconnaître comme né de lui un enfant dont sa femme est accouchée.

Dans l'ancien Droit féodal, on nommait *désaveu* le refus d'un vassal de faire hommage à son seigneur, en lui déniant la mouvance de son fief.

DESCENDANTS, ceux qui *descendent* en ligne directe d'une souche commune. Tels sont, par rapport aux aïeux, leurs fils et petits-enfants. — La loi, dans l'intérêt de la morale, a prohibé le mariage entre tous les ascendants, descendants et alliés dans la même ligne (C. Nap., art. 161). — Les descendants doivent des aliments à leurs ascendants qui sont dans le besoin, et réciproquement (art. 205). *Voy.* ALIMENTS.

Signes descendants, signes du zodiaque que le soleil parcourt après avoir atteint le solstice d'été. *Voy.* ZODIAQUE.

DESCENTE, en Médecine. *Voy.* HERNIE.

DESCENTE. Dans l'Art militaire, on appelle ainsi l'opération qui consiste à débarquer une armée ou un corps d'invasion sur la côte d'un pays ennemi : telles furent les descentes des Arabes et des Maures en Espagne (710 et 1086); celles des Normands en Neustrie (IXe siècle) et dans la Grande-Bretagne (1066), et de nos jours, la descente des Français en Égypte (1798), en Morée (1828), en Algérie (1830), en Chine (1860), au Mexique (1862), etc. — On étend aussi ce nom aux invasions que firent en Italie les Gaulois, les Goths, les Lombards, etc., invasions dans lesquelles ces divers peuples, après avoir franchi les Alpes, *descendirent* dans les plaines de la Lombardie.

Descente sur les lieux. On nomme ainsi, en Droit, le transport du juge sur les lieux afin d'y vérifier l'objet d'un litige. Cette opération se fait tantôt par le juge seul, tantôt par le juge accompagné d'experts (C. de proc., art. 295-301).

Ligne de la plus courte descente. *Voy.* BRACHYSTOCHRONE et CYCLOÏDE.

DESCRIPTIVE (ANATOMIE, GÉOMÉTRIE, POÉSIE). *Voy.* ANATOMIE, etc.

DÉSERT (du lat. *desertum*), vaste espace inhabité et souvent inhabitable. Ce sont de grands plateaux ou de vastes plaines, d'un sol sablonneux, pierreux ou salin. La végétation y est nulle ou très-faible et ne produit que quelques buissons ou quelques herbes qui ne peuvent résister aux ardeurs du soleil; cependant on trouve dans quelques-uns d'agréables *oasis*. On rencontre dans plusieurs des peuples nomades, pasteurs ou chasseurs. Les deux plus vastes déserts sont celui de *Kobi* en Asie, et celui de *Sahara* en Afrique. Les déserts de l'Arabie, celui où les Hébreux errèrent pendant 40 ans sous la conduite de Moïse, ne sont pas moins célèbres. On peut citer encore les déserts d'Adjmir, d'Angad, de Kharizim, de Kirman, de Mekran, etc. (*Voy.* ces noms au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On étend quelquefois le nom de *déserts* aux *steppes*, aux *landes*, aux *savanes*, aux *pampas*. *Voy.* ces mots.

DÉSERTION (du lat. *desertio*). La loi considère comme *déserteur* le soldat qui, sans permission, quitte son corps, abandonne son poste, ou passe à l'ennemi; et le marin qui s'absente du bord sans autorisation, et n'y rentre pas avant l'expiration du 3e jour. — De tout temps, la désertion a été frappée des peines les plus sévères : les Romains la punissaient du supplice de la croix. En France, la loi punit de mort la désertion à l'ennemi, ainsi que la désertion à l'intérieur avec armes et bagages. Dans tous les autres cas, la désertion est punie des travaux forcés : la durée de la peine varie de 3 à 10 ans (Loi du 21 brum., an V; Arrêté du 19 brum., an XII).

DESHAYESIA, coquille fossile. *Voy.* NATICELLA.

DESHÉRENCE (du préf *de* (*s*) et de *hoir*, héritier), manque constaté d'héritiers légitimes ou autres. A Rome, l'argent résultant de la vente des successions en deshérence se versait dans le trésor public. Au moyen âge, ces successions appartenaient au roi ou aux seigneurs hauts justiciers; auj. elles sont dévolues par la loi au domaine public (C. Nap., art. 539, 723, 768) : l'administration des domaines fait apposer les scellés et rédiger l'inventaire des biens dans les formes prescrites pour l'acceptation des successions sous bénéfice d'inventaire; elle demande ensuite l'envoi en possession au tribunal de 1re instance, qui statue sur la demande après 3 publications faites de 3 mois en 3 mois, et après avoir entendu le procureur impérial. — Jadis, les biens acquis après la condamnation par un condamné à la mort civile appartenaient à l'État par droit de deshérence (C. Nap., art. 33). *Voy.* MORT CIVILE.

DÉSINENCE. *Voy.* TERMINAISON.

DÉSINFECTION (du préf. *de* (*s*) et *infection*), action d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les miasmes méphitiques ou dangereux dont ils peuvent être infectés. Les moyens de désin-

fection le plus généralement usités sont : les ventilations, les fumigations, et l'emploi du chlore et des chlorures ou hypochlorites. La pratique de la chimie enseigne dans certains cas particuliers des procédés de désinfection adaptés aux besoins du moment : ainsi, le sulfate de zinc et le charbon neutralisent les émanations des fosses d'aisances ; l'alun détruit l'odeur ammoniacale de l'urine ; une dissolution de potasse absorbe le gaz acide carbonique, etc. ; l'hypochlorite de chaux désinfecte les matières animales putréfiées et s'emploie avec succès dans les salles de dissection, les boyauderies, etc. L'application du chlore à la désinfection a été conseillée d'abord par Guyton de Morveau, et perfectionnée depuis par Labarraque. *Voy.* CHLORE et VIDANGE.

DÉSIR (du lat. *desiderium*), sentiment de l'âme qui recherche certains objets soit comme nécessaires pour atteindre les fins naturelles de ses facultés, soit comme agréables par suite du plaisir que procure leur possession. Le désir naît du *penchant* et aboutit à la *passion* : il est un penchant quand il est joint à une connaissance plus ou moins claire du but qu'il poursuit ; il devient une passion quand il est exalté par l'imagination et fortifié par l'habitude. — Il y a autant de sortes de désirs qu'il y a de penchants. On les divise également en *originels* et *acquis* ; les premiers sont communs à tous les hommes, comme le désir de connaissance, le désir de pouvoir, le désir de partager les plaisirs et les peines de nos semblables ; les seconds, particuliers et variables selon les circonstances, se développent en présence des objets qui favorisent ou accompagnent la satisfaction des premiers, comme le désir de l'argent (*Voy.* PENCHANT, SENTIMENT). — Beaucoup de philosophes, même dans l'école spiritualiste, ont confondu le *désir* et la *volonté*, erreur qui conduit à la négation de la liberté. Il est donc essentiel d'établir que ces deux faits ne sauraient être rapportés à une seule et même faculté, parce qu'ils diffèrent complétement de nature. En effet le désir et l'acte volontaire ont des caractères opposés : 1° l'un est fatal, l'autre est libre ; 2° il peut y avoir plusieurs désirs simultanés ; la volonté est une et met fin à leur antagonisme ; 3° il y a souvent lutte entre la volonté et les désirs ; aussi son autorité est-elle d'autant plus forte que ceux-ci sont plus faibles ; 4° les désirs sont d'autant plus capricieux et plus violents que l'esprit est moins éclairé ; la volonté exerce une action d'autant plus calme et plus constante qu'elle obéit plus à l'influence de la réflexion. — *Voy.* SENSIBILITÉ, DÉTERMINISME, LIBERTÉ.

Les Mystiques appellent *désir* la tendance vers le monde supérieur ; c'est en ce sens que Saint-Martin a intitulé un de ses ouvrages : *l'Homme de désir*.

DÉSISTEMENT (de *désister*), se dit, en Droit, de toute déclaration portant abandon formel ou renonciation d'un droit, d'une demande ou d'une prétention. Elle ne peut être faite dans le cours d'une instance judiciaire qu'après que l'assignation a été remise. Le désistement d'une demande peut être fait et accepté par de simples actes signés des parties ou de leurs mandataires. Il a pour effet de remettre les choses dans le même état où elles étaient avant la demande. Le désistement est révocable tant qu'il n'a pas été accepté, ou, s'il est accepté, après le délai déterminé par celui qui s'est désisté (C. de proc., art. 402 et 403). En Matière criminelle, le désistement du plaignant n'arrête point l'exercice de l'action publique, excepté dans le cas de poursuite pour diffamation ou adultère.

DESMAN, *Mygale*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, voisin des Musaraignes : tête conique, terminée par un museau avancé en forme de petite trompe aplatie, mobile ; queue longue et comprimée ; pattes garnies de 5 doigts palmés en arrière. Les Desmans sont aquatiques. On n'en connaît que deux espèces : le *D. de Russie* ou *Rat musqué*, qui répand une forte odeur de musc, et dont la taille est le double de celle du rat d'eau ; et le *D. des Pyrénées*, qui est plus petit.

DESMANTHE, *Desmanthus*, genre de la famille des Mimosées, tribu des Parkiées, renferme des plantes herbacées de l'Amérique méridionale et de l'Inde, sans épines, rameuses, étalées, dressées ou nageant à la surface des eaux ; à feuilles alternes, à fleurs en épis axillaires, blanches ou jaunes, à gousses bivalves, contenant plusieurs graines. Il y en a de terrestres et d'aquatiques.

DESMIDIE, *Desmidia*, genre d'Algues microscopiques, composées de petits filaments prismatiques verts, qui se multiplient en se dédoublant. L'espèce type est le *D. Swartzii* qu'on trouve dans nos étangs.

DESMODE, *Desmodus*, genre de Chauves-souris américaines, de la famille des Phyllostomes et remarquable par les particularités de sa dentition. L'espèce type est le *D. roux* ou *cendré*, du Brésil, qui suce habituellement le sang des animaux.

DÉSOPILANTS (du préf. lat. *de(s)* et de *oppilare*, boucher), ou DÉSOBSTRUANTS, noms donnés en Médecine aux agents propres à guérir les obstructions. *Voy.* OBSTRUCTION et APÉRITIFS.

DÉSOXYDATION ou DÉSOXYGÉNATION, opération chimique qui a pour but d'enlever à un corps l'oxygène avec lequel il était combiné ; on dit aussi *réduction* (*Voy.* ce mot). L'action de la lumière ou de la chaleur produit quelquefois cet effet (oxydes d'or et de mercure) ; on emploie le charbon pour désoxyder les oxydes de cuivre, zinc, fer, étain, etc.

DESPOTE, DESPOTISME (du gr. δεσπότης). Le mot *despote*, dont la signification a souvent varié, était, chez les anciens Grecs, synonyme de *roi*, mais impliquait néanmoins l'idée d'un pouvoir supérieur, tel que celui du *grand roi* (roi de Perse). — Dans le Bas-Empire, les *despotes* furent de hauts dignitaires chargés du gouvernement de certaines provinces : tels furent au XVI° siècle les despotes de Morée, de Servie, de Valachie, d'Albanie. Le gouvernement d'un despote s'appelait *despotat*.

Auj., le mot *despote* est synonyme de tyran. Le *despotisme* n'est pas une forme particulière de gouvernement ; c'est l'abus du pouvoir souverain, de l'absolutisme, quel que soit celui qui possède ce pouvoir, roi, peuple ou assemblée politique. Le despotisme peut revêtir les formes les plus diverses. Il y a le *D. monarchique*, comme en Asie ; le *D. militaire*, p. ex. les Prétoriens à Rome, les Janissaires à Constantinople ; le *D. républicain*, le Conseil des Dix à Venise, la Convention en 1793 ; le *D. ministériel* et *administratif*, sous Richelieu, Louvois, Pombal, etc. Mirabeau a laissé un célèbre *Essai sur le despotisme* (1792).

DESPUMATION (du lat. *despumatio*), procédé de clarification qui consiste à faire bouillir un liquide pour en ôter l'écume et les impuretés que l'ébullition amène à sa surface.

DESQUAMATION (du préf. lat. *de*, et de *squama*, écaille), exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles, qui se produit à la fin de la plupart des maladies éruptives et dans certaines affections de la peau. — En Pharmacie, c'est l'opération qui consiste à enlever les squames de certains bulbes.

DESSABOTÉ, se dit, en Hippiatrie, d'un cheval dont le sabot a été détaché.

DESSAISISSEMENT (du préf. *de(s)*, et *saisir*). On entend par là, en Droit commercial, l'effet du jugement déclaratif de faillite par lequel le failli est privé de l'administration et de la disposition de ses biens, qui passent à ses créanciers représentés par les syndics (C. de comm., art. 443). *Voy.* FAILLITE.

DESSALAISON. *Voy.* EAU DE MER.

DESSÈCHEMENT (de *dessécher*), opération qui a pour objet d'assainir et d'utiliser certains espaces couverts d'eau, comme étangs, marais, terrains marécageux, qui ont le double inconvénient de rester stériles et souvent d'être nuisibles par leurs émanations. Les procédés de dessèchement varient suivant

la nature du terrain et suivant l'origine des eaux. Si elles proviennent des pluies ou de la fonte des neiges, on leur donne écoulement par des *rigoles* ou fossés à découvert, et mieux, par des *coulisses* ou rigoles souterraines (*Voy.* DRAINAGE). Si elles proviennent d'eaux accumulées dans le sous-sol, par la présence d'une couche imperméable, comme la glaise p. ex., qui empêche l'infiltration, on perce des trous de sonde à travers cette couche, ou bien on établit au centre un *puisard* dans lequel on fait jouer la sonde jusqu'à ce qu'elle ait atteint un terrain perméable ou de nature à absorber les eaux ; on établit ensuite des fossés ou des *coulisses* qui facilitent l'écoulement des eaux vers ce puisard. Si les marais à dessécher sont au-dessous de tous les cours d'eau voisins, il ne reste plus qu'à recourir aux méthodes d'épuisement par les machines, telles que machines à vapeur, moulins à vent, vis d'Archimède, etc. : c'est ce qu'on fait auj. pour la mer de Harlem, dans les Pays-Bas et pour le lac Fucin à l'est de Rome en Italie. — Dans certains cas, le desséchement peut s'opérer par un simple *remblai*, par des *colmates*, ou par des *canaux de dérivation*. *Voy.* ces mots.

Ce fut Henri IV qui s'occupa le premier du desséchement des marais : il voulut obliger les propriétaires à céder leurs marais à l'État sur une estimation amiable ou par experts (1607) ; mais ce projet resta pour ainsi dire inexécuté. En 1764, un édit exempta pendant 20 ans de toutes tailles, impositions et dîmes ceux qui consentiraient à faire des desséchements. Cet édit étant également resté sans succès, l'Assemblée constituante, par la loi du 5 janvier 1791, confia ce desséchement à l'État, à défaut des propriétaires, et à la charge de les indemniser; enfin, la loi du 16 sept. 1807, encore en vigueur, attribua au gouvernement le droit exclusif d'opérer les desséchements ou de conférer ce droit à des concessionnaires. Ils peuvent être l'objet d'associations syndicales constituées conformément à la loi du 21 juin 1865.

DESSERVANT. *Voy.* CURÉ.

DESSICCATIFS (du lat. *dessiccare*), remèdes qui dessèchent les plaies, en empêchant la sécrétion du pus, ou en l'absorbant à mesure qu'il se montre : on emploie la poudre de lycopode, la charpie sèche, le coaltar, quand il suffit d'absorber le pus; la charpie imprégnée de teinture de quinquina, la poudre de tan, quand il faut des astringents.

DESSICCATION (du lat. *dessiccare*). On dessèche les plantes pour faire les herbiers en les pressant et enlevant les parties aqueuses qu'elles renferment (*Voy.* HERBIER). — Pour les matières végétales succulentes, destinées à être employées en Pharmacie ou à être conservées, on les dessèche soit en les soumettant à l'action du soleil, soit dans une étuve sèche ou un four légèrement chauffé, soit en les exposant à un courant d'air sec. — On dessèche l'air et les gaz en les mettant en contact avec du chlorure de calcium ou de la potasse caustique. *Voy.* SICCATIF.

DESSIN (du lat. *designare*, tracer), art qui consiste à représenter les contours et le profil des objets : il est nécessaire aux *Arts industriels* (*Voy.* ce mot et INDUSTRIE) aussi bien qu'à la peinture, à la sculpture et à l'architecture, auxquelles on donne le nom commun d'*Arts du dessin*. La gravure en est une application.

Pour les procédés employés dans le dessin, on distingue : le *D. au crayon*, fait avec de la sanguine, de la pierre noire d'Italie, de la mine de plomb, des crayons noirs artificiels, etc.; le *D. à la plume*; le *D. à l'estompe*; le *D. au pastel*, exécuté avec des crayons colorés : le *D. lithographique*, exécuté sur pierre et dont on peut multiplier les épreuves.

Sous le rapport de l'exécution, on distingue : les *esquisses* ou *croquis*, premier jet de l'imagination; les *D. arrêtés*, où l'artiste a retouché et achevé dans toutes ses parties un premier travail ; les *études*, fragments dessinés d'après nature; les *académies*, figures entières, faites d'après le modèle vivant ou d'après la bosse ; les *cartons*, dessins faits sur papier fort, dans la dimension des figures que l'on veut peindre, et pour lesquelles ils servent de modèle ; les *D. au trait*, simple tracé des contours, sans ombres ; les *D. ombrés*, où les ombres sont exprimées à l'aide du crayon par des hachures (*D. hachés*), par des points (*D. grainés*), ou par des teintes plus ou moins foncées, à l'aide de l'estompe ou du pinceau (*D. estompés* ou *lavés*) ; le *D. linéaire*, qui représente avec un simple trait les objets de la nature ou les produits des arts, et qui se divise en *D. linéaire à vue*, qu'on exécute sans le secours d'aucun instrument mathématique; et en *D. linéaire graphique*, qu'on exécute avec la règle, le compas, le rapporteur, etc. *Voy.* EPURE.

On a inventé un grand nombre d'instruments plus ou moins ingénieux pour reproduire un tracé exact des objets et remplacer le dessin à la main : tels sont le *panotrace*, le *pantographe*, le *diagraphe*, etc. (*Voy.* ces mots). La *chambre obscure*, la *chambre claire*, le *daguerréotype* peuvent aussi être rangés parmi les instruments de ce genre.

Des systèmes différents se sont produits sur l'enseignement du dessin : les uns le bornent à la copie de dessins donnés pour modèles; les autres veulent que l'on débute par la représentation des objets réels. On comprend d'ailleurs qu'on doit varier la méthode et les études, selon qu'on se destine à la peinture, à la sculpture, à l'architecture ou aux arts industriels. Ceci explique pourquoi les auteurs qui ont composé des traités sur le dessin ou des recueils de modèles se sont placés à des points de vue différents. — Voir pour la théorie : F. Ravaisson, *Rapport sur l'enseignement du dessin* (1853) ; Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin* (1867) ; Rigollot, *Histoire des arts du dessin* (1863); et pour l'enseignement : *Etudes classiques du dessin* autolithographiées par J. Laurens tirées de la collection des *Classiques de l'art* par F. Ravaisson); Chazal, *Modèles de dessin d'imitation* ; *Modèles de dessin de l'École centrale d'architecture*; Bardin, *Enseignement du dessin professionnel*; E. Collinet et Ad. de Beaumont, *Recueil de dessins pour l'art et l'industrie*; L. Vallée, *la Science du dessin*; Bouillon, *Exercices de dessin linéaire*; Morin et Tresca, *Modèles de dessin et de lavis*, etc.

Législation. Aucuns dessins, gravures, estampes, emblèmes, ne peuvent être publiés sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur à Paris et des préfets dans les départements. — En cas de contravention, les dessins, etc., pourront être confisqués, et le publicateur sera condamné par les tribunaux correctionnels à un emprisonnement d'un mois à un an et à une amende de 100 fr. à 1,000 fr., sans préjudice des poursuites auxquelles pourraient donner lieu lesdits objets (Loi du 9 sept. 1835, art. 20). — La propriété des *dessins de fabrique* se conserve par le *dépôt légal*, c.-à-d. par le dépôt aux archives du conseil des prud'hommes, avec déclaration du temps pendant lequel on veut en conserver la propriété exclusive.

DESSINATEUR (de *dessin*). Ce nom, qui en général convient à tout artiste qui se livre à l'art du dessin, s'applique spécialement aux artistes qu'emploient les architectes pour mettre leurs plans au net et en faire des copies ou des extraits, et à ceux qui, dans les fabriques et manufactures d'objets où le dessin entre pour quelque chose, sont chargés de fournir les dessins qui servent de patrons et de modèles : il y a des *Dessinateurs pour ameublement* ou *Décorateurs*, des *D. de fabrique* pour impressions, soieries, dentelles, broderies, etc., des *D. pour châles*, des *D. pour papiers peints*, des *D. pour bijoux et orfèvrerie d'art*, des *D. graveurs*, etc. Un grand nombre d'ouvrages ont été composés à leur usage (*Voy.* DÉCORATION et DESSIN); nous citerons en outre : Viollet le Duc, *Dictionnaire du mobilier français*; R. Robert, *la Flore ornementale*; les *Collections* et *Dessins gravés* de Lièvre, Delahaye, Guillemard, Rapilly, Péquegnot, et à l'étranger, d'Eastlake, Waroux, Hermann de Liége, Dietterlin, Tschaggeny, etc. *Voy.* ORNEMENT,

DESSOLURE (du préf. *de(s)* et de *sole*), se dit, en Hippiatrie, de l'opération qui consiste à extirper la sole du cheval. On est obligé d'y recourir dans les cas de piqûre du pied, de clou de rue compliqué, etc.

DESSUS, nom qu'on donne en Musique aux parties les plus aiguës en général, et spécialement à la plus aiguë des parties vocales; le dessus est chanté par les femmes, par les enfants, et par les *sopranos* italiens. Lorsqu'il y a des parties aiguës dans la musique, on les divise en *premier* et en *second dessus*.

DESTIN (du lat. *destinatum*). 1° Dans la Mythologie, le Destin est un dieu, fils du Chaos et de la Nuit, en qui se personnifie une puissance infinie, mais aveugle et incompréhensible, supérieure à l'homme et à tous les autres dieux (*Voy.* DESTIN au *Dict. d'Hist. et de Geogr.*): c'est la *Fatalité* de la tragédie antique. — 2° Dans la Philosophie grecque, le Destin est opposé à la Providence, comme la Matière l'est à l'Intelligence divine. D'après Platon, et d'après les néoplatoniciens, Plotin, Proclus, etc., le Destin est la loi constante et universelle de la nature, c.-à-d. du monde matériel; l'âme humaine lui est soumise en tant qu'elle dépend du corps et qu'elle s'asservit à ses passions; elle échappe à l'empire du Destin et devient libre quand elle se détache de la matière et qu'elle obéit à la raison. Dans le système des stoïciens, au contraire, la Providence ne fait qu'un avec le Destin, qui se définit: « l'ordre naturel des choses, qui de toute éternité sont les conséquences les unes des autres et forment un enchaînement inflexible; » par suite, la liberté consiste uniquement dans le pouvoir de conformer sa volonté au Destin. — 3° Dans la Philosophie moderne, le dogme de la création, en soumettant tout l'univers à la Providence divine, a fait disparaître l'idée du Destin. — Voir: Cicéron, *Du Destin*; Plotin, *Du Destin*; Proclus, *De Providentia et Fato et eo quod in nobis*.

DESTINATION (de *destiner*). *Voy.* IMMEUBLES.

Destination du père de famille. C'est l'état de choses établi par un propriétaire entre deux fonds qui lui appartiennent; s'ils viennent à être divisés, cet état de choses subsiste sous le nom de *servitude*; la destination du père de famille est ainsi un moyen d'établir des servitudes continues et apparentes (C. Nap., art. 692-693).

DESTINÉE (de *destiner*). I. Tout dans l'univers a un but. Cette vérité est évidente surtout chez les êtres organisés; mais, tandis que les animaux obéissent à un instinct aveugle, l'homme intelligent et libre se pose le problème de sa destinée, se demande pourquoi il a été placé sur la terre et ce qu'il doit craindre ou espérer quand il est arrivé au terme de sa carrière. La fin d'un être étant nécessairement en rapport avec sa nature, la vraie méthode pour connaître notre destinée est d'étudier notre nature, c.-à-d. les éléments qui la constituent, les penchants qui nous poussent vers certains objets et les facultés qui correspondent à ces penchants. Notre nature comprend deux éléments, l'âme et le corps. L'âme a trois tendances principales, la sympathie, principe des affections sociales et de l'amour considéré sous ses diverses formes, la curiosité ou désir de connaître, l'ambition ou désir du pouvoir, et trois facultés qui leur correspondent, la sensibilité, l'intelligence et l'activité. Le développement régulier et complet de nos tendances et de nos facultés, voilà notre *bien*; la volonté d'accomplir le bien, voilà la *vertu*, et c'est la seule chose dont nous soyons responsables. En effet, par suite des circonstances extérieures qui entravent notre action, nous ne pouvons arriver sur la terre à réaliser qu'une faible partie de notre bien: comment satisfaire, par exemple, ce désir de connaître qui porte plusieurs générations de savants à consumer sans relâche sur une question leur génie et leurs forces, sans aucun souci des avantages qu'auront leurs découvertes? dans quelles étroites limites doit nous paraître resserré le savoir que nous acquérons dans la courte durée de notre existence, si nous considérons l'immensité de l'espace, le nombre incalculable des objets qui le remplissent, les révolutions de notre globe, la multiplicité et la variété des êtres qui l'habitent, la complexité de l'histoire du genre humain! En général, la satisfaction complète des désirs propres à l'âme est impossible, puisqu'ils aspirent à l'infini et que les moyens dont nous disposons sont très-limités. Au contraire, la vertu dépend uniquement de l'individu, parce que la raison et la volonté lui permettent de diriger ses facultés et de dompter ses passions. Elle est possible également à tous les hommes: car tous sont aptes à vouloir le bien dans la mesure où ils le connaissent et à mériter par la grandeur de leurs efforts, abstraction faite du résultat. Il en résulte que, si la destinée absolue de l'âme consiste dans le développement de sa connaissance, de sa puissance et de son union avec les autres êtres semblables ou différents, sa destinée dans la vie actuelle consiste principalement dans le développement de cette énergie intime qui, par l'union de la liberté et de la raison, permet de se perfectionner sans cesse, de s'élever indéfiniment dans l'échelle de la moralité et de se rendre digne du bonheur qui en est la conséquence légitime (*Voy.* IMMORTALITÉ). Quant au corps, son rôle est de soumettre l'âme à l'influence des forces extérieures et de lui donner prise sur elles afin de les dompter et de faire triompher progressivement la liberté intelligente de la fatalité aveugle; quoiqu'il ait sa fin propre, qui est l'exercice des fonctions vitales, son évolution fournit aux facultés de l'âme les conditions physiologiques indispensables à leur développement. — Consulter Jouffroy, *Cours de droit naturel* (leç. 1-5, 29-32). *Voy.* BIEN, BONHEUR, DEVOIR, VERTU.

II. L'humanité a aussi sa destinée qui est la même que celle de l'individu; mais tandis que l'individu passe, l'humanité subsiste et jouit d'une existence continue par la succession des générations; elle peut donc atteindre ainsi à un développement plus complet que l'individu, et la mesure dans laquelle elle réalise sa perfectibilité constitue le *progrès* (*Voy.* ce mot). En déterminer les conditions et les lois est l'œuvre de la *philosophie de l'histoire* (*Voy.* HISTOIRE). Beaucoup d'écrivains ont traité ce sujet: en Italie, Vico (*la Science nouvelle*, trad. par Michelet); en Allemagne, Lessing (*Education du genre humain*), Herder (*Idées sur la philosophie de l'histoire* (trad. par Quinet), Hégel (*Philosophie de l'histoire*), Bunsen (*Dieu dans l'histoire*, trad. par Dietz); en France, Bossuet (*Discours sur l'Histoire universelle*), Montesquieu (*Esprit des lois*), Condorcet (*Esquisse des progrès de l'esprit humain*), Ballanche (*Essais de palingénésie sociale*), Guizot (*Histoire de la civilisation en Europe et en France*), Michelet (*Introduction à l'Histoire universelle*). On a reproché à plusieurs de ces écrivains de faire une part trop petite à la liberté humaine et même de l'annuler tout à fait, soit en exagérant l'action de la Providence, soit en accordant trop d'importance à l'influence des races, des climats, soit en professant un fatalisme historique, qui explique les événements par un enchaînement irrésistible et par là ôte aux nations et à leurs chefs la responsabilité de leurs actes.

DESTITUTION (du lat. *destitutio*), acte par lequel un fonctionnaire public ou un officier ministériel est privé de ses fonctions. Elle ne peut avoir lieu pour ceux qui sont inamovibles. *Voy.* INAMOVIBILITÉ.

DESTRIER (du b.-lat. *dextrarius*), cheval de bataille au moyen âge, était ainsi appelé de l'usage qu'avaient les chevaliers de se faire suivre au combat de chevaux de rechange, que leurs écuyers menaient *à dextre*, c.-à-d. à la main.

DESTRUCTION. *Voy.* DÉGRADATION, BRIS, PIÈCES, etc.

DÉSUÉTUDE (du lat. *desuetudo*). La désuétude, ou usage contraire, n'entraîne pas l'abrogation des lois. *Voy.* ABROGATION.

DÉTACHÉ, en italien *staccato*, se dit, en Musique,

d'un mode d'exécution des instruments ou de la voix, dans lequel on sépare les sons par une émission brève et non prolongée : c'est l'opposé du *lé*.

DÉTAIL (VENTE AU). *Voy.* MARCHAND.

Droit de détail, pour les boissons. *Voy.* DÉBIT.

DÉTENTE (de *détendre*), pièce de batterie d'une arme à feu, qui fait tomber le *chien*; c'est une sorte de levier qui agit à l'intérieur de la platine contre la grande branche de la *gâchette* (*Voy.* ce mot). — Les Horlogers donnent ce nom à un levier qui fait détendre ou partir la sonnerie d'une pendule. On nomme *détentillon* une petite détente levée par la roue des minutes.

Dans les Machines à vapeur, on appelle *détente* une disposition du cylindre, au moyen de laquelle on interrompt l'introduction de la vapeur, avant que le piston ait achevé sa course. Jusqu'à ce moment, la vapeur qui poussait le piston avait une force élastique constante, à peu près égale à celle qui règne dans la chaudière. Dès que la communication avec la chaudière est interceptée, la vapeur continue à pousser le piston, en augmentant de volume et sa force élastique diminue peu à peu; elle pousse néanmoins le piston tant qu'elle est supérieure à la contre-pression exercée, soit par la vapeur du condenseur, soit par l'atmosphère. — Dans les machines de Woolf, il y a deux cylindres, dont l'un reçoit seul la vapeur de la chaudière, et dont l'autre reçoit la vapeur du précédent pendant sa détente. — Les machines modernes sont toujours à détente; par là le travail obtenu à l'aide d'une quantité donnée de vapeur, et par suite de combustible, est notablement augmenté.

DÉTENTION (du lat. *detentio*), peine politique afflictive et infamante, qui consiste dans l'emprisonnement dans une forteresse située sur le territoire continental de la France pendant un laps de temps qui peut varier de 5 à 20 ans, suivant la gravité des cas (C. pén., art. 20), et qui entraîne la dégradation civique et l'interdiction légale du condamné. Lorsque la déportation ne peut être effectuée, elle est remplacée par la détention perpétuelle dans une forteresse. — La détention se subit dans la citadelle de Corte (Corse). Les *maisons centrales* (*Voy.* PRISONS) sont improprement appelées *M. de détention* puisqu'elles ne reçoivent pas de condamnés à cette peine. *Voy.* RÉCLUSION.

On nomme encore *détention* : 1° l'état d'un individu qui est privé, légalement ou non, de sa liberté. La *D. préventive* est celle que subit un accusé avant son jugement : elle ne compte pas pour l'expiation de la peine : la loi du 20 mai 1863 a eu pour objet de diminuer les rigueurs de la détention préventive; elle la supprime presque entièrement dans les cas de flagrant délit (*Voy.* LIBERTÉ PROVISOIRE) ; — 2° l'état d'une chose dont on a la possession actuelle; le possesseur prend alors le nom de *détenteur* : on nomme détenteur d'un héritage celui qui en a la possession réelle et actuelle.

DÉTENUS, terme générique servant à exprimer tous ceux qui sont enfermés pour crime, délit, contravention, ou même pour dettes. — De sages règlements avaient assujetti les criminels détenus à des travaux réguliers : un décret du 24 mars 1848 suspendit ces travaux ; ils ont été réorganisés par la loi du 9 janvier 1850 et le décret du 25 février 1852. — Il a été formé des pénitenciers ou colonies agricoles pour les *jeunes détenus* à Cîteaux, Clairvaux, Mettray, à Chiavari et Corte, en Corse ; en Algérie, etc. Voir pour ces derniers la loi du 5 août 1850.

DÉTERGENTS, ABSTERGENTS, DÉTERSIFS (du lat. *detergere*, *abstergere*, nettoyer), noms divers donnés aux médicaments propres à nettoyer les plaies et les ulcères. Ce sont, en général, des topiques stimulants, qui ravivent les surfaces suppurantes, favorisent la séparation des matières qui les recouvrent, et activent ainsi la cicatrisation.

DÉTERMINATIF (ADJECTIF). *Voy.* ADJECTIF.

DÉTERMINATION. *Voy.* VOLONTÉ.

DÉTERMINISME. I. Dans les Sciences positives, le *déterminisme* consiste en ce principe que, les lois de la nature étant universelles et constantes, la production de chaque phénomène est invariablement *déterminée* par des conditions définies, qui sont ses causes prochaines. Ce principe n'admet pas d'exception : si, les conditions physiques restant les mêmes, le résultat n'était pas identique, les sciences positives manqueraient de base, et l'homme n'aurait point de règle pour faire servir à son usage les forces de la nature, comme la vapeur, l'électricité, etc. — Universellement admis pour l'Astronomie, la Physique, la Chimie, etc., ce principe a été étendu à la Physiologie. Il est reconnu que les fonctions des végétaux ne peuvent s'accomplir que si le milieu ambiant remplit certaines conditions d'humidité, de chaleur, de lumière, etc. On n'est pas également d'accord pour les animaux qui semblent, en vertu de leur spontanéité, se rendre dans une certaine mesure indépendants du milieu où ils se trouvent. Dans deux écrits importants (*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1865; *Rapport sur la Physiologie*, 1868), M. Cl. Bernard explique cette anomalie apparente par ce fait que les animaux possèdent dans le sang un milieu intérieur où se trouvent les conditions physiques de leur vie. Ces conditions ne peuvent être atteintes que par une observation approfondie; mais, en les étudiant avec attention, on voit que, dès qu'elles sont remplies, les fonctions de l'animal s'accomplissent avec la même nécessité que celles de la plante. C'est ainsi que M. Cl. Bernard fait rentrer dans le déterminisme tous les phénomènes physico-chimiques de la vie organique, et il en déduit l'importance de la méthode expérimentale pour les progrès de la médecine. Il reconnaît d'ailleurs qu'on ne peut expliquer également par l'action variable des circonstances extérieures l'ordre et le concert qui constitue les phénomènes physiologiques; il y voit l'effet d'une *idée créatrice* ou *organique*, d'un type défini, préexistant, auquel l'organisme se conforme, comme un ouvrage s'exécute d'après une pensée déterminée à l'avance, et qui passe par tradition de génération en génération : c'est ce que, en Philosophie, on nomme une cause finale. Voir Ravaisson, *la Philosophie au* XIX*e siècle*, § 15.

II. En Philosophie, depuis Leibnitz, on nomme *Déterminisme* un système qui nie implicitement la liberté humaine, en admettant que tous les phénomènes de l'univers sont rigoureusement enchaînés et déterminés par la série des antécédents aussi bien dans les âmes que dans les corps : « Tout est certain et déterminé par avance dans l'homme, comme partout ailleurs, et l'âme humaine est une espèce d'automate spirituel (Leibnitz, *Théodicée*, § 52). » On est conduit à ce système par diverses raisons métaphysiques, psychologiques ou physiologiques. 1° On regarde la liberté humaine comme inconciliable avec la prescience divine : « Il n'y a donc point de science, quelque infinie qu'elle soit, qui puisse concilier la science et la providence de Dieu avec des actions d'une cause indéterminée, c.-à-d. avec un être chimérique et impossible. Celles de la volonté se trouvent déterminées de deux manières, par la prescience ou providence de Dieu, et aussi par les dispositions de la cause particulière prochaine, qui consistent dans les inclinations de l'âme (Leibnitz, *Théodicée*, § 365). » Les panthéistes admettent une substance infinie, aux attributs infinis, où tous les phénomènes possibles de pensée et d'étendue composent une double série de modes éternellement enchaînés (Spinoza), ou s'expliquent par le *procès* logique des idées (Hégel). D'autres philosophes, tout en professant les principes de l'empirisme, supposent, en dehors de toute observation, une causalité universelle, un enchaînement nécessaire de tous les phénomènes possibles dans l'univers, comme M. J. Stuart-Mill, etc. 2° On compare l'âme à une balance qui incline du côté où se trouve le poids le plus lourd; on dit qu'elle cède

au motif le plus fort, c.-à-d. que la volonté est déterminée nécessairement par la série des antécédents psychologiques, désirs ou jugements. « Les inclinations de l'âme vont sur tous les biens qui se présentent : ce sont les volontés antécédentes; mais la volonté conséquente, qui est le résultat, se détermine vers ce qui touche le plus (Leibnitz, *Théodicée*, § 325). » 3° Enfin, certains physiologistes, identifiant les phénomènes psychologiques avec les phénomènes physiologiques, les soumettent au même déterminisme : « L'obscure impression du besoin de se mouvoir, inhérent au système musculaire est transformée par les cellules cérébrales en volonté, qui ensuite, au gré de l'éducation tant privée que sociale, prend toutes les complications intellectuelles et morales; cela étant, la volonté n'est pas un libre arbitre.... La prévalence du plus fort motif, établie par la régularité des actions humaines dans le cours ordinaire de la vie et par les statistiques morales dans les conditions exceptionnelles, l'est aussi par la physiologie (Littré). » A l'appui de cette thèse, on invoque ce qu'on appelle les *actions réflexes*, c.-à-d. les mouvements qui, chez l'animal, sont une simple réaction contre une impression externe, réaction qui, indépendante du cerveau, paraît procéder de la moelle épinière; puis, supposant qu'il y a là un mécanisme brut, on étend à la volonté ce mécanisme : « A ce point de vue, qui est le seul vrai, les volitions, ainsi que l'admettent plusieurs physiologistes modernes, peuvent et doivent être envisagées comme des phénomènes d'action réflexe cérébrale (Vulpian). » — Voir sur ce dernier point Ravaisson, *la Philosophie au* XIX*e siècle*, § 26. Pour la réfutation de ces diverses hypothèses, *Voy.* LIBERTÉ.

DÉTERSIFS. *Voy.* DÉTERGENTS.

DÉTONATION (du lat. *detonare*), bruit plus ou moins violent dû à l'ébranlement subit de l'air par la formation ou le dégagement instantané d'un volume considérable de gaz. Tel est le bruit produit par l'explosion de la poudre à canon.

DÉTONNER (du préf. *de* et de *ton*). C'est sortir de l'intonation, soit qu'on attaque une note trop haut ou trop bas, soit qu'on s'écarte de la modulation, même en chantant juste.

DÉTOURNEMENT (de *détourner*). Le détournement est une espèce de vol ou d'abus de confiance (C. pén., art. 408). — Pour le *détournement de mineur*, *Voy.* ENLÈVEMENT.

DÉTRACTION (du lat. *detractio*). On appelait ainsi, dans l'anc. Jurisprudence, le droit en vertu duquel l'État prélevait un dixième sur les successions des étrangers et, dans un sens plus général, un impôt du dixième sur les valeurs exportées à l'étranger. Le droit de détraction a été abrogé par les lois des 6 août 1790 et 8 avril 1791.

DÉTREMPE (de *détremper*), nom donné par les peintres aux couleurs délayées avec de l'eau et de la colle, de la gomme, ou du blanc d'œuf, sans graisse, ni huile, ni résine. On distingue : la *D. commune*, ci-dessus décrite, la *D. au vernis* et le *blanc des Carmes*, ou chaux détrempée dans l'eau et ensuite colorée. On emploie principalement la détrempe pour couvrir des plafonds, les boiseries, des lambris, et pour peindre les décorations de théâtre. — Avant l'invention de la peinture à l'huile, les peintres de tableaux ne connaissaient guère d'autre procédé que celui de la *détrempe*. On en fait encore usage pour la miniature et d'autres petits ouvrages sur papier et sur vélin.

DÉTRESSE (du lat. *destringere*, étreindre). Dans la Marine, on appelle *signal de détresse* celui qu'emploie un vaisseau pour annoncer qu'il est en danger, et qu'il a besoin de secours. Ce signal consiste généralement en un pavillon placé en berne à la poupe et appuyé de coups de canon.

DÉTRICHAGE (du préf. *de* et du lat. *trica*, tresses), première façon que l'on fait subir aux laines avant de les peigner, consiste à les séparer en trois ou quatre qualités différentes.

DÉTRITOIR (de *détriter*, broyer), moulin à meules de pierres verticales tournant très-lentement dans une auge circulaire en pierre, et au moyen duquel on écrase les olives avant d'en exprimer l'huile.

DÉTRITUS (c.-à-d. *usé*, mot latin francisé, désigne le résidu d'une substance ou d'un corps quelconque organisé. — En Géologie, il se dit des débris divers résultant de la détérioration des roches et des végétaux répandus sur la surface du globe : ces débris forment les *terrains détritiques*. On distingue, dans ces terrains : la *terre végétale*, dont le *terreau* forme une partie essentielle ; la *terre aride* ou impropre à la végétation ; les *éboulis* ou fragments disposés en talus, etc. Les dépôts tourbeux, le limon, les cailloux, le sable, sont des dépôts détritiques.

DÉTROIT (du lat. *destringere*), bras de mer resserré entre deux continents, deux îles, ou une île et un continent. On lui donne quelquefois le nom de *bosphore* (*B. de Thrace*, *B. cimmérien*), de *canal* (*C. St-George*), de *manche* (*la Manche*), de *pas* (*Pas-de-Calais*), de *phare* (*Phare de Messine*), etc.

En Anatomie, on appelle ainsi deux rétrécissements que présente la cavité du bassin : le *D. supérieur* ou *abdominal*, qui sépare le grand bassin du petit, et le *D. inférieur* ou *périnéal*, qui est l'ouverture inférieure du petit bassin.

DETTE (du lat. *debitum*), tout engagement pris par un débiteur à l'égard d'un créancier; on l'oppose à *créance* et on dit quelquefois *D. passive* par opposition à *D. active*, synonyme de *créance*. On appelle *D. mobilière*, celle qui a pour objet quelque chose de mobilier; *D. immobilière*, celle qui a pour objet un immeuble ; *D. personnelle*, celle qui donne une action contre la personne du débiteur; *D. réelle*, celle qui n'est fondée que sur un fait de possession, et qui peut être libérée par le délaissement; *D. chirographaire*, celle qui résulte d'une obligation ordinaire; *D. privilégiée*, celle qui doit être payée avant toute autre; *D. hypothécaire*, celle qui a pour garantie des immeubles hypothéqués; *D. liquide*, celle qui est déterminée dans son existence et sa quotité; *D. commerciale*, celle qui se rapporte à un fait de commerce, par opposition à la *D. civile*; *D. d'honneur*, celle qui ne repose sur aucun titre et n'a d'autre garantie que l'*honneur* du débiteur : cette espèce de dette ne peut donner lieu à aucune action en justice ; toutefois le créancier a la ressource de déférer le *serment décisoire* ; *D. de jeu*, celle qui est contractée au jeu : cette espèce de dette ne peut, non plus, donner lieu à une action judiciaire, à moins qu'il ne s'agisse de jeux qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps. — Les héritiers sont chargés des dettes de leurs auteurs; les dettes de la communauté sont pour moitié à la charge de chacun des époux (C. Nap., art. 724, 1482, etc.).

Pour les dettes qui reposent sur des titres, le créancier peut, selon les cas, saisir et faire vendre les effets mobiliers appartenant à son débiteur, mettre opposition au payement des sommes qui lui seraient dues, ou poursuivre l'expropriation de ses biens immobiliers (C. de proc., art. 557). — Dans les cas où la loi autorise la *contrainte par corps* (*Voy.* ce mot), on a recours à l'incarcération du débiteur comme moyen d'arriver au payement. — A Paris, les détenus pour dettes étaient, avant 1789, enfermés au For-l'Évêque. Depuis, Ste-Pélagie et la prison de la rue de Clichy (jusqu'en 1867) leur furent exclusivement affectées.

DETTE PUBLIQUE. On appelle ainsi les sommes que doivent les gouvernements, par suite des emprunts qu'ils ont contractés ; les intérêts en sont acquittés sur des fonds spéciaux votés, chaque année, avec le budget. La dette publique de l'Angleterre s'élève à plus de 20 milliards ; celle de la France à 16 milliards (*Voy.* CRÉDIT PUBLIC, GRAND LIVRE et RENTES SUR L'ÉTAT). — On appelle *Dette flottante* la partie de la dette publique qui n'est pas consolidée, et qui se

compose d'engagements à terme, de créances non réglées entièrement, des fonds de la *Caisse des dépôts et consignations* et des *Caisses d'épargne* (*Voy.* ces mots, etc.; elle est ainsi nommée parce qu'elle varie sans cesse et est susceptible de diminution et d'augmentation. En France, elle est réglée par le Trésor, en effets dits *bons du Trésor*. *Voy.* ce mot.

DEUIL (du verbe franç. *douloir*, être affligé). La manière de manifester la douleur que fait éprouver la perte d'une personne aimée a varié suivant les temps et les lieux. Les Israélites, à la mort de leurs parents ou amis, déchiraient leurs habits, se couvraient la tête de cendre et de poussière, allaient nu-pieds, et couverts d'un cilice, couchaient sur la terre, se frappaient la poitrine, s'arrachaient la barbe et les cheveux. La durée du deuil variait de 7 à 70 jours. — Les Égyptiens se livraient aux mêmes pratiques, et, en outre, se rasaient les sourcils. — Chez les Grecs, les hommes laissaient croître leurs cheveux, les femmes les rasaient. — Le deuil durait 10 mois chez les Romains; il consistait à s'abstenir des fêtes et des jeux, à porter des vêtements noirs, la barbe inculte, etc. — Les Gaulois n'avaient pas de vêtements de deuil; ils se rasaient le tour de la tête. — Au moyen âge, on portait, en signe de deuil, le chaperon rabattu sur le dos et sans fourrure. Dans les grands deuils, on portait pendant 3 mois des habits de laine, noirs dans la première moitié, blancs dans l'autre.

Aujourd'hui, la durée des deuils est, en France, pour la perte d'un mari, un an et 6 semaines; pour celle d'un père ou d'une mère, 6 mois; autant pour une épouse; pour un aïeul, 4 mois et demi; frère ou sœur, 2 mois; oncle et tante, 3 semaines; cousin, 15 jours. La durée des *deuils de cour* est réglée par le souverain; le grand deuil est de 2 à 6 mois, le petit deuil de 3 à 21 jours.

La couleur du deuil, dans toute l'Europe et en Amérique, est le *noir*; après les premiers temps, on y substitue graduellement des couleurs plus claires; ce qui constitue le *demi-deuil*. La couleur du deuil de cour était, autrefois, le violet pour le roi, et le blanc pour la reine. On prit le noir à la mort de Charles VIII; cette couleur a été depuis adoptée universellement. — En Turquie, le deuil est bleu ou violet; en Égypte, jaune; en Éthiopie, gris; en Chine et au Japon, blanc.

En Droit, le *Deuil* de la femme est à la charge de la succession du mari (C. Nap., art. 1481 et 1570). — On appelle quelquefois *temps de deuil* les dix mois pendant lesquels la veuve ne peut se remarier (C. Nap., art. 228). *Voy.* Veuvage.

DEUTÉRONOME, c.-à-d. en grec la *seconde loi*, 5e et dernier livre du Pentateuque. *Voy.* Bible au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DEUTO (du gr. δεύτερος, deuxième), préfixe qui, dans les termes chimiques, indique une deuxième proportion d'un corps : *deutochlorure, deutosulfate, deutonitrate*, etc. Il y a cette différence entre les préfixes *deuto* et *bi* que, tandis que le premier indique l'ordre de la combinaison, le second indique une quantité: ainsi *deutoxyde, deutochlorure* veulent dire deuxième oxyde, deuxième chlorure (le 1er étant toujours le moins oxydé ou chloré connu), tandis que *bioxyde, bichlorure* indiquent que l'oxyde ou le chlorure, contiennent 2 atomes d'oxygène ou de chlore. Cette convention n'est du reste pas toujours respectée, et on remplace souvent *deuto* par la terminaison *ique*: ainsi on dit *oxyde cuprique*, au lieu de *deutoxyde de cuivre* et de *bioxyde de cuivre*.

DEUTZIA (de J. *Deutz*, botaniste hollandais), genre de la famille des Philadelphacées, se compose de jolis arbrisseaux rameux et touffus originaires du Japon et de la Chine, qui ont le port du seringat, et dont les fleurs blanches sont en grappes terminales.

DEUX-MATS, bâtiment à deux mâts. *Voy.* Mât.

DÉVELOPPABLES (surfaces). On appelle ainsi, en Géométrie, les surfaces réglées, c.-à-d. produites par une génératrice rectiligne, qui peuvent être développées sur un plan sans déchirure ni duplicature. Tels sont le *cône* et le *cylindre*, que l'on peut assimiler le premier à une pyramide, le second à un prisme d'une infinité de faces, et qui dès lors peuvent être développés comme la pyramide ou le prisme. — Ce qui distingue les surfaces développables des autres surfaces réglées, c'est que deux génératrices infiniment voisines y sont dans un même plan. Le lieu des points d'intersection des génératrices infiniment voisines forme dans toutes les surfaces développables autres que le cône et le cylindre, une courbe remarquable qu'on appelle leur *arête de rebroussement*.

DÉVELOPPÉE, développante. On nomme *développée*, en Géométrie, le lieu des points de rencontre des normales infiniment voisines d'une courbe donnée. Considérée par rapport à la *développée*, cette courbe elle-même prend le nom de *développante*. Les propriétés des développées et des développantes ont été découvertes par Huyghens. — La *développante* du *cercle* joue un grand rôle dans le tracé des engrenages. On peut la considérer comme décrite par un point d'un fil d'abord enroulé sur la circonférence d'un cercle fixe et que l'on déroulerait en le maintenant constamment tendu.

DÉVELOPPEMENT. C'est, en Géométrie, l'opération par laquelle on développe une courbe pour lui faire décrire une développante (*Voy.* Développée). C'est aussi la réunion sur un plan des faces planes qui composent un solide. *Voy.* Développables (surfaces). — En Algèbre, le *développement* d'une fonction en série, est la formation d'une série égale à cette fonction.

DÉVERSOIR (de *déverser*), partie d'un canal, d'un étang, etc., par où s'épanchent les eaux surabondantes. C'est ordinairement une échancrure rectangulaire en solide maçonnerie, dont le seuil est en pierre et offre une certaine inclinaison vers le dehors. — *Voy.* aussi Vanne.

DÉVIATION (de *dévier*). En Physique, on entend par *déviation* la quantité dont un corps, tombant librement à la surface de la terre, s'écarte de la verticale menée par son point de départ : cette déviation est due au mouvement de la terre. La grandeur de la déviation se calcule d'après la hauteur de la chute du corps, en mesurant l'angle de rotation de la terre pendant le temps de la chute. — En Astronomie, c'est la quantité dont une lunette méridienne ou un quart de cercle mural s'écartent du plan méridien.

En Médecine, ce mot s'entend de la direction vicieuse que prend, dans certains cas, la colonne vertébrale. *Voy.* Gibbosité et Orthopédie.

DÉVIDOIR (de *dévider*), nom commun à l'instrument dont se sert la fileuse pour mettre en écheveau le fil qui se trouve sur son fuseau, et à ceux avec lesquels on met en pelotons les écheveaux de fil, de coton, de soie, etc. On distingue : le *D. à la main*, bâton cylindrique tournant sur lui-même, et dont les bras ou traverses, figurant une double croix, sont percés, à leurs extrémités, de trous où l'on place de petites baguettes sur lesquelles s'applique alternativement le fil qu'on dévide avec la main; le *tour d'Espagne*, l'*escaladou*, le *rouet*. *Voy.* ces mots.

DEVIN, devineresse. *Voy.* Divination.

En Zoologie, on donne vulg. le nom de *Devin* au serpent *Boa* et à un insecte orthoptère du genre *Mante*.

DEVIS (du lat. *divisum*, divisé, choisi, proposé), mémoire de prévision fait par un architecte, un ingénieur, un entrepreneur quelconque, et renfermant le détail des travaux à faire et du prix qu'ils doivent coûter. On distingue : le *D. estimatif*, état des dépenses arrêtées de manière à ne pouvoir dépasser les prévisions ordinaires de l'expérience; le *D. approximatif*, dont les prévisions s'approchent de la réalité; le *D. descriptif*, indication des ouvrages relatifs au projet dont on s'occupe. — En Droit, un *devis* ou *marché* a le caractère d'un contrat synallagmatique, lorsque son exécution est donnée en en-

treprise, et qu'il contient les obligations respectives de celui qui fait faire le travail et de celui qui l'entreprend (C. Nap., art. 1787-1799).

DEVISE (de *devis*, propos), pensée caractéristique exprimée en peu de mots et le plus souvent accompagnée d'une figure symbolique. Cette figure forme le *corps* de la devise; les paroles ou la légende en sont l'*âme*. Les anciens connaissaient les devises. Au moyen âge, l'usage des tournois et des carrousels les fit revivre et les multiplia. — La plupart des rois de France ont eu leur devise particulière : Louis XII, une tête de Méduse, avec ces mots : *Vincit quem respicit hostem* (elle vainc l'ennemi qu'elle regarde), ou bien un porc-épic, avec ces mots : *Cominus et eminus* (de près et de loin); François Ier, une salamandre dans le feu, avec les mots : *Nutrior et extinguo* (j'y vis et je l'éteins); Henri IV, un Hercule avec ces mots : *Invia virtuti nulla est via* (aucune route n'est inaccessible à la valeur); Louis XIV, le soleil avec ces mots: *Nec pluribus impar* (je pourrais au besoin éclairer plus d'un monde). Les ducs de Savoie avaient pour devise : *F. E. R. T.*, c.-à-d. *Fortitudo ejus Rhodum tenuit* (son courage conserva Rhodes ; la Sicile, une hermine et les mots : *Malo mori quam fœdari* (mieux vaut la mort que la souillure). — La plupart des ordres de chevalerie ont une devise ; on connaît celle de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre : *Honni soit qui mal y pense*, et celle de la Légion d'honneur : *Honneur et patrie*.

DÉVITRIFICATION DU VERRE. Si l'on prend une masse de verre transparente et qu'après l'avoir chauffée au rouge, on la laisse refroidir très-lentement, ou bien si on la maintient longtemps à une température insuffisante pour la fondre, mais suffisante pour la ramollir, le verre perdra peu à peu sa transparence ; il paraîtra formé d'une agglomération d'aiguilles ténues et serrées, perpendiculaires à la surface du verre, et offrira l'aspect d'une poterie à pâte blanche, d'une sorte de porcelaine. Réaumur est le premier qui ait étudié cette curieuse modification du verre (1727) ; c'est ce qui a fait donner au *verre dévitrifié* le nom de *porcelaine de Réaumur*. — Le verre dévitrifié est très-dur, il est mauvais conducteur de la chaleur, mais bon conducteur de l'électricité ; il fond presque aussi facilement que le verre ordinaire. Sa composition chimique est absolument identique. — On a essayé de fabriquer avec la porcelaine de Réaumur des bouteilles, des carreaux d'appartement, des porphyres, des mortiers, etc. ; mais cette fabrication n'a point réussi.

DÉVOIEMENT. *Voy.* DIARRHÉE.

DEVOIR (du lat. *debere*), obligation morale ou juridique. La science générale de nos devoirs contient deux grandes questions : 1° *Quels sont les caractères du devoir?* Dès que nous discernons le bien du mal, nous jugeons que nous sommes tenus, en notre qualité d'êtres libres et intelligents, de faire le premier et de nous abstenir du second. De là notre raison s'élève à la conception de l'*obligation morale* qu'elle reconnaît comme absolue, c.-à-d. inconditionnelle et impersonnelle, par conséquent, comme universelle et désintéressée. Pour indiquer ces caractères de l'obligation morale, Kant l'appelle *impératif catégorique*, et la formule ainsi : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée par ta volonté en une loi universelle (*Critique de la raison pratique*). » Pour que cette formule soit irréprochable, il faut y remplacer le mot *volonté* par celui de *raison*, parce que c'est la raison, et non la volonté, qui donne des prescriptions impératives et qui érige l'universalité en critérium moral. La volonté ne s'impose pas une loi à elle-même ; elle la tient de la raison qui en connaît le caractère absolu en vertu de la connexion du bien et du devoir. De là résulte cette définition : « Le devoir est l'obligation morale de faire une action ou de s'en abstenir par respect pour la loi. » 2° *Quel est l'objet du devoir?* Kant pose comme principe de nos devoirs et de nos droits la règle qu'il appelle l'*impératif pratique* : « Agis de telle sorte que, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, tu traites toujours l'humanité, c.-à-d. la nature raisonnable, comme une fin et que tu ne t'en serves jamais comme d'un moyen. » Il l'explique ainsi : « Les êtres privés de raison n'ont qu'une valeur relative, celle de *moyens* (pour l'usage arbitraire de notre volonté), et c'est pourquoi on les appelle des *choses*, tandis qu'on donne le nom de *personnes* aux êtres raisonnables, parce que leur nature même en fait des *fins en soi*, c.-à-d. quelque chose qui ne doit pas être employé comme moyen et qui, par conséquent, restreint d'autant la liberté de chacun et lui est un objet de respect. » (*Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. de Barni.) De nos jours plusieurs moralistes, appartenant d'ailleurs à diverses écoles, ont transformé ainsi cette règle : « Respecte en toi et en autrui la dignité de l'homme (ou : la dignité de l'être libre et raisonnable). » On a reproché à cette formule (appelée *principe de la dignité personnelle*) de ne prescrire guère que des devoirs négatifs et de ne tenir aucun compte de la sensibilité morale dont le concours est indispensable pour les actes de sacrifice et de dévouement. Jouffroy (*Cours de droit naturel*, leç. XXX), donne une théorie plus large, qu'on peut résumer ainsi : Le *devoir* de l'homme est de développer en lui même ce qui fait de lui une personne et constitue sa dignité, la liberté unie à l'intelligence et à l'amour, par suite, de respecter dans ses semblables le développement de la personnalité humaine, d'y concourir même autant qu'il le peut ; le *bien moral* ou la *moralité* consiste dans la volonté d'accomplir la fin qui répond à la nature humaine dans chaque circonstance particulière ; le *mérite* résulte de la grandeur de l'effort et constitue le principal élément du bonheur. *Voy.* BIEN, BONHEUR, DESTINÉE. — Consulter, outre les ouvrages de Kant et de Jouffroy, Tissot, *Principes de la morale* (1866) ; Renouvier, *Science de la Morale* (1869) ; J. Simon, *le Devoir* (9e éd., 1869) ; Ferraz, *Philosophie du devoir* (1869). *Voy.* MORALE.

Division des devoirs d'après leur nature. La Morale a, comme le Droit, deux espèces de prescriptions : les unes prohibitives (*Devoirs négatifs*), comme : « Abstiens-toi de tout ce qui dégraderait tes facultés morales; » les autres affirmatives (*D. positifs*), comme : « Emploie tous les moyens propres à développer tes facultés morales. » Les *D. négatifs* sont encore appelés *parfaits*, parce qu'ils sont d'obligation stricte, qu'ils comportent une détermination précise et qu'ils peuvent être imposés par une contrainte juridique, comme : « Tu ne déroberas pas. » Les *D. positifs*, au contraire, échappent à toute limitation, à toute réglementation législative, comme : « Tu donneras ; » l'application en est laissée à l'appréciation de la conscience individuelle.

Division des devoirs d'après leur objet. Les anciens distinguaient quatre vertus principales d'après les diverses perfections dont l'âme est susceptible dans toutes les situations de la vie, *prudence, justice, force d'âme, tempérance* (*Voy.* ces mots). Les modernes ont adopté une autre division fondée sur les différentes relations que comporte notre nature, et ils ont ainsi établi trois espèces de devoirs. — 1. *Morale individuelle.* L'homme a envers lui-même des devoirs qui sont les conditions essentielles de sa personnalité morale : assurer l'empire de la volonté sur les appétits et les mouvements irréfléchis du cœur pour acquérir la force d'âme qui constitue le caractère; cultiver l'intelligence pour qu'à son tour elle éclaire la volonté; appliquer aux plus nobles objets cette sensibilité morale qui fait aimer la vertu en adoucissant ce que la pratique du devoir a de pénible et d'austère; conserver le corps et augmenter ses forces pour qu'il serve d'instrument docile à l'âme, enfin exercer toutes les facultés humaines par le travail qui forme un des plus solides fondements de la moralité, en même temps qu'il contribue au progrès général de la société par le perfectionnement des arts et des sciences (*Voy.* VERTU,

AMOUR, PASSIONS, SUICIDE, HYGIÈNE, TRAVAIL). — II. *Morale sociale*. Les devoirs de l'homme envers ses semblables sont de trois espèces : 1° ceux qui lui sont prescrits sans exception envers tous les hommes, par cela seul qu'ils sont des personnes morales comme lui, qu'ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, savoir : la *justice* et la *charité* (*Voy.* DROIT NATUREL, JUSTICE, DUEL; CHARITÉ, FRATERNITÉ, BIENVEILLANCE, BIENFAISANCE, AMITIÉ) ; 2° ceux qui s'adressent particulièrement à la famille et qui découlent de la qualité de père, d'époux, de fils ou de frère (*Voy.* FAMILLE, PÈRE, MARIAGE, ÉDUCATION ; 3° ceux qui obligent les citoyens à obéir aux lois civiles et politiques de l'État considéré comme réalisation du droit dans l'ordre social (*Voy.* SOCIÉTÉ, ÉTAT, GOUVERNEMENT, LOI, LIBERTÉ, ÉCONOMIE POLITIQUE). — A la *M. individuelle* et à la *M. sociale* se rattachent les règles à suivre dans l'exercice du pouvoir que l'homme possède sur les animaux, envers lesquels toute cruauté inutile est répréhensible comme inspirée par un mauvais sentiment, et sur les objets inanimés, qu'il ne peut détruire arbitrairement sans préjudice pour la société. — III. *Morale religieuse*. Les devoirs envers Dieu résultent de la nature de l'homme et de celle de Dieu considéré comme type de perfection morale, comme législateur et comme rémunérateur : ils se résument dans la croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme, dans le culte et les sentiments dont il est l'expression : connaître, aimer et servir Dieu (*Voy.* RELIGION, DIEU, CULTE). — Consulter : Cicéron, *des Devoirs*; Franck, *Éléments de morale* (1868); Janet, *Éléments de morale* (1870).

DÉVOLUTION (de *dévolu*). En Droit, on nomme *dévolution* le passage d'une succession d'une personne à une autre (C. Nap., art. 730), et spécialement à l'une des deux lignes de la famille d'un défunt, quand l'autre ligne cesse d'exister : « La *dévolution* d'une ligne à l'autre n'a lieu que lorsqu'il ne se trouve aucun ascendant, ni collatéral de l'une des deux lignes (C. Nap., art. 733). »

Dans les Pays-Bas et en Alsace, le *droit de dévolution* consistait en ce que tous les immeubles apportés par les conjoints en mariage, ou qu'ils acquéraient postérieurement, par succession ou autrement, appartenaient en propriété aux enfants nés de ce mariage, à l'exclusion des enfants nés d'un mariage subséquent ; s'il n'y avait pas d'enfants vivants, le survivant des époux succédait en pleine propriété à tous les biens. C'est en vertu de ce droit que Louis XIV, époux de Marie-Thérèse, prétendit à la possession des Pays-Bas espagnols, ce qui donna lieu à la *Guerre de dévolution*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Matière bénéficiale, la *dévolution* était le droit qu'avait tout supérieur immédiat de conférer un bénéfice rempli de fait, mais vacant de droit, à raison de la nullité de la collation précédente, ou par défaut des qualités requises dans le collataire, ou à raison de quelque incapacité.

DÉVONIEN (ÉTAGE), le second des étages géologiques de la série paléozoïque, succède au terrain silurien, et précède l'étage carbonifère. On le trouve, en France, dans le grand massif de Bretagne, à Ferques (Pas-de-Calais), à Mondrepuits (Aisne), et dans les Hautes-Pyrénées. Il est très-développé en Angleterre, surtout dans le Devonshire, en Belgique, en Prusse, en Russie et en Amérique. Il se compose tantôt de grès (*vieux grès rouge*), tantôt de schistes et de calcaires. Parmi les nombreux fossiles qui le caractérisent, on peut citer le *Phacops macrophthalmus*, l'[illegible] *retrorsus*, le *Bellerophon striatus*, la *Calceola sandalina*, le *Spirifer Verneuilli*, etc.

DÉVORANTS (LES). *Voy.* COMPAGNONNAGE.

DÉVOTION (du lat. *devotio*). *Voy.* PIÉTÉ.

DEXTRE (du lat. *dextra*, droite), nom donné, en termes de Blason, au côté droit de l'écu.

DEXTRINE (du lat. *dexter*, droite, parce qu'elle fait dévier à droite le plan de polarisation), substance semblable à la gomme arabique, qui se produit par l'action des acides et de la diastase sur l'amidon. On l'obtient aussi par la torréfaction légère de l'amidon (*léiocomme*); il s'en développe spontanément dans les graines des céréales pendant la germination. La dextrine est blanche, insipide, sans odeur, et transparente quand elle est sous forme de plaques minces. Elle a la même composition que l'amidon pur [$C^6H^{10}O^5$]. L'eau la dissout en grande quantité et devient alors mucilagineuse. La formation de la dextrine accompagne toujours celle du sucre dans l'action des acides et de la diastase sur la fécule. C'est à sa présence que la bière doit sa viscosité. On se sert de la dextrine pour édulcorer et gommer les tisanes, pour fabriquer des pains de luxe dits *pains de dextrine*. On l'emploie en chirurgie, comme le collodion, pour faire des bandages. Sa qualité hygrométrique la rend propre à fabriquer des feutres et des rouleaux d'imprimerie, à tenir humide le parou des tisserands, etc.; aussi trouve-t-elle de nombreuses applications dans les apprêts, encollages, impression des couleurs, etc. — La dextrine a été obtenue en 1833 par M. Dubrunfaut, et étudiée aussitôt par MM. Payen et Persoz.

DEXTROCHÈRE (du lat. *dextra*, droite, et du gr. χείρ, main), bracelet d'or que les Romains portaient au poignet droit. — En termes de Blason, on nomme ainsi une main gantée et armée d'une épée, qui faisait partie des armoiries du connétable ou du doyen des maréchaux.

DEXTROGLUCOSE. *Voy.* GLUCOSE et SUCRE.

DEXTROVOLUBILES, se dit, en Botanique, des tiges volubiles, dont la spirale va de droite à gauche (Haricot, Liseron, etc.).

DEY (de l'arabe *dâ'i*, qui appelle). Ce titre, qui primitivement désignait certains missionnaires musulmans qui appelaient les fidèles au pèlerinage de la Mecque, a été spécialement porté par les chefs barbaresques de la régence d'Alger.

DIABASE, espèce de roche. *Voy.* DIORITE.

DIABÈTE (du gr. διαβήτης, qui passe à travers), maladie caractérisée par une excrétion excessivement abondante d'urine plus ou moins chargée d'une matière cristallisable, fermentescible et le plus souvent sucrée, identique avec la *dextro-glucose* (*Voy.* SUCRE), avec sécheresse de la peau, soif très-vive, appétit dévorant, abattement des forces et des facultés morales, amaigrissement et dépérissement progressif. Cette maladie affecte de préférence les individus faibles, lymphatiques, de 35 à 45 ans. Une alimentation insuffisante ou exclusivement végétale, les évacuations excessives, l'intempérance, les veilles prolongées, les affections tristes, en favorisent le développement. La quantité d'urine excrétée dépasse de beaucoup celle des boissons. Quand l'urine est sucrée, la maladie est appelée *D. sucré*. Quelquefois elle est sans saveur et ne contient pas de sucre ; on nomme alors la maladie *D. insipide* ou *Polyurie* (*Voy.* ce mot). — On connaît en outre un *D. avec excès d'urée*, et un *D. avec matières grasses*, dit *D. laiteux* ou *chyleux*.

Le diabète est une affection chronique fort grave, qui résiste souvent à tous les moyens de traitement. Dans le *D. sucré*, l'urine contenant moins d'acide urique et d'urée, en même temps que le sucre y surabonde, il convient de mettre le malade à l'usage d'aliments azotés, de le nourrir presque exclusivement de viande, de bouillon, de lui faire boire de bon vin, de proscrire toute matière sucrée et féculente, telles que le sucre, le pain, les pommes de terre : on fait pour les diabétiques du pain de gluten sans fécule. On a conseillé en outre les médicaments diaphorétiques, l'usage de la flanelle, les frictions sur les lombes, les bains chauds, les voyages dans les pays chauds, les toniques, notamment le quinquina et le fer. Les bains de vapeur, les bains sulfureux, les bains de mer et enfin l'eau de Vichy donnent de bons résultats, quand la maladie n'est pas encore arrivée à la période d'émaciation.

Les causes du diabète ne sont pas encore bien con-

nues; pendant longtemps on l'a attribué à une surexcitation des reins. M. Cl. Bernard a établi qu'il existe un rapport entre les fonctions du foie, qui, dans l'état normal, sécrète et élabore une certaine proportion de sucre, et celles du poumon, qui consomme par l'acte de la respiration le sucre ainsi produit : lorsqu'un état maladif vient surexciter l'activité du foie ou déprimer celle du poumon, la production du sucre devient plus considérable, et, ne pouvant plus être consommée par le travail de la respiration, cette substance apparaît dans les urines. Toute cause d'irritation agissant sur l'origine du nerf pneumo-gastrique, au niveau du bulbe rachidien, peut produire le diabète. Il a été constaté aussi que le diabète peut être passager et consister seulement dans la présence du sucre dans l'urine sans que les symptômes d'affaiblissement existent.

DIABLE (du gr. διάβολος, calomniateur), l'esprit du mal. C'est lui qui se présenta à Ève sous la figure du serpent; mais c'est dans le livre de Job qu'il apparaît pour la première fois sous le nom de *Satan* et le rôle d'accusateur devant Dieu. Dans l'Évangile, il tente le Seigneur lui-même, et dans l'Apocalypse il joue un rôle considérable dans la peinture du jugement dernier. Le moyen âge fut véritablement le règne du diable : il devint alors le personnage principal d'une foule de fabliaux, de contes, de mystères, de *diableries*; il fut reproduit sous les formes les plus hideuses et les plus variées par la peinture, la sculpture, etc. Sa vogue a survécu même à cette époque. *Voy.* DÉMON.

A Rome, on appelle *Avocat du diable*, celui qui, dans la procédure qui précède les canonisations, est chargé de contester les mérites du candidat.

Le nom de *Diable* a été donné, à cause de leur laideur, à beaucoup d'animaux : on nomme *D. des bois*, plusieurs espèces de Singes; *D. de Java* ou *de Tavoyen*, le Pangolin; *petits Diables* ou *Diablotins*, des oiseaux d'Amérique, du genre Pétrel; *D. enrhumé*, un oiseau du genre Tangara; *D. des savanes*, l'Ani; *D. des bois*, le Gecko; *D. de mer*, une espèce de Foulque et plusieurs poissons, les Raies, les Scorpènes, la Baudroie commune, etc. — Aux colonies, on nomme *Diables*, plusieurs insectes appartenant aux genres Charançon, Lèdre, Membrace, etc.

Dans les Arts, le mot *diable* désigne : 1° une machine armée de dents, dont on se sert pour ouvrir la laine, le coton, le crin, etc.; 2° un chariot à bras et à timon, formé d'un fort châssis de bois monté sur deux roues très-basses et qui sert à transporter de lourds fardeaux : ce chariot s'incline à volonté pour faire, au besoin, office de levier; son nom lui vient du bruit qu'il fait en roulant sur le pavé.

On nomme encore *diable*, un jouet d'enfant, qui consiste en deux sphéroïdes creux taillés dans le même morceau de bois et percés chacun d'un trou dans un sens opposé : on le fait rouler librement, et avec une intensité toujours croissante, sur une corde faiblement tendue; ce mouvement établit dans les deux sphéroïdes un courant d'air rapide qui se traduit par un ronflement semblable à celui de la toupie d'Allemagne : c'est ce bruit qui lui a valu son nom.

Diables cartésiens. Voy. LUDIONS.

DIABLON. On appelle ainsi quelquefois la petite voile placée dans les grands bâtiments au-dessus du *diablotin* (*Voy.* ci-après), et qui se hisse sur le mât de perruche; on la nomme aussi *voile d'étai de perruche*.

DIABLOTIN, nom vulg. d'un *Petrel* d'Amérique.

DIABLOTIN, voile d'étai du perroquet de fougue; elle est trapézoïdale. Son point d'amure est placé à la jonction du grand mât et de la voile d'étai d'artimon.

DIACAUSTIQUE (du gr. διά, à travers, et de *caustique*), nom donné : 1° aux courbes caustiques produites par la réfraction, par opposition aux *catacaustiques* (*Voy.* ce mot); 2° aux corps caustiques par la réfraction, comme les lentilles biconvexes, dont on se sert quelquefois pour cautériser en concentrant les rayons du soleil sur un seul point.

DIACHYLON ou DIACHYLUM (du gr. διά, par, et χυλός, suc), sorte d'emplâtre agglutinatif, que l'on emploie aussi comme fondant et résolutif. On distingue le *D. simple*, fait avec une décoction de racine de glaïeul, de l'huile de mucilage et de la litharge préparée; et le *D. composé* ou *gommé*, fait avec du diachylon simple auquel on ajoute de la cire jaune, de la térébenthine, de la gomme ammoniaque, du galbanum, du bdellium, etc.

DIACODE (du gr. διά, par, et κώδεια, tête de pavot). On appelle *sirop diacode* un sirop calmant, qui a pour base la tête de pavot blanc, ou l'extrait d'opium : on le prescrit contre la toux d'irritation et les excitations nerveuses.

DIACONAT (du lat. *diaconus*), le 2e des ordres sacrés, celui qui précède immédiatement la prêtrise. *Voy.* DIACRE.

DIACONESSE (du b.-lat. *diaconissa*), nom donné, dans les premiers temps de l'Église chrétienne, à des femmes qui remplissaient des fonctions analogues à celles de *diacre*: elles étaient attachées au service du culte pour les cérémonies qui regardaient particulièrement les personnes de leur sexe. C'étaient des vierges, ou des veuves qui ne devaient plus se remarier. Les diaconesses ont disparu dans les XIIe et XIIIe siècles.

DIACONIE (du b.-lat. *diaconia*), nom donné autrefois aux hospices établis auprès des monastères pour assister les pauvres et les infirmes, parce qu'ils étaient administrés par un *diacre*. Il y a encore des diaconies à Rome.

DIACOPE (du gr. διακοπή, incision), *Diacope*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, caractérisé par une échancrure au bord du préopercule. La *D. seba* ressemble à peu près au Spare; mais elle est moins longue et plus haute. On la recherche comme aliment.

DIACOUSTIQUE (du gr. διά, à travers, et de *acoustique*), partie de l'Acoustique qui a pour objet la réfraction des sons et l'étude des propriétés qu'ils acquièrent en traversant divers milieux.

DIACRE (du lat. *diaconus*, du gr. διάκονος, serviteur), ministre ecclésiastique, destiné à servir à l'autel le prêtre ou l'évêque. Dans l'origine, les diacres étaient chargés de distribuer les aumônes, de préparer les agapes, de donner l'eucharistie aux communiants, de la porter aux absents; plus tard, leurs fonctions se bornèrent à présenter à l'autel le pain et le vin sacrés, avec les offrandes des fidèles. Les diacres peuvent baptiser et prêcher, mais avec une permission spéciale. Le diaconat est le dernier grade avant d'arriver au sacerdoce; celui qui reçoit ce titre est définitivement engagé dans les ordres et ne peut se marier. L'âge fixé pour le diaconat a varié : pour y être admis, il fallait d'abord avoir 30 ans, puis 25; auj., on peut le recevoir à 23 ans. — A défaut d'ecclésiastiques, les fonctions de diacre peuvent être remplies dans les églises par quelqu'un des fidèles.

L'institution des diacres remonte aux apôtres, qui choisirent 7 serviteurs (*diaconoi*) pour les aider dans leurs fonctions. L'Église de Rome élut d'abord un diacre, puis 7, puis 14; dans la suite, le nombre en fut porté à 18 : ce chiffre est encore auj. à Rome celui des *cardinaux-diacres*, qui font partie du sacré collége. *Voy.* ARCHIDIACRE.

DIADELPHE (du préf. *di*, deux, et du gr. ἀδελφός, frère), se dit, en Botanique, des fleurs dont les étamines sont réunies par leurs filaments en deux faisceaux (Acacia, Buis, etc.).

DIADELPHIE (de *diadelphe*), 17e classe du système de Linné, comprend tous les végétaux dont les étamines sont *diadelphes*. Elle se divise en 4 ordres, d'après le nombre des étamines soudées ensemble.

DIADÈME (du gr. διάδημα), bandeau de laine, de fil ou de soie, blanc et uni, plus tard chargé de broderies, d'or, de diamants, de perles, de pierreries, dont les rois se ceignaient le front chez les anciens. En Grèce, le diadème était fort étroit dans l'origine; Alexandre adopta le premier le large diadème des

rois de Perse, dont les extrémités retombaient sur les épaules. Les rois de Rome portaient le diadème; les consuls n'en firent point usage; les empereurs le reprirent à partir d'Aurélien. Les rois barbares imitèrent les empereurs; mais leurs diadèmes étaient de métal et se confondaient avec les couronnes. Clovis portait un diadème radié, ou couronne non fermée; il en fut ainsi jusqu'à François Ier. *Voy.* COURONNE.

En Histoire naturelle, le nom de *Diadème* a été donné : 1° au *Tangara diademata*; 2° à des Lépidoptères diurnes; 3° à un poisson du genre *Holocentre*; 4° à un Crustacé cirrhipède, dit aussi *Coronule*; 5° à une Araignée du genre Épéire; 6° à un Ours, etc.

DIAGNOSTIC, DIAGNOSE (du gr. διάγνωσις), partie de la Médecine qui s'occupe de la distinction des maladies entre elles, connaissance qui s'obtient au moyen de l'observation de certains signes appelés pour cette raison *signes diagnostiques*. L'étude comparative de ces signes et de toutes les conséquences qu'on en doit tirer constitue la *Séméiologie*. *Voy.* ce mot et aussi PRONOSTIC.

En Histoire Naturelle, la *diagnose* est la description des caractères d'un genre ou d'une espèce.

DIAGOMÈTRE, DIAGOMÉTRIE (du gr. διάγω, conduire à travers, et μέτρον, mesure). Le *diagomètre* est un instrument de Physique, inventé par M. Rousseau et qui mesure la conductibilité électrique des corps. Il se compose essentiellement d'une pile sèche qui communique par un fil de métal avec la substance dont on cherche la conductibilité. Cette substance est placée dans un vase de métal isolé, lequel porte à la fois un petit disque de métal et une aiguille de boussole. Le disque et l'aiguille reçoivent de l'électricité de la pile par l'intermédiaire de la substance et se repoussent mutuellement, et l'on apprécie le degré de conductibilité par le temps que met l'aiguille à atteindre son maximum de déviation. — Cet instrument peut servir à mesurer la pureté de l'huile : car on a observé qu'à travers l'huile d'olive pure, l'électricité agissait 675 fois moins sur l'aiguille qu'en traversant les autres huiles fixes.

DIAGONALE (du lat. *diagonalis*, du gr. διαγώνιος). En Géométrie, on appelle ainsi la droite qui joint deux sommets non contigus soit d'un polygone soit d'un polyèdre. — Dans tout parallélogramme les diagonales se coupent en leur milieu; dans un rectangle elles sont de plus égales entre elles; dans un losange elles se rencontrent à angle droit. Le point de rencontre des diagonales d'un parallélogramme est le centre de figure de ce parallélogramme, parce que toutes les droites qui y passent et aboutissent de part et d'autre à la figure, y sont partagées en deux parties égales. — Le nombre des diagonales d'un polygone de n côtés est représenté par la formule $\frac{1}{2}n(n-3)$. — Dans tout parallélipipède, les quatre diagonales se coupent en un même point, qui est le milieu de chacune d'elles.

DIAGRAMME (du gr. διάγραμμα), nom donné par les Grecs : 1° à toute construction géométrique servant à démontrer une proposition; 2° en Musique, à l'étendue de tous les sons : c'est ce qu'on appelle auj. *gamme*, *clavier*, *échelle*.

DIAGRAMME, *Diagramma*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes, n'a pas d'écailles sur le devant du museau, tandis que tout le reste de la tête en est couvert. Ces poissons paraissent argentés, avec des lignes de reflets le long de chaque rangée longitudinale d'écailles. Ils sont très-voraces. On trouve dans l'Atlantique le *D. à front cave* (*D. cavifrons*), dont la chair est estimée.

DIAGRAPHE (du gr. διαγράφω, tracer des lignes), instrument servant à donner en petit la reproduction d'un objet plus grand, et à tracer, sans la connaissance du dessin, l'image de toutes sortes de lignes droites ou courbes. Il se compose : 1° d'une lunette à l'aide de laquelle l'œil suit les contours de l'objet qu'on veut reproduire; 2° d'un curseur adapté à la lunette, et muni d'un crayon qui retrace sur le papier des lignes pareilles à celles que parcourt le rayon visuel : le dessin est d'autant plus petit que l'objet et le point de vue sont plus éloignés du plan de perspective. — Le diagraphe a été ainsi nommé en 1831 par M. Gavard; mais la première idée de cet instrument appartient à l'Italien Cigoli; Rennenkampf en 1803 et Ronalds en 1825 avaient aussi imaginé des instruments analogues.

DIAGRÈDE (du gr. δακρύδιον, petite larme), suc de scammonée préparé avec du jus de coing. *Voy.* SCAMMONÉE.

DIALECTE (du gr. διάλεκτος). On appelle *dialectes* les formes particulières que présente une même langue dans des régions diverses, tant qu'il n'existe pas de langue commune qui soit la seule écrite et la seule littéraire. Quand cette langue commune est formée, les dialectes déchoient d'ordinaire et deviennent des *patois* (*Voy.* ce mot). — La Grèce ancienne avait 4 dialectes principaux : l'*ionien*, l'*attique*, le *dorien* et l'*éolien*. L'ionien est le plus ancien : Homère, Hésiode, Hérodote et Hippocrate s'en sont servis; l'*attique* doit être étudié dans Thucydide, Xénophon, Platon, Isocrate, Démosthène, en prose; Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, en vers; le *dorien* était parlé dans le Péloponnèse, la Sicile et la Grande-Grèce; Théocrite en offre le modèle; l'*éolien* ressemble beaucoup au dorien; il fut d'abord parlé en Béotie, et se répandit ensuite dans les Sporades et sur les côtes de l'Asie-Mineure. Alcée et Sapho écrivaient dans ce dialecte (Voir sur les dialectes grecs les travaux de Maittaire et de H.-L. Ahrens). — L'ancien français avait aussi ses dialectes : le *normand*, le *picard*, le *bourguignon*; ces dialectes ont conservé leur caractère jusqu'au XIVe siècle, époque à laquelle la formation d'une langue littéraire et écrite les fit dégénérer en patois. — L'italien a eu ses dialectes, le *toscan*, le *romain*, le *sicilien*, le *vénitien*, etc.; l'espagnol est une fusion des dialectes *catalan*, *castillan*, *andalou*, *murcien*, etc. Il en a été de même pour l'allemand, l'anglais, etc.

DIALECTIQUE (du gr. διαλεκτική). Ce mot, que l'on prend souvent pour synonyme de *Logique*, exprime proprement l'*art de discuter*, l'application des règles du raisonnement à la discussion, art qui n'est qu'une partie de la Logique. On attribue l'invention de cet art à Zénon d'Élée; les Sophistes s'en emparèrent; mais ils le discréditèrent en s'en servant pour tout contester, pour soutenir sur toute question le pour et le contre. Socrate le réhabilita : interrogeant habilement son interlocuteur, il l'amenait peu à peu à se contredire et à reconnaître son erreur (*Voy.* IRONIE), ou bien, appliquant la maxime *Connais-toi toi-même*, il lui faisait découvrir la vérité par l'analyse de sa propre pensée; c'est ce qu'il appelait la *maïeutique*, l'*art d'accoucher les esprits*. Platon a employé aussi ces deux procédés; mais ce philosophe, ainsi que les Néoplatoniciens, a donné à la dialectique une plus grande portée : il en a fait le moyen de parvenir à la vraie science, à la connaissance des *idées* (des *essences* des choses) par l'emploi successif de l'analyse et de la synthèse. Aristote, au contraire, a réduit la dialectique à l'art de discuter, qui ne conduit qu'à la simple probabilité, tandis que la logique enseigne à partir de principes reconnus vrais pour arriver à la certitude et à la science. Tombée peu à peu dans l'oubli, la dialectique a été remplacée, chez les Scolastiques, par l'*argumentation*, chez les Théologiens, par la *controverse*, dans l'enseignement classique de la Philosophie, par la *dissertation* (*Voy.* ces mots). Cependant Hegel lui a donné de nos jours, dans sa *Logique*, la même importance que Platon. — Consulter Janet, *Essai sur la dialectique dans Platon et dans Hegel*.

Dans la phraséologie de Kant, *dialectique* est synonyme de purement probable; c'est en ce sens qu'il oppose les *arguments dialectiques*, qui ne reposent

que sur des faits contingents, aux *arguments apodictiques*, qui reposent sur des vérités nécessaires et produisent une certitude absolue.

DIALLAGE (du gr. διαλλαγή, division, séparation), silicate de magnésie [$(4MgSi^2 + Aq) + MgAq$], se trouve en petites masses, présentant des clivages parallèles aux faces d'un prisme rhomboïdal oblique. Ses couleurs sont le vert émeraude, le vert-olive, ou même le noir. La cassure en est inégale; il pèse de 3 à 3, 2 et raye difficilement le verre. On en connaît plusieurs autres variétés, ayant pour formules $MgSi^3 + MgAq$, ou $3(MgSi^3 + Aq) + MgAq^3$. — Les différentes variétés de diallage se rencontrent disséminées dans les terrains de serpentine, ou font partie intégrante de certaines roches telles que l'euphotide, l'eclogite, etc. On les trouve en Carinthie, en Piémont, au Hartz, en Cornouailles, en Amérique, etc. Quelques-unes, la *smaragdite*, p. ex., sont employées dans la joaillerie.

DIALLÈLE (du gr. διάλληλος, réciproque), nom donné par les Grecs au *cercle vicieux*. *Voy.* ce mot.

DIALLOGITE. *Voy.* MANGANÈSE CARBONATÉ.

DIALOGISME (de *dialogue*), figure de Rhétorique, qui consiste à mettre sous forme de dialogue les sentiments ou les idées que l'on prête à ses personnages. La *subjection*, la *prolepse* (*Voy.* ces mots) empruntent souvent cette forme.

DIALOGUE (du gr. διάλογος, conversation). Considéré comme forme littéraire, le dialogue peut s'appliquer à tous les genres de composition. Outre les œuvres dramatiques, qui sont nécessairement sous cette forme, et la poésie pastorale, qui l'affecte particulièrement, la philosophie, la morale, l'éloquence, les sciences même, se sont servies du dialogue pour couvrir par la forme d'une conversation particulière ce que l'enseignement pouvait avoir d'aride. On cite surtout en ce genre, chez les anciens, les *Dialogues* de Platon, plusieurs écrits philosophiques de Cicéron (*Tusculanes, Académiques, de l'Orateur*, etc.); le *D. des orateurs*, de Tacite ou de Quintilien; les *D. des morts*, de Lucien; chez les modernes, les *D. sur l'éloquence* et les *D. des morts*, de Fénelon; les *D. des morts* et la *Pluralité des mondes*, de Fontenelle; le *D. de Sylla et d'Eucrate*, de Montesquieu; les *Entretiens* du P. Malebranche, ceux du P. Bouhours, de Mably, etc. *Voy.* CONVERSATION.

DIALYPÉTALE (COROLLE), du gr. διαλύω, séparer, et de *pétale*. *Voy.* COROLLE.

DIALYSE (du gr. διάλυσις, séparation), opération qui sépare les substances contenues dans une solution : elle est fondée sur la propriété qu'ont certaines substances amorphes ou gélatineuses, dites *colloïdes* (*Voy.* ce mot), de ne pouvoir passer à travers des filtres un peu épais. La dialyse permet de séparer ces substances sans les décomposer, si elles sont très-altérables, ou d'en retirer les substances cristallisables qu'elles contiennent. On se sert à cet effet d'un tamis dit *dialyseur*, dont le fond est formé de *papier parchemin*, modification du papier que l'on obtient en le trempant un instant dans l'acide sulfurique dilué. Si l'on verse sur ce tamis un mélange de substances colloïdales et de substances cristallisables, celles-ci seules traverseront la cloison poreuse. C'est ainsi qu'on a pu préparer facilement les solutions de silice pure, l'albumine, etc., et qu'en médecine légale on sépare des substances animales les matières minérales ou organiques cristallisables, telles que l'arsenic, qui ont pu servir à l'empoisonnement. *Voy.* DIFFUSION.

DIAMAGNÉTISME (du gr. διά et de *magnétisme*). Ce mot, en Physique, désigne l'action répulsive que l'aimant exerce sur un grand nombre de corps solides, liquides ou gazeux. Le type de cette classe de corps est le bismuth. Pour obtenir cet effet, il faut employer des aimants très-puissants, les électro-aimants, p. ex. Un *corps diamagnétique* suspendu entre les pôles d'un électro-aimant prend une direction perpendiculaire (*équatoriale*) à la ligne des pôles; tandis qu'une substance magnétique prend la direction *axiale*, c.-à-d. celle des pôles. Brugmanns a le premier observé cette répulsion du bismuth en 1778; mais c'est Faraday qui a fait connaître les lois du diamagnétisme.

DIAMANT (du lat. *adamas-antis*, du gr. ἀδάμας, indomptable), minéral transparent, doué d'un éclat très-vif, qui n'est autre chose que du carbone pur et cristallisé. C'est le plus dur des corps connus; sa densité est de 3,5. Il n'est ni volatil, ni fusible; aucun liquide ne le dissout; il résiste au feu le plus violent quand on le chauffe à l'abri de l'air; mais il brûle facilement dans le gaz oxygène, et se transforme alors en acide carbonique. Il est ordinairement sans couleur; mais, quelquefois, il présente des teintes bleues, jaunes, roses ou brunes. On le trouve soit en grains irrégulièrement arrondis, soit en cristaux à faces arrondies, ayant la forme du cube, de l'octaèdre régulier, du dodécaèdre rhomboïdal, ou même du scalénoèdre à 48 faces; il a pour gisement exclusif certains graviers aurifères du Brésil, des Indes et de l'Oural; les mines de Golconde et de Visapour, aux Indes, sont connues depuis les temps les plus reculés; celles du Brésil (Minas-Geraes), ont été découvertes au XVIIIe siècle; celles de l'Oural (gouv. de Perm) n'ont été découvertes qu'en 1831. On a signalé depuis des gîtes de diamants aux États-Unis, en Australie et au Cap de Bonne-Espérance. — On lave les sables aurifères qui contiennent le diamant pour les débarrasser des matières terreuses; le résidu est ensuite étendu sur une aire bien battue, et la recherche des diamants y est faite à la main, sous la surveillance d'inspecteurs.

Le pouvoir réfringent et le pouvoir dispersif considérables que présente le diamant, et d'où naît l'éclat de ses feux, l'ont rendu un des corps les plus précieux employés en joaillerie; en raison de sa grande dureté, il sert aussi à fabriquer des pivots pour les pièces délicates d'horlogerie, à polir les pierres fines et à couper le verre. Les vitriers emploient principalement le diamant cristallisé à arêtes courbes, dit *diamant de nature*.

La taille augmente considérablement l'éclat du diamant. Elle s'exécute au moyen d'une plate-forme circulaire en acier très-doux, qu'on recouvre de poudre de diamant, dite *égrisée*, délayée dans de l'huile, et sur laquelle on appuie le diamant pendant qu'elle tourne rapidement. Il y a deux espèces de taille : la *taille en rose*, qui ne s'applique qu'aux diamants de peu d'épaisseur, et la *taille en brillant*, qui est plus recherchée. La *rose* présente, à sa partie supérieure, une pyramide à facettes triangulaires, et se termine inférieurement par une large base plane destinée à être cachée dans la monture. Les *brillants* ont, à la partie supérieure, une face assez large, ou *table*, entourée de facettes triangulaires, nommées *dentelles*, et de facettes en losange; la partie inférieure se termine en une sorte de pyramide garnie aussi de facettes, ou *pavillons*, destinée à faire subir à la lumière qui a traversé la pierre, la réflexion totale; cette pyramide est tronquée par une autre petite table, ou *culasse*. Les brillants sont toujours montés à jour.

La grosseur des diamants est presque toujours peu considérable; les diamants ordinaires ne dépassent guère le poids d'un carat (centigr. 20,27); ceux qui pèsent plusieurs carats s'appellent *diamants parangons*, et leur prix croît bien plus vite que leur poids : un diamant de 1 carat vaut 250 fr.; de 2 carats, 800 fr.; de 3 carats, 1,500 fr.; de 8 carats, 10,000 fr. Les plus gros diamants connus sont : celui du radjah de Matan, dans l'île de Bornéo, qui pèse, brut, 367 carats (plus de 75 gr.); celui du Grand-Mogol, dit *Kohi-noor* (mont de lumière), qui pèse 279 carats; celui de l'empereur de Russie, l'*Orlov*, qui est de la grosseur d'un œuf de pigeon, et qui pèse 193 carats; celui de l'empereur du Brésil; celui du Nizam, qui, dit-on, pèse brut 400 carats, et l'*Étoile du Sud*, diamant de 254 carats 1/2 brut, trouvé au Brésil en 1853. Le diamant taillé qui passe pour le plus beau, en rai-

son de sa forme et de sa limpidité, est le *Régent*, qui fait partie des bijoux de la couronne de France : il fut acheté par le duc d'Orléans, alors régent, au prix de 2,500,000 fr., d'un Anglais nommé Pitt, qui l'avait rapporté de l'Inde ; il pesait 136 carats 3/4 (27 gr., 85) ; mais il a été retaillé depuis et ne pèse guère que 123 carats ; il vaut cependant plus de 5 millions. On cite encore le *Sancy*, ainsi nommé d'un ministre d'Henri IV, qui en fut le premier possesseur ; ce diamant fit ensuite partie des diamants de la couronne et fut perdu en 1798. Depuis il a été possédé par le prince Demidoff et a reparu à l'Exposition universelle de 1867 : il est actuellement dans l'Inde.

Les anciens ignoraient l'art de tailler le diamant. Il fut inventé en 1476, à Bruges, par L. de Berquem, et c'est encore dans les Pays-Bas que se taillent auj. la plupart des diamants. Mazarin et de Calonne essayèrent inutilement d'importer en France cette industrie. La maison Bernard, qui paraît y avoir réussi de nos jours, a pris en 1861 le titre de *taillerie impériale de diamants*. Le premier diamant taillé fut porté par Charles le Téméraire ; il est aujourd'hui possédé par l'Espagne.

Les premières expériences sur la combustibilité du diamant furent faites en 1694 à Florence, par Averani et Targioni, à l'aide d'un miroir ardent. Newton, se fondant sur certaines considérations optiques, avait déjà émis l'opinion qu'il devait être combustible. Longtemps après, François de Lorraine, depuis empereur, fit, à Vienne, de nouvelles recherches sur ce corps et en opéra la combustion à l'aide de fourneaux ordinaires. De 1766 à 1772, ces expériences furent répétées en France par d'Arcet père, Rouelle, Macquer, Lavoisier, etc. Lavoisier démontra que le diamant est formé de carbone. De nos jours, plusieurs savants, Despretz entr'autres, ont tenté de produire le diamant artificiellement ; mais ils n'ont réussi qu'à obtenir des diamants microscopiques. On imite plus ou moins bien le diamant avec le *strass*. Voy. ce mot.

On appelle *diamants d'Alençon* des cristaux de quartz hyalin noir d'une grande limpidité, que l'on trouve dans les sables granitiques d'Alençon, et qui ont la forme de doubles pyramides hexagonales.

DIAMÈTRE (du gr. διάμετρος). En Géométrie, on appelle *diamètre d'une courbe* toute droite qui partage en deux parties égales un système de cordes parallèles de cette courbe. Les sections coniques seules jouissent de la propriété d'avoir des diamètres pour des cordes parallèles de direction quelconque. Quand elles ont un centre, tous les diamètres y passent ; dans les coniques privées de centre ils sont tous parallèles. — Deux *diamètres conjugués* sont deux diamètres dont chacun partage en deux parties égales les cordes parallèles à l'autre ; dans l'ellipse et l'hyperbole ils jouissent de cette double propriété découverte par Apollonius : 1° La somme des carrés de deux diamètres conjugués quelconques est égale à la somme des carrés des axes ; 2° le parallélogramme construit sur deux diamètres conjugués est équivalent au rectangle des axes. — En particulier le *diamètre d'un cercle* est la droite qui, menée par son centre, aboutit de part et d'autre à sa circonférence. Le rapport de la circonférence à son diamètre est un nombre incommensurable : 3,1415926..... (Voy. CERCLE). — Le *diamètre d'une sphère* est la droite qui, menée par son centre, aboutit de part et d'autre à sa surface.

On appelle *plan diamétral* d'une surface du second degré, tout plan qui partage en deux parties égales un système de cordes parallèles de cette surface. — Quand ces surfaces sont douées de centre, tous les plans diamétraux y passent.

En Astronomie, le *diamètre apparent* d'un astre est l'angle sous lequel on le voit, ou plus exactement l'angle d'ouverture du cône formé par les rayons visuels tangents à l'astre. — Quand le diamètre apparent d'un astre est assez petit, il varie en raison inverse de la distance de cet astre à l'observateur.

DIANDRE (du préf. *di*, deux, et du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, mâle), se dit, en Botanique, des fleurs qui ont deux étamines (Jasmin, Véronique, Sauge). — Dans le système de Linné, on appelait *Diandrie*, une classe qui renfermait les plantes à deux étamines libres ; cette classe était divisée en trois ordres.

DIANE (de l'ital. ancien *diano*, de jour ; du lat. *dies*), batterie de caisse qui s'exécute au point du jour, et qui est le signal du réveil. On ne rend point d'honneurs militaires avant la diane. En mer et dans les ports, la diane (dite *fanfare* ou *réveil-matin*) est accompagnée d'un coup de canon.

En Alchimie, *Diane* était le nom de l'*Argent*. De là vient le nom d'*Arbre de Diane*, arborisation métallique. Voy. ARBRE.

DIANELLE, *Dianella*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Asparagées, renferme des plantes vivaces, herbacées et rameuses, à fleurs en panicule terminale, à feuilles semblables à celles des iris. On cultive : la *D. bleue* (*D. cærulea*), ou *Reine des bois*, originaire de l'Australie, à fleurs d'un bleu d'azur, et la *D. jaune* (*D. nemorosa*), originaire de l'Inde.

DIANTHÉES. Voy. CARYOPHYLLÉES.

DIANTHUS (c.-à-d. en grec, *fleur de Jupiter*), nom latin scientifique de l'*Œillet*. Voy. ce mot.

DIAPALME (du gr. διά et de *palme*, parce qu'on y faisait entrer autrefois une décoction de feuilles de palmier), sorte d'emplâtre détersif et résolutif, composé de litharge, de sulfate de zinc, d'huile d'olive et de cire vierge.

DIAPASON (du gr. διὰ πασῶν, à travers toutes [les notes]). C'était, chez les Grecs, le nom de l'*octave*. — On donne auj. ce nom à l'étendue d'une voix ou d'un instrument, c.-à-d. à la série des notes qu'une voix ou un instrument peut faire entendre. Chaque voix, chaque instrument, a son diapason particulier.

DIAPASON, petit instrument composé d'une tige d'acier à deux branches, courbées en U, et disposées de manière à faire résonner constamment et sans la moindre altération le ton de *la*, lorsqu'on fait vibrer l'instrument. C'est sur ce régulateur que l'on accorde tous les instruments. En France, le *diapason normal*, arrêté en 1859, donne 870 vibrations simples par seconde (le diapason adopté en Angleterre en donne 888). — On construit aussi des diapasons donnant tous les autres sons ; leurs dimensions varient alors. M. Lissajous a indiqué une méthode très-rigoureuse pour accorder les diapasons ; elle est fondée sur l'apparence que présente un miroir adapté à l'une des branches du diapason, lorsqu'on fait arriver sur ce miroir un pinceau lumineux ayant déjà subi une réflexion sur un autre miroir, adapté au diapason-type et convenablement placé. Lorsque les deux diapasons résonnent, on voit une courbe lumineuse dont la forme sert à reconnaître si les deux diapasons sont exactement à l'unisson. — Despretz a mesuré la limite des sons perceptibles à l'aide de diapasons ; il a trouvé 73,700 vibrations simples par seconde.

DIAPÉDÈSE (du gr. διαπεδάω, traverser), hémorrhagie cutanée, transsudation de sang à la surface de la peau. Charles IX mourut, dit-on, de ce mal.

DIAPÈRE (du gr. διαπειρῶ, transpercer), *Diaperis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes : antennes composées d'articles en forme de disques enfilés par leur centre ; corps ovoïde et bombé ; tête courte et triangulaire ; écusson très-petit ; pattes de largeur moyenne. Ces insectes vivent dans les agarics et les bolets.

DIAPHANÉITÉ (du gr. διαφανής, transparent), propriété qu'ont certains corps, tels que l'air, l'eau, le verre, le diamant, le talc, le cristal, etc., de laisser passer librement les rayons lumineux à travers leur masse. Les corps diaphanes sont opposés aux corps *opaques*, à travers lesquels la lumière ne pénètre pas ; ils diffèrent des corps *translucides*, comme l'agate, en ce que ceux-ci ne transmettent à travers leur masse qu'une lumière diffuse.

DIAPHONIE, terme de Musique, se dit : 1° de tout

intervalle dissonant; 2° d'une sorte d'harmonie composée de quartes ou de quintes et d'octaves, et qui es le contraire de la *symphonie* (*Voy.* ce mot). Cette harmonie n'est guère en usage auj. que dans les jeux d'orgue dits *jeux de mixture*.

DIAPHORÈSE, DIAPHORÉTIQUE (du gr. διαφόρησις). On appelle *diaphorèse*, un état de la peau intermédiaire entre la transpiration naturelle et la sueur; *diaphorétiques*, des sudorifiques de peu d'énergie ou administrés à faible dose. *Voy.* SUDORIFIQUES.

DIAPHRAGME (du gr. διάφραγμα, cloison), muscle impair, membraneux mince, aplati, très-large, obliquement situé entre le thorax et l'abdomen, qu'il sépare l'un de l'autre, comme une cloison. Le centre de ce muscle est occupé par une large aponévrose, à laquelle on a donné le nom de *centre phrénique*, et qui reçoit les fibres nées de la circonférence du thorax, et dont la réunion forme les *piliers* du diaphragme. Ce muscle présente deux ouvertures : l'une en avant, qui est traversée par l'œsophage; l'autre, en arrière qui donne passage à l'aorte, au canal thoracique et à la veine azygos. Le diaphragme maintient les viscères renfermés dans la poitrine et l'abdomen. Lorsqu'il se contracte, ses fibres, de courbes qu'elles étaient, deviennent droites; alors il s'abaisse et la poitrine est agrandie pour recevoir l'air : c'est ce qui le fait nommer *muscle inspirateur;* lorsqu'il se relâche, il est repoussé vers la poitrine par les viscères abdominaux. Le diaphragme joue un rôle essentiel dans le soupir, le bâillement, l'anhélation, la toux l'éternument, le rire, le sanglot, le hoquet, le vomissement, les actes de flairer, crier, chanter etc. Les anciens en ont fait quelquefois le siége de l'âme. — Cet organe n'existe chez les Oiseaux qu'à l'état rudimentaire.

On nomme encore *diaphragme :* 1° en Optique, un anneau qu'on place au foyer commun de deux verres d'une lunette, pour intercepter les rayons trop éloignés de l'axe et qui pourraient rendre les images confuses sur les bords; — 2° en Botanique, toute lame qui partage un fruit capsulaire en plusieurs loges ou parties; — 3° en Mécanique, un disque plus ou moins mince qui interrompt la communication dans le canal d'un tube cylindrique, tel qu'un tuyau de pompe, de lunette, etc. Les soupapes des pompes sont portées par des diaphragmes percés.

DIAPRÉE, espèce de Prune. *Voy.* PRUNIER.

DIAPRUN (du gr. διά, et de *prune*), ancien électuaire qui avait pour base la pulpe de pruneaux.

DIAPTOSE (du gr. διάπτωσις), dite aussi *Intercidence* ou *Petite chute*. On nomme ainsi, dans le Plain-chant, une sorte de passage qui se fait sur la dernière note d'un chant, le plus souvent après un grand intervalle en montant; pour assurer la justesse de cette finale, on la marque deux fois en séparant cette répétition par une troisième note baissée d'un degré.

DIARRHÉE (du gr. διάῤῥοια), vulg. *Dévoiement*, *Cours* ou *Flux de ventre*. On confond généralement sous ce nom des affections diverses qui n'ont de commun que la fréquence et la liquidité des déjections alvines. La diarrhée n'est le plus souvent qu'un symptôme de l'*entérite* (*Voy.* ce mot) ou d'un accroissement anormal de la sécrétion de la membrane muqueuse intestinale. Elle peut être produite par les causes les plus diverses, et par conséquent les moyens à lui opposer doivent également varier à l'infini; le médecin seul, jugeant de la nature de la diarrhée, pourra indiquer le remède le mieux approprié pour en triompher.

DIARTHROSE. *Voy.* ARTICULATION.

DIASCÉVASTE (du gr. διασκευαστής), nom donné à ceux qui, avant les grammairiens d'Alexandrie, prétendirent retoucher, arranger et même continuer les poëmes d'Homère et des poëtes cycliques. C'est à eux qu'il faut attribuer la plupart des interpolations que les Alexandrins se sont appliqués à faire disparaître. Voir sur ce sujet : K. Lehrs, *de Aristarchi studiis Homericis* et l'*Introduction* à l'édition d'Homère de M. Pierron (1869).

DIASCORDIUM (du gr. διά et de *scordium*, germandrée), électuaire astringent et sédatif dont les feuilles de scordium sont la base, et dans lequel on fait entrer des roses rouges, de la bistorte, de la gentiane, de la cannelle, du galbanum, du gingembre et de l'extrait d'opium. On en doit la composition à Fracastor.

DIASPORE (du gr. διασπορά, dispersion), minéral composé d'alumine et d'eau ($\ddot{A}l\dot{A}q$), avec quelques traces d'oxyde de fer, qu'on trouve dans les terrains granitiques. Il se présente en lames jaunâtres ou brunâtres, un peu fibreuses, à cassure quelquefois vitreuse, et montre des clivages parallèles aux faces d'un prisme rhomboïdal droit. Exposé au feu, il se disperse en une multitude de parcelles: d'où son nom.

DIASPOROMÈTRE (du gr. διασπορά, dispersion, et μέτρον, mesure), appareil de Physique servant à mesurer la dispersion d'une substance transparente, et à calculer des tables où se trouvent inscrits les angles que doivent avoir des prismes de substance connue, pour s'achromatiser mutuellement. *Voy.* ACHROMATISME.

DIASTALTIQUE (MOUVEMENT). *Voy.* DIASTOLE.

DIASTASE (du gr. διάστασις, séparation), nom donné, en Médecine, à une sorte de luxation qui consiste dans l'écartement ou la séparation de deux os qui étaient contigus, comme le cubitus et le radius, le tibia et le péroné.

DIASTASE. En Chimie, on a donné d'abord ce nom à une substance azotée neutre, découverte en 1833 par Payen et Persoz, et qui a la propriété de transformer rapidement la fécule en dextrine et en sucre, et de la séparer ainsi des substances insolubles avec lesquelles elle serait mêlée. On peut l'extraire de l'orge germé à l'aide de l'eau; elle est blanche, non cristalline, très-soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool concentré. On a attribué à la diastase la transformation qu'éprouve la fécule dans les céréales à l'époque de la germination. — Depuis, en Physiologie, le mot *diastase* est devenu synonyme de *ferment*. Les diastases *salivaire*, *gastrique*, *pancréatique*, sont la partie essentiellement active de ces liquides qui transforme: la 1re, l'amidon en sucre; la 2e, l'albumine en peptone; la 3e, qui saccharifie l'amidon, dédouble les corps gras, et agit sur les substances alimentaires albuminoïdes. Ces diastases sont toutes précipitables des liquides qu'elles contiennent par l'alcool. *Voy.* PTYALINE et PEPSINE.

DIASTÈME (du gr. διάστημα), terme de la Musique des Grecs, désignait l'intervalle simple, par opposition au *système* ou intervalle composé. *Voy.* INTERVALLE.

DIASTIMOMÈTRE (du gr. διάστημα, intervalle, et μέτρον, mesure), instrument qui sert à mesurer les distances : c'est une sorte de théodolite dont l'oculaire porte deux fils tendus. Une mire parlante en forme de croix étant placée au point dont on veut mesurer l'éloignement, on vise sur les divisions de la branche horizontale, et, par suite de l'espacement des fils et du grossissement de la lunette, on peut lire la distance sur la mire elle-même, en faisant correspondre les fils à des divisions de même numéro placées à droite et à gauche et en lisant directement le numéro d'ordre de ces divisions. A l'aide d'une disposition particulière, la même lecture peut représenter la distance réduite à l'horizon, quand la lunette ne vise pas horizontalement. — MM. Peaucellier et Wagner sont les inventeurs de cet instrument.

DIASTOLE (du gr. διαστολή), mouvement de dilatation du cœur opposé à la *systole*. *Voy.* CŒUR.

DIATHERMANE (du gr. διά à travers, et θερμός, chaud), se dit, en Physique, par opposition aux substances *athermanes*, des substances qui livrent passage à la chaleur rayonnante, comme les substances diaphanes livrent passage à la lumière. Le sel gemme, le spath fluor, le spath d'Islande et le cristal de roche sont des substances *diathermanes*, tandis que

l'alun, l'eau pure et surtout les métaux opaques sont des substances *athermanes*.

DIATHÈSE (du gr. διάθεσις), disposition générale en vertu de laquelle on est disposé à contracter une espèce déterminée de maladie, qui se reproduit dans diverses parties du corps sous des formes semblables ou variées. On distingue les diathèses *cancéreuse, tuberculeuse, purulente, syphilitique*, etc. — Voir Baumès, *Traité des diathèses* (Lyon, 1853).

DIATOME (du gr. διατομή, coupe), *Diatoma*, genre d'Algues vertes, type de la tribu des Diatomées, composé de segments ou de lames formant d'abord un petit filament simple et très-comprimé, et qui, ensuite, en se disjoignant dans leur longueur, présentent la figure d'un zigzag. Les Diatomées forment sur les plantes aquatiques des fontaines ou de la mer un duvet roussâtre, de couleur ferrugineuse, qui devient verdâtre par la dessiccation. Elles se multiplient par déduplication. — Les *Diatomées*, dites aussi *Fragilaires*, font partie du groupe des *Arthrodiées*. *Voy.* ce mot.

DIATONIQUE (du gr. διά, et τόνος, ton). On appelle ainsi, en Musique, le mouvement ou la gamme qui procède par tons et demi-tons alternatifs, par opposition au mouvement ou à la gamme *chromatique* qui ne procède que par demi-tons.

DIATRIBE (du gr. διατριβή, étude, examen). Ce nom, qui, dans son acception primitive, se donnait aux entretiens philosophiques, à l'examen sérieux d'un ouvrage d'esprit, a été plus tard spécialement appliqué à toute critique amère et violente. *Voy.* LIBELLE et PAMPHLET.

DIAULE (du gr. δίαυλος), mesure de longueur, valant 2 stades (370 mètres). C'est l'espace que parcouraient ordinairement les coureurs à pied dans les jeux publics de la Grèce. — *Voy.* FLUTE.

DIAZOÏQUES, nom donné, en Chimie, à une série de composés formés en général dans la série aromatique par la substitution de 2 atomes d'*azote* à l'hydrogène. Ils sont tous explosifs.

DICÉE, *Diceum*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres : bec court, dentelé à la pointe, élargi à sa base et un peu arqué ; narines petites et arrondies ; ailes obtuses. Les espèces connues sont toutes des archipels de l'Asie et de l'Océanie. Leur taille est petite, et leur plumage rouge, noir ou jaune.

DICÉRATE (du préf. *di*, deux, et du gr. κέρας, corne), *Diceras*, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Chamacidées : coquille irrégulière, toujours fixée par sa petite valve, et dont les crochets se recourbent en spirale. Les Dicérates diffèrent des Chames principalement par la forte dimension de la dent cardinale bilobée dont leur charnière est munie à chaque valve. Elles appartiennent toutes à l'étage corallien.

DICHOBUNE (du gr. δίχα, séparément, et βουνός, colline ; à cause des tubercules distincts de leurs molaires), genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Bisulques (Porcins) et voisins des Anoplothériums, renferme plusieurs espèces, toutes de petite taille : le *D. lièvre*, dont les formes et la dimension rappellent celles d'un lièvre ; le *D. rongeur*, gros comme un cochon d'Inde, et le *D. oblique*, remarquable par l'obliquité des branches de sa mâchoire inférieure.

DICHONDRA, genre de la famille des Convolvulacées, type de la tribu des *Dichondrées*, ne renferme que des herbes d'Amérique peu importantes.

DICHORIZANDRE (du gr. διχορία, double chœur, et ἀνήρ, ἀνδρός, étamine), *Dichorizandra*, genre de la famille des Commélinées, originaire du Brésil. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles lancéolées, et à fleurs en grappes terminales. On cultive en serre chaude la *D. à fleurs en thyrse* : tige de 1m partant d'un tubercule charnu, cylindrique et d'un vert foncé ; au sommet, panicule chargée de ramifications cylindriques, courtes, et portant à leurs extrémités de 3 à 5 fleurs d'un bleu lilas à l'extérieur, blanches à l'intérieur, et vertes à l'extrémité de chaque pétale.

DICHOTOME (du gr. διχότομος, coupé en deux), se dit, en Botanique, des parties qui se divisent et se subdivisent en *deux*, comme la tige du gui, de l'œillet, les pédoncules du fusain, etc.

En Astronomie, ce mot désigne l'état de la lune lorsque la moitié de cet astre est seule visible.

En Logique, on appelle *division dichotomique*, *classification dichotomique*, celles qui procèdent en divisant et subdivisant toujours de deux en deux. — La *Flore française* de Lamarck offre un modèle de méthode dichotomique appliquée à la Botanique.

DICHROA (du gr. δίχροος, de deux couleurs), genre de la famille des Rosacées, créé pour un arbrisseau de la Cochinchine, dont les feuilles et les racines sont employées par les naturels comme fébrifuges. Les fleurs de cette plante sont blanches en dehors, bleues en dedans : d'où son nom.

DICHROÏSME (du gr. δίχροος), propriété optique de certains minéraux, qui consiste en ce qu'on leur voit deux couleurs différentes suivant qu'on les regarde dans un sens ou dans un autre, ou encore par réflexion et par réfraction : la *cordiérite*, p. ex., ou *fahlunite*, est dans un sens d'un beau bleu de saphir, et dans un autre sens, d'un blanc-jaunâtre tirant sur le brun : ce qui lui a fait donner le nom de *dichroïte*. — On donne aussi ce nom à la propriété qu'ont certaines substances transparentes de présenter deux couleurs différentes suivant leur épaisseur : le verre bleu de cobalt est rouge par transparence quand son épaisseur est assez grande. Ces phénomènes ont été étudiés surtout par M. Brewster.

DICLINE (du gr. δίς, deux, et κλίνη, lit), nom donné aux plantes dont les organes sexuels, mâles et femelles, ne sont pas réunis dans la même fleur, mais qui ont des fleurs mâles et des fleurs femelles. Ces fleurs, dites *unisexuées*, sont appelées *monoïques* lorsqu'elles habitent sur le même pied, et *dioïques* lorsque les organes mâles existent sur un pied, et les organes femelles sur un autre (*Voy.* MONOCLINE). — Dans la *Méthode* de Jussieu, les plantes diclines formaient la 15e et dernière classe des Dicotylédones et renfermaient les Euphorbiacées, les Cucurbitacées, les Urticées, les Amentacées et les Conifères.

DICOTYLÉDONES (du gr. δίς, deux, et κοτυληδών), nom donné, en Botanique, aux plantes dont l'embryon est muni de deux *cotylédons* (*Voy.* ce mot). Les *Dicotylédones* forment un des trois embranchements du Règne végétal, celui qui contient le plus grand nombre d'espèces. D'après la classification généralement adoptée auj., celle de M. Brongniart (1843), il se subdivise en deux sous-embranchements : les *gymnospermes*, dont la graine est nue (Conifères, Cycadées, etc.), et les *angiospermes*, dont la graine est entourée d'un péricarpe : ce dernier se subdivise à son tour en *gamopétales*, ou plantes à corolle d'une seule pièce, et *dialypétales*, ou plantes à corolle composée de plusieurs pièces distinctes, ou nulle : dans ces deux séries l'insertion des étamines donne lieu à de nouvelles subdivisions en *hypogynes* ou *périgynes*, comme on peut le voir indiqué à l'article consacré à chaque famille.

DICRANE (du gr. δίκρανος, à deux têtes), *Dicranum*, genre de Mousses acrocarpes, type de la tribu des *Dicranées*. On le trouve, sous forme de gazon, sur la terre et sur les rochers.

DICRANURE (du gr. δίκρανος et οὐρά, queue), *Dicranura*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Bombycides, dont les chenilles vivent sur le saule et le peuplier.

DICROCÉROS, Cerf fossile. *Voy.* CERF.

DICROTE (du préf. *di*, deux, et du gr. κρότος, battement), nom donné au pouls qui, à certaines pulsations, semble battre deux fois comme le marteau qui frappe l'enclume, rebondit et achève son coup. On nomme aussi ce pouls *rebondissant*.

DICTAME ou DICTAMNE (du gr. δίκταμνον), *Dictamnus*. Les anciens donnaient le nom de *Dictame* à une plante de Crète, appartenant au genre Origan

et à la famille des Labiées, dont les sommités fleuries passaient pour avoir des propriétés merveilleuses, surtout contre la morsure des animaux venimeux. On la trouve dans le midi de la France.

Les modernes nomment *Dictame*, un genre de la famille des Diosmées, renfermant des plantes vivaces, à odeur pénétrante. L'espèce la plus remarquable est le *Dictamnus albus*. *Voy.* FRAXINELLE.

DICTATEUR (du lat. *dictator*, magistrat suprême à Rome (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Ce nom a été donné, dans les temps modernes, au chef de certaines républiques, notamment au Paraguay, de 1814 à 1840.

DICTIONNAIRE (de *diction*), recueil de mots ou de noms rangés par ordre alphabétique, avec leur signification. Le *dictionnaire* ne doit pas être confondu avec le *vocabulaire*, simple nomenclature de mots, sans explication raisonnée ; avec le *lexique*, recueil de mots rares, de formes difficiles, ou propres à un seul auteur ; avec le *glossaire*, recueil et commentaire de mots barbares ou vieillis et de locutions abandonnées.

Dictionnaire de mots. Les plus anciens ouvrages de ce genre sont le traité de Varron, *De differentia verborum*, espèce de dictionnaire de synonymes ; celui de Verrius Flaccus, *De significatione verborum* ; l'*Onomasticon* de Pollux, composé vers l'an 180 de J.-C. ; le *Dictionnaire grec* d'Hésychius, vers 600. Au moyen âge, on ne cite guère que l'*Elementarium rudimentum* de Papias (1053), des gloses et des lexiques, qui n'ont d'importance que pour l'étude de la langue. En 1502 parut le *Dictionnaire polyglotte* d'Ambroise Calepin. Vinrent ensuite le *Thesaurus linguæ latinæ* de Rob. Estienne (1531), le *Lexicon totius latinitatis* de J. Facciolato (1720), refondu par Forcellini (1771), et refait depuis par Scheller et par Freund ; et les *Dictionnaires* classiques de Boudot, Noël, de Wailly, Daveluy et Quicherat, Theil, Lebaigue, etc. — En grec, nous citerons, entre autres, le grand *Thesaurus linguæ græcæ* de Henri Estienne (1572), réédité par MM. Didot (1840-48), et les lexiques abrégés de Schrevelius, Hederich, Schneider F.Passow, W. Pape ; de Planche, Vendel-Heyl, Alexandre, Chassang, etc. — Un des plus anciens dictionnaires français est celui de J. Nicot (1572), après lequel il faut citer le *Lexique* de R. Cotgrave (Londres, 1632) et les *Origines* ou *Étymologies françaises* de P. de Cazeneuve (1652). En 1694 parut le premier *Dictionnaire de l'Académie*, dont la dernière édition a paru en 1835. On remarque aussi en ce genre les travaux de Richelet, Furetière, Panckouke, Boiste, Gattel, Laveaux, N. Landais, Bescherelle, et surtout le grand *Dictionnaire de la langue française* de Littré (1862 et suiv.). — A l'étranger, on cite surtout : en Allemagne, les *Dictionnaires* d'Adelung (1786) et des frères Grimm (1852) ; en Angleterre, le *Dictionnaire de la langue anglaise* de Johnson (1775), les *Dictionnaires anglais-français* de Boyer, Chambaud, Spiers, etc. ; en Italie, le *Dictionnaire des académiciens della Crusca* (1612), les *Dictionnaires* classiques d'Alberti, d'Alberi, de Bonna, etc. ; en Espagne, le grand *Dictionnaire de l'Académie* (de Madrid), etc.

Dictionnaires de noms propres. Ces dictionnaires, dont le nombre s'est beaucoup accru depuis un siècle, n'étaient pas non plus inconnus aux anciens : témoin le *D. biographique* de Suidas et le *D. géographique* d'Étienne de Byzance. — Au XVIe siècle, Ch. Estienne donna un *Dictionarium historico-geographico-poeticum* (1560) ; mais c'est surtout à partir du XVIIe siècle qu'on vit apparaître les plus importants ouvrages de ce genre : nous citerons seulement : le *D. historique et géographique* de Moréri (1673, dernière édit., 1759), le *D. historique et critique* de Bayle (1697), le *D. géographique* de La Martinière (1726), le *Vosgien*, le *D. historique* de Chaudon et Delandine (1766 et 1810), ceux de Barral, de Ladvocat, de Mesnard et Desenne ; la *Biographie universelle* des frères Michaud (1811-1852) ; la *Nouvelle Biographie* de MM. Didot (1852 et ann. suiv.) ; notre *D. universel d'Histoire et de Géographie*, qui résume les précédents et le *D. des contemporains* de M. Vapereau.

Dictionnaires de choses. Ils sont pour la plupart connus sous le nom d'*Encyclopédies*, quand ils embrassent les différentes branches des connaissances humaines (*Voy.* ENCYCLOPÉDIE). — Pour les dictionnaires spéciaux de chaque science ou de chaque art, on les trouvera au titre de la matière dont ils traitent.

DICTYOTE du gr. δικτυωτός, réticulé, *Dictyota*, genre d'Algues marines, section des Fucoïdées, caractérisé par ses feuilles réticulées, vertes, sans nervures, et ses capsules en petites masses éparses.

DIDACTIQUE (du gr. διδακτικός), se dit de tout ouvrage, soit en prose, soit en vers, qui a pour objet d'instruire, d'enseigner les principes d'une science, les règles et les préceptes d'un art. — En Prose, les écrits d'Aristote sur la *Logique*, sur la *Poétique* et sur la *Rhétorique*, les livres de Cicéron sur l'*Art de l'orateur*, les *Institutions oratoires* de Quintilien, le *Traité des études* de Rollin, sont des ouvrages didactiques. — En Poésie, la dénomination de *didactique* s'applique particulièrement à un genre dont le but principal est d'instruire. Le *Poëme de la Nature* de Lucrèce, les *Géorgiques* de Virgile, l'*Art poétique* de Boileau, plusieurs poëmes de Delille appartiennent à ce genre de poésie : on y fait entrer l'*épître* et la *satire* (*Voy.* ces mots). Souvent le genre didactique a été appliqué à de trop petits sujets ; ce défaut et l'abus du style descriptif ont surtout contribué à le déconsidérer.

DIDACTYLE (du préf. *di*, deux, et du gr. δάκτυλος, doigt), se dit, en Zoologie, de tous les animaux, Mammifères ou Oiseaux, qui n'ont que deux doigts à chaque pied (Unau, Autruche, etc.).

DIDASCALIE (du gr. διδασκαλία), nom donné par les Grecs aux représentations théâtrales, et par extension, à l'œuvre même du poëte et à l'art du théâtre en général, etc., parce que le poëte se chargeait lui-même du soin de faire apprendre (διδάσκειν) sa pièce aux artistes que le chorége mettait à sa disposition. — Dans le théâtre latin, on appelle *didascalie*, une petite notice placée en tête d'une pièce, et indiquant son origine, l'époque de la représentation, les acteurs, etc.

DIDELPHES. *Voy.* MARSUPIAUX.

DIDISQUE (du préf. *di*, deux, et de *disque*, *Didiscus*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Hydrocotylées, renferme des plantes herbacées de l'Australie, à feuilles lobées, à lobes incisés, à fleurs en ombelles, bleues ou blanches.

DIDRACHME. *Voy.* DRACHME.

DIDUS, nom latin scientifiq. du genre DRONTE.

DIDYME (du gr. δίδυμος, double), se dit, en Botanique, des organes composés de deux parties arrondies et réunies par un point à leur sommet.

DIDYME ou DIDYMIUM, métal qui accompagne presque toujours le cérium et le lanthane. Il se trouve principalement dans la cérite, la cryolithe, l'orthite, l'yttrocérite, etc. Il décompose l'eau en présence des acides. Il a été découvert en 1841 par M. Mosander.

DIDYNAMIE (du préf. *di* et du gr. δύναμις), 14e classe du système de Linné, est caractérisée par 4 étamines, dont deux sont plus grandes que les autres.

DIÈDRE (ANGLE), du préf. *di* et du gr. ἕδρα, plan. *Voy.* ANGLE.

DIÉRÈSE (du gr. διαίρεσις). On nomme ainsi, en Grammaire, la division d'une diphthongue en deux syllabes, comme *aulaï* pour *aulæ* : on l'oppose à *synérèse*. *Voy.* ce mot.

DIÉRÈSE, opération chirurgicale qui consiste dans la séparation des parties réunies contre nature, ou de celles dont la division ou la dilatation sont nécessaires pour la santé. La diérèse a lieu par incision, par ponction, par divulsion, par cautérisation, etc.

DIÈSE (du gr. δίεσις), signe musical qui s'écrit ainsi ♯, et qui, placé à la gauche d'une note (*dièse accidentel*), indique qu'elle doit être élevée d'un de-

mi-ton. Les *dièses* placés *à la clef* marquent les modifications que doit subir l'ordre des demi-tons dans la gamme et déterminent ainsi le ton dans lequel tout le morceau est écrit. Ainsi, dans la gamme de *sol*, pour qu'il y ait cinq tons et deux demi-tons, comme dans la gamme en *ut* majeur, il faut mettre un dièse. Les dièses se placent de quinte en quinte en montant. — Le *double dièse* élève d'un demi-ton la note déjà diésée.

Dans la musique ancienne, le mot *diésis* désignait l'intervalle que nous appelons *comma* (*Voy.* ce mot). On distinguait le *diésis enharmonique mineur*, qui haussait la note d'un quart de ton ; le *chromatique*, qui l'élevait d'un demi-ton mineur, et l'*enharmonique majeur*, qui l'élevait de trois quarts de ton.

DIÈTE (du gr. δίαιτα). Dans son acception générale, la diète est l'emploi raisonné et méthodique de toutes les choses essentielles à la vie, soit en santé, soit en maladie ; elle comprend tout ce qui a rapport à l'air, aux aliments, à l'exercice et au repos, au sommeil et à la veille, etc. : entendu dans ce sens, le mot *diète* est synonyme de *régime*; mais, pris dans une acception plus restreinte, il ne s'applique qu'à la nourriture des malades et peut alors signifier l'*abstinence*, c.-à-d. la privation plus ou moins rigoureuse des substances alimentaires. Il désigne aussi l'usage exclusif de certains aliments : on dit, par exemple, *D. lactée*, *D. animale*, *D. végétale*, etc.

La nature elle-même indique la *diète* ou l'abstinence dans les *maladies aiguës*, qui s'accompagnent toujours de la perte de l'appétit. Dans beaucoup de cas, la diète seule peut amener la résolution de la maladie. — La diète doit être fort sévère au début des maladies fébriles, et pendant leur développement. On peut commencer à permettre des aliments aux malades quand la fièvre a cessé et que la faim reparait : on débute par des bouillons, auxquels plus tard on incorpore des fécules ; puis, on arrive aux panades, au régime lacté, aux poissons, puis aux viandes blanches et autres plus nutritives : ces aliments doivent être préparés simplement et sans épices. On permet en même temps une petite quantité de vin vieux, coupé avec de l'eau ordinaire, et un peu d'eau minérale gazeuse. — Dans les *maladies chroniques*, on a recours à la diète lactée, aux viandes rôties, aux légumes, etc., selon la nature de la maladie et selon l'organe malade.

DIÈTE, assemblée politique. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DIÉTÉRIDE (du gr. διετηρίς, année double), nom que les Athéniens donnaient à un cycle formé par la réunion de deux années lunaires. *Voy.* CYCLE.

DIÉTÉTIQUE (de *diète*), partie de la Médecine qui donne les règles à suivre sur la diète. *Voy.* DIÈTE et HYGIÈNE.

DIÉTINE (dim. de *diète*), nom donné aux assemblées provinciales de la noblesse polonaise qui nommaient les nonces à la diète générale de la nation.

DIEU (du lat. *Deus*), l'Être suprême et parfait, créateur et conservateur de l'univers. La science de Dieu s'appelle *Théologie naturelle* ou *Théodicée*. Elle démontre l'existence de Dieu, et traite de ses attributs et de ses rapports avec l'univers.

A. *Existence de Dieu*. Dieu étant la cause première de tous les êtres, son idée ne peut nous être donnée que par la raison ; elle ne saurait être l'objet du raisonnement qui d'une vérité générale déduit une vérité particulière, comme en Géométrie, ou qui de faits particuliers induit une vérité générale nommée loi, comme en Physique ; par suite, la démonstration de son existence consiste uniquement à analyser l'idée que la raison nous donne de Dieu, et à examiner quelles considérations nous y conduisent légitimement ; elle n'engendre pas la croyance en Dieu, mais elle l'éclaircit et la confirme, en faisant voir que celle-ci est le terme auquel aboutit nécessairement la pensée humaine, et non une création arbitraire de l'imagination convaincue de fausseté par la science. Les preuves de l'existence de Dieu ne sont donc que les divers points de vue sous lesquels la raison conçoit l'Être suprême et qu'il faut réunir pour avoir de lui une idée aussi complète que possible. Elles se partagent en preuves *physiques*, *métaphysiques* et *morales* ; les premières se tirent de l'étude de la nature, les secondes de la raison, et les dernières de la conscience morale et de l'histoire comparée des religions. Voir : J. Simon, *Religion naturelle* ; Ch. de Rémusat, *Philosophie religieuse*; A. de Margerie, *Théodicée*.

I. *Preuves physiques. — Ordre physique, Causes finales* (*Argument téléologique*). Cet argument, le plus ancien et le plus populaire de tous, peut se formuler ainsi : 1° Il existe dans ce monde un *ordre* admirable, manifesté par les *lois* qui président aux mouvements des astres, aux phénomènes physiques, aux combinaisons et aux décompositions des corps, à l'organisation et à la vie des végétaux et des animaux. Dans chacun de ceux-ci, la correspondance des moyens et des fins et la coordination des parties au tout forment un système et impliquent un dessein ; de même les parties de l'univers, malgré leur multiplicité et leur diversité, constituent une unité pleine d'harmonie. 2° Cet ordre n'a point sa raison d'être dans les propriétés intrinsèques des molécules de la matière dont se compose l'univers ; dénuées d'intelligence et de liberté, elles ne pouvaient se grouper et s'accorder d'elles-mêmes pour des fins déterminées, qui supposent un plan préexistant, conçu et voulu par une cause intelligente et libre. 3° L'ordre du monde a donc pour cause première une puissance intelligente et libre, et, puisqu'il forme un seul système, cette cause est unique (*Voy.* MONOTHÉISME). — Cet argument est susceptible de développements inépuisables, parce qu'il résume les lois de toutes les sciences ; son fond est immuable, parce qu'il repose sur un principe de la raison, l'idée de cause intentionnelle ou cause finale ; mais le tableau qu'il présente de l'univers change avec les progrès de la science, comme on peut le voir en comparant le traité de Cicéron (*De la nature des Dieux*), celui de Fénelon (*De l'existence de Dieu*, 1re partie) et le *Cosmos* d'Al. de Humboldt. On doit donc n'appliquer ce mode de raisonnement qu'à des lois scientifiques parfaitement constatées, pour ne pas le compromettre par de vaines hypothèses et prêter à Dieu nos propres vues. En outre, il nous conduit à la conception d'une intelligence ordonnatrice du monde, mais non à celle d'un Dieu tout-puissant, créateur de la matière (*Voy.* DUALISME). Il faut donc le compléter par les autres preuves. — Consulter, outre les auteurs déjà nommés, Xénophon, *Entretiens* de Socrate ; Platon, *Lois*, *Timée* ; Aristote, *Métaphysique* (l. 12e) ; en France, Bossuet (*Connaissance de Dieu*), Voltaire (*Dictionnaire philosophique*), J.-J. Rousseau (*Emile*), etc. ; en Angleterre, les écrits de R. Boyle, Ray, W. Paley, Th. Chalmers, W. Buckland, Buchanan, Thompson, etc. ; en Allemagne, ceux de Leibnitz, Sturm, Reimar, Kant (*Critique du jugement*), etc.

Contingence du monde et de la matière, Nécessité d'une Cause première (*Argum. cosmologique*). Dieu, qui a formé le monde, a aussi créé la matière (*Voy.* CAUSALITÉ). L'argument par lequel on établit ce dernier point consiste à dire : « L'existence et les qualités de la matière inorganique sont contingentes : car en considérant une de ses parties, p. ex. un grain de sable, on voit qu'il existe actuellement, mais on conçoit qu'il pouvait ne pas exister ; comme toutes les parties de la matière se ressemblent à cet égard, la même conception s'applique à chacune d'elles ; donc leur totalité n'est pas nécessaire, n'a pas sa raison d'être en elle-même, par conséquent doit son existence à une cause première et créatrice. Il en est de même des êtres organiques. » Leibnitz formule ainsi cette preuve (*Théodicée*, I, 7) : « Dieu est la première raison des choses : car celles qui sont bornées, comme tout ce que nous voyons et expérimentons, sont contingentes et n'ont rien en

elles qui rende leur existence nécessaire... Il faut donc chercher la raison de l'existence du monde, qui est l'assemblage entier des choses contingentes, et il faut la chercher dans la substance qui porte la raison de son existence avec elle, et laquelle par conséquent est nécessaire et éternelle. » La *contingence* de la matière inorganique et des êtres organisés a pour conséquence la *création*, conception étrangère aux philosophes grecs qui attribuaient à la matière une existence sans commencement. Cette erreur a été corrigée par les Pères de l'Eglise, St Grégoire de Nysse, St Augustin, etc., qui ont enseigné que Dieu seul est éternel, que la matière et le monde ont commencé d'être par la volonté de Dieu. Leur démonstration a été développée sous forme philosophique par Fénelon (*Existence de Dieu*, 2e p., ch. 2 et 5), par Clarke (*Exist. de Dieu*), etc. Loin de l'infirmer, les progrès de la science lui ont fourni de nouveaux arguments. Les découvertes de la géologie nous montrent que les animaux et les végétaux n'ont pas toujours existé sur notre globe; leur apparition, quelque hypothèse qu'on adopte à cet égard, ne peut s'expliquer que par un acte immédiat de la toute-puissance de Dieu, ou bien par l'intermédiaire des causes secondes créées et préparées par lui pour cet effet déterminé (*Voy.* COSMOGONIE, CRÉATION). D'un autre côté, on démontre par la théorie mathématique de l'infini, que l'hypothèse d'un nombre réel absolument infini, p. ex. de corps célestes ou de révolutions actuellement accomplies par la terre dans son orbite, est inadmissible, parce qu'elle implique contradiction; donc le monde n'est infini ni en durée, ni en étendue ; par conséquent, il a commencé (*Voy.* INFINI). — Consulter : Cauchy, *Sept leçons de physique générale* 1868); H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essais III et V).

II. *Preuve métaphysique* ou *ontologique. Idée de l'Être parfait.* — Les preuves physiques nous font voir que l'existence du monde, même réduit à l'ordre actuel, implique un auteur; mais elles présupposent l'idée de l'Être parfait sur laquelle s'appuie la preuve *métaphysique* ou *ontologique* (appelée aussi *à priori*, en ce sens qu'elle est naturelle à l'esprit humain et indépendante de toute expérience extérieure). Après avoir constaté que nous avons l'idée de l'Être parfait, elle montre d'abord que cette idée ne peut nous venir que de Dieu même, ensuite que nous ne saurions concevoir Dieu sans admettre immédiatement son existence. — 1° Notre esprit conçoit l'idée de l'Être parfait, dont l'intelligence et la puissance dépassent tout ce que nous connaissons. Si nous examinons comment cette idée se trouve en nous, nous sommes contraints d'avouer que nous ne saurions la tirer de nous-mêmes, parce que nous sommes sujets à beaucoup de défauts. Il faut donc admettre ou que notre raison est le jouet d'une illusion, et alors il n'y a plus de science possible, ou que cette idée nous vient de l'Être parfait même, par conséquent, que Dieu existe, qu'il nous a rendus capables de le concevoir et que son intelligence se communique ainsi à nous en un certain degré (Descartes, *Disc. de la méthode*, 4e p. ; *Méditation* 3e, et *Principes*, 1re p., §17-18). — 2° « Lorsque ma pensée fait une revue des diverses notions qu'elle a en elle et qu'elle y trouve l'idée d'un Être parfait, elle juge facilement qu'elle aperçoit en cette idée que Dieu, qui est cet Être parfait, existe : car quoiqu'elle ait des idées distinctes de plusieurs autres choses, elle n'y remarque rien qui l'assure de l'existence de leur objet, au lieu qu'elle aperçoit en celle-ci, non pas seulement une existence possible, comme dans les autres, mais une existence absolument nécessaire et éternelle. » (Descartes, *Principes*, 1re p., § 14 ; *Disc. de la Méthode*, 4e p.; *Méditation* 3e). Bossuet a développé le même principe dans ses *Élévations* 1re sem., 1re *Élév.* : « Pourquoi l'imparfait serait-il et le parfait ne serait-il pas? C'est-à-dire, pourquoi ce qui tient plus du néant serait-il, et ce qui n'en tient rien du tout ne serait il pas?... Dis, mon âme, comment entends-tu le néant, sinon par l'être?... Comment l'imperfection, si ce n'est par la perfection dont elle déchoit? » St Anselme avait déjà formulé un argument analogue, mais avec cette différence que de l'idée de l'Être parfait il déduisait son existence. Leibnitz en a fait un syllogisme. Kant a montré le défaut de l'argument de St Anselme et de Leibnitz : « L'existence, dit-il, ne peut être regardée comme un attribut, dont l'idée, en s'ajoutant à celle que nous avons de la chose dont il s'agit, la développe, la complète, la détermine. Si je conçois un être comme l'Être parfait, j'ai beau tourmenter l'idée de cet être pour en faire sortir son existence, la question de savoir s'il existe ou non reste toujours la même. » Cette réfutation n'atteint pas la preuve de Descartes et de Bossuet, laquelle ne part pas d'une abstraction, mais d'un fait incontestable, notre propre existence, et, s'élevant à la croyance en l'existence de l'Être absolument parfait, montre que notre esprit la conçoit en même temps que la première, comme la condition même et la raison d'être de sa propre réalité, et non comme un pur idéal auquel il attribuerait arbitrairement l'existence. C'est pourquoi notre raison a une foi irrésistible à l'Être parfait ; partout où quelque degré de réalité se présente à nous, nous transportons par la pensée cette réalité dans l'absolu, et Dieu contient ainsi sous la raison de l'infini toutes les perfections incomplètes que possèdent l'âme et la nature. — Consulter : P. Janet, *la Crise philosophique* (ch. 2 et 5) ; Caro, *l'Idée de Dieu;* Ravaisson, *la Philosophie au* XIXe *siècle* (§ VII, X-XIV, XVI-XVII, XXXVI).

III. *Preuves morales.* — *Ordre moral.* La raison qui conçoit Dieu comme être parfait le conçoit aussi comme législateur et comme juge. Nous avons l'idée d'une *loi morale* qui par elle-même est absolue. Elle ne nous vient pas de la matière, non plus que l'intelligence et la liberté. Donc, comme nos facultés, elle implique l'existence d'un être qui en soit la cause suprême. En outre, cette loi est inséparable du *principe de mérite et de démérite* qui, étant également absolu, exige que la vertu soit récompensée et le vice puni ; or l'accord du bien moral et du bonheur n'existe pas sur la terre ; il faut donc qu'il soit réalisé dans une autre vie, et il ne peut l'être que par une cause souveraine, celle-là même qui a établi la loi. Donc les idées fondamentales de l'ordre moral nous conduisent à concevoir l'existence de Dieu comme législateur et comme juge (*Voy.* BIEN, LOI MORALE, MÉRITE, IMMORTALITÉ). Cette preuve a été mise en lumière par Kant (*Critique de la raison pratique*), qui a tort de rejeter les autres : car toutes sont également des vérités données par la raison, dont l'autorité est indivisible. Un autre motif de les réunir, c'est qu'on n'a une idée complète de Dieu que par leur ensemble : le principe des causes finales nous fait concevoir Dieu comme ordonnateur du monde; le principe de causalité, comme créateur; l'idée de parfait, comme être suprême; le principe de mérite et de démérite, comme législateur et rémunérateur.

Consentement universel. Chez tous les peuples, anciens ou modernes, civilisés ou barbares, on trouve la croyance en l'existence d'un premier être, comme le témoignent les religions, les langues et les monuments. Elle a été épurée, sans être ébranlée, par les progrès des sciences et de la philosophie. Sans doute il y a des athées ; il y a des hommes qui, uniquement absorbés par le soin des choses terrestres ou par la satisfaction de leurs passions, n'élèvent jamais leurs pensées plus haut; il y en a aussi qui ne veulent rien voir au delà des sciences positives, ou qui sont conduits à la négation de l'existence de Dieu par certaines spéculations métaphysiques; mais la raison finit toujours par faire justice de ces fausses hypothèses, et, comme le dit Bacon, « si parfois le demi-savoir éloigne les hommes de la religion, la vraie science les y ramène toujours. » L'universalité et la constance de la croyance en l'existence de Dieu prouve donc que c'est un fait propre à la nature humaine. *Voy.* RELIGION.

B, *Attributs de Dieu.* — L'Être absolu et parfait est, par son essence même, ineffable et caché (*Deus absconditus*). Cependant nous pouvons y distinguer divers attributs, dans le sens où l'explique Fénelon (*Existence de Dieu*, 2e p.) : « Je me représente cet être unique par diverses faces, c.-à-d. *suivant les différents rapports qu'il a avec ses ouvrages* : c'est ce qu'on nomme *perfections* ou *attributs*. Je donne à la même chose divers noms suivant ses rapports extérieurs ; mais je ne prétends pas, par ces divers noms, exprimer des choses réellement diverses. » — 1° *Attributs métaphysiques.* Ce sont l'*unité*, l'*immutabilité*, l'*éternité*, l'*immensité* ou *omniprésence* (*Voy.* ces mots). — 2° *Attributs intellectuels et moraux.* Ce sont l'*intelligence*, la *toute-puissance*, la *justice*, la *bonté* (*Voy.* PROVIDENCE). On démontre ces attributs soit par l'analyse des idées fondamentales de la raison, soit par des inductions tirées de la nature de notre âme ou des lois de l'univers, inductions dans lesquelles on doit apporter une extrême circonspection ; car on se jette dans d'inextricables difficultés, si, au lieu de reconnaître son ignorance au sujet de certaines questions, on prétend les résoudre par des explications insuffisantes. *Voy.* THÉOLOGIE, THÉODICÉE, MÉTAPHYSIQUE.

La démonstration de l'existence et des attributs de Dieu a pour complément la comparaison des divers systèmes de philosophie qui se rapportent à cette question. Admettre la réalité d'un Dieu vivant, personnel, parfait, contenant la raison d'être de l'homme et de la nature, démontrer que cette croyance est essentiellement liée aux vérités fondamentales de la raison, à la conscience que l'âme a de son existence, à l'idée de la loi morale, qui a pour sanction l'immortalité, tels sont les principes du *spiritualisme*. Les faux systèmes sont le *matérialisme*, le *panthéisme*, le *polythéisme*, le *dualisme*, l'*anthropomorphisme*. *Voy.* ces mots.

DIEUX. *Voy.* POLYTHÉISME.

DIFFAMATION (du lat. *diffamatio*), se dit, en Droit, de toute allégation ou imputation d'un fait de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui, que le fait soit vrai ou faux. Autrefois les diffamateurs étaient punis de mort, des galères ou du bannissement. D'après les lois du 17 mai 1819 et du 25 mars 1822, qui rejettent la distinction précédemment établie entre le *diffamateur* et le *calomniateur*, la diffamation commise par des discours, des cris, des dessins, des écrits ou des placards exposés en public, est punie d'un emprisonnement qui peut varier de 5 jours à 2 ans, et d'une amende de 50 à 3,000 fr. (*Voy.* INJURE PUBLIQUE et LIBELLE). — Depuis la loi du 11 mai 1868 (art. 11), toute publication, dans un écrit périodique, relative à un fait de la vie privée, lors même que cette publication n'est pas diffamatoire, est punie d'une amende de 500 fr. ; mais la poursuite ne peut être exercée que sur la plainte de la partie intéressée.

DIFFÉRENCE (du lat. *differentia*). En Logique, c'est la qualité essentielle qui distingue une espèce des autres espèces contenues dans le même genre, ce qui l'a fait nommer *différence spécifique* (un des cinq *universaux*). Elle sert de base à la *définition*, à la *division* et à la *classification* (*Voy.* ces mots). — Voir *Logique* d'Aristote et *Logique de Port-Royal.*

En Mathématiques, la *différence* de deux quantités est le résultat obtenu en les retranchant l'une de l'autre. Le calcul des *différences finies* a pour objet l'étude des valeurs successives que prend une fonction, quand la variable y prend une suite d'accroissements *finis.*

En Marine, on nomme spécialement *différence* l'excédant du tirant d'eau de l'arrière d'un bâtiment sur celui de l'avant. Un bâtiment désarmé a une plus grande *différence* que celui qui est chargé. Les instruments qui servent à mesurer cette différence sont appelés *différenciomètres*. *Voy.* FLOTTEUR.

DIFFÉRENTIEL (CALCUL). On appelle ainsi la partie des Mathématiques qui s'occupe de l'étude des *différentielles* des fonctions ; la différentielle d'une fonction n'est autre chose que l'accroissement qu'elle subit, quand la variable prend elle-même un accroissement infiniment petit ; elle est égale à la dérivée de la fonction multipliée par l'accroissement de la variable. Le calcul différentiel, d'après cela, n'est au fond, que le calcul des dérivées. *Voy.* DÉRIVÉES.

Mouvement différentiel. C'est, en Mécanique, un mouvement qui résulte de la combinaison de deux autres mouvements et qui est égal à leur différence et quelquefois à leur somme. Les bancs à broches des filatures de coton et les alésoirs offrent des applications de ce mouvement.

DIFFÉRENTIELLE. *Voy.* FONCTION et DIFFÉRENTIEL (CALCUL).

DIFFLUGIE (du lat. *diffluere*, se répandre), *Difflugia*, genre de Protozoaires, de la classe des Foraminifères fluviatiles, caractérisé par un test imitant celui des mollusques et par des bras d'un blanc de lait. La *D. protéiforme*, qui se rencontre dans les eaux peuplées de plantes, doit son nom à la propriété qu'elle a de pouvoir rentrer tous ses bras dans son test, ou d'en faire sortir un ou plusieurs à volonté.

DIFFORMITÉ (de *difforme*), vice de la conformation extérieure du corps. Tels sont le bec-de-lièvre, la distorsion des membres, la déviation de la colonne vertébrale, les monstruosités de tout genre, etc. Les difformités sont congéniales ou accidentelles. — *Voy.* ORTHOPÉDIE.

DIFFRACTION (du latin *diffringere*, séparer en rompant), déviation que semble éprouver la lumière en rasant les bords d'un corps opaque : les rayons s'infléchissent dans ces circonstances, et non-seulement il en résulte une plus grande ombre, mais celle-ci est encore bordée de différentes couleurs (*Voy.* COURONNE, HALO, IRISATION, etc.). On explique ces phénomènes par le principe des interférences, dans la théorie des ondulations. M. Soleil a imaginé un appareil, dit *banc de diffraction*, qui permet de les étudier commodément. — Le P. Grimaldi écrivit le premier sur la diffraction (*Physicomathesis de lumine, coloribus et iride*, Bologne, 1665) ; Young et Fresnel en ont déterminé les lois. *Voy.* INTERFÉRENCE.

DIFFUS (du lat. *diffusus*), se dit, en Botanique, des tiges, rameaux et feuilles qui sont lâches et étalés, d'une panicule dans laquelle les pédoncules des fleurs sont écartées, etc.

Lumière diffuse, *Voy.* LUMIÈRE.

DIFFUSIBLES (de *diffus*), substances et médicaments volatils, tels que l'alcool, l'éther, les huiles volatiles, qui se répandent facilement par tout le corps. Tous les diffusibles sont odorants, inflammables et sujets à s'évaporer. Étendus d'eau et pris à dose modérée, ils procurent une vive excitation et ne diffèrent des excitants que par la promptitude de leur action ; à forte dose, ils irritent et déterminent les symptômes de l'ivresse ou de l'empoisonnement.

DIFFUSIF (POUVOIR), propriété qu'ont les corps de réfléchir dans tous les sens la chaleur et la lumière. *Voy.* CHALEUR et LUMIÈRE.

DIFFUSION (du lat. *diffusio*), ensemble de phénomènes qui ont lieu lorsque deux liquides se mêlent ensemble et, par extension, lorsqu'une solution saline se mélange petit à petit à une plus grande masse de dissolvant, ou enfin lorsque des liquides ou des gaz passent à travers des membranes ou des plaques poreuses. En solution, ce sont les corps cristallisables qui sont diffusibles ; les colloïdes (*Voy.* ce mot) ne se répandent pas dans la masse du liquide. La diffusion n'a pas seulement pour effet de répandre un corps dans la masse du dissolvant ; elle diminue et détruit quelquefois les attractions chimiques. C'est ainsi que M. H. Sainte-Claire Deville attribue à la *dissociation moléculaire* (*Voy.* ce mot) par diffusion l'état spécial où se trouvent les matières minérales et organiques dans le corps des animaux et des plantes, état qui leur permet de passer aisément

d'une combinaison à une autre. C'est par là que la diffusion remplace en partie dans l'organisme vivant l'action des hautes températures auxquelles on est obligé de recourir dans les laboratoires pour reproduire quelquefois les mêmes phénomènes. — C'est M. Graham qui a étudié le premier le phénomène de la diffusion et qui en a donné les lois principales. *Voy.* Dialyse.

DIGAMMA, signe d'aspiration que les Eoliens plaçaient en tête des mots commençant par une voyelle, ou entre deux voyelles dans le corps du mot, a été ainsi appelé parce qu'il avait la forme de deux *gamma* superposés, ou d'une F. — Il équivalait, dans les autres dialectes grecs, à l'*esprit rude* et, dans le latin, à l'*f* ou au *v*. *Voy.* Esprit.

DIGASTRIQUE (du préf. *di* et du gr. γαστήρ, ventre, nom donné aux muscles qui ont deux portions charnues réunies et serrées par un tendon intermédiaire, au-dessus et au-dessous duquel elles se renflent. — On donne particulièrement ce nom à un muscle en forme d'arc, situé obliquement à la partie supérieure et latérale du cou ; il abaisse la mâchoire inférieure et élève l'os hyoïde.

DIGENÈSE ou digénésie, se dit, en Physiologie : 1° du mode de reproduction qui s'effectue par le concours de deux sexes ; 2° des êtres qui se reproduisent par un double mode de génération. *Voy.* Génération.

DIGESTE (du lat. *digesta*, choses mises en ordre), réunion en un seul corps, faite en 533, par ordre de Justinien, de décisions diverses données jusqu'à lui par les jurisconsultes romains, et auxquelles il a donné force de loi. Le Digeste se compose de 50 livres ; il a été traduit en grec, du temps même de Justinien, sous le titre de *Pandectes*. — Dans les livres de Droit, le Digeste est cité par la formule abréviative D. ou par *ff.*, abréviation de *fragmenta*, parce que les décisions qui y ont été recueillies sont appelées *lois* ou *fragments*.

DIGESTEUR. *Voy.* Marmite de Papin.

DIGESTIF, se dit de tout ce qui sert à la *digestion*. L'*appareil digestif* est l'ensemble des organes qui concourent à la digestion (*Voy.* Digestion) ; les *substances* dites *digestives* sont de légers excitants qui aident à la digestion (*Voy.* Stomachiques, Cordiaux, etc.). — En Pharmacie, on appelle *digestif* une espèce d'onguent composé de jaunes d'œufs, d'huile de millepertuis et de térébenthine. On y ajoute quelquefois de l'onguent basilicum et de la teinture d'aloès. On l'emploie pour favoriser la suppuration des plaies.

DIGESTION (du lat. *digestio*), fonction animale par laquelle les aliments sont séparés en deux parties : le *chyle*, suc réparateur qui se mêle au sang et va nourrir les tissus, et les matières excrémentitielles, destinées à être rejetées. — Les actes préalables de la digestion sont la *mastication*, l'*insalivation* et la *déglutition* (*Voy.* ces mots), dont le résultat est d'amener dans l'estomac les matières ingérées, réunies en une pâte semi-liquide, dite *bol alimentaire*. Là s'accomplit la *D. stomacale*, qui transforme en *chyme* le bol alimentaire : il y a dans l'estomac des glandes qui, à la suite de l'irritation produite sur la muqueuse par le corps introduit, se mettent à sécréter un liquide (*suc gastrique*), essentiellement formé d'un acide (*acide lactique*) et d'un ferment spécial (*pepsine*) ; sous l'influence de ces deux corps, les substances azotées (chair, albumine, etc.), arrivées dans l'estomac à l'état insoluble, sont transformées en une substance de même composition, la *peptone*, soluble, et, par conséquent, susceptible de passer dans le torrent circulatoire. La réaction est du reste facilitée par les mouvements vermiculaires qu'exécute l'estomac. — La masse alimentaire passe alors dans l'intestin grêle : dans la première portion ou *duodenum* elle reçoit l'afflux de la *bile* et du *suc pancréatique*, qui émulsionnent les matières grasses et les mettent en état de pénétrer dans les vaisseaux. L'action de ces liquides est complétée par un autre liquide, le *suc intestinal*, sécrété par des glandes (*glandes de Lieberkühn*, *glandes de Brünner*) qui tapissent les parois du petit intestin. Les graisses émulsionnées, les aliments féculents transformés en dextrine soluble et en sucre, une petite portion de substances azotées transformées en peptone, tel est le résultat de la *D. intestinale*, ce qu'on appelle *chyle* (*Voy.* Lymphe). L'absorption des aliments ainsi rendus solubles est alors possible. Quant aux fragments de cellulose, aux parties non assimilables, elles continuent leur chemin dans l'intestin en vertu du mouvement péristaltique, se mêlent aux mucosités qu'elles rencontrent, contractent la couleur et l'odeur que l'on connaît, et accumulées dans le *rectum*, attendent le moment d'être expulsées.

Les phénomènes de la digestion dans la série animale ne présentent pas de particularités spéciales bien connues. *Voy.* Estomac et Rumination.

La durée de la digestion stomacale chez l'homme est très-variable : terme moyen, elle est de 3 à 4 heures. La nature et la quantité des substances ingérées, les diverses conditions de santé ou de maladie, l'âge, les émotions morales, etc., ont, du reste, beaucoup d'influence sur cet espace de temps. Tout ce qui tend à appeler les forces de la vie sur d'autres organes que l'estomac, un bain, une saignée, le travail de tête, une marche forcée, etc., peut nuire à la digestion, ou même la suspendre instantanément. Les substances stimulantes, telles que le café, les liqueurs, le thé, etc., favorisent la digestion en excitant la sécrétion du suc gastrique. Elles doivent être prises pendant ou immédiatement après le repas, plus tard elles troublent plutôt la digestion. Chez beaucoup de personnes on observe pendant le travail digestif quelques frissons et une légère accélération du pouls. — La digestion est très-active pendant l'enfance et chez l'adolescent ; l'appétit à cet âge est vif, impérieux ; les repas doivent être alors plus fréquents. Dans l'âge viril, les digestions sont plus longues, l'intervalle entre les selles est plus éloigné : deux repas suffisent communément. Enfin, les vieillards digèrent plus difficilement ; ils se contentent quelquefois d'un seul repas.

digestion. En Chimie, c'est l'opération qui consiste à faire dissoudre une substance solide dans l'eau, l'alcool, etc., à une température plus élevée que celle de l'atmosphère : ce qui la distingue de la *macération*. *Voy.* Infusion.

DIGITAL (du lat. *digitalis* ; de *digitus*, doigt), se dit, en Anatomie, des organes ou parties d'organes qui ont quelque rapport avec un *doigt* : ainsi, on nomme *impressions digitales* de légères dépressions qu'on observe à la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux circonvolutions du cerveau ; *artères, veines digitales, nerfs digitaux*, les artères, les veines et les nerfs qui se distribuent aux doigts.

DIGITALE (du lat. *digitus*, doigt ; de la forme de la corolle qui ressemble à un doigt de gant), *Digitalis*, genre de la famille des Scrofulariées, est formé de plantes herbacées ou sous-frutescentes, dont les feuilles sont alternes et les fleurs disposées en grappe terminale. La *D. pourprée*, appelée aussi *Gantelée*, *Doigt de la Vierge*, a de grandes fleurs pourprées, diaprées intérieurement de taches noires entourées d'un cercle bleu. Ses feuilles, desséchées et pulvérisées, sont employées en médecine pour activer la sécrétion urinaire et ralentir les battements du cœur.

DIGITALINE, principe actif de la digitale : c'est une substance blanche, difficilement cristallisable, incolore, amère, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, très-vénéneuse : la moindre quantité en poudre dans le nez produit de violents éternuments. — Elle a été découverte en 1851 par MM. Homolle et Quévenne, et étudiée par Walz, Kossmann, Delfs, etc.

DIGITÉ (du lat. *digitatus*), se dit, en Botanique, des parties d'un végétal qui présentent des divisions en forme de doigt. Ainsi l'on dit *feuille digitée*, *épi digité*, etc.

DIGITI-PENNÉE, se dit des feuilles dont le pétiole commun est terminé par des pétioles secondaires, sur les côtés desquels sont fixées les folioles.

DIGITIGRADE (du lat. *digitus*, doigt, et *gradi*, marcher), se dit, en Zoologie, des animaux qui marchent sur le bout des doigts (Chien, Chat, etc.): on les oppose aux *Plantigrades*. *Voy.* ce mot.

DIGNITAIRES (de *dignité*), personnes qui jouissent d'une prééminence d'honneur ou de pouvoir, soit dans l'État (comme connétable, maréchal, chancelier, grand chambellan, etc.), soit dans l'Église (comme cardinal doyen, grand chantre, archidiacre). — Sous Napoléon Ier, on appela *grands dignitaires de la couronne* le grand électeur, le grand amiral, le grand connétable, l'archichancelier, l'architrésorier et le grand chambellan. *Voy.* MAISON DE L'EMPEREUR.

On nomme *dames dignitaires* les dames de la maison de St-Denis, placées immédiatement sous les ordres de la surintendante.

DIGNITÉ PERSONNELLE. *Voy.* DEVOIR.

DIGON. Les Pêcheurs nomment ainsi un morceau de fer barbelé qu'on ajuste au bout d'une perche, pour piquer et prendre le poisson plat entre les rochers, à la basse mer.

DIGUE (orig. germaniq.), nom commun à toute construction formée de pierres, de terre, de charpente, de pieux et de fascines, et destinée à s'opposer à l'effort des eaux. Les *jetées* qui défendent l'entrée des ports, les *chaussées* qui ferment les étangs, les *levées* qui empêchent les débordements d'une rivière, les *épis* qui servent à en régler le cours, les *barrages*, etc., sont autant d'espèces de digues (*Voy.* ces mots). La coupe d'une digue a la forme d'un trapèze; la base se nomme *pied* ou *empâtement*. Elle est plus large que le sommet, appelé *couronne*; les côtés sont les *flancs*. La couronne doit s'élever d'un mètre environ au-dessus des hautes eaux. — Les anciens ont été très-habiles dans la construction des digues. De nos jours on cite surtout celles de la Hollande et de la Lombardie. — *Voy.* MÔLE.

DIGYNIE (du préf. *di* et du gr. γυνή, pistil), 2e ordre des 13 premières classes du système de Linné, est caractérisé par deux pistils, deux styles, ou deux ovaires: tels sont les Ombellifères, les Œillets, etc.

DIKE, terme de Géologie. *Voy.* DYKE.

DILATABILITÉ, propriété qu'ont les corps chauffés d'augmenter de volume. *Voy.* DILATATION.

DILATATEUR, nom donné, en Anatomie, aux muscles qui servent à *dilater* certaines parties: tels sont les muscles inspirateurs, qui dilatent la cavité de la poitrine. — En Chirurgie, on nomme *dilatateurs* les instruments ou les corps dont on se sert pour dilater soit une plaie, soit des canaux naturels ou artificiels, etc., tels que tentes, éponges préparées, mèches, bougies, sétons, pois secs, etc.

DILATATION (du lat. *dilatatio*), se dit, en Physique, de l'augmentation de volume que les corps éprouvent par la chaleur; c'est l'opposé de la *contraction*. On appelle *D. linéaire*, l'augmentation de dimension dans le sens de la longueur, et *D. cubique*, l'augmentation de volume en tous sens.

La *D. des solides* est, en général, proportionnelle à l'élévation de température entre 0° et 100°; passé cette limite, elle n'est plus régulière. La connaissance de la dilatation des métaux joue un rôle important dans beaucoup d'industries. Le pendule qui sert à régler les horloges n'a des oscillations régulières que si les effets de la dilatation s'y trouvent compensés (*Voy.* PENDULE COMPENSATEUR). Bréguet a basé sur la dilatation des métaux la construction d'un thermomètre qui porte son nom. — La *D. des liquides* est plus grande que celle des solides; chaque liquide se dilate d'une quantité différente, et de plus cette dilatation est, en général, inégale pour chaque degré du thermomètre; elle est plus grande à mesure que les liquides se rapprochent davantage de leur point d'ébullition. De tous les liquides, le mercure est celui dont la dilatation est la plus uniforme: de 0° à 100°, il se dilate de 1/55,5, de 100° à 200° de 1/54,25, de 200° à 300° de 1/53: c'est ce qui l'a fait choisir pour la construction des thermomètres. L'eau présente, dans sa dilatation, cette circonstance remarquable, qu'elle a son maximum de densité à + 4° et qu'elle se dilate au-dessus et au-dessous de cette température. — La *D. des gaz* est encore plus grande que celle des liquides mais elle est plus régulière: tous les gaz se dilatent à peu près également, et leur dilatation est pour chaque degré du thermomètre de 0,00367 de leur volume à zéro: ce nombre s'appelle le *coefficient de dilatation des gaz*. La connaissance de cette loi permet de ramener un volume de gaz donné, à une certaine température, à ce qu'il serait à une température différente; c'est aussi sur elle qu'est fondée la construction du *thermomètre à air*, qui sert à reconnaître les températures élevées. — Laplace et Lavoisier, Petit et Dulong, Hallstroem, Dalton, Rudberg, Gay-Lussac, MM. Regnault, Magnus, Pierre, sont ceux à qui sont dues les recherches les plus importantes sur la dilatation des corps.

DILATOIRE (du lat. *dilatorius*). On nomme ainsi, en Jurisprudence, tout ce qui peut entraîner un délai. *Voy.* DÉLAI et EXCEPTION.

DILECTION (du lat. *dilectio*, amour, charité), terme dont le pape se sert dans les rescrits qu'il adresse aux fidèles: *A tous les fidèles chrétiens, salut et dilection dans Notre-Seigneur.* — Les empereurs d'Allemagne se servaient aussi de cette forme de salut et les électeurs de l'Empire prenaient le titre de *Sa Dilection.*

DILEMME (du grec δίλημμα), argument composé de *deux propositions contraires* qui conduisent à la même conclusion: on en donne le choix à l'adversaire, et quelle que soit celle qu'il prenne, sa défaite est assurée. Les anciens logiciens l'appelaient *argument cornu*, parce que ses deux propositions sont comme deux cornes qui frappent à droite et à gauche. Ex.: « ou vous êtes capable de remplir la charge que vous avez demandée, ou vous en êtes incapable; dans le 1er cas, vous êtes inexcusable de ne pas la remplir; dans le 2e, vous êtes inexcusable d'avoir demandé une charge que vous saviez ne pas pouvoir remplir; donc, dans les deux cas, vous êtes inexcusable. » Si la conclusion n'est pas une conséquence nécessaire des prémisses, le dilemme peut être rétorqué contre son auteur (*Voy.* RÉTORSION). Il ne faut pas confondre le dilemme avec l'*argument disjonctif* (*Voy.* DISJONCTIF). Voir la *Logique de Port-Royal.*

DILETTANTE, mot italien qui signifie *amateur*, a été adopté en France pour désigner les amateurs passionnés de la musique, et spécialement de la musique italienne. Le *dilettantisme* apparut en France en 1752, lors de la première querelle qui s'éleva à propos des musiques française et italienne.

DILIGENCE, voiture publique ainsi nommée à cause de la célérité de sa marche. *Voy.* MESSAGERIES.

DILLÉNIACÉES (du g.-type *Dillenia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, formée aux dépens des Magnoliacées et des Rosacées, se divise en deux tribus: les *Dilléniées* et les *Délimées.* Genres: *Tetracera*, *Dillenia*, *Colbertia*, *Hibbertia*, etc.

DILLÉNIE (de J.-J. *Dillen*, botan. allemand), *Dillenia*, genre-type de la famille des Dilléniacées, tribu des Dilléniées, renferme de beaux arbres des régions tropicales, à feuilles alternes, à fleurs blanches ou jaunes et à fruits comestibles. Le type du genre, la *D. élégante* (*D. speciosa*), est un grand et bel arbre à rameaux étalés, chargés de feuilles très-grandes, d'un vert foncé, et de fleurs grandes, blanches et solitaires. Le fruit est une baie sphérique d'une saveur acide. Les Javanais le mangent confit.

DILOPHE, genre d'insectes Diptères, très-voisin des *Bibions*. *Voy.* ce mot

DILUTION (du lat. *dilutio*), action d'étendre d'eau une dissolution, une liqueur: c'est un procédé qu'on emploie pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension et sont enlevées par la décantation. — Les mé-

decins homœopathes donnent le nom de *dilution* à l'opération par laquelle ils préparent leurs remèdes afin d'en diviser les doses à l'infini : p. ex. 10 centigr. d'un médicament sont délayés dans une certaine quantité de liquide ; 10 centigr. de ce mélange sont délayés dans une autre quantité de liquide égale à la première, et ainsi de suite quelquefois jusqu'à la trentième dilution. *Voy.* HOMŒOPATHIE.

DILUVIENNE (PÉRIODE). *V.* DILUVIUM et ÉPOQUES.

DILUVIUM. On appelle ainsi, en Géologie, les dépôts ordinairement formés de galets et de limon qui se sont effectués pendant la *période diluvienne* ou *époque quaternaire*, et qui doivent leur origine à des courants d'une violence peut-être considérable qui auraient sillonné la surface de la terre à cette époque. Ces dépôts bien souvent se lient intimement aux *alluvions* modernes, qui sont dues à des phénomènes analogues. — Les Géologues y reconnaissent trois séries de couches d'âges différents, qui dans le bassin de Paris ont reçu les noms de *Diluvium rouge*, *D. gris* et *Loes*. Les plus anciennes couches contiennent des ossements de Mammouth (*Elephas primigenius*) et du grand Ours des cavernes (*Ursus spelæus*) : les suivantes renferment des ossements de Renne et d'Aurochs. Pendant longtemps on a cru que l'apparition de l'Homme sur la terre était postérieure à tous les dépôts diluviens ; mais auj., il est constaté qu'avec les ossements de mammouth, on trouve partout des haches en silex, instruments grossiers des premiers hommes, et plus récemment la découverte d'une mâchoire humaine dans les sables diluviens de Moulin-Quignon près d'Abbeville semble prouver d'une manière plausible que l'existence de l'Homme remonte jusqu'au commencement de l'époque quaternaire (*Voy.* AGE). — Aux terrains diluviens se rattachent les sédiments qui ont comblé la plupart des cavernes, et qui contiennent le plus souvent des débris de l'industrie humaine associés à des ossements d'animaux auj. disparus de nos climats. On y rattache aussi les dépôts glaciaires des vallées des Alpes et du Jura, c.-à-d. ces énormes amas de cailloux dont on ne peut expliquer l'origine et la disposition qu'en admettant qu'ils sont les *moraines* (*Voy.* ce mot) de glaciers gigantesques qui à l'époque diluvienne ont dû remplir toutes ces vallées.

DIMANCHE (du lat. *dies dominica*, jour du Seigneur), jour consacré au repos et au service de Dieu. Suivant les uns, c'est le premier de la semaine : suivant d'autres, c'est le septième. Quoi qu'il en soit, ce jour est sanctifié en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septième. Les Chrétiens ont substitué la célébration du dimanche à celle du samedi, ou jour du sabbat des Juifs, pour honorer le souvenir de la résurrection de Notre Seigneur, qui eut lieu ce jour-là, et aussi pour se distinguer de ceux qui suivent l'ancienne loi.

La stricte observation du dimanche fut ordonnée pour la première fois par l'autorité civile en 321, sous Constantin. Maintenue de tout temps par les prescriptions de l'Église catholique, observée avec la plus grande rigueur même dans les pays réformés, elle a été confirmée par nos lois civiles, notamment par une loi de 1802 (29 germin. an X) et une autre de 1814 (18 nov.), qui ne sont point abrogées.

On appelle *Dimanche gras* le dimanche qui précède immédiatement le mercredi des Cendres ; *D. des brandons*, le 1er dimanche du carême.

DIME (du lat. *decima*, dixième), prélèvement d'un *dixième* sur les produits agricoles et industriels, au profit du clergé régulier et séculier (*D. ecclésiastique*), ou des seigneurs (*D. profane* ou *temporelle*). Cet impôt fut d'abord volontaire ; il devint ensuite obligatoire. — Les dîmes se distinguaient en *D. ordinaires* ou annuelles, et en *D. extraordinaires* ; on les nommait alors *décimes* (*Voy.* ce mot). — Les dîmes ordinaires se divisaient elles-mêmes en *D. réelles*, qui se percevaient sur les fruits de la terre ; en *D. personnelles*, qui se percevaient sur le travail et l'industrie des personnes ; et en *D. mixtes*, qui provenaient à la fois des produits de la nature et de ceux de l'industrie, comme les *D. de charnage*, perçues sur la chair des bestiaux. Les dîmes réelles se subdivisaient en *D. grosses*, perçues sur les objets de grande culture, blé, vin, huile, etc. ; et en *D. menues* ou *vertes*, perçues sur les produits des potagers. On appelait encore *D. de suite* ou *de séquelle* celles qu'un curé percevait sur le terrain d'une autre paroisse, lorsqu'il était cultivé par un de ses paroissiens.

L'origine des dîmes est fort ancienne : on la fait remonter jusqu'aux premiers temps du judaïsme, c.-à-d. jusqu'à Abraham et Jacob. Moïse établit comme impôt plusieurs espèces de dîmes, destinées aux lévites ou ministres du culte. Chez les anciens, on offrait souvent aux dieux la dîme des dépouilles de l'ennemi. L'usage des dîmes chez les Chrétiens ne date guère que du Ve siècle. — Quelques dîmes extraordinaires furent prélevées à la fois dans plusieurs pays : telle fut la *dîme saladine*, établie en France et en Angleterre pour subvenir aux frais de la croisade contre Saladin. La révolution de 1789 abolit, en France, toute espèce de dîmes. — En Angleterre les dîmes constituent encore le salaire du clergé anglican : leur établissement est attribué à Offa (790) ou à Éthelwolf (855).

DIMENSION (du lat. *dimensio*). *Voy.* ÉTENDUE.

Autrefois, en Algèbre, on se servait du mot *dimension* comme synonyme de *degré*, en parlant d'une *puissance* ou d'une *équation*.

DIMÈRES, insectes. *Voy.* PSÉLAPHIENS.

DIMINUÉ, nom donné, en Musique, à tout intervalle mineur dont on retranche un demi-ton par un dièse à la note inférieure, ou par un bémol à la supérieure. C'est une altération momentanée d'un intervalle naturel. *Voy.* INTERVALLE.

DIMINUENDO, mot italien qui signifie *en diminuant*, et qui s'emploie pour indiquer une diminution graduée du son : on marque le *diminuendo* par le signe >. On l'oppose au *crescendo*.

DIMINUTIF, mot qui exprime une chose comme petite. On l'oppose à *augmentatif*. Les diminutifs sont dérivés d'autres mots dont ils restreignent l'idée, dont ils atténuent l'énergie par l'addition d'une certaine forme terminative : *fillette*, *globule*, *maisonnette*, *diablotin*, etc., sont des expressions diminutives. Les diminutifs représentent l'objet tantôt comme digne de tendresse, d'amour, de compassion, comme *agnelet* pour petit agneau ; tantôt comme digne de mépris, comme *prestolet* pour prêtre sans mérite, *écrivassier* pour mauvais écrivain : dans ce dernier cas, on les nomme *péjoratifs*. Nos anciens poëtes faisaient un grand usage des diminutifs. — Les augmentatifs, plus rares en français, mais assez fréquents en italien, en espagnol et en allemand, se forment le plus souvent par l'addition soit d'une forme terminative, *richard* de riche, *grandiose*, *grandissime* de grand, soit d'un préfixe, *surfin*, *superfin*, *archevêque*, *par trop*, etc.

DIMINUTION (du lat. *diminutio*), figure de Rhétorique. *Voy.* LITOTE.

DIMISSOIRES (LETTRES), du latin *dimissorius* ; lettres par lesquelles un évêque consent à ce qu'un de ses diocésains reçoive les ordres des mains d'un autre évêque.

DIMORPHISME (du préf. *di*, deux, et du gr. μορφή, forme), propriété que possèdent certains corps de cristalliser sous deux formes *incompatibles*, c.-à-d. qui n'appartiennent pas au même système cristallin. La chaux carbonatée, p. ex., est un corps dimorphe : on la rencontre en cristaux qui dérivent d'un rhomboèdre (*spath d'Islande*), et en cristaux qui se ramènent à un prisme droit à base rhombe (*aragonite*). Le soufre, l'acide arsénieux, le salpêtre, l'acide titanique, l'oxyde d'antimoine, etc., sont également dimorphes. — Découvert par Haüy en 1812, le dimorphisme a été confirmé depuis par Mitscherlich. En 1848, M. Pasteur a reconnu que les formes dimorphes d'un corps sont ordinairement très-rap-

prochées l'une de l'autre par les angles et par les dimensions.

DIMORPHOTHECA, nom latin scientifique du *Souci pluvial*. *Voy.* SOUCI.

DIMYAIRES (du préf. *di* et du gr. μῦς, μυός, muscle), nom donné par Lamarck à une section de Mollusques à coquilles bivalves portant deux impressions musculaires sur chaque valve.

DINANDERIE (de *Dinant*, ville de Belgique, où l'on fabriquait au moyen âge des plats et ustensiles de cuivre historiés), se dit de tous les ustensiles que l'on fabrique en cuivre jaune, et surtout de la batterie de cuisine. *Voy.* CHAUDRONNIER.

DINDON ou COQ D'INDE (du nom de sa patrie, les Indes occidentales), *Meleagris*, genre d'Oiseaux de l'ordre des Gallinacés, caractérisé par une caroncule érectile située à la base du bec et par des papilles épaisses et rougeâtres autour de la tête et du cou : tête ronde, petite ; cou allongé, présentant à sa base et sur le devant un long bouquet de poils; bec court, ailes amples, concaves ; jambes emplumées ; queue arrondie et susceptible, chez le mâle, de s'étaler en roue, comme chez le paon. Le dindon a une taille massive, une démarche lente, un cri désagréable, et un air de prétention, qui font de cet animal le type de la sottise. La femelle, *dinde* ou *poule d'Inde*, diffère du mâle par sa taille, qui est plus petite, et par l'absence d'éperons et de caroncule.

On distingue : le *D. sauvage* (*M. gallo-pavo*), de l'Amérique du Nord, duquel provient le *D. domestique*, et qui a fourni les variétés noire, blanche, grise, rousse, etc., de nos basses-cours; et le *D. ocellé* (*M. ocellata*), de la baie de Honduras, qui le dispute au paon par l'éclat de ses couleurs et par les ocelles bleus, entourés d'or et de rubis, qui ornent sa queue.

Les dindons sauvages ont le vol rapide et soutenu. Ils se réunissent quelquefois pour émigrer dans une contrée plus fertile : alors ils voyagent à pied, à moins qu'il ne s'agisse d'éviter un danger ou de traverser une rivière. Vers la mi-février, ils commencent à s'apparier. Quelques feuilles sèches amassées sous un buisson composent le nid de la femelle ; elle y dépose ses œufs, qui sont d'un blanc sale et tachetés de points rouges. Quelquefois plusieurs femelles s'associent pour couver en commun et élever leurs petits : ceux-ci, dès le lendemain de leur naissance, quittent le nid pour n'y plus rentrer; 15 jours après, ils sont en état de voler et de chercher eux-mêmes leur nourriture. Depuis la découverte de l'Amérique, le dindon a été élevé partout en domesticité. Il a été importé en Espagne par les Jésuites en 1520 et en France en 1570 où il figura pour la première fois aux noces de Charles IX. — La dinde pond de 15 à 20 œufs; elle couve de 30 à 32 jours. Les *dindonneaux* exigent de grands soins pendant les 2 premiers mois. A 4 ou 5 mois, on les engraisse pour la table : 15 jours suffisent pour les femelles et un mois pour les mâles. Ils pèsent alors de 5 à 9 kilogr., et ont la chair délicate, fine et de bon goût. Les dindes truffées du Périgord sont surtout recherchées.

DINER (du bas-lat. *di-cœnare, disnare*), le principal repas de la journée. Les Grecs le prenaient le plus souvent vers le soir : chez les riches, le premier service se composait d'œufs et de volailles bouillies; le second, de gibier, de poisson et de rôti ; le troisième de fruits. A Rome, le *dîner* ou *souper* (*cœna*) se servait de la 9e à la 10e heure (de 3 à 4) : au premier service (*gustatus*), on apportait des œufs, des laitues et des hors-d'œuvre de tout genre ; au second (*mensa prima*), les ragoûts, et surtout le veau rôti ; au troisième, ou dessert (*mensa secunda*), les confitures, les pâtisseries, les fruits, etc. Quelquefois le repas comprenait jusqu'à *six* services. — En France, l'heure du dîner a souvent varié ; sous Charles V, on le faisait dès 10 heures du matin : ce n'était alors qu'un simple déjeuner ; sous Louis XII, on commença à dîner à midi. Jusqu'au XVIIIe siècle, on conserva l'habitude de servir le dîner au sortir de la messe, c.-à-d. entre onze heures et midi ; sous Louis XV le dîner fut retardé et devint le repas principal : on le servit alors à 2 heures d'après-midi ; enfin, auj., l'heure dînatoire varie de 6 à 8.

DINORNIS (du gr. δεινός, extraordinaire, et ὄρνις, oiseau). Les *Dinornis* sont des oiseaux gigantesques, de l'ordre des Échassiers brévipennes, qui ont vécu autrefois à la Nouvelle Zélande, et dont on retrouve auj. les os dans les alluvions des rivières, dans les marais et dans les cavernes. — Le *D. giganteus* est l'oiseau le plus grand qui ait peut-être jamais existé : il devait avoir plus de 3m de hauteur, car ses pieds reconstitués par Owen, atteignaient plus de 1m,50 de hauteur ; le *D. elephantipes*, moins haut de taille, avait les pieds extraordinairement massifs. — Le genre Dinornis, qui comprend une dizaine d'espèces éteintes, se distingue du genre voisin *Apteryx* (*Voy.* ce mot) parce qu'il a 3 doigts aux pattes au lieu de 4.

DINOSAURIENS (du gr. δεινός, terrible, et σαῦρα, lézard), ordre de Reptiles fossiles, comprend les genres, *Megalosaurus*, *Hylæosaurus* et *Iguanodon*.

DINOTHERIUM (du gr. δεινός, et θηρίον, animal), genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Proboscidiens, voisin des Mastodontes, des Hippopotames et des Tapirs, devait surpasser en grandeur et en force les plus grands éléphants. Ce mammifère avait une trompe, et de sa mâchoire inférieure partaient deux énormes défenses dont les pointes étaient dirigées vers la terre. On distingue le *D. giganteum*, le *D. medium*, le *D. Cuvieri*, etc.

DIOCÈSE du gr. διοίκησις), étendue d'une juridiction épiscopale. *Voy.* ÉVÊQUE.

DIOCLÉE, *Dioclea*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, se compose de belles plantes volubiles, originaires de l'Amérique tropicale, à feuilles pinnées trifoliées, à foliole impaire distante ; à fleurs bleues, violettes ou blanchâtres, en racèmes axillaires. On cultive dans les jardins la *D. glycinoïde*, à fleurs d'un rouge très-vif.

DIOCTRIE, *Dioctria*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, a pour type la *D. rufipes* ou *œlandica*, noire, à pieds et balanciers fauves, qui habite les bois humides.

DIODIE, *Diodia*, genre de la famille des Rubiacées, établi pour des sous-arbrisseaux d'Amérique, à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs blanches axillaires ou solitaires. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins.

DIODON (du gr. δίς, deux et ὀδούς, ὀδόντος, dent), genre de Poissons plectognathes, de l'ordre des Ostéodermes, famille des Gymnodontes, remarquables par leur corps presque rond et armé de piquants. Ils jouissent de la propriété de se gonfler d'air et de s'abandonner ainsi au gré des flots; ce qui leur a valu le nom vulgaire de *Poissons-boules*. Leur chair est mauvaise et même vénéneuse. On les rencontre au Brésil, aux Antilles, dans la mer Rouge, etc. Le *D. atinga* a près de 0m,40 de diamètre.

DIŒCIE (du gr. δίς, deux fois, et οἰκία, maison), 22e classe du système de Linné, comprend les végétaux nommés *dioïques*, c.-à-d. à fleurs unisexuées portées sur des pieds distincts, les fleurs mâles sur certains pieds et les femelles sur d'autres : tels sont le dattier, le chanvre, le saule, etc.

DIOÏQUE. *Voy.* DIŒCIE et DICLINE.

DIOMEDEA, nom latin scientifique de l'ALBATROS.

DION, genre de plantes, de la famille des *Cycadées*. *Voy.* ce mot.

DIONÉE (nom mytholog.), *Dionæa*, genre de la famille des Droséracées, ne renferme qu'une espèce, la *D. gobe-mouche* (*D. muscipula*) de la Caroline, petite plante à tige nue, cylindrique, glabre, terminée par un corymbe de belles fleurs blanches ; ses feuilles épaisses, petites, radicales, garnies de cils et de glandes rougeâtres, se font remarquer par l'irritabilité singulière de leurs parties : lorsqu'un insecte vient se reposer sur leur surface supérieure ou

insinue sa trompe entre les pointes qui entourent les glandes, les deux lobes se rapprochent aussitôt et restent fortement unis jusqu'à ce que l'insecte soit mort ou cesse de s'agiter.

DIOPHTHALME, sorte de bandage. *Voy.* BINOCLE.

DIOPSIDE (du gr. δίς, deux, et ὄψις, vue), nom sous lequel on comprend diverses variétés, blanches ou vertes, de pyroxène. *Voy.* PYROXÈNE.

DIOPSIS (même étym.), genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, caractérisé par les prolongements latéraux de leur tête et à l'extrémité desquels sont leurs yeux : ce qui leur a valu le nom de *Mouches à lunettes*. Le *D. ichneumoné* se trouve en Guinée.

DIOPTASE. *Voy.* CUIVRE SILICATÉ.

DIOPTRIQUE (du gr. διοπτρικός), partie de l'Optique qui s'occupe des lois de la réfraction de la lumière. On dit aussi *Anaclastique*. *Voy.* OPTIQUE et RÉFRACTION.

DIORAMA. Ce mot, qui, dans l'intention des inventeurs, signifie *vue de jour* (du lat. *dies*, jour, et du grec ὅραμα, vue), désigne une sorte de spectacle qui consiste en tableaux ou vues peintes sur toiles transparentes, d'une assez grande dimension, tendues sur un plan vertical, éloignées du spectateur de 15 à 20m, isolées en même temps de tout objet pouvant servir de terme de comparaison, et dont les bords ne peuvent être aperçus. L'intérêt du diorama consiste dans l'illusion d'optique produite par le jeu de la lumière, naturelle ou artificielle, qui reproduit à volonté la clarté du jour, l'obscurité de la nuit, l'éclat du soleil, le clair de la lune, le reflet des flambeaux, des effets de neige, etc. Pour obtenir ces effets divers, on éclaire le tableau tantôt par devant, tantôt par derrière, et on modifie la teinte et l'intensité de la lumière à l'aide de verres diversement colorés. — Le diorama, perfectionnement du *panorama* (*Voy.* ce mot), a été inventé en 1822 par MM. Daguerre et Bouton.

DIORITE (du gr. διορίζω, distinguer), dite aussi *Diabase*, *Grünstein* des Allemands, roche noire ou verte, composée d'albite et d'amphibole hornblende verte. Elle est d'origine ignée, et se rencontre en buttes isolées ou en plateaux. Une variété, la *D. orbiculaire de Corse* ou *Pyroméride*, présente dans sa masse des noyaux rayonnés qui la rendent porphyroïde.

DIORTHONTES (du gr. διορθοῦν, corriger), nom donné aux premiers éditeurs critiques du texte d'Homère. La première *diorthose* fut faite au Ve siècle avant J.-C. par le poëte Antimaque ; on cite ensuite celles d'Hippias de Thasos, d'Aristote, d'Anaxarque et de Callisthène ; plusieurs portent le nom des villes qui les avaient fait faire à leurs frais ; telles sont les diorthoses de Chios, d'Argos, de Cypre, de Crète, de Sinope, de Massalie, etc. Les éditions des diorthontes ont servi de base aux travaux des Alexandrins.

DIOSCORÉES (de *Dioscorea*, g.-type), famille de plantes Monocotylédones périspermées, détachée par Brown des Asparaginées de Jussieu, comprend plusieurs genres de plantes herbacées, vivaces, ou de sous-arbrisseaux grimpants à rhizome charnu, à fleurs dioïques et à fruit capsulaire. Genres principaux : *Dioscorea* (*Voy.* IGNAME), *Rajania*, *Tamus*, *Testudinaria*, etc.

DIOSMA (du gr. δῖος, divin, et ὀσμή, odeur), genre type de la famille des Diosmées, est formé d'arbustes élégants, à feuillage toujours vert et à fleurs blanches ou rosées, solitaires ou en corymbes, exhalant une odeur suave. Les feuilles sont petites, simples, chargées de points glanduleux. — Cette plante est originaire du Cap ; on en connaît 80 espèces, la plupart cultivées dans nos jardins. Avec les feuilles de la *D. crenata* et de la *D. serratifolia*, les Hottentots font une pommade dont ils s'oignent le corps.

DIOSMÉES (de *Diosma*, g.-type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée des Rutacées, renferme les genres *Diosma*, *Dictamnus* (Fraxinelle), *Lemonia*, *Correa*, etc.

DIOSPYROS, nom lat. botanique du PLAQUEMINIER.

DIOTA (du gr. διώτη), mesure de liquides chez les Grecs, valait la moitié du *métrètès*, ou 19 lit., 142.

DIPHÉNYLAMINE, produit secondaire découvert en 1864 dans la distillation de la rosaniline triphénylique. On obtient facilement ce produit en chauffant dans une marmite autoclave, sous une pression de 6 à 7 atmosphères et à une température de 250°, 2 p. d'aniline et 1 p. de chlorhydrate d'aniline. *Voy.* ANILINE et AMINES.

DIPHTHÉRIE ou DIPHTHÉRITE (du grec διφθέρα, membrane), nom donné par Bretonneau à une maladie générale caractérisée par la formation de fausses membranes. Elle affecte de préférence le pharynx et les canaux aériens, et constitue le *croup membraneux* et l'*angine couenneuse* (*Voy.* CROUP et ANGINE) ; mais elle peut se montrer sur toutes les muqueuses et même sur la peau, pourvu que celle-ci soit dénudée de son épiderme. Aussi doit-on toujours s'abstenir des vésicatoires dans tous les cas de diphtérie, sous peine de voir la peau se couvrir de fausses membranes. On distingue auj. deux espèces de diphthérie, celle qui amène la mort par un obstacle mécanique à l'introduction de l'air, comme dans le croup, et celle qui produit un véritable empoisonnement : dans ce cas, c'est un virus dont la présence dans le sang rend toute opération inutile. On a cru remarquer que dans cette dernière les fausses membranes étaient grisâtres et moins résistantes que dans l'autre.

DIPHTHONGUE (du gr. δίφθογγος), syllabe composée de deux voyelles qui, prononcées d'une seule émission de voix, font cependant entendre deux sons différents, comme *ui*, dans *lui* ; *oi*, dans *loi* ; *ieu*, dans *lieu* ; *ien*, dans *bien*, etc. ; on appelle aussi *diphthongue* la réunion de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment qu'un son unique ou simple, comme *au*, *eau*, *eu*, *œu*, *ou*, etc. De là, la distinction des *D. auriculaires* ou proprement dites, et des *D. oculaires*, qui offrent deux voyelles aux yeux, quoique ne faisant entendre qu'un son à l'oreille.

DIPHYE (du gr. διφυής, double), *Diphya*, genre de Mollusques, de l'ordre des Tuniciers. Ce sont des animaux microscopiques transparents, souvent phosphorescents, qui se trouvent en abondance dans les mers des pays chauds. Leur corps est composé de deux espèces de cônes gélatineux, placés l'un à la suite de l'autre, et comme emboîtés ; on peut les séparer sans que l'animal meure pour cela.

DIPHYLLE, se dit, en Botanique, des parties des plantes composées de deux feuilles (φύλλον en grec) ou folioles.

DIPLACUS, genre de la famille des Scrofularinées, tribu des Gratiolées, renferme plusieurs espèces originaires de la Californie, qui sont cultivées dans les jardins. Les *D. visqueux*, *pourpre*, *à grandes fleurs*, *à fleurs roses*, *écarlates*, etc, font de belles touffes couvertes de fleurs pendant l'été et l'automne.

DIPLADENIA, genre de la famille des Apocynées, tribu des Echitées, renferme des plantes de l'Amérique équatoriale recherchées pour la beauté de leurs fleurs ; on les cultive en serre chaude. Les plus belles espèces sont la *D. rose des champs*, la *D. à fleurs de pervenche*, la *D. pourpre-noire*, la *D. à feuilles en queue*, etc.

DIPLANTIDIENNE (du gr. διπλόος, double, ἀντί, opposé, et εἶδος, image), sorte de lunette ou longue-vue à deux objectifs, proposée par M. Jeaurat, et dans laquelle on voit deux images du même objet, l'une droite, l'autre renversée.

DIPLOÉ (du gr. διπλόη, double), tissu spongieux qu'on remarque entre les deux tables des os plats, et particulièrement de ceux du crâne.

DIPLOMATIE (de *diplôme*). C'est la science des rapports internationaux, des intérêts respectifs des États, et, dans un sens plus restreint, l'art des négociations. La diplomatie a pour objet le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les puissances. Elle s'appuie sur le *droit des gens* (*Voy.* ce mot), qui

forme la loi commune des peuples civilisés, soit en paix, soit en guerre.

Dans l'origine, tous les agents diplomatiques portaient le titre d'*ambassadeurs ;* plus tard, l'usage les a partagés en un grand nombre de classes, auj. réduites à quatre, les *ambassadeurs*, les *ministres plénipotentiaires*, les *ministres résidents* et les *chargés d'affaires*. — On appelle *corps diplomatique* la réunion des agents diplomatiques qui résident auprès d'une puissance.

Les questions de préséance entre les représentants des diverses puissances étaient autrefois l'occasion de nombreuses querelles : le congrès de Vienne (1815) y a mis fin en réglant que, dans chaque résidence, les agents diplomatiques d'une même classe prendraient rang entre eux par ancienneté ; les nonces du Saint-Siége sont seuls exceptés de cette règle ; ils passent avant tous les autres.

Consulter : Wicquefort, *l'Ambassadeur et ses fonctions* (1681 et 1764) ; Dumont et Rousset, *Corps universel diplomatique* (1726 et 1739), *Traité complet de diplomatie* (1833) ; Martens, *Manuel diplomatique* (1832) et *Guide diplomatique* (1837) ; Winter, *Système de la diplomatie*, etc. — Koch, Schœll, de Garden, ont fait l'histoire de la diplomatie en écrivant l'*Histoire des traités de paix*. On doit à Flassan (1811) et à Bignon (1827-38) l'*Histoire de la Diplomatie française ;* à M. Fr. Combes, *l'Histoire générale de la diplomatie européenne* (1854, etc.). — *Voy.* AMBASSADEUR.

DIPLOMATIQUE (de *diplôme*), science qui enseigne à déchiffrer les chartes, les diplômes, les titres anciens, à les comprendre, et surtout à en reconnaître l'authenticité ou la fausseté, l'intégrité ou l'altération ; elle est l'objet d'un enseignement spécial à l'*École des chartes*. — Les principes de cette science, posés au XVIe siècle par Sigonius, ont été appliqués avec un grand succès, dans le XVIIe, par les Bénédictins, notamment par le P. Mabillon, dans son traité *De re diplomatica*. *Voy.* CHARTE, DIPLOME, PALÉOGRAPHIE.

DIPLOMATIQUE (CORPS). *Voy.* DIPLOMATIE.

DIPLOME (du gr. διπλωμα ; de διπλόος, double, parce que ces actes étaient primitivement pliés en deux pour être scellés), nom générique par lequel on désigne les titres, lettres patentes, priviléges, donations, bulles pontificales, actes royaux ou impériaux, chartes de toute espèce, dont la date est antérieure au XIVe siècle. Le plus ancien acte en forme de diplôme que l'on connaisse est un congé donné par l'empereur Galba à des soldats vétérans (Voir Maffei, *Istoria diplomatica*) ; le plus ancien diplôme qui nous soit resté des rois mérovingiens est celui que Childebert Ier donna, en 558, à l'abbaye de St-Germain-des-Prés. Il existe un grand nombre de recueils de diplômes, parmi lesquels on estime surtout les collections de Moreau et de Bréquigny, et particulièrement le *Recueil des diplômes, textes, etc., des rois de France de la 2e et de la 3e race*, qui s'imprime aux frais de l'État par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

DIPLOME, titre délivré par un corps, une Faculté, une société littéraire, etc., à celui qu'elle s'agrége, pour constater la dignité ou le degré conférés au récipiendaire. Il y a des diplômes de bachelier, de licencié, de docteur, etc. *Voy.* GRADES.

DIPLOPIE (du gr. διπλόος, double, et ὄπτομαι, voir), vulg. *Berlue*, trouble du sens de la vue dans lequel on voit les objets doubles. C'est l'effet d'un dérangement dans le parallélisme des deux axes visuels, par suite duquel les images ne se peignent plus sur les deux points correspondants de chaque rétine. La diplopie peut être produite par une cause extérieure, coup violent ou exposition à une lumière trop vive ; ou bien être amenée par une maladie aiguë du cerveau, ou l'usage de certains narcotiques, la belladone p. ex. ; elle précède quelquefois l'amaurose.

DIPLOPODES (du gr. διπλόος, double, et πούς, ποδός, pied), 1er ordre de la classe des Myriapodes, ainsi appelé parce que leurs anneaux portent presque tous deux paires de pattes, correspond aux *Chilognathes* de Latreille, et comprend les genres *Glomeris*, *Polydème*, *Iule*, *Polyzonie*, etc.

DIPLOPTÈRES (du gr. διπλόος et πτέρον, aile), famille d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, renferme des genres qui ont les ailes supérieures doublées dans leur longueur : *Masaris*, *Odynerus*, *Eumenes*, *Vespa* (Guêpe), *Poliste*, etc.

DIPLOSTOME (du gr. διπλόος et στόμα, bouche). *Voy.* SACCOMYS.

DIPODE (du gr. δίς, deux, et πούς, ποδός, pied), se dit, en Zoologie, des Poissons qui n'ont que des nageoires ventrales ou pectorales, et des Reptiles sauriens, qui n'ont que les deux membres postérieurs.

DIPODIE (comme *dipode*), terme de Métrique ancienne, se dit d'un assemblage de deux pieds de vers : les vers iambiques se scandent par *dipodies*.

DIPSACÉES (du g.-type *Dipsacus*), famille de plantes Dicotylédones monopétales périgynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, simples ou divisées. Les têtes des fleurs sont environnées d'un involucre polyphylle ; un réceptacle plus ou moins saillant porte les fleurs à corolle tubuleuse quadri ou quinquéfide, à 4 ou 5 étamines, et entre lesquelles naissent des écailles ou des soies. — Les *Scabieuses*, les *Cardères*, etc., appartiennent à cette famille.

DIPSACUS, nom latin du genre CARDÈRE.

DIPSADE (du gr. διψάς, de δίψα, soif), *Dipsas*, nom donné par les anciens à un serpent dont la morsure causait une soif inextinguible et mortelle. — Auj. on appelle ainsi un genre de Couleuvres de l'Inde et de l'Amérique, remarquables par la petitesse de leurs dents, leurs corps allongé et comprimé sur les côtés, et leurs écailles longues et lisses. Ces serpents vivent sur les arbres.

DIPSOMANIE (du gr. δίψα, soif, et μανία, folie), synonyme de *Delirium tremens*. *Voy.* DÉLIRE et ALCOOLISME.

DIPTÈRES (du gr. δίς, deux, et πτέρον, aile), ordre de la classe des Insectes, n'a compris longtemps que les genres caractérisés par la présence de deux ailes antérieures membraneuses, les ailes postérieures étant remplacées par des organes rudimentaires, dits *balanciers*. Auj. on comprend sous ce nom tous les insectes (même aptères) qui, subissant des métamorphoses complètes, ont des lèvres en forme de canal entourant les mandibules et les mâchoires transformées en lancettes écailleuses. — Ces insectes sont très-nombreux et pour la plupart très-désagréables et même nuisibles à l'homme et aux animaux. Latreille les avait partagés en 6 familles : *Némocères*, *Tanystomes*, *Tabaniens*, *Notacanthes*, *Athéricères* et *Pupipares*. Auj. on les divise en 4 sous-ordres : les *Suceurs* (aphaniptères ou siphonaptères), tels que les Puces et les Chiques ; les *Nymphipares*, qui subissent leur première métamorphose dans le corps de leur mère, comme les Hippobosques ; les *Chétocères*, comprenant les Mouches, les Taons, etc. ; les *Némocères*, comprenant les Cousins, les Moustiques, les Tipules, etc.

DIPTÉRYX, plante. *Voy.* COUMAROU.

DIPTYQUE (du gr. δίπτυχος), nom donné, chez les anciens, à des registres publics formés de deux tablettes qui se repliaient l'une sur l'autre. On distinguait des *D. profanes* et des *D. sacrés*. A la première classe appartiennent les registres sur lesquels on inscrivait à Rome les noms des consuls et des magistrats. La deuxième comprend les registres employés chez les premiers chrétiens, et qui ressemblaient pour la forme aux tables de loi avec lesquelles est représenté Moïse. D'un côté on écrivait les noms des vivants, des papes, des évêques, des hommes distingués par leurs vertus ou leurs bienfaits envers l'Église ; de l'autre, les noms des morts célè-

bres, des martyrs, des hommes pieux. Les diacres lisaient ces noms pendant la messe et après l'oblation. — Voir : Salig, *de Diptycis veterum* (1731), et A.-F. Gori, *Thesaurus veterum diptycorum* (achevé par J.-B. Passerius, 1759).

On appelle encore *diptyque* un tableau recouvert par deux volets qui sont peints aussi.

DIPUS, nom latin scientifique de la GERBOISE.

DIPYRE, ou *Leucolite de Mauléon*, silicate alumino-calcaire [$2\ddot{A}l\,\ddot{S}i^3 + Ca\ddot{S}i$], qu'on trouve en petits prismes à 8 faces du système orthorhombique, dans une stéatite argileuse de la vallée de Mauléon (Hautes-Pyrénées) et dans un calcaire ferrugineux de l'Ariège.

DIRCA, genre de la famille des Thyméléées, établi pour un arbrisseau d'Amérique, le *D. palustris*, vulg. *Bois-cuir*, à feuilles alternes; à fleurs jaunâtres pendantes, précédant les feuilles ; à bois mou, léger et souple. Les Canadiens font avec son écorce des cordes et des nattes.

DIRECT (COMPLÉMENT). *Voy.* RÉGIME.

DIRECTEUR (du lat. *director*), celui qui est chargé du soin de diriger une société, une compagnie, un théâtre, un grand service ou une branche importante de l'administration, etc. On donne aussi ce titre au président de certaines sociétés savantes, et notamment de l'Académie française. — On l'a également donné à chacun des 5 membres du *Directoire exécutif*. *Voy.* DIRECTOIRE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

On appelle *Directeur de conscience*, ou simplement *Directeur*, un ecclésiastique qui dirige la conscience d'une personne sous le rapport spirituel, et en dehors de la confession.

DIRECTION (du lat. *directio*). Dans le Langage administratif, ce mot désigne une administration importante, dépendant d'un ministère, comme la *D. générale des postes*, la *D. générale de l'enregistrement*, la *D. du personnel*, la *D. de la comptabilité générale*, dont le chef porte le titre de *directeur* et est considéré comme supérieur à un *chef de division*.

En Droit, on appelait *Direction* une sorte de régie établie par une assemblée de créanciers pour l'administration des biens abandonnés par le débiteur. *Voy.* FAILLITE.

En Mécanique, la *Direction d'un mouvement*, est la ligne suivant laquelle ce mouvement s'effectue à un instant donné.

DIRECTOIRE. *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

DIRECTRICE. En Géométrie, lorsque la génératrice d'une surface est astreinte, dans son mouvement, à rencontrer constamment une ou plusieurs lignes fixes, celles-ci reçoivent le nom de *directrices*. Ainsi, p. ex., l'hyperboloïde à une nappe est décrit par une droite qui se déplace en rencontrant constamment trois droites fixes : ces trois droites en sont les directrices. — Quand la génératrice d'une surface est astreinte à rester constamment parallèle à un plan fixe, celui-ci est appelé *plan directeur*. La surface dite *conoïde* (*Voy.* ce mot), offre l'exemple d'un plan directeur. — La directrice d'une conique est une droite située dans son plan et telle que les distances d'un point quelconque de la courbe à cette droite et à un point fixe appelé *foyer*, ont entre elles un rapport constant. Ce rapport est > 1, < 1 ou $= 1$ suivant que la conique est une hyperbole, une ellipse ou une parabole.

Dans le levé des plans on prend quelquefois le mot de *directrice* comme synonyme de *base*.

DIRIMANT (EMPÊCHEMENT). *Voy.* EMPÊCHEMENT.

DISCANT, chant d'église. *Voy.* DÉCHANT.

DISCERNEMENT (de *discerner*). En Droit, c'est la faculté d'apprécier la valeur des actes que l'on accomplit. Celui qui commet un crime ne peut être puni s'il a agi sans discernement. Lorsque l'accusé a moins de 16 ans et qu'il a agi sans discernement, il est acquitté, et, selon les cas, remis à ses parents, ou conduit dans une maison de correction. Lorsque l'accusé, âgé de moins de 16 ans, a agi avec discernement, les peines sont ainsi modifiées : s'il a mérité la mort, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité; s'il a mérité la déportation, il est condamné à 10 ou 20 ans d'emprisonnement dans une maison de correction; s'il a mérité la détention, les travaux forcés ou la réclusion, il est renfermé dans une maison de correction pendant un temps qui varie du tiers à la moitié de la durée ordinaire de la peine, et il est mis sous la surveillance de la haute police pendant 5 ou 10 ans. Si le mineur de 16 ans n'a commis qu'un simple délit, il est condamné à la moitié de la peine à laquelle il aurait pu être condamné s'il avait eu 16 ans (C. pén., art. 66-69).

DISCHIDIE, *Dischidia*, genre de la famille des Asclépiadées, est composé d'herbes vivaces, vivant en parasites sur les arbres. On cultive dans nos serres la *D. du Bengale*, à feuilles charnues, à fleurs petites et disposées en ombelles. Dans l'Australie et les Indes, son suc laiteux est appliqué sur les piqûres des animaux venimeux.

DISCIPLES (du lat. *discipuli*). Ce mot qui signifie proprement ceux qui reçoivent les leçons d'un maître ou qui professent sa doctrine, est donné spécialement, dans l'Évangile, aux *soixante-douze* personnes que J.-C. choisit, outre les douze apôtres, pour aller prêcher la parole de Dieu (Év. St Luc, x, 1).

DISCIPLINE (du lat. *disciplina*), ensemble des lois ou règlements qui régissent certains corps, comme l'Église, l'armée, la magistrature, les écoles, etc.

Discipline ecclésiastique. Elle repose sur les épîtres de St Paul, sur les constitutions apostoliques, sur les règles établies par les conciles et les décrétales des papes. Tout ce qui est de pure *discipline* n'est pas de *foi* et peut varier selon les temps et les lieux. Outre les règles de discipline communes à tous les fidèles, il y a des règles spéciales pour le clergé séculier et pour les ordres religieux.

Discipline militaire. Elle repose tout entière sur le respect et l'obéissance absolue de l'inférieur envers ses chefs. La plus ancienne ordonnance qui en traite remonte à 1550 ; celle du 2 novembre 1833 règle encore auj. toutes les questions qui ont rapport à la discipline. Dans l'Armée française, les châtiments corporels ont été complétement abolis depuis 1788 ; les *punitions disciplinaires* infligées aux soldats sont : les arrêts, les corvées, l'exercice redoublé, et, si les moyens ordinaires ne suffisent pas, l'envoi dans les *compagnies de discipline*, organisées dès 1802 et dont le séjour ordinaire est en Afrique; cette punition est infligée par un *conseil de discipline*. Les délits graves et les crimes sont jugés par un *conseil de guerre*. *Voy.* CONSEIL.

Discipline judiciaire. Elle s'exerce sur les magistrats, les avocats et les officiers ministériels, tels que les notaires, les avoués, les agréés, les commissaires-priseurs, les huissiers, les agents de change, etc. Elle a pour but le maintien de l'honneur et de la considération nécessaires aux institutions judiciaires. Les peines de discipline sont : l'avertissement, la censure simple, la censure avec réprimande, la suspension provisoire ; pour les avocats en particulier, la radiation du tableau ; pour les officiers ministériels, la destitution. Ces différentes peines sont appliquées, pour les magistrats, par le garde des sceaux, la cour de cassation et les cours impériales ; pour les avocats, par le conseil de l'ordre ; et pour les autres corps, par les conseils ou chambres de discipline librement formés dans leur sein.

DISCIPLINE, sorte de châtiment ou de flagellation volontaire, en usage dans beaucoup de monastères, et qui consiste à se faire frapper ou à se frapper soi-même d'un fouet composé de cordes à nœuds ou de lanières de cuir, et qu'on nomme également *discipline*. Cet usage, introduit, dit-on, par St Dominique l'encuirassé et St Pierre Damien, remonte au XIe siècle ; il a donné lieu à des abus que l'Église eut beaucoup de peine à réprimer. *Voy.* FLAGELLANTS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DISCOBOLES (du gr. δισκοβόλοι, *Discob fa-oli*,

mille de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, caractérisés par des nageoires ventrales réunies à la base par une membrane en forme de *disque*. — Cette famille comprend trois genres : les *Porte-Écuelle*, les *Cycloptères* et les *Echénéis*.

DISCOÏDE (du gr. δίσκος, disque, et εἶδος, forme), se dit de tout organe en forme de disque.

DISCONTINUE (SERVITUDE). *Voy.* SERVITUDE.

DISCOPHORES (du gr. δίσκος, disque, et φορός, qui porte). *Voy.* POLYPES.

DISCORDANCE, en Musique, manque d'accord. *Voy.* ACCORD et DISSONANCE.

Discordance de stratification. En Géologie, on dit que deux couches sédimentaires sont en stratification concordante, toutes les fois qu'elles sont parfaitement parallèles ; il y a discordance de stratification dans le cas contraire. On distingue trois sortes de discordance : 1° quand les couches horizontales du terrain supérieur reposent sur les couches inclinées du terrain inférieur, ou buttent contre elles, ce qui indique des mouvements violents du sol dans l'intervalle des deux dépôts ; 2° quand les couches du terrain inférieur ont été ravinées par les eaux avant le dépôt du terrain supérieur ; 3° (*D. par transgression*), quand les couches du terrain supérieur, au lieu de suivre exactement les mêmes limites que le terrain inférieur, le dépassent plus ou moins, et semblent par suite s'être déposées dans une mer de configuration toute différente. C'est par suite de discordance transgressive que l'on voit des terrains reposer sur d'autres terrains qui ne les précèdent pas immédiatement dans l'ordre chronologique. *Voy.* STRATIFICATION.

DISCOURS (du lat. *discursus*). En Grammaire, *discours* est synonyme de *langage* : les *parties du discours* sont les différentes espèces de *mots*. *Voy.* MOT.

En Rhétorique, on appelle *Discours* tout ce qui est prononcé en public avec une certaine méthode et une certaine longueur : il y a les *discours parlementaires, académiques, d'ouverture, de distribution de prix*, etc. On donne spécialement le nom de *harangue* à un discours solennel adressé à un souverain, à un corps constitué, à une armée, au peuple assemblé ; c'est ce que les Romains appelaient *concio* (*Voy.* HARANGUE). Le mot *oraison* a vieilli : il se dit surtout en parlant des discours des orateurs anciens : les *oraisons* de Démosthène et de Cicéron. — On divise le discours en sept parties : *exorde, proposition, division, narration, confirmation, réfutation, péroraison* (*Voy.* ces mots). *Voy.* aussi ÉLOQUENCE.

DISCRASE. *Voy.* ARGENT ANTIMONIÉ.

DISCRET (du lat. *discretus*). En Mathématiques, on oppose *Quantité discrète*, c.-à-d. discontinue (comme les nombres) à *Quantité concrète* (comme l'étendue). *Voy.* QUANTITÉ.

En Médecine, ce mot se dit de certains exanthèmes dont les pustules sont séparées les unes des autres. Il se dit particulièrement de la variole ordinaire, par opposition à la *variole confluente*. *Voy.* VARIOLE.

Dans plusieurs ordres monastiques, on donnait ce nom aux religieux ou aux religieuses *choisis* pour former le conseil du supérieur ou de la supérieure, ainsi qu'à ceux qu'on envoyait au chapitre provincial pour représenter le couvent. Les assemblées où se réunissaient les *pères discrets* et les *mères discrètes* s'appelaient *discrétoires*.

DISCRÉTIONNAIRE (de *discrétion*). En Droit, on appelle *pouvoir discrétionnaire* la faculté dont la loi investit un juge, et particulièrement le président d'une cour d'assises, d'agir en certains cas selon sa volonté particulière (C. d'Instr. crim., art. 269 et 270). — On a aussi appliqué ce mot à l'autorité dictatoriale attribuée en temps de révolution à certains agents du pouvoir exécutif.

DISCURSIVE (OPÉRATION), du lat. *discursus*, qualification donnée au raisonnement parce que, pour aller du principe à la conclusion, il *parcourt* la série des termes qu'il doit comparer successivement pour saisir leur rapport. On lui oppose la connaissance *intuitive*.

DISCUSSION (BÉNÉFICE DE). *Voy.* BÉNÉFICE.

DISÉPALE, se dit, en Botanique, des parties formées de deux *sépales* ou de deux folioles calicinales, comme les calices de la balsamine, de la fumeterre, etc.

DISETTE. *Voy.* FAMINE.

DISETTE (RACINE DE). *Voy.* BETTERAVE.

DISJOINT (du lat. *disjunctus*), nom donné, en Musique, aux intervalles dont les sons sont séparés l'un de l'autre par une grande distance. Tels sont les intervalles de la tierce, de la quarte, de la quinte, etc. On oppose le *degré disjoint* au *degré conjoint*, ou intervalle de seconde. *Voy.* DEGRÉ.

DISJONCTIF (de *disjoindre*). En Grammaire, on appelle *Conjonction disjonctive* toute conjonction qui, tout en unissant les expressions, sépare les idées, comme *ou, soit, ni*. On a proposé de les appeler *C. alternatives, partitives* ou *distributives*.

En Logique, on appelle : 1° *Proposition disjonctive* celle qui contient une conjonction disjonctive ; 2° *Syllogisme disjonctif*, celui dont la majeure est une *proposition disjonctive* ; ex. : « Il est nécessaire que les crimes et les vices soient punis dans cette vie ou dans une autre ; or, ils ne sont pas toujours punis dans cette vie ; donc il y a nécessairement une autre vie où ils seront punis. » Voir *Logique de Port-Royal* (2e p., ch. IX et 3e p., ch. XII).

DISJONCTION (du lat. *disjunctio*). En Droit, on appelle ainsi la séparation de causes précédemment jointes, ou de plusieurs chefs de conclusions contenus dans la même demande. *Voy.* JONCTION.

DISLOCATION, en Géologie. *Voy.* SOULÈVEMENTS.

DISOMOSE, dit aussi *Nickel gris*. *Voy.* NICKEL SULFO-ARSÉNIÉ.

DISPACHE (de l'ital. *dispaccio*), terme de Droit maritime, par lequel on désigne, en matière d'assurances, une espèce de discussion et d'arbitrage entre les assureurs et les assurés. Les arbitres en ces matières prennent le nom de *dispacheurs*.

DISPENSAIRE (de *dispenser*, distribuer), ouvrage qui contient la description et les formules des médicaments dont l'officine d'un pharmacien doit être pourvue : ce mot est à peu près synonyme de *codex, formulaire, pharmacopée*, etc.

On appelle également *dispensaire* tout établissement de bienfaisance, public ou privé, qui a été créé pour distribuer gratuitement soit des consultations, soit des médicaments ou des soins aux malades indigents qui peuvent être traités dans leur domicile. Il existe à Paris et dans toutes les grandes villes des *dispensaires* de ce genre.

DISPENSE (de *dispenser*, exempter), exemption d'une règle ordinaire par laquelle on permet, dans certaines circonstances, ce qui est généralement défendu. — Il faut une dispense du pape pour les mariages entre cousins et parents à un degré rapproché, pour recevoir la prêtrise et les autres ordres sacrés avant l'âge prescrit, etc. — L'homme avant 18 ans, la femme avant 15 ans, l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, les beaux-frères et belles-sœurs ne peuvent contracter mariage sans une dispense de l'autorité civile. — Deux juges qui sont proches parents ne peuvent sans dispense être membres d'une même cour ou d'un même tribunal. *Voy.* EXEMPTION.

On appelait autrefois *D. de bâtardise*, l'acte donné par le pape et le roi, et qui, en conférant au bâtard le titre d'enfant légitime, le rendait propre à entrer dans les ordres ou à posséder un bénéfice.

DISPERME (du gr. δίς, deux, et σπέρμα, graine), nom donné, en Botanique, aux fruits, aux loges et aux ovaires qui renferment deux graines. Telles sont les baies de l'épine-vinette, le pois-chiche, etc.

DISPERSION (du lat. *dispersio*). C'est, en Physique, la dilatation et la coloration qu'éprouvent les faisceaux de lumière en traversant un milieu réfringent, de manière à produire le *spectre* (*Voy.* ce mot).

Toutes les substances n'ont pas le même *pouvoir dispersif* : le flint-glass, p. ex., donne un spectre bien plus allongé que le crown-glass ; le pouvoir dispersif de l'eau est très-faible. La dispersion est dans un rapport intime avec les grandeurs des indices de réfraction correspondant à chaque couleur ; on la mesure en prenant la différence de ces indices pour le violet et le rouge. Une substance est d'autant plus dispersive que pour elle cette différence est plus grande. La dispersion de la lumière est un des plus grands obstacles qu'on ait eus à surmonter dans la construction des lunettes ; elle cause ce défaut de netteté (dit *aberration de réfrangibilité*) que présentent les images formées par les lentilles ordinaires, et qu'on est obligé de corriger par l'emploi des verres achromatiques. *Voy.* ACHROMATISME.

DISPONIBILITÉ (de *disponible*), se dit, en général, de l'état de tout fonctionnaire qui, ayant cessé de remplir des fonctions actives, attend un autre emploi.

Dans l'Armée, on appelle ainsi, depuis l'ordonn. royale du 19 mars 1823, la situation d'un officier qui se trouve momentanément sans emploi : il ne reçoit que demi-solde. L'officier en disponibilité est considéré comme en activité de service et toujours à la disposition du ministre de la Guerre.

DISPONIBLE (PORTION). *Voy.* QUOTITÉ.

DISPOSITIF (de *disposer*). En Jurisprudence, c'est le prononcé d'un jugement ou d'un arrêt, dégagé de toute la procédure et des motifs qui l'ont fait rendre. Il est signé par le président et par le greffier. — On donne aussi ce nom au projet de jugement que les parties forment entre elles et présentent au tribunal pour être mis sur la feuille (C. d'Instr. crim., art. 195 ; C. de proc. civ., art. 141).

DISPOSITION. En Droit, on appelle ainsi toute attribution de biens, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux. On distingue donc : la *D. à titre gratuit*, par laquelle une personne se dépouille par *donation entre-vifs* ou par *testament* (*Voy.* ces mots), sans recevoir d'équivalent de ce qu'elle aliène, et la *D. à titre onéreux*, comme la *vente* ou l'*échange*, par laquelle elle reçoit un équivalent de l'objet dont elle se dépouille.

Par *dispositions* d'une loi, on entend ce qu'elle ordonne, ou ce qu'elle défend ; par *dispositions* d'un jugement, les décisions qu'il renferme.

En Rhétorique, on entend par *Disposition* : 1° la distribution, dans l'ordre le plus convenable, des diverses parties du discours, *exorde, proposition, division, narration, confirmation, réfutation, péroraison* (*Voy.* ces mots). Le plus souvent ces parties se succèdent dans l'ordre même qui vient d'être indiqué ; cependant, la disposition peut varier suivant les besoins du discours ; 2° l'ordre dans lequel doivent être présentées les preuves dans la confirmation ou la réfutation. *Voy.* CONFIRMATION.

DISQUE (du gr. δίσκος), sorte de palet rond, en fer, en cuivre, en plomb ou en bois, que, dans les jeux de l'ancienne Grèce, lançaient certains athlètes, appelés de là *discoboles*. Le vainqueur était celui qui lançait ce disque le plus loin. Le diamètre du disque était d'env. 0m,30.

En Astronomie, on nomme *disque* le corps apparent d'un astre. La largeur du disque du soleil et de la lune se divise en 12 parties nommées *doigts*.

En Botanique, c'est : 1° la partie de la surface d'une feuille comprise entre ses bords ; 2° la partie centrale d'une ombelle ; 3° la portion élargie du pédoncule qui supporte les fleurons d'une composée ; 4° enfin c'est, d'après Richard, un corps charnu, de nature glanduleuse, qui, dans beaucoup de plantes, est situé sur le réceptacle, tantôt au-dessous de l'ovaire (*D. hypogyne*), tantôt autour (*D. périgyne*), tantôt au-dessus (*D. épigyne*). On le nomme *podogyne* lorsqu'il sert de support à l'ovaire ; *pleurogyne*, s'il le presse latéralement ; *épipode*, s'il est formé d'un ou de plusieurs tubercules libres ; *périphore*, s'il porte les étamines et les pétales attachés à sa surface externe.

DISSECTION (du latin *dissectio*), opération qui consiste à diviser méthodiquement et à mettre à découvert les différentes parties du corps, pour en étudier la disposition et la structure (*anatomie générale* ou *descriptive*), pour en rechercher les lésions (*anatomie pathologique*), ou bien enfin pour porter remède à quelque affection locale (*opération chirurgicale*). Des noms spéciaux ont été donnés à la dissection particulière de certains organes (*ostéotomie, myotomie, splanchnotomie*, etc.). On appelle *autopsie* ou *nécropsie* la dissection qui a pour but de rechercher les causes et le siége de l'affection à laquelle un individu a succombé, ou de constater certains crimes ou délits, tels que coups, blessures, empoisonnements, etc. Les instruments dont on fait usage pour disséquer sont des scalpels et des bistouris, des ciseaux, des marteaux, des pinces, des scies, des tenailles, etc. (*Voy.* PIQÛRE ANATOMIQUE). — La dissection peut s'appliquer aussi aux végétaux.

DISSÉMINATION (de *disséminer*), acte par lequel les graines, détachées de la plante à l'époque de la maturité, s'éparpillent plus ou moins loin pour vivre de leur vie propre. La dissémination est favorisée : 1° par le poids de la graine, qui augmente à mesure que son support s'atrophie ; 2° par l'agitation de l'air ou la pluie ; 3° par les animaux qui, comme les oiseaux, transportent les graines avec leurs pattes ou leur bec, ou bien s'en nourrissent, et rendent à la terre, avec leurs excréments, celles qui ont résisté à la digestion.

DISSERTATION (du lat. *dissertatio*, discussion), composition philosophique qui a pour objet d'établir ou de défendre une vérité par la voie du raisonnement, sans faire appel à la sensibilité et à l'imagination, comme la composition oratoire. Elle consiste à faire une analyse, à donner une démonstration ou une réfutation, à résoudre un problème, à développer une pensée, à exposer et à juger une doctrine. Les *Lettres de Sénèque à Lucilius* peuvent être considérées comme des exemples de cet exercice. Consulter Bénard, *Petit traité de la dissertation*, et *Questions de philosophie* (modèles de dissertation). *Voy.* DIALECTIQUE.

DISSIDENTS (du lat. *dissideo*, être écarté, séparé), se dit des personnes dont les croyances sont différentes de celles que professe l'Église nationale d'un pays. Ce mot s'applique surtout aux diverses sectes religieuses qui diffèrent de l'Église anglicane, soit pour le fond, soit pour la forme. On les appelle aussi *Non-conformistes*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DISSOCIATION (de *dissocier*), sorte de décomposition partielle des corps en deux ou plusieurs parties qui peuvent par leur combinaison reproduire le corps primitif : c'est quelque chose d'analogue à la vaporisation des liquides. L'eau p. ex. se décompose entièrement à 2400° en ses deux éléments constituants, hydrogène et oxygène ; mais à une température inférieure, elle ne se décompose que partiellement, et le rapport entre la partie non décomposée et la partie décomposée est d'autant plus grand que la température est plus inférieure à 2400° : ce rapport se nomme *tension de dissociation* ; — ainsi encore, le carbonate de chaux et les carbonates en général perdent à une certaine température de leur acide carbonique dans le vide barométrique, et la tension de cet acide carbonique provenant du carbonate dissocié, croît avec cette température. Ces phénomènes ont été spécialement étudiés par MM. Deville, Debray, etc. La dissociation peut avoir lieu sous l'influence non-seulement de la chaleur, mais même des dissolvants : ce phénomène de dissociation par les liquides fait partie de ceux de la diffusion. *Voy.* DIFFUSION.

DISSOLUTION (du lat. *dissolutio*), opération par laquelle un corps liquide communique cet état à un autre corps, quel qu'il soit. On avait proposé de réserver le mot *dissolution* pour désigner le cas où le corps dissous et le corps dissolvant changent de nature (ce qui a lieu dans l'action des acides sur les métaux), et d'appeler *solution* ce qui se passe lorsque ces deux

corps ne changent pas de nature, p. ex., lorsqu'on met du sucre ou du sel dans l'eau; mais l'usage n'a pas respecté cette convention, et l'on doit distinguer dans l'acte de la dissolution, la *dissociation* (*Voy.* ce mot) qui l'accompagne toujours.

En Jurisprudence, la *dissolution* est la cessation d'un lien de droit, tel qu'un mariage ou une société. — En Politique, la *dissolution* est l'acte qui retire ses pouvoirs à une assemblée délibérante, chambre des députés, conseil général ou municipal, etc.

DISSOLVANTS (du lat. *dissolvere*), corps qui ont la propriété de transformer les solides en liquides : tels sont l'eau, l'alcool, l'éther, le vinaigre, les acides, etc. Les anciens chimistes croyaient à l'existence d'un *dissolvant général* : Paracelse le nommait *alcahest*. — En Médecine, on nomme *dissolvants* les médicaments qui ont la propriété de dissoudre les engorgements, les concrétions maladives, etc.

DISSONANCE (du lat. *dissonantia*), nom donné, en Musique, à la réunion de deux sons qui frappent désagréablement l'oreille, et qui cependant sont quelquefois employés en composition pour servir de passage à une *consonnance*. Les dissonances sont la seconde, la septième, la neuvième, etc. On appelle *accords dissonants* ceux qui sont formés d'*intervalles dissonants*. *Voy.* Accord.

En Grammaire, on appelle *dissonance* la réunion de plusieurs syllabes dures ou qui sonnent mal à l'oreille, comme dans ce vers de Lemierre, où il est parlé de la lanterne magique :

Opéras à roulette et qu'on porte à *dos d'homme*.

Cependant il est des cas où la dissonance, employée avec art, produit le plus bel effet.

DISSYLLABE, mot de deux syllabes. *Voy.* Syllabe.

DISTANCE (du lat. *distantia*). En Géométrie, la *distance* entre deux points est mesurée par la longueur de la droite qui les joint. La distance d'un point à une droite ou à un plan est la perpendiculaire menée du point sur la droite ou sur le plan. La distance la plus courte et la distance la plus longue d'un point à une circonférence se mesurent sur la droite qui va de ce point au centre. La plus courte distance entre deux droites non situées dans le même plan est la perpendiculaire commune à ces deux droites. Deux parallèles, deux plans parallèles, une droite et un plan parallèles sont partout à égale distance. — On appelle *centre des moyennes distances* de plusieurs points, un point dont la distance à une droite quelconque du même plan est égale à la moyenne des distances des points considérés à la même droite. — Quand les points donnés sont les sommets d'un triangle, le centre de leurs moyennes distances est le centre de gravité du triangle; pour un parallélogramme, il est à la rencontre des diagonales ; pour un quadrilatère quelconque, il est au milieu de la droite qui joint les milieux de deux côtés opposés, etc.

En Astronomie, on appelle *distance moyenne* le demi-grand axe de l'ellipse décrite soit par la terre ou les planètes, autour du soleil, soit par la lune autour de la terre. Pour trouver la distance moyenne de la terre au soleil, on détermine sa parallaxe horizontale, c.-à-d. l'angle sous lequel du centre du soleil on voit un rayon de la terre, lorsque la ligne menée de son extrémité au centre du soleil est perpendiculaire à ce rayon (*Voy.* Parallaxe). La connaissance de cet angle entraîne la connaissance d'un triangle rectangle dont les côtés de l'angle droit sont le rayon terrestre et la distance inconnue, et la résolution de ce triangle fait connaître cette dernière : on trouve ainsi qu'elle est de 24 068 rayons terrestres ou de 38 200 000 lieues de 4 kilomètres (*Voy.* Terre). — La *distance angulaire* ou distance apparente de deux astres est l'angle formé par les rayons visuels menés à chacun d'eux.

Distances légales. Pour l'exécution des lois et ordonnances, la loi accorde un délai *d'un jour* après celui de la *promulgation* (*Voy.* ce mot) dans le département de la résidence du Gouvernement, et dans chacun des autres départements ce délai est augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois 10 *myriamètres* entre Paris et le chef-lieu de chaque département (C. Nap., art. 1). Les fractions d'une série de 10 myriamètres ne sont pas comptées pour l'augmentation des délais. De plus, en cas d'urgence, les préfets peuvent déclarer les lois et ordonnances immédiatement exécutoires (Ordonn. du 27 nov. 1816 et du 18 janv. 1817). En exécution de ces dispositions, un tableau des distances de Paris à tous les chefs-lieux de département a été dressé par un arrêté du 25 thermidor an XI (13 août 1803) : ce tableau, rectifié et complété par les ordonn. des 7 juill. 1824, 1er nov. 1826, 12 juin 1834, par le décret du 25 fév. 1851, etc., devra nécessairement être entièrement modifié après l'achèvement de notre réseau de chemins de fer. — La loi n'a point fixé de distance légale pour les colonies, excepté pour l'Algérie.

DISTHÈNE (du gr. δίς, deux, et σθένος, force, à cause de sa double vertu électrique), dit aussi *Cyanite* et *Schorl bleu*, silicate d'alumine naturel ($\ddot{A}l\,\dddot{S}i^2$), d'un bleu très-clair, cristallisant en lames ou en prismes obliques, clivables parallèlement à la grande face. Il est infusible au chalumeau, ce qui le fait employer comme support dans les essais par la voie sèche; il raye le verre et pèse 3,517. Par le frottement il s'électrise tantôt positivement, tantôt négativement. — Le Disthène se trouve au St-Gothard, en Bretagne, en Saxe, aux États-Unis, etc., dans les granits, les talcs, les micaschistes. Il est généralement accompagné de staurotide et de grenat.

DISTILLATEUR. *Voy.* Distillation et Liquoriste.

DISTILLATION (du lat. *distillatio*), opération par laquelle on réduit les liquides en vapeur, à l'aide de la chaleur, pour les faire retomber ensuite à l'état liquide, par le refroidissement. Elle a principalement pour but de séparer les liquides d'avec les corps fixes, ou de séparer des corps d'une volatilité différente. On opère la distillation dans des vases d'une forme particulière (*Voy.* Alambic et Cornue). — Les chimistes donnent le nom de *distillation sèche* à l'opération qui consiste à décomposer par la chaleur des substances végétales ou animales non volatiles, de manière à les transformer en de nouveaux corps.

On attribue aux Arabes l'invention de la distillation ; il paraît toutefois que les anciens la pratiquaient déjà, soit directement, soit au moyen d'artifices : on raconte que les navigateurs de la mer Érythrée exposaient à la vapeur de la mer des éponges qu'ils exprimaient le matin ; c'était aussi en refroidissant des éponges soumises aux vapeurs des corps en ébullition que les anciens extrayaient souvent les parties actives des plantes.

On donne le nom de *distilleries* ou de *brûleries* aux ateliers de distillation où se fabriquent l'eau-de-vie, le genièvre, le rhum et autres liqueurs spiritueuses. La loi du 5 ventôse an XII règle tout ce qui concerne ces établissements. — Voir, sur la distillation, les *Traités* de Duplais (1855) et de Payen (1858), et le *Manuel du distillateur* de Lebeaud.

DISTINCTION (du lat. *distinctio*), opération logique qui consiste à discerner et à expliquer les différentes significations d'un terme complexe, pour résoudre une question ambiguë ou démontrer la fausseté d'un raisonnement (*Voy.* Sophisme). Elle exige l'emploi de la *définition* et de la *division*.

DISTIQUE (du gr. δίστιχος), se dit, en Poésie, de la réunion de deux vers formant un sens complet. En latin, le distique se compose essentiellement d'un hexamètre et d'un pentamètre. Ovide, Properce et Tibulle, et tous les élégiaques, ont écrit un grand nombre de distiques. On employait aussi ce rhythme dans les inscriptions et les épitaphes. Tel est ce distique bien connu, sur Virgile :

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc
Parthenope ; cecini pascua, rura, duces.

DISTIQUE, se dit, en Botanique, des parties rangées en deux séries opposées. Tels sont les rameaux de l'orme, les feuilles du micocoulier, etc.

DISTOME (du gr. δίς, deux, et στόμα, bouche), *Distoma*, genre d'Helminthes, de l'ordre des Trématodes, appelé vulg. *Douve*, *Fasciole*, etc. Ce sont des vers intestinaux, de forme aplatie, oblongue, ayant la bouche organisée en ventouse buccale et possédant au-dessous du corps une deuxième ventouse abdominale. Les Distomes présentent un exemple remarquable de *digénésie :* 1° ils donnent naissance à des œufs qui deviennent par leur développt. ultérieur des espèces de vers ciliés ou *proscolex*. Le *proscolex* se transforme bientôt en une espèce de sac mobile, se fixant comme un parasite sur des mollusques ou des insectes aquatiques ; c'est le *sporocyste*. 2° Le sporocyste donne naissance, par un second mode de génération, agame cette fois, à des êtres fort petits, assez semblables à des têtards, tantôt libres dans l'eau, tantôt s'enkystant dans la chair de quelque mollusque ; ces êtres sont appelés *Cercaires* (*Voy.* ce mot) ; si l'eau est bue ou la chair dévorée par quelque vertébré, l'évolution du cercaire s'achèvera et donnera un *Distome*. Le *D. hepaticum* ou *Douve* se rencontre chez le mouton et dans le foie de l'homme, ainsi que le *D. lanceolatum :* on suppose que ces espèces sont introduites dans le corps avec les boissons.

DISTORSION (du lat. *distortio*), déplacement forcé d'une partie ou d'un membre. — Ce mot exprime spécialement un état convulsif des muscles de l'œil, qui entraînent cet organe vers l'un des points de l'orbite, et le font paraître renversé.

DISTRACTION (du lat. *distractio*). En Jurisprudence, on appelle *Demande en distraction* celle qui a pour objet de revendiquer un objet qui a été mal à propos compris dans une saisie ; *Distraction de dépens*, le jugement par lequel on sépare la condamnation aux dépens des autres condamnations prononcées en faveur de la partie, en sorte que son avoué acquière la faculté de poursuivre directement, à son profit, l'exécution de la première de ces condamnations (C. de proc. civ., art. 133).

DISTRIBUTION (du lat. *distributio*). En Droit, c'est la répartition du prix d'une chose vendue entre les créanciers du propriétaire. *Voy.* CONTRIBUTION et ORDRE.

En Économie politique, on entend par *Distribution des richesses* soit l'ensemble des conditions suivant lesquelles la richesse est répartie entre les différents membres de la société humaine, soit la manière dont les produits de l'activité humaine se partagent entre les trois agents principaux de la production, la *terre*, le *capital* et le *travail*. *Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE.

En Typographie, on appelle *Distribution* la répartition, dans leurs cassetins, des lettres d'une forme dont on vient de faire le tirage.

DISTRICT (du lat. *districtus*, resserré), étendue territoriale formant le ressort d'une juridiction judiciaire ou administrative. Un juge ne peut exercer ses fonctions hors de son district. Les départements français furent d'abord divisés en *districts*, dont l'administration ou *directoire* se composait de 4 membres. Ces districts furent remplacés par les *arrondissements* le 28 pluv. an VIII (1800). — En 1789, Paris fut divisé en 60 *districts*, mais l'année suivante cette division fit place à 48 *sections*. — Les États-Unis de l'Amérique sont aussi divisés en districts.

DISTYLE (du gr. δίς, deux, et de *style*), se dit des fleurs qui ont deux styles (Œillet, Saponaire, etc.).

DITHYRAMBE (du gr. διθύραμβος), poëme lyrique originairement consacré à Bacchus, et qui avait pour caractères un enthousiasme élevé jusqu'à l'exaltation, la licence des expressions, le désordre des idées et de la versification : c'était le chant de l'ivresse et le délire de l'orgie. On attribue l'invention du dithyrambe antique à Arion de Methymne, à Lasos d'Hermione ou à un poëte thébain dont le nom est inconnu. Ce genre fut cultivé par des poëtes de renom aux VIe et Ve siècles av. J.-C. (Pindare, Ion, Stésichore, Philoxène, etc.) ; mais ensuite il tomba dans un profond discrédit (Voir Bergk, *Dithyramborum reliquiæ*). — Les modernes ont conservé la forme dithyrambique en l'appliquant à toutes sortes de sujets : Delille, A. Chénier, Lebrun, C. Delavigne, etc., ont fait de beaux dithyrambes à l'immortalité, à la liberté, à la gloire, etc. L'Italien François Redi est l'auteur d'un dithyrambe estimé sur les vins de Toscane (*Bacco in Toscana*).

DITO ou DITTO (c.-à-d. *dit*), expression italienne adoptée par le Commerce pour désigner que la marchandise dont on parle est de la même espèce que celle qui vient d'être nommée.

DITON (du gr. δίτονος). Ce mot qui, dans la Musique ancienne, désignait l'espace de deux tons réunis, se dit auj. d'un intervalle comprenant deux tons dans la proportion de quatre à cinq. *Voy.* INTERVALLE et TIERCE MAJEURE.

DIURÉTIQUES (du gr. διουρητικός), boissons qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion de l'urine. Tels sont le nitrate de potasse, les préparations scillitiques, la digitale, la pariétaire, etc. Les asperges, les racines de chiendent, de fraisier, de guimauve et de réglisse sont appelées, en Pharmacie, *espèces diurétiques*. Les mucilagineux agissent aussi comme *diurétiques*, lorsque la sécrétion urinaire a été diminuée par une cause irritante, locale ou générale.

DIURNAL (du lat. *diurnalis*, journalier), livre d'Église des catholiques, qui renferme l'office divin que l'on récite de jour, c.-à-d. les petites heures, vêpres, laudes et complies. — *Voy.* JOURNAL.

DIURNE (du lat. *diurnus*). En Astronomie, le *Mouvement diurne* est le mouvement apparent que les astres exécutent dans l'espace d'un jour sidéral, d'orient en occident, autour de la terre. Dans ce mouvement ils paraissent tous décrire uniformément sur la sphère céleste des circonférences ayant leurs plans parallèles, et leurs centres sur un même diamètre de cette sphère appelé l'*axe* du monde. Les uns restent constamment au-dessus du plan de l'horizon, ce sont les astres dits *de perpétuelle apparition* ou *circompolaires*; les autres accomplissent leur révolution partie au-dessus, partie au-dessous de ce plan, ou, comme on dit, ont un *lever* et un *coucher*. Tous atteignent leur *culmination*, c.-à-d. leur élévation maximum au-dessus de l'horizon, dans un même plan vertical, le *plan méridien*. — Ptolémée, pour expliquer les apparences et les lois du mouvement diurne, supposait que, tandis que la terre est immobile dans l'espace, la sphère céleste tourne tout d'une pièce autour d'elle d'orient en occident, en entraînant avec elle tous les astres. Copernic prouva au contraire que, tandis que les astres restent immobiles, la terre tourne sur elle-même, d'occident en orient, autour d'un axe parallèle à l'axe du monde. On sait en effet que, quand un observateur animé d'une vitesse déterminée regarde un objet fixe, pour lui les apparences sont les mêmes que s'il était fixe et que l'objet fût animé d'une vitesse égale et contraire à la sienne. — Ce dernier système, enseigné dès l'antiquité par Pythagore et son école, repris aux XVIe et XVIIe siècles par Copernic, Galilée et Képler, est auj. universellement adopté. Les principales raisons qui militent en sa faveur sont : 1° sa simplicité opposée à la complication du système de Ptolémée, qui obligerait à attribuer aux étoiles une vitesse absolue dépassant toute imagination ; 2° la raison d'analogie qui veut que la terre, étant une planète, tourne sur elle-même comme les autres planètes ; 3° la raison mécanique : car tout mouvement circulaire étant produit par une force centrale, le mouvement circulaire des astres serait un effet sans cause ; 4° l'aplatissement de la terre qui ne peut s'expliquer que par sa rotation (*Voy.* TERRE). A ces raisons se joignent trois preuves directes du mouvement de la terre, qui se tirent : 1° de la chute des pierres dans les puits de mine profonds, chute dans laquelle ces pierres tombent toujours à l'est de la verticale ; 2° de l'expérience du

gyroscope (*Voy.* ce mot); 3° de la déviation du plan d'oscillation du pendule, constatée pour la première fois par Foucault, en 1849.

En Botanique, les *Plantes diurnes* sont celles qui s'épanouissent pendant le jour et qui se ferment la nuit, telles que la Belle-de-jour.

En Zoologie, on donne le nom de *Diurnes* : 1° aux Oiseaux de proie qui forment la première famille de l'ordre des Rapaces (Faucons, Aigles, Vautours), parce qu'ils chassent pendant le jour; 2° à la 1re famille de l'ordre des Lépidoptères ou Papillons proprement dits (*Voy.* Papillon), parce qu'ils ne volent qu'au grand jour. *Voy.* Nocturnes.

Œil diurne (ne voyant que le jour). *Voy.* Œil.

DIVAGATION des animaux. *Voy.* Animaux domestiques.

DIVAN (de l'arabe *diouân*). Ce mot désigne, en Orient : 1° les assemblées dans lesquelles le souverain et ses ministres tiennent conseil et donnent audience, et les tribunaux où les juges rendent la justice; 2° la salle où se tiennent ces assemblées. Il s'applique spécialement, en langage diplomatique, au ministère de la Porte ottomane. — En Europe, on nomme *divan* une espèce de sofa ou canapé à coussins et sans dossier, par analogie avec les siéges sur lesquels s'asseyent les Turcs.

Les Arabes appellent encore *divans* des recueils de poésies, dans lesquels les pièces, dites *ghazel*, sont rangées par ordre alphabétique : tel est le *divan de Saadi*, le *divan de Hafiz*, etc.

DIVANI (de *divan*), écriture arabe commune aux Turcs et aux Persans, et usitée pour les lettres missives, les firmans et les affaires des bureaux publics.

DIVARIQUÉ (du lat. *divaricatus*), se dit, en Botanique, des plantes dont les rameaux, en grandissant, s'écartent en divers sens et forment des angles très-ouverts.

DIVERGENT (du lat. *divergere*). On nomme ainsi, en Géométrie, par opposition à *convergent*, les lignes qui, partant d'un point commun, s'écartent ensuite de plus en plus; ainsi, les deux côtés d'un angle sont *divergents*. — En Algèbre, on appelle *série divergente* celle dans laquelle la somme des termes ne tend pas vers une limite finie, à mesure qu'on en prend un plus grand nombre. *Voy.* Convergent et Série.

En Optique, on nomme *divergents* des rayons lumineux qui partent de chaque point d'un objet visible, et qui, en arrivant à l'œil, forment une pyramide dont la base est appuyée sur l'œil, et dont le sommet se trouve au point de l'objet d'où ils partent. Tous les *verres concaves* sont *divergents*, parce qu'ils écartent les uns des autres les rayons qui les traversent.

DIVERSIFLORE, nom donné, en Botanique : 1° aux fleurs des Ombellifères, quand celles du centre de l'ombelle sont régulières et celles de la circonférence irrégulières; 2° aux fleurs des Composées, quand celles du centre diffèrent de celles du pourtour.

DIVERTISSEMENT (de *divertir*), nom donné d'abord aux *intermèdes* de musique ou de danse intercalés dans une pièce de théâtre, a été spécialement appliqué, dans le XVIIIe siècle, à de petits poëmes mis en musique pour les théâtres de société : on cite le *Divertissement de Sceaux* de Dancourt, mis en musique par Gilliers, pour la duchesse du Maine, en 1705, et le *Divertissement* composé par Sainte-Foix en 1747, à propos du mariage du Dauphin.

On a aussi entendu par *divertissement* un morceau de musique d'un genre facile et léger, composé pour un ou plusieurs instruments : tels sont les *Divertissements* de Stiebelt, de Viotti, etc.

divertissement (en Droit). *Voy.* Recel.

DIVIDENDE (du lat. *dividendus*, qui doit être divisé), l'un des deux termes d'une division. *Voy.* Division.

En termes de Banque et de Commerce, on entend par *dividende* : 1° la part qui revient à chaque associé dans les bénéfices d'une société commerciale; 2° celle à laquelle a droit chaque créancier dans la liquidation d'une faillite; 3° l'intérêt qui revient à chaque actionnaire dans le revenu d'une compagnie. *Voy.* Société, Faillite, Action, etc.

DIVINATION (du lat. *divinatio*), art prétendu de connaître et de prédire l'avenir. Cet art a régné, sous des noms divers, chez tous les peuples et dans tous les temps. Il fut surtout en honneur chez les Chaldéens, chez les Grecs, chez les Étrusques et les Romains, et pendant tout le moyen âge; il donna naissance, chez les anciens, aux pythonisses et autres oracles, aux aruspices, aux augures, aux interprètes de songes, aux astrologues (*mathematici*); dans le moyen âge, aux magiciens, aux nécromanciens, aux sorciers; il est encore exploité de nos jours par les tireuses de cartes et par de prétendues somnambules. Il a reçu, selon les divers objets d'où se tiraient les pronostics, une foule de noms divers, dont les plus connus sont : l'art des *Aruspices* et des *Augures*, dans lequel la divination se faisait par l'inspection des entrailles des victimes ou le vol des oiseaux; l'*Astrologie*, par l'observation des positions relatives des astres; la *Cartomancie*, par les cartes; la *Chiromancie*, par l'inspection des mains; la *Nécromancie*, par l'évocation des morts; l'*Onéirocritie*, par les songes; la *Rhabdomancie*, par l'emploi de baguettes dites *divinatoires*; la *Daphnomancie*, par le pétillement que fait en brûlant le bois de laurier; la *Pyromancie*, par la flamme d'une torche; la *Stichomancie*, par des vers tirés au sort, etc.

Encouragée par les païens, passée même dans les institutions, surtout en Grèce et à Rome, où rien ne se faisait sans consulter les oracles ou les auspices, la divination fut condamnée par l'Église. Elle n'est plus regardée auj. que comme une supercherie et un moyen d'escroquerie et est punie par nos lois : ceux qui font métier de deviner et pronostiquer, ou d'expliquer les songes, sont passibles d'une amende de 11 à 15 fr.; le juge peut même prononcer contre eux la peine de l'emprisonnement, pendant 5 jours au plus (C. pén., art. 479-81). Si le devin emploie des manœuvres frauduleuses, et se fait ainsi remettre des fonds par ses dupes, il y a escroquerie, et l'art. 405 du Code pénal peut être appliqué.

DIVINITÉ (du lat. *divinitas*). *Voy.* Dieu.

DIVISER (machines à). *Voy.* Micromètre, Nonius, Vernier, etc.

DIVISEUR (du lat. *divisor*, qui divise), l'un des deux termes d'une division (*Voy.* Division). — On appelle *diviseur commun* de plusieurs nombres, un nombre qui les divise tous exactement. Pour trouver *le plus grand commun diviseur* de deux nombres, on divise le plus grand par le plus petit, le plus petit par le reste, le premier reste par le second, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on trouve une division qui réussisse. Le diviseur de cette dernière division, c.-à-d. le reste de la précédente, représente le plus grand commun diviseur cherché. — Pour trouver le plus grand commun diviseur de plusieurs nombres, on cherche le plus grand commun diviseur des deux premiers; on cherche de même le plus grand commun diviseur du premier résultat et du troisième nombre, le plus grand commun diviseur du deuxième résultat et du quatrième nombre, et ainsi de suite. Le dernier résultat obtenu représente le plus grand commun diviseur de tous les nombres proposés. — Pour trouver le plus grand commun diviseur de deux ou plusieurs nombres on peut encore les décomposer en facteurs premiers, et faire le produit de tous leurs facteurs premiers communs, en leur donnant pour exposant le plus faible exposant qu'ils aient dans les nombres proposés. — On réduit une fraction à sa plus simple expression, en divisant ses deux termes par leur plus grand commun diviseur.

DIVISIBILITÉ (de *divisible*), propriété que possède la matière de pouvoir être divisée en particules plus ou moins petites. Les Physiciens admettent généralement que la matière n'est pas divisible à l'infini, et que, au delà d'une certaine limite, la divisibilité s'arrête : la particule matérielle qui échappe

à toute division porte le nom d'*atome*. *Voy.* ce mot.

En Droit, une obligation est *divisible* ou *indivisible*, selon qu'elle a pour objet une chose qui dans la livraison, ou un fait qui dans l'exécution, est ou n'est pas susceptible de division, soit matérielle, soit intellectuelle. *Voy.* OBLIGATION.

DIVISIBILITÉ. En Arithmétique, on dit que deux nombres entiers sont *divisibles* l'un par l'autre quand leur division se fait sans reste, c.-à d. quand l'un contient l'autre un nombre exact de fois. — La condition nécessaire et suffisante pour qu'un nombre soit divisible par 2 ou 5, c'est que son dernier chiffre le soit lui-même ; par 4 ou 25, c'est que l'ensemble de ses deux derniers chiffres soit divisible par 4 ou 25; par 8 ou 125, c'est que l'ensemble de ses trois derniers chiffres soit divisible par 8 ou 125. On reconnaît qu'un nombre est divisible par 3 ou 9 à ce que la somme de tous ses chiffres est divisible elle-même par 3 ou 9; par 11, à ce que la différence entre la somme de ses chiffres de rang pair et celle de ses chiffres de rang impair est un multiple de 11, etc.

DIVISIF, nom donné, en Chirurgie, à un bandage qui tient certaines parties écartées les unes des autres, afin d'obtenir des cicatrices larges, et de prévenir les adhérences vicieuses.

DIVISION (du lat. *divisio*). En Arithmétique, la *division*, prise dans son acception la plus générale, est une opération par laquelle étant donnés deux nombres que l'on appelle *dividende* et *diviseur*, on en trouve un troisième appelé *quotient* qui, multiplié par le diviseur, reproduit le dividende. — Quand le dividende et le diviseur sont des nombres entiers, la division peut être considérée comme ayant pour objet ou de partager le dividende en autant de parties égales qu'il y a d'unités dans le diviseur, ou encore de chercher combien de fois le dividende contient le diviseur. — Si le dividende ne contient pas le diviseur un nombre exact de fois, le quotient à moins d'une unité par défaut est le plus grand nombre d'unités qui, multiplié par le diviseur, donne un produit contenu dans le dividende. Ce que le dividende contient en plus de ce produit s'appelle *reste*, en sorte que le dividende est égal au produit du diviseur par le quotient, plus le reste.

Division des entiers. — 1er *cas.* Le diviseur est plus petit que 10, et est contenu moins de 10 fois dans le dividende. Dans ce cas, on cherche dans la colonne de la table de multiplication qui commence par le diviseur, le plus grand multiple de ce diviseur qui soit contenu dans le dividende. Le rang de la ligne horizontale où il se trouve représente le quotient. — 2e *cas.* Le diviseur a plusieurs chiffres, et est contenu moins de 10 fois dans le dividende. Dans ce cas, on cherche, à l'aide de la règle du cas précédent, combien de fois le chiffre des plus hautes unités du diviseur est contenu dans la partie correspondante du dividende. Le résultat peut être plus grand que le quotient, mais n'est pas plus petit. Pour le vérifier on multiplie le diviseur par le chiffre à vérifier. Le produit doit pouvoir se retrancher du dividende. — 3e *cas.* Le diviseur est quelconque, et est contenu plus de 10 fois dans le dividende. Dans ce cas, on prend sur la gauche du dividende assez de chiffres pour que leur ensemble contienne au moins une fois, mais moins de dix fois le diviseur. On obtient ainsi un premier dividende partiel qui, divisé par le diviseur, donne le premier chiffre du quotient. On multiplie le diviseur par ce chiffre et l'on retranche le produit du 1er dividende partiel. A la suite du reste on abaisse le chiffre suivant du dividende, ce qui donne un second dividende partiel qui, divisé par le diviseur, donne le 2e chiffre du quotient. On traite ce second chiffre comme on a traité le 1er, et l'on continue de la sorte jusqu'à l'entier épuisement des chiffres du dividende.

Division des fractions. 1° Pour diviser une fraction par un nombre entier, on multiplie son dénominateur par ce nombre entier, ou quand la chose est possible, on divise son numérateur par ce nombre entier. — 2° Pour diviser un nombre entier ou une fraction par une fraction, on multiplie le dividende par la fraction diviseur renversée. — 3° Pour diviser l'un par l'autre deux nombres entiers accompagnés de fractions, on réduit chaque entier et la fraction qui l'accompagne en une seule fraction, et l'on rentre dans le cas de la division de deux fractions.

Pour la *Division des nombres décimaux*, *Voy.* DÉCIMALES (FRACTIONS).

En Algèbre, la définition de la *division* est la même qu'en Arithmétique. Quant aux règles de la *division algébrique*, nous nous bornerons à dire qu'elles se déduisent de celles de la multiplication, c.-à-d. que pour les *monômes*, il faut diviser les coefficients, faire la soustraction des exposants et appliquer la *règle des signes* (*Voy.* MULTIPLICATION). Pour les *polynômes*, il faut préalablement *ordonner* le dividende et le diviseur par rapport à une même lettre, c.-à-d. ranger tous les termes de manière que les exposants de cette lettre aillent toujours en diminuant.

En Géométrie, on dit qu'une droite est *divisée harmoniquement*, quand elle est partagée en trois segments tels, que le produit de la ligne entière par le segment moyen égale le produit des segments extrêmes.

DIVISION. En Logique, la *Division*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*analyse*, ni avec la *partition* (partage d'un tout en ses parties intégrantes), est la distribution d'un genre en ses espèces. Il faut que la division soit : 1° *adéquate*, c.-à-d. que la somme des parties reproduise le tout; 2° *distincte*, c.-à-d. qu'aucun des membres ne rentre dans un autre; 3° *immédiate*, c.-à-d. qu'on énumère les parties principales avant de passer aux parties qui leur sont subordonnées. Elle sert pour la *définition*, qui se fait par le *genre prochain* et par la *différence spécifique*, et elle constitue un des procédés de la *classification*. Voir *Logique de Port-Royal* (2e p., ch. XV).

En Rhétorique, on nomme *Division oratoire* le partage du discours en divers points qui sont successivement traités. Elle est formulée d'une manière plus explicite dans l'éloquence de la chaire : p. ex. dans les sermons de Bourdaloue, de Massillon, etc.

En Économie politique, on appelle *Division du travail*, depuis Adam Smith, cette séparation des opérations industrielles au moyen de laquelle une personne fait toujours la même espèce d'ouvrage. En réduisant chaque opération à une tâche fort simple et toujours répétée, la division du travail économise le temps, développe l'adresse, fait découvrir les procédés les plus expéditifs, perfectionne la production. Elle suppose la possibilité d'un échange soit entre les diverses classes de la société, soit entre les nations qui n'ont pas le même sol et le même climat : par suite, elle est proportionnelle à l'étendue des débouchés, à la facilité des transports, à l'abondance des capitaux qui sont nécessaires pour l'acquisition des machines et des outils, etc. Elle a l'inconvénient de ne pas développer les facultés intellectuelles et morales de l'individu, parce qu'elle l'applique à des opérations toutes mécaniques; mais, en favorisant l'invention des machines, elle tend d'un autre côté à décharger l'ouvrier de fonctions abrutissantes et à transformer le travail individuel en travail d'association. Enfin, la division du travail n'est pas bornée à l'industrie : elle se trouve aussi dans les professions libérales.

Bénéfice de division. Voy. BÉNÉFICE.

DIVISION. Dans les Ministères et dans les Administrations publiques, le mot *division* s'applique à un certain nombre de bureaux placés sous la direction d'un commis principal, nommé *chef de division*.

Dans la Marine, trois bâtiments de guerre au moins, réunis sous un même chef, forment une *division*; trois divisions forment une *escadre*. — En outre, les ports militaires français forment 5 *divisions maritimes*, qui ont pour chefs-lieux Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Dans l'Armée de terre, une *division* est un corps

d'armée composé d'au moins deux brigades (*Voy.* ce mot). Chaque division active est commandée par un *général de division* (*Voy.* Général). En outre, sous le rapport militaire, la France (l'Algérie non comprise) est divisée en 22 *divisions* territoriales, commandées aussi par un général de division, et qui se composent d'autant de subdivisions qu'elles renferment de départements.

DIVORCE (du lat. *divortium*), dissolution du mariage opérée d'un consentement mutuel, pour les causes et dans les formes déterminées par la loi. Il diffère de la *répudiation* qui se fait par la volonté et pour l'avantage du mari seulement, et de la *séparation* qui ne rompt point le mariage (*Voy.* ces deux mots). — Chez les anciens, la loi de Moïse et celle de Solon permettaient le divorce, mais avec des formalités qui en restreignaient beaucoup l'usage. Inconnu peut-être aux premiers Romains, il devint très-fréquent à la fin de la République et au commencement de l'Empire surtout, où l'abus en fut scandaleux. — Chez les Chrétiens, St Augustin fit prévaloir dans l'Église l'indissolubilité du mariage : aujourd'hui le divorce est expressément défendu chez les catholiques par la loi religieuse ; les Protestants, au contraire, admettent le divorce Il existe aussi chez les Musulmans concurremment avec la répudiation. La loi du 20 sept. 1792 avait permis le divorce en France, et le Code Napoléon (art. 229-231) l'avait maintenu ; mais il a été aboli par la loi du 8 mai 1816, et depuis on a tenté vainement de le faire rétablir. — Voir : A. Nougarède, *Histoire des lois sur le mariage et le divorce* (1803 et 1816) ; Tissot, *Le mariage, la séparation et le divorce* (1868), etc.

DIX (du lat. *decem*). Ce nombre, qui rappelle le nombre des doigts, forme la base du *système décimal*, adopté presque universellement. Les Arabes le chiffrent par 10 ; les Romains le représentaient par X. — *Voy.* Décade.

DIXIÈME (la), se dit, en Musique, de tout intervalle compris entre dix notes. C'est l'octave de la tierce.

DIZAINE. *Voy.* Dix et Décade.

DIZENIER ou dizainier (de *dix*). Ce nom, qui chez les Romains était synonyme de *décurion*, officier commandant 10 hommes, désigna sous les rois francs les possesseurs des villes, bourgs et villages, chargés d'y maintenir la justice. Dès le xe siècle, les *dizeniers* ne sont plus que des officiers civils attachés à l'exercice de la police. A Paris, ils remplissaient les fonctions d'officiers municipaux ; chacun des seize quartiers de cette ville était administré par autant de dizeniers.

DJÉRID (de l'arabe *djirid*, palmier), branche de palmier sèche, dépouillée de ses feuilles. On s'en sert pour un exercice fort en usage dans la Turquie et l'Egypte, et nommé aussi *djérid*. Ce jeu, qui se fait toujours à cheval, consiste à jeter en l'air le djérid et à le rattraper tout en galopant. Les Arabes dans leurs *fantasias* (*Voy.* ce mot) se servent de leur carabine en guise de djérid.

DO, syllabe qu'on substitue généralement, dans la solmisation, à celle d'*ut*. Cette substitution était déjà en usage en Italie au xviie siècle.

DOBULA (leuciscus), poisson du genre Able, plus connu sous le nom vulg. de *Meunier*. *Voy.* Able.

DOCHMIAQUE (vers), sorte de vers grec ou latin, particulièrement employé dans les chœurs tragiques, a pour pied fondamental le *dochmius* (δόχμιος), pied de 5 syllabes composé d'un ïambe et d'un crétique ou d'un bacchius et d'un ïambe, c.-à-d. d'une brève, de deux longues, d'une brève et d'une longue (υ--υ-) : ce pied admet toutes sortes de substitutions, ce qui en rend la reconnaissance assez difficile.

DOCIMASIE (du gr. δοκιμασία), art de faire des essais, de déterminer la nature et les proportions des métaux utiles contenus dans les mélanges naturels et artificiels, afin d'évaluer les produits qu'on peut espérer tirer de leur exploitation en grand. La docimasie, qui n'est qu'une branche de l'analyse chimique, s'opère, tantôt par la *voie sèche*, c.-à-d. par le feu et à l'aide quelquefois de fondants et de moyens désoxydants, tantôt par la *voie humide*, c.-à-d. en dissolvant les métaux et en les précipitant ensuite au moyen de certains réactifs. Le *Traité de docimasie* de Rivot est un des plus estimés. *Voy.* Essai.

docimasie pulmonaire, nom donné, en Médecine légale, à certaines expériences auxquelles on soumet les poumons, le cœur ou quelque autre organe d'un enfant nouveau-né, afin de s'assurer s'il a respiré, c.-à-d. s'il a vécu après sa naissance, ou s'il était mort avant l'accouchement, question importante à résoudre toutes les fois qu'il y a imputation d'*infanticide* (*Voy.* ce mot). Un des moyens les plus simples est basé sur la différence de la pesanteur spécifique entre un fragment de poumon qui a été pénétré par l'air et celui qui ne l'a jamais été ; ce dernier jeté dans l'eau se précipite toujours au fond, tandis qu'un fragment de poumon qui a respiré surnage toujours.

DOCK. Ce mot qui, primitivement en hollandais, puis en anglais, signifiait *bassin à flot et à niveau fixe*, désigne aujourd'hui un ensemble de bassins bordés de magasins, dans lesquels les marchandises sont entreposées à mesure qu'elles débarquent, et qui servent de *magasins généraux* (*Voy.* ce mot). L'Angleterre possède en ce genre des établissements magnifiques : on admire surtout les docks de Londres (*London-dock*, 1805 ; *West-India-dock*, *East-India-dock*, *St-Katherine's-dock*, 1828, *Commercial docks*) ; puis ceux de Liverpool (créés en 1708), de Bristol, Hull, Leith, etc. Après eux, on cite ceux de Rotterdam, de Trieste, etc. En France, on ne peut encore signaler que ceux de Marseille, du Havre, de St-Ouen (à Paris), de Rouen, etc. *Voy.* Entrepôt.

DOCTEUR (du lat. *doctor*), celui qui est promu au *doctorat*, c.-à-d. au plus haut degré dans une Faculté (*Voy.* Degré). Avant 1789, il n'y avait que trois sortes de docteurs : en *théologie*, en *droit* et en *médecine*. On a ajouté depuis les docteurs *ès-lettres*, et les docteurs *ès-sciences* (*mathématiques*, *physiques* ou *naturelles*). — Dans l'usage, le mot *docteur* désigne spécialement un médecin.

Les docteurs portaient autrefois la robe noire et un *bonnet carré*. *Voy.* Bonnet.

Le grade de *D. en théologie* date du xiie siècle : pour l'obtenir, il fallait être prêtre : les *D. en Sorbonne* jouissaient d'une grande considération. On appelait *D. ubiquiste*, tout docteur en théologie qui n'appartenait pas aux maisons de Sorbonne, de Navarre ou des Cholets ; *D. gérant*, celui qui remplissait activement une chaire. — Auj., pour obtenir ce doctorat, il faut être licencié en théologie, subir un examen sur toutes les matières de l'enseignement théologique, et soutenir une thèse générale comprenant la théologie dogmatique, l'histoire et la discipline ecclésiastiques, l'Écriture sainte et le droit ecclésiastique.

Le grade de *D. en droit* date aussi du xiie siècle. Il y avait autrefois des *D. en droit civil*, *en droit canon* et *in utroque jure*. Auj., ces distinctions ne sont plus en usage. Pour obtenir le titre de *D. en droit*, il faut être licencié, suivre pendant une année des cours spéciaux, subir deux examens sur le droit romain, le droit des gens, le droit civil français, le droit féodal et coutumier et l'histoire du droit, enfin soutenir une thèse composée de deux dissertations, l'une sur le droit français, l'autre sur le droit romain.

Pour le grade de *D. en médecine*, il faut avoir pris 16 inscriptions et avoir suivi les cours pendant 4 ans dans une Faculté ou pendant 3 ans et demi dans une école préparatoire et 1 an dans une faculté ; avoir fait un stage de 2 ans dans un hôpital et avoir subi 3 examens de fin d'année et 5 examens de fin d'études ; enfin présenter une thèse. On distingue des *D. en médecine* proprement dits et des *D. en chirurgie*.

Pour obtenir le grade de *D. ès-lettres* ou celui de *D. ès-sciences*, il faut d'abord posséder celui de licencié; il faut en outre soutenir deux thèses : l'une en français, l'autre en latin, pour la Faculté des lettres ; toutes deux en français, pour la Faculté des sciences.

On a donné le nom de *Docteurs de l'Église* aux Pères dont les doctrines et les opinions sont suivies et autorisées par l'Église. L'Église grecque a 4 grands docteurs : St Athanase, St Basile, St Grégoire de Nazianze et St Jean Chrysostôme. L'Église latine reconnaît également 4 grands docteurs : St Jérôme, St Ambroise, St Augustin, St Grégoire le Grand. Viennent ensuite, parmi les plus célèbres, St Léon, St Hilaire de Poitiers, St Thomas d'Aquin, St Bonaventure, St Anselme, St Bernard, le dernier en date.

DOCTORAT. *Voy.* Docteur.

DOCTRINAIRES, parti politique. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DOCTRINE (du lat. *doctrina*), ensemble des opinions adoptées par une école, ou des dogmes professés dans une religion. *V.* École, Science et Dogme.

Pères de la Doctrine chrétienne, et *Frères de la Doctrine chrétienne*, *Voy.* Doctrine et Écoles au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DODÉCAÈDRE (du gr. δωδεκάεδρος), polyèdre à 12 faces. L'un des cinq solides réguliers est un dodécaèdre formé de 12 pentagones égaux. *Voy.* Solide.

En Cristallographie, on distingue plusieurs espèces de dodécaèdres : 1° Le *D. rhomboïdal*, dont les faces sont des losanges ou rhomboïdes égaux : il appartient au système cubique et prend naissance quand les 12 arêtes du cube primitif se trouvent modifiées chacune par une facette également inclinée sur les faces qui y aboutissent (grenats, fer magnétique, sodalite, etc.) ; 2° le *D. à triangles isocèles*, ou double pyramide hexagonale : il appartient au système hexagonal holoédrique ; on l'obtient en modifiant par une facette unique symétriquement disposée, chacun des 12 sommets ou chacune des 12 arêtes à la base du prisme hexagonal primitif (quartz hyalin, spinelle, etc.) ; 3° le *D. à triangles scalènes*, qui appartient au système hexagonal hémiédrique ou système rhomboédrique : il est connu aussi sous le nom de *scalénoèdre* : on l'obtient en modifiant par deux facettes symétriquement disposées 6 des 12 sommets du prisme primitif, trois à l'une des bases, et trois à l'autre, en alternant (calcaire spathique et ses isomorphes) ; 4° le *D. pentagonal*, dont les faces sont des pentagones irréguliers : c'est une forme hémiédrique dérivant du cube ; il résulte de la suppression d'une des deux facettes qui, symétriquement disposées sur chacune des arêtes du cube, conduiraient au cube pyramidé. — Le dodécaèdre pentagonal, en se combinant avec l'octaèdre régulier, donne un *icosaèdre* qui diffère de l'icosaèdre régulier en ce que les 20 triangles qui forment ses faces sont isocèles, mais non équilatéraux et égaux. La pyrite martiale, le cobalt arsenical, etc., cristallisent souvent en dodécaèdres pentagonaux ou en icosaèdres

DODÉCAGONE (du gr. δωδεκάγωνος), polygone qui a *douze* côtés. — La surface du dodécagone régulier et inscrit dans une circonférence est égale à $3R^2$; son côté est exprimé en fonction du rayon par la formule $R\sqrt{2-\sqrt{3}}$.

DODÉCAGYNIE (du gr. δώδεκα, douze, et γυνή, pistil), 7ᵉ ordre de la 11ᵉ classe du système de Linné, renferme les plantes qui ont au moins 12 pistils.

DODÉCANDRIE (du gr. δώδεκα, douze, et ἀνήρ, ἀνδρός, étamine), 11ᵉ classe du système de Linné, comprend les végétaux qui ont depuis 12 jusqu'à 19 étamines. Cette classe se divise en 7 ordres, d'après le nombre des pistils.

DODÉCATHÉON (du gr. δώδεκα, douze, et θεός, dieu; du nombre des fleurs que porte la tige), genre de la famille des Primulacées, est composé de plantes herbacées, à feuilles radicales, à fleurs roses ou blanches, en ombelles pendantes : corolle à 5 divisions réfléchies, 5 étamines. On en cultive 3 ou 4 espèces dans les jardins. La principale est le *D. Meadia*, ou *Gyroselle de Virginie*, jolie plante à racine vivace, haute de 0ᵐ,35, et remarquable par ses 12 petites fleurs d'un rose pourpre.

DODINAGE (du rad. *dod*, balancer), mouvement lent et mesuré qu'on imprime dans le sens de la longueur à la chausse d'un blutoir pour séparer les gruaux du gros son. — C'est aussi par le dodinage qu'on polit les clous à tapisser, les chaînes de cuivre, etc.: à cet effet, on les place dans un sac de peau ou de toile bien serrée, avec de l'émeri, du sable de grès, ou toute autre matière mordante.

DODONÉE (de R. *Dodoens*, médecin holland.), *Dodonæa*, genre de la famille des Sapindacées, renferme des arbustes élégants, originaires des régions équatoriales, à feuilles simples, odorantes, visqueuses, d'un vert agréable ; à fleurs sans pétales et en grappes. Le fruit est une capsule triloculaire et ailée. De ce fruit et des feuilles exsude une résine exhalant une odeur de pomme de reinette si prononcée qu'on a nommé *Bois reinette* une espèce de ce genre, la *D. à feuilles de saule*. Les graines de la *D. visqueuse* sont comestibles. La *D. de Thunberg*, du Cap, est légèrement purgative et fébrifuge.

DOGE (du lat. *dux*), le premier magistrat des républiques de Venise et de Gênes (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — La femme d'un *doge* était appelée *dogaresse*.

DOGMATIQUE (du gr. δογματικός), ensemble des dogmes adoptés dans une église et disposés systématiquement par la science théologique. La *D. catholique* est fondée sur les décrets du concile de Trente ; la *D. grecque*, sur la confession de la foi orthodoxe de 1643 ; la *D. protestante*, uniquement sur la Bible. *Voy.* Théologie.

DOGMATIQUES (du gr. δογματικός). 1° En Philosophie, on appelle *dogmatiques* ou *dogmatistes* ceux qui admettent les principes du dogmatisme. 2° En Médecine, ce nom a été spécialement donné à une secte qui cherchait à pénétrer l'essence même des maladies et leurs causes occultes ; elle était opposée à la secte des *Empiriques*.

DOGMATISME (du gr. δογματίζειν), doctrine philosophique qui, par opposition au Scepticisme et au Probabilisme, enseigne que l'esprit humain peut arriver à la *certitude*. Le Dogmatisme établit les conditions fondamentales de toute science : 1° Par l'analyse de la pensée, il définit la *vérité*, la *certitude*, la *probabilité*, le *doute*, et détermine les caractères qui distinguent la *science* de l'*opinion* ; 2° Il fait voir que la certitude a pour *critérium* l'*évidence* ; 3° Il formule les règles que l'intelligence doit suivre pour découvrir et démontrer la vérité, règles dont l'ensemble constitue la *méthode* ; 4° Il examine les causes de nos *erreurs* et les moyens de les éviter ; par suite, il explique les contradictions apparentes sur lesquelles s'appuie le Scepticisme. — Il ne faut pas confondre le dogmatisme qui débute par l'*examen*, comme celui de Bacon, de Descartes, etc., avec le dogmatisme qui commence par *poser* certains principes sans en rendre compte, et se borne à en tirer les conséquences sans égard pour les faits connus par les sens et la conscience ; telle a été la marche suivie par la plupart des Scolastiques qui s'appuyaient sur l'*autorité*, par Spinosa qui a voulu appliquer à la philosophie la méthode propre à la géométrie, enfin par Hegel qui a essayé de construire *à priori* le système de l'univers.

DOGME (du gr. δόγμα), point fondamental de doctrine établi en Théologie et en Philosophie: ainsi les dogmes principaux de la religion catholique sont : l'Unité et la Trinité de Dieu, la Création, le Péché originel, l'Incarnation et la Résurrection de J.-C., la Présence réelle dans l'Eucharistie, etc.

DOGRE (du holland. *dogger*), petit bâtiment ponté qui fait ordinairement la pêche du hareng et du maquereau dans les mers du Nord et dans la Manche. Il a un grand mât au milieu, portant deux voiles carrées, et un autre à l'arrière, plus petit, gréé d'une voile carrée et d'une petite brigantine.

DOGUE (de l'angl. *dog*, chien), espèce de Chien domestique, section des Chiens mastiffs, caractérisée par un museau court, une poitrine large et des reins

forts. On distingue : le *Grand dogue*, à museau noir, à lèvres épaisses et pendantes, et le *Boule-dogue*, plus petit, à nez plus relevé, à queue tortillée, à poil fauve rayé de noir. Ce sont des chiens peu intelligents, propres au combat et même quelquefois féroces.

DOGUIN, variété de l'espèce Dogue, ne diffère du Dogue prop. dit que par sa taille, qui est plus petite; par ses lèvres, plus minces et plus courtes, et par son museau, moins large et moins retroussé. Ce chien est peu intelligent, mais courageux et attaché à son maître. La variété appelée *carlin* (*Voy.* ce mot) est à peu près disparue aujourd'hui.

DOIGT (du lat. *digitus*). Le premier des doigts de la main se nomme le *pouce*, le second l'*index*, le troisième le *medius* ou doigt du milieu, le quatrième le *doigt annulaire*, et le cinquième le *doigt auriculaire* ou *petit doigt*. Chacun d'eux, excepté le pouce, est formé de trois os, la *phalange*, la *phalangine* et la *phalangette* : le pouce n'en a que deux, la phalange et la phalangette. Les *doigts* du pied se nomment *orteils*. Les doigts de la main sont mus par 27 muscles (9 fléchisseurs, 5 extenseurs, 5 adducteurs, 6 abducteurs et 2 opposants), tandis qu'il n'y en a que 16 pour les doigts des pieds. Les papilles nerveuses sont surtout nombreuses à la pulpe des doigts, à laquelle elles donnent une sensibilité exquise.

Le nombre des doigts, chez les Animaux, varie : dans les Mammifères, de 1 à 5; dans les Oiseaux, de 2 à 4; dans les Reptiles, de 1 à 6; le nombre des phalanges est également variable. Leur usage varie aussi selon qu'ils sont munis d'ongles plats comme ceux de l'homme (Singe), d'ongles crochus (Carnassiers), ou d'un sabot (Cheval); chez d'autres animaux, les doigts sont réunis par des palmures (Oie, Canard, Castor, Loutre, Baleine, etc.), ou par des membranes (Chauve-souris), qui les rendent propres à la natation et au vol.

Le *doigt* était, chez les Romains, une mesure de longueur qui représentait le travers du doigt : elle était le 16e du pied romain, et valait 0m,018.

En Astronomie, on appelle *doigt* la douzième partie du diamètre apparent du soleil ou de la lune.

DOIGTÉ, art de diriger les doigts sur les instruments de musique à manche (p. ex. le violon), à cordes (harpes) à clavier (piano), à vent (flûte).

DOIGTIER, espèce de fourreau en forme de doigt de gant dont on revêt un doigt malade ; — dé de cuivre ouvert des deux bouts, avec une arête en saillie dans sa longueur, que les passementiers mettent à l'index de la main droite pour frapper la trame chaque fois qu'ils l'ont passée dans la tête de la frange.

DOIT ET AVOIR. *Voy.* DÉBIT et CRÉDIT.

DOL (du lat. *dolus*), nom donné, en Jurisprudence, à toute manœuvre frauduleuse employée dans l'intention de tromper. On distingue le *dol principal*, celui *qui détermine le contrat* : il peut entraîner la nullité du contrat ainsi obtenu ; et le *dol incident* ou *accidentel*, qui ne porte que sur un accessoire du contrat, et qui entraîne seulement des dommages-intérêts (C. Nap., art. 1109-1113). *Voy.* COLLUSION.

DOLABELLE (du lat. *dolabella*, petite doloire), *Dolabella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, famille des Aplysiens : corps gros, mollasse, limaciforme, rétréci en avant et large en arrière, où il est tronqué par un disque oblique; branchies dorsales et protégées par une coquille épaisse triangulaire et presque spirale d'un côté. Les Dolabelles habitent l'Inde et l'Océanie. Elles répandent une liqueur pourprée, abondante, au moyen de laquelle elles se dérobent aux attaques de leurs ennemis ; elles marchent, mais ne peuvent nager; elles vivent, sur les côtes ou au fond des eaux, cachées dans le sable.

DOLABRE. *Voy.* DOLOIRE.

DOLABRIFORME (du lat. *dolabra*, doloire), se dit, en Botanique, des feuilles charnues et presque cylindriques à la base, plates au sommet, ayant deux bords, l'un épais et rectiligne, et l'autre circulaire et tranchant.

DOLÉANCES (du lat. *dolere*, se plaindre). On nommait ainsi, sous l'ancienne monarchie française, les suppliques ou représentations contenues dans les cahiers des États généraux ou provinciaux, pour demander le redressement de quelque grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc. Ce mot s'appliquait spécialement aux cahiers du tiers état : le clergé faisait des *remontrances* et la noblesse des *plaintes*. Les premiers cahiers de doléances ne remontent qu'au XVe siècle, aux États de 1483.

DOLÉRITE (du gr. δολερός, trompeur; de sa ressemblance avec quelques variétés de diorite), roche volcanique composée de pyroxène, de feldspath lamellaire et de sous-titanate de fer, avec du mica et de l'amphigène; elle est d'un gris noirâtre et de texture granitoïde. On distingue la *D. porphyroïde*, où le pyroxène domine; la *D. granitoïde*, dans laquelle il y a égales proportions d'éléments; la *D. amygdalaire*, mêlée d'agates, de calcaires, etc.; la *D. néphélinique*, où l'on trouve de la néphéline. On trouve la dolérite en Provence, en Auvergne, etc. Elle constitue pour la plus grande partie les basaltes et les porphyres à base noire (Mélaphyres). — La *Mimosite* est une variété de dolérite où les cristaux de feldspath sont rares.

DOLFIN, poisson. *Voy.* CORYPHÈNE.

DOLIC (du gr. δόλιχος), *Dolichos*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, originaire de l'Inde et de l'Amérique du Sud, renferme des plantes alimentaires, à longues gousses; à tiges volubiles, grimpantes, droites ou couchées. Ces plantes ressemblent aux haricots, et s'acclimatent en France. On en cultive quelques espèces dont les fleurs blanches, pourpres ou violacées servent d'ornement aux berceaux. Le *D. d'Égypte* et le *D. de la Chine* se mangent comme les haricots. Le *D. cattang* est l'aliment le plus en usage aux Indes après le riz. La racine du *D. bulbeux* a la saveur des navets. Les gousses du *D. irritant* sont couvertes de poils très-fins qui causent de vives démangeaisons.

DOLICHOPODES (du gr. δόλιχος, long, et πούς, ποδός, pied), tribu d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes : antennes terminées par un style ; trompe courte, deuxième article des palpes déprimé; abdomen allongé et comprimé sur les côtés ; ailes couchées dans le repos ; couleurs brillantes. Ces insectes sont surtout remarquables par la longueur de leurs pieds. Ils se nourrissent du suc des feuilles et sont communs tout l'été.

DOLICHOTIS (du gr. δόλιχος, et οὖς, ὠτός, oreille), nom latin scientifique du genre MARA.

DOLIMAN (du turc *thoulamet*), vêtement turc, en forme de veste, de robe ou de soutane, à manches étroites et serrées, qui descend jusqu'aux pieds et se boutonne sur la poitrine ; il se porte sur la chemise et le pantalon ; il est serré autour des reins par une ceinture en soie ou un châle de cachemire.

DOLIOLUM, mollusque. *Voy.* BARILLET.

DOLIQUE (du gr. δόλιχος), mesure de longueur chez les Grecs, valait 12 stades (2,220m).

DOLIUM, genre de Mollusques. *Voy.* TONNE.

DOLLAR (de l'allem. *Thaler*), monnaie d'argent des États-Unis d'Amérique, vaut 5 fr. 31 c.; le *demi-dollar* vaut 2 fr. 65 c.; le *quart de dollar*, 1 fr. 32 c. — Il y a aussi des dollars en or, le *dollar simple*, valant 5 fr. 19 c., et le *double dollar*, 10 fr. 39 c. (*Voy.* AIGLE). — Le dollar de Guatemala vaut 5 fr. 07 c.

DOLMAN (comme *doliman*), sorte de veste à brandebourgs que portent plusieurs corps de la cavalerie française, notamment les hussards et les guides. Les Hongrois, qui avaient emprunté cet habillement aux Turcs, l'importèrent en France sous Louis XIV : il avait dans l'origine la forme d'une pelisse.

DOLMEN, mot gaëlique qui signifie *table de pierre*, sert à désigner d'antiques monuments sur la nature desquels les archéologues ne sont point d'accord. Ils sont ordinairement formés d'une grande pierre plate posée sur deux pierres dressées perpendiculaire-

ment; quelquefois ils sont entourés d'un ou plusieurs cercles de pierres plus petites dits *cromlech*. On a supposé longtemps que c'étaient des monuments celtiques appartenant au culte des Druides parce que le plus grand nombre se trouvaient en Armorique et dans la Grande-Bretagne; mais depuis on en a trouvé dans diverses parties de l'Europe et même en Afrique, et l'on incline à les attribuer à des races plus antiques encore que les Celtes.

DOLOIRE (du lat. *dolabra*), instrument de tonnelier à lame très-large, sert à dégrossir les douves et amincir les bouts des cerceaux. La doloire est garnie d'un manche de bois fort pesant. — La *dolabre* antique était un outil en forme de pioche, dont les soldats romains se servaient pour saper le pied des murs des villes assiégées. — Dans le moyen âge, c'était une espèce de hache ou arme pourfendante. Elle entre dans les armoiries des blasons.

En Chirurgie, on appelle *bandage en doloire*, un bandage roulé, dans lequel les circonvolutions vont en biaisant, de manière que chaque tour recouvre les deux tiers de celui qui est au-dessous.

DOLOMÈDE (du gr. δολομήδης, rusé), *Dolomedes*, genre d'Arachnides pulmonaires, famille des Aranéides citigrades : ce sont des araignées chasseuses qui vivent au bord des eaux et poursuivent leur proie avec une très-grande agilité. On trouve aux environs de Paris le *D. fimbriatus* et le *D. mirabilis*.

DOLOMIE (du naturaliste *Dolomieu*), carbonate de chaux et de magnésie [$\dot{Ca}\ddot{C}^2 + \dot{Mg}\ddot{C}^2$] et qui cristallise dans le système rhomboédrique. La dolomie est isomorphe du spath calcaire, et des carbonates de fer, de manganèse, de zinc, etc. Elle raye le calcaire, et fait une effervescence lente dans les acides. Sa densité est d'environ 2,8. Elle se rencontre dans presque tous les terrains, en masses non stratifiées, en bancs puissants, en couches, et même quelquefois en filons. Cette diversité de gisements a occasionné de nombreuses discussions entre les géologues sur l'origine des roches dolomitiques. M. de Buch et M. Elie de Beaumont se sont spécialement occupés de la formation de ces roches.

DOLOMISATION. *Voy.* MÉTAMORPHISME.

DOM (du lat. *dominus*), titre qu'on donna d'abord au pape seul, puis aux évêques, aux abbés, et enfin aux simples religieux dans quelques ordres, notamment chez les Bénédictins.

DOMAINE (du b.-lat. *domanium*, p. *dominium*). Ce mot est employé comme synonyme de *propriété*, et s'applique tantôt au droit de propriété lui-même : on dit ainsi : *avoir le domaine d'une chose*; tantôt à la chose possédée : ainsi, *un domaine féodal*. — Comme droit de propriété, il y avait autrefois deux sortes de domaines, le *D. direct* et le *D. utile* : une personne avait le *domaine direct* d'un immeuble, lorsqu'elle en était propriétaire; elle en avait le *domaine utile*, lorsqu'elle en jouissait moyennant une certaine redevance. — Pris pour la chose elle-même dont on a la propriété, ce mot a différents sens, selon qu'il s'agit des particuliers, de l'État ou d'un souverain.

Quand il s'agit de particuliers, *domaine* s'entend de toute propriété foncière composée de terres arables, de bois ou de bâtiments.

Le domaine de l'État s'appelle *D. national* et embrasse tous les biens appartenant à l'État. Il se divise en *D. public* et *D. de l'État propr. dit*. Le *D. public* est l'ensemble des biens de l'État qui, étant affectés à un service public, ne sont pas susceptibles d'une propriété exclusive et privée. Le *D. de l'État propr. dit* est l'ensemble des biens qui appartiennent à l'État à titre exclusif et privé, comme ils pourraient appartenir à des particuliers. Les *domaines* ou *biens nationaux* (*Voy.* ce mot) sont dans un sens spécial et restreint ceux des biens de l'État qui lui ont été acquis en vertu des lois révolutionnaires. Le *D. de la couronne* est la portion des biens de l'État dont la jouissance est attribuée au souverain, la nue-propriété restant toujours à l'État. Les *D. engagés* sont les dépendances du domaine national aliénées par les souverains avant 1790, contrairement au principe de l'inaliénabilité du domaine. Le *D. extraordinaire* comprenait sous le premier Empire les portions du domaine de l'État, affectées sous forme de dotation à la récompense de grands services civils et militaires. — Pris absolument, le mot *domaine* s'entend encore de tous les biens et revenus appartenant à l'État (contributions et impôts exceptés), et dont le produit est à la disposition des assemblées législatives; par opposition aux biens compris dans la Liste civile, et dont le produit est à la disposition du souverain seul.

Longtemps en France le domaine national fut laissé à la libre disposition du souverain. Le principe de l'inaliénabilité du domaine de l'État fut proclamé pour la 1re fois d'une manière positive par une ordonnance du 3 mars 1356, rendue par le dauphin Charles. Alternativement violé ou confirmé, il ne fut irrévocablement établi qu'en 1566, grâce aux efforts du chancelier de l'Hôpital. Plusieurs édits, dont le plus explicite est celui d'avril 1667, ordonnèrent la réunion des domaines précédemment aliénés; ceux qui étaient encore engagés au moment de la Révolution furent définitivement restitués à l'État par les lois des 1er déc. 1790 et 3 sept. 1792. Le domaine extraordinaire, créé en 1805, fut réuni en 1818 au domaine de l'État.

DOMAINES (ADMINISTRATION DES), branche de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines qui a pour objet de percevoir les revenus provenant des immeubles, forêts, fleuves et rivières appartenant à l'État, de procéder à la vente des choses de l'État, de prendre possession des successions en déshérence, de faire rentrer les amendes, etc.

Les biens domaniaux appartenant au roi qui, sous l'ancienne monarchie, représentait l'État, faisaient autrefois pour la plupart l'objet de baux à ferme : une régie générale des domaines fut établie en 1774 pour les administrer. Cette administration fut supprimée par la loi du 18 fév. 1791, et ses attributions furent réunies à celle de l'Enregistrement, récemment créée. La nouvelle administration fut constituée par les lois des 27 mai et 12 sept. 1791, qui servent encore auj. à régler ses attributions. — Voir Désormeaux, *Répertoire du domaniste*; Proudhon, *Traité du domaine public*; Bosquet, *Dictionnaire des domaines*, et les ouvrages qui embrassent à la fois l'Enregistrement et les Domaines. *Voy.* ENREGISTREMENT.

DOMBEYA (de J. *Dombey*, botaniste voyageur), genre de la famille des Byttnériacées, type de la tribu des *Dombeyées*, se compose d'arbres et d'arbrisseaux des tropiques, pubescents, à fleurs en corymbes. Le *D. de la reine* (*D. Ameliæ*), à fleurs blanches, roses au centre, se cultive en serre chaude.

DÔME (du latin *domus*, maison), se disait autrefois de toutes les églises cathédrales; on leur donne encore en Italie le nom de *duomo* : c'est en ce sens qu'on dit le *dôme de Milan*. — En Architecture, c'est une espèce de *comble*, de forme ordinairement hémisphérique, quelquefois à pans ou à base carrée, dont on recouvre une église ou tout autre édifice. On le construit en charpente, et on le recouvre en ardoises ou en plomb : on le surmonte quelquefois d'une *lanterne*. On cite les dômes des Invalides, de Ste-Geneviève, du Val-de-Grâce, de l'Institut, etc., à Paris; les dômes du Panthéon et de St-Pierre à Rome; celui de St-Paul à Londres, et celui de Ste-Sophie à Constantinople. — Consulter Isabelle, *Les édifices circulaires et les dômes* (1855). *Voy.* COUPOLE.

DOMESTICATION, DOMESTICITÉ. En Zoologie, la *domestication* est l'action de réduire des animaux sauvages à l'état de *domesticité*, c.-à-d. à un état tel qu'ils puissent vivre et se propager près de l'homme, soumis désormais à son empire et servant à ses besoins. Il ne faut pas confondre cet état avec celui de *captivité*, ni avec celui d'*apprivoisement*, qui ne s'appliquent qu'à des individus isolés et non à la race tout entière. L'homme soumet certains animaux à la *captivité* dans un but, soit de curiosité, dans les mé-

nageries par exemple, soit d'utilité réelle, comme les civettes et les autruches pour avoir leurs produits, les ortolans pour les engraisser. L'*apprivoisement* est un degré de plus : il suppose chez l'animal une certaine intelligence et une disposition spéciale à l'éducation : le faucon et l'éléphant offrent l'exemple d'animaux apprivoisés aussi utiles à l'homme que les espèces domestiques ; certains perroquets et autres oiseaux de volière, celui d'animaux apprivoisés seulement pour l'agrément. Mais ces animaux ne transmettent point à leur progéniture les habitudes et les mœurs qu'ils ont reçues, tandis que la domestication est la conquête de la race une fois pour toutes. — Le nombre des espèces domestiquées ne dépasse guère 40, et pour presque toutes la domestication remonte à la plus haute antiquité. Les unes servent à l'homme d'*auxiliaires :* le chien, le chat, le cheval, l'âne, le mulet, le chameau, le lama, le renne, le bœuf, le furet, etc., d'autres sont surtout *alimentaires:* le cochon, la vache, le mouton, la chèvre, le lapin, le pigeon, la poule, l'oie, le canard, le dindon, le faisan, la pintade, la carpe, etc. ; d'autres, surtout *industrielles,* l'abeille, le ver à soie, la cochenille, etc. ; d'autres enfin ne servent qu'à l'*agrément*, le cygne, la tourterelle, le serin, le cyprin doré, etc. *Voy.* ACCLIMATATION, NATURALISATION et ABATARDISSEMENT.

DOMESTICITÉ. *V.* DOMESTICATION et DOMESTIQUE.

DOMESTIQUE (du lat. *domesticus*). Ce mot, qui auj. ne s'applique qu'aux serviteurs, aux gens à gages, se donnait dans l'origine à toute personne vivant *dans la maison*, en qualité de commensal. — A la cour de Byzance, on appelait *Grand domestique,* un des premiers dignitaires de l'Etat : ce n'était d'abord que le chef des gardes du corps de l'empereur; mais dans la suite cette charge prit une extension considérable et répondit à celle de connétable en Occident. Chez les premiers rois francs et chez les empereurs d'Allemagne, la domesticité devint un des priviléges de la noblesse : de là, les titres de grand chambellan, de grand échanson, de grand écuyer, de grand veneur, etc. Abolie en France avec la royauté, la domesticité de cour fut rétablie en 1804 par Napoléon Ier; et elle existe encore auj. dans presque toutes les cours de l'Europe. — Les princes et les seigneurs ont eu comme les rois leurs domestiques nobles : jusqu'au XVIIIe siècle, tout seigneur un peu puissant avait pour pages des fils de noble famille qui portaient sa livrée. En Pologne, la petite noblesse vivait à l'état de domesticité dans les palais des riches familles.

Quant à la *domesticité* proprement dite, c'est une institution toute moderne, qui a remplacé l'*esclavage* antique et la *servitude* du moyen âge (*Voy.* ces mots). Chacun sait qu'elle consiste dans un contrat librement formé entre le maître et le serviteur, que ce contrat peut être rompu dès que les parties contractantes ont à le regretter ; qu'il est d'usage de donner le *denier à dieu* au domestique qu'on arrête, de se prévenir réciproquement huit jours d'avance. Les domestiques ont privilége sur les meubles de leurs maîtres pour les salaires de l'année échue (C. Nap., art. 2101). Les maîtres sont responsables des dommages causés par leurs domestiques dans les fonctions auxquelles ils les ont employés (art. 1384). Les vols commis par les domestiques chez leurs maîtres sont punis de la réclusion (C. pén., art. 408). — Un décret du 1er août 1853 a soumis les domestiques à l'obligation du *livret*. *Voy.* ce mot.

En Angleterre, les maîtres payent un impôt annuel d'une livre sterling (25 fr.) pour chaque domestique mâle attaché à leur service.

Animaux domestiques. Voy. ANIMAUX et DOMESTICATION.

DOMICILE (du lat. *domicilium*), lieu où l'on fait sa résidence ordinaire. On distingue le *D. civil* et le *D. politique :* le *D. civil*, ou lieu de la demeure ordinaire fixe et permanente, comprend le *D. réel*, où l'on réside de fait, où l'on a son principal établissement (C. Nap., art. 102), et le *D. élu*, domicile fictif que l'on indique, le plus souvent, chez son avoué ou son notaire, pour l'exécution de certains actes judiciaires ; le *D. politique* est celui où l'on exerce ses droits de citoyen ; il se confond d'ordinaire avec le domicile civil. — Il est important de connaître le domicile d'une personne dans une foule de circonstances, p. ex., pour qu'une citation ou une assignation aient un effet utile ; pour le tirage au sort, les publications de mariage, l'ouverture des successions, etc. — Le *changement de domicile* résulte d'une habitation réelle dans un autre lieu avec l'intention d'y fixer sa résidence ordinaire. Il se prouve par les circonstances ou par une déclaration expresse à la mairie du lieu que l'on quitte et à celle de celui où l'on s'établit.

La femme mariée n'a d'autre domicile que celui de son mari ; le mineur que celui de son tuteur ; le domestique que celui de son maître (C. Nap., art. 108, 109).

Violation de domicile. Voy. VIOLATION.

DOMICILIATAIRE. Dans le Commerce, la lettre de change est souvent payable en un domicile autre que celui du tiré; la personne chez laquelle le payement doit s'effectuer s'appelle *domiciliataire.*

DOMINANTE, nom donné à la note placée une quinte juste au-dessus de la tonique : ainsi, dans le ton d'*ut*, *sol* est la *dominante.* C'est Rameau qui a donné à cette note le nom de *dominante*, parce qu'elle détermine le ton et qu'elle se trouve dans la plupart des accords naturels. — Dans chaque ton du Plainchant, la *dominante* est la note qu'on y fait entendre le plus souvent.

DOMINATIONS, anges du premier ordre de la seconde hiérarchie. *Voy.* ANGE.

DOMINICALE (LETTRE), lettre de l'alphabet qui sert à marquer dans le calendrier les *dimanches* (*domini dies*) pendant tout le cours de l'année. *Voy.* CALENDRIER PERPÉTUEL et CYCLE.

DOMINICALE (ORAISON), le *Pater. Voy.* ORAISON.

DOMINO Ce nom, qu'on donnait autrefois, par allusion sans doute à quelque passage de la liturgie, au *camail* dont les prêtres se couvrent la tête et les épaules pendant l'hiver, ne désigne auj. qu'un habit de déguisement pour les bals masqués, se composant d'une grande robe fermée par devant, et surception d'un capuchon qui couvre toute la tête à l'exmontée de la figure, et descend sur la poitrine et les épaules. Les *dominos* sont portés par les hommes comme par les femmes.

Jeu de dominos. Ce jeu est fort ancien ; il était, dit-on, pratiqué chez les Hébreux, les Grecs et les anciens Chinois. Chacun sait que l'on se sert pour y jouer de 28 petits morceaux d'os ou d'ivoire, de forme rectangulaire, blancs d'un côté et noirs de l'autre ; ce qui leur donne quelque ressemblance avec les anciennes robes de moines appelées *dominos.* — Voir E. Briffaut, *Traité du jeu de dominos* (Paris, 1843).

DOMINOTERIE. On appelait autrefois *dominotiers* ou *tailleurs d'histoires et de figures* les graveurs sur bois. Auj. on comprend encore sous le nom de *dominoterie* toute sorte de papier peint et imprimé de diverses couleurs, dont on se sert pour différents jeux, tels que jeu de dames, jeu de l'oie, jeu de loto, etc., pour la couverture des *layettes* (*Voy.* ce mot), et même comme papier de tenture ; les traits, les dessins et les personnages ou paysages y sont imprimés avec des planches de bois grossièrement faites; puis les couleurs sont mises dessus avec un patron, comme on le pratique pour les cartes à jouer. La fabrication de ce genre de papier n'a plus d'importance aujourd'hui.

DOMITE ou *Trachyte terreux*, roche volcanique composée d'argile durcie, renfermant du pyroxène, du mica, de l'amphibole, du titane, etc. Sa texture est terreuse et sa structure grenue. On distingue le *D. blanchâtre*, le *D. jaunâtre*, le *D. grisâtre* et le *D. rougeâtre*. C'est de cette roche que se compose la masse du *Puy-de-Dôme* (d'où son nom). On la trouve aussi en Allemagne et en Amérique. Les Romains en faisaient des sarcophages.

DOMMAGE (du lat. *damnum*). Le père, la mère, le tuteur, le maître, le commettant, etc., sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs, leurs pupilles, leurs domestiques, leurs préposés, etc. (C. Nap., art. 1384). Les propriétaires d'animaux sont responsables des dommages qu'ils commettent ou qu'ils causent. Les hôteliers sont responsables du dommage des effets des voyageurs (art. 1953). *Voy.* Avarie, Assurance.

On nomme *Dommages-intérêts*, l'indemnité due à raison du *dommage* qu'on a causé. L'appréciation du dommage et des dommages-intérêts est laissée à l'arbitrage du juge, à moins que les contractants n'en aient fait à l'avance l'évaluation, prévoyant, p. ex., le cas où la convention serait inexécutée (*Voy.* Clause pénale). Mais lorsqu'il s'agit d'une obligation de somme d'argent, les dommages-intérêts, dus par le débiteur qui ne l'a pas exécutée, ne peuvent en principe dépasser l'intérêt légal de l'argent, c.-à-d. 5 p. 100 (C. Nap., art. 1153).

DOMPTE-VENIN, *Vincetoxicum*, espèce du genre Cynanche, famille des Asclépiadées, se distingue par une tige simple, haute de $0^m,60$, par ses feuilles opposées et par ses fleurs blanchâtres disposées en panicules. Cette plante, commune dans nos bois, a passé longtemps pour avoir la propriété de détruire le venin des serpents et le virus de la rage. C'est, au contraire, une plante nuisible. Ses racines tuberculeuses sont un violent poison.

DON (du latin *donum*), se dit, en Droit, de toute libéralité à titre gratuit par *donation* ou par *testament* (*Voy.* ces mots). — On nomme spécialement *don manuel*, celui qui est fait par la simple *tradition*, c.-à-d. qui est remis de la main à la main.

Dans la coutume de Normandie, on appelait *don mobile* une stipulation en vertu de laquelle la femme faisait présent d'une partie de sa dot à son mari par son contrat de mariage. Ce don pouvait s'étendre à tous les meubles et même au tiers des immeubles.

Don gratuit. On appelait ainsi autrefois en France plusieurs sortes d'impôts, notamment une subvention, le plus souvent annuelle, que certains pays d'États payaient au roi ; et le présent que le clergé, en vertu du contrat de Poissy (1561), faisait au roi tous les cinq ans, entre les décimes, et qui se levait sur tous les bénéfices (*Voy.* Décime et Impôt). — Ces contributions, d'abord volontaires, ne tardèrent pas à devenir obligatoires. La Révolution de 1789 a fait disparaître le nom et la chose.

Dons du Saint-Esprit, biens spirituels que Dieu accorde aux âmes et qui sont conférés dans la confirmation ; il y a sept dons du Saint-Esprit : la sagesse, l'intelligence, la science, le conseil, la piété, la force et la crainte de Dieu.

don (de *dominus*). C'est, en Espagne et en Portugal, un titre honorifique autrefois réservé au roi, aux nobles et aux prélats, et qui se donne indifféremment auj. à toute personne noble. Le féminin de *don* est *dona* (prononcez *dogna*). *Voy.* Dom.

DONACE, *Donax*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Tellinidées : coquille triangulaire, dont la région buccale est très-allongée et la région anale très-courte; ligament externe, deux impressions musculaires, charnière munie d'une ou de deux dents cardinales et de dents latérales écartées. Les Donaces vivent dans le sable ; on en trouve sur nos côtes plusieurs espèces comestibles. Elles ont des représentants fossiles depuis l'étage suessonien.

DONACIE, *Donacia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Eupodes, à couleurs métalliques brillantes, argentés en dessous, et à antennes longues et grêles. Ces insectes vivent sur les roseaux et autres plantes aquatiques. La *D. crassipes* est commune dans les environs de Paris.

DONACILLE, *Donacilla*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales : coquille épaisse, ovale, comprimée, inéquilatérale et fermée, présentant des impressions palléales très-prononcées et un sinus énorme ; charnière pourvue d'un cuilleron, d'une dent cardinale, et de dents latérales prononcées ; ligament extérieur. Les Donacilles vivent auj. dans toutes les mers ; elles ont des représentants fossiles depuis l'étage néocomien.

DONARIUM. *Voy.* Thorium.

DONATION (du lat. *donatio*), libéralité qu'une personne, appelée *donateur*, fait volontairement à une autre personne appelée *donataire*. On distingue la *D. entre-vifs* et la *D. à cause de mort*.

La *D. entre-vifs* est un acte par lequel le donateur se dépouille *actuellement* et irrévocablement de la chose donnée, en faveur du donataire qui l'accepte (C. Nap., art. 894). Pour faire une donation, il faut être majeur et sain d'esprit; pour la recevoir, il suffit de n'être dans aucune des catégories que la loi déclare incapables à cet égard (médecins et ministres des cultes, ayant assisté le malade dans sa dernière maladie, enfants naturels et autres personnes désignées par les art. 903-912 du C. Nap.). L'acte de donation doit être fait devant notaire, et être accepté en termes exprès (art. 931-32). Il peut entrer dans le contrat de mariage (art. 1086), et prend alors dans certains cas le nom d'*institution contractuelle* (*Voy.* ce mot). — Bien qu'irrévocable de sa nature, la donation peut être révoquée pour inexécution des conditions sous lesquelles elle a été faite, pour ingratitude du donataire envers le donateur, et dans le cas de survenance d'enfants au donateur ; les donations faites entre époux pendant le mariage peuvent également être révoquées. Le C. Nap. (art. 893-1100) contient toutes les règles relatives aux donations. On peut consulter aussi les traités spéciaux de Ricard, Furgole, Pothier et de M. Grenier, et les ouvrages de Toullier, Troplong, Coin-Delisle, etc.

On appelait *D. à cause de mort*, celle qui était faite par un malade dans la prévision de sa mort, qui était subordonnée à cette condition et révocable. Elle n'existe plus aujourd'hui. Il ne faut pas la confondre avec le legs, sorte de donation faite par testament. *Voy.* Legs et Testament.

DONILLAGE. *Voy.* Douillage.

DONJON (du b.-lat. *domno*, tour maîtresse), nom donné, au moyen âge, à la partie la plus haute et la mieux fortifiée d'un château fort. C'était ordinairement une tour, de forme ronde ou polygonale, disposée de manière à être encore défendue quand tout le reste était occupé par l'ennemi : on y conservait le trésor et les archives. Le donjon de Vincennes, construit de 1333 à 1370, et les châteaux gaillards des Andelys et de Coucy subsistent encore. — On a donné par extension le nom de *donjon* à une petite tourelle élevée sur la plate-forme d'une tour et servant de guérite aux sentinelles, ainsi qu'à un petit belvédère élevé au-dessus du toit de l'habitation pour jouir d'une vue plus étendue.

DONNÉE, terme général par lequel on désigne, en Mathématiques, toute grandeur qu'on suppose connue : les *données* d'un problème sont les quantités connues au moyen desquelles on détermine des quantités inconnues.

DONZELLE, *Ophidium*, genre de Poissons malacoptérygiens apodes, de l'ordre des Squamodermes, famille des Anguilliformes. La *D. commune* (*O. barbatum*), qui se trouve dans la Méditerranée, est couleur de chair, avec la dorsale et l'anale lisérées de noir ; elle atteint $0^m,25$. Sa chair est délicate.

DOPPIA, monnaie d'or d'Italie. *Voy.* Double.

DORADE ou cyprin doré, *Doras*, genre de la famille des Cyprinidés, très-voisin des Carpes et caractérisé par les dentelures de ses épines anale et dorsale. D'abord noirâtre, il prend par degrés un beau rouge doré ; il y en a aussi d'argentés. Ce poisson, dont la longueur varie de $0^m,15$ à $0^m,40$, a été importé de Chine en Europe par les Hollandais au XVIIe siècle, et est naturalisé dans nos climats. On élève les dorades dans les bassins ou même dans des bo-

caux de verre, et on les nourrit d'insectes, de mie de pain, de jaunes d'œufs durcis, etc.

Dorade, nom vulgaire du *Coryphène*. *Voy.* ce mot.

DORADE, *Xiphias*, constellation de l'hémisphère austral, située entre l'Éridan et le Navire ; sa plus belle étoile est de 3e grandeur.

DORADILLE, nom vulgaire sous lequel on confond diverses Fougères employées en Médecine, notamment l'*Asplenium* et le *Cétérach*. *Voy.* ces mots.

DORÉE, poisson scombéroïde. *Voy.* ZÉE.

DOREMA (du gr. δώρημα, présent), genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, est composé d'herbes bisannuelles, glabres ou visqueuses pubescentes, et d'un vert glauque. Le *D. armeniacum* de Perse, fournit la *gomme ammoniaque*. *Voy.* ce nom.

DOREUR. *Voy.* DORURE.

DORIEN ou **DORIQUE**. *Voy.* DIALECTE, MODE, ORDRE.

DORINE, *Chrysosplenium*, vulg. *Hépatique dorée*, genre de la famille des Saxifragacées, tribu des Saxifragées, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs jaunes, sans corolle.

DORIS (nom mytholog.), genre de Mollusques gastéropodes, ordre des Nudibranches. Toutes les Doris ont le corps ovale et déprimé, et des couleurs brillantes. Leurs branchies forment une rosace autour de l'anus situé sur le dos ; leur bouche possède une petite trompe. Ces animaux sont hermaphrodites et vivent dans toutes les mers, cachés sous les pierres, dans la vase ou entre les racines des plantes marines.

DORMANT, se dit en Menuiserie et Serrurerie, de tout ouvrage qui n'est point mobile, par opposition à des parties attenantes ou de même nature, qui sont mobiles : tels sont le châssis fixe dans lequel s'emboîte le châssis mobile d'une croisée ; le panneau de fer formé d'enroulements, rinceaux, etc., qu'on place au dessus d'une porte pour donner du jour, etc. — En Construction, un *pont dormant* est celui qui ne se lève point, par opposition au *pont-levis* ; — en Marine, les *manœuvres dormantes*, sont celles qui ne sont jamais dérangées, p. ex. les haubans. — Les Pêcheurs appellent *lignes dormantes*, celles qu'on laisse tendues au bord de l'eau, et qu'on visite de temps en temps pour voir si le poisson y a mordu.

DORONIC (d'un nom arabe), *Doronicum*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées à grandes fleurs jaunes radiées, s'épanouissant en avril, et qui habitent les Alpes, la France et les Pyrénées. Le *D. à feuilles en cœur* (*D. pardalianches*) a les mêmes propriétés que l'arnica ; il passait autrefois pour une panacée universelle. Sa tige, haute de 2m, est garnie de feuilles en cœur, d'un vert jaune, douces au toucher. Le *D. à feuilles de plantain* (*D. plantagineum*) ne diffère du précédent que par ses feuilles ovales.

DORSAL (du lat. *dorsum*, dos). Le *muscle grand dorsal* est un muscle aplati, quadrilatère, placé sur la région postérieure, latérale et inférieure du tronc. Il s'attache aux vertèbres dorsales, à celles des lombes, aux côtes abdominales, et se termine à l'humérus. Ce muscle porte le bras en arrière en l'abaissant, et tire en arrière et en bas le moignon de l'épaule. Le *muscle long dorsal* est situé à la partie postérieure du corps, et remplit les cavités ou gouttières vertébrales. Il maintient la colonne vertébrale dans sa rectitude.

DORSALE. *Voy.* NAGEOIRE.

DORSIBRANCHES (du lat. *dorsum*, dos, et de *branchies*), sous-ordre de la classe des Annélides chétopodes, comprend celles qui ont des branchies sur le dos. *Voy.* ANNÉLIDES.

DORSTÉNIE (du botan. *Dorsten*), *Dorstenia*, genre de la famille des Morées, renferme des plantes acaules, à feuilles radicales luisantes, originaires de l'Amérique tropicale. L'espèce la plus connue est la *D. à feuilles en cœur* (*D. contrayerva*), dont la racine a été vantée pour le traitement des fièvres adynamiques. Cette racine, d'un rouge brun à l'extérieur, blanche à l'intérieur, a, dans l'état de siccité, une saveur très-aromatique, un peu astringente, et une odeur approchant de celle du figuier. Elle est fébrifuge et antiseptique.

DORTHÉSIE (du méd. *Dorthès*), *Dorthesia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Gallinsectes, vit sur les euphorbes, les orties, le groseillier, le géranium, etc., et donne une matière colorante et de la cire.

DORURE (de *dorer*), opération par laquelle on recouvre d'une couche d'or plus ou moins épaisse la surface des objets auxquels on veut donner l'éclat ou l'inaltérabilité de ce métal. On dore les métaux et leurs alliages, le bois, la porcelaine, le carton, le plâtre, le marbre, le verre, etc.

La *D. des métaux* s'exécute par plusieurs procédés :

1° Le plus ancien est la *D. au mercure*, qui consiste à déposer sur le métal à dorer un amalgame d'or et de mercure, et à volatiliser ensuite le mercure par la chaleur. Si la pièce doit être en partie *brunie*, en partie mise *au mat*, on couvre d'abord les parties destinées à être brunies d'un mélange (dit *épargne*) formé de blanc d'Espagne et de gomme délayés dans de l'eau ; après avoir fait sécher la pièce et l'avoir chauffée, on la plonge dans un bain acidulé, et on la lave ; on frotte ensuite, au moyen d'un brunissoir et avec de la sanguine ou hématite, les parties destinées à être brunies. Quant au mat, on l'obtient en chauffant la pièce jusqu'à ce que l'épargne prenne une teinte brune ; on la couvre alors de sel marin mélangé avec du nitre et de l'alun ; on la chauffe de nouveau jusqu'à ce que la couche saline entre en fusion, puis on la plonge subitement dans l'eau froide ; ce qui fait tomber la couche saline et l'épargne, et il ne reste plus qu'à laver légèrement la pièce et à la faire sécher. Avec de légères modifications, on obtient les autres dorures dites *or moulu*, *or rouge*, etc. ;

2° La *D. au feu avec de l'or en feuilles* s'applique au fer et au cuivre : sur le métal raclé, poli et suffisamment chauffé, on applique une ou plusieurs couches d'or, qu'on *ravale* ensuite avec le brunissoir ; on termine en soumettant la pièce à un feu doux ;

3° La *D. au froid et au pouce* se fait en frottant la pièce avec de l'or en poudre, au moyen d'un bouchon ou même du pouce, jusqu'à ce que la couche ait l'épaisseur convenable ; puis avec de l'eau de savon on opère le bruni ;

4° La *D. par immersion* ou *au trempé*, inventée en 1836 par Elkington, consiste à plonger le métal dans une dissolution bouillante de chlorure d'or avec un bicarbonate alcalin. Ce procédé est rapide, économique et applicable aux objets les plus délicats ;

5° La *D. galvanique*, tentée pour la première fois par M. de La Rive et exécutée avec succès en 1840 par M. de Ruolz, a pris depuis un essor considérable ; le procédé par lequel on l'exécute s'emploie également avec avantage pour déposer l'argent, le platine, ou un métal quelconque, sur tout autre métal. On plonge les objets à dorer dans un bain composé de cyanure de potassium et de cyanure d'or ou d'un autre sel d'or, le tout dissous dans l'eau et maintenu à une température constante de 18 à 20° ; le temps de l'immersion varie avec l'épaisseur de la couche d'or qu'on veut déposer sur les objets. Le bain est contenu dans une cuve en bois et les objets à dorer sont attachés à des fils de laiton doré en communication avec les deux pôles d'une série de piles galvaniques. *Voy.* ARGENTURE et GALVANOPLASTIE.

La *D. sur bois* s'opère à l'huile ou en détrempe. — Les mêmes procédés s'emploient aussi pour la pierre, les ornements en pâtes de toute nature, le plâtre, le stuc, etc. Pour dorer, p. ex., les statues, grilles, balcons, etc., on recouvre ces objets d'une couche de céruse à l'huile de lin ; on y applique un *mordant* composé d'*or couleur* (résidu de toutes les couleurs que le peintre rassemble dans le vase où il nettoie ses pinceaux) et d'huile cuite ; puis, quand le mor-

dant est presque sec, on y applique l'or en couches très-minces, à l'aide d'un pinceau plat en poil de blaireau légèrement suiffé, et enfin on applique sur l'or un vernis léger à l'esprit-de-vin.

La *D. des livres* se fait en passant sur la tranche des livres mis en presse une couche légère de blanc d'œuf battu, auquel on ajoute un peu de bol d'Arménie et de sucre candi en poudre ; on égalise bien cette couche lorsqu'elle est sèche, puis on la mouille légèrement et on y applique l'or en feuilles, qu'on brunit ensuite à la dent-de-loup. — Pour imprimer des lettres d'or sur la couverture des livres reliés, on prépare la place à imprimer de la même manière, et l'on y pose la feuille d'or, qu'on y fixe à l'aide de fers chauds gravés en relief.

La *D. sur porcelaine* s'exécute en appliquant sur la pièce, avec un pinceau ou autrement, de l'or en poudre ou un sel d'or, mis en pâte avec de l'huile de lin, de l'essence de térébenthine, etc. Après la cuisson de la porcelaine, l'or en est mat, et a besoin d'être soumis au brunissage.

DORYPHORE (du gr. δόρυ, lance, et φορός, qui porte), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, renferme des espèces à couleurs métalliques brillantes, au corps arrondi et dont la poitrine est armée d'une longue *pointe* dirigée en avant comme une lance. Ces insectes habitent l'Amérique méridionale.

DOS (du lat. *dorsum*), partie postérieure du tronc, depuis la dernière vertèbre cervicale jusqu'à la dernière lombaire. — On donne aussi ce nom à la partie supérieure du nez, de la main, du pied, etc.

Dos d'âne. On nomme ainsi, en Architecture, une surface composée de deux plans ou de deux courbes inclinés l'un sur l'autre par leur sommet, qui affecte ainsi la forme du *dos de l'âne :* tels sont un comble à deux égouts et les faîtières dont on couvre son sommet, le chaperon à deux égouts d'un mur, etc.

DOSAGE, en Chimie. *Voy.* ANALYSE.

DOSE (du gr. δόσις), quantité d'un médicament qui doit être administrée en une seule fois à un malade, et que l'on exprime par le poids ou la mesure. On donne aussi ce nom à la quantité précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. Les doses doivent être proportionnées à l'âge, au sexe, au tempérament du malade. On trouve les doses ordinaires indiquées dans les pharmacopées.

Dose infinitésimale. Voy. HOMOEOPATHIE.

DOSSERET (dimin. de *dos*), nom donné, en Architecture, à un petit avant-corps en forme de pilastre ou de mur, servant de pied droit à un arc doubleau, ou de jambage à une porte, à une fenêtre ; — dans les Arts mécaniques : 1° à une petite pièce de fer que l'on adapte au dos d'une scie pour la rendre plus solide ; 2° à deux plaques de fer réunies qui renferment et soutiennent une lime fort mince.

DOSSIER. En Pratique, on appelle ainsi une liasse ou assemblage de pièces ou titres concernant une même affaire, et réunies sous une même enveloppe ou chemise, portant sur le *dos* ou sur le plat une cote ou étiquette. Autrefois, les dossiers d'affaires s'appelaient *sacs*. — Dans les ministères, on appelle aussi *dossier* toutes les pièces qui concernent une administration, une commune, un individu, etc., et qui sont réunies dans une chemise sur laquelle se trouve le nom de cette administration, de cette commune, de cet individu, etc., de manière qu'on puisse y recourir aussitôt qu'on a besoin de renseignements.

En Architecture, on nomme *dossier* un petit mur élevé au-dessus d'un comble ou d'un mur de pignon pour servir d'empâtement à une souche de cheminée.

DOSSIÈRE (de *dos*), bande de cuir fort large et fort épaisse qu'on met sur la selle du cheval de limon, et qui sert à soutenir les brancards toujours à la même hauteur. — On appelle aussi *dossière* la partie postérieure d'une cuirasse.

DOT (du lat. *dos, dotis*), ce qu'une femme apporte en mariage à son époux pour soutenir les charges du ménage (C. Nap., art. 1540). — On appelle *régime dotal* celui sous lequel, en se mariant les époux conservent la propriété respective de tous leurs biens : on l'oppose au *régime de la communauté* (*Voy.* COMMUNAUTÉ). Sous tous les régimes matrimoniaux il y a une dot ; mais sous le régime appelé spécialement *dotal*, les immeubles dotaux, à moins de stipulation contraire au contrat de mariage, sont inaliénables, et c'est ce qui fait choisir ce régime aux familles comme une garantie contre la prodigalité du mari. La jurisprudence a même étendu l'inaliénabilité aux meubles dotaux. Toutefois le mari a sur la dot des pouvoirs considérables, notamment l'exercice de toutes les actions relatives aux biens dotaux. L'administration et la jouissance des biens dotaux appartiennent au mari; seulement, si la dot était mise en péril par la gestion de celui-ci, la femme pourrait demander la séparation de biens. Dans ce cas, et aussi après la dissolution du mariage, le mari doit faire restitution de la dot (C. Nap., art. 1438-40 et 1530-73). Le régime dotal était en vigueur chez les Romains. Consulter les traités spéciaux de MM. Tessier, Seriziat, Benoist, Pellat, Pascal, etc.

Chez presque tous les peuples anciens, les Juifs, les Grecs, les Francs, etc., c'était le mari qui constituait une dot à sa femme. Justinien et Charlemagne ordonnèrent aux parents de doter leurs filles. Aujourd'hui, la loi ne fait pas aux père et mère une obligation de doter leurs enfants (C. Nap., art. 204).

On appelle encore *dot* ou *dotation religieuse* l'argent qu'une religieuse donne en entrant dans un couvent, et qui est supposé employé à sa nourriture et à son entretien. Ces dotations sont permises pourvu qu'elles soient libres ou volontaires.

DOTATION (de *dot*), nom donné à l'ensemble des revenus assignés à un établissement d'utilité publique, une église, un hôpital, un corps, une compagnie, etc., pour supporter les charges qu'impose sa destination ; dans les États monarchiques, à la masse mobilière et immobilière des biens qui composent la *liste civile :* c'est ce qu'on nomme *dotation de la couronne*. Le douaire attribué à la veuve du souverain, en cas de décès de celui-ci, et les pensions annuelles accordées soit à l'héritier de la couronne, soit aux fils puînés du souverain, prennent aussi le nom de *dotations* (*Voy.* LISTE CIVILE). — Dans un sens analogue, on a dit *D. de la chambre des pairs* ou *du sénat, D. de la chambre des députés* ou du *corps législatif, D. de la légion d'honneur*, etc., pour désigner les sommes allouées chaque année dans le budget pour subvenir aux dépenses faites pour le personnel et le matériel de ces divers corps.

Sous l'Empire, le mot *dotation* désignait l'ensemble des biens provenant du *domaine extraordinaire* avec lesquels on récompensait les services civils et militaires (*Voy.* DOMAINE). — La Constitution du 14 janv. 1852 a, dans son art. 22, reconstitué en faveur des sénateurs des dotations analogues : ces dotations, qui depuis ont été fixées à 30,000 fr. de revenu annuel, sont incessibles, insaisissables et ne sont pas soumises à la loi du cumul.

Dotation de l'armée, caisse établie par la loi du 26 avril 1855, devait servir à payer les primes de rengagement et le supplément de solde et de retraite accordés aux soldats qui, ayant achevé leur temps de service, s'engageaient de nouveau pour un temps déterminé. Elle était alimentée par les primes payées à l'État pour l'exonération du service militaire. Les résultats n'ayant pas répondu à ce qu'on en attendait, elle a été supprimée par la loi du 1er fév. 1868.

DOTHIÉNENTÉRITE (du gr. δοθιήν, bouton, et ἔντερον, intestin), synon. de *Fièvre typhoïde*. *V.* ce mot.

DOUAIRE (du b.-lat. *dotarium*). C'était, dans l'ancien Droit français, la portion de biens que le mari donnait à sa femme, pour en jouir en cas de survivance. On appelait *douairière* la veuve qui jouissait d'un douaire. On distinguait : le *D. préfix* ou *conven-*

tionnel, qui dépendait de la volonté des parties ; et le *D. coutumier*, établi et ordonné par la coutume, et consistant communément dans l'usufruit de la moitié des héritages possédés par le mari au jour de l'union, et de ceux qui lui étaient échus en ligne directe. Le douaire coutumier a été aboli par la loi du 17 nivôse an II. On appelait *demi-douaire* la pension alimentaire accordée en certains cas à la femme pour lui tenir lieu de douaire, lorsque le mari était encore vivant. La donation entre époux a remplacé l'ancien douaire. — Dans les monarchies constitutionnelles, il peut être voté un douaire au profit des princesses restées veuves : c'est ainsi qu'en 1837, une loi avait fixé le douaire de la duchesse d'Orléans. Le sénatus consulte du 12 déc. 1852 porte (art. 16). « Le douaire de l'Impératrice est fixé par un sénatus-consulte lors du mariage de l'Empereur. »

DOUANES (de l'ital. *dogana*, droit établi à Venise au nom du doge, ou plutôt de l'espagn. *a-duana*, de l'arabe *ad-douan*), droits établis sur les marchandises et sur certaines denrées à l'entrée ou à la sortie du territoire. Ces droits sont calculés de différentes manières, tantôt *ad valorem*, c.-à-d. sur la valeur des marchandises, tantôt d'après leur poids, leur nombre ou leur mesure. Les animaux supportent un droit par tête ; enfin certaines denrées sont soumises à une taxe insignifiante qui n'a pour but que de constater la quantité des importations et des exportations. — La perception des droits et l'exécution des règlements de douane sont confiées à une administration qui forme une *Direction générale* du ministère des Finances et qui a été détachée de celle des *Contributions indirectes* par le décret du 19 mars 1869. Le *Directeur général* est assisté de 4 *administrateurs* qui forment avec lui le conseil d'administration. Les côtes et frontières de la France sont partagées en un certain nombre de *directions* à la tête desquelles sont placés des *directeurs* ayant sous leurs ordres une armée d'*inspecteurs*, *sous-inspecteurs*, *commis*, *receveurs*, *contrôleurs*, *vérificateurs*, et enfin d'employés dits *douaniers*, chargés du service actif et embrigadés militairement. Ces derniers exercent une surveillance de jour et de nuit sur la frontière et sur les côtes (*rayon frontière* et *rayon de mer*) pour s'opposer à toute espèce de contrebande. De plus le *rayon de terre* compris dans l'étendue de 2 myriamètres environ en arrière de la limite du territoire est soumis à des règlements particuliers qui ont également pour objet de prévenir la fraude. *Voy.* CONTREBANDE.

En tant qu'impôt, les douanes remontent, sous des noms divers, aux temps les plus anciens ; mais comme instrument de protection pour l'industrie nationale contre la concurrence étrangère, elles n'ont pris ce caractère que depuis l'administration de Colbert. C'est lui qui, le premier, établit en France ce qu'on appelle les *barrières de douanes* ; il voulut que la France exportât le plus et importât le moins possible : dans ce but, il publia (de 1664 à 1667) des tarifs en vertu desquels toutes les marchandises fabriquées à l'étranger furent frappées de droits considérables ; c'est le *système protecteur*. Ce système, modifié par le décret du 28 juill. 1791, érigé en arme de guerre contre l'Angleterre, par la Convention d'abord, puis par Napoléon Ier (*blocus continental*, 21 nov. 1806), adouci après l'Empire, est resté néanmoins en vigueur en France jusqu'au traité de commerce signé avec l'Angleterre le 23 janv. 1860, qui a fait prévaloir chez nous le principe de la *liberté commerciale* depuis longtemps admis en Angleterre. En Allemagne, l'association douanière dite *Zollverein* a supprimé les barrières intérieures qui séparaient la plupart des pays allemands.

Depuis 1791, la législation des douanes a été modifiée par les lois des 28 avr. 1816, 27 juill. 1822, 17 mai 1826, 3 et 5 juill. 1836, par le décret du 21 mars 1852, et par les derniers traités de commerce (1860-62). *Voy.* ÉCHANGE, PROHIBITION, PROTECTION.

Consulter : Dujardin-Sailly, *Code des douanes* (1810 et 1823) ; Bourgat, *idem* (1848) ; de Beilac, *Répertoire général des douanes* (1850) ; Dujardin-Sailly, *Tarif chronologique des douanes* (1806 et 1850) ; Magnien-Grandprez (1806), et Marie Dumesnil (1830), *Dictionnaires des douanes* ; Jouyne, *Abolition du système prohibitif des douanes* (1850) ; Mathieu, *Commentaire de la loi des douanes* (1853) ; Guilgot, *Manuel de l'employé des douanes* (1856), et Amé, *Étude économique sur le tarif des douanes* (1860).

DOUAR (de l'arabe *adouâr*, pluriel de *dar*), village temporaire que se construisent en Afrique les Arabes pasteurs, est formé par la réunion de tentes disposées en cercle ; pendant la nuit, le milieu sert de parc pour les troupeaux.

DOUBLAGE (de *doubler*), second bordage, revêtement en planches ou en feuilles de cuivre, de zinc ou de fer galvanisé, qu'on met à la carène des vaisseaux, pour les préserver de la piqûre des vers et de tous les accidents qui attaqueraient les bordages. Le *doublage* en planches de sapin, le seul usité autrefois, est presque abandonné auj. ; le doublage en feuilles de cuivre est reconnu pour être le plus durable et aussi le plus avantageux pour la marche du navire ; il est aussi le moins attaquable aux chocs qui risqueraient de le crever, et aux coquillages ou herbes marines qui tentent de s'y fixer.

DOUBLE, ancienne monnaie de France faite de cuivre ou de billon, valait 2 deniers ou un *double* denier. Philippe le Bel passe pour être le premier qui ait fait fabriquer cette monnaie, en 1295.

Plusieurs pièces étrangères en or portent ou ont porté ce nom : le *Double auguste* de Saxe (41 fr. 49 c.) ; le *Double aigle* des États-Unis (55 fr. 21 c.) ; la *Double roupie* de Perse (4 fr. 90 c.) ; la *Double neuve pistole* de Sardaigne (30 fr.) ; la *Doppia* (*double*) de Gênes (2 pistoles d'or) ; la *Dobra portugaise* (11 fr. 70 c.). *Voy.* DOUBLON.

En Botanique, on dit que le calice d'une plante est *double* lorsqu'il est entouré d'une sorte d'involucre (Bruyère). Une *fleur double* est celle dont la corolle s'est multipliée par la transformation des étamines en pétales. Le *périanthe double* est celui qui est composé d'un calice et d'une corolle.

DOUBLE, DOUBLE TIERCE, DOUBLE QUARTE (FIÈVRE), sortes de fièvres intermittentes. *Voy.* FIÈVRE.

DOUBLÉ, en Orfévrerie, *Voy.* PLAQUÉ.

Au jeu de Billard, on appelle *doublé* une manière de faire la bille en frappant d'abord une des bandes.

DOUBLE-LIEU. On nommait ainsi, dans l'anc. Droit, le privilége supprimé par l'art. 733 du C. Nap., en vertu duquel les frères et sœurs germains prenaient part à la succession de leurs père et mère dans les deux lignes paternelle et maternelle.

DOUBLE-MAIN, mécanisme que l'on adapte aux orgues à un seul clavier, et au moyen duquel, en baissant une touche, on fait baisser en même temps celle de l'octave en dessus. Les *doubles-mains* sont à la disposition de l'organiste au moyen d'un registre ; il s'en sert pour renforcer les effets.

DOUBLE-PESÉE (MÉTHODE DE LA). *Voy.* BALANCE.

DOUBLES. En Jurisprudence, la formalité des doubles est une règle en vertu de laquelle les actes sous-seing privé qui contiennent des conventions synallagmatiques ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct (C. Nap., art. 1325).

DOUBLET, nom donné par les Lapidaires à une pierre incolore, telle qu'un cristal de quartz ou de topaze, que l'on a doublée en dessous avec du verre coloré, de manière à imiter une pierre de couleur.

Au jeu de Trictrac, on nomme *doublet* le coup où chacun des deux dés amène le même point.

Doublet de Wollaston. Voy. LOUPE.

DOUBLIS. Dans la Construction, on nomme ainsi un rang de tuiles qu'on accroche aux cours des lattes, c.-à-d. au madrier refendu diagonalement d'une arête à l'autre, qui sert à former les égouts pendants.

DOUBLON (de l'espagn. *doblon*), monnaie d'or d'Es-

pagne dont la valeur a souvent varié. Les premiers doublons furent frappés en 1497, et, jusqu'en 1796, ils valurent 21 fr. 64 c. Le doublon auj. en usage est le *doublon* de 10 *escudos*, qui vaut 25 fr. 95 c. — Aux Philippines, le doublon se décompose en 4 *pesos* et vaut 20 fr. 34 c.; au Chili, en 5 *pesos* et il vaut 23 fr. 59 c.

DOUC, *Semnopithecus nemæus*, joli singe de la Cochinchine : c'est une espèce du genre Semnopithèque, remarquable par sa taille, qui dépasse 1m, et son pelage gris tiqueté de noir sur le corps, le dessus de la tête et les bras, roux vif sur les jambes, et blanc à la gorge, aux fesses, à la queue et à l'avant-bras.

DOUCE-AMÈRE, *Solanum dulcamara*, espèce du genre Morelle, dont les tiges sarmenteuses s'élèvent en s'attachant aux corps environnants, ce qui l'a fait appeler le *bourreau des arbres*. Toutes les parties de la plante mises dans la bouche présentent une saveur *amère* avec un arrière goût *sucré :* de là son nom. On l'a employée en médecine contre les maladies de la peau, la goutte, etc.

DOUCET, poisson. *Voy.* CALLIONYME.

DOUCETTE, nom vulg. de la *Mâche commune*.

DOUCHE (de l'ital. *doccia*, gouttière), colonne de liquide, de vapeur, ou de gaz, d'une hauteur et d'un diamètre déterminés, qu'on dirige avec une certaine force sur une partie quelconque du corps. — On distingue les *D. ascendantes*, les *D. descendantes* et les *D. latérales*, suivant que le jet est dirigé de bas en haut, de haut en bas, ou à peu près horizontalement.

Les *D. liquides* sont *chaudes* ou *froides*. On les administre de la manière suivante : le liquide est contenu dans un réservoir élevé de 2 à 5m, de la partie inférieure duquel part un tuyau flexible muni d'un robinet. On tient le tuyau à la main, et on dirige ainsi à son gré un jet continu sur telle ou telle partie du corps du malade. Quelquefois, on divise le jet en forme de pluie, au moyen d'un ajutage en pomme d'arrosoir. La durée de la douche est ordinairement de 1 à 5 minutes. Le nombre des douches pour un traitement varie de 12 à 30. Les douches chaudes sont employées avec succès pour combattre certaines affections des articulations, les rhumatismes chroniques, les fausses ankyloses, certaines paralysies, etc. — Les douches d'eau froide forment une partie essentielle du traitement hydrothérapique; elles agissent à la fois par leur température basse et par la percussion, ces deux moyens provoquant une réaction dans le point où ils sont appliqués. On s'en sert aussi dans le traitement des aliénés; on dirige le jet sur la tête du malade, placé dans une baignoire pleine d'eau tiède ; on lui donne encore des douches par surprise, en laissant tomber brusquement sur sa tête, et d'une hauteur de 4m environ, une certaine masse d'eau froide.

Les *D. de vapeur* s'administrent aussi au moyen d'un tuyau flexible qui part d'un réservoir où l'eau est en ébullition. La vapeur s'échappe avec force par l'extrémité du tuyau, et vient frapper la partie malade. Ces douches sont employées avec succès contre les engorgements chroniques des articulations et les douleurs rhumatismales. On peut construire économiquement un appareil de douches de vapeur en adaptant un simple entonnoir en fer-blanc à un vase métallique renfermant une certaine quantité d'eau que l'on maintient à l'état d'ébullition, au moyen d'une lampe à esprit-de-vin.

Les *D. d'air* ont été employées dans les maladies de l'oreille pour dégager la trompe d'Eustache. Le docteur Deleau jeune, qui le premier a fait usage de ce moyen, lui doit plusieurs guérisons remarquables.

DOUCI ou DOUCIR, opération par laquelle on prépare les glaces à recevoir le poli. Le corps qui a été *douci* est dans un état intermédiaire entre le corps *brut* et le corps *poli*. *Voy.* GLACES.

DOUCIN, variété de Pommier sauvage, qu'on multiplie par marcotte pour y greffer des pommiers qu'on veut conserver à basses tiges.

DOUCINE, sorte de moulure à deux mouvements contraires, celui du haut étant concave et l'autre convexe, qui termine ordinairement les corniches. — C'est aussi le nom du rabot qui sert aux menuisiers à faire des moulures.

DOUELLE (pour *douvelle*, dimin. de *douve*), terme d'Architecture, désigne le parement intérieur et extérieur d'un voussoir. Le côté convexe se nomme *douelle intérieure*, et le côté concave *douelle extérieure* ; la réunion de toutes les douelles intérieures forme l'*intrados* d'une voûte, et celle des douelles extérieures en forme l'*extrados*.

DOUILLAGE, se dit, en termes de Fabrique, des étoffes de laine dans le tissage desquelles on a employé du *douillon*, c.-à-d. de la laine de qualité inférieure, ce qui rend le tissu inégal et ridé.

DOUILLE du b. lat. *ductile* , partie creuse et ordinairement cylindrique d'un instrument quelconque, pique, baïonnette, bêche, etc., qui est destinée à recevoir un manche. — Les distillateurs nomment ainsi un petit tuyau soudé sur le côté des appareils de distillation, et qui leur permet d'introduire un liquide sans enlever le couvercle des alambics, etc.

DOULEUR du lat. *dolor*). En Psychologie, la *douleur* est une modification désagréable éprouvée par l'âme. On l'appelle *sensation*, quand elle provient d'une impression pénible reçue par un organe; et *sentiment*, quand elle a pour cause un acte intellectuel ou bien un penchant contrarié (*Voy.* SENSATION, SENTIMENT). — En Physiologie on donne le nom de *douleur* à la cause même de la douleur, c.-à-d. à l'impression pénible reçue par un organe et transmise au cerveau par les nerfs.

Les Médecins appellent *D. tensive* celle qui est accompagnée d'un sentiment de distension dans la partie souffrante : telle est celle que causent les inflammations des muqueuses ou la formation d'un abcès; *D. gravative*, celle où l'on éprouve un sentiment de pesanteur : elle est souvent occasionnée par un épanchement ou un engorgement; *D. lancinante* ou *pulsative*, un élancement qui correspond à la pulsation des artères ; elle a lieu dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs et de vaisseaux; *D. brûlante*, le sentiment de chaleur qui accompagne la pustule maligne, le charbon, etc.; *D. prurigineuse*, celle qui naît d'une érosion ; légère, elle se nomme *démangeaison*; très-forte, c'est une douleur *âcre* et *mordicante* ; *D. pongitive*, celle qu'on ressent quand la partie semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie. — On a aussi donné à la douleur des dénominations relatives à la partie qui en est le siége : on l'appelle *odontalgie*, *otalgie*, *céphalalgie*, selon qu'elle affecte les dents, les oreilles, la tête : *hémicranie* ou *migraine*, quand elle n'occupe qu'un côté de la tête; la douleur de l'estomac est dite *cardialgie* et *gastralgie;* celle des intestins, *colique*, etc.

La douleur n'étant qu'un symptôme, son traitement dépend des maladies où on l'observe. Nous dirons seulement ici que l'*opium* est le souverain remède des douleurs ; viennent ensuite les plantes narcotiques et vireuses, les éthers, le camphre, etc. La découverte des moyens anesthésiques (éther), chloroforme, etc.) a fourni de puissants moyens d'anéantir la douleur dans les opérations.

Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *douleurs* aux névralgies, aux rhumatismes, etc.

DOUM, espèce de Palmier. *Voy.* CUCIFERE.

DOURO, monnaie espagnole. *Voy* PIASTRE.

DOUTE (du lat. *dubium*), état de l'esprit qui demeure en suspens entre deux opinions contraires; on l'oppose à *certitude* (*Voy.* ce mot). Il faut bien distinguer le *Doute systématique* qui constitue le *Scepticisme* (*Voy.* ce mot), et le *Doute méthodique* de Descartes, doute provisoire qui consiste à soumettre à un *examen* réfléchi toutes les idées qu'on a reçues, afin d'arriver à la certitude et à la science en n'admettant comme vrai que ce qui est évident. *Voy.* MÉTHODE.

DOUVE, Ce mot, d'origine germanique, signifie : 1° un fossé d'eau croupissante; 2° une des planches cour-

bes qui forment le corps d'un tonneau et qui sont retenues assemblées par les cercles; 3° deux espèces de Renoncules vénéneuses, la *D. flammette* et la *D. langue*, qui croissent dans les marécages et les fossés pleins d'eau ; 4° un ver intestinal du genre *Distome*. *Voy.* ce mot.

DOUZIÈME (LA), se dit, en Musique, de l'octave de la quinte, ou intervalle de 11 degrés conjoints. Telle est la distance de *ut* à *sol* de l'octave supérieure.

DOXOLOGIE (du gr. δοξολογία, prière pour célébrer la gloire de Dieu): c'est le *Gloria Patri*, que l'on récite à la fin de chaque psaume. Les Grecs admettent en outre une *grande doxologie*, qui est notre *Gloria in excelsis*.

DOYEN (du lat. *decanus*). Ce mot, qui dans l'usage vulgaire signifie *le plus âgé*, était le nom donné par les Romains au commandant de *dix* soldats, et dans l'ancienne Église grecque à un officier laïque sans caractère sacerdotal, chargé de la décoration et du cérémonial des églises (*Voy.* DÉCAN). — Dans les monastères, le *doyen* était un supérieur établi par l'abbé, et qui régissait 10 moines ; dans les diocèses, on appelait *doyens ruraux*, des dignitaires ecclésiastiques chargés d'inspecter les curés de campagne. Dans les églises cathédrales, le *doyen* est, à défaut de *prévôt*, le premier dignitaire et le président du chapitre. — Les *doyens* n'ayant pas charge d'âmes pouvaient être nommés à 22 ans ; dans le cas contraire, à 24 ans.

Dans les Facultés universitaires, on donne le titre de *doyen* à l'administrateur de la Faculté. Il est toujours choisi parmi les professeurs ; mais il n'est pas nécessaire qu'il soit le plus âgé, ni le plus ancien reçu de ses collègues.

On appelle *D. d'âge*, celui qui est le plus âgé de sa compagnie ; *D. d'ancienneté*, celui qui est le plus ancien, dans l'ordre de réception.

DOYENNÉ, dignité de *doyen* dans une église. On donne aussi ce nom à la demeure du doyen. — Les *doyennés* étaient autrefois des subdivisions des archidiaconats de certains diocèses. *Voy.* DÉCAN.

Poire de doyenné, espèce de poire fondante dite aussi *Poire de Saint-Michel*.

DRABA, nom latin de la *Drave*. *Voy.* ce mot.

DRACÆNA, nom latin botanique du *Dragonnier*.

DRACHME (du gr. δραχμή), unité de poids et de monnaie des anciens Grecs, valait 6 oboles et était la centième partie de la *mine*. Comme poids, la drachme pesait 4 gr., 363 ; comme monnaie, elle valait 0 fr. 92 c. : c'était une monnaie d'argent. Il y avait des *drachmes simples*, des *didrachmes* et des *tétradrachmes*. On trouve le mot *drachme* employé par les écrivains juifs, mais par abus de mots : cette monnaie n'était pas propre aux Juifs. — Aujourd'hui, la *drachme* est encore la monnaie fondamentale des Grecs modernes : elle vaut juste 1 fr.; avant 1868, elle ne valait que 0 fr. 90 c — En Allemagne, on appelle *drachme* une subdivision de la livre-poids : la livre vaut 128 drachmes.

DRACIQUE (ACIDE). *Voy.* ANISIQUE.

DRACOCÉPHALE (du gr. δράκων, dragon, et κεφαλή, tête ; de la forme de l'orifice de la corolle), *Dracocephalum*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes à feuilles opposées, entières, à fleurs bleues ou violacées, séparées ou réunies en épis. On cultive dans les jardins le *D. d'Autriche*, à fleurs d'un bleu violacé, et le *D. moldavique* ou *Mélisse de Moldavie*, à fleurs bleues, purpurines ou blanches. L'infusion théiforme des feuilles de ce dernier est recommandée comme antispasmodique.

DRACONIQUE (ACIDE). *Voy.* DRACIQUE.

DRACONTE (du gr. δρακόντιον, petit dragon), *Dracontium*, genre de la famille des Aroïdées, renferme des plantes herbacées et exotiques, à feuilles simples, à fleurs sans corolle, à fruits en baie ronde, polysperme. Les indigènes de l'Amérique portent sur eux un fragment du *D. à feuilles percées* (*D. polyphyllum*), ou *Bois de couleuvre*, ainsi appelé de sa tige chagrinée, qui ressemble à un serpent, et qui préserve, dit-on, de la morsure de ces animaux. Les racines du *D. épineux* de Ceylan donnent une fécule alimentaire. Celles du *D. pinnatifide* de Cayenne et du Japon sont âcres, purgatives et emménagogues.

DRACOSAURUS (du gr. δράκων, dragon, et σαῦρα, lézard), genre de Reptiles marins fossiles, à tête petite et à pattes palmées, dont on trouve des débris dans le trias. Ce reptile offre un mélange des caractères de la Tortue et du Crocodile.

DRACUNCULE (dimin. de *dragon*), *Dracunculus*, genre de la famille des Aroïdées, détaché du genre Gouet, a pour espèces principales le *D. serpentaire* (*D. vulgaris*), plante vivace à tige et pétioles marbrées comme la peau des serpents, à spathe verte et pourpre répandant une odeur cadavéreuse, et le *D. chevelu* (*D. muscivorum*), dont l'odeur également attire les mouches qui restent prises dans sa spathe dont les soies sont inclinées de haut en bas.

Artemisia dracunculus. *Voy.* ESTRAGON.

DRAGAGE (de *drague*), opération analogue à celle du *curage* (*Voy.* ce mot, mais appliquée à des matières plus consistantes, telles que le sable, le gravier, la glaise et les rochers friables. On opère le dragage, soit à la main, avec la *drague*, soit avec des machines dites *machines à draguer*, mues par des hommes, par des chevaux ou par la vapeur. On cite entre autres la machine dite *de Venise*, espèce de levier très-puissant dont on trouve la description dans le *Traité des machines* de M. Hachette ; l'appareil de l'ingénieur Bowel, consistant en un tablier vertical disposé à l'avant d'un bateau, de manière à former un obstacle partiel, ce qui augmente la force du courant et entraîne nécessairement le gravier ; ceux de MM. Castor et Mauser, etc. ; le *bateau dragueur*, mû par la vapeur, et qui est armé d'une chaîne à godets, dont la succession rapide enlève des masses de sables considérables, etc.

DRAGÉE (du gr. τράγημα, friandise), sorte de petite confiture sèche, faite d'amandes, menus fruits, graines, petits morceaux d'écorce ou racines odoriférantes, etc., qu'on recouvre d'une pâte sucrée ou de sucre cristallisé. Les dragées se font à deux cuissons différentes de sucre, l'une au *lissé*, l'autre au *perlé*; on en fait de toutes les couleurs ; on estime surtout les *dragées de Verdun*. La *bassine branlante* qui servait autrefois à la fabrication des dragées a été remplacée depuis 1847 par une *bassine rotative* chauffée à la vapeur et mue mécaniquement, dont l'inventeur est M. J. Peysson de Crest (Drôme). — Autrefois on servait les dragées après le repas dans des tasses d'or ou d'argent ciselé, dites *drageoirs*. Auj. on n'en sert plus guère qu'à l'occasion des baptêmes, ou dans les festins d'accordailles, où elles ont remplacé les noix des anciens. — Plusieurs sortes de médicaments s'administrent sous forme de dragées.

On appelle encore *dragée* ou *cendrée*, du menu plomb pour tirer aux oiseaux.

Dragées de Tivoli ou *Pisolithes*, globules calcaires, à couches concentriques dont la forme, la couleur, et le mode de formation rappellent les dragées des confiseurs, et qui sont produits par des sources incrustantes, comme à Tivoli.

DRAGÉE ou DRAVIÈRE, espèce de fourrage. *Voy.* FOURRAGE.

DRAGEONS (orig. germaniq.), bourgeons ou jeunes tiges qui s'élèvent des racines des grands arbres, et qui percent la terre. Ils servent comme moyen de multiplication. On les sépare de la plante lorsqu'ils ont acquis assez de force, et on les transplante pour former de nouveaux pieds. Les arbres nés de drageons ne pivotent jamais, et donnent plus promptement du fruit que ceux qui proviennent de semences. — On nomme aussi *drageons* les jets qui partent de la tige de certaines mousses et s'étendent à la surface du sol.

DRAGME. *Voy.* DRACHME.

DRAGON (du gr. δράκων), animal fabuleux, qu'on représente généralement avec une taille monstrueuse, des yeux terribles et menaçants, une gueule vomis-

sant des flammes, ayant la tête d'un lion, la queue d'un serpent, souvent ailé et tout couvert d'écailles. Tels étaient les dragons qui gardaient la Toison d'or et le jardin des Hespérides ; telle était encore la Chimère. Le dragon fut dans tout l'Orient l'objet d'un culte : le christianisme l'a consacré dans ses légendes, où il sert à figurer la défaite du mal par le bien, des ténèbres par la lumière : c'est ainsi qu'on représente l'archange St Michel terrassant le *dragon infernal*, ennemi du genre humain ; la Vierge, mère du Rédempteur, écrasant du pied la tête du dragon (c.-à-d. du serpent) par qui le mal est venu sur la terre. Le moyen âge a souvent reproduit l'image du dragon dans ses monuments. La chevalerie le sculptait dans son blason.

Aujourd'hui, le *Dragon* est pour les zoologistes un reptile inoffensif, de l'ordre des Sauriens, famille des Agames, et voisin des Iguanes. On en connaît plusieurs espèces, originaires de l'Inde. Ces animaux ont la taille de nos lézards verts, et ils se nourrissent d'insectes. Ils vivent sur les arbres, et la peau de leurs flancs peut s'étendre de manière à former une sorte de parachute : d'où le nom de *Dragons volants* qu'on leur donne souvent.

Dragon de mer, nom vulg. de la *Vive. Voy.* ce mot.

DRAGON. *Anguis*, constellation de l'hémisphère boréal, dont les étoiles sont disséminées entre la petite Ourse, Céphée, le Cygne et Hercule. La *Tête* et la *Queue du dragon* sont les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite de la lune.

DRAGON, cavalier. *Voy.* DRAGONS.

DRAGONNE, ornement en forme de cordon, qui se met à la poignée d'un sabre ou d'une épée, tire son nom des *dragons*, qui le portèrent les premiers : c'était primitivement un lacet attaché à l'arme et qu'on passait au poignet afin de pouvoir à volonté avoir la main libre en laissant pendre le sabre sans le remettre au fourreau.

DRAGONNEAU, ou *Ver de Médine* ou *de Guinée*, *Filaria medinensis*, genre d'Helminthes nématoïdes, de la famille des Filaires, au corps très-allongé et nu. — C'est un parasite sous-cutané de l'homme : il peut s'introduire dans les diverses parties du corps, mais c'est autour de la cheville du pied qu'on le trouve ordinairement. Sa présence détermine des tumeurs considérables et très-douloureuses : on est obligé de les ouvrir et d'en extraire le ver avec précaution en l'enroulant autour d'une baguette sur laquelle on exerce de légers efforts. On ne connaît que la femelle de ce ver : elle est vivipare et son corps contient un très-grand nombre de petits ; il est probable que ce n'est qu'après la fécondation qu'elle s'introduit sous la peau de l'homme. Une fois là, le ver acquiert une longueur considérable et donne naissance à un nombre immense de petits qui ne peuvent se développer que s'ils retournent au lieu d'où leur mère était sortie.

DRAGONNIER, *Dracæna*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Asparagées, renferme des plantes arborescentes, à stipe simple ou ramifié, quelquefois d'une grosseur énorme ; à fleurs blanches, jaunâtres ou violacées, formant une grappe de près de 1m de longueur. Le *D. pourpre* (*D. terminalis*), originaire de la Chine ; le *D. odorant* (*D. fragrans*) ; le *D. du Brésil* ; enfin le *D. commun* ou *gigantesque* (*D. draco*), sont des espèces cultivées dans nos serres : le dernier fournit le *sang-dragon* du commerce, employé en médecine comme astringent. Le *D. à feuilles pendantes* (*D. reflexa*) nous vient de l'Inde : il découle de son stipe un suc gommeux qui est inflammable lorsqu'il est sec ; ce qui a valu à la plante le nom de *Bois-chandelle*.

DRAGONS (de *dragon*), milice française, faisant partie de la cavalerie de ligne, est composée de soldats coiffés d'un casque en cuivre, à crinière flottante, et armés d'une latte ou sabre droit et d'une carabine avec laquelle ils manœuvrent quelquefois à pied comme l'infanterie. Les dragons furent institués en 1550, sous le règne de Henri II, par le maréchal de Brissac. Ils ne se composaient d'abord que de quelques compagnies d'arquebusiers accoutumés à combattre à pied comme à cheval, et destinés à harceler l'ennemi et à escorter les bagages. Leur mobilité, leur force et leur audace leur valurent bientôt le surnom de *dragons*. Ils formaient un corps spécial qui subit de nombreuses modifications, mais qui jouit toujours d'une haute réputation de valeur. En 1789, on comptait en France 18 régiments de dragons ; sous la République, le Consulat et l'Empire, il y en eut de 24 à 31 ; depuis la Restauration jusqu'à nos jours, 8, 10 et 12 : ce dernier chiffre est encore le chiffre actuel. La couleur de leur uniforme est le vert.

DRAGUE (de l'angl. *drag*), instrument qui sert à tirer des rivières ou des ports les sables, les graviers, la glaise, ainsi que la vase et les immondices. La drague est une sorte de pelle recourbée, formée d'un auget quadrangulaire en forte tôle, dont la face antérieure est enlevée, et la face postérieure armée d'une douille qui reçoit un manche en bois fort long ; la direction de ce manche forme avec le fond de la drague un angle assez aigu, de manière que l'ouvrier, placé dans un bateau et la tirant à lui, puisse la faire entrer dans le sol et la ramener chargée (*Voy.* DRAGAGE). — On donne aussi ce nom à un grand filet armé d'un appareil en fer propre à racler le fond de la mer, et dont on se sert dans la pêche aux huîtres et dans celle des moules ou des poissons plats.

Drague à claie, instrument d'Agriculture propre à approfondir les labours sans ramener à la surface la terre du fond.

DRAGUEUR (BATEAU). *Voy.* DRAGAGE.

DRAILLE, cordage qui passe au-dessus des capelages des mâts, et qui est tendu dans la direction des étais. C'est sur des drailles ou sur des étais qui en tiennent lieu qu'on hisse les focs et les voiles d'étai.

DRAINAGE (de l'angl. *to drain*, épuiser, tarir), desséchement d'un sol humide au moyen de rigoles ou conduits souterrains. Ces rigoles sont tantôt simplement des fossés étroits, remplis de pierres ou de fascines et recouverts de terre ou de gazon ; tantôt un véritable canal d'écoulement, formé avec des tuiles courbes ou des tuyaux en terre cuite, juxtaposés de manière à permettre à l'eau de s'introduire par les joints et d'y prendre son cours jusqu'à la décharge qui lui est ménagée. Le drainage rend d'immenses services à l'agriculture : les lois des 10 juin 1854, 17 juill. 1856 et 28 mai 1858, et le décret du 23 sept. 1856 ont eu pour but d'en encourager et d'en réglementer la pratique. MM. Hervé-Mangon, Barral, Leclerc, Vitard, etc., ont écrit sur *le Drainage*. — *Voy.* BILLON.

Drainage chirurgical, tubes en caoutchouc destinés à faciliter l'écoulement du pus dans les abcès qui ne se vident pas par les moyens ordinaires. C'est à M. Chassaignac qu'est due l'idée de ce procédé.

DRAINE, espèce de Grive. *Voy.* GRIVE.

DRAISIENNE (du baron *de Drais*, son inventeur), petite voiture mécanique à trois roues, qu'un seul homme, placé à califourchon sur une espèce de siége, fait marcher et tourner à volonté. *Voy.* VÉLOCIPÈDE.

DRAMATIQUE (ART, GENRE). *Voy.* THÉATRE, GENRE.

DRAMATURGE (du gr. δραματουργός), auteur de drames. *Voy.* DRAME.

DRAME (du gr. δρᾶμα). Dans son acception la plus large, le mot *drame* s'applique à tout poëme composé pour le théâtre, et représentant une action tragique ou comique ; dans l'acception moderne et restreinte, il signifie une action théâtrale d'un genre mixte, intermédiaire entre la tragédie et la comédie, sérieuse par le fond, souvent familière ou comique par la forme. Le drame admet tous les genres de personnages et tous les tons, exprime toutes les sortes de sentiments ; il peut être traité en vers comme en prose. Le drame moderne, annoncé au XVIIe siècle par la *tragi-comédie* ou comédie héroïque, ne date réellement que du XVIIIe siècle, où il fut appelé d'abord *tragédie domestique* ou *bourgeoise*, *comédie*

armoyante, genre sérieux : il eut pour créateur La Chaussée. Après lui, il fut cultivé et mis en vogue par Diderot, Arnaud-Baculard, Beaumarchais, Mercier. *Mélanide, le Père de famille, le Comte de Comminges, la Mère coupable* furent les premiers modèles de ce genre, qui ne tarda pas à dégénérer (*Voy.* Mélodrame). En Allemagne, Kotzebue, Werner, etc., imitèrent le drame français du xviiie siècle. — Quant au drame de l'école romantique, né vers 1825, et déjà en décadence aujourd'hui, il diffère grandement de celui du siècle dernier. Ce genre de drame recherche avant tout les contrastes, la couleur locale et l'éclat de la mise en scène. Il a substitué l'action avec toutes ses complications et ses surprises au développement des situations et des caractères ; l'émotion physique à la sensibilité morale. La préface du *Cromwell* (1829) de V. Hugo a été comme le manifeste de cette école. A. Dumas, F. Soulié, L. Gozlan, Dennery, Bouchardy, F. Pyat, Anicet Bourgeois, Paul Foucher, Vacquerie, etc., ont été et sont encore les plus célèbres *dramaturges* de nos jours. *Voy.* Comédie et Tragédie.

Drame lyrique. Voy. Opéra.

DRAP (en ital. *drappo*, du b.-lat. *drappus* ou *trappus*, du germanique *drapp*), nom générique de toutes les étoffes dont la chaîne et la trame sont en laine, et dont le tissu est couvert d'un duvet plus ou moins fin. On distingue les *D. unis* ou *lisses* et les *D. croisés*, comme le casimir, la castorine, etc. Ce qui fait la qualité du drap, c'est la solidité, l'élasticité, la finesse de la laine, la régularité du tissu, et la beauté, la solidité et l'égalité de la couleur.

La fabrication du drap comprend une série d'opérations très-compliquées. Après le lavage, le triage et le dégraissage des laines, on procède, à l'aide de mécaniques, au *cardage*, qui a pour but de disposer les filaments de la façon la plus utile à la confection du drap ; puis au *filage* et au *tissage*. Au sortir du métier, le drap est visité, et ses imperfections réparées par les *nopeuses* ou *épinceuses ;* il passe alors au *foulage*, qui, en le feutrant, fait un véritable drap de ce qui n'était encore qu'une toile de laine ; puis au *lainage* ou *lanage*, qui a pour objet de recouvrir sa surface d'un duvet court et très-serré ; il reçoit enfin divers apprêts, tels que le *tondage*, le *couchage des poils*, le *ramage*, l'*époutissage*, etc. (*Voy.* ces mots). Quant à la *teinture*, les draps la reçoivent soit en laine, c.-à-d. avant la filature, soit en fil, soit en pièces. La teinture en laine est la meilleure. — Voir sur l'industrie drapière le *Rapport* de M. Vauquelin (*Jury de l'Exposition universelle de* 1867).

L'usage du drap était connu des anciens ; les Romains le nommaient *pannus ;* mais c'était plutôt un tissu de laine que du drap proprement dit. Auj., l'usage de ce tissu est universellement répandu : les propriétés qu'il possède de ne pas être conducteur de la chaleur, d'être perméable à l'air, de ne pas froisser la peau, de recevoir toutes sortes de couleurs, etc., l'ont fait adopter chez toutes les nations civilisées. La Flandre, l'Angleterre, la Hollande, la Silésie, nous ont devancés dans la fabrication des draps ; mais les progrès rapides qu'ont faits nos manufactures, surtout depuis 1785, nous ont mis d'abord au niveau des autres pays, et ensuite nous les ont fait dépasser. Les localités les plus importantes, en France, pour la fabrication du drap, sont : au nord, Beauvais, Mouy et Sedan (draps noirs) ; à l'ouest, Vire, Louviers (draps fins), les Andelys, Elbeuf ; au centre, Châteauroux et Romorantin ; à l'est, Nancy, Bühl et Bischwiller ; au midi, Vienne, Lodève, Bédarieux, Castres, Mazamet, Montauban, Limoux, Carcassonne et Chalabre (draps communs), etc.

On donne quelquefois le nom de *drap* à des étoffes dont le tissu est d'or, d'argent, de soie, etc. (*Voy.* Brocart). — On nomme aussi *draps* ces grandes pièces de toile ou de coton qui recouvrent les lits et dans lesquelles on se couche.

En Zoologie, on appelle vulg. *Drap d'argent, D. d'or*, des coquilles du genre cône remarquables par la richesse de leurs couleurs ; — *D. marin*, la couche épidermoïque qui recouvre la surface extérieure de beaucoup de coquilles et cache le fond de sa couleur ; — *D. mortuaire*, une couleuvre du Bengale, une Cétoine et une coquille du genre Olive. — En Botanique, on appelle *Drap d'or* plusieurs variétés de Pommes et de Prunes.

DRAPEAU (de l'ital. *drapello*). Ce mot, pris dans le sens d'enseigne militaire, n'a été introduit dans notre langue qu'au xvie siècle, pendant les guerres d'Italie. Auj., dans son acception la plus large, il se dit de toute pièce d'étoffe attachée à une hampe, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter en l'air, soit pour donner un signal (comme quand on arbore un *drapeau blanc* pour annoncer qu'on veut capituler), soit pour indiquer un p int de ralliement, ou pour faire reconnaître la nation qui l'arbore, etc.

Dans un sens plus restreint, il signifie l'enseigne d'un régiment d'infanterie ; on l'oppose alors à *étendard*, nom réservé aux enseignes de la cavalerie. Dans la Marine, le drapeau prend le nom de *pavillon*.

Drapeau national. Tous les peuples ont eu, de tout temps, des drapeaux ou enseignes, avec des emblèmes particuliers ; mais jusqu'à la fin du dernier siècle, chaque nation avait un grand nombre de drapeaux divers. Auj., chaque État a adopté un drapeau qui lui est propre, et qui porte les *couleurs nationales* (*Voy.* ce mot). En France, avant 1789, on ne peut guère donner le nom de drapeau national qu'à l'*oriflamme* et aux étendards royaux, dont la couleur a été tantôt bleue, tantôt rouge et tantôt blanche. A partir de Louis XIV, la couleur blanche semble se substituer, dans les enseignes militaires, aux couleurs variées : c'était celle du drapeau de la *colonelle*, ou première compagnie de chaque régiment. En 1789, pour marquer la bonne intelligence entre le roi et la ville de Paris, on réunit à la couleur blanche, qui était celle du roi, les couleurs rouge et bleue, qui étaient celles de la ville de Paris. Sous la République (Décret du 27 pluv., an II) et sous l'Empire, le *drapeau tricolore* fut déclaré drapeau national. Devenu blanc à la Restauration, le drapeau français reprit les trois couleurs en 1830. Sous Napoléon Ier, il fut surmonté d'un aigle ; sous Louis-Philippe, il le fut du coq gaulois. L'aigle a reparu en 1852.

Drapeau rouge. En vertu d'un décret de l'Assemblée constituante, ce drapeau devait être déployé chaque fois que l'on proclamait la *loi martiale* (*Voy.* ce mot) et avant de disperser un rassemblement par la force des armes : La Fayette déploya le *drapeau rouge* au Champ-de-Mars le 17 juillet 1791. — Depuis, le *drapeau rouge* devint le symbole de l'insurrection et du terrorisme : en 1848, les anarchistes ne purent l'imposer, grâce à la résistance de Lamartine ; mais en 1871, la Commune le fit subir à la ville de Paris pendant deux mois.

Serment du drapeau. Chez les Romains, ce serment se prêtait en présence des augures. Les nations chrétiennes firent bénir, au moyen âge, leurs drapeaux par les évêques, en présence de toute l'armée. Auj., dans les circonstances ordinaires, les drapeaux sont bénits dans l'église métropolitaine du lieu où le régiment tient garnison. Après la bénédiction, le drapeau est porté devant le front du corps auquel il est destiné ; alors le général, avec l'intendant militaire, en fait la remise solennelle, et fait prêter aux troupes le serment de le défendre. Dans certaines circonstances, la remise des drapeaux et la prestation du serment prennent le caractère d'une fête nationale : telles ont été celles qui eurent lieu à Boulogne, en 1804 ; à Paris en 1830, en 1848, et au 10 mai 1852.

Dans l'Industrie, le mot *drapeau* désigne : 1° les petits morceaux de drap entre lesquels les batteurs d'or font passer l'or battu ; 2° les débris de vieille toile et de chiffons que les chiffonniers ramassent, et dont on se sert pour la fabrication du papier.

DRAPERIE. Sous la dénomination générale de *draperie* ou d'*étoffes drapées* ou *lainées*, on comprend

tous les draps unis ou croisés, les casimirs, les cuirs de laine, les satins de laine, les laines douces, les flanelles, les molletons, et, en général, les étoffes à chaîne et trame de laine dont le tissu est recouvert d'un duvet. — Le mot *draperie* désigne aussi le commerce des draps. *Voy.* Drap.

Dans les Beaux-Arts, il désigne les étoffes que l'artiste représente dans ses compositions, et qui servent soit à l'habillement, soit à l'ornement des figures. Les figures du Parthénon, chez les anciens, et les tableaux de Raphaël, chez les modernes, offrent les meilleurs modèles de l'art de jeter les draperies.

DRASSE (du gr. δράσσω, saisir), *Drassus*, genre d'Arachnides pulmonaires, famille des Aranéides : mâchoires arquées au côté extérieur, lèvre allongée et ovale, 8 yeux, jambes et tarses armés de piquants. Les Drasses vivent sous les pierres, dans les fentes des murs, à l'intérieur des feuilles, et s'y fabriquent des cellules d'une soie très-blanche. Le *D. brillant* (*D. fulgens*), se trouve aux environs de Paris.

DRASTIQUES (du gr. δραστικός, qui agit), nom donné aux purgatifs énergiques, tels que jalap, bryone, soldanelle, nerprun, coloquinte, élatérium, gratiole, ellébore, scammonée, euphorbe, divers sels métalliques, etc.

DRAVE, *Draba*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, renferme des herbes vivaces ou annuelles, en touffes tantôt courtes et serrées, tantôt allongées et solitaires. La plupart sont alpines et se trouvent dans les contrées tempérées et septentrionales de l'Europe. On cultive dans les jardins la *D. printanière* (*D. verna*) ou *Érophile*, à petites fleurs blanches, et la *D. des Pyrénées* (*D. pyrenaica*), à feuilles épaisses et à fleurs blanches variées de pourpre.

DRAVIÈRE, espèce de fourrage. *Voy.* Fourrage.

DRAWBACK, mot anglais qui signifie *remise*. C'est une prime accordée à l'exportation de produits nationaux fabriqués avec des matières venues de l'étranger, et qui consiste à restituer, au moment de la sortie, les droits qui ont été perçus à l'entrée.

DRÈCHE (orig. germaniq.), orge fermentée dont on a arrêté la germination et que l'on emploie pour la préparation de la bière. *Voy.* Bière.

DREISSÈNE, *Dreissena*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Mytilidées : coquille allongée et ovale, équivalve et plus ou moins fermée, dont le crochet est presque à l'extrémité inférieure avec un byssus qui sert à les fixer; trois attaches musculaires dont une logée sous le ligament, lequel est logé lui-même dans une fossette spéciale. Les Dreissènes habitent les eaux douces; on en trouve de fossiles depuis l'étage parisien.

DREMOTHERIUM (du gr. δρέμω, courir, et θηρίον, animal), genre de Mammifères fossiles dont on a trouvé des débris dans le département de l'Allier. C'est un Ruminant très-voisin des Chevrotains et taillé comme eux pour la course, mais dépourvu de bois et n'ayant point comme eux de longues dents canines à la mâchoire supérieure.

DRENNE ou drenne, noms vulgaires d'une espèce de *Merle* et d'une espèce de *Grive*. *Voy.* ces mots.

DRESSAGE (du Cheval). *Voy.* Haras, Course et Entraînement.

DRESSOIR, ancien meuble : c'était un buffet sans portes, à plusieurs rangs ou gradins, où l'on étageait la vaisselle et les objets dont on se sert pour la table. Ce meuble ornait jadis les salons, et les dames y plaçaient leurs joyaux. Les comtesses et grandes dames avaient des dressoirs à trois gradins; les femmes de chevaliers, à deux gradins; les autres, sans gradins. Aujourd'hui, ce meuble ne se trouve plus guère que dans les campagnes; nous l'avons remplacé par les *étagères*.

DRILE (du gr. δρῖλος), *Drilus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Lampyrides : l'espèce la plus connue est le *D. flavescens*, vulg. *Panache jaune*, commun aux environs de Paris : sa femelle est aptère et elle subit ses métamorphoses dans la coquille du limaçon de la chair duquel elle se nourrit à l'état de larve.

DRILL, *Cynocephalus leucophæa*, Singe du genre Cynocéphale, qui se distingue du *Mandrill* (*C. mandrilla*) par sa face entièrement noire, sans aucune apparence de bleu, et ses parties inférieures, qui sont d'une nuance plus foncée.

DRILLE (de l'angl. *to drill*, percer), espèce de porte-foret dont se servent les sculpteurs, les horlogers et les orfèvres, pour percer la pierre, le bois et les métaux. *Voy.* Trépan.

DRILLES (orig. celtiq.), vieux chiffons de toile qui servent à fabriquer le papier : c'est l'objet d'un commerce important. L'exportation des drilles a été longtemps prohibée.

DRIMYDE (du gr. δριμύς, âcre), *Drimys*, genre de la famille des Magnoliacées, renferme des arbres ou arbrisseaux d'Amérique, à feuillage toujours vert, à écorce verte et aromatique ; à feuilles ovales, pétiolées, oblongues; à fleurs pédonculées. L'espèce la plus connue est la *D. de Winter*, arbre de moyenne taille qui fournit à la médecine une écorce aromatique de saveur âcre, dite *écorce sans pareille* : cette écorce fut employée pour la première fois en 1577 par Winter, qui, par son moyen, guérit du scorbut tout un équipage. On la prescrit comme tonique, stimulante, stomachique et sudorifique.

DRIMYRRHIZÉES. *Voy.* Zingibéracées.

DRISSE (de l'ital. *drizza*), cordage qui sert à hisser une voile, une vergue, une flamme, etc. Chaque drisse porte le nom de sa voile ou de sa vergue.

DROGMAN (de l'ital. *dragomano*; du b.-gr. δραγούμανος, dont nous avons fait aussi *truchement*), nom qu'on donne, à Constantinople et dans tout le Levant, à certains fonctionnaires chargés de servir d'interprètes entre les Turcs et les étrangers, dans les procès, les audiences, les cérémonies publiques, et de traduire les pièces diplomatiques. Le Grand-Seigneur et tous les ambassadeurs étrangers ont leurs drogmans particuliers (*Voy.* Barat). — Il y a cette différence entre un *drogman* et un *truchement* que ce dernier est un simple interprète sans caractère officiel. Les drogmans sont généralement tirés de l'*École* dite *des jeunes de langues*.

DROGUE (du holland. *trook*, sec), nom donné, en général, à certaines matières premières employées en Médecine, en Teinture et en Économie domestique : ces matières sont ou des substances végétales (quinquina, salsepareille, épices, gomme, etc.), des produits animaux (musc, ambre gris, castoréum, etc.), des minéraux, ou bien des objets manufacturés, tels que les produits chimiques. Voir Guibourt, *Histoire naturelle des drogues simples* (1832 et 1849). — Le commerce des drogues, ou *Droguerie*, a été longtemps confondu avec l'*Épicerie* (*Voy.* Épices). Auj. il est exercé en gros par les *Droguistes* propr. dits, et par les *Marchands de couleurs* et *de produits chimiques* ; en détail, par les *Pharmaciens* et les *Herboristes*.

DROGUE (orig. inc.), jeu de cartes en usage parmi les soldats et les matelots, dans lequel le perdant se met sur le nez un morceau de bois fourchu qu'on appelle *drogue*, et qu'il doit garder jusqu'à ce qu'il ait gagné à son tour.

DROGUET (de *drogue*?), étoffe de laine et coton, ou de soie et coton brochée. Les meilleurs droguets sont ceux de Chaumont et de Langres. — Dans l'origine on donnait le nom de *droguet* à une espèce de petit drap ou de serge de laine qui était de peu de valeur. On a aussi fabriqué des étoffes d'or et d'argent figurées et des étoffes en fil seul qui portaient aussi le nom de *droguet*.

DROIT (du lat. *directus*). En Géométrie, la *ligne droite* est le plus court chemin d'un point à un autre. Quand une droite en rencontre une autre, de telle sorte que les angles adjacents ainsi formés soient égaux, ces angles prennent le nom d'*angles droits*,

— *Cylindre droit, Cône droit* (*Voy.* Cylindre, Cône). — En Astronomie, *Ascension droite, Sphère droite. Voy.* Ascension, Sphère, etc.

droit, se dit, en Anatomie, de certains muscles qui sont sensiblement parallèles ou perpendiculaires à l'axe du corps : on les oppose aux muscles *obliques.* Tels sont : le *droit de l'abdomen* ou *sterno-pubien,* qui abaisse le thorax et fléchit en avant la poitrine en comprimant les viscères abdominaux ; le *droit antérieur de la cuisse*, qui étend la jambe sur la cuisse, ou fléchit le bassin en avant, selon qu'il prend son point d'appui en haut ou en bas ; le *droit interne de la cuisse,* qui fléchit la jambe et est abducteur de la cuisse ; les deux *droits antérieurs de la tête*, plus ou moins fléchisseurs de la tête en avant ; le *droit latéral de la tête,* qui attire un peu la tête de côté, les deux *droits postérieurs de la tête*, tous deux extenseurs de la tête sur l'atlas : les quatre *droits de l'œil*, etc.

DROIT (du lat. *directum*), ensemble des règles fondées sur la nature de l'homme ou établies par le législateur : les premières constituent le *Droit naturel* ; les secondes, le *Droit positif.*

droit naturel, science des droits inaliénables, imprescriptibles, antérieurs à toute législation, fondés sur la nature de l'homme considéré comme une *personne*, c.-à-d. un être libre et intelligent. — I. Considéré dans son *sujet*, c.-à-d. dans l'être qui le possède, le Droit est la *faculté* qu'a une personne de faire un acte ou d'exiger une chose ; à cette faculté correspond l'*obligation* pour une autre personne de ne pas s'opposer à cet acte ou de fournir la chose exigée : p. ex., un homme a la faculté de travailler, et les autres hommes ont l'obligation de ne pas faire obstacle à son travail (liberté du travail) ; un père a la faculté de commander à son fils mineur, et le fils a l'obligation d'obéir à son père (pouvoir paternel). Le Droit est donc un rapport entre les actes volontaires de deux personnes ; il implique coordination et limitation réciproque. C'est « *l'ensemble des conditions sous lesquelles la liberté d'action de l'un peut se concilier avec la liberté de l'autre suivant une loi générale...* ; et comme tout acte injuste fait obstacle à la liberté générale, le Droit est inséparable de la faculté de contraindre celui qui s'oppose à son libre exercice ; il peut être représenté comme la *possibilité d'une contrainte mutuelle qui s'accorde avec la liberté de chacun suivant une loi générale* (Kant, *Principes métaphysiques du droit*). » Cette définition exprime cette vérité que le droit est la règle qui garantit et concilie la liberté de chacun avec la liberté de tous ; mais elle est insuffisante, en ce qu'elle n'indique pas le rôle de la liberté. Il faut la compléter ainsi : « Le droit est la règle qui garantit et concilie la liberté de chacun avec la liberté de tous, pour qu'elle puisse réaliser les buts individuels et sociaux assignés à l'homme par sa nature d'être raisonnable. » Le droit diffère d'ailleurs du devoir : il ne concerne que l'acte extérieur qui établit un rapport entre deux personnes et peut être déterminé par les lois positives ; le devoir au contraire ne regarde que l'intention et n'a d'autre juge que la conscience. La science du devoir est en outre plus étendue que celle du droit : car les devoirs de justice sont les seuls auxquels correspondent des droits (Ortolan, *de la Morale dans le Droit*). *Voy.* Justice. — II. Considéré dans son *objet*, c.-à-d. dans son contenu, le Droit se présente comme un ensemble de *conditions* dépendantes de la volonté et nécessaires à l'individu ou à la société pour atteindre un certain but. Pour déterminer cet objet, on a deux choses à considérer : 1° la fin que doivent atteindre l'individu et la société, qui est de conserver et de développer la personnalité humaine, c. à-d. la liberté unie à l'intelligence et à l'amour, en sorte que la personnalité est à la fois le fondement et le but du droit ; 2° les conditions qui dépendent de la volonté et qui sont nécessaires à l'individu et à la société pour la poursuite de cette fin, c.-à-d. d'une part, des choses extérieures que l'homme modifie par son action pour les faire servir à son usage ; d'autre part, des actions ou prestations de ses semblables, comme l'éducation, etc. C'est par la considération de ces deux éléments, du but rationnel de la vie humaine et des conditions nécessaires à la poursuite de ce but, que l'on détermine les droits de l'homme et qu'on trouve leur raison. On établit ainsi les *D. primitifs*, qui dérivent de la qualité essentielle et fondamentale d'être raisonnable : droit au respect et au développement de la personnalité humaine, droit d'égalité, de liberté, de propriété, d'association dans toutes ses applications aux buts rationnels de la vie, enfin droit de légitime défense et les *D. dérivés,* constitués par des conventions, comme les contrats et les sociétés (*Voy.* Personnalité, Égalité, Liberté, Propriété, Sociabilité, Défense, Contrat, Société, Mariage, etc.). On procède de même pour les droits réciproques de l'État et du citoyen et pour les rapports des États entre eux (*Voy.* État, Loi, Gouvernement, Droit international). — Le droit naturel a ainsi une grande importance pour l'établissement et l'application du droit positif : il fournit au législateur, au publiciste, à l'homme d'État, une doctrine et une règle sûre pour apprécier les lois existantes et trouver les modifications qu'il convient d'y apporter ; il aide en même temps le jurisconsulte et le magistrat à comprendre les motifs qui ont guidé le législateur et à interpréter avec équité les lois établies.

Les philosophes grecs faisaient consister le droit naturel dans la théorie de la *justice.* D'après Platon, la justice est, pour l'homme privé, la coordination des facultés de l'âme et des vertus correspondantes sous la direction de la raison ; pour l'État, la coordination des fonctions sociales sous la direction des magistrats instruits dans la philosophie : elle a pour but l'établissement de l'unité par une égalité et une communauté aussi complète que possible, erreur qui absorbe l'individu dans l'État et a été reproduite sous des formes diverses dans beaucoup d'utopies des temps modernes. Aristote, au contraire, donne pour bases à la justice l'individualité, c.-à-d. la variété des fonctions et la liberté sociale : l'homme étant un être sociable, la justice est la disposition universelle à tous les actes qui, par le maintien de l'ordre et de l'égalité, procurent la perfection de la société, dont le but est l'utilité unie à la vertu ; elle a deux applications, la *J. distributive*, qui donne à chacun ce qui lui revient suivant son mérite, et la *J. commutative*, qui règle les transactions ; elle a deux formes, la *J. naturelle,* fondée sur la nature invariable de l'homme, et la *J. légale*, inférieure à la première parce qu'elle dépend de la volonté du législateur ; mais le juge, consultant la raison, supplée à l'insuffisance de la loi par la règle flexible de l'*équité*. Au point de vue du rationalisme abstrait des stoïciens, la justice, indépendante des conventions humaines, s'identifiant avec ce qui est honnête, consiste à respecter l'égalité naturelle des hommes et à rendre à chacun le sien dans une équitable proportion. — Ces principes de droit et de politique, popularisés à Rome principalement par les écrits de Cicéron et de Sénèque, y favorisèrent le développement de la jurisprudence et de la législation dans le sens de l'équité et de l'égalité, comme on le voit par les maximes des jurisconsultes, p. ex., d'Ulpien : « quant au droit naturel, tous les hommes sont égaux ; par le droit naturel, tous les hommes naissent libres. » Peu à peu les idées chrétiennes exercèrent aussi leur influence sur la législation (Troplong, *Influence du christianisme sur le droit privé des Romains*) : l'unité de Dieu conduit à la fraternité et à l'égalité de tous les hommes en Dieu ; l'individu, cessant d'être absorbé dans l'ordre purement civil et politique, devient membre d'un ordre divin, d'où il tire son droit absolu de personnalité. Après les écrits des Pères de l'Église, on ne trouve de théorie sur le droit et l'État que dans St Thomas d'Aquin, qui leur donne un fondement dans la *raison*

même de Dieu (Jourdain, *Philosophie de St Thomas d'Aquin*). Au XVIIe siècle, le Droit naturel se constitua comme science par les ouvrages systématiques de Grotius et de Puffendorf, qui prirent pour base la sociabilité; leur exemple développa en Allemagne le goût pour ce genre de spéculation, qui donna naissance aux écoles de Thomasius, de Wolf, de Kant; après la réforme opérée par ce philosophe, parurent les systèmes divers de Fichte, de G. Hugo, de Bouterweck et de Krause, dont s'est inspiré M. Ahrens dans son *Cours de droit naturel* (5e éd. Bruxelles, 1860); enfin Hégel a aussi publié une *Philosophie du droit* qui est une des applications de son panthéisme idéaliste et ramène le développement de la liberté à un déterminisme logique. L'Italie a produit les ouvrages de Vico, de Beccaria, de Filangieri et de Romagnosi; l'Angleterre, ceux de Locke (*Essai sur le gouvernement civil*) et de Bentham, chef de l'école utilitaire. En France, les travaux de l'Allemagne sont connus par les traductions et les écrits de Barbeyrac, de Vattel, de Burlamaqui, de Rayneval, de Tissot et de Renouvier; mais on s'y est occupé principalement de certaines parties du droit naturel: des institutions sociales et politiques, comme Montesquieu (*Esprit des lois*), J.-J. Rousseau (*Contrat social*), Rossi (*Cours de droit constitutionnel*, 1836), etc.; de la législation pénale, comme Pastoret (*Traité des lois pénales*, 1790), Rossi (*Traité du droit pénal*, 1829), Franck (*Philosophie du droit pénal*, 1866); enfin les chefs de certaines sectes, comme St-Simon, Fourier, Aug. Comte, ont voulu absorber le droit naturel dans l'économie politique. — Pour l'histoire du droit naturel, consulter: Lerminier, *Histoire des législations comparées* (1837); Matter, *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles* (1837); Ahrens, *Cours de droit naturel* (1860); Barni, *Histoire des idées morales et politiques au XVIIIe siècle* (1868).

DROIT POSITIF, ensemble des règles formulées par le législateur comme obligatoires. Il ne doit être autre que l'expression du droit naturel, et sur les points où il s'en est éloigné par l'effet de circonstances accidentelles, il tend incessamment à s'en rapprocher. On l'oppose à l'*équité*, qui est la conformité aux principes du droit naturel: c'est une règle pour le juge, placé entre le droit positif et ce qu'il regarde comme l'équité, de juger d'après le droit positif, de peur que les divergences de la raison individuelle ne mettent l'arbitraire là où doit régner l'uniformité. En ce sens on appelle quelquefois le droit positif *droit étroit*. On dit aussi qu'une disposition de loi est de *droit étroit*, quand elle a un caractère exceptionnel qui empêche de l'étendre à d'autres hypothèses.

I. *Quant à sa forme*, le *D. positif* se divise en *Droit écrit*, et en *Droit non écrit* ou *coutumier*. Le *D. écrit* est celui qui a été promulgué par le législateur; le *D. coutumier* est celui qui s'est établi par l'usage. Aujourd'hui tout le droit français est écrit; ce n'est que dans quelques cas isolés, comme en matière de servitude et de louage, que les usages locaux peuvent faire loi (*Voy.* USAGE), et l'usage contraire ne peut faire tomber la loi en désuétude (*Voy.* ABROGATION). Mais, avant 1789, la France était divisée au point de vue du droit en deux parties qu'on pouvait considérer comme séparées par la Loire: au Nord, on était régi par des coutumes (*Voy.* COUTUME), d'origine germanique; au Midi, par le droit romain qu'on appelait, dans un sens spécial de ce mot *droit écrit*.

II. *Quant à son objet*, il reçoit de nombreuses divisions. On distingue d'abord le *Droit public* et le *Droit privé*. Le *D. public* est celui qui règle la constitution du pouvoir social, les rapports des États entre eux et les rapports des particuliers avec l'État; le *D. privé* est celui qui règle les rapports des particuliers entre eux.

Le *Droit public* se divise:

1° En *Droit public propr. dit*, *D. politique* ou *constitutionnel*, qui règle la constitution du pouvoir social. On appelle *publicistes* ceux qui s'en occupent. La base du droit public français doit être cherchée dans la comparaison des diverses constitutions qui se sont succédé en France depuis 1791.

2° En *Droit public international* ou *diplomatique*, ou *Droit des gens*, qui règle les rapports des États entre eux ou d'un État avec les membres d'un autre État. Il consiste dans les traités intervenus entre les diverses puissances et dans certaines règles, établies par l'usage ou par des stipulations formelles que les États se sont imposé d'observer entre eux (Voir les ouvrages de Vattel, Grotius, Burlamaqui, Puffendorf, et en dernier lieu le *Traité du droit des gens de l'Europe* de Martens, revu et annoté par M. Vergé, 1864). — On appelle quelquefois aussi *Droit des gens* le droit public ou privé commun aux nations ou à la plupart des nations civilisées;

3° En *Droit pénal* ou *criminel*, qui établit les infractions à l'ordre social, les peines qui les frappent et la manière de les poursuivre. En France, il est consigné dans le Code pénal et le Code d'Instruction criminelle, modifiés et complétés par diverses lois sur la presse, les forêts, les douanes, etc. Il se divise lui-même en *D. pénal* ou *criminel propr. dit*, établissant les infractions et les peines, et en *Instruction criminelle*, traçant les formes de la poursuite et du jugement. — Le Droit criminel a été en s'améliorant progressivement. Chez plusieurs des peuples anciens, la peine avait un caractère privé et n'était que la réparation du préjudice causé à un particulier: ainsi le talion était le fondement du droit pénal dans la loi de Moïse. Chez les peuples barbares, le coupable pouvait se racheter de la peine en payant à la victime ou à sa famille la composition ou wehrgeld; aussi les délinquants étaient-ils poursuivis par les particuliers. Au moyen âge s'introduisit l'institution du ministère public (gens du roi), qui exerçaient les poursuites au nom de la société et dont la création donna à la répression plus d'énergie et d'uniformité. Mais, jusqu'au XVIe siècle, la barbarie, la confusion et l'arbitraire régnèrent dans le droit criminel, tant au point de vue des peines que dans l'instruction. L'ordonnance de 1539, due au chancelier Poyet, sous François Ier, et celle de 1670, œuvre de Pussort et de Lamoignon sous Louis XIV, eurent le mérite d'y mettre un peu d'ordre; mais déshonorées par la cruauté des peines, la torture et le secret de la procédure, elles furent l'objet des attaques des publicistes du siècle suivant. C'est, en effet, du XVIIIe siècle que date la rénovation du droit criminel par Beccaria et Filangieri, et à laquelle Voltaire eut une grande part. Grâce à leurs écrits, l'adoucissement des peines, la suppression de la torture, la publicité de la procédure passèrent des idées dans la loi: le *Code des délits et des peines* du 3 brumaire an IV, ceux de 1808 (*Code d'Instruction criminelle*) et de 1810 (*Code pénal*), consacrèrent ces grands principes; puis vinrent la réforme du Code pénal en 1832 qui généralisa l'emploi des circonstances atténuantes, la suppression de la marque, de l'exposition et du carcan, la mise en liberté sous caution; et de nouveaux progrès, qu'il est permis d'espérer, concilieront dans une mesure plus juste encore les droits de l'individu et ceux de la société. — Voir, sur le Droit pénal propr. dit, les ouvrages de MM. Carnot, Chauveau, Adolphe et Faustin Hélie, Ortolan, Rauter, et sur l'Instruction criminelle, ceux de MM. Mangin et Faustin Hélie;

4° En *Droit administratif*, qui régit les rapports de l'État et des diverses autorités avec les particuliers. Nous n'avons pas en France de code de Droit administratif (Voir les ouvrages de MM. Batbie, Dufour et Serrigny, sur le Droit public et administratif). — *Voy.* aussi ADMINISTRATION.

Le *Droit privé* se divise:

1° En *Droit civil*: ce mot a plusieurs sens. On oppose le Droit civil, considéré comme le droit propre des citoyens d'un pays, au Droit des gens, considéré comme commun aux nations ou à la plupart des nations civilisées. On prend aussi le mot Droit civil pour syno-

nyme du Droit privé; mais, plus spécialement, le Droit civil est l'ensemble des règles qui régissent les rapports des particuliers non commerçants. Il est consigné aujourd'hui dans le Code civil ou Code Napoléon, modifié ou complété par quelques lois accessoires, et qui se divise en trois livres correspondant aux divers objets du droit civil : le 1er livre traite *des Personnes* (distinction des Français et des étrangers, tenue des actes de l'état civil, domicile, mariage et séparation de corps, paternité et filiation, puissance paternelle, tutelle, interdiction); le 2e livre, *des Biens*, (distinction des meubles et des immeubles, droits qu'on peut avoir sur les biens, propriété, usufruit, servitude) ; le 3e livre, *de la Manière d'acquérir les droits* (successions, donations, testaments, obligations, contrat de mariage, hypothèques, prescription). — Voir sur le Droit civil, les traités de Duranton, Toullier, Troplong, de MM. Marcadé et Pont, Demante et Colmet de Santerre, Demolombe, etc.

L'origine de notre Droit civil est dans le *Droit romain*, et dans l'ancien *Droit coutumier*. — Le *Droit romain*, qui s'est développé pendant dix siècles, depuis la loi des XII Tables jusqu'à Justinien, mais qui a trouvé son développement le plus complet au siècle des Antonins avec Papinien, Paul et Ulpien, et d'autres grands jurisconsultes, est encore l'objet d'un enseignement spécial et en est digne, quoique législation morte, par son importance comme origine du Droit français, par son lien intime avec l'histoire, son développement scientifique, son unité à travers les vicissitudes des événements politiques et enfin par l'art même des jurisconsultes romains. Bossuet l'appelle la raison écrite qui gouverne les peuples de la terre. Encore aujourd'hui, il est en vigueur dans une partie de l'Allemagne. Il se divise en *D. civil* qui résulte des lois et plébiscistes, des sénatus-consultes, constitutions impériales, réponses des jurisconsultes, etc., et en *D. prétorien* ou *romain*, résultant des édits des préteurs et autres magistrats. On l'étudie : 1° dans les compilations de Justinien, qui forment le *Corpus juris civilis* ; ses *Institutes*, recueil élémentaire des principes du droit, destiné à l'enseignement; son *Digeste*, recueil des principales décisions des jurisconsultes; son *Code*, recueil de constitutions impériales, et ses *Novelles*, qui sont ses propres constitutions; 2° dans les ouvrages originaux qui nous sont restés des jurisconsultes romains : *Institutes* de Gaius, *Règles* et *Sentences* de Paul ; 3° dans quelques œuvres postérieures à Justinien, comme les *Basiliques*, compilation rédigée sous Basile le Macédonien. L'enseignement du Droit romain, presque complètement négligé en France jusqu'au XIIe siècle, a été de plus en plus florissant depuis cette époque avec l'école des glossateurs ou commentateurs des textes (Accurse, Irnérius, Bartole) et l'école historique ou de l'explication du droit par l'histoire des institutions, qui domine encore aujourd'hui (Cujas, Doneau, Noodt, Voet, Pothier, Savigny, Ch. Giraud, Laferrière). Les ouvrages élémentaires les plus connus sur le Droit romain, sont l'*Explication des Institutes* de M. Ducaurroy, l'*Explication historique des Institutes* de M. Ortolan, le *Cours élémentaire de Droit romain* de M. Demangeat. — Pour le *Droit coutumier*. *Voy.* COUTUME.

2° En *Droit commercial*, ensemble des règles qui régissent les particuliers commerçants. Les villes de l'antiquité, Tyr, Rhodes et Athènes, et au moyen âge, Amalfi, Pise, Marseille, Oléron, avaient leur *droit commercial*; mais les règles générales de ce droit ne furent codifiées en France que sous Louis XIV (ordonnances de 1673 sur le commerce de terre et de 1681 sur la marine). Le Code de commerce actuel est de 1807; il a été modifié dans beaucoup de ses parties (notamment en 1832 où l'on a refondu la loi des faillites), mais il n'est pas encore à la hauteur du développement actuel des institutions commerciales et sera, sans doute, complétement refait. — Voir les ouvrages de MM. Pardessus, Alauzet, Bédarride, Massé, Bravard et Demangeat.

3° En *Droit international privé*, ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'un Etat avec les membres des autres Etats. — Voir l'ouvrage de M. Félix, revu et annoté par M. Demangeat.

III. *Quant à son but*, il se divise en *Droit déterminateur* et en *Droit sanctionnateur*. Cette division, proposée par M. Oudot et repoussée par beaucoup d'auteurs, signifie qu'il y a dans le Droit une partie qui définit les rapports des hommes entre eux et une partie qui les protége. — Dans le Droit sanctionnateur rentre la Procédure, ensemble des règles à suivre en justice pour y obtenir la reconnaissance et la protection de son droit. *Voy.* SANCTION et PROCÉDURE.

Il y a aussi des législations spéciales ou droits particuliers : 1° Le *Droit canonique* ou *ecclésiastique*, créé par les canons des conciles et les décrétales des papes consignées dans le *Corpus juris canonici*, qui régit encore auj. l'Eglise, et qui à ce titre intéresse les citoyens en tant que membres de l'Église (*Voy.* EMPÊCHEMENTS DE MARIAGE). Voir Durand de Maillane, *Traité de droit canonique* ; — 2° le *Droit militaire*, qui régit les armées de terre et de mer et est consigné dans des lois spéciales et dans les codes de justice militaire des armées de terre et de mer, refaits en 1856. Voir Broultz, *du Droit militaire* et V. Foucher, *Commentaire des codes militaires* ; — 3° le *Droit maritime public* ou *privé* : le *D. maritime privé* relatif au commerce de mer rentre dans le droit commercial, et le *D. maritime public*, dans le droit administratif ou dans le droit international. Voir Pardessus, *Collection des lois maritimes*, et Ortolan, *Diplomatie de la mer*; — 4° le *Droit rural*, relatif aux propriétés rurales. Un Code rural a été rédigé en 1791 ; on le refond en ce moment (1870).

On entend par *Droit divin* celui qui dérive de la volonté formelle de Dieu. Il repose sur les lois divines consignées dans les livres saints. Ce droit a donné lieu à de vives contestations quand on a voulu l'étendre au delà de la sphère religieuse proprement dite, et le faire intervenir, par exemple, dans la politique, en donnant la parole divine pour fondement aux droits de certains prétendants. *Voy.* LÉGITIMITÉ et THÉOCRATIE.

IV. Dans un second sens, le mot *Droit* désigne la science du droit elle-même ; c'est ainsi qu'on dit *enseigner le droit, faire son droit*. On peut voir, à propos du droit romain, comment l'enseignement du droit s'est fondé en France : il florissait surtout dans les écoles de Paris, Toulouse et Bourges. Organisé à nouveau en 1679, il comptait 19 écoles en 1789 ; elles furent supprimées en 1792, comme tous les établissements d'utilité publique. La loi du 25 octobre 1795 créa une chaire de législation dans chaque école centrale, mais les Facultés de droit ne furent réellement rétablies que par la loi du 22 ventôse an XII; elles ont été réorganisées par le décret du 17 mars 1808; on en compte auj. 11 (*Voy.* FACULTÉS). On enseigne dans toutes le *D. romain*, le *D. civil*, le *D. commercial*, le *D. administratif*, le *D. criminel* et la *Procédure civile*; la Faculté de Paris possède de plus des chaires de *D. des gens*, *Histoire du droit*, *D. français étudié dans ses origines féodales et coutumières*, *Économie politique*, et celle de Toulouse, une chaire de *D. coutumier*. Le Collége de France a aussi une chaire de *Législation comparée*, et le *D. administratif* s'enseigne aux Écoles des Mines et des Ponts-et-Chaussées. Voir Reboul, *De l'organisation et de la discipline des Facultés de Droit*.

Droit comparé ou *Législation comparée*, étude des diverses législations comparées entre elles ; cette partie intéressante et utile du Droit, qui s'enseignait déjà au Collége de France, attire de plus en plus vivement l'attention des jurisconsultes; une *Société de Législation comparée* vient de se fonder à Paris à l'imitation de celles qui existaient déjà en Angleterre et en Belgique.

V. Dans un troisième sens, le *droit* est le bénéfice ou la faculté qui résulte de la loi : ainsi le droit de se marier, de tester, d'avoir un jour sur le jardin de son

voisin, etc. A ce point de vue nos droits reçoivent les principales divisions suivantes.

1° *Droits civiques* et *politiques* et *Droits civils*. — Les *D. politiques* et *civiques* qui n'appartiennent qu'aux citoyens et dérivent du Droit politique et constitutionnel, consistent dans la faculté de participer à l'exercice de la puissance publique et se résument tous dans l'aptitude légale d'élire ou d'être élu aux fonctions de l'ordre législatif, exécutif et judiciaire (électeur, éligible, juré, fonctionnaire public, membre de l'armée ou de la garde nationale, tuteur). Les *D. civils* qui résultent du droit privé sont les facultés que les personnes sont appelées à exercer dans leurs rapports privés avec les autres personnes (droit de se marier, d'acquérir, de disposer, de contracter, etc.). Ils appartiennent aux Français et peuvent appartenir aux étrangers. *Voy.* Étranger.

2° *Droits réels* et *Droits personnels*. — Le *D. réel* est celui qui s'exerce sur une chose en quelques mains qu'elle soit, comme le droit de propriété, de servitude ou d'hypothèque ; le *D. personnel* est celui qui permet d'exiger quelque chose d'une personne déterminée. Le Droit réel a les deux attributs suivants qui n'appartiennent pas au Droit personnel : 1° *D. de préférence*, ou d'être payé sur le prix de l'action préférablement à ceux qui n'ont qu'un droit personnel ; 2° *D. de suite*, ou de reprendre la chose quel qu'en soit le possesseur.

Dans ce sens, le mot *droit* a aussi des acceptions spéciales. — 1° *Droits de l'homme*. On entend par-là les droits naturels que l'homme ne peut abdiquer en entrant dans la société et que celle-ci doit, à son tour, lui garantir. On connaît sous le nom de *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* une célèbre déclaration que l'Assemblée constituante rédigea en 1789, à l'exemple de celle qu'avaient proclamée en 1776 les États-Unis d'Amérique, et qui fut mise en tête de la constitution de 1789. Depuis la Convention, le Directoire et le Gouvernement de 1848 ont placé en tête de leurs constitutions des déclarations analogues. — 2° *Droits royaux* ou *régaliens*. Sous l'ancien régime, on appelait ainsi les droits dépendant de la souveraineté, comme de faire les lois, rendre la justice, battre monnaie, donner des lettres de grâce, anoblir (*Voy.* Régale). — 3° *Droits féodaux* ou *seigneuriaux*. C'était sous la féodalité le droit pour un seigneur d'exiger de son vassal certains services personnels, tels que la foi et l'hommage, et des services pécuniaires : ces derniers étaient très nombreux (*D. de cens* ou redevance annuelle, *D. de lods et ventes*, pour les mutations entre-vifs; *D. de rachat* pour les mutations par décès, etc.). — *Droits d'auteur*. *Voy.* Auteur.

Droit des pauvres. *Voy.* Pauvres.

Droit au travail. *Voy.* Travail.

VI. Enfin, en Finances, on nomme *droits* les redevances ou taxes perçues à l'entrée ou à la sortie des frontières (*douanes*), ou des villes (*octrois*), ou sur la consommation (*tabac, sel*), ou sur l'accomplissement de certains actes (*enregistrement*). En cette dernière matière, on distingue le *droit fixe* consistant dans une somme qui ne varie pas, et le *droit proportionnel*, qui consiste dans un tant pour cent sur les valeurs imposées. — On appelait *Droits réunis*, sous le Consulat et l'Empire, les contributions Indirectes, qu'on avait réunies dans une même administration : la Restauration avait promis d'abolir ces impôts odieux aux populations, mais elle fut obligée de les conserver, en en changeant seulement le nom. *Voy.* Contribution et Impôt.

DROITE, en Politique. *Voy.* Centre.

DROMADAIRE (du lat. *dromedarius*, du gr. δρομάς, coureur). *Voy.* Chameau.

DROME (du gr. δρομάς) *Dromas*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers hérodiens, établi pour une seule espèce, le *D. ardéole* (*D. ardeola*) qui habite le littoral de la mer Rouge et du Bengale. C'est un oiseau semblable au Héron, à tête blanche, à manteau noir et à queue grise : il se nourrit de poisson.

DROMÉE ou Émou, oiseau. *Voy.* Casoar.

DROMIE (du gr. δρόμος, course), *Dromia*, genre de Crustacés décapodes brachyures, type de la tribu des Dromiens : test court, bombé et velu; 7 paires de pieds, dont les deux dernières sont insérées sur les côtés du dos et terminées par un double crochet. La *D. commune* (*D. Rumphii*) se trouve dans l'Océan et la Méditerranée. On la rencontre ordinairement recouverte de valves de coquilles qu'elle tient avec ses pieds de derrière et dont elle semble se servir comme de bouclier.

DRONGO (nom indigène), *Edolius*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, tribu des Gobe-mouches, vivant en grande partie dans l'Inde. Ces oiseaux, dont les teintes sont noires, ont la queue fourchue, le bec denté, les narines cachées par de longues soies, et les tarses très-robustes, mais courts. Leur nourriture se compose d'insectes, et surtout d'abeilles. Le *Drongear* (*E. musicus*) et le *Drongo à moustaches* (*E. mystaceus*) ont un chant analogue à celui du merle, mais aigre et discordant.

DRONTE, *Didus*. Cet oiseau, dont l'espèce a disparu depuis deux siècles, avait un bec énorme, un corps carré, pesant env. 25 kilogr. et recouvert d'un duvet de plumes grises, des jambes aussi larges que longues; point d'ailes ni de queue. MM. P. Gervais et Coquerel le rangent parmi les Vautours; MM. Milne Edwards et Owen le considèrent comme un Pigeon marcheur. — Le Dronte a été découvert à l'île Maurice, en 1598, par l'amiral Wybrand de Warwyk ; en 1638, il en existait encore un exemplaire apporté à Londres. Auj. on ne retrouve plus que ses ossements. Ce fait de la disparition du Dronte, dans une île, où l'espèce était à l'abri des variations et de l'invasion d'autres espèces mieux organisées, est présenté par certains naturalistes comme une confirmation du système de Darwin. *Voy.* Espèce.

DROPS, appareil inventé en Angleterre et servant au chargement des navires. Il se compose essentiellement de plans inclinés automoteurs, à l'aide desquels, par la seule action de la pesanteur, on fait descendre les wagons chargés et remonter les wagons vides.

DROSCHKI ou drowski, cabriolet de place en Russie : c'est une espèce de banc en forme de bât d'âne, monté sur quatre petites roues et garni d'un dossier. On le conduit à grandes guides.

DROSÉRACÉES (du g.-type *Drosera*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles pétiolées, alternes; à fleurs petites, blanches, roses ou pourpres, le plus souvent en grappes. — Genres : *Drosera*, *Dionea*, *Parnassia*, etc.

DROSÈRE (du gr. δροσερος, couvert de rosée), *Drosera*, genre type de la famille des Droséracées : ce sont de petites herbes élégantes, humides ou spongieuses, et croissant dans les marais. Elles ont des fleurs blanches en épis et des feuilles alternes, quelquefois radicales et couvertes de poils glanduleux, qui ont la même irritabilité que ceux de la Dionée. On trouve en France la *D. à feuilles rondes* (*D. rotundifolia*), la *D. à longues feuilles* (*D. longifolia*) et la *D. anglaise* (*D. anglica*).

DROSOMÈTRE. *Voy.* Rosée.

DROSOPHILE (du gr. δροσος, rosée ou liquide, et φίλος, qui aime), *Drosophila*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères athéricères, famille des Muscides : thorax élevé, corps de couleur testacée; larves blanches. Ils recherchent les liquides et les substances fermentées. La *Mouche du vinaigre* (*D. cellaris*) et la *D. des fenêtres* (*D. fenestrarum*) sont communes en France.

DROSSE (corrupt. de *trosse*), cordage tourné sur le cylindre de la roue du gouvernail pour le faire mouvoir et pour le maintenir dans la direction voulue. — On donnait autrefois ce nom aux cordages qui servent à borner le recul des canons. — *Drosser*, en termes de Marine, se dit d'un bâtiment qui est entraîné vers

la terre par la force du vent ou d'un courant. *Voy.* DÉRIVE.

DROUSSETTE, grande carde à grosses dents qui, dans la fabrication du drap, commence à préparer le cardage, en brisant la laine et lui donnant la première façon.

DRUPACÉES (de *drupe*), famille de plantes plus connue sous le nom d'*Amygdalées*. *Voy.* ce mot.

DRUPE (du lat. *drupa*), fruit simple, indéhiscent, dont l'endocarpe forme un noyau ligneux. Il est pulpeux dans le Prunier, charnu dans l'Abricotier, sec, cassant et coriace dans l'Amandier et le Noyer.

DRUSE (de l'allem. *Drüse*, glande), incrustation formée à la surface ou dans la cavité intérieure d'un minéral, par des cristaux d'une autre nature, comme ceux qui tapissent l'intérieur des géodes.

DRYADE (du gr. δρυάς, Dryade), *Dryas*, genre de la famille des Rosacées, type de la tribu des Dryadées, renferme des sous-arbrisseaux à feuilles simples, ovées; à fleurs blanches, assez grandes, qui croissent sur les montagnes septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. — La tribu des *Dryadées* renferme les genres *Dryade*, *Aigremoine*, *Alchemille*, *Fraisier*, *Potentille*, *Sanguisorbe*, etc.

DRYANDRA. *Voy.* ELÉOCOCCA.

DRYMOPHILE (du gr. δρυμός, forêt, et φίλος, ami), *Drymophilus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, voisins des Gobe-mouches, renfermé plusieurs espèces qu'on trouve en Afrique, en Asie et en Amérique. Le *D. voilé* (*D. velatus*), type du genre, habite les îles de la Sonde.

DRYPTE (du gr. δρύπτω, déchirer), *Drypta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques : corselet plus étroit que les élytres; dernier article des tarses bilobé. La *D. échancrée* (*D. emarginata*) se trouve aux environs de Paris, dans les bois humides ; elle est d'un vert bleuâtre, avec les pattes et les antennes fauves.

DUALISME (du lat. *dualis*, de deux), système religieux et philosophique qui explique la formation de l'univers par l'existence de deux principes également éternels. — I. *Dualisme religieux*. Chez les Iraniens ou anciens Perses, en Bactriane, Zoroastre, réformant le naturalisme des Aryas, le changea en dualisme du Bien et du Mal, de la Lumière et des Ténèbres, et fonda ainsi la religion appelée *mazdéisme* (science universelle). Son livre sacré est le *Zend-Avesta* et en voici la doctrine : « Au commencement il y avait deux jumeaux, deux esprits, le *bon* et le *méchant*, ayant chacun leur activité propre en pensées, en paroles et en actions. Choisissez entre ces deux esprits ; soyez bons et non méchants... Ormuzd est saint et véridique. Il faut l'honorer par la vérité et par de saintes actions. » Le vrai Dieu est donc *Ormuzd* (*Ahura Mazda*, l'Esprit sage, l'*Oromasde* de Platon et d'Aristote); il est la lumière éternelle, la vérité et le bien ; il a donné naissance au monde et à tous les êtres par sa *Parole*, qui est le *Verbe créateur*. Avec les anges (*amschaspands*, *izeds*, *férouers*), il lutte contre *Ahriman* (*Angro Mainyas*, l'Esprit mauvais) chef des démons (*devs*), principe des ténèbres, du mensonge et du mal (son adversaire, mais non son égal, comme l'enseigna plus tard le Manichéisme), et dont l'emblème est le grand serpent adoré par les Touraniens de la Médie. Entre Ormuzd et l'homme, il y a un médiateur, *Mithra*, la créature et l'image d'Ormuzd, la lumière créée qui éclaire les objets et qui les voit, le vrai soleil qui brille dans le ciel et l'œil vigilant qui est témoin de nos pensées et de nos œuvres. C'est dans sa demeure que les âmes des justes se réunissent après la mort; elles vont de là rejoindre Ormuzd et les amschaspands qui siégent sur des trônes d'or. — Le culte, d'une extrême simplicité, consistait dans les prières, l'offrande du jus de *hauma* (la même plante que le *sôma* védique) et l'entretien du feu sacré, symbole de la lumière divine. Il est encore pratiqué dans le Kerman et à Bombay par les Parsis ou Guèbres. — Consulter : Eug. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna* (1833), *Études sur la langue et sur les textes Zends* (1850); Ménant, *Zoroastre* (2e éd. 1857); Oppert, *le Verbe créateur de Zoroastre* (1862); Firdoûsi, *le Livre des rois* (trad. par M. Mohl). *Voy.* MANICHÉISME.

II. *Dualisme philosophique*. La plupart des philosophes grecs admettaient deux principes, l'un supérieur, l'Intelligence absolue, source de l'ordre, de la force efficace et de la vie ; l'autre inférieur, la Matière première, que Platon représente dans le *Timée* comme une substance indéterminée (le non-être), Aristote dans sa *Métaphysique*, comme l'être en puissance, et les Stoïciens, comme une substance passive et dépourvue de toute qualité. Cette hypothèse d'une matière conçue comme une abstraction indéfinissable a fait place au dogme de la *création*. *Voy.* ce mot.

DUALISTIQUE (THÉORIE). *Voy.* ÉLECTRO-CHIMIE.

DUC, DUCHESSE (du lat. *dux*), titre nobiliaire qui se place entre celui de prince et celui de comte (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Le fils aîné d'un duc prend le titre de marquis. — La couronne ducale est un cercle d'or surmonté de fleurons.

DUC, *Bubo*, sous-genre de Chouettes, de l'ordre des Rapaces, famille des Nocturnes. Ces oiseaux ont autour des yeux un disque de plumes incomplet, susceptible de se redresser ; les ouvertures auriculaires sont grandes, le bec est courbé dès sa base. On en connaît trois espèces : le *Grand-duc* (*Strix bubo*), dont le corps est plus grand que celui de la buse ; le *Moyen-duc*, ou *Hibou commun* (*Strix otus*), et le *Petit-duc* (*Strix scops*). Le Grand-duc est fauve et tacheté de raies brunes. Il vit solitaire ou par paires dans les forêts de l'Europe et de l'Afrique. Il se nourrit de mulots, de souris, d'oiseaux et de reptiles. *Voy.* HIBOU.

DUCAT (de l'ital. *ducato*; de l'effigie représentant un *duc*), monnaie réelle et de compte, originaire d'Italie, et dont les diverses espèces, très-multipliées, sont depuis longtemps en circulation dans une grande partie de l'Europe, surtout en Allemagne. Le *ducat réel* est en or; sa valeur est de 11 fr. 75 c. Le ducat d'argent (*ducaton* et *justine*), valait environ la moitié du ducat d'or; il n'est plus en usage. — Sous Charles VI, on donnait en France le nom de *ducat aux fleurs de lis* à une espèce de florin qui valait 20 sols de l'époque, et de notre monnaie, 12 fr. 50 c.

En Espagne, il y avait autrefois des ducats qui n'étaient que des monnaies de compte : on y distinguait le ducat d'argent (de *plata*), valant 4 fr. 20 c., et le ducat de cuivre (de *vellon*), valant 2 fr. 40 c.

DUCATON. *Voy.* DUCAT.

DUCHÉ. *Voy.* DUC.

DUCROIRE (pour *avoir-du-croire*, avoir confiance), nom donné, en termes de Commerce, à une prime accordée au commissionnaire qui répond des débiteurs auxquels il vend la marchandise qui lui est confiée en commission. Le *ducroire* ne modifie les obligations du commissionnaire que sous le rapport du placement garanti des marchandises. — Ce mot se dit aussi du commissionnaire et du commettant lui-même. On est dit *ducroire*, quand on confie une marchandise, ou quand on se charge de la vendre, moyennant garantie.

DUCTILITÉ (de *ductile*; du lat. *ductilis*), propriété qu'ont certains corps de pouvoir être réduits en fils plus ou moins minces, et de s'étendre lorsqu'on les soumet au laminoir. L'or est le plus ductile de tous les métaux ; les métaux malléables, c.-à-d. qui se laissent aplatir sous le marteau, sont aussi ductiles ; mais les plus malléables ne sont pas toujours les plus ductiles : le plomb est extrêmement malléable, mais il s'en faut beaucoup qu'il soit aussi ductile que le fer et le platine. Voici l'ordre de la ductilité absolue des principaux métaux : or, platine, argent, fer, étain, cuivre, plomb, zinc, nickel.

DUDAÏM (mot hébreu), espèce du genre Concombre, appelée aussi *Concombre chalté*, à cause des poils blancs qui hérissent ses fruits fusiformes, verts et jaunes, à chair très-odorante, mais insipide. —

On a cru reconnaître dans le *D. cultivé* le *Dudàim* des Hébreux, végétal que la Bible cite comme favorisant la conception ; d'autres prétendent que c'est la mandragore, la violette, la truffe, le salep, la banane.

DUÈGNE (de l'esp. *dueña*), gouvernante à qui est confiée la surveillance des femmes du logis, femme de charge qui a soin de la dépense et du gouvernement intérieur d'une maison. Dans les grandes familles d'Espagne, la *duègne*, placée près d'une jeune épouse ou d'une jeune femme, exerce sur elle l'autorité d'une mère, réglant ses devoirs, dirigeant ses actions, en les mesurant aux règles de la bienséance et de l'honnêteté. A la cour, il y a des *duègnes d'honneur*, ou dames du palais, chargées d'accompagner la reine, et formant sa société obligée. En France, le mot *duègne* se prend en mauvaise part.

DUEL (du lat. *duellum*). Les Moralistes ont justement condamné le duel : il viole la première loi des sociétés civilisées, qui est de ne pas se faire justice à soi-même ; il implique à la fois le suicide et l'homicide, et porte la désolation dans les familles ; il fait dépendre l'*honneur* et le bon droit du hasard d'un coup d'épée, favorisant surtout les duellistes de profession ; enfin, il naît le plus souvent des causes les plus frivoles. Cependant cet usage barbare s'est toujours soutenu, parce qu'il est des offenses que la loi est impuissante à venger.

Le duel, tel que nous le connaissons, paraît avoir été inconnu aux anciens : leurs combats singuliers, comme celui de David et de Goliath, d'Achille et d'Hector, de Turnus et d'Énée, des Horaces et des Curiaces, de Manlius et du géant gaulois, avaient pour but de décider la victoire entre deux peuples ou de soutenir l'honneur d'une nation, et non de vider une querelle entre particuliers. Les Francs et les barbares du Nord introduisirent cet usage dans l'univers, et le destinèrent à venger l'honneur outragé et les querelles privées. La loi bourguignonne l'ordonnait comme épreuve juridique : l'accusateur et l'accusé combattaient ensemble, après avoir juré sur le crucifix que leur droit était bon ; le vaincu était pendu ou décapité ; la bonne cause était du côté du vainqueur. Lorsque les parties étaient des moines, des femmes, etc., ils désignaient des *champions*. — Interdits par St Louis, qui y substitua la preuve par témoins, et anathématisés par les papes, les *duels judiciaires* ou *jugements de Dieu* ne se maintinrent pas moins pendant longtemps en France : ils ne disparurent qu'au XVIe siècle, sous Henri II. Mais le *duel d'honneur* s'est perpétué jusqu'à nous. Il a lieu à l'épée, au sabre, au pistolet, le plus souvent devant des témoins, et d'après des règles qui font partie du code de l'honneur. Portée au plus haut degré sous les derniers Valois, surtout à la cour, la fureur du duel fut réprimée, mais sans succès, par des édits sévères de Henri IV et de Louis XIII : sous ce dernier, un Montmorency Bouteville fut mis à mort pour avoir enfreint la défense du roi (1627). Louis XIV, par une ordonnance de 1679, condamna à mort tous ceux qui se seraient rendus sur le terrain, quelle que fût l'issue du duel, et institua, sous le titre de *tribunal du point d'honneur*, une cour composée des maréchaux de France, et chargée de juger les questions d'honneur. — Le Code pénal ne traite pas expressément du duel ; mais, dans la pensée du législateur, le chapitre des crimes et délits contre les personnes (livre III, tit. 2, ch. 1) devait y être appliqué ; depuis 1837, d'après la jurisprudence établie à la cour de cassation, l'auteur d'un homicide commis, de blessures faites ou de coups portés en *duel*, doit être poursuivi comme prévenu des crimes ou délits punis par les art. 302, 309-311 du même Code. Les témoins du duel sont poursuivis comme complices. La jurisprudence est du reste peu sévère à l'égard du duel, surtout s'il a eu lieu entre militaires.

Savaron, Basnage, J.-J. Rousseau, et de nos jours MM. Nougarède, Cauchy (1851), etc., ont écrit *sur le Duel* ; M. Fougeroux a donné l'*Histoire des duels* (1835). Voir aussi le rapport de M. Valette à la Constituante à propos d'un *Projet de loi sur le duel* (1849).

DUEL, en Grammaire. Outre le singulier et le pluriel, certaines langues ont dans leurs déclinaisons et leurs conjugaisons un 3e nombre qui sert à désigner deux personnes, deux choses : telles sont les langues hébraïque, sanscrite, grecque, laponne, polonaise, etc.

DUFRÉNITE. *Voy.* FER PHOSPHATÉ.

DUGONG (*Halicore*), genre de Mammifères, de l'ordre des Sirénides, dont les espèces habitent la mer des Indes et la mer Rouge : queue échancrée en croissant ; nageoires pectorales sans ongles ; dents à couronne plate, et deux incisives longues de 0^m^,15 qui descendent de la mâchoire supérieure en forme de défenses. La forme de ces animaux les a fait comparer aux sirènes de la Fable.

DUIT (du lat. *ductus*), chaussée faite de pieux et de cailloux, sur le bord d'une rivière et quelquefois en travers du cours de l'eau. On en construit surtout dans les lieux où les flots viennent se jeter au moment de la marée.

DUITE, nom donné par les Tisserands au fil que la navette conduit depuis une lisière jusqu'à l'autre, dans le tissage d'une étoffe. — Les Rubaniers appellent ainsi la portion de la chaîne qui lève ou baisse à chaque mouvement de marche.

DULCIFICATION (du lat. *dulcis*, doux). Les anciens Chimistes donnaient ce nom à l'opération consistant à mélanger un liquide âcre avec un autre moins caustique ; on *dulcifiait* les acides minéraux (esprit de sel, esprit de nitre) au moyen de l'alcool.

DULCITE (du lat. *dulcis*), substance sucrée isomère de la mannite ; formule $C^6H^{14}O^6$. On la trouve dans certaines plantes, telles que le *Melampyrum nemorosum*, la *Scrophularia nodosa*, etc. — Elle a été découverte par Laurent.

DULIE (du gr. δουλεία). *Voy.* CULTE.

DUNES (du lat. *dunum* ; orig. celtique). On appelle ainsi des monticules de sable que l'on observe sur les bords de l'Océan ou de la Manche. Ces monticules présentent généralement une pente douce du côté de la mer, tandis qu'ils sont abrupts du côté de la terre. Le sable qui les compose, poussé par le vent qui souffle de l'Océan une grande partie de l'année, se déplace sans cesse, et les dunes marchent lentement mais invinciblement de la mer vers la terre. Pour les arrêter, on a cherché à développer la végétation à leur surface : dans le nord on y est parvenu en y propageant une sorte de jonc marin ; dans les landes, en y plantant des pins maritimes. On a calculé que, si l'on n'avait pas arrêté les dunes des bords de la Gironde, avant 500 ans elles auraient englouti la ville de Bordeaux, comme les sables du désert ont englouti autrefois plusieurs villes de la Haute-Égypte. En Angleterre, dans le Norfolk et le Suffolk, les dunes ont couvert plusieurs villages dont on voit encore les clochers. — La loi du 18 juin 1859 a exempté d'impôt pendant 30 ans les semis ou plantations de bois sur les dunes.

DUNETTE (de *dune*, élévation), pont léger que l'on construit sur les grands navires, au-dessus du gaillard d'arrière, depuis le couronnement jusque sur l'avant du mât d'artimon, pour servir de logement. Le dessous est divisé et emménagé en chambres pour le capitaine et les premiers officiers. Autrefois la dunette était double ou triple, c.-à-d. à 2 ou 3 étages (*Voy.* CHATEAU D'ARRIÈRE). Souvent, au lieu d'une seconde dunette, on établissait à l'arrière du plancher de la première plusieurs chambrettes dont l'ensemble s'appelait *teugue*, ou bien plusieurs cabanes ou *carrosses*, adossées les unes aux autres sur le milieu de la dunette.

DUO (du lat. *duo*), morceau de musique fait pour être chanté par deux voix, ou exécuté par deux instruments. Le duo instrumental est toujours pour deux instruments seuls. Le duo vocal est accompagné le plus souvent par un orchestre, un piano, etc. Les Italiens le nomment *duetto*.

DUODÉCIMAL (SYSTÈME), du lat. *duodecimi*, douze, système de Numération dans lequel les unités des différents ordres sont de 12 en 12 fois plus grands, et où tous les nombres s'écrivent avec 12 chiffres. *Voy.* NUMÉRATION.

DUODÉNUM (du lat. *duodeni*, douze), première partie de l'intestin grêle, ainsi appelée parce que sa longueur est d'environ *douze* travers de doigt. Cet intestin occupe la partie profonde de l'abdomen ; il suit immédiatement l'estomac et communique avec lui par le pylore ; son extrémité inférieure se continue avec le *jejunum*. A l'intérieur, il présente une grande quantité de replis circulaires, appelés *valvules conniventes* (*Voy.* ce mot), qui ont pour fonction de retarder le passage des aliments et de faciliter, sur eux, l'action de la bile et du suc pancréatique, versés dans le duodénum par le canal cholédoque et le canal pancréatique (*Voy.* DIGESTION). Il existe des *artères* et des *veines duodénales*. — On appelle *duodénite* l'inflammation du duodénum qui accompagne ordinairement la gastrite et l'entérite.

DUODI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

DUPLICATA (du lat. *duplicatus*, double), double d'une dépêche, d'un brevet, d'un acte, d'un écrit quelconque. On délivre un duplicata d'un acte, soit pour mieux assurer la preuve de certains faits, soit pour suppléer à l'original égaré ou détruit (*Voy.* DOUBLES). L'usage des duplicata est fréquent dans les rapports d'un gouvernement avec ses colonies lointaines et avec ses agents diplomatiques.

DUPLICATION DU CUBE. *Voy.* CUBE.

DURBEC, *Corythus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, établi aux dépens du genre Bouvreuil : bec très-fort et bombé, recourbé comme celui des perroquets ; narines arrondies et cachées par de petites plumes ; langue épaisse et émoussée à sa pointe. Le *D. ordinaire* (*C. enucleator*) atteint 0m,20 : son plumage est brun mêlé de gris et de rose. Sa voix est assez agréable. On le trouve en Europe, en Asie et en Amérique.

DURÉE (de *durer*), continuité de l'existence. Elle suppose l'*identité* de la substance sous la succession des phénomènes et nous la constatons à l'aide de la mémoire. *Voy.* TEMPS.

DURE-MÈRE, la plus extérieure et la plus solide des trois membranes qui enveloppent l'*encéphale* et la *moelle épinière*. *Voy.* ces mots.

DURETÉ (de *dur*), résistance qu'oppose un corps solide quand on veut en entamer la substance et en particulier le rayer. — La *dureté* est un des caractères les plus commodes qu'on emploie pour distinguer les minéraux, et notamment pour reconnaître les pierres fines d'avec les fausses ; on est dans l'habitude de la rapporter à celle de certains minéraux types qui sont : le talc, le gypse, le spath calcaire, la fluorine, l'apatite, le feldspath orthose, le quartz, la topaze, le corindon, le diamant.

DURILLON (de *dur*), petite tumeur dure résultant de l'épaississement de la peau et causée par des frottements réitérés. On les observe surtout aux mains chez les ouvriers, et aux pieds chez les personnes qui marchent beaucoup. *Voy.* CALLOSITÉ, COR, etc.

DUUMVIRS, se dit, en général, de toute magistrature exercée par deux membres. — Pour les magistrats romains de ce nom, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DUVET (orig. germaniq.), menue plume qui couvre le corps d'un grand nombre d'oiseaux, notamment des Oiseaux de nuit et des Palmipèdes. Le duvet se compose de plumes fines et déliées placées au-dessous des plumes ordinaires : la tige en est faible et garnie de barbes allongées, plus ou moins crépues et non attachées ensemble. Chez les Palmipèdes, il est enduit d'une matière huileuse qui empêche l'eau d'y pénétrer. Le duvet, à la fois chaud et léger, est recherché pour la confection des couchettes, des oreillers, etc. ; le plus estimé est l'*édredon* que fournit une espèce de canard appelé *eider* (*Voy.* ce mot) ; viennent ensuite, sous le rapport de la qualité, le duvet du cygne et celui de l'oie. Les jeunes Mammifères ont aussi une espèce de duvet en naissant ; quelques espèces en conservent toujours sous les poils plus rudes. *Voy.* CHÈVRE et CACHEMIRE.

Les Botanistes appellent *duvet* une sorte de coton qui recouvre les feuilles, les fruits ou les tiges de certaines plantes. Le dessous des écailles qui recouvrent les boutons des arbres est aussi garni de duvet.

DYKE (de l'angl. *dyke*, filon, digue). C'est, en Géologie, une sorte de muraille naturelle qui résulte de la destruction, par les agents atmosphériques, des parois d'un filon. — On applique aussi quelquefois cette dénomination au filon lui-même. *Voy.* FILON.

DYNAMIE (du gr. δύναμις, puissance, mâle), mot employé en Botanique, avec les préfixes *di*, *tri*, *tétra*, etc., pour exprimer le nombre et la disposition des étamines des plantes.

En Mécanique, c'est la force capable d'élever en un temps donné un kilogramme à un mètre de hauteur. On l'appelle aussi *unité dynamique*. Cette unité sert à mesurer l'effet utile d'une machine, la puissance d'un moteur, etc.

DYNAMIQUE (du gr. δυναμικός), science des *forces*, partie des Mathématiques mixtes qui s'occupe de calculer les mouvements des corps soumis à l'action de forces mécaniques quelconques, soit en mouvement, soit en équilibre. — On a aussi employé ce mot par opposition à *Statique*, pour désigner plus spécialement la science du Mouvement.

DYNAMISME (du gr. δύναμις, force), système qui ramène l'idée de matière à celle de *force*. Il a été créé et formulé d'abord en Allemagne. Partant de cette vérité, que la matière est active, Leibnitz la supposa composée de *monades*, c.-à-d. de forces simples, douées d'une activité interne, mais incapables d'agir hors d'elles-mêmes (*Voy.* MONADE), de sorte qu'à parler exactement, il n'y a pas de substance étendue et que la matière n'est qu'un *phénomène*. Le P. Boscovich (*Philosophiæ naturalis theoria*, etc., 1759), adoptant le principe de Leibnitz et amendant son système, admit comme éléments de la matière des points indivisibles et sans étendue, placés à certaines distances les uns des autres et doués de forces répulsives et attractives, de telle sorte que les forces répulsives pour les moindres distances expliquent l'impénétrabilité et l'étendue physique. Se rattachant à ces deux philosophes, dans ses *Principes métaphysiques de la science de la nature* (1786), Kant représenta la matière comme formée par des forces, les unes répulsives, les autres attractives, lesquelles, par des raréfactions et des condensations, constituent un continu purement idéal, puisqu'il n'est qu'un phénomène produit par le mouvement. Schelling et Hégel ont mis cette hypothèse à profit. — En France, le système du P. Boscovich a été renouvelé par des mathématiciens et des physiciens distingués qui ne voient dans les atomes que des points d'application de forces. M. de St-Venant, dans son *Mémoire sur la question de savoir s'il existe des masses continues et sur la nature probable des dernières particules des corps* (1844), part de cette hypothèse que l'atome, s'il existe, se compose de parties maintenues en contact uniquement par les attractions et les répulsions mutuelles de ces parties suivant leurs distances. Cauchy (*Sept leçons de physique générale*, 1868), après avoir démontré qu'il implique contradiction de supposer la matière divisible à l'infini, en tire cette conclusion que les derniers éléments des corps ou atomes sont simples, par conséquent, n'ont pas d'étendue, parce que tout être étendu est nécessairement divisible. M. l'abbé Moigno développe les mêmes idées dans la dissertation (*Sur l'essence de la matière*, etc.) qui accompagne sa traduction de *La matière et la force* (deux conférences par M. J. Tyndall, 1868). M. Hirn a essayé de concilier le dynamisme et l'atomisme dans ses *Conséquences philosophiques de la thermodynamique* (1868) : il y admet une matière toute passive, représentée par des atomes incompressibles, indivisibles

et occupant des volumes déterminés; quant aux forces, il les imagine aussi bien siégeant dans l'espace indéfini que dans les atomes, et il leur refuse tous points d'attache originaires; il les considère comme des *éléments naturels* distincts de la matière, capables de la faire sortir du repos et de l'y faire rentrer, divisés spécifiquement selon qu'il s'agit des attractions, des répulsions, des élections (gravité, chaleur, électricité) et remplaçant ainsi les anciens fluides impondérables; il les appelle aussi *élément intermédiaire*, à cause du rôle de moyen terme qu'il leur assigne entre la matière et l'âme confinée dans le corps qui lui sert d'instrument. Beaucoup de philosophes inclinent vers le dynamisme, comme M. de Rémusat (*Essais*, de la Matière), M. Ravaisson (*la Philosophie au* XIX[e] *siècle*, § 20), M. Renouvier (*Essais de critique générale*, 1854-1864), etc. M. Magy a présenté sur ce sujet des considérations originales (*De la science et de la nature*, 1868 : partant de ce principe que la matière est étendue et force, il propose une explication dynamique de l'étendue, en supposant que l'étendue procède de la force par le mouvement; dans cette théorie, l'étendue qui répond aux phénomènes sensibles n'est rien que de subjectif, tandis que la force constitue la réalité. *Voy.* MATIÈRE.

DYNAMITE. *Voy.* NITROGLYCÉRINE.

DYNAMOMÈTRE (du gr. δύναμις et μέτρον, mesure), instrument qui sert à évaluer en kilogrammes l'effort dont un moteur est capable. On a beaucoup varié la construction des dynamomètres. Le plus simple se compose d'un cadran et d'une aiguille qui reçoit le mouvement de deux poulies; à l'une des poulies s'applique la puissance de traction ou de pression qu'il s'agit de mesurer. Les divisions du cadran indiquent le nombre de kilogrammes auquel correspond l'effort exercé. — Le *D. à ressort* de Régnier consiste en un ressort d'acier qui a la forme d'un ovale; les deux arcs se rapprochent plus ou moins, selon qu'ils sont plus ou moins fortement tirés dans le sens du grand axe ou comprimés dans le sens du petit axe; un de ces axes est muni d'un cadran divisé, avec une aiguille mobile à son centre et commandée par une combinaison de leviers dépendants de l'autre arc. MM. Poncelet et Morin ont perfectionné la construction de ce dynamomètre. — On voit à Paris, dans beaucoup d'endroits publics, des dynamomètres pour mesurer la force musculaire de l'homme.

DYNAMOSCOPIE (du gr. δύναμις et σκοπεῖν, examiner), nouveau système d'auscultation, imaginé par le D[r] Collongues, est basé sur la sensation produite par l'introduction de l'extrémité d'un doigt du malade dans l'oreille de l'observateur; celui-ci perçoit un *bourdonnement* accompagné quelquefois de pétillements; la force et la continuité du bruit sont en rapport avec la force et l'état de santé de l'individu; il cesse de se produire après la mort, ce qui prouve qu'il ne tient pas à l'oreille de l'observateur, mais au sujet en exploration. La valeur de ce moyen d'investigation n'est pas encore bien fixée.

DYNASTE (du gr. δυνάστης). Ce mot qui, chez les anciens, était à peu près synonyme de *despote* ou roi, désignait, au moyen âge, tout baron de l'Empire jouissant sur son territoire des droits de souveraineté et ayant siége et voix à la diète; et, en général, tout prince et roi.

DYNASTIE (du gr. δυναστεία), suite de souverains issus du même sang. On connait surtout : chez les anciens, les dynasties des Pharaons de l'Égypte; en Grèce, les Héraclides, les Pélopides, et, après Alexandre, les Lagides et les Séleucides; en Orient, les Arsacides et les Sassanides; et, depuis Mahomet, les Ommiades, les Abbassides, les Fatimites, etc.; en France, les Mérovingiens, les Carlovingiens et les Capétiens; en Angleterre, les Plantagenets, les Tudors, les Stuarts, etc.; en Allemagne, les dynasties de Saxe, de Franconie, de Hohenstaufen, de Habsbourg, de Luxembourg, d'Autriche; en Pologne, celle des Jagellons; en Russie, celles de Rurik et de Romanov; en Suède, de Waldemar et de Wasa; en Portugal, d'Avis et de Bragance; en Espagne, de Transtamare, de Bourbon, etc. *Voy.* ces noms au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

DYSDÈRE, sorte d'Araignée. *Voy.* SÉGESTRIE.

DYSODIE (du gr. δυσωδία), fétidité de la bouche, du nez, des aisselles, des aînes, etc.

DYSODYLE (du gr. δυσωδία), *Stercus diaboli*, terre bitumineuse, de composition encore mal connue, en masses feuilletées très-élastiques, d'un gris verdâtre ou d'un jaune sale, qui exhale en brûlant une odeur fétide de bitume et d'ail. Cette substance, que l'on peut employer comme combustible, se trouve à Méliti, en Sicile, mêlée aux marnes schisteuses tertiaires. On en a trouvé aussi aux environs de Viviers (Rhône).

DYSPEPSIE (du gr. δυσπεψία). On comprend sous ce nom tous les troubles de la digestion qui résultent du mauvais fonctionnement de l'estomac et de l'intestin, d'où deux sortes de dyspepsie, l'une *gastrique*, l'autre *intestinale*, existant le plus souvent toutes deux ensemble. Elles revêtent des formes très-variées : *D. acide*, avec surabondance des liquides fournis par l'estomac, *D. flatulente*, avec développement exagéré de gaz, etc. Les causes de la dyspepsie sont de l'ordre moral, telles que le chagrin, les travaux intellectuels exagérés (*D. hypochondriaque*), ou de l'ordre physique, comme une alimentation insuffisante ou mal préparée, une mastication incomplète, des heures de repas irrégulières, l'abus des boissons, surtout des alcooliques. Toute dyspepsie prolongée entraîne des troubles consécutifs nombreux, dont les principaux sont : une diminution dans le nombre des globules du sang (*anémie*) et une innervation très-imparfaite, d'où résultent l'*anesthésie*, les *névralgies*, et même des névroses, comme l'*hypochondrie*, l'*hystérie*. C'est aussi sous l'influence d'une dyspepsie prolongée que peuvent naître des affections plus graves chez des individus d'ailleurs prédisposés. Le traitement, très-variable selon la cause, consiste surtout dans des moyens hygiéniques.

DYSPNÉE (du gr. δύσπνοια), difficulté de respirer. *Voy.* ASTHME.

DYSSENTERIE, et mieux DYSENTERIE (du gr. δυσεντερία), phlegmasie siégeant dans le gros intestin et caractérisée par la fréquence des selles, et par l'excrétion de matières muqueuses, glaireuses et sanguinolentes, avec coliques, tranchées vives et ténesme. La dyssenterie règne surtout dans les saisons chaudes et humides et lors des changements brusques de l'atmosphère. Elle attaque fréquemment les indigents, exposés aux privations et habitant des lieux bas où l'air n'est pas suffisamment renouvelé. Elle est commune parmi les grandes agglomérations d'hommes et notamment de malades, dans les prisons, les vaisseaux, les camps, les hôpitaux, ainsi que dans tous les lieux étroits et d'où s'évaporent des émanations de matières animales putréfiées. A ces causes, il faut ajouter l'exposition du corps au froid humide, le sommeil en plein air pendant la nuit, l'usage d'aliments indigestes ou malsains, de fruits verts; l'abus des purgatifs drastiques. Cette maladie peut régner *sporadiquement* et *épidémiquement*; dans ce dernier cas elle devient *contagieuse*. Elle est *aiguë* ou *chronique*; quand elle est aiguë et sporadique, elle se termine ordinairement au bout de 15 ou 25 jours *par résolution*; lorsqu'elle est épidémique, elle est beaucoup plus grave et se termine souvent par la mort. Cette maladie réclame un traitement très-actif : repos, diète, boissons gommeuses et mucilagineuses, cataplasmes émollients, demi-lavements albumineux, amidonnés et opiacés, sangsues, bains. L'ipécacuanha et l'opium agissent avec une rare efficacité.

DYSURIE (du gr. δυσουρία), difficulté d'uriner. *Voy.* RÉTENTION.

DYTIQUE (du gr. δυτικός, qui plonge), *Dyticus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares : antennes filiformes de 11 articles; bouche munie de 6 palpes; corps

bombé en dessus; forme ovalaire, tête large, transverse; yeux globuleux. Les élytres de la femelle sont sillonnés, et ceux du mâle sont lisses. Ces insectes vivent dans les eaux; ils sont carnassiers et très-voraces. Le *Dytique très-large*, que l'on trouve en France, est plus gros qu'un hanneton.

On donne aussi le nom de *Dytiques* à tous les oiseaux plongeurs, tels que le *Plongeon*, le *Pingouin*, le *Guillemot*, etc.

DYTREMARIA, *Rimulus*, *Trochostoma*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectiaibranches, famille des Haliotidées : coquille de forme trochoïde, spire élevée et conique; labre percé, à une assez grande distance du bord, d'un trou respiratoire unique ; ombilic en entonnoir. — Les Dytremaria appartiennent aux terrains jurassiques et finissent avec l'étage corallien.

DZIGGETAÏ. *Voy.* HÉMIONE.

E

E, 5e lettre de notre alphabet et la 2e des voyelles. En français, on distingue : l'*e* muet, qui a souvent le son d'*eu* ; l'*é* fermé, et l'*è* ou *ê* plus ou moins ouvert. L'ε grec répond à notre *é* fermé; l'η à notre *è* ouvert (et souvent à notre *i*). — Comme lettre numérale ε' chez les Grecs, valait 5 ; ,ε 5000; η', 8 et ,η 8000; chez les Latins, E désignait quelquefois 250. — Dans le calendrier, E est la 5e des lettres dominicales et des lettres nundinales. — Dans les abréviations, E s'emploie pour *Excellence* et *Eminence* ; dans les noms propres, pour *Étienne, Eugène, Ernest, Émile*, etc. ; en Géographie, pour *Est* ; en Logique, E désignait la négative universelle (*Voy.* A). — C'était autrefois la marque de la monnaie fabriquée à Tours. — En Musique, E désigne la note *mi*. — En Chimie, E ou Erb signifie *erbium*.

EAU (du lat. *aqua*), liquide transparent, sans couleur sous un petit volume, mais dont la couleur vue par réflexion varie du bleu foncé au vert d'herbe et à l'olivâtre quand il est en grande masse, et qui en réalité est rouge par transparence : son odeur et sa saveur sont peu appréciables. L'eau se compose de 2 volumes d'hydrogène et de 1 volume d'oxygène condensés en 2 volumes et, sous le rapport du poids, de 11,11 d'hydrogène et de 88,89 d'oxygène [H^2O]. Elle se rencontre dans la nature sous forme solide, liquide et gazeuse : à l'état solide, dans la glace, la neige, la grêle ; à l'état liquide, dans les mers, les fleuves, les ruisseaux, les lacs ; à l'état de vapeur, dans l'atmosphère. — L'eau naturelle n'est jamais pure ; l'*eau douce* des rivières, des lacs et des fontaines contient toujours en dissolution un certain nombre de sels ou d'autres corps, dont on peut la débarrasser par la vaporisation : elle prend alors le nom d'*eau distillée*. L'*eau de pluie* ou *du ciel* est à peu près aussi pure que l'eau distillée. L'*eau de mer* contient près de 4 pour 100 de son poids de différents sels (*Voy.* ci-après) ; quant aux autres eaux naturelles, si elles renferment assez de substances étrangères pour posséder des propriétés particulières, on leur donne le nom d'*eaux minérales*, et si elles sont chaudes, on les nomme *eaux thermales*. *Voy.* ci-après.

A la température de 4°, 1 centigrades, au-dessus de 0°, l'eau distillée pèse 1 kilog. par décimètre cube ou litre, ou 1 gr. par centimètre cube ; la densité de l'eau à cette température est à son maximum (*Voy.* DILATATION) et elle est prise comme unité pour y rapporter les densités des autres corps liquides ou solides. A 100° centigrades et sous la pression barométrique ordinaire, l'eau entre en ébullition et se réduit ainsi en vapeur. — Dans toutes les eaux naturelles, il existe toujours une certaine quantité d'air, indispensable à l'existence des êtres organisés qui y vivent; cet air est généralement plus oxygéné que celui de l'atmosphère. — Outre son importance comme boisson et comme agent physiologique dans la nature vivante, l'eau a de nombreuses applications dans l'économie domestique et dans les arts : à l'état solide, comme agent frigorifique ; à l'état limpide, comme véhicule ou dissolvant pour toute espèce de corps; à l'état de vapeur, comme moteur. Quant à l'eau employée comme moyen thérapeutique, *Voy.* HYDROTHÉRAPIE.

On reconnaît, en général, qu'une eau est *potable* quand elle dissout facilement le savon et qu'elle cuit bien les légumes ; les eaux dites *dures* ou *crues* sont impropres à ces usages par la forte quantité de sulfate de chaux qu'elles contiennent en dissolution. Les eaux chimiquement pures ne sont ni agréables, ni hygiéniques comme boisson ; elles ont toujours plus de goût quand elles renferment un peu de sels, et surtout de l'air, qui les rend digestibles. Lorsque l'eau est bourbeuse ou altérée par la présence de matières organiques en décomposition qui lui communiquent une saveur désagréable, on peut la rendre potable en la faisant passer à travers un filtre de charbon et de sable (*Voy.* FILTRE). Voir sur ce sujet les recherches de Chossat et Boussingault, et le mémoire de M. A. Gautier.

Les anciens considéraient l'eau comme un corps simple et comme l'un des quatre éléments ; cette opinion s'est maintenue jusque vers la fin du siècle dernier, où Cavendish et Lavoisier (1783) démontrèrent que l'eau est composée d'oxygène et d'hydrogène. On peut fabriquer l'eau de toutes pièces par la combustion de l'hydrogène dans l'oxygène, et elle se forme d'ailleurs en quantité dans presque toutes les combustions organiques.

EAU AFRICAINE, dite aussi *Eau de Perse*, *d'Égypte*, *de Chine*, *Eau grecque*, solution de nitrate d'argent qui est employée pour noircir les cheveux.

EAU D'ANGE. *Voy.* MYRTE.

EAU D'ARQUEBUSADE. *Voy.* ARQUEBUSADE.

EAU BÉNITE. *Voy.* BÉNITE.

EAU BLANCHE, dite aussi *Eau de Goulard*, *Eau végéto-minérale*, solution de sous-acétate de plomb. *Voy.* ACÉTATES.

EAU DE BONFERME, dite aussi *Eau d'Armagnac*, *Essence*, ou *Teinture céphalique*, eau vulnéraire, composée de muscade, girofle, cannelle, fleurs de grenadier distillées avec de l'alcool. On l'emploie dans les chutes sur le crâne, les douleurs de tête, etc.

EAU DE BOTOT, infusion alcoolique d'anis, de girofle et de cannelle, qu'on aromatise avec la teinture d'ambre, et qu'on emploie comme collutoire. Elle doit son nom à Botot, dentiste du dernier siècle.

EAU DE BOULE. *Voy.* BOULE DE MARS.

EAU DE BOUQUET, eau de toilette : c'est une essence formée de miel, girofle, acore aromatique, lavande, souchet long, jasmin, iris de Florence et néroli, distillés avec l'alcool.

EAU DES CARMES. *Voy.* EAU DE MÉLISSE.

EAU CÉLESTE, solution de sulfate de cuivre, mélangée d'un excès d'ammoniaque ; sa couleur est *bleu de ciel* : c'est un collyre résolutif. Les pharmaciens en décorent la devanture de leurs officines.

EAU DE CHAUX. *Voy.* CHAUX.

EAU DE COLOGNE, célèbre eau de toilette, inventée en 1727 par J.-P. Feminis, de Cologne, qui céda son brevet à J.-Marie Farina, dont elle a fait la fortune. Il existe un grand nombre de recettes pour la fabrication de cette eau. La formule de Farina est très-complexe. En voici deux dont l'application est plus simple et plus facile : 1° alcool à 32°, 2 lit.; néroli, essence de cédrat, de citron, d'orange, de berga-

motte, de romarin, 24 gouttes de chacune; semences de petit cardamome, 8 gr.; on distille le tout au bain-marie pour retirer les trois quarts de l'alcool; — 2° alcool à 32°, un lit.; essence de citron et de bergamotte, 8 gr. de chacune; de cédrat, 4 gr.; de lavande, 2 gr.; de fleurs d'oranger, 10 gouttes; teinture d'ambre, 10 gouttes; de musc, 2 gr.; de benjoin, 12 gr.; essence de roses, 2 gouttes; mêlez le tout sans distiller, agitez et filtrez.

EAU DE CRISTALLISATION. *Voy.* CRISTALLISATION.

EAU DE CUIVRE, solution d'acide oxalique, qu'on emploie pour nettoyer les objets en cuivre.

EAU DISTILLÉE, se dit non-seulement de l'eau purifiée par la distillation (*Voy.* ci-dessus), mais encore de l'eau distillée sur des plantes contenant des substances aromatiques ou des principes actifs, employées en médecine ou en parfumerie. *Voy.* ESSENCES.

EAU D'ÉGYPTE. *Voy.* EAU AFRICAINE.

EAU ÉTHÉRÉE CAMPHRÉE. Elle se prépare en dissolvant 1 p. de camphre dans 3 p. d'éther sulfurique et mêlant le tout à 56 p. d'eau.

EAU FERRÉE. *Voy.* FERRUGINEUX.

EAU-FORTE, acide nitrique étendu, c.-à-d. affaibli par un mélange d'eau pure; elle est généralement à 26°. *Voy.* NITRIQUE (ACIDE).

EAU DE GOUDRON. On l'obtient en faisant macérer pendant quelques jours 100 gr. de goudron dans un litre d'eau. Elle est dépurative et diaphorétique; on l'emploie dans les maladies cutanées, le scorbut, les affections de poitrine, les catarrhes.

EAU DE GOULARD. *Voy.* EAU BLANCHE.

EAU GRÉCQUE. *Voy.* EAU AFRICAINE.

EAU HÉMOSTATIQUE, eau propre à arrêter l'écoulement du sang. On connaît en ce genre l'*Eau de Brocchieri* et l'*Eau de Léchelle*. *Voy.* HÉMOSTATIQUES.

EAU DE JAVELLE, hypochlorite de potasse. *Voy.* HYPOCHLORITES.

EAU DE LUCE (du nom d'un pharmacien de Lille), préparation excitante et sudorifique, contient de l'huile de succin, du baume de la Mecque et de l'alcool; elle a une apparence laiteuse et une odeur forte. On la fait respirer dans les évanouissements, ou bien on en fait boire quelques gouttes dans de l'eau sucrée.

EAU LUSTRALE, nom donné chez les anciens à une eau sacrée dans laquelle on avait éteint un tison ardent tiré du feu du sacrifice et qui servait aux purifications. *Voy.* LUSTRATION.

EAU DE MARS. *Voy.* EAU DE BOULE.

EAU DE MÉLISSE DES CARMES, mélange de 8 p. d'alcool de mélisse, de 1 p. d'alcool de romarin, de thym, de cannelle, de 2 p. d'alcool de muscade, de 1 p. d'alcool d'anis vert, de marjolaine, d'hysope, de sauge, d'angélique, de girofle, de 4 p. d'alcool d'écorce de citron, et de 2 p. d'alcool de coriandre. Ce médicament, dont les Carmes seuls possédaient autrefois la recette, est réputé stomachique, antispasmodique et vulnéraire.

EAU DE MER. Elle a une saveur salée, un peu amère et nauséabonde, et souvent, sur les côtes, une odeur désagréable due à la décomposition des matières organiques qu'elle renferme; elle possède, en outre, une certaine viscosité; elle tient en dissolution divers sels (chlorures et sulfates à base de soude, potasse, magnésie, chaux, avec de très-petites quantités de bromures et d'iodures) dont les proportions varient de 3 à 4 p. 100 du poids de l'eau : le *sel marin*, ou chlorure de sodium, en fait la plus grande partie. Dans l'ouest et le midi de la France, on profite de la chaleur du climat pour isoler ce sel par l'évaporation spontanée de l'eau dans des réservoirs, dits *marais salants* (*Voy.* ce mot), creusés sur la plage. La densité de l'eau de mer est à peu près de 1,025 à 1,030; près des côtes, elle est un peu plus dense et plus chargée de sels qu'au large. — L'eau de mer est impropre à la boisson et aux autres usages de la vie; elle ne peut ni cuire les légumes et les viandes, ni dissoudre le savon, qu'elle décompose; aussi embarque-t-on toujours de l'eau douce à bord des bâtiments. Aujourd'hui, on rend l'eau de mer potable en la distillant dans des appareils particuliers; l'eau ainsi distillée étant assez fade, on l'abandonne au contact de l'air pendant plusieurs jours, ce qui la rend moins désagréable et plus digestive. Le physicien Porta employa le premier, au XVIe siècle, la distillation pour rendre l'eau de mer potable. Depuis le commencement de notre siècle, Rochon, de Kéraudren, et plus récemment MM. Wells, Davies et Rocher (de Nantes), ont successivement perfectionné les appareils distillatoires destinés à la marine. — *Voy.* BAINS FROIDS.

EAU D'OR. *Voy.* MUGUET.

EAU OXYGÉNÉE, dite aussi *Peroxyde* ou *Bioxyde d'hydrogène*, combinaison d'eau et d'oxygène [HO^2] : c'est un liquide incolore et sans odeur. Elle se détruit promptement au contact d'un grand nombre de corps, en dégageant de l'oxygène et en passant à l'état d'eau. Elle attaque et détruit les matières organiques. On l'obtient en dissolvant le peroxyde de baryum dans l'acide chlorhydrique. Elle peut servir à restaurer les anciens dessins et même les tableaux à l'huile; on a aussi proposé de l'employer en médecine comme irritant. — L'eau oxygénée a été découverte en 1818 par Thénard.

EAU PANÉE. Elle se prépare en mettant tout simplement une croûte de pain grillée dans de l'eau bouillante et en laissant macérer.

EAU DE PLUIE. *Voy.* EAU (ci-dessus) et PLUIE.

EAU DE PUITS. *Voy.* PUITS.

EAU DE RABEL, ou *Alcool sulfurique*, mélange de 1 p. d'acide sulfurique avec 3 p. d'alcool, dont on se sert pour faire la *limonade sulfurique* employée comme astringent dans les diarrhées chroniques.

EAU RÉGALE, ou *Acide nitromuriatique*, mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, qui a la propriété de dissoudre l'or qu'on appelait jadis le *roi des métaux*. Souvent, dans ce mélange, on remplace l'acide chlorhydrique par du sel marin ou du sel ammoniac qui agissent de la même manière. L'eau régale est un précieux dissolvant pour les chimistes : l'or, le platine, le palladium, qui résistent à l'action des autres acides, sont bientôt dissous par elle et transformés en chlorures; on l'emploie dans les ateliers de teinture et dans les manufactures de porcelaine pour faire les compositions d'étain ou pour dissoudre l'or. C'est aussi un oxydant énergique. — L'Arabe Geber est le premier qui ait fait mention de l'eau régale.

EAU DE LA REINE DE HONGRIE, alcoolat de romarin, s'emploie souvent comme eau de toilette.

EAU SECONDE, se dit de deux substances différentes : pour les orfèvres, les chapeliers, etc. c'est de l'acide nitrique affaibli et comme descendu à un *second* degré; pour les peintres, c'est une lessive caustique de potasse ou de soude, connue encore sous le nom de *lessive des savonniers*, qu'on emploie pour nettoyer les peintures à l'huile.

EAU SÉDATIVE. Voici la formule de M. Raspail : ammoniaque liquide, 100 gr.; sel marin, 20 gr.; camphre, 2 gr.; on fait dissoudre dans 900 gr. d'eau distillée et on ajoute quelques gouttes d'essence de roses. *Voy.* SÉDATIFS.

EAU DE SOURCE, EAU DE ROCHE. *Voy.* SOURCE.

EAU VÉGÉTO-MINÉRALE. *Voy.* EAU BLANCHE.

EAU-DE-VIE, liqueur obtenue en distillant le vin, le cidre, la betterave, les grains, les pommes de terre, etc., se compose d'alcool et d'eau. Tous les vins ne sont pas également propres à fournir de bonnes eaux-de-vie : les vins vieux en donnent d'une qualité supérieure à celle qu'on obtient des vins nouveaux. Les vins sucrés en fournissent d'excellentes; les vins tournés ne produisent que des eaux-de-vie de mauvaise qualité; les vins blancs sont généralement préférables aux vins rouges. Les vins qui ont un goût de terroir le communiquent à l'eau-de-vie qu'on en retire; c'est ainsi que les vins de St-Pierre en Vivarais donnent une eau-de-vie à odeur de violette; qu'on retrouve le goût de pierre à fusil des vins de Côte-Rôtie, celui d'ardoise des vins de la Moselle, celui de succin des vins

du Holstein, dans leurs eaux-de-vie respectives. La bonne eau-de-vie ne doit avoir rien de dur, ni aucun goût de terroir, de brûlé ou de fût; elle doit être claire, brillante et blanche, si elle est nouvelle; un peu ambrée et jaune, si elle est très-vieille. Pour imiter cette couleur, que les vieilles eaux-de-vie doivent à un long séjour dans le fût, on sophistique les produits nouveaux avec du caramel.

Suivant les pays et la nature des liqueurs fermentées, on donne des noms différents au produit spiritueux de la distillation : l'*eau-de-vie de grains* se fabrique, en France et dans l'Europe septentrionale, avec la bière et la graine des céréales fermentées; le *genièvre* se fait de même, avec addition de baies de genièvre pendant la fermentation; le *wiskey* vient d'Écosse et d'Irlande, et se fabrique avec l'orge, le seigle, les pommes de terre ou les prunelles sauvages; le *kirsch* se prépare, en Allemagne, en Suisse et dans les Vosges, avec des cerises écrasées et fermentées avec leur noyau; le *rhum* se fabrique, aux Antilles, avec le sirop de la canne à sucre, etc.

Les eaux-de-vie de marc de raisin, de grains et de pommes de terre sont beaucoup moins agréables que les eaux-de-vie de vin, parce qu'elles renferment des huiles essentielles âcres, dont il est difficile de les débarrasser. Très-souvent les débitants fabriquent eux-mêmes leurs eaux-de-vie en coupant le trois-six avec de l'eau, colorant ce mélange avec du caramel, du suc de réglisse ou du cachou, et l'aromatisant de diverses manières. Mais ces mélanges n'ont jamais la saveur agréable des eaux-de-vie naturelles.

Les eaux-de-vie les plus estimées sont celles de *Montpellier*, de Cette, de Bordeaux, de La Rochelle, de *Cognac* (*fine-champagne* et *eau-de-vie des bois*), des Charentes, de l'île de Ré, d'Angoulême, de Niort, de Saumur, de Châtellerault, d'Orléans, de Blois, de Tours, d'Angers, de Nantes. L'eau-de-vie d'Andaye (B.-Pyrénées) est renommée pour sa douceur et son arome anisé. — Voir G. Claudon, *Rapports du jury sur l'Exposition universelle de* 1867 (t. XI, p. 395-416). — *Voy.* ALCOOL.

On appelle *Eau-de-vie allemande* un purgatif énergique contenant du jalap et de la scammonée; — *Eau-de-vie camphrée*, de l'alcool ordinaire dans lequel on a fait dissoudre un peu de camphre; c'est un bon résolutif.

EAU VULNÉRAIRE. *Voy.* VULNÉRAIRE.

EAUX. I. En Hydraulique, on distingue : d'une part, les *eaux naturelles*, qui sortent d'elles-mêmes de la terre et forment les divers cours d'eau, et les *eaux artificielles*, qui sont élevées au moyen de machines, soit pour remplir un réservoir et fournir à la consommation (*Voy.* CONDUITE DES EAUX, AQUEDUC, CITERNE, etc.), soit pour récréer la vue sous forme de jets d'eau, de gerbes, etc., comme les eaux de Versailles, de Saint-Cloud : — d'autre part, les *eaux jaillissantes*, qui jaillissent d'elles-mêmes en sortant du sein de la terre, les *eaux plates*, qui remplissent les canaux, les étangs, etc., les *eaux courantes*, qui ont cours, telles que les rivières, etc., les *eaux vives*, qui coulent d'une source abondante.

II. Sous le rapport du Domaine, on distingue les eaux dépendant du domaine public, et celles qui appartiennent aux particuliers. Les *cours d'eau navigables* ou *flottables* appartiennent au domaine public; on ne peut en détourner l'eau, ou en affaiblir le cours par des tranchées, fossés ou canaux, sans une autorisation du gouvernement; mais il est loisible à chacun d'y puiser de l'eau, et de s'approprier l'eau ainsi mise à part (C. Nap., art. 538) (*Voy.* HALAGE, BAC, NAVIGATION). — Quant aux *rivières* qui ne sont *ni navigables, ni flottables*, elles sont, selon les uns, dans le domaine public; elles appartiennent, selon les autres, aux personnes dont elles bordent les propriétés. Ces personnes peuvent, dans tous les cas, user de l'eau de ces rivières dans le parcours de leur héritage, à la charge de la rendre à son cours ordinaire. — Les *ruisseaux* appartiennent de droit aux propriétaires des héritages sur lesquels ils coulent, et par conséquent ceux-ci ont le droit de s'en servir pour l'irrigation de leurs fonds (art. 644-45). Les riverains doivent faire entretenir à frais communs les ouvrages jugés nécessaires par l'administration pour empêcher le débordement, le changement de cours ou la perte des eaux (*Voy.* PÊCHE, USINE, IRRIGATION, PLUIE, ÉGOUT DES TOITS, etc.). — Les *canaux* destinés à la navigation sont assimilés aux cours d'eau navigables; les canaux d'irrigation, de dérivation ou de dessèchement appartiennent à l'État ou aux particuliers, selon que l'État ou les particuliers en ont fait la dépense. Ils sont tous soumis à la surveillance de l'administration, surtout pour le curage. — Les petits *lacs*, les *étangs*, appartiennent aux propriétaires des terres sur lesquelles ils se trouvent. — La propriété du sol emportant celle du dessus et du dessous, celui dans l'héritage duquel jaillit une *source* est propriétaire de cette source comme de l'héritage même, et peut s'en servir comme bon lui semble; mais si la source fournit aux habitants d'une commune, d'un village ou d'un hameau, l'eau qui leur est nécessaire, le propriétaire ne peut en changer le cours (art. 641-43). — Les *eaux minérales* (*Voy.* ci-après) appartiennent à ceux qui les découvrent; cependant elles ne peuvent être exploitées qu'avec l'autorisation et sous la surveillance du gouvernement (Loi du 14 juill. 1856 et Décr. du 28 janv. 1860). — *Voy.* MARAIS, MER, etc.

Eaux et forêts, expression collective par laquelle on désignait avant 1789 une juridiction chargée d'exercer la police sur les bois, la chasse, la pêche, et de statuer, tant au civil qu'au criminel, sur les contestations relatives aux eaux et forêts (*Voy.* GRUERIE). Louis XIV régla ses attributions par une ordonnance de 1669. Cette législation a été remplacée par deux codes, le *Code forestier* et le *Code de la pêche fluviale*. L'administration des Eaux et forêts n'a plus auj. qu'un droit de surveillance et de police; les questions de propriété sont dévolues aux tribunaux civils, et la répression des délits ou contraventions appartient aux tribunaux correctionnels ou de simple police.

Eaux ménagères. Ce sont les eaux qui ont été employées dans l'économie domestique. Dans aucun cas, les propriétaires des fonds inférieurs ne peuvent être tenus de les recevoir. Si le sol ne les absorbe pas, il faut creuser un puisard où elles puissent se perdre. — *Voy.* ÉGOUT et VANNES (EAUX).

III. En Physiologie, on appelle vulg. *Eaux* le liquide amniotique qui entoure le fœtus.

Eaux aux jambes. Les Vétérinaires appellent ainsi une maladie cutanée du cheval qui a son siége au pied et à la partie inférieure de la jambe, surtout aux membres postérieurs. Au début, la peau rouge, tuméfiée et douloureuse, laisse suinter un liquide séreux, encore peu odorant; bientôt le poil tombe, la peau se crevasse, le liquide suinté devient plus opaque et prend une odeur piquante et infecte; enfin, si le mal devient chronique, on voit s'élever sur les parties dénudées de petits tubercules, d'abord isolés, puis réunis en grappes, entre lesquels la peau ne présente plus que quelques pinceaux de poils rares. L'humidité paraît être la cause ordinaire de cette maladie : les *eaux* ont été considérées à tort comme la source du *cow-pox* ou *vaccin*. *Voy.* ces mots.

IV. En Chimie, on appelle *Eaux mères* le résidu de l'évaporation des salines et qui résiste à la cristallisation (*Voy.* MARAIS SALANTS). — On donne aussi ce nom à toutes les eaux qui restent après qu'un sel s'est cristallisé, et qui sont tellement saturées qu'il leur est impossible de laisser cristalliser les sels, souvent déliquescents, qu'elles tiennent en dissolution : telles sont les eaux mères des salpêtres; afin d'en tirer parti, on les mêle avec des lessives moins chargées.

EAUX MINÉRALES, eaux chargées de principes étrangers, et employées le plus souvent en Médecine sous forme de boissons, de bains et de douches. Lorsqu'elles ont une température plus élevée que celle des sources ordinaires, elles prennent le nom d'*eaux*

thermales (*Voy.* ci-après). Les substances que les eaux minérales tiennent en dissolution sont des gaz (acide carbonique, azote, acide sulfhydrique), des sels (carbonate de chaux, sulfate de chaux, sulfate de magnésie, chlorure de sodium, sulfate de fer), et des matières organiques de nature variable. Ces substances proviennent des roches que les eaux rencontrent dans leur trajet souterrain. On a constaté qu'un grand nombre de sources minérales renferment des quantités minimes d'arsenic et de cuivre, auxquelles elles doivent en partie leurs propriétés thérapeutiques. — On classe ordinairement les eaux minérales d'après la nature des principes auxquels elles doivent leurs propriétés actives.

Les *Eaux chlorurées* sont caractérisées principalement par la présence de chlorures, surtout de chlorure de sodium qu'elles contiennent en excès : telles sont les eaux de Balaruc (Hérault) qui contiennent en outre du cuivre, celles de Kissingen, de Hombourg, de Niederbronn, de Bourbonne : cette dernière contient en outre des iodures alcalins. — Les *Eaux alcalines* sont surtout remarquables par l'excès de leurs bicarbonates alcalins : les eaux de Vichy, d'Ems, de Plombières entrent dans cette catégorie. — Les *Eaux sulfatées*, le plus souvent purgatives, contiennent une quantité prépondérante de sulfates, surtout de sulfate de magnésie : telles sont les eaux de Sedlitz, de Marienbad, de Carlsbad, etc. — Les *Eaux gazeuses acidules* ont une saveur aigrelette, et contiennent, outre des matières salines de nature variable, de l'acide carbonique libre qui s'en dégage par bulles en les rendant pétillantes ; les principales eaux de cette espèce sont celles de Bade, de Seltz et de Wiesbaden (Nassau), de Condillac (Isère), de St-Galmier (Loire), de Soultzmatt (Ht-Rhin), de Niederselten, etc. — Les *Eaux ferrugineuses* ou *martiales* sont remarquables par leur goût d'encre, qu'elles doivent à une assez grande quantité de fer : telles sont les sources de Passy, de Bussang, de Contrexeville, de St-Dié (Vosges), du Mont-Dore (Puy-de-Dôme), de Forges (Seine-Inférieure), de Lamalou (Hérault), de Rennes-les-Bains (Aude), de Pyrmont en Westphalie, de Spa en Belgique, de Tœplitz en Bohême, etc. — Les *Eaux sulfureuses* se distinguent par leur odeur d'œufs pourris, qu'elles doivent à de l'acide sulfhydrique libre ou à des sulfhydrates, comme les eaux de Baréges et de Vernet (Htes-Pyrénées), de Bagnères-de-Luchon (Hte-Garonne), d'Eaux-Bonnes (B.-Pyrenées), d'Enghien (Seine-et-Oise), d'Uriage et d'Allevard (Isère), de Gex (Ain), d'Aix-la-Chapelle (Prov. rhénane), de Schinznach en Suisse, etc.

On peut faire usage en tout temps des eaux minérales naturelles transportées loin de la source; mais ce n'est que dans la belle saison que les malades peuvent en recueillir tout le bénéfice désirable, en allant les prendre sur les lieux. C'est ordinairement du mois de mai au mois d'octobre qu'on s'y rend, un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant la nature du climat des pays où elles sont situées. On partage presque toujours le temps des eaux en plusieurs époques de 15 à 21 jours, auxquelles on donne le nom de *saisons*.

On imite artificiellement la plupart des eaux minérales, particulièrement les eaux acidules gazeuses, et l'on est même arrivé, à l'aide de machines, à exercer une assez forte pression pour charger les produits d'une quantité d'acide carbonique supérieure à celle que renferment les eaux naturelles. — On a imaginé des appareils dits *gazogènes* à l'aide desquels un mélange d'acide tartrique et de bicarbonate de soude produit de l'eau de Seltz pour l'usage de la table.

L'action des eaux minérales sur l'organisme a été reconnue dès les temps antiques; bien des sources en vogue auj. étaient déjà utilisées par les Romains, et Vitruve explique très-bien leur mode de formation. Dans les temps modernes, beaucoup de chimistes se sont occupés de leur analyse. On trouve dans le *Traité des drogues simples* de M. Guibourt, dans le *Compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines* (Paris, 1841), dans la *Chimie médicale* et le *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* de M. Wurtz des renseignements sur la valeur des diverses eaux minérales, leur analyse, leur température, leur débit. Voir aussi A. Rotureau, *Des eaux minérales de France et d'Europe*; Chenu, *Dictionnaire des eaux minérales*; Is. Bourdon, C. James, Durand Fardel, etc.; J. François, *Rapports du Jury de l'Exposition univ. de 1867* (t. VIII, p. 44-56).

EAUX THERMALES (du gr. θερμός, chaud), eaux minérales qui viennent sourdre à la surface de la terre avec une température plus élevée que celle des sources ordinaires; elles tiennent en dissolution une assez grande quantité de silice et paraissent devoir leur haute température à la grande profondeur d'où elles proviennent. Les eaux thermales sont très-communes dans les pays volcaniques, comme en Auvergne, dans le Vivarais, sur les bords du Rhin, dans les environs de Naples, dans les Pyrénées, etc. Leur température varie beaucoup; celle des *geysers* (*Voy.* ce mot) de l'Islande dépasse 100°. A Chaudes-Aigues, en Auvergne, les habitants emploient l'eau thermale à chauffer leurs maisons. Les eaux thermales jouissent toutes de propriétés médicales particulières.

ÉBAUCHE (du préfixe *é* p. *es*, et de *bauche*, mortier). *Voy.* ESQUISSE et DESSIN.

ÉBAUCHOIR, nom donné à divers outils servant à *ébaucher* un travail, à lui donner la première façon. — Les Charpentiers appellent ainsi un ciseau pour ébaucher des mortaises.

ÉBÉNACÉES (d'*ébène*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes : calice persistant offrant de 3 à 6 divisions, étamines en nombre double ou quadruple ; fleurs axillaires ; feuilles alternes; le fruit est une baie ovoïde et polysperme. Le type de cette famille est le genre *Plaqueminier*, dont une espèce fournit le *bois d'ébène*. *Voy.* ci-après.

ÉBÈNE (du gr. ἔβενος), bois excessivement dur et pesant, propre à recevoir le plus beau poli ; on distingue l'*É. noire*, l'*É. rouge* et l'*É. verte*. — L'ébène *noire* vient de l'*Ébénier* (*Voy.* ci après) : les îles de Madagascar et de Maurice en fournissent beaucoup; on l'emploie à des ouvrages de marqueterie, de tabletterie, à des instruments et meubles de toute espèce. On en fait moins usage auj., parce qu'on l'a remplacée par d'autres bois, et qu'en outre on est parvenu à l'imiter parfaitement en teignant en noir des bois durs, tels que le cerisier et le merisier. — Les ébènes colorées proviennent de plantes très-diverses, telles que le Cytise des Alpes, une Bignone, etc. L'ébène *rouge*, ou *grenadille*, est employée par les tabletiers ; l'ébène *verte*, ou *bois d'épilasse*, s'emploie en marqueterie et en teinture.

ÉBÉNIER, *Diospyros ebenum*, nom vulgaire d'une espèce du genre *Plaqueminier* (*Voy.* ce mot), qui donne l'*ébène noire*. — On nomme *Faux-Ébénier*, le Cytise des Alpes; *É. de montagne*, la Bauhinie acuminée; *É. d'Orient*, la Mimosa sebbeek; *É. épineux*, une espèce de Palmier.

L'*Ébène fossile*, commun dans les mines de lignite, paraît constituer le *jais*. *Voy.* ce mot.

ÉBÉNISTERIE (d'*ébène*), branche de la menuiserie qui comprend la fabrication de toute espèce de meubles en bois précieux, soit massifs, soit plaqués, ainsi que de tout autre ouvrage de rapport ou de marqueterie. Les bois le plus communément employés en ébénisterie sont : parmi les bois indigènes, le noyer, le frêne, l'orme, l'amandier, le bois de Ste-Lucie, etc.; parmi les bois exotiques, l'acajou, le palissandre, le bois de rose, le citron, le gaïac, le santal, le thuya ou citre, les ébènes. La plupart des meubles en bois massif sont faits en bois indigène, surtout en chêne; leur prix dépend de la façon dont ils sont sculptés : quelques-uns sont sous ce rapport de véritables chefs-d'œuvre. Presque tous les bois exotiques s'emploient plaqués : on construit ou *bâti* en bois ordinaire, qu'on revêt ensuite de pla-

qués de bois précieux. Ce procédé, qui date de la fin du XVII[e] siècle, a le double avantage de ménager des bois rares et de les faire valoir par la symétrie ou l'opposition des pièces rapportées. Quand le meuble est plaqué, il ne reste plus qu'à le polir et à le couvrir d'une couche de vernis. Quelquefois on y fait des incrustations en écaille, ivoire, cuivre, etc. (*Voy.* MARQUETERIE), ou on y applique en relief des ornements de bronze ou de cuivre doré.

Les *ébénistes* firent d'abord partie de la corporation des maîtres menuisiers et s'appelèrent *menuisiers de placage* ou *de marqueterie*; plus tard, en 1776, on réunit en un seul corps les *maîtres ébénistes*, les tourneurs et les layetiers.

L'art de l'ébénisterie était connu des anciens. Chez les modernes, ses produits ne commencèrent à être remarquables qu'à l'époque de la Renaissance. Au XV[e] siècle, Jean de Vérone avait trouvé le secret de teindre les bois de diverses couleurs. Après lui, Philippe Brunelleschi et Benoît de Majano furent de véritables artistes. En France, on cite, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, les noms de Jean-Marie de Blois et surtout de Boule, et de nos jours, ceux de Kolping, Verner, etc. Le faubourg St-Antoine est, à Paris, le quartier central de l'ébénisterie. *Voy.* MEUBLES.

ÉBÉNOXYLE (du gr. ἔβενος, ébène, et ξύλον, bois), *Ebenoxylon*, genre de la famille des Ébénacées, est fondé sur une espèce de la Cochinchine, l'*E. vrai*, qui a passé longtemps pour produire le vrai *bois d'ébène*. Son écorce est verdâtre, son aubier blanc, et le cœur du bois d'un très-beau noir.

ÉBLOUISSEMENT, trouble momentané de la vue, est causé tantôt par l'impression subite d'une trop vive lumière, tantôt par quelque cause interne, telle qu'une congestion cérébrale, etc.

ÉBONITE, variété de caoutchouc durci. *Voy.* CAOUTCHOUC.

ÉBORGNAGE, opération d'Horticulture, qui consiste à supprimer, immédiatement après la chute des feuilles, les *bourgeons* ou *œils* que l'on juge inutiles: il ne faut pas confondre cette opération avec l'*ébourgeonnement*. *Voy.* ce mot.

ÉBOTTER, terme de Jardinage. Lorsqu'un arbre est en danger de périr, on l'*ébotte*, c.-à-d. on en ôte toutes les petites branches et on n'y laisse que les plus grosses, taillées fort court.

ÉBOURGEONNEMENT, opération d'Horticulture, par laquelle on retranche d'un arbre les *bourgeons* superflus, afin de donner aux branches principales plus de vigueur et d'obtenir ainsi de meilleurs fruits. L'*ébourgeonnement* s'exécute au printemps sur le bourgeon poussant, contrairement à l'*éborgnage*, qui a lieu pendant la morte-saison.

ÉBROUEMENT (orig. incertaine), sorte d'éternument qui a lieu chez les animaux domestiques : il consiste en une expiration forte et sonore, mais volontaire et sans caractère convulsif, et qui est accompagnée d'une vive secousse de la tête. Le cheval *s'ébroue* quand il est surpris ou effrayé.

ÉBULLITION (du lat. *ebullitio*), transformation d'un liquide en vapeur, s'opérant dans la masse liquide sous la forme de bulles qui naissent çà et là, principalement sur les parois du vase, et qui s'élèvent en grossissant jusqu'au niveau ; là ces bulles soulèvent une pellicule hémisphérique de liquide, la crèvent et la vapeur se dissipe dans l'atmosphère. Ordinairement on produit l'ébullition en plaçant sur un foyer de chaleur le vase qui contient le liquide. Au bout de quelque temps, l'air dissous s'élève sous la forme de petites bulles gazeuses ; puis on voit des bulles plus grosses naître aux points voisins du foyer, s'élever en diminuant de volume, et disparaître sans atteindre le niveau ; en même temps on entend un bruissement, qu'on appelle *chant du liquide*. Ces bulles sont formées par de la vapeur ; elles disparaissent parce qu'elles se refroidissent en montant, au contact de couches liquides moins chaudes, et qu'elles se transforment de nouveau en liquide; de là résulte un vide, dans lequel le liquide environnant se précipite avec bruit. Cette opération échauffe peu à peu toute la masse liquide, et alors l'ébullition est en pleine activité. — Pendant l'ébullition, la température est constante ; cette température dépend de la nature du liquide, de celle du vase, et de la pression que supporte le liquide. Plus la pression est faible, plus la température d'ébullition est basse ; c'est ainsi qu'on peut faire bouillir de l'eau, sans foyer apparent de chaleur, en la plaçant sous le récipient de la machine pneumatique et faisant le vide : dans ce cas, la chaleur vient des corps environnants. Il y a toujours consommation de chaleur dans l'ébullition. L'eau bout à 100° centigrades sous la pression d'une atmosphère ; un kilogr. d'eau exige alors pour se réduire en vapeur 536 calories. — Une condition indispensable de l'ébullition, c'est qu'il y ait dans la masse liquide ou sur les parois de petites bulles gazeuses dans lesquelles la vapeur puisse se développer. Ainsi, l'eau complétement purgée d'air ne bout pas.

En Médecine, on nomme *Ébullition* toute espèce d'éruption passagère qui survient à la peau sans mouvement fébrile ou avec une fièvre de courte durée.

ÉBURNATION (du lat. *ebur*, ivoire), transformation accidentelle que subissent quelquefois les cartilages et qui leur donne la couleur et la consistance de l'ivoire. *Voy.* CARTILAGE.

ÉCAILLE (orig. germaniq.). En Zoologie, on appelle *écailles*, ces plaques osseuses ou cornées qui recouvrent la peau de la plupart des Poissons, et celle des Sauriens, des Ophidiens et des Tortues. On en trouve aussi sur les pieds des Oiseaux, sur les ailes des Manchots et des Sphénisques, sur la queue des Rats et des Castors, sur quelques Édentés (Tatous, Pangolins, etc.), sur les ailes des Lépidoptères, sur plusieurs Charançons, sur les Lépismes, etc.

Dans l'Industrie et dans les Arts, on emploie l'*écaille de tortue*. La plus belle se tire de l'espèce appelée *Caret* (*Voy.* ce mot). On trouve dans le commerce quatre sortes d'écailles : la 1[re], et la plus estimée, est celle qui se pêche dans les mers de la Chine, principalement sur les côtes de Manille ; la 2[e] vient des Seychelles; la 3[e], dite d'Égypte, est expédiée de Bombay par la voie d'Alexandrie : elle est en feuilles petites, minces, terreuses, et souvent sujettes à se dédoubler ; la 4[e], qui vient d'Amérique, est en grandes feuilles, d'une couleur plus rougeâtre au fond que les précédentes et à grandes jaspures. Pour façonner l'écaille, on la ramollit dans l'eau chaude, et on la met aussitôt dans un moule où on la comprime à l'aide d'une presse. L'ouvrier polit ensuite l'écaille façonnée. — Ce que l'on nomme *écaille fondue* provient des rognures de l'écaille naturelle que l'on a ramollies dans l'eau bouillante et soumises ensuite à la presse.

Écailles d'huîtres. Voy. HUÎTRE.

ÉCAILLE. En Botanique, on appelle ainsi toute lame mince, sèche et coriace, qui recouvre quelque partie de la plante, comme celles qui forment le calice de plusieurs Composées, ou la balle et la glume des Graminées, etc.

ÉCARLATE (orig. incertaine), couleur rouge fort vive, qu'on obtient ordinairement en traitant la cochenille par la crème de tartre et le chlorure d'étain. Pendant longtemps, l'écarlate ne fut préparée qu'en Hollande. Ce fut par les soins de Colbert que le procédé de cette teinture fut introduit et appliqué en France, aux Gobelins, où il fut perfectionné. Pour teindre le drap en écarlate, on commence par lui donner une teinte de jaune avec le fustet, le quercitron ou le curcuma ; on le plonge ensuite dans l'écarlate, on l'y laisse bouillir pendant une heure ; puis on le lave à l'eau de rivière, et on le fait sécher. — Au moyen âge, le mot *écarlate* désignait moins une couleur quelconque que la perfection même de la teinture ; ainsi il y avait de l'écarlate verte, bleue, noire, etc.

On a donné le nom d'*écarlate de graine* au *kermès*, insecte qu'on prenait pour une galle du chêne, par

opposition à la *graine d'écarlate* ou *cochenille*, qu'on prenait ainsi pour une production végétale. *Voy.* Kermès et Cochenille.

Écarlate, nom vulg. d'une Couleuvre de la Caroline; — de deux Champignons du genre Agaric.

ÉCARRISSAGE. *Voy.* Équarrissage.

ÉCART (d'*écarter*), nom donné, en Hippiatrie, à la distension forcée des muscles et des ligaments du bras du cheval, résultant d'un effort violent exercé sur la région supérieure de ce membre, de manière à l'écarter de la poitrine. Quand cette lésion est légère, on la nomme *faux écart*; quand elle est considérable, on l'appelle *entr'ouverture*. La saignée, les topiques résolutifs et le repos en sont les remèdes ordinaires. *Voy.* Boiterie.

Dans le Blason, on nomme *écart* chaque quartier d'un écu divisé en quatre. Les armes principales de la maison se mettent au 1er et au 4e écart. On place au 2e et au 3e écart les armes des alliances ou de la ligne maternelle. *Voy.* Écartèlement.

ÉCARTÉ, jeu de cartes qui se joue à deux avec 32 cartes. Chaque joueur reçoit 5 cartes; la onzième est retournée et se nomme *atout*, ainsi que toutes les cartes de la même couleur. Si le donneur y consent, on peut *écarter* tout ou partie de ses cartes, c.-à-d. les jeter pour en reprendre d'autres sur les cartes restées *au talon*, après la distribution. Celui qui retourne le roi d'atout, ou qui l'a dans son jeu, marque un point; celui qui fait le plus de levées en marque aussi un; si l'on fait la *vole* on en marque deux. Le joueur qui arrive le plus tôt à 5 points gagne la partie. Ce jeu donne souvent lieu à des paris.

ÉCARTÈLEMENT (d'*écarter*), supplice qui consiste à être tiré à quatre chevaux ou davantage jusqu'à ce que le corps soit en lambeaux. Les Romains et les Francs connaissaient ce supplice. On écartelait aussi en attachant le patient par les jambes à deux branches d'arbres courbés forcément vers le sol, et qui, en se redressant, déchiraient le corps du malheureux. L'écartèlement était autrefois le supplice des traîtres et des criminels de lèse-majesté au premier chef. Metius Suffetius chez les Romains; Poltrot de Méré, assassin du duc de Guise; Châtel et Ravaillac, assassins de Henri IV; Damiens, qui frappa Louis XV, périrent ainsi.

En termes de Blason, l'*écartèlement* est le partage de l'écu en 4 parties, dites *écarts*. On distingue l'*É. en croix*, quand les deux lignes qui traversent l'écu se coupent à angles droits; et l'*É. en sautoir*, quand ces lignes sont diagonales. Un écu est *contre-écartelé* quand un de ses quartiers est lui-même écartelé.

ECBALIUM (du gr. ἐκβάλλω, lancer dehors), genre de la famille des Cucurbitacées, détaché du genre Momordique. L'*Ecbalium agreste* (*M. elaterium*), vulg. *Giclet* et *Concombre sauvage*, croît sur le bord des chemins et dans les lieux incultes du midi de la France. C'est une plante annuelle, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, monoïques : fleurs mâles en cymes multiflores, fleurs femelles solitaires. Le fruit est ovoïde, allongé, couvert de points rudes; quand il est mûr, il s'ouvre avec élasticité, et lance au loin ses graines. On retire de ces graines un suc âcre et très-purgatif. *Voy.* Élaterium.

ECCE HOMO (c.-à-d. *voilà l'homme*), mots latins que Pilate prononça devant les Juifs lorsqu'après avoir fait flageller Jésus, il le leur présenta couronné d'épines. Ces mots ont été empruntés, dans les Arts, pour désigner une statue ou un tableau qui représente Jésus-Christ dans cette situation. Les plus remarquables de ces ouvrages ont été peints ou gravés par Cigoli, le Titien, le Corrége, l'Albane, le Guide, Albert Durer, Rembrandt, Van Dyck, Poussin, etc.

ECCHYMOSE (du gr. ἐκχύμωσις), tache livide de la peau produite par l'extravasion du sang dans le tissu cellulaire, à la suite d'une contusion, d'une contraction violente d'un muscle, d'une entorse ou de toute autre cause apte à produire la rupture des vaisseaux capillaires sanguins. D'abord rouge ou noirâtre, la tache prend successivement des tons violets et jaunâtres, puis disparaît complétement. Les ecchymoses légères se guérissent sans traitement; quand elles sont graves, on emploie les applications résolutives, et quelquefois la saignée locale.

ECCLÉSIASTE (du gr. ἐκκλησιαστής, prédicateur), un des Livres sapientiaux de l'Ancien Testament, attribué à Salomon. L'auteur y prêche à tous les hommes les devoirs de la vie, la crainte de Dieu et l'observance de sa loi.

ECCLÉSIASTIQUE (du gr. ἐκκλησιαστικός), qui appartient à l'Église; nom donné en général à tous les membres du clergé. *Voy.* Clergé, Prêtre, etc.

Ecclésiastique, un des *Livres sapientiaux* de l'Ancien Testament, composé par Jésus, fils de Sirach, et regardé comme apocryphe par les Protestants. Il est divisé en trois parties : 1° éloge et origine de la sagesse; 2° avantages que procure la sagesse, et préceptes; 3° éloge de Dieu et de ses œuvres, exemples de vertus, etc.

ECCRÉMOCARPE (du gr. ἐκκρεμής, suspendu, et καρπός, fruit), *Eccremocarpus*, genre type de la famille des *Eccrémocarpées*, détachée de celle des Bignoniacées, renferme des arbrisseaux grimpants du Pérou, à feuilles opposées, tripinnées, terminées par un cirrhe en spirale, et à fleurs grandes, pendantes, disposées en racèmes lâches. L'*E. scaber* est une belle espèce, cultivée dans nos jardins.

ÉCHAFAUD, échafaudage (de l'ital. *catafalco*), construction temporaire, en forme de plancher ou de plate-forme, et destinée à soutenir un certain nombre de personnes, soit pour les mettre plus en vue, soit pour qu'elles puissent travailler à une certaine hauteur au-dessus du sol. — On appelle proprement *échafaud* la plate-forme sur laquelle on expose ou l'on supplicie les criminels.

En Architecture, on appelle *échafaudage*, l'assemblage d'échafauds nécessaires à un travail de bâtiment. On distingue : les *É. ordinaires*, composés de longues perches verticales dites *échasses*, et de traverses liées ensemble avec des cordes et recouvertes de planchers volants; les *É. d'assemblage*, formés de madriers entés les uns dans les autres, reliés par des moises ou des croix de St-André, et solidement boulonnés; les *É. volants*, suspendus en l'air à l'aide de cordes; l'appareil Journet les remplace avantageusement; c'est un plancher en bois, large d'un mètre et garni d'une balustrade, qui glisse le long d'une coulisse verticale et dont le mouvement horizontal s'opère à l'aide d'un chariot sur une traverse fixée à l'édifice; les *É. mobiles*, qui peuvent se transporter d'un point à un autre : tels sont ces échafauds en forme de pyramide tronquée, montés sur des roues ou roulant sur des galets, qui servent dans les vastes édifices pour atteindre à de grandes hauteurs.

ÉCHALAS (du préfixe *es*, et du b.-lat. *carratium*), perche ou bâton fiché en terre pour servir d'appui aux ceps de vigne, aux jeunes tiges, aux arbustes. Pour en augmenter la durée, on doit en carboniser la pointe avant de la mettre en terre. On distingue trois sortes d'échalas : les premiers, de 3m env. de hauteur, servent à soutenir les hautains, suivant la coutume des environs de Pau; les seconds, hauts de 2m, sont en usage dans la Provence et dans le Bordelais; les troisièmes, hauts de 1m seulement, sont employés en Champagne et dans les environs de Paris. Les premiers et les seconds restent à demeure en terre; les troisièmes sont enlevés chaque année et replantés après la taille. Les meilleurs échalas sont en bois de chêne. Le pin, le sapin, le peuplier, le mûrier, le châtaignier, fournissent des échalas de seconde qualité.

ÉCHALOTE, *Allium ascalonicum*, espèce d'Ail qui a une saveur moins forte que l'ail ordinaire : on en fait un grand usage dans les cuisines. L'échalote est originaire d'Ascalon en Palestine; elle a été importée en Europe à l'époque des croisades. On la multiplie au moyen de ses caïeux.

ÉCHANGE (du préfixe *es* et de *change*). C'est, aux

termes du Code Napoléon, un contrat par lequel des parties se donnent respectivement une chose pour une autre. L'échange, comme la vente, s'opère par le seul consentement (art. 1702, 1703).

En Économie politique, on nomme *échange* l'ensemble des *ventes* et des *achats* par lesquels le commerce échange ce qu'une nation produit au delà de ses besoins contre tous les objets nécessaires. L'échange direct ne se fait que chez les peuples barbares, tels que les nègres de l'Afrique et les indigènes de l'Amérique et de l'Océanie ; chez les peuples civilisés, on emploie comme intermédiaire une marchandise facilement échangeable dans toutes les transactions, la *monnaie.* Certains réformateurs ont cru à tort pouvoir en supprimer l'usage, comme Owen dans sa *Société coopérative,* et Proudhon dans sa *Banque du peuple.* — Les diverses questions auxquelles donne lieu l'échange sont liées à celles de la *circulation* et des *débouchés* (*Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE) ; elles ont de nos jours reçu deux solutions opposées, le *système protecteur* qui prétend réglementer et développer l'industrie nationale par les *prohibitions* et les *douanes* (*Voy.* ces mots), et le système du *libre échange,* qui se base sur ce principe des physiocrates : « La propriété est la base de toute société, et l'échange est le lien de toute société ; » et sur cette proposition de Turgot : « La liberté du commerce ou des échanges est un corollaire du droit de propriété ; » doctrine résumée dans cette maxime célèbre : *laissez faire, laissez passer.* Les économistes les plus éclairés de notre siècle se sont appliqués à démontrer que non-seulement le système protecteur est injuste en droit, mais encore qu'il est nuisible en fait à ceux qui le pratiquent, comme le prouvent l'expérience et l'histoire. Leurs principes passent peu à peu dans la pratique. L'Allemagne a détruit les douanes intérieures par le *Zollverein.* L'Angleterre est entrée, depuis 1846, sous le ministère de Robert Peel, dans la voie du libre échange ; Huskisson et Richard Cobden ont été les plus ardents promoteurs de cette réforme. En France, les efforts de F. Bastiat et de M. Michel Chevalier, etc., ont également fini par triompher des résistances, et le traité de commerce signé en 1860 avec l'Angleterre est, dans une certaine mesure, conforme aux principes du libre échange.

ÉCHANSON (de l'allem. *schekken,* verser à boire), officier chargé de verser à boire au roi et aux princes. Cette charge a existé de toute antiquité. On voit dans la Bible que les Pharaons d'Égypte avaient leurs échansons ; dans la Mythologie grecque, Ganymède est l'échanson du roi des dieux. A la cour des rois de France, l'office de *grand échanson* remonte jusqu'à Charlemagne. Ce dignitaire tenait rang parmi les grands officiers de la couronne et signait toutes les lettres, patentes et ordonnances royales ; dans la suite il n'exerça plus ses fonctions que dans les grandes cérémonies, aux sacres, aux mariages, etc. Il ne faut pas confondre l'office de *grand échanson* avec celui de *grand bouteillier,* qui eut longtemps pour fonction spéciale de surveiller tout ce qui avait rapport à la boisson du roi.

ÉCHANTILLON (du préf. *é* p. *es,* et de *cant,* coin), petite portion prise sur un objet de commerce pour en faire apprécier la qualité et la valeur. Les Douanes admettent comme échantillons les coupons d'étoffe de moins de $0^m,40$ pour vêtements et de $2^m,40$ pour meubles ; les gants et bas de soie dépareillés, les objets non entiers ou non finis, etc. La Poste se charge du transport des échantillons, moyennant 1 centime par chaque 5 gr. jusqu'à 50 gr. et 10 c. de 50 à 100 gr.

En Architecture, on nomme *échantillons* des matériaux qui ont une longueur et une largeur déterminées, et qui servent de modèles, afin que le constructeur soit assuré de les trouver toujours les mêmes, quelque part qu'il veuille s'en pourvoir.

ÉCHAPPEMENT, mécanisme servant à modérer et à régulariser le mouvement d'une machine, d'une horloge, d'une montre, et qui consiste en ce que le *balancier* (*Voy.* ce mot), animé d'un mouvement périodique ou oscillatoire, arrête, à intervalles réguliers, chacune des dents de la dernière roue et la laisse échapper ensuite. On distingue : 1° l'*É. à recul,* dans lequel le balancier agit sur la roue par le moyen de deux palettes qui lui impriment alternativement un léger mouvement de recul suivi d'une impulsion en avant : à cette classe appartient l'*É.* dit *à roue de rencontre* des montres communes ; 2° l'*É. à repos,* dans lequel la dernière roue passe, avec tout le reste des rouages, par une série de repos et de mouvements alternatifs : tels sont l'*É. à cylindre* des montres plates, où l'axe du balancier, au lieu de porter deux palettes, a la forme d'un demi-cylindre creux ; l'*É. à ancre* des horloges et des pendules, où le balancier imprime un mouvement oscillatoire à une pièce courbe appelée *ancre,* qui est suspendue à un axe horizontal, et dont les deux crochets arrêtent alternativement la roue d'échappement, et les *É. libres* des chronomètres, où, à l'aide d'un ressort de forme variable, l'intervention du moteur est limitée autant que possible.

ÉCHARDE (du préf. *é* p. *es,* et du lat. *carduus,* chardon), tout petit corps aigu, épine, fragment de bois, métal, etc., qui s'introduit accidentellement dans l'épaisseur de la peau, et dont la présence excite toujours une vive irritation et amène quelquefois des accidents graves. *Voy.* PANARIS.

ÉCHARPE (de l'anc. ht-allem. *scherbe,* poche, sacoche pendue au cou, ou de l'ital. *sciarpa*), bande d'étoffe portée en forme de baudrier ou de ceinture. Au moyen âge, l'écharpe de chaque chevalier avait la couleur préférée par la dame de ses pensées. L'écharpe servait encore, par sa forme et par sa couleur, à distinguer les divers ordres de chevalerie et les partis politiques. Aux croisades, l'écharpe des soldats était blanche. Cette couleur fut aussi celle des Armagnacs et des Huguenots. Le rouge était celle de Henri III et de Charles IX ; le vert, celle de Mazarin ; l'isabelle, celle des Condé. — En France, l'écharpe *tricolore* sert auj. d'insigne aux magistrats municipaux, aux commissaires de police, etc. Les commandants de place, les maréchaux, les officiers généraux, les officiers d'état-major, ont une écharpe en or ou en argent, qu'on appelle plutôt *ceinture.*

On donne aussi le nom d'*écharpe* : 1° à la cravate du drapeau ; — 2° à une espèce de bandage destiné à maintenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine ; — 3° à une sorte de châle léger qui fait partie de la toilette des femmes, etc.

ÉCHASSE (de l'anc. flamand *schaetse*). On appelle *échasses* deux perches ou bâtons munis d'une espèce d'étrier, dit *fourchon,* placé à une certaine hauteur, et où l'on pose le pied. Elles sont serrées aux jambes au-dessous du genou par des courroies. On se sert des échasses soit pour marcher dans les marais, dans les sables, comme font les pâtres des Landes et du Bas-Poitou, soit pour paraître plus grand et divertir la foule, comme font les bateleurs. On croit que les anciens connaissaient les échasses.

On donne le nom d'*échasse* : 1° à une règle de bois dont les ouvriers se servent pour mesurer les hauteurs des pierres ; 2° aux perches entées les unes sur les autres, qui servent à construire les échafaudages.

ÉCHASSE, *Himantopus,* genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers longirostres, famille des Limicoles : bec droit, cylindrique, deux fois aussi long que la tête. Ces oiseaux, par la faiblesse de leurs tarses, ne sont propres à marcher que dans la vase ; ils vivent de grenouilles et d'insectes aquatiques. La plupart sont de l'Amérique du Sud ; une seule espèce, l'*É. à manteau noir* (*H. melanopterus*), vit en Europe, dans les marais de la Hongrie. Son plumage est noir et blanc ; sa taille est de $0^m,40$.

ÉCHASSIERS, *Grallatores,* 5e ordre de la classe des Oiseaux. Ils ont pour caractères communs d'avoir le bas de la jambe dénudé, les tarses généralement très-allongés, en sorte qu'ils paraissent montés sur des *échasses* ; la queue courte. Ils volent en éten-

dant leurs jambes en arrière comme pour servir de contre-poids à leur long cou. Ils ne perchent que peu ou point; aussi leur pouce est-il très-court ou même tout à fait nul. La plupart sont migrateurs. — Cet ordre se subdivise en 4 sous-ordres : 1° les *Coureurs* ou *Brévipennes*; 2° les *Hérodiens* ou *Cultrirostres*; 3° les *Limicoles* comprenant les *Pressirostres* et les *Longirostres*; 4° les *Macrodactyles*. *Voy.* ces mots.

ÉCHAUBOULURE (de *chaud*, et de *boule*, ampoule), nom vulgaire des petites élevures rouges qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs de l'été, et causent une vive démangeaison. — En Médecine vétérinaire, on nomme ainsi une maladie exanthématique du cheval et du bœuf.

ÉCHAUFFANTS, nom donné à toutes les substances, alimentaires ou autres, qui excitent l'action organique des divers systèmes de l'économie, accélèrent la circulation, et accroissent par conséquent la chaleur animale. Tels sont le vin, les liqueurs, le café, le thé, et surtout le poivre, l'ail, les viandes fortement salées, le poisson salé et fumé, etc.

ÉCHAUFFEMENT, augmentation de chaleur dans l'économie animale, produite par l'abus d'une nourriture trop succulente, les excès de tout genre, et qui est caractérisé par la soif, l'accélération du pouls, les démangeaisons à la peau, le sommeil agité, de fréquentes envies d'uriner, la constipation. Le repos joint à un régime laxatif et rafraîchissant font bientôt disparaître ces symptômes. — Dans le langage ordinaire, ce mot est synonyme de *constipation*.

ÉCHAUGUETTE (de l'allem. *Schaar*, troupe, et de *guetter*). *Voy.* GUÉRITE.

ÉCHÉANCE (d'*échoir*), instant précis auquel une obligation doit être remplie. Si un terme a été convenu, le prêteur ne peut réclamer la chose prêtée avant l'échéance; s'il n'a pas été fixé de terme, le juge fixe ce terme suivant les cas (C. Nap., art. 1899-1900). La loi a fixé pour les *lettres de change* les termes d'échéance suivants : la lettre *à vue* est payable à sa présentation; la lettre *après délai*, à l'échéance fixée par la date de l'acceptation, ou du *protêt* pour faute d'acceptation; la lettre *à usance* est à 30 jours; ce le *payable en foire* est échue la veille du jour de la clôture de la foire (C. de comm., art. 129-161). *Voy.* TERME.

ÉCHECS (du persan *schah*, roi, ou de l'anc. haut-allem. *schâh*, butin). Le jeu d'échecs se joue à deux, sur un échiquier de 64 cases, et avec 32 pièces (16 pour chaque joueur). Ces pièces sont : le *roi*, la *dame*, 2 *tours*, 2 *cavaliers*, 2 *fous* et 8 *pions*. Les tours occupent les cases extrêmes de la première ligne de l'échiquier; les cavaliers se placent chacun près d'une tour; les fous, près des cavaliers; le roi et la dame, entre les deux fous; les 8 pions, sur les 8 cases de la deuxième ligne de l'échiquier, et devant les pièces précédentes. — Chaque pièce a sa marche propre : les tours marchent rectangulairement; les fous, diagonalement; la dame, rectangulairement et diagonalement. Ces trois pièces avancent et rétrogradent aussi loin que le permet l'échiquier. Le roi peut aller de sa case à toutes les cases contiguës. Le cavalier peut sauter à toutes les deuxièmes cases de couleur opposée qui entourent celle qu'il occupe. Les pions marchent droit devant eux, sans jamais reculer : au départ, ils peuvent franchir deux cases; après ce coup, ils n'avancent plus que case par case. — Toutes les pièces, le roi excepté, peuvent se prendre réciproquement. La pièce qui prend se substitue à la place de la pièce prise. En général, les pièces prennent dans le même sens qu'elles marchent; mais les pions qui marchent droit devant eux prennent diagonalement comme les fous. — Le but du jeu est de faire le roi *mat*, c.-à-d. de le réduire à l'impossibilité d'échapper. Le premier des deux joueurs qui fait *mat* gagne la partie.

Les combinaisons relatives à l'emploi le plus rapide et le plus efficace des pièces constituent une véritable science, ayant sa langue, ses méthodes ses écoles, son histoire, sa littérature et ses journaux. Voici les noms des principaux théoriciens : Damiano, Portugais, 1512; Ruy-Lopez de Segura, 1561; Gioacchino Gréco, dit le Calabrois, 1619; au dernier siècle, en France, Stemma et Philidor; en Italie, Ercole del Rio, Lolli, Cozio, Ponziani; de nos jours, en Angleterre, Lewis, Walker, Staunton; en Russie, Pétroff, Jœnisch; en Allemagne, Bilguer, Heydebrand de la Lasa; en France, Mouret, Alexandre, Labourdonnais, Kieseritzky.

Vida a mis en vers l'art de jouer aux échecs sous le titre de *Scacchia ludus* (Rome, 1527; trad. en français par Desmasures, 1536, et par Levée, 1809). L'ouvrage le plus méthodique et le plus complet est le *Manuel* de Bilguer (*Handbuch des Schachspiels*, Berlin, 1843), qui a servi de modèle à l'*Art de jouer aux échecs* par Walker (trad. de l'anglais, Paris, 1851). Voir encore le *Traité* de Lewis (trad. par Witcomb, 1846), le *Traité élémentaire* de Basterot, l'*Encyclopédie des échecs* et la *Collection des problèmes* par Alexandre (Paris, 1837 et 1846). — En 1836, Labourdonnais fonda le premier journal d'échecs, *le Palamède*, paraissant auj. sous le titre de *la Régence*. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, les Indes orientales ont un assez grand nombre de semblables journaux.

Le jeu des échecs paraît être l'image de la guerre. On a voulu en faire honneur à Palamède, qui l'aurait inventé au siége de Troie. Il est plus probable qu'il fut inventé dans l'Inde vers le VIe siècle de notre ère, qu'il se répandit rapidement dans la Chine et la Perse, et s'introduisit en Europe pendant les croisades. Dans l'Inde, ce jeu s'appelle *tschaturanga*, c.-à-d. les *quatre parties d'une armée*; les pièces sont en effet 8 fantassins, 2 chariots, 2 cavaliers, 2 éléphants, et pour les commander, un généralissime et le roi.

ÉCHELAGE. *Voy.* TOUR D'ÉCHELLE.

ÉCHELET, *Climacteris*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, voisin des Grimpereaux : bec court, comprimé; tarses robustes; le doigt du milieu et le pouce très-longs, les ongles très-grands et très-crochus. On en connaît deux espèces, indigènes toutes deux de l'Océanie : l'*É. picumne* (*C. picumnus*), et l'*É. grimpeur* (*C. scandens*), de couleur brune mêlée de jaune.

ÉCHELETTE, oiseau grimpeur. *Voy.* TICHODROME.

ÉCHELLE (du lat. *scala*), machine connue de tous, dont on se sert pour monter et pour descendre. — On appelle *É. doubles* celles qui sont formées de deux échelles semblables, inclinées et jointes par le haut au moyen d'une tige ou de deux fortes charnières en fer. Les *É. de corde* sont tantôt de gros câbles garnis de nœuds, à l'usage des plombiers, couvreurs, etc.; tantôt de véritables échelles en corde pouvant s'attacher avec des crochets de fer à l'endroit où l'on veut monter. Les *É. à incendie* sont des échelles de fer se pliant et se dépliant sur elles-mêmes pour atteindre diverses hauteurs et servir de moyen de sauvetage dans les incendies. — On nomme *É. de meunier* une espèce d'escalier à jour où les échelons sont formés de planches. *Voy.* MINES.

En Mathématiques appliquées, on nomme *échelle* : 1° une ligne divisée en plusieurs parties égales et servant à mesurer des longueurs ou des hauteurs de nature diverse : telles sont les échelles des ponts, des baromètres, des thermomètres, etc.; 2° le rapport dans lequel on réduit les lignes d'un terrain pour les rapporter sur le papier. Ainsi, quand on dit que la carte de France du dépôt de la guerre est construite à l'échelle du quatre-vingt millième, cela veut dire que chaque ligne du terrain est représentée sur la carte par une ligne 80 mille fois plus petite, ou ce qui revient au même qu'une longueur de 80 kilomètres est représentée sur la carte par une longueur de 1 mètre. — On donne aussi le nom d'*échelle* aux instruments que l'on emploie pour opérer la réduction des lignes d'un terrain dans un rapport donné, afin de les rapporter sur le papier. Le plus connu de ces instru-

ments est l'*échelle des dixmes* (ou *dixièmes*) qui permet de réduire immédiatement les longueurs représentées par des nombres de trois chiffres. — *Échelle de Mionnet.* Voy. Médaille.

Dans le Nivellement, on appelle *Échelle de pente d'une droite* une suite de points équidistants marqués sur sa projection, et qui représentent les projections des points de cette droite dont les cotes sont des nombres entiers consécutifs. L'échelle de pente d'une droite sert à résoudre une suite de problèmes, et entre autres ceux-ci : trouver la projection d'un point d'une droite connaissant sa cote, et réciproquement trouver la cote d'un point dont on connaît la projection. — L'*É. de pente d'un plan* est l'échelle de pente de sa ligne de plus grande pente. Un plan est complétement déterminé par la connaissance de son échelle de pente.

En Musique, on nomme *Échelle* la succession diatonique des notes de la gamme écrite, parce qu'elles semblent rangées sur les lignes de la portée comme sur des échelons. Les Grecs lui donnaient le nom de *diagramme*. On applique aux échelles musicales, comme aux gammes, les dénominations d'*É. diatonique, chromatique*, etc. *Voy.* Gamme.

Échelle mobile. Voy. Céréales.

Échelle à poissons. Voy. Pisciculture.

Tour d'échelle. Voy. Tour.

ÉCHÈNE ou échénéide (du gr. ἐχενηΐς), *Echeneis*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Discoboles. Ils portent sur la tête un disque aplati, composé de lames dentelées ou épineuses, par lesquelles ils se fixent aux rochers et aux vaisseaux. On distingue : l'*É. remora*, type du genre, long de 0m,30, noirâtre, visqueux et mou ; les anciens lui attribuaient la propriété de pouvoir arrêter subitement la marche d'un vaisseau ; l'*É. naucrate*, distingué par les plaques placées sur son corps ; l'*É. rayé* et l'*É. ostéochir*.

ÉCHENEAU ou échenal (de *chéneau*, rigole), bassin de terre fine que les fondeurs placent au-dessus du moule dans lequel on verse le métal en fusion, et d'où ce dernier se communique aux jets, qui le distribuent dans toute la figure.

ÉCHENILLAGE, opération qui consiste à ôter les chenilles des arbres et à détruire leurs nids. Elle se fait à la fin de l'hiver et avant l'éclosion des œufs. Une loi du 26 ventôse an IV (art. 1er) et le Code pénal (art. 471) obligent les propriétaires, les fermiers, à écheniller les arbres des grandes routes, des jardins, des vergers, des haies, à peine d'une amende de 1 à 5 fr. — On nomme *échenilloir* un instrument en forme de ciseaux qui sert à écheniller les arbres ; il est placé au bout d'un long manche de manière à atteindre facilement les branches élevées, et se manœuvre à l'aide d'une ficelle ; la partie coupée est reçue dans une espèce de filet inférieur.

ÉCHENILLEUR, *Ceblepyris*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, voisin des Cotingas, dont toutes les espèces appartiennent à l'Inde et à l'Afrique. Ils sont de la grosseur d'un merle. Ils vivent en troupes sur les arbres, dont ils mangent les chenilles. Leur couleur est noire ou d'un gris bleu mêlé de blanc, de rouge et de vert.

ÉCHEVEAU (du lat. *scapellus*; de *scapus*, rouleau), certaine longueur de brins de fil, en coton, en soie, en laine, en chanvre, en lin, moulinés, roulés en forme de cercle et attachés à une partie de ce cercle par le bout qui en réunit tous les tours et s'appelle *centaine* [Littré]. On appelle *échevette* un diminutif de l'écheveau. L'échevette de coton a 100m de long; dix échevettes forment un écheveau (Ordonn. du 26 mai 1819). *Voy.* Fil.

ÉCHEVIN, ancien magistrat municipal. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉCHIDNA, constellation. *Voy.* Hydre.

ÉCHIDNÉ (du gr. ἔχιδνα, vipère; par une fausse assimilation de ses piquants aux crochets de la vipère). Les *Échidnés* constituent, avec les Ornithorhynques, l'ordre des Monotrèmes, et forment la transition des Mammifères aux Oiseaux et aux Sauriens. L'Échidné a été signalé pour la première fois en 1790 : il est particulier aux terres australes. Il ressemble à un hérisson ; mais il est plus gros et ses piquants, entremêlés de poils, sont plus forts. Il manque de dents et ses lèvres se prolongent en un bec corné, à l'aide duquel il s'empare des insectes qu'il aperçoit au milieu du sable. Ses pieds, pourvus d'ongles robustes, lui permettent d'y creuser des terriers. On distingue l'*É. aculeata* et l'*É. setosa*.

ÉCHIFFE ou échiffre (du b.-lat. *schiffa*, guérite), mur qui sert à supporter l'extrémité des marches d'un escalier, et qui en soutient toute la charpente. Il se dit aussi de la charpente elle-même.

ÉCHIMYS (du gr. ἐχῖνος, hérisson, et μῦς, rat), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, propres à l'Amérique méridionale, dont le corps est couvert d'un mélange de poils et de piquants aplatis, et dont la queue est longue et recouverte à la fois de poils et d'écailles. Ces animaux vivent de fruits et de racines; leur poil est brun-marron ou roussâtre. L'*É. setosus*, type du genre, est brun-roussâtre, et a une taille de 0m,20; l'*É. cristatus* est le *Rat à queue dorée* de Buffon ; l'*É. spinosus*, le *Rat épineux* d'Azzara.

ÉCHINANTHUS (du gr. ἐχῖνος et ἄνθος, fleur), genre d'Échinodermes. *Voy.* Clypéastérides.

ÉCHINE (orig. incertaine), nom vulgaire de la *colonne vertébrale*. *Voy.* Rachis.

En Architecture, l'*échine* désigne la moulure principale du chapiteau dorique.

ÉCHINIDÉES, *Voy.* Échinoïdées.

ÉCHINIDES. *Voy.* Échinodermes.

ÉCHINITE, Oursin fossile. *Voy.* Oursin.

ÉCHINOCACTE (du gr. ἐχῖνος, hérisson, et de *cactus*), *Echinocactus*, genre de la famille des Cactées, à tige simple, ovoïde ou globuleuse, offrant des côtes longitudinales séparées par des sillons droits et portant de grandes fleurs sur leurs angles saillants. Les principales espèces cultivées dans nos serres sont l'*É. œil vert*, à fleurs en rosace, rose et pourpre; l'*É. d'Otto*, à fleurs jaune-citron avec des étamines pourpres; l'*É. à cent dards*, l'*É. à mamelons*, l'*É. balai*, l'*É. porte-cornes*, etc.

ÉCHINOCONUS, *Voy.* Galérite.

ÉCHINOCOQUE (du gr. ἐχῖνος et κόκκος, grain), *Echinococcus*. Les Entozoaires décrits sous ce nom comme un genre à part ne sont que les jeunes des *Cestoïdes* à l'état d'*hydatide* (*Voy.* ces mots). Une même vésicule renferme un grand nombre de têtes et peut donner naissance à autant de ténias, qui du reste n'atteignent jamais une grande taille : on en a trouvé dans les intestins de l'homme et dans ceux du cochon. Les Échinocoques peuvent se développer dans différentes parties du corps, notamment dans le foie et dans les reins, et former des masses d'un volume assez considérable.

ÉCHINODERMES (du gr. ἐχῖνος, hérisson, et δέρμα, peau), subdivision de l'embranchement des Rayonnés, se compose d'animaux caractérisés par l'enveloppe testacée, souvent armée d'épines, qui protége leur corps, et qui est percée de pores par où sortent des tentacules. Les Échinodermes affectent les formes les plus diverses : ils sont globuleux, aplatis, étoilés, en forme de fleurs, allongés comme des vers, etc. Les uns sont libres, d'autres sont fixes et portés sur un pédoncule testacé. Les sexes sont tantôt séparés, tantôt réunis dans le même individu; ils sont généralement ovipares et souvent fort différents dans leur jeune âge de ce qu'ils doivent être dans l'âge adulte. — A. d'Orbigny a divisé ce sous-embranchement en 4 classes : *Échinoïdées, Astéroïdées, Ophiuroïdées, Crinoïdées* ou *Crinoïdes*. D'autres le divisent seulement en 3 classes : *Échinides, Stellérides* et *Holothurides*.

ÉCHINOÏDÉES, 1re classe du sous-embranchement des Échinodermes : corps rond, ovale, ou déprimé,

dépourvu de bras, mais muni d'une bouche et d'un anus distincts; enveloppe testacée composée de plaques formant 10 zones disposées par paires, dont les unes sont percées de pores qui laissent passage à des pédicules respiratoires rétractiles, tandis que les autres portent des mamelons sur lesquels s'attachent des piquants ou baguettes mobiles. Ces animaux se tiennent la bouche en bas, et rampent à l'aide de leurs piquants. Familles principales : *Ananchitidées*, *Spatangidées*, *Nucléolitidées*, *Galéritidées*, *Clypéastéridées*, *Echinidées*, *Salénidées*, et *Cidaritidées*.

ÉCHINOLAMPAS, genre d'Échinodermes, classe des Échinoïdées, famille des Nucléolitidées : test allongé ou discoïdal, à sommet excentrique ; ambulacres pétaloïdes, anus transversal et infra-marginal. Les Échinolampas habitent les mers chaudes. On en trouve de fossiles depuis l'étage sénonien.

ÉCHINOMYIE (du gr. ἐχῖνος, et μυῖα, mouche), *Echinomyia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères athéricères, famille des Muscides, à corps épais, hérissé de soies roides. L'*É. géante*, qui se trouve dans les bois, a la taille du bourdon : elle dépose ses œufs sur la bouse des vaches.

ÉCHINOPHORE (du gr. ἐχῖνος, et φορός, qui porte), *Echinophora*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, dont le fruit et les feuilles sont hérissés d'épines. L'*É. épineuse*, du midi de l'Europe, a une tige cannelée haute de 0m,30 ; des feuilles découpées en segments aigus, étroits et semblables à des épines.

ÉCHINOPS (du gr. ἐχῖνος, et ὄψις, aspect), genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes herbacées de l'hémisphère boréal, à fleurs en capitules, bleues ou blanches. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins.

ÉCHINOPSIS, genre de la famille des Cactées, à tige anguleuse, charnue, globuleuse, sillonnée de cannelures profondes portant sur leurs arêtes des mamelons cotonneux sur lesquels se développent au sommet d'un long tube écailleux des fleurs solitaires, nocturnes, à odeur suave. Espèces : l'*É. d'Eyriès*, l'*É. prolifère*, l'*É. à côtes aiguës*, etc.

ÉCHINORHYNQUES (du gr. ἐχῖνος, et ῥύγχος, bec), ordre de la classe des Helminthes, caractérisés par une sorte de bec rétractile, garni de crochets, qui leur sert à se fixer aux membranes sur lesquelles ils vivent, ainsi qu'à se mouvoir; leur corps est cylindrique, fusiforme. Ces vers se trouvent dans le corps des cochons, des baleines, des hérons, des cygnes, des grenouilles, etc. L'*É. géant* (*E. gigas*), qui habite les intestins du cochon, est le type du genre.

ÉCHIQUIER, tablette pour jouer aux *échecs* (*Voy.* ce mot) : c'est une surface carrée divisée en 64 cases. — On appelle *problème de l'échiquier* le problème qui consiste à faire parcourir au cavalier toutes les cases d'un échiquier, sans passer deux fois sur la même. Le prince Camille de Polignac a donné une règle simple pour résoudre ce problème, en commençant par un coin et finissant par un autre, ou même en commençant par une case quelconque. — Outre l'échiquier ordinaire pour 2 joueurs, il y a des échiquiers pour 3, 4, 5, 6 et 8 joueurs, de formes et de dimensions très-variées.

On donnait aussi ce nom : 1° aux casiers dont se servaient les banquiers au moyen âge, pour classer les diverses monnaies, fort nombreuses à cette époque ; 2° au tableau dressé en Angleterre, après la conquête de ce pays par les Normands, pour représenter le partage du territoire entre les conquérants et faciliter la répartition de l'impôt : de là la *Cour de l'échiquier*, juridiction anglo-normande, analogue à notre cour des comptes. On distingue auj. en Angleterre le *Grand échiquier*, cour de justice où l'on juge les causes qui concernent le Trésor, et le *Petit échiquier*, ou *Trésorerie* : c'est ce dernier qui met en circulation les *billets* dits *de l'échiquier*, analogues à nos *bons du trésor*.

En termes de Blason, on nomme *échiquier* un écu divisé régulièrement en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal et les autres de couleur.

Dans l'Art militaire, l'*ordre en échiquier* ou *en quinconce* est un ordre de bataille, comprenant plusieurs carrés ou plusieurs subdivisions, espacés de manière à offrir autant de vide que de plein. L'échiquier était connu des Romains. Bonaparte jugeait cet ordre propre surtout au mode d'action de l'avant-garde d'une armée, et aux passages de rivière en retraite ; Frédéric II l'employait fréquemment. — En Marine, on nomme ainsi un ordre de marche des armées navales, qui consiste à faire courir les vaisseaux de manière que leurs lignes se croisent comme celles d'un échiquier.

ÉCHITE (du gr. ἔχις, vipère), *Echites*, genre de la famille des Apocynées, se compose d'arbustes volubiles de l'Amérique méridionale, à feuilles opposées, entières, munies de poils à leur base ; à fleurs grandes en forme d'entonnoir, de couleur blanche, rose, jaune ou pourpre, disposées en ombelles ou en grappes ; le fruit est un double follicule, allongé, très-grêle, à graines aigrettées. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses : on cultive chez nous l'*É. odorant*, l'*É. de St-François*, l'*É. dressé*, l'*É. éclatant*, etc.

ÉCHIUM, nom latin du genre *Vipérine*.

ÉCHIURE (du gr. ἔχις, et οὐρά, queue), *Echiurus*, genre d'Annélides, de l'ordre des Géphyriens. Ce sont des vers marins qui vivent dans le sable et dans la vase : leur corps est cylindrique et porte des soies sur quelques anneaux : leur bouche est terminée par une trompe en forme de cuiller. Les *Bonellies*, les *Sternaspis*, les *Chétodomes* et les *Thalassèmes* sont des espèces communes sur nos côtes ; les pêcheurs s'en servent comme d'appât.

ÉCHO (du gr. ἠχώ), répétition d'un son heurtant contre un corps qui le réfléchit. Si la surface réfléchissante est placée à environ 170m de celui qui parle, le temps qui s'écoule entre le son émis et l'écho est d'une seconde, parce que le son parcourt environ 340m par seconde : ainsi l'écho répétera toutes les syllabes qui auront été prononcées pendant une seconde, de telle manière que lorsque celui qui parle aura cessé de parler, la première syllabe reviendra après une seconde, c.-à-d. à l'instant où la dernière sera prononcée. A la distance de 340m, un écho peut répéter sept ou huit syllabes. Si la surface réfléchissante se trouve très-rapprochée, l'écho ne répète qu'une syllabe. Comme un son réfléchi peut se réfléchir de nouveau en rencontrant un second obstacle dans sa direction, il existe des *échos doubles*, *triples*, *quadruples*, etc. Ces échos se produisent surtout dans les lieux où se trouvent des murs parallèles et très-éloignés. On nomme *centre phonique* (de φωνή, voix) le point où le son est produit, et *centre phonocamptique* (de κάμπτω, réfléchir) le point où il est réfléchi. On cite parmi les échos célèbres celui de Woodstock (Oxfordshire), qui répète le son 20 fois, et celui du château de Simonetta, près de Milan, qui le répète 40 fois. Plusieurs échos ont la propriété de modifier sensiblement le timbre du son : on les appelle *échos toniques* ; la plupart ont quelque chose de plaintif. — Outre les échos naturels, il en existe d'artificiels que les architectes produisent en donnant aux voûtes certaines formes déterminées. Il en existe de ce genre, à Paris, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, au Louvre, à la Halle au blé, etc.

En Musique, on appelle *Écho* un membre de phrase mélodique, répété en diminuant le son, pour imiter l'effet d'un écho lointain. On donne encore ce nom à un jeu d'orgue ou à un petit orgue séparé de l'instrument principal, destiné aux effets du même genre.

En Poésie, on a nommé *Écho*, *Vers échoïque*, un genre de versification où la dernière syllabe du vers est répétée en forme d'écho, comme dans ces vers d'une chanson contre les financiers du siècle dernier :

Et l'on voit des commis
Mis
Comme des princes,

Qui souvent sont venus
Nus
De leurs provinces.

ÉCHOMÈTRE. *Voy.* MÉTRONOME.

ÉCHOPPE (de l'anc. ht-allem. *schupfa*, boutique). Outre les petites boutiques en planches et bâties en appentis contre un mur, ce mot désigne, chez les Graveurs, des burins pour effacer, qui, au lieu d'être pointus, ont la face plate ou arrondie ; mais alors le mot *échoppe* vient du latin *scalprum*, ratissoire. — *Voy.* ESSAI.

ÉCHOUAGE, rivage ou plage unie où un bâtiment peut, sans danger, s'échouer volontairement. — On donne aussi le nom d'*échouage* à tout lieu propre à mettre un bâtiment à sec pour le caréner.

ÉCHOUEMENT. En Droit commercial et maritime, l'échouement qui n'empêche pas de continuer le voyage est simplement réputé *avarie* ; l'échouement avec bris peut donner lieu à l'action en *délaissement*. *Voy.* ces mots.

ÉCIMAGE (du préf. *é* p. *es*, et de *cime*), sorte de labour qui consiste à ne labourer que la moitié du champ, c.-à-d. à laisser sans labour alternativement autant de largeur de terre qu'on en retourne, et à recouvrir chacune de ces largeurs avec la terre retirée du sillon voisin.

ECKLONIE, *Ecklonia*, genre d'Algues marines, section des Phycoïdées : stipe fistuleux, renflé au sommet en une sorte de massue; feuilles d'un noir de sang. L'*E. buccinalis*, vulg. *Trompette marine*, se trouve sur les côtes de l'Afrique australe.

ÉCLAIR (d'*éclairer*), étincelle vive et subite qui sillonne l'air pendant les temps d'orage, et précède presque toujours le bruit du tonnerre. Elle est produite, ainsi que le tonnerre, par la rupture de l'équilibre électrique des nuages et la disparition instantanée de leurs électricités. Comme la lumière se meut plus vite que le son, on aperçoit l'éclair longtemps avant d'entendre le tonnerre. Sachant que le son parcourt 340^{m} par seconde, on peut, par l'intervalle du temps qui s'écoule entre l'éclair et le roulement du tonnerre, juger à peu près de la distance où la foudre a éclaté. — Les *éclairs de chaleur* que l'on voit pendant l'été sont dus à une sorte de phosphorescence produite par des nuages isolés, fortement chargés d'électricité : ils ne sont point suivis de tonnerre.

ÉCLAIRAGE (d'*éclairer*). Dans l'origine, l'homme n'eut pour s'éclairer que de simples éclats de bois enflammés, des débris de plantes sèches, ou les branches des arbres résineux, dont il formait des *torches*. L'*huile* et la *cire* furent employées de bonne heure pour l'éclairage : les peuples de l'Orient paraissent avoir connu dès la plus haute antiquité l'usage des *lampes* et celui des *bougies*. Les *chandelles de suif*, inventées en Angleterre au XIIe siècle seulement, ne s'introduisirent en France que sous Charles V ; elles ont reçu de nos jours de notables perfectionnements (*bougies stéariques*). L'éclairage des villes se fait à l'huile et au gaz. Le premier établissement des lanternes en France ne date que du XVIIe siècle (1667) ; l'invention des *réverbères*, ou lanternes à réflecteur, eut lieu vers le milieu du siècle suivant. *L'éclairage au gaz*, inventé en 1801 par le Français Lebon, fut appliqué pour la première fois par les Anglais à l'éclairage des rues ; il ne commença à être employé à Paris que vers 1818. L'industrie moderne a imaginé toutes sortes d'éclairage : les *lampes à gaz* (*Voy.* HYDROGÈNE LIQUIDE) ; l'éclairage au *pétrole* (*Voy.* ce mot) ; l'éclairage dit *É. sidéral*, *É. Drummond*, qu'on obtient en projetant un mélange d'oxygène et d'hydrogène sur certains corps incandescents. On a aussi appliqué à l'éclairage la *lumière électrique*. *Voy.* LAMPE, etc.

Dans tout éclairage, soit à l'huile, soit au gaz, la puissance de la lumière dépend beaucoup de la forme du *bec* (*Voy.* ce mot). Les becs à courant d'air extérieur soit simple (*B. à bougie*), soit développé (*B. papillon B. éventail, B. Manchester*, etc.), ont moins de pouvoir éclairant que les becs à double courant d'air intérieur et extérieur.

ÉCLAIRE. On donne ce nom à deux plantes : la *Grande éclaire*, la même que la Grande chélidoine, et la *Petite éclaire*, ou Renoncule ficaire. *Voy.* ces mots.

ÉCLAIREUR. On nomme ainsi, dans la Tactique militaire, les voltigeurs qu'on envoie à la découverte, et qui sont chargés de donner des renseignement sur la marche ou la position des corps ennemis. L'office d'éclaireur était autrefois rempli par des soldats appelés *stradiots*, *carabins*, *avant-coureurs*, *batteurs d'estrade*, etc.

En Marine, on donne ce nom à tout bâtiment détaché pour éclairer la marche d'une armée navale.

ÉCLAMPSIE (du gr. ἔκλαμψις, éclat), convulsion aiguë, avec abolition plus ou moins complète de la sensibilité et de l'intelligence, qui attaque les enfants en très-bas âge et les femmes pendant ou après l'accouchement. C'est une affection grave, qui demande un traitement actif et énergique. Chez les enfants, il faut avant tout rechercher la cause du mal, qui est souvent une indigestion : on administre alors un vomitif, puis on emploie les bains tièdes prolongés et les purgatifs. Chez la femme en couches, le moyen le plus efficace est la saignée du bras. L'inhalation très-courte du chloroforme a donné aussi d'assez bons résultats. — *Voy.* ALBUMINURIE.

ÉCLANCHE (orig. incertaine), le haut de la cuisse ou plutôt l'épaule de mouton séparée du corps de l'animal et destinée à la table. *Voy.* GIGOT.

ÉCLECTISME (en grec ἐκλεκτισμός), *choix* que l'on fait dans des idées déjà connues pour en former un corps de science. On l'oppose à *syncrétisme*, mélange indigeste d'éléments hétérogènes. L'éclectisme a été, à diverses époques, employé par des philosophes, des médecins, des théologiens, qui faisaient profession de prendre dans ceux qui les avaient devancés ce qu'il y avait de plus raisonnable. Le nom d'*éclectiques* a été plus spécialement appliqué, dans les temps anciens, aux philosophes de l'école d'Alexandrie, qui avaient pour but principal de concilier les doctrines de Platon et d'Aristote : tels qu'Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre ; et à une secte de médecins qui, repoussant les exagérations des *dogmatiques* et des *empiriques*, admettaient ce qu'il y avait de mieux fondé dans les diverses opinions médicales. *Voy.* MÉDECINE (Histoire de la).

De nos jours, l'*éclectisme* philosophique fut érigé en système par V. Cousin, qui, après avoir reconnu les erreurs des doctrines qu'il nomma *sensualisme*, *idéalisme*, *scepticisme*, *mysticisme*, entreprit d'extraire la part de vérité contenue dans chacune de ces doctrines et de les concilier ainsi toutes ensemble. Dans le fait, il n'accomplit et n'inspira que des travaux de critique historique, que M. Ravaisson a énumérés et appréciés dans son *Rapport sur la Philosophie en France au XIXe siècle* (1868). Son école a quitté le nom d'*éclectisme* pour celui de *spiritualisme*, qui seul en indique la tendance commune.

ÉCLIPSE (du gr. ἔκλειψις, disparition), suppression momentanée, soit partielle, soit totale, de la lumière d'un astre. S'il s'agit d'un astre lumineux par lui-même, comme le soleil, l'éclipse résulte de l'interposition d'un corps opaque, la lune, entre cet astre et la terre ; s'il s'agit au contraire d'un corps non lumineux par lui-même, comme la lune qui tire sa lumière du soleil, l'éclipse résulte de l'interposition d'un corps opaque, la terre, entre cet astre et le soleil. — Pour qu'une *éclipse de lune* ait lieu, il faut d'abord qu'il y ait *opposition* ou *pleine lune*. Mais à cette époque, à cause de l'obliquité de l'orbite lunaire par rapport à l'écliptique (obliquité qui est de 5° 8'), le soleil, la terre et la lune sont souvent loin d'être en ligne droite, et le cône d'ombre de la terre peut passer au-dessus ou au-dessous de la lune sans l'atteindre. Pour que l'éclipse ait lieu, il faut donc que la lune ne soit qu'à une faible distance de l'é-

cliptique, c.-à-d. soit voisine de son *nœud* à l'instant de l'opposition : si elle en est très-voisine, elle peut pénétrer tout entière dans le cône d'ombre de la terre, et l'éclipse est *totale;* si au contraire elle en est à une certaine distance, elle ne pénètre qu'en partie dans le cône d'ombre, et l'éclipse est *partielle.* — Pour qu'une *éclipse de soleil* se produise, il faut d'abord que la lune se trouve entre la terre et cet astre; les éclipses de soleil ont donc lieu à l'époque de la *conjonction* ou de la *nouvelle lune.* Or, si l'on conçoit deux cônes, l'un formé par les tangentes extérieures menées aux globes du soleil et de la lune, et dont la partie située au delà de la lune par rapport au soleil prend le nom de *cône d'ombre pure*, parce qu'il n'y arrive aucun rayon du soleil ; l'autre formé par les tangentes intérieures, et dont la partie située au delà de la lune prend le nom de *cône de pénombre*, parce que les points situés dans son intérieur ne reçoivent de rayons que d'une partie du soleil ; suivant que le premier ou le second de ces cônes atteindra un point de la terre, il y aura pour ce point éclipse *totale* ou éclipse *partielle* de soleil. Toutefois pour qu'il en soit ainsi, il faut non-seulement qu'il y ait conjonction, mais encore que le soleil, la terre et la lune soient sensiblement en ligne droite ; et, à cause de l'obliquité de l'orbite lunaire, ceci n'arrive que quand, à l'époque de la nouvelle lune, la lune est voisine de son *nœud.* Lorsque cette condition est remplie, le cône d'ombre et le cône de pénombre atteignant à la fois la terre, au même instant certains points ont éclipse totale, tandis que d'autres ont éclipse partielle, et que d'autres n'ont pas d'éclipse du tout. D'ailleurs, même pour un point de la terre qui doit avoir éclipse totale, il y a, par suite du déplacement des deux cônes, d'abord éclipse partielle de plus en plus étendue, puis éclipse totale, puis de nouveau éclipse partielle, et enfin réapparition de la totalité du soleil. — Souvent il arrive que, toutes les conditions précédentes se trouvant remplies, la distance de la lune à la terre est trop grande pour que le cône d'ombre pure puisse atteindre la terre. Dans ce cas il n'y a éclipse totale pour aucun point de la terre ; mais les points qui se trouvent dans le prolongement du cône d'ombre voient alors le disque de la lune se projeter sur le disque du soleil sans en cacher les bords. Pour ces points l'éclipse prend le nom d'éclipse *annulaire.* L'éclipse annulaire est *centrale* dans le cas très-rare où le centre du disque lunaire coïncide avec le centre du disque solaire. — L'éclipse totale de soleil peut durer au plus 5 minutes en un lieu donné.

Les éclipses de lune sont moins fréquentes, absolument parlant, que les éclipses de soleil ; mais comme elles sont visibles à la fois pour tout un hémisphère, tandis que les éclipses de soleil ne le sont que pour une zone de la terre toujours assez étroite, il en résulte qu'en un lieu donné il y a plus d'éclipses de lune que de soleil.

La connaissance exacte du mouvement de la terre et de la lune par rapport au soleil, et du déplacement du nœud, permet de prédire, un temps indéfini à l'avance, les éclipses soit de lune, soit de soleil, avec toutes leurs particularités. Mais il est un moyen plus simple d'arriver au même but. En effet, la période de Saros, qui a une durée de 18 ans 11 jours, se compose de 19 révolutions synodiques du nœud et de 223 lunaisons ; elle ramène donc la lune dans une position identique par rapport au soleil, à la terre et au nœud; en sorte que les circonstances qui ont réalisé une éclipse avec certaines particularités d'étendue, de durée, etc., la ramènent avec les mêmes particularités au bout de 18 ans 11 jours. Le tableau des éclipses pour une de ces périodes peut servir en conséquence pour toutes les périodes suivantes.

Les éclipses de soleil et de lune ont été pendant longtemps un objet de terreur pour les hommes. Auj. cette crainte superstitieuse serait sans fondement, puisqu'il est démontré que les éclipses, loin d'être des manifestations de la colère céleste, sont au contraire des phénomènes assujettis à des lois régulières et revenant à des époques fixes.

Les premières observations d'éclipses sont dues aux Chinois : on en trouve une mentionnée dans leur histoire à l'année 2155 av. J.-C. Après eux, les Chaldéens avaient, dès l'an 720, fait des observations d'éclipses, dont Ptolémée se servit dans ses calculs. Chez les Grecs, on attribuait à Thalès la prédiction d'une éclipse, vers 640, et à Anaxagore l'explication scientifique de ce phénomène ; mais, avant Hipparque et Ptolémée, les astronomes grecs n'étaient guère en état de prédire les éclipses. Durant le moyen âge, on ne trouve, en Occident, quelques observations d'éclipses de soleil et de lune que dans les annales du règne de Louis le Débonnaire, écrites par un moine anonyme : encore sont-elles fort incomplètes. Depuis l'invention du télescope, l'étude des éclipses s'est considérablement perfectionnée, et ce genre de phénomène est devenu, entre les mains des astronomes, une source de découvertes intéressantes et d'applications utiles. Ainsi les éclipses ont appris à l'astronome que la lune est un corps opaque, et que la terre est sphérique. C'est pendant les éclipses totales de soleil qu'on aperçoit ces fameuses protubérances roses dont l'observation attentive permettra de mieux connaître la constitution physique du soleil. Les géographes et les navigateurs se sont servis des éclipses pour déterminer la longitude des lieux terrestres. On en a fait aussi un heureux usage en chronologie pour fixer avec précision la date des événements passés.

Les satellites de Jupiter subissent des éclipses comme la lune, lorsqu'ils pénètrent dans le cône d'ombre projeté par la planète derrière elle. Mais comme ils sont beaucoup plus petits et beaucoup plus voisins de leur planète, ils s'éclipsent à toutes leurs révolutions. Ces éclipses ont de l'importance en Astronomie ; l'heure en est en effet calculée plusieurs années à l'avance et indiquée en temps de Paris, dans le *Traité de la connaissance des temps*, et sert aux marins à vérifier ou à régler la marche des chronomètres. — C'est l'observation des éclipses du 1er satellite de Jupiter qui a permis à Rœmer de reconnaître que la lumière se meut dans l'espace avec une vitesse de 75,000 lieues par seconde.

ÉCLIPTIQUE, grand cercle de la sphère céleste suivant la circonférence duquel le soleil accomplit sa révolution apparente annuelle autour de la terre. Il a été ainsi appelé de ce que les *éclipses* n'ont lieu que lorsque la lune est dans ce plan ou dans son voisinage. Le plan de l'écliptique fait avec celui de l'équateur un angle de 23° 28' ; il le coupe suivant un diamètre de la sphère céleste qu'on appelle la *ligne des équinoxes* ; les extrémités de ce diamètre s'appellent elles-mêmes *points équinoxiaux*, parce que, lorsque le soleil arrive en ces points, le jour est égal à la nuit pour tous les lieux de la terre. Les points de la circonférence de l'écliptique situés à 90° des points équinoxiaux s'appellent *points solsticiaux* ; ce sont les points où la déclinaison du soleil est maximum ou minimum.

Dans le système de Ptolémée le mouvement apparent annuel du soleil est un mouvement réel, et tandis que la terre est immobile dans l'espace, le soleil décrit d'occident en orient la circonférence de l'écliptique, ou tout au moins une courbe située dans son plan, et parcourt ainsi annuellement les constellations zodiacales (*Voy.* ZODIAQUE). Dans le système de Copernic, au contraire, le mouvement du soleil n'est qu'une apparence ; et tandis que cet astre reste immobile dans l'espace, la terre tourne autour de lui d'occident en orient, de manière à accomplir une révolution complète en une année, dans ce même plan de l'écliptique. Ce dernier système est auj. universellement adopté. Les raisons qui en prouvent la vérité sont : 1° sa simplicité, opposée à la complication du système de Ptolémée ; 2° l'analogie : toutes les planètes tournant autour du soleil, la terre ferait seule

exception ; 3° la raison tirée de l'aberration de la lumière (*Voy.* ABERRATION) : on ne peut expliquer ce phénomène que par l'effet des vitesses combinées de la terre et de la lumière. En outre, on démontre en Mécanique, que sous l'influence de leur attraction réciproque, le soleil et la terre doivent tourner tous les deux autour du centre de gravité de leur système, et comme ce centre de gravité, à cause de la masse énorme du soleil, est situé dans l'intérieur même de cet astre, le soleil lui-même demeure à peu près fixe, tandis que la terre tourne autour de lui.

L'obliquité de l'écliptique est variable avec le temps ; d'abord le phénomène de la *nutation* lui fait éprouver une variation périodique de 4″ en moyenne, en plus ou en moins, dans l'espace de 18 ans ½. Elle est d'ailleurs soumise à une diminution constante de 48″ par siècle. Toutefois, d'après les calculs de Lagrange et de Laplace, la diminution totale de l'obliquité de l'écliptique ne peut dépasser 2° 42′, après quoi cette obliquité augmentera de nouveau. Diverses mesures de l'obliquité de l'écliptique ont été faites par les anciens, notamment par Hipparque, et plus tard par les astronomes arabes, sous le kalifat d'Al-Mamoun (831 ap. J.-C.). Ils la fixèrent à 23° 35′.

On nomme *axe de l'écliptique*, le diamètre de la sphère céleste perpendiculaire au grand cercle de l'écliptique ; les deux extrémités de ce diamètre en sont les pôles. Le pôle boréal de l'écliptique, autour duquel le pôle boréal céleste décrit dans l'espace de 26,000 ans, en vertu de la précession des équinoxes, un cercle de 23° 28′ de rayon, se trouve dans la constellation du Dragon.

ÉCLISSE (du préf. *é* p. *es* et de l'anc. haut-allem. *kliozan*, fendre). Ce mot désigne proprement tout bois plat et mince servant à faire des ouvrages légers (*Voy.* CLISSE). — Les Luthiers nomment *éclisses* les côtés des violons, des altos, des basses, etc. ; ce sont des planches minces et courbées qui forment l'épaisseur de ces instruments, et sur lesquelles reposent la table et le fond. — En Chirurgie, *Éclisse* est synonyme d'*Attelle*. *Voy.* ce mot.

ÉCLOGITE (du gr. ἐκλογή, choix), roche composée de grenat et de diallage qui y domine ou même y est presque pur. Elle est d'un vert plus ou moins foncé, et renferme accidentellement quelques minéraux étrangers, comme le quartz, le disthène, l'épidote, etc. On la trouve en Styrie, en Bavière, etc.

ÉCLOSION DES ŒUFS. *Voy.* ŒUF, INCUBATION et PISCICULTURE.

ÉCLUSE (du lat. *exclusus*, exclus, fermé), clôture faite sur une rivière, sur un canal, pour retenir ou lâcher les eaux à volonté. On étend ce nom à un bassin construit entre deux *biefs* ou parties de canal de niveaux différents, que ce bassin est destiné à faire communiquer : l'intérieur d'une écluse de ce genre s'appelle le *sas* ; les murs en sont les *bajoyers* ; elle est fermée à ses deux extrémités par des portes qui, ayant un peu plus de largeur que le sas, s'arc-boutent l'une contre l'autre et présentent au courant supérieur un angle aigu, ce qui augmente leur force de résistance. Elles sont manœuvrées latéralement à l'aide d'une roue dentée ; mais avant de les ouvrir on fait passer lentement, au moyen des *vannes* dont elles sont munies, l'eau du bief supérieur dans le bassin, jusqu'à ce que celui-ci soit au même niveau. On ouvre ensuite les vannes des portes situées à l'autre extrémité pour ramener le niveau du bassin au niveau du bief inférieur. Au contraire, dans les écluses dites *de chasse*, destinées p. ex. à déblayer l'entrée d'un port, on donne issue à l'eau supérieure avec toute la rapidité possible pour que le courant puisse entraîner les vases, les sables ou les galets.

L'invention des écluses ne remonte pas au delà du XVe siècle : elle est due à deux mécaniciens de Viterbe en Italie, dont le nom est inconnu. *Voy.* CANAL.

ÉCOBUAGE ou BRULAGE, opération d'Agriculture qui consiste à écroûter avec l'*écobue*, espèce de pioche recourbée en forme de houe, la couche superficielle d'un terrain, à soumettre à l'action du feu la partie ainsi enlevée avec les végétaux qui la couvraient, et à répandre sur le sol les produits de la combustion. L'écobuage est une opération de défrichement qu'on pratique surtout pour la mise en culture des fonds marécageux et tourbeux, des landes incultes, des bois d'essarts, enfin de tous les sols qui sont acides et qui contiennent une forte proportion de débris végétaux.

ÉCOINÇON ou ÉCOINSON. On appelle ainsi : 1° une pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui dissimule les angles que forment les parois d'une chambre ; 2° la pierre qui fait l'encoignure d'une porte ou d'une fenêtre ; 3° un meuble triangulaire qu'on place dans les angles d'un appartement.

ÉCOLATRE (d'*école*), ecclésiastique qui dirigeait l'école ordinairement attachée à la cathédrale, et qui plus tard fut chargé d'exercer une surveillance sur les maîtres d'école du diocèse : on l'appelait aussi *scolastique*, *capiscol*, etc.

ÉCOLE (du lat. *schola*, du gr. σχολή). Dès la plus haute antiquité, il y eut des *écoles publiques* chez les peuples civilisés, chez les Perses, dans la Grèce, en Italie. Celles d'Athènes étaient célèbres : on y apprenait à lire et à écrire aux enfants, puis on leur enseignait la grammaire, la poésie et la *musique*, qui comprenait les divers arts ; Homère y était particulièrement lu. Selon Plutarque, il y avait des écoles à Gabies, en Étrurie, même avant Romulus. Des rhéteurs grecs fondèrent à Rome des écoles de rhétorique, de grammaire et de philosophie. Les Romains, à leur tour, établirent des *écoles municipales* en Espagne, dans la Gaule, en Germanie et dans la Grande-Bretagne. Ces écoles avait disparu vers la fin du Ve siècle ; mais le christianisme les remplaça aussitôt par les *écoles* dites *épiscopales*, parce que chaque siége épiscopal avait la sienne, et par les *écoles monastiques*, formées dans les cloîtres. A la fin du VIIIe siècle, Charlemagne releva l'éclat des anciennes écoles et en créa de nouvelles ; il en institua une, entre autres, dans son propre palais, qui, pour ce motif, fut appelée *école palatine*. Aux XIe et XIIe siècles, ces écoles, fort multipliées, firent place aux *classes* et aux *colléges*, et le nom d'*école* ne fut plus guère donné qu'à des établissements d'instruction spéciale.

ÉCOLE. On donne encore ce nom à une secte philosophique, ou à la doctrine de quelque maître célèbre, ainsi qu'à une classe d'artistes, de peintres surtout, qui reconnaissent un même maître, ou qui ont suivi les mêmes règles de goût. *Voy.* PHILOSOPHIE, PEINTURE, etc.

ÉCOLES CENTRALES, écoles instituées par la Convention, le 2 février 1795, devaient embrasser à la fois l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Il devait y avoir une école centrale par 300,000 habitants. Ces écoles, conçues sur un trop vaste plan, ne purent s'établir d'une manière sérieuse ; modifiées en 1796, transformées pour la plupart en lycées dès 1802, elles cessèrent d'exister en 1808, lors de la création de l'Université. — Auj., il existe, à Paris, sous le nom d'*École centrale*, une *É. d'Architecture* et une *É. des Arts et des Manufactures*.

ÉCOLES D'AGRICULTURE. En 1870, on en comptait *trois* : à Grignon (Seine-et-Oise), au Grand-Jouan (Loire-Inférieure), et à la Saulsaie (Ain). Elles reçoivent des élèves internes ou externes et des auditeurs libres. Pour être admis comme élève, il faut être âgé de 18 ans révolus et subir un examen d'admission ; les bacheliers ès sciences sont admis sans examen. Les auditeurs libres ne sont admis qu'en vertu d'une autorisation ministérielle. Après deux années d'étude, tout élève reconnu capable et méritant reçoit un diplôme d'instruction agricole (Circulaire d'août 1869). Voir le *Rapport* de M. Pompée (*Jury de l'Exposition univ.* de 1867, t. XIII, p. 411-523). *Voy.* AGRICULTURE.

ÉCOLES INDUSTRIELLES. *Voy.* ARTS-ET-MÉTIERS, COMMERCE, INDUSTRIE et INSTRUCTION.

ÉCOLES PÉNITENTIAIRES. *V.* PÉNITENTIAIRE (SYSTÈME).

ÉCOLES PRIMAIRES, écoles destinées à donner aux enfants l'instruction élémentaire : on les appelle ainsi par opposition aux *écoles secondaires*. Les enfants y apprennent la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, du calcul, et dans quelques-unes les éléments de la géographie et de l'histoire, l'arpentage, le chant, la gymnastique, etc. Ces écoles se divisent en *É. publiques* ou *communales*, entretenues par les communes, les départements ou l'État, et en *É. privées*. Les écoles publiques sont dirigées, les unes par des instituteurs laïques, les autres par des instituteurs ecclésiastiques ou appartenant à diverses congrégations, surtout à celle des *Frères des écoles chrétiennes* (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). On y emploie pour l'enseignement tantôt le mode *individuel*, tantôt le mode *simultané*, tantôt le mode *mutuel* (*Voy.* ENSEIGNEMENT). — Les écoles sont soumises, sous le rapport religieux, à l'inspection de l'évêque ou de ses délégués, des pasteurs ou des rabbins, etc. ; pour la surveillance administrative, aux recteurs, aux préfets, sous-préfets et maires. Les instituteurs reçoivent de la commune un logement et un traitement, en partie fixe, en partie éventuel. — Outre ces écoles purement élémentaires, il y a des *écoles primaires*, dites *supérieures*, où l'on enseigne les éléments de la géométrie, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie de la France. — Auj. à la plupart des écoles primaires sont annexés des *cours d'adultes* (*écoles dominicales*, *cours du soir*, etc.), où les ouvriers des villes et des campagnes sont admis gratuitement et qui rendent les plus grands services au pays. — Voir les rapports de MM. Ph. Pompée et Ch. Barbier (*Jury de l'Exposition univ. de* 1867, t. XIII). *Voy.* INSTRUCTION.

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES, écoles créées en 1818 dans les régiments : on y enseigne aux jeunes soldats et aux enfants de troupe la lecture, l'écriture, le calcul.

ÉCOLES RÉGIONALES d'Agriculture). *Voy.* ci-dessus ÉCOLES IMPÉRIALES.

ÉCOLES SECONDAIRES, écoles dans lesquelles on enseigne la langue française et les langues anciennes, la géographie, l'histoire et les éléments des sciences : ce sont les *lycées*, les *collèges*, les *institutions* et les *pensions*. *Voy.* ces mots.

Pour les diverses écoles spéciales qui ne sont pas indiquées ci-dessus, telles que l'*É. des Beaux-Arts*, les *É. de Droit*, les *É. préparatoires de Médecine*, les *É. normales*, l'*É. polytechnique*, les *É. d'application*, les *É. d'arts et métiers*, l'*É. des hautes études*, l'*É. des langues orientales vivantes*, l'*É. des jeunes de langues*, l'*É. des mines*, l'*É. des ponts et chaussées*, l'*É. forestière*, l'*É. navale*, etc., *Voy.* le nom qui en détermine la spécialité.

ÉCONOME (du gr. οἰκονόμος). Autrefois on appelait ainsi celui qui avait soin de l'administration des revenus d'un bénéfice ecclésiastique ou d'un évêché pendant la vacance : ces fonctions étaient ordinairement remplies par les *archidiacres*. *Voy.* ce mot.

On nomme auj. *Économe* la personne qui est chargée de l'administration financière d'une maison, d'un établissement public ou même privé, d'un lycée, d'un séminaire, d'un hospice. Les économes versent un cautionnement et sont soumis à toutes les règles de comptabilité.

ÉCONOME (RAT), espèce de *Campagnol*. *Voy.* ce mot.

ÉCONOMIE (du gr. οἰκονομία, direction de la maison). L'*Économie domestique* est l'art d'administrer les affaires privées, de gouverner une maison, une propriété. Elle montre que la vraie source des richesses est dans le travail et l'épargne ; elle règle les consommations privées et proscrit les dépenses d'un luxe stérile. — De là résulte la vertu nommée *économie*, également éloignée de l'avarice et de la prodigalité. Éclairée par la raison, elle se refuse le superflu pour se ménager le nécessaire ; elle compare ses besoins futurs avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis et l'humanité : « Un homme économe, dit Adam Smith, établit en quelque sorte un fonds pour l'entretien perpétuel d'un certain nombre de salariés industrieux... Le prodigue, au contraire, distribue à la fainéantise, qui ne les rétablit pas, des fonds que la frugalité de ses pères avait consacrés à l'entretien de l'industrie, et entre les mains desquels ils renaissaient sans cesse. » — L'Économie domestique est traitée dans les mêmes ouvrages que l'Économie politique. Consulter Belèze, *Dictionnaire de la vie pratique*.

L'*Économie politique* ou *sociale* est la science qui détermine comment la richesse est et doit être produite, répartie et consommée dans l'intérêt de la société entière. En voici les principes fondamentaux : — I. *Production*. La richesse est l'ensemble des objets qui donnent satisfaction à nos besoins et tout ce qui peut nous procurer ces objets ; elle se mesure principalement par sa valeur en échange, valeur variable selon les temps et les lieux et dont la monnaie est l'étalon le plus usité. La production de la richesse consiste à donner de l'utilité aux choses ou à augmenter celle qu'elles ont déjà ; le résultat est un produit dont le prix courant est réglé par la loi de l'offre et de la demande combinée avec celle des frais de production. Les moyens directs de production sont : la *terre* (le sol exploité, les cours d'eau, les forêts, les mines), le *capital*, c.-à-d. l'ensemble des produits destinés à la reproduction (marchandises, machines et inventions, bâtiments, bestiaux, numéraire, etc.), le *travail manuel* ou *intellectuel* du savant et de l'artiste, de l'entrepreneur (cultivateur, manufacturier, commerçant), des ouvriers ; les moyens indirects sont : la *circulation* des matières premières et des produits, l'*échange*, la *monnaie*, le perfectionnement des travailleurs par l'*instruction*, la protection accordée par les *lois* au travail et à la propriété. Les frais sont le payement de chacun de ces services (*Voy.* RICHESSE, VALEUR, MONNAIE, PRODUCTION, TERRE, CAPITAL, TRAVAIL, etc.). — II. *Circulation*. Elle consiste dans le déplacement des produits par les transports et dans leur mobilisation par la monnaie et le crédit, qui transforme les capitaux fixes et engagés en capitaux circulants et dégagés afin de les rendre disponibles pour le travail actuel. Le commerce échange les produits par les achats et les ventes ; il recherche des débouchés, c.-à-d. des moyens d'effectuer l'échange de ses produits, ou, ce qui revient au même, des consommateurs à qui ses produits puissent convenir. Ces questions de la circulation, de l'échange et des débouchés ont donné naissance à divers systèmes célèbres : *S. mercantile*, *S. colonial*, *S. réglementaire* (prohibitions, protection douanière, organisation du travail), *S. du libre-échange* (*Voy.* BANQUE, CRÉDIT, ÉCHANGE, DÉBOUCHÉS, CRISE, etc.). — III. *Distribution*. Les revenus provenant de la terre, du capital et du travail, se divisent en quatre parts : 1° le revenu du possesseur du sol, revenu appelé *rente*, s'il exploite lui-même le sol, et *fermage*, s'il le loue ; 2° le *salaire* du travail manuel ou intellectuel du savant et de l'artiste, des ouvriers et de l'entrepreneur ; 3° le *profit* du capital (l'intérêt courant, la prime d'assurance pour les risques et l'amortissement du capital qui se détériore avec le temps) ; 4° les *impôts* prélevés par l'État sur les trois parts précédentes pour les besoins sociaux. Il en résulte qu'on nomme *produit brut* l'ensemble de toutes les choses utiles procurées par la production, et *produit net*, ce qui reste quand l'entrepreneur a remboursé ce qu'il a avancé, dépensé ou consommé (*Voy.* RENTE, FERMAGE, SALAIRE, PROFIT, IMPÔT, etc.). — IV. *Consommation*. Un produit est consommé quand on jouit de son utilité, soit par la satisfaction d'un besoin, soit par une production de richesse égale ou supérieure à la valeur consommée. Il y a corrélation entre la consommation et la production. La première n'ayant de limites que les moyens de satisfaire les besoins naturels de l'homme, ceux-ci emploient d'autant plus de produits que le prix en est moins élevé

et que les revenus sont plus considérables. *Voy.* CONSOMMATION.

C'est chez les Grecs qu'on trouve formulées les premières théories d'Économie politique. Platon (*Républ.*, liv. II), tout en faisant une large part à l'utopie, explique fort bien les avantages de la division du travail. Xénophon (*Économique*, *Des moyens d'augmenter les revenus de l'Attique*), donne des détails instructifs sur l'administration financière d'Athènes. Aristote (*Politique*) expose une doctrine des richesses qu'il nomme *chrématistique*, établit entre les biens naturels et les biens artificiels la distinction sur laquelle les modernes ont fondé la définition de la valeur en usage et de la valeur en échange, indique avec précision les causes de la lutte entre la richesse et la pauvreté, etc. Les défauts communs à ces systèmes sont la consécration de l'esclavage et le mépris du travail industriel. On les retrouve dans l'administration financière des Romains, guerriers et pillards, ne connaissant d'autre art que l'agriculture et le pâturage, et appauvris peu à peu par l'exportation du numéraire qu'ils avaient enlevé aux peuples vaincus. Le triomphe du christianisme et l'invasion des barbares introduisirent de nouveaux éléments dans l'organisation sociale, comme l'établissement des monastères et des hôpitaux, le régime féodal et le servage. Lorsque les croisades eurent amené le progrès de la navigation, de l'industrie et du commerce, l'Économie politique joua un nouveau rôle. Dans la théorie, les commentateurs de la *Morale* et de la *Politique* d'Aristote discutèrent le prêt à intérêt, le rôle de la monnaie, les lois de l'échange, comme Jean Buridan (*Quæstiones super X libros Ethicorum* [Paris, 1513]; *Q. in VIII libros Politicorum* [Oxford, 1640]), Nicolas Oresme (*Traictié de la première invention des monnoies*, publié par M. Wolowski, 1864), Gerson (*De contractibus*). Dans la pratique, on inventa la lettre de change, les monts de piété, les banques; mais on organisa le monopole commercial et les prohibitions douanières. Le règne de Charles-Quint fut très-funeste à l'Économie politique, parce qu'il substitua l'esprit de conquête à l'esprit de commerce, désorganisa les finances publiques, établit les restrictions qui constituèrent le système mercantile et le système colonial, institua la traite des nègres, et essaya d'étendre sur toute l'Europe son despotisme. D'un autre côté, la sécularisation des biens ecclésiastiques fut favorable au développement du travail dans les pays protestants, mais compliqua la question du paupérisme. Une ère nouvelle commença avec les réformes de Sully et de Colbert, qui favorisèrent l'un l'agriculture, l'autre l'industrie, en mêlant à des vues très-sages des erreurs regrettables. A partir de cette époque les diverses questions qui forment le domaine de l'Économie politique furent traitées par une foule de publicistes. Vauban, Boisguillebert, Law, Dutot, Melon, forment une première époque, dans laquelle on s'attacha surtout aux questions commerciales et financières, aux moyens d'augmenter dans un pays la somme du *numéraire*. Quesnay et ses disciples, Gournay, Mercier de la Rivière, Turgot, Condillac, Raynal, Condorcet, le marquis de Mirabeau, Dupont de Nemours, forment une seconde époque, dans laquelle la prééminence fut donnée à la *terre*; l'agriculture fut considérée par eux comme la source de toute richesse: on les connaît sous le nom d'*économistes* ou *physiocrates*. Adam Smith, conciliant ces systèmes exclusifs, établit, dans ses célèbres *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), que le *travail*, quelles que soient ses applications, agriculture, commerce ou industrie, est la véritable source de toute richesse; toutefois il eut le tort de n'envisager comme productif que le travail manuel. Malthus, en combattant les utopies de Godwin, formula son célèbre système sur la population, système qui a donné lieu aux écrits de MM. Éverett, Duchâtel, de Villeneuve-Bargemont. J.-B. Say, par son *Traité d'économie politique* (1803), donna à cette science sa vraie méthode en la séparant de la politique et de l'administration; il en exposa les principes de la manière la plus claire et la plus précise, et la compléta par la théorie des débouchés. Tandis que l'Angleterre produisait les travaux de Ricardo, Mac-Culloch, Huskisson, Babbage, Ure, etc., la France, en dehors de l'industrialisme de l'école saint-simonienne et du système sociétaire de Fourier, a vu paraître les écrits de MM. Storch, Sismondi, Dunoyer, Droz, Rossi, Blanqui, Joseph Garnier, Bastiat, Michel Chevalier, Léon Faucher, etc. Grâce à leurs recherches, l'Économie politique a pris de nos jours une importance de plus en plus grande: deux chaires publiques ont été érigées pour l'enseigner (au Collége de France et au Conservatoire des arts et métiers); il a été formé des sociétés et des congrès d'Économie politique; enfin, cette science, outre le grand nombre d'écrits qu'elle a inspirés, a son *Journal* spécial et son *Annuaire*.

Parmi les ouvrages classiques, outre ceux de Smith et de Say, on peut consulter: Storch, *Cours d'É. politique* (1832); Ad. Blanqui, *Cours d'É. industrielle* (1837-39); Rossi, *Cours d'É. politique* (1840-51); Jos. Garnier, *Éléments d'É. politique* (4e éd., 1856); Michel Chevalier, *Traité d'É. sociale* (1842-50). — Bœck a donné l'*É. politique des Athéniens* (trad., 1828); Ad. Blanqui, l'*Histoire de l'É. politique* (3e éd., 1845), où l'on trouve la bibliographie de cette science. Enfin, un *Dictionnaire d'É. politique* a paru en 1852-53 sous la direction de M. Coquelin.

Économie rurale. Ce nom, fréquemment employé aujourd'hui, se confond la plupart du temps avec l'*agronomie*: c'est la science de l'agriculture considérée sous le point de vue purement théorique; elle comprend l'étude de l'agriculture proprement dite, de l'éducation des bestiaux et autres animaux utiles, des arts économiques et industriels nécessaires au cultivateur, de l'architecture rurale, du commerce des produits de la terre. Elle doit surtout, en France, aux travaux de Tessier, Yvart, Thouin, Bosc, Vilmorin, Morel-Vindé, Dombasle. *Voy.* AGRICULTURE.

ÉCONOMIE ANIMALE, ensemble des lois qui régissent les animaux. On a aussi employé le mot *économie* pour indiquer l'ensemble des parties qui constituent l'homme ou les animaux.

ÉCONOMISTES ou PHYSIOCRATES. *Voy.* ci-dessus ÉCONOMIE POLITIQUE.

ÉCOPE (orig. germaniq.), pelle creuse en bois, servant à puiser de l'eau à une petite profondeur pour la rejeter ensuite. Les mariniers s'en servent pour vider l'eau qui s'infiltre dans leurs bateaux; les terrassiers l'emploient aussi dans les épuisements.

ÉCOPERCHE, nom donné dans les chantiers de construction à toute pièce de bois portant une poulie à son extrémité, et qui sert à élever des matériaux.

ÉCORCE (du lat. *cortex*), enveloppe extérieure des plantes. — Dans les Dicotylédones, elle est formée de quatre couches superposées qui, de l'extérieur à l'intérieur, sont l'*épiderme*, l'*enveloppe herbacée*, les *couches corticales* et le *liber* (*Voy.* ces mots). D'après M. Mohl, l'enveloppe herbacée peut être partagée elle-même en deux couches distinctes: l'une externe, appelée *couche subéreuse*, parce que c'est celle qui, par son développement dans le *Quercus suber*, constitue le liége; l'autre interne, appelée *couche herbacée*, formée d'utricules remplies de granulations vertes. Cette structure est la même dans les plantes herbacées que dans les arbres; seulement dans les premières l'enveloppe herbacée et les couches corticales se confondent quelquefois au point de rendre très-difficile leur séparation. — Les plantes Monocotylédones ont aussi une écorce, mais formée de trois parties seulement: l'*épiderme*, la *couche herbacée* à granulations vertes, et le *liber*.

L'Industrie utilise les écorces non-seulement pour la tannerie et la fabrication des bouchons (*Voy.* TAN et LIÉGE), mais aussi pour la corderie, les fabriques de papier. La Médecine et l'Économie domestique emploient également un grand nombre d'écorces (*Voy.*

QUINQUINA, CANNELLE, etc.). — On doit à M. Maître des machines qui opèrent avec la plus grande facilité l'*écorçage* de toute espèce de bois. *Voy.* ÉCORCEMENT.

Écorce d'angusture. Voy. ANGUSTURE.

Écorce de citron, écorce d'orange, noms vulgaires de deux belles espèces de *Cône. Voy.* ce mot.

Écorce éleuthérienne. Voy. CASCARILLE.

Écorce du Pérou ou *des Jésuites. Voy.* QUINQUINA.

Écorce de Winter, dite aussi *E. sans pareille*, écorce de la plante appelée *Drimyde. Voy.* ce mot.

ÉCORCEMENT, opération d'Arboriculture qui consiste à enlever l'*écorce* aux arbres pour leur donner plus de poids et de dureté. Elle ne peut être appliquée avec profit qu'aux arbres déjà parvenus à toute leur croissance. — Opération industrielle. *Voy.* ÉCORCE.

ÉCORCHÉ (du b.-lat. *excorticatus*), nom donné aux modèles en plâtre, et aux dessins de figures dépouillées de la peau, et dont les muscles sont vus à découvert. L'étude de l'*écorché* est une des plus importantes pour les peintres et les sculpteurs. On cite surtout en ce genre les dessins gravés de Tortebat, de Salvage, de Gerdy, les plâtres de Houdon, le *Mercure* de Jean de Bologne et l'*Hercule* de Lelli.

ÉCORCHURE. *Voy.* EXCORIATION.

ÉCOT. *Voy.* PIQUE-NIQUE et QUOTE-PART.

Écot (orig. germaniq.), se dit, en termes d'Eaux et Forêts, d'un tronc d'arbre et d'une grosse branche qui, après avoir été taillés, gardent des bouts excédants ; — en Langage héraldique, de la représentation d'un tronc d'arbre garni de quelques branches rompues.

ÉCOUANE, dite aussi *Écouenne* et *Écoine*, lime plate qui ne diffère des autres limes que par la taille, et qui est formée de larges sillons parallèles entre eux et perpendiculaires à la longueur de la lime. — Les ajusteurs des monnaies s'en servent pour réduire les espèces d'or et d'argent au poids légal.

ÉCOUFLE, nom vulgaire du *Milan*. — Ce nom a été aussi donné au *cerf-volant*. *Voy.* ce mot.

ÉCOULEMENT, se dit, en Hydraulique, de la sortie d'un fluide par un orifice pratiqué sur la paroi du vase qui le renferme. L'écoulement d'un liquide se mesure par le volume du liquide qui sort pendant l'unité de temps ; la forme de l'orifice influe considérablement sur ce volume (*Voy.* AJUTAGE, POUCE D'EAU). On considère encore la vitesse de l'écoulement ; c'est celle de chaque particule liquide à l'instant où elle quitte l'orifice. Cette vitesse ne dépend que de la charge au-dessus de l'orifice. Ordinairement le vase est ouvert dans l'atmosphère, et alors le principe de Torricelli dit que la vitesse d'écoulement est égale à celle qu'acquiert un corps pesant en tombant dans le vide d'une hauteur égale à la hauteur du niveau au-dessus de l'orifice. Les *jets d'eau* offrent une application de cette loi. — L'écoulement des gaz suit des lois analogues, mais plus compliquées : il se produit un abaissement de température dans toute masse gazeuse qui se dilate brusquement ; on sait auj. que cela tient à ce que de la chaleur disparaît toujours dans un corps, lorsque celui-ci surmonte une résistance par sa propre expansion. — Récemment, M. Tresca a obtenu l'écoulement de corps solides en les comprimant fortement dans un vase percé d'un orifice ; les phénomènes qu'il a observés sont analogues à ceux que présentent les liquides.

ÉCOUTES (orig. germaniq.), cordages fixés aux coins inférieurs des voiles et qui servent à les border pour qu'elles reçoivent bien le vent dans la direction que le vaisseau doit suivre. Les écoutes se distinguent entre elles par les noms des voiles auxquelles elles appartiennent. On nomme *E. de revers* celles des basses voiles qui se trouvent au vent, c.-à-d. du côté d'où vient le vent, et qui sont par conséquent larguées. Les *fausses écoutes* sont des cordages volants que l'on ajoute, dans les grands vents, aux écoutes pour les renforcer.

ÉCOUTILLES (d'*écoute*, lieu propre à écouter), ouvertures carrées, pratiquées au milieu du pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur et faciliter les chargements et les déchargements. Dans les *trois-mâts*, on distingue : la *grande écoutille*, entre le grand mât et le mât de misaine ; l'*E. de devant*, en avant du mât de misaine ; et l'*E. de derrière*, entre le grand mât et l'artimon. Les écoutilles sont entourées d'un cadre nommé *surbau* et fermées par des *panneaux*. — Entre les ponts, on perce quelquefois de petites ouvertures nommées *écoutillons*.

ÉCOUVILLON (d'*escoube*, balai ; du lat. *scopa*), vieux linge attaché à un long bâton avec lequel les boulangers nettoient leur four.

Les Artilleurs donnent ce nom à un bâton garni à son extrémité d'une peau de mouton avec sa laine et dont ils se servent pour nettoyer la bouche à feu après qu'elle a tiré.

ÉCRAN (de l'allem. *schragen?*), petit meuble dont on se sert pour se garantir de l'ardeur du feu. Il est très-variable de forme et d'ornement. On distingue : l'*E. à pied*, formé d'un petit cadre, couvert d'un taffetas ou d'une tapisserie, glissant dans une coulisse et soutenu par une crémaillère à la hauteur qu'on désire ; l'*E. store*, cylindre en bois qui se pose sur le marbre de la cheminée, et laisse dérouler un store de taffetas, et l'*E. à main*, en carton, en papier, en étoffe, avec un manche en bois ou en ivoire.

On donne aussi le nom d'*écran* : 1° à une toile blanche tendue sur un châssis, dont les dessinateurs et les graveurs se servent pour amortir l'éclat du jour ; 2° en Optique, à tout tableau blanc sur lequel on reçoit l'image d'un objet ; 3° à un cercle de bois couvert d'une toile dont les verriers s'entourent la tête pour garantir leurs yeux de l'action du feu.

ÉCRASEMENT LINÉAIRE, procédé opératoire, imaginé par le Dr Chassaignac et qui consiste à remplacer l'instrument tranchant par une chaîne articulée, agissant par une pression très-énergique sur les parties que l'on veut enlever, lorsque celles-ci présentent, en raison de leur vascularité, de grandes chances d'hémorrhagies. Ce procédé a été employé avec succès pour l'extirpation de polypes du pharynx ou autres, de tumeurs hémorrhoïdales, etc. L'instrument dont on se sert s'appelle *écraseur linéaire*.

ÉCREVISSE (de l'ancien haut-allem. *schrepiz*), *Astacus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, renferme des espèces marines, dont la plus connue est le *Homard* (*Voy.* ce mot), et des espèces fluviatiles dont le type est l'*Écrevisse commune* (*A. fluviatilis*), qui se trouve partout. Les écrevisses ont les six pattes antérieures terminées chacune par une pince à deux doigts : les deux premières, très-grosses et très-fortes ; 5 paires de fausses pattes et les antennes saillantes terminées par de longs filets ; la carapace est allongée, demi-cylindrique ; l'abdomen ou *queue* a six anneaux très-convexes, et est terminé par des écailles qui peuvent s'écarter en forme d'éventail. Le corps est généralement d'un brun verdâtre et devient rouge par la cuisson : ce qui est dû à la présence dans l'épiderme de deux pigments, l'un bleu et l'autre rouge, qui seul résiste à la chaleur. L'écrevisse vit le jour, cachée sous les pierres ou dans des trous, et n'en sort que le soir pour chercher sa nourriture, qui consiste en larves d'insectes, mollusques, petits poissons et chair corrompue ; elle change de test chaque année : chez les écrevisses prêtes à muer, on trouve sur les côtés de l'estomac deux concrétions pierreuses nommées *yeux d'écrevisses*, qui étaient employées autrefois en médecine. La femelle est très-féconde : elle pond 30 ou 40 œufs qui restent fixés par un pédicule aux filaments de ses fausses pattes. On sait que l'écrevisse marche à reculons. Cet animal fournit un aliment *très-nourrissant* ; on sert les écrevisses en *buissons* sur les meilleures tables.

On prend les écrevisses avec des *pêchettes* : ce sont de petits filets qu'on maintient au fond de l'eau par un morceau de plomb, et qui sont attachés comme un plateau de balance au bout d'une petite perche : on les amorce avec un morceau de viande et on en place

plusieurs à peu de distance l'un de l'autre. On prend aussi les écrevisses à la main, en fouillant les trous où elles se cachent, ou au moyen d'un fagot de menu bois dans lequel on met de la viande, et que l'on retire lorsque les écrevisses y ont pénétré.

ÉCREVISSE (SIGNE DE L'). *Voy.* CANCER.

ÉCRIN (du lat. *scrinium*), petit coffret destiné à renfermer des pierreries et des bijoux. Au moyen âge, *écrin* était synonyme de coffre, de caisse, de carton, de layette, etc.

ÉCRIT ANONYME. *Voy.* ANONYME et MENACES.

Droit écrit. *Voy.* DROIT.

ÉCRITURE (du latin *scriptura*, de *scribere*, écrire), art de représenter la pensée par des *caractères* ou *signes visibles*. On distingue l'*É. idéographique*, exprimant les idées elles-mêmes, et l'*É. phonétique*, représentant les sons dont les mots se composent. A la première appartiennent les chiffres arabes, les signes symboliques de l'algèbre, etc. Les *caractères alphabétiques* constituent la seconde : un petit nombre de signes y suffit pour exprimer les diverses articulations de la voix.

Chez tous les anciens peuples, l'écriture a été d'abord idéographique, puis est devenue phonétique par des transformations graduelles. On distingue à cet égard trois systèmes principaux :

1° *Écriture cunéiforme*, employée pour le chaldéen, l'assyrien, l'arméniaque (du IXe au VIIe siècle av. J.-C.), le susien et le mède. Inventée par les Touraniens, elle fut d'abord composée d'images d'objets matériels, puis remplaça l'image par quelques traits, enfin devint purement *cunéiforme*, c.-à-d. que tous les signes furent ramenés à une combinaison de traits en *coin* (en lat. *cuneus*). Ce coin n'est autre chose que le sillon tracé avec un style triangulaire dans les tablettes d'argile molle qu'on faisait ensuite sécher pour tenir lieu de manuscrits. De ces signes, les uns sont représentatifs, d'autres sont symboliques, d'autres enfin, et les plus nombreux, sont phonétiques et représentent une syllabe entière. Ils forment deux alphabets : le *touranien* ou *médo-scythique* et l'*assyrien*. Un second système d'écriture cunéiforme, propre à la Perse (alphabet *iranien*), paraît originaire de la Bactriane : il fut d'abord syllabique ; mais, dans les inscriptions des Achéménides, il est purement alphabétique. — Consulter Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* (1869). *Voy.* CUNÉIFORMES (CARACTÈRES).

2° *Écriture égyptienne*. L'*É. hiéroglyphique* comprend deux sortes de caractères, les uns idéographiques (soit figuratifs de l'objet même, soit symboliques), les autres phonétiques (représentant soit des syllabes, soit des lettres). L'*É. hiératique*, employée dans les manuscrits, est une abréviation cursive des hiéroglyphes. L'*É. démotique*, inventée vers le VIIe siècle avant J.-C., est plus abrégée encore. — La valeur de ces divers signes a été découverte par Champollion, et les monuments de la langue égyptienne, qu'on interprète à l'aide du copte, ont été expliqués par ses travaux et par ceux de MM. Lepsius, Birch, Brugsch, Ch. Lenormant, Ampère, De Rougé, Mariette, Chabas, etc. *Voy.* HIÉROGLYPHE.

3° *Écriture phénicienne*. Les Phéniciens complétèrent l'œuvre des Égyptiens en répudiant toute trace d'idéographisme, en supprimant les valeurs syllabiques et en ne représentant que des voyelles et des consonnes. Ils formèrent leur alphabet en choisissant, parmi les lettres de l'écriture hiératique égyptienne, 22 caractères dont chacun devint le représentant invariable d'une voyelle ou d'une consonne de leur idiome. Par leurs relations commerciales, ils propagèrent leur invention dans une grande partie du monde. De là naquirent les alphabets usités chez les Hébreux, dans la Grèce et l'Italie, en Espagne, chez les Germains et les Slaves avant leur conversion au christianisme, dans l'Arabie et la Libye, enfin dans l'Inde, dont le plus ancien alphabet, le *magadhi*, rattaché par Alb. Weber à la source phénicienne, a donné naissance à une foule de dérivés. — Consulter Fr. Lenormant, *Introduction à un mémoire sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde* (1867), etc.

Chez les Grecs et les Romains, on écrivait couramment avec un poinçon appelé *style* sur des tablettes de bois enduites de cire. On mettait au net les actes, les lettres et les ouvrages sur du papyrus ou du parchemin, matières remplacées à la fin du moyen âge par le papier de coton et le papier de chiffe ; l'instrument était un roseau effilé et fendu à la pointe (*calamus*), auquel on substitua la *plume* vers le IXe siècle ; on employait ordinairement l'encre noire pour le corps des écrits et l'encre rouge faite de cinabre pour les titres et les capitales (*Voy.* INSCRIPTION, MANUSCRIT, STYLE, RUBRIQUE, etc.). — Pour le grec, les diverses espèces d'écriture furent successivement : la *capitale*, composée de majuscules ; l'*onciale* (*Voy.* ce mot) ; la *minuscule* des tachygraphes et la *minuscule liée* des calligraphes au Xe siècle. Pour le latin et le français : la *capitale*, l'*onciale*, la *minuscule* proprement dite et la *minuscule diplomatique*, la *cursive* (écriture expéditive et usuelle), la *mixte* (qui empruntait ses lettres à la fois à la majuscule, à la minuscule et à la cursive) ; on distingue en outre deux époques, l'une du IVe siècle au XIIe siècle et l'autre du XIIIe siècle au XVIe (où les lettres prennent des formes improprement appelées *gothiques*). Il faut y joindre les *sigles*, les *notes tironiennes*, les *abréviations* proprement dites, les *monogrammes* et les *sceaux* (*Voy.* DIPLOMATIQUE, PALÉOGRAPHIE, ABRÉVIATIONS, etc.). — Voir en outre : Herm. Hugo, *De prima scribendi origine* (1738) ; Astle, *Origin and progress of writing* (1784) ; Fortia d'Urban, *Essai sur l'origine de l'écriture* (1832) ; Klaproth, *Origine des diverses écritures de l'ancien monde* (1832) ; L. de Rosny, *Recherches historiques et philosophiques sur l'écriture des différents peuples anciens et modernes* (1857-58), etc.

En Calligraphie, on distingue auj. différentes sortes d'écritures, selon la forme donnée aux lettres : les principales formes d'écriture cursive usitées en France sont la *ronde*, dont la pente est à gauche et les traits assez grands ; la *bâtarde*, qui est presque droite ; la *gothique*, qui approche de la forme carrée ; la *coulée*, l'*expédiée*, inclinées et liées ; enfin l'*anglaise*, dont la pente à droite est très inclinée et les traits fort déliés : cette dernière tend à se substituer à toutes les autres. On trouvera des exemples des diverses écritures dans le *Trésor calligraphique* gravé par Piquet et dans le recueil d'*Écritures anciennes et modernes* de Midolle (1840).

Écriture abrégée. *Voy.* STÉNOGRAPHIE.

Écriture secrète. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

ÉCRITURE SAINTE. *Voy.* BIBLE.

ÉCRITURES, terme de Commerce, qui désigne les livres et registres d'un négociant. Pour faire foi de la vérité des opérations, les *écritures* doivent être tenues au courant, jour par jour. Le Code de commerce déclare banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui aura supposé des dettes passives et collusoires en faisant des *écritures* simulées. — On appelle *écritures de banque*, les billets que les commerçants, banquiers, etc., qui ont des comptes en banque, se donnent réciproquement pour opérer des transferts. — En termes de Marine, on appelle *écritures* les papiers, registres, passe-ports, etc., qui se trouvent dans un navire, et qui peuvent donner des éclaircissements sur les qualités des passagers et des marchandises qui composent la cargaison.

On distingue, en Droit, les *É. authentiques*, qui émanent d'un fonctionnaire public, et les *É. privées*, qui émanent des simples particuliers (*Voy.* ACTES FAUX, APPROBATION et VÉRIFICATION D'ÉCRITURE). — En termes de Pratique, les *écritures* sont les procédures faites par écrit pour l'instruction d'une cause.

ÉCRIVAIN (d'*écrire*). On nomme *expert écrivain* un maître d'écriture assermenté près d'un tribunal.

Avant l'invention de l'imprimerie, les écrivains ou

copistes, appelés *calligraphi* chez les Grecs, *librarii* chez les Romains, jouaient un rôle fort important. Ils avaient poussé leur art à un degré extraordinaire ; au moyen âge, plusieurs exécutent des chefs-d'œuvre qui leur font prendre rang parmi les artistes célèbres : on cite à cette époque, en Italie, Girolamo Rocco, à Venise ; Augustin, à Sienne ; Créci, à Milan ; le Curion, à Rome ; dans les Pays-Bas, A-Kempis ; et plus tard, en France, Nic. Flamel, Lucas, Josserand, Beauchesne, Legangneur, à qui l'on doit la *Calligraphie* et la *Technographie de l'écriture française* (1599). Sous Louis XIV, on cite Jarry, etc. Quoique bien déchue de son importance, la calligraphie compte encore de nos jours des maîtres habiles, MM. St-Omer, Werdet, Favarger, Taupier, etc.

Les écrivains formaient jadis en France une corporation qui jusqu'au XVIe siècle fut réunie à celle des libraires. En 1570, ils furent reconstitués sous le titre de *maîtres-experts-jurés*, et obtinrent plusieurs priviléges; en 1779, il leur fut donné de nouveaux règlements, par lesquels ils furent régis jusqu'en 1793.

Écrivain est le nom vulgaire d'une espèce de *Perche* et de l'*Eumolpe de la vigne*. *Voy.* ce nom.

ÉCROU (du lat. *scrobis*, trou). En Technologie, on nomme ainsi une pièce de fer, de bois ou de toute autre matière, percée en spirale. L'écrou peut être une pièce particulière, ou bien il peut être creusé dans une pièce de bois ou de fer, mobile ou fixe : en tout cas, il s'adapte à une *vis* dont il est le moule, et qu'il retient fortement, de manière à l'empêcher de sortir. *Voy.* Vis.

ÉCROU (jadis *escroue*, du b.-lat. *scroa*, qui signifiait primitivement *morceau*, *lambeau*), procès-verbal indiquant le jour où une personne a été mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée, et par l'ordre de qui l'arrestation a été faite. L'absence d'une seule de ces formalités entraîne la nullité de l'emprisonnement. Il y a un *registre d'écrou* dans toutes les maisons de détention. — Le mot *écrou* s'est employé encore dans le sens de quittance ou décharge ; il désignait aussi les rôles que les receveurs des amendes donnaient aux sergents pour forcer les contribuables à payer, ou les états de la dépense de bouche de la maison du roi.

ÉCROUELLES. *Voy.* Scrofules.

ÉCROUISSAGE (orig. incertaine), propriété qu'ont certains métaux, l'or, le fer, le cuivre, le platine, l'argent, etc., de devenir plus durs, plus denses, plus élastiques, lorsqu'ils sont battus à froid. On écrouit non-seulement à l'aide du marteau et du balancier, mais aussi par le laminoir et la filière. L'écrouissage s'applique surtout aux métaux qui ne sont pas susceptibles de se durcir par la trempe. Dans l'horlogerie, toutes les pièces de laiton sont durcies de cette manière.

ÉCRU (du préf. *é* p. *es*, et de *cru*, non cuit), nom donné au fil, à la soie, à la laine, etc., qui, n'ayant pas subi le décreusage, et n'ayant pas été lavés à l'eau bouillante, ont conservé leur couleur naturelle.

ECSARCOME (du gr. ἐκσάρκωμα), nom donné aux végétations charnues ou tumeurs fongueuses qui se développent dans certaines maladies.

ECTHYMA (du gr. ἔκθυμα) éruption caractérisée par des pustules larges, arrondies, ordinairement discrètes, à base dure et enflammée, auxquelles succède une croûte plus ou moins épaisse, qui brunit en vieillissant et laisse après elle une empreinte rouge plus ou moins persistante, et plus rarement une véritable cicatrice. On distingue l'*E. aigu* et l'*E. chronique*. Le premier est accompagné de fièvre et a toutes les allures d'une maladie éruptive fébrile. Le second est toujours un signe de cachexie ou de débilitation profonde ; il se rencontre chez les sujets qui ont été mal nourris et ont souffert, souvent aussi chez les vieillards ; le traitement consiste dans l'usage des bains et des toniques.

ECTOCARPE (du gr. ἐκτός, en dehors, et καρπός, fruit), *Ectocarpus*, genre de la famille des Algues, section des Phycoïdées : ce sont des algues cloisonnées, analogues aux Conferves, mais qui en diffèrent parce qu'elles ont leur fruit en dehors des filaments.

ECTOSPERME (du gr. ἐκτός, et σπέρμα, graine), *Ectosperma*, genre d'Algues. *Voy.* Vauchérie.

ECTROPION (du gr. ἐκτρόπιον), dit aussi *Éraillement des paupières*, renversement des paupières en dehors, de sorte qu'elles ne peuvent plus recouvrir le globe de l'œil. L'ectropion s'observe le plus souvent à la paupière inférieure : il peut être produit par la rétraction de la peau à la suite d'un ulcère, d'une plaie, d'une brûlure, etc. ; ou bien il dépend du gonflement ou du relâchement de la membrane conjonctive. Lorsqu'elle est déterminée par les progrès de l'âge, cette difformité est incurable.

ECTROTIQUE (du gr. ἐκτρωτικός), synonyme d'*abortif*. — On a donné le nom de *méthode ectrotique* à l'emploi de la cautérisation pour faire avorter les pustules varioliques, le zona et l'érésypèle. Cette méthode, préconisée par Bretonneau, n'est pas toujours efficace et son emploi réclame de la prudence.

ÉCU (du lat. *scutum*), nom donné, surtout à partir du XIIIe siècle, à un bouclier oblong ou quadrangulaire, large du haut, quelquefois échancré dans cette partie et se terminant par une pointe, qui était à l'usage des chevaliers et des hommes d'armes : ils le portaient au cou ou à l'arçon de la selle, et, au moment du combat, ils le suspendaient au bras gauche. L'écu était ordinairement en bois couvert de cuir et garni d'un bord en métal, quelquefois seulement en cuir bouilli ; les aspirants à la chevalerie le portaient uni jusqu'à ce qu'ils eussent gagné par quelque haut fait le droit d'y faire peindre des emblèmes propres à le rappeler ; celui des chevaliers était orné de figures héraldiques et souvent de devises. L'usage de l'écu s'est conservé jusqu'au temps de François Ier, où il a été remplacé par la *rondelle* ou *rondache*. *Voy.* Bouclier.

En termes de Blason, l'*écu* est la figure d'une sorte de bouclier, sur le champ duquel on dessine les pièces des armoiries.

Écu, pièce de monnaie, d'or ou d'argent, ainsi nommée parce qu'elle portait l'*écu*, c.-à-d. les armes du souverain ou du pays. La valeur et le poids de l'écu ont changé selon les temps.

En France, il y a eu des *écus à la couronne d'or*, *au soleil*, *au porc-épic*, *à la salamandre*, *à la croisette* ; des *écus heaume* (c.-à-d. *casque*), etc. Les premiers écus d'or furent frappés sous Philippe le Hardi : ils valaient alors 14 fr. 22 c.; sous Charles VI, leur valeur légale était de 11 fr. 93 c. ; sous Louis XIV, en 1655, ils ne valaient plus que 6 livres de l'époque. On en taillait d'abord 54 au marc ; mais, à partir du XVIe siècle, on en tailla 70 et même 72. Il y avait des *demi-écus*, en or, des *quarts d'écu*, en argent.

On a appelé *écus blancs* des pièces d'argent de 60 sols de l'époque, frappées sous Louis XIII en 1641, et valant 6 fr. 23 c. ; mais on donne plus communément le nom d'*écu* aux pièces d'argent de 3 et de 6 livres, qui furent frappées sous Louis XV en 1726, et qui ont été remplacées par nos pièces de 5 francs; ils ne valaient plus au moment de leur démonétisation, que 2 fr. 75 c. et 5 fr. 80 c. — Dans le langage ordinaire, on dit encore quelquefois *cent écus*, *mille écus*, pour 300 ou 3000 fr.

A l'étranger, diverses monnaies réelles ont également reçu le nom d'*écu*. On peut les ranger sous 3 types : l'*écu d'Italie* (scudo), qui a valu de 5 à 7 fr. et qui est auj. identique à notre pièce de 5 fr. ; l'*écu d'Espagne* (escudo), qui vaut actuellement 2 fr. 57 c.; et l'*écu d'Allemagne* (thaler ou rixdale), qui a varié de 3 fr. 71 c. à 5 fr. 20 c.

Écu de Sobieski, constellation située dans l'hémisphère austral, au-dessous de l'Aigle, entre l'Antinoüs et le Serpentaire. Elle contient 16 étoiles principales.

ÉCUANTEUR, creux que présente le dehors d'une roue de voiture ; inclinaison des rais sur le moyeu d'une roue. *Voy.* Roue.

ÉCUBIER, trou rond percé à l'avant d'un bâtiment pour y faire passer les câbles. Il y en a deux à chaque bord de l'étrave, en dessous de la poulaine.

ÉCUEIL (du lat. *scopulus*), rocher sous-marin dont le sommet s'élève à fleur d'eau ou du moins assez haut pour faire courir des dangers aux navires. On leur donne aussi les noms de *récifs, hauts-fonds, brisants, battures*, etc. — Les écueils sont indiqués sur les cartes marines par des groupes d'astérisques.

ÉCUELLE (du lat. *scutella*). Ce mot, qui proprement signifie un vase un peu creux, suffisant pour recevoir la portion d'une seule personne, a souvent désigné, dans l'ancien Droit coutumier, une taxe pour les pauvres, ainsi que certaines redevances féodales. *Voy.* COTYLE.

En Zoologie, le mot *écuelle* désigne quelquefois le disque formé par la jonction des deux nageoires ventrales qu'on observe dans quelques poissons.

ÉCUELLE D'EAU, nom vulgaire de l'*Hydrocotyle commune*. *Voy.* ce mot.

ÉCUME (de l'anc. ht-allem. *scûm*), mousse blanche et légère provenant des bulles d'air introduites par l'agitation dans les liquides (*écume* de la mer), ou de la coagulation de l'albumine, comme cela a lieu dans la clarification des sirops, ou de la séparation des scories dans les métaux en fusion, etc. Par suite, on a donné le nom d'*écume* à la salive mousseuse du cheval, des chiens enragés, etc.

Écumes printanières. Voy. CRACHAT (DE COUCOU).

ÉCUME DE MER. On donne ce nom : 1° à une variété blanche et légère de *Magnésite* (*Voy.* ce mot), avec laquelle on fait des pipes très-recherchées ; — 2° à un composé de plantes marines et de polypiers que les vagues jettent sur le rivage et dont on se sert pour fumer les terres ; — 3° à une espèce de polype du genre Alcyon.

ÉCUREUIL (du gr. σκίουρος), *Sciurus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, type de la famille des Sciuriens. Ce sont de petits animaux de forme gracieuse, à taille légère, à queue longue, touffue, disposée en panache et relevée sur le dos; aux oreilles petites, droites et terminées par des pinceaux de poils soyeux. Ils se dressent pour manger et se servent fort adroitement de leurs pattes de devant pour porter leurs aliments à leur bouche ; celle-ci est armée de deux incisives aiguës à chaque mâchoire. L'écureuil est remarquable par son agilité : il passe sa vie sur les arbres, sautant de branche en branche et grimpant en un instant au sommet le plus élevé ; à terre, il ne marche que par bonds. Dans l'état de liberté, il amasse pour l'hiver des provisions de noisettes et de glands, et il a l'instinct de les répartir en plusieurs cachettes, qu'il sait parfaitement retrouver, même sous la neige. Il s'apprivoise aisément et vit volontiers en cage ; il porte une odeur fade et musquée, néanmoins sa chair est assez bonne. — Notre *É. commun* (*S. vulgaris*) a le dos roux et le ventre blanc. Dans le Nord, cette couleur se change, pendant l'hiver, en un beau cendré bleuâtre qui constitue le *petit-gris* des fourreurs. Parmi les autres espèces, on remarque l'*É. des Alpes* et *des Pyrénées* (*S. alpinus*), d'un brun très-foncé ; l'*É. de la Caroline* (*S. cinereus*), d'un gris-cendré et plus grand que l'espèce commune ; l'*É. à masque* (*S. capistratus*), gris de fer, à tête noire et museau blanc ; l'*É. de Malabar* (*S. maximus*), qui a la taille d'un chat, etc. L'*É. volant* ou *polatouche*, animal nocturne qu'on trouve en Russie et au Canada, possède une sorte de parachute formé entre ses jambes par un repli de la peau. Il peut, comme le Phalanger volant, faire de grands sauts en allant d'arbre en arbre, et même se soutenir quelques instants dans l'air.

ÉCURIE (de l'anc. ht-allem. *skiura*, étable). Une bonne écurie doit être située dans un lieu sec, jouissant d'un air libre, exposée au levant, facilement aérée pour l'été et à l'abri des vents d'hiver. Le jour doit venir d'en haut et frapper sur la croupe des chevaux, jamais sur les yeux. On doit y entretenir une grande propreté, enlever souvent le fumier et ménager un facile écoulement aux urines. Une écurie est dite *simple* quand il n'y a qu'un rang de chevaux, *double* quand il y en a deux ; dans ce cas, le mieux est de disposer les deux rangs de chevaux tête à tête, mais tout-à-fait séparés. On donne aux chevaux leur nourriture sur le *râtelier*, espèce d'échelle horizontale placée un peu au-dessus de la tête qui reçoit le foin et la paille, et dans la *mangeoire*, espèce d'auge un peu évasée où l'on dépose le son, l'avoine, etc. On sépare les chevaux les uns des autres, dans les écuries ordinaires, à l'aide d'une pièce de bois suspendue horizontalement par deux cordes ; dans les écuries bien tenues, par une cloison en planches plus élevée du côté de la tête que vers la croupe : l'espace compris entre les deux cloisons prend le nom anglais de *box*. La place nécessaire à un cheval est, en longueur, de 4^m à 4^m,50 ; en largeur, de 1^m,30 à 1^m,50 ; en hauteur, de 3 ou 4^m.

ÉCUSSON (d'*écu*). Au moyen âge, ce mot désignait une sorte d'écu pointu par le bas et particulier à la petite noblesse. — En termes de Blason, l'*écusson* est un petit *écu* qui, comme pièce accessoire, en vient charger un plus grand. Placé au milieu du champ de l'écu, il s'appelle *É. en abîme*. — On donne aussi le nom d'*écussons* aux armoiries peintes que l'on append devant la porte ou aux piliers des églises, dans les fêtes solennelles et les services funèbres.

En Zoologie, on nomme *écusson* : 1° une pièce triangulaire située à la partie dorsale du corselet des insectes, en arrière du prothorax et au côté interne de la naissance des élytres ; 2° une pièce calcaire située sur le dos de la coquille de certains mollusques, et ordinairement séparée par une ligne plus ou moins tranchée ; 3° diverses pièces cornées existant sur les pieds ou aux tarses de certains oiseaux.

En Horticulture, un *écusson* est une petite plaque d'écorce, munie d'un bourgeon, que l'on enlève à un individu pour l'introduire sous l'écorce d'une autre plante préalablement incisée en T. C'est ce que l'on appelle la *greffe en écusson*. *Voy.* GREFFE.

ÉCUYER (du b.-lat. *scutarius*, de *scutum*, écu). Ce mot, primitivement, désignait un gentilhomme chargé de porter l'*écu* d'un chevalier ; il fut ensuite appliqué à un office de cour et devint un titre de noblesse (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Auj., en France, il ne se dit plus guère que de celui qui dresse les chevaux au manége, et qui enseigne l'équitation. *Voy.* ÉQUITATION.

On donne aussi le nom d'*écuyers* aux faux bourgeons qui poussent au pied d'un cep de vigne, ainsi qu'aux jeunes cerfs qui suivent de vieux cerfs.

ECZÉMA (du gr. ἔκζεμα, ébullition), affection de la peau, assez voisine de l'*impétigo* (*Voy.* ce mot), est caractérisée par l'éruption de vésicules très-petites, agglomérées et formant des plaques larges et irrégulières, avec fourmillement et chaleur à la peau : de ces vésicules, les unes disparaissent par la résorption du liquide qu'elles contiennent, les autres sont suivies d'une légère excoriation avec exhalation séro-purulente et formation de squames : la malpropreté, l'emploi journalier de substances irritantes, peuvent donner naissance à l'eczéma ; parfois aussi il naît spontanément. Les femmes, les vieillards, les enfants y sont plus sujets que l'homme fait. A l'état simple et aigu, ce n'est qu'une affection légère, qui réclame surtout des soins hygiéniques. Les bains amidonnés et les cataplasmes émollients suffisent ordinairement. L'E. chronique se guérit difficilement.

ÉDELFORSE. *Voy.* CHAUX SILICATÉE.

ÉDENTÉS (c.-à-d. *privés de certaines dents*), ordre de Mammifères qui ont pour caractère commun la similitude à peu près complète de leurs dents, qui sont, lorsqu'elles existent, uniradiculées et uniformes. Leur corps a souvent pour tégument une cuirasse d'écailles unguiformes, entuilées les unes sur les autres. La disposition du squelette et la confor-

mation de quelques organes internes font des Édentés des plus inférieurs des Mammifères ; ils appartiennent tous à l'ancien continent. — Cet ordre se partage en cinq familles : les *Paresseux*, les *Tatous*, les *Oryctéropes*, les *Fourmiliers* et les *Pangolins*. Il comprend en outre plusieurs espèces éteintes : le *Mégathérium*, le *Mylodon*, le *Glyptodon*, etc.

ÉDILITÉ (du lat. *aedilitas*), magistrature des *édiles*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — En France, ce mot désignait, avant 1789, la police de *voirie* (*Voy.* ce mot) ; auj. on l'emploie quelquefois pour désigner l'autorité municipale.

ÉDINGTONITE [$Ca^3Si^2 + 12\,\ddot{A}l\,Si + 12\,Aq$], silicate de chaux et d'alumine hydraté qui cristallise en prismes rectangulaires et qu'on trouve à Kilpatrick en Écosse.

ÉDINITE (d'*Édin*, nom poétique d'Édimbourg), substance minérale que l'on a trouvée dans les basaltes des environs d'Édimbourg. C'est un silicate de chaux et de soude, avec des traces d'oxyde d'étain, d'oxyde d'alumine et de carbonate de magnésie.

ÉDIT (du lat. *edictum*). Chez les Romains, ce mot signifiait la citation qui appelait les citoyens devant la justice, et les règlements faits par certains magistrats, tels que les édiles et les préteurs, pour être observés pendant le temps de leur magistrature. Les *Édits du préteur* furent codifiés sous Adrien par le jurisconsulte Salvius Julianus. — On appelle aussi *Édits* les constitutions portées par les empereurs sur des objets d'utilité générale.

En France, avant 1789, on appelait spécialement *Édits* les ordonnances qui s'appliquaient à des matières particulières. Les édits étaient signés par le roi, visés par le chancelier, scellés du grand sceau de cire verte sur des lacs de soie verte et rouge ; ils étaient, en outre, vérifiés et enregistrés par les parlements (*Voy.* ENREGISTREMENT). — Pour la liste des principaux édits, anciens ou modernes, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉDITEUR (du lat. *editor*). On entend par ce mot : 1° l'homme de lettres ou le savant qui revoit et publie les ouvrages d'un autre, ou même qui revise les siens propres ; 2° le libraire qui publie à ses frais l'ouvrage d'un auteur. Dans la première classe, on peut ranger la plupart des commentateurs et philologues, tant anciens que modernes, depuis Aristarque et Démétrius de Phalère jusqu'à nos jours. Parmi les seconds, qu'on appelle aussi *libraires-éditeurs*, il faut citer les Alde, les Estienne, les Elzevir, les Barbou, les Didot, les Panckoucke, Crapelet, Bodoni, Baskerville, Brockhaus, L. Hachette, M. Lévy, Furne, Didier, Garnier, etc. — Dans la presse périodique, on appelle *éditeur responsable* celui qui, à défaut de l'auteur, doit répondre, tant devant l'autorité qu'envers les particuliers, de ce qui s'imprime dans son journal. Cette obligation a été créée par la loi du 10 juin 1819. *Voy.* PRESSE.

ÉDITION (du lat. *editio*), se dit et de l'impression et publication d'un ouvrage, et du nombre de fois que le même ouvrage est réimprimé : c'est en ce sens que l'on dit la *première*, la *seconde*, la *dernière édition*. On appelle *édition princeps*, la première édition d'un auteur ancien. — Souvent on donne au public comme *nouvelle édition*, ce qui n'est qu'un nouveau *tirage* d'une édition antérieure, qui n'a de changé que le titre et quelquefois la préface.

EDOLIUS, nom latin scientifique du *Drongo*. *Voy.* ce mot.

ÉDREDON (de l'allem. *Eiderdunen*), duvet léger qui couvre l'estomac de l'*Eider* (*Voy.* ce mot). — On donne le même nom à un sac de soie ou de toile rempli de ce duvet, et qui sert de couvre-pied.

ÉDUCATION (du lat. *educatio*). C'est l'art de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales d'un enfant : d'où la triple division en *É. physique*, *É. intellectuelle* ou *Instruction*, et *É. morale*. Parmi les écrivains nombreux qui se sont occupés de ce sujet important, nous citerons chez les anciens : Platon, Xénophon, Cicéron et Plutarque ; chez les modernes, Æneas Silvius, Sadolet, Locke (*De l'éducation des enfants*), Fénelon et Mme de Maintenon (*De l'éducation des filles*), Mme de Genlis, Mme Guizot (*Lettres sur l'éducation*) ; Mme Necker de Saussure, (*L'Éducation progressive*) ; les écrits de Pestalozzi, de Fellenberg, de Niemeyer, du P. Girard, et les traités *De l'éducation* de Mgr Dupanloup, de M. Barrau et de M. Prévost-Paradol. L'*Émile* de J.-J. Rousseau, bien qu'offrant d'excellentes vues, est plutôt le roman que le code de l'éducation. Dans la pratique, on se servira utilement de *l'Éducation maternelle* de Mme Tastu et du *Cours d'éducation pour les filles*, enrichi des *Conseils aux mères et aux jeunes personnes* de M. Théry. — *Voy.* PÉDAGOGIE, ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION.

ÉDULCORATION (du lat. *dulcis*, doux), addition d'une certaine quantité de sucre, de miel ou de sirop à une substance médicamenteuse pour en adoucir la saveur trop acide, en masquer le goût désagréable, ou en relever l'insipidité. — *Voy.* DULCIFICATION.

EDWARSITE, substance minérale d'un rouge hyacinthe, transparente ou translucide, qui cristallise en prismes rhomboïdaux droits, clivables parallèlement à la base ; son poids spécifique varie de 4,2 à 4,6. C'est une combinaison de phosphate et de silicate alumineux de zircon et de protoxyde de cérium. On la trouve dans les granits de l'Oural, et dans les gneiss du Connecticut.

EFFANAGE (de *fanes*), opération d'Agriculture qui consiste à couper la sommité des feuilles des plantes graminées (blé, seigle, maïs, etc.), pour empêcher la sève de s'élever trop rapidement. On fait l'*effanage* avant que les épis soient montés. Les *effanures* peuvent servir à nourrir les bestiaux.

EFFARVATTE, nom vulg. de la *Fauvette des Roseaux* ou *Petite Rousserolle*. *Voy.* FAUVETTE.

EFFECTIF (du lat. *effectivus*). Dans l'Art militaire, on appelle *effectif* le chiffre qui représente l'état et le nombre des troupes d'une nation. En termes de Comptabilité militaire, l'*effectif* est un relevé des contrôles annuels. C'est aussi le nombre des soldats présents au corps ou absents par maladie ou par congé relevé chaque jour et indiqué officiellement dans des feuilles d'appel.

On appelle *Deniers effectifs* les espèces, par opposition aux valeurs fictives ou au papier.

EFFENDI (corruption du gr. αὐθέντης, seigneur, qui agit de sa propre autorité), titre de dignité en Turquie. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

EFFERVESCENCE (du lat. *effervescere*, bouillonner), bouillonnement produit par le dégagement rapide d'un fluide aériforme, traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface. L'*effervescence* peut être produite par des gaz qui existent tout formés dans les liquides, comme dans la bière, le vin de Champagne, les eaux gazeuses, etc., ou bien être le résultat du dégagement d'un gaz formé à l'instant même par une décomposition : c'est ce qui arrive lorsqu'on verse un acide sur un carbonate ou un chlorhydrate, lorsqu'on décompose l'acide azotique à l'aide du fer, etc. L'effervescence est souvent accompagnée d'une émission de chaleur.

EFFET (du lat. *effectus*). En Philosophie, c'est le fait produit par une cause. *Voy.* CAUSE.

En Droit, ce mot est synonyme de *valeur* : les *effets mobilier, de succession*, sont tout ce qui compose un mobilier, une succession. Dans un sens plus général, le mot *effet* comprend tout titre de créance, et devient alors synonyme de *billet*. Les *effets de commerce* sont toutes valeurs susceptibles d'être mises en circulation dans le commerce : tels sont le *billet à ordre*, la *lettre de change*, les *coupons d'emprunts* et *d'actions*, les *mandats*, les *chèques*, etc. (*V.* ces mots). — On nomme *effets publics* tous les titres que l'administration publique met en circulation par suite d'emprunts contractés. *Voy.* FONDS PUBLICS.

EFFET RÉTROACTIF. *Voy.* RÉTROACTIVITÉ.

EFFEUILLAGE ou **EFFEUILLAISON**, action d'enlever les *feuilles* d'une plante. On y a recours pour favoriser la maturation des fruits en les exposant au soleil, et diminuer la force de la végétation dans les plantes trop vigoureuses. Cette opération est souvent dangereuse pour la santé des arbres. On ne doit effeuiller la vigne et les arbres que quelques jours avant la récolte des fruits.

EFFIGIE (du lat. *effigies*), figure, représentation qu'on fait d'une personne, soit pour l'honorer, soit pour la flétrir par des marques de mépris.

Les monnaies sont ordinairement frappées à l'effigie du souverain. *Voy.* MONNAIE et MÉDAILLE.

On exécute *en effigie* le condamné par contumace. Cette exécution consiste auj. à faire afficher par l'exécuteur des hautes œuvres, à un poteau dressé sur une place publique, l'extrait du jugement de condamnation (C. d'Instr. crim., art. 472). Autrefois, c'était l'effigie même du condamné que l'on exécutait ; c'est en ce sens qu'on dit : Il fut pendu *en effigie* ; il eut la tête tranchée *en effigie*.

EFFLORESCENCE (du lat. *efflorescere*, fleurir), conversion d'une substance solide, surtout d'un sel, en une matière pulvérulente, par son exposition à l'air libre, soit qu'elle attire l'humidité atmosphérique et se convertisse en un hydrate, soit qu'elle perde une portion de son eau de cristallisation, soit enfin qu'elle se combine à la fois avec l'eau et avec l'oxygène de l'air. Les efflorescences blanches et d'une finesse extrême qu'on remarque souvent sur les parois des caves humides sont des cristaux de sous-carbonate de soude ou de salpêtre. — Les anciens chimistes appelaient *efflorescence des pyrites* le sel formé par la combustion lente d'un sulfure au contact de l'air humide, et qui se présente sous la forme de petites aiguilles blanchâtres ou verdâtres.

EFFLUVES (du lat. *effluvium*), fluides impondérables, imperceptibles, qui se dégagent, dit-on, de tous les corps, surtout des substances animales ou végétales, dans l'état sain, dans le travail de la décomposition, ou dans l'état de putréfaction. On leur donne le nom d'*émanations*, lorsqu'elles se produisent sans décomposition apparente du corps d'où elles sortent ; d'*exhalaisons*, si elles deviennent sensibles à la vue par une sorte de vapeur ; de *miasmes*, si elles exercent une action dangereuse sur l'économie animale. Chaque espèce, chaque individu, a ses effluves, caractérisés par une odeur particulière, souvent insensible à l'odorat de l'homme, mais appréciable par les sens des animaux, du chien surtout. Les effluves jouent un grand rôle dans les épidémies. C'est aussi par l'action d'effluves insensibles au commun des hommes qu'on a cherché à expliquer les phénomènes du *magnétisme animal*.

EFFORT (d'*efforcer*). En Physiologie, on nomme ainsi toute contraction musculaire, plus ou moins forte, qui a pour objet soit de résister à une puissance extérieure, soit d'accomplir une fonction naturelle (*Voy.* CAUSE). — En Mécanique, *effort* est synonyme de *force*. *Voy.* ce mot.

EFFORT, douleur vive qui se produit à la suite de la contraction trop brusque d'un muscle, comme celle que l'on ressent dans les reins quand on fait effort pour soulever un poids trop lourd : on dit alors qu'*on s'est donné un effort*, qu'*on a un effort de reins*. — *Voy.* HERNIE.

En Hippiatrie, l'*effort de la hanche* s'appelle *alonge* : c'est une cause de *boiterie*. *Voy.* ce mot.

EFFRACTION (du lat. *effractio*). Le Code pénal (art. 393) qualifie de ce nom tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, etc., servant à fermer le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit. L'effraction *extérieure* est celle à l'aide de laquelle on s'introduit dans les maisons, cours, basses-cours, enclos ou dépendances, etc. ; l'effraction *intérieure* celle qui est faite aux portes ou clôtures du dedans, aux armoires et autres meubles fermés. L'effraction, jointe au vol, devient une circonstance aggravante : elle était autrefois punie de mort ; auj. elle emporte la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps. Dans les autres cas, elle est punie comme simple *bris de clôture*. *Voy.* BRIS.

EFFRAIE (d'*effrayer*), *Strix*, subdivision du genre Chouette, renferme des oiseaux de proie nocturnes, caractérisés par leur bec crochu, leur dos nuancé de fauve et de cendré ou de brun, moucheté de points blancs et noirs ; leur ventre brun ou fauve. L'*Effraie commune* (*Strix flammea*), vulg. *Fresaie* et *Chouette des clochers*, un peu plus grosse que le pigeon, est très-répandue en France, et vit dans les tours et les clochers. Elle se nourrit de chauves-souris, de rats, de musaraignes et d'insectes. Son cri est un son aigu, entrecoupé de bruissements réitérés. Cette voix plaintive a, dans le silence de la nuit, quelque chose de sinistre : de là sans doute le nom d'*effraie*.

EFFRITEMENT (du préf. privatif *ef*, pour *ex*, et de *fruit*), nom donné, en Agriculture, à l'épuisement et à l'appauvrissement du sol produit par des lavages répétés qui lui enlèvent les principes propres à la végétation, par la culture trop prolongée des mêmes plantes ou des plantes de même nature, ou par des labours trop fréquents. — Les Salpêtriers désignent par ce mot l'état d'une terre lessivée jusqu'à perte de toutes ses parties solubles, ce qui lui donne l'apparence d'une masse sans cohésion.

ÉGAGRE, Chèvre sauvage. *Voy.* CHÈVRE.

ÉGAGROPILES. *Voy.* BÉZOARDS.

ÉGALITÉ (du latin *æqualitas*). En Mathématiques. *Voy.* ÉQUIVALENCE, ÉQUATION et PROPORTION.

ÉGALITÉ. Tous les hommes ont reçu de Dieu la même nature physique, les mêmes facultés de l'âme, ce qui établit l'unité et la solidarité du genre humain (*Voy.* FRATERNITÉ). Il en résulte que, d'après la Morale et le Droit naturel, *tous les hommes ont les mêmes devoirs et les mêmes droits*, que, par conséquent, ils doivent être *égaux devant la loi et dans la loi*, ce qui exclut tout privilége. A cette *égalité formelle* ou *juridique*, certains utopistes (*Niveleurs*, *Égalitaires*, etc.) ont voulu joindre l'*égalité matérielle*, c.-à-d. l'égale répartition de tous les biens sociaux entre les différents individus (*Voy.* PROPRIÉTÉ, SOCIALISME). Mais, si tous les membres de la société peuvent prétendre à ce que les conditions nécessaires leur soient fournies pour développer leurs facultés (l'*éducation* et l'*instruction*), et pour acquérir les moyens de satisfaire les besoins de la vie matérielle (*liberté de l'industrie*, etc.), il faut aussi reconnaître que les buts particuliers poursuivis par les membres de la société sont différents, que cette différence de fonctions, correspondant à celle des aptitudes et des goûts, exige une différence dans les moyens et que l'inégalité des hommes dans leur développement rend ainsi impossible l'égalité des biens. — La question de l'*origine de l'inégalité des hommes* a donné lieu à des théories très-diverses : les uns la cherchent dans la nature propre de l'homme (Aristote), dans la différence des races (Courtet de l'Isle), dans l'influence du climat (Montesquieu, Ch. Comte), etc. ; les autres, dans l'établissement de la société (J.-J. Rousseau), dans des faits historiques et économiques, comme le régime des *castes*, l'*esclavage*, la *féodalité*, le *paupérisme* (*Voy.* ces mots). Cette dernière forme de l'inégalité des hommes peut être considérée comme l'héritage que les injustices du passé et sa défectueuse organisation sociale ont légué à notre époque. Il faut que la Politique et que l'Économie politique trouvent les moyens d'assurer à tous les hommes les conditions nécessaires à leur développement physique et moral, en tant que ces conditions dépendent de la société entière ; sans cela, non seulement la justice n'est pas satisfaite, mais la constitution même de la société reste exposée à des crises périodiques.

ÉGÉRANE. *Voy.* IDOCRASE.

ÉGÉRIE, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTE.

ÉGILOPS. *Voy.* ÆGILOPS.

ÉGLANTIER (p. *aiglantier*, du lat. *aculeus*, aiguillon), *Rosa canina*, *Cynorrhodon*, espèce du genre Rosier, appelée aussi *Rosier sauvage*, *Rose de chien*, arbrisseau à fortes épines, à feuilles alternes, composées de 7 folioles ovales et dentelées ; à fleurs blanches ou d'un rose pâle ; à fruits charnus, en forme d'olive, d'un rouge éclatant, hérissés de poils à l'intérieur. L'églantier pousse dans les haies, les forêts, sur le bord des chemins. On fait avec ses fruits confits dans l'eau-de-vie une liqueur agréable, et une conserve qu'on emploie comme tonique et astringent.

ÉGLANTINE, fleur de l'*Églantier*, n'est qu'une rose simple. Elle fait partie des fleurs décernées aux poëtes chaque année aux *Jeux floraux* de Toulouse ; c'est le prix réservé au discours.

ÉGLISE (du gr. ἐκκλησία). Ce mot, qui, chez les Grecs, se disait de toute assemblée, a été spécialement appliqué depuis la naissance du Christianisme à la société des fidèles (*Voy.* ÉGLISE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Il se dit aussi de l'édifice où les fidèles se réunissent pour le culte. En ce dernier sens, il désigne spécialement les monuments consacrés au culte catholique ; le mot *temple* s'applique de préférence aux édifices consacrés au culte réformé. Les parties essentielles de toute église sont : le *porche*, où se trouvent placés les portes ; les *bas-côtés* ou *collatéraux*, galeries qui entourent la nef et facilitent l'accès dans toutes les parties de l'église ; la *nef*, où se rassemble le peuple ; le *chœur* et le *sanctuaire*, consacrés aux prêtres et à l'autel, et séparés quelquefois de la nef par l'*ambon* ou *jubé*, espèce d'arcade placée au travers de la nef ; les *chapelles*, prises sur les bas-côtés, et qui sont spécialement consacrées à la Vierge ou à des saints. Le *maître-autel* est placé au fond du chœur et tourné le plus souvent vers l'orient (cependant la basilique de St-Pierre à Rome a le maître-autel au couchant) ; la *chaire* est dans la nef. On nomme *sacristie* le lieu où s'habillent les prêtres ; *baptistère*, ou *fonts baptismaux*, le lieu où l'on baptise. En outre, presque toutes les églises ont un *clocher*, qui, lorsqu'il est séparé de l'édifice, prend le nom de *campanile*. — Les églises sont faites en *croix grecque* ou en *croix latine* ; dans le premier cas, le plan forme une croix à quatre parties égales ; dans le second, une partie est plus allongée que les trois autres. L'*É. en rotonde* est celle dont le plan est circulaire ; l'*É. simple* est celle qui n'a qu'une seule nef sans aucun accompagnement. — On nomme *É. pontificale*, celle de St-Pierre à Rome ; *métropolitaine*, celle où réside un archevêque ; *cathédrale*, celle où réside un évêque ; *collégiale*, celle qui est desservie par des chanoines ; *paroissiale*, celle qui est desservie par un curé ; *conventuelle*, celle qui appartient à un *couvent*, à un monastère. — Consulter : Melchior de Vogüé : *l'Architecture civile et religieuse en Syrie du Ier au VIIe siècle*, et *les Églises de la Terre sainte* ; Statz, *Recueil d'églises et de constructions religieuses dans le style gothique* ; A. de Baudot, *Églises de bourgs et de villages* ; l'abbé Bourassé, *Les plus belles églises*. *Voy.* CATHÉDRALE, BASILIQUE, etc.

Chant d'église, *Musique d'église*. *Voy.* CHANT et MUSIQUE.

ÉGLOGUE (du gr. ἐκλογή, choix). Ce mot, qui rigoureusement signifie recueil de pièces choisies, désigne surtout les 10 petits poëmes qui composent les *Bucoliques* de Virgile. On l'a étendu ensuite à tout poëme pastoral. En ce sens, il se confond souvent avec l'*idylle* ; toutefois les Grammairiens établissent une distinction entre ces deux poëmes, et appellent *idylle* un tableau de la vie champêtre, et *églogue*, un dialogue entre des bergers. *Voy.* PASTORALE (Genre).

ÉGOHINE ou ÉGOINE, scie à main. *Voy.* SCIE.

ÉGOÏSME (du lat. *ego*, moi). En Morale, l'*égoïsme* est l'*amour de soi* (*Voy.* ce mot et INTÉRÊT). — On a créé de nos jours le mot *égotisme* pour désigner une nuance de l'égoïsme qui consiste à parler toujours de soi.

ÉGOPHONIE (du gr. αἴξ, αἰγός, chèvre, et φωνή, voix), nom créé par Laënnec pour désigner la résonnance que fait entendre au stéthoscope la voix d'un individu qui a dans une des plèvres un léger épanchement. Tantôt la voix est aiguë et tremblotante ; tantôt elle ressemble à un bredouillement nasal ; on l'appelle alors *voix de polichinelle* ou *voix de jeton*, parce qu'elle ressemble à la voix de quelqu'un parlant avec un jeton entre les dents.

ÉGOPODE (du gr. αἴξ, αἰγός, et πούς, ποδός, pied), *Ægopodium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, est formé de plantes herbacées, à feuilles divisées en lanières, à fleurs blanches, à fruit ovoïde, et a pour type l'*É. des goutteux*, vulg. *Petite Angélique*, commun dans les haies et les prairies de toute la France. On l'employait autrefois contre la goutte.

ÉGOUT (d'*égoutter*), canal souterrain destiné à recevoir et à emporter les eaux ménagères, les ordures et les eaux pluviales. Il est ordinairement construit en meulières hourdées avec mortier hydraulique, et se compose d'un radier ou lit portant sur une forme en béton, et fermé par une voûte qui porte sur deux murs latéraux, droits ou obliques. De distance en distance sont des *regards* pour la chute des eaux et des immondices, ainsi que pour le service du curage. — La construction, l'entretien et l'assainissement des égouts sont de la plus haute importance pour la salubrité des grandes villes. Les Romains avaient construit des travaux remarquables en ce genre (*Voy.* CLOAQUE). En France, on a beaucoup perfectionné dans ces derniers temps la construction des égouts, notamment à Paris, en construisant le long de la Seine des canaux latéraux qui reçoivent les eaux sales et empêchent qu'elles ne se mêlent avec les eaux du fleuve. Avant le décret du 26 mars 1852, la disposition des égouts de Paris ne leur permettait de recevoir les eaux ménagères qu'après que ces eaux avaient parcouru à découvert les ruisseaux des rues ; ce décret ordonne (art. 6) qu'il y ait un *égout* principal au milieu de chaque rue, dans lequel les eaux pluviales et ménagères iront se rendre directement en sortant des maisons, et par un conduit sous la chaussée. — Voir Parent-Duchatelet, *Essai sur les cloaques et égouts de la ville de Paris* (1824) ; Dupasquier, *Des eaux, des égouts, etc. dans une grande ville* (1830) ; enfin les deux *Mémoires du préfet de la Seine au conseil municipal sur les eaux de Paris* (1858-59).

En Architecture, on donne le nom d'*égout* aux dernières tuiles ou ardoises qui sont au bas d'un comble, et rejettent les eaux pluviales en avant du mur. — Tout propriétaire doit faire établir ses toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut, sans y être autorisé, les faire verser sur les fonds de ses voisins (C. Nap., art. 681). *Voy.* MITOYENNETÉ.

ÉGRAIN ou ÉGRIN, jeune poirier ou jeune pommier provenant de *graines* de sauvagnon, et qu'on réserve dans les pépinières, à raison de la beauté de sa tige, pour être greffé en fente à l'âge de 3 ou 4 ans.

ÉGRAPPOIR (de *grappe*), instrument dont se servent les vignerons pour détacher de leurs grappes les grains du raisin ; c'est un petit râteau muni de dents longues et serrées. On se sert aussi, pour le même usage, d'un grillage en fil de fer, à mailles assez larges et reposant sur une claie à laquelle on donne un mouvement transversal ; les grains qui passent à travers les mailles sont saisis et arrachés par les barres de la claie et tombent dans la cuve.

ÉGREFIN, poisson. *Voy.* MORUE.

ÉGRENAGE (de *grain*). Pour les céréales, *Voy.* BATTAGE et DÉPIQUAGE. — Pour les plantes non céréales, cette opération se fait le plus souvent à la main ou avec des instruments fort simples : ainsi on égrène le lin avec un peigne à dents de fer ; le chanvre avec l'*égrugeoir* (*Voy.* ce mot), ou une batte dont on frappe le haut des tiges ; le maïs, le trèfle, la lu-

zerne, le sainfoin, avec des *égrenoirs* mécaniques que met en mouvement une simple manivelle.

ÉGRISAGE, ÉGRISÉE (de *grès* ou de l'allem. *Gries*, gravier), opération qui consiste à user un corps par le frottement. — Les Marbriers donnent ce nom à l'opération qui précède le polissage du marbre, et qui consiste à faire disparaître, avec du grès pilé et de l'eau, les traces que le ciseau et la scie ont laissées sur la surface du marbre. — Les Lapidaires appellent ainsi l'action de tailler les diamants, soit en les frottant l'un contre l'autre, soit en les usant avec l'*égrisée* ou poudre de diamant. *Voy.* DIAMANT.

ÉGRUGEOIR (de *gruger*; de l'allem. *Grütze*, orge mondé, gruau). Outre l'ustensile de cuisine qui sert à réduire le sel en poudre et qui est composé d'un petit mortier et d'un pilon, on nomme ainsi un instrument en bois dur et en forme de molette à broyer les couleurs, qui sert à *égruger* ou à réduire en poudre très-fine la poudre à fusil ordinaire; ainsi qu'une sorte de râteau de bois à l'aide duquel on peigne le chanvre pour en détacher le chènevis.

ÉGYPTIAC, sorte d'onguent, qu'on suppose originaire d'*Égypte*, est une sorte d'oxymel composé de miel, de vinaigre fort, et de vert-de-gris. On s'en servait autrefois pour déterger les ulcères. Il n'est plus guère employé que par les vétérinaires.

EIDER, sous-genre du genre Canard, caractérisé par un bec allongé, haut à sa base, à peau nue et à tubercule charnu sur le front. Le mâle est blanchâtre, à ventre et à queue noirs. La femelle est grise, émaillée de brun. Cette espèce habite les mers glaciales, et vit de poissons, de coquillages, de plantes marines et d'insectes; elle niche sur des terres baignées par la mer, construit son nid de fucus, et le recouvre intérieurement du duvet soyeux et élastique qu'elle porte sous le ventre. La femelle dépose dans ce nid 5 ou 6 œufs, qu'elle renouvelle plusieurs fois lorsqu'on les lui enlève. A chaque fois, elle s'arrache, ainsi que le mâle, une nouvelle quantité de duvet pour les couvrir. Ce duvet est l'*édredon*, si recherché pour faire les coussins et les couvre-pieds les plus chauds et les plus moelleux. On distingue l'*E. commun* (*Anas mollissima*), qui fournit le duvet le plus fin, et l'*E. à tête grise* (*A. spectabilis*).

EISSPATH, dit aussi *Spath de glace* ou *Spath vitreux*. *Voy.* ALBITE.

ÉLABORATION (du lat. *elaboratio*), action vitale par laquelle les êtres organisés impriment aux substances venant du dehors, et même aux matériaux puisés dans leur intérieur, des modifications qui les rendent capables de servir aux usages que la nature leur a assignés. *Voy.* DIGESTION, ASSIMILATION, NUTRITION, etc.

ÉLÆAGNÉES ou ÉLÉAGNÉES (du g.-type *Elæagnus*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des arbustes à rameaux épineux, à feuilles simples, à fleurs hermaphrodites ou dioïques, petites, solitaires, placées à l'aisselle des feuilles, et à fruits en forme de noix monospermes. Toutes les parties de ces plantes sont couvertes d'écailles sèches et blanchâtres. Genres : *Elæagnus* (Chalef), *Hippophaë* (Argousier), *Shepherdia*, etc.

ÉLÆAGNUS, nom latin du *Chalef*. *Voy.* ce mot.

ÉLÆOCARPÉES (du g.-type *Elæocarpus*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes que beaucoup de botanistes regardent comme une tribu de la famille des Tiliacées, renferme des arbres et des arbrisseaux à stipules caduques, à fleurs en grappes, hermaphrodites; à fruits en forme de baie ou de capsule. Le type de cette famille est l'*Elæocarpus*, grand arbre des Indes orientales, dont on mange les fruits confits. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres, notamment l'*E. cyaneus*, à fleurs blanches, mais dont le fruit en forme d'olive est d'un beau bleu-indigo.

ÉLÆOCOCCA. *Voy.* ÉLÉOCOCCA.

ÉLÆODENDRÉES. *Voy.* CÉLASTRINÉES.

ÉLÆOSÉLINÉES. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

ÉLAGAGE (du préf. *es* et de l'anc. ht allem. *lah*, incision des arbres), opération d'Arboriculture qui consiste à retrancher d'un arbre les branches superflues et nuisibles soit à son développement, soit à la nourriture des branches fécondes. On élague les arbres des allées de jardins, pour donner aux promenades plus d'agrément et se ménager des points de vue, et les autres arbres pour élever leur tige. Les divers systèmes d'élagage usités pour les plantations d'alignement peuvent se ramener à quatre : l'*É. complet*, l'*É. en colonne*, l'*É. en cône*, l'*É. progressif* ou *en tête*. Quel que soit le système adopté, il faut toujours enlever les branches situées au-dessous de la moitié de la hauteur de l'arbre en ayant soin de ne pas les couper immédiatement près de la tige principale, ce qui pourrait amener le dessèchement du tronc ; on laisse un tronçon ou chicot de 0m,20 ou 30, que l'on rase près de la tige 1 ou 2 ans après. L'élagage ne doit se faire que dans la jeunesse de l'arbre. Cette opération s'exécute le plus souvent avec le *croissant*; elle a lieu vers l'automne ou à la fin de l'été ; on couvre les plaies de terre mouillée et de bouse de vache. — On nomme *taille au crochet* l'élagage des jeunes arbres après leur transplantation : il consiste à couper tout près du tronc les branches le moins avantageusement placées, ou qui menacent d'attirer à elles une trop grande partie de la sève. On appelle *ébarbage* l'élagage des petites branches et du chevelu des plantes que l'on met en terre ; et *tonte*, celui des haies et des charmilles.

ÉLAÏDINE (du gr. ἐλαία, olive), substance grasse solide en laquelle se convertit la partie liquide de l'huile d'olives et d'autres huiles grasses, lorsqu'on la met en contact avec le nitrate acide de mercure ou l'acide hyponitrique, dans le but d'en essayer la qualité. L'élaïdine fournit l'*acide élaïdique*, acide gras solide qu'on obtient en décomposant par un acide minéral le savon d'élaïdine. Cet acide présente la même composition que l'acide oléique, dont il ne constitue qu'une variété ; il fond à 44°. Il a été étudié par MM. Boudet, Meyer, Laurent et Gottlieb.

ÉLAÏNE. *Voy.* OLÉINE.

ÉLAÏS (du gr. ἐλαία). *Elæis*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Cocoïnées, se compose de grands arbres qui habitent la côte équinoxiale et occidentale de l'Afrique et quelques contrées de l'Amérique. L'*É. de Guinée* ou *Avoira* a une tige élevée, hérissée d'épines aiguës et saillantes, et terminée par des touffes de feuilles ailées qui ont jusqu'à 5m de long. Son fruit, dit *mâba*, est ovale et d'un jaune doré. On retire de l'amande une huile nommée *huile de palme*, insipide, d'odeur agréable, employée comme substance médicinale et alimentaire, et dans la fabrication de certains savons.

ÉLAN (orig. germaniq.), *Alce*, genre de Mammifères, de l'ordre des Ruminants, famille des Cervidés, est caractérisé par des bois courts, terminés par une forte empaumure. L'Élan est de la taille du cheval; son train de devant est plus allongé que celui de derrière ; son cou est court, robuste et garni d'une sorte de crinière. Il habite l'hémisphère septentrional des deux continents, et se plaît dans les forêts et les contrées marécageuses. Son pelage est d'un brun fauve plus ou moins sombre. Il vit en troupes, et se nourrit de feuillage. Son naturel est doux et timide; cependant il est doué d'une grande force. La chair de cet animal est agréable et nourrissante. Sa peau sert pour la buffleterie, et son bois s'emploie aux mêmes usages que celui du cerf.

Élan du Cap, espèce d'Antilope. *Voy.* CANNA.

ÉLANCEMENT, synonyme de *douleur lancinante*. *Voy.* DOULEUR.

ÉLANION, oiseau. *Voy.* MILAN.

ÉLAPHRE (du gr. ἐλαφρός agile), *Elaphrus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, renferme de petits insectes assez semblables aux Cicindèles, et qui se trouvent sur les bords des étangs,

sous les herbes ou dans les fissures de la vase. Le type du genre est l'*E. uliginosus*, commun en France.

ÉLAPHUS, nom latin du Cerf d'Europe.

ÉLAPS, genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Vipéridés, renferme des serpents à crochets venimeux, rétractiles, à mâchoire peu dilatable : tête elliptique, couverte en dessus de grandes plaques polygones ; corps revêtu d'écailles oblongues, égales, lisses ; queue courte, un peu obtuse. L'*É. corail* (*E. corallinus*), annelé de blanc, de noir et de rouge, habite les régions méridionales des deux continents. L'*É. de Marcgrave* (*E. lemniscatus*) de la Guyane, est gros comme le doigt et long de 0m,75 : sa morsure est très-dangereuse.

ÉLARGISSEMENT, mise d'un détenu en liberté. Le président du tribunal correctionnel ou de la cour d'assises, après avoir prononcé l'acquittement, ordonne l'élargissement du prévenu.

ÉLASMOSE. *Voy.* TELLURE.

ÉLASMOTHÉRIUM (du gr. ἔλασμα, lame, de la forme de ses molaires, et de θηρίον, bête sauvage), genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Jumentés et voisins des Rhinocéros.

ÉLASTICITÉ (du gr. ἐλαστής, qui repousse), propriété qu'ont les corps de revenir à leur état primitif, dès que cesse la cause qui avait modifié leur volume ou leur forme. Les gaz possèdent cette propriété au plus haut degré, ce qui les fait appeler *fluides élastiques* (*Voy.* GAZ). L'élasticité n'est pas aussi marquée dans les liquides et dans les corps solides. Parmi les produits végétaux, le caoutchouc est surtout remarquable par sa grande élasticité. Parmi les métaux, l'acier jouit de la plus grande élasticité : on en fait les meilleurs *ressorts* (*Voy.* ce mot). L'élasticité se manifeste toujours à la suite d'un dérangement des molécules, soit qu'il se fasse par *pression* ou par *flexion*, soit qu'il ait lieu par *torsion* ou par *traction*. Si les billes d'ivoire, de métal, de bois, etc., rebondissent après avoir heurté un corps résistant, c'est qu'elles s'aplatissent d'abord plus ou moins par le choc, et reprennent immédiatement leur forme primitive. Les effets physiques de l'élasticité ont été particulièrement étudiés dans les liquides et les solides par Coulomb, Œrsted, Sturm, Savart, Wertheim, etc. *Voy.* COMPRESSIBILITÉ.

ÉLASTIQUE (du gr. ἐλαστής), se dit de tout corps à la fois flexible et susceptible de reprendre sa première forme : on donne spécialement aux gaz le nom de *fluides élastiques*. — Ce mot s'emploie quelquefois substantivement pour *gomme élastique* (*Voy.* CAOUTCHOUC), et pour désigner certains ressorts en métal, comme ceux qu'on emploie pour les bretelles, pour les siéges, etc.

En Botanique, on donne cette épithète à tous les organes qui peuvent s'allonger ou se resserrer, se redresser ou se retirer subitement sur eux-mêmes par l'effet d'une force quelconque. Ainsi p. ex. dans l'ortie, la pariétaire, le kalmia, etc., les filets des étamines sont dits *élastiques*, parce qu'ils se redressent tout à coup au moment de l'épanouissement. Le pollen de certaines orchidées, les capsules d'un grand nombre de fruits, l'arille de certaines graines sont aussi *élastiques*.

Tissus élastiques, en Anatomie. *Voy.* MUSCLES, TISSUS et CONTRACTILITÉ.

ÉLATER (du gr. ἐλατήρ, qui repousse), insecte. *Voy.* TAUPIN.

ÉLATÈRE (du gr. ἐλατήρ), petit tube élastique en forme de ressort spiral qu'on trouve dans les capsules de quelques Hépatiques et qui, à maturité, projette les spores en dehors. *Voy.* HÉPATIQUES.

ÉLATÉRIDES (du g.-type *Elater*), tribu d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, renferme des espèces remarquables par une partie cornée et pointue qui termine le présternum, et qui, en s'enfonçant et se retirant subitement dans une cavité correspondante, permet à l'insecte, placé d'abord sur le dos, de sauter perpendiculairement à une hauteur relativement considérable.

ÉLATÉRIE (du gr. ἐλατήρ), se dit, en Botanique, d'une espèce de capsule se composant de plusieurs coques qui se séparent naturellement à l'époque de la maturité, et s'ouvrent avec élasticité : tel est le fruit des Euphorbes.

ÉLATÉRITE (du gr. ἐλατήρ), dite aussi *Bitume élastique*, *Dapèche*, et *Caoutchouc minéral*, substance qui paraît être un mélange de carbure d'hydrogène avec un principe oxygéné : elle est brune, tirant sur le noir ou le vert foncé, molle, élastique, et fusible, à une faible température, en une matière visqueuse. On la trouve en Suisse, en Angleterre et en France.

ÉLATÉRIUM (du gr. ἐλατήριον), purgatif très-énergique, que l'on extrait de l'*Ecbalium* ou *Concombre sauvage* (*Voy.* ECBALIUM). On lui a attribué des vertus très-grandes, surtout contre les maladies des yeux, la goutte et l'hydropisie. On distingue l'*É. blanc* et l'*É. noir* : le premier s'obtient des fruits scarifiés avant la maturité et séchés au soleil ; le second est l'extrait obtenu de la pulpe exprimée.

ÉLATÉROMÈTRE (du gr. ἐλατήρ, élastique, et μέτρον, mesure), espèce de manomètre ou de baromètre à siphon que l'on adapte aux cylindres des machines à vapeur ou aux récipients des machines à condensation, pour mesurer l'élasticité de la vapeur des cylindres ou de l'air des récipients.

ÉLATINE (du gr. ἐλάτη, sapin ; de la forme des feuilles), genre-type de la famille des *Élatinées*, détachée de celle des Caryophyllées, se compose d'espèces annuelles, dont le type est l'*É. poivre d'eau* (*E. hydropiper*), petite plante à fleurs blanches, qui croît dans les mares et les fossés des environs de Paris.

ÉLÉAGNÉES. *Voy.* ÉLÆAGNÉES.

ÉLECTEUR (du lat. *elector*). *Voy.* ÉLECTION et SUFFRAGE, VOTE, SCRUTIN, LISTE ÉLECTORALE, etc.

ÉLECTION (du lat. *electio*), choix fait par la voie des suffrages. L'élection peut s'appliquer à tout, à la nomination de mandataires privés, de membres d'une société savante ou commerciale, comme à celle de personnages investis d'un caractère public : dans ce dernier cas, les élections sont dites *parlementaires*, *départementales*, *municipales*, selon qu'il s'agit d'élire des députés, des membres d'un conseil général de département ou d'un conseil municipal. L'élection est *directe*, lorsqu'elle confère immédiatement les fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir ; *indirecte*, ou *à deux degrés*, lorsqu'elle désigne soit d'autres électeurs qui doivent eux-mêmes faire le choix, soit des candidats parmi lesquels un autre pouvoir doit nommer. Quant à ses formes, l'élection peut être *publique*, *secrète*, *au scrutin*, *à la majorité absolue* ou *relative*, c.-à-d. *à la pluralité des suffrages*, etc. : dans le cas d'égalité de voix, ou quand aucun candidat n'a obtenu la majorité voulue, on recourt au *ballottage*. Enfin, l'*élection* peut être *restreinte*, réservée à certaines catégories de citoyens (*Voy.* CENS), ou être faite par le *suffrage universel*. — On appelle *gouvernement électif*, par opposition au *gouvernement héréditaire*, celui où le chef de l'État est nommé par voie d'élection.

L'élection est l'âme des États républicains : tout se faisait par élection à Athènes, à Rome ; les rois de Rome étaient électifs dans l'origine ; il en fut de même des premiers rois francs, que les guerriers élevaient sur le pavois. Dans les pays monarchiques mêmes, l'élection a encore une grande place, surtout dans les gouvernements représentatifs.

Avant 1789, l'élection n'avait guère lieu en France que pour les corps municipaux, pour la répartition de certains impôts (*Voy.* ci-après PAYS D'ÉLECTION), pour les États de quelques provinces, et, à de longs intervalles, pour les États généraux du royaume. Directe pour le clergé et la noblesse, elle était le plus souvent à deux degrés pour le tiers état. L'Assemblée constituante adopta en 1790 l'élection à deux degrés, et imposa comme conditions électorales, pour les électeurs du premier degré qui composaient les

assemblées primaires, l'âge de 25 ans et une contribution foncière de trois journées de travail ; pour le deuxième degré, un revenu évalué à 150 ou à 200 journées de travail, suivant les localités. La constitution de 1793 abolit le cens électoral, et établit le suffrage à la fois *universel* et *direct* ; celle de 1795 rétablit le cens, mais en admettant comme suffisante une taxe foncière ou personnelle quelconque ; elle revint aussi au mode indirect, ou à deux degrés, qui subsista, avec diverses modifications, jusqu'à la Restauration. La loi du 5 février 1817 établit pour l'élection des députés le suffrage direct : tous les Français âgés de 30 ans et payant 300 fr. de contributions directes furent électeurs et répartis dans 86 *colléges électoraux*. La loi du 29 juin 1820, dite du *double vote*, modifia cette répartition, et distingua les *grands colléges*, assemblés au chef-lieu de chaque département pour l'élection des députés, et composés d'électeurs payant 300 fr. de contributions, et les *petits colléges* ou colléges d'arrondissement, dont le cens resta fixé à 300 fr. : ces derniers nommaient seulement les électeurs des grands colléges. La monarchie de juillet 1830 supprima les deux degrés et abaissa le cens à 200 fr. ; en outre, il suffit pour être électeur d'être âgé de 25 ans, de jouir de ses droits civils, et d'avoir son domicile politique dans l'arrondissement : les électeurs furent répartis en *colléges électoraux* correspondant en général aux arrondissements, et nommant chacun un député. La révolution de 1848 supprima toute espèce de cens électoral et rétablit le *suffrage universel et direct* : tout Français âgé de 21 ans, et jouissant de ses droits civils et politiques, devint électeur. La loi du 31 mai 1850 avait imposé la condition de 3 ans de domicile : le décret organique du 2 février 1852 a réduit à 6 mois la durée du domicile nécessaire pour être inscrit sur les listes électorales.

Pays d'élection. Autrefois on appelait ainsi en France une circonscription territoriale qui comprenait un certain nombre de paroisses soumises pour les impôts à un même tribunal, composé de membres élus par les habitants, et dit, pour cette raison, *tribunal d'élection* : la mission de ces tribunaux était de répartir les impôts entre les habitants de la circonscription. On comptait 181 *élections* ; elles ne devaient avoir chacune que 5 à 6 lieues d'étendue ; plusieurs élections formaient une *généralité*. Dans les *pays d'état*, il n'y avait pas d'*élections*.

Élection de domicile. *Voy.* DOMICILE [ÉLU].

ÉLECTIVE (AFFINITÉ). *Voy.* AFFINITÉ.

ÉLECTRICITÉ (du gr. ἤλεκτρον, ambre, substance dans laquelle on découvrit d'abord les phénomènes électriques). I. On appelle *Électricité* l'agent inconnu, cause des phénomènes d'attraction et de répulsion que présentent certaines substances, comme le verre, la soie, la résine, etc., lorsque, après les avoir frottées, on les approche de corps légers, p. ex., de feuilles d'or ou de clinquant, de balles de sureau, de sciure de bois ou de barbes de plume. Ces corps sont appelés *mauvais conducteurs*, parce qu'après s'être électrisés par le frottement, ils conservent bien l'électricité ; on les emploie comme *isoloirs* des corps *bons conducteurs*, tels que les métaux, disposés pour les expériences d'électricité : ces derniers perdent immédiatement leur électricité dès qu'on les met en communication avec le sol, parce que le globe terrestre constitue alors avec eux un immense conducteur, sur lequel se distribue l'électricité ; elle devient par là inappréciable. On reconnaît à l'aide des *électroscopes* (*Voy.* ce mot), si un corps est électrisé. — On produit l'électricité : par le frottement des solides au moyen des machines électriques de Nairne, de Van Marum, de Ramsden ; par le frottement des vapeurs, s'écoulant à travers des orifices convenablement disposés, comme dans la machine d'Armstrong (*Voy.* MACHINE ÉLECTRIQUE) ; par la pression, par les actions chimiques, par la chaleur (*Voy.* PYRO-ÉLECTRICITÉ). En général l'électricité apparaît quand on trouble l'équilibre moléculaire des corps.

Il y a deux électricités : l'*É. positive*, qui se développe dans le verre poli frotté avec de la laine, et l'*É. négative*, qui se produit dans la résine frottée aussi avec de la laine. Deux corps qui ont la même espèce d'électricité se repoussent ; ils s'attirent au contraire quand leurs électricités sont différentes. On déduit ces principes des phénomènes que présente une balle de sureau suspendue à un fil de soie, quand on en approche un corps électrisé. — Lorsque l'électricité apparaît dans un système, il y a toujours une des deux électricités dans une partie du système et une quantité égale de l'autre électricité dans l'autre partie. — On évalue en nombres les quantités d'électricité comme on fait pour évaluer la chaleur, en prenant pour unité une quantité bien définie par les effets qu'elle peut produire.

Un corps électrisé peut en électriser un autre, soit par *contact*, et alors il lui donne une partie de son électricité ; soit par *influence*, c.-à-d. à distance, et dans ce cas les deux électricités apparaissent en quantités égales sur le corps influencé. Plus la distance des deux corps est petite, plus la quantité d'électricité développée par influence est grande. Lorsque la distance est assez petite, une étincelle jaillit entre les deux corps, et à partir de cet instant ils se comportent comme si on les avait mis en contact. Lorsque le corps influencé n'est pas isolé, il constitue avec le globe terrestre un immense conducteur dans lequel l'électricité n'a aucun effet appréciable.

Les électricités différentes développées dans un système sous une influence extérieure tendent à se neutraliser et à disparaître. Dès que l'influence extérieure cesse, cette disparition a lieu, et en même temps apparaît de la chaleur. C'est cette disparition qu'on réalise toutes les fois qu'on produit les effets de l'électricité, à savoir : *étincelle*, *incandescence* des fils métalliques, *commotion*, *décomposition* et *combinaisons chimiques*, *effets mécaniques*, *magnétiques*, etc. On dit qu'on opère dans ces circonstances des *décharges électriques*.

L'atmosphère joue un rôle important dans les expériences ; elle s'électrise au contact des corps, et leur fait perdre leur électricité ; cet effet est plus rapide si l'atmosphère est humide, et si les corps ont des pointes ou des angles. Aussi emploie-t-on des formes arrondies, et dessèche-t-on l'air autour des appareils, ordinairement en le chauffant.

Les électricités développées par *influence* peuvent être conservées quelque temps, sans qu'elles puissent se neutraliser, dans la *bouteille de Leyde* et les *batteries* ou *condensateurs électriques* (*Voy.* CONDENSATEUR). On décharge ces appareils en faisant communiquer entre elles leurs armatures au moyen d'un *excitateur*. La *pile de Volta* peut être comparée à une *batterie* ou à un *condensateur* électrique qui serait incessamment chargé et déchargé ; les effets qui se passent dans le conducteur interpolaire de la pile sont les mêmes que dans l'excitateur ; seulement ils sont continus.

L'électricité est développée en grand dans la nature, sous la forme du *tonnerre* et des éclairs. Ce sont d'immenses étincelles électriques qui éclatent soit entre les nuages électrisés, soit entre les nuages et la terre. Les effets de la *foudre* sont identiques à ceux que l'on obtient en petit dans les laboratoires.

II. Des hypothèses diverses ont été émises sur la nature de l'électricité. Les uns, adoptant l'opinion de Dufay et de Symner, expliquent les phénomènes électriques par deux fluides distincts (*É. vitrée*, *É. résineuse*) ; les autres admettent avec Franklin un seul fluide, qui serait tantôt en plus (*É. positive*), tantôt en moins (*É. négative*). L'abbé Nollet a supposé, un des premiers, que l'électricité ne serait qu'une modification de la lumière. Suivant Davy, Œrsted et Berzélius, les atomes de la matière pondérable doivent être regardés comme les éléments entre lesquels s'accomplissent toutes les actions électriques (*Voy.* ÉLECTROCHIMIE). Le but qu'on se propose d'atteindre avec ces

hypothèses consiste à établir un lien entre les divers phénomènes électriques, afin qu'il soit facile de les retrouver par le raisonnement; quant à la nature intime de l'électricité, on s'accorde généralement à reconnaître qu'elle est analogue à celle de la chaleur et de la lumière. *Voy.* MATIÈRE et FORCE.

L'électricité n'a pas encore reçu toutes les applications utiles qu'on est en droit d'en attendre. On l'utilise dans la dorure et l'argenture, la galvanoplastie, la télégraphie électrique, l'extraction des métaux de leurs minerais; on l'a appliquée à l'éclairage, aux horloges, aux sonneries, comme moteur mécanique, etc.; les chimistes s'en servent pour la décomposition de la plupart des corps; les médecins l'emploient comme agent thérapeutique, etc.

III. Les Grecs avaient remarqué que l'ambre (ἤλεκτρον) acquiert par le frottement la propriété d'attirer des corps légers; mais ils ne poussèrent pas plus loin leurs investigations. Vers le milieu du XVII[e] siècle, le D[r] Wall observa le premier l'étincelle électrique, produite par le doigt à l'approche de l'ambre jaune vivement frotté, et y trouva certains rapports avec la foudre. Ce fait devint le point de départ d'une longue série de travaux entrepris depuis par Dufay, l'abbé Nollet, Gray, Reichmann, etc., sur les causes et les lois de ce phénomène. Ils eurent d'abord pour but de constater l'existence de l'électricité atmosphérique, et conduisirent Franklin à la découverte du *paratonnerre*. En 1746, Cuneus découvrit la *bouteille de Leyde*; il répéta ses expériences avec Musschenbroeck. Quelques années après, l'existence de l'électricité dynamique, indiquée en 1767 par Sulzer et en 1786 par Cotugno, fut confirmée par Galvani, qui crut y voir un fluide particulier propre aux animaux (*É. animale*); mais Volta, professeur de Pavie, renversa bientôt la théorie de Galvani en établissant l'identité du galvanisme avec l'électricité ordinaire. A peu près à la même époque, Wilkes découvrit l'*électrophore*, Bergmann constata la nature électrique de la tourmaline, Henley inventa l'*électromètre*, et Volta construisit la *pile*. La découverte de ce dernier instrument a puissamment contribué depuis aux progrès de la science de l'électricité. En 1819, Œrsted reconnut que le courant de la pile exerce une action sur l'aiguille aimantée, et posa ainsi les fondements de la théorie de l'*électro-magnétisme*; Ampère constata à son tour que les courants électriques agissent les uns sur les autres comme des aimants, et qu'ils s'attirent ou se repoussent suivant qu'ils ont lieu dans le même sens ou en sens opposé. Seebeck découvrit qu'on peut établir un courant électrique dans les métaux par la seule action de la chaleur. On doit en outre des travaux importants à MM. Ohm, Jacobi, De La Rive, Becquerel, Pouillet, Peltier, Faraday, Grove, Masson, Riess, etc.

Consulter : Becquerel, *Traité expérimental de l'électricité et du magnétisme* (1834-56); M. De La Rive, *Traité d'électricité théorique et appliquée* (1854); Du Moncel, *Exposé des applications de l'électricité* (1855 et ann. suiv.), etc.

ÉLECTRICITÉ MÉDICALE OU ÉLECTRISATION. Autrefois la seule manière d'appliquer l'électricité, en Médecine, était l'*électro-puncture* (*Voy.* ce mot); auj. on emploie de préférence l'électricité par induction (*faradisation*). Les courants d'une ou de plusieurs piles sont mis en rapport avec la surface du corps au moyen d'éponges mouillées ou de pinceaux métalliques qui sont à l'extrémité des conducteurs; on peut ainsi, en appuyant plus ou moins fortement sur la peau, faire contracter les muscles situés plus ou moins profondément et il est facile de localiser l'action électrique dans une région très-limitée. Le D[r] Duchenne a étudié d'une manière toute spéciale ce procédé d'électrisation. On peut consulter son *Traité de l'électrisation localisée* (1855 et 1861). — L'électrisation peut être utile dans certaines paralysies locales qui ne dépendent pas d'une lésion des centres nerveux et dans quelques névralgies. Le D[r] Récamier l'a employée contre les gastralgies (*Voy.* CATAPLASME GALVANIQUE): le D[r] Hiffelsheim, contre les aliénations mentales qui revêtent la forme de l'hallucination. On a imaginé de cautériser les parties profondes du corps et même d'opérer des amputations au moyen d'un fil de platine rendu incandescent par un courant électrique (*Voy.* GALVANOCAUSTIQUE). L'industrie a inventé contre les douleurs des *brosses voltaélectriques*, des *nattes électrogalvaniques*, etc.

ÉLECTROAIMANT, fer doux transformé en *aimant* (*Voy.* ce mot), au moyen d'un courant électrique. Pour cela, on enroule autour de ce fer un fil de cuivre recouvert de soie, et on fait passer le courant d'une pile dans ce fil. Le fer n'est aimanté que pendant le passage du courant. Ordinairement le fer est recourbé en fer à cheval, et on dispose devant ses pôles une pièce de fer appelée *armature*, que l'électroaimant attire quand le courant passe. La force attractive peut être énorme; on a construit des électroaimants pouvant porter plusieurs milliers de kilogrammes. M. Du Moncel a constaté que la résistance des électroaimants ne dépasse pas 168 kilomètres pour un fil télégraphique de 0[m],004, si l'on veut rester dans les conditions de maximum. — Les électroaimants sont employés dans la télégraphie, dans l'horlogerie électrique, dans les sonnettes électriques, dans les moteurs électromagnétiques, et dans une foule d'appareils où l'on se sert d'électricité. On a cherché à disposer des électroaimants sur les roues des locomotives, pour augmenter leur adhérence sur les rails, soit pour parcourir de fortes pentes, soit pour arrêter le train. — *Voy.* MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE (MACHINE).

ÉLECTROCHIMIE, partie de la Physique qui considère les phénomènes de combinaison et de décomposition déterminés par la *pile* électrique (*Voy.* ce mot). On appelle *électrolyse*, la décomposition par la pile; *électrolyte*, tout corps décomposable par un courant électrique. La décomposition de l'eau au moyen de la pile, observée pour la première fois en 1800 par Carlisle et Nicholson, est devenue le point de départ d'un grand nombre de travaux importants sur les phénomènes électrochimiques. On doit surtout à MM. Faraday, Becquerel, De la Rive, etc., les connaissances qu'on possède auj. à cet égard. Berzélius avait fondé sur ces phénomènes sa *théorie électrochimique* ou *dualistique*, d'après laquelle tous les corps se composeraient de deux parties, d'une partie électropositive et d'une partie électronégative, se combinant entre elles en vertu de leur état électrique différent, et se rendant chacune à son pôle respectif lorsqu'on décompose les corps par la pile. Cette théorie est en contradiction avec un grand nombre de phénomènes et inapplicable à la plupart des combinaisons de la chimie organique. — L'industrie tire parti des phénomènes électrochimiques pour la dorure, l'argenture, le platinage, la galvanoplastie, et en général pour recouvrir des métaux ou d'autres corps d'une couche uniforme d'un métal quelconque. *Voy.* DORURE et GALVANOPLASTIE.

ÉLECTRODE (du gr. ἤλεκτρον et ὁδός, chemin), nom sous lequel on désigne, en Électrochimie, les corps conducteurs qui sont en communication, d'une part, avec la pile, et, de l'autre, avec un milieu sur lequel le courant exerce une action chimique. L'électrode est dite *positive* ou *anode*, et *négative* ou *cathode*, suivant qu'elle est en communication avec le pôle positif ou avec le pôle négatif de la pile. Les électrodes sont, en général, faites en platine.

ÉLECTRODYNAMIQUE, partie de la science de l'Électricité qui considère l'action des courants sur les courants, des aimants sur les courants, des courants sur les aimants et les courants par influence. *Voy.* COURANTS ÉLECTRIQUES et ÉLECTROMAGNÉTISME.

ÉLECTROLYSE, ÉLECTROLYTE. *Voy.* ÉLECTROCHIMIE.

ÉLECTROMAGNÉTISME, partie de la Physique qui s'occupe des relations qui existent entre l'élec-

tricité et le magnétisme. Lorsqu'un fil conducteur est traversé par le courant de la pile, et qu'on approche de ce fil une aiguille aimantée librement suspendue, elle dévie de sa position et se met en croix avec le courant, après plusieurs oscillations. La force qu'exerce ainsi le courant de la pile sur le magnétisme de l'aiguille s'appelle *force électromagnétique;* l'intensité de cette force diminue à mesure que la distance augmente entre le courant et l'aiguille ; elle se manifeste dans tous les sens et au travers de toutes les substances, à l'exception des substances magnétiques. Le courant électrique n'agit pas seulement sur les aimants, il est capable d'aimanter avec autant de puissance que les plus forts aimants : si on plonge dans de la limaille de fer une portion du fil qui joint les deux pôles de la pile, on voit la limaille s'enrouler autour du fil et y rester adhérente tant que passe le courant, puis se détacher aussitôt que le circuit est rompu : c'est à Arago qu'est due cette dernière découverte. On a tiré parti de ce phénomène pour construire des *électroaimants* (*Voy.* ce mot). De même que les courants électriques agissent sur les aimants, les aimants sont, à leur tour, capables de diriger les courants et de les mouvoir de diverses manières (*Voy.* COURANTS ÉLECTRIQUES). Œrsted découvrit en 1819 l'action des courants électriques sur les aimants; ce fait est devenu la base de la science de l'électromagnétisme, créée par Ampère, et dont les progrès ont été hâtés par les travaux de Biot et Savart, Arago, Savary, Wollaston, Seebeck, Faraday, De la Rive, etc.

ÉLECTROMÉTALLURGIE. *Voy.* GALVANOPLASTIE.

ÉLECTROMÈTRE (du gr. ἤλεκτρον et μέτρον, mesure), instrument destiné à mesurer la quantité d'électricité dont un corps est chargé. Tous les électromètres sont fondés sur le principe général que les corps chargés d'une même espèce d'électricité se repoussent. — L'*É. à cadran* de Henley se compose d'une tige conductrice que l'on fixe sur le conducteur d'une machine électrique et qui est munie d'un demi-cercle gradué au centre duquel se meut une aiguille mince terminée par une balle de sureau. A mesure que la machine se charge, la balle est repoussée et l'angle qu'elle fait avec la verticale indique l'intensité de la charge. — L'*É. de Volta* consiste en deux pailles suspendues à une tige de cuivre par deux petits anneaux métalliques, et terminées chacune par une boule de sureau, très-légère; dans l'*É. de Bennet*, ce sont deux feuilles d'or au lieu de pailles; dans l'*É. de Carvallo*, ce sont deux fils métalliques très-fins. — Pour l'*É. de Coulomb*, etc. *Voy.* BALANCE DE TORSION et BALANCE BIFILE.

ÉLECTROMOTEUR (du gr. ἤλεκτρον et de *moteur*), machine motrice mise en mouvement par l'électricité. Elle se compose essentiellement d'un électroaimant fixe et d'une pièce de fer mobile, appelée *armature*, laquelle est disposée près des pôles de l'électroaimant. Un appareil particulier fait passer périodiquement le courant dans l'électroaimant; celui-ci attire l'armature, quand le courant passe, et la laisse s'éloigner quand le courant ne passe plus ; il résulte de là un mouvement périodique de l'armature qui se transmet aux outils comme le mouvement périodique du piston d'une machine à vapeur. Ordinairement on dispose plusieurs électroaimants qui agissent simultanément. Les premiers essais sérieux de ce genre de moteur ont été faits en 1839 par M. Jacobi de St-Pétersbourg ; la force de sa machine ne s'élevait pas tout-à fait à un cheval-vapeur ; elle faisait mouvoir un bateau. MM. Page, en Amérique ; Davidson, Wheatstone, en Angleterre ; Froment, Marié-Davy, Bourbouze, Larmenjeat, Roux, Cazal, Trouvé, en France, ont construit un grand nombre d'électromoteurs plus ou moins puissants. Le prix du travail qu'ils donnent est environ 20 fois celui du même travail obtenu avec la machine à vapeur; mais ils ont l'avantage d'avoir un mouvement très-régulier, de pouvoir prendre des vitesses considérables, de pouvoir être arrêtés ou mis en marche instantanément, et cela à une grande distance du lieu où ils sont établis.

ÉLECTROPHORE (du gr. ἤλεκτρον et φορός, qui porte), appareil à l'aide duquel on développe de l'électricité. Il se compose d'un gâteau de résine coulé dans un moule de bois, et d'un plateau de cuivre ou de bois revêtu d'étain, auquel est adapté un manche en verre. Pour l'électriser, on bat la surface de la résine avec une peau de chat; on pose sur le gâteau de résine le plateau par son manche isolant, et, avec le doigt, on en tire une étincelle. Le plateau se charge ainsi fortement d'électricité positive. — L'électrophore a été imaginé par Wilkes.

ÉLECTROPONCTURE (du gr. ἤλεκτρον et du latin *punctura*, piqûre), moyen thérapeutique proposé par Sarlandière, et consistant en une combinaison de l'électricité et de l'acuponcture. On se sert d'aiguilles semblables à celles qu'on emploie dans l'acuponcture (*Voy.* ce mot); mais leur tête est munie d'un fil métallique que l'on met en communication avec le conducteur d'une machine électrique ou bien avec une pile : dans ce cas, l'opération prend le nom de *galvanoponcture*. *Voy.* ÉLECTRICITÉ MÉDICALE.

ÉLECTROSCOPE (du gr. ἤλεκτρον et σκοπεῖν, observer), appareil de Physique à l'aide duquel on reconnaît si un corps est électrisé. Le plus simple est le *pendule électrique*, qui se compose d'une petite balle de sureau suspendue à l'extrémité d'un fil de soie ou d'un fil d'argent très-fin. Lorsqu'on veut éprouver un corps, on l'approche de la balle, et s'il ne peut pas l'attirer à lui, c'est qu'il n'a point d'électricité, ou plutôt qu'il n'en possède qu'une très-faible charge. L'*aiguille électrique* est un peu plus sensible que le pendule : elle se compose d'un fil de cuivre terminé par deux boules métalliques creuses ; au milieu de la longueur du fil est une chape en acier ou en agate qu'on pose sur un pivot. Une très-faible action suffit pour mettre l'aiguille en mouvement. L'*É. de Coulomb*, est l'appareil le plus délicat : on le construit avec un fil de cocon fixé à un treuil, une aiguille de gomme laque et un petit cercle de clinquant; une cage de verre préserve l'aiguille des agitations de l'air; elle porte un couvercle percé d'une ouverture par où l'on fait descendre lentement les corps électrisés qui doivent attirer l'extrémité de l'aiguille pour la faire tourner. — On a construit encore d'autres électroscopes en se fondant sur les phénomènes de l'électricité par influence. *Voy.* CONDENSATEUR.

ÉLECTROTEINT, application de l'électricité à la gravure, proposée par M. Kobbeell de Munich : elle consiste à peindre d'abord un sujet quelconque sur une planche de cuivre avec un vernis; on dépose ensuite sur cette peinture une légère couche de cuivre par les procédés ordinaires de la galvanoplastie, et on obtient ainsi une planche, dont les épreuves ressemblent à un dessin au lavis.

ÉLECTROTHÉRAPIE. *Voy.* ÉLECTRICITÉ MÉDICALE.

ÉLECTROTYPIE. *Voy.* GALVANOPLASTIE.

ÉLECTRUM (en gr. ἤλεκτρον). Ce mot, chez les anciens, désigna d'abord l'*ambre jaune* ou *succin*, puis un alliage particulier d'or et d'argent, peut être celui que les bijoutiers nomment auj. *or vert* (*Voy.* ce mot). Au moyen âge, on donnait le nom d'*électrum* à toute imitation de pierreries en verre émaillé.

ÉLECTUAIRE (du latin *electuarium*), médicament de consistance molle, composé d'un choix de plusieurs substances, poudres ou pulpes diverses, liées avec un sirop, du vin, etc. On lui donne aussi les noms de *confection* et d'*opiat* (quand on y fait entrer de l'opium).

ÉLÉDONE, *Eledon*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères octopodes : corps bursiforme ; tête portant 8 bras munis chacun d'une seule rangée de ventouses, ce qui les distingue des poulpes dont les bras en ont deux. On n'en connaît que deux espèces, toutes deux de la Méditerranée, et dont l'une exhale une odeur de musc.

ÉLÉGIE, POÉSIE ÉLÉGIAQUE (du gr. ἐλεγεία), genre de poésie ordinairement consacré au deuil et à la tristesse ; quelquefois aussi elle peint les joies et surtout

les tourments de l'amour. On connaît les vers de Boileau (*Art poét.*, II, 39) :

La plaintive *élégie*, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.
Elle peint des amants la joie et la tristesse, etc.

Les anciens donnaient le nom d'*élégie* à tous les poëmes écrits en *vers élégiaques*, c'est-à-dire en vers hexamètres et pentamètres se succédant alternativement (*Voy.* DISTIQUE), quelle que fût d'ailleurs la nature du sujet. — Les poëtes grecs Callinus et Tyrtée furent, dit-on, les premiers qui cultivèrent l'élégie; après eux, on cite surtout, chez les Grecs, Mimnerme, Solon, Phocylide, Théognis, Philétas, etc. ; chez les Romains, Tibulle, Properce, Ovide; parmi les modernes, Le Camoens, Saa de Miranda, Garcilasso de la Vega, Lopez de Vega, chez les Portugais et les Espagnols ; Pétrarque, Alamanni, chez les Italiens; Young, Gray, chez les Anglais ; Malherbe, Gilbert, Parny, Millevoye, André Chénier, Soumet, Lamartine, Mme Tastu, Mme Desbordes-Valmore, chez les Français. On peut encore rapporter à ce genre les *Messéniennes* de C. Delavigne. — Voir sur l'élégie antique l'abbé Souchay : *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (t. VII).

ÉLÉIDE, palmier. *Voy.* ELAÏS.

ÉLÉMENT. Par ce mot (en lat. *elementum*, en gr. στοιχεῖον) les anciens entendaient les formes premières de la matière. La définition des éléments variait d'ailleurs suivant les écoles philosophiques. D'après Démocrite et Épicure, les éléments sont les *atomes* (*Voy.* ce mot) qui, différant de figure et de grandeur, engendrent par leurs combinaisons toutes les qualités sensibles. D'après Aristote, les éléments sont les *corps simples*, c.-à-d. le *feu*, l'*air*, l'*eau*, la *terre*, caractérisés par l'opposition du *chaud* et du *froid*, du *sec* et de l'*humide* ; il y a en outre l'*éther*, élément incorruptible qui constitue le ciel et les étoiles. D'après Héraclite et les Stoïciens, les éléments ne sont que les formes diverses d'une même substance : par le froid, le *feu* (dont l'*ether* est la partie la plus subtile) se change en *air*, l'air en *eau*, l'eau en *terre* ; la chaleur produit l'effet contraire. Dans cette dernière théorie, l'*eau* et la *terre* représentent ce que les modernes appellent corps *solides*, *liquides* et *gazeux* ; l'*éther* correspond à la matière impondérable. *Voy.* MATIÈRE.

La Chimie moderne entend par *élément* tout corps simple et indécomposable. Dans l'état actuel de la science, ces éléments sont au nombre de 64 ou 65, savoir : aluminium, antimoine, argent, arsenic, azote, baryum, bismuth, bore, brôme, cadmium, calcium, carbone, cérium, césium, chlore, chrome, cobalt, cuivre, didyme, erbium, étain, fer, fluor, glucynium ou béryllium, hydrogène, indium, iode, iridium, lanthane, lithium, magnésium, manganèse, mercure, molybdène, nickel, niobium ou pélopium, or, osmium, oxygène, palladium, phosphore, platine, plomb, potassium, rhodium, rubidium, ruthenium, sélénium, silicium, sodium, soufre, strontium, tantale ou columbium, tellure, thallium, therbium, thorium, titane, tungstène, uranium, vanadium, yttrium, zinc et zirconium.

En Physique, on donne le nom d'*éléments* aux couples qui entrent dans la composition d'une pile voltaïque. *Voy.* PILE.

En Astronomie, on entend par *éléments* d'une planète certaines données dont la connaissance suffit pour déterminer sa position dans l'espace. Ce sont : 1° la longitude du nœud ascendant; 2° l'inclinaison du plan de l'orbite sur le plan de l'écliptique (ces deux éléments déterminent la position du plan de l'orbite); 3° la longueur du demi-grand axe de l'ellipse, c.-à-d. la distance moyenne de la planète au soleil; 4° l'excentricité, c.-à-d. le rapport de la distance des foyers au grand axe (ces deux éléments déterminent la forme et les dimensions de l'orbite); 5° la longitude du périhélie, qui détermine la position de l'orbite dans son plan ; 6° la longitude de l'époque c.-à-d. la longitude de la planète à une époque déterminée qui est généralement le 1er janvier 1800; 7° la révolution sidérale de l'astre (la connaissance de ces deux derniers éléments, combinée avec le principe des aires, permet de trouver la position de la planète à un instant quelconque sur son orbite). *Voy.* PLANÈTE.

ÉLÉMI, gomme résine dont on distingue deux espèces : 1° l'*É. oriental* ou *É. vrai*, qui est fourni par un arbre de la famille des Térébinthacées et qui nous vient de Ceylan et d'Éthiopie; 2° l'*É. bâtard*, *occidental* ou *d'Amérique*, qui est fourni par l'*Icica icicariba*, l'*Amyris elemifera* ou *Balsamier* : elle nous vient du Brésil. L'élémi entre dans la composition de plusieurs onguents et vernis (*baume de Fioraventi*, *d'Arceus*, *styrax*, etc.).

ÉLÉOCOCCA (du gr. ἔλαιον, huile, et κόκκος, graine), *Elæococca*, genre de la famille des Euphorbiacées, originaire des contrées orientales de l'Asie. Il renferme des arbres à feuilles alternes, munies de deux glandes à leur base, à fleurs jaunâtres en panicules terminales. Les fruits ont une chair fibreuse, et renferment de grosses graines, d'où l'on extrait une huile abondante. On en connaît deux espèces : l'*Arbre à l'huile* (*E. dryandra*), particulier à l'Inde et au Japon, et l'*Arbre au vernis* (*E. vernicia*), originaire de la Chine et de la Cochinchine.

ÉLÉOLITHE. *Voy.* NÉPHÉLINE.

ÉLÉPHANT (du gr. ἐλέφας), *Elephas*, genre de Mammifères, de l'ordre des Proboscidiens, caractérisés par leur *trompe*, qui est un prolongement du nez et qui leur sert à saisir les objets, à soulever les fardeaux, à terrasser leurs ennemis, et par leurs *dents*, les unes incisives qui constituent de longues *défenses* et qui sous le nom d'*ivoire* (*Voy.* ce mot) reçoivent tant d'applications dans l'industrie ; les autres molaires et appropriées à un régime végétal : ces dernières, au nombre d'une ou deux paires, sont composées de lames osseuses enveloppées d'émail et réunies par la substance corticale ; au fur et à mesure qu'elles s'usent, elles sont remplacées par l'accroissement d'arrière en avant des molaires postérieures, ce qui fait que, suivant l'âge, l'animal a tantôt deux molaires, tantôt une seule, de chaque côté des deux mâchoires. Les éléphants ont deux mamelles pectorales et cinq doigts à chaque pied : la plante forme une grosse pelote d'un tissu fibreux et élastique qui empêche les doigts de fléchir sous le poids du corps. On donne le nom de *barrit* (*barritus*) au cri de l'éléphant.

Il existe au moins 10 espèces d'éléphants fossiles : la plus connue est l'*E. primigenius* ou *Mammouth* (*Voy.* ce mot): toutes appartiennent à l'époque quaternaire. Auj. on ne connaît plus que deux espèces d'éléphants: l'*É. d'Afrique* (*E. africanus*), à tête simplement bombée, à oreilles grandes, aux molaires offrant des losanges d'émail, et l'*É. des Indes* (*E. indicus*), à tête doublement bombée, à oreilles petites, à molaires offrant des ellipses allongées et des bords festonnés. Ce dernier est seul domestique ; encore ne se reproduit-il guère en captivité. — Les éléphants sauvages habitent de préférence les forêts humides et les lieux marécageux. Ils se tiennent par troupes nombreuses, conduites par un vieux mâle. Ils vivent de graines, d'herbes, de feuillage et de racines. L'éléphant est un des animaux les plus intelligents; réduit en domesticité, il obéit aveuglément à son cornac; il paraît être sensible à la musique.

Les anciens se servaient d'éléphants dans leurs combats. Les Asiatiques les emploient encore à la guerre, en même temps qu'ils s'en servent comme de bêtes de somme. — Les rois de Siam ont des *éléphants blancs* qu'ils logent dans un palais magnifique, et auxquels on rend une sorte de culte. La raison de cet appareil est la croyance où sont les Siamois que l'âme du sage Kekia, auquel ils attribuent la première idée de la *métempsycose*, est passée dans le corps d'un éléphant blanc.

Pour la *chasse de l'éléphant,* on forme dans la forêt une vaste enceinte de pieux qui se ferme par une trappe. On y conduit un éléphant apprivoisé que l'on fait crier; quelques éléphants arrivent, pénètrent dans la palissade, et la trappe se ferme. On en prend aussi quelques-uns au moyen de grandes fosses couvertes établies sur leur passage.

L'ivoire est le principal produit de la dépouille des éléphants; quant à la peau, qui est fort épaisse et à l'épreuve du sabre quand elle est sèche, on en fait d'excellents boucliers; les Africains font aussi grand cas de sa queue, surtout du bouquet de poils qui la termine, la considérant comme un talisman.

Eléphant marin, nom vulgaire du *Morse* et d'une espèce de *Phoque. Voy.* ces mots.

ÉLÉPHANTIASIS (du gr. ἐλεφαντίασις), maladie de la peau qui se présente sous deux formes: l'*É. des Arabes* ou *Maladie glandulaire des Barbades,* et l'*É. des Grecs,* dite aussi *Léontiasis* et *Lèpre tuberculeuse.* — L'*É. des Arabes,* décrite par le médecin arabe Rhazès, a pour caractère essentiel une intumescence plus ou moins volumineuse et dure de la peau et des tissus cellulaires adipeux sous-jacents, résultant d'inflammations partielles et réitérées du derme et des vaisseaux et ganglions lymphatiques. Elle attaque particulièrement les membres inférieurs, qui prennent des dimensions et une configuration analogues aux jambes d'*éléphant*; d'où son nom. Cette maladie est plus fréquente dans l'âge adulte; elle attaque également les hommes et les femmes, ne paraît pas héréditaire et n'est pas contagieuse. Elle est endémique dans les contrées marécageuses de l'Égypte, aux Barbades, aux Indes, au Japon, etc. — L'*É. des Grecs,* qu'on croit être la *Lèpre* des anciens et du moyen âge, a été décrite par Arétée: elle est caractérisée à l'extérieur par des tubercules plus ou moins saillants, irréguliers, assez mous, rouges ou livides à leur début: plus tard ils présentent une teinte fauve ou bronzée: leur apparition est précédée d'insensibilité de la peau qui les recouvre; eux-mêmes ils sont ordinairement indolents, mais susceptibles de se terminer par résolution ou par ulcération: ils apparaissent le plus fréquemment à la face et surtout sur le nez et les oreilles, devenus le siége d'un gonflement considérable et hideux. Cette maladie, spéciale aux régions équatoriales, est très-rare dans nos contrées tempérées: on l'a cependant vue en Provence, en Espagne et en Portugal. Elle n'est pas contagieuse, mais elle peut être héréditaire.

On a combattu l'éléphantiasis par une foule de moyens, notamment, à l'intérieur, par les sudorifiques, les toniques, les amers, les préparations arsenicales; à l'extérieur, par la cautérisation des tubercules lorsqu'ils sont peu nombreux; par les bains tièdes émollients, les douches sulfureuses ou de vapeur, les frictions ammoniacales ou iodurées. Les médecins hindous vantent comme spécifique l'*Asclepias gigantea.*

ÉLEUSINE (nom mythologiq.), *Eleusina,* genre de la famille des Graminées, tribu des Chloridées: épis terminaux à épillets unilatéraux, sans bractées ou écailles; fruit globuleux enveloppé dans les écailles florales. L'*É. coracan* est une graminée de l'Inde, haute de 1m à 1m,20; son chaume est droit, articulé, garni de feuilles grandes, roides, pileuses. Les graines servent de nourriture aux pauvres, et remplacent le riz dans les années de disette.

ÉLEUTHÉRATES (du gr. ἐλεύθερος, libre), nom donné par Fabricius aux *Coléoptères* (*Voy.* ce mot), auxquels il assigne entre autres caractères, des mâchoires *libres.*

ÉLEUTHÉRODACTYLES (du gr. ἐλεύθερος, et δάκτυλος, doigt), ordre de la classe des Marsupiaux de Cuvier, comprenait ceux de ces animaux dont les pieds ont les doigts libres. *Voy.* MARSUPIAUX.

ÉLEUTHÉROGYNE (du gr. ἐλεύθερος, et γυνή, femme, ovaire), se dit, en Botanique, des fleurs dont l'ovaire est libre et n'adhère point au calice.

ÉLEVAGE (d'*élever*), se dit, en Zootechnie, de l'ensemble des opérations qui ont pour objet la multiplication et l'éducation des espèces domestiques. *Voy.* RACES, SÉLECTION, etc.

ÉLÉVATEURS (MUSCLES), muscles destinés à élever certaines parties: il y a l'*É. de l'œil, de la paupière, de la lèvre,* etc.

ÉLÉVATION (du lat. *elevatio*). En Géométrie pratique, on appelle *élévation* d'un bâtiment la projection de la façade de ce bâtiment sur un plan vertical parallèle à cette façade. L'élévation sert avec le *plan* et la *coupe* à représenter rigoureusement tous les détails du bâtiment.

En Liturgie, on appelle *élévation* cette partie de la messe où le prêtre élève successivement la sainte hostie et le calice, après la consécration, pour faire adorer au peuple le corps de Jésus-Christ. Cette cérémonie date du XIe siècle: elle fut introduite dans l'Église latine, après l'hérésie de Béranger, comme une profession plus éclatante du dogme de la présence réelle qu'il avait attaqué.

Élévations se dit aussi d'élans de l'âme vers Dieu et de prières propres à exprimer ces sentiments: Bossuet a composé des *Élévations à Dieu sur les mystères.*

ÉLÉVATOIRE, instrument de Chirurgie. *Voy.* TRÉPAN.

ÉLÈVE DE MARINE, ÉLÈVE CONSUL, etc. *Voy.* ASPIRANT, CONSUL, etc.

ÉLEVURES (d'*élever*), nom générique sous lequel on désigne vulgairement tous les exanthèmes dans lesquels il y a tuméfaction du tissu de la peau.

ELFE (de l'allem. *Elfe*), génie élémentaire de l'air dans la mythologie scandinave *Voy.* GÉNIE et SYLPHE.

ÉLIGIBILITÉ. *Voy.* DÉPUTÉ et CENS.

ÉLIMINATION (du lat. *eliminare,* mettre dehors). En Algèbre, pour résoudre un système de deux équations à deux inconnues, la marche générale consiste à *éliminer* une inconnue entre les deux équations de ce système, c.-à-d. à remplacer l'une des équations par une autre déduite des premières, et qui ne contienne plus l'une des inconnues. De la sorte, le système se trouvant ramené à un système équivalent de deux équations, l'une à deux et l'autre à une seule inconnue, en résolvant cette dernière on aura la valeur de la seule inconnue qu'elle renferme; substituant cette valeur dans l'équation à deux inconnues, on la ramènera elle-même à n'en contenir qu'une seule, et en la résolvant on aura la valeur de la seconde inconnue. Or, pour ramener le système à cette forme quand les équations sont du 1er degré, on peut employer deux méthodes principales: 1° on peut de l'une des équations proposées tirer la valeur de l'une des inconnues, comme si l'autre était connue, et substituer l'expression trouvée dans l'autre équation. Cette équation ne contiendra plus qu'une seule inconnue, et l'élimination se trouvera opérée: c'est la méthode d'élimination *par substitution*; 2° dans la méthode d'élimination *par réduction,* on commence par ramener les deux équations à avoir même coefficient pour l'une des inconnues, ce que l'on réalise en général, en multipliant les deux membres de chaque équation par le coefficient de cette inconnue dans l'autre: cela fait, on ajoute ou l'on retranche les deux équations membre à membre, suivant que l'inconnue en question y a des signes contraires ou même signe. Cette inconnue disparaît ainsi d'elle-même de l'équation résultante et l'élimination se trouve opérée. — On peut encore arriver au même résultat en employant la méthode des *coefficients indéterminés. Voy.* COEFFICIENT.

La méthode pour la résolution d'un système de m équations du 1er degré à m inconnues n'est que la généralisation de la précédente. Elle consiste à ramener à l'aide d'éliminations successives convenablement dirigées, le système proposé, à un système équivalent de m équations contenant respectivement 1, 2, 3... m inconnues. Cela fait, on résout l'équation à une inconnue, ce qui donne la valeur de cette inconnue; substituant cette valeur dans l'équation à

deux inconnues, on la ramène à n'en contenir qu'une, et résolue, elle en donne la valeur. La substitution des deux valeurs déjà trouvées dans l'équation à trois inconnues, la ramène à ne contenir qu'une seule inconnue dont elle donne la valeur. On continue ainsi de proche en proche jusqu'à la m^e équation qui fait connaître la valeur de la m^e inconnue. — Quand les équations ne sont pas du 1er degré, on suit pour les résoudre une marche analogue: seulement on emploie pour l'élimination la méthode de substitution quand les équations peuvent être résolues par rapport à certaines inconnues, ou dans le cas contraire, des méthodes très-complexes fournies par l'algèbre supérieure.

ÉLINGUE (de l'anglais *sling*). On nomme ainsi, dans la Marine, des cordages de diverses grosseurs, qui servent à élever toutes sortes de fardeaux pour charger ou pour décharger un navire.

ÉLISION (du lat. *elisio*), suppression d'une voyelle à la fin d'un mot devant une autre voyelle initiale et devant une *h* muette. Le signe de l'élision dans l'écriture est l'*apostrophe* (*Voy.* ce mot). Dans la prononciation française, il se fait beaucoup d'élisions qui ne s'indiquent pas dans l'écriture, comme *aimable enfant*, *homme illustre*, etc. — Les Latins, dans leurs vers, élidaient non-seulement les voyelles et les diphthongues, mais aussi la consonne *m* lorsque le mot suivant commençait par une voyelle ou une diphthongue. Exemple :

Monstr' hor | rend' in | form 'in | gens, etc.

pour : *monstrum horrendum*, *informe*, *ingens*, etc. — Dans notre langue, nous n'avons guère d'autre élision que celle de l'*e* muet devant une voyelle, de l'*a* dans l'article *la* devant une voyelle, de l'*i* dans *si* devant un mot commençant par un *i*. Autrefois on disait *m'amie*, *m'amour* pour *ma amie*, *ma amour* ; l'usage a prévalu de dire *mon amie*, *mon amour*. On dit et on écrit *donnez-m'en* pour *donnez-moi-en*.

ÉLITE (du lat. *electus*, choisi). Dans l'Armée française, la *Garde impériale* et la *Gendarmerie* (*Voy.* ces mots), constituent des *corps d'élite*. Il y a des *soldats d'élite* dans les différents corps du génie, de l'artillerie, de la cavalerie, etc., que l'on distingue au galon en laine qu'ils portent sur la manche. Dans l'infanterie de ligne les grenadiers ou carabiniers, les voltigeurs ou chasseurs formaient des *compagnies d'élite*: ces compagnies ont été supprimées par une décision du 22 janvier 1868.

ÉLIXIR (de l'arabe *al aksir*, la quintessence), terme emprunté aux anciennes pharmacopées, et qui signifie *substance extraite par l'alcool*. Quelques élixirs ont acquis une grande célébrité : tels sont l'*élixir de Garus* et l'*élixir de longue vie*. L'*É. de Garus* est une teinture ou alcoolat composé de safran, cannelle, muscade, girofle, aloès, myrrhe; on y ajoute du sirop de capillaire, et l'on colore avec du caramel dissous dans l'eau de fleurs d'oranger : c'est une liqueur de table. L'*É. de longue vie* se compose de poudre d'agaric blanc, gentiane, rhubarbe, safran et zédoaire, qu'on fait digérer pendant huit jours dans de l'alcool, et auxquels on ajoute de l'aloès succotrin et du sucre pulvérisé. Cet élixir est employé comme stomachique et légèrement purgatif. On cite encore les *É. antigoutteux*, *antilaiteux*, *antiscrofuleux*, *antiseptique*, *antiodontalgique*, *de Boërhaave*, *de Courcelles*, *d'Hoffmann*, etc.

ELLÉBORE (du gr. ἐλλέϐορος), *Helleborus*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, renferme des plantes originaires de l'ancien continent, herbacées, vivaces, à tiges rameuses, à fleurs d'un vert-blanchâtre. Ces plantes sont un violent purgatif, et peuvent devenir très-malfaisantes. Elles jouissaient, chez les anciens, d'une grande réputation pour leurs vertus héroïques, et surtout pour la guérison de la folie : cette propriété était devenue proverbiale. On distinguait deux espèces d'ellébore: 1° l'*E. blanc*, qui croissait en Étolie, dans les Gaules et près des rivages de la mer Noire, et que l'on a cru retrouver dans le *Veratrum album* (*Voy.* ce mot), et l'*E. noir*, qui croissait sur l'Hélicon, dans l'Eubée, la Béotie, mais surtout à Anticyre ; on croit que c'est notre *E. oriental*. — Chez nous, l'espèce type du genre est l'*E. noir* (*H. niger*), vulg. *Rose de Noël*, qui donne en décembre des fleurs d'un blanc rose, larges, solitaires à l'extrémité d'une hampe entourée de feuilles radicales : on l'emploie en médecine, comme drastique, dans les hydropisies, les paralysies et la chorée. Il ne doit pas être confondu avec l'*Actée* (*Voy.* ce mot), à laquelle on donne souvent le nom d'*Ellébore*. On trouve encore en France l'*E. fétide* ou *Pied de griffon* qui a les propriétés du précédent et l'*E. à fleurs vertes* qui fleurit au printemps dans les lieux ombragés et qui est nuisible aux bestiaux. — La tribu des *Elléborées* renferme les genres *Helleborus*, *Caltha* (Populage), *Nigella* (Nielle), *Aquilegia* (Ancolie), *Delphinium* (Dauphinelle) et *Aconitum*.

ELLÉBORINE, nom donné, chez les anciens, à l'*Astrance à feuilles étroites* (*A. angustifolia*), plante de la famille des Ombellifères, qui fleurit en mai et en juin dans le Midi, et dont ils ajoutaient la graine à l'ellébore qu'ils voulaient adoucir. — Les modernes nomment ainsi l'*Epipactis palustris*, belle plante de la famille des Orchidées. *Voy.* ÉPIPACTIDE.

ELLIPSE (du gr. ἔλλειψις, manque). En Grammaire, c'est une figure de construction qui consiste à omettre dans une phrase un ou plusieurs mots, afin d'ajouter à la concision sans nuire à la clarté. — Il y a deux sortes d'ellipses : les unes, qui consistent à ne pas répéter un ou plusieurs mots déjà exprimés: *Dieu est bon et l'homme méchant* (on supprime le second *est*) ; les autres, où les mots sous-entendus ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui sont exprimés : *Voulez-vous quelque chose ? — Rien.*

Les poëtes ont fait quelquefois de cette figure un bel emploi. Tout le monde admire la hardiesse de cette ellipse de Racine (*Andromaque*, acte IV, sc. 5) :

Je t'aimais inconstant ; qu'aurais-je fait fidèle ?

ELLIPSE. En Géométrie, on appelle *ellipse* une courbe plane fermée telle que la somme des distances de tous ses points à deux points fixes appelés *foyers* est constante : il en résulte que pour tracer l'ellipse il suffit de fixer à ses deux foyers un fil de longueur égale à cette somme constante, et de promener tout autour un crayon qui maintienne le fil tendu : dans ce mouvement la pointe du crayon décrit l'ellipse. Le point milieu de la distance des foyers est le *centre* de l'ellipse. L'ellipse est symétrique par rapport à deux axes ; l'un qui est la droite même menée par les foyers et l'autre qui est la perpendiculaire à cette droite menée par le centre : on les appelle le *grand axe* et le *petit axe* de l'ellipse. — La propriété caractéristique de la tangente à l'ellipse consiste en ce qu'elle partage en deux parties égales l'angle formé par l'un des rayons vecteurs de son point de contact et le prolongement de l'autre. Quant à la normale à l'ellipse, elle partage en deux parties égales l'angle même des rayons vecteurs du point de la courbe par où elle est menée. — L'ellipse est l'une des sections planes du cône droit à base circulaire : c'est celle que l'on obtient quand le plan sécant rencontre toutes les génératrices d'un même côté du sommet. On obtient aussi une ellipse en coupant par un plan le cylindre droit à base circulaire ; mais alors le petit axe de l'ellipse est toujours égal au diamètre de la base du cylindre. — Enfin on peut considérer l'ellipse comme la projection du cercle sur un plan non parallèle au sien.

L'ellipse joue un grand rôle en Astronomie : les planètes, en effet, et la terre décrivent autour du soleil des ellipses dont cet astre occupe un foyer. On a reconnu aussi, dans le mouvement des étoiles doubles, que l'une des étoiles décrit une ellipse dont un foyer est occupé par l'autre.

ELLIPSOÏDE (d'*ellipse* et de εἶδος, forme), surface

de second ordre, fermée de toutes parts, et dont la section plane est toujours une ellipse. — L'*ellipsoïde de révolution* est produit par une ellipse qui tourne autour d'un de ses axes.

ELMIS (du gr. ἕλμινς, ver), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes : antennes longues et de 11 articles. Ce sont de très-petits insectes aquatiques, vivant sous les pierres au fond des ruisseaux d'eau vive. On trouve aux environs de Paris l'*E. canaliculé*.

ÉLOCUTION (du lat. *elocutio*), énonciation de la pensée par la parole. — On donne aussi ce nom à la partie de la Rhétorique qui contient les règles du style. *Voy.* STYLE.

ÉLODITES, Tortues de marais. *Voy.* ÉMYDES.

ÉLOGE (du lat. *elogium*), discours fait à la louange d'un homme, d'un pays, d'une chose même. Les *inscriptions* honorifiques, les *épitaphes* peuvent être considérées comme des éloges ; mais, comme genre littéraire, on comprend surtout sous ce nom : 1° les *É. historiques* ou *politiques* (*É. des guerriers morts* de Périclès, *É. d'Agésilas* par Xénophon, *Panégyrique d'Athènes* par Isocrate, *Vie d'Agricola* par Tacite, *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune) ; 2° les *É. sacrés* (*Panégyriques des saints*, *Oraisons funèbres* de Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon) ; 3° les *É. académiques* (*É. de La Fontaine* par Laharpe et par Chamfort, *É. de Montaigne et de Montesquieu* par Villemain ; *Discours de réception* à l'Académie française, *É. historiques* des académiciens par Fontenelle, d'Alembert, Flourens, Mignet, etc.) ; 4° les *É. satiriques* ou *burlesques* (*É. de la folie* par Érasme, *É. de la goutte* par Coulet, etc.) : ce dernier genre d'éloges est peu goûté aujourd'hui. — On a de Thomas un *Essai sur les éloges* (1773) qui est estimé. *Voy.* PANÉGYRIQUE et ORAISON FUNÈBRE.

ÉLONGATION (du lat. *elongare*, allonger), se dit, en Astronomie, de la distance angulaire d'une planète au soleil, c.-à-d. de l'angle formé par les rayons visuels menés de l'œil à la planète et au soleil. L'élongation de Mercure ne dépasse pas 29° ; celle de Vénus, 47° 48'. Quant aux autres planètes, leur élongation peut aller à 180°.

En Chirurgie, *Élongation* se dit d'une luxation incomplète, c.-à-d. de la distension des ligaments d'une articulation, avec allongement du membre, mais sans déboîtement.

ÉLOPE (du gr. ἔλοψ), *Elops*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés et voisins des Harengs : ils sont remarquables par les reflets argentés de leurs écailles. Leur chair, quoique remplie d'arêtes, est bonne à manger et donne un excellent bouillon. L'*Elops saurus* des mers de la Caroline est le type du genre.

ÉLOQUENCE (du lat. *eloquentia*), talent de bien dire, faculté d'agir par la parole sur les hommes assemblés. Il ne faut pas confondre l'*éloquence*, qui est le talent de persuader, avec la *rhétorique*, qui est un art destiné à développer ce talent, ni avec l'*élocution*, qui est simplement l'expression de la pensée par la parole. *Voy* ces mots.

Considérée dans ses diverses applications, l'éloquence se distingue en *É. judiciaire*, ou du barreau ; *É. politique*, ou de la tribune ; *É. religieuse*, ou de la chaire ; *É. académique*, ou des assemblées littéraires — Considérée dans son but, l'éloquence, suivant la division des anciens rhéteurs, comprend trois genres distincts : le *genre délibératif*, qui conseille ou dissuade ; le *genre judiciaire*, qui défend ou accuse ; et le *genre démonstratif*, qui loue ou blâme. *Voy.* GENRE, ORATEUR et RHÉTORIQUE.

ÉLUS (d'*élire*). Ce mot s'entend communément des saints ou de ceux qui sont destinés à jouir du bonheur éternel. — Dans les premiers siècles de l'Église, on le donnait aussi aux catéchumènes suffisamment instruits pour recevoir le baptême.

Avant 1789, on appelait *Élus*, dans l'administration financière de la France, les magistrats d'une *élection*, parce que, originairement, ils étaient élus par leurs concitoyens pour faire la répartition des impôts et juger les contestations auxquelles le retard des contribuables ou la fraude pouvaient donner lieu. Cette charge, qui date du XIIIe siècle, disparut sous la République. *Voy.* ÉLECTION (PAYS D').

ÉLYME (du gr. ἔλυμος), *Elymus*, genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées. La seule de ces plantes qui ait de l'emploi est l'*É. des sables* (*E. arenarius*), vulg. *Gourbet*, qui croît, en Europe, sur les côtes sablonneuses ; c'est une plante de près de 1m de haut, dont les racines fortes, rampantes et nombreuses, peuvent donner de la consistance aux sables mouvants.

ÉLYSÉE. *Voy.* PARADIS.

ÉLYTRES (du gr. ἔλυτρον, étui), enveloppes dures et coriaces qui chez les insectes, de l'ordre des Coléoptères, recouvrent et protégent les ailes inférieures, qui sont membraneuses et pliées en travers sous les élytres. D'autres insectes, tels que les Hémiptères, n'ont que des demi-élytres (*hémélytres*). Pendant le vol, les élytres restent immobiles.

En Botanique, *élytre* est synonyme de *thèque*. *Voy.* ce mot.

ÉMACIATION ou AMAIGRISSEMENT. *Voy.* MAIGREUR.

ÉMAIL (de l'anc. ht-allem. *smaltjan*, fondre, ou du latin *maltha*, mortier), fondant vitrifiable composé de sable siliceux, d'oxyde de plomb, de soude et de potasse, blanc ou coloré au moyen de divers oxydes métalliques et appliqué par la fusion sur les métaux ou sur les poteries — Les *émaux des orfèvres* peuvent, sous le rapport du travail, se ranger en 4 classes : 1° les *É. en taille d'épargne :* on décalque un dessin sur la surface unie du métal, puis on évide tout ce qui n'est pas le contour du dessin, de manière qu'on a une sorte de gravure en relief et tous les espaces évidés forment autant de petites cuves que l'on couvre d'émail de diverses nuances ; 2° les *É. de basse-taille :* on appelait ainsi au moyen âge des plaques de métal, ordinairement en or ou en argent, sur lesquelles on ciselait le dessin en très-faible relief ; puis sur cette ciselure on étendait de la poudre d'émail nuancée par grandes teintes plates de vert et de rouge pour les vêtements, de bleu pour les ciels, d'incarnat pour les chairs, etc. : la fusion donnait à ces émaux le brillant et la transparence de la glace ; 3° les *É. cloisonnés :* sur une plaque de fond, on soude de petites lames posées de champ et contournées suivant les figures, que l'on veut obtenir : dans les cases produites par la réunion de ces lames on verse l'émail en poudre : à la cuisson, l'émail fond et les cloisons empêchent le mélange des couleurs ; 4° les *É. mixtes*, qui participent des divers procédés indiqués ci-dessus. — On appelle *émaux champ-levés*, des émaux cloisonnés dont les cases au au lieu d'être formées de lames soudées sont creusées burin dans l'épaisseur même de la plaque ; *émaux de niellure*, des bijoux gravés en taille d'épargne et émaillés de noir. — Les *émaux des peintres* sont des plaques de métal que l'on couvre d'émail et sur lesquelles on exécute de véritables tableaux en couleurs éclatantes ; on a même étendu ce nom à toutes les décorations de peinture appliquées sur métal. — Pour les *poteries et terres émaillées*, *Voy.* CÉRAMIQUE, FAÏENCE, PORCELAINE, etc.

L'art d'émailler ne paraît pas avoir été de beaucoup postérieur à la découverte du verre ; les anciens faisaient usage de verres colorés et de plaques d'émail. On suppose que cet art est né du désir d'imiter des incrustations de pierres précieuses ou de pâtes colorées fixées à froid dans des cloisons de métal. Il était connu des Grecs et des Étrusques. Les Byzantins du Bas-Empire s'appliquèrent surtout aux émaux cloisonnés qui imitaient les mosaïques, comme on le voit par la couronne de fer offerte à la cathédrale de Monza par Théodelinde au VIIe siècle et le parement d'autel (*pala d'oro*) exécuté pour St-Marc de Venise

au xe siècle. Au moyen âge, le moine Théophile (*Diversarum artium schedula*) décrit les mêmes procédés d'émaillerie que Benv. Cellini dans son *Traité de l'orfèvrerie*. A cette époque, la fabrication d'émaux pour les églises avait une grande importance à Bourges et à Cologne. A partir de la Renaissance, on s'occupa surtout des émaux peints pour orner la vaisselle et les bijoux. Il y eut alors dans le mobilier et la parure une révolution dont Limoges fut le foyer. Il reste de Léonard le Limousin, directeur de la manufacture fondée à Limoges par François Ier, un grand nombre d'œuvres, portraits, triptyques, figures de saints, grisailles, coupes, plats; la série de ses portraits de seigneurs est sans prix. Vinrent ensuite P. Raymond, Penicaut, Courteys, M. Raymond, Mercier, enfin Jean le Limousin, émailleur en titre d'Anne d'Autriche. Sous Louis XIV, J. Petitot de Genève fit en Angleterre et en France une célèbre série de portraits, etc. Tombée en décadence au siècle dernier, l'émaillerie semble vouloir auj. se relever de son état d'abandon. — Consulter : F. de Lasteyrie, *Des origines de l'émaillerie limousine*; de Laborde, *Notice des émaux du Louvre* (1853); les *Émaux de Petitot du musée du Louvre* (Paris, Blaisot, 1861-64).

Dans le Blason, *émail* est synonyme de couleur, on compte *cinq émaux*, le rouge, le bleu, le vert, le violet et le noir. *Voy.* Blason.

ÉMAILLEUR (d'*émail*), artiste qui travaille les émaux, ou qui fait à la lampe avec le verre diverses sortes d'ouvrages. On étend ce nom aux orfèvres et aux joailliers qui fabriquent des objets émaillés, aux artistes qui peignent en émail, enfin aux patenôtriers et boutonniers en émail et en verre.

Lampe d'émailleur, lampe plate à grosse mèche, reposant sur une table de bois, et à laquelle est adapté un soufflet que l'on fait mouvoir à l'aide du pied, de manière à diriger la flamme avec force sur les objets que l'on veut fondre ou travailler. Aujourd'hui, on remplace avec avantage au moyen d'un bec de gaz, la lampe alimentée soit avec de l'huile, soit avec de l'alcool.

ÉMANATION (du lat. *emanatio*), action par laquelle les substances volatiles se détachent des corps sous forme de particules subtiles (*Voy.* Effluves). Les animaux laissent échapper de leur corps des émanations particulières et odorantes, à l'aide desquelles on peut suivre leurs traces. — *Voy.* Chaleur et Lumière.

Système de l'émanation, doctrine religieuse ou philosophique d'après laquelle tous les êtres dont se compose l'univers, âmes ou corps, sortent perpétuellement, par voie d'*écoulement*, du sein de la substance divine (comme la lumière émane du soleil), sans l'épuiser ni même la diminuer, puis y rentrent bientôt et s'y confondent. Cette doctrine, qui est une des formes du panthéisme, se retrouve à la fois dans l'antique religion de l'Inde (dans les Védas), dans la Cabale, dans le Gnosticisme, et dans le système des Néoplatoniciens, qui l'ont alliée aux idées de Platon et de Pythagore. — Consulter Plotin, *Ennéades* (trad. de M. Bouillet). *Voy.* Panthéisme.

ÉMANCIPATION (du lat. *emancipatio*), acte qui affranchit un mineur de la puissance paternelle et lui confère le droit de se gouverner lui-même et d'administrer ses biens. L'émancipation est *tacite* ou *expresse*. Elle est *tacite* dans le mariage par le fait duquel le mineur se trouve émancipé de droit; elle est *expresse* quand elle a lieu par la volonté des parents : dans ce cas, elle est permise à 15 ans révolus, si l'enfant a son père ou sa mère, et à 18 ans seulement, s'il est orphelin. Pour émanciper un mineur, le père, la mère, ou le tuteur, sur l'avis conforme du conseil de famille, comparaissent devant le juge de paix assisté de son greffier, et font leur déclaration, qui est constatée dans un procès-verbal (C. Nap., art. 476 et suiv.). Le mineur émancipé est pourvu d'un *curateur*, sans l'assistance duquel il ne peut faire aucun acte important. Il y a même des actes qu'il ne peut faire qu'avec une délibération du conseil de famille homologué par le tribunal comme s'il n'était pas émancipé. Dans certains cas, l'émancipation peut être révoquée (art. 482-485).

Chez les Romains, lorsqu'un père voulait émanciper son fils, il le vendait trois fois en présence de sept témoins, et l'acquéreur affranchissait chaque fois l'enfant, qui était alors émancipé. Plus tard, les empereurs simplifièrent la forme de cet acte.

Au moyen âge, l'*émancipation* était l'acte par lequel le seigneur affranchissait son vassal des droits auxquels il pouvait être assujetti par sa naissance. — Dans l'Histoire, on a donné le nom d'*émancipation* à l'époque où les villes et les communes s'affranchirent de la domination des seigneurs. *Voy.* Esclavage et Affranchissement.

ÉMARGINÉ (du lat. *emarginatus*), se dit, en Botanique et en Zoologie, des organes qui présentent à leur sommet une échancrure peu profonde.

ÉMARGINULE, *Emarginula*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches. La coquille conique, à sommet excentrique et latéral, est percée d'une fente sur le bord antérieur. L'animal a un corps ovale, conique, avec un large pied débordé par le manteau, qui a une fente antérieure correspondant à celle de la coquille; sa tête est pourvue de deux tentacules coniques, oculés à leur base. Les Émarginules habitent auj. les mers chaudes. On en connaît de fossiles depuis l'étage saliférien.

EMBALLEUR. *Voy.* Layetier.

EMBARCADÈRE (d'*embarquer*), corrélatif de *débarcadère*. *Voy.* ce mot.

EMBARCATION (de *barque*), se dit de tout bateau à rames, ou n'allant à la voile qu'accidentellement. Les embarcations du bord sont : la chaloupe, le grand canot, le petit canot, le canot de l'état-major, le canot et la yole du commandant. Chaque embarcation a son équipage, son gréement et son armement.

EMBARDÉE, se dit, en Marine : 1° du mouvement de rotation de gauche à droite et de droite à gauche, qu'un grand vent arrière ou un courant considérable imprime à l'avant d'un navire; 2° de la manœuvre à bâbord ou à tribord que fait un bâtiment pour éviter un abordage.

EMBARGO (mot espagnol; du b.-lat. *imbarcum*, d'*imbarricare*, mettre barre dessus), défense qu'un souverain fait aux bâtiments qui se trouvent dans les ports de sa domination de prendre la mer. Cette défense peut s'adresser aux nationaux tout comme aux étrangers. Une puissance met l'*embargo* soit dans la vue d'employer les navires à son service, soit pour empêcher des communications avec l'ennemi. Quelquefois l'embargo se fait en pleine mer. Cette mesure ne doit pas être confondue avec celle par laquelle un souverain, déclarant la guerre à un autre, frapperait d'*arrêt* ou de *séquestre* les navires appartenant aux sujets de son ennemi. Les pertes et dommages qui peuvent résulter de l'embargo sont aux risques des assureurs (C. de comm., art. 350). — L'emploi officiel du mot *embargo* date, en France, de l'année 1718.

EMBARRAS GASTRIQUE, trouble des fonctions de l'estomac. L'*E. gastrique* prop. dit a pour caractères l'enduit jaunâtre ou blanc de la langue, l'inappétence et le dégoût des aliments accompagnés de maux de tête, quelquefois de nausées, de courbature et d'accablement, mais souvent sans fièvre; l'*E. intestinal*, qui accompagne ou suit le précédent, est caractérisé par les flatuosités, les borborygmes, la tension de l'abdomen, des douleurs dans les lombes, les cuisses et les genoux, la diarrhée, etc. Souvent l'embarras gastrique accompagne et complique des affections plus graves : c'est un symptôme commun à toutes les maladies aiguës fébriles. Quand il est seul, quelques jours d'un régime léger suffisent pour le dissiper; s'il persistait, il faudrait recourir aux vomitifs, puis aux purgatifs.

EMBARRURE (d'*embarrer*), excoriation, déchirure qui se fait à la face interne d'un des membres

postérieurs du cheval, lorsque cet animal, après avoir passé l'une de ses jambes par-dessus la barre de séparation dans les écuries, se blesse en se débattant.

EMBASE (du gr. ἔμβασις), se dit en général de toute partie sur laquelle une autre vient s'appuyer. Les horlogers donnent ce nom au renflement ménagé sur l'arbre d'une roue pour lui servir de soutien; les taillandiers, à la partie renflée d'une lame, au ressaut de leur enclume; les menuisiers, à toute partie reposant sur une autre pièce. — En termes d'Artillerie, c'est un renfort de métal aux tourillons des bouches à feu, pour empêcher le ploiement de ces tourillons et le vacillement entre les flasques de l'affût.

EMBATAGE, application des bandes de fer sur une roue. On nomme *embatoir* une fosse longue et étroite, ordinairement pleine d'eau, dans laquelle les taillandiers et les charrons placent debout les roues de voitures qu'ils veulent *embatre*. A mesure qu'ils placent une bande, ils font tourner la roue, afin de refroidir la bande dans l'eau.

EMBAUCHAGE (de *bauche*, vieux mot qui a signifié successivement, *torchis, hutte, boutique*), action d'engager un ouvrier pour travailler dans une boutique ou un atelier. L'action d'engager des ouvriers pour porter leur industrie à l'étranger est punissable s'il y a eu intention de nuire ainsi à l'industrie nationale (C. pén., art. 417). — L'*embauchage militaire* est l'action de provoquer un soldat à la désertion. Ce crime est puni, par la loi du 4 nivôse an IV, des mêmes peines que les crimes de conspiration et de trahison. Les tribunaux militaires ont été longtemps investis de la connaissance de tous les cas d'embauchage; mais depuis 1831, plusieurs arrêts de la Cour de cassation ont décidé que l'embauchage commis par des individus non militaires tombait sous la juridiction des tribunaux ordinaires.

EMBAUMEMENT (du préfixe *en*, et de *baume*). La coutume d'*embaumer* les cadavres pour les préserver de la décomposition paraît avoir existé chez presque tous les peuples de l'antiquité, à l'exception des Grecs et des Romains, qui brûlaient leurs morts. Les Égyptiens surtout avaient poussé l'art d'embaumer à un haut degré de perfection (*Voy.* MOMIE). Chez eux, le système employé se réduisait à trois opérations: 1° vider les cavités par l'extraction des viscères ou par leur dissolution, à l'aide d'une liqueur caustique; 2° enlever la graisse et les parties muqueuses par l'action prolongée du natron; 3° dessécher le corps à l'air ou dans une étuve, après l'avoir bien lavé; on fermait ensuite tout accès à l'air et à l'humidité par l'application d'un vernis et de bandages enduits de gomme.

L'usage des embaumements fut longtemps négligé parmi les nations modernes; mais depuis le XVIIe siècle il a repris faveur. Parmi les procédés les plus répandus, nous citerons :

1° Le *procédé Gannal*. On met à nu la carotide; puis, avec la pointe du scalpel, on fait à cette artère une légère incision par laquelle on injecte une solution de sulfate d'alumine (1 kilogr. de sel pour 500 gr. d'eau); l'injection terminée, on ferme la plaie par un point de suture. Ainsi préparé, le cadavre n'est plus susceptible d'éprouver la fermentation putride au contact de l'air; il s'y dessèche, au contraire, plus ou moins rapidement, suivant l'intensité du courant d'air et suivant la saison. Pour assurer toutefois la conservation des corps, il faut éviter de les déposer dans un lieu humide, et les enfermer dans des caisses convenables, garnies de coton imbibé d'huiles essentielles aromatiques.

2° Le *procédé du Dr Tranchina*, de Naples. Il consiste dans l'injection, par l'artère carotide, d'une solution d'un kilogr. d'un sel arsenical coloré avec un peu de minium ou de cinabre dans 10 kilogr. d'esprit-de-vin. Les inconvénients graves qui peuvent résulter de l'emploi des préparations arsenicales ont fait prohiber en France ce procédé.

Les autres substances le plus communément employées pour l'embaumement des corps sont le sublimé corrosif ou deutochlorure de mercure (*procédé ordinaire*), le persulfate de fer (*procédé Braconnot*), le deutochlorhydrate d'étain (*procédé Tauſflieb*), l'acide pyroligneux ou vinaigre de bois, enfin le chlorure de zinc et le sulfite de soude (*procédé Suquet*) : ce dernier procédé, mis en pratique depuis 1846, est appliqué surtout à la conservation des sujets soumis à la dissection.

Quand on veut conserver le cœur à part, on en remplit d'abord les cavités de coton ou d'étoupe; le tout est ensuite plongé dans une solution alcoolique de sublimé pendant 5 à 6 jours. Après ce temps, on retire le cœur, qui est essuyé et recouvert d'une couche de vernis rouge; on le laisse encore se dessécher à l'air pendant quelques jours avant de l'enfermer dans une capsule de plomb ou d'argent.

EMBELLE, partie du navire comprise entre les deux gaillards. *Voy.* GAILLARD.

EMBELLIE, désigne, en Marine, le changement favorable et passager du temps ou de l'état de l'atmosphère. Ce nom se donne aussi à l'intervalle qui sépare des lames d'eau qui se succèdent.

EMBERIZA, nom latin scientifique du *Bruant*.

EMBÉRIZOÏDE, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, et voisins du Bruant (*Emberiza*), dont ils ne se distinguent guère que par leur queue étagée, et par quelques caractères du bec et des ailes. Ce genre comprend deux espèces originaires de l'Amérique : l'*E. longibande*, d'un brun cendré, olivâtre, long de 0^m,20, et l'*Oreillon mélanotis*, ou *Chipiu oreillon blanc*, qui doit son premier nom à une tache noire qu'il porte sur l'oreille, et le second à un filet blanc qui surmonte la tache noire. Ces oiseaux vivent dans les champs et les herbes hautes du Brésil et du Paraguay.

EMBLAVURES (du préf. *en*, et du b.-lat. *bladum*, blé), nom donné aux terres ensemencées en blé.

EMBLÈME (du gr. ἔμβλημα). Ce nom était donné originairement par les Grecs et les Romains aux ouvrages de mosaïque (*emblemata vermiculata*) et aux ornements en relief appliqués sur une autre substance (*emblemata, crustæ*), p. ex. à des figures en or fixées sur un vase d'argent, etc. — Il signifie aujourd'hui la représentation d'un objet connu, qui conduit à la conception d'une autre chose et en particulier d'une idée abstraite. Le coq est l'emblème de la vigilance; un serpent qui se mord la queue est celui de l'éternité; un sablier ailé, une horloge, sont l'emblème du temps; la faux, l'emblème de la mort; un calice avec une hostie est l'emblème de la foi catholique, etc. L'emblème diffère de la devise en ce qu'il exprime par la représentation des objets ce que la devise fait comprendre par les mots. — Les emblèmes étaient connus dans l'antiquité. Les douze pierres que le grand prêtre juif portait sur sa poitrine étaient l'emblème des douze tribus (*Voy.* RATIONAL). Il existe un poëme latin d'Alciat sur les emblèmes, *Emblematum libellus*, souvent réimprimé et traduit en vers français, et plusieurs recueils d'*Emblèmes*, entre autres ceux de Camerarius (1668) et de Verrien (1696). Voir le P. Menestrier, *l'Art des emblèmes* (Paris, 1684).

EMBOITEMENT (du préf. *en*, et de *boite*). Dans l'Art militaire, on nommait *emboitement de rangs* une espèce d'entrelacement des soldats qu'on faisait tirer à la fois, sur 4 et même 5 rangs, de façon que les armes des derniers rangs ne pussent pas nuire aux premiers. — *Emboiter le pas*, c'est marcher les uns derrière les autres, en se rapprochant tellement que le pied de chaque homme vienne se poser à la place où était celui de l'homme qui le précède.

EMBOLIE (du gr. ἔμβολιον, piston), mot introduit dans la science par le médecin allemand Virchow, pour désigner des caillots fibrineux qui, formés dans le cœur ou dans des artères volumineuses sont entraînés par le courant circulatoire dans des artères d'un plus petit calibre qu'ils peuvent oblitérer, d'où résultent toujours des accidents graves, tels qu'inflammation de l'artère, douleur vive et plus tard gan-

grène de la partie, alimentée par le vaisseau oblitéré, souvent même mort subite. Cet accident est une complication des maladies organiques du cœur. — Il ne faut pas confondre l'embolie avec le thrombus; ce dernier mot sert à désigner les caillots formés dans les veines et entraînés par la circulation vers le cœur. *Voy.* THROMBUS.

EMBOLISMIQUE (du gr. ἐμβολισμός, intercalation), 13ᵉ mois que les Grecs ajoutaient à la 3ᵉ, à la 5ᵉ et à la 8ᵉ année de chaque octaétéride pour faire concorder les années lunaires avec les années solaires. *Voy.* ANNÉE.

EMBONPOINT (du français *en bon point*), état du corps de l'homme ou des animaux dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature. L'embonpoint est commun dans l'enfance, et se perd à l'âge de puberté, pour revenir, chez quelques personnes, à l'âge mûr. Les constitutions lymphatiques et sanguines y prédisposent. Le sexe féminin y est plus sujet que le masculin. Certaines professions, telles que celles de boucher et de charcutier, semblent favoriser l'embonpoint. *Voy.* OBÉSITÉ.

EMBOSSAGE (du préf. *en* et de *bosser*, attacher). *Embosser* un bâtiment, c'est l'amarrer de l'avant et de l'arrière de manière qu'il reste immobile malgré l'action du vent: on embosse un bâtiment de guerre, une division, une escadre, qui veut présenter le travers, c.-à-d. le flanc, pour battre un fort, se défendre contre d'autres vaisseaux, ou protéger l'entrée d'un passage ou d'un mouillage. — On appelle *Embossure* le point de l'amarrage fait sur un câble mouillé, et le grelin ou l'aussière employée à embosser un bâtiment.

EMBOUCHOIR (du préf. *en* et de *bouche*), celle des capucines d'un fusil de munition qui embrasse l'extrémité du bois et du canon. Sur le devant sont deux bandes, dont l'inférieure porte un *point de mire;* sur le derrière, est un entonnoir donnant passage à la baguette du fusil.

EMBOUCHURE (du préf. *en* et de *bouche*). En Géographie, c'est l'endroit où un fleuve se jette dans la mer. L'embouchure prend le nom d'*estuaire* quand elle forme une sorte de golfe.

En Musique, l'*embouchure* est cette partie des instruments à vent que l'on met contre les lèvres ou dans la bouche pour en tirer des sons. Chaque instrument à vent a son embouchure particulière: celles de la trompette, du cor, du trombone, du serpent, ont la forme d'un petit entonnoir, dit *bocal*. Celle de la flûte n'est qu'un trou ovale, percé latéralement dans l'instrument même; celle du flageolet est un bec; celle de la clarinette est un bec qui porte une anche; le hautbois, le cor anglais, le basson ont pour embouchure une anche composée de deux languettes de roseau. — On appelle aussi *embouchure* la manière propre à chaque artiste de jouer des instruments à vent: c'est en ce sens qu'on dit *avoir une bonne* ou *une mauvaise embouchure*.

EMBOUTISSAGE, action d'*emboutir*, c.-à-d. de travailler une plaque de métal au marteau et sur une enclume de manière à la rendre concave d'un côté et convexe de l'autre. C'est à l'aide de l'emboutissage que les chaudronniers donnent au cuivre les formes si diverses sous lesquelles ce métal est employé dans l'industrie. L'*estampage* (*Voy.* ce mot) est une application de l'emboutissage. On appelle *banc à emboutir* une machine destinée à transformer des rondelles de cuivre ou de fer en tubes creux sans soudure et d'une longueur considérable: dans cet appareil, le métal, au lieu d'être tiré, comme dans la filière, est foulé en avant au moyen d'un mandrin d'acier logé dans son intérieur. — On emboutit aussi le cuir et le caoutchouc qui garnissent les pistons des pompes, des presses hydrauliques, des lampes modérateurs, des irrigateurs, etc.

EMBRANCHEMENT (du préf. *en* et de *branche*), grande division établie dans un des règnes de la nature. *Voy.* RÈGNE et CLASSIFICATION.

EMBRASURE (orig. incert.), élargissement intérieur pratiqué dans l'épaisseur du mur d'une porte ou d'une fenêtre pour lui laisser le jeu nécessaire et pour que la lumière qui vient du dehors pénètre davantage. Les étroites meurtrières qui servaient de fenêtres aux châteaux du moyen âge avaient une embrasure considérable.

Dans les Fortifications, on appelle ainsi une ouverture pratiquée dans les batteries à épaulement pour le service des bouches à feu. Étroite à son entrée, elle s'élargit vers le dehors de la place, afin qu'on puisse tirer sur plusieurs lignes divergentes.

EMBRAYAGE (orig. incert.), se dit, en Mécanique, de tout appareil à poulies folles ou à griffes qui permet d'arrêter ou de mettre en mouvement un mécanisme dépendant d'un moteur principal. *Voy.* FREIN.

EMBRÈVEMENT (orig. incert.), entaille faite dans une pièce de bois qui sert de support à une autre. Il se dit aussi de tout assemblage où deux pièces portent des languettes et des rainures qui s'ajustent l'une dans l'autre.

EMBROCATION (du gr. ἐμβροχή, arrosement), action de verser lentement et par arrosement, à l'aide d'un linge ou d'une éponge humides, un liquide quelconque sur une partie malade. On appelle aussi *embrocations* les liquides mêmes, et surtout les liquides huileux, dont on se sert à cet effet.

EMBRYOLOGIE, EMBRYOGÉNIE (d'*embryon*, et du gr. λόγος, discours, et γενής, engendré). L'*Embryologie* est la partie de la Physiologie qui traite de l'*embryon* (*Voy.* ci-après), de sa formation et de son développement (*embryogénie*) depuis l'ovule jusqu'à la naissance.

EMBRYON (du gr. ἔμβρυον), première ébauche d'un corps organisé, animal ou végétal, contenu soit dans l'œuf, soit dans la graine. — L'*embryon animal* est le premier état de l'être naissant. Dans l'œuf humain fécondé (*ovule*) apparaît une couche épaisse, le *blastoderme*, dont une partie constitue l'embryon, et l'autre les annexes de l'embryon. En un point de cette couche sphérique, le premier rudiment de l'animal (*area germinativa*) se montre sous la forme d'une zone claire, qui grandit et devient ovale. Une ligne transparente se dessine le long du grand axe (*ligne primitive*), indiquant la place qu'occuperont la moelle épinière et le cerveau. La masse s'incurve comme une carène de navire, et se trouve séparée du reste de l'œuf par un étranglement qui plus tard donnera passage au cordon ombilical. Vers le 12ᵉ jour le petit être a environ 0ᵐ,001 de longueur: des renflements apparaissent aux deux extrémités, le *renflement céphalique*, plus volumineux, et le *renflement caudal*, plus grêle, qui donnent à l'embryon la forme d'une guitare. L'embryon se divise dans son épaisseur en trois lames: une lame externe (*feuillet séreux* ou *animal*), d'où naissent successivement les organes de la vie de relation, cerveau, moelle épinière, nerfs, os, muscles; une lame interne (*feuillet végétatif*), d'où naissent les organes de la vie végétative, le tube digestif et les viscères; un feuillet intermédiaire (*feuillet vasculaire*); d'où émane le système des vaisseaux. Les bords latéraux de l'embryon incurvé marchent à la rencontre l'un de l'autre (*lames ventrales*). Au bout de deux mois l'embryon a 0ᵐ,03: le renflement céphalique en occupe près de la moitié. Puis les bras se montrent semblables à de petites palettes arrondies placées au milieu du corps: puis les jambes pareilles aux bras et dépassées par la queue aussi longue que chez les autres mammifères. Vers le 3ᵉ mois, il prend le nom de *fœtus* (*Voy.* ce mot). — Les annexes de l'embryon sont: l'*amnios*, sac plein de liquide destiné à protéger l'être nouveau; la *vésicule ombilicale*, dont le contenu sert à la nutrition jusqu'au 2ᵉ mois; la *vésicule allantoïde* qui remplace alors la précédente et qui porte les vaisseaux de l'embryon jusqu'au placenta maternel. — L'embryon des Vertébrés est dès son apparition distinct de celui des Invertébrés. L'embryon des mammifères se distingue par la durée et

les dispositions de la vésicule ombilicale et de la vésicule allantoïde. Chez les poulets, on voit l'embryon après 18 heures d'incubation ; après 5 jours les membres peuvent se mouvoir. Au 21e jour le poulet est formé. *Voy.* ŒUF et GÉNÉRATION.

Pour l'*embryon végétal*, *Voy.* GRAINE.

EMBRYOTOMIE (d'*embryon*, et du gr. τομή, section), opération qui consiste à extraire par parties le fœtus du sein de la mère, lorsque la conformation du bassin s'oppose à sa sortie.

EMBU (d'*emboire*), accident qui arrive dans la peinture à l'huile, lorsque l'impression mise sur la toile n'est pas assez ancienne, ou lorsqu'on repasse sur des parties déjà chargées de couleurs qui ne sont pas entièrement sèches. L'huile de la couleur superposée s'imbibe dans la couleur de dessous, et la couleur nouvelle devient terne. On remédie à l'*embu* en mouillant tout le tableau ou en le couvrant de vernis quand il est sec.

ÉMERAUDE (du gr. σμάραγδος), pierre précieuse ordinairement de couleur verte. C'est un silicate double d'alumine et de glucine, dont la formule est $\ddot{A}l\dddot{S}i+\dot{G}l\dddot{S}i$, et qui cristallise en prismes hexagones droits. Les couleurs de l'émeraude sont le vert pur, le vert jaunâtre, le bleu ; quelquefois elle est incolore. Les variétés limpides sont employées en bijouterie, et y prennent suivant leurs teintes les noms de *béryl* ou d'*aigue-marine*. La plus recherchée est l'émeraude du Pérou qui doit sa belle couleur verte à de l'oxyde de chrôme ; elle est toujours d'un prix fort élevé : on cite, comme la plus belle émeraude connue, celle qui a appartenu au banquier Hope ; elle pesait 184 gr. — L'émeraude présente un éclat vitreux très-vif dans la cassure ; elle raye difficilement le quartz et pèse 2,7. On la trouve dans les gneiss ou dans les granits, à la Nouvelle-Grenade, en Égypte, en Suède, en Bavière, en Écosse, etc. En France, on trouve des émeraudes dans les granits à Autun et à Limoges. Celles du Pérou ont pour gangue un schiste argileux avec mica, quartz et chaux carbonatée.

Émeraude orientale. *Voy.* CORINDON.

ÉMERGENT (du lat. *emergere*), se dit, en Physique et en Astronomie, d'un rayon ou d'un astre qui sort d'un milieu après l'avoir traversé. *Voy.* RÉFRACTION et ÉMERSION.

Les Chronologistes donnent ce nom à l'époque d'où ils commencent à compter le temps. Chez les chrétiens, l'année de la naissance de Jésus-Christ est l'*an émergent*. *Voy.* ÈRE.

ÉMERI (du gr. σμύρις), variété de Corindon mélangé d'oxyde de fer qu'on emploie dans les arts, à cause de sa dureté, pour polir les glaces, les cristaux, les marbres, les métaux et les aciers. On réduit, à cet effet, l'émeri en poudre très-fine, en le broyant sous des meules d'acier. Dans les flacons qu'on appelle *bouchés à l'émeri*, on a usé le bouchon dans le col même du vase, à l'aide de cette substance ; aussi ces flacons ferment-ils hermétiquement. — L'émeri se trouve en grains irréguliers dans l'Archipel grec, dans les Calabres, au Sénégal et aux Indes. — *Voy.* POTÉE.

ÉMÉRILLON (du préf. *é* p. *es*, et du lat. *merula*, merle ; parce qu'il chasse le merle), *Falco æsalon*, espèce du genre Faucon, propre aux régions septentrionales et tempérées de l'Europe. Son plumage est brun en dessus et blanchâtre en dessous avec des taches brunes et allongées ; le bec est bleuâtre, les pieds jaunes. C'est le plus petit oiseau de proie de notre continent : il ne dépasse pas 0^{m},30. Il est facile à dresser, et se montre à la chasse aussi vif et hardi que docile. Le *Rochier* de Linné n'est autre que le vieux mâle de l'émérillon.

En termes d'Artillerie, on a appelé *émérillon* une pièce de canon, de 2^{m} de long, qui recevait un boulet d'une livre. — En termes de Marine, on appelle ainsi : 1° un croc tournant sur un bout de chaîne, qui sert à prendre des requins ; 2° un petit crochet qui sert aux cordiers, pour accrocher le fil.

ÉMÉRITE (du lat. *emeritus*), nom donné, chez les anciens, aux soldats qui avaient achevé leur temps de service (*emeriti legitima stipendia*). De nos jours, on ne se sert de ce mot que pour désigner un professeur qui a exercé un certain nombre d'années dans une université. Dans celle de Paris, il suffisait autrefois de 20 ans d'exercice ; aujourd'hui, l'*éméritat* ne s'obtient qu'après 30 ans de service. *Voy.* RETRAITE (PENSIONS DE).

ÉMERSION (du lat. *emersio*), se dit, en Astronomie, de la réapparition d'un astre éclipsé : on l'oppose à *Immersion* (*Voy.* ce mot). On se sert aussi de ce terme lorsqu'un astre que la lumière du soleil rendait invisible commence à devenir visible. — Dans les éclipses de lune, on nomme *minute* ou *scrupule d'émersion* l'arc que le centre de la lune décrit depuis le moment où elle commence à sortir de l'ombre de la terre jusqu'à la fin de l'éclipse.

ÉMÉTINE, alcali organique contenu dans plusieurs variétés d'ipécacuanha. Il est pulvérulent, blanc, sans odeur et presque sans saveur. Il agit comme vomitif à la dose de 0^{gr},01. Il a été isolé, en 1817, par Pelletier et Caventou.

ÉMÉTIQUE (du gr. ἐμετικός, vomitif), nom donné, en Médecine, à toute substance propre à déterminer le vomissement, et particulièrement au *tartrate de potasse et d'antimoine*, vulg. *tartre stibié* (*Voy.* ci-après). L'émétique est un médicament énergique d'un emploi fréquent ; on l'administre comme vomitif à la dose de 0^{gr},05 à 0^{gr},10 ou 15, quelquefois moins : on le prend dissous en deux ou trois verres d'eau, et on seconde son action en buvant beaucoup d'eau tiède. On le donne aussi comme purgatif *en lavage*, c.-à-d. fort étendu d'eau. Pris à la dose de 0^{gr},30 à 1^{gr} et plus par jour, l'émétique ne provoque pas le vomissement comme quand on le prend en quantité plus faible, mais il détermine des sueurs abondantes et favorise ainsi l'absorption ; c'est la méthode dite *controstimulante* ou de *Rasori*. Appliqué sur la peau, il y excite une forte irritation en y faisant naître des pustules. Mêlé avec dix fois son poids de graisse, il forme la *pommade stibiée*, employée à combattre certaines maladies, et entre autres les affections chroniques de la poitrine. Le vin *émétique* n'est autre chose que du vin de Malaga contenant du tartre stibié. — On attribue généralement la découverte de l'émétique à Adrien de Mynsicht, vers 1631 ; mais Basile Valentin, Libavius et Angélus Sala en avaient déjà fait mention. L'émétique, exalté d'abord par les alchimistes, condamné, puis réhabilité par arrêt du parlement, était encore peu usité en médecine, lorsqu'en 1658, un médecin d'Abbeville, nommé Dusausoi, l'administra, contre l'avis du premier médecin Vallot, à Louis XIV, qui était tombé dangereusement malade à Calais. Ce vomitif, qu'on appelait alors le *dernier remède*, opéra la guérison du roi. Ce succès inattendu commença la vogue de l'émétique : il fut autorisé en 1666 par la Faculté de Paris. Il n'en a pas moins été proscrit plus tard par l'école physiologique. Aujourd'hui, l'émétique est redevenu d'un usage fréquent. On l'a employé à haute dose dans la pneumonie, et comme moyen d'abattre la fièvre. L'inconvénient qu'il présente, c'est de déprimer par trop quelquefois les forces du malade.

ÉMÉTIQUES. En Chimie, on donne ce nom à une classe toute spéciale de tartrates doubles dans lesquels, pour l'une des molécules d'acide tartrique, les 2 atomes d'hydrogène basique sont remplacés par 2 atomes de métaux monoatomiques, tandis que pour l'autre molécule, ils sont remplacés par le reste $[R^2O^2]''$ où R représente un métal triatomique, tel que Sb'''. Ainsi, soit l'*Émétique ordinaire*, qui a pour formule $[C^4H^4O^6]''\,K^2, [C^4H^4O^6]''\,(Sb^2O^2)'' + H^2O$: dans ce corps complexe, on reconnaît en faisant abstraction de $+ H^2O$, qui est de l'eau de cristallisation, et en le rapprochant de la formule doublée de l'acide tartrique $[C^4H^4O^6]''\,H^2, [C^4H^4O^6]''\,H^2$, que dans la première de ces deux molécules juxtaposées d'acide tartrique, H^2 a été remplacé par K^2 et dans la seconde

par $(Sb^2O^2)''$. L'*É. de bore* a de même pour formule $[C^4H^4O^6]''K^2$, $[C^4H^4O^6]''(Bo^2O^2)''$; l'*É. d'arsenic* $[C^4H^4O^6]''K^2$. $[C^4H^4O^6]''(As^2O^2)''$; enfin l'*É. de fer* $[C^4H^4O^6]''K^2$ $[C^4H^4O^6]''(Fe^2O^2)''$. En un mot, on voit que l'on peut toujours dans une double molécule d'acide tartrique ou dans la *crème de tartre* $[C^4H^4O^6]''K^2$, $[C^4H^4O^6]''H^2$, remplacer H^2 par le reste $[R^2O^2]''$, provenant de ce que l'on est dans l'habitude de nommer un sesquioxyde R^2O^3. — Tous les émétiques s'obtiennent en traitant la crème de tartre, ou un tartrate soluble acide, par un sesquioxyde.

L'*Émétique* propr. dit, ou *Tartre stibié*, s'obtient en faisant bouillir la crème de tartre avec l'oxyde d'antimoine et l'eau, filtrant et laissant cristalliser. Ce sont de jolis octaèdres à base rhombe, solubles dans l'eau, de goût styptique, reconnaissables à ce que l'hydrogène sulfuré en précipite immédiatement le sulfure orangé d'antimoine. — Il précipite en blanc par les acides chlorhydrique, azotique, etc. Les pharmaciens l'emploient quelquefois à frauder le sirop d'ipécacuanha, ce qui amène souvent des accidents, surtout chez les enfants.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE (du gr. ἐμετός, vomissement, et καθαρτικός, qui purge), médicament qui excite le vomissement et les selles. C'est, le plus souvent, un mélange de 15 centigr. d'émétique avec 12 gr. de sulfate de soude ou de magnésie, dissous dans 300 ou 350 gr. d'eau, à prendre en trois verres, à un quart d'heure d'intervalle.

ÉMEU, sorte d'oiseau. *Voy.* CASOAR.

ÉMEUTE (du participe *esmeu*, ému), mouvement tumultueux et insurrectionnel. *Voy.* ATTROUPEMENT et BARRICADES.

ÉMIGRATION (du lat. *emigratio*). Les *émigrations* ou *migrations* de peuples, dont l'histoire offre des exemples à toutes les époques, ont eu pour causes soit la difficulté de se procurer sur le sol de la patrie la subsistance nécessaire, soit les révolutions politiques ou religieuses, les guerres, l'amour des conquêtes ou des aventures : c'est à de telles émigrations que les colonies anciennes et modernes ont dû leur naissance (*Voy.* COLONIE) ; les mêmes causes expliquent les invasions des Barbares, invasions qui, au moyen âge, transportèrent les peuples de l'Asie vers l'Europe, et ceux du Nord vers le Midi. Aujourd'hui encore, on voit une foule d'habitants de l'Europe émigrer en Amérique, en Australie, en Algérie, etc., pour y chercher des moyens d'existence que leur pays leur refuse ; ils échappent ainsi aux inconvénients qu'entraîne l'excès de population et ils étendent la civilisation : ce sont l'Irlande et l'Allemagne qui fournissent le plus d'émigrants de ce genre. — En France, les décrets des 13 février et 27 mars 1852 ont réglé les conditions auxquelles les ouvriers et les cultivateurs peuvent émigrer pour les colonies françaises ; ceux des 15 janv. et 28 avril 1855 déterminent les droits et les obligations des émigrants vis-à-vis de ceux qui se chargent de leur transport.

Dans l'Histoire de France, on appelle plus spécialement *Émigration* celle qui eut lieu pendant la Révolution : à cette époque, la plupart des familles nobles et des membres du clergé, à l'exemple des principaux membres de la famille royale, quittèrent la France pour aller à l'étranger chercher un refuge ou provoquer la guerre : un grand nombre s'établirent à Coblentz, où ils formèrent une petite armée. Les lois les plus sévères furent alors rendues contre les *émigrés*, leurs biens furent confisqués, et un bannissement perpétuel fut prononcé contre eux. Cet état de choses ne cessa que sous le Consulat (1801) : la plupart des proscrits obtinrent alors de se faire rayer de la liste des émigrés. En 1814, Louis XVIII rendit aux émigrés ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus ; enfin, une loi célèbre, du 27 avril 1825, distribua un milliard, à titre d'indemnité, à ceux qui n'avaient pu recouvrer leurs biens. L'*Histoire de l'émigration* a été écrite par Montrol (1825), et par A. de Saint-Gervais (1828).

ÉMIGRETTE, jeu d'enfant qui consiste en un disque de bois ou d'ivoire, creusé dans son pourtour, et traversé par un cordon qu'une légère secousse fait enrouler autour de la rainure, de sorte que le disque va et revient le long de la corde.

ÉMINENCE (du lat. *eminentia*). On nomme ainsi, en Anatomie, certaines saillies que présentent les organes dans l'état de santé ou de maladie. Les éminences des os sont appelées *apophyses*. Les *éminences portes* sont deux mamelons très-saillants qui appartiennent au foie.

ÉMINENCE, titre d'honneur que l'on donnait autrefois aux empereurs et aux rois ; ce titre a été réservé par une bulle d'Urbain VIII (1630) aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques du Saint-Empire et au grand maître de l'ordre de Malte.

ÉMIR (*commandant*), titre honorifique très-commun en Orient. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉMISSAIRE (BOUC). *Voy.* BOUC.

ÉMISSION, ÉMISSIF (POUVOIR). En Physique, on oppose le système de l'*émission* au système de l'*ondulation*, et le *pouvoir émissif* ou *rayonnant* au *pouvoir absorbant* et au *pouvoir réfléchissant*. *Voy.* CHALEUR et LUMIÈRE.

ÉMISSOLE, *Mustellus*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens et voisins des Requins. L'*É. commune* (*M. vulgaris*), longue de 1m env., habite les mers de l'Europe et de l'Inde, ainsi que l'*É. lentillat* (*M. stellatus*), de même taille, et reconnaissable aux deux rangées d'étoiles blanches qu'il porte en dessus du corps. Ces poissons se nourrissent de crustacés et de mollusques et n'ont point les mœurs féroces des autres squales.

EMMÉNAGOGUES (du gr. ἔμμηνος, menstrue, et ἀγωγός, qui amène), agents thérapeutiques propres à rétablir chez les femmes le cours régulier du sang. Tels sont : la sabine, la rue, le castoréum, le safran, le seigle ergoté, l'armoise, l'absinthe, la matricaire, les aristoloches, la cannelle, le marrube blanc, l'assa fœtida, etc.

ÉMOLLIENTS (du lat. *emollire*, amollir), substances médicamenteuses qui relâchent et ramollissent les parties enflammées. Les boissons délayantes et mucilagineuses, l'eau de gomme, le bouillon de veau, la décoction de graine de lin, celle de guimauve, etc., agissent comme *émollients* ; les huiles grasses fraîches, les cataplasmes de mie de pain, de riz, de feuilles de mauve, de farine de graine de lin, les fruits sucrés, etc., sont ausssi des *émollients*.

ÉMONCTOIRE (du lat. *emunctorium*), tout organe destiné à donner une issue aux excrétions soit naturelles, soit artificielles, à l'aide desquelles l'économie rejette hors d'elle toutes les matières qui lui sont superflues. Les *reins* et la *vessie* sont les émonctoires de l'urine ; les *narines*, ceux des matières amassées dans les fosses nasales, etc.

ÉMONDAGE (d'*émonder*), opération qui consiste à couper annuellement toutes les menues branches inutiles, ainsi que les branches mortes, la mousse, les lichens, etc. Cette opération se fait au mois d'août sur les arbres des forêts. Pour les arbres isolés, l'émondage se fait, depuis 6 ans jusqu'à 15, en leur laissant autant de hauteur de tête que de tronc. Au delà de cet âge, on peut les émonder jusqu'aux deux tiers de leur hauteur totale, pour que l'abondance de la sève ne tourmente point la tige. De 15 à 40 ans, on continue l'émondage tous les 4, 5, 6 ou 7 ans. En même temps qu'elle donne de la vigueur aux arbres, cette coupe procure un produit périodique de branchages propres à faire des boutures ou des clôtures et des bourrées pour le chauffage.

ÉMOU, oiseau. *Voy.* CASOAR.

ÉMOUCHET (du b.-lat. *muscetus*, moucheté), nom donné par les Oiseliers au mâle de l'*Épervier commun* et à tous les oiseaux de proie qui ne dépassent pas la taille de l'épervier. On le donne aussi à la *Crécerelle femelle*.

EMPAILLEMENT (du préfixe *en*, et de *paille*), art de préserver de la destruction divers animaux, en ménageant leurs formes. On y parvient en enlevant les parties internes, qu'on remplace par de la paille, du foin ou du coton, et en imprégnant la peau de substances, telles que le savon arsenical de Bécœur, qui la garantissent de la putréfaction et des attaques des insectes; quant au montage, qui doit rendre à l'animal sa forme première, il exige du goût, une grande habitude pratique et des connaissances en zoologie. Cet art se nomme aussi *Taxidermie*, et on donne à celui qui l'exerce le nom de *Naturaliste préparateur*.

On appelle encore *empaillement* l'action de garnir de paille certains arbres fruitiers ou certaines plantes délicates, pour les garantir de la gelée.

EMPALEMENT. *Voy.* PAL.

EMPAN ou PAN (de l'allem. *Spanne*), mesure de longueur usitée autrefois en France: c'est l'espace compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur plus grand écart. *L'empan de Toulouse* valait 8 pouces (0m,225), et était le 8e de la *canne*.

EMPANNON (p. *empennon*, partie barbelée d'une flèche), se dit, en termes de Construction, d'un chevron de croupe, qui tient aux arêtiers par le haut et aux plates-formes par le bas.

EMPANSEMENT. *Voy.* MÉTÉORISATION.

EMPATEMENT (d'*empater*, du préf. *en* et de *patte*). C'est, dans la Construction, une saillie ou plus grande épaisseur de bâtisse qu'on laisse sur les deux faces d'un mur dans ses fondations pour en augmenter la solidité. — Il se dit aussi des pièces de bois qui servent de base et de support à une grue.

EMPAUMURE (du préf. *en*, et de *paume*), terme de Vénerie, désigne le haut du bois des Ruminants du genre Cerf, qui s'élargit comme une main et où les andouillers divergent comme des doigts (*Voy.* CERF). — *Empaumer la voie*, se dit des chiens qui, rencontrant la piste, la suivent vivement et annoncent cette découverte par leurs aboiements.

EMPÊCHEMENT (d'*empêcher*). Ce nom se donne, en Droit, aux obstacles que met la loi civile ou canonique à l'exécution de certains mariages. Ils sont *prohibitifs* ou *dirimants*. Les *E. prohibitifs* font obstacle à la célébration du mariage; mais, une fois le mariage célébré, ils ne le font pas annuler; les *E. dirimants* en entraînent la nullité.

En Droit canonique, les *E. prohibitifs* sont: l'omission de la *publication des bans*, la célébration du mariage dans le *temps prohibé* par l'Église (depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, et du mercredi des Cendres au dimanche de l'octave de Pâques), les *fiançailles* contractées en face de l'Église avec une personne encore vivante, le *vœu de chasteté* ou d'*entrée en religion*: ces divers empêchements peuvent être levés par des dispenses. — Les principaux *E. dirimants* sont: l'*erreur* quant à la *personne* et quant à l'*état*, la *profession religieuse*, l'*engagement dans les ordres*, la *parenté naturelle* ou *civile*, l'*affinité naturelle* ou *spirituelle*, le *meurtre* et l'*adultère*, le *rapt*, la *différence de religion*, la *violence*, *un mariage précédent encore subsistant*, la *folie*, l'*impuissance*, la *clandestinité*, etc.

En Droit civil, les *E. prohibitifs*, sont: le défaut d'*actes respectueux* (C. Nap., art. 151), l'existence d'une *opposition* au mariage (art. 172), les dix mois de *veuvage* non encore expirés, en ce qui concerne la femme (art. 228). — Les *E. dirimants*, sont: l'absence complète de *consentement* de la part d'un des conjoints (art. 146), le *dol* ou la *violence* dans la personne d'un des époux (art. 180), l'*identité de sexe* entre les époux, le *défaut d'âge* (art. 184-185), l'absence de *consentement* de la part des personnes dans la dépendance desquelles les époux se trouvent placés (art. 182), la *parenté* ou l'*alliance* à un degré prohibé (art. 184), le défaut de *publications préalables*, si ce vice est jugé assez grave par les tribunaux pour faire prononcer la nullité du mariage (art. 193), le défaut de publicité pour la *célébration* (art. 191), l'existence d'un *premier mariage* non encore dissous (art. 184). *Voy.* la plupart des mots en italique.

EMPEREUR (du lat. *imperator*). Sous le régime impérial, l'*Empereur* est le chef de l'État. Il commande les armées de terre et de mer; fait les traités de paix, d'alliance et de commerce; nomme à tous les emplois publics; il partage avec le Sénat et le Corps législatif l'initiative des lois et il fait les décrets et règlements nécessaires pour leur exécution; la justice se rend en son nom, et il a le droit de grâce et d'amnistie. Il a pour agents immédiats des ministres responsables, et il est lui-même responsable devant le peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel (Constitution du 14 janv. 1852; Sénatus-consultes de 1852, 1869 et 1870).

EMPEREUR, est, en Zoologie, le nom vulgaire du *Roitelet*; de deux poissons, un *Espadon* et l'*Holacanthe couronné*; du *Boa constrictor*; d'un papillon du genre Argynne, dit aussi *Tabac d'Espagne*; de plusieurs coquilles du genre *Trochus*, etc.

EMPESAGE. *Voy.* EMPOIS.

EMPETRUM (du gr. ἔμπετρος, qui croît sur les rochers), ou CAMARINE, genre-type de la famille des Empétracées. Ce sont de petits arbrisseaux rameux, à feuilles alternes, d'un vert sombre, luisant, roulées au bord, convexes en dessus; à fleurs petites, d'un rouge de sang foncé, et à baies noires ou rouges. *L'E. nigrum*, qui a le port d'une bruyère, croît sur les montagnes de l'Europe: on mange ses fruits dont le goût est un peu acidulé. *L'E. rubrum* croît dans l'Amérique du Sud. *L'E. album*, des côtes du Portugal, a quelque ressemblance avec un balai: d'où le nom de *Coréma* que lui donnent quelques botanistes. — La famille des *Empétracées*, voisine de celle des Sapotacées, est formée de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, semblables à nos bruyères, à feuilles alternes ou verticillées, et à fleurs petites, formées d'un calice et d'une corolle bifide ou tripartite.

EMPHASE. *Voy.* HYPERBOLE et STYLE.

EMPHYSÈME (du gr. ἐμφύσημα), tuméfaction molle, crépitante, sans changement de couleur à la peau, sans douleur, qui est produite par l'infiltration et l'accumulation dans le tissu cellulaire de l'air échappé du poumon ou de gaz formés accidentellement dans l'intérieur même des tissus. L'emphysème du poumon est le plus fréquent: c'est un des accidents ordinaires des plaies pénétrantes du thorax ou des fractures des côtes (*E. traumatique*); il peut aussi avoir lieu à la suite des grands efforts de la voix ou des quintes de toux. Une variété de cet emphysème est l'*E. vésiculaire*, altération du poumon décrite par Laënnec et consistant dans une dilatation des vésicules pulmonaires avec déformation et quelquefois rupture de ces vésicules. Cette lésion se voit surtout dans les catarrhes chroniques et dans l'asthme, avec lequel elle a été souvent confondue. — Les gaz qui se développent dans les voies digestives produisent quelquefois des crevasses de ces organes, et passent dans le tissu lamineux des parties voisines. Certaines ecchymoses, de fortes contusions la piqûre des animaux venimeux, etc., peuvent aussi donner lieu à un emphysème par la production spontanée de gaz dans le tissu cellulaire.

EMPHYTÉOSE (du gr. ἐμφύτευσις, plantation), bail à longues années, fait sous la condition que le preneur, qui prend alors le nom d'*emphytéote* ou d'*emphyteutaire*, améliorera le fonds donné, soit en le défrichant, soit en y élevant des constructions, améliorations dont le bailleur doit profiter à l'expiration du *bail*. La durée de l'emphytéose ne peut pas dépasser 99 ans. Voir Pépin Lehalleur, *Histoire de l'emphytéose* (1844). — *Voy.* aussi LOCATAIRIE.

EMPIDE (du gr. ἔμπις, moucheron), *Empis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes: ce sont de petits moucherons à palpes relevées, à tête globuleuse, à longue trompe, à ailes grandes, qui volent en tourbillons le soir pendant la belle saison. *L'E. opaque* (*E. opaca*), qui se montre

dès le printemps, et l'*E. à ailes réticulées* (*E. tessellata*) se trouvent aux environs de Paris.

EMPIERREMENT. *Voy.* MACADAMISAGE.

EMPIRE. *Voy.* EMPEREUR.

EMPIRIQUES (du gr. ἐμπειρικός), nom donné surtout aux médecins qui, dans les moyens qu'ils emploient, suivent pour guide, non une déduction systématique ou une induction physiologique, mais uniquement l'*expérience* clinique. Chez les anciens, les *Empiriques* formaient une secte opposée à celle des *Dogmatiques*.

EMPIRISME (d'*empirique*), système philosophique qui assigne pour origine à toutes nos idées ou connaissances l'*expérience*, c.-à-d. les sens et la conscience. Il fut professé, chez les Grecs, par Démocrite et par Épicure, mais c'est surtout chez les modernes qu'il a reçu tous ses développements. — En Angleterre, Hobbes soutint d'abord que toute connaissance provient des sens et que l'activité de l'esprit se réduit à des combinaisons de mots. Après lui, Locke, dans son *Essai sur l'entendement humain*, donna la première solution complète du problème de l'origine des idées au point de vue de l'empirisme. Rejetant la théorie cartésienne des *idées innées* (*Voy.* ce mot), il supposa qu'au commencement l'âme est une *table rase*, et qu'elle doit toutes ses connaissances à l'*expérience*, c.-à-d. aux *sens*, qui lui donnent la sensation et la perception des objets extérieurs, et à la *réflexion*, qui s'exerce sur les opérations de l'esprit. Selon ce philosophe, il n'y a pas de notion rationnelle *à priori* : « Les notions mêmes qui paraissent les plus éloignées de nos sens ou des opérations de notre propre entendement ne sont que des notions que l'entendement se forme, en répétant et en combinant les idées qu'il avait reçues des objets des sens ou de ses propres opérations concernant les idées qui lui ont été fournies par les sens, de sorte que les idées les plus étendues et les plus abstraites (p. ex. les idées de l'espace, du temps, de l'infini, de la substance et de la causalité) nous viennent par la sensation et la réflexion. » Tandis que cette doctrine était développée au point de vue physiologique par Hartley et Priestley, Berkeley en déduisit que l'homme ne connaît pas directement le monde extérieur, mais seulement ses propres idées ; que rien n'existe pour nous qu'en nos perceptions ; que la substance et la cause, distinguées de toute manière d'être, ne correspondent à rien de réel ; qu'enfin, en dehors des esprits finis et de l'esprit infini qui les éclaire, on ne peut supposer, comme le fait le matérialisme, l'existence d'un support, non perceptible par lui-même, des qualités perceptibles aux sens, d'une substance non pensante et pourtant existant par elle-même. Hume alla plus loin, et supprima ces substances immatérielles auxquelles Berkeley transférait tout ce qu'il avait ôté de réalité à la matière ; d'après lui, nos connaissances se décomposent en deux éléments, des sensations d'abord et des idées ensuite qui en sont comme les traces et les copies ; c'est l'enchaînement même de ces idées qui constitue notre esprit ; il est déterminé par la série de nos sensations, et celle-ci correspond elle-même à la suite des phénomènes qui se produisent hors de nous ; ce qu'on nomme cause se réduit à la liaison de deux faits qui s'accompagnent constamment ; il n'y a donc en nous et hors de nous que des phénomènes qui se succèdent, point de cause ni de substance. L'idéalisme de Berkeley et le scepticisme de Hume amenèrent Reid et Kant à examiner les fondements de l'empirisme de Locke et à lui substituer des théories plus complètes (*Voy.* RATIONALISME). — En France, sans parler de Gassendi, qui au XVIIe siècle essaya de ressusciter le système d'Épicure, Voltaire introduisit le système de Locke pour l'opposer à celui de Descartes. Condillac, le simplifiant, enseigna que toutes nos connaissances ne sont que des *sensations transformées*, que toutes les facultés de l'entendement et de la volonté dérivent de la sensation considérée comme représentative et comme affective : « Si nous considérons, dit-il, que se ressouvenir, comparer, juger, discerner, imaginer, avoir des idées abstraites, connaître des vérités générales et particulières, ne sont que différentes manières d'*être attentif*; qu'avoir des passions, aimer, haïr, espérer, craindre et vouloir, ne sont que différentes manières de *désirer*, et qu'enfin être attentif et désirer ne sont dans l'origine que *sentir*, nous conclurons que la sensation enveloppe toutes les facultés de l'âme. » (*Traité des sensations*). La conséquence de cette doctrine est que : « Le *moi* de chaque homme n'est que la collection des sensations qu'il éprouve et de celles que la mémoire lui rappelle. » De là est née l'*Idéologie*, à laquelle a succédé le *Positivisme* (*Voy.* ces mots). Quant aux erreurs principales du *Sensualisme* de Condillac et de l'*Empirisme* en général, elles consistent dans la négation de l'énergie propre à la raison et de l'activité personnelle de l'âme. *Voy.* AME, RAISON, VOLONTÉ, etc.

Dans notre siècle, par suite de l'insuffisance du système professé par l'école écossaise (Th. Reid, Dugald Stewart, Th. Brown, W. Hamilton), la doctrine de Locke et de Hartley a été reprise et développée en Angleterre par l'école de l'*association des idées* (*Voy.* ce mot). D'après elle, toutes nos connaissances sont relatives; celles qui ne sont pas engendrées par les impressions des sens, mais par l'esprit lui-même, ne supposent cependant aucune loi rationnelle de l'esprit ni aucune propriété essentielle des objets; elles s'expliquent uniquement par les conditions mêmes de l'expérience, lesquelles se ramènent à deux formules : 1° les notions les plus complexes de l'esprit sont formées des notions les plus simples et les plus élémentaires; 2° la loi qui régit la formation des notions complexes est l'*association*, en vertu de laquelle l'idée d'une chose suggère l'idée d'une autre chose que l'expérience nous a toujours montrée unie à la première par la contiguïté de temps et de lieu ou par la ressemblance. Telle est la théorie exposée par M. Al. Bain (*Psychologie*, 1869), par M. Herbert Spencer (*Les premiers principes*, 1870), et par M. J. Stuart Mill (*Logique*, 1868 ; *Philosophie de Hamilton*, 1869). M. Bain réduit toute la psychologie à déterminer comment se suivent et s'accompagnent les phénomènes internes, sentiments, idées et volitions ; M. Spencer applique la même méthode aux axiomes et aux premiers principes, qui se réduisent ainsi à de simples généralisations des séries de faits fournis par les sens ou par la conscience ; M. Stuart Mill essaie de fonder une logique sur la même base, ramenant la définition, l'induction et la déduction à exprimer uniquement la liaison de deux faits. En excluant ainsi les principes rationnels, en réduisant toutes les sciences à des séries empiriques de phénomènes, cette école, ainsi que le Positivisme, détruit la certitude même des lois auxquelles elle prétend tout ramener. — Consulter Ravaisson, *Philosophie au* XIXe *siècle*, § 1, 8, 36.

En Logique, on nomme spécialement *empirisme* une méthode qui se borne à noter les phénomènes sans les interpréter, ni déterminer leur place dans l'ensemble de la science, comme le faisait l'ancienne alchimie. On l'oppose à la *méthode expérimentale* qui s'élève aux lois par l'induction. A ce point de vue, l'empirisme n'est pas faux, mais insuffisant : « L'empirisme peut servir à accumuler les faits, mais il ne saurait jamais édifier la science. L'expérimentateur qui ne sait pas ce qu'il cherche ne comprend pas ce qu'il trouve. » (Cl. Bernard, *Rapport sur la Physiologie*, 2e part., p. 131 et p. 221). Consulter Bacon, *Novum organum*, I, § 94-107.

EMPLÂTRE (du gr. ἔμπλαστρον), médicament solide, ferme, gluant, se ramollissant par l'action de la chaleur, ce qui le rend propre à adhérer aux corps sur lesquels on l'applique. Les emplâtres servent à faciliter le ramollissement et la résolution des tumeurs, etc. On les étend sur un morceau de cuir, de peau ou de toile : avant de s'en servir, on les amollit

soit par la chaleur des mains, soit avec de l'eau chaude. Ce qui distingue les *emplâtres* propr. dits des *onguents emplastiques*, c'est que ces derniers ne sont pas, ainsi que les emplâtres, solidifiés à l'aide d'un oxyde métallique. La plupart des emplâtres sont préparés au bain-marie : ceux qui le sont à feu nu sont appelés *E. brûlés*. — L'*E. simple* se fait avec de la graisse de porc, de l'huile d'olives et de la litharge : c'est un savon d'oxyde de plomb ; il sert comme base dans la préparation de presque tous les autres. Les plus usités sont : l'*E. agglutinatif*, qui contient de la poix blanche : on l'emploie pour réunir les bords des plaies ; l'*E. de diachylon gommé*, où l'on fait entrer des sucs de certaines plantes, de la cire jaune, de la gomme ammoniaque, etc. ; l'*E. diapalme*, fait avec de la cire blanche, du sulfate de zinc, de la litharge, et dans la préparation duquel on faisait entrer autrefois une décoction de feuilles de palmier ; l'*E. divin*, composé de cire jaune, térébenthine, galbanum, gomme ammoniaque, opopanax, bdellium, myrrhe, mastic, oliban, racine d'aristoloche, acétate de cuivre brut et pierre d'aimant porphyrisée ; l'*E. mercuriel*, dit *de Vigo*, dans lequel on fait entrer du mercure : il est appliqué comme résolutif sur les tumeurs d'origine syphilitique ou scrofuleuse, ainsi que sur les boutons de la variole, pour préserver la peau des cicatrices. On connaît encore l'*E. anti-odontalgique*, l'*E. vésicatoire*, etc. *Voy.* ODONTALGIQUE, VÉSICATOIRE, etc.

EMPLOI DE DENIERS, se dit, en Droit, de l'usage qu'on doit en faire suivant leur destination. Le Code Napoléon (art. 1450, 1553, 1558), prescrit l'emploi que l'époux marié sous le régime dotal doit faire des deniers provenant des biens de sa femme. — Le Code de commerce déclare banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui ne justifiera pas de l'emploi de ses recettes (art. 593).

EMPOIS (du préf. *en* et de *poix*), sorte de colle faite avec de l'*amidon* (*Voy.* ce mot) délayé d'abord dans de l'eau froide, et qu'on fait ensuite bouillir en le remuant continuellement, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance nécessaire. On peut le préparer à froid et directement avec une solution de soude ou de potasse. — L'empois préparé avec l'amidon de blé ou de riz sert aux blanchisseuses pour l'*empesage* du linge ; on l'emploie, dans l'impression sur tissus et sur papiers, pour donner de la consistance aux couleurs liquides ; dans la fabrication des étoffes de coton, pour encoller les chaînes de ces étoffes et aussi comme apprêt. Enfin, sous le nom de *colle de pâte*, il sert au colleur, à l'afficheur, pour appliquer sur les murs toute espèce de papiers. *Voy.* COLLE.

EMPOISONNEMENT. Le Code pénal (art. 301) qualifie *empoisonnement :* « tout *attentat* à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites. »

Pour les moyens de combattre l'empoisonnement, ou de le constater, *Voy.* POISON et TOXICOLOGIE.

EMPOISSONNEMENT (des étangs). *Voy.* ÉTANG.

EMPORTE-PIÈCE, outil tranchant, qui découpe ou enlève d'un seul coup, par une simple percussion ou une forte pression, une pièce ronde, festonnée, ou de toute autre forme, d'une plaque de cuivre, fer, tôle ; d'un cliché, d'une pièce de cuir, de carton, etc.

EMPREINTE (d'*empreint*), marque qu'un corps dur laisse en creux ou en relief sur la surface d'une matière plus molle. Les graveurs prennent sur la cire molle une empreinte de leur gravure pour juger de leur travail. Pour prendre l'empreinte des médailles, des bas-reliefs, on verse dans le creux de ces objets des matières molles ou fusibles, telles que la cire, le plâtre ou le soufre, le plomb, l'étain, qui, en séchant ou en se refroidissant, conservent leur forme. *Voy.* CLICHAGE.

En Anatomie, on nomme *empreintes* les inégalités qu'on remarque à la surface des os, et qui correspondent aux attaches des tendons, des ligaments, ou sont en contact avec des vaisseaux ou d'autres parties sur lesquelles elles semblent moulées.

En Géologie, on nomme ainsi les traces que laissent sur les couches pierreuses certains corps organisés et peu épais, comme les feuilles d'arbres, les poissons, les insectes, etc., ou bien encore les pas de certains quadrupèdes ou d'oiseaux. Ces empreintes n'offrent que l'image de l'objet, tandis que les fossiles et les pétrifications en offrent le relief ou la substance. *Voy.* FOSSILES.

EMPRISONNEMENT (de *prison*), privation de la liberté. L'emprisonnement fait partie des peines correctionnelles et de simple police (*Voy.* PEINE) ; il peut aussi avoir lieu pour dettes, mais seulement dans les cas très-rares où la loi du 22 juillet 1867 a maintenu la contrainte par corps. — Le condamné pour délit est renfermé dans une maison de correction et employé à l'un des travaux établis dans cette maison, selon son choix. La durée de cette peine ne peut pas dépasser 5 années, sauf les cas de récidive (C. pén., art. 24, 40). L'emprisonnement pour contravention varie de 1 à 5 jours (C. pén., art. 465). — L'*E. préventif* est celui qui précède le jugement. *Voy.* DÉTENTION, RÉCLUSION et CONTRAINTE PAR CORPS.

EMPRUNT (du b.-lat. *impromptare* ou *impromutuare*), contrat par lequel on reçoit d'une personne de l'argent, ou toute autre valeur, à charge de les rendre avec ou sans intérêt. — Pour les obligations et les conséquences qu'entraîne l'emprunt, *Voy.* PRÊT et DETTE.

Emprunt public. L'État et les communes peuvent contracter des emprunts, mais à certaines conditions : pour les communes, l'autorisation d'emprunter est accordée, suivant l'importance de l'emprunt, par le pouvoir exécutif et par le pouvoir législatif, après délibération du conseil municipal et avis du préfet (Loi du 24 juillet 1867) ; pour l'État, l'autorisation ne peut être accordée que par le pouvoir législatif. — Depuis 1854, en ne tenant compte que des emprunts directement contractés par souscription publique, l'État, en France, a fait huit fois appel au crédit public et pour les sommes suivantes : en 1854, 250 millions ; en janvier 1855, 500 ; en juillet 1855, 750 ; en 1859, 500 ; en 1864, 300 ; en 1868, 429 ; en 1870, 750, et enfin, en 1871, 2 (deux) milliards (*Voy.* DETTE PUBLIQUE). — L'Économie politique enseigne que, contrairement à certains préjugés, les emprunts appauvrissent un peuple, s'ils ne sont employés d'une manière productive qui procure le moyen de les amortir. Les publicistes ne sauraient trop méditer à ce sujet les doctrines de Colbert, de Vauban, de Quesnay, de J.-B. Say, de Ricardo, etc., qui ont prêché la justice, l'économie, la modération des impôts, etc.

EMPUSE, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères et de la tribu des Mantiens. *Voy.* MANTE.

EMPYÈME (du gr. ἐμπύημα). Ce mot, qui signifie proprement un amas purulent dans une cavité quelconque, a été d'abord appliqué à toute collection de sang, de gaz, etc. ; mais auj. il ne désigne plus qu'un amas séreux, sanguin ou purulent dans la cavité des plèvres ; on étend ce nom à l'opération par laquelle on donne issue à ce liquide, opération appelée aussi *paracentèse du thorax*. On la pratique, autant que possible, entre la 4ᵉ et la 5ᵉ fausse côte (en comptant de bas en haut), si la collection a son siége au côté droit ; entre la 3ᵉ et la 4ᵉ, si c'est au côté gauche ; mais lorsque le mal est circonscrit, ou qu'il se présente au dehors sous forme de tumeur fluctuante, c'est dans la tumeur qu'on doit plonger l'instrument.

EMPYRÉE (du gr. ἔμπυρος, enflammé), nom donné au plus haut des cieux, au lieu où l'on croit que les bienheureux jouissent de l'éternelle béatitude (*Voy.* PARADIS). — Dans le langage ordinaire, le mot *empyrée* s'emploie comme synonyme de *ciel*, ou pour exprimer l'éclat et la splendeur du ciel même.

EMPYREUME (du gr. ἐμπύρευμα), odeur particulière qu'exhalent les produits volatils qu'on obtient

en distillant les matières végétales ou animales ; cette odeur est due à une huile pyrogénée qui agit aussi sur le sens du goût : d'où les noms d'*odeur*, d'*huile*, de *saveur empyreumatique*.

ÉMULGENTS (VAISSEAUX). *Voy.* REINS.

ÉMULSINE ou SYNAPTOSE, substance neutre contenue dans les amandes douces ou amères et ayant la propriété d'agir sur l'*amygdaline* qui se trouve dans ces dernières, et de la transformer en sucre, essence d'amande amère et acide cyanhydrique. C'est à cette singulière fermentation, qui se passe à 30° en présence de l'eau qu'est dû le goût amer et le développement de l'essence d'amande amère, essence qui ne se trouve pas dans la pulpe du cotylédon à l'état de liberté. — L'émulsine a été découverte par Robiquet.

ÉMULSION (du lat. *emulsio*), préparation pharmaceutique liquide, d'un aspect blanc et laiteux, composée d'une huile fixe divisée et tenue en suspension dans l'eau par le moyen d'un mucilage. L'*É. vraie* se prépare avec les amandes douces et amères (*lait d'amandes*), ou avec les semences de melon, de concombre, de pavot blanc, de noix, de noisettes, de pistaches, de lin, etc. On pile dans un mortier dur les semences débarrassées de leur pellicule, et on les délaye ensuite avec de l'eau. On passe avec expression, et on édulcore avec du sucre ou avec un sirop. Le sirop d'orgeat étendu d'eau est une véritable émulsion. L'*É. fausse* reçoit les épithètes de *camphrée*, d'*huileuse*, de *térébenthinée*, selon les substances qu'elle renferme. — Le *lait de poule* est une émulsion animale. Les *loochs* sont des émulsions épaissies avec de la gomme ; le *blanc-manger* n'est autre chose qu'une émulsion amandée unie à la gélatine. — Les émulsions sont généralement adoucissantes, pectorales et rafraîchissantes ; quelquefois purgatives.

ÉMYDES (du gr. ἐμύς, ἐμύδος), ou ÉLODITES, famille de Reptiles, de l'ordre des Chéloniens ou Tortues, comprend toutes les espèces qui vivent dans les marécages : elles ont une carapace plus ou moins déprimée, ovalaire, plus évasée en arrière, formée de plaques écailleuses ; des pieds ayant des doigts distincts, flexibles et propres à la natation ; une bouche elliptique, un cou rétractile. Les Émydes se nourrissent de petits animaux vivants, batraciens, poissons, insectes et mollusques : on tire parti de leur gloutonnerie pour les prendre à l'hameçon. Ce sont des êtres innocents, mais sauvages. Elles sont peu recherchées pour leur écaille et leur chair. On en trouve partout, excepté dans l'Australie. La *Cistude européenne* se trouve en France, surtout en Sologne.

ÉMYDOSAURIENS, synonyme de *Crocodiliens*. *Voy.* CROCODILE.

ÉMYSAURE (du gr. ἐμύς, tortue, et σαῦρα, lézard), ou CHÉLONURE, genre de la famille des Émydes, établi pour des tortues de l'Amérique du Nord, à tête forte, revêtue de plaques en avant et d'une peau aréolée sur le reste, à queue longue et musculeuse. Sa longueur varie de $0^m,35$ à $0^m,$ 0.

ÉNALLAGE (du gr. ἐναλλαγή), figure de Grammaire qui fait subir à une phrase un changement dans l'ordre naturel de la construction. Ce changement peut avoir lieu dans le genre, le nombre, la personne, le temps ou le mode : d'où cinq espèces d'énallages, qui toutes, du reste, reviennent à l'*ellipse*. Le vers suivant de La Fontaine, dans les *Animaux malades de la peste*, en offre un exemple :

Ainsi dit le Renard, et flatteurs *d'applaudir*.

d'applaudir est mis ici pour *se hâtent d'applaudir*.

ÉNANTIOPATHIE (du gr. ἐναντίος, contraire, et πάθος, affection), synonyme d'*Allopathie*. *Voy.* ce mot.

ÉNARTHROSE (du gr. ἐνάρθρωσις), genre d'articulation. *Voy.* ARTICULATION.

ENCABLURE, terme de Marine, longueur d'un *câble* qui a 120 brasses (200 mètres). Les marins estiment par encâblures les distances rapprochées.

ENCAN (corruption de *inquant*, du latin *in quantum*, pour combien), vente publique de marchandises, qui se fait par l'intermédiaire d'officiers publics, au plus offrant et dernier enchérisseur. L'encan n'est qu'une simple vente aux enchères. *Voy.* ENCHÈRE.

ENCANTHIS (du gr. ἐγκανθίς), tumeur formée par une augmentation de volume ou une dégénérescence de la caroncule lacrymale. L'*E. bénigne*, simple tuméfaction inflammatoire de la caroncule, cède ordinairement aux émollients et aux résolutifs ; l'*E. maligne*, qui a souvent le caractère cancéreux, doit être extirpée.

ENCAQUEMENT. *Voy.* CAQUE et HARENG.

ENCASTAGE (d'*encaster* pour *encastrer*), terme de Potier, désigne l'opération qui consiste à placer les poteries sur des supports ou moules ou dans des *cazettes* (*Voy.* ce mot) avant de les soumettre à la cuisson.

ENCASTELURE (d'*encasteler* ; du lat *in* et *castellum*), se dit, en Hippiatrie, du resserrement du sabot, qui a lieu vers la partie supérieure des deux quartiers et s'étend quelquefois jusqu'au talon. On y remédie, suivant l'intensité du mal, par le repos, les émollients, ou l'excision.

ENCASTREMENT, action d'*encastrer*, c.-à-d. d'enchâsser ou joindre deux ou plusieurs pièces en les faisant pénétrer l'une dans l'autre. On encastre par *entaille* ou par *feuillure* une pierre dans une autre ; on encastre un crampon dans deux pierres pour les joindre. — En termes d'Artillerie, ce mot désigne des entailles pratiquées dans l'épaisseur des flasques des affûts pour recevoir les tourillons de la bouche à feu. Dans le fusil, l'*E. du bassinet* est une entaille destinée à recevoir le bassinet dans le corps de platine.

ENCAUSTIQUE (du gr. ἐγκαυστική), préparation faite avec de la cire dissoute dans l'essence de térébenthine. Elle s'emploie pour vernir le bois (p. ex. les meubles de chêne et de noyer sculpté), pour donner du brillant au marbre quand il a été poli, pour faire prendre au bronze une couleur foncée, etc. L'*encaustique pour cirage* dont on imprègne les carreaux mis en couleur et les parquets afin de pouvoir ensuite les frotter, est un savon de cire, qu'on prépare en incorporant du sous-carbonate de potasse (cendres gravelées) à de la cire jaune en fusion.

L'*encaustique pour la peinture* est un mélange de cire et d'huile cuite avec un peu de litharge ; on chauffe la toile, la pierre ou le plâtre qu'il s'agit d'enduire, et l'on étend dessus avec un pinceau l'encaustique fondu et encore chaud. On peut y remplacer la cire par certaines résines, telles que l'élémi, le copal, et l'huile par une essence, telle que l'essence d'aspic, surtout lorsque les peintures doivent être placées dans des lieux bas et humides. — On emploie aussi l'encaustique à la cire et à l'huile lithargyrée pour enduire les statues de pierre tendre ou de plâtre et leur donner ainsi le luisant du marbre.

Dans les Beaux-Arts, la *peinture à la cire* reprend faveur aujourd'hui pour la décoration des monuments. Elle l'emporte sur la *fresque* (*Voy.* ce mot) pour la solidité et la durée. Le maniement des couleurs s'y pratique comme dans la peinture à l'huile ; on peut les rendre plus ou moins lentes à sécher, suivant qu'on liquéfie le *gluten* dans une huile plus ou moins volatile ; on a la faculté d'employer certaines couleurs que l'huile altère, telles que vert de gris, gomme-gutte, massicot, orpin, terre de Vérone et d'Ombre, etc., et aussi celle de revenir plusieurs fois sans crainte de salir les teintes.

Quant à la *peinture à l'encaustique* dont les anciens se servaient, dès le temps de Polygnote, au IVe siècle av. J.-C., pour décorer les monuments ou peindre des tableaux sur bois, le secret en est perdu. On a prétendu que plusieurs artistes du XIIIe siècle, Giotto, Fiesole, etc., le possédaient encore ; mais rien n'est moins prouvé. Au siècle dernier, le comte de Caylus en 1752 et peu après le peintre Bachelier prétendirent l'avoir retrouvé ; mais leurs essais ne furent point concluants. On suppose que les peintres anciens commençaient par étendre sur le mur ou le

bois une couche d'huile, de résine et d'un mastic quelconque que l'on faisait pénétrer profondément en promenant sur toute sa surface un réchaud allumé; sur cette couche, on appliquait l'impression, et sur celle-ci l'artiste exécutait sa peinture avec des couleurs à l'eau. La peinture achevée, on la recouvrait d'un vernis de cire et de résine, sur lequel on promenait de nouveau le réchaud pour fondre ensemble toutes les parties du travail. — Voir sur ce sujet: De Caylus, *Mémoire sur la peinture à l'encaustique* (1755); Ém. David, *Histoire de la peinture au moyen âge*.

ENCEINTE (d'*enceindre*), ligne de murailles destinée à protéger une forteresse, une ville, contre les attaques de l'ennemi. Au moyen âge, les enceintes étaient circulaires ou à pans, et entremêlées de tours. L'invention de l'artillerie fit imaginer les enceintes avec terrasses et bastions. Aujourd'hui, on donne spécialement le nom d'*enceinte* à l'ensemble de bastions et de courtines formant la clôture ou l'escarpe du corps d'une place (*Voy.* FORTIFICATION). — On a donné à l'enceinte fortifiée qui entoure Paris le nom d'*enceinte continue*, par opposition aux *forts détachés*, qui forment comme autant de postes avancés autour de cette enceinte.

ENCELADE (nom mythol.), *Enceladus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers: tête large, arrondie; mandibules très-épaisses; élytres très-striés. Ils sont nocturnes et fouisseurs. On ne connaît que l'*E. gigas*, long de 0m,04 et noir, et l'*E. lævigatus*, tous deux de Cayenne.

ENCENS (du latin *incensum*), ou OLIBAN (c.-à-d. *oleum Libani*, huile du Liban), en latin *Thus*, gomme-résine connue comme aromate. On distingue dans le commerce: l'*E. d'Afrique* et l'*E. de l'Inde*. L'*E. d'Afrique* est d'un blanc-jaunâtre, en morceaux irréguliers ou en larmes; il nous arrive d'Égypte et d'Arabie par la voie de Marseille. Il est dû, suivant l'opinion la plus vraisemblable, à une espèce de Genévrier, le *Juniperus lycia*, de la famille des Cupressinées; on le récolte, suivant Niebuhr, à Dafar, ville et port d'Arabie, dans l'Hadramaout. L'*E. de l'Inde*, supérieur au précédent, est fourni par le *Boswellia serrata*, de la famille des Burséracées; il nous vient de l'Inde par Calcutta, en larmes jaunes, arrondies, plus volumineuses que l'encens d'Afrique. — On distingue aussi l'encens en *E. mâle*, le plus pur, et qui se présente sous forme de larmes détachées les unes des autres, et en *E. femelle*, qui est en larmes agglomérées et moins transparentes. — On donne encore le nom d'*Encens* au *Selinum palustre*, et celui d'*Encensier* au Romarin, à cause de l'essence balsamique qu'on en tire.

L'encens a servi de tout temps à parfumer les temples; les Israélites, ainsi que les peuples les plus anciens de l'Orient, brûlaient de l'encens sur les autels. L'Église catholique a conservé cet usage. — On mêle souvent à l'encens d'autres aromates, tels que le benjoin, le storax, le musc, l'ambre, etc; on en fait une poudre qu'on projette par petites parties sur des charbons ardents. On en fait aussi des pastilles aromatiques en le mêlant avec du charbon et du nitre pulvérisés: ces pastilles sont en forme de cône; on les allume par leur sommet, et elles brûlent en répandant une odeur agréable. — L'ancienne médecine se servait de l'encens comme stimulant; auj. il entre encore dans la composition des baumes du Commandeur et de Fioravanti, de la thériaque, de l'emplâtre divin, etc.

ENCENSOIR, vase, cassolette dont on se sert dans les églises pour brûler l'*encens*. Les encensoirs des Hébreux étaient des espèces de coupes avec ou sans manche; les premiers chrétiens se servaient de semblables encensoirs, et chacun des fidèles aspirait la fumée de l'encens brûlant dans le vase, en disant ces paroles: *Accendat Dominus in nobis ignem sui amoris et flammam æternæ caritatis* (Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et les flammes d'une charité éternelle). Auj. les encensoirs sont des vases fermés, suspendus par des chaînes de longueur variable, et garnis de trous par lesquels s'échappe la fumée odorante de l'encens.

ENCÉPHALARTOS (du gr. ἐν, en, κεφαλή, tête, et ἄρτος, pain), genre de la famille des Cycadées, est composé d'arbres ou d'arbrisseaux élégants, à frondes pinnées, à fleurs monoïques réunies sur un chaton terminal pédonculé. Ces plantes sont originaires de l'Afrique australe et de l'Australie; mais on les cultive dans les jardins botaniques, pour la beauté de leur port, qui simule celui des Palmiers. Leurs fruits se mangent comme nos châtaignes.

ENCÉPHALE (du gr. ἐγκέφαλον), partie du système nerveux central qui est logée dans la cavité du crâne. Cette masse est séparée des parois osseuses par trois membranes qu'on a désignées sous le nom de *méninges* (*Voy.* ce mot). Ses différentes parties peuvent être regardées comme la continuation et l'épanouissement des cordons nerveux de la moelle. Ces cordons se renflent au moment de pénétrer dans le crâne et ce renflement porte le nom de *bulbe rachidien*: dans cet organe, le cordon de droite commence à se séparer du cordon de gauche, et leur écartement, qui a l'apparence d'un bec de plume, est appelé *calamus scriptorius*: c'est là que se trouve le *nœud vital*. Puis apparaît le *cervelet* (*Voy.* ce mot), formé de deux hémisphères réunis par un lobe moyen (*vermis*) et reliés aux cordons ou *pédoncules cérébraux* par une sorte de bandelette, qu'on nomme *protubérance annulaire* ou *pont de Varole*. On rencontre ensuite sur chacun des pédoncules cérébraux deux nouveaux renflements, appelés *tubercules quadrijumeaux*: c'est entre ces tubercules et un peu au-dessus que se trouve la petite éminence en pomme de pin, le *conarium* ou *glande pinéale*, dans laquelle Descartes avait placé le siége de l'âme: deux tractus nerveux relient cet organe médian aux organes latéraux et sont appelés les *rênes* ou *habenæ animi*. Encore au delà, on trouve sur les pédoncules cérébraux, deux renflements plus considérables, les *couches optiques* et les *corps striés*; et tout à fait à la terminaison de ces cordons deux masses surajoutées, volumineuses, les *hémisphères cérébraux* (*Voy.* CERVEAU). — Ces différentes parties sont juxtaposées ou recouvertes les unes par les autres, sans être intimement unies. Elles laissent entre elles des espaces vides, appelés *ventricules*, où vient s'accumuler le liquide *céphalorachidien*.

Le *bulbe rachidien* préside au mécanisme de la déglutition; car il contient et enchaîne les agents nerveux de ce mécanisme; c'est encore dans la moelle allongée que se relient les uns aux autres les mouvements d'expression physionomique et ceux qui servent à la parole; enfin, l'attribut le plus important du bulbe est l'influence qu'il exerce sur la circulation, la respiration et la vie totale, en sorte que la lésion d'un point déterminé de ce bulbe, *point central* ou *nœud vital*, fait tomber l'animal roide mort, comme foudroyé. La *protubérance annulaire* est le centre où se produit le principe incitateur des mouvements de locomotion. La piqûre de certaines régions de la protubérance annulaire ou du bulbe rachidien amène une réaction dans les fonctions des reins, du foie, des glandes salivaires; c'est ainsi qu'en piquant le plancher du 4e ventricule, M. Cl. Bernard a amené instantanément la présence d'une grande quantité de sucre dans les urines. Les *tubercules quadrijumeaux* sont les foyers d'origine des nerfs optiques; lorsqu'ils éprouvent quelque lésion, l'animal se met à tourner sur lui-même et toujours dans le même sens. *Voy.* CERVEAU et CERVELET.

ENCÉPHALITE (du gr. ἐγκέφαλον), ou CÉPHALITE, inflammation de l'encéphale, comprend l'inflammation du cerveau ou *cérébrite*, celle du cervelet, ou *cérébellite*, et aussi, suivant quelques-uns, la *méningite*, phlegmasies que l'on confondait autrefois sous les noms de *fièvres nerveuse*, *pernicieuse*, *cérébrale*, *ataxique*, etc. Les symptômes principaux des encé-

phalites sont la fièvre, l'insomnie, la céphalalgie intense, la difficulté de supporter la lumière, le délire. Leurs effets sur le cerveau sont l'injection, l'infiltration sanguine et purulente, le ramollissement de la substance cérébrale, les abcès enkystés. Les causes de ces affections, outre celles qui déterminent les inflammations en général, sont les commotions, les coups portés à la tête, l'abus des boissons alcooliques, de l'opium, l'action du soleil sur la tête, la trop grande contention de l'esprit, les veilles prolongées, les émotions violentes, l'action de certains virus, etc. Ces maladies sont très-graves et presque toujours mortelles. Les seuls moyens de les combattre sont les saignées générales ou locales et les purgatifs les plus actifs. — On trouve l'encéphalite à l'état chronique dans certaines formes de la folie. — Voir Bouillaud, *De l'encéphalite*

ENCÉPHALOCÈLE (du gr. ἐγκέφαλον et κήλη, tumeur), nom générique par lequel on désigne les tumeurs qui se forment autour du crâne par la sortie d'une portion de l'encéphale, soit par suite d'une ossification imparfaite des sutures de la boîte osseuse: elle est alors congénitale ; soit par l'effet de la destruction d'une partie du crâne résultant d'une carie, de l'opération du trépan, etc. Cette affection est très-grave quand elle a beaucoup d'étendue.

ENCÉPHALOÏDE (du gr. ἐγκέφαλον et εἶδος, forme), ou MATIÈRE CÉRÉBRIFORME, une des formes de la dégénérescence cancéreuse, a été ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec la matière cérébrale. *Voy.* CANCER.

ENCHANTEMENT (du lat. *incantamentum*), action de *charmer*, d'ensorceler par des opérations et des cérémonies prétendues magiques, par des gestes, et surtout par des paroles mystérieuses et consacrées, qui, sans doute, dans l'origine étaient en vers (*carmen*) et se *chantaient*: l'effet obtenu prenait le nom de *charme*, quand il consistait dans une illusion des sens qui faisait voir ce qui n'existait pas, qui faisait aimer certaines personnes, ou qui paralysait les facultés naturelles ; et ceux de *sort*, *sortilége*, *maléfice*, s'il produisait un mal qui troublât la raison qui frappât le corps ou les biens de la personne, par exemple, une maladie inconnue, la mort des bestiaux, la perte d'une récolte. — La croyance aux enchantements a régné de tout temps. Elle existait en Égypte : Moïse, dans le Lévitique, interdit aux Israélites l'usage des *maléfices* ; Homère chante la puissance de la magicienne Circé ; Horace décrit les conjurations de Canidie et de Sagane ; Ovide, Tibulle, parlent également du pouvoir des maléfices ; au moyen âge, on célèbre l'*enchanteur* Merlin, on croit à la puissance surnaturelle des *fées* et des *sorcières* ; au XVIe siècle, on voit des ligueurs fanatiques recourir aux sortiléges pour faire périr Henri III et le roi de Navarre ; enfin, au dernier siècle, Cagliostro et le comte de Saint-Germain, et, de nos jours, les *spirites* trouvent encore des dupes. *Voy.* MAGIE, SORCELLERIE, ENVOÛTEMENT.

ENCHÉLIDE (du gr. ἔγχελυς, anguille), *Enchelis*, genre d'Infusoires microscopiques, pourvus plus ou moins de cils vibratiles, à corps cylindrique ou ovoïde, sans bouche. On les trouve dans les eaux stagnantes. L'*E. nebulensis* se trouve dans l'eau de marais que l'on a laissée putréfier dans des bocaux.

ENCHÈRE (du b.-lat. *incheria*), offre d'un prix supérieur, soit à la mise à prix, soit au prix offert par quelqu'un pour une chose qui se vend ou se loue au plus offrant. Les *enchères publiques* ou *ventes à l'encan* sont ou *judiciaires* ou *volontaires*. En France, la loi défend de vendre à l'encan les marchandises neuves.

Dans les ventes publiques, les *enchères* se font toujours de vive voix (*à la criée*), et par l'intermédiaire d'un officier public (commissaire-priseur, greffier, huissier ou notaire). — Dans les ventes judiciaires, l'enchère sur les immeubles ne peut être mise que par le ministère d'avoués. On allume successivement des bougies préparées de manière que chacune dure environ une minute ; les offres ne deviennent définitives qu'après l'extinction de trois feux sans nouvelles enchères. — Les administrations emploient souvent pour les fournitures ou les travaux dont elles ont besoin l'*enchère au rabais* : les propositions des entrepreneurs se font alors par écrit et sont cachetées : on les appelle *soumissions*. C'est à celui qui offre le plus fort rabais que l'adjudication est faite. *Voy.* ADJUDICATION.

On nomme *folle enchère* l'offre aux conditions de laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire : on procède alors, aux frais de cet enchérisseur, à une nouvelle vente, dite *vente sur folle enchère*. Le fol enchérisseur doit la différence entre son prix et celui de la nouvelle vente s'il est inférieur, et il ne peut réclamer le surplus, s'il y en a. — *Voy.* SURENCHÈRE.

La vente à l'enchère a existé de tout temps : à Athènes, les concessions de travaux publics se mettaient aux enchères ; à Rome, on vendait à l'enchère les prisonniers, les esclaves, etc.

ENCHEVÊTRURE (du préf. *en*, et de *chevêtre*), se dit, en Architecture, de l'espace vide qu'on ménage dans les planchers pour le passage du tuyau et l'emplacement de l'âtre des cheminées. Une forte solive, dite *chevêtre*, règne dans la longueur, à distance convenable du mur, et deux courts soliveaux, tenant d'un côté au chevêtre et de l'autre au mur, laissent entre eux l'espace nécessaire. Une dalle ou des briques portées sur des bandes de trémie en fer forment le sol de l'âtre.

Les Vétérinaires nomment *enchevêtrure* l'excoriation plus ou moins profonde qu'un cheval se fait au pli du paturon avec sa longe, dans laquelle il se prend lui-même un des membres postérieurs, de manière à ne pouvoir le dégager.

ENCHIFRENEMENT (d'*enchifrener*, d'*en* et de *chanfrein*), se dit de l'embarras dans le nez qui résulte d'un rhume de cerveau. *Voy.* CORYZA.

ENCHIRIDION (du gr. ἐγχειρίδιον, manuel), titre sous lequel on connaît spécialement quelques ouvrages célèbres tels que l'*E. d'Épictète*, résumé de sa morale, l'*E. de St Augustin*, l'*E. juris civilis*, etc.

ENCHONDRÔME (du gr. ἐν, en, et χόνδρος, cartilage), nom donné par Müller à des tumeurs occupant la cavité des os longs et amincissant le tissu osseux, souvent réduit à une simple coque. Leur structure est analogue à celle des cartilages.

ENCISE (du lat. *incisus*), mot inusité aujourd'hui, s'appliquait, dans le Droit ancien, au meurtre commis soit sur une femme enceinte pour arriver à la destruction de l'enfant, soit sur l'enfant même qu'elle portait dans son sein : c'était un des moyens d'avortement les plus sévèrement punis.

ENCLAVE (du lat. *in* et *clavus*, clou), terrain enfermé dans la propriété d'autrui. « Le propriétaire dont les fonds sont enclavés peut réclamer un passage sur les fonds de ses voisins, à la charge d'indemnité » (C. Nap., art. 682). — Il se dit également de portions de territoire appartenant à un souverain autre que celui du territoire d'alentour : c'est en Allemagne qu'on trouve le plus d'enclaves de ce genre.

En termes d'Hydraulique, on nomme *enclaves* des enfoncements qu'on a ménagés, en construisant les faces des bajoyers d'une écluse, pour y loger les grandes portes, lorsqu'on est obligé de les ouvrir pour le passage des bateaux.

ENCLIQUETAGE. *Voy.* CLIQUET.

ENCLITIQUE (du gr. ἐγκλιτικός), se dit, en Grammaire, de certains mots qui, s'appuyant sur le mot précédent, semblent ne faire qu'un avec lui. Tels sont, en grec, les adverbes πω, πη, ποι, τε, τοι, γε, les particules inséparables θε et δε, etc. ; en latin, les monosyllabes *que*, *ce*, *ne*, *ve* ; en français, *je* dans *aimé-je*, *ce* dans *est-ce*, etc.

ENCLOUAGE (du préf. *en* et de *clou*), opération qui consiste à mettre des pièces de canon hors de service, en faisant entrer de force dans la lumière un gros

clou préparé à cet effet. On y a recours quand on a pris à l'ennemi des pièces qu'on ne peut emmener, ou quand on est forcé d'abandonner sa propre artillerie dans une retraite précipitée. On peut quelquefois utiliser les pièces enclouées en forant une nouvelle lumière ; mais on réussit rarement, et la refonte de la pièce est presque toujours indispensable.

ENCLOUURE (comme le précéd.), blessure faite au pied d'un cheval, soit par l'introduction d'un corps étranger (*clou de rue*), soit lorsque le maréchal, au lieu de faire traverser la corne du pied aux clous qui doivent tenir le fer, les enfonce dans le tissu réticulaire. L'enclouure peut entraîner une inflammation dangereuse, ou tout au moins faire boiter l'animal.

ENCLUME (du lat. *incus*, *incudis*, enclume), masse de fer ou de fonte sur laquelle on forge les métaux, soit à chaud, soit à froid. La surface sur laquelle on bat le métal doit être dure et unie ; le milieu, de forme carrée, se nomme *table de l'enclume*, et l'on nomme *bigornes* les deux extrémités, dont l'une est ronde et l'autre carrée; une enclume sans bigornes s'appelle *tas*; celle dont la surface présente une portion de sphère prend le nom de *bouterolle*. Les enclumes sont placées sur des billots scellés en terre ou sur un massif de maçonnerie, à proximité des foyers de forges. — On appelle *enclumeau* une petite enclume portative à l'usage des bijoutiers, des orfèvres, des ferblantiers et des chaudronniers.

Enclume, un des quatre osselets de l'oreille : il est placé dans la caisse du tympan, entre le marteau et l'os lenticulaire. *Voy.* OREILLE.

ENCOCHE (du préf. *en* et de *coche*, entaille), nom donné : 1° par les Serruriers, à une entaille faite sur le pène ou sur la gâchette d'une serrure pour lui servir d'arrêt; 2° par les Boulangers, à l'entaille faite sur la *taille* (*Voy.* ce mot), pour marquer le nombre des pains fournis à crédit; 3° à l'établi des Sabotiers.

ENCOLLAGE (de *colle*), sorte d'apprêt qui donne aux matières sur lesquelles on l'applique une consistance qui facilite le travail, ou un lustre qui en rehausse le prix. — Dans la peinture à la détrempe, on emploie un encollage, fait de gélatine, de lait ou de colle-forte, afin de donner au liquide qui contient la couleur en dissolution une teinte uniforme et assez de consistance pour qu'on puisse l'appliquer avec la brosse. — Les doreurs préparent également le bois, avant d'y appliquer l'or, en y étendant une ou plusieurs couches de colle-forte bouillante. — Les tisserands encollent les chaînes des étoffes avant de les mettre au métier. On emploie la colle-forte pour les laines, la gomme pour les soies, la colle de farine pour les cotons et les fils de chanvre ou de lin. L'effet de l'encollage est d'abattre le duvet et de rendre le fil lisse et plus fort, glissant et élastique. *Voy.* EMPOIS, COLLE, COLLAGE et APPRÊTEUR.

ENCOLURE (du préf. *en* et de *col*), se dit surtout du cou du cheval. On nomme *E. rouée* celle dont la courbe est bien prononcée; *E. de cygne*, celle dont la courbure ne se fait remarquer que vers la tête; *E. de jument*, une encolure effilée ou peu chargée de chair; *E. renversée*, ou *de cerf*, celle qui a la forme d'un S, convexe en avant par le bas, portée en arrière par le haut, etc.

En Marine, on donne ce nom à la hauteur du milieu de chaque varangue, tribord et bâbord, au-dessus de la sablure de la quille.

ENCORBELLEMENT (du préf. *en* et de *corbeau*), construction faite en saillie du plan vertical d'un mur et soutenue en porte-à-faux par plusieurs pierres superposées, dites *corbeaux* (*Voy.* ce mot), dont les plus basses seulement sont engagées dans le mur. Telles sont les guérites en poivrière aux encoignures des anciens châteaux; telle est à Paris la niche de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice. — On appelle *balcon*, *galerie en encorbellement*, un balcon, une galerie, tenus en saillie du mur à l'aide de consoles.

ENCORNET, mollusque. *Voy.* CALMAR.

ENCOUBERT, genre d'Édentés. *Voy.* TATOU.

ENCOURAGEMENT (SOCIÉTÉS D'). Il existe en France et à l'étranger, un grand nombre de *sociétés d'encouragement*, destinées à propager le goût des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie et à en favoriser les progrès. Ces sociétés fournissent les fonds de prix et de médailles qu'elles distribuent à des époques déterminées : elles publient des annuaires ou des journaux mensuels. Nous citerons à Paris seulement : la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, fondée en 1801 ; la *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France* (Jockey-Club); l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, l'*Association philotechnique*, etc., etc.

ENCRE (du lat. *encaustum*, en gr. ἔγκαυστον). L'*encre ordinaire* se compose essentiellement de tannate et de gallate de peroxyde de fer tenus en suspension dans l'eau et mélangés avec de la gomme, qui donne du corps au liquide et l'empêche de s'étendre sur le papier. On la prépare avec une décoction de noix de galle, à laquelle on ajoute de la gomme arabique, et qu'on abandonne ensuite à l'air, après l'avoir mélangée avec une solution de sulfate de fer ou de vitriol vert. Les meilleures recettes donnent les proportions suivantes : noix de galle, 125 ; vitriol vert, 24 ; gomme arabique, 24 ; eau, 1000, ou encore : noix de galle, 32 ; vitriol vert, 19 ; gomme arabique, 8 ; sucre, 2 ; eau, 100. On agite le mélange de temps à autre et on le soutire quand il est assez noir. Les dépôts noirs qui s'y forment (*boues d'encre*) servent aux emballeurs pour marquer les caisses et aux ébénistes pour teindre les bois en noir. L'encre ordinaire se détruit aisément par les agents chimiques et notamment par le chlore : pour éviter cet inconvénient, on a composé des *encres indélébiles* : elles se préparent avec du noir de fumée ou de l'encre de Chine (*Voy.* plus bas), qu'on délaye dans de l'eau rendue alcaline par de la soude caustique. — L'*E. rouge* s'obtient soit en faisant dissoudre du carmin dans l'ammoniaque, soit en faisant infuser du bois de Brésil dans du vinaigre, et épaississant la décoction avec de la gomme arabique, du sucre et de l'alun. L'*E. jaune* se prépare avec la graine d'Avignon ou la gomme-gutte ; l'*E. verte*, avec l'acétate de cuivre et la crème de tartre ; l'*E. bleue*, avec l'indigo ou le bleu de Prusse. — L'*E. de transport*, ou *E. autographique*, qu'on emploie pour les presses à copier les lettres, se prépare en faisant dissoudre du sucre dans de l'encre ordinaire. L'*E. pour écrire sur les métaux*, avec laquelle on étiquète les objets qui restent exposés à l'humidité, est une composition de vert-de-gris, de sel ammoniac, de noir de fumée et d'eau. L'*E. à marquer le linge* est une dissolution de nitrate d'argent dans l'eau, additionnée d'un peu de gomme arabique, et colorée avec un peu d'encre de Chine. On peut aussi se servir d'une solution d'acétate de cuivre avec un poids égal de sel ammoniac : on écrit avec ce mélange et on le touche avec une plaque de zinc qui fait paraître les lettres en cuivre métallique précipité.

L'encre ordinaire à la noix de galle (*atramentum*), était connue près de 400 ans avant l'ère chrétienne ; mais les anciens employaient surtout l'encre faite avec du noir de fumée et de la gomme. Les empereurs et les rois écrivaient avec une encre pourprée (*sacrum encaustum*) qu'eux seuls avaient le droit d'employer. Les anciens connaissaient aussi la *sépia*. *Voy.* ce mot.

ENCRE DE CHINE, encre sèche, qu'on emploie en détrempe, surtout pour le lavis. Les Chinois la préparent au moyen de décoctions de diverses plantes, de colle de peau d'âne et de noir de lampe. Elle est d'un beau noir luisant, et nous arrive en petits pains sous la forme de parallélipipèdes rectangles, portant des caractères chinois. Cette encre se fabrique aujourd'hui en Europe tout aussi bonne qu'en Chine.

ENCRE D'IMPRIMERIE. Elle se prépare avec du noir de fumée et de l'huile de lin bouillie jusqu'à une con-

sistance très-forte, ce qui en fait une sorte de glu. Dans les anciens livres du XVe et du XVIe siècle, le noir est brillant et pur; l'encre employée au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle était moins bonne; souvent l'huile sort du caractère et jaunit le contour des mots. Aujourd'hui cet inconvénient n'existe plus; mais trop souvent l'encre a une teinte d'un bleu métallique et un reflet chatoyant.

ENCRE SYMPATHIQUE, encre qui ne laisse aucune trace sur le papier par la dessiccation, et que la chaleur ou des agents chimiques font apparaître sous diverses couleurs. Tous les sucs végétaux qui renferment de la gomme, du mucilage, de l'albumine ou du sucre (le suc d'oignon, de citron, d'orange, de poire, de pomme, etc.), peuvent servir d'encres sympathiques, parce que la trace qu'ils laissent, d'abord incolore, devient apparente quand on chauffe le papier. La solution étendue de chlorure de cobalt, incolore à froid, reparaît avec une couleur verte ou bleue dès qu'on chauffe le papier; par le refroidissement ou par la simple insufflation de l'haleine, les caractères disparaissent complétement pour reparaître encore par la chaleur. Une encre sympathique très-aisée à préparer est la solution de prussiate jaune: il suffit de toucher le papier écrit avec un second papier imprégné de vitriol vert pour voir apparaître aussitôt sur le premier les caractères en bleu: cette encre est indélébile.

ENCRIER. Parmi les encriers perfectionnés, les plus ingénieux et les plus répandus sont: l'*E. siphoïde* et l'*E. à pompe*. L'*E. siphoïde* se compose d'un réservoir en verre fermé par le haut, et muni, par le bas, d'un tube latéral qui fait siphon avec le réservoir et qui sert de godet. Cet encrier a l'avantage de laisser échapper fort peu d'encre lorsqu'il se renverse. — L'*E. à pompe* se compose d'un réservoir dans lequel plonge un cylindre plein, soutenu par une vis fixée au couvercle. Le vase étant plein, si l'on tourne la vis, le cylindre descend dans le liquide, et fait monter l'encre dans un petit godet latéral; en tournant la vis en sens contraire, on fait redescendre le niveau, et l'encre rentre dans le réservoir: on a ainsi l'avantage de conserver l'encre à l'abri de l'air et de la poussière.

ENCRINE (du gr. ἐν, en et κρίνον, lis), *Encrinus*, nom sous lequel on a confondu longtemps un grand nombre d'Échinodermes qui composent aujourd'hui l'ordre des *Crinoïdes* ou *Crinoïdées* (*Voy.* ce mot). — On a conservé toutefois le nom d'*Encrinus* à un genre de la famille des Mélocrinidées, dont le calice, court et concave, est composé de deux séries de 5 pièces chacune et dont la tige est ronde et radiée: toutes les espèces connues sont fossiles et appartiennent aux terrains triasiques.

ENCYCLIQUE (du gr. ἔγκυκλος), lettre circulaire que le pape envoie aux évêques de toute la chrétienté pour leur faire connaître son opinion sur quelque point de dogme ou de discipline. On donne aussi ce nom aux lettres écrites à l'occasion de circonstances particulières, d'un jubilé, par exemple.

ENCYCLOPÉDIE (du gr. ἐγκυκλοπαιδεία), répertoire des connaissances humaines. L'universalité des connaissances peut être présentée sous deux formes différentes, selon les besoins des lecteurs auxquels l'ouvrage est destiné: sous la *forme systématique*, dans un ensemble de traités où toutes les sciences sont distribuées méthodiquement et traitées chacune à sa place naturelle; ou sous la *forme alphabétique*, chaque sujet étant traité à mesure qu'il est appelé par sa place dans l'ordre des lettres de l'alphabet.

On peut rapporter à la première forme les ouvrages d'Aristote, qui sont comme l'encyclopédie de la science grecque; l'*Histoire naturelle* de Pline l'ancien; le *Satyricon* de Marcien Capella, qui embrasse les sept arts libéraux; le *Speculum* de Vincent de Beauvais; les *Sommes*, du moyen âge; *il Tesoro* de Brunetto Latini; la *Realis Philosophia* de Campanella; l'*Encyclopædia seu Orbis disciplinarum* de P. Scalich (Bâle, 1555), premier ouvrage qui ait porté le titre d'*Encyclopédie*; l'*Encyclopédie* d'Alstedius (Herborn, 1620); la *Science de l'homme de cour, d'épée et de robe*, de Chavigny (1717); la *Bibliothèque des artistes et des amateurs* de Petity (1766); et de nos jours les collections publiées sous les titres d'*Encyclopédie portative*, par Bailly de Merlieux; de *Bibliothèque populaire*, par Arago, Ajasson, etc.; l'*Encyclopédie Roret*; l'*Encyclopédie des familles* de Didot; les *Cent traités*, *Patria*, etc.

A la deuxième forme, qui est beaucoup plus répandue, et qu'on désigne plus spécialement auj. sous le titre d'*Encyclopédie*, appartiennent le *Dictionnaire des arts et des sciences*, de Th. Corneille (1708); le *Dictionnaire universel*, publié en Allemagne par J.-Th. Jablonsky (1721) et celui de l'éditeur Zedler (1732-52); la *Cyclopædia* de Chambers (1728); l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1780, 35 vol. fol.), le plus vaste monument de ce genre qui eût paru jusqu'alors: elle fut plusieurs fois réimprimée ou refondue, notamment dans l'*Encyclopédie méthodique*, publiée par M. Panckoucke, et donna naissance à une foule d'ouvrages analogues. Parmi ces publications, nous citerons: en France, l'*Encyclopédie* de M. Courtin (1823), refondue par MM. Didot (1846-51); le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* (1831 et 1852), l'*Encyclopédie des gens du monde* (1832), l'*Encyclopédie nouvelle* de Leroux et Raynaud (1834), l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, de Saint-Priest (1842-54); l'*Encyclopédie catholique* (1840), les *Dictionnaires encyclopédiques* de M. Dupiney de Vorepierre, de M. P. Larousse, etc.; publications qui toutes ont leur caractère propre; — en Angleterre: l'*Encyclopædia britannica* (1788), la *New cyclopædia* de Ress, l'*Encyclopédie d'Édimbourg*, l'*Encyclopédie de Londres*, etc.; — en Allemagne, le *Dictionnaire encyclopédique* de Binzer et Pierer (1824-37), la *Grande encyclopédie* d'Ersch et Gruber (*Allgemeine encyklopædie*), commencée en 1818; l'*Encyclopédie viennoise* (1835), le *Conversations Lexikon*, publié pour la première fois en 1809; — en Italie, le *Dizionario enciclopedico* d'A. Bazzarini (1830). — Divers abrégés d'un usage plus facile ont été publiés depuis le commencement de ce siècle: le *Dictionnaire des sciences et des arts* de Lunier (1805), le *Dictionnaire encyclopédique usuel* du pseudonyme Ch. St-Laurent (1841), le *Dictionary of science, litterature and art* de W.-T. Brande (Londres, 1846), le présent *Dictionnaire universel des Sciences, Lettres et Arts*, celui de MM. Privat-Deschanel et A. Focillon, etc.

Il a en outre paru, depuis la publication de l'Encyclopédie française, plusieurs recueils périodiques qui ont contribué à répandre le goût des sciences: le *Journal encyclopédique* de P. Rousseau (Liége, 1756); le *Magasin encyclopédique* de Millin (Paris, 1795); les *Annales encyclopédiques* du même (1817), la *Revue encyclopédique* de Jullien (Paris, 1819), le *Bulletin des Sciences* de Férussac (1823), les *Annuaires scientifiques et littéraires* de la maison Hachette, etc.

Arbre encyclopédique *Voy.* ARBRE et SCIENCES.

ENDÉCAGONE, ENDÉCASYLLABE, etc. *Voy.* HENDÉCAGONE, etc.

ENDÉMIQUES (MALADIES), du gr. ἔνδημος, indigène; maladies qui semblent inhérentes à certains pays et qui dépendent de causes locales, telles que les fièvres intermittentes, les goîtres, les scrofules, le scorbut, la fièvre jaune, le choléra asiatique, la plique polonaise, la pellagre, etc.: la peste est endémique en Égypte, la fièvre jaune aux Antilles et dans le golfe du Mexique, le choléra sur les bords du Gange, le goître dans le Valais. Les causes principales de ces maladies sont les variations de la température, l'humidité du sol, la privation d'air et de lumière, la mauvaise qualité des eaux et des aliments, les émanations marécageuses, l'accumulation de la population, etc. Comme les maladies épidémiques, les maladies endémiques attaquent à la fois un grand nombre d'individus; mais elles en diffèrent en ce

qu'elles ne règnent que dans un espace circonscrit.

ENDENTEMENT (de *dent*), se dit, en termes de Construction, d'une sorte d'assemblage entre deux pièces de bois sur lesquelles on a fait des *adents*, c.-à-d. des entailles alternativement saillantes et rentrantes, pour les ajuster l'une sur l'autre.

ENDENTURES (de *dent*). On appelait ainsi, dans les *chartes parties*, des sections faites en zigzag et formant des espèces de *dents* de scie, de manière qu'on pût, en adaptant la marge de la charte au talon d'où elle avait été détachée, en reconnaître aussitôt l'authenticité.

ENDERMIQUE (MÉTHODE), du grec ἐν, dans, et δέρμα, derme, peau ; mode de traitement qui consiste à appliquer les médicaments soit à la surface du derme, préalablement dénudé par l'action des vésicatoires, soit sur celle des tissus sous-cutanés. On se sert, à cet effet, d'une petite seringue (*seringue de Pravaz*), dont on introduit la canule sous la peau, et à l'aide de laquelle on peut injecter une solution active à une profondeur déterminée; quelques gouttes contenant un sel d'atropine ou de morphine suffisent pour calmer des névralgies rebelles.

ENDIGUEMENT. *Voy.* DIGUE et EAUX.

ENDIVE, espèce du genre *Chicorée* (*Voy.* CHICORÉE). — On nomme *Endive marine* une espèce d'Algue, l'*Ulva lactuca*.

ENDOCARDE (du gr. ἔνδον, dedans, et καρδία, cœur), membrane qui tapisse l'intérieur du cœur et se réfléchit sur les valvules. L'inflammation de cette membrane reçoit le nom d'*endocardite*. *Voy.* CŒUR.

ENDOCARPE (du gr. ἔνδον, dedans, et καρπός, fruit). C'est, dans le fruit, la membrane interne du péricarpe, celle qui touche immédiatement la graine. Tantôt elle est mince, et se replie dans l'intérieur du péricarpe, dont elle forme la cloison; tantôt elle est dure et résistante ; souvent elle se réunit au sarcocarpe, s'ossifie et forme un noyau. *Voy.* FRUIT et PÉRICARPE.

ENDOGÈNES (du gr. ἔνδον, dedans, et γενής, engendré), se dit : 1° en Botanique, des plantes Monocotylédones, dans lesquelles les vaisseaux, au lieu d'être concentriques autour d'un étui cellulaire, comme dans les *Exogènes* ou Dicotylédones, sont comme épars dans toute la tige, et disposés de manière que l'accroissement principal de la tige a lieu par le centre; — 2° en Géologie, des couches profondes, qui sont en contact avec le noyau central de la terre.

ENDOMYQUE (du gr. ἐνδόμυχος, qui vit retiré), *Endomychus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères trimères, famille des Fongicoles : palpes grosses à leur extrémité ; antennes terminées par une massue de 3 articles ; tête petite, placée dans une échancrure du corselet ; élytres bombés. Ces insectes sont de petite taille et d'un beau rouge écarlate, surtout l'*E. buccineus*, type du genre. Ils vivent dans les bolets, ou sous l'écorce des arbres.

ENDORRHIZES (du gr. ἔνδον, dedans, et ῥίζα, racine), se dit, en Botanique, des plantes Monocotylédones, dans lesquelles la radicule est intérieure à l'embryon, c.-à-d. recouverte par une sorte d'étui ou sac qu'elle perce pour se développer à l'époque de la germination. On les oppose aux *Exorrhizes*, dont l'embryon présente une radicule nue ou découverte.

ENDOSMOSE (du gr. ἔνδον, en dedans, et ὠσμός, courant), phénomène qui consiste en ce que, toutes les fois que deux liquides miscibles sont séparés par une membrane organique, il s'établit un double courant à travers cette membrane; le liquide le plus fluide la traverse plus rapidement que l'autre : ainsi, une solution de sucre étant renfermée dans une vessie, et la vessie étant immergée dans l'eau pure, on voit la vessie se gonfler de plus en plus; ce qui indique la pénétration de l'eau à travers les parois de la vessie : une petite quantité de sucre se répand d'ailleurs dans l'eau pure. On a appelé *endosmose* le courant le plus rapide, celui qui va de dehors en dedans ; *exosmose*, le plus lent, celui qui va de dedans en dehors. C'est par ce double mouvement, joint à l'action capillaire des tissus, que l'on explique en grande partie l'absorption animale qui a lieu par les parois des veines, et celle de la séve des végétaux par les pores placés à l'extrémité des radicules. — On a construit, sous le nom d'*endosmomètre*, un instrument au moyen duquel on peut rendre sensibles les phénomènes de l'endosmose : c'est un réservoir sans fond, bouché inférieurement par une vessie ou par toute autre substance qu'on se propose d'étudier, et terminé supérieurement par un tube gradué.

Le phénomène de l'endosmose a été signalé pour la première fois par M. Dutrochet, en 1828. Il n'est point dû à une force particulière ; c'est le résultat de l'action de la membrane sur chacun des liquides, analogue aux actions capillaires, et de l'action mutuelle des deux liquides qui constitue la *diffusion* (*Voy.* ce mot). — On applique l'endosmose dans la *dialyse*, dans l'*osmose* des sirops de sucre, et aussi dans l'analyse des gaz (*atmolyse*). *Voy.* ces mots.

ENDOSPERME (du gr. ἔνδον, dedans, et σπέρμα, graine), substance qui accompagne l'embryon, dans un grand nombre de végétaux, et qui forme la principale masse de la graine des Graminées. A l'époque de la germination, l'endosperme fournit sa substance à l'embryon, et concourt à le développer, en disparaissant lui-même peu à peu. Il est farineux et placé latéralement dans les Graminées, charnu dans les Euphorbiacées, corné dans la plupart des Palmiers, et liquide dans la noix de coco, dont il forme le lait. On le nomme aussi *périsperme*.

ENDOSSEMENT ou ENDOS, ordre écrit ordinairement *au dos* d'une lettre de change ou d'un effet à ordre, pour en transférer à quelqu'un la propriété ou le pouvoir d'en toucher le montant. Pour être *régulier*, l'endos doit : 1° être daté; 2° exprimer la valeur fournie ; 3° énoncer le nom de la personne à l'ordre de qui il est passé. Cependant, dans la pratique, l'endossement se fait le plus souvent *en blanc* ; on se contente de signer, sans dater ni indiquer la valeur. — L'endossement fait passer au cessionnaire tous les droits du cédant, de sorte que l'effet n'appartient qu'à celui qui s'en trouve propriétaire au moment de l'échéance; mais les moyens de défense que le débiteur pourrait opposer au cédant pour ne pas le payer, ne peuvent être opposés par lui au cessionnaire. De plus, les endosseurs qui, avant cette époque, l'ont signé successivement, sont garants solidaires de la créance transférée. Un effet peut être endossé même après l'échéance, pourvu qu'il n'y ait eu ni présentation au payement, ni protêt (C. de comm., art. 136, 139, 164, 188).

ENDUIT (du lat. *inductus*), substance molle et liquide, propre à être étendue sur la surface d'un corps. — En Architecture, on appelle ainsi tout revêtement de mur en plâtre, en terre ou en mortier de chaux avec sable, pour en rendre la surface plane et unie, en cachant les pierres ou les briques qui le composent ; toute couche de chaux, de ciment, de bitume, de béton, qu'on étend sur le sol, p. ex., le *corroi*, couche d'argile pétrie avec du sable fin qu'on emploie dans les travaux hydrauliques, pour éviter les infiltrations. — On donne le nom d'*enduits hydrofuges* à divers enduits contre l'humidité ; le plus simple et le meilleur consiste en 10 p. d'huile de lin, 1 p. de litharge et 20 p. de résine ordinaire.

En Peinture, on nomme *enduits* les couches qu'on applique sur les toiles, le bois, la pierre, le plâtre, etc., pour en boucher les pores, et pour détruire les effets de l'humidité : tels sont : le *badigeon*, les *encaustiques*, etc. *Voy.* ces mots.

En Médecine, on donne ce nom à une couche de matière plus ou moins épaisse, qui revêt la surface de certains organes. Tels sont l'*E. muqueux* de la langue, jaunâtre ou blanchâtre, dans les fièvres dites *bilieuses* ou *muqueuses* ; l'*E. fuligineux* de la langue, des dents, des lèvres, dans les affections dites *putrides*, etc.

ENDURCISSEMENT DU TISSU CELLULAIRE. *Voy.* SCLÉRÈME.

ÉNERGIE (du gr. ἐνέργεια). En Physique, ce mot sert à désigner, dans la Théorie mécanique de la chaleur, soit une quantité de chaleur, soit une quantité de travail; comme ces deux sortes de quantités sont équivalentes, on peut les désigner par un même mot pour simplifier le langage. *Voy.* CHALEUR.

ÉNERGUMÈNE (du gr. ἐνεργούμενος). Ce mot, chez les anciens, est synonyme de *démoniaque* et de *possédé* (*Voy.* POSSESSION). — Auj., il ne s'emploie plus que pour exprimer un homme exalté qui exprime ses passions par des gestes et des discours violents.

ÉNERVATION (du lat. *enervatio*), supplice usité autrefois, dit-on, en France, et qui consistait à brûler les nerfs des jarrets, ce qui rendait le patient inévitablement perclus (*Voy.* JUMIÉGES (ÉNERVÉS DE), au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*).—*Énervation* est aussi le nom d'un procédé employé depuis peu pour abattre les bœufs : il consiste à les paralyser immédiatement de tout le corps en leur introduisant la lame d'un couteau dans la moelle épinière entre le crâne et les premières vertèbres cervicales. — *Voy.* aussi NÉVROTOMIE.

ENFANCE (du lat. *infantia*), période de la vie humaine qui s'étend depuis la naissance jusque vers la 7e année. On donne quelquefois le nom de *seconde enfance* (*pueritia* des Latins) à la période qui s'étend depuis la 7e année jusqu'à l'âge de puberté. — L'enfance proprement dite est sujette à un grand nombre de maladies, telles que le *croup*, les *convulsions*, le *rachitisme*, les *vers*, le *carreau*, le *sclérème*, etc. A quatre mois commence la *dentition*. *Voy.* ces mots.

ENFANT (du lat. *infans*). On nomme *Enfant légitime* celui qui est né d'un légitime mariage, et qui a ainsi droit à la succession de son père ; *E. adoptif*, celui au profit duquel un étranger fait une déclaration d'adoption, et qui est mis alors sur la même ligne que l'enfant légitime; *E. légitimé*, celui qui est né hors mariage, mais qui obtient, par le mariage subséquent de ses père et mère, les avantages de la légitimité; *E. naturel* ou *bâtard*, celui qui est né hors du mariage, ou celui qui est né pendant le mariage, d'un commerce illégitime, et qui peut être reconnu à moins qu'il ne soit adultérin ou incestueux. On distingue encore *E. mineur*, *majeur*, *émancipé*. *Voy.* ADOPTION, ÉMANCIPATION, SUCCESSION, etc.

« Les coupables d'enlèvement, de recèlement, de suppression ou de supposition d'enfant, sont punis de la réclusion » (C. pén., art. 345). — « Ceux qui ont exposé et délaissé en un lieu solitaire un enfant au-dessous de l'âge de sept ans sont condamnés à un emprisonnement de 6 mois à 2 ans, et à une amende de 16 à 200 fr. » (art. 349). *Voy.* aussi INFANTICIDE, DOCIMASIE, etc.

Aux termes de la loi du 22 mars 1841, les enfants ne peuvent être admis dans les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique avant l'âge de 8 ans ; jusqu'à 12 ans, ils ne peuvent travailler plus de 8 heures sur 24. Ces prescriptions ne sont pas toujours observées.

ENFANTS ASSISTÉS. *Voy.* ENFANTS TROUVÉS.

ENFANTS DE CHŒUR. *Voy.* CHŒUR.

ENFANTS DE FRANCE, nom donné autrefois, en France, aux enfants, frères et sœurs du roi régnant.

ENFANTS DE TROUPE, fils de militaires élevés dans les casernes aux frais de l'État. On en admet un par compagnie dans les régiments d'infanterie ; leur nombre varie pour les autres corps. Ils reçoivent le pain, la demi-solde et l'habillement. Ils sont astreints à un service dès l'âge de 14 ans ; s'ils ne se sont pas engagés à 18 ans, ils sont rayés des contrôles.

ENFANTS SANS SOUCI, troupe de baladins que s'adjoignirent les *Confrères de la Passion* pour rompre l'uniformité des mystères par leurs farces et leurs chansons. Leur chef se nommait le *Prince des sots*. Ils jouèrent sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1659.

ENFANTS TROUVÉS. Chez la plupart des peuples anciens, comme encore auj., dit-on, dans plusieurs contrées de l'Orient, p. ex. en Chine et au Japon, l'*exposition* des nouveau-nés n'avait rien de criminel. Le christianisme rectifia les idées à cet égard ; mais pendant longtemps encore ce fut uniquement la charité privée qui pourvut à l'entretien des enfants abandonnés. Des hospices d'enfants trouvés (βρεφοτροφεῖα) avaient été ouverts dès le temps de Justinien (530); mais, après la ruine de l'empire romain, le sort de ces enfants redevint très-précaire. Du Ve au XIIe siècle, l'usage de vendre les enfants trouvés comme esclaves fut commun par toute l'Europe, et les infanticides y furent très-fréquents. L'Italie eut l'honneur d'apporter la première un remède à cet état de choses : on trouve des établissements spéciaux pour les enfants trouvés à Milan dès 789, ou tout au moins en 1171 ; à Padoue, en 1097 ; à Rome, en 1204; à Pise, en 1219. En France, des maisons semblables s'ouvrirent à Marseille avant 1188 ; à Paris, en 1362. Aux XVe et XVIe siècles, ces établissements se multiplièrent par toute l'Europe ; mais l'attention des gouvernements et la faveur publique ne se portèrent sérieusement sur eux que depuis la fondation de la maison de refuge ouverte à Paris, en 1638, par St Vincent de Paul maison qu'un édit de 1670 mit au nombre des hôpitaux de la ville de Paris.

Avant 1789, il était ordonné aux seigneurs hauts-justiciers de nourrir les enfants déposés sur leur territoire. Une loi du 10 déc. 1790 les mit à la charge de l'État; deux nouvelles lois du 27 frim. an V et du 15 pluv. an XIII, et le décret du 19 janv. 1811, assurèrent leur avenir, en même temps que des peines furent décrétées contre les infanticides. La suppression des *tours* (*Voy.* ce mot) a contribué à diminuer le nombre des abandons. En même temps, l'administration hospitalière organisait un service de secours à domicile pour permettre aux mères indigentes de garder leurs enfants auprès d'elles. La loi du 18 juillet 1866 a eu pour objet de réglementer cette nouvelle organisation. — Consulter sur ce sujet : Remacle, *Des hospices d'enfants trouvés* (1838); Terme et Monfalcon, *Histoire des enfants trouvés* (1837) ; de Gouroff, *Recherches sur les enfants trouvés* (1839); de Curzon, *Études sur les enfants trouvés* (1847) ; A. de Watteville, *Rapport sur la situation du service des enfants trouvés* (1849), etc.

Pour le *Travail des enfants* dans les manufactures, *Voy.* ci-dessus ENFANT et APPRENTI.

ENFER (du lat. *inferus*, qui est au-dessous, sous terre), lieu destiné au supplice des damnés, et où les âmes des méchants subissent le châtiment de leurs crimes : c'est la demeure des démons. On y subit deux peines, celle du *dam*, qui consiste dans la privation de la vue de Dieu, et celle du *sens*, qui consiste à souffrir les tourments les plus violents : l'Écriture nous représente ces tourments comme un feu qui agira sur les corps et sur les âmes sans les détruire. Le sentiment de la plupart des Pères et des Théologiens est qu'il s'agit d'un feu réel et non allégorique; toutefois, ce n'est pas un article de foi. Les peines de l'enfer sont éternelles; le sentiment contraire serait une hérésie. *Voy.* DAMNATION.

Toutes les religions se sont accordées pour admettre qu'il y avait, après la mort, des supplices pour les méchants, comme il y a des récompenses pour les bons (*Voy.* ENFERS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*); mais elles diffèrent sur la description de ces supplices. — Homère, dans le XIe chant de l'*Odyssée* ; Virgile, dans le VIe livre de l'*Énéide* ; Dante, dans la *Divine Comédie* (*Enfer*); Milton, dans le *Paradis perdu* (ch. I et II); Fénélon, dans le *Télémaque* (liv. XIV); Voltaire, dans la *Henriade* (ch. VII) ; Chateaubriand, dans les *Martyrs* (liv. VIII), ont décrit poétiquement les Enfers.

ENFERMÉS, nom sous lequel on a longtemps réuni tous les Mollusques acéphales, à coquille baillante aux deux extrémités, et dont le manteau ouvert antérieurement pour le passage du pied, se prolonge postérieurement en un double tube qui fait saillie hors

de la coquille. Tels sont les *Solens*, les *Fistulanes*, les *Clavagelles*, les *Pholades*, les *Tarets*, etc. Les Enfermés ont été depuis démembrés en un certain nombre de familles.

ENFILADE (du préf. *en*, et de *file*), nom donné, dans l'Art militaire, à des tranchées, à des lignes de troupes ou de fortifications qui sont droites, et qui peuvent être aisément balayées par le canon de l'ennemi. — C'est aussi la ligne droite suivie par un projectile qui peut agir parallèlement à un chemin couvert, aux défenses d'une place, etc.

ENFLE-BOEUF. *Voy.* BUPRESTE, CARABE et MÉLOÉ.

ENFLURE, nom donné, en Pathologie, à tout gonflement morbide. L'enflure prend le nom de *boursouflure* quand il n'existe pas de symptômes inflammatoires prononcés; d'*emphysème*, quand elle est produite par l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire; d'*œdème*, quand elle est due à une infiltration de sérosité dans une partie plus ou moins circonscrite; d'*anasarque* ou de *leucophlegmatie*, quand cette infiltration affecte toute l'économie.

ENFUMÉ, nom vulgaire de l'*Amphisbène* et d'un poisson du genre Chétodon, le *Chætodon faber*.

ENGAGEMENT (du préf. *en*, et de *gage*). On appelait autrefois *engagement* l'acte par lequel le roi aliénait un bien du domaine public, contrairement au principe de l'inaliénabilité de ce domaine : ce bien prenait alors le nom de *domaine engagé*. Celui qui en devenait possesseur s'appelait *engagiste* : il jouissait des droits de propriété, mais il était tenu d'acquitter les charges du domaine, telles que prestations, logement et casernement des troupes, etc. *Voy.* DOMAINE.

Aujourd'hui, *engagement* est synonyme d'*obligation* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi MONT-DE-PIÉTÉ.

Dans l'Armée, on nomme *engagement* l'enrôlement volontaire d'un soldat. La durée de cet engagement est de 2 ans au moins et de 9 ans au plus. Les rengagements ne sont reçus que pour une durée de 2 à 5 ans. Dans l'armée de terre, l'engagement est admis à 18 ans ; dans l'armée de mer, à 16 ans (Lois du 21 mars 1832 et du 1er février 1868).

ENGAINANT (du préf. *en*, et de *gaine*), se dit, en Botanique, des feuilles qui, au lieu d'être attachées par un pétiole ou par la partie inférieure de leur limbe, se prolongent en une membrane tubuleuse qui enveloppe la tige. Les feuilles des Graminées et des Cypéracées sont *engainantes*.

ENGALLAGE. *Voy.* GALLE (NOIX DE).

ENGASTRIMYTHE (du gr. ἐγγαστρίμυθος). *Voy.* VENTRILOQUIE.

ENGELURE (du préf. *en*, et de *geler*). Cette affection a pour siége ordinaire les doigts des mains et des pieds, le talon, etc. ; elle s'observe surtout chez les enfants et les femmes, chez les sujets lymphatiques ou scrofuleux; elle est rare chez les individus robustes, les adultes et les vieillards. Le froid alternant avec la chaleur est la cause immédiate des engelures : aussi rien ne favorise plus leur développement que l'habitude trop commune de se réchauffer brusquement les pieds et les mains quand ils sont engourdis par le froid, surtout si ces parties sont mouillées. — Lorsque les engelures se bornent à un simple engorgement superficiel de la peau avec rougeur et démangeaison, ce qui est le cas le plus fréquent, on peut les faire disparaître au moyen de frictions sèches, aromatiques ou stimulantes, de lotions faites avec de l'eau salée, du vin, de l'eau-de-vie camphrée ou une solution d'alun; on peut encore les frotter avec de la neige fondue, ou tremper à plusieurs reprises la partie malade dans un bain d'eau froide sinapisée. Lorsque les engelures sont enflammées et très-douloureuses, on y applique de légers cataplasmes préparés avec la fleur de sureau, le mélilot pulvérisé, ou toute autre poudre résolutive humectée avec l'eau blanche. Les engelures ulcérées doivent être pansées avec l'onguent styrax, le digestif *animé*, le cérat saturnin, etc.; il faut quelquefois toucher les chairs fongueuses avec la pierre infernale.

ENGIN (du lat. *ingenium*, nom générique donné autrefois à tous les instruments destinés à enlever, lancer ou soutenir quelque poids considérable. Les uns servaient de machines de guerre avant l'invention de l'artillerie (balistes, catapultes, mangonneaux, béliers, scorpions, etc.); les autres servent dans les arts (moulins, grues, pressoirs, etc.). Auj., on emploie de préférence le mot *machine*. *Voy.* INGÉNIEUR.

On donne encore le nom d'*engins* : 1° aux filets et autres outils qui servent à la chasse et à la pêche ; 2° aux machines employées dans les mines pour épuiser l'eau et enlever les matériaux et les fardeaux. — Dans les fabriques d'aiguilles et d'épingles, on nomme *engin* une planche couverte de clous d'épingles entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser.

ENGIS, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes et type de la tribu des *Engidites*.

ENGORGEMENT (du préf. *en*, et de *gorge*), embarras produit dans une partie du corps par l'accumulation des fluides animaux. Les engorgements sont le plus souvent inflammatoires : quand ils sont accompagnés de dépôt interstitiel, il y a *induration*. *Voy.* ce mot.

ENGOUEMENT (du préf. *en*, et du lat. *gula* ou du radic. *gav*, gosier). Ce mot, qui signifie proprement l'obstruction du gosier par un morceau trop gros ou avalé de travers, et qui, dans l'usage vulgaire, ne se prend plus qu'au figuré, exprime, en Pathologie, une accumulation dans un conduit ou une cavité quelconque des matières qui y sont sécrétées ou portées. Il y a *E. des bronches*, quand les mucosités s'y accumulent; *E. des intestins*, quand les matières qui doivent les parcourir y séjournent. L'*E. d'une hernie* est l'arrêt et l'accumulation des matières stercorales dans l'anse intestinale que contient le sac herniaire ; si cet engouement persiste, il peut en résulter l'*étranglement*.

ENGOULEVENT, *Caprimulgus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux fissirostres, voisin des Martinets, est caractérisé par un bec très-déprimé, crochu à l'extrémité, garni de soies à sa base et pouvant s'ouvrir énormément. Leur plumage est gris-roussâtre, avec des traits noirs; leurs jambes sont emplumées. L'espèce type est l'*E. d'Europe*, vulg. *Crapaud volant* et *Tette-chèvre*, qui est de la taille d'une grive. Il fréquente les parcs de chèvres et de moutons, où il trouve beaucoup d'insectes; le peuple a longtemps cru qu'il y venait pour teter les chèvres. Parmi les espèces d'Amérique, on remarque l'*E. de la Caroline*, l'*E. d'Amérique* ou *Oiseau de pluie*, etc. Tous ces oiseaux font une grande destruction d'insectes nuisibles.

ENGOURDISSEMENT, pesanteur, insensibilité passagère d'un membre ou d'une partie du corps, provenant d'une suspension momentanée de l'action nerveuse. L'engourdissement est souvent un symptôme précurseur de la *paralysie*. *Voy.* ce mot.

ENGRAIN, espèce de Froment. *Voy.* FROMENT.

ENGRAIS (d'*engraisser*), matières organiques qui, mêlées à la terre arable, lui fournissent les éléments nécessaires à la végétation en modifiant sa nature chimique, et augmentent ainsi ou rétablissent sa fécondité : on oppose les *engrais* aux *amendements* qui sont essentiellement composés de matières inorganiques (*Voy.* AMENDEMENT). Il y a des *E. animaux*, des *E. végétaux* et des *E. mixtes*. Les *E. animaux* de facile décomposition sont : 1° le sang des abattoirs, produit excessivement actif; 2° la chair, les cadavres des bêtes mortes, les résidus des boyauderies, les poissons de mer qui ne s'emploient que dans un petit nombre de localités ; 3° les urines, le purin dont on imprègne des débris végétaux, de la tourbe ou des plâtras; 4° les excréments (*crottin*, *bouse*, etc.) : on emploie ces derniers délayés, sous le nom de *lisier*, aux environs de Zurich et dans une grande partie de la Suisse, où la paille est rare; la *poudrette* est prépa-

rée avec les excréments humains; le *guano*, la *colombine* sont des excréments d'oiseaux. Comme engrais animaux d'une décomposition lente, on utilise les poils, les crins, la plume, les rognures de peaux, les chiffons de laine, les débris de cornes, les os d'animaux, etc. — Les *E. végétaux* sont: les mauvaises herbes des jachères, des gazons, le chaume des diverses récoltes employé immédiatement; les végétaux semés pour être enfouis, la spergule, les lupins qui réussissent fort bien dans les terrains sablonneux de l'Italie et du Midi, les vesces, les trèfles, etc. On utilise encore comme engrais verts, dans le Gard, les rameaux et feuilles de buis; sur nos côtes, le goëmon mélangé d'algues et de fucus desséchés. — Enfin, les engrais les meilleurs sont les *engrais mixtes* ou *fumiers*. La qualité du fumier dépend en grande partie de la manière dont il est fabriqué et conservé. Le fumier devra être mis en tas au sortir des étables, assez longtemps pour que les parties animales puissent s'unir à la litière, mais non point assez pour que la fermentation se produise. *Voy.* FUMIER, GUANO, COLOMBINE, POUDRETTE, etc.

On a étendu, mais à tort, le nom d'*engrais* à des amendements minéraux simples ou composés. Tels sont l'*E. Laisné*, employé dans les environs de Paris concurremment avec les boues de la capitale ou *gadoues*; l'*E. Jauffret*; l'*E. normal chimique* de Th. Chauviteau, variable suivant la nature des terres, etc. — Voir les *Rapports* de MM. J. Liebig et Boitel (*Jury de l'Exposition univ. de* 1867, t. VIII).

Toute espèce de fraude dans la vente des engrais est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende de 50 à 2000 fr. (Loi du 27 juill. 1867).

ENGRAISSEMENT (d'*engraisser*), opération qui a pour but de faire augmenter la quantité de viande et de graisse dans les animaux destinés à la consommation. Le premier point est de choisir une race susceptible d'engraissement, car toutes ne sont pas aptes à ce perfectionnement. Il faut prendre des animaux jeunes, nés de parents jeunes, et préparés au régime d'engraissement par une sorte d'*entraînement* préparatoire (régime de plantes vertes); apporter de la variété et surtout de la régularité dans l'alimentation; employer la castration des mâles, le repos, l'obscurité, le sommeil; on remarquera que les féculents, pommes de terre, topinambours, fèves, pois, etc., contribuent tout particulièrement à l'engraissement. — Le bœuf *en chair*, c.-à-d. dont l'accumulation de graisse n'est pas apparente, fournit, pour 100 kilogr. de poids vivant, 52 kilogr. de viande nette, 4 kilogr. de suif; le bœuf *gras*, c.-à-d. dont l'embonpoint est prononcé, donne 57 kilogr. de viande et 6 de suif; le bœuf *fin gras*, donne 62 kilogr. de viande et 10 kilogr. de suif. — On engraisse les volailles en les empâtant, c.-à-d. en leur faisant avaler même de force plus d'aliments qu'elles n'en prendraient spontanément.

ENGRAULIS, nom latin scientifique de l'ANCHOIS.

ENGRAVÉE, maladie du pied, propre aux animaux didactyles, tels que le bœuf, le mouton, le porc. C'est une sorte de foulure causée par une longue marche ou un travail pénible sur un terrain dur, raboteux ou rempli de cailloux et de gros *gravier* (d'où le nom d'*engravée*): le repos, les bains de jambes et les applications émollientes suffisent pour la faire disparaître.

ENGRÊLURE (du préf. *en* et de *grêle*), petit point très-étroit qui forme le pied ou la bordure d'une dentelle: il peut faire partie de la dentelle ou être rapporté. *Voy.* ENTOILAGE.

ENGRENAGE (de préf. *en* et de *grain*), système de roues dentées et de pignons qui sont disposés de telle sorte que, lorsque l'on imprime à une des roues un mouvement de rotation, toutes les autres sont forcées de tourner avec des vitesses déterminées. Outre les engrenages ordinaires, qui sont *cylindriques*, il y a les *E. coniques* ou *roues d'angle*, qui sont des troncs de cône armés de dents; les *E. à lanterne*, comme dans les anciens moulins (*Voy.* ALLUCHON); les *crémaillères*, ou tiges garnies de dents, comme dans le cric, etc. Le rôle des engrenages dans les machines est considérable; on leur doit la supériorité des machines modernes. Il faut, toutefois, éviter de les multiplier, parce que chaque roue absorbe par le frottement une partie de la force motrice. Pour prévenir, autant que possible, l'usure qui détruit rapidement les engrenages, on interpose entre les dents de l'huile, de la graisse ou de la plombagine; on fait engrener des dents en fonte avec des dents en bois. La forme des dents doit être celle d'une portion d'épicycloïde; mais, dans la pratique, on se contente de terminer leurs côtés par des arcs de cercle; leur largeur est ordinairement de 4 à 5 fois leur épaisseur. La théorie des engrenages est une branche importante de la *cinématique*.

Il existe des machines à tailler les engrenages. Imaginées d'abord par l'Anglais Potts, elles ont été perfectionnées par MM. Sellers de Philadelphie et Zimmermann de Chemnitz.

ENGRENURE (comme le précédent), articulation immobile dans laquelle les os s'unissent par leurs bords, au moyen de dentelures qui se pénètrent réciproquement: telles sont les articulations des os de la voûte du crâne.

ENGYSTOMA. *Voy.* DACTYLÈTHRE.

ENHARMONIQUE (GENRE), du gr. ἐναρμονικός. Dans la Musique moderne, c'est une modulation où les notes ne changent que de nom sans changer d'intonation sensible: tel serait, par exemple, un accord où figurerait le *fa* dièse, lequel se convertirait en *sol* bémol pour entrer dans l'accord suivant. — Le mot *enharmonie* a été emprunté aux Grecs; mais, dans leur musique, il exprimait une succession mélodique par quarts de ton.

ENHYDRE (du gr. ἔνυδρος). On appelle ainsi les minéraux qui, dans leur intérieur, renferment quelques gouttes d'eau. Ce sont tantôt de petites géodes de calcédoine, tantôt du quartz hyalin, de la fluorine, etc. On fait monter en bague ces cristaux enhydres comme objets de curiosité.

ENHYDRE, ou *Loutre de mer*. *Voy.* LOUTRE.

ÉNICURE (du gr. ἑνικός, singulier, et οὐρά, queue), *Enicurus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, voisins des Bergeronnettes, est distingué par une queue longue et profondément fourchue, un bec long et presque droit, des tarses ou jambes assez élevées. Les espèces qu'il comprend sont toutes de Java ou de Sumatra; elles vivent sur le bord des ruisseaux ou des torrents, et cherchent avec avidité les larves des libellules. Le type du genre est l'*É. couronné*.

ÉNIGME (du gr. αἴνιγμα), expression métaphorique dont il faut deviner le sens véritable. Ce jeu d'esprit, qui n'est plus qu'un amusement pour les oisifs, paraît avoir eu de l'importance chez les anciens. On connaît l'énigme de l'*homme*, proposée par le Sphinx et devinée par Œdipe, les énigmes de Samson (*Juges*, XIV, 14), et celles de Salomon et de la reine de Saba (*Prov.*, I, 6; *Paralip.*, II, 9, 1). Négligée au moyen âge, l'énigme reprit faveur au XVIIe siècle, et reçut les honneurs de la poésie; l'abbé Cotin, surnommé le *père de l'énigme*, Boileau, Dufresny, Lamothe-Houdard, J.-B. Rousseau, Voltaire, cultivèrent ce genre. Enfin, le *Mercure de France* devint un recueil périodique d'énigmes en vers. Le poëte allemand Schiller en a versifié un grand nombre. Auj. la vogue de l'énigme est à peu près passée; l'énigme proprement dite a été remplacée d'abord par la *charade* et le *logogriphe*, puis par le *rébus* (*Voy.* ces mots). — Voir Cl. Ménestrier, *Philosophie des images énigmatiques* (1694); de La Porte, *Magasin énigmatique*; Hilaire le Gai, *Un million d'énigmes* (1850), etc.

ENJAMBEMENT (d'*enjamber*), rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots qui sont indispensables pour faire un sens. Cette construction ne doit être employée que quand on veut produire un certain effet, comme dans ce passage de Racine (*Plaideurs*, acte III, sc. 3):

.... Puis donc qu'on nous permet de *prendre*
Haleine, et que l'on nous défend de nous étendre...

L'enjambement était commun chez nos anciens poëtes; l'école de Ronsard surtout en abusa, et c'est ce qui le fit proscrire au XVIIe siècle,

Et le vers sur le vers n'osa plus *enjamber*.

Cependant, les poëtes de nos jours ont essayé de le remettre en honneur.

ENKYSTEMENT (du préf. *en* et de *kyste*). On entend par ce mot, en Physiologie et en Médecine, l'isolement d'un corps étranger introduit par accident au milieu des tissus d'un être vivant; il se forme autour de ce corps une sorte de membrane à tissu lamineux qui le sépare des parties voisines et l'empêche de devenir nuisible par sa présence. C'est ainsi que des balles de plomb, etc., ont pu séjourner des années au milieu des tissus. L'enkystement est donc un moyen de protection de la nature; c'est la séquestration d'un corps nuisible qu'elle ne peut éliminer, ni absorber.

ENLAÇURE, trou percé par les Charpentiers, avec la tarière appelé *laceret*, en travers des mortaises et des tenons pour les cheviller ensemble.

ENLÈVEMENT. L'*enlèvement* ou *détournement* de mineurs est puni de la réclusion; si la personne enlevée est une fille de moins de 16 ans, la peine est celle des travaux forcés à temps (C. pén., art. 354 et suiv.). *Voy.* RAPT.

ENLUMINURE (d'*enluminer*; du préf. *en* et du lat. *lumen*, lumière), nom donné autrefois aux ornements en couleur, tels que fleurons, vignettes, lettres ornées, sujets à personnages, etc., qui décorent les manuscrits du moyen âge : ces enluminures, tracées au pinceau et en couleurs épaisses, sont pour la plupart de véritables miniatures. *Voy.* MINIATURE.

Aujourd'hui, on donne ce nom au coloriage des images et des estampes, ainsi que des cartes géographiques et des cartes à jouer. L'enlumineur d'estampes se sert de couleurs à l'eau et à la gomme, et procède par teintes plates et transparentes qui laissent ressortir les ombres de la gravure ou de la lithographie. L'enluminure des cartes à jouer se fait à l'aide de planches percées à jour. On a appliqué avec succès la lithographie à l'enluminure (*Voy.* LITHOCHROMIE). — L'enluminure à la main ne mérite guère le nom d'art; cependant elle a été portée de nos jours à une grande perfection : elle est surtout utile pour les planches d'anatomie et d'histoire naturelle, pour le coloriage des figures de blason, des cartes géographiques, etc.

ENNÉADÉCAÉTÉRIDE (du gr. ἐννέα, neuf, δέκα, dix, et ἔτος, année), cycle de 19 ans. *Voy.* CYCLE.

ENNÉADES (du gr. ἐννεάς, neuvaine), collection de neuf livres : telles sont les *Ennéades* de Plotin; les 54 livres dont se composent les écrits de ce philosophe forment 6 *ennéades*.

ENNÉAGYNE (du gr. ἐννέα, neuf, et γυνή, femelle), nom donné, en Botanique, aux fleurs qui ont 9 pistils.

ENNÉANDRIE (du grec ἐννέα, neuf, et ἀνήρ, ἀνδρός, mâle), 9e classe du système de Linné, comprenait les plantes hermaphrodites, dont la fleur offre 9 étamines, nombre, du reste, fort rare dans les végétaux phanérogames.

ÉNOPLIE (du gr. ἔνοπλος, armé), *Enoplium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Clairones : corselet presque cylindrique, élytres un peu larges; antennes terminées par une massue en scie. L'*É. serraticorne*, type du genre, est un petit insecte noir, pubescent, ponctué, qui a les premiers articles des antennes jaunâtres. On le trouve sur les fleurs et sous le bois mort dans le midi de la France.

ÉNOPLOSE (du gr. ἔνοπλος), *Enoplosus armatus*, joli petit poisson de la famille des Percoïdes et du genre Apron, remarquable par la longueur de ses deux nageoires dorsales. Il est long de 0^m,18, d'un blanc argenté, relevé par 8 bandes noires de longueur inégale; ses nageoires sont noirâtres. On le trouve sur les côtes de l'Australie.

ENQUÊTE (du lat. *inquisita*), toute recherche faite au moyen du témoignage des hommes pour constater certains faits.

L'*Enquête judiciaire* est l'audition des témoins sur des faits articulés par une partie et méconnus par l'autre dans un procès civil. Dans les procès criminels, l'enquête prend le nom d'*information*. Dans les affaires ordinaires, l'enquête se fait devant un juge commis par le tribunal; dans les affaires sommaires, elle a lieu à l'audience; dans les tribunaux de paix, elle est faite par le juge lui-même. Les témoins sont entendus séparément, et leurs dépositions sont consignées dans un procès-verbal dit *procès-verbal d'enquête* (C. de proc., art. 252-294). — Dans les parlements, on appelait *chambres des enquêtes* les chambres établies pour juger les appels des sentences rendues sur procès instruits par écrit.

L'*Enquête administrative* est un mode d'information au moyen duquel l'administration recueille des renseignements sur une affaire dont l'examen lui est soumis. On appelle enquête *de commodo et incommodo* celle qui a pour but d'éclairer l'autorité supérieure et de constater les avantages ou les inconvénients d'un projet d'utilité publique. Ces enquêtes ont lieu dans les cas d'aliénation, d'acquisition, d'échange, d'expropriation, de fondation d'établissements nouveaux. Le soin de l'enquête est confié au juge de paix ou à tout autre fonctionnaire délégué par le préfet ou le sous-préfet.

On appelle *Enquête parlementaire* une enquête ordonnée par une assemblée législative, et faite en son nom par une commission spéciale composée de membres choisis dans son sein, dans le but de constater des faits et de recueillir des renseignements propres à éclairer sur des matières d'intérêt public.

ENRAYER (du préf. *en* et de *rais*, rayon de roue), c'est entraver le mouvement des roues d'une voiture qui descend une pente rapide : ce qui se fait soit en appuyant fortement contre les roues de derrière, au moyen d'un *frein*, soit en plaçant sous les roues un *sabot* : dans l'un et l'autre cas, la roue glisse ou traîne sur le sol en frottant au lieu de tourner.

ENREGISTREMENT, inscription d'actes sur un *registre*, dans le but d'en assurer la conservation et l'authenticité. On distingue : 1° l'*E. des lois*; 2° l'*E. des actes privés*; 3° l'*E. des pièces administratives*.

1° L'*Enregistrement des lois* était, avant 1789, l'acte par lequel les parlements, après avoir examiné les lois et ordonnances rendues par le roi, les transcrivaient sur leurs registres, pour être publiées et exécutées par tout le royaume. Avant d'enregistrer les édits qui leur paraissaient illégaux, les parlements avaient le droit de faire des *remontrances*; mais si le roi croyait devoir passer outre, il ordonnait, dans un *lit de justice*, que les actes fussent enregistrés nonobstant opposition. — L'enregistrement des lois par le parlement ne paraît pas remonter au delà de 1302 : ce n'est qu'en 1418, sous Charles VI, qu'on trouve le premier exemple de protestation. — La formalité de l'enregistrement est auj. remplacée par l'insertion des actes législatifs au *Bulletin des Lois* ou au *Journal officiel*.

2° L'*Enregistrement des actes privés* est une formalité qui a pour but de donner aux actes une date certaine et d'en établir l'authenticité; elle est accomplie par des préposés qui transcrivent les actes, en tout ou en partie, sur des registres publics. Il est perçu pour cette transcription, au profit de l'État, des droits dont les uns sont proportionnels et les autres fixes. Le droit proportionnel s'applique à tous actes qui contiennent obligation, libération, condamnation, allocation ou liquidation de sommes et valeurs; transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles (par mutation, succession, etc.); le droit fixe s'applique aux actes civils, judiciaires ou extrajudiciaires, qui ne rentrent dans aucune des ca-

tégories précédentes. La quotité de ces droits varie selon la nature des actes, depuis 0 fr. 30 c. jusqu'à 3,000 fr. pour les droits fixes; depuis 0 fr. 10 c. p. 0/0 jusqu'à 10 fr. p. 0/0 pour les droits proportionnels. Indépendamment du droit d'enregistrement, il est perçu, sous le nom de *décime de guerre*, 0 fr. 10 c. par franc, impôt voté en l'an VII pour les frais de la guerre, et qui a continué de subsister. Les droits d'enregistrement sont ouverts au moment de la confection des actes. Les délais fixés par la loi pour les acquitter sont de 4 jours pour les actes d'huissier et de tous les fonctionnaires ayant droit de faire des procès-verbaux; de 10 jours pour les actes des notaires qui résident dans la commune où le bureau d'enregistrement est établi; de 13 jours pour ceux qui n'y résident pas; de 20 jours pour les actes judiciaires et pour les actes d'administration centrale et municipale. Les actes sous seing privé ne sont soumis à la formalité de l'enregistrement qu'autant que l'on veut en faire usage en justice; toutefois, ceux de ces actes qui contiennent transmission de propriété ou d'usufruit de biens immeubles, baux à ferme et à loyer, doivent être enregistrés dans les 3 mois. La sanction de ces délais se trouve dans le payement d'un *double droit*. Le *double droit* est aussi exigé dans le cas de fausse déclaration des valeurs. — *Voy.* Délet (enregistrement en).

Les droits d'enregistrement figurent parmi les contributions indirectes; ils sont très-onéreux pour les particuliers, mais c'est une des sources les plus fécondes du revenu public; ils sont en même temps des plus faciles à percevoir et des moins coûteux pour le trésor. La perception en est confiée à une administration spéciale qui dépend du ministère des Finances. Cette administration, dite *de l'Enregistrement et des Domaines*, embrasse à la fois l'Enregistrement proprement dit, les Domaines et le Timbre. Elle se compose d'un *directeur général*, siégeant à Paris et assisté de 3 *administrateurs;* d'autant de *directeurs* qu'il y a de départements; d'*inspecteurs*, de *vérificateurs*, enfin de *receveurs*, qui résident dans les chefs-lieux d'arrondissement et les cantons importants: les receveurs n'ont d'autre traitement qu'une remise proportionnelle. On n'est admis dans l'administration que par concours et après un surnumérariat.

L'institution de l'enregistrement remonte au temps de Constantin. Cet empereur ordonna, sous le titre d'*insinuation*, l'enregistrement de certains actes, notamment des *donations*. L'*insinuation* paraît s'être conservée pendant le moyen âge; elle reçut une sanction légale en France par l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue en 1539. Le *contrôle des titres*, créé en 1581, fut étendu et reconstitué en 1693 par un édit de Louis XIV. Le droit de contrôle fut, ainsi que le *centième denier* et plusieurs droits analogues, supprimé en 1790, et tous furent remplacés par un droit unique sous le nom de *droit d'enregistrement*. La perception en fut confiée par une loi de février 1791 à une administration nouvelle, dite *de l'Enregistrement*, laquelle fut bientôt réunie à celle des *Domaines*. Cette administration fut, après divers essais, définitivement constituée par les lois du 22 frim. an VII et du 27 vent. an IX. — Voir, en outre, les lois des 28 avril 1816, 16 juin 1824, 21 avril 1832, 20 fév. 1849, 15 mai et 7 août 1850, 22 juin 1854, 5 mai 1855, 6 et 23 juin 1857, 11 juin 1859 et 28 juin 1861.

Les principaux ouvrages sur cette matière sont le recueil des *Instructions* de l'administration, publié depuis 1802; le *Code de l'enregistrement* (1833); le *Manuel de l'enregistrement*, de M. Biret (1837); le *Traité des droits d'enregistrement*, de MM. Championnière et Rigaud (1835-52); les *Principes généraux de l'enregistrement*, de M. G. Demante (1860); les *Dictionnaires* publiés par MM. Roland et Trouillet, par M. Fessard, etc.

3° L'*Enregistrement des actes administratifs* est une mesure d'ordre adoptée dans toutes les grandes administrations, qui consiste à consigner sur des registres, à leur arrivée et à leur départ, toutes les lettres, toutes les pièces de quelque intérêt, en leur donnant un numéro d'ordre. L'inscription des pièces est confiée, dans chaque administration, à un bureau spécial, dit *bureau de l'enregistrement*, et dans chaque bureau, au *commis d'ordre*.

ENREGISTREUR, nom donné, en Physique, à tout appareil qui inscrit les changements qui surviennent dans un système, tel qu'un thermomètre, un baromètre, une girouette, une boussole, etc. On emploie beaucoup l'électricité pour cet usage. Souvent l'inscription est obtenue sur un papier photographique à l'aide d'un pinceau lumineux qui suit les mouvements que l'on veut noter.

ENRÔLEMENT. *Voy.* Engagement, Recrutement.

ENROUEMENT (d'*enrouer*; du préf. *en* et du lat. *raucus*), altération de la voix, qui devient rauque. Il survient ordinairement à la suite d'un rhume ou d'une longue lecture faite à haute voix; c'est le résultat de l'inflammation superficielle de la membrane muqueuse dont est revêtu l'organe de la voix; il cesse avec les causes qui l'ont provoqué. C'est aussi un des signes de la phthisie pulmonaire ou laryngée.

ENROULEMENT, se dit, dans les Arts, de tous les ornements en forme de spirales, comme les *volutes*, les *rinceaux*, les *arabesques*, etc. (*Voy.* ces mots). — En Horticulture, on nomme ainsi certains ornements en buis et en gazon taillés en spirale, et dont on ornait autrefois les parterres.

ENROULÉS, mot proposé par Lamark pour une famille de Mollusques gastéropodes pectinibranches, comprenant toutes les coquilles qui ont la spire complétement enveloppée par le dernier tour, comme les *Porcelaines* et les *Cônes*. — En Entomologie, on appelle *Enroulées* les chenilles qui vivent dans l'intérieur des feuilles qu'elles ont roulées en cornet, comme celles du genre *Tortrix*.

ENS, mot latin qui signifie *être*, et par lequel Paracelse désigne l'influence que, dans son système, certains êtres ont sur nos corps: il distinguait l'*ens Dei*, l'*ens astrorum*, l'*ens naturale*, l'*ens morborum*, etc. Il y avait un *ens primum* des animaux, des minéraux et des végétaux: on attribuait à ce dernier la puissance merveilleuse de rajeunir et même de renouveler les corps. — Les anciens chimistes ont aussi donné ce nom à diverses préparations auxquelles ils attribuaient des vertus imaginaires, telles que l'*ens Martis*, chlorure de fer et d'ammoniaque, et l'*ens Veneris*, deutochlorure de cuivre et d'ammoniaque sublimé.

ENSAISINEMENT (du préf. *en* et de *saisine*), se disait dans l'ancien Droit et se dit encore aujourd'hui de l'acte par lequel une personne est investie ou saisie d'un droit. Ainsi l'ensaisinement du cessionnaire d'une créance résulte des formes indiquées par l'article 1690 du Code Napoléon.

ENSEIGNE (du lat. *insigne*). On nomme ainsi, dans les Armées, le signe de ralliement sous lequel se rangent les soldats. L'usage des enseignes remonte à la plus haute antiquité. Des branches vertes, des peaux d'animaux, un morceau de pourpre, un bouclier, un casque, une cuirasse, portés au bout d'une pique, suffirent dans les premiers temps; les compagnons de Romulus avaient pour enseigne une botte de foin (*manipulus*). A ces signes grossiers succédèrent des figures d'animaux: la chouette à Athènes, le cheval Pégase à Corinthe; le taureau, le crocodile, le vautour en Égypte; l'aigle et la colombe chez les Perses; le loup, l'ours, le taureau, le coq, chez les Gaulois, etc. Les Romains adoptèrent successivement diverses figures d'animaux, jusqu'à Marius, qui affecta exclusivement l'aigle aux légions. Toutes ces figures étaient tantôt en or ou en argent et portées au bout d'une lance, tantôt peintes ou brodées sur des drapeaux de fil, de laine ou de soie.

Les Francs Ripuaires avaient pour enseigne une épée, la pointe en haut; les Francs Saliens et les Sicambres, une tête de bœuf. En 498, la chape de Saint-

Martin devint le drapeau des Francs et du roi. Elle fut ensuite remplacée par l'*oriflamme* (*Voy.* ce mot). Au moyen âge les enseignes se multiplièrent : on vit s'élever les *pennons*, les *gonfalons*, les *bannières*, les *guidons*, les *cornettes* (*Voy.* ces mots). Au XVe siècle, on donna le nom particulier d'*enseigne* à un drapeau du second ordre, marchant après la bannière nationale. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un terme générique, qui comprend le *drapeau* de l'infanterie et l'*étendard* de la cavalerie.

Au moyen âge, on appelait *enseigne* une petite troupe qui marchait sous une même enseigne ou drapeau, et qui était assimilée, selon les circonstances, à une compagnie, à un bataillon. Le nombre des soldats variait de 200 à 500. On nommait aussi *enseigne* ou *porte-enseigne*, celui qui portait l'enseigne dans un bataillon, une compagnie.

Dans la Marine française, on donne le nom d'*enseigne de vaisseau* à un officier immédiatement supérieur à l'aspirant de 1re classe et dont le rang répond à celui de lieutenant dans le service de terre ; on le qualifie de lieutenant quand il est embarqué.

ENSEIGNE, tableau figuratif mis à l'extérieur d'une maison pour indiquer le commerce ou la profession du propriétaire. L'enseigne constitue une véritable propriété, qu'il n'est permis ni d'usurper, ni d'imiter de manière à établir une confusion nuisible au véritable propriétaire. C'est un accessoire du fonds de commerce et qui se transmet avec lui.

ENSEIGNEMENT (d'*enseigner* ; du b.-lat. *insignare*). Considéré sous le rapport de son objet et de ses degrés divers, l'enseignement est *primaire*, *secondaire* ou *supérieur*, selon qu'il se borne aux notions indispensables à tout homme (lecture, écriture, calcul), ou qu'il y joint les éléments des lettres et des sciences, ou qu'enfin il expose avec tous leurs développements les plus hautes théories littéraires ou scientifiques. — Considéré sous le rapport de sa destination, l'enseignement est *général* ou *spécial*, selon qu'il prépare à toutes les carrières à la fois, ou qu'il prépare exclusivement soit aux carrières libérales, soit au commerce ou à l'industrie ; dans ce dernier cas, on le nomme aussi *professionnel*, *spécial* ou *technique*. — Considéré par rapport à ceux qui le dispensent, l'enseignement est *privé* ou *public*, selon qu'il est donné par les particuliers ou par l'État ; il est *libre* si chacun peut s'y livrer sans obstacle, *monopolisé* ou *officiel*, quand il dépend exclusivement du gouvernement. — On trouvera aux articles INSTRUCTION PUBLIQUE et UNIVERSITÉ tout ce qui se rapporte à l'organisation, à la législation et à l'historique de l'enseignement.

Méthodes d'enseignement. Considéré sous le rapport du mode employé pour le distribuer, l'enseignement est *individuel*, *simultané*, *mutuel* ou *mixte*, selon que le maître donne sa leçon à chaque élève séparément, à plusieurs à la fois, ou qu'il se sert des élèves les plus avancés pour instruire les autres, ou qu'enfin il combine ces diverses méthodes.

Dans l'*enseignement mutuel*, les enfants sont rangés par *classes*, selon leurs divers degrés d'instruction. Chaque classe est présidée par un enfant plus instruit que les autres, nommé *moniteur*. Ceux-ci à leur tour sont dirigés par un *moniteur général*. Les *moniteurs* reçoivent directement la leçon du maître ; puis ils la transmettent aux élèves moins avancés. Cette méthode, qui ne s'applique guère qu'à l'instruction primaire, a l'avantage d'entretenir dans les élèves l'activité et l'émulation, de proportionner l'enseignement au degré d'instruction de chacun, et d'offrir une grande économie, en permettant à un seul maître de diriger une école fort nombreuse. — L'*E. mutuel* paraît avoir été connu des anciens ; il est pratiqué de temps immémorial dans l'Inde. En France, il avait été essayé à plusieurs reprises, notamment par Mme de Maintenon à Saint-Cyr ; par Herbault à la Pitié (1741) ; par le chevalier Paulet, dans une école fondée en 1772 ; mais cette méthode n'attira l'attention publique qu'après que Bell et Lancaster l'eurent appliquée en grand dans les écoles de l'Angleterre. Rapportée en France en 1815, propagée par Larochefoucauld-Liancourt, Lasteyrie, de Gérando, pratiquée par l'abbé Gaultier et ses disciples, elle obtint bientôt la faveur du public et reçut d'abord les encouragements de l'État ; malheureusement l'esprit de parti s'en empara pour opposer les *écoles mutuelles*, dirigées par des laïques, aux écoles des Frères, où l'on suivait le *mode simultané* ; dès lors l'enseignement mutuel devint suspect au gouvernement de la Restauration. Il reprit faveur après 1830. Aujourd'hui, les bons esprits s'accordent à reconnaître que la méthode mutuelle et la méthode simultanée ont chacune leurs avantages propres, et, loin de les opposer l'une à l'autre, ils tendent à les concilier en les fondant ensemble, ou bien ils choisissent l'une ou l'autre, selon les besoins des localités et le nombre des élèves à instruire.

Considéré sous le rapport de la marche à suivre dans la transmission des connaissances, l'enseignement est *synthétique* ou *analytique*, selon qu'il procède du général au particulier, des principes aux conséquences, des règles aux applications, ou qu'il s'élève des cas particuliers aux règles générales, des conséquences aux principes. La méthode synthétique est généralement adoptée pour l'enseignement des mathématiques ; la méthode analytique s'emploie de préférence pour la philosophie et les sciences expérimentales (physique, chimie, etc.). Dans l'enseignement de la grammaire et des lettres, tel que l'ont conçu Quintilien, Rollin, etc., on mélange les deux procédés ; on explique les règles à l'élève et on l'oblige à en chercher les applications, afin de l'amener peu à peu à penser et à trouver par lui-même jusqu'au moment où on l'abandonne à ses propres forces. L'abus de la méthode synthétique est la routine : c'est l'écueil où est tombée la Scolastique. L'abus de la méthode analytique est le manque de principes et de suite dans les idées : c'est le défaut de la réforme imaginée par Jacotot qui voulait que, pour l'étude des langues, l'élève apprît par cœur un livre, *Télémaque* ou l'*Énéide*, et fît lui-même sa grammaire. Évidemment l'enseignement ne saurait être soumis à un système uniforme et inflexible : il doit varier selon les circonstances, la nature des élèves, le degré d'instruction qu'on veut leur donner, etc. *Voy.* ÉDUCATION, INSTRUCTION, PÉDAGOGIE.

ENSEMENCEMENT. Il se pratique *à la volée*, *au jet libre*, avec le *semoir*, ou même avec le *plantoir*, instrument qui sert à faire des trous dans lesquels on dépose la semence. L'époque où il doit se faire varie selon les grains à semer. *Voy.* SEMAILLES.

ENSEVELISSEMENT (du préf. *en* et du lat. *sepelire*), s'emploie comme synonyme de *sépulture* (*Voy.* ce mot), mais signifie proprement l'action d'envelopper un corps mort dans le drap appelé *linceul*.

ENSIFORME (du lat. *ensis*, épée, et de *forme*), se dit, en Botanique, des parties qui ont la forme d'une épée. Les *feuilles ensiformes* (glaïeul) sont un peu épaisses au milieu, tranchantes sur les bords, et vont en se rétrécissant de la base au sommet, qui est aigu.

ENSILAGE, mise et garde du blé en silo. *Voy.* SILO.

ENSOUPLES (du lat. *insubulum*). On appelle ainsi des cylindres qui font partie du métier de tisserand : l'un, sur le derrière, porte la chaîne prête à mettre en œuvre ; l'autre, sur le devant, sert à enrouler l'étoffe à mesure qu'on la fabrique.

ENTABLEMENT (du préf. *en*, et de *table*), saillie en pierre qui est au haut des murs d'un bâtiment ; elle en forme le couronnement, et sert en même temps à soutenir la charpente de la couverture. — Ce mot désigne encore cette partie des édifices qui est au-dessus des pilastres ou des colonnes, et qui comprend l'architrave, la frise et la corniche. L'entablement est quelquefois surmonté d'un attique ou d'une balustrade. — On appelle *E. de couronnement*, celui qui couronne un mur ou entoure un plafond ;.

E. recoupé, celui qui fait avant-corps sur une colonne ou sur un pilastre.

ENTE (du gr. ἔμφυτον, implanté), espèce de greffe qui consiste à insérer un scion dans un autre arbre. *Voy.* GREFFE.

ENTÉLÉCHIE (en grec ἐντελέχεια, de ἐντελές, achevé, et ἔχειν, avoir), terme créé par Aristote qui définit l'âme, l'*entéléchie d'un corps naturel, organisé, qui a la vie en puissance.* Dans cette définition, *entéléchie* signifie *acte qui porte en lui-même sa fin*, en ce sens que l'âme est la *forme substantielle*, la réalité dernière du corps, réalité qui renferme en soi le principe de son action et qui tend d'elle-même à sa fin. Leibnitz a pris ce terme pour synonyme de *monade* (*Voy.* ce mot). — Consulter Ravaisson, *Essai sur la Métaphysique d'Aristote. Voy.* FORME.

ENTELLE (nom arbitraire), *Entellus*, espèce de Singe du genre Semnopithèque. Cette espèce est blanche; elle a la barbe jaune, et la face noire ainsi que les pieds et les mains. Sa taille dépasse 1m et sa queue n'a pas moins de 0m,70. L'Entelle est très-commun au Bengale, et si vénéré des Hindous, qu'ils se trouvent fort honorés quand il va piller leurs jardins et même leurs tables déjà servies.

ENTENDEMENT. *Voy.* INTELLIGENCE.

ENTÉRALGIE (du gr. ἔντερον, intestin, et ἄλγος, douleur), névralgie intestinale. *Voy.* NÉVRALGIE.

ENTÉRINEMENT (d'*entériner*, rendre entier), sorte de ratification à laquelle sont soumis certains actes, devant l'autorité judiciaire, pour devenir *entiers* et avoir leur plein effet Dans l'ancienne Procédure, l'entérinement était très-fréquent; il s'appliquait aux lettres de grâce, de rescision, de requête civile, d'émancipation, de bénéfice d'inventaire, etc. Auj., il a lieu surtout à l'occasion des grâces accordées aux condamnés; on l'emploie aussi pour les requêtes civiles et les rapports d'experts.

ENTÉRITE (du gr. ἔντερον, intestin, et de la désin. *ite*), inflammation de la membrane muqueuse du canal intestinal. L'entérite est *aiguë* ou *chronique*.

Les principales causes de l'*E. aiguë* sont l'action directe des substances âcres ou vénéneuses introduites dans les voies alimentaires, l'abus des purgatifs drastiques ou des liqueurs alcooliques, l'abus des glaces; la présence de corps étrangers, surtout de vers, dans les intestins, etc. Cette affection se propage souvent à l'estomac, et alors elle constitue la *gastro-entérite*, quand elle occupe le gros intestin c'est la *dysenterie* ou *entéro-colite*. — A l'état aigu, l'entérite présente les symptômes suivants: abdomen tendu, coliques plus ou moins fortes, avec diarrhée; soif ardente, quelquefois nausées, vomissements, borborygmes; urines peu abondantes, rouges et sédimenteuses; inappétence, sécheresse de la peau; langue rouge à la pointe et au pourtour, sèche et jaunâtre au centre. Sa durée est très-variable; sa terminaison peut avoir lieu par *résolution*, ou par le passage à l'état *chronique*.

L'*E. chronique* est bornée à une portion peu étendue du conduit intestinal; ses symptômes sont la fréquence des évacuations alvines et la liquidité des matières excrétées; le ventre est peu douloureux: l'appétit peut persister: cependant l'embonpoint et les forces diminuent. Sa durée est illimitée et sa terminaison incertaine.

Quand l'entérite est peu intense, il suffit ordinairement, pour la dissiper, d'une diète sévère, de boissons froides, gommeuses ou mucilagineuses, de cataplasmes et de lavements émollients; mais quand elle est plus vive, il faut y joindre les bains et demi-bains émollients, et le sous-nitrate de bismuth, avec les lavements laudanisés. Enfin, lorsque la maladie s'amende et que le besoin d'aliments se fait sentir, on permet ceux dont la digestion est le plus facile, comme la gélatine, les œufs, les crèmes de riz. Les vêtements de laine, l'exercice modéré, l'habitation à la campagne, sont fort utiles dans la convalescence.

ENTÉROCÈLE, hernie abdominale. *Voy.* HERNIE.

ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE (FIÈVRE). *Voy.* FIÈVRE TYPHOÏDE.

ENTÉROTOME (du gr. ἔντερον, et τομή, section), espèce de ciseaux à bords mous et dentelés inventés par Dupuytren pour diviser par compression des parties de l'intestin dans les hernies étranglées et les anus contre nature.

ENTERREMENT (du préf. *en* et de *terre*). Dans son acception propre, ce mot désigne l'action de mettre en terre un corps mort (*Voy.* INHUMATION); mais, le plus souvent, il s'emploie comme synonyme d'*obsèques* ou *funérailles*. (*Voy.* FUNÉRAILLES). — *Enterré vif.* Ce supplice barbare était surtout usité en Orient. A Rome, les Vestales qui manquaient à leur vœu de chasteté étaient enterrées vives. En Occident, on cite peu d'exemples de ce genre de supplice.

ENTHOUSIASME (du gr. ἐνθουσιασμός). Les Grecs désignaient proprement par ce mot l'état de l'âme des pythonisses et des sibylles, agitées, sur le trépied sacré, d'une fureur divine, ainsi que l'exaltation des poëtes et des artistes, que l'on supposait inspirée aussi par une divinité. Les Néoplatoniciens virent dans l'enthousiasme, si voisin de l'extase, un état dans lequel l'homme s'approchait de la Divinité. — Aujourd'hui ce mot s'applique à tout transport qui s'empare de l'âme, quand la sensibilité et l'imagination sont vivement excitées par une conception instinctive et spontanée du bien, du beau ou du vrai.

On a donné le nom d'*Enthousiastes* à des hérétiques qui croyaient avoir des inspirations de l'Esprit-Saint. On le donne encore aujourd'hui aux Anabaptistes, aux Quakers, aux Méthodistes, aux Mormons et à quelques autres sectes d'hérétiques, parce qu'ils soutiennent que l'Écriture doit être expliquée par les lumières de l'inspiration divine. *Voy.* ILLUMINÉS.

ENTHYMÈME (du gr. ἐνθύμημα), argument contenant seulement deux propositions, dont la première prend le nom d'*antécédent*, la deuxième de *conséquent*. Exemple : « Tout mammifère est vivipare; donc la baleine est vivipare. » L'enthymème diffère du syllogisme sous deux rapports: d'abord, il sous-entend une prémisse que l'intelligence suppose, *conçoit*, d'où son nom (en grec *conception*); ensuite, tandis que le syllogisme se compose de jugements dont la vérité est toujours évidente, l'enthymème se fonde quelquefois sur la vraisemblance et la probabilité, raison pour laquelle Aristote l'appelle le *syllogisme de l'orateur*; aussi est-il souvent employé en vers et en prose; exemple (Racine, *Britannicus*, IV, 3):

Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être.

ENTIER (du lat. *integer*). En Arithmétique, on oppose *nombre entier* à *nombre fractionnaire* (*Voy.* NOMBRE). — En Botanique, on nomme *feuille entière* une feuille qui n'a aucune irrégularité dans ses contours.

ENTIME (du gr. ἔντιμος, estimé), *Entimus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores et voisins des Charançons. On en trouve en France, en Angleterre, en Amérique, etc. Ils sont ornés des plus belles couleurs, depuis le vert doré jusqu'au fauve pâle.

ENTITÉ (du lat. barb. *entitas*, d'*ens*, *entis*, ce qui est), terme de la Philosophie scolastique, est synonyme d'*essence* ou de *forme*; c'est l'ensemble des caractères propres à chaque genre, à chaque espèce: ex., l'*humanité*, l'*animalité*. Souvent on a pris ces entités pour des substances réelles, et l'on a confondu avec les essences de simples qualités abstraites, comme le son, la couleur. *Voy.* RÉALISME.

ENTOILAGE (du préf. *en* et de *toile*), dentelle plus ou moins grosse, au bas de laquelle on en monte une plus fine. En général, on étend ce nom à tout ce qui sert de soutien ou de monture à quelque partie d'un travail plus fin et plus délicat. — *Entoiler une carte*, c'est la coller sur toile pour empêcher qu'elle ne se déchire.

ENTOMOLITHES (du gr. ἔντομον, insecte, et λίθος, pierre), nom donné par Linné à un genre de

Fossiles dans lequel il plaçait tous les Insectes et les Crustacés pétrifiés (*Voy.* Trilobite). — On donne aussi ce nom aux pierres qui portent des empreintes d'insectes.

ENTOMOLOGIE (du gr. ἔντομον, insecte, et λόγος, discours), partie de la Zoologie qui traite des Insectes. Elle a été développée surtout par les travaux de Réaumur, d'Olivier, de Fabricius et surtout de Latreille, qui a mérité le nom de *Père de l'entomologie*. Les ouvrages d'Audouin, de Dejean, de Desmarets, et de Th. Lacordaire (*Suites à Buffon, Collection Roret*), contiennent tous les développements que cette branche de connaissances a reçus depuis le commencement du siècle. *Voy.* Insectes.

ENTOMOSTRACÉS (du gr. ἔντομον, divisé, et ὀστρέον, coquille), section de la classe des Crustacés, ne renferme que de petits animaux aquatiques, habitant, pour la plupart, les eaux douces, tels que les *Cypris* et les *Daphnies* ou *Puces d'eau*.

ENTOMOZOAIRES (du gr. ἔντομον, divisé, et ζωάριον, animal), nom donné par M. de Blainville à une classe d'animaux qui correspond à peu près à l'embranchement des *Annelés*, ou plus exactement à la classe des *Articulés. Voy.* ces mots.

ENTONNOIR (du préf. *en* et de *tonne*). En Anatomie, on appelle *entonnoir du ventricule moyen du cerveau*, la dépression qu'offre la paroi inférieure de cette cavité au-dessus de la tige pituitaire.

En Botanique, ce nom désigne le pédoncule creux et en forme d'entonnoir de certains lichens. — *Fleur en entonnoir. Voy.* Infundibuliforme.

En Conchyliologie, c'est le nom vulgaire des Patelles profondes et coniques.

ENTORSE (du préf. *en* et de *tors*), vulg. *Foulure*, distension violente et même déchirure partielle des ligaments et des parties molles voisines d'une articulation, par suite d'un mouvement forcé. L'entorse a lieu surtout au pied et au poignet; le coude et le genou en sont quelquefois atteints; mais les entorses du pied sont les plus fréquentes. Celles-ci surviennent ordinairement dans un faux pas ou dans une chute violente sur les pieds. Au moment de l'accident on ressent une douleur très-vive : l'engorgement, d'abord peu marqué, devient bientôt considérable et prend un caractère inflammatoire ; la peau est plus ou moins injectée et ecchymosée. Quelquefois la fracture du péroné et l'arrachement de la malléole interne compliquent l'entorse du pied. — Si l'entorse est légère, elle n'est point dangereuse ; dans le cas contraire, elle se guérit lentement, laisse souvent de la faiblesse ou de la roideur et peut donner naissance à des maladies articulaires. — Le traitement consiste à combattre dès l'abord l'engorgement inflammatoire par une immersion prolongée dans l'eau froide, pure ou additionnée de sel, de vinaigre ou d'eau blanche : on renouvelle l'eau à mesure qu'elle s'échauffe ; on enveloppe ensuite le membre de compresses que l'on arrose fréquemment d'eau blanche et d'eau-de-vie camphrée, et on le maintient dans un repos absolu et une position élevée. Dans les cas graves, on a recours aux cataplasmes émollients, aux sangsues, etc. Quand l'inflammation a disparu, on revient aux répercussifs. — Le massage méthodique donne de bons résultats dans les entorses légères : suivi de l'application d'un bandage roulé bien fait, il permet l'usage du membre plus tôt que par les moyens ordinaires ; il paraît agir en facilitant la dissémination et l'absorption des matières épanchées autour de l'articulation.

ENTOZOAIRES (du gr. ἐντός, en dedans, et ζωάριον, animal), ou vers intestinaux, animaux parasites qui sont auj. compris dans la classe des *Helminthes. Voy.* ce mot.

ENTR'ACTE, intervalle qui, au théâtre, sépare les différents actes d'une pièce. C'est un repos pour les spectateurs comme pour les acteurs ; mais l'action, interrompue sur la scène, est censée continuer hors du théâtre. Souvent on donne à l'entr'acte une durée idéale qui est fort exagérée : telles sont ces pièces où le héros, ainsi que le dit Boileau (*Art poétique*, III, 42) :

> Enfant au premier acte, est barbon au dernier ;

comme dans *Julien ou Vingt-cinq ans d'entr'acte* ; dans *Trente ans de la vie d'un joueur*, etc.

Chez les Grecs, le spectacle était continu, sans division, sans interruption. Les Romains les premiers partagèrent les pièces en actes. Dans les entr'actes, des histrions amusaient les spectateurs.

ENTRAILLES (du lat. *interanea*), nom vulgaire des viscères renfermés dans les cavités splanchniques, et spécialement de ceux qui sont contenus dans l'abdomen. — L'inspection des *entrailles* des victimes était un des moyens employés chez les anciens pour prédire l'avenir. *Voy.* Aruspices au *Dict. d'H. et de G.*

ENTRAINEMENT (de l'angl. *to train*), éducation particulière du cheval de course. Elle a surtout pour objet de débarrasser l'animal de toute graisse superflue, de lui donner un tempérament nerveux et ardent, et de lui apprendre à courir, c.-à-d. à prendre promptement le galop et à le soutenir à toute vitesse pendant un certain temps. On y parvient à l'aide d'un régime et d'une alimentation appropriés, d'un traitement médical tonique et fortifiant, de soins et d'exercices savamment ménagés et continués sans interruption (*Voy.* Cheval et Course). — On applique quelquefois le mot *entraînement* au régime particulier auquel se soumettent les *jockeys*, les *boxeurs*, les *coureurs*, les *gymnastes* et autres individus de ce genre.

ENTRAIT (du préf. *en* et de *trait*), pièce de bois de longueur, qui traverse et qui lie deux parties opposées dans la couverture d'un bâtiment. Quelquefois on en place deux, et on les distingue par les noms de *grand* et de *petit entrait*.

ENTRAVES (du préf. *en* et du lat. *trabs*), liens ou bâtons dont on embarrasse les jambes d'un animal pour l'abattre, pour le fixer au pâturage, ou pendant une opération. On met des entraves à un cheval difficile pour le ferrer ; on en met aux jeunes chevaux pour les forcer à prendre l'allure de l'amble. Le plus souvent, les entraves ne sont qu'une corde qui lie les pieds de devant ou de derrière entre eux, ou un des pieds de devant avec celui de derrière correspondant, ou avec la tête. — On appelait aussi *entraves* (*compedes*) les liens dont les anciens embarrassaient les jambes des esclaves qui cherchaient à s'enfuir.

ENTRECHAT (de l'ital. *intrecciato*, entrelacé), se dit, en termes de Danse, d'un saut léger pendant lequel le danseur croise rapidement et plusieurs fois les deux pieds avant de retomber sur le sol. Les entrechats étaient connus en France au XVIIe siècle, mais ils ne furent introduits à l'Opéra qu'en 1730 par la Camargo : cette danseuse ne les battait qu'à 4 ; on les battit depuis à 6 et à 8 ; Vestris et Trénitz les battirent jusqu'à 10.

ENTRE-COLONNEMENT, nom donné, en Architecture, à l'intervalle compris entre deux colonnes voisines : la largeur de cet intervalle est déterminée par l'*ordre* d'après lequel l'édifice est établi ; on peut la diminuer ; mais il y aurait de l'inconvénient à l'augmenter.

ENTRÉE. En termes de Cour, on nommait *entrées* les réceptions journalières chez le roi, la reine, les princes du sang, etc. En France, il y avait autrefois, trois sortes d'entrées : l'*entrée familière*, qui avait lieu au réveil du roi ; elle était accordée aux princes du sang et de la famille royale, et parfois à quelques grands seigneurs ; les *grandes* et les *petites entrées*, qui étaient distinguées par les heures auxquelles elles avaient lieu : les premières appartenaient de droit aux gentilshommes de la chambre ; les autres charges donnaient droit aux secondes.

En Musique, le mot *entrée* a plusieurs significations. Dans un opéra, c'est la ritournelle qui annonce l'entrée en scène d'un personnage ; dans un ballet,

c'est le morceau approprié à une scène de danse ou de pantomime. — *Entrée* se dit aussi, dans la musique instrumentale d'ensemble, du sujet que chaque instrument attaquait le premier.

Dans l'Art culinaire, les *entrées* sont des mets qui se servent, avec le bœuf ou les relevés de potage, au commencement du repas, et qui font partie du premier service. Toutes les productions animales peuvent être employées comme entrées. On distingue les *grosses entrées*, les *entrées de broches*, les *entrées de braise*, etc.

Droits d'entrée. Les boissons de toute espèce, à l'exception de la bière, sont soumises, à l'entrée des villes dont la population dépasse 4,000 âmes, à un droit local qui ne doit pas être confondu avec le droit d'octroi, lequel est perçu au profit de la commune. — *Voy.* aussi OCTROI et DOUANES.

ENTRELACS, ornements d'Architecture diversement entrelacés, composés de fleurons liés et croisés les uns avec les autres, qui se taillent sur les moulures et dans les frises. — Les *entrelacs d'appui* sont des ornements à jour, qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou rampes d'escalier. Les peintres nomment *entrelacs* des ornements de feuillage ou de vigne qui se croisent dans un tableau.

ENTREMETS, préparations diverses, telles que soufflés, plats sucrés, gelées, glaces, etc., que l'on sert avec le rôti et avant le dessert

ENTREPAS, allure défectueuse du Cheval, qui consiste en une espèce d'amble rompu, moitié pas et moitié amble : c'est le train ordinaire des chevaux qui vont sur les épaules.

ENTRE-PONT, intervalle compris entre deux ponts, d'un bâtiment : on nomme spécialement ainsi l'espace compris entre le faux-pont et le premier pont. C'est dans l'entre-pont que se trouve la première batterie d'un vaisseau de ligne, et que couchent généralement les officiers, les élèves, les chirurgiens, les maîtres et une partie de l'équipage.

ENTREPÔT (d'*entreposer*), magasin public établi dans un port de mer ou une ville frontière, et dans lequel les commerçants ont la faculté de déposer les marchandises pour les réexporter sans payer de droits, ou pour les écouler à l'intérieur en n'acquittant les droits du fisc qu'au moment de la consommation. On distingue : l'*E. réel*, dépôt des marchandises dans un magasin placé sous la surveillance immédiate de la Douane, et l'*E. fictif*, ou dépôt dans les magasins du commerçant, et sous sa responsabilité, des objets par lui importés à charge par lui de garantir le payement des droits dont ils sont passibles après leur vente. Quelques villes de l'intérieur ont obtenu l'entrepôt réel pour des marchandises admissibles au transit, et d'autres, en plus grand nombre, pour les marchandises appartenant à leur commerce local ; on nomme ces derniers, *E. spéciaux* : tel est à Paris, l'*E. des vins*, et, dans les départements, les *E. pour les tabacs*. La durée de l'entrepôt réel est de 3 ans ; la durée de l'entrepôt fictif est d'une année. *Voy.* DOCK et MAGASINS GÉNÉRAUX.

ENTREPRENEUR, se dit, en général, de toute personne qui se charge de faire une chose à l'*entreprise*, c.-à-d. moyennant un prix convenu et à forfait ; et, plus spécialement, dans l'industrie du bâtiment et dans la plupart des travaux publics, de l'industriel qui, sous la direction d'un architecte ou d'un ingénieur, se charge d'exécuter les travaux, de fournir les matériaux, de diriger et de payer les ouvriers. — La loi range l'*entrepreneur* dans la catégorie des *commerçants* (*Voy.* ce mot) ; tout devis arrêté avec un entrepreneur, signé par lui et le propriétaire, est aux risques et périls du premier (C. Nap., art. 1787 90).

En Économie politique, on prend le nom d'*entrepreneur* dans une acception plus étendue : on appelle ainsi tout agent qui crée des produits en utilisant les recherches des savants et les travaux des ouvriers. Pour apprécier les besoins et trouver les moyens de les satisfaire utilement, il doit posséder, outre les connaissances techniques, le jugement qui constitue le talent des affaires, sans lequel il se ruine en fabriquant des produits dont le prix de revient est trop élevé ou le débit trop hasardeux. *Voy.* DÉBOUCHÉS.

ENTRE-SABORDS, bordages extérieurs qui couvrent les membres d'un bâtiment de guerre, entre les sabords d'une même batterie.

ENTRE-SOL, se dit en général, en Architecture, de tout logement pris sur la hauteur d'un étage. Dans un sens plus restreint, on nomme ainsi un appartement pratiqué entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Sa hauteur est ordinairement du tiers de l'étage dans lequel il est compris.

ENTRETOISE, pièce de bois ou de fer, en forme de traverse, terminée à chaque bout par un tenon et assemblée entre deux autres pièces pour les unir ou les fortifier.

ENTROQUE (du gr. ἐν, dans, et τρόχος, roue), nom donné, en Géologie, aux fragments cylindriques ou discoïdes de la tige des Crinoïdes. Certaines roches calcaires, dites *calcaires à entroques*, sont pétries de ces fragments, dont la cassure spathique leur donne un aspect caractéristique.

ENTR'OUVERTURE. *Voy.* ÉCART.

ÉNUCLÉATION (du lat. *enucleatio*), se dit, en Chirurgie, d'un mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit.

ÉNUMÉRATION DES PARTIES. En Rhétorique, c'est un lieu commun qui consiste à parcourir les différentes parties d'un tout ou les subdivisions d'une idée. Ex. : « Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il (Dieu) leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui. » (Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France*).

Énumération imparfaite. En Logique, c'est un sophisme qui, décomposant une question dans ses parties, en omet une à dessein. Ex. : « Toutes les idées proviennent des sens ou aucune n'en provient ; » il faudrait ajouter : « ou certaines idées proviennent des sens et certaines autres n'en proviennent pas. » — Ce faux raisonnement est quelquefois l'erreur d'un esprit peu éclairé, qui de quelques exemples insuffisants tire une conclusion générale. C'est le plus souvent l'arme de la passion qui attribue à un corps entier les fautes de quelques-uns de ses membres, ou qui proclame que la volonté de quelques factieux est la volonté de la nation.

ENVELOPPE. En Zoologie, on appelle ainsi des membranes destinées à recouvrir et à protéger certains organes : ainsi, l'on dit les enveloppes du cerveau, pour dire les méninges ; les enveloppes du fœtus, etc. — En Botanique, on nomme *E. florales*, l'ensemble des organes qui environnent les étamines et les pistils, comme la corolle, le calice, la glume, l'involucre, etc. ; *E. séminales*, celles qui entourent la graine ; *E. herbacée*, la seconde couche de l'écorce, celle qui se trouve immédiatement au-dessous de l'épiderme. *Voy.* ÉCORCE.

Courbes enveloppes, terme de Géométrie. Quand une courbe se déplace dans son plan en satisfaisant à des conditions déterminées, ou même en se déformant progressivement, le lieu des intersections de cette courbe dans chacune de ses positions, avec la position infiniment voisine, s'appelle son *enveloppe*. Les *caustiques*, qui jouent un rôle important dans la théorie des miroirs sphériques, offrent un exemple de courbes enveloppes des plus simples. La *développée* d'une courbe n'est autre chose que l'enveloppe de toutes ses normales.

ENVERGURE (du préf. *en* et de *vergue*), développement d'une voile dans la partie qui touche à la vergue. On dit qu'un bâtiment a beaucoup ou peu

d'envergure, selon que ses voiles présentent plus ou moins de largeur ou de surface à leur partie supérieure. — En Ornithologie, on nomme ainsi l'extension des ailes déployées d'un oiseau. Le Condor est l'oiseau dont les ailes ont le plus d'envergure.

ENVIE (du lat. *invidia*), tristesse criminelle qu'on éprouve du bien de son prochain. En Théologie, c'est un des sept péchés capitaux.

Dans l'usage vulgaire, ce mot désigne tantôt les dépravations de l'appétit qu'on observe surtout chez les femmes enceintes, tantôt de petites portions de peau (*reduviæ*) qui se détachent autour des ongles, et causent une assez vive douleur quand on les arrache ; tantôt des taches (*nævi materni*) que les enfants apportent en naissant, et auxquelles on attribue de la ressemblance avec certains objets que la mère aurait désirés pendant sa grossesse : ces taches résultent quelquefois d'un excès local de *pigment* (*Voy.* ce mot), ou d'une altération particulière du derme (*Voy.* COUENNE), et sont alors d'une teinte brune ou noirâtre ; ailleurs, elles sont dues à la présence anomale, dans une portion de la peau, d'artérioles et surtout de veinules capillaires : ces dernières sont rouges, rosées, violacées, ou bleuâtres. — *Voy.* aussi APPÉTIT.

ENVOI (d'*envoyer*). En Littérature, on nomme ainsi des vers qui accompagnent une pièce de poésie, et servent à l'adresser ou à en faire hommage à quelqu'un, et plus particulièrement la dernière strophe de l'ancienne *ballade* et du *chant royal*. *Voy.* ces mots.

En Droit, l'*Envoi en possession* est une autorisation accordée par un jugement, en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, ou les héritiers irréguliers d'une personne décédée (enfants naturels, conjoints, État, ou encore les légataires), sont mis en possession de biens qui leur sont dévolus (C. Nap., art. 120, 724, 1006, 1008).

ENVOULTEMENT ou ENVOUTEMENT (d'*envoulter*, du b.-lat. *invultuare*), sortilége ou maléfice qui consistait à piquer, déchirer, brûler une image de cire représentant la personne contre laquelle on voulait employer ce maléfice. On croyait que les personnes *envoultées* souffraient précisément dans la partie piquée ; un coup porté dans le cœur de l'image les faisait périr à l'instant. L'envoultement était connu des anciens, témoin Horace (*Sat.* I, 8, 29); il fut souvent employé au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle. *Voy.* ENCHANTEMENT, MAGIE.

ENVOYÉ, Reptile. *Voy.* ORVET.

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE. *Voy.* AGENT DIPLOMATIQUE et AMBASSADEUR.

ÉOCÈNE (FORMATION). En Géologie, ce mot désigne l'ensemble des terrains tertiaires du bassin de Paris, depuis les sables de Billy et l'argile plastique jusqu'aux marnes vertes qui couronnent le gypse de Pantin et de Montmartre. A. d'Orbigny a partagé la formation éocène en deux étages, l'*É. suessonien* et l'*É. parisien* (*Voy.* ces mots). — Par le mot *éocène*, et par ceux de *miocène* et de *pliocène* (*Voy.* ces mots), le géologue Lyell a voulu exprimer que les mollusques fossiles de ces trois formations ont *peu*, *assez*, ou *beaucoup* d'analogie avec les espèces auj. vivantes ; nous n'essayerons pas d'en justifier l'étymologie.

ÉOLICORDE. *Voy.* HARPE.

ÉOLIDE (du gr. αἰόλος, diapré), *Eolis*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nudibranches. Ce sont des animaux limaciformes, sans coquille à l'état parfait, à tête distincte, munie de deux ou trois paires de tentacules. Les Éolides brillent par leurs riches couleurs ; elles rampent sur les algues dans toutes les mers.

ÉOLIEN. *Voy.* DIALECTE, MODE, HARPE.

ÉOLIPYLE (d'*Éole*, dieu du vent, et du gr. πύλη, porte), instrument de Physique dont on attribue l'invention à Héron d'Alexandrie, et qui paraît être le premier exemple de l'emploi de la vapeur comme force motrice. Il est formé d'une boule métallique creuse, pouvant tourner autour d'un diamètre horizontal, et munie de deux tuyaux recourbés en sens opposé, qui partent des extrémités d'un autre diamètre perpendiculaire au premier. Si l'on expose cette boule remplie d'eau à une chaleur suffisante pour réduire l'eau en vapeur, celle-ci, en s'échappant par les tuyaux, imprime à l'appareil un mouvement de rotation en sens contraire de l'écoulement. La pression de la vapeur produit ainsi dans l'éolipyle le même effet que la pression de l'eau dans le *tourniquet hydraulique* (*Voy.* ce mot). En substituant l'alcool à l'eau et en l'enflammant à sa sortie du bec, on produit un jet de feu continu. — Dans l'*É. à recul* la boule n'a qu'un tuyau et est posée sur un petit chariot. On y met de l'eau, on ferme l'orifice avec un bouchon, et on chauffe. L'eau se vaporise et la pression de la vapeur lance le bouchon au loin ; en même temps le chariot recule en sens contraire.

ÉOLODICON ou ÉOLINE (d'*Éole* et du gr. ᾠδή, chant), instrument à touches et à vent inventé en 1816 par le Bavarois Eschenbach et fabriqué par Voigt, facteur d'instruments à Schweinfurt. C'est une espèce d'orgue expressif dans lequel les tuyaux sont remplacés par des plaques de métal fixées d'un seul côté, et mises en vibration par un soufflet.

ÉONS (du gr. αἰών), êtres intermédiaires entre l'homme et la Divinité, imaginés par les Gnostiques. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉOZOON (du gr. ἠώς, aurore et ζῶον, animal), fossile de la classe des Foraminifères, découvert récemment par MM. Dawson et Carpenter, dans des roches serpentineuses de la formation laurentienne du Canada, c.-à-d. dans des strates bien inférieures aux schistes siluriens de la Bohême qui, selon les géologues, contenaient la *faune primordiale*. L'Éozoon serait ainsi le représentant le plus ancien de l'organisme animal à la surface de la terre. Depuis, on l'a retrouvé en Bavière, en Bohême et dans les Pyrénées, dans des terrains que l'on rapportait jusqu'ici à la période azoïque.

ÉPACRIDE, *Epacris*, genre type de la famille des Épacridées, renferme des arbustes d'un port agréable, à rameaux grêles, à feuilles ovales d'un vert luisant, à fleurs blanches ou rouges, disposées en long épi. Presque toutes les espèces sont de l'Australie. On en cultive quelques-unes en serre tempérée. — La famille des *Épacridées* a été détachée de celle des Éricacées, avec laquelle beaucoup de botanistes la confondent encore.

ÉPACTE (du gr. ἐπακτός), nombre qui indique combien il faut ajouter de jours à l'année lunaire de 12 lunaisons pour former l'année solaire : ce nombre donne l'*âge de la lune* au 1er janvier de chaque année civile. Comme la différence entre les deux années est de 11 jours, l'épacte augmente chaque année de 11 jours jusqu'à ce qu'elle dépasse 29, nombre des jours d'une lunaison ; quand elle a atteint ce nombre, on suppose l'intercalation d'un nouveau mois lunaire.

ÉPAGNEUL, *Canis hispanicus*, espèce de Chien domestique, appartenant au groupe des Chiens de chasse et originaire d'Espagne (*Voy.* CHIEN). L'Épagneul a de longs poils soyeux et des oreilles longues, larges et pendantes ; ses principales variétés sont : le *grand Épagneul*, qu'on emploie à la chasse ; le *petit Épagneul*, blanc, plus ou moins taché de brun ; le *Pyrame*, à pelage moins long avec des taches rousses sur le front ; le *Chien de Calabre*, un peu plus grand ; le *Gredin*, petit, noir ; le *Babichon*, très-petit, jaune fauve ; le *Chien-lion*, aussi très-petit, à pelage court au train de derrière, etc. Tous ces chiens, à l'exception du grand Épagneul, s'élèvent surtout comme chiens d'appartement.

ÉPAGOMÈNES (du gr. ἐπαγόμενοι), se dit, en Chronologie, de 5 jours que les anciens Égyptiens ajoutaient aux 360 jours de leur année vague.

ÉPANCHEMENT, se dit, en Médecine, de l'effusion et de l'accumulation d'un fluide dans une partie qui n'est pas destinée à le recevoir, comme le cerveau, les poumons, les plèvres, la cavité abdominale,

etc. : tels sont l'extravasation du sang (*Voy.* Apoplexie), tout amas de pus, de sérosité, etc. (*Voy.* Empyème, Ascite, Hydrothorax, Hydropisie, etc.). Si le liquide est amassé dans les lames du tissu cellulaire, l'épanchement prend le nom d'*infiltration*.

ÉPANOUISSEMENT. *Voy.* Anthèse et Horloge (de Flore).

ÉPARGNE (de l'allem. *sparen*, ou du lat. *parcere*). L'Économie politique enseigne que les capitaux se forment par l'épargne des profits, quelle qu'en soit la forme, pour faire des avances à la production (*Voy.* Économie). L'acquisition d'un talent lucratif est une autre espèce d'épargne : car il représente un capital dont la valeur est dans les profits qu'il peut procurer. — Les entrepreneurs d'industrie ont des facilités de toute espèce pour faire valoir les capitaux qu'ils constituent par l'épargne. Il n'en est pas de même des propriétaires et des capitalistes qui reçoivent leur fermage ou l'intérêt de leurs capitaux : pour ne pas laisser ces sommes improductives, certaines sociétés, comme le *Crédit foncier*, la *Caisse des dépôts*, etc., les prennent en compte courant. Quant aux petits producteurs, aux ouvriers de tout genre dont les économies se font par des sommes très-minimes, on a institué en leur faveur la *Caisse d'épargne. Voy.* ci-après.

épargne (caisse d'), institution philanthropique destinée à recevoir les plus petites sommes que les personnes laborieuses veulent y placer. Les fonctions des directeurs, censeurs et administrateurs, sont gratuites. Il est délivré gratuitement à tout déposant un *livret*, destiné à l'inscription de toutes les sommes qui seront successivement versées ou retirées pour son compte. Ceux qui viennent faire un premier versement doivent se présenter en personne ; les versements subséquents peuvent être faits par un tiers. Aucun versement ne peut être moindre de 1 fr., ni excéder 300 fr. à la fois. On ne reçoit plus de versement lorsque le compte d'un individu s'élève à 1,000 fr. ; mais il est admis des exceptions en faveur des remplaçants, des marins et des sociétés de secours mutuels. Toutes les sommes reçues sont versées à la Caisse des dépôts et consignations, qui en sert l'intérêt à 4 p. 100 par an. Toute somme de 1 fr. et au-dessus produit intérêt ; les intérêts sont réglés à la fin de décembre, et on les ajoute au capital pour produire de nouveaux intérêts. On peut retirer à volonté les fonds déposés à la Caisse d'épargne : la demande de remboursement doit être faite par le titulaire en personne ou par le porteur d'un écrit signé du titulaire. Lorsque, par suite du règlement annuel des intérêts, un compte excède 1,000 fr., si le déposant, dans le délai de trois mois, n'a pas réduit son crédit au-dessous de cette somme, l'administration achète pour son compte une rente de 10 fr. sur l'État. Tout déposant qui change de résidence a le droit de demander le transfert de son crédit d'une caisse à une autre désignée par lui.

La première Caisse d'épargne paraît avoir été fondée à Hambourg en 1778 ; Berne suivit cet exemple dès 1787. La première caisse anglaise fut établie à Totwell en 1810 : Édimbourg eut la sienne en 1813, et Londres en 1816. En France, une société, à la tête de laquelle étaient Benjamin Delessert et Larochefoucauld-Liancourt, fonda à Paris, en 1818, une *Caisse d'épargne*, qui bientôt compta de nombreuses succursales dans les départements. Encouragée par le Gouvernement (Lois du 5 juin 1835, du 31 mars 1837, du 22 juin 1845), la Caisse d'épargne était arrivée, en 1848, à un haut point de prospérité ; mais elle eut alors fort à souffrir de la crise publique : les déposants redemandèrent en foule les sommes versées, et le gouvernement provisoire se vit forcé d'interdire les remboursements. C'est pour prévenir le retour d'un pareil embarras, que la loi du 30 juin 1851 a abaissé à 1,000 fr. le maximum des sommes déposées, qui précédemment pouvait s'élever à 3,000 fr. On compte aujourd'hui en France, plus de 500 Caisses d'épargne. — On doit à M. Agathon Prévost un *Manuel des déposants à la Caisse d'épargne*, 1852.

Poire d'épargne, variété de Poire précoce et fondante, dite aussi *Beau-présent* et *Beurré de Paris*.

épargne, se dit, chez les Doreurs, d'un mélange de blanc d'Espagne, de sucre et de gomme, dont on couvre les parties qui doivent être brunies.

Les Graveurs appellent *taille en épargne*, un procédé qui consiste à enlever le fond, en ménageant ou laissant en relief les parties qui doivent paraître. Les gravures sur bois sont taillées en *épargne*.

ÉPARTS. Ce sont, en termes de Charronnage, des traverses de bois qui lient ensemble les brancards ou limons d'une charrette, et qui supportent les planches qui en forment le fond.

ÉPARVIN ou épervin (d'*épervier*, parce que le cheval tient haut le pied malade comme fait l'épervier). On nomme ainsi : dans le Cheval, tantôt une exostose qui survient à la partie interne du jarret (*É. calleux*), tantôt un mouvement convulsif dans la flexion du jarret, sans déformation extérieure de l'articulation (*É. sec*) : dans ce dernier cas le cheval *harpe*, c.-à-d. lève le pied brusquement et plus haut qu'il ne faut. L'éparvin est presque toujours incurable. Le bœuf est sujet à l'*éparvin calleux*.

ÉPAULARD, nom vulg. du *Phocæna orca*, espèce de Cétacé cétodonte du genre *Marsouin*, dont quelques zoologistes font un genre à part. *Voy.* Marsouin.

ÉPAULE (du lat. *spathula*), partie la plus élevée du membre supérieur chez l'homme, et de la jambe de devant chez les quadrupèdes. La partie la plus saillante de l'épaule est le *moignon* ; la cavité qui se trouve au-dessous, le *creux de l'aisselle*. Le moignon de l'épaule est formé par la réunion de 3 os : l'omoplate, la tête de l'humérus et la clavicule ; de forts ligaments et des muscles unissent ces os entre eux, ainsi qu'aux os de la poitrine et du bras. L'épaule a 6 muscles propres : le sus et le sous-épineux, le petit et le grand rond, le sous-scapulaire et le deltoïde, auxquels se joint l'action de deux releveurs, l'angulaire et le rhomboïde, et de deux abaisseurs, le petit pectoral et le grand dentelé. Ses veines se rendent à la veine axillaire ; ses artères viennent de l'axillaire et de la sous-clavière ; ses nerfs viennent du plexus brachial. — L'épaule est sujette à des *luxations* et à des *fractures* qui peuvent devenir graves. Il est quelquefois nécessaire d'avoir recours à la désarticulation du membre.

ÉPAULEMENT, mur en terre qu'on élève pour *épauler*, c.-à-d. pour couvrir et protéger des pièces de canon ou des soldats placés sous le feu de l'ennemi. On construit aussi des épaulements en fascines ou en sacs à laine.

ÉPAULETTE, large galon garni de franges que les militaires portent sur chaque épaule, et dont la forme, la grandeur et la signification ont souvent varié. Destinée d'abord à retenir le baudrier et à garantir l'épaule, l'épaulette est devenue un signe distinctif. Dans l'Armée française, les épaulettes des simples soldats sont en drap ou en laine, de couleur différente, selon les corps auxquels ils appartiennent. Les épaulettes des officiers sont en or ou en argent, selon les corps : elles sont à *franges simples* pour les grades inférieurs (capitaines, lieutenants, adjudants) ; à *graines d'épinards* pour tous les grades supérieurs. On appelle *contre-épaulette* une épaulette sans franges ; la contre-épaulette concourt avec l'épaulette à marquer les grades : le sous-lieutenant et le major portent l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche ; le lieutenant et les chefs d'escadron ou de bataillon portent l'épaulette à gauche, la contre-épaulette à droite ; le capitaine, le lieutenant-colonel et tous les grades supérieurs portent deux épaulettes ; celles des officiers généraux ont en outre des étoiles d'or ou d'argent (2 pour les généraux de brigade, 3 pour les généraux de division).

C'est le maréchal de Belle-Isle qui établit en France, en 1759, l'usage des épaulettes. Elles ont été adop-

tées depuis par beaucoup de nations étrangères.

ÉPAVES (du lat. *ex*, et de *pavidus*, effrayé ; parce que ce mot se disait d'abord des animaux effrayés et égarés). En Droit, on donne le nom d'*épaves* aux choses égarées dont on ne connaît point le propriétaire. On nomme *É. maritimes*, ou simplement *épaves*, les objets naufragés que la mer rejette sur ses bords; *É. d'eau*, les effets trouvés au milieu des fleuves ou rivières navigables, ou sur leurs rives ; *É. foncières et immobilières*, les héritages abandonnés et dont le propriétaire est inconnu, etc. — Au moyen âge, les épaves appartenaient au seigneur haut-justicier, si elles n'étaient pas réclamées dans les délais fixés par les coutumes. Aujourd'hui, d'après une circulaire du ministre des Finances, de 1825, les objets perdus doivent être remis à l'autorité administrative ou judiciaire, et, après 3 ans passés sans réclamation du propriétaire, ils sont attribués à l'inventeur. Les épaves maritimes trouvées sur le rivage appartiennent à l'État si elles ne sont pas réclamées dans l'an et jour; si elles ont été trouvées en pleine mer, un tiers en espèces ou en deniers est dû à ceux qui les ont sauvées. *Voy.* AUBAINE, BRIS (Droit de), CHOSE TROUVÉE.

ÉPEAUTRE, *Triticum spelta*, espèce du genre Froment, appelée aussi *blé rouge*, est caractérisée par sa couleur rouge brique et par ses fleurs tronquées obliquement et pourvues de 4 barbes ; la tige s'élève peu ; les épis sont aplatis, peu allongés, remplis de grains petits et légers qui au battage ne se détachent pas des balles. Ces grains donnent une farine très-blanche et très-liante, et un excellent gruau. On cultive l'épeautre dans les pays montagneux, où il féconde les mauvais sols. — Pour les variétés, *Voy.* FROMENT.

ÉPÉE (du lat. *spatha*), arme offensive et défensive, dont la forme et la matière ont souvent varié. L'épée des Gaulois était longue et large et souvent en cuivre. L'épée romaine était en fer, à lame courte, épaisse au milieu, à pointe acérée, et à double tranchant. Les Perses, les Germains et les Gaulois portaient l'épée en tout temps ; les Grecs et les Romains ne la ceignaient qu'en temps de guerre. L'épée des Francs était courte, lourde, sans pointe et à deux tranchants. On sait que les paladins et plus tard les chevaliers donnaient un nom à leurs épées : la *joyeuse* de Charlemagne et la *durandal* de Roland sont les plus célèbres. Au temps des croisades, l'épée des chrétiens était droite, à poignée en forme de croix ; celle des Orientaux était recourbée en forme de faux ou de cimeterre. Sous Louis IX, l'épée ordinaire était courte, mais on se servait aussi d'une épée, dite *É. à deux mains*, dont la lame était très-longue et très-forte (*Voy.* ESPADON). Au XVe siècle, l'épée, qui jusque-là n'avait été qu'une arme de guerre, se porta aussi en temps de paix, et fit partie du costume civil ; toutefois, le droit de porter l'épée n'appartenait qu'au militaire et au gentilhomme ; ce qui faisait distinguer la *noblesse d'épée* et celle *de robe*. L'épée fait auj. partie du costume des officiers civils aussi bien que des militaires. Elle est presque plate et pointue, et se porte au côté gauche, suspendue à un ceinturon ou à un baudrier. Elle est munie d'une poignée et d'une garde plus ou moins richement ornées et quelquefois garnies d'une tresse ou d'un nœud de rubans. — Dans l'ancienne monarchie française, l'*épée* était le symbole de la puissance souveraine. Dans les cérémonies, le connétable portait l'épée nue devant le roi ; telle est encore l'*épée d'État* que l'on porte devant le souverain en Angleterre. *Voy.* GLAIVE. — *Voy.* aussi CARRELET, ESTRAMAÇON, etc.

Dans les Arts, on nomme *épée* une grande alène droite dont se servent les cordiers et les bourreliers pour percer. — On donne aussi ce nom aux deux montants d'un avant-train de charrue, le long desquels glisse et s'arrête la traverse supérieure de la charrue.

ÉPÉE DE MER, nom vulg. de l'*Espadon* et de la *Scie*.

ÉPEICHE, ÉPEICHETTE, noms vulgaires du *Picus major* et du *Picus minor*. *Voy.* PIC.

ÉPEIRE, *Epeira*, genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Tendeuses, a pour type l'*É. diadème*, araignée très-commune aux environs de Paris, surtout dans les jardins. Elle est roussâtre, veloutée, à abdomen ovale marqué d'une triple croix blanche, et longue d'env. 0m,012 ; elle fait une toile large et verticale, se cache dans une feuille qu'elle roule avec ses fils et y file son cocon.

ÉPELLATION. *Voy.* LECTURE (MÉTHODES DE).

ÉPENTHÈSE (du gr. ἐπένθεσις), se dit, en Grammaire, de l'insertion d'une lettre, d'une syllabe dans le corps d'un mot : πτόλις pour πόλις (ville) ; *relligio* pour *religio* ; *pataraphe* pour *paraphe*.

ÉPERLAN (de l'allem. *Spierling*), *Osmerus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Salmonidés. L'Éperlan ne dépasse guère 0m,12 ou 15. Son dos et ses nageoires sont colorés d'un beau gris, ses côtés et ses parties inférieures sont argentées ; ces deux nuances sont relevées par des reflets verts, bleus et rouges ; ses écailles et ses téguments sont transparents. On le pêche dans la mer et à l'embouchure des grands fleuves ; on estime surtout l'éperlan de Rouen. Sa chair exhale une odeur de violette ; elle est blanche, tendre et d'un goût délicat.

ÉPERLAN DE SEINE, *Cyprinus bipunctatus*, poisson du genre Able, dont la grosseur est inférieure à celle du Meunier et d'autres espèces voisines. Son corps est brillant, argenté, avec deux points noirs sur chaque écaille de sa ligne latérale. Ce poisson habite nos eaux douces. Sa chair est peu estimée.

ÉPERON (de l'anc. ht-allem. *sporo*), pièce de métal qui s'adapte aux talons, et au milieu de laquelle joue une espèce d'étoile nommée *molette*, dont les pointes servent à piquer et à faire avancer le cheval. Avant le XIVe siècle, l'éperon ne consistait qu'en une sorte de dard sortant du talon de la chaussure, et comparable, pour la forme et la disposition, à un ergot de coq. L'usage de l'éperon était connu des anciens. Au moyen âge, pour créer un chevalier, on lui attachait des éperons d'or, d'où le proverbe : *gagner ses éperons* : le simple écuyer ne portait que des éperons d'argent.

En Architecture, on donne ce nom à des contreforts en maçonnerie, destinés à résister à la poussée des terres ou à un poids considérable (*Voy.* CONTREFORTS). — Dans les Fortifications, c'est un angle saillant qui se fait ou au milieu des courtines, ou au-devant des portes, pour les défendre. — En Hydrographie, on nomme ainsi les ouvrages en pointe qui servent à rompre le cours de l'eau devant les piles des ponts. — Dans la Marine, on donne ce nom à la charpente saillante, en avant de l'étrave, qui termine la proue (*Voy.* GUIBRE). Les anciens armaient leurs vaisseaux de guerre d'un *éperon* (*rostrum*), pointe de fer ou d'airain très-solide, destinée à pénétrer dans le flanc des vaisseaux ennemis. Nos vaisseaux cuirassés sont quelquefois munis de cet engin.

En Zoologie, l'*éperon* est une saillie osseuse et cornée, quelquefois double, presque toujours allongée et pointue qu'on remarque sur la partie postérieure du tarse des Gallinacés (*Voy.* ERGOT), et au fouet de l'aile de certains oiseaux Échassiers ou Palmipèdes, surtout chez les mâles.

En Botanique, c'est un prolongement qu'on aperçoit à la base de la réunion des pétales de certaines fleurs. Tantôt c'est une sorte de corne tubuleuse, comme dans la balsamine, la capucine, le pied d'alouette, etc. ; tantôt c'est une forte bosselure creusée dans les enveloppes florales.

En Anatomie, on nomme *éperon* une petite saillie formée, dans l'intérieur des artères, par leur membrane interne, au niveau de chaque bifurcation.

ÉPERONNERIE. *Voy.* SELLERIE.

ÉPERONNIER, *Polyplectron*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Phasianidés. Ce sont des oiseaux granivores de la taille du faisan, de mœurs douces, et susceptibles de vivre en domesticité. Ils ont les plumes des ailes et la queue ocellées ; les

pieds grêles, armés de plusieurs *éperons*. On les trouve dans les Indes et en Chine.

ÉPERONNIÈRE, nom vulg. de l'*Ancolie*, de la *Dauphinelle* et de la *Linaire*. *Voy.* ces mots.

ÉPERVIER (de l'allem. *Sperber*), *Falco nisus*, oiseau de proie diurne du genre Autour : il a les parties supérieures d'un cendré bleuâtre, une tache blanche à la nuque; les parties inférieures blanches, avec des raies longitudinales sur la gorge, transversales sur les autres parties; la queue, d'un gris cendré, avec des bandes d'un cendré noirâtre; le bec noirâtre, les pieds et les iris jaunes. La femelle est de la grosseur d'un chapon; le mâle un peu plus petit. Les Éperviers habitent les pays montagneux de l'Europe. Ils sont carnivores et voraces. Leur vol est peu élevé, mais impétueux et rapide. On les dresse à l'espèce de chasse appelée *Autourserie*. *Voy.* AUTOUR.

Parmi les espèces étrangères, on remarque en Afrique, l'*É. gabar*; l'*É. minulle*, dont le mâle n'est pas plus gros qu'un merle, et l'*É. chanteur*, le seul oiseau de proie qui sache chanter.

On appelle vulg. *Épervier des alouettes*, la Crécerelle commune; *É. à serpents*, le Milan de la Caroline; *É. pattu*, l'Aigle autour; *É. marin*, le Fou; — *Voy.* aussi SPHINX.

ÉPERVIER, sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les étangs et les rivières. C'est un grand sac de rets dont la forme est conique, dont le bord inférieur est garni de plomb, et qui est retenu par une corde fixée au sommet du cône.

ÉPERVIÈRE, *Hieracium*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées. Ce sont des plantes à tiges feuillées et munies de poils noirs, qui habitent les montagnes, les plaines boisées et les lieux marécageux. L'*É. oreille de souris* ou *Piloselle* (*H. pilosella*); et l'*É. oreille de rat* (*H. auricula*), à feuilles velues et blanchâtres, sont cultivées pour leurs fleurs de couleur capucine, ainsi que l'*É. de Hongrie* (*H. aurantiacum*), à fleurs d'un jaune doré. L'*É. des murailles*, que l'on trouve dans les décombres, s'employait autrefois contre les maladies du poumon.

ÉPERVIN, maladie des chevaux. *Voy.* ÉPARVIN.

ÉPHÈDRE, *Ephedra*, genre de la famille des Gnétacées, renferme des sous-arbrisseaux dépourvus de feuilles, à rameaux cylindriques articulés. Aux fleurs succèdent des semences ovales, épaisses, succulentes, allongées, et formant une espèce de baie divisée. Dans les bosquets, les éphèdres produisent un bel effet par leur touffe toujours verte. L'espèce la plus commune est l'*É. à deux épis* (*E. distachya*), vulg. *Uvette* ou *Raisin de mer*, qui croît spontanément dans les lieux sablonneux et maritimes du midi de la France et sur les côtes septentrionales de l'Afrique.

ÉPHÉLIDES (du gr. ἐφηλίς), vulg. *Taches de rousseur*, *Son*, *Lentilles*, taches d'un jaune plus ou moins brun, qui se répandent sur divers points de la peau, et principalement sur les parties exposées à l'air ou à l'action des rayons solaires (*Voy.* HÂLE). Elles sont plus communes chez les sujets blonds ou roux, chez les enfants, chez les femmes, surtout pendant la grossesse : elles couvrent alors une partie du visage et prennent le nom de *masque*. Le plus souvent elles naissent spontanément; elles peuvent aussi provenir d'une exposition trop prolongée à l'action de la chaleur : c'est ce qui se remarque aux jambes et aux cuisses des femmes qui font un usage habituel de la chaufferette, et au visage, à la poitrine et aux bras des ouvriers exposés journellement à l'ardeur d'un feu violent (*É. igneales*). Elles accompagnent quelquefois le scorbut et d'autres affections (*É. hépatiques*) : elles se répandent alors sur diverses parties du corps et donnent lieu à des démangeaisons incommodes. Le seul traitement consiste en lotions adoucissantes et en bains sulfureux ou alcalins. L'action du *lait antéphélique* et autres remèdes de ce genre est fort contestable.

ÉPHÉMÈRE (du gr. ἐφήμερος, d'un jour), nom donné aux maladies, et particulièrement aux fièvres qui ne durent qu'un jour. On nomme *É. prolongées* celles qui durent deux ou trois jours.

On donne, en Botanique, le nom d'*éphémères* aux fleurs qui, comme celles du *Cactus grandiflorus*, ne durent que quelques heures. — On nomme aussi *Éphémère* la Tradescantie de Virginie.

ÉPHÉMÈRES, genre d'Insectes de l'ordre des Névroptères, famille des Subulicornes, type de la tribu des *Éphémérines* : corps allongé, de couleur blanchâtre ou jaunâtre; ailes longues et triangulaires, élevées dans le repos; abdomen terminé par 2 filets dans les mâles, 3 dans les femelles. Les Éphémères naissent au coucher du soleil et meurent à son lever; quelques-uns résistent plusieurs jours. En compensation, ils vivent deux ans et plus à l'état de larve. A peine sortis de cet état, ils se livrent à la reproduction; et la femelle dépose ses œufs dans l'eau; elle meurt peu après. On voit alors les eaux couvertes de leurs cadavres, dont les poissons se nourrissent avidement; ce qui a fait appeler ces insectes *manne des poissons*. L'*É. vulgaire* est commune en France : les pêcheurs s'en servent comme d'appât. Sa longueur est de [illegible].

ÉPHÉMÉRIDES (du gr. ἐφημερίς), nom donné d'abord chez les Grecs à des espèces de journaux ou mémoires historiques où les faits étaient consignés jour par jour, a été appliqué par les astronomes modernes, à des tables qui donnent, pour chaque jour d'une année, l'état du ciel et l'équation du temps. Les plus célèbres sont, en France, la *Connaissance des temps*; en Angleterre, l'*Almanach nautique*; en Italie, les *Éphémérides de Bologne*.

On donne aussi ce nom à des ouvrages qui contiennent les événements remarquables accomplis à différentes époques dans un même jour de l'année. Il en a été publié plusieurs collections, notamment les *Éphémérides politiques, littéraires, etc.*, de Noël (1796 et 1812); les *Éphémérides universelles*, éditées par Corby, etc. L'*Annuaire militaire* donne les *Éphémérides militaires de la France*. — Il parut au dernier siècle, de 1765 à 1776, sous le titre d'*Éphémérides du citoyen*, un recueil hebdomadaire rédigé par l'abbé Baudeau, et consacré à la défense des doctrines des Économistes.

ÉPHIALTE (du gr. ἐφιάλτης), démon incube. *Voy.* CAUCHEMAR.

ÉPHIPPUS (du gr. ἔφιππος), vulg. *Cavalier*, poisson du genre Chétodon, est caractérisé par une dorsale profondément échancrée entre sa partie molle et sa partie épineuse; cette dernière peut se replier dans un sillon formé par des écailles du dos.

ÉPHOD (mot hébreu), espèce de surplis en usage chez les prêtres hébreux. Celui que portait le grand prêtre était, dit l'Écriture, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, de cramoisi et de fin lin retors. L'éphod des simples lévites était de lin seulement. Ce vêtement paraît encore avoir fait partie du costume affecté aux juges et aux rois. David, marchant devant l'arche, portait un *éphod*.

ÉPHORES (du gr. ἔφοροι), magistrats de Sparte. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉPHYDATIE, éponge d'eau. *Voy.* SPONGILLE.

ÉPI (du lat. *spica*), nom donné, en Botanique, à un mode d'inflorescence qui consiste en une sorte de grappe dont l'axe primaire ne porte dans toute sa longueur que des fleurs sessiles ou presque sessiles. On distingue l'*épi simple*, dont l'axe est tout d'une venue (Plantain, Rose trémière, Verveine, Digitale) et l'*épi composé*, dont l'axe est ramifié (Blé, Héliotrope, Flouve odorante, etc.). Quand, au lieu de porter des fleurs hermaphrodites, l'épi porte des fleurs unisexuées, il constitue diverses variétés, auxquelles on a donné les noms de *chaton*, de *cône* et de *spadice* (*Voy.* ces mots). — Dans le langage ordinaire, on donne spécialement le nom d'*épi* à cette partie du Blé et de plusieurs autres Graminées qui, placée au sommet de la tige, renferme les grains.

On nomme *Épi celtique*, le Nard; *É. d'eau*, le Potamot luisant; *É. de lait*, ou *É. de la Vierge*, l'Orni-

thogale pyramidal; *É. du vent*, l'Agrostide *spica venti*; *É. sauvage*, l'Asaret d'Europe.

En Charpenterie, on nomme *épi* un assemblage de chevrons et liens autour d'un poinçon qui supporte la toiture et forme le comble circulaire couronnant une tourelle, un moulin, une église, etc. L'extrémité supérieure du poinçon se nomme *épi de faîte*. — On nomme encore ainsi les extrémités d'une digue construite en maçonnerie, ou avec des coffres en charpente remplis de pierres ou de gravier, pour résister à l'impétuosité des eaux.

Épi de la Vierge, étoile. *Voy.* VIERGE.

ÉPIAIRE, nom vulgaire de la *Stachyde*. *V.* ce mot.

ÉPIALE (du gr. ἠπίαλος), sorte de fièvre continue. *Voy.* FIÈVRE.

ÉPICARPE (du gr. ἐπί, sur, et καρπός, fruit), se dit, en Botanique, de la partie extérieure du fruit, de la membrane qui recouvre le péricarpe.

En Médecine, on donnait autrefois le nom d'*épicarpes* aux topiques qu'on appliquait comme fébrifuges sur le poignet (καρπός), à l'endroit du pouls.

ÉPICÉA, nom scientifique d'une espèce de *Sapin*.

ÉPICE (PAIN D'). *Voy.* PAIN D'ÉPICE.

ÉPICÈNE (du gr. ἐπίκοινος), terme de Grammaire, se dit des mots qui s'appliquent à des êtres des deux sexes : *passer*, *vulpes*, en latin ; *enfant*, *aigle*, *caille*, en français, sont des noms épicènes.

ÉPICES, ÉPICERIES (du lat. *species*, espèce). On entend par *épices* proprement dites certaines substances végétales d'une odeur aromatique, d'une saveur forte et piquante, qui entrent dans la préparation d'une foule de compositions alimentaires pour en rehausser le goût et leur communiquer des propriétés toniques et échauffantes : tels sont le poivre, le piment, la muscade, le girofle, la cannelle, l'anis, le fenouil, le gingembre, le cumin, le carvi, la coriandre, la sauge, la moutarde, etc. Ce qu'on appelle vulg. les *quatre épices* est un mélange de girofle, de muscade, de poivre noir, de cannelle ou de gingembre réduits en poudre, dont on fait usage dans les cuisines. — On donne particulièrement le nom de *drogues* (*Voy.* ce mot) aux épices employées dans les préparations pharmaceutiques ou tinctoriales.

Dans l'origine, le commerce de l'*épicerie* était exercé par les chandeliers vendeurs de suif. Sous François Ier, les épiciers furent constitués en corporation ; en 1520, on leur donna la qualité d'*épiciers simples*, et il leur fut défendu de rien entreprendre sur les attributions des apothicaires ; en 1742, cette qualification fut changée en celle d'*É. droguistes* (*Voy.* DROGUE) et d'*É. grossiers*. Aujourd'hui leur profession est libre et les épiciers ont joint au commerce les épices propr. dites celui de toute espèce de denrées indigènes ou coloniales, (sucre, café, thé, savon, huile, chandelle, bougie, etc.), les comestibles de tout genre, des vins et liqueurs, etc., en un mot de tous les articles qui peuvent être d'un usage journalier dans l'économie domestique.

La plupart des épices sont originaires de l'Asie orientale et de l'Océanie : aussi, jusqu'au XVIe siècle, furent-elles très-rares en Occident, et considérées comme un objet de luxe. Il était d'usage d'en offrir en présent, comme on fait encore des dragées ou bonbons; on en donnait aux juges devant qui on avait eu un procès : cet usage, d'abord de pure politesse, devint une obligation, et l'on appela *épices* les honoraires que les juges étaient autorisés à exiger des parties, et qu'ils se taxaient eux-mêmes au bas des jugements. Cet abus n'a disparu qu'en 1789.

ÉPICHÉRÈME (du gr. ἐπιχείρημα), syllogisme dont chaque prémisse est accompagnée de sa preuve : le discours de Cicéron *pour Milon* se réduit à l'épichérème suivant : « Il est permis de tuer quiconque nous dresse des embûches : la loi naturelle, le droit des gens, les exemples, tout le prouve ; — or, Clodius a dressé des embûches à Milon : ses armes, ses soldats, ses manœuvres le démontrent ; — donc il était permis à Milon de tuer Clodius. » Cette forme d'argument s'emploie surtout dans la discussion : aussi Aristote l'appelle-t-il un *syllogisme dialectique*.

ÉPICLINE (du gr. ἐπί, sur, et κλίνη, réceptacle), se dit, en Botanique, du nectaire lorsqu'il est placé sur le réceptacle, c.-à-d. lorsque le disque est hypogyne, comme dans les Labiées, la Rue, etc.

ÉPICONDYLE (du gr. ἐπί, sur, et de *condyle*), éminence que présente en dehors l'extrémité inférieure de l'humérus, parce qu'elle se trouve placée au-dessus du condyle de cet os.

ÉPICRANE (du gr. ἐπικράνιος). On a appelé *muscle épicrâne* le muscle occipito-frontal qui recouvre le dessus de la tête, et *aponévrose épicrâne* l'aponévrose qui unit les deux parties de ce muscle, et forme la calotte aponévrotique.

ÉPICURÉISME, ÉPICURISME, nom donné au système philosophique d'*Épicure* et spécialement à sa morale. *Voy.* ATOMISME, INTÉRÊT.

ÉPICYCLE (du gr. ἐπίκυκλος), se disait, dans l'ancienne Astronomie, d'une orbite circulaire sur laquelle les planètes étaient supposées se mouvoir, et dont le centre se déplaçait lui-même sur la circonférence d'un cercle plus grand, appelé *déférent* (*Voy.* ce mot). On s'en servait pour expliquer par des mouvements réguliers les irrégularités apparentes des mouvements des planètes.

ÉPICYCLOÏDE (d'*épicycle*, et du gr. εἶδος, forme), courbe décrite par un point d'une circonférence de cercle roulant sur une autre circonférence. Les épicycloïdes ont une importance capitale dans le tracé des roues dentées. Leur découverte est attribuée à l'astronome danois Rœmer ; elles furent l'objet d'un traité particulier publié par Lahire en 1694, et occupèrent les plus grands géomètres. Newton, Jean Bernouilli, Halley, Maupertuis, Nicole et Clairaut ont successivement étudié leurs propriétés.

ÉPIDÉMIE (du gr. ἐπιδήμιος). On appelle *épidémies*, ou *maladies épidémiques*, toutes les maladies qui, dans une localité, frappent sur un grand nombre d'individus à la fois, mais dont la cause est accidentelle, fortuite, passagère : elles diffèrent en cela des *maladies endémiques*, qui, propres à certains pays, s'y développent sous l'influence de causes persistantes (*Voy.* ENDÉMIQUES). Les maladies épidémiques affectent des formes très-diverses. Quelquefois elles n'atteignent qu'une certaine classe d'individus, les enfants, les femmes ou les vieillards ; quelquefois elles frappent indistinctement toute la population, ou spécialement certaines professions, certains tempéraments. Les causes des épidémies sont encore peu connues. L'influence de l'air, de l'humidité, de l'alimentation, joue un grand rôle dans la production de certaines épidémies restreintes et limitées ; mais ces causes ne sont plus applicables aux grandes épidémies qui envahissent souvent des régions entières du globe, où les conditions de climat et de température, bien que complétement opposées, laissent pourtant à la maladie son caractère originel : tels sont la *grippe* et le *choléra*. On a attribué ces dernières aux causes les plus diverses : à l'action de l'air, des vents, du cours des fleuves, aux tremblements de terre, à l'influence de certains miasmes et d'insectes microscopiques ; enfin à un état spécial de l'électricité du globe.

Un grand nombre de maladies peuvent revêtir la forme épidémique : la coqueluche, le croup, la scarlatine, la dyssenterie, les fièvres intermittentes, le typhus, la fièvre jaune, la peste, le choléra, la variole, la suette, les fièvres éruptives, les névroses, etc.

Les épidémies sont aujourd'hui, sinon moins fréquentes, beaucoup moins meurtrières qu'autrefois, grâce aux progrès de la civilisation et des soins hygiéniques. La durée des épidémies est fort capricieuse et incertaine ; il est rare qu'elles cessent avant trois ou quatre semaines, et elles se prolongent quelquefois pendant une année et plus. Rarement deux maladies épidémiques graves règnent simultanément ; et, durant les épidémies, les maladies sporadiques sont sensiblement plus rares que de coutume. On a re-

marqué aussi qu'après les épidémies meurtrières, la mortalité et le nombre des malades étaient notablement diminués. Les maladies épidémiques sont particulières aux climats situés entre les tropiques et les pôles ; dans leur marche, elles se dirigent ordinairement de l'est à l'ouest. *Voy.* CONTAGION, HYGIÈNE, etc. — *Voy.* aussi ÉPIZOOTIE.

ÉPIDENDRE (du gr. ἐπί, sur, et δένδρον, arbre), *Epidendrum*, genre de la famille des Orchidées, type de la tribu des Épidendrées, se compose de plantes herbacées épiphytes des régions tropicales dont plusieurs sont cultivées dans nos serres, notamment l'*E. en coquille E. cochleatum*), des Antilles, espèce à grandes fleurs roses, qui tire son nom de son labelle recourbé en forme de coquille. — La tribu des *Épidendrées* renferme les genres : *Epidendrum*, *Bletia*, *Cattleya*, *Cœlogyne*, etc.

ÉPIDERME (du gr. ἐπιδερμίς), couche membraneuse qui recouvre le *derme* (*Voy.* ce mot) : c'est l'épithélium spécial de la peau. Il se compose de trois couches : 1° la *couche pigmentaire*, qui repose sur le derme et en suit toutes les dépressions : elle est formée de cellules où s'amasse le *pigment* (*Voy.* ce mot), matière colorante de la peau ; 2° le *réseau muqueux de Malpighi*, formé de cellules plus lâches ; 3° la *couche cornée*, formée de cellules lamelleuses, minces : c'est le développement exagéré de cette couche qui donne naissance aux *cors* et aux *durillons*. — Les Chimistes appellent *épidermose* le produit que l'on retire de la fibrine fraîche en la traitant par l'eau acidulée avec de l'acide chlorhydrique, et qui paraît analogue à la matière qui constitue les cellules de l'épiderme : cette matière, moins riche en carbone, plus riche en azote et en soufre que l'albumine, est insoluble dans l'eau ; elle ne donne pas de gélatine quand on la surchauffe à la marmite autoclave. Dans les interstices des cellules et dans les cellules mêmes se trouvent des sels, des corps gras, et, chose remarquable, de la substance amylacée.

Dans les plantes, l'*épiderme*, dit aussi *épiphléose*, est constitué par la superposition de plusieurs rangées de cellules polygonales, aplaties, recouvertes par une membrane homogène, la *cuticule*, et percées d'ouvertures en boutonnière, les *stomates*. — Suivant M. Frémy, cet épiderme est formé d'une matière qu'il nomme *cutine*, et qui diffère de la *cellulose* (*Voy.* ce mot) en ce qu'elle n'est pas, comme celle-ci, soluble dans la solution de cuivre ammoniacal.

ÉPIDERMOSE. *Voy.* ci-dessus ÉPIDERME.

ÉPIDOTE (du gr. ἐπίδοσις, accroissement ; parce que le parallélogramme qui lui sert de base a deux côtés plus étendus que les autres), minéral de la classe des Silicates, qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, et qu'on trouve aussi sous forme compacte, fibreuse, bacillaire ou amiantoïde. On distingue : la *Zoïsite*, silicate double d'alumine et de chaux $[2\ddot{Al}\dddot{Si} + \dot{Ca}\dddot{Si}]$, dont la couleur est le gris clair, le gris rosé ou le jaunâtre, et la *Thallite*, dite aussi *Delphinite* ou *Pistacite*, silicate double d'alumine et de fer $[2\ddot{Al}\dddot{Si} + \dot{Fe}\dddot{Si}]$, qui est d'un vert foncé, presque noir. Cependant il est probable que ces deux substances ne forment pas des minéraux distincts, car dans les épidotes à base de fer on trouve toujours de la chaux en proportion notable et réciproquement. — On rencontre l'épidote parmi les roches talqueuses, dans le Tyrol, la Carinthie, le Valais, la Savoie, le Dauphiné, etc., et dans les mines d'argent ou de fer de la Norwége.

ÉPIEU (du lat. *spiculum*), arme à fer plat et pointu, dont se servaient les anciens et dont on se sert encore quelquefois à la chasse du sanglier. — Au moyen âge, c'était une arme propre à l'infanterie française.

ÉPIGASTRE (du gr. ἐπιγάστριον), partie supérieure de l'abdomen, située entre les deux hypocondres, et s'étendant depuis l'appendice du sternum jusqu'au-dessous du *creux de l'estomac*. Quelquefois, on ne donne le nom d'*épigastre* qu'à la région comprise entre les côtes asternales, c.-à-d. au creux de l'estomac lui-même. Cette région est le siége d'une sensibilité extrême. — On nomme *artère épigastrique*, une branche de l'iliaque externe, qui s'anastomose vers l'épigastre avec la mammaire interne ; *veine épigastrique*, une veine qui suit le même trajet et se jette dans l'iliaque externe.

ÉPIGÉ (du gr. ἐπίγαιος). *Voy.* COTYLÉDON.

ÉPIGÉNÈSE (du gr. ἐπί, sur, exprimant addition, et γένεσις, génération), système de Physiologie qui explique la formation des corps par genèses successives : c'est l'opposé de celui de l'*évolution*. *Voy.* GÉNÉRATION.

ÉPIGÉNIE (du gr. ἐπί, sur, addition, et γενής, engendré), se dit, en Minéralogie, de l'altération subie par certains minéraux qui, ayant perdu une partie de leurs éléments par l'effet prolongé des actions naturelles, ou quelquefois s'en étant associé d'autres, ont cependant conservé leur forme cristalline primitive. C'est ainsi que souvent les pyrites de fer s'*épigénisent* en perdant leur soufre et s'assimilant de l'eau, et se transforment ainsi en hydrate de fer, tout en conservant la forme cubique ou octaédrique de la pyrite. De même il arrive que des cristaux de carbonate, de sulfate, de phosphate de plomb, sont transformés en sulfure sans perdre leur forme ; que des cristaux d'oxydule de cuivre sont transformés en carbonate vert de cuivre, etc. — On étend quelquefois le nom d'*épigénie* à la spathification du test des coquilles ou des radioles des oursins fossiles. — *Voy.* PSEUDOMORPHOSE.

ÉPIGLOTTE (du gr. ἐπιγλωττίς, glotte), espèce de valvule fibro-cartilagineuse, située dans l'arrière-gorge, à la partie supérieure du larynx, recouvre exactement la glotte au moment de la déglutition, et empêche ainsi l'introduction des aliments dans les voies aériennes.

ÉPIGRAMME (du gr. ἐπίγραμμα). Chez les Grecs, ce mot signifia d'abord une inscription ou une courte sentence, comme celles qu'on lit sur les monuments et sur les tombeaux : il était alors synonyme d'*épigraphe*. Il désigna ensuite un petit poëme dont la brièveté était le caractère principal : les *Anthologies* grecques sont remplies d'épigrammes de ce genre. Les Romains imprimèrent les premiers à l'épigramme ce cachet de malignité et de causticité qui en fait aujourd'hui le caractère essentiel. Catulle et Martial sont, en latin, les modèles du genre. En France, Mellin de St-Gelais, Cl. Marot, Boileau, J.-B. Rousseau, Piron, Voltaire, Lebrun et Chénier ont fait des épigrammes remarquables. En voici une de Lebrun :

> Chloé, belle et poëte, a deux petits travers :
> Elle fait son visage, et ne fait point ses vers.

ÉPIGRAPHE (du gr. ἐπιγραφή). Ce mot, qui dans l'origine exprimait, comme le mot *épigramme*, toute espèce d'inscription, désigne spécialement auj. une sentence, une phrase célèbre tirée des ouvrages d'un auteur, que l'on place en tête d'un livre pour en résumer l'esprit ou au bas d'une statue, d'une estampe, etc., pour en désigner le sujet. L'usage des épigraphes remonte à une haute antiquité.

ÉPIGRAPHIE (d'*épigraphe*), science des inscriptions. *Voy.* INSCRIPTIONS.

ÉPIGYNE (du gr. ἐπί, sur, et γυνή, organe femelle), épithète qui, en Botanique, exprime l'insertion d'un organe quelconque de la fleur au-dessus de l'ovaire. Dans la méthode naturelle de Jussieu, l'*épigynie* des étamines est un des caractères distinctifs des familles, par opposition à l'*hypogynie* et à la *périgynie*.

ÉPILATION. *Voy.* DÉPILATION.

ÉPILEPSIE (du gr. ἐπιληψία), vulg. *Mal caduc*, *Mal comitial*, *Haut mal*, *Mal sacré*, *Mal lunatique*, etc., maladie nerveuse cérébrale qui se manifeste par des accès plus ou moins rapprochés, ordinairement brusques, et dans lesquels il y a abolition complète des fonctions des sens et de l'entendement, avec mouvements convulsifs. L'épilepsie se déclare plutôt avant qu'après la puberté, chez les personnes d'un tempéra-

ment nerveux et irritable, chez les femmes p. ex., et en particulier dans les climats froids; souvent elle est héréditaire et presque toujours incurable. La frayeur, la colère, les excès de toute nature, surtout les habitudes solitaires, les lésions sur la tête, en sont les causes ordinaires. L'accès est quelquefois précédé de malaise et de vertiges, ou d'assoupissement, et souvent aussi d'une sensation particulière (*aura epileptica*), qui, partant d'un point quelconque du corps, gagne rapidement le cerveau; d'autres fois, le malade tombe subitement comme foudroyé. L'œil est fixe, ordinairement tourné en haut, le visage rouge, gonflé, livide; la bouche écumante et distordue : tout le corps est agité de mouvements convulsifs; après un temps qui varie de 1 à 5 minutes, les muscles se relâchent, le visage pâlit, la respiration devient bruyante, la bouche rejette une salive écumeuse ou sanguinolente : l'accès est toujours suivi d'un état de stupeur plus ou moins prolongé. Souvent aussi l'attaque se borne à un court vertige avec crispation de la face et contracture d'un membre.

On recommande aux épileptiques la sobriété et un régime doux et rafraîchissant; la modération en toute chose; les bains tièdes avec des topiques froids sur la tête; les voyages, les distractions douces, etc. Pendant l'attaque, il faut desserrer les vêtements du malade et le mettre au grand air. Une foule de médicaments ont été préconisés contre l'épilepsie; tels sont : la valériane, la feuille d'oranger, le camphre, le musc, le quinquina, les purgatifs aloétiques, les préparations ferrugineuses, le nitrate d'argent; les saignées générales et locales, le rappel d'éruptions ou d'évacuations habituelles supprimées; l'application de vésicatoires, de sétons, cautères et moxas. On en est encore à trouver le moyen efficace. — Voir sur ce sujet les travaux de Tissot, Esquirol, Georget, J. Frank, J.-G.-F. Maisonneuve, Herpin, Beau, Delasiauve, etc.

L'épilepsie s'observe chez plusieurs de nos animaux domestiques, le Chien, le Cheval, le Porc et quelques Ruminants.

ÉPILLET, se dit, en Botanique, des petits *épis* qui, par leur réunion, en forment un grand, et, dans un sens plus restreint, de ceux qui, dans les Graminées, sont enfermés dans la même glume, et dont l'ensemble constitue l'épi.

ÉPILOBE (du gr. ἐπί, sur, et λοβός, gousse), *Epilobium*, genre de la famille des Onagrariées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs rouges, roses ou violâtres, munies d'aigrettes à l'intérieur. Le fruit est long et ressemble à une cosse. Les Épilobes aiment les lieux frais et humides. L'*É. à épi* (*E. spicatum*), vulg. *Osier fleuri* ou *Laurier St-Antoine*, croît dans les bois des montagnes. Ses fleurs sont d'un rouge purpurin; leurs aigrettes, mêlées au coton, peuvent servir à faire de légers tissus; ses racines se mangent dans le Nord; ses feuilles entrent quelquefois dans la composition de la bière; les chèvres et les vaches les mangent avec avidité.

ÉPILOGUE (du gr. ἐπίλογος), conclusion ou dernière partie d'un discours ou d'un traité, contenant la récapitulation des principaux points exposés dans le discours ou dans l'ouvrage. — En Poésie, c'est un petit poëme, quelquefois séparé, espèce d'adresse au lecteur, qui se trouve à la fin d'un recueil de fables, de contes, etc., et même à la fin de chacune des parties de ce recueil, quand elles ont été publiées séparément. — Dans le Théâtre grec, on appelait aussi *épilogue* une pièce de vers qu'un auteur adressait au public, à la fin d'une tragédie ou d'une comédie, et dont le but était d'effacer les impressions fâcheuses que quelque partie de la pièce aurait pu laisser dans l'esprit des spectateurs. *Voy.* COUPLET.

ÉPIMAQUE (du gr. ἐπίμαχος, propre au combat), *Epimachus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, et voisin des Huppes. Ces oiseaux ont la forme allongée des merles, la tête petite, les jambes emplumées, et le plumage brillant et varié des oiseaux de paradis : leurs ailes longues et panachées servent quelquefois à la parure des femmes. L'*É. royal* (*E. regius*), type du genre, vit à la Nouvelle-Galles du Sud et l'*É. promefil* (*E. magnificus*), à la Nouvelle-Guinée. L'*É. multifil*, ou *à douze filets* (*E. albus*), est le *Falcinelle* de Vieillot.

ÉPIMÈDE (du gr. ἐπιμήδιον), *Epimedium*, genre de la famille des Berbéridées, renferme des plantes herbacées, vivaces; à fleurs en panicules ou en racèmes. L'*É. à grandes fleurs*, l'*É. des Alpes* et l'*É. à fleurs violettes* sont cultivées dans les parterres pour l'élégance de leur feuillage et de leurs fleurs.

ÉPINARD, *Spinacia oleracea*, plante de la famille des Chénopodées : ce sont des végétaux herbacés, annuels, à feuilles alternes et à fleurs monoïques : périanthe verdâtre, quadri ou quinquéfide dans les mâles, bi ou trifide dans les femelles. Cette plante, inconnue aux anciens, est originaire de l'Asie centrale; elle a été introduite en Espagne par les Arabes, et de là elle s'est répandue partout. On distingue : l'*É. commun*, à graines épineuses, à feuilles petites et arrondies, et l'*É. de Hollande*, à graines lisses, à feuilles grandes, épaisses, anguleuses à leur base. Les feuilles de l'épinard sont inodores, aqueuses, d'une saveur légèrement amère. On les mange crues ou cuites; elles nourrissent peu et se digèrent facilement : elles sont émollientes, détersives, rafraîchissantes et un peu laxatives. — Dans l'usage, on substitue souvent au véritable épinard quelques plantes de propriétés analogues mais de qualité inférieure : tels sont l'*É. des Juifs*, la Corète silqueuse; l'*É. des murailles*, la Pariétaire; l'*É. du Malabar*, la Baselle; l'*É. sauvage*, l'Ansérine sagittée; l'*É. de la Nouv.-Zélande*, la Tétragonie, etc.

ÉPINARD-FRAISE. *Voy.* BLETE.

ÉPINCETAGE, une des opérations de la fabrication du drap, consiste à enlever, avec de petites pinces, dites *épincettes* ou *garcettes*, les nœuds, pailles et bourrons qui se trouvent à la surface du drap quand il sort du métier. *Voy.* DRAP.

ÉPINE (du lat. *spina*). On désigne sous ce nom tout appendice piquant et roide que présentent certains organes végétaux ou animaux.

En Botanique, ces piquants tirent leur origine du corps ligneux. Ils diffèrent en cela des *aiguillons* (*Voy.* ce mot) qui naissent de l'écorce et s'enlèvent avec elle. On considère les épines comme des rameaux ou des pédoncules de fleurs avortés. — Dans le langage vulgaire, on nomme *É. d'Afrique*, le Lyciet : *É. aigrette*, l'Épine-vinette; *É. amère* ou *jaune*, le Paliure; *É. ardente*, le Buisson ardent; *É. blanche*, l'Aubépine; *É. aux cerises*, le Jujubier cultivé; *É. croisée*, plusieurs Féviers; *É. d'été* et *d'hiver*, deux variétés de Poires fondantes; *É. double*, une espèce de Groseillier; *É. du Levant*, un Néflier; *É. luisante*, l'Argousier; *É. noire*, le Prunellier; *É. au scorpion*, le Panicaut; *É. toujours verte*, le Houx commun, etc.

En Zoologie, des épines s'observent aux nageoires ou sur le corps même de certains poissons, et sur les larves de plusieurs Lépidoptères diurnes : ce sont pour ces animaux des moyens d'attaque et de défense.

En Anatomie, on nomme *épines* certaines apophyses qui se remarquent à la surface des os : l'*É. nasale*, l'*É. de l'omoplate*, l'*É. ischiatique*, l'*É. palatine*, etc. — On nomme *É. dorsale*, l'ensemble des vertèbres qui constituent la *colonne vertébrale*.

ÉPINE VINETTE OU VINETTIER, *Berberis vulgaris*, espèce du genre Berbéride, de la famille des Berbéridées, très-commune dans les buissons. C'est un arbuste à feuilles alternes, ovales et pointues; à fleurs petites, en grappes pendantes; à baies rouges, ombiliquées et de la grosseur d'un pois : ces fruits sont acides, astringents et rafraîchissants, et servent à faire des confitures estimées et une espèce de vin ou plutôt de cidre; recueillis verts, ils remplacent les câpres. Le bois sert à faire des chevilles pour les

cordonniers. On tire de la racine et de l'écorce une couleur jaune employée en teinture. Les feuilles se mangent en guise d'oseille et sont un aliment très-sain pour les vaches, les chèvres et les brebis. On fait avec l'épine-vinette des clôtures autour des jardins.

ÉPINETTE (de l'ital. *spinetta*), instrument à clavier dont on se servait avant l'invention du clavecin, et dont les cordes étaient, comme dans le clavecin, mises en vibration par un bec de plume. Chacune des notes de l'épinette a sa corde particulière, en sorte qu'il faut 12 cordes pour chaque octave. — L'épinette était en usage au XVIe siècle; mais cet instrument a depuis longtemps cédé la place au clavecin et au piano.

ÉPINETTE (d'*épine*), nom vulgaire de diverses espèces de Conifères que l'on tire du Canada, et qu'on emploie à faire les mâts des vaisseaux. L'*É. blanche* est le Sapin du Canada; l'*É. rouge* est un Mélèze, le *Larix americanus*.

ÉPINEUX, nom spécifique d'un Rongeur, le *Rat épineux* ou Échymis roux; d'un Canard, la *Sarcelle à queue épineuse*; de plusieurs Poissons, l'*Épinoche épineux*, le *Squale épineux*, etc.; de quelques Mollusques, etc.

ÉPINGLE (du lat. *spinicula* pour *spinula*). La fabrication des épingles comprend une vingtaine d'opérations distinctes, dont voici les principales. Le fil de laiton, qui vient de la forge tout noir et roulé en *torques* ou colliers, est d'abord *décapé*, c.-à-d. nettoyé avec du tartre, puis tiré à la *bobille* ou filière, et *dressé* au moyen d'un instrument appelé *engin*. La botte de *dressées* faite, on la coupe en tronçons, qu'un autre ouvrier *empointe* par chaque bout en les passant sur la meule; on coupe ensuite le tronçon en deux pour en faire deux *hanses* ou épingles sans tête. Au moyen d'un instrument, dit *tour à tête*, on tourne en spirales plusieurs fils de laiton, que le *coupeur de têtes* divise en petites parties ayant chacune deux tours de fil. Les têtes coupées, l'*entêteur* les accommode au bout des épingles et les consolide sur l'enclume. Après quoi, il reste encore à *étamer* les épingles, à les *sécher*, à les *vanner*, à *piquer* les papiers et à y *bouter*, c.-à-d. caser dans les trous, les épingles, enfin à en former des paquets dits *sixains*, contenant 6,000 épingles.

Les épingles se distinguent pour la vente en *ordinaires*, *repassées*, *rivées*, *houseaux*, ou *É. à la reine*, qui sont les plus grosses, *drapières ordinaires*, *drapières rivées*, *dentelières*, *rubanières* et *camions*, qui sont les plus petites. Les *É. noires*, qui servent surtout pour les cheveux, acquièrent cette couleur quand on les a fait bouillir dans de l'huile de lin. L'Aigle (Orne) et Rugles (Eure) sont les principaux centres de la fabrication des épingles en France; on en fait beaucoup aussi en Angleterre, à Birmingham, et en Hollande. — Il existait dès le temps de St-Louis une corporation d'*épingliers*: elle se fondit au XVIIIe siècle avec les aiguilliers.

Les joailliers font des *épingles de toilette* dont la tête est terminée par une pierre précieuse, une perle, ou tout autre ornement. *Voy.* BROCHE.

On appelle communément *épingles* le petit présent qu'on fait à la femme de celui avec lequel on vient de conclure un marché ou une affaire considérable, sans doute parce que, dans l'origine, ce présent était offert pour acheter des épingles.

ÉPINGLÉ (VELOURS). *Voy.* VELOURS.

ÉPINGLETTE, aiguille de fer dont les artilleurs se servent pour percer les gargousses avant de les amorcer. C'est aussi le nom d'une épingle de fil d'archal que les soldats d'infanterie portent avec une petite chaîne à une de leurs boutonnières, et avec laquelle ils débouchent la lumière du fusil.

ÉPINGLIER, industriel qui fabrique ou qui vend des épingles, des aiguilles à tricoter, etc. *Voy.* ÉPINGLE. — On nomme encore *épinglier*, l'ouvrier qui fabrique les petits clous à l'usage des ébénistes, ainsi que des agrafes, des annelets, des grillages légers en fil de fer ou de cuivre, etc.

ÉPINIÈRE (MOELLE). *Voy.* MOELLE.

ÉPINOCHE (d'*épine*), *Gasterosteus*, vulg. *Pec* ou *Savetier*, genre de petits Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues-Cuirassées, fort communs dans le nord de l'Europe. Ils ont le ventre cuirassé, des rayons *épineux* sur le dos, des nagcoires ventrales à peu près réduites à une seule épine; leur taille ne dépasse guère 0m,045. On trouve les Épinoches dans les ruisseaux, les rivières et la mer. Ils se multiplient si prodigieusement dans quelques lieux qu'on les utilise pour en fumer les terres, pour en extraire de l'huile, ou pour engraisser les bestiaux. Leur voracité est très-grande, leur piqûre dangereuse, et leur chair peu estimée. On distingue la *Grande épinoche* (*G. aculeatus*), l'*Épinochette* (*G. pungitius*); l'*É. gastrée* (*G. spinachia*), espèce marine, etc. Le mâle construit avec des herbes un nid à deux ouvertures, où la femelle vient déposer ses œufs; il surveille l'éclosion de ceux-ci, et protége ensuite les petits jusqu'à ce qu'ils soient complétement formés.

ÉPIPACTIDE (du gr. ἐπιπακτίς), *Epipactis*, *Serapias*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Néottiées, renferme des plantes à racine fibreuse, à tige simple, à feuilles alternes, embrassant la tige; à fleurs assez grandes et disposées en épi au sommet de la tige. L'*É. à larges feuilles* a une tige de 0m,50, dressée, cylindrique, légèrement pulvérulente; des feuilles allongées, un peu en cœur, ovales; des fleurs d'un vert mélangé de pourpre. L'*É. des marais* ou *Ellébor ine*, a une tige dressée, légèrement pubescente; ses fleurs blanches ou verdâtres, variées de pourpre, pendent en forme d'épi à l'extrémité lâche de la tige.

ÉPIPHANIE (du gr. ἐπιφάνεια, apparition), manifestation de Jésus-Christ aux gentils, fêtée par les Chrétiens. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉPIPHLÉOSE (du gr. ἐπί, sur, et φλοιός, écorce), épiderme des végétaux. *Voy.* ÉPIDERME.

ÉPIPHONÈME (du gr. ἐπιφώνημα), figure de Rhétorique, exclamation sentencieuse par laquelle on termine un discours ou un récit intéressant. Tel est, au commencement de l'*Énéide*, ce vers célèbre :

Tantæ molis erat romanam condere gentem !

ÉPIPHORA (du gr. ἐπιφορά), larmoiement, écoulement involontaire et continuel des larmes qui tombent sur les joues au lieu de passer par les points lacrymaux; il accompagne plusieurs sortes d'ophthalmies, la fistule lacrymale, l'ectropion, etc.

ÉPIPHYLLE (du gr. ἐπί, sur, et φύλλον, feuille), *Epiphyllum*, genre de la famille des Cactées, se compose d'espèces d'Amérique à fleurs tubulées, et à fruits assez semblables à ceux des Cierges, et qui croissent en fausses parasites sur les arbres, les rochers, et dans la mousse. On cultive surtout l'*É. à fleurs jaunes*, l'*É. de la Guyane*, l'*É. à fleurs roses*, l'*É. tronqué*, etc. — On donne aussi le nom d'*Épiphylles* à des champignons parasites qui croissent sur la face supérieure des feuilles des plantes.

ÉPIPHYSE (du gr. ἐπίφυσις), éminence osseuse séparée du corps principal de l'os par une couche de cartilage plus ou moins épaisse. Cette disposition dans les éminences des os ne se remarque que chez les jeunes sujets; avec le temps, la couche cartilagineuse est envahie par le phosphate de chaux; les épiphyses se soudent, se confondent avec le reste de l'os, et se changent en *apophyses*.

ÉPIPHYTE (du gr. ἐπί, sur, et φυτόν, plante), se dit, en Botanique, des plantes qui croissent sur d'autres végétaux, sans cependant en tirer leur nourriture: tels sont les Lichens, les Mousses, certains Champignons, etc.

ÉPIPLOCÈLE, hernie formée par l'épiploon. *Voy.* HERNIE.

ÉPIPLOON (du gr. ἐπίπλοον), grand repli du péritoine, qui enveloppe les intestins et sert aussi de moyen de suspension et d'union aux organes abdomi-

naux entre eux, et avec les parois de l'abdomen. Il se compose de deux feuillets qui flottent dans la cavité abdominale. On y distingue : l'*E. gastro-colique* ou *Grand épiploon* qui recouvre la presque totalité de l'intestin et flotte sur ses circonvolutions ; l'*E. gastro-hépatique* ou *Petit épiploon*, qui s'étend transversalement du côté droit du cardia à l'extrémité correspondante de la scissure du foie, et de haut en bas depuis cette scissure jusqu'à la petite courbure de l'estomac, au pylore et au duodénum ; l'*E. colique*, qui n'existe que du côté droit, et qui est placé derrière le grand épiploon : il remplit l'angle de réunion du côlon lombaire droit et du côlon transverse ; l'*E. gastro-splénique*, formé par le péritoine, qui, des bords de la scissure de la rate, se porte à la grosse tubérosité de l'estomac.

ÉPIPONE (du gr. ἐπίπονος, laborieux), *Epipona*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires, caractérisé par le pédicule allongé de son abdomen, et le prolongement antérieur de son chaperon. L'espèce type, l'*E. tatua* ou *morio*, de Cayenne, est remarquable par la singularité de son nid, en forme de fuseau, et traversé par une branche d'arbre dans toute sa longueur. La *Guêpe cartonnière* (*E. nidulans*), également de l'Amérique méridionale, construit son nid en forme de cône renversé et le recouvre d'une croûte qui ressemble à du carton.

ÉPIQUE (POÉSIE). *Voy.* ÉPOPÉE.

ÉPISCIA (du gr. ἐπίσκιος, qui se plaît à l'ombre), genre de la famille des Gesnériacées, composé d'herbes vivaces, à feuilles opposées, à fleurs diversement colorées. L'*E. mellitifolia*, de la Guyane, est cultivée pour la beauté de ses fleurs.

ÉPISCOPAT. *Voy.* ÉVÊQUE.

ÉPISÈME (du gr. ἐπίσημον), nom commun aux trois caractères étrangers à l'alphabet, dont les Grecs se servaient dans leur numération écrite, le *stigma* ou *sigma-tau* (6), le *koppa* (90) et le *sampi* (900) ; il désignait surtout le premier des trois qui s'écrivait ainsi : ϛ = 6, ͵ϛ = 6000.

ÉPISODE (du gr. ἐπεισόδιος). Chez les Grecs, ce mot désigna d'abord le récit des aventures de Bacchus qui servait d'intermède aux chants dithyrambiques, et par suite, dans la poésie dramatique, toute partie du drame comprise entre deux chœurs. Aujourd'hui ce mot ne désigne plus qu'une action incidente et subordonnée à l'action principale d'un poëme ou d'un roman. Elle sert à orner le sujet et à y jeter du mouvement et de la variété. Tels sont, p. ex. : dans l'*Iliade*, l'expédition de Diomède et d'Ulysse (chant X) ; dans l'*Énéide*, le récit de la mort de Cacus, du dévouement de Nisus et d'Euryale (chants VIII et IX) ; dans les *Lusiades*, l'apparition du génie Adamastor (chant V), etc. L'épisode, étant un accessoire, doit se renfermer dans de justes limites, parer le fond, mais non le faire disparaître.

En Peinture, *épisode* se dit également d'une action accessoire qu'on ajoute à l'action principale.

En Musique, on nomme ainsi une partie de la *fugue*, qu'on appelle aussi quelquefois *divertissement*. Les épisodes se composent ordinairement d'imitations formées du *sujet* et du *contre-sujet*.

ÉPISPASTIQUES (du gr. ἐπισπαστικός), substances irritantes qui, appliquées sur la peau, y déterminent une sécrétion abondante de sérosité qui s'amasse sous l'épiderme et le soulève à la manière d'une brûlure. Les cantharides, la moutarde, etc., sont des épispastiques. On appelle *pommades épispastiques* des pommades destinées au pansement des vésicatoires. *Voy.* VÉSICATOIRE.

ÉPISPERME (du gr. ἐπί, sur, et σπέρμα, graine), enveloppe extérieure de la graine. Elle consiste ordinairement en une membrane mince et simple (fève et haricot) ; quelquefois elle se partage en deux feuillets (orange). L'épisperme est marqué d'une cicatrice plus ou moins distincte, qui est le *hile* ou ombilic ; par ce point, la graine s'attache au péricarpe ; les vaisseaux nourriciers de l'embryon y passent par une ouverture nommée *omphalode*. Quelquefois ces vaisseaux, au lieu de percer directement l'épisperme, se glissent entre ses deux feuillets, et y forment une ligne saillante, appelée *raphé* ou *vasiducte* ; l'endroit par où ils sortent est la *chalaze*.

ÉPISSOIR, ÉPISSURE (de l'angl. *splice*), terme de Marine : l'*épissoir* est un poinçon de fer, de corne ou de bois dur, avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut *épisser*, c.-à-d. réunir. On appelle *épissure*, l'assemblage de deux bouts de corde par l'entrelacement de leurs torons.

ÉPISTAXIS (du gr. ἐπίσταξις), vulg. *Saignement de nez*, tout écoulement de sang par les narines. Comme les autres hémorrhagies, l'épistaxis peut être active ou passive (*Voy.* HÉMORRHAGIE), accidentelle ou constitutionnelle, etc. Elle est fréquente chez les enfants et les adolescents, ainsi que chez les individus pléthoriques ; elle précède ou accompagne certaines maladies fébriles ; elle peut enfin avoir pour cause l'altération des fosses nasales, ou celles du sang. Dans les cas ordinaires, l'épistaxis, loin de constituer un état morbide, est plutôt salutaire, et il ne faut pas chercher à l'arrêter ; cependant, si elle est trop abondante ou souvent répétée, elle peut amener l'anémie, et dans ce cas il est prudent d'y mettre un terme. Le plus souvent il suffit de placer le malade dans un lieu frais et dans une position verticale ; on y joint au besoin des applications froides sur le front et les tempes et on comprime légèrement les fosses nasales. Dans les cas graves, on injecte dans le nez une solution de perchlorure de fer ; enfin, si l'hémorrhagie menace d'être funeste, il faut recourir au tamponnement des fosses nasales, procédé opératoire qui s'exécute avec une sonde dite de Belloc.

ÉPISTILBITE, silicate double hydraté d'alumine et de chaux, où la chaux est quelquefois remplacée par la soude : c'est une substance blanche, nacrée, qui cristallise en prismes rhomboïdaux droits et qui pèse 2,25.

ÉPISTOLAIRE (GENRE), du latin *epistola*, en gr. ἐπιστολή, lettre ; genre de littérature qui comprend les recueils de lettres familières écrites par des personnages célèbres, comme Cicéron, Pline le jeune, Sénèque, chez les anciens ; Voiture, Balzac, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, Voltaire, Mirabeau, Jacquemont, etc., chez les modernes ; on l'étend aussi aux ouvrages, soit polémiques, soit didactiques, soit romanesques, soit satiriques, publiés fictivement sous forme de lettres. Tels sont les *Lettres de quelques hommes obscurs*, satire fameuse du XVIe siècle, écrite en latin et attribuée à Reuchlin et à Ulric de Hutten ; les *Lettres provinciales* de Pascal ; les *Lettres persanes* de Montesquieu ; les *Lettres de Junius* ; la *Lettre* de Fénelon *sur les occupations de l'Académie française*, le roman de *Clarisse Harlowe* par Richardson ; la *Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau, etc. *Voy.* ÉPÎTRE, LETTRES, ROMAN.

ÉPISTOLOGRAPHES (du gr. ἐπιστολογράφος), écrivains qui ont cultivé le genre épistolaire. *Voy.* ÉPISTOLAIRE (GENRE).

ÉPISTOME (du gr. ἐπί, sur, et στόμα, bouche), terme de Zoologie, synon. de *chaperon*. *Voy.* ce mot.

ÉPISTYLE (du gr. ἐπιστύλιον). *Voy.* ARCHITRAVE.

ÉPITAPHE (du gr. ἐπιτάφιος), inscription, en prose ou en vers, faite pour être mise sur un tombeau. Le principal mérite de l'épitaphe est d'être concise. On cite comme modèle en ce genre celle du général Mercy :

Sta viator, heroem calcas.

L'épitaphe est ordinairement un éloge ou une sentence morale, et souvent l'un et l'autre. — Voir : Labbe, *Thesaurus epitaphiorum* (Paris, 1666) ; T. Guillebaud, *Jardin d'épitaphes choisies* (1648) ; Laplace, *Recueil d'épitaphes* (1782) ; *Epitaphs original and selected* (Londres, 1840), etc.

ÉPITASE (du gr. ἐπίτασις), partie du poëme dramatique qui vient après l'exposition, et où l'action se développe. *Voy.* NŒUD.

ÉPITHALAME (du gr. ἐπιθαλάμιος, nuptial), poëme qu'on chant, composé à l'occasion d'un mariage et à la louange des nouveaux époux. Il est d'origine grecque quant à la forme, mais de la plus haute antiquité quant à sa première institution. Nous avons encore des épithalames de Stésichore et de Théocrite, en grec; de Catulle et d'Ausone, en latin; de Ronsard, Malherbe et Scarron, en français; de Marini, en italien. Aujourd'hui la *chanson de noce* est, du moins en France, tout ce qui reste de l'épithalame.

ÉPITHÉLIOMA, tumeur épithéliale, c.-à-d. formée essentiellement des éléments de l'*épithélium* (*Voy.* ci-après). Ce mot a remplacé celui de *cancroïde*. *Voy.* CANCER.

ÉPITHÉLIUM (du gr. ἐπί, sur, et θηλή, mamelon; parce que Ruysch attribua d'abord ce nom à la pellicule qui recouvre cette partie), membrane tégumentaire qui recouvre les muqueuses. Les épithéliums forment une grande classe de tissus, qui se renouvellent sans cesse et sont caractérisés par leurs cellules sans enveloppe, à noyaux énormes et quelquefois pourvues de cils vibratiles. On en distingue quatre espèces : l'*É. nucléaire*, l'*É. sphénique*, l'*É. cylindrique* et l'*É. pavimenteux* : l'épiderme de la peau appartient à cette dernière espèce.

ÉPITHÈTE (du gr. ἐπίθετος, ajouté), nom donné en général à toute qualification d'un substantif, et spécialement à tout modificatif, adjectif ou autre, qui ajoute à l'idée principale plus de force, de noblesse ou de grâce. L'emploi judicieux des épithètes est de la plus haute importance en poésie.

ÉPITOGE (du lat. *epitogium*), espèce de manteau que les Romains portaient quelquefois par-dessus la toge. — C'est aussi une sorte de chaperon que les présidents à mortier et le greffier en chef du parlement portaient autrefois sur la tête dans les solennités, et qu'ils ne portèrent plus ensuite que sur l'épaule. *Voy.* CHAUSSE.

ÉPITOMÉ (du gr. ἐπιτομή), toute espèce de livre abrégé, particulièrement des livres d'histoire : tels sont l'*Epitome historiæ sacræ* de Lhomond et l'*Epitome historiæ græcæ* de Siret. *Voy.* ABRÉGÉ.

ÉPITRE (du lat. *epistola*), nom donné : 1° aux lettres missives des anciens qui nous ont été conservées, telles que les *Épîtres de Cicéron* et *de Sénèque*, et notamment aux lettres des apôtres; 2° à des lettres descriptives, morales, satiriques ou badines, écrites en vers : Horace est le premier qui ait écrit des épîtres en vers, et ses épîtres (*sermones*) sont les seules qui nous restent de l'antiquité; chez les modernes, on cite surtout en ce genre Boileau, Pope, Voltaire, Gresset, J.-B. Rousseau, Chénier, C. Delavigne et Lamartine. — *Épître dédicatoire*. *V.* DÉDICACE.

Les *Épîtres des Apôtres* font partie du Nouveau Testament : elles renferment des explications des dogmes de la religion catholique, des conseils, des encouragements, etc. On distingue : les *Épîtres particulières* de St Paul aux Églises ou à ses disciples, au nombre de 14; et les *Épîtres catholiques*, c.-à-d. adressées à l'universalité des fidèles, au nombre de 7 : celles-ci sont dues à St Jacques, St Pierre, St Jean et St Jude; on les nomme aussi *É. canoniques*.

Dans la Liturgie, on appelle *Épître* la *leçon* ou partie de la messe lue par le prêtre ou chantée par le sous-diacre après la collecte et avant l'évangile. Cette leçon est prise le plus souvent dans les épîtres de St Paul ou des autres apôtres. Les fidèles et le clergé sont assis pendant la lecture de l'épître. — Le livre qui contient les épîtres de toute l'année s'appelle *Lectionnaire* ou *Épistolier*. — On nomme *côté de l'épître* le côté droit de l'autel, parce que c'est de ce côté qu'on lit l'épître.

ÉPITROCHLÉE (du gr. ἐπί, sur, et *trochlée*), tubérosité de l'humérus. *Voy.* HUMÉRUS.

ÉPIZOAIRES (du gr. ἐπί, sur, et ζωάριον, petit animal), se dit, en Zoologie, des parasites qui vivent à la surface du corps de l'homme ou des animaux, comme les Poux, les Mites, les Acarides, etc.

ÉPIZOOTIE (du gr. ἐπί, sur, et ζῶον, animal), maladie passagère qui sévit à la fois sur un grand nombre d'animaux domestiques. Plusieurs épizooties sont contagieuses, telles que le typhus du gros bétail, la fièvre charbonneuse, la péripneumonie des bêtes bovines, la clavelée, la morve, le farcin, la gale, la fièvre aphtheuse des bêtes bovines, ovines et du porc; d'autres ne sont pas transmissibles, telles que l'hydrohémie, les inflammations des muqueuses intestinales, la bronchite, la pneumonie du cheval et des bestiaux, le sang de rate, les angines simples, les maladies vermineuses, etc. Les causes de ces maladies résident en général dans les influences atmosphériques, l'alimentation, l'état des étables, l'excès du travail et certaines autres conditions encore peu connues. Les moyens les plus efficaces d'en arrêter les effets sont le changement de climat, d'habitation, l'isolement des animaux attaqués, une grande propreté, une nourriture saine et convenable. Quelquefois, pour arrêter les progrès de la contagion, on se voit forcé d'abattre les animaux malades.

Tout détenteur d'animaux infectés d'une maladie contagieuse doit les séquestrer et informer le maire de la commune où ils se trouvent, sous peine d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois, et d'une amende de 16 à 200 fr. Ceux qui laissent leurs bestiaux infectés communiquer avec d'autres sont punis d'une amende de 100 à 500 fr. et d'un emprisonnement de 2 à 6 mois. Si de cette communication il résulte une contagion parmi les autres animaux, la peine est un emprisonnement de 2 à 5 ans et une amende de 100 à 1,000 fr. (C. pén., art. 459-461, et Ordonn. du 27 janvier 1815.) La loi du 30 juin 1866 accorde pour tous les animaux abattus par suite du typhus des bêtes à cornes, une indemnité égale aux trois quarts de leur valeur.

ÉPODE (du gr. ἐπῳδή), nom donné, chez les Grecs, à la stance qui, dans les odes et dans les chœurs de tragédies, se chantait immédiatement après la *strophe* et l'*antistrophe*. Sur la scène, le chœur chantait la strophe à gauche du théâtre, l'antistrophe à droite, et l'épode au milieu.

On a encore donné le nom d'*épode* : 1° à un petit poëme lyrique écrit en distiques dont le premier vers était un ïambique trimètre et le deuxième un ïambique dimètre : telles étaient les *épodes* d'Archiloque; 2° à tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands; 3° au dernier livre des odes d'Horace, parce que, dans ce livre, sauf les huit dernières odes, chaque grand vers est suivi d'un petit, dans le genre des épodes d'Archiloque.

ÉPONGES (du lat. *spongia*). Les *Éponges* font partie du dernier embranchement du Règne animal, des Protozoaires, quoiqu'on tende à les ranger parmi les Zoophytes. Elles constituent le genre type de la classe des *Spongiaires* (*Voy.* ce mot). Les *Éponges marines*, ou *Éponges* proprement dites, se présentent comme des masses fixées à des rochers ou à des coquilles, criblées d'orifices (*ostioles*), de consistance cornée, élastiques. Ces masses, que l'on recueille dans le commerce pour servir aux usages domestiques, ne sont autre chose que le squelette d'un animal : l'être vivant est constitué par une sorte de matière visqueuse qui entoure cette charpente et pénètre dans toutes ses anfractuosités. Les éponges sont animées de mouvements généraux d'expansion et de contraction. Elles possèdent tous les modes connus de reproduction animale, l'oviparité, la scissiparité, la gemmiparité. On divise les éponges en trois classes : les *É. cornées*, les *É. calcaires* et les *É. siliceuses*. — Les espèces répandues dans le commerce sont des éponges cornées. Les plus communes, les grosses, appartiennent aux côtes occidentales de la Méditerranée (France et Espagne); c'est l'espèce *Spongia communis* (*É. gëline*, *É. de Barbarie* ou *de Marseille*). D'autres plus délicates (*Spongia usitatissima*), viennent des côtes de la Grèce et de la Syrie (*É. blonde* ou *de Venise*, *É. fine dure* ou *grecque*, *É. fine douce* ou *de*

Syrie). Avant de livrer les éponges au consommateur, on leur fait subir diverses préparations pour les blanchir, leur donner plus de souplesse, et leur enlever toute odeur désagréable. On les emploie, ainsi préparées, pour la toilette, pour laver les meubles, les voitures, etc. En Médecine on a employé les éponges comme médicament interne pour fondre les goitres, grâce à l'iode et aux iodures qu'elles renferment; on les utilise encore comme médicament externe pour dilater les conduits trop étroits.

Pour les *Éponges d'eau douce*, *Voy.* SPONGILLE.

ÉPONTILLE (de *pont*), pièce de bois ou de fer que l'on place entre les ponts d'un bâtiment pour les supporter; on s'en sert aussi pour y passer des cordages propres à tenir les pavois et les garde corps.

ÉPOPÉE (du gr. ἐποποιΐα). Dans le sens le plus général, c'est le récit merveilleux et légendaire d'actions grandes et héroïques. Presque tous les peuples ont eu, même avant les siècles de culture littéraire, des *épopées primitives* célébrant leurs dieux et leurs héros, et qui, après diverses transformations, nous sont quelquefois parvenues avec ou sans nom d'auteur. Tels sont le *Mahabharata* et le *Ramayana* des Indiens, le *Chah Nameh*, des Persans, les *Niebelungen* chez les Allemands, les romans de *Roland* et d'*Artus* chez nos pères; telle est même chez les Grecs l'*Iliade*, considérée longtemps comme le premier et le plus parfait des *poëmes épiques*. — Dans un sens plus restreint, l'*épopée* est le récit poétique d'une grande action. L'action épique doit être *une*, comme la *colère d'Achille* (Iliade) ou le *retour d'Ulysse* (Odyssée), et ne pas embrasser la vie entière d'un héros, comme dans l'*Achilléide* de Stace; cette unité n'exclut pas les *épisodes* (*Voy.* ce mot); elle doit être *grande* et surtout *intéressante*. Dans toute épopée ainsi entendue, on distingue: 1° l'*exposition*, renfermant le *début* où l'on fait connaître le sujet du poëme; l'*invocation* et l'*avant-scène*, ou exposé de la situation où se trouve le héros; 2° le *nœud*, ou ensemble des intrigues qui s'opposent à l'exécution de ses volontés; 3° l'*intrigue*, augmentant ou détruisant ces obstacles; 4° le *dénoûment*. Les personnages de l'épopée sont ou imaginés par le poëte, ou empruntés à l'histoire; le *héros* doit toujours dominer. L'épopée admet le *merveilleux*, mais à la condition que le poëte croie lui-même à ce qu'il dépeint; sinon ce n'est plus qu'une machine poétique qui jette du froid dans tout l'ouvrage. Les principaux *poëmes épiques* sont; chez les anciens, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes, l'*Enéide* de Virgile, la *Pharsale* de Lucain, la *Guerre punique* de Silius Italicus; chez les modernes, la *Divine Comédie* de Dante, la *Jérusalem délivrée* du Tasse, le *Paradis perdu* de Milton, les *Lusiades* du Camoëns, la *Henriade* de Voltaire, la *Messiade* de Klopstock. On a aussi classé dans le genre épique quelques grandes compositions en prose, comme le *Télémaque* de Fénelon, les *Martyrs* de Chateaubriand, etc.

L'*épopée badine* ou *héroï-comique* est une parodie de l'épopée sérieuse où la disproportion des moyens avec la fin excite le rire. Tels sont; la *Batrachomyomachie* attribuée à Homère, le *Lutrin* de Boileau, la *Boucle de cheveux enlevée* de Pope; et, dans un ordre plus relevé, le *Roland amoureux* de Boiardo et celui de Berni, le *Roland furieux* de l'Arioste, etc.

ÉPOQUE (du gr. ἐποχή, arrêt), se dit de certains temps, marqués par un grand événement, comme la création, le déluge, la naissance de J.-C., l'hégire, l'invasion des Barbares, la prise de Constantinople, la découverte de l'Amérique, etc.; ces temps servent aux historiens pour établir des divisions dans l'étude de l'histoire universelle. *Voy.* ÈRE.

En Astronomie, on appelle *époque* le lieu moyen d'un astre à un instant déterminé; on s'en sert pour trouver ensuite, en partant de cet instant, le lieu moyen de l'astre pour un autre instant quelconque. On choisit ordinairement pour fixer cette époque le passage au périhélie.

ÉPOQUE. En Géologie, on distingue cinq grandes *Époques* ou *Périodes* correspondant à autant de phases par lesquelles a passé notre globe, et caractérisées par les êtres qui y vivaient et dont les dépouilles subsistent encore dans le sein de la terre. Ce sont: 1° l'*É. azoïque* où les êtres vivants n'avaient pas encore apparu sur la terre: c'est l'époque où se sont déposés les gneiss, les micaschistes, etc.; — 2° l'*É. paléozoïque*, caractérisée par l'apparition des *plantes*, des *mollusques*, des *sauriens*, etc.: à cette époque abondent, au moins dans les étages inférieurs, les *crustacés* de l'ordre des *Trilobites* (Calymènes, Ogygies, Phacops, etc).; — 3° l'*É. secondaire*, caractérisée par l'apparition des *oiseaux*, des *céphalopodes acétabulifères* (Ammonites, Bélemnites, Ancylocéras, etc.) qui y prennent un développement énorme, et des *mammifères didelphes*: à cette époque pullulent de gigantesques *sauriens*, le Mégalosaure, l'Ichthyosaure, le Plésiosaure, etc.; — 4° l'*É. tertiaire*, caractérisée dans l'ordre animal, par l'apparition des *mammifères* proprement dits, des *serpents* et des *batraciens*; et dans l'ordre végétal, des véritables *dicotylédonées*; car à l'époque précédente les dicotylédonées n'étaient représentées que par des *conifères*; — 5° l'*É. quaternaire*, caractérisée d'abord par les mouvements des eaux qui ont raviné la surface de la terre, produit les vallées d'érosion, et déposé partout des amas de galets ou de sables connus sous le nom de *dépôts diluviens*; et ensuite au point de vue de la faune, par le développement de la plupart des grands animaux dont les genres, sinon les espèces, vivent encore aujourd'hui sur la terre, et surtout par l'apparition de l'*homme*. On appelle *époques glaciaires* les phases de l'époque quaternaire où les géologues admettent que la plus grande partie des Alpes, du Jura, des Vosges et des Pyrénées était couverte d'immenses glaciers et où le Renne vivait dans nos climats: on compte au moins deux époques glaciaires. — L'*É. contemporaine* n'est que la continuation de l'époque quaternaire. *Voy.* TERRAINS, ÉTAGE, etc.

ÉPOQUE. En Philosophie, les Pyrrhoniens appelaient *époque* (ἐποχή) la suspension du jugement: selon eux, on trouve des raisons égales pour affirmer et pour nier, et on ne doit se prononcer ni dans l'un ni dans l'autre sens. Pyrrhon appuyait cette opinion de plusieurs arguments, appelés *raisons d'époque*, et tirés du caractère relatif de la connaissance humaine. *Voy.* SCEPTICISME.

ÉPOUSAILLES (du lat. *sponsalia*). Ce mot s'appliquait autrefois spécialement aux promesses de mariage, et se prenait tantôt pour une simple promesse qui ne liait pas les parties, tantôt comme synonyme du mot *fiançailles* ou *accordailles*; plus tard il est devenu synonyme de *mariage*.

ÉPOUTISSAGE, second épluchage du drap, analogue à l'*épincetage*. *Voy.* ce mot et DRAP.

ÉPOUX (du lat. *sponsus*). Ce mot désigna dans l'origine deux *fiancés*, deux personnes qui s'étaient promis de se marier et qui étaient liées par cette promesse. Aujourd'hui, il est synonyme de *conjoint*, c.-à-d. de *mari* et de *femme*. — Aux termes de la loi (C. Nap., art. 212 et suiv.), les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance; le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider. Le mari est obligé de la recevoir et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie. La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation du mari, si ce n'est quand elle est poursuivie en matière criminelle ou de police: le juge peut alors donner cette autorisation, à défaut du mari. Elle ne peut, dans la même condition, donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux; mais elle peut tester sans l'autorisation de son mari. Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, ou par celle-ci sur son époux, n'est excusable que si la vie de celui qui a commis le meurtre était en péril lorsque le meurtre

a eu lieu. Dans le cas de flagrant délit d'adultère de la femme, le meurtre est déclaré excusable (C. pén., art. 324). — Le conjoint survivant ne peut succéder au défunt que s'il ne laisse ni parents au degré successif, ni enfants naturels reconnus ; mais les époux peuvent faire un testament en faveur l'un de l'autre, si leur contrat de mariage n'y a déjà pourvu.

ÉPREINTES (Médecine). *Voy.* TÉNESME.

En termes de Chasse, ce mot désigne les excréments de la Loutre. *Voy.* LOUTRE.

ÉPREUVE (d'*éprouver*). En Typographie, on nomme *épreuves* les divers tirages faits sur la forme et soumis à correction avant que la feuille soit tirée : la première *épreuve* se collationne dans l'imprimerie même avec la copie (manuscrit) ; on la nomme *première typographique* ; elle est suivie, pour les ouvrages nouveaux, d'épreuves qui sont envoyées à l'auteur (*épreuves d'auteur*) ; la dernière de ces épreuves est le *bon à tirer*. Quelque soit le nombre des épreuves précédemment tirées, on appelle *tierce* celle que le correcteur de l'imprimerie revoit au moment de l'impression, afin de s'assurer que toutes les corrections indiquées ont été bien exécutées : c'est celle sur laquelle le tirage est fait.

On donne aussi le nom d'*épreuve* : 1° aux premières feuilles d'essai d'une planche gravée ; 2° à toute estampe tirée après que le travail est entièrement terminé. Les amateurs recherchent les épreuves *avant la lettre*, c.-à-d. celles qu'on tire avant d'y mettre l'inscription, et parmi celles-ci, on distingue : l'*É. avant toute lettre*, l'*É. avec la lettre grise*, c.-à-d. avec la lettre simplement tracée et non noircie ou ombrée ; l'*É. avec la remarque*, que l'on a tirée avant que l'artiste eût fait disparaître quelque accident, fausse taille, tache, blanc, etc. — En Photographie, on appelle *É. négative* celle qui reproduit le modèle avec des couleurs inversées, c.-à-d. les clairs en obscur et les obscurs en clair.

ÉPREUVE JUDICIAIRE. *Voy.* JUGEMENT DE DIEU, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉPREUVE PAR ASSIS ET LEVÉ. *Voy.* VOTE.

ÉPROUVETTE, se dit, en Chimie, d'un vase de verre, ayant la forme d'un tube fermé par un bout, qui sert à recueillir les gaz sur la cuve à eau ou à mercure. Moitrel d'Élément a le premier enseigné, en 1719, ce moyen de recueillir les gaz.

En Physique, l'*éprouvette* d'une machine pneumatique est le baromètre raccourci qui sert à indiquer la pression de l'air qui reste dans les cloches où l'on fait le vide. — Les distillateurs donnent souvent le nom d'*éprouvette* à l'*aréomètre* (*Voy.* ce mot), parce qu'il leur sert à éprouver le degré alcoolique du produit de leur distillation. Ils emploient aussi pour faire cette épreuve un tube de verre, en forme de bouteille, long d'env. 0m,15 ou 20 : ce tube étant rempli à moitié, on bouche l'instrument avec le pouce, puis on secoue violemment afin d'exciter un grand nombre de bulles, et à la manière dont ces bulles se disposent sur le liquide, on juge du degré de spirituosité.

Éprouvette à poudre, espèce de dynamomètre destiné à mesurer la force de la poudre à canon. — L'*É. hydrostatique* de Régnier se compose d'un tube de laiton long de 0m,50, portant au bout supérieur un petit canon, et dont le bas est renflé en une panse creuse, renfermant un peu de lest au-dessous. Ce tube se tient verticalement dans l'eau, et une partie sort au-dessus du liquide ; on fait partir le canon, et il se produit un recul qui immerge dans l'eau une partie plus ou moins grande de la tige, selon la force de la poudre. On a gradué la tige en parties égales, de manière que le 30e degré soit pris avec la poudre capable de lancer à 300m une petite balle. La poudre de guerre donne 30 degrés ; la poudre de chasse 45 ou 46.

EPSOMITE. *Voy.* MAGNÉSIE SULFATÉE.

ÉPUISEMENT (d'*épuiser*), diminution progressive des forces, produite par des évacuations excessives, la débauche, une fatigue considérable, la privation de sommeil, les affections tristes, la contention d'esprit, une nourriture insuffisante ou malsaine, une croissance trop rapide, etc. L'épuisement amène l'amaigrissement et quelquefois la mort par la phthisie.

ÉPUISEMENT, opération d'Hydraulique, dans la construction des ponts, digues, écluses, etc., dans les mines et dans les percements des puits. Les ustensiles ou machines à épuiser sont : l'*écope*, le *vait*, la *vis d'Archimède*, les *roues à aube* ou *à tympan*, les *pompes* de toute sorte, les *siphons*, etc. Une des opérations de ce genre les plus prodigieuses est l'épuisement de la mer de Harlem, tenté de nos jours. *Voy.* DESSÈCHEMENT.

ÉPUISETTE, petit filet à mailles fines, en forme de poche et monté sur un cerceau avec un long manche. Les pêcheurs à la ligne s'en servent pour enlever hors de l'eau les poissons dont le poids ou la résistance pourrait faire rompre le fil.

ÉPULIE (du gr. ἐπουλίς), excroissance fongueuse qui vient sur les gencives, principalement de la mâchoire inférieure, dans l'intervalle de deux dents ou au fond d'un alvéole. L'épulie succède ordinairement à une inflammation de la bouche, à la carie d'une dent ou du bord alvéolaire ; quelques-unes repullulent comme le cancer ; pour ces dernières, l'extirpation des dents attaquées et la cautérisation sont indispensables.

ÉPURATION (d'*épurer*), clarification qui s'opère spontanément dans les sucs aqueux, acides ou huileux, lorsque, après les avoir exprimés des végétaux, on les laisse reposer ou éprouver un léger mouvement de fermentation. *Voy.* CLARIFICATION.

ÉPURE (du préf. *é* p. *es* et de *pur*). En Géométrie, on appelle *épure* la représentation, sur un plan, des points et lignes situés dans l'espace et appartenant à un corps de forme déterminée, ainsi que l'ensemble de lignes et de points tracés sur un plan pour résoudre un problème de *géométrie descriptive* (*Voy.* ce mot). Les candidats aux écoles spéciales ont à faire des épures de ce genre. — On appelle aussi *épure* un dessin au trait, le plus souvent réduit d'après une échelle, et coté, mais quelquefois de grandeur naturelle, fait par les architectes, les ingénieurs et les constructeurs de machines, pour servir de modèle aux charpentiers, aux maçons, aux tailleurs de pierre, et, en général, à tous ceux qui doivent exécuter et assembler les différentes pièces d'un édifice ou d'un mécanisme projetés. Dans les ateliers ou les chantiers, ces épures se font sur une aire bien unie ou sur un mur convenablement disposé. L'art de les tracer se compose de deux parties. La première consiste à connaître la théorie des projections, pour former, sur le papier, l'ensemble des lignes, dont les distances et les inclinaisons déterminent par leurs intersections les limites où s'arrête la forme des corps qu'on veut exécuter : elle comprend la *stéréotomie* (coupe des pierres), la *perspective*, etc. ; la seconde, appelée *dessin linéaire graphique*, consiste à manier avec adresse les instruments de travaux graphiques, la règle, le compas, l'équerre, le tire-ligne, le rapporteur, etc.

ÉPURGE (GRANDE et PETITE), nom vulgaire de deux espèces *purgatives* du genre *Euphorbe*.

ÉPYORNIS, oiseau gigantesque. *Voy.* ÆPYORNIS.

ÉQUARRISSAGE (d'*équarrir*, du préf. *é* p. *es* et de *quarré*), état d'une matière équarrie, c.-à-d. taillée à angles droits. On équarrit une poutre, une pierre, etc. On dit qu'une poutre a 0m,40 d'équarrissage lorsqu'elle a 0m,40 en tous sens perpendiculairement à sa longueur ; on appelle *bois d'équarrissage* le bois qui a au moins 0m,15 d'équarrissage ; celui qui en a moins se nomme *chevron*.

ÉQUARRISSAGE, industrie qui consiste dans l'abattage et le dépècement des chevaux, ânes, chiens, chats, etc., pour tirer parti de leur peau, de leur graisse, des muscles, des crins, des os, etc. Les enclos où les équarrisseurs exercent leur métier sont des lieux infects et malsains, qu'il faut éloigner des habitations dans les grandes villes. *Voy.* ABATTOIR.

ÉQUARRISSOIR, outil dont se servent les horlo-

gers et les mécaniciens. C'est une aiguille d'acier trempé, dont la surface, d'abord ronde et légèrement conique, a été limée et aiguisée ensuite en plusieurs faces tranchantes. Ils servent à agrandir les trous déjà pratiqués dans le cuivre ou dans le fer.

ÉQUATEUR (du lat. *æquator*, qui rend égal). En Astronomie, l'*Équateur céleste* est un grand cercle de la sphère céleste perpendiculaire à l'axe du monde. On l'appelle ainsi parce que quand le soleil, dans son mouvement apparent annuel, arrive dans le plan de ce cercle, les jours sont égaux aux nuits pour tous les points de la terre. Il partage la sphère céleste en deux *hémisphères*, l'un dit *septentrional* ou *boréal* et l'autre *méridional* ou *austral*. La déclinaison d'un astre est sa distance à l'équateur céleste comptée sur un cercle horaire. — L'*Équateur terrestre* est de même le grand cercle de la terre perpendiculaire à la ligne des pôles terrestres. La *latitude* d'un point de la terre est sa distance à l'équateur comptée sur le méridien; sa *longitude* est l'arc de l'équateur compris entre le méridien de ce point, et un premier méridien qui est, en France, le méridien de Paris. — En termes de Marine, l'*Équateur terrestre* s'appelle *ligne équinoxiale* ou simplement la *ligne*. Pour tous les points de la ligne équinoxiale le jour est égal à la nuit à toute époque de l'année.

ÉQUATEUR MAGNÉTIQUE, courbe formée autour de la terre par la série des points où l'*inclinaison* de l'aiguille aimantée est nulle. Cette courbe est régulière dans une partie de son cours, et alors elle suit sensiblement la direction d'un grand cercle qui serait incliné à l'équateur terrestre de 12 à 16°, et qui le couperait, d'une part à l'ouest de la côte occidentale d'Amérique, vers l'île Gallégo, et d'autre part vers la côte occidentale d'Afrique, après s'être incliné du côté du sud, dans l'océan Atlantique. Mais dans la mer du Sud, entre les îles Sandwich et les îles des Amis, l'équateur magnétique offre des sinuosités nombreuses. Le pôle austral de l'aiguille de la boussole s'abaisse vers l'horizon dans la partie du globe qui se trouve au nord de l'équateur magnétique; il se relève au contraire dans l'autre partie.

ÉQUATION (du latin *æquatio*). En Algèbre, on appelle ainsi la réunion par le signe = de deux quantités qui ne sont pas actuellement égales, mais qui doivent le devenir, quand on aura déterminé les valeurs de certaines lettres qui y entrent, et qu'on appelle des *inconnues*; ainsi dans l'équation $x^2+6=5x$, les *deux membres* x^2+6 et $5x$, ne deviennent égaux que quand on y remplace x soit par 2, soit par 3, et restent inégaux pour toutes les autres valeurs de x. Une équation peut contenir une ou plusieurs inconnues; quand elle n'en contient qu'une seule, la *résoudre*, c'est chercher la valeur ou les valeurs de x, qui la transforment en égalité, ou comme on dit, lui satisfont. Quand une équation renferme plusieurs inconnues, elle admet généralement une infinité de solutions; mais si l'on associe des équations en nombre égal à celui des inconnues qu'elles renferment, alors elles n'admettent plus qu'un nombre fini de solutions communes, c.-à-d. de valeurs des inconnues qui les transforment toutes à la fois en égalités; chercher ces valeurs, c'est *résoudre le système des équations proposées*. — Une équation est *algébrique* quand les inconnues n'y sont soumises qu'aux opérations de l'algèbre. Ex. : $x^2+6=5x$, ou encore : $ax+by=c$. Elle est *transcendante* dans le cas contraire. Ex. : $\sin x+\cos x=0,5$. Une équation *algébrique* est *numérique* quand toutes les quantités connues y sont des nombres; elle est *littérale* quand ce sont des lettres; elle est *entière* ou *fractionnaire*, suivant qu'elle renferme ou non des dénominateurs; *rationnelle* ou *irrationnelle*, suivant qu'il y entre ou non des radicaux. — Le *degré* d'une équation algébrique, rationnelle et entière, est la somme des exposants des inconnues dans le terme où cette somme est la plus forte. Quand l'équation ne renferme qu'une seule inconnue, le degré de l'équation, en vertu de cette définition même, est le plus haut exposant qu'y ait l'inconnue.

Les principes sur lesquels on s'appuie pour la *résolution des équations*, sont les suivants : 1° on peut, sans altérer les solutions d'une équation, ajouter à ses deux membres, ou en retrancher, une même quantité, contenant ou non l'inconnue ou les inconnues s'il y en a plusieurs : on en conclut qu'on peut faire passer un *terme* d'une équation, d'un membre dans l'autre, à condition d'en changer le signe; 2° on peut sans altérer les solutions d'une équation, en multiplier ou en diviser les deux membres par une même quantité, pourvu que cette quantité ne contienne pas l'inconnue; on en conclut que, pour ramener une équation de la forme fractionnaire à la forme entière, il suffit d'opérer comme si l'on voulait en réduire tous les termes au même dénominateur, en ayant soin de supprimer après coup le dénominateur commun. — Ces deux principes suffisent pour la résolution des équations du 1er degré à une seule inconnue. Pour cela, on commence, s'il y a lieu, par y faire évanouir les dénominateurs; on fait ensuite passer tous les termes connus dans un membre et tous les termes contenant l'inconnue dans l'autre. Effectuant la réduction des termes semblables, on donne à l'équation la forme $ax=b$, et pour avoir la valeur de x, il n'y a plus qu'à diviser le terme tout connu b par le coefficient a de l'inconnue. — Pour résoudre une équation du 2e degré à une inconnue, on la ramène d'abord, à l'aide des deux principes ci-dessus, à l'une des formes $x^2+px+q=0$ ou $Ax^2+Bx+C=0$, et elle est alors résolue par l'une des formules

$$x=-\frac{p}{2}\pm\sqrt{\frac{p^2}{4}-q}, \text{ ou } x=\frac{-B\pm\sqrt{B^2-4AC}}{2A}.$$

Il existe des formules générales soit algébriques, soit trigonométriques, pour la résolution des équations du 3e et du 4e degré. — Au delà du 4e degré on ne sait plus résoudre les équations algébriques littérales, mais seulement les équations numériques. — Pour la résolution des systèmes d'équations *à plusieurs inconnues*, Voy. ÉLIMINATION.

La résolution des équations des deux premiers degrés est connue depuis longtemps. Au XVIe siècle, l'Italien Tartaglia découvrit une formule qui résout les équations du 3e degré; peu de temps après, Ferrari en donna une semblable pour les équations du 4e degré. Quant aux équations des degrés supérieurs, l'Anglais Harriot, au XVIIe siècle, fit connaître leur composition générale, et les travaux de Descartes, Newton et Lagrange fournirent des méthodes pour trouver très-approximativement leur racine. — Depuis Sturm, Cauchy, etc., ont encore fait faire des progrès à la résolution de ces équations; mais leur résolution générale est encore à trouver.

On entend par *abaissement des équations*, l'opération qui consiste à ramener, dans certains cas, la résolution d'une équation à la résolution d'une suite d'équations de degré moindre. Parmi les équations susceptibles d'abaissement, il faut citer les équations qui ne contiennent que des puissances de degré pair de l'inconnue, les équations réciproques, les équations qui ont des racines égales, etc.

ÉQUATION. En Astronomie on appelle : *équation de la longitude* d'une planète ou d'un astre non fixe quelconque, la quantité variable, dont il faut augmenter ou diminuer sa longitude moyenne pour avoir sa longitude à un instant donné; — *équation du temps*, la quantité variable dont le midi vrai s'écarte du midi moyen soit dans un sens soit dans l'autre : c'est à l'aide de la table des valeurs de l'équation du temps aux différents jours de l'année, qu'on peut régler une montre ou une horloge, c.-à-d. lui faire marquer le temps moyen, à l'inspection de l'heure indiquée par un cadran solaire, lequel ne donne que le temps vrai : cette table est fournie par l'*Annuaire du bureau des longitudes* et par la plupart des almanachs; — *équation annuelle de la lune*, l'une des inégalités

du mouvement elliptique de la lune, découverte par Tycho-Brahé.

ÉQUATION. En Chimie, on nomme *équation* l'égalité établie, au point de vue des atomes constitutifs qui ne varient pas, entre les corps qui existent avant et ceux qui existent après qu'a eu lieu le phénomène chimique que cette équation est destinée à représenter. Le premier terme contient toujours les symboles des formules des substances avant que l'action chimique n'ait eu lieu, le second terme contient le résultat des transformations opérées. Ainsi l'équation :



$$SO^4H^2 + Zn = SO^4,Zn + H^2$$

indique que prenant de l'acide sulfurique et du zinc et les faisant réagir on obtient du sulfate de zinc et de l'hydrogène, et l'on voit qu'avant comme après l'action on a 1 atome de soufre, 4 d'oxygène, 2 d'hydrogène et 1 de zinc. — Le principe de l'emploi des équations en chimie est dû à Lavoisier qui l'exprima par ces mots célèbres : *rien ne se perd, rien ne se crée*. C'est lui qui écrivit la 1re équation :

sucre = alcool + acide carbonique ;

mais la généralisation de l'emploi des équations au moyen des formules des corps est due à Berzélius.

ÉQUATORIAL (d'*équateur*), dit aussi MACHINE PARALLACTIQUE, instrument qui sert dans les observations, soit à l'étude des lois du mouvement diurne, soit à la détermination de la position des astres, passagers ou nouveaux. Il se compose d'un axe parallèle à l'axe du monde, le long duquel est appliqué un limbe ou cercle divisé, et dans le plan de ce limbe, autour de son centre, se meut une lunette astronomique. Un autre limbe perpendiculaire à l'axe sert à reconnaître le nombre de degrés dont le premier a tourné autour de cet axe. Par suite de cette disposition, l'équatorial permet de déterminer la position du cercle horaire d'une étoile et sa distance polaire, ce qui entraîne la connaissance de son ascension droite et de sa déclinaison. Cependant, au lieu de déterminer ces deux éléments eux-mêmes, on se borne dans la pratique à mesurer la différence d'ascension droite et de déclinaison de l'astre qu'on étudie, et d'une étoile voisine et bien connue, ce qui atténue l'erreur de la détermination en la faisant porter sur une différence assez faible. — D'ordinaire l'axe de l'équatorial est mû par un mouvement d'horlogerie qui lui fait faire un tour complet en 24 heures sidérales, ce qui permet à la lunette de suivre automatiquement les astres dans leur mouvement diurne.

ÉQUERRE (du lat. *ex* et *quadrare*, rendre carré), instrument de bois ou de métal qui présente essentiellement deux côtés à angle droit. L'équerre ordinaire est formée d'une planchette coupée en forme de triangle rectangle ; elle sert soit au tracé des perpendiculaires, soit à celui des parallèles sur le papier. Le T ou *double équerre* qui sert aussi au tracé des perpendiculaires se compose de deux règles ajustées transversalement l'une à l'autre de manière à former *deux* angles droits. L'équerre *à chapeau*, *à onglet*, ou *à épaulement*, est formée de deux règles réunies à angle droit et dont l'une déborde l'autre en épaisseur sur ses deux faces. — La *fausse équerre* est composée de deux règles réunies à charnière qu'on peut écarter l'une de l'autre d'un nombre quelconque de degrés.

ÉQUERRE D'ARPENTEUR. On nommait ainsi anciennement un cercle de cuivre divisé en quatre parties égales par deux droites qui se coupaient au centre à angle droit, et dont les extrémités étaient munies de pinnules. Aujourd'hui, c'est une espèce de prisme octogonal qui, au lieu de pinnules, a quatre fentes longitudinales, déterminant deux alignements à angle droit. Cet instrument sert à tirer des perpendiculaires sur le terrain. On le visse à l'extrémité d'un bâton dont l'autre bout est garni d'un fer pointu, et peut s'enfoncer dans la terre.

Équerre graphomètre, instrument composé d'un cylindre creux en métal, coupé en deux parties égales par un plan perpendiculaire à son axe, et dont on peut faire tourner la partie supérieure sur la partie inférieure à l'aide d'une vis de rappel. Les deux parties sont percées, comme l'équerre d'arpenteur, de fentes longitudinales déterminant deux alignements rectangulaires, en sorte que l'instrument peut être employé comme *équerre*. Mais de plus, une graduation tracée sur chacune des deux parties, à leur jonction, permet de mesurer le nombre de degrés dont la partie supérieure a tourné par rapport à l'autre : de la sorte l'instrument peut tenir lieu de *graphomètre*, d'où son nom. Il est porté sur un pied comme l'équerre ordinaire.

ÉQUERRE (L') ET LA RÈGLE, constellation de l'hémisphère austral, formée par La Caille, et composée de 15 étoiles principales. Elle est placée au-dessous du Scorpion et du Loup, sur la ligne menée d'Antarès à l'étoile α du Centaure.

ÉQUES, nom latin du genre *Chevalier*. *Voy.* ce mot.

ÉQUESTRE (ORDRE), ordre de la chevalerie chez les Romains. *Voy.* CHEVALIER.

ÉQUIANGLE (du lat. *æquus*, égal, et de *angle*), nom donné, en Géométrie, aux figures dont les angles sont égaux. Un rectangle, un triangle équilatéral, et en général tous les polygones réguliers sont *équiangles*. — Deux polygones sont *équiangles entre eux* lorsque les angles du premier sont égaux, chacun à chacun, aux angles du second.

ÉQUIDÉS (du lat. *equus*, cheval), famille de Mammifères, de l'ordre des Jumentés, comprend le Cheval, l'Âne, l'Hémione, les différentes espèces de Zèbres et plusieurs espèces fossiles, telles que l'Hipparion, dont les pieds sont tridactyles, ce qui a fait abandonner le nom de *Solipèdes* par lequel cette famille était autrefois désignée.

ÉQUIDIFFÉRENCE, égalité de deux rapports par différence. *Voy.* PROPORTION ARITHMÉTIQUE.

ÉQUIDISTANT du préf. *équi*, égal, et de *distant*), synonyme de *également distant*. Ainsi l'on dit que deux parallèles sont partout *équidistantes* ; que tous les points d'une circonférence sont *équidistants* du centre ; que la perpendiculaire élevée au milieu d'une droite est le lieu des *points équidistants* de ses extrémités, etc.

ÉQUILATÉRAL du préf. *équi*, égal, et de *latéral*, nom donné aux figures de Géométrie qui ont les côtés égaux. Un triangle équiangle, un carré, sont des figures *équilatérales*. Tous les polygones réguliers sont *équilatéraux*. Deux polygones sont *équilatéraux entre eux*, lorsqu'ils ont les côtés égaux chacun à chacun et disposés dans le même ordre.

ÉQUILIBRE (du lat. *æquilibrium*), état d'un corps sollicité au mouvement par des forces opposées qui se détruisent. Une balance est en équilibre lorsque son fléau se maintient dans une position parallèle à l'horizon. Un corps posé sur un plan horizontal ne reste en équilibre qu'autant que la verticale de son centre de gravité passe dans l'intérieur de sa base. Un corps est en *équilibre stable* s'il revient de lui-même à sa position, après en avoir été légèrement écarté ; il est en *équilibre instable*, s'il n'y revient pas ; il est en *équilibre indifférent*, si son équilibre persiste dans toutes les positions. Les lois de l'équilibre sont l'objet d'une branche de la Mécanique nommée *Statique* (*Voy.* ce mot) ; l'*Hydrostatique* s'occupe spécialement de l'équilibre des liquides et des gaz.

En Physique, on appelle *équilibre mobile de température*, le phénomène qui consiste en ce que tout corps envoie aux corps voisins une quantité de chaleur, qui varie selon sa température et selon la nature de sa surface, en même temps qu'il en reçoit à son tour de ceux-ci. S'il reçoit plus de chaleur qu'il n'en cède, il s'échauffe ; dans le cas contraire, il se refroidit ; si la quantité de chaleur rayonnée est égale de part et d'autre, il y a équilibre. *Voy.* CHALEUR RAYONNANTE et RAYONNEMENT.

ÉQUILIBRE. En Politique, on appelle ainsi l'état des pouvoirs qui se contre-balancent les uns les autres.

On a donné le nom d'*équilibre européen* ou de *système d'équilibre*, au système de politique international inauguré au XVIe siècle contre Charles-Quint et en vertu duquel, lorsque l'Europe se sent menacée par l'agrandissement excessif d'une puissance, les autres puissances s'associent pour lui faire contre-poids. Louis XIV et Napoléon Ier ont ressenti les effets de cette politique. Depuis quelque temps on oppose à ce système le *principe des nationalités*. *Voy.* ce mot.

ÉQUILIBRISTE, celui ou celle dont le métier est de faire des tours d'adresse, qui s'applique à maintenir sa personne ou certaines choses en équilibre. Tels sont les *acrobates*, les *funambules*, les *bâtonistes*, les *jongleurs*, etc. *Voy.* ces mots.

ÉQUILLE, *Ammodytes*, genre de Poissons malacoptérygiens apodes, de l'ordre des Squamodermes, famille des Anguilliformes, qui vivent enfoncés dans le sable de la mer, d'où leur nom scientifique (ἀμμοδύτης) : corps allongé et cylindrique ; tête comprimée et pointue par devant. Ce poisson, long de 0m,20 à 0m,30, d'un gris argenté, est bon à manger ; il est très-commun sur les côtes de la Manche : on le trouve en bêchant le sable dès que la mer s'est retirée. Les pêcheurs l'emploient comme appât. — Sur quelques côtes on lui donne le nom de *Lançon*, sans doute parce qu'il pénètre dans le sable avec la rapidité d'un dard. Les naturalistes en distinguent deux espèces, l'*A. tobianus* et l'*A. lancea*, qui diffèrent fort peu l'une de l'autre.

ÉQUIMULTIPLES (du préf. *équi*, égal, et de *multiple*). On appelle ainsi les multiples de deux ou plusieurs quantités obtenus à l'aide du même multiplicateur. Ainsi *ma* et *mb* sont des équimultiples de *a* et *b*. — On démontre, en Arithmétique, que toutes les fois que deux fractions sont égales, si l'une d'elles a ses deux termes premiers entre eux, les deux termes de l'autre sont des équimultiples des termes de la première, en sorte qu'une fraction est réduite à sa plus simple expression, dès qu'elle a ses deux termes premiers entre eux.

ÉQUIN (PIED). *Voy.* PIED-BOT.

ÉQUINOXE (du lat. *æquinoctium*). En Astronomie, on appelle *équinoxes* ou *points équinoxiaux* les points où le soleil traverse l'équateur dans son mouvement apparent annuel, parce que, quand le soleil y arrive, le jour est égal à la nuit pour tous les points de la terre. On appelle aussi *équinoxes* les époques correspondantes de l'année. L'*É. du printemps* arrive lorsque le soleil traverse l'équateur en allant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal ; il tombe le 20 ou 21 mars, et marque le commencement du printemps. L'*É. d'automne*, qui arrive le 20 ou 21 septembre, lorsque le soleil traverse l'équateur en allant de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral, marque le commencement de l'automne. — Les points équinoxiaux ne sont pas fixes, mais se déplacent dans le sens rétrograde, c.-à-d. d'orient en occident, le long de la circonférence de l'écliptique, de 51″,4 par an. *Voy.* PRÉCESSION.

ÉQUINOXIAL. La *ligne équinoxiale* est l'*équateur* même (*Voy.* ÉQUATEUR). Les *points équinoxiaux* (*Voy.* ÉQUINOXE), sont les points où le soleil traverse l'équateur dans son mouvement annuel. Le *cadran équinoxial* est le cadran solaire dont la table est parallèle à l'équateur.

ÉQUIPAGE (du vieux franç. *esquip*, pour *esquif*), ensemble de tous les hommes embarqués pour le service d'un vaisseau : maîtres, contre-maîtres, timoniers, matelots, artilleurs, soldats, employés, domestiques, etc., et qu'on porte sur un registre nommé *rôle d'équipage*. On n'y comprend ni le capitaine, ni les autres officiers de l'état-major, non plus que les passagers. En France, la force numérique des équipages varie de 6 à 9 hommes par canon pour les vaisseaux de guerre. Quant aux navires de commerce, le nombre de leur équipage est réglé à 10 hommes pour 100 tonneaux, à 15 pour 200, etc. Les matelots embarqués sur les vaisseaux de l'État sont enrégimentés par compagnies dont l'ensemble porte le nom de *corps des équipages de ligne*. Ce corps, créé par une ordonnance du 13 nov. 1822, et plusieurs fois remanié depuis, en 1825, 1829, 1832 et 1836, a été organisé en dernier lieu par un décret du 5 juin 1856.

Maître d'équipage. *Voy.* MAÎTRE.

On nomme : 1° *Équipage de pompe*, la garniture de la pompe ; 2° *É. d'atelier*, l'ensemble des machines et des outils qui servent à la construction des objets qu'on y fabrique ; 3° *É. de chasse*, ce qui est nécessaire pour la chasse, chevaux, chiens, etc.

ÉQUIPAGES. Dans l'Armée de terre, on entend par *É. de guerre*, tout ce qu'une armée traîne à sa suite, savoir : les *É. d'artillerie et de génie*, se composant de chevaux, chariots, affûts, avant-trains, armes, pièces, boulets, mortiers, bombes, poudre, plomb, grenades, fusées, hoyaux, haches, matériaux de pont et de siége ; les *É. militaires*, comprenant les convois de vivres et les ambulances ; les *É. de régiment*, ou *bagages*, tels que chevaux, harnais, tentes, fourgons, et en général tous les ustensiles que les soldats portent avec eux, etc.

ÉQUIPEMENT. C'est l'ensemble des objets à l'usage des soldats et sous-officiers de toutes armes, les effets d'habillement et l'armement étant exceptés. On distingue le *grand équipement*, qui se compose des gibernes, porte-gibernes, bandoulières, ceinturons ou baudriers, haches et tabliers de sapeurs, caisses et colliers de tambours, etc. ; et le *petit équipement*, qui comprend tous les effets de linge et de chaussure, brosses, peignes, etc. Dans la cavalerie, l'*équipement de cheval* comprend les manteaux et porte-manteaux, couvertures de laine, culottes de peau, housses, selles, bottes, pelisses, etc. — Les équipements des militaires sont insaisissables (C. de proc. civ., art. 592).

Dans la Marine, on entend par *équipement* tout ce qui est nécessaire à un bâtiment en agrès, apparaux, vivres, munitions, armes et ustensiles.

ÉQUIPEUR-MONTEUR, ouvrier arquebusier qui est chargé d'ajuster toutes les pièces qui composent le fusil et de les faire jouer ensemble.

ÉQUIPONDÉRANCE (du préf. *équi*, égal, et du lat. *ponderare*, peser), égalité de poids ou de force lorsque deux ou plusieurs corps tendent à se rendre vers un centre commun. L'*équipondérance* diffère de l'*équilibre* en ce que l'équilibre résulte d'une égalité de forces qui agissent en sens contraires, et que l'équipondérance vient de l'égalité des forces qui agissent sur les corps que l'on compare.

ÉQUISÉTACÉES (du g.-type *Equisetum*), famille de végétaux acotyledonés, voisins des Fougères, se compose du seul genre *Prêle* (*Equisetum*). On retrouve les débris de plantes gigantesques de cette famille parmi les fossiles de l'époque paléozoïque. *Voy.* PRÊLE.

ÉQUISÉTIQUE (ACIDE). *Voy.* ACONITIQUE.

EQUISETUM, nom latin botaniq. du genre PRÊLE.

ÉQUITATION (du lat. *equitatio*), art de monter à cheval. On distingue en équitation la *basse école* ou partie élémentaire, et la *haute école*. La première consiste à assurer la position de l'homme à cheval, à apprendre à diriger le cheval droit devant soi et à acquérir de la solidité. Ce travail se fait dans un *manége*, d'abord *à la longe*, puis en cercle et au large, et successivement au pas, au trot, et au galop. La seconde comprend l'étude de l'action du *mors* et de l'effet des *rênes* ; la manière de produire cet effet par les mouvements de la main ; l'effet des jambes ; les moyens de maintenir le cheval dans son aplomb et de l'y ramener quand il le perd ; enfin le *travail composé*, qui consiste à faire sortir à volonté le cheval de ses allures et à lui faire exécuter divers sauts, courbettes, etc. On divise encore l'équitation en *É. militaire*, *É. civile*, *É. des femmes*, *É. aérienne* ou *voltige*.

L'art de l'équitation remonte à la plus haute antiquité ; mais ses principes ont varié suivant les temps. Chez les anciens, le cavalier se tenait accroupi sur

le cheval, comme encore aujourd'hui les Arabes et les Orientaux. Au moyen âge, la position du cavalier était presque perpendiculaire. La haute école devint en honneur au XVI[e] siècle. Les Italiens d'abord, puis les Français, fournirent les écuyers les plus distingués. Aujourd'hui, les principes de la vieille école française, si brillante au dernier siècle, ont été complètement modifiés, et se sont accrus de quelques procédés empruntés à la méthode anglaise. Parmi les *écuyers* distingués des temps modernes, on cite surtout le Ferrarais César Fiaschi; le Napolitain Féd. Grisone; Pluvinel, écuyer de Louis XIII, qui fonda les manéges dits *académies*; le marquis de Newcastle, créateur de l'équitation anglaise pour les femmes; La Guérinière et d'Abzac, sous Louis XV, et, de nos jours, le vicomte d'Aure, Franconi et Baucher.

Xénophon nous a laissé un *Traité d'équitation*. Parmi les ouvrages modernes, nous citerons : le *Manége royal* de Pluvinel (1628); les *Recherches sur l'équitation chez les anciens* du P. Fabricy (1764); les *Traités d'équitation* de M. d'Aure et de M. Aubert (1834 et 1836); le *Cours d'équitation militaire* de Saumur (Paris, 1830); la *Méthode d'équitation* et le *Dictionnaire d'équitation* de Baucher (1849), etc. *Voy.* HIPPIATRIQUE et CHEVAL.

ÉQUITATION (ÉCOLES D'). Les premières qui existèrent en France furent fondées par le duc de Choiseul (1764), pour l'instruction des troupes à cheval. Quatre écoles furent établies à Metz, Douai, Besançon et Angers; une école centrale devait être placée à Paris pour recevoir les meilleurs élèves de ces quatre établissements. Ces écoles, supprimées en 1767, furent remplacées, en 1771, par l'*É. de Saumur*, supprimée à son tour en 1790. En 1796, une nouvelle école d'équitation fut fondée à Versailles, sous le titre d'*École nationale d'instruction des troupes à cheval*. En 1799, deux écoles semblables furent établies à Lunéville et à Angers. Un décret impérial de 1809 les supprima et créa l'*École spéciale de cavalerie* à Saint-Germain. Rétablie à Saumur en 1814, puis transférée à Versailles (1823), elle fut, deux ans après, replacée à Saumur, où elle se trouve encore. *Voy.* CAVALERIE (ÉCOLE DE).

ÉQUITÉ. *Voy.* DROIT POSITIF, JUSTICE.

ÉQUIVALENCE, qualité de ce qui est *équivalent*. Il se dit, p. ex., du droit qu'a un gradué d'une université étrangère d'obtenir, sans examen ni thèse, un grade de l'université de France équivalent à celui qu'il a dans son pays. — En Géométrie, on dit que deux surfaces ou deux solides sont *équivalents* quand ils ont même mesure; l'*équivalence* et l'*égalité* diffèrent en ce que deux figures égales ont à la fois même forme et même mesure, en sorte que la superposition en est possible, tandis que deux figures équivalentes peuvent avoir des formes toutes différentes. — En Physique, on nomme *équivalence des forces*, la théorie d'après laquelle les forces de la nature, ne pouvant se perdre, ne font que se convertir en une somme de forces équivalente : c'est ainsi que la lumière se convertit en chaleur, la chaleur en travail, et réciproquement. *Voy.* ÉQUIVALENT MÉCANIQUE.

ÉQUIVALENT (d'*équivaloir*), se dit, en Chimie, de la quantité d'un corps qui est susceptible d'en remplacer un autre dans une combinaison, de façon à conserver à la combinaison nouvelle le type et les propriétés génériques de la première. Que l'on combine p. ex., l'hydrogène et le chlore; un poids 1 du premier s'unira à un poids 35,5 fois plus grand du second. Qu'on fasse réagir sur l'acide chlorhydrique qui se forme, le nitrate d'argent, on déplacera tout l'hydrogène, et un poids 108 fois plus grand d'argent remplacera 1 d'hydrogène pour s'unir aux 35,5 de chlore. La combinaison AgCl a conservé le type HCl et, pour ainsi dire, sa structure : car, si l'on traite maintenant AgCl par HI (acide iodhydrique), on reproduira l'acide chlorhydrique HCl primitif. On dit donc que 108 d'argent équivalent à 1 d'hydrogène. Si maintenant on met ce chlorure d'argent en présence du sodium, 23 de celui-ci remplaceront les 108 d'argent pour s'unir aux 35,5 de chlore. On dira donc que, vis-à-vis du chlore, les poids 1 d'hydrogène, 108 d'argent et 23 de sodium s'équivalent. On trouverait de même que 32 est l'équivalent du zinc, et ainsi des autres. — On remarquera seulement qu'un même corps, le cuivre, p. ex., pouvant donner deux chlorures, dont l'un contient deux fois plus de cuivre que l'autre, on peut dire que dans ce cas le cuivre a deux équivalents; on pourrait bien (et on l'a fait) choisir pour équivalent le plus petit des poids ainsi obtenus; mais, alors, outre que les équivalents ne sont plus comparables en passant d'un élément à un autre, on serait dans la nécessité de changer l'équivalent d'un élément, chaque fois que la découverte d'une combinaison, où il entre en moindre quantité, abaisserait cet équivalent. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui les chimistes ont généralement abandonné la notation de l'*équivalent* et l'ont remplacée par celle du *poids atomique* (*Voy.* ce mot). — Voici la liste des équivalents des corps simples :

Aluminium	13,75	Molybdène	48
Antimoine	61 »	Nickel	29,5
Argent	108 »	Niobium	incon.
Arsenic	75 »	Or	98,25
Azote	14 »	Osmium	98,5
Baryum	68,5	Oxygène	8
Bismuth	105 »	Palladium	53,25
Bore	11 »	Pélopium	incon.
Brome	80 »	Phosphore	31
Cadmium	56 »	Platine	98,5
Calcium	20 »	Plomb	103,5
Carbone	6 »	Potassium	39 »
Cérium	46 »	Rhodium	52 »
Césium	133,04	Rubidium	85,36
Chlore	35,5	Ruthénium	52 »
Chrome	26,75	Sélénium	39,75
Cobalt	23,5	Silicium	21 »
Cuivre	31,75	Sodium	23 »
Didyme	48 »	Soufre	16 »
Erbium	incon.	Strontium	43,75
Étain	59 »	Tantale	92 »
Fer	28 »	Tellure	64,5
Fluor	19 »	Thallium	204 »
Glucinium	7 »	Therbium	incon.
Hydrogène	1 »	Thorium	57,87
Indium	35,92	Titane	25 »
Iode	127 »	Tungstène	92 »
Iridium	98,5	Uranium	60 »
Lanthane	46,4	Vanadium	68,5
Lithium	7 »	Yttrium	32,18
Magnésium	12 »	Zinc	32,51
Manganèse	27,5	Zirconium	33,6
Mercure	100 »		

Équivalent mécanique de la chaleur, nombre qui mesure la quantité de travail que peut produire l'unité de chaleur. On admet généralement que 1 calorie crée 425 kilogrammètres en disparaissant, et réciproquement que 425 kilogrammètres peuvent engendrer 1 calorie. La première détermination théorique de ce nombre est due au D[r] J. R. Mayer d'Heilbronn vers 1840; puis M. Joule le détermina par expérience en Angleterre. Ces recherches sont le point de départ de la théorie mécanique de la chaleur ou *Thermodynamique*. *Voy.* ce mot.

ÉQUIVOQUE (du latin *æquivocus*), genre de sophisme qui consiste soit à employer le même terme dans des acceptions différentes, en passant p. ex. *du sens général au sens particulier*, *du sens composé au sens divisé*, etc.; soit à employer des termes qui peuvent s'interpréter de différentes manières : l'*amphibologie*, les *jeux de mots*, le *calembour*, etc., rentrent dans le dernier genre d'équivoque. Platon, dans son *Euthydème*, indique, comme véritable moyen de combattre ce sophisme, de définir les termes et d'en bien préciser le sens. — La 12[e] satire de Boileau, intitulée *de l'Équivoque*, ne traite la question qu'à un point de vue purement théologique.

On appelle *Rimes équivoques*, de petites pièces de vers dans lesquelles les dernières syllabes de chaque vers sont reprises en un autre sens dans le vers sui-

vant. Clément Marot peut en offrir quelques exemples.

ÉQUORÉE (du lat. *æquor*, mer), *Æquorea*, vulg. *Ortie de mer*, genre de Polypoméduses, dont le corps a la forme d'une ombrelle aplatie et garnie à la circonférence de tentacules filamenteux. On en trouve dans toutes les mers, mais surtout dans l'hémisphère austral. L'*É. mésonème*, l'*É. violacée* et l'*É. de Forskal* habitent la Méditerranée.

ÉRABLE, *Acer*, genre-type de la famille des Acérinées, se compose d'arbres d'une haute stature et d'un port élégant. Les espèces indigènes habitent les montagnes boisées, et forment de grandes forêts. Leur bois est compacte, dur, souple, veiné, mais s'altère promptement, et ne peut servir pour les grandes constructions. Les armuriers emploient ce bois pour la monture des fusils ; les ébénistes et les tourneurs en font de beaux meubles ; les luthiers en font des éclisses de violon, de basse, etc. Dans quelques pays, on élève de jeunes érables pour servir de soutien à la vigne. On distingue parmi ces espèces : l'*É. sycomore* (*A. pseudoplatanus*), l'*É. plataine* ou *Plane* (*A. platanoides*), l'*É. champêtre* (*A. campestre*), l'*É. à feuilles de frêne* (*A. negundinum*), etc. — Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*É. du Canada* (*A. saccharinum*), qui fournit, par incision, une sève limpide, produisant par l'évaporation un sucre gris rougeâtre, dur, un peu transparent, d'une saveur agréable ; l'*É. rouge* (*A. rubrum*), à fleurs rouges ; l'*É. blanc* (*A. eriocarpum*), à feuilles blanchâtres ; l'*É. jaspé* (*A. striatum*), dont l'écorce est rayée de vert et de blanc ; et l'*É. à épis* (*A. spicatum*).

ÉRAILLEMENT (des paupières). *Voy.* ECTROPION.

ÉRATO, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches : coquille ovale et oblongue, pourvue d'une boucle étroite, comme celle des Porcelaines, mais s'en distinguant par l'absence de canal postérieur, et les tours de spire qui sont saillants au lieu d'être cachés. — Les Érato se trouvent dans toutes les mers : elles ont deux représentants fossiles dans les étages tertiaires.

ERBIUM, corps simple métallique, découvert en 1844 par M. Mosander, et encore peu connu.

ERBUE, matière argileuse ou siliceuse que l'on ajoute comme fondant dans l'extraction du fer quand ses minerais ne sont pas siliceux. *Voy.* CASTINE.

ERCINITE. *Voy.* HARMOTOME.

ÈRE (du lat. *æra*), point fixe et déterminé dans le temps, d'où l'on commence à compter les années. L'*ère* diffère de l'*époque*, qui est souvent arbitraire et n'est déterminée que par les chronologistes, et aussi de la *période*, qui est une succession d'années (*Voy.* ces deux mots). Pour les principales *ères*, *Voy.* ÈRE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉRÈBE (du gr. ἔρεβος), *Erebus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Noctuélites. Ce genre renferme des espèces exotiques, remarquables par leur taille et communes dans les collections.

ÉRECTILE (TISSU), se dit, en Anatomie, de tout tissu susceptible de se dilater et de s'étendre d'une manière particulière, lorsqu'il est pénétré par un afflux de sang.

ÉRÈME (en Botanique). *Voy.* CÉNOBION.

ÉRÉMITIQUE (VIE). *Voy.* ERMITE.

ÉRÈSE, *Eresus*, genre d'Arachnides pulmonaires, famille des Aranéides, tribu des Saltigrades : pattes grosses, courtes, propres au saut, et de longueur presque égale. Ces araignées vivent sur les troncs d'arbres et les plantes. Elles se renferment dans un sac de soie fine et blanche, entre des feuilles qu'elles rapprochent. L'*É. cinabre* a les pattes noires, l'abdomen rouge avec 4 points noirs. On la trouve en Italie et dans le midi de la France.

ÉRÉSIPÈLE. *Voy.* ÉRYSIPÈLE.

ÉRÉTHISME (du gr. ἐρεθισμός), synonyme d'*Irritation* et d'*Orgasme*. *Voy.* ces mots.

ÉRÉTHIZON (du gr. ἐρεθίζω, irriter), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Hystricidés, se rapproche du Porc-épic par ses piquants ; mais en diffère par son mufle plus petit, sa queue plus longue, et les poils noirâtres qui cachent ses piquants. Ce genre est propre à l'Amérique du Nord. L'espèce type est l'*É. urson*, que Buffon a fait connaître sous le nom d'*Urson*.

ERGOT, se dit, en Zoologie : 1° d'un tubercule corné qu'on remarque à l'arrière du pied de certains Mammifères, du Porc, de plusieurs Ruminants, du Chien, etc., et qui n'est autre chose que l'ongle de doigts rudimentaires ; 2° d'une corne osseuse et pointue placée derrière les tarses de la plupart des gallinacés, du Coq surtout. *Voy.* ÉPERON.

En Anatomie, on appelle *ergot* un tubercule médullaire qu'on observe dans une cavité des ventricules latéraux situés à la face inférieure du cerveau.

ERGOT, maladie qui attaque les Graminées et surtout le Seigle, dont les épis présentent alors des espèces de cornes semblables aux ergots du coq. On croit qu'elle est due à la présence d'un champignon parasite, du genre *Sphacelia*. L'ergot est très-vénéneux ; l'emploi des farines où il est abondant peut causer des maladies graves. Le symptôme principal de l'*ergotisme* est la gangrène des doigts et des orteils, quelquefois même des pieds et des mains ; les malades éprouvent des vertiges, des nausées, des spasmes, des convulsions. Le seigle ergoté exerce une action spéciale sur l'utérus, dont il augmente la force contractile ; on l'administre pour ce motif dans les accouchements laborieux. Il est aussi hémostatique. — Il doit cette double action à un principe actif, l'*ergotine*, poudre de couleur brun-rougeâtre, d'un goût très-amer, qu'on obtient en lavant l'ergot à l'éther, puis le traitant par l'alcool bouillant et précipitant par l'eau l'ergotine dissoute. On doit être très-prudent dans l'emploi de cette substance dangereuse.

ERICA, nom latin botanique de la *Bruyère*.

ÉRICACÉES ou ÉRICINÉES (du genre-type *Erica*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, se compose d'arbrisseaux et d'arbustes élégants, à feuilles opposées ou verticillées, coriaces, toujours vertes, à périanthe double dans la plupart, quadri ou quinquéfide, avec autant d'étamines que de divisions ; à fruit capsulaire polysperme. Genres principaux : *Erica* (Bruyère), *Andromeda*, *Arbutus*, *Rhododendron*, etc.

ÉRICULE (dimin. du lat. *erinaceus*, hérisson), *Ericulus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, formé aux dépens du genre Tanrec, et dont le pelage se compose de trois sortes de poils : de poils ordinaires, sur la tête et sous le corps ; de moustaches dirigées en arrière ; de piquants très-résistants, sur le dessus du corps, sans mélange de longues soies comme dans les Tanrecs. On en connaît deux espèces, toutes deux de Madagascar : le *Sora* (*E. nigrescens*), long de $0^m,15$ et le *Tendrac* (*E. setosus*).

ÉRIDAN ou LE FLEUVE, constellation de l'hémisphère austral, située entre la Baleine et Orion d'une part, et de l'autre entre la Harpe de George et le Fourneau. Elle renferme une étoile de 1re grandeur, appelée *Acharnar*.

ÉRIGÉRON (du gr. ἠριγέρων), *Erigeron*, genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes et entières, à capitules multiflores, pour la plupart originaires d'Amérique. La plus belle espèce est l'*É. du Canada* (*E. canadensis*), ou *Vergerette* : tige haute de 1^m, hérissée de poils ; fleurs petites, jaunâtres, en grappes axillaires, présentant l'aspect d'un long épi feuillé ; feuilles étroites, redressées, avec des poils d'un vert blanchâtre. Cette plante est commune dans les lieux pierreux et arides de la France.

ÉRIGNE (d'*araignée*), instrument de Chirurgie formé d'une tige d'acier aplatie dans son milieu, et dont les extrémités sont pointues et recourbées en crochets, sert dans des dissections délicates et dans certaines opérations, comme la résection des amygdales, pour saisir ou pour écarter les parties.

ÉRIGONE, constellation. *Voy.* VIERGE (LA).

ÉRINACEUS, nom latin du genre *Hérisson*.

ÉRINE ou MANDELINE (du gr. ἔρινος), *Erinus*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Digitalées : ce sont des plantes vivaces, à feuilles spatulées et oblongues, alternes sur la tige, étalées à sa base en rosette touffue ; à fleurs purpurines, d'une odeur agréable. L'Érine est une plante alpestre.

ÉRINEUM, genre de Champignons parasites de la vigne. *Voy.* VIGNE.

ÉRINITE. *Voy.* CUIVRE ARSÉNIATÉ.

ÉRIOCAULON (du gr. ἔριον, toison, et καυλός, tige), genre type de la famille des *Ériocaulonées*, détachée de celle des Restiacées : ce sont des plantes herbacées à feuilles linéaires et radicales, réunies en faisceau ; à fleurs petites, en capitules plus ou moins globuleux, portés sur de longs pédoncules *pileux* : réceptacle convexe, garni d'écailles uniflores ; à fruits composés de petites coques monospermes. Ces plantes, pour la plupart propres à l'Amérique et à l'Australie, habitent les lieux humides. L'*E. dendroïdes* ou *Joncinelle* (*Voy.* ce mot) est la principale espèce de ce genre.

ÉRIODE (du gr. ἐριώδης, laineux), *Eriodes*, genre de la famille des Singes, tribu des Cébins et voisin des Atèles, est caractérisé par un poil doux au toucher et laineux, par l'absence d'abajoues et de callosités, une queue longue et prenante, et des pouces rudimentaires aux membres antérieurs. Ces singes ont des formes grêles, des membres très-allongés et une voix sonore. L'espèce type est le *Singe-araignée* (*E. arachnoïdes*), du Brésil, dont le pelage est fauve clair.

ÉRIODENDRON (du gr. ἔριον, laine, et δένδρον, arbre), genre de la famille des Sterculiacées, tribu des Bombacées, est composé de beaux arbres qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique et de l'Asie, et que l'on cultive pour l'élégance de leur feuillage autant que pour la singularité de leurs grandes fleurs, roses ou blanchâtres. Son nom vient des *poils laineux* qui garnissent la corolle.

ÉRIOGONUM (du gr. ἔριον, et γόνυ, articulation), genre de la famille des Polygonacées, type de la tribu des Ériogonées, se compose de plantes vivaces de l'Amérique du Nord, à feuilles radicales et à fleurs blanches ou jaunes, qui se rapprochent beaucoup des Renouées.

ÉRIOMÈTRE (du gr. ἔριον, duvet, et μέτρον, mesure), appareil de Physique, imaginé par Young et qui sert à mesurer la grosseur des corpuscules et des filaments. Pour cela, on les place entre deux lames de verre, et on regarde à travers ces lames un point lumineux : on voit des anneaux irisés autour de ce point, et en mesurant leur diamètre, on peut en déduire la grosseur des filaments.

ÉRIOPHORE. *Voy.* LINAIGRETTE.

ÉRISTALE, *Eristalis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphides. Ils ont les ailes écartées dans le repos et le corps couvert de poils. Leurs larves ont une queue longue et mince, portant les stigmates de la respiration. Elles se tiennent dans les lieux d'aisances, dans la vase des égouts, dans les mares et les étangs.

ÉRISTIQUE (ÉCOLE), secte philosophique ainsi nommée (du gr. ἔρις, dispute), parce qu'elle s'attachait surtout à la Dialectique; elle avait pour chef Euclide de Mégare, disciple de Socrate.

ERMINETTE ou HERMINETTE (d'*hermine*, parce qu'on a comparé sa forme au museau de l'hermine), petite hache à manche très-court et en forme de houe, c.-à-d. dont le tranchant est dans un plan non perpendiculaire à celui du manche. Les charpentiers et les tonneliers s'en servent pour *doler* le bois dans les parties concaves.

ERMITE (du gr. ἐρημίτης), nom donné, du IIIe au Ve siècle, aux chrétiens qui, pour fuir les persécutions ou pour se livrer en liberté à la vie contemplative et pénitente, se réfugièrent dans les déserts de la Thébaïde et des pays voisins; et, dans la suite, à tous ceux qui, suivant cet exemple, se retirèrent dans des lieux solitaires, sans toutefois s'astreindre à une règle religieuse. Paul l'Égyptien, qui vécut 90 ans dans le désert (250-340), fut, dit-on, le premier ermite ; après lui, on cite St Antoine, St Jérôme, St Pacôme, St Macaire, St Siméon Stylite, etc. Quelques femmes, entre autres, Madeleine et Marie l'Égyptienne, menèrent la même vie (*Voy.* ANACHORÈTE). — On a aussi donné le nom d'*ermites* à certains ordres religieux, tels que les *Ermites de St Paul*, les *Ermites de St Jérôme* ou *Hiéronymites* et les *Augustins*. Les Chartreux et les Camaldules mènent également la vie *érémitique*.

ERMITE (BERNARD L'), Crustacé. *Voy.* BERNARD.

ÉRODIUM (du gr. ἐρωδιός, héron ; de la forme de la graine, genre de la famille des Géraniacées ; ce sont des plantes herbacées, quelquefois sufrutescentes, d'autres fois acaules ; à feuilles pennées, à pédoncules axillaires, à fleurs élégantes, le plus souvent en ombelles. On cultive pour leurs fleurs : l'*E. des Alpes*, à fleurs violettes, veinées de pourpre ; l'*E. à feuilles de Benoîte*, l'*E. incarnat*, l'*E. romain*, etc.

ÉROLIA, oiseau. *Voy.* FALCINELLE.

ÉROPHILE ou *Drave printanière*. *Voy.* DRAVE.

ÉROSION (du lat. *erosio*), sorte d'écorchure, destruction superficielle de la peau produite par l'action d'une substance corrosive. — En Géologie, ce mot désigne le creusement par les courants diluviens ou autres, de vallées plus ou moins profondes, au sein de terrains préexistants. Les *vallées d'érosion* se reconnaissent généralement à ce que sur leurs flancs et de part et d'autre, on trouve, à la même hauteur, la tranche de couches identiques, lesquelles, avant l'érosion, formaient un terrain continu. C'est ce qu'on observe p. ex. dans les vallées des environs de Paris.

ÉROTIQUE (POÉSIE), du gr. ἐρωτικός ; poésie qui a pour objet la peinture de l'amour. L'élégie, l'ode, l'épître, l'héroïde, sont surtout affectées à ce genre de poésie. Les plus fameux poëtes érotiques sont, chez les anciens, Anacréon, Sapho, Tibulle, Ovide, Properce, etc. ; et, chez les modernes, Marot, du Bellay, Ronsard, Baïf, Bertin, Parny, André Chénier, etc. Le *genre anacréontique* est une des formes les plus gracieuses de la poésie érotique ; le *genre grivois* (*Voy.* ce mot) en est l'abus.

ÉROTYLE (du latin *erotylus*, pierre précieuse), *Erotylus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Clavipalpes, se compose d'espèces particulières à l'Amérique. Ce genre, érigé en famille par M. Lacordaire, sous le nom d'*Érotyliens*, est un des plus remarquables par l'éclat des couleurs et les formes singulières des espèces qui le composent : il a pour type l'*E. histrio*, qui vit dans les agarics et les bolets.

ERPÉTOLOGIE (du gr. ἕρπετον, reptile, et λόγος, discours), partie de la Zoologie qui s'occupe de l'étude des *Reptiles* (*Voy.* ce mot). Lacépède, G. Cuvier, Daudin, Duméril et Bibron sont les créateurs de l'Erpétologie moderne.

ERPÉTON (du gr. ἕρπετον), nom donné par Lacépède à un serpent dont le seul spécimen connu se trouvait en 1792 dans la collection du stathouder de Hollande ; il avait près de 1m de long, le corps régulièrement cylindrique, revêtu en dessus de larges plaques rhomboïdales, en dessous de lamelles étroites, et était remarquable surtout par deux tentacules charnus placés à l'extrémité de la mâchoire supérieure. On le croit originaire de la Nouvelle-Guinée.

ERRATA, mot latin employé en Typographie pour désigner la liste des fautes reconnues dans l'impression d'un livre, avec l'indication des corrections qu'elles exigent. Le *Juvénal* imprimé à Venise en 1478 est le premier livre qui contienne un *errata*.

ERRATIQUE (du lat. *erraticus*), nom donné, en Géologie, aux fragments de roche isolés et qui ne se rattachent pas aux couches sur lesquelles ils reposent (*Voy.* BLOCS et CAILLOU) ; — en Ornithologie, aux oiseaux qui, sans être oiseaux de passage, vont souvent d'un endroit à un autre ; — en Médecine,

aux fièvres intermittentes qui reviennent à des intervalles irréguliers.

ERREMENTS DE PLAIDS (du vieux fr. *errer*, cheminer), gages donnés autrefois par les plaideurs au moment où se liaient les instances civiles. — En Procédure, on nomme aujourd'hui *errements* la série d'actes qui se succèdent depuis la citation devant le juge de paix jusqu'à l'arrêt définitif. Les *derniers errements* sont les dernières procédures faites de part et d'autre dans une affaire (C. de proc., art. 575).

ERREUR (du lat. *error*), jugement par lequel l'esprit nie ce qui est, ou affirme ce qui n'est pas. Plusieurs philosophes ont essayé de classer les erreurs auxquelles l'homme est sujet, d'en rechercher les causes et d'indiquer les moyens de les éviter. Aristote s'en est occupé le premier dans sa théorie des *sophismes* (*Voy.* ce mot). Bacon, dans son *Novum Organum* (liv. I, 38-70), a distingué quatre classes d'erreurs : les *E. communes à tous les hommes* (*Idola tribus*); les *E. propres à chaque individu* (*I. specus*), les *E. provenant du langage* (*I. fori*), les *E. provenant des systèmes* (*I. theatri*). Après lui, Malebranche, dans sa *Recherche de la vérité*, a indiqué la méthode à suivre dans l'étude de cette question. Elle consiste à passer en revue les sens, la conscience, la mémoire, la raison, le raisonnement, etc., et à examiner comment l'esprit peut se tromper dans l'exercice de ces facultés. 1° On voit ainsi que la cause générale de nos erreurs est le mauvais emploi que nous faisons de chacune d'elles, soit en l'appliquant à un objet qui n'est pas de sa sphère, soit en n'observant pas ses lois, soit en formulant une affirmation absolue, quand nous n'avons qu'une connaissance incomplète de la réalité. 2° Si des idées nous passons au langage qui les exprime, il peut arriver que nous n'attachions point aux mots un sens précis, ou que nous croyions sans fondement connaître un objet parce que nous en avons entendu répéter le nom. 3° A ces causes intellectuelles d'erreur se joignent des causes morales ; l'inattention et les passions (l'intérêt, l'amour-propre, une confiance aveugle dans l'autorité ou dans sa propre opinion, etc.) engendrent les préventions, la précipitation du jugement, etc. — Quant aux remèdes à opposer aux erreurs, ils sont indiqués par leurs causes mêmes ; ils consistent dans l'application des règles de la méthode, dans l'usage des définitions, dans le soin de n'admettre aucune opinion qu'après un examen attentif et impartial et de n'affirmer comme vrai que ce qui est évidemment tel. Cette dernière règle, excellente en théorie, n'est pas toujours possible à suivre dans la pratique, où l'on est souvent obligé de se contenter de la probabilité. *Voy.* MÉTHODE, VÉRITÉ.

En Droit, l'*Erreur* peut être une cause de nullité, p. ex. si elle porte sur la substance même de l'objet du contrat, ou sur la nature du contrat ; si elle porte sur la personne du co-contractant, elle ne devient une cause d'erreur que si la considération de cette personne a été la cause principale de cette convention, p. ex. dans le mariage (C. Nap., art. 180, 1109, 1110).

ERRHIN (du gr. ἔρρινον). *Voy.* STERNUTATOIRE.

ERS, *Ervum*. *Voy.* LENTILLE.

ERSE (orig. inconn.), nom donné, dans la Marine, aux cordages de différentes grosseurs, épissés ensemble des deux bouts, pour former une espèce de bague ou petite élingue destinée à lever des objets qui ont un grand poids sous un petit volume. On nomme *erse du gouvernail* une erse particulière qui sert à lier le gouvernail à l'étambot et à le retenir en place.

ERSE, dialecte de la langue gaélique. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ERUCA, nom latin botanique de la *Roquette* (*Voy.* ce mot). — Nom latin de la *Chenille*. *Voy.* ce mot.

ÉRUPTION (du lat. *eruptio*). Ce terme, qui désigne proprement toute période d'activité d'un volcan et en particulier l'émission des laves (*Voy.* VOLCAN), est appliqué, en Médecine, à toutes les maladies de la peau qui surviennent avec rapidité, et spécialement à la rougeole, à la variole, à la scarlatine, à la miliaire, etc., en un mot, à toutes les maladies fébriles dites *fièvres éruptives*. — On nomme encore *éruption* les taches, rougeurs ou boutons qui surviennent à la peau sous l'influence des causes les plus diverses.

ÉRUPTIVES (ROCHES), nom sous lequel on comprend, en Géologie, toutes les roches ignées ou plutoniques, soit qu'elles aient été émises du sein de la terre par des bouches étroites comme celles des volcans actuels, soit que, comme les granits, les porphyres, etc., elles soient arrivées à la surface de la terre par de larges fissures résultant des commotions terrestres. *Voy.* ROCHE.

ÉRUPTIVES (FIÈVRES). *Voy.* ÉRUPTION et FIÈVRE.

ERVUM, nom latin du genre *Lentille*.

ERYNGIUM, nom latin du genre *Panicaut*.

ÉRYON, *Eryon*, genre de Crustacés décapodes macroures, établi sur un individu fossile trouvé dans le calcaire feuilleté du margraviat d'Anspach.

ÉRYSIMUM (du gr. ἐρύσιμον), genre de la famille des Crucifères, tribu des Sisymbriées, renferme des plantes ordinairement bisannuelles, à feuilles étroites, pétiolées ou atténuées à la base ; à fleurs jaunes, disposées en petites têtes terminales. L'*E. précoce* ou *Cresson de terre* peut remplacer le cresson de fontaine ; l'*E. officinal* ou *Herbe au chantre* (*E. cheiranthoides*), que l'on trouve le long des ruisseaux et des rivières, est quelquefois rangé dans le genre *Sisymbrium* (*Voy.* VÉLAR) ; l'*E. de Ste-Barbe* est la Barbarée vulgaire (*Voy.* BARBARÉE). On cultive comme plantes d'ornement : l'*E. petrowskianum* et l'*E. marschallianum*, toutes deux du Caucase.

ÉRYSIPÈLE ou ÉRÉSIPÈLE (du gr. ἐρυσίπελας), exanthème fébrile, non contagieux, mais quelquefois épidémique, avec rougeur plus ou moins vive de la peau, disparaissant ou diminuant sous la pression du doigt ; tension, aspect luisant et gonflement plus ou moins considérable ; douleur et chaleur proportionnées à la tuméfaction, mouvements difficiles ou impossibles dans la partie affectée ; enfin, production de petites vésicules remplies de sérosité, qui se dessèchent au bout de peu de jours. Le tempérament bilieux, une constitution pléthorique, prédisposent à l'érysipèle ; il peut aussi avoir pour causes l'impression subite d'un air froid et humide, l'insolation prolongée, la malpropreté, l'usage des vêtements de laine sur la peau, la suppression d'une hémorrhagie habituelle ou d'un exanthème, les bains trop chauds, les excès de boissons spiritueuses, l'usage d'aliments malsains, etc. On l'observe surtout au printemps et en automne. On distingue l'*E. accidentel*, provenant de cause externe, et l'*E. spontané*, de cause interne ; il est *simple* quand l'inflammation ne dépasse pas l'épaisseur de la peau ; *phlegmoneux*, si l'inflammation se propage aux couches sous-jacentes. L'érysipèle affecte le plus souvent le visage et les membres ; sa marche est constamment aiguë ; sa durée moyenne est de 10 à 12 jours. Il peut être *fixe*, *vague*, *ambulant* ou *erratique*, *périodique* ou *habituel*. Il se termine presque toujours par desquamation, quelquefois par résolution, par délitescence, avec ou sans métastase, gangrène, ulcération des parties.

Ce mal n'exige, au début, que la diète et les boissons rafraîchissantes, quelquefois un vomitif, et des lotions locales tièdes de guimauve ou de sureau. Si l'inflammation est intense, on pratique sur-le-champ une saignée du bras, suivie d'une saignée locale, à une certaine distance du point affecté.

L'érysipèle est une maladie peu grave en elle-même, mais qui peut le devenir par les complications, ou lorsqu'elle-même vient compliquer des plaies ou des opérations chirurgicales. L'érysipèle de la face est dangereux chez les vieillards, surtout lorsqu'il occupe le cuir chevelu, parce qu'alors il peut communiquer l'irritation au cerveau ou à ses enveloppes. Quelquefois l'érysipèle survient comme un phénomène critique, et termine heureusement une autre maladie.

ÉRYSIPHE, *Erysiphus*, genre de Champignons thé-

casporés gastéromycètes : réceptacle charnu, jaune, roux et plus tard noir, renfermant plusieurs péricarpes ovoïdes, aigus, dont chacun contient deux séminules et est entouré d'une pulpe blanchâtre. Ce sont les Érysiphes qui forment ces taches blanchâtres ou grises, qu'on remarque sur les feuilles des végétaux cultivés en touffes serrées dans les lieux humides et peu aérés et qu'on appelle le *blanc* (*Voy.* ce mot) ou *meunier*. On rencontre ces cryptogames sur les rosiers, les pommiers, le frêne, la vigne, etc. *Voy.* OIDIUM.

ÉRYTHÈME (du gr. ἐρύθημα), exanthème non contagieux, caractérisé par des taches rouges, de grandeur variable, disséminées sur une ou plusieurs régions du corps, et dont la durée ordinaire à l'état aigu est de 7 à 8 jours. L'érythème peut être produit par le simple frottement de la peau, surtout chez les individus qui ont de l'embonpoint ; par le contact des urines, etc.

ÉRYTHRÉE (du gr. ἐρυθραῖος), *Erythræa*, genre de la famille des Gentianées, renferme des plantes herbacées, à tige droite et rameuse, à feuilles opposées, entières ; à fleurs roses, blanchâtres ou jaunes. L'*É. centaurium*, ou *Petite centaurée*, est une plante à fleurs roses ou blanches, à feuilles ovales, oblongues, entières, marquées de trois nervures, que l'on trouve dans tous les bois de l'Europe. Sa taille est de $0^m,35$ à $0^m,40$. Cette plante a des propriétés amères et fébrifuges.

ÉRYTHRÉE, *Erythræus*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides, famille des Trombididés, a pour type l'*É. ruricole*, d'un beau rouge de carmin. Cette espèce, qu'on trouve sous les pierres, dans les lieux secs, est presque microscopique ; elle n'en est pas moins très-vorace à l'égard des autres acarides plus petits qu'elle.

ÉRYTHRIN (du gr. ἐρυθρῖνος), *Erythrinus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés : bouche largement ouverte, mâchoires garnies de dents nombreuses, fortes et pointues ; corps allongé et comprimé latéralement. Les Érythrins sont de couleur *rouge*, et habitent les eaux douces des pays chauds. Le type du genre est l'*É. de Malabar*, dont la chair est estimée.

ÉRYTHRINE (du gr. ἐρυθρῖνος), *Erythrina*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, renferme des arbustes originaires des deux Indes, à feuilles alternes ; à fleurs d'un rouge éclatant, formant de petites grappes axillaires ou des épis terminaux. Les fruits sont des gousses allongées, renfermant plusieurs graines. On cultive dans les jardins l'*É. crête de coq*, à fleurs rouges superbes. L'*É. corail*, ou *Bois immortel* est un arbuste de 5^m environ, à tronc jaunâtre et uni, peu rameux, hérissé d aiguillons ; à fleurs rouges et disposées en épis : les graines sont rouges, luisantes et marquées d'une tache noire ; on en fait des colliers et des bracelets. L'*É. de l'Inde* est riche en tannin et fébrifuge. La graine d'une espèce commune en Abyssinie, et appelée *cuara* par les indigènes, leur sert à peser l'or. *Voy.* CARAT.

ÉRYTHRINE, cobalt arseniaté. *Voy.* COBALT.

ÉRYTHRITE (du gr. ἐρυθρός, rouge), dite aussi *Erythromannite, Erythroglucine, Phycite, Pseudorcine*, substance sucrée que l'on retire du *Protococcus vulgaris*, de la *Rocella tinctoria*, de la *Lecanora Montagnei* : elle est neutre, fusible à 120°, soluble dans l'eau et l'alcool chaud. C'est en réalité un alcool tétratomique, comme la glycérine est un alcool triatomique ; en effet, l'érythrite donne des éthers à la façon des alcools, et 4 classes d'éthers ce qui prouve sa tétratomicité. — C'est à M. Berthelot et à M. de Luynes que revient le mérite d'avoir fait connaître la vraie constitution de ce corps important.

ÉRYTHRONE (du gr. ἐρυθρός), *Erythronium*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Tulipacées, composé de plantes herbacées, bulbeuses, à feuilles radicales et lancéolées, à hampe uniflore : calice campanulé à six divisions profondes. L'*É. dent de chien*, ou *Vioulte*, à feuilles maculées de vert ou de rouge, à fleurs blanches en dedans, rouges en dehors, est cultivée dans les jardins.

ÉRYTHROXYLE (du gr. ἐρυθρός et ξύλον, bois), *Erythroxylum*, genre type de la famille des *Erythroxylées*, détachée des Malpighiacées, renferme des arbres garnis de rameaux comprimés, à feuilles simples, alternes, quelquefois opposées ; à fleurs solitaires, géminées ou en faisceaux ; le bois fournit une couleur *rouge* qui lui a valu son nom ; le fruit est un drupe sec, uniloculaire, oblong, cylindrique, anguleux, contenant un noyau. L'*É. aréolé*, ou *Bois major*, s'élève à 4 ou 5^m : ses fleurs blanches exhalent une odeur de jonquille et ses fruits sont remplis d'un suc rouge. — Pour l'*É. du Pérou*, *Voy.* COCA.

ÉRYX (nom mythol.), genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Colubridés, et voisin des Rouleaux, est caractérisé par une queue courte, obtuse, une langue épaisse, des lèvres simples, et par l'absence de crochets à venin. Ces animaux sont timides et inoffensifs ; ils se nourrissent de vers et d'insectes, et se trouvent en Asie et en Afrique. L'espèce type est l'*É. turc*, commun en Égypte et en Turquie.

ESCADRE (de l'ital. *squadra*), subdivision d'une Armée navale. Dans la règle, une armée navale doit se composer de 3 escadres, commandées : la 1re, par un amiral ; la 2e, par un vice-amiral ; et la 3e, par un contre-amiral. Chaque escadre peut être subdivisée en 3 *divisions*. Autrefois, le nombre des vaisseaux qui composaient une escadre variait de 9 à 20. On appelle en général *chef d'escadre*, l'officier chargé de commander une escadre. Avant 1789, c'était un grade particulier : il a été remplacé par celui de *contre-amiral*. — Une *escadre légère* est la réunion des bâtiments légers, tels que corvettes, avisos, etc., qui se trouvent dans une escadre de vaisseaux. On nomme *E. d'évolution*, une certaine quantité de vaisseaux armés en guerre, pour l'instruction des marins ; *E. d'observation*, la réunion de bâtiments de guerre sous un chef chargé d'observer les mouvements des escadres étrangères, même en temps de paix. — On nomme *escadrille*, une petite escadre formée de bâtiments au-dessous du rang des vaisseaux et frégates, tels que des canots et des chaloupes.

Dans l'Armée de terre, *escadre* s'est dit, au XVIe et au XVIIe siècle, pour *escouade*, et ce mot désignait un carré formé de 25 hommes. Il avait aussi un sens administratif et tactique que l'escouade n'a plus.

ESCADRON (de l'ital. *squadrone*), corps de cavalerie, ordinairement composé de quatre compagnies ou pelotons. L'*escadron* est, dans la cavalerie, ce qu'est le *bataillon* dans l'infanterie, c.-à-d. l'unité fondamentale du régiment. En temps de paix, *quatre* escadrons forment un régiment ; il en faut *six* sur le pied de guerre. La force d'un escadron est communément de 100 à 120 chevaux. Il y a un *chef d'escadron* pour deux compagnies : ce grade, créé en 1774, est analogue à celui de chef de bataillon dans l'infanterie.

Chez les anciens, les escadrons de la cavalerie perse étaient de 100 hommes sur 8 ou 12 rangs ; l'escadron grec ou *hipparchie* était de 128 hommes sur 8 rangs ; l'escadron romain ou *turma* était de 40 hommes sur 4 rangs. — Chez les modernes, ce sont les Allemands, sous Charles Quint, qui ont organisé les premiers leur cavalerie par escadrons (*Voy.* CAVALERIE). En France, cette organisation ne remonte qu'à Louis XIV : l'escadron se composait alors de 3 ou 4 compagnies fortes de 35 à 40 hommes. L'organisation actuelle date des guerres de l'Empire. Sous Frédéric le-Grand, un régiment de cavalerie prussienne se composait de 5 escadrons, subdivisés chacun en 2 compagnies de 70 hommes.

ESCALADE (de l'ital. *scalata*), attaque brusque, assaut fait le plus souvent au moyen d'échelles. Les escalades, jadis très fréquentes, sont assez rares aujourd'hui. Elles se font de nuit, à bas bruit, à l'arme blanche. Parmi les plus célèbres escalades modernes, on cite celles des Français au siége de Prague (1741), au siége de la citadelle d'Anvers (1832), et à celui de

Constantine (1837). — En Droit, l'*escalade* est l'entrée dans un lieu clos, par toute autre voie que par la porte. C'est une circonstance aggravante du vol. *Voy.* Vol.

ESCALADOU ou ESCOULADOU, sorte de dévidoir, pour embobiner le fil ou la soie.

ESCALE (du lat. *scala*, échelle), nom donné, dans les mers du Levant et sur les côtes du Sénégal, à tout lieu de relâche et de rafraîchissement pour les vaisseaux. *Faire escale*, c'est entrer dans un port pour se reposer et se rafraîchir.

Dans l'Art militaire, on nommait encore ainsi une échelle à pétard, ayant plusieurs entre-toises, et qui servait autrefois à renverser une porte, lorsqu'elle était précédée d'un fossé.

ESCALIER, du b.-lat. *scalarium*; de *scala*). L'escalier est formé de parties nommées *marches* ou *degrés*; la surface sur laquelle le pied pose est le *giron* de la marche; la *contre-marche* en forme le devant. On ne donne pas aux marches moins de 0m,12 de hauteur, et jamais plus de 0m,20; le giron n'a pas moins de 0m,30. Le *palier* est un giron plus étendu qui interrompt l'escalier et forme repos. La première marche, nommée *palière*, doit avoir un giron plus large que les autres. La *volée d'escalier* est une suite non interrompue de marches d'un palier au suivant. Le *limon* est un petit mur suspendu ou une pièce de bois portée par le bout isolé des marches et qui soutient la *rampe* en fer ou en bois, rampe sur laquelle on peut s'appuyer. L'enceinte dans laquelle l'escalier est contenu et où aboutissent les portes des différents étages se nomme *cage*. L'escalier se construit en pierre, en marbre, bois, fer, etc. Quant à la forme, les escaliers sont: *non suspendus*, c.-à-d. dont les marches sont scellées par les deux bouts dans des murs parallèles ou concentriques, ou *suspendus*, c.-à-d. à limons; ils peuvent être *droits*, *elliptiques*, *circulaires* ou enfin *mixtes*, c.-à-d. en demi-cercle se raccordant avec des lignes droites. Parmi les escaliers circulaires, on remarque les *E. à vis* ou *hélicoïdes*, vulg. dits *à limaçon*, et les *E. à gousset*, escaliers légers en bois ou en fonte, souvent employés dans les cafés ou les magasins parce qu'ils occupent peu de place. — Consulter Aubineau, *Construction des escaliers*.

ESCALIN, ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas et de la Suisse, valait environ 0 fr. 65 c. *Voy.* Schelling.

ESCALLONIA (du botaniste *Escallon*), genre de la famille des Saxifragées, tribu des Escalloniées, renferme des arbres et des arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale. L'*E. myrtilloide*, espèce type, a un bois très-dur, employé en ébénisterie. L'*E. floribunda* à fleurs blanches, et l'*E. rubra*, à fleurs rouges, sont cultivées dans les jardins. — La tribu des *Escalloniées* renferme, outre le genre-type, le genre *Quintinia*.

ESCAMOTEUR. *Voy.* Prestidigitateur.

ESCARBOT (du gr. σκάραβος), *Hister*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes: antennes terminées par une massue globuleuse de 3 articles; pattes aplaties, triangulaires; corps carré, peu ou point renflé, long, rétréci dans les deux bouts; élytres plats et carrés, luisants, bombés et durs. Ces insectes vivent dans les boues, les fumiers, les charognes, sous les écorces des arbres, etc. Le type du genre est l'*E. des cadavres*, qu'on trouve aux environs de Paris. — Vulg. on donne le nom d'*escarbot* au *hanneton* et au *scolyte*. On appelle *E. doré*, la Cétoine; *E. de la farine*, le Ténébrion meunier; *E. tireur*, plusieurs Brachines.

ESCARBOUCLE (du lat. *carbunculus*), variété d'Almandine, ainsi nommée à cause de son éclat rouge de feu. L'escarboucle était très-estimée des anciens qui la croyaient lumineuse dans l'obscurité. *Voy.* Grenat.

ESCARCELLE (du lat. *scarcellum*, *escharcellus*), vieux mot qui signifiait *bourse* au moyen âge. On suspendait l'escarcelle à la ceinture à l'aide d'un cordon, et on y serrait, outre l'argent, les chapelets, les bijoux et autres objets de valeur. — C'était aussi un signe de pèlerinage, comme le bourdon.

ESCARE, ESCARRE. *Voy.* Eschare.

ESCARGOT, nom vulgaire qui s'applique à tous les *Limaçons*, et particulièrement à celui des vignes (*Helix pomatia*). *Voy.* Hélice.

ESCARMOUCHE de l'anc. ht-allem. *skerman*, combattre), se dit, dans l'Art militaire, d'un léger engagement entre les tirailleurs de deux armées. On engage les escarmouches pour contrarier l'ennemi, sonder ses intentions, apprécier sa force, masquer une opération, reconnaître une position, etc. — On a dit d'abord *escarmuc*; la forme actuelle vient de l'italien *scaramuccia*.

ESCAROLLE ou SCAROLE. *Voy.* Laitue et Chicorée.

ESCAROTIQUE. *Voy.* Escharotique.

ESCARPE de l'ital. *scarpa*), face extérieure du rempart, qui descend jusqu'au fond du fossé: elle est opposée à la *contrescarpe*, ou ligne extérieure du fossé du côté de la campagne. L'escarpe en terre n'est autre chose que la surface du talus extérieur: elle est ordinairement revêtue de gazon et défendue au pied par des palissades; l'escarpe en maçonnerie se compose d'un mur surmonté d'un parapet: l'épaisseur de ce mur varie en raison de sa hauteur: il est toujours appuyé de contre-forts. — On doit à Cormontaigne l'usage des escarpes inaperçues du dehors.

ESCARPIN (de l'ital. *scarpino*). *Voy.* Soulier.

ESCARPOLETTE (d'*écharpe*?), ou BALANÇOIRE, sorte de siége suspendu par des cordes, auquel on imprime un mouvement oscillatoire semblable à celui d'un pendule. Lorsqu'on se place sur ce siége, on ne peut rester en repos qu'au point le plus bas; c'est un effet de la pesanteur: la verticale du centre de gravité du système rencontre alors la ligne qui joint les points de suspension des cordes; quand on s'est écarté de cette position, la pesanteur y ramène, mais la vitesse acquise la fait dépasser; de là des oscillations analogues à celles du *pendule*. *Voy.* ce mot.

ESCHARE ou ESCARRE (du gr. ἐσχάρα), croûte noire ou brunâtre qui résulte de la mortification et de la désorganisation d'une partie vivante affectée de gangrène, ou profondément brûlée par l'action du feu ou d'un caustique. L'eschare, ne participant plus à la vie, se détache au bout de 6, 10 ou 15 jours, par l'inflammation et la suppuration qui se développe dans les parties saines environnantes.

ESCHARIDÉES (du g.-type *Eschara*), famille de Mollusques bryozoaires, dont les cellules testacées, distinctes, ovales ou hexagones, sont disposées autour d'une tige libre cylindrique ou anguleuse et forment des rameaux ou des disques de formes très-régulières. Les cellules sont percées d'une seule ouverture, étroite et transverse. — Genres principaux: *Eschara*, *Trochopora*, *Lunulite*, *Cupularia*, *Intricaria*, *Vincularia*, *Ptilodictya*, *Sulcopora*. Parmi les espèces du genre type, on remarque sur nos côtes l'*Eschare foliacé* qui atteint quelquefois 1m d'expansion en tous sens et loge des milliers d'individus et l'*E. à bandelettes* qui forme des touffes élégantes, très-divisées.

ESCHAROTIQUES, substances qui, appliquées sur une partie vivante, l'irritent violemment, la désorganisent, et y déterminent la formation d'une *eschare*: tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, le deutochlorure d'antimoine, etc.

ESCLAVAGE (d'*esclave*; de *Slave*, devenu synonyme de serf depuis que Charlemagne ou Othon le Grand eurent réduit les Slaves en servitude). L'esclavage, fruit de l'oppression du faible par le fort, remonte aux premiers temps du genre humain.

Les patriarches de l'Ancien-Testament avaient à leur suite un grand nombre d'esclaves. Moïse, en condamnant à mort ceux qui vendaient un homme dont la possession ne leur était pas légitimement acquise, consacre l'esclavage; toutefois, il limite à dix ans l'esclavage d'un Israélite; après cette époque, si l'esclave refusait le bénéfice de sa libération, on lui

perçait l'oreille, et il ne pouvait redevenir libre qu'après 45 ans d'une servitude nouvelle.

Les Grecs et les Romains avaient un grand nombre d'esclaves; ce nombre excédait le plus souvent le chiffre de la population libre. Ils étaient, selon les pays, traités avec plus ou moins de douceur. Les esclaves des Lacédémoniens, connus sous le nom d'*Ilotes*, étaient traités avec une rigueur extrême : aussi se révoltèrent ils souvent contre leurs maîtres. Tout au contraire, l'esclavage était fort doux à Athènes; aussi l'histoire ne mentionne-t-elle pas d'exemple de rébellion d'esclaves dans l'Attique. Lorsqu'un maître maltraitait un esclave, il était permis à ce dernier de le citer devant le magistrat, et de demander à être vendu à un autre maître. Les esclaves athéniens étaient employés à la culture des terres, aux manufactures, aux mines, aux carrières et aux travaux domestiques. Plusieurs s'adonnaient à l'industrie et aux arts.

Chez les Romains, l'esclave (*servus*; on appelait *mancipium* l'esclave pris à la guerre et *verna* l'esclave né dans la maison) n'était pas une personne, mais une *chose*. L'union qu'il contractait avec une femme n'était pas un mariage, mais un simple *contubernium*, qui ne lui donnait pas la puissance paternelle sur ses enfants; la parenté qui en résultait ne produisait que des empêchements de mariage. Il était de plus soumis à de mauvais traitements pour les fautes les plus légères; il pouvait être battu de verges, sinon livré aux bêtes, ou mis en croix; souvent aussi on le laissait mourir de faim. Un sénatus-consulte rendu sous Auguste ordonnait de mettre à mort les esclaves d'un homme tué dans sa maison. Ces traitements barbares soulevèrent sous la République de nombreuses révoltes; il fallut soutenir contre les esclaves de véritables guerres (dites *guerres serviles*) : contre Eunus en Sicile (135 av. J.-C.), contre Salvius 103, et contre Spartacus en Italie 73). Cependant la condition des esclaves s'améliora peu à peu : dès l'Empire, celui qui tue l'esclave d'autrui est considéré comme meurtrier, celui qui abandonne son esclave infirme en perd la propriété. Les esclaves trop inhumainement traités peuvent implorer le secours du magistrat qui ordonne à leur maître de les vendre; enfin le christianisme apporta au sort des esclaves les derniers et les plus complets adoucissements. — On sortait de l'esclavage par l'affranchissement. *Voy.* AFFRANCHI, AFFRANCHISSEMENT.

L'esclavage s'est maintenu constamment dans toute l'Asie et en Afrique, et il y règne encore. En Europe et parmi les peuples chrétiens, il se maintint au moyen âge sous le nom de *servage* (*Voy.* ce mot), et après la découverte de l'Amérique, les Espagnols, imités bientôt par tous les autres peuples chrétiens, le renouvelèrent en réduisant à l'esclavage d'abord les Indiens, puis les Nègres d'Afrique transportés aux colonies. Les Anglais eurent l'honneur, au dernier siècle, de s'élever les premiers contre la traite des nègres : l'affranchissement de tous les esclaves de leurs colonies, préparé par de sages mesures, fut effectué en 1833. En 1793, la Convention proclama l'affranchissement des nègres dans les colonies françaises; mais ce brusque affranchissement fut le signal des massacres de St-Domingue. Sous la Restauration et pendant la Monarchie de juillet, il fut pris une série de mesures pour adoucir le sort des esclaves, pour diminuer leur nombre et pour les amener progressivement à la liberté (Ordonn. du 5 janvier 1840, Lois des 18 et 19 juillet 1845, etc.); leur affranchissement définitif fut prononcé en 1848, et une indemnité fut allouée aux colons dépossédés.

On doit à M. H. Wallon l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* 1847); à Condorcet, à Wilberforce, à MM. de Broglie, Agénor de Gasparin, V. Schœlcher, Molinari, de nombreux écrits sur l'*esclavage moderne*. — *Voy.* TRAITE.

ESCOFFION de l'ital. *scuffione*), coiffure de femme en usage au moyen âge : c'était un réseau formé de rubans d'or ou de soie. On en porte encore dans le midi de la France.

ESCOMPTE (du préf. *es* et de *compte*). On appelle ainsi la retenue que fait un banquier sur le montant d'un billet, lorsque le porteur de ce billet veut l'échanger contre de l'argent quelque temps avant son échéance. On donne aussi le nom d'*escompte* à la remise que fait un commerçant à son débiteur quand il lui a accordé un délai pour payer, et que celui-ci veut se libérer par anticipation. — On distingue deux sortes d'escompte : l'*E. en dehors* et l'*E. en dedans*. L'*E. en dehors*, que l'on pratique en France, est toujours proportionnel à la somme à escompter et au temps qui reste à courir jusqu'à l'échéance. Les différentes questions relatives à cette sorte d'escompte se résolvent à l'aide de la formule $E = \frac{A.R.t}{100}$, dans laquelle E représente l'escompte, A la somme sur laquelle il est pris, R le taux (escompte d'une somme de 100 fr. pour 1 an), et t le temps exprimé en années ou fraction d'année. On peut observer qu'en prenant l'escompte en dehors un banquier prend à la fois l'intérêt de la somme qu'il donne et celui de la somme qu'il garde : si l'on fait escompter un billet de 100 fr. p. ex. au taux de 5 % pour un an, le banquier retient 5 fr., et donne par suite 95 francs; or 5 fr. font plus que l'intérêt de 95 fr. au même taux en un an. — Au contraire, dans l'*E. en dedans*, que l'on pratique dans plusieurs pays étrangers, l'escompte gardé par le banquier représente seulement l'intérêt de la somme qu'il donne, en sorte que si l'on fait escompter p. ex. un billet de 105 fr., à 5 % pour un an, le banquier garde 5 fr. et donne 100 francs. Les problèmes d'escompte en dedans se résolvent à l'aide de la formule $A = a(1 + rt)$ dans laquelle A représente le montant du billet, a la somme donnée par le banquier, t le temps qui doit s'écouler jusqu'à l'échéance exprimée en années ou fraction d'année, et r le taux pour 1 franc.

La plupart des maisons de banque ont pour opération principale l'escompte des billets. Parmi les établissements publics qui ont les opérations d'escompte dans leurs attributions, il faut citer en première ligne la *Banque de France* et les *Comptoirs d'Escompte*, créés en 1848. *Voy.* ces mots.

ESCOPE. *Voy.* ÉCOPE.

ESCOPETTE (de l'esp. *escopeta*, du lat. *sclopus*), arme à feu en forme d'arquebuse ou de carabine, qu'on portait en bandoulière ou qu'on attachait à l'arçon de la selle. Le canon de l'escopette avait environ un mètre de long; il était rayé à raies droites, et portait à une grande distance. Ce fut l'arme de la cavalerie française, de Charles VIII à Louis XIII; elle n'est plus en usage aujourd'hui. *Voy.* CARABINE.

ESCOT (p. *écossais?*), étoffe de laine dont le tissu est croisé, était autrefois fort à la mode et est peu en usage de nos jours. On en fait des robes de deuil, des vêtements pour religieuses et des tabliers communs.

ESCOUADE (d'*escadre*), subdivision d'une compagnie commandée par un caporal ou un brigadier, se compose de 10 à 12 hommes dans l'infanterie et de 6 à 8 dans la cavalerie; elle loge dans la même chambre et mange au même ordinaire. L'escouade répond à peu près aux *décuries* grecques et romaines, et aux *quadrilles* du moyen âge. Depuis François Ier, le nom d'*escouade* fut donné à ce qu'on appelait d'abord dans l'infanterie *escadre* (*Voy.* ce mot). Il y avait trois de ces escouades (ou escadres) par compagnie. Elles étaient commandées par un *cap d'escadre* d'abord, et dans la suite par un caporal. L'organisation actuelle date de 1788.

ESCOURGEON, variété d'Orge, cultivée en France comme orge d'hiver. *Voy.* ORGE.

ESCRIME (orig. germaniq.), art de faire des armes. L'escrime consiste surtout dans l'art de manier l'épée et le fleuret, ou jeu de *pointe*, on y rattache l'art de manier le sabre, qu'on nomme aussi *contre-pointe* ou *espadon*. On compte théoriquement *huit* coups

réguliers (*bottes*); mais dans la pratique, il n'y en a réellement que *quatre*, qui aient de l'importance; ce sont : la *prime*, qui consiste à frapper droit la poitrine de l'adversaire, la main haute et renversée; la *seconde*, dans laquelle l'épée attaque le flanc découvert par la prime; la *tierce*, qui s'exécute en passant son épée à droite sur celle de l'adversaire, les ongles en dessous et la main haute; la *quarte*, qui s'opère en passant l'épée à gauche, en dedans des armes, les ongles en dessus. Chacun de ces coups a sa *parade*. Il y a, en outre, les *dégagements*, les *parades doubles*, la *contre-quarte* et la *contre-tierce*. L'art de l'escrime comprend encore l'action de *marcher* ou d'aller en avant; de *rompre* ou de reculer; le *coup droit*, la *riposte*, le *coupé*, le *temps d'arrêt*, le *coup de temps*, le *coup sur le temps*, etc. Les *engagements* consistent à s'emparer, à droite ou à gauche, du fer de son adversaire; les *battements* ont pour but de le déranger par un tour de main, sans frapper. — On appelle *tirer à la muraille*, le simple exercice du fleuret sans riposte de la part du maître, et *assaut* ou *assaut d'armes*, un duel simulé dans une salle d'escrime. *Voy.* PRÉVÔT.

Les Grecs et les Romains ont connu l'escrime ; les hommes libres se livraient surtout à l'escrime militaire (ὁπλομαχία, *armorum tractatio, palaria*); mais les gladiateurs avaient de véritables maîtres d'escrime (*lanistæ*) sous la direction desquels ils apprenaient tous les secrets de leur art (*ars ludicra*). Au moyen âge, l'escrime des chevaliers ne consistait qu'à courre le *faquin* ou à combattre à la *genette* (*Voy.* ces mots), et se composait plus encore d'équitation que du maniement de l'épée. L'escrime moderne prit naissance en Espagne, sous Charles-Quint; elle passa de là en Italie : pendant deux siècles, ce pays fournit des maîtres d'escrime à toute l'Europe; mais depuis Henri II, les Français le disputèrent aux Italiens dans l'art de manier l'épée, et, sous Louis XIII, l'escrime devint tout à fait française. — On peut étudier les progrès de cet art dans les ouvrages de Marozzo père et fils, *Arte degli armi* (1536 et 1568); Saint-Didier, *Traité de l'épée* (1573); G. Thibault, *Académie de l'art de l'épée* (1628) ; Danet, *l'Art des armes* (1766); Laboëssière, *de l'Art des armes* (1818); L.-J. Lafaugère, *Nouveau manuel complet d'escrime* (1837); Grisier, *les Armes et le Duel*, etc.

ESCROQUERIE (de l'ital. *scroccheria*, de *scrocco*, escroc), toute manœuvre frauduleuse employée pour s'approprier la fortune d'autrui. Le Code pénal (art. 405) a réglé ainsi la peine de ce fait en le qualifiant. « Quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident, etc., aura escroqué ou tenté d'escroquer la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 50 à 5,000 fr. Il peut en outre être privé, pendant une durée de 5 à 10 ans, des droits mentionnés à l'article 42. » — « Tout individu condamné pour escroquerie ne peut être, en cas de faillite, excusé ni réhabilité. » (C. de comm., art. 575).

ESCUBAC, liqueur. *Voy.* SCUBAC.

ESCULINE, substance extraite par Sœseke de l'écorce du Marronnier (*Æsculus hippocastanum*) et qui a la propriété de donner des solutions fortement fluorescentes en bleu-de-ciel. A l'état pur, elle forme de petits cristaux incolores, inodores, amers, un peu solubles dans l'eau et l'alcool. Sa formule est $C^{21}H^{24}O^{13}$. Elle existe dans tous les arbres des genres *Æsculus* et *Pavia*, accompagnée de la *paviine*, substance fluorescente en bleu verdâtre.

ÉSOCES ou ÉSOCIDÉS (d'*Esox*, Brochet), famille de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, caractérisés par une mâchoire garnie de fortes dents pointues et nombreuses, un museau aplati, le corps et la queue allongés latéralement, point de nageoire adipeuse, une seule dorsale placée au-dessus de l'anale, et plus éloignée de la tête que les ventrales. — Genres principaux : *Brochet, Chauliode, Demi-bec, Exocet, Mormyre, Orphie*, etc.

ÉSOTÉRIQUE (du gr. ἐσωτερικός), se dit, en Philosophie, de toute doctrine secrète et réservée aux seuls initiés. Telle était la doctrine de Pythagore, chez les anciens, et, dans les temps modernes, celle des Rose-Croix. On l'oppose à la doctrine *exotérique* ou extérieure.

ESOX, nom latin du *Brochet*. *V.* BROCHET et ÉSOCES.

ESPACE (du lat. *spatium*). En Philosophie, l'*espace* est cette étendue idéale, une, continue, illimitée, que nous concevons comme contenant toutes les étendues réelles, tous les corps. Il ne peut avoir de parties déterminées, tant qu'il est indéterminé lui-même; mais l'existence des corps y introduit des déterminations qui résultent de leurs formes et de leurs positions réciproques : les définitions qui les expriment servent de principes à la Géométrie. — L'idée de l'espace est nécessaire et absolue : par conséquent, l'expérience seule ne pourrait la donner, et il faut la rapporter à la raison : à l'occasion des étendues limitées qui s'offrent à nos regards, nous concevons quelque chose au delà, puis nous ôtons toute limite assignable et nous affirmons que *tout corps est dans l'espace*. — La question de la nature de l'espace a donné lieu à une controverse célèbre entre Clarke et Leibnitz : Clarke confond l'espace avec l'immensité de Dieu; Leibnitz ne voit dans l'espace qu'une abstraction et le définit *l'ordre des coexistences*, comme le temps *l'ordre des successions*. Kant lui attribue une réalité purement *subjective* : il en fait une des *formes de la sensibilité*. *Voy.* IMMENSITÉ.

En Typographie, on nomme *espaces* (ce mot est alors féminin) de petites pièces de fonte, plus basses que les lettres, qui servent à séparer les mots et justifier les lignes.

ESPADON (de l'ital. *spadone*), large épée à deux tranchants, de 2 à 3^m de long, à poignée en croix et sans garde, qui était en usage aux XIVe et XVe siècles, surtout en Allemagne et en Suisse. Pour manier cette arme pesante, on saisissait la poignée à deux mains, ou bien on appuyait le pommeau dans les viroles de la cuirasse, et l'on saisissait la lame entre la poignée et deux crocs situés quelques centimètres en avant. L'espadon était porté par des hallebardiers d'élite, dits *espadons joueurs d'épée*. On donna à ceux qui le maniaient avec adresse le nom de *spadassins*, nom qui, depuis, a été pris en mauvaise part. — Outre l'espadon, il y avait le *demi-espadon*, tranchant d'un seul côté, et assez semblable à la latte des cuirassiers. — On donne encore le nom d'*espadon* à l'escrime du sabre ou de taille, et à un instrument en bois, en forme de lame plate, dont on se sert pour briser l'enveloppe ligneuse du chanvre.

ESPADON, *Xyphias*, dit aussi *Épée de mer*, *Sabre*, *Poisson empereur*, *Albacore*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes. Leur museau se prolonge en une lame plate, tranchante des deux côtés, et terminée par une pointe aiguë : la longueur de cette lame est à peu près le tiers de la longueur totale de l'animal. Le corps et la queue sont très-allongés, et les nageoires en forme de faux, excepté celle de la queue. Le dos est noir, le ventre argenté, les nageoires jaune-brun ou d'un gris cendré. Ces poissons atteignent jusqu'à 7^m, et nagent avec vitesse. Leur chair est blanche, fine, d'un goût délicieux, et très-nourrissante. La pêche de l'espadon se fait au harpon; elle représente en petit celle de la baleine. Elle a lieu dans la mer du Nord, dans la Baltique et sur les côtes de Sicile.

ESPADRILLES, *Spartilles* ou *Spardègues*, sorte de chaussures grossières dont l'empeigne est faite de toile et la semelle de *spart* tressé. *Voy.* SPART.

ESPAGNOLETTE, mode de fermeture de fenêtre

et de porte, originaire d'*Espagne*, se compose d'une tige de fer droite et ronde, assujettie sur un des montants de la fenêtre, et dont les bouts sont munis de crochets qui s'arrêtent dans des gâches. Elle porte, à hauteur de main, une poignée qui fait tourner l'espagnolette et qui s'engage elle-même dans un crochet fixé à l'autre montant de la fenêtre. Les espagnolettes sont généralement remplacées aujourd'hui par les *crémones*, dont le jeu est beaucoup plus simple et qui supprime toute espèce de crochet.

ESPALE (de l'ital. *spalla*, épaule), se disait, en Marine, de l'espace qui existe dans une galère entre la poupe et le dernier banc des rameurs.

ESPALIER (de l'ital. *spalliere*), rangée d'arbres à fleurs ou à fruits, appuyés contre un mur, et auxquels on a fait prendre par la taille une forme déterminée. Le mur peut avoir de 3 à 4m d'élévation, et doit être exposé au midi, à l'est ou à l'ouest. Les murs légèrement inclinés au sud-est ou au sud-ouest sont les meilleurs. La moyenne distance d'un arbre à l'autre est d'environ 6m. Le palissage s'exécute soit à la loque, soit au moyen d'un treillage (*Voy.* PALISSAGE). Quant à la forme à donner à l'espalier, elle se détermine suivant la hauteur du mur, l'exposition, l'espèce de l'arbre et la fertilité du sol. On distingue : la *forme en* V *ouvert* ; la *forme à la Dumoutier*, ou parallélogrammique ; la *forme carrée*; la *forme en cordons* ou *oblique* ; la *forme en palmette à double tige*; enfin, la *forme en* U, qui n'est qu'une modification de la précédente. On ne doit choisir pour espaliers que des sujets vigoureux, de 1 à 2 ans de greffe, et ayant de bonnes racines.

On appelle *contre-espalier*, une suite d'arbres plantés en ligne, avec ou sans treillage, dans la platebande qui fait face à celle de l'espalier : ce mode de culture remplace avec avantage la culture en plein air.

ESPALME, sorte de corroi à base de goudron, dont on enduit la carène des vaisseaux. — *Espalmer* (du lat. *expalmare*, frapper avec la main) *un navire*, c'est l'enduire de ce corroi; c'est aussi laver sa carène depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau.

ESPAR, ESPART (du gaëliq. *spàr*, poutre). En termes de Marine, on nomme *espars* des pièces de sapin de 8 à 10m, qu'on embarque à bord des bâtiments qui font des voyages de long cours, pour servir de petits mâts de rechange, de bouts-dehors, etc. — On donne le nom d'*espart* au morceau de bois dur, tourné et terminé par une boule, qui sert à tordre les écheveaux de soie au sortir de la teinture, et celui d'*esparts* aux six morceaux de bois qui composent la civière à tirer le moellon.

ESPARCETTE, nom vulgaire du *Sainfoin des prés*.

ESPARGOUTTE, synonyme vulg. de la SPERGULE.

ESPATARD (d'*espater*, pour épater, aplatir), enclume et marteau de fonte qui arment un gros martinet dans une usine à fer; — cylindre tranchant sous lequel on passe les barres de fer pour les couper dans le sens de leur longueur.

ESPÈCE (du lat. *species*). En Logique, c'est la réunion d'êtres qui ont la même essence, c.-à-d. qui se ressemblent par leurs caractères les plus importants, abstraction faite de leurs différences individuelles. *Voy.* ESSENCE, UNIVERSAUX.

En Botanique et en Zoologie, la détermination de l'*espèce* sert de base à la classification naturelle. On peut la définir: *un ensemble d'individus possédant des caractères communs qu'ils transmettent par voie de reproduction à d'autres individus capables de conserver ces caractères fondamentaux, tout en étant susceptibles de variations secondaires.* On réserve habituellement le nom de *variétés* pour les modifications individuelles des espèces, quelle que soit leur valeur, et l'on appelle *races* ces mêmes variétés, lorsque, fixées par la reproduction, elles peuvent fournir pendant un laps de temps plus ou moins considérable une lignée particulière. — La *fixité* des espèces n'est pas absolue, comme l'admettaient Jussieu et Cuvier: car il faut tenir compte de l'hybridation et du polymorphisme, de l'influence des milieux, de l'intervention de l'homme et de la domestication, etc. Réciproquement, la *variabilité* n'est pas illimitée, comme l'ont supposé Lamarck et M. Darwin pour expliquer la formation des végétaux et des animaux par les seules propriétés de la matière, propriétés qui auraient donné naissance à des phénomènes dont l'enchaînement et la combinaison auraient peu à peu produit tous les êtres vivants. Lamarck prétend que l'action des milieux, l'habitude et le besoin, ont transformé progressivement l'animalité et l'ont élevée de la simple monade à la forme la plus complexe, celle de l'homme. M. Darwin attribue l'origine des espèces à la modification lente, mais continue, de formes primitives, tout à fait différentes de ce qu'elles sont devenues ensuite : moins parfaites lors de leur première apparition, ces formes perfectibles se seraient modifiées graduellement sous diverses influences, parmi lesquelles il cite en première ligne la *sélection naturelle*, c.-à-d. la production accidentelle d'un avantage organique perfectionné par l'hérédité, et la *concurrence vitale*, c.-à-d. la loi en vertu de laquelle, tous les animaux se disputant la nourriture, les mieux organisés doivent l'emporter et les plus faibles périr. Ces systèmes imaginés *a priori*, contrairement aux règles de la méthode expérimentale, n'éclairent nullement la question d'origine qu'ils prétendent résoudre, et la fixité relative des espèces est la seule doctrine conforme à l'état actuel de la science. « Le polymorphisme normal n'implique point la mutabilité; l'espèce varie naturellement, mais elle ne se transforme pas... L'influence des milieux implique le maintien des espèces, autant par leur flexibilité relative et l'adaptation, en certaines limites, aux conditions d'existence que par leur impuissance à se transformer et à vivre dans des milieux différents... L'action de l'homme, variée, continue, profonde, s'arrête aux appareils de la vie extérieure; elle n'a jamais effacé les traits distinctifs des types... Les lois de la constitution des races, de l'hérédité, de la procréation, concourent à la fois à établir l'unité, la solidarité spécifique. La durée des races est conditionnelle et souvent éphémère, le retour au type des ancêtres d'autant plus facile qu'elles sont plus récentes. L'hérédité crée entre les descendances des liens puissants qui assurent et maintiennent la constance de chaque type... Mais la plus haute expression de l'unité dans l'espèce est la génération qui marque et mesure l'intervalle entre les types distincts; on ne voit point les espèces se mêler, se croiser indistinctement entre elles; on ne connaît point de suites intermédiaires indéfiniment fécondes; autant les espèces sont séparées et les types intermédiaires irréalisables, autant sont faciles et productives les unions entre individus distincts du même groupe spécifique. » (Ern. Faivre, *Variabilité des espèces et ses limites*, 1868.) L'hypothèse de M. Darwin n'est pas plus acceptable au point de vue de la paléontologie. « La zoologie montre qu'à des périodes différentes il a existé des espèces différentes, mais nulle part on n'a découvert d'intermédiaires entre celle d'une époque et celles d'une autre époque consécutive... Tous les êtres finis ont fait leur apparition successivement à de longs intervalles; chaque espèce d'êtres organisés ayant vécu aux époques antérieures n'a existé que pendant une période définie, et celles qui existent aujourd'hui ont une origine relativement récente. » (L. Agassiz, *De l'espèce et de la classification en zoologie*, trad. 1868.) — Consulter : Flourens, *Examen du livre de M. Darwin* (1864); P. Janet, *le Matérialisme contemporain* (1864); H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai III), 1869

En Minéralogie, le mot *espèce* désigne simplement une réunion de corps de même sorte, dont les groupes se déterminent d'après la composition chimique, le système cristallin et les propriétés optiques. *Voy.* CLASSIFICATION.

Dans l'Histoire de la Philosophie, *espèce* désigne

une *image* ou *idée représentative* par l'intermédiaire de laquelle nous percevrions les objets extérieurs. Inventée par Démocrite, qui regardait la sensation comme une *apparence* (*species*) émanée des objets et empreinte dans l'âme; professée par les Stoïciens, qui assimilaient la perception à l'*empreinte* d'un cachet sur la cire, cette hypothèse fut réfutée par Plotin et par St Augustin. Cependant elle fut admise plus ou moins explicitement par la plupart des docteurs scolastiques qui, en interprétant la doctrine d'Aristote sur la sensation, furent conduits par leur jargon barbare et grossier à changer en entités les pensées de l'homme, en les qualifiant d'*espèces* et de *formes*, soit *sensibles*, soit *intelligibles*. Elle a trouvé des partisans jusque dans les temps modernes où elle a été réfutée par Reid (*Essai* II, 8). — Consulter Hamilton, *Fragments de philosophie* (trad. par L. Peisse, 1840).

En Rhétorique, le *genre* et l'*espèce* constituent un des lieux communs intrinsèques. *V.* LIEUX COMMUNS.

En Théologie, on nomme *espèces* les apparences du pain et du vin dans l'Eucharistie. *Voy.* ce mot.

En Pharmacie, on nomme *espèces*, certains mélanges de fleurs, de racines ou d'autres substances végétales jouissant de propriétés analogues et qui servent à préparer des infusions, décoctions, etc. On distingue, p. ex., les *E. amères, apéritives* ou *diurétiques, astringentes, émollientes, pectorales, purgatives, sudorifiques, vermifuges, vulnéraires*, etc. *Voy.* ces mots.

Dans le Commerce, *espèces sonnantes* ou simplement *espèces* est synonyme de pièces de monnaie.

ESPÉRANCE (d'*espérer*), la 2e des vertus théologales, celle qui nous fait attendre de Dieu, avec une ferme confiance, la grâce pendant la vie, le ciel après la mort. — Les anciens représentaient l'*Espérance* sous la figure d'une nymphe, souriant avec grâce et couronnée de fleurs naissantes; ils lui donnaient des ailes. Chez les modernes, elle a pour emblème une ancre ou l'arc-en-ciel; le vert est sa couleur. Th. Campbell a chanté *les Plaisirs de l'Espérance* (1798).

Dans le calcul des Probabilités, on appelle *espérance mathématique* le produit d'un avantage que l'on espère par la probabilité qu'on a de l'obtenir. Ainsi dans une loterie où il y aurait 100 billets dont un seul gagnant, et où le lot à gagner serait de 1000 francs, l'espérance mathématique de celui qui prendrait un billet, serait égale au produit de la somme à gagner, 1000 fr. par la fraction $\frac{1}{100}$ qui représente la chance qu'il a de la gagner, c.-à-d. à 10 fr. Lorsque l'avantage espéré dépend de plusieurs événements, on obtient l'espérance mathématique en prenant la somme des produits de la probabilité de chaque événement par l'avantage attaché à son arrivée. — Pour qu'un jeu quelconque soit équitable, il faut toujours que la mise de chaque joueur soit égale à son espérance mathématique.

La théorie de l'*espérance morale* de Bernouilli est fondée sur ce fait que l'avantage qui résulte pour une personne d'un accroissement déterminé de fortune, n'est pas le même quelle que soit la fortune de cette personne, et Bernouilli admet qu'il est proportionnel à cet accroissement et en raison inverse de sa fortune actuelle. Partant de là, il démontre que l'avantage résultant pour celui qui possède déjà une somme a de l'accroissement de fortune α est mesuré par le logarithme népérien de $1 + \frac{a}{\alpha}$. Comme conséquence de sa théorie, Bernouilli a fait voir qu'au jeu le plus égal, la perte est toujours relativement plus grande que le gain, en sorte que le fait seul pour un joueur de se mettre au jeu constitue pour lui une perte; il a fait voir de même qu'il convient de répartir le danger probable sur plusieurs parties d'un bien qu'on attend, plutôt que d'exposer ce bien tout entier au même danger, etc.

ESPINGOLE (d'*espringale*, machine à lancer des pierres; de l'allem. *springen*, sauter), nom donné d'abord à une petite pièce de canon, puis à un gros fusil, très-court, à canon évasé depuis le milieu jusqu'à la gueule. L'espingole est généralement en cuivre; on la charge d'une douzaine de balles de calibre, et on ne la tire qu'à petite portée. Depuis 1780, les sapeurs de l'infanterie française se servaient de cette arme; mais elle a été remplacée par le mousqueton. Les Mamelouks étaient aussi armés d'espingoles. Aujourd'hui, on ne se sert plus guère des espingoles que dans la Marine : on les place sur pivot aux extrémités des petites embarcations, dans les hunes, etc. — On les appelle aussi *tromblons*, et en Espagne *trabuccos*. *Voy.* TRABUCAYRES.

ESPION (d'*épier*, autrefois *espier*). L'espionnage a été en usage dans tous les temps et chez tous les peuples. Il est de nécessité absolue dans la guerre et la diplomatie, aussi bien que dans la police de surveillance; mais, en même temps, les espions sont partout regardés avec mépris. Les espions diplomatiques sont payés sur les fonds secrets. Les espions de police ont, en France, une organisation régulière depuis 1629. A la guerre, les espions, qui se laissent prendre, sont le plus souvent fusillés sans forme de procès; cependant le décret du 16 juin 1793 ordonne qu'ils soient jugés par des commissions militaires.

ESPLANADE (du préf. *es*, et de *plan*), terrain uni et légèrement incliné qui, dans les places fortes, s'étend entre les remparts et les maisons de la ville. — C'est aussi le terrain laissé vide entre une ville et son château-fort pour surveiller, en cas de siége, les approches de l'ennemi, et pour servir, en temps de paix, de terrain de manœuvre. — On donne encore ce nom à une plate-forme de batterie et à l'espace vide qui règne en dehors d'une place de guerre, dans toute l'étendue de son rayon.

ESPONTON de l'ital. *spuntone*), espèce de demi-pique, dont on armait autrefois en France les sous-officiers et les officiers de l'infanterie et les dragons de tous grades. En 1710, on retira cette arme aux officiers subalternes, et on leur laissa le fusil, pour réserver l'esponton aux officiers supérieurs. Ces derniers le conservèrent jusqu'en 1756. Les Cent-Suisses le portaient encore avant 1825. — Les officiers de marine se servaient aussi de cette arme.

ESPOULE (de l'anc. haut-allem. *spuolo*, navette). Les Tisserands appellent ainsi le fil de la trame d'une étoffe. L'action de dévider ce fil sur de petits tuyaux de roseau, dits *canettes* ou *espoulins* et disposés de manière à pouvoir être placés dans la navette s'appelle *espoulinage*.

ESPRIT (du lat. *spiritus*). Dans la Philosophie moderne, on entend par *esprit* une substance simple, intelligente (en grec νοῦς, en lat. *mens*). C'est en ce sens qu'on dit que Dieu est un esprit pur, que l'âme humaine a une nature spirituelle (*Voy.* DIEU, AME). Le mot latin *spiritus*, d'où dérive *esprit*, a désigné d'abord le souffle vital, comme le fait l'expression française *rendre l'esprit*; il n'a reçu l'acception d'*être immatériel et intelligent* que dans les écrits des Pères de l'Église et des docteurs scolastiques, acception attribuée en français au mot *esprit* depuis Descartes. — Cependant ce même philosophe a conservé à ce mot son sens primitif dans l'expression *esprits animaux*, fluide subtil qu'il supposait formé dans le cerveau, et distribué, au moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps, rôle qu'on attribue aujourd'hui au fluide nerveux.

ESPRIT, être mythologique. *Voy.* GÉNIE.

ESPRIT (BEL-). Ce mot qui, au commencement du XVIIe siècle était synonyme de talent littéraire, ne s'emploie plus qu'ironiquement en parlant d'un homme qui fait profession d'avoir de l'esprit et qui, par ses prétentions, gâte celui qu'il a.

ESPRIT-SAINT. *Voy.* SAINT-ESPRIT.

ESPRIT (Bureaux d'). *Voy.* BUREAUX.

ESPRIT. Les Alchimistes avaient donné le nom d'*esprits* à tous les principes des qualités spécifiques des différents corps. Depuis Stahl, les chimistes réservèrent ce nom aux liquides obtenus par la distillation;

ils distinguaient les *E. inflammables* ou *ardents*, tels que l'esprit-de-vin et les huiles essentielles; les *E. acides*, tels que l'esprit de sel, de bois, etc., et les *E. alcalins*, tels que l'ammoniaque. — Les Pharmaciens ont donné le nom d'*esprits* aux alcoolats (*E. de genièvre, de cochléaria*, etc.).

Esprit de bois, dit aussi *Esprit pyroxylique, Alcool méthylique*, etc., liquide inflammable, semblable à l'esprit-de-vin, incolore, contenant du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène [C^2H^4O]. Il bout à 66°,5, et présente une densité de 0,798; il a une odeur à la fois spiritueuse et empyreumatique, et une saveur piquante et comme poivrée; il se mêle en toutes proportions avec l'eau et l'alcool, dissout les résines, et en général tous les corps que l'alcool dissout lui-même. Il donne, avec les acides, des éthers particuliers qu'on désigne sous le nom d'*éthers méthyliques*. Les agents oxygénants le convertissent en acide formique. Il existe en dissolution dans la partie aqueuse des produits de la distillation du bois; on l'en extrait par de nouvelles distillations et par la rectification du produit sur de la chaux vive. Il peut remplacer l'alcool dans la plupart de ses emplois industriels; et comme il est plus volatil que ce corps, il est très-avantageux dans la préparation des vernis. Les chimistes l'utilisent comme solvant dans l'analyse des substances végétales. — Il a été découvert en 1812 par Philips Taylor, et étudié en 1833 par MM. Dumas et Péligot qui démontrèrent que c'était un alcool.

Esprit de corne de cerf. *Voy.* CORNE DE CERF.

Esprit de Mindererus, liquide que l'on préparait autrefois en saturant par le vinaigre les produits provenant de la distillation de la corne de cerf ou simplement des os. On donne quelquefois encore auj. ce nom à l'acétate d'ammoniaque. Ses propriétés sont diaphorétiques et sudorifiques.

Esprit de nitre fumant : c'est l'*acide nitrique monohydraté* ou fumant, mélangé à un peu d'acide nitreux et de vapeurs nitreuses.

Esprit pyroacétique. *Voy.* ACÉTONE.

Esprit de sel, solution d'*acide chlorhydrique*.

Esprit de soufre, ancien nom de l'*acide sulfureux*.

Esprit de Vénus, ancien nom du *vinaigre concentré*, obtenu par la décomposition à feu nu du verdet cristallisé et de l'acétate de cuivre.

Esprit-de-vin. *Voy.* ALCOOL.

Esprit de vitriol, nom ancien de l'*acide sulfurique étendu d'eau*.

Esprit volatil, sous-carbonate d'ammoniaque.

ESPRITS. En Grammaire, les *esprits* sont des caractères accessoires de l'écriture, usités seulement dans la langue grecque. L'*E. rude* (ʽ), placé au commencement d'un mot sur une voyelle ou sur un ρ indique l'aspiration; l'*E. doux* (ʼ) placé sur une voyelle initiale, indique l'absence d'aspiration. Dans les mots français qui viennent du grec, l'esprit doux n'est pas représenté; mais l'esprit rude est remplacé par un *h* et quelquefois par un *f* ou un *v*: ces deux dernières lettres représentent aussi un autre signe d'aspiration, le *digamma* (F) qui est peu usité. *Voy.* DIGAMMA.

ESPROT, *Clupea sprattus*, vulg. *Sprat*, *Melet* ou *Harenguet*, espèce du genre Hareng. Ce poisson a les proportions du hareng ordinaire, mais il est beaucoup plus petit. On en fait des salaisons dans le Nord.

ESQUILLE (du lat. *schidia*; du gr. σχίδιον), fragment qui se sépare d'un os fracturé ou carié.

ESQUINANCIE (du gr. κυνάγχη). *Voy.* ANGINE et AMYGDALITE.

ESQUIRE, mot anglais qui signifie *écuyer*, était porté autrefois en Angleterre par ceux qui sans être pairs, chevaliers ou baronnets, avaient le droit d'armoiries. Aujourd'hui, c'est une qualification banale que peut prendre le premier venu.

ESQUISSE (du lat. *schedius*; du gr. σχέδιος, fait sur-le-champ). Dans les Arts, on entend par esquisse : 1° le premier trait rapide d'un dessin; 2° la première idée crayonnée d'une composition qui doit être peinte ou sculptée : on dit aussi *croquis* (*Voy.* CARTON). — L'*ébauche* est le travail préparatoire, d'après l'esquisse, d'une peinture ou d'une sculpture.

ESSAI (du lat. *exagium*, pesage), opération chimique à laquelle on soumet les matières d'or et d'argent pour en connaître le *titre*, c.-à-d. la proportion de l'or et de l'argent purs qu'elles renferment.

L'essai des matières d'*or* se fait par la *coupellation* et le *départ* (*Voy.* ces mots). On se contente souvent dans le commerce de déterminer approximativement le titre des alliages d'or et de cuivre avec la pierre de touche. *Voy.* TOUCHAUX.

La détermination du titre de l'*argent* se fait aussi par la *coupellation* ou *voie sèche*, ou, d'une manière plus exacte, par la *voie humide*, d'après le procédé imaginé en 1829 par Gay-Lussac. Cette méthode est fondée sur la propriété que possède une solution de sel marin, de précipiter complétement l'argent de sa dissolution dans l'acide nitrique, sans agir sur le cuivre. On a pour cet usage une solution de sel marin préparée d'avance et dite *normale*, dont on connaît la concentration. On dissout dans l'acide nitrique un poids déterminé de l'alliage à examiner, et l'on voit combien il faut ajouter de la liqueur normale pour précipiter tout l'argent.

Les anciens employaient la coupellation pour purifier les métaux et essayer les monnaies. En France, avant Philippe le Bel, à partir du règne duquel l'essai des monnaies se fit régulièrement à la coupelle, quand on voulait savoir le titre d'une pièce d'argent, on en tirait un ou deux grains avec un petit burin appelé *échoppe*; on les mettait sur des charbons ardents et l'on jugeait, par leur couleur plus ou moins blanche, du titre de l'argent; c'est ce qu'on appelait *faire l'essai à la nature* ou *à l'échoppe*. Pour essayer l'or, on se servait de la pierre de touche.

Voir les traités de Chaudet, de Vauquelin et de Darcet; Berthier, *Traité des essais par la voie sèche*; Gay-Lussac, *Instruction sur l'essai des matières d'argent par la voie humide* (1832); l'article ESSAI du *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* de M. Wurtz, etc. — *Voy.* DOCIMASIE.

ESSAI, nom donné, en Littérature, à des ouvrages où l'auteur semble prévenir le public qu'il point voulu traiter son sujet avec tous les développements qu'il pouvait comporter. Tels sont les *Essais* de Montaigne, l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, l'*Essai sur la critique* de Pope, etc. — On a appelé *Essayists*, en Angleterre, des écrivains qui publiaient des essais périodiques, tels que le *Spectateur* et le *Babillard* d'Addison et de Steele, ou les *Revues périodiques* modernes.

ESSAIM (du lat. *examen*), portion d'abeilles qui sort d'une ruche, pour aller s'établir ailleurs. Cette émigration est ordinairement provoquée par la naissance d'une nouvelle reine, qui partage la population de la ruche en deux camps. Le départ s'annonce par un bourdonnement qui se fait entendre soir et nuit dans la ruche, jusqu'au matin du jour où la colonie doit s'expatrier. Les abeilles s'arrêtent le plus souvent sur un des arbres voisins; on peut hâter ce moment en frappant sur des chaudrons pour les étourdir. Elles se pendent en grappes à une branche, en se cramponnant les unes aux autres au moyen de leurs pattes. Pour recueillir l'essaim, on place sous l'arbre une ruche renversée, dont on a frotté l'intérieur avec du miel, ou des plantes odorantes, et, à l'aide d'une légère secousse, on y fait tomber les abeilles. Quelquefois, lorsque les abeilles sont engourdies par la fraîcheur du soir, on les prend à la main et on les dépose dans la ruche. Une ruche peut donner pendant le printemps deux ou trois essaims. On fortifie un essaim en lui laissant pour l'hiver le miel de la première année.

ESSARTAGE, ESSARTEMENT (d'*essart*; du b.-lat. *exsartum*, friche). On appelle *essartage*, un mode d'exploitation des bois qui consiste à écobuer (*Voy.* ÉCOBUAGE) tout le parterre d'une coupe, puis à y semer pendant 2 ou 3 ans du blé, du seigle ou du sar-

rasin : cette opération a pour but de nettoyer le terrain de toutes les ronces ou broussailles qui pourraient nuire aux bonnes essences; les bois d'*essarts* s'exploitent à des périodes de 16 à 18 ans. — On appelle *essartement* une servitude à laquelle sont soumis les bois traversés par des grandes routes : ces bois doivent être *essartés* sur 20m de largeur de chaque côté de la route (Ordonn. royale de 1669).

ESSAYEUR, officier préposé pour faire l'*essai* de la monnaie et des matières d'or et d'argent. On distingue : les *E. des monnaies*, qui résident à Paris, à l'Hôtel des monnaies, et sont chargés par le Gouvernement de s'assurer du titre des espèces à mesure qu'on les met en circulation ; les *E. du commerce*, et les *E. du bureau de la garantie*, qui sont chargés d'essayer tous les ouvrages d'or ou d'argent fabriqués par les orfèvres. Il y a un bureau de garantie dans le chef-lieu de chaque département. *Voy.* ESSAI.

ESSE ou **ESSEAU**, se dit de tous les objets, en forme d'S, qu'on emploie dans l'industrie, spécialement des chevilles de fer, à tête aplatie, que l'on met sur le bout des *essieux* (*Voy.* ce mot), pour empêcher les roues d'en sortir. — Dans la Marine, ce sont des bandes de fer courbées, qui embrassent le bout des traversins des barres de perroquets et qui sont percées pour le passage des haubans. — Pour les Luthiers, ce sont les ouvertures en forme d'S qui se remarquent sur la table des instruments à corde de la famille des violons. — On appelle encore *esse* ou *essette*, une hache à l'usage des charpentiers et un marteau recourbé dont se servent les mineurs.

ESSENCE (du lat. *essentia*). En Philosophie, l'*essence individuelle* est l'ensemble des modes d'un être ; l'*essence spécifique*, l'ensemble des modes communs à plusieurs êtres, qui se ressemblent par la partie principale de leur essence ; et l'*essence générique* l'ensemble des modes communs aux essences des espèces qui se ressemblent par leurs caractères les plus importants. La *différence spécifique* est ce qui reste de l'essence de l'espèce, quand on en a retranché celle du genre prochain (*Voy.* DÉFINITION). — Dans l'être concret, réel, la substance est inséparable de l'essence : car toute substance individuelle est, comme l'enseigne Leibnitz, une force qui n'existe et ne peut être conçue qu'autant qu'elle a telle essence, c.-à-d. telles lois déterminées d'activité. *Voy.* SUBSTANCE.

ESSENCE. Dans les Eaux et forêts, le mot *essence* est synonyme d'*espèce*, et désigne la nature des arbres qui composent une forêt. Un bois d'*essence de chêne* est un bois où dominent les chênes.

ESSENCE D'ORIENT. *Voy.* ABLE et PERLE.

ESSENCES, dites aussi *Huiles essentielles* ou *volatiles*, substances organiques, liquides et quelquefois solides, douées d'une odeur et d'une saveur âcres, irritantes et même caustiques ; pouvant se distiller sans décomposition, non miscibles à l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. Les essences n'ont pas le toucher gras et onctueux des huiles fixes et elles ne donnent pas de savon ; elles dissolvent les différents corps gras, la cire, les résines. — Les essences existent dans tous les organes des plantes, particulièrement dans les feuilles et les fleurs, d'où on les extrait par la distillation. Plusieurs essences se produisent par la fermentation de certaines substances organiques : l'*E. d'amandes amères*, p. ex., ne préexiste pas dans ces amandes ; mais elle est le résultat de la métamorphose au contact de l'eau, d'un autre principe, l'*amygdaline*, et d'un ferment, l'*émulsine*, contenu dans les amandes.

Les essences ont une grande importance commerciale par leurs différents usages dans les arts. L'*E. de térébenthine* entre dans la préparation des vernis; les *E. de citron* et *de cédrat* sont employées pour enlever les taches de graisse et de peinture à l'huile sur les vêtements. La médecine utilise plusieurs essences comme excitants et caustiques : l'*E. de girofle* est un remède populaire contre les maux de dents ; l'*E. d'amandes amères*, qui contient toujours une quantité notable d'acide prussique, est si vénéneuse que quelques gouttes suffisent pour faire périr instantanément des oiseaux et des chats, mais privée d'acide cyanhydrique, elle paraît pouvoir être prise impunément. L'*E. de cajeput* sert à préserver des insectes les collections d'histoire naturelle. C'est avec l'*E. de genièvre* que les distillateurs aromatisent l'eau-de-vie qui prend le nom de *genièvre* ou *gin*; avec l'*E. d'anis*, ils fabriquent l'*anisette*. Dans la parfumerie, on fait une grande consommation de toutes les essences pourvues d'une odeur agréable : les plus usitées sous ce rapport sont l'*E. de citron*, l'*E. d'orange* ou *de Portugal*, l'*E. d'amandes amères*, celles *de lavande*, *de bergamotte*, *de fleurs d'oranger*, *de menthe*, *de mélisse*, *de rose*, etc. Certaines essences de ce genre sont fraudées par des mélanges d'essences de moindre valeur, p. ex. l'essence de térébenthine ou l'essence de mirbane (*Voy.* NITROBENZINE), ou même par de l'alcool.

La composition chimique des essences est extrêmement variée : elles renferment le plus souvent des hydrocarbures de formule $C^{10}H^{16}$ ou un multiple ou sous multiple, et un composé oxygéné ou camphre [$C^{10}H^{16}O$]. Quelques-unes, comme l'*E. de reine-des-prés*, l'*E. de winter-green*, renferment des éthers, des alcools, peut-être des phénols. Certaines essences fétides, comme les *E. de moutarde*, *d'ail*, *d'oignon*, etc., renferment du soufre. *Voy.* le mot ESSENCE du *Dictionnaire de chimie* de M. Wurtz.

On donne aussi le nom d'*essence* aux teintures alcooliques simples, et à diverses préparations composées comme l'*E. antihystérique* de Lemort ; l'*E. céphalique* ou *Eau de Bonferme* (*Voy.* EAU), l'*E. carminative* de Wedelius ; l'*E. d'Italie* et l'*E. royale*, qu'on emploie comme stimulants, etc.

ESSENTE, revêtement d'un mur en bardeaux ou en ardoises. Ce mode de revêtement était très-usité au moyen âge : on en voit encore des restes à Rouen, à Tours, à Beauvais, à Chartres, etc. On ne l'emploie plus guère que pour protéger des parties de murs exposées à l'humidité et l'on remplace ordinairement l'ardoise par le zinc.

ESSENTIELLE (HUILE). *Voy.* ESSENCES et HUILE.

ESSÈRE, variété de l'urticaire. *Voy.* URTICAIRE.

ESSETTE, sorte de marteau. *Voy.* ESSE.

ESSIEU (du lat. *axiculus*), pièce de bois ou de fer, qui passe au travers du moyeu des roues d'une voiture et autour de laquelle celles-ci tournent. Les essieux de bois sont en charme ou en orme ; ceux de fer sont faits avec plusieurs barres de fer méplat corroyées ensemble. Un essieu se compose de deux *fusées coniques*, tournées, qui servent d'axe aux roues, et du *corps d'essieu*, de forme rectangulaire, sur lequel posent les brancards. Les extrémités des fusées sont traversées par des chevilles en fer, dites *esses* ou *esseaux*, pour empêcher les roues de s'échapper, ou bien elles sont garnies d'*écrous* taraudés et recouverts d'une espèce de boîte, qui les garantit de la boue. On distingue les *E. droits* et les *E. coudés* : dans ces derniers, le corps de l'essieu est plus bas que la fusée, à laquelle il se joint par un repli à angle droit. Il a l'avantage de rendre le chargement plus facile, en abaissant la caisse, et de moins fatiguer le cheval, le centre de gravité étant au-dessous de l'axe de roulement.

ESSONITE, variété de grenat. *Voy.* APLOME.

ESSORAGE, ESSOREUSE. *Voy.* SÉCHAGE.

ESSORILLEMENT (du préf. *es* et d'*oreille*), ancien supplice qui consistait dans la perte des oreilles. — Il se dit encore aujourd'hui de l'action de couper les oreilles à un chien.

EST (orig. germaniq.), LEVANT ou ORIENT, partie de l'horizon où le soleil se lève. *V.* CARDINAUX (POINTS).

ESTACADE (de l'ital. *steccato*; de l'allem. *Stecken*), sorte de digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, dans un canal, pour en fermer l'entrée ou détourner le cours de l'eau.

Dans la Marine, on nomme ainsi une barrière établie à l'entrée d'un port avec des corps flottants, des

câbles ou des chaînes pour empêcher les bâtiments ennemis d'y pénétrer. — C'est aussi le nom du remplissage en bois qu'on place dans les mailles de la carcasse d'un vaisseau ou dans les intervalles qui séparent les couples. — *Estacade* se disait autrefois pour *champ clos*.

ESTAFETTE (de l'ital. *staffetta*; de *staffa*, étrier), courrier de dépêches qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier qui le porte à la poste suivante.

ESTAFIER (de l'ital. *staffiere*; de *staffa*, étrier). Au moyen âge, on nommait ainsi un valet à manteau, un laquais à pied, qui tenait l'étrier à son maître, portait son épée, et était armé lui-même; de là le nom de *domestique d'épée*. Aujourd'hui, ce mot se prend toujours en mauvaise part. — En Italie, on appelle encore *estafiers* des laquais en livrée, en manteau, et de haute stature, qui figurent dans le cérémonial de l'enterrement des papes. Les cardinaux ont aussi des estafiers.

ESTAFILADE (de l'ital. *staffilata*, de *staffile*, étrivière), entaille, coupure provenant d'un coup de sabre, d'un instrument tranchant. Ce mot vient de ce que les *estafiers* chassaient, à coups d'étrivières et même à coups de sabre, les passants qui obstruaient le chemin de leur maître.

ESTAGNON (du lat. *stannum*, étain), nom donné dans le Midi à des vases de cuivre étamé dans lesquels on envoie au loin les eaux distillées, notamment l'eau de fleurs d'oranger.

ESTAIM, ESTAME (du lat. *stamen*, chaîne de tisserand). On appelait autrefois *estaim*, la laine fine et longue tirée au peigne; et *estame*, cette même laine filée: on en faisait surtout des bas dits *bas d'estame*. On nommait étoffes *à un estaim* celle dont la chaîne et la trame étaient en estaim.

ESTAINS, pièces de bois qui faisaient partie de l'arcasse d'un gros bâtiment à arrière carré: elles formaient la rondeur de l'arrière du vaisseau, et étaient assemblées par le bas à l'étambot et par le haut aux deux allonges de tréport. Ces pièces ont été supprimées dans les nouvelles constructions.

ESTAMINET (orig. incertaine), lieu public où s'assemblent des buveurs et des fumeurs, et où l'on joue au billard. On dit aussi *tabagie*.

ESTAMPAGE (d'*estampe*), procédé d'*emboutissage* (*Voy.* ce mot), pour obtenir des reliefs sur une plaque de métal ou sur du cuir. On estampe avec un poinçon ou un moule, dit *estampe* ou *étampe*, sur lequel on applique le métal ou le cuir à l'aide de la pression ou de la percussion. Cette opération se fait à froid ou à chaud. — L'estampage supplée, dans les arts industriels, à la gravure en creux et en relief; il est plus économique et plus expéditif. On se sert aussi de l'estampage avec du papier ou du carton mouillé pour relever une inscription, un dessin en creux, etc.

ESTAMPE (de l'ital. *stampa*), empreinte de traits creusés dans une matière solide, se dit spécialement des *images* imprimées sur papier ou étoffe, avec une planche de cuivre, de bois, d'acier, etc. Le mot *estampe* se dit également des produits de la gravure à l'eau forte, au burin, à la manière noire, au lavis, etc.

L'art d'imprimer les estampes était pratiqué au XVe siècle (*Voy.* GRAVURE). Les plus anciennes estampes connues sont, outre les cartes à jouer, une *image de St-Christophe* (1418), et une de *St-Bernard* (1454); on connaît des estampes allemandes qui datent de 1466. Le plus ancien livre où l'on trouve des estampes mêlées au texte est un traité de médecine de Pierre d'Abano (1472). La lithographie a donné le moyen de tirer des estampes avec plus de facilité et d'économie; la photographie, celui de reproduire les estampes anciennes. Presque tous les musées de France et de l'étranger ont aujourd'hui des *Cabinets d'estampes*; mais aucun ne rivalise avec celui de la Bibliothèque impériale qui contient plus de 1 200 000 pièces. Voir Duchesne, *Voyage d'un iconophile* (1834).

Dans les Arts mécaniques, on nomme *estampe* l'outil qui sert à estamper. *Voy.* ESTAMPAGE.

ESTAMPILLE (d'*estampe*), toute marque ou empreinte qu'on applique sur un objet pour en constater l'authenticité, ou pour le reconnaître au besoin s'il vient à être dérobé. Il se dit spécialement de la marque faite sur une marchandise pour constater l'acquittement de certains droits, comme ceux de douanes, etc., ou pour en certifier l'origine. Dans le premier cas, c'est une marque de plomb scellé: dans le second, c'est une plaque de cuivre mince, imprimée au mouton ou au balancier, sur une matrice gravée en relief qui porte le nom, la demeure et l'adresse du fabricant. — *Voy.* COLPORTAGE et MARQUE DE FABRIQUE.

ESTER (du lat. *stare*, être debout). *Ester en jugement* (*stare in judicio*), c'est comparaître en justice personnellement, plaider en son nom; ce que ne peuvent faire les mineurs non émancipés, ni les femmes mariées, à moins d'être autorisées. *Ester à droit*, c'est se présenter devant le juge où l'on a été assigné; il se dit surtout en matière criminelle.

ESTERLIN. *Voy.* STERLING.

ESTHÉTIQUE (du gr. αἰσθητικός, de αἴσθησις, sentiment), science du Beau ou philosophie de l'Art. Le nom d'*Esthétique*, dont l'étymologie n'indique pas l'objet, a été inventé par Baumgarten qui, publiant un essai sur l'Art, l'intitula *Æsthetica* (1750), parce qu'il réduisait le beau à un *sentiment*. Malgré la fausseté de cette théorie, le nom fut adopté en Allemagne et passa de là en France. — Quel que soit le nom par lequel on désigne cette partie de la Philosophie, *Esthétique*, *Science du beau* ou *Philosophie de l'art*, elle comprend trois parties: 1° l'*Esthétique générale*, qui analyse l'idée du *beau*, décrit les diverses formes du *beau réel* et du *beau idéal*, détermine le but de l'Art, examine les facultés et les qualités propres au poëte, à l'artiste et au critique (*Voy.* BEAU, IDÉAL, IMAGINATION, GÉNIE, GOÛT, CRITIQUE); 2° la *Théorie des beaux-arts*, qui fait l'application de ces principes à chacun des arts particuliers (*Voy.* BEAUX-ARTS, ARCHITECTURE, DESSIN, GRAVURE, PEINTURE, SCULPTURE, MUSIQUE, POÉSIE); 3° l'*Histoire générale des beaux-arts*, qui étudie les différentes formes sous lesquelles l'idée du beau a été conçue et exprimée chez les anciens, au moyen âge et dans les temps modernes; elle cherche les lois qui expliquent les changements de l'Art et son rôle dans l'ensemble de la civilisation.

On a employé deux méthodes pour l'étude de l'Art considéré dans son principe et dans ses applications: la première, essentiellement spéculative et propre aux esprits philosophiques, fonde la théorie et les règles sur des analyses psychologiques ou sur un système de métaphysique; la seconde, expérimentale et pratique, généralement adoptée par les artistes et les critiques, prend pour point de départ l'histoire même de l'Art et en étudie les chefs-d'œuvre divers pour en tirer des inductions qui puissent former un ensemble de lois. La différence de ces deux méthodes se manifeste déjà chez les anciens. Platon, dont la théorie est disséminée dans le *Phèdre*, l'*Hippias*, la *République*, le *Banquet*, etc., a distingué l'*idée du beau* des autres notions et analysé les sentiments qu'il fait naître, l'amour, l'enthousiasme, l'inspiration poétique; mais il a eu le tort de réduire le beau à une généralité abstraite et de l'identifier avec le bien (*Voy.* IDÉALISME). Aristote, dans sa *Poétique*, a réduit l'art à l'imitation de la nature et défini le beau par la grandeur et l'ordre. A Platon se rattache Plotin qui a développé la théorie de l'*expression* (*Ennéades* I, IV et V, VIII): contre Aristote, il a soutenu que l'*art* ne se borne pas à l'imitation de la nature; contre les Stoïciens (qui faisaient consister la beauté dans la symétrie et l'agréable concert de toutes les parties), que le *beau* visible vient de la forme créatrice, comme la beauté d'une statue vient de la forme qui existait dans la pensée de l'artiste avant de pas-

ser dans le marbre; en sa présence, l'âme éprouve l'admiration et l'amour, parce qu'elle la reconnaît pour sympathique et intime à sa propre essence. C'est à Plotin que St Augustin, dans son *Traité de la Musique*, a emprunté cette définition : « La forme de toute beauté est l'unité. »

Dans les temps modernes, en Angleterre, Burke (*De l'origine des idées du beau et du sublime*), en Écosse, Hutcheson (*Des idées du beau et du bien*) et Blair (*Leçons de littérature*) ne sont pas sortis du cercle de l'empirisme. — En Allemagne, Winckelman (*Histoire de l'art*, 1764) et Lessing (*Laocoon*, 1765) ont préparé les spéculations des philosophes qui ont fait de l'Esthétique une science; Kant, dans sa *Critique du jugement* et son *Essai sur le beau et le sublime* (1790; trad. par Barni, 1846), a essayé de déterminer les caractères du *beau*; il a inspiré les travaux de Schiller, de Fichte, de J.-P. Richter, de Schlegel, etc. Ensuite Schelling, passant de la psychologie à la métaphysique, a défini le *beau* par l'accord du réel et de l'idéal, du fini et de l'infini, dont l'art nous fait contempler dans ses œuvres l'harmonieuse unité. Enfin Hégel, complétant la théorie de son maître, a traité dans son ensemble la philosophie des beaux-arts (*Cours d'Esthétique*, 1835; trad. par Bénard, 1840-1860); son principal défaut est d'avoir voulu tout plier aux formules de sa dialectique. — En France, il n'y a pas de travail important avant notre siècle : le traité du P. André *Sur le beau* n'a rien ajouté aux idées des anciens, et les articles de Diderot sur la poésie et les beaux-arts ne contiennent pas de vues d'ensemble. V. Cousin a donné le premier essai sur l'esthétique dans son livre *Du vrai, du beau et du bien*, dont les leçons sur le beau forment la partie la plus brillante et la plus solide : conformément à une théorie de Reid (*Essai sur le goût*), laquelle remonte jusqu'à Platon et Plotin, il a cherché à établir que la *beauté* est une expression plus ou moins complète de la perfection spirituelle et morale, et que l'*art*, qui est la reproduction libre de la beauté, a pour fin particulière de produire une émotion qui élève l'âme, mais que, tout en s'associant à la morale, à la religion et à l'amour de la patrie, il doit garder son indépendance; à l'appui de cette doctrine, il a donné des aperçus généraux sur les différents arts, considérés au point de vue de l'*expression*, et une appréciation très-remarquable de la peinture française au XVIIe siècle. On lui a reproché de faire consister l'idéal dans une qualité générale, abstraite de toute particularité et incompatible avec l'existence réelle, comme Quatremère de Quincy (*Essai sur l'imitation dans les beaux arts*, 1823) dans sa polémique contre Émeric David (*Recherches sur l'art statuaire*, 1805). Après lui Jouffroy, dans son *Cours d'Esthétique*, n'a point dépassé les prolégomènes psychologiques. En 1859, un concours ouvert par l'Académie des sciences morales nous a donné deux ouvrages distingués : les *Principes de la science du beau* par M. Chaignet, et la *Science du beau, envisagée dans ses principes, dans ses applications et dans son histoire*, par M. Ch. Lévêque, qui depuis a fait paraître le *Spiritualisme dans l'art* (1864). M. Chaignet s'est principalement attaché à distinguer l'idée de la *beauté* de celles qui semblent s'en rapprocher et avec lesquelles on l'a le plus souvent associée ou confondue, principalement des idées du bien et de la perfection morale. M. Ch. Lévêque décrit d'abord les effets du *beau* sur l'âme, le sentiment délicieux et passif, le mouvement affectueux et actif qui tend à se manifester au dehors et à se communiquer; puis, après avoir distingué le beau du charmant et du sublime, du laid et du ridicule, il le définit par l'*expression des caractères constitutifs de ce qui fait l'essence de tout être*, caractères dont Jouffroy avait déjà indiqué les plus importants; il poursuit les applications de cette théorie dans la nature inorganique et vivante, dans l'homme et dans la Divinité qu'il considère comme l'origine première et le dernier terme de toute beauté; ensuite, il soumet à un examen approfondi les différentes formes par lesquelles le génie de l'homme exprime la beauté, depuis l'architecture, berceau des beaux-arts, jusqu'à la poésie, le plus libre et le plus expressif de tous; enfin il trace l'histoire de la science depuis Platon jusqu'à Hégel. Cet ouvrage a eu un grand et légitime succès; cependant M. Saisset (*De l'Esthétique française*, 1864) a indiqué quelques parties faibles dans les spéculations métaphysiques, comme la subtilité de certaines formules, la théorie des types qui tend à ressusciter les *idées* de Platon, etc. — On a aussi composé sur le même sujet des essais et des études qui, sans former des systèmes complets, offrent beaucoup d'intérêt : Tonnelé, *Fragments sur l'art et la philosophie*; V. de Laprade, *Questions d'art et de morale*, *Le sentiment de la nature avant le christianisme et chez les modernes*; Milsand, l'*Esthétique anglaise* (étude sur J. Ruskin); Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin*; D. Sutter, *Esthétique générale et appliquée*; L. et R. Ménard, *Tableau historique des beaux-arts depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, *la Sculpture ancienne et moderne*; H. Houssaye, *Études sur l'art grec*; Beulé, *Causeries sur l'art*; Boutmy, *Philosophie de l'architecture en Grèce*; Chassang, *le Spiritualisme et l'Idéal dans l'art et la poésie des Grecs*; L. Vitet, *Études sur l'histoire de l'art*; L. Lagrange, *Joseph Vernet et la peinture au XVIIIe siècle*, etc.; Ch. Clément, *Études sur les beaux-arts en France*, *Géricault*; J. Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution*; G. Planche, *Portraits littéraires*, *Études sur l'école française*. — M. Taine, dans son *Histoire de la littérature anglaise* et ses écrits sur l'art (*Philosophie de l'art*, *de l'Idéal dans l'art*, *Histoire de l'art en Italie*, *dans les Pays-Bas*, *en Grèce*), s'est placé à un point de vue original, mais très-différent des auteurs précédents : la poésie, la peinture et la sculpture ont leur point de départ dans l'*imitation*, mais elles ne s'y arrêtent pas; elles modifient la nature en *idéalisant* un objet, c. à-d. en dégageant quelqu'un de ses caractères essentiels et en transformant cet objet par une altération systématique de ses parties, de manière à rendre le caractère dégagé plus visible en lui subordonnant tout le reste; cet idéal varie d'ailleurs selon l'époque et le pays, parce que la conception du beau est déterminée nécessairement par le milieu physique et moral où l'on vit. Cette théorie, vraie dans certaines limites où elle sert à rattacher l'art à l'histoire générale, est inexacte dans le sens absolu et exclusif que lui donne l'auteur; car si un artiste puise dans l'observation de ce qui l'entoure une grande partie des éléments qui constituent son talent, il combine ces éléments d'une manière toute personnelle d'après ses sentiments et ses idées. Cette doctrine a de l'analogie avec le *réalisme* dont M. Chesneau a donné la théorie dans *l'Art et les artistes modernes* et *les Chefs d'école*. — Consulter : Ravaisson, *la Philosophie française au XIXe siècle*; R. Ménard, *les Théoriciens de l'Art* dans l'*Année philosophique* de G. Baillère, 1867.

ESTIMATION du lat. *æstimatio*), acte par lequel on détermine en argent la valeur d'une chose. — En Droit, l'estimation de l'immeuble dotal n'en transporte pas la propriété au mari, s'il n'y a stipulation contraire; celle des meubles dotaux la lui transporte (C. Nap., art. 1553). — *Voy.* aussi Prisée, Commissaire-priseur.

ESTIME (d'*estimer*), détermination approximative du *point*, c.-à-d. de la position où se trouve un vaisseau en pleine mer, au moyen de la distance parcourue et mesurée par le *loch*. On étend ce nom aux calculs faits au moyen de la boussole, de la dérive, de l'observation de la latitude et de la longitude, etc. Cette estime se fait ordinairement chaque jour, à midi précis. *Voy.* Point.

ESTIVAL (du lat. *æstivalis*, d'été), nom qu'on donne aux plantes qui croissent ou fleurissent en été.

ESTIVATION (du lat. *æstivus*, d'été), se dit, en Botanique, de la disposition des diverses parties externes de la fleur avant son épanouissement (*Voy.* PRÉFLORAISON); — en Zoologie, de l'engourdissement dans lequel tombent plusieurs animaux comme les crocodiles, certains serpents ou poissons, etc., au moment des plus fortes chaleurs de l'été. — *Voy.* HIBERNATION.

ESTIVE (du lat. *stipare*, entasser), se dit du chargement d'un navire en coton, laine ou autres marchandises, qui ont plus ou moins d'élasticité et que l'on peut comprimer pour en diminuer le volume.

ESTIVE (du b.-lat. *stiva*), sorte de cornemuse en usage au moyen âge.

ESTOC, ESTOCADE (de l'allem. *Stock*, bâton, épieu). Au XVe siècle, on appelait *estoc* une épée longue et étroite qui servait à percer : d'où l'expression *frapper d'estoc*, c.-à-d. de la pointe, par opposition à *frapper de taille* ou du tranchant; et le mot *estocade*, coup de pointe. Ce dernier mot devint par suite le nom d'une arme spéciale, sorte d'épée ou plutôt de lance à pointe, en spatule, et à poignée à croisette, avec laquelle on combattait à cheval. — Il a toujours été d'usage à Rome que les papes envoyassent un *estoc* bénit au capitaine qui avait remporté une victoire sur les infidèles.

ESTOMAC (du lat. *stomachus*; du gr. στόμαχος, qui d'abord désigna le pharynx, puis l'œsophage), organe principal de la digestion, est constitué par un renflement du tube digestif. Chez l'Homme, sa forme a été comparée à celle d'une cornemuse. Il présente deux ouvertures, l'une supérieure, qui sépare l'estomac de l'œsophage, c'est le *cardia*; l'autre inférieure, qui le sépare du duodénum, c'est le *pylore*. L'estomac reçoit les aliments et, par un mouvement vermiculaire lent, il les brasse avec les sucs qu'il sécrète, en forme la masse appelée *chyme* et les fait passer alors dans l'intestin. Les parois de l'estomac sont formées de quatre couches, savoir : à l'extérieur, une couche séreuse, le *péritoine*, et une couche musculeuse, formée de fibres musculaires longitudinales et annulaires; plus en dedans, une couche fibreuse qui est comme le squelette de l'organe; enfin, à l'intérieur, une couche muqueuse dans l'épaisseur de laquelle sont disposées deux espèces de glandes: des glandes en tube, *glandes de Lieberkühn*, qui sécrètent un mucus, et des glandes ramifiées, qui sécrètent le *suc gastrique*.

Chez la plupart des Mammifères, l'estomac est simple comme chez l'Homme. Chez les Ruminants, il se divise en quatre parties : la *panse ou herbier*, le *bonnet*, le *feuillet*, la *caillette*. L'estomac des Oiseaux se compose de trois parties: le *jabot*, le *ventricule succenturié*, le *gésier*. Chez les Insectes, il y a un *jabot* et un *ventricule chylifique*. Dans les derniers degrés de l'échelle on reconnaît encore assez souvent un véritable estomac à ses trois propriétés : 1° d'être un renflement du tube digestif; 2° de servir de séjour plus ou moins long au bol alimentaire; 3° de sécréter un suc digestif acide. — *Voy.* DIGESTION.

ESTOMPE (de l'allem. *stumpf*, émoussé), petit rouleau fait de peau ou de papier, dont les bouts sont taillés en pointe et qui sert à étendre le crayon sur le papier. On en fait en cuir d'agneau; mais les meilleurs sont en peau de buffle et de castor ou en papier gris. L'estompe procure des touches larges et moelleuses; elle donne aux ombres toute leur valeur. *Voy.* DESSIN et FUSAIN.

ESTRADE (de l'espagn. *estrada*, chemin). On appelait *batteurs d'estrade* des cavaliers détachés d'une troupe pour aller à la découverte. *Voy.* ÉCLAIREUR.

ESTRADE (du lat. *stratum*), plancher élevé au-dessus du parquet, dans une chambre, une salle, etc., pour y dresser un trône, un lit, ou pour y faire quelque cérémonie.

ESTRAGON, *Artemisia dracunculus*, espèce du genre *Armoise* (*Voy.* ce mot), renferme des plantes vivaces, à feuilles petites et allongées, d'une odeur piquante et aromatique, qui sont originaires de Tartarie. L'estragon se multiplie de boutures et de pieds éclatés. Ses rameaux se coupent tous les mois, et on le renouvelle tous les trois ans. Il s'emploie comme assaisonnement dans les salades, et sert à préparer la *moutarde* et le *vinaigre* dits *à l'estragon*.

ESTRAMAÇON (de l'ital. *stramazzone*; de l'allem. *Schramme*, blessure, et du vieil allem. *sahs*, couteau), lourde épée à large tranchant dont on se servait dans les combats et les duels à mort. On disait un *coup d'estramaçon* pour dire un coup de tranchant, par opposition à *coup d'estoc*, ou de pointe.

ESTRAPADE (du vieux franç. *estréper*, briser, ou de l'ital. *strappata*), genre de supplice qui consistait à élever le criminel au haut d'une longue pièce de bois, les mains liées derrière le dos avec une corde qui soutenait le poids du corps, puis à le laisser tomber avec roideur jusqu'à environ un mètre de terre, en sorte que le poids du corps lui disloquait les bras et les épaules. — On donnait aussi l'*estrapade* sur mer en hissant le coupable au bout d'une vergue, et en le laissant tomber plusieurs fois dans la mer. Ce supplice, qu'on appelait aussi *cale sèche*, n'est plus en usage de nos jours. *Voy.* CALE.

ESTROPE (de l'angl. *strop*). Dans la Marine, on appelle *estropes* : 1° les anneaux de cordage dont on ceint une poulie; 2° les bouts de cordage épissés qui maintiennent les avirons dans leurs tolets; 3° les étriers qui retiennent les marchepieds, etc.

ESTROPIÉS, groupe d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères diurnes, répond au genre *Hespérie*. *Voy.* ce mot.

ESTUAIRE (du lat. *æstuarium*). *Voy.* EMBOUCHURE.

ESTURGEON de l'anc. ht-all. *Sturio*, *Acipenser*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Ganoïdes, type de la famille des Sturioniens. Ces animaux ont la forme générale des Squales. Leur corps est garni de plaques osseuses arrondies, implantées sur la peau en rangées longitudinales. Leur bouche est petite, placée sous le museau. Leur longueur varie de 1 à 5m. Ils sont faibles et inoffensifs, et se nourrissent de vers et de mollusques. Les plus grands vivent de harengs, de maquereaux et de morues.

L'*Esturgeon commun* (*A. sturio*) est d'un brun-verdâtre. Il habite l'Océan, la Méditerranée, la mer Caspienne, la mer Rouge, et remonte, au printemps, dans les grands fleuves. On le trouve fréquemment dans la Garonne, où il est recherché sous le nom de *créac*. Sa présence au milieu des saumons qui remontent les fleuves à la même époque, lui a fait donner le nom de *conducteur des saumons*. C'est avec les œufs de ce poisson qu'on fait le *caviar* (*Voy.* ce mot); sa chair est délicate et se mange fraîche, salée et marinée. L'épine dorsale, préparée à la fumée, se nomme en Italie *chinolia* et *spinachia*. Le *rauckel* de Norwége est fait avec des émincés de la chair.

Le *Grand esturgeon*, ou *Hausen* (*A. huso*) ne diffère de l'esturgeon commun que par les proportions de son museau et de ses barbillons, qui sont plus courts, par ses plaques plus émoussées et sa peau plus lisse. Sa couleur est d'un bleu presque noir sur le dos, et d'un jaune clair sous le ventre. Il ne se trouve guère que dans la mer Noire et dans la mer Caspienne, et on le voit remonter le Volga et le Danube. Sa chair est nourrissante et agréable; ses œufs servent aussi à faire du *caviar*. Sa vessie natatoire donne une colle de poisson de première qualité.

Le *Petit esturgeon* (*A. pygmæus*), dit aussi *Sterlet*, a la partie inférieure du corps blanche, tachetée de rose; son dos est noirâtre, ses plaques sont d'un beau jaune; les nageoires de la poitrine, du dos et de la queue, sont grises; celles du ventre et de l'anus, rouges. Son museau est très-long. Ce poisson se trouve dans la mer Caspienne, le Volga et la Baltique; il vit aussi et multiplie dans les lacs où on le transporte. Sa chair est plus tendre et beaucoup plus délicate que celle des espèces précédentes.

ÉSULE, plante purgative. *Voy.* EUPHORBE.

ÉTABLE (du lat. *stabulum*), lieu destiné au logement des bestiaux, et surtout des bœufs et des vaches. Les conditions principales de la salubrité d'une étable sont l'espace et le renouvellement de l'air. La largeur de l'enceinte doit être de 4m à 4m50, et la longueur, proportionnée au nombre des bêtes, doit laisser pour l'espace réservé à chaque bœuf 1m,50 ; il faut 0m30 de plus pour les vaches : les râteliers et les mangeoires doivent être les mêmes que dans les *écuries*. *Voy.* Écurie.

ÉTABLISSEMENT (d'*établir*), se dit, en général, de toute institution, de toute fondation qui doit avoir de la durée. Il est quelquefois synonyme d'ordonnance ou de loi : tel est le recueil de lois connu sous le nom d'*Établissements de St Louis*. Mais il désigne plus spécialement un édifice, une maison construite dans le but de servir à des intérêts publics ou privés. Les hospices, les hôpitaux, les écoles publiques, les banques, les manufactures de l'État, etc., sont des *établissements publics* ; les usines, fabriques ou manufactures particulières, les ateliers, cabinets d'affaires, et généralement toutes les exploitations, sont des *établissements privés*.

Toute association particulière, telle que société de secours mutuels ou de prévoyance, société scientifique, littéraire, artistique, agricole, etc., ne peut avoir légalement la qualité d'*établissement d'utilité publique* que si elle a été autorisée par le gouvernement : cette autorisation lui donne le droit d'acquérir, de posséder, de recevoir des legs ou donations, en un mot d'être considérée comme une personne civile (C. Nap., art. 910 ; Décret du 25 mars 1852).

Aux termes des décrets des 15 octobre 1810, 25 mars 1852 et 31 déc. 1866, les *établissements industriels* qui sont de nature à incommoder ou qui peuvent altérer la santé des hommes et des animaux domestiques, compromettre la sûreté des habitations, ou nuire aux récoltes et aux fruits de la terre, ainsi qu'aux produits artificiels, sont rangés sous les dénominations d'*É. dangereux*, *É. insalubres*, *É. incommodes*, en trois catégories, qui sont soumises, d'après le degré des inconvénients qu'ils présentent, à des prescriptions plus ou moins sévères. La 1re renferme ceux qui ne peuvent être établis près des habitations particulières, à raison des accidents auxquels ils pourraient donner lieu : telles sont les poudrières, les capsuleries, les fabriques de machines à vapeur, etc. La 2e comprend les établissements qui répandent des exhalaisons insalubres, comme les usines où se fabriquent certains produits chimiques, et dont on ne permet la formation qu'en dehors des villes et après s'être assuré qu'ils ne seront pas nuisibles aux voisins. La 3e renferme les établissements qui, bien qu'incommodes, peuvent rester sans inconvénient près des habitations : fabriques de noir animal, de suif, de savon, de vernis, raffineries, etc. Les 1res et les 2es sont autorisés par les préfets ; les 3es par les sous-préfets ; à Paris l'autorisation est accordée par le préfet de police.

Dans la Marine, l'*établissement* est le retard constant pour un même port, mais variable d'un port à l'autre, de l'heure de la haute mer sur l'heure théorique à laquelle elle devait arriver. *Voy.* Marée.

ÉTAGE (du lat. fictif *staticum* ; de *stare*), ensemble des pièces d'une maison situées sur un même plan horizontal. On appelle *étage souterrain*, ou *sous-sol*, les pièces en contre-bas du sol ; *rez-de-chaussée*, celles qui sont immédiatement sur le sol ; *entre-sol*, celles qui sont entre le rez-de-chaussée et le premier étage ; *mansardes*, ou *étage en galetas*, celles du grenier. Dans les villes, à Paris, p. ex., les maisons ont de 3 à 5 étages : on en voit quelques-unes qui en ont 6, 7 et même davantage. Quelquefois les mansardes sont remplacées par un étage ordinaire, construit en retraite au-dessus de la corniche, et dit *en attique*.

Étage géologique. *Voy.* Formation et Terrains.

ÉTAGÈRE, synonyme de *dressoir* (*Voy.* ce mot). C'est aussi un meuble de salon bien connu et ainsi appelé parce qu'il est formé de planches superposées.

ÉTAGUE, terme de Marine. *Voy.* Itague.

ÉTAI (du flamand *stade*, appui), pièce de bois qui sert à soutenir un plancher, un mur, un édifice, etc. Des étais sont placés toujours entre deux couches ou plates-formes, tantôt horizontalement, tantôt de bas en haut ou sur les côtés, selon la direction des murs à soutenir. Les étais droits de forte dimension se nomment *étançons* ; les étais latéraux se nomment *contre-fiches*. — Dans la Marine, on nomme *étai* un gros cordage capelé, à douze torons, qui sert à soutenir les mâts d'un navire contre les efforts qui pourraient tendre à le renverser de l'arrière vers l'avant, comme les haubans l'affermissent de l'autre côté.

ÉTAIN, en lat. *stannum*, en grec κασσίτερος, le *Jupiter* des alchimistes, corps simple, métallique, d'un blanc grisâtre, mou et très-malléable. Il communique aux doigts une odeur particulière. Quand il est en baguettes, on le ploie aisément : il fait alors entendre un craquement particulier, appelé le *cri de l'étain*, qui est dû au brisement des cristaux rudimentaires renfermés dans la masse métallique. La densité de l'étain est de 7,29. Il commence à fondre à 228°. Entretenu en fusion au contact de l'air, il se recouvre d'une pellicule grisâtre appelée la *crasse*, et finit par se convertir entièrement en un oxyde pulvérulent, appelé communément *potée d'étain*. L'étain se rencontre dans la nature sous la forme d'oxyde, et plus rarement sous celle de sulfure. On extrait l'étain de l'oxyde en le calcinant avec du charbon dans des fours à réverbère. Les mines d'étain du comté de Cornouailles, en Angleterre, sont les plus considérables de l'Europe ; le Mexique, l'île de Banca et la presqu'île de Malacca, dans la mer des Indes, fournissent également beaucoup d'étain ; on en trouve aussi, mais en moindre quantité, en Allemagne et même en France (*Voy.* Étain oxydé). L'étain des Indes est le plus pur, surtout celui de Malacca ; on l'appelle *étain en chapeau*, parce qu'il est en pyramides quadrangulaires à sommet tronqué, et dont la base est entourée d'un rebord saillant horizontal. L'étain d'Angleterre est en saumons ou en lingots ; il renferme du cuivre et un peu d'arsenic.

L'étain résiste à l'acide acétique, et est à peine attaqué par l'acide sulfurique ; mais l'acide nitrique agit sur lui avec violence et le convertit en oxyde. L'acide chlorhydrique l'attaque aussi à chaud, avec dégagement d'hydrogène, et le convertit en un chlorure, employé dans les arts sous le nom de *sel d'étain*.

L'étain forme avec l'oxygène deux combinaisons : le *protoxyde* ou *oxyde stanneux* [SnO], et le *deutoxyde, acide* ou *oxyde stannique* [SnO_2]. Chacun de ces oxydes forme des sels. Parmi les combinaisons de l'étain, le deutoxyde, le *sulfure* et les deux *chlorures* présentent seuls de l'importance. *Voy.* Sulfures et Chlorures.

L'étain sert à confectionner une foule d'ustensiles pour l'usage domestique, des cuillers, des assiettes, des vases pour contenir les liquides. On l'emploie pour augmenter la fusibilité et la ténacité de quelques alliages. En variant les proportions de l'alliage d'étain, de plomb et de bismuth, on obtient des produits fusibles de 94 à 300°, qui sont employés à divers usages ; on avait proposé notamment d'en confectionner les plaques fusibles qui s'adaptent aux chaudières à vapeur. L'alliage dit *de Biberel*, du nom de son inventeur, est beaucoup plus dur que l'étain commun, et s'emploie pour l'*étamage* (*Voy.* ce mot). La *soudure des plombiers* est composée de 1 p. d'étain et de 2 p. de plomb. Les feuilles métalliques des boîtes à thé provenant de la Chine sont formées de 36 p. d'étain et de 64 p. de plomb. Les feuilles qui servent à doubler les bouteilles électriques, les boîtes à tabac, à envelopper le chocolat, le sucre de pomme, etc., ont à peu près la même composition. Les combinaisons de l'étain avec le chlore servent dans la teinture.

L'usage de l'étain était déjà fort répandu chez les anciens. Les mines de Cornouailles étaient exploitées

dès les temps les plus reculés ; leurs produits attiraient dans les ports de la Grande-Bretagne et des îles Cassitérides (Sorlingues), les vaisseaux des Phéniciens. Au XIIe siècle, on ne connaissait en Europe d'autre étain que celui d'Angleterre ; ce ne fut qu'en 1240 que l'Allemagne commença à exploiter les mines qu'elle possède.

ÉTAIN OXYDÉ, ou *Cassitérite*, minerai d'étain qui n'est que de l'oxyde d'étain pur [$\ddot{S}n$], et dont les cristaux, ordinairement maclés en forme de genou, sont des prismes droits à base carrée, terminés par des pyramides à 4 faces souvent modifiées sur leurs arêtes. Il se rencontre aussi concrétionné ou fibreux ; certaines variétés ont reçu, à cause de leur texture, le nom d'*étain de bois*. Ses couleurs les plus ordinaires sont le brun, le rouge quelquefois le noir ou le blanc-grisâtre. Il raye le verre, fait feu au briquet, et pèse 6,96. On le trouve disséminé dans les granits, les gneiss, ou les alluvions provenant de ces terrains, dans le comté de Cornouailles, en Saxe, en Bohême, à Malacca, à Banca, au Mexique, en Chine et au Brésil. Il est très-rare en France, et on ne l'y a guère trouvé qu'à Limoges, et près de Nantes, dans les sables de la mer.

ÉTAIN SULFURÉ ou PYRITEUX, *Stannine*, minerai d'étain sulfureux mélangé de cuivre et de fer [$(SnS^2+2Cu^2S)+(SnS^2+2FeS)$], et qu'on rencontre en petites masses d'un jaune de bronze clair, dont la densité est 4,5, dans les mines de cuivre ou d'étain. On ne le trouve qu'à St-Agnès, et à St-Michel, dans le comté de Cornouailles.

ÉTAL, fonds de boucherie. *Voy.* BOUCHER.

ÉTALAGE. L'étalage des boutiques a été de tout temps soumis à des règlements de police. Dès le 25 septembre 1600, une ordonnance enjoignait d'ôter et d'abattre tous les étalages ou montres excédant les gros murs. Ce règlement a été maintenu par une loi de juillet 1791 (tit. I, art. 29), et par une foule d'ordonnances de police. — On appelle *étalagistes*, les marchands en plein vent, soit à poste fixe, soit ambulants ; ils ne payent point de patente, mais un simple droit de péage.

ÉTALE, se dit, dans les lieux où se fait sentir la marée, de l'état de la mer entre le flux et le reflux, lorsqu'elle ne monte ni ne baisse : cet état d'immobilité ne dure que quelques instants.

ÉTALINGURE ou ENTALINGURE, nom donné, en termes de Marine, au nœud coulant fait avec le bout d'un câble sur l'organeau d'une ancre, pour le fixer à cet organeau.

ÉTALON (du b.-lat. *stalo*, baliveau, pieu ; orig. germaniq.), modèle-type de poids, de mesures, réglé et autorisé par les lois, et d'après lequel les poids et mesures des marchands doivent être rectifiés. Autrefois, en France, les étalons étaient gardés dans le palais des rois : les deux plus remarquables étaient le *pied de roi* et la *livre*, dits tous deux de Charlemagne. Louis VII en confia la garde au prévôt des marchands de Paris. Dans la plupart des provinces, les coutumes conféraient aux seigneurs hauts-justiciers le dépôt des étalons et le droit d'*étalonner* les mesures. Aujourd'hui, en France, les étalons, dont la base est le *mètre*, sont conservés aux Archives, à Paris, où ils ont été déposés en 1799 : ils ont été construits en platine. Des étalons en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.

ÉTALON (du b.-lat. *stallum*, écurie), cheval entier destiné à la reproduction. *Voy.* HARAS.

ÉTAMAGE (d'*étain*), opération qui consiste à recouvrir le cuivre ou d'autres métaux oxydables d'une couche mince d'étain ou d'un autre métal non oxydable. — On étame le cuivre pour empêcher la formation du vert-de-gris. La pièce à étamer étant décapée, on la chauffe et on la couvre d'étain en fusion qu'on étale avec de l'étoupe. Mais on ne parvient ainsi à fixer qu'une couche d'étain extrêmement mince, qui s'enlève promptement par l'usure. Aussi emploie-t-on de préférence un alliage formé de 6 p. d'étain et de 1 p. de fer, dit *alliage de Biberel*, du nom de son inventeur, ou *É. polychrone*, parce qu'il *dure longtemps* ; il est beaucoup plus dur et bien moins fusible que l'étain commun. — L'étamage du fer se pratique en grand, dans la fabrication du fer-blanc, en plongeant le métal convenablement décapé dans un bain d'étain (*Voy.* FER-BLANC) ; mais il est à remarquer que si quelques parties du fer restent à découvert, elles s'oxydent plus rapidement que la tôle non étamée. Au contraire le fer étamé au zinc tient mieux à l'air ; le zinc le protége non-seulement partout où il le recouvre, mais même dans les parties qui seraient restées à nu : en effet, les deux métaux forment, par leur contact, un couple galvanique dans lequel le fer représente l'élément électro-négatif, et le zinc l'élément électro-positif, de manière que l'oxygène de l'air se porte de préférence sur ce dernier : de là le nom de *fer galvanisé* donné au fer zingué. On fait un grand usage de la tôle galvanisée pour couvrir les toits, pour confectionner les gouttières, etc. ; on zingue aussi beaucoup d'objets en fer après leur avoir donné la forme voulue, tels que les clous, les chaînes, les treillis, les outils de jardinage, etc. Les objets zingués ne doivent, en aucun cas, servir à contenir des aliments, parce que les acides dissolvent promptement le zinc et peuvent occasionner de graves accidents.

L'étamage du cuivre était connu des Gaulois. Malouin remarqua le premier, en 1742, que le zinc préserve la tôle de l'oxydation ; mais ce n'est que depuis 1836, sur les indications de M. Sorel, que l'industrie a commencé à tirer parti de cette propriété.

ÉTAMAGE DES GLACES, opération qui consiste à mettre derrière les glaces et les miroirs une lame très-mince d'un amalgame d'étain. On commence par polir la feuille de verre en la rodant sur une plaque de fonte avec de l'émeri ; on étend ensuite sur un marbre bien dressé une feuille d'étain d'une seule pièce, de l'étendue de la glace ; on la couvre d'une couche de mercure de 4 à 7 millimètres d'épaisseur, et on y pose la glace librement, de manière qu'elle pèse de tout son poids sur le mercure. On la maintient dans cette position pendant 15 ou 20 jours ; l'amalgame d'étain se fixe alors sur le verre, et l'excédant du mercure s'écoule par des rigoles pratiquées dans la table de marbre. — Pour remédier aux inconvénients des vapeurs mercurielles, on remplace souvent l'étamage soit par une sorte d'argenture (procédés Drayton et Petitjean : ce dernier, qui est le plus usité, à l'aide d'une dissolution très-étendue de tartrate d'argent ammoniacal), soit par un mélange dont le platine fait la base (procédé Dodé).

ÉTAMBOT (p. *étambord* ; de *estant*, qui est debout, et du holland. *bord*, pièce de bois), dit aussi *Capion de poupe*, pièce de bois forte et droite qui termine la partie de l'arrière des vaisseaux, et qu'on place presque verticalement sur l'extrémité arrière de la quille ; elle reçoit le gouvernail. L'étambot porte sur la hauteur de ses faces extérieures une échelle graduée qui mesure le tirant d'eau. Il forme avec l'*étrave*, qui est à l'avant, l'*élancement* ou *crête* du navire.

ÉTAMBRAI, ouverture ronde, ovale, octogone ou carrée, que l'on fait dans l'épaisseur de chaque pont de bâtiment, entre deux baux, pour le passage des mâts, des pompes et des cabestans. Les étambrais sont munis d'une garniture en bois ou en fer.

ÉTAMINE (d'*estame* ; du lat. *stamen*), étoffe de laine mince et légère, non croisée, qui se fabrique à la navette sur un métier à deux mains ; on distingue l'*étamine à voile*, pour les religieuses ; le *burat* ou *étamine d'Auvergne*, le *camelot*, etc. On en fait des pavillons, des guidons et flammes de diverses couleurs. — On nomme encore ainsi un tissu peu serré, fait de crin, de soie ou de fil, et qui sert à passer une poudre, une liqueur, etc. On en fait des filtres, des blutoirs, etc.

ÉTAMINES, en lat. *stamina*, organes mâles des végétaux phanérogames, situés dans l'intérieur des enveloppes florales, entre la corolle et le pistil : leur ensem-

ble s'appelle *androcée*. Chaque étamine est formée : 1° d'un filament délié appelé *filet* et quelquefois *androphore* (*Voy.* ce mot) ; 2° d'une *anthère* située à la partie supérieure du filet, et composée de deux petites poches adossées l'une à l'autre ; 3° du *pollen*, espèce de poussière formée de très-petits globules et contenue dans l'anthère. Quelquefois, les deux loges de l'anthère sont séparées par un support transversal appelé *connectif*. Les étamines sont dites *monadelphes*, lorsque leurs filets sont soudés entre eux de manière à ne former qu'un seul faisceau (Mauve) ; *diadelphes*, lorsqu'elles forment deux faisceaux distincts (Légumineuses) ; *polyadelphes*, lorsqu'elles en forment plus de deux (Orangers). On les nomme *didynames* lorsqu'il y en a 2 grandes et 2 petites dans la même fleur (Labiées), et *tetradynames* lorsqu'il y en a 4 grandes et 2 petites (Crucifères). On les appelle encore *hypogynes* lorsqu'elles ont leur point d'insertion au niveau de la base de l'ovaire ou au-dessous (Graminées) ; *périgynes*, lorsqu'il est au-dessus (Rosacées) ; *épigynes* lorsqu'il est sur le pistil même (Orchidées). Enfin, les étamines sont dites *syngénèses* lorsque leurs anthères sont soudées entre elles, comme dans l'immense famille des Composées.

Grew est le premier qui ait appelé l'attention des botanistes sur le rôle des étamines comme organes fécondants. Linné avait pris le nombre et la disposition des étamines pour base de son système de classification : il appelait les végétaux à une seule étamine *monandres* ; ceux à deux étamines, *diandres* ; à trois, *triandres* ; à quatre, *tétrandres* ; à six, *hexandres* ; à sept, *heptandres* ; à douze, *dodécandres* ; à vingt, *icosandres*, et au delà, *polyandres*. A.-L. de Jussieu s'est servi de leur insertion comme caractère des classes de sa méthode naturelle.

ÉTAMPE ou ESTAMPE. *Voy.* ESTAMPAGE.

ÉTANÇON (du vieux fr. *estance*, appui, soutien), grosse pièce de bois destinée à soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine. C'est un étai de forte dimension (*Voy.* ÉTAI). Les étançons doivent être plantés le plus verticalement possible. — Dans la Marine, on nomme ainsi des pièces de bois posées debout, qu'on met quelquefois sous les baux pendant que les vaisseaux sont amarrés dans le port, pour les soutenir et diminuer la fatigue. — Les étançons des presses d'imprimerie sont des pièces de bois qui maintiennent la presse inébranlable dans sa manœuvre.

ÉTANG (du lat. *stagnum*), étendue d'eau peu profonde et sans écoulement, située dans l'intérieur des terres. Il y a des *É. naturels* et des *É. artificiels*. Les premiers sont de petits lacs d'eau douce ou d'eau salée formés par les pluies, par des sources, par le retrait de la mer ou par des sables que les vagues ont amoncelés. Les étangs formés par les pluies et les sources reposent ordinairement sur un fond composé de terre végétale et de détritus organiques entraînés par les eaux, que l'agriculture utilise comme engrais. Les étangs formés par le retrait de la mer ou par l'amoncellement des sables sont très-nombreux : c'est ainsi que s'est formée cette longue suite d'étangs que nous présentent les landes aquitaniques. — Les *É. artificiels* sont des amas d'eau retenus par une chaussée et où l'on élève du poisson. Souvent leur objet principal est de laisser reposer un sol fatigué et de le rendre plus propre à recevoir la culture. On appelle *évolage* l'assolement auquel est soumis un étang alternativement inondé pour produire du poisson, et mis en assec pour rapporter de l'herbe ou même des céréales. La construction de ces étangs exige que le terrain retienne bien l'eau, et que celle-ci puisse y affluer suffisamment des sources et des montagnes. On peut remédier à la perte des eaux en garnissant le fond d'un banc d'argile. Après avoir entouré l'aire de l'étang d'une chaussée de tourbe et d'argile soutenue par des pieux ou de la maçonnerie, on établit dans la partie la plus déclive une *bonde* pour retenir ou laisser sortir l'eau à volonté, puis des *poêles* ou fossés où se rend le poisson et où on le pêche lorsque l'on vide l'étang ; enfin un *déchargeoir* où sont reçues les eaux surabondantes. L'*empoissonnement* des étangs a lieu ordinairement au printemps, et avec du poisson de 1 et de 2 ans ; on le fait toutefois à l'automne pour la *pose*, c.-à-d. pour la ponte : on évite ainsi d'empoissonner un étang avec du poisson qui a déjà jeté son frai.

ÉTAPE (du b.-lat. *stapula* ; orig. germaniq.). Dans l'origine, ce mot était synonyme de marché public ou de ville où se tient foire et marché. Plus tard, il désigna le lieu de gîte et de distribution des vivres et fourrages aux troupes en marche. Henri III le premier désigna les villes, bourgs et villages où les troupes en marche devaient s'approvisionner. En 1623, Louis XIII prescrivit la formation de 4 grandes *lignes d'étape* traversant tout le royaume, et de plusieurs lignes secondaires. La première *carte d'étape* fut établie sous le ministère de Louvois. Depuis la Révolution, cette carte a été renouvelée en 1800, 1814 et 1842. Un *livret itinéraire*, publié en 1844, indique les lignes d'étapes actuellement existantes et les distances à parcourir d'un gîte à un autre. On compte aujourd'hui en France, 1159 gîtes d'étapes, séparés par des distances qui varient de 30 à 40 kilomètres. — Autrefois, on donnait aussi le nom d'*étape* aux fournitures de vivres, de fourrage et de chauffage destinées aux troupes, et celui d'*étapier* au fournisseur d'étapes. Ces fournitures, remplacées, en 1718, par un supplément de paye, mais rétablies de nouveau en 1727, ont subsisté jusqu'en 1789. L'indemnité de route a remplacé ces fournitures. — *Voy.* LOGEMENT.

ÉTAT (du lat. *status*), société civile et politique réunie sous des lois, régie par une autorité publique chargée de les exécuter, et formant un corps de nation par la communauté des mœurs, des sentiments et des intérêts généraux. 1° Au point de vue historique, les origines sont diverses : agrégation spontanée de tribus soumises à une seule autorité, comme dans les temps anciens ; émigration et conquête aboutissant au mélange de plusieurs races, comme l'invasion des barbares à la chute de l'empire romain ; contrat social nommé *constitution*, rédigé pour former un État, comme chez les républiques de l'Amérique, ou pour le transformer, comme chez la plupart des peuples modernes en Europe. 2° Au point de vue rationnel, il a pour but direct la *justice*, c.-à-d. l'application du droit par un pouvoir social, conformément aux besoins et au degré de civilisation d'une époque ; et pour but indirect, l'*accomplissement de la destinée humaine*, en tant qu'il en fournit les conditions qui dépendent de la volonté individuelle ou collective des citoyens, pour le droit, la morale, la religion, les sciences et les arts, l'éducation et l'instruction, l'industrie et le commerce. Les *institutions* qui réalisent ces conditions doivent à la fois assurer à l'État, dans chaque sphère d'activité, la part d'influence qu'exige l'intérêt social, et aux citoyens, la liberté de poursuivre individuellement ou collectivement les différents buts rationnels de la vie humaine, liberté impossible sans le respect de la famille et de la propriété. 3° De ces principes résultent les droits et les devoirs réciproques de l'État et du citoyen. D'un côté, la mission de l'État suppose des *pouvoirs publics* qui s'exercent au nom et dans l'intérêt de la nation, le pouvoir législatif qui rédige les lois, le pouvoir exécutif qui les fait observer dans leur ensemble par la société tout entière, le pouvoir judiciaire, qui les applique à tous les cas particuliers dans les affaires litigieuses. De l'autre côté, les devoirs du citoyen découlent des conditions générales sur lesquelles reposent l'existence et l'organisation de l'État, le respect de la constitution, l'obéissance aux lois civiles et politiques, un concours actif à l'exécution de ces mêmes lois par le payement de l'impôt, le service militaire, etc. : la raison de ces obligations est dans les bienfaits que la société accorde à chacun de ses membres, dans la protection dont elle couvre sa personne et ses biens, et en général, dans les *droits civils et politiques* dont elle lui confère la

jouissance. *Voy.* Droit naturel. — *Voy.* aussi Domaine, Créances, Succession.

État (ministère d'). *Voy.* Ministères.

État. En Droit civil, on nomme *état* d'une personne l'ensemble de ses droits et de ses devoirs corrélatifs. Que l'on soit Français ou étranger, père ou fils, marié ou célibataire, majeur ou mineur, jouir de ses droits civils et les exercer constitue l'état d'une personne. Les faits qui affectent cette situation, comme le mariage, une condamnation entraînant l'interdiction légale ou la dégradation civique, l'émancipation, sont des *changements d'état*. Les procès relatifs à l'état des personnes sont dits *questions d'état* (*Voy.* Exercice, Jouissance). — On appelle *actes de l'état civil*, les écrits authentiques dressés par des fonctionnaires, dits *officiers de l'état civil*, pour constater les faits principaux qui se produisent dans l'état d'une personne: naissance, mariage, décès. Cet usage paraît avoir pris naissance à Athènes et à Rome où des officiers spéciaux écrivaient les actes de naissance, de mariage et de décès. En France on commença, au XIVe siècle, à consigner ces actes sur des registres propres à chaque famille. En 1539, François Ier chargea les prêtres de dresser des registres particuliers. En 1709, Louis XIV créa des *greffiers gardes et conservateurs des registres de l'état civil*. Louis XV, en 1736, donna aux curés et vicaires le droit de recevoir les actes de naissance, de mariage et de décès. Mais ces actes de naissance n'étaient que des actes de baptême, de sorte que les Juifs et les Protestants n'avaient aucun moyen de constater leur état civil. En 1789, on distingua la société civile de la société religieuse, les actes de baptême des actes de naissance, l'acte de mariage de la bénédiction nuptiale. En 1792, une loi chargea de faire ces actes des officiers spéciaux désignés par les conseils généraux des départements. La loi de 1802, qui nous régit encore, a confié ce soin aux maires et adjoints. Voir A. Grün, *Guide des actes de l'état civil* (1841 et 1852).

En termes de Procédure, une affaire est *en état*, quand on a fait les actes de procédure nécessaires pour qu'elle puisse être jugée. On appelle aussi accorder *par état* des dommages-intérêts, y condamner une partie sans en fixer la quotité qui sera déterminée ultérieurement (C. de proc., art. 128, 523, 524).

En Droit criminel, on nomme *état de prévention* l'état d'un inculpé contre lequel la chambre du conseil a déclaré qu'il y a lieu à suivre; *état d'accusation*, l'état du prévenu que la chambre d'accusation a renvoyé devant la cour d'assises. On dit aussi d'un individu en prison qu'il *est en état* (C. d'Instr. crim., art. 421).

État de lieux. Cette formalité, imposée par la loi, est autant à l'avantage du preneur qu'à celui du bailleur. Le preneur, qui a un état de lieux, doit rendre la chose telle qu'il l'a reçue, suivant cet état, excepté ce qui a péri ou a été dégradé par le temps ou par force majeure. S'il n'a pas d'état de lieux, il est présumé avoir reçu la chose en bon état et doit la rendre telle (C. Nap., art. 1730-31). *Voy.* Bail.

État de siége, mesure de sûreté publique qui suspend momentanément l'empire des lois ordinaires dans une ou plusieurs villes, dans une province, un pays tout entier, et les considère alors comme soumis aux lois de la guerre. *L'état de siége* peut être déclaré par le pouvoir exécutif en cas de péril imminent pour la sécurité intérieure ou extérieure : tous les pouvoirs de l'autorité civile passent alors à l'autorité militaire. — Avant 1789, aucune disposition législative n'avait défini ce qu'on devait entendre par état de siége, bien que le fait eût lieu fort souvent. La loi du 10 juillet 1791 prévit le cas de défense contre l'étranger; celle du 10 fructidor an V étendit ses prescriptions aux cas d'insurrection intérieure. Cette loi n'a été depuis modifiée que par le décret impérial du 24 décembre 1811 et par la loi du 9 août 1849, qui nous régit aujourd'hui.

ÉTAT-MAJOR, expression générique empruntée à l'espagnol (*estado mayor*), désigne toute agrégation d'officiers hiérarchiquement institués, desquels émane la direction militaire ou administrative d'une troupe quelconque, armée, division, régiment ou bataillon.

1° *L'État-major général de l'armée* comprend les maréchaux, les généraux de division, les généraux de brigade, et les intendants militaires.

2° *L'État-major d'une armée* comprend, à la guerre, tous les officiers qui, pourvus d'un commandement supérieur, militaire ou administratif, reçoivent directement les ordres de la bouche du général en chef et ont à en assurer l'exécution : il se compose d'un chef d'état-major ou major-général, d'aides de camp, d'officiers d'état-major proprement dits, d'officiers d'ordonnance, d'intendants militaires, de payeurs-généraux, d'officiers de santé, etc. — *L'État-major d'une division* et celui *d'une brigade* diffèrent peu du précédent; l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie ont aussi leurs états-majors spéciaux. — Dans un régiment, on distingue le *grand* et le *petit état-major:* le colonel, le lieutenant-colonel, les chefs de bataillon ou d'escadron, le major, les officiers-payeurs, le capitaine chargé de l'habillement, le porte-drapeau, les adjudants-majors et les chirurgiens forment le premier; le second se compose des adjudants, du tambour-major et des tambours-maîtres, des trompettes-majors, des musiciens, des maîtres tailleur, cordonnier, bottier, guêtrier, sellier et armurier.

3° *L'État-major des places* est composé des officiers chargés, dans les places de guerre, du commandement, de la police militaire, du service et de l'entretien des places. Il forme un corps à part, constitué par l'ordonn. du 31 mai 1829, et qui comprend: 1° des colonels et lieutenants-colonels, chefs de bataillon, formant trois classes de commandants de place; 2° des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, adjudants et secrétaires de place.

4° Le *Corps d'état-major* est composé de tous les officiers destinés à servir près de la personne des officiers supérieurs : il comprend, depuis l'ordonn. du 28 juin 1860, 35 colonels, 35 lieutenants-colonels, 110 chefs d'escadron, 300 capitaines et 100 lieutenants. Ce corps a été créé en 1818 par le maréchal Gouvion St-Cyr; depuis 1831, il fournit, outre les officiers employés au service des *états-majors* (*Voy.* ci-dessus), un grand nombre d'officiers ingénieurs pour le travail de la *carte de France*. — Au Corps d'état-major se rattache *l'École d'application de l'État-major*, chargée de le recruter. *Voy.* Application (École d').

État-major (chef d'), ou major-général. Ses fonctions consistent à régler les marches, asseoir les camps, expédier les ordres, combiner les convois et les fourrages, surveiller la partie administrative, et assigner aux combattants leur poste avant la bataille. (*Voy.* Major). — Ce poste est le même que celui du *taxiarque* grec, du *questeur* ou du *préfet d'armes* romain, du *maréchal de l'ost* au moyen âge, du *chancelier d'armée* au XVIe siècle, du *maréchal des logis* aux XVIIe et XVIIIe siècles, et des *quartiers-maîtres généraux* des armées d'Angleterre, d'Allemagne, etc.

États (pays d'), nom donné aux provinces françaises qui avaient conservé le droit de s'administrer elles-mêmes, de réunir des *assemblées d'États*, dites *États provinciaux*, de fixer le chiffre de leurs impôts, leur mode de répartition et de perception. Les pays d'états se gardaient eux-mêmes par leurs milices bourgeoises, élisaient leurs magistrats, et étaient régis par des coutumes locales. Telles étaient les provinces de Bretagne, Languedoc, Bourgogne, Provence, Béarn et Dauphiné. On les opposait ordinairement aux *pays d'élection*. *Voy.* Élection.

États généraux, assemblée des trois ordres en France. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ÉTAU (p. estoc; de l'allem. *Stock*, c.-à-d. la tige [avec laquelle on serre], *Schraub-stock*), instrument en usage dans beaucoup d'industries pour tenir fermes et serrés les objets qu'on veut limer, buriner, etc. ;

il est formé de deux pièces appelées *mâchoires*, qu'on serre à volonté au moyen d'une vis. On distingue : l'*É. à main* ou *tenailles à vis*; l'*É. à griffes* ou *à attaches*, qui peut se fixer à l'établi; et l'*É. à pied*, qui tient à la fois au sol et à l'établi.

ÉTÉ (du lat. *æstas*), 2e saison de l'année, commence au solstice de juin et finit à l'équinoxe de septembre (*Voy.* SAISONS). C'est la saison la plus longue : sa durée est de 93 j. 13 h. 58 m. (du 22 juin au 23 sept.) ; c'est aussi la plus chaude. Toutefois l'été est, sous la même latitude, plus chaud dans l'hémisphère boréal que dans l'hémisphère austral parce que le soleil reste 8 jours de plus dans le premier. — On représente l'Été sous la figure d'une femme couronnée d'épis; elle tient de la main droite une faucille et a le bras gauche chargé d'une gerbe.

Été de la St-Martin, *de la St-Denis*, nom sous lequel on désigne les jours beaux et chauds, dont on jouit souvent, sous nos climats, à la fin de l'automne, vers l'époque de la fête de ces deux saints.

ÉTENDARD (d'*étendre*), nom donné autrefois à toutes sortes d'enseignes militaires, désigne spécialement auj. l'enseigne de la cavalerie, par opposition au *drapeau*, qui est affecté à l'infanterie. L'*étendard* est de soie, aux couleurs nationales. Sa forme est à peu près carrée : il est plus petit, mais plus orné de broderies que le drapeau. Il y a un étendard par régiment; il est porté par un sous-lieutenant, dit *porte-étendard*, qui se tient au centre de l'escadron.

Sous Louis XII, les étendards étaient longs, étroits, et fendus en guise de banderoles; sous François Ier, ils étaient larges, courts et arrondis par le bout. On appelait *étendard royal* une enseigne privilégiée, de forme carrée et de couleur blanche, sans ornement ni broderie, qu'on portait devant le roi dans les batailles. — L'*étendard céleste* des Turcs est une grande bannière verte qu'ils croient avoir été donnée à Mahomet par l'ange Gabriel : on ne le déploie qu'aux jours de danger. *Voy.* ENSEIGNE et DRAPEAU.

En Botanique, l'*étendard* ou *pavillon*, dans les corolles papilionacées, est le pétale supérieur, qui, en général, est plus grand que les autres et redressé.

ÉTENDUE (d'*étendu*). L'*étendue réelle*, qui tombe sous les sens est une propriété essentielle des *corps*; l'*étendue idéale* est l'*espace* (*Voy.* MATIÈRE). Comme l'étendue est quelque chose de continu, il faut que la continuité existe, non dans la totalité d'un corps, mais dans ses parties les plus petites, dont l'étendue n'est pas actuellement divisée, en supposant qu'elle soit indéfiniment divisible : c'est le fondement de l'idée d'*atome*. La vue ne donne qu'une notion imparfaite de l'étendue : car l'apparence visible est bornée à deux dimensions. L'étendue réelle est donc connue par le tact. L'École écossaise suppose que nous acquérons cette notion par une faculté spéciale ; mais, en poussant plus loin l'analyse, on constate que nous la devons à une série de perceptions successives, quand notre main parcourt un corps et y trouve une continuité de points résistants. — L'*étendue abstraite*, dont la mesure est l'objet de la Géométrie, est une portion de l'espace, déterminée par une, deux ou trois dimensions, *longueur*, *largeur*, *hauteur* : elle prend, selon les cas, les noms de *ligne*, de *surface* ou de *volume*. *Voy.* ces mots.

En Musique, on nomme *étendue* la distance plus ou moins considérable qu'il y a entre le son le plus grave et le plus aigu d'une voix ou d'un instrument. L'*étendue de la voix* est l'ensemble des différents sons que peut parcourir une voix du grave à l'aigu.

ÉTENTE (d'*étendre*), dit aussi *Tente* et *Étendage*, sorte de filet de pêche, qu'on tend à la basse mer sur des piquets enfoncés dans le sable ou dans la vase. On pêche ainsi le hareng sur les côtes de Normandie. Les canots qui servent à cette pêche sont appelés *canots étentiers*.

ÉTERNITÉ (du lat. *æternitas*), existence infinie, immuable et indivisible de Dieu : on ne peut dire que l'Être suprême a été, qu'il continue d'être, qu'il sera ; il *est* absolument et en dehors du temps (*Voy.* ce mot). La distinction de l'*éternité* et du *temps*, établie par Platon dans le *Timée*, a été développée par Plotin, St Augustin, Leibnitz, Bossuet (*Connaissance de Dieu*), Fénelon (*Existence de Dieu*), etc. — Le symbole de l'Éternité est un cercle, une roue ou un serpent qui se mord la queue.

ÉTERNUMENT (du lat. *sternutare*), mouvement subit et convulsif du diaphragme, par suite duquel l'air, expiré brusquement, sort par le nez et par la bouche avec un bruit bien connu. Lorsqu'il est passager, on ne songe point à le combattre : ce n'est que lorsqu'il se prolonge qu'il devient une incommodité et une maladie. On le suspend en empêchant l'air de pénétrer dans les narines, par la compression des parois du nez ou en plaçant au-dessous un corps étranger, un mouchoir, qui intercepte l'air. — L'éternument accompagne le coryza ou rhume de cerveau ; il précède ordinairement l'éruption de la rougeole ; il est considéré comme un signe favorable quand il survient au déclin des maladies aiguës. — Chez les anciens, c'était un mauvais présage et quelquefois un signe de mort. Quand on éternuait, on faisait une prière aux dieux. C'est de là sans doute qu'est venue la coutume de saluer ceux qui éternuent et de leur faire quelque souhait.

ÉTÉSIENS (VENTS), du gr. ἐτησίος, annuel ; vents qui règnent périodiquement dans la Méditerranée : pendant l'été, le vent vient du nord ; il est dû à l'échauffement du désert de Sahara dont les couches d'air devenues moins denses s'élèvent, et produisent l'aspiration des couches septentrionales; pendant l'hiver, le vent vient du sud, parce qu'alors le désert se refroidit rapidement. C'est un effet de la convection dans l'atmosphère. *Voy.* VENT et MOUSSONS.

ÉTEUF (comme *étoffe*), balle d'étoupe ou de son, recouverte de cuir, dont on se sert pour jouer à la longue paume. *Voy.* PAUME.

ÉTHAL (de la première syllabe des deux mots *éther* et *alcool*), matière blanche, cristalline, grasse au toucher, sans odeur ni saveur, fusible à 50°, qu'on obtient en traitant le blanc de baleine par la potasse. C'est une espèce d'alcool, homologue de l'esprit-de-vin et de l'esprit de bois. Les chimistes désignent quelquefois l'*éthal* sous le nom d'*alcool cétinique* ou *cétylique* (κῆτος, baleine). Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène [$C^{32}H^{34}O$]. Il a été découvert par M. Chevreul.

ÉTHER (du gr. αἰθήρ), matière très-subtile, impondérable, répandue partout, dont les vibrations, selon certains physiciens, sont la cause de la lumière, de l'électricité, etc. — Dans la philosophie grecque, le mot *éther* avait différents sens, suivant les systèmes. *Voy.* ÉLÉMENT.

ÉTHERS. En Chimie, on nomme ainsi tout composé produit par la combinaison d'un acide et d'un alcool, avec élimination d'eau. Un tel composé est en réalité un sel dans lequel un radical alcoolique remplace un métal. — Dans le langage vulgaire on appelle *éther* ou *éther sulfurique*, un liquide incolore, volatil qu'on obtient en chauffant de l'acide sulfurique avec de l'alcool. *Voy.* ci-après ÉTHER HYDRIQUE.

Les *éthers* se divisent en genres, suivant l'alcool d'où ils dérivent, et en espèces, suivant l'acide dont ils renferment les éléments. Ainsi on distingue : les *É. méthyliques*, dérivés de l'esprit de bois ou alcool méthylique ; les *É. éthyliques* ou *viniques*, formés par l'esprit-de-vin ; les *É. amyliques*, formés par l'huile de pommes de terre ou alcool amylique; les *É. cétyliques*, formés par l'éthal ou alcool cétylique, etc. Chacun de ces genres produit une infinité d'espèces : il y a, p. ex., pour chaque genre, un *É. chlorhydrique*, un *É. acétique*, un *É. nitrique*, etc., c.-à-d. un éther produit par un alcool et les acides chlorhydrique, acétique, nitrique, etc. Lorsqu'on ne désigne pas plus spécialement l'alcool qui entre dans la formation de l'éther, on sous-entend toujours l'alcool ordinaire ou esprit-de-vin, dont les éthers ont

été connus les premiers. — La constitution des éthers a soulevé de vives discussions entre plusieurs chimistes, notamment entre MM. Liebig et Dumas.

Éther acétique, dit aussi *Acétate d'oxyde d'éthyle* [$C^2H^5.C^2H^3O^2$], liquide très-mobile, plus léger que l'eau, d'une odeur agréable, et bouillant à 74°, qu'on obtient en distillant un mélange d'alcool, d'acide sulfurique et d'un acétate. On l'emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales. — Il a été découvert en 1759 par le comte de Lauraguais.

Éther chlorhydrique, dit aussi *Chlorure d'éthyle* [C^2H^5Cl], liquide incolore, très-volatil, qui, versé sur la main, entre subitement en ébullition (à 11°) et produit un froid considérable. On l'obtient en distillant de l'alcool préalablement saturé par du gaz chlorhydrique. Il s'emploie en médecine aux mêmes usages que l'éther sulfurique; on l'a recommandé dans les affections catarrhales. Comme son extrême volatilité le rendrait d'un usage incommode, on l'emploie mélangé avec son poids d'alcool (*éther muriatique alcoolisé*). — Gehlen est le premier qui l'ait obtenu à l'état de pureté (1804).

Éther hydrique, Oxyde d'éthyle, ou simplement *Éther*, dit aussi, mais improprement, *Éther sulfurique* [$C^2H^5.O.C^2H^5$], éther qui est à l'eau, considérée comme un acide, ce que les autres éthers sont à leurs acides respectifs : c'est un liquide incolore, très-mobile, bouillant à 34°,5, d'une densité de 0,715, d'une odeur agréable et pénétrante, d'une saveur fraîche et aromatique. Il se vaporise complétement en peu d'instants dans un courant d'air; il peut produire, dans ce cas, un abaissement de température allant jusqu'à — 15°. Versé sur la main, il produit un froid instantané qui, dans certaines circonstances, peut devenir salutaire; appliqué p. ex., sur le front et les tempes, il dissipe quelquefois la migraine. L'éther est extrêmement inflammable: il prend subitement feu par l'approche d'une bougie, et brûle alors avec une flamme blanche et fuligineuse. La vapeur de l'éther pèse environ 2 fois et demie autant que l'air; mêlée avec de l'air, en certaines proportions, elle détone avec violence à l'approche d'un corps enflammé : aussi doit-on éviter de transvaser ce liquide dans un lieu où il y a quelque corps en combustion. L'éther est à peine soluble dans l'eau, mais il se dissout en toutes proportions dans l'alcool. L'éther agit comme dissolvant sur la plupart des principes immédiats solubles dans l'alcool : il dissout principalement les huiles essentielles, le camphre, plusieurs résines, les huiles grasses, les graisses, le caoutchouc gonflé par l'eau bouillante. On en fait un fréquent usage dans l'analyse des substances végétales et animales; il dissout, au contraire, très-peu de composés minéraux. — A une faible dose, l'éther cause une sorte d'ivresse, accompagnée d'insensibilité, mais qui se dissipe promptement; cette propriété l'a fait employer en chirurgie comme anesthésique. *Voy.* ÉTHÉRISATION.

On obtient l'éther en chauffant un mélange d'alcool et d'acide sulfurique; il se produit d'abord de l'*acide sulfovinique* (véritable éther sulfurique), lequel se décompose par la distillation en acide sulfurique et en éther hydrique.

Basile Valentin signalait déjà au commencement du XVe siècle la formation de l'éther par la distillation d'un mélange d'alcool et d'acide sulfurique. Valérius Cordus, chimiste allemand du XVIe siècle, en indiqua aussi la formation et le décrivit sous le nom d'*huile de vitriol dulcifié*. Frobenius lui donna le premier le nom d'*éther*. Longtemps la préparation de l'éther fut tenue secrète; mais en 1734 Grosse, aidé de Duhamel, l'ayant de nouveau étudiée, la fit connaître au public. M. Gay-Lussac a indiqué le premier la vraie composition de l'éther.

Éther cyanhydrique. *Voy.* NITRILES.

Éther muriatique. *Voy.* ÉTHER CHLORHYDRIQUE.

Éther nitreux ou *hyponitreux*, dit aussi *Nitrite d'oxyde d'éthyle* [$AzO^3.C^2H^5$], liquide jaunâtre, d'une odeur forte qui rappelle celle de la pomme reinette, bouillant déjà à 21°, et très-inflammable. Versé sur la main, il entre aussitôt en ébullition, et disparaît en produisant du froid. On l'obtient en chauffant de l'alcool avec de l'acide hyponitrique. Il est employé en médecine, comme excitant et diurétique, contre le hoquet et la colique venteuse. On l'emploie généralement mélangé avec un égal volume d'alcool rectifié (*éther nitrique alcoolisé*, ou *liqueur anodine nitreuse*). — L'éther nitreux paraît avoir été obtenu pour la première fois par Paracelse; il fut découvert de nouveau par Kunkel en 1681, puis par Navier de Châlons en 1742. MM. Polydore Boullay et Dumas en firent pour la première fois l'analyse en 1828.

Éther nitrique, ou *Nitrate d'oxyde d'éthyle* [$AzO^5.C^2H^5$], liquide d'une odeur suave, bouillant à 85°, que M. Millon a obtenu en 1843 en distillant l'alcool avec de l'acide nitrique et un peu d'urée.

Éther œnanthique, éther huileux formé par un acide gras appelé *acide œnanthique*, et auquel on a attribué le bouquet des vins. Il a été extrait pour la première fois, en 1836, par MM. Pelouze et Liebig.

Éther sulfurique, nom impropre donné à l'*éther hydrique* (*Voy.* ce nom). — On connaît aussi un véritable *éther sulfurique* qui résulte de la combinaison de l'alcool et de l'acide sulfurique [$SO^4.2C^2H^5$] : c'est un *sulfate d'oxyde d'éthyle*; il a été obtenu pour la première fois, en 1848, par M. Wetherill.

ÉTHÉRIE, *Etheria*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Chamacidées : coquille irrégulière, inéquivalve adhérente par l'une ou l'autre valve, souvent nacrée; charnière sinueuse, sans dents; ligament extérieur, irrégulier, pénétrant en partie dans la coquille. Les Éthéries ne diffèrent des huîtres que par l'existence de deux muscles au lieu d'un. Elles habitent les profondeurs des mers, mais on en trouve également dans certains fleuves, notamment en Afrique, dans le Haut-Nil et le Sénégal.

ÉTHÉRIFICATION, transformation d'un alcool en éther. En général, on la produit en faisant agir sur les alcools un acide à une température un peu élevée; on la favorise souvent par la présence d'un acide plus fixe (acide phosphorique, sulfurique, chlorhydrique). C'est ainsi qu'on éthérifie l'alcool par l'acide acétique, en présence d'une certaine quantité d'acide sulfurique qui facilite la réaction de l'acide acétique sur l'alcool et le départ d'une molécule d'eau. — La théorie de l'éthérification est due à M. Williamson, qui a montré que l'union d'un acide à l'alcool avec perte d'une molécule d'eau était précédée de la formation d'un composé intermédiaire, véritable éther acide sur lequel agit une seconde molécule d'alcool ou d'acide pour donner les éthers ordinaires.

ÉTHÉRISATION, nom donné à l'action que la vapeur d'éther, introduite dans les poumons par inhalation, exerce sur le système nerveux, action qui consiste dans une suspension plus ou moins complète de la sensibilité (*Voy.* ANESTHÉSIE), et au moyen de laquelle on peut subir les opérations les plus douloureuses sans en avoir conscience. On fait respirer l'éther convenablement préparé au moyen d'un flacon ou simplement sur un mouchoir. — On attribue la priorité de cette découverte et de son emploi sur l'homme malade au docteur américain Jackson, de Boston (1846). En France, MM. Malgaigne, Laugier, Velpeau et Roux en ont, les premiers, fait l'application chirurgicale. — L'*éthérisation* par la vapeur d'éther a été fort négligée depuis qu'on a découvert un nouvel agent anesthésique, le *chloroforme* (*Voy.* ce mot), dont l'inhalation produit un effet beaucoup plus rapide et plus complet; mais ce dernier à son tour paraît avoir perdu de sa faveur à la suite de quelques cas de mort survenus pendant l'inhalation de cette substance; jusqu'à présent, l'éther a été exempt de ces accidents. Le gaz *protoxyde d'azote* employé également comme anesthésique depuis quelques années paraît être inoffensif; son action est à la fois rapide et très-fugace. Néanmoins, dans toutes ces opéra-

tions, il est prudent de se faire assister par un médecin qui surveille l'état du pouls et de la respiration.

ÉTHIOPS (du gr. αἰθίοψ, Éthiopien, noir), nom donné autrefois à certains oxydes ou sulfures métalliques. On appelait *É. martial*, le deutoxyde de fer noir; *É. minéral*, le sulfure noir de mercure; *É. per se*, le protoxyde noir de mercure; *É. végétal*, le charbon obtenu par la combustion d'une algue (*fucus vesiculosus*) : ce dernier était préconisé par Russel contre les scrofules.

ÉTHIQUE (du gr. ἠθική). *Voy.* MORALE.

ETHMOÏDE (du gr. ἠθμός, crible, et εἶδος, forme), dit aussi *Os cribleux* ou *spongieux*, un des huit os qui composent le crâne, est ainsi nommé parce que sa lame supérieure est percée d'un grand nombre de trous. Il forme la racine du nez.

ETHNARQUE (du gr. ἐθνάρχης), titre de dignité donné par les empereurs romains à quelques princes juifs, comme Hérode le Grand et Archélaüs.

ETHNOGRAPHIE (du gr. ἔθνος, peuple, et γράφειν, décrire), science qui a pour objet la description, la division et la filiation des peuples. Elle tient d'un côté à la Géographie et à l'Histoire; de l'autre à l'Anatomie et à la Physiologie. Sous le rapport géographique, l'Ethnographie étudie la distribution des peuples sur le globe, la nature des habitants d'un pays, leurs mœurs et leurs usages, leur langue et leur religion. Sous le rapport historique, elle distingue les familles des peuples, leurs rapports et leurs filiations; elle les suit dans leurs migrations les plus lointaines et dans tous leurs mélanges. Sous le rapport anatomique et physiologique, elle détermine les divers caractères sur lesquels se fonde la classification des races humaines (*Voy.* RACE). — Les progrès de cette science sont dus d'une part aux travaux de Thunmann, Schlœzer, Buhle, Klaproth, Silvestre de Sacy, St-Martin, Ritter, Balbi, etc.; de l'autre à ceux de Blumenbach, Camper, Bérard, Weber, Bory de St-Vincent, J.-C. Richard, C. Pickering, Nott, Gliddon, Omalius d'Halloy, A. de Gobineau, G. Pouchet, de Quatrefages, etc. *Voy.* ANTHROPOLOGIE et HOMME.

ÉTHOPÉE (du gr. ἠθοποιία), figure de Rhétorique : c'est la peinture des mœurs et des passions des hommes en général ou du caractère d'un personnage. *Voy.* CARACTÈRES et PORTRAIT.

ETHRIOSCOPE (du gr. αἰθρία, air pur, et σκοπεῖν, examiner), appareil de Physique. *Voy.* RAYONNEMENT.

ÉTHUSE, plante ombellifère. *Voy.* ÆTHUSE.

ÉTHYLAMINE, liquide incolore, léger, bouillant à 18°,7, incristallisable, brûlant avec une flamme peu éclairante, et dont l'odeur vive et les propriétés rappellent celles de l'ammoniaque. L'éthylamine s'obtient soit en faisant agir la potasse sur le cyanate d'éthyle (Wurtz), soit en faisant bouillir l'iodure d'éthyle avec l'ammoniaque (W. Hoffmann), soit en traitant l'éthylcarbylamine par l'acide chlorhydrique (A. Gautier) : dans ces deux derniers cas, on l'obtient à l'état de sels qu'on décompose par un alcali fixe. — Ce corps, qui par toutes ses propriétés correspond à l'ammoniaque, n'est en effet que cette base [AzH^3] où l'éthyle [C^2H^5] est venu remplacer H. Sa formule est donc $AzH^2.C^2H^5$. Si au lieu d'un atome H, on remplace dans AzH^3 un second et un troisième atome par l'éthyle, on obtient la *diéthylamine* [$AzH.2C^2H^5$] et la *triéthylamine* [$Az.3C^2H^5$] qui sont aussi des bases puissantes. Cette dernière en s'unissant aux éléments de l'alcool donne l'*hydrate de tétréthylammonium* [$Az.4C^2H^5.OH$], tellement correspondant à l'hydrate d'un métal alcalin, que malgré sa complexité, on la confondrait par ses propriétés physiques avec la potasse caustique ou hydrate de potasse. — L'éthylamine et les bases analogues, ont été découvertes en 1849 par M. Wurtz. On a depuis retrouvé plusieurs de ces corps dans les produits végétaux et animaux *Voy.* MÉTHYLAMINE, PROTAGON, NÉVRINE, SAUMURE.

ÉTHYLE (d'*éther*, et du gr. ὕλη, matière), radical [C^2H^5] que l'on admet exister dans tous les éthers de l'alcool ordinaire. En traitant l'iodure d'éthyle [C^2H^5I] par du zinc à 100°, Frankland est parvenu à extraire l'éthyle; mais au moment où il naît, il s'unit à lui-même et se double, donnant ainsi le corps [C^4H^{10}]. Celui-ci est un gaz composé de carbone et d'hydrogène, incolore, d'une odeur éthérée faible, inflammable, et d'une densité de 2,0. Une pression de 2 1/4 atmosphères à plus de 3° le convertit en un liquide incolore très-mobile. — Plusieurs chimistes ont envisagé l'éthyle comme une espèce de métal composé, susceptible, en s'unissant au soufre, au chlore, à l'oxygène, de former des composés semblables aux oxydes et aux sels de la chimie minérale; aujourd'hui on considère l'*éther ordinaire* comme un oxyde où deux radicaux éthyle sont unis par de l'oxygène [$C^2H^5-O-C^2H^5$]; l'*alcool*, comme cet oxyde, où l'un des deux C^2H^5 est remplacé par H [C^2H^5-O-H]; les *éthers chlorhydrique*, *acétique*, *nitrique* comme de vrais chlorures [ClR], nitrate [$AzO^2.R'$], acétate [$C^2H^3O^2.R$] métalliques, où l'éthyle remplace R : on les écrit donc [$Cl.C^2H^5$], [$AzO^2.C^2H^5$], [$C^2H^3O^2.C^2H^5$]. *Voy.* ÉTHER.

ÉTHYLÈNE, dit aussi *Gaz oléfiant*, *Élaïle*, *Bicarbure d'hydrogène*, gaz incolore, d'odeur légèrement éthérée, inflammable et donnant une belle flamme éclairante. Sa formule est C^2H^4. On l'obtient en général en traitant 1 p. d'alcool ordinaire par 4 p. d'acide sulfurique concentré. Le gaz éthylène est une des parties constituantes du gaz d'éclairage provenant de la distillation de la houille. — Ce gaz est peu soluble dans l'eau qui n'en absorbe à 0° que le quart de son volume, plus soluble dans l'alcool et l'éther. L'acide sulfurique ordinaire le condense aisément en donnant de l'acide sulfovinique qui distillé avec l'eau produit de l'alcool. C'est ainsi que M. Berthelot, qui a appris à faire du gaz éthylène en partant de l'eau et du calcaire de nos édifices, a pu arriver à la fabrication complétement artificielle de l'alcool qu'on retire du vin. — L'éthylène s'unit directement au chlore à la lumière diffuse pour donner le *chlorure d'éthylène* [$C^2H^4Cl^2$], ou *liqueur des Hollandais*, dont l'aspect huileux a fait donner au gaz qui le produit le nom d'*oléfiant*. Le chlore peut aussi se substituer à l'hydrogène de l'éthylène et donner les éthylènes chloré, bichloré, trichloré et perchloré. A ce corps se rattachent de nombreux composés qui sont les éthers correspondants (*Voy.* GLYCOLS). — L'éthylène a été découvert par quatre chimistes hollandais, Deiman, Troostwyk, Bondt et Lauwerenburgh en faisant agir l'acide sulfurique sur l'alcool ou l'éther.

ÉTHYLÉNIQUES (BASES), bases comparables à l'ammoniaque et à l'éthylamine, et qui ont été obtenues par W. Hoffmann en faisant réagir l'ammoniaque sur les chlorures et bromures d'éthylène. Si l'on considère deux molécules d'ammoniaque $Az'''H^3$, placées bout à bout, Az'''[H.H.H] [H.H.H]Az''', on conçoit que si un corps est diatomique, c.-à-d. équivaut à 2H, on puisse enlever ces 2H à ces deux molécules d'ammoniaque, et les remplacer par ce corps diatomique : or, l'éthylène [C^2H^4]'' est dans ce cas; il peut donc former le composé Az[H.H.C^2H^4.H.H]Az, ou *éthylène diamine*. On peut aussi remplacer dans ce corps 2H nouveaux par un autre C^2H^4 et obtenir la *diéthylène-diamine*, Az[(C^2H^4)^2.H^2]Az, et en faisant encore une fois agir sur ce corps le bromure d'éthylène, la *triéthylène diamine*, Az[C^2H^4]^{3}Az. Si, au lieu d'agir primitivement sur l'ammoniaque, on agit sur la méthylamine ou sur l'éthylamine, on obtiendra des composés analogues dans lesquels 2, 4 atomes d'hydrogène sont remplacés par de l'éthyle, du méthyle, les 4, 2 autres H l'étant par de l'éthylène. Enfin, si au lieu de se servir d'ammoniaque, on se sert de corps analogues à AzH^3, tels que l'*hydrogène phosphoré* [PH^3], *arsénié* [AsH^3], on obtiendra aussi des composés analogues à ceux de l'azote, mais où ce dernier élément aura été remplacé par du phosphore ou de l'arsenic, l'*éthylène-diphosphine*, P[$H^2.C^2H^4.H^2$]P, l'*éthylène-diarsine*, As[$H^2.C^2H^4.H^2$]As, etc.

ÉTHYLIDÈNE, radical isomérique de l'éthylène que l'on admet exister dans l'aldéhyde et ses dérivés. L'éthylène étant $CH^2 - CH^2$, l'éthylidène est $CH - CH^3$.

ÉTHYLSULFURIQUE (ACIDE). *Voy.* SULFOVINIQUE.

ÉTIAGE (du b.-lat. *æstivaticum*), état d'une rivière aux plus basses eaux, ce qui arrive généralement pendant l'été. On l'indique ordinairement par un zéro sur les échelles des ponts.

ÉTINCELLE (du lat. *scintilla*), petite parcelle de matière combustible qui se détache d'un corps enflammé et s'élance au loin. En heurtant du fer contre du fer ou contre un corps dur, comme le silex, on fait jaillir des étincelles, qui ne sont autre chose que du fer oxydé que la chaleur développée par le frottement a suffi pour enflammer.

Étincelle électrique. Voy. ÉLECTRICITÉ.

ÉTIOLEMENT (d'*étioler* ; du normand *s'étieuler*, pousser en chaume), altération qu'éprouvent les plantes qui vivent dans un lieu obscur, ou qui sont privées de lumière après être parvenues à un certain degré de croissance. Les plantes étiolées poussent des tiges longues, effilées, blanchâtres, terminées par des feuilles maigres, d'un vert pâle. On fait blanchir la chicorée, le céleri, etc., par un *étiolement* factice, afin de leur donner une saveur plus douce.

En Pathologie, on nomme *étiolement* la décoloration qui survient chez les individus soustraits à l'influence de la lumière et d'un air pur et vif ; c'est un affaiblissement morbide de l'organisme animal. C'est à un étiolement de ce genre que sont dus la blancheur fade, la peau lisse et molle des femmes de l'Orient, et le teint pâle et have des ouvriers mineurs. *Voy.* ANÉMIE et ALBINISME.

ÉTIOLOGIE (du gr. αἰτιολογία), se dit, en Médecine, de la science des causes.

ÉTIQUE (pour *hectique*). *Voy.* HECTIQUE et ÉTISIE.

ÉTIQUETTE (d'un radical germaniq. et celtiq. *stic*, tige pointue, bâton). Ce mot, qui dans son sens primitif signifie toute marque à l'aide de laquelle on distingue divers objets pour les classer avec ordre, se dit spécialement du cérémonial de cour qui règle les relations d'un souverain, d'un prince, d'un haut dignitaire, avec ceux qui l'approchent. L'étiquette, chez les anciens, était très-sévère, surtout à la cour des rois de Perse et plus tard à celle de Byzance. En Europe, on ne trouve point de règles formelles d'étiquette avant Philippe le Bon, duc de Bourgogne. L'étiquette de la cour de Bourgogne suivit en Autriche la princesse Marie, lors de son mariage avec Maximilien, et passa de là en Espagne, où elle régna dans toute sa sévérite jusqu'à la fin du siècle dernier. En France, les règles de l'étiquette étaient déjà très-nombreuses, lorsque la reine Anne d'Autriche vint les compliquer en introduisant à la cour de France l'étiquette espagnole. La place que l'on devait occuper à la cour, le nombre de pas que l'on devait faire, l'ampleur des manteaux, les heures où le roi était visible, tout était réglé. Le grand aumônier présentait au roi l'eau bénite ; le deuxième, le livre d'heures ; les princes, les seigneurs, les gens de service, lui présentaient les diverses parties de l'habillement. Les formes des repas, des bals, des conseils, étaient aussi déterminées par des règles spéciales. Mme de Genlis a réuni dans son *Dictionnaire des étiquettes* toutes les règles suivies à la cour de France. Disparue complétement avec l'ancien régime, l'étiquette fut remise en honneur sous l'Empire, mais avec peu de succès. De nos jours, le progrès des idées démocratiques tend à la faire disparaître de toutes les cours. *Voy.* CÉRÉMONIAL, ENTRÉE, TABOURET, etc.

ÉTIRAGE (de *tirer*), action d'allonger un objet par la traction. On étire les fils métalliques par le martelage, le laminage et le passage à la filière, au moyen du *banc à tirer*, etc. (*Voy.* FILIÈRE et TRÉFILERIE). — Pour les matières filamenteuses, on les soumet à l'action combinée de la torsion et de la traction jusqu'à ce qu'elles aient la longueur et la finesse désirées.

ÉTIRE, outil dont se servent les Corroyeurs pour étendre les cuirs, en exprimer l'eau et abattre le grain. C'est une plaque de fer ou de cuivre de $0^m,15$ à $0^m,20$, finissant par une espèce de tranchant mousse en forme de croissant.

ÉTISIE (d'*etique*, pour *hectique*), amaigrissement extrême et lent qui est le résultat de toutes les maladies chroniques dont l'action se porte sur les fonctions nutritives. On appelle *étiques* les malades qui se trouvent dans cet état.

ÉTOC (comme *estoc*), nom donné proprement aux souches mortes d'un arbre qui a été coupé trop haut (*Voy.* COUPE), a été, par suite d'une analogie d'apparence, appliqué à des roches multipliées situées près ou le long de certaines côtes. On connaît les étocs de Penmarck, dans le Finistère.

ÉTOFFE (du b.-lat. *stuffa* ; du lat. *stupa* ou *stuppa* germanisé), toute espèce de tissu de laine, coton, fil, soie, or ou argent, fabriqué au métier ou autrement, tels que draps, serges, mérinos, alépines, casimirs imprimés, flanelles, escots, cachemires, tulles, indiennes, velours, satins, taffetas, etc. (*Voy.* ces mots). Autrefois, le nom d'*étoffe* était spécialement affecté aux tissus de laine légers, tels que les brocatelles et les ratines, dont on faisait des doublures ou des robes de femme. On distingue les *É. unies*, dont le fond est net et simple comme le reste du tissu ; les *É. façonnées*, dont le fond est orné de figures ou dessins ; les *É. brochées*, dont le fond est orné de figures saillantes ajoutées dans la fabrication du tissu, au moyen de petites navettes de soie de diverses couleurs ; les *É. imprimées*, etc.

On appelle encore *étoffes* toutes les matières d'or et d'argent qui entrent dans la fabrication des rubans filés, clinquants, câbles, cordonnets, etc. ; — celles qui entrent dans la fabrication des chapeaux, poils de castor, de lièvre, de lapin, de chameau, etc. ; — la réunion de plusieurs plaques de fer et d'acier superposées et forgées ensemble, pour la confection des gros instruments tranchants ; — tous les objets de consommation nécessaires à la typographie, tels que caractères, blanchets, tympans, rouleaux, machines, encre, huile, etc.

ÉTOILES (du lat. *stella*). On appelle ainsi tous les astres lumineux par eux-mêmes et qui paraissent *fixes* dans le ciel ou n'y éprouvent que des déplacements à peu près insensibles. Les étoiles se distinguent à première vue des planètes par leur *scintillation* (*Voy.* ce mot). Elles ont été groupées en *constellations* (*Voy.* ce mot) et l'on désigne le plus souvent les étoiles de chaque constellation, d'après leur ordre d'éclat, d'abord par les lettres de l'alphabet grec, puis par des chiffres, quand ces lettres ne suffisent pas. Les unes sont visibles à l'œil nu : elles sont au nombre de 5 à 6000 et forment 6 *ordres de grandeur* (20 de la 1re, 65 de la 2e, 190 de la 3e, 425 de la 4e, 1100 de la 5e, 3200 env. de la 6e) ; d'autres, au nombre de plusieurs millions, sont visibles dans les lunettes et ont été classées de la 7e à la 15e grandeur ; d'autres enfin, en nombre plus considérable encore, n'apparaissent que comme des taches blanchâtres, auxquelles on a donné le nom de *nébuleuses* (*Voy.* ce mot) : ces dernières ne sont pas réparties uniformément dans l'espace, mais paraissent groupées suivant une sorte d'anneau, ce qui a fait supposer que tout le système stellaire pourrait bien n'être qu'une immense nébuleuse annulaire (*Voy.* VOIE LACTÉE). — Les étoiles sont toutes à des distances énormes de la terre. La plus voisine, α du Centaure, en est à plus de 6 trillions de lieues. Elle met près de 4 ans à nous envoyer sa lumière, et il y a des étoiles peut-être mille fois plus éloignées de nous. Pour déterminer la distance d'une étoile à la terre, ou plutôt au soleil, il faut connaître sa parallaxe annuelle, c.-à-d. l'angle sous lequel on voit de l'étoile le rayon de l'orbite terrestre perpendiculaire à la ligne qui va de cette étoile au soleil. La connaissance de cet angle entraîne en effet la connaissance d'un triangle rectangle dont un côté de l'angle droit est le rayon de l'orbite terrestre, tandis que

l'autre est la distance cherchée. Les seules étoiles dont on ait pu déterminer la parallaxe avec quelque probabilité sont : α du Centaure, 61ᵉ du Cygne, *Wega* de la Lyre, *Sirius*, 1830ᵉ de Groombridge, ι de la Grande-Ourse, *Arcturus*, la *Polaire*, et la *Chèvre*. M. Struve estime qu'en moyenne les étoiles de 1ʳᵉ grandeur sont à une distance de la terre 1 million de fois plus considérable que celle du soleil ; les étoiles de 6ᵉ grandeur seraient 8 fois et celles de 15ᵉ grandeur 225 fois plus éloignées. — Beaucoup d'étoiles sont douées d'un mouvement propre : on en connaît 21 dont le déplacement annuel est supérieur à 1″, et parmi elles il faut citer α du Centaure, *Arcturus*, *Sirius* (*Voy.* ce mot) et *Procyon* ; celle dont le mouvement est le plus rapide est une étoile de la Grande Ourse qui se déplace de 7″,1 par an. Halley est le premier qui ait signalé ce phénomène.

Toutes les étoiles sont des soleils, qui probablement comme le nôtre ont tout un cortége de planètes. Si notre soleil était à la distance de Sirius, son diamètre apparent deviendrait insensible, et son éclat ne serait que le quart de celui de cette étoile.

On appelle *accélération diurne* des étoiles, la quantité dont leur passage au méridien avance chaque jour; elle est de 3′56″. Cette *accélération* vient du retard effectif du soleil : le mouvement propre apparent de cet astre vers l'orient, qui est de 59′8″ de degré tous les jours, fait que l'étoile qui passait au méridien un certain jour en même temps que le soleil est plus occidentale le lendemain de 59′58″, ce qui représente une avance de 3′56″ sur son passage précédent.

Étoile du Berger, dite aussi *Lucifer* ou *É. du matin*, *Vesper* ou *É. du soir*. *Voy.* Vénus.

Étoile polaire, étoile de 2ᵉ grandeur, qui fait partie de la Petite Ourse, et qui, située à 1° seulement du pôle nord, paraît à peu près immobile dans le ciel. Pour trouver cette étoile, on prolonge la ligne qui passe par les étoiles α et β de la Grande Ourse. — La Polaire est une des étoiles dont on connaît la distance à la terre; sa parallaxe est de 0″,11, d'où il résulte que sa distance vaut 1.900.000 fois le rayon de l'orbite terrestre.

Étoiles circompolaires, ou *É. de perpétuelle apparition*, étoiles voisines du pôle, et qui ne descendent jamais sous l'horizon. A Paris, les étoiles de perpétuelle apparition sont celles dont la distance au pôle est moindre que 48° 50′, nombre égal à la latitude de Paris.

Étoiles colorées. Quelques étoiles présentent une coloration remarquable : p. ex. Antarès, Aldébaran, qui sont rougeâtres; la Chèvre et Altaïr sont légèrement jaunes ; quelques étoiles d'une grandeur inférieure ont une teinte verte ou bleue. Sirius qui est actuellement du blanc le plus pur, était anciennement rougeâtre, d'après les Grecs.

Étoiles doubles, *Étoiles multiples*, étoiles qui, simples à l'œil nu, se décomposent quand on les observe avec une bonne lunette en deux ou en un plus grand nombre d'étoiles. — Les deux étoiles qui composent une *étoile double* sont animées l'une autour de l'autre d'un mouvement elliptique analogue à celui des planètes autour du soleil ; telles sont : ζ d'Hercule, dont l'une des étoiles est distante de l'autre en moyenne de 1″,33 et effectue sa révolution en 36 ans ; η de la Couronne, ξ de la Grande Ourse et ρ d'Ophiuchus, pour lesquelles les révolutions durent respectivement 61, 67 et 92 ans. — Parmi les *étoiles triples*, ζ du Cancer présente une étoile principale de 5ᵉ grandeur, et deux étoiles secondaires qui tournent autour de la première en 54 ans et 500 ans; ψ de Cassiopée est composée de 3 étoiles dont la petite tourne autour de la moyenne, et la moyenne autour de la plus grande. — ι de l'Écrevisse est une *étoile quadruple* dans laquelle la 1ʳᵉ étoile tourne autour de la seconde, la 3ᵉ autour de la 4ᵉ, tandis que le système des deux premières tourne autour de celui des deux autres. — Arago, J. Herschell, Struve, Y. Villarceau se sont occupés spécialement de ces étoiles.

Étoiles périodiques, étoiles dont l'éclat ne reste pas constant, mais passe périodiquement et à des intervalles égaux par des phases diverses. La plus célèbre de ces étoiles est ο de la Baleine (*mira ceti*), dont la période est de 334 jours. Elle est pendant 15 jours de 2ᵉ grandeur, décroît ensuite pendant l'espace de 3 mois, jusqu'à la 9ᵉ grandeur qu'elle conserve pendant 5 mois, après quoi elle recommence à croître pendant 3 mois, pour revenir à la 2ᵉ grandeur. — On peut encore citer parmi les étoiles variables : β de Persée qui varie de la 2ᵉ à la 4ᵉ grandeur, et dont la période est de 2ʲ 20ʰ 48ᵐ ; δ de Céphée, et β de la Lyre, qui varient de la 3ᵉ à la 5ᵉ grandeur, etc. — Certains astronomes ont expliqué le phénomène des étoiles périodiques en admettant qu'autour d'elles circulent de nombreuses planètes qui périodiquement cacheraient une partie de leur disque et diminueraient leur éclat. Aujourd'hui on suppose que les étoiles périodiques sont des soleils en partie éteints et qui dans leur rotation sur eux-mêmes nous présentent alternativement leur face lumineuse et leur face en partie obscure. — Les *étoiles changeantes* ne diffèrent des étoiles périodiques qu'en ce que leurs variations d'éclat sont irrégulières.

Étoiles temporaires, étoiles qui ne brillent dans le ciel que pendant un temps, et qui disparaissent ensuite. La plus remarquable de ces étoiles est celle de 1572, qui fut observée par Tycho-Brahé. Elle apparut dans la constellation de Cassiopée, plus brillante que Sirius, le 11 novembre 1572, et disparut en mars 1574 après avoir passé successivement par toutes les grandeurs. Une autre plus brillante aussi que Sirius, fut observée par Képler dans le Serpentaire en 1604, et ne parut que peu de temps. Il faut encore citer celle qui apparut en 1760 dans la tête du Cygne, et celle qu'on observa en 1867 dans la Couronne boréale et qui ne fut visible que trois mois. La comparaison des catalogues modernes aux anciens montre que beaucoup d'étoiles ont disparu du ciel, tandis que de nouvelles y ont pris place. — Il est probable que les étoiles temporaires ne sont que des étoiles périodiques à longue période. L'étoile de 1572 paraît s'être montrée antérieurement en 1264 et 945 ; elle pourrait donc reparaître en 1885.

ÉTOILES FILANTES, points brillants, d'un éclat comparable à celui des étoiles, qui apparaissent la nuit dans le ciel, y décrivent une trajectoire plus ou moins étendue, puis disparaissent, quelquefois en se subdivisant, ou en laissant par derrière une traînée lumineuse qui persiste quelques instants. Les étoiles filantes ne sont pas également nombreuses toutes les nuits : le nombre de leurs apparitions atteint un maximum, notamment le 10 août, le 13 novembre, le 2 janvier, le 20 avril, le 12 décembre, etc. Leur nombre n'est pas non plus le même tous les ans. Enfin les étoiles filantes n'apparaissent pas au hasard dans le ciel, mais semblent au contraire diverger en plus grand nombre d'un même point du ciel, variable pour chaque époque, et qu'on appelle leur *radiant*. — Pendant longtemps on n'a rien su de la cause de ces phénomènes. Aujourd'hui il paraît probable qu'il existe, dans l'espace, des milliards de corpuscules matériels, circulant comme les planètes autour du soleil, et formant ce qu'on appelle des *essaims*, c.-à-d. des espèces d'anneaux allongés, les uns continus, les autres interrompus. Quand la terre vient à pénétrer au travers d'un essaim, un certain nombre des corpuscules qui le composent s'enflamment au contact de l'atmosphère par l'effet de la forte compression qu'exerce sur l'air la rapidité de leur mouvement : ce sont les *étoiles filantes* ; d'autres, attirés plus puissamment par la terre à cause de leur densité plus forte, tombent à sa surface en faisant explosion : ce sont les *bolides* ou les *aérolithes*, dont l'origine se trouve ainsi rattachée à celle des étoiles filantes, mais qui en diffèrent complétement par leur trajectoire. Ce n'est d'ailleurs que par un effet de perspective que les étoiles filantes paraissent *radier* d'un même point : ce point est le point de *fuite* des droites parallèles parcourues par les astéroïdes.

— Les essaims les mieux étudiés jusqu'ici sont ceux du 10 août et du 13 novembre. Le premier est rencontré tous les ans par la terre : il forme un anneau fermé, dont la largeur est assez grande pour que la terre mette plusieurs jours à le traverser. Le second ne s'étend que sur une partie de l'orbite qu'il décrit en 33 ans environ autour du soleil; aussi ne peut-il être observé que tous les 33 ans, plusieurs années de suite il est vrai, mais dans l'espace de quelques heures seulement, pendant lesquelles il y a dans le ciel une véritable pluie d'étoiles filantes. La première observation en a été faite en 1799 par de Humboldt. Il a été observé une seconde fois de 1832 à 1838; il a reparu en 1866, et depuis on l'observe encore tous les ans, soit dans un pays, soit dans un autre.— En calculant l'orbite des étoiles filantes du 10 août, M. Schiaparelli a constaté qu'elle est presque identique à celle de la comète II[e] de 1862, dont la période est d'environ 123 ans. Le même astronome a reconnu que l'orbite des étoiles filantes du 13 novembre est très-voisine de celle de la comète de Tempel vue en 1866, et dont la période paraît être de 33 ans et 4 mois. Il semble résulter de ces faits, que ces deux comètes font partie intégrante des essaims d'étoiles filantes d'août et de novembre qui n'en seraient que la partie la plus dense, ou comme on dit, le noyau. — De son côté, M. Leverrier a démontré que l'essaim des étoiles filantes de novembre n'appartient au système solaire que depuis l'an 132 de notre ère, époque à laquelle son mouvement a été complétement modifié par l'attraction de la planète Uranus, de même qu'au siècle dernier, la comète de Lexell fut enlevée à notre système par la puissante attraction de Jupiter.— M. Coulvier-Gravier qui, durant de longues annnées, s'est occoccupé de l'observation des étoiles filantes, a cherché à établir une connexité entre le nombre de leurs apparitions et les variations du temps. Mais cette connexité est loin d'être prouvee. Cependant, quand les nuées d'astéroïdes se placent entre le soleil et la terre, elles peuvent partiellement intercepter les rayons solaires: c'est ce qui arrive notamment le 7 février et le 12 mai, dates qui correspondent à la conjonction des essaims d'août et de novembre. On a cherché à expliquer de la sorte, le refroidissement qu'on observe chaque année au mois de mai.

En Botanique, on nomme *Étoile blanche*, *É. de Bethléem*, *É. jaune*, trois espèces d'Ornithogale; *É. d'eau*, le Callithriche et la Damasone; *É. des bois*, la Stellaire; *É. du berger*, le Flûteau; *É. du matin*, le Liseron. — Quelques auteurs nomment *étoiles* ou *rosettes* les fleurs mâles des Mousses. — En Zoologie, on appelle vulg. *Étoiles de mer* les *Astéries*. *Voy.* ce mot.

ÉTOILE, décoration. On donne souvent ce nom à la décoration de la Légion d'honneur, à cause de ses rayons. On l'applique également à un ornement brodé sur l'épaulette. *Voy.* ce mot.

ÉTOILÉ, en Botanique, se dit de la disposition de plusieurs parties semblables d'une plante qui sont dans un même plan autour d'un centre commun, dont elles s'écartent en rayonnant. Les feuilles verticillées, quand elles sont petites et fort étalées, sont dites *étoilées*. Morison nommait *fleurs étoilées* celles que Tournefort a nommées *radiées*. Linné appelle *Étoilées* les Rubiacées, dont les feuilles sont disposées en rayons.

En Zoologie, *Étoilé* se dit de plusieurs oiseaux, notamment d'un Héron et d'un Gobe-mouche; de plusieurs poissons appartenant aux genres Baliste, Esturgeon Raie, etc.; d'une espèce de Bombyx, etc.

ÉTOLE (du lat. *stola*), ornement ecclésiastique qui consiste en une large bande de laine ou de soie, brodée plus ou moins richement, que l'on passe derrière le cou et qui descend par devant jusqu'à mi-jambe; elle est ornée de trois croix, une au milieu, et une à chacune des deux extrémités ou *palles*, qui sont plus larges que le reste de la bande. L'étole est l'ornement des évêques, des prêtres et des diacres. Les évêques laissent les deux bouts pendre naturellement par devant; les prêtres la croisent sur la poitrine pour dire la messe; les diacres la portent en sautoir, de droite à gauche. Les prêtres prennent l'étole pour l'administration des sacrements et quand ils président aux processions et aux enterrements. On la porte également pour prêcher solennellement. Quand un prêtre lit l'Évangile pour une personne, il lui place le bout de l'étole sur la tête. Autrefois, les prêtres portaient toujours l'étole, même en dehors des fonctions ecclésiastiques : auj. le pape seul a ce privilége.

ÉTOUFFEMENT, difficulté de respirer qui est le symptôme d'une foule de maladies et en particulier de l'asthme. *Voy.* DYSPNÉE.

ÉTOUFFOIR. En Musique, ce mot désigne le mécanisme à l'aide duquel on arrête les vibrations des cordes dans les instruments à clavier. Il est formé d'une pièce de bois garnie de drap qui retombe sur la corde toutes les fois que le doigt de l'exécutant abandonne la touche. *Voy.* PIANO.

ÉTOUPE (du lat. *stupa*), espèce de bourre formée de filaments de lin ou de chanvre, plus courts, plus grossiers, plus chargés de gomme ou de résine que les autres, et qui sont séparés par le peignage à l'aide du séran. On en distingue trois qualités, dites *demi-brins*, *brinasse* et *réperans*. On retire encore de ces étoupes un fil grossier ; mais le plus communément elles servent à d'autres usages, comme à garnir des siéges, fauteuils, etc. ; à calfater les bateaux et bâtiments, à tamponner les futailles, etc

En Botanique, on nomme *étoupe* la matière filamenteuse et compacte qu'on trouve au collet ou dans le fruit de certaines plantes.

ÉTOUPILLE (d'*étoupe*), petite mèche non d'étoupe, mais de coton filé et roulé dans la poudre, dont on se sert dans l'artillerie et les feux d'artifice. — L'*É. fulminante* est un petit cylindre de cuivre rempli de pulvérin avec un peu de fulminate de mercure, et qui sert à mettre le feu aux pièces, par le frottement d'une tige en laiton placée au milieu de la matière fulminante ; la traction sur la capsule a lieu au moyen d'une corde armée d'un crochet. — L'*Étoupillon* est une mèche suiffée qu'on introduit dans la lumière d'une pièce pour préserver la charge de l'humidité.

ÉTOURDEAU, jeune Chapon. *Voy.* CHAPON.

ÉTOURDISSEMENT, état de trouble dans lequel tous les objets semblent tourner autour de nous. C'est souvent un signe de pléthore sanguine et de congestion cérébrale (*Voy.* VERTIGE et APOPLEXIE). Quelquefois il dépend seulement d'un état de malaise de l'estomac.

ÉTOURNEAU, *Sturnus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, est caractérisé par un bec droit un peu déprimé et des narines à moitié fermées par une membrane. Ce sont des oiseaux voyageurs, à plumage noir lustré ou varié de diverses couleurs. Ils vivent en troupes et se nourrissent de vers, de mollusques, d'insectes ou de baies. L'étourderie de l'étourneau est devenue proverbiale : on le chasse au piége, au filet et au fusil. L'*É. commun*, ou *Sansonnet* (*S. vulgaris*), est d'un noir métallique, à reflets cuivrés ; l'extrémité de ses plumes est marquée d'une tache fauve ; ses pieds sont bruns, et son bec jaune ; sa longueur totale est de 0m,23. Les mâles ne diffèrent des femelles que par des taches plus nombreuses. L'âge et le sexe donnent aux étourneaux diverses variations de plumage : il y en a de blancs, de gris, etc. Ils placent leur nid dans le creux des arbres, des murs, ou dans les toits, les clochers, etc. Les étourneaux peuvent s'apprivoiser, ils apprennent à siffler et même à parler ; ils vivent 7 ou 8 ans en domesticité. Leur chair est dure, sèche et de mauvais goût.

ÉTRANGER (du lat. *extraneus*). Est *étranger* tout individu qui n'est pas Français (*Voy.* FRANÇAIS). L'étranger diffère du Français par les points suivants : 1° il ne jouit pas des droits politiques, parmi lesquels est compris le droit de servir de témoin dans un acte public (C. Nap., art. 980 ; Loi du 25 ventôse

an XI, art. 9), et de faire partie de l'armée (Loi du 21 mai 1832, art. 2) ; 2° il est assujetti à certaines mesures spéciales de sûreté : ainsi l'étranger vagabond peut être expulsé du territoire (C. pén., art. 272) ; l'étranger réfugié peut aussi, dans l'intérêt de la sûreté publique, être interné ou bien expulsé (Loi du 3 déc. 1849, art. 7) ; 3° en matière civile, les étrangers sont frappés des incapacités suivantes : pouvoir être traduits quoique défendeurs, devant le tribunal du domicile du demandeur français (C. Nap., art. 14), ne pouvoir plaider comme demandeurs qu'en fournissant la caution *judicatum solvi* (C. Nap. art. 16; *Voy.* CAUTION), ne pouvoir faire cession de biens (C. de proc., art. 905), être régis par la loi de leur pays, quant à leur état et à leur capacité (C. Nap., art. 3). Ces incapacités peuvent être et ont été souvent levées par les traités diplomatiques. Quant aux autres droits civils, en général, il y a controverse pour savoir si les étrangers en jouissent de plein droit comme les Français ou s'ils ne les ont qu'en vertu de traités diplomatiques ; on admet plus généralement aujourd'hui la première solution qui est plus favorable. Il y a d'ailleurs une catégorie d'étrangers qui jouit absolument des mêmes droits civils que les Français, et pour laquelle ces incapacités n'existent pas, c.-à-d. ceux qui sont autorisés par l'Empereur à établir leur domicile en France. — La condition des étrangers s'est beaucoup améliorée depuis la Révolution ; les lois de 1790 et de 1791 ont aboli le droit d'*aubaine* qui attribuait à l'État les biens de l'étranger défunt ainsi que celui de *détraction* (*Voy.* ce mot), et la législation marche vers une assimilation de plus en plus complète entre le Français et l'étranger au point de vue du droit civil. — Dans la plupart des pays de l'Europe, notamment en Autriche et en Russie, les étrangers sont soumis à des règlements de police fort gênants ; en Angleterre, ils ne peuvent acquérir des immeubles ; au contraire, aux États-Unis, ils ont droit de cité après un an de résidence. — Voir Demangeat, *Condition civile des étrangers en France* (Paris, 1854). *Voy.* aussi NATURALISATION.

ÉTRANGLEMENT. *V.* STRANGULATION et HERNIE.

ÉTRAVE, suite de pièces courbes qui forment la proue d'un vaisseau et soutiennent le beaupré. On nomme *élancement de l'étrave* la saillie que forme l'étrave : elle porte, comme l'*étambot*, qui est à l'arrière, une échelle, pour mesurer le tirant d'eau de l'avant. La longueur d'un bâtiment se mesure de l'étrave à l'étambot.

ÊTRE (du lat. *esse*). L'idée de l'*être* est l'idée générale la plus élevée ; elle se fonde sur l'idée abstraite la plus simple, celle d'*existence*. On distingue l'être *concret* et l'être *abstrait*, l'être *contingent* et l'être *nécessaire*, l'être *réel* et l'être *possible*. L'intelligence ne peut penser sans penser l'*être*, sous quelqu'une de ses formes, puisque le *néant* absolu est impossible à concevoir ; par suite, toute science particulière a pour objet l'étude d'une classe déterminée d'êtres, de modes ou de phénomènes. La *Philosophie*, étant la science générale des premières causes et des premiers principes, a pour objet l'étude de tous les êtres, c. à-d. des corps, des âmes et de Dieu ; il n'y a donc pas lieu d'admettre, sous le nom d'*Ontologie*, une science spéciale de l'*être* en tant qu'être.

ÉTRENNES (du lat. *strenæ*), présents que l'on fait le premier jour de l'année. On fait remonter l'origine des étrennes jusqu'au temps du roi Tatius : ce prince ayant reçu comme un bon augure des branches coupées dans un bois consacré à la déesse *Strenua*, ou la *Force*, et qu'on lui présenta le premier jour de janvier comme un signe de paix et de concorde entre les Romains et les Sabins, cet usage subsista depuis, et tous les Romains se firent de semblables présents en se souhaitant une heureuse année ; ces présents prirent le nom de *strenæ*, en souvenir de la déesse *Strenua*. D'autres donnent au mot *strena* le sens de bon présage, de bonheur qui doit se répéter trois fois (*trena, terna*). Quoi qu'il en soit, les étrennes, chez les Romains, consistaient en figues, dattes, miel, etc. ; on y ajoutait une petite pièce de monnaie (*stips*), comme présage de richesse. On portait aussi des étrennes aux patrons, aux magistrats et aux empereurs. Les Grecs empruntèrent aux Romains l'usage des étrennes. Il passa aux Chrétiens, malgré l'opposition des conciles et des Pères de l'Église, qui le décrièrent comme un abus ; et il subsiste encore. En Angleterre, on donne les étrennes à Noël. — On doit à J. Spon un ouvrage curieux intitulé : *Lettre sur l'origine des étrennes* (1674).

ÉTRÉPE ou ÉTERPE, espèce de pioche pour arracher les mauvaises herbes. On appelle *étrépage* l'action d'enlever la surface d'une partie d'un sol en jachère pour amender le reste.

ÉTRÉSILLON (du préf. *é* p. *es*, et de *trésillon*), se dit, en Architecture, de pièces de bois en forme d'arcs-boutants qu'on place en travers dans les tranchées d'une fondation, dans les galeries d'une mine, etc., pour empêcher les terres de s'ébouler, ou dans un bâtiment, pour soutenir, pour étayer les murs qui déversent ou qu'on reprend en sous-œuvre. — On nomme encore *étrésillons*, les morceaux de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher pour le consolider.

ÉTRIER (du flam. *striepe*, lanière), appui pour le pied du cavalier, est formé d'une sorte d'anneau, de fer ou de cuivre, suspendu à la selle au moyen d'une longe ou courroie, dite *étrière* ou *étrivière*. On appelle *œil* de l'étrier l'ouverture dans laquelle passe l'étrière ; *planche*, la partie où pose le pied. Les étriers des femmes sont fermés par devant pour empêcher le pied de passer. — La forme des étriers a varié selon les temps et les peuples. Les Orientaux et les Arabes se servent d'étriers très-larges et très-hauts qui leur emboîtent tout le pied. Les anciens n'ont pas connu l'usage des étriers. Il n'en est pas fait mention dans l'histoire avant le Ve siècle : encore, les premiers étriers n'étaient-ils que de simples courroies.

Les Anatomistes ont donné le nom d'*étrier* au plus interne des osselets de l'oreille (*V.* OREILLE). — C'est aussi le nom d'un bandage pour la saignée du pied.

Dans la Marine, les étriers sont des pièces de fer à deux branches qu'on emploie comme chaînons : on distingue l'*É. du gouvernail*, les *É. des chaînes de hauban*, etc. — Les Charpentiers, les Charrons, etc., appellent *étrier* une bande de fer accolant une poutre rompue, ou une pièce de bois quelconque.

ÉTRILLE (du lat. *strigilis*), sorte de brosse en fer pour le pansage du cheval. L'étrille se compose d'un *coffre*, plaque de tôle rectangulaire, garni de deux rebords dentés, et de quatre lames de fer parallèles. Trois de ces lames sont dentées ; celle qui ne l'est pas et qui forme le 3e rang s'appelle *couteau de chaleur*. On nomme *marteaux* deux morceaux de fer saillants qui sont rivés au coffre et sur lesquels on frappe l'étrille pour faire tomber la poussière.

ÉTRILLE, petit Crustacé. *Voy.* PORTUNE.

ÉTRIVE (d'*estrif*, lutte, combat). On dit, en Marine, qu'une manœuvre vient *en étrive*, lorsqu'au lieu d'être tendue en direction, elle forme un coude par la rencontre d'un objet qui la détourne. — *Étrive* est aussi le nom d'un amarrage fait sur deux cordages à l'endroit où ils se croisent.

ÉTRIVIÈRE, courroie qui soutient l'*étrier*. *Voy.* ce mot.

ÉTUDE (du lat. *studium*). Outre les travaux littéraires auxquels on applique le jeune âge (*Voy.* ENSEIGNEMENT et PÉDAGOGIE), le mot *études* exprime : en Peinture, les essais que font les peintres pour s'exercer, et les modèles destinés à l'enseignement du dessin (*Voy.* ACADÉMIE) ; — en Musique, des morceaux détachés et gradués qui ont pour objet de faciliter le mécanisme de la voix ou le jeu des instruments. Les études pour la voix s'appellent particulièrement *vocalises*. Les études les plus estimées pour le violon sont celles de Kreutzer, de Fiorillo, de Baillot ; pour le piano, celles de Cramer, Kalkbrenner, Thalbert, etc.

On appelle encore *étude* le cabinet d'affaires d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier, etc., où sont conservés les papiers et les minutes, ainsi que l'endroit où travaillent les clercs.

Censeur des études, Maître d'Études. Voy. CENSEUR et MAITRE-RÉPÉTITEUR.

ÉTUDIANTS. Ce nom se donne particulièrement aux jeunes gens qui suivent les cours des Facultés, surtout celles de Droit ou de Médecine. *Voy.* DROIT, MÉDECINE (ÉCOLES DE).

Les étudiants d'Allemagne sont célèbres par leur turbulence et par les associations qu'ils ont formées. L'origine de ces sociétés est fort ancienne. Plusieurs fois interdites à cause des abus qui y régnaient et des luttes qu'elles se livraient entre elles, elles reparurent toujours sous différents noms. On connait surtout la *Landsmannschaft*, la *Burschenschaft* et le *Tugendbund*. La *Burschenschaft*, la plus célèbre de toutes, se forma en 1813 et en 1814, à l'occasion de l'invasion française : les étudiants prirent alors les armes pour la défense de leur pays; mais en même temps ils suivaient tous les mouvements politiques, prêts à prendre part à tous les troubles. Après l'assassinat de Kotzebue par Sand, qui appartenait au *Tugendbund*, les souverains défendirent ces associations. Aujourd'hui elles paraissent avoir cessé d'exister.

ÉTUI (de l'ital. *astuccio*, ou de l'allem. *Stüche*). Ceux qui les fabriquent sont les *gainiers*. On en fait en toutes sortes de matières : bois, carton, or, argent, ivoire, écaille, carton recouvert de paille ouvragée, de peau chagrinée, d'étoffes de soie, de velours, etc. — On nomme spécialement *étui de mathématiques* un assortiment complet d'instruments dont les géomètres et les dessinateurs font usage pour tracer des lignes.

En Botanique, *étui* se dit de l'enveloppe externe des bourgeons. On nomme *étui médullaire* la couche ligneuse la plus interne dans les végétaux dicotylédonés. Cette couche forme une sorte de canal qui s'étend dans toute la longueur du tronc et des branches, et qui contient la moelle; il est plus grand dans les jeunes tiges que dans les vieilles; tantôt arrondi, comme dans le sureau ; tantôt triangulaire (laurier-rose), pentagonal (chêne), etc. : sa forme paraît être en rapport avec la disposition des feuilles.

En Entomologie, *étui* est synonyme d'*élytres*. *Voy.* ce mot.

ÉTUVE (de l'allem. *Stube*), se dit en général d'une sorte de poêle ou lieu fermé dans lequel la température peut être portée à un degré très-élevé. On s'en sert, en Chimie et dans les Arts, pour les objets dont la dessiccation a besoin d'être activée. — Dans une acception plus restreinte, une *étuve* est une chambre de bains que l'on chauffe par des bouches de chaleur ou dans laquelle on fait parvenir de la vapeur d'eau bouillante pour provoquer la transpiration. Les anciens faisaient un grand usage de ces étuves, tant *sèches* qu'*humides* (*Voy.* THERMES). Elles prirent faveur en France au XVIe siècle et furent à la mode jusqu'à la fin du XVIIIe. De nos jours, elles ont été remplacées par les *bains de vapeur* et les *bains russes*. *Voy.* BAINS.

ÉTYMOLOGIE (du gr. ἐτυμολογία), se dit à la fois et de l'origine d'un mot et de la science qui s'occupe de rechercher cette origine. La science étymologique prête plus que toute autre à l'hypothèse et au paradoxe, quand on substitue l'imagination à l'observation des faits ; elle doit s'appuyer principalement sur la phonétique, l'étude des langues mères, l'histoire des langues et l'observation des transformations successives qu'ont subies les mots. — Les recherches étymologiques sont très-anciennes. Platon, Chrysippe, Aristote, chez les Grecs ; Varron, César, et après eux Festus, Verrius Flaccus, etc., chez les Romains, s'en sont occupés ; mais tous étaient très-peu sévères dans leurs explications. Jean de Garlande, au XIe siècle, Favorinus, Perotti, Valla, Périon, à la renaissance des lettres, continuèrent leurs recherches et souvent leurs erreurs, ainsi que Sylburg, Vossius, les Estienne, Guichard, Pasquier, Ménage, etc. Au XVIIIe siècle, De Brosses, Court de Gébelin, Larcher, Raynouard, Roquefort, Nodier essayèrent de ramener les études étymologiques dans une meilleure voie ; mais la véritable étymologie scientifique n'a été fondée qu'au XIXe siècle par les travaux des grands linguistes allemands, Fréd. Schlegel, J. Grimm, F. Bopp, et après eux par ceux de Pott, Diez, Diefenbach, Scheler, Benfey, Leo Meyer, Schleicher, Curtius, Max Muller, du Méril, Littré. — Les principaux ouvrages sur la matière sont : outre l'*Etymologicum magnum græcum*, qui n'est le plus souvent qu'un glossaire, l'*Etymologicum linguæ latinæ*, de G.-J. Vossius (Amst., 1662); le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, de Ménage (1650), les ouvrages plus récents d'A.-F. Pott, *Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der indo-germanischen Sprachen* (1833 et 1867); de Diez, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen* (1853); de G. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie* (1869, 3e éd.), etc. *Voy.* LINGUISTIQUE.

EUCALYPTE (du gr. εὖ, bien, et καλύπτω, couvrir ; de la forme du calice), *Eucalyptus*, genre de la famille des Myrtacées, tribu des Leptospermées, renferme des arbres originaires de l'Australie, à bois dur, résineux ; à feuilles alternes, entières, coriaces, parsemées de points translucides ; à fleurs jaunes, en corymbe ou axillaires. Ces arbres, aussi remarquables par la rapidité de leur croissance que par leur taille élevée (quelques-uns atteignent de 40 à 50m), réussissent bien en Algérie. L'*E. poivré* (*E. piperita*), fournit une huile essentielle analogue à celle de la menthe et qui peut la remplacer. La gomme-résine rouge de l'*E. résineux* (*E. resinifera*), et le bois dur, rouge et pesant de l'*E. gigantesque* (*E. robusta*), s'emploient dans la teinture, l'ébénisterie, les constructions. On cultive pour l'ornement l'*E. bleu* (*E. globulus*) de Tasmanie, à feuilles d'un vert bleuâtre. — *Voy.* MANNE et MÉLITOSE.

EUCHAIRITE. *Voy.* CUIVRE SÉLÉNIÉ.

EUCHARIS ou LÉDA, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

EUCHARISTIE (du gr. εὐχαριστία, action de grâces), dite aussi *St-Sacrement*, *Communion*, *Eulogie*, etc., sacrement par lequel on reçoit réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de N.-S. Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin, et dont les effets sont de remettre les péchés véniels, de donner la grâce et des droits à la vie éternelle (*Voy.* TRANSSUBSTANTIATION). La matière de l'eucharistie est le pain de blé ou de froment et le vin de la vigne. L'on peut employer indistinctement du pain azyme ou sans levain et du pain fermenté, mais on se sert ordinairement du premier dans l'Église romaine ; les Grecs, au contraire, se servent de pain levé. On ne peut consacrer que du pain cuit au feu et pétri avec de l'eau naturelle. Le vin peut être indifféremment blanc ou rouge. Les ministres de la consécration et de la distribution de l'eucharistie sont les prêtres et les évêques (*Voy.* COMMUNION et VIATIQUE). — Jésus-Christ a institué lui-même ce sacrement la veille de sa Passion, pendant la Sainte-Cène (Matth., ch. 26, ℣. 26 ; Marc, ch. 14, ℣. 22 ; Luc, ch. 22, ℣. 19).

EUCHROÏTE. *Voy.* CUIVRE ARSÉNIATE.

EUCLASE (du gr. εὖ, bien, et κλάσις, action de briser), silicate double d'alumine et de glucine [$\ddot{A}l^2\dddot{S}i + 2\ddot{G}l\dddot{S}i$]. C'est une substance minérale d'un blanc bleuâtre ou verdâtre, transparente, cristallisant en prismes rectangulaires courts et striés verticalement. Elle est très fragile, assez dure pour rayer le quartz, et pèse 3,1. Elle fond au chalumeau en un émail blanc. On la trouve au Pérou et au Brésil, dans les quartzites talqueux et micacés.

EUCOLOGE (du gr. εὐχολόγιον), rituel de l'Eglise grecque, renferme tout ce qui a rapport aux cérémonies du culte. Il règle les offices, les sacrements, les consécrations, les oraisons, les funérailles, la forme des ornements d'église, etc. Ce rituel a été imprimé

par le dominicain J. Goar (grec-latin, Paris, 1647). — Dans l'Église latine, on nomme *Eucologe* un livre de prières contenant l'office des fêtes et des dimanches. En ce sens, il est synonyme de *paroissien* (*Voy.* ce mot). Le premier eucologe de ce genre fut imprimé par ordre du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. M. F. Clément a donné en 1854 un *Eucologe en musique*, dans lequel on trouve les plains-chants notés.

EUCOMIS (du gr. εὔκομος, qui a de beaux cheveux), genre de la famille des Liliacées, tribu des Hyacinthinées, renferme des plantes herbacées, bulbeuses, à feuilles radicales d'où sort une hampe couronnée d'une touffe de feuilles. On cultive dans nos jardins l'*E. couronné* (*E. regia*) ou *Basilée* et l'*E. ponctué*, tous deux originaires du Cap.

EUDIALYTE (du gr. εὐδιάλυτος, facile à diviser, substance minérale d'un violet rougeâtre, qui cristallise dans le système rhomboédrique, mais se présente ordinairement en lamelles faciles à séparer. C'est un silicate de zircone, de soude et de chaux $[\dot{Z}r\dot{S}i^3 + 3(\dot{N}a,\dot{C}a)\dot{S}i^2]$. Elle accompagne l'amphibole dans les gneiss du Groënland.

EUDIOMÈTRE (du gr. εὐδία, air pur, et μέτρον, mesure), instrument imaginé par Volta, dont on se sert pour l'analyse des gaz, et surtout pour celle de l'air atmosphérique. Les eudiomètres se composent en général d'un tube de verre fort épais, dont une extrémité est ouverte et l'autre fermée. L'extrémité ouverte sert à l'introduction et à la sortie du mélange gazeux, et demeure constamment plongée soit dans l'eau, soit dans le mercure, sur lequel on fait l'expérience; l'autre extrémité est traversée par deux tiges métalliques, laiton, acier ou platine, placées intérieurement à une certaine distance l'une de l'autre, et communiquant au dehors. Ces tiges sont destinées à faire passer dans l'intérieur du tube l'étincelle électrique destinée à opérer la combinaison des gaz mélangés. — Lorsqu'on veut analyser l'air par l'eudiomètre, on l'y mélange avec une quantité déterminée d'hydrogène, et l'on fait détoner ce mélange par l'étincelle électrique; le tiers du volume de gaz qui disparaît en formant de l'eau représente l'oxygène contenu dans l'air. Lorsqu'il s'agit de gaz combustibles, p. ex., de carbures d'hydrogène, on mélange ceux-ci avec une quantité déterminée d'oxygène, et l'on fait détoner ce mélange. — On a varié la construction des eudiomètres de beaucoup de manières. Avant Volta, Priestley, Fontana, Ingenhousz, avaient déjà imaginé des eudiomètres fondés sur divers principes. M. Regnault a apporté à cet instrument des perfectionnements qui permettent d'analyser les gaz avec plus de rigueur.

EUFRAISE, plante. *Voy.* EUPHRAISE.

EUGÉNIE, *Eugenia*, genre de la famille des Myrtacées, tribu des Myrtées, est composé d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles opposées, entières; à fleurs axillaires, blanches; à baies noires ou rouges. On cultive dans les serres : l'*E. Michelii* ou *Cerisier de Cayenne*, à baies écarlates de la grosseur d'une cerise; l'*E. brasiliensis*; l'*E. pimenta* ou *Piment de la Jamaïque*; la *Jambose* (*E. jambos*) ou *Pomme de rose*, dont le fruit, en petite pomme jaunâtre, répand dans la bouche une saveur de rose; l'*E. malaccensis*, dont le fruit, de la grosseur d'une poire, a la même saveur; enfin, l'*E. uniflora* et l'*E. australis*, dont les fruits rouges sont mangeables.

EULABES, nom lat. scientifique du genre MAINATE.

EULIME, *Eulima*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille allongée et polie, quelquefois infléchie; bouche arrondie et entière en avant, acuminée en arrière; columelle souple, labre tranchant. Les Eulimes habitent actuellement les profondeurs de la mer; elles se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage carbonifère.

EULOGIE (du gr. εὐλογία), nom donné d'abord à l'*Eucharistie* (*Voy.* ce mot), puis, par extension, aux choses bénites, que l'on distribuait aux communiants, comme supplément de l'eucharistie, et qu'on envoyait aux absents en signe de communion. — On a encore donné le nom d'*eulogies* aux repas bénits par les évêques et les prêtres. L'usage du pain bénit dérive de l'ancien usage des eulogies.

EULOPHE (du gr. εὔλοφος, à la belle aigrette), *Eulophus*, bel oiseau de l'ordre des Gallinacés, originaire de l'Inde, à tarses grêles, à plumage brillant; sa tête est ornée d'une huppe très-touffue.

EULOPHE, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores. Ce sont de petits insectes à corps mince, assez longs, dont les larves vivent dans le corps des chenilles des Phalénites et des Tinéites. L'espèce type, l'*E. ramicorne*, est d'un vert brillant, avec des antennes fauves.

EUMÈNE (du gr. εὐμενής, doux), *Eumenes*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires : corps très-allongé, tête triangulaire, garnie de mandibules allongées; tronc globiforme. L'*E. étranglée*, longue de 0m,012, noire, avec des taches jaunes, est commune en France. Elle fait son nid sur les graminées et les bruyères.

EUMÉRODES, famille de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, établie par Duméril, répond aux trois familles des *Lacertiens*, des *Iguaniens* et des *Geckotiens* de Cuvier.

EUMOLPE (du gr. εὔμολπος, harmonieux), *Eumolpus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines : tête verticale, enfoncée dans le corselet; antennes de 12 articles; corselet court, globuleux, étroit. Ce sont des insectes ornés de brillantes couleurs et souvent parés de reflets dorés. L'*E. de la vigne*, dit vulg. *Bêche-lisette*, *Piquebroc*, *Écrivain*, etc., est noir, avec les élytres fauve-brun; il vit sur la vigne à l'état de larve et d'insecte parfait, attaque les bourgeons, les feuilles, le pédicule de la grappe et même la racine : on peut le détruire avec le tourteau de moutarde. L'*E. obscur* (*Colaspis atra*) s'attaque à la luzerne.

EUNICE (nom mythol.), *Eunice*, genre d'Annélides errantes, de l'ordre des Chétopodes dorsibranches, famille des Néréididées : trompe armée de 7 à 9 mâchoires solides, et garnie en dessous d'une espèce de lèvre; corps linéaire, presque cylindrique; anneaux courts, très-nombreux (parfois 400). La couleur des Eunices est rose, grise, verdâtre, etc. L'*E. sanguinea*, qui habite nos côtes, est le type du genre.

EUNICÉE, *Eunicea*, nom donné par Lamouroux à des Polypes coralliaires, voisins des Gorgones et des Alcyons et parmi lesquels il comprenait les *Antipathes*. *Voy.* ce mot.

EUNOMIE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

EUNUQUE (du gr. εὐνοῦχος). Ce mot qui, dans l'origine, désignait chez les souverains de l'Orient tout homme employé à la garde de la chambre du prince, fut ensuite spécialement appliqué aux individus que l'on mutilait pour les affecter au service des harems (*Voy.* HAREM) : il a été étendu par la suite à tout individu ayant subi la même mutilation. Chez les anciens, les prêtres de Cybèle appelés Galles, se faisaient volontairement eunuques. Le Christianisme lui-même a offert l'exemple de pareilles aberrations, notamment parmi les Origénistes. Aujourd'hui, en France, la *castration* (*Voy.* CASTRAT) est considérée comme un crime (C. pén., art. 316). — On a remarqué de tout temps chez les eunuques tous les caractères de la faiblesse : souplesse, lâcheté, ruse, mensonge, et ils ont toujours été tenus dans un état d'infériorité : à Rome, ils ne pouvaient servir de témoins; l'Église les repousse du ministère des autels. Néanmoins, plusieurs d'entre eux, grâce à leurs fonctions intimes et souvent à l'aide de moyens honteux, acquirent un grand ascendant sur leurs maîtres et ne s'en servirent que pour le mal : tels furent en Perse, Bagoas; en Égypte, Photin; à Rome, Narcisse, Pallas, Sporus; à Constantinople, Eutrope, etc. Quelques-uns, au contraire, se distinguèrent par leur génie ou leurs vertus :

tels furent le philosophe Favorinus, Narsès, le vainqueur des Ostrogoths, Aly, grand visir de Soliman, etc.

EUPATOIRE (du gr. εὐπατόριον), *Eupatorium*, genre de la famille des Composées, type de la tribu des Eupatoriées, dont quelques botanistes font une famille à part, celle des *Eupatoriacées*, renferme des arbustes ou des arbrisseaux, quelquefois des herbes à feuilles opposées. On connaît : l'*E. ayapana*, à laquelle les créoles attribuaient la puissance de guérir toutes les maladies (*Voy.* AYAPANA); l'*E. d'Avicenne* ou *Chanvrin* (*E. cannabinum*), qui pousse en Europe le long des fossés, des routes et des bois : tige herbacée, cylindrique, rougeâtre, haute de $0^m,75$ à 1^m et couverte de poils courts; feuilles sessiles, fleurs en corymbe, de couleur violette pâle; cette espèce a des propriétés émétiques, toniques et purgatives; l'*E. pourpré*, de l'Amérique du Nord : c'est une plante d'ornement; l'*E. tinctoriale*, qui fournit une sorte d'indigo; l'*E. célestine* ou *Conocline* (*Voy.* ce nom), etc.

EUPATOIRE (AIGREMOINE), Rosacée. *Voy.* AIGREMOINE.

EUPHÉMISME (du gr. εὐφημισμός), figure de Style par laquelle on substitue à l'expression d'idées dures, tristes ou déshonnêtes, des expressions plus douces ou plus décentes, et qui laissent deviner les premières. Ainsi l'on dit : *Avoir vécu*, *N'être plus jeune*, pour, *Être mort*, *Être vieux*. C'est par euphémisme qu'on dit à un pauvre : *Dieu vous assiste*, au lieu de dire : *Je n'ai rien à vous donner*, etc. Les anciens, dont la superstition redoutait les paroles de mauvais augure, ont fait un grand usage de l'euphémisme.

EUPHONE (du gr. εὔφωνος, qui a une belle voix), instrument de Musique, dans le genre de l'harmonica, inventé en 1790 par Chladni, et modifié par lui en 1822, consiste en une caisse carrée contenant 42 petits cylindres de verre qu'on frotte avec les doigts mouillés et dont la vibration se communique à des tiges métalliques situées à l'intérieur.

EUPHONIE (du gr. εὐφωνία), se dit, en Grammaire, de l'heureux choix des sons, de l'harmonieuse succession des voyelles et des consonnes. C'est par *euphonie* qu'on intercale certaines lettres entre les mots, afin d'éviter l'hiatus : *pro-d-est*; *viendra-t-il*, *vas-y* pour *va-y*; qu'on prononce *entre quatre-z-yeux*, etc. L'euphonie va jusqu'à modifier les règles d'accord : *mon épée*, pour *ma épée*.

EUPHORBE (du gr. εὐφόρβιον), *Euphorbia*, genre type de la famille des Euphorbiacées, renferme environ 300 espèces, dont une centaine sont indigènes. Ce sont des plantes herbacées, à fleurs en panicules ou en ombelles, groupées par 12 ou 15 fleurs mâles, avec une seule fleur femelle, dans un involucre commun, régulier et campanulé. Les espèces particulières à l'Afrique et à l'Arabie ont le port des cactiers : quelques-unes sont cultivées parmi les plantes grasses à cause de leurs formes bizarres; telles sont : l'*E. tête de Méduse*, l'*E. melon*, et l'*E. des Canaries*. Toutes les euphorbes contiennent un suc laiteux, âcre, caustique, corrosif, qui se condense en petits morceaux friables, d'un jaune pâle, demi-transparents; c'est la *gomme-résine d'euphorbe*, employée en médecine, surtout par les vétérinaires, à cause de son énergie. Le suc des espèces équatoriales est le plus souvent vénéneux; celui des espèces d'Europe est moins énergique, et s'emploie comme émétique et purgatif. On se servait beaucoup autrefois de la gomme extraite de l'*Euphorbe des anciens* (*E. antiquorum*) : c'est un violent drastique et un sternutatoire énergique. L'*E. officinale* (*E. officinarum*) a les mêmes propriétés. Les médecins de campagne font encore usage, comme purgatif, de l'*E. grande épurge* ou *Ésule* (*E. lathyris*) et de l'*E. petite épurge*; mais leur emploi est dangereux. L'*E. helioscopia*, vulg. *Réveille-matin*, donne un suc irritant qui peut causer de violentes ophthalmies. L'*E. characias*, à tiges nombreuses et velues, à feuilles linéaires et coriaces s'emploie quelquefois pour clôtures, dans le midi. *Voy.* TITHYMALE.

EUPHORBIACÉES, famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, comprend un grand nombre de genres, composés d'herbes, d'arbustes ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou terminales, très-variées dans leur disposition : calice monosépale, à plusieurs divisions profondes; tantôt un assez grand nombre d'étamines, quelquefois une seule, constituent la fleur mâle; la fleur femelle se compose d'un ovaire à plusieurs loges. Le fruit est une capsule à plusieurs coques s'ouvrant par une suture longitudinale; à leur maturité, ces coques se séparent élastiquement les unes des autres. — Cette famille se subdivise en 6 tribus : *Euphorbiées*, *Stillingiées*, *Acalyphées*, *Crotonées*, *Phyllanthées*, *Buxées*, et a pour principaux genres, avec l'*Euphorbe*, le *Buis*, le *Croton*, le *Mancenillier*, le *Manioc*, le *Médicinier*, etc.

EUPHORIA, arbre de Chine. *Voy.* NÉPHÉLIUM.

EUPHOTIDE (du gr. εὖ, bien, et φῶς, φωτός, lumière), ou GABRO, roche composée de labradorite et de diallage qui y forment parfois des nids assez volumineux. On y rencontre accidentellement du talc, de la pyrite magnétique, du fer oxydulé, du fer chromé, de l'épidote, etc. Elle est blanche, parsemée de taches vertes, et sert pour l'ornementation ou l'architecture. On en trouve en Corse et au mont Rose.

EUPHRAISE (du gr. εὐφρασία, joie), *Euphrasia*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Rhinanthées, renferme des plantes herbacées, souvent annuelles, à tiges rameuses, couvertes de feuilles larges et dentées, ou linéaires et entières; à fleurs blanches, légèrement roses, ou d'un jaune intense, le plus souvent disposées en épis terminaux. L'*E. officinale* était employée autrefois pour les maladies d'yeux sous le nom de *Casse-lunettes*; elle entre encore aujourd'hui dans quelques collyres.

EUPHROSYNE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

EUPHUISME, nom donné au XVI[e] siècle au style précieux qui était à la mode en Angleterre à la cour d'Élisabeth. Un roman de J. Lilly, intitulé *Euphuès ou l'Homme bien né* (1578), fit imaginer ce nom.

EUPLOEA, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères diurnes. *Voy.* DANAÏDE.

EUPLOCOMUS, oiseau. *Voy.* HOUPPIFÈRE.

EUPODES (du gr. εὖ, bien, et πούς, ποδός, pied), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, remarquables par le développement de leurs pattes : corps oblong; corselet étroit; tête rentrée; antennes insérées au-devant des yeux. Les larves vivent aux dépens des végétaux, et surtout des liliacées. — Cette famille forme deux tribus, les *Sagrides* et les *Criocérides*.

EUPROSOPE (du gr. εὖ, bien, et πρόσωπον, visage), *Euprosopus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Cicindélètes. *Voy.* CICINDÈLE.

EURITE, roche feldspathique, qui présente un mélange de grenat, de mica et d'amphibole. Sa texture est tantôt compacte et tantôt grenue, quelquefois fissile; sa couleur varie du blanc au vert. *V.* PÉTROSILEX.

EURYALE, *Euryale*, genre d'Échinodermes de la classe des Astéroïdées : corps à cinq branches, se subdivisant à l'infini jusqu'à former autour du corps de l'animal une sorte de chevelure déliée et serpentiforme qui lui a valu le nom vulgaire de *Tête de Méduse*. On trouve des Euryales dans toutes les mers.

EURYALE, genre de la famille des Nymphéacées, renferme de grandes plantes aquatiques, armées d'aiguillons, à feuilles orbiculaires nageantes, à fleurs d'un bleu pourpre. Le rhizôme de l'*E. féroce* de Chine et du Népaul est comestible.

EURYLAIME (du gr. εὐρύς, large, et λαιμός, gorge), *Eurylaimus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, comprend plusieurs espèces particulières aux Iles de la Sonde, toutes remarquables par un *hausse-col* plus ou moins *large* : bec plus court que la tête, robuste, déprimé, élargi à sa base, à bords tranchants en dedans; pieds forts, doigts comprimés; ailes plus courtes que la queue; plumage éclatant, varié de noir, de blanc, de jaune et de rouge

pourpré. Ces oiseaux sont insectivores; ils se tiennent dans les marécages ou sur les bords des lacs et des rivières, et recherchent les lieux solitaires. Le type du genre est l'*E. de Horsefield* (*E. javanius*), qui vit à Sumatra et à Java.

EURYNOME (nom mythol.), *Eurynome*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures : test rhomboïdal, rugueux; bras longs, armés de serres terminées par des crochets courbés; abdomen de 7 articles, ovale chez les femelles, allongé et resserré au milieu chez les mâles. Ces crustacés se trouvent sur les côtes de la Manche.

EURYPYGA, oiseau Échassier. *Voy.* Caurale.

EUSTACHE (du nom de l'inventeur), sorte de couteau grossier, dont le manche est de bois et dont la lame n'est pas assujettie par un ressort. Le manche se fait à St-Claude dans le Jura, la lame est fabriquée à Rives en Dauphiné, et le montage s'exécute à St-Étienne. On peut donner un *eustache* perfectionné pour moins de 4 centimes.

EUTERPE, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées. *Voy.* Arec.

euterpe, astéroïde. *Voy.* Planètes.

EUXÉNITE, minéral amorphe qu'on trouve en Norwége : c'est un tantalo-titanate d'yttria, de cérium, d'urane, de lanthane, de magnésie et de chaux.

ÉVACUATION (du lat. *evacuatio*), sortie des matières excrémentitielles, sécrétées ou exhalées, par un organe quelconque, ouvert naturellement ou par l'art. De là les *É. spontanées* (sueurs, urines, etc.), et les *É. artificielles* (saignées, purgations, etc.), déterminées par l'instrument tranchant ou par l'action des médicaments *évacuants*, tels que vomitifs, purgatifs, sudorifiques, diurétiques, expectorants. *Voy.* ces mots.

ÉVANGILE (du gr. εὐαγγέλιον, bonne nouvelle). L'Église ne reconnaît que quatre Évangiles authentiques : 1° l'*É. de St Matthieu*, écrit, vers l'an 41, en hébreu ou syro-chaldéen : nous n'en avons que la traduction grecque, un texte hébreu fait sur cette traduction, et une version latine ; 2° l'*É. de St Marc*, rédigé pour les Romains, et qui fut écrit d'abord en grec; 3° l'*É. de St Luc*, écrit en grec vers 53 ; 4° l'*É. de St Jean*, écrit en grec vers 96 pour les Chrétiens d'Asie-Mineure. — On appelle *Évangéliaire* le livre qui contient les évangiles lus ou chantés à chaque messe. On en attribue la rédaction à St Jérôme.

On connaît un grand nombre d'évangiles apocryphes : l'*É. selon les Hébreux*, l'*É. selon les Nazaréens*, l'*É.* des *Douze apôtres*, l'*É. de St Pierre* : c'est l'évangile de St Matthieu, corrompu par les Hébreux hérétiques; l'*É. selon les Égyptiens*, composé par les Chrétiens d'Égypte avant que St Luc eût écrit le sien ; l'*É. de la naissance de la Ste Vierge*, attribué à St Jacques le Mineur, en grec et en latin; l'*É. de l'enfance du Sauveur* ou *de St Thomas*, en arabe ; celui *de Nicodème*; les *É. de St André, de St Barthélemi*, d'*Apellès*, *de Basilide*, *de Cérinthe*, *des Ébionites*, celui *des Encratites*, ou *de Tatien*, ou *des Syriens*, le même que celui *des Hébreux*; l'*É. d'Ève*; celui *des Gnostiques*, l'*É. de Marcion* ou *de St Paul*, qui n'est autre que celui *de St Luc* altéré ; les *Grandes* et les *Petites interrogations de Marie*; le *Livre de la naissance du Sauveur*; l'*É. de St Jean* ou le *Livre du trépas de la Ste Vierge*; celui *de St Mathias*; celui *de la perfection*; celui *des Simoniens*, l'*É. de Thadée* ou *de St Jude*; l'*É. de Valentin* ou *de la vérité*; l'*É. de vie* ou *du Dieu vivant*; celui *de St Philippe*, *de St Barnabé*; celui *de St Jacques le Majeur*; celui *de Judas Iscariote*; les *É. de Lucius*, *Séleucus*, *Lucianus*, *Hésychius*, etc.

Le diacre dit à la messe l'*évangile du jour*, après le graduel et l'épître, et avant le *Credo*. A la fin de la messe, on lit l'évangile de St Jean : *In principio erat verbum*. Pendant la lecture de l'évangile, les fidèles se tiennent debout. Le côté gauche de l'autel, celui où se lit l'évangile, s'appelle *côté de l'évangile*.

ÉVANIALES (du gr. εὐάνιος, doux), tribu d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores : antennes sétacées de 13 à 14 articles, tête inclinée, abdomen pédiculé; pattes postérieures longues, avec tibias renflés. — Le type de la tribu est le genre *Évanie*, dont l'abdomen oblitéré paraît tellement distinct du corps, que l'on pourrait croire d'abord que l'on tient entre les mains un insecte mutilé ; l'*É. appendigaster*, qui est noire, se trouve dans le Midi. Autres genres : *Fœnc*, *Aulaque*, *Pélécine*, etc.

ÉVANOUISSEMENT, perte de connaissance. Cet état, suivant ses divers degrés, est désigné par les médecins sous les noms de *défaillance*, de *syncope* et de *lipothymie*. *Voy.* ces deux derniers mots.

ÉVAPORATEUR, appareil imaginé par M. Toselli avec lequel on concentre les solutions salines par évaporation à froid. Il est formé de deux cylindres parallèles, sur lesquels sont tendues des cordes, le cylindre inférieur est immergé dans la solution. Quand on fait tourner l'autre cylindre, les cordes sont entraînées et emportent une certaine quantité de liquide, qui s'évapore rapidement.

ÉVAPORATION (du lat. *evaporatio*), phénomène physique par lequel un liquide, exposé à l'air ou placé dans le vide, se dissipe peu à peu de lui-même, et finit par passer entièrement à l'état de vapeur. L'évaporation est d'autant plus rapide que la température est plus élevée, la surface du liquide plus grande, et l'air qui la touche moins pesant ou plus renouvelé. Elle est toujours accompagnée d'un abaissement de température du liquide, la partie du liquide qui ne se vaporise pas perdant de la chaleur, laquelle est employée à vaporiser l'autre partie. L'évaporation est par là une source de froid et peut servir à congeler l'eau. En prenant des liquides très-volatils, on obtient même des abaissements de température capables de congeler le mercure (*Voy.* Froid et Glacière artificielle). — L'évaporation est fréquemment utilisée, lorsqu'on veut recueillir les matières fixes dissoutes dans les liquides, ou celles qui sont moins volatiles, dans la fabrication des sucres, des sirops, de certains sels; dans l'analyse des minéraux, etc. L'évaporation à air libre s'exécute dans des vases ouverts et plats, appelés *chaudières*, *bassines*, *capsules*, avec ou sans le concours de la chaleur et d'un courant d'air. L'évaporation dans un espace clos s'exécute : 1° dans le vide, en mettant la substance sous une cloche de machine pneumatique avec du chlorure de calcium, et en faisant le vide lentement; 2° dans l'air sec, en enfermant la capsule dans un endroit fermé avec une substance avide d'eau (acide sulfurique), ou en faisant intervenir la chaleur, et en dirigeant à travers l'espace clos un courant de gaz très-sec qui se charge de l'humidité. *Voy.* Évaporateur. — *Voy.* aussi Vaporisation.

ÉVASION (du lat. *evasio*), fuite d'un détenu (inculpé, accusé ou condamné). Toutes les fois qu'une évasion a lieu, la loi punit non-seulement ceux qui étaient chargés de la garde du détenu (geôliers, concierges, gardiens, soldats, etc.), mais aussi ceux qui ont procuré ou facilité son évasion (C. pén., art. 237-248). Quant au détenu, il n'est punissable que s'il y a eu bris de prison ou violence.

ÉVÊCHÉ, siége d'un *Évêque* (*Voy.* ce mot), étendue de sa juridiction, territoire soumis à son autorité. Ce mot désigne aussi le palais de l'évêque. — Pour le nombre et la liste des évêchés qui existent actuellement ou qui ont existé en France, *Voy.* l'*Atlas d'Hist. et de Géogr.*

ÉVECTION (du lat. *evectio*), nom donné, en Astronomie, à l'une des inégalités du mouvement elliptique de la lune, découverte par Hipparque. Elle se manifeste principalement aux quadratures et a pour cause l'attraction du soleil.

ÉVENT (du préf. *é* p. *es*, et de *vent*). En Zoologie, on appelle *évents* des ouvertures que plusieurs Cétacés portent sur la tête, et qui, communiquant avec l'arrière-bouche, donnent à ces animaux la facilité de respirer sans mettre le museau hors de l'eau, et de

rejeter l'eau qui s'introduit dans leur bouche avec les aliments, sous forme de jets qui s'élèvent dans l'air à une grande hauteur. *Voy.* Cétacés.

Dans les Fonderies, on pratique, à la partie supérieure des moules, des ouvertures dites *évents*, afin que l'air et la vapeur d'eau puissent s'échapper librement à mesure que le métal fondu arrive dans l'intérieur du moule. — En construisant les hauts-fourneaux, on ménage également, dans la maçonnerie, de petits canaux rectangulaires, dits *évents* pour empêcher cette maçonnerie de se fendre ou d'éclater.

Dans l'Artillerie, l'*évent* est la différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce.

On nomme encore *évent* une altération dans les liqueurs causée par l'impression de l'air, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût.

ÉVENTAIL (d'*éventer*). L'usage de l'éventail est très-ancien, et sa forme ainsi que sa matière ont souvent varié. Les premiers éventails furent simplement une queue de cheval ou de bœuf, une branche chargée de ses feuilles. On en fit aussi avec des plumes de paon, d'autruche, etc. Les plus grands servaient, comme encore aujourd'hui, de *chasse-mouches*; les plus légers, plus ou moins ornés, faisaient partie de la toilette des femmes, et se suspendaient à la ceinture. — Aujourd'hui, l'éventail ordinaire (*É. à feuille*) se compose d'une surface, ou *feuille*, taillée en segment de cercle, et faite en papier, en peau de chevreau, dite *cabretille* ou *canepin*, en soie, en gaze, en tulle ou en crêpe; cette feuille s'applique sur une monture composée de tiges légères, ou *brins*, réunies d'un bout par une rivure, et se fermant ou se développant à volonté : on fait ces brins en nacre, ivoire, écaille, corne, os, laque, bois de citronnier, de santal, d'ébène, etc.; on les rehausse de peintures, de ciselures ou de pierres précieuses; la feuille est également peinte avec plus ou moins d'art : on recherche sous ce rapport les *É. Pompadour* du dernier siècle, peints par Boucher, Watteau et Lebrun. On appelle *É. brisés* ceux dont les brins, au lieu d'être collés à une feuille, sont séparés et roulent les uns sur les autres, au moyen d'un ruban qui les traverse par le haut. Le commerce des éventails tient une place importante dans les *articles* dits *de Paris*. — Voir Duvelleroy, *Rapports du jury de l'Exposit. de* 1867 (t. IV, p. 322-29).

En Histoire naturelle, on nomme *Éventail*, une espèce de poisson du genre Coryphène; *É. de mer*, diverses Gorgones; *É. des Memnonites*, la coquille de la Vénus ailée; *É. des dames*, une variété de l'Agaric comestible.

ÉVENTUEL (du lat. *eventus*, événement), ce qui dépend d'un événement incertain. On ne peut, même par contrat de mariage, renoncer à la succession d'un homme vivant, ni aliéner les *droits éventuels* qu'on peut avoir sur sa succession (C. Nap., art. 791). Les personnes qui n'ont sur un immeuble qu'un droit *éventuel*, suspendu par une condition, ou résoluble dans certains cas, ou sujet à rescision, ne peuvent consentir qu'une hypothèque soumise aux mêmes conditions ou à la même rescision (art. 2125) et plus généralement les personnes qui n'ont sur une chose qu'un droit éventuel ne peuvent transférer un droit plus certain que celui qu'elles ont.

Éventuel, pris substantivement, désigne la portion du traitement d'un professeur qui dépend de recettes accidentelles. Dans les Facultés, l'éventuel est prélevé sur les droits d'examen; dans les lycées, sur la pension et les frais d'études payés par les élèves. — Dans le Clergé, l'*éventuel* prend le nom de *casuel*.

ÉVÊQUE (du lat. *episcopus*; du gr. ἐπίσκοπος, surveillant), le premier pasteur et le chef d'un diocèse, où il exerce l'autorité ecclésiastique comme successeur des apôtres. L'évêque a le droit de porter exclusivement l'anneau, la crosse, la croix pectorale, la mitre, l'habit violet; le privilége d'avoir une chapelle particulière, etc. Ceux des évêques qui sont à la tête d'une province ecclésiastique prennent le nom d'*archevêques* (*Voy.* ce mot); ils ont une certaine supériorité sur les évêques de la province. On donne aux évêques le nom de *suffragants*, par rapport à l'archevêque auxquels ils sont subordonnés. Les évêques sont supérieurs aux prêtres, quant *à la puissance de l'ordre* et quant *à la juridiction*, c.-à-d. quant aux pouvoirs attachés à leur caractère et à leur siége. Ils sont chargés de l'ordination, bénissent le saint-chrême, donnent la confirmation, consacrent les églises, accordent certaines dispenses, etc. L'évêque exerce ces fonctions par lui-même ou par ses vicaires généraux : toutefois, il ne peut déléguer la collation des ordres et la déposition d'un prêtre.

Aux termes du Concordat de 1802, les évêques de France gouvernent leur diocèse et leur clergé avec une autorité absolue en ce qui concerne le spirituel; ils surveillent l'exercice du culte, l'administration des fabriques, etc.; ils nomment les curés, mais ils ne leur donnent l'institution canonique qu'après qu'ils ont été agréés par le gouvernement : quant aux desservants, ils les nomment ou les révoquent à leur volonté. Les évêques doivent visiter annuellement une partie de leur diocèse, et dans l'espace de 5 ans le diocèse entier.

Dans l'origine, les évêques étaient élus par le suffrage des fidèles, et leur élection était confirmée par l'assentiment des autres évêques de la province. Plus tard, il fallut aussi l'assentiment des princes, qui ne tardèrent pas à s'attribuer la nomination directe; les papes la réclamèrent de leur côté : de là cette célèbre querelle des *Investitures*, qui se termina en 1122 par le compromis de Worms : les souverains purent choisir les évêques et leur donner l'investiture temporelle; les papes se réservèrent le droit de les confirmer et de leur donner l'institution canonique. En France, le choix du gouvernement ne peut tomber que sur un ecclésiastique âgé de plus de 30 ans et Français d'origine.

A la différence de l'*É. titulaire*, qui a un diocèse réel, l'*É. in partibus* est celui qui n'a qu'un titre sans diocèse actuel, ou dont le diocèse fait partie d'un pays dont les catholiques ne sont plus ou ne sont pas encore en possession (*in partibus infidelium*). Ce titre est purement honorifique, et ne donne droit à aucune juridiction extérieure. Le plus souvent, les évêques *in partibus* exercent les fonctions de *coadjuteur* d'un évêque diocésain.

Le titre et la dignité d'*évêque* ont été conservés dans la hiérarchie de l'Église anglicane, qui prend de là le titre d'*Église épiscopale*.

ÉVICTION (du lat. *evictio*), terme de Droit, signifie la dépossession d'une chose ordonnée au profit du véritable propriétaire, au préjudice de celui qui la possédait indûment en vertu d'un acte de vente, d'échange ou de partage, consenti par un individu réputé à tort propriétaire. L'*éviction* donne à celui qui l'éprouve le droit d'exercer un recours de garantie contre celui avec lequel il avait traité. Tout ce qui concerne l'éviction se trouve réglé par le Code Napoléon (art. 1626, 1640 et 1705).

ÉVIDENCE (du latin *evidentia*), clarté qu'offrent les notions et les jugements qui emportent l'assentiment de l'esprit et produisent la *certitude*. L'évidence, comme la certitude, se distingue en *É. immédiate* et *É. médiate* (*Voy.* Certitude, Clarté). — Descartes a établi que l'évidence est le *critérium* de la vérité. *Voy.* Critérium.

ÉVIER (du latin *aquarium*), vulg. *Pierre à laver*, table de pierre légèrement creusée sur laquelle on lave la vaisselle dans les cuisines. — On donne aussi ce nom à un canal de pierre qui sert d'égout.

ÉVITAGE, mouvement de rotation qu'éprouve un bâtiment sur ses ancres au changement de marée, ou par la force du vent; on peut aussi l'effectuer volontairement au moyen d'aussières. — On appelle *évitée* une largeur suffisante pour qu'un vaisseau tenu par son ancre de flot puisse *faire son évitage*.

ÉVOCATION (du lat. *evocatio*), sorte de prière que les Romains adressaient aux dieux tutélaires

d'une ville qu'ils assiégeaient pour les engager à l'abandonner et à passer de leur côté. Tite-Live en donne la formule dans le récit du siége de Véies par Camille (liv. V, ch. 21).

ÉVOCATION, pratique superstitieuse à l'aide de laquelle les nécromanciens prétendent faire apparaître des dieux, des démons et surtout l'âme ou l'ombre d'un mort. Dans la Bible, on voit la pythonisse d'Endor évoquer l'ombre de Samuel. *Voy.* SPIRITISME.

ÉVOCATION. En Droit, c'est l'action d'ôter au juge ordinaire la connaissance d'une contestation, et de conférer à d'autres juges le pouvoir de la décider. En France, l'évocation n'a lieu que dans un petit nombre de cas : 1° dans l'intérêt de la sûreté publique; 2° en cas de suspicion légitime contre les juges naturels : dans ces deux cas, l'évocation est prononcée par la Cour de cassation (C. d'Instr. crim., art. 542 et suiv.). C'est aussi le droit qu'a un tribunal supérieur d'attirer à lui, en certaines circonstances et sous certaines conditions, la connaissance d'une contestation dont un tribunal inférieur est saisi (C. de proc., art. 473).

ÉVOLAGE (du vieux fr. *évol*, aqueux; d'*eue*, eau), sorte d'assolement de certains étangs. *Voy.* ÉTANG.

ÉVOLUTION (du lat. *evolutio*), système physiologique dont les partisans supposent que le germe du nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistait à cet acte : cette doctrine est opposée à l'*épigénèse*. *Voy.* ce mot et GÉNÉRATION.

En termes de Guerre, on entend par *évolutions de ligne* les mouvements que l'on fait exécuter à un ou plusieurs régiments, ou à tout un corps d'armée, tels que changements de front et de position, mouvements des lignes en avant et en retraite, formation des carrés, etc. ; par *évolutions navales*, pour un bâtiment, le mouvement horizontal qu'on lui fait faire lorsqu'il change d'amure ; pour une escadre, les mouvements relatifs et combinés entre les vaisseaux, soit afin de rétablir l'ordre rompu par un changement de vent, soit afin de prendre une meilleure position vis-à-vis de l'ennemi.

EVOLVULUS, genre de la famille des Convolvulacées. *Voy.* LISEROLLE.

EVONYMUS, ÉVONYMÉES. *Voy.* FUSAIN et CÉLASTRINÉES.

ÉVULSION (du lat. *evulsio*), opération de Chirurgie, qui consiste à déraciner, à arracher certaines parties dont la présence est nuisible. On pratique l'évulsion des dents cariées, celle d'une esquille d'os, d'un ongle, etc.

EXACERBATION (du lat. *exacerbatio*), augmentation passagère qui survient dans l'intensité des symptômes d'une maladie, et qui se répète à des intervalles rapprochés. Ce mot est souvent employé comme synonyme de *paroxysme*. *Voy.* ce mot.

EXACTES (SCIENCES), nom donné aux *Mathématiques pures*, parce qu'elles emploient exclusivement la méthode démonstrative. *Voy.* MATHÉMATIQUES et DÉMONSTRATION.

EXACTEUR (du lat. *exactor*). On nommait ainsi, chez les Romains : 1° un esclave chargé de poursuivre les débiteurs de son maître ou de surveiller les ouvriers; 2° un officier de l'empereur chargé du recouvrement des droits dit *pecuniarum fiscalium*. On appelait *exactor supplicii* l'officier chargé de faire exécuter les arrêts des juges et d'assister aux exécutions. — En France, *exacteur* était autrefois synonyme de *collecteur* d'impôts.

EXACUM, nom latin botanique du genre GENTIANELLE.

EXALTATION (du lat. *exaltatio*). Dans l'Église, on donnait autrefois ce nom à la mort des martyrs, mort qui les *élevait* au ciel. Aujourd'hui, on appelle encore ainsi l'élévation à la papauté. — *Exaltation de la sainte Croix*. *Voy.* CROIX.

EXANTHALOSE. *Voy.* SOUDE SULFATÉE.

EXANTHÈME (du gr. ἐξάνθημα). On a désigné sous ce nom tantôt de simples taches cutanées, tantôt des éruptions proéminentes et même des ulcérations superficielles. Souvent aussi on a réuni sous le nom d'*exanthèmes* l'érythème, l'érysipèle, l'urticaire, la rougeole, la roséole et la scarlatine.

EXARQUE (du gr. ἔξαρχος, qui commande au dehors), titre de dignité de l'empire d'Orient et de l'Église grecque. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

EXCÆCARIA (du lat. *excæcare*, aveugler), vulg. *Bois aveuglant*; parce que le suc de cet arbre est si âcre qu'en touchant l'œil, il peut occasionner la perte de la vue. C'est un genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Stillingiées, contenant des arbres et arbrisseaux lactescents pour la plupart, et habitant les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. — On a dit que le *Bois d'aloës* provenait d'un arbre de ce genre. *Voy.* AQUILAIRE.

EXCAVATEUR (du lat. *excavare*, creuser), appareil destiné à faciliter les déblais, est surtout utile dans les travaux de chemins de fer. L'*excavateur Middleton*, mis en mouvement par la vapeur, extrait un mètre cube de terre à la fois, et peut en enlever jusqu'à mille par jour.

EXCELLENCE (du lat. *excellentia*), titre honorifique originaire de la cour de Byzance, fut primitivement attribué aux empereurs et aux princes du sang. Quand ceux-ci remplacèrent ce titre par celui d'*Altesse*, il fut donné à tous ceux qui, sans être princes, sont revêtus de hautes dignités. Avant 1789, il se donnait aux vice-rois, aux ambassadeurs, aux grands d'Espagne, aux chevaliers de la Toison d'or, aux ducs et pairs de France, aux parents du pape régnant. Aujourd'hui il se donne aux sénateurs, aux ministres, aux ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, aux maréchaux et aux amiraux. Il est également en usage à l'étranger, surtout en Russie, en Allemagne et en Autriche.

EXCENTRICITÉ (d'*excentrique*), on appelle ainsi, en Géométrie, le rapport de la distance des foyers d'une ellipse ou d'une hyperbole à son grand axe. Dans l'ellipse, l'excentricité est moindre que 1 ; elle est plus grande au contraire dans l'hyperbole.

EXCENTRIQUE (du lat. *excentricus*). Deux cercles ou deux sphères sont dits *excentriques*, lorsque, renfermés l'un dans l'autre, ils n'ont pas le même centre, par opposition aux cercles et aux sphères *concentriques*, qui ont un seul et même centre.

En Mécanique, les *excentriques* sont des courbes solides tournant autour d'un point qui n'est pas au centre de la figure : ces organes, tantôt circulaires, tantôt triangulaires, ou bien en cœur, ont pour objet de transformer les mouvements de rotation en mouvements de va-et-vient ; ils sont d'un usage très-fréquent.

Les Tourneurs nomment *excentrique* un mandrin au moyen duquel ils font varier le centre de la pièce qu'ils travaillent sans l'enlever de dessus le tour.

EXCEPTION (du lat. *exceptio*). En Droit, toute dérogation légale au droit commun est une *mesure d'exception*. Parmi les *lois d'exception*, les unes sont permanentes, comme celles qui soumettent les militaires et les commerçants à des juridictions spéciales ; les autres sont temporaires, comme celles qui, dans un pays constitutionnel, suspendent la liberté de la presse ou la liberté individuelle, ou qui déclarent la mise en état de siége. — On appelle *tribunaux d'exception* toutes les juridictions autres que la juridiction de droit commun. Toutefois, on réserve spécialement ce nom à ces tribunaux expéditifs qui, dans les temps de troubles, jugent, sans s'assujettir aux formes ordinaires, les accusés qui leur sont déférés. Tels ont été les *tribunaux révolutionnaires* de la première République, les *cours prévôtales* de la Restauration, les *commissions militaires* qui jugèrent les insurgés de juin 1848 et de décembre 1851, etc.

En Procédure, on appelle *exceptions* tous les moyens de défense que l'une ou l'autre des parties invoque ou discute avant d'aborder les moyens du fond. On distingue les *E. déclinatoires*, par lesquelles le demandeur décline la juridiction du juge devant lequel il a été appelé ; les *E. dilatoires*, qui ne

tendent qu'à éloigner pour un temps le jugement de l'instance (ex. l'héritier peut invoquer une exception dilatoire contre les créanciers de la succession, tant qu'il n'a pas pris parti sur cette succession). — On appelle quelquefois *exceptions* les moyens tirés du fond ; en ce sens on distingue les *E. réelles* qui reposent sur des moyens inhérents à la chose litigieuse et que peuvent opposer toutes personnes poursuivies à raison de cette chose, et les *E. personnelles*, qui reposent sur des moyens tirés de la personne du demandeur ou du défendeur (ex. la minorité de celui-ci).

EXCÈS DE POUVOIR (du lat. *excessus*, sortie), acte par lequel une autorité dépasse le cercle de ses attributions pour empiéter sur les droits d'une autre autorité. Il y a *excès de pouvoir* lorsqu'un juge, usurpant la puissance législative, rend des arrêts de règlement, ou lorsqu'il se permet des actes de pure administration, exclusivement dévolus aux maires, aux préfets, etc. Il y aurait *abus de pouvoir* (*Voy.* ABUS), s'il violait la loi ou prévariquait dans l'exercice de ses fonctions. La loi du 27 ventôse an VIII a posé les règles en vertu desquelles l'excès de pouvoir est réprimé en matière judiciaire.

EXCIPIENT (du lat. *excipere*, recevoir), substance qui fait la base d'un médicament, dans laquelle on incorpore ou l'on dissout les autres substances, soit pour leur donner une forme convenable, soit pour masquer leur saveur ou diminuer leur activité.

EXCISE, impôt. *Voy.* ACCISE.

EXCISION (du lat. *excisio*), opération par laquelle on enlève certaines parties peu volumineuses, une verrue, un polype, etc. On pratique l'excision avec le bistouri ou avec les ciseaux seuls ou aidés de pinces.

EXCITANTS, agents thérapeutiques propres à stimuler les tissus organiques, à les rendre plus vifs et plus prompts dans l'exercice de leurs fonctions. Les *excitants* diffèrent des *toniques* en ce que ceux-ci se bornent à fortifier les organes, à leur donner plus d'énergie, au lieu que les premiers accélèrent leur action et leur mouvement. Le thé, le café, et en général les substances aromatiques et volatiles, sont des excitants.

EXCITATEUR, instrument dont on se sert, en Physique, pour décharger un appareil électrique sans recevoir de commotion ; il consiste ordinairement en deux branches de cuivre assemblées à charnière et portant chacune un manche de verre ; les extrémités de ces branches sont terminées par des boules. *Voy.* ISOLOIR.

EXCITATION. L'*E. à la débauche* est punie par les art. 334 et 335 du Code pénal d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 300 à 1000 fr., sans préjudice de l'interdiction des droits civils et de la surveillance de la haute police pendant un temps plus ou moins long. — *L'E. à la haine ou au mépris du gouvernement*, ou *des citoyens les uns contre les autres* est punie de 15 jours à 4 ans d'emprisonnement et de 100 à 5000 fr. d'amende (Décr. du 11 août 1848).

EXCLAMATION (du lat. *exclamatio*), figure de Rhétorique par laquelle un orateur, un poëte paraît se livrer à un vif mouvement de surprise, de joie, d'admiration, d'indignation, etc. Telle est cette exclamation de don Diègue dans le *Cid* (act. I, sc. 5) :

> O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !
> N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ? etc.

EXCLUSION DE COMMUNAUTÉ, se dit, en Droit, du régime matrimonial sous lequel les biens de chaque époux lui demeurent propres ; mais le mari a la jouissance et l'administration de tous les biens de sa femme (C. Nap., art. 1530-1535). — *Voy.* aussi TUTELLE et DÉGRADATION CIVIQUE.

EXCLUSIONS (MÉTHODE DES), méthode arithmétique qui a pour objet de résoudre les problèmes en procédant par voie d'exclusion, c.-à-d. en excluant successivement les nombres qui ne satisfont point aux données du problème, jusqu'à ce que l'on arrive au nombre qui répond à la question. — Cette méthode a été imaginée au XVIIe siècle par Frenicle.

EXCOMMUNICATION (du lat. *excommunicatio*), censure ecclésiastique qui retranche les hérétiques ou les pécheurs obstinés de la communion des fidèles. Elle ne peut être prononcée que par le pape ou par les évêques. On distingue : l'*E. majeure*, qui prive l'excommunié de la participation aux prières publiques de l'Église, du droit de recevoir et d'administrer les sacrements, d'assister aux offices divins, d'obtenir la sépulture ecclésiastique ; qui lui ôte le pouvoir d'élire ou d'être élu aux dignités ecclésiastiques ; enfin de communiquer avec les fidèles, soit *in divinis*, soit *in humanis* ; et l'*E. mineure*, qui exclut seulement de la réception des sacrements et de l'élection aux bénéfices ecclésiastiques. L'excommunication ne peut être levée que par l'absolution donnée par l'évêque : dans certains cas elle ne peut être levée que par le pape (*Voy.* CENSURE). — Dans l'origine, la formule de l'excommunication était fort simple : *Nous excommunions*, etc. Dans la suite, l'excommunication fut lancée avec plus d'appareil : le pape ou l'évêque, entouré de 12 prêtres tenant des cierges allumés, prononçait publiquement la sentence ; aussitôt les prêtres jetaient leurs cierges à terre et les éteignaient : figure de la vie spirituelle qui s'éteignait dans l'âme de l'excommunié. — L'excommunication, arme purement spirituelle dans l'origine, devint au moyen âge, surtout entre les mains de Grégoire VII, d'Innocent III, de Boniface VIII, une arme politique. — Consulter Éveillon, *Traité des excommunications*.

EXCORIATION (du lat. *excoriare*, écorcher), vulg. *Écorchure*, plaie légère qui n'intéresse que l'épiderme, et qui est ordinairement causée par le contact violent d'un corps dur et raboteux. On la guérit par l'application de corps gras sur la peau. L'excoriation provient aussi quelquefois d'un vice interne : elle exige alors un traitement particulier.

EXCRÉMENTS (du lat. *excrementa*). Les *excréments* sont le produit de l'excrétion digestive, le résidu qui n'a pas été absorbé. C'est dans le cœcum que cette masse commence à prendre l'odeur caractéristique des matières fécales, odeur repoussante chez les êtres qui vivent d'aliments animaux, peu ou point désagréable chez les herbivores. — Les excréments renferment : 1° du mucus intestinal et quelques principes de la bile auxquels ils doivent leur coloration ; 2° le résidu non digéré et non absorbé de l'alimentation, c.-à-d. les parties végétales insolubles (grains, noyaux, pepins, fibres végétales), des parties animales (tissus fibreux, élastiques, ligaments, tendons, l'amidon non digéré), l'excès des substances grasses, l'excès des substances albuminoïdes, la portion non dissoute par le suc gastrique des sels terreux des os (carbonate et phosphate de chaux), enfin un produit cristallisable, l'*excrétine*. — La médecine a tiré parti de l'inspection des matières excrémentitielles pour aider au diagnostic des maladies. Depuis longtemps les excréments des animaux et même de l'homme sont employés en agriculture comme de puissants engrais. *Voy.* ENGRAIS.

EXCRETA. *Voy.* HYGIÈNE.

EXCRÉTEURS (CONDUITS). *Voy.* EXCRÉTION.

EXCRÉTION (du lat. *excretio*), expulsion au dehors de tous les résidus devenus inutiles à l'économie animale. On donne aussi le nom d'*excrétions* à ces résidus, c.-à-d. aux *excréments* proprement dits, au superflu des excrétions (salive, urine, sueur, cerumen, etc.), aux matières liquides ou gazeuses rejetées au dehors par l'*exhalation* externe. — On nomme *conduits excréteurs* les vaisseaux qui donnent issue à la plupart des sécrétions et qui prennent naissance, par une infinité de ramuscules, dans la masse glanduleuse où ces produits se sont formés.

EXCROISSANCE (du lat. *excrescere*, se développer), tumeur plus ou moins volumineuse et saillante, se développant à la surface des organes, spécialement sur la peau, les membranes muqueuses, les surfaces

ulcérées, les os, etc. Les excroissances présentent de nombreuses variétés. Tels sont les verrues, les polypes, les végétations, les condylomes, les productions cornées, les exostoses, etc. *Voy.* ces mots.

Les végétaux ont aussi leurs *excroissances :* ce sont ordinairement des bourrelets dus à une séve surabondante, qui, détournée de sa route naturelle, s'arrête, et forme un dépôt de couches ligneuses. Les ébénistes les recherchent pour la dureté du bois et la beauté des veines qu'elles présentent.

EXCUSE (d'*excuser*). On en end, en Droit criminel, par *excuse* une circonstance qui diminue ou même empêche l'application de la peine à un fait reconnu constant et criminel. Ainsi la provocation est une excuse (C. pén., art. 321). — On appelle aussi *excuse absolutoire* la circonstance qui empêche un fait matériel d'être criminel et punissable, comme l'état de démence de l'auteur (C. pén., art. 64). — *Excuse* se dit aussi des motifs d'une absence ou d'un refus d'accepter une mission. *Voy.* JURÉ, TÉMOIN, TUTELLE, etc.

EXEAT, c.-à-d. en latin *qu'il sorte*, se dit proprement de la permission qu'un évêque accorde à un prêtre de quitter son diocèse pour se fixer ailleurs, et, en général, de tout billet de sortie.

EXÉCUTANT, en Musique. *Voy.* EXÉCUTION.

EXÉCUTEUR DES ARRÊTS CRIMINELS OU DES HAUTES-ŒUVRES. *Voy.* BOURREAU et EXÉCUTION.

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. *Voy.* TESTAMENT.

EXÉCUTIF (POUVOIR). *Voy.* POUVOIR et ÉTAT.

EXÉCUTION (du lat. *exsecutio*). En Droit criminel, ce mot s'entend spécialement de l'application de la peine de mort. La forme de ce supplice a varié suivant les temps et les lieux. Aujourd'hui, en France, c'est la décollation qui est en usage (*Voy.* GUILLOTINE). Le condamné a trois jours pour se pourvoir en cassation ; s'il refuse de se pourvoir ou si le pourvoi est rejeté, l'exécution a lieu dans les 24 heures qui suivent le délai du pourvoi ou l'arrêt de rejet ; elle peut cependant être encore suspendue par le recours en grâce et en cas de révision. L'exécution se fait sur une place publique, désignée dans l'arrêt de condamnation. Le greffier doit assister à l'exécution et en faire le rapport. — Les soldats condamnés à mort sont fusillés. Chez les Romains, ils étaient décapités.

En Matière civile, on entend par *exécution* l'accomplissement d'une obligation, résultant d'un contrat ou d'un jugement. On distinguait avant l'abolition de la contrainte par corps les voies d'exécution sur la personne et les voies d'exécution sur les biens. L'exécution sur les biens ne peut avoir lieu qu'en vertu des expéditions délivrées en la forme *exécutoire*, c.-à-d. au nom du pouvoir exécutif, portant le même intitulé que les lois et terminées par un mandement aux officiers de justice. Toutefois, avant la loi de 1841, dans les contrats passés par-devant notaires, les parties pouvaient stipuler l'*E. parée* (du lat. *parata*, prête, prompte), c.-à-d. sans avoir besoin d'observer les formes et délais exigés par le Code de procédure civile. Quant aux jugements, l'exécution peut être *provisoire* ou *définitive*. — On appelle *saisie-exécution*, la saisie mobilière d'un débiteur, et tous les actes de procédure relatifs à cette saisie.

EXÉCUTION. En Musique, c'est l'art d'interpréter la musique : elle est *individuelle* ou *collective* ; dans le premier cas, elle a le plus souvent pour objet de montrer l'habileté de l'exécutant qui prend alors le nom de *chanteur* ou de *soliste* ; dans le second, elle réunit plusieurs exécutants pour constituer ce qu'on nomme la *musique d'ensemble*.

EXÉCUTOIRE, ce qui est susceptible d'exécution. Les actes et les jugements acquièrent ce droit en vertu des mandements faits au nom du pouvoir exécutif (*Voy.* EXÉCUTION). — En Procédure civile, on nomme *Exécutoire*, *E. de dépens*, la décision judiciaire qui contient la liquidation des dépens.

EXÉGÈSE (du gr. ἐξήγησις), explication d'un texte, se dit spécialement de l'interprétation de la Bible et des livres sacrés. — Selon les protestants, il est permis à tout homme de commenter, d'expliquer les livres sacrés ; les catholiques croient, au contraire, qu'il appartient à l'Église seule d'en expliquer le sens. *Voy.* EXÉGÈTES.

Le mathématicien Viète a nommé *exégèse numérique* ou *linéaire* la recherche des racines des équations et leur solution numérique ou géométrique.

EXÉGÈTE (du gr. ἐξηγητής), nom donné, chez les Athéniens, à des hommes habiles dans les lois, et que les juges consultaient dans les causes capitales.

On nomme auj. *Exégètes* les savants qui se consacrent à l'explication et à l'interprétation des livres saints. Les plus célèbres exégètes, parmi les Pères de l'Église, sont Origène, St Jean-Chrysostôme, Théodoret, Diodore de Tarse, St Jérôme. Au moyen âge, on compte fort peu d'exégètes ; mais depuis la Réforme, leur nombre s'accrut considérablement, surtout chez les protestants. On cite principalement Grotius, A. Schultens, Michaëlis, Rosenmuller, Gesenius, Schleussner, Vater, Paulus, etc. Chez les catholiques, R. Simon, auteur d'une *Histoire critique du Vieux Testament* (1678), dom Calmet, dom Guarin, Silvestre de Sacy, se sont distingués comme exégètes. — Voir Kuenen, *Recherches historiques et critiques sur la formation et la réunion des livres de l'Ancien Testament* (trad. du holland. par Pierson, 1866).

EXEMPLE (du lat. *exemplum*). En Rhétorique et en Logique, c'est un argument qui n'est qu'une forme de la *comparaison*. L'exemple conclut *a pari*, c.-à-d. par la même raison ; *a contrario*, par la raison contraire ; *a fortiori*, à plus forte raison. Ex. *a pari :* Dieu pardonna à David à cause de son repentir ; donc il vous pardonnera, si vous vous repentez Ex. *a fortiori :* les infidèles pratiquent la vertu ; donc, à plus forte raison, les chrétiens doivent la pratiquer Ex. *a contrario :* l'oisiveté est la mère de tous les vices, donc le travail en est le préservatif. Aristote range parmi les exemples l'*apologue* et la *parabole*. — *Voy.* PARADIGME.

EXEMPT (du lat. *exemptus*), nom donné, avant 1789, à des sous-officiers de cavalerie, dont le grade était au-dessus du brigadier et au-dessous de l'enseigne, et qui commandaient en l'absence du capitaine et de ses lieutenants, parce qu'ils étaient exemptés du service ordinaire des simples cavaliers. L'exempt portait un petit bâton d'ébène garni d'ivoire, nommé *bâton d'exempt*.

Exempts de police. Dans les corporations préposées jadis au maintien de la police, on nommait *E. des gardes de la prévôté de l'hôtel*, *E. de la maréchaussée* et *du guet*, des officiers subalternes, chargés de notifier les ordres du roi et de faire les arrestations. Le grand prévôt de l'hôtel avait sous lui 12 exempts qui servaient par quartier Les quatre plus anciens se nommaient *grands exempts*. Ils relevaient le guet et informaient des délits commis à la cour. — On appelait *E. de la connétablie* des officiers ayant rang de capitaines de cavalerie, et chargés de notifier les ordres des maréchaux de France et d'arrêter les personnes compromises.

Dans l'ordre clérical, on qualifiait *exempts de l'ordinaire*, certains monastères, certains ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui n'étaient point soumis à la juridiction ordinaire de l'évêque diocésain.

EXEMPTION (du lat. *exemptio*), privilége par lequel une personne se dérobe à une charge commune. Aujourd'hui, ce mot désigne presque uniquement la dispense du service (*Voy.* SERVICE MILITAIRE et GARDE NATIONALE). — Autrefois on distinguait : l'*E. en matière de finances*, qui dispensait une personne ou une corporation du payement des contributions publiques : c'est ainsi qu'avant 1789 les membres de la noblesse et du clergé étaient exempts de la plus grande partie des charges publiques ; — l'*E. en matière ecclésiastique*, qui enlevait une corporation religieuse ou une personne engagée dans les ordres à la juridiction épiscopale ordinaire (*Voy.* ci-dessus EXEMPT) ; — l'*E.*

de procédure, qui donnait à un accusé le droit de ne pas paraître en justice, en appelant le juge lui-même au combat judiciaire. Plus tard, ce privilége devint un simple droit de récusation. *Voy.* DISPENSE.

EXENCÉPHALES (du lat. *ex*, hors de, et de *encéphale*), monstres caractérisés par une déformation de l'encéphale, incomplet et sortant plus ou moins de la cavité crânienne.

EXEQUATUR, mot latin signifiant: *Qu'il exécute*, désignait, dans l'ancienne Pratique, l'ordre d'exécution qu'un juge inscrivait au bas d'une sentence émanée d'un autre tribunal. — On ne s'en sert plus guère que pour désigner l'ordonnance en vertu de laquelle un souverain autorise un consul étranger à exercer sur son territoire les fonctions qui lui sont confiées.

EXERCICE (du lat. *exercitium*), se dit, dans l'Art militaire, des pratiques qui ont pour objet de former le soldat au maniement des armes. On distingue: l'*École du soldat*, où l'on apprend la position du soldat sans armes, les principes du pas et du port d'armes, les charges et les feux, les principes d'alignement, les conversions, les changements de direction, etc. ; l'*É. de peloton*, c.-à-d. le maniement des armes en commun, les feux de peloton et de deux rangs, etc.; l'*É. de bataillon*, où l'on exécute en grand, avec un bataillon entier, toutes les parties de l'école de peloton (*Voy.* MANŒUVRE). — De tout temps, l'exercice a été pratiqué scrupuleusement dans les armées ; mais jusqu'au XVIIIe siècle, on ne suivait que des règles routinières. Les premiers règlements sur l'instruction théorique de l'infanterie datent de 1703; ceux de l'artillerie, de 1732, et ceux de la cavalerie, de 1753. Des modifications importantes y ont été introduites en 1765, 1776, 1791, 1831, 1862 et 1869.

En Marine, l'*exercice* est également l'apprentissage de tous les mouvements qui se font sur les bâtiments de guerre, pour la manœuvre et le combat.

En Musique, on nomme *exercices* des recueils de traits plus ou moins difficiles, destinés à l'étude du chant ou du jeu des instruments. Les *exercices* diffèrent en général des *études*, en ce qu'ils ne sont pas arrangés en forme de pièce plus ou moins mélodique.

Exercices spirituels, pratiques chrétiennes journalières propres aux fidèles. On donne aussi ce nom à certains jours de retraite que l'on emploie à méditer, à réfléchir sur sa conduite, et aux livres qui renferment les méditations destinées à ces retraites.

EXERCICE. En Droit, on oppose l'*exercice* à la *jouissance*. La *jouissance* des droits civils appartient à tout Français qui ne l'a pas perdue par quelque condamnation judiciaire ; l'*exercice* en est enlevé aux incapables, tels que le mineur ou l'interdit légalement ou judiciairement, pour être confié à un administrateur (tuteur ou curateur). *Voy.* ÉTAT.

En matière de Finances, *exercice* se prend pour l'emploi des fonds conformément au budget voté annuellement. On distingue autant d'*exercices* que d'années financières. — Il se dit aussi spécialement des visites que les agents de la régie font chez les marchands et les débitants de vins, de liqueurs, etc., pour assurer la perception de l'impôt indirect. *Voy.* DÉBIT (de boissons).

EXÉRÈSE (du gr. ἐξαίρεσις), se dit, en Chirurgie, de toute opération par laquelle on enlève du corps tout ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger.

EXERGUE (du gr. ἐξ, hors, et ἔργον, œuvre), petit espace pratiqué au bas du type d'une médaille, ordinairement au revers, pour mettre une date, une inscription, une devise. On applique aussi le nom d'*exergue* à l'inscription même. *Voy.* MÉDAILLE.

EXFOLIATION (du lat. *exfoliare*), séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., qui sont frappées de nécrose. L'*exfoliation* s'opère naturellement : les parties voisines s'enflamment, poussent des végétations, et fournissent une suppuration plus ou moins abondante, qui cerne et détache la portion nécrosée (*Voy.* NÉCROSE). On peut aussi la hâter au moyen d'agents appelés *exfoliatifs*, tels que l'alcool, la térébenthine, etc.

EXHALAISONS. *Voy.* EFFLUVES.

EXHALANTS (VAISSEAUX). *Voy.* EXHALATION.

EXHALATION (du lat. *exhalatio*), se dit, en Physiologie, de la fonction par laquelle sont versés, à la surface des membranes séreuses ou de la peau, des fluides destinés à être éliminés définitivement (sueur, mucus, etc.), ou à rentrer dans le torrent de la circulation (sérosité, synovie, etc.). *Voy.* ces mots.

EXHAUSTION (du lat. *exhaustio*, épuisement). En Mathématiques, on appelle *méthode d'exhaustion*, un mode de calcul qui consiste à calculer d'abord une valeur peu approchée d'une inconnue, puis à se servir de cette valeur pour obtenir des valeurs de plus en plus approchées de la même inconnue. Cette méthode est employée, en Astronomie, dans le problème *des trois corps*, c.-à-d. dans le calcul des perturbations éprouvées par une planète sous l'action attractive d'une autre planète, dans le mouvement elliptique que lui imprimerait la seule action du soleil. Elle est aussi fréquemment employée, en Algèbre, pour la résolution de certaines équations de degré supérieur. — Les problèmes connus, en Arithmétique, sous le nom de *règles de fausse position* (*Voy.* ce mot) fournissent l'exemple le plus simple de l'application de la méthode d'exhaustion.

EXHÉRÉDATION (du lat. *exheredatio*). C'était, dans l'ancien Droit, la disposition testamentaire par laquelle, dans certains cas déterminés par les lois, on privait son enfant ou tout autre héritier à réserve de tous droits à sa succession. Nos lois civiles n'accordent plus au testateur la faculté d'exhéréder. Toutefois, le Code permet à chacun de disposer d'une portion de ses biens, qui varie suivant le nombre et la qualité des héritiers. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

EXHUMATION (du lat. *exhumare*), opération qui consiste à extraire un cadavre de la terre où il a été déposé. Elle est considérée comme *violation de sépulture* (*Voy.* ce mot) et punissable, si elle n'est pas ordonnée ou permise par l'autorité judiciaire ou administrative. — L'exhumation était fort rare chez les anciens; elle devint commune dans les premiers temps du christianisme : les chrétiens retiraient alors de terre les corps des martyrs jetés sans respect dans leur tombe, pour leur donner une plus digne sépulture. Pendant longtemps, cette opération ne put avoir lieu sans l'autorisation de l'évêque.

EXIGIBILITÉ (d'*exiger*). C'est, en Droit, le moment auquel on peut réclamer l'exécution d'une obligation. L'obligation pure et simple est immédiatement exigible; l'obligation à terme ne l'est qu'à l'arrivée du terme (C. Nap., art. 1185). *Voy.* OBLIGATION.

EXIL (du lat. *exsilium*), expatriation volontaire ou forcée. *Voy.* BANNISSEMENT, DÉPORTATION, ÉMIGRATION, etc.

EXISTENCE (d'*exister*). L'*existence* est commune à toutes les substances et à tous leurs modes. Elle appartient proprement aux substances; mais c'est par les modes qu'elle se manifeste. Elle ne peut se définir, parce que son idée est l'abstraction la plus simple. *Voy.* ÊTRE.

EXITÈLE. *Voy.* ANTIMOINE OXYDÉ.

EXOCET (du gr. ἐξώκοιτος), *Exocetus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Ésocidés : tête aplatie en dessus ; mâchoire inférieure avancée; de chaque côté du corps, rangée longitudinale et saillante d'écailles carénées; dorsale placée au-dessus de l'anale; ventrales petites; pectorales grandes et propres au vol. Au moyen de ces espèces d'ailes, ce poisson a la faculté de s'élever au-dessus de l'eau pour fuir la poursuite de ses ennemis. On trouve les exocets dans les mers chaudes et tempérées. Leur taille varie de 0^m,15 à 0^m,40. L'espèce type est l'*E. volant* ou *Gabot*, assez commun dans l'hémisphère boréal.

EXODE (du gr. ἔξοδος, sortie), le second des livres du Pentateuque de Moïse. *Voy.* BIBLE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

EXODE. Ce mot, dans la Tragédie grecque, désigne le dénoûment ou la fin de la pièce, c.-à-d. tout ce qui est dit par les acteurs depuis que le chœur a cessé de chanter. — Les Latins appelaient *exodes* des bouffonneries en forme d'intermèdes, qui se donnaient à la suite des pièces, et même dans les entr'actes. C'était aussi une espèce de chanson, gaie et badine, qui se chantait à la fin des repas.

EXOGÈNES (du gr. ἔξω, en dehors, et γενής, engendré, produit), se dit, en Botanique, des végétaux Dicotylédones (*Voy.* ENDOGÈNES); — en Géologie, des roches qui forment la couche superficielle du sol.

EXOGYRE (du gr. ἔξω et γῦρος, tour), section du genre Huître, comprend les espèces dont le crochet est déjeté latéralement. *Voy.* HUITRE.

EXOINE (du préfixe *ex*, hors de, et du b.-lat. *sunnis*, empêchement; du saxon *sunneu*), nom donné, dans l'anc. Pratique et en Médecine légale, aux certificats d'excuse, d'exemption ou de dispense, délivrés à une personne appelée à une fonction qu'elle ne peut remplir, et qui doit justifier de son absence.

EXOMPHALE. *Voy* HERNIE OMBILICALE.

EXOMPHALE, coquille fossile. *Voy.* STRAPAROLLUS.

EXONÉRATION DU SERVICE MILITAIRE. *Voy.* REMPLACEMENT.

EXOPHTHALMIE (du gr. ἐξόφθαλμος), ou EXORBITISME, sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire, soit par suite d'une blessure, soit par le développement d'un abcès dans le tissu cellulaire de l'orbite, soit par une exostose de ses parois, etc. — On appelle *E. cachectique* ou *Maladie de Graves*, un état morbide caractérisé par des palpitations de cœur, un goître et une double exophthalmie : on pense que c'est une altération générale de tout le système artériel, consistant surtout dans le relâchement des parois de ces vaisseaux.

EXORCISME (du gr. ἐξορκισμός), cérémonie religieuse par laquelle le prêtre, au nom de Dieu, chasse les démons. Les exorcismes sont ou *ordinaires* ou *extraordinaires* : les premiers se pratiquent avant d'administrer le baptême et de bénir l'eau ; on use des seconds pour délivrer les possédés, pour écarter les orages, pour faire périr les animaux nuisibles. — On trouve des exorcismes, sous des noms différents, chez tous les peuples anciens : les païens les appelaient *conjurations* (*Voy.* ce mot). La pratique des exorcismes était commune chez les Juifs : les formules en étaient attribuées à Salomon. C'est d'eux que les chrétiens ont emprunté cet usage.

EXORCISTE. Ce mot s'entend de tout prêtre qui exorcise, et spécialement du clerc qui a reçu celui des ordres mineurs qui confère le pouvoir d'exorciser.

EXORDE (du lat. *exordium*), se dit, en Rhétorique, du début d'un discours. L'exorde sert à préparer l'auditoire, à captiver son attention, à gagner sa bienveillance, à lui donner une idée générale de la cause qu'on va défendre ou du sujet qu'on va traiter. Il doit toujours être approprié au sujet ; de là, selon la nature des causes, plusieurs sortes d'exordes : l'*E. simple*, court préambule, sans précautions et sans détours, et qui annonce seulement le sujet ; l'*E. insinuant*, qui a pour but d'adoucir et d'effacer peu à peu les préventions de l'auditoire au moyen d'habiles ménagements (Cicéron, *pro Milone*) ; l'*E. ex abrupto*, vive et brusque sortie d'un orateur qui, sûr des dispositions de son auditoire ou entraîné par la passion, entame son discours sans aucune préparation (Cicéron, 1re *Catilinaire*) ; l'*E. pompeux*, magnifique préambule qui convient surtout au genre démonstratif, aux oraisons funèbres et aux discours académiques (Bossuet, *Oraisons funèbres*).

EXORRHIZES (du gr. ἔξω et ῥίζα, racine), terme de Botanique. *Voy.* ENDORRHIZES.

EXOSMOSE (du gr. ἔξω et ὠσμός, impulsion), terme de Physique. *Voy.* ENDOSMOSE.

EXOSTEMME (du gr. ἔξω et στέμμα, couronne), *Exostemma*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, entières ; à fleurs blanches, dont les étamines font saillie hors du tube de la corolle. Le fruit est une capsule ovoïde, à deux loges. Les Exostemmes croissent dans l'Amérique méridionale et aux Antilles. L'espèce type est l'*E. caribæa*, ou *Quinquina caraïbe*, que l'on a proposé comme succédané du quinquina. Il en est de même de l'*E. floribunda* ou *Q. de Ste-Lucie*, de l'*E. portlandica* ou *Q. nova*, et de l'*E. peruviana*, ou *Quina do Mato*, qu'emploient les Brésiliens. Ces espèces sont toniques et purgatives, mais elles ne contiennent ni quinine ni cinchonine; aussi ne produisent-elles pas les effets héroïques du quinquina.

EXOSTOSE (du gr. ἐξόστωσις), tumeur de nature osseuse qui se forme à la surface des os ou dans leurs cavités. Les exostoses sont le résultat ou du gonflement de l'os, ou d'une exsudation à sa surface ; le tissu en est tantôt dur et compacte, tantôt spongieux ou laminé. Elles peuvent être indolentes ou douloureuses. Les causes de cette maladie sont les vices syphilitique, scrofuleux, cancéreux ; les contusions de l'os et du périoste, le voisinage d'un ulcère, les plaies, les fractures, etc. Le traitement varie suivant la cause qui a produit le mal.

EXOTÉRIQUE (DOCTRINE), du gr. ἐξωτερικός ; doctrine publique, ostensible. *Voy.* ÉSOTÉRIQUE.

EXOTIQUE (du gr. ἐξωτικός, étranger), se dit de tout ce qui n'est pas naturel au pays, animaux, végétaux, produits, etc.

EXPANSIBILITÉ (du lat. *expandere*, étendre), propriété en vertu de laquelle les corps gazeux tendent toujours à occuper un plus grand espace. *Voy.* DILATATION et PRESSION.

EXPECTANTE (MÉDECINE), du lat. *expectare*, attendre ; méthode de Médecine qui consiste à observer la marche des maladies, à laisser agir la nature sans prescrire de médicaments, à moins qu'ils ne soient fortement indiqués ou qu'il ne survienne des symptômes fâcheux. Elle est opposée à la méthode *agissante*, qui emploie des remèdes énergiques.

EXPECTATIVE, se disait autrefois du droit accordé à un ecclésiastique d'être pourvu d'un bénéfice, aussitôt que ce bénéfice deviendrait vacant. Les grâces expectatives étaient distribuées par le pape. Cet usage, qui donnait lieu à beaucoup d'abus, fut aboli par le concile de Trente.

EXPECTORATION (du lat. *expectorare*), vulg. *Crachement*, action d'expulser les mucosités qui se trouvent dans les bronches. On distingue des *crachats sanguinolents*, *sanglants*, *striés*, *rouillés*, qui peuvent tous fournir au médecin d'utiles indications. La suppression brusque de l'expectoration est toujours un signe fâcheux. — On nomme *expectorants* les médicaments qui provoquent ou facilitent l'expectoration : tels sont les infusions des plantes labiées, l'ipécacuanha, le kermès minéral à petites doses, etc.

EXPÉDITION (du lat. *expeditio*). On nomme ainsi, en termes de Pratique, la copie authentique d'un acte judiciaire ou notarié. Les notaires ont seuls le droit de délivrer les expéditions des actes dont ils ont les minutes; les greffiers, celles des jugements, des actes et des procès-verbaux dont le dépôt leur est confié. — Les expéditions sont faites sur papier timbré : elles doivent contenir 25 lignes à la page, 15 syllabes à la ligne. Chaque rôle produit 3 fr. au notaire, à Paris ; 2 fr. dans les villes où sont des tribunaux de 1re instance; partout ailleurs, 1 fr. 50 c. Les droits d'expédition dus aux greffiers sont fixés à 0 fr. 40 c. par rôle de 28 lignes à la page, et de 14 à 16 syllabes à la ligne.

Dans le Commerce, on appelle *expédition* d'une marchandise, son envoi à une destination indiquée ; *expéditeur* celui qui fait l'envoi. *Voy.* COMMISSION, MANDAT et LETTRE DE VOITURE.

Dans la Marine, on a appelé *expédition* tout envoi de bâtiments chargés d'une mission pacifique ou hostile : on a dit dans ce sens : l'*E. de l'Astrolabe et de la Zélée*, dans les mers australes; les *E. au pôle Nord*, etc. ; et aussi l'*E. d'Égypte*, *de Morée*, *d'Al-*

ger, etc. — Par suite, dans les Armées de terre, on a étendu ce nom à l'excursion lointaine de toute une armée ou à une entreprise particulière formée par un détachement d'une armée.

EXPÉDITIONNAIRE, employé chargé, dans les administrations publiques, d'*expédier*, c.-à-d. de recopier la correspondance, les rôles, les états, etc., que les administrateurs lui donnent à transcrire.

On appelait ainsi en France les banquiers ou notaires qui se chargeaient des expéditions de la cour de Rome.

EXPÉRIENCE (du lat. *experientia*). 1° En Psychologie, on nomme *expérience* la perception externe et la conscience, par opposition à la *raison* (*Voy.* IDÉES). — 2° En Logique et dans les Sciences physiques, *expérience* est synonyme d'*expérimentation*. *Voy.* ce mot.

EXPÉRIMENTALE (MÉTHODE). En Logique, on nomme *méthode expérimentale* l'ensemble des procédés employés par les sciences positives qui font usage de l'*expérimentation*, et que, pour cette raison, on nomme *sciences expérimentales*, telles que la physique, la chimie, la physiologie, et on l'oppose à la *méthode d'observation*, propre aux sciences qui se bornent à contempler la nature, sans agir sur elle, comme l'astronomie, la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, l'anatomie. La méthode expérimentale ne se borne pas à considérer les phénomènes dans les conditions où la nature les lui offre; à l'*observation*, elle joint l'*expérimentation*, par laquelle elle les fait apparaître dans des conditions dont elle est maîtresse. Ensuite, par l'*induction* et l'*analogie*, elle découvre soit les lois complexes et empiriques des phénomènes, soit leurs lois simples et rationnelles et leurs causes efficientes. Si elle ne peut les découvrir, elle tâche de les deviner provisoirement par l'*hypothèse*, qui indique souvent d'une manière utile des observations et des expériences à faire. Enfin, par la *déduction*, elle tire les conséquences des lois déjà découvertes ou admises hypothétiquement (*Voy.* OBSERVATION, EXPÉRIMENTATION, INDUCTION, ANALOGIE, HYPOTHÈSE, DÉMONSTRATION). — Consulter H. Martin, *Philosophie spiritualiste de la nature*, 1849.

EXPÉRIMENTATION, procédé fondamental de la méthode expérimentale. Au lieu d'attendre, comme l'*observation* (*Voy.* ce mot), que les phénomènes viennent se présenter aux regards, elle les produit ou les modifie artificiellement pour que l'étude en soit plus facile ou plus féconde. La physique et la chimie en fournissent de nombreux exemples. L'expérimentation est soumise aux mêmes règles que l'observation; mais il y a une règle qui lui est particulière, c'est de *varier* les circonstances où l'on fait apparaître le phénomène, afin d'éliminer les circonstances accidentelles et de mettre en lumière les conditions essentielles, qui, généralisées par l'*induction*, constitueront une *loi*. Bacon a, dans son *Novum Organum*, démontré la nécessité de faire des expériences et indiqué la marche à suivre; mais il n'en a pas donné des exemples satisfaisants. On en trouvera dans Herschell, *Discours sur l'étude de la Philosophie naturelle*, 1834.

EXPERT, EXPERTISE (du lat. *expertus*). L'*expertise* est l'examen et la vérification d'une chose en litige par des commissaires possédant des connaissances spéciales sur la question : elle est *amiable* ou *judiciaire*. L'*E. amiable* n'a d'autre règle que la volonté des parties. Les formalités de l'*E. judiciaire* sont tracées par la loi. Les *experts* sont désignés par le tribunal. Avant de s'acquitter de leurs fonctions, ils doivent prêter serment de les remplir fidèlement. Les parties peuvent les récuser, mais seulement avant la prestation du serment. Quand il y a plusieurs experts, ils doivent dresser un seul rapport, et ne former qu'un seul avis à la pluralité des voix. Ils doivent indiquer néanmoins, en cas d'avis différents, les motifs des divers avis. Si les juges ne trouvent pas dans le rapport des éclaircissements suffisants, ils peuvent ordonner d'office une nouvelle expertise. Les juges ne sont point astreints à suivre l'avis des experts, si leur conviction s'y oppose (C. de proc., art. 302-323).

EXPIATION (du lat. *expiatio*), acte par lequel tout transgresseur des lois divines ou humaines subit une peine imposée par ces mêmes lois; au point de vue religieux, c'est la purification d'un crime, d'une faute, d'une souillure quelconque. Toutes les religions antiques ont eu des cérémonies expiatoires. Les expiations étaient générales ou particulières. On peut citer, parmi les premières : la *fête de l'expiation*, que les Juifs célébraient tous les ans, le 10 septembre (*Voy.* BOUC ÉMISSAIRE); chez les Égyptiens, ces immolations fréquentes de bœufs qu'on chargeait d'imprécations et dont la tête était ensuite jetée dans le Nil, en pâture aux crocodiles; chez les Romains, les sacrifices expiatoires dits *suovetaurilia* et les cérémonies lustrales (*lustre*, *compitales*, *ambarvales*, *armilustrium*), etc. Parmi les expiations particulières et personnelles, les unes avaient pour objet de relever les âmes de leur dégradation native ou servaient de pénitence : telles étaient, chez les Grecs, les *expiations mystiques*, qui précédaient l'initiation aux mystères, et, dans l'Inde, les pénitences souvent si cruelles du culte brahmanique; les autres s'appliquaient à ceux qui avaient commis un sacrilége ou un grand crime (p. ex., Œdipe, Oreste, Hercule, etc.), ou qui avaient touché un être ou un objet impur. Outre les victimes expiatoires, l'eau et le feu jouaient un grand rôle dans les expiations. *Voy.* ABLUTION, EAU LUSTRALE, MYSTÈRES, PURIFICATION, TAUROBOLE, etc.

Dans la religion chrétienne, les cérémonies instituées pour purifier les hommes de leurs péchés, telles que les œuvres de pénitence, les sacrements, etc., sont des expiations satisfactoires de ces péchés.

EXPILATION D'HÉRÉDITÉ (du lat. *expilatio*). C'était, dans l'anc. Jurisprudence, l'action de celui qui s'était emparé des biens d'une succession avant qu'il y eût un héritier déclaré. La peine de ce délit était ordinairement pécuniaire, quelquefois afflictive. Il y avait peine de mort quand la soustraction des effets d'une succession avait été faite par des domestiques.

EXPIRATEURS (MUSCLES), muscles qui par leur contraction contribuent à resserrer les parois de la poitrine pour chasser l'air renfermé dans les poumons et produire l'expiration.

EXPIRATION (du lat. *expiratio*). *V.* RESPIRATION.

EXPLÉTIF (du lat. *expletivus*), se dit, en Grammaire, des mots qui donnent quelquefois plus de force et d'énergie à l'expression, mais qui, n'entrant point rigoureusement dans la construction de la phrase, pourraient être supprimés sans que la phrase cessât pour cela d'être claire et correcte : *vous* est explétif dans ce vers de La Fontaine (XII, 22).

On *vous* l'échine; on *vous* l'assomme.

EXPLOIT (du lat. *explicitum*). En Droit, c'est un acte de procédure fait pour arriver à une condamnation et par suite à une exécution. Tout exploit doit être rédigé sur papier timbré, enregistré et signifié par un huissier. On distingue : les *E. judiciaires*, qui supposent un procès et constituent les formalités exigées par la loi pour les mener à fin, tels que *citations*, *ajournements*, etc., et les *E. extrajudiciaires*, mesures de conservation, de garantie de droits qui peuvent être encore ou n'être plus en contestation, tels que *sommations*, *oppositions*, *commandements*, *saisies*, etc. (*Voy.* ces mots) (C. de proc., art. 61-68).

EXPLOITATION AGRICOLE OU RURALE. *Voy.* FERME, FERMAGE, CULTURE, ASSOLEMENT, etc.

Exploitation des bois. *Voy.* SYLVICULTURE.

EXPLOSION (du lat. *explosio*). *Voy.* DÉTONATION.

EXPONENTIELLE (du lat. *exponens*, exposant), se dit, en Mathématiques, des fonctions où les variables, entrent en exposant; ex. : a^x ; a^{2x^2-1}, etc. Une *équation exponentielle* est celle où il entre des fonctions exponentielles des inconnues ou des variables; les *courbes exponentielles* sont celles dont les équations sont exponentielles.

EXPORTATION (d'*exporter*), envoi de marchan-

dises à l'étranger. L'exportation est ordinairement en proportion avec l'importation, et l'on peut établir entre ces deux mouvements une sorte de balance. Pendant longtemps on crut qu'il était de l'intérêt d'un pays de développer l'exportation et de restreindre l'importation, afin de faire entrer dans le pays plus de numéraire qu'il n'en sortait : c'est ce qu'on appelait *faire pencher* en sa faveur *la balance du commerce*. Ad. Smith a démontré la puérilité de ce système, et aujourd'hui les nations éclairées ne mettent d'entraves à l'exportation que dans le cas de disette, et à l'importation qu'autant que cela est nécessaire pour protéger temporairement des industries naissantes. — L'exportation et l'importation ont suivi, depuis une trentaine d'années, en France, une marche progressive. En 1840, l'importation s'élevait à un peu plus d'un milliard, et l'exportation à 900 millions seulement; en 1850, la première atteignait 1,174 millions ; la seconde, 1,531 millions; en 1868, après les nouveaux traités de commerce, l'importation atteignit 2,900 millions; l'exportation fut de 2,400 millions. *Voy.* ÉCHANGE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

EXPOSANT. C'est, en Algèbre, le nombre qui désigne le degré d'une puissance. Ainsi, la puissance 2ᵉ de a, par exemple, s'indique à l'aide de l'exposant 2 et s'écrit a^2. — Les exposants *fractionnaires* sont des notations symboliques qui servent à l'indication des racines: ainsi au lieu d'écrire $\sqrt[5]{a^4}$, on peut écrire $a^{\frac{4}{5}}$. — Les exposants *négatifs* servent à indiquer les inverses des puissances, soit entières, soit fractionnaires: ainsi, au lieu d'écrire $\frac{1}{a^4}$, $\frac{1}{a^{\frac{4}{5}}}$, on peut écrire a^{-4}, $a^{-\frac{4}{5}}$.

EXPOSITION (du lat. *expositio*). Chez les Grecs, les artistes exposaient leurs ouvrages en public pour connaître le jugement qu'on en portait; cet usage n'a pas été conservé par les nations modernes.

C'est à Mansard que sont dues les premières *Expositions de peinture et de sculpture* qui furent faites dans la galerie du Louvre (1699). Depuis 1737, ces expositions eurent lieu régulièrement chaque année, au Louvre jusqu'en 1855 et depuis au Palais de l'Industrie (Champs-Elysées) ; par exception, elle s'est faite aux Tuileries en 1849 et au Palais-Royal en 1850.

La première *Exposition des produits de l'industrie* a eu lieu à Paris en l'an IX (1798) ; l'idée en était due à François de Neufchâteau : elle comptait 110 exposants. Les suivantes eurent lieu en 1801, 1802, 1806, 1819, 1823, 1827, 1834, et depuis, de 5 en 5 ans, en 1839, 1844 et 1849 : ces deux dernières comptaient environ 5,000 exposants. A l'étranger, la Belgique ouvrit sa 1ʳᵉ exposition industrielle à Gand, en 1820 ; l'Allemagne, à Berlin, en 1834 ; l'Autriche, à Vienne, en 1835. La première *Exposition universelle internationale* eut lieu à Londres en 1851 dans le Palais de cristal; elle fut suivie de l'exposition de Paris en 1855 ; d'une seconde à Londres en 1862, et enfin de grande exposition de Paris en 1867, à laquelle toutes les nations de l'univers ont envoyé les plus beaux produits de leur industrie. — Outre ces expositions générales, il y a toujours en permanence, surtout en France et en Angleterre, des expositions particulières pour les beaux-arts, l'industrie, les découvertes de tout genre, etc.

EXPOSITION PUBLIQUE, genre de supplice, qui consiste à tenir le coupable exposé pendant un certain temps aux regards, sur la place publique, avec un écriteau indiquant son nom, sa peine et la cause de sa condamnation. Jusqu'au décret du 12 avril 1848, qui l'a abolie définitivement, cette peine était en France l'accessoire des travaux forcés et de la réclusion. On ajoutait aussi à la peine de l'exposition des rigueurs qui, depuis longtemps, ne sont plus dans nos mœurs *Voy.* CARCAN, MARQUE, PILORI.

Exposition ou *Délaissement d'un enfant*. *V.* ENFANT.

EXPOSITION, en Littérature. C'est le début d'une œuvre épique ou dramatique; elle fait connaître au lecteur ou au spectateur le sujet du poëme, le lieu de la scène, le temps auquel elle se passe, ainsi que les circonstances qui ont précédé l'action. L'exposition est de la plus grande importance au théâtre; elle doit y être claire, naturelle et simple. Il faut éviter de laisser voir dans l'exposition qu'on en fait une et qu'on la fait pour le spectateur; ce qui arrive lorsque le personnage chargé de faire l'exposition raconte à son interlocuteur ce que celui-ci doit savoir parfaitement. Sophocle, chez les tragiques, Molière, chez les comiques, sont des modèles pour l'exposition.

EXPRESSION (du lat. *expressio*). En Algèbre, on appelle ainsi l'indication sur des lettres, à l'aide des signes des opérations, d'une suite quelconque de calculs à effectuer. Les *expressions algébriques* prennent aussi le nom de *quantités* ou de *formules*. — Toute expression algébrique où il n'entre ni le signe *plus* $+$, ni le signe *moins* $-$, s'appelle un *monôme*. Un *polynôme* est la réunion de plusieurs monômes combinés par voie d'addition ou de soustraction : on nomme *binôme* et *trinôme* les polynômes à deux ou à trois termes.

En Musique, l'*expression* est l'accent, l'intention que l'exécutant donne à un morceau et même à chaque phrase mélodique, afin d'en tirer tout l'effet dont ils sont susceptibles. Les *signes d'expression* sont certains mots qui indiquent qu'il faut ralentir ou hâter le mouvement, accentuer certains passages d'une manière particulière, etc. *Voy.* MOUVEMENT.

On nomme encore ainsi une opération qui consiste à séparer le suc des fruits et des plantes en les comprimant. C'est par l'*expression* que l'on obtient les huiles, le vin, le cidre, etc.

EXPROMISSION (du lat. *expromittere*, cautionner), se dit, en Droit, de la substitution d'un nouveau débiteur à l'ancien.

EXPROPRIATION (du lat. *ex*, hors, et de *propre*), enlèvement par voie légale d'une propriété à celui qui la possède. L'*expropriation forcée* a lieu quand il s'agit de parvenir à la vente de la propriété d'un débiteur qui n'a point rempli ses engagements : le Code Napoléon (art. 2204-2218) énumère les circonstances dans lesquelles cette expropriation peut avoir lieu; quant aux formes, le *commandement* de payer et la *saisie* en sont les préliminaires obligés; elles se compliquent en outre, quand il s'agit d'un bien foncier, de formalités longues et coûteuses (C. de proc., art. 673-748).

Expropriation pour cause d'utilité publique, droit accordé à l'État d'opérer la dépossession d'un propriétaire moyennant une juste et préalable indemnité ; elle s'opère par autorité de justice, sur une loi qui déclare l'utilité publique et autorise l'exécution des travaux; elle exige en outre un acte du préfet qui désigne les localités sur lesquelles les travaux doivent avoir lieu, un arrêté ultérieur par lequel le préfet détermine les propriétés particulières auxquelles l'expropriation est applicable. Une enquête est ouverte, puis une commission présidée par le sous-préfet de l'arrondissement, composée de 4 membres du conseil de département ou d'arrondissement, du maire de la commune et d'un ingénieur, juge les observations des propriétaires, et donne son avis. Un jury spécial de propriétaires, composé de 16 membres tirés au sort, sur une liste dressée par le conseil général et présidé par un juge du tribunal de 1ʳᵉ instance, fixe les indemnités. Les règles de cette expropriation ressortent des lois du 7 juillet 1833 et du 3 mai 1841, ainsi que du décret du 25 mars 1852. — Consulter : Ch. Delalleau, *Traité de l'expropriation*, et Desprez-Rouveau, *Guide des expropriés*.

EXPULSION (du lat. *expulsio*). L'*expulsion* peut être exercée par l'acheteur ou le successeur du propriétaire d'un bien loué, s'il n'y a pas de bail. Le locataire d'un appartement ou d'une maison peut être expulsé s'il ne garnit pas les lieux de meubles suffisants ou ne donne pas des sûretés au propriétaire (C. Nap., art. 1752). Le locataire qui a reçu un congé régulier peut, s'il se refuse à vider les lieux, être

condamné à déguerpir, sinon à être expulsé. *Voy.* Bail, Congé, Déguerpissement, etc.

EXSUDATION (du lat. *exsudatio*). *Voy.* Extravasation.

EXTASE (du gr. ἔκστασις). En Philosophie, l'*extase* est, d'après les Mystiques, le ravissement de l'âme qui, absorbée par la contemplation de Dieu, semble ne plus tenir au corps. L'extase mystique a été de tout temps en grand honneur chez les Hindous. Elle jouait un rôle important chez les Néoplatoniciens : pour y parvenir, l'âme doit, selon eux, d'abord se purifier en se détachant des objets extérieurs et en s'affranchissant des passions du corps, puis s'élever du monde sensible au monde intelligible, enfin dépasser la sphère même de l'intelligence, afin d'arriver à une simplification parfaite où elle perd la conscience d'elle-même ; alors a lieu l'union de l'âme avec Dieu, qui est un abandon de soi, une parfaite quiétude, un désir de se confondre avec ce que l'on contemple, mystère ineffable, semblable à la contemplation de la Divinité cachée dans le sanctuaire d'Éleusis (Plotin, *Ennéade*, VI, IX, 11). — Le Christianisme admet une *extase surnaturelle* : St Paul déclare avoir été ravi jusqu'au 3e ciel ; St Bonaventure (*Itinerarium mentis in Deum*), Gerson (*Theologia mystica*), St François de Sales, parlent avec enthousiasme de l'état d'extase ; Ste Catherine de Sienne, Ste Thérèse, Marie Alacoque, ont eu de fréquentes extases. Malheureusement, il est facile de confondre l'extase et les visions qui l'accompagnent avec de dangereuses hallucinations ; on peut aussi, en tendant à cet état de perfection, tomber dans le quiétisme : aussi les théologiens les plus sages, Bossuet à leur tête (dans son traité *Mystici in tuto*), ont-ils eu soin de préserver les fidèles de l'abus qu'on en peut faire.

En Physiologie, on nomme *extase* un état mental dans lequel l'exaltation de certaines idées absorbe tellement l'attention, que l'intelligence se concentre tout entière sur ces idées et devient étrangère à tout le reste : les sensations sont suspendues, les mouvements volontaires arrêtés, et souvent même l'action vitale ralentie. C'est une variété de la monomanie et un symptôme du délire mélancolique. L'*extase* diffère de la *catalepsie*, avec laquelle on l'a souvent confondue, en ce que dans celle-ci il y a suspension complète des facultés intellectuelles (*Voy.* Catalepsie). Le Dr Bertrand, dans son traité *de l'Extase*, rapporte à cet état nerveux les phénomènes merveilleux du somnambulisme magnétique.

EXTENSEURS (muscles), muscles qui servent à étendre une partie quelconque : ils ont pour antagonistes les *muscles fléchisseurs*. *Voy.* Muscles.

EXTENSION (du lat. *extensio*), état d'un corps qu'on allonge. — En Chirurgie, on nomme ainsi l'opération par laquelle on tire en sens opposé un membre luxé ou fracturé, afin de ramener les surfaces articulaires à leur situation naturelle ou de rapprocher les fragments de la fracture. On donne particulièrement le nom d'*extension* à la traction qu'on opère dans ce cas sur la partie inférieure du membre, par opposition à la *contre-extension* qui s'exerce sur la partie supérieure. *Voy.* Réduction.

Les Vétérinaires appellent *extension*, une maladie assez commune chez le Cheval, qui survient au tendon fléchisseur du pied, et qui résulte de l'effort de l'os de la couronne sur le tendon ou sur les ligaments de cette partie.

extension. En Logique, on appelle *extension* d'un terme général, la propriété qu'a ce terme d'embrasser un nombre plus ou moins grand d'individus : l'*extension* du terme *homme* est l'ensemble de tous les êtres de l'espèce humaine. On oppose *extension* à *compréhension*. *Voy.* Générale (idée).

EXTÉRIORITÉ (du latin *exterior*). On dit que deux corps sont *extérieurs* l'un à l'autre, lorsqu'ils occupent deux parties différentes de l'espace. — On donne aussi le nom d'*extérieurs* aux *objets* perçus par nos sens, parce qu'ils nous apparaissent hors de nous, et ces *perceptions* sont dites *externes* à cause de leurs objets. *Voy.* Perception.

EXTERNAT (d'*externe*), tout établissement d'enseignement public ou privé qui n'admet que des élèves *externes*. L'*externat* paraît avoir été le seul régime connu des anciens. Les Facultés, certaines écoles spéciales, comme l'École des mines, l'École centrale, l'École des chartes, certains lycées, la plupart des écoles primaires, etc., n'admettent que des externes.

Dans les Hôpitaux, on appelle *externat* l'espèce de stage que font auprès du lit des malades les élèves en médecine, avant d'être admis à l'*internat*.

EXTERNE (du lat. *externus*). En Anatomie, on donne cette épithète aux régions d'un organe qui sont dirigées vers l'extérieur ; ainsi on dit : la *face externe* du bras, le *bord externe* du scapulum, l'*extrémité externe* de la clavicule. — En Pathologie, on nomme *maladies externes* les maladies qui occupent la surface du corps, ou qui exigent des moyens externes ou des opérations chirurgicales.

En Géométrie, on nomme *angle externe* l'angle formé par chacun des côtés d'un polygone et le prolongement du côté adjacent.

EXTERRITORIALITÉ (du préf. *ex*, hors, et de *territorial*), se dit en Droit international, du droit qu'ont les agents diplomatiques de vivre, dans le pays où ils sont accrédités, sous le régime des lois de la nation qu'ils représentent.

EXTINCTEUR. *Voy.* Incendie.

EXTIRPATEUR (d'*extirper*), nom donné à divers instruments d'agriculture au moyen desquels on extirpe de la superficie d'un champ les herbes et les racines qui l'infestent. Le plus simple est la *herse*. L'*extirpateur anglais* est un grand râteau à dents de fer porté par un châssis à trois roues. On le fait traîner par un ou deux chevaux, suivant la nature des terres, et un seul homme le manœuvre sans difficulté. La *charrue à bêche rotatoire*, de Comstock, peut aussi s'employer comme extirpateur. *Voy.* Charrue et Cultivateur.

EXTIRPATION (du lat. *exstirpatio*), opération de Chirurgie par laquelle on retranche une partie malade, dont on enlève jusqu'aux dernières racines. On pratique spécialement l'extirpation des cancers, des polypes, des loupes, des tumeurs enkystées, des glandes, des cors, etc.

EXTORSION (du lat. *extorsio*), crime qui consiste à arracher par force ou par contrainte la signature ou la remise d'un écrit, d'un acte ou d'un titre, d'une pièce quelconque, contenant obligation, disposition ou décharge. Ce crime est puni des travaux forcés à temps (C. pén., art. 400).

EXTRACOURANT, nom donné, en Physique, à une sorte de courant électrique temporaire, qui se développe par induction dans un circuit voltaïque offrant des circonvolutions, au moment où le circuit s'ouvre ou se ferme. C'est la cause de l'accroissement de l'étincelle de rupture que le courant voltaïque présente, lorsque le conducteur interpolaire est enroulé en spires serrées, au lieu d'être tendu en ligne droite ; l'extracourant produit aussi des commotions très-fortes. — Ce phénomène, découvert en 1832 par Henry, en Amérique, et Masson en France, a été depuis étudié par Faraday, Abria, de la Rive.

EXTRACTIF (principe). *Voy.* Extrait.

EXTRACTION (du lat. *extractio*). En Chirurgie, c'est l'opération par laquelle on retire de quelque partie de l'organisme un corps étranger qui s'y est introduit ou formé contre nature, ou un organe dégénéré dont la présence est incommode ou nuisible : c'est ainsi que l'on fait l'extraction d'une balle, d'un calcul vésical, d'une dent gâtée, etc.

En Chimie et en Pharmacie, on entend par *extraction* la séparation d'une substance quelconque du corps dont elle fait partie. Cette séparation peut s'opérer de toutes sortes de manières, suivant le composé ou la substance à extraire.

extraction, en Mathématiques. *Voy.* Racine.

EXTRADITION (du lat. *ex*, hors, et *traditio*, remise). Dans le Droit international, on appelle ainsi l'action de remettre à la puissance à laquelle il appartient l'individu accusé d'un crime et réfugié à l'étranger. — Dans l'antiquité, l'extradition était fort rare : le caractère religieux qu'avait alors l'hospitalité et le droit d'asile s'y opposaient. On regardait d'ailleurs l'exil auquel se condamnait le coupable comme une peine suffisante. Mais, dans les temps modernes, lorsque les relations de peuple à peuple se furent multipliées, il s'établit entre les nations une solidarité morale qui donna naissance aux *traités d'extradition*. Lorsqu'un gouvernement demande l'extradition, il doit le faire par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, et joindre les pièces à l'appui, afin que le gouvernement auquel est faite la demande puisse juger si on peut y satisfaire.

EXTRADOS (du lat. *extra*, en dehors, et de *dos*), la surface extérieure et convexe d'une voûte, par opposition à la surface opposée, dite *intrados*.

EXTRAIT (du lat. *extractus*), nom donné, en Chimie et en Pharmacie, à tout produit qu'on obtient en dissolvant d'abord, naturellement ou par un liquide approprié, eau, alcool, vin, etc., les principes solubles d'une substance animale ou végétale, puis en les ramenant, par l'évaporation du véhicule, à la consistance d'une pâte ductile, ou à l'état solide : on appelait autrefois *extractif* le principe immédiat qu'on supposait exister dans ces substances et posséder la propriété de s'épaissir pendant l'évaporation de sa dissolution. — On fait un grand usage des extraits en médecine : la plupart appartiennent au règne végétal *E. de ciguë, d'aconit, de belladone*, etc. ; plusieurs au règne minéral (*E. de Saturne* ou sous-acétate de plomb ; un petit nombre au règne animal (*E. de fiel de bœuf, de cantharides*), etc. *Voy.* Rob.

Extrait de viande. Voy. Viande.

En Jurisprudence, on nomme *extraits* les copies, les expéditions des actes, soit en abrégé, soit même en entier; ainsi on dit : *E. de naissance, E. mortuaire, E. de baptême, E. de jugement*, etc.

En termes de Commerce, l'*extrait* est un projet de compte qu'un négociant envoie à son correspondant, ou un commissionnaire à son commettant, pour qu'il soit vérifié. — Dans l'ancienne Loterie, l'*extrait* était un numéro unique sur lequel on plaçait une mise. *Voy.* Loterie.

EXTRAJUDICIAIRE (du lat. *extra*, au dehors, et de *judiciarius*), tout ce qui est fait hors la présence de justice. On nomme *actes extrajudiciaires* ceux qui ne font point partie de la procédure et de l'instruction, et qui, étant faits en dehors de l'instance, doivent pas passer sous les yeux du juge. Ces actes peuvent interrompre la prescription, ainsi le commandement et la saisie (C. Nap., art. 2244). — *Voy.* aussi Code de l'enregistrement, art. 68, § I, 30.

EXTRAVASATION, extravasion (du lat. *extra*, hors de, et *vas*, vaisseau), se dit, en Physiologie et en Médecine, de l'épanchement d'un liquide organisé, le sang, p. ex., qui sort des vaisseaux destinés à le contenir et se répand dans les tissus environnants. Il ne faut pas confondre l'*extravasation* avec l'*exsudation*, ou suintement d'une humeur à travers les parois de son réservoir naturel : la résine et la gomme découlent des plantes par exsudation.

EXTRÊME-ONCTION, sacrement établi pour le soulagement spirituel et corporel des mourants, est ainsi nommé parce qu'il est la dernière des onctions qu'on fait sur les fidèles. Il a pour effet d'achever de nous purifier de nos péchés, d'augmenter notre patience pour supporter les douleurs de la maladie et de diminuer l'horreur de la mort. Pour administrer ce sacrement, on se sert d'huile d'olive pure et bénite, dite *huile sainte* et *saint-chrême*. Le prêtre applique l'onction sainte en forme de croix et avec le pouce sur les organes des sens et sur les reins ou la poitrine, en prononçant des paroles et des prières appropriées. Ce sacrement peut être réitéré. — Le sacrement de l'extrême-onction a été institué par Jésus-Christ, comme l'atteste l'épître de St Jacques (§ V, ỳ 14, 15). Origène, St Jean Chrysostôme et le pape Innocent Ier en recommandent la pratique; le concile de Trente l'ordonne formellement.

EXTREMIS (mariage in). *Voy.* Mariage.

EXTRORSE (du lat. *extrorsum*), se dit, en Botanique, des parties de la fleur, étamines, anthères, etc., qui se dirigent de dedans en dehors.

EXUTOIRE (du lat. *exuere*, dépouiller), ulcère établi et entretenu artificiellement, pour déterminer une suppuration permanente et dérivative : tels sont les cautères, les vésicatoires, les sétons, etc.

EX-VOTO (c.-à-d. d'*après un vœu*), mots latins qui désignent les offrandes promises par un vœu et les figures qui représentent ce vœu. De tout temps, on a consacré des *ex-voto* pour s'acquitter d'un vœu fait dans un grand danger, pour demander une faveur au ciel ou le remercier d'une grâce déjà obtenue. Chez les anciens les temples des dieux en étaient remplis. Aujourd'hui, c'est surtout à la Vierge et aux saints que l'on consacre des *ex-voto*; et ce sont les églises et les chapelles voisines de la mer qui en reçoivent le plus grand nombre. On cite en ce genre celle de Ste-Anne d'Auray, sur la côte de Bretagne; celles de la Vierge des Grâces, de N.-D. de Bon-Secours, de la Délivrande, en Normandie ; de Fourvières, à Lyon, et de la Ste-Baume, en Provence. On cite encore N.-D. de Lorette, la Madona di san Luca et la Madona dell'Arco, en Italie ; N.-D. de Montserrat, en Espagne, etc.

F

F, consonne et 6e lettre de notre alphabet, a le même son que le φ des Grecs (que nous représentons par *ph*), et se confond dans beaucoup de langues avec le V ; sa forme nous vient de celle du *digamma* (*Voy.* ce mot). — Numériquement, F s'employait quelquefois chez les Romains pour exprimer 40, et avec un trait au-dessus F̄, 40,000; chez les Grecs, φ' valait 500, et ,φ 500,000. — F est la 6e des lettres dominicales et des lettres nundinales. — Sur les monnaies, c'était autrefois la marque de la fabrique d'Angers. — Dans les abréviations, chez les modernes, F. se met pour *Félix, Ferdinand*, Fr. pour *François, Frédéric*. — Dans la notation musicale, F ou F-ut-fa indique le ton de *fa*. — En Droit romain *ff.* pour *fragmenta* est l'abréviation de *Digeste* (*Voy.* ce mot). — Dans les formules chimiques et minéralogiques, Fe signifie *fer*, Fl, *fluor*.

FA, 4e note de la gamme naturelle : elle y joue le rôle de sous-dominante. Sur la plupart des instruments, la gamme de *fa* majeur a quelque chose de noble et de grave ; celle de *fa* mineur a une expression douloureuse et sévère ; *fa dièse* majeur est brillant; *fa dièse* mineur, pathétique. — On emploie la *clef de fa* pour écrire la musique de la basse : on la plaçait autrefois sur la 3e et la 4e ligne de la portée; aujourd'hui, on ne l'emploie plus guère que sur la 4e.

FABA, nom latin botanique du genre fève.

FABAGELLE (du lat. *faba*, fève, *Zygophyllum*, genre type de la famille des Zygophyllées, renferme des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, bistipulées, bifoliées, de consistance membraneuse et à pétiole très-court. Les fleurs sont solitaires, axillaires, jaunes, blanches ou rougeâtres; le fruit est une capsule. Ces plantes se trouvent en Asie et

en Afrique. On cultive dans les jardins la *F. commune* (*Z. fabago*), à belles fleurs d'un rouge-orangé, et blanches à la base.

FABLE (du lat. *fabula*). Tantôt ce mot est synonyme de *mythologie* (*Voy.* ce mot); tantôt il exprime le récit d'une action feinte, destinée à l'amusement et à l'instruction, sous le voile de l'allégorie. Les Grecs lui donnaient le nom d'*apologue*, ou récit détourné. Aujourd'hui, le mot *apologue* désigne plus spécialement l'allégorie elle-même, simplement exposée et indépendamment de la forme littéraire; le mot *fable* désigne plutôt le poëme.— Pour l'histoire de la fable et les noms des principaux *fabulistes*, *Voy.* APOLOGUE.

On entend encore par *fable* le sujet d'un poëme épique, d'un drame, d'un roman, c.-à-d. la suite des faits qui en forment le fond.

FABLIAU (dimin. de *fable*), nom donné aux petits contes en vers composés par les trouvères du XIIe et du XIIIe siècle. On y trouve de l'esprit et de la naïveté, mais aussi beaucoup de cynisme. Les fabliaux ne se lisaient pas d'ordinaire : les jongleurs allaient de château en château pour les réciter ou les chanter. Guillaume de Poitiers, Lévis, Rutebeuf, Audefroi le Bâtard, J. de Boves, etc., ont composé les fabliaux les plus remarquables; ils ont servi de modèles aux nouvelles de Marguerite de Navarre, de Bonaventure Despériers, de Boccace et de La Fontaine. — Les meilleurs *Recueils* de fabliaux sont ceux de Barbazan (1756), revu par Méon (1808-1824); de Legrand d'Aussy (1781) et de Jubinal (1839). Voir, dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII), la *Notice sur les fabliaux* de J.-V. Leclerc.

FABRICATION (DROIT DE), impôt auquel sont soumis les fabricants de bière. Il est de 2 fr. 40 c. par hectolitre pour les bières fortes et de 0 fr. 60 c. pour les petites bières. *Voy.* BOISSONS.

FABRICIEN. *Voy.* FABRIQUE (d'Église).

FABRIQUE (du lat. *fabrica*). Le plus souvent *fabrique* est synonyme de *manufacture*. Cependant ce dernier mot implique l'idée de quelque chose de considérable, et surtout l'emploi de grandes mécaniques. *Voy.* MANUFACTURE.

Dessin, Marque de fabrique. V. DESSIN et MARQUE.

En Architecture, surtout en Italie et dans les ouvrages des anciens architectes français, le mot *fabrique* s'entend de tout édifice considérable et surtout d'une église. — En Peinture, c'est le nom donné à toute construction servant d'ornement dans le fond d'un tableau.

FABRIQUE, se dit encore : 1° du conseil d'administration d'une église paroissiale, chargé de la recette et de l'emploi du revenu affecté à l'entretien de l'église, aux dépenses du culte, aux constructions, réparations, achats d'ornements, etc.; 2° de ce revenu même. — Les fabriques ont été administrées successivement par les évêques, les archidiacres et les curés; auj. elles le sont par des notables pris parmi les paroissiens, et que l'on nomme *marguilliers* ou *fabriciens*. Ce dernier état de choses a été consacré par le décret du 30 déc. 1809. *Voy.* aussi l'ordonn. du 12 janv. 1825 et la décision ministér. du 17 janv. 1853. — Consulter sur cette matière : Carré, *Gouvernement des paroisses*; Mgr Affre, *Traité des fabriques*; Le Roy, *le Fabricien comptable* (1853).

FABRONIE (du physicien *Fabroni*), *Fabronia*, genre de la famille des Mousses, caractérisé par une urne à péristome simple avec 8 paires de dents se repliant intérieurement. Il se compose de petites espèces formant des touffes de verdure d'un beau velouté sur les rochers et sur les troncs d'arbres. La *F. des neiges* se trouve dans les Andes; la *F. naine* en Suisse et dans le nord de l'Italie.

FABULISTES. *Voy.* FABLE et APOLOGUE.

FAÇADE (de l'ital. *facciata*), face principale ou frontispice d'un édifice. Quand un édifice a plusieurs faces, on distingue les façades *antérieure*, *postérieure*, *latérale*, etc. Voir, sur la décoration et le système des façades, le *Cours d'architecture* de Blondel. — *Voy.* aussi les mots FRONTISPICE, PÉRISTYLE, PORTE, PORTAIL, etc.

Aux termes d'un décret du 26 mars 1852, la façade des maisons, à Paris, doit être grattée, repeinte ou rebadigeonnée au moins une fois dans l'intervalle de 10 ans.

FACE (du lat. *facies*), partie antérieure de la tête, au-dessous du crâne, qui forme le visage, chez l'Homme et les Mammifères. Chez l'Homme, la face a la forme d'un ovale plus ou moins allongé et une direction un peu oblique (*Voy.* ANGLE FACIAL) : elle se compose de deux portions, la mâchoire inférieure formée d'un seul os, le maxillaire inférieur, et la partie supérieure qui compte 13 os, sans les dents. La face est le siége des organes de la vue, de l'odorat, du goût, de la mastication, de la voix; elle exprime les désirs, les passions, le plaisir, la douleur, la joie, la tristesse : elle prend alors le nom de *physionomie*. *Voy.* ce mot.

Dans l'état de maladie, la face peut offrir des modifications importantes qui aident puissamment au diagnostic; dans ce sens, on emploie aussi le mot *facies*. — On nomme *face hippocratique* le caractère particulier que la face présente chez les sujets menacés d'une mort prochaine.

En Numismatique, la *face* est le côté d'une médaille ou d'une pièce de monnaie où se trouve la tête : on l'oppose à *revers* et à *pile*. *Voy.* ces mots.

En Géométrie, on donne le nom de *faces* aux polygones qui composent la surface d'un polyèdre; ainsi, les faces d'un cube sont les six carrés qui le limitent. — On appelle aussi *faces* ou *angles plans* d'un angle solide, les angles compris entre deux consécutives quelconques de ses arêtes.

FACETTE (dimin. de *face*). On appelle ainsi les plans d'un polyèdre lorsqu'ils sont très-petits. Les diamants, les pierres précieuses, les verres qui multiplient l'image des objets, sont taillés *à facettes*.

Les Anatomistes nomment *facette* une petite portion circonscrite de la superficie d'un os.

FACIAL, ce qui appartient ou a rapport à la face. Tels sont l'*angle facial* (*Voy.* ANGLE); le *nerf facial*, qui sort du crâne par le trou auditif interne, passe dans l'aqueduc de Fallope et pénètre, par le trou stylo-mastoïdien, dans la glande parotide; l'*artère faciale*, qui naît de la carotide externe, au-dessous du muscle digastrique, et monte à la commissure des lèvres et aux ailes du nez; la *veine faciale*, qui part du muscle frontal, se porte au grand angle de l'œil, puis descend sur la face pour aller se jeter dans la jugulaire interne.

FACIES, terme de médecine. *Voy.* FACE.

FAÇON (du lat. *factio*). Dans les Arts et dans l'Industrie, ce mot se dit : 1° du travail de l'artiste ou de l'artisan, par opposition à la matière à laquelle s'applique ce travail, et aussi de la manière dont le travail est fait; c'est en ce sens qu'on dit : la façon d'une robe, d'un habit; un ouvrage en façon de marqueterie; de la dentelle façon d'Angleterre, etc.; 2° des divers ornements et figures qu'on met à un ouvrage pour l'enrichir : c'est ainsi qu'on oppose les étoffes *façonnées*, c.-à-d. à dessin, aux étoffes *unies*.

En Agriculture, le mot *façon* désigne les divers labours ou apprêts qu'on donne à la terre. Le blé exige ordinairement trois façons; la vigne en reçoit trois et même quatre, etc.

FAC-SIMILE, littéralement *fais semblable*, mot latin qui s'emploie pour exprimer la reproduction exacte, fidèle, par la gravure ou le décalque, de toute écriture manuscrite. — Pour faire un *fac-simile*, on fixe une feuille de papier à calquer sur le manuscrit, et, à l'aide de l'encre lithographique, on suit tous les traits de l'écriture; on transporte ensuite cette copie sur la planche à graver ou la pierre lithographique. Lorsque l'écriture n'est pas ancienne et qu'on ne craint point d'altérer le manuscrit, il suffit d'humecter légèrement le papier avec un mélange de lait

et d'eau de savon, et de le soumettre à la presse : on peut ainsi obtenir un certain nombre d'exemplaires.— Les *fac-simile* sont précieux pour multiplier les autographes, les signatures, pour prendre l'empreinte exacte des inscriptions, etc. Ils sont aussi d'un usage fréquent dans les écritures du commerce et des administrations. *Voy.* AUTOGRAPHIE et ISOGRAPHIE.

FACTAGE. *Voy.* FACTEUR.

FACTEUR (du lat. *factor*). En Mathématiques, on appelle *facteurs*, le multiplicande et le multiplicateur d'une *multiplication* (*Voy.* ce mot); plus généralement : étant donnés plusieurs nombres, si l'on multiplie le premier par le second, le résultat obtenu par le 3ᵉ, et ainsi de suite jusqu'au dernier, le résultat définitif s'appellera le *produit* de ces nombres, et ces nombres eux-mêmes seront les *facteurs* du produit. — Par extension, tous les diviseurs d'un nombre s'appellent ses facteurs. — Pour décomposer un nombre en ses *facteurs premiers*, on le divise successivement par tous les nombres premiers plus petits que lui, en ayant soin de ne passer au facteur premier suivant, que lorsque la division par celui que l'on considère ne réussit plus. On s'arrête lorsque l'on est arrivé à un quotient premier lui-même. Le nombre proposé est alors égal au produit de tous les facteurs pour lesquels la division a réussi, et du dernier quotient.

FACTEUR. Dans l'industrie on nomme ainsi :

1° Ceux qui fabriquent des instruments de musique, tels que pianos, orgues, harpes, flûtes, cors, trompettes et autres instruments de cuivre : on étend aussi quelquefois ce nom aux *luthiers* (*Voy.* ce mot), qui fabriquent les violons, basses, guitares, etc. Autrefois, les facteurs formaient un corps de métier qui avait ses statuts. On cite, de nos jours, Silbermann, Clicquot, Merklin, pour les orgues; Erard, Pape et Pleyel, pour les pianos; Nadermann, pour la harpe ; Sax, pour les instruments de cuivre, etc. ;

2° Un agent chargé de représenter à l'étranger un négociant ou une compagnie de commerce et de traiter toutes les affaires en leur nom : on nomme *factorerie* le bureau où réside le facteur, et *factorage*, les droits qui lui sont dus;

3° Tout employé chargé du *factage* dans une entreprise de transport pour les paquets ou marchandises, et, dans l'Administration des Postes, les agents chargés de distribuer les lettres et journaux, et de lever, à des heures fixes, les lettres déposées dans les boîtes de quartier;

4° Dans les halles et marchés des grandes villes, les préposés nommés par l'autorité municipale pour vendre les denrées à l'enchère et en gros.

FACTION (du lat. *factio*). Les Romains appelaient *factions* les quadrilles ou troupes de concurrents qui couraient sur des chars dans les jeux du cirque. Chaque faction avait ses partisans, et l'intérêt trop vif que les spectateurs prenaient pour elles occasionnait souvent des rixes sanglantes. Les troubles suscités par la rivalité des *verts* et des *bleus*, sous Justinien, firent supprimer les factions du cirque. — Dans la suite, on conserva le nom de *faction* pour désigner un *parti* politique : ce mot se prend presque toujours en mauvaise part et se dit d'un parti remuant et séditieux.

Dans l'Art militaire, on nomme *faction* la garde que fait en un poste une *sentinelle* ou une *vedette* (*Voy.* ces mots). Le temps d'une faction est ordinairement de deux heures. Les caporaux et sous-officiers sont exempts de faction ; mais ils sont chargés de *poser* et de *relever* les factionnaires et de leur donner la consigne. — Chez les Romains, les factions se nommaient *veilles* (*vigiliæ*); au moyen âge, elles n'étaient pas connues, et étaient remplacées par le *guet* et l'*escoute*. La *faction* propr. dite date en France de Louis XIV.

FACTORAGE, FACTORERIE. *Voy.* FACTEUR.

FACTORIEL, se dit, en Algèbre, des produits dont les facteurs sont en progression arithmétique, comme dans l'expression $a(a+r)(a+2r)(a+3r)\ldots(a+mr)$. C'est le mathématicien Vandermonde qui a le premier considéré ces produits en 1772. Kramp les a appliqués à toutes les fonctions circulaires et s'en est servi pour la détermination des intégrales des ordres supérieurs. Enfin, Wronski, dans sa *Philosophie des mathématiques*, en a fait ressortir des propriétés nouvelles.

FACTOTUM (du lat. *fac*, fais, et *totum*, tout), intendant ou homme d'affaires qui a la confiance d'un maître de maison : il est à la fois maître d'hôtel, valet de chambre et confident.

FACTUM, c.-à-d. *fait*, mot latin employé d'abord dans le style judiciaire, lorsque les procédures se rédigeaient en latin, pour indiquer le *point de fait*, les circonstances d'une affaire. On donna ensuite ce nom aux *mémoires* que les parties font imprimer pour éclairer leurs juges sur les faits. — Par extension, ce mot s'est dit et se dit encore de tout écrit qu'une personne publie pour attaquer ou se défendre. On cite en ce genre les *factums* de Furetière lors de son exclusion de l'Académie, ceux de Saurin dans l'affaire des couplets de J.-B. Rousseau, les fameux *factums* de Beaumarchais, etc. — Le *factum* diffère du *pamphlet*, qui est toujours agressif, et du *libelle*, qui a toujours un caractère diffamatoire.

FACTURE (de *facteur*), compte, état ou mémoire qu'un marchand donne de la marchandise qu'il a livrée ou expédiée. La facture doit contenir : la date de la livraison, le nom de la personne qui a reçu ou acheté la marchandise, le numéro et la marque des ballots ; les espèces, quantités et qualités des marchandises livrées ; le prix de la marchandise, le montant des droits et frais à acquitter ; le nom du voiturier qui doit transporter les marchandises. — La facture est un moyen de preuve entre commerçants (C. de comm., art. 109).

En Littérature, *facture* se dit de la manière dont une pièce de prose ou de vers est composée, et qui révèle le génie propre à l'auteur. — En Musique, c'est la manière plus ou moins savante dont un morceau est écrit, la disposition du chant et de l'harmonie. On entend par ce mot la partie harmonique de la musique plutôt que la partie mélodique.

FACULE (du lat. *facula*), tache lumineuse sur le disque du soleil. *Voy.* SOLEIL.

FACULTATIVE (OBLIGATION). *Voy.* OBLIGATION.

FACULTÉ (du lat. *facultas*). En Psychologie, on appelle *facultés de l'âme* les divers pouvoirs que l'âme a de produire des opérations ou d'éprouver des modifications qu'on nomme *phénomènes de conscience* (*Voy.* ce mot). On en reconnaît ordinairement trois classes principales, qu'on distingue par la diversité de leurs caractères : 1° faits *affectifs* ou *sensibles* (plaisirs et peines, penchants, désirs, passions), qui sont *passifs* et *subjectifs*, en ce sens que leur production ne dépend pas de l'âme qui en est le *sujet*, et qu'ils constituent des modifications purement internes dont l'âme ne se distingue pas au moment où elle les éprouve; 2° faits *intellectuels* (idées, jugements, raisonnements), qui sont *objectifs*, c.-à-d. impliquent la distinction de l'*objet* qui est pensé ou connu et du *sujet* qui pense ou connaît; 3° faits *actifs* (actes par lesquels l'âme se modifie elle-même ou excite des mouvements dans les organes), qui sont *subjectifs* et *spontanés*, en ce sens qu'ils constituent des déterminations purement internes qui ne représentent rien, et que leur production, leur intensité, leur durée et leur direction dépendent complétement de l'âme qui en est la *cause*. Autant on reconnaît dans l'âme de classes de phénomènes, autant on admet de facultés différentes, *sensibilité*, *intelligence*, *activité* (*Voy.* ces mots).—Consulter : Reid, *Essai sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme;* Ad. Garnier, *Traité des facultés de l'âme* (1852), où l'auteur expose et discute toutes les théories de ses prédécesseurs.

FACULTÉS. Dans les Universités, on appelle ainsi le corps des docteurs qui professent les sciences ou les lettres et qui confèrent les grades : ce nom vient de ce qu'au moyen âge, ces professeurs avaient seuls la

faculté de faire des cours publics. En France, l'enseignement donné par les facultés constitue l'*enseignement supérieur*, par opposition à l'enseignement des lycées et colléges (*E. secondaire*) et à celui des simples écoles (*E. primaire*). Tandis que ces deux derniers sont aujourd'hui complétement libres, l'enseignement supérieur est resté officiel et aucun cours public sur les matières de cet enseignement ne peut être ouvert sans autorisation préalable. Cependant, depuis quelque temps, l'opinion publique semble réclamer la liberté de l'enseignement supérieur, et une commission a été nommée en 1870 pour étudier les réformes qu'il convient d'apporter au régime des facultés.

On distinguait autrefois *quatre* sortes de Facultés: celles de *Théologie*, de *Droit*, de *Médecine* et des *Arts:* cette dernière en forme auj. *deux*, les *Sciences* et les *Lettres*. En 1870, on comptait en France 8 *Facultés de Théologie* : 6 catholiques, à Aix, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Paris et Rouen ; 2 protestantes: à Strasbourg et Montauban ; — 11 *F. de Droit* : à Aix, Caen, Dijon, Douai, Grenoble, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse ; — 3 *F. de Médecine* : à Paris, Montpellier et Strasbourg ; — 16 *F. des Sciences* : à Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse ; — 16 *F. des Lettres* : à Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse. — Un décret du 31 juillet 1868 a créé auprès des Facultés des *laboratoires d'enseignement* et *de recherches* et, à Paris, une *École pratique des hautes études*, afin de placer à côté de l'enseignement théorique les exercices qui peuvent le fortifier et l'étendre. Cette école est divisée en 4 sections : mathématiques, physique et chimie, physiologie et histoire naturelle, sciences historiques et philologiques.

FAGARIER, *Fagara*, genre de la famille des Xanthoxylées que l'on a fait rentrer dans le genre type *Xanthoxylum*. *Voy.* ce mot.

FAGONIE (du médecin *Fagon*), *Fagonia*, genre de la famille des Zygophyllées, renferme des herbes vivaces, à feuilles opposées, à fleurs solitaires, pourpres ou violettes, quelquefois jaunâtres. La *F. de Crète* et la *F. d'Arabie* en sont les principales espèces.

FAGOPYRUM, nom latin scientifique du *Sarrasin*.

FAGOT (de l'ital. *fagotto*; du lat. *fasciculus*), assemblage de menus morceaux de bois, unis ensemble par un lien de bois vert et flexible nommé *hart*. Au centre, l'on enferme des broutilles qu'on nomme l'*âme du fagot*. Les dimensions et le poids varient suivant les lieux : à Paris, on distingue les *fagots* propr. dits, formés de menues branches, et pesant env. 5 kilogr. ; les *falourdes*, formées de rondins, et pesant de 10 à 20 kilogr., et les *cotrets*, formés de brins de bois fendus et ne pesant que 3 à 4 kilogr. Ceux qui ne sont formés que de bois menu et de broussailles, se nomment *bourrées*. *Voy.* FASCINE.

FAGOTIN (dimin. de *fagot*), s'est dit plaisamment : 1° des singes *fagotés*, c.-à-d. habillés, que montrent les bateleurs ; 2° de certains bouffons du théâtre de la Foire.

FAGOTTO, nom italien du *basson*. *Voy.* BASSON.

FAGUS, nom latin du genre HÊTRE.

FAHLUNITE (de *Fahlun*, v. de Suède), nom commun de deux espèces de minéraux : la *Triclasite* ou *F. tendre* et la *Cordiérite* ou *F. dure*. *Voy.* ces mots.

FAÏENCE, poterie préparée avec une argile plus ou moins calcaire, recouverte d'un *émail opaque*, ordinairement stannifère et coloré par des oxydes métalliques. Son nom vient de la fabrique de *Faenza*, en Italie, dont les Français, ayant connu d'abord les produits, appliquèrent ensuite le nom à toutes les terres cuites et émaillées qu'ils rencontrèrent. L'invention paraît originaire de Majorque, où des potiers maures fabriquèrent au XIVe siècle des plats et des vases remarquables par le style des dessins et l'éclat des reflets irisés et métalliques : leur art se répandit d'abord en Espagne (Malaga, Valence, etc.), où l'on revêtit de briques les murs intérieurs des maisons ; puis en Italie, où le lustre des *majoliques hispano-moresques* eut tant de vogue qu'on en incrusta jusque dans les façades des églises et des campaniles. Au XVe siècle, Lucca della Robbia qui, d'après Vasari, inventa l'émail stannifère blanc, fit, pour les monuments de Florence, des bas-reliefs coloriés, des médaillons, des retables d'autels, etc. (art repris aujourd'hui par M. Devers, auteur des 4 hauts-reliefs de St Eustache, à Paris). La *majolique italienne* remplaça l'orfévrerie pour l'ornementation des dressoirs et emprunta ses motifs de décoration au style de la Renaissance. Les procédés en ont été décrits par Cyprian Piccolpasso, dans *l'Art du potier* (1458), que M. Claudius Popelin a traduit en vieux français, et par G. Passeri, qui forma un musée chez le grand-duc de Toscane au XVIIIe siècle. De nos jours, la majolique italienne est imitée dans la fabrique de M. Minton, à Londres, et dans celle du marquis Ginori, à Doccia, près de Florence. — En France la faïence, importée par des ouvriers italiens, s'y transforma rapidement et devint une industrie nationale. Après que, sous François Ier, Girolamo della Robbia eut orné de plaques émaillées le château de Madrid, près de Paris, Bernard de Palissy, inventeur des *rustiques figulines*, composa des grottes pour le château d'Écouen, le jardin des Tuileries, etc., mais se signala surtout par les émaux colorés de ses grands médaillons, de ses bassins à reptiles, à coquilles et à plantes naturelles (imités auj. par MM. Avisseau et Pull). Comme objets de luxe, on cite aussi les terres émaillées de Limoges et les faïences d'Oiron (soi-disant service de Henri II) remarquables par des incrustations de terre colorée. La faïence usuelle fut fabriquée à Nevers, Moustiers, Rouen, Marseille, etc. Remplacée peu à peu dans la pratique journalière du ménage par la porcelaine blanche, qui est plus hygiénique, elle a, grâce à l'éclat de ses émaux colorés, repris faveur aujourd'hui pour les vases, les plats et les plaques qui servent à la décoration ; on l'emploie aussi avec succès à l'ornementation extérieure des maisons. On a essayé aussi d'égaler les lustres de la faïence de Perse, dont les dessins représentent des fleurs et des scènes de chasse. Ceux qui ont le plus réussi en ce genre sont MM. Deck, Collinot, Rudhardt, Barbizet, Jean, Solon, etc. Le musée de Cluny, à Paris, possède en ce genre une collection historique remarquable ; mais les plus beaux modèles se trouvent au musée du Louvre. — Consulter A. Demmin, *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines*. *Voy.* aussi CÉRAMIQUE.

Peinture sur faïence. Pour la *faïence à feu de réverbère*, on applique avec un pinceau les couleurs minérales sur la *couverte*, comme pour la porcelaine, et on les fait fondre dans un fourneau à moufle. — Pour la *faïence de grand feu*, au contraire, on exécute le décor *sur l'émail cru*, c.-à-d. sur la surface poreuse qui ne supporte pas de retouche. En passant par une haute température, les couleurs pénètrent profondément et forment un glacis qui résiste au frottement. C'est une des qualités qui recommandent les anciennes faïences de Nevers, de Moustiers, de Rouen, et celles de Perse. Aujourd'hui, on cite sous ce rapport les sujets peints par M. Pinart, et les paysages de M. Bouquet.

Faïence anglaise, appelée aussi *terre de pipe* (parce que c'est avec la même argile qu'on fabrique les pipes), et improprement *porcelaine opaque*, *demi-porcelaine*, etc., poterie à pâte blanche, opaque, dense, sonore, assez dure ; recouverte d'un vernis cristallin, plombifère, quelquefois boracique. Elle fut inventée en Angleterre vers la fin du XVIIe siècle et perfectionnée par Wedgwood en 1763. La vaisselle de cette espèce est plus agréable à l'œil que la faïence commune, mais elle a l'inconvénient de prendre par le nettoyage une odeur infecte. — En Lorraine, province qui renferme plusieurs variétés d'argiles plastiques, on a fait au XVIIIe siècle des objets de luxe en terre de pipe, des biscuits modelés avec une pâte

très-blanche, souvent décorés de tons roses ou bleus, formant des groupes de petites dimensions. Dans les faïenceries du pays on exécute encore des vases, des candélabres, des jardinières et des cache-pots du règne de Louis XVI.

La corporation des *Faïenciers* reçut ses statuts de Henri IV en 1600, et en 1706 elle réunit à elle les émailleurs, verriers et patenôtriers.

FAILLE (du vieux fr. *faille*, manque, défaut; de *faillir*, nom donné, en Géologie, aux fissures qui traversent un grand nombre de couches terrestres, et sont d'ordinaire accompagnées d'un changement de niveau, par suite duquel les dépôts contemporains ne se correspondent plus de part et d'autre de la faille.

FAILLE du flam. *falie*), étoffe de soie noire à gros grains qui fut d'abord fabriquée en Flandre.

FAILLITE (de *faillir*, manquer, faire défaut), état d'un commerçant qui a cessé ses payements. Tout failli qui cesse ses payements est tenu d'en faire la déclaration dans les trois jours au greffe du tribunal de commerce de son arrondissement, en y ajoutant le dépôt de son *bilan* (*Voy.* ce mot). Le tribunal déclare la faillite et fixe l'époque à laquelle elle est réputée ouverte, c.-à-d. à laquelle ont cessé les payements. A partir de cette époque et aussi pendant les 10 jours qui l'ont précédée, sont annulés, même s'ils ont été faits avec des tiers ignorant cet état de choses, les actes les plus importants par lesquels un failli peut faire tort à ses créanciers (aliénations, payements de dettes non échues ou payements de dettes échues autrement qu'en espèces ou effets de commerces, hypothèques ou nantissements pour dettes antérieurement contractées); sont annulés également tous les actes qu'il a pu faire avec des tiers qui connaissaient la cessation des payements. Le jugement déclaratif de faillite produit de plus des effets importants: toutes les dettes du failli deviennent exigibles, aucune inscription hypothécaire ne peut être prise sur ses biens; enfin il est dessaisi de l'administration de son patrimoine qui passe dans les mains des syndics. Les scellés étant apposés, les syndics font l'inventaire, vendent les biens, rassemblent l'actif, vérifient les créances, puis convoquent les créanciers pour savoir s'il sera accordé un *concordat* au failli, ou si l on établira l'état d'*union* (*Voy.* ces mots). La faillite est terminée quand les créanciers se sont prononcés; mais certaines incapacités pèsent sur le failli et ne peuvent cesser que par sa *réhabilitation*: incapacité de faire partie de la garde nationale, d'être électeur, de se présenter à la Bourse, etc. Il peut de plus être mis en état de *banqueroute*. La faillite d'un non-commerçant s'appelle *déconfiture* (C. de comm., art. 437-583; Loi du 17 juill. 1856). — Consulter: Renouard, *Traité des faillites* (2e éd., 1857); Alauzet, *Commentaire de la loi des faillites* (1857); Laroque-Sayssinel, *Des faillites et des banqueroutes* (1860). *Voy.* aussi BANQUEROUTE, DÉCONFITURE, RÉHABILITATION, SYNDIC, etc.

FAIM (du lat. *fames*), besoin de manger. La *faim* diffère du simple *appétit* en ce qu'elle a toujours quelque chose de pénible. Elle se manifeste quelquefois par des bâillements et des borborygmes. La fatigue, la douleur et la faiblesse augmentent avec la durée de la faim et avec son intensité. Tous les organes sont moins actifs, la chaleur du corps plus faible; les fonctions et les sécrétions se ralentissent et sont moins abondantes On n'a pu expliquer encore le mécanisme physiologique de la faim. *Voy.* APPÉTIT, INANITION et FAMINE.

FAIM CANINE, maladie des chiens, qui consiste à dévorer avec avidité les aliments pour les rejeter ensuite par la bouche sans qu'ils aient été digérés. Chez l'homme, on donne à cette affection les noms de *cynorexie* et de *boulimie*. *Voy.* ces mots.

FAIM VALLE (on dérive *valle* du lat. *valens* ou *valida*, forte, ou du celtiq., *gwall* ou *wall*, mauvaise), maladie propre au cheval, qui l'attaque tout à coup pendant la marche et le jette dans des spasmes nerveux dont il ne peut sortir qu'après avoir mangé. Quelques-uns la confondent avec la *faim-calle* ou *caballe* (de *caballus*, cheval), sorte de faim dévorante qui survient parfois aux chevaux. — Dans les vieux auteurs, *faim-valle* se trouve employé dans le sens de *fringale*.

FAINE ou FOUENNE (du lat. *faginus*), fruit du Hêtre. *Voy.* HÊTRE.

FAISAN (du lat. *phasianus*; du *Phase*, fleuve de Colchide), *Phasianus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, type de la famille des Phasianidés, caractérisé par une queue longue, étagée, composée de 18 pennes disposées en deux plans et qui se recouvrent comme des toits. Le *F. commun* (*P. colchicus*) vit à l'état sauvage dans les plaines couvertes de joncs qui avoisinent la mer Caspienne. Introduit en Grèce, dès les temps les plus anciens, il s'est de là répandu dans toute l'Europe et l'Afrique. La taille des faisans varie de 0m,70 à 1m. Le mâle a les pattes d'un gris brun; le corps d'un marron pourpre éclatant, la tête d'un vert doré, la queue grise à raies noires transversales. La femelle, ou *poule faisane*, est plus petite et son plumage est moins brillant. Il existe plusieurs variétés de l'espèce commune: le *F. blanc*, le *F. panaché*, le *F. à pâles couleurs* ou *F. cendré*, enfin les métis, *F. bâtards* ou *coquarts*. Les faisans aiment les broussailles et les taillis qui avoisinent les chaumes. Vers le milieu des journées d'été, ils recherchent les collines; tous les soirs, ils vont percher sur les grands chênes. Leur naturel est farouche, leur cri dur et discordant. Leur nourriture consiste en graines de toutes sortes, bourgeons, gros insectes, et surtout en œufs de fourmis dont ils sont très-friands. Ils vivent de 6 à 7 ans. La femelle pond de 12 à 24 œufs, d'une couleur olive claire et d'un tiers moins gros que les œufs de poule. L'incubation dure 23 jours. La chair du faisan est très-estimée. Longtemps on a élevé cet oiseau dans des établissements spéciaux ou *faisanderies*; mais les dépenses qu'ils exigent et les difficultés de l'éducation y ont fait renoncer. — Outre le *F. commun*, nous possédons trois espèces originaires de la Chine: le *F. à collier*, le *F. argenté* et le *F. doré* (le *Phénix* de Pline l'ancien, selon Cuvier).

On a donné le nom de *Faisan* à des Mollusques du genre *Phasianelle* (*Voy.* ce mot). — On nomme *F. cornu*, le Tragopan; *F. huppé de Cayenne*, le Hoazin huppé; *F. des Antilles*, l'Agami; *F. couronné*, le Goura; *F. de mer*, le Canard pilet; *F. paon*, l'Éperonnier, etc.

FAISANDEAU, nom donné aux jeunes faisans.

FAISANDERIE. *Voy.* FAISAN.

FAISCEAU (du b.-lat. *fascellus*), assemblage de plusieurs choses liées ensemble — Chez les Romains, les *faisceaux* étaient le symbole de la puissance des magistrats. Ils étaient composés de baguettes d'orme et de coudrier, nommées *verges*, au milieu desquelles s'élevait une hache. Les faisceaux étaient portés par les licteurs, et précédaient le dictateur, les consuls, les censeurs, les préteurs, etc. Dans les triomphes, ils étaient ornés de lauriers. L'usage des faisceaux, introduit par les rois, se conserva jusque sous l'empire. — Dans l'Art militaire, le *faisceau d'armes* est un assemblage de fusils qui se soutiennent par l'engagement des baïonnettes les unes dans les autres. Dans les camps, les faisceaux sont rangés le long du front de bandière, à 10m en avant des tentes.

En Physique, on appelle *faisceau optique* un cône de rayons lumineux partant tous d'un même point, et divergeant dans l'espace; *faisceau magnétique*, la réunion de plusieurs aiguilles ou de plusieurs lames aimantées.

FAIT (du lat. *factum*). En termes de Jurisprudence, ce mot désigne les actes contestés qui font l'objet d'un procès Les jugements doivent contenir l'exposition sommaire des points de *fait*. Dans les procès criminels, c'est le *fait* qui est établi par le verdict du jury. — On appelle *faits admissibles et pertinents* ceux dont la preuve peut être admise, parce qu'ils appartien-

nent au fond de la cause; *faits articulés*, ceux que l'une des parties énonce, soit dans ses écritures, soit dans la plaidoirie; *faits et articles*, les faits sur lesquels, en matière civile, l'une des parties fait interroger sa partie adverse; *faits de charge*, la malversation commise par un officier public dans l'exercice de ses fonctions.

FAÎTAGE (de *faîte*), pièce de bois qui règne tout le long d'un toit, et qui sert à porter tous les bouts supérieurs des chevrons. — Autrefois, on appelait *droit de faîtage* le droit qu'on payait au seigneur pour avoir la faculté de bâtir une maison : il se payait au moment où l'on posait le *faîte* ou comble de l'édifice. — On nommait encore ainsi le droit qu'avaient, en certains lieux, les habitants, de prendre dans les bois du seigneur la pièce de faîtage.

FAÎTIÈRE (de *faîte*), dite aussi *Tuilée*, sorte de lucarne ouverte dans le toit pour éclairer l'espace qui est sous le comble. On donne aussi ce nom aux tuiles courbées ou à la table de plomb dont on recouvre le faîtage des combles.

FAKIR ou FAQUIR (de l'arabe *faqîr*, pauvre), moine mendiant de l'Inde. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FALAISE (du ht-allem. *felisa*, rocher), nom donné aux côtes escarpées, taillées en précipices sur les bords de la mer. Les falaises ont quelquefois une hauteur considérable : celles de la Normandie p. ex. s'élèvent de 100 à 150ᵐ de hauteur. Les roches qui les composent et qui sont formées de couches calcaires entremêlées de silex, se détruisent assez rapidement par l'action des eaux pluviales et le choc des flots; la partie calcaire se délite et se délaye facilement dans les flots; les parties siliceuses, roulées et arrondies par les vagues, forment ces masses de *galets* (*Voy.* ce mot) qui couvrent les plages et encombrent les ports de la Manche. Des phénomènes analogues se passent sur toutes les côtes. Les produits seuls de la destruction de la falaise varient avec la nature des matières qui la constituent.

FALARIQUE (du lat. *falarica*; de *fala*, tour de bois), arme incendiaire qui se lançait à l'aide de balistes, de catapultes ou d'armes portatives : c'était un pieu terminé par un paquet d'étoupe imprégnée d'huile et de bitume, et à laquelle on mettait le feu. On s'en servait pour incendier les camps ennemis et les places assiégées. Des Grecs et des Romains, l'usage s'en transmit aux Gaulois, aux Espagnols, aux Francs; il se perdit sous la 2ᵉ race.

FALBALA (de l'angl. *furbelow*, de *fur*, fourrure, et *below*, en bas, c.-à-d. fourrure qui borde le bas de la robe), bandes d'étoffes plissées que les femmes mettent pour ornement à des robes, des tabliers, etc. On met encore des falbalas aux rideaux. Aujourd'hui le *volant* a remplacé le falbala.

FALCIDIE. On appelait ainsi, en Droit romain, le quart de l'héritage qu'un héritier, chargé de legs excessifs, pouvait retenir sur les legs qu'il était tenu de payer par le testament. Son nom venait de ce qu'elle avait été établie en vertu de la loi *Falcidia*.

FALCIFORME (du lat. *falx*, faux, et *forma*, forme), se dit, en Botanique et en Zoologie, des organes qui ressemblent plus ou moins au fer d'une faux.

FALCINELLE, *Erolia*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers longirostres, caractérisé par l'absence de pouce et par un bec long, grêle, en forme de fer de *faux*, ne comprend qu'une seule espèce, le *F. coureur*, qui habite l'Europe et l'Afrique. — Le *F. de Vieillot* est une espèce du genre *Épimaque*.

FALCO, nom lat. scientifique du genre FAUCON.

FALCONELLE, *Falconella*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, et voisins des Pies-grièches. Leur bec est robuste, assez court et comprimé. Leur plumage est jaunâtre ou olivâtre, mêlé de blanc, de noir et de gris. La *F. frontale*, ou *Pie-grièche à casque*, a la tête surmontée d'une houppe bleue. Ces oiseaux habitent l'Australie.

FALCONIDÉS (du lat. *falco*, faucon), famille d'Oiseaux de proie, de l'ordre des Rapaces diurnes, caractérisés par un bec crochu, tranchant, garni à sa base d'une membrane épaisse et colorée appelée *cire*; des pieds robustes; des griffes puissantes et rétractiles appelées *serres*. Ces oiseaux ont le vol élevé et rapide; leur vue perçante leur permet d'apercevoir leur proie à des distances énormes. Ils ne touchent point aux cadavres, se nourrissent de petits quadrupèdes, d'oiseaux, de grenouilles, etc. Ils changent plusieurs fois de plumage avec l'âge et ne se ressemblent pas toujours aux diverses époques de leur vie. Les femelles sont d'un tiers plus grosses que les mâles, qui pour cette raison ont été appelés *tiercelets*. — La famille des *Falconidés* a été partagée en huit sections : les *Faucons* propr. dits (*Voy.* ce mot), les *Aigles*, les *Autours*, les *Busards*, les *Buses*, les *Milans*, les *Caracaras* et les *Cymindis*.

FALE, nom vulgaire du *jabot* des oiseaux.

FALÈRE, maladie des bêtes à laine, particulière à l'ancien Roussillon, où elle est enzootique. C'est une espèce d'indigestion qui paraît avoir quelques rapports avec la météorisation ou tympanite. Ce nom lui vient d'un mot catalan qui signifie *promptitude*, à cause de la rapidité avec laquelle périssent les animaux qui en sont frappés.

FALISQUE (VERS). *Voy.* PHALISQUE.

FALLTRANCK (de l'allem. *fallen*, tomber, et *Tranck*, boisson), dit aussi *Vulnéraire suisse*, *Thé de Suisse*, infusion de plantes aromatiques récoltées dans les Alpes, qu'on emploie pour prévenir les accidents qui pourraient arriver à la suite des coups et des chutes. Cette infusion s'obtient au moyen d'un mélange d'alchimille, brunelle, bugle, bétoine, pervenche, piloselle, sanicle, verge-d'or, verveine, armoise, menthe, véronique, et autres plantes dites *espèces vulnéraires*.

FALOT (orig. incertaine), grande lanterne en fil de fer recouverte de toile blanche, qu'on porte au bout d'un bâton pour s'éclairer pendant la nuit. *Voy.* LANTERNE.

FALOURDE, espèce de fagot. *Voy.* FAGOT.

FALQUE (du lat. *falx*), se dit, en Botanique, des organes courbés comme un fer de faux.

FALQUES (Marine). *Voy.* FARGUES.

FALSIFICATION (du lat. *falsificare*), altération d'une chose, d'un acte. — En Chimie, la *falsification*, qu'on nomme aussi *sophistication*, consiste à imiter des médicaments ou certains aliments à l'aide de mélanges de diverse nature, ou à ajouter à des médicaments, à des aliments des matières qui leur sont étrangères et qui les rendent quelquefois nuisibles. La *falsification des boissons* est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 2 ans, et d'une amende de 16 à 200 fr.; les boissons falsifiées doivent être saisies et confisquées. Les fraudes simples (p. ex. l'action de mettre beaucoup d'eau dans les liqueurs) sont punies d'une amende de 6 à 10 fr. (C. pén., art. 318, 475 et 477). Ces peines ont été aggravées par la loi du 1ᵉʳ avril 1851. — Consulter, sur les divers genres de fraude et les moyens de s'en garantir : Chevalier, *Dictionnaire des falsifications et des altérations des substances alimentaires, médicinales et commerciales* (1850-52); Payen, *Précis des substances alimentaires*; Pedrony, Bussy et Boutron-Charlard, *Traité de la falsification des drogues*; Hureau, *Histoire des falsifications* (1856), etc.

En Droit, la *falsification* est l'action de contrefaire un acte, en l'altérant, en y faisant des substitutions, des retranchements, etc. *Voy.* FAUX.

FALUNIEN (ÉTAGE). *Voy.* FALUNS.

FALUNS (orig. inconnue). On appelle ainsi, en Géologie, des dépôts marno calcaires, pétris de fossiles en bon état de conservation, que l'on trouve principalement en Touraine. Ils appartiennent à l'*étage miocène*, que de leur nom Alc. d'Orbigny a appelé l'*étage falunien*; cet étage succède à l'étage parisien et précède l'étage subapennin. Il comprend à partir de la base dans le bassin parisien : 1° les *sables* de Fontainebleau; 2° les *meulières* supérieures et les *calcaires* de la Beauce; 3° les *faluns* de la Touraine.

On le retrouve considérablement développé dans le bassin de l'Aquitaine, puis en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Morée, etc. — Parmi les fossiles qui caractérisent les sables de Fontainebleau, on peut citer l'*Ostrea longirostris*, l'*O. cyathula*, la *Natica crassatina*, le *Cerithium conoïdale*, le *C. plicatum*, etc. Les meulières supérieures et les calcaires de Beauce, de formation lacustre, sont caractérisés par le *Planorbis cornu*, la *Lymnæa cornea*, le *Cyclostoma antiquum*, etc. Enfin, parmi les nombreux fossiles des faluns de Touraine, on peut citer le *Murex turonensis*, des *Ovules*, des *Cyprées*, des *Pyrules*, des *Volutes*, etc. — L'étage falunien est connu dans une partie de la France méridionale sous le nom d'*étage des mollasses*.

FAMILIER (du lat. *familiaris*), personne qui fréquente habituellement quelqu'un et vit dans son intimité. Autrefois ce mot comprenait tous les domestiques, et spécialement ceux qui sont au service d'un prélat. — En Espagne, on appelait *familiers du St-Office*, des affiliés de l'Inquisition chargés d'arrêter les personnes qui lui étaient dénoncées.

Les anciens appelaient *dieux familiers*, *génies familiers*, les dieux domestiques ou dieux lares, qui protégeaient la maison de chaque particulier ; les êtres surnaturels qu'on croyait habiter la maison, ou être attachés aux individus pour les inspirer et les diriger.

FAMILLE (du lat. *familia*). Ce mot, chez les Romains, désignait dans son sens le plus large, la réunion des personnes soumises à une même puissance, y compris les esclaves. Il s'entend aujourd'hui des personnes qui descendent l'une de l'autre ou d'un auteur commun, et, dans un sens plus restreint, du père, de la mère et des enfants. — Considérée au point de vue de la Morale, du Droit et de la Politique, la *famille* est une institution fondamentale. Ce qui la constitue essentiellement, c'est le *mariage* avec l'*éducation des enfants*. Le mariage a pour but d'établir la communauté de la vie entière, morale et physique, de deux personnes de sexe différent ; il est fondé à la fois sur l'appétit physique qui assure la perpétuité de l'espèce, sur l'amour qui rapproche deux personnes aussi différentes par leurs aptitudes naturelles que par la conformation de leur corps, et sur le droit qui, par un contrat librement consenti, établit l'égalité morale des deux sexes. Il a pour conséquence un devoir commun au père et à la mère, l'éducation de l'enfant, qui a droit aux conditions du développement de ses forces physiques, de ses facultés intellectuelles et morales, comme les parents ont droit eux-mêmes au respect et à l'obéissance. Enfin, la famille étant le premier élément de l'État, celui-ci, pour assurer sa propre existence, a le droit de régler dans une certaine mesure, conformément à la justice, le mariage, l'autorité paternelle et l'éducation : car la constitution de la famille influe nécessairement sur celle de la société tout entière, comme l'éducation détermine l'esprit public et les mœurs. L'histoire montre que les progrès de l'organisation sociale correspondent à ceux de la famille, à l'abolition de la polygamie, du pouvoir absolu accordé par la loi au père de famille, etc. D'un autre côté, tous les utopistes qui, depuis Platon, ont voulu donner à l'État une constitution plus ou moins chimérique, ont considéré la destruction de la famille comme une condition nécessaire au succès de leurs plans. *Voy.* MARIAGE, PÈRE, MÈRE, ÉDUCATION, etc.

Conseil de famille. Voy. CONSEIL.

Père de famille. Dans la langue du Droit, on prend ce mot pour synonyme de propriétaire ; ainsi on dit : *destination du père de famille* (*Voy.* DESTINATION), *soins d'un bon père de famille* (*Voy.* FAUTE). C'est *en bon père de famille* que le tuteur doit administrer, l'usufruitier et l'usager exercer la jouissance, le maître se conduire envers l'apprenti, le mandataire gérer le bien ou l'affaire d'autrui, etc.

FAMILLE. En Botanique et en Zoologie, c'est la réunion d'un certain nombre de genres, pourvus de caractères communs plus importants que ceux qui constituent chaque genre. *Voy.* CLASSIFICATION.

FAMINE (du lat. *fames*, faim), disette absolue du pain et des autres aliments nécessaires à la vie dans un pays, une ville, ou une place de guerre. Dans l'antiquité et au moyen âge, les famines furent très-fréquentes : on cite celles qui désolèrent la terre de Chanaan et l'Égypte du temps de Jacob, l'empire romain sous Marc-Aurèle et sous Galien ; l'Asie et l'Afrique à la fois de 542 à 545, l'Afrique en 1125. Du xe au XVIe siècle la disette fut pour ainsi dire permanente en Europe ; la famine la désola à plusieurs reprises. Depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours les années les plus désastreuses en France sous ce rapport sont celles de 1573, 1591, 1595, 1631, 1650, 1661, 1694, 1709, 1714, 1741, 1794, 1812, 1817, 1829, 1847. L'imperfection de l'agriculture et des relations commerciales, l'imprévoyance des gouvernements, les guerres impitoyables et la longueur des siéges en furent les causes principales. Les progrès de la civilisation, l'adoucissement des mœurs, la facilité des approvisionnements rendent à peu près impossible aujourd'hui le retour des grandes famines ; la disette, et la cherté des vivres qui en est la suite, sont seules à craindre : la liberté du commerce des céréales paraît être le plus sûr moyen d'y remédier. *Voy.* CÉRÉALES et ACCAPAREMENT.

FAMN, mesure de longueur, en Suède, répond à peu près à notre ancienne toise, et vaut 1^{m},7814.

FANAGE (de *faner*), opération qui a pour objet le séchage des foins qui viennent d'être fauchés. Le matin, par un temps sec, on retourne les foins abattus la veille, on répète la même opération pendant plusieurs jours, puis on les étend pour achever la dessiccation. Chaque soir on les met en petits tas pour les garantir de la pluie et de la rosée, et on les étend le lendemain jusqu'à ce que la dessiccation soit assez complète pour les mettre en grosses meules au milieu de la prairie. Dans cet état, le foin peut rester sans inconvénient exposé aux intempéries jusqu'à ce qu'on puisse le botteler et le rentrer. — Les premières *machines à faner* ou *faneuses* ont été construites en 1814 par R. Salmon de Woburn. On estime aujourd'hui celles de Nicholson et d'Heylandt.

FANAL (du gr. φανάριον, petite lampe), grosse lanterne, dont on se sert dans la Marine pour les signaux de nuit. On place les fanaux à la tête des mâts ou au bout des vergues. Autrefois tous les vaisseaux de guerre avaient à l'arrière un fanal, dit *fanal de poupe* : les officiers-généraux en portaient *trois*, auxquels l'amiral en ajoutait un *quatrième* fixé à la grande hune. On distinguait, dans la marine à voiles : les *F. de combat*, de forme carrée, qu'on suspendait aux baux, dans les batteries, lorsqu'on se battait de nuit ; le *F. de la mèche* ou *de consigne*, suspendu sur l'avant, dans la batterie haute, pour éclairer le lieu où l'on conservait toujours à bord de la lumière et du feu, et où était affichée la *consigne* ou règlement du navire ; la garde en était confiée à un factionnaire ; le *F. d'habitacle*, armé de réflecteurs, pour éclairer les boussoles ; les *F. de la soute aux poudres*, qui étaient vitrés et grillés, etc. — On donne aussi le nom de *fanal* aux feux qu'on allume sur des tours à l'entrée des ports et le long des plages pour indiquer la route aux vaisseaux. *Voy.* PHARE.

FANATISME. *Voy.* PIÉTÉ et RELIGION.

FANDANGO, danse espagnole à trois temps, en mode mineur, dont le mouvement est à la fois animé et voluptueux, et qui s'exécute à deux, au son de la guitare et au bruit des castagnettes. Les danseurs se servent des castagnettes et du talon pour animer les mouvements et marquer la mesure. Le *fandango* s'exécute aussi en forme de contredanse ; on le danse alors à huit, partagés en quatre couples : c'est ce qu'on nomme *seguidillas*. *Voy.* SEGUEDILLE.

FANEGADA, mesure agraire usitée en Espagne et en Portugal, équivaut à 64 de nos ares.

FANÈGUE (de l'esp. *fanega*), mesure de capacité

pour les liquides, employée en Espagne et en Portugal, vaut de 55 à 56 litres.

FANES (de *faner*), se dit : 1° des feuilles sèches tombées des arbres ; 2° des feuilles et des tiges, vertes ou desséchées, provenant de graminées et autres plantes non fourragères, telles que la pomme de terre, le colza, les fèves, les betteraves, etc. On utilise communément les fanes comme litière; elles servent aussi quelquefois à la nourriture des bestiaux. *Voy.* EFFANAGE.

FANFARE (onomatopée), air militaire court et vif, en mode majeur, exécuté par des cors et des trompettes. Par extension, on a donné ce nom à toute musique militaire, ainsi qu'à toute réunion de musiciens se servant d'instruments de cuivre : beaucoup de villes en province ont des sociétés musicales qui portent le nom de *fanfare.* — Dans l'origine, la *fanfare* était la marche des comparses dans les tournois et les carrousels. Une ordonn. du 1er mars 1768 en fit une sonnerie de cavalerie (*Voy.* DIANE). Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un genre d'effet musical. — En termes de chasse, la *fanfare* est l'air qu'on sonne en lançant le cerf.

FANFRE, poisson. *Voy.* PILOTE.

FANION (dimin. de *fanon*), petit drapeau de serge, qu'on portait à la tête des équipages d'une brigade. On appelle encore ainsi aujourd'hui le guidon qu'on porte derrière tout général un jour de bataille.

FANON (du b.-lat. *fano*; de *pannus*), pièce d'étoffe suspendue et déployée au bout d'une lance, d'une pique, pour servir de signe de ralliement : on a dit aussi *fanion* et *gonfanon* (*Voy.* ces mots). — Dans le costume ecclésiastique, on nomme quelquefois *fanon* le manipule, espèce de petite étole que les prêtres et les diacres portent sur le bras gauche, à la messe; on nomme aussi *fanons* les deux pendants de la mitre d'un évêque, ainsi que ceux d'une bannière. — En termes de Blason, le *fanon* est un large bracelet qui pend au bras droit, un dextrochère représenté sur un écu.

Dans la Marine, les *fanons* sont les portions de toile pendantes sous la vergue entre les cargues.

En Zoologie, on appelle *fanon*, le pli de la peau qui pend sous le cou des bœufs, la peau rouge et charnue qui pend sous la gorge du dindon et la pelote de crins qui croît derrière le boulet du pied des chevaux. — On appelle encore *fanons*, les lames cornées et flexibles qui garnissent le palais de la baleine et remplacent les dents. *Voy.* BALEINE.

FANON (du lat. *fœnum*, foin), *Ferula*, terme de Chirurgie : c'était un cylindre de paille fortement serrée, dont on se servait pour le pansement des fractures; aujourd'hui, on ne se sert plus que d'*attelles* (*Voy.* ce mot). — Le *faux-fanon* était une pièce de toile pliée en double que l'on étendait sous le membre fracturé : on l'a également remplacé par les *coussinets.*

FANTAISIE (du gr. φαντασία). En Philosophie, ce mot a été employé comme synonyme d'*imagination* (*Voy.* ce mot). — En Musique, il a servi à désigner une sorte de pièce de musique instrumentale dont l'origine date du XVIe siècle : ce fut d'abord une composition où le musicien s'abandonnait à toute la verve et aux caprices de son imagination ; aujourd'hui, la fantaisie n'est plus que la paraphrase d'un air d'opéra; elle a toujours pour thème un air dont le motif est varié. On cite les *fantaisies* de Bach, de Mozart, de Steibelt, de Thalberg, etc.

FANTASCOPE. *Voy.* PHÉNAKISTICOPE.

FANTASIA, sorte de jeu militaire ou de courses que les Arabes pratiquent dans leurs fêtes, et qui consiste à s'élancer de toute la vitesse de leurs chevaux, à revenir sur leurs pas ou à s'arrêter tout court, à tourbillonner avec de grands cris en déchargeant leurs armes, ou en les lançant en l'air pour les recevoir en courant. *Voy.* DJERID.

FANTASMAGORIE (du gr. φάντασμα, fantôme, et ἀγορεύω, parler), art de faire apparaître des spectres, des fantômes, des images de toute sorte, à l'aide d'illusions d'optique dans une salle obscure. Un grand rideau de percale sépare les spectateurs de l'opérateur, et celui-ci fait manœuvrer une *lanterne magique* mobile, dont les images vont se former sur la toile et sont vues par derrière. En plaçant l'appareil tout près de la toile, l'image ne semble qu'un point; en l'éloignant progressivement, elle grandit et semble s'approcher des spectateurs au point de les toucher. — On croit que la fantasmagorie n'était pas inconnue aux prêtres païens, qui s'en réservaient le secret et en tiraient parti pour tromper le peuple. Cagliostro, au dernier siècle, s'en servait pour opérer ses prodiges. C'est Gasp. Robertson, de Liége, qui ouvrit à Paris, en 1798, le premier *Théâtre de fantasmagorie. Voy.* LANTERNE MAGIQUE.

On peut rattacher à la fantasmagorie les *ombres chinoises,* spectacle destiné à amuser les enfants, dans lequel on se sert de figures découpées que l'on fait agir derrière une surface transparente, qui le plus souvent n'est que du papier huilé. Ce spectacle est de temps immémorial le plaisir favori des Orientaux, surtout des Chinois : d'où le nom sous lequel nous le désignons. Les ombres chinoises furent connues d'abord en Allemagne. Elles furent introduites en France en 1767 ; mais leur réussite ne date que de 1784, époque où le sieur Séraphin s'établit au Palais-Royal, à Paris.

FANTASSIN (de l'ital. *fantaccino*, diminutif de *fante*, pour *infante,* petit garçon), nom usité depuis 1338, pour désigner les soldats à pied d'une compagnie d'*infanterie.* Ce fut longtemps un terme de mépris. *Voy.* INFANTERIE.

FANTOCCINI (dimin. de *fante*). *V.* MARIONNETTES.

FANTÔME (du gr. φάντασμα). *Voy.* SPECTRE.

On donne aussi le nom de *fantôme* à plusieurs espèces des genres *Mante* et *Phasme* (*Voy.* ces mots.

FAON (prononcez *fan*), nom commun aux petits des animaux du genre Cerf, se dit aussi par extension du petit de toute autre bête fauve.

FAQUIN (de l'ital. *facchino*), mannequin de bois ou de paille, dont on se servait comme de plastron pour l'exercice de la lance ; de là les expressions : *courre le faquin* et *brider* (c.-à-d. ici *frapper*) *le faquin.* Quelquefois, le mannequin était remplacé par un valet (*facchino*), loué pour cet usage; de là le nom donné au mannequin; de là aussi le nom de *faquin,* appliqué, par mépris, à tout individu qui joint l'impertinence à la bassesse, défauts trop ordinaires aux valets.

FARADISATION (du physicien anglais *Faraday*). *Voy.* ÉLECTRICITÉ MÉDICALE.

FARANDOLE (orig. incert.), danse en usage en Provence et en Languedoc, dans laquelle un grand nombre de personnes forment une chaîne en se tenant par la main ou avec des mouchoirs. L'air de cette danse est d'un mouvement vif et cadencé ; la mesure est à six-huit. Au signal donné, la ronde se met en branle, parcourt les rues de la ville et les villages environnants, se grossissant de tous ceux qu'elle rencontre, et exécutant diverses figures qui consistent à réunir les bouts de la chaîne, à danser en rond, à passer sous un arc formé par les bras de plusieurs danseurs, etc. — On prétend que cette danse est d'origine grecque, et que c'est l'antique *danse de la grue,* inventée par Thésée, qui aurait été importée à Marseille par les Phocéens.

FARCE (du lat. *farsus*, farci), mélange de viandes hachées et épicées, que l'on met dans le corps de quelque animal rôti, dans des viandes, dans des œufs, etc. On nomme encore ainsi un mets fait avec plusieurs sortes d'herbes cuites, hachées ensemble et mélangées avec des œufs.

FARCE, pièce de théâtre d'un comique bas et burlesque, dont l'origine remonte au XIe siècle. Les bateleurs et les bohémiens en Italie ; en France, les *Enfants sans souci* et les *Clercs de la Basoche* en étaient les acteurs ordinaires. Les *soties* (*Voy.* ce

mot) appartiennent à ce genre, dont le monument le plus remarquable est la *Farce de maître Pierre Pathelin*, composée au XIIIe siècle. Jusqu'à Molière, la plupart des comédies du théâtre français ne méritent que le nom de *farces*. Au commencement du XVIIe siècle, Turlupin, Guillot-Gorju, Gautier-Garguille, Gros-Guillaume, etc., faisaient encore applaudir ces pièces grossières sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Les *Fourberies de Scapin*, *Pourceaugnac*, le *Malade imaginaire* et même le *Bourgeois gentilhomme* appartiennent au genre de la farce. Scarron, Dancourt, Le Sage et plusieurs poëtes du XVIIIe siècle ont aussi écrit des farces, surtout pour le théâtre de la Foire. Ce genre est tout à fait abandonné aujourd'hui : les *Janot*, les *Jocrisse* et les *Cadet-Roussel*, qui ont tant fait rire nos pères, en ont été les derniers héros. *Voy.* PARADE.

FARCIN (du lat. *farciminum*; de *farcire*), maladie virulente propre aux chevaux, consiste dans le gonflement et l'inflammation des ganglions et des vaisseaux lymphatiques et présente comme principaux symptômes : une éruption caractéristique sur les muqueuses nasale et buccale et sur la peau, à laquelle succèdent bientôt des ulcérations fournissant un pus sanieux et d'apparence huileuse; une prostration considérable se manifeste en même temps. — Le farcin peut se présenter sous la forme *aiguë*, et alors il offre la plus grande analogie avec la *morve* (*Voy.* ce mot); ou sous la forme *chronique* : sa marche est alors très-lente, et l'indice le plus sûr auquel on puisse le reconnaître est la *corde* ou le *chapelet* de tumeurs formées par l'induration des ganglions situés le long de la mâchoire inférieure. — Les causes du farcin sont les habitations insalubres, la nourriture insuffisante, le surcroît de travail, etc. Cette maladie est essentiellement contagieuse; elle se transmet à l'homme et est presque toujours mortelle. Il faut donc avant tout séparer les animaux qui ne sont pas encore contaminés.

FARD (de l'anc. ht-allem. *farwjan*, teindre), composition solide ou liquide, que les dames s'appliquent sur le visage pour en imiter les couleurs naturelles, et dont les acteurs et les actrices se servent pour rehausser ces mêmes couleurs, qui seraient trop faibles à l'éclat de la rampe. Les plus anciens fards connus sont le *sulfure d'antimoine* et la *plombagine*, dont les femmes se servaient pour se noircir le tour des yeux, afin d'en rehausser l'éclat. On se sert, pour se blanchir la peau, de la *céruse* ou *blanc d'argent* (carbonate de plomb), du *blanc de fard* (sous-nitrate de bismuth), du *blanc de Thénard* (oxyde de zinc), du *lait virginal* (dissolution alcoolique de benjoin précipitée dans l'eau); de la *poudre de riz* (farine de riz finement broyée); pour la teindre en rouge, du *vermillon*, du *minium*, du *rouge d'Espagne* (teinture de carthame), mélangés à la craie de Briançon qui leur donne de l'adhérence à la peau, de la *cochenille*, du *carmin*, de l'*orseille* ou de l'*orcanette* dissoutes dans le vinaigre; enfin on appelle *crépon* une fine étoffe de laine teinte sans mordant et qui légèrement humectée et frottée sur la peau lui communique sa couleur. Le *fard bleu* pour les veines est fait avec du bleu d'azur. — A la longue, le fard flétrit la peau; en empêchant la transpiration cutanée, il peut donner lieu à des affections dartreuses; il nécessite l'emploi de pommades ou de lotions adoucissantes. — *Voy.* COSMÉTIQUE.

L'usage du fard remonte à une très-haute antiquité. En Judée, en Égypte, en Grèce, à Rome, les femmes en faisaient un continuel usage. Cette coutume a été retrouvée chez les peuples sauvages de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. En France, l'usage en est bien moins répandu aujourd'hui qu'au siècle dernier.

FARDE, nom donné, dans le Commerce, aux balles de café moka : elles pèsent environ 185 kilogr.

FARDIER, chariot à roues basses destiné à porter les *fardeaux* les plus lourds, tels que les blocs de pierre ou de marbre, les statues de marbre ou de bronze, etc. Les fardiers qui servent au transport des gros bois de charpente sont au contraire formés de deux grandes roues de plus de 3m de diamètre, d'un essieu en fer et de deux grands brancards en bois, qui servent aussi de limonière pour atteler les chevaux. *Voy.* CHARIOT.

FARFADET (orig. incertaine), espèce de lutin, d'esprit follet, de la famille des Djinns et des Gnomes, qui existe dans les croyances superstitieuses de certains peuples. Les Orientaux et surtout les Indiens croient à l'existence des farfadets; on les retrouve aussi dans la croyance populaire des Écossais, qui les nomment *fairfolks* : *Trilby* est un farfadet écossais. Les farfadets sont malicieux sans être méchants; ils aiment à taquiner, à tourmenter, mais sans faire aucun mal. — Voir *les Farfadets* de Berbiguier (1821), par qui leur existence est doctement établie. *Voy.* aussi LUTIN.

FARGUES ou FALQUES, bordages supplémentaires qu'on cloue sur les allonges en dehors, à bord des petits bâtiments qui n'ont ni vibord ni bastingage, pour les garantir des lames et couvrir un peu leur pont. On nomme encore ainsi les planches courtes enchâssées à coulisse dans l'ouverture des sabords des batteries basses des vaisseaux : elles servent à arrêter l'eau qui pourrait entrer sur le pont.

FARINE (du latin *farina*; de *far*, blé), poudre blanche, plus ou moins fine, obtenue par la trituration des graines des céréales. Par extension, on donne ce nom à la poudre tirée des graines des légumineuses, de quelques racines, de la pomme de terre, des semences du lin, etc. Employé seul, le mot *farine* désigne la farine de froment. La farine de froment contient de 60 à 70 p. d'amidon, de 8 à 14 de gluten, de 8 à 12 d'eau, un peu de sucre, de matière gommeuse, ainsi que divers sels, notamment des phosphates et des sulfates, enfin du son : le *gluten* est la partie essentiellement plastique de la farine. — La farine résulte de deux opérations principales : la *mouture*, ou pulvérisation du grain par la meule; et le *blutage*, ou séparation de la farine d'avec le son. On distingue dans le commerce : 1° la *farine brute*, ou *F. en son*, résultat d'une mouture sans blutage; 2° la *F. bise*, qui contient trop de son pour avoir une couleur claire; 3° la *F. entière*, qui a été purgée plus ou moins du son par le blutage, mais qui contient tous ses gruaux (il y en a deux qualités, la *bise blanche* et la *blanche*); 4° la *F. de blé*, qui provient de la partie la plus friable du blé : elle manque de consistance et de saveur, par l'absence des gruaux; 5° le *gruau*, partie du grain qui enveloppe le germe du blé : c'est la plus abondante en gluten; 6° la *F. de gruau*, provenant de la mouture des gruaux : elle est employée pour la pâtisserie et le pain de luxe, dit *pain de gruau*; 7° les *issues*, produits farineux où domine le son et qui se divisent, d'après le blutage, en *recoupes*, *recoupettes*, *remoulage*, *petit son*, *gros son*, etc. : elles servent à la nourriture du bétail et des animaux de basse-cour; on en fait aussi du pain. — On distingue aussi les *blés durs*, dont la farine est employée pour les *pâtes* dites *d'Italie*; les *blés demi-durs*, d'un usage plus général; les *blés tendres* ou *blancs*, préférés par les fabricants d'amidon. Enfin on désigne la qualité de la farine par la *marque* (initiale du nom du meunier inscrite sur le sac). *Voy.* FROMENT.

La qualité de la farine tient non-seulement à la nature du blé, ainsi qu'à la perfection de la mouture et du blutage; elle varie aussi par l'effet du temps et de différentes circonstances. La farine vieille est sans consistance, d'un goût et d'une odeur de son, et se boulange difficilement; échauffée par la fermentation, elle devient granuleuse, et se concrète par petites portions qu'on appelle *marrons*. L'altération des farines avariées se trahit par une couleur rougeâtre, un goût âcre et une odeur nauséabonde. Les bonnes farines, au contraire, sont d'un blanc jaunâtre, douces au

toucher, exhalent une odeur très-faible, mais toujours agréable, soit à sec, soit mouillées, et donnent une pâte élastique et homogène. — On falsifie la farine de froment avec de la fécule de pommes de terre, de la farine de féverolles ou du seigle. Le pain fait avec de la farine de seigle reste longtemps humide. L'addition de la fécule à la farine se reconnaît soit au moyen du microscope, soit en la broyant avec un peu d'eau froide, filtrant et ajoutant au liquide filtré une solution d'iode qui bleuit alors si la farine contient de la fécule; les grains d'amidon, étant beaucoup moins gros que les grains de fécule, ne s'écrasent pas dans ces circonstances, et ne se dissolvent pas dans l'eau froide. Le même mode d'essai décèle la présence des féverolles, parce que le tissu résistant des légumineuses a une contexture à cellules polyédriques. La sophistication de la farine par le maïs, le riz ou le sarrasin, se reconnaît aussi facilement. — Voir Payen, *Précis des substances alimentaires*.

Le muid de farine, à Paris, est de *six* sacs, pesant chacun env. 163 kilogr. Un sac est censé le produit de 2 setiers de blé (3 hectolit., 12), et doit produire 104 pains de 2 kilogr. Paris consomme journellement près de 400,000 kilog. de farine, ou 2,500 sacs environ. Cette quantité de farine provient de la Beauce, de la Brie, de la Normandie et de la Picardie. Les farines de Narbonne et de Toulouse, renommées pour leur qualité, s'exportent en partie à l'étranger. Par contre, on importe en France du blé d'Odessa, de l'Algérie, des États-Unis et de l'Allemagne.

FARINE EMPOISONNÉE, nom donné par les mineurs à la poudre blanche d'acide arsénieux qui recouvre certains minerais de cobalt.

FARINE FOSSILE, variété de chaux carbonatée pulvérulente et légère, qu'on rencontre quelquefois dans les fissures des roches calcaires ; elle est commune dans les carrières des environs de Nanterre. Quand elle est un peu argileuse, on en fait des briques assez légères pour surnager sur l'eau. Quelques variétés sont en grande partie formées de test siliceux d'infusoires fossiles ; en Suède et en Finlande les indigènes les mêlent à la farine dont ils font leur pain.

FARINEUX, se dit de tous les végétaux dont on peut extraire une farine (*Voy.* FARINE) et de toutes les substances recouvertes d'une poussière blanche et comme farineuse.

FARLOUSE, oiseau. *Voy.* PIPIT.

FARO, bière de Belgique. *Voy.* BIÈRE.

FAROS, nom vulgaire de deux variétés de Pommes d'automne, le *gros* et le *petit Faros*.

FAROUCH ou FAROUCHE, nom vulg. du *Trèfle incarnat*, cultivé en grand comme fourrage. *Voy.* TRÈFLE.

FARSANGE, mesure itinéraire. *Voy.* PARASANGE.

FARTHING, petite monnaie de cuivre d'Angleterre, vaut le quart d'un penny (0 fr., 0262).

FASCE (du lat. *fascia*, bandelette). En Architecture, ce mot désigne les frises ou les trois bandes qui composent l'architrave. — En termes de Blason, c'est une des pièces principales de l'écu, celle qui le coupe horizontalement par le milieu. On appelle *écu fascé* un écu orné de plusieurs *fasces* d'émail différent. Lorsque ces fasces sont au nombre de 6 ou 8, l'écu est *burelé*; lorsqu'elles sont d'une couleur différente de celle de l'écu, celui-ci est *contre-fascé*.

FASCIA. Ce mot latin, qui signifie *bande*, désigne, en Anatomie, plusieurs membranes aponévrotiques servant d'enveloppes aux organes ou établissant leur séparation : telles sont le *F. iliaca*, aponévrose qui s'attache, d'un côté, à la lèvre interne de la crête iliaque; d'un autre, à l'arcade crurale et à l'aponévrose *fascia lata*; le *F. lata*, qui se fixe sur le *fascia superficialis* et qui est tendu par un muscle situé à la partie supérieure et externe de la cuisse; le *F. superficialis*, aponévrose très-mince, qui couvre les muscles et les aponévroses de l'abdomen, passe au-devant de l'arcade crurale, et présente au-dessus de cette partie des fibres dont la direction est parallèle au pli de la cuisse; le *F. transversalis*, qui naît de l'aponévrose du grand oblique, sépare le muscle transverse du péritoine dans la région inguinale, et se perd dans le tissu cellulaire qui couvre la face interne du muscle transverse.

FASCICULE (du lat. *fasciculus*), nom donné, en Pharmacie, à la quantité de plantes qu'on peut embrasser avec le bras ployé contre le corps : on l'évalue à douze poignées. — Il a été étendu par métaphore aux diverses parties des ouvrages qui se publient par *livraisons*.

FASCICULÉ, se dit, en Botanique, des parties réunies en faisceau : les feuilles de l'Épine-vinette et du Mélèze, les racines du Porreau, les épines de plusieurs Cactiers sont *fasciculées*.

FASCIÉ (du lat. *fascia*), se dit, en Zoologie et en Botanique, des organes ou des êtres qui sont marqués de bandes de couleur tranchée.

FASCINATION (du lat. *fascinatio*), puissance qu'on attribue à certains animaux, aux serpents et aux crapauds, p. ex., de maîtriser leur proie par leur regard et de l'attirer à eux. Cette action s'expliquerait par l'effroi qu'inspire aux animaux faibles la vue de leur ennemi. — Chez les anciens, les Psylles et plusieurs peuples d'Afrique avaient, dit-on, la puissance de fasciner les serpents. — Les effets du magnétisme peuvent être considérés, dans certains cas, comme une sorte de fascination. *Voy.* MAGNÉTISME.

FASCINE (du lat. *fascina*; de *fascis*), fagot de menus branchages, fortement serré et contenu par des liens, qu'on emploie à la guerre pour construire des batteries, des épaulements, des retranchements; pour combler des fossés, élever des digues et jeter des ponts sur les ruisseaux. — Les ingénieurs civils emploient aussi les fascines au raccommodage des chemins, au bordage des canaux, etc. Outre les *fascines* proprement dites, il y a encore les *saucissons*, les *gabions*, etc. *Voy.* ces mots.

FASCIOLAIRE (du lat. *fasciola*), *Fasciolaria*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Fusidées : coquille subfusiforme, canaliculée à sa base, sans bourrelets persistants, présentant sur la columelle, à l'origine du canal, 2 ou 3 plis très-obliques. La *F. rubanée* ou *Tulipe d'Inde*, et la *F. orangée* habitent les mers tropicales. On en connaît plusieurs espèces fossiles depuis l'étage danien.

FASCIOLE ou DOUVE. *Voy.* DISTOME.

FASÉOLE (du lat. *faseolus*), nom vulgaire de plusieurs espèces des genres *Fève* et *Haricot*.

FASTES (du lat. *fasti*, sous-ent. *libri*). Chez les Romains, on appelait *jours fastes* les jours où il était permis de rendre la justice, par opposition aux *jours néfastes*, pendant lesquels on ne pouvait ni statuer sur aucune affaire, ni assembler le sénat ou tenir les comices (*Voy.* CALENDRIER). On appelait *F. calendaires* les registres qui contenaient l'indication des jours fastes et néfastes : on les appelait aussi *F. pontificaux*, parce que, dans l'origine, la connaissance de ces distinctions était réservée aux pontifes.

Par extension, on donna le nom de *fastes* aux registres sur lesquels on inscrivait les événements journaliers qui intéressaient la république. On appelait *fastes consulaires*, des tables sur lesquelles on écrivait le nom des consuls et des dictateurs année par année, les guerres, les victoires, les traités de paix, les lois établies, etc. — On a appelé *F. capitolins*, des tables de marbre retrouvées dans des fouilles à Rome en 1547, et qui contiennent la suite des consuls depuis l'an 250 de Rome jusqu'à 765. On nomme *F. prénestins*, des tables analogues trouvées à Préneste au siècle dernier. Les *F. capitolins*, dits aussi *F. maffeins* parce qu'ils furent trouvés dans le palais des Maffei, ont été publiés à Rome en 1549 par B. Marliani, et depuis par Piranesi, Borghesi, Baiter (1837); les *F. prenestins*, par Foggini (1779), Orelli (1828), etc. — Voir pour les *Fastes consulaires* notre *Atlas d'Hist. et de Géogr.*

Nous avons d'Ovide, sous le titre de *Fastes*, 6 livres

en vers élégiaques, qui sont un commentaire historique et mythologique du calendrier pour les six premiers mois de l'année. Lemierre a fait un poëme en 16 chants avec le même titre : il y décrit l'origine des cérémonies en usage dans tout l'univers. — On a publié aussi plusieurs ouvrages historiques sous le titre de *Fastes;* nous avons les *Fastes français,* les *Fastes de la Pologne et de la Russie,* les *Fastes de la Légion d'honneur,* etc. Buret de Longchamp a publié, sous le titre de *Fastes universels,* des tables chronologiques très-développées. H.-F. Clinton a publié de 1827 à 1834 les *Fasti hellenici* et les *Fasti romani*; ces derniers vont jusqu'à la mort d'Héraclius.

FASTIGIÉ (du lat. *fastigiatus*), se dit, en Botanique, des rameaux qui se rapprochent de la tige et se dirigent presque verticalement, surtout lorsque partant d'un même point ils s'élèvent tous à la même hauteur.

FATALISME (du lat. *fatum*, parole, destin), doctrine qui attribue tout à la *fatalité*, c.-à-d. à l'influence d'une force irrésistible. Il faut distinguer le *F. religieux* et le *F. philosophique*. 1° Le *F. religieux* consiste à admettre que nos actions sont invinciblement déterminées par la toute-puissance ou par la prescience infinie de Dieu. Ainsi, les anciens ont cru que tout était soumis à l'empire du *Destin*; Mahomet a enseigné dans le *Coran* la *prédestination*; Luther, Calvin, Jansénius et d'autres théologiens ont exagéré l'influence de la *grâce* (*Voy.* DESTIN, GRACE, PRÉDESTINATION). — 2° Le *F. philosophique* (*F. scientifique* ou *historique*), nie la liberté humaine implicitement ou explicitement, en professant que nos actions sont nécessitées par l'enchaînement des causes efficientes ou des causes finales. *Voy.* DÉTERMINISME, OPTIMISME, HISTOIRE (PHILOSOPHIE DE L'), LIBERTÉ.

FATALITÉ. *Voy.* DESTIN et FATALISME.

FATA-MORGANA. *Voy.* MIRAGE.

FATHOM, mesure itinéraire d'Angleterre, vaut deux *yards*, c.-à-d. 1^{m},829 de nos mesures.

FAUBERT (du holland. *zwabber*), sorte de balai à l'usage des marins, est fait avec une grosse poignée de fils de caret détordu et emmanchés à un bâton. Il sert à laver et à éponger le pont du navire.

FAUBOURG (jadis *forsbourg* [du b.-lat. *foris burgum*] , nom donné primitivement aux maisons situées hors d'une ville. Réunies plus tard dans l'enceinte des cités, ces parties extérieures des villes n'en conservèrent pas moins leur ancien nom. Les faubourgs de quelques villes sont très-considérables. A Vienne, en Autriche, ils sont trois fois plus grands que la ville même. A Paris, les faubourgs Saint-Germain, Saint-Antoine, Montmartre, Grenelle, etc., sont d'une très-grande étendue.

FAUCET. *Voy.* FAUSSET.

FAUCHAGE (de *faux*), opération par laquelle on coupe à l'aide de la *faux* les foins et quelquefois les céréales. Le fauchage des prairies se fait à la *faux simple*, ou *faux champenoise* (*Voy.* FAUX). On doit faucher le plus près possible de terre, tant pour ne rien laisser perdre que pour éviter de former des tronçons durs et ligneux qui gênent pour les coupes suivantes. Dans les grandes exploitations, on se sert de machines, dites *faucheuses*, qui sont traînées par un ou deux chevaux : on estime surtout la *faucheuse Wood* et la *faucheuse Perry*. — Le fauchage des céréales se fait avec la *faucille*, la *faux* ou la *sape*. *Voy.* MOISSON.

FAUCHARD (de *faux*), espèce de hallebarde en usage au moyen âge, consistait en une pièce de fer longue et tranchante des deux côtés et emmanchée d'une hampe : c'était l'arme des gens de pied.—Serpe à deux tranchants garnie d'un long manche.

FAUCHET (de *faux*), espèce de râteau à dents de bois, qui sert aux faneurs pour amasser l'herbe fauchée, et aux batteurs en grange pour séparer la paille battue d'avec le grain. — *Voy.* aussi FAUCILLON.

FAUCHET est aussi le nom vulgaire du *Bec-en-ciseaux*.

FAUCHEUR, ouvrier. *Voy.* FAUCHAGE.

FAUCHEUR ou FAUCHEUX (ainsi nommé à cause de sa marche), *Phalangium*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Phalangides : corps petit ; mâchoires très-courtes ; pattes d'une longueur démesurée relativement au corps. Ces animaux sont très-agiles. Ils n'ont pas d'appareil vénéneux, et leur morsure n'est dangereuse que pour les très-petits insectes. On rencontre les faucheurs dans les jardins et les bois. Le *F. des murailles* est commun aux environs de Paris.

Faucheur, poisson du genre *Chétodon*.

FAUCHON (de *faux*), sorte de faux à l'usage des moissonneurs, dont la lame a environ un mètre de long, et le manche un demi-mètre Ce manche, dont le bout est deux fois coudé à angle droit, porte un trou de 0^{m},05 de large, dans lequel on passe une lanière de cuir, pour manœuvrer l'instrument; il a une poignée ou main pour le tenir. On réunit les chaumes que l'on veut couper, à l'aide d'un crochet de fer.

FAUCILLE (dimin. de *faux*), instrument ordinaire du moissonneur (*Voy.* MOISSON) : c'est une lame d'étoffe d'acier recourbée en demi-cercle, dont un des bouts est façonné en queue propre à recevoir un petit manche qui s'élève un peu au-dessus du plan de la faucille. La faucille fatigue sans avancer beaucoup. — Dans l'antiquité, la faucille était l'attribut de Cérès.

FAUCILLE, nom vulgaire de divers poissons, tels que le *Spare*, le *Saumon*, le *Cyprin*, etc.

FAUCILLON, petite faucille dont on fait usage pour couper du menu bois, des broussailles, des herbes, des fruits, etc. On l'appelle aussi *fauchet*.

FAUCON, *Falco*, genre type de la famille des *Falconidés* (*Voy.* ce mot). Ce sont de tous les oiseaux de proie les plus beaux, les plus courageux et les plus agiles. Leur taille varie de celle d'une grosse poule à celle d'une petite grive. Toutes les espèces de ce genre étaient autrefois très-recherchées pour la chasse. Le *F. commun* ou *Pèlerin* est l'espèce la plus commune. Il habite toute l'Europe, et se trouve sur les montagnes et les rochers. On le dresse aisément (*Voy.* FAUCONNERIE). Il a de 0^{m},50 à 0^{m},55 de long; la tête, le cou et le dos d'un brun noirâtre, les ailes d'un gris brun ; la gorge, le dessous du cou, la poitrine, le ventre d'un blanc sale. La vie du faucon est très-longue. — Parmi les autres espèces, on remarque le *Gerfaut*, le *Lanier*, le *Hobereau*, l'*Émérillon*, la *Crécerelle*, etc. *Voy.* ces mots.

On appelle *Faucon de mer*, deux espèces de poissons, la *Mourine* et le *Dactyloptère commun*.

FAUCONNEAU, jeune faucon. — Ce mot a été donné par métaphore à une petite pièce d'artillerie, dite aussi *bombarde allongée*, de 2^{m} environ de longueur, de 0^{m},05 à 0^{m},15 de diamètre, et dont la balle pesait de 500 gr. à 3 kilogr. Originairement le fauconneau se portait à bras d'homme.

On appelle encore ainsi la plus haute pièce de bois d'une machine à élever les fardeaux. Elle est posée en travers avec une poulie à chaque bout.

FAUCONNERIE (de *faucon*), art de dresser, d'élever et de conserver des oiseaux de proie destinés à la chasse. Cet art, autrefois si cultivé et en si grand honneur, est aujourd'hui tombé chez nous en désuétude; mais il se pratique encore en Allemagne, en Pologne, en Perse, et parmi les indigènes du nord de l'Afrique. On distinguait la *chasse de haut vol* ou *fauconnerie* propr. dite, qui se faisait avec le faucon, et la *chasse de bas vol* ou *autourserie* (*Voy.* ce mot), qui se faisait avec l'épervier et l'autour. — Pour dresser les faucons, pour faire leur éducation (*affaitage*), on les contraint par la faim et la lassitude à se laisser coiffer la tête d'un chaperon qui leur couvre les yeux, puis on leur apprend à sauter sur une proie fictive (*leurre*); enfin on les lance dans la campagne en leur donnant la nourriture (*pât*) une seule fois par jour. Il faut environ un mois pour dresser un *faucon*, 15 jours seulement pour un *niais* (faucon pris au nid), un peu plus pour le *sors* (qui n'a pas subi la première mue), et pour le *hagard*, qui a eu une ou plusieurs mues. Le faucon dressé, couvert d'un

chaperon, est porté sur le poing par des chasseurs à cheval jusqu'au lieu de la chasse : là, on le déchaperonne ; il part, s'élève verticalement à une grande hauteur et tombe comme la foudre sur le gibier qu'il aperçoit; puis il revient se placer sur le poing du chasseur. Le faucon Pèlerin, le Gerfaut et le Lanier servent d'ordinaire pour la chasse du héron, de la cigogne, du milan et du lièvre; l'Émerillon et le Hobereau, pour celle des perdrix, des cailles et des alouettes. — Voir *la Fauconnerie* de Ch. d'Arcussia de Capre, seigneur d'Esparron (Paris, 1627); *la Fauconnerie* de J. de Franchière (Paris, 1728), et aussi l'*Hieracosophion, vel de Re accipitraria*, poëme latin en 3 chants du président de Thou.

On appelle *fauconnerie* ou *fauconnière* le lieu où l'on élève les faucons.

FAUCONNIER (de *faucon*), celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie élevés pour la chasse. — Le *Grand fauconnier de France* était un officier de la maison du roi et le chef de la fauconnerie royale. Le premier qui porta ce titre fut Eustache de Jaucourt, seigneur de Viry, sous Charles VI (1406). Cette charge disparut en 1790 avec la monarchie.

FAUCRE ou FAULCRE (du lat. *fulcrum*), pièce de fer qu'on plaçait sur le côté droit des cuirasses, au moyen âge, pour tenir la lance en arrêt.

FAUDEUR (de l'allem. *falten*, plier), ouvrier qui, dans les fabriques de drap, est chargé de plier les pièces en double sur la longueur, de manière que les deux lisières se touchent. On *faude* les étoffes pour les emballer.

FAULX. *Voy.* FAUX.

FAUNE (de *Faune*, divinité champêtre), nom qui désigne, depuis Linné, l'ensemble des animaux d'un pays, et les ouvrages consacrés spécialement à la description des animaux qui vivent dans une contrée déterminée. La *Faune* est aux animaux ce qu'est la *Flore* par rapport aux végétaux.

On a appliqué le nom de *Faune* à un *Singe* ; à un papillon du genre *Satyre*; et à un genre de coquilles nommé *Mélanopside*.

FAUSSAIRE. *Voy.* FAUX.

FAUSSE. En Zoologie, on nomme *Fausse chenille*, toute larve ayant 8, 18 ou 22 pattes, comme celles des Tenthrèdes; *F. coquille*, l'enveloppe des Oursins; *F. grive*, une section du genre Merle; *F. linotte*, une Bergeronnette; *F. oreille de Midas*, la Bulime bouche-rose; *F. vis*, une coquille du genre Volute; *F. teignes*, les Tinéites dont les larves quittent leur fourreau pour marcher. — On nomme encore *F. ailes*, les ailerons; *F. nageoires*, les nageoires adipeuses; *F. nymphes*, les nymphes qui restent inactives dans leur fourreau; *F. pattes*, les organes ambulatoires des Annélides, les pattes nageoires de certains Crustacés, etc.

En Botanique, on nomme *Fausse branc-ursine*, la Berce; *F. cannelle*, le *Laurus cassia*; *F. coloquinte*, une variété du genre Courge; *F. guimauve*, la Mauve jaune des Indes; *F. lysimachie*, l'Épilobe à fleurs étroites; *F. nielle*, la Nielle des blés; *F. orange*, la Pomme d'amour; *F. oronge*, un Agaric vénéneux; *F. poire*, une sorte de Courge, *F. réglisse*, l'Astragale vulnéraire; *F. rhubarbe*, le Pigamon jaune et la racine de Morinde; *F. roquette*, le Bunias. — On appelle encore *F. baies*, celles qui ont des loges disposées avec un ordre apparent; *F. cloisons*, celles qui dans le fruit sont formées par un prolongement du trophosperme; *F. étamines*, les filets des fleurons stériles dans les Composées; *F. ombelle*, le corymbe; *F. parasites*, les plantes qui vivent sur d'autres végétaux sans en tirer leur nourriture; enfin *F. trachées*, les vaisseaux des plantes qui sont ponctués ou coupés par des lignes ou des fentes transversales.

En Minéralogie, on a nommé *Fausse aigue-marine* une variété de Chaux fluatée d'un bleu-verdâtre; *F. améthyste*, *F. émeraude*, *F. topaze*, plusieurs variétés de Spath fluor; *F. chrysolithe*, *F. hyacinthe*, deux variétés de Quartz hyalin; *F. galène*, un Talc écailleux, d'aspect métallique; *F. malachite*, le Jaspe vert, etc.

FAUSSE BRAIE, terme de Fortification, désigne une seconde enceinte terrassée comme la première, qui n'en est pas séparée par un fossé, mais dont le terre-plein joint l'escarpe de la première enceinte.

FAUSSE COUPE, nom donné, en Architecture, au profil d'une pierre, d'une pièce de bois, présentant des lignes qui ne sont pas tracées d'équerre, et donnant l'angle de 45°. Telles sont les pierres qui forment quelquefois des linteaux de porte, et qui sont taillées de façon que plusieurs de leurs joints forment comme une moitié de Z.

FAUSSE DUITE, défaut de fabrication dans les étoffes, provenant d'un jet de la trame qui ne passe pas régulièrement dans les fils de la chaîne, à cause d'un défaut d'égalité dans les fils des lisses.

FAUSSE ÉQUERRE. *Voy.* ÉQUERRE (FAUSSE).

FAUSSE POSITION (RÈGLE DE). On appelle ainsi la méthode employée, en Arithmétique, pour résoudre certains problèmes, et qui consiste à faire sur les valeurs des inconnues d'un problème, des hypothèses (ou *suppositions*), que l'on sait être fausses, mais que l'on rectifie ensuite à l'aide des conditions de l'énoncé. Si une seule hypothèse suffit à la résolution du problème, on a la règle de *fausse position simple :* si au contraire deux hypothèses successives sont nécessaires on a la règle de *double fausse position*. Le problème suivant est un exemple du cas le plus simple : *Pour payer 45 fr. avec 12 pièces partie de 2 fr., partie de 5 fr., combien prendra-t-on des unes et des autres?* Si l'on donnait 12 pièces toutes de 2 fr., on ne payerait que 2×12 ou 24 fr. et il y aurait une erreur de 45 — 24 ou de 21 fr. Mais chaque pièce de 5 fr. substituée à une pièce de 2 fr., diminue l'erreur de 5 — 2 ou de 3 fr. Donc pour la diminuer de 21 fr., il faudra substituer $\frac{21}{3}$, ou 7 pièces de 5 fr. à autant de pièces de 2 fr. On donnera par suite 7 pièces de 5 fr. et 12 — 7 ou 5 pièces de 2 fr.

FAUSSE VIS, vis qui sert à en tailler d'autres. Malgré son nom, c'est une vis véritable.

FAUSSET (de l'ital. *falsetto;* du lat. *falsus*), voix de tête, c.-à-d. voix aiguë qu'on obtient en faisant vibrer les cordes supérieures du larynx : on l'oppose à la voix de poitrine. C'est le ton que prend la voix de l'homme quand il veut imiter une voix de femme ou d'enfant. Ce genre de voix n'existe guère que chez les hommes, notamment chez les ténors. *Voy.* VOIX.

FAUSSET ou FOSSET (orig. inc.), cheville de bois avec laquelle les tonneliers et les marchands de vin bouchent l'ouverture faite à une futaille avec le foret.

FAUTE (de *faillir*). On entend, en Droit, par *fautes*, les manquements qu'une personne peut commettre dans l'exécution de ses obligations. On distinguait autrefois les *F. lourdes* et les *F. légères ;* ces distinctions ont été supprimées par l'art. 1137 du Code Napoléon, aux termes duquel on doit apporter à l'accomplissement de son obligation les soins d'un bon père de famille.

FAUTEAU, machine de guerre en usage au moyen âge, consistait en une forte poutre suspendue et mise en mouvement à force de bras : elle servait à battre les portes et les murailles d'une place assiégée.

FAUTEUIL (du b.-lat. *faldistorium* ; de l'anc. ht-allem., *faltstuol*, siége pliant), chaise à bras et à dossier, en bois plus ou moins précieux, et recouverte de velours, de soie, de toile, de crin, ou de cuir. On fait aussi des *fauteuils d'été*, garnis en cannes de jonc et à jour, et des *fauteuils de jardin*, en fer ou en bois peint ou en bois rustique. On appelle *bergère* un grand et large fauteuil garni de coussins; *fauteuil à la Voltaire* ou *Duchesse*, un fauteuil bas, à dossier élevé ou renversé.

Le fauteuil a toujours été un siége de luxe; souvent aussi il a été une marque de dignité. Les *chaises curules* des Romains, les *trônes* des souverains, les *chaires* (*cathedræ*) des prélats et des professeurs ne sont autre chose que des fauteuils. Par métaphore,

on emploie le mot *fauteuil* pour exprimer la fonction de président et le titre d'académicien.

FAUTRE (comme *feutre*), pièce de grosse étoffe de laine, sur laquelle, dans les fabriques de papier, on éponge les feuilles encore humides.

FAUVE (du lat. *fulvus*), couleur qui tire sur le roux. C'est un mélange d'un peu de rouge avec du jaune pâle. — On nomme *bêtes fauves* tous les animaux qui vivent à l'état sauvage. En Vénerie, on donne spécialement ce nom aux bêtes du genre Cerf (Cerf, Daim, Chevreuil), par opposition aux *bêtes noires*, comme les Sangliers, et aux *bêtes rousses*, comme les Renards.

FAUVEAU, Bœuf d'une couleur fauve.

FAUVETTE, *Sylvia*, genre d'Oiseaux chanteurs, de l'ordre des Passereaux dentirostres, sur les limites duquel les ornithologistes ne se sont point encore accordés. Ce sont de petits oiseaux de 0m,15 à 0m,18, à plumage assez varié, mais ordinairement brun ou *fauve*, et dont le chant est assez agréable. Leur bec est effilé, droit, pointu ; leur queue arrondie ou carrée. On les trouve sur tous les points de la terre, mais surtout en Europe. Ils nous quittent à l'entrée de l'hiver pour revenir au beau temps. Les fauvettes pondent de 4 à 5 œufs : elles se nourrissent d'insectes et de fruits mous. Les espèces les plus communes sont : la *F. à tête noire* (*S. atricapilla*) et la *F. des jardins* (*S. hortensis*) ou *Passerinette*, qu'on trouve dans toute la France ; la *F. babillarde* (*S. curruca*), qu'on trouve dans le midi ; la *Grisette* (*S. cinerea*), la *Colombaude* (*S. orphea*), la *F. épervière* ou *rayée* (*S. nisoria*), etc. Cuvier comprenait parmi les Fauvettes la *Rousserolle* (*Rossignol de rivière* et *Petite Rousserolle* ou *Effarvatte*, et le *Rossignol* (*Voy.* ces mots), la *F. des Alpes* ou *Pégot*, dont on a fait le genre *Accenteur*, et en général tous les petits oiseaux qui composent la famille des *Sylviadés* ou *Becs fins*.

FAUX ou FAULX (du lat. *falx*), instrument d'Agriculture avec lequel on coupe les fourrages et les céréales. La *F. simple* ou *champenoise* se compose d'une grande lame mince, en acier, légèrement arquée, tranchante du côté concave, pointue par un bout et ayant à l'autre une poignée qui sert à la fixer, au moyen d'une virole et d'un coin, à l'extrémité d'un manche en bois de près de 2m, portant une poignée vers son milieu ; la longueur de la lame est d'environ 1m, sa largeur au talon de 0m,12 à 0m,15 ; elle porte du côté du dos une arête épaisse de 0m,01 qui lui donne de la solidité. La *F. à râteau* ou *à ramassette*, dont on se sert pour couper les céréales, est munie d'une claie très-légère, qui s'adapte d'une part dans le bout du manche, et de l'autre au dos de la faux, dont elle suit la courbure : les tiges de blé coupées, s'appuyant contre ce râteau, sont portées debout et sans secousse jusque dans l'*ondin*, monceau que forment ensemble ces tiges : quelquefois au lieu du râteau, elle porte un accessoire plus simple, le *ployon*, composé de deux baguettes recourbées et maintenues par une traverse. On appelle *F. artésienne*, une petite faux fixée à un manche très-court qui s'élève verticalement, et dont on se sert en Artois en guise de faucille : on la fait agir d'un seul bras, sans presque se courber (*Voy.* aussi FAUCHON). — La fabrication des faux fut longtemps concentrée en Allemagne et en Styrie. Aujourd'hui, on en fabrique en France, surtout en Franche-Comté, en Alsace et dans le Midi. On distingue les *faux façon d'Allemagne*, auxquelles on donne le tranchant par le martelage, et les *faux façon anglaise*, qu'on aiguise sur la meule.

La faux a souvent servi d'arme de guerre, notamment en Pologne, en Hongrie et aussi en Chine (*Voy.* FAUCHARD). Dans ce cas, elle est emmanchée sans faire angle avec le manche. On connaît aussi les chars armés de faux des anciens. — Dans la Fable, la *faux* était l'emblème du *Temps* et de la *Mort*.

FAUX. En Anatomie, on a donné ce nom à des replis membraneux, à cause de leur forme qui rappelle celle du fer d'une faux. Ainsi, deux replis de la dure-mère sont appelés *faux du cerveau* et *faux du cervelet* ; deux replis du péritoine sont dits *grande faux du péritoine* ou *faux de la veine ombilicale* et *petite faux du péritoine*.

En Zoologie, on donne également le nom de *faux* à une espèce de Requin, dont la nageoire caudale, presque aussi longue que le reste du corps, offre une vague ressemblance avec la lame d'une faux.

FAUX (du latin *falsus*). En Droit, on distingue :

1° Le *Faux en écritures*, qui se commet par l'application de fausses signatures, par l'altération des actes, écritures ou signatures, par supposition de personnes, par des écritures faites ou intercalées sur des registres ou autres actes, etc. La criminalité est plus ou moins grave selon qu'il s'agit d'écritures publiques ou authentiques, d'écritures de commerce ou d'écritures privées. Tout fonctionnaire ou officier public qui commet un faux est puni des travaux forcés à perpétuité. Les travaux forcés à temps sont appliqués à toute autre personne qui commet un faux en écriture publique. Celui qui commet un faux en écriture privée, ou fait usage d'une pièce ainsi falsifiée, est puni de la réclusion. Celui qui falsifie un passe-port ou un permis de chasse ou fait usage d'un passe-port ou d'un permis falsifié est puni de 6 mois à 3 ans d'emprisonnement. Ceux qui falsifient un certificat ou une feuille de route ou font usage de ces pièces falsifiées sont passibles, suivant la gravité des cas, d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans (C. pén., art. 145-156).

2° Le *Faux par des faits*, qui a lieu par falsification ou sophistication des aliments, boissons ou médicaments (*Voy.* FALSIFICATION), par vente avec de faux poids ou fausses mesures (*Voy.* POIDS), par imitation frauduleuse des produits de l'industrie (*Voy.* CONTREFAÇON), par fabrication de fausse monnaie, contrefaçon des sceaux de l'État, des billets de banque et autres effets publics, etc. La peine des travaux forcés à perpétuité est réservée à ceux qui contrefont ou altèrent les monnaies d'or et d'argent ayant cours en France, ainsi que les billets de banque ; ceux qui contrefont ou altèrent des monnaies de cuivre et de billon ayant cours en France, et des monnaies étrangères, sont condamnés aux travaux forcés à temps (C. pén., art. 139-144). Autrefois les faux monnayeurs étaient punis de mort.

3° Le *Faux par paroles*, qui a lieu, soit par *diffamation*, soit par *faux témoignage*. *Voy.* DIFFAMATION, SERMENT et TÉMOIN.

Faux incident, *faux principal*. En Procédure, on entend par *faux incident*, la défense qu'oppose une personne dans le cours d'une instance engagée, lorsqu'elle arguë de faux une pièce invoquée contre elle, et par *faux principal*, la plainte élevée en dehors de toute instance préalable contre une personne qu'on prétend coupable de faux. — L'*inscription de faux* est la procédure à laquelle doit recourir la personne qui arguë d'un faux : elle s'expose si elle succombe à une amende de 300 fr. au moins, sans préjudice des dommages-intérêts. On dit qu'un acte fait foi jusqu'à inscription de faux quand sa sincérité ne peut être attaquée qu'au moyen de cette procédure.

FAUX (FABRICANT EN), nom donné à ceux qui confectionnent des objets avec l'apparence qu'ils auraient s'ils étaient fabriqués en or, en argent ou autres matières précieuses, mais en les donnant pour imités : c'est ainsi qu'on fait de *fausses perles*, des objets en cuivre doré, de *faux diamants*, etc.

FAUX. En Zoologie, on nomme *F. bombyx*, une tribu de Lépidoptères nocturnes ; *F. bourdons*, plusieurs Hyménoptères du genre Bourdon (*Bombus*), et les mâles des Abeilles ; *F. coraux*, divers Madrépores et Polypiers ; *F. scorpions*, plusieurs Arachnides ; *F. serpents*, les Cécilies, etc.

En Botanique, on nomme *F. acacia*, le Robinier commun ; *F. acorus*, une espèce d'Iris ; *F. baguenaudier*, la Coronille des jardins ; *F. benjoin*, un Termi-

nalier; *F. buis*, le Fragon; *F. café*, divers Caféiers sauvages, et, à Haïti, les graines du Ricin; *F. champignons*, certains Lichens; *F. chervis*, la Carotte sauvage; *F. cumin*, la Nielle; *F. dictame*, le Marrube; *F. ébénier*, le Cytise des Alpes; *F. ellébore*, tous les Ellébores autres que l'Ellébore oriental; *F. froment*, l'Avoine; *F. Indigo*, le Galéga et l'Amorpha; *F. ipécuanha*, divers végétaux dont la racine est un succédané de l'Ipécacuanha; *F. jalap*, la Belle-de-nuit; *F. jasmin*, le Tecoma radicans; *F. lupin*, le Trèfle; *F. nard*, l'Ail; *F. piment*, la Morelle; *F. pistachier*, le Staphylier; *F. platane*, un Érable; *F. poivre*, le Piment; *F. quinquina*, l'Iva frutescens; *F. raifort*, le Cranson; *F. réglisse*, un Abrus; *F. santal*, le Brésillet et l'Alaterne; *F. sapin*, l'Épicéa; *F. séné*, le Baguenaudier; *F. sycomore*, l'Azédarach; *F. thuya*, le Cyprès; *F. tremble*, le Peuplier d'Amérique, etc.

En Minéralogie, on nomme *Faux albâtre*, l'Alabastrite; *F. argent* et *F. or*, le Mica; *F. asbeste*, l'Amphibole blanchâtre; *F. grenat*, un cristal de couleur sombre; *F. prase*, le Quartz verdâtre; *F. rubis*, un Quartz rougeâtre; *F. saphir*, la Cordiérite, etc.

FAUX BOURDON, manière de chanter le plain-chant à 3 ou 4 parties et notes pour notes. On en fait usage dans certaines fêtes solennelles.

FAUX ÉCART (Art vétérinaire). *Voy.* ÉCART.

FAUX JOUR, clarté qui fait voir les objets d'une manière imparfaite et les fait juger autrement qu'ils ne sont. Un tableau est dans un *faux jour* lorsqu'il est éclairé dans un sens contraire à celui dans lequel le peintre a supposé que les objets du tableau reçoivent le jour.

FAUX MARQUÉ, inégalité des cors sur la tête du cerf. Quand il y a six cors d'un côté et sept de l'autre, les veneurs expriment cette inégalité en disant : *le cerf porte quatorze faux marqués.*

FAUX PONT, espace entre la cale et le premier pont dans les vaisseaux et les grandes frégates. Sur les côtés du faux pont sont logés, dans des cabines, les derniers officiers, l'agent comptable, l'aumônier, les chirurgiens et les maîtres; les élèves occupent le milieu, depuis le grand mât jusqu'à celui d'artimon.

FAUX SABORD. *Voy.* SABORD, MANTELET.

FAUX TRANCHANT. *Voy.* CONTREPOINTE.

FAVEROLLE, FAVEROTTE, FAVIOLE, noms donnés dans le Midi aux haricots et aux fèves. *Voy.* ces mots.

FAVEUR (du lat. *favor*). On appelait autrefois ainsi les rubans dont les dames gratifiaient les chevaliers dans les tournois. On donne encore aujourd'hui ce nom à un ruban de soie très-étroit et très-léger, dont on se sert pour faire des cocardes, pour réunir élégamment les feuilles d'un cahier, pour lier de petits paquets, etc. — En termes de Commerce, on nommait *jours de faveur* les dix jours que l'ordonnance accordait autrefois aux marchands, banquiers, négociants, après l'échéance de leurs lettres de change, pour les faire protester.

FAVEUX (du lat. *favus*, rayon de miel). *Teigne faveuse*, sorte de teigne dans laquelle la peau semble se creuser et former des alvéoles. *Voy.* TEIGNE.

FAVONIE, *Favonia*, genre de Méduses exotiques. *Voy.* MÉDUSE.

FAVORIS, touffes de barbe qui encadrent les joues. *Voy.* BARBE et POIL.

FAVOSITE (du lat. *favus*), *Favosites*, genre de Polypes coralliaires, famille des Tubiporiens, ne renferme que des espèces fossiles, de forme variable, composées de tubes parallèles, prismatiques, disposés en faisceaux contigus, pentagones ou hexagones, plus ou moins réguliers, rarement articulés.

FAVOUETTE, nom vulg. de la *Gesse tubéreuse*.

FAVUS. *Voy.* PORRIGO et TEIGNE.

FAYARD, FAGI, noms vulgaires du HÊTRE.

FAYENCE. *Voy.* FAIENCE.

FÉAGE (du b.-lat. *feodagium*). Dans l'ancienne Jurisprudence, on appelait ainsi l'héritage qui se tenait en fief et le contrat d'inféodation.

FÉAL. Ce mot, forme ancienne du mot *fidèle*, a été longtemps employé dans les lettres patentes accordées par les rois de France. Elles commençaient par ces mots : *A nos amés et* féaux *les conseillers*, etc. *Voy.* FIDÈLE.

FÉBRICITANT (du lat. *febricitare*), se dit, en Médecine, des malades affectés de la fièvre, spécialement de fièvres lentes ou intermittentes.

FÉBRIFUGES (du lat. *febris*, fièvre, et *fugare*, chasser), substances médicamenteuses qui empêchent le retour des accès de fièvres intermittentes. Le fébrifuge par excellence est le *quinquina*, qu'on administre ordinairement sous la forme de sulfate de quinine. On a aussi préconisé les écorces d'angusture, de marronnier d'Inde, d'aune, de saule; l'alkékenge, la racine de benoîte, les feuilles de houx, la serpentaire de Virginie, l'arnica, et autres végétaux amers, plusieurs alcaloïdes, et quelques substances minérales, l'arséniate, de potasse, celui de soude, etc.

FÈCES (du lat. *fæces*, pluriel de *fæx*, lie), dépôt ou sédiment qui se forme lorsqu'on laisse reposer les liquides troubles. — En Médecine, on emploie le mot *fèces* ou *matières fécules*, comme synonyme d'*excréments*. *Voy.* ce mot.

FÉCONDATION, en Zoologie (*Voy.* GÉNÉRATION et REPRODUCTION). — En Botanique, voici généralement comment elle s'opère. Peu de temps après l'épanouissement de la fleur, les anthères s'ouvrent, le pollen s'en échappe et tombe sur le stigmate. Les grains de pollen mis en contact avec le stigmate s'y gonflent en absorbant une humeur visqueuse sécrétée par cet organe; la membrane extérieure se rompt, et à travers l'ouverture, la membrane intérieure fait une saillie qui s'allonge en un appendice tubuleux (*boyau* ou *tube pollinique*). C'est alors qu'à travers la membrane de ce tube, on peut apercevoir le mouvement des granules, nageant dans une liqueur fécondante appelée *fovilla*, qui les transporte à travers les méats intercellulaires du style, jusqu'à la surface des trophospermes, où ils sont pompés par les *ovules* (*Voy.* ce mot). Dès que l'imprégnation a eu lieu, la fécondation est achevée. La fleur se fane; les étamines, la corolle, le calice même, devenus désormais inutiles, tombent ainsi que le style et le stigmate; l'ovaire seul, qui contient les ovules fécondés, persiste, et concentre en lui toute la vitalité de la plante jusqu'à ce qu'il soit devenu fruit; les ovules deviennent les graines destinées à la reproduction de l'espèce.

Fécondation artificielle (des fleurs). Pour que la fécondation des plantes puisse s'opérer, il faut que les poussières (*pollen*) des étamines s'arrêtent un certain temps sur le stigmate. Si le vent, la pluie, ou toute autre cause détachent ce pollen, il y a *coulure* et le fruit ne succède point à la fleur. On peut y remédier à l'aide de la *fécondation artificielle*, procédé auquel on a recours soit dans certaines cultures (*Voy.* DATTIER), soit pour obtenir des *hybrides*. *Voy.* ce mot.

Fécondation artificielle (des poissons). *Voy.* PISCICULTURE.

FÉCULE (du lat. *fæcula*, dimin. de *fæx*). On appelait autrefois *fécules* les matières qui se précipitent des sucs obtenus par extraction, matières qui, loin d'être identiques, diffèrent au contraire beaucoup les unes des autres. On nommait *fécule verte* la matière verte suspendue dans ces sucs, et composée ordinairement de chlorophylle, de résine, de cire et d'une matière azotée (*Voy.* CHLOROPHYLLE). — Aujourd'hui, les mots *fécule*, *fécule amylacée*, sont employés pour désigner spécialement la poussière d'amidon pur ou le dépôt blanc et pulvérulent d'amidon qui se précipite au fond de l'eau quand on y lave divers végétaux préalablement broyés, tels que la pomme de terre, le manioc, le sagou, le maranta arundinacé, etc. Le dépôt de l'amidon de pomme de terre est ce qu'on appelle le plus ordinairement *fécule* (*Voy.* AMIDON). Les grains de fécule des divers végétaux sont loin d'avoir la même dimension : voici, d'après M. Payen, quelques mesures qui permettent de reconnaître souvent les sophistications : fécule du blé, 50 millièmes

de millimètre ; de pois, 50 ; de haricots, 36 ; de lentilles, 67 ; de grosses fèves, 75 ; de sagou, 70 ; de pommes de terre, de 140 à 185 ; de patates, 45 ; de maïs, 30 (*Voy.* ARROW-ROOT, SAGOU, SALEP, MANIOC, etc.). — Les fécules, mêlées au bouillon ou au lait, fournissent un excellent aliment. — On donne le nom de *féculeries* aux usines où l'on extrait toute espèce de fécules. Beaucoup d'exploitations agricoles possèdent des féculeries.

FÉCULENT (de *fécule*), se disait autrefois, en Médecine, du sang et des humeurs chargées de sédiments, et se dit encore, en Chimie, de tout liquide trouble et comme chargé de lie.

FÉDÉRALISME (de *fédéral;* du lat. *fœdus*, alliance), système politique dans lequel plusieurs États voisins se réunissent en un corps de nation, tout en conservant leur gouvernement propre et leur indépendance pour tout ce qui ne concerne pas leurs intérêts communs. La Suisse en Europe et les divers États-Unis de l'Amérique, sont des *États fédératifs* ou *Confédérations*. — Les Girondins essayèrent en 1793 d'établir le fédéralisme en France. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FEDIA, plante. *Voy.* VALÉRIANE.

FÉE, être fantastique, du sexe féminin, doué d'un pouvoir surnaturel. *Voy.* CONTE, FÉERIE, et le mot FÉES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FÉEA (du botaniste *Fée*), *Feea*, genre de la famille des Fougères, caractérisé par des sporanges presque pédicellés, accompagnés d'indusiums nus, libres, en épis distiques à l'extrémité d'une columelle très-longue. La *F. polypodine*, originaire de la Guadeloupe, a pour racines des faisceaux de fibres très-durs, se ramifiant en branches capillaires ; ses feuilles sont longues de 0m,15 sur 0m,05 de large ; entre les feuilles naissent des hampes nues, courtes et surmontées par des épis élevés.

FÉERIE, pièce de théâtre dont le personnage principal est une fée, ou un génie tout-puissant, et où le merveilleux règne sans partage. En France, c'est Quinault qui, dans son *Armide*, introduisit ce genre sur la scène de l'Opéra ; Moncrif et Cahuzac le cultivèrent avec succès au XVIIIe siècle. La scène de l'Opéra-Comique offrit aussi de charmantes féeries : *La fée Urgèle*, *Zémir et Azor*, *Cendrillon*, etc. A l'étranger, Shakspeare n'a point dédaigné le genre féerique : *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été* sont des opéras-féeries. Aujourd'hui, ce genre, comme beaucoup d'autres, est en pleine décadence : les féeries de nos jours : le *Pied de mouton*, les *Sept châteaux du Diable*, *Rothomago*, la *Biche au bois*, la *Chatte blanche*, etc., ne sont que des pièces à trucs et à ballets, remarquables par l'éclat de leur mise en scène, mais où la simplicité des paroles ne le dispute qu'à la banalité du sujet.

FÉGARITE, variété de *Stomatite gangréneuse*, endémique dans quelques provinces d'Espagne.

FEINTE (de *feindre*). En Musique, c'est l'altération d'une note ou d'un ton par un dièse ou un bémol. — Dans l'Escrime, c'est un coup qui a l'apparence d'une botte, et qui détermine l'adversaire à parer d'un côté, tandis qu'on frappe d'un autre.

FEINTE OU FINTE, sorte d'Alose. *Voy.* ALOSE.

FELD-MARÉCHAL, proprement *Maréchal de camp*, grade militaire qui, chez les puissances du Nord, est à peu près l'équivalent de la dignité de *Maréchal de France*. *Voy.* ce mot.

FELBOL, silicate hydraté naturel de fer : c'est un minéral amorphe, quelquefois schistoïde, d'un brun nuancé, tendre et doux au toucher, qu'on trouve à Halsbruck, près de Freyberg, en Saxe.

FELDSPATH (de l'allem. *Feld Spath*, spath de champ), famille de Minéraux, de la classe des Silicates, qui sont aussi abondants dans les roches ignées que les calcaires dans les roches sédimentaires, et qui entrent souvent comme partie essentielle dans certaines de ces roches. Tous les feldspaths sont assez durs pour rayer le verre ; tous se fondent plus ou moins facilement en émail blanc ou en verre bulleux. Leurs cristaux qui ont au premier abord une grande ressemblance de forme, appartiennent les uns au système clinorhombique, les autres au système clinoédrique. Ils présentent tous trois clivages plus ou moins faciles ; mais dans les feldspaths du système clinorhombique deux de ces clivages sont à angle droit, tandis que dans les autres ils se font suivant des directions plus ou moins obliques. — Quant à la composition, les substances du groupe feldspathique se distinguent des autres silicates alumineux, en ce que la quantité d'oxygène de l'alumine, ou de ses isomorphes, y est triple de la quantité d'oxygène des autres bases. Elles se distinguent d'ailleurs les unes des autres par le degré plus ou moins grand de saturation des silicates réunis, aussi bien que par la nature des bases autres que l'alumine. — Les principales substances de ce groupe sont : l'*Orthose*, l'*Albite*, le *Pétalite*, la *Carnatite*, l'*Oligoclase*, le *Triphane*, l'*Andesine*, le *Ryacolite*, le *Labradorite*, l'*Anorthite*, etc. (*Voy.* ces mots). On rapproche des feldspaths propr. dits certains minéraux qui ne sont que des feldspaths mélangés d'autres substances ou altérés dans leur composition, comme le *Pétrosilex*, le *Jade*, le *Kaolin*, etc. On peut encore citer comme variété des minéraux feldspathiques, l'*Obsidienne*, la *Perlite*, la *Rétinite*, etc. *Voy.* ces mots.

FÊLE, FELLE OU FESLE, canne de fer pour souffler le verre.

FÉLIBRE, synonyme de poëte provençal. Brueys et N. Saboly aux 16e siècle, et, de nos jours, F. Mistral, Roumanille, Th. Aubanel se sont illustrés parmi les *félibres*.

FÉLIDÉS ou FÉLINS (du lat. *felis*, chat), famille de Mammifères, de l'ordre des Carnivores, caractérisés par une bouche garnie de longues moustaches, des mâchoires courtes, une langue cornée et rude au toucher, des molaires peu nombreuses et tranchantes : la mâchoire supérieure a, derrière la carnassière, une molaire tuberculeuse qui n'existe pas à la mâchoire inférieure ; le canal intestinal est court et le cœcum petit. Les pieds de devant ont 5 doigts ; ceux de derrière 4 seulement. Les Félidés sont des animaux très-carnassiers, aux formes élégantes, aux mouvements agiles et dont les sens, l'ouïe surtout, sont très-subtils. Ils habitent l'Ancien continent et l'Amérique. Dans l'Ancien continent on trouve le *Lion* (*Felis Leo*), le *Tigre* (*F. Tigris*), la *Panthère* (*F. pardus*), l'*Once*, le *Chatpard*, le *Chat ;* dans l'Amérique, le *Jaguar*, le *Couguar*, l'*Ocelot*, le *Lynx* et le *Guépard*. — *Voy.* CHAT.

FELLOW, mot anglais qui signifie *compagnon*, désigne spécialement les usufruitiers des fondations affectées aux universités. Ils remplissent les fonctions de professeurs et vivent dans l'établissement auquel ils sont attachés.

FÉLONIE (de *félon ;* du b.-lat. *felo*). C'était, dans l'ancien Droit féodal, l'action d'un vassal qui commettait envers son seigneur un outrage ou une injure grave. La peine de la félonie était, outre la confiscation du fief, l'amende, l'emprisonnement, la mort, suivant la gravité des cas. — Il pouvait y avoir aussi félonie de la part du seigneur envers le vassal. Le seigneur perdait alors sa tenure féodale, qui passait, avec tous les droits y attachés, au seigneur suzerain. L'assassinat du jeune Artus de Bretagne par Jean sans Terre, et le refus que fit ensuite ce prince de comparaître devant les pairs assemblés à Paris, offrent un exemple de ces deux genres de félonie. En conséquence, le roi Philippe-Auguste confisqua le duché de Normandie et érigea le comté de Bretagne en fief immédiat de la couronne.

FELOUQUE (de l'arabe *faluka*, navire), petit bâtiment long et étroit, de la famille des galères, est encore en usage dans la Méditerranée. La felouque a deux mâts et va à la voile et à l'aviron : elle sert à la navigation marchande ; autrefois on armait des felouques en guerre.

FEMELLE (du lat. *femella*, diminut. de *femina*). Outre son sens vulgaire, ce mot a quelques acceptions techniques. En Botanique, on nomme *fleurs femelles* celles qui ne portent que des pistils, sans étamines. — Les Plumassiers nomment *femelles claires* des plumes d'autruche femelle, blanches et noires, mais où le blanc domine sur le noir; *femelles obscures*, celles où le noir domine.

Dans la Marine, on nomme *ferrures femelles*, ou *femelots*, les pentures à deux branches qui portent le gouvernail et reçoivent les mamelons des gonds.

FÉMININ, genre grammatical. *Voy.* GENRE.

FEMME (du lat. *femina*). Considéré au point de vue de l'Histoire naturelle, la femme ne diffère pas seulement de l'homme par le sexe. Elle en diffère encore par sa taille qui est moins élevée, par sa croissance qui s'arrête plus tôt, par ses os qui présentent moins d'aspérités que ceux de l'homme, par sa poitrine plus évasée, son bassin plus ample, ses fémurs plus obliques, son larynx plus étroit et moins saillant, sa voix plus aiguë, enfin par la prédominance du système cellulaire et du système lymphatique qui, en arrondissant ses formes et donnant plus de délicatesse à son organisation, lui assurent les avantages de la grâce et de la beauté. Il a été constaté que sur 33 enfants, il naît 17 garçons et 16 filles. Terme moyen, la femme paraît vivre plus longtemps que l'homme.

La condition sociale de la femme a beaucoup varié : chez les Juifs, la polygamie était permise; mais la femme, soumise à son mari, pouvait exiger de la part de ses enfants le même respect, la même obéissance que le père. Dans l'Inde, les lois faisaient sa condition plus humble, mais les mœurs la rendaient en réalité plus élevée. En Égypte, la polygamie était prohibée, et la position civile des femmes n'était en rien inférieure à celle des hommes ; elles pouvaient s'élever au rang suprême. Chez les Grecs, les Spartiates estimaient surtout la mère chez la femme ; toutefois la femme lacédémonienne et, en général, la femme dorienne jouissait d'une grande indépendance, prenant une part active à la vie sociale ainsi qu'aux réjouissances publiques; il n'en était pas de même chez les peuples de race ionienne : les Athéniens traitaient la femme avec égards, mais ils la tenaient enfermée dans le gynécée ; ils ne pouvaient avoir qu'une épouse légitime, mais le droit de répudiation était presque absolu, et à côté de l'épouse était la captive ou la femme achetée et la concubine. A Rome, l'épouse était sous la complète dépendance de son mari ; elle était traitée par la loi comme une mineure; toutefois la qualité de mère émancipait la femme et lui donnait des droits sur la fortune de son mari. D'un autre côté, la femme romaine, surtout la patricienne (*matrona*) régnait en souveraine au foyer domestique. Dans le moyen âge, la condition de la femme s'améliora sous l'influence du christianisme. Aujourd'hui, dans toute l'Europe occidentale, elle a, sauf certaines restrictions, des droits presque égaux à ceux de l'homme, et dans le monde elle est toujours environnée d'égards et de respect; cependant certains utopistes oubliant trop que le rôle de la femme doit se renfermer dans le cercle de la famille réclament aujourd'hui son émancipation complète et son admission à tous les droits civils et politiques qui sont le partage de l'homme. — Dans tout l'Orient, au contraire, la femme est encore actuellement considérée comme étant d'une condition inférieure à celle de l'homme, et la polygamie y est généralement en pratique. Les Chinois n'ont qu'une femme légitime; mais, si elle est stérile, c'est l'usage de prendre une concubine.

En Droit, on peut considérer la *femme* en général et la *femme mariée*. — En général, les femmes ne peuvent exercer aucune magistrature, ni servir de témoins aux actes publics, ni être tutrices ou membres des conseils de famille, sauf exception pour la mère et les autres ascendantes. Le *droit canonique* défend aux femmes de recevoir aucun ordre ecclésiastique, de toucher aux vases sacrés, de servir les ministres de l'Église. — La femme ne peut contracter mariage avant 15 ans révolus. Mariée, elle doit obéissance, fidélité, secours et assistance à son mari ; elle suit sa condition, et ne peut ester en justice, aliéner, acquérir, ou s'obliger sans son autorisation ou celle de la justice, sauf les exceptions prévues par la loi ; cependant elle peut tester sans autorisation. *Voy.* FILLE, DOT, ÉPOUX, MARIAGE, VEUVE, etc.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été écrits sur la femme, on peut consulter : Roussel, *Système physique et moral de la Femme* (Paris, 1775); Moreau de la Sarthe, *Histoire naturelle de la Femme* (1808); les traités *De la Femme* de J.-J. Virey (1824) et du Dr Belouino (1852), etc.; — Cubain, *Des droits des Femmes en matière civile et commerciale* (1842); Laboulaye, *De la condition civile et politique des femmes depuis les Romains* (1843) ; P. Gide, *Condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne*; L. Ménard, *les Femmes et la morale chrétienne*, etc. On doit à J.-B. Legouvé un poëme sur le *Mérite des Femmes* (1801) et à M. Legouvé, son fils, l'*Histoire morale des Femmes* (1856).

FEMMES-MARINES, nom vulgaire donné aux *Lamantins*, aux *Dugongs*, etc. *Voy.* ces mots.

FÉMORAL (du lat. *femur*, cuisse). *Voy.* CRURAL.

FÉMUR (du lat. *femur*, cuisse), le plus fort et le plus long de tous les os du corps, s'étend du bassin au tibia, et forme la partie solide de la *cuisse* (*Voy.* ce mot). Il est cylindroïde, légèrement courbé en devant, oblique en bas et en dedans : il présente en arrière une ligne saillante nommée *ligne âpre*. L'*extrémité supérieure* ou *pelvienne* présente : 1° la *tête*, éminence soutenue par une partie plus rétrécie nommée *col*; 2° le *grand trochanter*, éminence quadrilatère, occupant la partie la plus externe ; 3° le *petit trochanter*, apophyse située en arrière et au-dessous de la base du col. L'*extrémité inférieure* ou *tibiale* offre deux éminences nommées *condyles du fémur*, et articulées avec le tibia et la rotule pour former le *genou*.

FENAISON (du lat. *fœnum*, foin). On nomme ainsi la saison où l'on coupe les foins et l'opération de couper les foins. *Voy.* FANAGE.

FENDERIE (de *fendre*), machine au moyen de laquelle, dans les usines à fer, on fabrique les verges carrées nommées *fentons* (*Voy.* ce mot). Une fenderie est disposée comme un laminoir; mais, au lieu de cylindres, on y emploie des disques en acier, qui se croisent réciproquement en forme de cisailles.

FENDIS, ardoise brute ou grossièrement divisée, qui pour être employée, a besoin d'être façonnée.

FENDOIR, instrument de forme variable, fréquemment employé dans les Arts. — Le fendoir du *fabricant de merrain*, est cylindrique et évidé en angle par un de ses bouts ; — celui du *vannier* est un morceau de bois dur dont la tête est partagée en trois rainures, et dont chaque séparation est formée en tranchant : il sert à partager les brins d'osier ou de jonc ; — celui du *cordier* est un outil d'acier large et coupé en biseau par un bout, mais sans tranchant : l'autre bout lui tient lieu de manche ; — celui du *jardinier* est un outil en fer tranchant, qui sert à greffer en fente, etc.

FENÊTRE (du lat. *fenestra*). On appelle *fenêtre*, l'ouverture destinée à donner de l'air et du jour, et *croisée*, le châssis qui sert à la fermer; cependant on confond ces deux mots dans l'usage. On distingue dans la fenêtre le *mur d'appui* ; le *linteau*, pièce de bois posée horizontalement sur les *pieds-droits*, ou côtés de la fenêtre ; les *tableaux*, partie de l'épaisseur du mur en dehors de la croisée ; et l'*ébrasement*, portion évasée du mur intérieur. Dans les maisons ordinaires, la largeur de l'ouverture est de 1m,25 à 1m,85 ; pour la hauteur, elle varie selon l'importance de la construction et selon l'étage. Aujourd'hui, beaucoup de fenêtres sont ouvertes jusqu'au plancher, ou

à peu de distance; dans les anciennes maisons, elles étaient à hauteur d'appui. Pour la forme, la plupart des fenêtres sont rectangulaires, ou *à plate-bande*, ou bien *à plein cintre*, c.-à-d. en arcade. Les entresols et les attiques ont quelquefois des fenêtres carrées, ou même plus larges que hautes, dites *mezzanine*. On appelle *F. en tribune*, celles qui ont un balcon en saillie; *F. fuyantes*, celles dont le mur d'appui est plus large que le linteau, et dont, par conséquent, les pieds-droits ne sont pas parallèles. Il y a encore les *F. en embrasure*, dont l'ouverture va s'élargissant en dehors; les *F. d'encoignure*, les *œils de bœuf*, les *jours de souffrance*, etc.

Chez les anciens, les fenêtres étaient rectangulaires ou cintrées, ornées de chambranles ou de corniches. Au moyen-âge (*Voy.* GOTHIQUE), dans le style roman, les fenêtres furent en *arcade* ou en *rose* avec meneaux de pierre; dans le style ogival, elles eurent toutes les formes de l'*ogive* (*Voy.* ce mot). A la fin du XIVe siècle, on remarque les fenêtres en *accolade*, empruntées à l'architecture mauresque; aux XVe et XVIe siècles, les fenêtres rectangulaires, à angles supérieurs arrondis, ou à croisée de pierre; dans les siècles suivants, on multiplia comme ornements, les chambranles, les corniches, les frontons et les consoles.

Les Anatomistes nomment *fenêtres*, deux ouvertures placées sur la paroi interne de la cavité du tympan. La *fenêtre ovale* ou *vestibulaire* est ovalaire, fermée par la base de l'étrier, et correspond à la cavité du vestibule; la *fenêtre ronde* ou *cochléaire* est située au fond d'une excavation particulière, bouchée par une membrane fine et transparente, et correspond à la rampe interne du limaçon.

FENÊTRÉ. On appelle *bandes* ou *compresses fenêtrées*, des bandes, des compresses où l'on a pratiqué de petites ouvertures. On les emploie dans les pansements des plaies, parce qu'elles permettent à la suppuration de s'écouler, et empêchent la charpie de se fixer sur la surface dénudée.

FENIL (du lat. *fœnile*), bâtiment où l'on renferme le foin. C'est une grange ou un grenier placé au-dessus des étables. Le foin se conserve mieux en meule qu'enfermé dans les fenils.

FENIN, monnaie allemande. *Voy.* PFENNING.

FENNEC ou ZERDA, l'*Animal anonyme* de Buffon, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Canidés et voisins du Renard. Le Fennec est propre à l'Afrique, et se fait remarquer par la longueur et la largeur de ses oreilles et par sa petite taille ($0^m,25$); son pelage, d'un fauve jaunâtre très-pâle, varié de grisâtre, est doux et épais. Il vit dans les déserts, et il se creuse des terriers où il reste caché pendant une grande partie du jour. Cet animal a été observé pour la 1re fois par Bruce en 1767.

FENOUIL, *Fœniculum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, se compose de plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, à tige rameuse, à feuilles laciniées et à fleurs jaunes. Le *F. officinal* est aromatique, stimulant et diurétique. Cette plante croît naturellement en Italie et dans le midi de la France. Ses grosses racines vivaces donnent tous les ans naissance à de nouvelles tiges qui s'élèvent jusqu'à 2^m. Ses feuilles nombreuses, finement découpées, exhalent une odeur agréable quand on les touche ou qu'on les mâche. Les graines du fenouil sont aussi très-parfumées et entrent dans la préparation de l'anisette. — Il existe une variété de fenouil, dite *Anis de Paris*, moins aromatique et plus douce que le fenouil du Midi, que l'on mange en salade comme le céleri.

On nomme *F. annuel*, l'Ammi visnaga; *F. bâtard*, l'Aneth odorant; *F. d'eau*, le Phellandre aquatique; *F. de montagne*, le Pyrèthre du Levant; *F. marin*, le Bacile ou Crithme; *F. sauvage*, la Ciguë; *F. de porc*, la Peucédane, etc.

FENOUILLET, nom donné à 3 variétés de Pommes, dont la saveur rappelle celle du fenouil: le *F. gris* ou *Anis*, le *F. jaune* ou *Drap d'or*; et le *F. rouge*.

FENTE (de *fendre*). En Anatomie, on nomme ainsi certaines ouvertures qui traversent toute l'épaisseur des os: telles sont la *F. ethmoïdale*, à la partie antérieure de la gouttière et de la lame criblée de l'ethmoïde; la *F. sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure*, entre les grandes et les petites ailes du sphénoïde; la *F. sphéno-maxillaire* ou *orbitaire inférieure*, formée par les os maxillaire supérieur, sphénoïde, malaire et palatin; la *F. glénoïdale*, qui divise en deux la cavité glénoïde du temporal.

En Géologie, les diverses fentes du sol ont reçu, suivant leur importance, les noms de *crevasses*, *fissures*, *failles*, etc. *Voy.* ces mots.

FENTE ET REFENTE. Dans l'ancien Droit français, on appelait ainsi la subdivision entre les diverses branches d'une même ligne de parenté, des droits héréditaires attribués à cette ligne. En matière de succession ascendante ou collatérale, on nommait *fente* la division des biens en deux moitiés, l'une pour la ligne paternelle, l'autre pour la ligne maternelle. La *refente* était l'opération par laquelle on partageait entre les branches d'une même ligne la portion qui lui était déférée.

FENTONS ou CÔTES DE VACHES, baguettes de fer carrées et coupées au moyen d'une *fenderie*. On en fait des clous, des crochets, des pointes, des fers à cheval et un grand nombre d'objets de serrurerie. — On nomme encore ainsi une sorte de ferrure destinée à servir de chaîne aux tuyaux de cheminée.

Dans la Marine, on donne ce nom à des morceaux de bois coupés de longueur pour faire des chevilles.

FENUGREC (c.-à-d. *foin grec*, *Trigonella fœnum græcum*, vulg. *Sénégré*, *Sénégrain*, *Graine joyeuse*, espèce du genre Trigonelle, famille des Papilionacées. Ce sont des plantes annuelles à tige cannelée, fistuleuse, haute d'env. $0^m,30$; à feuilles ovales, à fleurs d'un blanc jaunâtre. Les gousses, longues, étroites, recourbées en faucille, renferment des graines brunes d'une odeur forte et aromatique. Le fenugrec est cultivé en Grèce et en Égypte, où il est connu sous le nom d'*helbeh*; il donne un excellent fourrage; on en mange aussi les jeunes tiges en salade, et la graine se met en purée. Cette graine fournit en outre de l'huile et un rouge incarnat.

FÉODAL, FÉODALITÉ. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — DROIT FÉODAL. *Voy.* DROIT.

FER (du lat. *ferrum*), corps simple métallique, solide, d'un gris bleuâtre, tantôt grenu, tantôt lamelleux, très-ductile et malléable. Il pèse spécifiquement 7,788. C'est le métal le plus tenace: un fil de $0^m,002$ de diamètre peut supporter sans se rompre un poids de 250 kilogr. On ne peut le fondre qu'au moyen du feu de forge le plus ardent, c.-à-d. à la température du rouge blanc; cependant, il se ramollit à une forte chaleur rouge, et se laisse alors souder à lui-même. Il jouit, à un haut degré, de la propriété d'être attiré par l'aimant, et peut lui-même être rendu magnétique, quand il est légèrement carburé. Dans l'industrie, le fer s'emploie sous trois états particuliers: à l'état de *fonte*, d'*acier* et de *fer doux*. Ce dernier, qui prend aussi le nom de *fer battu* ou *fer forgé*, est le fer le plus pur; les deux autres variétés contiennent un peu de carbone. *Voy.* FONTE et ACIER.

Le fer est de tous les métaux le plus universellement répandu dans la nature; il forme un grand nombre d'espèces minérales, dont les plus importantes sont: le *fer oligiste* ou *fer spéculaire*, le *fer hydroxydé* ou *limonite*, le *fer oxydulé* ou *fer magnétique* (*aimant naturel*), qui renferment du fer combiné avec de l'oxygène; le *fer carbonaté*, composé d'acide carbonique et d'oxyde de fer; la *pyrite*, combinaison de fer et de soufre, etc. (*Voy.* ci-après). Le nombre des pierres, terres ou roches qui renferment du fer est infini; il sert, à proprement parler, de principe colorant au règne minéral; on le trouve aussi dans le sang et dans presque tous les organes des animaux, et il n'est pas de plante dont les cendres n'en contiennent des proportions sensibles.

L'extraction du fer est une des opérations les plus laborieuses de la métallurgie : pour l'obtenir, on mêle le minerai, pulvérisé grossièrement, avec des proportions convenables de charbon et de fondant (c.-à-d. d'argile, si le minerai est trop calcaire, ou de craie, s'il renferme trop d'argile), et l'on fait réagir ce mélange dans un *haut-fourneau*, porté à une température très-élevée; le minerai se désoxyde alors aux dépens du charbon ; les matières terreuses qui l'accompagnent se vitrifient au moyen du fondant, et le métal, très-chargé de charbon, coule, en raison de sa densité, dans la partie inférieure du fourneau, appelée *creuset*, qu'on débouche quand elle est pleine, pour faire couler au dehors la *fonte* dans des sillons creusés dans le sable ou dans des moules destinés à la fabrication de petites pièces ; le fer ainsi coulé prend le nom de *fer en gueuse*. On soumet ensuite la fonte à l'*affinage* (*Voy.* ce mot) pour la transformer en fer ductile et malléable. Le fer qui renferme du soufre, de l'arsenic ou du cuivre, a le défaut d'être cassant quand on le forge à la chaleur rouge; s'il contient du phosphore, il se brise quand on veut le ployer après le refroidissement; aussi n'extrait-on le fer que des oxydes et du carbonate. Les premiers sont principalement exploités en France et en Suède ; les carbonates, en Angleterre. En 1855, on estimait la production annuelle de la France à 8,000,000 quintaux métriques de fonte brute; en 1868, elle s'est élevée à plus de 25,000,000 quintaux métriques. — Consulter Jullien, *Métallurgie du fer*, et Couailhac, *Fers et aciers*.

Le fer forme plusieurs combinaisons chimiques qui ont de l'importance dans les arts. Il donne avec l'oxygène trois composés : le *protoxyde*, ou *oxyde ferreux* [FeO], dont le sulfate est employé en teinture sous le nom de *vitriol vert* ou *couperose verte*; le *peroxyde* ou *sesquioxyde*, ou *oxyde ferrique* [Fe^2O^3], qui forme la rouille et de nombreux minerais de fer, l'ocre, la sanguine, le colcotar, etc. ; l'*oxyde ferroso-ferrique* [Fe^3O^4], ou *pierre d'aimant*. Les sels à base de fer correspondent toujours au protoxyde ou au sesquioxyde; on distingue les premiers sous le nom de *sels ferreux*, et les seconds sous celui de *sels ferriques*. Les sels ferreux sont généralement verdâtres à l'état cristallisé, et incolores après avoir été desséchés ; ils ont une saveur d'encre, et s'altèrent peu à peu au contact de l'air, dont ils attirent l'oxygène. Les sels ferriques sont jaunes ou rouges; ils ont une saveur styptique et une réaction acide.

La connaissance du fer et l'art de le travailler ont été postérieurs à l'emploi des autres métaux usuels, à cause de la difficulté de son extraction. Quelques auteurs attribuent la découverte et l'usage de ce métal aux Chalybes, peuple de l'Asie-Mineure fort renommé pour son habileté à forger des armes et des instruments de fer. La Bible en fait honneur à Tubalcaïn. Selon les auteurs grecs, la connaissance du fer, ainsi que l'art de le travailler, aurait été apportée de Phrygie en Grèce par les Dactyles, lorsqu'ils quittèrent les environs du mont Ida pour venir s'établir dans l'île de Crète. *Voy.* Age de pierre.

Outre ses nombreuses applications dans les arts (*Voy.* Ferronnerie, Serrurerie, Quincaillerie, Construction, Machines, etc.), le fer s'emploie, en Médecine, comme tonique et pour donner de la couleur au sang : pour obtenir ces effets, on l'emploie en limaille, réduit par l'hydrogène en poudre impalpable, en pilules, en pastilles, mêlé au chocolat, à l'eau, etc. *Voy.* Ferrugineux.

fer arséniaté. On en distingue plusieurs espèces :

1° la *Pharmacosidérite* [$\dot{F}e^3\,{}_2\ddot{A}s + \ddot{\bar{F}}e\,{}_2\ddot{A}s^2 + 18Aq$], dont les cristaux appartiennent au système cubique, et présentent un clivage parallèle aux faces d'un cube : elle raie la chaux carbonatée et pèse 3 ; on la trouve dans les mines d'étain de Cornouailles, à St-Léonard près de Limoges et à Schwarzemberg (Saxe) ; 2° la *Scorodite* [$\ddot{\bar{F}}e\,{}_2\ddot{A}s + 4Aq$] qui cristallise en octaèdres du système cubique : ce minéral, d'un bleu verdâtre et translucide, raye la chaux carbonatée et pèse 3,2 ; on le trouve avec les minerais d'étain et de cobalt, à St-Léonard, en Carinthie, en Cornouailles et en Saxe;

3° la *Sidérétine* [$\ddot{\bar{F}}e\,{}_2\ddot{A}s + 12Aq$], minéral compacte, brun et translucide, rayé par la chaux carbonatée : Il contient souvent une proportion notable d'acide sulfurique remplaçant l'acide arsénique par isomorphisme; on le trouve à Schneeberg (Saxe), où il est produit par la décomposition des pyrites arsenicales;

4° la *Néoctèse*, du Brésil [$\dot{F}e\,{}_2\ddot{A}s + 2\ddot{\bar{F}}e\ddot{A}s + 12Aq$], substance d'un vert-clair, qui cristallise en prismes rectangulaires, etc.

fer arsenical ou *Mispickel* [$FeAs^2 + FeS^2$], minéral dont les cristaux appartiennent au système orthorhombique : il est blanc d'étain, possède l'éclat métallique, fait feu au briquet et pèse 6,2. Il contient quelquefois un peu d'argent. Il se rencontre dans les micaschistes, les granits, les roches talqueuses; quelquefois il accompagne les autres métaux dans les filons. On le trouve en Bohême, en Saxe, en Cornouailles, à Freyberg, à St-Léonard (Hte-Vienne), etc.

fer blanc. *Voy.* ci-après Ferblanc.

fer calcaréo-siliceux. *Voy.* Ilvaïte.

fer carbonaté, *Fer spathique*, *Sidérose* [$\dot{F}e\ddot{C}^2$], minéral dont les cristaux appartiennent au système rhomboédrique et sont isomorphes de ceux du spath calcaire On trouve aussi le fer carbonaté, compacte, mamelonné ou granulaire. Il est tantôt blanchâtre, tantôt plus ou moins brun, translucide ou opaque, à cassure lamellaire, pèse de 3 à 3,8 et est soluble avec effervescence dans les acides. C'est un des meilleurs minerais de fer qui existent. On le trouve soit en filons, comme à Baigorry (Pyrénées), à Brosson (Piémont), soit en couches dans les terrains houillers, à St-Etienne, à Anzin, et dans la plupart des mines d'Angleterre où il offre l'avantage d'être placé à côté du combustible nécessaire à son exploitation.

fer chloruré ou *Pyrodmalite*, minéral brun, grisâtre ou verdâtre, qui cristallise en prismes hexaèdres. Formule [$4(\dot{F}e,\dot{M}n)^3\ddot{S}i^2 + \ddot{\bar{F}}e\,Aq^6 + 2FeCl^3$]. On le trouve au Vésuve et en Suède.

fer chromé ou sidérochrome [$(\dot{F}e\,\dot{M}g)\,(\bar{G}r,\ddot{\bar{A}}l)^3$], minéral qui cristallise en petits octaèdres appartenant au système cubique. Il est noir, possède l'éclat métallique à la surface, raye le verre, et pèse 4,5. Il sert à la préparation du chromate de plomb et du vert de chrôme employé dans la peinture sur porcelaine. On le trouve en amas dans les roches serpentineuses, à Baltimore (États-Unis), aux environs de Nantes, en Styrie, en Silésie, dans l'Oural, etc.

fer galvanisé. *Voy.* Étamage.

fer hydroxydé, *Fer limoneux*, *Limonite*, *Hématite rouge* [$\ddot{\bar{F}}e^2Aq$], minéral qui se trouve à l'état compacte, pseudomorphique, ou oolitique, et très-rarement cristallisé en octaèdres du système cubique. On le distingue des autres minerais de fer oxydés par sa poussière jaune rougeâtre. C'est le plus répandu des minerais exploités en France : il constitue des couches entières dans les terrains jurassiques et crétacés, notamment en Bourgogne, en Champagne, en Lorraine, etc. Il se forme de nos jours du fer hydroxydé dans certains lacs, d'où lui vient son nom de *Limonite* ou de *Fer des marais*. — Un autre minéral, composé aussi d'oxyde de fer hydraté, est la *Gœthite* [$\ddot{\bar{F}}e^3Aq$], qu'on rencontre en petites lames translucides, d'un rouge jaunâtre, donnant une poussière d'un rouge orangé.

fer limoneux. *Voy.* ci-dessus Fer hydroxydé.

fer magnétique, *Fer oxydulé*, *Aimant naturel*, combinaison naturelle de protoxyde et de peroxyde de fer [$\dot{F}e\ddot{\bar{F}}e$], dont les cristaux appartiennent au système cubique : ce sont généralement des octaèdres réguliers ou des dodécaèdres rhomboïdaux. Ce minéral est noir, donne une poussière noire, possède l'éclat métallique, et pèse 4,9. Les variétés cristalli-

sées sont seulement magnétiques ; les variétés compactes possèdent des pôles, et constituent les *aimants naturels*. C'est un des meilleurs minerais de fer. On le trouve intercalé dans les gneiss, les micaschistes, les roches talqueuses et amphiboliques, quelquefois dans les serpentines et les basaltes, en Suède, en Norwége, en Hongrie, en Piémont, dans l'Oural, en Algérie, aux États-Unis, etc.

FER NATIF. On ne le trouve que dans des blocs qu'on rencontre par places à la surface du sol, et qui sont très-probablement d'origine météorique. Il y est toujours associé à du nickel, et souvent à des matières siliceuses. *Voy.* AÉROLITHES.

FER OLIGISTE, minéral qui n'est autre que du sesquioxyde de fer pur [$\bar{F}e$], et dont les cristaux appartiennent au système rhomboédrique. Il est gris d'acier, possède l'éclat métallique et donne une poussière noir-rougeâtre ; il raye difficilement le verre, et pèse 5,2. Quelquefois ses cristaux sont très-minces et présentent l'aspect de lames brillantes, ce qui lui a valu le nom de *Fer spéculaire*. On l'exploite comme minerai de fer à l'île d'Elbe, à Framont (Vosges), en Suède, en Algérie, etc. A l'état compacte, quand il est homogène, il reçoit le nom d'*hématite brune*. *Voy.* HÉMATITE.

FER OOLITIQUE. *Voy.* FER HYDROXYDÉ et OOLITE.

FER OXYDÉ ZINCOMANGANÉSIFÈRE. *Voy.* FRANKLINITE.

FER OXYDULÉ. *Voy.* FER MAGNÉTIQUE.

FER PHOSPHATÉ. On en distingue plusieurs sortes : 1° le *Fer phosphaté vert* ou *Dufrénite* [$2\ddot{\bar{F}}e^2\overset{\cdot\cdot\cdot\cdot\cdot}{\bar{P}}h + 5Aq$] : on le trouve en grains compactes ou radiés à Sayn sur le Rhin, et aux environs de Limoges ; 2° le *Fer phosphaté bleu* ou *Vivianite* [$Fe^3\overset{\cdot\cdot\cdot\cdot\cdot}{\bar{P}}h + 8Aq$], qui cristallise en prismes obliques à base rhombe, et se rencontre en Bavière, en Cornouailles, etc. ; 3° la *Delvauxine* ou *Delvaulxite*, la *Multicite* et l'*Anglarite* [$\ddot{\bar{F}}e\,\overset{\cdot\cdot\cdot\cdot\cdot}{\bar{P}}h + 12Aq$; $\bar{F}e^3\overset{\cdot\cdot\cdot\cdot\cdot}{\bar{P}}h + 8Aq$; $Fe^4\overset{\cdot\cdot\cdot\cdot\cdot}{\bar{P}}h + 4Aq$] ; 4° la *Triplite* ou *Fer phosphaté manganésifère* [$(Fe, \dot{M}n)^4\overset{\cdot\cdot\cdot\cdot\cdot}{\bar{P}}h$], qui se trouve en masses noirâtres présentant des clivages parallèles aux faces d'un prisme rectangulaire, dans les granits de Limoges et en Pensylvanie. — L'*Hureaulite*, et l'*Hétérosite* sont aussi des phosphates doubles de fer et de manganèse.

FER SPATHIQUE. *Voy.* FER CARBONATÉ.

FER SULFATÉ NATUREL. On en distingue plusieurs espèces qui diffèrent les unes des autres, soit par les proportions d'acide, soit par le degré d'oxydation de la base, soit par le degré d'hydratation. Les principales sont : la *Mélanthérie* [$FeS^3 + 7Aq$], la *Coquimbite* [$\ddot{\bar{F}}e\dddot{S}^3 + 3Aq$], le *Néoplase* [$\dot{F}e\dddot{S}^2 + 3\ddot{\bar{F}}e\dddot{S}^2 + 36Aq$], la *Pittizite* [$\ddot{\bar{F}}e\ S + 6Aq$], la *Pittizite de Ronchamps* [$\ddot{\bar{F}}e^4\dddot{S} + 4Aq$], la *Pittizite de Kustbeehurung* [$\bar{F}e^4\dot{S} + 12Aq$], la *Pittizite de Freyberg* [$\ddot{\bar{F}}e^2\dddot{S} + 12Aq$]. Toutes ces substances se produisent dans les mines par la décomposition des pyrites.

FER SULFURÉ OU PYRITE DE FER. On en distingue trois espèces : 1° la *Pyrite martiale* ou *Marcassite* [FeS^2] : c'est un minéral jaune de bronze, doué de l'éclat métallique, dont les cristaux dérivent du cube, et sont généralement des cubes striés sur leurs faces dans trois directions perpendiculaires (*pyrite triglyphe*), des dodécaèdres pentagonaux, ou des icosaèdres. La pyrite martiale fait feu au briquet. Dans les arts on l'emploie pour la fabrication du soufre qu'on en extrait par distillation, ou pour la préparation de l'acide sulfurique ou du sulfate de fer. Quelques variétés susceptibles d'un beau poli ont été employées comme ornements, d'où le nom de *miroirs des Incas* qu'on leur donne quelquefois. D'autres variétés sont aurifères (*pyrites aurifères*), et on les traite pour l'extraction de l'or. — La pyrite martiale se trouve dans tous les terrains. Elle forme des amas dans les gneiss, les micaschistes, les ardoises, les houilles, les calcaires et les argiles où elle remplace souvent les fossiles ;

2° La *Pyrite blanche* ou *Sperkise*, a la même composition que la pyrite martiale, mais ses cristaux, au lieu d'appartenir au système cubique, appartiennent au système orthorhombique, et forment souvent des groupements en crête de coq. Elle est d'un jaune plus pâle que la pyrite martiale, fait feu au briquet comme elle, mais est beaucoup plus sujette à s'épigéniser, et notamment à passer à l'état de sulfate de fer. C'est son inflammation spontanée qui cause l'embrasement de certaines houillères. On la trouve à peu près dans tous les terrains, mais notamment dans les terrains de craie où elle forme des boules radiées ;

3° La *Pyrite magnétique*, dite aussi *Leberkise* ou *Pyrite hépatique* [$FeS^2 + 6FeS$] : ses cristaux appartiennent au système du prisme hexagonal. Elle est d'un jaune rougeâtre, possède l'éclat métallique, fait feu au briquet et est attirable à l'aimant. On la trouve dans les terrains ignés ou métamorphiques, à Nantes, au Hartz, en Bavière, en Angleterre, en Suède, etc.

FER TITANÉ, *Nigrine*, *Iserine*, *Ménacanite*, minéral dont la formule est $\ddot{\bar{F}}e\,\ddot{\bar{T}}i$. Il est noir, raye difficilement le verre et a une densité qui varie de 3,3 à 3,9. On le trouve disséminé dans les granits et les roches talqueuses en Bavière, en Norwége, en Piémont, dans l'Oural, etc. ; dans les basaltes et les trachytes en Auvergne et en Bretagne ; mais surtout dans les sables à Madagascar, à Bourbon, etc.

Le minéral connu sous le nom de *Craitonite* ou *Chrichtonite*, et qui cristallise en lames hexagonales ou en rhomboèdres, n'est sans doute qu'une variété du minéral précédent. On ne l'a encore trouvé qu'à St-Christophe dans la vallée de l'Oysans.

FER (acceptions diverses). Dans la Construction, on appelle *fer de carillon*, un fer qui a 0m,02 d'épaisseur ; *fer corroyé*, du fer forgé que l'on bat à froid pour le rendre moins susceptible de casser ; *fer étiré*, du fer qu'on a allongé en le martelant ou le laminant à chaud ; *fer à double* T, celui qui sert à la construction des planchers, etc.

En Technologie, ce mot désigne un nombre infini d'instruments et d'outils. Tels sont, entre autres : le *fer à bâtir*, dont les bourreliers se servent pour rembourrer les bâts ; les *fers à repasser* et les *fers à boudin* des blanchisseuses ; les *fers à friser* des coiffeurs ; les *fers à gaufrer, à fileter, à dorer, à polir*, dont se servent les doreurs, les relieurs, les gaîniers, les fleuristes, etc. ; les *fers à racler* des ébénistes ; les *fers à écharner* et *à raturer* des corroyeurs ; les *fers à souder* des plombiers, zingueurs, ferblantiers, etc.

FER A CHEVAL, espèces de semelles de fer qu'on attache avec des clous dans la corne du pied des chevaux, des mulets, des ânes, des bœufs. On fait les fers de plusieurs formes différentes (*Voy.* MARÉCHAL FERRANT). — En termes de Fortification, on nomme *fer à cheval* un ouvrage fait en demi-cercle au dehors d'une place. — En Architecture, c'est un escalier qui a deux rampes et qui est fait en demi-cercle.

En Histoire naturelle, on nomme *Fer à cheval*, à cause de la forme de leur feuille nasale, deux espèces de Chauves-Souris, du genre Rhinolophe, le *Petit Fer à cheval*, ou *Rhinolophe à deux lances* (*R. bifer*), long de 0m,065, et le *Grand Fer à cheval* (*R. unifer*), long de 0m,095. — On nomme *Fer de lance*, une Chauve-Souris du genre Phyllostome.

FER CHAUD. *Voy.* PYROSIS.

FER EN MEUBLES. Dans le Commerce, on nomme ainsi, sans qu'il soit facile d'en donner une bonne raison, toutes les fournitures nécessaires pour garnir les meubles, laines, crins, étoffes, etc.

FERA, *Coregonus*, poisson. *Voy.* LAVARET.

FERBLANC, tôle mince recouverte sur ses deux faces d'une couche d'étain qui la garantit de la rouille (*Voy.* ÉTAMAGE). Pour obtenir le ferblanc, on décape parfaitement la tôle, et on la maintient dans un bain d'étain en fusion. Il faut environ 140 gr. d'étain pour recouvrir un mètre carré de tôle. — Cette fabrication a pris naissance en Allemagne. Le ferblanc anglais a eu longtemps la supériorité sur celui des autres pays, mais aujourd'hui nos fabriques fournissent des produits tout aussi bons.

A l'aide des acides, on fait apparaître sur le fer-blanc des dessins particuliers qui portent le nom de *moiré* : ils sont dus à la cristallisation qui existe dans la mince couche d'étain, et que l'acide met en évidence après avoir enlevé la couche granuleuse la plus superficielle. La production du moiré, remarquée pour la première fois par le chimiste Proust, est entrée dans l'industrie en 1816. On recouvre ordinairement ce moiré d'un vernis transparent et coloré.

FERBLANTIER, FERBLANTERIE. On appelle *ferblantier* l'ouvrier qui fabrique toutes sortes d'objets en ferblanc. La plupart des ustensiles de ménage, casseroles, cafetières, passoires, écumoires, moules, boîtes, entonnoirs, etc., sont dus à la ferblanterie. Pour confectionner ces divers objets, le ferblantier taille les feuilles de ferblanc avec des cisailles, les contourne sur la bigorne, et les soude ensuite avec de la soudure de plombier. Pour les polir, il se sert du brunissoir ou du marteau. Quant aux cannelures ou ornements, ils se faisaient autrefois au marteau, et c'était dans ce travail que brillait surtout le talent de l'ouvrier ; aujourd'hui on les façonne à l'*estampage*. — Les ferblantiers se servent aussi du zinc pour fabriquer des seaux, des baignoires, des plombs, des gouttières, des tuyaux de conduite, etc., ouvrages qui autrefois faisaient exclusivement partie de l'industrie du plombier.

FERGUSONITE, tantalate d'yttria. *Voy.* TANTALE.

FÉRIE (du lat. *feria*). Chez les Romains, on appelait *féries*, les jours pendant lesquels tout travail était interrompu : lorsqu'il y avait des sacrifices, ils prenaient le nom de *fêtes* (*Voy.* ce mot). Les *féries publiques* étaient *fixes* ou *mobiles* : la célébration de ces dernières était déterminée par les prêtres et les magistrats. Il y avait encore les *féries de famille* pour les naissances, les funérailles, les semailles, etc. Parmi les féries publiques, on remarquait surtout les *féries latines*, instituées par Tarquin le Superbe en mémoire de son alliance avec les Latins. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Dans la Liturgie catholique, on nomme *féries* les jours de la semaine, à l'exception du samedi et du dimanche. Le lundi est la 2ᵉ férie, le mardi la 3ᵉ, et ainsi de suite jusqu'au vendredi, qui est la 6ᵉ férie. On ne dit point la 1ʳᵉ férie ni la 7ᵉ férie ; on se sert des mots ordinaires, dimanche et samedi. — On nomme *féries majeures*, les trois derniers jours de la semaine sainte, les deux jours d'après Pâques et la Pentecôte, et la 2ᵉ férie des Rogations, qui a son office particulier.

FÉRIÉS (JOURS), jours où l'on chôme, c.-à-d. où il y a cessation de travail prescrite par la religion pour la célébration d'une fête. Il y en avait un grand nombre au moyen âge, ce qui nuisait beaucoup au travail et ruinait l'ouvrier; la loi a porté un frein à cet abus. Sont considérés aujourd'hui en France comme jours fériés, les *dimanches* et les *Fêtes* religieuses conservées par les articles organiques de la convention du 26 messidor an IX (15 juillet 1801), savoir : *Noël*, l'*Assomption*, l'*Ascension* et la *Toussaint*, et de plus, le *premier jour de l'an* (Avis du Conseil d'État, 20 mars 1810). Le 15 août, *fête de l'Empereur*, se confond avec le jour de l'*Assomption*. La sanction donnée par la loi aux jours fériés consiste à ne faire aucun acte public ou de procédure pendant ces jours, si ce n'est en vertu d'une permission du président du tribunal, à ne pas arrêter un débiteur, à n'exécuter aucune condamnation. Une lettre de change échéant à un jour férié légal est payable la veille, ainsi que les billets à ordre. Le protêt ne peut être fait que le jour suivant. — Pour la stricte observation du dimanche, *Voy.* DIMANCHE.

FERLAGE, FERLER (de l'angl. *to furl*). En termes de Marine, le *ferlage* est l'action de plier une voile sur sa vergue. Pour *ferler* une voile qui est larguée, on la relève en la plissant et on la serre tout le long, un peu au-dessus, et sur l'avant de la vergue, à l'aide de cordelettes nommées *rubans de ferlage*.

FERLIN, petite monnaie de cuivre usitée jusqu'au XVIIIᵉ siècle, valait le quart d'un denier.

FERMAGE. *Voy.* FERME et BAIL.

FERMAIL, se dit, en termes de Blason, des fermoirs, agrafes ou boucles qui sont fixés aux manteaux ou ceintures. Ils sont représentés, dans les armoiries, ronds ou en losange. Un *écu fermaillé* est celui qui renferme plusieurs fermaux. *Voy.* FERMOIR.

FERME (du lat. *firmus*, ferme, c.-à-d. chose établie, convenue), se dit : 1° de toute *exploitation rurale*, comprenant les terres, les bâtiments d'exploitation (bergerie, écurie, étable, basse-cour, granges, hangars, féculeries, distilleries, etc.), avec l'habitation du fermier (Voir Bouchard, *Traité des constructions rurales*), les animaux domestiques, les instruments, machines, outils d'agriculture, etc. ; 2° d'une convention par laquelle le propriétaire, qui n'exploite pas lui-même un domaine rural, en tire un revenu nommé *fermage*, soit en le louant par un *bail à ferme* proprement dit (C. Nap., art. 1763-78), soit en partageant les fruits avec le fermier-métayer (*Voy.* MÉTAIRIE) ; 3° de toute exploitation prise à forfait et moyennant un revenu fixe (*revenus publics, impôts, jeux*, etc.). *Voy.* FERMIER.

On nomme *Ferme école*, *F. expérimentale*, *F. modèle*, tout établissement agricole qui a pour objet de former des agriculteurs et d'enseigner les perfectionnements qui ont été introduits dans la culture des terres et le soin des animaux. La plus ancienne ferme expérimentale date de 1771 : elle fut fondée par Sarcey de Sutières, à Annel (Oise), près de Compiègne. Le peu de certitude des données de la science arrêta longtemps le développement de ces utiles institutions. Toutefois on a vu s'élever, au commencement de ce siècle, l'*académie agricole* de Mœglin (Prusse), la *ferme exemplaire* de Roville (Meurthe), fondée en 1822 par Mathieu de Dombasle ; la *ferme de Grignon*, près Versailles (1827) ; l'*institut agronomique* de Cirencester, en Angleterre (1845). Le décret du 3 oct. 1848 organisa l'enseignement de l'agriculture en France, en ordonnant l'établissement de *fermes-écoles* dans tous les départements ; en élevant au rang d'*écoles régionales*, les fermes de Grignon, de Grandjouan (Loire-inférieure), de la Saulsaie (Ain) et de St-Angeau (Cantal), et en créant l'*institut agronomique* de Versailles : ce dernier n'a pu être maintenu, mais les fermes-écoles ont prospéré, ainsi que les écoles régionales, auj. *écoles impériales d'agriculture* (*Voy.* AGRICULTURE). En 1849, le gouvernement belge a créé huit *fermes-écoles* destinées également à l'enseignement pratique de l'agriculture.

FERME, assemblage de pièces de bois qu'on place de distance en distance pour porter le faîte et les chevrons d'un comble, se compose ordinairement de deux pièces de bois inclinées (*arbalétriers*) assemblées par leurs pieds dans le *tirant* qui arrête l'écartement, et par le haut dans le *poinçon* qui est vertical. D'autres poutres, dites *faux entraits* et *contre-fiches*, empêchent les arbalétriers de fléchir.

FERME (JEU DE LA), jeu de cartes que l'on joue à 10 ou 12 personnes, en ôtant les 8 et les 6, excepté le 6 de cœur, et où le nombre 16 gagne le prix de la ferme et dépossède le fermier. — Ce jeu se joue aussi avec 6 dés marqués d'un seul côté depuis un jusqu'à 6, de sorte que le plus haut coup, celui où l'on gagne la poule ou la ferme, est de 21 points.

FERMENT (du lat. *fermentum*), se dit de toute substance qui a la propriété de déterminer dans une autre la *fermentation* (*Voy.* ce mot). On a reconnu que les substances organiques azotées très-altérables, tels que la levûre de bière, la pâte aigrie, la lie de vin, le sang décomposé, le fromage pourri, etc., agissent particulièrement comme ferments quand on les met en présence d'autres substances organiques.

Les médecins *humoristes* donnaient le nom de *ferment* à un principe matériel qui, selon eux, se développait dans l'économie, altérait les liquides du corps et causait plusieurs maladies.

FERMENTATION (de *ferment*), décomposition qui s'effectue dans un grand nombre de substances organiques, comme le sang, l'urine, les liquides contenant du sucre, lorsqu'elles sont exposées à l'action de l'eau, de l'air et d'une chaleur tempérée. Une substance organique qui fermente fournit une série non interrompue de nouveaux produits moins complexes et plus stables, et dont la plupart appartiennent à la nature inorganique, tels que l'acide carbonique, l'ammoniaque, l'eau, l'acide sulfhydrique, etc.; les gaz qui se produisent pendant la fermentation sont quelquefois inodores, mais le plus souvent ils répandent une odeur infecte. — On a donné des noms particuliers à la fermentation, suivant la nature des produits auxquels elle donne lieu ; ainsi on distingue : la *F. saccharine*, celle où se produit du sucre, comme dans l'action de la *diastase*, ou ferment de l'orge germée, sur la fécule; la *F. vineuse*, *spiritueuse* ou *alcoolique*, celle où le sucre se convertit en esprit-de-vin et en acide carbonique, comme dans la fermentation du vin, du cidre, de la bière, et en général des liquides sucrés; la *F. acide*, celle où l'esprit-de-vin se convertit en vinaigre et les *F. lactique*, *butyrique*, etc., où la fécule se transforme en ces acides; la *F. putride*, ou *putréfaction*, celle où la décomposition des matières organiques développe des gaz infects, tels que l'acide sulfhydrique et l'ammoniaque.

Il résulte des recherches de M. Pasteur que, dans les matières animales ou végétales azotées, la fermentation putride ne semble pas être spontanée. Les matières les plus corruptibles se conservent indéfiniment si l'on parvient soit à empêcher complétement l'accès de l'air, soit, en permettant cet accès, à détruire les particules vivantes ou sporules que cet air contient. M. Pasteur, du reste, en filtrant cet air dans des conditions spéciales est parvenu à mettre ces petits êtres microscopiques en évidence, à les séparer et à les étudier. Il a démontré en outre que chaque espèce de fermentation était en général déterminée par une espèce végétale ou animale qui, en se nourrissant dans le milieu fermentescible, lui fait subir une décomposition spéciale, laquelle constitue cette fermentation déterminée. En même temps que le ferment se nourrit, il se développe et se reproduit indéfiniment : aussi comprend-on que de très-petites quantités de matières putréfiées peuvent communiquer cette altération à des quantités indéterminées des mêmes substances non altérées : ainsi, une faible portion de verjus en fermentation, ajoutée à du moût de raisin nouvellement extrait, fait entrer toute la masse en décomposition ; la plus petite portion de lait aigri, de pâte de farine altérée, de chair ou de sang putréfié, occasionne les mêmes altérations dans du lait, de la pâte de farine, de la chair ou du sang non altérés : ces substances prennent le nom de *ferments* quand on les emploie pour hâter artificiellement la fermentation. — La théorie de M. Pasteur sur les fermentations a été vivement combattue dans certaines de ses conséquences ; mais il ne semble pas que ses adversaires aient apporté aucune raison décisive contraire. Toutefois, il est bon de noter que l'on ne doit pas confondre jusqu'ici les phénomènes de putréfaction ou de fermentation par les êtres organisés avec ceux qui consistent dans l'action des *diastases* ou des ferments physiologiques sur les matières végétales ou animales, telles que l'action de la diastase ou de la ptyaline sur l'amidon, et de la pepsine sur les substances albuminoïdes.

On peut empêcher la fermentation des corps organiques de plusieurs manières : soit en les desséchant, comme on fait pour les viandes de l'Amérique du Sud, et les préservant de l'action de l'humidité et de celle de l'air, soit en les renfermant dans des vases hermétiquement clos, après les avoir chauffés jusqu'à l'ébullition de l'eau, de manière à les dépouiller de l'air qu'ils contiennent ; c'est sur ce principe qu'est fondée la méthode d'Appert pour la conservation des aliments; soit en les soumettant à l'action des *antiseptiques*, comme les acides minéraux, les sels mercuriels, la créosote, l'essence de térébenthine, qui entravent ou arrêtent toute fermentation : c'est le procédé employé pour la conservation des pièces anatomiques et pour les embaumements.

FERMENTATION COLORANTE, sorte de fermentation que Fourcroy et d'autres chimistes croyaient exister pendant la formation des matières colorantes.

FERMENTATION PANAIRE, nom donné par quelques chimistes à la fermentation que subit la pâte dont on se sert pour faire le pain; elle se rapporte aux fermentations *acide*, *saccharine*, *alcoolique*, etc.

FERMIER (de *ferme*), nom donné à celui qui dirige l'exploitation d'une ferme, qu'il en soit le propriétaire, ou qu'il cultive la terre d'un autre, à charge de payer au propriétaire une redevance fixée par des conventions réciproques (*Voy.* FERME). — On nomme *F. partiaire*, *colon partiaire*, ou *métayer*, celui qui prend des terres à exploiter, à condition de remettre au propriétaire une certaine *partie* des fruits produits par le fonds affermé.

On a étendu le nom de *fermier* à celui qui prend *à ferme* certains droits, c.-à-d. qui s'engage à verser annuellement une somme fixe en se chargeant de percevoir des droits dont le produit est variable : c'est en ce sens qu'on dit *fermier des jeux*, etc.

Avant 1789, on appelait *Fermiers généraux* les membres d'une association privilégiée qui tenait à *ferme* les revenus publics. Leurs fonctions sont en partie remplies aujourd'hui par les *Trésoriers-payeurs généraux*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FERMOIR, nom commun à plusieurs outils, notamment à un ciseau de charpentier servant à faire des entailles et des mortaises. Le *F. nez rond* des menuisiers est un ciseau qui peut être introduit dans les angles rentrants. Le *F. à trois dents* des sculpteurs est un ciseau de fer à manche de bois qui s'emploie avec le maillet pour ébaucher. Les bourreliers ont un fermoir qui leur sert à tracer des raies pointées sur le cuir. — On nomme aussi *fermoirs* des agrafes de métal, plus ou moins riches, plus ou moins ouvragées, qui servent à tenir fermé un livre, et surtout un livre d'église.

FEROLIA, grand arbre de la Guyane, appelé aussi *Bois satiné*, *B. marbré*, *B. de férole*, paraît appartenir à la famille des Chrysobalanées. Ses feuilles sont alternes, ovales, entières et blanchâtres en dessous; ses fruits sont charnus, en grappes terminales. On ne connaît pas ses fleurs. Son bois est recherché des ébénistes et des tabletiers.

FÉRONIE, *Feronia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, type de la tribu des *Féroniens*, renferme un très-grand nombre d'espèces. Il a été partagé par M. Dejean en 10 sous-genres, savoir : *Pœcilus*, *Argutor*, *Omaseus*, *Steropus*, *Platysma*, *Cophosus*, *Pterostichus*, *Abax*, *Percus* et *Molops*.

FERRAILLE (de *fer*), nom donné aux vieux fers, tels que débris d'ustensiles en fer, fers de chevaux; bandes de roues, clous, etc. Tous ces débris sont fondus avec le minerai de fer qu'ils améliorent, ou martelés et forgés de nouveau : ils fournissent dans ce dernier cas un fer doux et raffiné, très-recherché pour la coutellerie et la fabrication des canons de fusils. Les ferrailles rongées par la rouille servent pour la teinture en noir et la fabrication de la couleur dite de rouille. — On donne le nom de *ferrailleurs* aux industriels qui font le commerce de la ferraille.

FERRARIA (du botan. J.-B. *Ferrari*), genre de la famille des Iridées, renferme des plantes herbacées, à racine tubéreuse, à feuilles uniformes, à fleurs formées de 6 pétales laciniés et réfléchis. La *F. undulata*, est une très-belle plante du Cap, à fleurs d'un pourpre foncé, marquées d'un cercle blanchâtre ; elle ne dure que quelques heures. On la cultive dans les serres tempérées.

FERRÉE (EAU). *Voy.* FERRUGINEUX.

FERRETIER, marteau dont se servent les maré-

chaux-ferrants pour forger les fers sur l'enclume, à chaud ou à froid.

FERREUX, FERRIQUE, FERROSO-FERRIQUE (OXYDE, SEL). *Voy.* FER.

FERROCYANURES, nom donné, en Chimie, à une classe de composés que l'on obtient en traitant par les divers sels métalliques le *ferrocyanure de potassium* ou *prussiate jaune de potasse*. Ce ferrocyanure s'obtient lui-même en calcinant des matières animales azotées avec du fer et du carbonate de potasse, puis reprenant par l'eau bouillante et faisant cristalliser : ce sont de beaux cristaux jaune-citron inaltérables, solubles dans l'eau, dont la formule est $(FeCy^6)K^4$. C'est ce sel que l'on traite dans les arts par les sels ferriques pour obtenir le *bleu de Prusse* (*Voy.* ce mot). — Traité par le chlore, le ferrocyanure de potassium donne le *ferricyanure de potassium*, beau sel rouge ayant la composition $(Fe^2Cy^{12})K^6$, qui donne par double décomposition une série de *ferricyanures* métalliques.

FERRONNERIE, dénomination générale sous laquelle on comprend tous les ferrements ou ferrures pour bâtiments, ainsi que les articles de ménage en fer poli. Les objets de ferronnerie, connus sous le nom d'*articles de Charleville*, se fabriquent surtout dans les Ardennes; on en fabrique aussi dans les départements de la Loire, de l'Orne, de la Manche, etc. *Voy.* QUINCAILLERIE, SERRURERIE.

FERRONNIÈRE, parure de femme consistant en une étroite bandelette qui entoure la tête et ferme sur le front à l'aide d'un camée ou d'une pierre précieuse, a été ainsi nommée de la belle Ferronnière, maîtresse de François Ier.

FERRUGINEUX, corps qui contiennent du fer à l'état métallique, ou à l'état d'oxyde, de sel, etc. — En Médecine, on nomme *ferrugineuses* certaines *eaux minérales*, quoique le fer n'existe dans ces eaux qu'à l'état de carbonate ou de sulfate. On appelle *eau ferrée*, de l'eau dans laquelle on a mis en dissolution des matières ferrugineuses, comme des clous, ou de la limaille. Les *préparations ferrugineuses* contiennent du fer, soit à l'*état naturel* (fer porphyrisé, ou réduit par l'hydrogène), soit à l'*état d'oxyde* (éthiops martial, colcotar, safran de mars, etc.), soit à l'*état de sel* (protocarbonate, phosphate, lactate, citrate, tartrates, etc.). Tous ces ferrugineux sont employés comme toniques et astringents. Ils conviennent surtout aux individus chlorotiques, anémiques ou épuisés par de longues maladies, lorsqu'il n'existe point d'irritation dans les viscères; on emploie encore le *protoiodure de fer* contre les scrofules et certaines formes de la phthisie et, à l'extérieur, le *perchlorure de fer*, comme hémostatique.

FERRURES, terme de Serrurerie, désigne non-seulement toutes les garnitures de fer dont on se sert dans la construction des bâtiments, mais aussi tous les ferrements employés dans les diverses industries, dans la carrosserie, p. ex., pour garnir et consolider les objets confectionnés.

On appelle *ferrure* la manière dont un cheval est ferré. *Voy.* MARÉCHAL FERRANT.

FERS, punition disciplinaire autrefois en usage dans l'Armée et la Marine de l'État, a été supprimée en 1857 et 1858. A bord, l'instrument de cette peine était une barre de fer, dite *barre de justice*, placée dans l'entre-pont, et portant plusieurs anneaux de fer où pouvaient entrer les jambes et qui se fermaient au cadenas. L'insubordination ou toute infraction grave à la discipline pouvait être punie des fers. Dans l'armée de terre cette peine était prononcée, en temps de guerre, pour le pillage, l'absence à la générale, la violation des consignes, le dépouillement des morts sur le champ de bataille, le faux, l'insubordination, la lâcheté simple, la maraude, le sommeil en faction, le vol chez son hôte, etc. — Au civil, la peine des fers avait été conservée dans notre législation pénale par la loi du 25 sept. 1791; elle fut convertie en celle des *galères* (*Voy.* ce mot) par une loi du 6 oct. 1791. C'est aujourd'hui la peine des *travaux forcés*. *Voy.* ce mot.

FÉRULE, *Ferula*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, renferme des plantes à tige herbacée très-élevée, à feuilles grandes, divisées en segments subdivisés eux-mêmes en lanières linéaires. La *F. commune* vient sur les bords de la Méditerranée. Elle a une tige haute de 3 à 4m, cylindrique, simple, remplie de moelle; des feuilles grandes, dilatées, pétiolées, et des fleurs jaunes; la *F. glauque* présente à peu près les mêmes caractères. La Fable dit que Prométhée renferma le feu du ciel dans la moelle de cette plante; on peut en effet se servir de cette moelle en guise d'amadou. — La *F. assa-fœtida*, qui fournit la gomme-résine de ce nom (*Voy.* ASSA-FOETIDA), croît surtout en Perse.

FÉRULE, palette en bois ou en cuir, à bout plat, épais et arrondi, dont on se sert encore dans certaines écoles, pour frapper dans la main des écoliers qui ont commis quelque faute. Elle tire son nom, dit-on, de ce que cette punition était originairement infligée avec une tige de férule.

FERUSSINA, *Strophostoma*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cyclostomidées, présentant comme les Cyclostomes une bouche ronde à bords réunis et munis de péristome, mais qui en diffèrent parce que le dernier tour de spire se retourne et vient se placer du côté de la spire.

FESSES, en lat. *clunes*. Ces parties charnues sont formées par la peau et une épaisse couche de tissu cellulaire qui recouvre les trois muscles fessiers. Leur développement est un des caractères qui distinguent l'homme des autres mammifères.

FESSIERS (MUSCLES). Il y en a trois : le *grand*, qui rapproche la cuisse du bassin, et agit fortement dans la station et la progression; le *moyen*, muscle abducteur de la cuisse, et qui la fait tourner en dehors ou en dedans; le *petit*, qui a les mêmes usages.

FESTIVAL. *Voy.* CONCERT.

FESTON (de l'ital. *festone*), ornement composé de fleurs, de fruits et de feuilles entremêlés et suspendus en guirlandes. Chez les païens, on mettait des festons aux portes des temples et dans tous les endroits où l'on voulait donner des marques de réjouissance publique. Les premiers chrétiens en ornaient les portes des églises et les tombeaux des saints. — Les festons, peints ou sculptés, sont un ornement d'architecture. On donne aussi ce nom à des broderies ou découpures en forme de festons que l'on fait aux étoffes pour robes, mouchoirs, rideaux, etc.

FESTUCACÉES, tribu des Graminées. *Voy.* FÉTUQUE.

FÊTE (du lat. *festum*). Chez les anciens, les fêtes les plus célèbres étaient : les *Mégalésies*, les *Panathénées*, les *Dionysiaques*, pour les Grecs; les *Jeux du Cirque*, les *Lupercales*, les *Saturnales*, les *Fêtes séculaires*, *décennales*, etc., pour les Romains. — Pour toutes les autres, nous renvoyons au *calendrier athénien* et au *calendrier romain* dans notre *Atlas d'Hist. et de Géogr.*

Chez les Israélites, les fêtes principales sont : le *Nouvel an* (*Rosch haschana*) et le *Grand pardon* (*Kippour*), en septembre; la *fête des Tabernacles* (*Soukkot*), en octobre; la *fête des Macchabées* (*'Hanoukka*), en décembre; celle d'*Esther* (*Pourim*), en février; la *Pâques* (*Pessa'h*), en mars ou avril; la *Pentecôte* (*Schebouoth*), en mai.

Chez les Chrétiens, l'Église célèbre, outre le *Dimanche*, plusieurs fêtes, dont les unes arrivent à jour fixe, et les autres, dites *fêtes mobiles*, varient tous les ans. Les premières sont, chez les catholiques : la *Circoncision* (1er janvier), l'*Épiphanie* (6 janvier), la *Purification* (2 février), l'*Annonciation* (25 mars), la *Visitation* (2 juillet), l'*Assomption* (15 août), la *Nativité* (8 septembre), la *Toussaint* (1er novembre), l'*Immaculée conception* (8 décembre), *Noel* (25 décembre). Les fêtes mobiles sont : *Pâques*, qui se célèbre

le dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps (21 mars); la *Septuagésime*, la *Sexagésime*, la *Quinquagésime* ou *Dimanche gros* (qui tombent les 9e, 8e et 7e dimanches avant Pâques); la *Quadragésime, Reminiscere, Oculi, Lætare*, la *Passion* (les 1er, 2e, 3e, 4e et 5e dimanches du Carême); les *Rameaux* et la *Quasimodo* (les dimanches immédiatement avant et après Pâques); l'*Ascension* et la *Pentecôte* (le 40e et le 50e jour après Pâques); la *Trinité* et la *Fête-Dieu* (dimanche et jeudi suivants); l'*Avent* (les 4 semaines avant Noël). *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, et ci-dessus JOURS FÉRIÉS.

Dans le rit romain, les fêtes se divisent, suivant leur importance, en fêtes *doubles de* 1re et *de* 2e *classe*, *doubles majeures*, *doubles*, *semi-doubles* et *simples*. On trouvera ces indications dans tous les paroissiens.

FETFA (de l'arabe *fetoua*). Ce mot, qui signifie *jugement d'un sage*, désigne, chez les Turcs, les décisions que rendent les muftis sur un point de droit ou de doctrine, pour suppléer au silence de la loi. Les fetfas sont sans appel.

FÉTICHE (du portugais *fetisso*), idole grossière. *Voy.* FÉTICHISME au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FÉTIDIER, *Fœtidia*, genre de la famille des Myrtacées. Le *F. mauritanica*, vulg. *Bois puant*, a le port du noyer. Ses feuilles sont ovales et coriaces; ses fleurs grandes, axillaires et privées de corolle; son bois dur, veiné et rougeâtre, mais d'une *odeur infecte*: on l'emploie néanmoins dans l'ébénisterie. Le Fétidier croît aux îles Mascareignes et Maurice.

FÉTUQUE, *Festuca*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Festucacées, caractérisé par des épillets paniculés à 2 ou 3 fleurs hermaphrodites. Plusieurs de ces plantes entrent dans la composition du foin des prairies, et forment d'excellents pâturages. La *F. élevée* a des feuilles longues, planes, linéaires. La *F. des brebis* habite les lieux arides, et s'élève à 0m16: ses touffes, formées de feuilles menues et pressées, fournissent un pâturage qui dure toute l'année. La *F. flottante*, dite aussi *Brouille* et *Chiendent aquatique*, se trouve dans les fossés, les marais, etc. Les brebis, le cheval, les vaches, les porcs et les chèvres l'aiment beaucoup et se nourrissent de sa fane. On s'en sert aussi pour litière, pour faire des nattes, des cordes, des paniers, pour remplir les matelas, les meubles, etc. — La tribu des *Festucacées* renferme, outre le genre-type *Festuca*, les genres *Poa*, *Briza*, *Dactylis*, *Cynosurus*, *Bromus*, *Arundinaria*, *Bambusa*, etc.

FEU (du lat. *focus*, foyer), développement simultané de chaleur et de lumière produit par la combustion des corps dits *combustibles*, tels que le bois, le charbon, la paille, etc. Les anciens regardaient le feu comme un des quatre éléments. Plusieurs peuples l'adoraient même comme une divinité (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* au mot FEU). Les physiciens ont reconnu que le feu n'est autre chose qu'un degré de température plus élevé que celui de la chaleur sans lumière. *Voy.* CHALEUR et COMBUSTION.

Feu central, immense foyer de matières incandescentes qu'on suppose exister au centre de la terre, et à l'aide duquel on explique les volcans, les eaux thermales, les tremblements de terre, l'aplatissement des pôles, etc. Ce qui a conduit les géologues à l'idée d'un feu central, c'est que la température moyenne de la terre s'accroît d'un degré à mesure qu'on descend de 30m à l'intérieur du sol. Or, si cette progression se continuait indéfiniment, à la profondeur de 60 kilomètres, la chaleur serait supérieure à 2000°, et toutes les matières connues seraient à l'état de fusion. Aussi, quelques géologues, tout en admettant qu'à la profondeur de 60 à 80 kilomètres, toute la masse terrestre est à l'état fluide, pensent que la couche incandescente n'a qu'une épaisseur limitée, et que la partie centrale du globe est froide et solide. Selon eux, l'oxygène qui existe aujourd'hui à l'état de combinaison formait primitivement une immense atmosphère autour du globe, et ce serait la combinaison des matières composant la superficie de la terre avec cet oxygène qui les aurait fait passer à l'état d'incandescence; l'action chimique n'aurait pas atteint les parties plus profondes et par suite du refroidissement extérieur une croûte solide se serait formée peu à peu à la surface de cet océan de feu. On s'expliquerait ainsi la valeur considérable de la densité moyenne de la terre.

FEU. Dans l'Art militaire, on a donné ce nom aux diverses manières de tirer les armes à feu. Le *feu de file*, ou *de deux rangs*, est celui où chaque file tire à son tour: c'est le *feu de bataille;* les hommes se tiennent debout, le 1er et le 2e rang tirent ensemble, le 3e charge les armes des deux autres; le feu de file commence par la droite de chaque peloton. Dans les *feux de peloton*, *de bataillon* ou *de régiment*, les trois rangs font feu ensemble; le 1er rang tire à genoux. Les perfectionnements apportés dans ces derniers temps aux armes à feu en ont modifié également le *tir*. *Voy.* ce mot.

En Médecine, on a donné le nom de *feux* à plusieurs éruptions cutanées à cause de la chaleur qu'elles développent dans la partie affectée: telles sont le *feu persique* ou zona, le *feu sacré* ou érysipèle, le *feu sauvage* ou *volage*, affection papuleuse analogue à la couperose ou à l'érythème, etc. Tel est encore le *feu St-Antoine*, *feu sacré* ou *mal des ardents*, qui sévissait épidémiquement au moyen âge et qu'on suppose avoir été, ou une maladie charbonneuse, ou une sorte d'érysipèle gangréneux. — Pour les *feux de dents*, chez les enfants. *Voy.* STROPHULUS.

Mal de feu, maladie des moutons. *Voy.* BRULURE.

Au Théâtre, on appelle *feux* certaines rétributions accordées aux artistes, soit en dehors de leurs appointements, soit pour en tenir lieu quand ils n'ont pas d'engagement en règle. Ce mot dérive des fournitures de combustible et de lumière qu'on faisait autrefois aux artistes dans leur loge pour s'habiller.

FEU D'ARTIFICE, FEUX OU FLAMMES DE BENGALE. *Voy.* ARTIFICE et PYROTECHNIE.

FEU CHINOIS OU JEU PYROTECHNIQUE, imitation des feux d'artifices à l'aide de transparents et du jeu de la lumière. On se sert, à cet effet, de papiers colorés et découpés selon la forme des feux qu'on veut simuler. Derrière les transparents on place, p. ex. pour un *soleil*, une roue en fil de fer, revêtue de papier fin, où l'on a tracé une spirale noire ou colorée. En la faisant tourner sous un puissant réflecteur, les lignes de la spirale paraissent, en travers des jets de feu découpés sur le papier, aller du centre à la circonférence, et simulent des étincelles.

FEU FOLLET, flamme erratique et légère produite par les émanations de gaz hydrogène phosphoré qui s'élèvent des endroits marécageux, des lieux où se décomposent des matières animales et végétales, tels que cimetières ou voiries, et qui s'enflamment à une petite distance du point où elles se dégagent. L'ignorance des véritables causes qui produisent ces flammes légères a donné lieu à toutes sortes de contes et de frayeurs superstitieuses. *Voy.* FOLLET.

FEU GRÉGEOIS, feu artificiel inventé au VIIe siècle par des moines byzantins, et dont la recette ne paraît pas avoir été précisément retrouvée. Ce feu, dont l'eau augmentait l'activité au lieu de l'éteindre, devint bientôt une arme de guerre d'un effet terrible. Les empereurs de Constantinople s'en servirent plusieurs fois pour brûler les flottes qui venaient assiéger cette ville. En 673, Callinicus, ingénieur syrien, brûla avec le feu grégeois la flotte entière des Sarrasins. Les Sarrasins s'en procurèrent la recette et l'employèrent à leur tour contre les Croisés. On a dit que le feu grégeois était un mélange de salpêtre, de soufre, de naphte, de poix et de bitume: on le soufflait sur l'ennemi au moyen de sarbacanes de cuivre, ou bien on le lançait à la main ou à l'aide d'une arbalète. — M. Lalanne (1840), et MM. Favé et Rainaud (1845) ont publié de savantes recherches sur le *Feu grégeois*.

FEU GRISOU, inflammation accidentelle, avec explosion, de gaz hydrogène carboné, qui a lieu très-sou-

vent dans les mines, principalement dans les houillères, où elle produit de terribles désastres. L'invention de la *lampe de sûreté* de Davy (*Voy.* LAMPE) a eu pour objet de prévenir les effets du feu grisou, en empêchant l'inflammation du gaz en même temps qu'elle avertit les mineurs de sa présence. Un autre appareil, fondé sur la diffusibilité des gaz, tend au même but. C'est un vase poreux où le grisou en s'introduisant rapidement à cause de sa diffusibilité établit un contact électrique et fait marcher une sonnerie.

FEU DE JOIE, feu de paille ou de fagots qu'on allume dans les rues, sur les places et dans les villages, en signe de réjouissance. L'usage de ces feux était très-commun en France autrefois : on en allumait surtout le *jour de la Saint-Jean* (24 juin), pour fêter, dit-on, l'entrée du soleil dans le solstice d'été. Les feux de joie étaient connus des anciens ; les Romains en allumaient, surtout aux *Palilies* (21 avril), fêtes anniversaires de la fondation de Rome.

FEU SAINT-ELME ou *Feu Saint-Nicolas*, météore lumineux qui se manifeste quelquefois en mer par un temps d'orage, se présente en forme de flammes ou vapeurs lumineuses, voltigeant aux extrémités des vergues et des mâts. C'est un effet d'électricité. Les anciens avaient donné à ce phénomène le nom de *Castor et Pollux* et ils en tiraient des présages.

FEUDATAIRE du lat. *feodum*, fief). *Voy.* VASSAL.

FEUILLARD, branches de bois de châtaignier fendues pour faire des cercles. *Voy.* CERCEAU.

FEUILLE (du lat. *folium*). Les feuilles sont des organes végétaux de forme extrêmement variable, disposés autour de l'axe végétal de manières également fort diverses, mais suivant des lois d'une régularité mathématique, et qui portent à leur aisselle des *bourgeons* (*Voy.* ce mot) ; ce sont les agents principaux de la respiration de la plante et de l'évaporation de la sève ; enfin c'est dans les feuilles que se produisent le phénomène du sommeil des plantes et certains mouvements de sensibilité. Toute feuille est composée de trois parties essentielles : 1° la *gaîne*, portion basilaire qui embrasse plus ou moins la tige ; 2° le *pétiole* ou queue, prolongement grêle qui fait suite à la gaîne ; 3° le *limbe* ou feuille proprement dite. Les faisceaux de fibres et de faisceaux qui sortent de la tige pour former la gaîne, puis le pétiole, s'épanouissent dans le limbe, sous forme de *nervures* ; le limbe lui-même est constitué par un tissu cellulaire qui réunit ces nervures et qui est recouvert d'une mince *cuticule* percée de *stomates*, par où l'air arrive dans les chambres aériennes qui existent dans l'épaisseur du parenchyme. — Une feuille peut être sans pétiole : elle est dite alors *sessile* ; réduite au contraire au pétiole seul, elle prend le nom de *phyllode* (*Voy.* ce mot) ; quelquefois la gaîne se prolonge en expansions foliacées, qu'on appelle *stipules*. Il y a des feuilles anormales : les unes ont un pétiole vésiculeux, qui permet à la plante de surnager (châtaigne d'eau) ; d'autres ont à leur base des outres pleines d'air (utriculaire), ou à leur extrémité une boite à couvercle (népenthès), etc. — Une feuille est *simple*, quand elle n'a qu'un limbe avec un pétiole (peuplier) ; *composée*, quand il y a plusieurs limbes (*folioles*) insérés sur des *pétiolules* (ciguë ; *pennée*, si les folioles sont disposées comme les barbes d'une plume (acacia) ; *digitée*, si elles rayonnent au sommet du pétiole commun (marronnier) ; *peltée*, si elle est posée à plat sur le pétiole, comme un bouclier (capucine). D'après leur forme, les feuilles sont dites *rondes*, *ovales*, *cordées*, *palmées*, *lancéolées*, *sagittées*, *hastées*, *subulées*, *linéaires*, *spatulées*, etc. Sous le rapport de leur position sur la tige, elles sont *radicales*, *engainantes*, *opposées*, *alternes*, *verticillées*, *connées* ou *conjointes*, *perfoliées*, etc. *Voy.* la plupart de ces mots.

Feuilles séminales. *Voy.* COTYLÉDON.

On a appliqué le nom de *Feuille* à plusieurs animaux ou plantes qui présentent une certaine ressemblance avec les feuilles des arbres : tels sont une Chauve-souris du genre Mégaderme ; un poisson, le Polyodon. On nomme *F. ambulante*, *F. sèche* ou *Mâche-feuille*, un insecte du genre Phyllie ; *F. de chêne*, *F. morte* et *F. de peuplier*, divers insectes du genre Bombyx ; *F. de laurier*, une espèce d'Huître ; *F. de tulipe*, quelques Moules et Modioles : *F. du ciel*, le Nostoc ou Trémelle ; *F. grasse*, l'Orpin ; *F. indienne*, le Malabathrum.

On nomme encore ainsi : 1° certains ouvrages ou ornements qui imitent les feuilles des arbres ou des plantes ; 2° des lames très-minces d'or, d'argent, ou de tout autre métal battu ; de papier, de carton, etc.

FEUILLÉE (du botan. *Feuillée*), *Fevillea*, *Nandhiroba*, genre type de la famille des Nandhirobées, renferme des plantes herbacées sarmenteuses, à feuilles alternes, cordées, munies de vrilles axillaires ; à fleurs petites, rosacées, et à baies très-grandes, semblables au fruit des Cucurbitacées. Ces plantes appartiennent à l'Amérique. Leurs graines fournissent de l'huile à brûler. L'huile de la *F. trilobée* est de plus employée par les Brésiliens contre les rhumatismes articulaires ; celle de la *F. à feuilles en cœur* est un médicament éméto-cathartique, regardé par les indigènes comme le plus sûr contre-poison du *Rhus toxicodendrum*, du Mancenillier et des Spigélies.

FEUILLET, le troisième estomac des animaux Ruminants. *Voy.* ESTOMAC.

FEUILLETIS, terme de lapidaire, désigne le contour tranchant qui sépare la partie supérieure d'une pierrerie d'avec l'inférieure. *Voy.* SERTISSURE.

FEUILLETON, article de critique ou de littérature, au bas d'un journal. Les premiers feuilletons datent de la fin du XVIIIe siècle. J.-L. Geoffroy inaugura aux *Débats* (*Journal de l'Empire*) le *feuilleton dramatique*. A. Adam fut un des premiers rédacteurs du *feuilleton musical* ; le Dr Donné, du *feuilleton scientifique*, et Delécluze, du *feuilleton des beaux-arts*. Mais le plus populaire des feuilletons, le *feuilleton littéraire* n'a pas encore 40 ans d'existence : les romans d'Alexandre Dumas père et d'Eugène Sue, ceux de MM. Paul Féval et Ponson du Terrail ont fait la fortune de plusieurs journaux.

FEUILLETTE (du b.-lat. *folietta* ; du lat. *phiala*), tonneau moyen servant à mettre le vin. La feuillette ordinaire contient de 133 à 135 litres : la feuillette forte en contient jusqu'à 140. La feuillette de Bourgogne, au contraire, ne contient que 112 ou 114 litres.

FEUILLURE (de *feuiller*), entaillure pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre ou d'une porte pour en contenir le châssis. — Ce mot se dit encore, en Menuiserie, de tout angle rentrant fait dans le bois parallèlement à son fil.

FEURRE ou FOUARRE (du lat. barb. *foderum* ; orig. germaniq.), se disait jadis pour paille longue, particulièrement pour celle qui servait à empailler des chaises et à couvrir les bâtiments ruraux.

FEUTRAGE. Le *feutrage* consiste à confectionner une espèce d'étoffe appelée *feutre*, avec les poils de divers animaux, par la simple action du foulage, sans filage ni tissage. Les poils les plus propres au *feutrage* sont ceux de castor, de loutre, de chameau, de lièvre, de lapin, et les laines de cachemire, de vigogne et d'agneau. Le feutrage exige plusieurs opérations : 1° le *sécrétage*, qui consiste à imbiber les poils, sur la peau même, d'une composition appropriée (eau-forte et mercure), qui tend à les faire crisper ; 2° l'*arçonnage*, qui, au moyen d'une sorte d'archet suspendu au-dessus d'une claie d'osier, divise la masse des poils arrachés et les mélange intimement en même temps qu'il en fait sortir la poussière et les corps étrangers ; 3° le *feutrage* propr. dit : les poils sont placés par lots, dits *capades*, séparés par une feuille de papier, sur une toile écrue dite *feutrière*, légèrement humectée. On replie la feutrière et on la manie en tous sens, de manière que les poils s'entrelacent parfaitement ; 4° le *foulage*, qui se fait à plusieurs reprises et dans toutes les directions, en ayant soin de tremper souvent la ma-

tière dans un bain de lie de vin presque bouillant. Après quoi, il ne reste plus qu'à extraire les poils qui n'ont pas pris et à développer le duvet à l'extérieur, ce qui se fait à l'aide d'une brosse à carde, dite *carrelet*. — Les étoffes de feutre servaient autrefois presque exclusivement à faire des chapeaux, aujourd'hui on en fait également des tapis, des semelles de chaussure, des étoffes imperméables, etc.

FEUTRE du b.-lat. *filtrum*; orig. germaniq.). *Voy.* FEUTRAGE. — FEUTRES. *Voy.* FLOTRES.

FÈVE, *Faba*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Viciées, renferme des plantes herbacées à tige droite, à feuilles composées de quatre grandes folioles, à fleurs axillaires, presque sessiles; à gousses grosses, coriaces, contenant des semences oblongues ayant leur ombilic placé à une de leurs extrémités. Ces plantes sont originaires de l'Afrique ou de la Perse. L'espèce la plus répandue, la *Grosse fève des marais* (*F. vulgaris*, *Vicia faba*), a les feuilles ailées, ovales, épaisses, d'un vert foncé; les tiges quadrangulaires, s'élevant jusqu'à 1m; les fleurs blanches, tachées de noir; les gousses épaisses, renflées, contenant 2 ou 4 semences grandes et oblongues d'un goût très-prononcé. Ses variétés sont: la *F. de Windsor* ou *F. ronde d'Angleterre*, abondante dans le midi de la France; la *F. julienne* ou *Petite fève de Portugal*, plus petite que la précédente; la *F. naine* ou *à châssis*, haute de 0m,30; la *F. à longues gousses*; la *F. verte*, dont les graines sont vertes; enfin la *Féverole*, *F. gourgane* ou *F. de cheval*, que l'on cultive en plein champ et qui ne sert qu'à la nourriture des bestiaux.

On nomme vulg. *Fève de Bengale*, le fruit ou une galle du Myrobalan citrin; *F. de Calabar*, le *Physostigma venenosum*, papilionacée d'Afrique qui passe pour l'antidote de la belladone; *F. à cochon*, la Jusquiame commune; *F. du diable*, la graine du Câprier; *F. douce*, les fruits de la Casse et du Tamarin; *F. d'Égypte*, le fruit du Nelumbo Lotus; *F. épaisse*, l'Orpin; *F. d'Inde*, un Dolic; *F. de loup*, l'Ellébore puant; *F. de senteur*, le Lupin de Sicile; *F. de St-Ignace* ou *des Jésuites*, le fruit de l'Ignatier amer (*Voy.* STRYCHNOS); *F. tonka*, le fruit du Coumarou; *F. de trèfle* ou *de terre*, le fruit de l'Anagyris fétide, etc.

FÈVE. En Zoologie, on nomme ainsi la nymphe ou chrysalide des Bombyx. — En Conchyliologie, on nomme *Fève marine*, l'opercule d'une coquille du genre Sabot; *F. naine*, une espèce de Buccin.

FÈVE, maladie du Cheval. *Voy.* LAMPAS.

FÉVEROLE, nom vulgaire de la *F. gourgane*.

FÉVIER, *Gleditschia*, genre de la famille des Césalpiniées, renferme des arbres originaires de la Chine et de l'Amérique septentrionale. Leur port est élégant, leur taille atteint 20m de hauteur; leur tronc est garni d'épines acérées et rameuses; les feuilles sont ailées, les fleurs verdâtres et peu apparentes; le fruit est une gousse très-allongée et contenant plusieurs graines. Le bois de ces arbres est dur, mais cassant. Le *F. à grosses épines* (*G. macracantha*) sert à faire des haies redoutables. Le *F. d'Amérique* (*G. triacanthos*) a produit, par le semis, une variété sans épines et à rameaux pendants. Le *F. féroce* (*G. ferox*) est cultivé pour l'ornement des jardins paysagers.

FEVILLEA, nom latin botanique du g. *Feuillée*.

FÉVRIER (du lat. *februarius*, 2e mois de notre année, était, avant Numa, le dernier mois de l'année romaine. C'est le mois le plus court: il ne contient que 28 jours dans les années communes; on y ajoute un 29e jour dans les années bissextiles. Pendant son cours, les Romains célébraient les *Fébruales* ou fêtes expiatoires (de *februare*, expier): d'où son nom. Aujourd'hui l'Église catholique célèbre le 2 février la *Purification de la Vierge*.

FEZ ou GASQUET, calotte de laine rouge ou blanche, souvent ornée d'un flocon de soie bleue, que l'on fabriquait originairement à *Fez* dans le Maroc. Il s'en fait en Turquie et dans tout l'Orient un commerce considérable.

FIACRE, voiture publique à 2 chevaux et à 4 ou 6 places, stationnant sur la voie publique et conduisant où l'on veut, à l'heure ou à la course, a été ainsi nommée parce que Sauvage, qui l'inventa vers le milieu du XVIIe siècle, demeurait à Paris, rue et hôtel Saint-Fiacre. *Voy.* VOITURES.

Mal de St-Fiacre, nom vulgaire de divers maux, tels que le flux de ventre, les hémorrhoïdes, les fics, dont on demandait la guérison à l'intercession de St Fiacre.

FIANÇAILLES (du vieux franç. *fiancer*, engager sa foi), promesse réciproque de mariage que se font un homme et une femme, ou deux familles au nom de leurs enfants mineurs. On distingue les *F. solennelles*, qui autrefois en France avaient lieu par écrit, en présence d'un officier de l'état civil et de 4 témoins et avec la bénédiction d'un prêtre: ces fiançailles, dites aussi *accordailles*, entraînaient une obligation réciproque qui ne pouvait se résoudre que par le consentement des parties ou par des dommages-intérêts; et les *F. simples*, ou *promesses de mariage*, les seules dont l'usage ait été conservé et qui n'entraînent qu'une obligation morale.

L'usage des fiançailles est fort ancien; il a été pratiqué de tout temps chez les Juifs, dans l'Inde, dans la Chine et en général dans tout l'Orient. On n'en trouve guère de traces chez les Grecs; mais à Rome on y attachait une grande importance légale. Les enfants pouvaient y être fiancés dès l'âge de sept ans. On écrivait les conventions réciproques sur un registre public, que chacun des assistants scellait de son anneau. Le fiancé donnait pour arrhes à la fiancée un anneau de fer (*pronubum*). La fiancée entrait ensuite dans la maison de son fiancé, où on lui présentait des sandales, une quenouille et un fuseau pendant qu'on chantait un hymne à Thalasius. L'usage des fiançailles passa des Romains aux Francs, chez lesquels il prit un caractère religieux. Les conditions en furent réglées au XVIe siècle par un décret du concile de Trente.

FIASQUE (de l'ital. *fiasco*, flacon), mesure de liquides en usage en Italie. La fiasque de Florence vaut, pour les huiles, 2 lit. 08, et pour le vin, 2 lit. 27.

FIATOLE, espèce de poisson du genre *Stromatée*.

FIBER, nom latin du *Castor* ou *Bièvre*, s'applique aussi à l'*Ondatra* ou *Rat musqué*. *Voy.* ces mots.

FIBRES (du lat. *fibra*). Les *fibres* sont des éléments anatomiques particuliers, reconnaissables à leur forme allongée: ils sont minces, terminés en pointe et forment en s'unissant entre eux des tissus spéciaux. On distingue: 1° les *F. lamineuses*, dont la réunion constitue le tissu lamineux qui dans tous les points de l'économie remplit les vides entre les tissus d'une importance physiologique plus grande; 2° les *F. élastiques*; 3° les *F. cellules*, ou éléments du tissu musculaire de la vie organique (intestin); 4° les *F. musculaires striées* qui constituent les muscles de la vie animale. — Le nom de *tissu fibreux* s'applique seulement à un de ces groupes, à une variété du tissu lamineux, qui comprend les ligaments, les tendons, les membranes d'enveloppe du foie et des reins, la dure-mère, la sclérotique, le péricarde, etc. — Les parties appelées *fibres nerveuses* ne sont pas des fibres proprement dites: ce sont des tubes. *Voy.* NERFS.

En Botanique, on appelle *fibre* un élément allongé en forme de fuseau, dont la paroi est épaisse et la cavité très-étroite; les fibres paraissent provenir de l'élongation des cellules. Les pointes de ces cellules s'insinuent entre les cellules de même nature, les parois s'incrustent de matière dure en sorte que l'ensemble constitue un appareil résistant. Ce sont ces fibres qui constituent la partie fibreuse ou résistante du bois et de l'écorce. Leur agrégation a reçu le nom de *prosenchyme*, par opposition au tissu cellulaire proprement dit, ou *parenchyme*.

FIBRILLES (dimin. de *fibre*). En Botanique, on

nomme ainsi : 1° les ramifications des racines capillaires qui, dans leur ensemble, forment le *chevelu* ; 2° les filets déliés qui naissent du *thallus* et par lesquels les lichens s'attachent aux corps. — En Anatomie, il est synonyme de fibre déliée. *Voy.* FIBRES.

FIBRINE (de *fibre*), substance particulière qui se trouve dans le sang, le chyle, la lymphe, etc., d'où elle se sépare, quand ces liquides sont extravasés, par la coagulation spontanée. On ne connaît pas encore la cause de ce singulier phénomène, qui n'est dû ni à l'action de l'air, ni au refroidissement, ni à l'arrêt du mouvement des liquides. La fibrine est une matière solide, blanche, inodore, insipide, molle, élastique, plus pesante que l'eau. Elle est formée de 50,36 p. de carbone, 19,68 d'oxygène, 7,02 d'hydrogène et 19,9 d'azote. — On confond souvent la fibrine avec la *musculine* ou *syntonine*, matière qui forme la substance propre contractile du muscle et dont l'identité avec la fibrine n'est pas démontrée.

FIBROLITHE (de *fibre* et du gr. λίθος, pierre), substance minérale de texture fibreuse, d'un blanc grisâtre, et d'un éclat vitreux, qui raye le verre et prend par le frottement l'électricité négative. C'est un silicate d'alumine, mêlé d'un peu de fer. On trouve la fibrolithe en Chine et dans l'Amérique du Nord.

FIBRO-PLASTIQUE (TISSU), se dit, en Anatomie pathologique, d'un tissu constituant des productions accidentelles et caractérisé par des fibres fusiformes au milieu desquelles on trouve un noyau.

FIBULAIRE (du lat. *fibula*, agrafe), genre d'Échinodermes, de la famille des Oursins. Leur forme est globuleuse ou ovoïde : ce qui les a fait appeler *Oursins-boutons*. Ils sont très-petits. On en trouve de vivants et de fossiles.

FIC (du lat. *ficus*, figue), excroissance charnue, molle ou rude, rougeâtre, à pédoncule étroit, à sommet renflé en forme de *figue*. — Les Vétérinaires donnent ce nom à plusieurs tumeurs qui se développent chez les chevaux. Le *fic bénin* attaque la fourchette ; le *fic grave* s'étend à la sole charnue, à la partie postérieure du cartilage de l'os du pied, etc. ; le *fic crapaud* vient aux talons et à la fourchette, surtout aux pieds de derrière : il est spongieux et fétide.

FICAIRE, *Ficaria*, genre de la famille des Renonculacées : c'est une petite plante herbacée différant des Renoncules par son calice à 3 folioles, et sa corolle à 8 ou 9 pétales. L'espèce type est la *Renoncule ficaire*, vulg. *Petite Éclaire*, *Petite Chélidoine*, ou *Herbe aux hémorroïdes* : elle est commune dans nos bois.

FICELLE. *Voy.* CORDE.

FICHE (de *ficher*), nom donné : 1° aux jalons que l'on fixe en terre pour prendre des mesures, ou pour délimiter un espace de terrain ; 2° aux chevilles de fer sur lesquelles les facteurs roulent les cordes des pianos, clavecins, etc. ; 3° en Serrurerie, aux petits morceaux de fer ou de cuivre servant à la penture des portes, fenêtres, etc. ; 4° dans les Jeux, à ces petits morceaux d'os, d'ivoire ou de nacre, qui servent de marque ou de monnaie, etc.

FICOÏDE, *Mesembryanthemum*, genre-type de la famille des Mésembryanthémées, renferme des plantes grasses, originaires du Cap : à tige herbacée ou frutescente ; à feuilles charnues, opposées et en général croisées à angles droits ; à grandes fleurs terminales, blanches, rouges, jaunes ou orangées. Les fruits ressemblent assez à une figue. La *F. cristalline* (*M. cristallinum*, vulg. *Glaciale*, a des feuilles larges, qui traînent sur le sol et qui sont couvertes de vésicules brillantes, semblables à des gouttes d'eau glacée. La *F. brillante* *M. fulgidum* a les feuilles également parsemées de vésicules : ses fleurs sont d'un jaune orangé. La *F. comestible* (*M. edule* a les feuilles tendres, charnues et les fleurs jaunes; son fruit a un goût savoureux.

FICTION (du lat *fictio*), se dit, en Littérature, de toute invention fabuleuse. *Voy.* MERVEILLEUX, FABLE, ALLÉGORIE.

En Droit, on appelle *fiction légale*, toute fiction ou convention autorisée par la loi. Elle s'applique aux personnes, p. ex. dans le cas de *mort civile*, d'*adoption*, de *représentation*, d'*éditeur responsable* (*Voy.* ces mots), et aux choses : ainsi les actions *immobilisées* de la Banque sont par *fiction* réputées immeubles, etc. — Dans notre ancien Droit, les fictions étaient nombreuses ; la plupart étaient rédigées en axiomes, comme : *Res judicata pro veritate accipitur* ; *Si veut le roi, si veut la loi ; Le roi ne meurt jamais* ; *Le mort saisit le vif*, etc. — A proprement parler, il n'y a pas de *fictions légales*: la loi impose sa volonté sans prendre de détours, et ce qu'elle ordonne est la vérité légale et non une fiction.

FIDÉICOMMIS (du lat. *fidei commissum*, confié à la foi), disposition faite en apparence en faveur d'une personne, mais à la condition de la remettre à une autre personne. On peut ainsi avantager des personnes auxquelles la loi ne permet point de faire des libéralités, comme les enfants adultérins ; mais on ne peut faire de fidéicommis qu'en faveur de personnes auxquelles on peut donner directement. *Voy.* INTERPOSITION et SUBSTITUTION.

On appelle *héritier fiduciaire*, l'héritier supposé, à qui une disposition est faite à la charge de la rendre à une autre personne. En Droit romain, le fiduciaire chargé de rendre une succession pouvait en retenir le quart. La personne à qui la disposition s'adresse en réalité s'appelle *fidéicommissaire*.

FIDÉJUSSEUR, FIDÉJUSSION (du lat. *fidejussor*, *fidejussio*), synonymes de *caution* et de *cautionnement*. *Voy.* ces mots.

FIDÈLE (du lat. *fidelis*), nom donné, dans les premiers temps du christianisme, à tous ceux qui avaient été baptisés, c.-à-d. qui étaient définitivement admis dans l'Église, par opposition aux simples *catéchumènes* et aux *infidèles*. Aujourd'hui, le nom de *fidèles* est donné à tous les chrétiens en général. — Depuis 1748, le roi de Portugal porte le titre de *Roi Très-Fidèle*.

Au moyen âge, le mot *fidèle*, ou *féal*, fut synonyme de *vassal* (*Voy.* ce mot). On l'appliquait spécialement aux leudes et aux officiers attachés à la personne du souverain.

FIDONIE, *Fidonia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes : ailes arrondies et parsemées de points plus ou moins gros, de couleur foncée, sur un fond clair. Les Fidonies vivent sur les arbres ou sur les plantes ligneuses. La *F. à plumet* est commune dans le midi de la France.

FIDUCIAIRE. *Voy.* FIDÉICOMMIS et FIDUCIE.

Monnaie fiduciaire. *Voy.* MONNAIE.

FIDUCIE (du lat. *fiducia*), contrat usité en Droit romain, par lequel une personne s'obligeait à transférer dans certaines circonstances la propriété d'une chose qu'on aliénait en sa faveur. Ainsi un débiteur aliénait sa chose au profit de son créancier qui lui promettait par ce contrat de la lui restituer quand il serait payé. On pouvait aussi vendre son fils à un tiers qui promettait par ce contrat de le revendre aussitôt à son père : on arrivait ainsi à l'émancipation qui s'appelait alors *fiduciaire*. *Voy.* ÉMANCIPATION.

FIEF, ARRIÈRE-FIEF, propriété territoriale ou autre relevant d'un suzerain. *Voy.* FIEF, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FIEL (du latin *fel*), est synonyme de *bile* (*Voy.* ce mot). — Dans l'usage, on donne surtout ce nom à la *bile* de bœuf. Le fiel de bœuf est employé par les dégraisseurs pour enlever les taches de graisse, et par les peintres dans la composition des couleurs. — Le fiel du bœuf est contenu dans la *vésicule biliaire*, vulg. *amer*, réservoir membraneux, en forme de poire, qui occupe la face inférieure du grand lobe du foie. Les cerfs, les chevaux, les daims, les dauphins n'ont pas cette vésicule ; elle est remplacée, chez ces animaux, par des conduits aboutissant aux intestins.

Fiel de terre, nom vulgaire de la *Fumeterre* et de la *Petite centaurée*.

Fiel de verre, mélange de sels calcaires, de sulfate de potasse, de chlorhydrate de soude, etc., qui sur-

nagent au-dessus du verre pendant la vitrification, et qu'on employait autrefois en Médecine.

FIENTE (du lat. *fimus*, *fimetum*, fumier), excréments de certains animaux, et particulièrement des oiseaux. *Voy.* EXCREMENTS et ENGRAIS.

FIERTE (du lat. *feretrum*, civière), ancien mot qui désignait autrefois une châsse. Ce mot était surtout en usage à Rouen, en parlant de la châsse de St Romain, archevêque de cette ville. On faisait grâce à un criminel le jour de l'Ascension, jour où l'on portait cette châsse en procession dans la ville.

FIÈVRE (du lat. *febris*), dénomination servant à exprimer certains troubles de la circulation et de la respiration, dans lesquels il y a augmentation de chaleur avec accélération du pouls et malaise général. — Les opinions des médecins se sont modifiées sans cesse, avec les progrès de la science, sur la nature et les causes de la fièvre, ainsi que sur la partie de l'organisme premièrement affectée. On admet aujourd'hui, pour expliquer les fièvres générales, des altérations particulières du sang, mais sans s'expliquer ces altérations elles-mêmes. La fièvre est dite *symptomatique*, quand elle est une des manifestations d'une affection inflammatoire; *essentielle*, si elle est due à l'introduction d'un virus dans l'économie, comme dans les maladies éruptives, la fièvre typhoïde, etc.

Presque tous les cas de fièvre offrent trois périodes: la *période d'invasion*, la *période d'état* ou *stationnaire* et la *période de déclin*. On distingue, en outre, les fièvres en : *F. continues*, qui ne présentent ni intermission ni rémission, mais des paroxysmes ou exacerbations; *F. rémittentes*, qui, étant continues, sont accompagnées de redoublements périodiques : les intervalles entre les accès s'appellent *rémissions*; et *F. intermittentes*, qui présentent des accès composés de frissons, de chaleur et de sueur, et des intervalles sans fièvre qui sont désignés par le mot *apyrexie*. Toutes ces fièvres se subdivisent en variétés nombreuses : elles sont décrites ci-après, à leur ordre alphabétique.

FIÈVRE ADYNAMIQUE (du gr. ἀ priv., et δύναμις, force), l'ancienne *Fièvre putride*. *Voy.* FIÈVRE TYPHOÏDE.

FIÈVRE ALGIDE (du lat. *algidus*, glacé), fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve un froid glacial et continu.

FIÈVRE ARDENTE, ou *Causus*. Hippocrate nomme ainsi une espèce de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives ; elle ne constitue pas une forme de fièvre particulière.

FIÈVRE ATAXIQUE (du gr. ἀ priv. et τάξις, ordre), l'ancienne *Fièvre maligne*, forme de la *fièvre typhoïde*, avec prédominance de symptômes cérébraux, délire, etc., et un grand désordre dans l'ensemble des phénomènes.

FIÈVRE BILIEUSE OU GASTRIQUE, fièvre caractérisée par l'inappétence, la courbature, la fréquence du pouls, la sécheresse de la peau et une migraine intense, accompagnées d'embarras gastrique et d'un état saburral prononcé des premières voies; elle offre toujours une teinte jaune de certaines parties du visage. Elle peut être causée par le séjour dans une atmosphère chaude et humide, par des aliments malsains, l'inaction, les passions tristes ; elle est fréquente dans l'âge adulte et chez les tempéraments bilieux. Sa durée est de 7 à 14 jours, et sa terminaison ordinairement favorable. Les évacuants sont le meilleur moyen de traitement.

FIÈVRE CATARRHALE. *Voy.* BRONCHITE et CATARRHE.

FIÈVRE CÉRÉBRALE (du lat. *cerebrum*, cerveau), n'existe pas comme espèce isolée : c'est l'ancien nom de la *méningite* (*Voy.* ce mot), et de la *fièvre typhoïde* à forme ataxique.

FIÈVRE ÉPIALE (du gr. ἠπίαλος), nom donné, chez les anciens, à une fièvre continue caractérisée par une chaleur générale avec des frissons intercurrents.

FIÈVRE GASTRIQUE. *Voy.* FIÈVRE BILIEUSE.

FIÈVRE HECTIQUE (du gr. ἑκτικός, qui tient), dite aussi *Fièvre lente*, *F. colliquative*, *F. de consomption* ; fièvre ordinairement continue, avec des exacerbations le soir, ne constitue pas une maladie spéciale, mais se rattache presque toujours à la présence d'une lésion organique, à une suppuration interne, comme dans la phthisie, etc. Elle a pour caractère principal un amaigrissement lent, mais progressif. Il y a aussi une fièvre hectique purement nerveuse, dite *Fièvre lente nerveuse ;* on la trouve dans certaines névroses. — *Voy.* CONSOMPTION.

FIÈVRE HÉMITRITÉE OU DEMI-TIERCE, complication de la fièvre quotidienne, intermittente ou rémittente, avec une fièvre tierce.

FIÈVRE INFLAMMATOIRE. *Voy.* INFLAMMATION et PHLEGMASIE.

FIÈVRES INTERMITTENTES. Ces fièvres ont pour caractère d'être *endémiques*, c.-à-d. attachées à certaines conditions de localité, comme le voisinage d'un étang, d'un marais, etc. Elles proviennent encore de l'action du froid humide. Elles paraissent avoir pour siége le système nerveux (la moelle épinière et le grand sympathique). Par leur action prolongée, elles entraînent le gonflement et l'altération de la rate. Lorsque l'accès se reproduit tous les jours à la même heure, la fièvre est dite *quotidienne*. Si elle revient tous les deux jours, elle est *tierce*, et peut alors admettre les variétés de *double tierce* (un accès tous les jours, mais à des heures différentes et se correspondant en tierce), de *tierce doublée* (deux accès tous les deux jours, et un jour d'intermission), de *demi-tierce* ou *hémitritée* (un accès chaque jour et un plus intense tous les deux jours), etc. Si elle revient tous les trois jours, elle est *quarte*, avec les variétés *double-quarte* (deux accès en un jour, et apyrexie les deux jours suivants); *quarte doublée* (deux accès chaque 4e jour), etc. — On nomme *fièvres intermittentes pernicieuses* celles dont les symptômes sont si graves et la marche si fougueuse qu'elles déterminent souvent la mort dès les premiers accès. Il faut alors se hâter d'administrer de hautes doses de sulfate de quinine, dès le premier accès.—On rencontre des fièvres intermittentes dont les accès sont incomplets ou dont les stades sont intervertis ou confondus : on les appelle *fièvres irrégulières* ou *anomales*. On oppose encore aux *fièvres manifestes*, ou *franches*, les *fièvres larvées*, c-à-d. masquées: ce sont celles qui ont une marche plus ou moins obscure, latente, insidieuse.

Les fièvres intermittentes de tous les types et caractères sont souvent *épidémiques*, principalement au printemps et en automne: les intermittentes *vernales* sont généralement bénignes, tandis que les *automnales* sont souvent dangereuses et opiniâtres. La thérapeutique des fièvres intermittentes consiste: 1° pendant le stade de froid, à favoriser le développement de la chaleur par des boissons diaphorétiques chaudes et aromatiques; 2° pendant le stade de chaleur, à l'entretenir, et en même temps à combattre les congestions locales qui peuvent se manifester ; 3° dans l'apyrexie, à recourir aux fébrifuges, et notamment au *sulfate de quinine*, remède héroïque et spécifique de ces fièvres, dont il détruit promptement la périodicité.

FIÈVRE JAUNE (ainsi appelée parce qu'elle s'accompagne toujours de *jaunisse*), dite aussi *Fièvre pestilentielle*, *Mal de Siam*, *Typhus ictérode*, *Typhus des tropiques* ou d'*Amérique*, *Vomito negro*, etc. Elle règne principalement dans les pays chauds. Elle est *sporadique* dans quelques contrées, en particulier aux Antilles, mais le plus souvent *épidémique ;* elle passe pour être *contagieuse*. La fièvre jaune attaque indistinctement tous les individus, mais surtout ceux qui sont affaiblis par les excès, les fatigues, les privations, les maladies, etc. Les blancs y sont plus exposés que les nègres et les voyageurs nouvellement arrivés que les colons déjà acclimatés. — Le plus souvent le mal débute brusquement par un violent mal de tête, avec courbature, frissons suivis de chaleur, injection de la face et soif ardente. Bientôt le malade ressent une vive douleur à l'épigastre, avec nausées et vomissements : il est agité, inquiet, ou bien somnolent; le pouls est plu-

tôt lent qu'accéléré. A cette première période dont la durée est de 1 à 4 jours, en succède une seconde, où les vomissements deviennent noirâtres et plus fréquents, les selles fétides; le malaise et l'anxiété plus prononcés. C'est dans cette période que la *jaunisse*, ou *ictère*, se développe. Quand le malade doit succomber, ces symptômes s'aggravent, l'urine est supprimée, il y a une prostration complète, des pétéchies, des phlyctènes gangréneuses, quelquefois des bubons ou des anthrax. La durée de la fièvre jaune est de 4 à 8 jours Son issue est très-souvent funeste. — Le traitement n'est pas bien établi; pourtant des applications de ventouses à l'épigastre et aux lombes, de légers laxatifs ont donné quelques bons résultats au début: puis, vers la fin de la maladie, les boissons toniques et astringentes. — En 1855, le Dr Humbolt, de la Havane, a proposé un préservatif contre la fièvre jaune, l'inoculation au moyen du venin d'un serpent d'Amérique.

FIÈVRE LAITEUSE OU DE LAIT, fièvre qui précède l'établissement de la lactation chez la femme accouchée. Elle se produit d'ordinaire le 2e ou 3e jour après l'accouchement et est surtout caractérisée par le gonflement des seins, avec chaleur générale, accélération du pouls, et suppression ou diminution des lochies. Au bout de 24 heures, le lait commence à couler et l'état fébrile disparaît complétement. Cette fièvre n'exige d'autres soins que d'éviter le refroidissement qui pourrait être dangereux.

FIÈVRE MILIAIRE OU POURPRÉE. *Voy.* MILIAIRE.

FIÈVRE MUQUEUSE OU PITUITEUSE. *Voy.* CATARRHE.

FIÈVRE NERVEUSE. Ce nom a été employé pour désigner toute fièvre compliquée d'ataxie. Elle est caractérisée par un trouble général des fonctions, surtout de celles qui sont sous l'influence des nerfs. Elle succède quelquefois à la fièvre typhoïde.

FIÈVRE ORTIÉE. *Voy.* URTICAIRE.

FIÈVRE PALUDÉENNE. *Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

FIÈVRE PERNICIEUSE. *Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

FIÈVRE POURPRÉE. *Voy.* POURPRÉE et MILIAIRE.

FIÈVRE PUERPÉRALE, fièvre particulière aux femmes en couches; elle est toujours accompagnée de *métro-péritonite. Voy.* PÉRITONITE.

FIÈVRE PUTRIDE. *Voy.* FIÈVRE TYPHOÏDE.

FIÈVRE QUARTE, FIÈVRE DOUBLE-QUARTE, FIÈVRE QUOTIDIENNE. *Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

FIÈVRE TIERCE. *Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

FIÈVRE TRAUMATIQUE (du gr. τραῦμα, blessure), mouvement fébrile qui accompagne la suppuration des grandes plaies, succède aux blessures ou aux grandes opérations de chirurgie.

FIÈVRE TYPHOÏDE (de *typhus*). Sous ce nom, on comprend aujourd'hui ce qu'on appelait précédemment *Fièvre putride* ou *maligne*, les *Fièvres lentes nerveuses*, *F. synoque putride* et *non putride*, *angio-ténique*, *méningo-gastrique*, *adéno-méningée*, *adynamique*, *ataxique* de Pinel; la *F. entéro-mésentérique* de Petit, Serres, Bouillaud, etc.; la *Dothinentérite* de Bretonneau, la *Gastro-entérite adynamique* de Broussais, l'*Entérite folliculeuse* de Cruveilhier, Andral, Forget, etc. — La fièvre typhoïde consiste dans une affection des follicules de l'intestin grêle ou glandes de Peyer, des ganglions mésentériques, et dans une altération du sang et des liquides sécrétés par l'intestin. Elle attaque également toutes les constitutions, et même de préférence les individus forts et jeunes. Le séjour récent dans une grande ville, le défaut d'acclimatement, les excès de tout genre, une mauvaise alimentation; l'habitation dans des lieux bas, mal aérés, encombrés, où se dégagent des miasmes de nature animale, en sont les causes ordinaires. Sa durée est indéterminée et en général fort longue. Elle peut apparaître épidémiquement ou sporadiquement. Elle doit être combattue, à son début, par les évacuants. On oppose ensuite aux complications (qui peuvent survenir, symptômes cérébraux, nerveux, etc.) un traitement spécial et approprié. La convalescence est toujours longue et demande les plus grandes précautions.

FIFRE (de l'allem. *Pfeifer*), petite flûte traversière, percée de six trous et d'un son très-aigu. Le fifre est originaire de la Suisse et fut en usage dans l'armée française depuis François Ier. Jusqu'à Louis XVI, il accompagnait toujours le tambour. Depuis la Révolution, il n'a plus été employé que dans la garde impériale, les cent-suisses, etc. Il est encore usité en Allemagne, en Prusse et en Angleterre. — Dans la musique ordinaire, on se sert quelquefois du fifre pour accompagner le violon.

FIGARO, personnage de comédie, créé par Beaumarchais dans le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*, est devenu le type du valet adroit et fripon et de l'intrigant sans conscience. — Il a été publié une première fois, sous la Restauration, et il se publie encore de nos jours un journal satirique, intitulé le *Figaro*, qui a toujours eu beaucoup de vogue.

FIGITE, *Figites*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores et voisin des Cynips. Ce sont des insectes noirs que l'on rencontre sur les vieux murs et les immondices. Leurs larves vivent en parasites sur d'autres larves.

FIGUE, fruit du *Figuier* (*Voy.* ci-après). Il y a deux sortes de figues: la *figue-fleur* ou *de printemps* et la *figue d'été*. La 1re mûrit en juin et juillet, la 2e d'août en octobre: celle-ci est la plus estimée. On divise aussi les figues: 1° en *blanches*, *jaunâtres* et *vertes*; 2° en *violettes*, *rouges*, *brunes* et *noirâtres*. Parmi les premières, on distingue la *F. blanche* ou *blanquette*, lisse, d'un vert pâle, piriforme; la *F. de Marseille* ou *F. d'Athènes*, petite, arrondie, blanche à l'extérieur, rouge en dedans; la *F. de Lipari*, très-petite, ronde et blanche; la *F. coucourelle*, presque ronde, blanchâtre, rouge en dedans; la *F. angélique*, blanche, arrondie, à pulpe d'un jaune rougeâtre; la *F. verte*, rouge en dedans; la *F. grosse jaune* ou *F. de Smyrne*, la plus grosse de toutes. Parmi les deuxièmes, on cite la *F. mouissonne*, d'un bleu violacé, la plus agréable quand elle est fraîche; la *F. rousse*, presque ronde, peau brune, chair d'un rouge vif; la *F. poire*, *F. de Bordeaux* ou *aubiquoun*, peau violette ou brune, chair fauve, etc. — Les figues sont mucilagineuses et adoucissantes. Fraîches, elles nourrissent peu; sèches, elles sont très-alimentaires. En Médecine, on en fait des tisanes et des cataplasmes émollients.

FIGUIER, *Ficus*, genre de la famille des Morées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux renfermant un suc laiteux; à feuilles alternes, découpées, d'un vert foncé; à fleurs nombreuses, unisexuées, réunies dans un réceptacle commun, charnu, piriforme et clos de toutes parts; qu'on appelle *figue* (*Voy.* ci-dessus): les fleurs mâles occupent la partie supérieure du réceptacle, et les fleurs femelles la partie inférieure: ces dernières donnent naissance à un grand nombre de petits drupes qui sont les véritables fruits du figuier. Le *F. commun* (*F. carica*) s'élève de 5 à 6m dans les contrées méridionales de l'Europe. Son tronc est couvert d'une écorce grisâtre. Son bois est d'un jaune clair et tendre, élastique à l'état de siccité. Son suc est très-corrosif; on s'en servait autrefois en médecine. On en retire une résine molle et visqueuse. — Le figuier est très-sensible au froid: cependant on le cultive sous le climat de Paris, à Argenteuil; mais on a soin de coucher les tiges et de les enterrer en partie pendant l'hiver. Il a aussi à redouter plusieurs insectes, notamment une espèce de cochenille, le kermès du figuier.

Le figuier paraît être originaire de l'Orient; il prospéra en Grèce, dans l'Attique surtout, et fut répandu par les Grecs dans l'Archipel et l'Italie, d'où il passa dans toute l'Europe méridionale. C'était, chez les anciens, la nourriture habituelle des gens de la campagne. Les fleurs du figuier, étant fort cachées, avaient échappé aux recherches des naturalistes de l'antiquité, qui pensaient que le figuier rapportait des fruits sans avoir de fleurs; ce n'est même qu'en 1712 que

l'on découvrit les fleurs mâles et les fleurs femelles de cet arbre. Quant à la maturation des figues à l'aide de l'insecte appelé Cynips, *Voy.* CAPRIFICATION.

On nomme vulg. *Figuier d'Adam*, le Bananier; *F. du Bengale*, l'arbre des Banians; *F. des Hottentots*, la Ficoïde comestible; *F. maudit*, le Clusier; *F. de l'Inde, de Barbarie* ou *d'Amérique*, la Raquette, etc.

FIGUIER, oiseau. *Voy.* SYLVICOLE et SOUI-MANGA.

FIGULINE (du lat. *figulina*, poterie). *Voy.* ARGILE et CÉRAMIQUE.

FIGURANTS, se dit, au Théâtre, des personnages muets ou accessoires qui *figurent* sur la scène à côté des acteurs principaux. On distingue: 1° les *comparses*, ainsi appelés par allusion aux comparses qui figuraient autrefois dans les *quadrilles* des tournois et des carrousels: ce sont des personnages absolument muets, toujours réunis en assez grand nombre et dont tout le rôle se borne à stationner, à marcher et à faire les évolutions qu'exige la mise en scène; 2° les *choristes*, soit du chant, soit de la danse: les premiers, qui forment les chœurs des opéras, les seconds qui exécutent dans les ballets les pas combinés et les figures d'ensemble.

FIGURATIVE (du lat. *figurativus*). On appelle *Lettre figurative*, dans la Grammaire grecque, toute lettre qui sert à caractériser un temps ou une personne d'un verbe: σ et κ sont les figuratives du futur et du parfait; μ, σ, τ, les figuratives des trois personnes. On dit aussi *Caractéristique*. *Voy.* ce mot.

Écriture figurative, celle qui est composée de la figure même des objets qu'on veut exprimer: c'est une écriture idéographique. *Voy.* ÉCRITURE.

FIGURE (du lat. *figura*). En Géométrie, on nomme *figure* un ensemble quelconque de points, de lignes, ou de surfaces. Quand une figure est tout entière dans un même plan, elle prend le nom de *figure plane*; dans le cas contraire, elle est dite *figure de l'espace*.

Deux figures sont dites *égales*, lorsque, étant superposées, elles coïncident exactement dans toutes leurs parties; *équivalentes*, lorsqu'elles ont la même étendue, sans avoir la même forme; *semblables*, lorsqu'elles ont la même forme sans avoir la même étendue; *symétriques*, lorsque tous leurs points sont symétriques deux à deux.

On donne aussi le nom de *figure*, dans tout traité didactique de science ou de technologie, à tout objet *figuré*, c.-à-d. représenté par le dessin pour venir à l'appui d'une démonstration ou d'une description.

FIGURE. En Rhétorique, on appelle ainsi certaines manières de parler qui rendent la pensée avec plus de vivacité, de force et de grâce: c'est surtout le langage de l'imagination et de la passion. On distingue les *figures de pensée* et les *figures de mots*. Les premières dépendent de la forme que la pensée a prise dans l'esprit; on peut en changer l'expression sans détruire pour cela la figure. Telles sont: l'*interrogation*, la *subjection*, la *prétérition*, la *réticence*, la *suspension*, la *prolepse*, l'*hyperbole*, la *litote*, l'*ironie*, l'*antithèse*, la *comparaison* ou le *parallèle*, l'*hypotypose*, l'*éthopée*, l'*imprécation*, l'*exclamation*, l'*apostrophe*, la *prosopopée*, l'*épiphonème*, etc. (*Voy.* ces mots). — Les *figures de mots* tiennent surtout à la forme de l'expression et disparaissent quand on la change; elles se distinguent: en *F. de grammaire*, qui modifient l'emploi grammatical des mots, telles que l'*ellipse*, le *pléonasme*, la *syllepse* et l'*inversion*; en *tropes*, qui modifient le sens des mots, tels que la *métaphore*, la *métonymie*, la *synecdoque*, la *catachrèse*, l'*hypallage*, l'*antonomase*, l'*allusion*, l'*allégorie*; et en *F. de mots proprement dites*, comme la *répétition*, la *gradation*, la *périphrase*, l'*onomatopée*, etc. — Consulter Dumarsais, *Traité des tropes* (1730, et commenté par Fontanier, 1820).

Pour les *Figures du Syllogisme*, *Voy.* SYLLOGISME.

En Théologie, on a appelé *figures* les choses, les personnes, les événements de l'Ancien Testament qui, selon certains théologiens, sont les images du Nouveau Testament et de ses mystères: ainsi la manne est une *figure* de l'eucharistie; Abel, Isaac, Joseph sont des *figures* de Jésus-Christ. On nomme *figurisme*, le système de ceux qui cherchent ainsi, dans toute l'Écriture, des figures ou allégories. Ce système, déjà en faveur chez les Juifs, adopté par Origène, et fort à la mode au moyen âge, offre des dangers. On cite parmi les *figuristes* exagérés Coccéius de Leyde, savant du XVIIe siècle, qui voyait dans toute la suite de l'Ancien Testament l'histoire de Jésus-Christ et celle de l'Église.

En Astrologie, on nomme *figure* une description ou reproduction de l'état et de la disposition du ciel à une certaine heure. *Voy.* THÈME et HOROSCOPE.

Dans les Arts du dessin, le mot *figure* désigne la représentation par le dessin de l'être humain, ainsi que celle de l'animal. — En termes de Blason, il se dit des pièces dont un écu est chargé.

En Musique, c'est un groupe de notes qui forme un certain dessin. On appelle *chant figuré* et *musique figurée* tout ce qui n'est pas plain-chant.

En Chorégraphie, on nomme ainsi les divers mouvements faits de concert par les danseurs, de manière à former un tableau, un ensemble agréable. La danse des salons a aussi ses *figures* qui sont connues de tout le monde. *Voy.* CONTREDANSE et QUADRILLE.

FIGURÉ. En Arithmétique, on appelle *nombres figurés* des suites de nombres formant des progressions arithmétiques de divers ordres, dérivées les unes des autres par une loi constante. Si l'on prend, p. ex., la suite des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc., et qu'on ajoute ensemble les termes de cette progression dont la raison est 1, il en résulte les nombres 1, 3, 6, 10, 15, 21, etc., que l'on nomme *nombres triangulaires*. En traitant de la même manière les termes de cette 2e série, on a la suite 1, 4, 10, 20, 35, 56, etc., et ces nombres sont dits *nombres pyramidaux*; en traitant cette 3e suite comme la précédente, puis la 4e comme la 3e, etc., on a toutes les séries qu'on appelle *nombres figurés du 1er ordre*. Les *nombres figurés du 2e ordre* se déduisent par un procédé analogue de la progression 1, 3, 5, 7, 9... qui a pour raison 2, et ainsi de suite. En général, les nombres figurés de l'ordre m sont fournis par la progression 1, $1+m$, $1+2m$, $1+3m$, etc.

En Littérature, on appelle *style figuré* tout style où l'on fait un fréquent usage des *figures* (*Voy.* ce mot). On dit d'un mot qu'il est employé dans un *sens figuré*, lorsqu'on le détourne de son sens propre pour lui faire exprimer des choses analogues. *Voy.* TROPE et MÉTAPHORE.

En Musique, on appelle *trait figuré*, un trait dans lequel on fait passer, pour une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel; — *basse figurée*, une basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur; — *harmonie figurée*, celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord.

FIGURINE (dimin. de *figure*), se dit, en Sculpture, d'une petite figure. Plus souvent, on entend par ce mot de très-petites figures antiques en terre cuite, en bronze, en argent. La plupart de ces figurines représentent des divinités, et étaient, selon toute apparence, un objet de dévotion domestique.

FIGURISME. *Voy.* FIGURE (en Théologie).

FIL (du lat. *filum*), petit brin long et délié, détaché de l'écorce des plantes textiles, puis tordu au moyen du fuseau, du rouet, ou d'instruments mécaniques (*Voy.* FILATURE). La force du fil se mesure par le poids qu'il peut supporter; sa finesse, par l'opération dite *numérotage*. Le fil, en sortant du métier, est mis en *écheveau* (*Voy.* ce mot); chaque écheveau est formé de dix échevettes de 100^m chacune, et ayant 70 tours de dévidoir; après avoir pesé ces écheveaux, on met ensemble ceux qui ont le même poids jusqu'à concurrence d'un demi-kilogr., et leur nombre pour former ce poids donne le *numéro* du fil. Depuis 1855 on a remplacé en grande partie la mise en écheveau par la mise en pelotes ou en capsules.

Les fils de lin ou de chanvre servent soit à fabriquer des toiles, rubans ou tissus quelconques, soit à coudre. Parmi les fils à coudre, on distingue : 1° le *fil de Bretagne*, le plus fort entre les fils communs : il est bis ou teint, toujours tors en 2 ou en 3, et sert aux tailleurs, aux tapissiers, et pour le gros linge ; 2° le *fil blanc de Bretagne*, également bis, mais plus varié dans les degrés de finesse ; 3° les *fils de Flandre (en poignées, blancs, demi-blancs* ou *à la religieuse, bis, à marquer*, etc.), numérotés de 14 à 500 et même au delà ; 4° le *fil d'Épinay* ou *de France*, dit aussi *fil blanc bonnetier*, fil blanc en 2 et en 3 fort estimé ; 5° le *fil de Bailleul* ou *fil en masse*, teint de toutes couleurs. — On connaît encore les fils dits *de Malines*, pour dentelles ; *de Saxe*, très-fins et très-légers, mais un peu secs ; *de Cologne*, qui sont blancs et non tors : on s'en sert pour tricoter.

Les fils de coton se distinguent en *fils plats*, à 2 ou 4 fils, peu retors et souvent de faux teint, et en *fils câblés*, de première qualité, de 3 à 6 fils et très-retors. Parmi ces derniers, on remarque le *fil d'Écosse*, fil excellent, très-rond, imitant le grain du cordonnet et le brillant de la soie : il est à la fois solide et léger ; aussi en fait-on une grande consommation, soit pour la couture, soit pour la fabrication des bas ou gants, dits *de fil d'Écosse*.

La soie est filée par le ver qui la donne ; il ne reste plus qu'à la dévider (*Voy.* Soie et Filoselle). Quant aux fils, dits de *soie végétale* ou de *crin végétal*, ils sont plutôt effilés que filés. — On fait avec la *laine peignée*, des fils simples, en laine mérinos, et cachemire pour chaînes et trames ; des fils retors, pure laine, mérinos et mélangés, des fils pour tapisserie et bonneterie ; avec le *poil de chèvre* et d'*alpaga*, un fil excellent qui est employé dans la fabrication des camelots, des peluches, etc. et dans la passementerie. — On fait encore du fil de *poil de cheval* ou de *poil de vache*, avec le poil, ou *ploc*, de ces animaux : il sert à faire des étoffes grossières et des tapis. On appelle *fil de sayette* du fil de laine filée qui se fabrique en Flandre.

Au moyen de la filière, on file plusieurs métaux, comme l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le platine, etc. (*Voy.* Fils métalliques) ; — au moyen du feu, on peut filer le verre. *Voy.* Verre.

Fil a plomb, petit instrument formé d'un plomb suspendu à une corde légère, et dont les ouvriers se servent pour s'assurer qu'un mur, un pan de bois, etc. est d'aplomb, c.-à-d. posé perpendiculairement à l'horizon, sans pencher d'aucun côté. Il est fondé sur cette loi de la pesanteur, que tout ce qui tombe suit la direction de la verticale.

Fil d'archal, fil de laiton passé par la filière. On en fait des treillis de fenêtres, des cordes de clavecin, des épingles, et mille autres choses. On fait dériver le mot *archal* du latin *orichalcum*, laiton. *Voy.* Laiton et Fils métalliques.

Fil de caret. *Voy.* Caret.

Fil de chaînette, nom donné à du gros fil ou de la petite ficelle dont les tisserands forment la partie de leur métier nommée *chaînette*, parce qu'elle sert à lever ou baisser les fils de la chaîne au travers desquels ils lancent la navette.

Fil d'eau, sorte de ver. *Voy.* Gordius.

Fil de lacs, nom donné, dans les manufactures de soie, à un fil fort, à 3 brins, qui sert à arrêter, par un entrelacement successif et indéterminé, les cordes que la liseuse a retenues avec l'embarbe.

Fil notre-dame, ou *Fil de la Vierge*, filaments blancs et soyeux que l'on voit voltiger dans l'air au printemps et en automne : ils sont produits par de jeunes araignées appartenant aux genres Épeire, Thomise et Lycose.

Fil de remise, fil très-fin, à 3 brins, qui sert à faire les mailles des lisses dans lesquelles sont passés les fils de la chaîne.

Fils métalliques. Ces fils s'obtiennent à l'aide de la *filière* dans des usines dites *tréfileries*. 1° Les *F. d'or* et *d'argent*, dits aussi *or trait* et *argent trait* (c.-à-d. *tiré*), ne peuvent être tirés qu'à l'hôtel des Monnaies, dans la salle de l'Argue, afin que le fisc ne perde point ses droits. Les fils dits *fils d'or* ne sont jamais en or fin, mais en argent doré. On s'en sert pour broderies, galons et passementeries. On fait des *F. d'or* et *d'argent faux* avec du cuivre rouge doré et argenté. — 2° Les *F. d'acier* servent pour les cordes de piano et l'horlogerie. — 3° Le *F. de fer* est fait de fer doux et est de diverses grosseurs, depuis 0m,015 jusqu'aux plus minces échantillons. Le plus fin, dit *manichordion*, sert à faire des cardes. On vend le fil de fer en paquets de 3 kilogr. ayant la forme d'un petit cerceau et nommés *torches*. Pour mettre le fil de fer à l'abri de la rouille on le recouvre d'étain par les procédés galvaniques (*Voy.* Étamage et Galvanisation). — 4° Pour le *F. de laiton*, ou *F. d'archal*. *Voy.* Laiton et ci-dessus Fil d'archal.

Fils télégraphiques. *Voy.* Télégraphie électrique.

FILAGE, *Filago*, vulg. *Cotonnière*, genre de la famille des Composées-Sénécionidées, section des Gnaphaliées, formé de petites plantes cotonneuses, blanches, à fleurs jaunes, qu'on trouve dans les champs cultivés et sur le bord des chemins. La *F. naine* (*F. pygmæa*) est l'espèce type.

FILAGRAMME. *Voy.* Filigrane.

FILAIRE (de *fil*), *Filaria*, famille d'Helminthes, de l'ordre des Nématoïdes, caractérisée par un corps grêle et fort allongé qui les a fait comparer à des fils. On les trouve chez l'homme dans le tissu cellulaire sous-cutané, dans les muqueuses, les viscères, les yeux et même le sang. Il y en a chez tous les animaux, même les plus inférieurs. On connaît surtout : le *Ver de Médine*, ou *Ver de Guinée* (*Voy.* Dragonneau), la *F. des poissons*, la *F. du cheval*, la *F. rubelle* qu'on a trouvée dans le sang de la grenouille, etc.

FILALI, industrie particulière à la côte méditerranéenne de l'Afrique et dont le siége principal est *Tafilet* dans le Maroc : elle a pour objet la préparation des cuirs et maroquins, la fabrication des chaussures, brides, selles, etc. On trouve des ouvriers en filali par toute l'Algérie.

FILAO, plante. *Voy.* Casuarine.

FILARIA, *Phyllirea*, genre de la famille des Oléacées, tribu des Oléinées et voisin des Troënes, renferme de jolis arbustes toujours verts, indigènes du midi de l'Europe : feuillage luisant et sombre ; fleurs verdâtres ou blanchâtres, disposées en grappes à l'aisselle des feuilles ; le fruit est une baie renfermant une graine blanche et dure ; le bois est jaune, dur, susceptible de prendre un beau poli. On distingue le *F. à larges feuilles*, le *F. à feuilles moyennes* et le *F. à feuilles étroites*.

FILASSE (de *fil*), partie la plus grossière du chanvre et du lin de commerce, consistant en fibres flexibles et résistantes qui adhèrent encore à la partie intérieure de l'écorce du chanvre, du lin et de quelques autres plantes filamenteuses, après que le lin, le chanvre pur, etc., ont été détachés. La filasse peignée se nomme *étoupe*. *Voy.* ce mot.

Filasse de montagne. *Voy.* Asbeste.

FILATURE, industrie qui consiste à réduire en *fil* les substances susceptibles d'être filées : on donne aussi ce nom aux manufactures où s'exerce cette industrie. L'opération du *filage* s'applique surtout au chanvre, au lin, au coton, à la soie et à la laine. On file également toutes sortes d'écorces ou de tiges, telles que celles de certaines orties, de l'apocyn, etc., toutes les bourres végétales, et même le poil ou la fourrure de plusieurs quadrupèdes.

L'art de filer remonte à la plus haute antiquité ; mais ce n'est guère que depuis un siècle qu'il a fait d'immenses progrès. Les divers procédés de filature se réduisent à quatre : le *fuseau*, le *rouet* dit *de la bonne femme*, le *rouet du cordier* (*Voy.* Fuseau et Rouet), et les *machines* d'invention moderne. Le premier métier à filer, le *spinning-Jenny* ou *Jeannette-la-fileuse*, fut inventé en 1768 par l'Anglais

James Hargreaves, du comté de Lancastre ; l'année suivante, Rich. Arkwright mit au jour la mécanique *à cylindres* ou *à laminoirs*, dite *continue*. En 1779, Samuel Crompton, combinant les systèmes des deux premiers inventeurs, créa la fameuse *mule-Jenny* (*Voy.* ce mot), dont l'usage devint général en 1787 : vers la même époque, Watt appliquait la force de la vapeur aux filatures. Enfin en 1825, fut inventé le *banc à broches*, supérieur encore à la mule-Jenny pour la vitesse et l'économie de la fabrication. Mais ces diverses machines ne s'appliquaient qu'au coton et à la laine cardée et peignée. La machine à filer le chanvre et le lin fut inventée en France par Philippe de Girard, en 1813, et portée depuis à la perfection par les améliorations successives dues à MM. Saulnier, Lagorzais, Dabo, J. Collin, Laurent, Scrive, etc. — C'est en Angleterre qu'on trouve le plus grand nombre de filatures. En France, ce sont les départements du Nord, de la Seine-Inférieure, de l'Aisne, de la Marne et du Haut et du Bas-Rhin qui en possèdent le plus.

Consulter : le *Manuel du filateur* de Noël et celui de Jullien et Lorentz, le *Système complet de la filature de coton* de Leblanc et Molard j[e], le *Traité de la filature de coton* d'Oger, et les ouvrages de M. Alcan (*Filature du coton, Travail des laines, Études sur les arts textiles à l'Exposition univ. de* 1867). — *Voy.* aussi COTON, LIN, etc.

FILE (de *fil*), suite de choses ou de personnes disposées l'une après l'autre. — Dans l'*ordre mince*, le seul employé dans les armées modernes, *trois* hommes pour l'infanterie, *deux* pour la cavalerie, forment une *file*. Dans certains cas, l'infanterie se range sur *deux* hommes de hauteur. Les trois hommes qui forment une file marchent les uns devant les autres, et se tiennent à un pied de distance. On nomme *chef de file*, le premier d'une file ; *serre-file*, les officiers et les sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. Dans l'*ordre profond*, usité chez les anciens et jusqu'au XVI[e] siècle, les files avaient jusqu'à *seize* hommes de profondeur. — On appelle *feu de file* ou *feu de deux rangs*, le feu d'une troupe qui tire par file et sans interruption. *Voy.* FEU.

Dans la Marine, on nomme *chef de file* le vaisseau qui est à la tête d'une flotte.

FILER. Dans la marine, *filer* c'est lâcher un cordage : on *file en douceur, à la demande, en garant*, c.-à-d. avec précaution ; *en bande*, en lâchant tout. *Filer la ligne de sonde*, c'est la laisser descendre librement dans l'eau ; *filer du câble*, c'est en laisser aller dehors du navire ; *filer le loch*, c'est laisser aller la ligne du loch ; *filer un nœud, deux, trois nœuds*, etc., c'est parcourir 1, 2, 3 fois, etc., 15[m],42 dans l'espace de 30 secondes.

En Musique, *filer un son*, c'est le poser doucement, puis l'enfler insensiblement et le diminuer de même.

FILET (de *fil*), tissu à claire-voie et à mailles nouées, fabriqué avec de la ficelle ou du fil retors de lin ou de chanvre, et qui sert à prendre des poissons, des oiseaux et autres animaux, ainsi qu'à beaucoup d'autres usages. On compte plus de 72 espèces de filets pour la pêche, différant par la forme, la dimension et la force du fil ; les principaux sont : l'*épervier*, la *seine*, le *verveux*, le *sac*, le *chalut*, la *folle*, le *tramail*, la *flue*, la *rissole*, etc. On prend les oiseaux et certains quadrupèdes avec des *réseaux* ou *rets*, des *nappes*, des *toiles*, des *rafles*, des *panneaux*, des *halliers*, des *araignées*, des *traîneaux*, des *trasses*, etc.

On appelle *tête*, le haut d'un filet de pêche tendu verticalement ; *flottes*, les morceaux de liége qui garnissent la tête ; *plombée*, la corde garnie de bagues de plomb qu'on attache au bas d'un filet ; on nomme *goulet* l'embouchure d'un filet ; *levure*, le premier rang de mailles ; *accrues*, l'élargissement des mailles ; *enlarmure*, l'action de mettre sur les bords une forte ficelle pour le consolider et maintenir la forme des mailles, etc. Outre le lavage et le séchage, précautions indispensables pour la conservation des filets, les pêcheurs ont soin de les teindre ou de les goudronner ; souvent aussi ils les passent au tan. — Jacquart en 1805, Buron en 1806, et depuis, MM. Broquant, Pecqueur et Jouannin, en France ; Patterson, Stuart et Lockart, en Angleterre, ont inventé des métiers à fabriquer les filets ; cependant on les fabrique encore à la main. On se sert à cet effet de *moules* ou bâtons cylindriques, et d'*aiguilles* en bois, pointues d'un bout et fourchues de l'autre.

FILET. En Botanique, on nomme *filet* la partie déliée de l'étamine qui, dans les fleurs mâles, soutient l'*anthère* ; on l'a comparée à la nervure moyenne ou pétiole de la feuille. Le filet est le plus souvent filiforme ; quelquefois cependant il est plane, dilaté et semblable à un pétale (Amomées). *Voy.* ÉTAMINES.

En Anatomie, on nomme ainsi divers replis membraneux qui brident et retiennent certains organes : le *filet de la langue* est un repli triangulaire formé par la muqueuse de la bouche, et placé à la base inférieure de la langue : quand ce repli se prolonge jusqu'à l'extrémité de la langue, il gène ses mouvements ; on y remédie en le coupant avec des ciseaux. — Il y a deux *filets des lèvres*, un pour la lèvre supérieure, et l'autre pour l'inférieure. Ils unissent ces parties aux os maxillaires. On les appelle aussi *freins*.

Dans l'Équitation, on nomme *filet* une espèce de petite bride à mors brisé, formée de plusieurs pièces et dépourvue de branches ; les rênes en sont courtes et taillées d'un seul morceau ; il sert aux cavaliers pour rafraîchir la bouche de leurs chevaux.

On appelle encore *filet*, en Architecture et en Menuiserie, une moulure plate ou lisse, ronde ou carrée, qui sépare deux autres moulures plus grandes et plus saillantes (*Voy.* LISTEAU) ; — en Typographie, une lame en fonte dont la tranche produit le trait qui sépare les colonnes d'une même page (les Relieurs, les Peintres, les Doreurs donnent aussi ce nom à tout trait droit et délié) ; — dans la Fabrication de la blonde, de la soie mise en 4. 5 ou 6 brins. Les dames appellent *filet dentelle* un ouvrage à jour fait à la main.

En termes de Boucherie, le *filet* est la partie charnue qui est placée à l'intérieur du corps entre le rognon et les côtes : c'est le muscle *psoas*. Le filet est le morceau le plus estimé du bœuf, du mouton et du porc. Le *faux-filet* est également pris le long de l'échine, mais en dehors.

FILEUSES (ARAIGNÉES). *Voy.* ARAIGNÉE.

FILIATION (du lat. *filiatio*). La filiation des enfants légitimes se prouve par les actes de naissance inscrits sur les registres de l'état civil, ou, à leur défaut, par la possession d'état, ou bien encore par témoins, à condition qu'il y ait déjà un commencement de preuve par écrit ou des indices graves de la filiation (C. Nap., art. 319-325) ; celle des enfants naturels n'est prouvée que par la reconnaissance volontaire ou forcée du père et de la mère (art. 334). Les enfants adultérins et incestueux ne peuvent jamais être reconnus (art. 335).

FILIÈRE (de *fil*), instrument destiné soit à étirer les fils métalliques, soit à leur donner la forme d'une vis. — Les *F. à étirer* ou *bancs à tirer* se composent uniquement d'une plaque de fer trempé, percée de trous coniques ou pyramidaux en progression presque imperceptible, et solidement fixée à l'aide d'un étau ou autrement ; on introduit le bout du fil à étirer d'abord dans le trou le plus large ; quand il peut passer, on le serre dans des pinces plates et on tire en s'éloignant de la filière. On recommence ensuite dans un trou plus petit, jusqu'à ce que le fil ait atteint la longueur et la ténuité voulues. — Les *F. à fileter*, ou à faire des vis, sont simples ou doubles. La *F. simple* est une plaque d'acier percée de trous taraudés de plus en plus profondément, dans lesquels on fait entrer le fil successivement et en tournant, ce qui forme le filet en spirale, appelé *pas de vis* ; les arêtes de cette filière sont vives et coupantes, pour ne pas repousser le métal en lui-même, comme

dans l'étirage, mais bien pour le couper. La *F. double*, préférable pour travailler en grand, ou sur de grosses pièces, se compose de deux coussinets, soudés aux côtés d'une lame de fer courbée en compas et qu'un mécanisme fait approcher l'un de l'autre à volonté. — Il y a encore la *F. à fileter le bois* : c'est un morceau d'acier tranchant terminé en V, emmanché dans la filière comme le fer d'un rabot, et enlevant au bois, à mesure qu'il se présente en tournant, des copeaux qui laissent en relief les arêtes de la vis.

On nomme encore *filières* les pores par lesquels les Araignées et les Chenilles font sortir la matière dont elles composent leurs toiles et leurs cocons.

FILIGRANE (de l'ital. *filigrana*), par corruption *Filagramme*, petit ouvrage de fantaisie en fils d'or, d'argent ou de verre travaillés à jour et entrelacés de manière à représenter toutes sortes de figures ou d'arabesques. Le talent de l'ouvrier, dans ces ouvrages délicats, c'est de faire des soudures si légères qu'elles soient imperceptibles à l'œil. — La fabrication des objets de filigrane était connue des anciens ; ils étaient à la mode dans l'ancienne Byzance, et ils sont encore aujourd'hui prisés dans tout l'Orient. On en fait à Paris et à Gênes. Les artistes italiens y enfilaient autrefois de petits grains : d'où le nom de *filigrane*.

Le mot *filigrane* s'applique aussi aux lettres ou figures en fil de cuivre appliquées sur la toile métallique qui sert de forme pour fabriquer le papier. Comme ce dessin s'élève un peu au-dessus de la toile métallique, la feuille de papier est plus mince dans cette place que dans le reste de la surface, et on voit le dessin en regardant au travers.

FILIN (de *fil*), se dit, en Marine, de tout cordage qui n'est pas câble ou grelin. Les haubans, les écoutes, les amarres, etc., sont de filin. On distingue le *filin de trois*, *de quatre*, etc., selon qu'il est formé de trois ou quatre torons. D'autres, plus petits, sont nommés *filins* de tant *de fils*. *Voy.* Funin.

On nomme aussi *filin* une espèce de serge qu'on fabriquait autrefois à Pithiviers.

FILIPENDULE, plante. *Voy.* Spirée.

FILIX, nom latin de la *Fougère*. *Voy.* ce mot.

FILLE (du lat. *filia*). La fille ne peut se marier avant 15 ans sans une dispense spéciale (C. Nap., art. 144 et 145). A 21 ans, elle peut se marier en demandant à ses parents, par trois actes respectueux, leur consentement ; à 25 ans, elle est libre de se marier en signifiant un seul de ces actes (art. 151, 152).

On a donné le nom de *filles* aux religieuses de beaucoup de communautés, telles que les *Filles St-Thomas*, les *Filles-du-Calvaire*, les *Filles-Dieu*, les *Filles repenties*, etc.

FILLEUL, filleule (du lat. *filiolus*, *filiola*). *Voy.* Parrain.

FILON (de *fil*), se dit, en Minéralogie, des veines métalliques assez considérables pour être exploitées (*Voy.* Mine). On peut se représenter les *filons* comme le résultat du refroidissement de matières en fusion qui seraient venues remplir les fentes des roches. Les filons sont souvent ramifiés, présentent diverses inflexions, coupent les roches sous diverses inclinaisons, etc. Les deux faces d'un filon se nomment *salbandes*, et les deux parois de la fente qui les renferme sont les *épontes*. Quand le filon est incliné à l'horizon, la pente du bas est appelée *mur*, et celle du haut, *toit* ; le bord supérieur du filon en est la *tête*. On nomme *affleurement* l'endroit où il se montre à la surface du sol. Quelquefois les filons se terminent inférieurement en coin : d'autres fois ils se subdivisent en filets, qui se perdent dans les fissures de la roche. — *Voy.* Dyke.

FILOSELLE (de l'ital. *filugello*, ver à soie), dite aussi *Bourre de soie* et *Fleuret*, partie de la soie qu'on rebute au dévidage des cocons. Elle se compose de la partie de la coque qui recouvre immédiatement la chrysalide, et qui y est comme collée ; de la soie de bourre, qui forme l'enveloppe extérieure du cocon ; des bouts cassés, etc. On carde la filoselle, on la file et on la met en écheveaux comme la soie ; on en fait des rubans, des ceintures, des lacets, des bas, du cordonnet, etc.

FILOU, voleur de bas étage dont les délits sont du ressort de la police correctionnelle. Les actes de *filouterie* sont punis d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 16 à 500 fr. (C. pén., art. 401). — Le mot *filou* n'est entré dans la langue qu'au XVIIe siècle et c'était alors un terme d'argot. M. Littré le fait venir de *filer*. Ménage a dit que c'était le nom d'un jeu qu'on jouait avec un petit bâton à six pans et marqué comme un dé ; comme il était facile de piper au *jeu du filou*, on aurait étendu ce nom à tous les voleurs.

filou, *Epibulus*, *Sparus insidiator*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, détaché du genre Spare, pour un poisson rougeâtre de la mer des Indes, remarquable par l'extrême extension qu'il peut donner à sa bouche, ce qui lui permet de saisir au passage les petits poissons.

FILS (du latin *filius*). *Voy.* Enfant et Filiation.

On appelait autrefois *fils de France* les enfants mâles des rois de France.

FILTRAGE, filtre (du b.-lat. *filtrum*, feutre). Le *filtrage* est l'opération qui consiste à clarifier un liquide en le faisant passer à travers un *filtre*. Tantôt le filtre est un morceau de feutre (*chausse* ou *blanchet*), ou un châssis garni d'étoffe de laine ou de toile (*carrelet*), ou même un simple cornet de papier non collé ; tantôt il se compose de vases à plusieurs fonds, percés de trous, et recouverts d'une ou de plusieurs couches de paille, de coton, de sable ou de charbon. Il faut, en général, pour filtrer, une matière qui soit assez poreuse ou assez divisée pour laisser passer les liquides et retenir les corps étrangers qu'ils tiennent en suspension. La filtration en grand s'exécute surtout sur les eaux de rivière qu'on veut rendre potables. Dans plusieurs localités, notamment à Toulouse et à Bordeaux, on fait passer l'eau à filtrer au travers d'un terrain poreux où elle se clarifie à la manière des eaux de source. Ce moyen n'étant pas praticable partout, on a imaginé divers systèmes pour y suppléer. Le *filtre Smith*, le plus anciennement connu, se compose d'une caisse en bois, garnie intérieurement de plomb, et contenant, au fond, une couche de charbon pilé, comprise entre deux couches de sable et une couche d'éponges placées par-dessus ; le fond de la caisse est percé de trous pour donner passage à l'eau. Le *filtre Fonvielle* est un vase clos, hermétiquement fermé, ce qui permet de faire passer l'eau à travers les couches filtrantes sous une pression élevée. Ce filtre donne un débit beaucoup plus considérable que le filtre Smith. Le *filtre Souchon* a pour principe l'emploi de la laine comme couches filtrantes ; il a fonctionné à Paris de 1839 à 1858 à la pompe du pont Notre-Dame ; il produisait env. 160 litres d'eau filtrée par minute et par mètre carré ; mais il avait besoin d'être souvent nettoyé. — On emploie dans les ménages, à Paris, des fontaines filtrantes qui sont faites avec des grès très-poreux ; ces fontaines clarifient bien les eaux troubles ; mais elles n'enlèvent pas l'odeur et la saveur désagréables que leur communiquent les matières organiques qui s'y sont putréfiées. Le charbon seul a la propriété de rendre potables les eaux fétides.

Les Raffineurs de sucre emploient deux filtres connus sous les noms de *F. Taylor* et de *F. Dumont*. Le premier, destiné à débarrasser le sirop des matières qu'il renferme en suspension, se compose d'une série de sacs en coton, attachés verticalement dans une caisse. Le sirop, versé dans l'espace libre qui environne les sacs, filtre du dehors en dedans, et s'écoule ensuite dans un double fond par une ouverture ménagée à la partie inférieure des sacs. Pour décolorer ensuite le sirop, on le fait passer par le filtre Dumont, caisse en bois de la forme d'une pyramide quadrangulaire, et dont le bord est garni de noir ani-

mal, recouvert d'un diaphragme métallique criblé de trous. — *Voy.* CLARIFICATION.

FIMBRIARIA, genre de la famille des Hépatiques, tribu des Marchantiées, se compose de plantes cryptogames qui croissent sur les hautes régions montagneuses des deux hémisphères.

FIN (du lat. *finitus*, achevé, parfait), quantité d'or ou d'argent pur qui se trouve dans les monnaies. *Voy.* TITRE.

FIN (du lat. *finis*), en Droit. *Voy.* FINS.

FINALE. En Musique, c'est un morceau d'ensemble qui termine une symphonie, un quintetti, etc., ou un acte d'opéra. Un finale d'opéra peut renfermer des airs, des duos, des trios ou des quatuors, ou des quintettes et des chœurs. L'objet du compositeur, dans un finale, est surtout de produire de l'effet.

Dans le Plain-chant, la *finale* ou *note finale* est la note sur laquelle se termine une antienne, une hymne ou un autre morceau.

FINALES (CAUSES). *Voy.* CAUSES.

FINANCES (du vieux franç. *finer*, conclure, terminer [un différend] moyennant argent), se dit de l'argent et des revenus de l'État, ainsi que de l'administration de ces revenus. En France, cette administration est aujourd'hui réglée chaque année par la loi portant fixation du budget des *dépenses* et de celui des *recettes*. *Voy.* BUDGET.

La science des finances est une partie de l'Économie politique. Considérant à la fois les ressources et les besoins de l'État, elle se propose un double but : 1° alléger les charges publiques, c.-à-d. supprimer les dépenses inutiles, diminuer les frais de perception, choisir les impôts qui entravent le moins la production et la consommation, les répartir équitablement pour qu'ils soient proportionnés aux services que chaque classe de citoyens retire de la société (*Voy.* IMPÔTS) ; 2° faire des ressources un emploi rationnel, c.-à-d. rendre les dépenses de plus en plus productives (*Voy.* CONSOMMATION, PRODUCTION). — On trouvera, dans les ouvrages de L.-H. de Jacob, de Ganilh et de Malthus, le résumé des diverses théories en matières de finances. Quant à l'histoire des finances, on peut consulter, pour l'antiquité : Bœckh, *Économie politique des Athéniens* (trad. de l'allem., Paris, 1828) ; Hegewisch, *Finances des Romains* (Altona, 1801); Bouchaud, *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. XXXV); — pour les temps modernes, Dutot, Forbonnais, Necker, Gaudin, etc. On doit à M. d'Audiffret le *Système financier de la France* (1854); MM. A. Bailly (1830), Bresson (1840), Walters (1868) ont donné l'*Histoire financière de la France*. — Pour l'étranger, voir les travaux de Sinclair, Hüllmann, Bianchini, Tegoborsky, Hottinger, etc. — *Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE.

Appelé successivement *Argentier*, *Surintendant des finances* (1515), *Contrôleur général* (1661), le *Ministre des Finances* ne prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui qu'en 1795. *Voy.* MINISTÈRES.

FINANCIER (de *finance*). Ce mot désignait autrefois ceux qui régissaient les biens du roi. Aujourd'hui on nomme ainsi celui qui dispose de grands capitaux dans des entreprises étendues, ou qui administre les deniers de l'État. — Au Théâtre, le *financier* est un emploi de la scène comique qui comprend non-seulement les gens de finance, mais aussi les rôles pleins de rondeur et de bonhomie. Orgon, dans le *Tartufe*; Lysimon, dans le *Glorieux*; Turcaret, dans la comédie de ce nom, etc., sont des rôles de financier. Molière, comme acteur, et après lui Bonneval, Grandménil, Desessarts, Michot et Devigny, se sont distingués dans cet emploi.

FINE-MÉTAL ou FONTE-MAZÉE. *Voy.* FONTE.

FINERIE (d'*affiner*), fourneau qui sert à l'affinage de la fonte, quand on fait cette opération à la houille. La *finerie* est formée d'un massif de maçonnerie, au milieu duquel est un creuset de forme rectangulaire, formé de plaques de fonte recouvertes d'argile. Le creuset a sur le devant un trou par lequel on fait couler les débris du minerai ainsi que le métal fondu.

FINETTE, étoffe légère de laine ou de coton, dont on fait des doublures, des bonnets, etc.

FINI (de *fin*). En Philosophie, le *fini* est ce qui a des bornes : on l'oppose à l'*infini* (*Voy.* ce mot). — En Mathématiques, on nomme *grandeur finie*, celle qui a des bornes; *nombre fini*, tout nombre dont on peut assigner et exprimer la valeur ; *progression finie*, celle qui n'a qu'un certain nombre de termes.

FIN-OR, nom donné à deux variétés de Poires : le *fin-or d'été* est une poire petite, en forme de toupie tronquée, lisse, vert-jaunâtre d'un côté et vert-foncé de l'autre ; le *fin-or de septembre*, une poire grosse, bien faite, lisse et d'un beau vert tacheté de roux.

FINS. En termes de Procédure, c'est le but, l'objet d'une demande. On dit qu'une demande est *à fins civiles*, quand elle n'a pour objet que la réparation pécuniaire d'un dommage, et non la condamnation à une peine proprement dite. Conclure *à toutes fins*, c'est réclamer tout ce qui, à défaut du chef principal, peut être accordé par le juge ; *être renvoyé des fins de la plainte*, c'est succomber dans sa plainte. — On nomme : *fins de non-procéder*, les moyens présentés pour que la procédure ne s'engage pas ou soit différée : telles sont les exceptions déclinatoires ou dilatoires ; *fins de non-recevoir*, les moyens par lesquels on soutient que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande.

FINTE, sorte d'alose. *Voy.* ALOSE.

FIOLE (du gr. φιάλη). En Physique, on appelle *fiole des quatre éléments*, un instrument dont on se sert pour montrer certains effets de l'équilibre des liquides : c'est un tube de verre, contenant du mercure, une dissolution concentrée de carbonate de potasse, de l'alcool et de l'huile de pétrole. Si l'on agite la fiole, les liqueurs se mêlent ; mais en les laissant reposer, elles se séparent et se placent les unes au-dessus des autres, dans l'ordre de leurs densités.

FIORITURES (de l'ital. *fioriture*), autrefois *Broderies*, traits d'ornement que les chanteurs improvisent pour embellir ou varier la mélodie écrite par le compositeur. Employées avec goût, les fioritures produisent un effet agréable ; mais si on en abuse, elles fatiguent bientôt par leur excès.

FIRMAMENT (du lat. *firmamentum*, appui, soutien), nom donné, dans l'Astronomie ancienne à la voûte céleste, que l'on se représentait comme étant de cristal et portant attachées après elle toutes les étoiles fixes. On supposait que ce ciel tournait et entraînait dans son mouvement les cieux inférieurs ou cieux des planètes.

En Théologie, le *firmament* est, suivant la Bible, la cloison solide qui soutient le ciel et sépare les eaux inférieures des eaux supérieures (*Genèse*, ch. I, ŷ 6-9) ; aussi plusieurs théologiens le distinguent-ils du ciel propr. dit, ou *empyrée* (*Voy.* ce mot), dont ils font le séjour des bienheureux.

Dans le langage ordinaire, le *firmament* n'est autre chose que l'espace azuré dans lequel se meuvent les astres.

FIRMAN, mot turc et persan, désigne tout ordre émané de la Sublime-Porte ou de toute autre cour musulmane. Le sultan de Turquie appose sa signature et son cachet sur tous les firmans donnés par lui. — Un édit, un décret, un statut, un sauf-conduit ou un permis accordé à un voyageur ou à un individu envoyé en mission, prennent également le nom de *firman*.

FIROLE, *Pterotrachæa*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nucléobranches, type de la famille des *Firolidées*. Ce sont des animaux gélatineux, très-allongés, transparents, ayant une queue pointue et une bouche située à l'extrémité d'une trompe. Ils manquent de coquilles, ou n'en ont qu'un rudiment. Ils nagent avec facilité et en plaçant leurs pieds en l'air. Ils sont communs dans les mers chaudes et tempérées. La *Firole couronnée*, type du genre, habite la Méditerranée.

FISC (du lat. *fiscus*, panier, et particulièrement panier à l'usage des collecteurs d'impôts), nom donné par les Romains, du temps des empereurs, au trésor particulier du prince, par opposition au trésor de l'État (*ærarium*). Chez les modernes, ce mot a conservé longtemps la même signification ; puis on s'en est servi pour désigner le trésor de l'État, parce que ce trésor était autrefois, dans les monarchies absolues, à la disposition du prince. — A Rome, le trésor particulier des empereurs était alimenté par certains priviléges dévolus au prince, comme la confiscation des biens des condamnés à mort, les successions vacantes par déshérence, les amendes, etc. Sous les premiers rois francs, ce qu'on appelait *domaine royal* répondait à peu près au *fisc* des empereurs romains, et consistait surtout en biens-fonds, auxquels venaient s'ajouter les produits des confiscations, du tiers de l'amende dite *composition*, du droit d'aubaine, etc. A mesure que le pouvoir royal s'agrandit, le fisc s'empara peu à peu du produit de tous les impôts, tels que vingtième, dîme saladine, tailles, aides, gabelles, etc. C'est aux vexations sans nombre qu'entraînait la perception de ces taxes arbitraires qu'est due l'impopularité attachée depuis lors au mot *fisc*. Aujourd'hui ce mot a disparu de la langue administrative : la partie du fisc qui composait les revenus de la couronne forme le *domaine de l'État*, et la partie affectée aux charges publiques s'appelle le *trésor*. *Voy.* ces mots.

Autrefois on étendait le nom de *fisc* aux officiers chargés de la conservation des droits du fisc. On nommait *procureur*, *avocat fiscal*, des officiers chargés de la conservation des droits d'un seigneur haut justicier. — On nommait *fiscalins* ceux qui étaient chargés de l'exploitation des domaines du prince.

FISSI (du lat. *fissus*, fendu). Ce préfixe entre dans la composition d'un grand nombre de termes appartenant à l'Histoire naturelle. Ainsi on nomme *Fissidactyles*, les oiseaux qui ont les doigts entièrement libres ; *Fissiflores*, les fleurs dont les corolles sont fendues ; *Fissinerves*, les feuilles qui ont des nervures bifides ; *Fissipares*, les êtres qui se reproduisent par la scission de leur propre corps ; *Fissipèdes*, les quadrupèdes qui ont les pieds divisés en plusieurs doigts ; *Fissipennes*, les insectes qui ont les ailes fendues en branches ou digitations ; *Fissirostres*, les oiseaux qui ont le bec profondément fendu. Cuvier a donné ce dernier nom à une famille de Passereaux, que l'on appelle aussi *Chélidons*. *Voy.* ce mot.

FISSURE (du lat. *fissura*). En Géologie, on nomme ainsi les fentes qui se trouvent dans une masse minérale (*Voy.* Faille). — En Pathologie, on appelle *Fissures* ou *Crevasses*, des ulcérations allongées, étroites, peu profondes, que présentent la peau au niveau de ses plis ordinaires, ou les membranes muqueuses à leur origine. On les observe aux mains, aux pieds, aux plis de la cuisse, aux coins des yeux, vers la commissure de la bouche, à la marge de l'anus. Dans ce dernier point, la fissure s'accompagne d'un spasme très-douloureux lors de la défécation. Les moyens à employer pour la combattre sont les applications de ratanhia, de belladone, de nitrate d'argent, et enfin la dilatation ou l'incision du muscle sphincter anal. — *Voy.* Gerçures.

FISSURELLE, *Fissurella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, type de la famille des *Fissurellidées*. Ce sont des animaux oblongs et bombés, munis d'une tête distincte et assez large, terminée en avant par une trompe courte et arrondie, avec deux tentacules coniques portant des yeux très-saillants ; le manteau est grand, mince, ouvert en avant ; la coquille est patelliforme, conique, sans trace de spire, à base oblongue ; le sommet est tronqué et perforé. Les Fissurelles vivent à la surface des rochers. La *F. grecque*, vulg. *Oreille-de-St-Pierre*, est commune dans la Méditerranée. On en trouve des fossiles depuis l'étage carbonifère.

FISTULAIRE (de *fistula*, flûte), *Fistularia*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Bouches-en-flûte, doit son nom à la forme allongée de sa tête ; la mâchoire inférieure et les intermaxillaires sont armées de petites dents. Il possède une seule dorsale. D'entre les lobes de la caudale sort un long filament. L'espèce type est le *F. tabaccaria*, commun dans la mer des Antilles, et long de plus d'un mètre. Sa chair est maigre, sèche et peu recherchée.

fistulaire, *Fistularia*, genre d'Échinodermes, voisins des Holothuries : corps libre, cylindrique, mollasse, à peau coriace, souvent rude et papilleuse ; bouche terminale, entourée de tentacules. On distingue la *F. élégante*, et la *F. tubuleuse*, que l'on trouve sur les côtes d'Europe.

FISTULANE, mollusque. *Voy.* Gastrochène.

FISTULE (du lat. *fistula*, tuyau), ulcération étroite, à trajet plus ou moins long, profond, sinueux, disposé en forme de canal, entretenue par une cause locale et donnant issue à du pus ou à des liquides naturels, tels que la salive, les larmes, la bile, l'urine, etc. ; d'où les noms de *fistule salivaire, lacrymale, urinaire*, etc. On nomme *fistules borgnes*, celles qui n'ont qu'une ouverture. — Les causes ordinaires des fistules sont : la perforation d'un conduit ou d'un réservoir naturel, la présence de corps étrangers au milieu des tissus, la gangrène, la formation de vastes abcès, et particulièrement d'abcès froids, dont la position déclive rend difficile l'écoulement du pus ; enfin, l'ouverture d'un kyste. Lorsque les fistules ont duré quelque temps, leurs trajets se revêtent d'une membrane muqueuse, presque analogue à celle des conduits naturels. Le traitement consiste : 1° à tarir la source de l'écoulement, en remédiant à la cause qui l'a produit ; 2° à faire cicatriser le trajet fistuleux avant qu'il se soit revêtu du tissu muqueux, et, si celui-ci est déjà organisé, à le détruire avec les caustiques, p. ex. avec la pierre infernale. Quelquefois de simples injections irritantes d'eau iodée suffisent pour amener la cicatrisation, en y joignant une douce compression ; le plus souvent il faut raviver les tissus par l'incision, pour obtenir leur cicatrisation, comme dans la fistule à l'anus. — Dans certains cas, on donne aux humeurs un cours artificiel au moyen d'une canule qui pénètre jusqu'à leur réservoir, ou bien on rétablit, à l'aide d'un corps dilatant, le calibre de leur conduit naturel oblitéré.

FISTULEUX, fistuleuse, se dit, en Botanique, des tiges qui, comme celles de l'oignon, de l'ail, sont creuses à l'intérieur et en forme de tube.

FISTULINE, *Fistulina*, genre de Champignons polyporés hyménomycètes, à tubes libres et non soudés entre eux. Ils ont une couleur sanguine, une consistance charnue et mollasse ; ils sont attachés par le côté, et munis d'un très-petit pédicule. On les trouve surtout sous les chênes. Le type du genre est la *F. buglossoïde*, dont la chair, zonée de rouge, acquiert un volume souvent considérable ; ce champignon offre à peu près la forme d'un foie, ce qui le fait appeler *Bolet hépatique*. On le mange quand il est jeune.

FIXATION. Par ce mot, on entend, en Chimie, deux opérations distinctes : 1° l'action d'empêcher un corps volatil de se changer en gaz sous l'action du feu : ainsi on fixe l'acide arsénieux en l'unissant à la potasse, qui le transforme en arsénite non volatil ; 2° l'opération par laquelle on combine un corps gazeux avec un corps liquide ou solide : p. ex., lorsque le mercure, chauffé au contact de l'air, s'empare de l'oxygène de celui-ci. — La *fixation* des couleurs est une des principales opérations qui constituent l'art du teinturier. *Voy.* Mordançage.

FIXE (du lat. *fixus*). En Chimie, on appelle *corps fixes* ceux qui ne se volatilisent pas sous l'influence d'un feu ardent, p. ex., l'or, le carbone, la chaux, etc. On appelait spécialement *alcalis fixes*, la potasse et la soude. On pense que la *fixité* de la plupart de ces corps tient uniquement à ce qu'on ne peut pas les soumettre à une température assez forte pour les volatiliser.

FIXES (ÉTOILES). *Voy.* ÉTOILES.

FIXÉ. En Peinture, *fixé* se dit d'un tableau de très-petite dimension peint à l'huile sur taffetas et qu'on recouvre d'une glace qui lui tient lieu de vernis.

FLABELLAIRE (de *flabellum*, éventail), *Flabellaria*, genre d'Algues caractérisées par une tige cylindrique d'où s'élève une fronde spatulée, réticulée, à mailles petites et comme feutrées. Les Flabellaires ont une couleur verte qui ne change jamais. On les trouve dans toute la Méditerranée.

FLABELLÉ ou FLABELLIFORME (du lat. *flabellum*, éventail), se dit des animaux ou des plantes dont la forme générale et la figure sont en éventail ; tels sont les Gorgones, les Lycopodes, etc.

FLACHE (de l'allem. *flach*, plat), amas d'eau stagnante dans quelque partie basse d'un terrain. — Il se dit aussi, en Menuiserie, de certaines dépressions dans les bois que l'on travaille, et qui empêchent de les bien équarrir.

FLACON (du b.-lat. *flasco*), bouteille de verre ou de cristal qui se ferme avec un bouchon de verre ou de métal. — *Voy.* DENSITÉ.

FLACOURTIACÉES (du g.-type *Flacourtia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des herbes et des arbrisseaux à feuilles alternes, dentées et épineuses ; à fleurs terminales ; à fruits capsulaires ou charnus polyspermes. Genres principaux : *Bixa* (*Voy.* ROCOU), et *Flacourtia*. Parmi les espèces de ce dernier, la *F. ramonchi* a un fruit qui se mange à Madagascar, quoique un peu âcre ; la *F. cataphracta* fournit des turions employés comme toniques.

FLAGELLAIRE (du lat. *flagellum*, fouet), *Flagellaria*, genre de la famille des Joncacées, originaire de l'Asie et de l'Australie. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à tige pliante, sarmenteuse, haute de 2^{m} ; à fleurs en panicules terminales, rameuses : ces fleurs sont grandes et en forme de demi-cloches. La *F. indienne* est l'espèce type du genre.

FLAGELLATION (du lat. *flagellatio*), supplice du fouet, a été en usage dans tous les temps et chez tous les peuples. Il était surtout usité chez les Juifs : le patient le subissait dans la synagogue, en présence de 3 juges, et recevait 13 coups d'un fouet armé de 3 courroies. On sait que le Christ eut à subir ce supplice ignominieux. — En Grèce et à Rome, la flagellation, supplice plus cruel que la *fustigation* (*Voy.* ce mot) et plus infamant que les *verges*, n'était infligée qu'aux esclaves et aux criminels condamnés à être crucifiés ; souvent le patient expirait sous les coups. — Dans l'Église chrétienne, la flagellation devint une *discipline* ecclésiastique. Parfois elle fut infligée comme peine publique : Raymond, comte de Toulouse, fut flagellé au pied de l'autel pour avoir favorisé les Albigeois ; mais le plus souvent elle était infligée comme pénitence, surtout dans les couvents. Quant à la flagellation volontaire, on n'en trouve pas d'exemple avant le XIe siècle ; c'est au XVIe qu'elle fut surtout en honneur. *Voy.* DISCIPLINE, et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* au mot FLAGELLANTS.

Dans notre Législation civile, il y avait jadis deux sortes de flagellations : l'une infamante, qui s'infligeait publiquement et par la main du bourreau ; l'autre correctionnelle, appliquée sous la custode par le questionnaire ou le geôlier : c'était la punition des blasphémateurs, des braconniers, etc.

La flagellation n'apparaît dans l'Armée française que sous François Ier : elle était tellement infamante qu'on ne l'infligeait à un soldat qu'après l'avoir dégradé et banni. Cette punition disparut en France, peu après celle des *baguettes*, en 1790. Elle existe encore en Angleterre, où ce n'est qu'une simple punition de police, et en Russie. *Voy.* KNOUT.

FLAGEOLET (de l'anc. français *flajol*, dimin. de *flauta*, *flaute*, flûte), petite flûte à bec, de 0^{m},15 à 0^{m},20, percée de six trous principaux pour varier les tons, et garnie de plusieurs clefs. Le tube est terminé par un petit évasement nommé *patte*, que le doigt annulaire peut boucher pour obtenir quelques sons graves. On a augmenté la longueur du tube en lui ajoutant un tuyau fermé, nommé *porte-vent*, et un bec d'os, d'ivoire ou de bois, par lequel on souffle. Le corps du flageolet se fait de buis, d'ivoire, d'ébène, etc. Le son de cet instrument est fort aigu, mais agréable. Il demande beaucoup de légèreté dans les doigts et d'habileté pour ménager l'haleine.

On nomme aussi *flageolet* le plus aigu de tous les jeux de l'orgue.

FLAGEOLET, espèce de fève Haricot. *Voy.* HARICOT.

FLAGRANT DÉLIT (du lat. *flagrans*, qui brûle, et *delictum*, délit). Le Code d'Instr. crim., art. 41, qualifie ainsi tout délit qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre à l'instant même, en présence de témoins. Est aussi réputé *flagrant délit* le cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique, et celui où il est trouvé muni d'effets, d'armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est l'auteur ou le complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin, du délit. La circonstance de flagrant délit motive l'arrestation immédiate et dispense de la garantie préliminaire du mandat d'amener. Si le fait n'est punissable que de peines correctionnelles, l'inculpé est conduit immédiatement devant le procureur impérial et, s'il y a lieu, traduit sur-le-champ à l'audience, ou, s'il n'y en a pas, à l'audience du lendemain (Loi du 20 mai 1863).

FLAIR. On nomme ainsi, en termes de Chasse, la qualité des chiens dont l'odorat est subtil et délicat.

FLAMANT, FLAMBANT, oiseau. *Voy.* FLAMMANT.

FLAMBART, petite embarcation de côte à 2 mâts et sans vergues. Elle sert à la pêche au chalut, surtout dans la Manche. — Sorte d'épée. *Voy.* FLAMBE.

FLAMBE, synonyme de *flamme*, désignait, au moyen âge, un genre de lame d'épée ou de poignard, dont la forme était très-ondulée et comme *flamboyante*. On l'appelait aussi *flambart*.

FLAMBE, nom vulgaire de l'*Iris d'Allemagne*.

FLAMBÉ (PAPILLON), *Papilio podalirius*. *Voy.* PAPILLON.

FLAMBERGE (de *flambe*), nom donné, au moyen âge, à toute épée grosse et luisante. Dans les romans de chevalerie, on donne ce nom à l'épée du paladin Roland et à celle de Renaud de Montauban.

FLAMBOYANT (STYLE), en Architecture. *Voy.* OGIVE.

FLAMMANT, *Phœnicopterus*, genre d'Oiseaux, qui par leur bec se rapprochent des Palmipèdes, mais que la forme de leurs pieds a fait ranger parmi les Échassiers, dans un groupe à part : corps petit ; jambes hautes de près de 1^{m} ; tête petite, bec assez fort, garni sur ses bords de lamelles transversales, comme celui des canards, et ployé en deux à son milieu : pour saisir leur proie, mollusques, vers, insectes, œufs de poissons qu'ils rencontrent au bord des marais, ils renversent leur tête en mettant en bas la mandibule supérieure, afin de pouvoir en utiliser le crochet. Ils volent en troupes nombreuses, rangés en triangle comme les grues ; à terre, ils se rangent en ligne comme des soldats. Leur nid est formé d'une motte de terre sur laquelle ils se mettent à cheval pour couver. Leur voix sonne comme la trompette. Les anciens estimaient beaucoup la chair des flammants, surtout la langue. On les recherche encore pour leur plumage. — On distingue : le *F. des anciens* (*Ph. ruber*), dont tout le plumage est d'un beau rose, sauf les ailes, qui sont d'un rouge ardent, ainsi que le bec : on le trouve en France sur les côtes de la Méditerranée ; le *F. rouge* (*Ph. bahamensis*), de l'Amérique méridionale, plus petit et plus vivement coloré que le précédent ; le *F. à manteau de feu* (*Ph. ignicapillus*), d'un rouge pâle, de la Patagonie et de Buénos-Ayres ; enfin, le *F. pygmée* (*Ph. minor*), du Cap et du Sénégal, de moitié plus petit que les précédents.

FLAMME (du lat. *flamma*), corps subtil, lumineux, ardent, diversement coloré, qui se dégage des

corps en ignition, et qui est formé par des particules subissant une action chimique énergique. C'est le résultat de la combinaison de l'oxygène atmosphérique avec les particules du corps en ignition. L'éclat de la flamme varie suivant la température et suivant la nature des corps : ceux qui, en brûlant, ne donnent naissance qu'à des produits gazeux ne fournissent qu'une lueur faible, l'hydrogène p. ex. ; ceux qui, au contraire, comme l'oxyde de carbone, le cyanogène, les carbures d'hydrogène, donnent naissance à des produits solides, répandent une vive lumière. — Les flammes qui nous éclairent ordinairement sont dues à la combinaison des éléments d'un fluide combustible avec l'oxygène de l'air. Ainsi avec une bougie, la cire est fondue autour de la flamme ; le liquide monte dans la mèche par capillarité ; il se vaporise, et ses éléments, carbone et hydrogène, se combinent avec l'oxygène pour former du gaz acide carbonique et de la vapeur d'eau : c'est cette combinaison qui crée la chaleur et la lumière. La partie centrale de la flamme ne contient que la vapeur de la cire non brûlée ; elle est obscure. La partie extérieure est le lieu où la combinaison chimique est le plus active ; elle est la plus chaude, mais elle donne peu de lumière. La partie moyenne, surtout vers le haut, contient du carbone libre, non encore combiné avec l'oxygène, et fortement chauffé par suite de la combustion de l'hydrogène qui s'y accomplit ; c'est ce carbone qui rend la flamme blanche et éclairante ; il ne se combine que plus haut à la pointe de la flamme. — On a remarqué que la flamme ne traverse point une toile métallique très-serrée : c'est que ce tissu refroidit le gaz qui le traverse, de manière à réduire sa température au-dessous du degré auquel il est lumineux. C'est sur ce principe que Davy a construit sa *lampe de sûreté*. *Voy.* ce mot.

FLAMME. En Chirurgie, on nomme *flamme* ou *flammette*, une espèce de lancette qui sert à disséquer les veines et à saigner les chevaux.

En Architecture, on nomme ainsi un ornement de sculpture en forme de flamme torse qui termine les vases et les candélabres, et dont on décore quelquefois les colonnes et les monuments funéraires.

En Marine, on nomme *flammes* des bandes de diverses couleurs, allant en diminuant jusqu'à leur extrémité, qui est arrondie. On s'en sert pour les signaux. — D'autres flammes, dites *flammes nationales*, *flammes d'armement*, *d'ordre*, etc., ont la couleur du pavillon de poupe, et se mettent à la tête du grand mât pour désigner les bâtiments de guerre ou pour indiquer la présence de l'officier commandant. Elles sont très-longues, très-étroites, et se terminent par une ou deux pointes.

En Histoire naturelle, on nomme *Flamme* : une variété de l'Œillet rouge ponceau ; *F. blanche*, une espèce d'Iris ; *F. de Jupiter*, la Clématite droite ; *F. des bois*, deux espèces d'Ixores (Rubiacées), originaires de l'Inde et cultivées dans nos serres.

FLAMMULE et FLAMMETTE. *Voy.* CLÉMATITE et RENONCULE.

FLAN (p. *flaon*, du b.-lat. *flato* ; de *flare*, souffler, en allem. *Fladen*), morceau de métal préparé par la fonte, coupé en rond, et destiné à être frappé pour recevoir l'empreinte qui en fait une pièce de *monnaie* ou une *médaille* (*Voy.* MONNAYAGE). — On donne aussi le nom de *flan* à une espèce de tarte.

FLANC (orig. germ., ou du lat. *flaccidus*, mou), région latérale de l'abdomen, comprise entre les fausses côtes et la crête iliaque. C'est dans les *flancs* que sont logés le foie, à droite ; la rate, à gauche ; les reins, de l'un et de l'autre côté.

Dans l'Art militaire, *flanc* est synonyme de côté : le *flanc droit*, le *flanc gauche*, sont le *côté droit*, le *côté gauche*. *Faire par le flanc droit*, c'est tourner à droite sur le talon gauche, en observant de ne faire qu'un quart de tour sur soi-même. La *marche de flanc* est celle qui longe la ligne à laquelle on faisait face. — Dans la Marine, c'est le côté d'un bâtiment. — En termes de Fortification, on appelle *flancs* la partie d'un rempart qui réunit l'extrémité de la face d'un ouvrage à l'intérieur ou à la gorge de ce même ouvrage. Dans un bastion, le flanc est la partie qui unit la face du bastion à la courtine.

FLANELLE (du b.-lat. *flamineum*, étoffe de laine), étoffe légère, à tissu simple ou croisé, faite avec du fil de laine peignée ou cardée, et assez fine. Les flanelles dont la chaîne et la trame sont en fils de laine peignée, sont rases, légères, et servent à faire des gilets, des caleçons, des doublures, etc. ; celles qui sont tissées tout en laine cardée sont plus chaudes : on en fait surtout des gilets à mettre sur la peau, pour se garantir contre les dangers d'un refroidissement ou pour provoquer à la peau une irritation salutaire : on les appelle *flanelles de santé*. Les flanelles faites en trame cardée et en chaîne peignée tiennent le milieu entre les deux et servent aux mêmes usages. On estime les flanelles anglaises et de Saxe et, en France, celles de Reims, Rouen et Beauvais.

FLASQUES (de *flanc ?*), pièces de bois qui, dans un affût, portent le canon par ses tourillons. Autrefois, les *flasques* se prolongeaient des deux côtés de l'affût, dans toute sa longueur ; elles étaient réunies par des entre-toises, encastrées dans le haut, en crosse arrondie. Aujourd'hui, la partie supérieure des *flasques* a seule été conservée, et elles sont fixées par des boulons d'assemblage à la flèche de l'affût. — Dans la Marine, on nomme ainsi certaines pièces de bois qui servent à assurer les mâts.

FLATOIR (de *flatir*), gros marteau, large d'un bout et pointu de l'autre, dont se servent les monnayeurs pour donner au flan l'épaisseur convenable avant de frapper l'empreinte.

FLATUOSITÉ (de *flatus*, souffle), vulg. *Vent*, gaz développé dans l'intérieur du corps. *Voy.* PNEUMATOSE.

FLÉAU (du lat. *flagellum*, fouet), instrument d'Agriculture qui sert à battre le blé. Il est formé de deux bâtons attachés l'un au bout de l'autre par des courroies. L'un des deux bâtons est cylindrique et poli, et sert de *manche* ; l'autre est plus court, gros et raboteux ; on le nomme la *verge* ou le *fléau*. En faisant tomber la verge horizontalement sur les épis, le coup et le contre-coup font éprouver un soubresaut qui détache les grains. Les fléaux sont ordinairement en bois de cornouiller. — On nomme encore ainsi : 1° la verge de fer qui supporte les plateaux d'une balance ; 2° une barre de fer qui se place horizontalement pour fermer le haut des portes cochères.

FLÉAU ou FLÉOLE, plante graminée. *Voy.* FLÉOLE.

FLEBILE, mot italien qui signifie *plaintif*, se joint quelquefois, en Musique, à l'indication d'un mouvement. L'*andante flebile* est un andante dont la mélodie doit être d'une expression triste et plaintive.

FLÈCHE (du flamand *flitz*), arme de jet, se compose d'une baguette, qui atteint quelquefois 2^m, armée par un bout d'un fer pointu de forme diverse, et garnie au talon de plumes, ou d'ailes en métal, destinées à en faciliter et à en diriger le vol. Ce sont ces plumes ou ailes qui font la différence entre le *dard* et la *flèche*. Ce trait se lance ordinairement avec l'*arc* (*Voy.* ARC). Les Grecs avaient des flèches qui se lançaient avec une fronde (*cestres*) ; les Romains et les Byzantins avaient des flèches fort pesantes (*tragules*, *phalariques*, etc.), ainsi que des *flèches à feu*, qu'ils lançaient avec des balistes. Au moyen âge, on en lançait à l'aide de l'*arbalète* (*Voy.* ce mot). Les nombreuses espèces de flèches dont on se servait à cette époque sont désignées sous les noms de *sagettes* (de *sagitta*), *passadouz*, *estiuques*, *dardes*, *gourgons*, *songnoles*, *panons* (de *penna*, plume), *carreaux* (à cause de la forme carrée du fer), *raillons*, *barbillons* (à fer barbelé), *frètes* ou flèches sans pointe, pour tirer au papegai, etc. La coutume d'empoisonner les flèches est fort ancienne : elle subsiste encore chez les peuples sauvages.

FLÈCHE. En Géométrie, on appelle ainsi la perpendiculaire élevée du milieu de la corde d'un arc de

cercle ou d'une courbe symétrique, et qui aboutit à l'arc ou à la courbe.

En Architecture, la *flèche* est la partie pyramidale, en charpente, en pierre ou en fer, carrée ou à pans, qui surmonte une tour ou un clocher, et qui est elle-même surmontée d'une croix ou d'un coq. Les premières flèches de ce genre datent du XIe siècle; l'usage s'en perdit au XVIe. On cite, parmi les plus belles flèches, celles des cathédrales de Strasbourg, haute de 142m; d'Anvers (120m); d'Amiens (70m); de Chartres; de la Ste-Chapelle, à Paris; de St-Étienne à Vienne, etc.

En termes de Fortification, on nomme *flèche* un petit ouvrage composé de deux faces qu'on appelle aussi *bonnette* (*Voy.* ce mot); *flèches de pont-levis*, les pièces de bois assemblées dans la bascule, et qui tiennent les chaînes de fer qui servent à faire manœuvrer le pont-levis.

Dans la Marine, on nomme *flèches en l'air*, des mâts légers et volants, établis sur les mâts de perroquet pour gréer des cacatois; *flèche en cul*, une voile légère qu'on établit dans l'espace compris entre le mât d'artimon et le mât de perroquet; *flèche de beaupré*, une pièce de bois saillante hors de la proue, et servant à fixer et contenir le beaupré.

Dans les Arts, on donne le nom de *flèche* : 1° dans beaucoup de machines, à l'arbre ou pièce principale sur laquelle tourne la machine; 2° en Carrosserie, à une pièce de bois de charronnage, le plus souvent d'orme, et longue de 3 à 5m, dont on se servait autrefois pour joindre le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant; 3° dans les fabriques de tapis de haute lisse, à une ficelle que l'ouvrier entrelace dans les fils de la chaîne, au-dessus des bâtons de croisure, afin que ces fils se maintiennent toujours à une égale distance. — Les Arpenteurs nomment encore *flèches* les piquets qu'ils plantent en terre chaque fois qu'ils transportent la chaîne dont ils se servent pour mesurer.

En Histoire naturelle, on nomme vulg. *Flèche* le poisson Callionyme et un mollusque gastéropode de la famille des Firolidées (*Voy.* SAGITTA); *F. d'eau*, la Fléchière; *F. d'Inde*, le Galanga; *F. de mer*, le Dauphin; *F. d'amour*, une variété de fer oxydé, d'un jaune roussâtre, qui se trouve en Russie, mêlée au quartz hyalin; *F. de pierre*, les Bélemnites.

En Horticulture, ce mot désigne la tige de la canne à sucre et d'autres plantes fermes et droites.

FLÈCHE (LA), constellation de l'hémisphère boréal, située près de la Voie lactée, entre le Renard et l'Aigle, contient 18 étoiles de 4e grandeur.

FLÉCHIÈRE, *Sagittaria*, genre de la famille des Alismacées, est composé d'herbes aquatiques, à racines vivaces, à feuilles en forme de flèches, et à fleurs monoïques, blanches ou rougeâtres, disposées en épi, les fleurs mâles en haut, les femelles au-dessous. La *F. sagittée* fleurit de juin à juillet. L'intérieur des tiges et des feuilles est rempli d'une moelle douce, savoureuse, qui les fait rechercher des chevaux et des pourceaux. Cette plante fixe les terrains d'alluvion et procure un bon engrais.

FLÉCHISSEURS (MUSCLES), muscles destinés à fléchir certaines parties du corps et particulièrement les phalanges des doigts et des orteils.

FLEGMASIE, FLEGME. *Voy.* PHLEGMASIE, PHLEGME.

FLÉOLE ou FLÉAU (du gr. φλέως), *Phleum*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées : panicule resserrée en épi, glumes tronquées et terminées par deux petites pointes avec une plus courte dans le milieu. La *F. des prés* (*P. pratense*) est une herbe à tige droite, glabre, haute de 0m,75 à 1m, et très-commune dans les prés. Tous les bestiaux la recherchent, particulièrement les chevaux. On en fait de bonnes prairies artificielles, auxquelles on reproche toutefois de donner trop peu de fane. La *F. noueuse* (*P. nodosum*), presque aussi commune que la précédente, se trouve dans les prés marécageux; elle n'est pas moins agréable aux troupeaux. Elle se distingue par ses racines noueuses et par ses tiges couchées à leur partie inférieure.

FLET ou PICAUD, noms vulgaires d'un poisson du genre Plie, le *Platessa flessus. Voy.* PLIE.

FLÉTAN, *Hippoglossus*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Pleuronectes, est composé de poissons plats ayant les nageoires et la forme des plies; les yeux et la ligne latérale les uns à droite, les autres à gauche. Le *F. helbut*, type du genre, est très-commun dans les mers du Nord. Il ne diffère des plies que par l'allongement de son corps. Il atteint jusqu'à 2m, et pèse de 150 à 200 kilogr. Sa chair fournit un aliment copieux et agréable. On le mange frais, ou réduit en longues lames salées ou séchées.

FLÉTRISSURE. *Voy.* MARQUE.

FLEUR (du lat. *flos*), ensemble des organes qui, dans la plante, concourent à la fécondation. De ces organes, les uns sont indispensables à la reproduction, comme les *étamines* ou organes mâles, et les *pistils* ou organes femelles; les autres ne servent qu'à protéger les premiers, comme la *corolle* et le *calice* : c'est à eux que la fleur doit particulièrement sa grâce et son éclat; mais le rôle de ces enveloppes florales n'est que secondaire, et elles manquent souvent en partie ou même en totalité : la fleur est alors dite *nue*. Une fleur *complète* se compose donc de quatre parties appelées *verticilles*, qui, de l'extérieur à l'intérieur sont : le *calice*, la *corolle*, les *étamines* et les *pistils*. Quelquefois un 5e verticille est formé, entre les étamines et les pistils, par une rangée de *nectaires*. Le calice et la corolle constituent le *périanthe*. On nomme *androcée* le verticille des organes mâles, et *gynécée* celui des organes femelles. Une fleur est dite *hermaphrodite* lorsqu'elle renferme les organes mâles et femelles; *unisexuée*, lorsqu'elle ne porte que des étamines ou des pistils; *stérile* ou *neutre*, lorsque ces organes ne se développent pas. On appelle *monoïques* les plantes qui ont sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées; *dioïques*, celles qui n'ont sur chaque pied que des fleurs mâles ou des fleurs femelles; et *polygames*, celles sur lesquelles on trouve à la fois des fleurs unisexuées et des fleurs hermaphrodites. La fleur peut être encore *régulière*, *irrégulière*, *infundibuliforme*, *tubuleuse*, etc. *Voy.* ces mots et aussi ÉTAMINES, PISTIL, COROLLE, CALICE, INFLORESCENCE, ALTERNANCE, etc.

On nomme vulgairement : *Fleur ailée*, plusieurs espèces d'Ophrys, la Mantisie et la Rhexie veloutée; *F. d'amour*, l'Amarante, l'Ancolie et le Pied-d'alouette sauvage; *F. d'Arménie*, l'Œillet-de-poëte; *F. de chair*, le Trèfle incarnat, le Mélampyre des champs, la Lychnide laciniée; *F. changeante*, la Ketmie de l'Inde; *F. du ciel*, le Nostoc et la Trémelle; *F. de coucou*, la Lychnide; *F. de crapaud*, la Stapélie panachée; *F. des dames*, l'Anémone coquelourde, l'Hépatique des jardins et l'Héliotrope du Pérou; *F. écarlate*, la Lychnide de Russie et le Quamoclit jasmin; *F. d'écrevisse*, la fleur du Balisier indien; *F. feuille*, la Sauge hormin; *F. de jalousie*, l'Amarante tricolore; *F. miellée*, le Mélianthe pyramidal et la Moscatelline printanière; *F. de muscade*, le Macis; *F. de la passion*, la Grenadille et le Passiflore; *F. de plume*, la Valériane grecque; *F. printanière*, la Pâquerette et la Primevère; *F. de sang*, la Capucine et la Tulipe du Cap; *F. de soleil*, l'Héliotrope, l'Hélianthe, la Belle-de-jour, la Gaude, la Mauve, etc.; *F. de tous les mois*, le Souci des jardins; *F. de veuve*, la Scabieuse.

FLEUR. On donne encore le nom de *fleur* : 1° à la partie la plus fine de la farine, du soufre et d'autres matières; 2° aux taches blanches que l'on voit sur la peau de certains fruits qui n'ont pas été maniés; 3° en termes de Corroyeur, au côté de la peau dont on a enlevé le poil; l'autre côté se nomme *chair*.

On appelle *fleurs* du vin les moisissures que le contact de l'air développe à la surface de ce liquide.

Les anciens Chimistes nommaient *fleurs* certains produits solides et volatils obtenus par la sublima-

tion, ainsi que les sublimés pulvérulents. Telles sont les *fleurs ammoniacales martiales*, produit de la sublimation du chlorhydrate d'ammoniaque avec le chlorure de fer; les *F. argentines d'antimoine*, ou protoxyde d'antimoine; les *F. d'arsenic*, ou deutoxyde d'arsenic; les *F. de benjoin*, ou acide benzoïque; les *F. de bismuth*, ou oxyde de bismuth; les *F. de cuivre*, oxyde et sulfate de cuivre; les *F. de zinc*, oxyde de zinc; les *F. de soufre*. *Voy.* SOUFRE.

On nomme *Fleur d'argent, de chaux* ou *de pierre*, une chaux carbonatée qui se réduit facilement en poudre; *F. de fer*, une mine de fer blanche; *F. de cuivre*, les petits grains rouges de cuivre vierge.

FLEUR DE LIS. C'était autrefois l'emblème héraldique de la maison de France. On ne s'accorde point sur l'origine de cet emblème: les uns y voient un lis véritable, ou tout au moins un iris; d'autres, un fer de hallebarde. Quoi qu'il en soit, la fleur de lis apparaît sur les sceaux des empereurs d'Allemagne, sur la couronne de quelques rois d'Angleterre, sur l'écusson des rois de Navarre, antérieurement au XIIe siècle, époque où elle commence à figurer dans les armoiries des rois de France. Louis le Jeune est le premier qui l'adopta officiellement (1180). L'étendard royal fut d'abord chargé d'un nombre indéterminé de fleurs de lis; dans la suite, ce nombre se réduisit à trois. Quelques familles illustres de la noblesse, alliées à celle de France ou autorisées par le roi, ont porté ou portent encore la fleur de lis dans leurs armes: ce sont celles d'Angoulême, de Bourgogne, de Bourbon, de Naples, de Thouars, de Simiane, de Vic, de l'Hôpital, de Goldy en Suisse, etc. Paris et plusieurs autres villes de France portent aussi des fleurs de lis dans leurs armoiries. Consulter sur l'histoire de cet emblème: Beneton de Peyrins, Bullet, le P. Ménestrier, M. E. Woillez, etc. — Sous l'ancienne monarchie, le manteau royal, le bâton des maréchaux, les siéges des juges au parlement étaient *fleurdelisés*. Les galériens aussi étaient marqués d'une *fleur de lis*.

FLEURS ARTIFICIELLES. Cette industrie, connue depuis longtemps des Chinois, a été cultivée en Occident, d'abord en Italie, puis en France et en Suisse; c'est en 1738 que Séguin de Mende l'établit à Paris. Aujourd'hui, les fabriques les plus renommées sont à Paris et à Lyon. On n'employait d'abord à cet usage que des rubans de diverses couleurs, qu'on frisait et dont on recouvrait ensuite des fils de laiton; on y ajouta bientôt la plume, la gaze, le coton et la bourre de soie, le papier, la batiste, le taffetas et la peau. Maintenant, outre les étoffes de toute espèce, on se sert, pour cette fabrication, de laine, de cire, de coquilles, etc. — Voir Mme Celnart, *Manuel du Fleuriste artificiel* (Paris, 1838) et les rapports de MM. N. Rondot, A. Payen et Ch. Petit (*Expositions de* 1851, 1862, 1867).

FLEURS (LANGAGE DES), langage symbolique dans lequel les fleurs, soit isolées, soit assemblées suivant un certain choix, servent à exprimer une pensée, un sentiment secret: ainsi, la *rose blanche* exprime l'amour; le *lis*, la pureté; le *souci*, le chagrin; le *basilic*, le mécontentement. Le langage des fleurs était connu des anciens; il fut fort à la mode du temps de la chevalerie, et il est encore usité en Orient. De Hammer a donné, dans ses *Mines de l'Orient*, l'explication des emblèmes orientaux: Mme Ch. de Latour (1844) et M. A. Francal (1862), le *Langage des fleurs*, etc.

FLEURET (de *fleur*; à cause du bouton), sorte d'épée à lame carrée, terminée par un bouton, le plus souvent garni en peau, et dont on se sert pour apprendre à faire des armes.

On appelle encore *fleuret*: 1° le fil fait avec la bourre de soie (*Voy.* FILOSELLE); 2° le premier choix de la laine, du coton et du fil; 3° une toile blanche et légère, qu'on nomme aussi *blancard*.

FLEURETTE, nom donné aux *gros tournois* frappés sous Charles V, parce qu'ils étaient marqués d'une fleur; ils valaient 20 deniers tournois (1 fr. 40 c.).

FLEURETTE OU FLORETTE. On nomme ainsi, en Botanique, les petites fleurs dont la réunion forme la fleur de certaines plantes. La chicorée sauvage, l'artichaut, le dahlia, la scabieuse, etc., offrent cette disposition. — On donne aussi ce nom aux épillets des Graminées.

FLEURISTE. *Voy.* JARDIN et HORTICULTURE.

On donne encore le nom de *Fleuristes* aux personnes qui s'occupent de l'arrangement des *fleurs naturelles* en bouquets, couronnes, etc., et à celles qui préparent des *fleurs artificielles*. *Voy.* ce mot.

FLEURON (de *fleur*). En Botanique, on nomme *fleurons* de petites fleurs qui forment les fleurs composées: ce sont de petites corolles régulières, infundibuliformes ou tubuleuses; *demi-fleurons*, des tubes courts, déjetés d'un côté sous la forme d'une languette plane, plus ou moins allongée, et qui, à son extrémité supérieure, est presque toujours dentée. *Voy.* FLOSCULEUSES et COMPOSÉES.

En Sculpture et en Orfévrerie, on nomme *fleurons* de petits ornements formés de fleurs ou de feuilles détachées. — Les Imprimeurs nomment ainsi des ornements qu'ils placent au frontispice d'un livre, à la fin d'un chapitre, etc.

Dans le Blason, le *fleuron* est un ornement qui se trouve sur les couronnes des rois, des princes, des ducs et marquis. Ces fleurons étaient jadis des fleurs de lis pour les rois de France et d'Espagne. Ceux des ducs et marquis sont de feuilles d'ache et de persil: on les nomme *fleurons refendus*.

FLEUVE (du lat. *fluvius*), grand cours d'eau qui prend ordinairement sa source au pied des montagnes, reçoit chemin faisant une foule de ruisseaux et de rivières, et va se jeter dans la mer par une ou plusieurs embouchures. Les fleuves suivent la direction des montagnes dont les pentes déterminent leurs *bassins* (*Voy.* ce mot). Plusieurs grossissent et débordent régulièrement à certaines époques de l'année; d'autres s'enfoncent momentanément sous terre pour reparaître ensuite en d'autres lieux, ou produisent en changeant brusquement de niveau des *rapides*, des *cataractes*, etc.; enfin plusieurs offrent à leur embouchure le phénomène de reflux connu sous les noms de *barre*, de *mascaret*, de *pororoca*, etc. (*Voy.* ces mots). — Les plus grands fleuves connus sont: en Amérique: le Mississipi et le Missouri (6600 kilomètres) et le fleuve des Amazones (5700); en Asie, l'Iénisséi (5200), l'Yang-tse-kiang (5400), l'Amour (4400), l'Indus (3600); en Afrique, le Nil (4200) et le Niger (3300); en Europe, le Danube (2750) et le Dniepr (2000). — Les anciens rendaient aux fleuves un culte religieux.

Sous le rapport du Droit, *Voy.* EAUX et COURS D'EAU.

FLEUVE (LE), constellation. *Voy.* ÉRIDAN.

Fleuve du Tigre, nom sous lequel on réunit souvent les deux petites constellations de l'*Oie* et du *Renard*. *Voy.* ces mots.

FLEXION (du lat. *flexio*). En Physique, on appelle *élasticité de flexion* celle qui se manifeste quand on courbe une tige ou une lame. On l'utilise dans les ressorts, tels que ceux des voitures, dans les dynamomètres, dans les horloges où elle imprime le mouvement aux rouages, dans les baromètres métalliques, etc. Coulomb en a déterminé les lois.

FLEXION, en Grammaire. *Voy.* DÉCLINAISON et CONJUGAISON.

FLIBOT (de l'angl. *flyboat*, bateau-mouche), petit navire armé en flûte et de moins de 100 tonneaux, dont on se servait autrefois pour faire la course, et dont on se sert encore pour la contrebande et pour la pêche du hareng. — Le *flibot* a donné son nom à la *flibuste* et aux *flibustiers*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* au mot FLIBUSTIERS.

FLINT-GLASS c.-à-d. en anglais *verre de caillou*), verre doué d'un pouvoir réfringent et d'un pouvoir dispersif considérables, qu'on obtient par la fusion d'un mélange de sable, de minium et de potasse, et dont on fait les objectifs des lunettes achromatiques. *Voy.* ACHROMATISME et VERRE.

FLOCON (du lat. *floccus*), petite touffe de laine,

de coton, de neige, de soie. Les chimistes désignent ainsi l'état de quelques précipités qui se présentent sous forme de flocons. — *Voy.* aussi CARPHOLOGIE.

FLORAISON. *Voy.* ANTHÈSE et FLEUR.

FLORAL, ce qui appartient à la fleur. Le *bouton floral* est celui qui renferme une seule fleur ; les *enveloppes florales* sont le calice et la corolle ; l'*épine florale* est placée à la base de la fleur ; la *feuille florale* est celle qui est située à la base des fleurs (Chèvrefeuille) : quand elle diffère des autres feuilles, on la nomme *bractée* ; les *glandes florales* sont appelées aussi *nectaires*. *Voy.* ce mot.

FLORAUX (JEUX), jeux littéraires célébrés à Toulouse. *Voy.* JEUX au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FLORE, nom emprunté à la déesse des fleurs des Romains et donné depuis Linné aux ouvrages destinés à faire connaître toutes les plantes propres à un pays. On cite la *Flore de Laponie* de Linné, la *Flore française* de Lamarck et De Candolle, *de l'Autriche* par Jacquin, *du Piémont* par Allioni, *de l'Angleterre* par Smith et par Martyn, *des Antilles* par Descourtilz, *de l'Algérie* par Cosson Durieu et Maisonneuve, *de l'Atlantique* par Desfontaines, etc. — *Voy.* CALENDRIER et HORLOGE.

FLORE, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

FLORÉAL (du lat. *flos, floris*, fleur), 8e mois du calendrier républicain, commençait le 20 ou le 21 avril. *Voy.* CALENDRIER.

FLORENCE, petit taffetas léger, qu'on tirait autrefois de Florence, se fabrique aujourd'hui en France et en Suisse.

FLORIDÉES (du lat. *floridus*), nom commun donné à toutes les Algues dont la couleur est d'un rouge purpurin plus ou moins foncé. *Voy.* ALGUES.

FLORIFÈRE (du lat. *flos*, et *fero*, porter), se dit, en Botanique, des parties des plantes qui produisent des fleurs.

FLORIN, monnaie d'argent qui tire son origine de Florence et qui fut ainsi nommée, dit-on, à cause de la *fleur de lis* qui entre dans les armoiries de cette ville. Le florin de Florence (*fiorino*), qui n'a plus cours aujourd'hui, valait 1 fr. 20 c. Dans l'Allemagne du Nord et en Prusse, le florin, depuis 1838, a valu les 4/7 du thaler, c.-à-d. 2 fr. 14 c. ; auparavant, il valait 2 fr. 40 c. ; en Autriche, le florin (*gulden*) vaut 2 fr. 59 c. En Angleterre, on a frappé quelques florins valant 2 fr. 25 c. Les autres florins connus sont sans importance. On a appelé en Allemagne *florins de convention* diverses monnaies de compte ou en papier de valeur variable. — Il y a eu aussi des *florins d'or*, notamment dans le Hanovre et en Hollande. En France, on a appelé quelquefois *florins* les *deniers* d'or qui portaient une fleur de lis. *Voy.* FRANC et GROS.

FLORIPARE (du lat. *flos*, et *pario*, enfanter), se dit, en Botanique, des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLOSCULAIRES (du lat. *flosculus*, petite fleur), genre d'animaux Systolides, intermédiaires entre les Crustacés et les Annelés, se composent d'un pédicule annelé et contractile terminé par une massue, susceptible de s'épanouir comme une fleur, et qui alors se dispose en forme de coupe avec 5 lobes saillants munis de cils lentement contractiles. Le type du genre est la *Flosculaire ornée*, qu'on trouve dans les eaux stagnantes.

FLOSCULEUSES (du lat. *flosculus*), nom que Tournefort avait donné aux fleurs des plantes de la famille des *Composées* (*Voy.* ce mot), qui sont formées de fleurons. — On nomme *capitule flosculeux* celui qui est composé entièrement de fleurons.

FLOT (du lat. *fluctus*), la marée montante, par opposition au *jusant* ou marée descendante. *V.* MARÉE.

FLOTRES, dits aussi *Flautres* et *Fautres* (de *feutre*), blanchets ou morceaux d'étoffe de laine feutrée sur lesquels on met le papier au sortir de la forme, et qui sont destinés à boire la surabondance d'eau dont la pâte est chargée.

FLOTTABLE, se dit des cours d'eau sur lesquels le bois peut *flotter* en trains ou à bûches perdues. *Voy.* FLOTTAGE et EAUX (II).

FLOTTAGE (de *flotter*), nom donné au transport par eau du bois de chauffage et des pièces de charpenté, lorsqu'on les laisse suivre la pente et le cours des rivières. Pour cela, on amène les bois abattus jusqu'au bord des rivières ou ruisseaux flottables, où on les jette pêle-mêle et bûche à bûche : c'est ce qu'on nomme *flottage à bûches perdues*. Des hommes, dits *poules d'eau*, guident ce flottage jusqu'au lieu où la rivière devient navigable ; là, des *colliers*, ou chaînes, sont disposés pour arrêter les bois ; on les trie et on en forme des radeaux, ou *trains*, qui sont dirigés jusqu'au lieu où ils doivent être vendus : les trains ont ordinairement 70m de long sur 5 de large. Le *bois flotté* perd pendant son séjour dans l'eau sa séve et une partie des sels qui le rendaient plus lourd ; du reste, il donne beaucoup de flamme quand il est bien sec, et est recherché pour le chauffage des fours. — Le flottage a été inventé en 1549, dans le Morvan, par Jean Rouvet.

FLOTTAISON (LIGNE DE), ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un bâtiment, qui en sépare la partie submergée de celle qui ne l'est pas. La ligne de *flottaison* d'un bâtiment s'applique toujours à un bâtiment supposé complétement chargé.

FLOTTE, nom collectif employé autrefois pour désigner un grand nombre de bâtiments de mer réunis pour naviguer ensemble. On distinguait les *flottes de guerre* et les *flottes marchandes*. Auj., le mot *flotte* désigne la totalité des bâtiments de guerre d'un État. En 1850, la *flotte* comptait en France 145 bâtiments armés, savoir : 91 *bâtiments à voiles* et 54 *bâtiments à vapeur* ; elle comptait, en outre, en commission de port : 31 *B. à voiles* et 31 *B. à vapeur*. Au 31 déc. 1868, la *flotte* française se composait de 430 bâtiments, dont 331 *B. à vapeur*, mus par 76165 chevaux et comprenant : 50 vapeurs cuirassés (vaisseaux, frégates, corvettes, garde-côtes, batteries flottantes), 96 navires de combat non cuirassés, 91 navires de flottille, 75 navires de transport et 19 vapeurs de l'ancienne flotte ; et 99 *B. à voiles*, dont 70 nouveaux et 29 anciens ; de plus, il y avait en construction 38 *B. à vapeur*, 1 transport à voiles et plusieurs autres bâtiments moins importants. — Le service à bord des bâtiments de la flotte était régi, sous l'ancienne monarchie, par l'ordonnance de Colbert (15 avril 1689) et par celles du 25 mars 1765 et 1er janvier 1786, et depuis la Restauration, par celle du 31 oct. 1827 ; il a été complétement réorganisé par un décret du 28 septembre 1851. *Voy.* MARINE.

On appelait autrefois *flotte d'argent* le convoi de galions qui, depuis la découverte du Nouveau monde, apportait tous les ans à Cadix l'or et l'argent tirés des mines des colonies espagnoles. Depuis l'émancipation des colonies, il n'y a plus de flotte d'argent.

FLOTTE. Les Marins appellent *flottes* les bouées ou barriques vides destinées à soutenir un câble au niveau de l'eau. — C'est encore le nom : 1° des morceaux de liége ou de bois de peuplier qui servent à tenir la partie supérieure d'un filet à fleur d'eau, tandis que l'inférieure est retenue au fond par des plombs ; 2° de la plume placée vers le milieu d'une ligne et dont le mouvement avertit que le poisson mord à l'appât.

FLOTTEUR, nom donné, en Physique et dans l'Industrie, à divers instruments qui *flottent* à la surface d'un liquide, et sont destinés à en marquer le niveau ou à soutenir les corps qui y sont plongés. Tels sont les flotteurs des *différenciomètres*, ceux des *manomètres*, etc. (*Voy.* ces mots). Tel est aussi le *flotteur* qui sert à indiquer le niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur : ce dernier se compose ordinairement d'une pierre cerclée en fer, qui est équilibrée presque en totalité par un contre-poids convenable, de manière à plonger en partie dans l'eau de la chaudière et à s'élever ou à s'abaisser en même temps que le niveau de l'eau ; tantôt le flotteur porte une tige qui sort de la chaudière et qui se meut en

regard d'une échelle fixe; tantôt il est suspendu à un fil de cuivre qui lui-même s'enroule sur une poulie extérieure et fait tourner une aiguille qui se meut sur un cadran. On a construit des *flotteurs d'alarme*, qui avertissent les chauffeurs de l'abaissement du niveau de l'eau par un bruit aigu, produit au moyen d'un jet de vapeur qui jaillit sur un timbre métallique. — On connait encore le *flotteur de Prony* et le *flotteur électro-dynamique*, instruments qui servent à la vérification de certaines lois d'hydraulique et d'électricité.

FLOTTILLE (dimin. de *flotte*), flotte qui peut être considérable, mais qui est toujours composée de petits bâtiments et portant le plus souvent de l'artillerie : telle fut la flottille que Napoléon fit construire à Boulogne en 1804, dans le but de faire une descente sur les côtes d'Angleterre. — Ce mot se dit aussi de plusieurs bâtiments réunis dans un port militaire pour étudier les évolutions de ligne.

FLOU (onomatopée), terme technique employé par les peintres pour exprimer la grâce et la douceur des touches, le moelleux du coloris.

FLOUVE, *Anthoxanthum*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées : fleurs réunies au nombre de trois, sur des épillets incomplets; fruit sillonné et nu. L'espèce la plus commune est la *F. odorante*, plante vivace, qui croît dans les lieux secs, et dont le chaume, haut de 0m,30 à 0m,50, se termine par un épi rameux. Elle entre dans le fourrage : c'est principalement à cette plante que le foin doit l'odeur agréable qu'il exhale. On s'en sert quelquefois pour aromatiser le tabac, auquel elle communique une odeur analogue à celle de la fève Tonka.

FLUATE DE CHAUX. *Voy.* FLUOR et FLUORURES.

FLUCÉRINE, fluorure de silicium contenant du cérium. *Voy.* CÉRITE.

FLUCTUATION (du lat. *fluctuatio*), se dit, en Médecine, du mouvement d'oscillation d'un liquide épanché dans une cavité accidentelle (*abcès*) ou naturelle (*ascite*), mouvement que l'on perçoit en percutant la tumeur méthodiquement, c.-à-d. avec les deux mains agissant successivement de manière à se renvoyer l'une à l'autre le liquide par une percussion légère, d'où la sensation de flot. — Quelquefois des tumeurs graisseuses (*lipômes*) donnent une fausse fluctuation.

FLUE, nappe fine du filet dit *tramail*. *V.* ce mot.

FLUENTE, terme de Mathématiques. *V.* INTÉGRALE.

FLUIDES (du lat. *fluidus*), corps dont les molécules sont assez éloignées les unes des autres pour qu'elles puissent rouler, sans se gêner mutuellement, autour de leurs centres de gravité. On distingue les *F. incompressibles*, ou *liquides*, dans lesquels la pression ne diminue le volume que d'une manière peu sensible, et les *F. aériformes* ou *F. élastiques*, dont le volume diminue à peu près en raison inverse des pressions qu'on leur fait subir. Le nom d'*aériformes* leur vient de leur analogie avec l'air, et celui d'*élastiques* de la tendance qu'ils ont à s'étendre quand ils ont été comprimés. Les fluides aériformes sont de plus distingués en *gaz* et en *vapeurs*, suivant qu'à la température et à la pression ordinaires, leurs éléments se maintiennent à l'état aériforme ou peuvent se présenter à l'état liquide.

Fluides impondérables, nom sous lequel on comprend le *Calorique*, la *Lumière*, *le Fluide électrique*, et le *Fluide magnétique*, dans l'hypothèse qui attribue les effets de la chaleur, de la lumière et de l'électricité à des substances impondérables, ayant une partie des propriétés des fluides aériformes. Les physiciens abandonnent aujourd'hui cette hypothèse.

FLUOBORIQUE (ACIDE), ou *Fluorure de bore*, gaz composé de fluor et de bore [$BoFl^3$], incolore, d'une odeur suffocante et d'une saveur fort acide ; sa densité est de 2,3 ; il répand, à l'air, d'abondantes fumées blanches, et se dissout dans l'eau en se transformant en acide fluorhydrique et en acide borique. On l'obtient en chauffant ensemble un mélange d'acide sulfurique concentré, d'acide borique et de spath fluor (fluorure de calcium). — Il a été découvert en 1808 par Gay-Lussac et Thénard.

FLUOR (du lat. *fluor*, écoulement), ou PHTHORE, corps simple qui existe dans le *spath fluor* ou *fluorine* (*Voy.* CHAUX FLUATÉE). C'est un gaz incolore et odorant qui décompose l'eau à la température ordinaire; il attaque presque tous les métaux, et forme avec eux les *fluorures*. Avec l'hydrogène, il donne l'*acide fluorhydrique*. On ne peut isoler le gaz fluor qu'en opérant dans des appareils en chaux fluatée. — Il a été particulièrement étudié par MM. G.-J. et Th. Knox et Louyet.

Les anciens chimistes nommaient *fluor* toute matière fluide, et surtout l'*alcali volatil* liquide.

FLUORESCENCE (du lat. *fluor*, écoulement), phénomène lumineux que présentent certaines substances, telles qu'une dissolution de sulfate de quinine : ces substances deviennent visibles dans l'obscurité, quand elles reçoivent les rayons ultraviolets du spectre solaire. La cornée chez un grand nombre d'animaux est également douée de la fluorescence. — Ce phénomène a été découvert par M. Herschel, puis étudié avec détail par M. Stokes.

FLUORHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide fluorique* ou *A. hydrofluorique*, combinaison de fluor et d'hydrogène [FlH], gazeuse à la température ordinaire, d'une odeur pénétrante, très-caustique, fumant à l'air, et très-soluble dans l'eau. On l'obtient en chauffant du fluorure de calcium avec de l'acide sulfurique concentré. L'acide fluorhydrique est extrêmement corrosif ; une goutte de cet acide dissous, portée sur la peau, détermine une ulcération fort douloureuse et très-lente à guérir ; sa vapeur provoque l'inflammation des yeux. Il est le seul corps qui attaque la silice et ses combinaisons, telles que le verre, la porcelaine, les poteries ; aussi ne peut-on le conserver que dans des vases en plomb ou en platine. On l'emploie pour graver sur le verre : à cet effet, on recouvre celui-ci d'une couche mince de cire ou de vernis, sur laquelle on trace les dessins qu'on veut produire, de manière à mettre le verre à nu ; les vapeurs d'acide fluorhydrique qu'on y fait alors arriver n'attaquent que ces dernières parties. On l'emploie aussi dans la fabrication des vitraux peints ou des verres de Bohême pour enlever les couches superficielles diversement colorées et mettre à nu les couches plus profondes d'une couleur différente. On peut ainsi produire les dessins les plus variés.

L'acide fluorhydrique a été découvert en 1771 par Schéele ; H. Davy, Gay-Lussac et Thénard en ont fait connaître la composition.

FLUORINE. *Voy.* FLUORURES et CHAUX FLUATÉE.

FLUORIQUE (ACIDE). *Voy.* FLUORHYDRIQUE.

FLUORURES, sels formés par le fluor et un métal. Tous les fluorures se reconnaissent en ce qu'ils dégagent de l'acide fluorhydrique quand on les chauffe avec de l'acide sulfurique concentré. Le plus important est le *Fluorure de calcium* qui permet de préparer tous les autres (*Voy.* CHAUX FLUATÉE). Il est employé en Métallurgie pour donner de la fusibilité aux gangues qu'entraînent les substances métalliques dans la préparation des divers métaux. Sa composition est $CaFl^2$.

FLUOSILICIQUE (ACIDE), ou *Fluorure de silicium*, gaz composé de fluor et de silicium [$SiFl^4$], incolore, fumant beaucoup à l'air, d'une saveur et d'une odeur analogues à celles de l'acide chlorhydrique, avec lequel il avait été autrefois confondu. Sa densité est de 3,597. Il se décompose, au contact de l'eau, en acide fluorhydrique et en acide silicique, qui se sépare sous forme de gelée. On l'obtient dans les laboratoires en chauffant un mélange d'acide sulfurique concentré, de silice et de fluorure de calcium. M. Tessié du Motay a trouvé récemment un procédé d'extraction industrielle en mélangeant du spath fluor, de la silice et de l'alumine en proportions telles qu'il puisse en résulter du fluorure de silicium et des laitiers analogues à ceux des hauts-four-

reaux et en ajoutant à cette poudre une quantité convenable de charbon qui aide à la décomposition de la silice par son affinité pour l'oxygène. — C'est le gaz fluosilicique qui se forme lorsqu'on grave sur le verre au moyen de l'acide fluorhydrique. — L'acide fluosilicique a été découvert par Schéele en 1771, et étudié en 1812 par John Davy.

FLUSTRE, *Flustra*, genre de Mollusques, de l'ordre des Bryozoaires, dont la peau externe se durcit en partie, de manière à former des espèces de polypiers d'apparence cornée, à loges ou cellules complètes pour chaque animal, et constituant ainsi des lames ou feuilles, qui se fixent aux corps sous-marins. La *Flustre foliacée*, ou *Dentelle de mer*, est commune sur nos côtes.

FLUTE (du lat. *fistula*), instrument à vent dont la forme a souvent varié. Celle dont on se sert auj. est un tube d'env. 0m,60, en buis, en ébène, en argent et quelquefois en cristal, formé de 3 ou 4 pièces dites *corps* ou *pattes*, ajustées au moyen d'emboîtures; il est percé dans sa longueur d'un canal cylindrique ou conique, nommé *perce*, qui communique à l'extérieur par l'une de ses extrémités nommée *pied*; l'autre bout, ou *tête*, est fermé. L'*embouchure* consiste en un trou latéral, ovale, percé dans le quatrième corps, celui qui forme la tête; les autres trous sont au nombre de sept : un sur le pied et 3 sur chacun des deux autres corps. On a ajouté à la flûte des clefs qui ferment 4 ou 5 trous. Cet instrument se note en clef de *sol*. Il s'étend du *ré* du violon à l'*ut* d'en haut. — Outre la flûte ordinaire, qu'on nomme *flûte traversière* ou *flûte allemande*, on se sert encore de la *petite flûte*, dite aussi *octavin* et *piccolo*, qui a la même forme que la précédente, dont elle sonne l'octave, quoique étant beaucoup plus petite Elle est longue d'env. 0m,40. Les sons en sont aigus et perçants. — On appelle *flûte à bec*, *flûte douce*, ou *flûte d'Angleterre*, une flûte ordinaire dont la tête, au lieu d'être bouchée, porte un appareil nommé *sifflet*, par lequel on fait entrer le vent dans la bouche, en serrant ce bec avec les lèvres. On tient cette espèce de *flageolet* devant soi, comme une clarinette, le bout éloigné du corps. Son étendue est depuis le *fa* grave du violon jusqu'au troisième *sol* du même instrument. — On a appelé *concert de flûtes* une famille harmonique de flûtes à bec, composée d'une *flûte douce* formant le dessus, d'un *chalumeau* ou ténor, et d'un *larabon* ou basse.

La flûte paraît avoir été connue de toute antiquité; on la trouve peinte ou sculptée sur un grand nombre de monuments antiques, et les poëtes en attribuent l'invention à Apollon ou à Mercure. Ce ne fut d'abord qu'un simple tuyau de paille d'avoine (*avena*), ou un roseau creux (*calamus*); on en fit ensuite avec l'os de la jambe d'un cerf, d'une biche ou d'un âne (*tibia*). Les Grecs et les Romains avaient des flûtes droites, courbes, obliques, comme notre flûte traversière; des flûtes simples (*monaules*) et des flûtes doubles (*diaules*) : ces dernières, formées de deux tuyaux, avaient une embouchure commune; l'un des tuyaux jouait le sujet, l'autre accompagnait. — Ils appelaient *syrinx* ou *flûte de Pan*, un instrument composé d'un certain nombre de roseaux de grandeur différente, et accolés par rang de taille. Ces tuyaux étaient bouchés par le bas et ouverts par le haut sur une même ligne horizontale. On se sert encore aujourd'hui du syrinx; mais comme il n'y a ni dièses ni bémols dans cette flûte, les airs qu'elle peut jouer sont très-limités.

Parmi les artistes qui se sont fait un nom par leur exécution, on cite : en France, Philibert, musicien de Louis XIV, La Barre, Hotteterre le Romain, Buffardin, Blavet, Rault, A. Hugot, Devienne, et de nos jours Tulou, Dorus, Drouet, Coche, Rémusat, Altès, etc. ; en Allemagne, Bœhm, Quantz et Furstenau; en Angleterre, Nicholson. Les facteurs les plus renommés sont MM. Rudall à Londres, Hoch et Ziegler à Vienne, Th. Bœhm à Munich, Godfroy, Lot, Buffet à Paris, Albert à Bruxelles. On estime les *Méthodes* de Devienne, de Berbiguier, de MM. Walkiers, Drouet et Tulou.

On donne le nom de *jeux de flûte* à un grand nombre de jeux à bouche qui, dans l'orgue, servent à imiter la flûte d'orchestre : c'est avec le bourdon un des jeux les plus doux de cet instrument.

FLUTE (du holland. *fluit*), bâtiment de charge à trois mâts, de 600 à 1,200 tonneaux, ayant de 12 à 24 canons, et employé spécialement au transport des bois de construction ou de mâture, des munitions de bouche ou de guerre, etc. Un *vaisseau de guerre*, une *frégate*, sont *armés en flûte* quand ils sont disposés de manière à recevoir un chargement.

FLUTE, poisson. *Voy.* MURÈNE.

Flûte du berger, nom vulgaire de la *Damasone*.

FLUTEAU OU PLANTAIN D'EAU. *Voy.* ALISMA.

FLUTET, sorte de flûte. *Voy.* GALOUBET.

FLUVIALE (LÉGISLATION, PÊCHE). *Voy.* CODE et PÊCHE.

FLUVIALES, famille de plantes. *Voy.* NAÏADÉES.

FLUVIATILES (du lat. *fluviatilis*), nom donné aux animaux et aux végétaux qui vivent dans les fleuves et en général dans les eaux douces.

FLUX (du lat. *fluxus*), mouvement des eaux de la mer vers le rivage. *Voy.* MARÉE.

FLUX. En Médecine, on donne ce nom aux évacuations de liquides qui surviennent dans un grand nombre de maladies : le flux est dit *colliquatif*, quand il est assez abondant pour produire l'épuisement du malade. — On nomme *F. de sang*, la dyssenterie et l'hémorrhagie due aux hémorrhoïdes; *F. de ventre*, la diarrhée; *F. bilieux*, toute évacuation de bile; *F. muqueux*, un écoulement de mucosités, etc.

Les Chimistes appellent *flux* les fondants dont on se sert pour favoriser la fusion de certaines matières : tels sont le borax et le fluorure de calcium (*Voy.* FONDANTS). — On nomme *flux blanc*, le produit qu'on obtient par la déflagration d'un mélange de parties égales de nitre et de crème de tartre : il se compose spécialement de carbonate de potasse, et sert comme fondant dans certaines opérations de docimasie; *flux noir*, un mélange de charbon et de carbonate de potasse qu'on obtient par la calcination de 1 p. de nitre avec 2 p. de crème de tartre; il sert à désoxyder certains oxydes métalliques.

FLUXION (du lat. *fluxio*). En Médecine, ce mot désigne en général l'afflux d'un liquide vers le point où l'appelle une cause irritante. — Sous le nom de *fluxion de poitrine*, on a désigné le *catarrhe pulmonaire* aigu et la *péripneumonie*. *Voy.* ces mots.

On appelle souvent *fluxions*, des engorgements phlegmoneux du tissu cellulaire des joues ou des gencives, causés par l'impression d'un air froid, un coup ou un mal des dents. Ces fluxions se développent avec une rapidité remarquable et amènent ordinairement une diminution sensible de la douleur; elles sont du reste sans danger. Leur durée varie de 4 à 8 jours, et presque toujours elles se terminent par résolution, à moins qu'il n'y ait formation d'abcès. Il suffit de se tenir chaudement et de couvrir la joue malade; on n'a recours aux cataplasmes émollients que s'il survient de la rougeur et de la chaleur à la peau. — Quelques fluxions de même nature sont dues aussi au déplacement subit de la goutte ou d'un rhumatisme.

Fluxion périodique, sorte d'ophthalmie qui attaque surtout les jeunes chevaux, par suite d'une dentition laborieuse, d'une fausse gourme, ou parce qu'ils ont été mal nourris ou soumis trop tôt à un travail fatigant. Les accès de ce mal reviennent périodiquement. Si on le laisse s'invétérer, il devient incurable et constitue alors un vice redhibitoire.

FLUXIONS. En Mathématiques, le *calcul des fluxions*, inventé par Newton en même temps que Leibnitz imaginait le *calcul différentiel*, ne diffère de celui-ci que par la notation. *Voy.* DIFFÉRENTIEL (CALCUL) et DÉRIVÉES.

FOC (orig. germaniq.), voile triangulaire qui se place à l'avant du bâtiment, entre le mât de misaine et le beaupré, ou entre ce dernier et le grand mât, dans les bâtiments qui n'ont pas de mât de misaine. Les petits bâtiments n'ont qu'un foc ; les grands en ont 4 et quelquefois 6 : on les nomme *petit foc*, *faux foc*, *grand foc*, *clin foc*, *foc vedette* et *foc en l'air*. Le *foc d'artimon* est la voile d'étai d'artimon, enverguée dans le sens de l'étai du mât d'artimon.

FOENE, dit aussi *Fouanne* et *Fouine* (du lat. *fuscina*), trident ou fourche de fer à branches pointues et barbelées, dont on se sert pour la pêche. On lance la fœne sur les poissons qui passent à fleur d'eau et on la ramène à bord à l'aide d'une cordelette attachée à son manche.

FŒNE, *Fœnus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores, tribu des Évaniales : antennes droites; abdomen allongé en massue et terminé par une tarière composée de 3 soies ; tête portée comme sur un col. On trouve ces insectes sur les fleurs, où ils se tiennent en relevant leur abdomen, ou suspendus aux tiges des plantes au moyen de leurs mandibules. Le *F. lancier* (*F. jaculator*) et le *F. affectator*, tous deux noirs, sont les espèces les plus connues.

FOENICULUM, nom latin du genre FENOUIL.

FOENUM GRÆCUM, nom latin du FENU-GREC.

FOETUS, mot latin passé en français, désigne le petit animal, et particulièrement l'enfant, lorsqu'il est encore dans le sein de sa mère. *Voy.* EMBRYON.

FOI (du lat. *fides*). En Théologie, c'est la première des vertus théologales, celle par laquelle nous croyons toutes les vérités que Dieu a révélées, que l'Église propose à croire, et qui sont contenues dans l'Écriture sainte ou enseignées par la Tradition. — On a distingué l'*ordre de la foi* de l'*ordre de la raison* ; mais il est impossible *à priori* de les mettre en contradiction l'un avec l'autre, comme Leibnitz l'a démontré dans son *Discours de la conformité de la foi avec la raison*. En outre, dans les sciences, on est obligé de croire à la réalité de beaucoup de faits qu'on ne peut comprendre.

Dans le Système féodal, on appelait *foi et hommage*, l'acte de reconnaissance que le vassal devait adresser à son seigneur (*Voy.* INVESTITURE et HOMMAGE). — On appelait *foi mentie*, tout manquement à la foi que devait un vassal.

FOI, en Droit. *Voy.* BONNE FOI et MAUVAISE FOI.

FOIE (du lat. *ficatum*, s.-ent. *jecur*, foie d'oie engraissée avec des figues), glande volumineuse qui, chez l'homme, sécrète la bile et produit le sucre. Le foie occupe l'hypochondre droit ; sa surface est partagée en deux lobes principaux : le *lobe droit* et le *lobe moyen*, qui en comprend un plus petit en forme de pointe, le *lobule de Spiegel*. Auprès de ce lobule se trouve la *vésicule du fiel*, réservoir où s'amasse la bile; le pédoncule de ce réservoir aboutit au *canal cystique*, auquel vient se joindre un autre canal, le *canal hépatique* ; leur ensemble forme un gros tronc (*canal cholédoque*), par lequel la bile débouche dans le duodénum. Ces canaux, qui se ramifient en tous sens dans l'intérieur de la glande, forment l'ensemble des *voies biliaires*. Le foie reçoit du sang artériel par l'artère hépatique, et du sang veineux amené de l'intestin par la veine porte ; la veine hépatique emporte dans la veine cave le résidu de cette circulation : la bile qui en a été séparée, s'écoule par les conduits biliaires. Quant au sucre produit dans le foie, il n'est pas expulsé; il passe dans le sang. — Le foie a une teinte fauve-brunâtre et un aspect poreux, dû à la section de la multitude de petits vaisseaux qui le pénètrent : il est recouvert par une pellicule brillante formée de tissu fibreux (*capsule de Glisson*). Il est fixé dans sa position par quatre replis du péritoine, ou *ligaments* qui le relient au diaphragme et aux organes voisins. — Les maladies du foie sont nombreuses et fréquentes; elles comprennent : l'*hypertrophie* et l'*atrophie*, les *affections calculeuses*, la *dégénérescence graisseuse*, le *cancer*, les *tubercules*, la *cirrhose*, les *hydatides*, les *coliques hépatiques*, l'*hépatite* et les *abcès du foie*.

Chez les Mammifères, le développement du foie est parfaitement complet, surtout chez les Carnivores et les Rongeurs, dont le foie offre cinq lobes bien distincts. Chez les Oiseaux, il est plus volumineux que chez les Mammifères et il est partagé ordinairement en deux lobes : chez les oies et les canards soumis à l'engraissement, le foie acquiert des qualités alimentaires qui le font rechercher comme un mets délicat. Les Reptiles l'ont encore plus volumineux, ainsi que les Poissons et les Mollusques. Les Crustacés ont une espèce de glande comparable au foie des Vertébrés ; mais chez les Insectes ce n'est plus qu'une agglomération de petits tubes servant à la secrétion biliaire.

FOIE. Les anciens chimistes donnaient ce nom à diverses substances dans la composition desquelles il entre du soufre, et dont ils comparaient la couleur brunâtre à celle du foie. Telles étaient : le *foie d'antimoine*, l'oxysulfure d'antimoine qu'emploient les vétérinaires; — le *foie d'arsenic*, ou arsénite de potasse; — le *foie de soufre*, mélange de plusieurs sulfures de potassium, dont on se servait comme d'excitant dans les maladies cutanées; — le *foie de soufre antimonié*, le *foie de soufre terreux*, etc.

FOIN (du lat. *fœnum*), herbe fauchée, séchée et conservée pour servir d'aliment aux animaux domestiques. On comprend aussi sous ce nom, mais très-improprement, les plantes données par les prairies artificielles, comme le sainfoin, la luzerne, etc. La première coupe des prairies naturelles se nomme particulièrement *foin*, les autres *regain*. — Pour la manière de convertir en foin l'herbe des prairies naturelles ou artificielles, *Voy.* FAUCHAGE et FANAGE.

Le foin rassemblé en grandes meules se conserve très-bien en plein air. Dans tous les cas, il ne faut le rentrer que quand il est bien sec. Humide, il s'échauffe et déplaît aux bestiaux; il peut même s'échauffer au point d'occasionner un incendie. Pour être nourrissant et substantiel, le foin doit conserver sa couleur verte et son odeur. Il perd de son poids en vieillissant, de telle sorte que 45 kilogr. de foin en hiver n'en donnent plus que 40 en été. Le meilleur foin est celui des terres légères, fraîches et non humides des hautes montagnes. Ensuite vient celui des vallées plus siliceuses qu'argileuses ; et enfin celui des terrains ferrugineux, glaiseux ou marécageux.

FOIN. On donne vulgairement ce nom : 1° à l'ensemble des tubes qui garnissent le dessous du chapeau de quelques champignons, par exemple, les Bolets; 2° aux poils soyeux qui garnissent le fond d'un artichaut. — On nomme *Foin grec*, le Fenugrec; *Foin de mer*, les Zostères.

FOIRE (du lat. *feria*, fête), marché temporaire qui se tient à des époques fixes dans certaines localités. Ces marchés doivent, pour la plupart, leur origine à des fêtes solennelles ayant le privilége d'attirer un grand concours de fidèles et de faciliter ainsi l'écoulement des produits. Les foires n'ont plus une grande utilité pour le commerce; mais elles ont, sous ce rapport, joué un grand rôle au moyen âge, époque où les voyages étaient rares et les communications difficiles. On cite entre autres, à Paris, la foire du *Landit*, qui se tenait entre Paris et St-Denis, du 10 au 20 octobre ; la foire de *St-Germain*, établie sous Louis XI, en 1482, et celle de *St-Laurent*, remplacées toutes deux par les marchés permanents de même nom. Il existe dans les départements beaucoup de foires encore célèbres : telles sont les foires de *Guibray*, à Falaise, du 10 au 25 août, suivie surtout pour les chevaux normands ; de *Caen*, le 2e dimanche après Pâques, pour les toiles ; de *Beaucaire* (en juillet) pour les produits du midi de la France. — Tout ce qui regarde la police des foires a été réglé par les lois des 16 et 24 août 1790, 22 juillet 1791, 4 thermidor an III, et par le Code pénal, art. 479. *Voy.* MARCHÉ.

A l'étranger, il se tient encore beaucoup de foires ;

dans les Pays-Bas, où on les nomme *kermesses* (*Voy.* ce mot); en Allemagne, notamment à *Leipzig*, où se fait un grand commerce de librairie, à *Francfort-sur-le-Mein* et à *Brunswick*; en Russie, à *Nijnéi-Novgorod*, véritable entrepôt de commerce entre l'Europe et l'Asie; en Pologne, à *Varsovie*; en Italie, à *Sinigaglia* et *Alexandrie*. En Amérique, *Mexico*, *Porto-bello* et *la Havane* ont des foires assez fréquentées.

FOIRE (THÉATRE DE LA). Dès 1595, plusieurs petits théâtres de joueurs de gobelets, sauteurs et danseurs de corde, s'étaient élevés dans l'enclos de la foire St-Germain à Paris. En 1650, un certain Brioché y établit un théâtre de marionnettes; en 1678, on y représenta pour la première fois des pièces littéraires; en 1690, Bertrand remplaça les marionnettes par une troupe de jeunes gens, et malgré l'opposition constante du Théâtre-Français, ces nouveaux comédiens continuèrent leurs représentations. Ce théâtre fut l'origine de l'*Opéra-Comique* (1714), réuni en 1762 à la *Comédie-Italienne*. Le Sage, Fuselier, Favart, Piron, Dominique fils, Boissy, Largillière, Panard, sont les auteurs qui ont le plus travaillé pour le *Théâtre de la Foire*. Après 1762, les théâtres forains se continuèrent encore sous divers noms jusqu'à leur suppression définitive, vers 1800.

FOIROLLE, nom vulg. de la *Mercuriale annuelle*.

FOL APPEL, se dit, en termes de Procédure, d'un appel dénué de moyens légitimes. Il est puni d'une amende de 5 à 10 fr. (C. de proc., art. 471).

FOLIACÉ (du lat. *foliaceus*, de *folium*, feuille), se dit, en Botanique, des parties (cotylédons, stipules, spathes, etc.), qui ont la nature, la forme et l'organisation des feuilles.

FOLIE (de *fol*, fou; du lat. *follis*, soufflet) ou ALIÉNATION MENTALE, trouble des facultés intellectuelles et morales par suite duquel l'homme, privé de la réflexion et du libre arbitre, perd la conscience de lui-même, devient en quelque sorte étranger à lui-même (*alienus a se*, aliéné); dominé par ses sensations et les conceptions de son imagination qu'il ne règle plus, il est souvent le jouet d'hallucinations; il se laisse aller la plupart du temps à des idées et des volitions incohérentes; en un mot, il cesse d'être une personne responsable de ses actes. Il peut avoir des intervalles lucides, pendant lesquels il jouit de sa raison; il peut même sentir l'invasion d'un accès tout en restant impuissant à le maîtriser. La folie a d'ailleurs beaucoup de formes et de degrés, ce qui rend difficile de lui assigner des limites précises; de là résultent les erreurs qu'on a souvent reprochées aux expertises médicales et aux décisions judiciaires (*Voy.* INTERDICTION). — A ce trouble des facultés intellectuelles et morales correspond probablement un état anormal du cerveau; mais jusqu'ici la pathologie en est réduite à cet égard à de pures conjectures. Parmi les physiologistes et les philosophes qui se sont occupés de cette question, les uns, comme Broussais, Dubois d'Amiens, Alb. Lemoine, etc., supposent que la folie a un siége organique dans le cerveau, parce que, dans des cas incontestables, la folie a des causes physiques (hérédité, abus des boissons alcooliques, coups sur la tête, insolation, suite de couches pour les femmes, etc.), et peut se guérir par un traitement tout physique; les autres, Pinel, Esquirol, Georget, Lélut, Leuret, P. Janet, etc., objectent à cette hypothèse qu'on ne constate de lésion dans le cerveau que quand la folie est compliquée d'affections nerveuses (paralysie générale, hypocondrie, épilepsie, hystérie), que la folie a souvent des causes purement morales (passions, amour contrarié, chagrins domestiques, remords, commotions politiques, fanatisme, travail intellectuel excessif, vive frayeur, etc.), et se guérit par un traitement moral et hygiénique. A ce point de vue, la folie est un phénomène essentiellement psychologique, de quelques accidents physiques qu'elle soit accompagnée. C'est en effet dans la psychologie que les aliénistes cherchent une définition caractéristique de la folie; c'est encore à elle qu'ils empruntent les principes de leurs classifications. Telle est la plus célèbre, celle d'Esquirol, qui reconnaît quatre espèces de folie : la *monomanie* ou délire partiel avec prédominance de gaieté, la *mélancolie* ou délire partiel avec prédominance de tristesse, la *manie* ou délire général avec excitation, la *démence* ou délire général avec dépression de toutes les facultés (*Voy.* tous ces mots). — *Voy.* aussi IDIOTISME.

A l'étude des causes physiques et morales de la folie on a joint celle des circonstances qui y prédisposent ou qui influent sur sa fréquence, son caractère et sa durée; c'est ainsi qu'on a fait des observations sur l'âge, le sexe, les tempéraments, les saisons, les climats, les croyances religieuses, l'éducation, la manière de vivre (oisiveté, célibat, professions libérales), la civilisation, le mode de gouvernement. Si ces recherches n'ont pas encore abouti à des résultats incontestables pour la science, elles ont eu du moins un heureux effet dans la pratique; elles ont conduit à substituer à un traitement empirique et souvent barbare un traitement rationnel et approprié à la forme de la folie. Pinel et Esquirol ont posé les principes de cette méthode. Aujourd'hui tous les médecins sont d'accord sur la nécessité de l'isolement ou de la translation des aliénés dans une maison consacrée à ces malades, où le traitement moral, intellectuel et hygiénique est bien plus facilement applicable. On conseille les distractions, la musique, les voyages, l'exercice en plein air, la culture de la terre, la lecture, les réunions; enfin, les bains froids et par immersion, les affusions et les douches, la glace sur la tête et les pédiluves sinapisés. On a constaté que les guérisons d'aliénés sont d'environ un tiers. On les obtient surtout en automne, et depuis 20 jusqu'à 30 ans. On guérit beaucoup plus de manies que de mélancolies ou de monomanies; la démence chronique guérit rarement. — Consulter : Pinel, *De l'aliénation mentale* (1809); Maine de Biran, *Considérations sur les rapports du physique et du moral* (1834); Esquirol, *Maladies mentales* (1838); Broussais, *De l'irritation et de la folie* (1839); Lélut, *Inductions sur les altérations de l'encéphale dans la folie*; Leuret, *Traitement moral de la folie* (1840); A. Lemoine, *l'Aliéné devant la philosophie, la morale et la société*; P. Janet, *le Cerveau et la Pensée* (1867).

Outre les établissements privés consacrés au traitement des aliénés, il existe chez tous les peuples civilisés, surtout en France, de nombreux asiles ouverts à ces infortunés (*Voy.* ALIÉNÉS). Les principaux hospices de ce genre sont : en France, Charenton, Bicêtre, la Salpêtrière; en Angleterre, Bedlam; en Belgique, la colonie de Gheel, près d'Anvers; en Prusse, l'hospice de la Charité, à Berlin; en Italie, l'hospice d'Aversa, près de Naples.

FOLIÉ (du lat. *foliatus*), se dit, en Botanique, des parties garnies de feuilles. — En Pharmacie, on a nommé ainsi des produits de certaines opérations qui ressemblent à de petites feuilles. Ainsi la *Terre foliée de tartre* est l'acétate de potasse; la *Terre foliée mercurielle*, l'acétate de mercure.

FOLIES, ou FOLIES D'ESPAGNE, air gai que l'on dansait autrefois en Espagne avec des castagnettes. La mesure est à 3 temps, le mouvement modéré, et la mélodie d'une grande simplicité.

FOLIO (du lat. *folium*, feuille). Ce mot désigne : 1° le numéro de chaque page d'un livre; ainsi on dit : ce volume a tant de *folios*; voyez au *folio six*, au *folio douze*; 2° un feuillet de deux pages, dont la première s'appelle *recto* et la seconde, *verso*. — Un volume *in-folio* est celui dont les feuilles d'impression ne sont pliées qu'en double. *Voy.* FORMAT.

FOLIOLE (du lat. *foliolum*), chacune des petites feuilles articulées sur un pétiole commun et formant une feuille composée (*Voy.* FEUILLE). — On appelle aussi *folioles* les pièces du calice (*Voy.* SÉPALE) et celles de l'*involucre*. *Voy.* ce mot.

FOLLE (du lat. *follis*), filet de pêche à mailles très-larges, qui se tend de manière qu'il fasse des

plis, tant dans le sens horizontal que dans le sens vertical, afin que le poisson s'y enveloppe plus aisément. On appelle *folle tramaillée*, celle qu'on tend sur des piquets.

FOLLE AVOINE, *Avena fatua*. *Voy.* AVOINE et ZIZANIE.

FOLLE-ENCHÈRE. *Voy.* ENCHÈRE.

FOLLET ou ESPRIT FOLLET, lutin familier, plus malin que malfaisant. Dans les superstitions du vulgaire, les *follets* se plaisent à effrayer les passants et à égarer les voyageurs en faisant briller, la nuit, à leurs yeux ces flammes errantes, appelées *feux follets* (*Voy.* FEU); ils aiment surtout à tourmenter les personnes craintives. D'un autre côté, ils obéissent docilement à ceux qui savent leur commander. *Voy.* LUTIN et FARFADET.

FOLLETTE, nom vulgaire de l'*Arroche* des jardins. *Voy.* ARROCHE.

FOLLICULAIRE (de *follicule*, pris à tort comme dimin. de *feuille*), auteur, faiseur de *feuilles* périodiques. Ce mot ne se prend qu'en mauvaise part. Il existe un poëme satirique de J. Lingay contre le critique Geoffroy, intitulé *Folliculus* (1815), et une comédie de Laville de Mirmont, *le Folliculaire* (1820).

FOLLICULE (du lat. *folliculus*, petit sac), fruit capsulaire, membraneux, allongé, qui n'a qu'une suture longitudinale, comme ceux des Apocynées, du Laurier-rose, de la Pervenche, du Séné.

En Anatomie, on nomme *follicules* ou *cryptes*, des organes de sécrétion, en forme de glandes, qui s'ouvrent à la surface d'une muqueuse ou de la peau, et qui sont terminés en cul-de-sac. *Voy.* GLANDE et SÉCRÉTION.

FOMALHAUT, étoile de 1[re] grandeur, située très-bas sur le prolongement du côté occidental du carré de Pégase, dans la constellation du Poisson austral. Dans nos contrées on ne la voit qu'en automne.

FOMENTATION (du lat. *fomentatio*), application d'un médicament chaud et liquide sur une partie du corps, au moyen d'une éponge, d'un morceau de flanelle ou de linge, trempé dans ce liquide. Le liquide employé peut être aqueux, vineux, alcoolique, acide, huileux, et tenir en dissolution quelque substance émolliente, tonique, aromatique, astringente, selon le but qu'on se propose. — On fait aussi quelquefois des fomentations sèches : elles sont composées de sel, de sable, de cendres de sarment, de laine, de linge, échauffés convenablement.

FONCIER (de *fonds*). *Voy.* CRÉDIT, IMPÔT, etc.

FONÇOIR, marteau à l'usage des forgerons, dont la panne est tranchante.

FONCTION (du lat. *functio*). En Physiologie, les *fonctions* sont les actes qui résultent de l'activité des organes, soit chez les êtres animés, soit dans les végétaux : telles sont la digestion, la circulation, la respiration, l'absorption, les sécrétions, la génération, etc. *Voy.* ces mots.

FONCTION. En Mathématiques, quand une quantité variable dépend d'une autre de telle façon que la valeur de l'une étant déterminée, la valeur de l'autre l'est par suite, on dit que la première est *fonction* de la seconde, et par opposition, celle-ci prend le nom de *variable indépendante*. Ainsi, dans une courbe, l'ordonnée est fonction de l'abscisse; l'espace parcouru par un mobile est fonction du temps employé à le parcourir. Une quantité est fonction de plusieurs autres, quand sa valeur dépend à la fois des valeurs de ces autres. La relation qui existe entre une fonction et ses variables est exprimée généralement par une équation, et la fonction est dite *implicite* ou *explicite*, suivant que l'équation est ou non résolue par rapport à la lettre qui représente la fonction. — Par extension de langage, on donne le nom de *fonction* à une expression quelconque renfermant des variables. Une fonction est *algébrique* quand les variables n'y sont soumises qu'aux opérations de l'algèbre; *transcendante*, dans le cas contraire. Une fonction algébrique est *rationnelle* ou *irrationnelle*, suivant que les variables y entrent ou non sous des radicaux; *fractionnaire* ou *entière*, suivant qu'elles y entrent ou non en dénominateur.

FONCTIONS PUBLIQUES. Avant de prendre possession de leur charge, tous les *fonctionnaires* publics sont astreints à un serment. Les fonctions publiques sont inamovibles ou révocables; elles sont généralement salariées. Quelquefois le cumul des fonctions est permis; celui des traitements n'est autorisé que jusqu'à une certaine somme (*Voy.* CUMUL). Il y a des fonctions publiques incompatibles avec d'autres fonctions publiques ou avec des fonctions privées (*Voy.* INCOMPATIBILITÉ). L'autorité des fonctionnaires publics s'exerce généralement dans des circonscriptions déterminées, en dehors desquelles leur autorité devient nulle. Les pouvoirs des fonctionnaires publics cessent soit par l'arrivée du terme fixé pour l'exercice de leurs fonctions, soit par la démission volontaire, la révocation, la destitution. Ils peuvent être suspendus temporairement — Pour les délits qu'ils peuvent commettre dans l'exercice de leurs fonctions, *Voy.* les articles APPEL COMME D'ABUS, EXCÈS DE POUVOIR, CONCUSSION, CORRUPTION, FORFAITURE.

FOND (du lat. *fundus*). Dans les Beaux-Arts, ce mot désigne : 1° la substance ou l'enduit sur lequel un artiste travaille : le meilleur fond pour la peinture est la toile bien tissue; 2° ce qui se voit derrière les figures d'un tableau : les divers effets produits par les nuages, les tons des fabriques et des masses d'arbres sont autant de moyens de faire ressortir les objets. Un fond est *vague*, quand la dégradation des plans est insaisissable; *aérien*, quand l'artiste ne désigne pas par des objets l'étendue des lieux qu'il représente, etc.

Dans la Marine, on entend par *fond* : 1° la profondeur de la mer, mesurée avec une ligne de sonde, et qui s'exprime en brasses; le fond est *bas* lorsque la profondeur est assez grande pour qu'on puisse naviguer sans danger; il est *haut*, lorsqu'il s'élève presque jusqu'à la superficie de l'eau et que les bâtiments risquent de toucher : dans le langage vulgaire, les mots *bas-fond*, *haut-fond* sont souvent employés à contre-sens; *il n'y a pas de fond* quand la sonde ne peut l'atteindre; 2° la qualité du sol recouvert par la mer : les fonds formés par des rochers sont très-dangereux, ainsi que ceux qui sont formés de sable ou de vase.

En Procédure, le *fond*, quand on emploie ce mot par opposition au *fait*, est ce qui constitue une action judiciaire et en fait le mérite. On nomme moyens *au fond* les moyens puisés dans le Droit et qui servent toujours de base aux condamnations définitives rendues en jugement. — On oppose encore le *fond* à la *forme*. On dit encore que *la forme emporte le fond*, pour dire que les exceptions péremptoires tirées de la procédure font déchoir le demandeur de sa demande, quelque bien fondée qu'elle soit au fond.

FONDAMENTAL (de *fondement*), nom donné, en Musique, au son le plus grave de plusieurs accords et qui leur sert comme de fondement. Ainsi, dans l'accord de septième (*sol*, *si*, *ré*, *fa*), *sol* est le *son fondamental*. Un *accord fondamental* est celui dont d'autres dérivent; ainsi, *si*, *ré*, *fa*, *sol*, a pour accord fondamental *sol*, *si*, *ré*, *fa*. — *Basse fondamentale*. *Voy.* BASSE.

En Anatomie, on donne quelquefois le nom d'*os fondamental* à l'os sacrum, qui sert de base au rachis et à l'os sphénoïde, qui est situé à la base du crâne.

FONDANTS (de *fondre*), nom donné, en Chimie et en Métallurgie, à toutes les substances qui, mêlées ou chauffées avec des corps, sont propres : 1° à en faciliter la fusion; 2° à amener à l'état de pureté un élément du corps soumis à cette action; 3° à le défendre du contact de l'air. On distingue : les *F. terreux*, comprenant les substances calcaires, argileuses et siliceuses propres aux métaux (castine, erbue, etc.); les *F. alcalins*, qui sont les meilleurs de tous pour opérer la fusion des terres et des métaux; les *F. acides* (acide phosphorique et a. borique) pour les métaux; les *F. métalliques*, tels que les scories, qui servent

dans le traitement des mines de cuivre et de plomb; les grenailles qu'on emploie pour réduire le sulfure d'antimoine; les oxydes, carbonates ou nitrates métalliques qu'on emploie pour fondre les minéraux renfermant de la potasse, de la soude et du lithium. *Voy.* FLUX.

En Médecine, on a nommé *fondants* des remèdes que l'on jugeait autrefois propres à fondre les humeurs épaisses et coagulées. Tels étaient les alcalis, les savons, les préparations mercurielles, les eaux minérales alcalines gazeuses. Ces remèdes sont des stimulants, qui ont en effet la propriété de résoudre les engorgements, mais seulement en ranimant l'énergie vitale dans la partie malade ou en y changeant le mode de vitalité. — On nomme *fondant de Rotrou*, un mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse.

FONDATIONS et FONDEMENTS (du lat. *fundatio*, *fundamentum*). On appelle proprement *fondations*, l'ensemble des travaux nécessaires pour asseoir solidement un édifice, et *fondements*, l'ensemble des constructions faites dans ce but, une fois terminées. On distingue les fondations *sur le sol* et les fondations *hydrauliques* ou *dans l'eau*.

Pour les premières, si le sol est solide, il suffit d'établir les assises sur un lit de mortier. On fait les premières assises en gros moellons. Il faut une assise de pierres de taille au rez-de-chaussée des caves, à la naissance des arcs, des voûtes, des portes et aux soupiraux. Le tout est maçonné avec du mortier de chaux et de sable. Si le sol est sablonneux ou mouvant, p. ex., en terre végétale ou rapportée, tourbe, argile molle, etc., il est indispensable de fonder sur le béton ou sur pilotis. On peut quelquefois, dans ce cas, fonder sur du sable fin rapporté.

Les fondations hydrauliques peuvent se rapporter à divers systèmes. Le système *ancien* consiste surtout dans l'emploi de *bâtardeaux*, se vidant à l'aide de machines, pour fonder ensuite à sec : à ce système se rattachent encore les fondations *par enrochements*, qui s'exécutent en coulant de forts quartiers de roches, ou des massifs de pierres consolidées avec du béton, à l'endroit où l'on veut bâtir, et en élevant sur cette base un corps de maçonnerie hourdé ; les matériaux mêlés avec le mortier se déposent sur l'enrochement au moyen de caisses dont le fond à soupape s'ouvre le plus près possible de l'enrochement; on emploie pour ce travail la pouzzolane et la chaux hydraulique. Ce procédé, dit *à pierres perdues*, sert surtout à la construction des môles. — Le système *nouveau* consiste dans l'emploi du béton *par immersion* : après avoir dragué le sol jusqu'au vif, on verse le béton à l'aide d'un long canal en bois, dit *trémie*, ou avec une caisse munie d'un fond à soupape. — Il y a encore le système *par caissons*, qu'on emploie surtout dans la construction des piles de pont : on descend dans le lit du fleuve des tubes en fonte ou en tôle, d'où l'on chasse l'eau en y introduisant de l'air comprimé à plusieurs atmosphères, et l'on procède ensuite à l'établissement des premières assises comme en plein air. Les piles du pont jeté sur le Rhin à Strasbourg ont été ainsi construites.

FONDATIONS, donations ou legs qui ont pour objet l'établissement d'une église, d'un bénéfice, d'un hôpital, d'une école, etc., ou qui sont faits à une église, à un bénéfice, à un hôpital, etc., déjà établi, à la charge de quelque œuvre de piété ou de toute autre condition. Autrefois le parlement décidait si ces fondations pouvaient être autorisées. La constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 a supprimé toute fondation emportant bénéfice, en maintenant provisoirement les fondations de messes et autres services. La loi du 8 avril 1802 porte (art. 73 et 76) : que les fondations ayant pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'État, qu'elles seront acceptées par l'évêque diocésain et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du chef de l'État; que néanmoins, pour les simples fondations de messes, obits, etc., l'acceptation du curé est suffisante.

FONDÉ DE POUVOIR. *Voy.* MANDATAIRE et PROCURATION.

FONDERIE (de *fondre*), usine où l'on *fond* les métaux pour en faire des objets utiles aux arts, des ustensiles pour l'économie domestique, des outils, etc. Il y a des fonderies *de fer*, *de cuivre* ou *de bronze* (*Voy.* FONTE, CUIVRE, BRONZE, CANON, etc.), *de zinc*, *d'étain*, *de caractères d'imprimerie* (*Voy.* CARACTÈRES), *de petit plomb* (*Voy.* BALLES et PLOMB), etc.

L'art du fondeur remonte aux temps les plus anciens : les Égyptiens et les Grecs savaient fondre et mouler les métaux. Les premières statues en airain datent du VIIe siècle av. J.-C. Du reste, cet art déclina sous l'empire romain et fut complétement négligé au moyen âge. De nouveaux esssais furent tentés à l'époque de la Renaissance; mais ce ne fut qu'au XVIIe siècle que l'art du fondeur reprit de l'éclat. En 1685, Louvois établit, sous la direction de J.-B. Keller, la fameuse fonderie de l'Arsenal pour les statues de bronze. L'art de fondre les canons ne remonte qu'au XIVe siècle, et c'est seulement depuis la fin du XVIIe que date l'importance des fonderies françaises de Douai, Pignerol et Besançon, pour les armements de terre ; de Brest, Toulon et Port-Louis, pour la marine. Les progrès de l'industrie métallurgique ont multiplié de nos jours les fonderies de toute sorte et notamment celles de fer. On cite la fonderie du *Creuzot*, près d'Autun (Saône-et-Loire), pour les grandes pièces et les locomotives; celle d'*Indret*, près de Nantes, pour les bateaux à vapeur; celle de *Romilly* (Eure), de *Fourchambault* (Nièvre), de *Bruniquel* (Tarn-et-Garonne), de *Vienne* et d'*Allevard* (Isère), de *Sauveterre* (Lot-et-Garonne), d'*Alais*, près de Nîmes; les fonderies de canons de *St-Gervais* (Isère), celles de *Niederbronn* (Bas-Rhin), etc.

Fonderie de suif. Voy. SUIF.

FONDIC ou FONDOUCK. *Voy.* MAGASIN.

FONDRIÈRES (de *fond*), terrains légers et marécageux, où l'on s'enfonce et où l'on disparaît facilement. On en voit souvent dans les vallées et les marais. On y retrouve des corps fossiles de grands animaux.

FONDS (du lat. *fundus*). C'est proprement le sol d'une terre, d'un champ. On appelle *biens-fonds* les terres et tout ce qui est inhérent au sol, maisons, bâtiments, etc. On distingue dans un *fonds de terre*, la *superficie* et le *fonds* ou *tréfonds* : des règles différentes sont dans certains cas applicables à l'un et à l'autre. *Voy.* MINE, CARRIÈRE, FOUILLES.

Par *fonds de commerce*, on entend non-seulement les marchandises d'un négociant, mais encore l'achalandage, la clientèle, le droit au bail des lieux occupés; par *fonds social*, la réunion des apports particuliers fait par chacun des membres d'une société et destinés à une exploitation commune.

FONDS PERDU, se dit, en général, de toute aliénation où l'équivalent est représenté par un avantage qui cessera avec l'existence de l'aliénateur, et, en particulier, de l'aliénation d'un bien en échange d'un droit d'usufruit, d'usage ou d'habitation sur un autre bien, ou d'un fonds placé en *rentes viagères*. *Voy.* ce mot.

FONDS PUBLICS OU FONDS D'ÉTAT, se dit, en général, de toutes les valeurs appartenant à l'État, des capitaux qui forment la *dette publique* (rentes inscrites, bons et obligations du trésor, etc.). *Voy.* DETTE PUBLIQUE et RENTE.

FONDUE, sorte d'entremets composé de fromage *fondu* au feu et d'œufs brouillés.

Mesure de convention pour le minerai, en usage dans le Périgord. La fondue vaut 32,000 kilogr.

FONDULE, *Fundulus*, genre de la famille des Cyprinidés, établi pour des poissons d'eau douce de l'Amérique du Nord, très-voisins des Loches.

FONGIBLE (du lat. *fungibilis*). En Droit, on entend par *choses fongibles*, celles qui sont susceptibles d'être remplacées les unes par les autres et de se représenter mutuellement; par *choses non fongibles*, celles qui ne peuvent se remplacer les unes par les autres. Les choses fongibles se consomment généra-

lement par le premier usage, comme les denrées; cependant des choses qui ne se consomment pas ainsi peuvent être fongibles (deux exemplaires d'un même livre), et des choses qui se consomment par le premier usage, n'être pas fongibles (une bouteille d'un vin si rare qu'il n'y en a peut-être pas une seconde).

FONGICOLE (du lat. *fungus*, champignon, et *colere*, habiter), *Fungicola*, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères trimères: antennes longues, palpes filiformes, corps ovalaire. Ces insectes vivent sur les bolets et les agarics.

FONGIDES (du lat. *fungus*), famille de Polypes zoanthaires: polypier simple ou composé, très-court, en forme de disque ou de lames foliacées; cloisons formées de lames complètes ou faiblement perforées, bords dentés et faces latérales couvertes de saillies épineuses. — Cette famille se subdivise en deux tribus : les *Fongiens* (genres : *Fongie*, *Anabacie* [fossile]) et les *Lophosériens* (*Cyclolite* et *Paléocycle* [fossiles], *Cycloseris*, *Lophoseris*, *Agaricie*).

FONGOSITÉ (du lat. *fungus*). En Médecine, on appelle *fongosités* ou *chairs fongueuses*, des végétations charnues, mollasses, en forme de champignons, qui se développent souvent à la surface des plaies ou des ulcères. Les fongosités cèdent le plus souvent à l'emploi des cathérétiques, et réclament rarement l'excision.

FONGUS (du lat. *fungus*). Ce mot est synonyme de *fongosité*, cependant quelques auteurs le réservent pour désigner les excroissances mollasses qui surviennent à la peau ou sur une membrane muqueuse, sans solution de continuité préalable, p. ex. les épulies, les polypes, etc.

FONTAINE (du b.-lat. *fontana*; du lat. *fons*, *fontis*). On distingue les *F. naturelles*, ou *Sources* (*Voy.* ce mot), et les *F. artificielles;* on distingue, en outre, les *F. intermittentes* ou *périodiques*, les *F. jaillissantes*, etc. (*Voy.* ci-après). — On donne le nom de *F. ardentes* à des réservoirs naturels de gaz inflammables qui, lorsqu'on leur ouvre un passage dans le sol, s'enflamment subitement à l'approche d'un corps incandescent, et produisent un jet continu ; *F. bitumineuses*, des sources qui renferment du bitume, etc.

En Architecture, on appelle *fontaine* tout système hydraulique employé pour fournir l'eau nécessaire aux besoins d'une population. Il y en a de toute forme et de toute grandeur, depuis le simple tuyau de conduite des *bornes-fontaines* jusqu'aux vastes réservoirs des *châteaux d'eau* (*Voy.* ces mots) et aux *F. monumentales* qui ornent les grandes villes. Rome a les plus belles en ce genre : on cite surtout celles de la place Navone, de Termini, de Trevi, de Paolina, etc.; à Paris, on remarque les fontaines de la place de la Concorde, du marché des Innocents, de la place Louvois, de la rue de Grenelle, la fontaine Molière, la fontaine St-Michel, etc.

En Économie domestique, on nomme *fontaine* un vase employé à la conservation de l'eau : les meilleures sont en grès, en pierre de liais, ou en marbre; la plupart sont munies de *filtres* (*Voy.* FILTRE) propres à épurer l'eau: on les nomme *F. filtrantes*.

En Physique, on nomme *fontaines artificielles* des appareils d'où l'on fait jaillir un liquide par la pression de l'air ou de l'eau. Telles sont: 1° la *F. de Héron*, inventée par Héron d'Alexandrie (120 av. J.-C.), et dans laquelle l'eau jaillit au-dessus de son niveau, au moyen de l'élasticité de l'air, comprimé par une colonne d'eau ; 2° la *F. de compression*, vase en métal traversé en son milieu par un tuyau portant un robinet et descendant jusqu'au fond intérieur du vase, où il est ouvert. On remplit d'eau en partie la capacité du vase, puis on y fait entrer de l'air avec une pompe foulante, qu'on visse à cet effet sur le tuyau. Cela fait, on ferme le robinet, pour ôter le corps de de pompe, et on remplace celui-ci par un petit ajutage percé d'une ouverture étroite. Dès qu'on tourne le robinet, l'air comprimé à l'intérieur chasse l'eau avec force par cette ouverture.

FONTAINES INTERMITTENTES OU PÉRIODIQUES, sources dont le jet varie d'une manière périodique, c.-à-d. qui, après avoir coulé pendant un certain temps, s'arrêtent entièrement, puis recommencent à couler, s'arrêtent de nouveau, et ainsi de suite. On les nomme *intercalaires* lorsqu'au lieu de tarir entièrement, elles donnent par moments de l'eau en plus petite quantité pour en donner ensuite avec plus d'abondance. On explique ce phénomène par la présence dans les entrailles de la terre d'un siphon naturel servant de canal d'écoulement : si ce canal entraîne plus d'eau que les canaux d'entretien n'en fournissent au réservoir de la source, l'écoulement s'arrête jusqu'à ce que le niveau de l'eau s'élève assez pour produire un nouvel écoulement. Ces fontaines se rencontrent surtout dans les sols calcaires. Le *Frais Puits*, près de Vesoul (Hte-Saône), la *Fontaine ronde*, près de Pontarlier (Doubs), le *Puits de la Brême*, près d'Ornans (Doubs), la *Fontaine du pont de l'Oléron*, celle de *Genet*, près de Beaune (Côte-d'Or), sont des fontaines intermittentes. Pline a décrit la fontaine intermittente qui se trouve près de Côme (Milanais), et Gassendi, celle qui existe près de Colmars (B.-Alpes). — Sturm, physicien allemand du XVIIe siècle, a imaginé un petit appareil, appelé *fontaine intermittente*, qui reproduit les phénomènes de périodicité de ces sources, et sert à en donner l'explication.

FONTAINES JAILLISSANTES, jets d'eau naturels qui s'échappent du sein de la terre: tels sont la *fontaine de Vaucluse* en France et les *geysers* en Islande (*Voy.* GEYSERS). — Les *puits artésiens* sont des fontaines jaillissantes artificielles. *Voy.* PUITS.

FONTAINIER-PLOMBIER, ouvrier qui s'occupe de l'établissement des réservoirs et fontaines, de la construction des pompes et machines hydrauliques, de la conduite des eaux, ainsi que de toute espèce de travaux de plomberie et de zinguerie. — On donne encore ce nom aux ouvriers qui fabriquent les fontaines à filtre en pierre de liais à l'usage des cuisines. — On appelle *fontainier-sondeur* celui dont l'art consiste à connaître les terrains où l'on doit découvrir des eaux souterraines, et à trouver les moyens d'amener ces eaux à la surface du sol.

FONTANELLES (de *fontaine*), espaces membraneux que présentent les os du crâne des enfants jusqu'à l'âge de deux ou trois ans. — En Chirurgie, *fontanelle* est synonyme de *cautère* ou d'*exutoire*.

FONTANGE, parure de tête à la mode aux XVIIe et XVIIIe siècles, doit son nom à la duchesse de Fontange, qui, voyant sa coiffure dérangée par un coup de vent dans une partie de chasse, se servit d'un nœud de rubans pour en réparer le désordre. La forme du nœud changea souvent, mais le nom resta.

FONTE (de *fondre*), opération qui consiste à amener un métal à l'état de fusion et à le verser dans un moule de potée ou de sable. Elle est compliquée de détails techniques, soit que pour de grandes pièces en fonte ou en bronze on coule une masse de métal incandescent, soit que pour des œuvres d'art en bronze ou en argent on veuille que la fonte rende parfaitement tous les détails du moule afin de simplifier le plus possible le travail de la ciselure. Voici comment on opère dans le procédé appelé *fonte à cire perdue:* p. ex., pour obtenir un vase, on établit une âme faite de potée, c.-à-d. un noyau intérieur en pâte fine d'argile mélangée de bourre; on la garnit de cire, et on exécute le modèle, puis on le revêt de plusieurs couches de cette même potée qui résiste à une violente chaleur; alors on fond la cire et, après l'avoir extraite, on verse dans ce moule le métal en fusion qui s'introduit par les jets et chasse l'air par les évents; en se figeant, il reproduit fidèlement les traces les plus subtiles du travail de l'artiste et donne une épreuve avec laquelle rien ne peut lutter pour la finesse de l'épiderme. Ce procédé, pratiqué par les anciens, fut remis en honneur par les Italiens à l'époque de la Renaissance. On cite les fontes que Primatice fit couler en France dans les moules qu'il avait pris en Italie

pour le compte de François Ier. La fonte des frères Keller, sous Louis XIV, offre une grande supériorité sur tout ce qui a été fait dans les autres pays. De nos jours le *moulage au sable* est appliqué aux grandes pièces aussi bien qu'aux petites, et M. Barye a fondu par ce procédé des bronzes qui offrent une rare perfection (*Voy.* FONDERIE). — On a essayé de substituer à la fonte la *galvanoplastie. Voy.* ce mot.

FONTE, dite aussi *Fer cru*, premier produit de la fusion des minerais de fer. La composition des fontes varie nécessairement avec le minerai et le traitement que celui-ci a subi; mais, en général, elles contiennent une certaine quantité de charbon combiné à l'état de carbure, du charbon libre à l'état de graphite souvent cristallisé, du phosphore, du soufre, du silicium, etc. On distingue : 1° la *F. noire*, qui s'obtient dans les hauts-fourneaux où l'on a employé plus de charbon que de minerai : la couleur de cette fonte est foncée; elle cède sous le marteau ; — 2° la *F. grise*, qui provient de bons minerais et d'une fusion bien conduite; elle a une solidité et une ténacité remarquables; on peut la tourner et la forer; on s'en sert pour couler des bouches à feu ; quand il y a excès de charbon, on la nomme *fonte truitée* ou *mêlée*: c'est un passage de la fonte grise à la fonte blanche; — 3° la *F. blanche*, d'un blanc d'argent, fibreuse, rayonnée, très-cassante et dure; on appelle *fonte mazée*, ou *fine métal*, une sorte de fonte blanche refroidie brusquement par une aspersion d'eau froide.—Affinée, la *fonte* donne l'*acier* et le *fer* pur. *Voy.* ACIER et AFFINAGE.

On donne le nom de *fonte moulée* à la fonte convertie en ustensiles de toute espèce, pièces de mécanique, grilles, balcons, plaques de cheminées, tuyaux de conduite, colonnes, etc. Tous ces objets sont coulés dans des moules en sable.

En Typographie, on appelle *fonte* un assortiment complet de toutes les lettres et autres caractères nécessaires à l'impression, et fondus sur un seul corps.

FONTE (du b.-lat. *funda*, bourse), chacun des deux fourreaux de cuir que l'on attache à l'arçon de la selle pour y mettre des pistolets.

FONTICULE (du lat. *fonticulus*). *Voy.* CAUTÈRE.

FONTINALE (du lat. *fontinalis*), genre de la famille des Mousses : urne latérale, presque sessile; péristome double, 16 dents extérieures, 16 cils intérieurs; coiffe campaniforme. Ces mousses croissent dans tous les ruisseaux. La *F. incombustible*, dont la tige rameuse est longue de plus de 0m,40, et qui flotte à la surface des eaux courantes, doit son nom à la propriété qu'elle a de brûler très-difficilement, sans doute à cause de l'humidité dont elle est pénétrée.

FONTIS ou FONDIS, éboulement de terre dans une carrière, sous un édifice, etc.

FONTS BAPTISMAUX. *Voy.* BAPTÊME.

FOR (du lat. *forum*). Ce mot désignait autrefois une *juridiction*. On opposait le *for intérieur*, tribunal de Dieu ou de la conscience, au *for extérieur*, ou tribunal des hommes. La première expression est seule usitée aujourd'hui.

FORAGE (de *forer*), se dit de l'action de creuser, soit une pièce de métal, comme un canon de fusil ou de bouche à feu (*Voy.* FORET), soit le sol pour y pratiquer un puits ou en faire jaillir de l'eau.— On a appelé *forage instantané* un mode de forage dû à l'Américain Norton, dont l'appareil très-portatif se compose d'un tube foreur, d'un mouton, d'une pompe et de tubes-allonges. Le tube foreur, qui est terminé par une pointe d'acier au-dessus de laquelle il est percé d'une quantité de petits trous, est enfoncé en quelques minutes dans le sol à une profondeur de 4m; si l'on a rencontré une nappe d'eau, on se sert aussitôt de la pompe pour l'extraire ; sinon, on détache le mouton ; on fixe un second, puis un troisième tube sur le premier et l'on fait jouer le mouton jusqu'à ce que l'on ait atteint la nappe. — *Voy.* PUITS ARTÉSIEN.

FORAGE (du lat. *forum*, marché), droit seigneurial que levait le seigneur quand ses vassaux vendaient en détail ou en gros du vin ou toute autre boisson.

FORAIN (du b.-lat. *foraneus*; de *foras*, dehors). On appelle *marchand forain* ou simplement *forain* un marchand qui n'est pas du lieu où il fait son négoce, et qui court les villes, les villages, les marchés, les foires, pour vendre sa marchandise. Il y avait autrefois au Châtelet une *chambre foraine*, devant laquelle on appelait les débiteurs non domiciliés. — On nommait *traite foraine* un impôt mis à la sortie des marchandises d'un territoire déterminé. — On appelait *docteurs forains* ceux qui ne résidaient pas dans le lieu de l'Université. — On nommait encore *forains* ceux qui, possédant des biens dans la terre du seigneur, demeuraient ailleurs.

Dans la Marine, on nomme *rade foraine* une rade mal fermée, ceinte en partie par des terres plus ou moins élevées, ouverte aux vents et à la mer.

FORAMINÉ (du lat. *foramen*, trou), se dit, en Histoire naturelle, des corps qui offrent un ou plusieurs trous ou qui sont composés de cellules tubuleuses.

FORAMINIFÈRES (du lat. *foramen*, trou, et *fero*, porter), animaux microscopiques qui forment la transition entre les Échinodermes et les Polypes d'une part et de l'autre les Infusoires : corps charnu, globuleux, simple ou segmenté, sans organes intérieurs visibles et munis extérieurement de filaments sarcodiques contractiles, servant de moyen d'attache et d'appareil locomoteur ; test calcaire composé d'une ou de plusieurs loges communiquant entre elles par un petit orifice, et de forme très-variable. Les espèces vivantes sont très-nombreuses dans les mers des contrées chaudes; les espèces fossiles sont si multipliées que certains terrains, la craie p.ex., et le calcaire grossier en sont en grande partie composés. M. Alc. d'Orbigny, qui a particulièrement étudié ces petits animaux, les divise, d'après le nombre et la forme de leurs segments, en 7 ordres : *Monostègues* (genres principaux, Orbuline, Ooline, Gromie), *Cyclostègues* (Orbitoline), *Stichostègues* (Frondiculaire), *Hélicostègues* (Robuline, Fusuline, Nummulite, Chrysalidine), *Entomostègues*, *Enallostègues* (Textulaire), *Agathistègues* (Miliole, etc.). — On trouve dans les eaux douces des espèces sans test calcaire, telles que les *Difflugies* et les *Arcelles*.

FORBAN (c.-à-d. *hors ban*, bandit). *Voy.* PIRATE.

FORBICINE. *Voy.* LÉPISME.

FORÇAT, criminel condamné aux travaux *forcés* (*Voy.* BAGNE et GALÈRES). — On appelle *forçat libéré* celui qui a été rendu à la liberté après l'expiration de la peine à laquelle il avait été condamné. Les forçats libérés, qui sont le fléau de la société, sont en surveillance, et ne peuvent quitter la résidence qui leur a été assignée. En cas de rupture de ban, ils sont transportés (Décret du 8 déc 1851).

FORCE (du b.-lat. *fortia*; de *fortis*). En Philosophie, on entend par *force* : 1° une substance active (*Voy.* AME, SUBSTANCE); 2° la puissance d'agir (*Voy.* ACTIVITÉ); 3° une manifestation instantanée de cette puissance, comme l'effort volontaire. — L'âme humaine possède deux modes d'action, l'activité interne et l'activité externe : par la 1re, elle se modifie elle-même, en prenant une détermination volontaire ou en appliquant son intelligence à un objet (attention, réflexion); par la 2e, elle modifie le corps auquel elle est unie, en y excitant un mouvement par l'intermédiaire des nerfs qui mettent en jeu les muscles. C'est cette puissance qu'on nomme en Psychologie *force motrice*. Descartes et Leibnitz en nient la réalité (*Voy.* CAUSES OCCASIONNELLES, HARMONIE PRÉÉTABLIE); mais une observation impartiale des faits démontre son existence : 1° Quand nous déterminons dans notre corps un mouvement, nous avons conscience de le vouloir et nous éprouvons en même temps la sensation de l'effort; 2° En touchant un objet extérieur, nous percevons la résistance qu'il nous oppose, et nous acquérons ainsi la notion d'une force qui limite la nôtre ; pour que nous percevions cette force, il faut que notre volonté détermine dans l'organe un mouvement qui soit arrêté par l'objet extérieur; 3° enfin,

l'âme ne pourrait agir sur le corps et le corps sur l'âme, si ces deux substances différentes n'avaient une propriété commune, la force motrice, par laquelle elles fussent en rapport entre elles. — Consulter : Maine de Biran, *Œuvres;* Garnier, *Traité des facultés de l'âme;* H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai IV, § 2).

En Mécanique, on nomme *force* une cause quelconque qui met un corps en mouvement ou modifie son mouvement. On distingue : 1° les forces qui agissent dans un corps en repos (*F. de pression, de tension*, dites *F. mortes*) : elles peuvent être mesurées par un poids; 2° les forces qui agissent dans un corps en mouvement : on les nomme *F. mouvantes* ou *motrices* et *F. vives.* — Deux forces sont dites *égales* lorsqu'elles produisent le même effet; et l'une est *double* ou *triple* de l'autre, lorsqu'elle peut produire un effet double ou triple. Toutes les forces peuvent être représentées par des nombres ou par des lignes, en les rapportant à une unité de leur espèce. — Suivant leur mode d'action, les forces sont, les unes *instantanées*, c.-à-d. n'agissant sur un corps que par une impulsion de très-courte durée, comme la poudre sur le boulet; les autres *continues*, ou agissant sur les corps par une série d'impulsions à des intervalles très-rapprochés. Ces dernières sont de plus *constantes* ou *variées*, suivant que leurs impulsions successives sont égales ou inégales. Enfin, on les dit *accélératrices* ou *retardatrices*, suivant qu'elles agissent dans le sens du mouvement du corps ou en sens contraire. *Voy.* MOUVEMENT, PUISSANCE, TRAVAIL.

En Physique, on admet, pour expliquer les phénomènes, l'existence de certaines forces, telles que les *F. de cohésion, d'affinité, d'attraction, de gravitation*, la *F. électromotrice*, etc. (*Voy.* ces mots). On distingue des *F. simples* et des *F. composantes :* la force unique qui résulte de ces dernières, s'appelle *résultante.* On se sert de toutes ces forces, sans déterminer leur nature. Pour les hypothèses qu'on a faites à cet égard, *Voy.* MATIÈRE.

FORCE. *Voy.* CAMISOLE, JAMBE, PRISON.

FORCE ARMÉE. *Voy.* FORCE PUBLIQUE.

FORCE CENTRIFUGE, FORCE CENTRIPÈTE. *Voy.* ces mots.

FORCE MAJEURE, force à laquelle il n'est pas possible de résister. L'art. 64 du Code pénal, et les art. 1148, 1730, 1929 et 1954 du Code Napoléon font connaître les effets de cette circonstance. *Voy.* CAS FORTUITS.

FORCE MORALE, une des quatre vertus cardinales. Elle consiste dans cette énergie de la volonté, cette élévation de l'âme qui est supérieure à la bonne et à la mauvaise fortune et ne recule devant aucun sacrifice pour faire le bien. Il ne suffit pas de commander à ses passions et de résister à la douleur (selon le précepte des stoïciens : *abstiens-toi* et *supporte*), il faut encore agir, accomplir la loi universelle et absolue du travail, loi souvent méconnue chez les anciens par suite des préjugés nés de l'esclavage. Le travail, nécessaire au perfectionnement de l'âme aussi bien qu'à la conservation du corps, constitue un des plus solides fondements de la moralité individuelle et de l'ordre social. De même que l'oisiveté et la mollesse énervent les organes de l'homme et ses facultés; de même une activité régulière et soutenue le rend utile à ses concitoyens aussi bien qu'à lui-même et développe les qualités indispensables au courage civil et au courage militaire. Le premier rend le citoyen et le magistrat inaccessibles à la corruption et à la peur, fidèles à la raison et à la loi. Le second anime le soldat qui défend l'honneur et l'indépendance de son pays. Sous ces deux formes, la force d'âme doit prendre pour règle la définition stoïcienne : « Le courage est la vertu qui combat pour l'équité. » Consulter Cicéron, *Des Devoirs*, I, 18-26.

FORCE MOTRICE. *Voy.* MOTEUR et ci-dessus FORCE.

FORCE PUBLIQUE, nom sous lequel on réunit tous les corps armés et les agents chargés de maintenir l'ordre public et de veiller à l'exécution des lois et à la défense du pays. — Les dépositaires de la force publique ne peuvent en faire usage que s'ils ont à repousser des violences ou voies de fait contre leurs personnes, ou s'ils y sont expressément autorisés par un magistrat civil et, dans ce cas même, après les formalités prescrites (*Voy.* ATTROUPEMENT). Sont punissables, et l'emploi illégal de la force publique, et le refus d'agir de la part d'agents de la force publique légalement requis (C. pén., art. 91 et suiv., 189 et 234). Les insultes et les violences contre les agents de la force publique sont également punies suivant leur gravité (art. 209-233). Tout citoyen est tenu de prêter main-forte aux agents de la force publique (art. 475). *Voy.* ARMÉE, GARDE NATIONALE, GENDARMERIE, GARDE CHAMPÊTRE, POLICE, etc.

FORCE VITALE. *Voy.* VIE et VITALISME.

FORCES, sorte de grands ciseaux dont les deux branches sont unies par une portion de cercle qui fait ressort et en facilite le jeu. On s'en sert pour tondre les draps. On les nomme aussi *tondeuses.*

FORCEPS, mot latin qui signifie *tenaille*, désigne un instrument de Chirurgie, qui sert d'auxiliaire dans les accouchements laborieux. Il est composé de deux branches, dont les extrémités, se recourbent en forme de cuiller évasée et percée à jour. Le forceps paraît avoir été inventé au XVIIe siècle en Angleterre par Chamberleyn et Drinkwater, qui eurent le tort de l'exploiter secrètement; car l'honneur de la découverte est généralement attribué à Palfin de Gand (1721). La forme primitive de cet instrument a été modifiée de mille manières : le *F. de Levret* est celui dont l'emploi est le plus général. Le *Rétroceps* du Dr Hamon serait, dit-on, d'un maniement plus facile ; mais son usage n'est pas encore vulgarisé.

FORCES, ciseaux à tondre le drap. *Voy.* FORCE.

FORCLUSION (du lat. *forclusio*), se dit, en Droit, de la déchéance d'un droit que l'on a encourue pour n'avoir pas exercé ce droit en temps utile. Ce mot s'applique surtout à la déchéance encourue dans une contribution ou dans un ordre par le créancier qui n'a pas produit ses titres dans le temps légal ; ce créancier est dit alors *forclos.* — *Juger par forclusion*, c'est juger une affaire sur les pièces d'une seule partie, parce que l'autre est *forclose*, ayant laissé écouler le délai fixé par la loi pour présenter les siennes.

FORESTIER (du b.-lat. *foresta*, forêt). Au moyen âge, ce mot désignait tout officier qui avait juridiction dans les contrées forestières. *Voy.* GARDE.

Administration forestière. Elle dépend du ministère des Finances. Elle se compose d'un *directeur général* et d'un *conseil d'administration*, qui résident à Paris auprès du ministre, et de 35 *conservateurs* résidant dans les départements et administrant autant d'*arrondissements forestiers ;* ces derniers ont sous leurs ordres des *inspecteurs*, des *gardes-généraux* et des *gardes-forestiers.* Les chefs-lieux d'arrond. forestiers étaient en 1870 : Paris, Rouen, Dijon, Nancy, Strasbourg, Colmar, Douai, Troyes, Épinal, Châlons, Metz, Besançon, Lons-le-Saunier, Grenoble, Alençon, Bar-le-Duc, Mâcon, Toulouse, Tours, Bourges, Moulins, Pau, Rennes, Niort, Carcassonne, Aix, Nîmes, Aurillac, Bordeaux, Ajaccio, Chaumont, Vesoul, Chambéry, Nice et Gap.

Code forestier, ensemble des mesures qui régissent l'administration des forêts : il a été promulgué le 31 juillet 1827, et complété par les ordonn. des 1er août 1827, 23 juin 1830, 26 nov. 1836, 12 fév. 1840 ; la loi du 18 juin 1859 et le décret du 22 nov. 1859.

École forestière de Nancy, école créée le 26 août 1824; elle reçoit chaque année après examen un nombre d'élèves qui varie de 20 à 30. Les candidats doivent avoir de 19 à 22 ans, justifier du diplôme de bachelier et d'un revenu annuel de 1,500 fr. Le séjour à l'école est de 2 ans ; on y enseigne la sylviculture, l'histoire naturelle, les mathématiques, la législation forestière, le dessin, etc. A leur sortie de l'école, les élèves sont nommés gardes-généraux stagiaires.

FORET (du lat. *forare*), instrument pour *forer* des trous dans le bois, la pierre ou les métaux. Il y en a

de toute dimension, depuis le *foret* du marchand de vin, qui sert à percer les tonneaux, jusqu'à ceux qu'on emploie pour creuser les canons ; ceux-ci sont en acier trempé ; ils ne font qu'exercer une forte pression sur la pièce, qui tourne elle-même et se creuse en tournant. On distingue : le *foret propr. dit* ou *perçoir*, le *F. langue de carpe*, et le *F. langue d'aspic*. Ces deux derniers percent toujours en tournant ; on les manœuvre à l'aide d'un archet ou d'un vilebrequin.

FORÊTS (du b.-lat. *foresta*, du lat. *foris*, dehors). On appelle *forêt* une grande étendue de terrain plantée d'arbres ; quand elle est de moindre étendue, on l'appelle *bois* (*Voy.* ce mot). Les essences d'arbres les plus généralement répandues dans nos forêts sont : le chêne, l'orme, le hêtre, le frêne, le bouleau, l'aune, le tremble. Les forêts ne servent pas seulement de parure à la terre, elles assainissent l'air en y répandant de l'oxygène, gaz vital, tandis qu'elles absorbent le carbone, gaz délétère. Elles ajoutent de l'humus au sol, condensent les vapeurs atmosphériques, et régularisent la température. La France possédait autrefois beaucoup plus de forêts qu'aujourd'hui ; cependant elles occupent encore près de 8 millions d'hectares, dont plus d'un million appartient à l'État.

Les forêts naturelles sont dites *forêts vierges* lorsque l'homme n'y a pas encore porté la cognée. L'antique Germanie était couverte de forêts vierges ; on en trouve encore un grand nombre en Amérique. — Les forêts artificielles peuvent se former de deux manières : par ensemencement et par transplantation. L'ensemencement se fait dans un terrain labouré ou dont on a seulement enlevé le gazon à la houe par bandes alternées. La transplantation se fait dans des trous ouverts en quinconce sur un terrain qui n'a reçu aucune préparation préalable. L'expérience a appris que les arbres mélangés présentent une végétation plus belle que lorsqu'ils sont tous de la même espèce, pourvu toutefois que la nature du sol convienne à tous (*Voy.* SYLVICULTURE, AMÉNAGEMENT, COUPE, REBOISEMENT). — Voir aussi : Baudrillart, *Traité général des eaux et forêts* (1821-34) ; H. Cotta, *Traité de la culture des forêts* (trad. par Gand. Nancy, 1844) ; A. Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, etc.

FORÊTS (ADMINISTRATION DES). *Voy.* FORESTIER et EAUX-ET-FORÊTS.

FORÊTS SOUS-MARINES, FORÊTS SOUTERRAINES, forêts d'une époque fort reculée, dont on retrouve les débris au fond des mers ou dans les entrailles de la terre, et dont les arbres, quoique pétrifiés ou réduits à l'état de tourbe ou silicifiés, conservent encore leur position verticale. L'enfouissement ou la submersion de ces forêts qui remontent aux époques géologiques, sont dus aux affaissements et aux commotions du sol. On en trouve en Angleterre, en Écosse, en Autriche et en France. A Liverpool, il en existe une à 70^m au-dessous de la hauteur moyenne des marées. Celle de Plougean, près de Morlaix, a 80 kilom. de longueur.

FORFAIT (de *se faire fort*, s'engager à). Dans le Commerce, on appelle *marché à forfait* ou simplement *forfait*, tout traité ou marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain ; *vente à forfait*, celle qui est faite sans garantie de la part du vendeur. — En Droit, on nomme *forfait de communauté*, la clause par laquelle les époux conviennent dans leur contrat de mariage que l'un d'eux, ou ses héritiers, ne pourront prendre dans la communauté, quelle qu'en soit la valeur, qu'une certaine somme déterminée. L'autre époux ou ses héritiers doit payer la somme, que la communauté soit bonne ou mauvaise.

FORFAITURE (de *forfait*, crime). Ce mot désignait autrefois : 1° un crime commis par un vassal contre son seigneur, et qui entrainait la confiscation du fief ; 2° un crime commis par un officier contre les devoirs de sa charge. On appelait *forfaiture dans les forêts*, le délit que commettent ceux qui dérobent du bois dans les forêts, ou y font quelque dégât. — Aujourd'hui, par *forfaiture* on entend le crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions ; ce crime entraine toujours la dégradation civique (C. pén. art. 167).

FORFICULE (du lat. *forficula*, pinces), *Forficula*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Coureurs ; corps allongé ; abdomen terminé par de petites pinces ; tête ovoïde et épaisse. Ces insectes vivent dans les endroits frais et humides, attaquent les fruits des espaliers, ainsi que les fleurs et surtout les œillets. On distingue : la *F. perce-oreille* ou *cure-oreille* (*F. auricularia*), longue de 0^m,014, brune avec les pattes jaunes ; et la *F. naine* (*F. minor*), longue de 0^m,008, qui se trouve autour des fumiers. Le nom de cet insecte viendrait, dit-on, de ce que ses pinces ressemblent à celles dont les orfèvres se servent pour percer les oreilles. Il est faux du reste qu'il puisse pénétrer dans l'oreille et percer le tympan.

FORGAGE (du lat. *foris*, hors de, et de *gage*), nom donné, dans l'ancien Droit coutumier, au droit de racheter un *gage* qu'on avait déposé. En vertu de ce droit, un débiteur dont on avait saisi et vendu les meubles par autorité de justice pouvait les retirer dans la huitaine en rendant le prix de vente à l'acquéreur.

FORGE (du lat. *fabrica*), atelier où l'on façonne à bras d'homme, au marteau, à la lime, et à l'aide du feu, toutes les pièces de fer et d'acier que consomment les diverses industries. Les serruriers, les maréchaux-ferrants, les mécaniciens, les cloutiers, etc., ont des forges, dont la disposition varie suivant l'usage auquel elles sont destinées : toutes sont essentiellement formées d'un soufflet, d'une tuyère et d'une cheminée ; on y brûle, selon les localités, du charbon de bois ou de la houille menue. On nomme ces forges *forges maréchales*, par opposition aux *grosses forges*, usines ou fonderies où l'on fabrique le fer et l'acier, et où on les tire en barre au moyen de martinets et de laminoirs. Les propriétaires de ces derniers établissements prennent le nom de *maîtres de forges* (*Voy.* FER et FONDERIE). — La Fable avait fait de Vulcain le dieu des forgerons.

FOR-L'ÉVÊQUE, en latin *Forum episcopi*, édifice situé à Paris rue St-Germain l'Auxerrois, où s'exerçait autrefois la justice temporelle de l'évêque et où résidait son prévôt. Cette prison fut réunie au Châtelet en 1764, et réservée aux détenus pour dettes, aux comédiens coupables de quelque délit, et aux jeunes gentilshommes. On y était envoyé sans jugement. Elle fut supprimée en 1780.

FORMAL (de *formique* et de la première syllabe d'*alcool*), corps que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique étendu de peroxyde de manganèse sur l'esprit de bois.

FORMALITÉS (du lat. *formalis*, formel), conditions dont le concours est nécessaire pour que les actes judiciaires aient toute leur valeur. On distingue : les *F. habilitantes*, qui rendent une personne capable de faire certains actes, comme l'âge, le sexe, etc. ; les *F. intrinsèques*, qui constituent l'acte en lui-même, comme le consentement des parties dans les contrats ; les *F. extrinsèques*, qui ont pour but de constater l'authenticité ou le caractère de l'acte, comme la signature des parties ; et les *F. d'exécution*, celles qu'exige la loi pour l'exécution des actes, comme l'enregistrement, la légalisation, etc.

FORMARIAGE (du lat. *foris*, hors, et de *mariage*), nom donné autrefois à tout mariage célébré contrairement à la loi, à la coutume ou au droit seigneurial. Tels étaient le mariage qu'un homme de condition serve contractait, sans la permission de son seigneur, avec une femme franche ou qui dépendait d'une autre seigneurie ; le mariage qu'une fille ou une femme mainmortable contractait hors de la terre de son seigneur sans la permission de ce dernier, quand elle quittait le lieu où elle demeurait pour suivre son mari.

FORMAT (de *forme*), dimension d'un livre imprimé. Les formats prennent leur nom du nombre de feuillets que renferme chaque feuille imprimée

et pliée, quelle que soit sa dimension. La feuille donne ainsi un nombre de pages double du chiffre dont elle tire son nom. Dans le format *in-folio*, la feuille est pliée en double et a 4 pages ; l'*in-quarto* en a 8 ; l'*in-octavo*, 16 ; l'*in-douze*, 24 ; l'*in-seize*, 32 ; l'*in-dix-huit*, 36 ; l'*in-vingt-quatre*, 42 ; l'*in-trente-deux*, 64. On nomme *format atlantique* ou *in-plano* celui qui a toute l'étendue de la feuille, largeur et hauteur. On s'en sert pour les atlas et les estampes.

Dans la Papeterie, les formats connus sont : la *cloche*, le *pot*, la *tellière*, la *couronne*, la *coquille*, le *carré*, le *cavalier*, le *raisin*, le *jésus*, le *colombier*, le *grand-jésus*, le *grand-aigle*, le *quadruple jésus*. La feuille de cloche a 0m29 sur 0m39, ou 11 décim. carrés. La feuille quadruple jésus, qui est le plus grand format, a 1m10 sur 1m54, ou 169 décim., carrés ; elle équivaut à plus de 15 feuilles du petit format. *Voy.* COURONNE, COQUILLE, etc.

FORMATION (du lat. *formatio*), nom donné, en Géologie, aux groupes de terrains formés dans des conditions à peu près identiques et liés entre eux par un ensemble de caractères communs. Les formations sont *neptuniennes*, quand elles sont dues à l'action des eaux, soit marines, soit lacustres, soit fluviatiles ; *plutoniennes*, quand elles sont dues aux agents ignés. Les formations neptuniennes se partagent en *étages* d'après la nature des fossiles qu'elles renferment. *Voy.* ÉPOQUES et TERRAINS.

FORME (du lat. *forma*). Ce mot, qui n'exprime que la configuration des corps, a reçu dans la science et dans l'industrie une foule d'acceptions diverses.

En Métaphysique, d'après Aristote, l'être réel est composé de *matière* et de *forme*, c.-à-d. d'une substance et d'une essence, d'une puissance et d'un acte qui la détermine. La *forme substantielle* ou *cause formelle* (τὸ τί ἐστι, *quiddité*; μορφή, *forme*, etc.) est l'objet propre de la définition qui se fait par le genre et la différence spécifique ; elle est opposée aux *accidents*. Il en résulte que dans l'homme elle constitue l'*essence* même du corps animé, dont elle est distincte, mais inséparable. — Le développement de ces idées a été pour les Scolastiques une source inépuisable de distinctions et de solutions pour toutes les questions. D'après St Thomas, Duns Scot, etc., l'âme est la *forme substantielle du corps humain* ; c.-à-d. l'âme, à la fois végétative, sensitive, locomotrice et raisonnable, est naturellement unie à la *matière organisée* du corps humain, dont elle est la *forme substantielle* ; mais, d'après les mêmes auteurs, contrairement au système d'Aristote, l'âme a une existence propre et personnelle, non-seulement dans le composé naturel qui est l'homme, mais aussi en dehors de ce composé ; elle est immatérielle et immortelle. Cette doctrine a passé dans la Théologie (*Voy.* ANIMISME). — Consulter : Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote* ; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai IV, § 5), etc.

En Psychologie, Kant a donné le nom de *formes* à certaines idées nécessaires qu'il considère comme tenant à la nature de notre esprit et n'ayant aucune réalité objective : ce sont les idées de temps, d'espace, de substance, de cause, etc.

En Logique, la *forme* est la régularité d'un argument : un raisonnement peut pécher soit par la *forme*, si la conclusion n'est pas contenue dans les prémisses, soit par la *matière* (ou le *fond*), si les prémisses sont fausses.

En Droit, on appelle *formes judiciaires*, l'ensemble des formalités, clauses et conditions qu'on doit observer dans l'instruction d'une cause ou d'un procès. On dit en ce sens que *la forme emporte le fond*, c. à-d. que l'on perd quelquefois son procès pour n'avoir pas observé les formalités prescrites.

Dans l'Industrie, on donne le nom de *formes* aux divers appareils qui servent à façonner, monter ou confectionner toutes espèces d'objets. Tels sont : les châssis en bois qui servent à la fabrication du papier et du carton, les châssis en fer dans lesquels les imprimeurs serrent la composition ; les moules en bois des chapeliers, des cordonniers, des bonnetiers, etc. ; les moules en terre dans lesquels le sucre raffiné se façonne en pains ; les paniers et éclisses qui servent à la fabrication des fromages, etc.

Dans la Marine, on appelle *formes* des bassins pris dans la mer ou pratiqués dans un port, pour y faire entrer les bâtiments qu'on veut réparer : on les y introduit à la marée montante, puis quand le bâtiment est placé au-dessus des chantiers qu'on lui a préparés, et que la marée s'est retirée, on ferme les portes, et le bâtiment reste à sec.

Les Vétérinaires appellent *formes* des tumeurs osseuses qui se développent, chez le cheval, à la couronne, au-dessus du biseau du sabot.

FORMÈNE. *Voy.* GAZ DES MARAIS.

FORMIATES, sels formés d'acide *formique* et d'une base : ils exhalent une forte odeur de fourmi quand on les arrose avec de l'acide sulfurique, et réduisent les sels d'argent et de peroxyde de mercure, quand on les traite à une chaleur modérée.

FORMICAIRES (du lat. *formica*, fourmi), tribu d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Hétérogynes : tête globuleuse, plus grosse chez les femelles que chez les mâles ; yeux peu saillants ; mandibules très-développées chez les femelles, et très-courtes chez les mâles. Ces insectes sont petits ; ils ont des glandes qui sécrètent un liquide corrosif (*acide formique*), qui sert à leur défense. Ils vivent en sociétés composées de mâles, de femelles et de mulets, et se nourrissent de corps animaux et végétaux. — Genres : *Fourmi*, *Polyergue*, *Ponère*, *Myrmice*, *Atte* et *Cryptocère*.

FORMICA-LÉO. *Voy.* FOURMI-LION.

FORMICANT, se dit, en Médecine, du pouls faible, petit, fréquent, et ne donnant que la sensation d'un fourmillement.

FORMICATION ou FOURMILLEMENT, douleur analogue à celle produite par la piqûre des fourmis.

FORMIQUE (ACIDE), du lat. *formica*, fourmi ; acide organique liquide, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [CHO.OH], qui est sécrété par les fourmis, et qui se produit aussi dans une foule de circonstances par l'action des corps oxygénants sur les matières organiques. On peut l'obtenir en chauffant du sucre ou de la fécule avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse ; mais on le prépare ordinairement en soumettant à la distillation un mélange de glycérine et d'acide oxalique ; celui-ci est indéfiniment dédoublé par la même glycérine en acides carbonique et formique. — Cet acide est incolore et d'une odeur piquante, semblable à celle des fourmis ; sa densité est de 1,168 ; il bout à 100° ; sa vapeur est inflammable et brûle avec une flamme bleue. Il est très-corrosif et détermine sur la peau de véritables brûlures. On le reconnaît aisément en ce que sa solution aqueuse réduit à l'état métallique les sels de mercure et d'argent. Il se combine avec les bases, et forme avec elles les *formiates*. Le *formiate d'ammoniaque* se décompose par la chaleur en acide cyanhydrique et en eau et peut être réciproquement reproduit par l'union de ces deux corps sous l'influence des acides. — L'acide des fourmis a été analysé pour la première fois par Marggraf (1749) ; il a été étudié depuis par Gehlen, Berzélius, Gœbel, Dœbereiner, Liebig et Pelouze.

FORMULAIRE (de *formule*). En Théologie, on appelle ainsi une formule de foi émanant du pape, et qu'il propose pour être reçue ou signée. Le plus célèbre de ces formulaires est celui de 1665, qu'Alexandre VII enjoignit de signer contre les propositions de Jansénius qui avaient été condamnées. — Certains livres de dévotion et de prières portent aussi le nom de *formulaires*.

En Médecine, on donne ce nom aux recueils de remèdes. *Voy.* PHARMACOPÉE.

Il y a encore un *Formulaire des notaires*, un *Formulaire des actes de procédure*, etc.

FORMULE (du lat. *formula*), se dit de certaines rè-

gles, formes ou termes prescrits pour les actes diplomatiques ou authentiques, pour une loi, un décret, un acte quelconque. Les codes fixent les nombreuses formules à employer pour l'intitulé et la rédaction de chaque acte judiciaire, ainsi que pour le mandement aux officiers de justice en vertu duquel un acte peut être mis à exécution (*Voy.* Exécutoire) : ces formalités sont indispensables pour la validité de l'acte. — Chez les Romains, on appelait *formule* l'instruction donnée au juge par le magistrat et suivant laquelle il devait juger les parties; *système formulaire*, le système de procédure dans lequel on se servait de formules et qui dura du v[e] siècle de la fondation de Rome jusqu'à Dioclétien. Les formules, d'abord secrètes, furent publiées par C. Flavius et par Ælius Sextus. — Les formules étaient fort nombreuses au moyen âge. L'usage réglait la suscription, le préambule, le salut, la date, la souscription des lettres et diplômes. Quelques-unes de ces formules existent encore (*formules de Marculfe* et *de Sirmond*). Jér. Bignon, puis Baluze, en ont donné des recueils fort complets (1664 et 1667).

En Algèbre, on appelle *formule* une expression algébrique servant à résoudre tous les problèmes qui ne diffèrent que par la valeur des données et non par leur nature. Telle est, par exemple, la formule générale : $x = -\frac{p}{2} \pm \sqrt{\frac{p^2}{4} - q}$, qui sert à résoudre les équations du 2[e] degré. *Voy.* Expression.

En Chimie et en Minéralogie, on appelle *formules* l'ensemble de caractères ou signes conventionnels à l'aide desquels on représente les divers corps simples et leurs composés. Ces signes rappellent non-seulement la nature des corps, mais encore leur poids atomique. Ainsi Cu, K, O, H signifient à la fois 63 de cuivre, 39 de potassium, 16 d'oxygène et 1 d'hydrogène (*Voy.* Atomiques [poids]) ; AzO^3H, *formule*, ou, comme on dit quelquefois, *symbole* de l'acide nitrique, veut dire que ce corps est formé de 14 d'azote, 3 fois 16 d'oxygène et 1 d'hydrogène. — En Minéralogie, pour simplifier les formules, on est convenu de supprimer le signe *oxygène* et de le remplacer par des points en nombre égal à celui du chiffre d'atomes; ainsi on écrit $\dot{C}a$, $\dddot{S}i$, au lieu de CaO, SiO^3; si la base entre pour 2 atomes dans l'oxyde on barre la lettre capitale : Fe, Az, Al, Mn, etc.

En Physique, on nomme *formules empiriques* des formules déduites de l'expérience lesquelles résument les observations. Ces formules servent à établir les *théories physiques*, qui enchaînent les phénomènes entre eux ; elles conduisent à la découverte des *lois physiques* qui s'appliquent à la généralité des phénomènes, tandis que les formules empiriques ne s'appliquent qu'aux circonstances particulières dans lesquelles les observations ont été faites.

En Médecine, une *formule* est l'exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament composé, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique et souvent de la manière dont le médicament doit être administré.

FORQUINE, fourche d'arquebuse. *Voy.* Fourche.

FORT (du lat. *fortis*), ouvrage de fortification isolé, destiné à protéger une certaine étendue de pays, une route, un défilé, un passage de rivière, etc., et pouvant se défendre pendant un temps plus ou moins long, selon sa position, son étendue, ses approvisionnements et la force de sa garnison. Un fort renferme des casernes, des corps de garde, des magasins, des casemates pour les munitions et les malades ou blessés. — On appelle *citadelles*, les forts qui dépendent d'une place forte; *forts détachés*, les forts placés de distance en distance pour défendre les approches d'une grande ville : tels sont les forts établis en avant de l'enceinte continue qui entoure la ville de Paris; *forts de campagne*, *fortins*, *blockhaus*, des ouvrages improvisés, en terre ou en bois, qui servent à défendre une position stratégique, et permettent à un corps d'armée de se porter en avant ou de battre en retraite en toute sécurité.

fort, porteur dans les halles et marchés. *Voy.* Halle.

fort denier. *Voy.* Denier.

FORTÉ, forté piano. *Voy.* Piano et Clavecin.

FORTERESSE, terme générique qui s'emploie pour exprimer toute espèce de *place forte*, petite ou grande, servant à couvrir un pays, ou à arrêter la marche d'une armée victorieuse. Autrefois le sol de chaque contrée était hérissé de forteresses élevées au hasard, sans aucune vue d'ensemble. Aujourd'hui, on les établit sur les frontières, où elles forment ordinairement une triple ligne de défense. Les principales forteresses qui protégent les frontières continentales de la France sont : au N., Dunkerque, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Maubeuge, Givet et Charlemont, Mézières, Sedan, Thionville, Metz et Bitche; à l'E., Haguenau, Strasbourg, Schelestadt, Neufbrisach, Belfort, Besançon, Fort l'Écluse, Grenoble et Briançon; au S., Perpignan, Villefranche, St-Jean-Pied-de-port et Bayonne. — En Allemagne, on nomme *forteresses fédérales*, les places fortes destinées à former une ligne de défense contre l'éventualité d'une invasion française : les principales sont situées à Mayence, Landau, Wesel, Juliers, Saarlouis, Cologne, Coblentz, Ehrenbreitstein, Rastadt, etc. *Voy.* Fort, Citadelle, Place forte et Fortification.

FORTIFIANTS. *Voy.* Toniques.

FORTIFICATION. On distingue : 1° les *F. permanentes*, telles que les *forteresses*, qui comprennent les *places fortes*, les *citadelles* et les *forts*, et les *lignes* fortifiées (*Voy.* ces mots). L'*enceinte* d'une forteresse affecte diverses formes polygonales : ce sont pour les *petites places*, l'hexagone, l'heptagone et l'octogone ; pour les *places de 2[e] ordre*, l'ennéagone, le décagone et l'endécagone ; pour les *places de 1[er] ordres*, le dodécagone, etc. — Chez les anciens, dont les armes de trait avaient peu de portée, on opposait à l'assiégeant des remparts élevés et de hautes tours. Depuis l'invention de l'artillerie, il a fallu dérober les remparts aux effets destructeurs des projectiles en abaissant les murs d'enceinte et en élevant les contrescarpes, et remplacer les créneaux et les murs de pierre par des parapets et des murs en maçonnerie et en terre où les boulets viennent se perdre; de là le nom de *rasantes* donné aux fortifications modernes, par opposition aux fortifications *dominantes* des anciens. A la défense verticale, de haut en bas, à l'aide des *machicoulis*, on a substitué la méthode de *flanquement* ou défense de côté, à l'aide d'angles saillants et rentrants destinés à croiser les feux. On trouvera à leur article spécial la description des différents ouvrages de fortification, tels que *fort*, *front de fortification*, *flancs*, *bastion*, *courtine*, *demi-lune*, *escarpe* et *contrescarpe*, *chemin couvert*, *glacis*, *redan*, *ravelin*, etc. ; — 2° les *F. passagères* : elles ont les mêmes formes que les précédentes ; seulement les murs d'escarpe et de contrescarpe sont remplacés par des talus en terre ; on augmente la force de ces ouvrages par des abatis, des sauts de loup, des chausse-trapes, des palissades et autres défenses accessoires. Les ouvrages de campagne se divisent en retranchements simples, tels que *redans*, *lunettes*, *redoutes*, *forts étoilés*, *fortins*, *crémaillères*, *fronts bastionnés*, etc., et en retranchements composés ou *lignes*, qui sont *continues* ou *à intervalles*.

L'art de fortifier, chez les modernes, ne remonte guère qu'au xvi[e] siècle, époque où le bastion fut inventé en Italie. Errard, de Bar-le-Duc, l'importa en France, en 1594. Malgré les travaux de nombreux ingénieurs, en Italie, en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, cet art demeura presque stationnaire jusqu'à Vauban (1673). Cet illustre ingénieur inventa le *tir à ricochet*, perfectionna les manœuvres d'eau pour inonder les assiégeants, les contre-mines, les camps retranchés sous les places, etc. ; enseigna l'art de faire concourir à la défense des places les dispositions naturelles du terrain ; reconnut et développa les avantages des fortifications rasantes. Il eut pour rival le Hollandais Cohorn et pour disciple l'habile

Cormontaigne. Tandis que les ingénieurs français restaient fidèles aux principes de ces deux maîtres, les ingénieurs italiens et allemands, Landsberg, Voigt, Rosard, Auguste II, Bélidor, le maréchal de Saxe, etc., assemblaient les casemates à plusieurs étages; éloignaient et multipliaient les ouvrages extérieurs et détachés; substituaient aux enceintes continues les bastions fermés et les forts détachés (1713-57). De 1776 à 1786, le marquis de Montalembert publia son traité de la *Fortification perpendiculaire*, où il prétend rendre les États impénétrables en les ceignant de lignes soutenues par des forteresses, ceintes aussi de lignes également soutenues par des ouvrages détachés, le tout défendu par des feux toujours perpendiculaires l'un à l'autre. Ces principes ont été réfutés par d'Arçon (*Considérations sur les fortifications*, 1795). — Consulter, outre les écrits de Vauban, de Cormontaigne, de Montalembert, etc., les *Cours de fortification* d'Imbert (1835), de Savart (1830); l'*Essai de fortification* de Bousmard, revu par Augoyat (1837), etc.

Il existe près le ministère de la Guerre un *Comité consultatif des fortifications*, créé le 10 juillet 1791, réorganisé par décret du 11 mars 1850, et un *Dépôt des fortifications* (à Paris, rue St Dominique), chargé de la garde des archives du génie et duquel dépend la galerie des *Plans reliefs des places fortes de France:* cette collection commencée au Louvre en 1660 a été transférée en 1777 aux Invalides, où elle est actuellement. — *Voy.* Génie.

FORTIN. *Voy.* Fort.

FORTRAITURE (du vieux fr. *fortraire*, tirer hors, à l'excès), maladie qui survient chez les chevaux après un travail excessif, surtout dans les temps secs et chauds. Elle consiste dans la contraction convulsive des muscles du corps, dans la courbure de l'épine, avec fièvre et échauffement.

FORTUNA, planète télescopique. *Voy.* Planètes.

FORTUNE DE MER, mot qui désigne dans le commerce maritime tous les accidents auxquels sont exposées les marchandises embarquées. On assure un bâtiment ou des marchandises contre tous les accidents de mer, en garantissant leur valeur à l'assuré (*Voy.* Assurance et l'art. 350 du Code de commerce). Toutes les lois et règlements concernant cette matière sont réunis et expliqués dans la *Collection des lois maritimes* de M. Pardessus.

FOSSAÏTE, variété de *Pyroxène*. *Voy.* ce mot.

FOSSANE, *Viverra fossa*, espèce du genre *Genette* (*Voy.* ce mot), qui vit à Madagascar. Ce carnassier a les mœurs de la fouine; son pelage est roussâtre, avec des tâches brunes disposées sur le dos en 4 lignes longitudinales ou éparses sur les flancs et des anneaux bruns sur la queue.

FOSSE (du lat. *fossa*). En Anatomie, on appelle *fosse* une cavité dont l'entrée est plus évasée que le fond: telles sont les *F. cérébrales*, à la base du crâne; les *F. nasales*, siége de l'odorat, qui communiquent au dehors par les narines, et en dedans avec le pharynx: elles sont tapissées par la *membrane pituitaire;* les *F. orbitaires*, les *F. temporales;* la *F. scaphoïde*, etc.

Dans la Marine, on nomme *fosse aux câbles* la plate-forme disposée sur le premier plan de la cale, pour loger les câbles à bord des bâtiments de guerre; *fosse aux lions* (p. *liens*), l'emplacement ménagé, en avant de la cale, pour renfermer les menues manœuvres; *fosse à mâts*, des réservoirs fermés pratiqués dans les grands ports pour conserver dans l'eau de mer les mâts d'approvisionnement, ainsi que les bois de construction.

Fosse d'aisances, réservoir pratiqué dans le sol, et destiné à recevoir les matières des latrines. Dans beaucoup de localités, on leur a substitué, sous le nom de *fosses mobiles* ou *inodores*, des tonneaux hermétiquement fermés, qu'on enlève dès qu'ils sont pleins. — La construction d'une fosse d'aisances est soumise à des règlements particuliers (C. Nap., art. 674). Les ordonn. des 24 sept. 1819, 5 juin 1834, 23 oct. 1850 et 8 nov. 1851 déterminent le mode de construction des fosses d'aisances dans la ville de Paris.

FOSSÉ (du lat. *fossa*). Le propriétaire d'un champ a le droit de l'entourer d'un fossé; mais il doit le creuser sur son propre terrain, à 0m,30 de distance de la limite. Entre deux héritages, le fossé peut être mitoyen. Lorsqu'il y a un rejet de terre d'un côté, le fossé est censé appartenir à celui du côté duquel ce rejet se trouve (C. Nap., art. 666-69). La profondeur et la largeur des fossés varient d'après la nature du sol. Il est bon de leur donner un mètre de profondeur pour un et demi de largeur, et de les maintenir par des gazons. — Les fossés d'irrigation prennent les noms de *rigoles*, de *tranchées* ou de *saignées*. Il y en a d'ouverts et de souterrains. *Voy.* Drainage.

Dans l'Art militaire, les *fossés* sont les excavations tracées autour des ouvrages de fortification pour en défendre l'accès: la terre qui en provient sert à former le relief des parapets. Leur largeur varie de 2 à 6m; leur profondeur, de 24 à 36. Le bord intérieur du fossé, formé par le mur d'enceinte, s'appelle *escarpe;* le bord opposé, *contrescarpe* (*Voy.* ces mots): ces bords sont ordinairement en talus; s'ils sont perpendiculaires, le fossé est dit *à fond de cuve*. Des ponts-levis facilitent le passage aux troupes de la garnison. Il y a des fossés secs et des fossés pleins d'eau: ces derniers offrent plus de résistance, surtout si l'eau est courante. Pour passer un fossé, l'ennemi doit le combler de fascines s'il est sec, ou y jeter un pont s'il y a de l'eau. Les anciens se servaient aussi de fossés pour la défense des camps et des villes.

FOSSET, cheville de bois. *Voy.* Fausset.

FOSSETTE, diminutif de *fosse*. En Anatomie, on nomme ainsi plusieurs excavations, telles que la *fossette des joues*, la *fossette du menton*, etc. — La *fossette du cœur*, ou *creux de l'estomac*, est une dépression qui se montre à la partie antérieure et inférieure de la poitrine; elle répond à l'appendice xiphoïde du sternum.

FOSSILES (du lat. *fossilia*), restes de corps organisés que l'on trouve dans les dépôts sédimentaires de l'écorce terrestre et qui remontent souvent à une très-haute antiquité. Ces débris appartiennent à toutes les divisions du monde animé, végétaux, mollusques, crustacés, polypiers, reptiles, oiseaux, mammifères, et même espèce humaine: mais tous ne sont pas conservés de la même façon. Les ossements généralement se sont conservés en nature, et parmi eux, les dents ont d'ordinaire mieux résisté à l'action destructive des siècles. Les poissons ont laissé non-seulement leur squelette, mais encore leurs écailles. Les troncs d'arbres sont la plupart du temps ou carbonisés, ou silicifiés, tout en conservant la texture fibreuse. Les feuilles n'ont guère laissé que leurs empreintes. Quant aux tests des mollusques, tantôt ils se sont conservés en nature ou n'ont perdu que la matière animale qui entrait dans leur composition, comme cela arrive pour les coquilles fossiles des terrains tertiaires; tantôt ces tests se sont trouvés détruits, puis remplacés molécule à molécule par des matières incrustantes (calcaire spathique, sulfate de strontiane, silice, fer oligiste ou limonite, pyrite de fer, etc.); souvent même, ils ont disparu complétement, mais en laissant dans la roche leur empreinte, et le noyau qui s'est moulé dans leur intérieur. C'est à ce moule intérieur que l'on donne plus particulièrement le nom de *pétrification*. — Un effet bizarre de *fossilisation* est celui qu'a éprouvé le test calcaire des oursins et des encrines. Ici, la substance calcaire n'a été ni détruite, ni remplacée, mais elle a subi sur place une sorte de cristallisation, ou mieux de *spathification*, en sorte que ce test est devenu clivable en rhomboèdres comme le spath d'Islande.

Le nombre des espèces fossiles animales, découvertes jusqu'à ce jour s'élève à 25,000 environ, savoir: mammifères, 400; oiseaux, 70; reptiles, 280, poissons, 1,000; articulés, 2,000; mollusques, 17,000;

rayonnés et foraminifères, 3,250. — Celui des plantes fossiles atteint le chiffre de 1,560, savoir : cryptogames, 710; monocotylédones, 90; dicotylédones, 760.

L'étude des fossiles, appelée d'abord *Oryctologie*, et aujourd'hui *Paléontologie*, a rendu d'immenses services à la Géologie. Elle l'a fait passer à l'état de science positive : des terrains contemporains peuvent présenter en effet les plus grandes diversités dans leur composition minéralogique, et de même qu'aujourd'hui sur nos côtes, ici se déposent des sables, là des argiles ou des calcaires, les couches formées à la même époque géologique peuvent être, suivant les lieux, sableuses, argileuses ou calcaires. Ce sont les fossiles qui fournissent le vrai moyen de reconnaître la contemporanéité de deux terrains ; et la géologie n'a été établie sur des bases solides que le jour où il a été démontré que chaque terrain est caractérisé par une série spéciale de fossiles; que si deux terrains en contiennent deux séries complétement différentes ils sont d'âges différents, et enfin que, si sur deux points, on trouve la même suite de terrains, on y verra toujours les mêmes *faunes* se succéder dans le même ordre, à partir des terrains inférieurs, c.-à-d. les plus anciens. *Voy.* ÉPOQUES et TERRAINS.

Bernard de Palissy, Leibnitz, Buffon, attirèrent les premiers sur les fossiles, l'attention du monde savant. Werner, en 1774, publia à Leipsick un livre sur *les Caractères extérieurs des fossiles*. Mais c'est surtout à dater des travaux immortels de G. Cuvier que fut véritablement constituée cette partie de la science. C'est en 1812 qu'il publia ses *Recherches sur les ossements fossiles*. Lamarck, Blumenbach, Buckland, Schlotheim, Ad. Brongniart, Agassiz, Alc. d'Orbigny, etc., peuvent, après lui, être comptés parmi ceux qui ont fait faire à l'étude des fossiles ses progrès les plus remarquables.

FOSSOYEUR, insecte. *Voy.* NÉCROPHORE.

FOTHERGILLE (du méd. J. *Fothergill*), *Fothergilla*, genre de la famille des Hamamélidées, établi pour un arbuste de l'Amérique septentrionale, la *F. à feuilles d'aulne* : feuilles ovales, alternes et stipulées ; fleurs à pétales en épis et d'odeur suave.

FOU, *Sula*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Pélécanidés, est caractérisé par les dentelures qui garnissent le bord de leurs mandibules et l'ongle de leur doigt médian. Le *Fou blanc* ou *Fou de Bassan* (ainsi nommé d'une petite île du golfe d'Édimbourg) vit sur le bord de la mer en Europe et en Amérique. Son port lourd et disgracieux lui donne une apparence stupide qui lui a valu son nom ; incapable d'ailleurs de prendre son vol et de fuir à cause de la brièveté de ses jambes, il se laisse approcher et tuer sans résistance.

FOU. *Voy.* FOLIE, BOUFFON et ÉCHECS.

FOUACE ou FOUGASSE (du b.-lat. *focacius*, cuit au foyer), pâtisserie en forme de galette dont on fait une grande consommation dans le midi de la France : on la faisait cuire autrefois sous la cendre.

FOUAGE (du lat. *focus*, foyer), sorte de redevance qui se payait autrefois dans certaines provinces par chaque *feu* ou maison. *Voy.* AFFOUAGE.

FOUAILLE, se dit, en termes de Chasse, de la part qu'on fait aux chiens quand on a pris un sanglier; il est synonyme de *curée*. *Voy.* ce mot.

FOUARRE. *Voy.* FEURRE.

FOUCAULT, nom vulgaire de la *Petite Bécassine*.

FOUDRE (du lat. *fulgur*), se dit de l'étincelle électrique qui, dans les temps d'orage, s'élance des nuages avec une explosion plus ou moins forte. La lumière qu'elle répand porte le nom d'*éclair*, et le bruit qu'elle occasionne s'appelle *tonnerre* (*Voy.* ces mots). Dans le langage vulgaire, on confond souvent le tonnerre avec la foudre. On dit que le tonnerre *tombe* quand l'éclair jaillit entre un nuage et les corps placés à la surface de la terre : on dit alors que ces corps sont *foudroyés*. La foudre, en tombant, produit souvent de terribles effets. Elle frappe quelquefois à mort les hommes et les animaux. Quand elle tombe dans une habitation, elle déplace ou renverse les meubles et les instruments, arrache de leurs scellements et transporte au loin des pièces de métal. Les arbres sont fendus et brisés par la foudre, ou bien, ils sont marqués, de la cime au pied, par un sillon large et profond ; l'écorce et les fibres, arrachées, sont lancées à une grande distance ; au pied de l'arbre, on voit souvent un trou par lequel il semble que l'électricité ait pénétré dans le sol. La foudre carbonise les parties qu'elle frappe, y met souvent le feu, et produit des incendies. Les coups redoublés de la foudre sur les sommets des montagnes y laissent des traces de fusion très-sensibles; on leur attribue la formation des *tubes fulminaires* (*Voy.* FULGURITES). La foudre frappe de préférence les objets élevés, comme les arbres ou les édifices : on doit donc, pendant les orages, redouter l'approche d'un arbre, surtout au milieu des plaines. Il faut aussi se tenir éloigné des endroits garnis de substances métalliques, tels que cheminées, grillages, etc. On garantit les édifices des atteintes de la foudre par le moyen des *paratonnerres* (*Voy.* ce mot). — C'est à l'Américain Franklin que l'on doit la découverte de la nature électrique de la foudre.

Les anciens croyaient que la foudre était lancée par Jupiter; les endroits qui en étaient frappés devenaient sacrés. Des devins, appelés *fulgurateurs*, expliquaient les présages qu'il fallait tirer de la foudre, et indiquaient les moyens de s'en préserver. — Selon la Fable, les Cyclopes forgeaient la foudre, sous les ordres de Vulcain : elle était formée de 3 rayons de grêle, de 3 de pluie, de 3 de feu et de 3 de vent.

Foudre, ornement brodé que les généraux, les adjudants généraux, les aides de camp et les officiers d'état-major portent au retroussis de leurs habits, et qui imite la foudre. Les premiers l'ont entière ; les autres n'ont que des *demi-foudres*.

Foudre est aussi le nom vulg. de quelques coquilles du genre Volute et du genre Cône, à cause des lignes en zigzag dont leur surface est marquée.

FOUDRE (de l'allem. *Fuder*), grand tonneau, cerclé de fer, de la contenance de plusieurs muids et dans lequel on conserve le vin plusieurs années. A Nuremberg et à Heidelberg en Allemagne, on conservait certains vins précieux dans d'énormes foudres. On en fait aussi en pierre : tels sont les immenses foudres en usage dans les brasseries anglaises.

FOUET (de *fouée*, fagot, branche). On distingue : les *F. longs*, qui servent aux cochers de carrosse, de diligence, et aux charretiers; les *F. moyens* ou *ordinaires*, et les *F. courts*, qui servent aux postillons et aux valets de chiens. Les meilleurs fouets se fabriquent en France, en Angleterre et en Autriche.

Fouet d'armes, arme offensive très-meurtrière, en usage au moyen âge, était composée d'un manche court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer, terminées par des boules de même métal.

Coup de fouet, douleur analogue à celle du coup d'un fouet, qui saisit subitement la jambe et met dans l'impossibilité de marcher. C'est l'effet de la déchirure de quelque tendon ou de quelques fibres musculaires. Il n'y a d'autre remède que le repos.

Supplice ou *Peine du fouet*. *Voy.* FLAGELLATION.

Fouet de l'aile, bout de l'aile d'un oiseau.

Fouet de Neptune, nom vulgaire de plusieurs espèces de *Fucus* et de *Laminaires*.

FOUET ou CORDEAU, cordelette ou ficelle fortement tordue et très-solide, a été ainsi appelée parce que les cochers en garnissent l'extrémité de leurs fouets.

FOUETTE-QUEUE, nom vulg. du *Stellion bâtard*.

FOUGASSE (de l'ital. *focaccia*), mine volante, que l'on creuse, dans les siéges, à 2 ou 3[m] sous terre, et qu'on remplit de poudre pour faire sauter des rochers, des pans de murailles, etc. Il y en a de portatives, dites *coffres fulminants*, ou *caissons d'artifice* : on les introduit dans l'excavation pratiquée au point où on veut les faire jouer. A défaut d'autre récipient, on transforme en fougasse un seau, un obus

ou tout autre projectile creux. — Espèce de gâteau. *Voy.* FOUACE.

FOUGÈRES (du lat. *filicaria*), *Filices*, grande famille des plantes Cryptogames acrogènes. Dans nos contrées, les fougères sont généralement herbacées et vivaces, à tige souterraine ou rampante; dans les régions tropicales, plusieurs espèces deviennent arborescentes et leur tige s'élève comme celle des palmiers en formant un stipe couronné de verdure. Leurs feuilles, ou *frondes*, ont pour caractère à peu près constant d'être roulées intérieurement en crosse avant leur épanouissement; en tombant, elles laissent sur la tige une cicatrice arrondie ou allongée. La reproduction des fougères est double : à certaines époques, on remarque, à la face inférieure des feuilles, des groupes de capsules (*sores*) plus ou moins entourées d'un anneau formé par l'épiderme de la feuille (*indusie*) et contenant un certain nombre de *spores*; ces capsules en s'ouvrant à maturité laissent échapper les spores, qui germent et produisent une lame verte, foliacée, en cœur (*pro-embryon*), laquelle à son tour engendre, mais cette fois par génération sexuée, un végétal pareil à celui d'où la spore était sortie : l'organe mâle (*anthérozoïde*) a été découvert en 1844 par Nœgeli; l'organe femelle (*sporange*), en 1847. — Les Fougères croissent spontanément dans les bois et les lieux incultes : elles sont très-abondantes dans les îles de l'Océanie et de l'Amérique tropicale. Leur cendre donne une potasse excellente et sert à la fabrication du verre. Les jeunes pousses et les racines de certaines espèces sont comestibles. On fait avec les feuilles de la litière et des matelas pour les enfants. En Médecine on emploie, comme vermifuges et diurétiques, la *Fougère mâle*, la *Ptéride*, l'*Osmonde*, la *Scolopendre*; on fait un sirop pectoral avec la *Capillaire*. — M. Brongniart partage la famille des *Fougères* en 8 tribus : les *Polypodiacées*, les *Cyathéacées*, les *Hyménophyllées*, les *Parkériées*, les *Lygodiées*, les *Osmondées*, les *Marattiées* et les *Ophioglossées*.

On appelle vulg. *Fougère mâle*, le Polypodium filix mas; *F. femelle*, l'Athyrium (Aspidium) filix fœmina et le Pteris aquilina; *F. impériale*, ce même Pteris, *F. aquatique*, l'Osmonda regalis, etc.

On trouve dans les terrains les plus anciens et dans les tourbières des débris de fougères gigantesques analogues aux espèces actuelles.

FOUGUE, nom donné, en Marine, au mât de hune d'artimon. — Le mot *fougue* désignait autrefois ce que nous appelons aujourd'hui *grain* ou *rafale*. On disait une *fougue de vent*.

FOUILLES (du lat. *fodiculare*, *fodicare*, fouir). La propriété du sol emportant la propriété du *dessous* aussi bien que celle du *dessus*, le propriétaire peut faire toutes les *fouilles* qu'il jugera à propos, sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines et des lois et règlements de police (C. Nap., art. 552).

FOUILLEUSE, dite aussi *Sous-sol*, espèce de charrue propre à remuer et à ameublir le sous-sol, sans le ramener à la surface.

FOUINE (du lat. *faginus*, c.-à-d. marte des hêtres; ou de l'allem. *Fehe*), *Mustela foina*, espèce du genre Marte. Elle a la taille d'un chat, le corps allongé, l'œil vif, les membres souples, le museau long, la tête plate et petite, les dents et les ongles pointus, la queue longue. Tout le corps est d'un fauve brun, couleur de bistre : sous le cou, on remarque deux larges plaques de blanc qui distinguent la Fouine de la Marte commune, qui a ces parties jaunes. Cet animal exhale une odeur forte et désagréable. On le trouve dans les bois, les fermes et même dans les magasins à fourrage des villes. La fouine ne sort que la nuit, entre dans les poulaillers, mange les œufs, les poules, et porte une partie de sa proie à ses petits. Elle prend aussi les souris, les taupes, les oiseaux dans leur nid. La fouine s'apprivoise et devient assez susceptible d'éducation pour écouter la voix de son maître et chasser pour lui.

FOUINE (du lat. *fuscina*), fourche de fer, à 2 ou 3 pointes, emmanchée à une longue perche, sert à élever sur le tas les gerbes qui sont dans une grange.

FOUISSEURS (du lat. *fossor*), nom donné, en Zoologie : 1° aux Mammifères qui creusent la terre pour y trouver un abri ou des aliments, comme les Taupes, les Tatous, les Echidnés, etc.; — 2° à une famille d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, caractérisés surtout par leurs pattes propres à fouiller le sable et la terre. Cette famille renferme 7 tribus : les *Scoliètes*, les *Sapygites*, les *Sphégides*, les *Bembécides*, les *Larrates*, les *Nyssoniens* et les *Crabronites*.

FOULAGE. *Voy.* FEUTRE, FOULON (MACHINE A) et CHAPELLERIE. — *Voy.* aussi PRESSOIR.

FOULARD, étoffe de soie unie ou imprimée, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus et des robes. Ce tissu est originaire de l'Inde, et, malgré les perfectionnements qu'y a apportés l'industrie européenne, les foulards qui viennent de cette contrée sont encore les plus estimés. Les foulards de l'Inde offrent des dessins ordinairement plus bizarres que gracieux, le plus souvent en jaune sur un fond rouge.

FOULON (du lat. *fullo*), artisan qui feutre les étoffes de laine par le foulage (*Voy.* FEUTRE); on se sert surtout à cet effet de la *machine à foulon*, mue par l'eau ou la vapeur. On distingue les machines *à maillets* et les machines *à pilons*. Les premières frappent obliquement les étoffes dans des *piles* ou auges de bois de chêne inclinées; les secondes frappent verticalement dans les auges de bois placées horizontalement sur des massifs de pierre. Pour accélérer l'opération du foulage, on joint à l'étoffe du savon, de l'urine, de l'argile dite *terre à foulon*. — Pour les petits objets, tels que bas, bonnets, gants, etc., on emploie le foulage à la main, aux pieds, aux rouleaux, etc.

FOULQUE, *Fulica*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers, famille des Macrodactyles, et qui ont beaucoup de rapports avec les Poules d'eau : bec court; front chauve et garni d'une large plaque cornée. Ces oiseaux recherchent les marais et les lacs, vivent tout le jour cachés dans les roseaux, et ne volent que la nuit. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits poissons et d'herbes aquatiques. Leur chair est noire et de mauvais goût. On distingue : la *F. morelle* ou *Macroule*, dite aussi *Judelle*, à plumage noir avec une tache blanche sur le front; la *F. à crête*, du Cap, d'un noir ardoisé avec un trait bleuâtre derrière l'œil; la *F. bleue*, du Portugal, noire et à reflets bleus, avec une crête blanche et une crête frontale rouge. — On nomme *F. noire* ou *blanche*, le Grèbe cornu, et *F. oreillée*, le Grèbe oreillard.

FOULURE. *Voy.* ENTORSE.

FOUR (du lat. *furnus*, espace voûté, de forme circulaire ou elliptique, avec une seule ouverture par devant, où l'on fait cuire le pain ou la pâtisserie. L'*âtre*, ou plancher du four, est élevé au-dessus du sol et ordinairement carrelé : autour, règne un mur d'enceinte de 0m,30 d'épaisseur, et, s'il y a un mur mitoyen, il doit en être séparé par un espace vide dit le *tour du chat*. La voûte du four (*dôme* ou *chapelle*), est construite en briques. L'entrée (*bouche*) est fermée par une porte de métal. Enfin, on nomme *autel* la tablette qui se trouve en avant de la bouche, et *ouras*, des conduits par où l'air s'introduit dans les grands fours. On chauffe les fours avec du menu bois. — On nomme *fournil* le local où est placé le four.

Les fours sont en usage depuis les temps les plus reculés, et il ne paraît pas que leur construction ait beaucoup varié. On a imaginé de nos jours des *F. aérothermes*, chauffés par un courant d'air chaud, et qui offrent, avec une grande économie, plus de propreté que les fours ordinaires; des *F. à âtre mobile*; des *F. continus*, consistant en un cylindre de tôle, tournant dans un fourneau comme les cylindres à torréfier le café; des *F. militaires portatifs*, chauffés à la vapeur, comme les locomobiles, etc.

Four de campagne. Outre le four portatif dont on

se sert à l'armée, on appelle ainsi un ustensile de cuisine, consistant en une sorte de couvercle en tôle disposé pour recevoir des charbons allumés, et qui sert à couvrir sur le fourneau certains mets qu'on veut faire saisir par le feu de toutes parts.

FOUR BANAL, nom donné autrefois au four que possédait le seigneur, et auquel les vassaux étaient obligés de faire cuire leur pain, moyennant une redevance dite *fournage*. Les boulangers (depuis 1305), les nobles, les ecclésiastiques, les colléges, monastères et hôpitaux étaient exempts de cette charge, qui a été supprimée en 1790. — Dans le Midi, il existe encore des fours banaux, où des boulangers, appelés *fourniers*, font cuire, moyennant rétribution, le pain que les particuliers leur apportent.

FOUR A CHAUX ou CHAUFOUR, fourneau en maçonnerie destiné à la calcination de la pierre à chaux. On y distingue : le *foyer*, situé dans la partie inférieure ; le *corps du four*, où se place la pierre à chaux, et qui n'est formé le plus souvent que de pierres à chaux disposées avec art; le *gueulard*, orifice supérieur par où s'échappent la fumée et la flamme. On le chauffe au bois, à la houille ou à la tourbe. Quant au procédé de calcination, on distingue les fours *intermittents*, dans lesquels, après avoir arrangé les pierres avec méthode, on entretient le feu de 48 à 72 heures, après quoi, on procède au défournement; et les fours *continus*, dans lesquels on retire successivement par le foyer la chaux calcinée, qu'on remplace immédiatement par de nouvelles pierres qu'on remet par le haut. — Les fours dans lesquels on calcine le plâtre et ceux où on cuit la brique et la tuile sont construits à peu près de la même manière.

FOURBISSEUR (de l'anc. ht-allem. *furban*, nettoyer), celui qui polit et monte les armes blanches, épées, sabres, lances, etc. Autrefois le fourbisseur fabriquait lui-même ces armes, ainsi que leurs fourreaux. Aujourd'hui, il ne fait que les finir et les polir. Pour fourbir les lames, on se sert d'un moulin composé de plusieurs meules mues d'une manière quelconque. On les polit aussi à l'aide de l'émeri, du rouge d'Angleterre ou de la potée d'étain.

FOURBURE ou FORBATURE (de *fourbu ;* de *forboire*, boire avec excès), maladie d'un cheval ou de quelque autre animal qui perd tout à coup l'usage de ses jambes : les articulations sont roides; l'animal a la fièvre et perd l'appétit. Les causes de la fourbure sont un exercice trop violent ou l'excès du repos, le séjour dans un lieu humide, enfin un refroidissement subit, surtout quand l'animal a bu ayant très-chaud. — Le traitement consiste en saignées, bains froids, réfrigérants locaux, frictions sur les genoux, les jarrets et les reins ; purgatifs, lavements, etc.

On donne aussi le nom de *fourbure* à l'inflammation du tissu réticulaire du pied, qui, chez le cheval, est aggravée par la forme même de l'organe : enfermé dans le sabot, si le sang afflue et gorge ses tissus, le pied devient nécessairement le siége d'une violente inflammation.

FOURCHE (du lat. *furca*), instrument à long manche terminé par deux ou trois fourchons ou pointes de bois ou de fer, qui vont en s'écartant. La *fourche* de fer a trois dents portées sur une douille où l'on fait entrer le manche; on s'en sert pour remuer le fumier, déterrer les racines, etc. Les *fourches* en bois, à deux dents (*bidents*), sont le plus souvent d'une seule pièce et faites avec des branches offrant des bifurcations naturelles. On s'en sert pour retourner le foin, la paille, les herbes. Les meilleures sont en bois de cornouiller. — On appelle *fourche de jardinier*, une fourche en fer, dont les fourchons sont recourbés en dedans. On l'emploie pour rompre les mottes de terre et ensemencer les planches ou plates bandes dans les jardins.

Fourche d'arquebuse ou *Forquine*, bâton garni d'un fer fourchu, dont on se servait pour appuyer le mousquet en tirant; — *Fourche fière*, fourche de fer emmanchée d'une longue perche, pour renverser les échelles dans un assaut ou dans une escalade.

Fourches patibulaires. Voy. POTENCE.

FOURCHET, maladie propre aux bêtes à laine, consiste dans l'inflammation du canal biflexe ou interdigité du pied du mouton. Cette maladie a pour cause l'accumulation de l'humeur sébacée qui y est sécrétée. Il en résulte quelquefois des abcès, des ulcérations, enfin la gangrène. Le traitement, si l'inflammation est légère, se borne à l'emploi des émollients, des lotions, des cataplasmes et des résolutifs. S'il y a ulcération, il faut quelquefois extirper le canal tout entier.

FOURCHETTE (dimin. de *fourche*). Cet instrument de table n'avait autrefois que deux pointes; aujourd'hui, il en a ordinairement quatre : on fait des fourchettes en argent, en vermeil, en fer, en étain, etc. (*Voy.* COUVERT). Il est fait mention pour la première fois en France de *fourchettes* dans un inventaire de l'argenterie de Charles V en 1379. L'usage en avait été importé d'Italie. C'était encore un objet de luxe au XVIe siècle ; on ne commença à s'en servir en Angleterre qu'au XVIIe. Presque tous les peuples de l'Asie ignorent encore l'usage des fourchettes : les Chinois les remplacent par des bâtonnets qu'ils manœuvrent fort adroitement.

En Anatomie, on appelle *fourchette* : 1° l'échancrure transversalement concave de l'extrémité supérieure du sternum; 2° le petit os divisé en deux branches, qui se trouve entre les deux ailes d'une volaille ; 3° l'espèce de fourche formée par la corne dans la cavité du pied chez le cheval : elle peut être le siége d'une affection inflammatoire, dite *fourchette échauffée* ou *pourrie* ; 4° un instrument de chirurgie, dont on se sert pour soulever la langue de l'enfant dans l'opération du filet.

En Musique, c'est une partie du mécanisme de la harpe qui élève les cordes d'un demi-ton.

Dans l'Art militaire, on nommait autrefois *fourchette* deux petits morceaux de fer au milieu desquels était un fil et dont on se servait pour guider l'œil en tirant de l'arbalète. — *Voy.* aussi FOURCHE.

FOURCROYE (du chimiste *Fourcroy*), *Furcræa*, genre de la famille des Amaryllidées, très-voisin des Agaves, renferme des plantes herbacées de l'Amérique tropicale qui durent fort longtemps et ne fleurissent qu'une seule fois. L'espèce type est la *F. séculaire* (*F. longæva*), du Mexique : son tronc atteint 15^m de hauteur sans que son diamètre dépasse 0^m,35 à 0^m,40. La tige est embrassée par des feuilles épaisses et surmontée d'un beau panache de fleurs d'un blanc jaunâtre ; mais il faut, dit-on, plus d'un siècle avant que ces fleurs n'apparaissent. *Voy.* AGAVE.

FOURGON (de *fourche*), longue perche garnie de fer, ou barre de fer recourbée à l'une de ses extrémités avec laquelle on remue la braise dans un four, ou le charbon de terre et le coke dans un feu de forge, un fourneau, une cheminée.

FOURGON, longue voiture couverte, dont on se sert, dans les équipages militaires et dans les voyages, pour porter les provisions et les bagages. *Voy.* CAISSON et CHARIOT.

FOURMI, *Formica*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Hétérogynes, et type de la tribu des Formicaires : tête triangulaire, lèvre supérieure large, mandibules robustes, antennes coudées après le premier article : abdomen ovalaire tenant au thorax par un pédicule fort court. Les Fourmis exhalent une odeur particulière qui provient de l'*acide formique* qu'elles contiennent. Elles vivent en commun, et chaque *fourmilière* offre l'aspect d'un peuple, agissant, comme les abeilles, avec un ensemble admirable. On y distingue des *mâles* et des *femelles*, qui sont ailés, et des *ouvrières*, individus neutres et aptères, chargés du soin des larves et de la construction des demeures. Quinze jours après la ponte, les larves brisent leur coquille; leur corps est transparent; on y distingue une tête et des anneaux, mais pas de pattes ni d'ailes. Aux premiers rayons du soleil, les ouvrières portent ces

larves au sommet de la fourmilière pour les réchauffer, et les placent ensuite dans des loges peu profondes, où bientôt elles les nourrissent en dégorgeant dans leur bouche les sucs qu'elles ont recueillis. Quand les larves ont pris tout leur accroissement, elles se filent, du moins dans la plupart des espèces, une coque soyeuse où elles se transforment en nymphes. Celles-ci, d'abord d'un blanc pur, deviennent successivement d'un jaune pâle, roussâtres, brunes, et enfin noires. Lorsque les nymphes sont arrivées à l'état d'insectes parfaits, les ouvrières percent leur coque, les débarrassent de leur enveloppe, leur apportent de la nourriture et continuent leurs soins jusqu'à ce qu'elles soient en état de quitter la fourmilière.

Les Fourmis sont fort nuisibles par les dégâts qu'elles occasionnent dans les vergers, les celliers et jusque dans les maisons, où elles recherchent avec avidité toutes les matières sucrées. On trouve en Guyane des fourmilières qui ont plus d'un mètre d'élévation et dont la présence rend toute espèce de culture impossible. Les faisans et les perdreaux sont friands d'œufs de fourmis. — Les espèces les plus remarquables sont : la *F. noire* (*F. nigra*), qui creuse ses habitations sur le bord des chemins, dans les jardins et les champs ; la *F. échancrée* (*F. emarginata*), qui a l'abdomen brun-marron et le corselet brun-rouge : elle habite le pied des arbres, les fentes des murs et pénètre souvent dans les maisons ; la *F. enfumée* (*F. fuliginosa*), d'un noir luisant, avec une grosse tête : ses cellules sont partagées par des cloisons aussi minces que du papier ; la *F. fauve* (*F. rufa*), commune dans les bois, où elle construit de vastes fourmilières : elle contient beaucoup d'acide formique ; la *F. noir-cendré* (*F. fusca*), la *F. sanguine* (*F. sanguinea*) et la *F. mineuse* (*F. cunicularia*), qui habitent également les bois, etc. — On doit à Huber, de Genève, et à M. Léon Dufour, de curieuses observations sur les mœurs des Fourmis.

On appelle vulgairement *F. maçonne*, une espèce d'Atte, commune en France ; *F. amazone*, le Polyergue roussâtre ; *F. rouge*, la Myrmice fauve : *F. resserrée*, la Ponère contractée ; *F. blanche*, la Termite. *Voy.* ces mots.

FOURMILIER, *Myrmecophaga*, famille de Mammifères, de l'ordre des Édentés, caractérisée par le manque de dents aux deux mâchoires, et une langue longue, filiforme et visqueuse, qu'ils étendent sur les fourmilières pour saisir les fourmis, qui forment leur principale nourriture. Ces animaux appartiennent aux régions les plus chaudes de l'Amérique. On en connaît 3 genres : les *Tamanoirs*, les *Tamanduas* et les *Myrmidons* ou *F. didactyles*. *Voy.* ces mots.

FOURMILIER, *Myrmothera*, *Myiothera*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres : bec long, presque droit, comprimé sur les bords ; ailes moyennes ; tarses longs et grêles ; plumage un peu sombre. Ces oiseaux, tous américains, sauf une espèce qui est de l'ancien monde, vivent les uns à terre, les autres sur les buissons ; ils se nourrissent d'insectes et surtout de fourmis. Principales espèces : le *Roi des fourmiliers*, dit aussi *Grallarie*, de la Guyane, le *Grand* et le *Petit Beffroi*, le *Carillonneur*, l'*Aroda chantant*, le *Tetéma*, le *Palicour*, etc.

FOURMILIÈRE, habitation des fourmis (*Voy.* FOURMI). — Maladie du pied du cheval, qui consiste dans la déviation de l'os de cette partie, qui se sépare du sabot ; d'où résulte dans l'intervalle la formation d'un tissu spongieux qui a quelque ressemblance avec une fourmilière. Cette maladie est produite par une contusion ou par l'effet du fer chaud que le maréchal a laissé trop longtemps sur le pied. Quand le mal est léger, il disparaît de lui-même ou à l'aide d'une ferrure méthodique ; mais le plus souvent la fourmilière entraîne la perte du sabot.

FOURMI-LION, *Formica-leo*, *Myrmeleôn*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, et assez semblables aux Libellules : corps grêle et allongé ; tête grosse, yeux saillants ; ailes grandes ; pattes courtes et robustes. Ces insectes sont carnassiers. Leur larve est terrestre et a 6 pattes et une tête plate et très-forte. Elle construit dans la terre une espèce d'entonnoir au fond duquel elle se tient, et lorsqu'une fourmi ou tout autre insecte vient à y tomber, elle le saisit et le dévore ; quand son ennemi est trop vigoureux, elle fait jaillir sur lui une pluie de sable. On trouve ces insectes dans toutes les régions chaudes du globe. L'espèce unique de nos pays est le *M. formicarium*, long de 0m,40, noirâtre, avec des ailes diaphanes parsemées de taches noires. Pour construire son entonnoir, la larve creuse le sable, en marchant à reculons et décrivant des spires, dont le diamètre diminue graduellement.

FOURMILLEMENT. *Voy.* FORMICATION.

FOURNEAU (du lat. *furnus*), instrument de forme variable dans lequel on fait chauffer, à l'aide de bois ou de charbon, les substances qui doivent être soumises à l'action de la chaleur. Un fourneau se compose généralement d'une capacité nommée *foyer*, où l'on place le combustible ; d'une *grille* qui fait le fond du foyer, et par où les cendres tombent dans une cavité inférieure ou *cendrier* : des échancrures donnent à l'air qui a servi à la combustion une issue pour se dégager : on y ajoute souvent une *cheminée*. — C'est sur ce modèle que sont construits les *fourneaux potagers*, ou fourneaux de cuisine. On nomme *F. économiques* ou *F. belges*, des fourneaux en tôle et en fonte, qu'on chauffe avec de la houille ou du coke. Outre une chaudière qui contient de l'eau en ébullition, ces fourneaux peuvent chauffer à la fois un grand nombre de casseroles, rôtir plusieurs pièces, et même cuire dans un four à part des pâtisseries de tout genre.

En Chimie, on emploie : le *fourneau à réverbère*, qui se compose de trois parties : 1° un fourneau ordinaire ; 2° un *laboratoire*, cylindre qui repose sur le fourneau ou dans lequel se place le creuset ou la cornue ; 3° un *dôme* ou réverbère, assis sur le laboratoire ; — le *F. à vent*, fourneau à réverbère dans lequel on peut produire une très-haute température par un vif tirage dû à une cheminée longue et étroite qui le surmonte ; — le *F. de coupelle* ou *d'essai*, fourneau à réverbère muni d'un moufle pour recevoir les coupelles, etc.

Dans l'industrie, les *F. de forge* ou de *fusion* sont des fourneaux à réverbère, dans lesquels la combustion est activée par un soufflet ou par un ventilateur. On peut rendre l'action du vent plus efficace en ne faisant arriver l'air qu'après l'avoir déjà échauffé dans une chambre antérieure. — Le fourneau de M. Perrault, qui sert à fondre des quantités de 10 à 500 gr. de métaux précieux, est entretenu par le tirage dû à la combustion du gaz ordinaire ; il peut être installé partout. — *Voy.* CALEBASSE, CUBILOT, etc.

On appelle *Hauts-fourneaux* les fourneaux destinés à fondre le minerai de fer à une haute température. Ils ont la forme d'une tour quadrangulaire ou circulaire, dont la hauteur varie de 6 à 20m. Pour diminuer leur masse, on les compose souvent d'un prisme surmonté d'une pyramide. Le vide inférieur, dans lequel on entasse le minerai et le charbon, se nomme *cuve*. On met le fourneau en activité au moyen d'une soufflerie à vapeur. *Voy.* FER.

Fourneau de mine, chambre pratiquée à l'extrémité d'une galerie souterraine chargée de poudre, et où s'opère l'explosion d'une mine de guerre. — On emploie aussi ces fourneaux dans l'exploitation des mines pour faire sauter un quartier de roche.

FOURNEAU, nom donné par Lacaille à une constellation australe formée par lui : elle est composée de 48 étoiles principales et située près du tropique du Capricorne, entre la Balance et l'Éridan.

FOURNIER, celui qui tient un four banal. *V.* FOUR.

FOURNIER, *Furnarius*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres : bec aussi épais que large, comprimé sur les côtés, et terminé en pointe ; ailes faibles ; tarses annelés ; doigt externe réuni à l'interne par sa base. Ces oiseaux sont petits ; ils ha-

bitent les parties chaudes de l'Amérique du Sud. Le *F. roux* (*F. rufus*), ou *Hornero*, construit un nid d'argile en forme de *four*, avec ouverture sur le côté. L'*Anumbi rouge* (*F. ruber*) est remarquable par la teinte rose vif de sa tête, de ses ailes et de sa queue.

FOURNIL. *Voy.* Four.

FOURNIMENT (de *fournir*), nom donné autrefois à un étui où les soldats renfermaient leur poudre. Aujourd'hui, ce mot ne désigne plus que les objets d'équipement, buffleteries, ceinturons, fourreaux de sabre et de baïonnette, etc.

FOURNISSEMENT (de *fournir*). En Droit, ce sont les prestations que peuvent se devoir les héritiers dans un partage (C. Nap., art. 828). — En termes de Commerce, c'est ce que l'un des associés doit à la masse, lors du partage, pour avoir joui de la chose commune.

FOURNISSEURS (de *fournir*). On appelle ainsi tous ceux qui entreprennent la fourniture de marchandises ou de certaines denrées et, en particulier, les entrepreneurs qui se chargent, par adjudication ou autrement, de pourvoir à l'entretien des corps de l'armée, ou à l'approvisionnement des places fortes. Pendant les désordres de la Révolution et les grandes guerres de l'Empire, plusieurs de ces fournisseurs ont fait des fortunes scandaleuses (*Voy.* Munitionnaires). — La loi punit ceux qui fraudent sur la nature des vivres, ou qui apportent de la négligence à les livrer, d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans, et de dommages-intérêts. S'ils abandonnent leurs fonctions, la loi les condamne à une amende de 500 fr. au moins, aux dommages-intérêts et à la réclusion (C. pén., art. 420-33). Les fournisseurs ont un privilége; mais leur action se prescrit par un an. *Voy.* Fournitures.

FOURNITURE. Dans l'Armée, le mot *fournitures* est synonyme d'*approvisionnements*, et spécialement de *literies militaires*. — On appelle *marchés de fournitures* les traités passés entre l'administration et les particuliers pour la fourniture des objets de consommation nécessaires aux divers services publics. Ils se font par adjudication, sur soumission cachetée. Les contestations auxquelles ces marchés donnent lieu sont du ressort des conseils de préfecture, s'ils sont faits par le gouvernement ou pour l'exécution de travaux publics; dans le cas contraire, ils ressortissent aux tribunaux civils.

Fourniture, jeu d'orgues qui entre dans la composition du plein jeu, et qui est composé lui-même de plusieurs rangs de tuyaux d'un son aigu accordés à la quinte, à l'octave de la tierce, et à la double octave du son principal, avec des redoublements.

FOURRAGE (de *feurre, foure*, paille). On donne ce nom au foin des prairies naturelles ou artificielles, et en général aux végétaux de toute sorte qui servent de nourriture aux bestiaux : ces végétaux appartiennent à diverses familles, mais surtout à celles des Graminées, des Légumineuses, des Composées et des Chénopodées. On nomme *F. verts* l'herbe fraîche, les céréales coupées en vert, les feuilles de millet vertes, etc. : ces plantes contiennent peu de principes nutritifs, et leur usage exclusif amène la diminution des forces. Les *F. secs* sont le foin, le trèfle, la luzerne, la paille, et en général toutes les céréales desséchées, ainsi que les feuilles de certains arbres, tels que le saule, le bouleau, le peuplier, l'acacia, etc. : ils sont plus alimentaires que les précédents. C'est la nourriture d'hiver des bestiaux : mêlés aux fourrages verts, ils offrent encore au printemps une nourriture saine. On appelle *F. racines*, la betterave, la carotte, les choux-raves, les choux navets, le panais, le raifort, la pomme de terre, le topinambour, etc. : ces racines fournissent une nourriture excellente pour les bestiaux ; mais elles épuisent le sol, tandis que les autres fourrages l'améliorent. — Pour avoir des fourrages frais dans chaque saison, le cultivateur doit choisir des plantes dont la maturité soit plus ou moins hâtive, et les semer de manière que leurs produits se succèdent : p. ex., on aura pour le printemps des champs de colza, de navette, de chicorée sauvage ou de seigle ; en été viendront la pimprenelle, la luzerne, le trèfle, puis les pois, les vesces; en automne le sarrasin, le millet, le maïs : enfin, en hiver, les choux et les racines. — On appelle *dragée* ou *dravière* un fourrage composé d'un mélange de pois, vesces, fèves, lentilles, etc., qu'on laisse croître en herbe pour les donner aux chevaux.

Dans l'Armée, le mot *fourrage* désigne le foin et la paille qui doivent former la nourriture des chevaux. Les officiers de cavalerie reçoivent toujours le fourrage en nature. Les officiers supérieurs des troupes à pied, qui ont droit à des rations de fourrage, les reçoivent en nature en temps de guerre ; en temps de paix, on les leur rembourse en argent.

FOURRÉ (de *fourrer*), partie de bois où il y a un assemblage épais d'arbrisseaux, de broussailles, etc.

Coup fourré, en Escrime, coup double donné et reçu simultanément par chacun des deux adversaires.

Médaille ou *Pièce fourrée*, médaille ou pièce de monnaie dont le dessus est d'or ou d'argent, et le dedans de cuivre ou de tout autre métal inférieur. Les médailles d'or de ce genre sont rares ; on en trouve beaucoup d'argent parmi les médailles romaines jusqu'à Septime-Sévère, où la fraude commença à s'exercer sur le titre même du métal.

FOURREAU (de *fourrer*), nom donné à toute sorte de gaîne ou d'étui servant d'enveloppe à un objet quelconque. Les sabres, les épées ont des fourreaux de cuir, de fer ou de cuivre, selon l'arme ; la baïonnette a aussi le sien. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Mésange à longue queue*.

FOURRE-BUISSON, nom vulgaire du *Troglodyte*.

FOURREUR. *Voy.* Pelletier et Fourrure.

FOURRIER (de *fourrage*), sous-officier ayant rang de caporal ou de sergent, est placé sous les ordres immédiats du sergent-major, et chargé de la comptabilité d'une compagnie ; il départit entre les escouades les vivres, les effets d'équipement, pourvoit au logement des soldats en route, etc. Le *fourrier* mange avec les sergents ; sa place de bataille est en serre-file à la droite de la compagnie. Il porte un galon d'or ou d'argent sur le haut du bras. — Le titre de fourrier date de 1534 : il y avait jadis des *fourriers-généraux* et des *fourriers-majors* d'armée, chargés de tous les détails des logements ; mais le grade de fourrier tel qu'il existe aujourd'hui ne s'établit qu'en 1758.

Fourrier du palais, officier chargé d'établir le logement des personnes qui suivent la cour dans ses voyages.

FOURRIÈRE (de *feurre, foure*, paille), lieu de dépôt où sont conduits et nourris aux frais du propriétaire les bestiaux laissés à l'abandon et pris en flagrant délit sur les propriétés d'autrui. Le propriétaire qui éprouve le dommage causé par ces animaux a le droit de les saisir, sous l'obligation de les faire conduire dans les 24 heures au dépôt désigné à cet effet par la municipalité. Le montant du dommage est acquitté par la vente des bestiaux s'ils ne sont pas réclamés, ou s'il n'a pas été payé dans la huitaine du délit. Si le dommage est causé par des volailles, le propriétaire peut les tuer sur le lieu, au moment du dégât (Loi du 28 sept. 1791). — Dans les villes, la police a le droit, dans l'intérêt de la sûreté publique, de *mettre en fourrière* les voitures abandonnées sans cocher sur la voie publique, ainsi que les animaux, les chiens surtout, qui errent à l'abandon.

FOURRURE (de *fourrer*), nom donné à toutes les peaux garnies de leur poil, qui, par leur épaisseur, fournissent des vêtements chauds, ou qui, par leur finesse et la beauté de leurs teintes, peuvent servir à composer des garnitures pour manteaux, robes et pelisses, des manchons, des coiffures, etc. On donne particulièrement le nom de *pelleteries* aux peaux non encore ouvrées, et celui de *fourrures* à celles qui ont été coupées, cousues, assorties et confectionnées. Quelques peaux d'oiseaux, celles de cygne et de

grèbe p. ex., sont employées en fourrures; mais, en général, ce sont des peaux de mammifères qui sont destinées à cet usage. La peau de mouton, la peau d'ours, celle des chats, des loups, des renards ordinaires, des blaireaux, des fouines, des putois, etc., sont les fourrures les plus communes ; la marte, la zibeline, la loutre marine, le petit-gris, le chinchilla, l'hermine, sont les plus rares et les plus estimées. Les fourrures les plus précieuses viennent de la Russie, de l'Asie orientale et de l'Amérique du Nord.

L'usage de la fourrure s'est répandu en Europe après l'invasion des barbares. Elle ne tarda pas à devenir un article de luxe et sa cherté finit même par en faire tomber la mode. Elle se releva sous l'Empire et devint bientôt une industrie importante. Les Chinois ont su de bonne heure préparer, teindre et travailler les fourrures; nous ne les avons pas encore surpassés sous ce rapport.

Les Charpentiers nomment *fourrures* des morceaux de bois qui remplissent les vides dans les pièces, ou des bois tendres recouvrant certaines parties.

FOUTEAU, nom vulgaire du HÊTRE.

FOVILLA, terme de Botanique. *Voy.* POLLEN et FECONDATION.

FOYER (du b.-lat. *focarium* ; de *focus*), lieu où l'on fait le feu. Le foyer d'une cheminée est la partie de l'âtre qui est entre les deux jambages de la cheminée ; on le pave en carreaux de terre cuite, en pierre ou en carreaux de faïence. On construit des *foyers mobiles*, qu'on peut à volonté pousser au fond de l'âtre ou amener au-devant de la cheminée : ces appareils augmentent le tirage et chauffent mieux l'appartement. — On nomme encore *foyer* la pierre ou pièce de marbre que l'on scelle en avant de l'âtre : elle fait saillie en dehors de la cheminée, et se trouve au niveau du parquet. — *Voy.* TAPIS.

Le *foyer* d'un fourneau (*Voy.* FOURNEAU) s'appelle *grille*. On nomme *carneaux* ou *carnaux*, les conduits par lesquels s'échappent la fumée et les produits de la combustion dans les foyers des machines à vapeur.

Dans les Théâtres, on donne le nom de *foyers* aux salons où l'on peut se réunir et se promener pendant les entr'actes : le *foyer de l'Opéra* est un des plus fréquentés. Dans chaque théâtre, outre le foyer des spectateurs, il y a celui des acteurs, où sont admis aussi les auteurs et quelques privilégiés : le plus fameux en ce genre est le *foyer du Théâtre-Français*.

FOYER. En Géométrie, le *foyer* d'une conique est un point situé dans son plan, et tel que les distances de chaque point de la courbe à ce point et à une droite fixe, appelée *directrice*, ont entre elles un rapport constant. Pour l'ellipse, ce rapport est plus petit que 1, il est plus grand que 1 pour l'hyperbole, et égal à 1 pour la parabole. L'ellipse et l'hyperbole ont chacune deux foyers; la parabole n'en a qu'un. — Dans les deux premières, les rayons vecteurs menés d'un point quelconque de la courbe aux deux foyers, font des angles égaux avec la normale du même point : il en résulte que dans les miroirs elliptiques ou hyperboliques, les rayons lumineux ou calorifiques, partis d'un foyer, vont après réflexion passer à l'autre foyer (*Voy.* ci-après). Dans la parabole, la normale partage en deux parties égales l'angle formé par le rayon vecteur, et la parallèle à l'axe, issus du même point; il en résulte que dans les miroirs paraboliques les rayons parallèles à l'axe, vont tous après réflexion passer au foyer et réciproquement.

En Optique, on appelle *foyer* d'un verre, d'une lunette, le point où les rayons lumineux, réfractés par une lentille ou réfléchis par un miroir, viennent se réunir. On donne encore ce nom au point où se trouve l'image d'un objet placé devant un miroir ou une lentille (*Voy.* LENTILLE et MIROIR). — On nomme *foyers conjugués* les foyers d'un système de deux miroirs ou de deux lentilles, disposés de manière que les rayons qui partent de l'un arrivent à l'autre après deux réflexions sur ces miroirs ou deux réfractions à travers les lentilles.

En Médecine, on nomme *foyer* d'une maladie le siége principal du mal. On appelle *foyer purulent* l'endroit où se forme le pus dans les abcès.

FRAC. *Voy.* HABIT.

FRACTION (du lat. *fractio*). En Arithmétique, on appelle *fraction* la collection d'un certain nombre de parties aliquotes (*Voy.* ce mot) de l'unité, ou seulement l'une d'elles. Le nombre qui indique en combien de parties égales l'unité a été partagée, s'appelle le *dénominateur* de la fraction; celui qui indique combien on a pris de ces parties pour former la fraction, en est le *numérateur*. Pour énoncer une fraction on énonce d'abord son numérateur, puis son dénominateur que l'on fait suivre de la terminaison *ième;* pour l'écrire, on écrit d'abord son numérateur, puis au-dessous son dénominateur, en les séparant par un trait horizontal. Ainsi la fraction dont le numérateur est 5, et le dénominateur 8, s'énonce *cinq huitièmes*, et s'écrit $\frac{5}{8}$. On appelle *fraction décimale*, celle qui a pour dénominateur l'unité suivie d'un ou de plusieurs zéros. *Voy.* DÉCIMALES.

Une fraction est plus grande que l'unité, ou égale à l'unité, ou plus petite que l'unité, suivant que son numérateur est plus grand que son dénominateur, ou qu'il lui est égal, ou qu'il est plus petit. Une fraction, accompagnée d'un nombre entier, prend souvent le nom de *nombre fractionnaire*. — *Extraire les entiers* d'une fraction plus grande que l'unité, c'est mettre en évidence les unités entières qu'elle contient. Pour cela, on divise son numérateur par son dénominateur : le quotient représente la partie entière de la fraction, et le reste devient le numérateur d'une nouvelle fraction ayant pour dénominateur le dénominateur primitif. — *Simplifier une fraction*, c'est la transformer en une autre de même valeur, mais dont les termes soient moindres. Pour cela on divise les deux termes par un même nombre, quand la chose est possible. Lorsqu'une fraction ne peut plus être simplifiée, on dit qu'elle est *irréductible*, ou encore qu'elle est ramenée à sa plus *simple expression*; on reconnaît qu'il en est ainsi, à ce que la fraction a ses deux termes premiers entre eux. On ramène une fraction à sa plus simple expression en divisant les deux termes par leur plus grand commun diviseur.— *Réduire des fractions au même dénominateur*, c'est les transformer en d'autres égales aux premières, mais qui soient toutes formées des mêmes parties d'unité. Si l'on n'a que deux fractions, on multiplie les deux termes de chacune d'elles par le dénominateur de l'autre. Si l'on en a plus de deux, on multiplie les deux termes de chacune par le produit des dénominateurs de toutes les autres. Quand on connaît un multiple commun des dénominateurs de plusieurs fractions données, on peut toujours les ramener à l'avoir pour dénominateur commun : pour cela on divise ce multiple séparément par les dénominateurs des fractions proposées; en multipliant chaque numérateur par le quotient correspondant on a les numérateurs des fractions cherchées; on leur donne d'ailleurs pour dénominateur, le multiple considéré.—Pour réduire des fractions au plus petit dénominateur commun, on commence par les réduire à leur plus simple expression ; cherchant alors le plus petit multiple de tous leurs dénominateurs, on les ramène à l'avoir pour dénominateur commun, à l'aide de la règle précédemment donnée pour un multiple quelconque. — *Addition*. Pour ajouter ensemble des fractions, on commence par les réduire au même dénominateur, après quoi on prend pour numérateur du résultat la somme de leurs numérateurs, et pour dénominateur le dénominateur commun. — *Soustraction*. Pour retrancher deux fractions l'une de l'autre, on commence aussi par les réduire au même dénominateur, puis on donne au résultat pour numérateur la différence de leurs numérateurs, et pour dénominateur le dénominateur commun. — *Multiplication*. Pour multiplier entre elles deux ou plusieurs fractions, on prend pour numérateur du produit le produit de leurs numérateurs, et pour dé-

nominateur celui de leurs dénominateurs; ce qu'on exprime en disant qu'on multiplie les fractions terme à terme. — *Division*. On obtient le quotient de deux fractions en multipliant la fraction dividende par la fraction diviseur renversée. — Enfin, on élève une fraction à une puissance quelconque en y élevant ses deux termes.

Conversion des fractions. *Voy*. Décimales.

Fraction algébrique, quotient indiqué de deux expressions algébriques quelconques. Les fractions algébriques jouissent des mêmes propriétés que les fractions arithmétiques, et sont soumises aux mêmes règles de calcul.

Fraction continue, fraction dont le numérateur est un nombre entier, et le dénominateur un nombre entier plus une fraction ayant elle-même pour numérateur un nombre entier et pour dénominateur un entier plus une fraction, et ainsi de suite. Telle est l'expression :

$$\cfrac{2}{3+\cfrac{5}{4+\cfrac{3}{8+\cdots}}}$$

Il est toujours possible de mettre une fraction continue sous la forme d'une fraction ordinaire.

FRACTURE (du lat. *fractura*), solution de continuité dans les os produite soit par une chute, soit par une violence extérieure, et quelquefois par une trop forte contraction musculaire. Les fractures peuvent avoir lieu soit à l'endroit même où l'os a été frappé (*F. directe*), soit dans un endroit plus ou moins éloigné (*F. indirecte* ou *par contre-coup*); elles sont plus fréquentes dans les os longs que dans les os plats ou courts. Une fracture est dite *simple* lorsqu'il n'y a qu'un os de brisé et qu'elle n'est accompagnée d'aucune lésion des muscles environnants; *compliquée*, quand elle est accompagnée d'accidents étrangers; *comminutive*, lorsque l'os est non-seulement rompu, mais réduit en esquilles, avec écrasement des parties molles, etc. Les fractures les plus ordinaires sont celles des os des bras et des jambes, de la clavicule, des côtes, de la mâchoire inférieure, etc. — Les signes des fractures sont, outre la douleur et l'impossibilité de mouvoir la partie blessée, tous les changements survenus tout à coup dans la conformation de l'organe, dans sa longueur, sa forme, sa direction; l'écartement ou les inégalités senties par le toucher; enfin, la crépitation produite par le frottement des bouts des fragments l'un contre l'autre, ce qui est le vrai signe caractéristique.

Le traitement général des fractures consiste : 1° à réduire les fragments d'os dans leur situation naturelle ; 2° à les maintenir dans cet état et à prévenir les accidents ou à y remédier. La *réduction* (*Voy*. ce mot) comprend l'extension, la contre-extension, et la coaptation ou confrontation. Pour maintenir le membre immobile pendant tout le temps nécessaire à la consolidation, les moyens à employer sont : le repos, la position, les bandages et autres pièces d'appareils, telles que les fanons, les faux fanons, les attelles ou éclisses, les liens, les machines diverses et l'extension continuelle. On se sert aussi de l'appareil dit *inamovible*, composé au moyen de la *dextrine* ou du *collodion*, ou bien d'un mélange de blancs d'œufs, d'eau-de-vie camphrée et d'eau blanche, dont on imbibe les pièces de l'appareil, et qui, en se desséchant, les rend adhérentes entre elles et en forme une sorte de moule auquel on ne touche plus pendant tout le temps du traitement, qui est de 40 à 50 jours. On juge que la réduction est bien faite quand il n'y a plus d'inégalités, que le membre a recouvré sa forme, sa longueur et sa direction naturelles.

FRAGARIA, nom latin botanique du fraisier.

FRAGILLAIRES ou diatomées. *Voy*. Diatome.

FRAGMENT (du lat. *fragmentum*). Au figuré, le mot *fragment* désigne un ouvrage dont il ne nous reste qu'une partie : nous n'avons plus guère aujourd'hui que des fragments de la plupart des auteurs de l'antiquité. On a publié diverses collections de ces fragments : tels sont les *Fragmenta poetarum latinorum* de Rob. et H. Estienne (1560), les *Fragmenta historicorum græcorum* de Ch. et Th. Muller (1841-51), les *Fragmenta comicorum græcorum* de Meineke et de Bothe, et les diverses autres recueils publiés par Maittaire, Scriverius, Almeloveen, Creuzer, Brunck, Bergk, etc.

FRAGON, *Ruscus*, genre de la famille des Smilacées, suivant les uns, de celle des Liliacées, tribu des Asparagées, suivant d'autres, renferme des arbrisseaux toujours verts, à feuilles squammiformes, à fleurs axillaires, dioïques par avortement. Le fruit est une baie globuleuse. Le *Fragon Petit Houx* (*R. aculeatus*), appelé aussi *Buis piquant*, *Myrte épineux*, *Houx-Frelon*, *Bruse*, a des feuilles ovales, piquantes à leur sommet; des baies d'un rouge écarlate. Il est commun dans le midi de la France. Ses rameaux garnis de leurs feuilles servent à faire de petits balais. Sa racine et ses fruits passent pour diurétiques, et ses baies torréfiées se prennent en guise de café.

FRAI (jadis *froi* ou *froie*, de *froier*, frotter), nom sous lequel on désigne les œufs des Poissons et des Batraciens. — En Botanique, on nomme *Frai de grenouilles* une espèce du genre *Conferve*. *Voy*. ce mot.

frai, altération et diminution de poids que les pièces de monnaie éprouvent par l'usage.

FRAIS (du b.-lat. *fractum*, dépense). Ce mot s'entend, dans le Commerce, de toutes les dépenses que le producteur ou le négociant est forcé de faire pour livrer une marchandise à la consommation. En ce sens, *frais* s'oppose à *bénéfice*, *produit net*.

En termes de Pratique, on nomme *frais* ou *dépens* les dépenses occasionnées par la poursuite d'un procès (*Voy*. Dépens). On appelle *frais et salaires*, les vacations et déboursés dus aux avoués, notaires, huissiers, etc., qui ont travaillé pour une partie; *frais et loyaux coûts*, les frais faits pour la passation d'un acte et pour ses suites légitimes; *faux frais*, les dépenses qui n'entrent pas en taxe; *frais frustratoires*, des dépenses faites sans nécessité.

FRAISE, en lat. *Fragum*, fruit du Fraisier (*Voy*. Fraisier). — On nomme *Fraise en grappe* le fruit de l'Arbousier.

fraise (du b.-lat. *frassa*), nom que les bouchers donnent au mésentère du veau, de l'agneau, etc. : c'est la membrane qui enveloppe leurs intestins ; on étend ce nom à toutes les entrailles du veau. On en compose un mets assez estimé.

En termes de Vénerie, on appelle ainsi la forme des meules (racines du bois) et des pierrures de la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

On appelle encore *fraise*: 1° une sorte de collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis ou godrons, qui entoure le cou, et qui, par sa forme, a quelque ressemblance avec la fraise du veau : ce collet, importé d'Italie en Espagne et en France au xvie siècle, fut porté également par les hommes et par les femmes, depuis Henri II jusqu'à Henri IV ; auj., c'est encore le nom d'une collerette que portent les femmes et les enfants; — 2° un petit outil qui s'adapte à un vilebrequin, ou qu'on fait tourner à l'archet pour rendre conique l'entrée d'un trou percé dans du métal ou dans du bois, et où l'on veut mettre une vis ou un rivet; — 3° en termes de Fortification, un rang de pieux dont on garnit les dehors d'une fortification.

FRAISIER, *Fragaria*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, renferme des plantes herbacées, vivaces, stolonifères, à feuilles munies de trois folioles; à fleurs à cinq pétales et portées sur des pédoncules plus ou moins longs. Ces fleurs, blanches pour l'ordinaire, donnent naissance aux *fraises*, fruit dont tout le monde connaît le goût exquis et le parfum : ce sont des baies ou fruits multiples, tantôt rouges, tantôt blancs, formés d'une masse spongieuse, tendre, sucrée, laquelle supporte à sa surface un grand nombre de très-petits ovaires : ces ovaires

deviennent de véritables fruits distincts, mais ils ont l'apparence de petites graines, et on les considère en effet comme les graines du fraisier.

On connaît un assez grand nombre d'espèces de fraisiers, la principale est le *F. commun* (*F. vesca*), originaire des Alpes; il produit toute l'année et est appelé pour cela *F. des quatre saisons.* Il a donné lieu à toutes les autres variétés, telles que le *F. du Chili* ou *Frutillier,* qui produit la plus grosse fraise, mais dont le goût est fade et peu sucré; le *F. ananas,* dont le fruit est gros, sucré et parfumé : c'est du fraisier ananas que sont sorties toutes les sous-variétés dites *fraises anglaises,* si recherchées aujourd'hui; le *F. capron,* dont le fruit est très-gros et rond, mais peu estimé; le *F. des bois* et le *F. des buissons,* cultivés dans nos jardins pour faire des bordures. Le fraisier fleurit en avril et fructifie en mai et juin. On le multiplie d'ordinaire par les *coulants* ou *filets* que la tige principale pousse autour d'elle. On le cultive en planches et en bordure. Tous les soins consistent à arroser dans les temps secs, à sarcler et à supprimer les filets. Le fraisier vit six ans; mais pour avoir de beaux fruits, il faut renouveler les plants tous les deux ou trois ans. La racine de fraisier est employée en médecine comme diurétique et apéritive.

Fraisier en arbre, nom vulgaire de l'*Arbousier*.

FRAISIL (du b.-lat. *fractillum*, de *frangere*, briser), nom donné à la poussière de charbon pilé et tamisé dont on saupoudre le moule en sable où se jette la fonte, ainsi qu'à la cendre du charbon de terre qu'on brûle dans les forges.

FRAISOIR, sorte d'outil. *Voy.* FRAISE (2°).

FRAISSE, *Fraxinus,* nom vulgaire du *Frêne* dans le midi de la France.

FRAMBOESIA, maladie caractérisée par des tumeurs semblables à des framboises. *Voy.* PIAN.

FRAMBOISIER (du holland. *braambezie*, fruit de la ronce), espèce du genre *Ronce* (*Voy.* ce mot), renferme des arbrisseaux à souches ligneuses, à tiges hautes de 1m,50 à 2m, creuses en dedans, blanchâtres en dehors, hérissées d'aiguillons; à feuilles allongées, dentées, vertes en-dessus, blanchâtres et cotonneuses en-dessous; à fleurs blanches et inodores. On le croit originaire de l'île de Crète. L'espèce type est le *F. commun* (*Rubus idæus*), qui croît naturellement dans toute l'Europe centrale et méridionale, et dont le fruit, la *framboise*, est une baie, de la forme et de la grosseur d'une mûre, de couleur violette, noirâtre ou rougeâtre, quelquefois blanche ou couleur de chair. Ce fruit est rafraîchissant, acidule et sucré. On mange les framboises comme les fraises; on en fait des liqueurs, des confitures, des sirops. Les Russes en font une espèce de miel, et les Polonais un hydromel. — Une autre espèce, le *F. sauvage* (*R. fruticosus*), vulg. *Muron*, est commune dans nos haies : ses fruits noirs, faussement appelées *mûres*, servent à teindre les vins; ses feuilles s'emploient en décoction contre les maux de gorge, et ses sarments servent dans les campagnes à chauffer les fours.

FRAMÉE (du latin *framea*), arme des anciens Francs et des Germains. On est incertain sur la forme de cette arme. Des auteurs en font une épée à deux tranchants; la plupart avec plus de probabilité, un long javelot ou une espèce de hallebarde : on la confond aussi avec la francisque. Le nom de la framée disparaît après le VIe siècle.

FRANC (du lat. *francus*), unité monétaire usitée en France depuis l'adoption du système métrique (*Voy.* MONNAIES), ainsi qu'en Belgique, en Suisse, etc. Sa valeur, par rapport à l'ancienne *livre tournois*, est de 1,0125. Le *franc* se subdivise en *décimes* et en *centimes. Voy.* LIVRE.

Sous l'ancienne monarchie il y avait des pièces d'or appelées *francs :* sous Philippe Ier, ces pièces, dites aussi *sols parisis, florins d'or*, valaient 20 fr. 27 c.; sous le roi Jean, en 1360, elles valaient encore 13 fr. 48 c.; mais dès le règne de Henri IV, ce n'était plus guère qu'une monnaie de compte.

FRANC. En Droit ancien, le mot *franc* désignait 1° une personne libre, en tant qu'opposée au serf; 2° une personne ou une terre exempte de charges et impositions publiques ou particulières. Les nobles étaient francs et exempts de tout impôt : c'est pour cela que les *alleux* étaient souvent appelés *francs-alleux*, et qu'on appelait *franc-fief*, un héritage noble. Plusieurs villes portaient le nom de *franches* parce qu'elles étaient exemptes de toutes charges et impositions, ou qu'elles jouissaient de certains privilèges. Il existe encore des *ports francs. Voy.* PORT. — *Voy.* aussi DÉLAI.

En Botanique, on appelle *arbre franc*, un arbre qui provient des semences d'un arbre cultivé. Ces arbres donnent des fruits savoureux et abondants, mais ils ont l'inconvénient de les porter très-tard.

En Marine, le vent est dit *franc* lorsqu'un bâtiment gouverne en bonne route, ses voiles étant orientées obliquement, avec un vent qui ne varie ni en force ni en direction.

FRANÇAIS (de *Franc*). Tout Français jouit des droits civils, mais cette qualité est indépendante de celle de *citoyen* qui s'acquiert et se conserve conformément à la constitution du 22 frimaire an VIII (*Voy.* CITOYEN). — La qualité de Français s'acquiert : 1° par la naissance, sur le sol français ou étranger, de parents français; 2° par la naissance sur le sol français de parents étrangers, qui eux-mêmes y sont nés, à moins qu'ils ne réclament la qualité d'étranger dans l'année qui suivra leur incapacité telle qu'elle est posée par la loi française; 3° par le bienfait de la loi, quand l'enfant né en France d'un père étranger, l'enfant né d'un étranger naturalisé, avant sa naturalisation, et l'enfant d'un ex-Français, déclarent dans l'année de leur majorité, telle qu'elle est fixée par la loi étrangère, leur intention de fixer leur domicile en France et s'y fixent effectivement dans le délai d'un an (ceux qui ont satisfait à la loi du recrutement sans exciper de leur extranéité peuvent faire la déclaration à toute époque); 4° par la *naturalisation* (*Voy.* ce mot); 5° par le mariage, s'il s'agit d'une étrangère qui épouse un Français; 6° par l'annexion d'un territoire étranger à la France. — La qualité de Français se perd : 1° par la naturalisation en pays étranger; 2° par un établissement fait en pays étranger sans esprit de retour; 3° par l'acceptation non autorisée par l'Empereur de fonctions publiques en pays étranger; 4° par l'acceptation de fonctions militaires étrangères ou l'affiliation à une corporation militaire étrangère, sans autorisation de l'Empereur (C. Nap., art. 7-24; Lois des 22 mars 1849 et 7 février 1851). — — Pour les différences que la loi met entre le Français et l'étranger, *Voy.* ÉTRANGER.

Académie française. Voy. le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Comédie française. Voy. THÉATRE FRANÇAIS.

FRANC-ALLEU. *Voy.* FRANC.

FRANC-BORD. En termes de Fortification, on nomme ainsi un espace situé entre le pied du talus extérieur d'un parapet et le sommet de l'escarpe.

En Marine, c'est le revêtement extérieur d'un bâtiment depuis la quille jusqu'à la préceinte.

FRANC-BOURGEOIS. *Voy.* BOURGEOIS.

FRANC ET QUITTE, se dit, en Droit, d'un immeuble qui n'est grevé d'aucunes charges et hypothèques. — Dans les contrats de mariage, la clause de *franc et quitte*, est celle par laquelle un époux (ou quelqu'un pour lui) déclare qu'il n'a pas de dettes antérieures à son mariage (C. Nap., art. 1513).

FRANC-FIEF, héritage noble. *Voy.* FRANC.

FRANCHE. En terme de Jardinage, on appelle *terre franche* une terre végétale dépourvue de sable et de cailloux.

Ville franche. Voy. FRANC et FRANCHISE.

FRANCHIPANIER, *Plumeria*, genre de la famille des Apocynées, tribu des Plumériées, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles grandes, alternes, éparses chez les uns, ramassées au sommet des

rameaux, étroites, aiguës chez les autres; à fleurs grandes, réunies en grappes terminales, d'un beau blanc, rouges, couleur de chair, d'un blanc rosé, etc.; la plupart d'odeur agréable et pénétrante. Toutes ces plantes, originaires de la zone tropicale, renferment un suc laiteux dont l'extrême causticité peut être quelquefois dangereuse. L'espèce type est le *F. à longues feuilles*, de Madagascar, à fleurs d'un beau blanc, marquées de jaune clair.

FRANCHISE (de *franc*). Ce mot désigna d'abord : 1° un domaine rural possédé par un Franc ou par toute autre personne de condition libre, sans aucune charge ni redevance; 2° un espace de terrain autour de certaines villes ou bourgs, qui possédaient des droits et des priviléges particuliers: Paris et Londres avaient jadis des franchises de cette nature; à Rome, jusqu'au XVIIe siècle, le quartier des ambassadeurs jouissait de franchises très-étendues, comme encore aujourd'hui le faubourg de Péra à Constantinople.

Ce mot désigna ensuite l'état de *liberté*, par opposition à celui de *servitude*. Quand on affranchissait une ville, une personne, on lui donnait une charte de *franchise*. — La ville d'Arras reçut de Louis XI (1476) le nom de *Franchise*, qu'elle porta jusqu'en 1482. De là aussi les noms de *Villefranche*, *Francheville*, *Fribourg* (Freyburg), *Francfort*, etc.

Aujourd'hui, en termes de Commerce et de Douanes, la *franchise* est un privilége dont jouit un port de mer, et qui consiste dans la faculté d'y pouvoir débarquer, rembarquer, vendre, réexporter toute espèce de denrées et de marchandises sans payer aucun droit (*Voy.* PORT-FRANC). — *Franchise*, se dit aussi, dans l'Administration des postes, du droit de recevoir les lettres franches, droit concédé aux ministres et autres fonctionnaires supérieurs.

FRANCISATION (de *France*), acte qui constate qu'un bâtiment est français, qu'il navigue sous un pavillon français. Cet acte est délivré par le bureau de douanes dans l'arrondissement duquel se trouve le port auquel appartient le bâtiment. La loi du 21 sept. 1793 contient les formalités à remplir.

FRANCISQUE (de *Franc*), arme offensive en usage chez les Francs. On la considère comme une hache à deux tranchants. *Voy.* FRAMÉE et HACHE.

FRANC-MAÇONNERIE. *Voy.* FRANCS-MAÇONS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FRANCOACÉES (du g.-type *Francoa*), petite famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme quelques herbes vivaces du Chili, voisines des Crassulacées.

FRANCOLIN, section du genre Perdrix, renferme des oiseaux au bec fort et allongé; aux jambes hautes, armées chez les mâles de deux éperons. On trouve les francolins en Europe, en Asie et en Afrique. Le *F. à collier roux* (*Perdix francolinus*) se trouve dans le midi de la France : il est long de 0m,30 à 0m,35; il a le plumage gris, émaillé de noir et de roux, le bec noir, les pieds rougeâtres.

FRANC-QUARTIER ou CANTON D'HONNEUR, se dit, en termes de Blason, du premier quartier d'un écusson, à droite du chef, quand il offre d'autres armes que le reste de l'écu.

FRANC-SALÉ. *Voy.* GABELLE.

FRANCS-ARCHERS. *Voy.* ARCHER.

FRANCS-JUGES. *Voy.* VEHME (SAINTE) au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FRANCS-TIREURS, nom donné, en France, particulièrement dans les départements frontières du Nord et de l'Est, à des citoyens réunis volontairement en société pour concourir à la défense du territoire. Ils ont été rattachés à cet effet à la *garde nationale mobile* (Instr. ministér. du 28 mars 1868).

FRANC-TENANCIER, celui qui possédait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits.

FRANGE (du lat. *fimbria*), filet de soie, de coton, de lin, d'or, d'argent, etc., qui pend d'un tissu quelconque, et qui sert à orner les habits, les rideaux, les tapis, les housses, etc. L'usage des habits ornés de franges a pris naissance dans l'Orient.

Frangé se dit, dans le Blason, des parties qui ont des franges d'un autre émail; et, en Histoire naturelle, de ce qui est découpé sur les bords.

FRANGES. En Physique, on appelle ainsi les apparences lumineuses que présentent les bords des corps opaques, les petites ouvertures, etc., et qu'on appelle phénomènes de *diffraction* (*Voy.* ce mot) : leur caractère essentiel est de former une succession de lignes alternativement obscures et brillantes, ou bien irisées, suivant qu'elles sont produites par la lumière simple ou par la lumière blanche. — La lumière polarisée donne des franges analogues dans certaines circonstances.

FRANGIPANE, espèce de crème où il entre des amandes et divers ingrédients, et dont on garnit les tartes et autres pièces de pâtisserie ; elle doit son nom, dit-on, à un seigneur romain de la maison des Frangipani. — C'est aussi le nom d'un parfum que l'on donne à certaines peaux (*Voy.* GANT). — *Voy.* aussi LAIT.

FRANGIPANIER, arbre. *Voy.* FRANCHIPANIER.

FRANGULA (RHAMNUS), nom latin spécifique de la *Bourdaine*.

FRANKÉNIE (du botan. J. *Frankenius*), *Frankenia*, genre-type de la petite famille des *Frankéniacées*, voisine des Caryophyllées. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles opposées ou verticillées et amplexicaules ; à fleurs sessiles, roses ou violettes ; à fruits capsulaires. Elles se trouvent sur les rivages de la Méditerranée.

FRANKLINITE, fer oxydé naturel $[(\dot{Fe}, \dot{Zn})\ddot{Fe}^3]$, qui contient une quantité notable de zinc et des traces de manganèse; c'est une substance noire, d'un éclat métallique, qui cristallise en octaèdres réguliers, et qui pèse 5. — On la trouve à la mine de Franklin, dans le New-Jersey.

FRASE, FRASAGE (du lat. *fresus*, de *frendere*, briser), une des façons données à la pâte par le boulanger pour faire le pain. *Voy.* BOULANGER.

FRASÈRE (d'un nom propre), *Frasera*, genre de la famille des Gentianées, composé de plantes vivaces, à feuilles opposées ou verticillées; à fleurs présentant un calice à 4 divisions et une corolle à 4 lobes; à fruits capsulaires. La racine de ces plantes est très-amère. On distingue surtout la *Frasera carolinensis* ou *F. Walteri*, dont la racine a été appelée à tort *racine de Colombo*. *Voy.* ce mot.

FRATER, mot latin qui signifie *frère*, désignait autrefois les garçons chirurgiens, spécialement chargés du soin de faire la barbe aux pratiques.

FRATERCULA, nom lat. scientifique du MACAREUX.

FRATERNITÉ (du lat. *fraternitas*). Dans la grande famille humaine, chaque homme est à l'égard de ses semblables, dans la même situation que le frère à l'égard de son frère au sein de la même famille. Tenant tous leur existence du même Dieu, ayant les mêmes devoirs et les mêmes droits puisqu'ils ont été créés avec les mêmes facultés, obligés de se prêter un mutuel concours pour porter leur nature au plus haut degré de perfection dont elle est susceptible, les hommes doivent, sans distinction de race, de nationalité, de religion, éprouver les uns pour les autres une affection fraternelle et s'entr'aider dans l'accomplissement de leur tâche. Non-seulement cette règle morale nous est prescrite par la justice, mais encore elle est éminemment conforme à notre intérêt. L'expérience nous enseigne que nous sommes tous solidaires les uns des autres dans une certaine mesure, au physique comme au moral ; pour ne citer qu'un seul exemple, l'histoire de l'esclavage suffit pour démontrer que ceux qui, au lieu de partager avec leurs semblables leurs lumières et leur bien-être, les retiennent dans l'abjection et la misère, se dégradent eux-mêmes en participant à leurs vices et à leurs infirmités par une espèce de contagion. — Proclamée comme dogme religieux par l'Ancien et le Nouveau-Testament, la fraternité a été en-

seignée aussi, comme principe philosophique, par les stoïciens les plus éclairés de la Grèce et de Rome. — La devise de la République française porte: *Liberté, égalité, fraternité*.

Au moyen âge, on nommait *fraternité d'armes*, une association que faisaient deux ou plusieurs chevaliers en jurant d'être toujours unis et de s'entr'aider contre tous. Cet usage venait des anciens Scandinaves et des Germains. Il est auj. perdu en Europe; mais on le retrouve encore chez les Arabes.

FRAUDE (du lat. *fraus*). En Droit civil, la *fraude* est la tromperie méchamment faite à autrui. On dit plus généralement *dol* (*Voy.* ce mot). — On appelle *faits en fraude des droits* des créanciers, les actes par lesquels un débiteur sait qu'il va se rendre insolvable ou augmenter son insolvabilité. Ils sont révoqués (C. Nap., art. 1167). *Voy.* Paulienne (action). — Dans une acception toute spéciale, la *fraude* est l'action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douane ou d'octroi.

FRAXINELLE (de *fraxinus*, frêne), *Dictamnus albus*, espèce du genre *Dictamne* (*Voy.* ce mot) : c'est une plante vivace, à racine ligneuse, à tige droite, cylindrique, haute de 0m,65 à 0m,90. Toutes les parties de la Fraxinelle sécrètent une huile volatile d'une odeur forte, résineuse et pénétrante. L'air de la nuit, condense cette vapeur en forme d'atmosphère éthérée qui environne la plante; si l'on approche de cette atmosphère une bougie, elle jette une lueur verte ou rouge, et brûle rapidement sans endommager la plante. L'écorce de la racine est un stimulant très-énergique.

FRAXINUS, nom latin du *Frêne*, a formé le mot *Fraxinées*, tribu de la famille des Oléacées.

FRAYÈRE (de *frai*). C'est l'endroit où le poisson dépose son frai : il est presque toujours éloigné de son habitation ordinaire. Les saumons, les truites, les ombres, recherchent les eaux courantes à fond de sable et de gravier; les brochets, les carpes, les tanches, les perches, les gardons, préferent les eaux dormantes à fond vaseux, remplies d'herbes et de roseaux, etc. C'est en étudiant les habitudes des poissons que les pisciculteurs réussissent à établir des *frayères artificielles*, où les femelles viennent déposer leurs œufs, qu'on enlève aussitôt pour les transporter dans des appareils d'éclosion préparés à cet effet. *Voy.* Pisciculture.

FRAYOIR (de *frayer*, user par le frottement), se dit, en termes de Chasse, des endroits où le cerf a frayé sa tête sur les baliveaux, et où il a ainsi détruit l'écorce.

FRAYONE, oiseau. *Voy.* Freux.

FRÈDE (de l'allem. *friede*, paix). *Voy.* Amende.

FRÉDÉRIC, ancienne monnaie d'or de Prusse, valait 20 fr. 80 c.

FREDON (du lat. *fritinnire*), espèce de roulement et de tremblement de voix qui se fait quelquefois dans le chant; il consiste dans le passage rapide de plusieurs notes sur la même syllabe (*Voy.* Roulade). *Fredonner*, c'est chanter sans articuler et d'une manière peu distincte.

Fredon désigne, dans certains jeux de cartes, la réunion de 3 cartes semblables : 3 rois, 3 dames, etc.

FRÉGATE (du catalan *fragata*), bâtiment de guerre à voiles, à un seul pont ou batterie entière, et qui par son importance vient immédiatement après le vaisseau de ligne. Sa construction ne diffère pas de celle du vaisseau. Les frégates sont désignées par le nombre de leurs bouches à feu, ou par le calibre des canons dont leur batterie est armée. Les plus fortes ont de 30 à 44 canons de trente, et au moins autant de caronades de trente réparties sur les gaillards; les moins fortes, 18 canons et 24 caronades. La frégate peut porter de 650 à 850 tonneaux. Son tirant d'eau est de 6m. La frégate est le bâtiment qui présente le plus d'avantages et qui est le mieux voilé. Elle est remarquable par la rapidité de sa marche et la vélocité de ses mouvements. — Autrefois on nommait, mais à tort, *frégate*, tout bâtiment à trois mâts qui avait une marche supérieure. — *Capitaine de frégate*. *Voy.* Capitaine.

frégate, *Tachypetes*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes cryptorhines, famille des Pélécanidés : bec robuste, long de 0m,15, crochu à la pointe; tarses à demi emplumés; ailes démesurément longues. La rapidité du vol de ces oiseaux et leurs formes élancées les ont fait comparer aux frégates. Ils attaquent les mouettes et même les pélicans, et s'emparent du poisson qu'ils ont pris. La *Frégate à tête blanche* (*T. leucocephalos*) a le plumage du corps noir, avec des taches blanches. On la trouve planant sur toutes les mers tropicales.

FREGILUS, nom lat. scientifique du genre Crave.

FREIN (du lat. *frenum*), partie de la bride, que l'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner (*Voy.* Mors). — Il se dit, en Anatomie, de tout repli membraneux qui bride ou retient un organe, comme le *frein* ou *filet* de la langue.

frein, mécanisme au moyen duquel on peut ralentir ou même arrêter complétement le mouvement d'une machine, d'une voiture, etc. : tel est le grand cercle qui entoure le rouet d'un moulin, et qui sert à l'arrêter tout d'un coup; tels sont encore l'arc de cercle en bois ou en fer qu'on place derrière les roues des charrettes, la *mécanique* des diligences (*Voy.* Enrayer) et les *freins* de locomotives. L'importance de ces derniers est tellement grande qu'un grand nombre de solutions ont été proposées et mises en pratique. Le *frein automoteur* de M. Ed. Guérin utilise la vitesse même des wagons. Pour arrêter le convoi, le mécanicien renverse la vapeur, et serre le frein du tender; alors les wagons se précipitent les uns contre les autres par l'effet de leur vitesse acquise, et leurs tampons font fléchir des ressorts qui transmettent le mouvement nécessaire pour le serrage des freins. Le *frein Jullien* se compose de traîneaux dont chaque wagon est muni; dans la marche ordinaire, ces traîneaux sont soulevés au-dessus des rails; lorsqu'on veut arrêter le convoi, on abaisse brusquement ces traîneaux; c'est alors sur eux que reposent les wagons, dont les roues continuent à tourner librement dans l'air, et le convoi ne tarde pas à s'arrêter, après avoir glissé quelque temps sur les rails. — M. Nicklès a proposé de transformer les roues en électro-aimants; en lançant un courant voltaïque dans ces électro-aimants, ils adhèrent fortement aux rails et le mouvement est rapidement arrêté. Le même physicien a imaginé comme frein un électro-aimant placé très-près du rail; quand on lance le courant, l'électro-aimant est attiré par le rail et l'adhérence s'établit.

Frein de Prony, appareil destiné à mesurer la puissance d'une machine motrice, machine à vapeur, machine à gaz, roue hydraulique, etc. Il se compose d'un levier que l'on serre contre l'arbre de la machine, et que l'on maintient horizontal en suspendant des poids à son extrémité libre. Il se produit un frottement entre ce levier et la surface de l'arbre, que l'on peut faire varier en agissant sur les vis de serrage, jusqu'à ce que l'équilibre du levier soit bien établi. D'après sa longueur et le poids qu'il soutient, on calcule la puissance de la machine. — L'emploi de ce frein est difficile et même dangereux, quand il s'agit de puissantes machines. M. Hirn a imaginé un nouvel appareil beaucoup plus commode. *Voy.* Pandynamomètre.

FRELATAGE (de *frelater*; du flamand *verlaten*, transvaser), préparation qu'on fait subir au vin et aux spiritueux pour dissimuler leurs défauts, ou leur donner un goût qu'ils n'ont pas réellement. Ainsi, on rétablit avec du tannin les vins devenus gras; avec de la chaux ou de la litharge (oxyde de plomb), ceux qui ont tourné à l'aigre; on colore avec des bois de teinture les vins pâles, etc. La loi punit ces fraudes, toujours coupables et souvent dangereuses. *Voy.* Falsification.

FRELON, *Vespa crabro*, espèce du genre Guêpe, fort nuisible aux abeilles. *Voy.* GUÊPE.

FRÉMISSEMENT (de *frémir*), mouvement insensible qui s'effectue entre les molécules des corps sonores, tels que le verre, les cloches, les cordes d'instruments, et qui consiste en une série de vibrations, d'où résulte le son. *Voy.* SON.

En Médecine, on appelle ainsi un tremblement des membres ou de tout le corps qui précède ou accompagne le frisson de la fièvre (*Voy.* FRISSON). — Laënnec a nommé *frémissement cataire* (de *chat*), un bruissement particulier, analogue au murmure que font entendre les chats quand on les flatte, et sensible à la main appliquée sur la région précordiale : c'est le signe d'une ossification considérable de la valvule mitrale, et aussi un indice des anévrismes de l'aorte. — *Frémissement hydatique*, frémissement produit par la percussion avec la main d'un kyste hydatique ; il est attribué au choc des vésicules hydatiques les unes contre les autres.

FRÊNE, *Fraxinus*, genre de la famille des Oléacées, type de la tribu des *Fraxinées*, renferme des arbres propres aux climats tempérés des deux continents, à feuilles opposées, à fleurs polygames disposées en grappes; le fruit est une capsule biloculaire, coriace et ailée. Le *Frêne commun*, *Grand Frêne* ou *Frêne des bois* (*F. excelsior*), est un arbre indigène. Sa tige s'élève à près de 30^{m} ; sa croissance est rapide : il vient dans toutes les terres, mais surtout dans les terrains légers et humides. Le tronc est droit, parsemé de gros boutons courts et noirâtres ; les feuilles sont d'un beau vert. Cet arbre épuise le sol par ses longues racines, et laisse tomber sur les plantes voisines, après la pluie et la rosée, une liqueur visqueuse qui leur est funeste. C'est sur ses feuilles que l'on trouve surtout les mouches *cantharides*. Son bois est compacte, blanc et veiné : on le travaille au tour; on en fait des cercles de tonneaux, diverses pièces de charronnage, des meubles, etc. ; mais il se laisse facilement attaquer par les vers. Il est bon pour le chauffage, et fait d'excellent charbon. La semence fermentée donne une boisson usitée en Suède. La première écorce peut servir à teindre en bleu; la deuxième est fébrifuge. Un grand nombre de variétés du frêne commun (*F. à bois jaspé*, *F. doré*, etc.) sont cultivées dans les jardins d'agrément. Le *F. à fleurs* ou *Orné* (*F. ornus*), connu des anciens, et le *F. de Calabre* (*F. rotundifolia*) produisent la *manne* du commerce (*Voy.* MANNE). L'Amérique possède le *F. blanc*, le *F. bleu*, le *F. rouge*, le *F. à feuilles de sureau*, etc.

FRÉNÉSIE ou PHRÉNÉSIE (du lat. *phrenesis* ; du gr. φρήν, diaphragme et esprit). Ce mot, qui dans le langage vulgaire est synonyme de *délire* furieux, signifiait autrefois, pour les médecins, tantôt l'inflammation du cerveau et de ses membranes, surtout des *méninges* (*Voy.* ce mot), tantôt le délire symptomatique qui a lieu dans beaucoup d'affections. Il est inusité maintenant.

FRÉQUENTATIFS (VERBES), verbes dérivés exprimant les idées accessoires de fréquence, de répétition, d'effort, d'affectation. Le suffixe άζω en grec, les suffixes *are* et *itare* en latin, *ailler* et *oter* en français, le préfixe, *ge* en allemand sont propres aux verbes fréquentatifs.

FRÈRE (du lat. *frater*). C'est le deuxième degré de la parenté civile (*Voy.* PARENTÉ). Deux frères sont *germains*, lorsqu'ils ont même père et même mère ; *consanguins*, lorsqu'ils ne sont frères que du côté paternel; *utérins* ou *demi-frères*, s'ils ont la même mère seulement. — Dans l'ancienne législation française, les frères avaient des droits fort inégaux ; mais depuis l'abolition du *droit d'aînesse*, tous ont le même rang dans les successions. — Le C. Nap. (art. 162) avait prohibé le mariage entre *beaux-frères* et *belles-sœurs*. La loi du 16 avril 1832 a autorisé le chef de l'État à lever cette prohibition pour des causes graves.

Frère est encore le titre que se donnent mutuellement les religieux d'un même ordre et ceux d'un même couvent, les membres d'une même association, etc.

FRESAIE (du lat. *præsaga?*), nom vulgaire de l'*Effraie commune*. *Voy.* ce mot.

FRESQUE (de l'ital. *fresco*, frais), genre de peinture qui s'exécute sur un enduit encore *frais*, de manière que la peinture s'incorpore dans le mortier en séchant avec lui et devient presque ineffaçable. Les murs destinés à la peinture à fresque doivent être bien secs; on y applique d'abord la *crépissure*, enduit de chaux, de sable et de tuiles pilées ; quand celui-ci est sec, on y pose le *deuxième enduit*, que l'on humecte d'eau, ce qui s'appelle *donner de l'amour au fond*, et on le couvre du dernier enduit, composé de chaux éteinte, de sable fin et de pouzzolane. C'est sur cette couche, *encore humide*, que l'on peint à fresque ; on ne doit faire enduire que la partie de mur que l'on peut achever dans la journée. — La peinture à fresque a été cultivée surtout au XVIe siècle par les grands artistes italiens de la Renaissance, Michel Ange (le *Jugement dernier*, à la chapelle Sixtine), Raphaël (les *Loges* et les célèbres *Chambres* du Vatican) Léonard de Vinci (la *Ste Cène*, à Milan), le Primatice (galerie d'Henri II, à Fontainebleau), etc. Il est à jamais regrettable que tant d'œuvres admirables aient été exécutées sur un enduit aussi peu solide et par un procédé imparfait. La *Ste Cène* de Léonard est à peu près anéantie, le *Jugement dernier* (dont l'École des Beaux-arts à Paris possède heureusement une copie), les *Loges*, les *Chambres* elles-mêmes s'effacent ou tombent en poussière, tandis que certaines peintures du moyen âge exécutées par un meilleur procédé sont encore dans un bon état de conservation. — Voir E. Breton, *Histoire de la peinture à fresque* (1866).

On donne souvent le nom de *fresques* à toutes les *peintures murales*, quel que soit le mode de *détrempe* ou d'*encaustique* (*Voy.* ces mots) par lequel elles aient été exécutées : c'est ainsi qu'on dit les *fresques de Pompéi*, etc.

FRESSURE (de *fraise?*), terme de Boucherie, désigne les gros viscères qui se tiennent, c.-à-d. le poumon, le cœur et le foie.

FRET (de l'allem. *Fracht*, charge), prix du loyer d'un navire employé pour transporter des marchandises d'un port à un autre. Ce mot désigne encore : 1° la cargaison d'un navire de commerce; 2° certains droits que les vaisseaux payent à l'entrée ou à la sortie des ports. — Le Code de commerce (art. 286-310) traite de tout ce qui concerne le fret. — Ce que l'on nomme *fret* sur l'Océan, s'appelle *nolis* sur la Méditerranée.

FRÈTE. *Voy.* FLÈCHE et FRETTE.

FRETIN (du b.-lat. *freto*, petite monnaie, quart du denier), se dit de toutes les choses sans valeur ou de peu de valeur et, en particulier, du menu poisson. *Voy.* ALEVIN.

FRETTE (contraction pour *ferrette*), cercle de fer qui sert de lien à un morceau de bois pour l'empêcher de se fendre. Les moyeux des roues sont *frettés* par leurs deux bouts ; on met encore des frettes aux pelles de bois, aux bois des lances et des flèches, aux têtes de pilotis, etc.

FRETTE (du b.-lat. *frecta*, frète, flèche sans pointe). En termes de Blason, on appelle *frettes* des baguettes entrelacées diagonalement de manière à former des losanges.

FREUX ou FRAYONE (du b.-bret. *frâo*, corneille), dit aussi *Grolle* ou *Graule*, en latin *Corvus frugilegus*, espèce du genre Corbeau, caractérisée par l'absence de plumes à la base du bec, aux narines, à la gorge et au devant de la tête. Leur corps est d'un beau noir; leur bec est droit, effilé et de couleur noire. Le Freux est long de 0^{m},50 ; la femelle est plus petite. Cet oiseau se nourrit de petits animaux carnassiers, d'insectes et de grains. On le trouve en Europe et en Asie.

FRICHE (du b.-lat. *friscum*), terrain non cultivé soit de tout temps, soit par abandon. La France ren-

ferme encore aujourd'hui plus de 3 millions d'hectares de terres en friche. *Voy.* DÉFRICHEMENT.

FRICTION (du lat. *frictio*), action de frotter une partie quelconque du corps : c'est un puissant moyen d'exciter les fonctions de l'organe cutané. Les *frictions* sont ou *sèches* ou *humides* : les premières se font avec les mains, avec une brosse, du linge ou de la flanelle ; les autres, avec des huiles, des liniments, des onguents, etc. Au moyen d'un conducteur adapté à une brosse, on fait des frictions électriques qui sont éminemment stimulantes.

FRIGANE, insecte. *Voy.* PHRYGANE.

FRIGIDARIUM (du lat. *frigidus*), partie des thermes où l'on prenait des bains froids. *Voy.* THERMES.

FRIGORIQUE. *Voy.* FROID.

FRIMAIRE (de *frimas*), 3ᵉ mois du calendrier républicain en France, commençait, selon les années, le 21 ou le 22 novembre. *Voy.* CALENDRIER.

FRIMAS (de l'anc. scandin. *hrim*, gelée blanche), nom collectif du *givre* et du *grésil* (*Voy.* ces mots), dus tous deux à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber, ou à de la rosée qui se congèle en se déposant.

FRINGALE, par corruption de *Faim-valle* (*Voy.* ce mot), expression populaire par laquelle on désigne, en général, une faim dévorante et spécialement un besoin impérieux de manger, qui disparaît aussitôt qu'on a pris un peu d'aliments.

FRINGILLES ou FRINGILLIDÉS (de *fringilla*, nom latin du *moineau* ou du *pinson*), famille de Passereaux conirostres, sur les limites de laquelle les Ornithologistes ne peuvent s'accorder. On y comprend d'ordinaire le *Gros-bec*, le *Bouvreuil*, le *Chardonneret*, la *Linotte*, le *Moineau*, le *Pinson* et le *Serin*. *Voy.* ces mots.

FRIPIER (de *fripé*, usé), celui qui fait métier d'acheter et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. Autrefois les fripiers formaient une corporation dont l'organisation remonte à 1544.

FRIPIÈRE, *Trochus agglutinans*, espèce du genre *Trochus*. Ce mollusque a la singulière habitude de coller et même d'incorporer à sa coquille toutes sortes de corps étrangers ; d'où son nom.

FRIQUET ou HAMBOUVREUX, *Fringilla montana*, espèce du genre Moineau. *Voy.* MOINEAU.

FRISE (du b.-lat. *frisium*, *frigium* ; de *phrygium*, broderie, frange?), nom donné, en Architecture, à la partie de l'entablement qui sépare la corniche de l'architrave. Elle est souvent ornée de sculptures représentant des feuillages, des rinceaux, ou bien des figures historiques ou allégoriques et des emblèmes de tout genre. Les *frises du Parthénon* sont célèbres entre toutes. — On donne encore le nom de *frises* aux bandeaux peints ou sculptés, qui entourent à l'intérieur le haut d'un édifice, d'un salon, etc. On nomme *frise* ou *gorge de placard*, celle qui est au-dessus d'une porte entre le chambranle et la corniche ; *frise de lambris*, un panneau de menuiserie plus long que large, dans l'assemblage d'un lambris.

Dans la Marine, on nomme *frises* les planches sculptées que l'on place en divers lieux de la charpente d'un vaisseau, comme ornement.

FRISE, sorte d'étoffe de laine à poil frisé, et qui n'est pas croisée (*Voy.* RATINE). — *Toile de Frise*, belle toile qui vient de la province de Frise en Hollande.

FRISE (CHEVAL DE). *Voy.* CHEVAL.

FRISQUETTE, nom donné par les Typographes au châssis en fer recouvert de fort papier collé que l'on abat sur la feuille qu'on va tirer, afin de la maintenir sur le tympan : ce papier est découpé de manière qu'en laissant découverts les endroits qui doivent être imprimés, il empêche que les marges et tout ce qui doit demeurer blanc ne soient maculés. — Les fabricants de cartes à jouer se servent de frisquettes découpées selon les figures et les couleurs séparées qu'on doit y appliquer au moyen de la brosse.

FRISSON (du b.-lat. *frictio*, p. *frigitio* : de *frigere*, avoir froid), tremblement involontaire, subit, inégal, irrégulier et passager, qui consiste dans un frémissement convulsif, suivi d'une sensation de froid ; ordinairement il précède la fièvre, et, dans ce cas, il est accompagné d'une élévation de température, sensible au thermomètre seulement, ou bien il est causé par l'impression immédiate du froid extérieur, par un sentiment de frayeur, d'horreur, etc. Quelquefois il se fait sentir par tout le corps, d'autres fois il n'est que partiel.

FRISURE (de *friser* ; orig. germaniq.). *Voy.* CHEVELURE et PERRUQUIER.

FRITILLAIRE (de *fritillus*, cornet à jouer aux dés ; de la forme du périanthe), *Fritillaria*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Tulipacées, est composé de plantes herbacées, à bulbe solide, charnu, d'où s'élance une tige à feuilles alternes. Les fleurs sont grandes, renversées, en cloches à 6 divisions. On cultive dans les jardins : la *F. méléagride*, ou *Damier*, à fleurs violettes ou blanches, marquées de carreaux blancs ou jaunes, et rouges ou pourpres, et la *F. impériale*, ou *Couronne impériale*, à feuilles éparses, lancéolées ; à fleurs grandes, d'une belle couleur safranée, et formant au haut de la tige une couronne surmontée de feuilles : leur odeur est désagréable.

FRITTE (de *frit*), produit d'une vitrification imparfaite, naturelle ou artificielle : il y a des *frittes* de verre, de fer, de minerai, etc. Les porcelaines sont de véritables frittes.

FRITURE (de *frire* ; du lat. *frigere*), opération culinaire qui consiste à faire cuire diverses substances alimentaires dans la graisse bouillante, surtout dans le saindoux. La friture se fait aussi avec du beurre ou de l'huile. Elle sert à accommoder le poisson, les œufs, les beignets et toutes sortes d'entremets sucrés.

FRIVOLITÉ, petite dentelle de coton qui se fait avec du fil et un petit moule ou navette, sans aiguille ni crochet.

FROC (du b.-lat. *hrocus* ; de l'all. *Rock*, habit, ou du lat. *floccus*), se dit de l'habit d'un moine, et particulièrement du capuchon, de la partie supérieure de cet habit qui recouvre la tête et les épaules. Le froc est toujours de la couleur de l'habit. — Ce mot désigne encore par extension la profession de religieux.

FROID (du lat. *frigidum*), sensation produite par la diminution de la chaleur dans le corps. Les anciens physiciens croyaient que le froid était causé par un fluide spécial, qu'ils nommaient *frigorique*, et qui possédait, d'après eux, des propriétés contraires à celles du *calorique*. Aujourd'hui, il est reconnu que le froid n'est qu'une diminution de chaleur, et qu'un corps ne se refroidit que parce qu'il cède sa chaleur aux corps environnants. Ce refroidissement a lieu soit par l'abaissement de la température atmosphérique, soit par des moyens artificiels. *Voy.* ci-après.

Froid naturel. Le froid est très-prononcé vers les régions voisines des pôles ; il est plus rigoureux sur les lieux élevés : il augmente d'un degré environ par 180ᵐ d'élévation verticale. Les corps qui garantissent le mieux du froid sont la laine, les poils d'animaux, la soie, qui, étant mauvais conducteurs, retiennent la chaleur qui se dégage du corps. Le froid influe sur la vitalité des êtres organisés : tempéré, il retarde leur développement, mais prolonge leur existence ; il diminue la sensibilité du système nerveux et augmente l'appétit ; excessif, il produit chez l'homme des engelures, des maladies de poitrine, l'apoplexie, la folie ; prolongé, il décolore le poil des animaux et le blanchit ; dans certaines espèces, il engourdit le sang, au point de produire un sommeil de plusieurs mois. Le froid arrête aussi la végétation des plantes ; beaucoup d'espèces ne peuvent vivre dans les pays froids.

Froid artificiel. On peut le produire : par le *contact*, en entourant un corps quelconque de substances plus froides qui lui enlèvent son calorique ; par la *raréfaction* de l'air, par l'*évaporation*, par des moyens chimiques, tels que la *liquéfaction* et les *mélanges réfrigérants*. *Voy.* ces mots.

FROMAGE (pour *formage;* de *forme*, le fromage se faisant dans des formes d'osier), aliment préparé avec la partie caséeuse et le beurre du lait. On se sert, pour le fabriquer, de lait de vache, de chèvre ou de brebis, seul ou mélangé ; mais, quoique la matière première soit partout la même, les procédés de préparation, qui varient considérablement, et la qualité des pâturages, ont donné lieu de distinguer un nombre infini d'espèces de fromages, le plus souvent désignées par le nom des localités où on les fabrique. — On peut ranger tous les fromages en trois classes : les *F. frais*, qui doivent être mangés sur-le-champ ; les *F. gras*, qui peuvent attendre quelques mois ; et les *F. secs*, qui peuvent se conserver au delà d'une année. Il faut néanmoins se mettre en garde contre les fromages par trop vieux ; beaucoup de fromages, en vieillissant, acquièrent des qualités, pour ainsi dire, vénéneuses ; presque tous se couvrent de mites ou cirons. Quant à l'odeur et à la saveur piquante de plusieurs fromages, elle est due à des sels ammoniacaux et surtout à des acides volatils (butyrique, caprique, valérianique, etc.), qui s'y développent par la fermentation.

Fromages frais. Pour les préparer, on fait cailler le lait, soit en l'abandonnant à lui-même à une température de 18 à 20°, soit au moyen d'un suc acide (jus de citron, vinaigre, etc.), ou de *présure* (*Voy.* ce mot) ; on recueille ensuite le *coagulum* sur des formes à claire-voie garnies d'un linge fin, de manière que le petit-lait puisse s'écouler ; c'est ainsi qu'on obtient les *F.* dits *à la pie*, en grands disques blancs ; les *F. à la crème*, en forme de cœur ; les *F. de Neufchâtel*, en petits pains entourés de papier de soie ; les *F. de Viry*, etc.

Fromages gras. Après avoir obtenu le *coagulum* comme pour les fromages frais, on le laisse bien égoutter ; après quoi, on le sale et on le presse à plusieurs reprises ; puis on le met à la cave, sur un lit de foin, jusqu'à ce qu'il s'amollisse et devienne gras. C'est ainsi qu'on prépare : le *F. de Brie*, en disques de 0m,40 de large sur 0m,03 d'épaisseur, qu'on distingue en fromages maigres (de lait écrémé), gras (de lait naturel), et crémeux ; le *F. de Marolles*, petit et carré, à pâte molle et jaune ; le *F. du Mont-Dore* (près de Lyon), fait de lait de chèvre ; le *F. de Géromé*, ou *Gérardmer*, qui s'aromatise avec du cumin ; ceux *de Rollo*, *des Angelots*, *des Dauphins*, etc.

Fromages secs. Ils se préparent par la *cuisson*, ou par la *compression.* — Dans le premier cas (*cuisson*), on verse dans une chaudière du lait modérément écrémé, et, après l'avoir chauffé jusqu'à 25°, on met la présure ; on bat quelque temps le coagulum, puis on le remet sur le feu jusqu'à ce que les grumeaux deviennent consistants et d'un aspect jaunâtre; on retire alors la pâte du feu, et on la verse dans un moule, qu'on soumet à la presse pendant 24 heures. Après quoi, on porte les fromages à la cave : on les y laisse 4 ou 5 mois, en ayant soin de les retourner tous les jours, en répandant du sel sur toute la surface. On prépare ainsi, en Suisse et en Franche-Comté, le *F. de Gruyère*, qui a la forme d'une grosse meule ; en Italie, le *Parmesan*, qu'on colore en jaune verdâtre avec du safran ; en Angleterre, le *Chester*, qu'on colore avec du gaillet, etc. — Dans le second cas (*compression*), le fromage se fait à froid avec du lait non écrémé. Après avoir fait cailler le lait, on pétrit la pâte et on la comprime dans une passoire pour la faire égoutter ; on la met ensuite dans un cylindre à fond percé de trous, et on la charge de pierres ; quand la masse est bien homogène, on l'immerge dans de l'eau salée, puis on la saupoudre de sel blanc; après quoi, on lave le fromage dans du petit-lait, on le racle et on le met au frais jusqu'à ce que la croûte prenne un aspect rougeâtre : on fabrique ainsi le *F. de Hollande*, qui a la forme d'une boule ; les gros *F. du Cantal* ou *d'Auvergne*, ceux *de Gex* ou *de Sept-Moncel* ; le *F. de Roquefort* (Aveyron), fait avec du lait de chèvre et de brebis, et qui doit sa qualité supérieure à la nature des caves où on le prépare ; les *F. de Sassenage* (Isère), *du Mont Cenis*, etc.

La préparation du fromage remonte à la plus haute antiquité. Elle était connue des Hébreux, des Égyptiens et des Grecs ; les fromages étaient un mets très-recherché des Romains et des Gaulois ; ceux de Nîmes et des Alpes étaient particulièrement en faveur. Dans les Gaules, on exposait les fromages à la fumée des plantes aromatiques pour leur communiquer un goût particulier.

Fromage glacé, mets composé de crème et de sucre, auxquels on joint quelque substance agréable au goût et qu'ensuite on frappe à la glace.

Fromage d'Italie et *F. de cochon*, préparations de viande de porc hachée et mêlée de graisse, qui n'ont rien de commun avec le fromage.

FROMAGEON, nom vulgaire de la *Petite-Mauve.*

FROMAGER, *Bombax*, genre type de la famille des Bombacées, renferme des arbres originaires des régions tropicales, remarquables par leur croissance rapide, la grosseur de leur tronc, la beauté de leurs fleurs et par le duvet qui enveloppe leurs semences. Leurs feuilles sont alternes, longuement pétiolées ; leurs fleurs, blanches, terminales ou en faisceau à l'aisselle des feuilles ; leur fruit, capsulaire. Le *F. à cinq étamines* (*B. pentandrum*), vulg. *Gossampin*, est un arbre haut de 30 à 35m. Son bois est léger, très-cassant ; le tronc est recouvert d'une écorce verdâtre et parsemé de tubérosités épineuses. Le fruit, long de 0m.16, renferme des semences noires, enveloppées dans un duvet semblable à celui du cotonnier. On garnit des coussins et des meubles avec ce duvet ; mais on ne peut le filer, parce qu'il est trop court. On retire de l'huile de ses feuilles. Le *F. de Carthagène* (*B. ceiba*), le plus épineux de tous, se cultive en serre chaude. Parmi les autres espèces on remarque le *F. de Malabar*, le *F. globuleux* et le *F. à folioles dentelées.*

FROMENT (du lat. *frumentum*), *Triticum*, le Blé le plus pur et la principale nourriture de l'homme. Pour les botanistes, c'est un genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, renfermant des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, composées d'épillets multiflores et solitaires sur chaque dent de l'axe, qui est fléchi en zigzag. Chaque épillet renferme ordinairement quatre fleurs : ce qui distingue le froment du seigle, où chaque épillet en renferme deux ; il diffère aussi de l'orge par l'absence des paillettes sétacées, qui, dans ce dernier végétal, environnent deux ou trois épillets en forme d'involucre. Les deux points extrêmes au delà desquels il cesse de croître sont, au Nord, le 58e degré, et au Sud, le 12e.

Le genre Froment renferme des espèces cultivées et des espèces sauvages. Parmi les premières, on compte cinq types, savoir : 1° le *F. commun* (*T. sativum*), ou *Blé* propr. dit, qui comprend des *variétés sans barbes et à pailles creuses*, comme le *Blé commun d'hiver* à épi jaunâtre ; le *Blé de mars*, blanc, sans barbes ; le *Blé blanc de Flandre* ; le *Blé blanc de Hongrie*, ou *Blé anglais* ; et le *Blé d'Odessa*, ou *Blé d'Alger* ; des *variétés barbues à paille creuse*, telles que le *Blé barbu d'hiver* à épi jaunâtre, le *Blé de mars barbu* ordinaire, et le *Blé de Toscane à chapeaux*, qui fournit les pailles fines, dites *pailles d'Italie ;* et des *variétés barbues à paille pleine :* le *Poulard rouge lisse*, ou *gros Blé rouge* ; le *P. rouge velu*, ou *Gros Blé roux* ; le *P. blanc lisse*, le *P. blanc velu*, etc. ; — 2° le *F. dur* (*T. durum*), comprenant le *Blé dur* ou *d'Afrique*, le *Blé trémois* ou *barbu de Sicile*, et le *Blé d'Ismaël* ou *Blé Tripet* ; — 3° le *Blé de Pologne* (*T. polonicum*), dit aussi *Seigle de Pologne* ou *de Russie*, et que l'on croit identique aux variétés dites *Blé d'Égypte*, *Blé du Caire* et *Blé Mogador* ; — 4° l'*Épeautre* (*T. spelta*) dit aussi *Blé rouge* et *Froment locular*, à grains ne se séparant pas de leur balle, et comprenant l'*É. sans barbe*, l'*É. blanc et barbu*, l'*Amidonnier blanc*, ou *É. de mars*, et l'*Amidonnier roux* ; — 5° enfin l'*Engrain* (*T. monococcum*),

appelé aussi *Petit Épeautre*, variété utile dans les mauvaises terres.

Les espèces sauvages sont le *Chiendent* (*T. repens*), le *F. des haies* (*T. sepium*), le *F. à feuilles de jonc* (*T. junceum*), le *F. glauque* (*T. glaucum*), etc.

On appelle vulgairement *F. barbu*, l'Orge à large épi; *F. des Indes*, le Maïs, *F. de vache*, le Mélampyre des champs.

FROMENTAL, *Arrhenatherum*, genre de la famille des Graminées, tribu des Avénacées, comprend des herbes vivaces, qui croissent en Europe. Le *F. commun* (*A. avenaceum*) ou *Avoine élevée* est commun dans nos prés et nos bois. Il s'emploie comme fourrage, ainsi que le *F. bulbeux* (*A. precatorium*) que l'on regarde comme une variété du précédent.

FROMENTEAU, qualité supérieure de Raisin gris rouge, à grappe grosse et sucrée, que l'on trouve en Bourgogne et en Champagne.

FRONDE (du lat. *funda*), arme de jet, formée d'une petite bande de cuir ou de toile, ou même d'un réseau de filet, qu'on suspend à deux cordes. On place sur la bande une pierre ou une balle de plomb, puis on fait tourner la fronde en augmentant peu à peu la vitesse. Lorsque cette vitesse est suffisamment grande, on lâche une des deux cordes et la balle s'échappe avec violence dans la direction qu'on lui a donnée. Le projectile suit d'abord la tangente à la circonférence de rotation, puis il décrit une parabole par l'effet de la pesanteur. Sa portée peut dépasser 500 pas.

La fronde était l'arme ordinaire des soldats à pied dans l'antiquité et le moyen âge. On sait que David tua le géant Goliath avec une fronde; les Baléares étaient réputés pour être les plus habiles frondeurs. Les Grecs, les Romains et les Carthaginois eurent des corps de frondeurs, et à leur exemple, les Germains, les Francs et les autres Barbares. Au XIV[e] siècle, il y avait encore des frondeurs dans l'armée espagnole: on s'en servit pour lancer les premières grenades. L'invention des armes à feu a fait abandonner cette arme. — *Voy.* Fustibale.

En Physique, on appelle *fronde musicale*, une lame mince suspendue à un fil et pouvant tourner sur elle-même, autour d'une droite qui la partage en deux parties égales et qui est sur le prolongement du fil. Quand on fait tourner cet appareil comme une fronde, on entend un son d'autant plus aigu que la vitesse est plus grande.

En Botanique, on désigne sous le nom de *fronde*, les feuilles des Fougères et les lames herbacées de quelques Lichens et Hépatiques.

En Chirurgie, on nomme *fronde* un bandage à 4 chefs, que l'on fait avec une bande fendue par ses extrémités jusqu'à 0m,05 de sa partie moyenne, ce qui lui donne la forme d'une *fronde*. On l'emploie surtout pour fixer la mâchoire inférieure, dans le cas de fracture ou de luxation de cet os.

FRONT (du lat. *frons*), partie supérieure de la face, chez l'Homme et les Mammifères. — On se sert quelquefois de ce mot par analogie pour exprimer, dans les oiseaux, l'espace compris entre la base du bec et le vertex.

Dans le Langage militaire, ce mot est synonyme de *face* ou d'*aspect*: le *front de bataille*, est le rang antérieur d'une troupe ou de la ligne sur laquelle elle est établie, et qui regarde l'ennemi; le *front d'une troupe en colonne* est sur la ligne passant par le premier rang de la colonne; un bataillon carré présente autant de *fronts* que de côtés. — *Front de bandière* (*Voy.* Bannière). — Dans les places fortes, on appelle *front de fortification* la partie comprise entre les capitales de deux bastions consécutifs: elle se compose de deux demi-bastions et d'une courtine, enveloppés d'un fossé et formant le corps de place; d'une tenaille, d'une demi-lune et de son fossé; d'un chemin couvert et du glacis. — Dans la Marine militaire, on appelle *front* l'ordre de marche dans lequel tous les vaisseaux d'une armée navale sont rangés sur une même ligne et marchent à côté les uns des autres.

FRONTAL, qui concerne le front. L'*os frontal*, qui forme le front, est la même chose que l'*os coronal* (*Voy.* ce mot). L'*artère frontale* est une artère fournie par l'artère ophthalmique. La *veine frontale* ou *préparate* est une branche de la veine faciale. — *Sinus frontaux. Voy.* Sinus.

FRONTEAU (de *front*), pièce du harnais d'un cheval destinée à lui couvrir le front quand il est caparaçonné.

Dans la Marine, on nomme *fronteau*, toute planche sculptée qui sert de recouvrement; *fronteau de volée*, la saillie en bois qui reçoit la volée d'un canon et l'appuie à la serre.

FRONTIÈRES (de *front*), ligne séparative des territoires de deux nations voisines. On distingue: les *F. naturelles*, telles que l'eau, la rive, le thalweg ou milieu d'un fleuve, les chaînes de montagnes, les vallées, déserts, landes, écueils, côtes, bancs de sable, etc.; et les *F. artificielles* ou *conventionnelles*, comme bornes, poteaux, édifices, ponts, arbres ou rochers marqués, routes, monceaux de terre, fossés limitrophes, barrières, tonnes flottantes arrêtées par des ancres, etc.

La fixation des frontières, les travaux élevés pour leur défense, forteresses, lignes retranchées, batteries, têtes de pont, etc., donnent souvent lieu à des difficultés diplomatiques qui ne se résolvent que par la guerre ou par des *traités* dits *de délimitation*.

Rayon frontière. Voy. Douanes.

FRONTIN, personnage de comédie, créé au XVIII[e] siècle, a été le successeur de Scapin. C'est un valet audacieux, impudent, à la repartie prompte, qui dirige son maître dans ses plaisirs et dans ses affaires. Augé et Dugazon ont excellé dans ce rôle.

FRONTISPICE (du b.-lat. *frontispicium*, examen du front), se dit, en Architecture, de la façade principale d'un édifice quelconque, de celle qui annonce à la première vue la destination d'un monument et qui y donne entrée (*Voy.* Façade): tels sont le portail d'une église, le péristyle d'un temple, la porte d'un palais ou d'un hôtel, etc. — Par extension, on a appliqué ce mot aux titres et aux gravures placés en tête des livres.

FRONTON (de *front*), construction qui s'élève au-dessus de la frise, au sommet d'un édifice, et qui forme le couronnement de toute son ordonnance. Le fronton est ordinairement triangulaire; il y en a aussi de courbes, en arcs de cercle ou d'ellipse. On appelle *fronton à jour*, celui dont le tympan est évidé; *fronton à pan*, celui dont la corniche supérieure forme trois parties en pans coupés; *fronton sans base*, celui dont la corniche horizontale est supprimée; *fronton gothique* ou *gable*, une espèce de pignon, de la forme d'un comble très-élevé, tantôt plein, tantôt à jour, comme on en voit aux façades des églises d'architecture ogivale, etc. — Les monuments grecs et romains et plusieurs monuments modernes ont des frontons remarquables: ils offrent des bas-reliefs remplissant tout le tympan, des médaillons ornés de figures, des ornements peints, etc. On cite les frontons du Parthénon à Athènes, du Panthéon d'Agrippa à Rome, et à Paris, ceux de Ste-Geneviève (Panthéon), de la Madeleine, etc.

FROTTEMENT (de *frotter*; du lat. *fricare*), résistance qu'éprouve un corps à glisser ou à rouler sur un autre corps. Quelque polies que soient deux surfaces, elles sont toujours couvertes d'aspérités visibles au microscope. Ces aspérités s'engrènent les unes dans les autres et contractent une certaine adhérence par leur contact immédiat. On distingue deux sortes de frottement: 1° celui dans lequel un corps glisse sur un autre et où une seule des deux surfaces se renouvelle; 2° celui d'un corps qui roule et dans lequel les deux surfaces en contact se renouvellent à chaque instant. Le frottement de la première espèce (*F. de glissement*), est plus grand que celui de la seconde (*F. de roulement*). L'huile, les graisses, le savon, la plombagine, ont pour objet de transformer le premier frot-

tement en frottement de la seconde espèce, tant en remplissant les inégalités des surfaces, que par la facilité avec laquelle leurs molécules roulent les unes sur les autres.

On mesure le frottement par la grandeur de l'effort qu'il faut développer pour entretenir le mouvement uniforme ; c'est ce qu'on appelle *force de frottement*. La chaleur dégagée par le frottement est proportionnelle au travail de cette force, de sorte que ce travail peut être regardé comme converti en chaleur. — On appelle *coefficient de frottement* relatif à deux corps, le rapport de la force de frottement à la pression que les deux corps exercent l'un contre l'autre. Plus ce rapport est grand, plus le frottement est intense. Ce coefficient est plus grand au départ que pendant le mouvement; on admet 0,07 pour le coefficient de frottement pendant le mouvement, lorsque les surfaces sont enduites d'huile. Dans le roulement d'une voiture, le coefficient varie de 0,04 à 0,125 suivant que le cheval va au pas ou au trot, et que la route est pavée ou sablée. — Les lois expérimentales du frottement ont été étudiées par Coulomb (1781), par M. Morin (1831) et plus récemment par M. Hirn.

Chauffage par le frottement. Voy. CHAUFFAGE.

Outre la chaleur, le frottement développe aussi de l'*électricité*. *Voy.* ce mot.

En Médecine, on appelle *frottement*, le bruit perçu par l'auscultation, lorsque deux membranes séreuses enflammées glissent l'une sur l'autre : ce bruit se produit dans la pleurésie p. ex. et dans la péricardite, alors qu'il n'y a plus d'épanchement. — *Voy.* FRICTION.

FROUEMENT (onomatopée), sorte de sifflement à l'aide duquel les oiseleurs imitent le cri de la chouette pour attirer les petits oiseaux. *Voy.* PIPÉE.

FRUCTIDOR (du lat. *fructus*, fruit), 12ᵉ mois du calendrier républicain. Il commençait, selon les années, le 18 ou le 19 août. C'est à la suite de ce mois que venaient se placer les *jours complémentaires*. *Voy.* CALENDRIER.

FRUCTIFICATION (du lat. *fructificatio*), ensemble des phénomènes qui accompagnent la production du fruit. *Voy.* FRUIT.

FRUGIVORES (du lat. *fruges*, grains, et *vorare*, dévorer), se dit, en Zoologie, de tous les animaux qui se nourrissent de substances végétales et en général de fruits. — On a donné ce nom à une famille de l'ordre des Passereaux, comprenant les genres *Touraco* et *Musophage*.

FRUIT (du lat. *fructus*), production des végétaux qui succède à la *fleur* et qui sert à leur propagation : c'est l'ovaire fécondé et parvenu à son entier développement. Le fruit comprend deux parties : le *péricarpe*, qui est l'ovaire même, et la *graine*, qui est l'ovule développé (*Voy.* ces deux mots). La grosseur des fruits n'a aucun rapport avec la grandeur de l'arbre qui les produit : le gland, p. ex., provient d'un arbre gigantesque, tandis que le potiron est le produit d'une plante grêle et rampante. — On distingue : 1° les *F. simples*, qui n'ont d'autre enveloppe que le péricarpe et qui sont formés par le pistil d'une seule fleur (cerise, prune) ; 2° les *F. anthocarpés*, provenant des pistils d'une seule fleur, mais ayant, outre le péricarpe, des parties accessoires indépendantes de l'ovaire (belle-de-nuit) ; 3° les *F. agrégés*, provenant de plusieurs fleurs (mûre, ananas, figue). — Ces différents fruits sont les uns *secs*, comme le gland ; les autres, *charnus* : ceux-ci ont un péricarpe épais et succulent, comme le melon, l'abricot. Dans quelques fruits, la partie charnue provient du calice (mûre, ananas), ou des bractées (genévrier), ou de l'involucre (figue), ou du pédoncule (noix d'acajou). On nomme *F. déhiscents*, ceux qui s'ouvrent par des valves ; *F. indéhiscents*, ceux qui restent clos : les premiers, quand ils sont secs, sont dits *F. capsulaires*. Suivant le nombre des graines qu'ils renferment, les fruits peuvent être *monospermes, dispermes, trispermes, oligospermes, polyspermes*, etc. ; on nomme *pseudospermes*, ceux dont le péricarpe a peu d'épaisseur et adhère à la graine, comme dans les Graminées et les Composées. — Richard classe les fruits en *simples, multiples* et *agrégés* ou *composés*. Les premiers se partagent ensuite en *F. secs indéhiscents :* caryopse, akène, polakène, samare, gland, carcérule ; *F. déhiscents :* follicule, silique, silicule, gousse, pyxide, élatérie, capsule ; et *F. charnus :* drupe, noix, nuculaine, mélonide, péponide, hespéridie, baie. Les *F. multiples* ne comprennent que le syncarpe. Enfin les *F. agrégés* comprennent le cône ou strobile, le sorose et le sycône. *Voy.* ces mots.

Fruits à noyau. Voy. DRUPE.

Fruits confits. Voy. CONFITURES.

Fruits légumiers, nom que l'on donne à l'*Aubergine*, à la *Tomate*, aux *Melons*, aux *Courges*, aux *Citrouilles*, aux *Concombres*, etc., et en général aux fruits qu'on sert comme légumes.

Fruits secs, fruits séchés au four ou au soleil (raisins, figues, pruneaux, poires et pommes tapées, amandes, etc.). La chaleur, en évaporant leur eau de végétation, en a concentré la partie sucrée. Les plus estimés sont les raisins de Corinthe et de Malaga, les prunes de Tours et d'Agen, les poires de Reims, les figues d'Alep et de Smyrne, les dattes d'Algérie, etc.

FRUITIER ou FRUITERIE (de *fruit*), local destiné à la conservation des fruits. Les principales conditions qu'un fruitier doit remplir sont : une température constamment égale, entre 8° ou 10° centigr. au-dessus de zéro, l'exposition au nord, une obscurité complète, une atmosphère plutôt sèche qu'humide. Il faut de plus qu'il soit suffisamment distant des fumiers et des mares qui pourraient y apporter de la mauvaise odeur. On pose le fruit sur des tablettes ou des tringles à claire-voie. Ceux que l'on veut conserver pour l'hiver doivent être cueillis quelques jours avant leur complète maturité. On ne les essuiera pas, de peur que le duvet de nature gommeuse qui les recouvre ne produise, en se desséchant, une sorte de vernis qui bouche les pores, et mette obstacle à la fermentation. On fera bien d'employer le *chlorure de calcium* (*Voy.* ce mot) pour absorber l'excès d'humidité qui peut se trouver dans la fruiterie.

FRUITIERS (ARBRES). On distingue : 1° les *Arbres à boissons fermentées* (vigne, pommier, poirier, cormier); 2° les *A. à fruits de table*, qu'on subdivise en *fruits à noyau* (cerisier, prunier, abricotier, pêcher, amandier, cornouiller, etc.), *fruits à pepins* (pommier, poirier, cognassier, oranger, citronnier, grenadier), *fruits en baie* (vigne, groseillier, framboisier, figuier, etc.), *fruits à nucules* et *à osselets* (noyer, noisetier, néflier, azérolier, cormier), *fruits capsulaires* (châtaignier); 3° les *A. à fruits oléagineux* olivier, noyer, amandier, etc.). On nomme *A. de verger*, ceux que l'on cultive au jardin ou dans un enclos ; et *A. de plein vent*, ceux qui croissent dans les champs cultivés. — On plante les arbres fruitiers après la chute des feuilles dans les terres légères, mais seulement en février et mars dans les terres fortes et humides. On a soin qu'ils soient jeunes et vigoureux, que le sujet soit bien proportionné à la greffe, et que tout le chevelu des racines soit bien conservé. — Pour la taille des arbres fruitiers, *Voy.* TAILLE.

FRUITS. En Droit, on appelle *fruits*, les produits périodiques qu'une chose est destinée à donner. On les divise en *F. naturels*, tels que les récoltes, et *F. civils*, comme les loyers des maisons, prix des baux de ferme, intérêt des sommes d'argent, arrérages de rente. Les fruits naturels se subdivisent en *F. naturels* propr. dits, qui sont le produit spontané de la chose, et *F. industriels* qu'on obtient par le travail et la culture (C. Nap., art. 582-586). — On appelle *F. pendants par racines*, les blés, les raisins, et généralement tous les fruits lorsqu'ils sont encore sur pied. Les fruits pendants par racines font partie du fonds. On ne peut les saisir qu'après une époque déterminée par la loi, qui est de six semaines avant la maturité (C. de proc., art. 626).

FRUSTE (du lat. *frustum*, fragment), se dit, en

Numismatique, d'une médaille effacée ou défectueuse dans sa forme. — Ce mot s'applique aussi aux marbres, statues, bas-reliefs que le temps a endommagés.

FRUSTRATOIRE (du lat. *frustratorius*). En Droit, on appelle *frais frustratoires* ceux qui ont été faits sans nécessité, dans la seule vue d'augmenter les émoluments d'un officier ministériel. Ils sont à la charge des officiers qui les font. Ceux-ci sont en outre passibles de dommages-intérêts, et peuvent être suspendus de leurs fonctions.

On a nommé *frustratoire* une boisson sucrée ou aromatisée qu'on prend après le repas, pour faciliter la digestion, ou que l'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète. — Ce nom viendrait, dit-on, de ce qu'à l'aide de ce cordial on prolonge sa vie et l'on *frustre* ainsi ses héritiers.

FRUTESCENT ou FRUTIQUEUX (du lat. *frutex*, arbrisseau), se dit, en Botanique, des plantes qui ont le port d'un arbrisseau, comme le Jasmin frutescent, la Buplèvre frutescente, etc. — On appelle *sous-frutescents* ou *suffrutiqueux* les végétaux qui ont le port de sous-arbrisseaux.

FUCACÉES (du latin *fucus*). Les botanistes désignent sous les noms de *Fucacées, Fucoïdées, Fucées*, ou *Phycées, Phycoïdées*, etc., toutes les Algues brunes (*Voy.* ALGUES), qui ont pour type le genre *Fucus* (*Voy.* ci-après), et dont les nombreuses espèces sont généralement confondues sous le nom de *Varechs*.

FUCHSIA (de Léon. *Fuchs*, médecin bavarois du XVIe s.), genre de la famille des Onagrariées, est composé de sous-arbrisseaux ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, opposées ou verticillées ; à fleurs rouges ou roses, fort élégantes, pendant en clochettes et rattachées à la tige par un long pédoncule. On compte une cinquantaine d'espèces de fuchsias, toutes d'Amérique, et cultivées comme plantes d'ornement. La plus répandue est le *F. cocciné*, remarquable par ses feuilles d'un vert luisant, et surtout par ses fleurs d'un beau rouge écarlate bordé de bleu violet. On cultive en outre le *F. éclatant*, le *F. corymbifère*, le *F. à feuilles dentées*, etc.

FUCHSINE ou ROSANILINE, couleur tinctoriale. *Voy.* ANILINE.

FUCITES ou FUCOÏDES (de *fucus*), noms sous lesquels on désigne toutes les plantes fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des Algues, les *Laminarites*, les *Gigartinites*, les *Dictyotites*, etc.

FUCUS, genre de la famille des *Algues* (*Voy.* ce mot), composé de plantes marines à fronde coriace, filiforme ou plane, presque toujours dichotome, et parsemée de vésicules creuses. Les fucus sont souvent remarquables par leur longueur, qui, dans quelques espèces, dépasse 100^m^. L'*Ecklonia buccinalis* ou *Trompette de Neptune*, a un tronc de la grosseur de la cuisse et de la hauteur de nos plus grands arbres. La *Laminaire saccharine* (*F. saccharinus*), vulg. *Baudrier de Neptune* à cause de ses longues feuilles en bandelettes de la largeur de la main, se recouvre, en se desséchant, d'une efflorescence blanchâtre qui a la saveur du sucre ; le *Varech siliqueux* (*F. siliquosus*) fournit également beaucoup de cette espèce de sucre ; le *Varech comestible* (*F. edulis*) se mange, dit-on, préparé dans du lait. Le *F. vesiculosus*, dit aussi *Raisin de mer*, à cause de ses vésicules disposées en grappes, s'emploie comme fourrage pour les bestiaux, ainsi que pour fumer les terres et pour préparer la soude et l'iode. Le *F. natans* (*Voy.* SARGASSE) transforme en certains endroits la surface des mers en vastes tapis de verdure redoutés des navigateurs. — *Voy.* VARECH.

FUERO (mot espagnol fait de *forum*, place publique, tribunal), nom donné en Espagne aux privilèges de certaines provinces. *Voy.* FUEROS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

FUGACE (du lat. *fugax*), se dit, en Botanique, des organes qui tombent et disparaissent peu de temps après leur apparition.

FUGITIVES (POÉSIES), pièces de vers de peu d'importance, inspirées par une occasion, une circonstance quelconque, et qui n'ont entre elles aucune liaison. Elles ont été ainsi appelées, dit La Harpe, parce qu'elles semblent s'échapper, avec la même facilité, et de la plume qui les produit, et des mains qui les recueillent. Les poëtes qui se sont le plus distingués dans ce genre de poésies sont : chez les Grecs, les poëtes de l'Anthologie ; chez les Romains, Catulle, Stace, Ausone, etc. ; chez les modernes, Marot, St-Gelais, Desportes, Voiture, Pavillon, St-Pavin, Chaulieu, Gresset, et surtout Voltaire ; mais, dans ce genre, beaucoup de poëtes du XVIIIe siècle pèchent par l'afféterie, comme Bernis, Dorat, Boufflers, etc. On trouve aussi des exemples de poésies fugitives dans les œuvres des poëtes contemporains, V. Hugo, Lamartine, A. de Musset, etc.

FUGUE (du lat. *fuga*, fuite), pièce de musique vocale ou instrumentale, établie sur une phrase donnée, sur une idée principale qui disparaît et revient constamment, passant alternativement dans toutes les parties par une imitation périodique. L'idée principale se nomme le *sujet* ; on appelle *contre-sujets*, les idées secondaires qui accompagnent le sujet ; *réponse*, la reprise du sujet par la partie suivante ; *épisodes*, des imitations formées de fragments du sujet et du contre-sujet, et jetant de la variété dans la fugue. Lorsque le compositeur veut rentrer dans le ton primitif, il fait une *stretta*, imitation plus vive du sujet et de la réponse. — On cite surtout les fugues d'Al. Scarlatti, de Porpora, de Clementi, de J.-Séb. Bach, de Haendel, de J. Haydn et de Cherubini. — Consulter sur ce sujet : Marpurg, *Traité de la fugue* ; A. Reicha, *Traité de haute composition* ; F.-J. Fétis, *Traité du contre-point et de la fugue* ; L. Cherubini, *Cours de contre-point et de fugue*.

On appelle *fugué* ce qui est dans le style ou la forme d'une fugue : un chœur *fugué* est celui dans lequel une phrase principale est imitée par les diverses parties ; le *contre-point fugué*, c.-à-d. à 3, 4, 5, 6, 7, parties, etc., se nomme aussi *alla Palestrina*, du nom d'un compositeur qui s'est illustré dans ce genre.

FUIE (de *fuir*), petit colombier construit sur un pilier en bois et sans ouverture. *Voy.* COLOMBIER.

FULGORE, *Fulgora*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Cicadaires, et type de la tribu des *Fulgoriens*. Ces insectes, propres à l'Amérique méridionale, sont ornés de couleurs brillantes : d'où leur nom. Le *F. porte-lanterne* porte sur le devant de la tête un renflement vésiculeux plus long que la moitié du corps, et qui brille avec éclat dans l'obscurité.

FULGURATION (du lat. *fulguratio*), phénomène de lumière électrique qui se produit souvent dans l'atmosphère à la fin des chaudes journées de l'été, et qu'on appelle vulg. *éclair de chaleur* (*Voy.* ÉCLAIR). Il diffère de l'*éclair* proprement dit en ce qu'il n'est point accompagné de tonnerre.

On appelle aussi *fulguration*, la lumière vive et éblouissante que donne l'argent fondu à l'instant où il reprend l'état solide.

FULGURITES, dits aussi *Tubes fulminaires* ou *Astrapyalites*, tubes vitrifiés que l'on trouve souvent dans des plaines de sable où ils se ramifient à une profondeur de 2 à 10^m^. Ces tubes sont dus à la foudre, qui, en tombant dans le sable, s'y enfonce et le fond sur son passage. On en rencontre beaucoup en Silésie, dans le Cumberland, dans le désert du Sahara, etc. — Les Romains donnaient le nom de *fulgurites* à tous les endroits frappés de la foudre. *Voy.* FOUDRE.

FULIGINEUX (du lat. *fuliginosus*), ce qui est de la couleur de la suie. — En Médecine, la *fuliginosité* des dents, des lèvres et de la langue est un des symptômes de la fièvre typhoïde.

FULIGULA, nom lat. scientifique du MORILLON.

FULMI-COTON. *Voy.* POUDRE-COTON.

FULMINAIRES (TUBES). *Voy.* FULGURITES.

FULMINANT (du lat. *fulminans*), se dit, en Chimie, des préparations qui produisent une détonation

plus ou moins bruyante lorsqu'on les soumet à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion. L'*argent fulminant* est l'ammoniure d'argent; l'*or fulminant*, l'ammoniure d'or. *Voy.* FULMINATES et AMMONIURES.

FULMINATES (du lat. *fulminare*), sels composés de carbone, d'azote, d'oxygène et d'un métal [$C^2Az^2O^2R^2$], qui ont la propriété de détoner par le choc ou par la chaleur. On y suppose l'existence d'un acide particulier (*A. fulminique*), mais qui n'a pas encore été isolé. Les fulminates les plus remarquables sont ceux à base d'argent et de mercure. Ils s'obtiennent en dissolvant du mercure ou de l'argent dans de l'acide nitrique, et ajoutant de l'alcool à la solution chaude; le sel se dépose alors, par le refroidissement, sous la forme d'une poudre blanche et cristalline. Cette poudre est très-dangereuse à manier; $0^{gr},01$ de *F. d'argent*, jeté sur des charbons ardents, produit une détonation aussi forte qu'un coup de pistolet. Le plus léger frottement de ce sel entre deux corps durs suffit pour en provoquer la détonation. C'est avec ce fulminate que l'on confectionne les petits pétards dits *bonbons chinois:* on en colle une parcelle, avec quelques grains de verre pilé ou de sable, entre deux bandes de papier ou de parchemin; lorsqu'on tire ces bandes en sens contraire, le frottement fait détoner le fulminate. Le *F. de mercure* est employé pour faire les capsules ou amorces des fusils à percussion: on mélange ordinairement de la poudre à canon ou du nitre au fulminate, avant de l'introduire dans les capsules, dans la proportion de 60 p. 0/0; ce mélange communique mieux l'inflammation à la charge. — Les fulminates ont été découverts en 1800 par Howard. L'analyse en a été faite en 1824 par MM. Gay-Lussac et Liebig. *Voy.* FULMINANT.

FULMINATION (du lat. *fulminatio*), détonation subite et bruyante. *Voy.* FULMINANT et FULMINATES.

Fulminer une bulle, se dit, en Droit canonique, de l'acte par lequel le pape ou un évêque commis par le pape, publient quelque acte avec certaines formalités pénales ou comminatoires, ou ordonnent l'exécution de bulles ou autres rescrits pontificaux. Ce mot s'applique surtout aux sentences d'anathème et d'excommunication.

FULMINIQUE (ACIDE). *Voy.* FULMINATES.

FUMAGE ou FUMURE (de *fumer*), opération d'Agriculture qui consiste à répandre le fumier sur les champs. *Voy.* FUMIER et ENGRAIS.

On nomme encore ainsi l'opération que l'on fait subir aux viandes et aux poissons préalablement salés, pour en favoriser la conservation. On fume surtout le lard, le bœuf et le hareng.

On appelle aussi *fumage* l'opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé en le soumettant à la fumée de certaines compositions.

FUMAGINE ou MORPHÉE, poussière noire qui se remarque sur les feuilles de plusieurs végétaux après un été sec et dans les serres et orangeries. Elle est due à la présence de pucerons et n'est autre chose que le résultat de leurs déjections. *Voy.* PUCERON.

FUMARIACÉES (du g.-type *Fumaria*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée des Papavéracées; renferme des herbes à tige charnue; à feuilles alternes, découpées et glabres; à fleurs pourpres, blanches ou jaunes, en grappes terminales. Ces plantes croissent dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal. Genres principaux: *Fumeterre* (Fumaria), *Corydalide, Hypécoon*, etc.

FUMARIQUE (ACIDE), dit aussi *A. paramaléique*, acide organique renfermant du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène [$(C^4H^2O^2)''2OH$], et contenu, en combinaison avec la chaux, dans la fumeterre (*Fumaria*) et dans le lichen d'Islande. Il se produit aussi par la distillation de l'acide malique. Il se présente en prismes incolores, peu solubles dans l'eau et d'une saveur franchement acide; il forme, avec les bases, les *fumarates*. On l'extrait de la fumeterre en décolorant le suc de cette plante avec du charbon animal, précipitant par l'acétate de plomb et décomposant le précipité par l'hydrogène sulfuré. — M. Winkler l'a trouvé dans la fumeterre; M. Lassaigne l'a obtenu aussi en distillant l'acide malique, et M. Kékulé a démontré qu'il n'était que l'acide succinique privé de 2 atomes d'hydrogène.

FUMÉE (du lat. *fumus*), vapeur plus ou moins épaisse, odorante, souvent âcre, qui se dégage des matières animales et végétales, ou même minérales, chauffées jusqu'à leur entière décomposition. Elle se distingue de la *vapeur* propr. dite, en ce qu'elle renferme diverses parties solides et liquides, et que la vapeur est à l'état de gaz seulement. Tantôt la fumée est produite par la volatilisation d'un corps solide (oxyde d'arsenic, sublimé corrosif), tantôt elle est le résultat de la décomposition de certains corps par le feu: ainsi, le bois qui brûle répand de la fumée, et celle-ci n'est alors qu'un mélange d'eau et d'acide acétique, entraînant de la cendre, du charbon très-divisé et des parties non brûlées, goudrons, hydrocarbures et acides divers qui en se déposant forment la suie (*Voy.* SUIE). Dans certains cas, la fumée est produite par la volatilisation d'un des principes immédiats d'un corps composé: ainsi lorsqu'on chauffe les baumes, l'acide benzoïque se dégage et se répand dans l'air sous forme de fumée. Quelques chimistes ne donnent le nom de *fumée* qu'aux vapeurs fuligineuses, huileuses, acides, charbonneuses, ammoniacales, qui s'exhalent des corps organiques traités dans les cheminées, les fours, les creusets, etc., et aux corps métalliques réduits en vapeur. — Quant aux moyens employés pour se garantir de la fumée, *Voy.* FUMIVORE, FUMISTE et CHEMINÉE.

Fumées volcaniques. Voy. VOLCAN et FUMEROLLES.

Noir de fumée. Voy. NOIR.

Les chasseurs nomment *fumées* la fiente des cerfs et autres bêtes fauves.

FUMEROLLES ou FUMAROLLES (du lat. *fumariolum*, petite cheminée), vapeurs qui s'échappent des crevasses du sol sous la forme de colonnes de fumée blanche, parfois hautes de 10 à 20^m, et souvent avec bruit, comme si elles sortaient d'une chaudière à vapeur. On les observe particulièrement dans les cratères des volcans et dans les solfatares, comme à Monte-Cervoli, à Castel-Nuovo, en Toscane, où ces jets de vapeur sont groupés par 10, 20 ou 30, et disposés sur une ligne à peu près droite de 30 à 40 kilomètres. Les fumerolles entraînent toujours divers agents qui attaquent les roches environnantes: au Vésuve, elles renferment de l'acide chlorhydrique; à Pouzzoles, du gaz sulfureux et de l'acide sulfhydrique; en Toscane, de l'acide borique. *Voy.* LAGONI.

FUMET (de *fumer*), émanations qui se dégagent du corps des animaux, et qui persistent longtemps dans les lieux dont ils se sont approchés. Les animaux, le chien de chasse surtout, possèdent, à un degré remarquable, la propriété de sentir ces émanations. C'est un moyen pour eux de poursuivre leur proie, ainsi que de reconnaître et d'éviter leurs ennemis.

Le mot *fumet* s'applique aussi à l'odeur de certaines viandes apprêtées, surtout celles de gibier.

FUMETERRE (du lat. *fumus terræ*, parce que son suc fait pleurer comme la fumée), *Fumaria*, genre-type de la famille des Fumariacées, est composé de plantes annuelles, molles, rameuses; à feuilles alternes multifides, à fleurs en grappes, et dont le fruit s'ouvre en deux à la maturité, pour laisser sortir une graine réniforme. La *F. officinale*, vulg. *Fiel de terre*, est une plante glabre et glauque, à fleurs purpurines, très-commune dans les champs cultivés. Toutes les parties de cette plante contiennent un suc amer qui la fait employer comme fébrifuge, diurétique et apéritive.

FUMIER (du lat. *fimus*), engrais végéto-animal, composé de litière mêlée aux excréments des bestiaux. Les fumiers sont, les uns concentrés et actifs, les autres aqueux et lents. Aux premiers appartiennent les fumiers de mouton et de cheval; aux seconds, ceux de vache (*bouse*) et de porc. Le fumier frais, dit *F. long*

ou *pailleux*, représente un volume beaucoup plus considérable que le fumier concentré, dit *F. court*, *F. gras* ou *beurre noir*: ce dernier convient aux terres compactes et froides, auxquelles il communique la porosité et la chaleur qui leur manquent; les fumiers frais, au contraire, conviennent aux terres légères qui, par leur action corrosive et fermentescible, ont bientôt converti en humus la fibre végétale que contient la paille. Du reste, l'emploi de ces deux sortes de fumier dépend surtout du sol et de la récolte. En général, le mélange des fumiers de cheval et de mouton avec ceux de vache est nuisible à cause de l'inégale distribution de chaleur et d'humidité. Le fumier gardé trop longtemps à l'étable *blanchit* (moisit): il faut le sortir, le mettre en tas et le recouvrir de terre argileuse ou marneuse, en ajoutant quelques poignées de plâtre pour mieux y fixer le carbonate d'ammoniaque qui tend à s'en dégager. — Consulter J. Girardin : *Des fumiers considérés comme engrais*. *Voy.* ENGRAIS.

Le Code Napoléon (art. 1811, 1819 et 1824) détermine à qui doit appartenir le fumier dans les baux à cheptel.

FUMIGATION (du lat. *fumigare*). Les *fumigations* sont employées, en Médecine, comme moyen thérapeutique et comme désinfectant. Dans le premier cas, la manière la plus simple de les administrer est de laisser les vapeurs se répandre librement et remplir un lieu clos dans lequel est renfermé le malade; on peut aussi, au moyen d'appareils fort simples, les diriger sur une partie déterminée du corps, ou les introduire par l'aspiration dans les voies aériennes (*Voy.* INHALATION). On distingue: les *F. émollientes*, vapeurs d'eau chaude et de décoctions de plantes malvacées; les *F. excitantes*, vapeurs de décoctions de plantes aromatiques, d'alcool ou de teintures éthérées; les *F. sulfureuses*, produites par la combustion du soufre, etc.

Comme désinfectants, les fumigations servent à purifier les appartements, les salles d'hôpitaux, les substances imprégnées de miasmes dangereux. On emploie à cet effet la vapeur de l'acide sulfureux, et celle du vinaigre brûlé; les fumigations qu'on produit avec du sucre, des clous fumants, de l'encens, etc., fournissent un arome plus ou moins agréable qui peut masquer la mauvaise odeur, mais elles sont inefficaces. On a appelé *F. guytonienne*, celle que l'on faisait, suivant le procédé de Guyton-Morveau, avec un mélange de peroxyde de manganèse, de sel marin et d'acide sulfurique. Aujourd'hui, le chlore a remplacé avec avantage toutes ces fumigations.

FUMISTE (de *fumus*, fumée), artisan dont le métier est de construire les cheminées et de les empêcher de fumer. Cet art, qui laisse encore beaucoup à désirer, malgré les perfectionnements qu'il a reçus de nos jours, était fort négligé chez nos pères. On parle néanmoins, dans les ouvrages des architectes anciens, des *éolipyles* de Vitruve, des *soupiraux* de Cardan, des *moulinets* de J. Bernard, des *chapiteaux* de Séb. Serlio, des *tabourins* et *girouettes* de Paduanus, etc. Aujourd'hui, les principaux moyens employés par les fumistes sont: à l'*extérieur*, d'élever sur le tuyau de la cheminée un autre tuyau de tôle coudé en T, ou surmonté d'un chapiteau, ou mieux encore, d'un appareil tournant dit *gueule de loup*, et garni d'une girouette, de sorte que la fumée ait toujours son issue du côté opposé au vent; quelques fumistes se contentent même d'élever un tuyau dont le diamètre va toujours s'amincissant jusqu'à l'ouverture, de sorte que la fumée, sortant avec effort, domine aisément l'action du vent; à l'*intérieur*, de diminuer l'ouverture du foyer, soit en abaissant le manteau et rapprochant les côtés, soit à l'aide de tabliers mobiles ou rideaux, et d'augmenter le tirage à l'aide d'une soupape ou de ventouses. *Voy.* CHEMINÉE.

FUMIVORE (du lat. *fumus*, fumée, et *vorare*, dévorer), nom donné: 1° à un appareil qu'on place au-dessus des becs de gaz, et des lampes pour absorber la fumée qui s'y développe; 2° aux fourneaux et aux cheminées dans lesquels des dispositions particulières sont ménagées dans le but d'achever la combustion de la fumée. — La fumée de la houille, surtout celle qui s'échappe des cheminées des usines, est fort incommode dans les grandes villes manufacturières. A Londres, un acte du parlement du 20 août 1853 a prescrit à tous les industriels de brûler la fumée de leurs foyers; une ordonnance de police du 11 nov. 1854 a imposé la même obligation aux usiniers du département de la Seine. Parmi les divers appareils imaginés pour exécuter ces prescriptions, nous citerons: l'*appareil Duméry*, qui fait arriver la houille par-dessous le combustible incandescent; la *grille fumivore* de M. Boquillon; la *grille à gradins* de M. Chobrzinsky, applicable aux locomotives, etc.

FUMURE. *Voy.* FUMAGE.

FUNAIRE (de *funis*, corde), genre de Cryptogames, de la famille des Mousses, est composé de plantes annuelles qui croissent réunies en touffes et que l'on trouve partout. La *F. hygrométrique* croît sur les murs, les rochers et les fentes un peu humides. Cette mousse a une tige peu rameuse, garnie de très-petites feuilles oblongues, pointues. La capsule terminale est grande, oblique, d'un brun rougeâtre, et supportée par un long filet, qui se tord sur lui-même comme une corde quand le temps est sec, et qui se déroule et s'étend lorsqu'on l'humecte ou que le temps est humide: d'où son nom.

FUNAMBULE (du lat. *funambulus*), ou ACROBATE, danseur de corde. Les exercices des funambules ont été de tout temps en possession de divertir la foule; ils sont mentionnés par plusieurs écrivains grecs et latins. Quelques individus ont montré dans ces exercices une telle supériorité, qu'ils ont acquis une célébrité populaire: on cite, entre autres, le fameux Tuccaro, dit l'*Archange*, sous Maximilien II et Charles IX; Forioso, en France, sous l'Empire, et depuis, il signor Diavolo et M[me] Saqui. Cette dernière ouvrit en 1816 à Paris (boulev. du Temple) un *théâtre des Funambules*, où elle se fit longtemps admirer par sa force, son agilité et son adresse, et où Deburcau, l'inimitable Pierrot, a longtemps attiré la foule. Ce théâtre, où du reste on avait depuis longtemps cessé de danser sur la corde, a disparu avec le boulevard.

FUNÈBRES (du lat. *funebris*). *Jeux funèbres*. *Voy.* JEUX. — *Oraison funèbre*. *Voy.* ORAISON. — *Pompes funèbres*. *Voy.* POMPES.

FUNÉRAILLES (du lat. *funeralia*), obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements.

En Égypte, d'après les historiens grecs, les funérailles auraient été précédées d'un jugement public: si la vie du défunt avait été irréprochable, on procédait aux funérailles; dans le cas contraire, le cadavre était déposé dans une fosse commune, appelée *Tartare*; les rois eux-mêmes étaient soumis à ce jugement. On ajournait aussi les funérailles de ceux qui mouraient chargés de dettes, jusqu'à ce que les parents les eussent acquittées. Après cette cérémonie, les corps, embaumés avec le plus grand soin (*Voy.* MOMIE), étaient portés en grande pompe dans la sépulture de la famille.

Chez les Juifs, les cérémonies des funérailles duraient 7 jours; elles se prolongeaient jusqu'au 30[e] pour les princes et les rois. Pendant ce temps on jeûnait, on se rasait les cheveux, on marchait pieds et tête nus, on couchait sur la cendre, revêtu d'un cilice; on chantait des hymnes. Le plus souvent le corps était porté en terre.

Chez les Athéniens, le corps du défunt, lavé et parfumé, était exposé dans le vestibule de sa maison, les pieds tournés vers la porte. Le convoi avait lieu le matin avant le lever du soleil: devant le corps marchaient des joueurs de flûte; venaient ensuite les fils du défunt, les femmes, les cheveux épars ou rasés et poussant des cris aigus; enfin les proches et les amis; le corps était tantôt brûlé, tantôt inhumé; si le défunt avait été un personnage considérable ou s'il

était mort pour la patrie, on prononçait son éloge. Un repas funèbre terminait les cérémonies. — A Sparte, les funérailles étaient ordinairement fort simples. Mais quand un citoyen était mort pour la défense de la patrie, on le revêtait d'une robe de pourpre et on le couchait sur un lit couvert de feuilles d'olivier ; puis on le portait au tombeau de sa famille. Le corps des rois restait exposé pendant 10 jours, et durant tout ce temps, les citoyens revêtaient des habits de deuil.

A Rome, aussitôt que le mort avait rendu le dernier soupir, on lui ôtait son anneau, on lui fermait les yeux et la bouche en l'appelant trois fois par son nom. Ensuite le corps, lavé et parfumé, restait exposé plusieurs jours dans le vestibule de la maison, revêtu de ses plus beaux habits. Dans les premiers temps, les funérailles se faisaient seulement la nuit. Un maître des cérémonies (*designator*), suivi de licteurs vêtus de noir, conduisait le convoi. En tête, marchaient les musiciens, les pleureuses (*præficæ*) ; l'*archimime*, qui représentait par ses gestes les principales actions de la vie du défunt ; les esclaves affranchis par le défunt, les images de ses ancêtres, ainsi que ses propres insignes. Le corps était porté sur une litière (*feretrum*), ordinairement par des porteurs et quelquefois par les parents, les affranchis, ou même par des personnages considérables. Les parents suivaient le corps, la tête voilée, avec des cris et des lamentations. Si le mort était d'un rang illustre, le cortége s'arrêtait sur le forum, où l'on prononçait son oraison funèbre ; on le portait ensuite au bûcher, qui était toujours placé hors de la ville. Les cendres étaient recueillies dans une urne et placées dans un sépulcre de famille (*columbarium*) disposé à cet effet. Les funérailles étaient suivies de festins (*silicernia*) et quelquefois de *jeux funèbres*. — Les corps des pauvres étaient emportés dans une bière commune (*sandapila*) et inhumés sans aucune cérémonie.

Les premiers Chrétiens enterraient leurs morts comme les Juifs : ils plaçaient le cadavre sur le dos, le visage tourné vers l'Orient. Dans l'origine, on inhumait les martyrs dans les catacombes ; eux seuls eurent longtemps le privilége d'être inhumés dans les églises. Constantin à Byzance, et Honorius à Rome, furent les premiers princes qui obtinrent cet honneur ; dans la suite, malgré les prescriptions contraires des conciles et des évêques, ce devint un usage général pour toutes les personnes de distinction : cet usage a subsisté en France jusqu'en 1777.

En France et dans les pays de l'Europe, les funérailles tirent surtout leur pompe de la majesté du culte chrétien. Les funérailles des rois de France ont toujours été célébrées avec de grandes cérémonies, la plupart empruntées aux usages de la Grèce et de Rome. *Voy.* Pompes funèbres.

Pendant longtemps dans l'Inde, les veuves se brûlaient sur le bûcher de leurs maris ; cet usage barbare (*Voy.* Suttee), combattu avec force par les Anglais, tend à disparaître. — Chez les Musulmans, les cérémonies funèbres sont empreintes d'une gravité lugubre : comme nous, ils enterrent leurs morts dans des cimetières situés hors des villes. — Plusieurs peuplades sauvages, notamment en Amérique et en Océanie, suspendent les corps morts, enveloppés dans une natte, aux branches des arbres de leurs forêts.

Voir : Cl. Guichard, *Funérailles des Romains, Grecs et autres nations* (Lyon, 1581) ; Muret, *Cérémonies funèbres de toutes les nations* (1679 ; Stackelberg, *Die Graeber der Hellenen* (Berlin, 1837) ; Kirchmann (*De Funeribus romanis*), etc. *Voy.* aussi Sépulture.

FUNGICOLES. *Voy.* Fongicoles.

FUNGUS, nom latin du *Champignon* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi Fongus.

FUNICULAIRE (du lat. *funiculus*, petite corde). On appelle *machine* ou *polygone funiculaire* un assemblage de cordes, dont les points de jonction sont sollicités par des forces diverses. La courbe appelée *chaînette* (*Voy.* ce mot) n'est autre chose qu'un polygone funiculaire d'un nombre infini de côtés.

FUNICULE (du lat. *funiculus*, corde), terme de Botanique. *Voy.* Podosperme.

FUNIN ou franc funin (du lat. *funis*, corde), nom générique donné, en Marine, à tous les cordages blancs, ou faits de fil non goudronné, qui servent aux grands appareils employés dans les ports. Les Cordiers appellent spécialement *franc funin* un gros cordage composé de cinq torons.

FURCELLAIRE, *Furcellaria*, genre d'Algues brunes, qui a pour type la *F. lombricale*, plante marine de couleur olivâtre, de 0m,08 à 0m,25 de longueur, qu'on trouve sur nos côtes.

FURCRÆA, nom latin du genre Fourcroye.

FURCULAIRE, *Furcularia*, genre de Crustacés, de l'ordre des Systolides, renferme de très-petits animaux à corps ovoïde, terminé par une queue fourchue : il a pour type la *F. fourchue*, qu'on trouve dans les eaux douces.

FURET, *Putorius furo*, espèce de Mammifère carnivore, du genre Putois, originaire de Barbarie, ne diffère du putois commun que par son pelage d'un blanc jaunâtre et ses yeux roses ; ce qui l'a fait considérer comme une variété albine du putois. Il vit en Espagne à l'état sauvage ; en France, le froid de l'hiver le fait périr : aussi ne l'élève-t-on chez nous qu'en domesticité. On s'en sert pour la chasse du lapin, en profitant de son antipathie naturelle pour cet animal, qu'il ne manque pas d'attaquer et de mordre avec fureur dès qu'il le voit. On ne l'introduit dans les terriers, qu'après l'avoir muselé ; autrement il tue les lapins, leur mange la cervelle et s'endort auprès de ses victimes après s'être gorgé de leur sang. Le furet ne s'apprivoise jamais au point de reconnaître son maître et de lui obéir. On l'élève dans des tonneaux ou des cages, en lui donnant du pain, du son, du lait, etc. ; mais pas de viande, afin de lui faire oublier son goût pour le sang. La femelle fait deux portées par an, chacune de 5 à 6 petits. — On appelle *Grand* et *Petit Furet*, le Grison et le Taïra, mammifères voisins du Glouton ; *Furet des Indes*, la Mangouste à bandes.

FURETAGE (de *fureter*), mode d'exploitation des Forêts, qui consiste à couper dans un taillis les brins qui ont plus de 0m,30 de tour, en laissant subsister les plus petits jusqu'à ce qu'ils aient atteint cette grosseur. Le furetage peut être exercé tous les dix ans dans la même coupe. Il convient dans les terrains secs et légers, surtout pour le hêtre ; mais par ce procédé les souches s'épuisent promptement et il se produit des vides dans les taillis.

FUREUR (du lat. *furor*). *Voy.* Délire, Folie et Interdiction.

FURFURACÉ (du lat. *furfur*, son), qui ressemble à du son, se dit en Médecine, 1° de petites parties de la peau qui se détachent sous forme de farine ou de son ; 2° d'une espèce de sédiment qui se forme quelquefois dans l'urine.

FURFUROL (du lat. *furfur*, son, et *oleum*, huile), essence volatile, sorte d'aldéhyde de l'acide pyromucique que l'on retire de la distillation du son, de l'amidon, du sucre avec l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse. Formule : $C^5H^4O^2$. Découvert par Dœbereiner. — Par l'action de l'ammoniaque le furfurol donne la *furfuramide*, qui elle-même, traitée par la potasse, donne une base organique artificielle, la *furfurine*.

FURIOSO, c.-à-d. *furieux*. Ce mot italien s'emploie en Musique pour désigner un accent particulier d'un caractère sauvage, et parfois un mouvement très-accéléré. *Voy.* Allegro.

FURNARIUS, nom latin scientifique du genre *Fournier*. *Voy.* ce mot.

FURONCLE (du lat. *furunculus*), vulg. *Clou*, petite tumeur circonscrite s'élevant à la surface de la peau, et terminée en pointe. On pense que le furoncle est occasionné par l'inflammation de petits prolongements du tissu cellulaire sous-cutané, qui pénètrent dans l'épaisseur de la peau, y tombent en sup-

puration, et se montrent au sommet de la tumeur, où ils forment ce qu'on appelle le *bourbillon*. Le plus souvent il existe plusieurs furoncles à la fois, ou bien ils se succèdent sur diverses parties du corps, notamment au dos et aux fesses. On les observe fréquemment au printemps, chez des personnes sanguines et pléthoriques, ou bien à la suite d'une maladie éruptive, ou comme complication de l'embarras gastrique. La tumeur furonculeuse produit une douleur plus ou moins vive, qui s'accompagne quelquefois de fièvre. La suppuration ne se prononce souvent qu'au bout de 6 ou 8 jours. A son début, on peut faire avorter le furoncle en y appliquant une sangsue, puis en le cautérisant avec le nitrate d'argent. Quand le mal est développé, on prescrit l'application de sangsues autour de la tumeur, les cataplasmes et bains émollients; puis on favorise la suppuration au moyen d'un emplâtre de diachylon. Enfin, lorsque le bourbillon paraît, on le fait sortir en pressant fortement la tumeur, ou bien en pratiquant une incision cruciale.

FUSAIN, *Evonymus*, genre de la famille des Célastrinées, type de la tribu des Évouymées, est formé d'arbrisseaux à branches tétragones et à feuilles opposées. L'espèce la plus commune dans nos taillis et nos jardins est le *F. d'Europe*, vulg. *Bonnet de prêtre* et *Bois à lardoire*, arbrisseau de 4 à 5m, à écorce verdâtre et lisse, à branches nombreuses, à feuilles ovales-oblongues, pointues; à fleurs petites, d'un vert pâle. Le fruit est une baie d'un rouge vif à 4 ou 5 côtes, renfermant autant de graines. Le bois du fusain est jaunâtre, cassant. Les sculpteurs en bois, les luthiers, les tabletiers s'en servent; les tourneurs en font des vis, des fuseaux, de longues aiguilles, des cure-dents, etc. Les jeunes branches réduites en charbon servent à faire des crayons tendres, dont on se sert pour faire des esquisses et pour dessiner à l'estompe (Voir le livre de M. Max. Lalanne, *le Fusain*); ce charbon entre aussi dans la composition de la poudre à canon. Les fruits sont âcres et purgatifs; ils peuvent servir à teindre en jaune et en vert.

Fusain bâtard, nom vulg. du *Célastre grimpant*.

FUSE, note de Musique. *Voy.* CROCHE.

FUSEAU (du lat. *fusus*), petit instrument de bois, long de 0m,15 env. pointu par un bout, arrondi par l'autre, avec lequel les femmes filent à la *quenouille* (*Voy.* ce mot). Il sert à tordre le fil et à le rouler à mesure qu'il se forme. — Dans les Arts, on donne ce nom à une foule d'outils qui ont à peu près la forme d'un fuseau. Les filateurs appellent *fuseau* une petite broche en bois, de forme conique, sur laquelle ils dévident du coton filé en fin ou en gros.

En Géométrie, on nomme *fuseau*, la portion de la surface d'une sphère comprise entre deux demi-grands cercles ayant un même diamètre.

FUSEAU, *Fusus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, et type de la famille des *Fusidées*: coquille allongée, fusiforme et ventrue, pourvue d'un canal respiratoire plus ou moins long; d'une columelle lisse, et d'un labre sans échancrure ni sinus. Principales espèces vivantes : le *F. quenouille*, le *F. géant* (0m,20), le *F. trompette*, etc. — Les Fuseaux vivent aujourd'hui dans toutes les mers; on en connaît de fossiles depuis l'étage bathonien.

FUSÉE (du mot *fuser*), pièce d'artifice renfermée dans un carton, dit *cartouche*, qui s'enflamme par couches successives et brûle en lançant des jets de parcelles en ignition. Lorsque le feu est communiqué à une fusée, la pression des gaz développés par la combustion des matières qu'elle contient agit dans tous les sens contre les parois du carton, de telle sorte que l'une de ses extrémités étant ouverte, la fusée est entraînée par l'effort que les gaz exercent sur la paroi opposée. Les *F. volantes* se composent d'une cartouche cylindrique contenant la matière fusante, et d'une longue baguette, attachée à la partie inférieure et dans l'axe de la cartouche : l'effet de cette baguette est d'utiliser la résistance de l'air pour maintenir la fusée sur sa trajectoire. On remplit les cartouches de mélanges variables de salpêtre, de soufre et de charbon. L'extrémité ou *pot* est remplie d'artifices qui doivent éclater dans l'air. — On se sert des fusées soit dans les feux d'artifice, soit à la guerre pour faire des signaux, et comme projectile incendiaire ou comme force motrice pour lancer d'autres projectiles.

L'usage des fusées remonte aux premières années de la découverte de la poudre à canon, mais il paraît être antérieur à l'emploi de cette composition comme moyen de lancer des projectiles. Les Grecs du Bas-Empire portaient, dans l'intérieur de leurs boucliers, de légers tubes (*cheirosiphones*), remplis d'une composition qui, en brûlant, s'élançait dans l'air avec force; le *feu grégeois* était une préparation du même genre. Les Vénitiens se servirent de fusées au siége de Chiozza (1378) : on les appelait *rochettes, roquettes* ou *raquettes*. Au XVIIIe siècle, les troupes de Tippou-Saïb en lancèrent un grand nombre contre les Anglais au siége de Seringapatnam. Un colonel français au service de la Russie, Fr. Prévost, inventa en 1788 une *fusée de guerre*, qui fut employée au siége d'Otchakov. W. Congrève perfectionna ce genre de fusées, qui reçut de lui le nom de *fusée à la Congrève* : on s'en servit contre la flottille de Boulogne (1806) et contre Copenhague (1807). Leur usage s'est répandu depuis dans les autres pays.

FUSÉE. On appelle ainsi : 1° en Musique, un trait diatonique fort rapide qui, en montant ou en descendant, unit deux notes séparées par un grand intervalle; — 2° en Chirurgie, le conduit fistuleux que forme le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors; — 3° en Hippiatrie, une exostose oblongue de l'os du canon (*Voy.* SUROS); — 4° en Horlogerie, le petit cône cannelé en spirale autour duquel s'enroule la chaîne d'une montre; — 5° en Marine, l'arbre du milieu d'un cabestan, dans lequel on passe les barres; — 6° la partie tournée en forme de tronc de cône par laquelle se termine à chaque extrémité un essieu fixe et qui lui sert de tourillons; — 7° en termes de Blason, un meuble de l'écu en forme de losange allongé et un peu arrondi sur les côtés : on nomme *fuselé* un écu chargé de fusées.

FUSER (du lat. *fusus*; de *fundere*, répandre), se dit, en Chimie, des sels qui, projetés sur des charbons ardents, laissent échapper leur oxygène et se fondent en éclatant. Le salpêtre *fuse* lorsqu'il est sur les charbons. — On appelle *chaux fusée*, de la chaux amortie sans eau, et qui, sous l'action de l'air, s'est d'elle-même réduite en poudre.

FUSIBILITÉ, propriété en vertu de laquelle les corps solides passent à l'état liquide par l'action du feu. On appelle *fusibles* les corps qui entrent en fusion au feu de nos fourneaux, comme le suif, la cire, le plomb, le soufre, etc.; *infusibles* ou *réfractaires*, ceux qui résistent à l'action des fourneaux de forge et qui ne peuvent être fondus qu'à l'aide du chalumeau : tels sont le palladium, l'iridium, l'osmium, la baryte, la strontiane, la chaux, l'alumine, le rubis, le diamant, etc. On est parvenu à fondre tous les corps solides, à l'exception de ceux qui se décomposent avant d'arriver à leur degré de fusion. Le carbone, longtemps regardé comme infusible, a été fondu par Despretz à l'aide de la pile (1849). Le tableau suivant donne le degré où les substances les plus usuelles entrent en fusion :

Mercure à	— 40° centigr.	Plomb à	332° centigr.
Glace	0°	Zinc	423°
Suif	+ 33°	Argent	1000°
Potassium	58°		Pyromètre de Wedgwood.
Soufre	115°	Cuivre à	27°
Étain	235°	Or	32°
Bismuth	270°	Fer	130°

FUSIFORME, se dit de tout objet qui a la forme d'un *fuseau*, c.-à-d. qui est allongé, renflé au milieu

et aminci à ses extrémités. La racine de la *Rave* et la feuille du *Laurier-rose* sont fusiformes.

FUSIL (de l'ital. *focile;* du lat. *focus*, feu). Ce mot désigne : 1° une arme à feu ; 2° une petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu ; 3° un morceau d'acier long et arrondi, dont les bouchers se servent pour donner le fil à leurs couteaux : ce dernier se nomme aussi *affiloir*.

Le *fusil*, arme à feu, se compose essentiellement du *canon*, de la *platine*, et du *bois* qui porte l'un et l'autre. — Le *canon* est un tube en fer doux ; l'intérieur du canon, ou *âme*, est exactement cylindrique ; le diamètre de l'âme s'appelle le *calibre* du fusil ; extérieurement l'un des bouts du canon est plus gros que l'autre, c'est le *tonnerre*, qui reçoit la charge qu'on y enfonce à l'aide d'une *baguette*; il est fermé par une vis ou *culasse*, traversée latéralement par une ouverture ou *lumière*, par où pénètre le feu qui doit enflammer la charge. Les canons *carabinés* ou *rayés* diffèrent des canons ordinaires, en ce qu'on pratique à l'intérieur dans leur longueur un certain nombre de rainures disposées suivant des hélices très-allongées et parallèles. Cette disposition imprime à la balle un mouvement de rotation sur elle-même, qui donne plus de justesse au tir. — La *platine* se compose dans les *fusils à pierre* ou *à silex*, d'une pièce d'acier appelée *chien*, munie d'une pierre à feu tranchante, qu'un ressort rabat avec puissance contre une plaque en acier (*batterie*); le choc de la pierre contre l'acier, découvre une petite cuvette en cuivre (*bassinet*) contenant l'*amorce*, qui doit communiquer le feu à la charge, et l'y enflamme. Dans les *F. à percussion* ou *à piston*, les seuls employés aujourd'hui, le chien est un marteau qui vient frapper sur une petite capsule en cuivre contenant du fulminate de mercure et tenant lieu d'amorce ; cette capsule, placée sur une espèce de *cheminée*, éclate par le choc du chien, et communique le feu à la charge à travers la lumière.

On a aussi imaginé des fusils qui se chargent par la culasse, et au moyen desquels on peut tirer plus vite qu'avec les fusils ordinaires ; dans cette sorte de fusils, la baguette est supprimée. Dans le *système Lefaucheux*, le canon se brise au tonnerre, de manière que le canon et la crosse ne sont plus en ligne droite lorsqu'on veut charger; cette disposition, bonne pour les fusils de chasse, aurait beaucoup d'inconvénients dans un fusil de guerre. — Dans le *système Robert*, le canon et la crosse restent toujours liés l'un à l'autre ; mais la tranche postérieure du tonnerre se découvre au moyen d'un levier à poignée, qui fait l'office de culasse. Le soldat introduit la cartouche qui est munie d'une amorce fulminante, et referme la culasse. Lorsqu'on presse la détente, le chien écrase l'amorce sur une sorte d'enclume intérieure, et le coup part. — Dans le mousqueton *Treuille de Beaulieu*, arme des cent-gardes, le tonnerre se découvre en abaissant une culasse mobile, ou *verrou*, au moyen de la sous-garde elle-même qui forme ressort. Ce ressort joue le rôle du chien lorsqu'on presse la détente ; il vient choquer une petite tige métallique reposant sur la capsule, qui est placée verticalement dans le culot de la cartouche. — Le *système Manceaux et Vieillard* a pour culasse mobile un cylindre creux, aux extrémités duquel sont fixés, d'un côté, l'appareil obturateur, et, de l'autre, une poignée à l'aide de laquelle on peut démasquer l'entrée du canon. — Dans le *système prussien* ou *fusil à aiguille*, l'inflammation de la charge est produite par une aiguille qui traverse la cartouche pour aller frapper une petite pastille de poudre fulminante contenue dans le sabot de celle-ci. — Enfin, dans le *système Chassepot*, adopté aujourd'hui pour l'armée française, le canon se termine postérieurement en un manchon où vient s'engager une pièce mobile, munie d'une poignée et d'un système obturateur. Cette culasse mobile sert à ouvrir ou à fermer le canon, en glissant dans le manchon.

Les fusils, introduits dans nos armées vers 1670, succédèrent à l'arquebuse et au mousquet. Ils furent d'abord nommés *fusils à rouet*, parce que le feu s'y communiquait à la poudre au moyen d'une roue d'acier, qui, en tournant, faisait jaillir des étincelles d'un caillou. On imagina les *fusils à pierre* vers 1685 ; en 1704 tous nos soldats en étaient armés. L'invention des fusils à percussion suivit de près celle des *amorces fulminantes*, qui remonte à 1786 ; mais leur introduction dans l'armée française ne date que de 1830. Introduit dans l'armée prussienne dès 1840, le *fusil à aiguille*, dont l'inventeur est un armurier d'Erfurt, nommé Dreyse, n'a commencé à être célèbre qu'en 1864. Toutes les puissances européennes voulurent alors avoir leur arme de précision. La France adopta le *F. Chassepot;* l'Angleterre, le *F. Snider;* le Danemark, le *F. Remington*; la Suisse, le *F. Peabody* et le *F. Wately*; l'Autriche, le *F. Wœnzl* et le *F. Werndl*; les États-Unis, le *F. Winchester*, etc. — *Voy.* CARABINE, ARMES A FEU, CAPSULE, etc.

FUSIL A VENT, sorte de fusil dans lequel la balle est chassée par l'effet de la dilatation subite de l'air préalablement comprimé dans la crosse au moyen d'une pompe foulante. On peut, avec un semblable fusil, tirer de 25 à 30 coups sans recharger. On attribue l'invention du fusil à vent à Marin de Lisieux, et à Guter de Nuremberg (1560). Il a été perfectionné au siècle dernier par Jean et Nicolas Bouillet, arquebusiers à St-Étienne et à Paris. — Le *fusil à vent* est une arme prohibée.

FUSILIER (de *fusil*), nom donné en général aux soldats d'infanterie, mais le plus souvent aux soldats de ligne qui ne sont ni grenadiers ni voltigeurs. Dans la garde impériale, il y avait des régiments de *fusiliers*; sous la Restauration, les soldats des compagnies du centre de la garde royale portaient aussi le nom de *fusiliers*.

FUSILLÉ. Tout soldat condamné à mort est *fusillé*. Le jugement est exécuté dans les 24 heures; 4 sergents, 4 caporaux et 4 fusiliers les plus anciens de service, pris dans la troupe du prévenu, sont commandés pour l'exécution. Le régiment auquel appartient le condamné y assiste et défile devant son corps.

FUSION (du lat. *fusio*). En Physique, la *fusion* est la liquéfaction des corps solides : on l'effectue ordinairement à l'aide de la chaleur. La température d'un corps en fusion est constante; la chaleur du foyer est employée à vaincre la cohésion, ce qui est un travail mécanique intérieur, dont les molécules sont le siége. On appelle *chaleur latente de fusion* le nombre de calories qui sont consommées par un kilogr. d'un corps, lorsqu'il éprouve la fusion. La plupart des corps se dilatent en fondant. Quelques-uns, au contraire, se contractent ; tels sont la glace, la fonte de fer, le bismuth. Quand on élève la pression, la température de fusion s'élève pour les premiers, et s'abaisse pour les seconds. On a pu conserver de l'eau liquide à 18 degrés au-dessous de zéro par une compression de plusieurs centaines d'atmosphères. — *Voy.* FUSIBILITÉ, CALORIMÉTRIE.

Les Chimistes distinguent dans les sels la *fusion aqueuse* et la *fusion ignée*. Dans la première, le sel ne fait que se fondre dans son eau de cristallisation et redevient solide et sec dès que cette eau est expulsée par la chaleur : par une température plus élevée, il éprouve ensuite une nouvelle fusion : c'est la fusion ignée ou fusion propr. dite. La plupart des corps qui éprouvent la fusion ignée prennent, en se refroidissant lentement, une texture cristalline. Un grand nombre de roches, granits, porphyres, basaltes, etc., doivent à la fusion ignée leur état cristallin.

FUSTEREAU (du lat. *fustis*), ou BILLE, petit bateau fort léger qui sert à passer d'un bord d'une rivière à l'autre, et à placer des balises, pour indiquer la route que les bateaux peuvent tenir sans danger.

FUSTET, *Rhus cotinus*, dit aussi *Bois jaune de Hongrie*, arbrisseau du genre *Sumac* (*Voy.* ce mot), croît aux Antilles et dans le midi de l'Europe et de la France. Il contient une matière tinctoriale jaune et

un principe astringent. On l'emploie dans la teinture des laines; avec les mordants d'alumine, il donne une couleur orangée très-fugace. En Turquie et dans le Tyrol, on s'en sert pour tanner les cuirs fins, qui doivent être teints en jaune ou en rouge. Le fustet d'Amérique est le plus estimé.

FUSTIBALE (du lat. *fustibalus*), arme ancienne, consistait en un bâton long de 1m environ, au milieu duquel était suspendue une fronde de cuir. On le prenait à deux mains et on lançait ainsi des pierres avec une grande force.

FUSTIGATION, action de battre avec un bâton (*fustis*). La fustigation était en usage dans les armées romaines. On distinguait : la *fustigation simple* (*castigatio*), infligée par le centurion avec le cep de vigne : ce châtiment n'avait rien de cruel, ni de déshonorant; et le *fustuaire* (*fustuarium*), infligé aux soldats et aux officiers subalternes qui avaient mérité la mort : un tribun touchait d'abord le condamné, sur lequel tous les légionnaires fondaient ensuite à coups de bâton et à coups de pierres. Il ne faut pas confondre le fustuaire avec la *bastonnade*, supplice uniquement réservé aux esclaves. — La fustigation a été longtemps en usage dans les armées modernes : elle a été abolie en France en 1790. *Voy.* BASTONNADE et FLAGELLATION.

FÛT (du lat. *fustis*), partie d'une colonne comprise entre la base et le chapiteau : c'est le tronc de la colonne. Le diamètre inférieur du fût sert d'unité de mesure pour les proportions à garder dans l'ordonnance d'un édifice; la moitié de ce diamètre est le *module* (*Voy.* ce mot). La partie légèrement évasée des deux bouts du fût se nomme *congé*.

On nomme encore *fût* : 1° la pièce de bois, sur laquelle on monte un outil ou un instrument; 2° un morceau de bois léger où est fixée la girouette d'un vaisseau; 3° toute espèce de *futaille*.

FUTAIE (de *fustis*), bois qu'on a laissé grandir et que l'on a éclairci de manière à ce que chaque arbre pût atteindre sa plus grande croissance. *Voy.* BOIS et COUPE.

FUTAILLE (de *fût*), nom général donné à tous les tonneaux, aux barriques, pipes, tierçons et quarts, et, en général, à tous les vaisseaux de bois destinés à mettre du vin ou d'autres liqueurs. Les tonneliers nomment *F. montée* celle qui est garnie de cerceaux, de ses fonds et de ses barres; et *F. en botte*, celle dont les parties sont toutes préparées et où il ne reste qu'à les monter et à mettre des cerceaux.

FUTAINE (de *Fostat*, faubourg du Caire, en Égypte, d'où cette étoffe a été apportée), étoffe croisée dont la chaîne est en fil et la trame en coton. Il y a des futaines sans envers, et des futaines à poil. La fabrication des futaines tend à diminuer tous les jours.

FÛTÉ, se dit, en Blason, d'une javeline ou autre arme dont le fer et le bois sont de deux émaux différents, d'un arbre dont le *fût* ou le tronc est d'un autre émail que les feuilles. Ainsi, on dit d'un écu qu'il est d'or à 3 javelines de gueules, *fûtées* de sable.

FUTUR (du lat. *futurus*), nom donné, en Grammaire, au temps du verbe qui marque une action ou un état à venir. On distingue : le *F. simple* ou *absolu*, comme *je sortirai*; le *F. composé*, qui est formé d'un auxiliaire et d'un participe, comme *j'aurai parlé* : on l'appelle aussi *F. antérieur* ou *F. passé*, parce qu'il exprime une action à venir précédant une autre action également à venir; le *F. périphrastique* (en lat. et en grec), qui est formé soit des différents temps du verbe *être* avec un participe futur (*amaturus sum, eram, fui, ero*, etc.), soit du futur du verbe être avec un participe parfait (λελυκὼς ἔσομαι). L'idée de futur peut encore s'exprimer par périphrase à l'aide de verbes, p. ex. μέλλω, en grec; *je vais*, *je dois*, en français; *shall* et *will*, en anglais, etc.

En Philosophie, on appelle *futur contingent*, ce qui peut indifféremment arriver ou n'arriver pas.

FUYARD (de *fuir*). Chez tous les peuples anciens et chez la plupart des peuples modernes, les soldats qui fuient dans le combat ou qui abandonnent lâchement leurs armes ont été regardés comme infâmes et le plus souvent punis de mort. La loi du 21 brumaire an V punit de mort celui qui abandonne son poste devant l'ennemi; s'il s'agit d'une troupe entière, les six plus anciens soldats subissent le même sort.

G

G, consonne et 7e lettre des alphabets latin et français, occupe la 3e place dans la plupart des alphabets orientaux et dans celui des Grecs, qui la nommaient *gamma*. En français, ainsi qu'en italien, en espagnol, en anglais et en allemand, G se prononce *dur* devant *a, o, u, l, n, r*; *doux* devant les voyelles *e, i*; mais avec le son du *j* en français, du *dj* en italien et en anglais, du *ch* (et quelquefois *dur*) en allemand; de la *jota* en espagnol. — Comme abréviation nominale, G est pour *George*, *Gabriel*, *Godefroi*, *Guillaume*, *Gustave*; D. G. veut dire *Dei gratia*; S. G. se lit *Sa Grandeur* ou *Sa Grâce*. — Comme chiffre romain (mais rare), G valait 400, Ḡ 400,000; en grec γ' est 3, ͵γ 3,000. — Sur les monnaies, G désignait Poitiers. — Dans les calendriers, G est la 7e lettre nundinale, la 7e et dernière lettre dominicale. — En Chimie, Gl veut dire *glucinium*. — En Musique, G répond à *sol*, qui jadis était la 7e note.

GABARE (du b.-lat. *gabbarus*), navire de charge remplissant sur l'eau l'office des grosses voitures de roulage à terre. Les gabares furent longtemps de grands bateaux à un mât, employés exclusivement dans les ports et sur les rivières. Aujourd'hui, il y a des gabares qui traversent l'Océan. Leurs dimensions varient beaucoup : les *grosses gabares* portent jusqu'à 900 tonneaux et ont 3 mâts. On nomme *gabarots* les plus petites gabares; *gabosses*, les plus grandes. — La voilure des gabares est à peu de chose près celle des grands bâtiments carrés.

On nomme aussi *gabare*, aux bords de l'Océan, un filet à mailles serrées et que des morceaux de liége tiennent suspendu à la surface de l'eau.

GABARI ou GABARIT (de l'arabe *kâlab*, moule, comme *calibre*), modèle ou patron de grandeur naturelle, qui, dans la construction navale, représente la forme de quelque partie du navire, comme l'avant, l'arrière, la quille, ou de quelque pièce, comme le gouvernail, etc. Les gabaris sont le plus souvent en bois, quelquefois en fer. — Les ateliers d'artillerie ont aussi des gabaris pour la construction de diverses pièces, notamment des affûts. — *Voy.* MODULE.

GABELLE (orig. germaniq.). Ce nom, qui fut d'abord commun à beaucoup de taxes (ainsi l'on disait *Gabelle des draps*, *G. des vins*, *G. de tonlieu*, etc.), fut ensuite exclusivement réservé à la *taxe du sel* dans l'ancienne monarchie française. Autrefois le roi avait seul le monopole de fabriquer et de vendre le sel, ainsi que d'en fixer le prix; on était en outre obligé d'acheter au roi une quantité déterminée de sel, avec défense de revendre ce qu'on avait de trop; de là l'impopularité qui s'est toujours attachée à cette taxe inique et vexatoire. La quotité de la taxe variait selon les provinces : ainsi on distinguait : 1° les *pays de grande gabelle* qui payaient le maximum de l'impôt (9 livres poids de sel par tête dans chaque famille, le quintal valant 62 livres monnaie); 2° les *pays de petite gabelle* qui payaient le minimum (11 ou 12 livres poids par tête, le quintal ne valant que

33 livres 10 sous); 3° les *pays de quart bouillon*, où les habitants s'approvisionnaient par des sauneries et versaient en retour de ce privilége le quart du produit de leur fabrication dans les greniers royaux. Les provinces exemptes de la gabelle étaient dites *provinces rédimées* ou *pays de franc salé*. — L'origine de cette taxe remonte au moins à Philippe-le-long (1318); elle a été organisée définitivement sous Louis XIV (1686). Elle produisait environ 38 millions, mais exigeait un grand nombre d'employés pour la surveillance et la répression du *faux saunage* ou contrebande : les *faux sauniers* étaient punis des galères. La gabelle a été supprimée par décret du 1er décembre 1790. — De là vient *gabelou*, mot usuel dans le peuple pour désigner les agents des contributions indirectes. — *Voy.* Sel (impôt du).

GABIAN, nom vulgaire du *Goëland*. *Voy.* ce mot.

gabian (huile de). *Voy.* Pétrole.

GABIER (de *gabie*; de l'ital. *gabbia*, cage, hune), matelot préposé au service de la mâture. Le gabier ne fut d'abord qu'un guetteur qui, du haut de la hune (ou *gabie*), signalait les navires, les écueils ou la terre. Aujourd'hui, tout ce qui se présente à faire dans un mât est du ressort du gabier. Dans les travaux de gréement, de dégréement, de prise de ris, c'est lui qui, sous les ordres de l'officier de quart, dirige les autres matelots. On distingue le *Gabier du grand mât*, le *G. de misaine*, le *G. d'artimon*; et même, quoiqu'il n'y ait plus de hune au beaupré, les matelots qui ont soin de ce mât incliné sur lesquels se serrent les focs sont dits *G. de beaupré*. Les gabiers des grands bâtiments sont des matelots d'élite; c'est parmi eux qu'on prend les contre-maîtres.

GABION (de l'ital. *gabbione*), grand panier cylindrique, sans fond, formé d'un clayonnage et rempli ordinairement de terre, sert dans les siéges à mettre les travailleurs à l'abri des coups de l'ennemi. On distingue les *G. de sape* ou *de tranchée*, et les *G. farcis* ou *roulants*. Les premiers, qui sont le plus en usage, ont env. 0m,80 de haut sur 0m,65 de diamètre extérieur; placés debout les uns à côté des autres, ils forment soit le parapet des sapes, des logements, des tranchées, soit l'exhaussement de travail, dit *cavalier de fortification*. Les seconds, qui ont remplacé les *mantelets* (*Voy.* ce mot), ont 0m,30 de hauteur, 1m,50 de diamètre extérieur : 25 ou 30 fascines, ou à leur défaut, de la laine, de la bourre, de menus copeaux, en forment la garniture; on les emploie couchés, et on les roule avec un crochet en avant des travailleurs. *Voy.* Fascine.

GABLE, en Architecture. *Voy.* Pignon et Fronton.

GABORD (de *bord*), bordage extérieur d'un navire, se place sur les varangues de fond, et sert à joindre la quille en s'emboîtant dans sa rablure.

GABOT, poisson. *Voy.* Exocet.

GABRO, synonyme d'*Euphotide*. *Voy.* ce mot.

GABRONITE, substance minérale verdâtre ou bleuâtre, d'un éclat gras, qu'on rencontre dans les syénites à Arendal en Norwége. C'est un silicate double d'alumine et de soude $[3\ddot{A}l\dddot{S}i^2 + \dot{N}a\dddot{S}i]$.

GABURON ou jumelle, pièce de bois qui recouvre un bas mât depuis la naissance du ton jusqu'au quart de sa longueur au-dessous de la hune, et qui le garantit des frottements du mât supérieur quand on monte ou qu'on descend celui-ci.

GACHE (orig. inconn.), pièce métallique en fer ou en cuivre, où vient se loger et s'appuyer une autre pièce de métal. On connaît surtout : 1° les gâches qui reçoivent soit le pêne d'une serrure, soit un verrou, une targette, etc.; 2° les gâches des plombiers, anneaux de fer qu'on attache au mur pour tenir et fixer un tuyau de plomb ou une gouttière.

GACHETTE (dimin. de *gâche*), pièce d'acier qui fait partie de la platine d'un fusil, et sur laquelle on appuie pour faire partir l'arme. C'est un levier du premier genre coudé : le *bec*, branche de devant qui s'engrène dans la noix et l'empêche de tourner est son bras court; la *queue*, branche de derrière reposant sur la détente, est son bras long. — On nomme encore *gâchette* : dans les serrures, la pièce de fer placée sous le pêne; — dans les métiers à bas, un petit levier coudé qui se meut sur son axe et qui sert à hausser ou à baisser le petit métier.

GACHIS (de *gâcher*; de l'allem. *waschen*, laver), mélange de chaux, de sable, de plâtre ou de ciment délayé dans de l'eau, et propre à la bâtisse. Mettre du plâtre dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit tout absorbée, c'est *gâcher serré*; mettre peu de plâtre et obtenir un mélange très-liquide, comme pour faire des enduits ou couler des pierres, c'est *gâcher lâche*. Le *gâcheur* est ordinairement un apprenti maçon.

GADE (du gr. γάδος), *Gadus*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, type de la famille des Gadoïdes, renferme des espèces généralement comestibles, qui habitent les mers froides de l'hémisphère septentrional. Les principales sont : la *Morue*, le *Merlan*, la *Merluche*, la *Lote*, la *Barbote*, etc.

gade-lote ou barbote, poisson d'eau douce du genre Gade, dont le foie est très-bon à manger.

GADOÏDES (du g.-type *Gade*), famille de Poissons malacoptérygiens subbrachiens : corps médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles cycloïdes; tête sans écailles et nageoires molles; vessie aérienne grande et dentelée sur les côtés. Cette famille renferme les genres *Gade*, *Lépidolèpre* ou *Grenadier*.

GADOLINITE ou ytterbite, minéral que l'on rencontre soit amorphe, soit en cristaux dérivant d'un prisme rhomboïdal oblique. Il est noir, jaunâtre ou brunâtre, possède l'éclat vitreux, raye le verre, et pèse 4,23. C'est un composé de silice, d'yttria, de cérium et de fer $[(\dot{Y}, \dot{C}e, \dot{F}e)\dddot{S}i]$. — On ne l'a encore rencontré qu'à Falhun en Suède et à Ytterby en Norwége.

GADOUES (orig. inc.). On donne ce nom et aux matières enlevées des latrines, et aux boues et immondices de toute espèce. Toutes ces gadoues forment un excellent engrais; mais elles communiquent aux plantes un goût et une odeur désagréables.

GAERTNÈRE (du botan. J. *Gaertner*), *Gaertnera*, genre de la famille des Loganiacées, renferme des arbres de Madagascar et de Maurice, à feuilles opposées, oblongues, coriaces, et à fleurs terminales paniculées ou en corymbe. La *G. à gaine* (*G. longiflora*) est un bel arbre à feuilles lancéolées, à fleurs blanches, et dont le fruit est une baie ovale renfermant deux semences dures, semblables à celles du café, ce qui l'a fait nommer *café marron*.

GAFFE (orig. celtique), longue perche terminée par un fer à deux branches, l'une droite, un peu pointue, l'autre recourbée en forme de croc, et dont les matelots se servent pour pousser les embarcations au large. — Dans les Salines, on nomme *gaffes* des vases servant à transporter le sel.

GAGE (du b.-lat. *vadium* [du lat. *vas* ou du teuton]), objet remis en nantissement pour sûreté d'une dette. La loi définit le *gage* le nantissement d'une chose mobilière, et l'oppose à l'*antichrèse* (*Voy.* ce mot), qui est le nantissement d'une chose immobilière. Le gage confère au créancier le droit : 1° de retenir en sa possession, jusqu'au payement, la chose qui en est l'objet; 2° de se faire payer sur cette chose par privilége et préférence aux autres créanciers. Toutefois, le créancier ne peut, à défaut de payement, disposer du gage; il doit en ce cas requérir en justice l'autorisation de le faire vendre. Le débiteur, jusqu'à son expropriation, s'il y a lieu, reste propriétaire du gage, qui n'est dans la main du créancier qu'un dépôt assurant le privilége de celui-ci. Le gage est indivisible, nonobstant la divisibilité de la dette entre les héritiers du débiteur ou ceux du créancier. La constitution de gage, en matière civile, doit être accompagnée de la rédaction d'un écrit authentique ou sous-seing privé enregistré; en matière commerciale ces formalités ne sont pas nécessaires (C. Nap., art. 2072-2084; C. de comm., art. 91-94). — On appelait autrefois *mort-gage*, l'antichrèse et *vif-gage*, le

nantissement d'un immeuble dans lequel le créancier imputait les fruits de cet immeuble sur le capital de sa créance.

GAGE (PRÊT SUR). *Voy.* PRÊT et MONT-DE-PIÉTÉ.

GAGES, salaire donné aux domestiques et aux ouvriers pour leurs services. *Voy.* DOMESTIQUE et SALAIRE.

GAGERIE (SAISIE-). *Voy.* SAISIE.

GAGEURE. *Voy.* PARI.

GAHNITE, substance minérale, composée d'alumine et d'oxyde de zinc [$\dot{Z}n\,\dddot{A}l^2$]. Elle raye tous les corps autres que le corindon et le diamant bien que très-fragile ; elle pèse de 4,2 à 4,7 et cristallise en octaèdres réguliers. — On trouve la gahnite disséminée dans les schistes talqueux et chloriteux, à Falhun en Suède, et à Franklin dans le New-Jersey.

GAÏAC (nom indigène), *Guajacum*, genre de la famille des Zygophyllées, se compose de grands arbres des Antilles à bois très-dur, à feuilles opposées, à folioles coriaces très-entières, à fleurs bleues supportées par des pédoncules uniflores. Le *G. officinal*, vulg. *Bois de gaiac*, est un arbre de 15^m, dont la médecine utilise le bois et l'écorce. Ces parties renferment une résine, dite *gaïacine*, qui a l'odeur du benjoin, une saveur douce d'abord, puis amère, et enfin très-âcre : on l'obtient pure en faisant macérer des copeaux de gaïac dans l'alcool. On en prépare une teinture sudorifique fréquemment employée en médecine. Dans l'industrie, le bois sert à faire des vis, des galets, des poulies, etc.

GAILLARD (orig. celtiq.). Autrefois le mot *château-gaillard* signifiait un château fort : de là, en Marine, le nom de *gaillard*, donné d'abord aux châteaux qu'on élevait à l'avant et à l'arrière des vaisseaux et conservé encore aujourd'hui aux parties extrêmes du pont supérieur d'un navire : celle qui se trouve sur l'arrière du grand mât s'appelle *G. d'arrière ;* celle qui se trouve sur l'avant du hauban de misaine, *G. d'avant*. Ces deux parties étaient jadis séparées par un espace nommé l'*embelle* et communiquaient par un petit pont de chaque côté du navire : ce pont était dit *passe-avant*. Les gaillards étaient entourés de créneaux : les dunettes représentent ces anciennes fortifications. — La batterie d'artillerie du pont supérieur se nomme toujours *batterie de gaillard*.

GAILLARDE, ancienne danse, italienne d'origine, qui s'exécutait à trois temps avec un mouvement vif et animé. Il en est resté le *pas de gaillarde*, composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé et qui se fait en avant et de côté.

GAILLARDE, caractère d'imprimerie entre le petit romain et le petit texte, dont la force est de 8 points.

GAILLARDIE, *Gaillardia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, sous-tribu des Héléniées, originaire d'Amérique. On en cultive deux espèces dans nos jardins, la *G. vivace* et la *G. aristée*. La première est remarquable par ses fleurs d'un jaune orangé pourpre à la base, avec un disque brun. La seconde a des fleurs plus grandes, mais moins vives.

GAILLET ou CAILLE-LAIT, *Galium*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Aspérulées, renferme des herbes vivaces et indigènes, à fleurs blanches, jaunes ou purpurines, très-petites et disposées en grappes ; à feuilles longues et étroites. Les feuilles du *G. jaune* (*G. verum*), très-commun dans les prés et les haies, passaient pour donner du lait aux femmes et pour faire cailler le lait. En Angleterre, on s'en sert pour colorer le fromage de Chester. La même plante, bouillie avec l'alun, teint en jaune, et sa racine en rouge. Le suc du *G. accrochant* ou *Gratteron* (*G. aparine*) a été employé en médecine.

GAILLETTE, GAILLETIN, fragments de houille.

GAINE (du lat. *vagina*). Outre son acception vulgaire, d'étui, de fourreau, ce mot s'applique, en Architecture, à une espèce de support, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. Quand la gaine et le buste sont d'une seule pièce, on leur donne le nom de *Terme*.

En Anatomie, on donne le nom de *gaîne* à certaines enveloppes des tendons, des muscles, des artères, des veines, etc. — En Zoologie, ce mot désigne, chez les Insectes suceurs, le tube qui renferme l'appareil dont ces insectes se servent pour sucer. — En Botanique, c'est une expansion membraneuse de la partie inférieure du pétiole qui embrasse la tige plus ou moins. *Voy.* FEUILLE.

GAINIER (de *gaine*), ouvrier qui confectionne les gaînes, étuis de mathématiques, écrins, portefeuilles, et autres articles de cuir, de maroquin, de chagrin, etc. — Il y avait à Paris un corps de métier de gainiers, bourreliers et ouvriers en cuir, établi par une ordonnance de 1323.

GAÎNIER, *Cercis*, genre de la famille des Césalpiniées, ainsi nommé parce que sa gousse ressemble à une gaîne, se compose d'arbres à feuilles simples, cordées et naissant après les fleurs qui se développent par fascicules sur le vieux bois et sur les branches. Le *Gainier commun* (*C. siliquastrum*), dit aussi *Arbre de Judée*, est un arbre d'ornement d'environ 12^m de haut, à écorce noirâtre, à feuilles molles, d'un vert tendre, et à fleurs roses d'un agréable aspect. On se sert quelquefois de ses fleurs, à cause de leur saveur piquante, pour l'assaisonnement des salades ; on les confit aussi au vinaigre lorsqu'elles ne sont encore qu'en boutons.

GAINS DE SURVIE. On appelle ainsi les droits accordés au survivant des deux époux : tels étaient dans l'ancien Droit le *douaire* et l'*institution contractuelle* (*Voy.* ces mots). Il y a aujourd'hui des gains de survie *légaux* (succession réciproque d'époux, droits de deuil, de nourriture et d'habitation accordés à la femme survivante), et des gains de survie *conventionnels* (préciput, forfait de communauté, donations entre époux). *Voy.* ces mots.

GAL, *Gallus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, a le corps haut et comprimé, et des couleurs disposées par bandes sur un fond argenté. Le *Grand Gal*, qui habite les mers de l'Inde, est un poisson long de 0^m,15, dont la chair est très-recherchée.

GALACTIE (du grec γάλα, lait), *Galactia*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, renferme des plantes herbacées ou suffrutiqueuses des régions tropicales, à feuilles trifoliolées, à fleurs bleues, blanches ou purpurines, en grappes droites, terminales. La *G. à fleurs pendantes* est originaire de la Jamaïque.

GALACTITE, *Galactites*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, formé d'une seule espèce, la *Galactite cotonneuse* (*G. tomentosa*), qu'on trouve sur les côtes de la Méditerranée ; c'est une plante haute de 0^m,50, dont la tige est couverte d'une espèce de coton blanc et épais. Ses feuilles sont longues et découpées, cotonneuses en-dessous, vertes en-dessus, et marquées de points blanchâtres.

GALACTITE, *Galaxie*, ou *Pierre de lait*, substance pierreuse, grise, d'une saveur douce, qui blanchit l'eau dans laquelle on la délaye. C'est une espèce d'argile assez commune. On s'en sert pour le dégraissage des laines.

GALACTODENDRON (du gr. γάλα, γάλακτος, lait et δένδρον, arbre), ou BROSIMUM, genre de la famille des Artocarpées, dont l'espèce principale est le *G. utile* ou *Arbre à la vache*, arbre haut de 25 à 30^m, qui croît dans les parties les plus chaudes et les plus arides de l'Amérique du Sud et dont le tronc fournit néanmoins, quand on l'incise, un liquide abondant qui a toutes les qualités du lait.

GALACTOMÈTRE. *Voy.* PÈSE-LAIT.

GALACTOPHORES (du gr. γάλα et φορός, qui porte), conduits excréteurs qui portent le lait secrété par la glande mammaire vers le mamelon où se trouvent leurs orifices extérieurs.

GALAGO, *Otolicnus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, famille des Lémuriens, propre à l'Afrique. Ils sont remarquables par la longueur de leurs jambes et l'ampleur de leurs conques auditi-

ves. ils ont le museau obtus, les yeux grands et propres à la vie nocturne. Ces animaux, doux et paisibles, vivent dans les forêts, se nourrissant surtout de la gomme des mimosas. Ils sont faciles à apprivoiser et montrent beaucoup de vivacité et de gentillesse.

GALANE, plante. *Voy.* CHÉLONE.

GALANGA (nom malabar), espèce du genre Kaempferia, famille des Zingibéracées : c'est une plante tuberculeuse des Indes orientales, qui offre deux variétés connues sous le nom de *Grand* et de *Petit galanga*. Le premier haut de 2^m fournit la racine odorante appelée *zerumbet* ; le second, plus petit, a des propriétés médicamenteuses plus énergiques. Les deux variétés s'emploient comme aliment, comme assaisonnement et comme médicament tonique et excitant. Du reste, le véritable *galanga* du commerce paraît être la racine de *Maranta*. *Voy.* ce mot.

GALANTHE ou GALANTHINE. *Voy.* PERCE-NEIGE.

GALANTINE (du b.-lat. *galatina*). Dans l'Art culinaire, on nomme ainsi une composition de viandes froides, notamment de volailles, qu'on décore avec de la gelée, et qu'on sert pour grosse pièce à l'entremets.

GALATHÉE, *Galathea*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Cyclasidées : coquille épaisse, équivalve et subtrigone, revêtue d'un épiderme verdâtre et lisse ; charnière présentant à l'une des valves 2 dents cardinales conniventes à leur base et à l'autre 3 dents cardinales dont la médiane est proéminente et calleuse ; ligament extérieur, court et bombé.— Les Galathées sont fluviatiles ; on en connait deux espèces, la *G. à rayons* et la *G. cloisonnée* ; toutes deux sont rares et se rencontrent à Ceylan et sur les côtes orientales de l'Afrique.

GALATHÉE, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, voisins des Écrevisses et dont l'espèce type est la *G. grêle* (*G. strigosa*), commune sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Ils sont comestibles.

GALAXIE. *Voy.* VOIE LACTÉE et GALACTITE.

GALBANUM ou *Gomme en larmes*, substance gommo-résineuse, tirée de la racine du *Bubon galbanum* (*Voy.* ce mot), qui croît en Syrie, en Perse et en Afrique. Elle est grasse, molle, blanchâtre, rousse, ou gris de fer. Sa saveur est amère et un peu âcre, son odeur forte et aromatique. On l'a employée comme antispasmodique. Chez les Juifs, c'était un des éléments du parfum qui se brûlait dans le Temple.

GALBE (orig. germaniq.). On nomme ainsi, en Architecture et en Sculpture, l'ensemble des contours d'un vase, d'une statue, d'un dôme, d'un fût de colonne, etc. Ce mot emporte toujours l'idée de forme gracieuse : on dit d'un vase, d'un chapiteau, qu'ils sont d'un beau galbe, d'un galbe élégant.

GALBULE (du lat. *galbulus*). Ce mot, en Botanique, est synonyme de *cône* et se dit surtout du fruit des *Cyprès* et des *Genévriers*. — En Zoologie, il désigne quelquefois deux oiseaux, le *Jacamar* et le *Loriot*. *Voy.* ces mots.

GALE (du lat. *galla*, galle), en gr. ψόρα, en lat. *scabies*, affection cutanée contagieuse, caractérisée par une éruption prurigineuse de petites vésicules plus ou moins multipliées, rondes, quelquefois confluentes, cristallines, qui contiennent une sérosité limpide, legèrement visqueuse ; par un sillon d'aspect tout particulier qui touche à la vésicule, et par une vive démangeaison qui augmente vers le soir et surtout pendant la nuit, par l'effet de la chaleur du lit. La gale affecte de préférence l'intervalle des doigts, les poignets, la face interne des membres, les aisselles, les jarrets, les aines. Cette maladie est due à la présence d'un acaride, nommé *sarcopte* (*Voy.* ce mot), qui se creuse sous l'épiderme de petites galeries ou sillons où il trouve une retraite sûre ; on le découvre en déchirant l'épiderme avec la pointe d'une épingle : il s'accroche à l'extrémité de celle-ci, et on peut alors le transporter où l'on veut. Placé sur la peau d'une personne saine, cet acaride s'y enfonce tout aussitôt, s'y multiplie, et développe la gale au bout d'un temps variable, de 8 à 20 jours. Les linges et les étoffes sur lesquels se trouvent ces animalcules, peuvent également transmettre la maladie. Abandonnée à elle-même, la gale dure indéfiniment ; mais, bien traitée, cette maladie guérit facilement, en 24 heures, sans laisser à sa suite aucune trace. Le *soufre*, sous forme de bains, de lotions, de fumigations, et surtout de pommades, en est le remède le plus efficace. — On confond souvent la gale avec d'autres affections de la peau, qui s'accompagnent de démangeaisons, notamment avec l'*eczéma* et le *prurigo*. Le premier se distingue de la gale par ses vésicules très-aplaties, et agglomérées dans un petit espace, le plus souvent bornées aux mains. Le second est une affection papuleuse, sans vésicules, et qui a son siége au dos, à la nuque, et à la partie interne des cuisses.

Les animaux, tels que le chien, le chat, la brebis, le porc, le cheval, etc., sont sujets à la gale. Cette maladie est également due chez eux à la présence d'un acaride, mais qui est différent de celui de l'homme. Ce sont des espèces du genre *Sarcopte*, ou du genre *Psoropte*. Ces parasites peuvent communiquer la gale, non-seulement d'un individu à un autre, mais d'une espèce à une autre espèce. *Voy.* ROGNE et ROUX-VIEUX.

GALE. On donne aussi ce nom à une maladie des végétaux, caractérisée par des rugosités qui s'élèvent sur l'écorce des branches, sur les feuilles et sur les fruits.

GALÉ ODORANT, *Myrica gale*, vulg. *Piment royal* ou *aquatique*, *Myrte bâtard*, espèce du genre *Myrica* (*Voy.* ce mot), se compose d'arbrisseaux résineux, à feuilles alternes, à fleurs dioïques ou monoïques, disposées en chatons, qui croissent dans les lieux marécageux de l'Europe ; cette plante a une odeur forte et balsamique ; on en met des branches parmi le linge pour le parfumer et en éloigner les insectes ; on s'en sert quelquefois pour teindre en jaune et pour le tannage.

GALÉA, en Botanique, est synonyme de *Casque*. *Voy.* ce mot.

GALÉASSE (de *galée*), en ital. *galeazza*, grande galère à trois mâts allant à la rame et à la voile, étroite en proportion de sa longueur, haute du derrière et basse du devant. Les galéasses vénitiennes étaient armées d'un grand nombre de pièces d'artillerie ; quelques-unes avaient jusqu'à 60^m de long.

GALÉE. Ce mot, dont l'origine est incertaine, désignait primitivement les bâtiments de mer nommés plus tard *galères*, *galions*, *galiotes*, *galéasses*, etc. — Aujourd'hui, il se dit, en Typographie, d'une petite planche rectangulaire, de dimensions diverses, portant un rebord sur deux côtés, où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose.

GALEGA (de l'espagnol), genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des herbes vivaces, glabres, à feuilles imparipennées, à fleurs blanches, bleues ou violettes, disposées en racèmes. Le *G. officinal*, *Faux indigo*, *Lavanèse* ou *Rue de chèvre*, est une plante aromatique, qu'on employait autrefois contre les maladies pestilentielles et les fièvres malignes ; on a essayé d'en faire une plante fourragère. Elle croît en France et en Italie, où l'on mange ses feuilles, cuites ou en salade. Plusieurs espèces sont cultivées pour l'ornement des jardins, principalement le *G. grandiflora* du Cap. Plusieurs autres, notamment le *G. soyeux* ou *Bois à enivrer*, font auj. partie du genre *Téphrosie*. *Voy.* ce mot.

GALÈNE (du gr. γαλήνη), sulfure de plomb naturel. *Voy.* PLOMB SULFURÉ.

GALÉNISME (de *Galien*), doctrine médicale. *Voy.* MÉDECINE.

GALÉODE, *Galeodes*, genre de la classe des Arachnides, type de la famille des *Galéodides* ou Solpugides, se compose d'espèces d'araignées propres aux pays chauds et généralement très-voraces. Il n'est pas prouvé qu'elles soient venimeuses.

GALÉOPITHÈQUE (du gr. γαλῆ, chat, et πιθήκος,

singe), *Galeopithecus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, qui forment la transition entre les Lémuriens et les Chéiroptères. Ils ont les dents incisives frangées en forme de peigne et sont pourvus à chaque pied de 5 doigts armés d'ongles très-forts, et réunis par une membrane qui s'étend également entre leurs membres, et qui forme une sorte de parachute. Ces animaux sont propres à l'Archipel indien; ils vivent dans les bois, où leur parachute leur permet de s'élancer d'arbre en arbre à de grandes distances. Leur nourriture se compose d'insectes et de fruits. Le *G. roux* ou *Chat volant* se trouve aux îles Carolines. Il est long de 0m,30.

GALÉOPSIS (du gr. γαλίοψις), genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées, renferme des plantes herbacées, à tiges rameuses; à feuilles simples, axillaires; à fleurs rouges, jaune-blanchâtre ou panachées. On trouve partout dans les haies et les champs le *G. ladanum*, vulg. *Ortie rouge*, et le *G. tétrahit*, à fleurs rouges ou blanches, dont la tige est hérissée de poils.

GALÉOTE, *Calotes*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Agames, qui habitent les Indes orientales. Ce sont des animaux innocents et doux qui vivent sur les arbres, où ils se nourrissent d'insectes.

GALÈRE (de *galée*), ancien navire de guerre, long, ras d'eau, de peu de calaison, allant à la voile et à la rame. — Chez les anciens, la *galère* se nommait *unirème, birème, trirème*, etc., selon qu'elle avait *un, deux, trois* rangs de rames ou davantage. Les *trirèmes* furent les plus employées, comme n'ayant ni trop ni trop peu de dimension, tenant le mieux à la mer et alertes à la marche, tandis que les grosses galères étaient beaucoup plus lourdes. Carthage cependant fit grand usage des *quadrirèmes*, et Marcellus, au siége de Syracuse, se servit de *quinquérèmes*. On cite la galère de Démétrius Poliorcète qui avait 16 rangs de rames et celle de Ptolémée Philadelphe qui en avait 40. Les galères étaient les vaisseaux de guerre des anciens: elles portaient à l'avant un *éperon* (*rostrum*), destiné à briser de son choc la carène du vaisseau ennemi. — On ne s'explique pas bien la manière dont étaient disposés les rameurs. Quelques-uns pensent qu'ils étaient placés obliquement à côté les uns des autres, maniant des rames de plus en plus longues à mesure qu'ils s'éloignaient davantage du bord; le plus grand nombre supposent que les rameurs, armés également de rames de longueurs différentes, étaient disposés en amphithéâtre. Dans les trirèmes, on nommait les rameurs d'en bas *thalamites*, ceux du milieu *zeugites*, ceux d'en haut *thranites*: ces derniers étaient payés plus cher comme maniant la rame la plus longue et la plus lourde. Voir sur ce sujet: Jal, *Flotte de César* (1861). — Les trirèmes ordinaires avaient à peu près 20m de long, 3 au plus de large, 1m,50 ou 2m au-dessus de l'eau.

Les galères modernes ont été beaucoup plus grandes: leur longueur variait entre 30, 40, 50 et 60m; les plus longues se nommaient *galéasses*. On y comptait de chaque côté jusqu'à 30 avirons, mis en mouvement par un ou plusieurs hommes. Les galères étaient pontées; elles avaient deux mâts, deux voiles latines, des gabies (hunes), et portaient des pièces de canon à l'avant, plus, quelquefois, des pierriers entre les rames. On s'est longtemps servi de galères dans la Méditerranée. Mais l'insuffisance du pont faisait qu'au moindre coup de mer elles s'emplissaient d'eau. Les progrès de la construction navale y ont fait renoncer. *Voy.* GALIOTE et GALION.

Peine des galères, punition des criminels condamnés à ramer sur les galères de l'État après avoir été marqués. On nommait *galériens* ceux qui subissaient cette peine. L'ensemble des galériens que portait une galère s'appelait *chiourme*. La chiourme était surveillée par un *argousin*, un *sous argousin* et 10 *compagnons*. Les galériens étaient attachés à leur banc; ils y couchaient la nuit. Chaque rame était mue par 5 hommes dits *vogue-avant, apostis, tiercerol, quarterol, quinterol*. Le *vogue-avant* était souvent un marinier libre. Aux derniers bancs de droite et de gauche près de la poupe étaient deux hommes de renfort dits *espaliers* ou *tire-gourdins*.

C'est sous François Ier que les galères devinrent une peine. A la fin du règne de Louis XIV, les galériens commencèrent à être appliqués en partie à divers travaux publics, dans les ports, les arsenaux maritimes, les hôpitaux, etc. — En 1748, ils furent tous enfermés dans les *bagnes* (*Voy.* ce mot). L'Assemblée constituante remplaça la peine des galères par celle des *travaux forcés*. *Voy.* ce mot.

GALÈRE, nom vulgaire 1° de la *Physale*; 2° de la coquille de l'*Argonaute*. *Voy.* ces mots.

GALERIE (orig. incertaine), pièce beaucoup plus longue que large et qui sert soit à donner des fêtes, bals, ou concerts, soit à réunir une collection de tableaux, de statues, etc. Les galeries les plus célèbres sont, en France, celle du *Louvre*, qui fait partie du musée de peinture; celle de *Diane*, aux Tuileries; celle de *Versailles*, peinte par Lebrun. A l'étranger, on cite: à Rome, celle du palais *Farnèse*, peinte par Carrache, et celle du *Vatican*, décorée par Raphaël; celle de *Florence*; celle de *Dresde*, qui sert de musée; celles de *Vienne* et de *Berlin*; celle de l'*Ermitage* à St-Pétersbourg, etc. M. J. Armengaud a donné *les Galeries publiques de l'Europe* (3 vol. in-fol.). *Voy.* MUSÉE et CABINET.

GALERIE. Dans les Mines, les *galeries* sont des chemins souterrains un peu inclinés, pratiqués pour découvrir les filons et communiquant à l'extérieur avec des *puits* ou *bures*. — Dans l'Art militaire, les *galeries* sont aussi d'étroites et longues voies souterraines, creusées pour l'attaque et la défense des villes. *Voy.* MINE.

On appelle encore *galerie*: 1° au Théâtre, ces espèces de balcons en encorbellement qui sont destinés à recevoir chacun deux ou plusieurs rangs de spectateurs; — 2° dans la Marine, un corridor libre d'env. 1m de large, ménagé dans toute la longueur de l'entrepont, entre la muraille intérieure du bâtiment et une cloison: c'était autrefois une espèce de balcon saillant en dehors de la poupe, sur toute la largeur du navire.

GALÉRIEN. *Voy.* BAGNE et GALÈRE.

GALÉRITE, *Galerita*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, très-voisins des Carabes et des Brachines, a pour type la *G. américaine*, longue de 0m,02, noire avec le corselet et les pattes fauves.

GALÉRITE, *Galerites*, dit aussi *Echinoconus*, genre d'Échinodermes fossiles, de l'ordre des Échinoïdées, famille des *Galéritidées*: forme renflée, hémisphérique ou conique; bouche centrale, sans bourrelets ni mâchoires, anus marginal ou infra-marginal; tubercules petits et irréguliers. On trouve les Galérites dans les terrains crétacés moyens et supérieurs.

GALÉRUQUE, *Galeruca*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Galérucites: taille moyenne, tête petite, corselet étroit, antennes courtes; pattes impropres au saut. La *G. de l'orme* est ponctuée et de couleur jaunâtre; elle est très-commune en France, où elle cause de grands dégâts aux arbres. — La tribu des *Galérucites* renferme, outre le genre type, les genres *Adorie, Altise* et *Lupère*.

GALET (orig. celtique), nom donné aux cailloux roulés des bords de la mer. *Voy.* CAILLOU et FALAISE.

En Mécanique, on appelle *galets* de petits disques ou cylindres d'ivoire, de bois ou de métal, qu'on place entre deux surfaces qui se meuvent l'une sur l'autre, afin de diminuer le frottement.

Jeu des galets, jeu qui consiste à approcher des galets ou grosses dames d'ivoire le plus près possible d'un but placé au bout d'une table polie, sans cependant les laisser tomber dans les trous ou trémies qui terminent la table.

GALÈTE (du lat. *galea*, casque), nom donné par plusieurs entomologistes à la pièce voûtée, mobile et articulée, qui recouvre les mâchoires d'un grand nombre d'insectes.

GALETTE (de *galet*), gâteau rond et plat, de pâte soit feuilletée, soit non feuilletée (*G. de ménage*, *G. de plomb*). — Il se dit aussi d'une sorte de crêpe qui se fait, dans l'ouest de la France, avec de la bouillie de sarrasin.

GALEUS, poisson. *Voy.* MILANDRE.

GALGAL, monceau de pierres de 10 à 12ᵐ de long sur 5 à 8 de large et 5 à 6 de haut qu'on rencontre dans diverses parties de la France, notamment dans l'Isère. On suppose que ce sont des tombeaux celtiques ou des monuments élevés en souvenir d'une bataille.

GALGULE, *Galgulus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, tribu des Népides. *Voy.* NEPE.

GALHAUBAN (de *garland*, rebord de la hune, et de *hauban*), long et fort cordage qui sert à assujettir par le travers et vers l'arrière les mâts supérieurs. Les galhaubans se capèlent, comme les haubans, sur la tête des mâts de hune et descendent jusqu'aux deux côtés du navire, où ils sont retenus à la muraille par leurs caps-de-mouton. Il y en a deux par chaque mât de hune.

GALICTIS, nom latin scientifiq. du genre GRISON.

GALIMATIAS, discours confus, obscur, inintelligible, qui ne signifie rien, quoiqu'il semble dire quelque chose; c'est une espèce d'amphigouri. Le style de l'hôtel de Rambouillet, ridiculisé par Molière (dans les *Précieuses ridicules*) et par Boileau (dans ses *Héros de roman*), et celui de beaucoup de romans psychologiques de nos jours, en offrent de curieux exemples (*Voy.* PHÉBUS). — On a dit, mais sans preuve, que ce mot venait de ce qu'un avocat, chargé par un certain Mathias de réclamer un coq qu'on lui avait volé, s'embrouilla si bien, qu'au lieu de dire *gallus Mathiæ*, il dit *galli Mathias*.

GALION (de l'espagn. *galeon*), grand navire de charge armé en guerre que les Espagnols employaient jadis pour rapporter de leurs colonies les métaux précieux. Les galions partaient de Cadix, chaque année, en septembre, au nombre de 12, et apres avoir touché ensemble aux Canaries, un d'eux allait aux Philippines, les autres abordaient successivement à Carthagène, Portobello, la Havane ; après quoi ils revenaient en Europe chargés des produits métalliques du Mexique et du Pérou. Pour plus de sûreté, ils naviguaient de conserve sous la protection d'une forte escadre : on donnait à ce convoi le nom de *flotte d'argent*. — Rhodes, Venise, la France, le Portugal avaient eu des vaisseaux de cette espèce avant l'Espagne, et s'en servaient pour toute espèce de marchandises. Le galion était une grosse galère portant beaucoup de voiles, et d'une grande légèreté de marche. Le tonnage en était considérable ; quelques-uns eurent jusqu'à 1000 ou 1200 tonneaux.

GALIOTE (du portug. *galiota*), nom donné : 1° à un bâtiment de moyenne grandeur, à fond plat, mâté en heu, et qui sert au petit et au grand cabotage ; 2° à un long bateau couvert dont on se servait jadis pour voyager sur les canaux et les rivières.

Galiote à bombes, navire à varangues plates, très-fort en bois, ouvert, et ayant un ou deux mortiers à lancer des bombes, d'où son nom ; on l'a remplacée par la *bombarde*. *Voy.* ce mot.

GALIPOT (orig. inc.), résine impure qui s'écoule en hiver des incisions faites pendant l'été au pin des forêts et au pin maritime : elle est alors mélangée à des matières grasses. Le galipot a l'odeur de la térébenthine, un goût amer et une couleur jaunâtre. Desséché, il prend le nom de *barras* (*Voy.* ce mot). On en fait des vernis, des bougies des torches, etc. Fondu, puis agité dans l'eau, le galipot se débarrasse des matières étrangères ; décanté ensuite et filtré, il constitue la *poix jaune* ou *poix de Bourgogne*.

GALIS (de *galer*, gratter), se dit, en termes de Chasse, de l'endroit où le chevreuil a gratté la terre avec le pied. — *Voy.* TAILLIS.

GALIUM (du gr. γάλιον). *Voy.* GAILLET.

GALLATES, sels formés par la combinaison de l'acide gallique avec une base. L'encre ordinaire renferme du *gallate de fer*.

GALLE (du lat. *galla*). On donne ce nom à des excroissances produites sur diverses parties des végétaux par la piqûre de certains insectes appartenant à divers ordres, mais surtout au genre *Cynips* ; elles sont dues à l'extravasion des sucs de la plante. Leur position varie suivant les végétaux : ainsi, elles croissent sur les feuilles du chêne velani, sur le pétiole du rosier sauvage, sur l'écorce des ormes, etc. Les galles ont tantôt la forme globuleuse et unie, tantôt la surface plus ou moins rugueuse; elles peuvent être feuillées, velues, fongueuses, osseuses, etc. Elles se composent principalement d'acide gallique, de tannin et de mucilage, avec un peu de carbonate de chaux. — Les galles du chêne, connues sous le nom de *noix de galle*, sont d'un grand usage dans la teinture. L'*engallage* se fait en plongeant les tissus dans une infusion de noix de galle, presque bouillante. La noix de galle agit de deux manières : ou bien elle sert de mordant pour fixer la couleur, ou bien la couleur résulte de la combinaison de ses principes avec certains corps, surtout avec l'oxyde de fer : c'est ce qui a lieu pour les *noirs*. La galle de chêne s'emploie encore à la préparation de l'encre, et en médecine, comme astringent. La chimie se sert souvent de l'infusé aqueux de noix de galle comme réactif. — Les Orientaux mangent une galle charnue, grosse comme une pomme d'api, et qui croît sur une espèce de Sauge (*Salvia pomifera*) ; en quelques endroits, on mange la galle qui croît sur le Lierre terrestre. La galle du Rosier sauvage est connue sous le nom de *Bédéguar*. *Voy.* ce mot.

GALLÉRIE, *Galleria*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, renferme des espèces qui exercent de grands ravages dans les ruches d'abeilles. Ce sont des papillons d'un gris obscur, de 0ᵐ,010 ou 0ᵐ,015 de long, qui dans le jour se cachent autour des ruches, et s'y introduisent la nuit pour sucer le miel et y déposer leurs œufs. Leurs larves nuisent surtout à la cire, qu'elles mangent et qu'elles emploient dans la construction de leurs nids. La *G. cerella* se loge de préférence dans les gâteaux dont les cellules sont vides; la *G. alvearia*, plus petite que la précédente, est très-nuisible à cause de son excessive reproduction. La *G. colonella* et la *G. anella*, exercent les mêmes ravages dans les nids des bourdons du genre *Bombus*.

GALLÉRUQUE, GALLÉRUCITES. *Voy.* GALÉRUQUE.

GALLIAMBIQUE (VERS), vers latin de 6 pieds dont faisaient usage pour leurs danses les Galles, prêtres de Cybèle, se composait d'un vers ïambique dimètre catalectique, suivi d'un anapeste et deux ïambes, ou bien d'un tribraque et d'un ïambe. Exemples :

Adĕs, īn | quĭt, ō | Cȳbē | bē, || fĕrămōn | tĭūm | dĕă.
Vĕlŭtī | jŭvēn | că vī | tāns || ŏnŭs īn | dŏmĭtă | jŭgī.

L'*Atys* de Catulle est écrit en vers galliambiques.

GALLICISME (du lat. *gallicus*), idiotisme de la langue française contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais autorisé par l'usage. Exemples : *C'est un crime* que de *haïr la patrie*. *Il* l'*a échappé* belle. Prendre *l'air*. Être *à bout*. *Il* fait *froid*. *Si j'étais* que de *vous*, etc. Les gallicismes sont plus communs dans le style populaire que dans le style relevé.

GALLICOLES (du lat. *galla*, galle, et *colere*, habiter), tribu d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores, a pour type le genre *Cynips*. *Voy.* ce mot.

GALLINA, nom latin de la *Poule*, a été donné : 1° à plusieurs oiseaux, tels que l'*Agami*, la *Bécasse*, la *Gelinotte*, le *Rale* et le *Vautour percnoptère* ; 2° à plusieurs poissons du genre *Trigle* et au *Dactyloptère commun*.

GALLINACÉS (du lat. *gallina*), ordre d'Oiseaux caractérisés par un port lourd, un bec court et voûté à la base duquel s'étend une *cire* où sont percées les narines, des ailes courtes, le sternum affaibli par 4 échancrures larges et profondes, le régime essentiellement granivore, le gésier musculeux. Presque tous nos oiseaux domestiques font partie de ce groupe; on y distingue deux familles, les *Gallinacés* propr. dits et les *Colombides* (*Voy.* ce mot). — Les *Gallinacés* propr. dits sont polygames; ils volent difficilement, nichent rarement sur les arbres; leur queue a 14 pennes ou plus; leurs doigts sont réunis par une courte membrane. On range dans cette division les genres : *Alector, Hocco, Pauxi, Dindon, Pintade, Paon, Faisan, Coq, Tragopan, Tétras, Coq de bruyère, Lagopède, Ganga, Francolin, Perdrix, Caille, Colin*, etc.

GALLINOGRALLES, nom donné par de Blainville à une famille d'Échassiers, comprenant les genres *Outarde, Agami* et *Kamichi*.

GALLINSECTES (c.-à-d. *insecte à galle*), petite famille d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, ne comprend guère que le genre *Cochenille*. *Voy.* ce mot.

GALLINULE, *Gallinula*. *Voy.* POULE D'EAU.

GALLIQUE (ACIDE), acide organique tribasique représenté par la formule $C^7H^3O^2,3OH$, se produit par la décomposition de l'acide gallotannique du tannin ou de la noix de galle et se rencontre tout formé dans les graines du manguier, dans le sumac, l'ellébore, le *Quercus ægylops*, le thé, etc. Il se présente en petites aiguilles soyeuses, incolores, peu solubles dans l'eau froide, d'une saveur aigre et astringente, très-solubles dans l'alcool. On l'obtient en abandonnant pendant quelques mois, dans des vases ouverts, des noix de galle en poudre et humectées, puis exprimant la masse et traitant le résidu par l'eau bouillante, qui dissout l'acide gallique et le dépose à l'état cristallisé. L'acide gallique précipite les sels ferriques en bleu-noir, couleur d'encre. Il joue, concurremment avec le tannin, un rôle important dans la teinture; les différentes substances astringentes qu'on emploie pour colorer des tissus en noir et en gris, à l'aide de sels de fer, comme la noix de galle, le sumac, le brou de noix, le cachou, etc., agissent par le tannin et l'acide gallique qu'elles renferment. Quand on le chauffe à 215°, il donne l'acide pyrogallique [$C^6H^6O^3$] (*Voy.* ce mot). — Cet acide a été obtenu pur pour la première fois, en 1786, par Schéele.

GALLITZINITE. *Voy.* ZINC SULFATÉ.

GALLON, mesure anglaise de capacité pour les liquides. Le *gallon impérial* vaut 4 lit. 543. Ses multiples sont le *peck*, qui vaut 2 gallons (9 lit. 086), et le *bushel*, 8 gallons (36 lit. 344). Ses sous-multiples sont le *quart* et la *pinte*, qui valent l'un 2 lit. 272, l'autre 1 lit. 136. — Aux États-Unis, le *gallon* vaut pour les liquides 3 lit. 78 et pour les matières sèches, 4 lit. 40.

GALLOT, nom vulgaire de la *Tanche de mer*.

GALLOTANNIQUE (ACIDE). *Voy.* TANNIQUE (ACIDE).

GALLUS, nom latin du *Coq*.

GALOCHE (du lat. *gallicæ*, s.-ent. *soleæ*; chaussures gauloises). On appelle ainsi : 1° une sorte de soulier à semelle de bois, qui tient le milieu entre le sabot et le soulier : on s'en sert pour garantir les pieds de l'humidité; 2° une poulie à moufle plat, dont la chape est ouverte transversalement sur une de ses faces et qui s'applique sur les grandes vergues pour y faire passer les cargues boulines.

GALON (d'un radic. *gal*, signifiant *ornement*), tissu étroit, croisé, très-épais, fait avec des fils d'or, d'argent, de cuivre, d'argent doré, de soie, de laine, de coton, de lin ou de chanvre. On distingue les *G. figurés*, qui n'offrent de dessin que d'un côté; les *G. pleins*, qui sont figurés de part et d'autre ou sans envers bien fixes; les *G. à lames* ou *gazes-galons*, où le dessin est peu sensible parce qu'ils n'ont point de feston. — Le galon, autrefois, se faisait au moyen du métier à la tire; le métier à la Jacquard l'a remplacé aujourd'hui. Le galon fin se fabrique surtout à Lyon; Amiens fournit les galons de laine. Tous se trouvent chez les passementiers.

Dans l'Armée, les *galons* servent à distinguer les grades des sous-officiers : les caporaux ont deux galons de laine sur l'avant-bras; les sergents un galon d'or ou d'argent, selon le corps, et les sergents-majors deux galons pareils; les fourriers, un galon d'or ou d'argent sur le haut du bras; les tambours, les trompettes et les musiciens ont aussi des galons dont la forme et le nombre ont beaucoup varié. — Les suisses d'église, les valets de grande maison portent des habits galonnés sur les coutures. On emploie aussi le galon pour tapisseries, ornements d'église, etc.

GALOP (de l'anc. ht-allem. *gahlaufan*, galoper), une des allures naturelles du cheval, et la plus rapide après la *course*, est une suite de sauts en avant. — Le cheval, dans le galop, meut d'abord ses deux jambes de devant : s'il part de la gauche, on dit qu'il *galope à droite*; au cas contraire, il *galope à gauche*. — On distingue le *G. de manége*, dont la rapidité peut aller de 300 à 330^m par minute; le *G. de chasse*, de 500 à 600^m; le *G. de course*, de 800 à 900^m. Au reste, l'âge du cheval et le poids du cavalier font varier la rapidité; c'est de 4 à 5 ans qu'un cheval acquiert sa plus grande célérité. — On appelle *faux galop*, celui où le cheval galope tantôt à droite, tantôt à gauche. — De toutes les allures du cheval, le galop, et surtout le galop de course, est la plus fatigante pour l'animal; en effet, elle met en œuvre tous les muscles et porte particulièrement sur la colonne vertébrale.

GALOP, *Galope*, *Galopade*, danse à deux temps, très-simple, d'un mouvement vif et presque emporté : le pas consiste uniquement en une suite de chassés, la dame ayant le pied droit et le cavalier le pied gauche en avant. — Cette danse est originaire de Hongrie. En 1822, elle fit son apparition à Vienne ou à Berlin; Paris ne la connut qu'en 1827. Depuis ce temps, sa vogue a été prodigieuse : c'était, avant la reprise de la boulangère, le finale obligé de toute contredanse.

GALOUBET ou FLUTET, petite flûte à 3 trous, de deux octaves plus haute que la grande flûte, et d'une octave au-dessus de la petite. Son étendue, moindre que celle de la *petite flûte*, est de deux octaves et un ton. Le ton naturel y est celui de *ré*. Le son en est criard et perçant; l'embouchure en est très-difficile. — Le galoubet était l'instrument favori des troubadours; on s'en sert encore dans le Midi. Du reste, à cause de son extrême acuité, on n'en joue guère qu'avec l'accompagnement du *tambourin*. *Voy.* ce mot.

GALUCHAT (du nom de l'ouvrier qui inventa l'art de le préparer), peau de raie, de roussette ou d'autres squales, dite vulg. *Peau de chien marin* ou *de chagrin*, séchée, amincie et préparée, qui sert pour couvrir les gaînes, les étuis, etc. Longtemps on tira le galuchat d'Angleterre sans en connaître l'origine; Lacépède a, le premier, indiqué que la raie en fournissait l'élément. *Voy.* CHAGRIN.

GALVANISATION, nom donné improprement, en parlant des métaux, et surtout du fer, à l'opération par laquelle on recouvre ces métaux d'une couche de zinc pour les préserver de l'oxydation (*Voy.* ÉTAMAGE). — *Voy.* aussi GALVANOPLASTIE.

GALVANISME, branche de la Physique qui s'occupe des phénomènes électriques produits par le contact de certains corps. En 1789, Galvani, médecin de Bologne, ayant eu l'occasion de préparer des grenouilles pour divers sujets de recherches, les suspendit par hasard à un balcon de fer par de petits crochets de cuivre qui passaient entre les nerfs lombaires et la colonne dorsale; disposées ainsi, ces grenouilles, mortes et mutilées, éprouvèrent de vives convulsions. Galvani attribua ce phénomène au développement d'un fluide particulier qui de son nom fut appelé *galvanisme*; mais l'on reconnut bientôt l'identité de la cause de ce phénomène et de celle de l'électricité développée par le frottement (*Voy.* ÉLECTRICITÉ). — La découverte de la pile par Volta, puis celle de l'électromagnétisme par Œrsted, ont suivi celle

de Galvani et ont donné une impulsion puissante aux travaux des Physiciens sur les phénomènes galvaniques; ils ont conduit à des applications importantes, telles que la dorure galvanique, la télégraphie électrique, la galvanoplastie, les moteurs électro-magnétiques, l'éclairage électrique, etc.

GALVANOCAUSTIQUE, application des effets calorifiques de la pile aux opérations chirurgicales. On prend un fil de platine qu'on fait traverser par un courant électrique assez puissant pour le faire rougir; serrant ensuite avec ce fil le membre qu'on veut amputer, on voit le fil pénétrer rapidement dans les chairs et en même temps cautériser la blessure produite. Ce procédé aurait de plus, à ce qu'il paraît, l'avantage d'anéantir, ou tout au moins de diminuer considérablement la douleur. — On le désigne quelquefois sous le nom d'*Électrothermie*.

GALVANOGRAPHIE, procédé de Gravure, imaginé par le prince de Leuchtenberg, qui consiste à tracer un dessin sur une planche de métal poli avec une encre isolante, p. ex. formée d'essence de térébenthine et de gomme laque, puis à déposer sur cette planche une couche de cuivre par la *galvanoplastie*. On obtient ainsi sur ce cuivre un dessin en creux qui sert à tirer les épreuves. *Voy.* GRAVURE.

GALVANOMÈTRE ou MULTIPLICATEUR, instrument de Physique, imaginé par Schweigger, sert à découvrir les moindres traces d'électricité en mouvement. Sa construction est fondée sur la déviation que les courants galvaniques font éprouver à l'aiguille aimantée : un fil de métal, entouré de soie, est replié un grand nombre de fois dans le même sens, sur un châssis en bois ou en ivoire ; la soie qui enveloppe le fil a pour objet d'empêcher le passage de l'électricité d'une des circonvolutions à l'autre. Lorsqu'un courant passe à travers un pareil système, il revient autant de fois dans la même direction que le fil fait de tours sur le châssis, et chaque fois il agit avec une même force sur une aiguille aimantée placée au-dessus. Nobili a rendu ce galvanomètre encore plus sensible en y employant, au lieu d'une seule aiguille, un système de deux aiguilles compensées, ayant leurs pôles opposés l'un à l'autre. — On mesure l'intensité d'un courant à l'aide de la déviation que l'aiguille aimantée éprouve, et qu'on lit sur un cadran. Cette intensité est proportionnelle à la déviation jusqu'à 20° à peu près. Weber a augmenté la justesse de cet instrument en remplaçant l'aiguille par un carreau aimanté, qui porte un miroir dans lequel on voit l'image d'une règle divisée. *Voy.* MAGNÉTOMÈTRE.

Le *Galvanomètre différentiel* sert à indiquer la différence d'action de deux courants : il est construit avec deux fils parfaitement égaux en longueur, diamètre et conductibilité; ces deux fils sont enroulés simultanément sur le cadre, et lorsqu'on fait passer par chacun d'eux des courants opposés, on n'observe sur les aiguilles que la différence de leurs actions, en sorte que l'instrument reste à zéro lorsque les deux courants sont parfaitement égaux.

GALVANOPLASTIE (de *galvanisme*, et du gr. πλάσσειν, façonner, art qui consiste à précipiter, par l'action d'un courant galvanique, un métal en dissolution dans un liquide, sur d'autres objets, soit pour les embellir ou les préserver de l'influence atmosphérique, soit pour en prendre l'empreinte. Cet art comprend : la *Galvanoplastie propr. dite* ou *Cuivrage galvanique*, qui se rapporte aux statues, aux bas-reliefs, aux médailles, etc.; la *Galvanotypie* ou *Électrotypie*, qui se rapporte aux clichés, aux planches gravées, et en général à tous les objets qui sont destinés à transporter leurs empreintes sur d'autres corps par la pression ; la *Dorure* et l'*Argenture galvaniques* (*Voy.* ces mots); en un mot, tous les dépôts qui s'appliquent à la surface des corps dans quelque but que ce soit.

Le cuivre est pour la galvanoplastie et l'électrotypie le métal par excellence ; l'appareil qu'on emploie pour le déposer est une pile voltaïque dont le pôle négatif est en communication avec les objets soumis à l'opération, et le pôle positif avec une solution de sulfate de cuivre. On peut ainsi recouvrir tous les objets possibles d'une couche de cuivre assez mince pour leur conserver leurs linéaments les plus délicats. On peut aussi reproduire sans usure de l'œuvre originale les objets qui présentent le moins de relief, tels que les cartes à jouer, les timbres-poste, les cartes géographiques et jusqu'aux billets de banque. — Lorsque l'on veut recouvrir de métal des objets qui sont mauvais conducteurs, comme le plâtre, la terre, la cire, la stéarine, on y applique d'abord à la brosse de la mine de plomb ou certaines poudres métalliques qui les rendent conducteurs : c'est ce que l'on appelle *métalliser* la surface. On couvre ainsi de cuivre avec une grande perfection, non-seulement des statuettes ou même de très-grandes statues, mais les corps les plus variés : des fruits de toute espèce, des branches, des feuilles, des fleurs, des animaux même. On reproduit aisément par le même moyen chacune des faces d'une médaille : il suffit de couvrir de cire, de gutta-percha, de soufre, celle des deux faces dont on ne veut pas prendre le creux, et de procéder comme précédemment; on obtient ainsi un excellent creux de la médaille, qui sert à son tour de moule pour reproduire le relief. Dans ces dernières années, on est parvenu à obtenir par la galvanoplastie, au moyen de creux en gutta-percha, non-seulement des cuivres destinés à l'ornementation, mais encore de grandes statues, comme le *Milon* du Puget, exécuté par M. Christofle; la *Vénus* de Milo, les *Pégases* de l'Opéra de M. Lequesne; la reproduction de la colonne Trajane et celle des grands bas-reliefs de l'arc de triomphe de Constantin exécutées à l'usine d'Auteuil de M. Oudry. Enfin on a imaginé divers procédés de gravure, dont la galvanoplastie est la base, et qui servent à reproduire les planches gravées sur cuivre, soit pour estampes, soit pour cartes géographiques, les planches gravées sur acier, les planches de plaqué du daguerréotype, les clichés, et même des dessins exécutés sur métal au moyen de compositions particulières. *Voy.* GALVANOGRAPHIE, HÉLIOGRAPHIE, ÉLECTROTEINT, etc.

Ce sont M. Spencer, en Angleterre, et M. Jacobi, en Russie, qui ont fait les premiers essais de galvanoplastie pendant les années 1837 et 1838. Depuis, cet art a été beaucoup perfectionné par les recherches de MM. Smée, de Kobell, Boquillon, Elsner, etc. Il a été appliqué en 1840 à la dorure et à l'argenture par MM. Ruolz et Elkington. — Consulter sur ce sujet : le *Manuel de galvanoplastie* de MM. Smée et Valicourt; les *Traités de galvanoplastie* de M. Al. Gueyton (1855) et de M. Roseleur (1856), et les *Rapports* de M. Jacobi et de M. Oudry (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. VIII, p. 123-171).

GALVANOPUNCTURE. *Voy.* ÉLECTROPUNCTURE.

GAMAY ou GAMET, cépage de Bourgogne, ne produit que des vins de qualité inférieure.

GAMBA, ou *Grande Sarigue du Paraguay*. *Voy.* SARIGUE.

GAMBE (VIOLE DE), instrument. *Voy.* VIOLE.

GAMBETTE, oiseau. *Voy.* CHEVALIER.

GAMBIR, substance astringente, analogue au cachou. *Voy.* KINO et NAUCLÉE.

GAMELLE (du lat. *camella*, panier d'osier serré), écuelle de bois ou de ferblanc dans laquelle on mettait la portion des soldats, et où ils mangeaient ensemble. Huit hommes mangeaient à la même gamelle. Une décision du 24 décembre 1852 a substitué, dans toute l'Armée de terre, des gamelles individuelles aux gamelles communes.

Dans la Marine, la gamelle est un vase en bois, cerclé de fer, de la largeur du fond d'un seau ordinaire, et de la moitié de sa hauteur. Dans les bâtiments de l'État, la gamelle contient la ration de 7 hommes. — On dit aussi la *gamelle* des officiers, du commandant, pour dire la *table* des officiers, du commandant. On nomme *chef de gamelle*, l'officier qui

est momentanément chargé de l'administration de la table d'un état-major de vaisseau.

GAMMARE, *Gammarus*, famille de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures. *Voy.* CREVETTE.

GAMME (de *gamma*, 3ᵉ lettre de l'alphabet grec, qui dans l'ancienne notation, représentait le *sol*, d'où partait la gamme normale). Le mot *gamme* exprime une succession de sons, ascendante ou descendante, dans l'étendue de l'octave. Il y a plusieurs sortes de gammes, déterminées par l'ordre dans lequel les sons qui les composent sont disposés. On peut, dans l'octave, distinguer 12 sons différents, placés à égale distance l'un de l'autre; c'est ce que l'on nomme des *demi-tons*, et leur série continue forme la *gamme chromatique*. Mais cette série peut se simplifier et se réduire à 7 tons principaux, qui constituent la *gamme diatonique*, que l'on connaît le plus communément sous le seul nom de *gamme*. Dans celle-ci, au lieu de procéder uniquement par demi-tons, on procède par tons entiers et par demi-tons alternatifs; on obtient ainsi la série : *ut* (ou *do*), *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. On peut considérer l'octave comme formée de deux fractions égales, composées chacune de deux tons entiers suivis d'un demi-ton. Dans la première fraction : d'*ut* à *fa*, on trouve en effet, entre *ut* et *ré* un ton, de *ré* à *mi* un ton, et de *mi* à *fa* un demi-ton; dans la seconde : de *sol* à *ut*, on trouve également, de *sol* à *la* un ton, de *la* à *si* un ton, et de *si* à *ut* un demi-ton. Si l'on place ces deux séries à la suite l'une de l'autre, on trouve de plus entre le *fa* et le *sol* un ton entier, en sorte que l'ensemble de la gamme diatonique se compose de deux sections, chacune de deux tons et un demi-ton, réunies par un ton entier. — Il y a dans la gamme diatonique deux modes, dits *G. majeure* et *G. mineure*. Ces deux gammes ne diffèrent que par la place qu'occupe le premier demi-ton. Dans la gamme majeure, il se trouve placé du 3ᵉ au 4ᵉ degré, et dans la gamme mineure, il se place du 2ᵉ au 3ᵉ, toutes les autres distances restant les mêmes; ce que l'on exprime en disant que, dans la première, la tierce est majeure, et que, dans la seconde, la tierce est mineure. La gamme normale majeure part du ton d'*ut* et la gamme mineure du ton de *la*, parce que, dans l'une et l'autre, les demi-tons se trouvent naturellement à leur place obligée. Dans les gammes qui commencent par toute autre note, on est forcé de rétablir les intervalles de rigueur, à l'aide de signes accidentels, tels que les dièses, les bémols et les bécarres. — On attribue l'invention de la gamme à Gui d'Arezzo, qui l'aurait introduite au commencement du XIᵉ siècle, dans le but de simplifier la notation musicale. Elle n'avait d'abord que 6 notes. *Voy.* NOTE, ÉCHELLE, etc.

GAMOPÉTALE (COROLLE), du gr. γαμος, mariage, et de *pétale*. *Voy.* COROLLE.

GANACHE (de l'ital. *ganascia* [du lat. *gena*, joue]), mâchoire inférieure du cheval, formée par deux os situés de part et d'autre du derrière de la tête, et opposés à l'encolure. On donne le nom d'*auge* à l'écartement plus ou moins grand qui existe entre les deux ganaches.

GANDASULI, *Hedychium*, genre de la famille des Zingibéracées, renferme des plantes herbacées originaires de l'Inde méridionale, qu'on cultive dans nos serres. Le *G. à bouquets* (*H. coronarium*), a des tiges de 1ᵐ; des feuilles ovales-aiguës, velues en-dessous; des fleurs en bouquets, d'un blanc jaunâtre et d'une odeur agréable. Le *G. à feuilles étroites* a ses fleurs disposées en épi terminal, d'un rouge orangé foncé, avec une étamine écarlate.

GANGA, *Pterocles*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Tétras. Ils ont les tarses garnis de plumes et les doigts nus; la queue pointue et le pouce très-petit. Ils vivent de graines et d'insectes. Le *G. ordinaire* (*P. cata*), nommé aussi *Gélinotte des Pyrénées*, *Grandoul*, *Angel*, etc., est très-commun dans le Midi. Cet oiseau est long d'env. 0ᵐ,12. Le *G. unibande* ou *des sables* est un peu plus gros que la perdrix. On le trouve dans les Landes et en Espagne, où on le nomme *Charra*.

GANGLIONS (du gr. γάγγλιον). En Anatomie, on appelle ainsi : 1° de petits corps arrondis, de couleur grise ou rougeâtre, que l'on remarque sur le trajet des nerfs, notamment sur le grand sympathique : ils sont formés de substance nerveuse (*G. nerveux*); on les désigne soit par le nom de la région où ils sont situés, soit par celui du savant qui les a découverts (p. ex. *G. cardiaque*, *G. carotidien*; *G. de Meckel*, *G. d'Arnold*). Ils servent à croiser et à mêler des nerfs provenant de différents troncs nerveux, afin d'assurer certaines communications sympathiques (*Voy.* SYMPATHIQUE [GRAND]); 2° des renflements glanduleux qui sont sur le trajet des lymphatiques, (*G. lymphatiques*); ce sont probablement des réservoirs pour la lymphe : cette seconde sorte de ganglions est très-développée chez les individus d'un tempérament lymphatique.

En Pathologie, on nomme *ganglionite* l'inflammation des ganglions lymphatiques (c'est ce qu'on appelle vulg. *glandes*); les *bubons*, le *carreau*, sont des ganglionites.

On nomme aussi *ganglions*, de petites tumeurs globuleuses, dures, indolentes, développées sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau et formées par un fluide albumineux, renfermé dans un kyste. Une forte compression détermine la rupture du kyste et les fait disparaître.

GANGRÈNE (du gr. γάγγραινα), altération d'une partie plus ou moins considérable du corps, qui perd toute sa vitalité : c'est une mort locale. La gangrène peut être le résultat d'une violente inflammation, d'une contusion, de la brûlure, de la congélation, de la ligature d'un gros tronc artériel, d'un bandage trop serré, de l'action chimique d'un caustique, etc. Lorsque la partie gangrénée est engorgée de liquides qui, dans ce cas, entrent en putréfaction, la gangrène s'appelle *G. humide*. Dans le cas contraire, c'est la *G. sèche* : telle est ordinairement la gangrène *sénile*. La gangrène se nomme *sphacèle*, quand elle attaque toute l'épaisseur d'un membre ou d'un organe composé de plusieurs tissus. La gangrène des os s'appelle *nécrose* (*Voy.* ce mot). La gravité de la gangrène reste subordonnée à l'organe ou à la partie qu'elle a envahis. Si la partie mortifiée est peu considérable, elle peut se convertir en une escarre qui se sépare et se détache des parties environnantes, ne laissant après elle qu'une plaie simple; mais si la séparation n'est pas parfaitement complète, le mal reparait, s'étend de plus en plus et amène une mort inévitable. Lorsque la mortification occupe un espace considérable, il est bien rare que la gangrène ne soit pas accompagnée de symptômes adynamiques graves, tels que prostration générale des forces, pouls petit et fréquent, hoquet, haleine excessivement fétide, déjections alvines d'une odeur repoussante, et lorsque le travail d'élimination commence à s'établir, il s'opère une réaction violente qui emporte presque toujours le malade. — Le traitement de la gangrène varie suivant la cause qui l'a produite. Les lotions faites avec l'eau-de-vie camphrée ou l'eau additionnée d'une solution de chlorure de soude ou de chaux, les poudres absorbantes de quinquina et de charbon, les cataplasmes ou emplâtres propres à hâter la chute des escarres, les soins de propreté, le renouvellement de l'air, telles sont les principales bases du traitement. Souvent il est nécessaire d'enlever la partie gangrenée, ou même de couper le membre entier.

GANGUE (de l'allem. *Gang*, filon), partie d'un filon dans laquelle est engagée la substance métallique. La gangue est très-distincte de la roche que parcourt le filon; elle est toujours d'une autre nature que le métal qu'elle enveloppe : ainsi la chaux fluatée, la chaux carbonatée, la baryte sulfatée, le quartz, le schiste argileux servent perpétuellement de gangue aux métaux. On appelait jadis la gangue *matrice* des

minéraux, parce que l'on croyait qu'ils s'y formaient.

GANO, terme du jeu d'Hombre. *Voy.* HOMBRE.

GANOÏDES, ordre de Poissons. *Voy.* POISSONS.

GANSE (orig. inc.), petit cordonnet d'or, d'argent, de soie, de coton ou de fil, de forme et de grosseur indéterminées, sert soit à arrêter ou à attacher quelque partie du vêtement, soit comme simple ornement ; la ganse du chapeau, soit en or, soit en argent, est une partie de l'uniforme de l'officier. Les tapissiers se servent aussi de ganses dans les ameublements. — On fabrique la ganse sur le métier à lacets, sur le boisseau avec des fuseaux, ou sur un métier à tisser comme les galons.

GANT (de l'anc. allem. *wante*). Il se fait des gants en fil, en coton, en filoselle, en laine, en soie ; il s'en fait encore plus en peau : les premiers sont l'ouvrage du bonnetier ; les seconds sont l'objet de l'industrie du *gantier* (*Voy.* ce mot). — Il n'est pas certain que les anciens connussent les gants, bien que l'on trouve chez les Grecs les mots χειρίδες, χειρίδια, et chez les Romains celui de *manicæ*, qui semblent avoir une signification analogue ; mais ils étaient certainement en usage au VIe siècle au plus tard. Peu à peu les gants devinrent de plus en plus de mode, d'abord comme partie de l'armure (*Voy.* GANTELET), puis comme ornement. C'est sous Henri III que les femmes commencèrent en France à porter des gants : ils étaient d'abord de soie tricotée. Les gants en peau parurent à la cour comme objet de toilette vers le commencement du règne de Louis XIV : on portait alors beaucoup de gants parfumés dits *d'Espagne*, *à l'ambre*, *à la fleur d'orange*, *au jasmin*, *à la frangipane*, etc. De nos jours, l'usage des gants a été adopté par tout le monde, et la consommation en est devenue immense.

En Botanique, on nomme vulgairement *Gant de Notre-Dame*, à cause de leur forme, la Campanule, l'Ancolie commune, la Digitale pourprée. On désigne aussi ces diverses plantes sous les noms de *Gantelée*, de *Ganteline* et de *Gantillier*.

GANTELET (de *gant*), espèce de gant très-fort dont les doigts étaient revêtus de lames d'acier en forme d'écailles, et qui recouvrait, outre la main, une partie de l'avant-bras. Le gantelet faisait partie de l'armure des chevaliers. Au moyen âge, on défiait un ennemi en lui jetant le gantelet ; le relever, signifiait qu'on acceptait le combat. On dit encore aujourd'hui *jeter* et *relever le gant*.

GANTIER, fabricant de gants de peau. — Les peaux dont on se sert pour gants sont celles d'agneau, de mouton, de chevreau, de chèvre, de chamois, de cerf, d'élan, de castor, de buffle, de chien (*dogskin*) et même de rat. Les peaux les plus estimées viennent d'Annonay. Toutes doivent avoir été passées en mégisserie. La perfection de la coupe fait le principal mérite des gants. La maison Jouvin est restée sans rivale sous ce rapport. Depuis quelques années la coupe, le fendage, la couture même des gants se font à la mécanique ; la mécanique à coudre date de 1824. — La France fabrique immensément de gants. Paris, et ensuite Grenoble, Niort et Vendôme (gants de daim et de chamois), Chaumont, Nancy, Lunéville, Milhau, etc., sont au premier rang pour cette industrie. L'Angleterre fabrique aussi beaucoup de gants, surtout à Woodstock et à Worcester. La Suède était jadis célèbre par l'odeur agréable des siens ; auj. le *suède-français* imite très-bien cette odeur. — Voir Vallet d'Artois, *Manuel du fabricant de gants*.

GARAMOND. On nommait ainsi, du nom de son inventeur, un caractère d'imprimerie de la grosseur du petit-romain ; il ne s'emploie plus.

GARANCE, *Rubia*, genre type de la famille des Rubiacées, renferme des plantes herbacées vivaces, à tiges rameuses et chargées d'aspérités, et dont la racine sert en teinture. Cette racine se compose de trois parties distinctes : d'un cœur ligneux jaune, qui la parcourt dans toute sa longueur, d'une partie corticale rouge, où réside surtout le principe colorant, et d'une pellicule légère et rougeâtre nommée *épiderme*. On la sèche à l'air sur des filets ou dans des fours ; on la bat pour en séparer l'épiderme, la terre et les autres matières étrangères ; puis on la broie sous des meules ; un blutage en sépare ce qui reste de terre et d'épiderme. La racine, entière, est connue dans le commerce sous le nom d'*alizari* (*Rubia tinctorum*) ; moulue, elle reçoit particulièrement le nom de *garance*. La garance est dite *robée* lorsqu'elle a été dégagée de son épiderme, ce qui donne plus d'éclat à la poudre, et *non robée*, si elle a été triturée sans cette précaution. On appelle garances *mulles*, les qualités inférieures, composées en grande partie de débris provenant du blutage. On estime surtout les garances de Chypre et de Smyrne ; viennent ensuite la garance d'Avignon, celle d'Alsace et celle de Hollande. La racine de la garance contient une substance particulière, appelée *alizarine* (*Voy.* ce mot), à laquelle elle doit ses propriétés tinctoriales ; elle donne un beau rouge très-solide, et, avec différents mordants, toutes les nuances de violet, de brun, etc. On s'en sert pour l'impression des toiles peintes et pour teindre les draps : les pantalons rouges de l'armée française sont teints avec la garance.

La garance était connue des Grecs et des Romains, qui l'employaient non-seulement en teinture, mais encore en médecine, comme diurétique. Elle était cultivée en Carie, en Galilée, en Italie, surtout à Ravenne. Introduite au dernier siècle dans le Comtat Venaissin (Vaucluse) par le Persan Althen, cette culture a parfaitement réussi en France.

GARANCINE, poudre qui contient le principe colorant de la garance dans un plus grand état de concentration. On l'obtient en faisant macérer de la garance dans les 2/3 de son poids d'acide sulfurique concentré pendant quelques heures, lessivant le produit avec de l'eau, et desséchant le résidu solide. Les fabricants d'indiennes emploient souvent la garancine de préférence à l'*alizarine*. *Voy.* ce mot.

GARANTIE (de *garant* ; orig. germaniq.), obligation en vertu de laquelle une personne doit en mettre une autre à l'abri d'un préjudice possible ou l'en indemniser si elle l'a déjà éprouvé. Ainsi le vendeur doit garantir son acheteur contre la poursuite de ceux qui prétendraient des droits sur la chose vendue : le codébiteur solidaire doit garantir son codébiteur solidaire contre l'action du créancier. La personne garantie a le droit, quand elle est poursuivie, d'invoquer une exception dilatoire qui lui permette de mettre en cause son *garant* : cela s'appelle *G. formelle*, en matière réelle ; *G. simple*, en matière personnelle (C. Nap., art. 884, 1625-1649 ; C. de proc., art. 175-184).

En Politique, on appelle *garanties individuelles*, la liberté des cultes et celle de la presse, l'institution du jury, l'inamovibilité des juges, etc. ; *garanties constitutionnelles*, l'inviolabilité attachée par la constitution ou par la loi à certaines fonctions. *Voy.* ces mots.

GARANTIE (BUREAU DE), administration chargée d'*essayer* les matières d'or et d'argent ouvragées, d'en constater le titre et de faire apposer, avec un poinçon, sur chaque objet essayé, le *contrôle*, c.-à-d. le sceau du gouvernement. L'État prélève sur les orfèvres les frais de contrôle et d'essai, dits *droits de garantie*. Le poinçon porte la marque du titre et celle du bureau de garantie. Il y a pour les ouvrages d'or et d'argent une empreinte particulière qui varie de temps en temps ; pour les vieux ouvrages, l'empreinte est une hache ; pour les ouvrages étrangers, les lettres ET. On distingue encore le poinçon *de petite garantie* (pour les menus ouvrages), le poinçon *de remarque* (pour les chaînes), et le poinçon *de recense*, poinçon nouveau substitué à l'ancien, afin de mettre en défaut les contrefacteurs. Les bureaux de garantie dépendent, pour la partie d'art, de l'administration des Monnaies, et pour la partie fiscale, des Contributions indirectes. — L'origine de ce service remonte à un édit de Henri III, en 1579. Il a été réor-

ganisé par une loi du 19 brumaire an VI, qui est encore auj. la loi fondamentale de la matière.

GARBOTEAU, GARBOTIN, noms vulgaires du poisson du genre Able, connu aussi sous les noms de *Chevanne* et de *Meunier*. *Voy.* ABLE.

GARBURE (orig. espagn.), nom donné, dans le midi de la France, à une sorte de potage très-épais, fait de pain de seigle, de choux et de lard.

GARCETTE (de l'esp. *garceta*), cordage tressé en bitord ou tout autre menu cordage long de 2 ou 3m. Les garcettes servent d'amarrages pour diminuer l'ampleur des voiles quand le vent devient trop fort; on les emploie également à lier le câble au cordage sans fin dit *tournevire*, lorsqu'on lève l'ancre; de là le nom de *garcette de tournevire*. — On se servait autrefois de la garcette pour frapper sur le dos à nu les matelots qui avaient encouru ce châtiment.

Garcette, pince pour épinceter le drap. *Voy.* ÉPINCETAGE.

GARCINIA (du naturaliste *Garcin*), nom latin scientifique du genre GUTTIER.

GARDE (de *garder*; de l'ancien haut-allemand *warten*, prendre garde).

I. Dans l'Armée, le mot *garde* exprime : tantôt le service des soldats ou autres agents de la force publique désignés pour veiller pendant un temps déterminé au maintien du bon ordre, à la sûreté d'un camp, etc.; tantôt le détachement armé chargé de ce service et distribué dans différents *postes*; tantôt enfin certains corps particuliers, savoir :

1° *Gardes du corps*. On nommait ainsi en France, sous l'ancienne monarchie, des compagnies de gentilshommes spécialement destinés à garder le roi; ils étaient à cheval et avaient le pas sur tous les autres corps. Dès 1192, Philippe-Auguste avait institué des *Sergents d'armes* chargés de la garde de sa personne; mais c'est Charles VII qui organisa, vers 1448, la première compagnie de *Gardes du corps du Roi*; il la composa d'Écossais, pour reconnaître les services que cette nation lui avait rendus dans les guerres contre les Anglais. Louis XI ensuite créa deux compagnies purement françaises; François Ier en ajouta une troisième. La compagnie écossaise fournissait les 24 archers, dits *Gardes de la manche*, chargés de suivre partout la personne du roi et de veiller sur elle dans les cérémonies. Sous Charles IX cette compagnie n'était plus composée que de Français. A la fin du règne de Louis XVI, le corps se composait d'environ 1400 hommes; après avoir fait vaillamment leur devoir en défendant le roi, ils furent supprimés le 12 septembre 1791. Louis XVIII rétablit les gardes du corps en 1814, et en forma 6 compagnies dites *C. écossaise*, de *Gramont*, de *Poix*, de *Luxembourg*, de *Wagram* et de *Raguse* (les deux dernières furent supprimées en 1815); les simples gardes y avaient rang d'officier; pour y être admis, il n'était pas nécessaire d'être noble. Le corps fut dissous en 1830. — En dehors des *Gardes du corps* propr. dits, il faut citer encore comme chargés de la garde du souverain : 1° les *Cent-Suisses*, troupe d'infanterie formée de soldats suisses, organisée pour la 1re fois par Charles VII en 1453, maintenue, avec diverses modifications jusqu'en 1791; rétablie en 1817 sous le nom de *Grenadiers gardes à pied du corps du Roi* et définitivement supprimée en 1830; 2° les *Cent-gardes*, chargés de la garde de l'Empereur, de l'Impératrice et des Enfants de France, corps d'élite créé par le décret du 24 mars 1854 et réorganisé par les décrets des 29 fév. 1855 et 17 mars 1856.

2° *Gardes françaises*, corps militaire faisant jadis partie de la maison militaire du roi et organisé en 1553. Il eut d'abord 10 compagnies (d'env. 100 hommes) et finit par en avoir 32. Tous étaient Français. Ce corps avait le pas sur le reste de l'armée. Les gardes françaises se joignirent au peuple en 1789, et devinrent un des éléments de la garde nationale de Paris.

3° *Garde impériale*. Bonaparte avait créé dès novembre 1799 une *Garde consulaire*; en 1804, il lui fit prendre le nom de *Garde impériale* : de 9,775 hommes, son chiffre primitif, elle s'éleva successivement à 15,470 (1806), 55,946 (1812), 81,006 (1813); elle était de 102,706 h. en 1814. Depuis 1809, elle était divisée en *Vieille garde* et *Jeune garde*. Jusqu'à la fin de 1812, l'admission dans la garde fut une récompense : le choix se faisait sur des listes de 10 candidats réunissant des conditions déterminées; la solde était d'un tiers en sus, et tout officier ou sous-officier admis dans la vieille garde avait rang du grade immédiatement supérieur. Après 1812, les pertes que la garde avait subies obligèrent de rendre moins sévères les conditions de l'admission. Tout le monde sait les services éminents et l'intrépidité de la garde impériale. — Licenciée par Louis XVIII, elle a été rétablie en 1854 par Napoléon III, pour servir de réserve de l'armée active. En 1870, elle se composait de 2 divisions d'infanterie, comprenant : la 1re, 4 régiments de voltigeurs et 1 bataillon de chasseurs à pied; la 2e, 3 rég. de grenadiers, et 1 rég. de zouaves; d'une division de cavalerie, comprenant 6 régiments (chasseurs, guides, dragons, lanciers, carabiniers, cuirassiers); de 2 régiments d'artillerie, l'un monté, l'autre à cheval, et de 2 escadrons du train. L'entrée dans la garde était ouverte à toute l'armée; les conditions étaient : pour les soldats une bonne conduite pendant au moins 2 ans de service; pour les sous-officiers, un an de grade; pour tous les officiers, depuis le lieutenant jusqu'au général de division, 2 ans de grade; pour les sous-lieutenants, seulement une année de grade. Tout officier ou sous-officier promu devait passer dans la ligne. Il n'y avait d'exception que pour les sous-lieutenants. Toutes les vacances étaient remplies par des officiers de la ligne. La garde impériale a été supprimée le 27 oct. 1870.

4° *Garde mobile*, corps créé à Paris en mars 1848 et composé en grande partie de jeunes gens que la Révolution laissait sans travail. Il formait 24 bataillons de 1,000 hommes chacun, portait un uniforme particulier et recevait une solde assez élevée. Aux journées de juin 1848, la garde mobile marcha la première contre l'insurrection et déploya une admirable intrépidité; mais ce corps, qui occupait dans l'armée une position irrégulière, ne pouvait se maintenir; il fut licencié au bout d'un an.

5° *Garde municipale de Paris*. Sous l'ancienne monarchie le *Guet* (*Voy.* ce mot) était chargé de veiller à la sûreté de la ville de Paris. Supprimé en 1792, il fut remplacé par la gendarmerie; vint ensuite (1795) la *Légion de police générale*, à laquelle succéda la première *Garde municipale*, qui comptait 2 régiments d'infanterie et 2 de cavalerie. Ce corps, souvent modifié dans son organisation, a porté successivement les noms de *Gendarmerie impériale de Paris* (1813), de *Gendarmerie royale de Paris* (1816), de *Garde municipale* (1830), de *Garde républicaine* (1848 et 1870), de *Garde de Paris* (1852). Son effectif se composait en 1870 de 2 bataillons d'infanterie, formant 16 compagnies, et de 4 escadrons de cavalerie : il est aujourd'hui beaucoup plus considérable. Elle est sous les ordres du Préfet de police. *Voy.* GENDARMERIE.

6° *Garde nationale*, milice bourgeoise destinée à maintenir l'ordre et à défendre les libertés publiques. Improvisée en France par la municipalité de Paris, le 13 juillet 1789, veille de la prise de la Bastille, cette milice porta d'abord le nom de *Garde bourgeoise*, qu'elle échangea bientôt contre celui de *Garde nationale*. Elle prit pour cocarde les couleurs *bleu* et *rouge*, qui étaient celles de la ville de Paris; elle y joignit le *blanc* quand le roi eut donné son assentiment à sa formation; elle élut pour chef le général Lafayette. Bornée d'abord à Paris, elle s'étendit promptement à toute la France, et fut depuis imitée par plusieurs États de l'Europe. Elle reçut une existence légale par la loi de déc. 1790, qui se bornait à poser le principe de l'institution, et par celle du 14 oct. 1791, qui l'organisa. Les meneurs de la révolution paralysèrent de bonne heure son action, d'abord

par leur camp de 20,000 *fédérés* à Paris, puis par l'organisation des *sections armées*, qui noyèrent la vraie garde nationale dans une tourbe d'hommes sans garantie. Dissoute à la suite de la journée du 13 vendémiaire, elle fut peu après rétablie, mais ne joua qu'un rôle insignifiant jusqu'au 18 brumaire. Le Consulat et l'Empire la réduisirent à rien. Il fallut l'invasion de 1814 pour que l'Empereur consentît à réorganiser la garde nationale de Paris. La Restauration adopta d'abord cette institution, et même en favorisa l'extension par toute la France; mais son libéralisme devint bientôt suspect à la cour, et, en 1827, Charles X la licencia à la suite d'une revue tumultueuse. Elle se reforma d'elle-même le 28 juillet 1830, et eut une part décisive à la révolution qui renversa la branche aînée. Elle affermit Louis-Philippe sur le trône par son assentiment, et fut reconstituée par la loi du 22 mars 1831. Son refroidissement, sa défection partielle en février 1848, furent une des causes les plus puissantes du succès de la nouvelle révolution. Après cet événement, elle subit de profondes modifications, vit supprimer ses compagnies d'élite, et admit dans son sein, sans distinction et sans garantie, tous les citoyens qui se présentèrent : son nombre se trouva ainsi porté, pour Paris seulement, de 80,000 hommes à plus de 200,000. Les classes les plus dangereuses se trouvant ainsi armées, il en résulta bientôt un conflit terrible : les événements de juin 1848 nécessitèrent le désarmement d'une grande partie de la garde nationale ainsi que sa réorganisation. Le second Empire fixa la durée du service de 25 à 50 ans, supprima les légions et se réserva la nomination des officiers, ainsi que le droit de suspendre les gardes nationales. Mais les événements de 1870 ramenèrent tous les dangers de 1848. L'insurrection du 18 mars livra Paris pendant deux mois aux gardes nationaux dits *fédérés*. Le retour de l'ordre, après de longs et sanglants combats, (mai 1871), eut pour effet le désarmement des fédérés et par suite la suppression de la garde nationale.

7° *Garde nationale mobile*, corps créé par la loi du 1er février 1868 pour servir d'auxiliaire à l'armée active. Elle se compose des jeunes gens non compris dans le contingent en raison de leur numéro de tirage, de certains exemptés et des remplacés : elle admet des engagements volontaires et des réengagements. La durée du service est de 5 ans, pendant lesquels les gardes nationaux sont soumis à des exercices et à des réunions temporaires. Elle peut être appelée à l'activité. — L'effectif normal de la garde nationale mobile doit être de 550,000 hommes, organisés par départements en bataillons, compagnies et batteries d'artillerie à pied. Elle est placée sous les ordres de l'autorité militaire. — Les jeunes gens qui justifient d'une connaissance suffisante du maniement des armes, de l'école de soldat, des principes et de la pratique du tir peuvent être exemptés de la présence aux exercices; ils assistent néanmoins aux réunions par compagnie et par bataillon (Règlement du 28 mars 1868).

8° *Garde républicaine*. *Voy.* GARDE MUNICIPALE.

9° *Garde royale*, corps institué après la rentrée des Bourbons par ordonnance du 1er septembre 1815; il se composait de soldats d'élite, tirés pour la plupart des débris de la garde impériale. On y adjoignit deux régiments suisses. Cette garde fut dissoute après les journées de juillet 1830.

II. Dans la Marine on distingue :

1° Les *Gardes-côtes*, corps de milice spécialement chargé de la garde des côtes et affecté au service des batteries de côtes. Ils existaient sous l'ancienne monarchie : licenciés en 1791, recréés en 1799, supprimés encore en 1814, ils ont été définitivement rétablis en 1831. Ils forment 6 compagnies de canonniers.

2° Les *Gardes-chiourme*, chargés de la garde des bagnes et de la surveillance des forçats : ce sont des sous-officiers et soldats placés sous les ordres des préfets maritimes et des commissaires de marine.

3° Les *Gardes-marine*, jeunes gens faisant autrefois partie d'un corps militaire institué dans les trois ports de Toulon, de Brest et de Rochefort par Louis XIV, et servant, comme aujourd'hui les *élèves de la marine*, à fournir des officiers aux flottes du roi. Il fallait, pour y entrer, être gentilhomme et n'avoir pas plus de 16 ans. Ils étaient distribués en 3 compagnies, et recevaient une éducation maritime. La révolution de 1789 fit disparaître cette institution. — Il y avait aussi une compagnie des *gardes du pavillon amiral*, composée de 80 hommes tirés du corps des *gardes-marine*.

III. En Jurisprudence, la *garde*, suivant certaines coutumes aujourd'hui abolies, consistait dans le droit accordé aux pères, mères ou aïeuls, de jouir en tout ou en partie des biens appartenant à leurs enfants mineurs pendant un certain temps, sans être tenus de rendre compte des fruits perçus pendant ce temps, mais à la condition d'entretenir et surtout de ne point aliéner ces biens. Les nobles eurent d'abord seuls ce privilége, qu'on appela pour cette raison *garde noble*; mais plusieurs coutumes, notamment celle de Paris, l'étendirent au tiers état, et alors elle se nommait *garde bourgeoise* ou *roturière*. Encore aujourd'hui, le Code Napoléon (art. 384) accorde au père, pendant le mariage, puis à l'époux survivant, la jouissance des biens des enfants jusqu'à la majorité ou jusqu'à émancipation. — On appelait aussi *garde noble*, le droit féodal qui conférait au seigneur la tutelle des enfants mineurs d'un de ses vassaux à la mort de celui-ci, et par suite la surveillance du fief.

IV. GARDE, titre de fonctionnaire

1° *Garde des sceaux* (dit aussi parfois *Référendaire* et *Grand chancelier*). C'était, dans l'ancienne monarchie, un grand officier de la couronne, chargé de faire apposer aux pièces qui devaient en être revêtues, soit le grand *sceau* du roi, soit le *scel* de Dauphiné et des *contre-scels* de ces deux sceaux. Il y joignait l'inspection sur les sceaux des chancelleries établies près des cours et présidiaux. Il nommait à tous les offices de ces chancelleries, recevait le serment des gouverneurs des villes, délivrait les lettres de noblesse, ainsi que celles de pardon et de commutation, etc. — La République et l'Empire n'eurent point de garde des sceaux; la Restauration rétablit ce titre et le joignit à celui de *Ministre de la justice*.

2° *Gardes champêtres* (jadis *Ban-gardes*, *Gardes-messiers*, c.-à-d. gardes du ban et des moissons), fonctionnaires communaux, soumis aux maires et chargés de prévenir les délits et les dégâts dans les propriétés rurales. Il y en a au moins un par commune. Tout garde champêtre doit avoir au moins 25 ans. Il doit savoir lire et écrire. Il est armé d'un sabre pour sa défense et porte une plaque aux armes de France. En cas de flagrant délit, il en fait la déclaration à l'autorité ou en dresse procès-verbal; et ce procès-verbal fait foi en justice jusqu'à inscription de faux. Il surveille les contraventions aux lois sur les passe-ports, les ports d'armes, la chasse, la pêche, le roulage, la mendicité. Requis par l'huissier, il doit lui prêter main-forte; requis par les gendarmes, il doit les aider dans la recherche et l'arrestation des déserteurs, malfaiteurs, etc. Les gardes champêtres, comme tous les officiers de police judiciaire, ne sont justiciables que des cours impériales, pour faits commis dans l'exercice de leurs fonctions (C. d'Instr. crim., art. 479 et 483). L'organisation des gardes champêtres a été réglée par la loi du 28 sept. 1791, par le décret du 8 juillet 1795, et par l'ordonn. du 29 nov. 1820. Depuis le décret du 25 mars 1852, ils sont nommés par les préfets sur la proposition des maires.

3° *Gardes forestiers*, agents institués pour la conservation des bois et des forêts. On distingue ceux des bois de l'État, ceux des bois des communes et des établissements, enfin ceux des bois des particuliers. L'organisation des gardes forestiers de l'État a été réglée par la loi du 21 mai 1827.

4° *Gardes-pêche*, agents assimilés par la loi aux gardes forestiers, tiennent la main à l'observation des règlements de police concernant la pêche. Ce qui les

concerne en particulier a été réglé par la loi du 15 mars 1829 sur la pêche fluviale.

5° *Garde-chasse*, individu chargé de veiller, sur une terre, à la conservation du gibier : ce n'est point un fonctionnaire public. Le nombre des gardes-chasse, très-considérable sous l'ancien régime, est fort limité depuis le morcellement des grandes propriétés. Ils sont presque partout remplacés aujourd'hui par les gardes champêtres et les gardes forestiers.

6° *Garde-vente*, commis préposé par un propriétaire ou un adjudicataire de forêts pour l'exploitation et la vente des bois qu'il en tire. Tout garde-vente doit être agréé par le conservateur des forêts, et s'il opère pour un adjudicataire, par le propriétaire. Il prête serment devant le tribunal de 1re instance.

7° On appelait *Gardes des monnaies* les premiers juges des monnaies, dont les appels ressortissaient aux cours des monnaies ; *G. du trésor royal*, l'officier chargé de payer et de recevoir les deniers de l'État; *G. des métiers*, ceux qui étaient élus dans les corps des métiers pour veiller à la conservation des priviléges, à l'observation des règlements et des statuts ; *G. des priviléges des universités*, des juges devant lesquels étaient portées les causes où étaient impliqués des membres de l'Université ; *G.-notes*, les adjoints des notaires ou notaires subalternes. — *G. des archives*. *Voy.* ARCHIVES.

8° Les *Gardes du commerce* étaient des huissiers spéciaux chargés, à Paris et dans les grandes villes, d'opérer l'arrestation des débiteurs condamnés par corps. La loi du 22 juillet 1867, en abolissant la contrainte par corps, a virtuellement supprimé cette fonction.

V. Dans l'Industrie, les *gardes* d'une serrure sont la garniture interne qui ne peut céder qu'à certaines clefs travaillées de façon à s'y adapter et à les mouvoir — Les *gardes* d'une romaine sont les anneaux qui la soutiennent : on nomme *garde faible*, la plus éloignée du centre de la balance ; *garde forte*, la plus voisine. — Le Tisserand appelle *garde* un morceau de bois placé aux deux extrémités des peignes pour assujettir les broches ou dents et les empêcher de s'écarter. — Pour le Rubanier, c'est une bande de papier pliée en trois de la hauteur du peigne, et qui sert à le tenir fixé, etc.

On appelle : *garde-chaîne*, un mécanisme employé dans les montres pour empêcher que la chaîne ne se casse ; — *garde-platine*, la pièce du métier à bas qui préserve les platines du contact de la presse ; — *garde-main*, tout ce qui empêche le contact de la main sur un ouvrage auquel on travaille, etc.

GARDE-MEUBLE. Ce mot, qui se dit, en général, de tout lieu où l'on garde des meubles, s'appliquait spécialement au *garde-meuble de la couronne*, édifice situé place de la Concorde à Paris, où étaient gardés et le mobilier superflu et les diamants de la couronne. Avant 1789, chaque résidence royale avait son garde-meuble.

GARDE-ROBE. Avant 1789, on appelait *garde-robe du roi* tout ce qui se référait à la garde de ses vêtements, et le nom s'étendait à ceux qui en avaient le soin. Il y avait un grand maître et deux maîtres de la garde-robe du roi, plus, nombre de valets. Outre l'intendance et la conservation des costumes, ils étaient chargés d'habiller le roi. La reine aussi et les princes avaient chacun leur garde-robe. Ce service, rétabli par la Restauration, fut aboli en 1830.

GARDE-TEMPS. *Voy.* CHRONOMÈTRE.

GARDÉNIE (du méd. A. *Garden*), *Gardenia*, genre de la famille des Rubiacées, se compose d'arbrisseaux et d'arbustes à feuilles opposées et à fleurs terminales. Le fruit est une baie sèche à deux loges. On cultive en serre chaude la *G. à grandes fleurs* ou *Jasmin du Cap*, arbrisseau de 1 à 2m, à feuilles d'un vert luisant, à fleurs blanches, très-odorantes. Le fruit de cette plante fournit une couleur qui sert à teindre en jaune. La *G. gummifère* contient une gomme-résine semblable à l'Élémi.

GARDIEN (de *garde*). En Justice, le *gardien judiciaire* est celui auquel un juge ou un huissier commet le soin des scellés, des meubles saisis, etc. On l'appelle, suivant les cas, *G. à la saisie*, *G. des scellés*, etc. Il répond, par corps, des objets confiés à sa garde.

Gardien de la paix publique. *Voy.* SERGENT.

Dans les ordres de St-François et dans la Congrégation de la Ste-Trinité à Rome, le *gardien* est le supérieur du couvent ou de la congrégation, et sa charge se nomme *gardiennat*. De là, les titres de *gardien des Capucins*, de *gardien des Cordeliers*. — Le grand maître de l'ordre de la Jarretière est dit aussi *gardien* (warder) *de cet ordre* : c'est toujours le roi d'Angleterre qui porte ce titre.

GARDON (du b.-lat. *gardio*), *Leuciscus idus*, vulg. *Rosse*, espèce du genre Able, famille des Cyprinidés, tient le milieu entre la carpe et la brème. Ses nageoires sont rouges; sa chair est blanche et d'assez bon goût, mais elle est garnie d'arêtes fourchues qui rendent ce poisson incommode à manger.

GARE (de *garer*; du lat-allem. *waron*, prendre garde). On nomme ainsi : 1° dans les rivières et les canaux, tout bassin naturel ou artificiel pour recevoir les bateaux en déchargement ou pour leur servir de refuge par les grosses eaux ou le dégel ; — 2° dans les Chemins de fer, des portions élargies de la route, correspondant aux stations principales, et où se trouvent, outre l'embarcadère et le débarcadère, un entre-croisement de rails, des plateaux, des entrepôts, etc.

GARENNE (comme le précéd.), espace assez grand, à la campagne, peuplé de lapins gardés pour la table ou pour la vente, et où ils jouissent d'assez de liberté pour se rapprocher de l'état sauvage. Leur chair alors est supérieure à celle du lapin domestique élevé dans le *clapier*. On distingue les *G. ouvertes* ou *libres*, et les *G. forcées* ou *closes*. Les premières ont été abolies en France en 1789 à cause des dommages qu'elles causaient à l'agriculture. Les garennes *forcées* doivent être fermées ou par un mur, ou par des pieux très-serrés et garnis d'un treillage de fer, ou par un fossé plein d'eau. On choisit pour garenne un terrain sablonneux et sec : il faut y répandre des graines d'herbes odoriférantes, de graminées, de légumineuses ; les arbres doivent être, les uns des arbres résineux offrant abri aux lapins sans courir le risque d'être rongés par eux, les autres des arbres fruitiers ou formant touffes, comme aliziers, cormiers, etc.

GARGARISME (du gr. γαργαρισμός), médicament liquide qu'on maintient quelque temps dans l'arrière-bouche sans l'avaler et en le repoussant au moyen de l'air qu'on expire. La secousse qu'on imprime en se gargarisant à toutes les parties qui constituent le pharynx favorise l'expulsion des mucosités. Le plus souvent les gargarismes sont *émollients*, quelques-uns sont *stimulants*. Pour faire avorter les angines commençantes, on y fait entrer des acides végétaux ; dans les angines scorbutiques, gangréneuses, etc., on emploie des gargarismes faits avec le quinquina, l'écorce de grenade, les acides minéraux, les sels de fer, etc. *Voy.* COLLUTOIRE.

GARGOUILLE (du fr. *gargouiller*, en ital. *gorgoliare*; du rad. *garg*, *gorg*, gosier), ouverture par laquelle s'écoule l'eau d'une fontaine ou d'une gouttière. Cette ouverture simule souvent le mufle ou la *gueule* d'un animal, un lion, une chimère, etc. Les édifices du moyen âge sont chargés de gargouilles.

A Rouen, on appelait *Gargouille* un serpent monstrueux qu'on portait en procession le jour des Rogations et le jour de l'Ascension, en mémoire de la victoire de St Romain sur ce monstre. C'était un symbole du triomphe des saints sur le serpent, c.-à-d. le démon.

GARGOUILLEMENT (comme le précéd.), se dit, en Médecine, du bruit que produit le passage de l'air à travers les excavations pulmonaires, résultant de la fonte des masses tuberculeuses; il indique la présence d'un liquide dans ces cavernes. — Le même bruit se produit dans l'intestin contenant beaucoup de gaz et de liquides. *Voy.* BORBORYGME.

GARGOUILLETTE ou **GARGOULETTE**, vase en terre

poreuse, servant à rafraîchir l'eau. *Voy.* Alcarazas.

GARGOUSSE (corruption de *cartouche*), charge de poudre dans son enveloppe, à l'usage des bouches à feu. On a fait des gargousses en parchemin, en carton, en cuir, en bois mince, en ferblanc; finalement on a préféré le papier : seulement il faut qu'il soit fort et bien collé. *Voy.* Bourre et Cartouche.

GARNI. *Voy.* Maison et Logement.

GARNISAIRE, jadis *Garnisonnaire*, homme que l'administration place comme en *garnison* chez ceux qu'elle veut contraindre. Autrefois le gardien judiciaire à la saisie se nommait *garnisaire.* Ce nom a depuis été réservé : 1° au soldat qui s'installe chez les parents d'un conscrit réfractaire ou d'un déserteur: il peut y rester un temps indéterminé ; 2° au porteur de contraintes qui, les délais épuisés, s'établit chez le contribuable en retard pour hâter le payement de ce qui est dû au trésor : celui-ci ne reste que deux jours chez celui qu'il a mission de forcer ainsi à s'acquitter, et ne peut exiger que l'abri, la nourriture et la place au feu. Les garnisaires prêtent serment.

GARNISON. On nomme ainsi et l'ensemble des troupes dont on *garnit* une place de guerre pour sa défense, et tout lieu qui sert de séjour pour les troupes. — *Voy.* Capitulation.

GARO, synonyme de *Bois-d'aigle. Voy.* Aquilaire.

GAROU ou Sain-bois, écorce d'une espèce de *Daphné* (*D. cnidium*), qu'on emploie comme épispastique. La *pommade de garou* active la suppuration et est moins irritante que celle qu'on prépare avec les cantharides. On s'est servi du garou à l'intérieur contre les dartres, les scrofules, etc.

Loup garou. Voy. Loup.

GAROUPE, plante purgative. *Voy.* Camélée.

GARROT (en espagn. *garrote*), instrument composé d'un morceau de bois peu long, assez gros, que l'on passe dans une corde pour la serrer en la tordant.

Les Chirurgiens appellent *garrot* l'instrument dont ils se servent pour comprimer une artère en cas d'hémorrhagie ou d'opération : ce n'est autre chose qu'un lien circulaire en tissu de laine qu'on serre au moyen d'un bâtonnet. — Cet instrument a été inventé par Morel, chirurgien de Besançon. *Voy.* Tourniquet.

Garrot (orig. inc.). On nomme ainsi chez certains Quadrupèdes, particulièrement chez le Cheval et le Bœuf, une saillie située au-dessus des épaules, entre le dos et l'encolure; elle est formée par les apophyses épineuses des huit premières vertèbres. Le garrot d'un beau cheval doit être élevé, épais et large à la base. On indique souvent la taille des quadrupèdes en la prenant du garrot.

Garrot, *Anas clangula*, section du genre Canard, différant du Canard ordinaire par le bec, qu'il a plus court et plus étroit vers l'avant. Le Garrot se nourrit de poissons, de vers, de grenouilles. En hiver, il vient par bandes dans nos climats; aux temps chauds, il émigre vers le nord. — On rapporte à cette section, le *Canard de Terre-Neuve* (*Anas glacialis*), le *Canard arlequin* (*Anas histrionica*), l'*Anas albeola*, etc.

GARROTTE (de *garrot*), supplice de la strangulation sans suspension, usité en Espagne. Le patient est assis sur une sellette adossée à un poteau ; on lui passe autour du cou une corde que l'on tord au moyen d'un garrot, ou bien un collier brisé, dont une vis, mue par l'exécuteur, force les deux moitiés à se rapprocher. L'inquisition accordait comme grâce aux condamnés à mort les moins coupables la garrotte avant le bûcher. En 1851, le général Lopez subit le supplice de la garrotte pour avoir tenté de s'emparer de l'île de Cuba.

GARUM (de *garus*, anchois), espèce de saumure en usage chez les anciens Romains et qui se faisait en recueillant les liquides qui s'écoulaient des poissons salés et à demi putréfiés, et qu'on aromatisait ensuite fortement. C'était un assaisonnement de luxe et un puissant stimulant de l'appétit. On estimait surtout le *garum* dit *sociorum*, ou *des alliés.*

GARUMNIEN (terrain), nom créé par M. Coquand pour désigner des couches crétacées du midi de la France, qui paraissent contemporaines de l'étage danien ou même plus récentes.

GARUS (élixir de), du nom de l'inventeur. *Voy.* Élixir.

GASQUET (de *casque*), calotte rouge en laine drapée, usitée en Orient et dans toute l'Afrique septentrionale. *Voy.* Fez.

GASTÉROPODES (du gr. γαστήρ, ventre, et ποῦς, ποδός, pied), 2e classe de l'embranchement des Mollusques, comprend ceux qui se meuvent en rampant à l'aide d'une expansion charnue placée sous le ventre et à laquelle on a donné le nom de *pied.* La partie supérieure de l'animal est formée d'un manteau charnu tantôt libre, tantôt muni d'une coquille interne ou externe. La partie antérieure, ou *tête,* est souvent pourvue de *tentacules* qui supportent les yeux, et au-dessous desquels s'ouvre la bouche. Les Gastéropodes respirent par des poumons et des branchies suivant qu'ils vivent sur la terre ou dans les eaux. La coquille, chez ceux où elle est externe, s'enroule obliquement et présente d'un côté une saillie formée par la spire; de l'autre, une ouverture appelée *bouche*, souvent protégée par un opercule corné ou testacé. L'axe autour duquel s'enroulent les tours de spire, prend le nom de *columelle;* lorsque la columelle manque, la cavité contiguë qui la remplace s'appelle *ombilic.* Le côté de la bouche qui touche à la columelle est le *bord columellaire;* le côté opposé, le *labre.* — On divise la classe des Gastéropodes en 7 ordres : les *Pulmobranches*, les *Pectinibranches*, les *Scutibranches*, les *Tectibranches*, les *Nudibranches*, les *Nucléobranches* et les *Ptéropodes.*

GASTÉROSTEUS, nom latin scientifique de l'*Épinoche. Voy.* ce mot.

GASTORNIS, oiseau fossile de très-grande taille découvert en 1855 par M. *Gaston* Planté, dans le conglomérat de Meudon, base du terrain suessonien.

GASTRALGIE (du gr. γαστραλγία; de γαστήρ, estomac, et ἄλγος, douleur), névralgie de l'estomac. Elle est caractérisée par une douleur vive de la région épigastrique (*crampes* ou *coliques d'estomac*), par des *besoins* qui simulent le sentiment de la faim, et par ce phénomène que les malades digèrent alors avec facilité les aliments les moins convenables. Dans le traitement de la gastralgie, il faut tantôt s'adresser aux calmants, aux antispasmodiques (opium, éther), tantôt aux révulsifs ou aux toniques. — On appelait autrefois cette affection *cardialgie.*

GASTRIQUE (du gr. γαστήρ), ce qui a rapport ou qui appartient à l'estomac : les *artères* et les *veines gastriques* sont celles qui vont se distribuer à l'estomac ; le *suc gastrique* est un liquide que sécrète l'estomac, et qui opère la digestion stomacale.

Embarras gastrique. Voy. Embarras.

Fièvre gastrique ou *bilieuse. Voy.* Fièvre bilieuse.

GASTRITE (du gr. γαστήρ), inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. Il faut se garder de confondre cette maladie avec les diverses affections nerveuses de l'estomac (*Voy.* Gastralgie). La gastrite est *aiguë* ou *chronique.* — La *G. aiguë* peut être provoquée par l'ingestion dans l'estomac de substances corrosives (acides concentrés, éther, alcool pur, arsenic, sublimé corrosif, etc.), par une violente contusion ou une plaie par instrument tranchant, etc.; elle est très-rarement spontanée. Lorsqu'elle est déterminée par un caustique ou par une blessure, cette affection peut devenir promptement mortelle; elle réclame dès le début un traitement énergique. On combat l'inflammation par la diète absolue, les saignées locales, les fomentations émollientes, les bains, les boissons lactées et adoucissantes; on calme la soif et les vomissements à l'aide de l'eau glacée prise par cuillerées. S'il y a perforation de l'estomac, il faut se garder de rien introduire dans l'organe. La convalescence exige les plus grandes précautions. Souvent la gastrite aiguë passe à l'état chronique; quelquefois elle se termine par le ramollissement de la

muqueuse ; une issue fatale est alors à craindre. — La *G. chronique* est ou consécutive à la précédente, ou primitive : dans ce dernier cas, elle a pour causes, une mauvaise alimentation, l'abus des liqueurs fortes, etc. Elle a pour symptômes : digestions lentes et difficiles, pesanteurs d'estomac, vomissements, flatuosités, vertiges, mains sèches et brûlantes, langue blanchâtre, insomnie, irritabilité croissante, etc. Cette affection, qui n'est jamais mortelle par elle-même, peut faire naître des complications graves dont l'issue est alors fatale.

GASTROBRANCHE (du gr. γαστήρ, ventre, et βράγχια, branchies), *Gastrobranchus*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Cyclostomes, établi pour le *G. aveugle* (*Myxine glutinosa*), long de 0m,30, qu'on trouve dans la mer du Nord. Il vit dans la vase, et quelquefois pénètre dans le corps des grands poissons qu'il dévore.

GASTRO-BRONCHITE, nom scientifique de la maladie des jeunes chiens.

GASTROCHÈNE (du gr. γαστήρ, et χαίνω, s'ouvrir), *Gastrochæna*, dit aussi *Fistulane*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Saxicavidées : coquille cunéiforme, présentant une ouverture bâillante dans la région palléale et élargie dans la région buccale ; valves dépourvues de charnière et réunies par un ligament linéaire. Les Gastrochènes se forment, soit dans la pierre, soit dans les coraux qu'elles perforent, un fourreau tubuleux calcaire qui tapisse les parois de la cavité où elles logent et se prolonge souvent au dehors. Elles habitent toutes les mers et ont des représentants fossiles depuis l'étage bajocien.

GASTRO-ENTÉRITE (du gr. γαστήρ, estomac, et ἔντερον, intestin), inflammation simultanée de la membrane muqueuse de l'estomac et de celle des intestins, dans laquelle ces deux affections se compliquent et s'aggravent mutuellement. Suivant Broussais, toutes les maladies, sans exception, dérivaient de la *gastro-entérite*. Cette idée erronée a jeté un trouble considérable dans les doctrines médicales.

GASTROMÉLIE (du gr. γαστήρ, ventre, et μέλος, membre), monstruosité consistant dans la présence d'un ou deux membres surnuméraires, implantés au-devant de l'abdomen. Les exemples d'individus *gastromèles* vivants sont excessivement rares.

GASTRONOMIE (du gr. γαστρονομία), art de faire bonne chère, d'apprécier les bons mets, art qu'il ne faut pas confondre avec l'*Art culinaire* (*Voy.* ce mot), qui consiste simplement à apprêter les mets. Pratiqué chez tous les peuples civilisés, cet art délicat a illustré certains hommes dont il rappelle infailliblement les noms, tels que Lucullus et Apicius, chez les Romains, et chez nous, Cambacérès, Grimod de la Reynière, Brillat-Savarin, le marquis de Cussy, le baron Brisse, etc. — Archestrate de Syracuse, contemporain de Périclès, composa un poëme de la *Gastronomie*, qu'Ennius ne dédaigna pas de traduire. Berchoux, en 1800, chanta la *Gastronomie* dans un poëme qui eut une grande vogue. Brillat-Savarin, dans sa *Physiologie du goût* (1825), a rédigé avec autant d'esprit que de science le code du gastronome.

GASTRORRHAGIE. *Voy.* HÉMATÉMÈSE.

GASTRORRHÉE (du gr. γαστήρ et ῥέω, couler), vulg. *Pituite*, catarrhe de l'estomac caractérisé par des vomissements, ordinairement faciles, d'un liquide glaireux plus ou moins abondant. Cette affection accompagne quelquefois une inflammation chronique de la membrane muqueuse, mais souvent aussi elle ne se lie à aucune lésion appréciable de l'estomac. On la combat par des purgatifs et des amers.

GASTROTOMIE (du gr. γαστήρ et τομή, incision), ouverture pratiquée dans l'abdomen, soit pour retirer le fœtus ou tout autre corps étranger, soit pour débrider un étranglement intestinal.

GAT, se dit, en Marine, d'une descente pratiquée, par des marches ou degrés sur le bord d'une côte escarpée, pour arriver à un embarcadère. — C'est aussi un grand escalier qui descend d'un quai à la mer.

GATANGIER, poisson. *Voy.* ROUSSETTE.

GATEAU (orig. incertaine). Outre la signification que tout le monde connaît, ce mot a plusieurs autres acceptions. Ainsi, en Entomologie, on appelle *gâteau* la réunion des alvéoles que forment les Hyménoptères vivant en société (Abeilles, Guêpes, Bourdons, etc.), soit pour y loger leurs larves, soit pour y déposer leur miel ou tout autre produit analogue.

En Pathologie, on nomme *gâteau fébrile* l'intumescence des viscères abdominaux, et notamment de la rate, intumescence qu'accompagne l'induration et qui suit assez souvent les fièvres intermittentes invétérées. On la nomme aussi *obstruction*.

La Chirurgie emploie pour panser les plaies d'une grande étendue de larges plumasseaux de charpie peu serrée, auxquels on donne le nom de *gâteaux*.

Dans les opérations de Fonderie, le *gâteau* est une masse de métal qui se fige dans le fourneau après avoir été mise en fusion. C'est un accident grave et qui souvent oblige à recommencer le travail. Il a pour cause, tantôt un vice dans l'alliage du métal, tantôt l'introduction de la fumée ou d'un courant d'air par les portes du fourneau, tantôt la mauvaise conduite du feu, tantôt la faute commise en laissant tomber du métal à froid dans le fourneau où il y en avait déjà de fondu. — Dans la Fonte en moule de potée, le *gâteau* est le morceau de cire préparé pour garnir l'intérieur du moule.

GATE-BOIS, insecte. *Voy.* COSSUS.

GATTE, espèce de cloison transversale située à l'avant d'un navire et à 1m env. au-dessus du pont de la batterie basse, pour empêcher l'eau qui pénètre par les écubiers de se répandre dans l'entre-pont.

GATTILIER, *Vitex*, genre de la famille des Verbénacées, tribu des Viticées, renferme des arbrisseaux à feuilles ordinairement digitées, à fleurs en panicules. Presque toutes ces plantes sont propres aux contrées chaudes du globe. Une seule espèce croît dans le midi de l'Europe, c'est le *G. agneau-chaste* (*V. agnus castus*). Ses graines, connues sous le nom de *petit poivre* ou de *poivre sauvage*, ont une saveur âcre et une odeur forte et repoussante. Elles ont été employées comme stimulantes.

GATTINE, maladie des vers à soie. *Voy.* VER A SOIE.

GAUCHE (du vieux franç. *gauche* ou *guenche*, tromperie). Chez les anciens, le côté *gauche* était sinistre et de mauvais augure ; une corneille qui volait à gauche, p. ex., était un signe de malheur.

En Géométrie, on appelle *surfaces gauches*, des surfaces réglées, c.-à-d. produites par le déplacement d'une génératrice rectiligne, mais où deux génératrices excessivement voisines ne sont jamais dans un même plan, en sorte que ces surfaces ne peuvent jamais être développées sur un plan.

GAUCHE, en Politique. *Voy.* CENTRE.

GAUDE, *Reseda luteola*, vulg. *Fleur de soleil*, espèce du genre Réséda, qui croît naturellement en Europe dans les lieux sablonneux : tige droite, cannelée, haute de plus de 1m ; feuilles éparses, nombreuses, longues et étroites ; racine pivotante ; fleurs d'un vert jaunâtre, disposées en épi terminal. On cultive la gaude en grand pour la teinture. Dès qu'elle jaunit et que la graine est mûre, on l'arrache avec sa racine, on la fait sécher au soleil, et on en forme des bottes de 6 à 7 kilogr. Les Teinturiers en retirent une belle couleur jaune très solide que l'on fixe avec l'alun ou l'acétate d'alumine. On teint aussi en vert avec la gaude, en se servant d'acétate de cuivre pour mordant, ou bien en passant au bain de gaude une étoffe peinte en bleu. On prépare encore avec cette plante une laque jaune à l'usage des peintres.

On appelle aussi *gaude*, à cause de sa couleur, la *milliasse*, bouillie faite avec du maïs ou blé de Turquie. *Voy.* POLENTA.

GAUDERON. *Voy.* GODRON.

GAUFRAGE (de *gaufre*), action d'imprimer des ondulations ou autres figures, dites *gaufrures* (*Voy.*

GAUFRE), sur une étoffe, sur des rubans, sur des cuirs, sur du papier ou du carton, au moyen de fers chauds ou de cylindres gravés. L'instrument qu'on emploie à cet effet se compose de deux portions, le *gaufroir propr. dit* et la *contre-épreuve*. Celle-ci peut être en carton qui se moule sur le gaufroir; l'autre est en laiton gravé en creux ou cannelé, suivant le dessin qu'on veut produire en relief. La substance à gaufrer doit être légèrement humectée ou même pénétrée par un apprêt ou empesage; le gaufroir, de son côté, doit être un peu échauffé : après avoir placé celui-ci sur la matière, on met à la presse : peu d'instants suffisent pour que l'empreinte soit tracée.

GAUFRE (de l'allem. *Waffel*), gâteau de miel : on dit en ce sens : servir du miel dans sa gaufre.

GAUFRE, pâtisserie légère et croquante qu'on fait cuire entre deux plaques de fer, portant à leurs surfaces des losanges, des carreaux, qui ont quelque ressemblance avec les alvéoles d'un gâteau de miel : cet ustensile se nomme *gaufrier*. La pâte à gaufre est formée d'un poids égal de farine et de sucre en poudre délayés avec de la crème, auquel on ajoute des jaunes d'œufs bien battus et un peu de fleur d'oranger. — Les gaufres sont, dit-on, d'origine brabançonne. Toute la Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne et même de la France en font une grande consommation. *Voy.* OUBLIE.

GAULETTE (de *gaule*), mesure de superficie usitée à l'île Bourbon. Elle vaut 23^{m},74 carrés.

GAULIS (de *gaule*), terme d'Eaux et Forêts, désigne les branches d'un taillis qu'on laisse croître.

GAULT, nom anglais de l'étage *albien*. *Voy.* ce mot.

GAULTHÉRIE, *Gaultheria*, genre de la famille des Éricacées, se compose d'arbrisseaux de l'Amérique du Sud, à fleurs en grappes terminales. La *G. du Canada* (*G. procumbens*), a des fleurs d'un rouge vif, auxquelles succèdent des baies rouges purpurines, qui sont comestibles. L'huile essentielle extraite de ses fleurs contient une espèce d'éther (salicicate de méthyle), et est employée en parfumerie. La *G. écarlate* (*G. coccinea*) a des fleurs roses et des feuilles cordiformes rougeâtres sur les bords.

GAVE (du lat. *cavus?*), nom que les habitants des Pyrénées donnent aux torrents : on connaît surtout le gave de Pau, le gave de Gavarni et le gave d'Oléron, formé des eaux des gaves d'Ossau et d'Aspe.

GAVIAL (nom indigène), genre de Reptiles, de l'ordre des Crocodiliens, propre à l'Asie méridionale : museau étroit, allongé et renflé du bout; aucune des dents de la mâchoire inférieure ne pénètre dans la supérieure. Le *G. du Gange* (*Crocodilus longirostris*), type du genre, atteint de 6 à 8^{m} : il vit de poisson et n'est point dangereux. Le *Petit gavial* (*C. tenuirostris*) paraît n'en être qu'une variété.

GAVOTTE (de *Gavots*, habitants du pays de *Gap*), espèce de danse qui fut en grande faveur au XVIIIe siècle ; on aimait surtout la *gavotte* dite *de Vestris*, du nom du célèbre danseur qui l'exécutait dans la perfection. Toutes les gavottes étaient sur un air à deux temps, composé de deux reprises chacune de 4 ou 8 mesures. Le mouvement en était gracieux, souvent gai, parfois tendre et lent. C'était une imitation agréable et modifiée du menuet.

GAYAC. *Voy.* GAÏAC.

GAY-LUSSITE (du chimiste *Gay-Lussac*), substance minérale que l'on rencontre en masses vitreuses, ou cristallisée en prismes rhomboïdaux. Elle raye le gypse et pèse environ 1,95 : c'est un carbonate double hydraté de chaux et de soude [$\dot{N}a\ddot{C} + \dot{C}a\ddot{C} + 5Aq$]. On la trouve abondamment dans les marnes qui recouvrent l'urao à Lagunilla en Colombie.

GAZ (du flamand *geest*, esprit, ou de l'allem. *gäschen*, bouillir, fermenter), nom commun à tous les fluides aériformes, c.-à-d. aux corps qui sont analogues à l'air par leur transparence, leur compressibilité, et en général par l'ensemble de leurs propriétés physiques. La plupart des gaz passent à l'état liquide ou solide, lorsqu'on les expose à l'action d'une forte pression, ou d'un grand froid, comme Faraday l'a démontré le premier : les gaz ne sont donc que des vapeurs de liquides très-volatils. On appelle *gaz coercibles*, ceux que l'on peut liquéfier, et *gaz permanents*, ceux que l'on ne peut pas condenser, comme l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le deutoxyde d'azote, l'oxyde de carbone et le gaz des marais. Les gaz sont remarquables par la tendance qu'ils possèdent à augmenter sans cesse de volume et à exercer ainsi une pression contre les parois des vases qui les contiennent : on donne à cette propriété le nom d'*élasticité*, de *force élastique*, et on en mesure la tension à l'aide du *manomètre* (*Voy.* ce mot). Mariotte a reconnu que lorsque l'on comprime les gaz, leurs volumes sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent. Cette loi n'est exacte que pour les gaz permanents; elle se modifie, pour les gaz coercibles, dès qu'on approche de leur point de liquéfaction ou de solidification. La chaleur augmente l'élasticité des gaz : pour chaque degré du thermomètre, le volume de l'air augmente de 0,00367 de son volume à 0°. Le *coefficient de dilatation* pour les autres gaz est à peu près le même. — *Voy.* CONDENSATION, DILATATION, ÉLASTICITÉ, etc.

Les gaz se dissolvent ou s'absorbent par les liquides; l'eau dissout l'oxygène et l'azote de l'air dans la proportion de 32 du premier et 68 du second : c'est à ces gaz dissous que les poissons doivent de pouvoir respirer. Bien mieux, les gaz non-seulement traversent les corps solides, tels que la fonte et l'acier à certaines températures, et se condensent à la surface des objets, mais ils peuvent se dissoudre, en quantité considérable, dans certains corps solides. Le charbon absorbe 90 fois son volume d'ammoniaque et 55 fois son volume d'hydrogène sulfuré. Le platine, l'argent, l'or, l'aluminium, à haute température, absorbent des quantités notables de divers gaz, hydrogène, oxygène, oxyde de carbone, etc.

Quand les gaz s'unissent entre eux, c'est toujours dans des rapports simples: ainsi 2 vol. d'hydrogène s'unissent à 1 vol. d'oxygène; 1 vol. d'hydrogène à 1 vol. de chlore (loi de Gay-Lussac). — Voir les noms des principaux gaz.

On doit les premières notions sur les gaz à Van Helmont, qui en a introduit le nom dans la science. Mariotte, Torricelli, et plus récemment Macquer, Gay-Lussac, Magnus, Regnault, Faraday, etc., en ont étudié les propriétés physiques.

GAZ D'ÉCLAIRAGE, mélange de deux ou plusieurs gaz composés de carbone et d'hydrogène, dont la combustion est utilisée pour l'éclairage. On produit ce mélange gazeux par l'action de la chaleur sur les matières organiques, notamment sur la houille, les schistes bitumineux, la tourbe, les résines, les huiles de poisson brutes, la matière grasse provenant des eaux de savon des fabriques de drap, la lie de vin, les tourteaux de la bière et du cidre, etc. La composition du gaz de l'éclairage varie suivant les matières d'où on l'extrait, et suivant la température à laquelle elles sont soumises ; cependant la partie éclairante est toujours le *bicarbure d'hydrogène* ou *gaz oléfiant* mélangé à du *gaz des marais*. La houille fournit le gaz au meilleur marché, et est généralement employée. On la distille dans des cylindres ou fonte ou *cornues* ; le gaz qu'elle fournit est ordinairement mélangé d'acide carbonique et d'acide sulfhydrique (provenant des pyrites qu'elle renferme), ce qui lui donne une odeur désagréable ; on est donc obligé de l'épurer, en lui faisant traverser des substances qui absorbent ces deux acides et qui condensent en même temps les matières moins volatiles entraînées par le gaz. Ainsi épuré, le gaz se rend dans un grand réservoir, dit *gazomètre* (*Voy.* ce mot), communiquant avec les tuyaux de *conduite* qui le distribuent aux consommateurs (Voir sur l'aménagement de ces tuyaux, Péclet, *Traité de la chaleur*, t. III). Un kilogr. de houille donne de 200 à 300 litres de gaz. — Outre le gaz qui sert à l'éclairage, on re-

cueille dans les condensateurs qui précèdent le gazomètre plusieurs substances dont l'industrie tire le plus grand profit : la *benzine* et ses homologues supérieurs, *toluène*, *xylène*, etc., qui servent à préparer l'*aniline* et les matières colorantes qui en dérivent, le *goudron*, le *brai*, l'*ammoniaque* et une foule de corps alcalins qui l'accompagnent, l'*acétone*, l'*anthracène*, le *stilbène*, etc., qui fournissent aussi de nouvelles matières colorantes.

On a essayé d'employer à l'éclairage des villes le *gaz hydrogène* tiré directement de l'eau. Ce gaz, qui est en réalité un mélange de 20 à 30 p. d'oxyde de carbone avec 80 à 70 p. d'hydrogène, s'obtient en faisant passer sous une certaine pression la vapeur d'eau à travers du coke porté au rouge vif et lavant le gaz à l'eau de chaux. Ce gaz, outre son prix élevé, a l'inconvénient de contenir une substance éminemment délétère, l'oxyde de carbone. De plus, comme l'hydrogène n'a pas par lui-même de pouvoir éclairant, on est obligé de placer à la sortie du bec un faisceau de fils de platine, qui au bout d'un certain temps s'agrègent des particules du silicium de l'air et ne donnent plus qu'une lumière rougeâtre. — L'éclairage au *gaz oxyhydrique* est basé sur la combinaison, au point où la combustion doit se faire, du gaz oxygène pur avec l'hydrogène ou même le gaz d'éclairage ordinaire : ce gaz donne une lumière très-vive et très-blanche ; mais son prix est également fort élevé et de plus, sa fabrication est compliquée. — Le *gaz Chandor* n'est autre chose que de la vapeur de carbure d'hydrogène, obtenue à froid par l'action continue d'un courant d'air sur un mélange d'huile de naphte et d'essence de térébenthine : 40 lit. de liquide fourniraient 250^m cubes de gaz et pourraient alimenter 25 becs ordinaires. — Beaucoup d'autres combinaisons sont imaginées tous les jours par l'esprit fertile des inventeurs ; mais aucune n'a pu, du moins jusqu'ici, détrôner le gaz obtenu par les procédés ordinaires.

L'art d'éclairer par le gaz a pris naissance en France : l'ingénieur Lebon conçut, dès 1785, l'idée de faire servir à l'éclairage des maisons les gaz combustibles qui se produisent par la distillation du bois, mais cette idée n'eut point de succès parmi nous ; quelques années après (1805), deux Anglais, Murdoch et Windsor, s'en emparèrent, et continuèrent sur une plus grande échelle les expériences de l'ingénieur français. En 1816, la première usine pour l'éclairage public fut établie à Londres. Ce n'est qu'en 1818 que ce mode d'éclairage fut adopté en France. Le *gaz portatif comprimé* fut inventé en Angleterre en 1820 ; mais ses inconvénients, et surtout le danger des explosions, l'ont fait abandonner. M. Houzeau-Muiron, de Reims, a trouvé le moyen d'extraire des eaux savonneuses des fabriques un *gaz portatif non comprimé*, dont l'usage est répandu aujourd'hui à Paris et dans plusieurs départements. — Voir sur la fabrication du gaz d'éclairage, le *Traité* de M. Magnier et les *Rapports* de MM. E. Pelouze et Lawrence Smith (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. VIII).

GAZ DES MARAIS, dit aussi *Hydrure de méthyle* et *Hydrogène protocarboné*, *Formène*, gaz inflammable, incolore, sans odeur ni saveur, composé de carbone et d'hydrogène [CH^4], qui se produit par la décomposition du bois et d'autres matières végétales au sein de l'eau, et qu'on voit arriver à la surface des marais et des étangs quand on en remue la vase. On l'obtient à l'état de pureté en distillant de l'acétate de potasse ou de soude avec de la chaux caustique. Le même gaz se dégage des volcans boueux, dits *salses*, qu'on rencontre en Italie, près de Modène, et sur la route de Bologne à Florence, ainsi qu'en Chine, aux États-Unis, etc. ; il s'enflamme par l'approche d'un corps embrasé. Les *fontaines ardentes* et les *rivières inflammables*, dont les anciens parlent comme de prodiges inexplicables, sont dues au même gaz : tels sont les feux de Bakou, près de la mer Caspienne, ceux du mont Chimère, sur les côtes de l'Asie Mineure, etc. Il en est de même du *grisou* des mineurs, qui occasionne souvent de terribles explosions dans les houillères.

GAZ MURIATIQUE. *Voy.* CHLORHYDRIQUE (ACIDE).

GAZ NITREUX. *Voy.* HYPONITRIQUE (ACIDE).

GAZ OLÉFIANT (du lat. *oleum*, huile, et *fio*, devenir, parce que le chlore le transforme en huile). *Voy.* ÉTHYLÈNE.

GAZE (de *Gaza*, v. de Syrie, où ce tissu fut d'abord fabriqué), tissu très-léger et très-clair, fabriqué avec la soie et le lin, seuls ou mélangés, et même avec le coton. On distingue toutes ces gazes en y joignant le nom du fil dont elles sont formées. On distingue de plus les façons donnés à la gaze en disant : *G. unie*, *G. façonnée*, *G. rayée*, *G. brochée*, *G. crème* ou *à la crème*, *G. fond plein*, *G. de Chambéry*, etc. Ce qui caractérise la gaze, c'est la transparence et la finesse du tissu, dues à l'écartement des fils de la trame. — La gaze unie se fabrique comme le taffetas. Pour la gaze brochée et pour la gaze façonnée, on se sert du métier à la Jacquard.

GAZÉ ou *Papillon de l'aubépine*. *Voy.* PIÉRIDE.

GAZELLE (de l'arabe *ghaza*, *Antilope dorcas*, une des plus gracieuses espèces du genre Antilope, caractérisée par ses cornes annelées à double courbure, à pointes en avant, en dedans ou en haut; ses membres d'une grande finesse, ses yeux noirs, vifs, perçants et d'une grande douceur. Ses oreilles sont grandes, sa queue courte, terminée par une touffe noire. Des poches placées près des aines sécrètent une liqueur fétide. Les gazelles habitent l'Asie et l'Afrique, et vont par troupes. Leur chair est recherchée. — On pense que l'*Antilope corinne* et le *Kevel* sont la femelle et le jeune de la gazelle commune. L'*A. aux pieds noirs* ou *Pallah*, l'*A. jairon*, le *Springbock*, l'*A. dama*, sont aussi rangés parmi les gazelles. *Voy.* ANTILOPE.

GAZETTE (de *gazzeta*, petite pièce de monnaie de Venise, prix que coûtait chaque numéro d'un journal qui paraissait en cette ville). Ce mot a été longtemps synonyme de toute espèce de *journal* et il l'est encore ; mais c'est aussi le titre de certaines feuilles publiques, dont les plus célèbres sont la *Gazette de France* et la *Gazette de Hollande*. Celle-ci se fit remarquer surtout par son opposition à Louis XIV. La *G. de France*, fondée au mois d'avril 1631 par le médecin Théophraste Renaudot, existe encore aujourd'hui : c'est le plus ancien journal français, et même le plus ancien de l'Europe après les *gazettes de Venise*. Longtemps elle s'appela le *Bureau d'adresses* ou l'*Extraordinaire* ; au XVIIIe siècle, elle prit le nom de *Gazette*, et ce ne fut que bien des années après qu'elle y ajouta les mots *de France*. Richelieu en favorisa la publication : il y faisait insérer des relations, des notes et nombre de pièces officielles ou semi-officielles. Sous Louis XIV, elle fut soumise à une censure sévère, mais n'en prospéra pas moins. Sous Louis XV, son renom baissa par degrés à mesure que d'autres feuilles paraissaient. Assez obscure sous l'Empire, elle embrassa avec chaleur la cause des Bourbons en 1814. Sous Louis-Philippe, tout en soutenant la légitimité de la branche aînée, elle en appela constamment au suffrage universel.

Il y eut à diverses reprises (tant sous Louis XIV que sous Louis XV, 1769 et années suivantes) des *gazettes à la main*, feuilles manuscrites qu'on distribuait sous le manteau, et dont le but était de suppléer au silence de la gazette censurée.

GAZEUSES (EAUX). *Voy.* EAUX MINÉRALES.

GAZOGÈNE (de *gaz*, et du suffixe *gène*, qui produit), appareil portatif pour faire de l'eau de Seltz (*Voy.* EAUX MINÉRALES). — Mélange d'alcool et d'essence de térébenthine servant à l'éclairage. *Voy.* LAMPE A GAZ.

GAZOMÈTRE (c.-à-d. *qui mesure le gaz*), appareil qui sert à emmagasiner le gaz et à lui donner, pendant la consommation, une pression régulière, qui assure l'uniformité de l'éclairage. Tout gazomè-

tre se compose d'une cuve cylindrique en bois, en maçonnerie ou en fonte, entièrement remplie d'eau, et d'un cylindre, en tôle, dont la partie inférieure ouverte plonge dans la cuve pleine d'eau. C'est ce cylindre qui sert de réservoir au gaz; il a jusqu'à 35m de diamètre dans les gazomètres des usines qui fournissent à l'éclairage des villes; on le tient suspendu par des poulies, de manière à pouvoir régler à volonté la pression du gaz. L'industrie emploie plusieurs sortes de gazomètres perfectionnés; les deux principaux sont : le *G. télescopique*, composé de plusieurs cylindres emboîtés les uns dans les autres, et le *G. articulé* de Pauwels, dont fait usage la compagnie parisienne. — Dans les laboratoires de Chimie, on se sert aussi d'appareils appelés *gazomètres :* le plus usité est celui de Mitscherlich.

GAZON (de l'anc. ht-allem. *waso*), mélange d'herbes appartenant toutes à la famille des Graminées et qui, naturellement ou au moyen de la culture, forment sur le sol un tapis de verdure. On obtient le gazon soit par le *semis*, soit par le *placage* de mottes garnies de verdure. Dans le premier cas, on sème au printemps, et sur une terre bien ameublie, l'ivraie vivace ou *ray-grass*, le paturin annuel, la fétuque rouge ou traçante, le brôme des prés, le trèfle blanc, le cynosure, etc.; dans le second, qui ne s'emploie guère que pour bordures, talus, bancs, etc., il suffit d'enlever des plaques de gazon d'une épaisseur de 0m,06 et de les ajuster les unes à côté des autres en opérant avec soin l'adhésion entre les plaques et le terrain qu'elles doivent recouvrir. Çà et là, si la qualité du sol le permet, on peut laisser croître des touffes de crocus, de colchiques, de fritillaires, d'orchis, etc., dont les fleurs égayent la verdure du gazon. Pour obtenir de beau gazon, comme en Angleterre, il faut, outre de fréquents arrosages, le rouler, le sarcler et le faucher très-souvent.

On donne le nom de *Gazon anglais*, au Paturin et à la Fléole; de *G. d'argent*, au Céraiste; de *G. de chat*, à la Germandrée maritime; de *G. d'Espagne* ou *de montagne*, à la Statice capitée; de *G. de Mahon*, à la Julienne de Chio; de *G. d'Olympe*, à l'Arméria commune; de *G. d'or*, à la Vermiculaire brûlante; de *G. du Parnasse*, au Muguet à deux feuilles et à la Parnassie des marais; de *G. turc*, *G. d'Angleterre*, à la Saxifrage mousseuse.

En termes de Fortification, on appelle *gazon*, le revêtement du parapet.

GAZONNEMENT, en parlant des montagnes. *Voy.* Reboisement.

GEAI (en lat. *graculus*), *Garrulus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, voisin des Corbeaux, dont il se distingue par un bec court et épais, recourbé et denté à la pointe. Les plumes de la tête sont érectiles. Les habitudes du geai sont celles du corbeau et de la pie : il vit comme eux au milieu des forêts, s'apprivoise, imite toute espèce de cris et de sons, et apprend facilement à parler. Le type du genre est le *Geai d'Europe* (*G. glandarius*), assez bel oiseau que tout le monde connaît : son plumage est d'un gris ardoisé ; ses ailes sont variées de noir, de bleu et de blanc. Il habite les bois et les buissons, et niche sur les taillis; il se nourrit de glands, noisettes, baies, fèves, insectes, etc.

On nomme *Geai de batenille*, le Gros-bec commun ; *G. de Bohême*, le Jaseur; *G. du Bengale*, le Rollier de Mandana; *G. huppé*, la Huppe; *G. de Strasbourg*, le Rollier vulgaire.

GÉANTS (du gr. γίγας). On pensait autrefois qu'il avait existé sur la terre des races d'hommes conformes à nous pour le reste de l'organisation, mais dont la stature était de beaucoup supérieure à la nôtre; la science moderne a fait justice de cette erreur. Les os énormes découverts de loin en loin et attribués par l'ignorance à des géants ont été reconnus pour n'être que des débris de grands animaux appartenant à des espèces aujourd'hui disparues. Sans parler du géant Goliath, la Bible mentionne une race de géants, et nomme Og, roi de Basan, qui aurait eu 9 coudées de haut; mais les passages où l'on en parle ont été controversés. La Fable parle aussi de géants qui voulurent escalader le ciel ; mais il est clair que c'est là une pure allégorie. Quant aux Patagons de l'Amérique méridionale, leur taille ne dépasse guère en moyenne 1m,80. Restent donc seulement quelques êtres exceptionnels; mais ce ne sont plus, comme les *nains*, que des objets de curiosité. Nul des géants dont on a scientifiquement constaté la taille n'a dépassé 2m,50 : c'était la taille de l'empereur romain Maximin. Le géant Gabarrus de Pline, qui aurait eu 3m,15; le Suédois de Stoller qui avait 2m,75 n'ont rien d'authentique. — On a remarqué que la force des géants est loin d'être en proportion avec leur stature, et qu'en général les facultés, tant intellectuelles que morales, sont les mêmes chez eux que chez les hommes de taille ordinaire.

GÉBIE (du gr. γῆ, terre, et βίος, vie), *Gebia*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, section des Homards : pieds antérieurs étroits et seuls didactyles; carapace terminée antérieurement par un rostre triangulaire, assez large pour recouvrir presque les yeux. Le type du genre est la *G. riveraine*, qu'on rencontre sur les côtes de la Méditerranée : les pêcheurs s'en servent comme d'appât.

GÉCARCIN (du gr. γῆ, terre, et καρκίνος, crabe), *Gecarcinus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures : carapace peu élevée, très-renflée sur les côtés, et en forme de cœur; corps épais et presque quadrilatère. Les Gécarcins, connus aussi sous le nom de *Tourlouroux*, de *Cériques*, de *Crabes de terre*, habitent l'Amérique du Sud. Ils vivent dans les terres, et se rendent sur le bord de la mer pour y pondre leurs œufs et pour changer de peau. Leur chair est comestible. Le *G. ruricole*, type du genre, est assez commun aux Antilles.

GECKO, *Ascalabotes*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens. Ils ont la configuration extérieure du lézard, avec les formes lourdes et repoussantes de la salamandre et du crapaud : pieds terminés par 5 doigts, égaux, élargis, armés d'ongles crochus et présentant en dessous une série de lames crénelées, au moyen desquelles ils font le vide et s'accrochent aux corps; vertèbres biconcaves comme celles des Batraciens urodèles. On trouve les Geckos dans les contrées chaudes. Ce sont des animaux timides et inoffensifs, qui vivent surtout d'insectes.

GÉCOME. *Voy.* Lierre terrestre.

GEHENNE (de l'hébreu *gei-hinnom*, val de Hinnom), vallée maudite, près de Jérusalem, où l'on avait fait des sacrifices humains au dieu Moloch, et dont le nom est devenu synonyme d'*enfer* (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Ce mot a été pris ensuite pour désigner la torture : en ce sens, il s'est transformé en *gêne*. *Voy.* Torture.

GEHLÉNITE, substance minérale grisâtre ou verdâtre, qui cristallise en prismes droits à base rectangulaire et pèse 2,98 à 3,02. C'est un silicate alumineux de fer et de chaux [$(\ddot{A}l,\bar{F}e)^2 \dddot{S}i^3 + 6\dot{C}a\dddot{S}i$]. — On l'a trouvé dans le Tyrol.

GÉINE. *Voy.* Ulmine.

GEISER, sorte de volcan d'eau. *Voy.* Geyser.

GÉLASIME (du gr. γελάσιμος, grotesque), *Gelasimus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures. Ils ont la carapace très-large, courbée et rétrécie en arrière. Les pattes antérieures atteignent dans le mâle des dimensions énormes : l'une d'elles, appelée *grosse-pince*, est quelquefois deux fois aussi grande que le corps; quand ils marchent, ils la tiennent élevée en l'air, comme s'ils faisaient le geste d'appeler : d'où le nom de *Crabes appelants* qu'on leur a donné. Ces Crustacés vivent dans des trous, sur le bord de la mer. Le type du genre est le *G. combattant* (*G. pugilator*), qui, dans la Caroline, vit par millions sur le bord de la mer et les rives des fleuves.

GÉLATINE (du lat. *gelare*), substance organique azotée qui a la propriété de former une gelée avec l'eau,

et qui se produit par l'action de l'eau bouillante sur le tissu cellulaire des animaux, particulièrement sur les os, les ligaments, les tendons, les membranes, les cartilages, etc. A l'état de pureté, elle est solide, cassante, incolore, sans odeur ni saveur; insoluble dans l'eau froide, elle acquiert une grande solubilité dans ce liquide par l'addition d'un acide ou d'un alcali. L'acide sulfurique concentré la convertit en une substance cristallisée, improprement appelée *sucre de gélatine* ou *glycocolle* (*Voy.* ce mot), et qui n'est point fermentescible comme le véritable sucre. On extrait la gélatine en grand des os traités par la vapeur. Elle se trouve presque pure dans la colle de poisson. — La gélatine a des usages multipliés : associée à des jus de viandes et de légumes, elle sert à composer des tablettes de bouillon ; à l'état de pureté, elle s'emploie à la clarification de certains liquides, ainsi qu'à la préparation des gelées alimentaires ; modifiée par une longue ébullition, elle compose en grande partie la colle forte.

Papin est le premier qui ait parlé de la propriété nutritive de la gélatine; son idée fut tournée en ridicule, et un siècle entier se passa avant qu'on y revînt. Proust et Jean Darcet rappelèrent l'attention sur la gélatine; ce dernier, et surtout Joseph Darcet, son fils, la mirent en grande vogue. On exagéra d'abord les services qu'elle pouvait rendre comme substance alimentaire; puis on en vint à nier complétement ses qualités nutritives. Aujourd'hui, il paraît constaté que si la gélatine ne nourrit pas par elle-même, elle concourt réellement, avec les autres éléments nutritifs que renferme le bouillon, à l'alimentation, et on continue à s'en servir dans les hospices et à bord des navires. Il a été démontré qu'elle se digère parfaitement.

GELÉE (de *geler*; du lat. *gelare*), phénomène qui résulte de l'abaissement de la température de l'atmosphère au-dessous de 0°. Alors, l'eau se congèle dans les rivières et à la surface du sol, et le sol lui-même se durcit souvent à de grandes profondeurs. En Sibérie, la congélation descend jusqu'à 8 ou 9^m ; en France, il est rare qu'elle s'étende à plus de 0^m,40. La gelée a pour cause principale, avec le refroidissement opéré par l'absence du soleil ou son peu de hauteur au-dessus de l'horizon, le rayonnement considérable qui s'opère à la surface du sol. — Les plantes souffrent beaucoup de la gelée, surtout si elle vient après de longues pluies, après un dégel ou une fonte de neige : l'eau contenue dans les végétaux, occupant plus de place à l'état de glace qu'à l'état liquide, déchire alors les cellules où elle s'est logée et désorganise la fleur ou le bourgeon. C'est la même force qui fait fendre les pierres. On sait aussi que les animaux peuvent avoir les membres gelés. Pour dégeler un membre, on doit prendre les plus grandes précautions : l'approcher rapidement du feu, ce serait s'exposer à y amener la gangrène, les liquides, dans ce cas, se détendant plus vite que les vaisseaux qui les contiennent et les brisant. La meilleure méthode consiste à pratiquer des frictions avec de l'eau de neige, et dans un endroit très-froid.

La *gelée blanche*, ou *givre*, résulte de la congélation de la rosée. Elle se forme la nuit par un froid de 1 à 2°, et se présente sous une forme de fines aiguilles blanches. Elle est fréquente au printemps et nuit beaucoup aux bourgeons, que l'on voit noircir ou tomber dès que le soleil vient à les frapper.

GELÉE, matière molle, tremblotante, transparente, que fournissent soit les fruits, soit les viandes convenablement traités. — Les *gelées végétales* s'extraient surtout des fruits acides, dans lesquels abonde un suc qui se change plus tard en sucre et en gomme: associé aux acides malique et citrique, ce suc ne tarde pas à se prendre, et, mêlé avec du sucre, il forme la base des confitures dites *gelées de groseilles, de mûres, de pommes, de coings, d'abricots*, etc. — — Les *gelées animales* ne sont autre chose que la dissolution concentrée de gélatine qu'on a laissée refroidir. On emploie surtout à cet effet les parties tendineuses et gélatineuses des viandes, et, comme auxiliaires, la colle de poisson, la corne de cerf râpée, etc. Les gelées se colorent, s'aromatisent et se coulent en moule de mille manières. En général, ce sont des aliments doux, agréables, de digestion facile ; ils conviennent aux personnes délicates et aux convalescents.

Gelée minérale, nom donné jadis à certains précipités qui avaient lieu dans des solutés acides ou alcalins de substances minérales, et qui, par leur aspect tremblotant, rappelaient une gelée végétale.

Gelée de mer, espèce de Méduse. *Voy.* RHIZOSTOME.

GÉLINOTTE (dimin. de *géline*, poule), *Tetras bonasia*, espèce du genre Tétras, voisin des Perdrix, se reconnaît à un espace noir entouré d'une bande blanche qu'elle porte sous la gorge, à une tache rouge au-dessus des yeux, et au mélange de roux, de blanc et de noir qui recouvre toutes les autres parties du corps. La Gélinotte est assez commune en France ; elle vit dans les bois de bouleaux, de pins et surtout de coudriers: d'où son nom de *Poule des coudriers*. Son vol est lourd ; mais elle court avec vitesse, comme la perdrix. Elle niche dans les broussailles et les fougères, et pond de 12 à 16 œufs d'un roux clair parsemé de taches plus foncées. Sa chair est très-recherchée.

Gélinotte des Pyrénées. Voy. GANGA.

GÉLIVURE (de *gélif*), se dit, en Arboriculture, des fentes ou gerçures qui se produisent dans les arbres à la suite des fortes gelées. Il ne faut pas les confondre avec celles qui sont l'effet de la vieillesse (*Voy.* CADRAN). — C'est aussi l'état d'une pierre qui se délite après avoir subi l'action de la gelée.

GEMARA, seconde partie du *Talmud*. *Voy.* ce mot.

GÉMATRIE (du gr. γεωμετρία, géométrie), un des procédés employés par les cabalistes, consistait en une sorte d'explication géométrique ou arithmétique des mots de l'Écriture sainte. Ils prenaient la valeur numérique de chaque lettre dans un mot ou dans une phrase, et donnaient à ce mot ou à cette phrase la signification d'une autre phrase ou d'un autre mot, dont les lettres, prises de même pour des chiffres, formaient le même nombre. *Voy.* CABALE.

GÉMEAUX (du lat. *gemelli*, jumeaux), *Gemini*, la 3e constellation zodiacale en partant du Bélier. Elle se compose de 85 étoiles principales, généralement petites, sauf *Castor et Pollux*, qui sont de 1re grandeur. Ces deux étoiles, forment presque les deux extrêmes de la ligne qui termine au nord la constellation : c'est à elles qu'elle doit son nom. — On donne aussi le nom de *Gémeaux* au signe du zodiaque dans lequel le soleil paraît entrer le 20 ou le 21 mai.

GÉMELLAIRE ou GEMICELLAIRE (du latin *gemellus*, jumeau), genre de Mollusques bryozoaires, à cellules ovales et géminées.

GÉMINÉ (du lat. *geminatus*), se dit, en général, de tout ce qui est groupé deux à deux et particulièrement, en Botanique, des parties des plantes qui naissent par paires et d'un même point de la plante.

GEMMATION (du lat. *gemmatio*), nom donné, en Botanique : 1° au développement des boutons dans les plantes vivaces et à l'époque de leur épanouissement ; 2° à l'ensemble et à la disposition des *bourgeons* (*Voy.* ce mot); — en Zoologie, au mode de reproduction que l'on observe dans l'*œuf*, et que l'on retrouve aussi dans les éléments anatomiques dont se composent les animaux (*Voy.* GÉNÉRATION) : la faculté de se reproduire ainsi se nomme *Gemmiparité* ou mieux *Gemmiparie*. *Voy.* ci-après GEMMIPARE.

GEMME (du lat. *gemma*). En Minéralogie, *gemme* est le nom général de certains cristaux très-durs, diaphanes, aux couleurs vives, tels que le grenat, la topaze, l'émeraude, le saphir, le zircon, etc. C'est en quelque sorte le synonyme de *pierre précieuse*. — Quant au *Sel gemme*, *Voy.* SEL.

En Botanique, *gemme* est synonyme de *bourgeon* (*Voy.* ce mot). On a étendu ce nom à toutes les parties, qui peuvent reproduire un végétal, soit en se détachant de la plante mère, soit en y restant fixées.

En Zoologie, le mot *gemme* désigne l'espèce de saillie ou de bourgeon charnu qui se produit sur le corps de quelques Polypes et Annélides et qui est le rudiment d'un être nouveau.

GEMMIPARE, GEMMIPARITÉ (de *gemme*, et du lat. *parere*, enfanter). En Histoire naturelle, le mot *gemmipare* se dit des plantes et des animaux qui se reproduisent par *bourgeons* (*Voy.* GEMMATION). — En Physiologie, la *Gemmiparité* est un des trois modes principaux de reproduction chez les êtres vivants. Les *gemmes* ou *bourgeons*, dont la formation constitue ce mode de reproduction, apparaissent le plus souvent à la surface de l'être souche; quelquefois ils naissent dans son intérieur et on a pu les confondre alors avec des œufs véritables. Tels sont les *bulbilles* ou *pseudova* des kermès. — Chez certains animaux (Polypes inférieurs), la disposition des bourgeons n'offre aucune régularité, et leur répartition semble abandonnée au hasard; chez d'autres, au contraire (Polypes supérieurs, Annélides), le bourgeonnement se manifeste en un point très-précis, par exemple, entre le dernier et l'avant-dernier anneau du corps. Quand il s'est formé une gemme à l'extrémité du corps de la mère, il ne tarde pas à s'en former une seconde entre celle-là et le tronc primitif, puis une troisième, et ainsi de suite. La *Myriane à bandes* offre ainsi accolés bout à bout en série linéaire six animaux de génération successive se continuant les uns les autres et paraissant confondus en un être unique. La gemmiparité est l'origine des *animaux agrégés* : il peut arriver, en effet, que le bourgeon développé au lieu de se séparer du tronc primitif lui reste uni. On a ainsi plusieurs générations consécutives d'animaux entés les uns sur les autres dont l'ensemble constitue ces associations qu'on appelle Polypes à polypiers, Coraux, Gorgones, etc.

GEMMULE (dimin. de *gemme*), nom donné, en Botanique, à une partie de l'embryon. C'est un petit bourgeon, renfermant de très-petites ébauches de feuilles, que l'on aperçoit à l'extrémité supérieure de la tigelle, entre les cotylédons. *Voy.* GRAINE.

GENCIVES (du lat. *gingivæ*), tissu charnu qui garnit les arcades dentaires, se prolonge entre les dents et adhère fortement au pourtour de leur collet. Ce tissu est rosé, dense et peu sensible. Le principal office des gencives est d'affermir les dents : aussi, lorsque par une cause quelconque elles s'amollissent, les dents s'ébranlent et finissent par tomber. Chez les vieillards qui n'ont plus de dents, le tissu des gencives devient fibreux et dur, et il se prête à la mastication presque autant que les dents mêmes. Les principales maladies des gencives sont le scorbut et les épulies. Ce sont les gencives qui, par la partie muqueuse de leur enveloppe, sécrètent le tartre.

GENDARME, GENDARMERIE. — I. Ces noms, qui dans l'origine s'appliquaient à toute troupe de *gens d'armes* que le seigneur féodal conduisait à la guerre, n'ont été appliqués à un corps spécial que depuis Charles VII. En 1453, ce prince créa des compagnies permanentes de *gendarmes*, qui furent la base et le point de départ de nos armées. Elles recevaient une solde au moyen d'impôts consentis par les communes, et étaient réparties par petites troupes sur la surface du royaume; elles contribuèrent puissamment au retour de l'ordre après l'expulsion des Anglais. Le gendarme, dans cette organisation, était armé de toutes pièces, et il avait à sa suite un écuyer, un page et plusieurs archers; le tout était appelé *lance fournie* (*Voy.* ce mot). Chaque compagnie comptait 100 lances. Le gendarme alors devait être noble et avoir fait ses preuves. La gendarmerie fut longtemps le corps d'élite, la force principale de l'armée. Mais peu à peu, les perfectionnements apportés aux armes à feu diminuèrent l'importance du gendarme. Sous Louis XIV, la gendarmerie n'était plus qu'un beau corps de cavalerie d'élite, qui faisait partie de la maison militaire du roi. Licenciée sous Louis XVI, elle fut un instant remplacée par la *Petite Gendarmerie* ou *G. de Lunéville*, qui fut supprimée à son tour en 1789.

II. La *Gendarmerie* actuelle est un corps chargé de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, de maintenir le bon ordre dans les campagnes, sur les routes et dans les lieux publics, de constater par des procès-verbaux les crimes, délits et contraventions, d'opérer des arrestations dans les cas où la loi leur en donne le pouvoir. Les officiers de gendarmerie sont aussi officiers de police judiciaire et peuvent comme tels recevoir les dénonciations et, dans le cas de flagrant délit, procéder à des actes d'instruction (C. d'Instr. crim., art. 48 et 49).

Cette milice a été instituée en 1791 par l'Assemblée constituante, sous le nom de *gendarmerie départementale*, pour remplacer l'ancienne *maréchaussée* (*Voy.* ce mot). Ses attributions ont été fixées par la loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798). La Restauration appela le corps entier *gendarmerie royale*. L'organisation actuelle a été déterminée par les décrets des 11 déc. 1852, 15 fév. 1854, 22 oct. 1859, 25 juin 1860 et 25 sept. 1869. La gendarmerie se composait, en 1870, en dehors d'un escadron de *gendarmes d'élite*, faisant partie de la garde impériale : 1° de 26 *légions* pour le service des départements; 2° d'une *legion* pour le service de l'Algérie; 3° de 3 compagnies de *gendarmerie coloniale* et de 6 détachement stationnés à la Guyane, à la Nouvelle-Calédonie, à Taïti, à St-Pierre et Miquelon, au Sénégal et en Cochinchine; 4° de la *garde de Paris* (*Voy.* GARDE MUNICIPALE); et 5° d'une compagnie de *gendarmes vétérans*. Chaque *légion départementale* se fractionne en compagnies, lieutenances et brigades; chaque brigade soit à pied, soit à cheval, est de 5 hommes, dont le chef est ou un *bri adier* ou un *maréchal des logis*. La réunion des brigades d'un département forme une *compagnie départementale*. Les simples gendarmes ont rang de brigadier : ils se montent, s'équipent et s'habillent à leurs frais. L'armement seul est fourni par l'État. — L'uniforme de la gendarmerie consiste (*grande tenue*) en un habit de drap *bleu*, retroussis *écarlates*, aiguillettes et trèfles en fil *blanc*; la buffleterie est *jaune*; la coiffure est un *chapeau*, remplacé par un schako pour la gendarmerie à pied de Paris et pour celle de la Corse, et par un *oursin* pour les gendarmes à cheval du dép. de la Seine. Les officiers portent l'épaulette d'*argent*. L'uniforme de la garde de Paris ne diffère du précédent que par les trèfles et aiguillettes, qui sont *orange*, par la buffleterie *blanche*, et par les épaulettes d'*or* des officiers. — Un décret du 10 oct. 1867 a créé des *élèves gendarmes* pour le recrutement de la gendarmerie.

Gendarmerie maritime, corps spécial affecté au service des ports, des arsenaux et de la police dans les arrondissements maritimes de la France. Il forme 5 compagnies (une par arrondissement).

GENDRE. *Voy.* BEAU-FILS et ALLIANCE.

GÊNE (de *gehenne*). *Voy.* QUESTION et TORTURE.

GÉNÉAGÉNÈSE (du gr. γενεά, génération et γένεσις, engendrement), synonyme de *Génération alternante*. *Voy.* GÉNÉRATION.

GÉNÉALOGIE (du gr. γενεαλογία), exposition de la filiation d'un individu ou du développement d'une famille. Quoique destinée la plupart du temps à flatter l'orgueil et à satisfaire la vanité, la généalogie est souvent aussi une affaire sérieuse, p. ex. pour les questions de succession; après la géographie et la chronologie, elle est l'auxiliaire le plus utile de l'histoire. — Les Orientaux ont de tout temps attaché une grande importance à la généalogie : témoin les généalogies du Pentateuque, et, dans le Nouveau-Testament, celle de Jésus-Christ. Les Romains de haut rang conservaient aussi leur généalogie avec un soin extrême. Au moyen âge, cet usage donna naissance à l'art héraldique.

Pour rendre sensible à l'œil la filiation, on emploie surtout les *tables généalogiques* et les *arbres généalogiques*. Dans les *tables*, on place en tête le personnage tige de la famille; au-dessous, sur une 2e li-

gne, les fils et filles, en les embrassant par une accolade horizontale ; sur une 3e ligne, les fils et filles des fils, disposés de la même manière, et ainsi de suite. Dans les *arbres*, on voit sortir comme d'un tronc diverses branches qui chacune sont représentatives d'une ligne ; celles-ci, à leur tour, se ramifient, se sous-ramifient suivant les subdivisions des lignes. — Voir dans notre *Atlas d'Hist. et de Geogr.* la *Partie généalogique*, (p. 317-767).

Beaucoup de seigneurs, jadis, avaient leur *généalogiste* ; à plus forte raison les rois : d'Hozier, sous Louis XIV, fut le dernier *généalogiste royal* de la couronne de France. Le P. Anselme, Ritterhusius, Hübner, Lenz, Koch, Chazot de Nantigny, Hellbach, Imhof, Saint-Allais, se sont aussi fait un renom européen comme *généalogistes*.

GÉNÉPI. On donne ce nom, dans les Alpes, à plusieurs plantes que les montagnards regardent comme autant de panacées. Chaque localité a son *génépi* particulier. Le *G. des Savoyards* est l'Armoise glaciale. Le vrai *Génépi* est l'Achillée musquée ; le *G. blanc* est l'Achillée naine ; le *G. noir*, l'Achillée noire. Ces plantes font partie des mélanges appelés *vulnéraires suisses*. *Voy.* FALLTRANCK.

GENERA (c.-à-d. *genres*), nom donné à des ouvrages de Botanique, où l'on indique les caractères qui distingent les genres de plantes, et la disposition de ces genres en ordre méthodique. Les plus célèbres, sous ce titre, sont les *Genera plantarum* de Linné, de Jussieu, de Steph. Endlicher, etc.

GÉNÉRAL (du lat. *generalis*). A l'Armée, on comprend sous ce nom, qui est une abréviation du mot *officier-général*, les généraux de division, les généraux de brigade, les contre-amiraux et les vice-amiraux. Officiellement on ajoute toujours au titre de général celui de l'arme ou du corps. Le *général en chef* est celui qui commande toute une armée. — Les *généraux de division* occupent le premier rang parmi les officiers généraux et n'ont au-dessus d'eux que les maréchaux. Ils peuvent commander en chef les armées ou remplir les fonctions de majors-généraux. Ils commandent les divisions de l'armée active et les divisions territoriales. Ils ont 3 étoiles sur les épaulettes. L'institution de ce grade remonte à 1663. Ils furent d'abord appelés *lieutenants généraux*. Sous la République et sous l'Empire, on les appela *généraux de division*. Le titre de *lieutenant général*, rétabli en 1815, fut de nouveau supprimé en 1848. — Les *généraux de brigade* ou *maréchaux de camp* commandent les brigades et les départements ; ils n'ont que 2 étoiles sur les épaulettes. — *Voy.* OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Il y a eu autrefois, en France, un *général des galères*, qui commandait les galères sur la Méditerranée ; en Espagne, un *général de la mer* ou *des galions*, qui commandait toutes les forces navales du royaume. — Les conseillers de la cour des monnaies avaient le titre de *général des monnaies*.

GÉNÉRAL D'ORDRE, chef supérieur et unique de tous les couvents du même ordre. Le titre de *général* est ici opposé à celui de *provincial*. Les ordres de Cîteaux, de St-Maur, des Feuillants, des Chartreux, etc., avaient leurs généraux particulier.

GÉNÉRALE (IDÉE), GÉNÉRALISATION. En Philosophie, on appelle *idée générale* celle qui s'applique à tous les êtres doués des mêmes propriétés principales, à tous les phénomènes analogues par leurs principaux caractères. On y distingue la *compréhension*, c.-à-d., le nombre de qualités qu'elle contient, et l'*extension*, c.-à-d. le nombre d'êtres dont elle peut être affirmée comme attribut. La compréhension de l'idée d'*homme* est celle d'un être *sensible*, *intelligent*, *actif*, etc.; son extension est l'ensemble des *races* qui constituent le genre humain (*Voy.* CLASSIFICATION, ESPÈCE, GENRE). — La *généralisation* est l'opération de l'esprit qui, par la *comparaison*, découvre les qualités communes à une classe d'individus, et, négligeant les différences, réunit ces qualités communes en une seule idée ; puis, elle la fixe par le langage et la définit par une proposition (*Voy.* DÉFINITION). Elle simplifie la nature, pour pouvoir la connaître, et, au milieu de la variété des êtres et de la mobilité des phénomènes, elle trouve l'unité et la stabilité en déterminant les *essences* et les *lois* ; elle est ainsi nécessaire à l'*induction* (*Voy.* ce mot). — La question de la valeur des idées générales a donné naissance à trois systèmes célèbres, qui sont le *Nominalisme*, le *Conceptualisme* et le *Réalisme*. *Voy.* ces mots.

GÉNÉRALE (LA), batterie de tambour par laquelle on donne l'alarme aux troupes. On bat la générale à l'armée en cas de surprise ; dans les villes, à l'occasion d'un incendie, d'une révolte, d'une émeute.

GÉNÉRALISATION. *Voy.* ci-dessus GÉNÉRALE (IDÉE).

GÉNÉRALISSIME (superlatif de *général*, titre donné jadis soit à des généraux en chef, soit à des princes ou à de très hauts personnages commandant en même temps à plusieurs armées. Tels furent Wallenstein, Piccolomini, etc., et souvent en Turquie les grands vizirs. En France, le cardinal de Richelieu le prit au siége de la Rochelle.

GÉNÉRALITÉS (du lat. *generalitas*), division financière de l'ancienne France. *Voy.* ÉLECTION (PAYS D'), et le mot GÉNÉRALITÉ, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GÉNÉRATEUR (du lat. *generator*), synonyme de *chaudière* (*Voy.* ce mot), dans les machines à vapeur pour chemins de fer et pour diverses usines. Ce nom vient de ce que c'est dans ces récipients que *s'engendre la vapeur*.

On appelle, en Musique, *son générateur*, la tonique, relativement aux accords parfait et de septième diminuée qu'elle engendre : et *accord générateur* : 1° la première face des accords tant consonnants que dissonants; 2° la fausse quinte relativement aux accords de septième diminuée et de seconde et septième diminuées qui la comprennent.

En Géométrie, *générateur*, *génératrice*, se dit de ce qui engendre par son mouvement quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide : ainsi, le point est générateur de la ligne, la ligne est génératrice d'une surface, la surface est génératrice d'un solide.

GÉNÉRATION (du lat. *generatio*), fonction par laquelle les êtres vivants se reproduisent et perpétuent leur espèce. Elle a trois modes principaux : la *G. par œufs* (*ovigénèse, oviparité*), la *G. par bourgeons* (*gemmiparité, bourgeonnement*) et la *G. par scission* (*scissiparité*). L'*ovigénèse* a lieu soit par *œufs fécondés* (*génération* propr. dite ou *reproduction sexuelle*), soit par *œufs non fécondés* (*parthénogénèse*). — La génération par œufs fécondés exige le concours de deux éléments : l'*ovule*, élément femelle, et le *spermatozoïde*, élément mâle (*Voy.* REPRODUCTION). Ce mode de génération est le plus important de tous ; c'est une fonction de premier ordre, propre à toutes les espèces animales depuis l'Homme jusqu'aux Infusoires ainsi qu'aux espèces végétales. La génération par œufs non fécondés, qui n'exige pas l'intervention du mâle (*Voy.* PARTHÉNOGÉNÈSE) et qui n'est propre qu'à certains Annelés (Insectes et Crustacés) et à certains Mollusques ; la génération par bourgeons (*Voy.* GEMMIPARITÉ), qui se rencontre chez les Annélides, les Polypes et les Infusoires, et la génération par scission (*Voy.* SCISSIPARITÉ), qui ne s'observe que chez des espèces animales inférieures (Helminthes, Madrépores, Hydres, Éponges, Infusoires), constituent la reproduction dite *agame* et ne sont que des fonctions subordonnées. En effet, certaines espèces animales présentent successivement ces différents modes de génération, et à chacun d'eux correspond une forme nouvelle (*Voy.* ci-après GÉNÉRATION ALTERNANTE) ; mais ces différents modes ne suffisent pas à perpétuer l'espèce, et ils doivent faire place au bout d'un certain temps à la génération par œufs fécondés ; de là cette loi établie par M. de Quatrefages : *la réapparition de la forme primitive par œufs fécondés ouvre et ferme tous les cycles de génération*. *Voy.* ŒUF.

Il a été produit un grand nombre d'hypothèses sur la génération; elles peuvent toutes se ramener à deux : l'*évolution* et l'*épigénèse*. — Les partisans de l'*évolution* supposent tous que les organes des animaux préexistent à leur développement, et que la production d'êtres nouveaux n'est qu'un accroissement de leurs germes qui grandissent; mais les uns soutiennent que l'embryon ou fœtus « préexiste en matière et en forme, » et pour ainsi dire, en miniature; la fécondation ne ferait qu'en déterminer le développement : cette hypothèse a été soutenue par Fabrice d'Acquapendente, Malpighi, Haller et autres savants auxquels on donne le nom de *préformistes :* cette théorie suppose l'*emboîtement des germes* (de Leibnitz), c.-à-d que le premier être a porté en lui les germes innombrables de l'espèce tout entière; d'autres admettent que le fœtus « préexiste en matière seulement et qu'il acquiert la forme; » la nature de l'animal dépend alors de la rencontre de certaines molécules organiques disséminées dans tout le corps (*Voy.* PANSPERMIE) : les partisans de cette opinion, déjà mise en avant chez les anciens, sont, chez les modernes, Ch. Perrault, Buffon, etc. : on les a appelés *métamorphistes*. D'un autre côté, parmi ceux qui admettent la préexistence des germes, il en est qui l'ont limitée à l'un des êtres procréateurs : les uns plaçant dans l'*œuf* le véritable germe de l'animal préformé (Swammerdamm, Malpighi, Haller, Spallanzani, Ch. Bonnet), les autres le plaçant dans l'élément mâle (Lœuwenhœk, Boerhaave, Darwin, etc.). — D'après la doctrine de l'*épigénèse* ou *post-formation*, la génération est une véritable production nouvelle; aucun tissu, aucun organe ne préexiste à son apparition Cette doctrine a été fondée par Wolff, Blumenbach, Kant. Les recherches des physiologistes contemporains paraissent la confirmer en partie; mais si l'épigénèse est admise au début pour expliquer la naissance de l'embryon, on reconnaît aussi que le développement de celui-ci a lieu par évolution simple ou complexe, c.-à-d. par formation, modification, développement progressif, arrêt, atrophie, destruction ou appropriation des organes, phénomènes qui tous sans exception supposent dans la matière composante du corps les mouvements moléculaires continuels auxquels on a donné le nom de *tourbillon vital*. *Voy.* NUTRITION.

GÉNÉRATION ALTERNANTE, dite aussi *Digénèse*, *Métagénèse*, *Généagénèse*, etc., engendrement de générations multiples et diverses à l'aide d'un œuf unique. Ce fait qu'un œuf fécondé peut produire par *gemmiparité*, *scissiparité*, *parthénogénèse*, plusieurs générations n'ayant entre elles aucun rapport de forme, de structure, de genre de vie, a été établi depuis peu de temps; il contient l'explication du polymorphisme des animaux inférieurs. La génération alternante ne se rencontre ni chez les Vertébrés, ni chez les Mollusques; elle est le fait général chez les Molluscoïdes : une Ascidie, un Biphore ne ressemble jamais ni à sa mère, ni à ses fils, mais toujours à son aïeule et à ses petits-fils : chaque animal isolé sorti d'un œuf engendre par bourgeonnement des enfants qui forment une *colonie :* ceux-ci redonnent des œufs, et le cycle d'alternance recommence. Ce mode de génération existe dans tout le 4e embranchement : les Acalèphes (Méduses) pondent des œufs bien caractérisés, d'où sortent des infusoires ciliés (*scolex*), ceux-ci deviennent bientôt *polypes*, animaux aussi éloignés de la méduse, que le poisson de l'oiseau. La scissiparité transforme le polype en *strobile*, être composé destiné à produire des individus isolés (*proglottis*), ces derniers sont sexués et recommencent le cycle. Ces phases de génération alternante ont été reconnus chez les Échinodermes (Saars, 1844), chez les Polypes (Lowen, 1841), chez les Éponges (Grant, 1826), chez les Infusoires (Claparède et Lachmann, 1860). Dans le 3e embranchement, quelques Insectes (*Ophioneurus*), des Crustacés (Daphnies, et des Annélides, présentent aussi ces phénomènes. Enfin, ils se rencontrent avec tout leur développement chez les Helminthes. Le Ver solitaire ou Ténia n'est pas un être unique : c'est une association (*strobile*) dont chaque anneau (*proglottis*) est un individu isolé et sexué. Celui-ci pond des œufs d'où sortent diverses espèces de *scolex* ayant des formes et des genres de vie différents. — Consulter de Quatrefages, *Métamorphoses de l'homme et des animaux* (1862).

GÉNÉRATION SPONTANÉE. L'hypothèse de la *G. spontanée G. équivoque, Spontéparité* [Dugès], *Hétérogénie* [Burdach] consiste à admettre la manifestation, la création d'un être nouveau dénué de parents. Chez les anciens, Aristote (*De animalium generatione*, lib. III), admettait que tous les animaux dont la génération n'était pas connue de son temps sortent du lieu où on les trouve, les mollusques de la mer, les chenilles des feuilles, les vers de la chair corrompue. Au XVIIe siècle, on croyait encore que la chair corrompue du taureau produisait des abeilles; celle du cheval, des guêpes, etc. Redi (1668) prouva que cette création spontanée n'avait pas de vérité, que les vers naissent d'œufs déposés par des mouches, « et que les chairs corrompues, les herbes et les « fruits pourris ne contribuent à la génération des « insectes qu'en offrant aux mères un lieu propre à « recevoir leurs œufs et en fournissant une nourri- « ture convenable aux petits lorsqu'ils sont formés. » Wallisnieri (1700) et Swammerdamm montrèrent ensuite que les animaux qui vivent dans les plantes, comme les vers des galles, ne sont pas nés spontanément, mais bien d'œufs déposés par des *Cynips*. De Geer prouva, à son tour, que les vers parasites qui sortent de l'intérieur des insectes, comme les Ichneumons qui viennent du Papillon de l'osier, proviennent d'œufs déposés par l'ichneumon dans l'œuf même du papillon. A dater de ce moment les hétérogénistes bornèrent l'application de leur doctrine à des animaux inférieurs, aux *Vers intestinaux*; mais, en 1853, Van Beneden constata que, loin d'être engendrés spontanément, les ténias proviennent des cysticerques. Chassée ainsi de presque tous les embranchements du règne animal, l'hypothèse hétérogéniste s'est en définitive réfugiée dans le groupe des Infusoires : c'est là qu'est le débat depuis 1858.

Les premiers naturalistes qui découvrirent ces animaux microscopiques au sein des infusions supposèrent d'abord qu'ils s'y étaient formés de toutes pièces. Quant au mécanisme de cette génération spontanée, on a cherché à l'expliquer de plusieurs manières : Buffon émit l'hypothèse des *molécules organiques*, Burdach celle de la *création des spores :* ces deux hypothèses sont abandonnées aujourd'hui. Quant à celle des *ovules spontanés*, encore défendue par MM. Pouchet, Joly, Musset, etc., elle s'énonce ainsi : « L'hétérogénie ne produit pas un animal de toutes pièces, mais des ovules contenus dans une membrane proligère analogue à un ovaire, sous l'empire des mêmes forces, et ces œufs suivent toutes les phases de développement de ceux qui proviennent de la génération normale. » En réponse à ces assertions, M. Balbiani (1861) a montré les organes générateurs de plusieurs infusoires; M. Pasteur mettant ensemble, dans des conditions déterminées, de l'air et des liqueurs putrescibles, a prouvé qu'il ne s'y produisait aucun des animalcules qui auraient dû y naître si la génération spontanée était réelle. Bien plus, il a essayé de prouver que le développement des infusoires était dû à des œufs ou germes excessivement ténus et partout répandus dans l'air, sur la terre et dans les eaux (*Voy.* PANSPERMIE). L'Académie des sciences s'est rangée à l'opinion de M. Pasteur (*Rapport* de M. Coste, 1864).

GÉNÉRATION. Dans la Généalogie et la Chronologie, on appelle ainsi : 1° chaque degré de filiation ou de descendance de père en fils : ainsi il y a une génération ou un degré de génération du père au fils, deux du père au petit-fils (on en compte huit de Hugues-

Capet à St Louis); 2° la moyenne de la durée qui s'écoule entre chacun de ces degrés de filiation : cette moyenne, assez arbitraire, est de 30 à 33 ans; Hérodote compte trois générations en 100 ans.

En Géométrie, on appelle *génération* la formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface (*Voy.* GÉNÉRATEUR). — Pour la génération des diverses figures, *Voy.* les noms de chacune d'elles.

GENÈSE (du gr. γένεσις). Ce mot, qui désigne spécialement le 1er livre du Pentateuque de Moïse et de tout l'Ancien Testament, a été étendu à tout système cosmogonique (*Voy.* COSMOGONIE). — En Physiologie, il est synonyme de *naissance* ou de *formation*.

GENESTADE (de *genêt*), un des noms vulgaires de l'*Ajonc*. *Voy.* ce mot.

GENESTROLLE ou GENESTRALE, le Genêt des Teinturiers. *Voy.* GENÊT.

GENÊT, *Genista*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, sous-tribu des *Génistées*, renferme des arbrisseaux, tantôt inermes, tantôt épineux, à feuilles ordinairement simples, à fleurs jaunes, terminales et le plus souvent en grappes. Parmi les espèces on distingue : le *G. d'Espagne* ou *Spartier joncier* (*G. juncea*, *Spartium*), en buissons de 2 à 3m; ses fleurs passent pour diurétiques; dans les Cévennes, on cultive le genêt d'Espagne pour en retirer une filasse dont on fait des toiles; le *G. des teinturiers* (*G. tinctoria*), dit aussi *Genestrolle*, *Genette*, *Petit genêt*, *Herbe à jaunir*, qui s'élève à 1m et dont la fleur jaune fournit une couleur très solide; le *G. commun* ou *à balais* (*G. scoparia*), qui se trouve dans le midi de la France : on s'en sert pour faire des balais, couvrir les cabanes ou chauffer les fours; les bestiaux en aiment les tiges et les feuilles. Toutes les parties de la plante servent, comme celles de l'espèce précédente, à teindre en jaune. On prépare avec son écorce un fil assez résistant, mais de moins bonne qualité que celui du chanvre et du lin.

Genêt épineux. *Voy.* AJONC.

GENET (de l'esp. *ginete*, cavalier armé à la légère), espèce particulière de chevaux d'Espagne, petits et bien conformés. Il y a aussi des genets de Sardaigne et de Portugal.

GÉNÉTHLIAQUE (du gr. γενεθλιακός; de γενέθλη, naissance), nom donné par les anciens aux poëmes ou discours composés en l'honneur d'une naissance; et aux astrologues qui dressaient l'horoscope d'un enfant au moment de sa naissance.

GENETTE (de l'arabe *djerneyth*), *Genetta*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnivores, famille des Viverridés. Ils ne diffèrent des Civettes que par leurs ongles rétractiles et par la fente verticale de leur pupille; leur taille est celle d'un chat, mais le corps est plus allongé et plus bas sur jambes. Ils sécrètent une liqueur odorante par plusieurs enfoncements situés au périnée. La *G. commune* ou *de France* (*Viverra Genetta*) habite les contrées chaudes de l'ancien continent. Son pelage gris, tacheté de noir, est un article de pelleterie assez important. La *G. rasse* habite les Indes, et la *G. fossane*, l'île de Madagascar.

GENETTE, nom vulgaire du *Narcisse* des poëtes.

GENETTE (de l'espagn. *gineta*), sorte de lance ou de demi-pique, en usage au moyen âge, notamment dans les tournois, avait d'abord été l'arme spéciale des *genétaires*, cavaliers armés à la légère et habillés à la moresque, qu'on trouve dans les armées espagnoles jusqu'au XVIe siècle.

GENEVRETTE ou *Esprit de genièvre*, boisson fermentée. *Voy.* GENÉVRIER.

GENÉVRIER, *Juniperus*, genre de la famille des Cupressinées, se compose d'arbres et d'arbustes à feuilles linéaires, toujours vertes; à fleurs monoïques, les mâles en chaton ovoïde, les femelles en chaton arrondi, formant plus tard une baie grosse comme un pois, à 2 ou 3 noyaux. Ces plantes se plaisent dans les lieux arides et montagneux. Le *G. ordinaire* (*J. communis*) est chez nous un arbrisseau; mais dans le Midi, c'est un arbre qui atteint 6 à 7m. Toutes les parties de cet arbre contiennent un principe résineux qui lui donne des propriétés stimulantes. Ses baies, dites *baies de genièvre*, mettent 18 mois ou même 2 ans à mûrir : elles ont alors une couleur violette, tirant sur le bleu; leur pulpe, de couleur roussâtre, a une saveur douce et aromatique; elles donnent par la macération dans l'eau froide un *extrait de genièvre* que l'on emploie comme tonique et diurétique; par la fermentation, l'*esprit de genièvre* (*genevrette*), liqueur stomachique et stimulante; par la distillation, l'*eau de vie de genièvre* ou *gin*, dont il se fait une grande consommation en Belgique, en Hollande et en Angleterre. Le genévrier sert à faire des haies, à orner les jardins. Son bois, veiné et susceptible d'un beau poli, est employé aux ouvrages de tour. — Le *G. cade* (*J. oxycedrus*) fournit l'*huile de cade*, employée comme vermifuge dans la médecine vétérinaire. — Le *G. sabine* (*J. sabina*) fournit également une huile essentielle, appelée *huile de sabine*, qui est un puissant emménagogue. — Le *G. de Virginie* est un grand arbre à bois très-dur, employé en Amérique aux constructions, et qui sert en France à recouvrir les crayons de plombagine.

Genévrier de Suède. *Voy.* SANDARAQUE.

GÉNICULÉ (du lat. *geniculum*, genou) ou GENOUILLÉ, se dit, en Botanique, de tous les organes fléchis en genou sur eux-mêmes, de manière à former un angle plus ou moins ouvert.

GÉNIE (du lat. *genius*). Ce mot a trois acceptions :

1° GÉNIE était, chez les païens, le nom de divinités subalternes qui présidaient : les unes, à la naissance et à la vie de chacun (*Voy.* DÉMON); les autres aux divers éléments (Sylphes ou Elfes, Gnomes, Ondins, Salamandres, etc.). *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

2° GÉNIE, exprime la plus haute puissance à laquelle puissent s'élever les facultés humaines, dans quelque ordre de choses que ce soit : dans ce sens, les poëtes Homère, Virgile, Dante, Corneille, Shakspeare; les artistes Phidias, Michel-Ange, Raphaël; les savants Copernic, Galilée, Newton; les généraux Alexandre, Annibal, César, Napoléon, sont tous également des hommes de génie. — Le génie implique la puissance de concevoir, d'inventer, de créer, et par là se rattache à l'imagination. Il a pour caractères la fécondité et l'originalité. Il est essentiellement un don de la nature, ce qui le distingue du talent et du goût. *Voy.* GOÛT et IMAGINATION.

3° GÉNIE, est le nom d'un art spécial qui consiste à exécuter certaines constructions militaires ou civiles.

Le *Génie militaire* a pour attributions principales la construction, l'attaque et la défense des places fortes; il y joint l'entretien, la conservation et l'amélioration du domaine militaire de l'État. — Le *Corps du génie* organisé par l'ordonn. du 8 sept. 1841 et par les décrets des 20 mars 1861, 17 fév. 1864 et 15 nov. 1865, comprend un état-major général, des employés attachés aux divers établissements de cette arme, 3 régiments et une compagnie d'*ouvriers du génie*. Chaque régiment comprend un état-major et 18 compagnies (une hors rang, 2 de mineurs et 14 de sapeurs, une compagnie du train): il forme deux bataillons. L'uniforme se compose d'une tunique *bleu foncé* avec collet et parements en *velours noir* et passe-poil *écarlate* : épaulettes *écarlate*; pantalon *bleu*, avec bandes et passe-poils *écarlate*; schako en cuir; buffleterie *blanche*. Les officiers portent l'épaulette d'or. — Il y avait, en 1870, 24 *Directions des fortifications* ou *du génie*, dont les chefs-lieux étaient : Paris, le Havre, Arras, St-Omer, Lille, Mézières, Langres, Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Grenoble, Toulon, Marseille, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Bayonne, la Rochelle, Nantes, Brest, Cherbourg, Bourges, Ajaccio; 3 en Algérie, Alger, Oran, Constantine, et plusieurs autres dans les colonies.

Quoique l'art de la fortification et des machines de guerre pour siéges de places remonte très-haut, les *engeigneurs* n'eurent en quelque sorte une existence

à part que vers la fin du moyen âge, et le *génie* ne devint une arme spéciale que sous Henri IV. Louvois en forma un seul corps en 1690. En 1748 fut instituée à Mézières l'*École du génie*, pépinière d'excellents ingénieurs; la Convention l'abolit le 9 sept. 1793, mais en 1802 ses débris furent réunis à l'école d'artillerie de Metz, qui depuis cette époque est dite *École d'application de l'artillerie et du génie*. *Voy.* APPLICATION.

On peut citer, parmi les hommes auxquels le génie militaire doit le plus, P. Navarre, Colonne, San-Michelli, Adam de Craponne, de Serré, Sully, Errard de Bar-le-Duc, Claude, de Châtillon, Duvignau, Cohorn, et surtout Vauban; après celui-ci, Cormontaigne, Montalembert, Haxo, Dode de la Brunerie, etc. *Voy.* FORTIFICATION.

Pour le *Génie civil* et *maritime*, *Voy.* INGÉNIEUR.

GÉNIEN (du gr. γένειον, menton). Les Anatomistes appellent *apophyse génienne*, une petite apophyse située à la partie postérieure de la symphyse du menton, sur la face linguale de l'os maxillaire inférieur. Les muscles qui s'insèrent à cette apophyse sont les muscles *génio-glosse*, *génio-hyoïdien*, *génio-pharyngien*.

GENIÈVRE. *Voy.* GENÉVRIER.

GÉNIPAYER, *Genipa*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Gardéniées, renferme des arbres propres à l'Amérique tropicale et aux Antilles, à feuilles opposées, ovales; à fleurs axillaires ou terminales, blanches ou passant au jaune. L'espèce type est le *G. d'Amérique*, arbre de 15 à 16^{m}, à tronc droit, épais, couvert d'une écorce ridée et raboteuse; à feuilles d'un beau vert, réunies au sommet des rameaux; à fleurs blanches et odorantes. Le bois est d'un gris de perle, et prend un beau poli. Le fruit est une baie charnue, de la grosseur d'une orange, d'un vert-blanchâtre, contenant une pulpe blanche, aigrelette et rafraîchissante.

GÉNISSE, jeune vache. *Voy.* VACHE.

GÉNITIF. *Voy.* CAS.

GÉNOPLASTIE (du latin *gena*, joue, et du grec πλάσσω, former), opération qui consiste à réparer une perte de substance de la joue, à l'aide d'un lambeau de chair découpé sur le côté du cou.

GENOU (du lat. *genu*), articulation de la jambe avec la cuisse. Le *jarret* en forme la partie postérieure; la partie antérieure et saillante est la *rotule*, os triangulaire, appliqué sur la surface qui sépare les deux condyles du fémur. Ces condyles sont reçus dans deux enfoncements de la tête du tibia, et forment l'*articulation du genou*, qui est affermie par un grand nombre de ligaments. — *Genou* se dit aussi de l'inflexion antérieure du corps calleux. *Voy.* CALLEUX (CORPS).

Dans les Arts mécaniques, on applique le nom de *genou* à une articulation de deux pièces, l'une convexe et l'autre concave, quand la première coule ou roule sur la seconde. Les instruments d'astronomie présentent souvent des mécanismes de ce genre. On y adapte une vis de pression pour augmenter à volonté le frottement et pour arrêter le mouvement.

Dans la Marine, *genou* s'entend d'une pièce de bois plus ou moins courbe qui entre dans la formation de la membrure du bâtiment.

GENOUILLÈRES (de *genouil*), partie de l'armure du cavalier destinée à couvrir les genoux et qui s'adaptait par le haut aux cuissards, par en bas aux grèves ou jambières. L'usage en fut adopté presque universellement de 1300 à 1320. Certaines genouillères formaient sur le devant un coin tranchant, et portaient en dehors une longue pointe aiguë. — On nomme encore ainsi la partie du revêtement intérieur d'une batterie à embrasures comprise entre le sol et l'arête horizontale intérieure de l'embrasure.

GENRE (du lat. *genus*). En Logique, c'est une réunion d'espèces qui se ressemblent par la partie principale de leur essence, c.-à-d. par leurs caractères les plus importants (*Voy.* ESSENCE, UNIVERSAUX). — Dans le langage vulgaire, les noms de *genre* et d'*espèce* sont purement relatifs: ainsi un *genre* peut être *espèce* par rapport à des collections plus étendues; une *espèce* peut être *genre* par rapport à des collections moins étendues; mais le genre le plus élevé et la dernière espèce ne peuvent jouer ce double rôle.

En Botanique et en Zoologie, le genre est la réunion de certaines espèces qui se ressemblent le plus par leurs caractères et leurs propriétés. *Voy.* CLASSIFICATION, ESPÈCE.

Dans les Arts, on distingue différents *genres* selon l'ordre d'idées sur lequel s'exerce l'artiste, ou selon la forme sous laquelle son œuvre se produit: ainsi en Architecture, il y a le genre ou style *grec*, *romain*, *gothique*, *renaissance*, etc. (*Voy.* ces mots). — En Peinture, on distingue, entre autres genres, l'*histoire*, le *portrait*, les *marines*, le *paysage*, les *fleurs*, les *intérieurs* (les tableaux de cette dernière espèce sont spécialement appelés, d'une manière fort impropre, *tableaux de genre*). — En Musique, il y a *musique d'église*, d'*opéra*, de *chambre* ou de *salon*. En outre, en considérant les formules de succession harmonique et mélodique, on distingue trois genres: le *diatonique*, qui procède par tons et demi-tons naturels ou sans altération; le *chromatique*, qui ne procède que par demi-tons; l'*enharmonique*, dans lequel on fait usage de la supposition des dièses et des bémols.

En Littérature, on distingue également un grand nombre de *genres* soit pour les vers, soit pour la prose. Les ouvrages en *vers* comprennent: la poésie *lyrique*, la poésie *épique*, la poésie *dramatique*, la poésie *didactique*, la poésie *élégiaque*, la poésie *satirique*, l'*épître*, la *pastorale*, la *fable*, etc. Les ouvrages en *prose* comprennent le genre *oratoire* (qui se subdivise lui-même en genres *délibératif*, *démonstratif* et *judiciaire*), le genre *historique*, le genre *philosophique* et *moral*, le genre *critique*, le genre *épistolaire*, le *roman*, etc.

GENRE. En Grammaire, c'est le sexe attribué aux mots ou la forme que reçoivent les mots pour indiquer le sexe: de là trois genres, le *masculin* pour les êtres mâles ou assimilés aux mâles, le *féminin* pour les femmes et les femelles, le *neutre* pour ce qui n'est d'aucun sexe; mais rien de plus capricieux que les langues sous le rapport du genre: les unes, comme le français, n'ayant que deux genres, les autres, comme l'anglais, n'en ayant aucun ou du moins n'admettant dans la forme du mot rien qui distingue le sexe; d'autres, comme le grec, le latin, le sanscrit, l'allemand, admettant les trois genres, mais donnant sans discernement le genre masculin ou féminin à ce qui n'a pas de sexe; la plupart étendant la forme des genres aux adjectifs, aux participes, aux pronoms; quelques-unes laissant ces mots invariables.

GENS (DROIT DES). *V.* DROIT PUBLIC INTERNATIONAL.

Gens de journée, *Gens de service*. *Voy.* OUVRIER, DOMESTIQUE.

Gens de lettres. *Voy.* AUTEUR.

GENTIANE, de *Gentius*, roi d'Illyrie, qui fit, dit-on, connaître ses propriétés), *Gentiana*, genre type de la famille des Gentianées, renferme des plantes herbacées originaires des montagnes de l'Europe, à feuilles glabres, un peu coriaces et luisantes; à fleurs prenant par la culture les nuances les plus variées. Leur racine est épaisse, jaune, amère (*Voy.* GENTIANINE). La *G. jaune* (*G. lutea*), haute de plus de 1^{m}, a des feuilles ovales, lisses et des fleurs jaunes, nombreuses, verticillées; elle est tonique, stomachique, vermifuge: on l'emploie contre les fièvres intermittentes. Parmi les autres espèces, que l'on cultive à la fois pour la médecine et pour l'ornement, on remarque: la *G. acaule* et la *G. printanière*, à fleurs bleues; la *G. purpurine*, à fleurs jaunes ponctuées de pourpre; la *G. à feuilles d'asclépiade*, la *G. saponaire*, etc.

GENTIANÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des herbes ou des sous-arbrisseaux à suc amer, à feuilles tantôt opposées, tantôt alternes; à fleurs hermaphrodites régu-

lières : calice libre, à 4 ou 5 divisions, corolle dont les lobes alternent avec ceux du calice; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle; ovaire libre; fruit capsulaire. On les trouve répandues à peu près par tout le globe. — On partage cette famille en deux tribus : les *Gentianées vraies* (genres *Gentiane*, *Gentianelle*, *Chironie*, *Erythrée*, et les *Ményanthées* (genres *Ményanthe*, *Villarsie*, *Mitrasacme*, *Mitréole*).

GENTIANELLE, *Exacum*, genre de la famille des Gentianées, ne se composait d'abord que de quelques espèces à fleurs jaunes originaires des Indes ou des Canaries; mais on y a fait entrer depuis plusieurs petites espèces indigènes, telles que l'*E. pusillum* et l'*E. Candollei*.

GENTIANINE ou *Acide gentianique*, acide contenu dans la racine de gentiane [$C^{14}H^{10}O^{5}$]. On l'en retire en lavant d'abord à l'eau qui enlève le principe amer, puis traitant par l'alcool. Il ne faut pas le confondre avec l'*amer de gentiane* ou *gentianin* dont les propriétés toniques font employer en Médecine la racine de gentiane.

GENTILHOMME (c.-à-d. *homme de race*). Ce mot, qui, en général, s'applique à tout homme de race noble, désigna spécialement sous l'ancienne monarchie certains officiers attachés à la cour. On appelait *gentilshommes ordinaires du Roi* des nobles qui servaient auprès de sa personne; ils rappellent assez les aides de camp actuels des souverains. C'est Henri III qui les créa : ils furent d'abord au nombre de 45; Henri IV les réduisit à 24; Louis XIV en ajouta 2. — Les *gentilshommes de la chambre* étaient des nobles préposés aux offices intérieurs : ils ordonnaient les habits du roi, réglaient le deuil de sa maison, lui offraient la chemise à son lever, etc. Ils étaient nombreux encore sous la Restauration. L'on distinguait un *premier gentilhomme*, un *second gentilhomme*. Le premier gentilhomme remplaçait le grand chambellan absent. — Le *gentilhomme servant* portait les plats à la table du roi et servait exclusivement le roi ainsi que les princes assis à la même table.

GENTILS (du lat. *gentiles*), nom par lequel les Juifs désignaient les peuples (*gentes*) étrangers à leur culte et que par suite les chrétiens appliquèrent à tous les païens. *Voy.* PAGANISME.

GENTRY, nom de la petite noblesse en Angleterre.

GÉNUFLEXION (du lat. *genuflexio*). La génuflexion, considérée comme acte d'humilité et de respect, est surtout usitée chez les Catholiques, dans les cérémonies du culte, et particulièrement devant le St-Sacrement. Anciennement on priait debout le dimanche, et pendant tout le temps de Pâques à la Pentecôte, pour célébrer la résurrection de Jésus-Christ. Les Éthiopiens, les Juifs et les Russes font encore leurs prières debout. — Autrefois on s'agenouillait devant les rois et les princes en les abordant. Aujourd'hui, le seul homme devant lequel on fléchisse le genou est le Pape.

GÉOCENTRIQUE (du gr. γῆ, terre, et κέντρον, centre). La longitude et la latitude des planètes sont dites *géocentriques*, quand elles sont rapportées à la terre comme centre de la sphère céleste; *héliocentriques*, quand on suppose que le soleil occupe ce même centre. — Dans les observatoires la lunette méridienne et celle du cercle mural font connaître l'ascension droite et la déclinaison des planètes à un instant donné; et c'est à l'aide de formules trigonométriques qu'on passe de là d'abord à la longitude et à la latitude géocentriques, puis de celles-ci à la longitude et à la latitude héliocentriques.

GÉOCORISES (du gr. γῆ, terre, et κόρις, punaise), famille d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, forme quatre tribus dans la division de Latreille : les *Longilabres* (Scutellère, Pentatome, Corée, Lygée, etc.); les *Membraneuses* (Punaise prop. dite, Arade, Tingis, etc.); les *Nudicolles* (Réduve, Ploière, Acanthie, Leptode); les *Rameurs* (Hydromètre, Gerris, Vélie). — Ce sont les *Réduviens*, les *Lygéens* et les *Scutellériens* de M. Blanchard.

GÉODE (du gr. γεώδης), se dit, en Minéralogie, de toute pierre naturellement creuse et qui renferme à son intérieur des cristaux ou des matières terreuses. Les géodes sont dues tantôt à un effet de retrait éprouvé par des substances minérales postérieurement à leur formation : telles sont les géodes de strontiane sulfatée qu'on trouve dans les marnes du gypse aux environs de Paris. Tantôt elles résultent de ce que des matières incrustantes ont pénétré lentement dans des cavités préexistantes, qu'elles ont tapissées couche par couche sans parvenir à les remplir complétement. Les nodules cristallins, qu'on rencontre au sein des roches amygdaloïdes, ont la plupart du temps la forme géodique. L'*aétite*, variété de fer hydroxydé, est une géode qui renferme un noyau mobile.

GÉODÉSIE (du gr. γεωδαισία), partie des Mathématiques qui traite des opérations nécessaires pour lever la carte d'un pays, mesurer un arc de méridien, etc. Les opérations géodésiques sont fondées généralement sur la triangulation qui consiste, pour déterminer la distance de deux points donnés à la surface de la terre, à rattacher ces deux points à *une base* une fois mesurée, à l'aide d'une suite de triangles dont on mesure les angles, et que l'on résout ensuite de proche en proche. — Voir les *Traités de géodésie* de Francœur, de Puissant, etc.

GÉOGNOSIE (du gr. γῆ, terre, et γνῶσις, connaissance). Elle ne diffère de la *Géologie* (*Voy.* ce mot) qu'en ce qu'elle se contente de décrire l'état actuel du globe et d'étudier les caractères distinctifs des matériaux qu'il renferme, sans s'occuper des théories émises sur l'origine et la formation de ses parties. Werner est le premier qui ait employé le mot *géognosie*.

GÉOGRAPHIE (du gr. γεωγραφία), science qui donne la description de la terre. On distingue : 1° la *G. mathématique et astronomique*, qui traite de la forme, des dimensions, des mouvements de la terre et de ses rapports avec les corps célestes; 2° la *G. physique*, qui décrit la surface de la terre, la distribution des terres et des eaux, les montagnes, le cours des fleuves, les productions des trois règnes de la nature, les différentes races qui habitent le globe; 3° la *G. politique*, qui fait connaître les divisions établies par les conventions humaines, et toutes les créations de l'homme, institutions, religions, langues, etc.; 4° la *G. historique* ou *G. comparée*, qui fait connaître les divers noms que chaque localité a reçus et les événements dont elle a été le théâtre : ces deux dernières se divisent en *G. ancienne*, *G. du moyen âge*, *G. moderne*. — On peut en outre distinguer une *G. industrielle et commerciale*, une *G. botanique*, une *G. zoologique*, etc., selon les applications que l'on fait de la science.

La Géographie ne fut longtemps qu'une topographie informe. Les entreprises commerciales des Phéniciens l'avancèrent un peu. Au temps d'Hérodote et surtout d'Eudoxe de Cnide, ses progrès sont déjà sensibles. Les conquêtes d'Alexandre lui ouvrirent un champ plus vaste, et bientôt la géographie scientifique prit naissance. Eratosthène, Hipparque, Strabon, Ptolémée, la développèrent ou la popularisèrent. Au moyen âge, les conquêtes des Arabes et les croisades furent les principales occasions de découvertes nouvelles. Saint Louis envoya jusqu'au fond de la Mongolie; le prince Henri, en Portugal, donna l'élan aux expéditions dans le but d'arriver dans l'Inde en doublant la pointe de l'Afrique. Chr. Colomb, en 1492, découvrit les Antilles et peu après l'Amérique. Depuis ce temps, la géographie a décrit la terre entière, secondée par la *Cartographie* (*Voy.* ce mot). Les plus célèbres géographes des temps modernes sont le Hollandais Varenius (1664), puis d'Anville, Malte-Brun, Balbi, d'Avezac, Vivien de St-Martin, Pinkerton, et particulièrement en Allemagne, Busching, Mannert, Ritter, A. de Humboldt, A. Petermann, Stieler, Berghaus, Kiepert, etc. — Des *Sociétés de géographie*, formées à Paris (1821), à Berlin (1827), à Lon-

dres (1830), à Francfort (1836), à St-Pétersbourg (1845), à New-York (1851), à Vienne et à Genève (1858), etc., ont contribué aux progrès de la science, en dirigeant les recherches et proposant des prix.

Les ouvrages français les plus utiles à consulter sont : le *Précis de géographie universelle* de Malte-Brun, revu par Huot (1841) et Th. Lavallée (1856) ; le *Précis de géographie historique universelle* de MM. Barberet et Magin ; l'*Abrégé de géographie* d'A. Balbi ; le *Dictionnaire géographique universel* de Kilian (Paris, 1823-33) ; les *Annales des voyages*, le *Tour du monde*, l'*Année géographique*, etc. — Voir aussi d'Avezac, *les Géographes grecs et latins, esquisse bibliographique* (1856).

GEÔLE, GEÔLIER (du b.-lat. *gabiola*, dimin. de *gabia*, cage). Ce mot était autrefois synonyme de *prison*. On appelait *droit de geôle*, ou *geôlage*, ce que chaque détenu devait au *geôlier* pour son gîte : ce droit était d'un sou par jour pour les prisonniers à la paille. Le geôlage n'existe plus ; mais, pour obtenir un logement séparé, certains détenus payent encore un droit qu'on nomme *pistole*. *Voy.* PRISON.

GÉOLOGIE (du gr. γῆ, terre, et λόγος, discours), science qui a pour objet l'étude de la constitution de la terre, de la nature et de la disposition des matériaux qui la composent, l'histoire des états par lesquels elle a passé et des révolutions qu'elle a subies avant d'arriver à son état actuel, enfin les modifications et le renouvellement des faunes et des flores qui ont peuplé successivement sa surface. — La Géologie est une science toute moderne. Les anciens se sont bornés à de pures hypothèses pour expliquer la formation du monde en général et celle de la terre en particulier. Le premier qui ait émis en géologie une théorie juste et féconde, est Bernard Palissy, le célèbre *potier de terre*. Dans un cours de minéralogie qu'il lit à Paris en 1575, il s'éleva contre l'opinion accréditée alors, que les coquilles qu'on trouve dans le sein de la terre, étaient de simples jeux de la nature ; il osa soutenir que les fossiles sont des restes d'animaux anciens, et que les mers ont jadis couvert les continents ; mais ces idées ne devaient porter leurs fruits que plus tard. Au XVIIe siècle, Th. Burnett, J. Ray et Leibnitz avancèrent quelques hypothèses sur la formation de la terre, et Guettard publia en 1746 le premier essai de carte géologique. Mais c'est seulement au XVIIIe siècle que la géologie occupa sérieusement le monde savant. Dans sa *Théorie de la terre* publiée en 1785, Hutton explique par l'action du feu la formation de la plupart des roches qui composent nos continents, et celle de nos continents eux-mêmes ; il fut le chef de l'école des *vulcanistes* ou des *plutoniens*. En 1787, Werner publia de son côté une théorie dans laquelle il distingue les terrains en trois groupes : les granits, qu'il appelle *terrains primitifs*, parce qu'il les regardait comme antérieurs à tous les autres ; les terrains stratifiés, qu'il appelle *secondaires* et les terrains *intermédiaires* ou de *transition*, qui s'intercalent entre les précédents. Mais il tomba dans l'exagération contraire à celle de Hutton, en attribuant une origine aqueuse à tous ces terrains : de là, le nom de *neptuniens* donné à ses disciples. C'est au commencement du XIXe siècle seulement que la nature et l'origine de chaque sorte de terrain commença à être exactement connue. En 1811, Scipion de Breislak publia sous le titre d'*Introduction à la géologie*, un traité dans lequel il admet la fluidité ignée comme cause de la forme sphérique du globe, puis le concours des eaux dans les phénomènes dont sa surface a été le théâtre. Les découvertes des géologues modernes n'ont fait que développer et confirmer ce système.

Parmi les plus célèbres géologues, il faut citer en première ligne l'immortel Cuvier, dont le *Discours sur les révolutions du globe* et les *Recherches sur les ossements fossiles* resteront comme des monuments de la science ; puis M. Elie de Beaumont, dont la *carte géologique de France*, malgré des imperfections de détail, sera toujours regardée comme un modèle dans son genre. Après eux il faut nommer Dufrénoy, de Buch, d'Omalius d'Halloy, Cordier, Constant Prévost, Murchison, Labèche, Brongniart, Huot, Beudant, etc. De nos jours, MM. Agassiz, Pictet, de Loriol, Hébert, Lyell, Darwin, etc., continuent dignement d'illustres traditions. — Parmi les *Traités de géologie* les plus estimés, il convient de citer ceux de Labèche, Lyell, d'Omalius d'Halloy, Huot et Constant Prévost. Beudant a publié un *Cours élémentaire de géologie* ; d'Orbigny, un *Manuel de géologie* ; l'abbé Lambert, un *Cours élémentaire de géologie*. *La Terre avant le déluge* de M. L. Figuier, n'a pas peu contribué à populariser la géologie. Mais de tous les ouvrages récemment parus sur cette science, le plus complet est sans contredit l'*Histoire des progrès de la géologie* par le victe d'Archiac. — La *Société géologique* de France fondée à Paris le 17 mars 1830, publie un bulletin périodique de ses travaux et des *Mémoires*. *Voy.* ÉPOQUES et TERRAINS. — *Voy.* aussi COSMOGONIE.

GÉOMÉTRAL (de *géomètre*), se dit, en Architecture, de tout ce qui offre la dimension, la forme et la position des parties d'un ouvrage. *Voy.* PLAN, COUPE et ÉLÉVATION.

GÉOMÈTRE. Ce mot ne signifie pas seulement celui qui sait la *géométrie* ; il s'emploie aussi comme synonyme d'*arpenteur* et désigne les ingénieurs civils qui s'occupent de l'*arpentage*, du levé des plans, du nivellement, etc., ainsi que de toutes les questions contentieuses auxquelles ces opérations peuvent donner lieu ; d'où la distinction d'*ingénieur géomètre* et de *géomètre expert*. *Voy.* ARPENTAGE.

GÉOMÉTRIE (du gr. γεωμετρία), partie des Mathématiques qui a pour objet la mesure de l'étendue et l'étude de ses propriétés. Elle se partage en *G. plane* et *G. de l'espace*, suivant qu'elle étudie les figures tracées ou non dans un même plan. La géométrie est dite *analytique*, lorsqu'elle étudie les courbes et les surfaces courbes à l'aide des propriétés numériques de leurs équations ; elle se subdivise alors en *G. analytique à deux* et *à trois dimensions*. Elle est dite *descriptive*, quand elle s'occupe de la représentation graphique des solides, des surfaces ou des lignes, de telle sorte qu'à l'aide des dessins (*épures*) qu'elle fournit on peut à volonté retrouver les véritables dimensions des objets représentés. Le principal moyen qu'elle emploie pour atteindre ce but consiste dans l'usage de ce qu'on appelle la méthode des *projections*. *Voy.* ce mot.

L'origine de la Géométrie remonte à la plus haute antiquité : on s'accorde généralement à en placer le berceau en Égypte ; mais c'est en Grèce que naquit la vraie géométrie scientifique. Thalès et Pythagore les premiers considérèrent d'une manière abstraite les vérités géométriques, et c'est à Pythagore que l'on doit la découverte du célèbre théorème du carré de l'hypoténuse. Après eux, la science atteignit son plus grand développement entre les mains d'Archimède et des savants de l'école d'Alexandrie, entre autres d'Apollonius, surnommé le *grand géomètre*, et d'Euclide dont les *Éléments* forment encore aujourd'hui la base de l'enseignement. — Pendant le moyen âge la géométrie reste stationnaire. C'est au XVIe siècle seulement qu'elle recommence à être cultivée avec succès, et parmi les savants de cette époque il faut citer le géomètre français Viète qui le premier appliqua le calcul algébrique à la recherche des propriétés des figures, et fut ainsi le précurseur de Descartes : après Viète, viennent Pascal, Fermat, Cavalieri, etc., qui illustrent la première moitié du XVIIe siècle : et pour montrer les progrès accomplis depuis cette époque il suffit de citer Descartes qui, par la découverte de la *géométrie analytique*, devait changer la face de la science ; Monge qui à la fin du XVIIIe siècle inventa la *géométrie descriptive*, et enfin de nos jours M. Chasles qui, dédaignant les procédés de la géométrie analytique et reprenant les traditions d'Apollonius, a fait par le raisonnement seul tant de dé-

couvertes remarquables, et créé ce qu'on a appelé la *géométrie moderne.*

Parmi les *Traités élémentaires de géométrie* les plus estimés, on compte ceux de Legendre, de Lacroix, de Vincent, etc., et plus récemment ceux de MM. A. Amiot, Briot et Vacquant, Rouché et Comberousse. Dans ses *Nouvelles leçons de géométrie*, A. Amiot a exposé avec une remarquable simplicité les principes de la géométrie moderne. — Les ouvrages de *Géométrie descriptive* les plus suivis, sont après les ouvrages de Monge, les traités de Hachette, de Leroy, et d'Amiot. — Enfin parmi les traités de *Géométrie analytique*, il faut citer en première ligne l'*Essai* de Lacroix, l'*Analyse à trois dimensions* de Leroy, les *Leçons nouvelles de géométrie analytique* de Briot et Bouquet, enfin les *Leçons de géometrie analytique* de Roguet.

Géométrie du compas. Voy. COMPAS.

GÉONOMA, genre de la famille des Palmiers, tribu des Borassinées. Le *G. corallifère* est un joli petit palmier de l'Amérique équatoriale, à tige arundinacée, haute de $1^m,50$, et couronnée par de grandes frondes simples, bifurquées au sommet. On le cultive en serre chaude.

GÉOPHILE (du γῆ, terre, et φίλος, qui aime), *Geophilus*, genre de Myriapodes, de l'ordre des Chilopodes, et voisins des Scolopendres. Ces animaux se tiennent dans les lieux humides, sous la terre, dans les feuilles pourries ou sous les décombres, etc. Leur longueur varie de $0^m,05$ à $0^m,15$. Leur morsure n'est pas dangereuse. L'espèce type est le *Geophilus carpophagus* ou *Scolopendre électrique*, qui se trouve en France dans les puits.

GÉOPITHÈQUES (c.-à-d. *singes vivant à terre*), nom donné par Ét.-G. St-Hilaire aux Singes d'Amérique dont la queue n'est pas prenante, comme les *Sagouins*, les *Nyctipithèques* et les *Sakis*.

GÉOPONIQUES (du gr. γεωπονικά), nom donné par les Grecs aux ouvrages qui traitent de l'agriculture. C'est le titre d'un célèbre recueil d'écrits relatifs à cette science formé au IVe siècle de notre ère par Cassianus Bassus.

GÉORAMA (du gr. γῆ, terre, et ὅραμα, vue), représentation en relief, sur une échelle plus ou moins grande, de l'ensemble ou d'une partie de la terre. En 1823, un nommé Delanglard exposa à Paris le premier *géorama* ; il avait la forme d'un immense globe, au centre duquel le spectateur était placé et embrassait d'un coup d'œil l'ensemble de la terre. Plusieurs autres *géoramas* ont été depuis offerts au public.

GÉORGIQUES (du gr. γεωργικά), poëme didactique qui retrace les travaux des champs. Les *Géorgiques* de Virgile, le plus parfait ouvrage de ce genre, sont composées de 4 livres, consacrés : le 1er à la culture des terres, le 2e à celle des arbres et de la vigne, le 3e aux troupeaux, le 4e aux abeilles. Elles ont été traduites en vers français par l'abbé Marolles, Segrais, Martin, Le Franc de Pompignan et enfin par Delille qui a fait oublier tous ses prédécesseurs ; elles ont été continuées ou imitées par Columelle, Alamanni, Vanière, Rapin, Thompson, St-Lambert, Boucher, Rosset, etc.

GÉORYCHUS (c.-à-d. en gr. *qui fouit la terre*), nom latin scientifique des Rongeurs, dits aussi *Oryctères. Voy.* ce mot et LEMMING.

GÉOSAURE (du gr. γῆ, terre, et σαῦρος, lézard), *Geosaurus*, genre de Reptiles fossiles, de l'ordre des Sauriens, voisins des Iguanes : museau peu effilé, orbites des yeux assez vastes et elliptiques, mâchoires peu allongées, dents nombreuses, coniques. Le Géosaure avait une longueur de 4 à 5^m. On en rencontre les débris dans l'étage oxfordien de Solenhofen, près de Manheim.

GÉOTRUPE (du gr. γῆ, terre, et τρυπάω, percer), *Geotrupes*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes : corps arrondi, très-convexe, de couleur verte ou noir-bleu ; pattes robustes et allongées. Ils voltigent autour des bouses des vaches, où ils déposent leurs œufs, et où vivent leurs larves. Celles-ci achèvent leur métamorphose dans des trous qu'elles creusent sous la bouse. Le *G. stercoraire* se trouve partout.

GÉPHYRIENS, groupe d'Annélides. *Voy.* ce mot.

GÉRANIACÉES (du g.-type *Geranium*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, composée de plantes herbacées ou de sous-arbrisseaux, à feuilles composées, à fleurs blanches, roses rouges ou veinées de pourpre : calice à 5 folioles libres ; corolle à 5 pétales alternant avec les folioles ; 10 étamines. Le fruit est une capsule. Cette famille renferme, outre le *Geranium*, les genres *Erodium*, *Mousonia* et *Pelargonium*.

GÉRANIUM (du gr. γεράνιον, bec de grue), genre type de la famille des Géraniacées, caractérisé par sa tige herbacée, ses feuilles découpées, ses fleurs parfaitement régulières (ce qui les distingue des Pélargoniums) et ses fruits formés d'une capsule allongée et se rétrécissant en bec de grue. Principales espèces : le *G. sanguin*, haut d'env. $0^m,30$, touffu, à fleurs violettes ; le *G. Robertin* ou *Herbe à Robert*, à tige rougeâtre, à fleurs rouges, d'une odeur forte ; le *G. odorant*, à feuilles arrondies, molles, velues, d'une odeur très-forte, et à fleurs petites et blanches ; le *G. strié*, d'Italie ; le *G. à grandes fleurs*, du Caucase ; le *G. d'Endress*, des Pyrénées, etc.

GÉRANT (de *gérer*), celui qui administre les affaires d'autrui. Le *gérant*, dans une société civile ou commerciale, est celui qui administre la société ; dans une société en commandite, ce ne peut être qu'un commandité. — Tout journal ou écrit périodique est tenu d'avoir un *gérant responsable* qui signe chaque numéro. Ce gérant ne peut être un membre du sénat ou du corps législatif.

Gérant d'affaires. Voy. GESTION.

GERBE (de l'anc. ht-allem. *garba*), faisceau de céréales coupées et liées de manière que tous leurs épis soient tournés du même côté. — On appelle *gerbier* une meule de gerbes en plein air : on l'établit à même le sol ou sur un lit de fagots. Quelquefois on élève les gerbiers sur une plate-forme en bois que supportent de petits piliers, et on les couvre en paille. On les couvre aussi de toits mobiles qui transforment le gerbier en *grange ouverte*. Tels sont le *G. allemand* et le *G. hollandais* : le plancher en est polygonal, et à chaque angle s'élèvent des poteaux, le long desquels glisse, à l'aide de poulies, un toit léger.

Par analogie, on a nommé *gerbe* et aussi *girande :* 1° un grand nombre de fusées volantes qui s'élancent ensemble, en formant une gerbe lumineuse ; 2° un faisceau de jets d'eau s'élevant à peu de hauteur : telles sont les gerbes des bassins du Palais-Royal, de St-Cloud, etc.

GERBILLE (dimin. de *gerboise*), *Gerbillus*, *Meriones*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs. Ils ont les yeux grands, ainsi que les oreilles ; les pieds de derrière plus longs et plus gros que ceux de devant, ayant toujours 5 doigts ; la queue longue et velue. Ces animaux se creusent des terriers : on les trouve dans les deux continents. La *G. d'Égypte* a la taille d'une souris. Ses pattes de derrière sont aussi longues que le corps.

GERBOISE (d'un mot arabe), *Dipus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs claviculés, renferme des animaux remarquables par la longueur de leur queue et de leurs membres postérieurs. On les trouve dans les pays chauds. Les Gerboises se creusent des terriers comme les lapins ; elles sont très-timides, et vivent de graines et de racines. Leur allure ordinaire est le saut ; elles se servent des membres antérieurs pour porter les aliments à leur bouche. Le *Gerbo* (*D. gerboa*) est gros comme un rat : il n'a que 3 doigts aux pattes ; son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous, avec une ligne blanche en forme de croissant sur la cuisse. On le trouve en Arabie, en Syrie et dans les contrées sablonneuses du nord de l'Afrique.

Gerboise du Cap. Voy. Hélamys.

Gerçures ou crevasses, petites fentes peu profondes, qui surviennent dans l'épaisseur de la peau et à l'origine des muqueuses, surtout aux lèvres, aux narines, aux pieds, aux mains et aux mamelons. Les gerçures sont dues à une infinité de causes : le froid est la plus commune; les chocs, les tiraillements rendent la petite plaie saignante et difficile à guérir. Le repos et les pommades adoucissantes (comme le beurre de cacao, etc.) forment le traitement habituel. Dans certains cas, on emploie quelques excitants, notamment la cautérisation superficielle. *Voy.* Fissures.

Gerfaut, *Falco islandicus*, oiseau de proie du genre Faucon, le plus courageux et le plus agile de toutes les espèces de ce genre. Son plumage est brun, rayé transversalement en dessous, comme celui du faucon ; mais sa taille est plus grande, et égale à celle d'une grosse poule. De plus, il a la cire ainsi que les cercles périophthalmiques bleuâtres ; son audace est telle qu'il ne craint pas de se mesurer même avec l'aigle. Aussi était-il très-recherché autrefois pour la chasse. Cet oiseau est très-commun en Islande et dans le Groënland. — *Voy.* Sacre.

Germain (du lat. *germanus*), se dit, en Droit, du frère et de la sœur qui ont même père et même mère (*Voy.* Frère). — Dans le langage ordinaire, ce mot ne s'emploie qu'en parlant de la ligne collatérale et s'ajoute au mot *cousin. Voy.* Cousin.

Germandrée, *Teucrium*, genre de la famille des Labiées, tribu des Ajugoïdées, renferme des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles ovales et dentées, à fleurs axillaires rouges, purpurines ou jaunes, qui habitent les lieux secs et incultes de l'Europe. Les espèces les plus connues sont : la *G. petit-chêne* (*T. chamædrys*), à fleurs rouges, remarquable par le léger duvet dont toutes ses parties sont couvertes ; la *G. aquatique* (*T. scordium*), à feuilles velues, dentées ; son odeur est alliacée, d'où son nom (du gr. σκόροδον, ail) ; on l'emploie comme vermifuge et stomachique ; la *G. femelle* ou à *grappes* (*T. botrys*), à feuilles pinnatifides et qui croît dans les endroits pierreux ; la *G. ivette* ou *Ivette musquée* (*T. chamæpitys*), la *G. maritime* ou *Gazon de chat* (*T. marum*), originaire d'Espagne, et dont l'odeur plaît fort aux chats ; la *G. sauge des bois* (*T. scorodonia*), à fleurs jaunes. Les diverses espèces de Germandrée sont toniques et légèrement amères.

Germanisme. *Voy.* Idiotisme.

Germe (en latin *germen*). On désigne ainsi le rudiment d'un nouvel être, qui vient d'être produit ou engendré. *Voy.* Embryon et Graine.

Dans le langage ordinaire, on nomme *germe* la *cicatricule* ou tache blanche qui se voit sur le jaune d'un œuf fécondé.

Germinal (de *germe*), 7ᵉ mois du calendrier républicain, commençait, selon les années, le 21 ou le 22 mars. *Voy.* Calendrier.

Germination (du lat. *germinatio*), nom donné, en Botanique, au premier développement des parties contenues dans la graine confiée à la terre. L'eau, la chaleur et l'air sont indispensables à l'accomplissement de ce phénomène. L'eau ramollit l'enveloppe de la graine ; elle pénètre l'amande et la gonfle ; elle dissout et fait circuler les premiers aliments du germe, contenus soit dans le périsperme, soit dans les cotylédons. La température la plus convenable est de 15° à 30°. L'air et la lumière activent la germination en favorisant l'action chimique. Certaines graines conservent la faculté de germer pendant plusieurs années : des grains de blé retirés de ruines anciennes avaient même conservé cette faculté après plusieurs siècles. Quant à la durée de la germination pour une graine placée en terre, elle est très-variable. Le froment, le millet et le seigle sortent de terre au bout d'un jour ; le haricot, la rave, la moutarde, l'épinard, le 3ᵉ jour; la laitue, le 4ᵉ; la citrouille, le 5ᵉ ; la betterave, le raifort, le 6ᵉ; l'orge, le 7ᵉ; le chou, le 10ᵉ; la fève, du 15ᵉ au 20ᵉ ; l'oignon, le 20ᵉ. Il faut une année pour le pêcher, l'amandier, le noyer, le châtaignier ; deux ans pour le noisetier, etc.

Germoir (de *germer*), trou fait en terre, caisse ou pot destiné à recevoir les graines qui doivent être mises en terre immédiatement après leur chute de l'arbre, mais ne doivent être semées qu'au printemps.

Sorte de cellier destiné, dans les brasseries, à la germination des grains.

Germon, *Orcynus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes. Ils sont épais, lourds, d'une grande force, et assez semblables aux Thons, dont ils diffèrent par la longueur de leurs pectorales, égales au tiers de la longueur du corps et en forme de faux. Le *G. commun* (*O. alalonga*) a le dessus du corps d'un bleu-noirâtre, qui devient argenté sous le ventre. Ce poisson, très-vorace, habite la Méditerranée. Sa chair est blanche et estimée.

Gérofle, géroflier. *Voy.* girofle.

Géromé ou gérardmer. *Voy.* Fromage.

Gérondif (du lat. *gerundivus*, s.-ent. *modus*), nom commun à trois formes du verbe latin, qui peuvent être considérées comme autant de cas de l'infinitif décliné avec la nuance ou d'avenir, ou de continuité, ou d'obligation. Leurs désinences sont *di, do, dum ;* le 1ᵉʳ est un génitif, le 2ᵉ un datif ou un ablatif, le 3ᵉ un nominatif et un accusatif. — En français et par abus, l'on a nommé gérondifs les formes complexes *en faisant, en courant*, qui correspondent pour le sens au 2ᵉ gérondif des Latins.

Géronte (du gr. γέρων, γέροντος, vieillard), membre du sénat chez les Crétois et les Spartiates. — On a donné le nom de *gérontocratie* à tout gouvernement dans lequel les vieillards dominent.

Dans notre ancienne comédie, *Géronte* était le nom propre habituel du père ou du personnage grave de la pièce. Les premiers *Gérontes* n'eurent d'abord sur la scène aucune teinte de ridicule : fidèles à l'étymologie, nos auteurs avaient pris la vieillesse au sérieux et en faisaient l'organe de la raison et de la sagesse : témoin le père du *Menteur*, chez Corneille ; mais à partir de Molière et surtout de Regnard, *Géronte* se vit peu à peu déchu de ce beau rôle et ne fut plus qu'une espèce de *Cassandre*.

Gérousse, plante légumineuse. *Voy.* Gesse.

Gerre, poisson acanthoptérygien de la famille des *Ménides*. *Voy.* ce mot.

Gerrhonote, *Gerrhonotes*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens propres à l'Amérique : ils doivent leur nom à un repli de leur peau qui sépare les écailles du dos de celles du ventre et forme comme le contour d'un bouclier (γέρρον). Les Gerrhonotes vivent dans les bois ou sous les pierres ; ils sont timides et inoffensifs.

Gerrhosaure, *Gerrhosaurus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, voisins des Gerrhonotes, dont ils ne diffèrent que par la présence des cryptes muqueux qu'ils portent au bord interne des cuisses. On les trouve au cap de Bonne-Espérance et à Madagascar.

Gerris, vulg. *Araignée d'eau*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises. Ces insectes abondent sur les eaux tranquilles ; ils glissent sur la surface des eaux sans se mouiller, à cause du duvet soyeux qui les recouvre. Ils sont longs d'env. 0ᵐ,015 ; ils sont carnassiers et se nourrissent de petits insectes. On distingue : le *G. des lacs*, à pattes brunes ; le *G. des marais*, à pattes noires ; le *G. des fossés*, le *G. des ruisseaux*, etc.

Gervillie, *Gervillia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Aviculidées : coquille épaisse, allongée, valves inégalement bombées, charnière linéaire droite, munie de dents obliques; ligament divisé en segments placés chacun dans une fossette transverse. Les Gervillies ne se rencontrent qu'à l'état fossile : on les trouve de l'étage salifèrien à l'étage sénonien.

GÉSIER (du lat. *gigeria*), le dernier des trois estomacs des oiseaux, celui où le bol alimentaire arrive après avoir passé par le jabot et le ventricule succenturié, et où s'achève la digestion. Cet organe, qui est le véritable estomac des oiseaux, présente une structure musculeuse très-robuste chez les granivores. Chez l'Autruche et chez les Gallinacés, l'intérieur est tapissé d'une membrane cornée qui, à l'aide des cailloux que ces oiseaux avalent avec leur nourriture, est capable de réduire en poussière des pierres, des morceaux de verre, des fragments de fer, sans que l'estomac en paraisse le moins du monde altéré. Au côté droit du gésier, se trouvent placés, l'un au-dessus de l'autre, le *cardia* et le *pylore*, ouvertures qui font communiquer cet organe, la première, avec le ventricule succenturié; la seconde, avec l'intestin.

GESNÉRIE (du naturaliste *Gesner*), *Gesneria*, genre type de la famille des Gesnériacées, renferme des plantes herbacées ou des arbustes de l'Amérique méridionale, à feuilles opposées ou verticillées, remarquables par leur élégance et la beauté de leurs fleurs. On les cultive en serre chaude. La *G. allongée* (*G. elongata*), plante frutescente, à feuilles ovales, à fleurs écarlates au calice cotonneux et à la corolle ventrue et poilue extérieurement, est le type du genre. La *G. cotonneuse* (*G. tomentosa*), la plus anciennement connue, fait aujourd'hui partie du genre *Rytidophyllum*. — La famille des *Gesnériacées*, détachée de celle des Campanulacées, se compose de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes et renferme, outre le genre type, les genres *Bestérie*, *Épiscie*, *Gloxinie*, etc.

GESSE, *Lathyrus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Viciées, renferme des plantes herbacées, à tiges anguleuses, souvent grimpantes, dont on cultive plusieurs espèces pour leurs grains, ou pour l'ornement. La *G. cultivée* ou *domestique* (*L. sativus*), connue sous les noms de *Pois carré*, *Pois breton*, ou *Lentille d'Espagne*, est annuelle; sa tige, haute de 0m,30 à 0m,50, est garnie de feuilles composées de deux folioles étroites, portées sur des pétioles, terminées par une vrille; ses fleurs sont solitaires, mélangées de bleu, de blanc et de rouge; chaque gousse contient 3 ou 4 graines anguleuses, qu'on mange en grains ou en purée; elle fournit un excellent fourrage pour les bestiaux. La *G. chiche* (*L. cicera*), vulg. *Jarosse* ou *Gérousse*, est commune en Espagne, où elle est un des mets favoris du peuple. La *G. odorante* (*L. odoratus*), vulg. *Pois de senteur*, est annuelle; elle fleurit pendant tout l'été et ressemble beaucoup par ses fleurs au pois gris; elle est originaire de la Sicile. La *G.* ou *Pois de la Chine*, ou *Pois vivace* (*L. latifolius*), croît dans l'ouest et le midi de la France: sa racine est vivace, pivotante, et ses tiges, hautes de 1m, portent des bouquets de fleurs d'un rose vif. La *G. tubéreuse* (*L. tuberosus*), vulg. *Favouette*, donne des graines bonnes à manger; ses racines sont tubéreuses et comestibles. La *G. de Tanger* est une jolie plante annuelle grimpante, à grandes et belles fleurs d'un rouge pourpre.

GESTA. *Voy.* HYGIÈNE.

GESTATION (du lat. *gestatio*), temps pendant lequel la femelle des Mammifères porte le produit de la conception. La gestation de la femme est appelée *grossesse* (*Voy.* ce mot). — La durée de la gestation est très-variable: elle est de 30 jours pour le Lièvre et le Lapin, de 5 à 6 semaines pour les Rats, de 56 jours pour la Chatte, de 63 pour la Chienne, de 72 pour la Louve, de 110 pour la Lionne, de 4 mois pour la Truie et la femelle du Sanglier, de 5 mois pour la Brebis, la Chèvre, la Gazelle et le Chamois; de 8 mois pour les Cerfs, les Rennes, les Élans, et pour les Singes de la petite espèce; de 9 mois pour les Singes de la grande espèce et pour la vache; enfin de 11 mois pour l'Anesse, la Jument, le Chameau, le Rhinocéros et l'Éléphant.

GESTE (du lat. *gestus*), nom donné aux mouvements extérieurs du corps, à l'aide desquels nous exprimons nos sentiments, nos désirs, nos craintes, mouvements dont se compose le langage d'action, la pantomime, etc. Le geste est naturel ou conventionnel (*Voy.* LANGAGE, SOURDS-MUETS). — L'étude du geste constitue un art dans lequel on distingue le *geste oratoire* et le *geste théâtral*. *Voy.* ACTION, DÉCLAMATION, MIMIQUE.

Dans le vieux français, *gestes* est synonyme d'*exploits*: de là les titres de *Gesta Romanorum*, *Gesta Dei per Francos*, donnés à des collections de récits plus ou moins véridiques, composés au moyen âge. — On appelait *Chansons de gestes*, d'anciens poëmes traitant des actions (*de gestis*) des héros nationaux, et reproduisant, sans doute en les amplifiant, des cantilènes plus anciennes encore, comme celles dont on trouve quelques débris dans les poésies populaires latines du moyen âge. Ces poëmes se chantaient; ils étaient ordinairement écrits en grands vers de 10 ou de 12 syllabes, partagés en stances monorimes. On cite en ce genre: la chanson de *Garin le Loherin* (la plus ancienne connue), la chanson de *Roland*, celles de *Guillaume au court nez*, de *Renaud de Montauban* et de *Gérard de Roussillon*, etc. La chanson de gestes de *Bertrand de Duguesclin*, composée en 1380, est probablement l'une des dernières.

GESTION (du lat. *gestio*). Ce mot, en Droit, est à peu près synonyme d'*administration* et désigne l'ensemble des actes relatifs au patrimoine soit du gérant, soit d'un tiers; ainsi, l'on dit: la gestion d'un tuteur, d'un syndic. — La *gestion d'affaires* est le fait par une personne de gérer les affaires d'autrui sans en avoir reçu mandat. Le gérant d'affaires n'a droit qu'au remboursement des dépenses qui ont été utilement faites; il doit, en cas de mort de la personne, continuer l'affaire dont il s'est volontairement chargé, jusqu'à ce que les héritiers puissent en prendre la direction. Si par faute ou négligence de sa part sa gestion donne lieu à des dommages-intérêts, le tribunal peut prendre en considération les circonstances qui l'ont conduit à se charger de l'affaire (C. Nap., art. 1372-75).

GEUM, nom latin botanique du genre BENOÎTE.

GEYSERS (d'un mot islandais), jets d'eau chaude que l'on observe surtout en Islande, les uns continus, les autres intermittents, et qui s'élèvent quelquefois jusqu'à 50m de la surface du sol. L'eau des geysers contient d'ordinaire en dissolution de la silice qui se dépose sur le sol à l'état gélatineux, et forme autour de leurs cratères des monticules et des couches d'une assez grande étendue. M. Bunsen explique ainsi le phénomène des geysers intermittents. L'eau est contenue dans une sorte de puits naturel, dont les profondeurs communiquent avec les canaux souterrains du volcan; par suite cette eau est échauffée et sa température décroît graduellement depuis le fond, où elle est supérieure à 100°, jusqu'à l'ouverture, où elle est inférieure. Lorsque quelques bulles de gaz ou de vapeur se forment au fond du puits, elles soulèvent toute la colonne, et alors les couches d'eau profondes, étant déchargées d'une partie de la pression qui les maintenait liquides, se vaporisent instantanément et projettent au dehors toute l'eau qui est au-dessus d'elles. Cette eau lancée dans l'atmosphère se refroidit; retombant ensuite dans le bassin qui surmonte le puits, elle y rentre en refroidissant l'eau qui y est restée, de sorte que la vapeur cesse momentanément de se produire, jusqu'à ce que la chaleur centrale ait rétabli une température assez élevée. L'éruption recommence alors.

GHAZEL ou CAÇIDA, nom donné par les Arabes à leurs pièces de poésie sentimentale ou guerrière. *Voy.* DIVAN.

GIAOUR (c.-à-d. en turc *mécréant*), terme de mépris appliqué par les Turcs à tous ceux qui ne professent pas l'islamisme. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GIAROLE, oiseau. *Voy.* GLARÉOLE.

GIBBAR, *Balæna physalus*, espèce de Balcinoptère. *Voy.* Rorqual.

GIBBIE (du lat. *gibbus*, bosse), *Gibbium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, qui ont, au premier aspect, l'apparence de grosses puces : tête petite, abdomen globuleux, corselet très-court. Le *G. scotias*, espèce-type, est d'un brun rouge très-luisant; élytres transparents, pattes et antennes couvertes d'un duvet jaunâtre: il fait de grands dégâts chez les herboristes et dans les herbiers.

GIBBON, *Hylobates*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, particulier à l'Inde et aux îles voisines, fait partie du groupe des Singes anthropomorphes, et est le plus inférieur de tous. Il commence à présenter des callosités fessières; sa taille ne dépasse pas 1m,50 ; son corps est garni d'une fourrure épaisse ; ses bras sont assez allongés pour que dans la marche il puisse les employer à la façon de béquilles. Les Gibbons sont doux, timides, et en vieillissant ils ne perdent pas leur caractère de douceur. Le *G. siamang* (*H. syndactylus*) a le 2e et le 3e orteil réunis ; une poche, en communication avec son larynx, lui permet de faire entendre son cri à des distances considérables. Ce singe est commun dans les forêts de Sumatra : on en rencontre des troupes nombreuses conduites par un chef que les Malais croient invulnérable. Ainsi réunis, ils saluent le soleil à son lever et à son coucher par des clameurs épouvantables. On distingue en outre le *G. entelloïde*, le *G. noir* (*H. lar*), le *G. de Raffles*, le *G. nourou* (*H. leucogenys*), le *G. cendré* (*H. leuciscus*), etc.

GIBBOSITÉ (du lat. *gibbosus*, difformité qui résulte de la courbure de la colonne vertébrale (*Voy.* Bosse). La gibbosité est congéniale ou accidentelle : dans ce dernier cas, elle arrive principalement dans le premier âge et chez les enfants rachitiques, scrofuleux, mal nourris, habitant des lieux froids, humides et obscurs; elle se manifeste ordinairement à l'époque du sevrage (*Voy.* Rachitisme). Le plus souvent, les os finissent par se consolider dans la position qu'ils ont prise, et la gibbosité devient une sorte de guérison ; mais lorsque le ramollissement et la courbure font des progrès, il en résulte une compression de la moelle épinière qui peut entraîner la paralysie et la mort. Les bossus sont sujets aux maladies du poumon et du cœur; on en voit beaucoup cependant atteindre un âge avancé. Ils passent pour avoir, en général, l'intelligence très-développée. On a réussi quelquefois à combattre la gibbosité chez les jeunes sujets par des moyens mécaniques. *Voy.* Gymnastique et Orthopédie.

GIBBSITE ou *Alumine trihydratée* [$\ddot{\bar{A}}l + 3Aq$], substance minérale blanchâtre ou verdâtre, qui se trouve en masses mamelonnées dans une mine de manganèse à Richemont (États-Unis).

GIBECIÈRE (du vieux fr. *gibecer*, aller en chasse, selon Diez, ou du b.-lat. *giba*, coffre, sac). Le mot désignait autrefois une bourse large et plate que l'on portait à la ceinture. Il ne se dit plus guère que du sac en toile où les ouvriers des campagnes et les bergers portent leurs provisions et surtout de la bourse en filet et en peau dans laquelle les chasseurs renferment leurs munitions et mettent leur gibier. Dans ce dernier sens, on dit aussi *carnassière* ou *carnier*.

C'est aussi le nom vulgaire d'une espèce de coquilles bivalves du genre *Peigne*.

GIBÈLE, nom vulgaire d'une petite espèce du genre Carpe, le *Cyprinus gibelio*.

GIBERNE (du b.-lat. *giba*), petit coffre en bois ou en cuir où les soldats mettent leurs cartouches. La *giberne* se porte sur la hanche droite, au moyen de buffleteries, ou bien au dos, passée dans le ceinturon. La *giberne à la Corse*, ou *cartouchière*, se boucle sur le ventre, au moyen d'un ceinturon. — La *giberne d'équipages*, la seule usitée en Marine, est plus petite que celle des troupes de terre : elle se porte aussi sur le ventre, à l'aide d'une ceinture.

Gustave-Adolphe est, dit-on, le premier qui donna la giberne à son infanterie (1620).

GIBET (orig. incertaine), instrument de supplice pour la pendaison. *Voy.* Potence.

GIBIER (orig. incertaine), tout animal pris à la chasse. On distingue : 1° le *G. à poil*, comprenant le *gros gibier*, cerf, daim, chevreuil, sanglier, et aussi le loup et le renard, et le *menu gibier*, lièvre, lapin, etc. ; 2° le *G. à plume*, c.-à-d. les oiseaux qu'on prend aux piéges ou qu'on tue à coups de fusil (faisan, coq de bruyère, perdrix, caille, oiseaux de passage, etc.). — Sous le régime féodal, le gibier était beaucoup moins rare, parce que le plaisir de la chasse était réservé à la noblesse seule, et que le braconnage entraînait la peine des galères. Aujourd'hui, que le droit de chasse appartient à tout le monde et que des lois protectrices défendent le cultivateur contre les ravages du lapin et des bêtes fauves, le gibier diminue de jour en jour. Pour en prévenir la destruction complète, on a prohibé la chasse et le transport du gibier pendant certains temps de l'année (*Voy.* Chasse); on a imaginé les parcs, les garennes, les faisanderies, etc.

La viande de gibier est riche en sucs animaux : elle est très-nutritive et très-savoureuse, mais aussi très-échauffante. Pour être bonne à manger, elle a besoin d'être *faite*, ce qu'on nomme *faisandée*.

GICLET, nom vulgaire de l'*Ecbalium agreste*.

GIÉSÉKITE, substance minérale, verdâtre ou grisâtre, qui cristallise en prismes rhomboïdaux, et pèse 2,80. Elle est composée de silice, d'alumine et de potasse, avec un peu de magnésie et d'oxyde de fer ou de manganèse [$2\ddot{\bar{A}}l\ddot{S}i^3 + \dot{K}\ddot{S}i^3$]. On la trouve dans les roches porphyriques du Groënland.

GIFOLE, *Gifolia*, vulg. *Cotonnière* ou *Herbe à coton*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, sous-tribu des Gnaphaliées. C'est une plante herbacée, annuelle, commune en Europe dans les champs, sur les bords des chemins et des fossés.

GIG, canot léger. *Voy.* Guigue.

GIGANTOLITHE (du gr. γίγας, géant, et λίθος, pierre), substance minérale gris d'acier, à cassure vitreuse, qui cristallise en prismes droits à douze faces, clivables parallèlement aux faces d'un prisme hexagonal. C'est la combinaison d'un silicate d'alumine avec un silicate de fer et de magnésie, plus un équivalent d'eau [$2\ddot{\bar{A}}l\ddot{S}i + (\dot{F}e, \dot{M}g...)\ddot{S}i + Aq$]. On l'a trouvée en très-grands cristaux (d'où son nom), dans un gneiss granitique de Finlande.

GIGANTOMACHIE (du gr. γιγαντομαχία), nom donné chez les anciens aux poëmes qui ont pour sujet le combat des Géants contre les Dieux. *Voy.* Géants au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GIGARTINE, *Gigartina*, genre d'Algues, de l'ordre des Floridées : rameaux toujours cylindriques, couverts de tubercules sphériques ou d'expansions foliacées; couleur d'un rouge de pourpre plus ou moins foncé. On les trouve dans toutes les mers. On les rencontre aussi à l'état fossile. — La principale espèce est la *G. helminthochorton*, qui entre dans la composition de la mousse de Corse.

GIGOT (de *gigue*, espèce de violon, par allusion à sa forme), cuisse de mouton coupée pour le service de la table ; c'est proprement la partie inférieure de la cuisse, celle qui tient à la jambe : on l'oppose à l'*éclanche*, partie supérieure, qui tient à la hanche et va s'emboîter dans les charnières du buste. On estime les gigots des *prés salés*, surtout ceux de Normandie.

GIGUE. Ce mot qui, primitivement, désignait un instrument à cordes, une espèce de violon, fut ensuite appliqué à un air de danse à six-huit, d'un mouvement assez vif, et qui fit fureur en France aux xviie et xviiie siècles. On chantait de grands morceaux d'opéra sur des airs de gigue; on en introduisait dans des symphonies, dans des sonates. Il n'existe plus trace de gigue dans la musique actuelle. Cependant la danse de ce nom s'est conservée, surtout en Angleterre.

GILIE (de P.-S. *Gilio*, botan. espagn.), *Gilia*, genre de la famille des Polémoniacées, se compose de végétaux herbacés, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs solitaires ou agrégées, originaires des deux Amériques. Ce sont des plantes gracieuses que l'on cultive pour l'ornement des parterres. La plus commune est la *G. à fleurs en tête :* ses fleurs, d'un beau bleu d'azur, s'épanouissent pendant l'été.

GILLE (corruption d'*Ægidius*), personnage de comédie, partage avec Pierrot l'emploi des niais de la parade. Dans les arlequinades, Gille est toujours le rival d'Arlequin près de Colombine, et le plastron des deux amants. Il est toujours vêtu de blanc des pieds à la tête, avec de longues manches pendantes.

GILLE, filet de pêche qui a la forme de l'épervier, mais qui est plus grand et d'une manœuvre plus difficile.

GIN, eau-de-vie commune, dont on fait une grande consommation en Angleterre. L'esprit de genièvre (*Voy.* Genévrier) est censé en faire la base ; mais ce n'est le plus souvent que de la mauvaise eau-de-vie de grains.

GINGEMBRE, *Zingiber*, genre de la famille des Zingibéracées, renferme des plantes herbacées, originaires des Indes orientales ; racines tubéreuses, feuilles membraneuses, renfermées dans une gaîne ; fleurs petites. La racine du *G. officinal* (*Amomum zingiber*), cultivé depuis le siècle dernier aux Antilles et à la Guyane, est de la grosseur du doigt, coriace, blanche ; l'odeur en est piquante, la saveur brûlante et aromatique. Elle entre dans une foule de préparations pharmaceutiques et dans celle du *vin de gingembre* et de la boisson rafraîchissante appelée improprement *bière de gingembre* (*gingerbeer*), puisqu'il n'y entre ni orge, ni houblon. Confite au sucre, cette racine fournit un excellent digestif. On tire aussi du gingembre une huile essentielle, qui est très-irritante.

GINGER BEER. *Voy.* ci-dessus Gingembre.

GINGLYME (du gr. γίγγλυμος). *Voy.* Articulation.

GINKGO ou GINKO, *Salisburia*, genre de la famille des Conifères, tribu des Taxinées, renferme des plantes originaires de la Chine et du Japon, introduites en France en 1758. Ce sont des arbres à feuilles alternes, coriaces ; à fleurs unisexuelles, à fruit drupacé. Le *G. bilobé* (*S. adiantifolia*), dit aussi *Arbre aux 40 écus*, à cause du prix auquel il se vendit d'abord, est un arbre très-élevé, à port pyramidal, à feuilles larges et sillonnées de veines nombreuses, à fleurs jaunâtres et en chatons. Ses fruits, semblables à de petites noix, lui ont valu le nom de *Noyer du Japon*. L'amande a un goût analogue à celui de la châtaigne.

GIN-SENG, *Panax quinquefolium*, la plante la plus célèbre de l'Orient après le thé, est une espèce annuelle du genre Panax, famille des Araliacées : tige simple, droite, unie, haute de 0m,30 à 0m,40, garnie à son sommet de trois feuilles, composées chacune de 5 folioles inégales, lancéolées et dentées sur leurs bords ; fleurs en ombelle, d'un jaune verdâtre. Le fruit est une baie à 2 noyaux. La racine est charnue, roussâtre au dehors, jaune pâle en dedans, et composée de deux branches pivotantes, simulant grossièrement les deux cuisses de l'homme. Sa saveur est aromatique, d'abord sucrée, ensuite âcre et amère. Elle est tonique et stimulante : les Chinois, les Japonais et les Tartares la préconisent comme un remède universel. On la vendait encore au siècle dernier de 2 à 3 fois son poids en argent, en Chine même : on ne la trouvait alors, dit-on, qu'en Tartarie. Elle ne fut apportée en Europe qu'en 1606. Le P. Lafitau, vers 1712, la trouva au Canada ; mais le gin-seng d'Amérique passe pour être inférieur. Du reste, il s'en faut de beaucoup que cette plante produise dans nos climats les merveilleux effets dont parlent les Asiatiques. Peut-être la dessiccation, la vétusté, la vermoulure, sont-elles pour beaucoup dans cette infériorité. — On multiplie difficilement le gin-seng dans nos jardins botaniques.

GIOBERTITE [$\dot{M}g\ddot{C}^2$], magnésie carbonatée naturelle, se présente à l'état cristallisé, lamellaire ou compacte. Ses cristaux isomorphes de ceux du spath d'Islande, appartiennent au système rhomboédrique. Elle est blanche, raye le calcaire, et pèse 2,7. On la trouve dans le Piémont, le Tyrol, etc.

GIPSY, GIPSIES. *Voy.* Bohémiens au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GIRAFE (de l'arabe *zurafet*), *Camelopardalis*, genre de Mammifères, de l'ordre des Ruminants, voisin des Antilopes et des Cerfs. La Girafe a le corps mince et court ; la tête petite, supportée par un très-long cou et ornée de deux petites cornes, formées par des épiphyses osseuses du frontal et recouvertes par une peau velue : sur le milieu du front on remarque une saillie osseuse, plus développée chez les mâles que chez les femelles ; ses membres postérieurs sont beaucoup moins élevés que ses membres antérieurs. Son pelage, ras et blanchâtre, est parsemé de larges taches, fauves chez les femelles et les jeunes, noires chez les vieux et les mâles. Sa queue, terminée par une touffe épaisse de crins durs, et sa crinière droite et entremêlée de poils noirs et jaunes, sont toutes deux très-petites. La Girafe habite les déserts de l'Afrique, où elle vit en troupes, et se nourrit de bourgeons et de feuilles d'arbres. Sa taille dépasse 7m. C'est un animal inoffensif, qui n'a d'autre défense que l'extrême rapidité de sa course. Sa marche est l'amble. On n'en connaît qu'une espèce. — On a donné quelquefois à la Girafe le nom de *Caméléopard* ou de *Chameau-léopard*.

GIRAFE, constellation de l'hémisphère boréal, est formée de 37 étoiles principales, dont les plus belles sont de 4e grandeur. Elle est située entre le Dragon, l'étoile polaire, Persée, le Cocher et le Lynx. C'est Royer qui la forma en 1679.

GIRANDE (du lat. *gyrare*, tourner). *Voy.* Gerbe.

GIRANDOLE (dimin. de *girande*). On nomme ainsi : 1° en Pyrotechnie, un soleil tournant horizontalement, à une ou plusieurs roues, de manière à imiter une nappe ou un château d'eau ; ou bien un assemblage de fusées volantes : il est alors synonyme de *girande* ; — 2° un candélabre ou chandelier à plusieurs branches ; — 3° des boucles d'oreilles en diamants ou autres pierres précieuses, dont la disposition imite aussi la girandole.

En Botanique, on nomme *Girandole*, la Charagne fétide, l'Amaryllis oriental, le Dodécathéon, etc.

GIRASOL (du lat. *gyrare*, tourner, et *sol*, soleil). On nomme ainsi, en Minéralogie, plusieurs pierres chatoyantes, comme l'Opale et le Corindon astérie ; — en Botanique, l'Hélianthe annuel, l'Héliotrope et autres plantes dont les fleurs paraissent suivre les mouvements du soleil.

GIRAUMON, espèce du genre Courge. *Voy.* Citrouille.

GIRELLE, *Julis*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes, à tête lisse et sans écailles, et à ligne latérale, coudée vers la fin de la caudale. Ces poissons vivent par troupes, et se plaisent parmi les rochers. Ils sont de petite taille, et ornés des plus belles couleurs. La *G. commune* est de couleur violette, ornée d'une bande orangée. Elle habite nos mers. La *G. rouge* est d'un beau rouge écarlate. La *G. turque* est verte, avec des bandes verticales d'un bleu turquoise : elle habite la Méditerranée.

GIROFLE (clou de). *Voy.* Giroflier.

GIROFLÉE, *Cheiranthus*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, renferme des végétaux herbacés ou ligneux, à feuilles linéaires, à fleurs terminales, d'une odeur suave, tantôt d'un jaune éclatant mêlé de brun, tantôt rouges, blanches ou jaspées et disposées en grappes. On trouve ces plantes en Europe, en Asie et en Amérique ; on les cultive dans tous les jardins. La *G. des murailles* (*G. cheiri*), vulg. *Violier jaune*, *Violine*, *Ravenelle*, *Baguette d'or*, etc., croît communément sur les murs

et dans les endroits arides et rocailleux. Par la culture, elle produit de nombreuses variétés à fleurs doubles et odorantes.

On donne aussi le nom de *Giroflées* à des plantes dont les Botanistes ont formé le genre *Matthiole:* tels sont le *Violier des jardins* ou *Grande Giroflée* et la *G. quarantaine* (*Voy.* MATTHIOLE); à la *Julienne maritime* ou *Giroflée de Mahon* (*Voy.* JULIENNE), etc.

GIROFLIER ou **GÉROFLIER**, *Caryophyllus*, genre de la famille des Myrtacées, établi pour un arbre des Moluques, haut de 5 à 10m, à tronc pyramidal, à feuilles opposées, luisantes, toujours vertes; à fleurs roses et odorantes, en panicules. Le giroflier a été transplanté dans plusieurs localités, telles que les îles Maurice et de la Réunion, la Guyane, les Antilles, etc. Ses fleurs non encore épanouies sont ce qu'on appelle *clous de girofle*; elles renferment une huile aromatique essentielle, épaisse, brune, très-pesante, d'odeur d'œillet, à laquelle elles doivent leur propriété aromatique et leur saveur âcre et brûlante : cette huile s'emploie contre le mal de dents; elle entre dans la composition de l'élixir de Garus, du baume de Fioravanti, du vinaigre des Quatre-Voleurs, etc. Les clous de girofle s'emploient dans les cuisines comme assaisonnement. Les petites tiges qui supportent les fleurs servent aux mêmes usages, et se nomment *griffes de girofle*. — Le fruit du giroflier a une forme ovoïde. Il se vend dans le commerce sous les noms de *clous-matrices, antofles, mères de girofle, mères de fruits*, etc. Il a une odeur faible et une saveur moins prononcée que celle des clous de girofle. On en tire une huile volatile qui possède les mêmes propriétés. Enfin, ces fruits se mangent confits comme excitants des fonctions gastriques.

GIROLE, plante. *Voy.* BERLE.

GIROLLE, nom vulgaire de plusieurs champignons comestibles. *Voy.* BOLET.

GIRON (du germaniq. *gér*, pointe de lance). Ce mot paraît avoir signifié primitivement tout pan coupé obliquement. Outre son acception vulgaire qu'on dérive de pan de vêtement, il exprime, en Architecture, cette portion supérieure de la marche d'un *escalier* sur laquelle on pose le pied ; il se dit surtout des marches d'un escalier tournant qui sont coupées obliquement.

En termes de Blason, le *giron* est un triangle allongé, dont le sommet est au centre de l'écu.

GIROUETTE (du lat. *gyrare*, tourner), feuille de tôle, mobile autour d'une tige de fer, et qu'on place sur les tours, sur les clochers, sur le sommet des édifices, pour indiquer la direction du vent. Au-dessous de la girouette, se croisent deux tiges en fer portant à leurs extrémités les quatre lettres N, S, E, O, initiales de *nord*, *sud*, *est*, *ouest*. — Il y a des girouettes perfectionnées qui, par le prolongement de leur pivot et à l'aide d'une aiguille, peuvent parcourir les 32 divisions de la *rose des vents*, et d'autres qui, par un ingénieux mécanisme, en précisent la force et la vitesse. *Voy.* ANÉMOMÈTRE.

Jadis la girouette était une marque de noblesse et ne s'élevait que sur les demeures seigneuriales. Il y en avait d'armoriées : on les nommait *panonceaux*.

La girouette, en Marine, est remplacée par une *flamme* (*Voy.* FLAMME.

GISEMENT (du v. *gésir*), nom donné par les Géologues à la disposition des minéraux dans le sein de la terre, et par les Marins à la situation des côtes.

GISMONDINE, substance minérale blanche qui cristallise en prismes droits terminés par des pyramides, quelquefois groupés en forme de croix. C'est un silicate hydraté d'alumine, de chaux et de soude [$\ddot{A}l\ddot{S}i^6 + (\dot{C}a\dot{N}a)\ddot{S}i^2 + 5Aq$]. On la trouve dans les roches basaltiques de Giesen (Hesse-Darmstadt), à Dumbarton (Écosse), et dans les laves anciennes de Capo-di-bove (Italie).

GITANOS. *Voy.* BOHÉMIENS au *Dict. d'H. et de G.*

GITE (du v. *gésir*). En termes de Chasse, le *gîte* est le lieu où le lièvre repose et où il est en forme. — En termes de Boucherie, c'est la partie du bœuf ou du veau qui se trouve au-dessus de l'articulation des jambes jusqu'au commencement du gros de la cuisse ou de l'épaule. On appelle *gîte-à-la-noix*, la partie extérieure de la cuisse du bœuf au-dessous de la pointe de culotte ; on y distingue la *tranche au petit os*, le *gîte à la noix* prop. dit et le *derrière de gîte à la noix*.

GÎTES D'ÉTAPE. *Voy.* ÉTAPE.

GITHAGO. *Voy.* AGROSTEMME et LYCHNIDE.

GIVRE (orig. incert.). *Voy.* GELÉE BLANCHE.

GIVRE ou **GUIVRE** (du lat. *vipera*), synonyme de *serpent*, en termes de Blason.

GLABRE (du lat. *glaber*), se dit, surtout en Botanique, de toutes les surfaces dépourvues de poils ou de duvet.

GLACE (du lat. *glacies*), l'eau solidifiée par le froid. Elle prend cette forme lorsque la température s'abaisse au-dessous de 0°. Si l'eau est parfaitement tranquille, on peut quelquefois la faire descendre à plusieurs degrés au-dessous de 0° avant qu'elle se solidifie (*Voy.* SURFUSION). La glace est plus légère que l'eau, parce que celle-ci, en se congelant, augmente considérablement de volume (*Voy.* CONGÉLATION). Cette dilatation de l'eau par la congélation explique les dégradations qu'éprouvent les pierres de taille, les tuyaux de conduite, les corps de pompe, etc., par l'effet des fortes gelées. — La glace est cristalline ; la forme de ses cristaux se rapporte au système hexagonal, comme on le voit dans les flocons de neige, qui sont des assemblages d'aiguilles de glace cristallisée. M. Tyndall a montré l'état cristallin de la glace compacte, en dirigeant à travers cette glace un faisceau solaire, la glace fond alors en divers points de l'intérieur, et en chacun de ces points on observe une cavité qui a l'aspect d'une fleur à six pétales; c'est l'expérience des *fleurs de la glace*. — La glace fond à 0° dans les circonstances ordinaires; mais quand on la comprime elle fond à une température plus basse. Ce fait explique comment on peut mouler la glace par compression, comment les glaciers descendent dans les hautes montagnes en se moulant sur le contour des vallées qu'ils remplissent. *Voy.* RÉGÉLATION.

On peut se procurer de la glace, soit en maintenant l'eau dans un mélange réfrigérant (p. ex., dans un mélange de 8 p. de sulfate de soude et de 5 p. d'acide chlorhydrique), soit en la faisant rapidement évaporer dans le vide, soit en la plaçant dans un vase autour duquel on évapore rapidement un liquide volatil, tel que l'ammoniaque (*appareil F. Carré*), ou dans lequel on dilate brusquement de l'air (*appareil Kirk*). — On emploie la glace en médecine comme tonique et comme répercussif.

GLACES, espèces de sorbets, composés de sucs de fruits, de sucre, de matières aromatiques et d'eau congelée. Ces glaces se font à la vanille, à l'ananas, au citron, aux fraises, etc. : pour cela, on introduit dans un vase cylindrique en étain, appelé *sabot* ou *sorbétière*, les liquides qu'on veut glacer, et l'on plonge ce vase dans un mélange de 6 p. de glace pilée avec 2 p. de sel marin, auquel on ajoute souvent du chlorure de calcium cristallisé, afin de hâter la congélation. On agite rapidement la sorbétière, et l'on répète cette manipulation jusqu'à ce que toute la liqueur, après avoir perdu sa transparence, se soit convertie en une sorte de neige compacte. Dans les grands centres de population, l'art du *glacier* est devenu une spécialité. — L'Italien Procope fabriqua les premières qu'on ait mangées à Paris, en 1660 ; aujourd'hui, on en fait une consommation considérable, surtout dans les bals et dans les cafés. Les médecins sont unanimes pour en regarder l'abus comme dangereux.

GLACES (Verrerie), grandes lames de verre d'une assez grande épaisseur, destinées à réfléchir la lumière, ou à servir de vitrages. On fabrique ces lames en les *soufflant* ou en les *coulant*. Les glaces

soufflées se font par les mêmes manipulations que le verre à vitres (*Voy.* VERRE). Le *coulage* consiste à étendre le plus régulièrement possible sur des tables en cuivre ou en fonte, d'une surface parfaitement unie, le verre en fusion. Après quoi, on fait passer sur la pâte encore brûlante un rouleau en métal très-pesant qui aplatit et égalise la matière. La glace est alors formée ; mais elle n'a pas une solidité suffisante : pour l'acquérir, elle ne doit se refroidir que par degrés. A cet effet, on la place dans un four chauffé au rouge, dit *carcaise*, qu'on ferme hermétiquement. Cette opération, qu'on appelle *recuisson*, s'exerce sur plusieurs glaces à la fois. — Obtenues soit par le soufflage, soit par le coulage, les glaces sont ensuite soumises au *douci*, puis au polissage ; après quoi, il ne reste plus, quand elles sont destinées à servir de miroirs, qu'à les étamer. *Voy.* ÉTAMAGE DES GLACES et MIROIR.

On croit que les glaces ont été inventées au moyen âge. Pendant longtemps le monopole de leur fabrication appartint aux Vénitiens, qui les préparaient par le procédé du soufflage ; ce procédé fut importé en France par Colbert en 1665, et il s'établit dès lors à Tourlaville, près de Cherbourg, une manufacture de glaces soufflées, qui n'a cessé d'exister qu'en 1808. Ce fut en 1688 qu'Abraham Thévart imagina de couler les glaces ; son établissement, construit d'abord à Paris, dans la rue de Reuilly, fut transféré peu de temps après à St-Gobain, près La Fère, où il existe encore. Les plus importantes manufactures de glaces sont : en France, outre celle de St-Gobain, celles de Cirey (Meurthe), de Montluçon (Allier), d'Aniche, de Recquignies et de Jeumont (Nord) ; en Belgique, celles d'Oignies près Charleroy et de Floreffe près Namur ; en Angleterre, celles de Blackwall, près de Londres, de Birmingham, de South-Shieds (Newcastle) et de Saint-Helens ; en Allemagne, de Stolberg (Prusse) et de Mannheim (Bade). L'Amérique possède aussi plusieurs manufactures de glaces, qui ont été créées en 1820 par des Français.

GLACIAIRE (PÉRIODE). Pour expliquer l'origine des dépôts quaternaires de la Suisse, de la Savoie, de plusieurs vallées des Pyrénées, de la Suède, de l'Angleterre, etc., les géologues supposent l'existence, dans ces contrées, de glaciers gigantesques, dont nos glaciers actuels ne peuvent donner qu'une très-faible idée, et ils ont donné à la partie correspondante de la période quaternaire, le nom de *période glaciaire*. On admet deux périodes glaciaires qui auraient alterné avec les phénomènes diluviens : la première contemporaine du grand ours des cavernes, aurait suivi de très-peu l'apparition de l'homme ; la seconde serait contemporaine de l'âge du renne. — Le grand développement de ces glaciers a été attribué à des causes diverses, notamment à l'existence en plus grande abondance de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. La cause la plus probable de leur apparition et de leur disparition, réside sans nul doute dans les soulèvements et affaissements successifs subis par la terre à l'époque quaternaire.

GLACIALE, plante. *Voy.* FICOÏDE.

GLACIÈRE, réservoir où l'on conserve pour l'été la neige ou la glace dont on l'a rempli l'hiver. Pour construire une glacière, on fait choix d'un terrain sec, à l'abri des infiltrations souterraines et des rayons du soleil : le flanc d'un coteau regardant le nord est excellent à cet effet. On creuse ensuite une cave circulaire d'environ 12^{m} de profondeur sur 2^{m} ou 2^{m},50 de diamètre ; le fond de cette cave est carrelé en pierre, et forme un puisard où vont s'écouler les eaux de la glacière. Le tour en est garni d'un mur en pierres de taille ou du moins en bâtisse excellente construite à chaux et à ciment. La glacière construite, sur un lit de paille peu épais qui revêt le haut du puisard, on couche une grille en fer sur laquelle reposera le premier lit de glace ; ensuite on jette les glaçons ou la neige, en les tassant à mesure pour laisser le moins de vide possible. De cette manière, la glace peut se conserver fort longtemps.

On donne aussi le nom de *glacières* aux appareils portatifs au moyen desquels on produit artificiellement de la glace, soit par des mélanges réfrigérants, soit à l'aide de l'évaporation. *Voy.* GLACE.

GLACIERS, vastes amas de glaces que l'on observe dans les grandes chaînes de montagnes. Les uns se forment sur les hautes sommités et sur leurs pentes, un peu au-dessus de la limite des neiges perpétuelles ; d'autres occupent les larges vallées qui s'étendent, avec une déclivité plus ou moins rapide, des hautes sommités jusque dans les vallées. Les premiers sont rarement de très-grande étendue ; les autres présentent toujours une largeur assez considérable. On en connaît dans les Alpes qui ont de 10 à 25 kilom. de long, sur plus de 15 de large ; le glacier de Chamouny en Savoie a même une longueur de près de 60 kil. — L'épaisseur des glaciers varie avec leur étendue ; elle va souvent à 30^{m} et plus. En quelques endroits de la *mer de glace* au pied du Montauvert, elle dépasse 200^{m}.

Les glaciers ont pour origine les neiges qui tombent abondamment dans les montagnes, et qui par l'effet des gelées et des dégels successifs finissent par se prendre en glace : cette glace est d'abord poreuse et désignée du nom de *névé* ; ce n'est qu'à la longue qu'elle prend cette texture homogène et cette belle couleur azurée que l'on admire dans la plupart des glaciers. — Les glaciers sont tantôt unis comme des lacs gelés, tantôt leur surface est coupée de larges et profondes crevasses. Le phénomène le plus curieux qu'ils présentent est ce qu'on appelle la *marche du glacier* ; tandis que la glace fond à sa partie inférieure ou sur ses bords, de nouvelles masses de neige s'accumulent à son sommet, ou dans ses crevasses et, partie par leur poids, partie par la dilatation qu'elles éprouvent en passant à l'état de glace compacte, poussent sans cesse le glacier dans le sens de la déclivité du terrain (*Voy.* GLACE). De là une progression souvent assez rapide de toute sa masse. La limite inférieure du glacier n'est pas d'ailleurs invariable. Sans parler des oscillations annuelles dues à la succession des hivers et des étés, il est tel glacier de Suisse dont la limite inférieure, depuis un siècle, s'est avancée de plusieurs centaines de mètres, tandis que d'autres ont reculé d'une même quantité. C'est à ce phénomène de la marche du glacier, que sont dus les dépôts de cailloux connus sous le nom de *moraines*. Sans cesse en effet des fragments de rochers descendus de la montagne tombent à la surface du glacier, et englobés dans le névé, font bientôt partie de sa masse. Ils marchent avec lui, entraînés par son mouvement de progression ; et au bout d'un temps plus ou moins long, ils arrivent vers ses bords où la glace en fondant les laisse en liberté sur le sol. Ceux que le glacier a entraînés jusqu'à sa limite inférieure, y forment les *moraines terminales* ; ceux que sa croissance latérale a poussés vers ses côtés, y forment les *moraines latérales*. En même temps d'autres fragments arrivent peu à peu jusqu'au fond, et emprisonnés entre la masse puissante du glacier et les roches sous-jacentes font subir à celles-ci le phénomène du *striage* et du *polissage* qui, avec les moraines, permet toujours de reconnaître l'existence et l'emplacement d'un glacier, lors même qu'il a disparu depuis longues années.

Beaucoup de torrents et même de rivières sortent des glaciers ; celui de Chamouny donne naissance au torrent de l'Arveyron qui va se jeter dans l'Arve. Le Rhône lui-même doit son origine à la fonte successive d'un glacier. — Consulter Agassiz, *Système glaciaire* (Paris, 1847).

GLACIS (de *glace*), se dit en général de toute pente douce, par opposition au *talus*, qui est plus rapide. — En termes de Fortification, le *glacis* est une pente très-douce qui s'étend sur 40 à 50^{m} de longueur à partir de la crête du chemin couvert jus-

qu'à sa rencontre avec la campagne. Le glacis entoure la contrescarpe, marque le chemin couvert et est percé de coupures qui communiquent aux portes.

En Peinture, on nomme *glacis* l'application sur une couleur sèche d'une couleur claire et transparente, de façon que la première non-seulement s'aperçoive toujours, mais se trouve avoir beaucoup gagné en éclat.

GLADIOLUS, nom latin botanique du GLAÏEUL.

GLAGOLITES, GLAGOLITIQUE (ÉCRITURE), du slavon *glagol*, lettre, et plus tard langue. Les *Glagolites* sont des catholiques dalmates auxquels Innocent IV, par une bulle de 1248, permit d'entendre la messe dans la langue ecclésiastique du pays (le vieux slavon) et à l'aide de livres liturgiques écrits en caractères spéciaux, dits *glagolitiques*, qui ont de l'analogie avec les *lettres cyrilliques*, dont se servent les Russes et les Serbes. La tradition dalmate en attribue l'invention à St Jérôme; mais on pense que cette écriture ne remonte guère qu'au VIIe siècle.

GLAÏADINE, dite aussi *Graisse*, substance visqueuse qui se produit dans les vins blancs par l'effet d'une fermentation particulière. *Voy.* VIN.

GLAÏEUL, *Gladiolus*, genre de la famille des Iridées, renferme des végétaux herbacés, à racines bulbeuses, à feuilles larges et longues, en forme de glaive (d'où son nom); à fleurs en épis, à couleurs variées et très-éclatantes. Ces plantes se trouvent dans toutes les parties de l'ancien continent. On cultive dans les jardins: le *G. commun*, à fleurs blanches ou rouges; le *G. cardinal*, qui a ses fleurs écarlates et les pétales inférieurs marqués d'une tache blanche; le *G. flatteur*, à fleurs blanc de chair, et le *G. perroquet*, à fleurs d'un rouge safrané. Toutes ces espèces ont fourni de nombreuses variétés.

On donne le nom de *Glaïeul des marais* à l'Iris des marais, et celui de *G. puant* à l'Iris fétide.

GLAIRE (du lat. *clara* s.-ent. *pars ovi*). Ce mot, qui signifie au propre le blanc d'un œuf qui n'est pas cuit, sert aussi à désigner une matière blanchâtre, visqueuse, ressemblant à du blanc d'œuf, que sécrètent les membranes muqueuses dans certaines affections, surtout chez les individus débiles ou affaiblis. Les glaires ne diffèrent des mucosités ordinaires que par leur consistance et leur viscosité: elles ne constituent pas une maladie spéciale comme on l'a cru; elles sont l'effet, non la cause, des maladies qui affectent les muqueuses. Il ne faut donc attacher aucune valeur aux *sirops* ou *élixirs antiglaireux*, qui ont joui longtemps d'une grande vogue.

GLAIRINE, dite aussi *Glairidine, Barégine, Sulfurine, Sulfomucose*, etc., matière organique et gélatineuse que l'on trouve dans les eaux minérales sulfureuses, notamment dans l'eau de Barége, est ainsi nommée de sa ressemblance avec la *glaire* des œufs; elle est tantôt blanche, tantôt grise, brune, rougeâtre, verte; tantôt en filaments, tantôt en flocons. C'est à ce principe, dont la nature n'est pas encore bien connue, qu'on a rapporté à tort ou à raison les bons effets que produisent les eaux des Pyrénées. Dans la préparation des eaux artificielles, on emploie la gélatine pour imiter la glairine.

GLAISE (du b.-lat. *glis, glitis*; orig. germ.), nom vulgaire de l'*argile commune* (*Voy.* ARGILE). Cette terre est douce, onctueuse au toucher; elle fait avec l'eau une pâte un peu tenace, et, quoique offrant les couleurs les plus variées, elle devient toujours rougeâtre par l'action du feu. Elle est fusible à un feu très-élevé, et renferme une petite quantité de chaux carbonatée. C'est avec de la terre glaise que se font les *tuiles*, les *poteries rouges*, les *poteries fines*, les *faïences communes*, les *pipes* turques et autres. C'est aussi de glaise que se servent les statuaires pour modeler leurs œuvres.

GLAIVE (du lat. *gladius*). C'est proprement une espèce de long sabre à simple poignée, à deux tranchants presque parallèles, séparés par une nervure et terminés par une pointe pyramidale. *Voy.* ÉPÉE.

GLANAGE (orig. incertaine). Le glanage remonte aux premiers temps de la civilisation: c'est, d'après le Pentateuque, la part du pauvre, de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve; ils exercent le glanage sur le blé, sur la vigne, sur les oliviers. Le Christianisme sanctionna cet usage inspiré par la charité. Les lois des 2 et 28 sept. 1791 et du 23 therm. an IV, les art. 471 et 473 du Code pénal, l'art. 95 de la loi du 28 avril 1832 et divers arrêts de la Cour de cassation, ont précisé et réglementé chez nous l'exercice du glanage. Ont seuls le droit de glaner les pauvres hors d'état d'aider à la récolte (femmes, vieillards, enfants et infirmes); le glanage n'est permis que dans les champs ouverts, après l'enlèvement de la récolte et quand le soleil est sur l'horizon; il est accordé deux jours pour le glanage; nul propriétaire ou fermier ne peut, avant la fin du 2e jour, envoyer son bétail dans ses champs moissonnés; enfin, nul ne peut vendre le droit d'y glaner, et nul ne peut, par violence ou autrement, s'opposer à l'exercice du glanage.

On appelle *grapillage* le glanage dans les vignes; *râtelage*, le glanage des foins dans les prairies qui viennent d'être fauchées.

GLAND (du lat. *glans*), fruit simple, sec, indéhiscent, uniloculaire et monosperme, provenant d'un ovaire infère, et plus ou moins recouvert par une capsule de forme variable. Tels sont les fruits du chêne, du hêtre, du châtaignier, etc.; c'est au fruit du chêne que l'on donne plus spécialement ce nom. Il y en a des espèces comestibles, dites *douces*; elles sont fournies par le *Chêne bellotte*, le *C. grec*, le *C. castillan* et le *C. yeuse*. Ces glands étaient, dit-on, la nourriture des premiers hommes avant que l'on sût cultiver le blé. Torréfiés, certains glands sont employés en guise de café sous le nom de *café de glands doux*. — Les glands qui viennent du *Chêne rouge*, du *C. blanc* et du *C. de Bourgogne* ont une saveur extrêmement amère; ils s'emploient en médecine comme astringents. — On donne les glands crus ou cuits aux pourceaux, aux dindons, aux oies, aux poules, etc.

Par analogie, on nomme *glands* certains ouvrages en fil, laine, coton, soie, etc., qui ont ordinairement la forme du gland du chêne.

On appelle vulg.: *Gland de mer*, les mollusques du genre Balane; *Gland de terre*, la Gesse tubéreuse, l'Arachide, la Terre-noix, plusieurs Clavaires, etc.

GLANDE (du lat. *glans*). Les *glandes* sont les organes des sécrétions. On distingue les *glandes véritables* et les *fausses glandes*. Les premières ont pour éléments de petits utricules (*acini*) composés de deux parties: un cul-de-sac *sécréteur* où se produit le liquide particulier à la glande, et un canal *excréteur*, conduit plus ou moins cylindrique qui sert au transport de ce liquide. Le fond du cul-de-sac est occupé par une couche de cellules bien développées à noyaux apparents: au-dessous est une couche de cellules plus petites touchant à la membrane d'enveloppe, membrane amorphe sur laquelle viennent se ramifier les capillaires sanguins. Ces cellules constituent le véritable tissu producteur, elles se gonflent et éclatent à mesure de leur formation, et dégagent ainsi le liquide contenu. Ces cellules se renouvellent sans cesse. — Il y a des *G. simples*, c.-à-d. constituées par ces petits utricules avec des variations de formes, les uns étant sphériques (*follicules muqueux*), d'autres en longs tubes cylindriques (*follicules sudoripares*), etc., et des *G. composées*, c.-à-d. formées par l'association de ces utricules qui abouchent leurs canaux excréteurs pour former des canaux plus volumineux, lesquels, se réunissant eux-mêmes, donnent des canaux de plus grand calibre. — On distingue les *G. en grappe* (*G. lacrymales, G. salivaires, G. duodénales de Brünner, G. mammaire, pancréas*), dont l'élément est un acinus sphérique, des *G. en tube* (*foie, rein, testicule*), dont l'élément est un acinus tubuleux. — Les *fausses glandes* ou *glandes vasculaires sanguines* n'ont pas de conduits d'excrétion;

mais elles n'en exercent pas moins une influence remarquable sur la constitution du sang; tels sont la *rate*, les *capsules surrénales*, le *corps thyroïde*, le *thymus*. *Voy.* ces mots.

Vulgairement, on donne le nom de *glandes* aux *ganglions lymphatiques* (*Voy.* ce mot), et, en Médecine, on appelle *adénite* (*Voy.* ce mot) l'inflammation de ces ganglions.

Glande pinéale. Voy. Encéphale.

En Botanique, on appelle *glandes* des cellules isolées ou réunies qui se remplissent d'un liquide huileux, résineux ou essentiel.

GLANDÉE, droit de mettre des porcs dans des bois pour manger les glands: c'était jadis un droit seigneurial. Aujourd'hui, il regarde, pour les forêts de l'État, l'administration des Eaux et forêts et s'accorde par adjudication (C. forest., art. 53).

GLARÉOLE, *Glareola*, *Giarole* de Buffon, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Charadriadés, vivant dans les marais ou sur le bord des eaux, et très-rarement sur les plages maritimes. Ces oiseaux ont une course rapide, un vol léger, et se nourrissent d'insectes. La *G. à collier* ou *Perdrix de mer*, à bec de pluvier, à ailes longues et pointues, se trouve en Europe et en Asie.

GLAS (du lat. *classicum*, signal de trompette), se dit du tintement lugubre, lent, mesuré, et sur une seule note uniforme, d'une cloche qui annonce l'agonie ou la mort d'une personne. — Dans l'Armée, on donne ce nom aux coups de canon tirés à intervalle dans les funérailles militaires. On l'étend même au jeu des instruments exécutant des airs funèbres et des batteries sourdes.

GLASS-CORD. *Voy.* Harmonica.

GLAUBER (sel de). *Voy.* Sulfate de soude.

GLAUBÉRITE, dite aussi *Brongniartite*, substance minérale composée de sulfate de chaux et de sulfate de soude [$\dot{C}a\dddot{S}^3+\dot{N}a\dddot{S}^3$]. La Glaubérite cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, dont les faces sont légèrement striées. Elle est blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre et raye la chaux sulfatée. On la trouve dans les gîtes de sel gemme, notamment à Vic (Meurthe) et à Ocaña en Espagne.

GLAUCIENNE ou glaucier, *Glaucium*, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Argémonées, détaché du genre Chelidonium, a pour type la *Glaucienne jaune* (*Chelidonium glaucium*), vulg. *Pavot cornu*. *Voy.* Chélidoine.

GLAUCOME (du gr. γλαύκωμα), dit improprement *Cataracte verte*. On a compris sous ce nom des affections de l'œil de nature et de siége très-différents, mais qui ont pour caractère commun un grand affaiblissement de la vue, avec couleur verdâtre du fond de l'œil.

GLAUCONIE ou glauconite, substance minérale en petits grains d'un vert noirâtre, qui se trouve abondamment disséminée dans les assises inférieures du calcaire grossier parisien. C'est un silicate hydraté de fer et de magnésie. Dans certaines localités on l'emploie comme amendement.

GLAUCOPE (du gr. γλαυκός, azuré, et ὤψ, œil), *Glaucopis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés: bec allongé, convexe, comprimé, à la base duquel pendent d'épaisses caroncules bleues et rouges; ailes courtes, arrondies; tarses robustes, courts et scutellés. Ces oiseaux sont propres à l'Inde et à l'Océanie. Le *G. cendré* se trouve en Australie.

GLAUKOLITE (du gr. γλαυκός et λίθος, pierre), substance minérale massive d'un bleu clair passant quelquefois au verdâtre, translucide sur les bords, et qui présente des traces de clivages parallèles aux faces d'un prisme rhomboïdal; sa densité est 2,721. C'est un silicate d'alumine et de chaux, qui renferme en outre, par isomorphisme, une certaine quantité de magnésie, de potasse, de soude, d'oxyde de fer, etc. [$3\ddot{A}l\dddot{S}i^2+(\dot{C}a\dot{K}\ldots)\dddot{S}i$]. On trouve la Glaukolite dans les granits des environs du lac Baikal.

GLAUQUE, *Glaucus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nudibranches, famille des Tritoniens: corps allongé, gélatineux, terminé postérieurement par une queue grêle, et antérieurement par une tête distincte, munie de 4 tentacules coniques et symétriques; branchies palmées et disposées par paires sur les côtés et servant aussi de nageoires. Les Glauques sont remarquables par l'élégance de leurs formes et la richesse de leurs couleurs, ils vivent en troupes dans la Méditerranée et l'Océan.

GLAYEUL, plante. *Voy.* Glaïeul.

GLÈBE (du lat. *gleba*, motte de terre). Dans l'ancien Droit féodal, ce mot désignait le sol de l'héritage qu'on possède. Les serfs étaient autrefois attachés à la glèbe; on les vendait avec le fonds.

GLÉCOME ou gécome. *Voy.* Lierre terrestre.

GLEDITSCHIA, plante. *Voy.* Févier.

GLEICHENIA, genre de la famille des Fougères, tribu des Osmondées, renferme des espèces propres à l'Asie et à l'Afrique tropicale. Le rhizôme du *G. Hermanni* se mange en Perse et au Japon.

GLÈNE (du gr. γλήνη, cavité), cavité légère d'un os dans laquelle s'articule un autre os. — On dit aussi *Cavité glénoïdale*, *Fosse glénoïde*.

glène (orig. inconn.). Dans la Marine, on nomme ainsi chaque couche que forme un cordage ployé plusieurs fois en rond sur lui-même. — Les Pêcheurs nomment *glène* ou *gline* un panier couvert pour conserver le poisson.

GLIADINE. *Voy.* Glaïadine.

GLIS, nom latin du genre *Loir*. *Voy.* ce mot.

GLISSEMENT. *Voy.* frottement.

GLOBAIRE, *Globaria*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Palpicornes. On les trouve aux Indes orientales.

GLOBÉE, *Globba*, genre de la famille des Zingibéracées, renferme des herbes annuelles, à feuilles membraneuses et lancéolées, à fleurs terminales disposées en racèmes ou en épis. Ces plantes sont originaires de l'Asie tropicale. On cultive dans les serres la *G. danseuse* (*G. saltatoria*), à fleurs violettes: labelle jaune, des trois lobes linéaires de la corolle l'un est dressé, et les deux autres réfléchis, et la *G. penchée* ou *Alpinie retombante* (*G. nutans*), à fleurs blanches: nectaire trilobé, jaune et rayé de rouge en dedans.

GLOBE (du lat. *globus*). En Géographie et en Uranographie, on appelle *globes* des sphères qui représentent la surface de la terre ou les constellations de la voûte céleste. Dans le premier cas, on les nomme *G. terrestres*; dans le second, *G. célestes*. Ces derniers représentent le ciel à l'envers, puisqu'il apparaît à nos yeux comme une voûte concave, et que les globes célestes ne nous montrent que leur surface convexe. Il en est pourtant qui, grâce à leur grand diamètre permettent de pénétrer dans l'intérieur, et figurent par suite, le ciel tel qu'on le voit. Tel est le *globe* dit *de Gottorp*, à Saint-Pétersbourg, qui représente à l'extérieur la surface terrestre et à l'intérieur la voûte céleste. Généralement les *globes*, soit *terrestres*, soit *célestes*, sont formés de sphères en bois sur lesquelles on colle des fuseaux étroits de papier imprimé à l'avance. Cependant, dans ces derniers temps, on a trouvé moyen d'imprimer directement sur les globes les figures qu'ils doivent représenter. Ils sont mobiles autour d'un axe qui figure la ligne des pôles et tournent dans un cercle métallique divisé qui représente l'équateur. Un autre cercle divisé perpendiculaire au premier peut être amené à coïncider avec tous les méridiens, s'il s'agit d'un globe terrestre ou avec tous les cercles horaires s'il s'agit d'un globe céleste. — Ces globes, quand ils ont un diamètre suffisant, permettent de résoudre sans calcul différents problèmes de Géographie ou d'Astronomie. Ils servent p. ex. à déterminer la longitude et la latitude d'un lieu, à trouver tous les lieux qui ont même longitude, à trouver la position d'un astre dont on connaît l'ascension droite

et la déclinaison, etc. — Un des plus anciens globes connus est celui que Martin Behaim construisit en 1492. Un des plus beaux est celui de la bibliothèque Mazarine, qui a 1m,30 de diamètre. Le globe de Gottorp a plus de 3m,50. Les deux globes de la bibliothèque impériale de Paris, dits *globes de Coronelli*, du nom du Vénitien qui les commença, ont 4m env. de diamètre; mais comme ils datent de deux siècles, ils sont tous deux, surtout le globe terrestre, fort en arrière sur la science actuelle.

Les globes les plus estimés dans l'enseignement sont : en France, les globes de MM. Pompée et Château et ceux de MM. Larochette et Bonnefont; en Allemagne, ceux de M. Felk (Prague), D. Reimer et E. Schotte (Berlin), etc.

GLOBE, boule ronde surmontée d'une couronne ou d'une croix, a été portée comme emblème de la puissance souveraine d'abord par les empereurs romains depuis Caracalla et ensuite par les empereurs d'Orient et d'Occident.

Globe de compression, fourneau de mine surchargé, dont l'assiégeant fait usage pour détruire les contre-mines de l'assiégé et faire sauter les contrescarpes. L'invention en est due à Bélidor, en 1733.

GLOBICEPS ou GLOBICÉPHALE, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, famille des Delphinidés, tribu des Orcins et voisins des Marsouins : leur taille est quelquefois considérable.

GLOBICONQUE, *Globiconcha*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille ventrue, lisse, sans point d'arrêt dans l'accroissement; bouche sans dents, ni épaississement columellaire. Ils appartiennent aux terrains crétacés.

GLOBULAIRE, *Globularia*, genre type de la famille des *Globulariées*, voisine des Labiées, renferme des herbes vivaces ou des végétaux frutescents, à feuilles alternes, à fleurs en capitules terminaux et à réceptacle garni de paillettes en forme de boule. Ces plantes contiennent un principe âcre auquel elles doivent des propriétés amères et une action purgative. Elles sont répandues dans les régions tempérées de l'Europe. La *G. commune* (*G. vulgaris*) a des fleurs bleues accompagnées de bractées en forme d'écailles. La *C. turbith* (*G. alypum*), vulg. *Turbith blanc* et *Séné des Provençaux*, est commune sur les bords de la Méditerranée : c'est un arbrisseau à tige forte et ligneuse, à rameaux grêles, à feuilles lancéolées, coriaces d'un vert pâle et à fleurs bleuâtres.

GLOBULAIRE (ÉTAT) des corps. *Voy*. CALÉFACTION.

GLOBULE (du lat. *globulus*), se dit, en Anatomie, de certains corpuscules qui se présentent en forme de petits corps sphériques (globules du sang, de la lymphe, du chyle, du lait, etc.). — En Médecine, ce mot a été adopté par les partisans d'Hahnemann pour désigner certaines préparations pharmaceutiques appropriées à leur système. *Voy*. HOMŒOPATHIE.

GLOBULINE, matière albuminoïde incolore qui forme le stroma des globules du sang. Sa composition et ses propriétés la rapprochent beaucoup des autres albumines. Elle se dissout dans l'eau et se coagule alors, mais à une température plus élevée que l'albumine ordinaire.

GLOIRE (du lat. *gloria*) En Peinture, ce mot indique : 1° l'auréole qui enveloppe le corps entier de la personne que l'on veut glorifier, et spécialement l'auréole environnée de nuages au milieu de laquelle s'aperçoit le triangle, symbole de la Trinité; 2° un ciel ouvert, avec les trois personnes de la Trinité, au milieu des saints, des anges, des séraphins, etc. Par suite, le nom en a passé à des tableaux ; ainsi l'on dit : *la Gloire du Titien, la Gloire du Tintoret, la Gloire du Val-de-Grâce, la Gloire du Panthéon.*

Dans la Mécanique théâtrale, la *gloire* est un siége entouré de nuages et mû à l'aide d'un mécanisme, de manière soit à emporter les personnages dans les airs, soit à les descendre sur la scène.

En Physique, on appelle *gloires*, certains phénomènes lumineux qu'on aperçoit quelquefois dans les montagnes. L'observateur voit son ombre projetée sur les nuages, et sa tête paraît entourée de *couronnes* irisées ; on les appelle aussi *anthélies, apothéoses*. *Voy*. ces mots et HALO.

GLOIRE DE MER, nom vulgaire d'un Mollusque du genre Cône, le *Conus gloria maris.*

GLOMÉRIDE (du lat. *glomus*, *glomeris*), *Glomeris*, genre de Myriapodes, de l'ordre des Diplopodes : corps convexe en dessus, concave en dessous, et formé de 13 segments ; 8 yeux. Ces animaux vivent cachés sous les pierres et ils se contractent en boule quand on les inquiète. La *G. marginata* se trouve aux environs de Paris.

GLORIA ou GLORIA PATRI (c.-à-d. *gloire au père*), verset qui termine tous les psaumes. — On appelle *Gloria in excelsis* (*gloire au plus haut des cieux*) une espèce d'hymne que l'on chante à la messe et qui est une paraphrase du *Gloria patri.*

GLOSE (du gr. γλῶσσα, langue), nom donné : 1° à tout mot vieilli ou difficile, recueilli dans un auteur et expliqué : tel est, chez les Grecs, le recueil des *Gloses d'Hippocrate* ; telles sont encore les *Gloses de Cassel, de Reichenau*, etc. (*Voy*. GLOSSAIRE) ; 2° à toute note explicative d'un passage plus ou moins obscur : dans ce second sens, *glose* est à peu près l'équivalent de *commentaire*, et *glossateur* de *commentateur*. Il y a seulement cette différence, que l'explication du glossateur est plus littérale et moins libre que celle du commentateur. C'est surtout au moyen âge que les gloses ont été en vogue. La *Bible* et le *Corps du droit romain* en ont été surchargés plus encore que tous les autres ouvrages. Accurse fit sur les *Pandectes* une *Glose continue* ou *Grande glose*, qui récapitulait les gloses de tous ses prédécesseurs; il en est de même de la *Glose ordinaire* de Nicolas de Lyra, qui vivait au commencement du XIVe siècle. Accurse, Irnerius, Bartole, Bulgare, Azon, sont considérés comme les plus célèbres glossateurs. *Voy*. DROIT ROMAIN.

GLOSSAIRE (du lat. *glossarium*), nom donné d'abord à un recueil de mots vieillis ou peu connus qui demandent explication, puis à tout vocabulaire de termes techniques, poétiques, dialectiques, etc., en un mot, de termes qui sont hors de l'usage commun. On ne donne guère aujourd'hui d'éditions de poëtes du moyen âge sans y joindre un *glossaire*. Beaucoup de lexiques, tels que les *Lexicon Platonicum, Xenophonteum, Homerico-Pindaricum*, etc., publiés soit avec l'auteur dont on explique ainsi la terminologie, soit à part, ne sont que des glossaires de ce genre. — Parmi les grands glossaires, on cite : les deux *Glossaires de la moyenne et de la basse grécité*, et *de la moyenne et de la basse latinité*, de Ducange ; le *Glossaire roman* de Roquefort, le *Lexique roman* de Raynouard ; le *Glossaire archéologique* de Spielmann ; le *Glossaire germanique* de Wachter, le *Glossaire germanique du moyen âge* de Scherz, le *Glossaire français allemanique* de Schilter, etc.

GLOSSANTHRAX (du gr. γλῶσσα, langue, et ἄνθραξ, charbon), affection charbonneuse de la langue, à laquelle sont exposés les animaux herbivores, surtout ceux de l'espèce bovine. *Voy*. CHARBON.

GLOSSIEN, GLOSSIQUE (du gr. γλῶσσα), synonyme de *Lingual*. *Voy*. ce mot.

GLOSSITE (du gr. γλῶσσα), inflammation de la langue. Lorsqu'elle est superficielle, c.-à d. lorsqu'elle n'intéresse que la membrane muqueuse de la langue, c'est une affection légère qui, pour le traitement comme pour la nature, se confond avec la *stomatite* (*Voy*. ce mot) ; quand elle est profonde, la langue peut acquérir un volume énorme, ce qui rend difficile et quelquefois impossible l'articulation des mots et la déglutition, et peut amener la mort par asphyxie. Cette forme de la glossite, quelle que soit la cause qui l'ait produite, réclame un traitement antiphlogistique des plus énergiques.

GLOSSOCÈLE (du gr. γλῶσσα et κήλη, hernie),

saillie ou chute permanente de la langue hors de la bouche, soit par l'effet d'un gonflement inflammatoire, soit à l'état chronique : dans ce dernier cas, l'amputation d'une partie de la langue devient parfois nécessaire.

GLOSSOPÈTRES (du gr. γλῶσσα, et πετρα, pierre), fossiles que l'on avait pris d'abord pour des langues de serpent pétrifiées et qui sont des dents de poissons; d'où les noms d'*Ichthyodontes* et d'*Odontolithes*, qu'on leur donne aujourd'hui.

GLOSSOPHAGE (du gr. γλῶσσα, langue, et φάγω, manger), *Glossophaga*, genre de Chauves-Souris phyllostomes, de l'Amérique méridionale, que l'on range parmi les Vampires, est caractérisé par une feuille nasale en fer de lance et une langue extensible propre à sucer le sang et couverte de papilles semblables à des poils. Le *G. de Pallas* (*G. soricinus*), du Brésil et de la Guyane est le type du genre.

GLOSSO-PHARYNGIENS (NERFS), du gr. γλῶσσα et de *pharynx*; nerfs de la langue qui naissent des parties supérieures latérales de la moelle allongée entre les nerfs faciaux et pneumogastriques, dans le sillon qui sépare les éminences olivaires des corps restiformes. Ils sont le principal siége du goût.

GLOTTE (du gr. γλωττίς), organe de la voix : c'est une fente oblongue située à la partie supérieure du larynx. Elle est limitée supérieurement et inférieurement par 14 petits ligaments qui, deux à deux, forment les *cordes vocales supérieures* et *inférieures*. Ces dernières sont les *cordes vocales proprement dites* et sont tendues ou relâchés et mises en mouvement par les muscles intrinsèques du larynx; les cordes supérieures ne sont que des replis de la muqueuse qui restent immobiles. L'intensité de la voix dépend de l'étendue de la glotte. Chez l'âne et les singes hurleurs, de grandes cellules, en communication avec cet organe, rendent la voix de ces animaux assourdissante. — Par extension, on appelle *glotte* l'orifice supérieur du larynx s'ouvrant au fond de la gorge.

Œdème de la glotte ou *Angine laryngée œdémateuse*. *Voy.* ŒDÈME.

GLOUSSEMENT (de *glousser*; du lat. *glocire*). C'est le cri de la poule domestique lorsqu'elle appelle ses petits ou qu'elle demande à couver.

GLOUTERON, nom vulgaire du genre *Bardane*.

GLOUTON (du lat. *gluto*, gourmand), *Gulo*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnivores, famille des Ursidés. On distingue : le *G. du Cap*, ou *Ratel* (*Viverra mellivora*), qui a le corps épais, trapu et couvert de poils longs et rudes; il se nourrit du miel des abeilles sauvages et répand une odeur fétide, et le *G. du Nord* (*Ursus gulo*), le *Rossomak* des Russes, couvert d'un long poil soyeux d'un beau brun marron : il n'est pas plus grand que le blaireau; mais il est redoutable par sa voracité et sa hardiesse.

GLOXINIE, *Gloxinia*, genre de la famille des Gesnériacées, détaché du genre Cornaret, renferme des plantes herbacées vivaces de l'Amérique du Sud, à feuilles opposées, en cœur; à fleurs en grappes terminales. La *G. maculata*, à fleurs d'un bleu violacé, est le type du genre.

GLU (du lat. *glus*), substance visqueuse, collante, verdâtre, qui sert à faire des *gluaux* pour attraper les petits animaux, surtout les oiseaux. On l'emploie aussi pour préserver les arbres des insectes et des chenilles. La plus commune se fait, chez nous, avec l'écorce moyenne du houx; en Italie, on préfère celle des baies du gui; celle qu'on prépare en Égypte avec le sébeste s'appelle *glu d'Alexandrie* ou *de Damas*. Beaucoup d'autres végétaux peuvent en fournir. On prépare la glu en laissant pourrir les végétaux qui la contiennent, pendant 15 jours, en terre ou à la cave, puis les battant dans un mortier, et lavant à grande eau la glu qui se sépare. — La glu a été employée en médecine à l'extérieur comme résolutive et contre la goutte; prise à l'intérieur, elle peut, dit-on, être très-nuisible.

On appelle : *glu anglaise*, une glu que l'on obtient par la transformation du *Robinia viscosa* et du *Gentiana lutea* en un extrait éthéré qu'on traite ensuite par l'alcool; — *glu marine* ou *colle navale*, une composition où entre le caoutchouc, et qui sert au calfatage des navires et dans les constructions maritimes.

GLUCINE (du gr. γλυκύς, doux), substance terreuse, blanche, insipide, infusible au feu de forge, insoluble dans l'eau, composée de glucinium et d'oxygène. Elle forme avec les acides des *sels* particuliers, d'un goût sucré, et astringents. On la rencontre en combinaison avec la silice dans plusieurs minéraux, tels que l'euclase, la phénakite et l'émeraude. C'est dans cette dernière qu'elle a été découverte, en 1798, par Vauquelin.

GLUCINIUM, dit aussi *Glucium* et *Béryllium*, métal d'un gris foncé, contenu dans la glucine, d'où M. Wœhler l'a extrait pour la première fois en 1827; il a été étudié spécialement par Berzélius, Avdejef (1843) et Debray (1855). — Par ses propriétés, le glucinium se range à côté de l'aluminium.

GLUCOMÈTRE (de *glucose* et du gr. μέτρον, mesure ou *Pèse-moût*, espèce d'aréomètre dont on se sert pour déterminer la pesanteur spécifique des moûts et la quantité de sirop de glucose qu'il est nécessaire d'y introduire pour l'opération du sucrage.

GLUCOSE ou DEXTROGLUCOSE (du gr. γλυκύς), synonyme de *Sucre de fécule* ou *de raisin*. *Voy.* SUCRE.

GLUCOSIDES, classe de substances organiques naturelles, qui ont la propriété de se dédoubler, sous l'influence de l'eau, quelquefois aidée des ferments ou des acides, en *glucose* et en un autre corps qui varie avec chaque glucoside. Les glucosides sont de vrais éthers composés de la glucose. Les plus importants sont : la *salicine*, matière amère du saule; l'*amygdaline*, qui existe dans l'amande amère; l'*esculine*, dans le marronnier d'Inde; le *tannin*, dans la noix de galle; la *phillyrine*, l'*arbutine*, la *phloorrhizine*, le *quercitrin*, la *populine*, la *jalapine*, etc.

GLUCOSURIE (de *glucose*, et du gr. οὐρεῖν, uriner), synonyme de *Diabète sucré*. *Voy.* DIABÈTE.

GLUCYNIUM, métal. *Voy.* GLUCINIUM.

GLUME (du lat. *gluma*) enveloppe florale des Graminées, est formée de deux bractées, l'une extérieure et l'autre intérieure. On appelle *glumelles*, *glumellules*, les écailles qui entourent chaque fleur de l'épillet (*Voy.* GRAMINÉES). — *Voy.* aussi BALLE et LÉPICÈNE.

GLUTEN (du lat. *gluten*, colle), substance organique azotée qui existe dans la graine des céréales, et surtout dans le blé, où elle forme comme un réseau dont les mailles emprisonnent les granules d'amidon. Elle se présente sous la forme d'une masse grisâtre, molle, très-élastique, s'étalant facilement en membrane; insoluble dans l'eau. On l'obtient en malaxant de la pâte de farine, pendant qu'on y dirige un filet d'eau, jusqu'à ce que ce liquide ait entraîné tout l'amidon et les parties solubles de la farine. Le gluten est la partie essentiellement nutritive des farines. Les farines de froment de bonne qualité fournissent de 10 à 11 % de gluten sec qui est légèrement jaunâtre et d'odeur fade; si la farine est mal fabriquée, il est grenu et difficile à rassembler. Le riz, le maïs, le millet, le sarrasin, sont très-pauvres en gluten. — Le gluten est un mélange d'une matière semblable à la fibrine (*fibrine végétale*), d'une substance gluante (*glutine*), d'albumine, de mucine, de caséine et de quelques sels. Comme la fibrine animale à laquelle il ressemble beaucoup, le gluten se dissout dans de l'eau contenant 10 millièmes d'acide chlorhydrique. Abandonné à l'air humide, il se colore, perd de son élasticité, et se décompose comme une matière animale, en répandant une odeur putride. C'est par la transformation du gluten à l'air, et surtout sous l'influence d'un peu de levûre de bière que la pâte lève, c.-à-d. entre partiellement en fermentation. Les globules organisés du levain se produisent alors aux dépens du gluten, et agissent sur l'amidon avec lequel ils forment de l'alcool, de

l'acide acétique et surtout de l'acide carbonique. — On emploie le gluten pour améliorer les pâtes destinées à la fabrication des macaronis, des vermicelles, et pour imiter ainsi les pâtes d'Italie. Le *gluten* dit *granulé* passe même pour être supérieur à toutes ces pâtes. On fabrique aussi avec le gluten le *pain de gluten* destiné aux malades diabétiques.

On attribue généralement la découverte du gluten à l'Italien Beccaria, qui vivait au XVIIIe siècle; cependant le médecin Quercetanus en avait déjà parlé à la fin du XVIe siècle.

Dans un sens plus général, le mot *gluten* s'emploie, en Géologie et dans les Arts industriels, comme synonyme de *colle* et de *ciment*, pour désigner toute matière qui lie ensemble les parties divisées d'un corps solide.

GLUTIER, nom vulgaire de plusieurs arbres qui fournissent de la *glu*, comme le *Sapium aucuparium* et le *Croton sebiferum*.

GLYCÈRE, *Glycera*, genre d'Annélides chétopodes dorsibranches, de la famille des Néréididées.

GLYCÉRINE (du gr. γλυκερός, doux), substance organique dont la formule est $C^3H^5,3OH$, et qui forme la base de presque tous les corps gras connus. Elle a été découverte en 1779 par Scheele qui lui donna le nom de *Principe doux des huiles*. En 1813, M. Chevreul montra qu'elle est un véritable alcool dont les divers corps gras sont des éthers (*Voy.* GRAS [CORPS]), et en 1856, M. Berthelot prouva que cet alcool est triatomique. — La glycérine se retrouve encore dans les produits de la fermentation du sucre, dans le vin et dans la bière; c'est en partie à elle qu'est due la saveur douce de certains muscats.

On prépare d'ordinaire la glycérine en saponifiant les corps gras. On en produit des quantités considérables dans la fabrication des bougies, où elle est en solution dans l'eau d'où se sont précipités les acides gras. Quand elle est pure, elle forme un liquide sirupeux, oléagineux, incolore, inodore et de saveur très-douce. On peut la distiller dans la vapeur d'eau. La glycérine s'unit directement à tous les acides pour donner des sels. Chauffée avec les acides stéarique, margarique, oléique, elle donne les corps gras naturels.

Cette substance est employée à un grand nombre d'usages. En Médecine, on s'en sert comme de liniment; on l'incorpore dans divers savons onctueux qui servent soit pour les blessures des lèvres et de la bouche, soit pour la toilette. Dans les Arts, on l'emploie pour extraire à chaud des alcaloïdes naturels (quinine, morphine, etc.), ou des matières tinctoriales (alizarine), qui se précipitent à froid. On l'a fait entrer dans l'encre à copier. Elle sert à enduire les pâtes, les ciments, dont on veut prévenir la dessiccation; à lubréfier les rouages délicats, etc. Mélangée à l'acide phénique, elle conserve les pièces anatomiques.

GLYCÉROLÉS, médicaments ayant pour excipient la *glycérine*: ce sont des topiques employés dans certaines affections cutanées de nature inflammatoire et prurigineuse, ainsi que dans tous les cas où l'on a besoin d'un intermédiaire entre l'eau et l'huile.

GLYCIMÉRIS, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Myacidées: coquille fortement bâillante aux deux extrémités; valves présentant un sinus latéral profond et réunies par une charnière sans dents. La *G. silique* vit dans les mers du Nord. On en a trouvé une espèce fossile dans l'étage falunien.

GLYCINE, *Glycine*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, renferme des plantes herbacées ou sous-ligneuses, originaires des parties chaudes de l'Amérique, à tiges souvent volubiles, à feuilles ternées. La *G. de la Chine*, qu'on range aujourd'hui dans le genre *Wisteria*, est un magnifique arbrisseau grimpant qui peut prendre un développement considérable et qui fournit une infinité de fleurs en grappes bleuâtres : importée à Paris en 1825 par Boursault, elle s'y est parfaitement acclimatée. La *G. frutescente* ou *Haricot en arbre*, de la Caroline, sert à faire des berceaux : ses fleurs violettes, jaunâtres ou pourpres, et en grappes, s'épanouissent au printemps et à la fin de l'été.

GLYCOCHOLIQUE (ACIDE), l'un des deux acides principaux de la bile. Sa formule est $C^{26}H^{45}AzO^6$. Il a la propriété, quand on le saponifie, de se dédoubler en deux corps, le *glycocolle* [$C^2H^5AzO^2$] et l'*acide cholalique* [$C^{24}H^{40}O^5$].

GLYCOCOLLE, corps découvert par Braconnot en 1820 en faisant bouillir la gélatine avec l'acide sulfurique étendu, saturant par la baryte, et faisant cristalliser. Sa saveur étant sucrée, Braconnot lui donna le nom de *sucre de gélatine*. La formule du glycocolle $C^2H^5AzO^2$ répond à celle de l'acide acétique [$C^2H^4O^2$], où H est remplacé par le groupe amidogène [AzH^2]. M. Cahours est parvenu à obtenir en effet le glycocolle artificiellement, en traitant par l'ammoniaque l'acide monochloracétique. Le glycocolle est à la fois un acide et une base.

GLYCOGÈNE, sorte d'amidon animal découvert dans le foie et plus tard dans le placenta par M. Cl. Bernard. Il a la composition et la plupart des propriétés de l'amidon ordinaire. Comme lui, il se colore par l'iode et donne du sucre sous l'influence de divers ferments et de l'eau. Le glycogène paraît dû à un dédoublement des matières albuminoïdes.

GLYCOLLIQUE (ACIDE), acide que l'on obtient en traitant l'acide monochloracétique par la potasse, ou le glycocolle par l'acide azoteux. Il est au glycol ce que l'acide acétique est à l'alcool ordinaire, et de même que celui-ci en s'oxydant donne l'acide acétique, le glycol [$C^2H^6O^2$] en s'oxydant donne l'acide glycollique [$C^2H^4O^3$]. Comme l'acide glycollique diffère de l'acide acétique par O en plus, on lui donne quelquefois le nom d'*acide oxacétique*.

GLYCOLS, classe d'alcools découverts par M. Wurtz en 1856, et qui portent aussi le nom d'*alcools diatomiques* parce qu'ils peuvent donner chacun en général deux séries de dérivés (2 éthers, 2 aldéhydes, 2 acides, etc.). — Ces alcools se produisent artificiellement, en traitant les bromures à 2 atomes de brôme, tels que le bromure d'éthylène [$C^2H^4Br^2$], le bromure de propylène [$C^3H^6Br^2$], par l'acétate d'argent, puis saponifiant l'acétate obtenu par l'eau de baryte. Les glycols tiennent le milieu entre les alcools monoatomiques ou *alcools* propr. dits, et les alcools triatomiques ou *glycérines*; mais ils sont, en tant qu'alcools, parfaitement caractérisés par la propriété de pouvoir en s'oxydant donner des aldéhydes et des acides, et, sous l'action des acides minéraux ou organiques, des éthers. Les hydrocarbures non saturés diatomiques, tels que l'éthylène, le propylène, le butylène, l'amylène, diffèrent des glycols correspondants par la quantité constante 2HO. Ainsi on a :

éthylène, C^2H^4; glycol éthylénique, $C^2H^4.2HO$,
amylène, C^5H^{10}; glycol amylénique, $C^5H^{10}.2HO$.

Or, on peut toujours remplacer HO par un atome de chlore, de brôme, ou par un radical d'acide oxygéné; en remplaçant un seul HO on obtient la première série des éthers tels que :

$C^2H^4.OH.Br$, monobromhydrine du glycol,
$C^2H^4.OH.\ C^2H^3O^2$, monoacétine du glycol;

en remplaçant 2OH, on a la seconde série des éthers :

$C^2H^4.Br^2$, dibromhydrine du glycol,
$C^2H^4(C^2H^3O^2)^2$, diacétine du glycol.

On obtient ces corps en traitant les glycols par les acides dont on veut obtenir les éthers.

En remplaçant H^2 par O, dans l'hydrocarbure, on a le premier des acides du glycol. Ainsi :

$C^2H^2O.2OH$, acide glycollique,
$C^3H^4O.2OH$, acide lactique;

en remplaçant $2H^2$ par O, on a le deuxième acide :

$C^2O^2.2OH$, acide oxalique,
$C^3H^2O^2.2OH$, acide malonique.

Beaucoup d'acides diatomiques naturels, tels que les acides oxalique, subérique, sébacique, etc., appartiennent à cette deuxième série d'acides dérivés des

glycols. *Voy.* tous ces mots. — Voir aussi ÉTHYLÈNE.

GLYCONIQUE (VERS), du nom de l'inventeur, vers trimètre des Grecs et des Latins, se compose d'un spondée et de deux dactyles :

Sīc tē, | dīvă pŏ | tēns Cȳprĭ. (Hor., *Od.*, I, 6.)

On donne aussi ce nom à un vers trochaïque dimètre catalectique, qui prend au second pied le dactyle ou le spondée indifféremment. Exemple :

Spīrĭ | tu āntēn | nǣ gĕ | mūnt. (Sen. Trag.)

GLYCYRRHIZA, nom scientifique de la *Réglisse*.

GLYCYRRHIZINE (du gr. γλυκύῤῥιζα, réglisse), substance jaune et amorphe, douceâtre, qui constitue la partie essentielle du jus de réglisse, se compose de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [$C^{24}H^{36}O^9$]. Pour l'obtenir, on traite par l'acide sulfurique l'extrait aqueux de la racine de réglisse; on lave le précipité avec de l'eau acidulée, puis avec de l'eau pure; on le dissout ensuite dans l'eau, et l'on neutralise la liqueur par le carbonate de potasse; cette liqueur, filtrée et évaporée, donne pour résidu la glycyrrhizine. Elle n'est pas fermentescible.

GLYPHE (du gr. γλυφή), terme d'Architecture, se dit de tout trait gravé en creux, de tout canal creusé dans les ornements. *Voy.* TRIGLYPHE.

GLYPTICUS, genre d'Échinodermes fossiles, dont on connaît trois espèces appartenant aux étages corallien, kimméridgien et sénonien.

GLYPTIQUE (du gr. γλυπτός, gravé), art de graver les pierres fines, soit en creux (*intailles*), soit en relief (*camées*). La cornaline, la calcédoine, le jaspe, l'agate, l'onyx, le lapis-lazuli, la malachite, la stéatite, la turquoise, le saphir, sont les pierres sur lesquelles on grave le plus ordinairement. Les instruments dont on se sert à cet effet sont le *touret*, espèce de tour, et la *bouterolle*, petit rond de cuivre ou de fer émoussé, propre à user ou à entamer la pierre, qui est mis en mouvement par le touret, et dont on augmente la puissance avec de l'émeri, de la poudre de diamant et quelques liquides.

On fait remonter l'origine de la glyptique aux Chaldéens et aux Égyptiens, à qui les Phéniciens, puis les Grecs, empruntèrent leurs procédés mécaniques. Chez ces derniers, la glyptique atteignit au plus haut degré de perfection. Les Romains succédèrent aux Grecs dans cet art, et c'est encore en Italie qu'on trouve aujourd'hui les meilleurs graveurs en pierres fines. — Les graveurs anciens se servaient du touret, de la bouterolle (*ferrum retusum*) et d'une espèce de scie (*terebra*) : ils employaient la poudre de diamant, le *naxium* (sorte de grès pulvérisé), le schiste d'Arménie et l'émeri (*smyris*). — Les *intailles* s'employaient généralement pour cachets et les *camées* pour bijoux (*Voy.* ANNEAUX, CAMÉES). On en voit une belle collection à Paris, à la Bibliothèque impériale.

On nomme *Glyptographie* l'étude et la description des pierres gravées antiques : on appelle spécialement *Dactyliographie*, *Dactyliologie*, la description et la science des anneaux et cachets antiques. Les meilleurs traités sur cette matière sont ceux de Vettori, de Mariette, de L. Natter (Londres, 1755), de Millin (1797). D'autre part, Stosch, Bracci, Winckelmann, Eckhel, Millin, de Clarac, Sillig, Raoul Rochette, ont décrit les collections de pierres gravées qui offrent de l'intérêt pour l'histoire ou l'art. — Consulter Ch. Lenormant, *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (20 vol. in-fol.).

GLYPTODON (du gr. γλυπτός, gravé, et ὀδούς, ὀδόντος, dent), genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Édentés. C'était un Tatou gigantesque, grand comme un hippopotame et caractérisé par les cannelures régulières qu'offraient ses dents molaires. Les débris en ont été trouvés dans les pampas du Rio de la Plata.

GLYPTOTHÈQUE et DACTYLIOTHÈQUE (du grec γλυπτός, gravé, ou δακτύλιος, anneau, et θήκη, dépôt), collections d'anneaux et de pierres gravées. Les anciens se plaisaient déjà à former des collections de ce genre ; ils les plaçaient même dans leurs temples. Chez les Romains, Scaurus, gendre de Sylla, avait formé une dactyliothèque. Chez les modernes, Pétrarque et ensuite Laurent de Médicis eurent des cabinets de pierres gravées. Le *Cabinet des médailles et des antiques* à la Bibliothèque impériale, avec le *Musée égyptien* du Louvre à Paris, et la *Glyptothèque* de Munich offrent aujourd'hui les plus belles collections connues de pierres gravées. Malheureusement pour l'intérêt de la science, la fraude a produit beaucoup de pierres fausses, dont quelques-unes imitent l'antique de manière à tromper les plus habiles : telle a été la collection, un moment fameuse, du prince Poniatowski.

GNAPHALIUM (du gr. γναφάλιον), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, dont l'espèce principale est l'*Immortelle*. *Voy.* ce mot.

GNATHODONTES (du gr. γνάθος, mâchoire, et ὀδούς, dent), synonyme de *Poissons osseux* dans la classification proposée par de Blainville.

GNEISS, nom donné par les mineurs saxons à une roche de nature schistoïde composée, comme le *Granit* (*Voy.* ce mot), de feldspath, de mica et de quartz. Quelquefois le quartz manque et le mica diminue, en sorte que le gneiss passe au *Leptynite*. Les gneiss appartiennent aux terrains azoïques, et sont presque toujours associés aux granits. Ils paraissent stratifiés et forment de puissantes assises qui renferment un grand nombre de minéraux accidentels, tels que grenat, titane calcaréo-siliceux, pyrite et corindon. On y exploite des mines de manganèse, de galène, de cuivre, d'étain, d'antimoine, etc. Les gneiss sont très-développés dans les Alpes, les Vosges et les Pyrénées.

GNET, *Gnetum*, genre type de la famille des Gnétacées, détachée de celle des Conifères, renferme des arbres de l'Inde et de l'Océanie, à tronc droit et noueux, à rameaux élancés, à feuilles opposées, ovales, pointues, luisantes en dessus. Leurs fruits sont rouges, semblables à ceux du cornouiller. L'amande cuite est comestible et d'un bon goût. Le *G. gnemon*, des îles Moluques, est le type du genre. — Outre le genre *Gnet*, la famille des *Gnétacées* renferme le genre *Éphèdre*, que l'on trouve en Europe.

GNIDIENNE, *Gnidia*, genre de la famille des Thymélées, renferme de fort jolies plantes frutescentes, originaires d'Afrique, à feuilles persistantes et à fleurs dont l'odeur rappelle celle de l'héliotrope. La *G. à feuilles de lin* (*G. simplex*) est un petit arbrisseau, à rameaux grêles, à feuilles nombreuses et linéaires, à fleurs d'un jaune pâle. La *G. à feuilles de pin* (*G. pinifolia*) a de belles fleurs blanches, couvertes de poils; des rameaux grisâtres et des feuilles longues de $0^m,15$. On les cultive dans les serres.

GNOMES, génies de petite stature, imaginés par les Gnostiques. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GNOMIQUES (POÈTES), du gr. γνωμικος, sentencieux. Les Grecs ont donné ce nom à des poëtes dont les vers renferment des aphorismes, des proverbes, des préceptes sur la conduite de la vie. C'est la forme élémentaire et primitive de la Morale. Plusieurs de ces poëtes furent en même temps philosophes et législateurs. On cite parmi les plus célèbres : Hésiode, Théognis, Phocylide, Pythagore, Solon, Simonide, Cléanthe, etc., dont un recueil a été donné par Brunck (Strasbourg, 1784) et par Boissonade (Paris, 1823). Leurs sentences ont pris place dans la poésie de Pindare, de Sophocle, de Ménandre, etc., dans les discours des orateurs attiques, dans les récits des historiens, d'où on les a souvent extraites pour en composer des recueils, comme l'ouvrage d'Orelli (*Opuscula Græcorum sententiosa et moralia*, Leipzig, 1818). Elles ont inspiré chez les Romains les *Distiques* de Dionysius Caton et les iambes du mimographe P. Syrus; chez les Français, les *Quatrains* du président Dufaur de Pibrac et ceux de P. Matthieu. *Voy.* MORALISTES.

GNOMON (du gr. γνώμων), instrument composé généralement d'une tige verticale, dont l'ombre se projette sur un plan horizontal, et qui sert à trouver la hauteur du soleil par la longueur de cette ombre, ou l'heure par sa position. Quelquefois la tige verticale est remplacée par une ouverture circulaire placée en haut d'un bâtiment élevé, et par où passent les rayons du soleil : ces rayons vont peindre l'image de l'astre à une distance plus ou moins grande du bâtiment sur le sol, où préalablement l'on a tracé une méridienne, et l'instrument rend dès lors les mêmes services que le gnomon ordinaire. Tel est le gnomon de l'église St-Sulpice à Paris. — *Voy.* CADRAN SOLAIRE.

GNOMONIQUE, art qui a pour objet la construction des gnomons et des cadrans solaires (*Voy.* CADRAN et GNOMON). On en trouvera les procédés décrits dans le *Manuel de gnomonique* de M. Boutereau (collection Roret).

GNOSE (du gr. γνῶσις). Ce mot, qui signifie propr. la doctrine des *Gnostiques* (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), a été employé au XVIIe siècle pour exprimer la science religieuse supérieure.

GNOU, *Antilope gnus*, *Catoblepas*, espèce du genre *Antilope* (*Voy.* ce mot). C'est un animal de grande taille, d'un aspect farouche, et qui a la face recouverte de poils épais. Avec le mufle et les cornes du bœuf, il a les jambes du cerf, et l'encolure, la crinière et la croupe du cheval. Une seconde crinière lui défend la face inférieure du cou. Enfin, sa queue est terminée par un flocon de longs poils. Cette espèce habite l'Afrique et l'Amérique méridionales ; elle paraît difficile à apprivoiser.

GOBELET (du b.-lat. *gubellus*; de *cupa*). A la cour des rois de France, le *service du gobelet* était un des offices de la maison du roi : il comprenait le pain, le vin, le fruit et le linge pour la bouche du roi. On appelait *chef du gobelet*, le premier des officiers de la bouche du roi. *Voy.* ÉCHANSON.

Gobelet émétique, gobelet de métal dans la composition duquel il entrait de l'antimoine, et qui communiquait une vertu émétique à la liqueur qu'on y laissait séjourner. On y a renoncé, parce que la quantité d'émétique dissoute n'était pas constante, et qu'il en résultait des accidents. — On emploie encore de même des *gobelets de quassia, de tamaris*, etc.

GOBELETS (JOUEUR DE). *Voy.* PRESTIDIGITATEUR.

GOBE-MOUCHE, *Muscicapa*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres : bec moyen, élargi et déprimé à la base, qui est hérissée de longs poils ; comprimé et échancré vers la pointe, ou très-acéré. Ces oiseaux se nourrissent d'insectes. Ils sont migrateurs : ils arrivent au printemps dans les pays tempérés, et partent en automne, après avoir niché. Ils vivent dans les lieux retirés, sur le sommet des arbres les plus élevés ; leur cri est aigu et monotone. On trouve en Europe le *G. gris* (*M. grisola*), long de 0^m,15, brun cendré, avec le ventre blanc ; le *G. à collier* (*M. albicollis*), long de 0^m,12, noir, avec les parties inférieures blanches ; le *G. noir* (*M. luctuosa*), long de 0^m,12, d'un plus beau noir que le précédent : ces deux derniers sont souvent appelés *Bec-figues*.

GOBE-MOUCHE, plante. *Voy.* ATTRAPE-MOUCHE.

GOBETIS. *Voy.* CRÉPI.

GOBIE, *Gobius*, vulg. *Goujon de mer*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, type de la famille des Gobioïdes. On trouve ces poissons dans toutes les mers, quelques-uns même dans les fleuves. L'espèce type est le *Boulereau noir* (*G. niger*), que l'on pêche sur nos côtes en mars et en avril. Il n'a que 0^m,15 de longueur ; mais sa chair est estimée.

GOBIO, GOBIUS, noms latins du *Goujon*.

GOBIOÏDES (du g.-type *Gobie*), famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, caractérisée par ses ventrales attachées sous ses pectorales, un peu en avant, et réunies par leur bord interne. — Cette famille renferme les genres *Gobie*, *Blennie*, *Anarrhique*, *Callionyme*, etc.

GODILLE (orig. inc.), aviron qui, placé dans une entaille arrondie sur l'arrière d'une petite embarcation, sert à l'homme qui la manie à diriger seul cette embarcation soit sur une rivière, soit même sur la mer quand elle n'est pas trop mauvaise. Cette manière de gouverner s'appelle *godiller*.

GODIVEAU (orig. inc.), pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau en boulettes, et de béatilles (ris de veau, crêtes de coq, champignons, etc.). On n'en fait plus aujourd'hui. Les tourtes d'entrée et les vols-au-vent l'ont remplacé.

GODRON ou GAUDERON (orig. inc.). Ce mot, qui primitivement était un terme d'Orfèvrerie et désignait les moulures ovales que l'on fait au bord de la vaisselle plate, a été étendu ensuite aux plis ronds que l'on fait avec le fer aux fraises et aux jabots : les fraises à gros godrons ont été à la mode pendant la seconde moitié du XVIe siècle. — On appelle encore *godrons* des ornements ciselés que l'on fait sur les bagues et les cachets : ce sont le plus souvent des espèces de rayons droits ou tournants sur le fond du bijou, partant du centre de ce fond.

GOÉLAND (du b.-breton *gwela*, pleurer), *Larus*, section du genre *Mouette* (*Voy.* ce mot), en renferme les plus grosses espèces, c.-à-d. celles qui atteignent au moins la taille du canard, comme le *G. à manteau noir* (*L. marinus* et *L. nævius*) et le *G. à manteau gris* ou *Bourgmestre* (*L. glaucus*), qui habitent les contrées arctiques.

GOÉLETTE (de *goéland*), navire léger, de 50 à 100 tonneaux, allongé, peu large, construit essentiellement pour la course. Il porte deux mâts, fort inclinés en arrière, une grande voile et une voile de misaine trapézoïdale enverguées à une corne ou pic, et presque toujours des mâts hauts sortant des huniers, parfois une voile de fortune à la vergue carrée de l'avant, et des focs. On l'arme en guerre avec de petite artillerie, et il sert de mouche ou d'aviso. Le commerce s'en sert aussi beaucoup dans les parages où la mer est basse.

GOÉMON, nom donné sur quelques côtes de France aux Algues et Varechs jetés sur ces côtes ou ramassés sur les rochers, et qui fournissent aux habitants un engrais précieux pour les champs.

GOETHITE. *Voy.* FER HYDROXYDÉ.

GOÉTIE (du gr. γοητεία), espèce de magie par laquelle on invoquait les génies malfaisants pour nuire aux hommes : c'est l'opposé de la *Théurgie*. *Voy.* SORCELLERIE et MAGIE.

GOIGNADE, ancienne danse d'Auvergne qui avait beaucoup de rapport avec la *bourrée*. *Voy.* ce mot.

GOITRE (du lat. *guttur*, gorge), dite aussi *Thyroïdite*, engorgement du corps thyroïde, qui forme à la partie antérieure du cou une tumeur irrégulière, indolente, de grosseur variable et quelquefois considérable, sans changement de couleur à la peau et sillonnée de grosses veines. Les femmes y sont plus sujettes que les hommes. Le goitre est endémique et héréditaire dans certaines contrées froides et humides, notamment dans les vallées des Alpes, le bas Valais, la Savoie, la Maurienne, etc. ; on l'a attribué à l'usage des eaux séléniteuses, calcaires, magnésiennes, ou provenant de la fonte des neiges, et en général au défaut de matières iodées ; mais ce fait est loin d'être démontré. Le goitre affecte surtout les individus lymphatiques, à constitution molle ou scrofuleuse (*Voy.* CRÉTINS). Il suit, en général, une marche fort lente ; mais, après être resté stationnaire pendant plusieurs années, il peut prendre tout à coup un accroissement rapide ou dégénérer en kyste, squirre, cancer, etc. Il peut aussi diminuer et disparaître spontanément. — Le goitre étant envisagé plutôt comme une simple difformité que comme une vraie maladie, on ne lui oppose le plus souvent aucun genre de traitement. Cependant, il existe un grand nombre de remèdes préconisés contre cette af-

fection ; le plus efficace paraît être l'iode, et surtout l'iodure de potassium. On a aussi employé l'éponge calcinée, le savon, le carbonate de soude, les eaux alcalines et sulfureuses ; on a appliqué sur la tumeur des sachets remplis de chlorhydrate d'ammoniaque, de chaux éteinte et de poudre de tan, et ceux appelés jadis *colliers de Morand*. L'extirpation du corps thyroïde a presque toujours été mortelle.

On donne le nom de *goître exophthalmique* à celui qui accompagne toujours la cachexie de ce nom. *Voy.* EXOPHTHALMIE et CACHEXIE.

Dans l'Art vétérinaire, on nomme *goître* une tumeur plus ou moins grosse, remplie d'eau, qui se forme sous la mâchoire des moutons, et qui paraît ou disparaît, augmente ou diminue, selon que le temps est humide ou sec, ou que l'animal a travaillé ou s'est reposé. Les chiens y sont aussi sujets.

GOLFE (du gr. κόλπος), portion de mer qui s'enfonce dans les terres. On nomme *baie*, un petit golfe dont l'entrée est resserrée ; *anse*, une baie peu profonde ; *crique*, une petite baie formant un port naturel. — On a donné le nom de golfes à de véritables mers : à la mer Baltique (*sinus Codanus*), à la mer Rouge (*golfe Arabique*), au *golfe du Mexique*. Beaucoup de golfes sont formés par des embouchures de grandes rivières : tel est le *canal de Bristol*, en Angleterre. — On a appelé *golfes ouverts* des enfoncements qui commencent par simuler un golfe, mais au bout desquels se trouve un passage ; il faut réserver à ces bras de mer le nom de *manche*. *Voy.* DÉTROIT.

GOLIATH, *Goliathus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes. Ce sont les géants de leur tribu : ils atteignent près de 0m,10. Ces insectes vivent sur les fleurs. On en connaît plusieurs espèces, toutes d'Afrique et d'Amérique. Le *G. brillant* est vert doré, avec les cornes et les tarses noirs ; le *G. géant* est d'un blanc jaunâtre, avec des raies noires et les ailes jaunâtres.

GOMART, *Bursera*, genre-type de la famille des Burséracées, renferme de très-grands arbres tous exotiques. Le plus remarquable est le *G. gommier* (*B. gummifera*), vulg. *Bois à cochon*, *Bois à colophane*, *Cachibou*, *Gommier*, *Sucrier de montagne*. C'est un arbre d'Amérique, qui s'élève à près de 30m, et duquel découle un suc balsamique, gommeux, qui est un excellent remède contre les plaies.

GOMBO ou GOMBAUT. *Voy.* KETMIE.

GOMME (du lat. *gummi*), substance solide, blanche, jaune ou rougeâtre, incristallisable, d'une cassure vitreuse et d'une saveur fade, qu'exsudent naturellement beaucoup d'arbres, et particulièrement nos arbres fruitiers, sous la forme d'un liquide épais et visqueux qui bientôt se durcit à l'air. Souvent on détermine cette exsudation au moyen d'incisions pratiquées sur l'écorce des arbres. On trouve en outre des principes gommeux dans la plupart des végétaux. — On rencontre dans le commerce : 1° la *gomme arabique* et la *gomme du Sénégal*, en petites masses arrondies, tantôt blanches, tantôt rousses ou rouges, solubles dans l'eau froide ; elles proviennent de différentes espèces de *Mimosas* qui croissent en Égypte, en Arabie et au Sénégal ; 2° la *gomme adragant*, en rubans entortillés, qu'on tire de petits arbrisseaux appelés *Astragales* (*A. tragacantha*) et qui viennent à l'île de Crète et aux îles environnantes ; 3° les *gommes* dites *de pays*, notamment la *gomme de France*, qui découle dans nos contrées, à l'époque de la maturité des fruits, des abricotiers, amandiers, cerisiers, pêchers, pruniers, etc. — Ces gommes ne sont jamais des corps purs, mais des mélanges, en proportions variables, de deux substances, ou plutôt de deux genres de substances, l'une soluble qui est la gomme proprement dite et qui serait, d'après M. Frémy, un *gummate de chaux* ou *de potasse*, ayant pour formule $C^{12}H^{10}O^{11}.CaO$; l'autre, qui ne se dissout pas dans l'eau, mais s'y gonfle seulement beaucoup et que l'on appelle *mucilage*. C'est cette portion qui se trouve surtout dans la gomme de pays et dans la gomme adragant. Sa composition $[C^{12}H^{20}O^{10}]$ est celle de l'amidon. Les gommes d'ailleurs diffèrent très-peu de cette substance : par les ferments agissant en quantité, et surtout par l'action des acides, elles peuvent donner une glucose fermentescible. Les substances dites *arabine* (de la gomme arabique), *cérasine* (de la gomme de pays), *bassorine* (de la gomme de Bassora), ne sont que des mélanges. Les gommes sont précipitées par l'alcool. La gomme arabique est particulièrement recherchée à cause de sa grande solubilité dans l'eau froide.

On emploie les gommes dans les arts pour fabriquer l'encre et le cirage, épaissir les couleurs, apprêter et lustrer les étoffes : on s'en sert en guise de colle. Les gommes de France sont utilisées dans la chapellerie pour l'apprêt du feutre. Les médecins prescrivent les gommes pour leurs propriétés adoucissantes : elles entrent dans la composition de beaucoup de sirops, de pastilles, de potions, etc. ; les pâtes de guimauve et de jujube ne sont que des mélanges de gomme arabique et de sucre, aromatisés avec le jus de ces plantes. Dans les pays de l'Afrique où les gommes abondent, les indigènes les emploient comme nourriture. — On fabrique une *gomme artificielle* au moyen d'une légère torréfaction de la fécule ; cette gomme, dite *léiocomme* (*Voy.* ce mot), n'est qu'un mélange d'amidon, de sucre et de dextrine.

On donne improprement le nom de *gommes-résines* à des matières très-diverses, qui exsudent, il est vrai, de certains arbres comme les gommes propr. dites, mais qui contiennent des principes résineux très-différents des substances gommeuses, et souvent des huiles essentielles qui leur donnent de l'odeur. — On range parmi les gommes-résines : le *Suc d'aloès*, la *Gomme ammoniaque*, l'*Assa fœtida*, le *Bdellium*, le *Copal*, la *Gomme élémi*, l'*Euphorbe*, le *Galbanum*, la *Gomme-gutte*, la *Gutta-percha*, la *Myrrhe*, l'*Oliban*, l'*Opoponax* et la *Scammonée*. *Voy.* ces mots.

Gomme ammoniaque, espèce de gomme-résine, ordinairement en larmes blanches, fournie par une Ombellifère, le *Dorema armeniacum*, qui croît en Perse. On l'emploie en médecine, à l'extérieur, sous forme d'emplâtre, et à l'intérieur, comme excitant dans le traitement de l'asthme et des catarrhes pulmonaires chroniques.

Gomme animé. *Voy.* RÉSINE ANIMÉ.

Gomme de Bassora, substance qu'on tire des environs de Bassora, se trouve en morceaux irréguliers, d'un petit volume, blancs ou jaunes ; elle est moins transparente que la gomme du Sénégal, et moins opaque que la gomme adragant. Elle contient un principe particulier, encore mal connu, nommé *bassorine* (*Voy.* ce mot). On l'a attribuée, mais sans preuve, au *Mesembryanthemum* ; elle vient plus probablement d'un *Mimosa*. Elle n'est d'aucun usage, et même vicie les gommes où elle se trouve mêlée.

Gomme bleue. *Voy.* CUPIDONE.

Gomme élastique. *Voy.* CAOUTCHOUC.

Gomme-gutte, espèce de gomme-résine, en masses cylindriques, d'un jaune brun, opaques, inodores, d'une cassure vitreuse, presque insipide d'abord, puis âcre et amère. Elle provient du Guttier gommier (*Garcinia cambogia*), qui croît dans l'île de Ceylan et dans la presqu'île de Camboge ; on l'emploie comme couleur jaune dans la peinture en aquarelle, et comme purgatif en médecine.

Gomme kino, *G. laque*, *G. dammar*, etc., noms donnés improprement à diverses résines. *Voy.* KINO, LAQUE, DAMMARA.

Gomme en larmes. *Voy.* GALBANUM.

Gomme lignirode. *Voy.* LIGNIRODE.

Gomme mezquete, gomme qu'on recueille en Amérique, sur les bords du Mississipi, d'un arbre dont le nom indigène est *mezquita* : elle ressemble à la gomme arabique pour la couleur, le goût et la viscosité.

GOMMIER, nom donné aux arbres qui produisent de la gomme ou des résines. Ainsi on nomme : *G. d'A-*

rabie, l'Acacia du Nil et l'Acacia du Sénégal; *G. blanc*, le Balsamier; *G. rouge*, le Gomart, etc.

GOMPHIE, *Gomphia angustifolia*, arbre du Mexique. *Voy.* Ochnacées.

GOMPHOSE (du gr. γόμφωσις; de γόμφος, clou), articulation immobile. *Voy.* Articulation.

GOMPHOSE, *Gomphosus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes: corps très-comprimé, tête entièrement nue, museau ayant l'apparence d'un tube long et mince, et représentant une espèce de clou. On distingue: le *G. bleu*, qui est de la grandeur d'une tanche; le *G. brun*, le *G. vert*, et le *G. varié*. Ces poissons se trouvent dans la mer des Indes: ils fournissent un aliment agréable.

GOMPHRÈNE, vulgairement *Amarantine*, *Immortelle violette*, genre de la famille des Amarantacées, renferme des plantes annuelles, originaires de l'Inde: tiges droites, articulées, un peu velues; feuilles opposées, ovales, lancéolées, entières et molles; fleurs d'un rouge vif. On cultive ces plantes dans nos jardins.

GONDOLE (de l'ital. *gondola*), barque légère, oblongue, ayant la poupe repliée en l'air, la proue élancée et recourbée en dehors, et au milieu une cabine fermée par des glaces, des rideaux ou des jalousies; elle ne sert que pour le passage et l'agrément. La gondole ne va qu'à la rame; le rameur, nommé *gondolier*, est placé à l'arrière. — On ne voit guère de gondoles qu'à Venise. Les gondoliers vénitiens ont acquis une célébrité par leurs chansons ou barcarolles: les paroles, originairement empruntées aux vers du Tasse, ont subi, grâce au temps et au dialecte vénitien, de nombreuses modifications.

Diverses voitures, des diligences, des omnibus, etc., ont porté le nom de *gondoles*.

GONFALON ou GONFANON (de l'anc. ht-allem. *guntfano*, bannière de combat), espèce de bannière. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — *Voy.* aussi Fanion et Guidon.

GONFLEMENT DE RATE, nom vulgaire de la *Tympanite*. *Voy.* ce mot.

GONG, instrument de musique. *Voy.* Tam-tam.

GONGORISME, style ampoulé mis à la mode en Espagne par le poëte Louis de Gongora, mort en 1627, et qu'il appelait lui-même *estilo culto*.

GONGYLE (du gr. γογγύλος, rond), nom sous lequel on a désigné les corpuscules reproducteurs de certaines plantes, comme les Algues et les Lichens. *Voy.* Spore.

GONIATITE, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées: coquille cloisonnée spirale, à tours embrassants, à cloisons anguleuses, et à siphon dorsal. Les Goniatites sont fossiles et appartiennent aux terrains paléozoïques; elles précèdent, dans l'ordre d'apparition, les Ammonites avec lesquelles elles ont une grande ressemblance.

GONIDIE (du gr. γόνος, production), nom donné, en Botanique, aux cellules vertes, qui dans les Algues et les Lichens, forment la couche où paraît résider toute la puissance végétative de ces plantes.

GONIOMÈTRE (du gr. γωνία, angle, et μέτρον, mesure), instrument destiné à mesurer les angles des cristaux. On en distingue deux sortes: les *G. d'application* et les *G. de réflexion*. Les premiers se composent essentiellement de deux règles métalliques réunies à charnière et qu'on écarte l'une de l'autre jusqu'à ce qu'elles s'appliquent exactement sur les deux faces de l'angle à mesurer, perpendiculairement à son arête. On détermine alors à l'aide d'un rapporteur le nombre de degrés compris dans l'écartement des deux règles: tels sont le *G. d'Haüy* et le *G. perfectionné* de Brongniart. — Les seconds donnent des résultats plus précis, mais ne servent que pour les cristaux dont les faces sont polies: le plus connu est le *G. de Wollaston*. Il se compose d'un limbe vertical gradué sur sa tranche et porté sur un axe horizontal autour duquel on peut le faire tourner: un vernier permet de mesurer l'angle de rotation jusqu'aux minutes. L'axe du limbe est creux, et traversé par un autre axe qui peut tourner sur lui-même indépendamment du limbe. Quand à l'aide de cet instrument on veut mesurer un angle d'un cristal, on fixe ce cristal, avec de la cire, à l'extrémité de l'axe intérieur, de telle sorte que l'arête de l'angle à mesurer soit perpendiculaire au plan du limbe, et l'on fait tourner cet axe sur lui-même jusqu'à ce que l'image d'une mire horizontale, généralement une barre de fenêtre, vue par réflexion dans l'une des faces, coïncide avec l'image de cette même mire donnée par un miroir horizontal. Après quoi, on fait tourner le limbe et le cristal ensemble, jusqu'à ce que l'image de la mire vue dans la seconde face vienne à son tour coïncider avec l'image donnée par le miroir. L'angle dont le limbe a tourné est le supplément de l'angle du cristal: car, pour que l'une des images soit ainsi venue se substituer à l'autre, il faut que la normale à l'une des faces soit venue prendre la place de la normale à l'autre. Or l'angle de ces deux normales est le supplément de l'angle des deux faces.

GONIOPYGUS, genre d'Échinodermes fossiles, de l'ordre des Échinoïdées, famille des Salénidées.

GONYLEPTE, genre d'Arachnides (Phalangides).

GONYPE, *Gonypes*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques. *Voy.* Asile.

GOODÉNIE (du natural. angl. Sam. *Goodenough*), *Goodenia*, genre type de la famille des Goodéniacées, renferme des végétaux propres à l'Océanie. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs élégantes, portées sur de longs pédoncules. Ces fleurs sont jaunes, blanches, roses ou rougeâtres. Le fruit est une capsule à deux loges. L'espèce principale est la *G. à grandes fleurs*: on la cultive dans les serres tempérées. — La famille des *Goodéniacées*, voisine des Lobéliacées, renferme les genres *Goodenia*, *Leschenaultia*, *Scævola*, etc.

GORD ou GORRE, appareil pour la pêche. *Voy.* Guideau.

GORDIUS, vulg. *Fil d'eau*, genre d'Helminthes, de l'ordre des Nématoïdes et très-voisins des Filaires. Ce sont de très-petits entozaires qu'on trouve dans les larves de plusieurs insectes aquatiques.

GORDONIE, *Gordonia*, genre de la famille des Ternstrœmiacées, voisin des Camellias, renferme des plantes frutescentes, à feuilles alternes et coriaces, à pédoncules axillaires et uniflores, propres aux contrées chaudes de l'Amérique septentrionale. On cultive dans nos jardins la *G. à feuilles glabres*, haute de 4m et à fleurs blanches, et la *G. pubescente*, également à fleurs blanches, mais plus petite.

GORET, nom vulgaire du jeune *Cochon*.

GORFOU (de *goir fugl*, le grand pingouin, aux îles Fœroë), *Catarrhactes*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes plongeurs, famille des Apténidés, établi pour le *G. sauteur* (*C. chrysocoma*), brun en dessus, blanc en dessous, avec des plumes dorées sur la tête, et qui est de la taille d'un gros canard; il vit de poissons, et habite les mers polaires.

GORGE (du lat. *gurges*). Ce mot, dans le langage ordinaire, désigne la partie antérieure du cou; pour les Anatomistes, c'est la cavité formée par le pharynx, le *gosier* (*Voy.* Pharynx). — Ce qu'on nomme vulg. *mal de gorge* est désigné par les médecins sous le nom d'*angine*. *Voy.* ce mot.

On nomme *Gorge blanche* la Sylvie grisette et la Mésange nonnette; *G. jaune*, le Figuier trichas; *G. noire*, le Rossignol des murailles; *G. nue*, une espèce de Perdrix; *G. rouge*, la Sylvie rouge.

En Architecture, on appelle *gorge* une moulure concave. — La *gorge d'une poulie* est la cannelure, le creux circulaire qui règne sur sa circonférence.

GORGERET (de *gorge*), instrument de Chirurgie, qui représente une gouttière allongée en forme de *gorge* ou de canal étroit; on s'en sert dans plusieurs

opérations, notamment dans celle de la taille et de la fistule à l'anus.

On nomme vulg. *Gorgeret*, un Rolle, un Fourmilier et un Gobe-mouche.

GORGERIN (de *gorge*). C'était, au moyen âge, la pièce de l'armure qui couvrait la gorge et le cou d'un homme d'armes. — On l'a dit aussi du collier garni de pointes dont on arme le cou des chiens. En Architecture, le *gorgerin* est la partie du chapiteau dorique qui est au-dessus de l'astragale.

GORGONE (nom mythologique), *Gorgonia*, genre de Polypes coralliaires, qui se distinguent des coraux par la nature cornée de leurs polypiers. On les appelle vulg. *Arbres de mer*. Les espèces les plus communes sont la *G. éventail* (*G. flabella*) et la *G. Briarée*, de l'Amérique septentrionale.

GORILLE, *Troglodytes gorilla*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes et de la classe des Anthropomorphes, renferme des Singes d'Afrique qu'on trouve particulièrement dans les forêts du Gabon. Ils sont plus grands que l'homme et acquièrent avec l'âge une force prodigieuse. Ils se rapprochent beaucoup du Chimpanzé, dont ils diffèrent cependant par leurs oreilles moins grandes, leur museau plus saillant, leurs arcades sourcilières plus prononcées et aussi par leurs mœurs sauvages et redoutables. Les anciens paraissent les avoir connus.

GOSIER, nom vulg. du *pharynx*. *Voy.* PHARYNX.

GOSSAMPIN, arbre. *Voy.* FROMAGER.

GOSSYPIUM, nom latin du *Cotonnier*. *Voy.* COTON et COTONNIER.

GOTHIQUE (ARCHITECTURE), nom donné vulgairement aux divers *styles* en usage au moyen âge, désigne spécialement le *style ogival*, dont les plus belles œuvres appartiennent à l'architecture religieuse. Pour distinguer les caractères et comprendre la filiation de ces divers styles, il faut les diviser en deux systèmes.

I. *Style byzantin*. Né de l'art *grec* et *romain* (*Voy.* ces mots), il prit à Byzance (Constantinople), une physionomie particulière : il a pour type *Ste-Sophie*, dont les Turcs ont fait une mosquée. Le plan d'une église byzantine est carré, circulaire ou polygonal : la nef principale forme une croix grecque reliée à deux parties latérales, et contient au 1er étage une galerie destinée aux femmes ; en avant de l'autel est une clôture sacrée dans laquelle s'ouvrent les portes du sanctuaire. Une ou plusieurs *coupoles*, dont la principale occupe le centre de la croix, surmontent les nefs, et sont soutenues en l'air par des *pendentifs*, portés eux-mêmes sur quatre piliers épais. Les pendentifs et les piliers, ainsi que le sanctuaire, sont décorés de mosaïques ou de peintures. Les colonnes ont des chapiteaux de forme cubique, couverts de feuillages légers et sans saillie. Les façades sont souvent ornées de briques, de moulures saillantes et arrondies ; la façade postérieure a une ou trois absides ; la façade antérieure, un porche allongé. Le bois ne paraît pas dans ce système de construction. L'*arcade* remplace l'architrave comme lien des colonnes, et les parties que ne surmonte pas une coupole ont des *voûtes d'arête*. Les Grecs communiquèrent ces nouveaux principes d'architecture et d'ornementation, ainsi que tous leurs autres arts, d'abord aux Arabes (*Voy.* SARRASINE [ARCHIT.]), puis aux peuples d'Occident, par l'Illyrie, l'Italie (*St Vital* de Ravenne, *St-Marc* de Venise), les bords du Rhin, la France (*St Front* de Périgueux), jusqu'en Angleterre ; enfin aux Russes, qui, ainsi que les peuples de l'Église grecque, conservent encore le style byzantin.

II. 1° *Style latin*, propre aux peuples d'Occident (du Ve au Xe siècle). Imitant la basilique romaine, il substitua cependant l'*arcade* à l'architrave. Il conserva les plafonds de bois, mais orna l'intérieur avec une grande richesse de peintures, de mosaïques, de marbres (souvent arrachés à des monuments antiques). Les principaux édifices de ce genre se trouvent à Rome (*Voy.* BASILIQUE). Ceux de France ont péri presque tous : on cite cependant le *baptistère de St Jean* à Poitiers. — 2° *Style roman* (ou *vieux gothique*, *style lombard*, *normand*, *saxon*, etc., du XIe au XIIe siècle). L'alliance du style latin et du style byzantin produisit l'architecture *romane*, qui, dans le midi de la France, imita les monuments romains subsistant encore à cette époque (p. ex. la façade de *N.-D.-des-Doms*, à Avignon ; celle de *St-Trophime*, à Arles, etc.). Ses caractères sont la multiplication des *arcades*, l'emploi de *voûtes* avec nervures en pierre et de piliers ornés de colonnes engagées, l'orientation de la nef qui avec le transept représente une croix latine, le prolongement du chœur et des galeries au delà de la croix, l'adjonction de chapelles groupées autour du sanctuaire, enfin l'importance des *clochers* devenus partie essentielle de la façade généralement très-simple (*Voy.* ÉGLISE). Il y a quelques exemples d'arcs-boutants appliqués à l'abside (*Abbaye-aux-Hommes*, à Caen), et de coupoles byzantines (*Églises de St-Étienne*, à Nevers ; de Périgueux, de Tournus, etc.) ; on rencontre souvent une crypte sous le chœur (celle de St-Denis renferme les tombes des rois de France). L'ornementation se rattache au type romain ou au type byzantin, ou offre un mélange des deux : aux feuillages des chapiteaux sont mêlées des figures d'hommes et d'animaux, de démons et de monstres (*St-Germain-des-Prés*, à Paris) ; les murailles, les voûtes et les sculptures sont peintes en couleurs de tons simples et tranchants ; les détails les plus importants sont dorés. On cite en ce genre : *Notre-Dame* de Poitiers, *St-Étienne* de Caen, l'église de l'abbaye de Vézelay, la cathédrale de Châlons-sur-Marne, etc. Le style roman est le type primordial de l'architecture chrétienne en France : il domine dans les pays au midi de la Loire, comme le style ogival dans le nord. — 3° *Style ogival* ou *gothique*, dit impropr. *architecture sarrasine* (*Voy.* ce mot). Son caractère distinctif est le remplacement du plein cintre par l'*ogive* (*Voy.* ce mot), qui permit de donner aux édifices des formes plus variées, plus gracieuses et plus légères, et d'atteindre cet effet ascensionnel que recherchaient surtout les artistes chrétiens par l'élévation des clochers, des flèches, des voûtes et des colonnes « qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant » (Bossuet). Ce système nécessita des arcs-boutants multipliés qui, malgré leur hardiesse et leur élégance, constituent une invention vicieuse parce que, plaçant à l'extérieur les constructions indispensables à la solidité de l'édifice, elle compromet sa durée et rend les réparations aussi difficiles que coûteuses. Dans l'église ogivale, le chœur s'agrandit aux dépens de la nef, les collatéraux ont des chapelles dans toute leur longueur et quelquefois les bas-côtés se doublent. L'ensemble excite un sentiment religieux d'admiration par la hauteur des voûtes, l'éclat des verrières qui décorent les roses et les fenêtres, la profondeur des galeries, la magnificence des chapelles, la richesse de l'ornementation (motifs de sculpture empruntés à la flore indigène, statues et bas-reliefs, peintures et dorures luttant d'éclat avec les mosaïques, jubés, pavages, stalles du chœur, etc.). La France possède les plus beaux monuments de ce style, *Notre-Dame* et la *Ste-Chapelle* de Paris, les *cathédrales* d'Amiens, de Chartres, de Strasbourg, de Reims, de Bourges, de Coutances, etc. L'église de *St-Ouen* et la *cathédrale*, à Rouen, ainsi que les édifices du XVe siècle, commencent la décadence, dont la dernière période produisit le *gothique fleuri* ou style *flamboyant* auquel succéda la *renaissance* (*Voy.* ce mot). — Outre des églises, abbayes et couvents, ce genre d'architecture a produit des constructions militaires (*châteaux forts*, *donjons*, *tours*, *remparts*, comme les enceintes d'Avignon et de Carcassonne, *portes*, etc.), et des constructions civiles (*hôtels de ville*, *beffrois*, *palais*, *maisons*, *ponts*). Après avoir été frappé d'un injuste dédain, il a aujourd'hui reconquis l'estime qu'il mérite. Le *Comité historique des arts et*

des monuments s'est appliqué à sauver de la destruction les édifices qui avaient quelque valeur. Un certain nombre ont été restaurés. On a même élevé quelques églises dans le même style à Paris, etc. — Consulter Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'Architecture*; H. Revoil, *Architecture romane du midi de la France*; De Caumont, *Rudiment d'archéologie*; Gailhabaud, *l'Architecture du* v^e^ *au* XVIIe *siècle et les arts qui en dépendent*, etc. *Voy.* MONUMENTS, INDUSTRIELS (ARTS), etc.

GOTHIQUE (ÉCRITURE). On distingue : 1° le *gothique ancien*, créé à la fin du IVe siècle par l'évêque goth Ulfilas : il dérive de l'alphabet *runique* (*Voy.* ce mot), complété par l'introduction d'un certain nombre de lettres grecques; les manuscrits de la Bible d'Ulfilas conservés à Upsal et à Wolfenbuttel sont écrits avec ces caractères (Voir J. Zacker, *l'Alphabet gothique d'Ulfilas et l'alphabet runique*, Leipzig, 1855); cette écriture n'était assujettie à aucune règle fixe; les lettres capitales et onciales, minuscules et cursives, y sont mélangées d'une manière plus ou moins bizarre; 2° le *gothique moderne*, qui date du XIIIe siècle : c'est l'écriture gothique assujettie à des traits fixes et réguliers; les Allemands l'emploient encore aujourd'hui; mais elle tend à disparaître des livres imprimés.

GOTHIQUE (LANGUE), un des plus anciens idiomes de la branche germanique, et celui duquel dérivent l'islandais, le suédois et le danois; il paraît représenter un âge de la langue où la séparation des dialectes n'était pas encore entièrement consommée. Le gothique primitif est aujourd'hui perdu : celui que nous connaissons est l'idiome que parlaient au IIIe siècle les Goths de Mésie; il s'est conservé jusqu'au IXe siècle. Diefenbach a donné un *Dictionnaire gothique*, et E. Schulze, un *Glossaire gothique* (1856). La grammaire la plus détaillée est celle de Gabelentz et Löbe. — Voir Stamm, *Ulfilas, Text, Grammatik und Worterbuch* (3e édit., 1865).

GOUACHE (de l'ital. *guazzo*, lavage), sorte de peinture dans laquelle on emploie des couleurs broyées avec de l'eau mêlée de gomme, et réduites en pâte : ces couleurs se posent par couches successives comme dans la peinture à l'huile; ce qui distingue la gouache de l'*aquarelle* (*Voy.* ce mot). — La gomme donnant aux couleurs une belle transparence, la gouache est très-favorable au paysage; on l'emploie aussi pour les décorations de théâtre, pour les tableaux de moyenne proportion, pour les esquisses. Les gouaches d'un bon coloriste flattent toujours par des tons frais, éclatants et veloutés. Mais il faut que l'artiste sache parfaitement proportionner sa gomme à chaque couleur et qu'il peigne habilement; car la gomme est siccative, et il devient bien vite impossible de retoucher. Aussi a-t-on conseillé de joindre à la gomme quelques corps glutineux (entre autres, le jaune d'œuf), ou de substituer à la gomme arabique la sarcocolle. Le procédé dit *gouache vernie*, dont on a vu les premiers échantillons à l'exposition de 1839, a aussi pour but de remédier à cet inconvénient. — Parmi les artistes qui ont excellé dans ce genre, on cite Ant. Corrége, J.-G. Bawr de Strasbourg (né en 1610), Baudoin, gendre de Boucher, Noël, etc.

GOUDRON (de l'arabe *kathrân*), ou *Brai liquide*, substance noire, épaisse, visqueuse, d'une forte odeur empyreumatique, qu'on obtient en soumettant à une combustion incomplète, dans des fours grossiers, les pins et les sapins presque épuisés de térébenthine. Il consiste en une résine très-chargée d'huile empyreumatique, de charbon et d'acide pyroligneux. L'alcool, l'éther, les huiles grasses, les huiles volatiles le dissolvent. Mêlé à l'eau, il constitue l'*eau de goudron*; distillé avec l'eau, il laisse passer un mélange brun, d'odeur désagréable, dit *huile de poix*. On fait une grande consommation de goudron dans la marine pour en enduire la carène et les cordages. Les goudrons de Norwége et de Russie sont les plus estimés; ceux des États-Unis, de Bordeaux, de Strasbourg, de Provence, etc., sont également l'objet d'un commerce étendu. Les tanneurs s'en servent aussi pour faire gonfler les peaux. Le goudron a été longtemps employé en médecine contre la dyssenterie, le ténia, la variole, les douleurs rhumatismales, etc. On se sert encore de l'eau de goudron contre les bronchites chroniques, les flux muqueux, dans la première période de la phthisie, etc. Les Vétérinaires emploient le goudron contre la gale des moutons et les plaies des chevaux à cause de son action stimulante sur la peau.

GOUDRON MINÉRAL ou COALTAR, goudron extrait de la houille. C'est le résidu de la distillation de la houille dans la fabrication du gaz de l'éclairage. Il a l'aspect et les principales propriétés du goudron propr. dit; mais son odeur est repoussante. Il peut remplacer le goudron dans les arts industriels; mais en médecine son usage se borne à fournir par son mélange avec la craie une pommade absorbante et désinfectante pour panser les plaies dont la suppuration est abondante.

GOUET, *Arum*, genre type de la famille des Aroïdées, est composé de végétaux herbacés à racines tuberculeuses et charnues, et à feuilles engaînantes; la fleur est formée d'une spathe en oreille d'âne, renfermant un spadice en massue, nu au sommet, et supportant à sa partie inférieure plusieurs rangées d'anthères sessiles; puis, au-dessous, 2 ou 3 rangées de glandes aiguës; et enfin, à la base du spadice, plusieurs ovaires surmontés d'un stigmate barbu. Le *G. ordinaire* (*A. maculatum*), vulg. *Pied-de-veau*, croît dans les bois humides. Ses feuilles, d'un vert foncé, sont tachetées de noir; son fruit est formé de petites baies d'un rouge écarlate et de la grosseur d'un pois. Sa racine fraîche renferme, comme toute la plante, un suc laiteux émétocathartique; mais desséchée, elle fournit une fécule agréable et très-nourrissante. — On a détaché de ce genre le *G. comestible* et le *G. sagitté* (*Voy.* CALADION), ainsi que le *G. serpentaire* et le *G. chevelu*. *Voy.* DRACUNCULE.

GOUFFRE (le même que *golfe*). C'est, en Géologie, une cavité souterraine qui s'étend perpendiculairement à une profondeur très-grande. Les cratères sont des gouffres de feu.

En Géographie, on réserve ce nom aux parages de la mer ou même des rivières où les eaux se précipitent en tournoyant et font disparaître avec violence tous les objets qui s'y trouvent. Les gouffres résultent de l'action de courants opposés qui se heurtent et tourbillonnent. Charybde et Scylla, si redoutés des anciens, sont des gouffres. Le Maelstrom, gouffre de la mer du Nord, celui de Cariaco, dans le golfe de Cumana (Amérique méridionale), ont de bien plus vastes dimensions et sont beaucoup plus dangereux.

GOUGE (du b.-lat. *guvia* ou *gulvia*), outil en fer, à manche de bois, dont le tranchant est en acier et a généralement la forme d'un demi-cercle. Il en existe de diverses sortes, les unes droites, les autres recourbées, et dont le manche est perpendiculaire au plan de la courbure (celles-ci se nomment *gouges à la main*); les unes, dont le tranchant est garni, par ses deux côtés, d'un rebord; les autres, qui n'en ont pas (ce sont les *gouges rondes*). Dans presque toutes les industries, les ouvriers se servent de gouges appropriées à leur genre de travail.

GOUJON, *Gobio*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Cyprinidés, caractérisé par ses nageoires dorsale et anale, qui sont courtes et sans épines, et par deux barbillons situés aux angles de la bouche. Ce sont de petits poissons qui vivent en troupes, et habitent les fonds sablonneux de toutes les eaux douces de l'Europe. Leur chair est blanche. Ils sont très-recherchés pour la friture. — L'espèce type est notre *Goujon commun* (*G. cyprinus*), qui a le corps allongé, le dos arrondi, d'un bleu noirâtre, et les flancs couverts de petites taches brunes. Une seconde

espèce, le *G. obtusirostris*, a été trouvée dans la Somme : et une troisième espèce, le *G. uranoscopus*, dans le Danube.

On nomme *Goujon de mer*, la Gobie ; *Goujonnière*, ou *Perche-goujonnière*, la Grémille.

On a nommé *goujon*, sans doute à cause de sa forme, une cheville de fer, à pointe perdue, qui sert, p. ex., à unir les deux parties d'une charnière ; ainsi qu'une cheville de bois, que les charrons mettent dans les trous des jantes pour les assembler.

GOULE (de l'arabe *ghul*), génie malfaisant qui, dans les superstitions de l'Orient, vient, la nuit, déterrer les corps dans les cimetières pour les dévorer. C'est une sorte de loup garou.

GOULET, GOULETTE (du lat. *gula*). On nomme ainsi : 1° un canal étroit et peu long qui reçoit les eaux de la mer, et sert d'entrée à une rade ou à un port, comme à Brest et à Tunis ; 2° l'ouverture dans laquelle on met la fusée d'une bombe, et qui est nommée plus généralement l'*œil* de la bombe ; 3° une espèce d'entonnoir que l'on met à l'entrée des filets en manche et des nasses, par où le poisson descend dedans sans pouvoir en sortir.

GOULOTTE (du lat. *gula*), nom donné, en Architecture, à une petite rigole taillée sur la cymaise d'une corniche pour l'écoulement des eaux de la pluie, et, dans les cascades, à un petit canal en pente douce taillé sur des tablettes de pierre ou de marbre, et interrompu d'espace en espace par de petits bassins en coquille d où sortent des bouillons d'eau.

GOUM, mot arabe usité en Algérie, et qui désigne le contingent que chaque tribu doit fournir pour les expéditions militaires.

GOUNA (du sanscrit *guna*, vertu), se dit, en Grammaire, de la modification phonétique que subit la voyelle d'un radical lorsqu'elle se change en diphthongue par l'addition d'une autre voyelle. Ex. : ἔ-λιπ-ον, λείπ-ω, λέ-λοιπ-α ; ἔ-φυγ-ον, φεύγ-ω : *ur-o*, *aur-um*, *aur-ora* ; *fœd-us*, de *fid*, lier, etc. Cette modification donne à la voyelle plus de poids et de valeur ; d'où le nom de *gouna*.

GOUPILLE (du lat. *cuspicula*, de *cuspis*, pointe, ou de *goupil*, comme le suiv.), cheville de métal qui sert à assembler deux pièces l'une contre l'autre. On en fait usage dans l'horlogerie, l'armurerie, etc.

GOUPILLON (du v. fr. *goupil* [du lat. *vulpecula*, renard, ou queue de renard]), petit bâton de bois ou de métal garni au bout de soies de porc. On s'en sert pour asperger le peuple, pour bénir une tombe, pour présenter l'eau bénite à la porte des églises.

GOUR, *Bos gaurus*, variété de Buffle. *Voy.* BUFFLE.

GOURA, dit aussi PIGEON OU FAISAN COURONNÉ, *Lophyrus coronatus*. *Voy.* COLOMBI-GALLINE.

GOURAMI, poisson. *Voy.* OSPHROMÈNE.

GOURBET, nom vulgaire de l'*Élyme des sables*. *Voy.* ÉLYME.

GOURBIL, nom donné, en Algérie, aux réunions de tentes ou villages des Arabes.

GOURDE, variété de *Courge*. *Voy.* COURGE.

GOURDE (s.-ent. *piastre* ; de l'espagnol *piastra gorda*, piastre épaisse), ancienne monnaie des Antilles, d'abord monnaie réelle, puis monnaie de compte. Elle valait 6 fr. à la Guadeloupe, 5 fr. 85 c. à la Martinique.

GOURGANDINE, nom vulgaire de plusieurs mollusques ou coquillages du genre *Vénus*.

GOURGANE (FÈVE), dite aussi *Féverole*. *Voy.* FÈVE.

GOURME (de *grume*, écorce), nom donné vulg. aux exanthèmes du visage et du cuir chevelu, fréquents chez les jeunes enfants, surtout au moment de la première dentition. On les nomme aussi *croûtes de lait*. Le traitement peut se borner à des bains, à des lotions ou onctions douces et surtout aux soins de propreté ; mais c'est un préjugé que de croire que ces soins peuvent être nuisibles, et que la gourme est une dépuration salutaire de la nature.

GOURME (de l'espagn. *gormar*, vomir), écoulement nasal qui attaque surtout le jeune poulain : on dit alors qu'il *jette sa gourme*. C'est une phlegmasie de la membrane pituitaire, qui cède ordinairement au repos, à la diète et aux boissons délayantes.

GOURMET-PIQUEUR DE VINS. *Voy.* COURTIER et DÉGUSTATION.

GOURMETTE, partie du mors. *Voy.* MORS.

GOUSSE (en ital. *guscio*), fruit apocarpé, sec, déhiscent, dont le péricarpe foliacé forme une enveloppe membraneuse, à deux valves ou *cosses*, auxquelles les graines sont attachées alternativement, le long de la suture supérieure seulement, comme on le voit dans les pois, les haricots et toutes les légumineuses. *Voy.* CAPSULE.

GOÛT (du lat. *gustus*), un des cinq sens, celui qui perçoit et discerne les *saveurs*. L'organe principal du goût est la *langue*, surtout sa partie antérieure et ses bords, qui sont recouverts de papilles nerveuses très-sensibles (*Voy.* LANGUE). Quant à l'impression produite par les corps sapides, elle est d'autant plus forte qu'ils sont plus solubles et mieux divisés. Le goût s'émousse par des impressions trop violentes et trop multipliées, de même qu'il se perfectionne par l'exercice (*Voy.* GASTRONOMIE et DÉGUSTATION). Le goût est plus actif quand la faim se fait sentir ; quand celle-ci est calmée, les saveurs sont moins bien perçues et deviennent même désagréables. — Le goût s'altère par l'effet de l'âge ou celui des maladies : il fournit par là de précieuses indications au médecin, notamment dans les fièvres bilieuses, les maladies de l'estomac, les empoisonnements, etc.

En Littérature et dans les Arts, on appelle *goût*, par analogie au goût physique, la faculté d'apprécier les beautés par le plaisir qu'elles nous causent. C'est le *jugement esthétique* : il implique le concours du sentiment et de la raison. Dans la *composition*, tandis que le génie, avec les matériaux fournis par la nature, crée des œuvres qui n'ont pas de modèle, le goût discerne et choisit les idées qui doivent produire l'effet désiré. Dans la *critique*, il applique aux œuvres de l'art, à la poésie et à l'éloquence, l'idée du beau qui nous est donnée par la raison ; il examine les règles suivies par les artistes et les auteurs, les procédés qu'ils ont employés, et trace à l'imagination les préceptes propres à prévenir ses écarts. Il s'acquiert par l'habitude de réfléchir, d'étudier et de comparer les bons modèles ; tout ce qui influe sur l'imagination et le sentiment le perfectionne ou l'altère (*Voy.* BEAU, ESTHÉTIQUE, IMAGINATION). — Consulter l'article GOÛT dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ; les *Réflexions sur le goût*, de Rollin ; le fragment *Sur le goût*, de Montesquieu ; le *Cours de belles-lettres* de H. Blair ; les *Lettres sur le bon goût dans les arts*, de Lacurne de Ste-Palaye, etc. Voir aussi CRITIQUE.

GOUTTE (ainsi nommée, parce qu'on l'attribuait au dépôt d'une *goutte* de quelque humeur sur les articulations), maladie diathésique qui envahit l'organisme entier. Elle se manifeste à l'extérieur, sous des formes multiples, tantôt revêtant les apparences d'une maladie aiguë (*G. aiguë* ou *régulière*), tantôt avec les allures des maladies chroniques (*G. chronique*, dite aussi *anormale*, *atonique*, *nerveuse*, *viscérale*). C'est ordinairement entre 25 et 55 ans que la goutte se déclare. Elle est essentiellement héréditaire ; elle frappe tous les tempéraments, toutes les constitutions, et plus souvent les hommes que les femmes. Elle est le plus souvent occasionnée par les excès de table, le défaut d'exercice, une vie molle et sédentaire, ce qui l'a fait surnommer la *maladie des maîtres*. Elle peut aussi avoir pour causes la suppression de la transpiration ou d'un exutoire, les variations atmosphériques, l'impression du froid humide. Presque toujours l'accès de goutte est précédé de certains troubles digestifs, qui en sont comme l'avant-coureur ; puis il se déclare tout à coup, ordinairement la nuit, par une vive douleur au gros orteil, quelquefois au cou-de-pied, au genou, ou à la main : cette douleur augmente par degrés jusqu'à devenir intolérable et elle s'accompagne d'une

fièvre assez intense ; la partie affectée devient bientôt rouge et gonflée. La durée du 1er accès est de 10 à 12 jours ; le 2e ne se produit qu'après un intervalle assez long, de plus d'un an, p. ex. ; mais les suivants deviennent peu à peu plus fréquents et plus longs, si bien qu'ils finissent par se succéder et même par se confondre. Les articulations, qui à la suite des premiers accès reprenaient leur souplesse, restent roides; il s'y forme des nodosités et des concrétions tophacées qui rendent les mouvements plus ou moins difficiles et quelquefois même impossibles : de là les noms de *podagre*, *chiragre*, etc., usités autrefois pour désigner la goutte chronique fixée aux articulations des pieds, des mains, etc. Ces *tophus* constituent le caractère spécifique de la goutte et ne se retrouvent dans aucune autre maladie ; ils sont formés par des sels calcaires (urates et phosphates). Un autre signe tout aussi infaillible de la goutte, c'est la présence dans l'urine d'un dépôt sablonneux blanc (*gravelle phosphatique*), plus souvent rouge briqueté (urate d'ammoniaque ou acide urique) ; de là, les calculs rénaux et vésicaux et la colique néphrétique qui compliquent fréquemment la goutte. — Quelquefois la diathèse goutteuse reste, pendant une génération, cachée sous la forme d'une affection viscérale (migraine, asthme, maladie cutanée, hémorrhoïdes, etc.) : c'est ce qu'on appelle *G. larvée* ; alors la génération suivante peut avoir une goutte aiguë ou une goutte chronique d'emblée. Le déplacement brusque de l'inflammation d'une articulation sur un organe plus important, le cerveau p. ex., constitue la *G. remontée :* cet accident est souvent mortel. Enfin le catarrhe pulmonaire et la *maladie de Bright* (*Voy.* ce mot) sont des formes de la goutte viscérale.

On a longtemps discuté sur les différences et les analogies de la *goutte* et du *rhumatisme*. Aujourd'hui encore certains médecins admettent, avec Trousseau, que ce sont deux maladies différentes ; d'autres, avec Chomel, veulent qu'il y ait identité entre elles ; Pidoux regarde ces deux maladies comme deux branches issues d'un même tronc, qui serait l'état morbide connu par les anciens sous le nom d'*arthritis :* cette dernière opinion paraît être la plus vraisemblable.

L'attaque de *goutte régulière* doit être respectée ; tout traitement actif pour la combattre ne peut que nuire et la changer en *goutte irrégulière*. La *goutte chronique* doit être traitée surtout par les moyens hygiéniques, savoir : l'exercice à pied et à cheval, ou la promenade en voiture si les autres moyens ne sont pas possibles ; la sobriété et la régularité la plus grande dans la nourriture, qui devra être variée sans être trop succulente ; il est surtout nécessaire de ne pas surcharger l'organisme des *aliments* dits *respiratoires*, c.-à-d. composés de substances très-riches en azote, comme les viandes noires : c'est le résidu de ces aliments ou leur oxydation incomplète qui constitue l'acide urique et les urates en excès, tandis que ces substances suffisamment oxydées sont éliminées à l'état d'urée. On devra se garder de recourir aux remèdes prétendus spécifiques (médecine Leroy, pilules de Lartigue, etc.), qui ont tous pour base des purgatifs drastiques et dont l'usage peut devenir très-dangereux, surtout s'il est répété. Il faudra aussi être très-sobre de l'emploi des eaux minérales.

Les écrits sur la goutte sont très-nombreux ; le meilleur est celui de Sydenham, que Trousseau a commenté dans sa *Clinique de l'Hôtel-Dieu*.

Goutte rose, sorte d'acné. *Voy.* COUPEROSE ; — *Goutte sciatique*. *Voy.* SCIATIQUE ; — *Goutte sereine*, paralysie du nerf optique ou de la rétine. *Voy.* AMAUROSE.

En Botanique, on nomme vulg. *Goutte de lin*, la Cuscute ; *G. de sang*, l'Adonide automnale, etc.

Mère goutte, *Première goutte*, le vin ou le cidre qui coule de la cuve ou du pressoir sans qu'on ait pressuré le raisin ou les pommes.

GOUTTES. En Pharmacie, on appelle *goutte* la petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée (0gr,02). Certaines substances, comme le *laudanum* (*opium*), l'*éther sulfurique*, etc., ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, sont prescrites par *gouttes*. — On donne aussi ce nom à des médicaments qu'on prend par gouttes : ce sont ordinairement des calmants prescrits contre les maladies nerveuses. Telles sont : les *G. anodines anglaises* ou *G. de Talbot*, préparation narcotique ; les *G. calmantes allemandes*, contre l'hystérie ; les *G. céphaliques* ou *G. d'Angleterre*, préparation excitante ; les *G. noires anglaises* (*black drops*), contre les gastralgies ; les *G. d'or de La Motte*, teinture excitante et tonique ; les *G. de Rousseau*, préparation calmante ; les *G. de Séguin*, préparation analogue à la précédente ; les *G. contre la toux*, de Grindle, contre la bronchite, etc.

GOUTTIÈRE (de *goutte*). Les gouttières se font en plomb, en zinc ou en ferblanc. Il y en a aussi en bois ou en pierre. Au moyen âge elles étaient presque toutes terminées par des *gargouilles* (*Voy.* ce mot), qui ont été remplacées avec avantage par des tuyaux de descente.

En Anatomie, on donne le nom de *gouttière* à toute rainure creusée sur la surface d'un os. Quelques gouttières facilitent le glissement des tendons, comme la *G. bicipitale ;* d'autres logent des vaisseaux sanguins, particulièrement des veines (*G. sagittale*) ; quelques-unes servent seulement à soutenir certains organes (*G. basilaire*). — C'est aussi le nom d'un appareil chirurgical en fils de fer, matelassé intérieurement et qui est destiné à recevoir un membre fracturé.

GOUVERNAIL (du lat. *gubernaculum*), appareil attaché à l'arrière d'un navire et qui sert à le diriger. Il se compose d'un fort morceau de chêne dit *mèche du gouvernail*, aux deux faces duquel s'ajoutent d'épaisses planches de sapin, chevillées fortement avec la mèche et formant la partie extérieure et saillante, dite *safran* ; des ferrures suspendent cet assemblage le long de l'étambot, autour duquel le gouvernail tourne verticalement. Une *barre*, qui traverse la tête de la mèche, meut tout l'assemblage ; lorsque le navire est grand, les *palans*, ou une corde très-solide, souvent en cuir tressé, dite *drosse* du gouvernail, aident à manœuvrer la barre ; enfin, sur le pont du navire est située une *roue* verticale sur le tambour de laquelle s'enroule la drosse et que manient les timoniers. Le gouvernail est au navire ce que la queue est aux poissons ; il lui transmet l'impulsion que lui donne l'eau environnante, arrivant rapidement après avoir glissé le long des flancs du vaisseau. Le gouvernail n'était d'abord qu'un large aviron attaché au flanc du navire. Primitivement, il n'y en avait qu'un ; dans la suite, on en mit un de chaque côté. On ne sait à quelle époque on l'attacha pour la première fois à l'étambot d'un navire : le premier exemple qu'on en connaisse est du XIIIe siècle ; mais l'usage doit en être bien plus ancien.

GOUVERNEMENT (de *gouverner* ; du lat. *gubernare*), autorité chargée d'administrer un pays. La manière dont s'exerce cette autorité varie selon la constitution de l'État. Il y a trois formes principales de gouvernement : la *monarchie*, l'*aristocratie* et la *démocratie*, qui peuvent elles-mêmes se combiner de diverses manières, et qui donnent ainsi naissance aux gouvernements *absolus* et *despotiques*, *constitutionnels*, *parlementaires* et *représentatifs*, et aux différentes sortes de *républiques*. *Voy.* ÉTAT, CONSTITUTION, ARISTOCRATIE, DÉMOCRATIE, MONARCHIE, etc.

GOUVERNEMENT, division territoriale. Avant 1789, la France était divisée en 40 *gouvernements* (32 grands et 8 petits).

GOUVERNEUR (de *gouverner*), celui qui commande dans une province, dans une maison royale.

Gouverneurs de provinces. Les titres de ceux qui commandent dans les provinces diffèrent beaucoup.

C'étaient autrefois des *satrapes* chez les Perses; c'étaient des *émirs* sous les Khalifes, des *nababs* et des *soubabs* dans l'Inde; ce sont des *pachas* et des *beys* dans la monarchie ottomane; mais presque partout dans l'Europe moderne, ils portent le nom de *gouverneurs*. En Prusse, en Autriche, en Russie, les provinces, dites *gouvernements*, obéissent à des *gouverneurs*. Il en était de même en France, avant 1789; le nom de *gouverneur* a été conservé pour les magistrats qui exercent l'autorité aux colonies; l'Algérie a un *gouverneur général*.

Il y a encore aujourd'hui le *G. de l'Hôtel des Invalides* (comme, en Angleterre, le *G. de l'hospice de Chelsea*); les *G. des châteaux* et *résidences impériales*; le *G. de la Banque de France*, etc.

GOYAVIER ou Gouyavier, *Psidium*, genre de la famille des Myrtacées, se compose d'arbres à feuilles opposées, entières et à fleurs portées sur des pédoncules axillaires. Ce genre, propre à l'Amérique et à l'Asie, a pour type le *G. poire* (*P. piriferum*), vulg. *G. blanc des Indes*. C'est un arbre de 3m, à tronc droit, à écorce unie, verdâtre, tachée de rouge et de jaune; à rameaux quadrangulaires, portant des feuilles ovales, allongées, aiguës, lisses, veloutées en dessous; des fleurs blanches, semblables à celles du cognassier, donnent naissance à des fruits appelés *goyaves*, en forme de poire et de la grosseur d'un œuf. Leur chair est blanche, succulente, parfumée et très-agréable. Une variété de cette espèce est appelée *G. pomme*, parce que ses fruits ressemblent à des pommes. Une seconde espèce, le *G. aromatique*, porte à la Guyane le nom de *Citronnelle*. On connait encore le *G. à feuilles en cœur*, de la Guadeloupe, et le *G. de Cattley*, originaire de Chine.

GRAAL ou GRÉAL (le SAINT), célèbre vase mystique. *Voy.* GRÉAL au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GRACE (du lat. *gratia*). En Théologie, ce mot désigne en général les faveurs et les dons qui ont pour objet la sanctification de celui qui les reçoit, et spécialement un don surnaturel et gratuit que Dieu accorde à l'homme pour le conduire à sa fin, et sans lequel il ne peut être sauvé. On distingue: les *G. extérieures*, comprenant tous les secours extérieurs que Dieu donne à l'homme pour lui faire connaître ses devoirs et le porter au bien, comme la révélation, la loi de Dieu, les leçons de J.-C., la prédication de l'Évangile, les exhortations, les bons exemples; et la *G. intérieure*, action toute spéciale de la Divinité, qui s'exerce au dedans des cœurs et qui inspire les saints désirs, les résolutions louables.

La *G. intérieure* elle-même, qui est la *Grâce* proprement dite, est *habituelle*, *sanctifiante* ou *justifiante*, si elle réside dans l'âme comme une qualité ou une disposition permanente; *actuelle*, si elle nous est donnée dans chaque circonstance pour nous aider à faire le bien; *prévenante* ou *excitante*, si elle prévient ou détermine les bons mouvements de notre volonté; *coopérante*, si elle agit avec nous pour soutenir et fortifier notre volonté; *efficace*, si elle produit infailliblement son effet, sans que l'homme y résiste jamais; *suffisante*, si, tout en donnant à la volonté assez de force pour faire le bien, elle admet la résistance de l'homme.

La difficulté de concilier avec le libre arbitre l'action de Dieu sur la volonté dans la grâce a donné lieu à un grand nombre d'opinions diverses, dont quelques-unes sont devenues des hérésies célèbres. D'un côté, les Pélagiens, et après eux les Sociniens, penchant de préférence pour la liberté, nient la nécessité de la grâce; les Semi-Pélagiens, tout en reconnaissant la nécessité de la grâce pour les bonnes œuvres, soutiennent qu'elle n'est pas nécessaire pour ces premiers mouvements par lesquels l'homme se tourne vers Dieu, et qui sont le commencement du salut. D'un autre côté, les Prédestinatiens, les Wiclefistes, les Luthériens, les Calvinistes, Baïus, Jansenius et leurs disciples, exagérant le rôle de la grâce, sacrifient la liberté et soutiennent que la grâce fait tout; que l'homme est un instrument purement passif, incapable de résister à la grâce; qu'il ne pèche que parce que la grâce lui manque. St Augustin a combattu avec force les Pélagiens et a su concilier la grâce avec la liberté; sa doctrine sur ce sujet fait autorité. — Pascal, dans ses *Provinciales*, expose les disputes sur la grâce et défend la doctrine des Jansénistes sur ce point. L. Racine a composé un poëme intitulé *la Grâce*.

GRÂCE. En Droit, la *grâce*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*amnistie* (*Voy.* ce mot), est la remise faite au coupable de tout ou partie des peines corporelles ou pécuniaires auxquelles il a été condamné. Elle laisse subsister les conséquences civiles de la peine, telles que la dégradation civique et l'interdiction légale. — Autrefois un grand nombre de seigneurs, d'évêques et les légats du pape avaient le droit de grâce. Maintenant, dans tous les États de l'Europe, le souverain ou le chef de l'État exerce seul ce droit. — En France, il est donné à celui qui est l'objet de cette faveur des *lettres de grâce*, qui doivent être *entérinées* par une cour d'appel. — *Voy.* ABOLITION (LETTRES D').

GRÂCE. Considérée comme le don de plaire, la *Grâce* avait été divinisée par les anciens sous les traits de trois déesses aux formes et à la démarche séduisantes. *Voy.* GRÂCES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Comme titre de dignité, le mot *Grâce* a été appliqué aux rois d'Angleterre jusqu'à Henri VIII, qui le remplaça par le titre d'*Altesse*, et plus tard par celui de *Majesté*. — Il est encore aujourd'hui porté par les ducs anglais et par les évêque anglicans.

GRACIOSO (du lat. *gratiosus*), bouffon de la comédie espagnole. La condition du gracioso est toujours subalterne. Loquace, poltron, naïf, parfois grossier et glouton, il amuse à ses propres dépens: souvent il a de l'esprit, de la malice, du trait; mais ces qualités se montrent ou gauchement, ou hors de propos. Cependant, chez les dramatistes récents, chez Moreto, p. ex., le gracioso est plein de ruse et de finesse. Arlequin tient du *gracioso*.

GRACULA, oiseau. *Voy.* MARTIN.

GRADATION (du lat. *gradatio*), nom donné, en Littérature, à certain arrangement des idées tel que l'effet va en augmentant sans cesse, et comme par *degrés*. Un orateur, p. ex., en disposant ses preuves, aura soin de réserver les plus fortes pour les dernières. Un auteur dramatique, un romancier, fait succéder les scènes et les tableaux de manière à ce que les émotions deviennent de plus en plus vives et profondes. — En Rhétorique, la *gradation* (*climax*) est une figure de mots par laquelle on accumule des images ou des expressions qui enchérissent l'une sur l'autre; elle est *ascendante*, comme dans cet hémistiche: *va, cours, vole et nous venge* (Corneille), ou *descendante*, comme dans ce vers de Boileau:

Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

En Peinture et en Sculpture, la *gradation* est l'habileté avec laquelle les peintres et les sculpteurs groupent leurs personnages, de manière que les principaux soient en relief et que les autres soient graduellement affaiblis par l'expression et le jeu de la lumière à mesure qu'ils s'éloignent de l'action.

GRADE (du lat. *gradus*). Voici l'ordre des grades dans l'Armée de terre: 1° *caporal*; 2° *sous-officier* (sergent ou maréchal des logis, fourrier, sergent-major ou maréchal des logis chef, adjudant); 3° *officier* (sous-lieutenant, lieutenant de 2e et de 1re classe, capitaine de 2e et de 1re classe); 4° *officier supérieur* (chef de bataillon ou d'escadron, major, lieutenant-colonel, colonel); 5° *officier-général* (général de brigade, général de division); 6° *maréchal de France*, titre qui est plutôt une dignité qu'un grade.

Dans l'Armée de mer, les grades sont les suivants: 1° *quartier-maître*, 2° *second* et *premier maître*, 3° *élève* de 2e et de 1re classe, 4° *enseigne de vaisseau*, 5° *lieutenant de vaisseau* de 2e et de 1re classe,

6° *capitaine de corvette* de 2e et de 1re classe, 7° *capitaine de vaisseau* de 2e et de 1re classe, 8° *contre-amiral*, 9° *vice-amiral*, 10° *amiral*.

Depuis la loi de 1832, les grades, en France, sont donnés soit à l'ancienneté, soit au choix, et d'après des règles déterminées. Avant la Révolution, les grades se vendaient, ou bien le roi les donnait arbitrairement; la haute noblesse accaparait les hauts grades, la petite noblesse se partageait le reste.

Il faut distinguer le grade de l'emploi. Le grade est la propriété de l'officier; la disponibilité, la retraite, enlève l'emploi, mais non le grade, ce dernier n'est perdu que par la *dégradation*.

Dans le Clergé, *grade* se dit de la prêtrise, et des autres degrés plus élevés, même de l'épiscopat.

Grades universitaires, synonyme de *degrés*. *Voy.* ce mot, DIPLÔME et FACULTÉ.

GRADE, nom donné au degré centésimal que, lors de la réforme du système métrique, on avait essayé de substituer au degré ordinaire (*Voy.* DEGRÉ) dans la division de la circonférence. Dans ce système le quadrant ou quart de circonférence, au lieu d'être partagé en 90 degrés, était partagé en 100 grades, le grade en 100 minutes, la minute en 100 secondes. Cette réforme n'a pas été acceptée par le monde savant.

GRADUÉ (de *grade*), celui qui est pourvu d'un grade dans quelque Faculté. On distinguait autrefois, en Théologie, plusieurs espèces de gradués : les *G. simples* n'avaient que les lettres de leurs degrés et l'attestation de leur temps d'étude; les *G. nommés* y joignaient leurs lettres de nomination et de présentation aux bénéfices; les *G. de grâce* étaient ceux qui avaient été dispensés du temps d'étude; les *G. de privilége*, ceux à qui des lettres du pape, de ses légats, etc., conféraient ce titre, avec dispense du temps d'étude et des examens.

GRADUEL (du lat. *gradus*, degré), portion de l'office de la messe, entre l'épître et la prose, et qui précède l'évangile. Elle a été ainsi nommée, parce qu'elle se chantait autrefois sur les *degrés* ou marches du jubé ou de l'ambon. Le graduel se compose le plus souvent de trois versets contenant quelques réflexions relatives à l'épître. On croit que c'est St Ambroise qui introduisit le graduel dans l'office. — On donne aussi le nom de *graduel* au livre qui se place sur le lutrin, et qui contient ce que le chœur chante à la messe.

GRAFFITTO, au pluriel GRAFFITTI, mots italiens employés par les archéologues pour désigner les dessins au trait, les inscriptions, etc., tracés avec du charbon ou avec la pointe d'un stylet sur les murailles des monuments antiques et qu'on retrouve encore aujourd'hui. Les *graffitti* de Pompéies sont particulièrement curieux.

GRAILLE, un des noms vulgaires de la *Corneille commune*. *Voy.* CORNEILLE.

GRAIN (du latin *granum*), se dit de tout fruit ou semence qui ne présente qu'un petit volume, comme les grains de blé, de raisin, de poivre, etc., et particulièrement du fruit des Graminées qui servent à la nourriture de l'homme et des animaux. Dans ce sens, *grains* est synonyme de *céréales* (*Voy.* ce mot). — On nomme *gros grains*, le froment, le méteil et le seigle; *menus grains*, l'orge, l'avoine et le sarrasin; et *grains ronds*, les fruits des vesces, des féveroles, et les autres semences que l'on sème afin d'avoir du fourrage pour les bestiaux ou de la graine pour les oiseaux de basse-cour.

Les grains, ou verts, ou pendants par racines, ne peuvent être vendus, sauf quelques exceptions (Décrets des 6 et 23 messidor an III). *Voy.* FRUITS et CÉRÉALES.

GRAIN. Dans l'ancien système des Poids et mesures, le grain était la 72e partie du *gros*, qui était lui-même le 8e de l'*once* et le 128e de la *livre*. En mesures nouvelles, le grain équivaut à 0gr,053.

En Pharmacie, on appelle quelquefois *grains* des préparations qui ne diffèrent des pastilles que par leur forme globuleuse : tels sont les *grains de vie de Mésué*, ou *pilules gourmandes*, composés d'aloès, quinquina, cannelle et sirop d'absinthe; les *grains de santé* de Frank, ou *pilules angéliques*, composés d'aloès et d'extrait de réglisse.

On nomme vulgairement *Grain de Zelim*, le Poivre long de l'Inde; *Grain d'avoine*, une coquille fossile, du genre *Pupa*; *Grain de blé* ou *de riz*, plusieurs Porcelaines; *Grain d'orge*, un Bulime, etc.

Le nom de *grain d'orge* s'applique encore : 1° à une maladie qui attaque fréquemment les cochons que l'on engraisse, et qui couvre leur corps d'un grand nombre de petites pelotes dures de la grosseur d'un grain d'orge; — 2° à un outil employé dans plusieurs arts : il sert au menuisier pour dégager une baguette ou une autre moulure; le grain d'orge du tourneur a la forme d'un triangle; celui du serrurier est carré; il s'en sert pour percer les pierres.

GRAINE (de *grain*), corps reproducteur spécial d'où toute plante tire son origine. C'est l'*ovule* (*Voy.* ce mot) fécondé et arrivé à son entier développement. Entourée du *péricarpe*, c.-à-d. des parois de l'ovaire développées, la graine constitue l'ensemble appelé *fruit* (*Voy.* ce mot); elle est fixée au péricarpe par un petit cordon, le *podosperme* ou *funicule*, attaché en un point, le *hile*. — La graine se compose de deux parties essentielles : le *tégument séminal* ou *spermoderme*, et l'*amande*. Le spermoderme lui-même n'est pas simple : il est formé de deux enveloppes excentriques, l'une externe, le *test*; l'autre interne, le *tegmen*. Le *test* laisse apercevoir le petit enfoncement appelé *micropyle* et la trace de l'insertion du funicule, le *hile* ou *ombilic*. L'amande est composée aussi de deux parties sans adhérence : 1° l'*albumen*, qui souvent n'existe pas, qui d'autres fois est double et désigné alors par les noms de *périsperme* et d'*endosperme* : c'est l'albumen féculent des céréales qui nous fournit nos farines alimentaires; l'albumen charnu d'autres plantes nous fournit des matières oléagineuses; 2° l'*embryon*, c.-à-d. le corps essentiel, la plante en miniature. On y distingue : un petit prolongement ou *tigelle*, qui en se développant formera la tige; une extrémité pointue, la *radicule*, et un ou deux renflements charnus, qui ne sont autre chose que les premières feuilles de la très-jeune plante; les *cotylédons* (*Voy.* ce mot). La tigelle se termine par une sorte de petit bourgeon, la *gemmule*. Lorsque l'embryon est plongé dans la masse de l'albumen, on le dit *intraire* (Cypéracées); il est *extraire*, lorsque l'albumen ne l'embrasse pas complétement (Graminées). La base de toute graine est son hile : la base de l'embryon est sa radicule. Lorsque la radicule regarde du côté opposé au hile, l'embryon est *antitrope*, il provient d'un *ovule orthotrope*, puisque la radicule correspond au micropyle. L'embryon est *homotrope*, lorsque la radicule regarde le hile; *amphitrope*, lorsqu'il est recourbé; *hétérotrope*, lorsque les rapports normaux de la radicule et du micropyle sont altérés. — La vie de la graine comprend deux périodes : 1° la *maturation*, qui l'amène à son état de développement complet; 2° la *germination*, pendant laquelle elle développe son embryon en une jeune plante destinée à vivre par elle-même et à produire à son tour de nouvelles graines.

On nomme vulg. *Graine à chapelet*, ou *G. de réglisse*, l'Abrus; *G. à dartres*, les graines de la Casse et de la Valérie; *G. à vers*, le Chénopode et l'Artémise de Judée; *G. d'ambrette* ou *G. musquée*, celle de la Ketmie musquée; *G. d'amour*, le Grémil; *G. d'Avignon*, le fruit du Nerprun; *G. de baume*, le Baumier de la Mecque; *G. de capucin*, le Fusain; *G. d'écarlate*, *G. tinctoriale*, la galle du Chêne kermès; *G. de gérofle*, l'Amome cardamome, le fruit du Myrte et du Campêche épineux; *G. joyeuse*, la semence du Fenu grec; *G. de paradis*, celle d'une espèce d'Amome à goût poivré (*Voy.* MANIGUETTE); *G. de perroquet*, le Carthame officinal; *G. de perruche*, le Micocoulier; *G. de psyllion*, la semence du Plantain; *G. des*

Canaries, celle de l'Alpiste et le Millet des oiseaux; *G. orientale*, le Ménisperme; *G. perlée*, le Grémil et la Larmille; *G. de Tilly* ou *des Moluques*, le fruit du Croton tiglium; *G. de Turquie*, le Maïs.

Graine de vers à soie. *Voy.* VER A SOIE.

Graines d'épinards (*Épaulette à*). *Voy.* EPAULETTE.

GRAINS. *Voy.* GRAIN et CÉRÉALES.

GRAISSAGE (de *graisse*), opération qui consiste à interposer entre deux pièces ou organes d'une machine un corps qui puisse diminuer le *frottement* (*Voy.* ce mot). On emploie à cet effet le savon, les graisses, les huiles, l'eau, la blombagine porphyrisée, le talc en poudre et même l'air comprimé. Ces substances sont appliquées au moyen d'appareils nombreux, tels que la *boîte à étoupe*, les *paliers graisseurs*, les *godets graisseurs*, les *robinets graisseurs*, etc.

GRAISSE (de *gras*; du b.-lat. *grassus*, pour *crassus*), substance solide, d'une consistance variable, fondant à une température peu élevée, tachant le papier, inflammable, insoluble dans l'eau, et que les alcalis convertissent en *savon* (*Voy.* ce mot). — La graisse est logée, chez les animaux, dans les petits sacs formés par le tissu cellulaire (*tissu adipeux*); mais elle occupe de préférence certaines parties du corps : ainsi, chez les mammifères, elle est abondante sous la peau, à la surface des muscles, autour des reins, à la base du cœur et auprès des intestins. Elle offre des modifications dans les différentes classes d'animaux : chez les herbivores, elle est plus ferme, plus solide, moins odorante que chez les carnivores; la graisse des oiseaux est fine, douce, onctueuse et très-fusible. — Dans les végétaux, la graisse se rencontre particulièrement dans la graine et quelquefois dans le fruit.

Les graisses s'emploient à mille usages : on les utilise pour la cuisine, pour faire des savons et des pommades, pour fabriquer des chandelles et des bougies, pour graisser les essieux des roues, etc. Les graisses de porc, de mouton, de bœuf, d'oie, etc., sont les plus généralement employées. Les matières grasses produisent sur les étoffes des taches désagréables : on les enlève au moyen de l'éther, de l'alcali volatil, de la benzine, etc. *Voy.* DÉGRAISSAGE.

Les graisses sont de vrais sels ou éthers de la glycérine. *Voy.* GRAS (CORPS).

Graisse des vins, altération du vin qui le rend filant, en lui faisant éprouver une fermentation visqueuse : elle est due à la présence d'une matière azotée, la *glaïadine*, qu'on élimine en ajoutant au vin une petite quantité de tannin. *Voy.* VIN.

GRALLARIE, oiseau, synonyme de *Roi des Fourmiliers*. *Voy.* FOURMILIER.

GRALLES (du lat. *grallæ*, échasses), *Grallæ*, *Grallatores*, famille d'Oiseaux nommés aussi *Échassiers*. *Voy.* ce mot.

GRAMINÉES (du lat. *gramen*, gazon), famille de plantes Monocotylédones périspermées, se compose d'espèces annuelles ou vivaces, ayant pour tige un chaume creux, entrecoupé de nœuds solides de distance en distance. Leurs feuilles lancéolées présentent à leur base une gaîne fendue, terminée supérieusement par une petite *ligule*. Leurs fleurs, disposées en épis ou en panicules, forment, autour d'un axe commun, de petits groupes ou *épillets*, enveloppés chacune d'une ou de deux écailles qui constituent l'enveloppe appelée *glume*; chaque fleur de l'épillet est aussi entourée d'une ou de deux écailles formant une *glumelle*, qui quelquefois présente à l'intérieur une *glumellule*, formée de deux petites écailles charnues. En dedans de ces enveloppes se trouvent trois étamines et un ovaire surmonté d'un stigmate double et plumeux. Le fruit est un cariopse formé en partie d'un périsperme farineux et placé au-dessus de l'embryon. — La famille des Graminées comprend plus de 3,000 espèces répandues dans toutes les parties de l'univers; elle a été partagée en 13 tribus : *Oryzées*, *Phalaridées*, *Panicées*, *Stipacées*, *Agrostidées*, *Arundinacées*, *Pappophorées*, *Chloridées*, *Avénacées*, *Festucacées*, *Hordéacées*, *Phléoïdées*, *Andropogonées*. — Plusieurs Graminées, le *Froment*, le *Seigle*, l'*Orge*, l'*Avoine*, le *Riz*, le *Maïs*, la *Canne à sucre*, etc., fournissent à l'homme des substances alimentaires; les genres *Fétuque*, *Paturin*, *Vulpin*, *Fléole*, *Flouve*, *Amourette*, etc., donnent le foin dont on nourrit les animaux.

GRAMMAIRE (du b.-lat. *grammaria*; du gr. γράμμα, lettre). Dans son acception la plus vaste, c'est à la fois la science et l'art du langage : la science, car elle en fait connaître les éléments constitutifs et les principes généraux, en s'appuyant sur les théories qu'elle emprunte à la psychologie et à la logique (*Voy.* LANGAGE, PROPOSITION); l'art, car elle en expose les procédés et les règles. — La grammaire est dite *générale*, quand elle ne s'attache qu'aux principes communs à toutes les langues : *particulière*, quand elle se borne aux formes propres à un seul idiome; *comparée*, quand elle met en regard les analogies et les différences de deux ou plusieurs langues. — Toute grammaire traite : 1° du matériel d'une langue : lettres, alphabet, syllabes, accents et signes divers; 2° de la *lexigraphie*, c.-à-d. des différentes espèces de mots, de leurs modifications ou inflexions : genres, nombres, cas, personnes, voix, temps, modes, etc.; 3° de la *syntaxe*, qui enseigne à unir et à combiner les mots pour exprimer nos pensées; 4° enfin, des idiotismes, de l'orthographe, de la prononciation et de la prosodie.

La grammaire ne commença à former une science à part qu'à l'époque de l'école d'Alexandrie. Elle comprenait alors l'explication des poëtes, l'interprétation du sens des mots et les règles de la prononciation (*Voy.* GRAMMAIRIENS). Il en fut de même à Rome et pendant la plus grande partie du moyen âge : Cassiodore met la grammaire au premier rang des *Arts libéraux*. Peu à peu cependant la grammaire se sépara de la philologie et de la critique littéraire, et devint ce que nous la voyons aujourd'hui. Au XVIIe siècle, les travaux des savants de Port-Royal contribuèrent puissamment aux progrès de la science grammaticale : Arnauld, Nicole et Lancelot publièrent une *Grammaire générale* devenue célèbre et d'excellentes *Méthodes* (*grecque*, *latine*, *espagnole* et *italienne*). Après eux parurent en France, Regnier Desmarais, Buffier, l'abbé Dangeau, et pendant le XVIIIe siècle, l'abbé Girard, d'Olivet, Duclos, Dumarsais, Condillac, de Brosses, Beauzée; vers la même époque, l'Anglais Harris publiait sous le titre d'*Hermès* une grammaire générale estimée. Le XIXe siècle n'a pas été moins fécond que ses devanciers : aux continuateurs de Condillac, Destutt de Tracy, S. de Sacy, succédèrent en France, les travaux de Lemare, de Marle, Girault-Duvivier, Burnouf et ceux de MM. Jullien, Guessard, Baudry, M. Bréal, Brachet, etc. Quant à l'enseignement classique, il est encore soumis en France aux *grammaires de Lhomond* complétées et améliorées par les travaux consciencieux de MM. Dutrey, Deltour, Guérard, Léclair, etc. — En Allemagne, les progrès de la grammaire ont suivi ceux de la linguistique. Les travaux dus à Adelung, Bernhardy, Reinbeck, Jacob, Becker, Buttmann, Matthiæ, Grimm, et plus récemment à F. Bopp, Curtius, Corssen, Zeuss, Diez, Schleicher, etc., ont renouvelé complétement la science grammaticale. — Voir : Egger, *Essai sur les théories grammaticales dans l'antiquité* (1854); Ch. Thurot, *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge* (1869); Ch. Livet, *la Grammaire et les Grammairiens au XVIe siècle*, etc. *Voy.* aussi LINGUISTIQUE.

GRAMMAIRIENS. Ce mot, qui désigne auj. ceux qui se livrent spécialement à l'étude de la grammaire et au soin d'épurer et de réformer le langage (*Voy.* GRAMMAIRE), désignait chez les Grecs et chez les Romains des savants qui étaient à la fois philologues, critiques et grammairiens : ils commentaient les anciens auteurs, les corrigeaient, les expliquaient et les

publiaient. Les plus célèbres sont : chez les Grecs, Démétrius de Phalère, Philétas de Cos, Aristarque, Ératosthène, Aristophane de Byzance, Cratès de Malles; chez les Romains, Atéius, Ælius Stilon, Sisenna, Ælius Gallus, Opilius, Ant. Gniphon, Varron, Verrius Flaccus, etc. — Quant à ceux qui enseignaient la grammaire proprement dite aux enfants, on leur donnait le nom de *grammatistes*.

GRAMMATISTES. *Voy.* GRAMMAIRIENS.

GRAMMATITE, ou *Amphibole blanche. Voy.* AMPHIBOLE.

GRAMME (du gr. γράμμα, poids d'un scrupule), unité principale de poids du système métrique. C'est le poids, dans le vide, d'un centimètre cube d'eau distillée à son maximum de densité, c.-à-d. à 4 degrés au-dessus de 0 du thermomètre centigrade. Ses multiples sont le *décagramme*, l'*hectogramme* et le *kilogramme*, qui valent respectivement 10, 100 et 1000 grammes; ses sous-multiples sont le *décigramme*, le *centigramme*, le *milligramme*, qui valent le 10e, le 100e, le 1000e du gramme. — La livre ancienne équivaut à 489gr,51, et réciproquement le gramme vaut 18 grains, 82715, de l'ancien système.

GRAMMITE (du gr. γραμμή, ligne), *Grammitis*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées : capsules disposées en *lignes* simples le long des nervures secondaires et dépourvues de téguments; tiges rampantes; fronde simple et quelquefois pinnée. Presque toutes les espèces habitent les régions tropicales. Une seule, la *G. leptophylla*, croît dans le midi de l'Europe.

GRAMMITE, synonyme de *Wollastonite. Voy.* CHAUX SILICATÉE.

GRAMPUS, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, et du groupe des *Delphinidés*. *Voy.* ce mot.

GRANATÉES, famille de plantes. *Voy.* GRENADIER.

GRANATITE. *Voy.* STAUROTIDE.

GRAND, GRANDE (du lat. *grandis*), adjectif qui, joint à un autre mot, sert de désignation à beaucoup d'animaux et de plantes de genres très-différents. — Ainsi, en Zoologie, on nomme : *G. aigle*, l'Aigle royal; *G. beffroi*, un Fourmilier; *G. chevêche*, le *Strix brachyotos*, *G. duc*, le *Strix bubo*; *G. grive*, la Draine ; *G. langue*, le Torcol vulgaire; *G. moutardier*, le Martinet des murailles; *G. pouillot*, la Sylvie à poitrine jaune ; *G. œil*, un poisson du genre Spare; *G. oreille*, le Scombre Germon; *G. diable*, une espèce de Cigale, etc.

En Botanique, on nomme *G. baume*, la Tanaisie; *G. baumier*, les *Populus nigra* et *balsamifera*; *G. berce*, la Brancursine; *G. capucine*, le Cresson du Pérou; *G. éclaire*, la Chélidoine vulgaire; *G. œil-de-bœuf*, l'Adonide vernale; *G. pardon*, le Houx piquant, *G. valériane*, la Valériane des jardins, etc.

GRAND AUMONIER, GRAND CHAMBELLAN, GRAND CHANCELIER, etc. *Voy.* AUMÔNIER, CHAMBELLAN, etc.

GRAND-CROIX, GRAND CORDON, *Voy.* CROIX et CORDON.

GRANDESSE, dignité de *grand* d'Espagne. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GRANDEUR, se dit, en Mathématiques, de tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution, comme l'étendue, le temps, etc. *Voy.* ÉTENDUE, QUANTITÉ, etc.

Dans les deux derniers siècles, on donnait le titre de *Votre Grandeur* à tous les grands seigneurs qui ne prenaient pas le titre d'Altesse ou d'Excellence; on le donnait aussi particulièrement au Grand chancelier de France; on le donne auj. aux évêques.

GRAND'GARDES, postes avancés ou corps de garde qui forment l'enceinte extérieure d'un camp.

GRAND JUGE, nom donné par Napoléon Ier, comme annexe, au ministre de la justice.

GRAND-LIVRE, registre sur lequel un négociant inscrit tous ses comptes, sous le nom de chacune des personnes qui sont en relations d'affaires avec lui. C'est l'extrait du *journal* (*Voy.* ce mot) où elles sont inscrites au jour le jour. Ce livre est indispensable aux commerçants bien qu'ils ne soient pas tenus legalement de l'avoir (*Voy.* LIVRES DE COMMERCE). — Avant de rapporter un article du journal au grand-livre, on met en marge de cet article du journal, devant le nom de l'individu ou de l'objet débité : 1° le numéro du folio du grand-livre sur lequel le compte de ce débiteur est ouvert; 2° celui du folio sur lequel celui du créancier est ouvert; d'où résulte cette règle générale : lorsqu'on porte une somme au débit d'un compte sur le grand-livre, il faut porter la même somme au crédit d'un autre. *Voy.* TENUE DES LIVRES, COMPTE COURANT, CRÉDIT, DÉBIT, etc.

Grand-livre de la dette publique, et par abréviation, *Grand-livre*, registre formé en exécution de la loi du 24 août 1793, sur la proposition de Cambon, et sur lequel sont inscrits les noms de tous les titulaires des différentes fractions de rente dont l'ensemble forme le montant de la *dette constituée* ou *dette inscrite*; c'est sur ce registre qu'est inscrit le titre de toute rente due par le Trésor public, titre dont le pareil est délivré au titulaire et qu'on appelle *inscription de rente*. Le grand-livre contient de plus les *transferts* ou actes par lesquels sont constatées les mutations qui surviennent dans la propriété des diverses parties de rentes. — Chaque trésorier-payeur général est obligé, depuis la loi du 14 avril 1819, de tenir un registre spécial sur lequel sont inscrits nominativement les rentiers de son département participant au compte collectif ouvert au trésor. On délivre à chacun d'eux une inscription qui, visée par le préfet et signée par le receveur général, tient lieu de celles qui sont délivrées par le directeur du Grand-livre.

GRAND MAITRE, nom commun à plusieurs chefs de corps ou chefs de services. Les ordres souverains, tels que ceux des Templiers, des Porte-glaive, des Chevaliers teutoniques, des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem (plus tard ordre de Malte), avaient des *grands maîtres* : c'étaient en quelque sorte des souverains électifs nommés à vie; leur dignité se nommait *grand-magistère*. Quant aux *grands maîtres* d'ordres non souverains et non religieux, ceux de Calatrava, par exemple, d'Alcantara, de St-Jacques, de la Légion d'honneur, de St-Alexandre Nevski, de l'Éléphant, de la Jarretière, etc., et notamment pour les quatre premiers, c'est presque toujours le souverain qui s'en réserve le titre.

Dans l'ancienne monarchie, il y avait le *Grand maître de France*, ou *Souverain maître de l'hôtel du roi*, chef de tous les officiers de la bouche du roi; le *Grand-maître de la maison du roi*, le *Grand-maître des cérémonies*, le *Grand-maître de l'artillerie*, le *Grand-maître des arbalétriers*. — Il y eut, sous l'Empire et sous la monarchie d'Orléans, un *Grand-maître de l'Université*, etc. *Voy.* MAISON DU ROI, CÉRÉMONIES, ARTILLERIE, UNIVERSITÉ, etc.

GRAND'MÈRE, GRAND PERE. *Voy.* ASCENDANTS.

GRAND OEUVRE, nom donné par les alchimistes au procédé par lequel ils prétendaient pouvoir transmuter tous les métaux en or, et à la recherche duquel ils consacraient leurs veilles.

GRAND OFFICIER, GRAND PANETIER, GRAND PRIEUR, GRAND VENEUR, etc. *Voy.* OFFICIER, PANETIER, etc.

GRAND ONCLE, GRAND'TANTE. *Voy.* ONCLE, TANTE et ASCENDANTS.

GRANDOUL, oiseau. *Voy.* GANGA.

GRANDS VOILIERS, oiseaux de mer dont les ailes sont très-longues. *Voy.* LONGIPENNES.

GRANGE (du b. lat. *granica*, de *granum*, grain), construction en maçonnerie, en pans de bois ou en pisé, presque toujours oblongue, où l'on bat le grain, et où l'on serre les céréales en gerbes et le fourrage. Toute grange doit avoir son *aire à battre*, dont la dimension moyenne est de 5m courants. Il faut aussi réserver un *balher* (espace pour mettre les balles après le battage), et un porche ou emplacement quelconque pour opérer à couvert le déchargement

des voitures. Les granges sont pourvues de fenêtres, qu'on place au nord et au midi. *Voy.* Gerbier.

Granit ou granite (du b.-lat. *granitum*, grenu), roche massive et cristalline composée de feldspath, de mica et de quartz, réunis en masses granuleuses, plus ou moins fortement agrégées. On distingue : le *G. commun*, de couleur variable, grisâtre, jaunâtre ou roussâtre, et où les trois éléments sont à peu près également disséminés; le *G. porphyroïde*, où des cristaux de feldspath sont disséminés dans une pâte à petits grains; le *G. syénitique* (de Syène, en Haute-Égypte), où le mica est, en partie, remplacé par de l'amphibole; le *G. pegmatite*, où les trois éléments forment chacun de gros amas distincts; le *G. talqueux* ou *protogyne*, qui renferme du talc avec le mica; le *G. graphique*, où les cristaux de quartz, vus dans certaines directions, offrent l'apparence de caractères hébraïques, etc.

Le granit est la plus ancienne des roches plutoniennes; il occupe des étendues considérables à la surface du globe, et forme une des parties les plus importantes de sa croûte solide. On le trouve, en masses immenses et non stratifiées, en Égypte, en Espagne, dans les Pyrénées, dans la Grande-Bretagne, au Brésil, etc. En France on exploite le granit dans de nombreuses carrières, à Cherbourg, à Ste-Honorine, en Bretagne, dans les Vosges, en Corse. — Les substances métalliques sont assez abondantes dans les granits : on y rencontre du fer oxydé, du cuivre pyriteux, de la galène, de l'étain oxydé, du fer chromé, etc.

Les granits sont d'excellentes pierres de construction, à cause de leur grande inaltérabilité; les monuments de l'ancienne Égypte ont été construits avec le granit syénitique des cataractes du Nil. Ils fournissent aussi de fort bons matériaux pour l'entretien des chaussées; le granit décomposé donne un bon sable pour les mortiers.

granit. On donne aussi ce nom : 1° à une espèce de faïence demi-porcelaine à surface un peu grenue : on en fabrique à Choisy-le-Roi; — 2° à des glaces sorbets un peu moins prises que les glaces ordinaires.

Granitelle, sorte de Marbre gris qui ressemble au granit.

Granitine. *Voy.* Pegmatite.

Granivores (du lat. *granum*, grain, et *vorare*, manger), nom commun à tous les oiseaux qui se nourrissent de graines, à quelque ordre qu'ils appartiennent. Le Moineau, la Perdrix, la Poule, le Pigeon, sont granivores. — Temminck a spécialement appliqué la dénomination de *Granivores* à une section de l'ordre des Passereaux, renfermant les Alouettes, les Mésanges, les Bruants, les Gros-Becs, les Bouvreuils, etc.

Granulation (de *granule*), opération métallurgique par laquelle on réduit les métaux en grenailles. Pour cela, après avoir fondu le métal, on le coule dans un mortier où on le broie. Quelquefois on le coule à travers un tamis, et on le laisse tomber dans de l'eau très-froide. *Voy.* Grenaille.

granulations, lésion organique, qui forme un des caractères de la phthisie aiguë. Elle consiste dans la formation de petites tumeurs, fermes, grisâtres, demi-transparentes, du volume et de la forme d'un *grain* de millet ou d'un pois. — On donne aussi ce nom : 1° aux saillies formées par les follicules hypertrophiés du pharynx et du larynx dans l'*angine granuleuse* (*Voy.* Angine); — 2° à de petits corps blanchâtres, jaunâtres, ou rougeâtres, tantôt isolés, tantôt réunis en forme de grappes, qu'on remarque dans plusieurs points des membranes méningiennes.

Granule. *Voy.* Pilule.

Graphique (du grec. γραφικός; de γράφω, tracer), se dit de tout ce qui a rapport à l'art de représenter les objets par des lignes ou des figures, et en général aux arts du dessin, etc. — Il s'étend même à ce qui concerne l'écriture, comme quand on dit les *signes graphiques* d'une langue, pour dire : les caractères, l'écriture de cette langue. Les *pierres graphiques* sont celles qui sont écrites ou gravées. (*Voy.* Glyptique). — *Graphique* se dit aussi de certains minéraux dont la coupe offre des lignes qui imitent des caractères d'écriture.

Ampélite graphique, espèce d'ampélite qui sert à faire des crayons. *Voy.* Ampélite.

En Géométrie appliquée, on appelle *opérations graphiques* les opérations qui consistent à résoudre des problèmes par des figures géométriques tracées sur du papier. Ces opérations ne donnent pas une solution très-exacte, mais elles donnent la solution la plus prompte, et fournissent une première approximation dans un grand nombre de questions astronomiques, et même dans des problèmes numériques. Des résultats analogues sont obtenus par les divers appareils appelés en général *indicateurs* et *enregistreurs graphiques* et dont on fait un grand usage en Physique et en Météorologie; nous décrivons les principaux sous leur nom spécial. — Les ingénieurs des chemins de fer appellent spécialement *graphique*, le tracé, sur un papier disposé à cet effet, de la marche d'un train.

Graphite (du gr. γράφω), ou plombagine, minéral qui n'est autre chose que du charbon presque pur. On le trouve en masses lamellaires, schistoïdes, compactes, ou terreuses : quelquefois il se rencontre cristallisé en lames hexagonales. Il est d'un gris noirâtre ou gris d'acier, très-vif dans la raclure; doux et gras au toucher, facile à rayer avec l'ongle, et pèse 2,3. La propriété de tacher le papier en gris le fait employer à la fabrication des crayons, sous le nom de *mine de plomb* ou de *plombagine* (*Voy.* Crayons). On s'en sert aussi pour préserver la fonte et la tôle de la rouille, pour faire des creusets infusibles, et pour rendre conducteurs les moules galvanoplastiques, en plâtre, en cire ou en gutta-percha. — Le graphite se trouve dans les granits, les gneiss, les micaschistes, etc., en Angleterre, en Bavière, en Bohême, aux Pyrénées, aux États-Unis. Tout récemment on en a découvert des gisements puissants en Sibérie, aux environs d'Irkoutsk et de Krasnoïarsk.

Graphomètre (du gr. γραφή, ligne, et μέτρον, mesure), instrument destiné à mesurer les angles sur le terrain. Il se compose d'un demi-cercle divisé ou *limbe*, en métal, que l'on peut fixer à l'aide d'une douille sur un pied à trois branches. Le diamètre de ce demi-cercle est muni à ses extrémités de deux réglettes verticales appelées *pinnules*, dont l'une est percée d'une fente étroite et l'autre d'une fenêtre rectangulaire pourvue d'un crin vertical, tandis qu'autour du centre même de ce demi-cercle se meut une règle métallique appelée *alidade*, dont les extrémités portent deux pinnules toutes pareilles aux premières. Lorsqu'avec cet instrument, on veut mesurer un angle, on l'établit au sommet, de telle sorte que le limbe soit dans le plan de l'angle, et l'on tourne l'instrument sur son support jusqu'à ce que l'alignement déterminé par les pinnules du limbe coïncide avec l'un des côtés de l'angle; puis l'on fait tourner l'alidade jusqu'à ce que l'alignement déterminé par ses pinnules coïncide avec le second côté. On n'a plus alors qu'à lire sur le limbe le nombre de degrés compris entre le 0 de la division et le curseur de l'alidade. Un vernier permet d'effectuer cette lecture aux minutes près.

Grapin. *Voy.* Grappin.

Grappe (du b.-lat. *grappa*; de l'anc. ht-allem. *chrapfo*, crochet), nom donné, en Botanique, à un assemblage de fleurs ou de fruits pendants le long et autour d'un pédoncule commun, comme dans les grappes de raisin, de groseilles, de fleurs d'acacia. La grappe se compose d'un axe primaire plus ou moins allongé portant de distance en distance des axes secondaires de longueur sensiblement égale. Quand ces axes secondaires sont ramifiés, la grappe prend les noms de *panicule* et de *thyrse*. L'*épi* et le *corymbe* ne sont que des modifications de la grappe.

GRAPPES, excroissances molles, de couleur rouge, dont la disposition ressemble à celle d'une grappe de raisin et qui se montrent le long de la jambe chez le cheval. *Voy.* EAUX AUX JAMBES.

GRAPPILLAGE. *Voy.* GLANAGE.

GRAPPIN (comme *grappe*), petite ancre à plusieurs pointes recourbées dont on se sert pour hisser sur le pont d'un navire de légères embarcations, canots, chaloupes, etc. — C'est aussi un instrument de fer dont on se sert, dans l'abordage, pour accrocher le vaisseau ennemi. *Voy.* ABORDAGE.

GRAPSE, *Grapsus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, et détaché du genre *Crabe:* test un peu plus large en avant qu'en arrière; pattes mâchoires fortement échancrées en dedans, celles de la première paire courtes. Le *G. madré* (*G. varius*) se trouve sur nos côtes; le *G. porte-pinceau* (*G. penicilliger*), sur celles de la mer des Indes.

GRAS (CORPS), substances qui se trouvent dans les tissus soit des animaux, soit des végétaux et qui, suivant leur consistance, sont désignées sous les noms de *graisses*, de *suifs*, de *beurres* ou d'*huiles* (*Voy.* ces mots). Ces corps sont insolubles ou fort peu solubles dans l'eau, solubles dans l'éther et l'alcool; ils brûlent avec une grande flamme et donnent du noir de fumée sans azote ni ammoniaque. — Les *corps gras naturels* sont des mélanges de sels, ou si l'on veut d'éthers, formés par l'union d'un alcool commun, la *glycérine* (*Voy.* ce mot) avec divers acides gras, le plus souvent les trois acides *stéarique*, *oléique* et *margarique:* les sels formés par ces acides se nomment *stéarine*, *oléine*, *margarine*, *butyrine*, etc. — C'est en 1813 que M. Chevreul et M. Braconnot découvrirent presque en même temps la composition des corps gras, poursuivie depuis dans tous ses détails par M. Chevreul. En 1856, M. Berthelot montra qu'on pouvait obtenir des *corps gras artificiels* par l'union de la glycérine soit aux acides gras, soit aux autres acides, tels que les acides acétique, bromhydrique, chlorhydrique, et il nomma ces corps *acétine*, *bromhydrine*, *chlorhydrine*, etc. Il fit voir en outre qu'avec chaque acide la glycérine est susceptible de donner trois sortes de sels, selon qu'une molécule de glycérine s'unit à 1, 2, 3 molécules d'un acide quelconque avec élimination de 1, 2, 3 molécules d'eau. Les corps gras naturels sont des éthers triacides (*trioléine*, *tristéarine*, *trimargarine*). — Un éther acide de la glycérine, l'*acide phosphoglycérique*, est un des produits de dédoublement de la matière nerveuse et se trouve aussi dans le jaune d'œuf.

Gras de cadavre. *Voy.* ADIPOCIRE.

Gras-double, la membrane de l'estomac du Bœuf.

Gras fondu, *Gras fondure*, maladie du cheval: c'est une espèce d'entérite, consistant en une diarrhée avec excrétion de mucosités épaisses et tamponnées qui enveloppent les excréments et qui est accompagnée d'un grand amaigrissement. Elle cède aux saignées, ainsi qu'aux breuvages et aux lavements émollients.

Plantes grasses, plantes dans lesquelles domine le tissu cellulaire, et qui sont épaisses, charnues et succulentes, comme la Joubarbe, la Crassule, les Cactus.

Régime gras. *Voy.* MAIGRE (RÉGIME).

GRASSERIE, maladie du ver à soie. *V.* VER A SOIE.

GRASSET (de *gras*), région du membre postérieur du Cheval et du Bœuf qui correspond au genou de l'Homme. Elle a pour base la rotule et les parties molles qui l'entourent. Chez le Bœuf, c'est une des parties où l'on peut le mieux juger de l'engraissement (*Voy.* HAMPE). — *Voy.* RAINETTE.

GRASSETTE, *Pinguicula*, genre de la famille des Utriculariées, renferme des herbes vivaces, à feuilles radicales, charnues, glabres, du milieu desquelles s'élève une hampe terminée par une ou plusieurs fleurs penchées, à corolle bilobée, munie d'un éperon à sabot. La *G. commune*, à fleurs bleues, croît dans les marécages de toute l'Europe. Elle est purgative et nuisible aux bestiaux. Les Lapons s'en servent pour faire cailler le lait des rennes. La décoction de grassette fait périr les poux.

GRASSEYEMENT (de *gras*), vice de la parole qui consiste soit à articuler d'une manière défectueuse la lettre *r*, soit à lui substituer le son d'une autre lettre, comme *l*, soit enfin à supprimer plus ou moins complètement cette consonne. La cause principale du grasseyement est l'imitation ou une mauvaise habitude prise de bonne heure par les enfants, chez qui peut-être déjà une conformation particulière des organes de la parole rendait l'articulation de la lettre *r* difficile.

GRATELUPIE, *Gratelupia*, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Tellinidées: coquille triangulaire, fermée, sans plis, pourvue d'une lunule distincte et dont la charnière présente deux dents cardinales, une dent latérale du côté buccal et, du côté anal, une série de replis ou de rugosités. Elles appartiennent aux terrains tertiaires.

GRATERON, ou *Gaillet accrochant.* *Voy.* GAILLET.

GRATIOLE, *Gratiola*, genre de la famille des Scrofulariées: ce sont des herbes vivaces, à feuilles opposées, à pédoncules axillaires uniflores, à fleurs blanches ou jaunâtres. L'espèce type est la *G. commune* qui croît dans les marais, et dont les feuilles amères et d'odeur nauséabonde passent pour hydragogues et émétiques. L'usage qu'en faisaient autrefois les indigents pour se purger lui a valu le nom d'*Herbe à pauvre homme.*

GRATTE-BOËSSE, espèce de brosse longue à l'usage des doreurs et qui est formée de petits fils de laiton. Ils s'en servent pour enlever la poussière noire qui se forme à la surface d'une pièce de métal trop exposée au feu, ainsi que pour étendre les amalgames à l'or et de mercure dans la dorure d'or moulu.

GRATTECUL, nom vulg. du fruit de l'*Églantier.*

GRATTELLE, nom vulgaire donné autrefois à la menue gale. *Voy.* GALE.

GRAU, petit canal entre un étang et la mer. Ce mot est devenu le nom propre d'une des principales bouches du Rhône.

GRAUWACKE (de l'allem. *grau*, gris, et *Wacke*, roche), roche stratifiée de l'époque azoïque et paléozoïque, formée d'un mélange de feldspath et de quartz dans des matières schisteuses ou argileuses. Cette roche est porphyroïde; elle est tantôt rougeâtre, tantôt verdâtre ou noirâtre. Elle est connue aussi sous le nom de *Traumate.*

GRAVATIVE (DOULEUR), du lat. *gravis*, pesant. *Voy.* DOULEUR.

GRAVE (du lat. *gravis*), se prend quelquefois substantivement pour signifier un *corps pesant;* ainsi on dit: la chute des *graves.*

Ce nom avait été donné à l'unité de poids à laquelle s'étaient d'abord arrêtés les savants auxquels on doit le système décimal des poids et mesures, C'eût été le poids d'un *décimètre cube* d'eau distillée. et, par conséquent, l'équivalent du kilogramme actuel. Le *grave* ne pouvant servir à des pesées délicates, on faisait du *milligrave*, identique au *gramme* actuel, une unité secondaire nommée *gravet*, subdivisée à son tour en *décigravets*, *centigravets*, etc. Ce système n'a pas prévalu.

En Musique, *grave* est: 1° l'opposé d'*aigu* (*Voy.* SON); 2° le nom d'un mouvement lent, qui est surtout employé dans la musique d'église.

Accent grave. *Voy.* ACCENT.

GRAVELÉE, cendre de lie de vin *Voy.* CENDRE.

GRAVELLE (de *gravier*), maladie produite par de petites concrétions, dites aussi *gravelles*, semblables à de petits graviers, qui se forment dans les reins, se disséminent dans les voies urinaires et sont expulsées avec les urines. Ces gravelles se composent ordinairement d'acide urique et d'une matière animale. Le régime végétal, les boissons diurétiques ou alcalines, certaines eaux minérales, surtout celles de Contrexeville, sont recommandées aux personnes

menacées de cette affection. Quelquefois les graviers sont formés d'oxalate de chaux : de là la nécessité pour certains individus de s'abstenir d'oseille. La gravelle est souvent une complication de la goutte (*Voy.* GOUTTE). Lorsque les concrétions urinaires sont trop grosses pour traverser l'urètre, elles prennent le nom de *calculs*. *Voy.* ce mot.

GRAVES (comme *grèves*), nom donné, dans le département de la Gironde, à des terrains en plateaux et en collines et qui sont formés de graviers, de sable et d'argile : ils fournissent d'excellents vins.

GRAVEUR. *Voy.* GRAVURE.

GRAVIER (du lat. *gravis*), sable à gros grains, que charrient les fleuves et les rivières et qui provient de la désagrégation des roches pierreuses que rencontrent les cours d'eau. Il tient le milieu entre le *galet* et le *sable*. Certaines roches, telles que les *poudingues*, doivent leur origine à un gravier dont les grains sont réunis par un ciment siliceux.

GRAVIMÈTRE, synon. d'*Aréomètre*. *Voy.* ce mot.

GRAVITATION (du lat. *gravis*), effet de la gravité, synonyme d'*Attraction*. *Voy.* ce mot.

GRAVITÉ (du lat. *gravitas*), force par laquelle tous les corps tendent les uns vers les autres. La *pesanteur* est un cas particulier de la gravité.

GRAVOIR (de *graver*), plaque ronde, tranchante et dentelée, avec laquelle les Lunetiers tracent, dans la châsse de leurs lunettes, la rainure où se place le verre et qui le retient.

GRAVURE (de *graver*). Ce mot désigne à la fois et l'art qui consiste à tracer des dessins ou des figures sur matières dures, le plus souvent, pour être reproduits par l'impression ; et les reproductions ainsi obtenues (*Voy.* ESTAMPE). On grave sur les métaux (surtout le cuivre et l'acier), le bois, le verre, les pierres fines. On distingue : 1° la *G. en creux*; 2° la *G. en relief*; 3° la *G. en bas-relief*.

I. *Gravure en creux*. Elle se fait sur métal (cuivre, acier, étain, ou sur verre, et comprend :

1° La *G. au burin* ou *en taille-douce* s'exécute avec la *pointe sèche* et avec le *burin*. La pointe sèche est une tige d'acier trempé, aiguisée, ronde ou en biseau, dont on se sert comme d'une plume pour inciser le métal. Le burin est aussi une tige d'acier trempé, mais à quatre facettes, formant carré ou losange, aiguisée en biseau, et coupante sur un de ses angles. La planche qui reçoit les tracés est ordinairement de cuivre rouge. — Appliqué aux ouvrages d'orfévrerie, ce procédé constitue le *nielle*.

2° Pour la *G. à l'eau-forte*, on se sert d'une planche de cuivre qu'on enduit d'abord d'un vernis noirci à la fumée ; on promène sur ce vernis une pointe plus ou moins fine, qui enlève le vernis et trace un sillon léger sur la planche. On verse ensuite de l'eau-forte qui mord et entame le métal aux endroits où la pointe l'a mis à découvert. Si l'on emploie une planche d'acier, le mordant est différent : c'est un composé de sublimé corrosif, d'acide acétique, d'eau-forte et d'alcool. Il faut en outre que l'acier ait été désaciéré en partie par un feu soutenu. — Dans la *G. sur verre*, on emploie l'*acide fluorhydrique* (*Voy.* ce mot) au lieu d'eau-forte.

3° Dans la *G. à la manière noire* ou *mezzotinto*, les procédés et les effets sont inverses des deux cas précédents. Tandis que dans les tailles-douces on passe de la lumière aux ombres, donnant graduellement de la couleur à la planche, ici l'on passe des ombres aux lumières, en éclaircissant la planche peu à peu. La planche, ordinairement de cuivre, est d'abord préparée de manière à offrir un fond noir et couvert d'un grain velouté partout égal. Sur ce grainé, on trace le dessin, soit au crayon, soit au pinceau ; puis, avec le *racloir* et le *grattoir*, on enlève le grain pour obtenir des blancs purs, et on adoucit les autres teintes selon le besoin.

4° La *G. au pointillé* se compose essentiellement de points disposés par séries. On les obtient avec la pointe ; le burin donne ensuite l'empâtement nécessaire aux ombres et aux demi-teintes ; la *roulette* fond ces dernières avec les lumières ; on l'emploie surtout pour les chairs et les fonds. La gravure *au maillet* en est une variété.

5° La *G. au lavis* ou *à l'aqua-tinta* emploie plusieurs procédés. Le plus usité consiste à couvrir d'abord la planche d'une substance granuleuse, p. ex., de colophane réduite en poudre très-fine, et à laver ensuite sur le cuivre avec l'eau-forte et le pinceau, comme on lave un dessin sur le papier avec de l'encre de Chine ; on renouvelle plusieurs fois l'opération pour avoir des ombres plus fortes. La *gravure en couleur*, ou *imitation des dessins coloriés à l'aquarelle*, n'est qu'une application de la précédente ; la différence, c'est qu'il faut multiplier les planches, chacune devant avoir sa couleur. Un procédé analogue a été employé par des Italiens (Hugo de Carpi, etc.), pour la *G. en camaïeu* qui imite le dessin à l'estompe ou au pinceau.

6° Pour la *G. de la musique*, les planches sont en étain. Les lignes des portées se gravent avec un instrument dit *couteau* ; puis on les ébarbe avec le *grattoir* : on polit au *brunissoir*. Les notes sont frappées au *poinçon*, au moyen d'un petit *maillet*. Les liaisons, les silences, les accolades se font avec l'*échoppe*.

7° *G. galvanique*. On a appliqué de diverses manières l'électricité à la gravure. Voici une des plus simples : la planche étant vernie, on dessine, ce qui met le métal à nu ; on plonge ensuite la planche dans un bain de sulfate de cuivre et on y adapte le rhéophore positif d'une pile, dont l'autre rhéophore plonge dans le même bain. Le courant produit la dissolution du métal au fond des traits, comme fait l'eau-forte, mais avec plus de netteté. — *Voy.* GALVANOGRAPHIE, ÉLECTROTEINT, et aussi HÉLIOGRAPHIE.

II. *Gravure en relief*. La *G. en relief* ou *en taille d'épargne* se fait ordinairement sur bois (buis ou poirier), et quelquefois sur cuivre ou sur acier. Elle comprend : 1° la *G. à une seule taille* : la planche étant bien dressée, l'artiste y trace son dessin à la plume ou bien au moyen du décalque ; il enlève ensuite toutes les parties restées blanches, de manière à laisser en saillie tous les traits et toutes les hachures, qui deviennent autant de *tailles* ; il se sert pour cela d'une lame longue et étroite, dite *pointe*, et, quand l'espace à enlever est grand, d'une *gouge*, qu'il frappe avec le maillet ; aujourd'hui, on se sert aussi du burin, et on grave de préférence sur le bois debout ; — 2° la *G. à plusieurs tailles*, qui ne diffère de la précédente que parce qu'on se sert de plusieurs planches pour un même dessin, lorsqu'il doit être reproduit avec diverses couleurs ; — 3° la *G. de vignettes*, sur cuivre et sur acier, qui comprend la gravure des cachets et estampilles, des planches pour billets de banque et pour certaines éditions de luxe.

III. *Gravure en bas-relief*. La *G. en bas-relief* s'exécute sur pierres fines. *Voy.* GLYPTIQUE.

Pour la gravure des médailles, *Voy.* MÉDAILLES.

Pour la reproduction des gravures par l'impression, *Voy.* ESTAMPE, IMPRESSION et CHALCOGRAPHIE.

Machines à graver. Pour abréger les travaux purement mécaniques dans l'art du graveur, tels que les lignes parallèles des teintes plates, des machines à graver ont été inventées par MM. Conté, Jobart de Bruxelles, etc. ; ce sont des espèces de tire-ligne : une pointe de diamant pressée par un ressort ou par un poids trace des lignes droites ou courbes. On applique aussi le procédé Colas à la gravure pour représenter des bas reliefs et des médailles.

L'art de la gravure, et principalement de la gravure en creux, était connu des anciens ; mais ce ne fut qu'au XVe siècle qu'on imagina de tirer des épreuves de dessins gravés sur planches de métal. On en attribue l'invention à Mazo Finiguerra, orfévre. Elle est certainement le résultat de l'habitude qu'avaient les nielleurs italiens de prendre sur une feuille de papier l'empreinte du nielle qu'ils exécutaient : car c'est à eux que sont dues les premières

estampes. La gravure à l'eau-forte est due soit à Venceslas d'Olmutz, soit à Mazzuoli, dit le *Parmesan*. Parmi les plus célèbres graveurs à l'eau-forte et au burin, on cite: André Mantegna, Martin Schœn, Albert Durer, les Blœmaert, Marc Antoine Raimondi, Lucas de Leyde, Edelinck, Callot, Masson, Nanteuil, Audran, Van der Meulen, Aliamet; et, de nos jours, le baron Dunoyer, Forster, Goodall, Calamatta, Mercuri, Henriquel Dupont, etc. — Les Chinois et les Indiens connaissaient la gravure sur bois avant le XIIIe siècle; on en trouve des monuments en France et en Allemagne au commencement du XVe siècle. L'usage des cartes hâta les progrès de cet art qui fut perfectionné par Albert Durer. On cite en ce genre: Bernard Milne (1445), les Papillon, Beugnet, Bougon, Nesbitt, Thompson, Gubitz, Andrew, Best, Leloir, etc. — La gravure galvanique a été inventée de nos jours.

On doit des traités *de la Gravure à l'eau-forte et au burin*, à Abr. Bosse (Paris, 1758), à P. Deleschamps (1836), etc.; *de la Gravure en bois*, à Papillon (Paris, 1766) et à Jackson (Londres 1839); *de la Gravure en pierres fines*, à L. Natter (Londres, 1754). MM. Perrot et Malepeyre ont publié un *Traité complet de la gravure en tous genres* (collection Roret). — Jansen, Heller, E. David, L. de Laborde, R. Dumesnil, J. Renouvier, etc., ont écrit *l'Histoire de la gravure*, et M. A. Bonnardot, *l'Histoire de la gravure en France* (1849). Basan a donné un *Dictionnaire des graveurs* (1789), et M. Dumesnil, le *Peintre-graveur français*, catalogue de gravures (1835 et suiv.).

GRÉAL (LE SAINT). *V.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GRÉ (MAUVAIS). *Voy.* MARCHÉ (Droit de).

GRÈBE, *Podiceps*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers macrodactyles, formant une famille à part, voisine de celle des Foulques : corps oblong, tête arrondie, cou allongé; bec plus long que la tête, robuste, droit ; tarses nus, doigts des pieds réunis à leur base par une membrane ; queue nulle. Les Grèbes vivent sur les mers et les rivières des deux continents : ils nagent avec facilité et vivent de poissons, d'insectes et de mollusques ; leur plumage est doux et satiné, on en fait de jolies fourrures. Le *G. huppé* (*P. cristatus*), type du genre, est long de $0^{m},50$. Il a les plumes de la tête allongées, et partagées en deux faisceaux; son corps est brun noir en dessus, blanc argenté en dessous. Autres espèces : le *G. cornu*, le *G. à joues grises* et le *Petit grèbe* ou *Castagneux*.

GRÉBIFOULQUE, *Heliornis*, oiseau d'Amérique, très-voisin du Grèbe.

GREC (ART). L'archéologie a cherché à déterminer ce que l'art grec a pu emprunter aux Assyriens, aux Phéniciens et aux Égyptiens; mais les artistes grecs ont transformé ou développé ces données premières avec tant d'originalité que de pareilles recherches ont plus d'intérêt pour l'histoire que pour l'esthétique. — L'*Architecture grecque*, après les *constructions pélasgiques* nommées *cyclopéennes* (*Voy.* ce mot), fixa les proportions et les ornements des colonnes et de l'architrave et donna ainsi naissance aux trois *ordres* (*Voy.* ce mot). Elle nous est connue par l'étude des temples dont les ruines sont éparses en Asie-Mineure (*temple d'Assos, tombeau de Mausole*, etc.), en Sicile (*temples de Sélinonte, de Ségeste*), en Italie (*temples de Pestum*), en Grèce (*temple d'Égine*, etc.). Le premier rang appartient aux monuments d'Athènes, dont les restes frappent d'admiration et enseignent les règles du goût : *temple de Thésée, Propylées de l'Acropole, Parthénon* construit en marbre blanc par Ictinus (avec ses frontons, ses métopes et sa frise sculptés par les élèves de Phidias, qui avait placé dans la cella une Minerve colossale en ivoire et en or), *temples de Minerve poliade, d'Érechthée* et *de Pandrose*. Là, toutes les parties de chaque édifice concouraient à former un ensemble parfait : appareil admirable de précision et d'aspect, justesse des proportions et pureté des lignes qui recevaient un éclat plus vif de la *polychromie* (*Voy.* ce mot), style noble des statues, des bas-reliefs et des peintures qui décoraient l'intérieur ou l'extérieur, beauté des trépieds et des vases qui servaient au culte, etc. — La *Sculpture grecque* a été rarement égalée, jamais surpassée. Dans les statues des dieux, elle a fixé les types conçus par la poésie en réunissant les formes les plus parfaites et leur donnant des attributs particuliers de l'ordre physique et de l'ordre moral. Dans l'étude de la réalité vivante, elle a représenté les plus beaux modèles qu'offraient les athlètes couronnés aux jeux olympiques. Dans l'expression, elle a su varier les attitudes, rendre la force dans l'action sans violence dans le mouvement, la lutte de la volonté contre la douleur sans contorsion dans le geste et la physionomie. Parmi les sculpteurs les plus célèbres, on cite Phidias, Myron, Polyclète, Scopas, Praxitèle, Lysippe. La plupart des belles statues qui ornent aujourd'hui les musées sont des copies de leurs œuvres, ou des ouvrages postérieurs : à Paris, la *Vénus de Milo*, la *Diane à la biche*, la *Diane de Gabies*, *Achille*, le *Gladiateur combattant*, le *Discobole*, l'*Autel des Douze dieux*, une *table* de la frise et un *métope* du Parthénon, des fragments des *métopes* du temple de Jupiter Olympien, etc.; à Londres, les *bas-reliefs* de la frise (*Procession des Panathénées*), et les *métopes* du Parthénon (*Combat des Centaures et des Lapithes*), les fragments des *frontons* du même temple (*Naissance de Minerve, Dispute de Minerve et de Neptune*), les débris du *tombeau de Mausole*, etc. ; à Munich, 17 statues provenant des *frontons* du temple d'Égine ; à Rome, l'*Apollon* et le *Torse* du Belvédère, le groupe de *Laocoon*, le *Mercure*, le *Méléagre* (au Vatican), le *Gladiateur mourant*, la *Vénus sortant du bain* (au Capitole), etc. ; à Naples, des *Faunes* en bronze, la *Vénus callipyge*, l'*Apollon au cygne*, l'*Hercule Farnèse*, le groupe du *Taureau Farnèse*; à Florence, la *Niobé et ses enfants*, la *Vénus de Médicis*, les *Lutteurs*, l'*Arrotino* (dit le *Rémouleur*), un *sanglier* en bronze, etc.; à St Marc de Venise, quatre *chevaux* en bronze de Lysippe. — La *Peinture grecque* suivit les mêmes principes que la sculpture ; elle n'eut pas moins d'éclat et de fécondité. Elle embellit les édifices par des peintures murales ou des tableaux; mais on n'a conservé que les noms de leurs auteurs : Polygnote, Zeuxis, Parrhasius, Timanthe, Euphranor, Pausias, Protogène, Pamphile, Apelle de Cos, etc. Cicéron, Quintilien, Pausanias, Pline, nous donnent une idée de leur talent par leurs éloges et leurs descriptions. Les seuls monuments par lesquels nous en puissions juger sont les *vases grecs* (dits *vases étrusques*), les *arabesques* des bains de Titus, les *peintures murales* d'Herculanum, de Pompéies, des catacombes païennes, enfin des *dessins monochromes* sur marbre blanc avec de la sanguine et des *mosaïques*, dont l'une, trouvée à Pompéies, dans la maison du Faune, et représentant une victoire d'Alexandre, paraît la copie d'un tableau grec. — A l'époque de l'invasion des barbares, les procédés de l'Art grec furent conservés par les Byzantins et transmis ensuite par eux aux Italiens et aux autres peuples de l'Occident pendant la période du moyen âge (*Voy.* GOTHIQUE et ITALIEN [ART]). — Consulter les ouvrages de Winckelmann, Visconti, Ottfried Muller, Emeric David, Quatremère de Quincy, Letronne, Raoul Rochette, Beulé (l'*Acropole d'Athènes*, l'*Art grec avant Périclès*, etc.), Barré (*Herculanum et Pompéies*), etc. *Voy.* MUSÉES, CÉRAMIQUE, MOSAÏQUE, ORFÈVRERIE, etc.

GRECQUE (de *Grec*), ornement d'Architecture composé d'une suite de lignes droites brisées à angles droits et qui reviennent sur elles-mêmes. Il s'emploie ordinairement dans les frises. — Dans le midi de la France, on donne le nom de *grecque* à une coiffure de femme consistant en une bande de dentelle ou de mousseline fraisée avec une calotte destinée à loger le chignon.

GREDIN, sorte de petit chien anglais, de la race des Épagneuls, à longs poils et de couleur noire.

GRÉEMENT (du holland. *gereide*, appareil), se prend : 1° pour l'action de gréer un navire ; 2° pour l'ensemble de tout ce qui sert à le gréer. — On varie sur les espèces d'objets qu'embrasse le mot de *gréement*. Généralement, on en exclut les voiles, et l'on ne regarde comme le composant que le système complet des poulies et des cordages (*Voy.* APPARAUX). L'art du gréement a reçu des perfectionnements considérables depuis 60 ans, et d'un autre côté il a perdu une partie de son importance par suite de l'extension qu'a prise la marine à vapeur.

GREFFE, GREFFIER (du vieux fr. *grefe*, poinçon à écrire ; du lat. *graphium*, en gr. γραφίον). Dans les Cours et Tribunaux, le *greffe* est le lieu où se classent et se conservent les registres des causes, les notes prises aux interrogatoires préalables et aux débats judiciaires, les procès-verbaux, les minutes des jugements. L'ensemble de toutes ces pièces est conservé par des fonctionnaires spéciaux dits *greffiers*, qui, de plus, tiennent le registre des causes, recueillent les notes qu'ils rédigent ensuite, et délivrent des expéditions certifiées des jugements et arrêts. C'est au greffe aussi que s'acquittent les droits de justice et les amendes. — Le juge de paix n'a d'ordinaire qu'un *greffier*. Les tribunaux de 1re instance et de commerce ont, en outre, un ou plusieurs *commis-greffiers*. Dans les cours impériales, le nombre de ces derniers est bien plus considérable : le premier des greffiers se nomme *greffier en chef*. Outre ses appointements fixes, qui sont médiocres, le greffier en chef touche un droit par chaque rôle d'expédition qu'il délivre, ce qui, dans certaines localités, rend son poste très-lucratif. Les charges de greffier se vendent de gré à gré, mais avec l'approbation du président du tribunal ou du premier président de la cour impériale. — Les greffiers font partie intégrante des Cours et Tribunaux ; ils sont responsables vis-à-vis du tribunal et de l'État.

GREFFE (comme le précéd.), branche ou bourgeon que l'on enlève à une plante, à un arbre d'espèce cultivée, et que l'on implante, sur un autre *sujet*, qui est ordinairement un *sauvageon*. L'opération elle-même s'appelle aussi *greffe*. Certaines conditions sont indispensables pour le succès d'une greffe. Ce sont : 1° l'absence de l'air ; 2° le contact du liber de la greffe avec celui du sujet ; 3° une certaine analogie entre les deux individus ; 4° enfin, une similitude parfaite dans le grain du bois, dans la consistance de l'écorce, dans le temps de la séve, etc. En général, les sujets greffés multiplient plus promptement que les semis, et donnent des variétés qui se conservent et qui produisent de meilleurs fruits.

On distingue 4 sortes de greffes : 1° la *greffe par approche*, qui consiste à unir deux plantes voisines par des entailles qui se correspondent, et à ne les détacher que lorsque la soudure est complète ; — 2° la *greffe par scions* ou *ente* qui consiste à implanter un rameau dans un sujet : de manière que le liber du rameau coïncide, dans sa plus grande étendue, avec celui du sujet : on nomme *G. en fente*, celle qui se fait en fendant la tête du sujet et y implantant le rameau ; et *G. en couronne*, celle qui se fait en écartant l'écorce du sujet, préalablement étêté, et y insinuant plusieurs petits rameaux en cercle ; — 3° la *greffe par gemmes*, qui se pratique en transportant sur une plante une plaque d'écorce munie d'un bourgeon d'une autre plante : telle est la *G. en écusson*, qui se fait en enlevant à un individu un morceau d'écorce muni de son bourgeon, et en l'introduisant sous l'écorce du sujet, incisée en T ; telle est encore la *G. en anneau* ou *en flûte*, qui consiste à enlever d'une tige un anneau d'écorce pourvu d'un œil, et à le placer sur une autre tige de même grosseur, dépouillée de son écorce ; — 4° enfin, on a les *greffes herbacées*, ou *greffes Tschudy*, qui ne sont autres que la *G. en fente* et la *G. par approche* pratiquées sur les plantes herbacées ou sur les jeunes pousses des végétaux ligneux, et dans l'aisselle ou le voisinage d'une feuille qui y attire la séve. — Consulter A. Thouin, *Monographie des greffes*.

GREFFIER, officier public. *Voy.* GREFFE.

GREFFOIR, petit couteau qui sert à greffer. La lame doit être un peu arrondie du côté du tranchant, et le talon muni d'une lame de buis, d'ivoire ou d'os, en forme de spatule, pour soulever l'écorce de l'arbre, après qu'elle a été entaillée. *Voy.* GREFFE.

GRÉGARINE, *Gregarina*, genre d'Entozoaires que l'on trouve en grand nombre dans les entrailles de certains insectes (Forficules, Mélasomes, etc.). *Voy.* HELMINTHES et PARASITES.

GRÈGE (SOIE), de l'italien *seta greggia*, soie brute. *Voy.* SOIE.

GRÉGEOIS (FEU). *Voy.* FEU.

GRÉGORIEN (CHANT). *Voy.* CHANT D'ÉGLISE et PLAIN-CHANT.

GRÈGUES, sorte de culotte sans brayettes, ou simple haut-de-chausses à la mode des *Grecs*, dont l'usage s'introduisit en France au XVIe siècle.

GRÊLE (comme *grésil*), glaçons plus ou moins gros, de forme le plus souvent arrondie, qui tombent de l'atmosphère, et qui ne sont autre chose que de la pluie congelée. Ordinairement les plus gros grêlons ne dépassent pas la grosseur d'une noisette ; mais on en a vu quelquefois de beaucoup plus volumineux, pesant jusqu'à 200 et 250 gr., et brisant tout ce qu'ils frappent sur la terre. La grêle précède ou accompagne les pluies d'orage ; les nuages qui la portent répandent en général une grande obscurité, et ont une couleur grise ou roussâtre. La chute de la grêle est précédée quelquefois d'un bruissement particulier qu'on peut comparer au bruit que feraient des sacs de noix entre-choqués. Le tonnerre et d'autres phénomènes électriques l'accompagnent souvent. — Pour expliquer la formation de la grêle, Volta admettait que deux nuages chargés d'électricités contraires attirent et repoussent alternativement des particules de glace qui, d'abord très-petites, se chargeraient successivement, dans ce trajet, de couches de plus en plus épaisses de glace, jusqu'à ce que devenus trop lourds, les grêlons ainsi formés finissent par tomber à la surface de la terre. Cette théorie, qui a l'avantage d'expliquer pourquoi les grêlons sont formés de couches concentriques et présentent quelquefois au centre des particules solides, n'est pas à l'abri de toute objection. Consulter, à ce sujet, la notice de M. Arago dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1828. — On a proposé pour garantir les récoltes de la grêle divers moyens qui ont été jusqu'ici peu efficaces. *Voy.* PARAGRÊLE.

On appelle *grêle*, à cause de sa forme, une petite tumeur arrondie qui se développe dans l'épaisseur du bord des paupières. — On dit aussi d'une personne qui a le visage marqué de la petite vérole, qu'elle est *grêlée*.

GRÊLE (du lat. *gracilis*), se dit de tout ce qui est long, étroit et mince ; *intestin grêle* (*Voy.* INTESTIN) ; *muscles grêles* de la cuisse, etc.

GRELIN (de l'allem. *Greling*), se dit, en Marine, de tout cordage moins gros qu'un *câble* (*Voy.* ce mot). Les grelins servent à amarrer les vaisseaux à terre, à touer, à remorquer, à tenir les petites ancres, etc.

GRÉMIAL (du lat. *gremium*, giron), linge ou morceau d'étoffe que l'on place sur les genoux d'un prélat officiant lorsqu'il est assis, comme pour garantir la chasuble. Autrefois, les simples prêtres faisaient usage du *grémial* ; auj. il est réservé aux évêques.

GRÉMIL, *Lithospermum*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles simples, alternes ; à fleurs solitaires, accompagnées de bractées. Le *G. officinal*, vulg. *Herbe aux perles*, est très-commun en Europe, dans les lieux incultes et sur les chemins. Sa tige haute de 0m,50, est droite, couverte de feuilles lancéolées et velues ; ses fleurs sont petites et blanchâtres ; ses fruits sont très-durs, grisâtres, et passent pour apéritifs et diurétiques ; ses semences sont blanches et ont la figure de *perles*. Le *Grémil tinctorial*,

dit aussi *Orcanète*, est la *Buglosse des teinturiers*. *Voy.* BUGLOSSE.

GRÉMILLE, *Acerina*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes. La *Grémille vulgaire*, dite aussi *Perche goujonnière*, est un poisson d'eau douce commun en France, surtout dans la Moselle et la Seine. Il ne dépasse guère 0m,20 et diffère de la perche en ce qu'il n'a qu'une seule dorsale et des fossettes creusées sur les os de la joue. Sa chair est excellente.

GRÉMILLET, nom vulgaire du *Myosotis*.

GRENACHE (RAISIN et VIN DE), de l'ital. *granaccio*, gros grain ; espèce de raisin à gros grains, très-spiritueux et très-doux, et dont il existe des variétés blanches et noires. Il ne croît guère que dans le Midi : on en fait les vins cuits dits *vins de Grenache*. Ces vins sont rouges pour la plupart ; il y en a aussi de blancs : les grenaches blancs de Rodez et ceux de Conflans (Pyrénées-orientales) sont les plus estimés; viennent ensuite ceux de Banyols-sur-mer, Port-Vendre, Collioures, Rivesaltes, Mazan, etc.

GRENADE, *Granatum*, fruit du Grenadier. C'est une baie globuleuse, grosse comme le poing, à écorce coriace, d'un jaune rougeâtre, épaisse, arrondie et couronnée par les divisions du calice de la fleur tombée. Elle est divisée intérieurement en 7 ou 9 loges renfermant des semences rouges, brillantes, succulentes et acides. Ces semences sont agréables au goût et légèrement astringentes. On en fait un sirop rafraîchissant. L'écorce du fruit s'emploie comme tonique et astringente ; la pulpe passe pour diurétique.

La grenade est sur les anciennes médailles le symbole de Proserpine. — Une grenade entr'ouverte et remplie de pepins est, dans les arts, le symbole de l'amitié ou de l'union de deux peuples.

GRENADE, petite bombe ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le fruit de ce nom, est composée d'un globe de fer creux, qu'on remplit de poudre par la lumière, et auquel on met le feu, comme aux bombes, par une mèche qui communique à l'intérieur. On distingue les *G. à la main* et les *G. de rempart*. Les premières se lancent avec la main (*Voy.* GRENADIERS); les secondes, au moyen d'une fusée ou de bouches à feu. On ne se sert guère des grenades que pour les siéges. Un homme expert peut lancer une grenade avec la main à une distance de 10m et même de 30, s'il s'aide d'une ficelle convenablement adaptée.

Les grenades existaient avant 1523. Les Français en usèrent pour la 1re fois au siége d'Arles, en 1536.

GRENADIER, *Punica*, genre de la famille des Myrtacées, dont quelques botanistes font le type d'une petite famille, celle des *Granatées*, renferme des arbrisseaux à rameaux épineux; à feuilles opposées, éparses ou verticillées ; à fleurs terminales, d'un rouge vif. Ces fleurs sont formées d'un calice coloré, coriace, à 5 ou 7 divisions, d'une corolle à 5 ou 7 pétales insérés sur la gorge du calice ; les étamines y sont nombreuses; l'ovaire est infère, et le fruit, la *grenade*, est une baie coriace, un peu charnue (*Voy.* GRENADE). — Le *G. commun* (*P. granatum*), qu'on croit originaire de l'Afrique septentrionale, est un arbrisseau touffu, épineux, dépassant 4m, et à tige tourmentée : sa racine est jaune et rameuse; son écorce d'un gris rougeâtre; son bois très-dur; ses fleurs le plus souvent d'un rouge écarlate et inodores ; les feuilles sont simples, entières, oblongues, lisses et luisantes. Il y a sur quelques variétés des fleurs doubles appelées *balaustes*; il y en a aussi de blanches, de jaunes et de panachées. C'est le fruit de cette espèce de grenadier que l'on mange, et que l'on recherche comme un mets aussi sain qu'agréable. Les fleurs sèches sont employées en médecine comme astringentes. L'écorce de la racine est très-purgative : elle s'emploie contre le ver solitaire. On se sert encore de cette écorce pour tanner les cuirs. — Le *G. nain*, qui n'a que 0m,40 de haut, sert, aux Antilles et à la Guyane, à faire des haies de clôture. Son fruit est plus acide que celui de l'espèce commune.

GRENADIER, *Lepidoleprus*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gadoïdes, est ainsi nommé, à cause de quelque ressemblance que présente leur museau avec un bonnet de grenadier. Leur longueur ne dépasse guère 0m,40. Ce poisson habite le fond de nos mers; il a la chair blanche et d'un goût agréable.

GRENADIERS. Jadis ce nom désignait exclusivement les soldats qui lançaient la *grenade*. Originairement, ils étaient répartis dans les différents corps : en 1667, époque où parut ce nom, il y avait de 4 à 6 grenadiers par compagnie. Dès 1669, on les réunit et on en forma une seule compagnie; à partir de 1672, il y en eut 60; enfin, chaque bataillon en eut une. Mais dès lors ils n'étaient plus grenadiers que de nom : le jet de la grenade passa aux soldats du génie, qui seuls aujourd'hui se servent de ce projectile. Louis XV forma en 1745 sept régiments de *grenadiers royaux*. — Sous Louis XIV, fut créée, en 1676, une compagnie de *grenadiers à cheval*, qui subsista jusqu'en 1775, et ne fut rétablie en 1789 que pour disparaître en 1792. Cependant, en 1830, il y en avait encore deux régiments dans la garde royale : ils furent dissous avec elle. — Louis XVIII avait formé en 1814 le *Corps royal des grenadiers de France* avec les débris des grenadiers de la vieille garde ; mais ce corps disparut après les Cent-Jours. — La suppression des compagnies d'*élite* (*Voy.* ce mot) a fait disparaître en 1868 les grenadiers de l'infanterie de ligne; mais les derniers régiments de grenadiers n'ont disparu qu'en 1870 avec la garde impériale.

La Garde nationale a eu aussi ses compagnies de grenadiers : elles furent supprimées en 1848.

GRENADILLE, nom vulgaire de la *Passiflore*. *Grenadille* ou *Ébène rouge*. *Voy.* ÉBÈNE.

GRENAILLE, métal réduit en *grains*. La grenaille de fer se fait avec de la fonte que l'on jette, pendant qu'elle est encore liquide, sur un crible placé au-dessus d'un baquet rempli d'eau. La grenaille triée, par ordre de grosseurs, au moyen de cribles calibrés, peut remplacer le plomb de chasse; mais elle a l'inconvénient de rayer les canons de fusil.

GRENAT (du lat. *granatum*, grenade). Les *Grenats* constituent un groupe de minéraux employés pour la plupart en bijouterie, qui cristallisent tous en dodécaèdres rhomboïdaux ou en trapézoèdres du système cubique, et qui sont formés de la combinaison d'un silicate d'alumine (ou de ses isomorphes l'oxyde de chrôme ou le sesquioxyde de fer), et d'un silicate de chaux, de manganèse ou de protoxyde de fer équivalent à équivalent : de là plusieurs espèces de grenats qui ont reçu les noms de *Grossulaire*, d'*Almandine*, de *Spessartine*, de *Mélanite*, d'*Uwarowite*, etc.— Les grenats se rencontrent par masses dans les gneiss, les schistes, les serpentines, etc. ; ils rayent le quartz, et pèsent de 3,55 à 4,18. Ils sont pour la plupart rouges, vermeils, quelquefois orangés, jaunâtres, verdâtres et brun-noirâtre. — Dans le commerce, on distingue les *grenats d'Orient* et les *grenats d'Europe*. Les premiers viennent de l'Inde, de Calicut et de Ceylan ; la Syrie en fournit également. Ils sont généralement de couleur hyacinthe ou violacée : ce sont les plus estimés. Les grenats d'Europe sont moins prisés ; quelques-uns, comme ceux d'Espagne, ont une couleur faible; les grenats de Bohême sont d'un rouge vineux, de couleur forte, qu'ils ne perdent que très-difficilement par le feu. On les emploie dans la bijouterie, en mettant une feuille d'argent par-dessous, pour leur donner plus de vivacité. Il y en a aussi une variété d'un rouge de feu très-vif, qu'on croit être l'*escarboucle* (*Voy.* ce mot) des anciens. La Bohême, le Tyrol et la Hongrie fournissent une grande quantité de petits grenats qui se vendent à bas prix.

Grenat blanc ou *Leucolithe*, synonyme d'*Amphigène*. *Voy.* ce mot.

GRÈNETIS, bordure de petits grains qui entoure le type d'une médaille.

GRENETTES ou *Graines d'Avignon. Voy.* NERPRUN et STIL DE GRAIN.

GRENIER (du lat. *granarium*), lieu où l'on conserve les grains battus, parfois les gerbes, les foins, la paille, etc. On a étendu ce nom à la partie d'une maison qui est sous le comble.— Les vrais greniers, dits *chambres à blé*, doivent être isolés, bien aérés, abrités contre la pluie et l'humidité ; le plancher doit être très-solide pour supporter le poids souvent considérable des grains; de plus, il doit être planchéié ou carrelé. La hauteur doit être assez grande et la surface assez considérable pour que la manutention nécessaire se fasse commodément. On y dispose le grain par tas ou couches plus ou moins minces, selon qu'il est plus ou moins sec : trop d'épaisseur ralentirait la dessiccation et amènerait la fermentation; l'on doit remuer souvent. Les fenêtres doivent être percées au nord et au midi, et être assez nombreuses pour faciliter les courants d'air ; il faut qu'elles puissent à volonté se clore et s'ouvrir, et qu'elles descendent jusqu'au plancher, afin que l'air rase bien la surface et, par conséquent, traverse le blé. Jusqu'ici le grenier modèle est celui qu'a décrit l'agronome Jones Sainclair sous le nom de *grenier perpendiculaire*. — Pour les greniers souterrains, *Voy.* SILO.

Grenier d'abondance, magasin où l'on tient des grains en réserve pour subvenir aux besoins publics en temps de disette. L'usage de ces greniers remonte à la plus haute antiquité : il y en avait en Égypte sous les Pharaons, comme on le voit par l'histoire de Joseph ; il y en eut à Rome; il y en a eu en Chine de temps immémorial. Napoléon en avait fait construire de fort vastes à Paris (1807-1811). — Quelque utile que paraisse au premier abord l'institution des greniers d'abondance, elle n'a pas produit tout le bien qu'on en attendait, et on y a presque partout renoncé.

Grenier à sel. On appelait ainsi autrefois et le lieu où l'on débitait le sel sous la surveillance de l'autorité, et la juridiction où l'on jugeait en première instance les affaires regardant la *gabelle. Voy.* ce mot.

GRENOUILLE (du lat. *ranuncula* ; de *rana*, grenouille), *Rana*, genre de Batraciens, de l'ordre des Anoures, famille des Ranidés : doigts et orteils cylindriques ; mâchoire supérieure pourvue de dents; langue fourchue en arrière et libre dans le tiers postérieur de sa longueur. Les mâles ont de chaque côté de la gorge une vessie vocale qui est très-apparente lorsqu'elle est remplie d'air: c'est à l'aide de cet organe que se produit leur *coassement :* la femelle, qui en est privée, ne fait entendre qu'un léger grognement. Les Grenouilles vivent de larves, d'insectes aquatiques, de vers et de petits mollusques. Elles passent l'hiver engourdies dans la vase, et s'accouplent au printemps. Leurs œufs, disposés en chapelet, sont abandonnés à la surface des eaux. Au bout de quelques jours, les petits en sortent : ceux-ci, qu'on connaît sous le nom de *têtards*, ont d'abord une vie tout aquatique et respirent par des branchies: ils ont la tête confondue avec le tronc, ils manquent de pattes et leur corps est terminé par une queue ; 15 jours après on commence à leur voir les yeux et des rudiments de pattes de derrière : la partie extérieure des branchies se flétrit et les poumons commencent à se développer ; cependant ce n'est qu'au bout de 2 ou 3 mois que la métamorphose est complète : la grenouille ne respire plus dès lors que par ses poumons et sa queue a disparu par résorption. — La chair de grenouille, principalement celle des cuisses, est blanche et délicate, surtout en automne : on la mange dans un grand nombre de localités. On en fait aussi un bouillon médical pour les phthisiques.

On compte jusqu'à vingt espèces de grenouilles. Les principales sont : la *G. verte* ou *commune* (*R. esculenta*), qui est d'une belle teinte verte avec des taches noires et trois bandes jaunes sur le dos : elle habite indifféremment les eaux courantes et dormantes; la *G. rousse* ou *muette* (*R. temporaria*), qui tire le nom de *muette* de ce que le mâle n'a pas de sacs vocaux, et celui de *temporaria*, d'une tache noire ou brune qu'elle porte entre l'œil et l'épaule. Celle-ci habite les champs, les vignes, les lieux humides ; elle ne se rend dans l'eau que pour la ponte ; la *G. taureau* ou *mugissante* (*R. pipiens*), commune aux États-Unis : elle est deux fois plus grosse que nos grenouilles et son coassement est très-fort.

Le nom de *Grenouille* s'applique vulg. à deux coquilles, le *Strombus lentiginosus* et la *Ranella crumena*, et à un poisson, la *Baudroie*.

GRENOUILLET, nom vulgaire du *Muguet anguleux* (*Polygonatum*).

GRENOUILLETTE (de *grenouille*), tumeur qui survient au-dessous et près du filet de la langue, a été ainsi nommée de l'espèce de *coassement* que fait entendre le malade dont la prononciation est altérée. C'est le résultat de l'oblitération du conduit excréteur de la glande sous-maxillaire, oblitération qui peut être produite par l'inflammation chronique de ce canal, par une ulcération, des aphthes, ou la formation d'un calcul salivaire, etc. La salive, ne pouvant s'écouler, s'amasse, distend les parois du canal et forme une espèce de poche qui contient un liquide visqueux, qui n'est que de la salive altérée. Une fois développée, cette tumeur tend à s'accroître ; peu à peu, elle gêne les mouvements de la langue, la soulève, empêche la mastication, et finirait par déterminer des accidents graves, si l'on ne rétablissait d'une manière quelconque le cours de la salive.

Grenouillette est aussi le nom vulgaire de la *Rainette verte* et d'une espèce de *Renoncule*.

GRÈS (de l'anc. ht-allem. *griez*), roche composée de grains plus ou moins volumineux de sable quartzeux. Elle se présente sous forme de conglomérats en couches, en amas et en rognons dans divers terrains. On distingue 4 variétés de grès : le *G. lustré*, dense, d'un éclat plus ou moins vif, d'une cassure conique ; le *G. blanc*, blanchâtre, lâche, et d'une texture grenue; le *G. rouge* et le *G. bigarré*, de couleur variable. Les grès sont employés pour la bâtisse, pour le pavage des routes et pour la fabrication des meules à aiguiser (*grès molaire*). Il existe en France beaucoup de gisements de grès exploités, ceux de la Hte-Marne, de la Lorraine, de Fontainebleau, de Palaiseau, sont les plus renommés. Les géologues désignent quelquefois : 1° du nom de *vieux grès rouge* des couches de grès appartenant à l'étage dévonien d'Angleterre ; 2° du nom de *grès houiller*, les grès qui forment la partie supérieure de l'étage carbonifère du même pays; 3° enfin des noms de *grès bigarré*, *grès vosgien*, *nouveau grès rouge*, de puissantes assises de grès, supérieures à l'étage carbonifère et que l'on s'accorde aujourd'hui à ranger, partie dans l'étage permien, partie dans la formation triasique. *Voy.* CONCHYLIEN (ÉTAGE).

Grès cristallisé, minéral cristallisé en rhomboèdres aigus, n'est autre chose que du calcaire spathique qui, cristallisant au sein d'un dépôt siliceux, a entraîné dans sa masse près de 75 p. 100 de sable.

Grès flexible. Voy. HYALOMICTE.

GRÈS CÉRAME, poterie en terre sablonneuse de couleur grisâtre ou bleuâtre et ayant la dureté du grès, sans vernis, ou enduite soit d'une glaçure salifère et plombifère, soit d'une couverte terreuse. Il en existe deux grandes manufactures en France, l'une à Savignies (Oise), et l'autre près de Mortain (Orne). — Les grès cérames, fins ou communs, remontent en Flandre, en Allemagne et en Angleterre, à une haute antiquité. Les amateurs de curiosités recherchent les pots à bière qui sont décorés d'armoiries, de devises ou de scènes de sainteté. Beauvais a produit des grès couverts d'un riche vernis de plomb vert ou marron : on y a surtout moulé des plats avec des sujets de la Passion et des semis de fleurs de lis. On voit une série intéressante de poteries de cette espèce au musée de Cluny, à Paris. *Voy.* CÉRAMIQUE.

GRÉSIL (de *grès*, selon Diez), phénomène météorologique, dont la cause a beaucoup de rapport avec

celle de la neige. C'est de l'eau congelée sous forme de petites aiguilles ou de grains de glace pressés et entrelacés. Le grésil est lourd et tombe vite; il se forme surtout à l'équinoxe du printemps, en mars et avril, quand des vents violents font varier d'un instant à l'autre la température de l'atmosphère.

GREUBE, calcaire jaune, poreux et friable, que l'on trouve dans les montagnes de la Suisse, et dont on se sert, particulièrement à Genève, pour nettoyer et colorer en jaune les boiseries de sapin.

GREUL (du lat. *glis*), nom vulgaire du *Loir*.

GRÈVE de *gravier*), terrain uni et sablonneux le long de la mer ou sur le bord d'une rivière. — A Paris, on a longtemps donné ce nom à la portion du rivage de la Seine qui avoisine l'Hôtel de ville. Jusqu'en 1830 les exécutions capitales se firent en *place de Grève*. C'était aussi, et c'est encore le lieu où les ouvriers se réunissent le matin pour être embauchés : de là le nom de *grèves* donné aux coalitions d'ouvriers. *Voy.* COALITION.

GRÈVE (de l'arabe égyptien *gaurab*, bas), partie de l'armure qui couvrait la jambe et quelquefois la jambe elle-même. *Voy.* JAMBIÈRE.

GREWIA (du botan. *Grew*), genre de la famille des Tiliacées, renferme des arbrisseaux, à feuilles ovales, glabres; à fleurs nombreuses, étoilées; et dont le fruit est une baie presque sèche à quatre loges. Le *G. occidentalis*, du Cap, s'élève à 3 ou 4^{m} : il demande l'orangerie pendant l'hiver.

GRIANNEAU, jeune Coq de bruyère.

GRIBANE, barque à mâts et à voiles de 50 à 60 tonneaux, en usage sur les côtes de la Manche et dans la Seine maritime.

GRIBOURI, *Cryptocephalus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines : corps globuleux, tête verticale et enfoncée dans le corselet; antennes à palpes filiformes, à mandibules courtes et tranchantes. Ces petits insectes vivent sur les plantes, dont ils mangent les bourgeons A la moindre crainte, ils resserrent leurs pattes et leurs antennes, et se laissent tomber à terre. Le *G. soyeux*, long de 0^{m},007, est d'un vert doré, noirâtre en dessous du corps. — *Voy.* EUMOLPE.

GRIÈCHE (PIE), pour *Pie grecque*. *Voy.* PIE.

GRIFFE (de l'allem. *Griff*), ongle plus ou moins aigu et recourbé, qui termine les doigts de certains animaux, comme le chat, le tigre, les oiseaux de proie, etc. *Voy.* ONGLE.

On appelle *griffe* une empreinte imitant la signature d'une personne, et l'instrument qui sert à faire cette empreinte. *Voy.* SIGNATURE.

En Botanique, on donne ce nom : 1° à certaines racines tubéreuses, ressemblant plus ou moins à des griffes ou à des digitations, comme les caïeux de la *Renoncule des jardins*, de l'*Anémone*, etc.; 2° aux appendices au moyen desquels certaines plantes grimpantes, comme le Lierre, s'attachent aux corps environnants; 3° aux tiges florales de la Girofle.

GRIFFE, nom donné autrefois en Amérique, et surtout à St-Domingue, aux enfants nés de l'union des nègres avec des mulâtres.

GRIFFON (du lat. *grypus*, du gr. γρύψ), animal fabuleux, ayant la tête, le bec et les serres de l'aigle ou du vautour et le corps d'un lion. Cet être symbolique paraît être originaire de la Perse; il ne fut inconnu ni aux Égyptiens ni aux Grecs; tout l'Occident, au moyen âge, l'adopta.

Dans le Blason, le *griffon* est représenté moitié lion, moitié aigle, et toujours rampant.

- Plusieurs grands Oiseaux de proie, le *Læmmergeier* ou *Gypaète*, le *Vautour fauve*, et aussi le *Martinet noir*, ont été nommés *Griffons*. — Enfin, tout le monde connaît les chiens de ce nom avec leurs moustaches et leurs poils longs et hérissés sur la tête et sur le devant du corps : ils appartiennent au groupe des Barbets et sont d'origine anglaise.

Dans les Arts, divers outils sont appelés *griffons*, notamment une lime plate à bords dentelés, à l'usage des tireurs d'or.

GRIL (comme *grille*). Outre l'ustensile de cuisine connu de tous, ce nom désigne : 1° une machine dont se sert l'imprimeur en taille-douce pour chauffer les planches de cuivre, avant d'y poser l'encre; 2° un treillis de fer, dont les doreurs se servent pour exposer au feu leurs ouvrages; 3° une espèce de chantier ou de plate-forme en bois ayant la forme d'un grillage, et destinée à supporter les navires dans les cales et les bassins de radoub, etc.

GRILLAGE (de *griller*). Dans le traitement des minerais, le *grillage* vient après le triage et le lavage : séparant du métal qu'on veut avoir pur le soufre, l'eau, l'arsenic et les autres substances volatiles que contiennent les minerais, ou diminuant la cohésion des molécules, il a pour résultat de les rendre plus friables et plus aptes à être traités dans le fourneau. On grille les minerais : 1° à l'air libre; 2° sur des aires murées non couvertes; 3° sur des aires murées couvertes; 4° dans des fourneaux à réverbère. Dans les trois premiers cas, on les moule en petites mottes, et on place ces mottes sur un lit de bois auquel on met le feu. Dans le quatrième, on étend le minerai concassé sur le sol du fourneau et on le chauffe sans le laisser entrer en fusion.

Le *grillage* (ou *flambage*) du coton consiste à brûler cette matière filamenteuse et barbue qui entoure les fils de coton après le tissage fini, afin de l'égaliser et de le rendre parfaitement uni.

GRILLAGE. On appelle encore ainsi : 1° divers ouvrages où l'on entre-croise soit le bois, soit le métal, et l'on distingue alors le *G. en charpente*, et les *G. en métal* (fer, cuivre, etc.), tissus à jour, à mailles plus ou moins serrées qui laissent passer la lumière, et dont les plus fins sont dits *gazes* ou *toiles métalliques*; 2° tout assemblage de pièces de bois bâties solidement en forme de treillis pour soutenir des fondations dans l'eau ou dans un terrain glaiseux.

GRILLE. *Voy.* FOURNEAU et FUMIVORE.

GRILLON (du lat. *gryllus*; du gr. γρύλλος), *Gryllus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Sauteurs : tête très-bombée; antennes, dont le premier article est court et épais. Les mâles ont un cri bien connu, qui leur a valu le nom de *Cricri*; ce cri est dû au frottement de leurs cuisses contre leurs élytres. On trouve en France : le *Grillon des champs*, long de près de 0^{m},03, et d'un noir brillant : il se creuse des terriers dans les endroits secs, exposés au soleil, et le *Grillon domestique*, plus petit que le précédent et d'un brun jaunâtre. Il est surtout commun dans les boulangeries. — On a fait de cet insecte le type d'une tribu, celle des *Grillones* ou *Gryllides*, qui renferme les genres *Grillon*, *Courtilière*, *Tridactyle* et *Myrmécophile*.

GRIMM, *Antilope grimmia*, espèce d'Antilope à cornes droites, petites, presque parallèles et dirigées en arrière. Sa taille atteint à peine 0^{m},45. Le Grimm s'apprivoise facilement, et est d'une excessive propreté. On le trouve en Afrique.

GRIMOIRE (pour *gramoire*, du b.-lat. *gramma*, lettre), livre de conjurations, à l'aide duquel les sorciers prétendaient évoquer les démons. Les formules du grimoire étaient conçues en une espèce d'argot cabalistique, mêlé de mots étranges; les caractères avaient un aspect bizarre. On connaît en français trois grimoires, tous aussi absurdes l'un que l'autre : 1° le *Grimoire* dit *du pape Honorius*; 2° les *Véritables clavicules de Salomon*; 3° le *Grand grimoire, avec la grande clavicule de Salomon et la Magie noire*. *Voy.* MAGIE.

GRIMPANTES (PLANTES), plantes qui ont la propriété de s'attacher et de se fixer au corps le long desquels elles montent, comme les haricots, les pois, les liserons, le lierre, le chèvre-feuille, etc.

GRIMPEREAU (de *grimper*), *Certhia*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres; bec grêle et arqué; ailes courtes; queue terminée par

des tiges de plumes nues, roides, un peu recourbées. Ces oiseaux sont doués d'une extrême mobilité ; ils grimpent le long des arbres, et se nourrissent des insectes qu'ils rencontrent dans les fentes de leur écorce. On trouve communément, en France et dans toute l'Europe, le *Grimpereau commun* (*C. familiaris*), long de 0m,12, que l'on voit sans cesse voltiger d'arbre en arbre dans les bois et les vergers. Il est d'un brun gris, flammé de blanc. — *Grimpereau des murailles*. *Voy*. TICHODROME.

GRIMPEURS ou ZYGODACTYLES, *Scansores*, ordre d'Oiseaux qui ont beaucoup d'affinité avec les Passereaux, mais qui s'en distinguent en ce qu'ils ont deux doigts dirigés en avant et deux en arrière, formant ainsi une sorte de pince, à l'aide de laquelle ils grimpent facilement sur les plans verticaux et inclinés. — Cet ordre renferme les genres *Jacamar, Pic, Torcol, Coucou, Malcoha, Barbu, Couroucou, Ani, Toucan, Perroquet, Touraco* et *Musophage*.

GRIOTTE (jadis *agriote*, du gr. ἄγριος, sauvage ?), fruit du *Griottier* (*Voy*. ce mot). — Marbre estimé qui s'exploite à Cannes, en Languedoc, et qui se fait remarquer par sa belle couleur d'un rouge foncé, et par de nombreuses taches ovales d'un rouge cerise, dues à des coquilles.

GRIOTTIER, variété du Cerisier dont les fruits, dits *griottes*, sont d'un rouge foncé ou presque noirs, et ont la peau dure, la chair rouge, ferme, douce, et quelquefois légèrement amère. Les griottiers ont les feuilles petites, mais très-vertes. *Voy*. CERISIER.

GRIPHE (du gr. γρῖφος), énigme ou question obscure que, chez les anciens, les convives se proposaient mutuellement pendant le repas : c'est de ce mot qu'est venu *logogriphe*.

GRIPPE, dite aussi *Influenza*, affection épidémique qui se présente sous la forme d'un catarrhe aigu ou d'une inflammation des membranes muqueuses, accompagnée de fièvre et de malaise. La grippe apparaît à des époques variables, mais surtout lorsque l'atmosphère offre de brusques alternatives de froid et de chaleur. Quelques médecins l'expliquent aussi par la présence accidentelle d'un miasme analogue à celui de la rougeole. Le plus souvent, c'est une affection légère dont la terminaison est toujours favorable, et qui cède à des soins hygiéniques. Toutefois, chez les personnes affectées de maladies chroniques, elle prend quelquefois de la gravité, et peut devenir mortelle quand elle se complique de fluxion de poitrine. Voir Saillant, *Tableau historique des épidémies de grippe* (1510-1780).

GRIS (PETIT). *Voy*. PETIT-GRIS.

GRISAILLE, peinture grise, d'une seule couleur, imitant le bas-relief et ne rendant que le clair et l'ombre (d'où le nom de *chiaro scuro*, clair-obscur, que lui a donné l'Italie). On l'emploie surtout dans les frises et les soubassements des édifices. *Voy*. CAMAÏEU.

GRISARD, nom vulgaire du *Blaireau*, du *Goëland à manteau noir*, et d'une variété de *Peuplier*.

GRISET, nom donné vulgairement : 1° au *Maki cendré*, 2° au jeune Chardonneret ; 3° à un poisson du genre Squale, voisin des Milandres.

GRISETTE, *Sylvia cinerea*, espèce de Fauvette. *Voy*. FAUVETTE.

GRIS-GRIS, espèce d'amulette, consistant en un morceau de papier sur lequel sont écrits des vers du Coran. Les Maures d'Afrique portent sur eux des gris-gris, et les regardent comme des préservatifs universels. — Plusieurs tribus de la côte d'Afrique donnent aussi ce nom à leurs devins ou sorciers.

GRISON, *Galictis*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnivores et voisin des Gloutons. Ils habitent l'Amérique du Sud. On distingue : le *Grison propr. dit* (*G. vittata*), qui est de la taille de notre furet : son pelage est noir et gris, parfois annelé de blanc ; cet animal est féroce : il tue et dévore tous les petits animaux qu'il rencontre, même sans être pressé par la faim, et le *Taira* (*G. barbara*), qui est de la taille de la marte commune, et a les mêmes mœurs que le Grison. Il se creuse un terrier comme le lapin.

GRISOU. *Voy*. FEU GRISOU.

GRIVE, *Turdus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, détaché du genre Merle, renferme des espèces au plumage *grivelé*, c.-à-d. marqué de petites taches noires ou brunes. La *Grive ordinaire* ou *chanteuse* (*T. musicus*), vulg. *Calandrette*, est d'un brun olivâtre en dessus, d'un blanc roussâtre en dessous, avec la gorge blanche, le bec et les pieds jaunâtres ; sa longueur est de 0m,24. Le chant du mâle est agréable et sonore. Cet oiseau est un excellent gibier, surtout quand il s'est engraissé en mangeant du raisin. La *G. draine*, *drenne* ou *dresne* (*T. viscivorus*), dite aussi *Grosse grive*, *Crécer*, etc., est longue de 0m,30 : elle a le dessus du corps brun cendré, le dessous jaunâtre ; sa chair est moins recherchée que celle de l'espèce ordinaire. La *G. tannée* ou *Mauvis* (*T. iliacus*), qui se laisse prendre plus facilement que la précédente, est aussi plus estimée comme gibier. Au contraire, la *G. litorne* ou *Tourdelle* (*T. pilaris*), du nord de l'Europe, est la moins estimée de toutes.

GRIVE, GRIVELÉ, GRIVELIN. On nomme vulgairement *Grive*, un poisson, le Labre paon, et des mollusques des genres Porcelaine et Nérite ; *Grive d'eau*, le Chevalier, oiseau ; *Grive de Bohême*, le Jaseur ; *Grivelés*, les oiseaux Chevalier, Philédon, et Fourmilier ; *Grivelin à cravate*, le Gros-Bec nonnette.

GRIVET ou GRIS-VERT, *Cercopithecus griseo-viridis*, espèce de Singe du genre Guenon, qui habite l'Abyssinie et l'Égypte. *Voy*. GUENON.

GRIVOIS (GENRE), genre de poésie qui consiste surtout en chansons joyeuses, mais d'un ton leste et souvent grossier, comme celles que chantaient les *grivois*, soldats maraudeurs et pillards du XVIIe siècle : ces derniers avaient été ainsi nommés parce qu'ils étaient toujours ivres comme des grives gorgées de raisin. — *Voy*. ÉROTIQUE.

GROAT, petite monnaie d'argent d'Angleterre, valant 4 penny (0 fr. 42 c.).

GROG, mot anglais, désigna d'abord cette boisson composée de rhum ou d'eau-de-vie mêlée à de l'eau en proportions variables que l'on distribue souvent aux marins sur les navires. — On donne aussi ce nom aujourd'hui à une boisson faite de rhum ou d'eau-de-vie étendue d'eau chaude ou froide, avec du sucre et du citron (*grog américain*). — Quant au *grog au vin*, *Voy*. BISCHOFF.

GROIN (du lat. *grunnitus*), museau du Sanglier et du Cochon : il est terminé par le *boutoir*.

GROMATIQUE (du lat. *gromaticus* ; de *groma*, instrument pour mesurer les terrains), synonyme d'*Arpentage* chez les anciens.

GRONDIN ou ROUGET, poisson. *Voy*. TRIGLE.

GROOM, mot anglais qui sert à désigner : 1° un petit valet d'écurie ; 2° un jeune domestique pour le service du cabriolet et du tilbury.

GROS (du lat. *grossus*), ancien poids français, nommé aussi *dragme*, était le 8e de l'once et la 128e partie de la livre, et se divisait en 3 deniers ou scrupules, chacun de 24 grains. Dans le système métrique, il équivaut à 3 gr., 824.

GROS, ancienne monnaie française de valeur variable. Le gros en or, dit, selon les époques, *gros royal*, *florin*, *cadière*, avait en 1295 un poids de 8 gr. 273, et valait 28 fr. 50 c. Il ne tarda pas à être altéré et finit par disparaître. — Le gros en argent, *gros tournois*, pesait vers 1226 4 gr. 22, et valait 0 fr. 90 c. ; altéré de règne en règne, il s'abaissa graduellement jusqu'au point de ne contenir presque plus d'argent : dès 1350, ce n'était plus qu'une monnaie de billon, valant à peine 0 fr. 06 c. *Voy*. BLANC.

Gros, monnaie allemande, qui diffère selon les localités. Dans l'Allemagne du Sud, les *bons gros* (*gute Groschen*), valent 12 *pfennige*, et sont le 24e du thaler, qui vaut 4 fr. En Prusse, le gros ne vaut que le 30e du thaler prussien de 3 fr. 75 c. et s'appelle *gros d'argent* (*silber Grosche*). Ils représentent le

premier, 0 fr. 16 c.; le second, un peu plus de 0 fr. 12 c.
En Histoire naturelle, on nomme vulg. *Gros-argentin* le Gymnote ; *Gros-bleu, Grosse pivoine*, plusieurs Gros-becs; *Gros-colas, G. miaulard*, le Goëland ; *Grosse-gorge*, le Combattant ; *Gros mondain*, une variété de Pigeon ; *Gros-pinson*, le Gros-bec ordinaire ; *Grosse-tête*, le Bouvreuil ; *Gros verdier*, le Proyer, etc.

GROS DE NAPLES, GROS DE TOURS, étoffes de soie qui se distinguent par leur épaisseur et la force de leur grain. *Voy.* SOIERIES et TAFFETAS.

GROS-BEC, *Coccothraustes*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés : ce sont des oiseaux migrateurs, à bec court, robuste, très-gros ; à narines rondes, en partie cachées par les plumes frontales ; à ailes et à queue courtes et à corps trapu. Il vivent de baies et de graines, et rarement d'insectes. Le *Gros-bec ordinaire* (*C. vulgaris*), vulg. *Bec dur* et *Pinson royal*, est commun dans toute la France. Il a le dessus et les côtés de la tête de couleur marron, ainsi que le dos ; le croupion gris, le dessous du cou cendré. On le rencontre toute l'année, bien qu'en général il émigre en octobre pour se rendre sur les bords de la Méditerranée. On rattache à ce genre le *G. verdier* (*C. chloris*), verdâtre en dessus, jaune en dessous, qui est de la grosseur d'un moineau : il vit bien en captivité; le *C. soulcie* (*C. petronia*), oiseau sauvage et frileux, qu'on classe aussi parmi les moineaux ; mais il est plus fort et il a une ligne blanchâtre autour de la tête et une tache jaunâtre sur la poitrine. *Voy.* BENGALI et GUIRACA.

GROSEILLIER, *Ribes*, genre-type de la famille des Ribésiacées ou Grossulariées, renferme des arbrisseaux à feuilles éparses, incisées, souvent digitées, lobées; à fleurs verdâtres, jaunâtres ou rouges; calice campanulé, à 4 ou 6 divisions; corolle de 4 ou 5 pétales, renfermant un même nombre d'étamines; à fruits en grappes, dont chacun est une baie uniloculaire et polysperme. Les principales espèces sont : 1° le *Groseillier commun* (*R. rubrum*), originaire de nos bois, à fleurs hermaphrodites ; à fruits rouges ou blancs : le fruit, la *groseille*, d'une acidité agréable, possède à un haut degré une vertu rafraîchissante ; il renferme un suc mucoso-sucré nourrissant, avec lequel on prépare une gelée très-saine et d'une saveur très-fine, ainsi qu'un excellent sirop, etc.; 2° le *G. à maquereaux* (*R. grossularia*, *R. uva crispa*), épineux, à fruits très-gros et à côtes : il sert à faire des haies ; le fruit encore vert s'emploie, comme le verjus, pour assaisonner certains poissons ; 3° le *G. noir* (*R. nigrum*), plus communément appelé *Cassis*, à fruits noirs et aromatiques : ces fruits, infusés dans l'eau-de-vie, donnent une liqueur tonique et excitante qui est assez recherchée. — On cultive comme espèces d'ornement le *G. doré* et le *G. sanguin*, originaires de l'Amérique du Nord.

GROS-CANON, caractère d'imprimerie de très-grande dimension qui mesure environ 40 points. Il n'est d'usage que dans les affiches.

GROS-OEIL, nom donné à tout caractère dont l'œil a plus de grosseur que n'en a d'ordinaire l'œil du même corps de caractère.

GROS-OEIL, poisson. *Voy.* ANABLEPS.

GROSSE. On nomme ainsi, en Pratique, la copie authentique d'un acte notarié ou d'un jugement, prise sur l'original et délivrée en forme exécutoire : on la nomme ainsi, parce qu'on l'écrit d'ordinaire d'une écriture large et *grosse*. La grosse fait la même foi que l'original dans le cas où il viendrait à se perdre (C. Nap., art. 1335). *Voy.* MINUTE.

Dans le Commerce maritime, on nomme *prêt à la grosse aventure* ou *à la grosse* un contrat par lequel on place de l'argent sur un bâtiment de commerce, à 12 ou 15 pour $^0/_0$, et quelquefois même au-dessus, au risque de le perdre par les accidents de la mer. Tout ce qui concerne ce genre de prêt est réglé par le Code de commerce (art. 311-331).

Les marchands désignent par le mot *grosse* un compte de douze douzaines ou de 144 objets ; une *demi-grosse*, c'est six douzaines ou 72 objets. On dit une grosse de soie, de plumes, de boutons, etc.

GROSSESSE, état d'une femme enceinte. — D'après le Code Napoléon, la durée légale de la grossesse est de 180 jours au moins et de 300 au plus (art. 312-314). — La veuve qui reste enceinte doit déclarer sa grossesse, et cette déclaration donne lieu à la nomination d'un *curateur au ventre* (C. Nap., art. 393). La déclaration de grossesse par une femme condamnée à mort suspend l'exécution.

GROSSETTO (dimin. de *grosse*), ancienne monnaie de compte de Venise, était la 12e partie du *grosso*, et valait 0 fr.,0021. — En Dalmatie, c'est la 40e partie d'un ducat, ou 0 fr.,096.

GROSSO, ancienne monnaie de compte de Venise, était la 124e partie du ducat, et valait 0 fr.,0255.

GROSSULAIRE, minéral du genre *Grenat* (*Voy.* ce mot) de couleur verdâtre, jaunâtre, ou rouge orangé. Certaines variétés rappellent la couleur de la groseille à maqueraux (*ribes grossularia*). Le Grossulaire est un grenat à base de chaux [$\ddot{A}l\ddot{S}i + \dot{C}a\ddot{S}i$]. On le trouve dans les granits, les gneiss, les micaschistes, etc. — La *Topazolite*, la *Colophonite*, l'*Essonite*, la *Succinite*, sont des variétés de Grossulaire.

GROSSULARIÉES. *Voy.* RIBÉSIACÉES.

GROTESQUES (de l'ital. *grottesce*), peintures ou ornements fantastiques, imités de ceux qui furent découverts dans les *grottes* ou ruines du palais de Titus. Ce sont surtout des groupes dans lesquels le peintre outre et contrefait les êtres, ou bien associe des objets qui ne se trouvent pas réunis dans la nature, p. ex., un homme sur un animal sortant d'une branche d'arbre, au milieu de fleurs, de fruits, d'instruments et d'armes. Les Romains aimaient beaucoup les grotesques. La mode en reprit au XVIe siècle, après un long abandon, et Raphaël lui-même ne dédaigna pas de s'exercer en ce genre. En France, Callot s'est fait un nom dans les grotesques. De nos jours Decamps et Grandville ont appliqué leur talent à ces sortes de compositions.

GROTTES (du b.-lat. *crupta*), cavités naturelles qui existent au sein de certaines montagnes ; elles sont semblables aux cavernes, mais moins grandes. Rares dans les roches schisteuses, telles que gneiss et micaschistes, elles se rencontrent, au contraire, fréquemment dans les gypses et les masses volcaniques, mais plus encore dans les montagnes calcaires. Dans ces dernières aussi, les grottes sont, en général, plus étendues. Le sol des grottes comme celui des cavernes est formé de trois lits de dépôts distincts dont le plus ancien renferme des débris de l'ours des cavernes, et tous des restes de l'homme ou des traces de son industrie. Beaucoup sont remarquables par leurs *stalactites* et leurs *stalagmites* (*Voy.* ces mots). Les plus fameuses sont celles d'Antiparos, dans l'Archipel ; en France, celles d'Arcy (Yonne), d'Osselle (Doubs), de Sassenage et de N.-D. de la Balme (Isère), des Fées et de Lunel (Hérault), de St Dominique (Tarn), etc.; à l'étranger, celles d'Adelsberg, en Carniole ; de Fingal, en Écosse ; de Han, en Belgique ; de Moffetta, dans la Pouille, où abonde le nitre ; et celle du Chien, près de Pouzzoles, où l'atmosphère, jusqu'à 1^m^ de hauteur, n'est composée que d'acide carbonique, et asphyxie tout être vivant dont la taille ne dépasse pas cette mesure. *Voy.* CAVERNES.

GROULARD, nom vulgaire de deux oiseaux, le *Truquet* et le *Bouvreuil*.

GROUP (orig. inc.), sac cacheté plein d'or ou d'argent qu'on envoie d'une ville à une autre. Cette expression est propre au commerce du Midi et du Levant.

GROUPEMENT. *Voy.* CRISTAL.

GROUSE, oiseau d'Écosse. L'importation et la vente de ce gibier sont permises en tout temps.

GRUAU (orig. germaniq.), partie du blé de froment qui enveloppe le germe du grain ; c'est la plus nourrissante et la plus abondante en gluten ; elle est aussi la plus dure, et ne se broie d'abord qu'impar-

faitement sous les meules, à moins de tenir celles-ci très-rapprochées ; alors le gruau sort du blutage sous la forme d'un sable plus ou moins fin : c'est la *semoule*. Soumis de nouveau à la mouture sous l'action de meules plus rapprochées, les gruaux donnent les *farines de gruaux*, avec lesquelles on fait les *pains* dits *de gruau*. On divise les farines de gruaux en *première, deuxième, troisième*, etc., suivant qu'ils ont été repris sous les meules une, deux ou trois fois. La plus parfaite des farines de gruaux est celle dite de *gruaux de sasserie*, parce qu'en outre des blutages ordinaires, elle a encore été soumise à l'action de *sas*, de tamis et de ventilateurs qui en ont extrait toutes les *piqûres* ou parties d'issues.

On donne aussi le nom de *gruau :* 1° à l'avoine dépouillée de son enveloppe extérieure par une espèce de mouture : ce gruau ne peut pas servir à faire du pain ; mais sa décoction, dite *eau de gruau*, est regardée comme délayante et adoucissante ; 2° à l'orge dépouillée de son enveloppe et arrondie de manière à former ce qu'on appelle l'*orge perlé* ; on s'en sert, ainsi que du gruau d'avoine, pour faire une boisson rafraîchissante ; 3° à une pâte de pommes de terre réduite en petits grains qui lui donnent l'aspect du sagou ; on en fait une bouillie.

GRUE (du lat. *grus*), *Grus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers, famille des Hérodiens : bec long, droit, pointu, comprimé latéralement; narines situées dans un sillon, et couvertes en arrière par une membrane; tarses nus, très-longs; doigts externes unis à leur base par une membrane. Les grues vivent de poissons, de reptiles, et quelquefois de graines et de plantes aquatiques. Elles voyagent en volant sur deux files en forme de V, et ayant un chef à leur tête. Elles ont des sentinelles lorsqu'elles stationnent pour dormir. Elles font leur nid sur une petite élévation où elles puissent se tenir comme à cheval pour couver leurs œufs. La *G. commune* (*G. cinerea*), a le sommet de la tête rouge, la gorge et l'occiput noirâtres, et le reste du corps d'un gris cendré. Elle nous arrive, en automne, du nord de l'Europe, pour se rendre en Afrique et dans l'Asie méridionale. — Parmi les autres espèces, il faut remarquer la *G. couronnée* (*G. pavonia*) ou *Oiseau royal*, qui a l'occiput couronné d'une gerbe de plumes effilées qu'elle étale à volonté ; la *G. de Numidie* ou *Demoiselle* (*G. virgo*), oiseau au port élégant dont les oreilles sont couvertes par deux belles aigrettes blanchâtres ; la *G. de Mantchourie*, importée en France en 1854, etc.

GRUE, machine à mouvoir de lourds fardeaux, se compose d'un long bras de levier, à l'extrémité duquel est une poulie où passe un câble communiquant au cylindre d'un treuil. Au câble est attaché l'objet à mouvoir, et à mesure que le câble s'enroule autour du cylindre, la grue élève le fardeau. — La *grue* a été ainsi nommée à cause de la longueur de son levier, qui a 6, 7, 8^{m}, et même plus. Elle diffère de la *chèvre* en ce qu'elle peut tourner autour d'un axe vertical et transporter l'objet horizontalement d'un point à un autre. Souvent la grue est double, déchargeant d'un côté, pendant qu'elle charge de l'autre. Souvent aussi, au lieu de tourner sur son axe, elle est mobile sur des rails, etc.

GRUERIE (p. *gruyerie* de *gruyer* ; de l'anc. allem. *gruo*, vert), nom donné, sous l'ancienne monarchie française : 1° à une petite juridiction subordonnée au maître des eaux et forêts; 2° à un droit que le roi prélevait sur certains bois appartenant soit à des gens de main morte, soit à des particuliers, et consistant en amendes, confiscations et autres droits de justice, plus une portion du prix des bois vendus. — On appelait *gruyer* l'officier chargé de percevoir ces droits et de connaître des délits, abus et malversations.

GRUME (du lat. *grumellus*, dimin. de *grumus*, tas, monceau), bois coupé, mais non équarri et qui a encore son écorce. *Voy.* BOIS.

GRUNSTEIN, c.-à-d. *pierre verte*. *Voy.* DIORITE.

GRUPPETTO, c.-à-d. *groupe*, ornement musical formé de 3 ou 4 petites notes ascendantes ou descendantes, dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée. On indique quelquefois le *gruppetto* au moyen de ce signe ∾.

GRUYER. *Voy.* GRUERIE.

GRUYÈRE (FROMAGE DE). *Voy.* FROMAGE.

GRYLLIDES, famille d'Insectes. *Voy.* GRILLON.

GRYLLOTALPA, nom latin scientifique de la *Courtilière*. *Voy.* ce mot.

GRYPHE. *Voy.* GRIPHE et GRIFFON.

GRYPHÉE (du gr. γρυπός, crochu), *Gryphæa*, genre de Mollusques acéphales, détaché des Huîtres : crochet saillant et recourbé dans le plan médian de la coquille ; valve inférieure grande et concave, valve supérieure petite et plane. Presque toutes les espèces sont fossiles. La *G. arquée* (*G. arcuata*) caractérise le lias inférieur ou terrain sinémurien.

GUACHARO, *Steatornis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux fissirostres, établi pour une espèce découverte en 1800 à Guacharo en Colombie par de Humboldt et Bonpland. Le *G. de Caripe* est un oiseau gros comme un pigeon, dont les ailes ont 1^{m} d'envergure. Son plumage est roux-marron ; son bec fort, solide, gris-rougeâtre ; la mandibule supérieure est terminée par un crochet aigu qui dépasse la mandibule inférieure. Le guacharo vit de graines. Les indigènes utilisent la graisse dont il est pourvu.

GUAN, oiseau Gallinacé. *Voy.* PÉNÉLOPE.

GUANACO, mammifère Ruminant. *Voy.* LAMA.

GUANO (nom indigène), substance d'un jaune foncé, d'une odeur forte et ambrée, qui forme sur les côtes du Chili et du Pérou, aux îles Chinchas et aux îles Lobos, et aussi sur quelques îles de la côte ouest de l'Afrique, des dépôts considérables quelquefois de 10 à 20^{m} d'épaisseur. On en attribue l'origine à l'accumulation des excréments d'une foule d'oiseaux qui habitent ces parages, entre autres les hérons et les flammants. Ces dépôts sont très-anciens, car on a calculé qu'en trois siècles les excréments de ces oiseaux ne pourraient donner qu'une épaisseur de 0^{m},009 à 0^{m}012. De temps immémorial le guano a été employé comme engrais sur les terres stériles du Pérou et l'on en exporte aujourd'hui en Europe des quantités considérables. Il constitue en effet un engrais de qualité supérieure. L'analyse chimique a prouvé que les substances les plus abondantes dans le guano étaient le phosphate et l'oxalate de chaux, 22 $^{0}/_{0}$; l'urate acide d'ammoniaque et l'acide urique, 27 $^{0}/_{0}$. Mais cette composition peut varier, et le guano est souvent altéré par la fraude.

GUARANINE, alcaloïde tiré du *Paullinia*, est identique à la *Théine* et à la *Caféine*. *Voy.* CAFÉINE.

GUATTERIA, genre de la famille des Anonacées, établi pour des espèces frutescentes et arborescentes des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique.

GUAZOU POUCOU, espèce du genre Cerf, dite aussi *Grand Cerf rouge*.

GUAZOUTI, espèce du genre Cerf, dite aussi *Mazama* et *Cerf de Virginie*.

GUAZUMA, genre de la famille des Byttnériacées, renferme des arbres de l'Amérique tropicale, couverts d'un duvet cotonneux, à feuilles alternes, à fleurs de 5 pétales, entourées d'un calice bi ou triparti. L'espèce type est le *G. à feuilles d'orme*, dit aussi *Mutombo* et *Cèdre de la Jamaïque*, qui atteint 15^{m}, et dont la cime élevée se charge de petites fleurs d'un blanc pâle, réunies en corymbes axillaires. Aux Antilles et au Brésil, on plante de belles avenues de ces arbres; avec le bois, on fait des barriques pour les sucres bruts; les fruits donnent une espèce de bière et une liqueur alcoolique; les graines servent à la nourriture du bétail.

GUÉ (du lat. *vadum*), emplacement dans le lit d'une rivière où le fond est assez ferme et l'eau assez peu profonde pour qu'on puisse le traverser à pied ou à cheval. Le passage des gués est de la plus haute importance dans l'Art militaire. Voir Haillot, *Essai d'une instruction sur le passage des rivières* (1835).

GUÈBRES (du persan *ghebar*), adorateurs du feu. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GUÈDE ou VOUÈDE (orig. germaniq.), nom vulg. de la plante tinctoriale appelée *Pastel. Voy.* ce mot.

GUEMUL, espèce du genre Cerf. *Voy.* CERF.

GUENON (de l'anc. allem. *quena*, femme). Ce mot qui, dans l'usage vulgaire, est donné à toute femelle de singe, désigne, en Zoologie, un genre de Singes de l'ancien continent, de la tribu des Pithécins, qu'on nomme aussi *Cercopithèques*, c.-à-d. *singes à queue*. Ces singes sont caractérisés par des formes grêles, une *longue queue*, un museau court et un nez peu saillant : ils ont des callosités et des abajoues; leur taille varie de $0^{m},40$ à $0^{m},60$. Jeunes, ils s'apprivoisent avec facilité ; mais ils deviennent indociles en vieillissant. Ils sont originaires d'Afrique, où ils vivent en troupes, dans les forêts, avec des sentinelles toujours en faction. A l'approche du danger, ils se réfugient sur les arbres, d'ou ils assaillent l'ennemi d'une grêle de fruits et de branches cassées. — Principales espèces: la *G. mone* (*C. mona*), pelage marron, le dessus des extrémités noir, et deux taches blanchâtres sur chaque fesse ; la *G. callitriche* (*C. sabæus*), dite aussi *Singe vert* ou *Singe de St Jacques*, verdâtre en dessus, blanche en dessous, face noire, le bout de la queue jaune ; le *Talapoin* (*C. melarhinus*), nez noir ; l'*Ascagne* ou *Blanc nez* (*C. petaurista*); la *G. à long nez* (*C. nyctitans*) ; le *Moustac* (*C. cephus*), de petite taille; le *Grivet* (*C. griseo-viridis*) ; le *Vervet* (*C. pygerythrus*) ; le *Malbrouc* (*C. cynosurus*) ; le *Patas* (*C. ruber*), etc.

GUÉPARD, *Felis jubata*, dit aussi *Léopard à crinière* et *Tigre des chasseurs*, sous-genre de la famille des Félidés, se distingue des Chats propr. dits par ses ongles non rétractiles. Le Guépard habite l'Asie et l'Afrique. Il est de la taille de la panthère, mais il a le corps plus élancé et la tête plus petite. Sa peau est d'un blanc jaunâtre, parsemée de taches noires et rondes. On l'apprivoise et on le dresse pour la chasse de la gazelle.

GUÊPE, *Vespa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Diploptères, type de la tribu des Guêpiaires : mandibules courtes, mâchoires allongées, antennes coudées, et jambes postérieures pourvues de deux épines à l'extrémité. Leur couleur est noire ou brune, mélangée de jaune. Les guêpes vivent en société comme les abeilles et les fourmis, et construisent, comme les premières, des ruches appelées *guêpiers*. Leur aiguillon verse dans les piqûres qu'il a faites un liquide très-venimeux. On distingue : les *Guêpes* propr. dites, les *Épipones* et les *Polistes*. — Parmi les premières, la *G. commune* (*V. vulgaris*), longue de $0^{m},018$, établit son nid dans la terre, et le construit d'une substance papyracée d'un gris cendré. Ce nid est souvent situé à plus d'un mètre de profondeur, et renferme plusieurs milliers d'individus. La *G. frelon* (*V. crabro*), longue de $0^{m},025$, et bien connue dans les campagnes pour les ravages qu'elle fait dans les ruches d'abeilles, construit son nid dans les trous de murailles et les arbres creux : il est rond, composé de brins de bois et de paille, extrêmement friable et recouvert d'une espèce de toiture; il n'a qu'un ou deux rangs de cellules et ne contient jamais plus de 200 individus. Au commencement de l'hiver presque toute la colonie meurt et il ne reste que quelques femelles fécondées qui la renouvellent au printemps. — *Voy.* ÉPIPONE et POLISTE.

GUÊPIER, *Merops*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux, famille des Syndactyles : corps effilé, paré de couleurs agréables ; tête arrondie et couverte de plumes ; col court; bec allongé et aigu ; jambes courtes et dépourvues de plumes. Ces oiseaux habitent les régions les plus chaudes de l'ancien monde, et vivent d'abeilles et de *guêpes*. Une espèce de nos pays, le *G. commun* (*M. apiaster*), long de $0^{m},30$, a le front blanc, nuancé de verdâtre; le derrière de la tête et le haut du dos, de couleur brune, et le reste du dos, d'un roux jaunâtre ; sa gorge est jaune, son bec noir, sa queue verdâtre, et ses pieds bruns.

GUÊPIER, nid ou ruche des guêpes. *Voy.* GUÊPE.

GUÉRET (du lat. *vervactum*, jachère). Ce mot désigne, 1° une terre labourée sans être cependant ensemencée ; 2° une terre inculte et incapable de rien produire ; 3° un champ laissé en repos après avoir été cultivé. — En Poésie, *guéret* est synonyme de *champs* ou de *moissons*.

GUÉRILLAS (de l'espag. *guerrilla*, petite guerre), nom donné en Espagne aux bandes de partisans qui font la guerre de montagne et d'embuscade. *Voy.* ce mot et MIQUELETS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

GUÉRITE (de l'anc. catalan *guarita*, refuge), petit réduit de bois ou de pierre servant de refuge aux factionnaires et aux gardiens militaires ou civils. — En Architecture, on nommait *échauguettes*, au moyen âge, de petites guérites en pierre, construites en saillie et en encorbellement, soit au sommet des tours ou près des portes des forteresses et donjons, soit aux angles des courtines.

GUERRE (du b.-lat. *werra*; orig. germaniq.). On distingue : *guerre offensive* et *guerre défensive*; *guerre de campagne* et *guerre de siége*, tous mots qui se définissent d'eux-mêmes.

Dans l'Histoire, on connaît des *guerres sacrées*, des *guerres de religion*, des *guerres sociales*, des *guerres privées*, etc. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

L'histoire de la guerre remonte aux premiers âges du monde. Les Assyriens et les Perses se firent remarquer de bonne heure par leurs nombreuses armées, leur cavalerie et leurs chars armés de faux; les Indiens, par leurs éléphants. En Europe, cet art fit de grands progrès, d'abord en Grèce, chez les Spartiates, les Athéniens, les Thébains, et chez les Macédoniens, inventeurs de la *phalange;* puis chez les Romains, qui créèrent la *légion* et perfectionnèrent les armes de jet et celles de main. L'invasion des Barbares fut une époque de décadence pour l'art de la guerre; au moyen âge, la chevalerie n'offrit pour ainsi dire que de brillants faits d'armes, des traits de bravoure isolés; mais nul esprit d'ensemble, nulle idée de tactique. Au XVe siècle, l'invention de la poudre à canon révolutionna l'art de la guerre et rendit inutiles les pesantes armures du moyen âge. Le XVIIe siècle fut l'époque des grandes manœuvres, des guerres longues et systématiques, des siéges savants ; au XVIIIe siècle, Frédéric le Grand, en instruisant mieux ses soldats, put étonner ses rivaux par la promptitude de ses mouvements et la hardiesse de ses opérations; cependant il fallut les guerres de la République et celles de l'Empire pour qu'on sortît du système de lenteur et de combinaisons prudentes usité jusqu'alors. Napoléon Ier enseigna à agir par masses compactes de manière à frapper des coups décisifs, à diviser les forces de l'ennemi, à l'isoler de ses ressources, à le troubler par des marches hardies et rapides, en même temps que par l'ensemble des attaques. De nos jours, l'emploi des voies rapides pour transporter sur un point donné des forces considérables, la précision et la puissance de portée données aux armes à feu, enfin les progrès de la marine à vapeur ont eu pour effet de rendre la guerre plus meurtrière, mais aussi plus promptement décisive et par là moins désastreuse.

Arrien, Polyen, Élien, Onosander, l'empereur Léon, chez les Grecs; César, Végèce, Frontin, Modestus, parmi les Romains, ont écrit sur l'art de la guerre. Chez les modernes, on estime surtout les traités de Guibert, Folard, Ternay, Turpin de Crissé, Puységur, Koch, Jomini, Rogniat ; ainsi que les mémoires de Montecuculli, de Frédéric le Grand, du maréchal de Saxe, de l'archiduc Charles et de Napoléon Ier. *Voy.* STRATÉGIE, TACTIQUE, etc.

La guerre est un fléau que les amis de l'humanité ont de tout temps cherché à combattre, ou du moins à restreindre : c'est dans ce but que furent établies les *amphictyonies* des Grecs, et les *trêves de Dieu* au moyen âge. Dans les temps plus rapprochés de

nous, on a vu les Quakers anathématiser la guerre, et refuser obstinément d'y prendre aucune part ; au siècle dernier, l'abbé de St-Pierre crut avoir trouvé, dans la création d'un tribunal suprême des nations, le moyen d'assurer la *paix perpétuelle* ; enfin, de nos jours, il s'est formé un *congrès de la paix* (*Voy.* PAIX), qui, s'adressant à la raison publique, unit ses efforts à ceux des économistes pour démontrer que la guerre, lorsqu'elle n'est pas faite pour la légitime défense de l'État, mais pour la satisfaction d'une politique égoïste et ambitieuse, est à la fois contraire au droit international et à l'intérêt public.

Aux termes de la constitution de 1852, le droit de déclarer la guerre appartenait à l'Empereur. *Voy.* DÉCLARATION DE GUERRE, CASUS BELLI.

Commissaires des guerres. Voy. COMMISSAIRE.
Conseils de guerre. Voy. CONSEIL.
Décime de guerre. Voy. DÉCIME.
Déclaration de guerre. Voy. DÉCLARATION.
Dépôt de la guerre. Voy. DÉPÔT.
Ministère de la guerre. Voy. MINISTÈRES.

GUET (de l'anc. ht-allem., *wahta*), troupe chargée avant 1789 de la police de sûreté dans les villes de France, notamment à Paris. Son organisation date de 1254, sous St-Louis. Le guet fut alors divisé à Paris en *guet royal*, composé de 20 sergents à cheval et de 40 sergents à pied ; et en *guet assis* ou *des mestiers*, ne comptant que des bourgeois et gens de métiers ; le premier, chargé de parcourir la ville pendant la nuit ; le second stationnant dans les corps de garde pour prêter au besoin main-forte au guet royal. L'un et l'autre avaient pour chef un officier, dit *chevalier du guet* : cette charge, qui conférait certains avantages, fut abolie en 1733. Le guet de Paris était formé en 1789 de deux compagnies de 69 hommes appelés *archers* ; de 111 cavaliers et d'une troupe de 852 fantassins. L'Assemblée constituante, en détruisant le guet, le remplaça par la *gendarmerie. Voy.* ce mot.

Mot du guet. Voy. MOT D'ORDRE.

GUET-APENS (pour *guet apensé*, c.-à-d. prémédité). Aux termes du Code pénal, art. 298, le *guet-apens* consiste à attendre un individu dans le but de lui donner la mort ou d'exercer sur lui des actes de violence. Le guet-apens entraîne l'idée de préméditation et devient une circonstance aggravante de tout crime ou délit ; un meurtre avec la circonstance du guet-apens est puni de mort. Les coups et blessures faits dans les mêmes circonstances sont punis des travaux forcés à perpétuité, s'ils ont occasionné la mort, et des travaux forcés à temps, s'ils ont occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours. S'ils n'ont été suivis ni de maladie ni d'incapacité de travail, ils sont néanmoins punis d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et de 50 à 500 fr. d'amende.

GUÊTRES (mot d'origine inconnue, ou venant du lat. *vestiaria*). Les guêtres couvrent la jambe depuis le genou jusqu'au coude-pied, et se ferment sur le côté extérieur, avec des boutons; on appelle *demi-guêtres* celles qui ne montent que jusqu'au mollet. Les guêtres ont précédé les bas : auparavant on se servait de bandelettes ou de lanières pour s'envelopper les jambes. Les anciens ont connu les guêtres sous le nom de *tibialia* ; mais l'usage était loin d'en être général. Aujourd'hui les soldats de presque toutes les nations portent des demi-guêtres, dites *guêtres*, en cuir, en drap et en toile.

GUETTEUR (de *guetter*). On appelle ainsi : 1° les hommes placés sur des éminences au bord des côtes pour signaler les bâtiments, ainsi que leurs manœuvres (*Voy.* SÉMAPHORE) ; 2° l'homme qui se tient dans un beffroi ou un clocher pour signaler les incendies. Au moyen âge, il y avait des guetteurs dans tous les châteaux et les places fortes pour signaler l'approche de l'ennemi.

GUEULARD (de *gueule*), partie supérieure d'un haut-fourneau. C'est par cette ouverture qu'on introduit le minerai et le charbon. *Voy.* FOURNEAU.

GUEULE (du lat. *gula*). Ce mot, qui au propre désigne la bouche de certains animaux, se dit, en Botanique, de la fleur de certaines plantes, composée de deux lèvres qui forment une espèce de gueule, comme la *Gueule de loup* ou *G. de lion*, qui est le Muflier (*Voy.* MUFLIER). — En Conchyliologie, on nomme *Gueule de souris*, le Mytile marin ; *G. noire*, un Strombe. — En Ornithologie, on appelle *Gueule de four* la Mésange à longue queue.

Dans la Marine, on nomme *gueule de loup* une entaille angulaire faite dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour qu'elle puisse embrasser l'angle plan de deux faces adjacentes d'une autre pièce.

GUEULES. Dans le Blason, ce mot (de l'arabe *ghul*, rose, ou du lat. *gulæ*, bordure de pelleterie, collet teint en rouge), exprime la couleur rouge. C'était la plus honorable de toutes et elle n'était portée que par les princes ou ceux auxquels en était spécialement octroyée la permission. Elle exprimait la valeur, la justice, l'amour de Dieu, etc. Les d'Albret, les Noailles, les Rohan, les Rochechouart, etc., portaient leurs armes sur un *champ de gueules*. — A défaut de couleur, l'*émail de gueules* est représenté par des hachures verticales tracées sur le fond de l'écu.

GUEUSE (de l'allem. *Guss*, fonte), nom donné au fer fondu tel qu'on le coule dans le sable au sortir du fourneau de fusion. *Voy.* FONTE.

GUEVEI, *Antilope pygmæa. Voy.* ANTILOPE.

GUI (du lat. *viscus*), *Viscum*, plante ligneuse qui vit en parasite sur les autres arbres, est un genre de la famille des Loranthacées ; tiges souvent articulées ; feuilles quelquefois nulles ou squammiformes, portant des fleurs unisexuelles monoïques ou dioïques ; le fruit est une baie pulpeuse et monosperme. L'espèce principale est le *Gui blanc* (*V. album*), qu'on trouve très-rarement sur le chêne, mais communément sur le pommier, le poirier, le frêne, le peuplier, le saule et le pin. Le gui est très-nuisible pour le cultivateur. Il se nourrit au détriment de la branche sur laquelle il croît, et la fait périr. Ses feuilles sont amères et mucilagineuses ; elles ont été préconisées comme antispasmodiques. Les grives sont friandes de ses baies ; celles-ci servent, ainsi que l'écorce, à faire de la glu. — Les autres espèces sont pour la plupart exotiques : on trouve cependant dans le midi de la France le *Gui de l'oxycèdre*.

Le *gui du chêne* était l'objet de la vénération des Gaulois. Au commencement de l'année, le chef des druides, accompagné de ses prêtres, se rendait dans une forêt consacrée, et là, vêtu de blanc et en présence du peuple, il montait sur l'arbre et coupait le gui avec une serpe d'or ; ensuite, il immolait deux taureaux blancs. Suivant les Gaulois, le gui était un remède contre tous les maux et un préservatif contre tous les poisons. L'eau dans laquelle le gui avait trempé possédait la double vertu de purifier l'âme et de guérir le corps. Longtemps encore, au moyen âge, et quand on ne cueillait plus le gui en signe du renouvellement de l'année, on a dit en France *à gui l'an neu*, comme synonyme de *fête du jour de l'an*.

GUI OU BÔME. En termes de Marine, on nomme ainsi une grande vergue en arc-boutant qui sert à déployer la ralingue inférieure de la brigantine. Le gui tient par un bout au mât d'artimon ; par l'autre, il sort d'un quart de sa longueur en dehors du bâtiment.

GUIBRE, charpente placée en saillie devant l'étrave d'un bâtiment et qui sert à consolider le mât de beaupré : on y sculptait autrefois une *guivre* ou poisson ; on la nomme aussi *éperon*.

GUICHET (de *guiche*, porte ; du wallon, *wichet*), petite porte pratiquée dans une grande, notamment dans une porte de ville ou dans une porte de prison : d'où le nom de *guichetier* pour geôlier. *Voy.* PRISON.

GUIDE (orig. germaniq.). Outre les guides si nécessaires aux voyageurs dans les pays de forêts et de montagnes, et les hommes qui conduisent les corps d'armée d'une localité à une autre, il faut distinguer : 1° les *guides*, sous-officiers portant un *guidon* (*Voy.* ce mot), et sur lesquels les autres sous-officiers doi-

vent régler leurs mouvements et leurs alignements ; — 2° le *Corps des guides*, organisé par Bessières, sur les ordres de Bonaparte, après que, le 30 mai 1796, il faillit être enlevé par des coureurs ennemis (ce corps était spécialement chargé du soin de veiller sur la personne du général). En 1848, on a organisé à Paris plusieurs escadrons de *guides* pour servir d'escorte au chef du pouvoir exécutif et d'estafettes dans les ministères. Ce corps, successivement accru, forme aujourd'hui un régiment de cavalerie qui fait partie de la Garde impériale : ils portent le dolman vert avec les brandebourgs jaunes, le pantalon garance et le colback avec aigrette blanche.

Guides itinéraires. Les plus estimés sont, en France, ceux de Richard et d'Ad. Joanne (de la *Bibliothèque des Chemins de fer*) ; en Angleterre, ceux de Lake et de Murray.

GUIDEAU (de *guider* et *eau*), plate-forme en planches qu'on échoue à l'entrée d'un port dans une position inclinée et en la soutenant sur des chevalets, pour diriger un courant de chasse. — Ce mot désigne aussi un filet de pêche en forme de sac, qu'on tend dans l'eau et qui est usité dans la basse Seine : on dispose ordinairement devant ce filet un appareil, appelé *gord* ou *gorre*, et consistant en deux rangées de pieux garnies de claies qui vont s'élargissant en amont du courant.

GUIDON (de l'ital. *guidone*), espèce de drapeau dont on se sert tant sur terre que sur mer. Dans l'Armée de terre, c'est auj. un petit drapeau carré dont le manche peut entrer dans le canon d'un fusil, et qui sert aux alignements (*Voy.* GUIDE). On l'appelait jadis *fanion*. — Au siècle dernier, c'était un étendard particulier à la gendarmerie : il était plus long que large et fendu par le bout, les deux pointes arrondies. Auparavant, c'était le petit drapeau de la cavalerie, lequel parut dans les camps lors de l'abolition des bannières, et lorsque les troupes royales à cadre permanent eurent remplacé le service féodal.

Dans la Marine, on distingue deux espèces de *guidons* : l'un, qui sert à faire reconnaître sur un vaisseau la présence du chef de division, est de la couleur du pavillon de la nation et se hisse en long à la tête du grand mât ; il est fendu dans la moitié de sa longueur, longueur qui est de 5 à 7m ; l'autre est employé pour les signaux : il est en étamine, et sa couleur varie.

En Musique, le *guidon* est une marque au bout d'une ligne pour indiquer la place que doit occuper la première note de la ligne suivante.

GUIGNARD, oiseau Échassier. *Voy.* PLUVIER.

GUIGNE, fruit d'une espèce de cerisier appartenant à la section *Merisier* (*Voy.* ce mot). On distingue : la *G. cœur de poule*, la plus grosse de toutes, noire au dehors, d'un rouge foncé au dedans, et de 0m,03 de diamètre ; la *G. noir luisant*, la meilleure au goût, et dont le noyau reste un peu teint en rouge ; la *G. noire*, la *G. blanche*, la *G. rouge*, la *G. de Pentecôte*, etc.

GUIGNETTE, oiseau Échassier (*Voy.* CHEVALIER) ; — Mollusque. *Voy.* LITTORINE.

GUIGNOL, marionnette moderne, originaire de Lyon : c'est l'incarnation grotesque de l'ouvrier en soieries appelé *canut*. Elle a été imaginée en 1818 par un montreur de marionnettes appelé Mourguet.

GUIGUE ou GIG, canot très-léger, long de 7 à 8m, profond d'env. 0m,90, à fond plat, les deux bouts en pointe, et marchant au moyen de 6 avirons et d'une voile légère que porte un mât très-court. La guigue est surtout usitée en Angleterre.

GUILANDINE, *Guilandina*, plante. *Voy.* BONDUC.

GUILDER, monnaie d'Allemagne. *Voy.* GULD.

GUILIELMA, genre de la famille des Palmiers, tribu des Cocoïnées, renferme des espèces propres à l'Amérique centrale.

GUILLAGE (p. *guesillage* ; du wallon *guése*, levûre), fermentation par laquelle la bière récemment entonnée pousse de l'écume hors du tonneau.

GUILLAUME (du nom de l'inventeur), espèce de rabot dont le fût est très-étroit et qui sert pour faire des feuillures et des moulures (*Voy.* RABOT). — Tamis à trous assez grands où l'on fait passer la poudre encore humide, pour la grener. *Voy.* POUDRE.

GUILLAUME, monnaie d'or de Hollande, qui contient 10 florins et vaut 21 fr. 25 c.

GUILLEMET (du nom de l'inventeur, *Guillemet*), signe de ponctuation composé d'un double crochet (« »), se place avant et après une citation.

GUILLEMOT, *Uria*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes plongeurs, famille des Colymbidés : ces oiseaux, observés sur l'eau, sont fort gracieux ; mais, à terre, ils sont presque condamnés à l'immobilité à cause de la position très-reculée de leurs jambes, ce qui leur donne un air stupide. Ils habitent les mers arctiques des deux hémisphères ; ceux des mers du Nord s'approchent de nos côtes pendant l'hiver. La plus grande espèce de ce genre est le *G. à capuchon* (*U. troile*), long de 0m,45 : la tête, le cou, la gorge et le croupion sont noirs ; le bec noir et le reste blanc ; il vit d'insectes et de coquillages.

GUILLOCHIS (du nom de l'inventeur, *Guillot*), entre-croisement régulier de traits, de lignes droites ou courbes en creux sur une surface. Les boîtes de montres, les boutons, les pièces d'argenterie, etc., reçoivent souvent un guillochis. On guilloche à l'aide d'un instrument particulier ou à l'aide du tour ; et aussi depuis quelques années au moyen d'un appareil électro-magnétique dû à M. Margot Delafosse.

GUILLOIRE, cuve où s'opère la première fermentation de la bière. *Voy.* BIÈRE.

GUILLOTINE (du nom du docteur *Guillotin*), instrument de décapitation usité surtout en France, consiste en une lame d'acier triangulaire, tranchante, suspendue entre deux poteaux, et que le simple jeu d'une corde abaisse ou relève à volonté. Le patient est placé de son long sur une table, de telle façon que le cou corresponde à la ligne sur laquelle le coutelas vient s'appliquer en tombant.

Dès 1507 on exécutait à Gênes à l'aide d'un instrument dit *mannaja*, et qui ne diffère de la guillotine que par sa grossièreté : c'est la *mannaja* qui trancha la tête de Béatrix Cenci, à Rome, en 1600. Les Écossais avaient des instruments analogues connus sous le nom de *maiden*. Le duc de Montmorency, à Toulouse, en 1632, fut mis à mort de la même manière. Le docteur Guillotin, membre de l'Assemblée constituante, proposa, le 28 novembre 1789, que la peine de mort fût infligée selon un mode uniforme, sans distinction de noblesse ou de roture, et que ce fût la décapitation, opérée par le procédé le plus rapide et le plus sûr, parce que c'est aussi le plus doux. L'on adopta le principe, mais ce ne fut qu'en 1791 qu'on passa à l'application. Chargé par l'Assemblée législative de *donner son avis motivé sur le mode de décollation*, le docteur Ant. Louis présenta, le 7 mars 1792, un rapport où il proposait le procédé actuel, imité de l'Italie ; le 20 mars suivant, un décret sanctionna les conclusions de ce rapport. La première exécution à Paris eut lieu le 27 mai : ce fut celle d'un voleur de grand chemin ; le 21 août eut lieu la première exécution politique, celle de Collenot d'Anglemont. Le public appela d'abord la machine *Louison*, ou *Louisette*, par allusion au docteur Louis ; celui de *Guillotine* ne prévalut qu'ensuite.

GUIMAUVE, *Althæa*, genre de la famille des Malvacées, se compose d'herbes annuelles ou vivaces, tomenteuses, à feuilles alternes, à fleurs rouge pâle, formant une sorte de grappe ou de corymbe au sommet de la tige. On en cite 19 espèces. La plus importante est la *G. officinale*, plante vivace, à tige cylindrique et velue, haute de 1m,50 à 2m ; à feuilles alternes, munies d'un calice double ; à pétales rose-pâle ou blancs, à racine pivotante, longue et charnue. Toutes les parties de la plante et surtout les racines contiennent un mucilage abondant qui leur donne des propriétés émollientes et adoucissantes. Les fleurs

servent à préparer des infusions pectorales, et la racine mondée est la base de la *pâte* et du *sirop de guimauve*. Les fibres de la tige servent à faire de la filasse et un papier pour calquer. La *G. à feuilles de chanvre* (*A. cannabinum*) est également textile. — On réunit ordinairement au genre *Althæa*, le genre *Alcea*, qui en est très-voisin et auquel appartient la *Rose trémière*. *Voy.* ALCÉE.

On nomme *G. veloutée* et *G. royale* deux espèces de Ketmie, l'*Hibiscus abelmoschus* et l'*H. syriacus*; *G. potagère*, une Corète, le *Corchorus olitorius*; *Fausse guimauve*, une espèce de Liseron.

GUIMBARDE (orig. inconnue), instrument de Musique, se compose d'une petite branche de fer pliée en deux comme ces tire-bouchons dont le manche se replie sur la vis et d'une languette d'acier qui fait ressort. On tient l'instrument entre les dents et les lèvres : les sons s'obtiennent en agitant la languette avec le doigt et en modifiant ses vibrations par le jeu des lèvres. Pour exécuter un air, il faut au moins deux guimbardes. Un Allemand, nommé Scheibler ou Scheiler, a uni jusqu'à douze guimbardes, au moyen d'un anneau qu'il appliquait à sa bouche et dont il dirigeait le mouvement selon les sons qu'il voulait obtenir; il a donné à cet instrument le nom d'*aura* et a écrit une *méthode de guimbarde*. — La guimbarde est d'origine fort ancienne ; on l'a trouvée en Asie comme en Europe; elle fait les délices des habitants du Tyrol et de la Hollande. Les Anglais l'appellent *jew's harp*, harpe de Juif.

Jeu de la guimbarde, jeu de cartes dans lequel la dame de cœur, dite *guimbarde*, est la carte la plus importante. *Voy.* MARIÉE (JEU DE LA).

GUIMBARDE, grand chariot à quatre roues et couvert qui sert au transport des marchandises.

GUIMPE (de l'allem. *Wimpel*, voile), morceau de toile qui fait partie de la toilette des religieuses : la guimpe couvre le col et la poitrine, et quelquefois encadre le visage. Les femmes du monde portent aussi des collerettes en forme de guimpe.

GUINDAGE (de *guinder*; de l'anc. ht-allem. *windan*). Dans la Marine, le *guindage*, ou action de *guinder*, consiste à hisser sur les bas-mâts les mâts de perroquet et de cacatoës. C'est aussi l'action de charger et décharger les bâtiments, ce qui se fait au moyen de cordages assemblés par une poulie. — On nomme *guindant* la plus grande hauteur à laquelle on puisse élever une voile : on dit aussi le *guindant* d'un pavillon. — Le *guindal* est une machine à hisser les fardeaux et le *guindeau* une sorte de cabestan horizontal. — Enfin, la *guinderesse* est la corde, le gros cordage qui sert à *guinder* les hauts-mâts.

GUINÉE, monnaie d'or très-usitée en Angleterre, et qui, avant 1816, équivalait à 21 schellings, mais qui, aujourd'hui, n'en vaut plus que 20. La 1[re] valait en monnaie française, 26 fr. 17 c., et la 2[e] vaut 25 fr. 21 c. — Les premières guinées furent frappées sous Charles II, avec de l'or importé de *Guinée*.

GUINÉE, toile de coton assez fine, rayée bleu et blanc, qui vient des Indes orientales, principalement de Pondichéry, et qu'on importe en grande quantité au Sénégal et en *Guinée*. On fabrique aussi cette espèce d'indiennes dans plusieurs villes de France, particulièrement à Rouen.

GUINETTE, ancien nom de la *Pintade*, dite aussi *Poule de Guinée*.

GUINGAMADOU ou CIRIER DE CAYENNE. *V.* MYRICA.

GUINGAMP ou GUINGAN, toile de coton très-fine et très-lustrée, qu'on fabrique à Guingamp (Côtes-du-Nord), et dont on fait des robes. — On a donné le même nom à une toile de coton de Pondichéry, parfois mêlée de fils d'écorce.

GUIPURE (de *guiper*; de l'anc. ht-allem., *wëban*, tisser), espèce de dentelle, fort belle, fort riche, soit en fil, soit en soie, où il entre de la *cartisane* (*Voy.* ce mot). Les guipures étaient autrefois d'un grand emploi, notamment sur les jupes. Négligées depuis, elles sont redevenues de mode aujourd'hui. L'Église n'a jamais cessé de faire usage des guipures pour ses costumes de luxe.

Guiper, c'est aujourd'hui faire de la guipure ou imiter la guipure par une broderie et sur le vélin; mais, primitivement, ce fut faire du *guipé*. Le *guipé* consistait, étant donné un fil de deux brins ou davantage déjà tordus ensemble, à faire passer sur ce fil un nouveau brin qui s'enroulait autour de lui en spirales dont le pas (comme un pas-de-vis) était uniforme sur un même guipé.

GUIRACA, genre d'Oiseaux d'Amérique, de l'ordre des Passereaux conirostres et analogues à nos Gros-becs : bec court, bombé, à côtés renflés, à bords rentrés et lisses; mandibule supérieure échancrée à la base; ongles petits et faibles. Ils sont granivores. Les principales espèces sont : le *Gros-bec rose-gorge*, de la Louisiane; le *Cardinal*, de l'Amérique septentrionale; le *Bouvreuil bleu*, de la Caroline, et le *Gros-bec bleu de ciel*, du Brésil.

GUIRLANDE (de l'ital. *ghirlanda*), cordon de verdure et de fleurs auquel on donne toute espèce de formes, mais surtout celle de l'arc de cercle, soit simple, soit multiple (elle forme alors des *festons*), et celle de la spirale (p. ex. lorsqu'elle s'enroule autour d'un thyrse, d'une colonne). Les guirlandes figurent comme décor de monuments et dans la toilette des femmes. — Par extension, on dit *guirlande de perles*, *guirlande de pierreries*.

En Marine, les *guirlandes* sont des pièces de bois de longueurs et de courbures diverses qui forment des liaisons aux bouts des ponts des bâtiments, et particulièrement de l'avant de ces bâtiments, où elles sont placées horizontalement.

GUISARME, hache à deux tranchants, qui servait d'arme de guerre au moyen âge.

GUITARE (du gr. κιθάρα), instrument de Musique à 6 cordes (jadis 5), ayant la forme d'un violon très-épais et très-gros, à table plate et sans chevalet; elle est percée, au milieu, d'un grand trou circulaire, dit *rosace*. De ses 6 cordes, 3 sont en soie revêtue de laiton et se nomment *bourdons*, 3 sont en boyau (ce sont les plus aiguës). On les nomme, en partant de la plus grave (dite *sixième*), *mi*, *la*, *re*, *sol*, *si*, *mi*, etc. De l'une à l'autre, on compte toujours une quarte, sauf de la 2[e] à la 3[e], où l'intervalle est d'une tierce majeure. Les sons s'obtiennent en pinçant avec la main droite les cordes, que pressent les doigts de la main gauche. Des divisions établies le long du manche de l'instrument, et correspondant à autant de demi-tons, facilitent l'exécution. La guitare ne sert guère qu'à accompagner la voix. Cet instrument offre peu de ressources : il est monotone, ses arpéges fatiguent vite, les sons en sont voilés, l'absence de chevalet semble empêcher toute sonorité; d'ailleurs tous les tons ne sont pas également faciles sur la guitare. Pour parer à cet inconvénient, on a recours à un petit mécanisme qu'on adapte au manche, et qui, haussant tout le système d'un ton et demi, transforme le *do* en *mi bémol*, etc., ou bien à la *scordatura* (désaccordage), qui n'élève les sons que d'un demi-ton. On appelle *barré* ou *capotasto* un genre de doigté particulier à la guitare, qui consiste à appuyer l'index de la main gauche sur deux, trois cordes ou même plus, à la fois : c'est un moyen de simplifier l'exécution de certains passages difficiles. — La guitare est un des plus anciens instruments. Les Maures l'ont importée en Espagne, où elle n'a pas cessé d'être en vogue. Il existe nombre de *Méthodes de guitare* : les plus anciennes sont celles de Louis de Milan (1534), et de Henri de Valderrabano (1547); les dernières et les meilleures, celles de Sor, Aguado, Carcassi, etc.

GUIT-GUIT, *Cæreba*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, famille des Grimpereaux, renferme des espèces propres à l'Amérique méridionale : bec long et grêle, aigu à la pointe, recourbé, triangulaire; langue divisée en deux filets; ailes aiguës et médiocres, tarses nus et courts. Les guit-guits

vivent par troupes; ils ont un riche plumage, et se nourrissent d'insectes et de l'espèce de miel qui découle de la canne à sucre. Le *Guit-guit bleu*, dit aussi *Sucrier* et *Grimpereau du Brésil*, qu'un trouve aux Antilles, à la Trinité et à la Martinique, est long de 0m,10, d'un bleu lustré, avec un bandeau d'un noir velouté sur les yeux. Le *G. noir bleu*, de Cayenne, est un peu plus petit.

GUIVRE, serpent. *Voy.* GIVRE.

GULD, GULDEN, GUILDER (de *gold*, or), nom qu'on donnait en Allemagne à diverses monnaies d'or, de même valeur à peu près que le *florin* (*Voy.* ce mot). — Aujourd'hui, c'est encore une monnaie des Pays-Bas. On distingue le *drie gulden* de 1818 qui vaut 3 florins (6 fr. 41 c.), et le *gulden* de 1848 qui en vaut 2 et demi (5 fr. 26 c.).

GULF-STREAM. *Voy.* COURANTS MARINS.

GUTTA-PERCHA (du malais *getah pertjach*, gomme de Sumatra), substance gommo-résineuse fournie par un grand arbre de la famille des Sapotacées, l'*Isonandra percha*, qui croît dans la presqu'île de Malacca et dans les îles de l'Asie, surtout à Sumatra. La gutta-percha se présente sous forme de masses plus ou moins épaisses, rousses ou grisâtres; épurée par plusieurs lavages, elle devient poreuse, molle, adhésive; on peut à volonté la réduire en lames, l'étirer en tubes, la mouler, la souder, etc. Refroidie, elle offre une solidité et une ténacité très-grandes; mais elle n'a pas l'élasticité du caoutchouc. En mêlant ces deux substances dans la proportion de 1 p. de gutta-percha et de 2 p. de caoutchouc, on obtient une matière très-résistante qui convient pour les objets qui exigent plus de rigidité que le caoutchouc. On en fait des tubes, des lanières, des courroies, des vases; on s'en sert pour envelopper les fils télégraphiques sous-marins, etc. La gutta-percha est inattaquable à l'eau froide, aux alcalis et aux acides; toutefois l'acide chlorhydrique concentré donne avec elle deux composés chlorés. La gutta-percha est un mélange complexe de diverses substances, mais on y a distingué deux hydrocarbures, l'*isoprène* [C^5H^8], et le *caoutchène* [$C^{10}H^{16}$], et deux substances oxygénées auxquelles on donne les formules [$(C^{10}H^{16})^2O$] et [$C^{10}H^{16}O$].

Depuis longtemps, les Asiatiques emploient la gutta-percha. On n'a guère commencé à l'exporter en Europe qu'en 1844. Singapore et Pinang sont les principaux entrepôts de cette marchandise.

GUTTE (GOMME), du malais *getah*, gomme. *Voy.* GOMME.

GUTTIER, *Garcinia*, genre de la famille des Clusiacées, se compose d'arbres à feuilles opposées, coriaces, brillantes, et à fleurs terminales axillaires. On les cultive aux Indes orientales, à Ceylan et dans plusieurs pays de l'Asie. L'espèce type est le *G. gommier* (*G. cambogia*), qui a le bois blanchâtre, revêtu d'une écorce noirâtre en dessus, rouge en dessous, et qui laisse découler par incision une liqueur visqueuse, inodore, donnant par voie de siccité une gomme-résine opaque, de couleur jaune safrané, que l'on pense être la *gomme-gutte* du commerce. Le fruit de cet arbre se mange. Il est jaunâtre, gros comme une orange, et légèrement acide et astringent.

GUTTIFÈRES (de gomme *gutte*), famille de plantes établie par A.-L. de Jussieu, et qui avait pour type le genre *Guttier* (*Garcinia*), a été partagée depuis en plusieurs autres, dont la principale est celle des *Clusiacées*. *Voy.* ce mot.

GUTTURAL (du lat. *guttur*, gosier), qui a rapport au gosier. On nomme *fosse gutturale* l'enfoncement qui se trouve à la base du crâne, entre le grand trou occipital et l'ouverture postérieure des fosses nasales; *conduit guttural du tympan*, la *trompe d'Eustache* (*Voy.* ce mot); *hernie gutturale*, le goître; *toux gutturale*, la toux occasionnée par l'irritation du larynx ou de la trachée-artère; *artère gutturale*, une artère qui dépend d'une branche de la carotide externe, et se distribue à la partie supérieure de la glande thyroïde et du gosier.

En Grammaire, on appelle *lettres gutturales* celles qui se prononcent du gosier: *g* dur, *c* dur, *k*, *q*, *h* aspiré sont des lettres gutturales. L'arabe, l'espagnol et l'allemand ont beaucoup de sons gutturaux. *Voy.* CONSONNE.

GUZLA, instrument de musique : c'est un violon réduit à sa plus simple expression, puisqu'il n'a qu'une corde de crins tressés. On le fait vibrer avec l'archet. Les Illyriens regardent la guzla comme leur instrument national, et ils aiment à en accompagner leurs chants. M. Mérimée a publié, sous le titre de *Guzla*, un recueil de prétendus chants illyriens (1827).

GYMNARQUE (du gr. γυμνός, nu, et ἀρχός, rectum), *Gymnarchus*, genre de Poissons malacoptérygiens apodes, de l'ordre des Squamodermes, famille des Anguilliformes, établi pour un poisson du Nil, caractérisé par l'absence de nageoire à l'anus et à la queue qui se termine en pointe.

GYMNASE (du gr. γυμνάσιον). Les *gymnases* de l'ancienne Grèce étaient de vastes édifices où l'on se livrait aux exercices du corps. Un gymnase complet se composait de 12 divisions : 1° le *portique*, où causaient les hommes mûrs, les philosophes; 2° l'*éphébéion*, où s'entretenaient les jeunes gens qui ne voulaient pas, pour le moment, prendre part aux exercices; 3° le *gymnastérion*, ou *apodytérion*, où l'on se dépouillait de ses vêtements; 4° l'*aleiptérion*, où l'on se frottait d'huile; 5° la *palestre*, où l'on se livrait à la lutte; 6° le *sphéristérion*, ou jeu de boule; 7° de grandes allées sablées; 8° les *xystes d'hiver*, ou galeries couvertes pour la promenade pendant l'hiver; 9° les *xystes d'été*; 10° les *bains*; 11° le *stade*, pour la course; 12° le *grammatéion*, ou archives. Un directeur, appelé *gymnasiarque*, surveillait tous les exercices. — On donne encore aujourd'hui en France le nom de *gymnases* aux établissements où l'on s'exerce à la gymnastique. *Voy.* ce mot.

En Allemagne, on nomme *gymnases* les établissements d'instruction de degré secondaire. Le chef se nomme *gymnasiarque*, ou mieux *recteur*. Les deux objets principaux de l'instruction sont, comme chez nous, la philologie et les sciences, tant mathématiques que physiques.

Les *gymnases militaires* sont, en France, des établissements consacrés à l'instruction de l'armée dans la gymnastique. Le plus important est l'*école normale de gymnastique*, établie aux redoutes de la Faisanderie et de Gravelle, près Vincennes, et qui tout en étant affectée à l'instruction des troupes de la 1re division militaire, a surtout pour objet de fournir des professeurs aux autres gymnases.

GYMNASTIQUE (du gr. γυμναστικός), art d'exercer le corps pour le fortifier. On distingue : 1° la *G. générale*, qui comprend tous les exercices du corps : les *exercices actifs*, la marche, le saut, la danse, l'escrime, la natation, la paume, le maniement des haltères, mils, etc.; les *exercices passifs*, la vectation en voiture, en litière, en bateau, etc.; les *exercices mixtes*, l'équitation, la balançoire, le jeu de bagues, le canotage, etc.; 2° la *G. partielle*, destinée à développer certains organes, certaines parties du corps dont l'accroissement se trouve retardé par une cause quelconque *Voy.* HYGIÈNE, ORTHOPÉDIE, etc.

La *gymnastique* jouait un rôle considérable dans l'éducation ancienne, surtout en Grèce, et particulièrement à Sparte. Le saut, la course, la lutte, le jet du disque ou du javelot, le pugilat, en étaient les principaux exercices. On distinguait la *G. civile*, à laquelle se livraient tous les jeunes gens sans distinction et la *G. athlétique*, comprenant l'ensemble des exercices auxquels se vouaient spécialement les *athlètes* (*Voy.* ce mot). Négligée depuis la chute de la civilisation grecque, la gymnastique n'a été remise en honneur que vers le commencement de ce siècle. Au XVIe siècle, Rabelais et Luther l'avaient inutilement recommandée; au XVIIIe siècle, les écrits de Desessarts et de

J.-J. Rousseau y ramenèrent les esprits. Cultivée d'abord en Angleterre, puis en Allemagne (en Saxe, en Suisse, en Prusse), où elle s'introduisit de bonne heure dans l'enseignement officiel; appliquée en Suède, par le docteur Ling, au traitement des maladies; recommandée en France dès 1803 par L.-F. Jauffret et Amar Durivier pour les établissements d'éducation, elle ne commença à être mise en pratique chez nous qu'en 1818, lorsque le colonel Amoros eut établi dans la plaine de Grenelle son *gymnase normal*, civil et militaire. La méthode de ce dernier, perfectionnée par M. Laisné, fut introduite en 1847 à l'hôpital des enfants malades de la rue de Sèvres. Depuis MM. Triat, Paz, etc., y ont apporté de nouveaux perfectionnements. Aujourd'hui, presque toutes les maisons d'éducation, même celles de filles, ont des cours de gymnastique. Un décret du 3 février 1869 a organisé l'enseignement régulier de la gymnastique dans les lycées et colléges, ainsi que dans les écoles primaires communales. — Voir sur ce sujet: Amoros, *Manuel de gymnastique;* Laisné, *Gymnastique pratique* (1850) et *Application de la gymnastique à la médecine* (1865); P.-H. Clias, *Callisthénie* (1843), ouvrage particulièrement consacré aux jeunes filles; Ph. Bérard, Bouvier, Hillairet, *Rapports sur l'enseignement de la gymnastique* (1854 et 1869); Dr Demarquay, *Histoire de la gymnastique*, etc.

GYMNÈTRE (du gr. γυμνός, nu, et ἦτρον, bas-ventre, c.-à-d. sans anale), *Gymnetrus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Ténioïdes: corps allongé et comprimé; nageoire dorsale régnant tout le long du dos, nageoire caudale s'élevant verticalement au-dessus de la queue, absence d'anale. Le *Gymnètre faulx* (*G. gladius*), de la Méditerranée, est long de 0m,45, très-plat sur les côtés, argenté, avec les nageoires rouges. Sa chair ressemble à celle de la morue.

GYMNOCARPES (du gr. γυμνός, nu, et καρπός, fruit), dénomination proposée par de Mirbel pour désigner les fruits qui sont soudés avec un organe accessoire, par opposition aux *Angiocarpes* qui sont masqués par quelque organe de la fleur.

GYMNOCLADE (du gr. γυμνός, nu, et κλάδος, rameau), *Gymnocladus*, genre de la famille des Césalpiniées, renferme des arbres peu élevés, à feuilles bipennées, à fleurs dioïques ou polygames, et à légume pulpeux. Le *G. dioïque* ou *Chicot du Canada*, est un joli arbre, à branches courtes et à feuilles très-longues. Le *G. d'Arabie* a des rameaux verdâtres et cotonneux.

GYMNODONTES (du gr. γυμνός, nu, et ὀδούς, dent), famille de Poissons plectognathes, de l'ordre des Ostéodermes, dont toutes les dents sont comme soudées ensemble. Elle comprend les genres *Diodon*, *Triodon*, *Tétrodon*, *Môle*, etc.

GYMNOGRAMMA (du gr. γυμνός, nu, et γραμμή, ligne), genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, croît dans les régions tropicales: tige herbacée très-courte, frondes composées et décomposées, couvertes d'une pubescence furfuracée. *Voy.* CÉTÉRACH.

GYMNOSPERMES (du gr. γυμνός, nu, et σπέρμα, graine), nom donné, en Botanique, à toutes les plantes dont la graine est nue, c.-à-d. dépourvue de péricarpe. *Voy.* DICOTYLÉDONES.

GYMNOSTOME (du gr. γυμνός, nu, et στόμα, orifice), *Gymnostomum*, genre de Mousses annuelles et vivaces, croissant en touffes serrées sur les rochers humides, et offrant pour principal caractère l'orifice de leur capsule tout-à-fait nu.

GYMNOTE (du gr. γυμνός, nu, et νῶτος, dos), *Gymnotus*, genre de Poissons malaroptérygiens apodes, de l'ordre des Squamodermes, famille des Anguilliformes, caractérisés par l'absence totale de la nageoire dorsale et par une nageoire anale qui règne sous la plus grande partie du corps. Le *G. électrique*, commun en Amérique, atteint près de 2m. Sa tête et son corps sont percés de petits trous très-sensibles, d'où sort une liqueur visqueuse. Ce poisson possède, comme la torpille, la propriété d'engourdir, même à distance, les autres animaux. L'organe dans lequel réside cette vertu est situé sous la queue, et formé de quatre faisceaux composés d'un grand nombre de lames membraneuses, unies fortement entre elles et remplies d'une matière gélatineuse.

GYNANDRIE (du gr. γυνή, femme, et ἀνήρ, homme), 20e classe du système de Linné, renfermait les plantes dont les étamines sont réunies et comme implantées au pistil, c.-à-d. dont les organes *mâles* et les organes *femelles* ne forment qu'un seul corps avec lui. Les *Orchidées*, les *Aristoloches* en font partie.

GYNÉCÉE (du gr. γυναικεῖον). C'était, chez les Grecs, la partie de la maison réservée à l'habitation des femmes. Dans l'origine, le gynécée formait l'étage supérieur de l'édifice; plus tard, il fut placé dans un bâtiment à part ou dans la partie la plus reculée de la maison, et séparé par une cour de l'habitation des hommes. L'entrée de cette cour était un vestibule, sur l'un des côtés duquel se trouvaient les loges des portiers, eunuques le plus souvent, qui gardaient l'appartement des femmes. Au milieu de cet appartement était un grand salon (οἶκος), où se tenait habituellement la maîtresse de la maison; des deux côtés étaient les chambres à coucher (θάλαμοι), et les chambres des esclaves (ἀμφιθάλαμοι). Les femmes grecques sortaient peu du gynécée.

GYNERIUM, genre de la famille des Graminées, tribu des Arundinacées, dont la principale espèce est le *Gynerium argenteum*, plante vivace, à feuilles dures, d'un vert glauque, du milieu desquelles sort une hampe de près de 2m, terminée par une houppe soyeuse gris de lin et très-légère. Elle est originaire de Montevideo.

GYPAÈTE (du gr. γύψ, vautour, griffon, et ἀετός, aigle), *Gypaetus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Rapaces diurnes, établi pour une seule espèce, le *G. barbu*, appelé aussi *Griffon* et *Vautour des agneaux* (*Læmmergeier*), et intermédiaire aux Vautours et aux Faucons. Cet oiseau a la tête et le cou jaunes, le corps noir en dessus, fauve en dessous, et une raie noire qui s'étend de la base du bec au-dessus des yeux. Presque aussi grand que le condor, il se repaît indifféremment de charogne et de proie vivante; il attaque les agneaux, les chèvres, les chamois, et se jette même sur les enfants.

GYPSE (du gr. γύψος, plâtre), sulfate de chaux hydraté naturel et cristallisé, dont les cristaux dérivent d'un prisme oblique à base rhombe et passent souvent à la forme lenticulaire. Ces cristaux présentent un clivage facile parallèle à l'une des faces du prisme, et deux autres clivages moins nets. Quand les cristaux lenticulaires sont partagés suivant leur sens de clivage facile, ils donnent les solides connus sous le nom de *gypse en fer de lance*. — Il y a un grand nombre de variétés de gypse. La plus importante et la plus précieuse pour l'industrie est le *G. grossier*, qui contient de 6 à 12 % de carbonate de chaux mélangé avec le sulfate, et qui est plus communément connu sous le nom de *pierre à plâtre* (*Voy.* PLÂTRE). Lorsque le gypse est compacte ou grenu, il prend le nom d'*albâtre gypseux*. *Voy.* ALBÂTRE.

GYPSOPHILE (de *gypse* et du gr. φίλος, qui aime), *Gypsophilus*, genre de la fam. des Caryophyllées, renferme des plantes herbacées ou vivaces, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement, telles que le *G. paniculé*, de Sibérie, et le *G. élégant*.

GYRIN (du gr. γυρῖνος), *Gyrinus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, tribu des Hydrocanthares, renferme des insectes appelés aussi *Tourniquets* et *Puces aquatiques*, qui ont le corps ovale, un peu bombé, très-luisant en dessus, et qui se tiennent habituellement à la surface de l'eau, où ils font des tours et circuits continuels avec une grande vivacité. Le *G. nageur*, long de 0m,006, est très-commun en France. Il est vert bronzé en dessus, noir en dessous, et a les pattes fauves.

GYROCARPE (du grec γῦρος, cercle, et καρπός, fruit), genre type de la famille des *Gyrocarpées*, voisine des Laurinées, renferme des arbres élégants de l'Inde et de l'Amérique, à feuilles alternes, à fleurs précoces, disposées en panicule, et à fruit monosperme, pourvu de deux ailes à son sommet, ce qui le fait retomber en tournoyant quand on le jette en l'air.

GYROCÉRAS, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées : coquille spirale, enroulée dans un même plan, à tours disjoints et à siphon externe. Ils sont tous fossiles, des terrains silurien et dévonien.

GYROSCOPE (du gr. γῦρος, cercle, et σκοπέω, examiner), appareil imaginé en 1852 par L. Foucault pour démontrer la rotation de la terre. C'est une sorte de toupie formée d'un anneau ou tore métallique assez lourd, mobile autour d'un axe perpendiculaire à son plan. Quand la toupie a reçu un mouvement rapide sur son axe, si on la pose, par l'extrémité de cet axe, sur un support qui lui laisse la liberté de se mouvoir dans tous les sens, elle ne tombe pas, mais son axe éprouve seulement un mouvement conique très-lent autour de la verticale, en sens inverse de la rotation de la toupie. Ce phénomène est une conséquence des lois de la rotation, lois d'où il résulte que, quand un corps tourne autour d'un axe, cet axe prend une fixité d'autant plus grande que sa rotation est plus rapide; quant au mouvement conique, il est dû à ce que la pesanteur, en s'exerçant sur la toupie, tend à abaisser son axe, et en change à chaque instant la direction. — Pour démontrer la rotation de la terre à l'aide du gyroscope, on opère de la manière suivante : on place d'abord le gyroscope en mouvement, dans une suspension analogue à celle de la boussole marine, en disposant son axe horizontalement, ce qui a pour effet de le soustraire à l'action de la pesanteur en rendant libres les mouvements de l'axe; braquant alors une lunette sur un micromètre fixé à l'axe, on voit les divisions de ce micromètre passer successivement devant le réticule de la lunette. Or cela ne peut pas tenir au déplacement de l'axe du gyroscope, puisque la rotation imprime à cet axe une direction fixe, et que l'action de la pesanteur sur l'instrument est nulle ; il faut donc que le fait observé vienne du déplacement de la lunette et par suite de la rotation de la terre qui la porte. *Voy.* ROTATION.

GYROSELLE, plante. *Voy.* DODÉCATHÉON.

H

H, 8e lettre de notre alphabet : c'est l'*êta*, grec (Η, η), que les Latins introduisirent dans leur alphabet pour figurer le signe d'aspiration appelé par les Grecs, *esprit rude*, et pour représenter, par sa combinaison avec le P, le C et le T, les lettres aspirées φ, χ et ϑ. En français, on distingue l'*H. muet* et l'*H. aspiré*; mais l'aspiration de cette dernière lettre y est moins sensible qu'en anglais et en allemand. Les Italiens n'ont pas d'H aspiré. Les Espagnols ne prononcent cette lettre que devant certaines diphthongues. — Comme abréviation, HS (pour LLS, *libra, libra semis*) signifiait *sestertius*. De nos jours, S. H. se lit *Sa Hautesse*. — Prise comme signe numérique, H, à Rome, valait 200 et H̄ 200,000. — Sur les monnaies, H était la marque de La Rochelle. — En Chimie, H veut dire *hydrogène* ; Hg, *mercure*. — En Musique, H représente le *si* naturel.

HABEAS CORPUS. *V.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HABÉNAIRE, *Habenaria*, genre de la famille des Orchidées (Ophrydées), section des Gymnadéniées, renferme des plantes d'Amérique, caractérisées par des fleurs irrégulières, dont la corolle a 3 ou 5 pétales réunis en casque et un 6e portant un éperon à sa base ou plutôt formant comme la courroie du casque (*habena*).

HABIA, *Saltator*, oiseau. *Voy.* TANGARA.

HABILLEMENT. *Voy.* COSTUME.

HABIT (du lat. *habitus*, manière d'être). Dans son acception la plus large, ce mot s'entend de tout vêtement. Dans un sens plus restreint l'*habit* est ce vêtement des hommes qui couvre les bras et le corps, qui est ouvert par devant, et terminé par derrière par des pans ou basques. Ainsi entendu, l'habit ne remonte pas au delà du règne de Louis XIV. Dans l'origine, les basques étaient assez larges pour faire le tour du corps, ce qui donnait au vêtement la forme d'une redingote ; elles se retroussèrent ensuite en se repliant sur elles-mêmes, et finirent par prendre la forme étriquée qu'elles ont de nos jours. Le collet, d'abord droit, fut rabattu à la fin du siècle dernier ; les parements, amples et détachés de la manche, diminuèrent peu à peu de grandeur et se collèrent à la manche : aujourd'hui, ils ont disparu. Les habits se font généralement en drap ; autrefois, ils se faisaient aussi en soie, en velours, en bouracan, etc. Jusqu'à la Révolution, les habits de la noblesse étaient chargés de riches broderies d'or, d'argent et de soie. Aujourd'hui, presque tous les habits, surtout les *habits habillés*, ou *fracs*, sont en drap noir uni; le bleu, le vert et le brun sont, avec le noir, les seules couleurs qui soient de mise dans l'habillement civil. — Dans les cours, on porte encore des habits brodés, à collet droit, qui rappellent un peu la forme des habits du siècle passé : on les nomme *habits à la française*.

On appelle aussi *habit* le costume que portent les ecclésiastiques et les membres des ordres religieux : c'est en ce sens qu'on dit : *prendre l'habit*, *l'habit ne fait pas le moine*, etc.

HABITACLE (du lat. *habitaculum*), petite armoire qui renferme la boussole dans un navire. Elle est située au milieu du gaillard d'arrière, sous les yeux du timonier. On l'éclaire la nuit.

HABITAT (du lat. *habitatum*), nom donné, en Histoire naturelle, aux *stations* ou circonscriptions propres à chaque être organisé, c.-à-d. aux lieux où il vit et croît naturellement. — La vie étant, sous tous les rapports les plus essentiels, plus facile à entretenir au sein des eaux qu'à la surface de la terre, l'élément liquide est non-seulement le plus peuplé, mais c'est aussi le séjour naturel des animaux comme des végétaux les plus inférieurs. C'est dans l'eau qu'habitent les Zoophytes, les Protozoaires, la plupart des Mollusques et des Annelés, tous les Poissons, certains Reptiles et Batraciens; c'est dans l'eau que végètent les Algues, les Fucus et toutes les plantes analogues. — D'un autre côté, le nombre des espèces, tant marines que terrestres, augmente à mesure que l'on descend des pôles vers l'équateur. Les terres polaires n'offrent que quelques Insectes et un très-petit nombre de Mammifères, et pour le règne végétal des Saxifrages, des Lichens et des Mousses; dans les mers arctiques, les Poissons et les Mollusques sont peu variés; dans les climats tempérés, la faune et la flore deviennent plus nombreuses en espèces; la diversité des végétaux et des animaux est d'une richesse infinie dans les régions tropicales. C'est aussi dans les climats chauds qu'habitent les êtres dont l'organisation est le plus compliquée et les facultés le plus développées. Tels sont : parmi les animaux, les Singes, les Éléphants, les Perroquets, et tous les Oiseaux au plumage brillant et varié, etc. ;

parmi les végétaux : le Baobab, le Bananier, les Palmiers, les Fougères en arbre, etc. — L'altitude, comme le climat, exerce une influence remarquable sur l'habitation des êtres organisés, surtout pour les végétaux : la végétation des montagnes se partage par zones bien tranchées, et telle montagne des Andes peut offrir de sa base à son sommet les mêmes variations d'espèces que l'on remarquerait en allant de l'équateur vers les pôles. — On peut dire aussi que le genre de nourriture, son abondance et sa variété, jouent un rôle important parmi les causes qui déterminent l'habitat des animaux. Le déboisement ou le défrichement d'une contrée en modifient sensiblement la faune et la flore; c'est à cette cause aussi qu'il faut rattacher, autant qu'à la température, les grandes migrations que l'on observe chez les Oiseaux, chez certains Mammifères (antilopes, bœufs sauvages, rats, etc.), chez les Poissons et même les Insectes. — Enfin il semble exister un certain rapport entre le climat et la tendance de la nature à produire telle ou telle forme animale ou végétale. On observe une ressemblance générale très-sensible entre la plupart des plantes et des animaux qui habitent la même région, le même continent. Peu d'espèces sont cosmopolites, et parmi celles qui s'acclimatent ailleurs que dans leur contrée natale, le plus grand nombre se modifient considérablement sous le rapport de la forme et sous celui des propriétés. *Voy.* Abatardissement, Acclimatation, Domestication, etc

HABITATION (du lat. *habitatio*), nom commun donné aux constructions de l'architecture domestique, châteaux, hôtels, maisons de ville et de campagne, fermes, etc. Dans ces derniers temps, de grandes améliorations ont été successivement apportées aux habitations des villes. — Consulter Ch. Gourlier, *Des voies publiques et des habitations particulières à Paris*. *Voy.* Logement, Maison.

En Droit, le *droit d'habitation* est une servitude personnelle consistant dans l'usage d'une maison restreint à ce qui est nécessaire aux besoins du titulaire et de sa famille. Ce droit ne peut être cédé, ni loué (C. Nap., art. 632-633) — *Voy.* aussi, pour la femme veuve, les art. 1465 et 1570.

HABITUDE (du lat. *habitudo*), disposition acquise par suite de la répétition des mêmes actes ou des mêmes modifications. Elle influe à la fois sur les facultés de l'âme et sur les organes que celles-ci mettent en jeu. — *Habitudes actives.* Les actes répétés ont pour premier caractère de s'exécuter avec plus de facilité, de promptitude, de précision, comme on l'observe chez les artistes qui jouent d'un instrument et chez les faiseurs de tours d'adresse; ensuite, en même temps que l'effort diminue, la conscience que nous en avons s'affaiblit; enfin, la répétition des mêmes actes engendre un *penchant* à les reproduire, penchant qui se rapproche plus ou moins de l'instinct : c'est ce qui a fait dire que *l'habitude est une seconde nature*; cependant l'habitude diffère essentiellement de l'instinct en ce que, créée par la volonté, elle reste toujours sous son influence, qui s'affaiblit et renaît par une transition insensible. Les effets de l'habitude ne se bornent pas à l'activité physique; ils s'étendent à l'activité intellectuelle et à l'activité morale : d'un côté, la perception externe, la mémoire et toutes les opérations où intervient l'attention s'améliorent par l'habitude; d'un autre côté, la vertu est d'abord un effort, puis devient un plaisir. Là est le secret de l'éducation : les mœurs se forment de cette manière.— *Habitudes passives.* Une *sensation* répétée ou continuée s'affaiblit d'autant plus qu'elle est plus passive, au point que souvent on cesse presque d'en avoir conscience; elle devient un besoin et engendre ainsi un *appétit* factice. Il en est de même du *sentiment*, s'il est uniforme; il peut faire naître un penchant ou même une passion, si l'imagination représente son objet sous des aspects divers et que, pour une seule affection, il produise une grande variété de modes : c'est ainsi que les obstacles irritent le désir, tandis que la monotonie de la possession détruit le charme, tout en augmentant la force de l'attachement. — Les animaux sont, comme l'homme, susceptibles d'habitudes : c'est sur cette aptitude qu'est fondée leur éducabilité. On a cru, en outre, remarquer que certaines habitudes acquises se transmettent de génération en génération. — Consulter : Ravaisson, thèse *sur l'Habitude*. *Voy.* Activité, Association des idées.

En Médecine, *habitude* ou *habitus* signifie l'apparence extérieure du corps dans son ensemble.

HABROTHAMNUS (du gr. ἁβρός, élégant, et θάμνος, buisson), genre de la famille des Cestrinées, renferme des arbrisseaux du Mexique cultivés dans nos jardins, notamment l'*H. élégant*, à fleurs pourpres tubuleuses, en corymbe paniculé, pendant du sommet des rameaux; l'*H. fascicularis*, à fleurs rouge-orange; l'*H. roseus*, l'*H. aurantiacus*, etc. Ces arbrisseaux doivent être rentrés à l'automne.

HACHE (du gr. ἀξίνη, du lat. *ascia*, ou de l'allem. *Hacke*). La hache est connue de toute antiquité. On la retrouve jusqu'en Océanie. On en a fait d'airain, de fer, d'acier ; on en trouve même en pierre chez les peuples primitifs (*Voy.* Age de pierre). Quant aux formes de la hache, elles ont été infiniment variées : tantôt simple, tantôt double (*bipenne, francisque*), elle fut à la fois et un instrument de travail pour le bûcheron (*cognée, merlin*), le charpentier, le maçon, le couvreur, etc., et une arme de guerre. La *hache d'armes* du moyen âge formait hache d'un côté et marteau de l'autre. La *hache des gendarmes* de Charles VIII était sans marteau ; mais la douille du fer se prolongeait au delà du taillant en pointe aigüe. Il y avait aussi des haches où le marteau était remplacé par un dard ou par un croissant à deux pointes. La *hache*, aujourd'hui, n'est plus portée à l'armée que par les sapeurs; mais, pour eux, ce n'est qu'un outil, et non une arme; dans la Marine seulement, on a gardé la *hache d'abordage*; elle sert à la fois pour frapper l'ennemi, pour renverser les mâts et pour couper les manœuvres, lorsqu'on prend un navire à l'abordage. — On donnait le nom de *hachereau* ou de *hachette* à une petite hache d'armes courte, légère et sans marteau.

Longtemps la hache a été l'instrument du supplice. *Voy.* Licteur et Décapitation.

Dans l'Économie rurale et domestique, on donne le nom de *hache* à divers instruments qui servent à *hacher* les substances, c.-à-d. à les diviser en menus morceaux, p. ex. : le *hache-paille* (à moteur ou à main), pour hacher la paille que l'on donne aux bestiaux; le *hache-feuilles*, employé dans les magnaneries; le *hache-écorce*, pour diviser le tan; le *hache-légumes*, pour couper menu les légumes dans nos cuisines, etc.

HACHICH ou **haschisch** (en arabe *herbe sèche*), préparation enivrante composée d'extrait de chanvre bouilli avec du beurre, puis mêlé avec du sucre; on en fait un opiat, des pastilles, etc. Le hachich produit une espèce d'ivresse très-distincte de l'ivresse alcoolique : elle se manifeste d'abord par des rires quelquefois convulsifs; puis vient une extase délicieuse pendant laquelle l'esprit se complaît à suivre les idées les plus agréables; à cet état de béatitude, qui dure environ 3 ou 4 heures, succède une prostration plus ou moins prolongée. Il suffit de 30 gr. de hachich pour produire ces effets. Pris rarement, le hachich n'offre pas d'inconvénient marqué; mais si l'usage en devient fréquent, il produit l'hébétation et la poltronnerie. Les Orientaux en font un abus déplorable : ils le mâchent ou le fument soit seul, soit mêlé avec de l'opium. On sait que c'est avec le hachich que le *Vieux de la montagne* produisait ces extases extraordinaires au moyen desquelles il obtenait un dévouement et une foi aveugles de ses séides, qui prirent de là le nom d'*Hachichins* (dont nous avons fait *Assassins*). Quelques médecins, entre autres Mo-

reau de Tours, ont proposé l'emploi du hachich contre la chorée et certaines affections mentales. — On peut, dit-on, dissiper les hallucinations produites par le hachich au moyen d'une limonade très-acidulée.

HACHURE (*de hacher*), nom donné, dans le Dessin et la Gravure, aux traits parallèles, croisés ou pointillés, que l'on fait pour exprimer les ombres.

En termes de Blason, on nomme *hachures* les points ou traits qui désignent spécialement les couleurs et les métaux. Les *points* indiquent l'écu d'or; l'écu qui n'a point de hachure est d'argent. La *hachure de bas en haut* (*en pal*) désigne les gueules (le rouge); la *hachure en travers* (*en fasce*) désigne l'azur (le bleu); la *hachure double* (*en pal et en fasce*) désigne le sable (le noir).

HADENA (du gr. ᾅδης, enfer), genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Noctuélites: le dessin de leurs ailes figure une M couchée. Leurs chenilles vivent sur les plantes basses, principalement sur les Crucifères: l'espèce type, *H. brassicæ*, vit aux dépens du chou cultivé.

HADJI. *Voy.* PÈLERINAGE et le mot HADJI au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HÆMA (en grec *sang*), etc. *Voy.* HÉMA.

HÆMATOPUS, nom latin du genre HUITRIER.

HAGARD. *Voy.* FAUCONNERIE.

HAGIOGRAPHES (du gr. ἅγιος, saint, et γράφειν, écrire). Primitivement, on qualifia d'*hagiographes* tous les livres et tous les auteurs de l'Ancien Testament autres que Moïse et les Prophètes. Ce nom passa ensuite aux biographes et légendaires qui racontaient la vie et les actions des saints: tels ont été: 1° parmi les Grecs, Palladius et Siméon le Métaphraste, qui rassembla les vies des saints éparses dans les archives des églises et des monastères; 2° au moyen âge, Jacques de Varagine, auteur de la *Légende dorée;* 3° parmi les modernes, les Bollandistes, dom Ruinart, Baillet, Mésenguy, Alban Butler, dont la *Vie des saints* a été traduite par Godescard.

HAGRI, ou *Hamster voyageur. Voy.* HAMSTER.

HAHA (onomatopée exprimant l'étonnement), ouverture pratiquée dans un mur de jardin ou de parc afin de laisser la vue libre, et qui est défendue par un fossé extérieur.

HAIDINGÉRITE. *Voy.* CHAUX ARSÉNIATÉE.

HAIDOUKS ou HEIDUQUES, milice autrichienne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HAIE (de l'anc. ht-all. *haga*). On distingue la *haie vive*, formée d'arbres ou d'arbrisseaux vivants, et la *haie morte* ou *sèche*, construite avec des fagots, des ronces mortes, ou même avec des planches. La haie vive est quelquefois plantée sur double rang, au fond et sur les bords d'un fossé. Elle ne peut être plantée à moins de 0m,50 du terrain voisin, et si les branches se développent trop, le propriétaire de celui-ci peut contraindre à les couper; aucune distance n'est fixée pour la haie morte. Les haies entre deux héritages sont réputées mitoyennes à moins qu'un seul des héritages ne soit clos ou qu'il n'y ait titre ou possession contraire (C. Nap., art. 670 et 671).

Les espèces qui font une bonne haie vive sont celles qui ont des racines pivotantes et non traçantes, qui supportent aisément la taille, ne se dégarnissent pas du pied et sont de longue durée. L'aubépine seule réunit toutes ces qualités: ensuite viennent le néflier, l'alizier, le houx, l'épine-vinette, les ronces, le genêt, la charmille, le lilas, le sureau, l'acacia, le coudrier, etc. Parfois même on y place des arbres fruitiers. On en fait la tonte deux fois l'an, en hiver et en été. On sème ou l'on plante la haie vive; elle est formée au bout de six ans; on commence à la tailler à la 4e année. — Dans les prairies clôturées, les haies ont des avantages: elles entretiennent l'humidité du sol en diminuant l'évaporation, conservent la chaleur acquise le jour, épargnent les frais de surveillance du bétail, etc. Sur les terres arables, elles prennent du terrain et nuisent aux communications.

HAÏK (mot arabe), couverture de laine blanche, qui sert de vêtement aux Berbères et aux Arabes. Il se porte drapé autour du corps et serré à la tête par une corde de poil de chameau.

HAINE (de *haïr;* orig. germaniq.), passion qui est le plus haut degré de l'*aversion*. Elle place l'âme dans un état de réaction ou de répulsion contre ce qui l'empêche de satisfaire un désir. Elle peut naître d'une bonne comme d'une mauvaise disposition. Dans le premier cas, elle nous excite contre le crime, le vice, la tyrannie, etc.; dans le second, contre les qualités opposées à nos défauts. Quand elle a ainsi le vice pour principe, elle se lie souvent à l'*envie*, irritation produit par la vue des avantages dont nous sommes privés; à l'*orgueil*, sentiment de l'égoïste qui, rapportant tout à lui, rencontre à chaque instant des résistances humiliantes pour son amour-propre; à l'*intolérance*, qui ne peut souffrir les opinions contraires, qu'il s'agisse de religion, de politique, de science, d'art, etc. — Quelle que soit sa cause, la haine est la principale de ces passions que les anciens appelaient *irascibles*. Elle diffère de la *colère*, qui est un mouvement aveugle, mais passager, tandis qu'elle-même implique la réflexion qui la fait durer et lui donne les moyens de se satisfaire. Elle a pour but la *vengeance*, qui rend le mal pour le mal, que ses griefs soient fondés ou non; elle trouble ainsi la paix de la famille et de la société; elle est funeste à l'humanité, parce qu'elle arme les nations les unes contre les autres avec une fureur d'autant plus grande qu'elle est plus aveugle.

HAIRE (de l'anc. ht-all. *hâra*, poil). *Voy.* CILICE.

HAJE, serpent. *Voy.* ASPIC et NAJA.

HALAGE (de l'anc. haut-allem. *halôn*, tirer), action de *haler*, c.-à-d. de tirer un bateau à l'aide d'un câble mis en mouvement à bras d'hommes ou par chevaux. On diminue la résistance en faisant serrer le rivage par le bateau, et en plaçant le moteur très en avant. — La partie de la rive sur laquelle se meut le moteur est dite *chemin de halage*. Aux termes d'une ordonnance de 1669 et de l'arrêt du Conseil du 24 juin 1777, confirmé par le Code Nap. (art. 526 et 650), les propriétaires riverains doivent abandonner le long des voies navigables une largeur de 7m,80 pour le service de halage; toutefois, le terrain frappé de cette servitude ne cesse pas d'être leur propriété (*Voy.* MARCHEPIED). — Sur les quais, dans l'intérieur des villes, le halage est quelquefois appelé *billage*.

Dans la Marine, *haler*, c'est tirer et roidir un cordage pour amener horizontalement une manœuvre, un mât, un fardeau, une chaloupe, etc. On nomme: *hale-à-bord* un petit cordage employé à haler, dans un bâtiment, tout objet extérieur un peu éloigné; *hale-bas*, une manœuvre qui sert à amener les voiles, les pavillons, etc. (*Voy.* CARGUE); *hale-breu*, la manœuvre contraire, qui sert à les élever; *hale-dedans*, un cordage destiné à haler en dedans certaines voiles. — On dit du vent qu'il *hale de l'avant*, qu'il *hale le sud*, *l'est*, etc., selon qu'il change en approchant de l'une de ces directions.

HALBRAN, HALBRAN ou HALLEBRAN (de l'allem. *halb*, demi, et *Ente*, canard), jeune Canard sauvage.

HÂLE (du flamand *hael*, sec), effet produit par l'action combinée de la lumière solaire, du grand air et du vent: 1° sur la peau de l'homme, qui prend une teinte brune et basanée (*Voy.* ÉPHÉLIDES); 2° sur les herbes, sur les plantes, et toutes les matières organiques, qui se flétrissent et se dessèchent. — On nomme aussi *hâle* un vent sec et chaud qui souffle de l'est et du nord.

HALECRET ou HALLECRET, corselet de fer battu, en usage aux XVe et XVIe siècles, était formé de deux pièces, dont l'une se mettait devant et l'autre derrière. Le halecret était plus léger que la cuirasse.

HALEINE (du lat. *halitus*), air qui sort des poumons pendant l'expiration. C'est un mélange d'air en partie désoxygéné, d'acide carbonique et de vapeur aqueuse, tenant une matière animale en dissolution. Chez les enfants et les personnes saines, qui

ne négligent point les soins de propreté, l'haleine n'a point d'odeur; l'âge et certaines affections donnent à l'haleine une odeur forte et quelquefois repoussante. La carie des dents, l'ozène, les maladies des gencives, l'inflammation des muqueuses de la bouche et des bronches, l'ulcération des poumons, les maladies des voies digestives, les fièvres, etc., sont autant de causes qui déterminent la fétidité de l'haleine.

HALER. *Voy.* HALAGE.

HALÉSIE (de l'Anglais *Hales*), *Halesia*, genre de la famille des Styracées, renferme de jolis arbrisseaux d'Amérique, à feuilles simples, alternes, et à fleurs axillaires, blanches, campanulées. Le fruit est une noix ailée. L'*H. à quatre ailes* figure agréablement dans nos bosquets : ses rameaux sont étalés, ses feuilles vertes en dessus, cotonneuses en dessous; ses fleurs blanches et pendantes. L'*H. à deux ailes* se distingue de la précédente par ses feuilles plus ovales, par ses fleurs plus grandes, enfin par sa taille plus élevée. — Quelques botanistes font du genre Halésie le type de la famille des *Halésiées*.

HALICORE, Mammifère marin. *Voy.* DUGONG.

HALICTE, *Halictus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Andrenètes: corps cylindrique, étroit et allongé; antennes droites, recourbées seulement à leur extrémité. Les femelles ont la tête plus large et l'abdomen plus ovoïde que celui des mâles, avec un enfoncement longitudinal et linéaire sur l'extrémité dorsale du dernier anneau. Ces insectes, communs en France, sont noirs ou verts; ils construisent leur nid dans la terre. Parmi les espèces, on remarque : l'*H. mineur*, l'*H. perceur*, l'*H. à six zones*, l'*H. à quatre zones* et l'*H. à quatre taches*.

HALIÈTE (c.-à-d. en gr. *aigle de mer*), *Haliætus*, oiseau. *Voy.* PYGARGUE.

HALIEUTIQUES (du gr. ἁλιευτική, pêche), nom donné chez les Grecs aux ouvrages didactiques traitant de l'art de la pêche. Oppien, poëte grec du IIIe siècle, et Ovide ont écrit des *Halieutiques*.

HALIOTIDE (du gr. ἅλιος, marin et οὖς, ὠτός, oreille), *Haliotis*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, et type de la famille des Haliotidées : coquille déprimée, en forme d'oreille, à spire à peine contournée et dont le dernier tour, beaucoup plus grand que les autres, porte sur le côté une série de trous respiratoires. Ces mollusques vivent dans les mers chaudes, attachés aux rochers. — L'*H. commune*, vulg. *Ormier*, *Oreille de mer* ou *Oreille de St Pierre*, a une coquille nacrée, verdâtre ou jaunâtre, assez grande, marquée de raies longitudinales et de plis disposés transversalement. L'*H. magnifique* est d'un jaune orangé, garnie, à l'extérieur, de côtes tuberculeuses; sa nacre est très-belle. On trouve des espèces fossiles dans les terrains tertiaires.

HALITHÉRIUM (du gr. ἅλς, ἁλός, mer, et θηρίον, animal), genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Sirénides, dont on trouve des débris dans les terrains tertiaires de nos contrées.

HALLALI (onomatopée), cri de chasse et fanfare qui, dans la chasse à courre, annoncent que le cerf est aux abois et servent à rassembler les chasseurs épars. L'auteur de cette fanfare est inconnu. Philidor s'en est servi dans sa chasse de *Tom Jones*; Méhul, dans son ouverture du *Jeune Henri*, et Haydn dans la chasse de l'oratorio des *Saisons*.

HALLE (de l'anc. ht-allem. *halla*, temple). C'est, à proprement parler, un lieu destiné à l'emmagasinement et à la vente d'objets d'une utilité première, qui s'y vendent par fortes parties et presque toujours pour être revendus en détail. Ainsi, l'on dit la *halle aux cuirs*, la *halle aux toiles*, la *halle au blé*, etc. — Mais vulgairement on prend *halle* comme synonyme exact de *marché*; et c'est alors, dans les villes un peu considérables, une place publique destinée à réunir toutes les marchandises et denrées, particulièrement les comestibles, comme légumes, grains, fruits, œufs, volailles, etc.

Philippe-Auguste assigna le premier une place fixe aux échoppes des marchands et les réunit : ce fut là, pour la France, l'origine des halles. Vers le même temps, Henri II en élevait dans plusieurs villes de l'Angleterre; Vienne en Dauphiné et Rouen en eurent dès le XIIIe siècle. Paris, outre de nombreux *marchés* (*Voy.* ce mot), a plusieurs halles, entre autres la *halle au blé* (1762-65), la *halle aux vins* (*Voy.* ENTREPÔT), et surtout les *halles centrales*, vaste ensemble de constructions régulières, en fer, briques et pierres, reliées par des rues couvertes, qui a remplacé ce qu'on appelait le *marché des Innocents*, la *halle au beurre* et *aux œufs*, la *halle à la marée*, la *halle aux draps*, le *marché de la verdure*, le *marché des pommes de terre*, le *marché à la volaille*, *à la viande*, les *piliers des halles*, etc. Tous ces marchés, construits pour la première fois sous François Ier et Henri II, bien que considérablement accrus dans la suite, étaient devenus insuffisants : la première pierre des *nouvelles halles*, a été posée le 15 sept. 1851.

Forts de la halle, hommes de peine employés exclusivement au déchargement et au rangement des marchandises dans les halles et marchés de Paris. Ils formaient autrefois une corporation importante; ils ont encore leurs facteurs et leurs syndics. Ils sont commissionnés par le préfet de police et sous les ordres de l'inspecteur général des halles et marchés (Ordonn. de police du 13 mai 1831).

HALLEBARDE (du vieux allem. *helm*, manche, et *barte*, hache), arme à hampe, de 2m de longueur environ, dont le fer était façonné d'un côté en hache ou croissant à pointes aiguës, tandis que de l'autre côté se trouvait un dard droit ou crochu, et qu'au-dessus, le fer devenait une lame à deux tranchants, se terminant en pointe. C'était une arme d'estoc et de taille, fort redoutable dans les mains d'un homme exercé. — La hallebarde ne devint célèbre en Europe qu'au XVe siècle. Elle fut importée de Danemark en Allemagne et en Suisse et introduite en France par les Suisses vers 1460. François Ier mit dans toutes ses légions des compagnies de hallebardiers, et à son exemple, presque toutes les nations de l'Europe eurent également des hallebardiers; mais la vogue de cette arme baissa dès la fin du XVIe siècle : cependant les sergents et caporaux d'infanterie portèrent longtemps encore des hallebardes en France. Cette arme fut supprimée en 1756; seuls, les Suisses chargés de la garde des châteaux royaux la conservèrent jusqu'en 1789. Louis XVIII créa pour sa garde un corps de hallebardiers; mais il fut supprimé par Charles X. Aujourd'hui, il y a encore des hallebardiers à Rome et en Espagne; mais en France, nos suisses d'église sont les seuls qui portent la hallebarde.

HALLERIE (du célèbre *Haller*), *Halleria*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Chélonées, renferme des arbrisseaux du Cap, de 3 à 5m de haut recherchés dans les jardins pour leur feuillage persistant et d'un beau vert. L'*H. luisante*, a la tige rameuse, garnie de feuilles luisantes et dentelées sur les bords. Ses fleurs rouges, à corolle en entonnoir, sont assez belles; elles s'épanouissent en juin. Ses fruits sont semblables à des cerises, mais verts.

HALLIER (du b.-lat. *hasla*, branche), buisson épais dans lequel le menu gibier se réfugie pour éviter le chasseur.

On donne aussi ce nom à un filet contre-maillé, qui se tend perpendiculairement et qui est employé pour la chasse d'un grand nombre d'oiseaux; il varie pour la longueur, la largeur et la hauteur des mailles dont il est composé selon la nature de la chasse à laquelle il est destiné; on l'appelle aussi *tramail*. *Voy.* ce mot et PANNEAU.

HALLOYSITE, combinaison de silicate d'alumine et d'alumine hydratée [$2\bar{\bar{A}}l\ddot{S}i^6 + \bar{\bar{A}}lAq^6$], se trouve en rognons dans les minerais de fer et de plomb.

HALLUCINATION (du lat. *hallucinatio*). On désigne sous ce nom toutes les illusions des sens et de l'imagination dans lesquelles un individu croit voir,

entendre, toucher, etc., des objets extérieurs en leur absence. Elles ont beaucoup d'analogie avec celles du rêve et du somnambulisme. On en a proposé l'explication suivante : les organes des sens, qui reçoivent les impressions produites par les objets extérieurs et les transmettent au cerveau, peuvent aussi, dans certains cas, entrer en action si une autre cause leur occasionne un ébranlement : par exemple, une simple pression sur le globe de l'œil suffit pour donner lieu dans l'obscurité à une sensation de lumière ; de même dans l'hallucination, un mouvement insolite du sang, une excitation nerveuse, etc. mettent en jeu les organes, et l'on entendra des bruits divers au milieu d'un profond silence, on verra de vives clartés dans l'obscurité : l'imagination aidant, on sera obsédé par des apparitions, par des visions répétées et persistantes. Si l'halluciné ne reconnaît pas son erreur et perd la conscience de lui-même, il est atteint de *délire* ou de *folie*. L'hallucination, en effet, est un symptôme très-fréquent du délire fébrile et constitue un des éléments de la folie (dans la manie, la monomanie, l'extase, l'hystérie); sur 100 aliénés, 80 au moins ont des hallucinations. Si le plus souvent ce genre d'illusion est le partage des esprits faibles, les hommes les plus remarquables par la capacité de leur intelligence n'en sont pas toujours à l'abri : M. Lélut a cru pouvoir rapporter à des hallucinations les prétendues inspirations du démon de Socrate ; Pascal en avait de fréquentes. — Comme les hallucinations se lient ordinairement à des maladies mentales, soit aiguës, soit chroniques, elles n'exigent pas un traitement particulier. Elles sont un signe peu favorable pour la guérison dans la folie. — Consulter : Lélut, *le Démon de Socrate ;* Brière de Boismont et Baillarger, *de l'Hallucination*.

HALO (du gr. ἅλως, aire). Les *halos* sont deux cercles lumineux, d'un rouge pâle en dedans, blancs ou bleuâtres en dehors, et à contour assez diffus, que l'on observe quelquefois autour du soleil, lorsque l'atmosphère contient de légères vapeurs. Le diamètre apparent du halo intérieur est toujours de 22 à 23°, celui du halo extérieur de 46°. On appelle *parhélies* des images généralement diffuses du soleil que l'on observe sur le diamètre horizontal du halo intérieur, et plus rarement sur celui du halo extérieur, et qui, rouges du côté du soleil, présentent depuis ce côté jusqu'au côté opposé toutes les couleurs du spectre, à l'exception du violet qui est remplacé par une traînée blanche. Les *halos* et les *parhélies* sont souvent accompagnés d'arcs accessoires, bordés de rouge en dedans, et tangents aux extrémités du diamètre vertical soit du petit, soit du grand halo, et plus rarement aux points du grand halo distants de 45° du diamètre vertical. Le *cercle parhélique* est un cercle blanc horizontal dont le pôle est au zénith, et qui croise les deux halos. — L'*anthélie* est une image très-diffuse du soleil, que l'on observe sur le cercle parhélique à l'opposé de cet astre. Enfin on appelle encore *parhélies* ou *faux soleils*, deux images blanches du soleil à contours assez nets, tangentes au disque de l'astre et situées l'une au-dessus de l'autre ou dessous. — Ces phénomènes complexes, qu'on n'aperçoit pas toujours tous à la fois, sont produits par la réfraction des rayons solaires au travers de petites aiguilles de glace flottant dans l'atmosphère. — *Voy.* Couronnes, Gloires, etc.

Ces mêmes phénomènes peuvent être produits par la lune et prennent alors les noms de *halo lunaire* et de *parasélène*.

HALOGÈNES, haloïdes (du gr. ἅλς, ἁλός, sel). Berzélius réunit sous le premier de ces noms, le *fluor*, le *chlore*, le *brôme*, l'*iode*; et sous le second, les sels que donnent ces mêmes corps combinés avec un métal.

HALORAGÉES ou Cercodiennes (du genre-type *Haloragis* ou *Cercodia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée des Onagrariées pour des plantes herbacées aquatiques qu'on trouve partout et quelques arbrisseaux de l'Australie. — Principaux genres : le genre-type *Haloragis*, dont les fruits ressemblent à des grains de raisin (d'où son nom, c.-à-d. *raisin de mer*), et les genres *Pesse* (*Hippuris*), *Myriophylle*, *Mâcre* (*Trapa*), etc.

HALOTECHNIE, halurgie (du gr. ἅλς, ἁλός, sel), partie de la Chimie appliquée qui s'occupe de l'extraction, de la préparation et de la fabrication des sels et en particulier du sel ordinaire.

HALTÈRES (en gr. ἁλτῆρες, d'ἅλλομαι, sauter). Les Grecs appelaient ainsi des poids que les sauteurs tenaient dans les deux mains pour donner plus de pesanteur à leurs bras, lorsqu'ils prenaient leur élan. — Aujourd'hui on a donné ce nom à deux masses de plomb réunies par un petit arbre de fer, ce qui permet de les manier facilement, et dont on se sert dans les salles de gymnastique. *Voy.* Mils.

HAMAC (de l'allem. *Hangematte*, natte suspendue ?), jadis *Branle*, lit suspendu, consistant en une bande de toile ou de coton de 3^m de long sur 2^m de large, que deux faisceaux de cordelettes nommées *araignées* permettent de suspendre entre deux arbres, ou d'attacher au plafond d'une batterie ou d'un entre-pont. En Amérique et en Afrique, les indigènes se servent de hamacs pour se garantir, pendant la nuit, des bêtes farouches et des insectes. Sur mer, on a généralement remplacé le hamac par un rectangle de bois, sur lequel est clouée une toile (*Voy.* Cadre) : on y est mieux couché; mais ce hamac tient beaucoup plus de place à bord que les autres.

HAMADRYAS, sorte de Singe. *Voy.* Cynocéphale.

HAMAMÉLIDE, *Hamamelis*, genre-type de la petite famille des *Hamamélidées*, voisine des Berbéridées. L'*H. de Virginie* est un arbrisseau d'ornement, à feuilles semblables à celles du noisetier et à fleurs fasciculées, de couleur jaune, auxquelles succèdent des fruits agrégés qui ne mûrissent d'ordinaire que l'année suivante.

HAMBOUVREUX (de la ville de *Hambourg*, où il est commun), espèce de Moineau. *Voy.* Friquet.

HAMEAU (d'un radical germaniq. *ham* ou *cham*), petit village, petit groupe de maisons écartées du lieu où se trouve l'église paroissiale. Ce mot ne s'emploie pas ordinairement dans le langage administratif et légal : on dit *section de la commune*. Cependant on a créé dans ces derniers temps de petites écoles primaires dites *écoles de hameau*.

HAMEÇON (du lat. *hamus*), petit crochet de fer, armé d'une pointe appelée *barde* ou *ardillon*. On attache l'hameçon à des lignes, et on recouvre l'ardillon d'un appât auquel le poisson vient mordre (*Voy.* Ligne). Les meilleurs hameçons sont ceux de fabrique anglaise : ils viennent de Redditch (comté de Worcester).

Dans l'Industrie, on appelle quelquefois *hameçon* l'instrument plus connu sous le nom d'*archet*.

HAMÉLIE (du naturaliste *Duhamel* Dumonceau, *Hamelia*, genre de la famille des Rubiacées-Cinchonacées, tribu des Haméliées, renferme des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, dont quelques-uns sont cultivés dans nos jardins. *L'H. à feuilles velues* (*H. patens*), vulg. *Mort-aux-rats*, est un arbrisseau de 2 à 3^m, à tige droite, garnie de rameaux anguleux ; à feuilles molles, ovales, pointues, d'un beau vert en-dessus, cotonneuses au-dessous ; à fleurs rouges, en grappe, et qui donnent naissance à une baie noire.

HAMITE, *Hamites*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées : coquille cylindrique cloisonnée, à cloisons persillées et à siphon dorsal, dont les tours disjoints et enroulés sur un même plan forment une sorte de spirale elliptique. Les Hamites sont toutes fossiles, et appartiennent aux terrains crétacés.

HAMPE (de l'allem. *Hand*, main, poignée ?), nom donné, dans le langage ordinaire, au manche d'un pinceau ; et dans l'Art militaire, au manche d'un drapeau, d'une hallebarde, d'une pertuisane, etc.

En Botanique, on nomme *hampe* la tige d'un végétal dénuée de feuilles et de branches et destinée

uniquement à supporter les fleurs, comme dans la *Jacinthe*, le *Pissenlit*, le *Plantain d'eau*, etc.

En termes de Chasse, on appelle *hampe* la poitrine du cerf. — En termes de Boucherie, la *hampe* ou *grasset*, en parlant de l'espèce bovine, est le *maniement* (*Voy.* ce mot), dont la graisse est placée dans le repli musculo-cutané qui s'étend entre le ventre et la cuisse.

HAMSTER (mot allemand), *Mus cricetus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, renferme des animaux assez semblables aux Rats, mais qui ont une queue courte, les membres postérieurs plus longs que les antérieurs, et des abajoues sur les côtés de la bouche. Le *H. commun*, vulg. *Marmotte d'Allemagne*, *Rat de blé*, est plus grand que le rat; son pelage est noir en dessous, roussâtre en dessus; les pieds sont blancs, les flancs fauves; les yeux petits et saillants. Cet animal se trouve en Alsace et dans toute l'Europe et l'Asie centrales. Il vit de racines, de fruits et surtout des grains qu'il amasse dans des terriers qu'il se creuse. Les hamsters font par an 3 ou 4 portées de 3 à 12 petits; chaque terrier contient de 6 à 50 kilogr. de grains. On peut juger par là des ravages que leur réunion doit causer dans les moissons; aussi leur fait-on une guerre acharnée. Les autres espèces de ce genre sont: le *H. voyageur* ou *Hagri*, de Sibérie; le *Phé*, des bords du Volga; le *Sablé* et le *Sougar*, des bords de l'Irtich, et l'*Orozo*, de la Daourie.

HAMULINE, *Hamulina*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées: coquille à cloisons persillées, et à siphon dorsal, formé d'une partie conique droite et d'une crosse séparée par un intervalle de la partie conique, et constituée par la grande loge qu'habitait l'animal. Les Hamulines sont toutes fossiles, et appartiennent aux terrains crétacés.

HANAP (du vieux allem. *hnapf*, vase), se disait, au moyen âge, d'un grand vase à boire. On en faisait en terre cuite, en faïence, en étain, en argent et même en or. Les plus estimés étaient en verre de couleur enrichis de peintures et de devises.

HANCHE (de l'anc. ht-allem. *ancha*, jambe), saillie formée de chaque côté du corps par l'évasement des os qui constituent les parties latérales du bassin (*os coxal*, *iliaque*, ou *innomminé*). La hanche s'unit à la cuisse par l'articulation *coxo-fémorale* ou *ilio-fémorale*. Chez les femmes, le bassin est plus large, et, par suite, les hanches sont plus saillantes que chez les hommes. En général, chez un homme bien conformé, les hanches doivent avoir moins de largeur que les épaules; chez les femmes, c'est le contraire. — La hanche peut être le siége d'une maladie fort grave, la *coxalgie* ou *mal de hanche*. *Voy.* COXALGIE.

Chez le Cheval, on appelle *hanche* le train de derrière depuis les reins jusqu'au jarret. Un beau cheval doit *être sur la hanche*, c.-à-d. hausser les épaules et baisser la hanche en marchant. En Hippiatrie, on nomme *effort des hanches*, la distension qui arrive dans les fibres charnues des muscles fessiers après un mouvement violent.

En termes de Marine, la *hanche* est la partie de l'arrière d'un bâtiment qui est entre la poupe et les haubans du grand mât.

HANDICAP, mot anglais, adopté dans le langage du turf, indique les courses dans lesquelles les chevaux déjà primés doivent porter une surcharge proportionnelle à leur force présumée.

HANEBANE, nom vulgaire de la *Jusquiame noire*.

HANGAR (du lat. *angarium*, lieu de station pour les courriers), grand emplacement couvert, mais non clôturé sur les côtés. Dans les fermes il sert, au lieu de grange, à mettre provisoirement à l'abri les foins, les pailles, les gerbes même: on y remise aussi les chariots, les charrues, etc. Dans les ports et arsenaux, on y conserve les bois de construction, les mâts, les ancres, et autres objets analogues.

HANNETON (de l'allem. *Hahn*, coq, nom vulg. de cet insecte dans quelques parties de l'Allemagne), *Melolontha*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, sous-tribu des Phyllophages, comprend de 12 à 15 espèces, dont la principale est le *H. ordinaire* (*M. vulgaris*), bien connu de tout le monde. Les hannetons commencent à paraître à la fin d'avril: le jour, ils restent accrochés aux feuilles des arbres et comme engourdis; vers le coucher du soleil, ils volent de tous côtés en bourdonnant, et avec si peu de précaution que leur étourderie est devenue proverbiale. La femelle dépose de 20 à 30 œufs, ovales et jaunâtres, dans une terre légère, à $0^m,10$ ou $0^m,20$ de profondeur. Les larves, qui naissent de ces œufs, connues sous les noms de *vers blancs*, *vers turcs*, *mans*, sont d'un blanc sale, à tête fauve et à 6 pattes: elles mettent au moins 3 ans pour arriver à l'état parfait. Les dégâts qu'elles occasionnent sont pires que ceux du hanneton. Celui-ci ne dévore que les feuilles des arbres; mais le ver blanc coupe les racines des plantes et les fait périr. Un moyen de s'en délivrer, praticable dans un potager, est d'entourer chaque planche de fraisiers et de laitues, végétaux dont il est très-friand, et de le chercher chaque jour au pied de ceux qui commencent à se faner. Toutes les compositions chimiques proposées pour la destruction des hannetons n'ont produit que des résultats insignifiants. Heureusement que les oiseaux, les rats, les taupes et aussi les enfants en détruisent des quantités considérables. Dans plusieurs départements, on paye des primes pour le *hannetonnage*, c.-à-d. pour le ramassage des hannetons. On peut utiliser les hannetons ainsi ramassés pour la nourriture des volailles et surtout comme engrais.

HANSAR ou HANSARD, sorte de scie. *Voy.* SCIE.

HANSE, HANSÉATIQUES (VILLES), grande association commerciale de villes maritimes au moyen âge. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HAPALE, nom latin scientifique du *Ouistiti*.

HAPPEMENT (de *happer*, onomatopée), adhérence que certaines substances minérales ou végétales contractent avec la langue, quand on les met en contact avec cet organe; on dit alors qu'elles *happent à la langue*. Ce caractère se rencontre, p. ex., dans les matières argileuses.

HAQUEBUSE ou HAQUEBUTE. *Voy.* ARQUEBUSE.

HAQUENÉE (de l'angl. *hackney*, petit cheval), nom donné, au moyen âge, à une jument ou un cheval aisé et doux au montoir et allant ordinairement l'amble. C'était la monture des dames et des ecclésiastiques. Tous les ans, la veille de la St-Pierre, le roi de Naples offrait au pape une haquenée blanche, en signe de vassalité. On appelait autrefois *H. du gobelet*, un cheval qui portait le couvert et le dîner du roi de France, dans ses petits voyages. — On dit d'un cheval qui va l'amble qu'*il va la haquenée*.

HAQUET (du germ. *hacke*, cheval), sorte de charrette, longue, étroite et sans ridelles, composée de deux pièces de bois de même longueur, liées par des barreaux. Le haquet sert au transport des pièces de vin, des caisses, ballots, etc.: il peut faire bascule à volonté, afin de faciliter le chargement et le déchargement; un treuil fixé sur les limons près de leur jonction avec le brancard vient encore en aide à cette opération. Il y a de petits haquets qui peuvent être traînés par des hommes. On attribue à Pascal l'invention du haquet.

HARANGUE (de l'ital. *aringa*; de l'anc. ht-allem. *hring*, cercle, assemblée), allocution ou discours prononcé devant le peuple, devant une assemblée ou devant des troupes. En parlant des Grecs, ce mot désigne tous les genres d'éloquence, parce que, chez eux, les orateurs parlaient toujours devant le peuple: c'est ainsi que l'on dit: les *harangues de Périclès*, *de Démosthène*, etc. Pour les Romains, on donne plus spécialement ce nom aux allocutions prononcées au Forum, comme les *Catilinaires* de Cicéron, son discours *ad Quirites post reditum*, etc., ou les paroles

adressées aux soldats. Chez les modernes, on n'appelle guère harangues que les compliments adressés publiquement aux souverains et autres personnages officiels. *Voy.* Discours, Mercuriale, etc.

HARAS (de l'arabe *faras*, cheval), établissement où l'on élève des étalons et des juments pour propager et améliorer la race. On distingue : 1° les *H. sauvages*, espaces immenses peuplés de chevaux et où l'homme n'intervient que pour chasser et prendre ces animaux, comme cela avait lieu jadis en Russie et comme cela se pratique encore dans l'Amérique du Sud ; 2° les *H. domestiques* ou *privés*, bien moins étendus, mais où rien n'est abandonné au caprice des animaux ou au hasard ; 3° les *H. parqués*, qui tiennent le milieu entre les deux autres, comme en Hongrie, en Espagne et en Italie.

L'art de former et de gouverner les haras comprend : 1° le choix des sujets ; 2° l'emplacement et la disposition du haras ; 3° la nourriture ; 4° le pansement ; 5° la saillie ; 6° les soins à donner à la jument tant pendant la gestation qu'au moment de la production et ensuite ; 7° l'éducation et le sevrage des poulains. La difficulté de trouver chez de simples particuliers cet ensemble de soins, la nécessité cependant pour une riche et grande nation d'avoir de belles races tant pour les travaux de la campagne et de la vie civile que pour la guerre, ont porté divers gouvernements à établir des haras. Les premiers qu'on vit en France furent établis sous Louis XIII en 1629 ; mais ils ne furent sérieusement organisés que par Colbert en 1665. Louis XV créa les haras de Pompadour et du Pin (Orne); Louis XVIII celui de Rosières (Meurthe). Louis-Philippe avait établi à St-Cloud et à Meudon deux haras où l'on conservait surtout les étalons de race arabe ; ces deux haras ont été supprimés après 1848. Le service des haras, réorganisé par les décrets du 17 juin et du 25 nov. 1852, et placé d'abord dans les attributions du ministre de la Maison de l'Empereur, ressortit auj. au ministère de l'Agriculture et du commerce (Décr. du 15 mai 1870). Il comprenait en 1867 28 *dépôts d'étalons*, savoir : le Pin, Amiens, Tarbes, Villeneuve-sur-Lot, Poitiers, Angers, Montier-en-Der, Châlons, Pau, Napoléon-Vendée, St-Lô, Besançon, Braisne, Annecy, Lamballe, Strasbourg, Metz, Libourne, Pompadour, Saintes, Hennebon, Cluny, Aurillac, Blois, Rodez, Meaux, Rosières, Perpignan. De la plupart de ces haras dépendent des *écoles de dressage* pour la selle, l'attelage, etc. L'Angleterre possède de très-beaux haras : tous appartiennent à des particuliers. On en trouve aussi beaucoup en Allemagne, surtout dans le Holstein et le Mecklembourg. — Consulter les *Rapports* de MM. Bouy et de Kopteff (*Exposit. univ. de* 1867, t. XII, p. 199-244). *Voy.* Cheval, Course, Entraînement, Studbook, etc.

HARDE (de *hart*). *Voy.* Meute.

HAREM (de l'arabe *charam*, sacré). Ce mot désigne, chez les Orientaux, l'appartement réservé aux femmes ; il ne doit pas être confondu avec le *seraï* ou *sérail*, qui se dit de toute espèce de palais. Aucun homme n'a le droit de pénétrer dans le harem, à l'exception des médecins et des porteurs d'eau, et l'entrée en est sévèrement gardée par des eunuques (*taouachis*). Le respect qu'on professe pour les harems est tel, qu'en beaucoup d'endroits ils jouissent du droit d'asile. — La somptuosité des harems était jadis proverbiale : elle est aujourd'hui de beaucoup diminuée ; cependant c'est encore la partie la plus riche des habitations orientales.

HARENG (du holland. *haring*), *Clupea harengus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés : corps comprimé, ventre tranchant, tête égale au 5ᵉ de la longueur totale, sous-opercule arrondi, ce qui le distingue de la sardine ; maxillaires, langue et palatins garnis de dents très-fines ; pas d'échancrure entre les deux intermaxillaires, ce qui le distingue de l'alose. L'animal vivant est vert glauque sur le dos, blanc sur les côtés et sur le ventre, et partout couvert d'un brillant glacé ; le vert du dos se change en bleu après la mort. Les harengs habitent l'Océan boréal ; ils sont d'une prodigieuse fécondité. Ce sont des poissons migrateurs : chaque année, au mois de mars, leurs troupes, formant des bancs immenses, descendent de la mer polaire sur nos côtes. La pêche, dans la Manche, s'étend depuis le Pas-de-Calais jusqu'à l'embouchure de l'Orne, et dure depuis la mi-octobre jusqu'à la fin de décembre. Cette pêche (*harengaison*) se fait soit avec des *manets*, espèces de sennes où le hareng se prend par les ouïes, soit au moyen de *parcs de pierre* dans lesquels la marée les apporte et où elle les laisse en se retirant.

Les *Harengs frais* sont seulement lavés et arrangés avec soin dans des paniers ; il faut les manger sur-le champ. Les *H. salés* sont d'abord *habillés* ou *caqués*, c.-à-d. qu'on leur enlève, par une incision à la gorge, l'estomac et les intestins. Ensuite, on les *braille*, ce qui se fait en les couvrant de sel et en les enfermant dans des barils. Enfin, au bout de 15 jours on les retire, on les lave dans leur saumure, et on les *paque*, c.-à-d. on les range par couches régulières dans des barils pour les livrer au commerce. Les harengs salés s'appellent aussi *H. pecs* (de l'angl. *pecken*, empaqueter) ou *H. à la caque* (de *caque*, baril). Les *H. saurs* sont braillés sans être caqués ; puis on les embroche par les ouïes dans des baguettes, et on les suspend, pour les *fumer*, soit dans des tuyaux de cheminée, soit dans des chambres spéciales (*coresses* ou *roussables*), où arrive la fumée d'un feu doux entretenu avec du hêtre, du chêne ou de l'aune. Les harengs ainsi fumés se distinguent en *H. bouffis* qui ne sont soumis à la fumée que pendant quelques heures ; *H. demi-prêts*, qui la reçoivent de 3 à 6 jours, et *H. saurs* propr. dits, dont la préparation dure beaucoup plus longtemps. Les meilleurs harengs pour saurer sont les *H. de Yarmouth*. — On appelle *H. pleins*, ceux qui n'ont pas encore frayé ; *H. gais* ou *vides*, ceux qui ont frayé depuis longtemps ; et *H. boussards* ou *à la bourse*, ceux qui sont en train de frayer. On nomme *H. marchais*, c.-à-d. marchands, bons à vendre, ceux de ces derniers qui commencent à se remettre du frai. Les harengs pleins et les harengs gais sont les plus estimés. Ceux qui ne sont pas bons à manger s'emploient comme saumure ou comme engrais. — Le commerce des harengs salés et caqués était déjà florissant dans les XIᵉ et XIIᵉ siècles ; c'est donc à tort que l'on a attribué l'art de les saler et de les *caquer* à un pêcheur de Biervliet, nommé Georges Beuckels, qui vivait au XIVᵉ siècle : il ne fit sans doute que perfectionner cette industrie.

HARENGUET, poisson. *Voy.* Esprot.

HARFANG, oiseau de proie nocturne, espèce de *Chevêche*. *Voy.* ce mot.

HARICOT (pour *fève de haricot*; de *haricot*, ragoût de mouton), *Phaseolus*, genre de la famille des Papilionacées, type de la tribu des Phaséolées, se compose de plantes ligneuses ou herbacées, le plus souvent volubiles, à feuilles pinnées trifoliolées, à fleurs blanches, jaunes ou rouges, à étendard orbiculaire ou réfléchi, et à carène contournée en spirale. Parmi les espèces, les unes sont cultivées comme plantes alimentaires, les autres comme plantes d'agrément. Au nombre des premières se trouve le *H. commun* (*P. vulgaris*), originaire des Indes orientales, plante annuelle, grimpante, dépourvue de vrilles, à feuilles alternes et à fleurs en grappe. Le fruit est une gousse oblongue, bivalve, renfermant des graines réniformes et farineuses, dites *haricots*, *fèves*, *favioles*, qui offrent un mets simple, agréable et nourrissant. Cette espèce a fourni un grand nombre de variétés : le *H. comprimé*, dit aussi *H. de Soissons*, à graines grosses, plates et blanches : il est tendre et farineux ; le *H. sabre*, un des meilleurs ; le *H. de Prague* ou *Pois rouge* ; le *H. de Prague jaspé* ; le *H. d'Alger* ou *H. beurre* ; le *H. riz* ; le *H. nain hol-*

tif de Hollande; le *H. flageolet;* le *H. nain blanc d'Amérique*, etc. — Le *H. à bouquets* (*P. multiflorus*), dit aussi *H. d'Espagne*, est originaire d'Amérique et ne se cultive guère que comme plante d'ornement. Il en est de même du *H. caracole* (*P. caracalla*), à grandes fleurs odorantes, teintées de rose ou de lilas sur un fond blanc et contournées en spirale.

On appelle *Haricots verts* les gousses du *H. commun,* assez tendres pour être mangées vertes avant le développement de la graine; *H. mange-tout* ou *H. sans parchemin*, les variétés qui peuvent être mangées, cosse et grain ensemble, presque jusqu'au point de maturité.

On nomme vulg. *Haricot d'Égypte,* le Dolic d'Égypte ; *H. du Pérou*, le Médicinier cathartique ; *H. de terre*, une Glycine.

HARKISE. *Voy.* NICKEL SULFURÉ.

HARLE, *Mergus,* genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Lamellirostres, et très-voisins des Canards : bec droit, étroit, cylindrique, déprimé à la base; narines ovales, très-petites, situées sur le milieu du bec; yeux saillants; ailes moyennes ; pieds courts et placés très en arrière. Les Harles sont des oiseaux aquatiques, qui se nourrissent de poissons et de petits animaux. Ils plongent et nagent sous l'eau en se servant de leurs ailes. Le *Grand Harle* (*M. merganser*), vulg. *Bécard*, est plus gros que le canard. Il a le corps large, aplati; la tête et le derrière du cou, d'un noir verdâtre, et couverts de plumes courtes, relevées en houppe; la poitrine, les ailes, blanches, nuancées de rose jaunâtre ; le dos et les ailes supérieures noires; la queue grise. La femelle porte sur la tête une huppe longue et effilée. Le Harle habite les contrées arctiques des deux mondes. Les espèces dites *H. huppé, H. couronné*, et *H. piette* viennent en hiver sur nos côtes.

HARMALA, HARMALINE, plante. *Voy.* RUE SAUVAGE.

HARMATTAN, vent sec et brûlant des déserts de l'Afrique centrale, soulève des nuages de sable et souffle vers la mer pendant les mois de décembre, janvier et février.

HARMONIA. *Voy.* PLANÈTES.

HARMONICA (d'*harmonie*), instrument de Musique formé d'un cylindre horizontal auquel s'adaptent des clochettes de verre, taillées en forme de soucoupes et accordées par demi-tons. Tandis que le pied fait tourner le cylindre, l'exécutant, les doigts légèrement imbibés d'eau, les porte sur les soucoupes qu'il veut faire résonner : la droite donne la mélodie, la gauche l'accompagnement. Cet harmonica est dû à Franklin, et antérieur à 1760 ; c'est en 1765 qu'une D^lle^ Davier le fit entendre pour la première fois. Depuis, l'on a tenté de le varier et de le perfectionner. L'*H. virginal* de Stiffer imite la voix humaine. L'*H. double* de l'abbé Mazucchi est une double série de soucoupes ou de clochettes de verre, placées dans une caisse : on en joue avec un archet; les *H. de Klein* et *de Rœllig*, ainsi que le *Glass-cord*, ont des marteaux soulevés par des touches. L'*H. Lenormand* est en lames de verre d'inégale grandeur formant des séries diatoniques et retenues entre des fils qui leur laissent toute liberté de vibration : on les frappe avec un marteau de liége : c'est aujourd'hui le plus répandu. L'*Harmonicon* de Müller a 4 jeux d'orgue (3 de flûte et 1 de haut bois). — Le propre des sons de l'harmonica, c'est la douceur et la pureté ; mais ils fatiguent le système nerveux. Il existe une *Méthode d'harmonica* par Müller (Leipzig, 1788).

Le nom d'*Harmonica* a été donné à divers instruments qui se rattachent aux précédents par le nom et par l'analogie des sons ; tels sont : l'*H. à cordes* de Stein (1788), combinaison d'un piano et d'une épinette ; l'*Harmonicorde* de Kauffmann, piano à queue accompagné d'un mécanisme qui se meut au moyen du pied; l'*Harmonium*, orgue de plusieurs jeux d'anches libres qui communiquent avec des rainures placées à l'intérieur d'un sommier formant cases acoustiques (*Voy.* ORGUE EXPRESSIF); l'*Harmoniflûte* et l'*Harmoniphon*, instruments à vent et à clavier ; le *Physharmonica*, l'*Eolharmonica*, etc., dont le son est produit par la vibration de languettes métalliques, etc.

HARMONIE (du gr. ἁρμονία). En Musique, c'est la science des accords : on oppose l'*harmonie* à la *mélodie*, qu'elle a pour but d'accompagner. On distingue l'*H. propr. dite* et l'*H. appliquée*. Celle-ci enseigne l'art d'assortir telle ou telle variété de l'harmonie à une situation, à un morceau d'une couleur particulière; celle là est en quelque sorte mathématique : elle se subdivise en deux parties, la théorie des accords isolés, la théorie de la succession des accords. La première fait connaître les accords *consonnants* et *dissonants*, leurs *faces* ou *renversements*, leurs *analogies* par note commune, leurs développements, leur répartition sur deux parties (la *basse* et le *dessus*), la théorie de la *basse fondamentale* ; la deuxième étudie les conditions d'après lesquelles les accords consonnants se suivent, d'après lesquelles les accords dissonants se *préparent* et se *résolvent*. Les *modulations*, les trois mouvements (*direct, contraire* et *oblique*), le *contre-point*, etc., sont du ressort de l'harmonie appliquée. A elle encore appartiennent la détermination des *styles*, l'art de l'*accompagnement*, l'*instrumentation*, etc. *Voy.* ces mots.

Il existe un grand nombre de traités d'harmonie : au premier rang se placent ceux de Reicha, de Mattei, de Perne, de Catel, de Berton (*Traité d'harmonie*, 1815), de Choron (*Principes de composition des écoles d'Italie*, 1809, et *Manuel complet de musique*, 1836-38), de Jelensperger (*l'Harmonie au commencement du* XIXe *siècle*, Paris, 1830), de Coussemaker (*l'Harmonie au moyen âge*, 1852), etc. *Voy.* ACCORD.

Harmonie figurée. Voy. FIGURÉ.

Les anciens prétendaient que le mouvement régulier des corps célestes à travers l'espace formait une espèce d'harmonie qu'ils nommaient l'*H. des sphères*. — Képler a cherché à comparer les rapports des distances des planètes entre elles aux intervalles de la musique. Mais tous ces rapports sont arbitraires.

HARMONIE. En Littérature, l'*Harmonie du style* comprend : 1° l'*H. des mots et des périodes*, qui résulte du choix des mots et de l'agencement des phrases :

> Il est un heureux choix de mots harmonieux, etc.
> (BOIL., *Art poét.*, I, 109);

2° l'*H. imitative,* artifice de langage qui consiste dans une imitation de la nature par les sons. On cite comme exemples : en latin, ce vers si connu de Virgile, décrivant le galop du cheval :

> Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum;

en français, ce vers de Racine (*Andromaque*, V, 5):

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

En Philosophie, on appelle *Harmonie préétablie*, une hypothèse imaginée par Leibnitz pour lever la difficulté qu'on a à concevoir, dans le système de Descartes, l'action de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme. Leibnitz suppose que l'âme et le corps n'agissent pas réellement l'un sur l'autre, mais qu'il existe entre ces deux substances une harmonie si parfaite, que chacune d'elles, tout en ne faisant que se développer selon les lois qui lui sont propres, éprouve des modifications qui correspondent exactement aux modifications éprouvées par l'autre, comme deux horloges parfaitement réglées marqueraient toujours la même heure, bien qu'ayant chacune un mécanisme particulier. Cette hypothèse est réfutée par la conscience que nous avons, à chaque instant, de notre action réelle sur nos organes. *Voy.* MONADE.

Harmonie sociale, époque de prospérité générale qui, selon certains socialistes, doit succéder à l'enfance du genre humain que représente encore notre civilisation actuelle.

Harmonies ou *Concordes des Évangiles*, ouvrage destiné à montrer la conformité des faits et des doctrines que présentent les Évangiles. Les premiers

ouvrages de ce genre sont attribués à Tatien (IIe s.) et à Théophile d'Antioche. Ensuite vint Eusèbe de Césarée, qui dressa un tableau synoptique des 4 Évangiles, et St Augustin, qui écrivit le livre *De consensu evangelistarum*. Au moyen âge, Pierre Lombard, St Thomas d'Aquin, Gerson, s'occupèrent de cette question. Parmi les modernes, Osiander, J. Buisson, Calvin, Paulus (1828), Clausen (1829), méritent d'être mentionnés. D'autres écrivains, au contraire, ont cherché à mettre en relief les divergences des évangélistes, p. ex., Strauss, qui a tiré de là un de ses arguments pour faire du Christ un être mythique. — *Voy.* CONCORDANCE.

HARMONIQUE. En Mathématiques, on dit qu'une droite est divisée *harmoniquement*, quand elle est partagée en trois segments tels que le produit de la droite entière par le segment moyen égale le produit des deux segments extrêmes. — Un *faisceau harmonique* s'obtient en joignant un point quelconque aux 4 points d'une division harmonique. Les 4 droites ainsi menées forment les 4 rayons de la division : le premier et le troisième sont dits des *harmoniques conjugués*, ainsi que le premier et le quatrième. Toute parallèle à l'un des rayons d'un faisceau harmonique est divisée par les trois autres en deux parties égales. Toute sécante qui rencontre les 4 rayons d'un faisceau harmonique, est divisée harmoniquement par ces rayons. — On dit que trois nombres forment une *proportion harmonique* quand l'excès du 1er sur le 2e est à l'excès du 2e sur le 3e, comme le 2e est au 3e ; le 2e a reçu le nom de *moyenne harmonique*. Ces noms viennent de ce que pour faire rendre à une corde les trois sons *ut*, *mi*, *sol*, qui forment l'accord parfait majeur, il faut en faire vibrer trois parties proportionnelles aux nombres 1, $\frac{4}{5}$, $\frac{2}{3}$, qui donnent la proportion harmonique, $1-\frac{4}{5} : \frac{4}{5}-\frac{2}{3} = 1 : \frac{2}{3}$. — Le nom de *division harmonique* d'une droite vient de ce que si une droite AB est divisée harmoniquement aux points C et D, l'égalité $AB \times CD = AC \times BD$ qui exprime ce fait, peut être mise sous la forme de la proportion harmonique $AB - AD : AD - AC : AB : AC$.

HARMONIQUES (SONS). *Voy.* SON.

HARMONIUM. *Voy.* HARMONICA et ORGUE EXPRESSIF.

HARMOPHANE (du gr. ἁρμός, joint, et φανής, apparent), nom commun à toutes les variétés de Corindon, qui sont lamelleuses, et se divisent facilement en fragments rhomboïdaux. Elles ont des couleurs plus ternes que les corindons hyalins.

HARMOTOME (du gr. ἁρμός, joint, et τομή, section), dite aussi *Hyacinthe blanche* ou *cruciforme*, *Ercinite* ou *Hercynite*, substance minérale d'un beau blanc, qui cristallise en primes droits à base rectangle, souvent groupés en forme de croix, et pèse de 2,35 à 2,40. C'est un silicate hydraté d'alumine et de baryte [$5\dddot{Al}\,\ddot{Si}^2 + (\dot{Ba}, \acute{Ca}, \dot{K})\ddot{Si}^2 + 8Aq$]. On trouve l'harmotome dans les roches amygdaloïdes, à Oberstein (Oldenbourg), à Giesen (Hesse-Darmstadt), au Hartz, en Écosse, en Norwége, etc.

HARNAIS, HARNACHEMENT (du bas-bret. *harnez*, ferraille), ensemble des divers appareils qu'on adapte à un cheval, soit dans le but de le gouverner, soit pour lui faciliter le tirage ou le transport à dos. — Les appareils de gouverne sont la *bride*, pour les chevaux, ânes et mulets; l'*anneau*, pour le buffle et quelquefois pour le bœuf; le *licou*, pour le chameau, etc. — Quant aux autres appareils, ce sont : pour le transport à dos, le *bât* ou la *selle*, avec sa *sous-ventrière*, et les *étriers* ; pour la traction, le *harnachement*, qui embrasse d'une part (pour le tirage), le *collier*, les *traits*, en chaîne, en corde ou en cuir, qui s'adaptent au collier ; de l'autre (pour le recul), l'*avaloire*, qui longe les flancs et contourne les cuisses, tout en s'attachant également au collier ; le *surdos*, qui opère la liaison : la *croupière*, pour le limonier, et, afin d'empêcher les brancards, dans les voitures à deux roues, de s'élever et de s'abaisser, la *sellette* accompagnée de sa *dossière* et de sa *ventrière*. Les harnais, au reste, diffèrent suivant l'espèce de véhicule et suivant le rôle de l'animal auquel on les adapte. *Voy.* SELLERIE.

HARO (CLAMEUR DE). *Voy.* CLAMEUR.

HARPACE, *Harpax*, mollusque. *Voy.* PLICATULE.

HARPALE (nom mythol.), *Harpalus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques : taille moyenne, corps oblong, tête arrondie, corselet trapézoïdal et élytres striés, presque parallèles. Plusieurs de ces insectes présentent des couleurs d'un vert cuivreux ou d'un bleu métallique assez brillant. On remarque l'*H. bucéphale*, l'*H. réticorne* et l'*H. bleu*, des environs de Paris.

HARPALIUM, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, sous-tribu des Hélianthées, renferme des plantes herbacées vivaces de l'Amérique du Nord. L'*H. à feuilles rudes* a des fleurs jaunes en capitule qui ressemblent à celles de l'Hélianthe vivace.

HARPAYE, oiseau de proie. *Voy.* BUSARD.

HARPE (du b.-lat. *harpa*), instrument de Musique, monté aujourd'hui de 42 cordes verticales (quelquefois de 43 et même de 46), et muni de pédales. Les cordes se pincent avec les doigts. Dans leur état naturel, elles ne fournissent que les sons d'une gamme; le mécanisme annexé aux pédales permet à toutes de donner les demi-tons et même un ton entier au-dessus de celui qu'elles donnent par elles-mêmes. — La harpe se joue des deux mains : elle a la même étendue que le piano à 6 octaves et une plus belle sonorité ; elle passe du son le plus éclatant au murmure le plus doux par des nuances presque insensibles. Elle prête, d'ailleurs, à des poses gracieuses, et fait valoir les avantages de la personne qui exécute. Aussi a-t-elle joui d'une grande faveur dans les salons, surtout sous le premier Empire.

La harpe est un des instruments les plus anciens : on la trouve chez les Juifs et en Égypte. Le *trigone* et le *tétracorde* des Grecs étaient des espèces de harpes. Au moyen âge, elle fut l'instrument des bardes saxons, puis des troubadours et des ménestrels. Les premières harpes furent très-simples. Le nombre des cordes n'était encore que de 17 au XIIIe siècle. Disposées suivant l'échelle diatonique, longtemps elles se refusèrent aux dièses et aux bémols. Ensuite vinrent les crochets, qui, correspondant aux cordes et mus avec la main, accroissaient la tension et donnaient ainsi le demi-ton supérieur. Enfin, en 1720, Hochbrucker imagina la pédale, perfectionnée depuis par Vetter et d'autres ; les crochets l'avaient été par Nadermann, quand Cousineau (1782) inventa le *mécanisme à béquilles*, qui, avec un double rang de pédales, faisait produire à la même corde le dièse et le bémol à volonté ; plus tard, il fit des harpes plus simples à 7 pédales, et la harpe à *chevilles mécaniques tournantes* (1806). Pendant ce temps, Séb. Érard avait trouvé le *mécanisme à fourchette* (1787-98); portant ensuite à deux le nombre des fourchettes, il créa la harpe à *double mouvement*, qui hausse chaque corde d'un demi-ton ou d'un ton à volonté (1811) : cette harpe est celle dont on se sert le plus généralement aujourd'hui. — Il faut mentionner aussi la *harpe chromatique* de Bothe à Berlin, ainsi nommée de ce que les cordes sont disposées par demi-tons (12 pour 7) : les cordes additionnelles s'y distinguent des autres par une couleur différente. — Les meilleures *Méthodes de harpe* sont celle de Désargus pour la harpe simple, celles de Labarre et de Bochsa pour la harpe à double mouvement, et surtout la *Méthode* d'A. Prumier père, complétée par les *Études spéciales pour la harpe* de C. Prumier fils.

Harpe éolienne, ou *H. météoréolique*, appareil musical destiné à produire des sons harmonieux par la seule action du vent. C'est une boîte de sapin, de 1m sur 0m,30, ayant en bas une table d'harmonie, sur laquelle passent 8 ou 10 cordes de boyau. En mettant toutes les cordes à l'unisson et en fixant l'instrument à une fenêtre de manière à ce qu'un courant d'air assez fort vienne à frapper les cordes, elles résonnent d'abord à l'unisson, puis font entendre des accords,

avec des crescendo et des decrescendo inimitables. — On attribue l'invention de la harpe éolienne au P. Kircher : elle a fourni à l'acoustique des expériences importantes sur la vibration des cordes. Sur son principe, on a tenté la construction de divers instruments, tels que l'*anémocorde* ou piano dont les cordes sont mues par un soufflet, le *violon éolique*, l'*éolicorde*, etc.

HARPE, *Harpa*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cassidées : coquille bombée, à spire courte, encroûtée, avec une large ouverture échancrée en avant et lisse sur la columelle ; tous les tours sont pourvus de côtes longitudinales parallèles et régulières. L'animal a une tête petite, aplatie et munie de deux tentacules coniques, et un pied très grand terminé en forme de talon; enfin, du manteau sort un tube respiratoire long et grêle. Les Harpes habitent les mers tropicales ; leurs coquilles sont belles et recherchées. On en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires.

HARPÉGE. *Voy.* ARPÉGE.

HARPIE, *Harpyia*, section du genre Autour, de l'ordre des Rapaces diurnes, famille des Falconidés. La *Grande Harpie d'Amérique* ou *Aigle destructeur* (*Falco harpyia*) est un oiseau plus grand que l'Aigle : son plumage est cendré et brun-noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous; elle porte une huppe noire derrière la tête. Cette espèce habite les forêts de la Guyane : elle s'attaque aux grands mammifères.

On donne encore le nom de *Harpie* ou *Harpyie* : 1° à un genre de Chauves-souris, voisin des Roussettes (*Voy.* CÉPHALOTE); 2° à un genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des *Bombycides. Voy.* ce mot.

HARPON (du lat. *harpago* [du gr. ἅρπη]), gros javelot à hampe, muni d'une longue corde. Le fer est triangulaire, tranchant et acéré; la hampe a 2^{m} de long; la corde doit pouvoir filer plusieurs centaines de brasses; elle porte à son extrémité une boule qui sert d'indice au pêcheur. On harponne la baleine, et généralement les cétacés et les gros poissons. Le métier de harponneur exige beaucoup de vigueur et d'adresse ; les dangers y sont extrêmes.

HART (orig. inconnue). On nomme ainsi : 1° tout lien fait d'une branche pliante et facile à tordre (*Voy.* FALOURDE et FAGOT); 2° le lien qui, passé autour du cou du condamné à mort, l'attachait ensuite à la potence ; et, par suite, la potence même, le gibet. *Voy.* GARROTTE.

HASARD (de l'arabe *assahar*, le dé), rencontre imprévue, concours d'éléments auquel l'intelligence ne paraît avoir aucune part. Le hasard est, non une cause véritable, mais une idée purement négative, qui exprime l'ignorance où nous sommes sur les causes de certains événements. Cependant, Épicure a essayé d'expliquer le monde par le concours fortuit des atomes. Pour détruire cette supposition insensée, il suffit de faire remarquer que l'on ne peut rapporter au hasard que les faits accidentels et passagers, et d'y opposer, comme l'ont fait Cicéron (*De la nature des Dieux*) et Fénelon (*Existence de Dieu*, 1re p.), l'ordre admirable qui règne dans l'univers.

Jeux de hasard. Voy. JEU.

Marchandises de hasard. Voy. BROCANTEUR.

HASCHICH, boisson enivrante. *Voy.* HACHICH.

HASE (de l'allem. *Hase*, lièvre), la femelle du lièvre et celle du lapin de garenne.

HAST (ARMES D'), du lat. *hasta*, lance, nom donné autrefois à toute arme composée d'un fer aigu ou tranchant, monté à l'extrémité d'une hampe. Telles étaient la haste propr. dite ou longue lance, la lance, la sarisse, l'épieu, la pique, le javelot, la phalarique, la lancegaye, l'angon, la zagaye, l'esponton, le fauchard, la hallebarde, la pertuisane, etc. A toutes ces armes, il faut joindre la baïonnette, qui est d'invention moderne.

HASTAIRE, HASTAT (en lat. *hastarius*, *hastatus*). Chez les Romains, le *hastaire* ou *hastat* était un soldat légionnaire qui était armé de la *haste* (longue lance), et qui combattait à la première ligne. *Voy.* LÉGION.

HASTÉ (de *haste*), se dit, en Botanique, des feuilles en forme de fer de lance.

HATTI-CHÉRIF, nom donné, en Turquie, aux ordonnances émanées du sultan et signées de sa main. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HAUBAN (du flam. *hobant*, pour *hoofband*, lien de tête). Les Marins appellent *haubans* de gros cordages à trois torons qui vont du haut du mât jusqu'à bâbord et à tribord du navire. Tout hauban entoure la tête du mât et lui fait comme un bandeau (de là son nom), puis est attaché à l'endroit des barres de hune. Il y en a de simples, et ceux-là sont garnis, à leur extrémité inférieure, de poulies ou de caps de mouton, où passe un filin qu'on appelle la *ride* du hauban. D'autres, au contraire, sont composés d'un système d'étagues et de palans, et se nomment *haubans à bastagues*, jadis *candèles*. Les haubans prennent le nom de leurs mâts, ceux des mâts de hune et de perroquet sont appelés *galhaubans*. Les haubans sont traversés du haut en bas par de petits cordages dits *enfléchures*, qui servent d'échelons aux matelots. Il y a aussi des haubans longitudinaux tirant le grand mât, l'un vers l'arrière, l'autre vers l'avant. — L'effet des haubans est d'étayer les mâts contre les secousses du roulis et de la tempête.

HAUBERT de l'anc. ht-allem. *halsberc*, garde-col), cotte de mailles à manches et à gorgerin, qui servait de hausse-col, de brassards et de cuissards (*Voy.* COTTE). — On appelait *fief de haubert*, un fief qui obligeait son possesseur à servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert.

HAUSEN ou *Grand Esturgeon. Voy.* ce mot.

HAUSMANITE. *Voy.* MANGANÈSE OXYDÉ.

HAUSSE-COL, ornement de cuivre ou d'argent doré, en forme de croissant, que les officiers d'infanterie portent par devant quand ils sont de service, ou quand le régiment sort avec les drapeaux. C'est un reste de l'ancienne armure. On armait officier, sous Louis XIV, en présentant un hausse-col et une pique.

HAUSSE-PIED, sorte de piége à nœud coulant autorisé pour prendre le loup et autres animaux nuisibles.

HAUSSIÈRE. *Voy.* AUSSIÈRE.

HAUT, HAUTE. En Géographie, on nomme ainsi la partie des fleuves ou des rivières qui est du côté de la source, et le pays arrosé par cette partie ; on dit *haute Garonne*, *haute Seine*, *haut Rhin*, etc. — On appelle *haut pays* la partie de certains pays qui est la plus éloignée de la mer.

Une *rivière* est *haute* quand ses eaux sont au-dessus du niveau ordinaire. La *haute mer* est la *pleine mer*. On appelle *vaisseaux de haut bord* les vaisseaux de haute dimension.

En Musique, *haut* est synonyme d'*aigu*.

HAUTAINS. *Voy.* ÉCHALAS et VIGNE.

HAUTBOIS (de *haut*, pour *aigu*, et de *bois*, c.-à-d. flûte), instrument de Musique à vent et à anche, long de 0^{m},60 env., construit en buis, en ébène, en grenadille, etc., est formé de trois pièces dites *corps*, qui s'ajustent bout à bout, formant un tube graduellement évasé que termine une espèce d'entonnoir dit *pavillon*; l'*anche* est formée de deux lamelles de roseau. Sur la longueur du tube sont des trous qui donnent l'échelle diatonique. Pour les notes avec dièses et bémols, elles s'obtiennent au moyen de clefs qui, aujourd'hui, sont au nombre de 12. Parfois on adapte au corps supérieur ce qu'on nomme la *pompe* : ce sont deux tubes de cuivre roulant l'un sur l'autre et augmentant de 0^{m},02 la longueur du tube. Le hautbois a 2 octaves et 5 demi-tons qui, pour le hautbois ordinaire, vont du 1er *ut* du violon au *fa* suraigu, mais qui, pour l'espèce de hautbois dite *cor anglais*, sonnent une quinte plus bas (depuis le *fa*, un ton sous le *sol* initial du violon, jusqu'au 1er *si* bémol de la chanterelle), et qui, dans le *H. baryton* de Brod, partent du *la* intermédiaire à ces deux points de départ. On estime aujourd'hui les hautbois de Triebert.

— Le son du hautbois a quelque chose de champêtre, de naïf et de doux. Bien employé, il produit un effet charmant dans la symphonie. Il est propre surtout à la cantilène et ne doit pas être chargé de notes. Le doigté en est facile; mais la belle qualité, le velouté, l'égalité des sons ne le sont pas.

Le nom de *Hautbois* se donnait autrefois à toute une famille d'instruments : le *Hautbois dessus*, le *H. ténor*, le *H. basse*; trois hautbois de Poitou un peu plus aigus que les précédents; le *H. de forêt*, une octave plus haut que le hautbois moderne; le *H. d'amour*, une tierce plus bas; le *Cervelas*, dont le tube avait de développement 1m,17, mais dont la longueur ne passait pas 0m,14, etc. Il ne reste de tous ces instruments que le *Hautbois ténor*, sous le nom de *Cor anglais*. *Voy.* ce mot.

HAUT DE CHAUSSES. *Voy.* CHAUSSE.

HAUTE-CONTRE. On appelle ainsi la plus aiguë des voix d'homme par opposition à la *basse*; les voix de *haute-contre* sont rares. *Voy.* ALTO.

HAUTE COUR DE JUSTICE, tribunal suprême créé par la Constitution de 1848 pour juger des crimes politiques et des attentats à la sûreté de l'État, et conservé par la Constitution de 1852, sauf certaines modifications apportées par les sénatus-consultes du 13 juill. 1852 et du 4 juin 1858. Auj. (1870) cette cour se compose de juges pris parmi les membres de la Cour de cassation et renouvelés tous les ans, et d'un haut jury pris parmi les membres des Conseils généraux. Elle forme deux chambres, l'une *de mise en accusation* et l'autre *de jugement*, toutes deux composées de 5 juges et de 2 suppléants. Les hauts jurés sont au nombre de 36. La haute cour de justice ne peut être saisie d'une accusation que par un décret de l'Empereur. — Précédemment, des attributions analogues étaient remplies par la Cour des pairs.

HAUTE LISSE. *Voy.* LISSE et TAPIS.

HAUTE POLICE. *Voy.* SURVEILLANCE.

HAUTES-ÉTUDES (ÉCOLE PRATIQUE DES). *Voy.* FACULTÉS.

HAUTESSE, titre que l'on donne exclusivement au padichah ou sultan des Ottomans.

HAUTEUR (de *haut*). Dans son acception vulgaire, *hauteur* est synonyme d'élévation au-dessus du sol. — En Géométrie, la *hauteur* d'un rectangle, d'un parallélogramme, d'un trapèze, d'un parallélipipède, d'un prisme, d'un tronc de pyramide, d'un cylindre, d'un tronc de cône, est la distance des bases de ces différentes figures. La hauteur d'un triangle, d'une pyramide ou d'un cône est la distance de leur sommet à leur base.

En Astronomie, la *hauteur d'un astre* est l'angle que fait le rayon visuel mené à cet astre avec le plan de l'horizon. Elle est dite *vraie* ou *apparente*, suivant qu'elle est ou non corrigée de l'erreur de la réfraction. La hauteur maxima ou minima d'un astre a lieu quand cet astre passe au méridien. On la détermine à l'aide du cercle mural. — La *hauteur du pôle*, ou angle que fait la ligne des pôles avec le plan de l'horizon, s'obtient, à l'aide du cercle mural, en prenant la moyenne des hauteurs d'une étoile circompolaire à son passage inférieur et à son passage supérieur au méridien. Elle est égale à la latitude du lieu de l'observation. Les marins déterminent la hauteur du pôle et par suite la latitude du lieu qu'ils occupent à l'aide du sextant. — *Voy.* ALTITUDE.

HAUT FOURNEAU. *Voy.* FOURNEAU.

HAUT JUSTICIER, nom donné, pendant le moyen âge, aux seigneurs qui avaient droit de connaître des crimes entraînant la peine capitale. Ils recevaient du roi la plénitude de son pouvoir dans l'étendue de leur justice, et le droit d'y connaître des matières que le roi ne s'était point réservées à lui seul, ou n'avait point attribuées aux juges royaux.

HAUT MAL. *Voy.* ÉPILEPSIE.

HAUTURIER (PILOTE). *Voy.* PILOTE.

HAÜYNE (de *Haüy*), dite aussi *Latialite* et *Saphirine*, substance minérale vitreuse, bleue, qui cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux; elle raye le verre et pèse 2,47. C'est un silicate double d'alumine et de chaux combiné avec du sulfate de potasse ou de soude [$4(\ddot{\bar{A}}l\dddot{S}i + \dot{C}a\dddot{S}i^2) + (\dot{K})\dot{N}a\dddot{S}^3$]. — On la trouve dans les roches basaltiques du mont-Dore, les laves de Capo-di-Bove et de la Somma, etc.

HAVENEAU, HAVENET, petit filet en forme de poche conique, transfilé sur un cercle et muni d'un manche, dont on se sert pour pêcher les crevettes.

HAVET (de l'allem. *Haft*, agrafe), nom commun à divers outils de fer terminés par un crochet et employés par les marins, les ardoisiers, etc.

HAVRE (de l'allem. *Hafen*, port). On nommait ainsi autrefois tout port de mer, naturel ou creusé par les hommes; aujourd'hui, on donne ce nom à certains ports, généralement situés à l'embouchure d'un fleuve, et qui le plus souvent sont à sec à marée basse. Quelques-uns l'ont retenu comme nom propre, p. ex. *le Hâvre*. — On nomme *H. de barre*, un port dont l'entrée est fermée par des bancs de sable ou des galets, etc.; *H. de toutes marées* ou *d'entrée*, celui où les bâtiments peuvent entrer et sortir à tout instant; *H. brut*, une simple crique.

HEAUME (de l'anc. ht-allem. *helm*), casque élevé en pointe qui couvrait la tête, le visage et le cou. Il n'y avait qu'une ouverture à l'endroit des yeux, garnie de grilles et de treillis, et qui servait de visière. Le heaume était réservé aux chevaliers et à la noblesse. Son usage se maintint jusqu'au XVIe siècle. — Dans le Blason, le *heaume* est un ornement et une marque de fief noble. *Voy.* CASQUE.

HEBDOMADAIRE (du lat. *hebdomadarius* [du gr. ἑβδομάς]), tout ce qui se fait une fois chaque semaine. — L'*hebdomadier*, dans un couvent ou un chapitre de chanoines, est celui qui est de semaine pour dire les oraisons de l'office et y présider. Dans les couvents de femmes, on nomme aussi *hebdomadière* la religieuse qui remplit le même office.

HÉBÉ, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

HÉBERGE (de l'anc. ht-allem. *heriberga*, campement militaire). Ce mot, autrefois synonyme de *logement*, a, en Droit, une signification particulière, et désigne le point jusqu'où un mur est censé être mitoyen entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. Un propriétaire n'est tenu de contribuer à l'entretien et aux réparations du mur mitoyen que jusqu'à son héberge (C. Nap., art. 653 et 655).

HÉCATOMBE (du gr. ἑκατόμβη), sacrifice dans lequel on immolait 100 victimes, le plus souvent 100 taureaux ou 100 génisses. Cette cérémonie n'avait lieu que dans les grandes calamités ou dans les grandes réjouissances. — On donnait d'ailleurs le nom d'*hécatombe* à tout sacrifice somptueux, bien que le nombre des victimes fût moindre que cent.

HECT... ou HECTO... (du gr. ἑκατόν, cent). Ce préfixe placé devant le nom d'une unité principale du système métrique, indique le multiple qui vaut 100 fois cette unité.

HECTARE, mesure de superficie qui contient cent *ares*, ou 10,000 mètres carrés: c'est un carré qui a 100m de côté. L'hectare a remplacé les anciennes mesures désignées sous les noms d'*arpent*, de *journal*, etc., qui variaient de pays à pays. *Voy.* ARE.

HECTIQUE (FIÈVRE), HECTISIE (du gr. ἑκτικός, qui tient). *Voy.* FIÈVRE et CONSOMPTION.

HECTOGRAMME, poids métrique de 100 *grammes*. *Voy.* GRAMME.

HECTOLITRE, mesure de capacité pour les liquides et les choses sèches, vaut 100 *litres*. *Voy.* LITRE.

HECTOMÈTRE, multiple du mètre, qui vaut 100 *mètres*. On trouve les hectomètres marqués comme les kilomètres sur la plupart des routes.

HÉDENBERGITE, substance minérale verdâtre tirant plus ou moins sur le noir, dont les cristaux appartiennent au système du prisme oblique à base rhombe, et se clivent parallèlement aux faces d'un prisme rhomboïdal. C'est un pyroxène à base de fer, [$\dot{C}a\dddot{S}i^2 + \dot{F}e\dddot{S}i^2$]. — On trouve l'Hédenbergite comme

les autres pyroxènes, dans les micaschistes, dans quelques calcaires anciens, dans les serpentines, et en général dans les roches ignées.

HEDERA, nom latin botanique du genre *Lierre* (*Voy.* ce mot). — La famille des *Hédéracées*, proposée par M. A. Richard, n'a pas été adoptée, et le genre Lierre appartient aujourd'hui à celle des *Araliacées*. *Voy.* ce mot.

HEDWIGIE (du botan. *Hedwig*), *Hedwigia*, genre de la famille des Mousses : coiffe campaniforme, à opercule mamillaire ; urne ovale à tube très-court. L'*H. aquatique*, que l'on trouve à Vaucluse et près de Genève, a une tige allongée, adhérente aux pierres et rameuse à son sommet.

HEDWIGIE BALSAMIQUE, *Hedwigia balsamifera*, arbre de la famille des Burséracées, qui croît aux Antilles, et dont on retire, par incision, une substance résineuse, claire, âcre, qui prend à l'air la forme de petits morceaux d'un blanc jaunâtre, et que l'on brûle en guise d'encens.

HEDYCHIUM, nom lat. botan. du genre *Gandasuli*.

HEDYOTIS, plante rubiacée. *Voy.* OLDENLANDIE.

HEDYSARUM, nom lat. botan. du genre *Sainfoin*.

HÉGÉMONIE (du gr. ἡγεμονία), suprématie qui alternait d'une cité à l'autre dans les fédérations de l'antiquité, surtout en Grèce. Athènes, Sparte et Thèbes furent successivement en possession de l'hégémonie. On en trouve aussi des exemples dans l'Étrurie, dans le Latium, et même en Gaule. Dans les temps modernes, on a vu de même la Prusse et l'Autriche se disputer l'hégémonie de l'Allemagne.

HÉGIRE (ÈRE DE L'), fuite de Mahomet de la Mecque, le 16 juillet 622. *V.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HEIDUQUE, domestique vêtu à la hongroise. *Voy.* HAÏDOUKS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HEISTÉRIE, *Heisteria*, genre de la famille des Olacinées, renferme des arbres exotiques qui ont le port du Laurier : il a pour type l'*H. coccinelle*, arbre de moyenne grandeur, qui croît en Amérique. Son fruit est un drupe monosperme, en forme d'olive : le calice qui en enveloppe la base acquiert par la maturité une couleur rouge éclatante. Cet arbre a été appelé *Bois de perdrix*, parce que les tourterelles, dites *perdrix* aux Antilles, sont avides de son fruit.

HÉLAMYS (du gr. ἕλη, chaleur du soleil, et μῦς, rat ; rat des pays chauds), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, a été formé pour une seule espèce, le *Lièvre sauteur* (*H. cafer*), dit aussi *Gerboise du Cap* ou *Mannet*. C'est un animal un peu plus grand que notre lièvre, à membres postérieurs très-longs ; il ne sort de son terrier que la nuit.

HELBEH, nom donné en Orient au *Fenugrec*.

HELBUT, poisson Pleuronecte. *Voy.* FLÉTAN.

HELCION, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches : coquille discoïde, sans spire, en tout pareille à celle des Patelles, mais s'en distinguant par la forme de l'animal et le mode de respiration. Les espèces vivantes habitent toutes les mers attachées aux rochers ou aux plantes marines. On en trouve de fossiles depuis l'étage silurien.

HELCOSE (du gr. ἕλκωσις), synonyme d'*Ulcère*.

HELEMYIA, genre d'Insectes diptères, de la famille des Muscides, tribu des *Anthomyzides*. *Voy.* ce mot.

HELENIUM, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, type de la sous-tribu des *Hélénièes*, se compose de plantes herbacées de l'Amérique du Nord, à fleurs jaunes. On les cultive comme plantes d'ornement.

HELENIUM (INULA). *Voy.* AUNÉE.

HÉLER (de l'angl. *to hail*, saluer). Dans la Marine, ce mot est synonyme d'*appeler*.

HÉLIANTHE (du gr. ἥλιος, soleil, et ἄνθος, fleur), *Helianthus*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, type de la sous-tribu des *Hélianthées*, se compose d'espèces herbacées, rarement suffrutescentes, à feuilles opposées, et à fleurs jaunes en larges capitules radiés. L'involucre est formé de bractées imbriquées irrégulièrement ; le réceptacle est plan ou convexe ; les fruits sont comprimés, quadrangulaires, et terminés par une aigrette. Les espèces les plus répandues sont : 1° l'*H. tournesol* (*H. annuus*), du Pérou, vulg. *Soleil, Grand soleil* et *Tournesol* : ses graines fournissent de l'huile ; 2° l'*H. multiflore* (*H. multiflorus*), dit aussi *Soleil vivace*, ou *Petit soleil*, de la Virginie, et dont une variété à fleurs doubles est fréquemment cultivée dans les jardins ; 3° l'*H. tubéreux* (*H. tuberosus*), ou *Topinambour*, du Brésil. *Voy.* TOPINAMBOUR.

HÉLIANTHÈME (du gr. ἥλιος, soleil, et ἄνθεμον, fleur), *Helianthemum*, genre de la famille des Cistinées, renferme des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes ou opposées, généralement persistantes. L'*H. commun*, vulg. *Herbe d'or*, *Hyssope des Gariques*, se reconnaît à ses tiges grêles, couchées, à ses feuilles à bords roulés, à ses fleurs au disque d'or, qui pendent en grappes au bout des rameaux. Il est commun sur nos coteaux ; on cultive dans les jardins des variétés à fleurs doubles.

HÉLIAQUE (du gr. ἥλιος, soleil). En Astronomie, *lever héliaque*, *coucher héliaque* se disent des astres dont le lever et le coucher coïncident avec le lever et le coucher du soleil.

HÉLICE (du gr. ἕλιξ). En Géométrie, on nomme ainsi une courbe tracée sur un cylindre et dont la propriété principale consiste en ce que sa tangente fait un angle constant avec la génératrice du cylindre menée par le point de contact. Si l'on suppose un cylindre développé sur un plan, il y donne un rectangle dont la base est égale à la circonférence de la base du cylindre, et la hauteur à celle du cylindre. Or, si l'on enroule de nouveau ce rectangle sur le cylindre, la diagonale y trace ce qu'on appelle une *spire d'hélice*. L'hélice elle-même résulte de la superposition de plusieurs spires. Le *pas* de l'hélice est la hauteur d'une des spires. — La projection de l'hélice sur un plan parallèle à l'axe du cylindre est une courbe de la nature de celle qu'on appelle des *sinusoïdes*. — La *vis* présente la forme d'une hélice.

En Architecture, on appelle *escalier en hélice* un escalier formé de marches gironnées, tournant autour d'un pilier cylindrique (*Voy.* HÉLICOÏDE). — Dans les colonnes de l'ordre corinthien, on nomme *hélices* les petites volutes qui semblent supporter les fleurs du chapiteau. Il y en a 4 paires, une sous chaque fleur, placée à la face échancrée du tailloir. On appelle *H. entrelacées*, celles dont les enroulements se croisent ; *H. évidées*, celles qui sont à jour.

Dans la Mécanique, on appelle *hélice* tout appareil en forme de vis ou de tire-bouchon, comme l'*écrou*, la *vis à bois*, la *vis d'Archimède*, la *presse à vis*, les *tours*, les *machines à diviser*, etc.

Hélice propulsive ou simplement *Hélice*, propulseur sous-marin qui remplace avec avantage dans les bateaux à vapeur les roues à aubes. L'hélice est placée à l'arrière du navire et fixée à l'étambot dans une direction un peu oblique ; elle est immergée d'une profondeur d'au moins $0^m,60$. Elle est mise en mouvement par une machine à vapeur située au centre du vaisseau, comme dans les bâtiments à roues, et qui lui imprime une vitesse de rotation de 100 à 120 et même 200 tours par minute. Par l'effet de ce mouvement rapide, les ailes de l'hélice frappant obliquement l'eau comme celles d'un moulin à vent, la refoulent violemment et font ainsi avancer le navire avec une vitesse qui peut atteindre de 10 à 12 milles à l'heure.

La première idée de l'hélice comme agent propulseur est née en France : on en trouve le germe dans un appareil proposé en 1727 par Du Quet, et dans le *ptérophore* décrit par Paucton dans sa *Vis d'Archimède* (1768). En 1803, Ch. Dallery prit un brevet dans lequel l'hélice propulsive est nettement décrite ; mais, faute de fonds, il ne put appliquer son invention. L'hélice du capitaine suédois Ericson, inventée en 1836, fut la première qui donna des résultats satisfaisants : elle est formée d'un cylindre en fer joint au noyau de l'axe par trois segments d'hélicoïde qui ser-

vent de propulseurs par l'inclinaison de leur plan, et qui se prolongent à l'extérieur en forme d'ailes; cette hélice est montée sur une douille dans laquelle passe l'arbre, qui est horizontal. De nouveaux essais ont fait donner à l'hélice la forme et l'inclinaison que nous avons indiquée ci-dessus. En France, on a essayé un instant de combiner l'hélice avec la navigation à voiles; mais on a dû y renoncer. Aujourd'hui, l'emploi de l'hélice est devenu à peu près général dans la marine du commerce, comme dans celle de guerre. — On a essayé d'appliquer l'hélice à la navigation aérienne sans ballons: on appelle *Hélicoptère* une machine capable d'être élevée et dirigée dans les airs à l'aide de la rotation d'une hélice. On n'a encore fait que des essais en petit, et les opinions sont très-partagées sur cette question.

HÉLICE, *Helix*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, et type de la famille des *Hélicidées:* coquille plus large que longue, enroulée régulièrement, convexe, conoïde, arrondie ou déprimée, à bouche plus large que longue, pourvue ou non d'un péristome ou de dents. Les Hélices sont terrestres ou aquatiques; leur type est l'*Helix pomatia* ou *Escargot commun*, vulg. *Limaçon des vignes*, *Colimaçon:* à l'approche de l'hiver, cette espèce s'enferme dans sa coquille, dont elle bouche l'entrée au moyen d'une membrane calcaire; c'est l'époque à laquelle elle est le plus recherchée comme aliment. On fait avec les escargots un mucilage (*hélicine*) qui sert à préparer un sirop et un bouillon pour les maladies de poitrine. — Les Hélices habitent dans tous les climats; on en trouve de fossiles depuis l'étage suessonien.

HÉLICHRYSE (du gr. ἑλίχρυσος), *Helichrysum*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, sous-tribu des Gnaphaliées, renferme des herbes ou des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, à capitules multiflores, à involucres imbriqués, scarieux, colorés de teintes pourpres, jaunes, blanches, qui en font de très-jolies fleurs et se conservent plusieurs années; ce qui leur a valu le nom d'*Immortelles*. La plupart de ces plantes sont originaires de l'Australie et de l'Afrique; quelques-unes croissent en Europe, p. ex. l'*H. d'Orient* ou *Immortelle jaune*, qui est de l'île de Crète. *Voy.* IMMORTELLE.

HÉLICOCÉRAS (du gr. ἕλιξ, hélice, et κέρας, corne), genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées: coquille à tours disjoints fortement écartés, à cloisons persillées, et à siphon dorsal, et qui au lieu d'être disposée tout entière dans un même plan, est au contraire enroulée obliquement et forme une sorte de spirale conique. Les Hélicocéras sont tous fossiles, et se rencontrent de l'étage bajocien à l'étage sénonien.

HÉLICOÏDE (d'hélice et du gr. εἶδος, forme). On appelle *H. gauche* la surface conoïde engendrée par une droite qui se déplace dans l'espace en restant constamment parallèle au plan horizontal et en rencontrant constamment une verticale et une hélice tracée sur un cylindre dont cette verticale est l'axe. L'escalier tournant a la forme d'un hélicoïde gauche. — Un autre hélicoïde appelé *H. développable* est le lieu des tangentes à une même hélice.

HÉLICONIE, *Heliconia*, genre de la famille des Musacées, tribu des *Héliconiées*, renferme des plantes vivaces des Antilles et du Brésil, voisines des Strélitzies et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres, notamment l'*Heliconia bihaï* qui a le port d'un petit bananier; l'*H. psittacorum*, à fleurs en grappes de couleur jaune-aurore, tachées de noir à l'extrémité; l'*H. humilis*, à fleurs écarlates, l'*H. dealbata*, à feuilles blanchâtres en dessous, et l'*H. angustifolia*, à fleurs blanches renfermées dans de belles bractées rouges.

HÉLIOCENTRIQUE (du gr. ἥλιος, soleil, et de *centre*), se dit, en Astronomie, de la longitude et de la latitude des planètes, rapportées au soleil comme centre de la sphère céleste.

HÉLIOCHROMIE (du gr. ἥλιος et χρῶμα, couleur), art de reproduire les couleurs sur une couche sensible, par les procédés photographiques. Les premiers essais sont dus à MM. Seebeck, Herschell-Hunt, E. Becquerel; ce dernier a réussi à fixer le spectre solaire avec ses couleurs, et à reproduire des estampes coloriées. MM. Niepce de St-Victor et Poitevin ont perfectionné les méthodes; mais on n'a pas encore réussi à rendre les images inaltérables.

HÉLIOGRAPHIE ou **HÉLIOGLYPHIE** (du gr. ἥλιος, et de γράφω, tracer, ou γλύφω, ciseler), procédé qui permet de reproduire de manière qu'il soit presque impossible de distinguer la copie de l'original toute espèce de gravure ou de dessin. On applique l'estampe ou le dessin original, ou bien une photographie sur papier de cette estampe ou de ce dessin, si le papier n'est pas de qualité convenable, sur une plaque d'acier poli enduite d'une couche de bitume de Judée, la face crayonnée ou gravée contre la plaque; puis on expose le tout à l'action directe des rayons solaires. La lumière agit à travers l'épaisseur du papier sur l'enduit; et si, après avoir enlevé le papier, on couvre la plaque d'un mordant quelconque, le dessin se trouve bientôt gravé en creux sur la plaque, qui devient ainsi une planche de taille douce. Ce procédé est des plus simples; mais il exige une grande habileté dans la pratique. Il a été perfectionné par MM. Fizeau, Beuvière, Talbot, Niepce de St-Victor, Baldus, etc. *Voy.* GRAVURE.

HÉLIOMÈTRE (du gr. ἥλιος, et μέτρον, mesure), dit aussi *Astromètre* et *Micromètre objectif*, instrument pour mesurer le diamètre apparent du soleil ou des planètes, ainsi que les petites distances apparentes qui séparent les corps célestes entre eux. C'est une lunette qui a deux objectifs ou deux moitiés d'objectif, et un seul oculaire. Pour s'en servir, on rapproche les deux objectifs, jusqu'à ce que les deux images qu'ils donnent semblent se toucher: alors, l'écartement des verres, évalué en secondes, indique le diamètre ou la distance cherchée. — L'héliomètre a été inventé en 1747 par Bouguer ou Savery.

HÉLIOPHILE (du gr. ἥλιος et φίλος, ami), *Heliophila*, genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des *Héliophilées*, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes de l'Afrique australe, à racine grêle, à tiges rameuses, à fleurs blanches, jaunes, roses ou bleues, en grappes allongées.

HÉLIORNIS, oiseau. *Voy.* GRÉBIFOULQUE.

HÉLIOSCOPE (du gr. ἥλιος et σκοπεῖν, observer), lunette destinée à observer le soleil: elle est garnie, à cet effet, d'un verre enfumé ou coloré en noir, en bleu ou en vert, afin d'affaiblir la trop grande vivacité de la lumière. — On donne aussi ce nom à des instruments à l'aide desquels on dirige l'image du soleil dans une chambre obscure, où elle est reçue sur du papier ou un verre dépoli. On peut alors l'observer directement à l'œil nu ou avec un verre grossissant.

HÉLIOSTAT (du gr. ἥλιος et στατός, arrêté), instrument d'Optique: c'est un miroir plan, mû par un mécanisme d'horlogerie de manière à suivre le mouvement du soleil et à en réfléchir les rayons dans une direction constante. Imaginé par S'Gravesande, il a été perfectionné par Gambey, Silbermann et Foucault.

HÉLIOTHERMOMÈTRE (du gr. ἥλιος et de *thermomètre*), appareil destiné à mesurer la quantité de chaleur que le soleil fournit pendant une minute à l'unité de surface. Celui de Saussure se compose d'un thermomètre renversé, à réservoir noirci, enfermé dans une boîte vitrée; les rayons solaires atteignent le thermomètre en traversant perpendiculairement la paroi de verre. *Voy.* PYRHÉLIOMÈTRE.

HÉLIOTROPE (du gr. ἥλιος et τροπή, action de tourner), *Heliotropium*, genre de la famille des Borraginées, renferme des herbes et des arbrisseaux à feuilles alternes, entières, le plus souvent hérissées; à fleurs petites, ordinairement en épis unilatéraux, roulés en crosse à leur sommet. Parmi les espèces, généralement intertropicales, on remarque surtout:

1° l'*H. du Pérou*, que les jardiniers appellent *Vanille*, arbuste a rameaux poilus, à feuilles ovales, à fleurs d'un blanc violacé, exhalant une douce odeur de vanille : apportée du Pérou en 1740 par J. de Jussieu, cette plante est aujourd'hui cultivée partout; 2° l'*H. d'Europe*, vulg. *Herbe aux verrues*, à fleurs blanches, en épis géminés, très-commun dans tous les lieux sablonneux, secs et découverts. *Voy.* TOURNESOL.

L'*Héliotrope d'hiver* est le *Tussilage odorant.*

HÉLIOTROPE, non vulgaire d'une espèce de Jaspe vert foncé avec des points rouges, et d'un Quartz agate translucide avec des points roses.

HÉLIOTROPE, appareil d'Optique à l'aide duquel on peut concentrer en un point éloigné les rayons solaires; le plus simple se compose de deux télescopes et d'un miroir; les rayons solaires après avoir traversé l'un des télescopes se réfléchissent sur le miroir, puis traversent l'autre télescope et peuvent ainsi être renvoyés à un observateur éloigné. Cet appareil remplace les signaux ordinaires dans les grandes opérations géodésiques. On doit des héliotropes à Drummond, Struve, Gauss, Steinheil, Galton, Miller.

HÉLIX (du gr. ἕλιξ), repli formé par la circonférence du pavillon de l'oreille. *Voy.* OREILLE.

HELLÉBORE, HELLÉBORÉES. *Voy.* ELLÉBORE.

HELLÉNISME (du gr ἑλληνισμός), manière de parler qui tient au génie de la langue grecque. Un des plus fréquents hellénismes est l'attraction, qui consiste à attirer un mot au cas de son corrélatif (χρῶμαι οἷς ἔχω). La poésie latine est remplie d'hellénismes. En français, une foule d'expressions et de tours ne s'expliquent que par leur source grecque. Ainsi, Racine construit le verbe *admirer* avec la conjonction *si*, comme en grec θαυμάζω εἰ :

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice, etc.

— *Hellénisme* se dit aussi de l'ensemble des idées et des mœurs de la Grèce. L'hellénisme joua un grand rôle dans le mouvement des esprits à l'époque de la Renaissance. Voir Rebité, *G. Budé* (1846) et Egger, *l'Hellénisme en France* (1870).

HELMINTHES (du gr. ἕλμινς, -θος, ver), classe de l'embranchement des Annelés, renferme des êtres d'une organisation si simple en apparence que, malgré leur évidente segmentation, on les avait d'abord placés parmi les Zoophytes. La plupart, mais non tous, vivent en parasites sur l'Homme et sur les Animaux; on en a décrit plus de 40 espèces vivant dans le corps humain : de là les noms de *Vers intestinaux* et d'*Entozoaires* qu'on leur donne souvent. — La classe des Helminthes a été partagée en 5 ordres : 1° les *Nématoïdes*, 2° les *Echinorhynques ;* 3° les *Trématodes* ; 4° les *Cestoïdes* (*Voy.* ces mots) ; quant au 5e ordre, les *Vésiculaires*, il a été reconnu que ce sont simplement les jeunes des Cestoïdes (*Voy.* HYDATIDES et ÉCHINOCOQUE). Les recherches récentes de M. Van Beneden, de Louvain, ont éclairci beaucoup de points obscurs de cette partie de la science zoologique. *Voy.* PARASITISME.

HELMINTHOCHORTON (du gr. ἕλμινς, ver, et χόρτος, herbe), vermifuge. *Voy.* GIGARTINE et MOUSSE DE CORSE.

HÉLONIAS, genre de la famille des Mélanthacées, tribu des Vératrées, renferme des plantes vivaces de l'Amérique du Nord, à feuilles engaînantes lancéolées, à fleurs en épi serré. On cultive dans les jardins d'agrément l'*H. bullata*, à fleurs roses, l'*H. asphodeloïdes* et l'*H. erythrasperma*.

HÉLOPS, *Helops*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres : corps ovale, oblong, légèrement convexe ; antennes filiformes. Ces insectes sont de petite taille; ils vivent sous les écorces des arbres. L'*H. bleuâtre*, long de 0m,015, et d'un bleu violet foncé, habite le midi de la France. L'*H. lanipède*, d'un vert foncé, est commun aux environs de Paris.

HÉLOTIUM, genre de Champignons thécasporés : chapeau stipité, membraneux, charnu, hémisphérique, à bords quelquefois repliés en dedans. On trouve ces champignons sur les vieux troncs d'arbres, et sur les fumiers, où ils se présentent sous forme de petites épingles blanches, roses ou jaunes. Le type du genre est l'*H. agaric*, très-petit et très-blanc.

HELVELLE, *Helvella*, genre de Champignons thécasporés : chapeau irrégulier, stipité, charnu, translucide, coloré en gris, en rouge, en noir. Les Helvelles croissent à terre sur le gazon humide ou dans les bois élevés au pied des arbres, surtout des pins. La plupart sont comestibles : L'espèce la plus remarquable est l'*H. mitre* (*H. esculenta*), dont le goût approche de celui de la morille.

HELVINE, substance minérale de couleur jaune, qui cristallise en tétraèdres réguliers, raye le verre et pèse 3,1. C'est une combinaison de silicate et de sulfure de manganèse, avec un peu d'oxyde de fer et de glucine [3 $\dot{M}n$, $\ddot{G}l$,$\dot{F}e$)$^2\ddot{S}i$ + $\dot{M}n$MnS].—On la trouve Schwartzemberg en Saxe, dans une gangue de chlorite qui traverse le gneiss.

HÉMANTHE (du gr. αἷμα, sang, et ἄνθος, fleur), *Hæmanthus*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes herbacées, à racine bulbeuse, d'où s'échappent deux feuilles opposées, larges, consistantes, et une hampe courte qui porte à son extrémité une ombelle de fleurs d'un beau rouge de sang. Ces plantes sont presque toutes originaires de l'Afrique australe. L'*H. écarlate* (*H. coccineus*), vulg. *Tulipe du Cap*, est remarquable par ses deux larges et belles feuilles qui s'étalent à terre, et par son ombelle de 20 à 30 fleurs d'un rouge vif, entourées d'une spathe à six folioles d'un très-beau rouge.

HÉMASTATIQUE (du gr. αἷμα, sang, et de *statique*), partie de la Physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux.

HÉMATÉMÈSE (du gr. αἷμα-ατος, sang, et ἔμεσις, vomissement), dite aussi *Gastrorrhagie*, vomissement de sang, hémorrhagie gastrique, provenant d'une exhalation de sang dans la cavité de l'estomac. Elle n'a guère lieu que dans l'âge mûr et est presque toujours, du moins chez les hommes, l'indice d'une lésion de l'estomac, plaie, ulcère ou dégénérescence. L'ingestion de la glace pilée est le meilleur moyen de l'arrêter. — *Voy.* MELÆNA.

HÉMATIE, globule rouge du sang. *Voy.* SANG.

HÉMATINE. *Voy.* HÉMATOSINE et HÉMATOXYLE.

HÉMATITE (du gr. αἱματίτης), nom donné à certaines variétés de peroxyde de fer. On en distingue deux sortes : l'*H. rouge* ou *Sanguine*, qui est une variété de peroxyde de fer hydraté ou *Limonite* (*Voy.* FER HYDROXYDÉ) et l'*H. brune*, qui est une variété de fer oligiste (*Voy.* FER OLIGISTE). L'hématite sert à faire des brunissoirs ; elle est employée en peinture sous le nom d'*ocre* ou *terre d'Ombre*. En Médecine, on l'emploie comme astringent.

HÉMATOCÈLE (du gr. αἷμα-ατος, sang, et κήλη, tumeur), synonyme de *Tumeur sanguine*.

HÉMATOCRISTALLINE ou HÉMOGLOBINE (du gr. αἷμα-ατος, et de *cristal* ou *globe*), matière colorante du sang. Elle a la composition de l'albumine, de l'hydrogène étant remplacé par un peu de fer. Elle cristallise, peut être séchée à 0° ; à 100° elle se dédouble en *hématosine*, *globuline* et acide volatil. C'est à cette matière que les globules sanguins doivent la propriété d'absorber l'oxygène pendant la respiration et de le transporter dans les profondeurs de l'organisme : il paraît y exister dans un état de combinaison instable ; car l'oxyde de carbone peut l'y remplacer volume à volume, ce qui explique peut-être l'action délétère de ce dernier corps. — L'hématocristalline a été découverte par Lehmann dans le sang des animaux à sang rouge et à l'état cristallisé et libre par M. Kühne dans le sang du cochon d'Inde. On l'obtient du sang défibriné en traitant celui-ci par un excès d'acide acétique cristallisable en présence de l'air et d'un peu de bile, et ajoutant de l'alcool.

HÉMATOPOTE (du gr. αἷμα-ατος, et πότης, buveur), *Hæmatopota*, genre d'Insectes, de l'ordre des

Diptères chétocères, très-voisins des Taons, dont ils ne diffèrent que par leurs ailes, qui, dans le repos, dépassent de beaucoup l'abdomen. L'*H. pluvial*, ou *Taon à ailes brunes piquées de blanc*, est très-avide de sang, et incommode beaucoup les bestiaux.

HÉMATOSE (du gr. αἱμάτωσις), synonyme de *Sanguification*, se dit de la conversion et du chyle en sang, et du sang veineux en sang artériel par l'effet de la respiration. *Voy.* SANG, CIRCULATION et RESPIRATION.

HÉMATOSINE ou HÉMATINE (du gr. αἷμα-ατος), produit de la décomposition ou du dédoublement de la matière colorante rouge du sang (*Voy.* HÉMATOCRISTALLINE). Elle a été obtenue pour la 1re fois par M. Lecanu en 1839. Pour l'extraire, on commence par défibriner le sang et coaguler l'albumine avec l'acide sulfurique; on traite ensuite le précipité par l'alcool bouillant qui dissout le principe colorant; on ajoute un peu d'acide tartrique et en évaporant on obtient des cristaux qui sont du *chlorhydrate d'hématine*. Traités par l'ammoniaque, ces cristaux donnent l'hématine sous forme d'une poudre noir bleuâtre, soluble dans l'alcool acide : c'est une substance albuminoïde qui contient du fer [$C^{48}H^{51}Fe^3Az^6O^9$].

HÉMATOXYLE (du gr. αἷμα-ατος, et ξύλον, bois), *Hæmatoxylon*, genre de la famille des Césalpiniées. L'*H. de Campêche* ou *Campêche épineux*, est un arbre de 15 à 20m, à écorce brune, rugueuse, à bois rouge et à aubier jaunâtre. Ses branches sont chargées d'épines solitaires. Ses fleurs sont d'un blanc jaunâtre, petites, et ont l'odeur de la jonquille. Le bois de cet arbre peut prendre un beau poli : on s'en sert dans la marqueterie, mais surtout dans la teinture, à laquelle il donne une substance rouge-foncé appelée *hématoxyline* ou *hématine*, que les acides font passer au rouge vif. Mêlée à des alcalis, cette couleur devient bleue et est inaltérable. Ce bois a été employé en médecine comme astringent. Les marchands s'en servent pour colorer les vins.

HÉMATURIE (du gr. αἱματουρία), ou *Pissement de sang*, hémorrhagie de la muqueuse des voies urinaires, est le plus souvent déterminée par une lésion organique, une blessure, une chute, l'introduction d'un corps étranger dans la vessie, la présence d'une pierre dans la vessie, les uretères ou les reins; une inflammation très-vive de ces organes, la suppression d'une hémorrhagie habituelle, certaines fièvres graves, etc. On l'observe surtout chez les hommes. L'hématurie est rarement essentielle. Comme toutes les hémorrhagies, elle peut être *active* ou *passive*. Dans le premier cas, elle réclame les boissons rafraîchissantes et émollientes, le repos absolu, la position horizontale; et lorsque l'écoulement de sang est trop abondant, les applications réfrigérantes sur les lombes et le périnée, ainsi que les injections froides dans le rectum. L'hématurie chronique et passive est plus grave; on lui oppose des boissons acidulées ou alunées, les astringents, les ferrugineux, les toniques.

HÉMÉRALOPIE (du gr. ἡμέρα, jour, et ὤψ, ὠπός, œil), dite aussi *Amblyopie crépusculaire*, maladie dans laquelle les yeux jouissent de la faculté de voir tant qu'il fait grand jour, et cessent de distinguer les objets dès le crépuscule et pendant la nuit. Dans la plupart des cas, cette cécité nocturne n'est pas complète; d'autres fois, au contraire, la lumière la plus vive ne fait point impression sur l'œil. On observe surtout cette affection dans les régions équatoriales, et particulièrement chez les marins. Le traitement consiste à combattre d'abord, s'il y a lieu, la congestion sanguine vers la tête, puis à diriger sur les yeux quelques vapeurs stimulantes, à déterminer une forte révulsion, et surtout à maintenir le malade soumis à la lumière diffuse.

HÉMÉROBE (du gr. ἡμέρα, et βίος, vie), *Hemerobius*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes. Ces insectes éphémères, appelés vulgairement *Demoiselles terrestres*, sont verts et ont des ailes fines et transparentes comme la gaze. Leurs larves se nourrissent de pucerons. L'*H. perle* et l'*H. chrysops* sont les espèces les plus communes

HÉMÉROCALLE (du gr. ἡμεροκαλλίς), *Hemerocallis*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Asphodélées, renferme des plantes remarquables par la grandeur et la beauté de leurs fleurs éphémères. L'*H. du Japon* a des feuilles ovales, cordiformes, du milieu desquelles sort une tige nue, cylindrique, portant des fleurs assez semblables à celles du lis, d'un blanc pur, odorantes et disposées en grappes. L'*H. bleue*, originaire aussi du Japon et de la Chine, ne diffère de la précédente que par la couleur de ses fleurs. L'*H. jaune*, vulg. *Lis jaune*, *Lis asphodèle*, *Lis jonquille*, originaire des montagnes du Piémont, a les feuilles en touffes, longues, étroites, aiguës, et les fleurs d'un beau jaune et d'une odeur agréable.

HÉMÉRODROME. *Voy.* COURRIER.

HÉMI (du gr. ἡμί, demi), mot qui se joint à un grand nombre de termes de science et d'art. Pour les mots commençant ainsi et qui ne seraient pas ci-après, *Voy.* le mot qui suit *hémi*.

HÉMIASTER, genre d'Échinodermes, classe des Échinoïdées, famille des Spatangidées : test ovale à sommet submédian. Toutes les espèces sont fossiles et se rencontrent depuis l'étage albien.

HÉMICIDARIS, genre d'Échinodermes fossiles, classe des Échinoïdées, famille des Cidaritidées : test circulaire convexe en dessus, plat en dessous. Ils se rencontrent de l'étage saliférien à l'étage turonien.

HÉMICRANIE (du gr. ἡμί et κράνιον, crâne). *Voy.* MIGRAINE.

HÉMICYCLE (du gr. ἡμίκυκλος), se dit, en Architecture, de toute construction demi-circulaire. Dans les maisons romaines, les salons de conversation étaient souvent construits en hémicycle. On cite auj., à Paris, l'hémicycle du palais des Beaux-Arts, peint par Delaroche. Les *amphithéâtres* (*Voy.* ce mot) servant de salles de cours sont aussi des hémicycles.

Hémicycle de Bérose, espèce de cadran solaire, coupé en demi-cercle et concave du côté du septentrion. Dans ce cadran, l'ombre du style marquait sur la concavité de l'hémicycle les jours du mois et les heures de chaque jour.

HÉMIÉDRIE (du gr. ἡμί, demi, et ἕδρα, face), se dit, en Cristallographie, d'une dissymétrie qu'on observe dans certains cristaux, quand les modifications n'y portent que sur la moitié des parties semblables. Cette dissymétrie se présente, p. ex., dans les cubes de la *boracite* qui, au lieu d'être tronqués sur les 8 angles, ne le sont que sur 4, en alternant. De même le prisme hexagonal, dans le *spath calcaire*, donne naissance à l'hémiédrie du rhomboèdre, quand ses 12 sommets ne se modifient que de 2 en 2 en alternant. C'est Weiss qui a introduit dans la science le principe de l'hémiédrie. Selon M. Delafosse, la dissymétrie des cristaux hémièdres est la manifestation extérieure d'une véritable dissymétrie dans la disposition intérieure des molécules. M. Pasteur a démontré que l'hémiédrie est la cause de la déviation que certains corps font éprouver au plan de la lumière polarisée. *Voy.* CRISTAL.

HÉMIGALE (du gr. ἡμί et γαλῆ, belette), *Hemigalus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Viverridés. L'*H. zébré*, de Bornéo, est un animal long de 0m,45 sans la queue, à museau effilé, fendu ; à oreilles droites, à poils lisses, presque ras, et à ongles à demi rétractiles. Son pelage est fauve clair avec des bandes brunes.

HÉMINE (du gr. ἡμίνα), mesure de capacité des Romains, était la moitié du setier (*sextarius*), et valait 0 lit., 26.

HÉMIONE (du gr. ἡμίονος, mulet), *Equus hemionus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Jumentés, famille des Équidés. Il offre les parties antérieures du cheval et les parties postérieures de l'âne. Sa tête a la forme de celle du cheval avec la grosseur de celle de l'âne; ses oreilles tiennent le milieu entre celles de ces animaux ; son pelage est ras et lustré, isabelle en dessus, blanc en dessous. La crinière,

qui est noirâtre, semble se continuer en une bande de même couleur, le long de la ligne dorsale jusqu'à la naissance de la queue; celle-ci, couverte de poils ras dans sa moitié supérieure, est terminée par un bouquet de crins noirâtres. L'Hémione se trouve en grand nombre dans le pays de Katch, au nord de Guzzerat (Inde), où il porte le nom de *Dziggetaï*. Sa course est rapide; on s'en est servi à Bombay pour la selle et le trait. On a réussi depuis peu à l'acclimater en France. — M. Isidore Geoffroy St-Hilaire a appelé *Hémippe* une espèce d'Hémione, particulière à la Syrie, et qui se rapproche plus du cheval que l'espèce ordinaire.

HÉMIOPIE (du gr. ἡμί, demi, et ὤψ, ὠπός, œil), maladie dans laquelle on n'aperçoit qu'une partie plus ou moins considérable des objets. C'est tantôt une névrose passagère de la rétine; tantôt un commencement de cataracte ou de paralysie.

HÉMIPLÉGIE (du gr. ἡμιπληγία), paralysie qui affecte toute une moitié du corps. Elle résulte toujours d'une lésion cérébrale siégeant dans l'hémisphère opposé au côté paralysé, parce que les fibres nerveuses émanées du cerveau s'entre-croisent dans la moelle allongée. Il y a aussi une *H. alterne*, indiquée par Gubler, dans laquelle la face est paralysée d'un côté et les membres de l'autre : elle résulte d'une lésion de la protubérance annulaire.

HÉMIPNEUSTE, genre d'Échinodermes fossiles de l'étage sénonien, appartient à la classe des Échinoïdées et à la famille des Ananchitidées: test élevé, pourvu d'un sillon antérieur profond.

HÉMIPPE. *Voy.* Hémione.

HÉMIPTÈRES (du gr. ἡμί, demi, et πτερόν, aile), 3ᵉ ordre de la classe des Insectes. Les Hémiptères ont quatre ailes : les supérieures sont des demi-élytres, ce qui donne à ces insectes l'apparence de certains Coléoptères; mais ils s'en distinguent par la constitution de leur bouche organisée non pour la mastication, mais pour la succion : les mâchoires et les mandibules forment une sorte de bec tubulaire, cylindrique et articulé. Leurs métamorphoses sont incomplètes : en grandissant le jeune insecte ne change ni de formes ni d'habitudes, seulement il acquiert des ailes, dont il était d'abord privé. — Cet ordre se divise en deux sections : les *Hétéroptères*, dont les ailes sont plus consistantes vers leur base et qui comprennent les *Punaises terrestres* et les *Punaises d'eau*; et les *Homoptères*, dont les ailes ont partout la même consistance et qui comprennent les *Cigales*, les *Pucerons*, les *Galles*, etc.

HÉMIRAMPHUS, poisson. *Voy.* Demi-bec.

HÉMISPHÈRE (du gr. ἡμισφαίριον), moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde. — En Astronomie, l'équateur partage la terre en deux hémisphères appelés l'*H. boréal* et l'*H. austral*. L'équateur céleste partage aussi la sphère céleste en deux hémisphères qui portent ces mêmes noms.

En Physique, on nomme *hémisphères de Magdebourg* des hémisphères concaves en cuivre, inventés vers 1650, par Otto de Guericke, et qui servent à démontrer la puissance de la pression atmosphérique. Si on les applique l'un contre l'autre, et qu'on fasse le vide dans l'intérieur, on ne peut les séparer.

Hémisphères du cerveau. Voy. Cerveau.

HÉMISTICHE (du gr. ἡμιστίχιον), moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. Il se dit aussi du vers de 10 syllabes quand il est coupé en deux parties de 5 syllabes chacune. Quand la coupe n'est pas au milieu du vers, on l'appelle *césure. Voy.* ce mot.

HÉMITÉRIE (du gr. ἡμί, demi, et τέρας, monstre), anomalie organique incomplète. *Voy.* Monstre.

HÉMITHYRIS, genre de Mollusques brachiopodes, de l'ordre des Brachidés : coquille libre, bombée, de contexture fibreuse, sans area ni deltidium, pourvue d'une ouverture ronde contiguë à la charnière donnant passage à un muscle d'attache. A l'intérieur sont des apophyses brachiales libres, destinées à soutenir des bras libres. L'espèce vivante habite les mers froides. Les espèces fossiles se rencontrent dans l'étage silurien.

HÉMITRITÉE (fièvre), du gr. ἡμιτριταῖος. *Voy.* Fièvres intermittentes.

HÉMITROPIE (du gr. ἡμί, demi, et τροπή, tour), forme que présentent certains groupements de cristaux, dans lesquels il semble que la moitié d'un cristal ait éprouvé une demi-révolution pour s'appliquer symétriquement sur l'autre moitié : il en résulte que les faces de ces deux moitiés sont placées en sens opposés. On observe l'hémitropie dans les cristaux de chaux carbonatée, dans ceux d'amphibole, de feldspath, etc.

HÉMIURE, genre de Sarigue. *Voy.* Péramys.

HÉMOGLOBINE. *Voy.* Hématocristalline.

HÉMOPHILIE (du gr. αἷμα, sang, et φίλος, ami), disposition héréditaire aux hémorrhagies.

HÉMOPIDE (du gr. αἷμα et πίνω, boire), *Hæmopis*, genre d'Annélides apodes, se compose d'animaux qui ne diffèrent des sangsues que par leur ventouse orale bilabiée et par la disposition de leurs yeux. L'espèce type est l'*H. sanguisorba*, *Hippobdelle* ou *Sangsue chevaline*, commune dans nos ruisseaux. Ne pouvant percer la peau des animaux, elle s'insinue dans leurs narines ou dans leur bouche, et occasionne parfois des accidents graves.

HÉMOPTYSIE (du gr. αἱμόπτυσις, crachement de sang), hémorrhagie qui se fait dans les bronches et qui est caractérisée par l'expectoration d'une quantité plus ou moins grande d'un sang vermeil et écumeux. Quelquefois le sang est rendu à flots par la bouche et par les narines, et amène de la suffocation avec de l'anxiété, des vomissements, de la pâleur, des syncopes, et enfin l'asphyxie. L'hémoptysie est d'une durée variable et très-sujette à récidiver. Elle a pour causes les compressions habituelles du thorax ou du ventre, qui sont trop souvent chez les femmes l'effet des corsets; les coups sur la poitrine, les plaies pénétrantes; chez les gens prédisposés, les chants, les cris et la toux violente, le jeu des instruments à vent, les maladies chroniques des poumons ou du cœur. Chez les femmes il y a des hémoptysies à l'âge critique, sans lésion pulmonaire. On prescrit d'abord le repos et le silence, puis des pédiluves ou sinapismes, la diète, les boissons gommées, nitrées, astringentes et froides, enfin, l'emploi des hémostatiques. Plus tard, on conseille un régime dans lequel on proscrit le vin, les liqueurs, le café, les exercices violents, les émotions vives, etc.

HÉMORRHAGIE ou hémorragie (du gr. αἱμοῤῥαγία), écoulement du sang hors des vaisseaux qui doivent le contenir. Elle a lieu tantôt sans rupture des parois (*H. par exhalation*), tantôt avec rupture. Toutes les causes excitantes peuvent la provoquer. Si elle résulte d'un afflux de sang vers un organe (*H. active*), elle apporte son remède avec elle et ne doit être combattue que si elle devient excessive : on a recours alors aux révulsifs. Si elle est le résultat d'une débilité générale (*H. passive*), ce qui arrive aux individus affaiblis par une longue maladie ou de fréquentes évacuations sanguines ou bien encore dans certaines affections, telles que le scorbut, on a recours aux toniques et aux astringents (*Voy.* aussi Hémostatiques). — *H. traumatiques*. Leurs causes sont ou extérieures (blessures de toute sorte), ou le résultat d'un travail morbide (gangrène, ulcérations cancéreuses, etc.). Si le sang provient des artères, il est vermeil et sort par saccades; s'il vient des veines, il est rouge foncé et coule en jet continu; le sang des vaisseaux capillaires s'écoule lentement et en nappe. Ces hémorrhagies réclament, selon les circonstances, l'emploi des absorbants, des styptiques, des caustiques, de la compression ou de la ligature.

Suivant la partie du corps où elle a lieu, l'hémorrhagie prend un nom particulier. *Voy.* Épistaxis, Hématémèse, Hémoptysie, Hématurie, Hémorrhoïdes, etc.

HÉMORRHOÏDES (du gr. αἱμοῤῥοΐς), tumeurs sanguines de l'anus, accompagnées ou non de flux de

sang : ces tumeurs, de couleur violacée, de forme et de volume variables, tantôt isolées, tantôt rapprochées de manière à former une sorte de bourrelet, ont leur siége soit à la marge de l'anus (*H. externes*), soit dans l'intestin même (*H. internes*). Elles proviennent d'une dilatation des veines de l'anus. — Cette affection s'annonce par des douleurs dans les lombes et dans le dos, par l'engourdissement des membres inférieurs, une gêne sensible dans la région abdominale, puis dans celle du rectum, avec de la chaleur et du prurit au pourtour de l'anus et quelquefois un besoin continuel d'aller à la selle. Un petit suintement blanchâtre précède l'apparition des tumeurs et le flux du sang. Tantôt ce flux a lieu goutte à goutte, tantôt il coule avec abondance : cette hémorrhagie n'a du reste rien d'inquiétant; on prétend même que quand le flux hémorrhoïdal est fréquent et pour ainsi dire régulier, il devient comme une fonction ou un besoin de l'économie qu'il y aurait danger à contrarier. Chez certaines personnes les hémorrhoïdes sont assez douloureuses pour exiger un repos absolu. Elles peuvent aussi donner lieu à des abcès ou à des fistules. — Les hémorrhoïdes apparaissent ordinairement dans l'âge adulte. On leur donne pour causes : une constitution sanguine et bilieuse, une vie oisive ou sédentaire, la constipation habituelle, les grossesses fréquentes, les vêtements trop serrés à la taille, l'habitude de se coucher et de s'asseoir sur la plume, l'abus des aliments échauffants, des purgatifs, des remèdes (lavements) irritants, l'application fréquente des sangsues à l'anus, les maladies de la vessie ou de l'utérus, etc. Souvent aussi elles sont héréditaires.

Le traitement des hémorrhoïdes varie suivant les circonstances. Dans les cas ordinaires, on prescrit la position horizontale ; les purgatifs doux, les bains tièdes et les lavements : on peut aussi avant d'aller à la selle enduire les tumeurs d'un corps gras, tel que l'huile ou le cérat. Si les tumeurs sont enflammées, on a recours à une diète légère, aux boissons rafraîchissantes, aux cataplasmes émollients, aux sangsues, ainsi qu'à des lotions d'eau fraîche et à des bains de siége. Si le flux est considérable ou qu'il ne s'arrête point, on emploie les astringents et au besoin la compression ou le tamponnement. En outre, le malade doit se coucher sur le côté et éviter toute espèce d'efforts pour aller à la selle. L'excision et la ligature des bourrelets hémorrhoïdaux sont les seuls moyens de guérir radicalement les hémorrhoïdes ; mais on y a rarement recours, dans la crainte d'hémorrhagie ; l'écrasement linéaire est préférable.

HÉMOSPASIE (du gr. αἷμα, sang, et σπάσις, attraction), moyen thérapeutique imaginé par Junod; il consiste dans l'application sur tout un membre, d'une grande ventouse, qui produit par un appel de sang sur une large surface saine une dérivation salutaire pour la partie malade, sans spoliation sanguine pour l'organisme entier.

HÉMOSTATIQUES (du gr. αἱμοστατικός). On appelle ainsi les moyens que l'on met en usage pour arrêter les hémorrhagies. Ils varient suivant le volume, le nombre, la situation des vaisseaux qui fournissent le sang, etc. Tantôt ce sont les *topiques froids*, les *absorbants*, tels que la charpie, l'amadou ou l'agaric, que l'on recouvre de différentes poudres, comme la colophane, la gomme, le charbon ; les *styptiques* et *astringents*, tels que l'alun, les dissolutions de noix de galle, de ratanhia, de perchlorure de fer et d'acides minéraux ; tantôt ce sont les *caustiques*, tels que le nitrate d'argent fondu, différents acides minéraux concentrés, le chlorure d'antimoine ou de zinc, etc., ou bien le cautère actuel ou fer rouge ; enfin, la *compression*, la *ligature*, la *torsion* et le *tamponnement*.

Parmi les compositions hémostatiques les plus vantées et les plus efficaces, on connaît l'*Eau hémostatique* de Brocchieri, celles de Léchelle, de Pagliari, etc. Ces préparations ont généralement pour bases l'alun et des substances aromatiques et résineuses. On cite comme un bon hémostatique une poudre faite avec 4 p. de colophane, 2 p. de gomme arabique et 1 p. de charbon. On se sert des hémostatiques à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur.

HENDÉCAGONE (du gr. ἕνδεκα, onze, et γωνία, angle), polygone à onze côtés et à onze angles.

HENDÉCASYLLABE (du gr. ἕνδεκα, onze, et de *syllabe*), vers de onze syllabes. Chez les anciens, les vers *phaleuce*, *alcaïque* et *saphique* sont des hendécasyllabes. Chez les modernes, la poésie italienne et quelquefois la poésie anglaise offrent des vers de cette mesure.

HENNEBANNE, plante. *Voy.* JUSQUIAME.

HENNEH ou HENNÉ, *Lawsonia*, genre de la famille des Lythrariées, renferme des arbustes à feuilles opposées, à fleurs disposées en bouquets lâches. Le fruit est une capsule globuleuse polysperme. Le *H. cultivé* ou *Alcanna* (*L. inermis*), est un arbuste de 3 à 4^{m}, à bois dur, revêtu d'une écorce ridée et d'un blanc jaunâtre ; on le trouve en Égypte, en Arabie, en Palestine, en Perse et dans l'Inde. Le *H. épineux* (*L. spinosa*), est armé d'épines fortes et piquantes situées dans l'aisselle des feuilles; ses fleurs sont d'un jaune pâle, répandant une odeur de bouc très-prononcée. La décoction des feuilles de henneh, séchées et pulvérisées, fournit une belle couleur jaune dont on se sert, en Orient, pour donner une teinte aurore à la barbe, aux cheveux, aux mains. On en teint également le dos, la crinière, le bas des jambes et même le sabot des chevaux. Les anciens Égyptiens en coloraient leurs momies. Cette couleur peut aussi servir à teindre les étoffes de laine.

HENNIN, coiffure d'une hauteur démesurée que les femmes adoptèrent au XIVe siècle.

HENNISSEMENT (du lat *hinnire*), le cri ordinaire du Cheval.

HÉPAR, nom grec du *Foie* (*Voy.* ce mot). — Les anciens chimistes donnaient ce nom aux sulfures alcalins, à cause de leur couleur rouge brun analogue à celle du foie.

HÉPATIQUE (du gr. ἧπαρ, ἥπατος, foie), se dit, en Anatomie, de tout ce qui a rapport au foie : *artère* et *veines hépatiques*, *canal hépatique*. *Voy.* FOIE.

HÉPATIQUE (du gr. ἡπατικός ; de la forme des feuilles), *Hepatica*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Anémonées, renferme des herbes vivaces, propres aux régions boréales du nord de l'Amérique. L'*H. trilobée*, vulg. *Trinitaire* ou *Herbe de la Trinité*, est cultivée dans les jardins à cause de la beauté et de la précocité de ses fleurs.

On nomme *Hépatique blanche* ou *noble*, la Parnassie ; *H. dorée* et *H. des marais*, la Dorine ; *H. des bois* et *H. étoilée*, l'Aspérule ; *H. pour la rage*, une espèce de Lichen.

HÉPATIQUES, famille de plantes Cryptogames, qui forme la transition entre les Amphigènes et les Acrogènes. Certaines espèces ont des rudiments de feuilles, des lames vertes sans nervure ; chez d'autres apparaissent les nervures, enfin quelques-unes ont des feuilles véritables insérées sur des tiges, ce qui donne à la plante l'apparence des Mousses. Les Hépatiques ont deux modes de reproduction : l'une sexuée par des anthérozoïdes en spirale et des sporanges à élatères; l'autre asexuée qui s'opère par des sporules spéciaux ou par simple dédoublement. Ces plantes n'ont pas d'usage, quoiqu'on leur ait attribué des propriétés contre les maladie du foie ; d'où leur nom (du gr. ἧπαρ, ἥπατος, foie). — On partage cette famille en 5 groupes : les *Anthocérées*, les *Riccices*, les *Pelliées*, les *Marchantiées*, et les *Jungermanniées*.

HÉPATISATION (du gr. ἧπαρ, foie), se dit de l'état d'un organe malade qui présente l'aspect et la consistance du foie. On l'observe fréquemment dans le poumon, à la suite des pneumonies.

HÉPATITE (du gr. ἡπατῖτις), inflammation, aiguë ou chronique, du tissu du foie. Les symptômes qui caractérisent l'*hépatite aiguë* sont une douleur plus ou moins vive, plus ou moins étendue dans la région

de l'hypochondre droit ou celle de l'épigastre vers le rebord des fausses côtes, avec gonflement du foie, des vomissements bilieux, un ictère général ou partiel, constipation ou diarrhée, fièvre, mal de tête, courbature, perte de forces, etc. Elle résulte quelquefois de l'abus des alcooliques, et souvent d'une grande chaleur atmosphérique (cette affection est surtout commune dans les pays chauds). La durée moyenne de l'hépatite aiguë est de deux septénaires; mais elle passe souvent à l'état d'*hépatite chronique*, et le tissu du foie éprouve alors diverses altérations pathologiques. — L'hépatite aiguë réclame quelquefois l'application de sangsues à l'anus ou bien sur la région douloureuse du foie; puis la diète, les boissons adoucissantes et acidules, et surtout les lavements émollients et purgatifs. On oppose à l'hépatite chronique, les pilules d'aloès, de calomel, de savon médicinal; les eaux minérales, notamment celles de Vichy, et l'hydrothérapie avec l'observation rigoureuse des règles de l'hygiène.

HÉPATITE, variété brune de *Serpentine*.

HÉPIALE, *Hepialus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes : antennes moniliformes, abdomen grêle, ailes lancéolées, formant un toit très-incliné dans le repos. Leurs chenilles vivent sous terre et se nourrissent de racines. La chenille de l'*H. du houblon*, commune en Belgique et dans le nord de la France, y occasionne parfois de grands dégâts dans les plantations : cet insecte a 0m,05 d'envergure; ses ailes sont d'un blanc d'argent, bordé de rouge. L'*H. Vénus*, du Cap, a les ailes fauves, parsemées de taches d'argent.

HEPTACORDE (du gr. ἑπτάχορδος), nom donné par les Grecs à une lyre qui avait 7 cordes, et à un système musical formé de 7 sons, comme la gamme.

HEPTAÈDRE (du gr. ἑπτά, sept, et ἕδρα, face), solide qui a sept faces.

HEPTAGONE (du gr. ἑπτά, sept, et γῶνος, angle), polygone qui a sept côtés.

HEPTAGYNIE (du gr. ἑπτά, sept, et γυνή, femelle), nom donné par Linné à un ordre de plantes renfermant celles qui ont sept pistils.

HEPTAMÉRON (du gr. ἑπταήμερος, qui dure sept jours), recueil de contes et nouvelles en prose, divisé en *sept journées*, et composé par la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, à l'imitation du *Décaméron* de Boccace. On y trouve beaucoup de gaieté, mais une assez grande licence mêlée à une sorte de subtilité mystique. La première édition parut en 1558. La meilleure est celle qu'a donnée Leroux de Lincy en 1853.

HEPTANDRIE (du gr. ἑπτά, sept, et ἀνήρ, mâle), 7e classe du système de Linné, renfermait tous les végétaux dont les fleurs ont sept étamines (p. ex., le *Marronnier*).

HÉRACLEUM, nom latin botaniq. du genre *Berce*.

HÉRALDIQUE (ART). *Voy.* BLASON et HÉRAUT.

HÉRAPATHITE, substance due à M. *Hérapath* de Bristol et destinée à remplacer la tourmaline et le prisme de Nichol dans les polariscopes. Elle cristallise en plaques très-minces. L'hérapathite s'obtient en faisant dissoudre du bisulfate de quinine dans de l'acide pyroligneux, étendant ensuite cette dissolution dans un mélange d'eau distillée et d'alcool concentré, ajoutant de l'iode dissous dans de l'alcool, et laissant évaporer lentement.

HÉRAUT (orig. germaniq.), officier d'un prince ou d'un État souverain, chargé de faire certaines publications solennelles, de porter des messages importants, et de remplir diverses fonctions dans les cérémonies publiques. — Les hérauts étaient connus des anciens : les Grecs les appelaient κήρυκες; les Latins, *caduceatores*. Leurs fonctions étaient à la fois civiles et religieuses : ils avaient un rôle dans les fêtes et les jeux publics. A Rome, certains hérauts étaient chargés, sous le nom de *féciaux*, de signifier les déclarations de guerre.

Les *hérauts* modernes, ou *héraults d'armes*, remontent au XIIe siècle. Ils s'occupaient de tout ce qui concerne l'*art héraldique*, portaient les déclarations de guerre ou les défis, réglaient les formalités des tournois, assistaient à toutes les cérémonies de la cour, etc. Le roi de France avait 28 hérauts d'armes dont le costume était une cotte sans manches, en velours violet, rehaussée de fleurs de lis de d'or. Leur chef, dit *roi d'armes*, prenait le nom de Montjoie-St-Denis. Le dernier exemple d'un cartel signifié par un héraut eut lieu en 1634. L'Empire et la Restauration eurent leurs hérauts; mais ce n'était plus qu'une vaine imitation du passé. — En Angleterre, cette institution s'est conservée dans tous son éclat. Les hérauts d'armes sont sous les ordres du grand maréchal du royaume. Trois d'entre eux portent le titre de *kings of arms*, et l'un de ces derniers, appelé *garter* (jarretière), est particulièrement affecté au service de l'ordre de ce nom.

HERBACÉ (du lat. *herbaceus*), nom donné, en Botanique, aux végétaux et aux parties de végétaux qui n'ont qu'une consistance molle et tendre, qui sont revêtus d'un épiderme vert, et qui n'offrent aucune partie ligneuse. Les plantes qui vivent et meurent à l'état herbacé sont les *herbes* (*Voy.* ce mot). Celles qui deviennent ligneuses conservent néanmoins des parties herbacées, p. ex. les feuilles.

HERBAGE (du b.-lat *herbaticum*). En Agriculture, ce mot désigne les prés que l'on ne fauche jamais, et qui sont réservés pour y faire paître des bœufs. Les plus renommés en France sont ceux de la Normandie, du Charolais et de l'Auvergne (*Voy.* PRAIRIES). On cite aussi ceux de la Hollande, de la vallée du Rhin et surtout de l'Angleterre. Le choix des herbages influe beaucoup sur la qualité du lait des animaux domestiques, ainsi que sur celle de la viande qu'on en tire.

HERBE (du lat. *herba*), plante non ligneuse, et qui perd sa tige et ses feuilles pendant l'hiver. On la dit *annuelle*, quand elle périt entièrement dans l'année; *bisannuelle*, quand elle perd ses tiges et qu'elle subsiste par sa racine pendant deux ans; *trisannuelle* ou *vivace*, quand elle prolonge sa vie trois ans ou plus. — On nomme *herbes potagères*, celles que l'on cultive pour l'usage des cuisines; *herbes sauvages*, celles qui viennent sans culture; *mauvaises herbes*, celles qui nuisent au développement des plantes utiles en s'enroulant autour d'elles ou en épuisant la fertilité du sol.

On appelle vulg. *H. admirable*, la Belle-de-nuit; *H. amère*, la Tanaisie; *H. à l'âne* ou *aux ânes*, le Chardon, l'Onagre, la Bugrane; *H. d'amour*, la Sensitive, le Myosotis et les Brizes; *H. de Ste-Barbe*, *H. aux charpentiers*, la Barbarée; *H. à cailler*, le Gaillet; *H. au cerf*, la Dryade; *H. au chantre*, l'Érysimum; *H. au chat*, la Germandrée et la Cataire; *H. chaste*, le Gattilier; *H. des chanoines*, la Mâche; *H. à la coupure*, la Valériane, la Millefeuille, la Consoude; *H. à couteau*, les Laîches, l'Ivraie, etc.; *H. aux cors*, la Joubarbe et l'Orpin; *H. au citron*, la Mélisse et l'Armoise; *H. au coq*, la Tanaisie et la Cocrète jaune; *H. aux cure-dents*, la Visnage; *H. à deux bouts*, le Chiendent; *H. au diable* ou *aux sorciers*, le Datura; *H. aux écrouelles*, la Scrofulaire; *H. à éternuer*, l'Achillée; *H. aux écus*, la Nummulaire; *H. à l'esquinancie*, l'Aspérule; *H. à la fièvre*, la Gratiole, la Petite Centaurée; *H. de feu*, l'Armoise, l'Ellébore, la Renoncule; *H. aux gueux*, la Clématite; *H. à grenouille*, la Charagne; *H. aux hémorrhoïdes*, la Ficaire; *H. à jaunir*, la Gaude, la Génestrole; *H. de Judée*, la Douce-amère; *H. à lait*, l'Euphorbe, le Polygala; *H. aux ladres*, la Véronique; *H. musquée*, la Ketmie; *H. nombril*, la Cynoglosse; *H. de Notre-Dame*, la Pariétaire; *H. à la ouate*, les Asclépiades; *H. pédiculaire*, la Staphysaigre; *H. à pauvre homme*, la Gratiole; *H. aux perles*, le Grémil; *H. puante*, la Morelle triste, l'Anthémis, l'Anagyris; *H. aux puces*, le Plantain psylle; *H. à Robert*, le Géranium; *H. rouge*, la Robéole et la Mélampyre des champs; *H. à rubans*, le Roseau pana-

ché; *H. sacrée*, la Verveine; *H. Ste-Marie*, la Menthe coq; *H. de St-Benoit*, la Benoîte; *H. de St-Christophe*, l'Actée; *H. de St-Roch*, l'Aunée anti-dyssentérique; *H. sans couture*, l'Ophioglosse; *H. sardonique*, la Renoncule scélérate; *H. à sept têtes*, la Statice; *H. de la Trinité*, la Pensée et l'Hépatique trilobée; *H. aux tourterelles*, le Croton; *H. traînante*, la Cuscute; *H. à verre*, la Soude; *H. aux vers*, la Tanaisie; *H. vineuse*, l'Ambroisie maritime; *H. vivante*, la Sensitive, l'Oxalide irritable, le Sainfoin du Gange; *H. vulnéraire*, l'Inule, le Thé suisse, etc.

HERBIER (du lat. *herbarium*), collection de plantes sèches conservées dans du papier, et rangées de manière à pouvoir être facilement consultées au besoin. Pour composer l'herbier, on développe une à une les plantes fraîches sur des feuilles de papier peu collé; on les superpose en les séparant par des lits de 3 ou 4 feuilles de papier bien sec et par des planchettes, et on les soumet à une pression modérée. Deux ou trois jours après, on renouvelle le papier de celles qui sont humides, et on place celles qui sont sèches entre des feuilles de papier très-fort, en les accompagnant chacune d'une étiquette qui en donne le nom générique, le lieu natal et la famille. Les cabinets d'histoire naturelle possèdent de riches herbiers: on a cité parmi les herbiers des botanistes, ceux de Césalpin à Florence, de Magnol à Montpellier, de Tournefort à Paris (auj. au Muséum), de Linné à Londres, et, parmi ceux des particuliers amateurs, celui de B. Delessert, qui avait été commencé par J.-J. Rousseau et ceux de M. Webb et de sir W. Hooker.

HERBIER, en Anatomie. *Voy.* PANSE.

HERBIVORES (du lat. *herba*, herbe, et *vorare*, dévorer), espèces animales qui se nourrissent exclusivement de végétaux. Ce nom désigne encore un des groupes dans lesquels on divise aujourd'hui les Mammifères. Les animaux qui en font partie ont le placenta diffus; leurs dents canines et incisives perdent de leur développement normal; leur cerveau a des circonvolutions. On les divise en *Proboscidiens*, et en *Ongulés*, ceux-ci comprenant les *Jumentés* et les *Bisulques*. *Voy.* ces mots.

HERBORISATION (d'*herboriser*), promenade faite à la campagne, dans le double but d'y étudier les plantes à l'état de nature, et de les recueillir pour en faire des collections (*Voy.* HERBIER). Le botaniste qui veut herboriser doit se munir : 1° d'une boîte de ferblanc pour conserver les plantes fraîches et entières; 2° d'un cartable pour y placer les plantes fragiles; 3° d'un instrument pour arracher les plantes. Il est bon aussi de porter avec soi une flore locale et une loupe. — Voir Linné, *Philosophia botanica*, et E. Germain (de St Pierre), *Guide du botaniste* (1851).

HERBORISTE (d'*herbe*), personne qui fait métier de vendre des simples ou herbes médicinales. Généralement, l'herboristerie est une annexe de la pharmacie; mais, dans les grandes villes, elle est devenue une spécialité. A Paris, les herboristes ne peuvent exercer leur commerce sans un diplôme de capacité, qui s'obtient après examen (Lois des 11 avril 1803 et 13 août 1805; Décret du 22 août 1854); ils sont assujettis aux visites des membres de la commission médicale. Ils ne doivent vendre que des substances végétales indigènes : le débit de toute substance exotique leur est interdit, ainsi que la vente des drogues au poids médicinal. — Voir Tollard et Julia-Fontenelle, *Manuel de l'herboriste*.

HERBUE, fondant argileux. *Voy.* ERBUE.

HERCULE, constellation de l'hémisphère boréal, a la forme d'un quadrilatère et est située entre la Lyre, la Couronne boréale, le Dragon et Ophiuchus. Le Soleil paraît se porter, avec tout notre système planétaire, vers l'étoile μ de cette constellation.

HERD-BOOK (c.-à-d. en angl. *livre du troupeau*), registre officiel qui constate pour les bestiaux, comme le *stud-book* pour les chevaux, l'origine des individus de bonne race. Il y a, en France, une commission officielle du herd-book, attachée au ministère de l'Agriculture.

HÈRE, se dit, en termes de Chasse, du jeune Cerf de 18 mois à 2 ans, c.-à-d. depuis que les bosses commencent à paraître jusqu'à ce qu'elles deviennent *dagues*. *Voy.* CERF.

HÉRÉDITÉ (du lat. *hereditas*), anciennement *Hoirie*, droit de recueillir en totalité ou en partie les biens qu'une personne laisse à son décès. Il se dit aussi de l'ensemble de ces biens. On dit plus généralement aujourd'hui *succession* (*Voy.* ce mot); cependant on appelle encore *adition d'hérédité*, tout acte par lequel un héritier accepte une succession; et *pétition d'hérédité*, l'action intentée par une personne pour se faire attribuer une succession qu'elle prétend lui appartenir.

La légitimité de l'hérédité a été souvent contestée, notamment par les socialistes de nos jours. Quoiqu'il soit vrai que l'hérédité peut faire tomber de grands biens dans des mains incapables ou indignes, et qu'elle soit un obstacle à l'égalité absolue rêvée par quelques utopistes, il est évident que l'abolition de l'hérédité enlèverait au père le stimulant le plus puissant de son travail et détruirait la famille qui est le fondement de l'État. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

Hérédité naturelle, se dit, en Physiologie, de la loi organique, en vertu de laquelle les dispositions ou manières d'être physiques ou intellectuelles, passent des ascendants aux descendants (*Voy.* ESPÈCE, RACE, ATAVISME, ABATARDISSEMENT, INSTINCT, etc.). — Les maladies comme les ressemblances peuvent se transmettre des parents aux enfants. La goutte, la gravelle, la phthisie, les scrofules, la folie, etc. sont souvent des *maladies héréditaires*.

HÉRÉSIE (du gr. αἵρεσις, choix, opinion), doctrine de celui qui, en matière de foi, soutient des opinions condamnées par l'Église. Celui qui le premier formule l'hérésie est dit *hérésiarque*; ceux qui adhèrent à l'hérésie sont des *hérétiques*. Souvent aussi l'on dit: *hétérodoxie*, doctrine *hétérodoxe*, mots auxquels on oppose ceux d'*orthodoxie* et d'*orthodoxe*.

On voit naître les hérésies dès le premier siècle de l'ère chrétienne; elles se multiplièrent dans les deux siècles suivants, et bien plus encore après le triomphe du christianisme, sous Constantin. Les principales hérésies sont celles des Gnostiques, Manichéens, Ariens, Nestoriens, Eutychiens, Pélagiens, Monothélites, Iconoclastes, Albigeois, Vaudois, Wicléfites, Luthériens, Calvinistes, Anabaptistes, Anglicans, Presbytériens, Puritains, Quakers, Arminiens, Jansénistes, Méthodistes, etc. (*Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*) — L'Église prémunit les fidèles contre les hérésies en condamnant l'erreur, soit dans les conciles, soit par une décision du pape. L'hérésie est, en outre, punie de peines canoniques: pour les clercs, de la déposition; pour tous, de l'excommunication. En dehors des peines spirituelles, le coupable était jadis livré au *bras séculier*, et puni de la prison ou même de la mort.

Toutes les histoires ecclésiastiques offrent le tableau des hérésies. Voir aussi le P. Maimbourg, *Histoire des hérésies* (1686); l'abbé Grégoire, *Histoire des sectes religieuses au* XVIIIe *siècle* (1828-29); B. Pinchenat, *Dictionnaire des hérésies* (Paris, 1736); Pluquet, *idem* (1762, réimprimé et complété par l'abbé Guyot, 2e éd. 1855; Delacroix, *Dictionnaire des sectes*, etc. *Voy.* SECTE.

HÉRIDELLE, sorte d'ardoise. *Voy.* ARDOISE.

HÉRISSON (du lat. *hericius*), *Erinaceus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, renferme des animaux de 0m,20 à 0m,30 de long, et dont le corps est couvert d'épines en dessus et de poils en dessous. Ils ont la queue très-courte, les 4 pieds terminés par 5 doigts armés d'ongles très-forts, et les oreilles arrondies. Ils habitent les bois, et se tiennent cachés pendant le jour sous la mousse ou sous les troncs des vieux arbres. Leur démarche est lente; ils se nourrissent de colimaçons et d'insectes, et

n'ont d'autre ressource, lorsqu'ils sont menacés, que de se rouler en boule en redressant leurs piquants. Le *H. commun* (*E. europæus*) a les épines variées de noir et de blanc. Il passe l'hiver engourdi dans son terrier. Sa chair est bonne à manger. Le *H. à longues oreilles* (*E. auritus*) habite les bords de la mer Caspienne.

On a appelé *H. soyeux*, *H. de Madagascar*, le Tenrec et le Tendrac; *H. de Malacca*, un Porc-épic; *H. de mer*, l'Oursin, etc.; — *Hérissonne*, une chenille du genre Bombyx.

HÉRITAGE. *Voy.* SUCCESSION.

HÉRITIER (du lat. *hereditarius*; de *heres*). Pour être *héritier*, il faut n'être ni incapable, ni indigne. Est incapable celui qui n'est pas encore conçu lors de l'ouverture de la succession, ou qui n'est pas né viable. Sont indignes celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt, celui qui a porté contre lui une accusation capitale jugée calomnieuse, et l'héritier majeur qui instruit du meurtre du défunt ne l'a pas dénoncé à la justice (C. Nap., art. 725-730). *Voy.* SUCCESSION.

La loi distingue : l'*H. légitime*, qui succède en vertu de la disposition de la loi ; l'*H. institué* ou *testamentaire*, désigné par la volonté du défunt; l'*H. pur et simple*, qui a accepté purement et simplement une succession ; l'*H. bénéficiaire*, ou *sous bénéfice d'inventaire*, qui, n'ayant accepté qu'avec réserves, n'est tenu des dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'il a recueilli dans la succession ; l'*H. présomptif*, parent qui se trouve au degré le plus proche, et qui, par cette raison, est présumé devoir être héritier ; l'*H. fiduciaire* (*Voy.* FIDÉICOMMIS), l'*H. réservataire* (*Voy.* RÉSERVE), etc.

HERMANNIE, *Hermannia*, genre de la famille des Byttnériacées. L'*H. à longues feuilles* (*H. denudata*), originaire du Cap, est un arbuste de 0m,70, à feuilles alternes, lancéolées, persistantes; à fleurs petites, jaunes, en grappes terminales, d'une odeur suave.

HERMAPHRODITE (du personnage mythologique), se dit généralement de tout être qui réunit en lui les deux sexes ; et spécialement, en Botanique, des fleurs qui renferment les organes des deux sexes, c.-à-d. les étamines et le pistil. *Voy.* MONOCLINE et ANDROGYNE. *Voy.* aussi REPRODUCTION.

HERMÉNEUTIQUE (du gr. ἑρμηνεύω, interpréter), art de l'interprétation. — En Théologie, ce mot est synonyme d'*exégèse*, avec cette différence, que l'*herméneutique* se borne à établir le vrai sens des textes sacrés, tandis que l'*exégèse* cherche à expliquer le sens des choses aussi bien que les mots. — En Jurisprudence, il désigne l'interprétation des sources du droit.

HERMÉTIQUE (d'*Hermès*, le père de l'alchimie). *Voy.* ALCHIMIE et HERMÈS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Fermeture hermétique, terme emprunté à l'ancienne alchimie. *Fermer* un vase *hermétiquement*, c'est le boucher si exactement que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles : on y parvient en soudant les bords de l'ouverture, ou en y appliquant un bouchon de cristal usé à l'émeri.

HERMINE (d'*Arménie*, pays dont elle est originaire), *Putorius herminea*, espèce du genre Marte et du sous-genre Putois, atteint une taille de 0m,25, du museau à l'origine de la queue, laquelle est presque aussi longue. En été, l'hermine est brune en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous, et elle porte alors le nom de *roselet*. En hiver, sa fourrure, qui est alors très-fournie, est d'un beau blanc éclatant, avec le bout de la queue seulement noir: c'est alors qu'on lui donne le nom d'*hermine*. Ce petit animal est agile, gracieux et léger; mais il exhale une très-mauvaise odeur, et est d'un naturel très-sauvage. — La fourrure de l'hermine est l'une des plus précieuses ; les plus belles nous viennent du nord de l'Asie, et celles de moindre valeur des environs d'Irkoutsk en Sibérie : on en fait des manteaux de luxe, des palatines, etc. On relève le grand blanc de l'hermine par des mouchetures noires, formées avec la queue de l'animal.

L'*hermine* est une des deux fourrures du blason ; elle est considérée comme le symbole de la pureté. Autrefois les rois, les ducs, les présidents, les chanceliers de France, les greffiers en chef, etc., portaient des manteaux d'hermine dans les cérémonies. — Les gradués des diverses facultés portent encore aujourd'hui sur leur chausse des rangs d'hermine dont le nombre varie selon le grade.

HERMINETTE, espèce de hache. *Voy.* ERMINETTE.

HERMINIE, *Herminia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Pyralides, renferme plusieurs espèces qu'on rencontre communément dans les bois au milieu de l'été. On l'appelle aussi *Deltoïde*.

HERMITAGE, HERMITE. *Voy.* ERMITE.

HERMODACTE ou HERMODATTE, *Hermodactylus* (du gr. ἑρμοδάκτυλον), racine tubéreuse, amylacée, cordiforme, mucilagineuse, d'une saveur douceâtre et en même temps un peu âcre. Cette racine, qui paraît contenir de la vératrine, a été employée comme purgative. Elle est attribuée à l'*Iris tuberosa* ou à une espèce de colchique, le *Colchicum illyricum*.

HERNIAIRE, *Herniaria*, genre de la famille des Paronychiées, renferme des herbes et des arbrisseaux à tiges rameuses et couchées, à feuilles simples et opposées, à fleurs petites, réunies en grappes nombreuses. Ces plantes sont très-communes dans le bassin de la Méditerranée. L'*H. glabre*, dite aussi *Turquette*, *H. aux hernies*, et *Herniole*, a des tiges grêles, rameuses, couchées. Elle est commune dans les champs, sur les terrains sablonneux et arides. Elle a été employée comme diurétique et astringente.

HERNIAIRE (BANDAGISTE). *Voy.* BANDAGE et HERNIE.

HERNIE (du lat. *hernia*), tumeur molle sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence ou à la surface d'une cavité splanchnique et formée par la sortie partielle ou totale de quelqu'un des viscères qui y sont contenus. On distingue la hernie du cerveau (*encéphalocèle*), celle du poumon (*pneumocèle*) et les hernies abdominales. Ces dernières (*hernie* proprement dite, vulg. *descente*, *effort*) sont produites par la sortie à travers une ouverture naturelle ou accidentelle des parois de l'abdomen, d'un ou de plusieurs de ses viscères, p. ex., de l'intestin (*entérocèle*, de l'épiploon (*épiplocèle*), de la vessie (*cystocèle*), de l'estomac (*gastrocèle*), etc. : ces diverses hernies peuvent être simples ou compliquées. On les distingue aussi en *H. inguinale* (*bubonocèle*), *H. crurale* ou *fémorale* (*mérocèle*) ; *H. ombilicale* (*exomphale* ou *omphalocèle*), *H. ventrale*, *sous-pubienne*, *périnéale*, etc. Elles ont pour causes : les coups sur le ventre, tous les efforts, même ceux de la respiration, l'équitation, l'escrime, les luttes, les chutes, le transport de fardeaux pesants, et en outre, chez les femmes, l'usage inconsidéré des corsets et les grossesses répétées. L'action de ces causes peut être lente et insensible; mais quelquefois l'apparition de la hernie est brusque et instantanée. — L'existence d'une hernie se révèle quand on aperçoit à l'ombilic, à l'aine, au pli de la cuisse, etc., une grosseur molle, circonscrite, sans changement de couleur à la peau, insensible, augmentant par la toux et par la position verticale. La hernie intestinale en particulier se reconnaît à son élasticité et au gargouillement qu'elle fait entendre.

Une hernie abandonnée à elle-même expose à des conséquences fâcheuses : outre qu'elle augmente toujours avec le temps et gêne en marchant, elle occasionne des nausées, des vomissements, des indigestions, des coliques, des constipations opiniâtres, etc. Le traitement consiste à *réduire* les parties, c.-à-d. à les faire rentrer dans la cavité d'où elles sont sorties, et à les *maintenir* réduites. La réduction s'opère à l'aide d'une pression méthodique; après quoi, on applique un *bandage* sur le point occupé par la tumeur afin d'en prévenir le retour. Souvent le volume de la tumeur ou les adhérences contractées par

les parties s'opposent à la rentrée de la hernie : dans ce cas, il faut la contenir à l'aide d'un bandage à pelote concave. Quelquefois les différentes parties qui forment une hernie peuvent devenir le siége d'un *étranglement;* cette constriction, dite *hernie étranglée*, en mettant obstacle au passage des matières fécales et à la circulation, peut amener des conséquences très-graves, si l'on ne se hâte de débrider la tumeur. *Voy.* Kélotomie.

HÉRODIENS (du gr. ἐρωδιός, héron), subdivision de l'ordre des Échassiers, renferme des oiseaux de rivage, au bec cultriforme, aux jambes longues et dont le vol est puissant. Tels sont les *Hérons*, les *Grues*, les *Cigognes*, les *Marabous*, les *Agamis*, les *Balæniceps*, les *Savacous*, etc.

HÉROÏ-COMIQUE (poésie). *Voy.* Épopée.

HÉROÏDE (du gr. ἡρωίς, héroïne), épître en vers composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. L'*héroïde* est surtout consacrée à la peinture de l'amour. Ovide, l'inventeur de ce genre, fait surtout parler les femmes ou les maîtresses des héros : Pénélope, Briséis, Hélène, Phyllis, etc., d'où le nom d'*héroïdes* donné à ces épîtres. Chez les modernes, on cite en ce genre la *Lettre d'Héloïse à Abélard*, de Pope, imitée par Colardeau.

HÉROÏQUE de *héros*). *Age, temps héroïques*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* au mot Héros. — *Poëme héroïque*. *Voy.* Poëme et Épopée. — *Vers héroïque* ou alexandrin. *Voy.* Vers.

HÉRON (de l'ital. *aghirone*; de l'anc. ht-allem. *heigero*), *Ardea*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers, type du groupe des Hérodiens : bec allongé, conique et robuste; cou grêle; jambes longues et dégarnies de plumes; pieds longs, grêles, armés d'ongles aigus. Les Hérons vivent solitaires et mélancoliques sur le bord des rivières, et se nourrissent de poissons. Ils restent des heures entières sur un seul pied pour épier leur proie; leur vol est lent, mais élevé. Le *H. commun* (*A. major*), qu'on trouve en France, est long de 1m : son plumage est d'un cendré bleuâtre : le sommet de la tête et le front sont blancs; une huppe noire très-flexible orne le derrière de la tête; les couvertures des ailes sont grises avec de grandes plumes noires. Le Héron fait son nid au haut des grands arbres et la femelle y pond 3 ou 4 œufs d'un beau vert d'eau. La chasse de cet oiseau se faisait autrefois à l'aide du faucon. — On rattache au genre Héron : les *Aigrettes*, ainsi appelées des longues plumes grêles qui ornent leurs épaules pendant l'été et dont on fait une parure; les *Bihoreaux*, qui ont des plumes implantées derrière la tête; les *Butors* (*Voy.* ce mot); les *Crabiers*, etc.

héron (fontaine de). *Voy.* Fontaine.

HÉROS, nom donné par les Grecs aux grands hommes divinisés. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HERPES (de *herper* ou *harper*, saisir), lisses en bois recourbées et sculptées qui ornent les deux côtés de la *guibre* sur l'avant d'un grand bâtiment. On les nomme aussi *lisses de l'éperon*, *lisses de poulaine*, *écharpes* et *porte-vergues*.

Herpes marines, se dit des choses égarées qu'on trouve au bord de la mer, ainsi que de l'ambre, des coraux, etc., que la mer laisse à découvert.

HERPÈS (du gr. ἕρπης). Ce mot, qui a été employé quelquefois comme synonyme de *Dartre*, désigne plus spécialement une affection de la peau caractérisée par des vésicules petites, agglomérées en groupes reposant sur une surface enflammée et séparées les unes des autres par des intervalles où la peau est saine : ces vésicules donnent lieu à une desquamation légère avec ou sans ulcérations. On en distingue plusieurs variétés, dont la plus grave est l'éruption connue sous le nom de *zona* (*Voy.* ce mot). Rarement ces éruptions nécessitent l'emploi de moyens thérapeutiques : il suffit de topiques émollients ou même de lotions avec l'eau fraîche. — L'*H. circiné* est une éruption toute différente, de vésicules microscopiques disposées en cercles et dues à l'évolution intraépidermique du champignon appelé *Trichophyton*; quand il envahit le cuir chevelu, il détruit le chevelu (*H. tonsurant.*) C'est une affection essentiellement contagieuse et dont la guérison est longue à obtenir.

HERPESTES, nom latin du genre Mangouste.

HERPÉTISME (d'*herpès*), nom donné à un état général de l'organisme qui se traduit par certaines affections cutanées.

HERSCHELL, planète. *Voy.* Uranus.

HERSE (du lat. *hirpex*), nom donné : 1° à un instrument aratoire qui consiste le plus souvent en un cadre rectangulaire où se croisent, en forme de treillis, des traverses de bois munies de fortes dents de fer ou de bois dur, et qui est traîné par un cheval; elle sert à ameublir la terre, à briser les mottes dans les champs labourés ou nouvellement ensemencés, à recouvrir et enfouir les grains que l'on vient de semer, et à donner comme un dernier labour superficiel, en remuant le sol en tous sens *Voy.* Cultivateur); — 2° à une espèce d'arrière-porte ou double porte, mais dont l'aspect est celui d'une grille en fer, suspendue dans les forteresses à la voûte du portail, entre le pont-levis et la porte. Si les chaînes du pont-levis viennent à être brisées, et que ce pont prête passage à l'ennemi, on descend la herse pour opposer un nouvel obstacle. Les herses de ce genre étaient en usage aux entrées des villes fortifiées, chez les anciens, qui les nommaient *portes catarrhactes*, et au moyen âge, où elles étaient dites *sarrasines*. On en voit encore en Orient.

HESPÉRIDÉES (par allusion au jardin des *Hespérides*), famille de plantes. *Voy.* Aurantiacées.

HESPÉRIDIE, nom donné, en Botanique, à une espèce de fruit simple syncarpé, indéhiscent et charnu, formé de carpelles nombreux et divisé en plusieurs loges à endocarpe pulpeux, comme l'orange, le citron, etc.

HESPÉRIE, *Hesperia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, se distinguant par l'habitude qu'ils ont de ne relever, dans le repos, que les ailes supérieures; ce qui fait paraître leurs ailes inférieures comme luxées et qui leur a valu le nom de *Papillons estropiés*. Leurs chenilles vivent dans des feuilles qu'elles roulent, et font, pour leur métamorphose, une coque légère. L'*H. silvaine*, longue de 0m,02, a le corps noir, avec des poils fauves en dessus; les ailes d'un fauve blanc et vif. Elle est commune dans les bois humides. L'*H. de la mauve* a les ailes dentées et d'un brun noirâtre avec des taches blanchâtres.

HESPÉRIDINE, principe contenu dans la partie blanche de l'écorce des *Hespéridées*. *Voy.* Orange.

HESPÉRIS, nom lat. botanique de la *Julienne*.

HESPÉRISPHINGES, insectes Lépidoptères. *Voy.* Crépusculaires.

HÉTÉROBRANCHES (du gr. ἕτερος, autre, et de *branchie*), se dit en Zoologie : 1° d'une tribu de la famille des Siluroïdes, comprenant des poissons caractérisés par des branchies portant des appendices ramifiés; 2° de certains Crustacés et Mollusques, dont les branchies sont de formes variables.

HÉTÉROCARPES (du gr. ἕτερος et καρπός, fruit), se dit en Botanique, de toute plante qui produit spontanément, ou par la greffe, des fleurs ou des fruits de nature diverse, comme le cytise d'Adam et beaucoup d'arbres fruitiers.

HÉTÉROCÉRAS (du gr. ἕτερος et κέρας, corne), genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères et de la famille des Ammonidées : coquille cloisonnée, à cloisons persillées, dont les tours contigus forment une spire conique comme celle des Turrilites, mais dont le dernier tour se sépare et se projette en crosse comme dans les Ancylocéras. — Les Hétérocéras sont tous fossiles et appartiennent aux terrains crétacés.

HÉTÉROCLITE (du gr. ἑτερόκλιτος, à flexion irrégulière), se dit, en Grammaire, des mots qui s'écar-

tent des règles communes de l'analogie grammaticale, et spécialement, surtout en latin et en grec, des noms ou adjectifs qui appartiennent à la fois à deux ou plusieurs déclinaisons : *avaritia* et *avarities*; *juventa* et *juventus*, etc.

HÉTÉRODOXE, HÉTÉRODOXIE (du gr. ἑτερόδοξος), ce qui est contraire à la doctrine de l'Église catholique. *Voy.* HERÉSIE et ORTHODOXE.

HÉTÉRODROME (LEVIER). *Voy.* LEVIER.

HÉTÉROGÈNE (du gr. ἑτερογενής). Ce mot, qu'on oppose à *homogène*, s'applique à tout corps composé dont les parties constituantes diffèrent de nature et d'aspect. Ainsi, en Physique, on nomme *corps hétérogènes* ceux dont toutes les parties intégrantes n'ont pas la même densité ; en Minéralogie, on nomme roches *hétérogènes*, celles dont tous les éléments n'ont pas la même constitution.

En Grammaire, *hétérogène* se dit des noms qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel.

HÉTÉROGÉNIE. *Voy.* GÉNÉRATION SPONTANÉE.

HÉTÉROGYNES (du gr. ἕτερος, autre, et γυνή, femelle), famille d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, comprend des espèces composées les unes de mâles et de femelles ailés avec des neutres aptères, les autres de mâles ailés et de femelles aptères. On la partage en deux tribus, les *Formicaires* et les *Mutillaires*.

HÉTÉROMÈRES (du gr. ἕτερος et μέρος, partie), 2ᵉ section de l'ordre des Coléoptères, comprend ceux de ces insectes dont les tarses postérieurs n'ont que 4 articles, tandis que les autres en ont 5. Elle forme 7 familles : *Mélasomes, Taxicornes, Ténébrionites, Hélopiens, Trachélides, Vésicants, Sténélytres.*

HÉTÉROMYS (du gr. ἕτερος et μῦς, rat), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Rats, ne renferme qu'une espèce, l'*Heteromys anomalus* de l'île de la Trinité : il est de la taille de notre rat commun.

HÉTÉROPHYLLE (du gr. ἕτερος et φύλλον, feuille), se dit, en Botanique, d'une plante qui a toutes ses feuilles de forme et de grandeur diverses, ou dont la forme des feuilles diffère dans le bas et le haut de la tige. — Il se dit aussi des plantes dont le feuillage varie suivant l'âge.

HÉTÉROPODES (du gr. ἕτερος et ποῦς, pied), ordre de Mollusques établi par Lamarck pour des animaux possédant un pied comprimé en forme de nageoire (*Atlante, Carinaire, Firole*, etc.). Ils sont maintenant réunis aux *Gastéropodes*. *Voy.* ce mot.

HÉTÉROPTÈRES (du gr. ἕτερος et πτέρον, aile), section de l'ordre des Hémiptères, renferme des insectes qui ont les élytres durs et opaques dans la moitié antérieure et transparents dans le reste. Elle comprend les *Géocorises* et les *Hydrocorises*.

HÉTÉROSCIENS (du gr. ἕτερος et σκία, ombre), se dit, en Géographie, des habitants des zones tempérées qui, à midi, ont leur ombre de côtés différents : ainsi, les habitants de la zone tempérée septentrionale l'ont du côté du Nord et ceux de la zone tempérée méridionale, du côté du Sud.

HÉTÉROSITE, substance minérale, d'un gris bleuâtre et d'un éclat gras, qui devient terne et d'un beau violet dans les parties altérées : elle présente des clivages parallèles aux faces d'un prisme rhomboïdal, raye le verre et pèse 3,52. C'est un phosphate hydraté de fer et de manganèse $[3(\dot{F}e,\dot{M}n)^{5}\ddot{\ddot{P}}h + 5Aq]$. — On la trouve dans des pegmatites près de Limoges.

HÉTÉROTAXIE (du gr. ἕτερος, autre, et τάξις, ordre), sorte de monstruosité. *Voy.* MONSTRE.

HETMAN ou ATTAMAN, chef de Cosaques. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HÊTRE (du flam. *heester*, arbrisseau), *Fagus*, genre de la famille des Quercinées ou Cupulifères, renferme des arbres à fleurs monoïques, les mâles en chatons, à périanthe campanulé à 6 lobes, avec 8 ou 12 étamines; les femelles réunies par deux dans un involucre épineux et quadrilobé. Le fruit, appelé *faîne*, est formé de deux petites noix triangulaires devenues monospermes par avortement. Le *Hêtre commun* (*F. sylvatica*), vulg. *Fau, Fouteau* et *Fayard*, est un arbre de haute futaie, qui atteint 30ᵐ. Ses fruits fournissent une amande bonne à manger ; on en retire une huile qui passe pour la meilleure après l'huile d'olive. Son bois, dur, sec et incorruptible, est beaucoup employé en ébénisterie. Il fournit aussi un excellent chauffage.

HEU (du flam. *hui*), bâtiment à fond plat, qu'on emploie à faire le cabotage dans la mer du Nord et la Manche. Il est d'un petit tirant d'eau, et porte un grand mât, une trinquette, un foc et un petit mât sur son extrémité de derrière.

HEULANDITE (*Stilbite octoduodécimale* d'Haüy), substance minérale d'un éclat brillant et nacré, qui cristallise en prismes obliques à base rectangle et présente des clivages très-nets parallèlement aux faces de ce prisme. C'est un silicate hydraté d'alumine et de chaux $[4\ddot{\ddot{A}}l\ddot{S}i^{3} + \dot{C}a\ddot{S}i^{1} + 7Aq]$. — On trouve l'Heulandite dans les roches amygdaloïdes et basaltiques des îles Féroé; dans les roches granitiques du St-Gothard, dans les dépôts métallifères du Hartz, etc.

HEURE (du lat. *hora*), 24ᵉ partie du jour. On divise l'heure en 60 *minutes*, et la minute en 60 *secondes*. L'heure est dite *sidérale*, *solaire* ou *vraie*, et *moyenne*, suivant qu'elle représente les divisions du jour sidéral, du jour solaire vrai, ou du jour moyen. *Voy.* JOUR.

La division du jour en heures remonte très-haut ; mais elle n'a pas toujours été faite de même. Les Hindous, p. ex., ont longtemps divisé le jour en 30 parties. L'Égypte, l'Asie et l'Europe, au contraire, ont de bonne heure compté par 24ᵐᵉˢ; mais le point de départ variait d'un peuple à l'autre. Comme les anciens Égyptiens, nous partons de minuit, et, arrivés à midi, nous recommençons à compter 12 nouvelles heures. Les Chaldéens, les Juifs, les Romains partaient du lever du soleil, qu'ils plaçaient à 6 heures du matin : de là les noms de *prime*, *tierce*, *sexte*, *none* usités encore dans l'Église pour désigner l'office de 6 heures du matin, de 9 heures, de midi, de 3 heures du soir. Les Athéniens partaient du coucher du soleil; de même, il n'y a pas encore longtemps, les Italiens partaient de 6 heures du soir, mais en continuant au delà des 12 heures de nuit : ainsi, 7 heures du matin était pour eux la 13ᵉ heure; midi était 18 heures ; 6 heures du soir était 24 heures. — Tandis que partout aujourd'hui l'on fait toutes les heures égales, très-longtemps on se contenta de faire égales les unes aux autres les 12 heures d'un même jour, les 12 heures d'une même nuit ; mais l'heure du jour était plus longue ou plus courte que celle de la nuit voisine (sauf aux équinoxes), et d'un jour à l'autre il y avait toujours une variation. — Pendant la Révolution, quand on substitua le calendrier républicain au calendrier grégorien, on eut l'idée d'appliquer au jour la division décimale ; mais cette réforme n'a pas été adoptée.

HEURES CANONIALES, prières vocales, instituées par les canons, et qui doivent être récitées tous les jours à diverses heures. Il y en a sept : *matines* et *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres* et *complies*. Prime, tierce, sexte, none, sont appelées les *petites heures*. — Par suite, on a nommé *Livre d'heures*, ou simplement *Heures*, les livres où ces prières sont contenues, et même tout livre d'église.

Prières de quarante heures, prières publiques et extraordinaires que l'on fait pendant 40 heures continues, devant le St-Sacrement, dans les calamités publiques, pendant le jubilé, le carnaval, etc.

HEURISTIQUE (du gr. εὑριστική), nom qui a été donné, en Allemagne, à l'art d'inventer, c.-à-d. à l'art qui a pour objet d'indiquer la méthode à suivre pour arriver à des découvertes intellectuelles.

HEURTOIR (de *heurter*), se dit du marteau d'une porte cochère et, en général, dans les Arts ou l'Industrie, de toute pièce de bois ou de fer qui vient frap-

per sur une autre, ou qui sert à prévenir ou à recevoir le choc d'une autre.

HEUSE (de l'anc. allem. *hosa*, chausse). Ce mot, au moyen âge, était synonyme de *botte* ou *chaussure* : il désignait spécialement un soulier en fer qui faisait partie de l'armure. — Aujourd'hui, on appelle *heuse*, ou *sabot*, le cylindre de bois qui joue dans les corps de pompe.

HÉVÉE, *Hevea guianensis*, plante de la famille des Euphorbiacées, qui fournit le caoutchouc, est plus connue sous le nom de *Siphonia*. *Voy.* ce nom.

HEXACORDE (du gr. ἕξ, six, et de *corde*), gamme de plain-chant, composée de 6 notes (*ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*), qu'on croit généralement avoir été inventée, par un moine du XI[e] siècle. L'inventeur voulait remplacer à la fois la division par tétracordes des Grecs et celle de Grégoire le Grand par octaves.

HEXAÈDRE (du gr. ἕξ, six, et ἕδρα, face), nom donné, en Géométrie, à tout solide ayant six faces. Le cube est l'hexaèdre régulier. *Voy.* CUBE.

HEXAGONE (du gr. ἕξ, six, et γῶνος, angle), polygone qui a six angles et six côtés. — En termes de Fortification, c'est un ouvrage qui a six bastions.

HEXAGYNIE (du gr. ἕξ, six, et γυνή, femme), nom donné, dans le système de Linné, à un ordre de plantes dont les fleurs portent *six* pistils ou organes femelles, p. ex., le *Jonc fleuri*.

HEXAMÈTRE (du gr. ἕξ, six, et μέτρον, mesure), nom donné par excellence au vers de six pieds, que les Grecs et les Romains ont consacré à l'épopée. Les 4 premiers pieds sont dactyles ou spondées indifféremment ; le 5[e] est un dactyle, et le 6[e] un spondée. Quelquefois, et par exception, l'hexamètre se termine par deux spondées : il prend alors le nom de *spondaïque*. Ce vers doit avoir au moins une césure au 3[e] pied ; ou deux, l'une au 2[e] et l'autre au 4[e]. Voici un exemple d'hexamètre latin :

Vēnĭt | sūmmă dĭ | ēs ĕt ĭn | ēlūc | tābĭlĕ | tēmpŭs.

On a quelquefois, par abus, donné, en France, le nom d'*hexamètre* au vers alexandrin, et, en Angleterre, au vers ïambique de 12 syllabes. — En allemand, la *Messiade* de Klopstock est écrite en vers hexamètres; Gneditch a traduit l'*Iliade* d'Homère en hexamètres russes.

HEXANDRIE (du gr. ἕξ, six, et ἀνήρ, ἀνδρός, mâle), 6[e] classe des végétaux, dans le système de Linné, renfermait ceux dont les fleurs ont six étamines ou organes mâles. Les *Liliacées*, les *Joncées*, les *Asphodélées*, les *Asparaginées* sont dans ce cas.

HEXAPLES (du gr. ἑξαπλᾶ), Bible sextuple d'Origène. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HEXAPODES (du gr. ἕξ, six, et πούς, pied), se dit, en Zoologie, de tous les animaux qui ont six pieds. *Voy.* INSECTES.

HEXYLIQUES (du gr. ἕξ, six, et ὕλη, matière, élément), composés qui dérivent de l'*acide caproïque* [$C^6H^{12}O^2$], ou de l'*alcool hexylique* ou *caproïque* [$C^6H^{14}O$], et qui ont toutes six atomes de carbone. Les plus importants de ces corps sont : 1° l'*hydrure d'hexyle* [C^6H^{14}] qui forme en très-grande partie les huiles de pétrole américaines; c'est un hydrocarbure d'odeur agréable quand il est pur; quand on le traite par le chlore il donne le chlorure [$C^6H^{13}Cl$] par lequel on peut arriver à l'alcool hexylique, homologue de l'alcool ordinaire. L'hydrure d'hexyle se trouve aussi dans les huiles de houille; 2° l'*hexylène* [C^6H^{12}] : on connaît 5 à 6 substances isomériques qui ont cette composition ; une ou plusieurs d'entre elles se trouvent dans les produits de la distillation de la houille. La mannite traitée par l'acide iodhydrique donne un iodhydrate d'hexylène [C^6H^{12}, HI], qui produit aisément l'hexylène (Wouklyn et Erlenmeyer). *Voy.* CAPROÏQUE.

HIATUS (du lat. *hiatus*, bâillement), cacophonie produite par la rencontre de deux voyelles; p. ex. : *Il alla à Athènes* ; *j'ai été étonné*. — En Prose, les hiatus blessent l'oreille ; cependant on les tolère dans beaucoup de phrases reçues par l'usage ; mais ils doivent être bannis de la poésie. — Chez les anciens, les Grecs tantôt admettaient, tantôt évitaient l'hiatus ; ils paraissent n'avoir eu à cet égard d'autre règle que l'euphonie. Les poëtes latins le toléraient volontiers, surtout avec les mots grecs ou quand l'arsis coïncidait avec une pause importante de la phrase (Voir Virgile, *Égl.* IV, 44 et *Géorg.* I, 4); ils avaient du reste, comme les Grecs, plusieurs moyens de l'éviter, l'*élision*, la *contraction* et la *crase*. Chez les poëtes français, l'hiatus était encore admis au XVI[e] siècle : on en trouve de fréquents exemples dans St-Gelais, Théophile, Marot, Régnier, etc. On en rencontre même dans Corneille et dans Racine, mais seulement dans le style familier et dans la poésie comique :

> Dans tout le *Pré aux* clercs tu verras mêmes choses.
> (*Le Menteur*, II, 5.)
> Tant *y a* qu'il n'est rien que votre chien ne prenne.
> (*Les Plaideurs*, III, 3.)

HIATUS. En Anatomie, on appelle ainsi certaines ouvertures du corps, telles que l'*H. de Fallope*, petite ouverture de la face supérieure de l'os temporal ; l'*H. occipito-pétreux*, situé à la partie postérieure du crâne ; l'*H. de Winslow*, ouverture située au-dessus du col de la vésicule biliaire, etc.

HIBBERTIE (de G. *Hibbert*, natur. anglais), *Hibbertia*, genre de la famille des Dilléniacées, renferme des espèces suffrutescentes, à fleurs jaunes : calice à 5 folioles, corolle à 5 pétales. Ces plantes sont originaires de l'Australie. L'espèce type est l'*H. volubile*, arbrisseau sarmenteux, à rameaux rosés, à feuilles luisantes et à fleurs grandes, très-brillantes, mais d'une odeur désagréable.

HIBERNATION (du lat. *hibernare*), sorte de sommeil annuel auquel sont soumis certains animaux. Ce sommeil n'est point causé uniquement par le froid, comme on l'a cru longtemps ; on l'observe aussi dans les grandes chaleurs, comme cela a lieu pour le tenrec de Madagascar, qui passe en léthargie les trois mois les plus chauds de l'année (*Voy.* ESTIVATION). L'animal qui doit hiberner se blottit dans un trou, et là il se tient pelotonné, immobile, et les yeux fermés. Les fonctions les plus importantes de la vie sont suspendues. La respiration est lente et à peine perceptible. Le hérisson, la chauve-souris, la marmotte, le loir, la taupe, le porc-épic, l'ours, le blaireau, le castor, l'agouti, le cochon d'Inde, le lièvre, le lapin (dans l'état de nature), chez les Mammifères ; presque tous les serpents parmi les Reptiles ; le limaçon des vignes, la limnée, chez les Mollusques, sont les plus connus des animaux *hibernants*.

HIBERNIE (du lat. *hibernus*), *Hibernia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, se compose d'espèces dont les femelles sont aptères, et qui ne se montrent à l'état parfait qu'à la fin de l'automne ou même en plein hiver : d'où leur nom. La chenille de l'*H. defoliaria* est, dans certaines années, un véritable fléau pour les arbres fruitiers.

HIBISCUS, nom latin du genre KETMIE.

HIBOU, en lat. *Bubo*, *Strix Otus*, espèce du sous-genre Duc, compris dans le genre Chouette, renferme des oiseaux de proie nocturnes, caractérisés par les deux aigrettes qu'ils portent sur le front. Le *H. commun* ou *Moyen-Duc* est long de 0[m],35 ; son plumage est fauve, varié de blanc et de brun, sa queue présente 8 ou 9 barres transversales. On le trouve dans toute l'Europe. Ses mœurs sont celles de la chouette. Il ne construit pas de nid et dépose ses œufs dans les nids abandonnés des pies et des corbeaux. Cet oiseau se nourrit de souris, de mulots et quelquefois de petits oiseaux ; mais il est plutôt utile que nuisible. On l'apprivoise aisément. — *Voy.* DUC.

HIDALGO (de l'espagn. *hijo de algo*, fils de quelque chose), nom que se donnent, en Espagne, les nobles qui prétendent être issus de pure race chrétienne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HIE (du flam. *hijghen*, pousser son haleine avec

effort), instrument très-lourd dont on se sert pour enfoncer le pavé. *Voy.* PAVAGE.

HIÈBLE ou YÈBLE, *Sambucus ebulus*, espèce du genre Sureau, à tige herbacée, haute de 1m à 1m,30; à feuilles ailées, à folioles lancéolées, dentées; à fleurs blanches, en ombelles, et donnant pour fruits des baies noires et pulpeuses. L'Hièble croît sur le bord des rivières et dans les terrains humides. Elle exhale une odeur vireuse très-forte. La racine est purgative et diurétique; les fleurs et les baies sont stimulantes et diaphorétiques; ces dernières s'emploient en teinture, pour colorer les tissus en violet.

HIERACIUM, plante. *Voy.* ÉPERVIÈRE.

HIÉRARCHIE (du gr. ἱεραρχία). Ce mot, qui s'applique aujourd'hui à tout ensemble des pouvoirs subordonnés les uns aux autres, qu'ils soient ecclésiastiques, civils ou militaires, signifiait primitivement, chez les Grecs, l'autorité du chef des prêtres ou grand prêtre. Chez les Chrétiens, il signifia le gouvernement de l'Église dans son intérieur, la subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique, depuis le pape, qui en est le chef, jusqu'au simple clerc. — Voir Trolley, *de la Hiérarchie administrative*.

Les Théologiens appellent *Hiérarchie céleste* la subordination des neuf chœurs des anges. *Voy.* ANGE.

HIÉRATIQUE (du gr. ἱερατικός), se dit: 1° des formes traditionnelles que la religion impose aux œuvres de l'art; 2° d'une écriture cursive dont se servaient les prêtres égyptiens et qui n'était qu'une abréviation des caractères hiéroglyphiques.

HIÉROGLYPHES (du gr. ἱερόγλυφοι), caractères d'écriture représentant les idées, les mots ou les lettres par l'imitation plus ou moins exacte d'objets matériels. Les Chinois, les Mexicains, les Égyptiens surtout, se sont servis d'hiéroglyphes. Voir pour ces derniers l'art. ÉCRITURE, et le mot HIÉROGLYPHES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — Consulter les ouvrages de Champollion, Young, Leemans, Lepsius, Bunsen, Brugsch, vicomte de Rougé, etc.

HILARANT (GAZ). *Voy.* AZOTE (PROTOXYDE D').

HILE (du lat. *hilum*, petit point noir qui se remarque au sommet des fèves), se dit, en Botanique, du point d'attache par où la graine adhère au funicule. *Voy.* GRAINE et ÉPISPERME.

HIMANTOPUS, oiseau. *Voy.* ÉCHASSE.

HINNITE, *Hinnites*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Pectinidées: coquille déprimée, à côtes rayonnantes et dont la région cardinale, tronquée transversalement, a deux oreillettes inégales; ligament interne, placé dans une fossette médiane; charnière sans dents. Les Hinnites diffèrent des Peignes en ce que, libres dans le jeune âge, elles ne se fixent que plus tard aux corps sous-marins. Rares aujourd'hui, elles se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage saliférien.

HIPPARION, cheval fossile de l'époque tertiaire, avait les pieds munis de doigts latéraux, ce qui rattache à l'ordre des Pachydermes celui des Solipèdes que l'on regardait jusqu'alors comme tout à fait isolé.

HIPPE, *Hippa*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, famille des Écrevisses: pieds antérieurs, terminés par une main propre à fouir; antennes latérales longues et plumeuses, corps en ellipse convexe par-dessus. L'*H. émérite* du Brésil, longue de 0m,08 est le type du genre.

HIPPÉLAPHE (c.-à-d. *cheval-cerf*), nom par lequel on désigne quelquefois certaines variétés du Cerf commun, notamment le *Cerf d'Aristote*.

HIPPIATRIE, HIPPIATRIQUE (du gr. ἱππιατρική), partie de l'Art vétérinaire qui s'occupe spécialement des maladies des chevaux. *Voy.* VÉTÉRINAIRE (ART).

HIPPIQUE (du gr. ἱππικός), ce qui concerne le cheval. *Voy.* CHEVAL, ÉQUITATION, HIPPODROME, etc.

HIPPOBOSQUE (du gr. ἱπποβοσκός), *Hippobosca*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares: corps ovalaire, déprimé, revêtu à l'abdomen de deux enveloppes coriaces; tête petite, presque plate; yeux grands et saillants; ailes longues; pattes courtes, robustes, munies de poils roides et courts. Les Hippobosques, dits aussi *Mouches à chien*, *M. d'Espagne* et *M. araignées*, sucent le sang des animaux et même de l'homme; mais leur piqûre n'a rien de plus grave que celle de la puce. Les œufs éclosent dans le ventre de la femelle et en sortent à l'état de nymphe. L'*H. des chevaux*, qui se trouve dans toute l'Europe, tourmente de ses piqûres, pendant l'été, les chevaux, les bœufs et les chiens.

HIPPOCAMPE (du gr. ἱππόκαμπος, cheval marin fabuleux), *Hippocampus*, vulg. *Cheval marin*, genre de Poissons lophobranches, de l'ordre des Ostéodermes, remarquable par son tronc comprimé notablement plus élevé que la queue et par la forme de son cou et de sa tête qui rappelle l'encolure du cheval. L'*H. vulgaire* (*H. brevirostris*), long de 0m,33, se trouve dans nos mers.

En Anatomie, on appelle *pieds d'hippocampe*, ou *cornes d'Ammon*, deux prolongements médullaires qui naissent, l'un à droite, l'autre à gauche, de la partie postérieure du corps calleux, se recourbent et s'enfoncent dans la partie inférieure des ventricules du cerveau.

HIPPOCASTANÉES (du lat. *hippocastanum*, marronnier d'Inde), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée des Acéracées, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles digitées, à fleurs en grappes rameuses ou en panicule: corolle à 5 pétales, de 7 à 9 étamines, ovaire à 3 loges; fruit capsulaire lisse ou hérissé de piquants. — Genres: *Æsculus* (Marronnier), *Pavia*, *Ungnadia*.

HIPPOCRATÉE (d'*Hippocrate*), *Hippocratea*, genre-type de la famille des *Hippocratéacées*, voisine des Célastrinées, renferme des arbrisseaux grimpants, à feuilles persistantes, opposées, dentées; à fleurs petites et verdâtres, à fruits quelquefois comestibles. Toutes les espèces appartiennent aux contrées tropicales.

HIPPODROME (du gr. ἱππόδρομος), édifice public destiné, chez les Grecs, aux courses de chars et de chevaux; il différait du *stade*, uniquement réservé pour les courses à pied, les luttes, le pugilat, les jeux du ceste, etc. L'*hippodrome d'Olympie* avait 400m de long sur 200 de large; il était séparé du stade par des portiques immenses, et à l'une de ses extrémités était une borne autour de laquelle tournaient les chars des concurrents, qui ne devaient que l'effleurer dans leur course rapide. La place de l'Atméidan, à Constantinople, occupe l'emplacement de l'*hippodrome de Constantin*. — Les Romains avaient aussi des courses de chars; mais elles avaient lieu dans le *cirque* (*Voy.* CIRQUE). — On a récemment fait revivre le nom d'*hippodrome* pour désigner soit un spectacle consacré aux exercices équestres, soit un champ de course. *Voy.* COURSE.

HIPPOGLOSSUS, poisson. *Voy.* FLÉTAN.

HIPPOGRIFFE (du gr. ἵππος, cheval, et de *griffon*), animal fabuleux, moitié cheval, moitié griffon, avec des ailes: c'est, dans les poëtes italiens (Boïardo, Arioste, etc.), la monture des héros de chevalerie.

HIPPOLOGIE (du gr. ἵππος, cheval, et λόγος, discours), science du cheval. *Voy.* CHEVAL.

HIPPOLYTE, genre de Crustacés décapodes macroures, de la tribu des Palémoniens. *Voy.* PALÉMON.

HIPPOMANE, arbre. *Voy.* MANCENILLIER.

HIPPOPHAÉ, plante. *Voy.* ARGOUSIER.

HIPPOPHAGIE (du gr. ἵππος, cheval, et φάγω, manger), alimentation par la viande de cheval. *Voy.* CHEVAL.

HIPPOPODIUM, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Carditidées: coquille inéquilatérale, symétrique, épaisse, entièrement fermée et dépourvue de côtes rayonnantes; lunule profonde, charnière énorme présentant deux dents cardinales obliques dirigées du même côté. On ne les trouve qu'à l'état fossile, dans l'étage liasien et l'étage corallien.

HIPPOPOTAME (du gr. ἱπποπόταμος), *Hippopotamus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rumi-

nants, section des Porcins, renferme d'énormes quadrupèdes dont le poids atteint près de 2,000 kilogr., et qui vivent dans les rivières du centre et du midi de l'Afrique. Quoiqu'ils aient près de 4m de longueur, ils n'ont guère plus de 1m,60 de hauteur; leur peau est d'un brun noir, et presque dénuée de poils, excepté à la queue; leur nourriture se compose de végétaux et de poissons. Ils passent le jour dans les fleuves, cachés au milieu des roseaux; la nuit, ils vont pâturer dans les champs et ravager les plantations de sucre, de riz et de millet. L'*H. amphibie*, la seule espèce bien connue, est d'un naturel doux et même stupide; mais sa fureur est redoutable. Il vit et se reproduit en captivité. Sa chair est bonne à manger; son cuir, qui est très-épais, et à l'épreuve même de la balle, sert à de nombreux usages; ses dents fournissent un très-bel ivoire, que l'on recherche surtout pour les dents artificielles. L'*H. du Sénégal*, se trouve sur la côte occidentale de l'Afrique: il est d'un tiers plus petit que le précédent. On trouve en Europe et en France des débris d'hippopotames fossiles appartenant à l'époque quaternaire.

HIPPURIS, vulg. *Queue de cheval. Voy.* Pesse.

HIPPURIQUE (acide), du gr. ἵππος, cheval, et οὖρον, urine; acide découvert par Rouelle dans l'urine des animaux herbivores. On l'a obtenu directement en faisant agir l'acide benzoïque sur le glycocolle; il revient en effet par sa composition [$C^9H^9AzO^3$] à la somme de ces deux corps moins H^2O. Cet acide a acquis une importance industrielle considérable. Il sert à produire la majeure partie de l'acide benzoïque que l'on livre aujourd'hui au commerce. On l'extrait en Allemagne de l'urine des vaches ou des chevaux en évaporant cette urine en présence d'un peu d'acide chlorhydrique et laissant cristalliser.

HIPPURITE, *Hippurites*, genre de Mollusques brachiopodes, de l'ordre des Cirrhidés, famille des Thécidées: coquille irrégulière, valve inférieure conique fixe et sans canaux, valve supérieure, de forme operculaire et pourvue de canaux intérieurs ramifiés qui partent du bord et communiquent au dehors par de nombreuses ouvertures placées à la partie supérieure. Les Hippurites sont toutes fossiles et appartiennent aux étages turonien et sénonien.

HIRCINE (du lat. *hircus*, bouc), principe indiqué par Chevreul dans les graisses de bouc et de mouton. Il est liquide, très-odorant, assez analogue à l'*oléine*; il fournit par la saponification un acide gras particulier, appelé *acide hircique*.

HIRONDELLE, *Hirundo*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux fissirostres, caractérisés par un bec court, large à la base, étroit et pointu à l'extrémité, un corps ovale, des ailes allongées, une queue le plus souvent fourchue, composée de 12 pennes, des tarses grêles et le doigt externe ne dépassant pas la dernière phalange du médian. Ces oiseaux voyageurs arrivent dans nos contrées avec les premières chaleurs et disparaissent aux approches de l'hiver. La rapidité de leur vol est extrême. Ils se nourrissent d'insectes, qu'ils poursuivent jusque dans les airs, et dont ils détruisent chaque année une quantité innombrable. Les hirondelles sont très-attachées au lieu où elles ont pris naissance; elles y reviennent tous les ans, et retournent le plus souvent dans le même nid. Elles choisissent toujours pour leur demeure les localités les mieux exposées et ne craignent pas de s'établir dans l'habitation même de l'homme. Rien d'admirable comme les réunions des hirondelles et leurs cris d'appel au moment de leur départ, leur tendresse pour leurs petits, l'art avec lequel elles construisent leur nid fait uniquement de terre détrempée, leur instinct à se secourir mutuellement dans le danger, etc. Celles que nous possédons en France nous quittent en masse vers le milieu de septembre, et se dirigent vers l'Afrique; leur retour se fait isolément et par couples. Quelquefois, mais accidentellement, des hirondelles surprises par le froid hivernent en Europe blotties et engourdies dans des trous de rochers. — On trouve les hirondelles dans toutes les parties du globe. Les espèces les plus communes chez nous sont: l'*H. de cheminée* (*H. rustica*), qui a la queue plus longue que les ailes et profondément échancrée, et l'*H. de fenêtre* (*H. urbica*), qui a la queue moins longue que les ailes et médiocrement échancrée et le croupion blanc. On trouve encore en Europe, et quelquefois en France, l'*H. de rivage* (*H. riparia*) ou *Argatille*; l'*H. de rocher* (*H. rupestris*); l'*H. rousse* (*H. rufula*), etc. — *Voy.* encore Martinet et Salangane.

Hirondelle de mer. Voy. Dactyloptère et Sterne.

Hirondelle de Ternate. Voy. Paradisier.

Nids d'hirondelle. Voy. Nid.

HIRUDINÉES, famille de la classe des Annélides apodes, a pour type le genre *Sangsue* (*Hirudo*). *Voy.* Sangsue et Bdellaires.

HISINGÉRITE, substance minérale noire, lamelleuse tendre, à poussière verdâtre, clivable dans une seule direction. C'est une combinaison de silicate de protoxyde et de silicate de sesquioxyde de fer, avec de l'eau [$3\ddot{F}e\dddot{S}i + \dot{F}e\dddot{S}i + 6Aq$]. On la trouve disséminée dans les calcaires lamellaires de Swerta en Suède.

HISPE (du lat. *hispidus*), *Hispa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Cassidaires. L'*H. très-noire*, dite *Châtaigne noire*, à cause des épines dont elle est couverte, se trouve sur les Graminées et les fleurs des Composées: elle est longue de 0m,004.

HISTER, nom latin du genre *Escarbot* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Histéroïdes*, tribu de la famille des Clavicornes, dont cet insecte est le type.

HISTIOPHORUS (du gr. ἱστιόφορος), poisson. *Voy.* Voilier.

HISTOIRE (du lat. *historia*, du gr. ἱστορία, connaissance). L'*histoire* a pour objet la connaissance des faits passés, soit qu'elle se borne à raconter les événements, soit qu'elle joigne à ce récit une appréciation critique, morale, politique ou philosophique: *critique*, si elle discute la véracité des documents par une méthode sévère; *morale*, si elle fait revivre les personnages dans un tableau dramatique où elle peint sous de vives couleurs leurs grandes actions ou leurs fautes; *politique*, si elle explique les causes de la grandeur ou de la décadence des États; *philosophique*, si elle considère les lois qui président au développement des sociétés.

Critique historique. La première qualité de l'histoire étant la véracité, il faut, pour l'établir, suivre dans l'appréciation des documents certaines règles fixes et raisonnées: 1° La *tradition orale* mérite généralement peu de confiance parce qu'elle s'altère en passant de génération en génération (*Voy.* Tradition); 2° les *monuments* (c.-à-d. tous les objets propres à établir la réalité d'un fait, édifices, statues, armes, ustensiles, etc.) offrent une source très-précieuse de documents, soit pour contrôler la véracité des écrits, soit pour suppléer à leur insuffisance (*Voy.* Antiquités, Monuments, Inscriptions, Médailles): l'art de vérifier leur authenticité et de les interpréter, comprend l'*Archéologie*, la *Numismatique*, la *Paléographie*, la *Chronologie*; 3° les *relations écrites* sont la principale source de l'histoire: pour déterminer le degré de confiance qu'elles méritent, on doit s'assurer d'abord si elles appartiennent bien aux auteurs auxquels on les attribue et si elles n'ont pas subi d'altération, qualités qu'on nomme *authenticité* et *intégrité*, et dont l'examen appartient à la *Bibliographie* et à la *Philologie*; ensuite, si elles sont véridiques, c.-à-d. si leurs auteurs remplissent les trois conditions exigées d'un témoin, *capacité*, *moralité*, *clarté* (*Voy.* Témoignage). — Consulter Daunou, *Cours d'études historiques*.

Division de l'histoire. — L'*histoire universelle* embrasse l'histoire de l'humanité tout entière: on la partage en 4 grandes périodes: le *monde ancien*, depuis la création jusqu'à la destruction définitive de l'Empire romain (476); le *moyen âge*, de 476 à 1453, épo-

que de la prise de Constantinople par les Turcs; les *temps modernes*, de 1453 à 1789; et l'époque *contemporaine*. — *L'histoire particulière* se borne à un seul sujet, un empire, une province, une ville, une dynastie, une famille, un individu même (cette dernière prend le nom de *biographie*), ou bien s'attache à une période, à un événement mémorable. L'histoire particulière prend encore les noms d'*histoire ecclésiastique, diplomatique, législative, judiciaire, administrative, commerciale, littéraire, scientifique*, etc., selon la matière que l'historien a choisie. — Quand l'histoire est écrite sèchement année par année, on la nomme *chronique* : on pourrait aussi la nommer *annales*; mais plusieurs ouvrages de ce nom, notamment les *Annales* de Tacite, sont écrits d'une manière plus littéraire. Quand c'est un témoin oculaire qui raconte les faits qu'il a vus, et où il a joué un rôle, son récit s'appelle *mémoires*; ne parle-t-il absolument que de lui, c'est une *autobiographie*.

Pour la manière d'écrire l'histoire, il y a une grande différence entre les anciens et les modernes. Quand on lit les Grecs, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, Appien, Arrien, Diodore, Plutarque, et les Romains, Salluste, César, Tite-Live, Tacite, on voit que l'histoire est pour eux une œuvre de littérature plutôt que de science, qu'ils ont pour but d'instruire en charmant, d'enseigner la politique et la morale par des tableaux narrations, portraits, harangues), où le drame et l'éloquence ont la plus large part. La même manière se retrouve dans nos plus célèbres chroniqueurs, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, etc., et dans quelques écrivains modernes qui ont imité les anciens, le président de Thou, Mézeray, Rollin, Anquetil. Au contraire, les historiens du dernier siècle et de notre époque s'appliquent en général à retracer les faits politiques et sociaux (guerres, institutions, lois, etc.), dans leurs rapports avec les causes politiques et morales, les influences économiques, ethnographiques, géographiques, qui ont concouru à la production et à la durée de ces faits : tels sont Bossuet, Voltaire, Aug. Thierry, Guizot, Thiers, Michelet, H. Martin, etc.; on cite encore, en Italie, Machiavel, Guichardin; en Allemagne, Schiller, J. de Muller, Otfried Muller, Mommsen; en Angleterre, Hume, Gibbon, Lingard, Macaulay; ailleurs, Herrera, Karamsin, etc.— Parmi les grandes compilations historiques, nous indiquerons : l'*Art de vérifier les dates*; l'*Histoire universelle anglaise*, traduite et retouchée (1779-91, 126 vol. 8°); le *Cours d'histoire moderne* de Schœll 1830, etc., 46 vol. 8°), l'*Histoire universelle* de Cantu (trad. de l'ital. par Aroux), etc. — On trouvera d'utiles secours dans les *Dictionnaires historiques* de Moréri, de Bayle, dans les *Biographies universelles* publiées en France et en Allemagne (*Voy.* BIOGRAPHIE), etc.

Longtemps négligé dans nos écoles, l'enseignement de l'histoire y a été constitué en 1819 : des chaires d'histoire furent alors créées dans tous les lycées de l'État. Pour faciliter cet enseignement, on a composé des ouvrages spéciaux, comme l'*Histoire universelle*, publiée sous la direction de M. Duruy, le *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, de M. Fr. Lenormant, etc.

Philosophie de l'histoire, étude des lois qui président au développement des sociétés humaines. Elle embrasse tous les éléments de la civilisation, institutions religieuses, politiques et sociales, lettres et sciences, beaux-arts et industrie, en tenant compte des influences ethnographiques et géographiques. Elle a été traitée par deux méthodes différentes : 1° la *M. expérimentale*, qui recherche les causes morales et physiques d'où dérivent la succession et la liaison des faits. Cette méthode a été appliquée par Bossuet dans ses considérations sur la grandeur et la décadence des Grecs et des Romains (*Disc. sur l'histoire universelle*), par Montesquieu (*Grandeur et décadence des Romains, Esprit des lois*), par Vico (*la Science nouvelle*), par M. Guizot (*Histoire de la civilisation en Europe et en France*) et par d'autres historiens de notre époque. Elle est la base de l'*histoire comparée* des religions, des institutions politiques et sociales, des lettres, des sciences et des arts. Quelques auteurs ont accordé une importance exagérée aux causes physiques, telles que les races et le climat. Pour rester dans la vérité sous ce rapport, il faut, tout en faisant sa part à la nature des choses, laisser aux individus et aux peuples la responsabilité de leurs vertus et de leurs vices, de leur sagesse et de leur imprévoyance; 2° la *M. spéculative*, qui, partant de certaines doctrines métaphysiques, scientifiques ou sociales, essaye d'expliquer le passé et de prévoir l'avenir à leur lumière. L'esprit commun des systèmes qu'elle a produits est de chercher en tout un développement logique ou naturel, une série d'évolutions graduelles ou une sorte de progrès qui résulte de la force des choses Inaugurée en Allemagne par Lessing (*Éducation du genre humain*) et par Herder (*Idées sur la philosophie de l'histoire*), cette conception a trouvé son expression la plus complète dans la *Philosophie de l'histoire* de Hégel : d'après lui, les peuples représentent successivement chacun à son époque une *idée* dans le développement nécessaire de l'esprit universel (*Voy.* IDÉALISME); ils se personnifient dans les grands hommes que rien n'arrête dans l'accomplissement de leur *mission*. Cette théorie conduit au *Déterminisme* et à l'*Optimisme* (*Voy.* ces mots). Dégagée de ses formules métaphysiques et appropriée au génie français par Cousin (*Introduction à l'histoire de la philosophie*), elle est devenue une espèce de lieu commun dont se sont inspirés, non-seulement des philosophes et des historiens (*Voy.* CRITIQUE [ÉCOLE]), mais encore des publicistes étrangers à l'étude de la philosophie allemande. Elle a exercé d'autant plus d'influence qu'elle a rencontré chez nous des doctrines analogues imaginées soit pour expliquer et restaurer le passé, soit pour légitimer certains actes de la Révolution, soit pour justifier des plans d'organisation sociale. On comprend sans peine que l'histoire écrite avec de pareilles préoccupations ne saurait arriver à une interprétation impartiale des faits, ensuite qu'elle perd son intérêt aussi bien que sa vérité, dès qu'on lui enlève ce qui fait la dignité de la personne humaine, la liberté et la moralité.

Histoire auguste. *Voy.* AUGUSTE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Histoire métallique. *Voy.* MÉTALLIQUE et MÉDAILLES.

Peinture d'histoire. *Voy.* PEINTURE.

HISTOIRE NATURELLE (en lat. *historia naturalis*, connaissance de la nature), ensemble des sciences qui ont pour objet la connaissance des êtres organisés ou inorganisés qui composent notre globe ou habitent sa surface. On la divise généralement en trois grandes parties : 1° la *Zoologie*, qui traite des animaux; 2° la *Botanique*, qui traite des végétaux; 3° la *Minéralogie*, qui étudie et classe les espèces minérales prises isolément; à cette dernière se rattache la *Géologie*, qui s'occupe de la distribution des matériaux dont se compose le globe, et du rôle qu'ils ont joué dans la formation de ses diverses couches. Elles sont toutes complétées par la *Paléontologie*, qui traite des animaux et des végétaux fossiles.

Le premier ouvrage sérieux qui ait paru sur cette science est dû à Aristote, l'auteur immortel de l'*Histoire des animaux*. Théophraste, Dioscoride, Pline, chez les anciens; Conrad Gesner, Aldrovande, Belon, au XVIe siècle, marchèrent, mais à de grandes distances, sur les traces du maître. Depuis cette époque, les travaux de Césalpin, de Bauhin, de Rondelet, de Linné, de Pallas, de Buffon, de Daubenton, de Lacépède, de Lamarck, de Cuvier, des deux Geoffroy St-Hilaire, des Jussieu, des deux de Candolle, de De Blainville, et de tant d'autres dont on retrouvera les noms à l'article de chaque branche, ont fait de l'Histoire naturelle ce qu'elle est aujourd'hui, c.-à-d. une science à la fois positive et attrayante.

Parmi les nombreux ouvrages publiés sur l'His-

toire naturelle, on cite (outre ceux des auteurs déjà mentionnés, notamment l'*Histoire naturelle* de Buffon, complétée par plusieurs *Suites*), le *Manuel d'histoire naturelle* de Blumenbach; les *Éléments des sciences naturelles* de M. C. Duméril; les *Cours élémentaires d'histoire naturelle* de MM. Beudant, Ad. de Jussieu et Milne-Edwards; ceux de MM Doyère, Delafosse, P. Gervais, Raulin, etc. — Parmi les dictionnaires consacrés à cette science, nous citerons: celui de Valmont de Bomare (1791); le *Dictionnaire des sciences naturelles* en 60 vol. (1816 et suiv.); le *D. classique d'histoire naturelle*, de Bory de St-Vincent (1822-31); le *D. pittoresque d'histoire naturelle* de M. Guérin-Menneville (1843); le *D. universel d'histoire naturelle* de Ch. d'Orbigny (1841-49, depuis réimprimé), etc.

HISTOLOGIE (du gr. ἱστός, tissu, et λόγος, discours), ou *Anatomie générale*, partie de la science physiologique qui étudie les lois présidant à la formation et à l'arrangement des tissus organiques. — L'*Histologie pathologique* étudie les altérations produites dans les tissus par la maladie.

HISTORIOGRAPHE (du gr. ἱστοριογράφος), écrivain pensionné pour rédiger l'histoire d'un prince ou d'un corps qui le paye. Les monarques orientaux avaient des secrétaires qui inscrivaient jour par jour les événements de leur règne. Les grands pontifes à Rome rédigeaient de même des annales dites *pontificales*. La charge d'*historiographe de France* fut constituée par Charles IX. Mézeray, Racine, Boileau, eurent sous Louis XIV le titre d'*historiographes du roi*; Voltaire fut un instant celui de Louis XV. Cette charge fut abolie en 1789. Beaucoup d'ordres religieux et diverses corporations avaient aussi leur historiographe: Fontenelle fut celui de l'Académie française. Aujourd'hui encore le ministère de la Guerre et celui de la Marine ont leur historiographe.

HISTRION (du lat. *histrio*, mot d'orig. étrusque). Les premiers *histrions* furent d'abord des baladins et des danseurs, que les édiles firent venir d'Étrurie pour donner des représentations à Rome, l'an 363 av. J.-C. Ces mimes devinrent plus tard des acteurs parlants, mais leur condition servile les fit toujours regarder comme infâmes, et la loi romaine ne leur permettait pas d'acquérir les droits de citoyen romain. Leur nom devint même et il est encore un terme de mépris. *Voy.* ACTEUR.

HIVER (du lat. *hibernus*), 4e saison de l'année, la plus froide de toutes dans nos climats, parce que c'est dans cette saison que les rayons du soleil nous viennent le plus obliquement et que les jours sont le plus courts. Le soleil parcourt dans cette saison le Capricorne, le Verseau et les Poissons. L'hiver commence le jour du solstice d'hiver (21 ou 22 déc.), et finit le jour de l'équinoxe du printemps (19 ou 21 mars): il dure 89 jours. — L'hiver n'est pas sans utilité pour l'agriculture: c'est pour la terre une saison de repos. Cette saison rend au sol l'humidité qu'il a perdue pendant l'été. La neige, en séjournant sur le sol, diminue la perte de chaleur due au rayonnement, en même temps qu'elle protége les plantes contre l'excès du froid: en général, des neiges persistantes sont le pronostic d'abondantes récoltes.

On représente l'hiver sous la figure d'un vieillard couvert de glaçons, avec une barbe et des cheveux blancs, ou bien sous celle d'une femme couverte d'épaisses draperies et qui se chauffe à un foyer.

HIVERNAGE (d'*hiver*), la saison pluvieuse des régions équinoxiales. Cette saison est redoutable par ses tempêtes et par les maladies mortelles qu'elle amène, surtout pour les Européens. C'est entre les mois de mai et d'octobre que l'hivernage tombe le plus ordinairement.

En Agriculture, on nomme *hivernage*: 1° un labour qu'on donne aux terres avant l'hiver; 2° un mélange de seigle, de vesce, de froment, d'orge, etc., qu'on sème en automne pour le récolter en vert au printemps. Ce mélange fournit aux bestiaux un pâturage d'hiver qui est plus de leur goût que si chaque espèce de grain eût été semée séparément.

HOAZIN, *Opisthocomus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, et voisin des Faisans: cet oiseau porte en arrière, sur la nuque, une belle touffe de plumes effilées: c'est ce qui lui a valu son nom scientifique, ainsi que celui de *Faisan huppé*. Il a la gorge blanche, le cou mêlé de brun, le dos et les ailes d'un vert doré, et la queue terminée par un large ruban blanc. Le Hoazin habite Cayenne. Il vit au bord des eaux, et se nourrit de fruits; sa chair exhale une odeur forte qui empêche de la manger.

HOBEREAU (du v. fr. *hobe*, petit oiseau de proie), *Falco subbuteo*, espèce de petit Faucon, gros comme une grive; il est plein de courage et d'ardeur, mais farouche et difficile à élever. A l'état sauvage, il poursuit les cailles, les alouettes et les hirondelles.

On donnait autrefois le nom de *hobereaux* aux petits seigneurs qui tyrannisaient leurs paysans, ainsi qu'aux gentilshommes qui, n'ayant pas le moyen d'entretenir un équipage de faucons, chassaient avec un hobereau.

HOC (JEU DU), sorte de jeu de cartes, peu usité aujourd'hui, se jouait à 2 ou 3 personnes, avec un jeu entier. A ce jeu, les 4 rois, la dame de pique et le valet de carreau sont privilégiés et font *hoc*: ces cartes ont, pour celui qui les joue, la valeur qu'il lui convient de leur donner en les jouant. — Mazarin passe pour être l'inventeur de ce jeu.

HOCA (d'un mot catalan), jeu de hasard, qui fut fort à la mode au XVIIe siècle; il se jouait avec un tableau marqué de 30 points, sur lesquels les joueurs faisaient leurs mises, et 30 petites boules enfermées dans un sac: on tirait une de ces boules et le chiffre qu'elle portait indiquait le gagnant.

HOCCAN ou MITU, oiseau. *Voy.* PAUXI.

HOCCO, *Crax*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Alectors, renferme des espèces propres aux régions équatoriales de l'Amérique, où ils représentent nos Dindons. Leur tête est ornée d'une huppe érectile, composée de plumes étroites, frisées au sommet. Ces oiseaux vivent en société dans les forêts, et perchent sur les arbres les plus élevés. Leur chair est blanche et d'un goût exquis. Le *H. noir* (*Crax alector*) a la taille du Dindon. C'est un oiseau commun au Mexique et au Brésil. On en élève quelquefois dans nos basses-cours.

HOCHEPOT (de l'anc. flam. *huts-pot*; de *hutsen*, hocher, secouer), ragoût fait avec de la queue de bœuf ou simplement avec du bœuf haché et cuit sans eau dans un pot, avec des marrons, des navets et autres assaisonnements. On en fait aussi avec des oies grasses et des canards.

HOCHEQUEUE, sous genre de Becs-fins, comprend les *Hochequeues* propr. dits et les *Bergeronnettes*. *Voy.* ce mot.

HOCHET (de *hocher*, secouer), jouet que l'on donne aux petits enfants à l'époque de la dentition, pour qu'ils le portent à leur bouche et le serrent entre leurs gencives: il se compose ordinairement d'un corps dur (os, ivoire, corail ou cristal) entouré de grelots et muni d'un manche; il ne faut en user qu'avec précaution. *Voy.* DENTITION.

HOCHEUR, espèce de Singe du genre *Guenon*.

HODOMÈTRE ou ODOMÈTRE (du gr. ὁδόμετρον), nom de différents appareils servant à mesurer la longueur du chemin parcouru. Ces instruments, en forme de montres, se composent de roues faisant mouvoir des aiguilles sur un cadran gradué. Les uns se mettent dans la poche du voyageur, les autres s'adaptent à la roue d'une voiture. Il sont mis en jeu par une chaîne dont l'un des bouts est attaché à la jambe de celui qui le porte, ou bien à un levier sur lequel agit le mouvement de la roue. — L'Anglais Betterfield, en 1678 et 1681, le Français Meynier, en 1724, et l'abbé Outhier, se sont occupés de perfectionner cet instrument. — *Hodomètre* ou *Pédomètre* de Bréguet. *Voy.* COMPTE-PAS.

HOIR, HOIRIE (du lat. *heres*, héritier). Ces deux mots, dans le langage du Droit, sont synonymes, l'un d'*héritier*, et l'autre de *succession*. Donner *en avancement d'hoirie*, c'est donner par anticipation à un de ses enfants, à la condition que ce qui lui est ainsi donné lui sera diminué dans le partage de la succession. Quand on veut avantager un de ses enfants, il faut lui donner par préciput, hors part ou avec dispense de rapport (C. Nap., art. 849).

HOLACANTHE (du gr. ὅλος, tout, et ἄκανθα, épine), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, voisin des Chétodons : préopercule armé d'une longue épine horizontale qui est pour eux un moyen de défense, indépendamment de ceux que leur fournissent les aiguillons de la dorsale et de l'anale. Ces poissons, dits vulg. *Demoiselles* ou *Veuves coquettes*, comptent parmi les plus beaux et les plus délicats des mers de l'Inde. Principales espèces : l'*H. couronné* (*H. isabelita*), l'*H. tricolore*, l'*H. empereur*, etc.

HOLASTER, genre d'Échinodermes fossiles, de l'ordre des Échinoïdées, famille des Ananchitidées : test cordiforme mince, pourvu d'un sillon antérieur; ambulacres convergents. Ils sont tous fossiles et appartiennent aux terrains crétacés.

HOLCUS, nom latin botanique du genre *Houque*.

HOLECTYPUS, genre d'Échinodermes fossiles, de l'ordre des Échinoïdées, famille des Galéritidées : forme généralement circulaire, bouche décagone, anus marginal ou infra-marginal, tubercules perforés et crénelés disposés en séries régulières. On les trouve dans les terrains jurassiques et crétacés.

HOLÈTRES (du gr. ὅλος, entier, et ἦτρον, abdomen), nom donné à une famille d'Arachnides trachéennes, comprenant ceux de ces animaux qui ont l'abdomen réuni au thorax, comme les *Phalangiens* et les *Acarides*.

HOLOCAUSTE (du gr. ὁλόκαυστος), sorte de sacrifice en usage chez les Israélites, et dans lequel la victime était entièrement consumée par le feu, de manière qu'il ne restait rien pour le sacrificateur. Matin et soir, un agneau était offert en holocauste au Seigneur dans le temple. L'*autel des holocaustes* était placé en avant du temple et tourné vers l'est.

HOLOCENTRE (du gr. ὅλος, entier, et κέντρον, piquant), *Holocentrum*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, se compose de poissons de la plus grande beauté, à nuances rouges ou roses, relevées par le brillant de l'or ou de l'argent. L'*H. à longues nageoires*, ou *Cardinal*, de la mer des Antilles, est long de $0^{m},30$: sa chair est excellente.

HOLOGRAPHE. *Voy.* OLOGRAPHE.

HOLOSTÉE, plante. *Voy.* STELLAIRE.

HOLOTHURIE (du gr. ὁλοθούριον, petit trou), *Holothuria*, genre de Rayonnés, de la classe des Échinodermes et formant un ordre à part, renferme des animaux vermiformes, pourvus de suçoirs extensibles et rétractiles, et se terminant, à chaque extrémité, par deux orifices, la bouche et l'anus : ils sont en partie pleins d'eau, de sorte que les viscères flottent dans ce liquide. Les Holothuries vivent sur les rochers ou sur le rivage de la mer. Leur nourriture consiste en animalcules, qu'elles saisissent au moyen des appendices qui entourent leur bouche. Leur taille est souvent considérable. Quelques espèces, comme le *Trépang* (*H. edulis*) des mers de Chine, sont comestibles.

HOMALOGRAPHIQUE (PROJECTION). *Voy.* PROJECTION.

HOMARD (de l'allem. *Hummer*), *Homarus*, l'*Astacus marinus* de Fabricius, le *Cancer gammarus* de Linné, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, a été formé des espèces du genre Écrevisse qui ne se trouvent que dans la mer. Le Homard se distingue par une carapace unie, par un rostre grêle, armé, à chaque côté, de 3 ou 4 épines; par ses branchies, qui ressemblent à des bras, au nombre de plus de 20 de chaque côté; par des pattes extrêmement grosses, comprimées, ovalaires et inégales, que terminent des pinces d'une grande force. Il est brun-verdâtre, avec les filets des antennes rougeâtres. Par la cuisson, il devient d'un rouge vif. On en trouve plusieurs espèces dans la Méditerranée et l'Océan. Le *H. commun* atteint $0^{m},50$ de longueur, et se tient près des côtes, dans les lieux remplis de rochers, à une profondeur peu considérable. Sa chair est estimée, surtout dans le temps du frai; mais elle n'est pas de facile digestion. — On confond souvent le Homard avec la Langouste : les pattes de celle-ci sont beaucoup moins fortes et sans pinces; ses antennes sont plus grosses, plus longues et plus hérissées.

HOMBRE (JEU DE L'), de l'espagn. *hombre*, homme; jeu de cartes très-compliqué, qui nous est venu d'Espagne, se joue à 2, 3, 4 et 5 personnes, mais plus souvent à 3, avec un grand jeu, mais sans 10, sans 9 et sans 8. Chaque joueur a 9 cartes, et en écarte autant qu'il veut. L'as de pique se nomme *espadille*; celui de trèfle, *baste*; et la dernière carte dans l'ordre de la couleur dont on joue, *manille*. *Espadille* est la première *triomphe*, c.-à-d. l'emporte sur toutes les autres cartes; *manille*, la deuxième; *baste*, la troisième; toutes trois réunies dans la même main s'appellent *matadors*. Les as rouges l'emportent sur leur roi. On ne retourne pas de carte; l'*atout* est la couleur en laquelle l'*hombre* (c.-à-d. celui qui entreprend le jeu) fait son jeu. Celui qui n'a pas assez de jeu pour gagner quand il est hombre *passe*; celui qui fait quelque faute paye une amende, ce qui s'appelle *faire la bête*; ceux à qui profite cette amende la nomment *consolation*. L'hombre a contre lui tous les autres joueurs, et ceux-ci peuvent l'aider à faire des levées et l'avertir de prendre ou de ne pas prendre la carte qu'ils jouent (dans le 2e cas, ils demandent *gano*). Divers hasards ou combinaisons dites *pretintailles*, et au nombre de 14, compliquent encore le jeu. Celui-là gagne qui fait le plus de levées.

HOMÉLIE (du gr. ὁμιλία, conversation), sermon familier ou conférence dans laquelle un ecclésiastique explique au peuple l'Évangile et les dogmes de l'Église catholique; il se dit aussi de tout sermon. Origène, St Chrysostôme, St Grégoire le Grand, St Augustin, sont les plus célèbres auteurs d'homélies. — On appelait *homiliaire* un recueil d'homélies qui devait être lu le dimanche dans les églises. — Aujourd'hui, en France, le nom d'*homélie* est tombé en désuétude; cependant la chose est restée dans nos *prônes*. En Espagne, le mot s'employait encore au siècle dernier : on connaît le célèbre épisode de Gil Blas sur les homélies de l'archevêque de Grenade.

HOMÉOMÉRIES. *Voy.* HOMŒOMÉRIES.

HOMÉOPATHIE. *Voy.* HOMŒOPATHIE.

HOMÉRIDES. *Voy.* RHAPSODES.

HOMICIDE (du lat. *homicidium*). En France, le Code pénal distingue : 1° l'homicide commis avec préméditation ou guet-apens; c'est l'*assassinat* : il est puni de mort (art. 302); 2° l'homicide résultant de coups donnés volontairement, mais sans préméditation; c'est le *meurtre* (art. 295) : il est puni, selon les cas, de la peine de mort ou des travaux forcés à perpétuité (art. 304); 3° l'homicide commis par imprudence ou par accident : il est puni, suivant les cas, d'un emprisonnement plus ou moins long et d'une amende, et donne lieu à des dommages-intérêts (art. 321-326); 4° l'homicide commis dans le cas de légitime défense : ce dernier ne constitue ni un crime ni un délit. Enfin, la loi pour ce crime comme pour les autres, prend encore en considération l'âge du coupable, et, s'il a moins de 16 ans, distingue le cas où il aurait agi *avec* ou *sans discernement*. *Voy.* ce mot.

Chez la plupart des peuples anciens, l'homicide entraînait la peine de mort. A Athènes, le meurtrier involontaire était puni d'un an d'exil; le meurtrier volontaire devait subir le dernier supplice; mais on laissait souvent au coupable la liberté de fuir avant la sentence, et, dans ce cas, on se bornait à confis-

quer ses biens et à mettre sa tête à prix. A Rome, l'homicide était aussi puni de la peine capitale par la loi de Numa et celle des Douze-Tables. — Chez les Barbares du moyen âge, et notamment chez les Francs, le meurtre était presque toujours racheté par une composition en argent (*wehrgeld*). Chez les modernes, la peine de mort est presque partout, comme en France, infligée à l'homicide.

HOMILÉTIQUE (du gr. ὁμιλητική), nom donné, surtout en Allemagne, à la Rhétorique sacrée ou à la théorie de l'éloquence de la chaire. Schmidt, Ammon, Schott, Hüffel, ont rédigé des traités d'*homilétique*. Le cardinal Maury, en France ; H. Blair, en Angleterre, ont aussi écrit sur cette matière, quoiqu'ils n'aient pas employé le mot.

HOMINEM ADJ. *Voy.* AD HOMINEM (ARGUMENT).

HOMMAGE (du b.-lat. *hominaticum*), serment de fidélité que devait faire entre les mains du seigneur tout vassal qui possédait un fief. Ce nom vient de ce qu'en faisant ce serment le vassal se déclarait l'*homme* du seigneur : on dit aussi *foi et hommage*. — On appelait *hommage-lige* un hommage qui *liait* le vassal au seigneur quant à leurs personnes, et en vertu duquel le seigneur pouvait employer son vassal comme il le voulait.

HOMME (du lat. *homo*), être composé d'une âme et d'un corps. 1° Au point de vue psychologique, ce qui distingue l'Homme des autres animaux, c'est qu'il est seul doué de la *raison* et de la *parole*, qu'il est libre, qu'il distingue le bien du mal, enfin qu'il est éminemment perfectible (*Voy.* AME). 2° Au point de vue anatomique et physiologique, l'Homme doit évidemment être classé parmi les Mammifères ; mais il ne doit pas être confondu avec les Singes, comme l'a fait Linné, qui au siècle dernier (1735) assignait à l'homme le premier rang parmi les *Primates* (*Voy.* ce mot). A ne considérer que ses caractères extérieurs, l'Homme par l'harmonie de ses proportions et la beauté de ses lignes, par sa station droite, par la dignité de son visage, l'élévation de son front et l'ampleur de son crâne, par l'ouverture de son *angle facial* (*Voy.* ce mot), par la perfection de ses mains et la conformation de ses membres inférieurs réservés pour la marche et dont le pouce n'est pas opposable, se distingue suffisamment des singes *anthropomorphes* (*Voy.* ce mot) et forme un genre tout à fait à part : aussi dès 1779, Blumenbach frappé de toutes ces différences faisait-il de l'Homme un ordre particulier, celui des *Bimanes* (*Voy.* ce mot), par opposition à celui des singes, auxquels il a donné le nom de *Quadrumanes*.

Si l'Homme est un être à part, tout à fait distinct du reste des animaux, il n'est pas partout identique à lui-même. Des différences notables tirées de sa stature, de la coloration de sa peau, de la forme de son crâne et de ses mâchoires, de la nature de ses cheveux, etc., ont fait depuis longtemps distinguer plusieurs *races* humaines (*Voy.* RACES, NÈGRES, ALBINISME, GÉANTS, NAINS, TÊTE, etc.); mais quelle que soit la classification que l'on adopte à cet égard, quelque opinion que l'on ait sur l'époque de la première apparition de l'homme sur notre globe, il faut reconnaître avec tous les grands naturalistes, avec Buffon, Blumenbach, Cuvier, Müller, de Humboldt, de Quatrefages, etc., que l'espèce humaine est une et qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été (*Voy.* ANTHROPOLOGIE, AGE DE PIERRE, FOSSILES). — Parmi les nombreux ouvrages publiés de nos jours sur l'Homme et l'espèce humaine, nous citerons, sans garantir les opinions de leurs auteurs : J.-C. Prichard, *Histoire naturelle de l'Homme* (trad. par Roulin, 1843) ; de Quatrefages, *de l'Unité de l'espèce humaine* (1861) ; Léop. Guiraud, *l'Homme fossile* (1860) ; Littré, *Étude d'histoire primitive* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1858) ; Lyell, *l'Ancienneté de l'Homme prouvée par la géologie* (trad. par Chaper, 1864) ; sir J. Lubbock, *l'Homme avant l'histoire* (trad. par Barbier, 1867) ; Huxley, *De la place de l'Homme dans la nature* (1868) ; L. Figuier, *l'Homme primitif* (1870) ; Hamy, *Précis de paléontologie humaine* (1870), etc.

Pour toutes les autres questions qui se rapportent à l'âge, au sexe, à la durée de l'existence chez l'Homme, etc., *Voy.* AGE, ENFANCE, JEUNESSE, VIRILITÉ, VIEILLESSE, FEMME, DENTITION, VIE, etc.

HOMOCENTRIQUE (du gr. ὁμός), semblable, et de *centre*, synonyme de *concentrique*. *Voy.* ce mot.

HOMODROME (LEVIER). *Voy.* LEVIER.

HOMOEOMÉRIES (du gr. ὅμοιος, semblable, et μέρος, partie, nom par lequel Anaxagore désigne les éléments primitifs ou *parties similaires* que Dieu, en débrouillant le chaos, sépara des éléments hétérogènes au milieu desquels ils étaient confondus. Voir Aristote (*Métaphysique*, I, 3), et Diogène Laerce, *Vie d'Anaxagore*.

HOMOEOPATHIE (du gr. ὅμοιος, semblable, et πάθος, maladie), système médical fondé par Samuel Hahnemann, médecin de Leipzig, et qui consiste à traiter les maladies à l'aide de spécifiques doués de la propriété de produire eux-mêmes sur l'homme sain des symptômes semblables à ceux qu'on veut combattre. L'axiome des partisans de cette méthode est : *similia similibus curantur*, qu'ils opposent à l'aphorisme d'Hippocrate : *contraria contrariis*. De là, le nom d'*homœopathes*, qu'ils se donnent, et celui d'*allopathes* (du gr. ἄλλος, autre), qu'ils appliquent aux partisans de toute autre médecine.

Selon les Homœopathes, toute maladie est inconnue dans son essence et ne peut être appréciée que par l'ensemble de ses symptômes ; mais, en faisant disparaître ces symptômes, la cause qui les produit doit disparaître également. D'autre part, deux maladies semblables ne pouvant coexister dans un organe, en substituant une affection artificielle à l'affection spontanée, celle-ci disparaîtra et l'autre disparaîtra à son tour avec l'action du médicament spécifique qui l'aura causée. — Selon Hahnemann, la force vitale, dans les maladies aiguës, réagit avec rapidité contre la cause qui l'a troublée ; tandis que dans les maladies chroniques, elle est impuissante à arrêter la destruction de l'organisme : ces dernières, selon lui, sont de nature *miasmatique* et se rangent sous trois chefs, le *virus syphilitique*, le *virus sycosique* (qui produit les végétations), et le *virus psorique* (principe de la gale, des dartres, etc.).

Les médecins homœopathes prétendent avoir des spécifiques pour chaque maladie. Les principaux médicaments qu'ils emploient sont l'aconit, l'arnica, l'arsenic, la belladone, la bryone, la camomille, le mercure, la noix vomique, la pulsatille, le soufre. Ils ne donnent les médicaments qu'à des doses *infinitésimales*, assurant que, loin de s'affaiblir en se divisant, ces médicaments, longtemps triturés et secoués, ne font qu'acquérir une plus grande puissance médicatrice ; qu'il y a dans ce cas *dynamisation*, c.-à-d. élévation de puissance. — Voici comment ils préparent leurs remèdes : une fois le médicament obtenu dans son état de pureté le plus parfait, on le mêle, s'il est liquide, avec partie égale d'alcool rectifié, ce qui donne la *teinture-mère* du médicament ; on mêle ensuite une goutte de cette teinture avec 99 gouttes d'alcool, ce qui donne une première *dilution* ; puis, de ce mélange de 100 gouttes, on met une goutte dans 99 gouttes d'alcool pour faire une deuxième dilution, qui contient alors un millième de goutte, et ainsi de suite jusqu'à la *trentième* dilution. Pour les substances solides, un grain de médicament est mêlé à 99 grains de sucre de lait, substance regardée comme inerte, et est trituré dans un mortier pendant une heure ; puis, un de ces 100 grains est uni à 99 nouveaux grains de sucre de lait et trituré encore pendant une heure; après la 3e trituration, on procède, comme précédemment, par dilutions, Hahnemann ayant trouvé qu'à ce degré de division toutes les substances sont solubles dans l'alcool. Les médicaments ainsi préparés, on imprègne, avec la dernière solution obtenue, des *globules* de sucre de lait gros

comme des grains de pavot; dans les traitements, on n'administre à la fois qu'un seul de ces *globules*, étendu dans quelques cuillerées d'eau. Les médecins homœopathes assurent que le microscope a fait retrouver des molécules du remède jusque dans les dernières dilutions; mais les réactifs chimiques ne sauraient en déceler la présence. Les substances médicamenteuses doivent être employées isolément; le malade doit s'abstenir de tout excitant qui puisse contrarier leur effet.

C'est en 1791 que Hahnemann conçut la première idée de l'homœopathie; il traduisait alors l'article *Quinquina* dans la *Matière médicale* de Cullen, et, peu satisfait des explications qui étaient données sur l'action thérapeutique de cette substance, il imagina qu'elle ne guérissait la fièvre intermittente que parce qu'elle avait la faculté de déterminer cette même maladie chez des sujets bien portants. Ses observations ultérieures ayant, suivant lui, confirmé sa supposition, il ne cessa depuis jusqu'à sa mort, arrivée en 1843, de poursuivre cette idée et de la propager; il forma de nombreux disciples qui, à leur tour, répandirent rapidement sa doctrine. Aujourd'hui, l'homœopathie est connue et pratiquée partout, bien qu'elle rencontre de la part des corps savants la plus vive opposition. — Les ouvrages dans lesquels on peut l'étudier sont : l'*Organon de l'art de guérir* d'Hahnemann (publié à Dresde en 1819, trad. en fr. par Léon Simon); la *Thérapeutique homœopathique* d'Hartmann; la *Clinique homœopathique* de Beauvais (de St-Gratien); le *Manuel de médecine homœopathique* et la *Pharmacopée* de Jahr; la *Bibliothèque*, les *Archives*, les *Annales de la médecine homœopathique*, recueils rédigés par les Drs Roth, Guidi, Griesslich, Pétroz, Léon Simon, Héring, etc.

L'homœopathie a des partisans enthousiastes; elle a aussi des adversaires opiniâtres : les plus indulgents se bornent à dire que ce mode de traitement laisse agir la nature, au risque de permettre au mal de grandir sans y apporter remède. Nous ne pouvons qu'exposer cette doctrine, qui, sur la plupart des points, est si opposée aux notions communes, et dont le charlatanisme a trop souvent abusé.

HOMOGÈNE (du gr. ὁμογενής), nom que l'on donne, en Physique, aux corps dont toutes les parties intégrantes sont de même nature, ou dont la densité est partout la même.

En Mathématiques, on dit qu'une *équation* est *homogène*, quand elle est indifférente au choix de l'unité au moyen de laquelle sont exprimées les quantités qui y entrent. Quand l'équation est algébrique et entière, on reconnaît ce fait à ce que tous les termes en sont de même degré. Une *expression algébrique* est dite *homogène*, quand le changement de l'unité ne fait qu'y multiplier cette expression par une puissance de la quantité K que représente le rapport de la nouvelle unité à l'ancienne. Le degré de cette puissance est le degré d'homogénéité de l'expression.

HOMOGÉNIE (comme le précédent), se dit, en Physiologie, du mode de génération d'un être qui est produit par des parents : on oppose le système de l'*homogénie* à celui de l'*hétérogénie*. *Voy.* GÉNÉRATION SPONTANÉE.

HOMOLE, *Homola*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, tribu des Notopodes : test quadrilatère, aplati, épineux. Les Homoles habitent les plus grandes profondeurs rocailleuses. L'*H. de Cuvier* et l'*H. barbu* ou *à front épineux*, se trouvent dans la Méditerranée.

HOMOLOGATION (d'*homologuer*, du gr. ὁμολογεῖν), approbation donnée, après examen, par l'autorité compétente, soit aux actes émanés de simples particuliers, soit aux actes ou décisions d'une autorité moins élevée. Les délibérations des conseils de famille portant sur des intérêts de mineurs d'une certaine gravité doivent être homologuées par le tribunal de 1re instance (C. Nap., art. 448, 457, 483 et 511). Le concordat accordé à un failli doit être homologué par le tribunal de commerce (C. de comm., art. 524-529), etc.

HOMOLOGUE (du gr. ὁμόλογος), nom donné, en Géometrie, aux parties correspondantes de deux figures semblables. Le rapport des côtés homologues de deux pareilles figures s'appelle leur rapport de similitude.

En Chimie, on nomme *corps homologues* les substances organiques (combinaisons du carbone) qui remplissent les mêmes fonctions, suivent les mêmes lois de métamorphose, et ne diffèrent entre elles que par *n* fois le terme constant CH^2. Ainsi l'esprit de bois, l'esprit-de-vin, l'alcool propylique, l'huile de pomme de terre, l'éthal, sont des *alcools homologues*, dont la composition se représente par les formules suivantes : *esprit de bois* [$CH^4O = CH^2 + H^2O$], *esprit-de-vin* [$C^2H^6O = CH^4O + CH^2$], *alcool propylique* [$C^3H^8O = CH^4O + 2CH^2$], *huile de pomme de terre* [$C^5H^{12}O = CH^4O + 4CH^2$], *éthal* [$C^{16}H^{34}O = CH^4O + 15CH^2$]. — Ces alcools se convertissent par l'oxydation en des *acides homologues*, suivant la même loi, savoir : l'esprit de bois en *acide formique* [CH^2O^2], l'esprit de vin en *acide acétique* [$C^2H^4O^2 = CH^2O^2 + CH^2$], l'alcool propylique en *acide propionique* [$C^3H^6O^2 = CH^2O^2 + 2CH^2$], l'huile de pomme de terre en *acide valérianique* [$C^5H^{10}O^2 = CH^2O^2 + 4CH^2$], l'éthal en *acide palmitique* [$C^{16}H^{32}O^2 = CH^2O^2 + 15CH^2$]. Deux ou plusieurs corps homologues donnent, en se métamorphosant par le même agent, de nouvelles substances homologues entre elles. — Les corps de même fonction qui diffèrent entre eux par nCH^2, forment les *séries homologues*, où chaque terme est intermédiaire par ses propriétés physiques et chimiques entre le terme qui précède et le terme qui suit. C'est ainsi que les points de fusion ou d'ébullition croissent en général de quantités constantes. Deux termes homologues successifs bouillent en général à un intervalle de 19°. — On sait aujourd'hui que l'*homologie* tient à ce que si dans un corps on remplace H par le radical monoatomique le plus simple CH^3, on aura obtenu en général un corps de *même fonction* qui différera du premier par $CH^3 - H$, c.-à-d. par CH^2. C'est ainsi que l'on peut passer de l'acide acétique $C^2H^4O^2$ à l'acide homologue propionique $C^3H^6O^2 = C^2H^3(CH^3)O^2$. — On doit la découverte des corps homologues à Gerhardt (1843).

HOMONYMES (du gr. ὁμώνυμος). Dans le sens strict, on n'appelle *homonymes* que les personnes diverses qui portent le même nom. Les grammairiens ont étendu cette dénomination à tous les mots qui sonnent de même quoique ayant un sens différent. Ainsi, *port* (de mer) et *port* (tenue, attitude), sont homonymes; *livre* (poids) et *livre* (qu'on lit), *neuf* (chiffre) et *neuf* (nouveau) le sont également; mais l'homonymie est surtout remarquable lorsque l'orthographe n'est pas la même : ainsi, *mer*, *mère* et *maire*; *sain*, *sein*, *seing*, *ceint*, *saint*; ainsi, en anglais, *write*, *rite*, *right* et *wright*. Les mots homonymes sont une des principales sources des difficultés qu'offre l'orthographe des langues, surtout de la langue française. Pour aider l'élève à surmonter cette difficulté, on a rédigé des recueils de ces mots : les plus connus en ce genre sont ceux de Philipon de la Madelaine et de M. Poitevin.

HOMOPTÈRES (du gr. ὁμός, semblable, et πτερόν, aile), une des deux sections de l'ordre des Hémiptères, comprend ceux de ces insectes dont les élytres ont la même consistance dans toute leur étendue. — Elle forme trois familles : les *Aphidiens*, les *Cicadaires* et les *Gallinsectes*.

HONCHETS. *Voy.* JONCHETS.

HONGRE (CHEVAL), cheval châtré. Ces sortes de chevaux sont plus dociles que les chevaux entiers : aussi les emploie-t-on de préférence dans la cavalerie. Le nom de *hongre* leur vient de ce qu'autrefois on les tirait principalement de la Hongrie.

HONGROYEUR, celui qui prépare les cuirs estimés, dits *cuirs de Hongrie*. Ce mot s'emploie aussi comme synonyme de *corroyeur*.

HONNÊTE (du lat. *honestum*). L'*honnête* consiste dans la réalisation du *bien*, dans la conformité de nos actes avec l'ordre universel dont l'accomplissement de notre destinée fait partie. Il est nécessaire et absolu ; par ces caractères, il se confond avec le *devoir* et s'élève au-dessus du sentiment et de l'intérêt, qui sont variables, n'ont rien d'obligatoire, et, par conséquent, ne peuvent être érigés en règle morale. Cependant on a souvent confondu l'honnête avec l'utile, parce qu'une action ne peut être véritablement utile que si elle satisfait quelque penchant légitime de notre nature ; mais, pour reconnaître si un penchant est légitime ou non, il faut un principe supérieur à l'intérêt, et ce principe, c'est le devoir. On n'a donc point le droit de ramener l'honnête soit à l'intérêt individuel, soit à l'intérêt public (*Voy.* BIEN, DEVOIR, INTÉRÊT, VERTU). Consulter Cicéron, *Des devoirs*, III.

HONNEUR (LÉGION D'). *Voy.* l'article LÉGION D'HONNEUR au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Honneurs. Au sacre des rois, des prélats, etc., on appelle *honneurs* certains objets qu'on présente à l'offrande. C'étaient pour les rois de France : un vase de vermeil pour le vin, un pain d'or, un pain d'argent, une bourse contenant 13 médailles en or. — Dans les cérémonies funèbres, on désigne par ce mot les décorations et insignes du défunt que l'on porte derrière le corps sur des coussins de velours noir.

Au Whist, au Boston, et à plusieurs autres jeux on appelle *honneurs* les figures et les as.

HONORABLE (AMENDE). *Voy.* AMENDE.

En termes de Blason, on appelle *pièces honorables de l'écu* les pièces principales et ordinaires qui peuvent occuper le tiers du champ de l'écu.

HONORAIRES (du lat. *honorarium*). Ce mot signifie les rémunérations qui ne peuvent être l'objet d'une action en justice, p. ex. les honoraires d'un avocat. Cependant on tend à confondre les honoraires avec le salaire qui peut être réclamé en justice.

HOPITAUX et HOSPICES (du lat. *hospitale* et *hospitium*). Les *hôpitaux* sont des maisons de charité établies pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents ; les *hospices* sont des maisons de charité où l'on nourrit des pauvres, des vieillards ou des infirmes. Les uns et les autres ne peuvent être ouverts ou supprimés qu'en vertu d'un décret ; ils sont placés sous la surveillance de l'autorité administrative et gérés par une commission administrative composée du maire de la commune et de cinq membres nommés par le préfet ; cette commission prépare le budget, ordonnance les dépenses et surveille la discipline de ces établissements. A Paris il y a une administration spéciale de l'assistance publique (Décret du 23 messidor an II, Loi du 7 messidor an IX ; Ordonn. du 8 nov. 1821, Loi du 7 août 1851).

Un hôpital doit être, autant que possible, sur une hauteur, en terrain sec, au nord ou à l'est des grands centres de population. La ventilation doit y être très-soignée. Il faudrait aussi que les hôpitaux ne fussent pas trop vastes : plus ils sont étendus, plus les miasmes agissent avec force, et plus il meurt de malades. Un grand hôpital doit se composer de la réunion de plusieurs bâtiments isolés, plutôt que de former un seul et vaste édifice dont toutes les parties communiquent ensemble.

Les hôpitaux ont leur origine dans la charité chrétienne. Les premiers furent fondés à Jérusalem pour recevoir les pèlerins. Plus tard, chaque abbaye, chaque cathédrale eut son hôpital, dont les fonds furent fournis par les rois et les évêques. Après la 1[re] croisade s'élevèrent les *léproseries*, *ladreries* et *maladreries*. Les hôpitaux étaient alors sous la direction du clergé. En 1544, ils furent placés sous celle des parlements, et plus tard sous celle du prévôt des marchands. — De nombreux hôpitaux ont été construits à Paris, notamment l'Hôtel-Dieu (fondé au VII[e] siècle par St Landry), le Val-de-Grâce, Beaujon, St-Louis, la Charité, la Pitié, la Maternité, l'Enfant-Jésus, Necker, St-Antoine, Lariboisière, Sainte-Eugénie, etc. On compte en outre, soit à Paris, soit aux environs, plusieurs grands hospices : les Invalides, Bicêtre, la Salpêtrière, les Incurables (à Ivry), l'Hospice des Ménages (à Issy), les Asiles de Vincennes et du Vésinet pour convalescents (*Voy.* ASILE). Il y a plus de 30 hôpitaux et hospices dans le seul département de la Seine ; on en comptait, au 1[er] janvier 1869, 1557 dans toute l'étendue de la France. Dans les départements, on cite l'*Hôpital général* de Lyon, ceux de Rouen et de Caen. — Londres a 20 hôpitaux et 93 hospices, tous parfaitement tenus. On en compte 30 à Rome. Naples en a, entre autres, un magnifique, dit les *Incurables*. Cadix, Madrid, Barcelone, Venise, Bruxelles, en possèdent aussi de très-beaux, auxquels il faut joindre la *Maison de travail* de Berlin, fondée en 1642.

On peut consulter sur les hôpitaux, au point de vue architectural et médical, les travaux de Grosser, Petit, Chirol, Coste, etc. ; au point de vue économique et moral, Mongez, Recalde, Tonon, Rochow, de Gérando, Arm. Husson, etc. Voir aussi le *Rapport* adressé au Ministre de l'Intérieur *sur la situation administrative et financière des hôpitaux et hospices de l'Empire* (*Journal officiel* du 5 août 1869).

HOPLIE, *Hoplia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes : 9 articles aux antennes et un seul crochet aux tarses postérieurs. Les Hoplies fréquentent le bord des eaux. L'espèce type est l'*H. farineuse*, dite aussi *Hanneton écailleux*, que l'on trouve quelquefois aux environs de Paris ; il est d'un beau bleu d'azur.

HOPLITE (du gr. ὁπλίτης), soldat pesamment armé de l'infanterie des anciens Grecs.

HOQUET (onomatopée), contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui détermine une secousse brusque des cavités thoraciques et abdominales, accompagnée d'un bruit rauque tout particulier et d'un resserrement subit du larynx, par lequel l'inspiration est interceptée. Dans l'état de santé, le hoquet peut être occasionné par l'ingestion brusque d'aliments pesants et compactes, par celle de liquides spiritueux pris avec excès, ou par le brusque passage d'un lieu chaud à un lieu froid. Il suffit alors pour le dissiper de boire lentement un peu d'eau froide ou de retenir quelque temps sa respiration ; une surprise brusque, un éternument provoqué par un sternutatoire peuvent aussi le faire cesser. Dans le cas contraire, il faudrait avoir recours à des aspersions froides ou à un dérivatif quelconque. — Le hoquet se produit encore dans certaines maladies nerveuses ou abdominales, et, dans ce cas, c'est un signe funeste. On l'observe aussi fort souvent chez les agonisants : c'est ce qu'on nomme le *hoquet de la mort*.

HOQUETON (origine arabe). Ce mot désigna d'abord la casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt et les gardes de la Manche, puis celle des bas-officiers de la ville et enfin toute espèce de casaque militaire. Le hoqueton était d'abord en étoffe ; on le fit ensuite en cuir, avec des garnitures en métal, à l'épreuve des armes tranchantes.

HORAIRE (du lat. *horarius*), se dit, en Astronomie, de ce qui concerne les heures. Les *cercles horaires* de la sphère sont les grands cercles passant par la ligne des pôles. Ils sont ainsi nommés parce qu'ils viennent coïncider avec le méridien les uns après les autres aux différentes heures de la journée.

HORDÉACÉES (du g.-type *hordeum*, orge), tribu de la famille des Graminées, caractérisée par ses épillets multiflores, à 2 glumes et à 2 paillettes, par ses stigmates sessiles, et son ovaire le plus souvent pileux. — Les genres *Orge*, *Froment*, *Seigle*, *Ivraie*, font partie de cette tribu.

HORDÉINE (du lat. *hordeum*, orge), substance particulière extraite de l'orge : elle est pulvérulente, jaunâtre, insipide, inodore, un peu rude au toucher et semblable à la sciure de bois ; c'est elle qui rend le pain d'orge rude et grossier. On l'extrait en faisant tomber un filet d'eau sur de la pâte de farine

d'orge : l'hordéine et l'amidon se déposent. On traite le précipité par l'eau bouillante, qui dissout l'amidon, et l'hordéine reste pure.

HORIZON (du gr. ὁρίζω, borner), cercle suivant lequel la voûte céleste paraît s'appuyer sur le plan de la terre prolongé : plus exactement, c'est le cercle suivant lequel la sphère céleste est coupée par le plan tangent à la surface de la terre en un point donné : on l'appelle aussi *horizon rationnel.* Tout plan parallèle à l'horizon rationnel, ou en d'autres termes tout plan perpendiculaire à la verticale, prend le nom de *plan horizontal.* — Quand un point est situé au-dessus de la surface de la terre, son *horizon sensible* est le cône formé par les rayons visuels menés de ce point tangentiellement à la surface de la terre. — La *dépression* de l'horizon rationnel est l'angle que font les différentes génératrices du cône de l'horizon sensible avec le plan horizontal mené par le même point. La dépression de l'horizon sensible est partout à très-peu près constante autour d'une même verticale. Ce fait prouve que la surface de la terre est sensiblement sphérique.

HORLOGE (du lat. *horologium ;* du gr. ὡρολόγιον), nom commun à tous les instruments qui servent à mesurer le temps. On comprend sous ce nom : 1° les *cadrans solaires* ou horloges solaires, les *clepsydres* ou horloges d'eau et les *sabliers* (*Voy.* ces mots), seuls instruments en usage chez les anciens pour la mesure du temps ; 2° les *horloges mécaniques,* à poids ou à ressorts, comprenant les *horloges fixes* ou *horloges* propr. dites, les *pendules* et les *montres ;* 3° les *horloges électriques.*

Horloges mécaniques. Dans la plupart des *horloges* (*H. fixes, régulateurs,* etc.), le moteur du mécanisme est un *poids* attaché à une corde qui est enroulée sur une poulie ; l'autre extrémité de cette corde porte un contre-poids plus faible qui la maintient tendue. Si ce poids était abandonné librement à l'action de la pesanteur, il tomberait avec une vitesse accélérée ; mais à peine a-t-il parcouru un petit espace en descendant, que sa chute se trouve arrêtée par l'oscillation de l'ancre dont est muni le *pendule* (*Voy.* ce mot). Dès que l'ancre cesse d'agir, la chute du poids moteur recommence, pour s'arrêter de nouveau après que la même hauteur a été parcourue, et par l'effet du même obstacle ; on obtient ainsi une série de chutes de même durée (*isochrones*), que l'on compte au moyen d'*aiguilles* qui marchent sur un *cadran,* et auxquelles le poids moteur imprime le mouvement par l'intermédiaire de rouages. — Dans les *pendules* qu'on place sur les cheminées, ainsi que dans les *montres* (*Voy.* ce mot), le poids moteur est remplacé par un *ressort moteur* qui se débande peu à peu.

Les premières horloges mécaniques paraissent avoir été faites en Orient. En Europe, le pape Gerbert appliqua le premier le poids moteur aux horloges, et il est, suivant toute vraisemblance, l'inventeur de l'échappement uniquement employé jusqu'au XVIIe siècle. On ne connaît pas l'inventeur de la sonnerie, qui existait au commencement du XIIe siècle. L'horlogerie prit son essor au XIVe siècle. Jean de Dondis, dit *Degli orologj,* fit une horloge pour Padoue sa patrie ; en France, celle de la tour du Palais, fut établi par Henri de Vic, horloger allemand, que Charles V avait attiré à sa cour. Sous Charles VII fut inventé le ressort moteur, qui permit de fabriquer bientôt des horloges d'une très-petite dimension. En 1483, on voit Louis XI donner des statuts à la corporation des horlogers. Dès cette époque, l'application de l'horlogerie aux calculs astronomiques fit faire de rapides progrès à cet art ; en 1560, Tycho-Brahé possédait déjà des horloges assez délicatement exécutées pour marquer les minutes et les secondes. L'horloge de Strasbourg date de 1573. Huyghens fit faire un grand progrès à l'horlogerie par l'application du *pendule* aux horloges et par l'invention de la roue *balancier* qui sert de régulateur dans les montres.

Au XVIIIe siècle, Lebon, les Leroy, Gaudron, Enderlin, Thiout, Rivaz, Dutertre, Romilly, Lepaute et Ferd. Berthoud, en France ; Graham, Cole, Harrison, en Angleterre, s'illustrèrent par des horloges remarquables de combinaison et d'exécution, ainsi que par des traités d'horlogerie estimés. Vinrent ensuite Robin, Lépine, L. Berthoud, Bréguet et Robert. Dans notre siècle, il faut citer Janvier, pour les machines astronomiques ; Bréguet fils, Lepaute, Leroy, pour l'horlogerie fine, et Wagner pour la grosse horlogerie. Paris, Genève et Londres sont aujourd'hui les places les plus renommées pour l'horlogerie. Dans le Jura français et suisse, il y a aussi de nombreux établissements consacrés à cette branche d'industrie. C'est dans la Forêt Noire qu'on fabrique en grand l'horlogerie en bois (*coucous, réveille-matin,* etc.). — Voir : F. Berthoud, *Essai sur l'horlogerie* (Paris, 1773 et 1786) ; L. Moinet, *Traité élémentaire d'horlogerie* (1838) ; Urb. Jurgenson, *Principes de l'exacte mesure du temps par les horloges* (1838) ; P. Dubois, *Histoire et Traité de l'horlogerie depuis son origine jusqu'à nos jours* (1850). — *Voy.* aussi CHRONOMÈTRE et MONTRE.

Horloges électriques. Dans ces horloges, dont l'invention est encore récente, le moteur est un électro-aimant, qui par un mécanisme ingénieux imprime au pendule une première impulsion : le départ du pendule interrompt le contact métallique et par suite le courant électrique ; mais son retour ramène le contact et produit une nouvelle impulsion, et la répétition de ces deux mouvements se faisant avec une régularité mathématique, les oscillations du balancier sont nécessairement isochrones. — Dans d'autres horloges électriques l'action motrice de l'électroaimant est employée à décrocher et à rendre libre un ressort dont la détente imprime une impulsion au balancier. — Quant aux aiguilles, elles sont également mises en mouvement par l'action électromagnétique exercée sur la petite roue à crochet qui les porte : cette action n'étant pas permanente, mais se produisant à intervalles réguliers, minutes ou secondes, on voit les aiguilles, en apparence immobiles, franchir subitement une division du cadran. — Le principal avantage des horloges électriques, c'est de pouvoir, à l'aide de fils télégraphiques, transmettre le mouvement à un nombre plus ou moins considérable de cadrans qui tous marquent mathématiquement la même heure. Telles sont en France, les horloges de la plupart de nos chemins de fer et celles de quelques établissements publics. Parmi les artistes habiles qui s'occupent de la construction de ces sortes d'horloges nous citerons, en France, MM. P. Garnier, Froment, Vérité, Detouche et Robert Houdin ; en Allemagne MM. Storer et Scholle, etc.

HORLOGE DE FLORE, collection de fleurs qui s'épanouissent ou se ferment à des heures fixes du jour, et dont on peut faire une horloge curieuse en les disposant en cadran dans un jardin. Dans cette horloge, on verra s'ouvrir : *à 3 heures du matin,* le Salsifis des prés ; *à 4 h.,* la Chicorée sauvage ; *à 5 h.,* le Laiteron commun ; *à 6 h.,* l'Hypochœris tachetée ; *à 7 h.,* la Laitue cultivée ; *à 8 h.,* le Mouron des champs ; *à 9 h.,* le Souci des champs ; — on verra se fermer *à 10 h.,* la Chicorée sauvage ; *à 11 h.,* la Crépide des Alpes ; *à midi,* le Laiteron de Laponie ; *à 1 h.,* l'Œillet prolifère ; *à 2 h.,* l'Épervière auricule ; *à 3 h.,* le Souci des champs ; *à 4 h.,* l'Alysse utriculée ; — *à 5 h.,* s'ouvrira la Belle-de-nuit ; *à 6 h.,* le Géranium triste ; — *à 7 h.,* se fermera le Pavot nudicaule ; *à 8 h.,* l'Hémérocalle fauve ; — enfin, *à 9 h.,* s'ouvrira le Cierge à grandes fleurs, qui se referme *à minuit.* *Voy.* CALENDRIER DE FLORE.

HORLOGE DE LA MORT, nom vulgaire donné à la *Vrillette* et à une espèce de *Psoque,* insectes qui, en rongeant le bois, font entendre un bruit cadencé analogue à celui d'une horloge.

HORLOGERIE. *Voy.* HORLOGE.

HORNBLENDE (de l'allem. *Horn,* corne, et *blenden,* éblouir), ou *Actinote noire,* minéral du genre Amphibole, d'un noir foncé, et qui se rencontre tantôt en

masses compactes ou lamellaires, tantôt en cristaux courts, généralement maclés, appartenant au système du prisme oblique à base rhombe. *Voy.* AMPHIBOLE.

HORNERO, oiseau. *Voy.* FOURNIER.

HOROGRAPHIE (du gr. ὥρα, heure, et γράφω, écrire). *Voy.* GNOMONIQUE.

HOROPTRE ou HOROPTERE (du gr. ὅρος, limite, et ὀπτήρ, qui voit), se dit, en Optique, du lieu des points lumineux qui peuvent former dans les deux yeux des images symétriques.

HOROSCOPE (du gr. ὡροσκοπεῖον; de ὥρα, heure, et σκοπέω, considérer), observation qu'on fait de l'état du ciel *à l'heure* de la naissance de quelqu'un, et par laquelle les Astrologues prétendaient juger de ce qui devait arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie. — Il y avait cinq manières principales de tirer les *horoscopes* ou de lire la destinée de l'homme dans les apparences du ciel : la 1re, dite *rationnelle*, partageait le ciel en 12 *maisons*, c.-à-d. 12 parties égales prises sur le cercle équinoxial; la 2e, dite *manière égale*, divisait le zodiaque en 12 parties ; ce fut la méthode adoptée par Ptolémée et par Cardan. Les trois autres partageaient de même des cercles pris dans d'autres directions. Chaque *maison* avait des indications propres, telles que *longue vie*, *richesses*, *voyages*, etc. On appelait *thème de nativité* le résultat des observations faites en traçant l'horoscope. *Voy.* THÈME, FIGURE et ASTROLOGIE.

HORRIPILATION (du lat. *horripilatio*), se dit, en Médecine, de ce frissonnement général qui précède ordinairement la fièvre et dans lequel les bulbes des poils faisant saillie à la surface de la peau produisent cet état qu'on nomme vulg. *chair de poule*.

HORS-D'OEUVRE. En Architecture, on nomme ainsi une pièce qui est en saillie, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. — Il ne faut pas confondre *hors-d'œuvre* avec *hors-œuvre*, qui se dit de tout l'espace compris de l'angle extérieur d'un mur à l'angle extérieur du mur opposé.

HORTENSIA (de Mme *Hortense* Lepaute, femme de l'horloger), *Hydrangea hortensia*, vulg. *Rose du Japon*, espèce du genre Hydrangée, famille des Saxifragées. C'est un petit arbrisseau qui ne dépasse guère 1m, glabre dans toutes ses parties, à feuilles ovales, aiguës et dentées ; à fleurs en corymbes ou en boule : d'abord vertes, ces fleurs arrivent graduellement au rose. Cet arbrisseau croît en Chine et au Japon; il est souvent représenté sur les vases et les porcelaines qui nous viennent de ces contrées. On le cultive en Europe depuis 1792. On le multiplie de boutures avec facilité ; mais la terre de bruyère lui est absolument nécessaire ; il demande une exposition ombragée et de fréquents arrosages en été. Ses fleurs présentent parfois le curieux phénomène de se colorer en bleu ; on obtient artificiellement cette couleur en entourant le pied de la plante d'ardoise pilée mêlée de limaille de fer.

HORTICULTURE (du lat. *hortus*, jardin, et de *culture*), partie de l'Agriculture qui a pour objet tout ce qui concerne les jardins; elle comprend : 1° le *jardinage*, c.-à-d. la connaissance des terrains, des engrais, des instruments propres à la petite culture, des procédés de culture, tels que couches, serres, etc.; 2° la *culture simple* ou *forcée* des végétaux comestibles et des plantes d'ornement; 3° l'établissement des diverses sortes de jardins. *Voy.* JARDIN.

Il existe à Paris une *Société nationale et centrale d'Horticulture*, qui, plusieurs fois par an, organise des expositions et distribue des récompenses aux jardiniers et aux horticulteurs. — Consulter, sur ce sujet, le *Bon Jardinier*, de Poiteau, Vilmorin, etc.; le *Manuel du Jardinier-maraîcher, pépiniériste, fleuriste*, etc., par L. Noisette ; les *Annales de la Société d'Horticulture* (1827 et suiv.), et les *Annales de l'Institution horticole de Fromont* (1829-34).

HOSANNA (de l'hébreu *hoscha na*, sauve présentement), prière que prononcent les Juifs dans la fête des Tabernacles : c'est une formule de souhaits et de bénédiction. — Dans la Liturgie catholique, on nomme ainsi l'hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna*.

HOSPICE. *Voy.* HÔPITAL.

HOSPITALITÉ (du lat. *hospitalitas*). Chez les anciens, l'hospitalité était regardée comme la plus grande vertu : c'était un devoir de l'exercer envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus. Ceux qui avaient reçu une personne dans leur demeure étaient dès lors liés avec elle par les nœuds de l'hospitalité; les hôtes étaient obligés de se secourir mutuellement, et ce droit passait à leur postérité. Rien n'y pouvait porter atteinte, pas même la guerre. Les dieux protecteurs de l'hospitalité étaient Jupiter, Apollon, Vénus, Minerve, Castor, Pollux, et surtout les dieux Lares. L'hospitalité antique s'exerce encore parmi les Arabes et les peuples de l'Orient. — Dans l'Occident, la fréquence des relations et la multiplicité des voyageurs ont fini par rendre difficile et surtout onéreux l'exercice de l'hospitalité. Elle a fait place aux institutions charitables pour les pauvres, les malades, les infirmes, les réfugiés, etc. (*Voy.* ASSISTANCE PUBLIQUE); mais, en se transformant ainsi, l'hospitalité a perdu le caractère de noblesse et de grandeur qu'elle avait dans l'antiquité. Au moyen âge, l'hospitalité devint comme le privilége exclusif de certains ordres religieux. De là la création des ordres *hospitaliers*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

HOSPODAR (mot slave qui signifie le *maître de la maison*), titre de dignité que portent les souverains de la Moldavie et de la Valachie.

HOSTIE (du lat. *hostia*). Chez les anciens, c'était la victime que l'on immolait avant de marcher à l'ennemi : c'était souvent un prisonnier de guerre. Ce mot se disait aussi de toute victime. *Voy.* SACRIFICE et VICTIME.

Aujourd'hui, ce mot désigne, dans l'Eucharistie, le corps de Jésus-Christ lui-même, qui s'est immolé pour nous comme une victime (*hostia*), et le pain destiné à la consécration. *Voy.* EUCHARISTIE.

HÔTEL (du lat. *hospitale*). Dans l'origine, ce mot fut synonyme d'*hôtellerie* ou d'*hôpital*: on dit encore aujourd'hui *Hôtel-Dieu, hôtel meublé*. Dans la suite, il désigna spécialement la demeure du Roi : le *maître de l'hôtel* était un des grands officiers de la maison royale, et le *prévôt de l'hôtel* en était le justicier; puis la demeure de ville des seigneurs de la cour ou de ceux à qui leur richesse permettait une grande existence. A Paris on citait au moyen âge l'*hôtel de St Paul* et l'*hôtel des Tournelles* au Marais. Ces deux hôtels ont été détruits ainsi qu'un grand nombre d'autres habitations remarquables par leurs créneaux, leurs tourelles, leurs donjons et leurs chapelles (l'*hôtel de Sens* subsiste encore). L'*hôtel de Cluny* a été changé en musée ainsi que l'*hôtel de Carnavalet* qui a appartenu à Mme de Sévigné. Depuis la Renaissance jusqu'à notre époque, on a construit beaucoup d'hôtels célèbres, comme l'*hôtel Lamoignon*, l'*hôtel Lambert*, etc. — Consulter L. de Laborde, *Grandes habitations françaises*; Cl. Sauvageot, *Palais, châteaux, hôtels et maisons de France du* XVe *au* XVIIIe *s.*, etc.

HÔTEL DE VILLE, édifice où s'assemblent les magistrats municipaux pour tous les actes de leur administration. Au moyen âge, on donna d'abord aux hôtels de ville le nom de *parloirs*, *parloirs aux bourgeois*, parce qu'ils se réduisaient en effet à une seule pièce avec quelques dépendances où se réunissaient les notables bourgeois pour causer des affaires de la commune. Le nom d'*hôtel de ville* remplace celui de parloir dès le XVe siècle. Ce nom se changea un instant sous la République, en celui de *commune*. Dans beaucoup d'endroits, il est aujourd'hui synonyme de *mairie* (*Voy.* ce mot). — Les plus beaux hôtels de ville en France sont ceux d'Arras, de St Quentin, de Noyon, construits au moyen âge; celui de Paris, commencé par de Cortone sous François Ier, continué par Marin de la Vallée sous Henri IV, et considérablement augmenté par Godde et Lesueur sous le

règne de Louis-Philippe (Voir Cailliat et Leroux de Lincy, *Hôtel de ville de Paris*), celui de Lyon, celui de Toulouse (nommé le *Capitole*), etc. Il existe aussi de superbes hôtels de ville dans les pays qui ont eu des *communes* puissantes au moyen âge, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre (celui de Londres est connu sous le nom de *Guild hall*), etc.

HÔTEL-DIEU (pour *Hôtel de Dieu*), célèbre hôpital de Paris, fondé, dit-on, en 660 par St Landry, est situé dans la partie méridionale de l'île de la Cité. Il a été reconstruit et agrandi tout récemment. — Dans plusieurs villes de France, on trouve des hôpitaux qui portent le même nom, notamment à Rouen et à Lyon.

HÔTEL MEUBLÉ, maison destinée à recevoir des voyageurs. Il y a sous ce nom des édifices somptueux dans les villes les plus importantes, comme à Paris, le *Grand hôtel*, etc. On donne le nom d'*hôtels garnis* et d'*auberges* aux maisons d'un ordre inférieur. *Voy.* AUBERGISTE et LOGEMENT.

HOTTONIE (de P. *Hotton*, botaniste), *Hottonia*, genre de la famille des Primulacées, renferme des herbes aquatiques de l'ancien et du nouveau monde, dont nous ne possédons en Europe qu'une seule espèce, l'*H. palustris*, vulg. *Plumeau*, *Plume d'eau*, *Herbe militaire*, *Giroflée d'eau* et *Millefeuille aquatique*. C'est une plante à tige droite, fistuleuse ; à feuilles grandes, touffues, d'un aspect agréable, et à fleurs blanches ou légèrement purpurines, formant des thyrses élégants au-dessus des étangs où elle croît. On s'en sert pour orner les pièces d'eau.

HOUACHE, OUAICHE (de l'angl. *wake*, remous, trace que forme à son arrière un bâtiment faisant route.

HOUARI (de l'angl. *wherry*), bateau à deux mâts, portant deux voiles, et destiné au cabotage. — On appelle voiles *en houari* des voiles triangulaires dont la ralingue (cordage cousu autour des voiles, est élevée par sa vergue au-dessus du mât.

HOUBLON (du wallon *hubillon*, dimin. du holland. *hop*), *Humulus*, genre de la famille des Cannabinées, détachée de celle des Urticées, renferme des plantes dioïques, à racines vivaces, rameuses, traçantes ; à tiges herbacées, grimpantes, minces, anguleuses, hérissées d'aspérités ; à feuilles opposées, dentées, rudes, et à fleurs vertes, disposées en grappes ou en épis. Le fruit, en forme de cône, est une graine arrondie, composée de petites écailles, légèrement comprimée et roussâtre, d'une saveur amère et aromatique. Le *Houblon commun* (*H. lupulus*), qu'on rencontre dans les haies, est cultivé en grand en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et dans le nord de la France, pour ses cônes fructifères, que l'on emploie à la fabrication de la bière : ce sont ces fruits qui communiquent à cette boisson l'amertume qui la caractérise. En Médecine, on emploie les cônes du houblon comme stomachiques ; ses feuilles s'administrent comme diurétiques et antiscorbutiques. Les tiges servent de lien, et fournissent du fil et des cordages usités dans le Nord. Cette plante réussit dans les terrains bas et humides : dans les grandes *houblonnières*, on cultive surtout les pieds femelles qui fournissent des cônes et l'on n'y admet que quelques pieds mâles pour favoriser le développement de ces cônes par la fécondation.

HOUE (de l'allem. *Haue*), instrument de labour, à fer, recourbé comme celui de la pioche, mais plus large, à manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi. La *houe fourchue* ou *hoyau*, au lieu d'être pleine, est à dents plates ; elle sert à labourer et défoncer les terrains pierreux ou trop argileux, parce qu'elle entre plus avant que la houe pleine. Le *béchard* est une houe à longues dents plates avec laquelle on façonne la vigne dans le Midi. On appelle *houe à cheval* une espèce de petite charrue tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs en forme de houe plate, et à une ou deux roues. Cet instrument sert à biner les plantes disposées par rangées. *Voy.* CULTIVATEUR.

HOUHOU, oiseau. *Voy.* COUCAL.

HOUILLE (du b.-lat. *hullæ*), dite aussi *Charbon de terre*, substance charbonneuse qu'on trouve en masses considérables dans le sein de la terre, et qui est essentiellement formée de carbone et de bitume, associés à une proportion variable de substances terreuses. C'est le combustible le plus abondant et le plus précieux pour toutes les industries qui ont besoin de produire une forte chaleur ; à poids égal, la houille donne une chaleur plus considérable que le bois. Elle joue aussi un rôle important comme agent de réduction dans l'extraction de la fonte et du fer, et s'emploie pour la fabrication du gaz de l'éclairage. — La houille se présente en fragments plus ou moins volumineux, d'un beau noir, presque toujours éclatant, et ordinairement d'une texture schisteuse. Son poids spécifique varie de 1,2 à 1,6. Elle s'allume assez facilement, et brûle avec une flamme jaune, accompagnée d'une fumée noire, en laissant beaucoup de cendres. On désigne sous le nom de *mâchefer* les scories vitreuses qui restent, avec les cendres, pour résidu de la combustion de la houille. Soumise à la distillation, la houille donne des gaz hydrocarbonés (*gaz de l'éclairage*), et laisse pour résidu un charbon compacte, appelé *coke*.

Toutes les variétés de houille peuvent se réduire à trois principales : la *H. grasse*, la *H. sèche* ou *maigre*, et la *H. compacte*. — La *H. grasse*, vulg. *Charbon de terre collant*, *Charbon de forge* ou *de maréchal*, comprend les variétés les plus chargées de bitume ; elle s'allume le plus aisément ; elle se gonfle et s'agglutine, pendant la combustion, en une masse pâteuse. Peu avantageuse, par cette raison, pour les usages domestiques, la houille grasse est recherchée au contraire pour le travail des forges et la fabrication du gaz. On l'exploite à St-Étienne, Rive-de-Gier (Loire), Givors (Rhône), dans le Forez (Hte-Loire), à Anzin près Valenciennes, à Fins (Allier), au Creuzot (Saône-et-Loire), à Newcastle, et dans quelques autres localités en Angleterre, en Écosse et en Belgique. — La *H. sèche*, ou *Charbon de grille*, est moins combustible, plus compacte, plus lourde que la précédente ; elle est aussi moins huileuse et moins collante : elle s'emploie de préférence pour le chauffage des appartements, la cuisson de la brique, du plâtre, de la chaux, etc. ; elle donne quelquefois une fumée sulfureuse, due aux pyrites qu'elle renferme. On la trouve dans les environs de Marseille, d'Aix, de Toulon, près de Grenoble (Isère), de Condé (Nord), de Blanzy (Saône-et-Loire), de Durham en Angleterre, et surtout en Belgique, à Charleroi et à Mons. — La *H. compacte*, plus dure et plus légère que la précédente, n'existe en grande quantité qu'en Angleterre, dans le Lancashire, notamment à Wigan, et dans le comté de Kilkenny en Irlande ; on l'y désigne sous le nom de *cannel-coal* ou charbon-chandelle, parce que, très-combustible, elle brûle avec une longue flamme, blanche et brillante, et donne fort peu de cendres ; elle est recherchée pour le chauffage des maisons, et s'emploie pour la fabrication du gaz. Elle se laisse travailler au tour, et sert à la confection de vases, encriers, tabatières, etc.

Les mines de houille se trouvent dans les terrains dits *de sédiment*, principalement dans cette partie que la présence du charbon a fait nommer *groupe carbonifère*, et qui se compose de lits alternatifs de grès, d'argile schisteuse et de calcaire. Ce combustible forme dans le grès des couches plus ou moins puissantes, ordinairement superposées les unes au-dessus des autres. L'Angleterre et l'Écosse possèdent 1,570,000 hectares de terrain houiller, la France 477,000, la Belgique 150,000. En 1840, on avait extrait, en Angleterre, 200 millions de quintaux métriques de houille, en France, 32 millions ; en Belgique, 30 millions. En 1868, l'extraction s'est élevée, pour l'Angleterre, à plus de 900 millions ; pour la France, à 122, et pour la Belgique, à plus de 100.

On admet généralement que la houille est le produit de l'altération plus ou moins profonde d'arbres

et de plantes d'espèces diverses, existant dans les premiers âges du monde, avant l'apparition de l'homme, et qui ont été enfouis par l'effet des affaissements du sol. Cette opinion est justifiée par l'abondance des débris végétaux dont on trouve les empreintes dans les grès et les schistes qui accompagnent la houille.

L'emploi de la houille comme combustible, et dans les travaux métallurgiques, remonte à une haute antiquité : Théophraste nous apprend que de son temps les fondeurs et les forgerons de la Grèce faisaient une grande consommation des *charbons fossiles* qui venaient de la Ligurie et de l'Élide. On prétend même que les Romains ont exploité les mines de houille du nord de l'Angleterre. C'est sous Henri III, en 1272, que les mines de Newcastle commencèrent à être exploitées d'une manière régulière. Les mines du pays de Liége furent ouvertes dès le XIe siècle. A St-Étienne, on possède des documents inédits qui établissent que la houille y était employée dès le XIIIe siècle. Toutefois, l'usage ne s'en répandit en France qu'au commencement du XVIIIe siècle. — Consulter : Am. Burat, *Traité théorique et pratique des combustibles minéraux* (1851) et *Houillères de la France* (1866), les travaux de MM. Élie de Beaumont, Dufrenoy, Daubrée, etc., en France; ceux de MM. Geinitz, Gœppert (de Breslau), en Allemagne, etc.

Outre son emploi comme combustible, la houille a acquis dans ces derniers temps une importance industrielle des plus considérables par la multiplicité de matières colorantes que la chimie a su en extraire. Parmi les plus importantes, il faut citer : l'*aniline*, la *rosaniline* et tous leurs dérivés, les dérivés de l'*acide phénique* et ceux de la *naphtaline* (*Voy.* ces mots). — Consulter, parmi les *Rapports* du jury de l'Exposition universelle de 1867 (t. VII), celui de M. Balard, *Découverte des nouvelles couleurs dérivées de la houille*, et ceux de MM. A.-W. Hofmann, G. de Laire et Ch. Girard, *Matières colorantes dérivées de la houille*.

HOUILLER (TERRAIN). *V.* CARBONIFÈRE (TERRAIN).

HOUILLÈRE ou CHARBONNAGE, mine de houille (*Voy.* HOUILLE). — Ces mines sont exposées à des inflammations subites que l'on attribue à la décomposition spontanée des pyrites qui sont souvent mélangées à la houille. On combat ces incendies en barrant les galeries où l'inflammation s'est produite à l'aide d'épaisses murailles qui, en interceptant l'accès de l'air, empêchent l'incendie de se propager.

HOUKA, pipe turque ou persane plus grande que le *narghileh*. *Voy.* ce mot.

HOULE (du breton *houl*, vague), mouvement d'ondulation qui se produit dans les vagues de la mer, avant ou après la tempête. La mer qui est ainsi agitée et couverte de vagues est dite *houleuse*.

HOULETTE (du b.-latin *agolum*), bâton à l'usage des bergers, se termine par une feuillette ou morceau de fer en cuiller tronquée. Le berger s'en sert pour ramasser de la terre ou des pierres, qu'il jette aux moutons. — On donne aussi ce nom à un instrument de jardinage dont on se sert pour tirer de la terre les oignons ou les racines des plantes.

HOULETTE, coquille bivalve de la mer Rouge, de la famille des Pectinidées. *Voy.* PEDUM.

HOULQUE, plante graminée. *Voy.* HOUQUE.

HOUPPE (comme *huppe*). C'est proprement un assemblage de bouts de soie ou de laine, flottants et disposés en boule sur une pelote : on en voit sur les bonnets carrés des ecclésiastiques. — On a appliqué ce nom : 1° à un flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête ; 2° en Botanique, à une petite touffe de poils à l'extrémité d'une graine.

En Anatomie, on nomme *houppes nerveuses* ces petites expansions qu'offre la terminaison des nerfs dans le tissu de la peau; *houppe du menton*, un petit muscle épais, conique, dont les fibres s'épanouissent dans la peau du menton, qu'elles relèvent en poussant la lèvre inférieure en haut et en dehors.

HOUPPELANDE, sorte de casaque à larges manches, dont l'usage nous est venu de Suède, a été ainsi nommée, dit-on, de la province d'*Upland*.

HOUPPIFÈRE (de *houppe* et du lat. *fero*, porter), *Euplocomus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Phasianidés, caractérisé par la houppe qu'ils portent sur la tête, par le rebord inférieur de la peau des joues qui est saillant et les plumes de leur queue qui sont verticales, et retombent en panache comme celle des coqs. Le *H. ignicolore* ou *de Macartney* habite les îles de la Sonde. Sa houppe est d'un brun noir violet. Son bec est jaune; ses ailes sont noires, et les couvertures supérieures de la queue d'une belle couleur de feu.

HOUQUE ou HOULQUE, *Holcus*, genre de la famille des Graminées, tribu des Avénacées, renferme des herbes ordinairement vivaces à feuilles planes et à épillets en panicules rameuses, qui habitent surtout l'Europe et l'Amérique du Nord. La *H. molle* et la *H. laineuse* ou *Blanchard velouté* croissent dans les prés secs et donnent un bon fourrage. On rattachait autrefois à ce genre la *H. sorgho* (*Voy.* SORGHO) et la *H. saccharine* qui forment aujourd'hui le genre *Andropogon*, la *H. odorante* ou *boréale*, dont on a fait le genre *Hierochloa*, etc.

HOURDI (BARRE D'). *Voy.* BARRE.

HOURDIS ou HOURDAGE (de l'allem. *Hurde*, claie), première couche de plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire d'un plancher ou l'épaisseur d'une cloison, qui prend alors le nom de *cloison hourdée*. — Il se dit aussi en général de tout maçonnage grossier en plâtre et moellons. — *Voy.* CRÉNEAUX.

HOURET, mauvais petit chien de chasse.

HOURQUE ou HOUCRE (du holland. *hulk*), grand bâtiment de transport jadis en usage dans le Nord, surtout en Hollande. Il a deux mâts, l'un au centre, portant une grande voile et un hunier ; l'autre à l'arrière avec une voile carrée. — On donne aussi ce nom à tout bâtiment mal construit ou qui navigue mal.

HOURRA ou HOURA, cri de guerre apporté en Europe par les Mongols; les Slaves s'en emparèrent et le transmirent aux Germains et aux Scandinaves, d'où il se répandit en Allemagne, en Angleterre et en Normandie. Les Cosaques se précipitent sur l'ennemi en poussant des hourras. — Ce cri est aussi une sorte de vivat, une exclamation de joie ou d'approbation que les Anglais poussent en toute occasion : ils écrivent *hurrah*.

HOURVARI, nom donné, aux Antilles, à une bourrasque mêlée d'orage. — En termes de Vénerie, *faire hourvari* se dit d'un animal qui trompe les chiens en doublant sa voie, c.-à-d. en retournant sur ses pas.

HOUSARD. *Voy.* HUSSARD.

HOUSEAUX (de l'allem. *Hosen*, chausses), ancienne chaussure destinée à garantir les jambes contre la pluie et la crotte, comme les guêtres.

HOUSSE (du b.-lat. *houcia*, *hulcia* ; de l'anc. htallem. *hulst*, fourreau), se dit de toute espèce de couverture servant à cacher ou à garantir un objet de prix, et en particulier de la couverture qui s'attache à la selle et s'étend sur la croupe et les flancs du cheval. — On nomme aussi *housses*, ou *bisquains*, ces peaux de mouton garnies de leur laine dont les bourreliers couvrent les colliers des chevaux de trait.

HOUTIA, HOUTIAS, mammifère Rongeur. *Voy.* CAPROMYS.

HOUX (orig. germaniq.), *Ilex*, genre type de la famille des Ilicinées ou Aquifoliacées, renferme des végétaux toujours verts, à feuilles alternes, coriaces; à fleurs hermaphrodites; à fruits drupacés. Le *Houx commun* (*Ilex aquifoliensis*), vulg. *Épine toujours verte*, est un arbrisseau de 8 à 10^m, partout garni de rameaux souples et pliants : feuilles pétiolées, coriaces, dentées et épineuses ; fleurs blanches, petites, réunies en bouquets serrés et axillaires ; pédoncules très-courts. Cet arbrisseau croît sur les lieux mou-

tueux, dans les bois des climats tempérés de l'Europe. La couleur écarlate de ses fruits, dits *cenelles*, contraste avec le vert foncé et luisant de son feuillage. Le bois du houx, dur et pesant, peut recevoir un beau poli. On l'emploie aux ouvrages de tour et de marqueterie. Les jeunes rameaux servent à faire des manches d'outils, des verges de fléaux; les branches plus fortes fournissent d'excellentes cannes: on fait de la glu avec l'écorce et les jeunes pousses. Dans plusieurs contrées, en Corse, p. ex., on prépare avec les semences du houx, torréfiées et réduites en poudre, une boisson analogue au café. Le houx possède des propriétés fébrifuges.

Petit Houx, *Houx-frelon*. *Voy.* Fragon.

HOYAU, espèce de houe. *Voy.* Houe.

HUCARE ou hycaye, espèce de gomme qui découle du *Spondias purpurea*, arbre de la famille des Anacardiacées. Elle se présente dans le commerce en larmes allongées, presque cylindriques, transparentes, assez consistantes, d'une couleur de citron. Sa saveur est d'abord mucilagineuse, puis sucrée, enfin désagréable, amère et astringente.

HUCH, *Hucho*, poisson. *Voy.* Saumon.

HUCHE (du b.-lat. *hutica*), coffre où, dans la campagne, on pétrit et on serre le pain. — C'est aussi, dans un moulin, le coffre de bois où tombe la farine en sortant de la meule.

HUCHET (du v. fr. *hucher*, appeler), cornet de chasse pour appeler les chiens. — En termes de Blason, c'est la représentation d'un cor de chasse dans les armoiries.

HUILE (du lat. *oleum*), liqueur grasse, onctueuse, inflammable, qui se tire de diverses substances. On distingue les *H. fixes*, et les *H. essentielles*, dites aussi *H. volatiles* ou *essences*. Pour ces dernières, *Voy.* Essence et les noms de chacune d'elles.

Les *huiles fixes* ont les mêmes caractères chimiques que les graisses solides : elles sont combustibles, ne se mêlent pas avec l'eau, se dissolvent dans l'alcool et l'éther, se décomposent par l'action de la chaleur, et se transforment en *savons* par l'action des alcalis. C'est un mélange de deux corps particuliers: d'une partie liquide, dite *oléine*, et d'une partie solide, ordinairement la *margarine*, qui est tenue en dissolution par la première à la température ordinaire.

Les huiles fixes se tirent pour la plupart des végétaux : celle qui occupe le premier rang est l'*huile d'olive*; viennent ensuite par degrés d'importance: les *huiles d'œillette*, *de colza*, *de sésame*, *d'arachide*, *d'amandes*, *de graines de coton*, *de coco*, *de lin*, *de carthame*, *de chènevis*, *de noix*, *de faîne*, etc. Toutes ces huiles se rencontrent presque exclusivement dans les semences ; rarement elles se trouvent dans les parties charnues des fruits ; on ne connaît que l'olivier, les lauriers et le cornouiller sanguin dont les fruits soient pourvus d'huile dans leur péricarpe ou partie externe et charnue. — Quelques huiles fixes sont fournies par le règne animal : telles sont l'*huile de poisson*, l'*huile de baleine*, l'*huile de pied de bœuf*, etc. On trouve les huiles fixes, chez les animaux, dans les mêmes parties qui renferment les graisses solides. — On appelle improprement *huiles minérales* le *naphte*, le *pétrole*, l'*asphalte*, substances qui sont des espèces de *bitumes*. *Voy.* ce mot.

Les huiles se préparent presque toutes par pression et par distillation; pour quelques unes, p. ex. celles de noix et de graines, la pression est quelquefois précédée d'une macération faite à feu nu ou à la vapeur ; mais l'huile provenant de matières qui n'ont pas été chauffées est plus estimée. Les huiles obtenues par la pression contiennent généralement des débris des tissus où elles étaient renfermées ; on est donc obligé de les *épurer*, ce qui se fait en les battant avec de l'acide sulfurique concentré qui charbonne les substances étrangères, sans altérer l'huile.

On distingue les huiles fixes en *H. siccatives* et en *H. non siccatives* ou *H. grasses*. Les huiles siccatives s'épaississent peu à peu au contact de l'air et se transforment en une espèce de membrane solide et transparente ; telles sont les huiles de lin, de noix, de chènevis, d'œillette ou de pavot, etc. Cette propriété les rend précieuses pour la préparation des vernis et des couleurs à l'huile. Les huiles non siccatives ne se résinifient pas au contact de l'air, mais elles y deviennent peu à peu acides, rances, d'une odeur et d'une saveur désagréables ; on les emploie comme aliment et comme médicaments, ou pour l'éclairage, pour la fabrication des savons : telles sont les huiles d'olive, d'amandes, de navette, de colza, de faînes, etc. Les anciens en faisaient aussi un grand usage pour s'oindre le corps, afin de lui donner de la souplesse et de diminuer la transpiration.

Huile d'amandes. Elle s'extrait par la pression, à froid et sans eau, des amandes douces et amères fournies par l'amandier. Cette huile est très-fluide, d'une saveur agréable, et se congèle moins facilement que l'huile d'olive. Elle sert à la préparation du cérat, des liniments, etc. ; elle est employée comme adoucissant, et entre comme laxatif ou comme émollient dans la composition de quelques potions, des juleps, etc. Les tourteaux des amandes, privés d'huile et réduits en poudre, servent à former la *pâte d'amandes* des parfumeurs.

Huile animale de Dippel, huile empyreumatique mise en vogue au dernier siècle par l'alchimiste Dippel, est extraite de la corne de cerf par distillation: elle contient beaucoup d'hydrocarbures, des goudrons, de l'acétate et du butyrate d'ammoniaque; elle s'emploie surtout comme antispasmodique.

Huile de baleine. *Voy.* Baleine.

Huile de belladone. Elle s'extrait des semences de la belladone, et sert dans quelques localités à l'éclairage et même à la cuisine: le principe narcotique de la plante reste dans les tourteaux.

Huile blanche. *Voy.* Huile d'œillette.

Huile de cade, extraite du Genévrier. *Voy.* Cade.

Huile de chènevis. Elle s'extrait des graines de chanvre, et sert pour l'éclairage et la confection des savons et des vernis.

Huile ou *Beurre de coco*. *Voy.* Coco.

Huile de colza. *Voy.* Colza.

Huile de corne de cerf. *Voy.* Huile animale.

Huile de croton ou *de Tilly*. *Voy.* Croton.

Huile empyreumatique (du gr. ἐμπύρευμα), nom donné en général à tous les produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de matières animales ou végétales; telles sont les huiles *de corne de cerf*, *de succin*, *de cade*, *de cire*, etc.

Huile de Gabian. *Voy.* Pétrole.

Huile de lin, huile siccative que l'on extrait des semences de lin, après les avoir torréfiées et broyées. Elle s'emploie dans la peinture commune et pour préparer les vernis gras. On la rend plus siccative en la faisant bouillir avec 7 ou 8 p. 100 de litharge: on l'écume avec soin, et quand elle a acquis une couleur rougeâtre, on la retire du feu et on la laisse se clarifier par le repos: c'est ce qu'on appelle l'*huile de lin cuite*. On prépare l'*encre des imprimeurs* avec l'huile de lin rapprochée sur le feu et broyée avec 1/6 de son poids de noir de fumée. Les taffetas gommés reçoivent leur enduit de plusieurs couches successives d'huile de lin lithargyrée ; il en est de même des cuirs vernis, des toiles cirées, etc.

Huile minérale. *Voy.* Asphalte, Naphte, Pétrole, Bitume.

Huile de morue ou *de foie de morue*. Elle a une odeur putride et s'obtient en exposant aux rayons du soleil des foies de morue entassés dans des cuves, et soumettant à la presse ceux qui commencent à se putréfier. Elle renferme de l'iode, ce qui lui donne des vertus médicales: épurée, elle s'emploie contre plusieurs maladies rhumatismales et scrofuleuses, ainsi que pour détruire les vers des enfants. On en fait aussi usage dans la chamoiserie et la corroierie.

Huile de navette. On l'extrait des semences de navette. On l'emploie pour l'éclairage, la fabrication

des savons mous, le foulage des étoffes de laine et la préparation des cuirs.

Huile de noix, huile siccative que l'on extrait de l'amande des noix et qui est plus siccative que l'huile de lin ; elle sert de préférence pour les peintures fines. On l'emploie aussi pour les vernis, l'éclairage, le savon vert. On en faisait une grande consommation à Paris dans le XIe et le XIIe siècles, tant pour les aliments que pour l'éclairage; elle sert encore aujourd'hui pour la cuisine dans quelques pays.

Huile d'œillette, ou mieux d'*oliette* (du latin *olietum*, dimin. d'*oleum*, huile d'olive), dite aussi *H. blanche*, huile siccative qui s'extrait de la graine du pavot cultivé. On l'emploie comme aliment et pour l'éclairage. Dans la peinture, elle sert à délayer les couleurs blanches et claires, dont elle n'affaiblit point l'éclat; on la blanchit, à cet effet, en l'exposant au soleil dans des vases plats et ouverts qui sont remplis d'eau salée et d'huile par parties égales.

Huile d'olive, la plus importante des huiles végétales, la plus propre aux usages culinaires et à la préparation des savons. Elle est formée, suivant Chevreul, d'oléate et de margarate de glycérine et, suivant Heintz, d'oléate, de palmitate et de butyrate de glycérine ; on a dit aussi qu'elle contient de la cholestérine. Sous l'influence du froid elle se solidifie partiellement et la partie qui reste liquide est principalement formée d'oléine. — On en distingue plusieurs qualités, suivant le mode d'extraction : l'*huile vierge* est celle qu'on obtient des olives portées au moulin immédiatement après leur récolte ; elle est douce, verdâtre, et a un parfum agréable qui la fait rechercher des connaisseurs; on la prépare surtout aux environs d'Aix en Provence. Les qualités inférieures s'obtiennent en délayant dans l'eau bouillante la pulpe des olives qui ont fourni l'huile vierge, et la soumettant à la pression. La bonne huile d'olive commence à se concréter à 3 ou 4° au-dessus de zéro ; elle se fige complètement lorsqu'on la plonge dans de la glace pilée, tandis que les huiles les plus communes avec lesquelles on la mélange quelquefois ne se figent pas à cette température. On essaye aussi l'huile d'olive en observant le temps qu'elle met à se figer avec de l'acide hyponitrique ; elle se solidifie, dans ces circonstances, bien plus tôt que les autres huiles. — L'*huile* dite d'*enfer* n'est autre chose que de l'huile d'olive très-impure, obtenue en dernier lieu après fermentation des matières albuminoïdes; elle sert surtout dans les arts.

Huile de Palma-Christi. *Voy.* HUILE DE RICIN.

Huile ou *Beurre de palme*. *Voy.* PALME.

Huile de pétrole ou *de pierre*. *Voy.* PÉTROLE.

Huile de pied de bœuf. On l'obtient en abandonnant à lui-même le décocté aqueux des pieds de bœuf séparés de leur corne, enlevant le liquide qui surnage, et le portant dans de grands réservoirs où il se dépure par le repos. Cette huile sert à graisser les rouages des machines délicates, notamment en horlogerie, ainsi que les cuirs des harnais et des chaussures.

Huile de poisson, mélange de graisses extraites de plusieurs poissons de mer, principalement des cétacés et des harengs ; on l'emploie pour faire le savon vert, pour l'éclairage, etc. Elle est de couleur blanche ou rougeâtre et d'une odeur désagréable.

Huile de pomme de terre, nom vulgaire d'un composé que les chimistes désignent sous le nom d'*alcool amylique* et qui présente des propriétés semblables à l'esprit-de-vin ou alcool ordinaire. Il se produit, dans certaines circonstances, par la fermentation du sucre et des mélasses de betterave ; les eaux-de-vie communes, fabriquées avec les pommes de terre ou les raisins, lui doivent leur mauvais goût et leur odeur désagréable. On l'extrait de l'eau-de-vie de pomme de terre, en la soumettant à la distillation, et recueillant à part les dernières portions dès qu'elles passent laiteuses. *Voy.* AMYLIQUES.

Huile de ricin ou *de Palma-Christi*, s'obtient soit à chaud, soit à froid (par expression), des semences du ricin, pilées et dépouillées de leur enveloppe. Elle est peu fluide, peu colorée, sans odeur, d'une saveur fade, légèrement âcre : elle rancit et s'épaissit à l'air. Elle contient spécialement du *ricinolate de glycérine*, mélangé d'un peu de stéarine et de palmitine. Quand on la distille, elle donne de l'hydrure d'œnanthyle, quelques acides gras et de l'acroléine. — Cette huile est employée en médecine pour son action purgative ; elle doit cette propriété à une résine âcre qu'elle contient en très-faible quantité et qui lui vient de l'enveloppe de la graine. Aussi est-il dangereux de manger la graine avec cette enveloppe ; on a cité des cas d'empoisonnement.

Huile de schiste, huile d'éclairage extraite par la distillation des schistes bitumineux et de la houille.

Huile de vin douce ou *H. éthérée*, produit huileux et volatil qu'on obtient accessoirement dans la préparation de l'éther par l'alcool et l'acide sulfurique ; elle se décompose par l'eau en acide sulfurique et en une combinaison de carbone et d'hydrogène.

Huile de vitriol. *V.* VITRIOL et SULFURIQUE (ACIDE).

Peinture à l'huile. *Voy.* PEINTURE.

HUILES (SAINTES), huiles consacrées et employées par l'Église catholique pour le *Saint Chrême* et l'*Extrême-Onction*. *Voy.* ces mots.

HUIS (du lat. *ostium*, porte). — En Droit, *huis clos* (c.-à-d. *portes fermées*) se dit de certains débats judiciaires d'où le public est exclu (*Voy.* AUDIENCE et DÉBATS). — Autrefois, en France, les cours prévôtales jugeaient à huis clos et les jugements au criminel s'instruisaient de même ; aujourd'hui, le huis clos n'a plus lieu que pour les causes qui intéressent les mœurs publiques (C. de proc., art. 87). Le huis clos est ordonné par le président ; les jugements sont prononcés publiquement.

HUISSERIE (de *huis*, porte). Les Maçons appellent ainsi le bâti en bois qui fait partie d'une cloison et forme l'encadrement d'une porte.

HUISSIER (de *huis*). Ce mot qui, dans son sens primitif, signifiait *portier*, se dit encore en ce sens des gens de service qui se tiennent dans les antichambres des princes, des ministres et des hauts fonctionnaires pour introduire les personnes qu'ils reçoivent, ainsi que des officiers chargés du service intérieur des séances publiques des chambres législatives ou des académies, des audiences des tribunaux, etc. On leur donnait dans certains corps le nom de *sergents* ; dans l'université, ceux d'*appariteurs*, de *massiers*. Chaque cour désigne pour son service intérieur des huissiers dits *huissiers audienciers*.

Sous l'ancien régime, il y avait les *H. de la chambre du roi*, qui gardaient les portes de l'intérieur du palais; les *H. d'armes*, qui, placés dans l'intérieur de l'appartement, en ouvraient la porte à ceux qui devaient y entrer; les *H. de la chaîne*, huissiers du conseil ou de la grande chancellerie, qui portaient une chaîne d'or au cou ; les *H. à verge*, sergents royaux reçus au Châtelet. — En Angleterre, on nomme encore *H. à la verge noire*, *à la baguette noire*, le premier huissier de la chambre du roi.

HUISSIER, officier ministériel établi dans chaque arrondissement pour faire toutes citations, notifications et significations requises pour l'instruction des procès, tous actes et exploits nécessaires pour l'exécution des ordonnances de justice, jugements et arrêts, etc. Les huissiers près des cours impériales et autres tribunaux sont nommés par l'Empereur sur la présentation du ministre de la justice : par exception, la cour de cassation nomme les siens. Pour être huissier, il faut avoir 25 ans ; avoir travaillé au moins 2 ans dans l'étude d'un huissier, d'un notaire ou d'un avoué, ou 3 ans au greffe d'une cour impériale ou d'un tribunal de première instance. Les huissiers sont tenus d'exercer leur ministère toutes les fois qu'ils en sont requis. Ils sont responsables des conséquences que peuvent avoir les nullités résultant d'une erreur grave de leur part (Décret du 14 juin 1813). — Voir Lavenas et Marie, *Code des huis-*

siers; Marc-Deffaux, *Encyclopédie des huissiers* (1860). *Huissier-priseur. Voy.* COMMISSAIRE-PRISEUR.

HUIT DE CHIFFRE, bandage dans lequel les tours de bande se croisent en forme de 8, s'applique spécialement autour de l'articulation du coude après la saignée du bras, ou autour de celles du genou, de l'épaule, etc. — On appelle encore ainsi un compas d'épaisseur ayant la forme d'un 8, et dont se servent les horlogers et les tourneurs.

HUIT-PIEDS, nom donné aux orgues dont le tuyau le plus grand du jeu de flûte ouverte a huit pieds (2m,66) de longueur.

HUÎTRE, *Ostrea*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques et type de la famille des Ostracidées, renferme des animaux répandus dans toutes les mers et recherchés partout pour la nourriture de l'homme. Leur coquille, composée de deux valves inégales, l'une plate, l'autre convexe, sans dents à la charnière, et réunies par un ligament corné interne, est généralement ovale, quelquefois ronde ou allongée, nacrée à l'intérieur, et grossièrement feuilletée à l'extérieur. L'animal n'a qu'un muscle pour ouvrir et rapprocher ses valves. Sa bouche, absolument molle, se trouve tout auprès de la charnière. Le cœur, placé entre le muscle et les viscères, se reconnait à la couleur brune de son oreillette. Les huîtres sont hermaphrodites et d'une fécondité prodigieuse; leurs œufs nagent dans l'eau et s'agglutinent aux coquilles voisines; ce sont les myriades de jeunes huîtres ainsi agglutinées qui, en se développant, constituent ces énormes amas que l'on nomme *bancs*. Attachée au banc où elle a pris naissance, l'huître croît et meurt sans avoir jamais changé de place. La mer lui apporte sa nourriture, qui se compose de frai de poissons et de débris de toute espèce suspendus dans les eaux.

L'huître la plus répandue sur nos côtes est l'*Huître comestible* (*O. edulis*). Il lui faut trois ans pour acquérir la taille de celles qui se vendent sur nos marchés. Les huîtres les plus recherchées viennent des côtes de la Bretagne et de la Normandie, surtout de Granville et du rocher de Cancale. On estime encore les petites huîtres d'Ostende et les huîtres vertes de Marennes, près de Rochefort. Les huîtres ne prennent une saveur délicate qu'après avoir été *parquées*, c.-à-d. après avoir séjourné pendant quelque temps dans un réservoir d'eau salée de 1m à 1m,30 de profondeur, communiquant avec la mer par un petit conduit; cette eau doit être renouvelée assez fréquemment et reposer sur du gravier ou sur des galets, la vase étant nuisible à l'huître. En restant quelques mois dans les parcs, les huîtres *verdissent*, et acquièrent une saveur un peu poivrée. La pêche des huîtres, en général, se fait, en France, du mois de septembre au mois d'avril, pendant les mois qui ont des *r* dans leur nom : c'est alors que les huîtres sont meilleures; du mois de mai au mois d'août, elles sont plus maigres et moins savoureuses. L'appareil que l'on emploie pour les pêcher est la *drague*, espèce de râteau garni d'une poche en lanières de cuir, et qu'un bateau traîne en divers sens sur le banc d'huîtres. Cette manière de procéder a l'inconvénient de détruire un grand nombre d'huîtres, et le peu de ménagements qu'apportent les pêcheurs dans l'exercice de cette pêche fructueuse doit amener dans un avenir prochain la disparition complète des bancs qui enrichissent encore nos côtes. Depuis quelques années on cherche, il est vrai, les moyens de les repeupler; mais l'*ostréiculture* n'a pas encore donné tous les résultats qu'on en attendait. — L'homme n'est pas le seul ennemi des huîtres : des poissons, des mollusques, des crustacés, les dévorent à l'état d'embryon; les crabes et les langoustes les surprennent quand elles ouvrent leur coquille; le bigorneau perceur perfore leur test; les moules envahissent des bancs entiers, etc. — Les *écailles* d'huîtres, composées en grande partie de carbonate calcaire, servent à la fabrication de la chaux et à l'amendement des terres. On les a employées en médecine comme absorbant.

Parmi les espèces exotiques, il faut citer l'*Huître parasite* et l'*Huître feuille*, qu'on trouve dans l'Inde et l'Amérique méridionale, et l'*Huître mityloïde*, de la mer des Indes, qui s'attache aux racines des arbres du littoral. — Il existe un très-grand nombre d'*Huîtres fossiles* surtout dans les terrains jurassiques et crétacés. Lamark avait distrait des huîtres sous le nom de *Gryphées* et d'*Exogyres* (*Voy.* ces mots), un certain nombre d'espèces caractérisées par la forme et la disposition de leur crochet. Plusieurs conchyliologistes regardent ces caractères comme bons tout au plus à créer des variétés.

HUITRIER (d'*huître*), *Hæmatopus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Charadriadés : bec robuste, droit, pointu ; tarses nus, réticulés; 3 doigts seulement, réunis à leur base par une membrane. Ces oiseaux vivent de coquillages (huîtres), de crustacés et de vers. L'*Huîtrier-pie* ou *Pie de mer* (*H. ostralegus*) est varié de noir et de blanc avec des pieds rouges : d'où le nom du genre. Il habite l'Europe, et nous arrive quelquefois en France. L'*H. à manteau* (*H. palliatus*), habite le Brésil.

HULANS, milice originaire de Tartarie, d'où elle s'introduisit en Pologne, était montée sur des chevaux légers; elle servait et combattait comme les hussards ou les lanciers. Leur costume consistait en une veste courte et une culotte à la turque. La France, en 1734, avait créé un corps de hulans : il ne fut pas longtemps conservé. La Russie, la Prusse et l'Autriche ont encore des hulans. On écrit aussi *Uhlans*, *Oulans*, *Houlans*.

HULOTTE (du lat. *ulula*). *Voy.* CHAT-HUANT.

HUMANITÉS (du lat. *humanus*, poli). On entend par ce mot la partie de l'éducation classique qui embrasse, avec l'étude plus approfondie du grec et du latin, celle de l'histoire, de la poésie et de la rhétorique. Les *classes d'humanités* font suite à celles *de grammaire*, et s'étendent de la troisième à la rhétorique.

HUMANTIN, *Centrina*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Squales, est caractérisé par un aiguillon très-dur et très-fort à chacune des deux nageoires dorsales; queue très-courte; dents inférieures tranchantes; dents supérieures grêles, pointues; dos élevé en carène. Le *H. vulgaire* ou *Cochon marin*, est brun par-dessus et blanchâtre en dessous. Sa peau, couverte de tubercules gros, sert pour polir les corps durs. Sa chair n'est pas comestible.

HUMBOLDTILITE (du célèbre *Humboldt*), minéral vitreux d'un jaune clair, qui cristallise en octaèdres à base carrée, raye l'apatite, et pèse 3,104. C'est une combinaison de silicates de soude, d'alumine et de chaux : on l'a rencontrée dans les laves du Vésuve.

HUMÉRAL ou DOSSIÈRE. *Voy.* CUIRASSE.

HUMÉRUS. Ce mot, qui en latin signifie *épaule*, désigne en français l'os du bras de l'épaule jusqu'au coude. Cet os est irrégulier : ses deux tiers inférieurs sont de forme prismatique et triangulaire; la partie supérieure, ou *col*, est cylindrique. L'extrémité supérieure offre trois tubérosités : une volumineuse (*tête de l'humérus*), et deux plus petites, distinguées en *grosse tubérosité* ou *trochiter*, et *petite tubérosité* ou *trochin*. L'extrémité inférieure présente : la *petite tête*, ou *condyle de l'humérus*, éminence arrondie que reçoit une cavité du radius; la *poulie*, ou *trochlée*, qui est reçue dans la cavité sigmoïde du cubitus; l'*épitrochlée*, tubérosité située au côté interne; l'*épicondyle*, autre tubérosité située au côté externe.

HUMEUR (du lat. *humor*). On appelle ainsi, en Physiologie, toute substance fluide circulant ou simplement contenue dans un corps organisé, comme le sang, le chyle, la lymphe, la bile, etc.

Les anciens avaient réduit à quatre toutes les humeurs du corps humain, toutes celles, du moins, qui influaient d'une manière notable sur la santé : c'était le *sang*, la *pituite*, la *bile jaune* et l'*atrabile*, qu'ils nommaient les *humeurs cardinales*. A la pré-

dominance de chacune de ces humeurs correspondait un des âges, un des tempéraments, une des saisons, un des climats. Toutes les maladies étaient dues à l'altération, à l'âcreté, à l'excès ou au défaut de quelqu'une de ces humeurs ; toute la médecine consistait à les évacuer ou à rétablir l'équilibre entre elles. Ce système, qui pendant très-longtemps régna d'une manière exclusive, appuyé de l'autorité de Galien, est connu sous le nom d'*humorisme*. Il avait encore ses partisans au siècle dernier.

Blumenbach a partagé les humeurs du corps humain en *humeurs crues, sang* et *humeurs sécrétées*. — Chaussier distingue les humeurs qui sont le *produit de la digestion* (chyme et chyle); les humeurs *circulantes* (lymphe, sang); les humeurs *sécrétées*, qui se subdivisent elles-mêmes en *H. exhalées, H. folliculaires, H. glandulaires* (*Voy.* Exhalation, Follicule, Glande). — M. Adelon rapporte toutes les humeurs à trois classes : 1° *H. des absorptions* (chyle, lymphe, sang veineux); 2° *H. immédiatement nutritive* (sang); 3° *H. sécrétées*, se subdivisant elles-mêmes en *H. exhalées* ou *perspirées* (soit *récrémentitielles* : humeurs de l'œil, des ganglions lymphatiques et glandiformes; soit *excrémentitielles*, perspiration cutanée, pulmonaire et digestive); *H. folliculaires* (matière sébacée, mucus, cérumen), et *H. glandulaires* (larmes, salive, bile, urine, lait, etc.).

Vulgairement, on emploie l'expression d'*humeur* pour caractériser les divers produits morbides accidentellement formés pendant les maladies, tels que le pus, la sérosité de l'hydropisie, etc.

Humeur aqueuse, H. vitrée de l'œil. Voy. Œil.

Humeurs froides. Voy. Scrofules.

HUMIDITÉ (du lat. *humiditas*). *Voy.* Hygromètre.

HUMIQUES ou ulmiques (substances). *Voy.* Ulmiques.

HUMORISME (d'*humeur*), système médical qui attribue la cause des maladies à l'altération des humeurs. *Voy.* Humeur.

HUMOUR, mot anglais qu'on a naturalisé chez nous, indique un genre de style singulier, formé d'un mélange d'esprit et de naïveté, de douce gaieté et de mélancolie, de brusquerie et de sensibilité, de légèreté et de philosophie profonde : Sterne en est le type. Swift possède aussi beaucoup d'*humour*; mais il est chez lui plus incisif et plus grave. Butler, lord Byron, Ch. Lamb, Dickens sont des *humouristes*. L'*humour* se manifeste souvent chez les Allemands, mais avec cette tendance à l'idéalisme qui se mêle à presque tout chez eux : nulle part elle n'éclate plus que chez Jean-Paul (Richter) et chez H. Heine. La France n'est pas non plus étrangère à l'*humour*. La Fontaine et Montaigne furent certes des humouristes sans le savoir : Xavier de Maistre, P.-L. Courier, H. Beyle (Stendhal) méritent aussi ce nom, mais à des titres bien différents.

HUMULUS, nom latin botanique du *Houblon*.

HUMUS (du lat. *humus*, terre), terre végétale, celle qui forme le sol fertile de toutes les contrées du globe, celle dont se nourrissent les végétaux : c'est une matière noire, fine, qui provient de la décomposition des végétaux et des animaux ; son épaisseur atteint quelquefois jusqu'à près d'un mètre. L'humus est en plus grande quantité dans les vallées que sur les lieux élevés, les eaux ne cessant d'y entraîner quelques molécules du sol végétal. *Voy.* Terreau.

HUNE, hunier (de l'island. *hun*, tête du mât). La *hune* est une plate-forme épaisse et large, à peu près rectangulaire, et percée d'un trou carré dit *trou du chat*, établie à la tête d'un bas mât. Elle a, entre autres usages, celui de servir de point d'appui aux mâts supérieurs. On distingue les hunes par l'addition du nom de leur mât (*Grande hune, H. d'artimon, H. de misaine*). Les mâts placés au-dessus d'une hune se nomment *mâts de hune, grand* ou *petit hunier, hunier d'artimon*. Eux-mêmes jadis portaient chacun leur hune, dite *H. de perroquet*. Il n'existe plus de ces hunes. Celle *de beaupré* aussi a été supprimée (*Voy.* Gabier). — Le mot de *hunier* sans addition est réservé pour la voile carrée, propre au mât de hune, et qui s'attache par sa petite base à la vergue de hune, par sa grande à la basse vergue.

HUPPE, *Upupa*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, renferme des espèces caractérisées par une belle huppe formée d'une double rangée de plumes rousses bordées de noir, qui peuvent se redresser. Les Huppes ont le bec très-long et un peu arqué, et sont de la grosseur d'un merle; elles se nourrissent de scarabées, de mollusques et de vers. La *H. puput* ou *H. commune* (*U. epops*) est d'un roux vineux, avec 5 bandes blanches aux ailes : cet oiseau arrive en Europe au printemps, et en part en automne pour aller passer l'hiver en Afrique. La Huppe était jadis révérée dans toute l'Égypte : on la trouve souvent placée sur le sceptre d'Horus. Elle joue aussi un rôle dans les métamorphoses de la Fable.

On donne aussi le nom de *huppe* à la touffe de plumes que certains oiseaux, comme l'*Alouette huppée*, le *Faucon huppé*, l'*Oiseau mouche huppé*, etc., portent sur la tête. *Voy.* Houppe et Aigrette.

HURA, nom latin botanique du genre Sablier.

HURE (du v. fr. *huré*, qui signifiait *hérissé*), se dit de la tête de quelques animaux, surtout lorsqu'elle est coupée. On dit une hure de sanglier, de saumon, de brochet, etc.

HUREAULITE. *Voy.* Fer phosphaté.

HURLEURS, Singes d'Amérique, remarquables par la force et la violence de leurs cris. Les plus connus sont les *Ouarines*, les *Oursons*, les *Carayas*, les *Siamangs* et surtout les *Alouates* ou *Stentors* qui forment la famille ou le genre *Hurleur* dans l'ordre des Cébins. *Voy.* Glotte.

HURRAH. *Voy.* Hourra.

HUSSARDS ou houssards (du hongrois *huszar*, vingtième; parce que, pour former ce corps, la noblesse hongroise équipait un homme par vingt feux), corps de cavalerie légère, dont les armes sont aujourd'hui un sabre, une carabine et une paire de pistolets. Les hussards forment 8 régiments dont l'uniforme consiste en un *dolman* brun, gris, bleu, ou vert, pour les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e régiments, et une *tunique* bleue, pour le 1er et le 8e, avec tresses blanches ou jaune d'or; *pantalon* garance; *talpack* en peau d'agneau noir frisé avec flamme écarlate et plumet blanc ou bleu et écarlate; *boutons* blancs ou jaunes; *buffleteries* blanches.

Primitivement, les hussards formaient en Hongrie et en Pologne une milice à cheval qu'on opposait à la cavalerie irrégulière des Turcs. Sous Louis XIII, en 1637 au plus tard, on eut en France 5 compagnies de cavalerie hongroise. Sous Louis XIV, en 1692, on les organisa en un régiment, qui fut réformé à la paix, mais que remplaça bientôt un autre donné au roi en 1701. On en créa de nouveaux en 1719, 1734, 1743 et 44; et au total en 1748 on en comptait 6, formant 28 escadrons. La paix les fit réduire à 8 escadrons, chacun de 100 hommes, dont 4 de Hongrois. — Le maréchal de Saxe faisait peu de cas des hussards : tous les militaires, cependant, les regardent aujourd'hui comme indispensables; ils ont toujours rendu de grands services, dans nos guerres de l'Empire notamment : les hussards se sont couverts de gloire sous le commandement des Berchini, des Lauzun, des Chamboran, des Lasalle, etc. — Les armées allemandes comptent un plus grand nombre de hussards que les nôtres.

HUSTINGS, nom donné en Angleterre à l'estrade établie en plein air et du haut de laquelle les candidats à la chambre des communes font leur profession de foi et haranguent leurs électeurs.

HYACINTHE (du gr. ὑάκινθος), nom donné, dans l'ancienne Minéralogie, à un certain nombre de pierres dures, dont la couleur variait du rouge au brun. Ce mot pris seul désignait généralement un grenat essonite; l'*H. brune du Vésuve* était une ido-

crase; l'*H. jargon*, un zircon; l'*H. de Compostelle*, un quartz rouge opaque; l'*H. cruciforme*, l'harmotome, et l'*H. blanche de la Somma*, la méionite. — Les bijoutiers distinguent aussi plusieurs sortes d'hyacinthes, d'après leur nuance. En particulier celle qu'ils appellent *H. orientale*, est d'un jaune rougeâtre; c'est un corindon qu'on trouve à Ceylan, en morceaux qui ne dépassent pas la grosseur d'une noisette. L'*H. occidentale* est moins dure que la précédente, et possède une couleur safranée ou orangée; c'est une topaze du Brésil. D'autres topazes, d'un blanc jaunâtre, connues aussi dans le commerce sous le nom d'hyacinthes occidentales, viennent de Silésie et de Bohême.

HYACINTHE, plante. *Voy.* JACINTHE.

HYACINTHÉES, sous-tribu de la famille des Liliacées. *Voy.* ASPHODÉLÉES.

HYADES (du gr. ὑάδες), petite constellation composée de 5 étoiles principales, disposées en forme d'Y et placées au front de la constellation du Taureau. Elle tire son nom de cinq sœurs, filles d'Atlas, roi de Mauritanie. Les anciens croyaient que leur lever ou leur coucher annonçaient la pluie.

HYALE, *Hyalea*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Ptéropodes et type de la famille des *Hyalidées* : coquille globuleuse, bombée d'un côté, plane de l'autre, pourvue d'une ouverture fortement rétrécie et bordée, et présentant de chaque côté une fente latérale séparée de l'ouverture. L'animal est muni de deux grandes nageoires placées de chaque côté de la bouche, et de branchies qui correspondent aux fentes de la coquille. Les Hyales habitent l'océan Atlantique et la mer des Indes, et se tiennent toujours loin des côtes. Les espèces fossiles appartiennent aux derniers étages tertiaires.

HYALIN (du gr. ὕαλος, verre), se dit, en Minéralogie, de ce qui a l'aspect ou la transparence du verre.

HYALITE, variété de *Péridot*. *Voy.* ce mot.

HYALOÏDE (du gr. ὕαλος et εἶδος, forme), membrane de l'intérieur de l'œil, qui enveloppe le corps vitré. Cette membrane est extrêmement mince et transparente; on a même nié son existence. — On nomme *canal hyaloïdien* un canal qui passe au travers du corps vitré et contient un rameau de l'artère centrale de la rétine.

HYALOMICTE (du gr. ὕαλος et μικτός, mêlé), roche composée de quartz et de mica. Quand le mica prédomine, elle prend la texture schisteuse et reçoit le nom de *grès micacé;* quand elle contient des cristaux de feldspath en quantité notable, elle devient granitoïde; si, au contraire, le mica diminue, elle passe à l'arkose. Ces roches renferment souvent des substances minérales accidentelles, telles que la pyrite arsenicale, l'étain oxydé, etc. La variété du Brésil qui est connue sous le nom de *grès flexible*, contient du fer oligiste, de l'or, etc. — Les hyalomictes appartiennent aux terrains les plus anciens.

HYALOTECHNIE, HYALURGIE (du gr. ὕαλος, verre et de τέχνη, art, et ἔργον, travail), art de travailler ou de fabriquer le verre. *Voy.* VERRE.

HYBOCLYPUS (du gr. ὕβος, bosse, et du lat. *clypeus*, bouclier), genre d'Échinodermes fossiles, de l'ordre des Échinoïdées, famille des Galéritidées : test de forme élargie et déprimée, ambulacres disjoints. Les Hyboclypus appartiennent tous aux terrains jurassiques moyens.

HYBRIDATION (d'*hybride*; du lat. *hybrida*). On appelle *hybride* l'animal ou le végétal produit par le croisement d'individus, d'espèces, ou de races différentes. Dans le premier cas, c'est un *H. vrai*; dans les deux autres, c'est un *H. faux* ou *métis* (*Voy.* ce mot). — Linné avait cru voir des hybrides dans la majorité des espèces végétales; de Candolle en a réduit le nombre à une quarantaine, et M. Decaisne à une vingtaine. On peut donc dire que si les hybrides végétaux obtenus artificiellement par la culture sont assez nombreux (*Voy.* FÉCONDATION), les hybrides végétaux naturels sont d'une rareté extrême. — Chez les animaux, l'hybridation entre espèces sauvages est aussi très-rare : dès qu'il s'agit d'espèces domestiques ou réduites à l'état de captivité, les croisements deviennent plus fréquents; c'est ainsi qu'on a vu s'unir le chien et la louve, le lion et le tigre, etc. L'âne avec la jument a donné le *mulet*, le cheval avec l'ânesse, le *bardot;* le bouc avec la brebis, le *tityre;* le bélier avec la chèvre, le *musmac:* le lièvre et le lapin, le *léporide*. — Chez tous les animaux hybrides, les caractères des deux espèces sont entièrement fondus et non pas seulement juxtaposés. Dans certains végétaux hybrides, la couleur des fleurs est celle qui résulterait sur la palette du mélange des deux couleurs primitives. Mais le fait le plus important à noter, c'est que les hybrides sont inféconds, ou du moins que la fécondité ne dépasse pas trois ou quatre générations. On ne peut former de races hybrides. Bientôt les êtres nouveaux qu'on a formés retournent à l'un des types primitifs, s'ils ne sont stériles. *Voy.* ESPÈCE.

HYBRIDE, en Physiologie. *Voy.* HYBRIDATION.

En Grammaire, *Hybride* se dit de mots formés de radicaux pris dans deux langues différentes : tels sont *choléra-morbus, monocle*, qui sont moitié grecs, moitié latins; *bureaucratie*, moitié français, moitié grec, etc. Bien que les mots hybrides soient proscrits avec raison par les philologues, il en est quelques-uns qui ont été sanctionnés par l'usage.

HYDARTHROSE ou HYDRARTHRE (du gr. ὕδωρ, eau, et ἄρθρον, articulation), accumulation de sérosité ou de synovie dans toute cavité articulaire. L'hydarthrose provient soit d'une cause extérieure, telle que coup, chute, contusion, entorse, etc., soit d'une cause interne, telle que rhumatisme, état puerpéral, scrofules, etc. A l'état aigu, cette affection est un des phénomènes de l'arthrite ou inflammation articulaire (*Voy.* ARTHRITE), et peut se terminer par la résorption spontanée du liquide; à l'état chronique, elle est à peu près incurable, ou tout au moins sujette à récidives; l'épanchement par son accroissement et sa durée peut déterminer la luxation des os, l'altération des parties voisines de l'articulation et dégénérer en *tumeur blanche*. *Voy.* ce mot.

HYDATIDES (du gr. ὑδατίς). Le mot *hydatide*, qui avait désigné d'abord une petite tumeur enkystée de la paupière supérieure, puis toute espèce de *kyste* (*Voy.* ce mot), a été spécialement employé, en Zoologie, pour désigner certains vers intestinaux, avec ou sans tête et en forme de vésicules, que l'on avait pris d'abord pour des espèces particulières. Il est reconnu aujourd'hui que tous ces animaux, *cysticerques, échinocoques, cœnures*, etc. (*Voy.* ces mots), ne sont autre chose que des larves de *ténias*, et que les *acéphalocystes* sont ces mêmes larves avortées ou incomplètes. *Voy.* TÉNIA et HELMINTHES.

HYDNE (du gr. ὕδνον, truffe), *Hydnum*, genre de Champignons hyménomycètes, de la famille des Fonginées : chapeau tantôt stipité, tantôt sessile, hérissé inférieurement de papilles nombreuses. L'*H. rameux de Bulliard* est comestible : on le trouve en France sur les hêtres.

HYDRACHNE (du gr. ὕδωρ, eau, et ἄχνη, duvet, poil), *Hydrachna*, genre d'Arachnides, de la tribu des Acarides, renferme des espèces très-petites, qui vivent dans les eaux stagnantes. Leurs pieds sont ciliés et propres à la natation.

HYDRACIDES (du gr. ὕδωρ et d'*acide*), acides résultant de la combinaison d'un corps simple ou composé avec l'hydrogène. *Voy.* ACIDE.

HYDRAGOGUES (du gr. ὑδραγωγός), substances qui ont la propriété de faire écouler les sérosités épanchées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus organiques, et que par conséquent on emploie contre l'hydropisie. Ce sont des purgatifs drastiques, des diurétiques et des sudorifiques. L'ancienne médecine employait la *poudre hydragogue*, composée de racine de jalap, de méchoacan, d'anis, de rhubarbe, de cannelle et de soldanelle, et le *vin hydragogue*, vin blanc dans lequel on avait fait infuser de l'iris

de Florence, de l'écorce de sureau, de la racine d'aunée, des feuilles de séné et du jalap.

HYDRANGÉE (du gr. ὕδωρ et ἀγγεῖον, vase), *Hydrangea*, genre de la famille des Saxifragées, renferme des arbrisseaux élégants à feuilles opposées, ovales; à fleurs blanches ou roses; le fruit est une capsule biloculaire. Toutes les espèces sont exotiques. Quelques-unes sont cultivées dans nos jardins pour la beauté de leurs fleurs : l'*H. de Virginie* (*H. arborescens*), l'*H. du Japon* (*H. japonica*), et surtout l'*Hortensia* (*H. hortensia*). *Voy.* Hortensia.

HYDRARGYRE (du gr. ὑδράργυρος, argent liquide), ancien nom du *Mercure* [Hg].

HYDRARGYRIE (d'*hydrargyre*), ou *Érythème mercuriel*, éruption cutanée produite par l'administration intérieure ou extérieure des préparations mercurielles, et caractérisée par de petites vésicules développées sur des surfaces rouges d'une étendue plus ou moins considérable. Des ablutions avec de l'eau fraîche, des bains tempérés, un régime doux, les purgatifs et les préparations opiacées, sont les moyens employés contre cette maladie.

HYDRARTHRE. *Voy.* Hydarthrose.

HYDRATE (du gr. ὕδωρ, eau). Ce terme s'appliquait autrefois, en Chimie, à tout corps renfermant de l'eau en combinaison On appelait *hydraté* tout corps qui par sa combinaison avec l'eau forme un hydrate. On emploie encore en ce sens le mot *hydrate*: cependant il vaut mieux le réserver pour les combinaisons où l'eau est retenue par des liens si faibles que les moindres influences la font apparaître, p. ex. pour les hydrates de chlorure de calcium, pour les hydrates d'acide sulfurique et pour ceux que forment certains alcools. Dans presque tous les cas, l'eau ainsi retenue peut être chassée par la chaleur; elle est analogue à l'eau de cristallisation.

HYDRAULIQUE (du gr. ὕδραυλις, orgue qui marchait au moyen de l'eau), partie de la Mécanique qui a proprement pour objet le mouvement des liquides. Elle étudie : 1° l'*écoulement* des liquides par des conduits, des orifices et des ajutages de différentes formes (*Voy.* Écoulement); 2° les moyens employés pour distribuer, diriger ou retenir les eaux, tels que *canaux, barrages, écluses, pertuis, aqueducs, digues, quais*, etc.; 3° leur application comme moteurs sur les cours d'eau et dans les usines, à l'aide de *moulins*, de *turbines*, de *roues hydrauliques*, etc.; 4° enfin, leur élévation à l'aide de *pompes, siphons, vis d'épuisement, jets d'eau, puits artésiens, machines à vapeur*, etc., pour les besoins de l'industrie, de l'agriculture et de l'économie domestique.

I. L'écoulement le plus ordinaire est celui des *cours d'eau*, soit naturels, soit artificiels (*Voy.* Eaux). Le *débit* d'un cours d'eau, c.-à-d. le volume d'eau qu'il débite par seconde, est égal au volume d'une colonne d'eau qui aurait pour base sa section transversale et pour longueur le chemin parcouru en moyenne par les diverses couches liquides. La *vitesse* d'un cours d'eau dépend de la pente, de la largeur du lit, de la nature de son fond et de celle de ses parois. Pour ceux dont le profil est régulier, comme les canaux, on peut calculer la vitesse moyenne à l'aide de formules déterminées; il n'en est pas de même pour les fleuves et les rivières dont la vitesse est ordinairement très-variable d'un point à un autre de leur étendue. On se sert alors pour la mesurer de divers appareils dont le plus employé aujourd'hui est le *moulinet de Woltmann* (*Voy.* ce mot). Enfin, au point de vue de la *force motrice*, si l'on veut se rendre compte de la quantité de travail que peut produire un cours d'eau, on le calculera aisément à l'aide de la formule $\frac{MV^2}{2}$ dans laquelle M représente la masse de l'eau en mouvement et V sa vitesse moyenne. Les barrages ont pour objet d'accroître cette quantité de travail. *Voy.* Travail mécanique et Chute d'eau.

II. La construction des canaux, écluses, pertuis et barrages, des aqueducs et des siphons, des digues, des bassins et des quais, la fondation des ponts, etc., sont l'objet principal de l'*architecture hydraulique*, qui est du ressort des ingénieurs des ponts et chaussées (*Voy.* Ingénieur). Elle fait un emploi spécial des *pilotis* et de la *chaux hydraulique*, qui a remplacé la *pouzzolane* des Romains. *Voy.* Chaux, Ciment, Béton, Mortier.

III. Les cours d'eau constituent un moteur de la plus grande importance. Leur force résulte de l'action de la pesanteur qui produit le mouvement de l'eau dans une *chute* soit naturelle soit artificielle. On emploie cette force dans des machines qui reçoivent l'action de l'eau pour la transmettre ensuite aux machines spéciales qui doivent l'utiliser : ce sont les diverses espèces de *roues* et de *turbines hydrauliques* (*Voy.* ces mots). Il faut y joindre les *machines à colonne d'eau* dans lesquelles une chute d'eau d'une grande hauteur imprime un mouvement de va-et-vient à un piston dans un corps de pompe. Enfin, dans le *bélier hydraulique*, l'eau agit sans intermédiaire pour produire un travail utile (*Voy.* Bélier). — M. Girard a exposé en 1852 le plan d'un *chemin de fer hydraulique*, dans lequel les wagons, munis d'aubes par-dessous, seraient poussés par des jets d'eau provenant de réservoirs situés à 80^m au-dessus du sol. M. de Caligny a inventé récemment de nouvelles machines hydrauliques, qu'on peut appliquer aux écluses ou à la compression de l'air. La *compression hydraulique* du tunnel du mont Cenis repose sur des principes analogues (*Voy.* Compresseur). — Enfin, on appelle *orgue hydraulique* un orgue jouant par le moyen d'une chute d'eau, qui y fait entrer le vent et le fait résonner.

IV. Les machines destinées à élever l'eau sont le *chapelet*, le *noria*, la *vis* d'Archimède, la *roue à palettes*, la *roue élévatoire*, le *tympan*, les *seaux* des puits, le *manège* des maraîchers, la *machine à molettes*, les diverses espèces de *pompes* (*Voy.* tous ces mots). — Dans certains lieux, il suffit de forer le sol pour obtenir de l'eau. *Voy.* Puits artésien.

L'hydraulique avait fait peu de progrès avant Archimède; ce grand homme découvrit le principe de la pression des liquides sur les corps qui y sont plongés, et inventa la vis qui porte son nom. Après lui, Ctésibius et Héron, célèbres mathématiciens d'Alexandrie, découvrirent le premier, la pompe aspirante et foulante, ainsi qu'un orgue et une horloge hydraulique ou clepsydre à roue; le second, le siphon et la fontaine de compression dite *fontaine de Héron*. Les *moulins à eau* furent importés de l'Asie mineure en Italie du temps de César, et passèrent en France du IVe au VIe siècle. Les Romains se distinguèrent surtout dans la construction des aqueducs. Enfin les modernes ont inventé de nombreuses machines, et, depuis le XVIe siècle, les travaux de Stévin, de Galilée, de Torricelli, suivis de ceux des Bernouilli, de Maclaurin, d'Euler, etc., ont fondé l'hydraulique moderne, en lui donnant pour base l'*hydrostatique* et l'*hydrodynamique* (*Voy.* ces mots). — Consulter sur ce sujet, Bélidor, *Architecture hydraulique* (1753); Prony, *Nouvelle architecture hydraulique* (1796); d'Aubuisson, *Hydraulique à l'usage des ingénieurs* (1840); Bresse, Lowell, Weisbach, *Traités d'hydraulique*, etc.

Plusieurs physiciens modernes, étendant le domaine de l'hydraulique, y rattachent aujourd'hui l'étude du mouvement des gaz et des vapeurs (*Voy.* aussi Théorie mécanique de la chaleur), et même celle du mouvement des solides (Tresca). *Voy.* Solide.

HYDRE (du gr. ὕδρα), synonyme de *Serpent d'eau*. *Voy.* Hydrophis.

hydre, *Hydra*, genre de Polypes nus, c.-à-d. dont le corps n'est protégé par aucun test spécial. C'est une sorte d'outre contractile et transparente composée d'une substance homogène et portée sur un pied assez grêle; la bouche, seul orifice qui conduise dans la cavité générale du corps, est entourée de tentacules ou bras avec lesquels l'animal saisit les larves et les vers dont il se nourrit; ses téguments sont garnis d'ap-

pareils d'urtication particuliers. Ces petits êtres vivent dans les eaux douces. On rencontre communément dans les baquets d'arrosage des jardins les deux espèces appelées *H. grise* (*H. fusca*) et *H. verte* *H. viridis*).

Les hydres ont fourni le premier exemple de reproduction gemmipare. On peut voir se former à la surface de leur corps des bosselures, espèces de verrues qui grandissent en taille et en ressemblance avec l'animal qui les porte, puis s'en détachent pour vivre de leur vie propre. Elles se reproduisent en outre par scissiparité. Trembley en 1740 remarqua qu'on pouvait couper les hydres en tous sens et qu'au bout de 4 ou 5 jours les segments se complétaient, en sorte qu'il crut d'abord que c'étaient des plantes se reproduisant par boutures. Cette découverte eut à cette époque un très-grand retentissement. Outre ces deux modes de reproduction les hydres sont encore ovipares.

HYDRE. En Astronomie, on nomme *Hydre femelle*, *Echidna*, ou *Vipère*, une constellation de l'hémisphère austral, longue et sinueuse, dans laquelle on remarque une étoile de 1re grandeur, le *Cœur de l'hydre;* elle s'étend au-dessous du Lion, de la Vierge et de la Balance ; — *Hydre mâle*, une constellation plus méridionale, qui ne paraît point dans nos contrées.

HYDRIODATES, HYDRIODIQUE (ACIDE). *Voy.* IODURES et IODHYDRIQUE.

HYDRO, initiales du mot *hydrogène*, par lesquelles commencent beaucoup de termes de Chimie, comme *acide hydrochlorique*, *hydrochlorate*, *hydrosulfate*, etc., et qui indiquent des combinaisons de l'hydrogène. On dit plus généralement *acide chlorhydrique*, *chlorhydrate*, *sulfhydrate*, etc. (*Voy.* ces mots). — En Chimie organique, on emploie souvent ce préfixe pour commencer le nom des mots désignant une substance qui a absorbé de l'hydrogène ou qui diffère par de l'hydrogène d'une substance connue. C'est ainsi que l'on dit *hydroquinone*, *hydrazobenzol*, etc.

HYDROBATE (*qui marche sur l'eau*), synonyme de *Merle d'eau. Voy* CINCLE.

HYDROCANTHARES (du gr. ὕδωρ, eau, et κάνθαρος, scarabée), tribu d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, renferme des insectes de forme elliptique qui vivent dans les eaux stagnantes. Ils nagent avec facilité, grâce à leurs pattes postérieures, aplaties en forme de rames qui se meuvent latéralement, et ne sortent de l'eau qu'au coucher du soleil pour voler d'un étang à un autre. Ils sont très-voraces. Leurs larves vivent également dans l'eau. Principaux genres : les *Dytiques* et les *Gyrins*.

HYDROCARBURES ou *Carbures d'hydrogène*. Le nombre des hydrocarbures connus est très-considérable, et d'ailleurs chacune des formules représente souvent plusieurs corps isomères ; mais, parmi tous ces corps, il y a lieu de distinguer : les *H. saturés* ou *Hydrures*, tels que le gaz des marais ; les hydrures d'éthyle, de propyle, d'amyle, etc., et les *H. non saturés*, tels que l'éthylène, le propylène, l'amylène, la benzine, qui ont la propriété de s'unir directement à un certain nombre d'autres éléments, en général le chlore ou le brôme, sans subir de substitutions. — Les hydrocarbures sont le noyau autour duquel se groupent diversement les divers éléments pour faire les alcools, les éthers, les acides, les aldéhydes, etc. On admet aujourd'hui que la stabilité des divers dérivés d'un même alcool, d'un même acide, tient à la stabilité de la structure de ce noyau hydrocarboné commun à ces corps, ou tout au moins des divers atomes de carbone qui entrent dans ce noyau.

HYDROCÈLE (du gr. ὑδροκήλη), tumeur formée dans le scrotum par un amas de sérosité. Les causes de cette maladie sont assez obscures ; l'habitude de l'équitation y prédispose ; les coups, les chutes sur les bourses la déterminent. La marche de l'hydrocèle est généralement assez lente. Arrivée à un certain développement, la maladie peut rester très-longtemps stationnaire et ne constituer qu'une simple infirmité ; quand le volume de la tumeur augmente, il devient nécessaire de la vider de temps en temps, au moyen de la ponction.

HYDROCÉPHALE (du gr. ὕδωρ, eau, et κεφαλή, tête), hydropisie de la tête ou collection de sérosité dans l'intérieur de la cavité crânienne. L'hydrocéphale est particulière aux enfants. Elle est souvent l'effet d'une méningite simple ou tuberculeuse, des scrofules, de la phthisie, des fièvres éruptives (rougeole et scarlatine), chez les enfants à tête volumineuse, lymphatiques, avec prédominance du système nerveux et des facultés intellectuelles ; quelquefois elle succède à la suppression de dartres ou d'éruptions rebelles du cuir chevelu. — L'hydrocéphale peut être *aiguë* ou *chronique*. La marche de l'*H. aiguë* est toujours rapide et son issue généralement funeste. Elle a pour symptômes ordinaires : céphalalgie, tristesse, somnolence, état fébrile continu avec convulsions, enfin assoupissement, perte de la sensibilité, mort. L'*H. chronique* peut être congénitale ou acquise. Dans le premier cas, l'enfant ne vit guère au delà d'un an. Après la naissance, l'hydrocéphale se reconnaît aux caractères suivants : tête volumineuse ou déformée, face atone et expression égarée. Bientôt se produit un dépérissement graduel avec les symptômes de l'*H. aiguë*. Dans le second cas, l'enfant devient tantôt triste et comme hébété, tantôt maussade et turbulent ; les facultés intellectuelles prennent un développement extraordinaire ou s'atrophient graduellement. Peu à peu les symptômes s'aggravent ; la sensibilité s'émousse et s'éteint, et le malade succombe dans le marasme ou bien dans le coma et les convulsions.

HYDROCÉRAMES (du gr. ὕδωρ, et κέραμος, terre à potier), vases à rafraîchir. *Voy.* ALCARAZAS.

HYDROCHARIS, genre type de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes aquatiques, dont une seule espèce est indigène, l'*H. morsus ranæ*, vulg. *Morrène*, *Mors de grenouille*. Ses feuilles ressemblent à celles du nénuphar, mais sont plus petites ; ses fleurs dioïques sont blanches, un peu jaunes à la base des pétales. — La famille des *Hydrocharidées* renferme, outre le genre type, les genres : *Anacharis*, *Vallisnérie*, *Stratiotes*, *Limnobium*, etc.

HYDROCHLORATE, HYDROCHLORIQUE. *Voy.* CHLORHYDRATE, CHLORHYDRIQUE.

HYDROCHOERUS, ou *Cochon d'eau. Voy.* CABIAÏ.

HYDROCLIMAX (du gr. ὕδωρ, eau, et κλίμαξ, degré), appareil inventé par Boyle pour mesurer la densité des liquides. Il se compose d'un corps de pompe qui communique avec plusieurs tubes de verre, placés verticalement, et plongeant chacun dans un vase qui contient un des liquides. En faisant mouvoir le piston on aspire les liquides, et les hauteurs qu'ils occupent respectivement dans les tubes sont inversement proportionnelles à leurs densités.

HYDROCORISES (du gr. ὕδωρ, et κόρις, punaise), vulg. *Punaises d'eau*, famille d'Insectes aquatiques, de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères. Ces insectes sont très-carnassiers, et piquent vivement quand on veut les saisir. — Principaux genres : les *Nèpes*, les *Ranâtres* et les *Notonectes*.

HYDROCOTYLE (du gr. ὕδωρ, et κοτύλη, écuelle), genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Hydrocotylées, renferme des herbes aquatiques, à feuilles simples ou composées, à fleurs blanches en ombelles. Ces plantes croissent dans les marais et les lieux sablonneux. L'*H. vulgaire*, ou *Écuelle d'eau*, est ainsi appelée de la forme de ses feuilles orbiculaires, qui flottent à la surface des eaux stagnantes. Ces feuilles sont âcres et nuisibles aux bestiaux ; elles s'emploient comme détersives et vulnéraires. L'*H. asiatique* est donnée comme spécifique contre la lèpre.

HYDROCYANATE, HYDROCYANIQUE. *Voy.* CYANHYDRATE, CYANHYDRIQUE.

HYDRODYNAMIQUE (du gr. ὕδωρ, eau, et de *dynamique*), partie de la Mécanique qui a pour objet de calculer les forces qui déterminent le mouvement

des liquides. Un de ses principes les plus importants est le théorème de Torricelli. *Les molécules liquides, en sortant de l'orifice, ont la même vitesse que si elles étaient tombées librement, dans le vide, d'une hauteur égale à la distance verticale du centre de l'orifice à la surface du liquide dans le réservoir* (*Voy.* AJUTAGE, POUCE D'EAU, HYDROMÈTRE, JET D'EAU). Les autres lois de l'hydrodynamique sont exposées à ÉCOULEMENT et à HYDRAULIQUE. — Consulter Bossut, *Traité théorique et expérimental d'hydrodynamique* (1796), etc. *Voy.* HYDROSTATIQUE.

HYDROFLUOSILICIQUE (ACIDE), acide que l'on obtient quand on traite par l'eau le fluorure de silicium. Il a une certaine importance à cause du peu de solubilité de l'hydrofluosilicate de potasse. C'est un des rares réactifs de cet alcali :

HYDROFUGE. *Voy.* ENDUIT et MASTIC.

HYDROGÈNE (du gr. ὕδωρ, eau, et du suffixe γενής, qui produit, dit aussi *Air inflammable*, gaz simple, incolore, sans saveur ni odeur, mais impropre à la respiration ; il est 14 fois et demie plus léger que l'air, inflammable et brûlant avec une flamme jaune pâle, en se transformant en eau. Un mélange de gaz hydrogène et de la moitié de son volume d'oxygène détone avec violence quand on y met le feu. L'hydrogène ne se trouve pas dans la nature à l'état de liberté ; il entre dans la composition de l'*eau* (*Voy.* ce mot), de toutes matières végétales et animales, d'un grand nombre d'acides et d'autres combinaisons chimiques. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique étendu d'eau sur de la grenaille de zinc ou de la limaille de fer ; l'oxygène de l'eau se combine alors avec le métal, tandis que l'hydrogène se dégage à l'état de gaz. On peut aussi faire passer un courant de vapeur d'eau sur du fer ou du charbon chauffé au rouge. — On a employé quelquefois l'hydrogène, à cause de sa légèreté, pour remplir les aérostats. Mêlé avec l'oxygène, il produit, par sa combustion, une température très-élevée (*Voy.* CHALUMEAU). Comme le gaz hydrogène s'enflamme lorsqu'on le dirige sur de l'éponge de platine, on utilise cette propriété pour la construction de briquets dits *briquets à gaz hydrogène*. Enfin, les chimistes font souvent usage de ce gaz pour décomposer et réduire à l'état de métal un grand nombre d'oxydes.

Longtemps avant d'avoir été reconnu comme un des éléments de l'eau et caractérisé comme corps simple, l'hydrogène avait été entrevu par les chimistes des XVIe et XVIIe siècles : Paracelse avait observé l'effervescence qui se manifeste lorsqu'on met de l'eau et de l'huile de vitriol (acide sulfurique) en contact avec du fer ; un siècle plus tard, Boyle parvint à recueillir le gaz qui se développe alors ; et, en 1703, Turquet en reconnut l'inflammabilité. Ce ne fut cependant qu'en 1766 que le chimiste anglais Cavendish l'obtint tout à fait pur.

Hydrogène antimonié, gaz incolore, composé d'hydrogène et d'antimoine [H^3Sb], qui se développe, en même temps que l'hydrogène, quand on fait agir de l'acide sulfurique étendu d'eau sur du zinc, en présence d'une combinaison antimoniale, comme dans l'appareil de Marsh. Il brûle avec une flamme blanche, en déposant des taches noires, semblables à celles produites par l'hydrogène arsénié, quand on présente à la flamme une soucoupe de porcelaine.

Hydrogène arsénié. *Voy.* ARSÉNIURE.

Hydrogène bicarboné, synonyme de *Gaz oléfiant*. *Voy.* ÉTHYLÈNE.

Hydrogène carboné. *Voy.* HYDROCARBURES.

Hydrogène liquide, mélange d'alcool et d'essence de térébenthine ou d'huile de pétrole servant à l'éclairage. *Voy.* LAMPE A GAZ.

Hydrogène phosphoré. *Voy.* PHOSPHURES.

Hydrogène protocarboné, synonyme de *Gaz des marais*. *Voy.* GAZ DES MARAIS.

Hydrogène sulfuré. *Voy.* SULFHYDRIQUE (ACIDE).

HYDROGRAPHIE (du gr. ὕδωρ, eau, et γράφω, tracer), partie de la science géographique qui s'occupe des eaux douces et salées, soit superficielles, soit souterraines, du globe terrestre. Elle a pour objet principal de dresser des *cartes* (*Voy.* ce mot), où sont relatés d'une part le régime des lacs, étangs et marais, celui des fleuves et rivières, les sources, les eaux souterraines, les puits artésiens, etc. ; d'autre part le plan des côtes et des îles, la place et l'étendue des écueils, récifs et bancs de sable, la direction des courants, les diverses profondeurs de la mer, etc. On a étendu le nom d'*hydrographie* à la science qui s'occupe de la solution de tous les problèmes relatifs aux calculs de la position ou du lieu d'un navire.

L'*hydrographie maritime* n'était d'abord qu'un art de routine qui se confondait avec le pilotage. La connaissance de la boussole, les grandes expéditions du XVe et du XVIe siècles, lui firent faire les premiers pas. La fréquente publication de routiers et autres recueils hydrographiques, les progrès de toutes les sciences mathématiques, l'invention d'instruments de précision, tels que le quartier de réduction, le cercle de réflexion et les chronomètres, n'ont cessé d'ajouter à ses progrès. La France a pris, depuis le XVIIe siècle, une part considérable à ce mouvement. Dès 1639, Louis XIII décrétait une école de navigation, que Louis XIV fondait en 1681, sur les plans arrêtés par Colbert. Aujourd'hui, nos principaux ports ont des *écoles* gratuites d'*hydrographie* ; le Bureau des longitudes, le Dépôt des plans et cartes de la marine et le corps des *ingénieurs-hydrographes*, donnent, l'une des tables nautiques annuelles, l'autre des cartes d'un admirable fini. Les hydrographes les plus célèbres, tant en France qu'en Angleterre, sont J. Hadley, T. Meyer, le chevalier de Borda, Harrison, Beautemps-Beaupré, etc.

HYDROHÉMIE (du gr. ὕδωρ, eau, et αἷμα, sang), surabondance du sérum dans le sang, s'observe fréquemment dans les bestiaux, et constitue une des épizooties les plus redoutables.

HYDROLÉ (du gr. ὕδωρ, eau), se dit, en Pharmacie, de tout médicament liquide formé d'eau et de principes médicamenteux.

HYDROLOGIE (du gr. ὕδωρ, eau, et λόγος, discours), partie de la science géologique qui traite des eaux et de leurs différentes espèces. Au point de vue purement médical, c'est surtout l'étude des eaux minérales. *Voy.* EAU et EAUX MINÉRALES.

HYDROMEL (du gr. ὑδρόμελι), sorte de breuvage fait d'eau et de miel. On fait fondre le miel dans 10 ou 12 fois son poids d'eau. Cette solution, n'étant pas susceptible de se conserver, doit être préparée au moment d'être bue. L'hydromel était fort en usage avant qu'on connût le sucre ; aujourd'hui, cette boisson n'est plus guère employée que dans les pays du Nord, où elle était connue dès la plus haute antiquité. Le *mélicrat* des anciens n'était autre chose que de l'hydromel. Aujourd'hui on emploie encore l'hydromel comme médicament. On nomme *H. composé* celui dans lequel on met quelques plantes aromatiques ; *H. vineux*, ou *œnomel*, un hydromel qui a éprouvé une espèce de fermentation : pour l'obtenir, on mêle le sirop de miel épuré avec moitié de son poids de vin blanc et un 10e d'alcool à 36°. — L'hydromel est soumis aux droits perçus sur les boissons. *Voy.* BOISSONS.

HYDROMÈTRE (du gr. ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure), nom commun sous lequel on désigne tous les instruments qui mesurent la pesanteur, la densité, la vitesse, la force, ou autres propriétés des liquides : tels sont les *aréomètres*, qui en donnent la pesanteur spécifique ; les *flotteurs*, qui en font connaître la vitesse ; les *compteurs*, qui en mesurent la dépense, etc.

HYDROMÈTRE, *Hydrometra*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises. Le type du genre est l'*H. des étangs*, vulg. *Arpenteuse* et *Aiguille*, que l'on voit souvent chez nous courir sur les eaux des mares, et quelquefois s'attacher aux plantes aquatiques.

HYDROMYS (du gr. ὕδωρ, eau, et μῦς, rat), genre

de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, détaché du grand groupe des Rats, renferme des animaux de l'Australie, remarquables par leurs pieds à 5 doigts : ces doigts, libres aux pieds de devant, sont palmés aux pieds de derrière. L'Hydromys se rapproche du rat d'eau et du castor par sa manière de vivre. On en connaît deux espèces : l'*H. à ventre jaune* et l'*H. à ventre blanc*.

HYDROPÉRICARDE. *Voy.* HYDROPISIE.

HYDROPHANE (du gr. ὕδωρ, eau, et φαίνω, briller), variété d'Opale blanche, poreuse, légèrement translucide, doit son nom à un certain degré de transparence qu'elle acquiert lorsqu'on la plonge dans l'eau.

HYDROPHILE (du gr. ὕδωρ, eau, et φίλος, ami), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Palpicornes, se compose d'espèces aquatiques de grande taille (0m,03), de forme elliptique, de couleur sombre et à corps bombé. Le type du genre est l'*H. brun* (*H. piceus*), commun dans les étangs des environs de Paris. Les femelles filent une coque comme les araignées, à l'aide d'organes situés à l'extrémité de leur abdomen, et y déposent leurs œufs. Leurs larves (*vers assassins*), sont carnassières, tandis que l'animal parfait est herbivore. Ces animaux sortent de l'eau le soir, pour voler d'un étang à un autre

HYDROPHIS (du gr. ὕδωρ, eau, et ὄφις, serpent), nom commun à tous les serpents aquatiques, désigne spécialement un genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, renfermant des espèces très-venimeuses de la mer et des fleuves de l'Inde, que l'on a aussi décrites sous les noms d'*Hydre* et de *Pelamide*.

HYDROPHOBIE (du gr. ὑδροφοβία), aversion que l'on éprouve pour l'eau et les liquides, et qui s'observe surtout dans la rage. Elle peut exister dans plusieurs autres maladies. C'est donc à tort que l'on a employé ce mot comme synonyme de *Rage*. *Voy.* ce mot.

HYDROPHORIA, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, tribu des Muscides, section des *Anthomyzides*. *Voy.* ce mot.

HYDROPTHALMIE (du gr. ὕδωρ, eau, et ὀφθαλμος, œil), accumulation contre nature de l'humeur aqueuse, de l'humeur vitrée ou de ces deux liquides à la fois dans l'intérieur de l'œil. *Voy.* HYDROPISIE.

HYDROPHYLLE (du gr. ὕδωρ, eau, et φύλλον, feuille), *Hydrophyllum*, genre type de la famille des *Hydrophyllées*, détachée de celle des Borraginées, renferme des plantes herbacées de l'Amérique du Nord, à feuilles luisantes, palmées ou pinnées ; à fleurs formées d'un calice à 5 divisions et d'une corolle campanulée, quinquéfide, à 5 étamines. On cultive quelquefois l'*H. pinnée* (*H. virginianum*), originaire de la Virginie, qui donne de grosses touffes à tiges basses, et des fleurs blanches ou bleues.

HYDROPHYTES (du gr. ὕδωρ, eau, et φυτόν, plante), synonyme d'*Algues*. *Voy.* ALGUES.

HYDROPISIE (du gr. ὑδρώπισις), nom donné à tout épanchement de sérosité dans une cavité quelconque du corps ou dans le tissu cellulaire. On lui donne différents noms, selon le siége de la collection séreuse : ainsi, on appelle *hydrothorax*, l'hydropisie de la poitrine ; *hydropéricarde*, celle du péricarde ; *hydrocéphale*, celle du cerveau ; *hydrophthalmie*, celle de l'œil ; *ascite*, celle du ventre ; *œdème* ou *anasarque*, l'infiltration, partielle ou complète, du tissu cellulaire, etc.

Les hydropisies sont *actives* ou *passives*. Les premières, liées constamment à une irritation des surfaces séreuses, s'accompagnent d'ordinaire d'une réaction générale, et leur marche est celle des affections aiguës. Les hydropisies *passives*, au contraire, résultant soit d'un état de débilité ou d'appauvrissement de l'économie, soit d'obstacle mécanique au cours du sang ou de la lymphe, ont généralement une marche lente et chronique, et sont dépourvues de réaction. Tant qu'elles ne sont que locales, elles n'apportent aucun désordre dans l'ensemble des fonctions ; l'organe affecté est seul troublé par la présence du liquide épanché ; mais quand la diathèse séreuse s'est établie, on voit se développer les symptômes suivants : sécheresse, décoloration, flaccidité de la peau ; pâleur et tuméfaction de la face ; blancheur extrême de la conjonctive ; soif continuelle ; urines épaisses, rougeâtres et très-abondantes ; prompt amaigrissement ; les digestions sont le plus souvent dérangées, l'appétit dépravé ; les malades tombent dans le découragement en même temps que l'affaiblissement musculaire les éloigne de tout mouvement, etc. Le pronostic des hydropisies est toujours grave ; néanmoins, le danger est proportionné à la cause productrice : ainsi, les lésions organiques du cœur, du foie, etc., produiront une hydropisie plus fâcheuse qu'une irritation locale ou qu'un état passager d'anémie.

Le traitement, pour les hydropisies *actives*, consiste dans l'emploi de la médication révulsive. Les hydropisies *passives* doivent être combattues par les toniques et les stimulants (scille, digitale pourprée, fer, quinquina, gentiane), et par une alimentation réconfortante. Dans les unes comme dans les autres, il faut faciliter la résorption du liquide épanché, ou lui pratiquer une issue au dehors. Pour cela, on a recours d'abord aux *hydragogues* (*Voy.* ce mot), tels que les purgatifs, les diurétiques et les sudorifiques ; on a employé aussi les dérivatifs sur la peau, les frictions aromatiques et alcooliques. Quand tous ces moyens sont impuissants, on ouvre une issue à la sérosité ; pour l'anasarque, il suffit de simples *mouchetures* ; on emploie la *ponction* pour l'ascite, l'hydrocèle, l'hydrothorax et quelquefois l'hydrocéphale. Ce soulagement n'est souvent que momentané ; les eaux se reproduisent avec rapidité et il faut recommencer l'opération.

HYDROPNEUMATIQUE (CUVE). *Voy.* CUVE.

HYDRORACHIS. *Voy.* SPINA-BIFIDA.

HYDROSCOPE (du gr. ὑδροσκόπος), celui qui pratique l'art de rechercher les sources, les eaux souterraines. L'*hydroscopie* lorsqu'elle est fondée sur l'observation attentive du sol et sur la connaissance de la Physique et de la Géologie est un art sérieux, et qui n'a rien de commun avec les vaines pratiques de la *rhabdomancie*. *Voy.* SOURCE et BAGUETTE DIVINATOIRE.

HYDROSTAT (du gr. ὕδωρ, eau, et du lat. *status*), appareil inventé par M. Kœppelin, et servant à peser les corps. C'est un flotteur en métal, analogue à l'*aréomètre* de Nicholson (*Voy.* ARÉOMÈTRE), mais modifié de manière qu'on puisse mettre le plateau qui doit recevoir les corps pesants au-dessous du flotteur, condition nécessaire pour la stabilité de l'équilibre. Pour se servir de l'hydrostat, on pose le corps dans le plateau, ce qui fait enfoncer le flotteur, et on ajoute des poids quelconques pour faire affleurer le niveau de l'eau à un point indiqué sur le flotteur. Puis on enlève le corps et on met à sa place des poids marqués, jusqu'à ce que l'affleurement ait lieu au même point. Cet appareil permet de mesurer à 1 centigr. près des objets d'un poids considérable.

HYDROSTATIQUE (du gr. ὕδωρ, eau, et de *statique*), une des branches de la Mécanique, étudie les conditions de l'équilibre des liquides et les pressions qu'ils transmettent, soit dans leur masse, soit sur les parois des vases qui les contiennent. — Toutes les propriétés des liquides en équilibre sont des conséquences de ce principe fondamental découvert par Pascal : *Un liquide transmet en tous sens, avec la même intensité une pression exercée sur une portion quelconque de sa surface* (en supposant ce liquide incompressible, parfaitement fluide et dénué de pesanteur) ; en tenant compte de l'action de la pesanteur, on détermine les pressions développées par elle dans ce liquide et ses conditions d'équilibre. — La théorie des corps plongés ou flottants dans un liquide a pour base le principe d'Archimède : *Tout corps plongé dans un liquide éprouve une poussée de bas en haut égale au poids du liquide déplacé.* On le démontre au moyen de la *balance hydrostatique* (*Voy.* ce

mot). — Les principaux instruments dans lesquels on a appliqué ces principes sont la *presse hydraulique* de Pascal, le *niveau d'eau*, le *niveau à bulle d'air*, le *tourniquet hydraulique*, le *ludion*, les *aréomètres*, etc. *Voy.* ces mots.

La science de l'*hydrostatique*, inséparable de l'*hydrodynamique* (*Voy.* ce mot), a été fondée, chez les anciens, par Archimède, qui en donna les premières notions dans son traité *De insidentibus humido*. Le principe qui porte le nom du célèbre géomètre fut démontré théoriquement, à la fin du XVIe siècle, par Stévin, géomètre flamand, puis expérimentalement, au XVIIe siècle, par Pascal qui posa les véritables fondements de l'hydrostatique. Lorsque les travaux de Torricelli, de Guglielmini et de Mariotte eurent établi d'une manière empirique les lois de cette science, la déduction mathématique de leurs conséquences devint le but des efforts des plus grands géomètres, notamment des Bernouilli, de Newton, Maclaurin, d'Alembert, Clairaut, Lagrange, etc.

HYDROSULFATE, etc. *Voy.* SULFHYDRATE, etc.

HYDROTHÉRAPIE (du grec ὕδωρ, eau, et θεραπεία, traitement), méthode de traitement qui consiste à combattre les maladies par l'usage de l'eau froide. Cette méthode, dont l'idée mère se retrouve à toutes les époques de l'histoire de la médecine, a été depuis 1828 mise en vogue par un paysan de la Silésie, nommé V. Priessnitz (mort en 1851), et suivie depuis plus de 30 ans dans un établissement fondé par lui à Græfenberg. On y emploie l'eau froide sous toutes les formes : à l'intérieur, en boisson (de 12 à 15 verres par jour), lavements et injections ; à l'extérieur, en bains (bains entiers, demi-bains, bains de siége, bains de pieds), affusions, douches, application de ceintures humides, de draps mouillés dans lesquels on s'emmaillotte, frictions avec des linges humides, etc. Ces moyens ont pour effet de faire passer alternativement du froid au chaud et du chaud au froid, de faire transpirer fortement le malade, puis de le saisir. Ils réussissent surtout contre les rhumatismes et les maladies chroniques. — La méthode de Priessnitz est tout empirique ; elle a cependant laissé à la science quelques faits dont une étude attentive et vraiment scientifique pourra profiter. — Plusieurs établissements analogues à celui de Græfenberg ont été fondés en Prusse (à Marienberg), en France (à Paris, à Bellevue, Auteuil, Issy ; à Lyon, à Dijon, à Divonne, etc.). — Voir sur ce sujet : Scoutetten, *De l'eau sous le rapport hygiénique et médical* (1842) ; L. Fleury, *Traité pratique et raisonné d'hydrothérapie* (1852) ; Schedel, Gillebert-Dhercourt, etc.

HYDROTHORAX (du gr. ὕδωρ, eau, et θώραξ, poitrine), hydropisie de poitrine, épanchement ou accumulation de sérosité dans les plèvres. *Voy.* HYDROPISIE et PLEURÉSIE.

HYDROTIMÈTRE, instrument servant à déterminer la quantité de sels calcaires ou terreux contenus dans une eau quelconque à l'aide de l'action que celle-ci exerce sur une solution alcoolique de savon. Il se compose d'une burette tubulaire graduée, portant d'un côté une division en centimètres cubes ; de l'autre, une échelle hydrotimétrique dont le zéro est placé au-dessous du premier d'une quantité représentant la solution nécessaire pour produire de la mousse dans de l'eau distillée. Les essais se font dans un flacon gradué et sur une quantité d'eau égale à 40 centimètres cubes. La pureté de l'eau est en raison inverse de la quantité de savon nécessaire pour produire la mousse.

HYDRURE (d'*hydr* pour *hydrogène* et du suffixe *ure*), terme de Chimie, peut se dire de toute combinaison de l'hydrogène avec un élément métalloïdique ou métallique ; toutefois ce terme s'emploie préférablement pour les corps qui résultent de l'union de l'hydrogène aux métaux, ou aux radicaux organiques monoatomiques ainsi on dit *hydrure de potassium, de cuivre*, etc. : ces combinaisons métalliques sont en général très-instables. On dit aussi *hydrure de méthyle, d'éthyle, de phényle*, etc. *Voy.* GAZ DES MARAIS, BENZINE, etc.

HYÉMOSQUE, espèce de Chevrotain. *Voy.* CHEVROTAIN.

HYÈNE (du gr. ὕαινα), *Hyæna*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, type de la famille des Hyénidés. L'Hyène a beaucoup de rapport avec le loup par son naturel carnassier, par sa taille et la forme de sa tête ; mais elle en diffère essentiellement en ce qu'elle n'a que 4 doigts à chacun des pieds. Le corps est rendu oblique par la flexion des membres postérieurs, ce qui fait que l'animal semble boiter en marchant. Le poil du cou est hérissé en forme de crinière. Cet animal a une poche entre l'anus et la queue. L'espèce type est l'*H. rayée* (*H. vulgaris*), dont le pelage est d'un gris jaunâtre rayé de noir. Cette espèce habite la Perse, la Syrie et l'Abyssinie. C'est un animal nocturne, très-vorace ; il préfère les charognes aux viandes fraîches. On a exagéré grandement sa férocité. Les autres espèces sont l'*H. brune* (*H. fusca*) et l'*H. tachetée* (*H. crocata*), du sud de l'Afrique. — La famille des *Hyénidés* comprend, outre le genre type, le genre *Protèle* (*Voy.* ce mot). — On trouve dans les dépôts de l'âge quaternaire beaucoup de débris d'*Hyènes fossiles* paraissant appartenir à des individus plus forts que ceux existant aujourd'hui. On en a fait un genre dit *H. des cavernes* (*H. spelæa*).

HYÉNOÏDES, section de la famille des Canidés (*Voy.* CHIEN), ne comprend qu'une espèce, l'*H. peinte*, du midi de l'Afrique, qui tient à la fois du Chien et de l'Hyène.

HYGIE, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

HYGIÈNE (du gr. τὰ ὑγιεινά, préceptes de santé), partie de la Médecine dont la fin est la conservation de la santé, c.-à-d. qui nous apprend à régler la vie de l'homme, de manière à assurer l'exercice régulier de toutes ses fonctions et le développement complet de toutes ses facultés. Hallé divisait l'*hygiène* en 3 parties : 1° le *sujet* de l'hygiène ou la connaissance de l'homme sain, dans ses relations et dans ses différences, c.-à-d. en société et individuellement ; 2° la *matière* de l'hygiène ou la connaissance des choses dont l'homme use ou jouit, et celle de leur influence sur notre constitution et nos organes ; 3° les *moyens* ou *règles de l'hygiène*, règles qui déterminent la mesure dans laquelle doit être restreint l'usage des choses pour la conservation de l'homme considéré soit en société, soit individuellement. Le Dr M. Lévy y établit 6 divisions : *circumfusa*, air, eau, sol, localité, climat ; *ingesta*, aliments, condiments, boissons ; *excreta*, produits des excrétions ; *applicata*, vêtements, cosmétiques ; *percepta*, activité morale et intellectuelle ; *gesta*, exercices, veille, sommeil.

La connaissance des lois, des mœurs et de la police des peuples, relativement à l'hygiène, constitue l'*hygiène publique*. Elle s'occupe de tout ce qui concerne la salubrité publique, construction et entretien des égouts et dépôts d'immondices, distribution des eaux, halles et marchés, salles de spectacles, prisons, ateliers et manufactures ; surveillance de l'éclairage, des aliments, des boissons, des logements, l'assainissement et la désinfection des lieux insalubres, le desséchement des marais, etc. Il existe à cet effet un *Comité consultatif d'hygiène publique* qui réside à Paris ; il y a en outre dans chaque département un *Conseil d'hygiène publique* (Décrets du 15 décembre 1851 et du 19 janvier 1852).

L'*hygiène privée* est celle qui détermine, par des règles déduites de l'observation, dans quelle mesure l'homme qui veut conserver sa santé doit, selon son âge, sa constitution et les circonstances dans lesquelles il se trouve, user des choses qui l'environnent et de ses propres facultés, soit pour ses besoins, soit pour ses plaisirs. *Voy.* DIÈTE.

Consulter : Rostan, *Cours d'hygiène* (1828) ; Londe, *Éléments d'hygiène* (1827 et 1847) ; Parent-Duchâtelet, *Hygiène publique* (1836) ; Dr M. Lévy, *Traité*

d'hygiène publique et privée (1845 et 1857); Réveillé-Parise, *Hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit* (1843); A. Tardieu, *Dictionnaire d'hygiène publique* (1853; F. Devay, *Hygiène des familles* (1858), H. George, *Traité élémentaire d'hygiène* (1870), etc.

HYGROMA (du gr. ὑγρός, humide), hydropisie des bourses muqueuses sous-cutanées : elle se développe souvent au-devant de la rotule chez les personnes qui restent longtemps agenouillées ; elle est sans gravité et guérit quelquefois par la simple ponction, suivie de compression.

HYGROMÈTRE (du gr. ὑγρός, humide, et μέτρον, mesure), instrument qui sert à apprécier le degré d'humidité de l'air, c.-à-d. à mesurer la force élastique de la vapeur d'eau qu'il renferme. Tous les corps qui, en absorbant l'humidité de l'air, changent de forme, de poids ou de volume, tels que les cordes tendues, les cheveux, le chlorure de calcium, la potasse, etc., peuvent servir à la construction des hygromètres ; aussi ces corps sont-ils appelés *hygrométriques* ou *hygroscopiques*.

On a imaginé plusieurs espèces d'hygromètres. — L'*H. de condensation* inventé par Leroi, et perfectionné par M. Regnault, se compose d'une vase argenté que l'on refroidit intérieurement jusqu'à ce que la vapeur d'eau atmosphérique se précipite en rosée sur le vase : un thermomètre donne alors la température de cette surface, et on en déduit le degré d'humidité. — L'*H. de Saussure* est un hygromètre d'absorption ; il se compose d'un cheveu fixé par un bout et enroulé par l'autre sur une poulie à deux gorges, dont l'axe porte une aiguille destinée à parcourir un cadran ; dans la seconde gorge de la poulie est enroulé un fil de soie, portant un petit contre-poids qui tient le cheveu tendu. Le 0° de l'échelle (la sécheresse extrême) se détermine en enfermant ce petit appareil sous une cloche avec du chlorure du calcium ou de l'acide sulfurique; le 100° (l'humidité extrême s'obtient en portant l'instrument sous une cloche dont on a mouillé les parois avec de l'eau distillée. Comme cet hygromètre montre simplement que l'air approche plus ou moins des deux limites extrêmes de sécheresse ou d'humidité, Gay-Lussac et plus récemment M. Regnault ont donné des règles pour établir les rapports qui existent entre les degrés de l'hygromètre et les forces élastiques elles-mêmes. — Un autre hygromètre, le *Psychromètre* d'August, de Berlin, mesure l'état hygrométrique de l'air par le refroidissement dû à l'évaporation de l'eau. Cet instrument se compose de deux thermomètres égaux, dont les réservoirs sont également exposés à l'air ; mais l'un reste sec, tandis que l'autre, couvert d'une toile fine, est incessamment humecté : un simple fil de lin, qui va du réservoir à un vase d'eau assez voisin, suffit pour produire cet effet. Des tables donnent, pour chaque température indiquée par le thermomètre sec, la force élastique de la vapeur hygrométrique lorsqu'on connaît le refroidissement de la boule humide.

On trouve dans le commerce des *hygromètres* ou plutôt des *hygroscopes*, qui indiquent le changement de temps et dont on se sert comme de baromètres. Ces instruments renferment ordinairement une corde à boyau, qui se tord ou se détord par le changement d'humidité, et qui fait mouvoir une pièce, p. ex. un capuchon sur une figure de moine.

HYGROMÉTRIE, partie de la Physique qui traite des moyens d'apprécier les variations de l'humidité de l'air, la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque. *Voy.* HYGROMÈTRE.

HYGROMÉTRIQUES, se dit, en général, des corps qui sont particulièrement sensibles à l'influence de l'humidité ou de la sécheresse (*Voy.* HYGROMÈTRE). — En Botanique, on donne le nom d'*hygrométriques* aux plantes sur lesquelles les variations de l'humidité de l'atmosphère paraissent avoir le plus d'action. Telles sont : la *Porlière hygrométrique*, qui rapproche ses folioles dès que le temps se dispose à la pluie; le *Géastre hygrométrique*, champignon dont la collerette, roulée sur elle-même par un temps sec, se déroule et prend une position horizontale par l'effet de l'humidité ; la *Funaire hygrométrique*, dont les pédicules se tordent sur eux-mêmes par la sécheresse, et se déroulent lorsqu'on les mouille, etc.

HYGROSCOPE (du gr. ὑγρός, et σκοπέω, voir), synonyme d'*Hygromètre*. *Voy.* ce mot.

HYLA, nom latin scientifique du genre RAINETTE.

HYLÉE, *Hylea*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Andrenètes.

HYLÉSINE (du gr. ὕλη, bois), *Hylesinus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, redoutable par les dégâts considérables qu'il produit dans les bois de pins, parmi les frênes, etc. L'*H. crénelé* (*H. crenatus*), d'un noir luisant, et l'*H. du frêne* (*H. fraxini*), d'un gris cendré, sont les espèces principales.

HYLOBATES (du gr. ὑλοβάτης), nom latin scientifique du genre *Gibbon*. *Voy.* ce mot.

HYLOTOME (du gr. ὕλη, bois, et τομή, coupure), *Hylotoma*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Porte-scie, tribu des Tenthrédines, a pour espèce type l'*H. du rosier*, long de 0m,009 et dont la larve jaune pointillée de noir dévore les feuilles de cet arbuste.

HYLOZOÏSME (du gr. ὕλη, matière, et ζωή, vie), système philosophique qui attribue une existence primitive à la matière, et qui considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés.

HYMENEA, plante légumineuse. *Voy.* COURBARIL.

HYMENIUM (du gr. ὑμήν, membrane), expansion membraneuse qui, dans les Champignons, porte les corpuscules reproducteurs; cette membrane affecte des formes très-variées, celle de lames dans les Agarics, celle de papilles dans les Téléphores, etc.

HYMÉNOMYCÈTES (du gr. ὑμήν, membrane, et μύκης, champignon), nom commun à tous les Champignons, qui ont à l'extérieur une membrane fructifère dans laquelle sont placés les corpuscules reproducteurs. Tels sont les *Agarics*, les *Bolets*, les *Pézizes*, les *Clavaires*, etc.

HYMENOPHYLLUM (du gr. ὑμήν et φύλλον, feuille), genre de la famille des Fougères, type de la tribu des *Hyménophyllées*, ne comprend que de petites espèces propres aux régions intertropicales.

HYMÉNOPTÈRES (du gr. ὑμήν, membrane, et πτέρον, aile), 5e ordre de la classe des Insectes, a pour caractères : 4 ailes membraneuses, simplement veinées et non réticulées, les supérieures étant toujours plus grandes et dans le repos, croisées horizontalement sur le corps ; un appareil buccal intermédiaire entre celui des insectes broyeurs et celui des insectes suceurs et muni d'une trompe qui n'est jamais enroulée ; des yeux composés et en outre 3 yeux lisses ou ocelles ; un abdomen généralement armé, chez les femelles, de tarière ou d'aiguillon. Les Hyménoptères subissent des métamorphoses complètes : leurs larves ressemblent tantôt à un ver, tantôt à une chenille. Ces insectes vivent presque tous sur les fleurs et ils meurent d'une année à l'autre. — On divise cet ordre en deux sections : les *Térébrants* et les *Porte-aiguillon*. C'est à ces derniers qu'appartiennent les *Fourmis* et les *Abeilles*.

HYMNE (du gr. ὕμνος), chant en l'honneur de la Divinité. Les premiers hymnes furent l'œuvre de chantres inspirés, de poëtes sacrés : tels sont, chez les Hébreux, le *Cantique de Moïse* après le passage de la mer Rouge, le *Cantique de Debora*, les *Psaumes* ; tels furent être en Grèce les hymnes d'Olen, ceux d'Orphée, ceux d'Eumolpe et des Eumolpides; tels furent encore à Rome les *Assamenta* des Saliens et le *Chant arval* ; plus tard vinrent les hymnes qui portent le nom d'Homère et qui forment la transition des hymnes vrais aux hymnes purement littéraires. — Ceux-ci commencent avec Pindare, dont les hymnes sont perdus ; puis viennent Cléanthe, auteur d'un hymne célèbre à Jupiter, Callimaque, dont on a 6 hymnes,

Mésomède, auteur du bel *hymne à Némésis:* Aristide auteur de deux hymnes, l'un à Jupiter, l'autre à Minerve; Proclus, etc. Le *Chant séculaire* d'Horace est aussi un hymne de ce genre. — Les hymnes eurent chez les anciens des noms spéciaux selon le dieu chanté par le poëte : *Péans*, en l'honneur d'Apollon et de Diane; *Dithyrambes*, en l'honneur de Bacchus; *Ioules*, de Cérès; *Métrouques*, de Cybèle, etc.

Le Christianisme a aussi ses *hymnes*, les unes qui ne se chantent pas aux offices (telles sont les hymnes de Synésius), les autres qui sont destinées à être chantées. Quelques-unes datent des premiers siècles du Christianisme : tels sont le *Salvete, flores martyrum*, de Prudence, le *Vexilla regis* et le *Pange, lingua, gloriosi prælium certaminis* de Fortunat, le *Dies iræ*, attribué à Thomas de Celano, minorite du XIIIe siècle. Santeuil et Coffin se sont fait un nom comme *hymnographes:* on leur doit la plupart des hymnes introduites aux deux derniers siècles dans l'Église gallicane. La plupart des hymnes qu'on chante aujourd'hui en France, comme dans toute la chrétienté, sont celles du Bréviaire romain. — L'hymne excède rarement 6 stances de 4 vers : elle finit par une strophe qui paraphrase le *Gloria patri ;* on la chante après les Psaumes. Chaque fête a son hymne particulière. — Les hymnes sont quelquefois désignées sous le nom de *cantiques*.

N. B. On sait que, par une bizarrerie que rien ne justifie, le mot *hymne*, qui est masculin, devient féminin quand il s'applique aux chants de l'Église.

HYMNOGRAPHES, auteurs d'hymnes. *V.* HYMNE.

HYOÏDE (os), du gr. ὑοειδής, qui a la forme de la lettre grecque Υ; petit os, suspendu horizontalement entre la base de la langue et le larynx, dans l'épaisseur des parties molles du cou. Il sert de point d'appui aux muscles et aux membranes qui maintiennent la langue, aux muscles qui la meuvent ainsi que le pharynx, le larynx et la mâchoire inférieure. Il se compose de 5 parties : 1° le *corps*, en avant et au centre; 2° et 3° les *grandes cornes*, situées sur les côtés, et unies par un ligament dit *thyro-hyoïdien*, aux cornes supérieures du cartilage thyroïde; 4° et 5° les *petites cornes*, placées au-dessus des grandes.

HYOSCYAMINE, alcaloïde contenu dans les diverses parties de la *Jusquiame noire* (*Hyoscyamus niger*), dont on le retire en épuisant la plante par l'alcool acidulé, évaporant et précipitant par la chaux, puis faisant cristalliser dans l'alcool et l'éther. C'est une substance cristalline, incolore, sans odeur si elle est sèche, sentant le tabac si elle est humide, et qui donne des sels divers. Elle dilate rapidement la pupille; c'est un violent narcotique. — Elle a été découverte par MM. Geiger et Hesse en 1833.

HYOSCYAMUS, nom latin de la *Jusquiame*.

HYPALLAGE (du gr. ὑπαλλαγή), figure de Style, qui consiste en un renversement dans la corrélation des idées; elle paraît attribuer à certains mots ce qui appartient à d'autres mots de la même phrase. Cette figure est d'un usage fréquent chez les poëtes latins, notamment chez Virgile :

Ibant *obscuri sola* sub nocte per umbram,

au lieu de *soli* sub *obscura* nocte.

Souvent aussi l'hypallage consiste en une personnification hardie d'une chose à laquelle on prête des qualités qui ne conviennent qu'à des êtres animés :

Trahissant la vertu sur un *papier coupable*.

HYPÉCOON, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Fumariacées, établi pour des plantes herbacées annuelles des bords de la Méditerranée.

HYPER (du gr. ὑπέρ, au-dessus, au-delà), préfixe qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, marque généralement quelque *excès:* ainsi, en Médecine, *hyperacousie*, signifie exaltation douloureuse de l'ouïe; *hypercrinie*, exagération d'une sécrétion; *hyperémie*, surabondance de sang dans une partie; *hyperesthésie*, exagération de la sensibilité, etc.

HYPÉRANTHÈRE ou *Chicot d'Arabie*. *V.* CHICOT.

HYPERBATE (du gr. ὑπέρβατον), espèce d'inversion. *Voy.* INVERSION.

HYPERBOLE (du gr. ὑπερβολή), figure de Rhétorique qui consiste à amplifier, à exagérer les choses, pour faire plus d'impression. Racine a pu dire, en parlant de l'impie (*Esther*, scène dern.) :

Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux, etc.

Molière a pu faire dire à Alceste, à propos du mauvais sonnet d'Oronte (*Misanthrope*, I, 1) :

Et si par un malheur j'en avais fait autant,
Je m'irais, de regret, pendre tout à l'instant;

mais il est des limites dans lesquelles l'hyperbole doit se renfermer, sous peine de tomber dans le ridicule : ainsi Boileau a-t-il raison de reprocher à Brébeuf

... d'entasser sur les rives
De morts et de mourants cent montagnes plaintives.

— Appliquée ainsi aux mots et aux phrases, où l'on veut faire entendre plus qu'on ne semble dire, l'hyperbole prend particulièrement le nom d'*emphase*. *Voy.* STYLE.

HYPERBOLE. En Géométrie, l'*hyperbole* est une courbe telle que la différence des distances de tous ses points à deux points fixes appelés *foyers* est constante. Elle est formée de quatre branches infinies qui s'unissent deux à deux en deux points appelés *sommets* et qui ont pour asymptotes deux lignes droites se croisant au centre de la courbe. Elle est symétrique par rapport à la ligne des foyers et par rapport à la perpendiculaire menée à cette ligne en son milieu. La première de ces lignes est l'*axe transverse* de l'hyperbole; l'autre en est l'axe *non transverse*. Quand les asymptotes sont à angle droit, l'hyperbole prend le nom d'*H. équilatère*. — L'hyperbole fait partie des sections coniques : c'est la courbe qu'on obtient en coupant un cône droit à base circulaire par un plan qui en rencontre les génératrices les unes d'un côté du sommet, les autres de l'autre. Son équation est du second degré, comme celle de toutes les coniques. *Voy.* CONIQUE.

HYPERBOLOÏDE. On nomme ainsi celles des surfaces du second ordre douées de centre, dont la section plane peut être, suivant les cas, une *ellipse*, une *parabole* ou une *hyperbole*. On en distingue deux sortes qui, d'après leur forme, ont reçu le nom d'*H. à une nappe* et d'*H. à deux nappes*. Tous deux sont asymptotes à un cône à base elliptique ayant leur centre pour sommet. — L'hyperboloïde à une nappe fait partie des surfaces réglées : il est engendré par une droite qui se déplace dans l'espace en rencontrant constamment trois génératrices rectilignes fixes. — L'hyperboloïde de révolution à une nappe ou à deux nappes est engendré par la révolution d'une hyperbole tournant autour de son axe transverse ou autour de son axe non transverse.

HYPERCATALECTIQUE (du gr. ὑπέρ, au-delà, et καταληκτικός, qui termine), se dit, en Prosodie grecque ou latine, d'un vers qui finit au-delà de sa mesure légitime. Rares parmi les vers hexamètres latins où la syllabe surnuméraire s'élide toujours avec le vers suivant (Virg., *Én.*, VII, 160), ces sortes de vers sont très-communs dans la poésie lyrique. — On trouve aujourd'hui des exemples de vers hypercatalectiques dans la poésie italienne et dans la poésie allemande.

HYPERDULIE (du gr. ὑπέρ, au-dessus, et δουλεία, hommage), culte de la Ste Vierge. *Voy.* CULTE.

HYPÉRICINÉES (du g.-type *hypericum*, millepertuis), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des herbes, des sous arbrisseaux, des arbustes et même des arbres de l'hémisphère boréal, à feuilles opposées et qui paraissent,

lorsqu'on les regarde contre le jour, marquées de points translucides dus à la présence de petites glandes; à fleurs jaunes et parsemées de petits points noirs. Le suc de ces plantes est légèrement purgatif et fébrifuge. — Genres principaux : *Millepertuis, Vismie, Androsème*, etc.

HYPÉRINE, genre de petits Crustacés aquatiques du groupe des *Amphipodes*. *Voy.* ce mot.

HYPÉRION, satellite de Saturne. *Voy.* SATURNE.

HYPERMÈTRE (du gr. ὑπέρ, par-dessus, et de *mètre*), se dit, en Prosodie latine, d'un vers hexamètre terminé par une syllabe surabondante. Virgile termine ordinairement les hypermètres par un spondée suivi de la particule *que* s'élidant sur le vers suivant. Il est le seul poëte qui ait fini la phrase après un vers hypermètre (*Én.*, IV, 629; VII, 470, et X, 895).

HYPÉROODON (du gr. ὑπερῴα, palais, et ὀδούς, dent), genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, et voisin des Cachalots. Les Hypéroodons ont le bec des Dauphins, une nageoire dorsale, et une sorte de crête sur les maxillaires supérieurs. Ils ont deux petites dents en avant de la mâchoire supérieure et leur palais est tout hérissé de petits tubercules osseux. Ces cétacés dépassent 10ᵐ et leur crâne est chargé d'une quantité considérable de blanc de baleine. Ils habitent la mer du Nord et viennent quelquefois s'échouer dans la Manche.

HYPERSARCOSE (du gr. ὑπέρ, et σάρκωσις, excroissance de chair), développement exagéré des bourgeons charnus qui recouvrent la surface d'une plaie.

HYPERSTÈNE et non HYPERSTHÈNE (du gr. ὑπέρ, et στενός, étroit), substance minérale noire, pierreuse, d'un éclat métalloïde bronzé, clivable en prismes rhomboïdaux à faces très-étroites, qui raye difficilement le verre et pèse 3,38. C'est un silicate de fer et de magnésie [(Ṁg, Ḟe...)S̈i²]. L'hyperstène se trouve dans les roches syénitiques (*hypérites*) de la côte du Labrador et du Groënland.

HYPERTROPHIE (du gr. ὑπέρ, et τροφή, nourriture), accroissement excessif d'un organe, caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume sans altération réelle de sa texture. L'anévrisme actif du cœur est une hypertrophie des parois de cet organe. *Voy.* ANÉVRISME.

HYPÈTHRE (du gr. ὕπαιθρον), nom donné, en Architecture, à des édifices découverts ou sans toit. La Grèce offrait plusieurs temples *hypèthres*, notamment ceux de Jupiter à Athènes, à Égine et à Olympie, celui de Cérès et de Proserpine à Éleusis. Le grand temple de Pæstum était un hypèthre.

HYPHOENE, nom lat. botaniq. du genre CUCIFÈRE.

HYPNIATRE (du gr. ὕπνος, sommeil, et ἰατρός, médecin). On a donné ce nom à certains somnambules doués, dit-on, de la faculté d'indiquer, pendant le sommeil magnétique, les médicaments convenables au traitement des maladies : c'est un charlatanisme assez fréquemment exploité.

HYPNOTIQUES (du gr. ὑπνωτικός), se dit des substances ou médicaments qui procurent le sommeil. *Voy.* NARCOTIQUES.

HYPNOTISME (d'*hypnotique*), nom donné en 1842 par le Dʳ James Braid, de Manchester, à une sorte de sommeil nerveux ou de catalepsie artificielle qu'on obtient en forçant le sujet à fixer longtemps ses regards sur un objet brillant. *Voy.* CATALEPSIE, MAGNÉTISME et SOMNAMBULISME.

HYPO (du gr. ὑπό, sous, dessous), préfixe qui marque *subordination, abaissement, diminution*.

Ce terme s'emploie, en Chimie, pour indiquer la diminution d'un élément, en général de l'oxygène, dans une combinaison, par rapport à une autre combinaison prise pour type et qui termine le nom.

HYPOAZOTIQUE (ACIDE). *Voy.* HYPONITRIQUE.

HYPOCAUSTE (du gr. ὑπόκαυστον), fourneau souterrain dans les thermes antiques. *Voy.* THERMES.

HYPOCHLOREUX (ACIDE), acide composé de chlore et d'oxygène [ClHO], qu'on obtient en décomposant un hypochlorite par un acide faible. Il détone par la chaleur en se décomposant; il jouit à un haut degré de la propriété de blanchir les matières colorantes.

HYPOCHLOREUX (ANHYDRIDE), gaz jaune découvert par M. Balard : on l'obtient en traitant l'oxyde de mercure froid par le chlore. Il est très-explosif; sa formule est Cl^2O.

HYPOCHLORITES, dits aussi *Chlorures d'oxyde* ou *Chlorures décolorants*, sels formés par la combinaison de l'acide hypochloreux et d'une base. On les obtient, mélangés avec des chlorures propr. dits, en faisant passer du gaz chlore dans la dissolution des alcalis. L'*H. de chaux* ou *Chlorure de chaux*, se prépare en saturant de chlore la chaux éteinte : c'est une poudre blanche, d'une saveur âcre et désagréable, et répandant l'odeur du chlore; il est lentement décomposé par l'acide carbonique de l'air, et instantanément par l'acide sulfurique. L'*H. de potasse* ou *Chlorure de potasse*, vulg. *Eau de Javelle* (du nom d'un village près de Paris, où elle paraît avoir été d'abord fabriquée), et l'*H. de soude*, *Chlorure de soude* ou *Liqueur de Labarraque*, se préparent de la même manière que l'hypochlorite de chaux, et ont des propriétés semblables. — On emploie ces divers composés en arrosements, fumigations ou lotions, pour l'assainissement des hôpitaux, des salles de dissection, des mines, des égouts, et, en général, de tous les lieux rendus infects et malsains par la décomposition des matières organiques; on les préfère au chlore, parce que leur odeur est moins vive et moins suffocante. On les applique aussi, surtout le chlorure de chaux, au blanchiment du coton, de la toile, du linge, et des chiffons destinés à la fabrication du papier. On s'en sert encore pour blanchir les vieilles estampes, restaurer les vieux livres et enlever les taches d'encre.

En 1789, l'eau de Javelle était déjà usitée dans le blanchiment; sa préparation, tenue longtemps secrète, fut indiquée par Berthollet; le chirurgien Percy l'employa, dit-on, en 1793 à l'armée du Rhin contre la pourriture d'hôpital. Le chlorure de chaux, décrit en France par Descroizilles de Rouen, fut ensuite introduit en Angleterre par G. Tennant, et préparé en grand, en 1798, par Mackintosh, sous le nom de *poudre de Tennant et de Knox*, ou *poudre de blanchiment*; mais son usage ne devint commun en France que beaucoup plus tard; M. Mœsuyer, de Strasbourg, est un des premiers qui eurent l'idée d'employer ce chlorure à la désinfection de l'air (1807). Oubliés pendant longtemps, ces composés furent, en 1822, rappelés au souvenir des savants par le pharmacien G. Labarraque, qui en indiqua l'utilité dans l'art du boyaudier et qui en fit de nombreuses applications à l'hygiène publique et privée.

HYPOCISTE (du gr. ὑποκιστίς), plante parasite qui croît sous le Ciste. *Voy.* CYTINELLE.

HYPOCONDRE ou HYPOCHONDRE (du gr. ὑποχόνδριον), partie supérieure et latérale de l'abdomen, située sous les cartilages des côtes, à droite et à gauche de l'épigastre. On y plaçait jadis le siége d'une maladie noire qu'on nommait, pour cette raison, *Hypocondrie* (*Voy.* ce mot). — *Hypocondre* se prend aussi adjectivement pour *hypocondriaque*, attaqué d'*hypocondrie*.

HYPOCONDRIE (d'*hypocondre*), affection éminemment nerveuse, qu'on a appelée aussi *Vapeurs*, *Maladie noire* (*Voy.* ATRABILE), et qui paraît consister dans une irritation ou une manière d'être particulière du système nerveux, principalement de celui qui vivifie les organes digestifs. Sous l'influence de cette irritation, le malade devient morose, ombrageux, irascible; il est disposé à s'exagérer le mal dont il souffre, ou il se croit atteint de maux imaginaires : il est en proie à l'abattement, à l'insomnie, quelquefois à des palpitations, à des spasmes et même à des hallucinations. Cette névrose est plus fréquente chez les adultes que chez les vieillards, et chez les hommes que chez les femmes; elle se développe presque toujours chez les individus doués de grandes facultés intellectuelles,

mais irritables, impressionnables, épuisés par les travaux de l'esprit, par des passions vives, ou chez les riches blasés; elle survient parfois à la suite d'une maladie de l'estomac ou du foie, ou bien par la crainte de cette même maladie.

L'hypocondrie n'a de gravité que par l'espèce d'anéantissement intellectuel dont elle frappe le malade; bien qu'étant de longue durée, elle est guérissable; mais elle est sujette à récidiver. Le traitement consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales. Cependant, on doit chercher à calmer les douleurs par des bains stimulants, des frictions sur les membres, de légers narcotiques à l'intérieur; on combat l'inertie de l'estomac par des préparations amères et toniques, par des eaux gazeuses acidules et l'hydrothérapie; enfin, on remédie à la constipation si ordinaire aux hypocondriaques par des lavements froids et des purgatifs doux. — Brachet (1832), et Dubois d'Amiens (1837), ont donné des traités estimés *de l'Hypocondrie*.

HYPOCOROLLIE (du gr. ὑπό, sous, et de *corolle*), une des classes du système de Jussieu, renfermait les plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, comme les *Solanées*, les *Labiées*, etc.

HYPOCRAS, selon l'Académie, et mieux HIPPOCRAS, en latin *vinum hippocraticum* (parce qu'on coulait le mélange dans le filtre, dit *chausse* ou *manche d'Hippocrate*), boisson tonique et stomachique que l'on compose, tantôt avec une infusion d'amandes douces et de cannelle concassée dans du vin de Madère mêlé d'eau-de-vie, sucré et enfin aromatisé avec un peu de musc et d'ambre, tantôt avec du vin, du sucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre, etc. Cette liqueur était fort en usage autrefois. Il y avait de l'*H. de bière*, de l'*H. de cidre*, de l'*H. rouge* et *blanc*, de l'*essence d'hypocras*, etc.

HYPODERME (du gr. ὑπό, sous, et δέρμα, peau), *Hypoderma*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères et très-voisins des Œstres, dont ils se distinguent surtout par une fente très-petite en forme d'Y et qui représente la cavité buccale. La larve vit et croît sous la peau des animaux. L'*H. du bœuf* est le type du genre.

HYPOGASTRE (du gr. ὑπογάστριον), partie inférieure du ventre, est opposée à l'*épigastre*, qui en est la partie supérieure. La *région hypogastrique* se subdivise elle-même en région *supérieure*, ou *hypogastre* proprement dit, située au-dessus de la saillie du pubis, et en région *inférieure*, qui s'étend jusqu'aux aines. — Les Anatomistes donnent encore le nom d'*hypogastrique :* 1° à une artère et à une veine, divisions de l'artère et de la veine iliaque primitive; 2° à deux plexus nerveux situés dans cette région.

HYPOGÉ (du gr. ὑπό, sous, et γῆ, terre), se dit, en Botanique, des cotylédons qui restent sous terre lors de la germination.

HYPOGÉE (du gr. ὑπόγαιον), se dit particulièrement des excavations et des constructions souterraines où les anciens, les Égyptiens surtout et les Étrusques, déposaient leurs morts. *Voy.* NÉCROPOLE.

HYPOGLOSSE (du gr. ὑπό, sous, et γλῶσσα, langue), grand nerf qui préside aux mouvements de la langue, naît par 10 ou 12 filets des sillons qui séparent les éminences pyramidales et olivaires, sort du crâne par le trou condyloïdien antérieur, et se divise en deux branches, dont l'une, dite *branche cervicale*, forme avec le plexus cervical une grande arcade anastomotique, et dont l'autre, la *branche linguale*, se distribue aux muscles de la langue et du pharynx.

HYPOGYNE (du gr. ὑπό, sous, et γυνή, femelle, pistil), se dit, en Botanique, des organes floraux insérés sous le pistil. Ainsi on nomme *hypogynes* les étamines, le disque, les pétales, lorsque leur point d'insertion est au même lieu que celui du pistil ou au-dessous, comme dans les Graminées, les Solanées, les Crucifères, etc.

HYPONITRIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide hypoazotique*, *Gaz nitreux*, *Vapeur nitreuse*, combinaison d'azote et d'oxygène [Az^2O^4], qui se présente sous la forme d'un liquide jaune, très-volatil et fort mobile, répandant d'abondantes fumées rutilantes et extrêmement délétères. C'est à elle que l'acide nitrique fumant du commerce doit sa coloration jaune. L'acide hyponitrique se produit dans beaucoup de circonstances, lorsqu'on verse de l'acide nitrique sur des métaux, p. ex., sur l'étain ou le cuivre. On l'obtient à l'état de pureté en distillant du nitrate de plomb, et condensant le gaz dans un mélange de glace et de sel marin. Il peut être solidifié par l'action du froid. Il se décompose au contact de l'eau, qui se charge alors d'acide nitrique. Mis en contact avec les alcalis, il les convertit en un mélange de nitrite et de nitrate. On s'en sert pour éprouver la qualité de l'huile d'olive (*Voy.* ce mot). — L'acide hyponitrique a été reconnu et analysé par Dulong.

HYPOPÉTALIE (du gr. ὑπό, sous, et de *pétale*), une des classes du système de Jussieu, renfermait les plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, comme les *Renonculacées*, les *Crucifères*, etc.

HYPOPHLÉE (du gr. ὑπό, sous, et φλοιός, écorce), *Hypophlœus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes et très-voisins des Diapères, renferme des espèces très-petites, au corps ovoïde, convexe, qui vivent sous l'écorce des arbres. L'*H. castaneus* se trouve aux environs de Paris.

HYPORCHÈME (du gr. ὑπόρχημα), nom donné, chez les anciens Grecs, à des chants lyriques spécialement destinés à accompagner la danse des chœurs et en particulier des chœurs de jeunes garçons aux fêtes de Délos. On a conservé quelques fragments de ces chants attribués à Pindare.

HYPOSTAMINIE (du gr. ὑπό, sous, et du lat. *stamen*, étamine), une des classes du système de Jussieu, renfermait des plantes dicotylédones, à fleurs apétales, et qui ont les étamines hypogynes, telles que les *Plantaginées*, les *Nyctaginées*, etc.

HYPOSTASE (du gr. ὑπόστασις). Ce mot s'emploie fréquemment, en Théologie, dans le sens de substance, d'essence, de *personne*. Par *forme hypostatique* on entend ce qui constitue essentiellement chacune des trois personnes de la Trinité. La forme hypostatique du Père consiste à ne point avoir de principe, mais à être le principe d'où procèdent les deux autres personnes; celle du Fils, à être engendré de toute éternité par le Père, et à être avec lui le principe du St-Esprit; et celle du St-Esprit, à procéder de toute éternité du Père et du Fils. L'*union hypostatique* est l'union des deux natures en Jésus-Christ.

Dans la Philosophie néoplatonicienne, Dieu se produit sous trois formes ou *hypostases :* l'*Unité absolue*, l'*Intelligence absolue*, l'*Ame universelle*.

HYPOSTHÉNISANTS (du gr. ὑπό, sous, et σθένος, force), se dit, en Médecine, des substances ou médicaments qui dépriment l'énergie des forces vitales; tels sont : l'émétique à haute dose, l'opium et en général tous les *sédatifs*. *Voy.* ce mot.

HYPOSULFATES, sels composés d'acide hyposulfurique et d'une base.

HYPOSULFITES, sels composés d'acide hyposulfureux et d'une base. On emploie dans la photographie l'*hyposulfite de soude* [$S^2O^3Na^2+10H^2O$], sel incolore, très-soluble dans l'eau et bien cristallisé, qu'on obtient en faisant chauffer du soufre avec du sulfite de soude; il a la propriété de dissoudre le chlorure et le bromure d'argent.

HYPOSULFUREUX (ACIDE), acide qu'on suppose se trouver en combinaison dans les sels appelés *hyposulfites*. Il n'a pas encore été isolé.

HYPOSULFURIQUE (ACIDE), acide composé de soufre et d'oxygène [$S^2O^6H^2$], qu'on obtient en combinaison avec du protoxyde de manganèse, lorsqu'on fait passer du gaz sulfureux dans de l'eau tenant en suspension le peroxyde de ce métal. On peut l'isoler sous la forme d'un liquide incolore, sans odeur et d'une saveur acide. Découvert par Gay-Lussac.

HYPOTÉNUSE (du gr. ὑποτείνουσα), se dit, en Géométrie, du côté d'un triangle rectangle opposé à l'angle droit. — Le carré construit sur l'hypoténuse est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. C'est à Pythagore que l'on doit la découverte de ce théorème : ce philosophe fut, dit-on, si ravi de sa découverte, qu'il sacrifia une hécatombe aux Muses pour leur témoigner sa reconnaissance.— La perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit sur l'hypoténuse est moyenne proportionnelle entre les deux segments de celle-ci, et chaque côté de l'angle droit est moyen proportionnel entre l'hypoténuse entière et le segment adjacent.

HYPOTHÉCAIRE (d'*hypothèque*). — *Caisse hypothécaire*. *Voy*. CRÉDIT FONCIER.

Inscription hypothécaire. *Voy*. HYPOTHÈQUE.

HYPOTHÉNAR (du gr. ὑπό, sous, et θέναρ, paume de la main), saillie qui se remarque à la face palmaire de la main, sous le petit doigt et dans sa direction. Elle est formée par les quatre muscles palmaire cutané, adducteur, court fléchisseur et opposant du petit doigt.

HYPOTHÈQUE (du gr. ὑποθήκη, gage, nantissement). Suivant le Code Napoléon (art. 2114), « l'*hypothèque* est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. » Le bien hypothéqué reste en la possession du débiteur; mais, à défaut de payement, le créancier peut le faire vendre en justice. — L'hypothèque est *légale*, *judiciaire* ou *conventionnelle*, suivant qu'elle résulte de la *loi*, d'un *jugement*, ou d'une *convention*. L'*H. légale* a lieu : 1° au profit des femmes mariées, sur les biens de leur mari; 2° au profit des mineurs et interdits, sur les biens de leur tuteur; 3° au profit de l'État, des communes et des établissements publics, sur les biens des comptables. L'*H. judiciaire* résulte, non seulement des jugements, en faveur de celui qui les a obtenus, mais encore des actes sous seing privé, quand la reconnaissance ou la vérification des signatures apposées à ces actes a été faite en justice. L'*H. conventionnelle* ne peut être consentie que par ceux qui ont capacité d'aliéner et que par acte devant notaire. — En outre, l'hypothèque est *générale* ou *spéciale*, selon qu'elle s'étend sur tous les biens du débiteur ou sur une partie seulement de ces biens. Toute hypothèque légale est générale. L'hypothèque conventionnelle doit être spéciale, c.-à-d. déterminer la nature et la situation des immeubles hypothéqués; l'hypothèque générale conventionnelle est prohibée, ainsi que toute hypothèque sur biens à venir, à moins d'insuffisance du gage. — Toute hypothèque est indivisible, c.-à-d. qu'elle subsiste en entier sur tous les immeubles affectés, sur chacun et sur chaque portion de ces immeubles; en outre, elle les suit, dans quelques mains qu'ils passent. — L'hypothèque doit être déclarée et inscrite au bureau de la conservation des hypothèques (c'est ce qu'on nomme *inscription hypothécaire*); autrement elle est à l'égard des biens comme si elle n'existait pas. Néanmoins, l'hypothèque légale des femmes mariées, mineurs et interdits a son effet lors même qu'elle n'est pas inscrite. Le rang des hypothèques est fixé par la date de leur inscription, et c'est d'après cette date qu'on établit le rang de chaque créancier dans les *ordres*. Les inscriptions doivent être renouvelées tous les dix ans. — Les hypothèques *s'éteignent* : 1° par l'extinction de l'obligation principale, 2° par la renonciation du créancier à l'hypothèque, 3° par l'accomplissement des formalités prescrites aux détenteurs ou acquéreurs pour *purger* les biens par eux acquis (*Voy*. PURGE), 4° par la prescription. — Tout ce qui concerne les hypothèques a été réglé par le Code Napoléon (art. 2092-95). *Voy*. CONSERVATEUR et TRANSCRIPTION.

L'origine des hypothèques remonte aux temps les plus reculés : chez les Grecs, qui créèrent le mot, on indiquait par des colonnes surmontées d'inscriptions les biens hypothéqués. Cet usage fut aussi pratiqué à Rome dans les premiers temps. Pendant longtemps, en France, l'hypothèque était occulte; et dès lors il n'y avait aucune garantie contre la mauvaise foi : un créancier se trouvait primé par des hypothèques dont il n'avait pu soupçonner l'existence. Henri III en 1581, Henri IV en 1606, Louis XIV en 1673, tentèrent de donner aux hypothèques le degré de publicité nécessaire pour la sûreté des contractants; mais ces projets, sans cesse traversés par les courtisans endettés, ne furent pas exécutés. Enfin, la publicité parut avec la loi du 11 brumaire an VII; c'est une des conquêtes de notre Révolution. Le Code Napoléon consacra ce principe, et donna aux hypothèques une législation qui, depuis, a été adoptée par la plupart des peuples de l'Europe, bien qu'elle laisse encore à désirer. Toutefois, le décret du 28 février 1852, qui a créé les institutions de crédit foncier, a déjà introduit dans une partie du régime hypothécaire, notamment en ce qui concerne les propriétés rurales, d'importantes améliorations, telles que le transport des obligations et l'expropriation des biens hypothéqués, et la loi du 23 mars 1855 sur la transcription a réalisé d'autres améliorations non moins urgentes dans le régime hypothécaire.

Consulter sur ce sujet : Persil, *Régime hypothécaire*; Grenier, *Traité des hypothèques*; Troplong, *Commentaire sur les privilèges et hypothèques*, etc. L'Administration a publié en 1841 trois volumes de *Documents relatifs au régime hypothécaire*.

HYPOTHÈQUE. Ce mot a désigné une composition que l'on buvait après le repas comme digestif : c'était de l'eau-de-vie assaisonnée avec des cerises, des framboises, du clou de girofle, de la cannelle et du sucre. On disait : *boire de l'hypothèque*, *prendre de l'hypothèque*, parce que cette boisson était considérée comme garantissant la santé, de même que les hypothèques garantissent les créances.

HYPOTHÈSE (du gr. ὑπόθεσις, supposition). Dans les sciences physiques on fait une hypothèse quand, pour rendre raison d'un phénomène, on admet provisoirement une cause ou une loi dont on n'est pas encore en état de prouver l'existence : p. ex., l'hypothèse des ondulations pour expliquer les phénomènes de la lumière. Toute induction, toute analogie, qui ne s'élève pas au-dessus d'une simple probabilité, constitue une hypothèse. — 1° Pour inventer une hypothèse, il faut d'abord examiner toutes les circonstances du fait à expliquer, puis, parmi toutes les causes possibles, choisir celle qui paraît le mieux rendre compte de ce que l'on a observé. 2° Pour la vérifier, on considère si elle explique toutes les circonstances du fait pour lequel on l'a imaginée; ou bien on en déduit les conséquences, et l'on cherche si elles sont conformes aux observations et aux expériences indiquées par le raisonnement : p. ex., l'hypothèse des lois de la gravitation est admise aujourd'hui comme une vérité scientifique, parce qu'elle explique les mouvements des planètes. C'est ainsi que l'emploi de ce procédé a conduit à de grandes découvertes Copernic, Képler, Galilée, Descartes, Huyghens, Leibnitz, Newton, Cuvier, etc. Dans l'antiquité au contraire et au moyen âge, il a presque toujours égaré l'esprit humain, parce qu'on se contentait de la vraisemblance sans recourir à l'observation et à l'expérience. *Voy*. ANALOGIE, INDUCTION, MÉTHODE.

En Géométrie, le mot *hypothèse* a un autre sens : quand on a un problème à résoudre, on commence par le supposer résolu, et par construire approximativement les quantités inconnues qui doivent satisfaire aux conditions de l'énoncé. *Voy*. ANALYSE MATHÉMATIQUE.

HYPOTYPOSE (du gr. ὑποτύπωσις), figure de Rhétorique, qui peint les choses dont on parle avec des couleurs si vives qu'on croit les voir de ses propres yeux. En voici, entr'autres, un exemple emprunté à Racine (*Andromaque*, III, 8) :

> Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
> Entrant à la lueur de nos palais brûlants,

Sur tous nos frères morts se frayant un passage,
Et, de sang tout couvert, échauffant le carnage.

Hypotyposes pyrrhoniennes, titre d'un livre célèbre du philosophe grec Sextus Empiricus : ce livre contient une savante exposition des doctrines du scepticisme grec et des systèmes qu'il attaque.

HYPOXYLON (du gr. ὑπό, sous, et ξύλον, bois), genre de Champignons thécasporés pyrénomycètes, rigides, noirs et couverts d'une légère poussière, qui se développent sous l'écorce des arbres morts.

HYPSOMÈTRE (du gr. ὕψος, hauteur, et μέτρον, mesure), thermomètre à l'aide duquel on peut mesurer l'*altitude* ou hauteur d'un lieu. L'emploi de cet instrument est fondé sur ce principe, que l'eau bout à une température d'autant plus basse que la pression qu'elle supporte est plus faible; or, quand on s'élève dans l'atmosphère, la pression diminue; il y a donc une relation entre l'altitude et la température d'ébullition de l'eau, de sorte que connaissant l'une de ces quantités, on peut calculer l'autre. M. Regnault a fait construire un appareil portatif, dans lequel on fait bouillir l'eau, et d'après la température accusée par le thermomètre que la vapeur entoure on connaît l'altitude du lieu. M. d'Abbadie a perfectionné cet appareil.

HYPSOMÉTRIE (comme *hypsomètre*), art de mesurer la hauteur d'un lieu à l'aide d'observations barométriques ou d'opérations géodésiques.

HYRAX, nom latin scientifique du genre *Daman* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Hyracidés*, petite famille de Mammifères, de l'ordre des Jumentés, dont le Daman est le type.

HYSON ou HYSSON, sorte de thé. *Voy.* THÉ.

HYSSOPE ou HYSOPE (du gr. ὕσσωπος; de l'hébreu *ezob*), *Hyssopus*, genre de la famille des Labiées, renferme des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, sessiles; à pédoncules axillaires, multiflores et à fleurs blanches, rouges, purpurines ou bleues, toutes odoriférantes. L'espèce principale est l'*H. officinale*, dont les sommités fleuries sont employées en médecine comme stomachiques et pectorales. On en tire une eau distillée et une huile essentielle. L'hyssope sert encore à faire des bordures dans les jardins. — Dans la Bible l'*hyssope* est opposée au *cèdre* du Liban comme étant la plus petite des plantes; mais elle y est si vaguement désignée qu'on ne saurait aujourd'hui la rapporter à un genre quelconque.

Hyssope des Gariques. *Voy.* HÉLIANTHÈME.

HYSTÉRIE (du gr. ὑστέρα), névrose propre à la femme, et que l'on désigne vulgairement sous les noms de *vapeurs* et d'*attaques de nerfs*. Elle débute ordinairement par des inquiétudes, crampes, palpitations, spasmes; un changement sensible de caractère, des rêvasseries, des songes bizarres, auxquels se joignent bientôt une sorte de constriction à l'épigastre ou à la gorge, et surtout la sensation d'une boule (*globe hystérique*), qui semble monter de la poitrine et qui provoque des attaques plus ou moins intenses; à la suffocation que produit le globe hystérique se joint quelquefois une douleur de tête fixe et comme térébrante (*clou hystérique*) avec mouvements convulsifs, sans perte complète de la connaissance ni de la sensibilité; ce caractère distingue l'hystérie d'autres névroses plus graves, telles que l'épilepsie. Des pleurs abondants, des cris, des pandiculations, annoncent la fin de l'accès. — L'hystérie peut être provoquée par des émotions morales vives (jalousie, amour contrarié), par la tristesse, par l'imitation, par certaines lectures, conversations, etc., enfin par l'irrégularité dans le cours du sang. Le traitement est surtout hygiénique : séjour à la campagne, exercice au grand air, bains de mer, hydrothérapie; éloignement des causes qui ont pu provoquer la maladie; dans certains cas, on conseille le mariage. — Consulter Landouzy, *Traité complet de l'hystérie* (1846); Briquet, F. Dubois, Georget, etc.

HYSTRIX (du gr. ὕστριξ), nom latin scientifique du *Porc-épic* (*Voy.* ce mot), a formé les mots *Hystriciens* et *Hystricidés*, tribu et famille de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, dont le Porc-épic est le type.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

I, la 3e de nos voyelles, et la 9e lettre des alphabets grec, latin, français, anglais, russe, etc. L'I fait souvent fonction de consonne dans les livres et les manuscrits un peu anciens; dans ce cas, il s'écrit j, comme dans *jus* (*Voy.* J). — Employé comme signe abréviatif, I, dans le latin, se prend parfois pour *imperator*; V.I., pour *vir illustris*; I.D., pour *inferis diis*; I.Q., pour *jure Quiritium*; ICtus, pour *jure consultus*; I.O.M., pour *Jovi optimo maximo*; INRI, pour *Jesus Nazarenus, rex Judæorum*. Chez les modernes, S.M.I. se lit *Sa Majesté Impériale*; S.I., *Societatis Jesu*. — Comme chiffre, I, *i* ou *j*, vaut *un* chez les Romains; placé après une lettre numérale, il s'y additionne (VI = 6); placé devant, il s'en retranche (IV = 4). Chez les Grecs, ι' vaut 10; ,ι dix mille. — Dans la théorie du syllogisme, I désignait une proposition affirmative particulière. — Sur les monnaies, I indiquait la fabrique de Limoges. — En Chimie, I ou Io désigne l'*iode*; In, l'*indium*; Ir, l'*iridium*.

IAMBE, IAMBIQUE (VERS). Dans la poésie ancienne, l'ïambe est un pied de vers composé d'une brève et d'une longue. Horace (*Art poét.*, v. 251) le définit ainsi :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus.

On appelle *vers iambique* tout vers où l'ïambe domine. Chez Archiloque, qui passe pour être l'inventeur de l'ïambe, et chez Simonide, le vers ïambique est presque toujours pur, c.-à-d. uniquement composé d'ïambes; dans la suite on toléra le spondée aux pieds impairs; enfin on substitua à l'ïambe et au spondée des équivalents, par exemple, on mit le tribraque à la place de l'ïambe; l'anapeste, le dactyle ou le procéleusmatique, à la place du spondée. Le vers ïambique se scande par *mètres* de deux pieds.

On compte 5 espèces principales de vers ïambiques :

1° l'*Iambique pur* (*trimètre*), composé de trois mètres ou six pieds, tous ïambes :

Sŭīs ĕt īp | să Rōmă vī | rĭbūs rŭit.

2° l'*I. tragique* ou *libre* (*trimètre*), dont les pieds impairs tolèrent ou exigent le spondée ou un équivalent, le dernier mot étant toujours de deux syllabes :

Quicumquĕ re | gnō fīdĭt, et | magnā pŏtēns.
Dŏmĭnātur aū | lā nēc lĕvēs | metuit deos....

3° l'*I. dimètre*, de deux mètres seulement, les pieds impairs étant à volonté spondées ou ïambes, et n'admettant que très-rarement ou jamais d'équivalent :

Ut priscă gēns | mōrtālĭŭm.

4° l'*I. dimètre catalectique* ou *vers anacréontique*, de deux mètres moins une syllabe ou de trois pieds plus une syllabe : le premier pied est un ïambe ou un spondée et quelquefois un anapeste; les deux autres des ïambes.

Adēs, Pătēr | sŭprē | me,
Quēm nēmŏ vī | dĭt ūn | quam.

5° l'*I. tétramètre*, de huit pieds : il admet tous les pieds du trimètre libre; le dernier est un ïambe.

Nāmq; Æscŭlā | pī lĭbĕrō | rūm saŭcĭī ōp | plēnt pōrtĭcūs

Chez les Grecs, le vers ïambique est éminemment le vers de la satire, comme le témoigne Horace :

Archilochum proprio rabies armavit iambo.
(*Art poét.*, v. 79.)

C'est aussi le vers le plus fréquemment employé par les tragiques et les comiques, tant grecs que latins. Parmi les autres *iambographes*, on cite chez les Grecs, outre Archiloque et Simonide, Hipponax, Ananius et Critias; chez les Latins, Catulle, Horace et Martial.

Les Allemands et les Anglais donnent à un de leurs vers le nom d'*iambique* : l'accent y remplace les longues. Du reste, le nombre des syllabes de leurs vers ïambiques est très-variable : le plus souvent il y en a dix; il peut y en avoir jusqu'à douze. L'ïambique allemand de dix syllabes est le vers tragique; l'ïambique anglais est le vers héroïque et le vers usuel. — A. Chénier a donné le nom d'*Iambes* à quelques pièces où alternent le vers de douze syllabes et celui de huit, à l'imitation des *Épodes* d'Horace. M. Aug. Barbier a suivi cet exemple, et aujourd'hui les *iambes* sont devenus une variété de la satire : c'est la satire lyrique.

IAMBOGRAPHES. *Voy.* IAMBE.

IATRALEPTIQUE ou IATRALIPTIQUE (du gr. ἰατρός, médecin, et ἀλειπτής, qui oint), méthode de Thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par les *frictions* ou par les *onctions*, au moyen de fomentations, de liniments, etc. *Voy.* ONCTION.

IATROCHIMIE (du gr. ἰατρός et de *chimie*). *Voy.* CHIMIATRIE.

IATROMATHÉMATICIENS ou IATROMÉCANICIENS (du gr. ἰατρός et de *mathématicien* ou *mécanicien*), médecins qui cherchaient à rendre compte de tous les phénomènes de l'économie, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, par les principes de la mécanique, et qui expliquaient par des calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ces phénomènes ont lieu. Cette secte prit naissance en Italie vers le milieu du XVIIe siècle. Borelli et Bellini en furent les fondateurs.

IATROPHA, plante. *Voy.* MÉDICINIER.

IBÉRIDE (du gr. ἰβηρίς), genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs blanches ou purpurines, disposées en grappes. Ces plantes appartiennent à l'Europe et à l'Asie. On en cultive plusieurs pour l'ornement des jardins : telles sont l'*Ibéride ombellifère*, appelée vulg. *Thlaspi*, et par corruption *Téraspic* ou *Taraspic*, à fleurs blanches ou violettes, dont la grappe raccourcie imite une ombelle; l'*I. toujours fleurie*, dite aussi *I. de Perse*, *Corbeille d'argent*, ou *Thlaspi vivace*, et l'*I. toujours verte*, qui sont très-répandues : on en fait de belles bordures qui se couvrent entièrement de fleurs blanches.

IBEX, nom scientifique du *Bouquetin*. *Voy.* ce mot.

IBIS (du gr. ἶβις), *Ibis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres, voisin des Tantales et des Courlis, renferme des oiseaux migrateurs, caractérisés par un bec allongé, arqué, élargi et presque carré à sa base; quatre doigts, les trois de devant réunis par une membrane. Ces oiseaux se nourrissent de lézards, de serpents, de grenouilles, etc. Les espèces se trouvent répandues dans les deux mondes.

L'*Ibis sacré* ou *I. blanc* (*I. religiosa*), espèce type, commune en Égypte, ressemble à la cigogne, mais sa taille est plus petite et il a le cou et les pieds plus longs en proportion. Son plumage est d'un blanc roussâtre, avec les grandes plumes du bout des ailes noires. Le tour de la tête est dégarni de plumes, mais revêtu d'une peau rouge et ridée. Le bec est de couleur aurore. Les anciens Égyptiens rendaient à cet oiseau un culte religieux, l'élevaient dans l'enceinte de leurs temples, le laissaient errer librement dans les villes et embaumaient son cadavre. Ils supposaient à cet animal un attachement inviolable à leur pays (dont il était l'emblème), et pensaient qu'il arrêtait sur les frontières des légions de serpents qui auraient dévasté leurs champs. Le meurtre même involontaire d'un de ces oiseaux était puni de mort. Les ibis sont représentés sur un grand nombre de monuments égyptiens. Ce n'est que depuis la campagne d'Égypte que l'on est renseigné sur la nature exacte de l'espèce d'Échassiers qui recevait jadis tant d'honneurs. C'est l'*abou-hannés* ou *Père Jean* des Arabes. — Parmi les autres espèces, on remarque surtout : l'*Ibis vert* ou *Courlis vert* qu'on trouve quelquefois en Italie et en Allemagne, et l'*Ibis rouge*, vulg. *Bec croche*, de l'Amérique tropicale.

IBYCTER, oiseau de proie. *Voy.* RANCANCA.

ICAQUIER, *Chrysobalanus*, genre type de la famille des Chrysobalanées, détachée de celle des Rosacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes, entières, et à fleurs blanchâtres, disposées en grappes et en panicules. Ces plantes sont originaires de l'Amérique tropicale. L'*Icaquier ordinaire* (*C. icaco*). est un petit arbre commun à Cayenne et aux Antilles, de 3m de haut, à tronc tortueux, et dont le fruit, dit vulg. *prune d'Amérique*, ressemble à notre prune de Damas. La chair de ce fruit est molle, blanche et d'une saveur douce très-agréable. L'écorce, la racine et les fruits sont astringents; les amandes des graines fournissent une huile employée contre la dyssenterie. L'*I. à longues feuilles*, de la Nouvelle-Géorgie, a des fruits en forme d'olive.

ICHNEUMON (du gr. ἰχνεύμων), ou RAT DE PHARAON, *Herpestes Pharaonis*, espèce du genre *Mangouste* (*Voy.* ce mot). C'est un petit Carnassier, long de 0m,50, y compris la queue qui est aussi longue que le corps, et dont le pelage est d'un brun foncé tiqueté de blanc sale. Il vit au bord des rivières et s'apprivoise facilement. On l'emploie en Égypte à détruire les rats et les souris, dont les maisons sont infestées. Il se nourrit aussi de lézards, de poules, d'oiseaux et d'œufs. Les anciens Égyptiens croyaient qu'il détruisait les œufs du crocodile et lui rendaient pour ce motif un culte religieux.

ICHNEUMON, vulg. *Mouche vibrante* ou *tripile*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores et type de la tribu des Ichneumonides : corps étroit et linéaire, ailes très-veinées; la femelle a l'abdomen armé d'une triple tarière, dont elle perce la peau des chenilles pour y déposer ses œufs. Les larves qui en proviennent vivent aux dépens de la chenille jusqu'au moment de leur transformation en nymphe. Ces insectes rendent un véritable service à l'agriculture en détruisant un grand nombre de chenilles. — La tribu des *Ichneumonides* renferme les genres : *Alyse*, *Hybrizon*, *Bracon*, *Microgaster*, *Ophion*, *Ichneumon*, etc.

ICHNOGRAPHIE (du gr. ἴχνος, trace, et γράφω, décrire). On nomme ainsi, en Architecture, le plan horizontal et géométral d'un édifice. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui représente l'objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon.

ICHOR (du gr. ἰχώρ), mot par lequel on désigne, en Médecine, la *sanie*, sang aqueux mêlé de pus fétide qui est le produit des plaies de mauvaise nature, des ulcères, etc. — On en a formé l'adjectif *ichoreux*.

ICHTHYOCOLLE (du gr. ἰχθυοκόλλα). *Voy.* COLLE DE POISSON.

ICHTHYODONTE (du gr. ἰχθύς, poisson, et ὀδούς, dent). *Voy.* GLOSSOPÈTRES.

ICHTHYOLITHE (du gr. ἰχθύς, poisson, et λίθος, pierre), poisson pétrifié ou pierre qui porte l'empreinte d'un poisson.

ICHTHYOLOGIE (du gr. ἰχθυολογία), partie de la Zoologie qui traite des poissons. Le véritable fondateur de l'ichthyologie est Guill. Rondelet. Les principaux ichthyographes sont, après lui, Bloch, Artédi, Lacépède, Cuvier, Duméril, J Müller, MM. Valenciennes, Agassiz, etc. *Voy.* POISSONS.

ICHTHYOPHAGES (du gr. ἰχθυοφάγοι), peuples qui vivent surtout du produit de leur pêche. Telles sont diverses hordes ou tribus de la Sibérie, de l'Amérique du Nord, de la Chine et des îles de la mer des Indes. Chez les anciens, deux peuplades, l'une en Gédrosie, l'autre en Éthiopie, reçurent ce nom des Grecs. Généralement les Ichthyophages sont pauvres, chétifs, et sujets aux maladies de la peau; leur état social touche à la barbarie.

ICHTHYOSAURE (du gr. ἰχθύς, poisson, et σαῦρος, lézard), *Ichthyosaurus*, genre de Vertébrés fossiles, intermédiaire entre les Cétacés et les Reptiles, et dont les habitudes étaient essentiellement marines Leur taille atteignait 10m; ils avaient le museau du dauphin, le crâne et le sternum du lézard, des pattes de cétacés, mais au nombre de quatre, plus de cent vertèbres, mobiles comme celles des poissons. Leurs yeux de dimensions énormes étaient protégés par des plaques osseuses mobiles; leur corps était couvert de larges plaques dermales et leur queue verticale. Ces animaux essentiellement destructeurs se dévoraient entre eux. Les Ichthyosaures apparaissent avec l'étage sinémurien ; ils pullulent dans l'étage liasien et disparaissent dans l'étage callovien. Leurs débris sont abondants en Angleterre et en Allemagne : on y trouve fréquemment leurs *coprolithes*, c.-à-d. leurs excréments pétrifiés.

ICHTHYOSE (du gr. ἰχθύς), affection cutanée, presque toujours congéniale et caractérisée par un épaississement de l'épiderme et par la présence sur tout ou partie du corps d'écailles analogues à celles des *poissons*. L'ichthyose est incurable : les lotions mucilagineuses et huileuses, les bains simples ou de vapeur, sont les moyens palliatifs auxquels on a recours.

ICIQUIER, *Icica*, genre de la famille des Burséracées, voisin des Balsamiers, renferme des arbres résineux, qui croissent dans l'Amérique et l'Asie tropicales. L'espèce appelée vulg. *Arbre d'encens*, donne, par incision, un suc clair, transparent, balsamique, que l'on brûle comme de l'encens, et dont l'odeur rappelle celle du citron. On comprend dans ce genre le *Balsamier* ou *Amyris élémifère*, vulg. *Bois de chandelle*, qui fournit la résine *élémi*.

ICONOCLASTES, c.-à-d. *briseurs d'images*. *Voy.*

le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* et ci-après l'art. Image.

ICONOGRAPHIE (du gr. εἰκονογραφία), description des monuments de la sculpture antique et de celle du moyen âge, et dans un sens plus restreint, représentation figurée de personnages remarquables, anciens ou modernes. La Grèce antique a fourni beaucoup de monuments iconographiques : les médailles, les camées, les statues, les peintures à l'encaustique étaient fréquemment des portraits ; ainsi l'on peut, d'après des monnaies de Lampsaque, retrouver la ressemblance de Miltiade, de Thémistocle, etc. Les portraits abondèrent aussi à Rome : ce ne furent d'abord que des bustes en cire des familles patriciennes; on fit ensuite des bustes en marbre ou en bronze ; les anneaux, médaillons, monnaies, tissus, présentèrent de même des images anciennes ou contemporaines. — L'iconographie, de plus en plus cultivée depuis la Renaissance, a fini par devenir une science, et a donné lieu à une foule de recueils dont quelques-uns sont très-précieux. Les principaux sont : *Illustrium imagines* de Fulvio Orsini (Rome, 1569) ; *Veterum illustrium.... imagines* de Bellorio (Rome, 1685) ; l'*Iconographie grecque* de Visconti (Paris, 1811) ; l'*Iconographie romaine* du même et de Mongez (Paris, 1817-26) ; l'*Iconographie des contemporains* de Delpech (Paris, 1824) ; l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron (1843) ; le *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge* de L.-J. Guenebault (Paris, 1846), etc.

On a nommé aussi *Iconographie* toute suite de planches représentant des espèces végétales ou animales : telles sont les iconographies *du Règne animal, des Mammifères, des Reptiles*, etc., publiés par M. Guérin-Méneville.

ICONOLATRE (du gr. εἰκών, image, et λατρεύω, adorer), terme injurieux dont les iconoclastes se servaient à l'égard des catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images. *Voy.* Idolâtrie.

ICONOLOGIE (du gr. εἰκονολογία). L'*Iconologie*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*Iconographie*, n'est que l'explication des emblèmes, des figures allégoriques et de leurs attributs. — On estime en ce genre l'*Iconologie historique* de Ch. Delafosse (Paris, 1768) ; l'*Iconologie par figures* de Gravelot et Cochin (1796) ; l'*Iconologia* de F. Pistrucci (Milan, 1821). — *Voy.* Emblème.

ICONOSTASE (du gr. εἰκών, image, et στάσις, action de poser), cloison ou écran à trois feuillets qui sépare l'autel de la nef dans les églises d'Orient, et sur lequel on expose plus spécialement à la vénération des fidèles les images peintes et rehaussées d'or de Jésus-Christ, de la Vierge, des Évangélistes et de quelques autres saints. Cet écran se ferme quand le prêtre accomplit certains mystères sacrés. — Les chrétiens du rit grec ont aussi chez eux des *iconostases* consistant en un cabinet ou niche que voile un rideau et où sont posées les saintes images : il n'y a pas une maison russe qui n'ait son iconostase.

ICOSAÈDRE (du gr. εἴκοσι, vingt, et ἕδρα, face), corps solide qui a vingt faces. *L'I. régulier* est un polyèdre terminé par 20 triangles équilatéraux, qui, pris 5 à 5, forment les pointements du polyèdre : c'est un des cinq polyèdres réguliers.

ICOSANDRIE (du gr. εἴκοσι, vingt et ἀνήρ, mâle, étamine), 12e classe du système de Linné, renfermait les végétaux dont les fleurs ont au moins 20 étamines. L'icosandrie se divisait en 5 ordres, d'après le nombre des pistils : *monogynie* (un pistil), *digynie* (deux), *trigynie* (trois), *pentagynie* (cinq), *polygynie* (plusieurs). — La plupart de nos arbres fruitiers appartiennent à cette classe.

ICTÈRE (du gr. ἴκτερος, jaunisse). *Voy.* Jaunisse. — *Ictère bleu. Voy.* Cyanose.

ICTÉRODE (typhus). *Voy.* Fièvre jaune.

ICTERUS (du gr. ἴκτερος), nom latin scientifique du genre Troupiale.

ICTIDES (du gr. ἴκτις), nom latin scientifique du genre Benturong.

IDÆA, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes. *Voy.* Danaïde.

IDÉAL (du lat. *idealis*, et du gr. ἰδέα). I. Dans l'Art, l'*idéal* est l'*idée* d'une chose aussi parfaite que le comporte sa nature. Il ne consiste pas, ainsi que l'enseigne Platon, dans un *type* abstrait et général (*Voy.* Beau, Esthétique, Idéalisme). Il est, d'après la théorie et la pratique constante des grands maîtres, la forme déterminée, individuelle, vivante, d'un être tel qu'il serait à un moment de son existence si, affranchi des obstacles qui entravent son développement dans le monde réel, il déployait en toute liberté et manifestait en toute plénitude les facultés propres à sa nature. La tâche de l'artiste est donc double : d'abord concevoir les caractères essentiels et saillants d'un être, puis les représenter en choisissant parmi les traits individuels ceux qui les marquent le mieux ; par là il imite la nature, et il la surpasse en exprimant mieux ce qu'elle dit à l'esprit. Cette conception et cette représentation de l'idéal varient d'ailleurs selon les époques, parce qu'elles dépendent à la fois de l'état général de la civilisation et des aptitudes particulières de l'artiste. C'est une vérité qui est mise en évidence par l'histoire comparée des arts, de la poésie et de l'éloquence. — Consulter Saisset, *l'Esthétique française*; Ravaisson, *Rapport sur l'enseignement du dessin*, etc.

II. Dans la Morale et dans le Droit naturel, l'*idéal* est la nature humaine portée à sa perfection : c.-à-d. dans la vie privée, le développement harmonieux de nos facultés ; dans la vie publique, la justice et la fraternité complètes. Cette perfection est donc la destinée de la nature humaine : c'est le but auquel elle tend et dont elle se rapproche progressivement. Pour concevoir cet idéal et le réaliser, elle doit lutter contre deux espèces d'obstacles : d'abord, comme il n'y a qu'un petit nombre de vérités évidentes et immédiatement admises sur l'autorité même de la conscience et de la raison, il faut du temps pour découvrir les principes moraux qui sont la règle de la vie humaine et pour trouver le point de perfection auquel il est permis d'atteindre, en ne confondant pas l'*idéal* avec l'*utopie* (*Voy.* ce mot) ; ensuite, quand les principes sont découverts et admis, il reste à les appliquer en les faisant prévaloir sur les passions et les préjugés. Si l'on considère l'esclavage, par exemple : que de siècles se sont écoulés avant qu'on en reconnût l'iniquité ! que de sang on a versé avant d'arriver à l'abolir chez les peuples civilisés !

III. En Métaphysique, Dieu est appelé l'*Idéal* par excellence, en ce sens qu'il est l'être parfait. En effet, les choses que nous connaissons par l'expérience, par cela seul qu'elles sont contingentes et relatives, ne comportent qu'une perfection limitée, qui laisse toujours quelque chose hors de soi ; mais Dieu est absolu dans tout ce qu'il est; par conséquent, il est l'être parfait, objet de notre pensée et de notre amour, cause finale de tout progrès. « La perfection, dit Leibnitz, n'est autre chose que la grandeur de la réalité positive prise précisément, en mettant à part les limites ou bornes dans les choses qui en ont ; et là où il n'y a pas de bornes, c.-à-d. en Dieu, la perfection est absolument infinie (*Monadologie*, § 41). » Consulter, pour les discussions auxquelles cette conception a donné lieu de nos jours, Ravaisson, *la Philosophie au* XIXe *siècle* (§ 14, 36). — *Voy.* Dieu.

IDÉALISME (d'*idéal*), nom donné à divers systèmes philosophiques sur l'origine et la nature des *idées* considérées au double point de vue de la connaissance et de la réalité.

Théorie platonicienne des idées. Dans le *Timée*, Platon, expliquant l'origine du monde, le compare à une statue qui suppose un bloc de marbre, un sculpteur et un modèle : le bloc de marbre, c'est la *matière*, non la substance qui tombe sous les sens, mais le sujet d'inhérence séparé des qualités qui le déterminent ; le modèle, c'est le plan intelligible du monde, l'ensemble des *idées* ou *essences* (εἴδη, οὐσίαι,

qui représentent chacune les caractères stables et universels d'un genre ou d'une espèce et dont les individus périssables ne sont que les copies ; le sculpteur, c'est l'*Ouvrier divin* (δημιουργός), la Cause première, l'Être suprême et parfait ; par son intelligence, il connait de toute éternité les idées ; par sa puissance, il a façonné la matière et produit le monde visible à l'image du monde idéal qu'il contemple ; il est donc une Providence. L'homme participe de Dieu par la *raison* (νοῦς) qui le rend capable de concevoir les idées, types des choses, et de connaître ainsi le vrai, le beau et le bien. Comme les sens n'atteignent que ce qui est individuel et variable, et que la science a pour but de connaître ce qui est universel et permanent, la Dialectique distingue en toutes choses l'*essence* qu'elle exprime par la définition, et parcourant la hiérarchie des idées s'élève à l'*Idée des idées*, à l'Intelligence divine en qui subsiste éternellement la *vérité*. De même, dans un bel objet, l'esprit sépare la matière du beau qui est visible et tangible de la beauté véritable qui est une idée ; c'est à cette *beauté idéale* que se rapporte l'amour qui exalte les plus nobles facultés de l'âme, tandis qu'il abandonne l'objet sensible à l'amour qui y correspond ; c'est elle que l'artiste doit représenter dans ses œuvres. Enfin, dans la morale, la loi de nos actions est d'être conformes à l'*idée du bien*, et, comme Dieu est le *bien absolu*, la plus haute forme de la vertu est l'effort de l'homme pour atteindre à la ressemblance avec Dieu. La même règle s'applique à l'État qui doit dans sa constitution et ses lois réaliser sur la terre l'idée de la *justice*. — On a fait à ce brillant système des objections fondées: il n'explique pas la réalité des êtres, parce qu'il leur donne deux principes opposés et coéternels, Dieu et la matière, substance abstraite dont la notion est toute négative ; les idées, n'étant que les unités logiques des genres et des espèces, ne rendent pas raison de la multiplicité des individus ni de leurs différences ; de plus, elles semblent flotter d'une manière indécise entre l'unité absolue et les êtres particuliers, de telle sorte que certains historiens de la philosophie, comme MM. Grote et de Rémusat, ont cru que Platon avait attribué aux idées et à Dieu lui-même, considéré comme l'idée des idées, une existence autre que celle des réalités. — Plusieurs de ces défauts furent corrigés par Plotin et St Augustin. Éclairé par les critiques d'Aristote, Plotin conçut les *idées*, non plus comme des entités logiques et inertes, mais comme les formes intelligibles et créatrices des individus aussi bien que des genres, comme des essences et des puissances en qui se trouvent concentrées, dans la simplicité incorporelle, les choses que le monde sensible nous montre étendues dans l'espace et dispersées dans le temps; au premier degré, elles constituent les actes éternels de l'Intelligence divine dans laquelle ce qui est pensé, ce qui pense et la pensée ne font qu'un ; au second, les âmes reliées toutes à l'Intelligence divine par la raison ; au troisième, les forces vitales et naturelles qui organisent les corps. St Augustin, développant par des aperçus nouveaux l'idéalisme de Platon modifié par Plotin, y introduisit la doctrine chrétienne de la création. — *Théorie cartésienne*. Dans les temps modernes, quand l'école cartésienne renouvela la philosophie et les sciences en rappelant l'esprit humain à l'étude de sa propre nature et à celle des idées, elle s'inspira de l'idéalisme platonicien de St Augustin, sans abandonner les vérités que contenait le rationalisme péripatéticien de St Thomas. Cette alliance, indiquée dans les *Méditations* de Descartes, apparaît clairement dans Bossuet (*Connaissance de Dieu et de soi-même, Élévations*), et dans Leibnitz (*Théodicée, Nouveaux Essais*). — *Idéalisme*. Leibnitz s'écarta de Platon et d'Aristote en niant, avec Malebranche et Berkeley, que nous puissions connaître directement les objets extérieurs ; ils y furent conduits, le premier par son hypothèse de l'*harmonie préétablie* ; le second, par sa *vision en Dieu* ; le troisième, par l'*empirisme* de Locke (*Voy.* ces mots). L'erreur commune à ces philosophes a reçu le nom d'*Idéalisme*, quoiqu'elle ne découle pas de la théorie platonicienne des idées. — Voir Platon, *Timée, République, Lois*, etc.; Plotin, *Ennéades* (trad. de M. Bouillet) ; Ferraz, *Psychologie de St Augustin* ; Ravaisson, *Métaphysique d'Aristote* et *Philosophie en France au* XIX[e] *siècle* ; Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme*.

Idéalisme de la philosophie allemande. Kant, s'étant proposé de réfuter le scepticisme de Hume, né des doctrines de Locke et de Berkeley, voulut soumettre à une *critique* approfondie les *idées de la raison pure*. Mais, au lieu de ramener l'esprit en lui-même pour étudier les idées dans leur état concret et leur connexité avec la réalité, il les sépara à la fois des objets qu'elles représentent et de l'esprit qui les pense ; puis, comme à cet état d'abstractions, elles constituent simplement des lois logiques de la pensée, il en conclut que toute la *matière* de nos connaissances est dans nos sens, et que l'intelligence lui donne seulement la *forme ;* il réduisit ainsi les idées fondamentales de la raison à de simples conceptions au moyen desquelles nous nous représentons les choses sous certaines conditions d'ordre et d'unité, sans que pour cela nous puissions rien affirmer sur l'existence et l'essence de l'univers, de l'âme et de Dieu. Cette conclusion négative du *Criticisme* provoqua l'apparition successive de plusieurs systèmes qui prétendirent expliquer le passage du *subjectif* à l'*objectif*, pour employer leur formule, en donnant de nouvelles bases à la métaphysique : d'abord l'*Idéalisme transcendental* de Fichte qui, partant du *moi*, tirait de la puissance créatrice de sa pensée l'idée de l'univers et celle de Dieu même ; puis la *Philosophie de l'identité absolue* de Schelling, qui posa comme principe l'*absolu*, lequel étant l'identité de la pensée et de l'existence, du sujet et de l'objet, développe son activité infinie sous les deux formes de l'être et de la connaissance, du réel et de l'idéal ; enfin l'*Idéalisme absolu* de Hégel qui, identifiant la Logique et la Métaphysique, fit consister la science dans la Dialectique, laquelle saisissant les essences mêmes des choses dans les éléments constitutifs de la pensée, c.-à-d. les *idées*, explique *à priori* par leur filiation l'existence et les rapports de tous les êtres. Quoique ces systèmes offrent des vues neuves et originales, ils pèchent tous par l'abus des spéculations abstraites et la prétention de construire *à priori* l'univers en se mettant à la place de Dieu ou en partant de lui, comme si nous possédions sa science infinie. — Consulter : Tiberghien, *Génération des connaissances humaines* ; Willm, *Histoire de la philosophie allemande* ; P. Janet, *la Dialectique dans Platon et dans Hégel*, etc. *Voy.* MÉTAPHYSIQUE.

IDÉE (du gr. ἰδέα), représentation d'une chose dans l'esprit, notion que l'esprit ou *sujet* se forme d'une chose nommée *objet*. L'*idée* se distingue de la *sensation* en ce qu'elle est *objective*, c.-à-d. implique un objet, tandis que la sensation est *subjective*, c.-à-d. consiste dans une simple modification du sujet qui l'éprouve. *Voy.* OBJECTIF.

A toutes les époques, la question de l'*origine des idées* a joué un grand rôle en Philosophie, parce que la solution qu'on lui donne a des conséquences très-importantes pour toutes les parties de la science. Pour la résoudre méthodiquement, on divise les idées en deux grandes classes d'après les caractères essentiels de leurs objets : 1° *idées contingentes, relatives* ; 2° *idées nécessaires, absolues*. Par les premières nous connaissons ce qui existe réellement, mais pouvait ne pas exister, ce qui n'existe qu'à la condition d'une autre chose et dans une certaine proportion avec elle (les corps et les âmes); par les secondes, nous connaissons ce qui ne peut pas ne pas exister, ce qui a sa raison d'être en soi-même et qui se suffit à soi-même (Dieu et ses attributs). De cette distinction, on conclut que nos idées sont acquises par des

facultés intellectuelles différentes, les premières (*à posteriori*) par l'*expérience*, qui comprend la *perception externe* et la *conscience*; et les secondes (*à priori*) par la *raison*, qui nous fait concevoir l'Être infini sous autant de points de vue qu'il y a de rapports entre lui et le monde. Cette théorie se résume en deux lois : 1° dès que l'expérience nous donne une idée relative, la raison conçoit l'idée absolue qui l'explique et le rapport qui les unit ; 2° toute idée absolue a pour antécédent une idée relative correspondante, et l'esprit passe de l'une à l'autre en vertu de leur rapport. On comprend ces lois en examinant ce qui se passe en nous. Les objets qui nous entourent produisent sur nos organes des impressions que les nerfs transmettent au cerveau ; par suite de ces excitations, notre âme éprouve des sensations de résistance, de couleur, etc. ; y appliquant son attention, elle les juge produites par tel ou tel corps, et elle lui attribue autant de propriétés qu'il détermine en elle d'espèces de sensations. Cette connaissance, appelée *perception externe*, est accompagnée de la connaissance que l'âme a d'elle-même et qu'on nomme *conscience*. Soit que l'âme se borne à appliquer son attention aux sensations qu'elle éprouve, soit que, pour palper un corps, elle imprime à la main un mouvement volontaire, elle agit en elle ou hors d'elle, elle sait qu'elle agit, qu'elle est une cause intelligente et libre, et elle le marque en disant d'elle-même *moi*. En se repliant sur elle-même, elle voit qu'elle est une cause véritable et substantielle, qui agit sans cesse et qui tend sans cesse à agir ; mais elle voit aussi que son action est limitée et soumise à certaines conditions, qu'elle pouvait ne pas exister, en un mot qu'elle est finie, relative et contingente ; cherchant alors sa raison d'être, elle ne la trouve que dans l'idée d'une cause infinie, absolue, nécessaire, idée qui forme le fond de son esprit et qu'elle découvre dès qu'elle y réfléchit : c'est ce qui constitue la *raison*. *Voy.* PERCEPTION, CONSCIENCE, RAISON.

Pour comprendre le développement de notre intelligence, il ne suffit pas de connaître l'origine de nos idées ; il faut encore étudier leur *formation*, c.-à-d. l'ensemble des opérations par lesquelles l'esprit les décompose ou les combine. Elles sont d'abord *confuses*, *obscures*, *complexes*, *concrètes*, *individuelles* ; par le travail de l'esprit, elles deviennent ensuite *distinctes*, *claires*, *simples*, *abstraites*, *générales*, au moyen de l'*attention* et de la *réflexion*, de la *comparaison*, de l'*abstraction*, de la *généralisation*, avec le concours de la *mémoire* et du *raisonnement* et avec l'aide du *langage* ; enfin elles servent de matériaux aux créations de l'*imagination*. *Voy.* ces mots.

Tous les systèmes relatifs à l'origine et à la formation des idées peuvent se ramener à deux principaux. D'après le premier, professé par Démocrite, Épicure, Gassendi, Bacon, Hobbes, Locke, Hume, Condillac, Destutt de Tracy, Laromiguière, Stuart Mill, etc., toutes nos idées nous viennent directement ou indirectement de l'*expérience*, c.-à-d. des sens et de la conscience, sans qu'il soit besoin d'admettre l'existence d'une faculté spéciale, nommée raison, pour expliquer l'idée de l'Être absolu et parfait (*Voy.* EMPIRISME, SENSUALISME, IDÉOLOGIE, POSITIVISME). D'après le second, enseigné sous des formes diverses par Platon, Aristote, Plotin, St Augustin, Descartes, Bossuet, Leibnitz, Kant, etc., nous devons à l'*expérience* la connaissance des corps et de notre âme, mais l'idée de l'Être absolu et parfait ne peut s'expliquer que par l'existence et l'autorité de la *raison* : car, réduit à l'expérience, l'esprit ne peut concevoir l'Être absolu et parfait que comme la collection des choses relatives et contingentes, ce qui implique contradiction ; ou comme une simple négation, ce qui rend la science impossible en supprimant la cause première. *Voy.* IDÉALISME, RATIONALISME, SPIRITUALISME.

IDENTITÉ (du lat. *identitas* ; d'*idem*, le même), propriété qu'ont les êtres de persister dans leur existence individuelle. Dans les êtres organisés, il ne peut y avoir d'identique que la forme ; car la matière se renouvelle en eux perpétuellement par la nutrition et les excrétions. L'identité véritable ne réside que dans l'âme, qui seule a conscience de son existence continue, et qui peut, par la mémoire, rattacher les uns aux autres tous les moments de sa vie : c'est ce qu'on nomme l'*identité personnelle*. — *Voy.* AME, INDIVIDUALITÉ.

Philosophie de l'identité absolue, système professé par Schelling, et qui a pour principe l'identité de la pensée et de l'existence dans l'absolu. *Voy.* IDÉALISME.

En Droit, la reconnaissance de l'*identité* d'un individu condamné, évadé, et repris, doit être faite par la cour qui a précédemment prononcé la condamnation (C. d'Instr. crim., art. 518-520).

En Mathématiques on appelle *identité* une égalité évidente d'elle-même, ex. : $5 = 5$. — On appelle aussi *identité algébrique* une égalité vraie pour toutes les valeurs des lettres qui y entrent. Exemple : $(a+b)(a-b) = a^2 - b^2$.

IDÉOGRAPHIE, ÉCRITURE IDÉOGRAPHIQUE (du gr. ἰδέα, idée, et γράφω, écrire). *Voy.* ÉCRITURE.

IDÉOLOGIE (du gr. ἰδέα, idée, et λόγος, discours), ou *Science des idées*, nom donné à la Philosophie, au XVIIIe siècle, par une école qui empruntait ses principes à Locke et à Condillac. A cette école appartenaient Destutt de Tracy (*Éléments d'idéologie*), Garat, Volney (*Catéchisme du citoyen français*), Cabanis (*Rapports du physique et du moral de l'homme*). D'après leur doctrine, la sensation est la source de toutes nos connaissances et le principe de toutes nos facultés affectives et intellectuelles ; elle est elle-même une simple modification du cerveau ; quand un objet agit sur les nerfs, il y produit une impression qui se communique au cerveau et devient successivement sensation, souvenir, jugement (perception d'un rapport), raisonnement (perception de plusieurs rapports), désir et volonté. Modifiée sur plusieurs points essentiels par Laromiguière (*Leçons de philosophie*), l'Idéologie fut combattue par Maine de Biran, Royer-Collard, etc. (*Voy.* EMPIRISME). — Sous le Consulat et l'Empire, les *Idéologues* se signalèrent par leur opposition politique.

IDES (du lat. *idus*), mot étrusque, désignait chez les Romains le jour que nous appelons le 15, en mars, mai, juillet, octobre ; le 13, en janvier, février, août, décembre, et le 10 en avril, juin, septembre et novembre. *Voy.* CALENDRIER.

IDIOÉLECTRIQUE (du gr. ἴδιος, propre, et *électrique*), se dit, en Physique, des corps électriques par eux-mêmes, ou susceptibles d'être électrisés par le frottement, par opposition aux corps *anélectriques*. Ce sont les corps mauvais conducteurs, tels que le verre, la résine, la soie, la laine, les poils, le bois, etc.

IDIOME (du gr. ἰδίωμα), langue propre à une nation, à une province. *Voy.* LANGUES et DIALECTE.

IDIOPATHIE, IDIOPATHIQUE (du gr. ἴδιος, propre, et πάθος, affection), se dit d'une maladie primitive ou qui existe par elle-même, par opposition aux maladies *symptomatiques* ou secondaires.

IDIOSYNCRASIE (du gr. ἴδιος, et σύγκρασις, tempérament), disposition particulière à un individu et qui fait qu'une seule et même cause produit sur lui un effet différent de celui qu'elle fait naître sur un autre. Les répugnances et les appétits individuels sont des idiosyncrasies.

IDIOTIE, IDIOTISME (du gr. ἰδιώτης, simple, stupide), sorte d'aliénation mentale qui consiste dans un état d'imbécillité, ou d'oblitération plus ou moins complète des facultés de l'intelligence. L'idiotie est le plus souvent congéniale, et dans ce cas elle paraît résulter d'un vice de conformation du cerveau, cet organe n'ayant pu se développer suffisamment, ou s'étant développé d'une façon anormale. D'autres fois, l'idiotie est accidentelle et provient soit d'une affection cérébrale, soit d'une lésion organique du cerveau ; elle succède aussi fréquemment à la mélancolie et à la manie. L'idiotie est presque toujours incurable ;

cependant quelques idiots sont encore susceptibles d'un certain degré d'éducation. Voir sur ce sujet : Ed. Seguin, *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots, etc.* (Paris, 1846). — *Voy.* aussi Crétins.

IDIOTISME (du gr. ἰδιωτισμός), usage d'un mot ou d'une association de mots spécial à telle ou telle langue et qui dévie des principes de la grammaire générale. Le mot *de*, dans cette expression *un saint homme* de *chat*, la tournure, *si j'étais que* de *vous*, sont des idiotismes particuliers à la langue française. — On distingue les idiotismes en *gallicismes*, *latinismes*, *hellénismes*, *hébraïsmes*, *germanismes*, *anglicismes*, etc., selon qu'ils appartiennent exclusivement au français, au latin, au grec, à l'hébreu, à l'allemand, à l'anglais, etc. On peut aussi distinguer, dans une même langue, des idiotismes *de mots*, *d'alliances de mots*, et *de construction*.

IDIOTISME, état d'idiot. *Voy.* Idiotie.

IDOCRASE, substance minérale composée d'un silicate d'alumine et d'un silicate de chaux combinés équivalent à équivalent $[\ddot{A}l\,\dddot{Si} + \dot{C}a\,\dddot{Si}]$: cette composition rapproche l'idocrase des grenats, dont elle diffère par son système cristallin : ses cristaux en effet sont des prismes droits à base carrée souvent modifiés sur leurs arêtes. On la trouve aussi à l'état granulaire ou en masses bacillaires. Ses couleurs sont le vert (*I. de Sibérie* ou *Wilouite*, *I. de Bohême* ou *Égérane*), le brun (*I. du Vésuve*), le bleu (*I. cyprine*), etc. Elle est rarement diaphane, présente la cassure conchoïde ou lamellaire, raye le verre et pèse 3,45. On la trouve dans les laves du Vésuve (*gemmes du Vésuve*), dans les roches talqueuses des environs de Turin, dans le Valais, en Tyrol, en Bavière, en Espagne, dans les Pyrénées, et dans les serpentines de Sibérie.

IDOLÂTRIE (du gr. εἰδωλολατρεία), culte des *idoles*, c.-à-d. des images des dieux représentés sous la forme humaine, images auxquelles leurs adorateurs attribuaient une vertu occulte. L'idolâtrie est une des formes du *polythéisme* (*Voy.* ce mot) ; elle doit sa naissance à l'*anthropomorphisme* (*Voy.* ce mot) ; c'est elle qui a inspiré à la statuaire antique ses plus beaux chefs-d'œuvre (*Voy.* Grec [art]). — L'idolâtrie paraît avoir été commune à tous les peuples anciens, les Juifs et les Perses exceptés. C'est chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains qu'elle eut le plus de développement. Elle subsiste encore dans le Brahmanisme, etc.

IDOTÉE, *Idotea*, genre de Crustacés isopodes, au corps très-allongé et peu dilaté vers le milieu, renferme un grand nombre d'espèces qui habitent presque toutes les mers. Le type du genre est l'*I. tricuspidée*, qui se rencontre au milieu des plantes marines sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée.

IDYLLE (du gr. εἰδύλλιον), petit poëme qu'on range ordinairement dans le genre bucolique ou pastoral. On le confond souvent avec l'*églogue* (*Voy.* ce mot). Primitivement l'idylle n'eut pas exclusivement le caractère bucolique. Théocrite, le modèle du genre, nous a laissé parmi ses idylles plusieurs morceaux épiques (*Penthée*, *Hercule*, *les Dioscures*) et de petites scènes lyriques ou comiques, comme la *Pharmaceutrie*, les *Syracusaines*, etc. Chez les Latins, Ausone a donné aussi le nom d'*Idylles* à ses poésies détachées. — L'églogue et l'idylle devinrent à la mode en France au XVIe siècle ; Vauquelin publia ses *Foresteteries* ou *Idyllies* en 1555. Racan, Mme Deshoulières excellaient en ce genre au XVIIe siècle. Les poésies bucoliques de Léonard, de Berquin, d'A. Chénier, sont des idylles. A l'étranger, on distingue les idylles du Portugais Chr. Falcam, celles des Anglais Pope et Ambroise Philips, des Allemands Kleist, Gessner, Voss et Gœthe : à l'exception de celles de Gessner, toutes sont écrites en vers. Certains romans français, comme la *Mare au diable* et la *Petite Fadette* de Mme G. Sand, sont de véritables idylles. — L'idylle en vers affecte quelquefois le ton lyrique ou philosophique ; telles sont les *Idylles héroïques* (*Franz*, *Rosa Mystica*, *Hermann*) de M. de Laprade. *Voy.* Pastoral (genre).

IF, *Taxus*, genre de Conifères de la famille des Taxinées, renferme des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, à feuilles linéaires persistantes ; à fleurs dioïques, les mâles en chatons globuleux, les femelles solitaires et axillaires, qui se trouvent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. L'espèce type est l'*If commun* (*T. baccata*), qui vient naturellement en Europe dans les lieux âpres et montagneux. Cet arbre atteint une hauteur de 15 à 20m ; il croît lentement et peut acquérir des dimensions énormes ; sa longévité est extraordinaire : quelques ifs passent pour avoir deux ou même trois mille ans d'existence. Le fruit est une baie d'un rouge vif, d'une saveur sucrée et en même temps un peu amère et térébinthacée, qui n'est pas désagréable. On attribuait autrefois au feuillage de l'if des propriétés vénéneuses : ces assertions sont exagérées ; on en extrait seulement une substance, la *taxine*, qui agit comme les poisons narcotico-âcres ; le fruit n'est nullement dangereux, à moins qu'on n'en fasse excès ; on l'emploie comme relâchant et purgatif. Le bois de l'if est d'un rouge brun et presque incorruptible ; c'est le plus compacte et le plus pesant après le buis ; on l'emploie pour les ouvrages de tour et de marqueterie. — Chez tous les peuples, l'if est le symbole de la tristesse, sans doute à cause de la couleur sombre de son feuillage. On le plante autour des tombeaux. On en faisait autrefois grand usage dans les jardins, parce qu'il se prête bien à la taille : on lui donnait la forme de colonnes, d'arcades, de vis, de vases, etc.

IGASURINE, alcaloïde découvert par Desnoix en 1853 dans la *noix vomique* ou *noix igasur* (*Voy.* Strychnos). L'igasurine est plus soluble dans l'eau que la strychnine et la brucine qu'elle accompagne. Elle est très-vénéneuse.

IGNAME, *Dioscorea*, genre type de la famille des Dioscorées, se compose de plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, à tige volubile, à feuilles hastées ou cordiformes, à fleurs herbacées, peu apparentes, disposées en épis ou en grappes. Le rhizome de ces plantes devient quelquefois très-volumineux et fournit une substance alimentaire précieuse. Les ignames sont originaires de l'Inde et de la Chine ; on les cultive avec succès en Afrique, en Australie et dans l'Amérique du Sud. L'*I. ailée* (*D. alata*), cultivée en grand dans toute l'Asie septentrionale, a une racine très-grosse, irrégulière, longue, et pesant souvent de 14 à 20 kilogr. L'*I. de Chine* (*D. batatas*), importée en France en 1853 par M. de Montigny, est plus petite et plus délicate. Cette plante se cultive et se propage comme la pomme de terre ; seulement elle exige plus de soins et sa récolte est moins facile. Bouillie ou cuite sous la cendre, elle fournit un excellent aliment.

IGNATIE ou IGNATIER (de *St-Ignace*), *Strychnos ignatia*. *Voy.* Strychnos et Fève.

IGNITION (du lat. *ignis*). *Voy.* Feu et Flamme.

IGNORANCE (du lat. *ignorantia*). En Droit, l'*ignorance* ou *erreur de droit* ne peut être invoquée par aucune personne prétendant qu'elle ignorait la loi promulguée : *nemo jus ignorare censetur* (nul n'est censé ignorer la loi). Cependant, quand il s'agit de l'application d'une loi qui protége la bonne foi, on peut invoquer, pour prouver sa bonne foi, une erreur de droit aussi bien qu'une erreur de fait. *Voy.* Erreur.

IGNORANCE DU SUJET (en lat. *ignoratio elenchi*), sophisme qui consiste à fausser la question, à démontrer ce qui n'est pas contesté ou ce qui est hors du sujet, à imputer à l'adversaire une opinion qu'il n'a pas ; p. ex., à prétendre qu'un homme n'aime pas la science parce qu'il n'aime pas le pédantisme, comme Philaminte le fait dans les *Femmes savantes* (IV, 3).

> Il fait profession de chérir l'ignorance,
> Et de haïr, surtout, l'esprit et la science.

Voir *Logique de Port-Royal*, 3e p., ch. 20.

IGUANE (mot caraïbe), *Iguana*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, renferme des animaux herbivores assez semblables aux lézards, mais re-

marquables par le goître énorme qu'ils ont sous le cou, par une rangée d'écailles pointues qui forment une crête sur le dos et la queue, par la longueur de leur queue et de leurs doigts inégaux. L'*I. ordinaire*, type du genre, a le dos bleu ou vert, devenant quelquefois ardoisé ou jaunâtre, à la volonté de l'animal. Sa taille atteint 1m,50; sa chair est estimée, mais indigeste. Cet animal se trouve dans l'Amérique du Sud et aux Antilles.

IGUANODON (d'*iguane* et du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent), genre de Reptiles fossiles, de l'ordre des Sauriens, et voisin des Mégalosaures. Les os de leurs membres sont pourvus d'un canal médullaire; leur sacrum est formé de 5 vertèbres soudées; leurs dents à pointe conique et à bord tranchant, ne sont pas implantées dans des alvéoles, mais fixées à la face interne de la mâchoire; leur museau est surmonté d'une corne pointue. Ces animaux gigantesques appartiennent à l'étage néocomien d'Angleterre.

ILE (du lat. *insula*), terre entourée d'eau de toutes parts. Les deux grandes portions habitables de la terre, l'Europe, l'Asie et l'Afrique d'une part, l'Amérique de l'autre, ne sont en réalité que deux grandes îles; mais généralement on les nomme *continents*, et le nom d'île est réservé à des terres de moindre dimension. La plus grande de toutes est l'Australie; ensuite viennent Bornéo, Madagascar, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Papouasie, Haïti, les grandes Antilles, la Sicile, Candie, Chypre, etc. — On donne le nom d'*archipel* à tout groupe d'îles et particulièrement à celles dont est parsemée la mer orientale de la Grèce; on appelle *îlots*, les îles de petite dimension; *attoles* ou *attolons* (et *cayes* aux Antilles) les îles ou groupes d'îles basses souvent formées uniquement de bancs de sable, de coraux et de madrépores, etc. — Beaucoup d'îles passent pour avoir été jadis jointes au continent voisin : la Sicile à l'Italie, la Grande-Bretagne à la France, Sumatra à la pointe de Malacca, etc.

Les lacs, les étangs, les marais et parfois les rivières ont des *îles flottantes*. Parmi les plus célèbres en ce genre, on cite celles du Mississipi et celles du lac Chelco au Mexique; elles sont cultivées et produisent des arbres, des légumes et des fleurs. On en voit dans les marais qui entourent St-Omer, et à Tivoli en Italie.

Les îles, îlots et atterrissements qui se forment dans le lit des fleuves ou des rivières navigables ou flottables appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou prescription contraire. Ceux qui se forment dans les rivières *non* navigables et *non* flottables, appartiennent aux propriétaires riverains du côté où l'île s'est formée (C. Nap., art. 560-61).

ILÉO-CÆCALE (VALVULE). *Voy.* CÆCUM.

ILÉON (du gr. εἰλέω, tourner), la plus longue portion de l'intestin grêle, s'étend depuis le jéjunum jusqu'au cæcum. Il est ainsi appelé parce qu'il forme un grand nombre de circonvolutions. *Voy.* ILÉUS.

ILES (du lat. *ilia*), nom donné quelquefois en Anatomie aux *flancs*. — On appelle *os des îles* des os larges et plats qui forment les hanches, et au-dessus desquels se trouvent placés les flancs. *Voy.* ILIAQUE.

ILÉUS (d'*iléon*), sorte de colique nerveuse dont on place le siége dans l'iléon et qui est caractérisée par des douleurs atroces dans l'abdomen, avec hoquets, nausées, vomissements et constipation absolue. On a donné à l'ensemble de ces accidents les noms de *passion iliaque*, de *colique de miserere*, et aussi de *volvulus* (de *volvere*, rouler), quand il est accompagné de l'enroulement de plusieurs anses intestinales sur elles-mêmes. L'iléus est ordinairement produit par l'occlusion du canal intestinal, par un étranglement interne. Sa marche est rapide. Il se termine en peu de jours ou même en quelques heures par le retour à la santé ou par la mort. Quelquefois il est dû à une simple accumulation de matières fécales; dans ce cas les purgatifs drastiques peuvent en triompher; quand il dépend d'un étranglement, on a recours aux bains tièdes prolongés, aux lavements de tabac, surtout aux applications de glace et enfin à la gastrotomie et à l'entérotomie.

ILEX, nom latin de l'*Yeuse* ou *Chêne vert* (*Quercus ilex*), a été appliqué par les Botanistes au genre *Houx* à cause de la ressemblance des feuilles de cet arbre avec celles du Chêne vert.

ILIA ou *Petit Mars*, papillon du genre *Nymphale*.

ILIAQUE (os), dit aussi *Os coxal*, *Os innominé*, *Os des îles* (*Voy.* ci-dessus), os pair, très-irrégulier, occupe les parties latérales et antérieures du bassin, sous les flancs, et s'articule en arrière avec le sacrum. Il est formé de trois pièces qui sont séparées dans l'enfance : la plus antérieure est le *pubis*, formé de deux branches qui se soudent en avant avec celles du côté opposé; on nomme *ilion* ou *ilium* la pièce latérale qui forme la hanche, et *ischion* la pièce inférieure sur laquelle repose le corps dans la position assise. L'os iliaque présente de plus à sa face externe la *cavité cotyloïde*, qui reçoit la tête du fémur; à sa face interne, la *fosse iliaque interne*, et une surface concave qui répond à la cavité du petit bassin.

ILIAQUE (PASSION). *Voy.* ILÉUS.

ILICINÉES (du g.-type *ilex*, houx), ou AQUIFOLIACÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des arbres ou des arbrisseaux toujours verts à feuilles alternes ou opposées, coriaces, entières ou dentées en épines; à fleurs petites et axillaires; calice petit, à 4 ou 6 divisions, persistant; corolle à 4 pétales alternant avec les divisions du calice; 4 ou 6 étamines; ovaire sessile, charnu, à 2, 6 ou 8 loges; drupe monosperme et bacciforme. — Cette famille, qui est répandue sur tout le globe, renferme les genres *Ilex* (Houx), *Cassine* et *Myginda*.

ILIUM ou ILION (du lat. *ilia*). *Voy.* ILIAQUE.

ILLÉGITIME (du préf. négatif *in* et de *légitime*). En Droit, la filiation et la parenté sont dites *illégitimes* quand elles ne dérivent pas du mariage. *Voy.* ENFANT NATUREL.

ILLICIUM, plante. *Voy.* BARDANE et MAGNOLIACÉES.

ILLIPE, nom indien de la *Bassie à longues feuilles*.

ILLUMINATIONS (du lat. *illuminare*). L'usage d'*illuminer* en signe de fête et d'allégresse a existé dans tous les temps et chez tous les peuples. Les Grecs avaient leurs *lamptéries* en l'honneur de Bacchus; les Romains illuminaient avec des *torches* de pin pendant les *jeux séculaires*. Les Chinois célèbrent de temps immémorial la *fête des lanternes*. En France, on a illuminé d'abord avec les *torches* antiques, puis avec les *lampions* (*Voy.* ce mot), les *verres de couleur*, les *transparents*, les *lanternes vénitiennes* et *chinoises*; enfin on a appliqué à ce genre de décoration les ressources du *gaz* et celles de l'*électricité*. A l'étranger, on cite surtout les illuminations italiennes et en particulier celles de Rome, le jour et la veille de la St-Pierre.

ILLUMINISME (*d'illuminé*), sorte de mysticisme. *Voy.* ENTHOUSIASME. — *Voy.* aussi ILLUMINÉS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ILLUSTRATION (du lat. *illustratio*). On donnait autrefois ce nom aux ornements coloriés des anciens manuscrits. Aujourd'hui, il s'applique spécialement aux figures intercalées dans le texte d'un ouvrage. Mises à la mode par les journaux périodiques, tels que le *Magasin pittoresque*, l'*Illustrated London news*, l'*Illustration*, le *Monde illustré*, etc., les illustrations n'ont pas tardé à remplir non-seulement toutes les publications à bon marché, mais même les éditions de luxe. La science les a mises à profit, et aujourd'hui, dans tous les ouvrages scientifiques, elles ont remplacé les planches avec un avantage incontestable.

ILMÉNITE, substance minérale confondue tour à tour avec l'*Æschynite* [$3\dot{R}^3\bar{T}a+2\ddot{Z}^2\bar{T}i^3$] et avec la *Polymignite* [$\dot{Z},\dot{Y},\dot{C}a,\dot{F}e\bar{T}i$], et qui sans doute forme une espèce spéciale. C'est un titano-tantalate de cérium, de zircone, d'yttria, de chaux et de fer. Elle cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, est noire, opaque, à cassure conchoïdale, et pèse

4,8. On l'a trouvée dans un granit au pied de l'Ilmen, dans les monts Ourals.

ILMÉNIUM, métal douteux signalé en 1846 dans l'yttrotantalite de Sibérie, et qui d'après H. Rose serait identique avec le niobium.

ILVAÏTE, *Liévrite*, *Fer calcaréosiliceux*, silicate double de fer et de chaux [$\ddot{F}e\ddot{S}i + 2\dot{C}a\ddot{S}i$], cristallise en prismes droits rhomboïdaux, terminés par des pointements. L'Ilvaïte est noire, quelquefois verdâtre, présente un éclat gras assez vif, raye le verre, est rayée par le quartz et pèse de 3,8 à 4. On la trouve dans deux gisements différents à l'île d'Elbe, et peut-être en Norwége et au Groenland. A l'île d'Elbe, elle est exploitée comme minerai de fer concurremment avec le fer oligiste.

IMAGE (du lat. *imago*), se dit, en Physique, de la représentation d'un corps, produite par la réunion des rayons lumineux émanés de ce corps, après une *réflexion* ou une *réfraction*. *Voy.* ces mots.

En Mythologie et en Théologie, le mot *images* se prend pour figures sculptées ou peintes, objets d'un culte (*Voy.* IDOLÂTRIE). — L'Église catholique admet les images, mais à la condition de les honorer, non de les adorer : c'est ce qu'on appelle culte de *dulie*, opposé au culte de *latrie* (*Voy.* CULTE). Selon les décisions du concile de Trente : « On doit révérer les images, non à la manière dont en usent les idolâtres envers les dieux qu'ils se sont fabriqués, mais en rapportant aux sujets que ces images représentent l'honneur et la vénération qui leur sont dus. » L'Église grecque pousse la vénération des images au plus haut degré, surtout en Russie (*Voy.* ICONOSTASE). — Dès le VIIIe siècle, le culte des images fut très-violemment attaqué dans l'Église par les Iconoclastes (ou *briseurs d'images*), que le concile de Nicée condamna en 787. Aujourd'hui, les sectes protestantes rejettent absolument le culte des images.

La fabrication des *images*, surtout celle des *images religieuses*, est l'objet d'un commerce très-important ; elle est connue dans l'Industrie sous le nom d'*imagerie*. C'est principalement à Paris, à Épinal, au Mans, à Metz que s'exerce ce genre d'industrie. M. Champfleury a écrit l'*Histoire de l'imagerie populaire*. *Voy.* DOMINOTERIE et ESTAMPE.

Les Romains donnaient le nom d'*images* (*imagines*) aux bustes qui représentaient leurs ancêtres : ils les conservaient avec un soin religieux. Ces bustes étaient le plus souvent en cire, parfois en marbre ou autres matières : leur place était dans l'atrium ou dans des armoires qu'on ouvrait aux jours solennels. On les portait dans les pompes funèbres.

Image est encore le nom technique de l'effigie en relief qui se voit sur les monnaies et les médailles : longtemps les princes seuls eurent le droit d'image. Aujourd'hui en France, ce droit est tombé dans le droit commun ; toutefois, la Monnaie a toujours seule le *droit de frappe*.

En Littérature, on nomme *images* des expressions à l'aide desquelles, en vertu d'analogies intimes, mais faciles à saisir, on revêt de formes ou de couleurs un sentiment, une idée, un fait plus ou moins abstrait. Ce vers de Corneille (*Cinna*, II, 1) :

Et *monté sur le faîte*, il aspire à *descendre*,

et ce vers de J.-B. Rousseau (*Ode à la fortune*) :

Le *masque tombe*, l'homme reste.

offrent des images aussi vraies que frappantes.

IMAGERIE. *Voy.* IMAGE.

IMAGINAIRES (du lat. *imaginarius*). On appelle ainsi, en Algèbre, les racines carrées des quantités négatives. Ainsi $\sqrt{-5}$ est une quantité imaginaire. Le carré d'une quantité quelconque positive ou négative étant forcément positif, on conçoit qu'aucune quantité élevée au carré ne peut donner — 5, en sorte que $\sqrt{-5}$ est une expression dénuée de sens par elle-même, d'où son nom de quantité imaginaire. — Néanmoins les quantités imaginaires introduites dans le calcul fournissent à l'algèbre un puissant moyen d'investigation.

Espaces imaginaires. Dans la Physique scolastique, ce sont des espaces que l'imagination suppose s'étendre au delà de la sphère de ce qui existe et qui n'ont point de réalité. On dit encore *se perdre dans les espaces imaginaires*, pour dire essayer de réaliser ce qui n'existe que dans l'imagination.

Malades imaginaires. Ce sont ceux qui sous l'influence de douleurs nerveuses très-diverses rapportent leurs souffrances à des maladies qu'ils n'ont pas et qui n'existent que dans leur imagination. Les malades imaginaires sont le plus souvent hypocondriaques. *Voy.* HYPOCONDRIE.

IMAGINATION (du lat. *imaginatio*). 1° *Imagination passive*, faculté de nous représenter les objets visibles en leur absence. C'est une espèce de mémoire ; mais l'*image* diffère du souvenir, en ce que le souvenir nous représente un objet antérieurement perçu avec la notion du temps où a eu lieu cette perception, tandis que l'image nous représente cet objet sans la notion de temps ; elle peut ainsi nous faire croire à sa présence, quand elle atteint un certain degré de vivacité : c'est ce qui a lieu dans les rêveries, le sommeil, le somnambulisme, les hallucinations, etc. Aristote, Descartes, Bossuet, Malebranche, Locke, Kant, Maine de Biran, se sont principalement occupés de l'imagination passive. Les physiologistes l'ont aussi étudiée, parce que l'état du cerveau exerce sur elle une grande influence. — 2° *Imagination active* ou *créatrice*, faculté de concevoir et de réaliser l'*idéal*, c.-à-d. d'exprimer une idée par une forme, de rendre une pensée par une image, par conséquent, d'unir l'invisible et le visible en un ensemble harmonieux, ce qu'on nomme *créer* dans la poésie et dans l'art. Elle ne se borne pas à associer des images par des combinaisons naturelles ou artificielles qui restent dans le domaine de la fantaisie; sa véritable fonction est de traduire aux sens les conceptions de la raison dans des œuvres où se révèle un sens profond, dans des types et des symboles. Elle ne s'exerce pas seulement dans l'art et la poésie, où, élevée à sa plus haute puissance, elle s'appelle *génie ;* dans l'industrie, elle conduit aux *inventions* ; dans les sciences même, elle suggère d'heureuses *hypothèses* qui, fécondées par la réflexion, amènent de brillantes découvertes. Ainsi définie, l'imagination suppose le concours de plusieurs facultés ; elle emprunte ses conceptions les plus élevées à la *raison* et ses matériaux à la *mémoire* ; elle les décompose, choisit entre leurs divers éléments et en forme un ensemble nouveau ; excitée par le *sentiment* et guidée par le *goût*, elle débute par l'inspiration, qui n'est autre chose qu'un acte spontané, et achève son œuvre par la réflexion (*Voy.* BEAU, GOÛT, IDÉAL). — Par ses rapports avec la sensibilité, l'imagination exerce une grande influence sur la vie humaine, influence heureuse ou malheureuse selon qu'elle est bien ou mal réglée. Dans le premier cas, elle nous ouvre une nouvelle source de jouissances ; elle stimule notre activité en nous excitant à rechercher soit pour nous-mêmes, soit pour les autres, une perfection bien supérieure aux avantages que nous possédons. Dans le second cas, elle nous attriste par de vaines inquiétudes, elle nous rend mécontents de notre condition actuelle par une fausse appréciation des affaires de la vie, alors elle nous suggère des utopies, ou bien elle nous transporte dans un monde chimérique et nous fait rêver à un bonheur impossible. C'est ainsi que la lecture des romans égare souvent l'esprit et le cœur, tandis que l'expérience rapproche des réalités et développe le bon sens — Voir les traités spéciaux d'Astruc (1723), de Meister (1778), de Lévesque de Pouilly (1803), de Bonstetten (1807), de J. Tissot (1868), et les poëmes d'Akenside et de Delille.

Imaginations, taches mobiles que l'on voit quelquefois monter et descendre au-devant de l'œil ;

c'est un signe d'irritation ou de fatigue de l'organe, qu'il ne faut pas négliger. *Voy.* Berlue.

IMAMAT, dignité d'imam ou pays gouverné par un imam. *Voy.* Imam au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

IMBÉCILLITÉ (du lat. *imbecillitas*). *Voy.* Idiotie, Folie et Interdiction.

IMBIBITION (du lat. *imbibere*), pénétration entre les molécules d'un corps, inorganique ou organisé, des liquides avec lesquels ce corps entre en contact. *Voy.* Absorption.

IMBRICARIA, nom latin du genre Bardottier.

IMBRIQUÉ (du lat. *imbricatus*), se dit de tout corps formé de parties qui se recouvrent comme les tuiles d'un toit. Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux, les squammes ou écailles de certaines plantes sont *imbriquées*.

IMBROGLIO, mot italien qui sigifie *embrouillement*, a été admis dans notre langue pour désigner une composition littéraire, surtout une œuvre dramatique, qui présente une intrigue très-compliquée et dont il est difficile de suivre le fil. Le *Mariage de Figaro* de Beaumarchais est le modèle de l'imbroglio spirituel. On a dit de l'*Héraclius* de Corneille que c'est un imbroglio tragique. La plupart des drames de Bouchardy sont de véritables imbroglios.

IMIDES, se dit, en Chimie, des monamides dans lesquels deux atomes d'hydrogène sont remplacés par un radical diatomique; ainsi l'on dit *succinimide, pyrotartrimide*, etc. — Les *Imides* ne sont qu'un cas particulier des *Amides. Voy.* ce mot.

IMITATEUR, oiseau. *Voy.* Traquet.

IMITATION (du lat. *imitatio*), penchant qui porte l'Homme à reproduire les mouvements, les actions, les ouvrages qu'il a observés. L'imitation est, dans l'enfance, le principe de l'éducation; dans un âge plus avancé, elle rend l'homme sociable et perfectible. Elle exerce une très-grande influence sur les usages et les opinions. Non seulement elle produit la mode, mais encore elle exerce souvent une espèce de contagion morale pour le bien comme pour le mal. Enfin elle joue un grand rôle dans la littérature, dans les arts et dans l'industrie (*Voy.* Beau). — Le penchant à l'imitation se retrouve chez les Animaux, et notamment chez ceux de l'ordre le plus élevé, chez le Singe qui imite les actions de l'Homme, chez le Perroquet et les autres oiseaux qui imitent les articulations de la voix humaine.

Dans l'Industrie, on appelle *Imitation* une sorte de contrefaçon qui n'a rien d'illicite, parce qu'elle n'a point pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur, mais seulement de satisfaire ses goûts à meilleur marché. Ainsi, les lapidaires imitent le diamant et les autres pierres précieuses avec du strass, du cristal et des verres habilement colorés, les perles avec de l'écaille d'ablette; les orfèvres imitent l'or et l'argent au moyen de la dorure, de l'argenture et de divers alliages; le zinc remplace le bronze; le bois blanc devient tour à tour de l'ébène, de l'acajou, du palissandre; l'os prend l'aspect de l'ivoire, le carton de la pierre; les tissus et la cire imitent les fleurs les plus délicates, etc. On fait des vins imitation de champagne, des chandelles imitation de bougie, etc.

En Musique, on appelle *Imitation* une phrase mélodique qui passe alternativement d'un instrument ou d'une voix à une autre, et que les instruments et les voix rendent successivement. Quand les imitations se continuent pendant toute la durée d'un morceau, elles prennent le nom de *canons* (*Voy.* ce mot).— *Voy.* aussi Inversion.

IMITATIVE (harmonie). *Voy.* Harmonie.

IMMANENT (du lat. *immanens*), se dit, en Théologie, de l'acte qui *demeure dans* la cause qui le produit, sans avoir d'effet au dehors : Dieu a engendré le Fils et le Saint-Esprit par une action *immanente*, et il a créé le monde par une action *transitoire*.

En Philosophie, le panthéiste Spinosa a le premier appliqué ce terme, non plus à un acte de Dieu, mais à Dieu lui même : « Dieu est la cause immanente, et non transitoire, de toutes choses. »

IMMATÉRIALITÉ (du lat. *immaterialis*), qualité des êtres qui ont une nature spirituelle. *Voy.* Ame.

IMMATRICULE (d'*im* pour *in*, dans, et de *matricule*), enregistrement sur un registre public dit *matricule* (*Voy.* ce mot). Les noms ou les faits ainsi enregistrés sont dits *immatriculés*. — On appelle ainsi, dans la Pratique, l'énonciation, dans un exploit, des noms, demeure et patente de l'huissier, et du tribunal auquel cet officier est attaché.

IMMENSITÉ (du lat. *immensitas*), attribut de Dieu qui, étant partout invisiblement présent, existe en dehors de l'espace, comme il existe en dehors du temps. En effet, cela seul occupe un lieu qui est capable de limites, et Dieu, étant infini, n'en souffre aucune. Newton et Clarke sont donc tombés dans l'erreur quand ils ont fait de l'espace une propriété de Dieu; et Leibnitz a eu raison de combattre leur doctrine. — Voir Fénelon, *Existence de Dieu ;* H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai v). *Voy.* Espace.

IMMERSION. *Voy.* Émersion. — *Voy.* aussi Baptême.

IMMEUBLES (du lat. *immobilis*). En Droit, on appelle *Immeubles* et on oppose à *Meubles* les choses qui ne peuvent se déplacer. Il y en a trois espèces : 1° les *I. par nature* (fonds de terre et objets unis ou incorporés au sol, tels que constructions, machines fixes, tuyaux pour la conduite des eaux, fruits ou récoltes pendants par branches ou par racines, plantes et arbres sur pied); 2° *I. par destination* (objets mobiliers que la loi répute immeubles à raison de l'usage auquel ils ont été affectés par le propriétaire d'un fonds de terre ou d'un bâtiment, dont ils ne font cependant pas partie intégrante (ustensiles aratoires, animaux attachés à la culture, machines, ustensiles et chevaux attachés à l'exploitation d'une usine, objets attachés à perpétuelle demeure à un fonds pour en rendre l'usage plus commode ou plus agréable, tels que glaces et tableaux scellés dans la boiserie, etc.); 3° *I. incorporels* ou *par l'objet auquel ils s'appliquent* (servitude, usufruit d'un immeuble, actions en justice ayant pour objet un immeuble, actions de la Banque de France, etc.). Il est utile à plusieurs points de vue de distinguer les immeubles des meubles : les formes de la saisie et le délai de la prescription ne sont pas les mêmes, l'aliénation des meubles est plus facile, les immeubles seuls peuvent être hypothéqués (C. Nap., art. 517-526).

IMMIXTION (du lat. *immixtio*). C'est, en Droit, le fait de se mêler d'une affaire. L'immixtion de l'héritier dans la succession qui lui est échue équivaut à une acceptation (C. Nap., art. 778, 800); la femme qui s'est immiscée dans les biens de la communauté ne peut plus y renoncer (art. 1454). L'immixtion de l'associé commanditaire dans les affaires de la société le rend responsable des dettes et engagements de la société (C. de comm., art. 27, 28). — L'immixtion dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, est punie de l'emprisonnement, et l'immixtion dans les fonctions d'agent de change, d'une amende plus ou moins forte. — *Voy.* aussi Gestion.

IMMOBILIÈRE (saisie, vente). *Voy.* Saisie, etc.

IMMOBILISATION (d'*immobile*). C'est le fait par la loi ou par la volonté de l'homme de rendre immeuble ce qui est meuble. Ainsi la loi a immobilisé les actions de la Banque de France. Quant à l'immobilisation par la volonté de l'homme (*Voy.* Immeubles par destination). — L'*immobilisation* est le contraire de l'*ameublissement*. *Voy.* ce mot.

IMMOBILITÉ (du lat. *immobilitas*), maladie du Cheval caractérisée par une espèce d'état cataleptique paraissant résulter d'une lésion du système nerveux et du système musculaire. L'immobilité est généralement incurable; elle a été classée parmi les *vices rédhibitoires*. *Voy.* ce mot.

IMMOLATION (du lat. *immolatio*). *Voy.* Sacrifice.

IMMONDICES (du lat. *immunditiæ*). Les *immon-*

dices jetées imprudemment sur quelqu'un entraînent une amende de 1 à 5 fr. (C. pén., art. 471, § 12), indépendamment de la réparation du dommage causé. Si elles ont été jetées volontairement soit sur une personne, soit sur les maisons, édifices ou clôtures, elles entraînent une amende de 6 à 15 fr., et, dans certains cas, un emprisonnement de 1 à 3 jours (art. 475 et 476).

IMMORTALITÉ (du lat. *immortalitas*), persistance de l'existence personnelle de l'âme humaine après la mort, avec la conscience, le souvenir qui relie la vie future à la vie passée, et la responsabilité qui en est la conséquence. Elle se démontre par plusieurs arguments. — *Preuve métaphysique.* « L'âme, étant une substance simple et indivisible, ne peut se dissoudre comme le corps. » Cet argument est insuffisant par lui-même : il établit que l'âme est impérissable de sa nature comme les atomes de la matière, mais non qu'elle reste après la mort la même personne, ce qui est le point essentiel ; en outre, ayant été créée par Dieu, l'âme pourrait être anéantie par sa volonté. Il faut donc démontrer que Dieu doit vouloir placer l'âme humaine après cette vie dans les conditions nécessaires pour qu'elle conserve la conscience et le souvenir ; c'est ce que font les preuves suivantes. — *Preuves morales.* 1° « C'est un des principes fondamentaux de la raison que toute bonne action mérite une récompense, toute mauvaise une punition ; cependant il arrive souvent que la vertu est malheureuse sur la terre et que le vice reste impuni. D'un autre côté, nous concevons que Dieu est souverainement juste ; donc il doit nous continuer l'existence pour rétribuer chacun selon ses œuvres. » 2° « La destinée absolue de l'homme est le développement complet de ses facultés, et, par suite, la satisfaction de ses plus nobles désirs ; or il ne peut la réaliser sur la terre, parce qu'il est obligé de lutter sans cesse contre les obstacles ; donc la vie actuelle n'est qu'une épreuve qui a pour but la création de notre personnalité morale, et elle en suppose une autre qui la complète. » 3° « La croyance à l'immortalité de l'âme est aussi ancienne que la croyance à l'existence de Dieu, et toutes deux forment le fond commun de toutes les religions; ce sont donc là des conceptions naturelles à l'esprit humain. » (*Voy.* Ame, Dieu, Mérite, Sanction, Destinée.) — Consulter Platon, *Phédon* et *Gorgias* ; Plotin, *Ennéade* IV, vii ; Bossuet, *Connaissance de Dieu*, ch. v, § 14 ; Fénelon, *Lettres sur la Métaphysique*, lettre 2 ; Kant, *Critique de la Raison pratique* ; Jouffroy, *Droit naturel*, leçon 30.

La croyance à l'immortalité de l'âme a revêtu des formes diverses, s'est mêlée à des images plus ou moins matérielles selon les degrés de civilisation. De là résulte pour la philosophie le devoir d'éclaircir ce dogme par la réflexion, de dissiper les doutes et de réfuter les objections du Matérialisme et du Panthéisme (*Voy.* ces mots). Quant à l'état de l'âme après la mort, nous ne pouvons faire que des conjectures très-bornées, en écartant toutes les opinions que l'imagination nous suggère pour satisfaire notre curiosité, et dont la plus célèbre est l'hypothèse de la *métempsycose*. — Consulter Caro, *l'Idée de Dieu* ; J. Simon, *la Religion naturelle* ; H. Martin, *la Vie future* (d'après la doctrine chrétienne).

IMMORTELLE (du lat. *immortalis*), nom vulgaire appliqué à plusieurs espèces de plantes, à cause de la durée de leurs fleurs. Les espèces qu'il désigne le plus souvent appartiennent toutes à la famille des Composées ; les principales sont : l'*I. jaune* ou *Hélichryse d'Orient* (*Gnaphalium orientale*), qui croît dans l'île de Candie et le nord de l'Afrique ; l'*I. citrine* (*G. stœchas*) des îles d'Hyères : les fleurs de ces deux espèces, formées d'écailles imbriquées, inflexibles et sèches, de couleur jaune ou blanche, servent à tresser des couronnes funéraires ; le *Xeranthemum annuum*, plante herbacée, à feuilles lancéolées, blanchâtres en dessous ; à capitules simples ou doubles, d'une couleur bleue, violette ou gris de lin, qui persiste longtemps après que la fleur a été détachée de sa tige ; l'*I. violette* (*Voy.* Gomphrène), etc. — D'autres espèces plus petites et qu'on rencontre aux environs de Paris ont été détachées du genre *Gnaphalium* pour former les genres *Filage* et *Antennaire*.

IMMUNITÉ (du lat. *immunitas*). On entend par *immunité* l'exemption de certaines charges, la jouissance de certains droits attribués à des personnes ou à des lieux privilégiés. En Égypte, la caste des prêtres était exempte de toute espèce d'impôts ; en Grèce, certains lieux consacrés aux dieux, l'Élide, le territoire de Delphes, l'île de Délos, etc., étaient affranchis de toutes charges ; il en était de même à Rome, pour les terres dites *quiritaires* ; certaines fonctions donnaient également droit à des immunités. Au moyen âge, la noblesse, le clergé, la magistrature, l'Université, les corporations, avaient leurs franchises particulières : exemption de taille, de corvées, de certains impôts, dispense de service militaire ou d'hébergement féodal, privilége de juridiction, etc. La Révolution fit disparaître les priviléges et les immunités, et rendit tous les citoyens égaux devant la loi. Il n'y a plus guère, aujourd'hui, que les ambassadeurs et les agents diplomatiques qui jouissent, grâce à leur caractère, de certaines immunités, telles que l'*inviolabilité*, le *droit d'asile*, l'*exterritorialité*.

IMMUTABILITÉ (du lat. *immutabilitas*), attribut de Dieu qui, étant parfait, ne peut rien acquérir : « Il faut présupposer que l'Être qui est par lui-même renferme en soi la plénitude ou la totalité de l'être. » (Fénelon, *Exist. de Dieu*, 2[e] p., ch. 5.) C'est nier la perfection de Dieu que de supposer en lui un éternel *devenir*, c.-à-d. une évolution semblable à celle du monde, comme l'a fait Hégel, etc. *Voy.* Éternité.

IMPAIR (du lat. *impar*), se dit, en Arithmétique, de tout nombre qui ne peut pas être divisé exactement par 2 : tels sont les nombres 1, 3, 5, 7, 9, et tous ceux dans lesquels l'un de ces chiffres occupe le dernier rang à droite. — Les anciens croyaient que le nombre impair, surtout le nombre *trois*, était agréable à la Divinité : *numero Deus impare gaudet.* Dans l'ancienne médecine, les jours impairs étaient redoutés dans le cours d'une maladie. *Voy.* Pair.

IMPANATION (du lat. *in*, dans, et *panis*, pain). Les Luthériens croient que la substance du pain n'est pas détruite dans la consécration de l'hostie, et que le corps de Jésus-Christ s'y trouve mêlé avec le pain même : c'est ce qu'ils appellent aussi *consubstantiation* (*Voy.* ce mot). Cette doctrine est condamnée par l'Église catholique.

IMPARFAIT (du lat. *imperfectus*). C'est, en Grammaire, le temps du verbe qui rapporte le fait exprimé à une époque passée, mais en l'indiquant comme présent relativement à un autre fait, qui est également passé. Tantôt cet autre fait est exprimé : lorsque j'entrai, elle *chantait* ; tantôt il est sous-entendu, comme lorsqu'il s'agit des qualités habituelles d'une personne qui n'est plus : Ex. : Il *était* bon, généreux (s.-ent., de son vivant). — On appelle aussi l'imparfait *passé simultané*.

IMPARI-PENNÉ (du lat. *impar*, impair, et *penna*, plume), se dit, en Botanique, d'une feuille pennée dont le pétiole est terminé à son extrémité par une seule foliole. Telles sont les feuilles de la rose, du frêne, du jasmin, de l'acacia, etc.

IMPARISYLLABIQUE (du lat. *impar*, et de *syllabe*), se dit, en Grammaire latine et grecque, des noms qui ont aux cas obliques du singulier une syllabe de plus qu'au nominatif.

IMPATIENS, nom latin botaniq. de la *Balsamine*.

IMPÉNÉTRABILITÉ (du lat. *impenetrabilis*), propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace. Cette propriété est essentielle à la matière, comme l'étendue. Cependant, il se trouve des circonstances où deux corps semblent se pénétrer ; ainsi, 1 vol. d'eau et 1 vol. d'alcool étant mélangés, le volume du mélange est moindre que la somme des volumes mélangés ; 1 vol. d'azote et 3 vol. d'hydrogène donnent 2

vol. d'ammoniaque. Cette pénétration apparente s'explique par la présence d'intervalles plus ou moins grands que les corps laissent toujours entre leurs parties (*Voy.* POROSITÉ). — L'impénétrabilité des corps est perçue par le tact, à l'occasion de la résistance qu'ils opposent à la main qui les presse.

IMPENSES (du lat. *impensa*), se dit, en Droit, des dépenses qu'on fait pour entretenir, pour améliorer un bien qui appartient à autrui ou qui ne nous appartient qu'en partie (*Voy.* DÉPENSES). Il est de droit de rembourser les impenses nécessaires et utiles; celles de pur agrément restent à la charge de celui qui les a faites (C. Nap., art. 861, 1634, etc.).

IMPÉRATIF (du lat. *imperativus*). C'est, en Grammaire, le mode du verbe que l'on emploie pour commander; on s'en sert aussi pour exhorter, conseiller, prier. En français, l'impératif n'a qu'un temps, le présent; en latin, il a deux formes, une pour le présent, *ama*, et une pour le futur, *amato*; en grec, l'impératif a, outre le présent, des formes particulières pour l'aoriste et le parfait. Dans aucune langue, l'impératif n'a de 1re personne. — On substitue souvent à l'impératif le subjonctif ou l'infinitif, ou bien on le remplace par le futur ou le conditionnel.

Impératif catégorique, *Impératif pratique*, noms sous lesquels Kant désigne la loi morale. *Voy.* DEVOIR.

IMPÉRATOIRE, *Imperatoria*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, renferme des herbes à racines vivaces, à fleurs petites, assez semblables à celles du persil et de la carotte, à parasol sans involucre, mais munies d'involucelles formées d'un petit nombre de folioles. L'espèce type est l'*I. commune* (*I. ostruthium*), à fleurs blanches, dont la racine contient un suc laiteux, âcre, d'une odeur aromatique particulière, et une huile essentielle excitante, préconisée autrefois contre la fièvre muqueuse, le cancer et le *delirium tremens*: on ne l'emploie plus que dans la médecine vétérinaire. Elle croît naturellement dans les bois montueux.

IMPERFORATION (du lat. *in*, négatif, et *perforare*, percer), ou *Atrésie*, vice de conformation qui consiste en ce qu'une ouverture naturelle, un canal, par exemple, la bouche, l'anus, etc., qui devrait être libre et communiquer avec l'extérieur, se trouve fermée et sans issue. La chirurgie parvient quelquefois à remédier à ce vice de conformation (*Voy.* ANUS). — Il ne faut pas confondre l'*imperforation*, qui est congénitale, avec l'*oblitération* (*Voy.* ce mot) qui est accidentelle.

IMPÉRIALE, monnaie d'or de l'Empire russe qui valait 10 roubles. Aujourd'hui on ne frappe plus que des *demi-impériales* valant 5 roubles (20 fr. 66 c.).

IMPÉRIALE, jeu de cartes, ainsi nommé, dit-on, de l'empereur Charles-Quint, qui le mit en vogue. Ce jeu, analogue au piquet et à la triomphe, se joue à deux. On marque *une impériale*, soit quand on a dans son jeu 4 as, 4 rois, 4 dames, 4 valets, 4 sept ou les 4 cartes supérieures d'une même couleur, soit quand on a gagné six points, un à un, en faisant autant de levées successives. La partie est gagnée par celui qui a fait le plus tôt *cinq impériales*, c.-à-d. autant de fois six points. Il y a toujours un atout: si l'on joue à deux, c'est la couleur de la retourne. Avant de jeter les cartes, chacun annonce son plus haut point en une couleur, et ce plus haut point vaut un point au joueur supérieur en cartes. A chaque carte jetée, l'adversaire doit fournir; sinon, il doit couper. Celui qui prend un *honneur* (une des 4 cartes supérieures d'atout ou leur sept) avec un *honneur supérieur*, marque deux. A la fin de la partie, on décompte les levées, et l'on marque autant de points qu'on a de levées au-dessus de 6; enfin, quand un des joueurs a une impériale, l'adversaire perd tout ce qu'il a de points ne faisant pas une impériale entière: c'est ce qu'on appelle *descendre* ou *débattiner*.

IMPÉRIALE OU COURONNE IMPÉRIALE, plante du genre *Fritillaire* (*Voy.* ce mot). — Variété de Prune longue et grosse. *Voy.* PRUNIER.

IMPÉRIALE. *Voy.* CHAMBRE, COUR, GARDE, etc.

IMPERMÉABLE (du lat. *impermeabilis*), se dit, en Physique, des substances qui ne se laissent point traverser par certains fluides, par les liquides notamment: ainsi, le verre, la terre glaise, la cire, le caoutchouc, la gutta-percha, etc., sont imperméables à l'eau. — L'industrie fabrique, pour les différents usages de l'économie domestique, des *tissus imperméables*. *Voy.* TISSUS.

IMPERSONNEL (du lat. *impersonalis*), se dit, en Grammaire, de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps qu'à la 3e personne du singulier, comme *il faut*, *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, etc. Ces verbes sont ainsi nommés parce qu'il ne se rapportent à aucune *personne*, et que le sujet reste indéterminé. On les a aussi appelés *unipersonnels*, parce qu'ils n'ont jamais qu'une seule personne. Certains verbes passifs, neutres, pronominaux, deviennent impersonnels lorsque le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, comme dans ces phrases: *Il a été ordonné que...*; *il est survenu des événements*, etc.

IMPETIGO. Ce mot, qui en latin signifie *dartre*, et dont la signification a souvent varié, désigne aujourd'hui une affection cutanée, caractérisée par l'éruption de petites pustules, discrètes ou agglomérées, qui en se desséchant forment des croûtes épaisses d'un jaune clair. L'impetigo occupe de préférence la face, surtout les joues, ainsi que le cuir chevelu. On en distingue plusieurs variétés, parmi lesquelles on range les *croûtes de lait* ou *gourme* des enfants, et plusieurs sortes de teigne, notamment la *teigne granulée* et la *teigne muqueuse*, très-différentes de la véritable teigne ou *favus* (*Voy.* ce mot). Lorsque l'affection est bénigne, dans la gourme, p. ex., le traitement se borne à des soins de propreté, bains, lotions adoucissantes, etc. On y joint quelquefois des laxatifs et un cautère au bras; si elle occupe le cuir chevelu, on emploie les cataplasmes émollients pour faire tomber les croûtes, et ensuite les lotions ou pommades alcalines et sulfureuses. Si le mal est invétéré ou tenace, on a recours aux bains et douches de vapeur, à la pommade au protonitrate de mercure, enfin à la cautérisation.

IMPÉTRANT (du lat. *impetrare*, obtenir), terme employé dans les Administrations pour désigner celui qui a obtenu un titre, un diplôme, une charge, etc.

IMPEY, ou *Oiseau d'or*. *Voy.* LOPHOPHORE.

IMPONDÉRABLES (FLUIDES). *Voy.* FLUIDES.

IMPORTATION (d'*importer*). *Voy.* EXPORTATION, COMMERCE, DOUANES, BREVET.

IMPOSITION (du lat. *impositio*). En termes de Finances, ce mot est synonyme d'*impôts* ou *contributions*. *Voy.* ces mots.

En Typographie, c'est la disposition des pages d'une forme, disposition qui doit être telle que, la feuille étant imprimée et pliée, toutes les pages se trouvent dans l'ordre indispensable pour être lues de suite: ce travail est confié au *metteur en pages*.

Imposition des mains, cérémonie en usage chez les Juifs et les Chrétiens. Chez les premiers, c'était en lui tenant les mains étendues sur la tête qu'un père bénissait son enfant, qu'un prêtre appelait sur la tête d'une personne la protection du ciel; qu'on ordonnait un lévite ou un magistrat. Chez les Chrétiens, plusieurs sacrements, tels que la confirmation et l'ordination, se confèrent par l'imposition des mains. De cette pratique est résultée cette croyance superstitieuse, que certaines personnes ont le don de guérir les maladies par la seule imposition des mains.

IMPOSTE (du lat. *impositus*, mis dessus). En Architecture, on nomme ainsi l'assise qui couronne le jambage ou pied-droit d'une arcade, et sur laquelle pose la première pierre qui commence à former le cintre de l'arcade. L'imposte est ordinairement marquée par une moulure dont le profil est conforme à l'ordre auquel appartient l'arcade dont elle fait partie. — On donne encore le nom d'*imposte* à la menuiserie fixe qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur. L'im-

poste est pleine ou à jour; quand elle est à jour, on nomme aussi *imposte* le châssis vitré qui la remplit.

IMPÔTS (du lat. *imposita*), sommes que payent les citoyens pour subvenir aux charges publiques. On les nomme aussi *contributions*. — Avant 1789, il n'y avait, en France, rien de régulier ni pour l'assiette, ni pour la perception des impôts. La noblesse et le clergé jouissaient d'exemptions nombreuses au détriment du paysan et du roturier (*Voy.* TAILLE, CORVÉE, GABELLE, DÉCIME, DONS GRATUITS, etc.). Aujourd'hui, tout le monde en France est soumis à l'impôt sans distinction. Une partie des contributions portent sur les biens et sur les personnes (*I. directs*); les autres sont prises sur les transactions, les objets de commerce ou de consommation, etc. (*I. indirects*). Parmi les impôts directs, se rangent : 1° l'*I. foncier*, qui se perçoit sur les propriétés immobilières bâties ou non bâties, proportionnellement et à raison de leur revenu net imposable : l'assiette et la répartition de cet impôt sont établies d'après le *cadastre* (*Voy.* ce mot); 2° l'*I. personnel et mobilier*, qui se compose de deux impôts distincts que la loi du 21 avril 1832 a réunis : l'*I. personnel*, consistant dans le payement d'une somme égale à la valeur moyenne de 3 journées de travail, et qui n'est dû que dans la commune où réside le contribuable, et l'*I. mobilier*, proportionné à la valeur locative de l'habitation et dû sur toute habitation meublée appartenant au contribuable dans quelque commune qu'elle soit située : l'impôt personnel et mobilier est dû par tout habitant, Français ou étranger, domicilié dans la commune depuis un an, jouissant de ses droits et non déclaré indigent par le conseil municipal; 3° l'*I. des portes et fenêtres*; 4° l'*I. des patentes*, etc. (*Voy.* ces mots). Pour les impôts indirects, *Voy.* CONTRIBUTIONS. — Pour ce qui concerne le mode de recouvrement des impôts, *Voy.* PERCEPTION et BUDGET.

Des opinions fort diverses sont professées par les Économistes sur la meilleure manière d'asseoir les impôts. Les uns veulent un impôt unique, qu'ils font peser soit sur la terre seulement, comme Quesnay et les Physiocrates, soit sur le revenu total de chaque citoyen, comme l'*income-tax* des Anglais; les autres veulent qu'il y ait autant de sortes d'impôts qu'il y a de sortes de valeurs, et que toutes les valeurs soient atteintes : c'est à peu près ce qui a lieu en France. En outre, l'impôt doit être, selon les uns, purement *proportionnel*, c.-à-d. de tant pour cent, quelle que soit la fortune de l'imposé; selon les autres, *progressif*, chacun payant une portion de ses revenus d'autant plus forte qu'il est plus riche, c.-à-d., p. ex. : un dixième sur mille francs (soit 100 fr.), un cinquième sur dix mille francs (soit 2,000 fr.), et ainsi de suite. Quoique l'impôt progressif semble à certains égards plus conforme à l'équité, il a le tort de décourager le travail et l'économie; il offre d'ailleurs dans la pratique des inconvénients qui, malgré des tentatives réitérées, ont jusqu'ici empêché de l'admettre. Cependant, il est appliqué en France, dans une mesure modérée, à l'impôt personnel et mobilier.

Voir sur ce sujet : Macarel et Boulatignier, *De la fortune publique en France*; Bailly et Bresson, *Histoire financière de la France*; Potherat de Thou, *de l'Origine de l'impôt en France* (1838); Em. de Girardin, *l'Impôt* (1851); de Parieu, *Histoire des Impôts* (1856); J. Garnier, *Éléments de finances* (1859), etc.

IMPRÉCATION (du lat. *imprecatio*), malédiction prononcée solennellement. Chez les anciens, l'usage de l'imprécation était fréquent. On connaît l'imprécation d'Élisée contre de petits enfants moqueurs, que des ours vinrent soudain dévorer; le psaume 108e est une imprécation terrible. Balaam fut appelé par Balac pour maudire les Juifs. Les Grecs avaient de même, aux temps héroïques, des prêtres dits ἀρητῆρες, c.-à-d. *maudisseurs*; l'*Iliade* d'Homère offre plusieurs exemples de ces sortes d'imprécation, notamment au 1er chant celle de Chrysès contre Agamemnon et les Grecs. Les tragiques grecs en offrent de même plusieurs, entre autres, chez Sophocle, celle d'Œdipe contre le meurtrier de Laïus. Quand Alcibiade fut banni, après la mutilation des Hermès, tous les prêtres de l'Attique prononcèrent contre lui des imprécations solennelles. Macrobe nous a conservé la formule d'imprécation par laquelle les généraux romains dévouaient à l'extermination les armées et les villes ennemies. Les chartes du moyen âge sont pleines d'imprécations contre ceux qui méconnaissent les priviléges du clergé ou les donations aux couvents. Les anathèmes de l'Église appartiennent au même ordre de faits. *Voy.* ANATHÈME.

L'*Imprécation* n'est plus qu'une figure de Rhétorique, lorsqu'elle devient une fiction poétique : telle est, dans Virgile, l'imprécation de Didon mourante (*Énéid.*, IV, 607-620); telles sont, dans Corneille, celles de Camille (*Horaces*, IV, 5), et de Cléopâtre (*Rodogune*, V, 4), et dans Racine, celle du grand prêtre Joad (*Athalie*, I, 2).

IMPRÉGNATION (du lat. *imprægnare*). En Physiologie et en Botanique, c'est l'acte par lequel le germe est vivifié. *Voy.* FÉCONDATION.

IMPRESCRIPTIBILITÉ. *Voy.* PRESCRIPTION.

IMPRESSION (du lat. *impressio*), action d'imprimer, et par suite procédé ou ensemble de procédés par lesquels on imprime. On distingue l'*I. typographique* (*Voy.* IMPRIMERIE), l'*I. lithographique* (*Voy.* LITHOGRAPHIE), l'*I. en taille-douce*, l'*I. sur papiers peints*, l'*I. sur étoffes*.

L'*Impression en taille-douce* est l'impression des gravures en creux : on obtient les copies de ces gravures, c.-à-d. les *estampes* (*Voy.* ce mot), en transportant sur le papier, au moyen d'une pression entre deux rouleaux de bois dur, une encre épaisse préalablement posée dans les creux de la planche de métal. C'est au XVe siècle que fut inventé l'art d'imprimer les estampes. *Voy.* GRAVURE.

L'*Impression des papiers peints* s'opère le plus souvent au moyen de planches de bois gravées en relief. On emploie autant de planches qu'il y a de couleurs dans le dessin; chaque planche, après avoir reçu la couleur convenable, est appliquée sur le papier, et tout le soin consiste à poser exactement les repères les uns sur les autres. On imprime aussi au rouleau, comme pour les tissus, et l'on emploie à cet effet des machines à cylindres gravés en relief dont le travail est rapide et peu coûteux. *Voy.* ci-après.

L'*Impression sur tissus* se fait : 1° à main d'homme, sur une table, et à peu près par les mêmes procédés que celle sur papiers peints; 2° par des machines à planches plates (p. ex. la *perrotine*); 3° au moyen de rouleaux. L'impression au rouleau se fait avec un cylindre de cuivre dont la longueur est égale à la largeur du tissu qu'il s'agit d'imprimer et sur lequel les dessins à reproduire ont été gravés en creux autant de fois qu'il peut les contenir. Ce cylindre peut être mis en mouvement au moyen d'un appareil. Il est placé horizontalement et plonge par le bas dans un bain de couleur, mais une racloire élastique enlève la couleur partout où il n'y a pas de dessin : la région du cylindre portant ainsi de la couleur dans tous ses creux, arrive en tournant au tissu, qui se déroule avec la même rapidité que le cylindre et qui s'applique sur lui. Une pièce de 36 mètres de long est ainsi imprimée en 4 ou 5 minutes. — Pour la perrotine, dont le nom est dû à son inventeur Perrot, elle a sur l'impression à la main des avantages analogues à ceux que les presses mécaniques à la vapeur offrent en typographie sur les presses à bras. *Voy.* TOILES PEINTES.

IMPRESSION, se dit, en Psychologie, de l'effet produit sur un de nos organes par l'action d'un objet extérieur; il se transmet par les nerfs jusqu'au centre cérébral, et à sa suite naît la sensation. L'*impression* est un phénomène physiologique : on en connaît les conditions par l'étude du corps et des agents extérieurs avec lesquels il entre en relation. Au contraire, la *sensation* est un phénomène psychologique : elle est saisie par la conscience, qui nous en

révèle seule les caractères et les lois. — Dans le langage ordinaire, on confond souvent l'impression avec la sensation et le sentiment; c'est une métaphore qu'on doit bannir de la philosophie, pour distinguer nettement dans chaque fait complexe ce qui appartient à l'âme et ce qui appartient au corps. Le terme même d'impression suppose une comparaison entre l'empreinte d'un cachet sur la cire et l'action d'un objet extérieur sur notre organisme.

IMPRIMERIE ou TYPOGRAPHIE. Ces noms désignent à la fois l'art d'*imprimer* ou de reproduire les écrits par des caractères en métal fondus et assemblés, et l'établissement dans lequel on se livre à la pratique de cet art. L'art de l'imprimerie comprend la *composition* et le *tirage*. — La *composition* est l'assemblage des lettres dont l'ensemble doit représenter la *copie* ou le manuscrit. Elle est exécutée par des ouvriers dits *compositeurs* qui, placés debout devant des *casiers*, dont chaque compartiment ou *cassetin* renferme une seule espèce de lettres, prennent dans chaque *cassetin* la lettre qui convient. Leur œuvre achevée, le *metteur en pages* réunit les parties composées par les divers compositeurs, les assemble, fait des pages conformes à la *justification* adoptée, et les met dans des châssis de fer qui ont la grandeur de la feuille et qu'on appelle *formes*. Puis, il en est fait des épreuves qui sont soumises successivement au *correcteur* et à l'*auteur*. — Le *tirage* s'exécute au moyen de *presses* soit *à bras*, soit *mécaniques*. Les premières sont manœuvrées par deux ouvriers: l'un, à l'aide d'un *rouleau*, étale l'encre sur la forme, préalablement posée à plat sur le *marbre* de la presse; l'autre étend sur un *tympan* la feuille de papier blanc à imprimer, l'y fixe à l'aide de deux *pointures*, couvre au moyen d'un châssis appelé *frisquette* les marges qui doivent rester blanches, puis renverse le tout sur la forme, fait avancer celle-ci, au moyen d'une manivelle, sous une plaque de fonte dite *platine*, et, en tournant une vis de pression à l'aide d'un *barreau*, qu'il tire à lui, presse fortement la feuille contre le caractère, qui y laisse son empreinte : c'est ce qu'on nomme le *foulage*. Les *presses mécaniques* sont mues par la vapeur et tout le travail de l'ouvrier se borne à présenter à la machine les feuilles de papier blanches et à les recueillir quand elles ont reçu l'empreinte (*Voy.* PRESSE). — La direction générale et la surveillance des travaux est exercée par un *prote* (du gr. πρῶτος, premier), qui distribue l'ouvrage et surveille tous les employés.

L'imprimerie n'a pas été inventée d'un seul coup : on n'est arrivé que graduellement à l'emploi des procédés qui ont été définitivement adoptés. Laurent Coster de Harlem imprima en planches xylographiques un *Speculum nostræ salutis* et des *Donat* au commencement du XVe siècle (*Voy.* XYLOGRAPHIE, INCUNABLES). Guttemberg, qui l'imita, établit à Strasbourg une imprimerie où il employa des caractères mobiles, d'abord en bois, puis en métal; il alla ensuite à Mayence s'associer à Fust et à Schæffer, qui perfectionna la fonte des caractères (*Voy.* GUTTEMBERG, FUST, SCHÆFFER, dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). De Mayence, le nouvel art se répandit rapidement en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France et en Italie. D'abord les livres furent en tout semblables aux manuscrits, dont ils reproduisaient les caractères et les abréviations. Ensuite, les *lettres de somme* (caractères gothiques) se débarrassèrent en France de leurs aspérités et devinrent la *bâtarde* ou *ronde* (*Voy.* CARACTÈRES); à Venise, Jenson inventa le *romain*, variété de la bâtarde française, et Alde Manuce, l'*italique*; à Rome, on se servit du *cicero* (1467); à Bâle, du *saint-augustin* (1506). Le format, qui était d'abord l'in-folio et l'in-quarto, devint plus portatif: on employa l'in-octavo à la fin du XVe siècle, et l'in-seize au XVIe siècle, en France; l'in-douze, en Italie. A la même époque, beaucoup d'éditions furent illustrées de gravures sur bois, art que notre siècle a porté à la perfection dans les livres qui se recommandent par leur beauté ou qui servent à l'enseignement. — Les imprimeurs les plus célèbres sont : en Italie, les trois Manuce (ou *Aldes*), Bodoni, etc.; en Hollande, les Elzevir; en France, les Étienne, les Didot, les Crapelet, etc.; en Angleterre, Baskerville; en Espagne, Ibarra, etc.

L'histoire de l'imprimerie et de ses progrès a été écrite par Malinkrot (*De ortu ac progressu artis typographicæ*), par Maittaire (*Annales typographici*), La Faille, Prosp. Marchand et Mercier St-Léger, Henri Fournier, Crapelet (1837), Duverger (1840), Paul Dupont (1854), A. F. Didot (art. *Typographie*, dans l'*Encyclopédie moderne*); etc.

Imprimerie impériale, célèbre établissement typographique, situé à Paris (rue Vieille du Temple). Fondée par Louis XIII en 1640, elle fut longtemps connue sous le nom d'*Imprimerie du Louvre*, parce qu'elle était d'abord placée dans ce palais. En 1815, elle fut mise en régie et concédée à Anisson-Duperron; ce privilége a depuis été aboli. Jusqu'en 1820, elle eut le monopole des impressions faites au compte de l'État. L'imprimerie impériale est dans les attributions du ministre de la Justice; elle est spécialement chargée de la distribution et du débit des lois, ordonnances, règlements et actes de l'autorité publique, etc. Elle imprime les ouvrages de science et d'art publiés aux frais du Gouvernement; elle se charge également d'imprimer, aux frais des auteurs, sur l'autorisation du garde des sceaux, les ouvrages composés, en tout ou en partie, de caractères étrangers. Cet établissement est surtout riche en caractères orientaux.

IMPRIMÉS. La Poste se charge du transport des imprimés de toute nature pour un prix fort modique, mais qui varie suivant leur nature : une 1re classe comprend les journaux et ouvrages périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale; une 2e classe, les journaux, revues, etc., consacrés aux lettres, aux sciences et aux arts; une 3e, les circulaires, prospectus, avis, prix courants, échantillons, livres, gravures, épreuves typographiques, etc.

IMPRIMEUR (d'*imprimer*). On distingue : *Imprimeur en lettres*, *I. lithographe*, *I. en taille-douce*. Pour la partie technique de cette profession, *Voy.* IMPRIMERIE, IMPRESSION, LITHOGRAPHIE.

Les actes législatifs qui se rapportent à la profession d'imprimeur remontent aux lettres patentes de Charles VIII (mars 1488), qui accordent aux imprimeurs-libraires les priviléges et prérogatives de l'Université. Ces priviléges, confirmés le 9 avril 1513, furent souvent renouvelés depuis, et, en dernier lieu, par le règlement du 28 février 1723. Aujourd'hui, les lois qui régissent cette industrie sont le décret du 5 févr. 1810 qui met l'imprimerie et la librairie sous la surveillance du Gouvernement; la loi du 21 oct. 1814, qui porte (titre XI, art. 2) : « Nul ne sera imprimeur, s'il n'est breveté du roi et assermenté; » l'ordonn. du 24 oct. 1814 qui oblige les imprimeurs à faire à la direction de la librairie (auj. à la division de la presse au ministère de l'Intérieur), la déclaration des ouvrages qu'ils se proposent de publier et à en déposer deux exemplaires. L'imprimeur est responsable, s'il a agi sciemment, des délits de presse commis dans les livres et journaux qu'il imprime (Loi du 17 mai 1819). Un décret du 10 septembre 1870 a déclaré *libre* la profession d'imprimeur.

Pour les obligations particulières relatives à la presse périodique, *Voy.* PRESSE et JOURNAL.

IMPROMPTU (du lat. *in promptu*, sur-le-champ), petite pièce de vers improvisée. L'impromptu doit être court, vif, et comme d'un seul jet : peut-être un peu de négligence ne lui messied il pas. La plupart des impromptus sont des madrigaux; quelques-uns sont des épigrammes. Au XVIIe siècle, on donnait souvent des bouts rimés à remplir impromptu.

IMPROVISATION (du lat. *improvisus*, imprévu), se dit et de l'œuvre improvisée et de l'acte par lequel on improvise, c.-à-d. par lequel on compose instantanément un morceau d'art. On peut improviser dans tous les arts; mais généralement la mu-

sique et la littérature sont ceux qui prêtent le plus à l'improvisation. En Littérature, on donne souvent le nom d'*improvisations* à des discours qui se prononcent à la tribune, au barreau, dans la chaire sacrée, ou dans les cours publics, lorsque les paroles n'ont pas été préparées. Mais c'est l'improvisation en poésie qui semble surtout mériter ce nom.

La souplesse et la richesse de l'idiome sont pour beaucoup dans la facilité avec laquelle l'on improvise des vers. Aussi, depuis le XVe siècle, l'Italie n'a-t-elle jamais été sans improvisateurs; quelques-uns ont mérité la célébrité : au XVe siècle, Serafino d'Aquila et Bernardo Accolti, dit l'*Unico Aretino;* au XVIe siècle, Marone, Quercio et Silvio Antoniano; au XVIIIe, Perfetti, Zucco, Métastase, et surtout la Corilla, qui fut couronnée au Capitole en 1776, et qui a fourni à Mme de Staël l'idée de sa *Corinne;* de nos jours enfin, Sgricci, Cicconi, Bindocci, Sestini, Gianni et l'improvisatrice Rosa Taddei. Toutefois, aujourd'hui, quelques autres nations peuvent, quoique en bien moindre nombre, citer aussi des poëtes doués du talent de l'improvisation : tels sont de Clercq en Hollande, Wolf d'Altona et Langenschwarz en Allemagne, Eug. de Pradel en France, etc. La *Réponse à Némesis* de Lamartine, et le *Rhin allemand* d'Alfred de Musset, pièces écrites en quelques heures, peuvent être rangées parmi les compositions de ce genre. Les anciens paraissent avoir peu connu l'art de l'improvisation. Cependant, les bergers de Théocrite et de Virgile sont supposés improviser; certains rhapsodes sont également cités comme improvisateurs.

IMPRUDENCE. *Voy.* RESPONSABILITÉ, BLESSURES, HOMICIDE, IMMONDICES, INCENDIE, etc.

IMPUBÈRE (du lat. *impubes, eris*). C'est, en Droit, celui ou celle qui n'a pas encore atteint l'âge de *puberté*. *Voy.* ce mot.

IMPULSION (du lat. *impulsio*), se dit, en Mécanique, de la force qui agit sur un corps avec une vitesse finie, pendant un instant d'une durée inappréciable : ainsi, l'expansion de la poudre qui chasse la balle hors du fusil est une force d'impulsion.

IMPUTABILITÉ, en Philosophie. *Voy.* RESPONSABILITÉ.

IMPUTATION (du lat. *imputatio*), se dit, en Droit, de l'action d'attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme. Toute imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel ce fait est imputé constitue une diffamation. *Voy.* DIFFAMATION et INJURE.

Imputation de payement. Elle peut être faite par le débiteur ou par le créancier; elle peut résulter de la loi ou des conventions. Le débiteur de plusieurs dettes a le droit de déclarer, lorsqu'il paye, quelle dette il entend payer. Faute de déclaration, l'imputation se fait sur la dette que le débiteur avait le plus d'intérêt à payer parmi celles qui sont échues; sur la dette échue, si toutes ne le sont pas; sur la plus ancienne, si elles sont d'égale nature, et toutes choses égales, proportionnellement (C. Nap., art. 1253-1256).

INACHUS, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures : carapace triangulaire, très-bosselée, rostre très-court. L'*I. scorpio*, long de 0m,025, se trouve sur nos côtes, dans les eaux profondes.

INALIÉNABILITÉ (d'*in*, privatif, et d'*aliéner*). C'est l'état d'un bien, d'un droit, d'une chose quelconque, dont l'aliénation est prohibée. Les choses inaliénables sont celles qui sont hors du commerce, les biens des mineurs, des interdits, des femmes mariées sous le régime dotal, des communes et des établissements publics; les biens frappés de substitutions ou érigés en majorats, les pensions militaires et celles de la Légion d'honneur, le domaine de l'État. Cependant, parmi les biens qu'on vient de distinguer, il y en a qui peuvent être aliénés dans certains cas spécifiés par la loi et à des conditions déterminées.

INAMOVIBILITÉ (d'*in*, privatif, et d'*amovible*), caractère donné par la loi à toute fonction publique dont le titulaire ne peut être dépossédé, et qu'il ne peut cesser d'exercer que par démission, excès d'âge, forfaiture, mort civile ou naturelle. En France, l'inamovibilité des juges est une des règles les plus importantes du Droit public : elle est indispensable pour l'indépendance de la magistrature. Consacrée dès le XVe siècle par l'édit de Louis XI du 21 oct. 1467, religieusement respectée jusqu'à la Révolution, elle fut abolie par l'Assemblée constituante. La constitution de l'an VIII la rétablit; la charte de 1814 et celle de 1830 la consacrèrent. Les procureurs généraux, les procureurs impériaux et leurs substituts, bien qu'étant magistrats, ne jouissent pas du privilége de l'inamovibilité. Aucun des fonctionnaires de l'ordre administratif n'est inamovible.

INANITION (du lat. *inanitio*), épuisement par défaut de nourriture. Les animaux à sang froid et les animaux hibernants supportent assez longtemps l'*abstinence complète:* chez l'homme elle entraîne la mort dans un laps de temps compris entre 4 et 20 jours. Des désordres se produisent graduellement dans les divers systèmes de l'économie. Les désordres du système nerveux consistent dans l'absence de sommeil, les hallucinations, les alternatives de surexcitation et d'abattement, sources naturelles des extases chez les contemplateurs bouddhistes et certains solitaires chrétiens. L'organisme subvient de son propre fonds à la réparation du sang et à la production de la chaleur animale; le poids du corps diminue et la mort arrive au moment précis où il n'atteint plus que les 4/10 de sa valeur primitive : les deux tissus qui ont perdu le plus sont le tissu graisseux qui est réduit à 1/10 et les muscles réduits à moitié. Le sang est devenu visqueux, la respiration haletante surtout dans les derniers moments. La température s'abaisse d'une quinzaine de degrés et le moment où elle atteint 25° est le dernier de la vie. L'usage de l'eau peut prolonger de beaucoup l'existence. — L'*alimentation insuffisante* (en qualité ou en quantité) continuée longtemps entraîne les mêmes effets que l'abstinence, à la rapidité près. En 1846-47, la disette des objets de consommation ordinaire a causé dans les Flandres belges une épidémie meurtrière, la *fièvre de famine*. *Voy.* FAIM et FAMINE.

INAPPÉTENCE, défaut d'appétit. *Voy.* APPÉTIT.

INAUGURATION (du lat. *inauguratio*). Chez les Romains, c'était la cérémonie qui avait lieu toutes les fois qu'un citoyen était appelé à faire partie du collége des *augures*, ou qu'il était question de choisir un emplacement pour élever un temple, une ville, un théâtre, etc. L'inauguration était ainsi appelée parce qu'elle consistait à consulter les augures sur la bonté du choix. *Voy.* AUGURE.

Aujourd'hui, ce mot est synonyme de *dédicace, consécration, bénédiction*, ou d'*ouverture* d'une entreprise; il se dit en général de l'action de livrer pour la première fois aux regards ou à l'usage du public un monument quelconque, civil ou religieux, ou d'installer un établissement nouveau, ainsi que des cérémonies et discours qui accompagnent ces actes.

INCANDESCENCE (du lat. *incandescere*, blanchir), état d'un corps que l'on a chauffé au delà de la chaleur rouge, et jusqu'à ce qu'il présente sur sa surface une couleur blanche très-éclatante.

INCANTATION. *Voy.* ENCHANTEMENT.

INCAPACITÉ (d'*in*, privatif, et de *capacité*). En Droit, c'est le défaut de qualité pour accomplir quelque acte permis ou prescrit par la loi. Les incapacités dérivent de la nature, ou sont fondées sur l'intérêt général de la société, ou encore résultent de condamnations pénales. Elles sont toutes déterminées par la loi. En principe, les incapacités cessent avec les causes qui les avaient produites.

Sont incapables de contracter : les mineurs, les interdits, les femmes mariées dans les cas exprimés par la loi, et généralement tous ceux à qui la loi interdit certains contrats (C. Nap., art. 1124). Il y a de plus des incapacités spéciales, par exemple de succéder (art. 725, *Voy.* HÉRITIER), de disposer et de recevoir

à titre gratuit (art. 901-912), d'être tuteur (art. 442), etc.

INCARNATIFS (du préf. *in*, en, dans, et de *caro*, *carnis*, chair), se disait, dans l'ancienne Médecine, des substances auxquelles on attribuait la propriété de faire repousser les chairs dans les plaies avec perte de substance.

INCARNATION (du lat. *incarnatio*). C'est l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, et l'acte par lequel cette union s'est opérée. Il est de foi que le Verbe divin, le Fils de Dieu, s'est fait homme par l'opération du St-Esprit dans le sein de la Ste Vierge pour nous sauver.

Dans les religions de l'Orient, l'idée de l'*incarnation* se représente fréquemment. Dans le Brahmanisme, Vichnou s'incarne 10 fois. Le dieu Bouddha n'est autre chose que les diverses incarnations de la Raison suprême, etc.

INCENDIE (du lat. *incendium*), destruction totale ou partielle par le feu, d'un édifice, d'une forêt, d'une récolte, etc. Les vices de construction, les habitations en bois, le défaut de prévoyance et de secours en sont les causes ordinaires. C'est surtout dans l'Orient, dans les pays du Nord et dans l'Amérique que les incendies sont le plus fréquents et le plus terribles : on cite surtout ceux de Constantinople (1782, 1784, etc.), de Berghem (1841), de Hambourg (1842), de New-York (1835), de la Nouvelle-Orléans et de Charleston (1838), de San-Francisco (1848 et 1851), etc. Les pays les plus civilisés y sont également exposés : témoin l'incendie de Londres (1666), celui de Salins (1825), de l'entrepôt de Bercy (1820); presque tous les théâtres de Paris et de Londres ont été incendiés.

Depuis la fin du siècle dernier, les secours contre les incendies ont été organisés en France avec beaucoup de sollicitude et d'intelligence : toutes les communes ont été pourvues de pompes à incendie, de seaux en cuir ou en toile imperméable; dans les villes, on y a ajouté toutes sortes de machines propres au sauvetage des hommes ou des effets; on a formé des compagnies de *sapeurs-pompiers* (*Voy.* ce mot); enfin la loi du 24 août 1790 a confié à l'autorité municipale le soin de prévenir les incendies et l'a armée de tous les pouvoirs nécessaires à cet effet. En même temps une foule de *compagnies d'assurances* se sont formées de toutes parts pour réparer les pertes résultant de ces sinistres. *Voy.* ASSURANCES.

Quant aux divers appareils imaginés pour éteindre rapidement les incendies dans leur naissance, il n'en est aucun dont l'usage soit entré dans la pratique ordinaire. Nous citerons seulement l'*extincteur Carlier* qui consiste à ménager dans les endroits exposés à l'incendie un réservoir, mobile ou non, plein d'eau de Seltz : un jet de ce liquide émet beaucoup d'acide carbonique qui éteint aisément les corps enflammés. *Voy.* aussi INCOMBUSTIBLE.

La loi française punit de mort l'incendiaire qui met le feu à des propriétés de l'État, à des lieux habités, et toutes les fois que l'incendie a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes. Le feu mis à des lieux non habités, à des forêts, à des récoltes, est puni des travaux forcés à perpétuité. L'incendiaire qui met le feu à des objets à lui appartenant est puni de la réclusion, et des travaux forcés à temps, s'il résulte de cet incendie préjudice pour autrui, p. ex. pour une compagnie d'assurances. L'incendie par imprudence ou par négligence entraîne des dommages-intérêts, plus une amende de 50 à 500 fr.; la menace d'incendie, un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et une amende de 25 à 600 fr. (C. pén., art. 434-75).

INCESSIBLE (d'*in*, privatif, et de *cessible*). En Droit, l'*incessibilité* est une espèce d'inaliénabilité : elle a lieu à l'égard des créances qui ne peuvent être cédées, comme les pensions civiles ou militaires et celles de la caisse des retraites. Sont incessibles : les choses déclarées insaisissables par la loi, les droits d'usage et d'habitation, le droit de présentation pour un office, etc.

INCESTE (du lat. *incestus*), crime qui se commet par un commerce coupable entre personnes qui sont parentes ou alliées dans les degrés prohibés par l'État ou par l'Église, c.-à-d. entre ascendants et descendants légitimes, naturels, ou par alliance (père et fille, mère et fils, beau-père et belle-fille, belle-mère et beau-fils), et entre parents au 2e degré (frères et sœurs). L'inceste était autrefois puni de mort. Chez quelques peuples, cette peine subsiste encore. En France le Code pénal ne range pas l'inceste parmi les crimes qualifiés : il peut quelquefois rentrer dans l'*attentat à la pudeur* et être puni comme tel; s'il est accompagné de violence, il prend le caractère de *viol*. Les enfants incestueux n'ont droit qu'à des aliments. Ils ne peuvent jamais être légitimés, et n'ont aucun droit de succession (C. Nap., art. 331, 335, 862). *Voy.* COHABITATION.

INCHOATIF (du lat. *inchoativus*), se dit, en Grammaire, des verbes qui expriment le commencement d'une action. En français, *vieillir*, *s'endormir*, *verdir*, *jaunir*, etc., sont des verbes inchoatifs. Il en est de même des verbes grecs en άσκω : ἡβάσκω, γηράσκω, et des verbes latins en *esco* : *augesco*, *senesco*, etc.

INCIDENCE (du lat. *incidere*, tomber sur), se dit, en Mécanique, de la direction suivant laquelle un corps en frappe un autre. — En Optique, on nomme *angle d'incidence*, l'angle compris entre un rayon incident sur un plan et la perpendiculaire élevée au point d'incidence. *Voy.* CATOPTRIQUE et RÉFLEXION.

INCIDENT, se dit, en style de Procédure, de toutes demandes accidentelles qui surviennent à la suite d'une demande principale déjà pendante devant un tribunal. Les plaideurs doivent former, à la fois et par un simple acte contenant les moyens et les conclusions, toutes demandes incidentes, lorsque les causes qui y donnent lieu existent en même temps. Les demandes incidentes sont toujours portées à l'audience, et, pour abréger les délais, elles sont jugées immédiatement et par préalable, ou bien, si le fond est en état de recevoir jugement, il est statué sur le tout à la fois (C. de proc., art. 337-341).

En Grammaire, on nomme *incidente* toute proposition qui dépend d'une proposition principale dans laquelle elle est enclavée : Dieu, *qui est clément*, pardonne au pécheur repentant. L'incidente peut être *explicative* ou *déterminative*.

INCINÉRATION (du préf. *in*, en, dans, et *cinis*, *cineris*, cendre), combustion complète des matières organiques dans le but d'en utiliser les cendres. Elle s'exécute en grand sur certains végétaux dont on extrait de la potasse et de la soude. — Les anciens réduisaient leurs morts en cendres; on a proposé depuis peu de rétablir cet usage : dans ce sens, on dit aussi *crémation*. *Voy.* BÛCHER.

INCISE (du lat. *incisus*, coupé), se dit en Grammaire de tout ensemble de mots formant un sens détaché, quand il a peu d'étendue. Dans ces vers de La Fontaine (I, I, 19) :

> Nuit et jour, à tout venant,
> Je chantais, ne vous déplaise.
> Vous chantiez, j'en suis fort aise;
> Hé bien ! dansez maintenant;

on compte cinq incises dans les trois premiers vers. — Dans plusieurs grammaires anciennes, l'incise est appelée *comma*.

INCISIFS (d'*inciser*), se disait, dans l'ancienne Médecine, des médicaments auxquels on attribuait la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées; tels étaient les eaux minérales sulfureuses, les savonneux, etc.

Os incisif. Voy. INTERMAXILLAIRE.

Dents incisives. Voy. DENTS.

INCISION (du lat. *incisio*), se dit, en Chirurgie, d'une division méthodique des parties molles, faite par un instrument tranchant, tel que le bistouri. On les pratique le plus souvent pour donner issue au pus des abcès, pour extraire un corps étranger, etc. Suivant sa forme, l'incision est dite *longitudinale*, *circulaire*, *cruciale* (c.-à-d. en croix), etc.

INCISION ANNULAIRE, opération d'Arboriculture, consiste à enlever, soit vers la base de la tige, soit sur une branche à fruit au dessous du point d'attache des fleurs, un anneau d'écorce, de manière à atteindre jusqu'à l'aubier et à ne laisser aucune parcelle du liber. Au bout de quelques jours, un bourrelet se forme sur la plaie et finit par ressembler en tout à l'écorce, dont il ne diffère plus à la seconde année. L'opération doit se faire 6 à 8 jours avant la floraison. Par ce moyen, on arrête l'intensité de la sève et on la fait affluer dans les fruits, dont elle augmente le volume et la qualité. — On peut aussi, par ce procédé, empêcher la coulure de la vigne à l'époque de la floraison.

INCITABILITÉ (du lat. *incitabilis*), faculté des corps vivants de réagir sous l'influence des stimulants. *Voy.* BROWNISME.

INCLINAISON (du lat. *inclinatio*). En Géométrie, l'*inclinaison d'une droite* par rapport à une autre, ou par rapport à un plan, est l'angle qu'elle forme avec cette droite ou avec ce plan. — En Astronomie, l'*inclinaison d'une planète* est l'angle que fait le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique.

En Physique, l'*inclinaison de l'aiguille aimantée* est l'angle que fait avec l'horizon une aiguille aimantée qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan du méridien magnétique. Une aiguille aimantée, ainsi suspendue, prend une direction horizontale quand elle est placée sur l'équateur magnétique; si on l'éloigne de cet équateur, elle abaisse l'une de ses extrémités, et d'autant plus qu'elle se rapproche davantage des pôles; au pôle magnétique, elle serait tout à fait verticale. Dans chaque lieu cette inclinaison est différente, et l'on peut jusqu'à un certain point juger de la latitude où l'on se trouve par la quantité dont l'aiguille s'est inclinée. A Paris, l'inclinaison est d'environ 67°, et c'est le pôle austral qui est le plus bas; cette inclinaison a été plus forte et paraît même tendre à diminuer encore. L'aiguille d'inclinaison est soumise à des variations diurnes, comme celle de déclinaison, mais elle a moins d'amplitude dans ses mouvements. Les appareils propres à observer l'inclinaison s'appellent *boussoles d'inclinaison*. — L'inclinaison de l'aiguille aimantée a été découverte en 1576 par Robert Norman, ingénieur en instruments à Londres. *Voy.* AIGUILLE AIMANTÉE, BOUSSOLE.

INCLINATIONS. *Voy.* PENCHANTS.

INCLUS (du latin *inclusus*, enfermé), se dit, en Botanique, des étamines, lorsqu'elles ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe.

INCOERCIBLE (du lat. *incoercibilis*). On a nommé autrefois *fluides incoercibles* les principes de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, parce qu'on les supposait de nature matérielle, et telle néanmoins qu'on ne saurait les renfermer dans aucun des vases dont nous pouvons faire usage.

INCOLAT (du lat. *incolatus*), nom donné, dans quelques États modernes, au droit qu'a le souverain d'accorder à certains étrangers les mêmes prérogatives qu'aux indigènes, comme en France, en vertu de l'art. 13 du Code Napoléon.

INCOMBANT (du lat. *incumbens*), se dit, en Botanique, des anthères, lorsqu'elles sont attachées par le milieu, et dressées de manière que leur moitié inférieure se trouve appliquée le long du filet; des pétales, quand ils se recouvrent les uns les autres par le côté; de la radicule, lorsqu'elle est appliquée sur le milieu du dos d'un des cotylédons.

En Droit, il se prend dans le même sens qu'*imposé*, et se dit d'une charge que la loi vous impose.

INCOMBUSTIBLE (d'*in*, privatif, et de *combustible*). On applique vulgairement ce nom aux substances qui ne brûlent pas dans les circonstances ordinaires : l'amiante est la substance incombustible par excellence. On rend incombustibles, c.-à-d. *moins combustibles*, les décorations des théâtres, en les imprégnant de la dissolution de certains sels (phosphate et sulfate d'ammoniaque, silicate de potasse, borax, chlorure de calcium, tungstate de soude, etc.): les matières ainsi préparées brûlent sans flamme et avertissent du danger par l'odeur qu'elles répandent.

De tout temps, la crédulité et la superstition ont permis à certains jongleurs de se faire passer pour incombustibles : on en a vu marcher sur des charbons ardents, manier du fer rouge, avaler du plomb fondu, de l'huile bouillante, etc. Les prêtresses de Diane à Tyane, celles de la déesse Feronia, les prêtres d'Apollon à Soracte, le Juif Barchochébas, chez les anciens; les *saludadores* ou *santiguadores* espagnols, l'Anglais Richardson au XVIIe siècle, et de nos jours même plusieurs charlatans ont prétendu être incombustibles : ce privilége ne pouvait être dû qu'à des frictions faites avec certaines substances qu'ils tenaient secrètes. — *Voy.* aussi CALÉFACTION.

INCOME-TAX, mot anglais qui signifie *impôt du revenu*. L'*income-tax* a été plusieurs fois établi en Angleterre comme un expédient ou comme une ressource extrême dans les cas graves, et chaque fois il a été l'objet de débats orageux. On a vainement tenté d'introduire cet impôt en France : il a toujours été repoussé, parce qu'il ne pourrait être établi qu'au moyen d'investigations difficiles ou d'inquisitions odieuses sur les ressources de chacun.

INCOMMENSURABLE (du lat *incommensurabilis*). On dit, en Mathématiques, que deux quantités sont incommensurables entre elles, quand elles n'ont pas de commune mesure, c.-à-d. quand il n'existe pas de quantité, quelque petite qu'elle soit, qui soit contenue exactement dans ces deux quantités. Ainsi la diagonale d'un carré est incommensurable avec son côté; la circonférence est incommensurable avec le diamètre, etc. On dit d'une quantité qu'elle est incommensurable, quand elle n'a pas de mesure avec l'unité, et ne peut par suite être représentée ni par un nombre entier ni par un nombre fractionnaire.

INCOMPATIBILITÉ (du lat. *in*, privatif, et *compatible*), impossibilité qu'il y a, selon les lois, à ce que certaines fonctions puissent être exercées en même temps par un même individu. Ainsi les fonctions de juré sont *incompatibles* avec celles de ministre, de préfet, de sous-préfet, de juge, de procureur général, de procureur impérial et de substitut, ainsi qu'avec celles de ministre d'un culte quelconque (C. d'Instr. crim., art. 383). La profession d'avocat est *incompatible* avec les fonctions de l'ordre judiciaire, avec celles de préfet, de sous-préfet, etc., avec toute espèce de négoce. Les fonctions militaires sont *incompatibles* avec les fonctions administratives; celles-ci le sont avec les fonctions judiciaires. Il y a *incompatibilité* entre les fonctions de député et celles de préfet, etc. Le service de la garde nationale est *incompatible* avec les fonctions des magistrats qui ont le droit de requérir la force publique. Les fonctions de notaires sont *incompatibles* avec celles de juges, procureurs impériaux, substituts, greffiers, avoués, huissiers, commissaires de police et commissaires aux ventes (Loi du 25 vent. an XI, art. 7).

INCOMPÉTENCE (d'*in*, privatif, et de *compétence*). C'est l'état du juge qui n'a pas le pouvoir de connaître d'une contestation. On distingue l'*I. matérielle* et l'*I. personnelle*. La première a lieu lorsqu'un juge connaît d'une matière attribuée à un autre juge; la deuxième, quand, dans les matières du ressort, un juge prononce entre des personnes qui ne sont point ses justiciables. *Voy.* COMPÉTENCE et CONFLIT.

INCOMPRESSIBILITÉ (d'*in*, privatif, et de *compressible*), propriété en vertu de laquelle une substance ne pourrait être réduite à un moindre volume par une pression quelconque. Il n'y a pas de substances réellement incompressibles, mais on regarde souvent comme telles les substances dont la compressibilité est très-faible, p. ex. les liquides.

INCONNUE (d'*in*, privatif, et de *connu*), se dit, en Mathématiques, de la quantité cherchée dans la solution d'un problème. Les quantités inconnues se

représentent ordinairement par les dernières lettres de l'alphabet, x, y, z.

INCONTINENCE (du lat. *incontinentia*). En Médecine, ce mot s'applique surtout à l'incontinence de l'urine. Chez l'adulte et surtout chez les vieillards, l'incontinence n'est qu'un symptôme d'autres maladies très-diverses : ainsi, elle a lieu dans certaines affections de la vessie, de la prostate, du canal de l'urètre, du cerveau, de la moelle épinière ; dans le cours des fièvres graves, etc. Quant à l'incontinence d'urine chez les enfants, elle dépend le plus souvent d'une atonie du col de la vessie et s'observe particulièrement chez les enfants faibles et mal constitués. On la combat par une nourriture substantielle et stimulante, les bains froids, la gymnastique, un lit un peu ferme, des frictions toniques avec le vin aromatique ou avec l'eau-de-vie, etc. Il faut éviter de faire boire les enfants le soir et les réveiller pendant la nuit pour uriner. Souvent l'époque de la puberté amène naturellement la guérison.

INCORPORATION, en Droit. *Voy.* ACCESSION.

INCORPOREL (du lat. *incorporalis*). En Droit, on appelle *objets incorporels* ceux qui ne peuvent se toucher : ainsi les *droits* sont des choses incorporelles. *Voy.* pour les exemples, les mots IMMEUBLES et MEUBLES.

INCRASSANTS (du lat. *incrassare*, épaissir). Les médecins humoristes donnaient ce nom aux médicaments, tels que les substances mucilagineuses, auxquels ils attribuaient la propriété d'épaissir les humeurs : ils les opposaient aux *incisifs*.

INCRUSTATION (du lat. *incrustatio*), nom donné aux dépôts que forment à la surface des vases qui les renferment, ou des corps qu'on y plonge, certaines eaux qui contiennent en suspension des sels insolubles ou peu solubles : ces dépôts sont ordinairement calcaires. On cite pour leur propriété incrustante les eaux d'Arcueil, près Paris, de St-Nectaire et St-Allyre (Puy-de-Dôme), de la rivière de Voulzie, à Provins, des bains de St-Philippe en Toscane. On en a profité pour obtenir, au moyen d'un moulage naturel, des médailles, des vases, des statuettes, etc.— Les procédés de l'*électrotypie* sont de véritables incrustations.

Par analogie, on se sert, en Anatomie pathologique, du mot *incrustation*, pour désigner les dépôts calcaires ou les plaques cartilagineuses qui se développent dans les tissus organiques ou à leur surface.

On donne aussi le nom d'*incrustations* à des ouvrages d'ébénisterie ou d'orfèvrerie dans lesquels on a rempli avec de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'ivoire, de l'écaille, du bois de diverses couleurs, etc., des cavités pratiquées à la surface des objets et représentant des dessins et des ornements plus ou moins riches (*Voy.* MARQUETERIE et DAMASQUINAGE, NIELLE, ÉMAIL). Les *mosaïques* sont des incrustations en pierre.

INCUBATION (du lat. *incubatio*), action par laquelle la plupart des oiseaux et certains reptiles ovipares couvent leurs œufs, c.-à-d. fournissent la chaleur nécessaire à leur développement. La durée de l'incubation ou *couvaison* varie suivant les espèces de 12 à 60 jours : parmi les oiseaux domestiques, la dinde couve 32 jours, la poule de 20 à 24, la cane 29, l'oie 31, la pintade 28, le pigeon 18, le faisan 24, le paon 30 environ, etc.

On peut aussi, au moyen de fours, dits *fours d'incubation* ou *couveuses artificielles*, faire éclore des poulets, en suppléant par une chaleur artificielle, à la chaleur naturelle de la poule. Ce procédé, depuis longtemps pratiqué en Égypte, s'est de nos jours répandu en France, notamment dans la Sarthe. — C'est à l'aide d'un four de ce genre qu'en 1851 on a réussi au Jardin des plantes de Paris, à faire éclore un œuf de tortue (*Testudo mauritanica*) ; l'incubation avait duré deux mois. *Voy.* aussi PISCICULTURE.

En Médecine, on nomme *période d'incubation* le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie et l'invasion de la maladie.

INCUBE. *Voy.* CAUCHEMAR.

INCULPATION. *Voy.* ACCUSATION.

INCUNABLES (du lat. *incunabula*, berceau), premiers produits de l'imprimerie, de son origine aux premières années du XVIe siècle (jusqu'à 1512 ou 1520). — On distingue les incunables *xylographiques* ou *tabellaires*, c.-à-d. obtenus au moyen de planches de bois sculptées ou gravées, ou de toute autre planche fixe, solide, d'une seule pièce ; et les incunables *typographiques*, composés en caractères mobiles. — Il n'y a pas d'incunable xylographique de date certaine ; mais quelques uns passent pour antérieurs à 1440, p. ex., la fameuse *Biblia pauperum*, et le *Catéchisme grammatical* connu sous le nom de *Donat*. Parmi les incunables typographiques, les plus anciens sont la *Bible Mazarine*, à 42 lignes par colonne, qui est de 1450 à 1455 ; la *Bible* dite *de Schelhorn*, à 36 lignes, qui est de 1461 au plus tard ; elle serait, suivant quelques bibliographes, la plus ancienne de toutes, et l'œuvre de Guttemberg lui-même ; la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V (1454) ; la *Confessio brevis et utilis*, les *Statuta moguntina*, le *Psalterium* de 1457, le *Rationale divinorum officiorum* de Durand, en 1459. — Voir : Maittaire, *Annales typographici* (1719) ; Panzer, *idem* (1793-1830) ; Audiffredi *Catalogus editionum seculi* XV (1783), etc.

INCURABLES (du lat. *incurabilis*). Parmi les maladies généralement réputées incurables se rangent le cancer, la goutte, l'anévrisme du cœur, etc. — A Paris, plusieurs hospices, sont spécialement affectés aux incurables. *Voy.* HÔPITAL.

INCUSE (du lat. *incusus*, frappé), se dit d'une médaille dont le type est en creux d'un côté et en relief de l'autre ou qui n'est frappée que d'un côté : c'est une marque d'antiquité ou plus souvent encore de négligence de la part du monnayeur.

INDÉFINI (du lat. *indefinitus*). En Métaphysique, on oppose *indéfini* à *infini*. *Voy.* INFINI. — En Grammaire. *Voy.* ADJECTIF, PRONOM et PARFAIT.

En Botanique, ce mot s'applique à tous les organes réunis en nombre trop grand pour qu'on puisse chercher à le déterminer ; ainsi, lorsqu'il y a plus de 20 étamines, on cesse de les compter, et on dit qu'elles sont indéfinies. *Voy.* aussi INFLORESCENCE.

INDÉHISCENT (du lat. *in* priv., et *dehiscens*, qui s'ouvre), se dit, en Botanique, de tout fruit dont le péricarpe ne s'ouvre pas naturellement à l'époque de la maturité. Tels sont nos fruits à noyau, à pepins, l'orange, le gland, etc. *Voy.* AKÈNE et CARYOPSE.

INDEMNITÉ (du lat. *indemnitas*), dédommagement d'un préjudice (*damnum*), causé soit volontairement, soit involontairement, c.-à-d. par accident. *Voy.* DOMMAGE et BLESSURES.

Il est des cas où l'État doit des indemnités : par exemple, lorsqu'un propriétaire est exproprié pour cause d'utilité publique (*Voy.* EXPROPRIATION) ; lorsqu'il a été pillé dans une émeute, etc.

En 1825, sous Charles X, pendant le ministère Villèle, un *milliard d'indemnité* fut voté et accordé aux émigrés dépossédés par les événements de la Révolution. La même année, une indemnité de 150 millions fut stipulée en faveur des anciens colons de St-Domingue. En 1849, une indemnité fut allouée aux propriétaires des colonies françaises dont les esclaves venaient d'être affranchis.

Indemnité de route, somme allouée, aux termes de l'ordonn. du 20 déc. 1837, à tout militaire voyageant isolément et par ordre, dans l'intérieur de la France. — Le secours de 15 c. par lieue accordé par l'autorité civile aux indigents en marche porte le même nom.

INDÉPENDANCE. *Voy.* LIBERTÉ, AUTONOMIE.

Jeu de l'Indépendance. *Voy.* BOSTON.

INDÉTERMINÉ (du lat. *indeterminatus*). En Mathématiques, on appelle *indéterminées* certaines constantes dont on ne précise pas d'abord la valeur, mais que l'on calcule ensuite de manière à satisfaire à certaines conditions. — Un problème est *indéterminé* quand il admet une infinité de solutions : il en est ainsi généralement quand l'énoncé fournit moins d'é-

quations qu'il n'y a d'inconnues. Le symbole le plus habituel de l'indétermination est le symbole $\frac{0}{0}$ ou $\frac{\infty}{\infty}$.

L'*analyse indéterminée* est la partie de l'Algèbre qui s'occupe de résoudre, en nombres entiers, les équations à plusieurs inconnues, ou les systèmes d'équations en nombre moindre que celui des inconnues qu'elles renferment. Les anciens, notamment Euclide, en avaient quelques notions ; mais les progrès de cette science ne datent que de Viète, et de Bachet de Meziriac à qui l'on doit la résolution de l'équation indéterminée du premier degré. Fermat, Euler, La Grange, Legendre et Gauss ont donné à cette partie de la science de grands développements.

La méthode des *coefficients indéterminés* est une méthode d'élimination pour les équations du premier degré, dans laquelle, après avoir ajouté les équations proposées multipliées respectivement par des coefficients indéterminés, on détermine après coup la valeur de ceux-ci de manière à faire disparaître de l'équation finale toutes les inconnues, sauf une seule dont on obtient ainsi la valeur.

INDÉTERMINÉ, en Grammaire. *Voy.* INDÉFINI.

INDEX (du lat. *index*, qui montre), nom donné au second doigt de la main, parce qu'on l'emploie le plus souvent pour montrer les objets.

Index se dit aussi, de la table alphabétique des matières dans toute espèce de livres, mais surtout dans les livres de science et d'étude. Rien de plus précieux qu'un index bien fait, c.-à.-d. où se trouvent indiqués avec exactitude tous les passages où un même mot est employé, où un même sujet est traité. Les *concordances* de la Bible ont été les premiers *index* publiés ; il existe aujourd'hui, pour presque tous les classiques grecs et latins, de pareilles concordances. On leur laisse le nom d'*index* lorsqu'on les publie à la suite de l'auteur; donnés à part, ils forment les *lexiques* spéciaux (*L. homericum, L. xenophonteum, L. sophocleum*, etc.), les *apparatus* (*A. ad Ciceronem*), etc.

Index de la cour de Rome (*Index librorum prohibitorum*), et par abréviation *Index*, catalogue des livres défendus par l'Église. L'examen des livres est fait par une congrégation qui siége à Rome, et qui est composée d'un cardinal-préfet, de plusieurs autres cardinaux, de *consulteurs*, au nombre desquels est le maître du sacré palais, de l'ordre de St Dominique, et d'un secrétaire appartenant au même ordre. La *mise à l'index* peut être prononcée non-seulement contre des ouvrages hérétiques ou dangereux, mais même pour une seule proposition *malsonnante* : c'est ainsi que plusieurs écrits de Descartes, de Malebranche, d'Arnauld, de l'abbé Fleury, de Fénelon même, ont pu être mis à l'index, tout comme ceux de Luther, de Calvin, de Voltaire. L'auteur d'un livre condamné avec la formule : *donec corrigatur* (jusqu'à ce qu'il soit corrigé) peut, en se soumettant aux observations de la congrégation, obtenir que la condamnation soit levée. — Dans les premiers temps, les livres hérétiques ou dangereux furent signalés et condamnés soit par les conciles, soit par les papes : un décret du concile de Rome de 494 contient une première liste de livres condamnés. Lors de l'institution de l'Inquisition, la recherche de ces livres fut confiée à la Congrégation du St-Office, et Paul IV fit dresser, en 1559, par cette congrégation, un catalogue complet des livres prohibés jusque-là : c'est à proprement parler le premier *Index*. Le concile de Trente traça les règles à suivre à l'avenir dans l'examen des livres ; un nouvel *Index* fut rédigé d'après ces règles : il parut en 1564. Pie V, pour soulager la Congrégation du St-Office, créa, en 1565, sous le titre de *Congrégation de l'Index*, une congrégation nouvelle, qu'il lui adjoignit pour auxiliaire, et à laquelle il donna pour charge spéciale d'examiner les livres : c'est celle qui subsiste encore aujourd'hui.

La Congrégation publie à Rome un *Catalogue* authentique *des ouvrages mis à l'Index* ; ce catalogue (souvent réimprimé, notamment à Paris en 1826, à Malines en 1852, etc.), est de temps en temps complété par des *Suppléments*.

INDICATEUR, oiseau. *Voy.* COUCOU.

INDICATEUR DE WATT, appareil servant à mesurer le travail moteur d'une machine à vapeur, à air chaud, ou à gaz. Il se compose d'un petit cylindre de métal, dans lequel se trouve un piston ; on l'adapte au cylindre de la machine, de sorte que le fluide élastique qui pousse le piston de ce cylindre, agisse aussi sur le piston de l'indicateur ; ce dernier est soumis d'un côté à l'action du fluide, de l'autre à celle d'un ressort antagoniste, et par suite il monte ou descend, suivant que la pression augmente ou diminue, en entraînant avec lui un crayon. Ce crayon trace une ligne sur une feuille de papier, qui va et vient comme le piston moteur, et d'après le tracé obtenu, ou *diagramme*, on calcule le travail développé. Ce travail est supérieur à celui qui est disponible sur l'arbre de la machine; la différence est consommée par les résistances passives et par le mouvement des pièces accessoires, tiroir, pompes, etc. Le rapport du travail réellement utilisable au travail moteur fourni par l'indicateur est le *rendement pratique* de la machine.

INDICATIF (du lat. *indicativus*), un des modes du verbe, celui qui énonce le fait d'une manière directe et absolue (je *viens*, tu *dis*, il *pense*). On l'oppose surtout au *subjonctif*, qui suppose non-seulement subordination, mais contingence (*qu'il vienne, de peur qu'il ne vienne, pourvu qu'il vienne*) — L'indicatif peut se compliquer soit de négation, soit d'interrogation affirmative ou négative ; en outre, il a tous les temps et toutes les nuances de temps possibles. *Voy.* TEMPS.

INDICATION DE PAYEMENT. *Voy.* NOVATION.

INDICE DE RÉFRACTION, se dit, en Optique, du rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. Lorsqu'un rayon lumineux rencontre un corps transparent, le rayon incident, le rayon réfracté et la normale élevée au point d'incidence sur la surface du corps sont dans un même plan. Concevez alors une circonférence ayant pour rayon l'unité et pour centre le point d'incidence, et se trouvant dans le plan d'incidence; des points de rencontre de cette circonférence avec les rayons incidents et réfractés, abaissez des perpendiculaires sur la normale; les longueurs de ces perpendiculaires sont les sinus dont il s'agit. On obtient l'indice de réfraction n d'un corps en divisant le sinus d'incidence par le sinus de réfraction, ce qu'on exprime par la formule suivante : $\frac{\sin i}{\sin r} = n$. Cet indice est constant pour toutes les incidences dans les mêmes milieux ; quand la lumière passe, par exemple, de l'air dans l'eau, il est de 4/3. Un corps est dit *plus réfringent* ou *moins réfringent* qu'un autre, suivant que la valeur de son indice de réfraction est plus grande ou plus petite que celle de ce dernier. — On appelle *puissance réfractive* d'une substance le carré de son indice de réfraction diminué de l'unité, ou $n^2 - 1$. Le *pouvoir réfringent* d'une substance est le quotient de sa puissance réfractive par sa densité.

Pour trouver l'indice de réfraction des solides, on les taille en prismes et l'on observe la déviation qu'éprouvent les rayons en passant à travers ; s'il s'agit de liquides, on les observe dans des cavités prismatiques en verre. Quant aux gaz, on les enferme dans un tube dont les extrémités sont coupées obliquement, et fermées par des plaques de verre.

Les substances transparentes combustibles, par exemple, le diamant, les huiles essentielles, les résines, ont, en général, une grande puissance de réfraction ; les liquides ont un pouvoir réfringent plus grand que celui de leur vapeur ; les puissances réfractives d'un gaz sont proportionnelles à sa densité ou, ce qui revient au même, le pouvoir réfringent d'un gaz est constant à toute température et à toute pression ;

la puissance réfractive d'un mélange gazeux est égale à la somme des puissances réfractives de ses éléments; mais toutes les fois que les gaz se combinent, la puissance réfractive du produit cesse d'être égale à la somme des puissances réfractives des composants. — Wollaston, Dulong, Biot, Arago, et depuis MM. Babinet, Bernard, Pichot, etc., se sont particulièrement occupés des moyens de déterminer les indices de réfraction des corps.

INDICOLITE, variété de Tourmaline de couleur bleue (indigo). *Voy.* TOURMALINE.

INDICTION (du lat. *indictio*), cycle de 15 ans en usage sous l'Empire romain et dans l'Église catholique. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

INDIENNES. On nomme ainsi des toiles de coton peintes ou imprimées qui se fabriquent dans les *Indes*, ainsi que les toiles fabriquées en Europe, notamment en France, à Rouen et à Mulhouse, en imitation des indiennes véritables. Les indiennes étaient autrefois un objet de luxe; ce sont aujourd'hui des étoffes communes. *Voy.* TOILES PEINTES.

INDIFFÉRENCE (du lat. *indifferentia*). En Philosophie, l'*indifférence* est, par rapport à la liberté, l'état d'une âme qui, placée en face d'un objet, ne le désire, ni ne le repousse, et, par suite, n'a pas de motif pour choisir entre deux partis; il n'y a point, du reste, d'indifférence absolue. — En Morale religieuse, l'*indifférence* est l'état d'un homme qui ne prend nul souci des choses du salut, ou qui, ne s'attachant à aucune religion, les met toutes au même rang. On a donné le nom d'*indifférentisme* à la doctrine des indifférents. Lamennais l'a combattue dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion.*

En Chimie, ce mot est, sous certains rapports, synonyme d'*état de neutralité*. On a défini l'*indifférence chimique* ou *électro-chimique* « l'état d'un corps dont les affinités chimiques sont satisfaites et qui n'a plus de tendance à se combiner à d'autres éléments (Littré). » *Voy.* NEUTRALISATION, SATURATION, ÉLECTRICITÉ.

INDIGENCE (du lat. *indigentia*). *Voy.* ASILE, ASSISTANCE PUBLIQUE et A. JUDICIAIRE, BIENFAISANCE, CERTIFICAT, MENDICITÉ, PAUPÉRISME, etc.

INDIGÈNE (du lat. *indigena*), se dit, en Histoire naturelle, de toutes les productions animales ou végétales propres à un pays. On l'oppose à *étranger* ou à *exotique*; mais non à *exogène*, qui est le contraire d'*endogène*. *Voy.* tous ces mots.

INDIGESTION (du lat. *indigestio*), trouble momentané et accidentel des fonctions digestives, pendant lequel la digestion se trouve suspendue : ce trouble peut avoir son siége dans l'estomac, ou dans les intestins, ou dans ces deux organes à la fois : l'indigestion est alors *complète* et s'accompagne de vomissements et de déjections alvines qui soulagent le malade. S'il n'y a que plénitude et gêne de l'estomac, avec douleur à l'épigastre, rapports, etc., on peut activer et faciliter la digestion, soit en prenant un peu d'eau-de-vie ou de rhum; soit au moyen d'une légère infusion de thé ou de camomille. Si les vomissements surviennent, il faut les aider en avalant de l'eau tiède; si, au contraire, ils se font trop attendre et que le malade éprouve du malaise et de la pesanteur de tête, il faut provoquer le vomissement en titillant la luette avec une barbe de plume ou quelque autre moyen analogue; ou bien, au besoin, prendre un gramme d'ipécacuanha.

INDIGNITÉ (du lat. *indignitas*). C'est, en Droit, l'état d'une personne qui ne peut venir à la succession à raison d'un fait qu'elle a commis et qui l'en fait priver par la loi. *Voy.* HÉRITIER.

INDIGO (de l'espagn. *indico*; du latin *indicum*, bleu indien), matière tinctoriale bleue qu'on retire de l'*Indigotier* (*Voy.* ci-après). Le suc de ces plantes, dépourvu de couleur tant qu'il est emprisonné dans le tissu végétal, devient bientôt vert, puis bleu, lorsqu'on le laisse fermenter au contact de l'air, et il dépose alors peu à peu l'indigo; on réduit ce dépôt en pâte qu'on forme en petits pains de 100 gr. environ. On distingue dans le commerce de nombreuses variétés d'indigo : celles du Bengale et de Guatemala sont les plus estimées. L'indigo est en masses poreuses d'un bleu à reflet cuivré, happant à la langue, sans saveur ni odeur. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool, les acides et les alcalis. Chauffé fortement, il répand des vapeurs pourpres, qui se condensent en petites aiguilles bleues et brillantes; en même temps, il répand une odeur désagréable et se charbonne en partie. L'indigo renferme un principe particulier appelé *indigotine* (*Voy.* ce mot), auquel il doit ses propriétés tinctoriales.

Pour teindre avec cette matière, on la soumet d'abord à l'opération de la *cuve*, c.-à-d. qu'au moyen de certains agents chimiques, tels que la chaux et le sulfate de fer délayés dans l'eau, on la dissout et on la ramène de nouveau à l'état incolore où elle se trouve dans le suc des Indigotiers (*Voy.* INDIGOGÈNE); on plonge ensuite les étoffes dans cette dissolution d'indigo incolore, et on les expose au contact de l'air qui les colore peu à peu en bleu. — Les Indigotiers ne sont pas les seules plantes qui renferment de l'*indigotine* : le Laurier-rose des teinturiers (*Nerium tinctorum*), la Renouée des teinturiers (*Polygonum tinctorium*), le Pastel, la *Wrightia tinctoria*, l'*Eupatoria tinctoria*, etc., donnent aussi de l'indigo.

L'indigo était connu des anciens. Les Romains le tiraient de l'Inde; mais ils l'employaient seulement comme couleur de peinture, parce qu'ils ne savaient pas le dissoudre. On attribue aux Juifs l'introduction en Italie de l'art de teindre les étoffes par l'indigo; ils exerçaient ce métier, dès le moyen âge, dans le Levant, d'où il s'est répandu en Europe.

INDIGOGÈNE ou *Indigo incolore*, principe solide fourni par les plantes qui donnent l'indigo et en lequel l'indigo se convertit par une sorte de dédoublement sous l'action des substances réductrices. Il renferme du carbone, de l'hydrogène de l'azote et de l'oxygène dans les rapports de $C^{16}H^{12}Az^2O^2$.

INDIGOTIER, *Indigofera*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, frutescentes ou sous-frutescentes, à feuilles pennées, à fleurs axillaires, qui croissent dans les parties tropicales des deux hémisphères. On en connaît plus de 60 espèces, dont 4 ou 5 seulement sont cultivées en grand pour en obtenir l'indigo (*Voy.* ce mot). L'espèce la plus généralement cultivée est l'*I. tinctorial* (*I. tinctoria*), plante originaire de l'Inde, mais que l'on trouve aussi aux îles de Madagascar, Maurice, La Réunion, Haïti, etc. Sa hauteur ordinaire est de $0^m,70$; mais, si elle n'est pas taillée, elle peut atteindre $1^m,60$. L'indigotier se plaît surtout dans les terres légères. Il peut vivre plus de dix ans; mais, dans l'Inde, on le renouvelle tous les ans, parce que le plus bel indigo provient des feuilles des jeunes plantes. On tire annuellement trois récoltes, dont la première fournit le produit le plus abondant. — L'*I. franc* ou *I. anil*, espèce ou variété du même genre, est un arbrisseau de 1^m, originaire des Indes orientales, et dont la culture est aussi très-répandue en Amérique. Ses fleurs sont d'une teinte rouge mêlée de vert, et un peu plus petites que celles de la précédente (*Voy.* WRIGHTIE). L'Anil n'est pas seulement une plante tinctoriale; il a des vertus vulnéraires détersives; il sert aussi pour arrêter la diarrhée. — L'*I. argenté*, qui croît en Égypte, l'*I. de la Caroline* et l'*I. de la Jamaïque*, ne sont guère cultivés en grand que dans les pays où ils viennent naturellement.

Indigo bâtard. Voy. AMORPHA.

INDIGOTINE, principe auquel l'indigo doit ses propriétés tinctoriales. Il est bleu, cristallisable, insoluble dans l'eau, les acides et les alcalis. Sa formule est $C^{16}H^{10}Az^2O^2$. Lorsqu'il est exposé, au sein de l'eau, à l'action des alcalis et de certaines substances avides d'oxygène, telles que le sulfate de fer ou vitriol vert, il détermine la décomposition de l'eau, dont l'hydrogène se porte alors sur l'indigotine, et la

convertit en indigo incolore *Voy.* INDIGOGÈNE). Chauffée avec la potasse, l'indigotine donne de l'*aniline* (*Voy.* ce mot), et oxydée, de l'*isatine*.

INDIGOTIQUE (ACIDE), dit aussi ACIDE ANILIQUE ou NITRO-SALICYLIQUE, acide organique, incolore, cristallisé, qu'on obtient en traitant l'indigo par l'acide nitrique. Formule, $C^7H^5AzO^5$.

INDIRECT (COMPLÉMENT). *Voy.* RÉGIME.

INDISCERNABILITÉ. *Voy.* INDIVIDUALITÉ.

INDIUM, métal blanc, mou, malléable, qui a l'aspect du platine et qui est caractérisé à l'analyse spectrale par deux raies bleu indigo (d'où son nom), se rapprochant beaucoup de la raie bleue du potassium. Il a été découvert en 1863 dans la blende de Freyberg par MM. Reich et Richter : il est fort rare.

INDIVE ou ENDIVE. *Voy.* CHICORÉE.

INDIVIDU (du lat. *individuus*, indivisible). En Philosophie, l'*individu* est l'être indivisible : son caractère s'appelle l'*individualité* (*Voy.* ce mot). — En Zoologie et en Botanique, l'*individu* n'est pas une substance indivisible, mais un corps organisé et vivant, c.-à-d. un agrégat doué de certaines propriétés spécifiques et permanentes qui résultent du mode d'union des parties, comme un arbre : dès que chacune de ces parties est séparée du tout, elle perd ses propriétés spécifiques, à moins qu'elle n'ait la force de se compléter et de reproduire un tout semblable à celui dont elle a été détachée, comme une bouture. L'individu peut être mâle, femelle, hermaphrodite ou neutre : il peut être polymorphe, c'est-à-dire revêtir des formes extrêmement différentes, comme cela arrive chez les insectes et la plupart des animaux inférieurs. — En Chimie et en Minéralogie, l'*individu* est un corps de composition constante.

INDIVIDUALITÉ, INDIVIDUATION. L'individualité, que les Scolastiques ont nommée *principe d'individuation* (*principium individuationis*, *hæcceitas*, *eccéitas*), est ce qui distingue un être d'un autre être de la même espèce : pour l'âme humaine, c'est la conscience qu'elle a de son existence continue, d'où résulte son identité; pour un corps organisé, c'est la différence numérique, en vertu de laquelle deux substances, fussent-elles parfaitement semblables, ne sauraient se confondre, si elles n'existent ni dans le même lieu, ni dans le même instant. Leibnitz s'est trompé en enseignant le contraire par sa théorie des *indiscernables*, c.-à-d. en soutenant qu'il ne saurait exister deux choses absolument semblables en tous leurs attributs, parce qu'une telle similitude est l'identité même.

INDIVIDUALITÉ, en Droit. *Voy.* IDENTITÉ.

INDIVIS, INDIVISION (du lat. *indivisus*, *indivisio*), se dit, en Droit, d'un état dans lequel une même chose appartient à plusieurs personnes dont chacune est propriétaire de chacune des parties de cette chose, sans qu'il y ait une seule de ces parties qui n'appartienne par indivis à chacun des co-propriétaires. L'indivision peut résulter de la succession déférée à plusieurs héritiers, du legs ou de la donation faite d'une même chose à plusieurs personnes, de l'achat d'une même chose à frais communs par plusieurs personnes. On en sort par le *partage* ou la *licitation* (*Voy.* ces mots). Nul ne peut être contraint à rester dans l'*indivision*, et le partage peut toujours être provoqué, nonobstant prohibitions et conventions contraires (C. Nap., art. 815).

INDIVISIBILITÉ. C'est, en Droit, la qualité d'une chose qui ne peut se diviser ni matériellement (comme un champ), ni intellectuellement (comme un cheval dont deux personnes peuvent être co-propriétaires par *indivis*). Une servitude est indivisible parce qu'elle ne peut exister qu'au profit de tous, le fonds dominant et surtout le fonds servant. L'indivisibilité se rencontre aussi dans les obligations. *Voy.* OBLIGATION.

INDIVISIBLE, qui ne peut être divisé. En Géométrie, ce terme a été employé par le géomètre Cavalieri (*Geometria indivisibilium*, 1675) pour désigner ce que l'on a nommé plus tard *infiniment petits*. *Voy.* DIVISIBILITÉ et PETIT.

INDRIS, *Lichanotus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, famille des Lémuriens, caractérisés par une queue très-courte, des jambes fort longues et un corps plus élancé que celui des Makis. Ils sont propres à l'île de Madagascar. L'*Indris sans queue* (*L. brevicaudatus*) est haut de 1m; il s'apprivoise aisément : c'est l'espèce type. Le *Propithèque diadème* et l'*Avahis* ou *Maki à bourre* sont un peu moins grands.

INDUCTION (du lat. *inductio*), raisonnement qui consiste à transporter à tous les temps, à tous les lieux, à toute une série d'êtres semblables ou analogues ce que nous avons observé dans tel moment, dans tel endroit, dans un nombre restreint d'individus; p. ex., j'ai vu, dans certaines expériences, la glace fondre à zéro : j'en infère qu'il en a été et qu'il en sera ainsi toujours et partout. C'est une généralisation qui nous donne les *lois* de la nature, c.-à-d. les circonstances définies dans lesquelles les phénomènes se produisent d'une manière universelle et constante. Elle repose sur ce principe que les mêmes causes ou les mêmes conditions déterminent des effets semblables; par conséquent, elle implique le principe de causalité (*Voy.* LOI, DÉTERMINISME, CAUSALITÉ). Aristote a indiqué sommairement la nature de l'induction dans sa *Logique Première Analyt.* II, 23; *Dern. Analyt.* I, 18, et II, 19), et il s'en est servi dans son *Histoire des animaux*. Bacon en a fait une méthode dans son *Novum Organum*. Il y donne trois règles pour découvrir une loi : 1° multiplier les observations et varier les expériences pour distinguer, parmi les circonstances qui accompagnent un phénomène, celle qui en est la cause ou la condition; 2° rechercher quelles sont les circonstances qui excluent ce phénomène ou qui lui sont indifférentes; 3° examiner si la propriété qu'on a reconnue varie dans la même proportion que la circonstance qu'on regarde comme sa cause ou sa condition. Dans ce but, Bacon prescrit de dresser des tables : 1° de *présence*, qui constatent tous les cas où l'on a observé le phénomène; 2° d'*absence*, qui indiquent tous les cas où l'on n'a pas rencontré le même phénomène; 3° de *comparaison*, qui donnent les proportions dans lesquelles il s'est manifesté; d'après la valeur et le nombre des observations, l'induction est certaine, ou probable, ou hypothétique (*Voy.* ANALOGIE). L'emploi de ce procédé est indispensable dans toutes les sciences qui se proposent de découvrir les propriétés des corps et les lois de la nature : Astronomie, Physique, Chimie, Botanique, Zoologie, Physiologie, etc. ; mais il est nécessaire de joindre à l'induction la déduction, afin de tirer des lois les conséquences ou les applications qu'elles comportent. — Consulter Bacon, *Œuvres* (éd. Bouillet, t. II ; Herschel, *Discours sur la philosophie naturelle*; Ravaisson, *la Philosophie en France au* XIXe *siècle*, § 9.

Induction défectueuse, nom donné, en Logique, à un sophisme qui a lieu, quand, n'observant pas les règles indiquées ci-dessus, on érige un fait en loi par une généralisation précipitée. C'est une erreur analogue à l'*énumération imparfaite*. *Voy.* ce mot.

INDUCTION. En Physique, c'est la production de courants électriques par l'influence des aimants ou des conducteurs traversés par des courants. Ce genre de phénomènes a été découvert par Faraday en 1832. En voici le principe : lorsqu'un conducteur à l'état naturel est dans le voisinage d'un aimant ou d'un autre conducteur traversé par un courant voltaïque, tout changement qui survient dans la distance des deux systèmes, ou dans l'intensité soit de l'aimant, soit du courant, occasionne dans le premier conducteur un courant par influence, qui dure autant de temps que le changement. Habituellement le conducteur influencé a la forme d'un fil de cuivre, recouvert de soie, et enroulé sur une bobine, et les extrémités du fil sont mises en communication avec un con-

ducteur extérieur, dans lequel on obtient les effets ordinaires des courants. — Les *machines de Pixii, Saxton, Clarke* produisent l'induction par les aimants. — Les grandes *machines de Nollet* développent des *courants induits* capables de produire les effets d'une forte pile, et servent à fournir la lumière électrique. Dans ces machines, les bobines *induites* tournent autour d'un axe, de manière à s'approcher et à s'éloigner alternativement de puissants aimants fixés sur une couronne circulaire, concentrique à l'axe de rotation. Le mouvement de rotation est imprimé par une machine à vapeur. Plusieurs phares (celui du cap de la Hève, p. ex.) sont éclairés par ces machines. — Les *machines de Wild* et celle *de Ladd* produisent l'induction sans qu'on ait besoin d'aimants aussi puissants que ceux des machines de Nollet; ces dernières offrent un bel exemple de la conversion du travail mécanique en électricité. — La *machine de Ruhmkorff* offre sous une nouvelle forme le phénomène de l'induction. Elle transforme l'électricité d'une pile en électricité de tension, donnant de puissantes étincelles, qu'on emploie pour l'explosion des mines avec un grand succès. Ces étincelles, produites dans les tubes vides de Geissler, servent à éclairer les galeries souterraines des mines de houille, sans qu'on ait à craindre l'explosion du grisou. *Voy.* LAMPE DE SÛRETÉ.

Les *machines à induction* sont aussi utilisées en médecine pour les commotions. *V.* ÉLECTRICITÉ MÉDICALE.

INDULGENCE, remise de la peine temporelle due au péché. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

INDULT (du lat. *indultum*), privilége accordé par le pape soit à une personne, soit à une communauté ou à un corps, de présenter ou de nommer à certaines charges, à certains bénéfices, ou de faire une chose, de l'obtenir contre les dispositions ordinaires, en un mot d'être dispensé du droit commun. — On appelait *I. de compact*, le privilége accordé aux cardinaux de posséder les bénéfices réguliers ou séculiers; *I. du roi*, le droit qu'avait le roi de nommer aux bénéfices en pays d'obédience; *I. de Messieurs du Parlement*, le droit qu'avaient les membres du Parlement de requérir sur un évêché ou une abbaye le premier privilége vacant, etc.

Indult signifie encore le droit ou la taxe que le roi d'Espagne levait sur l'argent et les marchandises arrivant d'Amérique.

INDURATION (du lat. *indurare*), se dit, en Médecine, de l'endurcissement du tissu des organes. L'induration peut être naturelle (p. ex. l'induration des cartilages, des os, etc., chez les vieillards); ou liée à un état pathologique : ainsi l'induration est fréquemment la suite et la terminaison de l'inflammation (*I. du poumon, I. de la moelle épinière*, etc.); ou bien elle constitue une maladie particulière, comme l'induration du tissu cellulaire chez les nouveau-nés. *Voy.* SCLÉRÈME.

INDUSIE (du lat. *indusium*, chemise), nom donné par les Botanistes à la membrane qui recouvre les fructifications situées à la face inférieure des feuilles dans les fougères.

INDUSTRIE (du lat. *industria*), ensemble des opérations par lesquelles l'homme modifie et approprie à son usage les matières premières dont il ne pourrait se servir sous leur forme naturelle ; en ce sens, on oppose l'*Industrie* à l'*Agriculture* et au *Commerce*. Les Économistes étendent ce nom à toutes les opérations qui concourent à la production des richesses, et distinguent l'*I. agricole*, l'*I. manufacturière*, l'*I. commerciale*. *Voy* ÉCONOMIE POLITIQUE.

L'*Industrie manufacturière* ou *I. propr. dite*, comprend un grand nombre de professions qui se distinguent les unes des autres par les matières premières qu'elles mettent en œuvre, les procédés qu'elles emploient et les besoins qu'elles satisfont. On peut en effet considérer la bonne qualité de leurs produits, la modicité relative de leurs prix, l'utilité que ceux-ci présentent, les inventions savantes que révèle leur exécution (*Voy.* TECHNOLOGIE), ou bien les qualités qu'ils empruntent aux beaux arts et le goût dont ils font preuve. *Voy.* ARTS INDUSTRIELS.

Longtemps l'Industrie n'a eu qu'un domaine fort borné. Chez les anciens, on la laissait aux esclaves. Au moyen âge, et jusqu'à la révolution de 1789, on la rançonna en lui faisant supporter la plus lourde charge des impôts; ou bien, sous prétexte de la réglementer, on lui opposa mille entraves : maîtrises, jurandes, etc. En outre, les machines étaient presque inconnues; le travail ne s'exécutait qu'en petit, par des procédés imparfaits, et souvent par des ouvriers isolés. Tout a changé de face dans les temps modernes, surtout depuis cent ans. L'Industrie a été émancipée ; ses procédés se sont améliorés; la division du travail a permis de faire mieux et plus vite. La Mécanique a multiplié et perfectionné les machines, les outils et les appareils; la Physique a conduit à l'invention des moteurs hydrauliques et des moteurs à vapeur. Les découvertes de la Chimie ont créé de nouvelles productions ou amélioré celles qui existaient. La rapidité et la facilité des communications ont secondé ces progrès. Enfin les encouragements de toutes sortes ont été prodigués à l'Industrie (*Voy.* EXPOSITION). — Consulter Armengaud, *les Progrès de l'industrie à l'exposition de* 1867 ; J. Mesnard, *les Merveilles de l'exposition de* 1867, etc.

L'Industrie est depuis longtemps développée dans l'Angleterre, qui doit surtout sa supériorité à l'immense quantité de fer et de houille que recèle son territoire, à la masse de ses capitaux et à sa nombreuse marine. La France n'occupe que le second rang pour l'importance de la fabrication ; mais elle l'emporte par l'art et le goût. Ensuite viennent l'Allemagne, dont les progrès sont très-sensibles; la Belgique, qui, relativement à sa superficie, l'emporterait peut-être sur la France ; et les États-Unis, évidemment destinés à devenir une des plus grandes puissances industrielles du globe. — Consulter la *Statistique de l'industrie* publiée par la Direction de l'Agriculture et du Commerce (1852 et suiv.) et les *Rapports du Jury international de l'Exposition universelle de* 1867.

Malgré les progrès accomplis, l'Industrie laisse encore beaucoup à désirer dans son organisation, comme le prouvent surtout les tristes effets de la *concurrence* et la condition pénible de la plupart des *ouvriers* (*Voy.* ces mots). — Consulter sur ce sujet, outre les traités contemporains d'Économie politique : St-Simon, *l'Industrie* (1817 ; Banfield, *l'Organisation de l'industrie* (1850); A. Audiganne, *les Populations ouvrières et les Industries de la France* (1854); F. Le Play, *l'Organisation du travail* (1870), etc.

Industrie artistique ou *Arts industriels.* On comprend sous ces noms tous les genres d'industrie exigeant le concours de l'artiste qui fait le dessin ou la maquette et du fabricant qui exécute le modèle : tels sont les arts qui s'appliquent à la décoration de l'habitation, au mobilier, aux métaux usuels ou précieux, à la céramique et à la verrerie, aux étoffes de vêtement et d'usage domestique, à l'enseignement et à la vulgarisation de l'art et de la science (*Voy.* ART). Aujourd'hui, il ne suffit plus à l'industrie de savoir produire économiquement et rapidement ; il faut encore que ses œuvres, pour avoir une valeur commerciale, possèdent ce reflet du beau que l'étude de l'art peut seule lui donner. C'est une vérité qui a été généralement comprise depuis l'exposition universelle de 1851. Sous ce rapport, des progrès immenses ont eu lieu dans toute l'Europe, et particulièrement en Angleterre, où l'industrie n'a reculé devant aucun sacrifice pour sortir de son infériorité à cet égard. En France, on a mieux senti la nécessité de demander le concours de l'artiste pour arriver à la fabrication de produits propres à exercer une heureuse influence sur le développement du goût public ; on a cherché à propager l'étude des moyens d'établir une alliance intime entre les formes qui charment les yeux et les procédés matériels d'exécution. Pour atteindre ce but, on a en particulier fondé en 1864 l'*Union des*

beaux-arts appliqués à l'industrie, société qui a établi un musée rétrospectif et contemporain, une bibliothèque de l'art ancien et moderne, et qui a fait à Paris, dans le palais de l'Industrie, des expositions en 1865 et 1869. — Pour l'histoire des arts industriels, consulter : F. Seré, *les Arts somptuaires*; P. Lacroix et F. Seré, *le Moyen âge et la Renaissance*; P. Lacroix, *les Arts au moyen âge et à la renaissance* (extrait de l'ouvrage précédent); J. Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à la renaissance*; Ph. Burty, *Chefs-d'œuvre des arts industriels*; J. Gailhabaud, *l'Architecture du* v^e *au* xviie *siècle et les arts qui en dépendent*; Feuchère, *l'Art industriel*; Ém. David, *De l'influence des arts du dessin sur la richesse des nations*; J. Mesnard, *Merveilles de l'art et de l'industrie* (revue publiée depuis 1869,; la *Gazette des beaux-arts*, fondée par M. Ch. Blanc; Ch. Laboulaye, *Dictionnaire des arts et manufactures*, etc. — *Voy.* Dessin, Décoration, Ornement, etc.

INDUT (du lat. *indutus*, revêtu). On donne ce nom dans certaines Églises à des clercs revêtus d'une aube et d'une tunique, qui, dans les messes solennelles, se tiennent à l'autel pour assister le prêtre. A défaut d'un clergé suffisant, on emploie quelquefois des laïques comme *induts*.

INDUVIE (du lat. *induvium*, vêtement), se dit de tout organe floral qui persiste et recouvre le fruit.

INÉGALITÉS sociales. *Voy.* Égalité.

INEMBRYONNÉES (d'*in*, priv. et *embryon*), synonyme de *Cryptogames. Voy.* ce mot.

INÉQUITÈLES (du lat. *in*, priv., *æquus*, égal, et *tela*, toile), nom donné par Latreille aux araignées dites aussi *Fileuses. Voy.* Araignée.

INÉQUIVALVES, se dit des Coquilles dont les valves sont inégales.

INERMES (du lat. *inermis*) se dit, en Botanique et en Zoologie, de tous les êtres dépourvus d'*armes*, d'épines, de piquants, d'aiguillons, etc.

INERTIE (du lat. *inertia*), se dit, en Physique, de la propriété que possèdent tous les corps de persister dans leur état de repos ou de mouvement sans pouvoir le modifier par eux-mêmes : ainsi, une pierre reste en repos tant que l'action d'une force extérieure ne l'en fait pas sortir; une boule, lancée dans l'espace, conserverait indéfiniment le mouvement qui lui est communiqué, si la pesanteur et la résistance de l'air ne le lui faisaient pas perdre.

En Médecine, l'*inertie* est l'effet d'un relâchement, d'une insensibilité, soit du système nerveux, soit des tissus fibreux et musculaires, qui tendent vers l'immobilité, malgré les stimulants les plus forts : cet effet se remarque surtout dans la vieillesse.

INEXÉCUTION. En Droit, l'*inexécution* par le donataire des charges apposées à une donation est une cause de révocation (C. Nap., art. 953-954).

INFAILLIBILITÉ, qualité de ne point *faillir*, de ne point errer en matière de foi. Jusqu'à nos jours, la doctrine catholique a été que l'infaillibilité appartient en commun à l'Église, aux Conciles et au Pape. Cependant le dernier concile a voté (7 juill. 1870) que le Pape est infaillible, même sans le reste des pasteurs.

INFAMANTE (peine). *Voy.* Peine.

INFAMIE (du lat. *infamia*). C'était, en Droit romain, l'état d'une personne atteinte, par suite de certains faits coupables ou de l'exercice de certaines professions, dans sa considération et même dans sa capacité : ainsi l'infâme était privé de droits politiques.

INFANTERIE (de l'ital. *infanteria*, collectif de *infante* ou *fante*, garçon, valet, fantassin), nom donné à la totalité des troupes qui combattent constamment à pied. On l'oppose à *cavalerie*.

Les Grecs furent les premiers à organiser fortement l'infanterie, et c'est ainsi qu'ils triomphèrent des masses confuses que l'Orient leur opposait. La fameuse phalange macédonienne était un corps d'infanterie. Toutefois, l'infanterie romaine l'emporta encore sur celle des Grecs; à l'ordre profond en usage chez ces derniers, les Romains substituèrent l'ordre mince dans la disposition de leur infanterie et créèrent la légion (*Voy.* Légion). Mais peu à peu les guerres des Romains contre les peuples de l'Asie, notamment contre les Perses, puis, au moyen âge, la prédominance du système féodal, sous lequel tous les seigneurs étaient montés à cheval, ramenèrent la prééminence de la cavalerie. L'invention de la poudre à canon, l'établissement des milices permanentes, la renaissance de l'esprit scientifique qui s'appliqua bientôt à la guerre, la vaillance de l'infanterie suisse, la réputation de l'infanterie espagnole, diminuèrent progressivement, puis annulèrent la croyance à la supériorité de la cavalerie. Dès le règne de Louis XI on connaissait le prix d'une bonne infanterie. Depuis, on n'a jamais varié sur ce point : l'infanterie est regardée comme la vraie base d'une armée : c'est elle qui, dans toutes les grandes guerres, a joué le rôle le plus important.

Les Grecs avaient, outre les frondeurs et les archers, qui combattaient toujours en tirailleurs, des corps d'infanterie régulière, composés de soldats pesamment armés (*hoplites*) et d'autres armés à la légère (*peltastes*), qui répondaient à peu près, les premiers à l'infanterie de ligne, les seconds à l'infanterie légère. Les Romains avaient ces deux espèces de fantassins dans leurs *légionnaires* et leurs *vélites* : les premiers se subdivisaient en *princes* (*principes*), *hastaires* (*hastati*) et *triaires* (*triarii*), qui, du reste, portaient tous trois à peu près les mêmes armes (casque, cuirasse, bouclier, bottine à la jambe droite, pilum, épée courte); les *vélites* étaient des tirailleurs qui engageaient le combat. A partir du viiie siècle de notre ère, l'infanterie fut presque toujours armée à la légère; dans l'origine, ses armes défensives étaient à peu près nulles, et un arc ou un bâton ferré par le bout en guise de pique étaient souvent ses seules armes offensives; mais après la création des *grandes compagnies*, ce régime s'améliora graduellement. Plus tard, sous François Ier, et surtout sous Henri IV, la distinction de l'infanterie dite *de ligne* et de l'infanterie *légère* reprit le dessus. Toutefois cette distinction ne tarda point à devenir purement nominale. Sous l'Empire et sous la Restauration, l'infanterie *légère* était réellement de l'infanterie de ligne, et nous n'eûmes de véritable infanterie légère que lors de la création des *chasseurs à pied* (*chasseurs de Vincennes*) en 1839. Le décret du 24 oct. 1854 supprima définitivement toute distinction entre les différents corps d'infanterie, et aujourd'hui tous nos fantassins sont également propres à servir comme troupe légère et comme troupe de ligne.

L'*infanterie française* est distribuée par *régiments*, qui se subdivisent eux-mêmes en *bataillons*, puis en *compagnies*. En 1869 l'armée française comptait 100 régiments d'infanterie de ligne, 20 bataillons de chasseurs à pied, 3 régiments de zouaves, 1 régiment de sapeurs pompiers (de Paris), 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 3 régiments de tirailleurs indigènes, 1 régiment étranger, 2 compagnies de vétérans et 70 compagnies de discipline. En outre, la Garde impériale compte 8 régiments d'infanterie (grenadiers, voltigeurs, gendarmerie), 1 bataillon de chasseurs à pied et 1 régiment de zouaves. L'arme principale de l'infanterie est le fusil à percussion (fusil Chassepot) et le sabre-baïonnette. L'uniforme consiste en une tunique bleu de roi, avec collet de drap jonquille, parements et passe-poils garance, boutons jaunes avec le numéro du régiment, pantalon garance, schako en cuir ou en drap, etc.

L'*infanterie de la marine* se compose de 4 régiments qui font le service ordinaire des garnisons des colonies. Ils comprennent un effectif de 140 compagnies, dont 60 sont toujours en activité aux colonies où leur séjour est limité à 3 ans (Décret du 26 nov. 1869). L'armement, l'uniforme et l'équipement de l'infanterie de marine sont à peu près les mêmes que ceux de l'infanterie de ligne.

INFANTICIDE (du lat. *infanticidium*), meurtre

d'un enfant nouveau-né. Le médecin commis pour constater l'infanticide doit s'assurer 1° si l'enfant a vécu (*Voy.* DOCIMASIE); 2° quelle a été la cause de sa mort, c.-à-d. si l'enfant est mort par suite d'une action volontaire, d'une violence par exemple, ou si la mort provient d'un défaut de soins, volontaire ou involontaire, p. ex. si la mère a laissé mourir l'enfant par ignorance ou impossibilité de lui donner les soins nécessaires.

« Tout coupable d'infanticide sera puni de mort » (C. pén., art. 300, 302). La loi ne distingue pas si l'infanticide a été ou non commis avec préméditation ; il suffit pour la condamnation que la mort ait été donnée *volontairement* à un enfant *nouveau-né*. Toutefois, elle admet les circonstances atténuantes.

INFECTION (du lat. *infectio*), action exercée sur l'économie animale par des miasmes morbifiques qui se dégagent des substances animales et végétales en putréfaction. L'infection se distingue de la contagion en ce que celle-ci se propage directement d'un individu malade à un individu sain, tandis que l'infection n'agit que par l'intermédiaire de l'air ambiant altéré. Pendant longtemps les médecins se divisèrent en deux camps, sous le nom de *contagionistes* et d'*infectionistes*, les premiers rapportant toutes les maladies dites contagieuses à la contagion, et les derniers à l'infection. Aujourd'hui, la question n'est pas encore résolue, mais le plus généralement on admet la contagion et l'infection, suivant les divers cas. *Voy.* CONTAGION.

Infection purulente. On distingue : 1° l'*I. purulente* propr. dite ou *Pyohémie*, résultant du mélange avec le sang d'une certaine quantité de pus formée dans la veine même à la suite d'une inflammation : cette forme de l'infection est généralement mortelle ; 2° l'*I. putride*, état morbide résultant de la résorption des matières provenant d'un pus vicié par le contact de l'air : on peut guérir de l'infection putride plus que de l'infection purulente.

INFÉODATION (du b.-lat. *infeodare*, inféoder). Sous le régime féodal, c'était l'acte par lequel un seigneur recevait un vassal à foi et hommage, ou lui donnait quelque chose en fief. C'était aussi l'investiture qu'on donnait d'un fief, et l'acte par lequel on unissait quelque chose à son fief. — On appelait *I. de dîmes* un acte par lequel des laïques tenaient en fief et possédaient les dîmes à titre de biens civils ; — *I. de rente*, la reconnaissance que le seigneur faisait des rentes, charges, etc., que le vassal avait imposées sur le fief qu'il possédait et qui relevait du seigneur.

INFÈRE (du lat. *inferus*), se dit, en Botanique, de tout organe placé au-dessous d'un autre. Ainsi le calice et la corolle sont *infères*, lorsqu'ils ont leur point d'insertion au-dessous de l'ovaire. L'ovaire est infère, lorsqu'il est adhérent au tube du calice, etc. On oppose ce mot à *supère*.

INFERNALE (PIERRE). *Voy.* NITRATE D'ARGENT.

INFIDÈLE (du lat. *infidelis*), se dit, en Théologie, de ceux qui n'ont pas la vraie foi. On distingue les *I. négatifs* qui n'ont jamais entendu la prédication de l'Évangile et n'ont pu repousser le christianisme, et les *I. positifs*, qui refusent volontairement de recevoir cette foi. — Souvent, ce mot s'applique spécialement aux Mahométans.

INFILTRATION (d'*infiltrer*), passage lent d'un liquide à travers des pores plus ou moins perméables. — En Médecine, ce mot désigne tout engorgement peu ou point inflammatoire, formé par la présence d'un liquide répandu dans les aréoles du tissu cellulaire. Les liquides séreux sont la matière ordinaire des infiltrations et donnent ainsi naissance à diverses variétés de l'hydropisie, *œdème*, *anasarque*, etc. (*Voy.* HYDROPISIE). Quelquefois, le liquide infiltré est du sang (*ecchymose*), de l'urine (*abcès urinaire*), etc. *Voy.* ÉPANCHEMENT.

INFINI (du lat. *infinitus*). I. En Métaphysique, *l'infini* est ce qui n'a ni limites ni mesure, ni condition, sous quelque rapport que ce soit. C'est Dieu, l'Être suprême, dans sa plénitude une et indivisible; c'est chacun de ses attributs, immensité, éternité, etc., dans la perfection une et indivisible qui est propre à chacun d'eux (*Voy.* DIEU, RAISON). On ne peut rien ajouter, ni rien retrancher à l'infini. Il se distingue ainsi du fini et de l'indéfini. Le *fini* est ce qui a des limites, que nous les connaissions ou non : ainsi l'étendue actuelle de l'ensemble des corps qui composent l'univers est une quantité infiniment grande dans un sens relatif à nous, c.-à-d. plus grande que toute quantité assignable, mais moindre que d'autres quantités possibles, par suite, elle est finie dans le sens absolu de cette expression. L'*indéfini* est une quantité idéale, dont l'essence est de pouvoir dépasser toujours tout fini : c'est ainsi que nous ne pouvons assigner de limites à l'espace que nous concevons indépendamment des corps réels. Telle est aussi la nature de l'*infini mathématique*, considéré comme une quantité variable suivant une certaine loi, quantité que nous appelons *infiniment grande* ou *infiniment petite*, parce que nous la concevons comme plus grande ou plus petite que toutes les quantités assignables dont elle est une limite idéale, mais relative. — Les philosophes grecs, tels que Platon et Aristote, assimilaient l'infini à l'imparfait, au négatif et le fini au parfait, au positif. Plotin le premier attribua à Dieu l'*infini* (ἄπειρον) en le faisant consister dans quelque chose de réel qui n'a pas de mesure, la puissance, l'éternité, l'omniprésence (*Enn.* II, IV, 15; *Enn.* III, VII, 4; *Enn.* VI, V, 4-6); il conçut aussi l'infini mathématique comme une quantité idéale plus grande que tout nombre donné (*Enn.* VI, VI, 16-18). Eutocius, qui vivait vers le même temps, passe pour avoir introduit l'idée de l'*infini* dans les Mathématiques, en considérant le cercle comme un polygone régulier d'un nombre infini de côtés. Il faut ensuite arriver jusqu'à Descartes pour voir l'idée de l'infini jouer un rôle important aussi bien dans la Métaphysique que dans les Mathématiques : sous le premier point de vue, Leibnitz et Malebranche l'altérèrent par leur conception de l'Optimisme, que réformèrent Bossuet et Fénelon ; sous le second, Leibnitz, complétant l'œuvre de Descartes, Cavalieri, Roberval, Wallis, inventa le calcul différentiel, qui n'est que le calcul des infinités d'ordres d'infini et de toutes leurs combinaisons possibles. Plus tard, la réalité de l'infini fut niée dans la philosophie par Locke et Condillac, qui le regardaient comme une négation, et dans les Mathématiques par d'Alembert et Lagrange qui n'y voyaient qu'un artifice du calcul, erreur corrigée par Poisson et Cournot, qui emploient les *infiniment petits*, puis par d'autres géomètres, Lacroix, Cauchy, etc., qui se servent des *limites*, où entre également la considération de l'infini. — Consulter Bordas-Demoulin, *Le Cartésianisme* (t. II); H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai V); Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*.

II. En Mathématiques, on appelle *Infinies* des quantités plus grandes que toute quantité assignable. Un quotient étant d'autant plus grand que le diviseur est plus petit, pour un même dividende, et pouvant devenir aussi grand qu'on veut si le diviseur est suffisamment petit, on a été conduit naturellement à regarder le symbole $\frac{m}{0}$ comme le symbole de l'infini. L'infini s'indique, en Mathématiques, par le signe ∞. Il existe des infinis de différents ordres : ainsi, l'espace compris entre deux parallèles et l'espace compris entre les côtés d'un angle sont tous deux infinis, et le second est infiniment grand par rapport au premier.

Infiniment petits : on nomme ainsi des quantités plus petites que toute grandeur assignable. C'est ainsi qu'on peut considérer une courbe comme formée d'une infinité d'éléments *rectilignes* tous infiniment petits, la surface d'une figure quelconque comme

décomposée par des droites parallèles en une infinité de tranches toutes infiniment minces, etc. Il existe des infiniment petits de différents ordres : ainsi, si l'on considère les puissances successives d'une même quantité : a, a^2, a^3, a^4..., lorsque a devient infiniment petit, a^2, a^3. a^4... sont des infiniment petits du 2e, du 3e, du 4e ordre par rapport à a.

INFINITÉSIMAL (CALCUL), nom commun donné, en Mathématiques, au calcul différentiel et au calcul intégral, parce qu'ils s'occupent spécialement des accroissements infiniment petits des fonctions.

INFINITIF (du lat. *infinitivus*), celui des modes du verbe dans lequel l'état ou l'acte qu'indique ce mot est pris d'une manière générale et indéterminée : *aimer*, *parler*. Dans ce mode le verbe passe à l'état de substantif et ne porte plus d'indice de nombre et de personne ; toutefois il conserve les temps. La nature substantive de l'infinitif se montre clairement quand ce mot est employé comme sujet d'une phrase ou comme complément d'une préposition ou d'un verbe, ou quand on place l'article devant l'infinitif : *le boire*, *le manger*. En latin, les trois gérondifs (*di*, *do*, *dum*) peuvent être considérés comme les cas indirects de l'infinitif.

INFIRMATION (du lat. *infirmatio*). C'est, en Droit, un fait qui enlève sa force à un acte juridique : ainsi, on dit qu'un testament est infirmé par une cause qui l'empêche de s'exécuter ; un jugement, par la décision d'un tribunal supérieur rendue en sens contraire, etc.

INFIRMERIE (d'*infirmier*), local affecté au traitement des malades, et dépendant ordinairement d'un établissement où vivent en commun un certain nombre d'individus. Les lycées, colléges et pensionnats, les séminaires, les grands ateliers, les casernes, les prisons, les vaisseaux, ont leur infirmerie, où les malades sont traités par des médecins particuliers, et qui sont desservies soit par des sœurs de charité, soit par des *infirmières* ou des *infirmiers* salariés. — Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pièces ayant un dégagement facile, bien aérées et situées dans un bâtiment séparé ou du moins dans une partie différente de l'édifice principal, pourvue de conduites d'eau, de salles de bains et d'une petite pharmacie.

En France, dans les hôpitaux militaires, les *infirmiers* sont pris parmi les sujets appelés au service ; ils sont soumis à la hiérarchie et à la discipline militaires, et forment une section des troupes d'administration (Décr. du 1er déc. 1862).

INFIRMITÉ (du lat. *infirmitas*). Ce mot s'applique à tout cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé : tels sont la cécité, la surdité, le mutisme, la claudication, la privation d'un ou de plusieurs membres, etc. — Les infirmités sont un motif de dispense ou d'exemption de la tutelle, du service militaire, etc.

INFLAMMABLE (GAZ ou AIR). *Voy.* HYDROGÈNE. — *Voy.* aussi COMBUSTIBLE.

INFLAMMATION (du lat. *inflammatio*), *Phlegmasie* ou *Phlogose*, état pathologique consistant en une irritation d'un organe ou d'un tissu quelconque, par suite de laquelle le sang afflue dans les vaisseaux capillaires en plus grande abondance que dans l'état naturel et détermine dans la partie affectée la *douleur*, la *rougeur*, la *chaleur*, la *tension* et le *gonflement* : l'intensité de ces phénomènes diffère, suivant la structure, les propriétés vitales et les fonctions de la partie, suivant ses rapports sympathiques avec les autres parties, ou suivant les constitutions individuelles. Broussais, Prost et Thompson ont enseigné que toutes les maladies sont primitivement des inflammations. Lors même qu'on regarderait cette assertion comme trop exclusive, il faut reconnaître que l'inflammation joue un rôle important dans une foule d'affections locales ou générales, soit comme circonstance concomitante, soit comme symptôme, soit comme conséquence. — Les causes de l'inflammation sont *directes* ou *indirectes*. Les causes directes se divisent en *mécaniques*, comme la compression, la contusion, la division d'une partie, la présence de corps étrangers ; et en *chimiques*, comme l'action de la chaleur ou du froid, celle des acides et alcalis concentrés, des oxydes et sels métalliques, des rubéfiants, etc. Les causes indirectes, qui peuvent concourir avec les précédentes, se trouvent, pour la plupart, dans la prédisposition de l'individu, résultant soit d'un tempérament sanguin, soit de l'usage habituel ou excessif d'aliments trop nourrissants et de boissons alcooliques, soit de certaines professions. — Toutes les inflammations présentent deux périodes distinctes : celle d'*irritation* et celle de *déclin* ; elles peuvent se terminer par *résolution*, par *délitescence* et *métastase*, par *suppuration*, par *ulcération*, par *gangrène*, par *induration*, enfin en passant à l'*état chronique*.

On combat les inflammations par une méthode de traitement dite *antiphlogistique*, consistant dans les saignées locales ou générales, la diète et le régime débilitant, les boissons douces et mucilagineuses, ou bien acidules, les topiques, les bains émollients ; puis, on prescrit comme moyens de *révulsion*, les sinapismes, les vésicatoires, la pommade ammoniacale ou émétisée, l'eau bouillante, les ventouses, les frictions, le cautère, le séton, le moxa, le feu ; enfin, les purgatifs et les vomitifs, sans omettre l'action sédative et spéciale de l'opium, de la digitale, du camphre, etc. *Voy.* PHLEGMASIE.

INFLAMMATOIRE, qui tient de l'inflammation. — La *fièvre inflammatoire* est caractérisée par la rougeur de la face, la couleur rosée de la peau, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur et la pesanteur générale. Elle attaque particulièrement les individus jeunes, robustes, vivant dans la bonne chère. Sa terminaison est toujours favorable.

On dit que le sang est *inflammatoire* lorsque, évacué par la saignée et pris en caillot, il offre à sa surface supérieure la couche jaunâtre qu'on a appelée *couenne inflammatoire*.

INFLEXION (du lat. *inflexio*). En Géométrie, on nomme *point d'inflexion* d'une courbe le point où de concave elle devient convexe, et réciproquement. Lorsque la courbe change brusquement de direction et rebrousse chemin, le point où cela a lieu prend le nom de *point de rebroussement*. Les points d'inflexion et de rebroussement sont compris sous la dénomination générale de *points singuliers*.

En Optique, l'*inflexion* est la déviation qu'éprouvent les rayons de la lumière lorsqu'ils rasent les bords d'un corps opaque ; c'est ce qu'on appelle plus communément *diffraction*. *Voy.* ce mot.

En Grammaire, *inflexion* se dit quelquefois pour *flexion*. *Voy.* DÉCLINAISON et CONJUGAISON.

INFLORESCENCE (du lat. *in*, en, dans, et *florescere*, fleurir), nom donné, en Botanique : 1° à la disposition générale que les pédoncules des fleurs affectent sur la tige qui les porte ; 2° à l'ordre dans lequel les fleurs apparaissent et se développent. On distingue d'abord des *I. solitaires*, dans lesquelles l'axe ou pédoncule floral porte une fleur unique qui en occupe la sommité et en arrête l'élongation, et des *I. complexes*, dans lesquelles les axes floraux ont une bractée à leur origine et sont groupés en un ensemble : l'axe principal du groupe est appelé *axe primaire*, *rachis* ou *râfle*. Les inflorescences complexes comprennent ensuite trois grandes divisions : 1° les *I. indéfinies*, dans lesquelles l'extrémité de l'axe primaire reste à l'état de point végétatif et ne devient point fleur : alors les boutons sont échelonnés par ordre d'âge depuis la base jusqu'au sommet sous des formes diverses, dont le type principal est la *grappe*, simple ou composée (*thyrse* et *panicule*) ; le *corymbe*,

l'*épi* simple et composé (avec le *chaton*, le *cône*, le *spadice* et le *régime*), l'*ombelle* et le *capitule* (avec la *calathide* et le *sycone*), appartiennent aussi à ce mode d'inflorescence ; 2° les *I. définies* ou *terminales*, dans lesquelles l'extrémité de chaque axe floral est terminée par une fleur et dont le développement s'exécute toujours par des axes secondaires : le type de ce mode est la *cyme* ; 3° les *I. mixtes*, combinaisons des deux précédentes. *Voy.* tous ces mots et FLEUR.

INFLUENZA. *Voy.* GRIPPE.

IN-FOLIO. *Voy.* FORMAT.

INFORMATION (du lat. *informatio*), acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi criminellement. Le Code d'Instruction criminelle (art. 9) désigne les officiers de police judiciaire qui ont droit de procéder aux informations. Chaque page des extraits d'information est signée par le juge et par le greffier (art. 70). *Voy.* ENQUÊTE.

INFRACTION (du lat. *infractio*), expression générique sous laquelle on comprend toute transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. L'art. 1er du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi de peines criminelles sont des *crimes* ; les infractions punies de peines correctionnelles, des *délits* ; celles qui sont punies de peines de simple police, des *contraventions*. Le jugement de ces diverses infractions est attribué à des tribunaux différents.

INFULE (du lat. *infula*), bandelette de laine blanche dont les prêtres se ceignaient la tête chez les anciens. C'était pour eux ce que le diadème est aux rois, la marque de leur dignité. — Dans les auteurs ecclésiastiques, on donne quelquefois le nom d'*infule* à la *chasuble*.

INFUNDIBULIFORME (du lat. *infundibulum*), se dit, en Botanique, de toutes les parties florales qui peuvent affecter la forme d'un entonnoir.

INFUSIBILITÉ. *Voy.* FUSIBILITÉ et RÉFRACTAIRE.

INFUSION (du lat. *infusio*). On extrait les principes aromatiques ou médicamenteux contenus dans une substance en la faisant dissoudre plus ou moins dans un liquide, tel que l'eau, le vin, l'alcool, etc. Si l'opération se fait à froid, elle prend le nom de *macération* ; si elle se fait à une température plus élevée que celle de l'atmosphère, celui de *digestion* ; si le liquide employé est bouillant, c'est l'*infusion* proprement dite. On laisse la substance dans le liquide jusqu'à ce qu'il soit refroidi ; on sépare alors le produit au moyen de la décantation ou de la filtration. Ce produit est aussi appelé *infusion* : ainsi, on dit une *infusion* de tilleul, de camomille, etc.

INFUSOIRES (d'*infuser*), classe de Protozoaires, renfermant des animalcules microscopiques dont l'existence a été signalée pour la première fois en 1676 par Leeuwenhoeck dans une *infusion* de poivre : d'où leur nom. Non-seulement ces animalcules se développent en nombre infini dans toutes les infusions végétales et animales, mais encore on les rencontre en quantité dans l'air, dans l'eau, dans le sein de la terre à l'état fossile et même dans nos tissus et dans nos humeurs. Ils se multiplient par division spontanée et présentent à un haut degré la propriété de la reviviscence, c.-à-d. d'être rappelés à la vie par le seul contact de l'eau après avoir été desséchés et être restés très-longtemps à l'état de poussière inerte. — Les Infusoires affectent les formes les plus diverses ; ils sont mous, sans cavité digestive permanente et pourvus de cils vibratiles qui leur servent d'organe de locomotion, ou bien de filaments très-ténus, ou d'expansions charnues qui en tiennent lieu. De là leur division en deux ordres : les *Infusoires ciliés*, parmi lesquels on remarque surtout les *Vorticelles*, les *Stentors*, les *Urcéolaires*, les *Plesconies*, les *Paramécies*, les *Lacrymaires*, les *Nassules*, les *Bursaires*, les *Kolpodes*, les *Chilodons*, les *Ervilies*, les *Trachélies*, les *Kérones*, les *Oxythriques*, les *Trichodes*, les *Leucophrys*, etc., et les *Infusoires flagellifères*, qui comprennent les *Euglènes*, les *Volvoces*, les *Monades*, les *Amibes*, etc. Beaucoup d'animalcules microscopiques que l'on avait rangés d'abord parmi les Infusoires ont dû en être détachés : tels sont les *Rotateurs* ou *Systolides*, qu'on place aujourd'hui à la suite des Crustacés ; les *Anguillules* d'Ehrenberg, qui sont des Helminthes, les *Rhizopodes* dont on a fait une classe spéciale, celle des Foraminifères, les *Bacillaires*, les *Clostéries*, les *Navicules*, les *Phucus*, etc., qui paraissent appartenir plutôt au règne végétal. — Après Leeuwenhoeck, les savants qui étudièrent particulièrement ces animalcules furent d'abord Joblot (1754), Wrisberg (1764), qui se servit le premier du mot *Infusoires*, Spallanzani et O.-F. Müller, Lamarck et Bory St-Vincent, puis de nos jours Ehrenberg, F. Dujardin, A. Pritchard, etc.

INGA, genre de la famille des Mimosées, tribu des Acaciées, renferme des arbrisseaux du Mexique que l'on cultive dans les serres pour l'élégance de leur feuillage, notamment l'*I. pulcherrima*, à fleurs rouge-cramoisi avec des étamines brunes, et l'*I. grandiflora*, à fleurs verdâtres en grappes terminales avec des étamines d'un pourpre violacé.

INGÉNIEUR (du v. fr. *engeigneur* [du b.-lat. *ingenator*]), savant qui conduit et dirige les travaux d'art à l'aide des Mathématiques appliquées. On distingue, en France, les *ingénieurs de l'État*, chargés de services publics, et les *ingénieurs civils*, qui ne sont pas employés par l'État, mais par les particuliers ou par les villes. — Les *I. de l'État* sont eux-mêmes *civils* ou *militaires* ; la plupart sont choisis parmi les anciens élèves de l'École polytechnique qui ont passé par les écoles spéciales d'application (*Écoles des mines*, *des ponts et chaussées*, etc.), ou de l'École forestière. Ils comprennent : 1° les *I. des eaux et forêts*, chargés de la construction et de l'entretien des rives, canaux, aqueducs ; de la conservation des bois et forêts, etc. ; 2° les *I. géographes*, officiers d'un corps destiné surtout à dresser des cartes civiles et militaires, à lever le plan d'un champ de bataille, etc. : institués sous Louis XV, les ingénieurs-géographes ont été réunis en 1831 au corps de l'état-major (*Voy.* ce mot) ; 3° les *I. hydrographes*, qui ont dans leurs attributions le levé, la construction, la gravure, ainsi que la conservation, des plans et cartes marines etc. : ce corps a été réorganisé par décret du 5 mars 1856 ; 4° les *I. de la marine*, qui président aux détails de la construction des navires de l'État, ainsi qu'aux réparations, refontes et radoubs des bâtiments : ils forment le corps du *Génie maritime*, qui se compose d'un inspecteur général ayant rang de contre-amiral, de 9 directeurs des constructions navales, de 36 ingénieurs et de 64 sous-ingénieurs ; 5° les *I. militaires* (*Voy.* GÉNIE MILITAIRE) ; 6° les *I. des mines*, chargés de la direction et de l'exploitation des mines ; 7° les *I. des ponts et chaussées*, qui tracent, réparent et entretiennent les routes, les canaux, construisent les ponts, les digues, les chaussées, les chemins de fer, et dirigent tous les travaux relatifs aux rues, quais, boulevards, fontaines, égouts, etc. *Voy.* ENGIN.

Ingénieurs mécaniciens, *opticiens*, etc. *Voy.* MÉCANICIEN, etc.

INGÉNU. A Rome, on appelait *ingenuus* l'homme libre *de naissance* (*genere*), par opposition à l'*affranchi* (*Voy.* ce mot). L'ingénu jouissait de certains droits dont l'affranchi était exclu. Il pouvait seul porter l'anneau d'or et arriver aux magistratures publiques ; son droit de suffrage était plus étendu que celui de l'affranchi.

Au Théâtre, on dit *jouer les ingénues*, pour représenter les rôles de jeunes filles naïves : l'*Agnès* de Molière est le type de ce rôle.

INGESTA, c.-à-d. *choses introduites*, se dit de toutes les substances qui peuvent être introduites dans l'économie par les voies digestives. *Voy.* HYGIÈNE.

INGRATITUDE (du lat. *ingratitudo*). En matière de donations et de testament, l'ingratitude correspond à l'indignité en matière de succession. Une donation entre-vifs est révocable pour ingratitude du

donataire : 1° s'il a attenté à la vie du donateur; 2° s'il a commis envers lui des excès, sévices ou injures graves; 3° s'il lui refuse des aliments. Un legs est révocable dans les deux premiers cas (C. Nap., art. 955 et 1046).

INGUINAL (du lat. *inguinalis*), se dit de ce qui appartient à l'aine, ou qui est situé dans l'aine, comme *hernie inguinale*, *veines inguinales*, etc.

INHALATION (du lat. *inhalatio*). En Physiologie, ce mot s'emploie tantôt comme synonyme d'*absorption* (*Voy.* ce mot), tantôt pour exprimer l'acte qui, avec l'exhalation, constitue le phénomène de la *respiration*. *Voy.* ce mot.

En Médecine, on appelle *inhalation respiratoire* ou simplement *inhalation*, soit l'absorption par les voies respiratoires des vapeurs d'éther et de chloroforme à l'effet de produire l'insensibilité, soit un mode particulier d'administrer les fumigations, les eaux minérales gazeuses, et même certains gaz, comme l'oxygène, au moyen d'appareils appropriés dits *inhalateurs*.

INHUMATION (du lat. *inhumare*), action de déposer les cadavres dans la terre. C'est aujourd'hui la manière la plus usitée de rendre les derniers devoirs : dans les pays chrétiens, on n'en pratique pas d'autre.

L'inhumation ne peut avoir lieu que 24 heures au moins après le décès (C. Nap., art. 77), et quand le décès a été constaté par un officier de santé. Elle se fait en présence d'un délégué de l'autorité (Ordonn. du 15 messidor an XII; Arrêté du préfet de la Seine, 3 déc. 1820). La contravention à ces règlements est punie de 6 jours à 2 mois d'emprisonnement et de 16 à 50 fr. d'amende (C. pén., art. 358). L'autorisation du magistrat est nécessaire pour être inhumé dans une propriété particulière. — Les fosses doivent avoir de 1m,50 à 2m de profondeur sur 0m,80 de large, et être séparées par un intervalle de 0m,30 ou 0m,40 sur les côtés, et de 0m,40 ou 0m,50 aux pieds et à la tête. Mais, dans les cimetières des grandes villes, il existe des fosses communes où l'on entasse des centaines de bières, au mépris des règlements.

En 1200 s'établit la coutume d'ensevelir dans les églises. Cette coutume, d'où résultèrent tant de contagions funestes, dura jusqu'à Louis XVI. Aujourd'hui, on ne doit pas même inhumer dans l'intérieur des villes. *Voy.* CIMETIÈRE.

Les inhumations précipitées ont bien souvent préoccupé les imaginations; elles ont été fréquentes autrefois, et il y en a encore eu des exemples de nos jours. Mme Necker (1790), le Dr Vigné (1841), M. le Dr Bouchut (1850) et une foule d'autres ont écrit sur l'*Abus des inhumations précipitées*.

INIE, *Inia*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes et du groupe des Delphinidés, tribu des Platanistins. *Voy.* DELPHINIDÉS.

INITIAL (du lat. *initialis*), se dit de tout ce qui commence, de tout ce qui est placé au début. — On appelle spécialement *lettres initiales* les premières lettres d'un mot mises pour le mot entier, comme on le voit dans les inscriptions. Pour l'explication des lettres initiales employées comme abréviations, *Voy.* dans ce *Dictionnaire* le premier article de chacune des lettres de l'alphabet.

INITIATION (du lat. *initiatio*), se dit spécialement des cérémonies par lesquelles on était admis à la connaissance, à la participation de certains mystères dans les religions anciennes. *Voy.* MYSTÈRES.

INITIATIVE (d'*initier*). L'initiative des lois appartient en France à l'Empereur, au Sénat et au Corps législatif (Sénatus-consulte de 1870, art. 12). *Voy.* LOI.

INJECTEUR AUTOMATIQUE, appareil imaginé en 1857 par M. Giffard, pour l'alimentation des chaudières à vapeur. Le tuyau qui est ajusté sur la chaudière, et qui doit amener l'eau, se termine par un ajutage muni d'un clapet, pouvant s'ouvrir de dehors en dedans et que la pression intérieure maintient fermé, lorsque l'appareil ne fonctionne pas. En face de cet ajutage se trouve un orifice, entouré d'un cône concentrique qui porte le tuyau par lequel l'eau froide doit être aspirée. Un tuyau à robinet peut amener la vapeur de la chaudière à cet orifice. Quand on ouvre ce robinet, un jet de vapeur s'élance avec une grande vitesse, entraîne avec lui l'air du cône et celui du tuyau d'aspiration; par suite l'eau dans laquelle plonge ce tuyau, s'élève jusqu'à l'orifice, condense la vapeur, et on obtient un jet d'eau animé d'une grande vitesse, qui va frapper le clapet de l'ajutage, l'ouvre et pénètre dans la chaudière. Ce mode d'alimentation est à la fois le plus simple et le plus économique.

INJECTION (du lat. *injectio*), action d'introduire avec une pompe foulante, avec une seringue, une sonde, ou quelque autre instrument, dans une cavité du corps, soit naturelle (la caisse du tympan, les conduits lacrymaux, le rectum, la vessie, etc.), soit accidentelle (trajet fistuleux, foyer purulent, etc.), un liquide quelconque. — On appelle aussi *injection* le liquide injecté.

Les Anatomistes, pour suivre plus facilement les artères, les veines et les vaisseaux lymphatiques, les *injectent* sur le cadavre avec un mélange de suif et de résine fondus, diversement coloré, qui, se solidifiant par le refroidissement, les rend très-distincts; on emploie aussi à cet effet le mercure. Ruysch et Mascagni ont poussé au plus haut point de perfection l'injection des vaisseaux lymphatiques. — *Voy.* aussi EMBAUMEMENT.

INJURE (du lat. *injuria*). On distingue, en Droit, l'*I. simple* et l'*I. publique*. Cette dernière est celle qui est proférée publiquement et qui renferme l'imputation d'un vice déterminé : elle est punie correctionnellement d'une amende de 16 à 500 fr. La première est celle qui ne réunit pas les deux conditions ci-dessus énoncées : quand elle a eu lieu sans provocation, elle est punie d'une amende de 1 à 5 fr. (C. pén., art. 471). — En matière de Presse, on appelle *injure* toute expression outrageante, tout terme de mépris ou toute invective ne renfermant l'imputation d'aucun fait déterminé; ce en quoi elle diffère de la *diffamation*. *Voy.* ce mot.

Injures graves. *Voy.* INGRATITUDE et SÉPARATION DE CORPS.

INNAVIGABILITÉ (d'*innavigable*). L'état d'un navire tellement endommagé qu'il ne pourrait, même à l'aide de réparations, continuer son voyage, autorise le capitaine à le vendre, et, si l'innavigabilité a été causée par fortune de mer, à délaisser les objets assurés (C. de comm., art. 237, 369, 389, etc.).

INNÉES (IDÉES), connaissances qui ne nous viennent pas des sens. Descartes (*Méditation 3e*), distingue trois espèce d'idées : les *idées adventices*, qui nous viennent comme du dehors par les sens; les *idées factices*, que nous formons en opérant sur les premières; les *idées innées*, que l'esprit trouve dans la conscience qu'il a de lui-même ou dans sa raison, comme l'idée de l'âme, celle de Dieu, etc. : « Lorsque je dis que quelque idée est née avec nous ou qu'elle est naturellement empreinte en nos âmes, je n'entends pas qu'elle se présente toujours à notre pensée; car ainsi il n'y en aurait aucune; j'entends seulement que nous avons en nous la faculté de la produire (*Réponse à la Xe objection de Hobbes*). » Cette doctrine a été attaquée par Locke, qui comparait l'âme à une *table rase* (*Voy.* EMPIRISME). Elle a été défendue par Leibnitz : « Les *actes réflexifs* nous font penser à ce qui s'appelle *moi*, et considérer que ceci ou cela est en nous; et c'est ainsi qu'en pensant à nous nous pensons à l'être, à la substance, au simple ou au composé, à l'immatériel et à Dieu même, en concevant que ce qui est borné en nous est en lui sans bornes (*Monadologie*, § 30)... On m'opposera cet axiome reçu parmi les philosophes que *rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens*; mais *il faut excepter l'entendement lui-même* (*Nouveaux Essais*, II, 1). » *Voy.* IDÉES, RAISON.

INNERVATION (du lat. *in*, en, dans, et *nervus*, nerf). C'est, en Physiologie, le mode d'activité pro-

pre à tous les éléments nerveux (*Voy.* Nerfs), et en vertu duquel ces éléments donnent lieu aux phénomènes de la sensibilité, du mouvement, de la volonté, et président à l'accomplissement des fonctions de la vie organique ou végétative.

INNOMINÉ, innommé (du lat. *in*, priv., et *nomen*, nom). Les Anatomistes ont appelé *os innominé*, l'os coxal ou os iliaque ; *artère innominée*, le tronc de la sous-clavière et de la carotide primitive droites; *veines innominées* du cœur, deux ou trois veines qui s'ouvrent à la partie antérieure inférieure de l'oreillette droite; *cartilage innominé*, le cricoïde.

INOCÉRAME, *Inoceramus*, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Aviculidées : coquille très-inéquilatérale, inéquivalve, présentant deux impressions musculaires à chaque valve, l'une médiane assez grande, l'autre petite et située sous les crochets; charnière sans dents; le ligament divisé en segments, et dont la facette est perpendiculaire à la ligne de séparation des deux valves. Les Inocérames se rencontrent de l'étage liasien à l'étage sénonien. — On peut rattacher à ce genre les genres *Catillus*, *Mytiloïdes*, etc.

IN-OCTAVO. *Voy.* Format.

INOCULATION (du lat. *inoculatio*, greffe), nom donné, en Médecine, à toute opération par laquelle on introduit dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse, et en particulier, à l'introduction du virus variolique dans le corps d'un individu sain, afin de donner naissance, dans des circonstances favorables, à une variole bénigne et d'écarter ainsi les dangers d'une variole naturelle qui pourrait être funeste. La pratique de cette opération est tout-à-fait semblable à celle de la *vaccination* (*Voy.* ce mot). — Connue de tout temps en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée en Angleterre, au siècle dernier, par lady Wortley Montagu, l'inoculation se répandit bientôt dans toute l'Europe. Elle fut autorisée en France en 1764 ; mais la découverte de la vaccine par Jenner (1776) ne tarda pas à la faire abandonner. — On a depuis peu tenté, mais sans succès, l'inoculation de la fièvre jaune et d'autres maladies spéciales.

Inoculation, en Botanique. *Voy.* Greffe.

INOFFICIEUX (du lat. *inofficiosus*). On entendait, en Droit romain et dans notre ancien Droit, par *inofficieuses* les libéralités entre-vifs et testamentaires faites par un père à des étrangers, au détriment de ses enfants et contrairement au devoir d'affection (*officium pietatis*) dont il est tenu envers eux. On dit simplement aujourd'hui qu'elles excèdent la *quotité disponible*. *Voy.* ce mot.

INONDATION (du lat. *inundatio*). Les *inondations* ou *débordements* des fleuves et des rivières ont pour causes, les crues subites, résultant de la fonte des neiges, les débâcles et l'écoulement trop rapide des eaux pluviales, après des orages violents. On a proposé divers moyens pour les prévenir, tels que l'endiguement des cours d'eau, le reboisement et le regazonnement des montagnes, la création de prairies sur les pentes inclinées, l'établissement de réservoirs pour emmaganiser le trop-plein des eaux, etc. (Voir *Lettre impériale du* 19 *juill.* 1856); mais leur emploi n'est pas encore assez général pour conjurer complétement les effets désastreux des grandes inondations.

Quand l'inondation est l'effet d'une force majeure, personne n'en est responsable ; lorsqu'elle est le résultat d'ouvrages pratiqués dans une propriété voisine, celui qui a fait exécuter lesdits ouvrages est responsable du dommage occasionné par l'inondation. L'art. 457 du Code pénal punit d'une amende de 50 fr. au moins les propriétaires, fermiers, ou toute autre personne jouissant de moulins, usines ou étangs, qui, par l'élévation du déversoir de leurs eaux au-dessus de la hauteur déterminée par l'autorité, ont inondé les chemins ou les propriétés d'autrui. S'il est résulté du fait quelques dégradations, la peine est, outre l'amende, un emprisonnement de 6 jours à 1 mois.

INORGANIQUE (d'*in* priv. et *organique*), se dit des corps qui ne sont point organisés et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, par opposition aux corps organisés ou vivants; d'où la division de toute la nature en *Règne organique*, comprenant les animaux et les végétaux ; et *Règne inorganique*, comprenant les minéraux.

En Grammaire, ce mot se dit de toute lettre ou de tout signe qui n'appartient pas à la constitution essentielle ou primitive d'un mot.

INOSITE (du gr. ἴς, ἰνός, fibre), sorte de glucose non fermentescible qui se trouve dans diverses parties de l'organisme animal ou végétal. On le trouve surtout dans les reins, le poumon, le cœur. On l'a aussi rencontré dans les haricots verts, il porte alors le nom de *phaséomannite*. Formule $C^{6}H^{12}O^{6}+2H^{2}O$.

IN-PACE, c.-à-d. *en paix*. Cette expression désignait autrefois dans les monastères une prison dans laquelle les moines renfermaient pour leur vie ceux de leurs confrères qui s'étaient rendus coupables d'un grand crime.

IN PARTIBUS, pour *in partibus infidelium*, c.-à-d. *dans les contrées des infidèles*, se dit d'un évêque qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles. *Voy.* Évêque.

IN PETTO, c.-à d. en ital. *dans le cœur*, *intérieurement*, s'applique surtout aux nominations de cardinaux déjà résolues par le pape, mais non encore rendues publiques.

IN-PLANO. *Voy.* Format.

INQUARTATION ou inquart, se dit, en Docimasie, de l'addition de l'argent à l'or destiné à la *coupellation* (*Voy.* ce mot), addition faite dans des proportions telles que l'alliage qui en résulte se compose de un quart d'or pur et de trois quarts d'argent.

INQUISITION, tribunal ecclésiastique. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

INSAISISSABLE (d'*in* priv. et *saisir*). Le Code de procédure (art. 580-592) déclare *insaisissables* : 1° les provisions alimentaires ; 2° les sommes et objets disponibles déclarés insaisissables par le testateur; 3° les choses déclarées insaisissables par la loi, telles que le coucher des saisis, les habits dont ils sont vêtus, les livres, instruments ou outils nécessaires à leur profession ; une vache, deux chèvres ou trois brebis, au choix du saisi, ainsi que les objets que la loi déclare immeubles par destination. — Les rentes sur l'État sont également insaisissables. — Les traitements et pensions dus par l'État ne peuvent être saisis que pour la portion déterminée par la loi, c.-à-d. le cinquième jusqu'à 1000 fr., le quart de 1000 fr. à 6000, le tiers sur la portion excédant 6000 fr.

INSALIVATION (du lat. *in*, en, dans, et de *salive*), imprégnation de la substance alimentaire par le liquide des glandes salivaires et le mucus des follicules de la bouche. C'est une des fonctions élémentaires dont se compose la *digestion*. *Voy.* ce mot.

INSALUBRITÉ. *Voy.* Salubrité publique, Établissement, Logement, Désinfection, Hygiène, Épidémie, etc.

INSCRIPTION (du lat. *inscriptio*). En Droit et en Administration, ce mot se dit de l'enregistrement d'un nom, d'une qualité, d'un droit, sur des registres établis à cet effet. — Un étudiant *prend ses inscriptions* en se faisant inscrire, au commencement de chaque trimestre, sur le registre de la Faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. Il faut 12 inscriptions pour être admis au grade de licencié en droit, et 16 pour être admis à celui de docteur, soit en droit, soit en médecine.

On appelle *Inscription de rente*, *I. sur le grand-livre de la dette publique*, le titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor (*Voy.* Grand-livre) ; *I. hypothécaire*, l'inscription, sur un registre public, de la déclaration faite par un créancier de l'hypothèque qu'il a sur les biens de son débiteur : elle doit être renouvelée tous les dix ans (*Voy.* Hypothèque) ; *I. de faux*, l'acte par lequel on soutient en justice qu'une

pièce produite dans un procès est fausse ou falsifiée (C. de proc., art. 214-251).

INSCRIPTION MARITIME, mode adopté en France pour le recrutement de la marine de l'État, consiste dans l'enregistrement de tous les gens de mer d'un arrondissement maritime au *bureau* dit *des classes* (chargé de *classer* les marins d'après leur âge et leur position de célibataires, mariés, pères de famille). Cette inscription leur impose l'obligation de faire à tour de rôle le service maritime sur les vaisseaux de l'État, en temps de guerre et en temps de paix. D'après la loi, on comprend dans l'inscription maritime tout citoyen âgé de 18 ans révolus et ayant moins de 50 ans, qui, ayant fait deux voyages de long cours ou la navigation pendant 18 mois, ou la petite pêche pendant 2 ans, ou bien ayant servi pendant 2 ans comme apprenti marin, voudra continuer la navigation ou la pêche. Chaque port de mer a des commissaires ou des sous-commissaires délégués pour tenir les registres d'inscription maritime. — L'*inscription maritime* fut instituée en 1681, par Colbert, qui la substitua au régime de la *presse*. Elle fut réorganisée par une loi du 3 brumaire an IV, qui a été complétée par le décret du 28 janvier 1857. Le nombre des officiers, mariniers et matelots compris dans l'inscription maritime est d'environ 70,000 hommes, sans compter les novices, mousses, ouvriers, apprentis.

INSCRIPTIONS, paroles inscrites ou gravées sur les monuments de toute espèce, depuis les temples et les palais jusqu'à l'ustensile le plus simple. Les anciens, qui ne connaissaient pas l'imprimerie et chez qui les matériaux pour l'écriture furent longtemps ou rares ou très-fragiles, usèrent des inscriptions plus fréquemment que nous. Les lois, les décrets, beaucoup de contrats étaient ainsi gravés. On en vint à couvrir d'inscriptions les meubles, les armes, les ustensiles de tout genre.

Les Grecs appelaient *épigraphes* ou *épigrammes* ce que nous appelons *inscriptions :* d'où le nom d'*Épigraphie* donné à la science des inscriptions. Beaucoup de leurs inscriptions sont rédigées en vers, et c'est à ces dernières qu'est due la naissance du genre de littérature qui porte le nom d'*épigramme* (*Voy.* ce mot). — Les inscriptions s'offrent sur les métaux, principalement sur le bronze, ou sur la pierre, sur le marbre et sur des terres cuites; tantôt elles sont gravées sur le monument même, tantôt sur des tables spécialement destinées à les recevoir.

Les inscriptions sont une des sources les plus sûres et les plus précieuses de l'histoire. On leur doit aussi une foule de connaissances sur la chronologie, la biographie, la généalogie, la linguistique, sur l'administration, sur l'état social et sur la vie intime de la plupart des peuples de l'antiquité. Parmi les inscriptions dont les noms sont devenus célèbres, on cite surtout les *marbres d'Arundel* ou *de Paros*, la *table iliaque*, l'*inscription de Rosette*, le *monument d'Ancyre*, les *fastes consulaires*, la *colonne de Duilius*, les *Tables eugubines*, les *inscriptions de Ninive*, en caractères cunéiformes, etc.

L'étude des inscriptions exige, outre l'esprit de critique et une grande sagacité, une connaissance approfondie de la langue, de la paléographie, des usages et de l'histoire; elle veut, en outre, la connaissance de la numismatique et des grands recueils paléographiques. Les hommes à qui cette science doit le plus sont : Gruter, Grævius, Gronovius, Reinenesius, Spon, Fabretti, Muratori, G. Poleni, Donat, Doni, Pococke, Montfaucon, Caylus, Gros de Boze, Barthélemy, Millin, Winckelmann, etc. — Bœckh (Berlin, 1828) et Franz (*ibid.*, 1853), ont donné un *Corpus inscriptionum græcarum*; Orelli (Zurich, 1828) et Henzen (*ibid.*, 1856), un ample *Choix d'inscriptions latines*; M. Mommsen dirige à Berlin depuis 1863 la publication d'un *Corpus inscriptionum latinarum.* Il faut citer encore les *Choix d'inscriptions*, de Welcker (1828) et d'Osann (1832); les *Inscriptions asiatiques*, de Bailie (Lond., 1844-46) ; les *Inscriptions mythologiques du Nord*, de De Wal (Utrecht, 1847) ; les *Inscriptions de l'Algérie*, de L. Renier (Paris, 1845 ; les *Inscriptions chrétiennes*, de De Rossi (1863), etc. — Consulter en outre sur la science épigraphique, Maffei, *Ars critica lapidaria* ; Oudendorp, *De veteribus inscriptionibus*; de Ste-Croix, *Essai sur les inscriptions antiques*; Franz, *Elementa epigraphices græcæ* (Berlin, 1841) ; Le Bas, *Sur l'utilité que l'on peut tirer de l'épigraphie pour l'intelligence des auteurs anciens* (Paris, 1829), etc. *Voy.* ÉCRITURE.

Une section de l'Institut donne une attention toute spéciale à l'étude des inscriptions, et a pris de là originairement le nom d'*Académie des Inscriptions et médailles.* Fondée par Louis XIV en 1663, comprise dans l'Institut lors de sa création sous le titre de *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, elle a repris en 1816 le nom d'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres* qu'elle avait reçu en 1716. Elle est composée de 40 titulaires, 10 académiciens libres, 8 associés étrangers, et d'un nombre indéterminé de correspondants. Les langues savantes, les antiquités, les monuments, l'histoire, sont les objets de ses travaux. Elle publie depuis 1717 des *Mémoires* qui sont un trésor d'érudition; elle dirige aussi diverses publications importantes : l'*Histoire littéraire de la France*, les *Notices et extraits des manuscrits*, les *Historiens des Gaules et de la France*, ceux des *Croisades*, etc.

Inscriptions funéraires. Elles sont soumises à l'autorisation préalable du maire, dans les départements; du préfet de police, à Paris. — *Voy.* ÉPITAPHE.

INSCRIT (du lat. *inscriptus*). En Géométrie, on dit qu'un *polygone* est *inscrit* dans une circonférence quand tous ses côtés sont des cordes, et que ses sommets sont sur la circonférence : dans le même cas on dit que la *circonférence* est *circonscrite* au polygone. Au contraire on dit qu'une *circonférence* est *inscrite* dans un polygone quand elle est tangente à tous les côtés de ce polygone : dans le même cas on dit que le *polygone* est *circonscrit* à la circonférence. — L'*angle inscrit* a de même son sommet sur la circonférence, et pour côtés deux cordes.

INSECTES (du lat. *insecta*), 1re classe des animaux Articulés (embranchement des Annelés). Leur corps, dépourvu de squelette intérieur, se divise en trois parties : la *tête*, le *thorax* ou *corselet* et l'*abdomen*. La *tête* porte une bouche munie d'appendices destinés à la manducation, la lèvre supérieure, les mandibules, les mâchoires et la lèvre inférieure ; deux antennes, organes d'olfaction, et des yeux simples ou composés. Le *thorax* se compose de 3 articles munis chacun d'une paire de pattes (6 en tout) : dans beaucoup d'espèces, l'article du milieu et l'article postérieur portent une ou deux paires d'ailes ; certains insectes en sont tout-à-fait privés. L'*abdomen* est toujours partagé en 9 ou 10 articles ou anneaux contractiles, sur les côtés desquels sont situées les ouvertures des trachées ou organes respiratoires. L'organe principal de la circulation chez les Insectes est un vaisseau dorsal qui leur tient lieu de cœur ; leur sang, en général, est blanc et froid ; leur système nerveux se réduit à des ganglions; mais en revanche leur appareil digestif est assez compliqué. — Beaucoup d'Insectes subissent pendant la durée de leur existence diverses *métamorphoses :* elles sont dites *complètes*, quand l'animal se montre successivement sous le double état de *larve* ou *chenille* et de *nymphe* ou *chrysalide* avant de devenir insecte parfait ; *incomplètes*, quand l'animal naît à l'état de nymphe et qu'il ne subit d'autre changement apparent que d'acquérir des ailes ; *nulles*, lorsqu'il naît et reste toute sa vie à l'état de nymphe. — Les Insectes abondent sur presque toute la surface du globe et ils ne sont pas moins remarquables par la variété de leurs instincts que par la multiplicité de leurs espèces. Quelques-uns sont utiles à l'homme ; mais le plus grand nombre lui sont fort nuisibles et sous ce rapport l'étude de l'*Entomologie* (*Voy.* ce mot) est une des parties de la

Zoologie les plus importantes pour l'économie domestique et pour l'économie rurale.

La classification des Insectes, généralement adoptée aujourd'hui, est fondée sur les différences que peuvent offrir la conformation de leurs ailes. Ils forment huit ordres, savoir : les *Coléoptères*, les *Orthoptères*, les *Hémiptères*, les *Névroptères*, les *Hyménoptères*, les *Lépidoptères*, les *Diptères* et les *Aptères*. Toutefois les espèces de ce dernier ordre sont souvent réparties parmi celles des ordres précédents, et, d'un autre côté, quelques zoologistes détachent des Orthoptères un nouvel ordre, les *Dermoptères*, et des Diptères celui des *Rhipiptères*. *Voy.* ces mots.

INSECTIVORES (d'*insecte* et du lat. *vorare*, dévorer), ordre de Mammifères comprenant des animaux qui se nourrissent principalement ou exclusivement d'insectes. Les Insectivores sont presque tous fouisseurs ; ils ont généralement les membres courts et plantigrades ; leurs dents sont épineuses, leur taille petite : c'est parmi eux qu'on trouve les plus petits mammifères connus. Ils sont abondants dans l'ancien continent et dans l'Amérique du Nord ; il n'en existe pas dans l'Amérique du Sud. L'Europe possède le *Hérisson*, la *Taupe*, la *Musaraigne* et le *Desman*. En dehors de l'Europe, on connaît surtout les genres *Tenrec*, *Chrysochlore*, *Condylure*, *Macroscélide*, etc. — On donne aussi le nom d'*Insectivores* à tous les Oiseaux qui se nourrissent d'Insectes.

INSECTOLOGIE. *Voy.* ENTOMOLOGIE et INSECTES.

INSENSIBILITÉ. *Voy.* SENSIBILITÉ et ANESTHÉSIE.

INSERTION (du lat. *insertio*), point d'attache d'une partie sur une autre. En Anatomie, p. ex., on dit : insertion d'un muscle sur un os, sur un ligament ; en Botanique : insertion de la corolle au-dessus ou au-dessous de l'ovaire, etc.

INSIGNES. *V.* ATTRIBUTS, EMBLÈMES, COSTUMES, etc.

INSINUATION (du lat. *insinuatio*). Dans l'Art oratoire, on appelle ainsi une forme douce, habile, pénétrante, au moyen de laquelle l'orateur se glisse dans l'esprit de ses auditeurs, en évitant d'éveiller leur susceptibilité ou d'exciter leur mécontentement. Cette forme oratoire se place surtout au début du discours ; elle a donné son nom à un genre particulier d'*exorde*. *Voy.* ce mot.

INSINUATION. Chez les Romains, on appelait ainsi le dépôt, dans des archives publiques, des actes que l'on voulait rendre authentiques. — Dans l'ancien Droit français, on donnait le même nom à l'enregistrement des actes, notamment des donations entre-vifs, qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés. L'édit des *insinuations laïques* (déc. 1703), la déclaration du 17 fév. 1731 et l'art. 57 de l'ordonn. de Moulins soumettaient à la formalité de l'*insinuation* presque tous les actes qui ont pour effet de transférer la propriété. La transcription au bureau des hypothèques a remplacé l'insinuation. — En Droit canonique, on appelait *I. ecclésiastique* l'enregistrement des actes concernant les matières bénéficiales. — *Voy.* ENREGISTREMENT.

INSOLATION (du lat. *insolatio*), action du soleil sur les êtres vivants. C'est un des moyens employés en Thérapeutique pour exciter l'économie animale. On l'applique avec avantage dans certains cas de paralysie complète ou incomplète, chez les enfants scrofuleux, étiolés, et les individus affaiblis par des excès ou des maladies. — L'insolation prolongée, agissant surtout sur le visage ou sur la tête, peut produire des désordres funestes, depuis l'inflammation érésipélateuse vulg. appelée *coup de soleil* (*Voy.* ce mot), jusqu'à la fièvre cérébrale.

INSOLVABILITÉ (d'*in* priv., et *solvable*). Toute personne insolvable, et poursuivie pour dettes, est déclarée en *faillite*, si elle est commerçante ; en *déconfiture*, si elle ne l'est pas. Les avoués ne peuvent se déclarer adjudicataires pour des personnes notoirement insolvables (C. de proc., art. 713). — En matière de succession, les cohéritiers sont tenus de payer la part de celui d'entre eux qui est insolvable, lorsqu'il s'agit d'une dette hypothécaire (C. Nap., art. 876). Il en est de même dans le cas où l'un des codébiteurs d'une dette solidaire se trouve insolvable (art. 1214). — En matière de dot, si le mari était déjà insolvable lorsque le père a constitué une dot à sa fille, celle-ci n'est tenue de rapporter à la succession du père que l'action qu'elle a contre celle de son mari ; mais si le mari n'est devenu insolvable que depuis le mariage, la perte de la dot tombe uniquement sur la femme (art. 1573).

INSOMNIE (du lat. *insomnia*), privation de sommeil, se présente plutôt chez les vieillards que chez les jeunes gens ; les personnes nerveuses et irritables y sont particulièrement sujettes. Une indigestion, l'usage de certaines substances, telles que thé, café, spiritueux, etc., peuvent la provoquer. On l'observe surtout au commencement des maladies aiguës, particulièrement celles qui sont accompagnées de douleurs violentes, comme les rhumatismes. Pour combattre l'insomnie, on emploie les bains tièdes et prolongés avant de se mettre au lit, ainsi que les narcotiques ; mais il ne faut, en général, recourir à ces derniers qu'à la dernière extrémité.

INSOUMISSION (d'*insoumis*), état du jeune soldat qui n'a pas répondu à l'appel sous les drapeaux. Ayant reçu un ordre de route et n'étant pas rendu à destination, il est, après le délai d'un mois, traduit devant le Conseil de guerre et, hors le cas de force majeure, puni d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an. Le temps qu'il est resté insoumis ne peut compter en déduction des années de service exigées.

INSPECTEUR (du lat. *inspector*), fonctionnaire ayant mission d'examiner les opérations des fonctionnaires subalternes, et d'en rendre compte à une autorité supérieure. Les anciens avaient déjà des inspecteurs ; on les trouve aussi aux époques les plus reculées de notre histoire ; les *missi dominici* de Charlemagne étaient de véritables inspecteurs. La plupart des grands services publics, l'armée, l'instruction publique, les finances, l'enregistrement et les domaines, les postes, la marine, la police, les prisons, les ponts et chaussées, les chemins de fer, les forêts, les haras, les mines, les établissements de bienfaisance, etc., ont leurs inspecteurs. — L'*Inspection militaire* a pour but de recueillir les états de revue, de s'assurer de l'effectif, de la tenue et de l'instruction des soldats, de dresser le tableau d'avancement, etc. Elle est faite chaque année par des généraux de division désignés à cet effet, et n'est jamais qu'une mission temporaire. Il ne faut pas confondre les *inspecteurs militaires* avec les anciens *inspecteurs aux revues*, remplacés aujourd'hui par les *intendants militaires*. — Dans l'Instruction publique, on distingue : les *I. généraux de l'enseignement supérieur*, *de l'enseignement secondaire*, et *de l'enseignement primaire*, les *I. d'académie* et les *I. de l'instruction primaire*.

INSPIRATEURS (MUSCLES). Ce sont ceux qui concourent, par leurs contractions simultanées, à l'ampliation du thorax pendant l'acte de l'inspiration. Le diaphragme et les intercostaux sont des *muscles inspirateurs*. *Voy.* MUSCLES.

INSPIRATION (du lat. *inspiratio*). Au physique, c'est l'action musculaire qui fait entrer l'air dans les poumons (*Voy.* RESPIRATION). Au moral, c'est cet état où se trouve l'âme lorsqu'elle est directement et complétement sous la pression d'une puissance surnaturelle. Moïse, les prophètes, les apôtres, les évangélistes, etc., étaient inspirés de Dieu. Les livres canoniques de la Bible sont des livres inspirés : ceux qui manquent de ce caractère sont exclus par l'Église de la liste des livres saints. — Les païens ont eu aussi l'idée de l'inspiration prophétique : leurs sibylles, leurs pythonisses étaient, selon eux, des inspirées. — Dans les beaux-arts comme dans la poésie, le compositeur, le peintre, le poëte, est dit avoir de l'inspiration, être inspiré, quand il semble n'être plus à lui, et que, dominé comme par une force supérieure,

il invente, dispose, exécute son œuvre en quelque sorte tout d'un trait. L'inspiration est essentielle au génie. *Voy.* ENTHOUSIASME, GÉNIE.

INSTANCE (du lat. *instantia*). En termes de Procédure, un procès est *en instance* lorsqu'il est porté devant une juridiction. On distingue l'*I. liée contradictoirement*, qui a lieu lorsque les deux parties comparaissent ensemble, et l'*I. par défaut*, qui se poursuit lorsque le défendeur ne se présente pas sur l'assignation qui lui a été donnée. — On appelle *première instance* la juridiction qui doit connaître en premier ressort de la décision d'une affaire : d'où le nom de *tribunaux de première instance* donné en France aux tribunaux civils devant lesquels les procès sont d'abord portés ; et *seconde instance*, la juridiction d'appel ou du second degré (*Voy.* COURS IMPÉRIALES). — On nomme *demande introductive d'instance* celle qui saisit le juge : elle peut être périmée si le demandeur laisse s'écouler 3 ans sans faire aucun acte de procédure ; *reprise d'instance*, l'acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la retraite de l'avoué, etc.

INSTILLATION (du lat. *instillatio*), action de verser un liquide goutte à goutte. C'est ainsi que s'administrent beaucoup de collyres ; on en verse quelques gouttes entre les paupières maintenues écartées. — *Voy.* aussi GOUTTE.

INSTINCT (du lat. *instinctus*), penchant qui porte l'homme et les animaux à exécuter certains actes, à employer des moyens toujours les mêmes, sans avoir la notion de leur but. C'est par instinct que l'enfant tette en naissant, que l'abeille construit ses alvéoles, que le castor bâtit ses digues, etc L'instinct est inné, antérieur à toute éducation, aveugle, uniforme, invariable, et limité à un ordre spécial de faits. Il se distingue en cela de l'intelligence, dont les actes sont le fruit de l'expérience et de la réflexion, varient avec les individus et les circonstances. — L'explication des actes instinctifs a donné lieu à de savantes et ingénieuses recherches ; leur résultat a été d'établir que les animaux n'ont pas seulement des instincts, comme on le disait avant les observations de Réaumur, de G. Leroy, de Fréd. Cuvier, etc. ; qu'on trouve aussi chez eux, surtout dans les espèces les plus voisines de l'homme, des marques incontestables d'intelligence, mais d'une intelligence qui reste au-dessous de la *réflexion*, c.-à-d. de cette faculté qu'a l'homme de se replier sur lui-même et de savoir qu'il sent, qu'il pense et qu'il veut. Quoique l'homme et la bête se ressemblent par une foule de traits, et que beaucoup de physiologistes, comme M. Vulpian, les rapprochent jusqu'à n'en faire que des espèces d'un même genre, la *raison* demeure entre l'homme et la bête une marque d'essentielle différence. *Voy.* AME DES BÊTES.

L'instinct ne peut s'expliquer par l'habitude, comme l'ont essayé quelques auteurs, tels que Condillac, Lamarck, Darwin ; cependant, d'après les remarques de quelques observateurs, tels que M. Lucas (*Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle*), M. Roulin (*Recherches sur des changements observés dans les animaux domestiques*), M. de Quatrefages (*Unité de la race humaine*), certaines habitudes, engendrées par la répétition d'actes plus ou moins volontaires, se transmettent par l'hérédité, et deviennent dans les générations subséquentes des instincts véritables. — Quant à la diversité des instincts, elle correspond à la différence des organes, à leur structure et à la manière dont ils sont appropriés au genre de vie de chaque espèce. C'est là une étude du plus haut intérêt pour la Zoologie. — Consulter sur l'habitude : Flourens, *De l'instinct et de l'intelligence des animaux* ; Ravaisson, *La Philosophie en France au* XIXe *siècle*, § 27 ; Milne-Edwards, l'*Intelligence et l'instinct* ; H. Joly, *l'Instinct, ses rapports avec la vie et l'intelligence*.

INSTITUT (du lat. *institutum*). Ce mot qui, primitivement, était synonyme de *règle* ou de *constitution*, et s'appliquait surtout à certains ordres ecclésiastiques, a fini par désigner toute espèce de société d'hommes soumis à une même règle, et en particulier plusieurs sociétés savantes ou littéraires.

On donne spécialement le nom d'*Institut de France*, ou simplement d'*Institut*, à l'ensemble des cinq *Académies* (*Française, des Inscriptions et Belles-Lettres, des Sciences, des Beaux-Arts, des Sciences morales et politiques*). Décrété en principe par la Convention dès 1794, ce corps fut organisé en 1795 ; un décret du 16 avril 1855 y a fait quelques additions et modifications. *Voy.* l'article de chaque Académie.

Institut d'Égypte, corps savant formé à l'instar de l'Institut de France, et qui se constitua au Caire, en 1799. Monge en fut le président. On lui doit la *Description de l'Égypte* et plusieurs autres recueils importants. La perte de l'Égypte mit terme à l'existence de cet Institut ; mais les travaux qu'il avait exécutés pendant ce court espace de temps ne sont pas un des moindres résultats de cette merveilleuse expédition.

Institut national agronomique, école supérieure d'Agriculture créée à Versailles en vertu de la loi du 3 octobre 1848 et supprimée en 1852.

Institut historique, société savante fondée à Paris en 1833 dans le but d'encourager et de propager les études historiques ; elle publie des ouvrages restés inédits, organise des cours publics et gratuits, décerne des prix et rédige un journal mensuel.

Plusieurs sociétés scientifiques françaises et étrangères portent aussi le nom d'*Institut*, entre autres l'*I. de correspondance archéologique*, l'*I. des provinces*, l'*I. national* des États-Unis, l'*I. historique et géographique* du Brésil, l'*I. archéologique* de Rome, l'*I. égyptien*, etc.

INSTITUTES (du lat. *institutiones*), nom que les jurisconsultes romains donnaient pour titre à leurs traités élémentaires de droit : telles sont les *Institutes* de Gaïus, de Florentinus, de Callistrate, de Paulus, d'Ulpien, de Marcian, et enfin celles dites de Justinien. Ces dernières et celles de Gaïus sont seules parvenues jusqu'à nous. Les *Institutes* de Gaïus furent écrites sous Antonin le Pieux, et celles de Justinien 300 ans plus tard. Les *Institutes* de Justinien ne furent qu'une imitation et le plus souvent une copie de celles qui les avaient précédées. Cet ouvrage a été édité, traduit et commenté nombre de fois à l'usage des étudiants de nos écoles où il s'explique en entier. *Voy.* DROIT ROMAIN.

INSTITUTEUR (du lat. *institutor*). Ce titre, qui, dans sa plus grande étendue, s'appliquait d'abord à quiconque se livrait à l'enseignement ou tenait une maison d'enseignement, désigne officiellement aujourd'hui les *maîtres d'école*, spécialement ceux qui sont laïques. Ils forment, en France, le corps chargé de l'instruction du premier degré, ou *instruction primaire*. — Voir de Gérando, *Cours normal des instituteurs primaires* ; Mæder, *Manuel de l'instituteur primaire* ; Barrau, *Directions morales pour les instituteurs*, et Théry, *Lettres sur la profession d'instituteur*.

INSTITUTION (du lat. *institutio*). 1° Ce mot se dit de tout établissement fondé dans un intérêt public. En ce sens, le parlement, les universités, les corporations religieuses, la Banque, les caisses publiques, telles que la Caisse d'épargne, la Caisse des retraites, etc., etc., sont des *institutions*. — M. Chéruel a donné un *Dictionnaire historique des institutions de la France* (1855).

2° Quand il s'agit d'enseignement, il désigne une maison particulière d'éducation secondaire où l'on conduit les élèves jusqu'au terme des études classiques. Avant la loi du 15 mars 1850, l'institution était au-dessus de la *pension*, celle-ci ne donnant pas toute l'instruction du 2e degré. Il fallait, pour être chef d'institution, être à la fois bachelier ès lettres et bachelier ès sciences : tandis que le baccalauréat ès lettres suffisait pour les maîtres de pension. Du reste,

dans l'usage, tous les maîtres de pensions étaient dits *chefs d'institution.*

3° En Droit canon, on nomme *institution* l'acte qui établit un bénéficier en jouissance de son bénéfice et en exercice des fonctions qui y sont attachées : ce qui se fait en lui accordant le visa ou les provisions. En France, où il n'y a plus de bénéfice, tout ecclésiastique nommé évêque par le gouvernement doit obtenir l'institution du pape (Loi du 18 germ. an X, art. 18). Les évêques nomment et *instituent* les curés; mais ils ne leur confèrent pas l'institution canonique avant que leur nomination ait reçu l'agrément du pouvoir.

4° Dans l'organisation judiciaire, le décret impérial qui confère le droit de siéger aux juges des tribunaux de commerce élus par les notables commerçants s'appelle aussi *institution.*

5° En Jurisprudence, on nomme *institution contractuelle* la donation faite, par un contrat de mariage, aux époux et aux enfants à naître du mariage, des biens qu'on laissera à son décès : ce genre de disposition réunit les caractères d'une donation entre-vifs et d'un testament; le donataire ne devient propriétaire des biens donnés qu'au décès du donateur comme dans le testament, mais le donateur ne peut plus aliéner à titre onéreux et sa disposition est irrévocable en ce sens comme pour une donation entre-vifs (*Voy.* GAINS DE SURVIE). — Dans les pays de Droit écrit, on appelait *institution d'héritier*, la disposition par laquelle un testateur nommait son héritier, disposition qui était l'essence d'un testament; l'omission de cette institution en opérait la nullité.

INSTRUCTEUR (du lat. *instructor*). Dans l'Armée, on appelle spécialement *officier instructeur* l'officier ou le sous-officier chargé d'enseigner aux soldats l'exercice et le maniement des armes.

INSTRUCTEUR (JUGE). *Voy.* INSTRUCTION JUDICIAIRE.

INSTRUCTION (du lat. *instructio*). Ce mot, qui a reçu des sens fort divers, s'emploie surtout en matière d'enseignement et en matière de justice.

I. *Instruction publique* : c'est l'enseignement donné ou surveillé par l'État; on l'oppose à *éducation privée, éducation domestique.* On distingue dans l'instruction publique trois degrés : l'*I. primaire*, l'*I. secondaire* et l'*I. supérieure*, séparées par la nature de l'enseignement qu'elles dispensent (*Voy.* ENSEIGNEMENT). L'*I. primaire* est donnée dans les petites écoles, publiques ou privées, laïques ou ecclésiastiques; l'*I. secondaire*, dans les lycées, les collèges, les institutions ou pensions, dans les petits séminaires et dans certaines écoles dites spéciales ou professionnelles; l'*I. supérieure*, dans les facultés des lettres, des sciences, de droit, de médecine, de théologie catholique et protestante, ainsi qu'à l'École normale supérieure, dans les cours du Collège de France, du Muséum d'histoire naturelle, de la Bibliothèque nationale, du Conservatoire des arts et métiers, à l'École polytechnique et dans les écoles d'application, à l'École centrale des arts et manufactures, etc.

Jadis, en France, l'enseignement était donné à la fois par des universités laïques, réparties sur divers points du territoire, et par des corporations religieuses (Jésuites, Oratoriens, Doctrinaires, etc.). Supprimés à la Révolution, ces établissements furent remplacés en 1795 par les écoles centrales, auxquelles la loi du 1er mai 1802 substitua les lycées et les écoles secondaires. Un décret impérial du 17 mars 1808 réserva à l'État le monopole de l'enseignement, et, à cet effet, créa, sous le nom d'*Université*, un vaste corps qui embrassait tous les établissements où l'instruction était donnée à quelque degré que ce fût, et qui était dirigé par un *Grand maître* (*Voy.* UNIVERSITÉ). Conservée à la Restauration, mais avec des modifications qui avaient pour but de laisser plus de liberté aux établissements particuliers et de donner plus de place dans l'éducation à l'élément religieux, l'Université subsista jusqu'en 1848; toutefois son monopole n'existait plus guère que de nom. Dans cet intervalle, l'*instruction primaire* avait été organisée par la loi du 28 juin 1833, qui créa l'*instruction primaire supérieure* germe de l'*enseignement professionnel.* La *liberté de l'enseignement* fut définitivement proclamée par la Constitution de 1848 (art. 3); la loi du 15 mars 1850 organisa ce nouveau régime, mais en le bornant à l'instruction primaire et à l'instruction secondaire. Le décret du 9 mars 1852 et la loi du 27 mai 1854, tout en maintenant la liberté, fortifièrent l'action de l'autorité sur l'enseignement public et introduisirent dans les lycées la *bifurcation* qui, à partir de la classe de quatrième, obligeait les élèves à se prononcer pour les lettres ou pour les sciences. Ce régime n'ayant pas porté les fruits qu'on en attendait fut peu à peu supprimé à partir de 1856, et fit place à de nouvelles réformes qui ont amené la création de l'enseignement secondaire spécial parallèle à l'enseignement classique, ayant son agrégation, son école normale, ses lycées, ses écoles professionnelles (Loi du 31 mai 1865). L'État se préoccupa en même temps du développement de l'enseignement primaire par la création de cours gratuits pour les adultes, celle des écoles de hameau et des écoles mixtes (filles et garçons) (Loi du 10 avril 1867); enfin l'enseignement supérieur fut fortifié par l'établissement de cours annexes et de laboratoires de recherche auprès des facultés, ainsi que par la création de l'*École pratique des hautes études*. De graves questions restent encore à résoudre et préoccupent les esprits : telles sont au premier rang la *gratuité* et l'*obligation de l'enseignement primaire* et la *liberté de l'enseignement supérieur.*

Consulter : A. Rendu, *Code universitaire*, et *Législation de l'enseignement* (1852), complété par l'*Annuaire de l'Instruction publique* (1851 et années suivantes); Thiersch, *Sur l'instruction publique dans les États de l'Europe occidentale* (Stuttgard, 1838, en allem.); Cousin, *Lettres sur l'instruction primaire en Allemagne et en Hollande*; St-Marc Girardin, *De l'instruction intermédiaire en Allemagne*; Ém. de Girardin, *De l'instruction primaire en France*, 1842; H. Fortoul, *Instruction générale sur l'exécution du plan d'études des lycées* (1854); V. Duruy, *Actes de son ministère* (1870).

Conseil supérieur de l'instruction publique, conseil établi auprès du ministre de l'Instruction publique, pour discuter toutes les questions qui se rapportent à l'enseignement. Il juge, dans certains cas, comme tribunal, les membres du corps enseignant, et prononce en dernier ressort sur les jugements rendus par les conseils académiques. — Ce conseil, établi en 1808 sous le titre de *Conseil de l'Université impériale*, remplacé en 1815 par la *Commission d'instruction publique*, reçut, en 1820, le titre de *Conseil de l'instruction publique*. Reconstitué en 1846 par de Salvandy, qui adjoignit aux *conseillers titulaires* des *conseillers ordinaires*, choisis parmi les inspecteurs généraux, les doyens des Facultés et les proviseurs; maintenu avec quelques changements par la loi du 15 mars 1850, qui lui donna le titre de *Conseil supérieur*, et le rendit en partie électif, ce conseil a été profondément modifié par le décret du 10 avril 1852, qui a supprimé les conseillers titulaires, dont se composait la partie permanente du conseil, et qui a rendu au chef de l'État le choix des conseillers.

Ministère de l'Instruction publique. Voy. MINISTÈRES.

II. *Instruction judiciaire.* En Droit, l'*instruction* d'une affaire est la procédure qui met l'affaire, le procès, en état d'être jugé; on se sert particulièrement de cette dénomination en matière criminelle.

Instruction criminelle. Lorsqu'une action coupable et réprimée par la loi a été portée à la connaissance de la justice, la partie publique a pour mission d'en rechercher et d'en convaincre l'auteur; les investigations auxquelles il faut se livrer à ce sujet, les formalités qui sont à remplir, la procédure qu'il convient de suivre, les moyens qu'on peut employer, forment ce

qu'on appelle l'*instruction criminelle* qui correspond à la procédure civile. Cette information est confiée à des magistrats spéciaux, dits *juges d'instruction.* Il y a dans chaque arrondissement un juge d'instruction, choisi par l'Empereur parmi les juges du tribunal civil, pour 3 ans; il peut être continué plus longtemps. Les juges d'instruction sont, quant aux fonctions de police judiciaire, sous la surveillance du procureur général près la cour impériale. Dans les villes où il n'y a qu'un juge d'instruction, s'il est absent, malade ou empêché, le tribunal de première instance désigne l'un des juges de ce tribunal pour le remplacer. Le juge d'instruction est assisté par les officiers de police judiciaire énumérés dans les art. 9 et suiv. du Code d'Instruction criminelle. *Voy.* Code et Droit criminel.

INSTRUMENT (du lat. *instrumentum*). Ce mot désigne, en général, tous les outils, machines ou appareils qui, dans un art ou une science, servent à exécuter quelque chose, à faire quelque opération. Dans les Arts mécaniques, les instruments prennent surtout le nom d'*outils;* en Chimie et en Physique, celui d'*appareils.* On distingue :

I. Les *Instruments aratoires*, comprenant tous les outils, machines et ustensiles à l'usage des cultivateurs. Tels sont, pour la petite culture, la bêche, la houe, le hoyau, le sécateur, le râteau, la binette, la fourche, la ratissoire, etc.; pour la grande culture, le rouleau, l'extirpateur, le scarificateur, la houe à cheval, la charrue, la herse, les semoirs, les moissonneuses, les faucheuses, les machines à battre, les tarares, les locomobiles, etc. (*Voy.* tous ces mots). — Voir les *Rapports* de MM. Tisserand, Grandvoinnet, Aureliano (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. XII) ;

II. Les *Instruments de chirurgie*, dont les principaux sont la lancette, le bistouri, le scalpel, les aiguilles, les sondes ou algalies, le forceps, les pinces, les tenailles, les scies, etc. (*Voy.* chacun de ces mots). On peut, en lisant l'*Armamentarium chirurgicum* de Scultet (Ulm, 1653), et les ouvrages modernes de Ferret et de Savigny, suivre les progrès que la chirurgie a faits à cet égard. Consulter aussi le *Rapport* de M. Nélaton, *sur les Instruments de chirurgie à l'Exposit. univ. de* 1867 (t. II);

III. Les *Instruments de musique.* On les divise en trois grands groupes : *I. à percussion, I. à cordes, I. à vent.* Les premiers se subdivisent en quatre classes : ceux où l'on frappe une peau d'animal (tambour, tambourin, timbale, etc.); ceux où la percussion a lieu sur un métal (triangle, tam-tam, cloches, cymbales, bonnet chinois); ceux où c'est le bois qu'on frappe (castagnettes); ceux où c'est le verre (harmonica). — Les instruments à cordes peuvent se diviser soit relativement à la nature des cordes (qui sont de métal, de boyau, de soie ou mixtes), soit relativement à la présence ou à l'absence de la touche d'une part, du chevalet de l'autre, soit enfin relativement à la façon de jouer : tantôt on pince la corde avec les doigts (guitare, harpe), ou bien avec un *plectre* ou un mécanisme analogue (clavecin) ; tantôt on frôle la corde avec un archet (violon, violoncelle, alto); tantôt on frappe la corde avec un marteau garni en conséquence (tympanon) ou mis en action par un mécanisme dont la partie apparente est un clavier (piano). — Les instruments à vent, l'orgue mis à part, se distinguent en instruments de bois et instruments de cuivre ou de laiton. Ceux-ci forment deux sections, selon que leur canal latéral est ou non garni de trous (cor et trompette d'une part, ophicléide et bugle de l'autre); ceux-là se sous-divisent d'après le moyen employé pour les faire résonner. Le moyen peut être : la bouche, sans intermédiaire aucun (flûte traversière); un sifflet adapté au sommet de l'instrument (flûte à bec, flageolet, galoubet, etc.) ; une anche (clarinette, cor de basset, etc.), ou un ensemble de deux lames de roseau appliquées l'une contre l'autre (hautbois, cor anglais, basson); ou enfin une embouchure semblable à celle des instruments de cuivre (serpent et serpent-basson), etc. — Consulter Fétis, *Rapport sur les Instruments de musique à l'Exposition univ. de* 1867 (t. II, p. 237-321);

IV. Les *Instruments de précision*, comprenant : 1° les *I. de mathématiques*, qui se subdivisent en instruments de cabinet (règles, compas, équerres, rapporteurs, échelles de proportion, tire-lignes, etc.); et en instruments propres à opérer sur le terrain (chaîne d'arpenteur, planchette, graphomètre, théodolite, niveaux, fil à plomb, jauge, hodomètre, etc.); — 2° les *I. de physique*, qui se subdivisent en instruments d'optique et d'astronomie (lunettes, télescope, héliomètre, héliostat, loupe, microscope, chambre noire et chambre claire, daguerréotype, prisme, appareil de polarisation, diagraphe, pantographe, etc.); instruments d'électricité et de magnétisme (machine électrique, électroscope, électromètre, électrophore, eudiomètre, pile, aimants, barreaux, boussole, appareils électro-magnétiques, télégraphes électriques, etc.); instruments de pneumatique (machine pneumatique), de météorologie (baromètre, thermomètre, hygromètre, anémomètre), d'aréométrie (aréomètres, alcoolomètres, etc.), de mécanique (pendule, leviers, poulies, dynamomètres; instruments de balistique, d'hydraulique (pompes, siphons, fontaine de Héron, balance hydrostatique, etc.), de minéralogie (goniomètre, etc.), etc. — Consulter les *Rapports* de MM. Lissajous, Privat-Deschanel, Ed. Grateau *sur les Instruments de précision à l'Exposit. univ. de* 1867 (t. II, p. 415-486).

V. *Instrument* se dit encore d'un acte public ou privé, destiné à constater un fait, à fixer les termes d'une convention; il devient alors synonyme de contrat, traité, procès-verbal. C'est ainsi qu'en termes de Pratique, on dit *instrumenter* pour faire des procès-verbaux, des exploits, recevoir ou rédiger des actes publics, etc. Les notaires et les huissiers ne peuvent *instrumenter* hors de leur ressort.

En Diplomatique, le mot *instrument* désignait autrefois toute espèce de chartes; dans la suite, il n'a plus été appliqué qu'aux titres propres à faire valoir des droits, comme les contrats, les actes publics, les traités de paix, etc.

INSTRUMENTAIRE (témoin). *Voy.* Témoin.

INSTRUMENTAL (d'*instrument*), s'emploie, en Musique, par opposition à *vocal.* Ainsi l'on dit *musique instrumentale* ou simplement *genre instrumental.* Le genre instrumental est infiniment plus riche et plus souple que le genre vocal. L'étendue dont il dispose l'emporte sur celle de toutes les voix humaines. *Voy.* Musique et Instrumentation.

INSTRUMENTAL (cas), cas usité dans quelques langues, le sanscrit p. ex. et qui exprime l'instrument et le moyen. On le nomme aussi *causatif.* En latin, il est généralement remplacé par l'ablatif : *ense ferire*, frapper de l'épée.

INSTRUMENTATION (d'*instrument*). Dans l'acception la plus générale, c'est l'art d'exprimer la musique à l'aide d'instruments. Dans une acception moins étendue, c'est l'art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, en tirant de ceux-ci tout l'effet possible. Dans ce sens, le mot *instrumentation* est de création moderne. Haydn, le père de la musique instrumentale, et Mozart, le créateur de l'accompagnement dramatique, furent les premiers qui surent tirer parti de l'*instrumentation*, celui-là dans ses belles symphonies, celui-ci dans ses opéras. Beethoven, et après lui Rossini et plusieurs autres compositeurs contemporains, ont été plus loin encore. — Consulter sur ce sujet les ouvrages de Reicha, de L.-J. Francœur (*Diapason de tous les instruments à vent*, 1772, revu par Choron, 1812); d'Oth. Vandenbrook (*Traité de tous les instruments à vent à l'usage des compositeurs*), le *Traité général d'instrumentation* (Paris. 1836); de G. Kastner, et son *Cours d'instrumentation* (1837).

INSTRUMENTER. *Voy.* Instrument (n° V).

INSUBMERSIBLE. *Voy.* Sauvetage.

INSUBORDINATION (d'*in*, privatif, et de *subordination*), délit commis par un militaire résistant avec obstination et violence aux ordres de ses chefs. Ce délit est atténué ou aggravé à raison des temps, des cas, des habitudes reconnues, de la récidive, du grade, etc. La loi du 21 brumaire an V (titre VIII) a édicté les peines applicables aux divers cas d'insubordination dans l'armée de terre — Les mêmes délits sont punis, pour l'armée de mer, par la loi du 22 août 1790. *Voy.* Discipline.

INSUFFISANCE aortique. *Voy.* Cœur.

insuffisance d'actif (clôture pour). Lorsque, avant l'homologation du concordat ou la formation de l'union, le cours des opérations d'une faillite se trouve arrêté par l'insuffisance de l'actif, le juge peut en prononcer la clôture. Le failli reste alors sous le coup de l'incapacité qui résulte de son état et peut en outre être poursuivi par chacun de ses créanciers individuellement. *Voy.* Faillite.

INSUFFLATION (du lat. *insufflatio*), action d'introduire, en soufflant, dans un organe ou dans une cavité quelconque, un gaz, un liquide ou une substance pulvérulente. C'est ainsi que l'on insuffle de l'air dans les poumons des nouveaux-nés et des noyés, soit par la bouche, soit par les narines, et de la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés.

INSULTE. *Voy.* Injure.

INSURRECTION (du lat. *insurrectio*). *Voy.* Émeute et Rébellion.

INTAILLE (de l'ital. *intaglio*, ciselure), gravure en creux sur pierre précieuse. *Voy.* Glyptique.

INTÉGRAL (du lat. fictif *integralis*, d'*integer*, entier). En Mathématiques, on nomme *calcul intégral* la partie du calcul infinitésimal qui a pour objet de trouver une fonction connaissant sa dérivée, ou encore de trouver la somme des valeurs en nombre infini de la différentielle d'une fonction entre des limites données de la variable : cette somme elle-même a reçu le nom d'*intégrale*. Le *calcul différentiel* est ainsi l'inverse du calcul intégral. — Dans son *calcul des fluxions*, Newton donne le nom de *fluente* à la somme des fluxions ou valeurs infiniment petites d'une variable, ce qui correspond à la *somme* ou *intégrale* du calcul différentiel.

INTÉGRANTE (molécule). *Voy.* Molécule.

INTELLIGENCE (du lat. *intelligentia*), faculté de connaître et de comprendre, nommée aussi *Entendement* et *Intellect*. Elle est, avec la *Sensibilité* et la *Volonté*, l'une des trois facultés essentielles de l'âme. On l'a quelquefois confondue avec la Sensibilité; mais il y a entre elles cette différence caractéristique, que l'intelligence a toujours un *objet* auquel elle s'applique, tandis que la sensation est un phénomène tout *subjectif*, c.-à-d. renfermé dans le *sujet* sentant. — Considérée dans ses diverses applications, l'intelligence se subdivise en plusieurs facultés secondaires, dites *facultés intellectuelles* : 1° elle acquiert la connaissance des choses par la *perception externe*, la *conscience* et la *raison* (à laquelle se rattachent le *goût* et la *conscience morale*); 2° elle conserve et reproduit par la *mémoire* les notions précédemment acquises, puis les combine par l'*imagination* ; 3° elle établit des rapports entre ces mêmes notions par le *jugement* et le *raisonnement*. — En outre, l'intelligence s'exerce de deux manières, spontanément ou volontairement : c'est ainsi que l'on peut *voir* et *regarder*, *entendre* et *écouter*, etc. ; dans le second cas, il y a *attention* ou *réflexion*, si l'esprit s'applique à une seule chose ; *comparaison*, s'il considère deux objets ensemble; *abstraction*, s'il étudie une qualité séparée de sa substance; *généralisation*, s'il réunit en une seule idée les caractères communs à plusieurs êtres. Enfin, dans ces diverses opérations, l'intelligence a pour instrument le *langage*, dont l'emploi a une grande influence sur son développement. — Consulter Platon, *République* ; Aristote, *De l'âme* ; Plotin, *Ennéade* IV (trad. de M. Bouillet); Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*; Locke, *Essai sur l'entendement humain* (avec la critique de Leibnitz, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*); Kant, *Critique de la raison pure*; Reid, *Œuvres* (avec les fragments de Royer-Collard ; Garnier, *Traité des facultés de l'âme*, etc. *Voy.* Idées.

INTENDANCE militaire, corps chargé de tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité de la guerre. Les *intendants militaires* contrôlent et arrêtent les comptes produits pour les corps de troupe par les officiers comptables, ordonnancent les mandats de payement, veillent à la répartition de la solde, président à tout ce qui concerne les subsistances, les fourrages, le chauffage, l'habillement, le campement, les transports, les lits, les hôpitaux militaires, etc., et passent tous les marchés relatifs à ces divers objets. — Le corps de l'*intendance militaire*, créé par ordonn. du 29 juillet 1817, en remplacement des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres, se compose aujourd'hui en vertu du décret du 12 juin 1856, de 8 intendants généraux inspecteurs, 26 intendants divisionnaires, 150 sous-intendants (dont 50 de 1re et 100 de 2e classe), 80 adjoints (dont 56 de 1re et 24 de 2e classe). Les intendants ont rang de généraux ; les sous-intendants, de colonels et lieutenants-colonels ; les adjoints, de chefs de bataillon et de capitaines. On est admis dans ce corps à la suite de concours ouverts entre des officiers arrivés au grade de capitaine.

L'intendance militaire a rendu d'immenses services : elle a porté l'ordre et l'économie dans l'administration de la guerre, en proie jadis au désordre et à de scandaleuses dilapidations.

intendance provinciale. On nommait jadis *intendants de province*, des magistrats ayant des attributions à la fois administratives, judiciaires et financières. Ils exerçaient leurs fonctions dans chaque généralité. L'hôtel habité par l'intendant se nommait l'*intendance*. Les premiers intendants de province avaient été établis par Henri II en 1551 : ils furent supprimés en 1790.

INTENTION (du lat. *intentio*), volonté de faire un acte (*Voy.* Volonté). En Droit comme en Morale, c'est l'intention qui fait le mérite ou la culpabilité des actes. — Pour les effets de l'intention en Droit, *Voy.* Discernement et Préméditation.

intention. En Chirurgie, on appelle *réunion d'une plaie par première intention*, la simple agglutination des lèvres de la plaie, de manière qu'elle puisse guérir sans suppuration ; et *réunion par seconde intention*, celle qui ne peut s'effectuer qu'après que les surfaces ont suppuré.

INTERCALAIRES (jours et mois), du lat. *intercalaris* ; jours et mois ajoutés pour compléter un mois, une année. *Voy.* Année et Calendrier.

INTERCESSION (du lat. *intercessio*). C'est, en Droit, l'acte de s'obliger pour autrui. Le *cautionnement*, l'*hypothèque* donnée pour la dette d'autrui, l'*expromission* (*Voy.* ces mots), sont des actes d'intercession. A Rome, le sénatus-consulte Velléien défendait aux femmes de s'obliger pour autrui ; il n'a pas été conservé dans le droit français.

INTERCIDENCE. *Voy.* Diaptose.

INTERCIS (du lat. *intercisus*, coupé en morceaux). Les Romains nommaient *jours intercis* des jours mixtes, à moitié fastes et à moitié néfastes, dans lesquels on ne rendait la justice qu'à certaines heures. — On a donné le surnom d'*Intercis* à St-Jacques, martyr en Perse au Ve siècle, parce qu'il fut coupé par morceaux.

INTERCOSTAL (du lat. *inter*, entre, et *costa*, côte). On nomme *espaces intercostaux* les intervalles que les côtes laissent entre elles; *muscles intercostaux* deux couches de muscles qui remplissent ces espaces ; *nerfs intercostaux*, les branches antérieures des nerfs dorsaux ; *artères* et *veines intercostales*, 12 paires d'artères et de veines qui occupent cette région : les deux ou trois premières artères viennent

de la sous-clavière, les autres de l'aorte thoracique. — *Névralgie intercostale*, névralgie qui a son siége dans les nerfs intercostaux.

INTERCOURSE, mot anglais, formé du français *entrecours*, s'emploie, en termes de Commerce, pour exprimer l'ensemble des relations commerciales entre deux pays.

INTERCURRENT (du lat. *intercurrens*). En Médecine, on nomme *maladies intercurrentes* des maladies qui se déclarent dans des saisons et dans des lieux où elles ne se manifestent pas ordinairement ou qui surviennent dans le cours d'une autre maladie.

INTERDICTION (du lat. *interdictio*). En Droit, c'est la déclaration faite en justice et par laquelle une personne est privée de l'exercice de ses droits. Il y a trois sortes d'interdiction : 1° l'*I. judiciaire*, prononcée contre les personnes qui sont dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur, même lorsque cet état présente des intervalles lucides. La demande en interdiction peut être formée par tout parent, ou par l'époux, ou, à défaut, par le procureur impérial qui en a l'obligation dans le cas de fureur. La demande en interdiction est portée au tribunal de première instance, qui statue sur l'articulation par écrit des faits qui motivent l'interdiction, après convocation et avis du conseil de famille et interrogatoire du défendeur, en chambre du conseil, mais par un jugement rendu en audience publique. L'interdit est assimilé au mineur non émancipé pour sa personne et pour ses biens : un tuteur lui est nommé, et les actes par lui faits sont nuls de droit, en ce sens qu'il importe peu qu'ils aient été passés ou non dans un intervalle lucide ; il y a cependant controverse pour savoir s'il ne peut pas se marier et disposer à titre gratuit. Les effets de l'interdiction ne cessent que par la main levée accordée par le tribunal (C. Nap., art. 489-512). On arrive à un résultat analogue à celui de l'interdiction en enfermant l'aliéné dans un établissement d'aliénés ; il perd l'exercice de ses droits civils qui passe à un curateur (Loi du 30 juin 1838, art. 39). Autrefois le prodigue était interdit; aujourd'hui, on lui nomme seulement un conseil judiciaire (C. Nap., art. 499 et 513); — 2° l'*I. légale*, attachée par la loi aux condamnations contradictoires aux travaux forcés à temps, à la détention et à la réclusion. Un tuteur est nommé à l'interdit légalement; il est privé de l'exercice de ses droits, mais on admet généralement qu'il peut tester et se marier (C. pén., art. 29); — 3° l'*I. temporaire* de certains droits civiques, civils et de famille, que le tribunal correctionnel peut attacher aux peines qu'il prononce (p. ex., du droit de vote, de port d'armes, de tutelle, etc.).

Interdiction ecclésiastique. Voy. INTERDIT.

INTERDIT (du lat. *interdictum*), sentence ecclésiastique qui défend soit à un ecclésiastique en particulier l'exercice du ministère sacré, soit à tout ecclésiastique, dans l'étendue des lieux marqués par la sentence, la célébration du service divin et l'administration des sacrements (le baptême excepté). L'interdit peut être *général*, c.-à-d. frapper tout un pays; *local*, être borné à une ville, à une province; *personnel*, s'appliquer à une ou plusieurs personnes. Il est prononcé par le pape ou par les archevêques et les évêques. — En France, le premier exemple d'interdit local est celui qui fut lancé par l'évêque de Bayeux sur toutes les églises de Rouen après l'assassinat de l'évêque Prétextat en 586. Le royaume entier fut mis en interdit en 1200, après le divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge, et en 1303, par suite de l'excommunication de Philippe le Bel. En 1512, le pape Jules II mit aussi en interdit la France et la Navarre pendant sa lutte contre Louis XII. Aujourd'hui, le droit public de la France n'admet plus l'interdit prononcé de la sorte. L'interdit local n'est plus même en usage que lorsqu'une église a été souillée par un crime, et jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée. L'interdit personnel peut être illimité ou temporaire; il est surtout prononcé contre l'ecclésiastique qui a contrevenu gravement aux devoirs de son ministère.

INTERDIT, en Droit. *Voy.* INTERDICTION.

INTÉRÊT (du lat. *interest*, il importe). On appelle *intérêt* d'une somme prêtée le bénéfice qu'on retire du prêt de cette somme au bout d'un certain temps. On appelle *taux de l'intérêt*, l'intérêt d'une somme de 100 francs au bout de 1 an. Le taux légal que l'on ne doit pas dépasser dans les prêts entre particuliers est de 5 %. Dans le commerce, le taux légal est de 6 % (Loi du 3 sept. 1807). — L'intérêt est *simple*, quand la somme prêtée reste constamment la même pendant tout le temps du prêt; *composé*, quand chaque année l'intérêt s'ajoute au capital pour porter intérêt à son tour.

Dans toute question d'intérêt, il y a quatre quantités à considérer : 1° le *capital*, c.-à-d. la somme prêtée ; 2° l'*intérêt*; 3° le *taux*; 4° le *temps du placement*. De là quatre problèmes différents, puisque chacune de ces quantités peut tour à tour être prise pour inconnue. — Quand il s'agit de l'*intérêt simple*, ces quatre problèmes se ramènent immédiatement à des règles de trois, grâce aux principes suivants consacrés par la loi : 1° pour un même temps l'intérêt est proportionnel au capital ; 2° pour un même capital, l'intérêt est proportionnel au temps du placement. On les résout plus rapidement à l'aide de la formule $I = \frac{aRt}{100}$ dans laquelle I représente l'intérêt, a le capital, R le taux, et t le temps exprimé en années ou fraction d'année. Si, au lieu de l'intérêt I lui-même, on considère le capital A résultant de l'addition de l'intérêt I et du capital a, les questions d'intérêt simple peuvent se résoudre, soit par le raisonnement direct, soit à l'aide de la formule $A = a(1 + rt)$, où r représente $\frac{R}{100}$ ou le taux pour 1 fr. — Dans l'usage vulgaire, si l'on veut savoir l'intérêt pour un nombre déterminé de jours, on multiplie le capital par le nombre de jours et, selon que l'intérêt est de 6, 5, 4 ½, 4, ou 3 %, on divise le produit par 6000, 7200, 8000, 9000, ou 12000, nombres ronds qui proviennent de ce que, dans le commerce, l'année est supposée exactement de 360 jours. Il existe d'ailleurs des recueils où les intérêts sont calculés à l'avance par jour et pour toutes les sommes sur lesquelles on peut avoir besoin d'opérer dans la vie commune. *Voy.* BARÊME.

Les questions d'*intérêt composé* se traitent à l'aide de la formule $A = a(1 + r)^n$, dans laquelle a désigne comme précédemment le capital prêté, A le capital résultant de l'addition de ce capital et de ses intérêts, r le taux pour 1 fr., et n, le nombre d'années du placement. Lorsque le temps du placement est fractionnaire, au lieu de la formule qui précède, on se sert de la formule $A = a(1 + r)^n(1 + fr)$, dans laquelle n désigne le nombre d'années du placement et f la fraction d'année qui complète le temps du placement. C'est à l'aide de cette dernière formule qu'on trouve que par l'addition de ses intérêts à 5 % (ou à 0f,05 pour 1 fr.), une somme est doublée dans l'espace de 14 ans et 72 jours. — Pour faire comprendre la rapidité avec laquelle croissent les intérêts composés, il suffit de dire que si 1 fr. avait été placé à intérêts composés à la naissance de Jésus-Christ, et qu'il fût tombé du ciel, à chaque minute, depuis cette époque, un globe d'or de la grosseur de la *terre*, la somme des valeurs de tous ces globes d'or ne serait représentée que par un nombre de 39 chiffres, tandis que la valeur acquise par ce franc en s'ajoutant à ses intérêts serait représentée par un nombre de 40 chiffres! *Voy.* ANATOCISME.

Longtemps les théologiens ont condamné toute perception d'intérêt, en la confondant avec l'*usure*. Aujourd'hui, on est généralement d'accord en principe sur la légitimité de la perception d'un loyer des capitaux ; cette légitimité est consacrée par l'usage

universel et par toutes les législations; il ne peut plus s'élever de doutes que sur le taux des intérêts perçus. L'Économie politique enseigne à cet égard que le taux de l'argent dépendant des circonstances, il vaut mieux ne pas le réglementer dans le commerce, et s'en remettre à la concurrence comme pour le prix des marchandises. — Consulter: l'abbé Moignot, *Traité des prêts* ou *De l'intérêt légitime et illégitime* (1738); J.-L. Gouttes, *Théorie de l'intérêt* (1780); A. Rendu, *Considérations sur le prêt à intérêts* (1808); Baconnière, *Du taux de l'intérêt* (1824); *Gratuité du crédit* (discussion entre MM. Bastiat et Proudhon), 1850, etc. *Voy.* USURE, PRÊT, ESCOMPTE, etc.

En Droit, les *intérêts* sont au nombre des fruits civils; ils se prescrivent par cinq ans (C. Nap., art. 584 et 2277). Ils sont, suivant les cas, *dus de plein droit*, en vertu d'une disposition de la loi; *conventionnels*, s'ils résultent d'une stipulation; *judiciaires* ou *moratoires*, s'ils ne peuvent être obtenus que par une demande judiciaire formée contre le débiteur par son créancier ou par une mise en demeure. — Quant aux règles à suivre dans le *prêt à intérêt*, *Voy.* le Code Napoléon (art. 1905-14 et 1153-55).

Dommages-intérêts. Voy. DOMMAGE.

INTÉRÊT (MORALE DE L'). Le système de morale appelé *système égoïste* ou *morale de l'intérêt* donne pour but à l'homme soit la satisfaction des tendances égoïstes de sa nature, son *bien personnel*; soit le plaisir qui accompagne cette satisfaction, le *bien-être*; soit l'acquisition des objets propres à procurer cette satisfaction et le plaisir qui en résulte, ce qu'on nomme l'*utile*. Il reconnaît pour motif unique et légitime de nos déterminations la recherche du plaisir et la fuite de la douleur, l'*amour de soi*. Il a été professé par Aristippe, Épicure, Hobbes, Helvétius, etc.; il a eu pour moraliste La Rochefoucauld, et pour légiste, Bentham. — On a justement reproché à ce système de donner à l'homme une règle qui sans doute est réfléchie, mais qui n'a rien d'obligatoire: l'égoïste n'agit pas par raison, mais par passion, parce que la raison ne lui sert qu'à trouver les moyens de satisfaire ses passions, qu'à calculer les conséquences de sa conduite. En outre, dans une société qui n'a point d'autre base, la lutte des intérêts opposés produit l'anarchie; celle-ci n'a d'autre issue que la domination d'un intérêt particulier sur tous les autres, ce qui fonde le droit sur la force et conduit au despotisme, comme le prouve l'histoire. — On a essayé de remédier à ces inconvénients en substituant à l'intérêt personnel l'intérêt général, en montrant qu'il faut respecter et servir l'intérêt des autres pour qu'à leur tour ils respectent et servent le vôtre. Cette forme du système est plus plausible et moins éloignée de la pratique morale. Cependant elle n'offre pas encore de garanties, parce que, le bien général ne devant être fait que comme moyen du bien individuel, l'égoïste se trouve autorisé à le violer s'il y trouve son profit. Elle a toutefois ce bon effet qu'en signalant les différents rapports qui lient notre intérêt à celui de nos semblables, elle nous induit à tenir plus compte de ce dernier et à le respecter davantage. — Consulter Cicéron, *Des vrais biens et des vrais maux*, *Des devoirs*; Jouffroy, *Droit naturel*, leçons 11-15; E. Wiart, *Du principe de la morale envisagée comme science* (1862). *Voy.* MORALE, AMOUR DE SOI, HONNÊTE, etc.

INTERFÉRENCE (du lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter), phénomène d'Optique qui s'explique par la rencontre de rayons lumineux dont les effets se détruisent mutuellement (*Voy.* LUMIÈRE). — On appelle *principe des interférences* un principe d'Optique indiqué d'abord par Hook et par Newton, mais qui ne fut nettement posé que par Th. Young; d'après ce principe, la lumière ajoutée à la lumière peut dans certains cas produire l'obscurité. L'expérience prouve qu'il en est ainsi quand deux faisceaux peu inclinés se rencontrent sous un angle très-petit. Fresnel a exécuté cette expérience avec de la lumière réfléchie sur deux miroirs plans, inclinés de manière à faire entre eux un angle très-obtus. Arago explique par les interférences la scintillation des étoiles (*Voy.* aussi ANNEAUX COLORÉS, BULLES DE SAVON, etc.). — Ces phénomènes qui s'accordent difficilement avec la théorie de l'émission, ont fourni de puissants arguments au système des ondulations.

Les rayons calorifiques interfèrent comme les rayons lumineux et l'on peut dire qu'à chaque expérience d'Optique correspond une expérience analogue faite avec la chaleur rayonnante. — L'Acoustique étudie également les interférences des ondes sonores; cette partie de la science doit beaucoup aux travaux de Savart, Seebeck, P. Desains et Lissajous. *Voy.* BATTEMENTS.

INTÉRIEUR (MINISTÈRE DE L'). *Voy.* MINISTÈRES.

INTÉRIM (du lat. *interim*, pendant ce temps-là). Ce mot s'emploie pour désigner l'espace de temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que le titulaire. Le fonctionnaire qui exerce *par intérim* est dit *intérimaire*.

Intérim d'Augsbourg, formulaire religieux. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

INTERJECTION (du lat. *interjectio*), partie du discours qui exprime la joie, la douleur, la colère, la surprise, etc.; c'est le plus souvent un cri, une exclamation qui, sans faire partie d'aucune proposition, équivalent à une proposition tout entière, p. ex., *ah! oh! bah! fi! eh! ho! hi!* — Les grammairiens grecs classaient l'interjection parmi les adverbes.

INTERLIGNE (du lat. *inter*, entre, et de *linea*, ligne), espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Dans les actes des notaires, il ne doit y avoir ni *interligne* ni addition; les mots interlignés sont nuls (Loi du 25 vent. an XI, art. 16). Le notaire contrevenant est passible d'une amende. En cas de fraude, il est passible de dommages et intérêts, et même de destitution. — Les *mots interlignés* dans un acte sous seing privé ne sont pas nuls, quoique non approuvés, si d'ailleurs il est établi qu'ils sont écrits de la main de la partie qui les désavoue. Les livres des agents de change et courtiers, ne doivent pas contenir d'interlignes (C. de comm., art. 84).

En Typographie, on nomme *interlignes* des lames de métal que l'on met entre chaque ligne pour les séparer et les maintenir. — En Musique, c'est l'espace compris entre deux lignes de la portée.

INTERLINÉAIRES (TRADUCTIONS). *V.* TRADUCTION.

INTERLOCUTOIRE (JUGEMENT), du lat. *interloqui*, interrompre; décision judiciaire qui ordonne, avant faire droit au fond, que préalablement il sera fait, soit par commission rogatoire, soit par l'une ou l'autre des parties, ou par le tribunal lui-même, une production de pièces, une vérification, une preuve, une instruction, ou tel autre acte que le tribunal juge nécessaire pour l'appréciation des droits ou des obligations des parties et l'éclaircissement de la cause. L'appel d'un jugement interlocutoire peut être interjeté avant le jugement définitif (C. de proc., art. 451-73).

INTERLOPE (de l'angl. *to interlope*, se glisser frauduleusement) se dit: 1° de tout bâtiment marchand qui trafique en fraude dans l'étendue de la concession d'une compagnie de commerce, sur les côtes ou dans les colonies d'une nation autre que la sienne; 2° des hommes qui font ce commerce frauduleux; 3° de ce commerce lui-même *Voy.* SMOGLEUR.

INTERMAXILLAIRE (du lat. *inter* et de *maxillaire*). En Anatomie, on nomme *os intermaxillaire* ou *incisif* un os pair qui, chez presque tous les Mammifères, occupe l'extrémité du museau, entre les maxillaires supérieurs. Cet os n'existe pas chez l'Homme.

INTERMÈDE (de l'ital. *intermedio*), courte composition dramatique, lyrique, chorégraphique ou musicale, jetée entre deux grandes pièces ou entre les actes d'un drame de longue haleine. Quelquefois les intermèdes se rattachent à l'action et ajoutent à l'effet: tels sont les chœurs d'*Esther*, d'*A*-

tholie, du *Paria ;* les *intermèdes* du *Malade imaginaire* (*Voy.* Divertissement). — Les *drames satyriques* de l'antiquité étaient des intermèdes. Les *mystères* du moyen âge étaient souvent égayés par des compositions analogues. Au XVIIe siècle, les intermèdes dialogués devinrent des scènes, de petites pièces intercalées dans les grandes L'intermède musical, grandissant de jour en jour, finit par prendre rang parmi les opéras; tels furent nommément la *Serva padrona* en 1734 et le *Devin du village* en 1753: ce genre d'intermède prit alors les noms d'*opéra buffa* et d'*opéra comique*.

INTERMITTENCE (du lat. *intermittere*), intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou d'une maladie quelconque, et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel (*Voy.* Fièvre). — Il y a *intermittence du pouls* quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou deux.

INTERMITTENTES (fièvres). *Voy.* Fièvres.

intermittentes (fontaines). *Voy.* Fontaines.

INTERNAT, interne (du lat. *internus*). Dans le langage ordinaire, on appelle *interne*, tout élève qui habite dans un pensionnat, un lycée, un collége ou tout autre établissement d'instruction; *internat*, le système d'éducation qui consiste à tenir les enfants plus ou moins casernés, à l'abri des distractions du monde et loin de la famille pendant toute la durée de leurs études. Beaucoup de bons esprits sont opposés à ce système d'éducation. — Dans les hôpitaux civils, on donne le nom d'*internes* à des élèves attachés au service de ces hôpitaux et qui y font leur demeure. L'internat s'obtient à la suite d'un concours entre les *externes*. Sa durée est de 4 ans : pendant ce temps l'interne doit parcourir successivement plusieurs hôpitaux. *Voy.* Externat, Externe.

En Botanique, on appelle *boutons internes*, ceux qui restent cachés dans le corps de la tige, de la branche ou du rameau, jusqu'à l'époque du bourgeonnement.

INTERNATIONAL (droit). *Voy.* Droit.

INTERNEMENT. *Voy.* Surveillance.

INTERNONCE (du lat. *internuncius*, messager), envoyé du Souverain Pontife dans une cour étrangère, en l'absence ou à défaut de nonce. — On donne aussi le nom d'*internonce* au ministre chargé des affaires de l'Autriche près de la Porte ottomane.

INTEROSSEUX (du lat. *inter*, entre, et de *osseux*), se dit, en Anatomie, de divers organes situés entre les os. Tels sont : les *artères interosseuses* du bras, de la main et du pied; les *veines interosseuses*; les *ligaments*, les *muscles*, les *nerfs interosseux*, etc., noms qui s'expliquent d'eux-mêmes.

Les Chirurgiens donnent aussi le nom de *couteau interosseux* à un couteau à deux tranchants dont ils se servent pour diviser les chairs entre les os et aussi dans les articulations.

INTERPARIÉTAL (du lat. *inter*, entre, et de *pariétal*), nom proposé par Geoffroy St-Hilaire pour désigner un os pair du front chez les Mammifères : cet os, dit aussi *os carré*, est situé entre les pariétaux, les frontaux et l'occiput supérieur.

INTERPELLATION (du lat. *interpellatio*). Outre sa signification générale, ce mot a, dans le langage parlementaire, un sens tout spécial : il exprime une demande catégorique adressée par un membre du parlement à quelqu'un des représentants du pouvoir exécutif et portant sur des faits dont l'accomplissement regarde le pouvoir exécutif. Le droit d'interpellation avait disparu depuis le 2 décembre 1851. Il a été rétabli, remplaçant l'adresse, par le décret du 19 janvier 1867 et confirmé par les sénatus-consultes de 1869 et 1870.

En Droit, on appelle quelquefois *interpellation* le fait juridique qui interrompt la prescription, p. ex. citation en justice ou en conciliation, commandement, saisie, etc. (C. Nap., art. 2244-2249).

INTERPINNÉ (du lat. *inter*, entre, et *pinna*, penne), se dit, en Botanique, des feuilles pennées qui ont, entre leurs folioles principales, des folioles plus petites.

INTERPOLATION (du lat. *interpolatio*), introduction dans un texte de mots, de phrases, de passages, qui n'appartiennent pas à l'original. — Les interpolations ont été fréquentes dans les manuscrits des auteurs anciens. Les unes ont eu lieu par inadvertance (telles sont surtout les insertions de gloses ou de variantes dans le texte); les autres ont été commises à dessein, soit par intérêt, soit par le désir de collaborer en quelque sorte avec l'auteur primitif en élucidant ou développant sa pensée. Les poëmes d'Homère surtout ont été en butte aux interpolations de la dernière espèce; nos livres saints n'en ont pas toujours été à l'abri. — Reconnaître les interpolations est une des tâches les plus difficiles de la critique. Déjà chez les anciens, les Alexandrins l'avaient essayé pour les poésies homériques. Parmi les modernes, Saumaise, Casaubon, et bien d'autres, après eux, ont fait preuve d'une rare sagacité dans ce genre de critique. Plusieurs philologues au contraire, surtout en Allemagne, se sont laissés aller dans cette voie à des exagérations incroyables et ont fait les retranchements les plus arbitraires.

En Droit, on entend surtout par *interpolation* l'altération d'un texte pour lui faire dire autre chose que ce qu'il dit. Les interpolations que Justinien a fait subir aux écrits des jurisconsultes qu'il a recueillis dans son Digeste sont célèbres entre toutes.

interpolation. En Mathématiques, on appelle ainsi l'opération par laquelle, étant connues les valeurs d'une fonction qui correspondent à un certain nombre de valeurs de la variable, on détermine les valeurs qui correspondent à d'autres valeurs de cette variable. Le plus souvent on y arrive en écrivant que les petites variations de la fonction sont sensiblement proportionnelles à celles de la variable. C'est ainsi qu'on agit dans le calcul des logarithmes p. ex., pour déterminer les logarithmes des nombres de centièmes, connaissant les logarithmes des nombres entiers. — D'autres fois, notamment en Physique, on construit ce qu'on appelle la courbe figurative de la fonction, c.-à-d. une courbe dans laquelle les abscisses représentent les valeurs de la variable, et les ordonnées celles de la fonction. On conçoit en effet que cette courbe, une fois construite, peut servir à son tour pour trouver la valeur de l'ordonnée, correspondant à une valeur quelconque de l'abscisse.

Quel que soit le procédé employé, il ne donne des résultats satisfaisants que si les valeurs données de la fonction sont suffisamment rapprochées, et d'ailleurs il ne peut fournir que des valeurs comprises dans les mêmes limites que celles-ci.

INTERPOSITION de personne. En Droit, on nomme *personne interposée* celle qui prête son nom à quelqu'un pour lui faciliter des avantages qu'il ne pourrait pas obtenir directement. Toute donation faite à des personnes interposées est nulle. Sont réputées *personnes interposées* les père et mère, les enfants et descendants, et l'époux de la personne incapable (C. Nap., art. 911), et, quand il s'agit de donations entre époux, les enfants d'un autre lit et les parents dont l'époux prétendu donataire est héritier présomptif lors de la donation (C. Nap., art. 1099 et 1100). *Voy.* Fidéicommis.

INTERPRÉTATION (du lat. *interpretatio*), se dit tantôt d'une traduction accompagnée d'explications et d'élucidations, tantôt de cette élucidation même. Ce sont surtout les lois et les livres sacrés qui requièrent l'interprétation. Pour les premières, on désigne ce travail du mot même d'*interprétation*, pour les seconds, on emploie souvent ceux d'*herméneutique* et d'*exégèse*. *Voy.* ces mots.

Interprétation des conventions. Le Code Napoléon (art. 1156-66) a tracé les règles à suivre dans l'interprétation des clauses ambiguës. Lorsqu'une pareille clause se trouve dans une convention, on doit rechercher quelle a été la commune intention des parties

contractantes, plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes. On doit plutôt entendre cette clause dans le sens avec lequel elle peut avoir quelque effet, que dans le sens avec lequel elle n'en pourrait produire aucun. Les termes susceptibles de deux sens doivent être pris dans le sens qui convient le plus à la matière du contrat. Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage. On doit suppléer dans le contrat les clauses qui sont d'usage, quoiqu'elles n'y soient pas exprimées. Toutes les conventions s'interprètent les unes par les autres, en donnant à chacune le sens qui résulte de l'acte entier. Dans le doute, la convention s'interprète contre celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation, etc.

INTERPRÈTE (du lat. *interpres*). Dans l'usage ordinaire, ce mot veut dire *traducteur*, mais traducteur du langage parlé. Dans les ambassades, le rôle d'interprète devient une fonction, et en Orient cette fonction est considérée comme de la plus haute importance : l'interprète alors est dit *drogman* ou *truchement*.

Il y a aussi des *interprètes jurés* ou *traducteurs assermentés* nommés par les cours ou tribunaux. Le Code d'Instr. criminelle (art. 332 et 333) a posé les règles à suivre dans le choix des interprètes : ils sont choisis par le président, doivent être âgés de 21 ans au moins, et prêter serment de traduire fidèlement.

INTERROGATION (du lat. *interrogatio*), figure de Rhétorique par laquelle on interroge fictivement, on avance une chose par forme de question. *L'interrogation* contribue à l'expression du sentiment et de la passion ; elle paraît être le tour le plus propre aux reproches. On connaît la belle interrogation par laquelle Cicéron débute dans les Catilinaires : *Quousque tandem, Catilina, abutere patientiâ nostrâ*, etc.

INTERROGATOIRE (du lat. *interrogatorius*). En Droit, ce mot désigne l'ensemble des questions qu'adresse un magistrat et des réponses que fait le prévenu. Le prévenu doit être interrogé *sur-le-champ* par le procureur impérial dans le cas de flagrant délit (C. d'Instr. crim., art. 40 et Loi du 1er juin 1863). Il doit aussi être interrogé *tout de suite* par le juge d'instruction dans *le cas de mandat de comparution*; et *dans les 24 heures au plus tard*, dans *le cas de mandat d'amener* art. 93). — Les accusés renvoyés aux assises doivent être interrogés par le président de la cour d'assises, ou par le juge qu'il aura délégué, *24 heures au plus tard* après la remise des pièces au greffe et l'arrivée de l'accusé dans la maison de justice (art. 293). Quand les débats sont ouverts, il est procédé à un nouvel interrogatoire en présence du jury.

En Matière civile, le mot *interrogatoire* n'est employé seul qu'en parlant des questions que le juge adresse à une personne dont l'interdiction est poursuivie. Il a lieu en présence d'un président ou d'un juge par lui commis, et même par le président du tribunal dans le ressort duquel la partie réside, ou par le juge de paix du canton de cette résidence.

On appelle *interrogatoire sur faits et articles*, celui que l'une des parties subit devant le juge sur des faits précis et déterminés, qui sont allégués par la partie adverse, et qui peuvent influer sur la décision à rendre (C. de proc., art. 324-336).

INTERROI, magistrat romain. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

INTERRUPTION, en Droit. *Voy.* PRESCRIPTION.

INTERSECTION (du lat. *intersectio*). En Géométrie, l'intersection de deux lignes est l'endroit où elles se rencontrent ; celle de deux surfaces, la ligne droite ou courbe suivant laquelle elles se coupent réciproquement.

INTERSTICE (du lat. *interstitium*), se dit, en Physique, de l'espace ou intervalle que laissent entre elles les molécules des corps. Ces espaces, fort apparents dans les corps très-poreux, comme l'éponge, sont invisibles dans les corps très-compactes, comme les métaux. La compressibilité des corps est en raison des interstices qui sont entre leurs molécules. — *Interstice* se dit aussi pour intervalle de temps, surtout dans le langage religieux et en parlant du temps à observer entre la réception de deux ordres sacrés.

INTERTRIGO (du lat. *intertrigo*), inflammation érythémateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre : telle est l'excoriation de la peau produite par l'action prolongée de l'urine ou de la sueur. Les personnes très-grasses en sont fréquemment affectées aux cuisses pour peu qu'elles fassent plus d'exercice que d'habitude. Il en est de même des enfants au berceau qu'on ne nettoie pas assez souvent, ou qui sont très-gras. Des lotions avec de l'eau aiguisée d'acétate de plomb, de grands bains dans les cas de cuisson très-vive, mais surtout l'emploi de certaines poudres absorbantes, telles que celles de lycopode, d'amidon, etc., dont on saupoudre les parties enflammées, en amènent promptement la guérison.

INTERVALLE (du lat. *intervallum*). En Musique, c'est la distance qui sépare deux sons, l'un grave, l'autre plus aigu. On oppose l'intervalle à l'*unisson vrai*, lequel a lieu quand deux sons parfaitement identiques se font entendre. Les intervalles tirent leur nom de l'espace qui sépare l'aigu du grave sur l'échelle diatonique. Il y a donc naturellement des *secondes*, des *tierces*, des *quartes*, des *quintes*, des *sixtes*, des *septièmes* et des *octaves*. On peut même continuer au delà de l'octave, et avoir des 9es, des 10es et des 11es, etc., des 15es, ou *doubles octaves*; des 22es, ou *triples octaves* ; mais, pour toutes les particularités d'harmonie, ces intervalles plus grands que l'octave, reviennent à l'intervalle diminué de l'octave. Pris tous ensemble, on les nomme *intervalles composés* ou *multiples*, tandis que l'ensemble des premiers forme les *intervalles simples*. — Simples ou composés, les intervalles sont dits *naturels*, si leurs deux éléments appartiennent à la série diatonique ; au cas contraire, c.-à-d. si un des éléments est diésé ou bémolisé, l'intervalle est augmenté ou diminué, et se désigne soit par l'annexion des adjectifs *superflu* pour l'augmentation, *diminué* ou *mineur* pour la diminution, soit par des dénominations particulières. Voici les principaux intervalles, tant naturels que modifiés par dièse ou bémol : *seconde diminuée* (un demi-ton) ; *tierce mineure* (un ton et demi), *tierce* (2 tons ou *diton*) ; *quarte* (2 tons et demi ; *quarte superflue* ou *triton* (3 tons) ; *quinte diminuée* ou *fausse quinte* (aussi 3 tons ; *quinte* (3 trois tons et demi) ; *sixte mineure* (4 tons) ; *sixte* (4 tons et demi) ; *septième diminuée* (5 tons ; *septième* (5 tons et demi), *octave* (6 tons). Les intervalles sont *descendants* quand on va de l'aigu au grave ; *ascendants* dans le cas contraire. — Les intervalles des sons produits ensemble ou même successivement constituent les *accords*. *Voy.* ce mot.

En Physique, on mesure l'intervalle de deux sons par le rapport du nombre des vibrations du son le plus aigu au nombre des vibrations du son le plus grave. Les principaux intervalles sont ceux de la gamme majeure, à savoir *seconde* $\frac{9}{8}$ *tierce* $\frac{5}{4}$; *quarte* $\frac{4}{3}$; *quinte* $\frac{3}{2}$; *sixte* $\frac{5}{3}$; *septième* $\frac{15}{8}$; *octave* 2, puis l'intervalle d'un *dièse* $\frac{25}{24}$ et celui d'un *comma* $\frac{81}{80}$ qui est négligeable dans la plupart des cas. Il existe plusieurs méthodes pour mesurer l'intervalle de deux sons, sans qu'on ait besoin de connaître le nombre absolu des vibrations exécutées par le corps sonore pendant une seconde ; les principales sont : 1° la *M. graphique*, dans laquelle les deux corps sonores dont on compare les sons sont munis de petites pointes qui tracent des sinuosités sur une surface enfumée, mise en mouvement auprès d'elles ; 2° la *M. optique*, dans laquelle les deux corps sonores sont munis de petits miroirs qui réfléchissent la lumière d'un point brillant, de sorte qu'en regardant dans l'un d'eux on aperçoit une ligne brillante dessinée par l'image de ce point ; cette méthode est due à M. Lissajous et est employée pour régler les

diapasons ; 3° la *M. des flammes manométriques*, imaginée par M. Kœnig et qui convient aux tuyaux sonores ; l'air qui vibre dans un tuyau agit sur une flamme de gaz et la fait vibrer ; dès lors, quand on la regarde dans un miroir tournant, on voit une série d'images séparées par des espaces obscurs ; en opérant avec deux tuyaux, on voit dans le miroir tournant deux séries d'images, dont l'aspect donne immédiatement la valeur de l'intervalle des deux sons rendus par les tuyaux.

INTERVENTION (du lat. *interventio*), action par laquelle un tiers prend parti dans un procès, s'introduit dans une instance pendante, afin de participer aux débats de cette instance et de faire prononcer par le même jugement sur les droits ou sur l'intérêt qu'il peut avoir dans l'affaire. L'intervention n'est admise qu'autant qu'on a *droit* et *qualité* pour intervenir. Elle doit être formée par une requête contenant les moyens et conclusions de l'intervenant (C. de proc., art. 339). La demande en intervention est dispensée du préliminaire de la conciliation (art. 49).

Intervention, dans les effets de commerce. *Voy.* Acceptation et Payement.

En Politique, on appelle *intervention* un acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. Dans le premier cas, l'intervention est dite *armée*; dans le second, *officieuse* ou *pacifique*. L'histoire moderne offre de nombreux exemples d'intervention armée : telles sont celles de la France en Amérique, en faveur des États-Unis, en 1778 ; en Espagne, en faveur du roi Ferdinand VII, en 1823 ; en Morée, en faveur des Grecs, en 1827 ; en Belgique, en 1832 ; à Rome, en 1848, en faveur du Pape ; celle de l'Angleterre et de la Russie, en faveur de la Turquie et contre le pacha d'Égypte, en 1840 ; de la Russie, en faveur de l'Autriche, en 1849, etc. Le plus souvent l'intervention a lieu à la demande d'une des parties belligérantes et d'accord entre plusieurs puissances. — Il s'est élevé de nos jours de vives controverses sur le droit d'intervention, les uns l'admettant quand l'intervention est motivée par un grand intérêt national ou qu'elle est sollicitée par une des parties, les autres la condamnant d'une manière absolue, au nom de l'indépendance des nations : c'est ce qu'on appelle le système de *non-intervention*.

INTERVERSION (du lat. *interversio*). En Droit, l'*interversion du titre de la possession* est le changement d'un titre qui ne pouvait fonder la prescription en un titre qui peut la fonder. L'interversion peut résulter, d'une cause venant d'un tiers ou de la contradiction opposée par le possesseur au droit du propriétaire (C. Nap., art. 2238).

INTESTAT (ab). *Voy.* Ab intestat.

INTESTIN (du lat. *intestinum*), vulg. *Boyau*, partie inférieure du canal alimentaire, consiste en un conduit musculo-membraneux, situé dans la cavité abdominale et qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus. Chez l'Homme, ce conduit égale 6 ou 8 fois la longueur du corps : il se compose de deux portions principales, l'*intestin grêle* et le *gros intestin*. — L'*intestin grêle* forme à peu près les 4/5 du canal intestinal : on y distingue le *duodénum*, le *jejunum* et l'*iléon* (*Voy.* ces mots) ; il se replie sur lui-même en nombreuses *circonvolutions*, et forme une masse dont la partie concave adhère au mésentère et qui est recouverte en avant par l'épiploon. Le *gros intestin* se subdivise aussi en trois parties, le *cæcum*, le *colon* et le *rectum* (*Voy.* ces mots) : une valvule, dite *iléo-cæcale* ou *de Bauhin*, établit la communication entre l'iléon et le cæcum et empêche que les matières une fois parvenues dans le gros intestin, ne puissent rentrer dans l'intestin grêle. — Les parois de l'intestin sont formées de diverses membranes : la 1re extérieure, séreuse, qui est un repli du péritoine et forme le *mésentère* ; la 2e intermédiaire, musculo-fibreuse ; la 3e interne, muqueuse, qui présente des replis dits *valvules conniventes* (*Voy.* ce mot) et un grand nombre de glandes ou follicules (*glandes de Peyer*, *de Lieberkuhn*, *de Brunner*, etc.). — L'intestin grêle est l'organe d'une partie de la digestion ; le gros intestin, particulièrement dans la partie appelée *rectum*, celui de la défécation.

INTESTINAUX (vers). *Voy.* Helminthes et Vers.

INTIMATION, intimé (du lat. *intimatio*). En Procédure, on appelle *intimation* l'assignation que l'appelant d'un jugement donne à la partie qui a obtenu gain de cause, pour qu'elle ait à comparaître devant de nouveaux juges. L'*intimé* est le défendeur en cour impériale. *Voy.* Appel.

INTINCTION (du lat. *intinctio*), mélange qui se fait à la messe, entre la consécration et la communion, d'une petite partie de l'hostie consacrée, avec le vin, représentant le sang de Jésus-Christ.

INTOLÉRANCE. *Voy.* Tolérance.

INTONATION (du lat. *intonare*). En Musique, c'est l'action d'émettre, soit par la voix, soit par un instrument, les tons de l'échelle diatonique, et de les émettre avec plus ou moins d'intensité. Il y a deux choses dans l'intonation : la justesse et l'intensité. Si l'on donne exactement le ton voulu, on a l'intonation juste ; dans le cas contraire, l'intonation est fausse.

INTOXICATION (du lat. *in*, en, dans, et *toxicum*, poison), introduction d'une substance toxique dans l'économie vivante. *Voy.* Miasmes et Poison.

INTRADOS (du lat. *intra*, en dedans, et de *dos*). Ce mot, qu'on oppose à *extrados*, se dit, en Architecture, de la partie intérieure et concave d'un cintre ou d'une voûte ; c'est ce qu'on nomme aussi *douelle intérieure*.

INTRANSITIF (du lat. *intransitivus*), se dit, en Grammaire, des verbes exprimant un état ou même une action qui ne passe pas hors du sujet qui agit. *Dîner*, *souper*, *marcher*, *parler*, sont des verbes intransitifs. Les verbes intransitifs n'ont pas de complément ; ils ne diffèrent guère que par le nom des verbes appelés *neutres*.

INTRANT (du lat. *intrans*), celui qui était choisi par une des *quatre nations* de l'Université de Paris pour nommer le recteur. Il y avait quatre *intrants*. On les nommait ainsi parce qu'ils avaient *entrée* dans l'espèce de conclave chargé de la nomination.

IN-TRENTE-DEUX. *Voy.* Format.

INTRICAIRE, *Intricaria*, genre de Mollusques bryozoaires. *Voy.* Escharidées.

INTRIGUE (du lat. *intricare*, enchevêtrer), se dit, en Littérature, du *tissu* ou du nœud que forment ensemble les divers fils de l'action, c.-à-d. de la combinaison de circonstances et d'incidents qui éveillent dans l'esprit du lecteur ou de l'auditeur l'intérêt et la curiosité. C'est surtout dans les œuvres dramatiques et dans les romans que l'intrigue joue un grand rôle. Dans les drames primitifs, dans presque toutes les tragédies anciennes, l'intrigue était presque nulle ; dans la comédie, au contraire, notamment dans celles de Plaute, elle se noue déjà avec beaucoup d'art. Il est peu de drames modernes, et surtout de comédies, où ne se trouve une intrigue. Cependant on distingue la comédie *de caractère* et la comédie *d'intrigue* ; mais ces noms indiquent seulement qu'en fait c'est la peinture des caractères qui domine dans la première, et l'intrigue dans la seconde. Les Espagnols ont excellé dans la comédie d'intrigue.

INTRINSÈQUE (du b.-lat. *intrinsecus*, fait d'*intrà*, au dedans), se dit, en Rhétorique et en Logique, des arguments tirés de la nature même du sujet. *Voy.* Lieux communs.

INTRODUCTEUR des ambassadeurs, fonctionnaire chargé de conduire à l'audience du Souverain, avec le cérémonial voulu, les ambassadeurs et autres ministres publics des nations étrangères. On lui donne aussi, selon les pays, les titres de *Maître des cérémonies*, de *Grand chambellan*, etc.

INTRODUCTIF. En Droit, on appelle *introduc-*

tifs d'instance les actes qui commencent une procédure, p. ex. l'exploit d'assignation. *Voy.* AJOURNEMENT.

INTRODUCTION (du lat. *introductio*). Outre ses autres acceptions comprises de tous, ce mot a, en Musique, une signification toute spéciale: il exprime un morceau de musique d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, souvent même de quelques accords solennels destinés à appeler l'attention, à annoncer le premier *allegro* d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce instrumentale. Il se dit aussi d'une suite de morceaux de chant et de chœurs qui vient immédiatement après l'ouverture, et qui sert d'exposition au drame. La *Dame blanche* de Boïeldieu commence par une fort belle introduction; mais c'est à Rossini que sont dus les plus beaux modèles en ce genre. Dans les opéras, il y a toujours une introduction; car elle n'est autre chose que le commencement même de la partition. Du reste, l'introduction n'est pas de rigueur.

INTROÏT (du lat. *introitus*, entrée), début de la messe. C'est une antienne qui est récitée par le prêtre et en même temps chantée par le chœur. Autrefois, elle était suivie d'un psaume entier; à présent, on ne chante plus qu'un verset, suivi du *Gloria Patri*, après lequel on répète l'antienne.

INTRORSE (du lat. *introrsus*), se dit, en Botanique, des parties de la fleur, et en particulier des anthères, dont la direction ou l'ouverture regarde le dedans de la fleur.

INTRUSION (du lat. *intrudere*), se dit, en Droit canonique, de l'action d'usurper une dignité ou un office ecclésiastique. Elle emporte incapacité perpétuelle pour l'intrus de posséder le bénéfice usurpé.

INTUITION (du lat. *intuitio*), connaissance spontanée et immédiate, comme celle que la *vue* nous donne des objets extérieurs. Elle est propre à la perception externe, à la conscience, à la mémoire, à la raison. Elle est opposée à la connaissance *discursive*, que l'esprit obtient en parcourant une suite d'idées, comme il le fait dans l'induction et la déduction. On a appelé *vérités intuitives* les jugements dont nous saisissons immédiatement la vérité; *certitude intuitive*, celle qui s'obtient sans raisonnement.

En Théologie, *intuition* se dit de la vision, de la connaissance claire et immédiate de Dieu, connaissance accordée par un effet de la grâce, soit aux bienheureux après la mort, soit à des âmes privilégiées dans quelques rares instants de la vie présente.

INTUMESCENCE (du lat. *intumescere*, se gonfler), gonflement d'un organe ou d'une partie par l'effet d'une cause quelconque. — *Voy.* TUMEUR.

INTUSSUSCEPTION (du lat. *intus*, en dedans, et *suscipere*, recevoir), fonction par laquelle les substances qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition. Les animaux et les végétaux s'accroissent par *intussusception*, tandis que les minéraux ne s'accroissent que par *juxtaposition*. *Voy.* ABSORPTION et ASSIMILATION.

INULA, nom latin botanique du genre AUNÉE.

INULINE, principe immédiat extrait primitivement de la racine d'aunée (*Inula helenium*), mais que l'on a trouvé depuis dans les racines de topinambour, de chicorée, de dahlia, de colchique, etc. Cette substance est blanche, pulvérulente, très-fine, insipide, inodore, peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau bouillante. — Une décoction de racine d'aunée laisse, par le refroidissement, déposer l'inuline sous forme de poudre. Comme l'amidon, l'inuline se convertit en un glucose par l'acide sulfurique étendu et bouillant, mais ce glucose dévie à gauche la lumière polarisée, et on le nomme pour cette raison *lévulose*; de plus, l'inuline ne fait pas d'empois avec l'eau bouillante et n'est pas colorée en bleu par l'iode. Sa formule est $C^{12}H^{20}O^{10}$

INUUS, nom latin scientifique du genre MAGOT.

INVAGINATION (du lat. *in*, dans, et *vagina*, gaine), entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre portion. Cet accident est fort grave: si l'on ne peut y remédier, le cours des matières fécales est interrompu; l'intestin étranglé s'enflamme, se gangrène et la mort arrive. — *Voy.* ILÉUS.

On appelle encore *invagination*: 1° une opération chirurgicale, qui a pour objet de rétablir la continuité du canal intestinal lorsque l'intestin est divisé; 2° un procédé proposé contre la hernie crurale et qui consiste à introduire dans le canal crural une forte mèche de charpie.

INVALIDES (du lat. *invalidus*). Presque tous les peuples civilisés ont cherché à pourvoir à l'existence de ceux qui s'étaient dévoués au service du pays, lorsque l'âge, les infirmités ou les blessures les ont mis hors de service. Chez les Grecs, l'État subvenait dans les prytanées aux besoins de quelques-uns d'entre eux. A Rome, surtout à partir de J. César, on donnait aux vétérans émérites des terres dont ils tiraient leur subsistance. En France, Philippe-Auguste conçut le premier le plan de réunir les vieux soldats dans un asile particulier. Henri III forma en 1575, à Paris, rue de l'Ourcine, une *Maison hospitalière pour les officiers et soldats infirmes*; Henri IV, puis Louis XIII, maintinrent cette institution, mais en la modifiant. Enfin, Louis XIV commença en 1670 l'*Hôtel des Invalides*, qui ne fut achevé qu'en 1706. Il devait recevoir 4,000 hommes, mais il en a contenu jusqu'à 10,000.

Le soldat trop vieux ou trop infirme pour porter les armes peut, s'il n'a pas de famille, ou s'il est mutilé au point de ne pouvoir exister seul avec le modique traitement affecté à son grade, se faire admettre à l'Hôtel des Invalides, où il est entretenu aux frais de l'État. L'invalide est toujours libre de quitter l'Hôtel et de reprendre sa pension. Certain nombre d'officiers y trouvent aussi place; ils logent seuls et mangent en commun. Outre les officiers invalides, il y a, dans l'Hôtel, un état-major composé du gouverneur, du général commandant, du colonel-major et des adjudants majors. Il s'y trouve un service de santé, un curé et des chapelains. Les invalides ont à leur disposition une bibliothèque, des ateliers et de petits jardins. L'église de l'Hôtel des Invalides est un des plus beaux monuments de Paris: c'est là que sont renfermés les restes de Napoléon Ier. — Un décret du 29 juin 1863 assigne dans l'armée le premier rang aux invalides.

Plusieurs nations étrangères ont imité le plan de Louis XIV. En 1682 fut commencé en Angleterre le *Chelsea-college*, achevé en 1690, qui contient 400 invalides, et qui en entretient 10,000 autres répandus dans les campagnes; en 1708 les bâtiments de Greenwich furent affectés aux invalides de la marine. La Prusse a aussi son Hôtel des Invalides, fondé, en 1745 par Frédéric II, près de la porte d'Oranienbaum. La Suède en possède un à Upsal. La Russie a, depuis 1830, une colonie d'invalides (*Slobode Pavlofskaia*), entre Gatchina et Tsarskoé-sélo.

INVALIDES DE LA MARINE, institution fondée en 1673, par Louis XIV, sur la proposition de Colbert, et destinée à donner des secours, en France, aux invalides sortis de la classe des marins. Trois caisses distinctes contribuent aux frais de cette institution; ce sont: 1° la *caisse des invalides*, alimentée par une retenue de 3 p. 100 sur la solde de tout marin de l'État; 2° la *caisse des prises*, alimentée en temps de guerre par le produit des prises faites par les vaisseaux de l'État (et jadis par les corsaires); en temps de paix, par le produit de diverses amendes; 3° la *caisse des gens de mer*, qui recueille et conserve le pécule des familles de marins pendant l'absence et après la mort de leurs chefs. Ces caisses sont administrées par le *trésorier général de la Marine*. Il existe en outre dans les ports de France des *trésoriers particuliers des invalides de la Marine*, nommés par le ministre, et chargés du recouvrement de tous les revenus qui composent la dotation de la caisse des invalides, et du payement des pensions, demi-soldes, traitements de réforme, etc.

INVASION (du lat. *invasio*), se dit, en Médecine, de la première période symptomatique d'une maladie, l'*incubation* qui la précède ne se manifestant par aucun signe appréciable.

INVENTAIRE (du lat. *inventarium*), état ou catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une société, etc. Il y a lieu à faire un inventaire toutes les fois qu'il y a intérêt à connaître la position de quelqu'un, au moment d'un mariage, d'un décès, de la formation ou de la dissolution d'une société, de la déclaration d'une faillite. Le Code Napoléon a tracé toutes les règles qui concernent l'inventaire par rapport au mariage (art. 1414 et suiv.); le Code de procédure, celles à suivre pour dresser un inventaire après décès (art. 928, 941-44); et le Code de commerce, celles qui regardent les inventaires des négociants (art. 9, 10, 486, etc.). — A défaut d'inventaire, et dans tous les cas où ce défaut porte préjudice à la femme, elle ou ses héritiers peuvent, lors de la dissolution de la communauté, poursuivre les récompenses de droit et faire preuve par titres, papiers domestiques, témoins, et même par la commune renommée, de la consistance et de la valeur du mobilier non inventorié. Le mari n'est pas recevable à faire cette preuve.

Tout commerçant est tenu de faire une fois par an l'*inventaire* ou le relevé de toutes les valeurs qu'il possède et de tout ce qu'il doit, et de l'inscrire sur un livre spécial à ce destiné (C. de comm., art. 9). Ce livre doit être parafé et visé. On place d'abord le montant de l'*actif*, comprenant : 1° l'argent en caisse, 2° les fonds disponibles à la banque, 3° les effets en portefeuille, 4° les effets publics, 5° les marchandises en magasin ou en consignation, 6° les débiteurs par compte courant, etc. ; puis on dresse celui du *passif*, comprenant : 1° les traites à payer et les billets émis, 2° les créditeurs par compte courant, etc. : la différence des deux sommes constitue le *capital net*, et la différence de celui-ci au capital qu'on avait au dernier inventaire constitue le *bénéfice*. — L'inventaire doit être dressé avec sincérité : toute supposition de dettes, pertes ou dépenses, entraîne, en cas de faillite, la condamnation pour banqueroute frauduleuse. Le failli qui ne présente pas de livre d'inventaire peut aussi être poursuivi comme banqueroutier frauduleux (C. de comm., art. 585, 587, 594).

Bénéfice d'inventaire. *Voy.* BÉNÉFICE.

INVENTION (du lat. *inventio*), celle des trois parties de la Rhétorique qui enseigne à trouver les matériaux du discours : faits, idées, sentiments, arguments. Pour persuader, l'orateur doit *prouver*, *plaire* et *toucher*; or, on prouve par les *arguments* ; on plaît par les *mœurs* ou les qualités morales ; on touche par les *passions* : de là trois parties de l'invention, où l'on enseigne à trouver les arguments, où l'on traite des qualités dont l'orateur doit se parer, des passions qu'il doit exciter. Quant aux moyens de trouver les matériaux, les rhéteurs ne peuvent le plus souvent donner sur ce sujet que des conseils généraux : ils recommandent surtout de les chercher dans l'analyse approfondie du sujet qu'on doit traiter, de les tirer *ex visceribus rei*. Toutefois, les anciens rhéteurs attachaient une grande importance aux *lieux communs*, sorte de méthode artificielle propre à trouver les arguments (*Voy.* LIEUX COMMUNS). — Nous avons de Cicéron un traité *De l'Invention*.

Méthode d'invention. *Voy.* ANALYSE.

Dans le langage ecclésiastique, le mot *invention* est synonyme de *découverte*, en parlant des reliques saintes : telle est l'*Invention de la Ste-Croix*, due à Ste-Hélène (326). On la célèbre le 3 mai.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES. Il existe un grand nombre de recueils où l'on a consigné les plus remarquables inventions des anciens et des modernes. Nous citerons le traité de G. Paschius, *De novis inventis* (Leipsick, 1700); les *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, par Dutens (Paris, 1766 et 1812); le *Dictionnaire des découvertes anciennes et modernes*, de Peignot (Paris, 1808); le *Dictionn. des inventions et découvertes depuis* 1789 *jusqu'à* 1820, par Courcelles; les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles*, publiées chez Treuttel et Wurtz (1809-41); le *Dictionnaire des inventions*, de Beckmann ; le *Nouveau Dictionn. des origines*, etc., de Noël et Carpentier; le *Dictionn. des inventions*, de M. de Jouffroy ; les *Découvertes scientifiques*, de M. Figuier ; le *Catalogue des brevets d'invention*, etc. *Voy.* BREVET.

INVERSION (du lat. *inversio*), se dit, en Grammaire, de toute construction où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre direct. L'*anastrophe*, qui renverse l'ordre naturel des mots corrélatifs (*mecum*, *sa vie durant*) ; l'*hyperbate* qui renverse l'ordre des propositions (*Que, malgré la pitié dont je me sens saisir, Dans le sang d'un enfant je me baigne à loisir*), sont des inversions. L'inversion donne de la variété, de la force, de la grâce au langage ; elle permet de disposer les éléments de la phrase de manière à suivre à volonté l'ordre logique de la pensée ou d'y substituer l'ordre de la passion, afin de produire un plus grand effet. L'inversion existe dans toutes les langues, mais bien plus fréquemment dans les langues à déclinaisons et à inflexions nombreuses (le grec, le latin, l'allemand, etc.), qui prennent de là le nom de *langues transpositives*. Le français admet peu l'inversion, si ce n'est dans la poésie.

En Musique, l'*inversion* consiste à prendre un sujet ou un trait quelconque de mélodie dans un ordre différent de celui où il est proposé : c'est ce qu'on nomme autrement *imitation inverse*. On distingue l'*I. simple*, l'*I. stricte*, l'*I. rétrograde*, l'*I.* à la fois *rétrograde et contraire*, etc.

INVERTÉBRÉS, nom donné par Lamark (*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, 1815-22) à tous les animaux qui n'ont point de squelette intérieur. *Voy.* ANIMAL (RÈGNE).

INVESTIGATION (MÉTHODE D'). *Voy.* ANALYSE.

INVESTITURE (d'*investir*). En Droit féodal, ce mot se disait et du droit d'investir quelqu'un d'un fief, et de l'acte par lequel on l'en investissait. C'était la réception à *foi* et *hommage* (*Voy.* ces mots), par laquelle le vassal était mis en possession d'un fief par le seigneur. C'était aussi la concession d'une terre ou dignité faite par le suzerain au vassal, qui s'obligeait par serment à lui être fidèle. On donnait l'investiture en mettant à la main de celui qu'on investissait quelque symbole : l'épée ou le sceptre pour les royaumes ; l'étendard pour les principautés; le bâton ou la verge pour les fiefs inférieurs.

En matière bénéficiale, on appelait *investiture* le droit qu'avaient les empereurs, les rois, les princes, ducs, comtes, etc., de mettre en possession des titres et bénéfices ecclésiastiques les évêques et les abbés de leurs États, qui leur prêtaient foi et hommage pour ces fiefs. On distinguait l'*I. spirituelle*, qui se faisait par la crosse et par l'anneau, et l'*I. temporelle*, qui se faisait par le sceptre. Une fameuse contestation, dite *Querelle des investitures*, s'éleva au XIe siècle entre les papes et les empereurs d'Allemagne, qui se disputaient le droit de conférer à la fois cette double investiture. *Voy.* le *Dict. d'H. et de G.*

INVIOLABILITÉ (d'*inviolable*), privilége qu'ont certaines personnes d'être à l'abri de toute action violente, de toute poursuite, même en cas de culpabilité. A Rome, les tribuns du peuple avaient ce privilége; ce qui s'exprimait par l'épithète de *sacrosanctus*. — Les ambassadeurs, les membres des assemblées représentatives en jouissent encore aujourd'hui; du moins aucune poursuite ne peut être exercée contre ces derniers sans autorisation de l'assemblée dont ils font partie. — A la guerre, la personne des parlementaires est également inviolable. — Dans les États constitutionnels, le souverain est inviolable ; les ministres seuls sont responsables. — Pour les lieux inviolables, *Voy.* ASILE.

Inviolabilité du domicile. Le domicile du citoyen est inviolable. Personne ne peut s'y introduire contre son gré, si ce n'est dans les cas prévus par la loi et avec les formalités qu'elle a prescrites. *Voy.* VIOLATION.

INVOCATION (du lat. *invocatio*). Outre le sens religieux de ce mot, c.-à-d. d'appel à la Divinité ou à toute autre puissance supérieure, l'*invocation* est, dans la Poésie épique, cette partie du début où le poète appelle à son secours une divinité qui l'inspire; ainsi dans l'*Enéide : Musa mihi causas memora,* etc., et dans la *Jérusalem délivrée :*

O Musa, tu che di caduchi allori
Non circondi la fronte in Elicona, etc.

L'invocation vient le plus souvent après l'exposition du sujet; quelquefois elle y est mêlée et sert de début (comme dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*).

INVOLUCELLE. *Voy.* INVOLUCRE.

INVOLUCRE (du lat. *involucrum*), réunion de bractées ou de feuilles rudimentaires, libres ou soudées ensemble, qui forment autour des fleurs ou dans leur voisinage une sorte d'enveloppe. La *cupule*, la *spathe* (*Voy.* ces mots) sont des espèces d'involucre. Dans les Ombellifères, il y a un involucre à la base de chaque ombelle, et, de plus, un autre plus petit, appelé *involucelle*, à la base de chaque ombellule.

IOCHROME (du gr. ἴον, violette, et χρῶμα, couleur), *Iochroma*, genre de la famille des Solanées, renferme des arbrisseaux de la Nouvelle-Grenade, à feuilles ovales, d'un vert clair, pubescentes en dessous; à fleurs nombreuses, en grappes terminales, d'un bleu violet. Ils sont sensibles au froid.

IODATES. *Voy.* IODIQUE (ACIDE).

IODE (du gr. ἰώδης, violet, parce que l'iode donne des vapeurs violettes), corps simple, se présente en paillettes d'un gris noir, brillantes, de l'aspect de la plombagine, d'une odeur faible rappelant celle du chlore, et d'une saveur âcre. Sa densité est de 4,948. Il fond à 107° et bout à 180°, en répandant des vapeurs d'un très-beau violet. Il est fort peu soluble dans l'eau et assez soluble dans l'alcool, qu'il colore en brun jaunâtre. Il tache en jaune les doigts, le papier et beaucoup d'autres matières organiques. L'iode s'exhale quelquefois, à l'état de vapeur, des fissures des rochers; mais le plus souvent il existe dans la nature à l'état de combinaison avec d'autres corps, particulièrement avec le potassium, le sodium et le magnésium dans les eaux de la mer et dans quelques sources minérales, p. ex., dans les sources sulfureuses des Pyrénées et du Piémont. Les plantes marines, les éponges, les mollusques marins, donnent, par la combustion, des cendres qui renferment de l'iode. Les mines d'argent et de plomb du Mexique, les nitres du Pérou et du Chili en contiennent des quantités relativement considérables. Le foie de certains poissons en est imprégné (*Voy.* HUILE DE FOIE DE MORUE). En 1851, M. Chatin en a signalé la présence dans plusieurs plantes terrestres, dans l'eau des rivières, et même dans l'air atmosphérique. — On extrait l'iode des cendres des plantes marines en séparant d'abord, par voie de cristallisation, la plus grande partie des autres sels, et chauffant ensuite les eaux mères avec de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse; l'iode est alors séparé de ses combinaisons et se réduit en vapeurs que l'on condense dans un récipient. — L'iode exerce une action remarquable sur le système glandulaire; il est employé en médecine pour la guérison du goitre et des scrofules. Pris à forte dose, il agit comme un poison corrosif sur l'estomac et les voies digestives. — Les chimistes emploient l'iode pour découvrir dans les plantes l'amidon, qu'il colore en bleu foncé; pour analyser les eaux sulfureuses au moyen du *sulfhydromètre*, etc. On en fait un grand usage dans la daguerréotypie. *Voy.* PHOTOGRAPHIE.

L'iode se combine avec les métaux et forme avec eux les *iodures*. Il s'unit aussi à l'oxygène en produisant l'*acide iodique*, qui donne les *iodates*.

L'iode fut découvert en 1811 par un salpêtrier de Paris, nommé Courtois. Gay-Lussac en traça l'histoire chimique dans un mémoire célèbre. Le Dr Coindet, de Genève, et le Dr Lugol, à Paris, ont fait les premières applications de l'iode comme moyen thérapeutique.

IODHYDRATE ou HYDRIODATE, synonyme d'*iodure*. *Voy.* ce mot.

IODHYDRIQUE (ACIDE), composé gazeux formé d'iode et d'hydrogène [HI], fumant à l'air, d'une saveur acerbe et astringente, d'une odeur suffocante. Il a une densité de 4,4. Il est très soluble dans l'eau. On l'obtient en chauffant avec de l'iode une matière organique hydrogénée, par exemple de l'essence de térébenthine. Il dissout les oxydes métalliques et produit avec eux de l'eau et des iodures. — Il a été découvert en 1814 par Gay-Lussac.

IODIQUE (ACIDE), composé d'iode et d'oxygène [IO^5], solide, cristallisable en lames hexagones, attirant l'humidité, et d'une saveur acide. On l'obtient en chauffant de l'iode avec de l'acide nitrique concentré. Il se décompose par une forte chaleur en iode et en oxygène. En s'unissant aux bases, il forme les *iodates*. — Il a été découvert en 1814 par Gay-Lussac.

IODOFORME, composé organique que l'on obtient en traitant par l'iode l'alcool ou l'esprit de bois mélangé d'une solution alcaline; sa formule CHI^3 est analogue à celle du *chloroforme*; d'où son nom. C'est un corps cristallisé de couleur jaune et d'odeur de safran; on l'a proposé comme anesthésique local. — Il a été découvert par M. Serullas.

IODURES, composés formés par la combinaison de l'iode avec un métal ou un autre corps. On reconnaît les iodures en y ajoutant une solution de chlore, et un peu d'empois d'amidon; le chlore déplace l'iode, et celui-ci colore l'amidon en bleu foncé (*Voy.* IODHYDRIQUE). Plusieurs iodures sont importants comme agents thérapeutiques. L'*I. d'arsenic* est solide et d'un rouge de laque; il est employé contre certaines affections de la peau. — L'*I. de baryum* est un sel blanc et cristallisé, d'une saveur âcre, dont les médecins se servent pour combattre les engorgements scrofuleux. — L'*I. de fer* est brun, styptique, très-déliquescent; il est très-efficace pour la guérison des flueurs blanches. — Les *I. de mercure* sont employés contre les maladies syphilitiques et scrofuleuses; l'un, le protoiodure ou iodure mercureux [Hg^2I^2], est d'un jaune verdâtre; l'autre, le deuto-iodure ou iodure mercurique [HgI^2], est d'une belle couleur rouge. Ce dernier s'emploie aussi dans l'impression des étoffes de coton. — L'*I. de plomb* est remarquable par sa belle couleur d'un jaune d'or; il cristallise en paillettes hexagonales souvent très-larges; il sert en teinture et est employé en médecine contre les engorgements. — L'*I. de potassium* est un composé blanc, de l'apparence du sel marin, qui a la propriété de dissoudre les iodures qui sont insolubles dans l'eau, ceux de plomb et le mercure, p. ex. : c'est ce qui le fait employer en médecine pour combattre la colique des peintres, les maladies des doreurs au mercure, etc.; on l'emploie aussi contre les mêmes maladies que l'iodure de mercure et l'iodure de baryum.

Iodure d'allyle. Voy. ALLYLIQUES.

Iodure d'azote. Voy. AZOTURES.

IOLITHE, synonyme de *Cordiérite* ou *Fahlunite dure :* c'est une pierre violette.

IONIDIUM (du gr. ἴον, violette), genre de la famille des Violariées, renferme des arbustes à feuilles alternes ou opposées, accompagnées de stipules latérales géminées; à fleurs pendantes, naissant à l'aisselle des feuilles supérieures; à fruits capsulaires, ovoïdes, à trois valves. C'est à ce genre qu'appartient l'*Ipécacuanha blanc* que d'autres rangent dans le genre *Pombalia*.

IONIQUE (pied), pied grec et latin ordinairement composé de *six* temps, c.-à-d. de 2 longues et de

2 brèves (*ionique majeur*) ou de 2 brèves et de 2 longues (*ionique mineur*). L'invention de ce pied a été attribuée à Ion de Chios.

IONIQUE ou IONIEN (d'*Ionie*). *Dialecte, Mode, Ordre ionique*. *Voy.* DIALECTE, etc.

IOTACISME (du gr. ἰωτακισμός), abus de l'*iota*, retour fréquent du son d'*i* pur dans la prononciation grecque, où les lettres ι, η, υ, et les diphthongues οι, ει, sonnent à peu près de même. Il ne faut pas confondre l'*iotacisme* avec l'*itacisme* : ce dernier mot se dit spécialement du système de ceux qui veulent qu'on prononce l'η comme *i*, ainsi que le font les Grecs modernes, et non *é*, selon la prononciation érasmienne.

On donne aussi ce nom à un vice de prononciation qui empêche d'articuler le *j* et le *g* mouillé.

IOULE (du gr. ἴουλος), hymne grec en l'honneur de Cérès. *Voy.* HYMNE.

IPÉCACUANHA (mot brésilien), *Cephaelis ipecacuanha*, espèce du genre Cephaelis, famille des Rubiacées : c'est un petit arbrisseau à tige légèrement pubescente au sommet, à feuilles ovales oblongues, pubescentes en dessous, à fleurs en capitules terminaux. Cette espèce croît dans les forêts et les vallées du Brésil. C'est du rhizome de la plante que l'on tire l'*I. gris*, appelé aussi *I. annelé*, parce qu'il se présente dans le commerce en morceaux allongés, de la grosseur d'une plume à écrire, entrecoupés d'anneaux et d'étranglements successifs. La saveur de cette racine est âcre et amère; son odeur, nauséabonde; c'est surtout dans son écorce que résident au plus haut degré les propriétés émétiques de l'ipécacuanha, propriétés qui sont dues à un principe végétal appelé *émétine* (*Voy.* ce mot). L'ipécacuanha s'administre en poudre et quelquefois en pastilles à la place de l'émétique; ses effets sont moins violents.

Ce qu'on appelle dans le commerce *Ipécacuanha brun*, *I. noir*, *I. strié*, n'est que la racine du *Psychotria emetica*, qui offre aussi, quoique à un moindre degré, des propriétés émétiques. — On nomme *I. blanc*, *I. bâtard*, les racines de plusieurs autres espèces moins employées, particulièrement celles de l'*Ionidium*, du *Pédilanthe*, etc.

Ce n'est que depuis la fin du XVIIe siècle que l'emploi de l'ipécacuanha a été introduit en Europe. En 1672, Legras, médecin français, en avait apporté d'Amérique; mais une mauvaise administration de cette substance la fit bientôt abandonner. En 1686, un médecin hollandais, A. Helvétius, établi à Reims, en obtint de si bons résultats qu'il reçut 1,000 louis d'or de Louis XIV pour mettre le public en possession de son secret. Ce fut de ce moment que l'usage de ce remède se répandit en France, et bientôt après dans toute l'Europe.

IPOMÉE, *Ipomœa*, genre de la famille des Convolvulacées, renferme des herbes exotiques, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, à fleurs quelquefois très-grandes et de couleurs très-éclatantes. Ce genre, qui se confond presque avec notre genre *Liseron*, renferme un grand nombre d'espèces, dont les plus connues sont : l'*I. batatas*, l'*I. jalapa*, l'*I. repens*, l'*I. turpethum* (*Voy.* PATATE, JALAP, VOLUBILIS, TURBITH). Parmi les espèces de pur ornement, nous citerons : l'*I. de Lindley*, de Madagascar, à fleurs roses; l'*I. veinée*, de la Réunion, à fleurs blanches; l'*I. à feuilles digitées*, des Antilles, à fleurs lilas; l'*I. Quamoclit*, vulg. *Fleur du cardinal*, à fleurs d'un rouge écarlate, originaire de l'Inde et de l'Amérique méridionale; l'*I. bonne-nuit*, à fleurs rouges qui nous vient aussi de l'Amérique méridionale, etc.

IRÈNE. *Voy.* PLANÈTES.

IRIARTEA (du botan. espagn. J. *Iriarte*), genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, renferme des arbres à stipe fusiforme d'env. 2m, originaires de l'Amérique équinoxiale. C'est à ce genre qu'appartient le *Céroxyle andicole*, arbre du Pérou, qui atteint 50 ou 60m et qui donne la *cire de palmier* (*cera de palma*), substance d'un jaune blanchâtre et très-légère, avec laquelle on fabrique des bougies.

IRIBIN, oiseau de proie. *Voy.* CARACARA.

IRIDACÉES ou IRIDÉES (du g.-type *Iris*), famille de plantes Monocotylédones périspermées, se compose de végétaux ordinairement herbacés, à racine ou souche tubéreuse et charnue, rarement fibreuse; à tige cylindrique ou comprimée; à feuilles alternes, planes, ensiformes; à fleurs solitaires ou groupées, souvent très-grandes et enveloppées avant leur épanouissement dans une spathe membraneuse, mince ou scarieuse : calice coloré, tubuleux, à 6 divisions profondes disposées sur 2 rangées et souvent inégales; 3 étamines libres ou monadelphes; le fruit est une capsule à 3 loges. Principaux genres : *Iris*, *Tigridie*, *Glaïeul*, *Ixie*, *Galaxie*, *Safran*, *Morée*, etc.

IRIDINE, *Iridina*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Unionidées et très-voisins des Anodontes. La plupart des espèces appartiennent aux eaux douces de l'Afrique centrale; l'une d'elles se trouve en Chine.

IRIDIUM (d'*iris*, arc-en-ciel, par allusion aux couleurs variées que présentent ses combinaisons), métal gris, assez rare, contenu dans certains minerais de platine et de palladium, notamment dans celui de Nijni-Tagilsk, dans l'Oural. — Il a été découvert en 1803, presque en même temps, par Tennant et par Collet-Descotilz. MM. Richter et Reich l'ont depuis découvert dans les minerais de zinc.

IRIDOTOMIE. *Voy.* PUPILLE ARTIFICIELLE.

IRIS (du gr. Ἶρις), nom donné par les Grecs à l'arc-en-ciel, dont ils avaient fait une déité, messagère des dieux. *Voy.* ARC-EN-CIEL. — Planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

Couleurs irisées. *Voy.* COULEUR et IRISATION.

IRIS, membrane circulaire placée au-devant du cristallin, est ainsi nommée de la variété de ses couleurs : c'est elle qui donne la couleur particulière aux yeux de chaque individu. L'iris est situé à la partie antérieure de l'œil, au milieu de l'humeur aqueuse; il forme une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres, et dont la partie moyenne est percée d'une ouverture appelée *pupille*. Cette ouverture peut se rétrécir ou se dilater par la contraction ou l'expansion des fibres qui composent le tissu de l'iris : elle se rétrécit d'autant plus que la lumière est plus vive ou que l'objet regardé est éloigné; elle se dilate au contraire à mesure que les objets sont ou plus obscurs, ou plus rapprochés (*Voy.* ŒIL). — Indépendamment des lésions extérieures, l'iris peut être le siége de plusieurs affections : on nomme *iritis* l'inflammation de l'iris.

IRIS, genre type de la famille des Iridacées, comprend un grand nombre d'espèces qui, par les teintes variées de leur périanthe, lui ont fait donner le nom grec de l'arc-en-ciel. L'*Iris d'Allemagne* (*I. germanica*), dit aussi *Flamme* ou *Flambe*, a des fleurs d'un beau pourpre violet, bleuâtre ou cramoisi, exhalant un parfum très-suave; elles fournissent un beau vert, le *vert d'iris*, dont les peintres font usage, surtout pour la miniature; les parfumeurs aromatisent leurs cosmétiques avec sa racine. L'*Iris de Florence* (*I. florentina*) se distingue par la couleur blanc de lait de ses fleurs : sa racine sèche a une odeur analogue à celle de la violette; réduite en poudre, elle sert de parfum, comme la précédente; on en fait aussi de petites boules nommées *pois d'iris*, avec lesquelles on entretient la suppuration des cautères. L'*Iris des marais* (*Pseudo-acorus*), dit aussi *Glaïeul des marais*, croît dans les prés humides, au bord des ruisseaux et des eaux stagnantes : ses belles fleurs jaunes servent à teindre en jaune, et sa racine fournit une solide couleur noire. L'*Iris bulbeux* (*I. xiphium*), dit aussi *I. d'Angleterre* et *Lis d'Espagne*, a des fleurs violettes, violettes-panachées, jaunes, bleues, etc. : il ne sert qu'à orner nos jardins. L'*I. nain* (*I. pumila*), commun en France, forme de jolies bordures. — Les botanistes font à tort du mot *Iris* un nom féminin.

On nomme vulgairement *Fausse-Iris*, *Iris plumeuse*

et *Iris tigrée*, trois espèces de la même famille, mais appartenant au genre *Morée*. *Voy.* ce mot.

IRIS, papillon du genre *Nymphale*. *Voy.* ce mot.

IRISATION (d'*iris*), propriété dont jouissent certains corps de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs de l'*iris*, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet de fissures ou d'écartement de leurs lames. La plupart des corps transparents d'une grande ténuité, les bulles de savon, l'eau réduite en pluie fine et frappée par les rayons du soleil, une lame d'acier extrêmement mince enfermée entre deux lames de cristal, paraissent *irisées*. *Voy.* ACHROMATISME.

IRITIS, inflammation de l'iris. *Voy.* IRIS.

IRONIE (du gr. εἰρωνεία). Outre son sens vulgaire de raillerie insultante, ce mot a deux sens spéciaux, l'un en Rhétorique, l'autre en Philosophie.

En Rhétorique, l'*ironie* est une figure de pensée par laquelle, sous un faux semblant d'ignorance ou de naïveté, on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Ainsi, dans le comique (Boileau, *Sat.* IX) :

> Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
> Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire...

et dans le genre noble (Cas. Delavigne, *Messén.* I, V) :

> Qu'il est beau d'insulter un bras chargé d'entraves!

L'*astéisme* qui déguise le blâme sous le voile de la louange, et réciproquement, est une espèce d'*ironie*. Virgile (*Égl.* III, 90) en offre un exemple :

> Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Dans l'Histoire de la philosophie, l'*ironie* était un mode de réfutation propre à Socrate. Affectant le rôle d'un homme ignorant qui désire s'instruire, il interrogeait ses interlocuteurs; passant insensiblement du connu à l'inconnu, il les conduisait à des résultats inattendus et les faisait tomber de contradiction en contradiction, s'il voulait les confondre. Dans ce cas, il admettait par hypothèse leur proposition comme vraie, et il en déduisait toutes les conséquences, jusqu'à ce qu'elle se fût résolue dans une absurdité manifeste; ou bien il décomposait une vérité reconnue en ses données constitutives jusqu'à ce qu'on en pût reconnaître toutes les conditions, procédé qui offre une grande analogie avec l'analyse des géomètres. De toute manière, il rendait sensibles la vanité des sophistes et la fausseté de leurs doctrines. Par suite, le mot *ironie* (εἰρωνεία), qui signifie *interrogation*, exprima l'*action de ridiculiser*.

IRON-STONE. *Voy.* LITHOCÉRAME.

IRRADIATION (du lat. *irradiare*, rayonner), se dit, en Optique, de l'expansion ou du débordement de lumière qui environne les astres et les corps vivement éclairés, et qui les fait paraître plus grands qu'ils ne sont. Pour les astres, l'effet de cette irradiation est quelquefois si considérable que Tycho-Brahé estimait le diamètre de la planète Vénus 12 fois, et Képler 7 fois trop grand. Depuis l'invention des lunettes, et surtout depuis celle du micromètre de Huyghens, on a sur la grandeur apparente des astres des notions beaucoup plus exactes. — L'irradiation est due à la modification que subit la rétine, quand l'image des corps va se former au fond de l'œil; l'impression qu'elle reçoit dépasse d'autant plus les limites de l'image que celle-ci est plus vive.

En Physiologie, on nomme *irradiation* tout mouvement qui partant d'un centre quelconque, du cerveau ou de l'estomac p. ex., se propage jusqu'à la circonférence, chez un être organisé. — En Médecine c'est l'action qu'un organe malade semble exercer sur les parties environnantes.

IRRATIONNEL (du lat. *irrationalis*). En Mathématiques, on appelle *irrationnelle* toute racine incommensurable. Une *expression algébrique irrationnelle* est une expression qui renferme des radicaux.

IRRÉDUCTIBLE, se dit, en Chimie, d'un oxyde métallique qu'on ne peut *réduire* en métal (l'oxyde d'antimoine, p. ex., est irréductible par la chaleur); et, en Arithmétique, d'une fraction que l'on ne peut ramener à de moindres termes : telle est la fraction $\frac{3}{7}$.

En Algèbre, on nomme *cas irréductible* le cas où une équation du 3e degré a ses trois racines réelles inégales et incommensurables.

IRRÉGULIER. En Droit, on appelle *successeurs irréguliers* les enfants naturels, les successeurs des enfants naturels, le conjoint survivant et l'État. Ils diffèrent des héritiers légitimes ou successeurs réguliers en ce qu'ils n'ont pas la *saisine* (*Voy.* ce mot) (C. Nap., art. 724).

IRRIGATEUR (d'*irrigation*), appareil propre à l'arrosement des allées, des trottoirs, etc. — On donne aussi ce nom à un instrument employé pour lavements, injections, et qui remplace avantageusement les clysoirs, clysopompes, etc. Il fonctionne seul, par un mécanisme analogue à celui des lampes dites *modérateur*. Il a été inventé par Éguisier et perfectionné par Charrière.

IRRIGATION (du lat. *irrigatio*), arrosement artificiel des terres, non à bras, mais à l'aide de constructions et de travaux convenables faits pour amener l'eau sur une grande étendue de terrain. — Elle est surtout nécessaire dans les pays chauds, secs, où les arbres et les prairies sont rares, dans le midi de la France, en Espagne (où l'on cite surtout la plaine de Valence irriguée depuis longtemps par sept dérivations du Xucar), en Italie, en Algérie, etc. Dans ces pays, on l'applique même à la moyenne culture et aux jardins. — L'irrigation s'opère de plusieurs façons : ou l'on tire parti des débordements des rivières dans la saison pluvieuse pour amender la terre (c'est ainsi qu'on féconde souvent des prairies), et l'irrigation a lieu alors par *inondation*; ou l'on conduit les eaux par des travaux d'art, et on les répand à temps sur la terre, et c'est alors par *infiltration*. Tantôt on élève l'eau par des béliers hydrauliques, des pompes, des norias, etc., qu'un cours d'eau met en mouvement; tantôt, si l'eau n'a pas assez de force, on se sert de machines à vent, ou l'on a recours à la force des animaux, etc. Le sol est arrondi en petits billons dont la végétation couvre le sommet et les deux pentes, ou bien il est creusé en plates-bandes légèrement concaves ou simplement coupé par d'étroites rigoles. — La qualité des eaux est un élément fort important des irrigations. Les meilleures sont celles qui réunissent la pureté à la propriété dissolvante; elles mettent, surtout sous l'influence de la chaleur, l'humus à la disposition des racines. Les eaux qui ont baigné des plaines fécondes et qui charrient du limon peuvent servir en même temps pour l'arrosement et comme engrais.

La loi du 29 avril 1845 a créé en faveur de l'irrigation une servitude consistant en ce qu'un propriétaire peut faire passer par les fonds qui le séparent d'un cours d'eau l'eau qu'il prend à ce dernier pour arroser ses propriétés; celle du 11 juillet 1847 l'autorise à appuyer sur la propriété du riverain opposé les ouvrages d'art nécessaires à sa prise d'eau.

IRRITABILITÉ (du lat. *irritabilitas*). Ce terme a été introduit en 1677 dans la science physiologique par l'anatomiste anglais Glisson pour désigner la faculté que possèdent tous les éléments organiques d'entrer en mouvement, en fonction, sous certaines influences. L'irritabilité n'est pas une propriété spéciale d'un tissu particulier : c'est une exaltation ou un affaissement dans l'activité vitale de tous les éléments organisés, de quelque manière que se traduise cette activité; c'est la *tonicité* de Stahl, la *contractilité* de Blumenbach, l'*élasticité* de Haller, le *mouvement à progrès non visible* de Barthez; c'est enfin ce que plusieurs médecins philosophes ont appelé *force vitale*. — Quant à l'*irritabilité musculaire* de Haller, c'est un cas particulier de l'irritabilité générale. Haller définit les parties *irritables* « celles qui

se raccourcissent quand quelque corps étranger vient à les toucher. » Cette propriété, propre au tissu musculaire, s'appelle aujourd'hui *contractilité* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi ÉLASTICITÉ.

IRRITANTS, se dit, en Médecine, de tous les agents qui déterminent dans le corps humain de l'*irritation*. *Voy.* ci-après.

IRRITATION (du lat. *irritatio*). En Physiologie et en Médecine, ce mot désigne en général l'excès ou l'aberration dans la fonction d'un élément organique (*Voy.* ÉRÉTHISME). Dans un sens plus restreint, l'*irritation* est, selon Broussais, une modification dans l'état d'un organe caractérisée par un afflux de liquides d'où résultent des troubles de la circulation, puis chaleur, douleur et gonflement : c'est le premier degré de l'*inflammation* (*Voy.* ce mot). L'irritation dépend autant de la nature de l'organe que de la nature de l'excitant; en sorte qu'une substance qui n'est qu'*excitante* pour tel individu ou tel organe est *irritante* chez un autre individu et pour un autre organe. — En Allemagne, les mots *irritation nutritive*, *irritation formatrice* ou *plastique*, désignent la cause de l'hypertrophie ou de la multiplication des éléments anatomiques.

ISABELLE, se dit de la couleur du poil de certains animaux, et particulièrement du cheval, lorsqu'il est d'un jaune noisette plus ou moins clair. Il y a aussi des chattes, des lièvres, des lapins isabelles. On explique ainsi le nom de cette couleur : la princesse *Isabelle* d'Autriche, fille de Philippe II, assiégeant la ville d'Ostende, avait juré de ne pas changer de linge avant que la place fût prise; le siége ayant duré 3 ans (1601-04), son linge prit la teinte dite aujourd'hui *isabelle*. On conte la même histoire d'Isabelle de Castille au siége de Grenade.

On donne encore ce nom : 1° à une coquille du genre Porcelaine ; 2° à un Squale de l'océan Pacifique ; 3° à une Demoiselle du genre Agrion, etc.

ISAGOGE (du gr. εἰσαγωγή), mot employé par les érudits comme synonyme d'*introduction* et quelquefois d'*interprétation* et de *commentaire*.

ISARD, nom du *Chamois* dans les Pyrénées.

ISATINE (d'*isatis*, pastel), indigotine oxydée. *Voy.* INDIGOTINE.

ISATIS (du gr. ἴσατις), nom latin botanique du genre *Pastel*. *Voy.* ce mot.

ISATIS, ou *Renard bleu*. *Voy.* RENARD.

ISCHÉLITE. *Voy.* POLYHALITE.

ISCHION (du gr. ἰσχίον), nom donné, en Anatomie, à la partie inférieure et postérieure des trois pièces qui composent l'os iliaque chez le fœtus et l'enfant, ainsi qu'à la région inférieure du même os chez l'adulte. — *Ischi*, *Ischio* entrent dans la composition d'un grand nombre de mots pour désigner des organes ou des affections qui se rapportent à l'*ischion* ou à la hanche : *ischiatique*, *ischiagre* ou sciatique, *ischio-fémoral*, *ischio-périnéal*, etc.

ISCHURIE (du gr. ἰσχουρία), rétention d'urine presque complète. *Voy.* RÉTENTION.

ISERINE. *Voy.* FER TITANÉ.

ISLAMISME (de l'arabe *islam*, soumission), la religion de Mahomet. *Voy.* MAHOMET au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ISOARCA, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Nuculidées : coquille ovale, bombée, et treillissée intérieurement ; crochet saillant et contourné en spirale, charnière à dents anales nombreuses et à dents cardinales rares ; ligament interne et logé dans un cuilleron ovale. Toutes les espèces sont fossiles, et se trouvent de l'étage salifèrien à l'étage sénonien.

ISOBAROMÉTRIQUES (LIGNES), du gr. ἴσος, égal, et de *baromètre*; courbes passant par les lieux où l'amplitude moyenne des variations barométriques est la même. Ces lignes sont irrégulières ; mais elles s'écartent peu des parallèles géographiques.

ISOCARDE, *Isocardia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Cardidées : coquille ovale, renflée, subcordiforme, à crochets saillants et recourbés en spirale ; deux attaches musculaires à chaque valve ; ligament externe ; dents de la charnière au nombre de deux cardinales et de deux latérales comprimées, la plus grande s'enfonçant sous le crochet. On trouve des espèces fossiles depuis l'étage carbonifère ; il en existe de vivantes dans toutes les mers.

ISOCÈLE. *Voy.* ISOSCÈLE.

ISOCHIMÈNES et ISOTHÈRES (du gr. ἴσος, égal, et de χειμών, hiver, et θέρος, été), courbes passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en *hiver* (*lignes isochimènes*) et en *été* (*lignes isothères*). Ces courbes sont loin de coïncider avec les parallèles. Dans l'ouest de l'Europe, elles s'approchent de l'équateur, et, dans l'est, elles s'abaissent vers le pôle.

ISOCHRONE (du gr. ἴσος, égal, et χρόνος, temps), épithète donnée, en Mécanique et en Physique, aux choses qui se font dans des temps égaux ; les vibrations d'un pendule sont *isochrones*, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et décrit toujours des arcs égaux, ou même lorsque les arcs, tout en étant inégaux, ont peu d'amplitude.

ISOCLINES, ISOGONIQUES (du gr. ἴσος, égal, et de κλίνη, inclinaison, et γῶνος, angle), lignes passant par les lieux où l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée est la même.

ISOCYANATES. *Voy.* CYANIQUE (ACIDE).

ISODYNAMIQUES (du gr. ἴσος, égal, et δύναμις, force), lignes passant par les lieux où l'intensité magnétique est la même ; elles se rapprochent des *lignes isothermes* (*Voy.* ce mot). — On a donné aussi ce nom à des lignes dont on fait usage dans la Thermodynamique; elles représentent les changements de volume et de pression que subit l'unité de poids d'un corps, lorsque le corps émet ou absorbe une quantité de chaleur équivalente au travail extérieur dépensé ou produit.

ISOGRAPHIE (du gr. ἴσος, égal, et γράφω, écrire), se dit de la reproduction des lettres manuscrites et autres écritures, ainsi que de tout recueil de *fac-simile*. On a publié sous le titre d'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, 1827-34), une riche collection de fac-simile, de lettres autographes et de signatures, dont les originaux se trouvent dans les bibliothèques publiques et dans les collections particulières.

ISOLOIR (d'*isoler*), nom donné au support des corps conducteurs qui servent aux expériences d'électricité. La soie, le verre, les plumes, la résine, peuvent servir d'isoloirs; les tabourets à pieds en verre, les excitateurs à manche de verre, etc., sont des instruments isolants.

ISOMÉRISME (du gr. ἴσος, égal, et μέρος, partie), se dit, en Chimie, du phénomène que présentent certaines substances qui renferment les mêmes éléments combinés dans les mêmes proportions relatives, et qui ont néanmoins des propriétés différentes. On distingue diverses classes de corps isomères : 1° les *isomères* propr. dits, qui tout en ayant une même composition centésimale, n'ont aucun rapport entre eux : tels sont le glucose, l'acide acétique et l'acide lactique qui peuvent être représentés par la formule CH^2O ; tels sont aussi l'aldéhyde et l'oxyde d'éthylène ; 2° les *métamères*, corps de même fonction où une partie de la molécule regagne ce qui manque dans l'autre : tels sont le formiate d'éthyle et l'acétate de méthyle ; 3° les *polymères*, corps jouant le même rôle, mais qui sont des multiples ou des sous-multiples les uns des autres ; tels sont le térébenthène $[C^{10}H^{16}]$ et le colophène $[C^{20}H^{32}]$. — L'*allotropie* (du gr. ἄλλος, autre, et τρόπος, manière d'être) est une sorte d'isomérie des corps simples : le carbone qui s'offre dans la nature sous la forme de charbon et de diamant est un exemple d'allotropie. — *Voy.* POLYMORPHISME.

ISOMORPHISME (du gr. ἴσος, égal, et μορφή, forme), propriété que possèdent certaines substances de cris-

talliser sous des formes à peu près identiques, et de pouvoir en cristallisant se mêler dans toutes les proportions. L'alun de chrome est isomorphe de l'alun potassique, le carbonate de chaux rhomboédrique est isomorphe de la dolomie et du carbonate de fer, etc. L'isomorphisme correspond toujours à une grande analogie de composition chimique et a servi à Beudant pour créer dans sa classification des minéraux, des familles très-naturelles (*Voy.* Minéraux). — Les corps isomorphes, signalés pour la première fois par Gay-Lussac, ont été spécialement étudiés par Mitscherlich.

ISON (du gr. ἴσος). Dans le Plain-chant, le *chant en ison* est une psalmodie qui roule sur deux notes.

ISONANDRA, nom latin botanique de l'arbre qui fournit la *Gutta-percha. Voy.* ce mot et Sapotacées.

ISOPÉRIMÈTRES (du gr. ἴσος, égal, et de *périmètre*). On appelle ainsi, en Géométrie, des figures dont les contours ou périmètres sont égaux. J. Bernouilli a démontré que parmi tous les polygones convexes isopérimètres, le plus grand en surface est celui qui a le plus de côtés, en sorte que de toutes les figures ayant même contour, la plus grande est le cercle. — On donne le nom de *méthode des isopérimètres* à l'une des méthodes élémentaires employées pour calculer le rapport de la circonférence au diamètre. Elle est fondée sur l'emploi de formules algébriques qui permettent, connaissant le rayon et l'apothème d'un polygone régulier, de calculer le rayon et l'apothème du polygone régulier isopérimètre ayant deux fois plus de côtés. D'après cela, partant du carré dont le périmètre est 4, et dont le rayon et l'apothème sont par suite égaux à 0,7071... et à 0,5, on calcule à l'aide de ces formules les rayons et les apothèmes des polygones réguliers de 8, 16, 32, 64... côtés isopérimètres au premier, c.-à-d. ayant tous le périmètre 4. Les décimales communes au rayon et à l'apothème de chacun d'eux appartiennent aussi au rayon de la circonférence dont la longueur est elle-même égale à 4. Lorsqu'on est arrivé à un polygone d'un nombre très-grand de côtés, le nombre de ces décimales communes est très-considérable et l'on a ainsi une valeur très-approchée du rayon et par suite du diamètre de cette circonférence. En divisant sa longueur 4 par celle de son diamètre, on a une valeur de π d'autant plus approchée qu'on a poussé le calcul jusqu'à un polygone d'un plus grand nombre de côtés.

ISOPODES (du gr. ἴσος, égal, et ποῦς, ποδός, pied), ordre de Crustacés édriophthalmaires, dont le corps est aplati et les pattes thoraciques au nombre de 7 paires. L'abdomen porte aussi des sortes de pattes qui servent seulement à la respiration. Des lamelles placées à la base des pattes thoraciques des femelles leur permettent d'emporter leurs petits sous leur corps. — Ces animaux, très-nombreux, étaient autrefois divisés en *marcheurs*, *nageurs* et *sédentaires* ou parasites des poissons et des crustacés supérieurs. Leurs principaux genres sont les *Cloportes*, dont quelques espèces sont marines, d'autres terrestres; les *Aselles*, qui sont fluviatiles; les *Cymothoés*, qui ont les pattes construites comme une ancre de navire; les *Bopyres*, parasites auxquels est due cette espèce de tumeur que l'on voit assez souvent au flanc des crevettes servies sur nos tables, et que bien des gens croient être de petites soles.

ISOSCÈLE (du gr. ἴσος, égal, et σκέλος, jambe), se dit, en Géométrie, d'un triangle qui a deux de ses côtés égaux. — Dans tout triangle isoscèle, aux côtés égaux sont opposés des angles égaux.

ISOPRÈNE. *Voy.* Gutta-percha.

ISOTHÈRES. *Voy.* Isochimènes.

ISOTHERMES (du gr. ἴσος, et θερμός, chaud). On appelle *lignes isothermes*, des lignes idéales menées par les lieux où la température moyenne est la même. La latitude et la hauteur au-dessus du niveau de la mer sont les deux causes générales qui déterminent la température moyenne d'un point de la terre; mais l'influence de ces causes est modifiée par une foule d'influences accidentelles ou locales, telles que la distance à la mer, la présence des montagnes, la nature du sol, sa culture et son inclinaison, la direction des vents, etc. Aussi, les lignes isothermes ne coïncident-elles pas en général avec les parallèles de latitude. — On doit à de Humboldt des études intéressantes sur la forme des lignes isothermes du globe notamment en Amérique.

En Thermodynamique, on appelle *lignes isothermiques* des lignes qui représentent les changements de volume ou de pression que subit l'unité de poids d'un corps, lorsque la température reste constante.

ISPIDA, nom lat. scientifiq. du Martin pêcheur.

ISRAÉLITES. *Voy.* Juifs.

ISSANT (du vieux fr. *issir*, sortir), se dit en termes de Blason, de la figure d'un animal dont on ne voit que la partie supérieure qui semble sortir d'une pièce de l'écu.

ISSUES. En Meunerie, on appelle ainsi le résidu des moutures successives que l'on fait subir au blé pour en obtenir la farine. Les issues n'entrent point dans la panification; elles comprennent les *remoulages*, les *recoupettes*, les *sons (petits, moyens* et *gros)*.

ISTHME (du gr. ἰσθμός), langue de terre qui sépare deux mers et joint deux terres. Le percement des isthmes pour ouvrir de nouvelles communications au commerce est une des grandes préoccupations de notre époque. Les anciens avaient essayé de percer l'isthme de Corinthe. Nous avons opéré le percement de l'isthme de Suez (1869) et l'on songe à tenter celui de l'isthme de Panama.

En Anatomie, on appelle : *isthme du gosier* le détroit qui sépare la bouche du pharynx : il est formé en haut par le voile du palais et la luette, sur les côtés par les piliers du voile du palais et les glandes amygdales, en bas par la base de la langue; *isthme de Vieussens*, un relief de fibres musculaires qui règne autour de la fosse ovale de la cloison des oreillettes du cœur; *isthme de l'encéphale*, les parties de l'encéphale dont l'ensemble constitue ce qu'on nomme ordinairement *moelle allongée. Voy.* ce mot.

ISTIOPHORUS (*porte-voile*), poisson. *V.* Voilier.

ISTIURE (du gr. ἱστίον, voile, et οὐρά, queue), *Istiurus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Agames, ainsi nommés à cause de la crête tranchante et élevée qui surmonte une partie de leur queue et forme comme une espèce de voile.

ITACISME. *Voy.* Iotacisme.

ITACOLUMITE, roche micacée métamorphique du Brésil, qui passe au grès par toutes les nuances intermédiaires. Elle renferme de l'or natif et l'on pense que c'est le gisement originaire du diamant.

ITAGUE ou Étague (du b.-breton, *itak*), se dit, en Marine, d'un cordage attaché à un fardeau et roidi à l'aide d'un palan, pour hisser ce fardeau à une hauteur déterminée.

ITALIEN (art). L'art italien est l'héritier direct de l'art *romain*, dont il avait des monuments pour modèles, et de l'art *grec*, dont il connut les procédés, soit par les relations de Venise et de Gênes avec Constantinople, soit par les artistes byzantins fuyant devant les persécutions des iconoclastes. Développant sa propre originalité, il arriva à la perfection au siècle de Léon X. Il excella non-seulement dans l'architecture, la sculpture, la peinture, mais encore dans tout ce qui s'y rattache, *orfèvrerie*, *émaillerie*, *glyptique*, *gravure*, *miniature*, *mosaïque*, *marqueterie* (de meubles), *tapisserie*, *céramique*, *verrerie* (*Voy.* ces mots). Secondé par le goût des républiques, des princes et des papes, il consacra à des chefs-d'œuvre une partie des richesses acquises par l'industrie, le commerce, la banque et les impôts que la cour de Rome levait sur les bénéfices ecclésiastiques.

L'*Architecture italienne*, au moyen âge, passa par les mêmes transformations que l'architecture française (*Voy.* Gothique); mais elle conserva davantage les traditions de l'antiquité et employa souvent ses dépouilles à orner les nouveaux monuments. Le *style latin*, dont

il n'y a que peu de restes ailleurs, est représenté à Rome par des *basiliques* qui, malgré les remaniements, ont conservé à l'intérieur leur première physionomie et sont enrichies de colonnes antiques : *Ste-Agnès* et *St-Laurent hors les murs*, *Ste-Marie Majeure*, etc. ; il a en outre quelques églises circulaires, comme *St-Jean in fonte* (baptistère de Constantin), *St-Étienne le Rond*. — Le *style byzantin* caractérise *St-Vital* de Ravenne et *St-Marc* de Venise, le plus bel édifice de ce genre après Ste-Sophie de Constantinople (5 coupoles; porches garnis de colonnes en cipolin, jaspe, pentélique, etc.; portes de bronze incrustées d'argent; à l'extérieur et à l'intérieur, mosaïques dont le fond est composé de cubes en verre doré; *pala d'oro*, rétable orné d'émaux et de pierres précieuses). — Le *style roman* domine dans le *Dôme* de Pise, premier type de *l'ordre toscan* (*Voy.* ce mot), dont le portail est orné de colonnes antiques; dans le *Baptistère*, la *Tour penchée* et la galerie du *Campo santo* décorée de fresques par Giotto, A. Orgagna, etc. — Le *style ogival* joua en Italie un rôle moins important qu'en France. Il produisit les églises de Palerme et de Monreale en Sicile, l'église des Franciscains à Assise, la cathédrale de Milan. Il se combina avec le plein cintre dans la cathédrale de Sienne ; avec l'ordre toscan, à Florence, dans *Ste-Marie des fleurs* (Arnolfo di Lapo), que plus tard Brunelleschi surmonta d'un dôme, lequel servit de modèle à Michel-Ange pour *St-Pierre* de Rome. — La *renaissance*, c.-à-d. le retour à l'antiquité grecque et romaine, commença plutôt qu'ailleurs en Italie et y fut l'époque la plus brillante, grâce aux génies qu'elle produisit et aux princes qui mettaient leur luxe dans la protection des lettres et des arts. Cosme de Médicis donna l'exemple : Brunelleschi bâtit l'église de *St-Laurent* à Florence et le *palais Pitti*; Michelozzi, le *palais Médicis* (auj. *palais Ricardi*). Rome éleva de somptueux monuments : des églises, entre lesquelles celle de *St-Pierre* occupe le premier rang par ses dimensions colossales, la grandeur et la hauteur de sa coupole, la richesse de sa décoration intérieure (le Bramante, Raphaël, Michel-Ange, Maderno, etc.); de nombreux palais, le *palais de la Chancellerie* (le Bramante), la cour des *Loges* au Vatican (Raphaël), le *palais Massimi* (Peruzzi), le *palais Farnèse* (Antonio de San-Gallo, Vignole), le *palais de Monte-cavallo* (D. Fontana), etc. Cette magnificence fut imitée par les autres villes : Sansovino construisit la *bibliothèque de St-Marc*, etc. ; Palladio, le *palais des doges* à Venise, la cathédrale de Vicence, etc.— Consulter : Rohault de Fleury, *Monuments de Pise au moyen âge*; Famin et Grandjean, *Architecture toscane*; P. Letarouilli, *Édifices de Rome moderne*, etc.

La *Sculpture*, tombée au moyen âge dans la barbarie, renaquit par l'étude de l'antique avec l'*école de Pise* : Nicolas de Pise, Jean de Pise, son frère, et Andréa de Pise, qui forma par ses conseils la grande *école florentine*. Une chose remarquable dans cette école, c'est que tous les artistes firent leur éducation de la même façon en modelant comme apprentis chez un sculpteur ou un orfèvre, et que, possédant ainsi les principes de tous les arts plastiques, la plupart pratiquèrent indistinctement l'architecture, la sculpture et la peinture. Donatello commença une ère nouvelle par la manière dont il interpréta la nature ; il ouvrit la période des grands maîtres. On cite ensuite Ghiberti, Luca della Robbia (*Voy.* Faïence), Verrochio. L'illustre Michel-Ange (dont le Louvre à Paris possède *les deux Captifs*) surpassa, par ses conceptions puissantes et originales, tous ses contemporains, Sansovino, Bandinelli, Benvenuto Cellini (*Voy.* Orfèvrerie), etc. ; il eut pour élève Jean de Bologne. Après Michel-Ange commença la décadence, parce que, frappé de la grande allure de ses personnages, on voulut l'imiter et l'on se mit à travailler de pratique sans s'occuper de la nature. Elle fut accélérée par le maniérisme d'Algarde et le mauvais goût de Bernini qui, en abusant de sa facilité corrompit à la fois l'architecture et la sculpture. Celle-ci, à la fin du XVIIIe siècle, fut relevée par Canova dont procède l'école actuelle. *Voy.* Sculpture.

La *Peinture* emprunta aux artistes byzantins ses premiers procédés : *mosaïque, miniature*, peinture à la *détrempe*, quelquefois à l'*encaustique*, soit sur une muraille revêtue d'un enduit, soit sur bois ou sur toile (*Voy.* ces mots). Ceux-ci s'en tenaient à la tradition religieuse et peignaient des figures raides et immobiles sans en former un ensemble. Cimabué s'émancipa le premier en donnant plus de vie aux figures et de souplesse aux draperies. Le véritable réformateur fut Giotto qui prêta du mouvement à ses personnages, de l'expression à ses têtes, et substitua aux fonds d'or des fonds de paysage. Masaccio chercha à élever la nature à l'idéal en ennoblissant les formes de ses modèles. Après eux, l'*école florentine* compte Giovanni da Fiesole (*Fra Angelico*), Antonello da Messina qui rapporta de Flandre le secret de la *peinture à l'huile*, Filippo et Filippino Lippi, Verrochio, Ghirlandajo, Michel-Ange si célèbre par la science et l'énergie du dessin dans ses *fresques* (*Voy.* ce mot), Fra Bartolomeo, André del Sarto et Signorelli. Dans l'*école romaine*, Raphaël, élève du Pérugin, associant l'étude de la nature et la recherche de l'idéal, s'éleva à la plus haute conception de la beauté : il créa le type de la *Madone* dans la *Sainte Famille*. On lui rattache Jean d'Udine et Jules Romain, qui eut pour élève le Primatice. — L'*école lombarde* produisit des artistes qui diffèrent entre eux par le style, Squarcione, Mantegna, Léonard de Vinci, le Corrége et Mazzuoli (*le Parmesan*). — L'*école vénitienne* brilla surtout par le coloris : Gentile et Jean Bellini, Giorgion, le Titien, Paul Véronèse, le Tintoret, Sébastien del Piombo, le Bassan, Canaletto. — Dans l'*école bolonaise*, les Carrache cherchèrent à s'approprier les qualités de leurs prédécesseurs ; ils eurent pour élèves le Dominiquin, le Guide, l'Albane, dont procède le Guerchin. — Dans l'*école napolitaine*, M. A. de Caravage fut le chef des *naturalistes* comme son contemporain le Joseppin fut celui des *maniéristes* : il fut suivi par Ribera et Salvator Rosa. — La peinture tomba alors en décadence, parce qu'on négligea l'étude de la nature ou qu'on abandonna la recherche de l'idéal. Pierre de Cortone et Bernini abusèrent du genre décoratif. Luc Giordano, par sa funeste facilité, détruisit les dernières règles protectrices du bon goût. Après une longue éclipse, l'art italien semble renaître aujourd'hui. — Plus importante par ses œuvres et plus populaire que la sculpture, la peinture italienne peut être étudiée, non-seulement dans sa patrie, mais encore dans tous les *musées* de l'Europe. En outre, la *gravure* a multiplié la reproduction de ses œuvres par le dessin ; de nos jours la *chromolithographie* y a ajouté le coloris (*Voy.* ces mots). — Consulter : Vasari, *Vite de' più eccellenti pittori* (trad. et annoté par MM. Jeanron et Léclanché, 1838) ; Lanzi, *Storia pittorica d'Italia* (1809) ; Ch. Blanc, *Histoire des peintres* ; L. Viardot, *Merveilles de la peinture italienne* (1868) ; P. Mantz, *les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne* (1870); F. Didot, *Galerie de Florence et du palais Pitti*, *Galerie des tableaux des peintres les plus célèbres*.

ITALIQUES (lettres), caractères typographiques qui se distinguent en ce que leur forme est inclinée de droite à gauche, comme l'écriture cursive. Leur nom vient de ce qu'ils ont été inventés en Italie par Alde Manuce, imprimeur vénitien : on les appelle aussi *lettres vénitiennes*.

ITÉE, *Itea*, genre de la famille des Saxifragées, ne renferme qu'une espèce, l'*Itée de Virginie*, arbrisseau fort élégant, de 1 à 2^m, à tige droite, rameuse; à fleurs blanches disposées en grappes.

ITÉRATIFS (verbes). *Voy.* Fréquentatifs.

ITHOS (du gr. ἦθος, mœurs), expression consacrée jadis dans l'École pour désigner cette partie de la Rhétorique qui traite des *mœurs* de l'orateur ; on oppose l'*ithos* au *pathos*, expression des *passions*.

C'est en ce sens que Molière a dit (*Femm. sav.*, III, 5) :

On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos*.

ITINÉRAIRE (du lat. *itinerarius* ; d'*iter*, chemin), indication de la route à suivre dans un voyage. L'*Itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins de l'empire romain, et toutes les stations des armées romaines. — La *Table itinéraire*, dite *de Peutinger*, offre également les documents les plus précieux sur la géographie ancienne.

Dans les temps modernes, on a donné le nom d'*Itinéraires* à de purs récits de voyage, comme l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand. — Les véritables itinéraires modernes sont les *Guides*. *Voy.* ce mot.

ITINÉRAIRES (MESURES). Depuis l'établissement du système métrique, on emploie en France comme unités itinéraires, le *myriamètre* (10,000^{m}), le *kilomètre* (1,000^{m}), et l'*hectomètre* (100^{m}) : sur les routes principales sont placées des bornes dites *bornes miliaires* ou *kilométriques*, qui en marquent la division en kilomètres et hectomètres, et donnent de plus les distances aux localités principales. Auparavant, l'unité employée pour les mesures itinéraires était la *lieue*, tantôt la *lieue commune* de 2,250 toises (4 kil., 385), tantôt la *lieue de poste* (3 kil., 898). La *lieue marine* de 25 au degré valait 4 kil.. 444. — A l'étranger, l'unité le plus généralement adoptée est le *mille* et quelquefois la *lieue* (*Voy.* ces mots). — Chez les Grecs, l'unité itinéraire était le *stade* de 600 pieds grecs ou de 125 pas romains (185^{m} env.), et chez les Romains, le *mille* (1 kil., 482 m.). *Voy.* STADE et MILLE.

IULE (du gr. ἴουλος). *Iulus*, genre de Myriapodes, de l'ordre des Diplopodes : corps cylindrique, long ; segments très-nombreux, résistants. Ces animaux peuvent se rouler en spirale ; ils vivent dans les lieux obscurs et humides des bois sablonneux et répandent une odeur désagréable qui, chez quelques espèces, rappelle celle du bioxyde d'azote. On trouve aux environs de Paris l'*Iule terrestre*, d'un bleu cendré. L'*Iule des sables* a 44 segments et atteint 0^{m},05 ; l'*Iule très-grand*, de l'Amérique du Sud, en a 67 et dépasse 0^{m},08.

IVE, *Iva*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, sous-tribu des Mélampodiées, se compose d'herbes ou d'arbrisseaux de l'Amérique septentrionale. On distingue l'*Ive frutescente*, qu'on trouve au Mexique et à la Virginie, et qui passe pour fébrifuge ; l'*Ive imbriquée*, l'*Ive cheiranthifoliée*, etc.

IVETTE, nom vulgaire d'une Germandrée, le *Teucrium chamæpitys*. — *Ivette musquée*, nom vulgaire du *Teucrium iva*.

IVOIRE (du lat. *eboreus* ; d'*ebur*), substance qui constitue la masse de la dent chez l'Homme et chez les Mammifères, et qu'il ne faut pas confondre avec l'émail (*Voy.* DENT). — Dans le langage ordinaire, ce mot désigne plus spécialement cette matière compacte, blanche et dure que fournissent les défenses de l'éléphant et aussi les dents de certains autres animaux tels que l'hippopotame, le morse et le narval. L'ivoire est susceptible de recevoir un très-beau poli, et il s'emploie pour faire des manches d'instruments, des éventails, des statuettes et une foule de petits ouvrages. Cette industrie est depuis fort longtemps en France une des spécialités de la ville de Dieppe. Les dents d'hippopotame servent surtout à la fabrication des dents artificielles. L'ivoire perd bientôt sa blancheur au contact de l'air et de la poussière : on peut l'empêcher de jaunir en le renfermant sous une cage de verre ; ainsi exposé aux rayons solaires, il devient même plus blanc. En plongeant l'ivoire dans un bain de bois de Brésil, de safran ou d'épine-vinette, de vert-de-gris, de Campêche, ou de sel de fer, on le teint en rouge, en jaune, en vert, en noir ; il faut auparavant le laisser tremper quelques heures dans une solution d'alun ou dans du vinaigre. Autrefois la médecine employait comme astringent le *spode d'ivoire*, ou ivoire réduit en poudre.

L'ivoire brut (*morfil*) nous vient de la Guinée, de l'Égypte, du cap de Bonne-Espérance, de l'Inde, etc. L'*I. de Guinée* est le plus serré, le plus lourd et le plus estimé de tous ; il est légèrement blond, translucide, et blanchit en vieillissant ; l'*I. du Cap* est blanc, mat et parfois un peu jaune ; l'*I. de Ceylan* est d'un blanc rose, mais plus tendre que le premier : il est rare ; l'*I. vert de Sibérie*, provenant d'éléphants fossiles, est d'une couleur légèrement verdâtre.

L'ivoire était connu des peuples de l'antiquité, qui l'employaient soit pour orner leurs maisons et leurs temples, soit pour sculpter les images de leurs dieux, soit pour décorer des meubles : p. ex. la *chaise curule* des Romains. Les artistes grecs en firent grand usage : les statues de Minerve et de Jupiter par Phidias étaient en partie d'ivoire. Au moyen âge, à la Renaissance et dans les temps modernes, cette substance a été employée pour beaucoup d'œuvres remarquables qu'on voit dans les musées ou dans les collections particulières.

Ivoire végétal, substance blanche et dure provenant de la concrétion d'un liquide contenu dans le fruit du *Phytelephas* ou *Noix de corozos*. On la substitue souvent à l'ivoire pour la fabrication des petits ouvrages. On distingue l'ivoire végétal du véritable ivoire, en y déposant une goutte d'acide sulfurique concentré : il se produit alors une tache rose qu'un simple lavage à l'eau fait disparaître, tandis que cet acide ne produit aucune coloration sur l'ivoire animal.

IVRAIE (du lat. *ebriacus*, ivre), *Lolium*, genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées : épillets solitaires, multiflores, et insérés chacun dans une excavation du rachis ; glume à deux valves, glumelle à deux paillettes dont l'interne est ciliée. On en connaît plusieurs espèces. L'*I. enivrante* (*L. temulentum*), appelée à tort autrefois *Herbe de zizanie* (*Voy.* ce mot), est la seule graminée indigène dont les graines soient nuisibles à la santé : c'est une plante annuelle, à tige rude, à feuilles planes et glabres, à épi roide qui croît dans les champs cultivés, surtout pendant les étés humides, et se plaît au milieu du froment. Le grain de l'ivraie, mêlé au froment, rend le pain bleuâtre, acide et malsain ; il en résulte des vertiges, des nausées, des vomissements, de l'ivresse : d'où le nom de la plante. On a remarqué que les accidents ont d'autant plus de gravité que les grains sont moins secs. Les animaux eux-mêmes ne sont pas à l'abri de leur mauvaise influence. Les graines de l'ivraie rougissent la teinture de tournesol. — L'*I. vivace* (*L. perenne*) a une racine rampante et produit toujours plusieurs tiges droites, simples ou rameuses, qui portent chacune un épi très-allongé composé de 12 à 15 épillets non barbus ; c'est le *ray-grass* des Anglais ; elle croît au bord des chemins ; on la cultive comme fourrage et pour former des tapis de gazon. — L'*I. d'Italie* et l'*I. multiflore* sont aussi des plantes fourragères.

IVRESSE (d'*ivre* ; du lat. *ebrius*), état que détermine l'abus des boissons fermentées, s'étend depuis le moment où leur action commence à troubler la raison, jusqu'à celui où elle amène le délire, un sommeil profond, et même la mort. L'ivresse présente des phénomènes variés, suivant l'âge, le tempérament, le climat. L'enfant et l'adolescent, qui ont la circulation rapide et les nerfs très-impressionnables, s'enivrent facilement ; les femmes sont plus ou moins dans le même cas. On supporte mieux les boissons fortes en hiver qu'en été, par un temps humide que par un temps sec ; mieux le soir que le matin. — Sous le point de vue pathologique, l'ivresse peut être considérée comme un accès de fièvre, produit par une indigestion de boissons fermentées ; elle se termine par une abondante excrétion des urines, par des sueurs, par le sommeil, quelquefois par des vomissements et des déjections violentes, ou même par l'apoplexie. Le plus souvent, un accès d'ivresse passe sans exiger le secours de la médecine, et ne consti-

tue qu'un mode particulier de narcotisme, qu'on peut dissiper en faisant prendre 8 ou 10 gouttes d'ammoniaque dans un verre d'eau sucrée, ou mieux de l'éther sulfurique mêlé à l'huile dans la proportion de 25 gouttes pour 30 grammes d'huile. Dans d'autres circonstances, il convient de favoriser le vomissement et d'exciter par des lavements les déjections alvines. Beaucoup se soulagent en prenant du café léger; d'autres, de l'eau bien sucrée, ou une simple limonade cuite ou tartarisée, ou coupée avec l'infusion de camomille. La disposition apoplectique réclame quelquefois la saignée du bras, les sangsues à l'anus, les pédiluves sinapisés, etc. — On a cité comme moyen préservatif de l'ivresse, l'usage des aliments gras. Quant au moyen qui consiste à plonger l'homme ivre dans l'eau froide, c'est un préjugé qui présente les plus grands dangers.

L'ivresse peut être également produite par certains gaz (le protoxyde d'azote, par exemple), par les éthers, etc. *Voy.* ÉTHER et CHLOROFORME, etc.

Dans plusieurs pays, l'*ivresse* est punie comme un délit: il n'en est pas de même en France. Mais elle est exclusive du consentement, et par conséquent les obligations contractées par une personne en état d'ivresse sont radicalement nulles. Quant aux crimes et délits commis par une personne en état d'ivresse, ils ont donné lieu à beaucoup de discussions parmi les criminalistes. On admet assez généralement : 1° que l'ivresse accidentelle et complète rentre dans l'art. 64 du Code pénal : « il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action ; » 2° que l'ivresse intentionnelle qu'on s'est procurée pour s'exciter au crime n'amoindrit pas la criminalité et peut, au contraire, être un élément de la préméditation; 3° que l'ivresse accidentelle, mais incomplète, n'exclut pas la criminalité et donne lieu seulement aux circonstances atténuantes.

IXIE, *Ixia*, genre de la famille des Iridacées, renferme de jolies plantes herbacées, à tige grêle, à feuilles ensiformes ou linéaires, à fleurs grandes, de couleur brillante; à fruits capsulaires, ovoïdes. La racine est un tubercule ou un bulbe. Ces plantes croissent au Cap de Bonne-Espérance. Chez nous, on les élève en serre tempérée, dans des pots, dont on garnit le fond d'une couche de gravier, et qu'on achève de remplir avec de la terre de bruyère; la plantation se fait en octobre. On peut multiplier ces plantes au moyen de leurs caïeux; elles fleurissent alors dès la seconde année.

IXODE (du gr. ἰξώδης, gluant), *Ixodes*, genre d'Arachnides, du groupe des Acarides, famille des *Ixodidés*, et dont quelques espèces, connues sous le nom de *Tiques*, vivent aux dépens des animaux domestiques. Il a pour type l'*Ixode ricin*, qui vit sur les chiens. *Voy.* RICIN et TIQUE.

IXORE, *Ixora*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cofféacées, renferme des arbrisseaux à feuilles luisantes et à fleurs complètes, régulières, qui croissent aux Indes orientales et dans l'Amérique du Sud. On distingue l'*I. écarlate*, l'*I. albiflore*, l'*I. parviflore*, l'*I. paniculée* ou *Pavette*, l'*I. violacée*, l'*I. fasciculée*, etc.

J

J, 10e lettre et 7e consonne de l'alphabet français. Comme caractère, le *j* n'était pas connu des Romains, et, chez les modernes, ce n'est qu'à partir du XVIe siècle qu'on a commencé à distinguer, dans l'écriture, le *j* de l'*i*; ce n'est même que depuis la fin du siècle dernier qu'on a définitivement séparé dans les dictionnaires les mots qui commencent par *j* de ceux qui commencent par *i*. — Comme articulation, le *j*, qui n'est que le *g* doux, est une consonne palatale sifflante; c'est le *ch* adouci. Cette articulation n'existe que dans un très-petit nombre de langues : on la trouve dans le polonais et le bohême, qui l'écrivent par un *z* accentué, dans les langues slaves, dans le persan et l'arménien. La majeure partie des autres langues, l'anglais, l'allemand, l'italien, remplacent notre *j* par *g* ou par *gi*, qui se prononce *dj*, *dji*. En espagnol, le *j* (*jota*) a un son guttural (*Voy.* lettre X). — Comme abréviation, J. signifie *Jean*, *Jacques*, *Joseph* ou *Jules* : J.-J. veut dire *Jean-Jacques*, et J.-B., *Jean-Baptiste*; on écrit J.-C. pour *Jésus-Christ*. — J. H. S., monogramme du nom de Jésus-Christ, est, suivant les uns, une abréviation de *Jesus hominum salvator* (Jésus sauveur des hommes); suivant d'autres, ce sont les trois premières lettres du nom de Jésus en grec IHΣΟΥΣ.

JABIRU, *Mycteria*, espèce du genre Cigogne : cet oiseau a une très haute taille, un bec comprimé, la tête et le cou tantôt nus, tantôt emplumés. Le *J. du Sénégal* a le bec rouge à la pointe, noir au milieu, deux petites pendeloques charnues à la base, les jambes vertes, les articulations roses, le plumage blanc, la tête et le cou noirs; le *J. d'Amérique* est blanc, avec rémiges et rectrices d'un noir pourpre; tête et cou noirs. *Voy.* CIGOGNE.

JABLE (orig. inconn.). Ce mot, en termes de Tonnellerie, se prend : 1° pour l'entaille ou rainure pratiquée aux douves, près de leurs extrémités, pour recevoir les fonds; 2° pour la partie des douves de tonneau qui excède les deux fonds.

JABOT (du lat. *gibba*, bosse), première partie de l'estomac des oiseaux : c'est une poche membraneuse que ces animaux, surtout les granivores, portent sous la gorge, et dans laquelle les aliments sont d'abord reçus, et séjournent quelque temps avant de passer dans les deux autres parties; ils y sont imbibés d'un fluide analogue à la salive et y subissent une première digestion (*Voy.* ESTOMAC). — On donne aussi ce nom à une dilatation accidentelle de l'œsophage chez le cheval et quelquefois chez le bœuf.

Par extension, on a appelé *jabot* une bande de mousseline ou de dentelle empesée, plissée ou tuyautée, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise par devant. Les jabots ont été surtout à la mode à la fin du XVIIe siècle et pendant tout le XVIIIe.

JACAMAR, *Galbula*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs et voisins des Martins pêcheurs : bec allongé, aigu; tarses courts, en partie emplumés, terminés par 2 doigts en avant et tantôt 1, tantôt 2 en arrière. Ces oiseaux se nourrissent d'insectes, et habitent l'Amérique méridionale. Le *J. à longue queue* (*G. paradisea*), de Cayenne, est long de 0m,25 : son chant est un sifflement doux, faible et répété. Son corps est brun violet en dessus; sa gorge d'un blanc pur. Le *J. vert* (*G. viridis*) est d'un beau vert doré. — Le *Jacamérops* (*G. grandis*) tient à la fois du Jacamar et du Guêpier.

JACANA, *Parra*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers macrodactyles, renferme des espèces qui se rapprochent des Rales et des Poules d'eau : bec droit, médiocrement long et comprimé latéralement, un peu renflé vers le bout; pieds à 4 doigts grêles, 3 en avant séparés entre eux, le 4e derrière, ongles allongés, aigus, presque droits; ailes armées d'un éperon pointu. Les Jacanas se trouvent dans les marais des régions tropicales où ils se nourrissent d'insectes; ils sont sauvages, criards et vivent par couples. Le *J. commun* (*P. jacana*), du Brésil, est long de 0m,50; il a le dessus du corps roux, le reste d'un

noir violet; son bec, sous lequel pendent deux barbillons charnus, est jaune. Le *J. bronzé* (*P. ænea*) habite les Indes orientales.

JACAPA, oiseau. *Voy.* TANGARA.

JACARANDA, genre de la famille des Bignoniacées, renferme des arbres assez élevés des contrées chaudes de l'Amérique. Le *J. mimosæfolia*, à fleurs bleues, est cultivé dans nos serres comme arbre d'ornement; le *J. brasiliana*, à fleurs jaunes, fournit un bois dur et marbré employé en marqueterie.

JACCHUS, nom latin du *Ouistiti*. *Voy.* ce mot.

JACÉE, *Centaurea jacea*, espèce du genre Centaurée. *Voy.* CENTAURÉE.

On nomme vulg. *Jacée du printemps*, la Violette; *J. des jardiniers*, la Lychnide dioïque; *J. des bois*, la Sarrette; *Petite jacée*, la Pensée sauvage.

JACENT (du lat. *jacens*), se dit, en Droit, des successions sur lesquelles l'héritier n'a pas encore pris parti.

JACHÈRE (du b.-lat. *gascharia*), terre labourable qu'on laisse sans culture pendant un temps plus ou moins long. La durée des jachères dépasse rarement une année d'automne à automne; quelquefois elle se borne à une saison, l'été ou l'hiver; leur retour est ordinairement tous les trois ans. Elle est *complète* ou *absolue*, si l'on ne demande à la terre aucun produit; *verte* ou *fourragère*, si l'on y sème des plantes destinées à être broutées en vert par les bestiaux ou à être enterrées comme engrais.

Le système des jachères était autrefois universellement suivi, et, quoiqu'il tende à disparaître, il y a encore nombre de pays où il est dans toute sa force. L'établissement de la jachère était basé sur ce principe, incontestable d'ailleurs, que la terre, après une récolte de céréales, n'a plus les sucs nécessaires à la production, et qu'il faut, pour les lui rendre, lui accorder un certain repos. La science moderne a reconnu que les amendements, les engrais, et surtout l'emploi de cultures différentes de celles qui viennent d'épuiser la terre, permettent d'arriver au même but (*Voy.* ASSOLEMENT). Au moyen de la variété et de la rotation des cultures, base de ces systèmes, on est arrivé à ne plus avoir besoin de jachères ou à en distancer indéfiniment les époques.

JACINTHE, *Hyacinthus*, genre de la famille des Liliacées-Asphodelées, sous-tribu des Hyacinthées, renferme des plantes bulbeuses, dont l'espèce la plus connue est la *J. d'Orient* ou *des jardiniers* (*H. orientalis*): ses feuilles, longues et presque linéaires, sortent de terre sous la forme d'une gerbe au milieu de laquelle s'élève une hampe lisse, terminée par un joli panache de fleurs simples ou doubles, blanches, jaunes, rouges, roses et bleues, et qui ressemblent à de petits lis, dont le limbe est découpé en 6 parties frisées. Les jacinthes fleurissent en hiver: chez nous, on les cultive en pot dans une serre, ou dans l'eau dans nos appartements. On en compte environ 15 espèces et plus de 2,000 variétés, que l'on range en trois classes: les variétés à fleurs simples, celles à fleurs doubles, et celles à fleurs pleines: dans ces dernières les étamines et les pistils se sont transformés en pétales; autrefois, on les regardait comme des monstruosités sans valeur; ce sont aujourd'hui les plus recherchées. Pendant longtemps, la Hollande, et surtout Harlem, ont approvisionné de jacinthes les marchés de l'Europe. On doit aux Hollandais la belle variété, dite *Dame d'Éphèse*. C'est surtout du XVIIe au XVIIIe siècle que la mode des jacinthes fit fureur; aujourd'hui, elle est bien diminuée. Pour qu'une jacinthe soit d'un grand prix, il faut que les pétales externes et ceux du centre soient de deux couleurs différentes et bien tranchées; que la tige soit de bonne hauteur et courbée avec grâce; enfin que le nombre des fleurs soit au moins de 12: il va parfois jusqu'à 40. — Dans le langage des fleurs, la jacinthe est le symbole de la douleur et de la délicatesse.

Parmi les autres espèces, on remarque la *Jacinthe des prés*, à fleurs bleues; la *J. des bois* (*Agraphis nutans*), à feuilles en gouttière, à fleurs d'un beau violet; la *J. penchée*, à fleurs roses; la *J. muguet*, à fleurs jaunes; la *J. à fleurs roulées*, à fleurs campanulées verdâtres, etc. — *Voy.* aussi MUSCARI (*J. à toupet*, *J. de Sienne*) et SCILLE (*J. du Pérou*).

JACINTHE, pierre précieuse. *Voy.* HYACINTHE.

JACK, *Artocarpus integrifolia*. *Voy.* ARTOCARPE.

JACO ou JACQUOT, dit aussi *Perroquet cendré*. *Voy.* PERROQUET.

JACOBÉE, ou *Herbe de St-Jacques*, espèce du genre Séneçon. *Voy.* SÉNEÇON.

JACOBSON (ORGANE DE). *Voy.* ODORAT.

JACONAS, espèce de mousseline de l'Inde, demi-claire, dont on se sert pour faire des robes, des cols, des manchettes, des jabots et des bonnets de femme. On la fabrique aussi aujourd'hui en France.

JACQUET. *Voy.* TRICTRAC.

JACQUINIER (du botan. holland. *Jacquin*), *Jacquinia*, genre de la famille des Théophrastées, renferme des arbres et des arbrisseaux d'Amérique et d'Océanie à feuilles alternes, simples, et à fleurs petites, disposées en grappes ou en ombelles. On cultive dans les serres le *J. à fleurs orangées* (*J. aurantiaca*), des îles Sandwich, bel arbrisseau, haut de 1^m,50, à fleurs d'un très-beau jaune orangé, portées sur de longs pédoncules. Le *J. à bracelets* (*J. armillaris*), des Antilles, a plus de 2^m; ses fleurs blanches exhalent une odeur de jasmin très-prononcée; on fait des bracelets avec ses fruits rouge-orange de la grosseur d'un pois. Le *J. en arbres* (*J. arborea*), de la Guadeloupe, atteint près de 8^m.

JADE (orig. inconn.), substance minérale en masse blanchâtre ou verdâtre, translucide sur les bords, présentant un éclat gras et une cassure conchoïde ou écailleuse: c'est un silicate alumineux hydraté de fer et de magnésie dont la formule n'est pas bien définie (*Voy.* FELDSPATH). Il est très-dur, raye le verre et pèse 2, 9. Le *Jade*, dit *oriental*, nous vient tout travaillé de la Chine, où il est célèbre sous le nom de *Ju*, et de différentes îles de l'Océanie, où il sert à faire des haches et autres instruments; on n'en connaît pas le gisement. Le *Jade vert clair* était connu des anciens: ils lui attribuaient des propriétés merveilleuses et le portaient comme amulette contre les maux des reins, d'où les noms de *Pierre divine* et de *Néphrite* (de νεφρός, rein) qu'ils lui donnaient. On donne encore le nom de *Jade vert foncé* à l'Amazonite (*Voy.* ce mot) et celui de *Jade tenace* ou *de Saussure*, à une variété de jade trouvée en Savoie.

JAGUAR, *Felis onca* ou *onza*, espèce du genre Chat, dite aussi *Tigre d'Amérique* et *Grande Panthère des fourreurs*: c'est, après le Tigre et le Lion, le plus grand des animaux de son genre. Sa longueur est de près de 2^m, sans compter la queue, qui a 0^m,60. Son pelage, d'un fauve vif en dessus, est marbré à la tête, au cou et le long des flancs, de taches noires ocellées. Le dessous du corps est blanc, parsemé de taches noires. Cet animal, commun au Mexique et dans la Plata, est très-féroce: il attaque souvent l'homme. Il se plaît dans les grandes forêts traversées par des fleuves, et grimpe facilement aux arbres. Sa robe est très-recherchée comme fourrure.

JAIRON, espèce d'Antilope. *Voy.* GAZELLE.

JAIS, ou JAIET (du gr. γαγάτης), variété de Lignite, d'un noir luisant, compacte, à cassure conchoïde, à fragments aigus, pesant 1,26, et assez dure pour être travaillée au tour et polie. Le jais est une matière fossile, d'origine végétale, d'un aspect de poix ou de résine, qui brûle sans couler et sans se boursoufler, avec une odeur âcre, parfois aromatique. Il se trouve en France, en Espagne, et en Allemagne. On en fait des objets d'ornement, comme pendants d'oreilles, colliers, ajustements de deuil, croix, chapelets, etc. Ce genre d'industrie s'exerce surtout dans le dép. de l'Aude, à Ste Colombe, Peyrat et Labastide-sur-l'Hers. Le jais qu'on y travaille est tiré d'Espagne, les mines du pays ayant cessé d'être exploitées. *Voy.* LIGNITE.

Jais artificiel, espèce d'émail ou de verre noirci et

souffle qui sert aux mêmes usages que le jais naturel. Il est beaucoup moins cher et plus dur que le jais naturel, mais il a moins d'éclat.

JALAP (de *Xalappa*, ville du Mexique, d'où cette plante a été apportée en 1609), *Convolvulus officinalis, Ipomæa jalapa, Exogonium purga*, etc., espèce de Convolvulacée, à tige herbacée, volubile; à feuilles cordiformes ; à fleurs d'un rose tendre avec des étamines sortant du tube de la corolle. On trouve cette plante dans toute l'Amérique septentrionale, Sa racine est pivotante, ovoïde et lactescente à l'état frais; elle est de plus charnue, compacte, peu chargée de parties fibreuses, noirâtre à l'extérieur et blanchâtre à l'intérieur. Elle était autrefois fort employée en médecine : elle contient une résine particulière, dont les propriétés purgatives sont très-énergiques; on l'administre en poudre, en sirop, en teinture, etc. Dans le commerce, on falsifie souvent le jalap avec la racine du *Faux jalap* ou *Belle-de-nuit* (*Mirabilis jalappa*), avec celle de la Bryone, etc.

JALET (comme *galet*), petit caillou rond. — On a appelé *arc* ou *arbalète à jalet*, une arbalète avec laquelle on lançait des cailloux, de petites boules de terre cuite, des balles de plomb ou de fer.

JALLE (orig. inc.), couche de cailloux agglomérés qui se trouve sous la terre végétale, dans quelques parties des landes de Bordeaux, de la Bretagne, etc.; couche qu'il faut rompre à grands frais pour rendre ces portions de landes aptes à la végétation des arbres.

JALON (orig. inconn.), bâton droit, ferré et pointu par un bout, ou simple tringle de fer, qu'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage. Quand on emploie des jalons pour les opérations de nivellement, on place à la partie supérieure un morceau de papier blanc étendu, ou un rectangle de carton, que l'on fixe dans le bois au moyen d'une fente pratiquée à cet effet. Pour être sûr que des jalons sont bien placés en ligne droite, il faut se poser derrière deux d'entre eux, de manière que le premier efface le second et celui-ci tous les suivants.

JALOUSIE (de *jaloux*, du lat. *zelosus*), espèce de contre-vent formé de feuilles ou planchettes minces et mobiles, assemblées parallèlement, et qu'on peut remonter, baisser ou incliner plus ou moins, à volonté, au moyen de cordons. Elle sert à garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Le nom de *jalousie* semble lui venir de ce qu'on peut observer à travers sans être vu. *Voy.* PERSIENNE.

JALOUSIE, nom vulgaire de l'*Amarante tricolore* et de l'*Œillet de poëte*.

JAMBAGE (de *jambe*), se dit, dans la Construction, d'une chaîne de pierre ou de maçonnerie qui porte les grosses poutres; d'assises de pierre, de brique, etc., qui portent le manteau d'une cheminée ou l'arcade d'une porte.

JAMBE (du lat. *gamba* ; du gr. καμπή, flexion), en latin *crus*. Chez l'Homme, c'est proprement la portion du membre inférieur comprise entre le genou et le pied. La jambe est formée de deux os : l'un, plus gros, le *tibia* ; l'autre, plus grêle, le *péroné*, placé au côté externe du précédent. Ces os sont séparés l'un de l'autre par un intervalle qu'occupe un ligament interosseux. Le *mollet* est la saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et le muscle soléaire. — Chez les Animaux, la jambe offre des modifications trop nombreuses pour être ici énumérées.

JAMBE. En Architecture, on appelle *jambe de force*, une pièce de bois verticale ou peu inclinée, posant soit sur une poutre pour soutenir le tirant d'une ferme, soit sur ce tirant pour le lier à l'arbalétrier ; *jambe boutisse*, un pilier en pierres de taille dont les queues font boutisses ou s'engagent dans un mur de refend ; *jambe étrière*, une jambe boutisse dont les faces latérales font tableau ; *jambe d'encoignure*, un pilier à l'angle d'un mur.

En Marine, on nomme *jambe de hune*, un cordage dont la tête est attachée sur le bord d'une hune à la queue de fer d'un cap de mouton et dont l'extrémité inférieure tient à l'un des haubans du bas-mât.

JAMBIER, nom donné à trois muscles de la jambe : 1° le *Jambier* ou *Tibial antérieur*, muscle fléchisseur et adducteur du pied, qui relève son bord interne ; 2° le *J.* ou *T. postérieur*, muscle extenseur du pied sur la jambe et rotateur du pied en dedans ; 3° le *J.* ou *Plantaire grêle* : ce muscle accessoire des jumeaux et du soléaire n'existe pas toujours.

JAMBIÈRE, partie de l'ancienne armure qui couvrait les jambes (*Voy.* GRÈVE). Aujourd'hui, nos soldats appellent ainsi des espèces de guêtres en cuir dont ils s'enveloppent le haut des jambes.

JAMBO, né d'un métis et d'une créole. *V.* ZAMBO.

JAMBON (de *jambe*), cuisse ou épaule de porc ou de sanglier qui a été salée et ordinairement fumée pour être conservée. C'est un mets délicat et très-estimé : on en fait un grand commerce à York, en Angleterre ; à Mayence, en Allemagne ; à Bayonne, dans toute la Lorraine et l'Alsace, en France ; à Lamego, en Portugal, etc.

JAMBONNEAU. Outre son acception primitive de *petit jambon*, ce nom a été donné, à cause d'une analogie de forme, à des Mollusques du genre *Pinne*, aux Moules, aux Modioles, aux Avicules.

JAMBOSIER ou JAMBOSE (du sanscrit), *Jambosa*, plante de la famille des Myrtacées. *Voy.* EUGÉNIE.

JAMESONITE, antimoine sulfuré plombifère. *Voy.* ANTIMOINE.

JAN, nom donné aux deux tables du jeu de trictrac. Le *petit jan* est celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie ; l'autre est le *grand jan*. — Ce mot est aussi, dans le même jeu, synonyme de *plein*, et signifie les douze dames abattues deux à deux et remplissant l'un des côtés du trictrac. *Voy.* TRICTRAC.

JANIRE, *Janira*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Pectinidées : coquille libre à valve supérieure bombée, à valve inférieure plane, les deux valves présentant une impression musculaire ovale placée du côté anal ; région cardinale tronquée et présentant comme dans les peignes deux oreillettes inégales ; ligament interne et logé dans une fossette de la région cardinale ; charnière sans dents. — Les Janires se trouvent à l'état fossile depuis l'étage néocomien ; elles vivent en grand nombre dans les mers actuelles.

JANISSAIRES, milice turque. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

JANTE (du b.-lat. *cames, itis*), pièce de bois courbée, qui fait partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'une voiture.

JANTHINE (du gr. ἰάνθινος, violet), *Janthina*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches : coquille mince, transparente, ventrue, à spire peu élevée, présentant une ouverture grande et subtriangulaire, à bord externe, tranchant ou sinueux, tandis que l'autre est formé par l'élargissement de la columelle. L'animal est pourvu d'une tête prolongée en trompe, et armée de deux tentacules coniques très-distants, et d'un pied ovale et court, dont la partie antérieure est creusée en forme de ventouse, et sous lequel se trouve un opercule vésiculeux qui sert à suspendre l'animal à la surface de l'eau. — La coquille des Janthines est violacée, d'où leur nom; elles portent d'ailleurs derrière les branchies une glande qui sécrète une belle liqueur violette que l'on a regardée, à tort, comme la pourpre des anciens.

JANVIER (du lat. *januarius*; de *Janus*, dieu auquel ce mois était consacré), 1ᵉʳ mois de l'année civile, commence 8 ou 9 jours après le solstice d'hiver et a 31 jours. Chez les Romains, ce mois fut longtemps le 11ᵉ de l'année; il ne devint le 1ᵉʳ qu'après la réforme opérée sous J. César (*Voy.* ANNÉE). Chez les Grecs, il répondit d'abord à peu près au mois Pyanepsion, puis aux mois Gamélion et Anthestérion. C'est par un édit de Charles IX, en 1563, que le commencement de l'année a été fixé chez nous au

1er janvier : auparavant elle commençait à Pâques.
A Rome, le 1er janvier, on offrait des sacrifices à Janus; on lui présentait des dattes, des figues et du miel, fruits dont la douceur faisait tirer d'heureux pronostics pour le cours de l'année; on s'envoyait aussi mutuellement de petits présents (*strenæ*) : d'où l'usage des *étrennes*, encore en vigueur aujourd'hui (*Voy.* ÉTRENNES). L'Église chrétienne célèbre pendant ce mois la fête de la *Circoncision* (1er janvier) et celle de l'*Épiphanie* ou *des Rois* (6 janvier).

JAQUE, petite casaque qu'on portait au moyen âge sur les armes et sur la cuirasse. Il nous en est resté le diminutif *jaquette*. — Le nom de *jaque* vient, dit-on, des *Jacques*, paysans révoltés du XIVe siècle, qui portaient ce vêtement.

Jaque ou *Jaquette de mailles*. *Voy.* COTTE.

JAQUELINE, nom donné dans le nord de la France à des cruches de grès à large ventre et à des brocs de faïence auxquels on donne quelquefois la forme d'une femme assise. On les appelle ainsi du nom de *Jaqueline*, comtesse de Hollande, morte en 1436 : cette princesse, faite prisonnière par son cousin Philippe de Bourgogne, et enfermée au château de Teilingen, occupait ses loisirs à faire de petits vases de terre, qu'on appela d'abord *cruches de la comtesse Jaqueline*, puis par abréviation *jaquelines*.

JAQUEMART, figure de fer, de plomb ou de fonte, représentant un homme revêtu d'un *jaque de mailles* (*Voy.* ci-dessus) et qui frappe, avec un marteau, les heures sur la cloche d'une horloge. On trouve beaucoup de jaquemarts en Belgique, dans le nord de la France et jusqu'en Bourgogne. Ce genre d'ornement, fort à la mode jadis, est tout à fait abandonné aujourd'hui — C'était aussi le nom d'un mannequin en bois, planté en terre sur lequel on tirait au blanc.

JAQUES, JAQUET, noms vulgaires, le premier, du *Geai*; le second, de la *Petite Bécassine*.

JAQUIER ou *Arbre à pain*. *Voy.* ARTOCARPE.

JAR. *Voy.* JARRE.

JARDE ou JARDON, tumeur dure, quelquefois enflammée, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval, sur la partie postérieure supérieure de l'os du canon.

JARDIN (de l'allem. *Garten*), lieu où l'on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc., par agrément ou par utilité, sans employer la charrue et les animaux de labourage. Il est le plus souvent entouré de murs ou de haies vives. La culture d'un jardin est dite familièrement *Jardinage*, ou, en termes plus relevés, *Horticulture*. *Voy.* ce mot.

On distingue plusieurs espèces de jardins selon leur destination : le *J. fleuriste*, où l'on cultive des plantes pour l'agrément; le *J. fruitier*, verger où l'on ne fait venir que des arbres à fruit; le *J. potager*, ou *maraîcher*, où l'on cultive les légumes et autres plantes destinées à la nourriture de l'homme; le *J. mixte*, où se trouvent réunis, en totalité ou en partie, ceux que nous venons de nommer; le *J. de naturalisation*, consacré à l'acclimatation de végétaux exotiques; le *J. pépinière*, où l'on cultive de jeunes arbres, qui, parvenus à certain degré de croissance, seront transportés ailleurs; le *J. médical*, où sont cultivées les plantes médicinales, et le *J. botanique*, destiné à réunir et à classer les végétaux de tous les pays, pour servir à l'étude.

Il y eut des *jardins médicaux* à Rome, dès le 1er siècle de notre ère; mais l'institution des *jardins botaniques*, est toute moderne. L'Italie vit ouvrir le premier à Pise en 1543; le premier créé en France fut celui de Montpellier (1597); celui de Paris ne le fut qu'en 1636. Ce dernier renferme aujourd'hui plus de 60,000 espèces végétales, et forme une des parties les plus importantes du *Muséum*.

Il faut distinguer de tous les jardins précédents les *jardins publics*, ouverts à tous, et où sont ordinairement déployées toutes les ressources de l'art : tels sont les jardins de Versailles et des deux Trianons; et à Paris, ceux des Tuileries et du Luxembourg, sans parler des nombreux *squares* de création toute récente, surtout ceux de *Monceaux*, des *Buttes Chaumont*, de *Montsouris*, etc.; tels sont encore *Hyde-Park* et *Regent's-Park*, à Londres; le *Prado*, à Madrid, l'*Augarten*, à Vienne; le *Jardin d'été*, à St-Pétersbourg, etc. — Il existe aussi des jardins publics payants dont quelques-uns ont joui d'une grande vogue : le *Wauxhall*, à Londres; *Tivoli*, *Beaujon*, *Marbœuf*, etc., à Paris.

Enfin, relativement à la manière dont ils sont dessinés, on a, d'une part, les *jardins rectilignes*, tels que les traçait Lenôtre; d'autre part, les *jardins anglais*, aux allées sinueuses, aux massifs d'arbres entrecoupés de tapis de verdure, de pièces d'eau, etc., où l'on profite des accidents du terrain, mais pour embellir et non pour forcer la nature. Les *jardins paysagers* sont des espèces de *parcs*. *V.* ce mot.

Dès les temps les plus anciens, les jardins ont été le plus bel ornement de la demeure de l'homme. Les jardins suspendus de Sémiramis étaient au nombre des merveilles du monde. L'Orient a toujours eu la passion des jardins : l'ombre, l'eau et le parfum des fleurs étaient ce qu'on recherchait surtout dans ces pays brûlants. En Grèce, Homère a chanté les jardins d'Alcinoüs. Ceux d'Académus, de Cimon, d'Épicure, eurent aussi de la célébrité. A Rome, Lucullus, le premier, donna le modèle d'un jardin vaste et boisé avec luxe, orné de portiques, de grottes, de statues : ce goût s'est conservé jusqu'à nos jours dans les *villas* italiennes. En France, au XVIe siècle, Bernard de Palissy imagina des grottes dont la mode ne dura point; Lenôtre dessina pour Louis XIV les superbes jardins des Tuileries et de Versailles qu'il enrichit de statues, de bassins et de pièces d'eau; Ant. Lepautre fit peu de temps après la cascade de St-Cloud. Vers la même époque, La Quintinie enseignait la taille des arbres fruitiers, et créait le potager et le verger de Versailles. Le genre imaginé par Lenôtre fut longtemps le seul adopté en Europe; il fut même exagéré par les Hollandais. Temple le premier, importa en Angleterre le genre chinois, remarquable par le caprice des détails, la bizarrerie des ornements et surtout par le mauvais goût. C'est en épurant ce que ce genre avait de faux, que Kent conçut le plan du jardin anglais; Browne porta l'art à son comble. — Voir sur ce sujet : Watelet, *Essais sur les jardins* (1774); G. Thouin, *Plans de toute espèce de jardins* (1820); Viart, le *Jardiniste moderne* (1827); Vergnaud, l'*Art de créer les jardins* (1839); le comte de Choulot, l'*Art des jardins* (1858). H. Walpole a écrit l'*Histoire du jardinage*. Les jardins ont inspiré nombre de poëtes, entre autres Delille (les *Jardins*), Marnézia (les *Paysages*), W. Mason (le *Jardin anglais*). En dernier lieu M. A. Mangin a publié, avec illustrations, *Les Jardins* (Tours, 1867).

JARDINAGE. *Voy.* JARDIN et HORTICULTURE.

JARDINIÈRE (de *jardin*). Outre le meuble ou vase dans lequel on met des plantes d'ornement, ce mot désigne deux insectes qu'on rencontre fréquemment dans les jardins, le *Carabe doré* et la *Courtilière* : tous deux détruisent un grand nombre d'insectes nuisibles; seulement le second en poursuivant sa proie, coupe et déchire les racines des plantes et les fait périr. — C'est aussi le nom vulgaire d'un oiseau, l'*Ortolan* (*Emberiza hortulana*) et d'un mollusque, l'*Hélice des jardins*.

JARDON. *Voy.* JARDE.

JARGON, d'abord *Gergon* (orig. incertaine), se dit de tout langage corrompu et inintelligible, qu'il appartienne à une province, à une classe de la société, ou même à un seul individu. L'*argot* et ce qu'on appelle de nos jours *langue verte*, *langue javanaise* sont des jargons.

JARGON, JARGONIUM. *Voy.* ZIRCON.

JAROSSE, plante légumineuse. *Voy.* GESSE.

JARRE (de l'ital. *giara*, en espagn. *jarra*), grand vaisseau de terre cuite, à deux anses, dont le ventre est fort gros, et dont on se sert comme de fontaine

pour conserver l'eau. Dans le Midi, et surtout en Provence, on y met toutes sortes de liquides, et particulièrement de l'huile.

On nomme encore *jarre :* 1° une mesure usitée en Orient pour le commerce des vins : celle de Mételin vaut 40 pintes de Paris (37 litres, 253); — 2° des cloches de verre ou de cristal, de différentes capacités, dont on fait usage en Physique pour former les batteries électriques (*Voy.* CONDENSATEUR); — 3° les poils longs, durs et luisants qui se trouvent sur la superficie des pelleteries et en particulier des peaux de castor : on écrit aussi *jars* (*Voy.* POIL); — 4° le poil de la Vigogne; — 5° enfin un banc de sable dans le lit d'une rivière : dans ce dernier sens on dit aussi *jard.*

JARRET (orig. celtiq.), en latin *poples.* Chez l'Homme, c'est la partie de la jambe située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion du membre inférieur. — Dans les Animaux quadrupèdes, c'est la jointure du train de derrière, qui unit la cuisse à la jambe.

JARRETIÈRE (ORDRE DE LA). *Voy.* cet article au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Jarretière, poisson. *Voy.* LÉPIDOPE.

JARS, le mâle de l'oie. *Voy.* OIE.

JAS, dit aussi *Jouet* et *Jouail*, grosse et forte pièce de bois ou de fer qui se trouve à l'extrémité supérieure de la tige d'une ancre, et qui empêche qu'elle ne se couche sur le fond lorsqu'on la jette à la mer. *Voy.* ANCRE.

Dans les Salines, le *jas* est le premier réservoir des marais salants : il est généralement séparé de la mer par une digue de terre revêtue de pierre sèche.

JASERAN ou JASERON. Ce mot, dans l'origine, désignait une espèce de cotte de mailles qu'on tirait sans doute des États barbaresques (*jazarino* en espagnol signifie *algérien*); par suite, il s'est dit d'un collier ou d'un bracelet d'or formé de mailles. Aujourd'hui, on appelle encore *jaseron*, une chaîne d'or à fines mailles et à plusieurs tours que les femmes portent au cou. — C'est aussi le nom de l'*Orange vraie*, champignon comestible. *Voy.* ORONGE.

JASEUR, *Bombycilla*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, voisin des Cotingas et des Merles, renferme des espèces à bec court, droit, bombé en dessus et en dessous; à narines ovoïdes, situées à la base du bec, et à tarses courts. Ces oiseaux se tiennent dans les buissons et font entendre un gazouillement perpétuel; d'où leur nom. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes, surtout de mouches, qu'ils attrapent au vol. Les jaseurs nichent dans le nord, mais l'hiver ils émigrent en bandes nombreuses. L'espèce type est le *Jaseur de Bohême*, ou *d'Europe* (*B. garrula*), très-bel oiseau huppé, de la grosseur d'une grive, dont le corps est d'un brun rougeâtre, la gorge et les ailes noires, avec quelques plumes d'un rouge vif.

JASEUSE ou PETITE JASEUSE, nom vulgaire du *Tiriba*, espèce de Perruche à queue courte.

JASIONE, genre de la famille des Campanulacées, tribu des Wahlenbergiées, renferme des plantes herbacées indigènes de l'Europe et qui ont le port des Scabieuses.

JASIUS, papillon du genre *Nymphale. V.* ce mot.

JASMIN du gr. ἰάσμη), *Jasminum*, genre type de la famille des Jasminées, renferme des arbrisseaux souvent sarmenteux et grimpants, à feuilles ordinairement alternes simples ou à 3-7 paires de folioles; à fleurs en cloches, tantôt blanches, tantôt jaunes, formées par un calice à 5 dents linéaires, avec tube de la corolle allongé, et limbe étalé à 5 lobes; 2 étamines à l'entrée du tube; le fruit est une baie à 2 loges monospermes. Toutes les espèces sont exotiques, mais depuis longtemps cultivées en Europe. Le *Jasmin commun* (*J. officinale*), originaire des Indes, est un arbrisseau plein d'élégance, qui réussit dans tous les terrains. On en palissade les murs; on en garnit les terrasses et les treillages; on le force même, malgré ses rameaux grimpants, à prendre la forme de petits arbustes pour en orner les plates-bandes, ou le placer en pots sur les cheminées ou les croisées. Son feuillage est d'un beau vert et de longue durée; ses fleurs blanches, très odorantes, se succèdent pendant tout l'été et jusqu'aux premières gelées. Leur odeur ne passe point avec l'eau dans la distillation : l'*essence de jasmin* qu'on emploie comme parfum n'est que de l'huile de ben aromatisée avec les fleurs du jasmin. — Le *J. à grandes fleurs* (*J. grandiflorum*), qu'on nomme aussi *J. d'Espagne;* le *J. jonquille* (*J. odoratissimum*), remarquable par sa délicieuse odeur; le *J. à feuilles de cytise* (*J. fruticans*) et le *J. des Açores* (*J. azoricum*), sont, avec le *J. commun*, les principales espèces que l'on cultive dans nos jardins.

On nomme encore *J. bâtard* ou *d'Afrique* le Lyciet du Cap; *J. d'Amérique*, *J. rouge des Indes*, l'Ipomée écarlate; *J. d'Arabie*, le Nyctanthe; *J. du Cap*, la Gardénie; *J. de la Perse*, le Lilas à feuilles de troëne; *J. odorant de la Caroline*, la Bignone toujours verte; *J. vénéneux*, le Cestreau; *J. de Virginie*, le Técome grimpant, etc.

JASMINÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, se compose d'arbustes, d'arbrisseaux, le plus souvent grimpants, à feuilles opposées, plus rarement alternes, simples ou pinnées, et à fleurs hermaphrodites : calice monophylle, turbiné dans sa partie inférieure; corolle monosépale, souvent tubuleuse et régulière, à 4 ou 5 lobes, quelquefois très-profonds; 2 étamines; ovaire à 2 loges, contenant chacune 2 ovules; style simple et se terminant par un stigmate bilobé. Tantôt le fruit est une capsule à une ou deux loges; tantôt il est charnu, ou contient un noyau osseux. — Cette famille renferme les genres *Jasminum* (genre type), *Nyctanthes* et *Bolivaria.*

JASPE (du gr. ἴασπις), variété de Quartz, qui n'est autre chose qu'une Agate opaque, colorée par différentes substances en rouge, jaune ou vert, tantôt uniformément, tantôt par bandes ou taches. On distingue le *J. onyx*, le *J. sanguin* et le *J. panaché.* La Sicile est riche en beaux jaspes; on en trouve en Sibérie une variété rubanée de vert et de violet foncé, dont on fait assez de cas. Celui de Baumholder (Prusse rhénane) est jaune avec des herborisations noires; on en fait des boîtes et des cachets. Le jaspe blanc, qui ressemble à de l'ivoire, est le plus rare. Tous les jaspes sont employés à la décoration intérieure et plus particulièrement à la fabrication des petits objets d'ameublement, comme socles, serre-papiers, vases, cartels de pendules, etc.; leur dureté, plus grande que celle du marbre, et la difficulté que l'on éprouve à les polir, donnent toujours du prix à ces petits ouvrages. — La *pierre de touche* (*Voy.* ce mot) est une sorte de jaspe.

Jaspe de St-Gervais, espèce de marbre exploité dans la Haute-Savoie (route du Fayet à St-Gervais) : c'est un grès quartzeux, plus ou moins mélangé de mica gris ou verdâtre, de silice, d'oxyde de fer et de carbonates de chaux, de magnésie et de fer. L'Opéra de Paris a des colonnes en jaspe de St-Gervais.

On nomme *jaspé* tout ce qui est bigarré d'une manière qui imite le jaspe : il y a des *fleurs*, des *étoffes*, des *marbres jaspés.*

JASSUS, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, voisin des Cicadelles et des Cercopes : tête large, arrondie antérieurement, ocelles situés dans une fossette en avant des yeux; jambes épaisses, garnies d'épines aiguës. Espèces principales : le *J. lanio* et le *J. bruneus* des environs de Paris.

JATROPHA, nom latin botanique du *Médicinier. Voy.* ce mot et MANIOC.

JAUGE, JAUGEAGE (du vieux fr. *jale* ou *jalaie*, baquet; d'où le b.-lat. *jalagium*, droit de jaugeage). *Jauger*, c'est déterminer en le rapportant à une mesure cubique connue, la capacité d'un vaisseau quelconque, p. ex. d'un tonneau ou d'une futaille. Cette

opération s'exécute au moyen de la *jauge*, verge de fer ou de bois, divisée en décimètres, centimètres et millimètres, avec laquelle on prend la hauteur et, en divers points de cette hauteur, le diamètre du vaisseau ; ces dimensions sont ensuite comparées à une table convenable qui fait connaître la capacité correspondante. — Le jaugeage s'exécute perpétuellement pour la perception des impôts indirects : les douaniers et commis aux barrières en sont chargés. De plus, il y a, pour les intérêts privés, dans tous les lieux où le commerce en a besoin, des *jaugeurs jurés* que nomme le préfet, et dont les émoluments sont fixés par un tarif.

Le mot *jaugeage* se dit également et des procédés géométriques employés pour déterminer le volume d'eau que déplace un navire et par suite le poids qu'il peut porter, et de la taxe perçue dans les ports par les préposés au jaugeage.

Les charpentiers, les tireurs d'or, les aiguilliers, les fontainiers, etc., etc., ont aussi leur jauge : la forme en varie, mais c'est toujours un instrument gradué, à l'aide duquel peut être déterminé le volume d'un objet liquide ou solide.

JAUNE (du lat. *galbanus* ou *galbinus*), une des sept couleurs du prisme, placée entre le vert et le rouge, et qui admet une foule de nuances : citron, safran, or, etc. On l'obtient dans la teinture en l'extrayant de diverses matières, les unes végétales, la gaude, le fustet, le carthame, etc., les autres minérales, l'orpiment, les chromates, etc.

JAUNE ANTIQUE, espèce de marbre que les anciens tiraient de la Numidie : on voit encore en Italie plusieurs monuments faits avec ce marbre. Sa couleur est vive et approche quelquefois de celle du souci.

JAUNE DE CASSEL, dit aussi *Jaune minéral*, *Jaune de Paris* ou *de Vérone*, couleur jaune qu'on prépare en faisant fondre de la litharge avec du sel ammoniac. C'est un mélange d'oxyde et de chlorure de plomb. On l'emploie dans la peinture.

JAUNE DE CHROME, ou *Jaune de Cologne*. C'est le chromate de plomb. — On donne le nom de *jaunes alcalins* aux couleurs jaunes qu'on produit sur laine et sur soie avec les chromates de potasse.

JAUNE DE MONTAGNE, espèce d'ocre. *Voy.* OCRE.

JAUNE DE NAPLES, matière jaune, d'apparence terreuse, que l'on emploie pour la peinture en émail.

JAUNE D'ŒUF. *Voy.* ŒUF.

JAUNE D'OR, ou *Jaune de Manchester*, matière tinctoriale jaune, extraite de la naphtylamine. On la doit à M. C.-A. Martins.

JAUNE D'ORPIN. *Voy.* ORPIN et ORPIMENT.

En Anatomie, on appelle *corps jaune* la membrane hypertrophiée qui enveloppait l'ovule dans l'ovaire ; — *ligaments jaunes*, des fibres de tissu élastique qui occupent les intervalles des lames des vertèbres.

Fièvre jaune. *Voy.* FIÈVRE.

JAUNET D'EAU, nom vulg. du *Nénuphar jaune*.

JAUNISSE, *Ictère* en termes de Médecine, coloration jaune de la peau, des conjonctives et de l'urine, due à l'infiltration de la partie colorante de la bile dans les divers tissus du corps, et à son mélange avec le sang; elle entraîne la décoloration des matières fécales. La jaunisse a pour causes, soit une vive émotion morale, soit une affection abdominale, surtout une hépatite ou toute autre maladie du foie (*calculs biliaires*, etc.), dont elle n'est qu'un symptôme. Quand elle existe seule, elle est peu grave ; elle se dissipe le plus souvent à l'aide d'un simple régime doux, végétal, de boissons rafraîchissantes et de bains : dans le monde, on attribue au jus de carottes une efficacité exagérée contre la jaunisse. On peut aussi recourir avec avantage aux purgatifs salins, quand elle elle ne résulte pas d'un état inflammatoire du foie. — Il existe un *ictère malin* ou *grave* qui n'est pas la fièvre jaune et qui se voit dans notre climat; il est presque toujours mortel.

Jaunisse des nouveau-nés ; elle se manifeste presque immédiatement après la naissance. On la croit causée le plus ordinairement par la rétention du méconium et par l'impression toute nouvelle de l'air; on l'a attribuée aussi à une ecchymose générale dans l'épaisseur de la peau, par suite de la compression que l'enfant aurait éprouvée pendant l'accouchement ; ce qui est douteux.

JAVART (orig. inc.), tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux, des bœufs et des moutons entre le paturon et la couronne, et qui détermine souvent des ulcères : chez les moutons, on lui donne quelquefois, mais à tort, le nom de *fourchet* (*Voy.* ce mot). Cette tumeur s'ouvre presque toujours d'elle-même, et se termine par l'expulsion d'un bourbillon ; quelquefois elle exige l'application du fer ou du feu.

JAVELINE. *Voy.* JAVELOT.

JAVELLE (du lat. *capellus* p. *capulus*, poignée), quantité de blé, d'avoine, de seigle ou de toute autre graminée, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille et couper d'un seul coup. On la laisse sur le sillon, pour que le grain sèche et jaunisse, en attendant qu'on en fasse des gerbes, ce qui s'appelle *javeler*. Le *javelage*, tel qu'on le pratique communément, n'a aucun avantage réel ; il en résulte perte de poids et de qualité, altération de couleur et renflement trompeur, enfin commencement de fermentation qui, après des pluies abondantes, peut aller jusqu'à la germination. — On nomme aussi *javelles* de petites gerbes de céréales et même de petits fagots de sarment.

On appelle *avoines javelées* celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées tandis qu'elles étaient en javelles.

JAVELLE (EAU DE). *Voy.* EAU DE JAVELLE.

JAVELOT, JAVELINE (de l'anglo-saxon *gaflac*), pique ou demi-pique qui ne différaient l'une de l'autre que par les dimensions. Le *javelot* (le *pilum* des Romains) était plus gros et plus court. La *javeline* (*hasta*), grosse d'un doigt, avait de 1^m à $1^m,50$ de long. L'un et l'autre se terminaient par une pointe en fer de plusieurs centimètres, et se lançaient à la main et de loin. Elles étaient retenues par une courroie, qui permettait de les ramener à soi après les avoir lancées. *Voy.* DARD.

JAYET. *Voy.* JAIS.

JEAN-LE-BLANC, oiseau. *Voy.* CIRCAÈTE.

JEANNETTE (pour *croix de Jeannette* ou *à la Jeannette*), croix d'or quelquefois surmontée d'un cœur, que les paysannes portent suspendue au cou avec un ruban de velours, et que les dames ont quelque temps portée à leur imitation. — C'est aussi le nom vulgaire d'une espèce de *Narcisse*. *Voy.* ce mot.

JÉCORAIRE (du lat. *jecorarius*, de *jecur*, foie), synonyme d'*Hépatique*, en Anatomie. *Voy.* FOIE.

JECTISSE (du v. fr. *ject* p. *jet*). On appelle *terres jectisses* les terres qui ont été remuées ou rapportées ; *pierres jectisses*, les pierres qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

JEFFERSONITE, espèce de Pyroxène. *V.* AUGITE.

JEJUNUM (du lat. *jejunus*, à jeun, vide), partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon, a reçu ce nom parce qu'on la trouve presque toujours vide sur les cadavres.

JÉROSE ou ROSE DE JÉRICHO. *Voy.* ANASTATIQUE.

JESE ou JESSE, *Leuciscus jeses*, poisson du genre Able et de l'espèce Meunier, famille des Cyprinidés, se trouve dans les fleuves et rivières de presque toute l'Europe septentrionale. Il pèse de 4 à 5 kilogr., et multiplie beaucoup; sa chair grasse et molle est remplie d'arêtes et devient jaune en cuisant.

JÉSUS, papier de grande dimension, employé principalement pour les ouvrages d'un grand format et pour l'impression des gravures, a été ainsi appelé parce qu'il portait primitivement pour marque les lettres I. H. S., premières lettres du nom de Jésus en grec.

Pierre à Jésus. *Voy.* PLÂTRE.

JET (du lat. *jactus*). *Voy.* IMMONDICES.

En Droit maritime, le *jet à la mer* est l'action de jeter par dessus le bord une partie du chargement pour le salut du navire pressé par la tempête ou par la chasse de l'ennemi. Il donne lieu à la contribution ou répartition du préjudice subi par les propriétaires des objets jetés, entre eux et les propriétaires des effets sauvés (C. de comm., art. 410-429).

En termes de Fauconnerie, le *jet* est une petite entrave qu'on met aux pieds de l'Oiseau.

JET D'EAU, filet d'eau jaillissant d'un tuyau par un *ajutage* (*Voy.* ce mot), qui en détermine la dimension. D'après la loi des vases communiquants, l'eau devrait s'élever en l'air jusqu'au niveau de la source qui le produit; mais le frottement de l'eau contre les parois du tuyau, la résistance de l'air, et enfin la pesanteur, diminuent considérablement la force ascensionnelle, surtout si le jet est vertical; on a remarqué, en effet, qu'en inclinant la direction du jet, il montait plus haut (*Voy.* ÉCOULEMENT). Les jets d'eau servent à l'ornement des bassins et des fontaines. Tantôt ils s'élancent sous la forme d'un jet isolé, comme dans le parc de St-Cloud, aux Tuileries, etc.; tantôt ils forment des gerbes de formes variées (Palais-Royal, place de la Concorde, etc.); tantôt, enfin, ils entrent dans la composition des scènes qui animent les pièces d'eau, comme on le voit à Versailles, à Péterhof, près de St-Pétersbourg, etc.

Jet d'eau marin, nom vulgaire des *Ascidies*. *Voy.* ce mot.

JETAGE, se dit, chez le Cheval, de l'écoulement par les naseaux d'un mucus plus ou moins abondant: on l'observe surtout dans la morve.

JETÉ, JETÉ BATTU, pas de danse. *Voy.* PAS.

JETÉE (du verbe *jeter*), construction en pierres ou en bois, faite soit dans un port de mer, pour en assurer l'entrée, soit au milieu d'un cours d'eau, pour en redresser le lit. Quand la jetée est en bois, elle prend le nom d'*estacade*. Dans les ports de mer, les jetées ont surtout pour but d'en prévenir l'encombrement par les galets et par le sable, ainsi que de briser les fortes lames qui arrivent de la haute mer. Les ports de Calais, de Cherbourg, de Dunkerque, ont de magnifiques jetées (*Voy.* DIGUE). — On nomme aussi *jetées* des amas de pierres ou de cailloux que l'on *jette* dans un mauvais chemin pour l'améliorer.

JETON (de *jet*), pièce de métal, d'ivoire, de nacre ou de toute autre matière, plate et le plus souvent ronde, dont on se sert, comme des fiches, pour marquer et payer au jeu, et dont on se servait autrefois pour calculer des sommes. — L'expression métaphorique *faux comme un jeton* provient de ce que le plus souvent les jetons ont l'apparence de pièces de monnaie, bien qu'ils ne soient qu'en cuivre ou en métal argenté ou doré.

Jeton de présence, jeton qu'on donne dans certaines sociétés ou compagnies, notamment dans les académies ou les conseils d'administration, à chaque membre présent à une séance; ces jetons, qui sont généralement en argent, ont une valeur réelle et s'échangent contre de la monnaie.

L'essaim d'abeilles qui quitte la ruche se nomme en quelques endroits *jeton*.

JEU (du lat. *jocus*). On peut partager les jeux en trois classes : les *jeux corporels*, les *jeux intellectuels* et les *jeux de hasard*; ces derniers constituent le *jeu* proprement dit.

Jeux corporels. Ils comprennent : 1° ces luttes où le prix est donné à la vigueur, à l'agilité, à l'adresse : tels étaient, chez les Grecs, les *jeux gymniques*, ainsi appelés parce que le plus souvent on se débarrassait de tout vêtement pour s'y livrer plus librement (γυμνός en grec veut dire *nu*), tels que lutte, pugilat, disque, course à pied, en char ou à cheval; chez les Romains, les *jeux du cirque* (courses, naumachies, combats de gladiateurs) : tels furent aussi les jeux guerriers du moyen âge, les *joutes* et *tournois* de toutes sortes; tels sont encore aujourd'hui les *joutes sur l'eau*, les *tirs à l'arc* ou *au fusil*, etc.; — 2° les divers exercices où il y a lieu de déployer de la grâce, de l'agilité ou de l'adresse, comme la *danse*, la *balle*, la *paume*, les *boules*, les *quilles*, le *cricket*, le *billard*, le *jeu de bagues*, l'*escarpolette*, etc., et la plupart des *jeux d'enfant : barres, saut-de-mouton, Colin-Maillard, cerceau, cordes, cerf-volant, toupie, billes, bilboquet, jonchets*, etc.; — 3° ceux où l'esprit intervient et dans lesquels le corps ne joue qu'un rôle secondaire, comme les *jeux de société*, dits aussi *petits jeux*.

Jeux intellectuels. Ils comprennent : 1° les *jeux d'esprit*, dont l'attrait consiste surtout dans la difficulté vaincue : tels sont ceux qui supposent quelque chose à deviner (*énigmes, charades, logogriphes, synonymes, rébus*, etc.), ou quelque problème à résoudre (*bouts-rimés, anagrammes, acrostiches*, etc.);—2° les *jeux de calcul* ou *de combinaison*, tels que les *échecs*, les *dames*, le *jeu de la guerre*, les *jeux de patience*, etc. — Voir pour la description de chacun de ces jeux, outre l'article spécial que nous leur avons consacré dans ce *Dictionnaire*, Belèze, *Jeux des adolescents* (1855).

Jeux de hasard. Ils se subdivisent en *jeux de hasard* proprement dits, comme le *pair ou non*, les *dés*, le *creps*, la *roulette*, le *loto*, les *loteries* de tout genre, et certains *jeux de cartes* le plus souvent prohibés (*lansquenet, biribi, passe-dix, baccarat, pharaon, bouillotte, vingt-et-un*, etc.), et en *jeux mixtes*, où le calcul peut aider ou corriger la fortune : tels sont le *trictrac*, les *dominos*, et la plupart des *jeux de cartes* (*écarté, impériale, mariage, piquet, reversis, triomphe, boston, whist*). *Voy.* CARTES.

Pour favoriser et exploiter en même temps la funeste passion du jeu, il a été formé, sous le nom de *maisons de jeu*, des établissements publics destinés spécialement aux jeux les plus hasardeux, la *roulette*, le *trente-et-quarante*, le *pharaon*, le *creps*, etc. Dans beaucoup de pays, surtout en Allemagne, sur les bords du Rhin, et en Italie, l'État non-seulement tolère les maisons de jeu, mais s'en est fait un monopole lucratif qu'il adjuge à des fermiers. Il en était de même en France il n'y a pas encore longtemps. A Paris, le Palais-Royal, Frascati et une foule d'autres lieux offraient des maisons de jeu où des milliers de malheureux accouraient chercher la fortune pour ne trouver le plus souvent que la ruine et le désespoir. La loi du 18 juillet 1836, rendue sur la proposition de Benj. Delessert, ordonna la fermeture de ces maisons à partir du 1er janvier 1838.

Parmi les nombreux traités qu'on a écrits sur les jeux en général, nous citerons : l'*Essai sur les jeux de hasard* de Montmort ; l'*Académie des jeux* de Philidor ; le *Manuel des jeux de calcul et de hasard* de Lebrun (1840) ; l'*Arbitre des jeux* de Méry (1847). — Pothier a traité *du Jeu* au point de vue juridique ; Barbeyrac et Dusaulx, au point de vue moral.

La loi n'accorde aucune action en justice pour une dette de jeu, à moins qu'il ne s'agisse de jeux propres à exercer au métier des armes ou tenant à l'adresse ou à l'exercice du corps, et encore faut-il que la somme ne soit pas excessive. Quant aux sommes gagnées et payées, elles ne donnent pas lieu à répétition s'il n'y a de la part du gagnant dol, supercherie ou escroquerie (C. Nap., art. 1965-1967).

Jeux publics, nom donné chez les anciens à des fêtes et à des spectacles publics institués en l'honneur des dieux ou des héros, en souvenir de quelque grand événement, ou offerts au peuple comme réjouissance ou comme moyen de séduction. Ces jeux consistaient le plus souvent en courses et en luttes de toute espèce, combats d'athlètes, de gladiateurs, naumachies, concours littéraires. Les plus célèbres de ces jeux étaient, chez les Grecs, les *Jeux olympiques, néméens, isthmiques* et *pythiques*; chez les Romains, les *Grands jeux*, ou *Jeux romains* propr. dits, et les *Jeux séculaires*. Ils se célébraient, en Grèce, dans les stades et les hippodromes ; en Italie, dans

les cirques et les amphithéâtres. Les uns avaient lieu à des époques périodiques, comme les jeux olympiques, qui revenaient tous les quatre ans, les jeux séculaires de Rome, environ tous les cent ans; les autres, à des époques indéterminées, qui étaient fixées par les magistrats ou indiquées par les circonstances. *Voy.* OLYMPIQUES, PYTHIQUES, NÉMÉENS, etc., au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Jeux funèbres, solennités qui se célébraient, en Grèce et à Rome, aux funérailles des rois, des princes, des héros ou des magistrats. Homère (*Iliade*, ch. XXIII) raconte les jeux funèbres qu'Achille célébra en l'honneur de son ami Patrocle. Souvent ces jeux étaient ensanglantés par le sacrifice de victimes humaines. A Rome, on déployait une grande magnificence dans ces sortes de jeux : tous les exercices du corps, et surtout les combats des gladiateurs, s'y montraient tour à tour. Les jeux funèbres duraient quelquefois 4 ou 5 jours. On y assistait en habits de deuil; les femmes en étaient exclues. Quand les jeux étaient terminés, on donnait des festins publics où tout le monde était habillé de blanc. Après ce repas, on représentait des comédies. Les dépenses qu'occasionnaient ces jeux devinrent si excessives, que Tibère en défendit la célébration à quiconque avait moins de 400,000 sesterces (82,000 fr.); toutefois, ils subsistèrent jusqu'à Théodoric, roi des Ostrogoths, qui les abolit en l'an 600.

Jeux floraux, concours ouvert annuellement à Toulouse, et dont le prix est une fleur d'or ou d'argent. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

JEU (en Musique). On nomme ainsi, en général, la manière plus ou moins heureuse de jouer d'un instrument, quel que soit l'instrument lui-même.

Jeu d'orgues, collection de tuyaux de certaine forme, de certaine espèce et de certaine qualité, établis sur toutes les notes dont se compose un des claviers de l'orgue. Le propre de l'orgue étant de pouvoir imiter une foule d'autres instruments, on désigne les divers *jeux* d'après l'instrument qu'ils imitent (*jeu de flûte, de trompette, de hautbois*, etc.); souvent on y joint l'indication d'une dimension, qui est toujours celle du tuyau le plus long : par exemple, *jeu de flûte ouvert de 4 pieds*. Enfin, on distingue les jeux en trois classes dites *jeux à bouche*, *jeux à anche*, *jeux de mutation*. Les premiers ont leurs tuyaux fermés en haut, avec une ouverture horizontale au bas. Les tuyaux des jeux à anche se terminent par une petite languette de laiton qui produit le son par sa vibration. Les derniers se composent de 4, 5, 6 ou même 10 tuyaux par note, et ces tuyaux sont accordés en tierces, quintes, octaves, dixièmes, etc. (parfois quartes et sixtes et leurs octaves), de sorte que chaque note fait entendre des accords parfaits redoublés. Le *bourdon* est un jeu à bouche; les *trompettes*, *clairons*, *bombardes* et la *voix humaine* sont des jeux à anche; le *cornet*, la *cymbale*, le *nasard*, etc., des jeux de mutation.

JEUDI (du lat. *Jovis dies*; parce que ce jour était, chez les Romains, consacré à Jupiter), 5e jour de la semaine en partant du dimanche. — Le *jeudi gras* est le jeudi de la dernière semaine du carnaval, celui qui précède immédiatement les jours gras, et le *jeudi saint* ou *jeudi absolu*, c.-à-d. de l'*absoute* (*Voy.* ce mot), le jeudi de la semaine sainte. On célèbre, dans ce dernier jour, l'institution de l'Eucharistie; on y fait la commémoration du lavement des pieds par Jésus-Christ, la consécration des saintes huiles et l'exposition du St-Sacrement. L'Ascension, la Fête-Dieu, sont aussi célébrées le jeudi.

JEÛNE (du lat. *jejunium*), pratique religieuse qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de pénitence et de mortification. Le jeûne est *strict*, si l'abstention est complète; il est *mitigé*, si, comme aujourd'hui dans l'Église catholique, on se permet un repas et une collation, tous deux au reste maigres. Tantôt le jeûne n'embrasse qu'un jour de 24 heures, ou même un jour réduit au temps où le soleil est sur l'horizon; tantôt il s'étend à une période plus ou moins longue. Tel est chez nous le Carême, qui dure 40 jours; tel est chez les Mahométans le *ramadan*, qui dure un mois. — Le jeûne semble être originaire d'Orient; nulle part l'abstinence n'est plus facile que dans ces climats ardents; et, de nos jours encore, les Hindous supportent des jeûnes prodigieux. Les Juifs jeûnaient fréquemment : c'était chez eux un signe de deuil, de grande calamité. Les Grecs, les Romains, connurent aussi cette pratique : on jeûnait avant de descendre dans l'antre de Trophonius. A Rome, l'an 193 avant notre ère, il fut institué un jeûne quinquennal en l'honneur de Cérès. De très-bonne heure, le christianisme recommanda le jeûne, et longtemps il a été très-sévère; mais aujourd'hui beaucoup d'adoucissements y ont été introduits. Les jeûnes prescrits par l'Église comme obligatoires sont ceux des *Quatre-Temps*, des *Vigiles* ou veilles des grandes fêtes, et celui du *Carême*. *Voy.* ces mots.

JEUNES DE LANGUES. *Voy.* DROGMAN.

JEUNES DÉTENUS. Ils sont régis aujourd'hui par la loi du 6 août 1850. *Voy.* CORRECTION et DÉTENUS.

JEUNESSE (de *jeune*, du lat. *juvenis*), période de la vie humaine qui commence à l'époque de la puberté, de 11 à 12 ans pour les filles, de 14 à 15 ans pour les garçons, et qui finit à 25 pour faire place à l'âge adulte ou virilité (*Voy.* AGE). On donne souvent pour synonyme au mot *jeunesse* celui d'*adolescence*, qui s'applique plus proprement aux premières années qui suivent l'enfance. A l'époque de la jeunesse, le corps a pris presque tout son accroissement en hauteur; mais il acquiert plus de vigueur, et les facultés intellectuelles prennent alors tout leur essor. Cet âge est exposé à une infinité de maladies très-graves, notamment aux fièvres inflammatoires et aux maladies de poitrine, qui, trop souvent, ont pour cause l'imprudence ou les excès.

JOAILLIER (de *joyau*), celui qui fabrique des bijoux enrichis de pierres fines, soit employées dans leur état naturel, comme les perles, soit taillées, comme le diamant, le rubis, le saphir, l'émeraude, l'améthyste, la topaze, etc., soit gravées, comme les sardoines et les agates qui servent pour les *camées* et les *intailles*, etc. L'art consiste à choisir les pierres et à les monter en argent ou en or de manière à faire ressortir leur mérite. La *joaillerie en faux* emploie des pierres artificielles. — *Voy.* PIERRES PRÉCIEUSES, ORFÈVRE, BIJOUTIER.

JOCKEY (mot anglais francisé), se dit : 1° d'un jeune domestique chargé du soin des chevaux, et en particulier de celui qui les conduit en postillon; 2° de ceux qui montent les chevaux dans les courses : on choisit ces derniers de petite taille et légers. L'usage des jockeys nous vient de l'Angleterre.

Jockey-club, société d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline, qui est en même temps un des cercles les plus distingués de Paris.

JOCKO, nom vulgaire du *Chimpanzé* et de l'*Orang-outan*. *Voy.* ces mots.

JOËL, poisson. *Voy.* ATHÉRINE.

JOINT (de *joindre*). En Architecture, on nomme ainsi : 1° les intervalles qui existent entre deux pierres contiguës; 2° les lignes des divisions des voûtes en claveaux. Remplir les *joints* avec du plâtre ou du mortier, c'est *jointoyer*. On nomme *J. de lits* ceux qui sont de niveau ou suivent une pente douce; *J. montants*, ceux qui sont à plomb; *J. carrés*, ceux qui sont d'équerre en leur retour; *J. en coupe*, ceux qui sont inclinés et tracés d'après un centre; *J. de tête* ou *de face*, ceux qui sont en rayons et séparent les voussoirs et les claveaux; *J. à la douelle*, ceux qui sont sur la longueur du dedans d'une voûte ou sur l'épaisseur d'un arc; *J. de recouvrement*, ceux qui se font par le recouvrement d'une marche sur une autre, etc.

En Mécanique, on donne le nom de *joints* aux articulations de diverses formes qui unissent entre elles

les pièces destinées à prendre, l'une par rapport à l'autre, un certain mouvement sans cesser d'être solidaires. Telles sont les fourchettes, charnières, manchons d'assemblage, etc. — On nomme *joint brisé* ou *universel* un organe de transmission de mouvement qui se compose de deux axes se croisant à angle droit.

JOINTE. En Médecine vétérinaire, on appelle cheval *long-jointé* celui qui a le paturon trop long; *court-jointé*, celui qui l'a trop court.

JOINTURE. *Voy.* ARTICULATION.

JOLI-BOIS, arbrisseau. *Voy.* DAPHNÉ.

JONC, *Juncus*, genre type de la famille des Joncacées, se compose de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, qui croissent dans les marais, sur le bord des ruisseaux, dans les terrains frais et humides; ils forment des touffes épaisses, serrées, fortement adhérentes au sol par leurs racines entremêlées. Aussi sont-ils très-propres à exhausser les terrains marécageux et à fixer les terres d'alluvion. On distingue : le *J. épars* (*J. diffusus*), dont on emploie la tige à faire des paniers, des cordes, des nattes; le *J. glauque* (*J. glaucus*), qui sert à attacher la vigne, les espaliers; le *J. congloméré* (*J. conglomeratus*), qui est sans feuilles et qu'on utilise comme litière; avec la moelle que contient sa tige, on fait dans quelques pays des mèches pour lampes et veilleuses; le *J. flabellé*, dont les feuilles sont en éventail, etc.

Vulgairement, on nomme *Jonc à coton* la Linaigrette; *J. d'eau*, les Scirpes; *J. d'Espagne*, le Genêt joncier; *J. des chaisiers*, le Scirpe des étangs; *J. épineux* ou *Jonc marin* ou *Jomarin*, l'Ajonc d'Europe; *J. fleuri*, le Butome; *J. des Indes*, le Rotang, dont on fait d'excellentes cannes, dites *rotins*, et des chaises de *cannes*; *J. odorant*, l'Acore vrai; *J. de la Passion*, les Massettes, etc.

JONC En Bijouterie, on appelle ainsi une bague unie, dont le cercle ou l'anneau est partout égal. Il y a des joncs en métal seulement (*J. d'or*, *J. d'argent*); il y en a qui portent une seule pierre; il y en a d'autres qui sont entourés de diamants, de rubis, etc.

JONCACÉES ou JONCÉES (du g.-type *Jonc*), famille de plantes Monocotylédones périspermées, renferme des herbes vivaces, à rhizome horizontal, couvertes d'écailles scarieuses; à feuilles alternes, engaînantes à leur base; à fleurs vertes et glumacées, le plus souvent hermaphrodites, en grappes, en cymes ou en panicules dites *anthèles*. Ces plantes se trouvent sous toutes les zones, dans les endroits marécageux. — La famille des Joncacées, formée des *Joncs* de Jussieu, dont le nombre a été considérablement diminué, ne renferme plus que les genres *Juncus*, *Luzula*, *Prionium* et *Narthecium*.

JONCHETS (de *jonc*), petits bâtons d'os, d'ivoire, de bois, etc., fort menus, que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus, à l'aide d'un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on veut dégager. Dans l'origine on jouait à ce jeu avec des brins de jonc : d'où son nom.

JONCIER, nom vulgaire du *Genêt d'Espagne*.

JONCINELLE, *Eriocaulon dendroïdes*, espèce du genre Ériocaulon, est une belle plante à feuilles nombreuses et ensiformes, à fleurs argentées, disposées en petites têtes sphériques sur de longs pédoncules pileux. Cette plante, originaire de l'Amérique méridionale, figure agréablement autour des pièces d'eau et des petits ruisseaux des jardins.

JONCTION (du lat. *junctio*). En Droit, on appelle *jonction* des possessions la réunion du temps qu'une personne a possédé au temps qu'une autre personne avait possédé précédemment pour arriver à la prescription ou au droit d'exercer l'action possessoire. On peut toujours joindre à sa possession celle de son auteur; mais si c'est un auteur à titre universel et que sa possession fût vicieuse, celle du successeur le sera également, au lieu que, si c'est un auteur à titre particulier, les vices de sa possession ne nuisent pas à son successeur (C. Nap., art. 2235). — En Procédure, le jugement de jonction est celui par lequel un tribunal joint deux causes qui se tiennent pour les juger ensemble. *Voy.* DÉFAUT.

JONGERMANNIE. *Voy.* JUNGERMANNIE.

JONGLEUR (du lat. *joculator*). Dans l'origine on nommait ainsi les joueurs d'instruments qui accompagnaient les troubadours ou poëtes provençaux et couraient avec eux les provinces. Après la croisade contre les Albigeois, et à mesure que les troubadours disparaissaient, les jongleurs prirent de l'importance, et au jeu des instruments ils joignirent le chant : plusieurs même firent des vers (*Voy.* MÉNÉTRIER et BALADINS). Mais, en même temps, le nom *jongleur* s'étendit aux saltimbanques, faiseurs de tours, joueurs de gobelets, montreurs de singes, etc. Enfin, *jongleur* en vint à se dire exclusivement de ceux qui se livrent à certains exercices d'adresse, comme de faire sauter d'une main à l'autre des boules, bouteilles, poignards, épées ou autres objets qui s'entre-croisent. — Chez les Hindous et les sauvages on nomme *jongleurs* des magiciens qui prétendent guérir les maladies et qui expliquent les présages et les songes.

JONIDIUM, plante. *Voy.* IONIDIUM.

JONQUE (du chinois *tchouen*, vaisseau), grand navire chinois, courbé à l'avant et à l'arrière, carré à la poupe et à la proue. Les jonques ont trois mâts et deux voiles carrées formées de nattes réunies par bandes. Les mâts, les flèches, sont couverts de pavillons, de banderoles de toutes couleurs. Les jonques sont lourdes et sans grâce : elles font néanmoins des traversées assez longues des côtes de la Chine aux îles de la Sonde et aux Philippines : on en a vu quelques-unes se hasarder jusqu'en Angleterre.

JONQUILLE (de l'espagn. *junquillo*), *Narcissus junquilla*, plante du genre Narcisse, remarquable par l'élégance et la douce odeur de ses fleurs, qui sont d'un jaune vif : ses feuilles sont étroites et longues comme celles du *jonc* : d'où son nom. — La jonquille est le symbole du désir ardent. *Voy.* NARCISSE.

JOSÉPHINIE (de l'impératrice *Joséphine*), *Josephinia*, genre de la famille des Pédalinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles opposées et à fleurs solitaires; le fruit est une noix très-dure, ovale et hérissée de pointes. L'espèce type est la *Joséphinie impératrice*, originaire de l'Australie, et qui se fait remarquer par ses belles fleurs d'un gris de perle, nuancées de rose au dehors, et tachetées en dedans de points empourprés.

JOUBARBE (du lat. *Jovis barba*, barbe de Jupiter), *Sempervivum*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes grasses herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes, quelquefois acaules, mais pourvues de jets ou *propagules* terminés par un bouquet de feuilles en rosette. Les fleurs jaunes, purpurines ou blanchâtres, sont disposées en cymes, le plus souvent unilatérales à l'extrémité de la tige qui sort du centre de la rosette. Les fruits sont des follicules polyspermes. Ces plantes croissent dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. L'espèce type est la *J. des toits* (*S. tectorum*), vulg. *Artichaut sauvage*, qu'on trouve communément sur les toits, sur les vieux murs et au milieu des ruines. Cette plante est légèrement rafraîchissante, anodine et un peu astringente. Le suc de ses feuilles contient en abondance de l'albumine et du malate acide de chaux, auquel il doit sa vertu astringente : il entre dans la composition de l'onguent *populeum*. On attribuait jadis à cette plante toutes sortes de propriétés merveilleuses; on n'emploie plus guère la joubarbe qu'à l'extérieur, pour ramollir les cors et calmer les hémorrhoïdes. Plusieurs espèces sont cultivées pour orner les rochers dans les jardins paysagers : ce sont la *J. des montagnes*, à fleurs rouges, la *J. toile d'araignée*, à feuilles couvertes de poils entremêlés, la *J. dorée*, la *J. porte-tables*, etc.

La *Petite Joubarbe* est l'Orpin blanc; la *Joubarbe des vignes* est l'Orpin reprise. *Voy.* ORPIN.

JOUES (selon Diez, ce mot viendrait du bas-latin

gabala, gavata, gauta, jatte, d'où l'on aurait tiré par comparaison, le sens de *joue*), parties molles, qui s'étendent au-dessous des yeux jusqu'au menton et forment les régions latérales de la face et les parois de la bouche. Les joues ont pour base les muscles masséter et malaire ; elles reçoivent leurs artères de la carotide externe et leurs nerfs du nerf facial et des nerfs maxillaires. — En Zoologie, on appelle *joues* la région de la face comprise entre le nez, la bouche et l'oreille, chez les Mammifères; entre la base du bec, le front et l'œil, chez les Oiseaux ; la portion de la tête comprise entre les yeux et les mandibules, chez les Insectes.

JOUES-CUIRASSÉES, famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, caractérisés par leurs sous-orbitaires qui sont plus ou moins étendus sur la joue, et s'articulent en arrière avec le préopercule. Ces poissons ont le corps allongé, conique; la tête de forme anguleuse, tantôt comprimée sur les côtés, tantôt déprimée horizontalement et quelquefois un peu carrée.—Genres principaux : *Trigle, Prionote, Dactyloptère, Céphalacanthe, Cotte, Monocentre, Épinoche*, etc.

JOUETS D'ENFANT. *Voy.* BIMBELOTERIE.

JOUG (du lat. *jugum*), pièce de bois qu'on met sur la tête des bœufs, pour les atteler et les faire marcher de front.

Chez les anciens peuples de l'Italie, on appelait ainsi une espèce de porte basse formée de deux piques fichées en terre et surmontées d'une troisième posée horizontalement, sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus. Souvent aussi on infligeait cette flétrissure aux criminels ordinaires : le joug se composait alors de deux poteaux surmontés d'une espèce de linteau. C'est de là qu'est venue l'expression figurée *passer sous le joug*.

JOUISSANCE (de *jouir*). C'est, en Droit, un attribut de la propriété consistant à recueillir les fruits de la chose. Dans le cas d'usufruit, elle est détachée de la propriété, au profit de l'usufruitier.

Jouissance des droits civils. *Voy.* EXERCICE.

En termes de Finance, *jouissance* se dit et du droit aux intérêts ou aux dividendes de l'exercice courant, et de l'époque de l'année où ce droit peut s'exercer. — On appelle *action de jouissance*, une action dont le capital a été remboursé par voie de tirage au sort, mais qui continue de percevoir le dividende jusqu'à une époque déterminée par les statuts.

JOUR (du lat. *diurnus*). On donne le nom de *jour* à plusieurs espaces de temps tous peu différents de la durée de la rotation de la terre sur son axe. — Le *jour sidéral*, qui est précisément égal à cette durée, se mesure entre deux passages consécutifs d'une même étoile au méridien d'un lieu. Il se décompose en 24 heures sidérales; l'heure elle-même se décompose en 60 minutes, dont chacune vaut 60 secondes. — Le *jour solaire vrai* est l'espace de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil au méridien. Il est un peu plus long que le jour sidéral ; car le soleil se déplaçant dans le ciel en sens inverse du mouvement diurne, en vertu de son mouvement apparent annuel, d'environ 1° par jour, s'il passe au méridien un certain jour de l'année en même temps qu'une étoile le lendemain, à cause de ce déplacement, lorsque l'étoile sera revenue au méridien, il faudra environ 3′56″ pour que le soleil y revienne lui-même : ce retard journalier du soleil représente ce qu'on appelle l'*accélération diurne des étoiles* (*Voy.* ce mot). Le jour solaire vrai n'est pas de durée constante : d'abord parce que le mouvement angulaire du soleil autour de la terre est plus rapide dans les environs du périgée que dans ceux de l'apogée ; ensuite parce que le soleil ne se meut pas parallèlement à l'équateur. — Le *jour solaire moyen* est un jour idéal de durée constante égale à la moyenne de tous les jours solaires vrais de l'année. Plus exactement, si l'on conçoit qu'en même temps que le soleil parcourt le grand cercle de l'écliptique d'un mouvement irrégulier, un premier soleil fictif parcoure ce même grand cercle d'un mouvement uniforme et passe au périgée en même temps que le soleil vrai ; puis qu'un second soleil fictif parcoure l'équateur d'un mouvement uniforme et se trouve en même temps que le premier à l'équinoxe du printemps, l'instant du passage de ce second soleil fictif au méridien est le *midi moyen*, et l'espace de temps compris entre deux midis moyens consécutifs est le jour solaire moyen. L'intervalle compris entre le passage du soleil vrai au méridien, ou midi vrai, et le midi moyen, s'appelle l'*équation du temps*. (*Voy.* ÉQUATION). — Le jour solaire moyen est l'unité de temps employée, en Astronomie aussi bien que dans les usages de la vie civile ; seulement, tandis que les astronomes font commencer le jour à midi, le jour civil commence à minuit. Dans les deux cas d'ailleurs, il se décompose en heures, minutes et secondes comme le jour sidéral.

Jours complémentaires. *Voy.* ANNÉE et CALENDRIER.

Grands jours, anciennes solennités judiciaires en France. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

JOUR (en Droit). *Jours de servitude, jours de souffrance*. *Voy.* VUE.

Jours de planche. *Voy.* STARIE.

Jours fériés, jour où le travail chôme, par opposition aux *jours ouvrables*, où il est légalement permis. *Voy.* FÉRIÉS (JOURS).

JOURNAL (du lat. *diurnalis*), écrit où l'on relate les faits jour par jour. En ce sens, on rédige le *journal* d'un voyage, d'une campagne, d'un siége ; on tient le *journal* de sa dépense et de sa recette. C'est principalement dans le commerce et la navigation que le journal joue un rôle essentiel. Tout négociant doit tenir un *livre-journal* (C. de comm., art. 8), où il porte, jour par jour et par ordre de date, toutes ses opérations, de façon à présenter clairement quel est le débiteur, le créditeur, le détail en raccourci de toutes ses opérations. Le *grand-livre* se compose d'extraits du journal (*Voy.* GRAND-LIVRE et LIVRES DE COMMERCE). — A bord de tout navire, il existe un *journal du bord*, où s'inscrivent jour par jour, d'une part tout ce qui regarde la route du bâtiment, la direction du vent, l'état de la mer et du ciel, la vue de bâtiments, de terres, etc. ; de l'autre, tous les incidents relatifs aux personnes (*Voy.* LIVRE). De plus, chaque officier et même chaque élève doit avoir son journal particulier, et y consigner chaque jour, de midi à midi, toutes ses remarques sur l'itinéraire, sur l'état du ciel et de la mer.

JOURNAL, se dit plus particulièrement d'une feuille publique, qui paraît par numéros, et qui contient, soit dans des articles raisonnés, soit dans de simples énoncés, les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires. Il existe des journaux de toute sorte. Par rapport à la fréquence de leur publication, ils sont ou *quotidiens*, s'ils paraissent tous les jours ; ou *périodiques* ou *semi-périodiques*, quand ils paraissent à des intervalles plus ou moins éloignés. S'ils se publient sous forme de brochures ou de livres, ils prennent le nom de *revues* (*Voy.* ce mot). Par rapport à la matière traitée, ils sont *politiques*, *littéraires*, *scientifiques*, *judiciaires*, *économiques*, *commerciaux*, etc.

Dans la composition et la distribution d'un grand journal, on distingue le corps du journal, et le *feuilleton*, qui occupe le bas de la page, et qui le plus souvent est consacré aux théâtres, aux arts, à la critique, au roman ou à des revues. Dans le corps du journal, on trouve généralement : 1° un article de fond (dit à Paris, *premier-Paris*) ; 2° un certain nombre d'*entre-filets*, petits articles séparés par des *filets*, et sur lesquels on veut attirer l'attention ; 3° les nouvelles diverses et les nouvelles extérieures ; puis, quand il y a lieu, le compte rendu des séances législatives, des débats judiciaires, des séances scientifiques ou littéraires ; et quelquefois un article *variétés*, espèce de hors-d'œuvre, consacré à l'appréciation d'un ouvrage nouveau ou à quelque autre sujet intéressant, mais qui n'est pas directement relatif à

la spécialité du journal. On place à la fin la cote des fonds publics, les spectacles, et en dernier les *annonces :* dans la plupart des journaux, la quatrième page leur est entièrement abandonnée. Du reste, depuis quelques années les journalistes s'ingénient à varier la composition de leurs feuilles pour exciter la curiosité du public.

Les anciens n'ont point connu les journaux proprement dits; cependant ils avaient les *Acta populi et urbis*, les *Acta senatus*, et plus tard les *Acta diurna*, qui offraient quelque ressemblance avec les procès-verbaux de nos chambres législatives et avec les nouvelles à la main. Les *Acta populi et urbis* remplacèrent les *Grandes annales* ou *Annales des Pontifes*; les *Acta senatus* commencèrent après le premier consulat de César (58 avant J.-C.); Auguste, en supprimant ceux-ci, institua ou permit les *Acta diurna*. — Voir à ce sujet J.-V. Le Clerc, *les Journaux chez les Romains* (1838).

Le moyen âge n'a rien connu qui ressemblât à nos journaux; ils n'ont commencé à paraître qu'après la découverte de l'imprimerie. Dès 1457 et 1460, des imprimeurs de Mayence et de Strasbourg répandaient par feuilles volantes les nouvelles de quelque intérêt, surtout celles de la guerre avec les Turcs; il venait de ces feuilles jusque dans le Hainaut et à Paris. En 1563 commencèrent à Venise les *Notizie scritte*, qui étaient écrites à la main, parce que le gouvernement vénitien en prohibait l'impression; on leur donnait aussi le nom de *Gazette*, parce que la lecture s'en payait une *gazetta*, petite pièce de monnaie; ce nom s'est depuis étendu à tout journal. Augsbourg, Nuremberg, Londres, eurent des feuilles périodiques longtemps avant la France. Enfin fut fondée en 1631 la *Gazette de France* (*Voy.* ce mot), qui tout de suite eut un succès prodigieux, et qui, aux nouvelles politiques, joignit celles des sciences, des lettres et des arts. Toutefois le journalisme ne prit son essor en France qu'avec la révolution de 1789; tout-puissant sous la première République, il perdit considérablement de son importance sous le Consulat et sous l'Empire. Sous la monarchie constitutionnelle, les journaux n'ont cessé de gagner pour le nombre, pour la variété des matières, pour l'habileté de la rédaction, pour la grandeur du format. Mais les excès dans lesquels ils tombèrent après 1848, attirèrent sur la presse des rigueurs dont elle se ressent encore aujourd'hui.

La grande publicité des journaux et la rapidité avec laquelle ils répandent les nouvelles, leur donnant une puissance incalculable, qui peut devenir dangereuse pour les États comme pour les particuliers, tous les gouvernements ont soumis la presse périodique à une législation particulière, qui a toujours varié suivant les circonstances politiques. *Voy.* Presse.

Au 31 octobre 1868, on comptait en France 480 journaux politiques (dont 82 à Paris) et 1391 journaux non politiques (dont 606 à Paris): on en compte beaucoup plus aujourd'hui. Les principaux journaux politiques français sont de nos jours, le *Journal Officiel* (organe du gouvernement depuis 1869), le *Moniteur Universel* (*Voy.* ce mot), qui eut le même caractère du 22 déc. 1799 au 31 déc. 1868, la *Gazette de France*, le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, la *Presse*, la *Patrie*, la *Liberté*, le *Gaulois*, le *Figaro*, etc., qui se publient à Paris; et, parmi les recueils scientifiques ou littéraires, le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue Contemporaine* et les *Journaux illustrés*. Dans les temps précédents, le *Mercure*, le *Journal de Trévoux*, les *Nouvelles de la république des lettres*, le *Journal de Paris*, et, depuis le commencement de ce siècle, la *Revue encyclopédique*, la *Revue de Paris*, ont été longtemps célèbres. — En Angleterre, on distingue surtout le *Times*, le *Morning-Post*, le *Morning-Herald*, le *Morning-Advertiser*, le *Globe*, le *Shipping gazette*, etc., et, parmi les revues, l'*Edinburgh review*, le *Quarterly review*, l'*Athenæum*, etc. — Le plus célèbre journal de l'Allemagne est la *Gazette d'Augsbourg;* ensuite viennent la *Gazette universelle de Leipzig*, le *Mercure de Souabe*, le *Journal de la Haute-Allemagne*, les *Gazettes générales d'Iéna*, *de Berlin*, *de Halle*, etc.

M. Hatin a publié l'*Histoire du Journal*, et M. L. Gallois l'*Histoire des journaux de la Révolution*.

JOURNAL, mesure agraire, autrefois en usage dans plusieurs provinces de France, notamment en Lorraine et en Champagne, se décomposait en 80 cordes, et valait environ 33 ares 65 centiares. — Sa valeur variait d'ailleurs un peu avec les localités.

JOUTE (du lat. *juxtare*, s'approcher; de *juxta*, proche), se disait, dans les tournois du moyen âge, de ces luttes courtoises où deux chevaliers venaient briser une lance l'un contre l'autre en l'honneur de leur dame. On l'a ensuite étendu à d'autres combats. — Aujourd'hui, il ne se dit plus guère que de la *joute sur l'eau*, divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, se poussent l'un l'autre avec de longs bâtons, pour tâcher de se faire tomber dans l'eau.

JOUVENCE (du lat. *juventia*, de *juventa*). L'idée d'une *fontaine de jouvence*, c.-à-d. d'une fontaine merveilleuse destinée à rendre la jeunesse, se rencontre déjà chez les anciens. Les Grecs avaient la fontaine Canathos, près de Nauplie (Pausanias, II, 38), où Junon venait se rajeunir tous les ans. En France, on montre à St-Gengoux-le-Royal, près de Mâcon, une fontaine qui aurait eu jadis la propriété de rajeunir. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

JOYAU (du bas-lat. *jocale*), bijou précieux, orné de pierres fines, d'émaux, ou simplement ciselé avec art. Il y a au Musée du Louvre des collections de bijoux de toutes les époques, des Assyriens, des Égyptiens, des Grecs, des Romains, du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes. Ils sont décrits et appréciés dans les ouvrages sur l'art (*Voy.* camée, glyptique, etc.). — Consulter aussi le *Rapport* de MM. Fossin et Beaugrand (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. IV, p. 411-438).

Dans le langage ordinaire, on confond souvent *joyaux* avec *bijoux:* cependant, le premier mot implique toujours l'idée de quelque chose de plus riche et de plus précieux : c'est en ce sens qu'on dit les *joyaux de la Couronne*. Voir Barbet de Jouy, *Gemmes et joyaux de la Couronne*.

JOYEUX AVÈNEMENT (droit de). *V.* Avènement.

JUBARTE, *Balæna boops*, espèce de Baleinoptère à aileron dorsal. *Voy.* Rorqual.

JUBÉ, tribune en forme de galerie qui, dans certaines églises, sépare le chœur de la nef, et où autrefois le diacre montait pour lire l'évangile des messes solennelles. Le jubé a été ainsi nommé parce que le lecteur, avant de commencer, demandait la bénédiction au célébrant en ces termes : *Jube, domine, benedicere.* C'était de là aussi que l'on annonçait aux fidèles tout ce qu'ils avaient besoin de savoir. — Le *jubé* avait remplacé l'*ambon* (*Voy.* ce mot); il a disparu presque partout en France. On cite les jubés de St-Étienne du-Mont à Paris, des cathédrales d'Albi et de Rhodez, et de l'église Ste-Madeleine à Troyes. Il en existe beaucoup en Belgique, en Allemagne et en Angleterre. — *Voy.* Chaire.

JUBILÉ (du lat. *jubilæus*, de l'hébreu *iobel*, cor, trompe, instrument dont le son annonçait la fête), se dit : 1° de la solennité qui se célébrait chez les Juifs tous les 50 ans, et qui amenait la rémission des dettes, l'affranchissement des esclaves, etc.; 2° de l'indulgence plénière, solennelle et générale, que le pape accorde à certains temps et dans certaines occasions. *Voy.* Jubilé au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

JUBIS, nom donné, dans le commerce, aux *raisins secs* de Provence, que l'on envoie encaissés à Paris ou ailleurs.

JUDELLE, un des noms vulgaires de la *Foulque morelle* ou *Macroule*. *Voy.* Foulque.

JUDICA, le dimanche de la Passion, est ainsi ap-

pelé parce que l'introït de ce jour commence ainsi.

JUDICATUM SOLVI (c.-à-d. en lat. *garantie que ce qui sera jugé sera payé*). *Voy.* CAUTION.

JUDICATURE (OFFICE DE). *Voy.* OFFICE.

JUDICIAIRE (du lat. *judiciarius*). *Astrologie judiciaire. Voy.* ASTROLOGIE.

Combat judiciaire. Voy. COMBAT.

Conseil judiciaire. Voy. CONSEIL.

Genre judiciaire, genre d'éloquence. *Voy.* ÉLOQUENCE.

Ordre judiciaire. Il comprend tous ceux qui rendent la justice : la cour de cassation, les cours impériales, les tribunaux de première instance et de commerce, les justices de paix. On y rattache les avocats et les officiers ministériels : avoués, agréés, huissiers, notaires et commissaires-priseurs.

JUGAL, terme d'Anatomie. *Voy.* ZYGOMA.

JUGE (du lat. *judex*), se dit, en général, de tout magistrat chargé de rendre la justice, mais spécialement des *juges de paix* (*Voy.* ci-après) et des membres des tribunaux de première instance et de commerce : les magistrats de la cour de cassation et des cours impériales sont désignés sous le titre de *conseillers.*

A l'exception des juges des tribunaux de commerce, qui sont élus, tous les juges, en France, sont nommés par l'Empereur, sur la proposition du ministre de la Justice. Ils sont tous inamovibles, à l'exception des juges de paix. Pour être juge ou suppléant de première instance, il faut être âgé de 25 ans, être licencié en droit, et avoir suivi le barreau pendant deux ans; pour être président de première instance ou conseiller d'une cour impériale, il faut avoir au moins 27 ans (Décret du 20 avril 1810). Pour l'âge de la retraite, *Voy.* MAGISTRAT.

On nomme *juge-commissaire* celui qui est commis par un tribunal pour une opération quelconque (enquête, ordre, etc.); *juge d'instruction*, celui qui est chargé d'instruire les affaires criminelles (*Voy.* INSTRUCTION CRIMINELLE); *juge-rapporteur*, celui qui est chargé de faire à un tribunal un rapport sur une affaire dont l'examen lui a été confié. — On nommait avant 1830 *juges auditeurs* des juges qui siégeaient sans avoir voix délibérative; ils formaient la pépinière de l'ordre judiciaire. Institués par la loi du 30 mars 1808, ils ont été supprimés par celle du 10 décembre 1830. Ils ont depuis été rétablis, sinon de nom, au moins de fait, sous le titre de *juges suppléants.*

Avant 1789, on distinguait des *juges royaux*, qui rendaient la justice au nom du roi, et des *juges seigneuriaux*, qui jugeaient au nom des seigneurs. Les *juges des exempts* étaient des officiers de justice qui connaissaient, au nom du roi, des cas royaux, c.-à-d. de tous les délits commis dans les terres et provinces qui formaient l'apanage du prince. — Le *juge d'armes* était un officier royal chargé de connaître des différends relatifs au blason. — Dans le Midi, on appelait *juge-mage* (*judex major*), le lieutenant du sénéchal : il était le premier juge du tribunal.

Sous le premier Empire, on donnait le titre de *Grand juge* au ministre de la Justice.

JUGE DE PAIX, magistrat spécialement chargé, comme son nom l'indique, de maintenir la paix parmi les citoyens, soit en essayant de *concilier* les parties qui sont sur le point de comparaître devant les tribunaux civils, soit en décidant sommairement, sans frais et sans le ministère des avoués, les contestations de peu d'importance. Il prononce en dernier ressort jusqu'à la valeur de 100 fr., et dans certains cas, mais à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever; il connaît aussi particulièrement des actions possessoires (C. de proc. civ., art. 1-28, Lois des 25 mai 1838, 20 mai 1854 et 5 mai 1855). Les juges de paix sont appelés à présider les tribunaux de simple police, et chargés, dans certains cas, des fonctions d'officiers de police judiciaire (C. d'Instr. crim., art. 48 et suiv. et 139). Ils président les conseils de famille; ils apposent les scellés après décès et dans tous les cas déterminés par la loi. — Il y a un juge de paix par canton (Paris seul en compte 20, un par arrondissement); ils tiennent au moins deux audiences par semaine. Pour être juge, il suffit d'être âgé de 30 ans; la nomination appartient à l'Empereur. Les juges de paix ne sont pas inamovibles. Avant la loi du 21 juin 1845, les juges de paix recevaient des droits et vacations pour apposition de scellés, déplacement, etc.; ces droits ont été remplacés par un traitement fixe, égal à celui des juges des tribunaux de première instance. Chaque juge de paix a deux suppléants qui, en cas d'empêchement, remplissent ses fonctions. — En Algérie, les juges de paix ont des attributions beaucoup plus variées et plus étendues.

La création des juges de paix appartient à Édouard Ier, roi d'Angleterre, et remonte à l'an 1275. En France, il y avait jadis au Châtelet de Paris des juges appelés *auditeurs*, qui jugeaient jusqu'à la somme de 60 sous sommairement et sans appel; leurs attributions étaient réglées par une ordonnance de 1313. Mais l'établissement des *juges de paix* propr. dits est l'œuvre de l'Assemblée constituante : il ne date que de la loi du 24 août 1790. — Voir : Carou, *De la juridiction des juges de paix* (1840), ouvrage complété par Bioche (1844), et Cère, *Manuel du juge de paix* (1854).

JUGEMENT (du b.-lat. *judicamentum*). En Droit, c'est en général la décision rendue par un tribunal sur un différend qui lui est soumis. On donne spécialement ce nom en France à toute décision d'un tribunal inférieur : les décisions des cours souveraines sont dites *arrêts*. Les jugements doivent être rendus à la pluralité des voix; ils doivent contenir dans leur libellé les noms des juges, du procureur impérial; les noms, prénoms, professions et demeures des parties, leurs conclusions, l'exposé sommaire des points de fait et de droit, les motifs et le dispositif (C. de proc. civ., art. 116-148).

On distingue les *Jugements contradictoires*, dans lesquels les conclusions ont été prises à l'audience par les deux parties; les *J. par défaut*, qui sont rendus contre un absent (au criminel, ils prennent le nom de *J. par contumace*); *les J. préparatoires* ou *de simple instruction*; les *J. interlocutoires*, qui, sans juger définitivement le fond, entraînent avec eux un simple préjugé; les *J. provisoires*, qui règlent par anticipation certains points du procès, enfin les *J. définitifs*. On distingue aussi les *J. en premier* et *en dernier ressort*; les *J. d'expédient* ou *convenus*, consistant dans l'homologation par le tribunal d'une transaction intervenue entre les parties, etc.

Au moyen âge, on donnait le nom de *Jugements de Dieu* aux épreuves judiciaires, telles que le duel, l'épreuve de l'eau bouillante, celles du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait dans certains cas, lorsque les preuves matérielles manquaient. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Jugement dernier, celui par lequel Dieu jugera les vivants et les morts à la fin du monde. *Voy.* AVÉNEMENT.

JUGEMENT. En Psychologie et en Logique, on nomme ainsi *l'acte par lequel l'esprit affirme qu'une chose est ou n'est pas d'une certaine manière.* On distingue le *jugement primitif*, spontané, concret (p. ex. *je pense*), et le *jugement ultérieur*, réfléchi, abstrait. Dans le premier, l'intuition de l'objet et la croyance à son existence sont deux parties inséparables du même fait intellectuel. Cette affirmation mentale ne suppose pas une faculté spéciale : elle est une fonction de la raison qui, rapportant tout à l'idée de l'*être* qu'elle possède en elle-même, prononce sur la vérité des pensées et sur la réalité de leurs objets. C'est à tort que Descartes et d'autres philosophes attribuent le jugement à la volonté : celle-ci ne peut qu'appliquer l'esprit à telle ou telle chose; l'évidence entraîne nécessairement son adhésion. Dans le se-

cond, tantôt l'esprit décompose un objet, sépare la *substance* et la *qualité*, puis les réunit par l'affirmation (p. ex. *les corps sont étendus*); tantôt il compare des notions déjà acquises et affirme qu'il y a entre elles un *rapport de convenance* ou *de disconvenance* (p. ex. *la vertu est louable*). Tout jugement de cette espèce implique *abstraction* et *comparaison*. Exprimé par le langage, il constitue une proposition qui contient deux *termes* et leur *lien* ou *copule* : 1° le *sujet*, c.-à-d. la chose dont on affirme une manière d'être ; 2° l'*attribut*, c.-à-d. la manière d'être qu'on affirme de cette chose ; 3° le *verbe*, qui est le lien des deux termes et représente l'affirmation. A ce point de vue, le jugement est *affirmatif* ou *négatif*; *individuel, particulier, général*, etc. (*Voy.* PROPOSITION).— A cette classification exposée dans tous les traités de Logique, Kant a joint une distinction très-importante fondée sur le rapport du sujet et de l'attribut : il nomme *jugements analytiques*, ceux dont l'attribut énonce une idée déjà contenue dans le sujet (*les corps sont étendus*) ; *jugements synthétiques*, ceux dont l'attribut énonce une idée ajoutée au sujet, soit *a posteriori* par la conscience et la perception (*l'air est pesant*), soit *a priori* par la raison (*tout phénomène a une cause*). — En outre, le même philosophe a essayé de classer toutes les formes de jugement en les ramenant à 4 catégories : 1° *quantité* (nombre des objets auxquels s'étend le jugement), *J. universels, particuliers, individuels* ; 2° *qualité* (nature du jugement), *J. affirmatifs, négatifs, limitatifs* ; 3° *relation* (rapport entre les choses que ce jugement unit ou sépare), *J. catégoriques, hypothétiques, disjonctifs* ; 4° *modalité* (manière dont l'esprit conçoit l'existence des choses), *J. démonstratifs, assertoriques, problématiques. Voy.* CATÉGORIES.

JUGEOLINE, nom vulgaire du *Sésame oriental*

JUGERUM, l'arpent des Romains, mesure de superficie qui valait 28,800 pieds carrés romains, ou de nos mesures 25 ares 20 mètres 81 décimètres carrés.

JUGLANDÉES (du g.-type *juglans*, noyer), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée de celle des Amentacées, se compose de grands arbres à feuilles alternes et pennées, exhalant une odeur aromatique ; à fleurs monoïques ou dioïques, les mâles disposées en chatons, les femelles éparses et en grappes. Le fruit est une *noix*, c.-à-d. un noyau ligneux indéhiscent ; il est recouvert d'une couche charnue appelée *brou*. Les espèces sont communes en Europe, dans l'Amérique du Nord et dans l'Asie. Dans un grand nombre, le fruit se mange, et fournit une huile comestible et siccative. Le genre principal est le *Noyer*. *Voy.* ce mot.

JUGULAIRE (du lat. *jugulum*, gorge), se dit, en Anatomie, de tout ce qui concerne la gorge : comme les *veines* et *glandes jugulaires*, la *fosse jugulaire*, etc.

M. Duméril a donné le nom de *Jugulaires* à tous les poissons squamodermes, qui ont leurs nageoires paires inférieures fixées sous la gorge, comme le Merlan, la Morue, la Vive, etc.

On nomme aussi *jugulaires* des courroies de cuir, couvertes de lames de cuivre, qui servent de mentonnières aux schakos et aux casques des soldats.

JUIFS (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Les *Juifs* ou *Israélites* ne sont plus en France l'objet d'aucune mesure spéciale ; ils sont égaux en droits à tous les autres citoyens. Une exception avait été créée contre eux par un décret du 17 mai 1800 qui obligeait les Juifs d'Alsace à prouver l'obligation de leurs débiteurs malgré le titre qu'ils produisaient ; mais ce décret, très-blâmé du reste, n'était fait que pour 10 ans, et après ce temps le droit commun a repris son empire. — On appelle encore *Juiverie*, le quartier où habitent les Juifs, ainsi que leur corporation, dans les pays où ces religionnaires sont soumis à des lois particulières.

JUILLET (dimin. du latin *julius*), 7e mois de l'année, ainsi nommé parce que les Romains l'avaient consacré à Jules (*Julius*) César. Il portait auparavant le nom de *quintilis* (cinquième), parce qu'il était effectivement le cinquième quand l'année commençait avec mars. Ce mois a 31 jours. On le désigne par le signe du Lion, parce que le soleil entrait en effet dans la constellation du même nom au mois de juillet, il y a 2000 ans ; mais en vertu de la précession des équinoxes, c'est seulement au milieu d'août que le soleil arrive aujourd'hui dans cette constellation.

JUIN (du latin *junius*), 6e mois de l'année, ainsi nommé soit parce qu'il était consacré à *Junon*, soit parce qu'il était le mois des jeunes gens (*juniores*). C'est le 21 ou le 22 de ce mois, selon que l'année est ou non bissextile, que le printemps finit et que l'été commence. Ce mois n'a que 30 jours. On le désigne par le signe de l'Écrevisse parce que, dans ce mois, il y a 2000 ans, le soleil entrait dans la constellation du même nom. Il n'y entre plus aujourd'hui qu'au milieu de juillet.

JUIVERIE. *Voy.* JUIFS.

JUJUBIER (du gr. ζίζυφον), *Zizyphus*, genre de la famille des Rhamnées, se compose d'arbrisseaux et de petits arbres, à rameaux grêles, à feuilles alternes ; à fleurs petites, axillaires ; à fruits drupacés contenant un noyau osseux. L'espèce la plus intéressante est le *Jujubier commun* (*Z. vulgaris*), vulg. *Ber*, originaire de Syrie, mais depuis longtemps acclimaté dans tout le bassin de la Méditerranée. C'est un arbrisseau de 5 à 6m de hauteur. Ses rameaux sont tortueux, armés de fortes épines, rapprochées deux à deux, l'une droite, l'autre courbée en crochet. Son fruit, la *jujube*, est semblable à une olive ; il est de couleur rousse à l'extérieur, mais la chair en est verte, d'un goût agréable, mais fade. Le *jujube*, ou suc extrait du fruit, s'emploie en médecine comme pectoral, béchique et adoucissant : mêlé à de la gomme, il constitue la pâte et les pastilles dites de *jujube*. — On donne quelquefois au Jujubier commun le nom d'*Épine du Christ*, parce qu'on a prétendu que la couronne d'épines du Sauveur avait été faite de ses rameaux épineux.

Le fameux *Lotos* des anciens paraît être une espèce de Jujubier (le *Zizyphus lotus*).

JULEP (de l'arabe *jelâb*), potion adoucissante ou calmante, d'un goût agréable, est ordinairement composée d'eau distillée et de sirop, auxquels on joint une légère dose d'opium ou de quelque autre substance calmante. Les propriétés médicales des juleps varient suivant celles des substances qui les composent. On les administre le plus souvent comme somnifères.

JULES (du pape *Jules II*), monnaie d'Italie, qui avait surtout cours à Rome, était en argent, et valait environ 30 centimes.

JULIBRIZIN, ou *Arbre de soie. Voy.* ACACIA.

JULIEN (du lat. *julianus*). *Année julienne. Voy.* ANNÉE. — *Période julienne. Voy.* PÉRIODE.

JULIENNE, *Hesperis*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Sisymbriées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, rarement vivaces, et plus ou moins recouvertes d'une villosité blanchâtre. Leurs fleurs forment des grappes terminales, lâches, blanchâtres ou purpurines. Le fruit est une silique droite et à peu près cylindrique. Ces plantes croissent dans les parties moyennes de l'Europe et de l'Asie. L'espèce la plus intéressante est la *J. des dames* ou *des jardins* (*H. matronalis*), connue aussi sous les noms de *Damas*, de *Beurrée* et de *Cassolette*, qu'elle doit à l'odeur agréable de ses fleurs blanches ou violacées. Cette plante croît spontanément dans les haies et les buissons de nos pays ; la culture en a fait des variétés à fleurs doubles. Elle passe pour sudorifique, incisive et apéritive. — On range aujourd'hui dans le genre *Malcolmie*, la *Julienne maritime* ou *de Chio*, dite aussi *Giroflée* ou *Gazon de Mahon*, plante à fleurs purpurines, que l'on cultive en bordure.

On a aussi donné le nom de *Julienne jaune* à la Barbarée vulgaire. *Voy.* BARBARÉE.

JULIENNE, potage fait avec plusieurs sortes d'her-

bes et de légumes, carottes, navets, céleri, poireaux, pois, choux, etc., taillés très-menu et cuits dans un bouillon gras ou maigre. Ce nom lui vient probablement du nom de l'inventeur.

JULIS, poisson. *Voy.* Girelle.

JUMART (de *jument?* du lat. barbare *gemordus*, corruption de *gemellus*), nom donné par les anciens naturalistes à un animal qu'on supposait engendré soit d'un taureau et d'une ânesse ou d'une jument (*baf*), soit d'un cheval ou d'un âne et d'une vache (*bif*). L'existence d'un pareil mulet n'est nullement constatée. *Voy.* Hybridation et Métis.

JUMEAU, anciennement *Gémeau* (du lat. *gemellus*), se dit de deux ou plusieurs enfants nés d'une même couche. On remarque entre les jumeaux une grande ressemblance, au moral aussi bien qu'au physique, ainsi qu'un tendre attachement mutuel. On a vu des jumeaux dont les corps étaient attachés l'un à l'autre, et qui vivaient d'une vie commune, comme les frères Siamois, qui se sont montrés à Paris.

En Anatomie, on donne le nom de *jumeaux* à deux muscles rotateurs de la cuisse et à deux muscles extenseurs de la jambe : la saillie de ces derniers contribue à former le mollet.

Pour les *Jumeaux* en Astronomie, *Voy.* Gémeaux.

JUMELLES, se dit, dans presque tous les Arts, de deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables et qui entrent dans la composition d'une même machine ou d'un instrument, tels qu'une presse, un tour, un étau. Il se dit spécialement, dans la Charpenterie, de deux pièces de bois mouvantes qui entrent dans la composition d'un pressoir. — En Marine. *Voy.* Gaberon.

Les Opticiens donnent aussi le nom de *jumelles* à une espèce de lorgnette double dont on se sert surtout au spectacle. *Voy.* Lorgnette.

En termes de Blason, on appelle *jumelles*, de petites fasces doubles chargeant le milieu de l'écu.

JUMENT, femelle du Cheval. *Voy.* Cheval.

JUMENTÉS, ordre de la classe des Mammifères renferme 3 familles: les *Équidés* (Cheval, Ane, etc.), les *Hyracidés* (Daman, Rhinocéros), les *Tapiridés* (Tapir).

JUNCACÉES. *Voy.* Joncacées.

JUNCAGO, nom donné par Tournefort au *Troscart* (*Triglochinus*) dont quelques Botanistes font le type de la famille des *Juncaginées*. *Voy.* Troscart.

JUNGERMANNIE (de L. *Jungermann*, botaniste saxon), *Jungermannia*, genre de la famille des Hépatiques, comprend des plantes cryptogames caractérisées par des appendices semblables à des feuilles et portant à leur aisselle des organes reproducteurs. Il en existe un grand nombre d'espèces en Europe et dans l'Amérique du Nord : la *Jungermania epiphylla* serpente sur le sol de tous les bois humides de l'Europe, notamment aux environs de Paris.

JUNGLE (du sanscrit *jangala*, désert), nom donné dans les Indes orientales à des plaines fourrées, humides et couvertes de roseaux. Les jungles sont pour les Européens un foyer permanent de fièvres pernicieuses.

JUNIPERUS, nom latin botanique du *Genévrier*. *Voy.* ce mot.

JUNON, une des petites planètes. *Voy.* Planètes.

JUNTE (de l'espagn. *junta*, assemblage), nom donné à différents conseils en Espagne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

JUPE, Jupon (de l'arabe *jubbet*, sorte de pelisse). La *jupe* est la partie de l'habillement des femmes qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds. Le *jupon* est une jupe courte qui se met sous la jupe ou sous les jupes ; on appelle spécialement *crinoline* un jupon garni de cerceaux qui a remplacé de nos jours ce que nos grand'mères appelaient *paniers*. — On a aussi donné le nom de *jupon* à un vêtement d'homme ressemblant à une jupe, comme le tablier que portent encore aujourd'hui les garçons brasseurs et les sommeliers. On voit par Molière et par la Fontaine qu'au xviie siècle ce genre de vêtement était d'un usage ordinaire.

JUPITER (du nom du roi des dieux), la plus considérable et la plus brillante des planètes de notre système, est située entre Mars et Saturne. Cette planète est 1400 fois plus grosse que la terre. Le rayon de son orbite est égal à 5 fois $\frac{1}{5}$ environ le rayon de l'orbite terrestre, ce qui représente une distance au soleil de 720 millions de kilomètres. L'inclinaison du plan de cette orbite n'est que de 1° 18′ 51″,7. La durée de la révolution de Jupiter est de 12 ans environ. Sa rotation s'effectue en 9 heures 55 minutes 50 secondes. — A la surface de cette planète, les lunettes laissent apercevoir des *bandes* obscures parallèles à son équateur. Les astronomes pensent que ce sont des amas de nuages, emportés dans une direction constante par des courants analogues à nos vents alisés. Autour d'elle circulent 4 satellites découverts par Galilée en 1610 : c'est l'observation des éclipses du premier de ces satellites qui a conduit Rœmer à la découverte de la vitesse de la lumière. — Jupiter est désigné par le signe ♃.

Dans l'ancienne Chimie, *Jupiter* était le nom de l'*étain*. Le *sel de Jupiter* était le chlorhydrate d'étain.

JURANDE (de *juré*), nom donné jadis à la charge de *juré* d'une corporation, ainsi qu'au temps pendant lequel on exerçait cette charge. Ces jurés furent établis par St Louis pour avoir inspection sur les maîtres de chaque état. Sous le roi Jean, les *visiteurs* et les *regardeurs* rendaient compte aux commissaires, prévôts, etc., des défauts qu'ils remarquaient dans l'exercice des arts et métiers. Ces préposés furent depuis assermentés sous le nom de *jurés*. Ils prenaient soin des affaires de la communauté, recevaient les maîtres et les apprentis, et veillaient au maintien des priviléges de la corporation. Mais ces priviléges étant le plus souvent opposés à la fois à la liberté de l'industrie, qui se trouvait concentrée dans un petit nombre de mains, et à l'intérêt du public, qui était à la merci du monopole, les *jurandes* ne tardèrent pas à exciter de vives réclamations. Supprimées en 1776 par Louis XVI sur la proposition de Turgot, elles furent peu après rétablies sur les instances des intéressés. La révolution de 1789, en proclamant la liberté de l'industrie, les abolit définitivement. *Voy.* Maîtrise.

JURASSIQUE (du mont *Jura*). En Géologie, on nomme *formation jurassique* celle des formations secondaires qui suit la formation triasique et précède la formation crétacée. Le type en est très-développé dans les montagnes du Jura ; d'où son nom. Elle est caractérisée principalement par l'abondance des ammonites qui avaient déjà quelques représentants dans la formation précédente, et par l'apparition et le développement énorme des bélemnites. D'après Alcide d'Orbigny, les étages qui composent la formation jurassique, sont à partir de la base : 1° l'*étage sinémurien*, 2° le *liasien*, 3° le *toarcien* (ces trois étages sont souvent réunis sous le nom commun de *lias*), 4° l'*étage bajocien*, 5° le *bathonien*, 6° le *callovien*, 7° l'*oxfordien*, 8° le *corallien*, 9° le *kimméridien*, 10° le *portlandien* (*Voy.* ces mots). — La formation jurassique a été d'abord désignée du nom de *formation oolitique*.

JURAT (du lat. *juratus*). On donnait jadis ce nom, qui n'est qu'une autre forme de celui de *juré*, à divers magistrats du midi de la France, aux consuls ou échevins, aux membres d'une jurande, etc.

JURATOIRE (caution), serment que fait quelqu'un en justice, de représenter sa personne ou de rapporter une chose dont il est chargé.

JURÉ (de *jurer*), membre d'un jury (*Voy.* Jury). — Il se dit aussi de ceux qui ont prêté serment devant les tribunaux : *interprète juré*.

Autrefois on nommait *jurés* dans les corporations : 1° celui qui avait fait les serments requis pour la maîtrise ; 2° les préposés chargés de faire observer

à ceux de leur métier les règlements et statuts de la corporation. *Voy.* Jurande et Maîtrise.

JURIDICTION (du lat. *jurisdictio*). Ce mot se dit et du pouvoir de juger, et du *ressort* ou de l'étendue de territoire où le juge exerce ce pouvoir, et du tribunal qui rend la justice. Si l'on considère la nature de l'autorité qui rend la justice, on distinguera : la *Juridiction civile*, la *J. administrative*, la *J. militaire*, la *J. ecclésiastique*, la *J. consulaire.* — On appelle *degrés de juridiction* les différents tribunaux devant lesquels on peut plaider successivement une même affaire, et qui, dans leur ensemble, constituent toute la hiérarchie judiciaire: tels sont, p. ex., pour les affaires civiles, le *juge de paix*, le *tribunal de première instance*, la *cour impériale*, la *cour de cassation*, et pour les affaires administratives, les *conseils de préfecture* et le *conseil d'État. Voy.* ces mots.

JURISCONSULTE (du lat. *jurisconsultus*), celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions litigieuses. — Chez les Romains, les jurisconsultes étaient à peu près ce que sont chez nous les avocats consultants (*Voy.* Consultation). A certaines époques, les décisions de plusieurs d'entre eux faisaient autorité : Valentinien III et Théodose le Jeune ordonnèrent que les ouvrages de Papinien, de Gaïus, de Paul, d'Ulpien et de Modestin, tous jurisconsultes, auraient force de loi, et que si ces auteurs étaient partagés, l'opinion de Papinien l'emporterait (loi des citations). Le *Digeste* n'est qu'un recueil des décisions des jurisconsultes romains. Cujas, Domat, Pothier, Dumoulin, Loyseau, Laurière, sont les plus célèbres parmi nos anciens jurisconsultes.

JURISPRUDENCE (du lat. *jurisprudentia*). Pris dans son acception la plus vaste et la plus conforme à l'étymologie, ce mot exprime la science du droit ; mais de nos jours et dans la pratique, on entend le plus souvent par *jurisprudence* l'uniformité non interrompue de plusieurs arrêts sur des questions semblables ; c'est en ce sens qu'on dit : la *jurisprudence des tribunaux, de la cour de cassation.*

Dès 1800, Sirey fit paraître un *Recueil général des lois et arrêts*, qui a été continué depuis 1830 par de Villeneuve et qui est dirigé aujourd'hui par M. Gilbert. Sous le titre de *Jurisprudence générale du royaume*, V. Dalloz commença en 1821 un répertoire méthodique et alphabétique de la législation française, aujourd'hui dirigé par MM. Dalloz et Vergé (*Voy.* Législation). Enfin, le *Répertoire général du Journal du Palais*, par une société de jurisconsultes, contient la jurisprudence de 1791 à 1849, l'histoire du droit, la législation et la doctrine des auteurs : depuis 1849, il a été fondu avec le recueil de Sirey.

JURISTE (du lat. *jus, juris*, droit), celui qui écrit sur les matières de droit; on l'oppose au *jurisconsulte* (*Voy.* ce mot) qui donne des consultations de droit. On appelle spécialement *criminaliste* celui qui écrit sur les matières de droit criminel ; *arrêtiste*, le compilateur d'arrêts ; *légiste*, celui qui fait profession de la science des lois.

JURY (de l'anglais *jury*), réunion d'un certain nombre de citoyens nommés *jurés*, et chargés dans les affaires portées devant les cours d'assises de prononcer, suivant leur conscience, après avoir suivi les débats judiciaires, sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé. La mission du jury se borne à juger le fait : l'application de la loi est réservée aux magistrats. Le jury délibère d'abord sur le fait principal, puis sur les circonstances du fait ; le vote a lieu par écrit et au scrutin secret. D'après l'art. 347 du Code d'Instruction crimin. (modifié par la loi du 9 sept. 1835), la décision du jury sur le fait principal et sur les circonstances se forme à la simple majorité des voix, sans que le nombre de voix puisse être énoncé, le tout à peine de nullité. Le chef du jury, en sortant de la salle des délibérations, répond aux questions qui ont été posées par le président : *Oui, à la majorité l'accusé est coupable*, ou *Non, l'accusé n'est pas coupable.* Dans le cas où l'accusé est déclaré coupable, si la Cour pense que les jurés se sont trompés, elle renvoie l'affaire à la session suivante.

Tous les Français âgés de 30 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques, peuvent faire partie du jury. Ne peuvent être jurés : ceux qui ne savent pas lire et écrire en français, ni les domestiques et serviteurs à gages. Sont incapables : les faillis, les interdits, les prodigues, les accusés ou contumaces, les individus qui ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes, et, en général, à plus d'un an de prison. Peuvent être dispensés : les septuagénaires et les citoyens vivant d'un travail journalier. Enfin certaines fonctions, telles que celles de ministre, membre du conseil d'État, préfet, magistrat, ministre du culte, militaire en activité de service, fonctionnaire public chargé d'un service actif, sont incompatibles avec celles de juré. Les sénateurs et députés sont excusés, sur leur demande, mais pendant la durée des sessions seulement. — La liste du jury est dressée tous les ans par les préfets, d'après les listes préparées par des commissions cantonales. A chaque session de cours d'assises, il est tiré, sur cette liste annuelle, les noms de 36 jurés, qui forment le *jury de la session*, et de 6 jurés supplémentaires. Chaque affaire exige la présence de 12 jurés dont les noms sont désignés par le sort : le ministère public et l'accusé ont droit de récusation. Tout juré qui, sans s'être excusé, ne répond pas à l'appel de son nom est passible d'une amende de 500 à 1500 fr. On ne peut être contraint à remplir les fonctions de juré plus d'une fois en deux ans.

Quoique l'institution du jury soit toute moderne, on en trouve des traces chez les Hébreux, les Grecs et les Romains. Au moyen âge, chez les Francs et les Germains, les *rachimbourgs* remplissaient des fonctions analogues à celles de nos jurés, et il paraît que ce sont les Saxons qui introduisirent le jury en Angleterre. Les premières traces qu'on en trouve en ce pays datent du règne de Henri II, dans les constitutions de Clarendon (1164) et de Northampton (1174). On distingue en Angleterre deux jurys: le *grand jury*, qui décide s'il y a lieu à accusation ; et le *petit jury* ou jury de jugement.

En France, l'institution du jury ne date que de 1791 (loi du 16 septembre). Le jury commença d'être en vigueur au mois de janvier 1792. Il y eut d'abord, comme en Angleterre, un *jury d'accusation* et un *jury de jugement.* Le premier fut supprimé en 1810. Le jury a subi en outre de fréquentes modifications : il n'existe en France qu'en matière criminelle : il avait été question en 1791, et on en a plusieurs fois reparlé depuis, de l'établir aussi en matière civile. Le jury est actuellement régi par la loi du 7 août 1848. — Consulter : Aignan, *Histoire du jury* (1822) ; R. Philipps, *Des pouvoirs et des obligations des jurys* (trad. de l'angl., 1827) ; Ch. Berriat de St-Prix ; *le Jury en matière criminelle, Manuel des Jurés* (1849).

Jury d'expertise, d'expropriation, de révision. Voy. Expert, Expropriation et Conseil.

Jurys médicaux, commissions chargées d'examiner les officiers de santé, les pharmaciens et les herboristes. Institués par la loi du 19 ventôse an XI (1803), ces jurys ont été supprimés par le décret du 22 août 1854.

JUS (du lat. *jus*, bouillon, sauce), suc ou substance liquide qu'on retire des végetaux ou des animaux, par pression, par coction ou par infusion. Ainsi on dit *jus de citron, jus d'orange, jus de viande*, etc. Le commerce des *jus de fruits* (groseille, cerise, mirabelle, abricot, framboise, fraise, pêche, etc.), pour limonadiers, pâtissiers et glaciers, a pris depuis quelques années une extension considérable. *Voy.* aussi Extrait et Viande.

On nomme *jus d'herbes, sucs d'herbes*, le mélange de certains végétaux dont on administre le suc comme dépuratif : tels sont la fumeterre, la bardane, le trèfle d'eau, la chicorée sauvage, le cerfeuil, la poi-

rée, le cresson, la pariétaire, etc. On conseille les *jus d'herbes* surtout au printemps.

Jus de réglisse. Voy. Réglisse.

JUSANT (du b.-lat. *jusum ;* de *deorsum*). Dans la Marine, ce mot est synonyme de *reflux* et opposé à *flot* ou *flux. Voy.* Marée.

JUSÉE (de *jus*), eau acide qu'on emploie dans les tanneries pour gonfler les peaux. Elle se prépare ordinairement en faisant macérer dans une petite quantité d'eau l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage. La jusée renferme de l'acide lactique et de l'acide butyrique.

JUSQUIAME (du gr. ὑοσκύαμος), *Hyoscyamus*, plante de la famille des Solanées, renferme des herbes à aspect sombre et livide, à odeur vireuse; à feuilles alternes, sinueuses; à fleurs solitaires, donnant pour fruit une pyxide biloculaire. L'espèce la plus commune est la *Jusquiame noire* (*H. niger*), vulg. *Hennebanc* ou *Hannebanc*, *Potélée*, *Careillade.* Sa tige est épaisse, rameuse; ses feuilles molles, grandes, lancéolées, pubescentes; ses fleurs presque sessiles. La corolle, d'un jaune très-pâle, est traversée de veines purpurines, réticulées. Cette plante croît dans toute l'Europe, le long des chemins, dans les lieux incultes, parmi les décombres. Elle est, dans toutes ses parties, un des poisons végétaux les plus redoutables. Ses effets sont dus à un alcaloïde (*Voy.* Hyoscyamine), dont les seules émanations, respirées un peu trop longtemps, peuvent produire la stupeur, des tremblements convulsifs, un assoupissement léthargique, le délire, etc. Ses feuilles, ses jeunes pousses et sa racine, prises pour d'autres plantes et mangées par erreur, ont produit maintes fois la dilatation de la pupille, la paralysie des membres, ou même un délire furieux. Dans les cas d'empoisonnement par la jusquiame, il faut immédiatement administrer des vomitifs avec une grande quantité d'eau tiède, puis faire prendre des laxatifs et des acides végétaux. On fait avec les feuilles et les tiges fraîches de la jusquiame des cataplasmes contre les douleurs de goutte, l'engorgement et l'inflammation des mamelles, les contusions, les entorses, etc. On en retire une huile qui s'emploie en embrocations dans les mêmes cas, ainsi que dans les névralgies et dans les inflammations des oreilles. La fumée de ses graines brûlées peut aussi calmer les douleurs de dents.

JUSSIÉE (de B. de *Jussieu*), *Jussiæa*, genre de la famille des Onagrariées, se compose de plantes herbacées, vivant dans les marais, à tige élevée, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, ornées de belles couleurs. On les trouve en Amérique, à la Caroline, au Pérou, dans la Colombie.

JUSSION (du lat. *jussio*, ordre). On appelait autrefois *lettres de jussion*, des lettres scellées, adressées par le roi au parlement pour lui enjoindre de faire quelque chose qu'il avait refusé de faire, p. ex. d'enregistrer un édit.

JUSTAUCORPS (pour *juste au corps*), espèce de vêtement étroit, à manches, qui descend jusqu'aux genoux, et qui serre le corps.

JUSTICE (en lat. *justitia*, de *jus*, droit). En Droit naturel, la *justice* consiste à traiter chacun selon son *droit* (*Voy.* ce mot), à rendre à chacun ce qui lui est dû : *justitia in suo cuique tribuendo* (Cicéron, *Des Biens et des Maux*, V, 23). — En Jurisprudence, quand on oppose le droit naturel au droit positif, on distingue la justice de l'équité ; dans ce cas, la *justice* est la conformité à la loi écrite, et l'*équité* (du lat. *æquitas*, égalité) consiste à traiter les autres hommes comme nos égaux, comme nous voudrions être traités nous-mêmes, selon les principes du droit naturel et de la morale. Parfois le jurisconsulte a besoin de recourir à l'équité pour éclairer le droit positif ou bien pour y suppléer. Si le magistrat juge selon la justice seule, il applique rigoureusement la loi, ne voit que le fait, et n'entre pas dans la considération des circonstances et des intentions; s'il tempère la justice par l'équité, il tient compte de la faiblesse et de l'erreur, du mérite et du démérite particulier : « Le magistrat, dit d'Aguesseau, joint à la loi, souvent trop générale, le discernement des cas particuliers; il ajoute à la *justice* cette *équité* supérieure sans laquelle la dureté de la lettre n'a souvent qu'une rigueur qui tue et l'*excès de la justice* devient quelquefois l'*excès de l'iniquité* (*summum jus, summa injuria*). » La même distinction se retrouve dans les jugements moraux qu'on porte sur les actes ordinaires de la vie.

En Morale, la Justice est une des quatre vertus cardinales admises par les anciens (*Voy.* Vertus). Elle s'y définit comme ci-dessus dans le Droit naturel; par suite, pour connaître les devoirs qu'elle nous impose, il faut discerner quels sont les droits de nos semblables qu'il suffit de respecter, comme la liberté, la propriété, etc., et quels sont ceux qui exigent de nous l'accomplissement de certains actes, l'exécution de certaines conditions, soit en vertu d'une obligation naturelle, comme les rapports de droit entre parents et enfants, soit en vertu d'un engagement volontaire, comme un contrat, une société ; dans le premier cas, les devoirs sont *négatifs ;* dans le second, *positifs.* — Dans l'idée de la *justice*, qui consiste à traiter chacun selon son droit, est comprise celle de la *justice distributive*, qui est la dispensation des peines et des récompenses suivant le mérite et le démérite. Elle ne peut être réalisée qu'imparfaitement dans la société; sous sa forme absolue, elle se confond avec la Justice divine (*Voy.* Sanction). — Voir Cicéron, *Des Devoirs*, I, 7-18; Franck, *Éléments de Morale*, etc.

justice, pouvoir institué pour faire respecter les droits des citoyens, comprend l'ensemble du corps judiciaire, c.-à-d. les tribunaux de toute espèce, les officiers et magistrats qui sont chargés de rendre la justice. — En France, toute justice émane du Souverain, et s'administre en son nom. On distingue la *justice ordinaire*, rendue par un tribunal constitué suivant les règles du droit commun, et la *justice exceptionnelle*, que rend un tribunal constitué contrairement à ces règles.

On prend aussi quelquefois le mot *justice* comme synonyme de *juridiction.* C'est dans ce sens qu'on distingue *Justice civile*, *J. criminelle*, *J. militaire*, *J. consulaire*, *J. de paix*, etc. — On distinguait en outre autrefois *haute*, *moyenne* et *basse justice seigneuriale :* la *haute justice* était celle qui pouvait prononcer la peine capitale ; la *moyenne justice* avait droit de juger des actions de tutelle et des injures dont l'amende n'excédait pas 60 sols; la *basse justice* connaissait des droits dus au seigneur, du dégât causé par les animaux, et des délits dont l'amende ne pouvait excéder 7 sols 6 deniers.

Les anciens avaient divinisé la *Justice* sous le nom de Thémis et ils en faisaient la fille de Jupiter. On la représente tenant d'une main une balance, de l'autre un glaive nu.

justice (haute cour de). *Voy.* Haute cour.

justice (ministère de la). *Voy.* Ministères.

justice de paix. *Voy.* Juge de paix.

Déni de justice. Voy. Déni.

Main de justice. Voy. Main.

Maison de justice. Voy. Prison.

JUSTICIE (du botan. *Justi*), *Justicia*, dite aussi *Carmantine*, genre de la famille des Acanthacées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à feuilles opposées, à fleurs disposées en épis terminaux, et accompagnées de bractées et de bractéoles; les lobes des anthères sont tantôt rapprochés, tantôt écartés. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins, entre autres, la *Justicie martre* (*J. coccinea*), dite aussi *Carmantine de Ceylan* et *Noyer des Indes.*

JUSTICIER. Autrefois on appelait *seigneur justicier* le seigneur qui avait le droit de rendre la justice sur ses terres. *Voy.* Justice et Haut justicier.

Dans l'ancien royaume d'Aragon, le président des

États portait le titre de *justicier :* il avait le droit de citer le roi lui-même devant les États.

Dans le langage vulgaire, *justicier* est synonyme de *juste,* mais aussi de *sévère* et même de *cruel.* C'est en ce sens que Pierre Ier de Castille et Pierre Ier de Portugal furent surnommés *le Justicier*, ainsi que le calife *Haroun*, dit *al Raschid*, c.-à-d. *le Justicier*.

JUSTIFICATION (du lat. *justificatio*). En Théologie, on nomme ainsi l'action par laquelle l'homme passe du péché à l'état de *juste*, devient agréable à Dieu et digne de la vie éternelle. Elle est l'effet des sacrements et de la grâce.

En Typographie, la *justification* est la longueur des lignes. Pendant toute la durée de la composition d'un ouvrage, elle est fixée par la dimension du composteur. — Pour les Fondeurs en caractères, c'est l'opération qui consiste à donner la même longueur à toutes les lettres fondues : elle s'exécute au moyen d'un instrument appelé *coupoir,* dont la partie principale prend le nom de *justifieur.*

JUSTINE, en ital. *Giustina* (d'un doge de la famille des *Giustiniani*), monnaie d'argent de Venise, appelée aussi *ducaton*, valait 5 fr. 91 c.

JUTE ou CHANVRE DE L'INDE, *Abacca,* plante textile dont les fibres nous viennent des Indes orientales et qu'il ne faut pas confondre avec le *chanvre de Manille* qui provient d'une espèce de Bananier. On en fait des bâches, des nattes, des paillassons, des sacs, des tentes, du treillis croisé, des toiles d'emballage, etc. Dundee en Écosse en consomme des quantités considérables.

JUVEIGNEUR (du lat. *juvenior*). Ce mot, synonyme de *cadet*, se disait, surtout dans les familles princières, d'un *cadet apanagé :* le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, était *juveigneur* de la maison de France.

JUXTALINÉAIRE (TRADUCTION). *V.* TRADUCTION.

JUXTAPOSITION (du lat. *juxta*, auprès, et de *poser*), mode d'accroissement propre aux corps inorganiques, consiste dans l'application successive de nouvelles couches de molécules venant s'ajouter extérieurement aux premières : c'est ainsi que les cristaux se forment lentement dans une dissolution tranquille; c'est de la même façon que se sont formées les roches des terrains sédimentaires, que croissent certaines coquilles, etc.

K

K, lettre gutturale, la 11e de notre alphabet et la 7e des consonnes, nous vient du κ (*kappa*) des Grecs. Elle est d'un usage peu fréquent en français, où le K est ordinairement remplacé par le C dur ou le Q. Au contraire, elle est seule employée en grec, et elle se trouve souvent dans les langues germaniques et slavonnes. — Dans les inscriptions latines et sur les médailles, K veut dire *Caius* ou *Cæso*, *kalendæ*, *caput*, *Constantinus*, *Karolus*, etc. — Pris numéralement, K, chez les Romains, valait 250 ; K̄ valait 250,000. Chez les Grecs, κ' valait 20, ͵κ 20,000. — La monnaie frappée à Bordeaux était marquée du K. — K, kil., kilogr., kilom. se mettent très-souvent pour *kilogramme*, *kilomètre*, etc. — Dans les formules chimiques, K signifie *potassium* (en lat. *kalium*).

KABARDIN, musc du Thibet. *Voy.* MUSC.

KABBALE, science occulte. *Voy.* CABALE.

KADOSCH, grade maçonnique. *Voy.* CADOCHE.

KÆMPFERIA (du botan. Eug. *Kæmpfer*), genre de la famille des Zingibéracées, renferme des plantes herbacées, à racines tuberculeuses, à feuilles larges, à fleurs radicales, accompagnées de bractées, et à périanthe double : l'intérieur de chaque fleur présente, en outre, 3 lames pétaloïdes de couleur brillante, provenant de la transformation en pétales de la plupart des étamines. Les Kæmpferias sont originaires de l'Inde. On cultive dans les serres les *K. rotunda* et *longa,* dont les tubercules charnus, féculents et très-aromatiques, fournissent la *racine de zédoaire,* employée en médecine comme stimulant.

KAGNÉ, pâte d'Italie, de la nature du vermicelle, à laquelle on donne la forme aplatie d'un ruban de la largeur d'un doigt. Elle sert à faire des potages. On en fait une grande consommation dans le Midi.

KAÏD. *Voy.* CAÏD.

KAÏNITE, sulfate double de potasse et de magnésie associé à du chlorure de magnésium : débarrassé de ce dernier sel, on l'emploie à la préparation des engrais potassiques.

KAKATOÈS. *Voy.* CACATOES.

KAKERLAT ou KAKERLAC. *Voy.* BLATTE.

KALÉIDOPHONE (du gr. καλός, beau, εἶδος, image, et φωνή, son), petit instrument de Physique, imaginé par M. Wheatstone, sert à étudier les mouvements vibratoires; il se compose d'une verge élastique, surmontée d'une perle de verre étamé; quand la verge vibre, on voit une courbe lumineuse dessinée par le point brillant que la lumière forme dans la perle par réflexion.

KALÉIDOSCOPE (du gr. καλός, beau, εἶδος, image, et σκοπέω, voir), tube de carton ou de métal, clos à chaque bout par des verres blancs, et garni intérieurement dans sa longueur de deux lames de verre plus ou moins inclinées l'une sur l'autre. A l'une des extrémités on place de petits objets mobiles et diversement colorés, qui, par leur réflexion dans les lames de verre, produisent une infinité de dessins réguliers et très-agréables à l'œil. Cet instrument, décrit par Porta dès 1565, a été perfectionné en Angleterre en 1817 par M. Brewster. Il a joui quelque temps d'une grande vogue comme jouet. Il peut même recevoir une application utile pour fournir des modèles de dessins aux fabricants.

KALI, nom arabe de la potasse, d'où le mot *alcali.* Il a été traduit en latin par *kalium,* d'où l'emploi du K pour désigner le potassium. *Voy.* POTASSE.

KALMIE (du botan. P. *Kalm*), *Kalmia,* genre de la famille des Éricacées, tribu des Rhododendrées. Les Kalmies passent pour être vénéneuses, et il paraît que le miel récolté par les abeilles sur leurs fleurs n'est pas exempt de propriétés pernicieuses; toutefois les chèvres et les cerfs les mangent sans inconvénient. La Kalmie est originaire de l'Amérique septentrionale. On cultive dans les jardins la *Kalmie à larges feuilles*, à fleurs d'un rose foncé en corymbes terminaux, et la *K. à feuilles étroites,* à fleurs roses.

KALPAK ou TALPACK, sorte de bonnet tartare garni de fourrures. *Voy.* COLBACK.

KAMICHI, *Palamedea,* genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers macrodactyles, renferme des oiseaux à bec droit, plus court que la tête, et à doigts séparés ; ils sont surtout remarquables par deux éperons qu'ils portent à chaque aile. Ils ont à peu près la taille et le port du dindon ; ils portent le cou droit et la tête haute. Leur voix est forte et retentissante. Leur nourriture est toute végétale, et ils pâturent l'herbe à la manière des oies. Ils s'apprivoisent aisément et gardent les volailles aussi fidèlement qu'un chien. Ce genre renferme deux espèces propres aux contrées sauvages et marécageuses de l'Amérique méridionale : le *K. cornu* (*P. cornuta*), ainsi appelé d'une corne mobile qui lui surmonte le front; il se trouve au Brésil; et le *K. chavaria* ou *Chaïa* (*P. chavaria*), qui n'a point de corne.

KAN. *Voy.* KHAN.

KANCHIL ou KRANCHIL. *Voy.* CHEVROTAIN.

KANDJAR ou KANDJAR (mot arabe), sorte de poignard oriental à lame très-longue et tranchante des deux côtés.

KANELSTEIN, variété d'Essonite. *Voy.* APLOME.

KANGOUROU ou KANGUROO, *Macropus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Marsupiaux australiens, renferme des animaux herbivores, à museau allongé, à longues oreilles et à membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs. Tandis que certaines espèces ne dépassent pas la taille de la souris, d'autres atteignent celle d'un mouton : tel est le *Kangourou géant*, originaire de l'Australie et des Iles environnantes. Il se fait remarquer par la petitesse de ses pattes antérieures et par le volume extraordinaire de sa queue, qui, avec ses deux membres postérieurs, lui forme une sorte de trépied pour se tenir dans une station verticale. Il a, comme la sarigue, une poche où se cachent ses petits. Les Kangourous sont des animaux doux et craintifs dont l'acclimatation serait facile et profitable. Leur chair est excellente et leur fourrure pourrait être utilisée.

KANNE, mesure de capacité en usage dans quelques parties de l'Allemagne. La *kanne* de Dresde vaut 0 lit., 94; la *kanne* de Lippe, 1 lit., 37; la *kanne* de Lubeck, 1 lit., 87.

KAOLIN (mot chinois), substance argileuse blanche et friable avec laquelle on fait la porcelaine. C'est de l'orthose désagrégée et que les agents atmosphériques ont privée de sa potasse [$\ddot{A}l\ \ddot{S}i + nAq$] : par conséquent le kaolin se rattache à la famille des *feldspaths* (*Voy.* ce mot). — On le rencontre en Chine et au Japon; en Saxe, près de Schneeberg; à St-Austell (Cornouailles); en France, aux environs de St-Yrieix près de Limoges, ainsi que de Bayonne, dans l'Allier, les Côtes-du-Nord et le Finistère, etc. *Voy.* PORCELAINE.

KARABÉ, mot persan qui veut dire *tire-paille*, sert à désigner le *Succin*, ou *Ambre jaune*, à cause de ses propriétés électriques. *Voy.* AMBRE.

On a donné le nom de *Faux Karabé* au Copal, et celui de *Karabé de Sodome*, à l'Asphalte qui se recueille dans la mer Morte.

KARAT. *Voy.* CARAT.

KARATAS ou KARATA, espèce du genre Bromélie. *Voy.* BROMÉLIE.

KARI, condiment. *Voy.* CARI.

KARSTENITE ou ANHYDRITE. *V.* CHAUX SULFATÉE.

KATRAN (RACINE DE), racine rouge et ligneuse employée en Russie pour le tannage des peaux, provient d'une espèce de *Statice*. *Voy.* ce mot.

KAURIS, coquillage et monnaie. *Voy.* CAURIS.

KAVA ou AVA, boisson enivrante, amère, en usage dans l'Océanie, est extraite d'une racine de même nom, qu'on croit être celle du *Piper methysticum*.

KEEPSAKE (de l'angl. *keepsake*; de *keep*, garder, et *sake*, égard, affection), espèce d'album ou de livre élégamment exécuté et relié, qui est destiné à être offert en cadeau et comme souvenir au jour de l'an ou à l'occasion d'une fête. La poésie, la gravure, parfois la musique contribuent à orner les keepsakes : ils sont devenus un meuble de salon. — Certains keepsakes sont consacrés exclusivement à la description d'un pays : on les nomme *landscapes* (c.-à-d. en anglais, *paysages*).

KELLOVIEN (TERRAIN), en anglais *Kelloway rock*. *Voy.* CALLOVIEN (ÉTAGE).

KÉLOÏDE, sorte de tumeur. *Voy.* CHÉLOÏDE.

KÉLOTOMIE (du gr. κήλη, hernie, et τομή, section), ou *Opération de la hernie*, opération très-grave, qui consiste à inciser les téguments qui recouvrent le sac herniaire, à ouvrir celui-ci en incisant les tissus couche par couche, puis à dilater l'ouverture par laquelle il faut faire rentrer les parties herniées, ou à l'élargir par débridement, enfin à opérer la réduction. On n'a recours à la kélotomie que dans le cas d'étranglement. — Il y a aussi une kélotomie qui a pour but la cure radicale de la hernie par des adhérences à l'orifice du canal inguinal, mais son succès est très-douteux.

KENNÉDIE, *Kennedya*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, voisin des Glycines, renferme un assez grand nombre d'espèces grimpantes, toutes originaires de l'Australie, dont les principales sont : la *K. à grandes fleurs*, à fleurs pourpre foncé; la *K. à fleurs noires*, la *K. couchée*, la *K. distinguée*, la *K. à grandes feuilles*, la *K. à feuilles nervées*, etc.

KÉPI, genre de coiffure portée d'abord par certains corps de troupes françaises en Afrique, et depuis adoptée par tous les autres corps : c'est une espèce de casquette légère, qu'on porte en petite tenue pour remplacer le schako.

KÉPLER (LOIS DE). *Voy.* PLANÈTES.

KÉRARGYRE. *Voy.* ARGENT CHLORURÉ.

KÉRASINE. *Voy.* PLOMB CHLORURÉ.

KÉRATION (du gr. κεράτιον), petit poids grec dont on se servait dans la médecine, valait un tiers de l'obole. *Voy.* CARAT.

KÉRATITE (du gr. κέρας, cornée), état morbide de la cornée transparente, accompagne les inflammations de la conjonctive et des autres membranes. La kératite n'est pas, comme semblerait l'indiquer son nom, une inflammation de la cornée; en effet cette membrane n'ayant pas de vaisseaux ne peut s'enflammer; seulement elle s'exfolie par places et s'ulcère. — Les causes de cette affection étant très-diverses, son traitement varie comme elles.

KÉRATOCÈLE (du gr. κέρας, κέρατος, cornée, et κήλη, tumeur), hernie de la cornée transparente, formée soit par les lamelles profondes de la cornée (*K. postérieure*), soit par la membrane de l'humeur aqueuse (*K. de la membrane de Descemet*) : dans l'un comme dans l'autre cas, c'est une conséquence d'une ulcération de la cornée. Quelquefois aussi cette hernie se produit comme accident consécutif de l'opération de la cataracte par extraction.

KÉRATOGLOSSE (du gr. κέρας, κέρατος, corne, et γλῶσσα, langue), nom donné par certains anatomistes aux fibres du muscle hyoglosse qui prennent leur attache aux cornes de l'os hyoïde, le *grand kératoglosse*, aux grandes cornes de cet os, et le *petit kératoglosse*, aux petites.

KÉRATOMALACIE (du gr. κέρας, κέρατος, cornée, et μαλακός, mou), ramollissement de la cornée. Il peut être le résultat d'une kératite; mais il survient quelquefois chez des individus lymphatiques affaiblis par la misère ou un mauvais régime, dans les ophthalmies purulentes, etc.

KÉRATONYXIS (du gr. κέρας, κέρατος, cornée, et νύξις, action de percer), opération qui consiste à introduire une aiguille à travers la cornée, les chambres de l'œil et l'ouverture pupillaire de l'iris, pour atteindre le cristallin et le déplacer ou le broyer. C'est une des manières d'opérer la cataracte. *Voy.* ce mot.

KÉRATOTOME (du gr. κέρας, κέρατος, cornée, et τομή, section), instrument destiné à couper la cornée transparente dans l'opération de la cataracte par extraction : on lui donne aussi le nom plus simple de *couteau à cataracte*. Les divers kératotomes dus à Wenzel, Ward, Richter, Beer, Jaeger, etc., ont tous une lame de forme triangulaire et pyramidale de manière à remplir exactement la plaie à mesure qu'ils pénètrent dans la cornée et à s'opposer ainsi à la sortie de l'humeur aqueuse. — On appelle *kératotomie* l'incision de la cornée. *Voy.* PUPILLE ARTIFICIELLE.

KERMÈS (mot arabe signifiant *cochenille*). On distingue le *kermès animal* et le *kermès minéral*.

Le *kermès animal* (dit aussi *kermès végétal*, *graine d'écarlate*, parce qu'on le prenait pour une graine), est une espèce de *Cochenille*, qui a été décrite au mot *Cochenille*. *Voy.* ce mot.

Le *kermès minéral*, que l'on appelle en médecine simplement *kermès* ou *soufre doré d'antimoine*, est une substance d'un rouge brun, composée d'un mé-

lange de sulfure hydraté d'antimoine, avec de l'oxysulfure et un peu de persulfure d'antimoine. On l'emploie seul ou on le fait entrer dans la préparation de plusieurs produits pharmaceutiques. On trouve le kermès à l'état natif en Bohême, en Saxe, en Angleterre, en Sibérie; il est souvent combiné avec l'arsenic. On l'obtient soit en faisant bouillir du sulfure d'antimoine avec un alcali caustique ou carbonaté, soit en faisant fondre à la chaleur rouge un mélange de sulfure d'antimoine et de carbonate alcalin, et en traitant la masse fondue par l'eau bouillante. Le kermès est diaphorétique et expectorant; à haute dose, il est purgatif et vomitif. On en doit la découverte à Glauber; La Ligerie, chirurgien de Paris, fit connaître le moyen de le préparer. En 1714, un chartreux, le P. Simon, l'ayant employé avec succès pour guérir un moine de son couvent, cette guérison fit grand bruit et mit le kermès en réputation, sous le nom de *poudre des Chartreux*. *Voy.* ANTIMOINE OXYDÉ SULFURÉ.

KERMESSE (du flamand *kerk misse*, messe de l'église), nom donné, en Belgique et dans les Pays-Bas, à de grandes fêtes paroissiales célébrées aux anniversaires de la dédicace d'une église. Danses, grands banquets, tirs à l'arquebuse, foire, mais surtout processions mêlées de scènes mythologiques ou historiques, où paraissent des mannequins gigantesques et où domine l'élément comique, tel est le fond des kermesses. Les villes faisaient jadis pour ces sortes de fêtes des dépenses considérables; pendant longtemps, en outre, la licence y fut extrême. L'on a tenté à diverses reprises de remédier aux abus des kermesses : Joseph II, entre autres, ordonna qu'elles fussent toutes célébrées le même jour; mais cet édit tomba bientôt en désuétude.

KÉRONE, genre d'Infusoires ciliés, à carapace réticulée, appartient à l'ordre des *Trichodiens*.

KERRIE (du botan. anglais B. *Ker*), *Kerria*, genre de la famille des Spiréacées, dont la principale espèce est le *Corète du Japon*. *Voy.* CORÈTE.

KESRA, un des trois signes à l'aide desquels les Arabes indiquent les sons ou voyelles. Le kesra est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne avec laquelle il forme un son articulé : il répond tantôt à notre *i*, tantôt à notre *e*.

KETCH, bâtiment anglais, à poupe carrée, de 50 à 200 tonneaux, ayant un grand mât et un mât d'artimon, gréant ses voiles sur des cornes, et portant deux grands focs sur son beaupré, qui est peu relevé.

KETMIE (d'un mot arabe), *Hibiscus*, genre de la famille des Malvacées, type de la tribu des Hibiscées, renferme des herbes et des arbrisseaux, qui se distinguent par la grandeur et la beauté de leurs fleurs. Les feuilles sont alternes et accompagnées de stipules latérales. Les Ketmies habitent toutes les régions intertropicales. Les principales espèces sont : la *K. musquée* (*H. abelmoschus*), ou *Guimauve veloutée*, qui croît aux Indes orientales, et qui fournit l'*ambrette*, employée dans les parfums à cause de son odeur de musc tempérée; la *K. gombo* ou *Gombaut* (*H. esculentus*), que l'on cultive dans l'Amérique méridionale, comme plante potagère, et dont on mange les fruits; la *K. oseille de Guinée*, dont les feuilles acides sont employées aux mêmes usages que notre oseille; la *K. à feuilles de tilleul*, dont l'écorce sert à fabriquer des cordes pour les vaisseaux; la *K. d'Orient* ou *des jardins* (*H. syriacus*), dite aussi *Guimauve royale*, qui atteint de 2 à 3^{m} et dont les fleurs de même forme que la rose trémière offrent un grand nombre de variétés : son fruit entre dans la préparation du *nafé* (*Voy.* ce mot), la *K. rose de Chine* (*H. rosa sinensis*), dont les grandes fleurs doubles et d'un rouge vif sont d'un effet remarquable; la *K. chanvrine* (*H. cannabinus*), de l'Inde, qui atteint 1^{m},50 et que l'on commence à employer dans l'industrie comme plante textile, etc.

KÉTONE, synonyme d'*Acétone*. *Voy.* ce mot.

KEUPER, *Formation keupérienne*, *F. keuprique* noms sous lequels on désigne souvent la formation du trias ou des marnes irisées. *Voy.* TRIAS.

KEVEL, espèce d'Antilope. *Voy.* GAZELLE.

KHALIFES (c.-à-d. *vicaires*, lieutenants), souverains arabes. *Voy.* CALIFES au *Dict. d'H. et de G.*

KHAMSIN, vent brûlant d'Égypte qui souffle du désert. Son nom vient de l'égyptien *khamsin* (cinquante), parce qu'il ne souffle que pendant les cinquante jours qui avoisinent l'équinoxe de printemps.

KHAN ou KAN, titre sous lequel on désigne les chefs des hordes tartares et mongoles. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

KHARADJ ou KHARATCH (*rachat* en arabe), tribut payé jadis au sultan par tout ce qui n'était pas mahométan. Originairement, les Arabes prétendaient l'imposer à toute la terre. Pendant longtemps les ambassadeurs chrétiens ne purent être admis à négocier à Constantinople sans payer le *kharadj*. Divers souverains le payaient aussi aux puissances barbaresques. Il y a longtemps que les Européens se sont affranchis de ce tribut : les hospodars de Moldavie et de la Valachie sont les seuls qui le payent au sultan. A l'intérieur de l'empire, le kharadj est toujours perçu sur les *rayas*.

KHÉLÂT, nom commun à tous les dons que le sultan fait en témoignage d'honneur à ceux qui lui sont présentés, ambassadeurs, pachas, ulémas, etc. Ces dons consistent en pelisses, châles, turbans ou pièces de brocart, en armes, chevaux, etc. On a souvent confondu, mais à tort, le *khélât* avec le *kaftan*. *Voy.* CAFTAN.

KILO (du gr. χίλιοι, mille), préfixe grec suivi du nom d'une unité du Système métrique, sert à nommer l'unité secondaire égale à 1,000 fois la première. — Dans le commerce, on dit souvent par abréviation *kilo* pour *kilogramme*.

KILOGRAMME, unité secondaire de poids, dans le Système métrique, égale 1,000 grammes. C'est le poids d'un litre d'eau. En mesures anciennes le kilogramme équivaut à 2 livres 5 gros 35 grains.

KILOGRAMMÈTRE, unité employée dans l'évaluation du travail des machines, équivaut à un poids de 1 kilogramme élevé à une hauteur d'un mètre en une seconde. Le *cheval vapeur* représente 75 kilogrammètres.

KILOLITRE, unité secondaire de volume, dans le Système métrique, égale 1,000 litres. Le kilolitre est la capacité d'un *mètre cube*, c'est pourquoi on le désigne de préférence sous ce dernier nom.

KILOMÈTRE, unité secondaire de longueur, dans le Système métrique, égale 1,000 mètres : c'est l'unité ordinaire pour les mesures itinéraires. Le kilomètre vaut à peu près le quart de l'ancienne lieue de poste. La lieue terrestre de 25 au degré vaut 4^{kil},444.

KIMMÉRIDIEN (ÉTAGE), celui des étages jurassiques qui suit l'étage corallien et précède l'étage portlandien. Il est connu aussi sous le nom de *kimmeridge-clay*. Dans l'est de la France il commence par une série d'assises calcaires marneuses ou oolitiques, caractérisées par la *Primigena Saussurii*, et que quelques auteurs rattachent à l'étage corallien ou même dont ils font un étage spécial, l'*étage séquanien*. Mais la masse principale de l'étage kimméridien est formée de puissantes assises d'argile dans lesquelles sont intercalés quelques bancs calcaires et pétris d'*Ostrea virgula*. Sur les côtes de Normandie il est également formé d'argiles et de calcaires marneux bleuâtres : à Boulogne on y trouve des bancs de grès et de sables intercalés au milieu des argiles. L'étage kimméridien forme une zone à peu près continue autour du bassin de Paris. On le retrouve plus ou moins développé dans les autres bassins de France, ainsi qu'en Angleterre, en Suisse, etc. Ses fossiles les plus caractéristiques sont l'*Ammonites orthocera*, l'*A. longispina*, l'*A. Cymodoce*, le *Pleurotomaria Hesione*, le *Pterocera Ponti*, le *Pholadomya*

aculicosta, le *Trigonia muricata*, le *T. papillata*, l'*Ostrea virgula*, l'*O. deltoïdea*, etc.

KINA, KININE. *Voy.* QUINQUINA et QUININE.

KINGS (les CINQ), livres sacrés des Chinois. *Voy.* KINGS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

KING'S CHARLES, espèce d'Épagneul de petite taille, à longs poils noirs avec des feux : c'est un chien d'appartement qui était fort à la mode il y a vingt ans.

KINKAJOU, *Potos caudivolvulus*, genre de Mammifères de l'Amérique méridionale, qu'on range dans l'ordre des Carnassiers, famille des Viverridés, mais qui par certains caractères se rapproche des Insectivores et des Rongeurs. Ce sont des animaux nocturnes, de la taille du chat, d'un roux brun en dessus, d'un roux vif en dessous, et à queue prenante. Ils se tiennent sur les arbres dans les endroits solitaires. Ils vivent de fruits, de petits animaux et de miel sauvage.

KINNOR, instrument de Musique. *Voy.* CINNOR.

KINO (GOMME), dite aussi *Résine-kino*, *Kino de l'Inde* ou *d'Amboine*, le *Gummi rubrum astringens* des formulaires, substance de couleur rouge-brun, inodore, à saveur amère et astringente, très-fragile et se ramollissant par la chaleur des mains. Elle est presque entièrement formée de tannin, et on s'en sert pour tanner les peaux et les colorer en fauve. En médecine, on l'emploie, comme astringent et tonique, contre les faiblesses d'estomac, les diarrhées, les dyssenteries, etc. Cette substance provient de divers arbustes des pays intertropicaux, notamment du *Pterocarpus*, qui croît au Sénégal, et d'un arbuste des Iles de la Sonde, le *Nauclea gambir*, appartenant à la famille des Rubiacées, etc. — C'est Fothergill qui en 1758 a introduit ce médicament dans la thérapeutique.

KIOSQUE (du turc *kieuchk*), petit pavillon ouvert de tous côtés, situé à l'extrémité d'une terrasse ou d'un jardin, et consacré, dans l'Orient, à prendre le frais pendant la chaleur du jour. En France, on construit souvent dans les jardins des kiosques assez semblables aux pavillons chinois.

KIRSCH ou KIRSCH WASSER (de l'allem. *Kirsch*, cerise, et *Wasser*, eau), liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation des cerises noires ou merises fermentées. On la falsifie avec la liqueur qu'on extrait des prunelles et des sorbes. Le kirsch égale en force les spiritueux les plus puissants; sa saveur parfumée et délicate rappelle un peu celle de l'amande amère : il la doit à la présence d'une faible quantité d'acide prussique contenue dans l'amande. C'est dans la forêt Noire qu'on fabrique le meilleur kirsch; on en fait aussi d'excellent dans les Vosges.

KISLAR-AGA, nom donné, en Turquie, au chef des eunuques noirs du sérail du Sultan.

KLAPROTHINE ou KLAPROTHITE (du chim. H. *Klaproth*), dite aussi *Azurite*, phosphate hydraté d'alumine et de magnésie $[3\dot{M}g^3\ddot{\ddot{P}}h + \ddot{A}l^1\ddot{\ddot{P}}h^3 + 6Aq]$. On le trouve à l'état amorphe ou en cristaux dérivant d'un prisme à base carrée. Il est d'un bleu plus ou moins foncé qui disparait par la calcination ; il raye la chaux fluatée et est rayé par le quartz ; il pèse 3.— On trouve la Klaprothine dans des schistes argileux et des roches quartzeuses ou granitiques, en Styrie, en Autriche et dans le Salzbourg.

KLINGSTEIN. *Voy.* PHONOLITE.

KLIPPER, vaisseau à voile. *Voy.* CLIPPER.

KLIP-SPRINGER, ou *Sauteur des rochers*, espèce d'Antilope. *Voy.* ANTILOPE.

KLOUKVA, nom commun, en Russie, à la baie de l'*Airelle coussinette* et à la boisson qu'on en tire. *Voy.* AIRELLE.

KNÉBÉLITE. *Voy.* MANGANÈSE SILICATÉ.

KNOUT (*fouet* en russe), instrument de supplice usité en Russie : c'est un fouet composé de plusieurs lanières de bœuf entrelacées, puis se séparant, et terminées par des fils de fer tordus. Sous ce terrible instrument, le sang ruisselle presque à chaque coup. Au bout de cinq à six coups fortement appliqués, le corps n'est plus qu'une plaie ; moins d'une douzaine suffisent parfois pour donner la mort. Ce supplice est infligé, non-seulement aux malfaiteurs, mais aussi aux soldats. La noblesse en est exempte. *Voy.* FLAGELLATION.

KOALA, *Phascolarctus*, genre de Marsupiaux australiens. *Voy.* PHALANGER.

KOBANG, monnaie d'or du Japon. Le *kobang vieux* vaut 51 fr. 24 c. ; le *kobang nouveau*, 32 fr. 69 c.

KOBEZ, espèce de Faucon d'Europe, se distingue en ce qu'il a les pieds rouges et qu'il chasse le soir ; ce qui l'a fait appeler par les naturalistes *Falco rufipes*, *Falco vespertinus*.

KOBOLD, nom allemand de certains *Lutins* (*Voy.* ce mot) : c'est de ce nom que paraît être dérivé le vieux mot français *gobelin*.

KOELREUTÉRIE ou *Paullinie dorée*, plante exotique. *Voy.* PAULLINIE.

KOLBACK. *Voy.* COLBACK.

KOLBIA, genre de la famille des Passiflorées, établi pour des plantes sarmenteuses de l'Afrique tropicale.

KOLPODES, genre d'Infusoires ciliés, de l'ordre des Paraméciens. Ils se trouvent communément dans les eaux stagnantes et les infusions végétales, celle de foin p. ex. Ce sont des animaux carnassiers, voraces, très-vifs, dont la forme est celle d'un haricot et dont la taille peut atteindre un dixième de millimètre. Les monades et les volvoces sont leurs victimes ordinaires. Ils se reproduisent de diverses manières : tantôt ils s'enveloppent dans un kyste transparent où l'on voit bientôt apparaître 4, 8 et jusqu'à 12 séparations, d'où s'échappent autant de petits kolpodes ; tantôt deux kolpodes s'accouplent pour s'enfermer dans un kyste commun, d'où sortent 4 œufs qui donnent bientôt naissance à autant de kolpodes. M. Ehrenberg a signalé en outre d'autres modes de génération.

KOPEK, monnaie russe, de cuivre, à peu près de la grandeur du sou français, mais qui ne vaut que 4 centimes : 100 kopeks font un rouble ou 4 fr.

KOPFSTUCK (c.-à-d. *pièce à tête*), monnaie d'argent autrichienne, vaut 20 kreuzer ou 0 fr. 86 c. 1/2.

KOPPA, nom d'une ancienne lettre (Ϟ ou ϙ) en usage chez les Doriens et chez les Étrusques, et analogue au *qof* des Hébreux : les Romains en ont fait le Q. Le koppa n'est resté dans l'alphabet grec que comme signe numérique, et vaut 90.

KORAN. *Voy.* CORAN.

KORZEC, mesure de capacité en usage en Pologne. Le *korzec* de Varsovie vaut 1 hectolitre, 28.

KOUFIQUES (CARACTÈRES), anciens caractères arabes employés à Koufa : d'où leur nom. *Voy.* KOUFA au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

KOUMISS, boisson que les Kalmouks préparent en faisant fermenter du lait de jument et dont ils tirent, par la distillation, leur *rack*, liqueur très-forte.

KOUSSO, plante exotique, la même que la *Brayère* (*Voy.* ce mot), a été rapportée d'Abyssinie par Rochet d'Héricourt : ses fleurs, réduites en poudre, paraissent avoir une efficacité infaillible contre le ténia ou ver solitaire. *Voy.* TÉNIA.

KRABS, jeu de dés. *Voy.* CREPS.

KRAINS ou KROUFFES. *Voy.* KROUFFES.

KRAL (en slavon *roi*), titre de dignité que portaient autrefois les rois de Servie.

KRAMERIA (du botan. allemand *Kramer*), genre de la famille des Polygalées, est plus connu sous son nom indigène de *Ratanhia*. *Voy.* RATANHIA.

KRANCHIL ou KANCHIL. *Voy.* CHEVROTAIN.

KREMLIN ou KREML, c.-à-d. en slavon *forteresse*. Ce nom est donné, chez les Slaves à toute enceinte murée offrant un point de résistance : aussi plusieurs villes de Russie ont-elles leur kremlin. Le plus connu est celui de Moscou. *Voy.* KREMLIN au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

KREUZER ou **KREUTZER** (de l'allem. *Kreuz*, croix), monnaie allemande employée tantôt comme monnaie réelle, tantôt comme monnaie de compte, et dont la valeur varie suivant les États. Elle est généralement la 60ᵉ partie du gulden ou florin. Dans l'empire d'Autriche, le *kreuzer* est une monnaie réelle qui se décompose en 4 pfennigs et vaut environ 4 centimes (0 fr. 043). Dans l'Allemagne du Nord, le *kreuzer* ne vaut que 3 centimes 1/2 (0 fr. 0357).

KROUFFES, KRAINS ou **BROUILLAGES**, noms que les ouvriers des mines donnent aux roches qui traversent, coupent et interrompent les lits de houille. Cette interruption est souvent occasionnée par un seul morceau de roche de grande dimension qui traverse ou comprime la couche de houille.

KUNTHIE (du botan. *Kunth*), *Kunthia*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, renferme une seule espèce à tige cylindrique, très-commune en Amérique, dans la Nouvelle-Grenade et sur la pente occidentale des Cordillères : c'est la *K. montagneuse*, dont les indigènes regardent le suc comme le meilleur remède contre la morsure des serpents.

KUPFER-NICKEL. *Voy.* NICKEL ARSÉNIÉ.

KWAS, boisson d'un usage habituel en Russie, qu'on prépare, au moyen de la fermentation, avec de la farine de seigle et de l'eau. Prise avec excès, cette boisson devient enivrante.

KYRIÉ ÉLÉISON (du gr. κύριε, seigneur, ἐλέησον, aie pitié), invocation qui fait partie de la messe, et qui se chante entre l'*Introït* et le *Gloria in excelsis*. Elle ne se compose que de ces deux mots et de deux autres, *Christe, éléison*; on répète d'abord 3 fois le *Kyrie*, puis 3 fois le *Christe*, et 3 fois encore le *Kyrie* : selon le P. Lebrun, c'est pour adorer successivement et également les trois personnes de la Trinité. Ces paroles, très-anciennes dans l'Église grecque, passèrent de cette Église chez les Latins. Ce n'est qu'en 529 qu'on commença à les faire entendre en France. Le chant qui accompagne ces paroles est très-lent.

C'est du mot *Kyrié* que l'on a fait *Kyrielle*, qui d'abord a signifié les *Litanies*, parce qu'elles débutent par ce mot, et qui en est venue à désigner une longue suite de choses quelconques.

KYRIOLOGIQUE (du gr. κύριος, propre, et λόγος, langage), nom donné par St Clément d'Alexandrie à l'espèce d'écriture idéographique où l'on peint l'objet même, et non un objet collatéral ou analogue. *Voy.* IDÉOGRAPHIE.

KYSTE (du gr. κύστις, vessie), espèce de poche sans ouverture, qui se développe dans les tissus organiques, soit dans les cavités closes, soit et le plus souvent par la dilatation des culs-de-sac ou des conduits excréteurs des diverses glandes dont l'orifice s'est oblitéré. Certains kystes offrent une membrane peu différente du tissu cellulaire; dans d'autres cas, c'est une vraie cavité séreuse. Il en est qui peuvent devenir fibreux, cartilagineux, osseux. Les matières qu'ils renferment ne sont pas moins variables : on y trouve depuis la sérosité limpide jusqu'aux concrétions pierreuses et crétacées; quelques-uns renferment des *hydatides* (*Voy.* ce mot) : on les nomme *kistes hydatiques*. Il y a des *kistes hématiques* formés par la partie séreuse du sang dont le caillot a été résorbé. Les uns sont intérieurs, et se forment dans les poumons, le foie, les reins, l'utérus (*kiste de l'ovaire*), le cerveau, la moelle épinière; les autres sont extérieurs : tels sont les *loupes* et ces petits *orgeolets* que l'on voit aux paupières. Les kystes sont généralement indolents. — Le traitement varie selon la nature du kyste. En général, on doit tendre à vider la tumeur par la ponction ou autrement, puis à en cicatriser les parois; sinon, il faut l'enlever avec l'instrument tranchant.

L

L, consonne liquide de l'ordre des linguales, et la 12ᵉ lettre de notre alphabet : c'est le *lambda* (λ, Λ) des Grecs. Outre l'*l* ordinaire, on distingue l'*l* mouillé dont la prononciation est tout autre et qui se place dans le corps du mot (*billard, vieillesse*), ou à la fin (*deuil, ail, rouille*), mais jamais au commencement; *ll* en espagnol, *lh* en portugais au commencement des mots, *gl* en italien ont le son de notre *l* mouillé; à la la fin des mots *l* est quelquefois muet (*fusil, pouls*, etc.). — Comme chiffre, λ′ valait, chez les Grecs, 30; ͵λ, 30,000; chez les Romains, L vaut 50; L̄, 50,000. — Comme abréviation, les Latins employaient L pour *lucius, lares, legio, legatus, lex, libra*; LLS (*libra, libra, semis*) pour *sestertius*. LS, dans les diplômes, veut dire *locus sigilli*; *l. c.* ou *l. l.*, dans beaucoup de livres modernes, veut dire *loco citato* ou *loco laudato* (passage cité). En français, L majuscule s'emploie pour les prénoms *Louis, Lucien, Léon*, etc.; LL. AA., pour *Leurs Altesses*; LL. MM., pour *Leurs Majestés*; *l* minuscule veut dire lieue ou livre; *l. c.*, lieue carrée; *l. st.*, livre sterling. En Angleterre, on trouve L. pour lord; L.L., pour lord-lieutenant; LL. D., pour docteur ès lois civiles et ès lois ecclésiastiques. — Comme signe monétaire, L indiquait la monnaie frappée à Bayonne. — Dans les formules La veut dire *lanthane*; Li, *lithium*.

LA, note de musique formant le 6ᵉ degré de notre échelle musicale. Les Allemands l'appellent A. Cette note porte accord parfait mineur, et s'emploie en harmonie comme sixième degré de la gamme majeure d'*ut*, ou comme premier degré du relatif mineur de cette même gamme. Dans les instruments à corde, celle qui donne le *la* est la seconde pour le violon, et la première pour l'alto, le violoncelle et la contre-basse. Comme cette corde est commune à tous les instruments, les musiciens l'ont choisie pour s'accorder : d'où l'expression *prendre* ou *recevoir le la*; *avoir le la*.

LABARUM, étendard romain. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LABBE, *Lestris*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes longipennes, famille des Mouettes ou Goëlands, renferme des oiseaux à bec cylindrique, muni, à son extrémité, d'un onglet qui semble surajouté à la mandibule supérieure. Ces animaux, propres aux contrées glaciales, exercent une véritable tyrannie sur les Mouettes, les Sternes, les Fous et les Cormorans, qu'ils poursuivent à coups de bec pour leur faire dégorger leur proie et s'en emparer avant qu'elle tombe dans la mer. Ces mœurs mal observées d'abord avaient fait croire que les Labbes se nourrissaient de la fiente de ces oiseaux, et c'est ce qui leur a valu longtemps le nom de *Stercoraires* (de *stercus*, fiente). — Le genre Labbe renferme cinq espèces, dont une, le *L. catarrhacte*, qui est brun, avec un miroir blanc sur l'aile, se rencontre assez communément l'hiver sur nos côtes.

LABDACISME (du gr. λαϐδακισμός; de λάμϐδα, nom de la lettre L en grec). Ce mot désignait, chez les Grecs : 1° une prononciation vicieuse où la lettre *l* prend la place de l'*r* : on dit aussi *lallation*; — 2° la répétition trop fréquente de la lettre *l*, dans le style ou le langage.

LABDANUM, gomme-résine. *Voy.* LADANUM.

LABELLE (du lat. *labellum*, petite lèvre), se dit, en Botanique, de la partie inférieure d'un périgone

bilabié, et spécialement du segment inférieur de l'enveloppe florale des Orchidées; on dit aussi quelquefois *tablier*.

LABÉON (du lat. *labeo*, qui a de grosses lèvres), genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Cyprinidés, renferme des espèces exotiques à museau épais et charnu, portant un barbillon à l'angle de la mâchoire. La principale est le *Labéon du Nil*, long de 0m,25, dont la chair est estimée des Arabes, et qui est le plus commun des poissons du Nil.

LABIAL (du lat. *labialis*, de *labium*, lèvre), se dit de tout ce qui a rapport aux lèvres. — En Anatomie, on nomme *muscle labial* un muscle de forme ovale placé autour et dans l'épaisseur des lèvres, qui a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, et de rapprocher les lèvres, de les porter en avant, comme dans la succion, par un mouvement contraire à celui du muscle buccinateur. — On distingue aussi des *artères* et des *veines labiales*, des *glandes labiales*, etc.

En Grammaire, on nomme *labiales* les lettres qui se prononcent avec les lèvres. On compte 5 consonnes labiales: *p, b, f, v, m*; les 4 premières sont des labiales *muettes;* la dernière est une labiale *demi-liquide* et *demi-nasale*; *p, b*, sont des labiales *simples*; *f, v*, des labiales *aspirées*. *Voy.* CONSONNE.

LABIDOSTOMIS (du gr. λαβίς, pince, et στόμα, bouche), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, ainsi appelés parce que les mâles ont la tête armée de fortes mâchoires en forme de tenailles: il compte une trentaine d'espèces.

LABIDOURE (du gr. λαβίς, pince, et οὐρά, queue), insecte. *Voy.* FORFICULE.

LABIÉ (du lat. *labium*, lèvre), s'applique, en Zoologie, à plusieurs animaux remarquables par la grandeur, l'épaisseur ou la couleur de leurs lèvres: on dit, p. ex., *Ours labié;* et, en Botanique, à toute corolle gamopétale divisée en deux lobes principaux, placés l'un au-dessus de l'autre comme deux *lèvres*, p. ex. dans la Sauge, le Romarin, etc. *Voy.* LABIÉES.

LABIÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des herbes et quelquefois des arbustes à tige carrée, à feuilles simples et opposées, à fleurs irrégulières, groupées aux aisselles des feuilles, en fascicules, et formant des épis ou des grappes rameuses: calice persistant, gamosépale, tantôt régulier, à 5 dents, tantôt irrégulier; corolle gamopétale, tubuleuse et irrégulière, partagée en deux *lèvres*, l'une supérieure et l'autre inférieure; le fruit se compose de 4 akènes monospermes: péricarpe mince, coriace, parfois charnu. Les parties herbacées de ces plantes, les feuilles surtout, sont couvertes d'un grand nombre de glandes, qui sont les réservoirs des huiles essentielles auxquelles les Labiées doivent leur odeur et leurs propriétés stimulantes. — La famille des Labiées se subdivise en 11 tribus: *Ocymoïdées*, *Menthoïdées*, *Monardées*, *Saturéiées*, *Mélissinées*, *Scutellariées*, *Prostanthérées*, *Népétées*, *Stachydées*, *Prasiées*, *Ajugoïdées*. Cette famille renferme un grand nombre d'espèces usuelles, indigènes et exotiques, la plupart aromatiques. Les plus connues sont la *Sauge*, la *Menthe*, la *Lavande*, le *Romarin*, l'*Hyssope*, la *Mélisse*, la *Germandrée*, le *Thym*, le *Serpolet*, la *Sarriette*, la *Marjolaine*, le *Basilic*, le *Patchouli*, etc.

LABORATOIRE (du lat. *laborare*, travailler), local où le chimiste fait ses expériences et exécute ses opérations. Il doit être parfaitement éclairé et surtout aéré, et renfermer tous les instruments nécessaires, tels que fourneaux, alambics, cornues, matras, ballons, tubes et allonges de tout genre; cuves pneumatiques à eau et à mercure, éprouvettes, récipients, cloches, mortiers, creusets, capsules, coupelles, bassines, lampe à esprit-de-vin, lampe d'émailleur, chalumeaux, pipettes, électrophore, eudiomètre, supports, verres, fioles, flacons et bocaux divers, etc. Aujourd'hui, le chimiste ne saurait se passer du spectromètre, du saccharimètre, du microscope, du goniomètre (*Voy.* ces mots). Le gaz doit circuler dans toutes les parties du laboratoire et être partout à la disposition de l'observateur.

LABOUR ou LABOURAGE (du lat. *labor*, travail), opération d'Agriculture, qui consiste à remuer et retourner la terre, pour nettoyer sa surface, pour l'ameublir et la rendre plus fertile. Le labour a pour effet que les racines des plantes pénètrent plus facilement en terre, et que l'eau, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le carbone, s'y introduisent mieux. Il peut compenser jusqu'à certain point le défaut de fumure ou d'amendements. Il est surtout nécessaire dans les sols d'une compacité extrême; les terres légères, celles où domine le sable quartzeux, demandent moins de travail.

Il y a deux manières principales de cultiver la terre, l'une *à la bêche*, l'autre *à la charrue*. Le labour *à la bêche* est préférable à tout autre; mais il est trop lent et trop coûteux, et on ne l'emploie guère que pour la petite culture, notamment pour les jardins; dans les sols pierreux, la *fourche* remplace la *bêche*. Le *pic*, la *pioche*, la *houe*, sont employés pour la vigne. Les terres qui doivent recevoir les céréales sont attaquées soit avec le *scarificateur* ou l'*extirpateur*, s'il ne faut que diviser superficiellement la couche labourable; soit avec l'*araire* ou la *charrue*, s'il s'agit de fouiller profondément le sol, d'opérer un défoncement ou un défrichement. — Sous le rapport de l'exécution du labourage, on distingue trois *formes* de labour: 1° le *L. en billons*, c.-à-d. en longues bandes parallèles bombées et séparées par des rigoles profondes; 2° le *L. en planches*, qui divise la surface du champ en parallélogrammes que sépare une rigole peu profonde; 3° le *L. à plat*, qui ne laisse pas de rigoles. — Le labour *à la charrue*, qui est le *labour* proprement dit, est la méthode le plus généralement adoptée en France. Les attelages varient, pour le nombre et l'espèce des animaux, suivant la nature du sol et du climat: dans les départements du midi, le labour est fait par des bœufs ou des mulets; plus on approche du nord, plus les attelages de chevaux sont communs, et ils finissent par être les seuls. Dans les grandes exploitations, on essaye aujourd'hui l'application de la vapeur au labourage. Tenté pour la première fois en Angleterre, en 1833, ce problème n'est pas encore résolu d'une manière satisfaisante, soit que l'on emploie une locomobile se mouvant dans le champ avec l'appareil de labour, soit qu'on se serve d'une locomobile fixe en un point du champ et communiquant le mouvement aux charrues au moyen de courroies et de poulies. *Voy.* CHARRUE, etc.

Les époques des labours diffèrent suivant les sols et les récoltes désirées. Le labour a lieu à l'instant où la récolte vient d'être enlevée, lorsque la sécheresse n'a pas trop durci le sol: les alternatives de gelée et de dégel divisent les terres les plus compactes. Pour les blés dits *mars*, au contraire, le labour a lieu aux approches du printemps. Les façons d'été détruisent énergiquement les mauvaises herbes. Généralement on donne deux labours avant le fumage et l'ensemencement: le premier doit être superficiel, et le second plus profond, afin de ramener de la terre du fond à la surface.

LABRADORITE ou LABRADOR, substance minérale de la famille des Feldspaths, qui résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de chaux [$3\ddot{A}l\dddot{S}i + \dot{C}a\dddot{S}i^3$]. Le labradorite est remarquable par ses reflets chatoyants et irisés. Le fond de sa couleur est le gris avec des veines blanchâtres ou bleuâtres. Il est susceptible de clivages inclinés de 93°30' et 86°30'; raye le verre et pèse de 2,70 à 2,75. On le trouve en fragments roulés et en amas dans les roches granitiques du Labrador et de la Finlande; mais on rapporte aussi à cette substance de petits cristaux facilement clivables que l'on rencontre fréquemment dans les laves du Vésuve.

LABRAX, nom latin scientifique du *Bar commun*. *Voy.* BAR.

LABRE (du lat. *labrum*, lèvre), pièce de la bouche des Insectes, représentant la lèvre supérieure. Le plus souvent le labre est plat ; mais, dans les Hémiptères, il est conique, allongé ; dans les Diptères, il forme une des soies du suçoir.

LABRE, *Labrus*, vulg. *Vieille de mer*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, type de la famille des Labroïdes, renferme des poissons de mer d'une forme élégante, d'une grande variété de couleur et d'une agilité remarquable. Ils abondent dans la Méditerranée et l'Océan. Leur chair est blanche, et offre une nourriture saine et agréable. L'espèce la plus connue est la *Vieille commune* ou *Perroquet de mer* (*L. bergylta*), qui a le dos bleu, à reflets verdâtres, et le ventre nacré. Sa taille est de 0m,35 à 0m,50. Cette espèce offre les variétés dites *Vieille rouge*, *V. jaune*, *V. verte* : cette dernière, qui habite les côtes de la Normandie et de la Bretagne, porte sur tout le corps un réseau de couleur orange sur un fond vert.

LABROÏDES (du g.-type *Labre*), famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, renferme des espèces que l'on reconnaît à leur corps oblong et couvert d'écailles, avec une seule épine dorsale, à leurs mâchoires garnies de dents, et à leurs lèvres charnues et souvent extensibles. Leurs formes sont élégantes et leur corps est paré d'écailles colorées des plus belles nuances. — Genres : *Labre*, *Cossyphe*, *Sublet*, *Girelle*, *Gomphose*, *Razon*, *Novacule*, *Scare*, *Odax*, etc.

LABRUM, vase ou bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dans les bains et dans les temples, et dont les Romains se servaient pour les ablutions.

LABURNUM, nom latin botanique du *Faux Ébénier*. *Voy.* CYTISE.

LABYRINTHE (du gr. λαβύρινθος). Outre son sens propre (*Voy.* LABYRINTHE et DÉDALE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), ce mot désigne en Archéologie : 1° des compartiments de pavés, formés de plates-blandes de pierres ou de marbres de diverses couleurs, imitant le plan d'un labyrinthe : tels étaient, au moyen âge, les *chemins de Jérusalem* qu'on voyait dans beaucoup d'églises ; tels sont encore les labyrinthes de la cathédrale de Chartres et de la collégiale de St-Quentin ; 2° de petits carreaux alternatifs formés de lignes croisées qu'on remarque sur certains vases grecs et sur des médailles crétoises ; — en Anatomie, les cavités flexueuses de l'oreille interne (*Voy.* OREILLE) ; — en Zoologie, certains Mollusques gastéropodes à coquille compliquée, qu'on range aujourd'hui dans le genre Cadran (*Solarium*).

LABYRINTHIFORMES, famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, ainsi nommés parce que les os qui environnent leurs branchies sont divisés en petits feuillets diversement contournés sur eux-mêmes et formant des cellules qui communiquent avec les branchies. — A cette famille appartiennent l'*Anabas*, le *Polyacanthe*, l'*Osphromène*, etc.

LABYRINTHODON (de *labyrinthe* et du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent), genre de Reptiles fossiles gigantesques dont on connaît 5 espèces appartenant à l'étage conchylien ou nouveau grès rouge d'Angleterre. Ils sont caractérisés par les plaques cornées qui les recouvrent, leur crâne rugueux, leurs dents coniques légèrement recourbées et implantées dans des alvéoles comme chez les Sauriens, par les condyles qui portent des os occipitaux latéraux comme chez les Batraciens, et surtout par la structure lamelleuse très-compliquée que le microscope laisse apercevoir dans leurs dents, d'où leur nom.

LAC (du lat. *lacus*), masse d'eau assez étendue et assez profonde, occupant une dépression de terrain. Certains grands lacs sont de véritables mers (*mer Caspienne*, *mer d'Aral*, etc.) ; quelques-uns, quoique d'une faible étendue, ont reçu le nom de *mer* (telle est la *mer Morte* ou *lac Asphaltite*). L'eau de la plupart des lacs proprement dits est douce : on trouve néanmoins de nombreux *lacs salés*, principalement dans les grandes plaines de l'ancien continent, dans l'Asie centrale et en Afrique. — Parmi les lacs, les uns sont sans communication avec la mer et même isolés de tout cours d'eau, comme ceux qu'on trouve dans le cratère d'anciens volcans ; les autres communiquent avec la mer, tantôt directement (*Voy.* LAGUNE), tantôt par des cours d'eau qui sortent de leur sein, soit qu'ils y aient pris naissance, soit qu'ils les traversent. Certains lacs sont périodiques (*Lac de sel* en Algérie, *lac de Xarayes* en Amérique, *de Zirknitz* en Carniole) ; d'autres éprouvent des mouvements analogues à ceux des marées ; quelques-uns portent des îles flottantes, etc. — Les plus grands lacs connus sont dans l'Amérique du Nord ; les pays qui offrent ensuite le plus grand nombre de lacs sont, en Europe, la Suisse, le nord de l'Italie, l'Écosse et l'Irlande, la Finlande et la partie de la Russie qui l'avoisine ; hors de l'Europe, l'Asie centrale et la haute Asie. La France offre très-peu de lacs et ils ont fort peu d'étendue : les plus importants sont ceux *de Grand-Lieu* (Loire-Inférieure), *de St-Pont* (Jura), *de Paladru* (Isère). — Pour la législation. *Voy.* EAUX.

LACERET, sorte de tarière. *Voy.* ENLAÇURE.

LACERON, plante. *Voy.* LAITERON.

LACERTIENS (du lat. *lacerta*, lézard), famille de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, a pour caractères : une langue mince, extensible, et terminée par deux filets, comme celle des couleuvres et des vipères ; le corps allongé, la marche rapide, les pieds pourvus de cinq doigts armés d'ongles séparés et inégaux ; les écailles disposées sous le ventre et autour de la queue par bandes transversales et parallèles. — Genres principaux ; *Lézard*, *Crocodilure*, *Salvator* (*Sauvegarde*), *Ameiva*, *Cnémidophore*, *Calosaure*, *Acanthodactyle*, etc.

LACET (dimin. de *lacs*), cordon plat ou rond, de fil, de soie ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, particulièrement les corsets, les bottines, les guêtres. La fabrication des lacets occupe plusieurs grandes maisons à Paris, à St-Étienne, à St-Chamond, à Lille, à Laigle, etc. — Après que le cordon a été fabriqué, il est livré au *ferreur*, qui y adapte le bout en fer ou en cuivre. Depuis quelques années la mécanique a été appliquée au *ferrage* des lacets.

Lacet se dit aussi : 1° dans l'art du Chasseur, des *lacs* ou filets avec lesquels on prend les perdrix, les lièvres, etc. ; 2° dans la Marine, d'un bout de ligne qui sert à faire des tresses, à unir deux objets.

LACHESIS. Ce nom mythologique a été donné, en Zoologie, à un Serpent venimeux de la Guyane, le *Crotale muet*, de la famille des Vipéridés, et à une Araignée d'Égypte, la *Lachésis perverse*.

LACHNOLÈME (du gr. λάχνη, laine, et λαιμός, gorge), *Lachnolæmus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes : leur pharynx offre une membrane veloutée, qui leur a valu leur nom. Le *L. aigrette* (*L. aigula*) des Antilles, vulg. *Capitaine*, a une chair blanche comme du lait et d'un goût délicieux.

LACINIÉ (du lat. *laciniatus*), se dit, en Botanique, des feuilles, pétales, etc., qui sont découpés inégalement en longues lanières de forme irrégulière.

LACIS (de *lacs*). Ce mot qui, au propre, signifie une espèce de réseau de fil ou de soie, se dit, en Anatomie, de tout réseau formé par un entre-croisement de vaisseaux ou de nerfs. Ceux que forment les nerfs portent plus spécialement le nom de *plexus*.

LACK (du sanscrit *laksha*, cent mille), expression monétaire usitée dans l'Inde, se dit surtout en parlant des roupies. Un *lack de roupies* vaut 100,000 roupies, ou environ 250,000 fr. *Cent lacks* font un *crore* ou *koti*, c.-à-d. 25 millions de francs.

LACONISME (du gr. λακωνισμός), manière de parler remarquable par la brièveté et l'énergie, propre aux anciens Spartiates, habitants de la Laconie. On en cite des exemples célèbres. Aux sommations de Xerxès qui lui demandait de rendre les armes, Léonidas répond : « Viens les prendre. » Une mère, en remettant le bouclier à son fils qui part pour la guerre, lui dit pour toute recommandation et pour tout adieu : « Dessus ou dessous. » On connaît dans le même genre beaucoup d'autres mots célèbres qui n'appartiennent pas à des Spartiates : le *Frappe, mais écoute*, de Thémistocle ; le *Veni, vidi, vici* de César ; le *Sinon, non*, des Aragonais ; la réponse *Sint ut sunt, aut non sint*, du célèbre P. Ricci, général des Jésuites.

Le laconisme est surtout de mise pour les proverbes, les sentences, les devises armoriales, les inscriptions monumentales ; son écueil est l'obscurité.

LACRYMA-CHRISTI (c.-à-d. en latin *larme du Christ*), célèbre vin muscat d'Italie, provient des vignes cultivées au pied du Vésuve et à une certaine hauteur sur le sol volcanique. Ce vin a un arome des plus suaves, mêlé d'une certaine amertume ; il y en a de rouge et de blanc.

LACRYMAIRE, *Lacrymaria*, genre d'Infusoires ciliés, de l'ordre des Paraméciens, dont la forme rappelle celle d'un lacrymatoire, et qu'on trouve dans les eaux stagnantes avec les conferves et les petites algues. La *L. changeante* et la *L. cygne* en sont les principales espèces. Longueur : 0m,0003.

LACRYMAL (APPAREIL), du lat. *lacryma*, larme. Chez l'Homme, cet appareil comprend : 1° les *glandes lacrymales*, situées à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite; il en sort 7 ou 8 conduits excréteurs, très-fins, qui s'ouvrent sur la surface interne de la paupière supérieure, et d'où suintent les larmes; 2° les *points lacrymaux* (*supérieur* et *inférieur*), placés à chaque paupière vers l'angle de l'œil : ce sont les orifices des *conduits lacrymaux;* 3° le *sac lacrymal*, dans lequel vont aboutir ces conduits : c'est une petite poche membraneuse oblongue, située dans la gouttière lacrymale; cette poche se termine supérieurement en cul-de-sac et se continue inférieurement avec le *canal lacrymal*, qui s'ouvre dans le méat inférieur des fosses nasales.

Chez les Mammifères, l'appareil lacrymal diffère peu de celui de l'homme; il est à peine apparent chez les Oiseaux; il n'existe plus chez les Poissons et les animaux inférieurs.

Fistule lacrymale, ulcère à l'angle interne de l'œil avec perforation du conduit des larmes. *Voy.* FISTULE et ci-après TUMEUR.

Os lacrymal. Voy. UNGUIS.

Tumeur lacrymale. Le sac lacrymal, sous l'influence de causes, soit inflammatoires, soit purement mécaniques, peut devenir le siége de plusieurs affections. Tantôt il est simplement distendu et l'on peut, à l'aide d'une légère pression, faire sortir les larmes et le pus qu'il contient (*T. lacrymale propr. dite*); tantôt il se transforme en un kyste complet, qui ne laisse d'abord aucune issue aux liquides (*hydropisie du sac lacrymal*), mais qui, le plus souvent, finit par se perforer et donne ainsi lieu à une *fistule lacrymale*. Cette fistule peut s'ouvrir de dedans en dehors (*F. externe*); quelquefois les humeurs s'écoulent dans le nez (*F. interne*), ou bien la fistule se complique d'un rétrécissement du canal ou de la carie d'un os. Dans tous les cas, il ne faut pas attendre que le mal ait atteint toute sa gravité pour essayer d'y porter remède. Outre le traitement général qui a pour objet de combattre les causes de la maladie, on a recours, afin de dégorger les tissus, aux sangsues, aux onctions mercurielles et iodurées, etc. Si la tumeur est considérable, ou la fistule déjà formée, on emploie les moyens chirurgicaux : injections dans le canal nasal, dilatation des voies naturelles, ouverture d'une voie artificielle, etc.

LACRYMATOIRE (du lat. *lacrymare*, pleurer), nom donné à des vases ou fioles, soit de verre, soit de terre, qu'on a souvent trouvés dans les tombeaux des anciens. On a cru longtemps que ces objets funèbres servaient à recueillir les larmes des parents ou des pleureuses; il est prouvé aujourd'hui que les lacrymatoires contenaient les baumes dont on arrosait les bûchers ou la cendre des morts.

LACS (du lat. *laqueus*), cordon délié. Il se dit surtout des nœuds coulants, faits avec de la corde ou du crin, dont on se sert pour prendre les oiseaux, les lièvres ou tout autre petit gibier.

Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, on appelle *lacs* des cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses employées dans les métiers à tisser les autres étoffes.

LACTAIRE, *Lactarius*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, appelé vulg. *Pêche-lait*, à cause de la blancheur et de la délicatesse de sa chair. Ce poisson a aux deux mâchoires des dents en velours ras. Il est argenté, avec une teinte verdâtre sur le dos, et a 0m,25 de long. On le pêche toute l'année dans la rade de Pondichéry.

LACTATES, sels composés d'acide lactique et d'une base. *Voy.* LACTIQUE (ACIDE).

LACTATION (du lat. *lactatio*), se dit et de la sécrétion au moyen de laquelle le lait se forme dans les mamelles, et de l'allaitement. *Voy.* ALLAITEMENT.

LACTÉ (du lat. *lacteus*), qui concerne le lait.

Diète lactée, régime dans lequel les malades ne se nourrissent que de lait pur ou uni seulement au pain et à quelques farineux.

Vaisseaux lactés. Voy. LYMPHATIQUES (VAISSEAUX).

Voie lactée. Voy. VOIE LACTÉE.

LACTESCENT (du lat. *lactescere*), ou LAITEUX, se dit, en Botanique, des plantes qui contiennent un suc laiteux, telles que l'Euphorbe, la Laitue vireuse, etc.

LACTIFÈRE (du lat. *lac*, lait, et *fero*, porter), se dit, en Anatomie, des vaisseaux ou conduits qui amènent le lait au dehors.

LACTINE ou SUCRE DE LAIT. *Voy.* SUCRE DE LAIT.

LACTIQUE (ACIDE), acide organique qui se produit dans le lait quand il s'aigrit à l'air, par l'effet d'une transformation chimique de la matière sucrée contenue dans ce liquide. On le trouve aussi dans le suc fermenté des betteraves et des navets, dans la choucroute, les extraits fermentés du riz et de la noix vomique, la chair des animaux récemment tués, le suc gastrique, le blanc d'œuf, l'eau sure des amidonniers, etc. Il se présente à l'état d'un liquide incolore, sirupeux, sans odeur, et d'une saveur extrêmement acide; il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène [$C^3H^6O^3$]. Il attire l'humidité de l'air, et se dissout en toutes proportions dans l'eau et l'esprit-de-vin. Il se combine avec les bases et forme avec elles des *lactates*. Deux gouttes d'acide lactique versées dans une centaine de grammes de lait en ébullition le coagulent immédiatement. On obtient l'acide lactique en laissant le lait s'aigrir à l'air; on sature l'acide ainsi produit par du bicarbonate de soude, on abandonne de nouveau, on sature une seconde fois, et l'on réitère ces opérations jusqu'à ce que tout le sucre du lait soit transformé ; on fait ensuite bouillir pour séparer le caséum, on concentre le lactate de soude qu'on sépare par le filtre, et, après avoir dissous ce sel dans l'alcool, on le décompose par l'acide sulfurique, qui met l'acide lactique en liberté. Les médecins prescrivent cet acide sous forme de limonade ou de tablettes, dans les cas d'affaiblissement des organes digestifs. Les pilules de *lactate de fer* sont employées dans le traitement des maladies anémiques et chlorotiques. — L'acide lactique a été découvert par Schéele, en 1780. — On peut considérer l'acide lactique comme provenant de l'oxydation du propylglycol. En désoxydant partiellement l'acide actique, M. Lautemann a pu préparer l'acide propylique. *V.* PROPYLIQUE et GLYCOLS.

LACTOMÈTRE. *Voy.* Pèse-lait.

LACTONE, acétone de l'acide lactique. *Voy.* Acétone.

LACTOSE. *Voy.* Sucre de lait.

LACTUCA, nom latin du genre *Laitue*.

LACTUCARIUM, dit aussi *Suc de Laitue*, suc fourni par différentes espèces de laitues, telles que la *Laitue cultivée*, la *L. vireuse*, etc. Ce suc s'obtient, soit au moyen d'incisions faites aux tiges, soit en pilant dans un mortier toute la plante, et en recueillant le suc, que l'on fait ensuite sécher à l'étuve. Ce suc est blanc et s'épaissit rapidement à l'air; il a l'odeur et la saveur de l'opium, dont il partage les propriétés narcotiques, quoiqu'à un degré plus faible. Celui de la laitue vireuse a une odeur plus forte et des propriétés plus énergiques que celui de la laitue cultivée. M. Aubergier a extrait de la *L. très-élevée* (*L. altissima*) un suc qui jouit des mêmes propriétés que celui de la laitue vireuse : ce suc fait la base du *sirop de lactucarium*. — Le lactucarium doit son activité à certains principes encore peu connus, qu'on nomme *lactucone* et *lactucine*. On a donné de cette dernière la formule $C^{22}H^{26}O^{7}$.

LACUNE (du lat. *lacuna*), se dit, en Botanique, des cavités qui se forment dans le tissu cellulaire de certaines plantes, surtout des plantes aquatiques ; — en Zoologie, de certains interstices que laissent entre eux les organes renfermés dans les cavités du corps, et particulièrement de l'orifice commun des follicules des membranes muqueuses. Chez certains crustacés, chez les insectes et autres animaux inférieurs la circulation du sang s'opère souvent à travers des lacunes.

Lacune (en Droit). Les actes authentiques ou privés, les registres de l'état civil, les livres de commerce, etc., ne doivent contenir ni blancs, ni lacunes. *Voy.* Blanc.

LACUSTRE (du lat. *lacustris*), se dit, en Histoire naturelle, des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des grands lacs et des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes.

En Géologie, on appelle *terrains lacustres* tous les terrains qui paraissent s'être formés au fond de lacs d'eau douce. Tels sont, aux environs de Paris, les calcaires de St-Ouen et les meulières inférieures ou supérieures au gypse. Les fossiles les plus habituels qui les caractérisent sont les *Unio*, les *Paludines*, les *Planorbes*, les *Limnées*, etc. — On nomme *stations lacustres*, certains points des lacs de Suisse, de Savoie et d'Italie où l'on a reconnu sous les eaux, les restes des pilotis sur lesquels étaient établies les habitations des hommes de l'âge de pierre et de l'âge de bronze (*Voy.* Age). Autour de ces pilotis on trouve en abondance des débris de l'industrie primitive, en même temps que les débris des ossements de tous les animaux qui servaient à la nourriture de l'homme à ces époques reculées.

LADANUM ou **labdanum** (du gr. λάδανον), sorte de gomme-résine qu'on retire de plusieurs espèces de Cistes et en particulier du *Ciste de Crète*. On l'employait autrefois en médecine comme stimulant; elle entre encore dans la composition des clous odorants et des pastilles du sérail.

LADRERIE (de *Ladre*, corruption de *Lazare*, le lépreux de l'Évangile), nom vulgaire de la *Lèpre vulgaire*. *Voy.* Lèpre.

Au moyen âge, on nommait *ladreries* les léproseries ou hôpitaux destinés au traitement de la lèpre, parce qu'ils étaient sous l'invocation de St Lazare (vulg. *St Ladre*). *Voy.* Lèpre et Maladrerie.

ladrerie, maladie particulière aux porcs, caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, de nombreuses hydatides (*Voy.* Cysticerques), qui y forment de petits boutons blancs ou bleuâtres. On la guérit par l'emploi de remèdes excitants et fortifiants. La viande des porcs atteints de ladrerie est malsaine. On s'en aperçoit aisément en visitant la langue de l'animal. *Voy.* Langueyeur.

LADY (prononcez à peu près *lédi*), titre donné, en Angleterre, aux femmes de haut rang. Il appartient de droit aujourd'hui, non-seulement à la femme d'un lord, mais à celle d'un baronnet et même d'un simple chevalier (*knight* ou *squire*), et de plus aux filles de duc et de comte, même quand elles ne sont pas encore mariées. On le donne souvent, mais par simple courtoisie, à toutes les femmes qui font partie de la bonne société. Quand on interpelle la personne, on dit *milady* et mieux *mylady*.

LAEMMER-GEIER, oiseau de proie. *Voy.* Gypaète.

LÆMODIPODES (du gr. λαιμός, gorge, et δίπους, à deux pieds; c.-à-d. qui a les deux pattes de devant insérées sous la gorge), ou cystibranches, famille de Crustacés isopodes, ne comprend que de petites espèces parasites des poissons, comme le *Cyame* ou *Pou de la Baleine*.

LÆTARE, le 4e dimanche du Carême, est ainsi nommé des mots *Lætare, Jerusalem!* (Réjouis-toi, Jérusalem, etc.), par lesquels débute l'introït de la messe de ce jour.

LAGENARIA, nom latin botanique de la *Calebasse* ou *Courge* propr. dite. *Voy.* Courge.

LAGÉNORHYNQUE, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, groupe des *Delphinidés*. *Voy.* ce mot.

LAGERSTRÉMIE (du natural. suédois M. *Lagerstrœm*), *Lagerstrœmia*, genre de la famille des Lythrariées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à rameaux tétragones, à feuilles opposées, à fleurs pourpres ou blanches, disposées en panicules ou en grappes. Ces plantes croissent dans l'Asie tropicale. Toutes les espèces sont recherchées comme plantes d'ornement. Les principales sont la *L. de l'Inde*, arbrisseau de 2m, à fleurs d'un rouge éclatant, et la *L. de la reine*, à fleurs rose pâle.

LAGET, *Lagetta*, genre de la famille des Thymélées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles entières; à fleurs terminales en épis ou en grappes. Le fruit est un drupe à une ou trois coques. Ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale. L'espèce type est le *L. dentelle* (*L. lintearia*), vulg. *Bois dentelle*, arbrisseau de 4 à 6m, à bois jaunâtre, et dont les couches corticales, détachées les unes des autres, forment un réseau blanc, analogue à de la dentelle : on en fait des vêtements, des nattes, des cordes, etc.

LAGOMYS (du gr. λαγώς, lièvre, et μῦς, rat), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Léporidés, et voisin du genre Lièvre, dont il se distingue par l'absence complète de queue, le museau proéminent, les oreilles petites et arrondies, et les jambes de devant égales à celles de derrière. Les Lagomys vivent, le jour, dans les terriers qu'ils se creusent, et n'en sortent guère que la nuit. Ils habitent aujourd'hui la Sibérie ; mais ils ont vécu dans l'Europe occidentale aux premiers temps de la période quaternaire. — On en connaît trois espèces : le *Pika* (*L. alpinus*), qui est d'un roux jaunâtre ; l'*Ogoton* (*L. ogotona*), d'un gris pâle ; et le *Sulgan* (*L. pusillus*), d'un gris brun, et le plus petit de tous.

LAGONI (de *lago*, lac), nom donné, en Italie (surtout en Toscane), aux flaques que forme en se condensant la vapeur d'eau qui constitue les *fumerolles* (*Voy.* ce mot). On en retire de l'acide borique. — Le mot *lagone* est aussi synonyme de *lagune*. *Voy.* ci-après.

LAGOPE (du gr. λαγώς, lièvre, et ποῦς, pied), *Lagopus*, espèce de *Trèfle* dont l'épi de fleurs, un peu velu, rappelle la patte du lièvre. — *Voy.* Lagopède.

LAGOPÈDE (du gr. λαγώς, lièvre, et du lat. *pes, pedis*, pied), *Lagopus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Tétras, doit son nom aux plumes qui recouvrent ses tarses et ses doigts, ce qui donne à ses pieds quelque similitude avec ceux du lièvre. L'hiver, leur plumage est blanc. Ces oiseaux habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique, et se tiennent sur les cimes neigeuses des montagnes, qu'ils ne quittent que pour venir enlever dans les plaines les végétaux dont ils se nourrissent. Leur chair est fort recherchée. Le *L. alpin* (*L. mutus*),

vulg. *Perdrix de neige*, *Ptarmigan*, dont le plumage d'été est fauve, vermiculé de noir, habite les Alpes et les Pyrénées, d'où il est apporté en assez grand nombre sur les marchés. Parmi les autres espèces on remarque le *L. rouge* (*L. scoticus*), le *L. à doigts courts* (*L. brachydactylus*) et le *L. hyperboré* (*L. islandicus*).

LAGOPHTHALMIE (du gr. λαγώφθαλμον), disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui est tellement retirée qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil. Ce nom lui vient de ce qu'on a prétendu que les lièvres dorment les yeux ouverts. La lagophthalmie résulte toujours d'une lésion de la paupière.

LAGOSTOME (du gr. λαγώς, lièvre, et στόμα, bouche), synonyme de *Bec-de-lièvre*. *Voy.* ce mot.

En Zoologie, ce nom a été donné à un Mammifère de l'ordre des Rongeurs, voisin du Chinchilla (*Voy.* VISCACHE); — à un Crustacé décapode, de la famille des Cyclométopes cancériens, qu'on trouve sur les côtes de la Bretagne; — à un genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Charançonites, appelé aussi *Dermatode*.

LAGOTHRICHE (du gr. λαγώς, lièvre, et θρίξ, poil), *Lagothrix*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, division des Cébins ou Singes américains, renferme des animaux à tête arrondie, à pelage doux, presque laineux, et qui habitent par bandes les forêts de l'Amérique méridionale. L'espèce la plus connue est le *L. de Humboldt*, ou *Capparo*, qui a près de 1m et le pelage gris. Cette espèce habite les bords du Rio-Guaviare.

LAGOTIS (du gr. λαγώς, lièvre, et οὖς, ὠτός, oreille), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs et voisin du Chinchilla. *Voy.* ce mot.

LAGRIE, *Lagria*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides, renferme une cinquantaine d'espèces, dont la principale, la *L. hérissée*, d'un noir bronze avec des élytres fauve clair et le corps tout couvert d'un duvet jaunâtre, se trouve communément dans nos bois.

LAGUNE (du lat. *lacuna*), canal ou espace de mer peu profonde que laissent entre eux, soit les bancs de sable, soit les îlots nombreux formés sur les côtes basses ou à l'embouchure de certains fleuves qui charrient beaucoup de limon. La Hollande compte beaucoup de lagunes. Les *Frische-Haf* et *Kurische-Haf*, sur la Baltique, doivent être considérés comme tels. Mais les lagunes les plus célèbres sont celles de Venise. Ce sont de petites baies séparées de la mer par des barrages naturels, dits *lidos*, et qui forment comme autant de petits ports.

LAI (orig celtiq.; en b.-lat. *leudus*, en allem. *Lied*), petite pièce de poésie lyrique, d'un genre mélancolique, appartenant à notre littérature du moyen âge. On distingue le *lai breton* et le *lai français*.

Le premier, dont on ne connaît pas bien le rhythme et la coupe, florissait surtout du VIIIe aux XIe et XIIe siècles; l'on a même prétendu qu'il date des anciens Gaulois. Beaucoup de vieux romans, de récits merveilleux, et de légendes ont été traduits de lais bretons; tels sont Gorion, Tristan, Lancelot, etc. On les chantait en s'accompagnant de la harpe. — Voir: Ritson, *Ancient english metrical romances*, et Ellis, *Specimen of the english poëts*.

Le lai français date, au plus tôt, du XIIe siècle : il fut en grande vogue aux XIIIe et XIVe siècles et au commencement du siècle suivant. Christine de Pisan, Machaut, Froissart, Eustache Deschamps, Marie de France, ont été les plus célèbres auteurs en ce genre. Leurs lais traitent particulièrement de sujets graves et tristes où l'amour joue le principal rôle, ou de quelque moralité. Le rhythme et la coupe de ces sortes de poëmes ont beaucoup varié. Généralement, au XIVe siècle, le lai était de 24 stances, chacune de 4, 6, 8 ou 12 vers, sur deux rimes au plus. Si toutes les rimes étaient semblables, c'était le *lai* propr. dit; dans le cas contraire, c'était un *virelai*. Souvent les vers du poëme étaient coupés de deux en deux par un vers plus petit, qui n'avait que deux syllabes. Voir: Fr. Michel, *Lais inédits des* XIIe *et* XIIIe *siècles*. (1836); F. Wolf, *Ueber die Lais*, etc. (1841).

LAI (du lat. *laicus*). Dans les monastères, on appelait *frère lai* un frère servant, non engagé dans les ordres sacrés; *moine lai*, un laïque ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye à nomination royale, pour y être entretenu.

On appelait autrefois *cour laie* la justice temporelle et séculière, par opposition à la justice ecclésiastique; *conseiller lai*, un conseiller qui n'avait point de cléricature; *patron lai*, un laïque qui avait fondé quelque bénéfice avec réserve de patronage.

LAICHE (de l'anc. ht-allem. *lisca*, fougère), *Carex*, genre de la famille des Cypéracées, type de la tribu des Caricées, se compose d'herbes trisannuelles, à tiges triangulaires, à feuilles graminoïdes, souvent tranchantes; à fleurs en épis. La *L. étoilée* (*C. stellulata*) et la *L. blanchâtre* (*C. canescens*) croissent dans les lieux humides et marécageux, et ne donnent qu'un fourrage grossier, nuisible même aux moutons : aussi ne les recueille-t-on, en général, que pour faire de la litière et du fumier. Une espèce remarquable par son rhizome traçant, peut être utilisée pour soutenir les terrains mouvants : c'est la *L. des sables* (*C. arenaria*). La racine de cette plante est aussi employée, surtout en Allemagne, comme sudorifique, et prend de là le nom de *Salsepareille d'Allemagne*. On fait avec les filaments de cette racine des *balais* dits *de chiendent*, des nattes et des paillassons.

LAIE (du b.-lat. *leha*), femelle du SANGLIER.

LAIE, LAYE (du b.-lat. *leia*, *leda*; en scandinave *leid*, conduit, passage), a signifié autrefois *bois*, *taillis* : de là le nom de *Saint-Germain-en-laye* (c.-à-d. dans la forêt). — On nomme encore ainsi, en style forestier, une route percée dans une forêt, ou pratiquée autour d'un canton de bois destiné à être vendu.

LAINAGE (de *laine*), se dit : 1° de la toison des moutons; 2° de toute étoffe ou tissu de laine; 3° d'une façon qu'on donne aux draps et autres tissus de laine et qui consiste à tirer le poil avec une brosse garnie de têtes de chardon ou une machine appropriée, dite *laineuse* ou *laneuse*, jusqu'à ce que la trame soit partout également couverte de poils.

LAINE (du lat. *lana*), sorte de poil qui recouvre certains animaux, notamment ceux de la race ovine, qui prennent de là le nom de *bêtes à laine*. Chacun de ces poils est lui-même formé de plusieurs filaments réunis sous une même enveloppe, et partant tous d'un bulbe situé dans l'épaisseur du derme. Chimiquement, ces poils sont formés d'un mucus semblable à celui des cheveux, et d'une petite quantité d'huile à laquelle ils doivent leur souplesse et leur élasticité. — On nomme *laines de toison*, celles qui ont été enlevées sur l'animal vivant; *laines mortes*, celles qui ont été prises sur l'animal mort; *laines en suint* et *surges*, celles qui n'ont point encore passé au lavage; *laines peignées*, celles qui ont été cardées.

La laine donne lieu à une foule de travaux. Le premier est la *tonte*. Vient ensuite le *lavage*, dont le but est de débarrasser la laine des matières grasses : on lave d'abord à froid pour enlever le suint; le surge ne part qu'à l'eau chaude et par un second lavage, qu'on appelle *lavage marchand*, parce que ce dernier n'est ordinairement fait que par le marchand de laines. Après cette opération, les laines sont triées et assorties, puis livrées au fabricant. Ce dernier, après avoir fait subir à la laine un *dégraissage* à fond à l'aide de divers agents, la carde, la file, la teint, la tisse, la feutre, etc. On cardait jadis à la main avec la carde ordinaire, dont on obtenait de petits boudins, qu'ensuite la fileuse présentait à la broche d'un rouet; le *cardage*, maintenant, n'a plus lieu qu'à la mécanique, et comprend trois opérations distinctes, au bout desquelles la laine sort en nappes, qui sont ensuite réduites en loquettes prêtes à

être filées. Le *filage* lui-même se fait presque partout aujourd'hui à la mécanique (pour les procédés employés à ces opérations, *Voy.* FILATURE et CARDAGE). Celles des laines filées que l'on ne veut pas employer blanches passent à la teinture. Ces opérations préliminaires terminées, on s'occupe de former les tissus de laine. Ces tissus se divisent en quatre grandes classes : 1° les *draps* et *couvertures*, avec les *feutres*; 2° les *tapis* et les *châles*; 3° les *étoffes*, ou *tissus proprement dits*; 4° les *tricots*. *Voy.* ces mots.

L'industrie des laines date d'un temps immémorial. Très-longtemps elle a été dans l'enfance ; mais depuis un siècle elle a pris un essor prodigieux, tant pour la multiplicité que pour la beauté des produits. On a apporté à la production des laines des soins inconnus jadis : la France a introduit chez elle la race *mérinos*, qu'elle a même améliorée (*Voy.* MÉRINOS); elle a aussi importé la chèvre du Thibet, et l'on s'occupe d'acclimater le lama, la vigogne. En même temps, les machines se substituaient aux anciens procédés, en Angleterre d'abord, puis en France (de 1809 à 1812 pour le cardage, en 1825 pour le filage).

Pour la finesse des draps, la beauté des étoffes de fantaisie, nul pays n'égale la France : l'Allemagne (notamment la Saxe et la Silésie) et l'Angleterre viennent ensuite. — Consulter, sur cette industrie importante, les *Rapports* de MM. Ch. Seydoux, Larsonnier, L. Moll, M. Alcan et Ed. Simon (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. IV, VI, IX).

On a appelé *Laine philosophique*, l'oxyde de zinc; *Laine de salamandre*, l'amiante.

LAÏQUE ou **LAÏC** (du latin *laicus*, du gr. λαϊκός; de λαός, peuple), se dit de tout homme ou de toute chose qui n'est point ecclésiastique ou qui n'appartient point à l'Église. Quiconque n'est point engagé dans la cléricature ou dans les ordres est *laïque*; les *biens laïques* sont ceux qui ne font pas partie de la dotation de l'Église. *Voy.* LAI.

LAIRD (comme *lord*), propriétaire d'une seigneurie ou d'un manoir en Écosse.

LAIS (de *laisser*), additions que la mer, les fleuves et les rivières forment, par alluvion, aux propriétés riveraines. *Lais* est opposé à *relais*, qui signifie les terrains que la mer, les fleuves et les rivières abandonnent insensiblement en se retirant. Les *lais* et *relais* de la mer font partie du domaine public; ceux des rivières appartiennent aux propriétaires riverains (C. Nap., art. 538-557).

Dans les Eaux et Forêts, on appelle *lais* un jeune baliveau de l'âge du bois, qu'on *laisse* quand on coupe le taillis, afin qu'il devienne haute futaie.

LAISSÉES, nom que les Chasseurs donnent aux excréments du loup ou de la louve.

LAIT (du lat. *lac*), liquide sécrété par les glandes mammaires des femelles des animaux mammifères, et destiné à nourrir leurs petits. Il est, en général, blanc, opaque, d'une légère odeur particulière, d'une saveur sucrée, acide chez les carnivores, alcaline chez les herbivores. Le lait est essentiellement formé d'eau, tenant en dissolution ou à l'état d'émulsion une matière sucrée (*sucre de lait* ou *lactine*), du beurre, de la *caséine* et certains sels, notamment du phosphate de chaux : il forme donc un aliment complet (*Voy.* ALIMENTS). Au microscope, il apparaît sous la forme d'un liquide dans lequel nagent des globules sphériques d'une matière grasse et opaque. — Le lait offre des différences souvent assez tranchées, non-seulement pour chaque espèce d'animal, mais encore pour chaque individu, à raison des climats, des saisons, de l'exercice, du genre d'alimentation, de l'état de santé, etc. Le chagrin, la colère, la peur, peuvent en arrêter subitement la sécrétion ou en altérer la nature. L'odeur âcre de l'ail et de l'oignon, celle du chou et du navet, l'amertume de l'absinthe, le parfum des fleurs passent dans le lait; certaines matières tinctoriales, telles que la garance, l'indigo, le safran, peuvent en modifier la teinte. — Dans les premiers jours de la délivrance, aussi bien chez les femelles d'animaux que chez la femme, le lait est visqueux et filant : il porte alors le nom de *colostrum* (*Voy.* ce mot), il contient alors moins de corps gras et plus de globules blancs. Dans quelques cas pathologiques, le lait contient du sang ou du pus : il est alors malsain.

Abandonné au repos et au contact de l'air, dans un lieu frais et tranquille, le lait se couvre bientôt d'une couche jaunâtre, onctueuse et épaisse qu'on appelle *crème* : celle-ci se forme par l'ascension successive des globules butyreux qui, moins denses que le liquide où ils nagent, gagnent sa surface. Toutefois, les plus petits de ces globules restent en suspension dans la liqueur et forment ainsi ce qu'on nomme le *lait écrémé* ou *lait de beurre*. La crème, battue dans une *baratte* donne le *beurre* (*Voy.* BEURRE). Si au lait écrémé on ajoute de la présure, ou si on le laisse en repos pendant un certain temps, il s'y produit un coagulum blanc, d'une matière solide, connue sous les noms de *caillé* ou de *caséum* (*Voy.* CASÉINE); le liquide jaunâtre dans lequel ce coagulum est délayé s'appelle le *sérum* ou *petit-lait*. Le caséum légèrement fermenté est la base de ces gâteaux butyreux qui constituent les *fromages* (*Voy.* FROMAGE). — C'est par l'effet de l'*acide lactique*, produit de la fermentation de la *lactine*, que le lait se caille spontanément en séjournant à l'air ou prend une saveur aigre. Si l'action de l'air est prolongée, le lait peut éprouver la fermentation alcoolique : c'est ainsi que les Kalmoucks préparent avec le lait de leurs juments la boisson appelée *koumiss* et qu'ils en tirent par la distillation une sorte d'eau-de-vie, le *rack* ou *arac*. — L'esprit-de-vin, les acides et un grand nombre de sels déterminent plus rapidement la coagulation. Les fleurs de l'artichaut, de la plupart des chardons, de la grassette, du caille-lait, produisent le même effet et sont employées, en guise de présure, dans certaines localités. Les alcalis font disparaître le coagulum formé par les acides; aussi les laitiers ajoutent-ils quelquefois un peu de bicarbonate de soude pour empêcher le lait de tourner en bouillant, comme cela arrive souvent pendant les chaleurs de l'été ou par les temps d'orage. — Quand on porte le lait à l'ébullition, il se forme à sa surface, une pellicule mince, appelée *frangipane*, qui paraît être une altération de la caséine.

On peut conserver le lait en l'enfermant, après l'avoir écrémé, dans des boîtes de fer-blanc pleines, bien bouchées et privées d'air, dans lesquelles il a subi une chaleur de 100° pendant deux heures. Selon un autre procédé dû à M. de Lignac (1849), et qui paraît préférable, on évapore le lait, préalablement sucré, sur une bassine large, chauffée au bain-marie à une température qui n'excède jamais 100°; lorsqu'il a la consistance du miel, on l'enferme dans des boîtes en fer-blanc, que l'on soumet, remplies et soudées, à l'ébullition. Pour revivifier le lait, on y ajoute une quantité d'eau égale à 4 fois le poids de la conserve, et l'on porte à l'ébullition.

Les marchands ne se contentent pas d'écrémer le lait; ils en altèrent souvent la qualité en l'étendant d'eau, ce qui diminue sa densité et les oblige d'ajouter en même temps quelque autre matière plus lourde, amidon, fécule, farine, décoction de son, dextrine, glucose, etc.; on se sert de jaune d'œuf pour simuler la crème, de blanc d'œuf et de gomme pour le faire mousser. La présence de l'eau se reconnaît aisément à l'aide d'aréomètres d'une graduation particulière, appelés *pèse-lait* (*Voy.* ce mot) : la densité du lait pur varie entre 1,026 et 1,045; celle des autres substances ne peut être bien constatée qu'à l'aide du microscope.

Outre qu'il est la nourriture naturelle des nouveau-nés, le *lait* est pour l'homme à tous les âges un aliment précieux : on en fait un usage quotidien en le prenant soit seul, soit associé à quelque autre substance, comme le chocolat, le café, le thé, ou mêlé au riz ou à diverses pâtes. Dans nos pays, on

se sert surtout du *lait de vache* : il fournit nos excellents beurres et la plupart de nos fromages. Viennent ensuite le *lait de chèvre* et celui *de brebis*, ce dernier sert particulièrement à la fabrication de divers fromages, notamment à celle du fromage de Roquefort. — Le *lait de femme* est moins consistant que le lait de vache, moins pourvu de caséum, mais il est un des plus riches en matière grasse et en sucre.

Les médecins prescrivent l'usage du lait, et particulièrement celui du *lait d'ânesse*, dans les affections de la poitrine, des voies digestives et de la vessie : le lait d'ânesse est à peu près de la même densité que le lait de vache ; il renferme moins de beurre et beaucoup plus de sucre de lait. On ordonne aussi le lait comme adoucissant dans les maladies de la peau, et, en général, dans les affections chroniques accompagnées de beaucoup d'irritabilité ; il a été surtout préconisé contre la goutte. Il agit favorablement dans les cas d'empoisonnements par les substances corrosives. Il est d'un grand secours dans les affections organiques de l'estomac, surtout dans l'*ulcère simple* de cet organe.

LAIT (FIÈVRE DE). *Voy.* FIÈVRE.

Lait d'amandes. Voy. ÉMULSION.

Lait de beurre, lait écrémé. *Voy.* ci-dessus LAIT.

Lait bleu, coloration bleuâtre du lait : c'est une altération dont la cause est encore inconnue.

Lait de chaux, eau blanche et trouble que l'on prépare en délayant dans l'eau une quantité de chaux plus grande que celle qu'elle peut dissoudre : la chaux reste en suspension et forme un liquide blanchâtre opaque ; c'est ce qui le distingue de la simple *eau de chaux*. On l'emploie comme désinfectant. On s'en sert aussi dans une foule de préparations et d'opérations manufacturières : ainsi, c'est avec un lait de chaux que l'on défèque le jus des betteraves à sucre, etc.

Lait de poule, émulsion recommandée contre les rhumes et les maux de gorge, se prépare avec un jaune d'œuf qu'on délaye dans de l'eau bien chaude, sucrée et aromatisée d'eau de fleur d'oranger. La digestion en est quelquefois difficile.

Lait purgatif, médecine agréable, se prépare avec de la résine de scammonée ($0^{gr},4$) qu'on triture avec 10 gr. de sucre en poudre et sur laquelle on verse ensuite 100 gr. de lait pur et 3 ou 4 gouttes d'eau de laurier cerise.

Lait répandu, prétendue déviation du lait, à laquelle on attribuait autrefois la plupart des maladies des femmes en couches : c'est une opinion tout à fait erronée.

Lait de soufre. Les anciens chimistes appelaient ainsi une liqueur épaisse et blanchâtre qu'on obtient en précipitant à l'aide d'un acide le soufre d'un sulfhydrate ou d'un sulfure alcalin.

Lait végétal, nom sous lequel on désigne le suc de la plupart des plantes lactescentes et particulièrement du *Galactodendron utile. Voy.* ARTOCARPE.

Lait virginal, préparation cosmétique destinée à entretenir la fraîcheur du teint. Il suffit de verser goutte à goutte 10 gr. de teinture alcoolique de benjoin dans 100 gr. d'eau de rose ou de mélilot, et l'on obtient ainsi une liqueur laiteuse qu'il faut avoir soin d'agiter avant de s'en servir. Ce cosmétique a l'inconvénient de dessécher la peau. — On a aussi donné le nom de *lait virginal* à un liquide blanc qui n'était autre chose que de l'extrait de Saturne, étendu d'eau. Son emploi est nuisible.

On nomme vulg. *Lait d'âne*, le Laiteron ; *L. battu*, la Fumeterre ; *L. de couleuvre*, le Réveille-matin ; *L. doré*, l'Agaric délicieux ; *L. d'oiseau*, l'Ornithogale pyramidal ; *L. de Ste-Marie*, le Chardon-Marie.

LAITE ou LAITANCE (du lat. *lactes*), organe de la reproduction chez les poissons mâles, s'étend dans la partie supérieure de leur abdomen. Il consiste en deux grands sacs, qui grossissent à l'époque du frai et sont alors abondamment remplis d'une matière molle, blanche et opaque, qui ressemble à du lait caillé et qu'on appelle aussi *laite :* cette matière est la liqueur fécondante des poissons. Lorsque la femelle a *frayé*, c.-à-d. lorsqu'elle a répandu ses œufs dans les eaux, le mâle vient les féconder en les arrosant de sa laite. La laite est une substance d'un goût agréable et très-nourrissante : on estime surtout celle de la carpe, de l'alose, du hareng et du brochet. Les anciens étaient très-friands de la laite des murènes qu'ils élevaient dans leurs viviers.

LAITEREAU, nom donné sur nos côtes au mâle de l'espèce d'Alose appelée *Finte*.

LAITERIE (de *lait*), lieu destiné à recevoir le lait et la crême, à faire le beurre et le fromage. Une bonne laiterie doit être excessivement propre, parfaitement aérée, et avoir une température toujours égale, se rapprochant de celle des bonnes caves. Il faut en éloigner surtout toute émanation fétide, les gaz acides, les matières animales ou végétales en putréfaction.

LAITERON ou LAITRON, dit aussi *Laceron*, en lat. *Sonchus*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, analogue à la Laitue : tige pentagonale, calice imbriqué, ventru à la base ; réceptacle nu ; semences comprimées, couronnées d'une aigrette courte, sessile, à soies capillaires. Les laiterons croissent rapidement, surtout dans les terrains un peu humides et profonds. Ils constituent une excellente nourriture pour la plupart des bestiaux, principalement pour les bêtes à cornes, les pourceaux et les lapins. On peut aussi les manger soit cuits, soit crus, en salade. Ils passent pour diurétiques et rafraîchissants. Les principales espèces sont : le *Laiteron commun* (*S. oleraceus*) et le *L. des champs* (*S. arvensis*), tous deux à fleurs jaunes, plus grandes chez le dernier.

LAITEUX (du lat. *lactosus*). — *Plantes laiteuses. Voy.* LACTESCENT.

Maladies laiteuses, nom donné vulgairement à diverses affections qui surviennent à la suite des couches, et qu'on attribuait à une prétendue déviation du lait.

Croûtes laiteuses. Voy. GOURME.

LAITIER ou LITIER (de *lait* ou de *lit ?*), masse vitrifiée, opaque, qui, dans les fonderies de fer, surnage à la surface de la fonte. Cette masse est formée de chaux, de silice, d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer, qui se produit dans l'extraction du métal, sous l'influence de la chaleur, du charbon et du fondant employé. Lorsque la fusion de la mine se fait bien, les laitiers sont légers et vitreux ; quand ils sont lourds, noirs, opaques et ternes, c'est signe que le travail de la fonte va mal. On jette ordinairement les laitiers, ou bien on les emploie pour l'entretien des routes ; cependant, dans certaines usines, on les utilise pour la fabrication de pierres artificielles (*laitiers cristallins*), de briques, etc.

LAITIER, ou *Arbre à lait. Voy.* POLYGALE.

LAITON ou CUIVRE JAUNE. (*Voy.* CUIVRE et FIL D'ARCHAL). — Les Alchimistes appelaient *Laiton rouge des philosophes*, l'or ; *Laiton blanc*, le mercure.

LAITRON. *Voy.* LAITERON.

LAITUE, *Lactuca*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées, lactescentes, à feuilles glabres ; à fleurs jaunes, bleues ou purpurines, en capitules ordinairement nombreux et réunis en panicules. Ces plantes croissent dans tout l'hémisphère septentrional. L'espèce principale, la *Laitue cultivée* (*L. sativa*), fournit près de 200 variétés, qui paraissent provenir de trois races principales : 1° la *L. pommée*, à feuilles concaves ; 2° la *L. frisée*, à feuilles crépues, découpées et dentées ; 3° la *L. romaine* ou *Chicon*, à feuilles allongées et plus étroites à leur base : cette dernière est ainsi nommée sans doute parce qu'elle était en grande vogue chez les Romains. Les laitues cultivées se mangent soit crues, en salades, soit cuites ; elles constituent un aliment sain et agréable, mais peu nourrissant. Elles sont rafraîchissantes, diurétiques, et procurent du sommeil. — Pour obtenir les laitues plus tendres et

plus blanches, on en relève toutes les feuilles au moyen d'un lien de paille, ce qui les fait blanchir presque entièrement. Pour obtenir des laitues de primeur, on sème en août, et l'on repique avant les froids dans un lieu abrité et bien exposé; dès les premiers beaux jours, on repique une seconde fois dans une terre bien meuble, ou, mieux encore, sur une couche nouvellement montée. L'*Escarole*, que l'on range quelquefois à tort parmi les Laitues, est une variété de *Chicorée. Voy.* ce mot.

Les semences de laitue contiennent une émulsion rafraîchissante et calmante; on en retire, par expression, une bonne huile à manger, dont les Égyptiens font un grand usage. Les Pharmaciens préparent une *eau distillée de laitue* qui entre dans la composition d'un grand nombre de potions calmantes. — On tire de la laitue un suc amer et narcotique, connu sous le nom de *lactucarium* (*Voy.* ce mot). La *L. vireuse* (*L. virosa*), renferme un suc plus fort que celui de la laitue cultivée, mais qui peut être dangereux.

Le nom de *Laitue* se donne vulgairement à des plantes de différents genres. On nomme *L. d'âne*, la Cardère sauvage; *L. de brebis*, la Mâche potagère; *L. de bruyère*, la Laitue vivace; *L. de chèvre*, une espèce d'Euphorbe; *L. de chien*, le Pissenlit; *L. de grenouille*, le Potamot crépu; *L. de lièvre* et *L. de muraille*, deux espèces de Laiteron; *L. marine*, une espèce d'Euphorbe; *L. de mer* ou *L. tremblante*, diverses espèces d'Ulves foliacées, qui ont quelque ressemblance avec les feuilles de la laitue cultivée; *L. sauvage*, le Prénanthe.

LAIZE (du lat. *latia*, largeur; de *latus*), largeur d'une étoffe entre les deux lisières. Il se dit aussi de la différence en plus ou moins de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue: la *grande laize* est la différence en plus; la *petite laize*, la différence en moins. *Voy.* Lé.

LAKISTES (de l'anglais *lake*, lac), nom donné à certains poëtes anglais qui florissaient à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci: il leur est venu de ce qu'ils habitaient dans les régions de la Grande-Bretagne où les *lacs* abondent, et qu'ils se sont plu à décrire les paysages qui embellissent les bords de ces lacs. Wordsworth, Coleridge, Southey, ont été les plus célèbres de ces poëtes. Une profonde sympathie pour la nature et un spiritualisme raffiné sont les caractères saillants de l'école lakiste. Lamartine est le poëte français qui s'en rapproche le plus.

LALLATION. *Voy.* Labdacisme.

LAMA ou **llama**, *Auchenia*, genre de Mammifères, de l'ordre des Ruminants, famille des Camélidés, diffère du Chameau propr. dit par l'absence de bosse et par la disposition de ses doigts, qui sont complétement séparés. Le lama d'ailleurs a des formes plus sveltes, des allures plus lestes, un port plus gracieux, une taille plus petite: il est de la hauteur et de la taille d'un petit cheval. Il porte, comme le chameau, des plaques chauves et des callosités sur la poitrine et les genoux. On distingue: le *Lama propr. dit*, ou *Guanaco*, l'*Alpaca* ou *Alpoga* et la *Vigogne*. Le *Lama propr. dit* (*Camelus llacma*) a la tête petite et bien placée, le poil d'un brun mêlé. Cet animal, originaire du Pérou, est doux et patient, mais quelquefois entêté. Il ne vit plus à l'état sauvage: toute la race avait été réduite en domesticité à l'époque de la découverte de l'Amérique. Le lama était alors la seule bête de somme employée par les Péruviens. Son emploi est devenu moins fréquent depuis l'introduction des chevaux dans le Nouveau Monde. Toutefois, il sert encore à transporter des fardeaux dans des sentiers escarpés. La chair des jeunes lamas est bonne à manger. On se sert du poil des diverses espèces de Lamas, surtout de l'Alpaca et de la Vigogne, pour fabriquer des étoffes. *Voy.* Alpaca et Vigogne.

LAMANEUR (du celtique *laman*, guide, ou du flamand *lotman*, homme de plomb; par allusion à la sonde dont se servent les lamaneurs), pilote côtier reçu et commissionné pour conduire un navire hors d'un port, d'un goulet, d'une rade ou d'une rivière, ou pour l'y faire entrer. Les droits ou salaires qu'il touche sont dits *frais de lamanage. Voy.* Pilote.

LAMANTIN, *Manatus*, genre de Mammifères marins, de l'ordre des Sirénides, renferme des animaux monstrueux, à corps pisciforme, terminé par une nageoire simple et horizontale. Leurs dents sont à couronne plate; leurs nageoires antérieures, quoique aplaties et membraneuses, se composent de cinq doigts, qui forment sous la peau de véritables mains et dont les ongles seuls sont saillants. Ils sont dépourvus complétement de membres postérieurs. Les femelles portent deux mamelles pectorales. Ces mammifères se trouvent dans les mers des pays chauds. Le *Lamantin d'Amérique*, type du genre, se tient à l'embouchure de l'Orénoque et de la rivière des Amazones. C'est à lui que l'on donne les noms vulgaires de *Bœuf marin*, *Vache marine*, *Sirène*, et de *Grand Lamantin des Antilles*. Il atteint 6m de longueur et peut peser jusqu'à 4,000 kilogr. Il est d'un naturel fort doux, vit par troupes et remonte souvent les fleuves à une grande distance. Sa chair est comestible; son lait a une saveur agréable, et sa graisse se conserve très-bien. Le *Lamantin du Sénégal*, qu'on trouve à l'embouchure du fleuve de ce nom, n'a guère que de 4 à 5m. — On trouve en Europe des débris de Lamantins fossiles.

LAMBEL (comme *lambeau*), nom donné, dans le Blason, à certains brisants dont les puînés chargent en chef les armes de leurs maisons: c'est une barre ou filet horizontal garni de trois pendants en forme de trapèze, qui se place à la partie supérieure de l'écu, sans toutefois toucher les bords. Le duc d'Orléans, comme second fils de France, portait d'azur, chargé de 3 fleurs de lis d'or brisé, avec un *lambel* de 3 pendants d'argent.

LAMBIS, *Pterocera Lambis*, grande espèce du genre Ptérocère: c'est un coquillage en forme de gros cornet très-sinueux. Les marins, surtout ceux de Terre-Neuve, se servent de ce coquillage, en guise de trompe marine, pour s'avertir par les temps de brume, et éviter ainsi de s'aborder.

LAMBOURDE (orig. incertaine), pièces de bois de sciage qu'on couche et qu'on scelle sur un plancher pour y attacher le parquet. On les dispose carrément ou obliquement, selon la forme du parquet. — Les Charpentiers nomment ainsi des pièces de bois qu'ils placent le long des murs et des poutres pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'elles n'entrent pas dans les murs. — Dans les Carrières, on appelle *lambourde* un banc moyen, puissant, mais assez tendre, de la pierre de taille que l'on exploite surtout aux environs de Paris: c'est celui qui se trouve placé le dernier, et qui supporte les autres.

Les Jardiniers appellent *lambourdes*, dans les arbres fruitiers, de petites branches à fruit, qui ont les yeux plus gros et plus rapprochés que les branches à bois. Elles naissent vers le bas de la branche, à travers l'écorce du vieux bois, ou sortent des yeux des branches de l'année précédente. Les lambourdes des fruits à noyaux donnent du fruit dans la même année; celles des arbres à pepins sont trois ans pour donner du fruit: dans le poirier, on leur donne quelquefois le nom de *dard*.

LAMBREQUINS (du flam. *lamekène*, basque ou pan d'habit). Ce mot, qui désignait autrefois des bandes fixées au bas de la cuirasse et qui retombaient en sens divers, ou des rubans qui arrêtaient le chaperon sur le casque et qu'on entortillait autour du cimier, s'emploie, surtout aujourd'hui, en termes de Blason, pour signifier des festons ou volets d'étoffe découpée qui descendent du casque, et qui coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement.

Les Tapissiers nomment *lambrequins* des découpures d'étoffe, de bois ou de tôle imitant le coutil et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc.

LAMBRIS (jadis *lambre*, du lat. *lamina*, lame,

plaque), revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre. Les *lambris d'appui* règnent tout le long d'une chambre, sur une hauteur de 0m,70 à 1m,20 ; les *lambris de revêtement* règnent du haut en bas.

Lambris se dit aussi de toutes sortes de plafonds, et spécialement d'ouvrages de maçonnerie établis sur des lattes clouées aux chevrons, qu'on enduit de plâtre, comme dans un grenier : c'est dans ce dernier sens qu'on dit : *chambre lambrissée*, pour dire : pratiquée sous le toit.

LAMBRUSQUE ou LAMBRUCHE (du lat. *labrusca*), nom donné, dans le Midi, à la Vigne devenue sauvage qui croît dans les buissons et les bois.

LAME (du lat. *lamina*), nom donné à toute espèce de bandes plates, longues, étroites et minces, surtout en métal (*Voy.* LAMINAGE). — Les lames proprement dites, qui font partie de certaines armes ou instruments, et qui sont destinées à couper, diviser, etc., se font en acier pur ou en fer et acier : tout le monde connaît en ce genre la réputation des *lames de Tolède, de Damas*, etc. — On nomme encore *lames* l'or ou l'argent battu qu'on fait entrer dans la fabrication des galons et de quelques étoffes.

En Botanique, on nomme *lames* les feuillets qui composent certaines plantes, par exemple, les cloisons qui divisent l'intérieur des Champignons.

LAME. Les Marins appellent *lame* ce qu'on désigne communément sous le nom de *vague*. La lame est tantôt *longue*, surtout au large et dans les grandes eaux soumises à l'influence d'un vent régulier et durable ; tantôt *courte*, surtout dans les atterrages et sur les bas-fonds où la mer est fouettée par des brises inconstantes. Elle est *sourde*, quand elle sourdit inopinément et s'élève sans bruit ; elle prend le nom de *houle* quand elle ne déferle plus et que la mer, poussée par des vents éloignés, chasse uniformément ses masses onduleuses. — On dit qu'un bâtiment est *debout à la lame* lorsque la lame vient de l'avant.

La plus grande hauteur des lames, suivant Arago, ne dépasserait pas 8 à 10 mètres.

LAMELLE (dimin. de *lame*), se dit, en Botanique et en Anatomie, de tout organe mince ou de toute partie disposée en petites lames ou feuillets, et ayant une certaine consistance.

LAMELLIBRANCHES, classe de Mollusques, dont les *branchies* ont la forme de *lamelles* demi-circulaires. *Voy.* ACÉPHALES.

LAMELLICORNES (de *lamelle*, et de *corne*), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, caractérisée par des antennes de 9 ou 10 articles et terminées en une massue que forment les 3 derniers articles, développés en forme de petites lames. — Cette famille considérable ne compte pas moins de 400 genres comprenant plusieurs milliers d'espèces et se divise en deux grandes tribus : les *Scarabéides* et les *Lucanides*. *Voy.* ces mots.

LAMELLIROSTRES (de *lamelle*, et du lat. *rostrum*, bec), subdivision de l'ordre des Palmipèdes, renferme ceux de ces oiseaux qui ont le bec garni sur ses bords de lamelles cornées, disposées en forme de dents, à l'aide desquelles ils tamisent l'eau dans laquelle ils cherchent leur nourriture. Ce groupe comprend les *Cygnes*, les *Oies*, les *Canards*, les *Harles*. *Voy.* ces mots.

LAMENTIN. *Voy.* LAMANTIN.

LAMIE (du gr. λαμία, sorte de vampire), *Lamia*, dit aussi *Touille*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens, ne diffère des Squales que par son museau pyramidal, à la base duquel sont les narines, et par la position de ses trous branchiaux, situés tous en avant des pectorales. Ces poissons sont d'une dimension extraordinaire : quelques uns pèsent jusqu'à 15,000 kilogr.

LAMIE, *Lamia*, genre d'Insectes de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, type de la tribu des *Lamiaires*. La *L. charpentier* (*L. ædilis*) est brune avec des points noirs sur le corselet et deux bandes noires sur les élytres : elle vit dans les racines du saule et de l'osier ; la *L. tisserand* (*L. textor*) est d'un noir sombre et aptère : longueur 0m,03 ; la *L. géant* (*L. gigas*), du Sénégal, atteint 0m,07.

LAMIER, *Lamium*, genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées, renferme des herbes à feuilles inférieures et supérieures plus petites que celles du milieu de la tige, et à fleurs blanches, pourpres ou jaunes. Ces plantes croissent en Europe et en Asie. L'espèce type est le *L. blanc* (*L. album*), dit vulg. *Ortie blanche*, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles de l'Ortie. Cette plante est commune dans les haies et les buissons. L'infusion de ses fleurs passe pour pectorale ; dans quelques pays. ses feuilles sont mangées en salade ou comme légumes, en guise d'épinards.

LAMINAGE, LAMINOIR (de *lame*). Le *laminage* est l'ensemble des procédés par lesquels on réduit les métaux, en grandes feuilles ou *lames* fort minces. La machine avec laquelle s'opère le laminage est dite *laminoir*. Elle se compose de deux cylindres de révolution, en acier ou en fonte de fer, d'un bâti en fer dit *cage*, qui porte les cylindres, et de roues à engrenages cylindriques, fixées sur les tourillons des cylindres, en dehors de la cage. Les cylindres sont horizontaux, lisses, d'un parallélisme parfait : leur distance peut être accrue ou diminuée à volonté au moyen de vis de pression ; ils tournent à l'aide de roues à engrenage, et toujours en sens inverse l'un de l'autre. Si l'on engage entre eux le bout d'une masse métallique d'épaisseur plus considérable que la distance des deux rouleaux, sans toutefois que l'excès d'épaisseur soit relativement trop considérable, cette masse, par l'effet de l'adhérence sur les deux faces, est entraînée à passer tout entière entre elles, et s'y amincit en augmentant de longueur. Pour obtenir d'extrêmes minceurs, on fait passer au laminoir plusieurs feuilles en même temps. C'est surtout à la production de la tôle qu'on applique le laminoir (*Voy.* TÔLE). On lamine à froid, quand le métal est mou et ductile (plomb, cuivre, étain, zinc, or, argent) ; à chaud, quand le métal est dur (fer, acier). Le moteur est tantôt une simple manivelle, tantôt le cheval, tantôt la vapeur ou une chute d'eau. Les laminoirs sont au nombre des machines les plus puissantes qu'on connaisse. — Pendant des siècles, on ne se servit pour le laminage que du marteau. L'invention du laminoir est attribuée à Ant. Bruckner, qui, en 1553, l'appliqua, dit-on, pour la première fois à la Monnaie de Paris. La propagation de son procédé fut très-lente : l'Angleterre n'eut qu'en 1663 son premier laminoir : il fut établi à Shew près de Richmond. Aujourd'hui, on trouve de puissants laminoirs dans toutes les grandes forges.

LAMINAIRE, *Laminaria*, genre d'Algues marines, de la famille des Fucoïdées, type de la tribu des *Laminariées*. Ce genre, très-voisin des Fucus et des Varechs, a une espèce de racine fibreuse et très-forte, qui donne naissance à des tiges solides, terminées par une fronde ou lame longue et large, épaisse, festonnée sur les bords, de couleur rougeâtre ou olivâtre. La plupart de ces plantes renferment un principe sucré qui apparaît après la dessiccation sous forme d'efflorescence farineuse et blanchâtre : c'est ce qu'on remarque surtout dans la *Laminaire saccharine* (*Fucus saccharinus*), vulg. *Baudrier de Neptune*, commune dans l'Atlantique. La *L. ophiure*, qui ressemble à une couleuvre, se trouve sur les côtes de Terre-Neuve. La *L. des buveurs*, dont on fait des vases pour transporter l'eau, est commune sur les côtes de l'Australie.

LAMINOIR. *Voy.* LAMINAGE.

LAMPADAIRE (du lat. *lampadarius*). Les Archéologues nomment ainsi un support ou espèce de lustre antique, consistant en une tige verticale, ordinairement de bronze, et terminée par plusieurs branches auxquelles on suspendait les lampes par

des chaînes. Le *lampadaire* (*lychnuchus pensilis*) diffère du *candélabre* (*candelabrum*) en ce que celui-ci était un pied portatif surmonté par un ou plusieurs plateaux sur lesquels on posait les lampes. — Aujourd'hui, on donne le nom de *lampadaires* : 1° à des pieds de bronze plus ou moins riches et propres à supporter des lampes pour la décoration des grands appartements ; 2° aux consoles en fer qui, dans les rues étroites, servent à porter les lanternes à gaz de l'éclairage public.

LAMPAS (orig. inconn.), étoffe de soie qui venait, dans le principe, de la Chine et de la Perse, et qui est en général à grands dessins, d'une couleur vive, différente de celle du fond. Cette étoffe, remarquable par sa solidité et la beauté de ses couleurs, a été imitée à Lyon. Le lampas s'emploie surtout pour l'ameublement.

Les Vétérinaires nomment *lampas* ou *fève* une tumeur qui survient au palais du cheval, derrière les pinces de la mâchoire supérieure, et qui met obstacle à la mastication. On la traite par la cautérisation.

LAMPASCOPE (du gr. λαμπάς, lampe, et σκοπέω, regarder), instrument d'Optique, destiné comme la *lanterne magique* (*Voy.* ce mot) à produire des effets de fantasmagorie.

LAMPE (du gr. λαμπάς). Dans toute lampe, on distingue : la *mèche*, qui plonge dans l'huile et où s'opère la combustion ; le *bec*, qui porte la mèche et où aboutit l'huile ; le *réservoir*, qui contient l'huile, et d'où elle arrive jusqu'au bec et à la mèche, par une disposition particulière. Dans les lampes les plus simples, la mèche est pleine ou plate, et plonge directement dans l'huile par son extrémité inférieure ; dans les lampes perfectionnées, elle est circulaire, fixée à l'aide d'un anneau dans deux cylindres concentriques en communication avec le réservoir et, de plus, attachée à un pignon s'engrenant avec une crémaillère, ce qui permet de l'élever et de l'abaisser à volonté. On fixe sur le bec une *cheminée* en verre, étranglée ou coudée vers le bas, de manière à établir un tirage et à rendre ainsi la combustion plus complète et la flamme plus égale et plus blanche ; enfin on recouvre le tout, soit d'un *globe* en verre, soit d'un *réflecteur*, dit aussi *abat-jour*.

Sous le rapport de l'appareil, on divise les lampes en trois classes : 1° les lampes *à réservoir de niveau avec le bec* : dans celles-ci, la partie de la mèche enflammée doit toujours être à une très-petite distance de la surface de l'huile, qui monte alors jusqu'à la flamme par le seul effet de la capillarité : la *veilleuse* ordinaire en offre l'exemple le plus simple ; à cette classe appartiennent la *lampe astrale* de Bordier-Marcet, la *lampe sinombre* de Philipps, les *lampes à pétrole*, etc. ; — 2° les lampes *à réservoir supérieur* : les plus connues en ce genre sont les *quinquets* (du nom de l'inventeur), très-usités jadis, et qui aujourd'hui ne s'emploient guère que comme *appliques* pour éclairer les corridors, les escaliers, etc. ; telles sont aussi les *lampes à tringle*, d'un usage encore répandu : dans ces dernières le réservoir est à double boite ; l'huile y est soutenue par la pression de l'air, et à mesure qu'une portion d'air y pénètre, il s'écoule une quantité correspondante d'huile pour alimenter la mèche : ce système a l'inconvénient de projeter de l'ombre dans un certain sens, par suite de l'élévation du réservoir ; 3° les lampes *à réservoir inférieur* : dans les premiers modèles qu'on a construits en ce genre, on faisait, à l'aide d'une petite pompe foulante, monter une partie de l'huile, renfermée dans le pied de la lampe, dans un autre réservoir placé à la hauteur de la mèche. Dans les *lampes* dites *mécaniques*, ou *lampes Carcel*, du nom de leur inventeur, un mouvement d'horlogerie, adapté au piston de la pompe, rend permanente cette ascension de l'huile autour des parties de la mèche où s'opère la combustion. Dans les *lampes* dites *modérateur* ou *à modérateur*, un ressort à spirale, portant un large piston, presse sur la surface de l'huile, et la fait monter dans un tube étroit qui aboutit à la mèche ; ce tube porte à l'intérieur une tringle conique mobile qui *modère* l'ascension de l'huile. Cette dernière lampe joint à une grande simplicité tous les avantages de la lampe Carcel, sans être ni aussi chère, ni aussi compliquée ; mais il faut la remonter souvent. M. Neuburger, en y adaptant un *cric à coulisse* qui permet d'utiliser toute la hauteur du cylindre, a réussi à lui donner une durée de 10 à 12 heures. — On a aussi construit un autre genre de lampes à réservoir inférieur, dites *lampes hydrostatiques*, en appliquant ce principe d'hydrostatique d'après lequel, si deux vases communiquant entre eux sont remplis de liquides de densités différentes et se faisant équilibre, les hauteurs des deux liquides sont en raison inverse de leurs densités : on peut donc faire monter l'huile, à l'aide d'un liquide plus dense, de manière qu'elle vienne constamment alimenter la mèche ; une dissolution de sulfate de zinc produit cet effet d'ascension.

On a nommé *lampes solaires* des lampes qui donnent une lumière très-vive, par l'effet d'un étranglement qu'on fait subir à la flamme un peu au-dessus de la mèche : la flamme étant ainsi mélangée forcément avec l'air, les parties charbonneuses, non encore brûlées se consument avec une vive clarté.

On nomme *lampes à gaz* deux sortes de lampes, celles où l'on brûle du gaz comprimé (*Voy.* Gaz d'éclairage), et celles dans lesquelles, au lieu d'huile, on se sert de *gazogène* ou *hydrogène liquide* : on nomme ainsi un mélange d'esprit-de-vin et d'essence de térébenthine ou d'huile de naphte, corps riches en carbone, qui donnent à la flamme de l'alcool un vif éclat. C'est M. Jobard, de Bruxelles, qui le premier, en 1833, a eu l'idée de ce genre d'éclairage.

On attribue l'invention des lampes aux Égyptiens ; dès les temps les plus reculés, l'usage en était répandu dans tout l'Orient. Fort simples quant à leur appareil, puisqu'elles ne se composaient que d'un vase plein d'huile dans lequel plongeait une mèche longue, leur forme variait à l'infini chez les anciens. Nos musées sont remplis de lampes antiques (*L. de temple*, *L. domestique*, *L. sépulcrale*, etc.) : les unes avaient une anse, les autres des chaînettes avec lesquelles on les suspendait (*Voy.* Lampadaire). Malgré l'usage fréquent auquel on les employait, les lampes restèrent longtemps sans être perfectionnées. Ce ne fut que vers 1789 qu'Argant, physicien et médecin de Genève, imagina les mèches cylindriques, à double courant d'air : les *quinquets* furent les premières lampes où l'on fit usage de ces sortes de mèches. Bordier-Marcet inventa ensuite la *lampe astrale*, à couronne, et suspendue, dont la lumière tombait de haut en bas sans porter d'ombre par ses appuis. En 1803, Carcel inventa les lampes à mouvement d'horlogerie, depuis perfectionnées par Careau, Gotten, Gagneau, etc. Les frères Girard appliquèrent les premiers le principe de la fontaine hydrostatique, et Thilorier réussit à produire l'ascension de l'huile au moyen de liquides plus denses. En 1822, Fresnel et Arago imaginèrent les becs à mèches multiples et concentriques pour l'usage des phares. En 1825, Locatelli appliqua un système semblable à l'éclairage du théâtre Fenice de Venise. Depuis lors, Levavasseur, Franchot, Hadrot, Neuburger ont inventé ou perfectionné les *lampes* dites *modérateur* ; Chabrié a inventé la *lampe solaire*, etc. — Voir le *Traité de l'éclairage* de Péclet, où sont décrits tous les systèmes de lampes.

LAMPE D'ÉMAILLEUR. *Voy.* ÉMAILLEUR.

LAMPE ÉOLIPYLE, sorte d'éolipyle à alcool. *Voy.* ÉOLIPYLE.

LAMPE A ESPRIT-DE-VIN. Elle se compose d'une sorte de fiole remplie d'esprit-de-vin et d'une mèche longue qui plonge dans ce liquide. Elle sert dans les laboratoires, ainsi que dans l'économie domestique, de foyer mobile pour chauffer, sans odeur ni fumée, toutes sortes de substances délicates.

LAMPE PHILOSOPHIQUE, sorte de fiole, munie d'un tube effilé, et dans laquelle on a placé de la limaille

de zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau, de manière à donner naissance à de l'hydrogène, qui se dégage par l'extrémité du tube. On enflamme ce gaz à la sortie du tube, et la combustion ne cesse qu'avec la production de l'hydrogène.

LAMPE DE SURETÉ, lampe ou plutôt lanterne qu'emploient les mineurs pour s'éclairer, sans s'exposer au danger des explosions que produit dans les houillères l'inflammation du *feu grisou* (*Voy.* ce mot). Elle se compose d'une lampe à huile ordinaire, enveloppée dans une espèce de cage en gaze métallique. Si le mineur, muni d'une pareille lampe, se trouve dans un milieu inflammable, l'explosion n'a lieu qu'au sein de la cage, parce que la toile métallique refroidit assez la flamme produite par l'explosion pour qu'elle ne se propage pas au dehors. Ordinairement, on fixe sur la mèche des lampes de sûreté plusieurs fils de platine roulés en spirale, qui restent encore incandescents après que la lampe s'est éteinte par l'effet de l'explosion, et qui répandent une lueur assez vive pour guider le mineur dans l'obscurité. — On doit l'invention de la lampe de sûreté à H. Davy en 1815; leur construction a été perfectionnée depuis par MM. Roberts, Muesclet, Dumesnil, Combes, etc. — On a proposé récemment de remplacer la lampe Davy par une lampe électrique tout à fait à l'abri des dangers de l'explosion.

LAMPION (de *lampe*). Outre le godet de terre, de ferblanc ou de verre dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche et dont on se sert surtout pour les *illuminations* (*Voy.* ce mot), ce mot désigne le vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot.

Dans la Fortification, on nommait *lampion au parapet* un vaisseau de fer où l'on allumait du goudron et de la poix pour éclairer la nuit, dans une place assiégée, sur le parapet ou ailleurs. Cet engin est remplacé aujourd'hui par la lumière électrique.

LAMPISTE. *Voy.* LAMPE.

LAMPOURDE, *Xanthium*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Mélampodiées, se compose d'herbes annuelles à feuilles alternes, découpées ; à fleurs monoïques en épis, les mâles à la partie supérieure, les femelles à la partie inférieure. Ces plantes croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe. L'espèce la plus connue est le *X. strumarium*, vulg. *Herbe aux écrouelles*, *petite Bardane* ou *Glouteron épineux ;* le premier de ces noms lui vient de la propriété qu'on lui attribuait autrefois de guérir les écrouelles.

LAMPRILLON ou LAMPROYON, nom vulgaire de l'*Ammocète. Voy.* ce mot.

LAMPRIS (du gr. λαμπρός, brillant) ou CHRYSOTOSE, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes. Ils ressemblent beaucoup aux Zées, mais n'ont point d'épines sur le dos. L'unique espèce est le *L. tacheté* (*L. guttatus*), vulg. *Poisson-Lune:* c'est un beau poisson d'un bleu d'acier sur le dos, lilas sur les flancs et rose sous le ventre, avec des taches argentées sur tout le corps, et des nageoires d'un beau rouge.

LAMPROIE (du lat. *lampetra*, murène), *Petromyzon*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre ou de la famille des Cyclostomes, qui ont la forme des sangsues et la taille des plus grosses anguilles. Ils ont de chaque côté du corps, sept ouvertures rangées comme les trous d'une flûte, et qui leur tiennent lieu de branchies pour respirer ; leur bouche forme un puissant suçoir à l'aide duquel ils peuvent s'attacher avec force aux corps étrangers. On distingue la *Grande lamproie* (*P. marinus*), longue de près de 1m, marbrée de brun sur un fond jaunâtre, qu'on trouve en abondance dans la Méditerranée ; la *L. de rivière* (*P. fluviatilis*), dite aussi *Sept-œil*, à cause de ses sept ouvertures latérales, longue d'env. 0m,50, et qui a la tête verdâtre, les nageoires violettes, le dos d'un gris tirant sur le bleu, avec des raies transversales plus foncées, les côtés d'un jaune paille clair, le ventre argenté ; et la *Petite L. de rivière*, dite *Sucet* (*P. Planeri*), qui n'a que 0m,25 de long (*Voy.* AMMOCÈTE). Au printemps, les lamproies remontent les fleuves et les rivières pour frayer. On les rencontre alors à peu près partout, en Asie et en Amérique, aussi bien qu'en Europe. Elles se creusent au fond des rivières, une sorte d'entonnoir très-évasé au milieu duquel on les aperçoit attachées par leur disque buccal à une grosse pierre. On est dans l'usage de les harponner avec de petites fourchettes plates et barbées. — La lamproie est très-vorace : elle se nourrit d'animaux morts et de toutes sortes de débris. — La chair de ce poisson, surtout de la lamproie de mer, est délicate et fort recherchée ; les anciens en faisaient grand cas ; ils élevaient des lamproies dans leurs viviers.

LAMPSANE (du gr. λαμψάνη), *Lampsana*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des herbes annuelles, glabres, à capitules multiflores et à fleurs petites, jaunes, disposées en panicules. La *L. commune*, type du genre, est aussi appelée l'*Herbe aux mamelles*, parce qu'on lui attribue la vertu de guérir les gerçures et les autres affections de ces organes. Elle croît dans les lieux incultes aussi bien que dans les lieux cultivés.

LAMPYRE (du gr. λαμπυρίς), *Lampyris*, vulg. *Ver luisant*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes ; type de la tribu des Lampyrides : c'est un insecte à corps allongé, mou ; à tête presque entièrement cachée par un rebord du corselet ; dans les mâles les yeux sont globuleux et occupent presque toute la tête ; le corselet est demi-circulaire ; les ailes sont molles, comme l'abdomen ; les femelles sont dépourvues d'ailes. Ce sont ces dernières qui ont surtout la propriété de jeter une lueur phosphorescente, qui leur a valu le nom de *vers luisants*, de *lucioles* et de *mouches lumineuses*. Nous en avons en France deux espèces : le *L. noctiluca* et le *L. splendidula*. Le premier est commun aux environs de Paris pendant les mois de juin et de juillet. C'est presque toujours la femelle que l'on aperçoit briller la nuit au milieu de l'herbe et des buissons. Le mâle, connu dans le Midi sous le nom de *Capel* ou *Caplan*, se tient caché dans les troncs d'arbres. L'organe lumineux des lampyres réside dans les derniers segments de l'abdomen ; la lumière qu'il répand est d'un blanc verdâtre ; elle paraît, disparaît ou se modifie à la volonté de l'insecte. Les larves ressemblent beaucoup aux femelles et jouissent, comme elles, de la propriété phosphorescente, mais à un moindre degré. — La tribu des Lampyrides renferme les genres : *Atope*, *Cébrion*, *Drile*, *Lampyre*, *Lycus*, *Malachie*, *Silis*, *Téléphore*, etc.

LAN ou LANS, terme de Marine. *Voy.* LANS.

LANA PHILOSOPHICA, oxyde de zinc. *Voy.* ZINC.

LANAGE, LANEUSE. *Voy.* LAINAGE.

LANCE (du lat. *lancea*), arme offensive, consistant en un long manche de bois ou hampe, et en une lame d'acier acérée, le plus souvent en forme de dard à deux tranchants. L'usage des lances est fort ancien, et leur forme a bien souvent changé. Celles de la phalange macédonienne se nommaient *sarisses* : leur longueur variait suivant le rang auquel étaient placés les soldats qui les portaient. Celles des Romains se nommaient *hastes* (*Voy.* HASTAIRE). Parmi celles des barbares, on distingue la *framée* et l'*angon*.

La lance, au moyen âge, a joué un rôle important. Seuls, les chevaliers et leurs gens d'armes pouvaient la porter (*Voy.* ci-après LANCE FOURNIE) : tout au plus permettait-on aux vilains la *pique*, qui, toutefois, s'ennoblit depuis sous les noms d'*esponton* et de *pertuisane*. La hampe de la lance était le plus souvent de frêne ou d'orme ; quelquefois, dans les lances de tournois, elle était creuse en partie : aussi se rompait-elle souvent ; d'où l'expression *rompre une lance* ; il y avait même, pour faciliter cette rupture, des lances sciées à demi près du bout : on les nommait *lances brisées*. La *lance courtoise* (*L. mousse*, *L. fret-*

tée, ou *L. mornée*), seule employée dans les tournois, portait, au bout du fer, un anneau dit *frette* ou *morne:* la *lance à outrance* au contraire (ou *L. à fer émoulu*), était pleine et sans anneau. La plupart du temps, la lance reposait sur un support dit *faucre*, ou sur quelque autre point d'appui tenant à l'équipement du cavalier. Une banderole ou flamme, ou petite bannière, ornait souvent la partie supérieure de la hampe. — Sous François Ier, l'usage de la lance devint général dans les armées françaises; mais il dura peu ; elle avait presque disparu dès le règne de Henri IV. Elle fut cependant reprise depuis à différentes époques, et elle est encore aujourd'hui l'arme distinctive des cavaliers appelés *lanciers*. *Voy.* ce mot.

Lance fournie ou *garnie*, nom donné, au moyen âge, à la troupe de gens de guerre que formait un *homme d'armes* avec tout son accompagnement, soldats, valets et chevaux. Le nombre de ces *servants* ou *sergents d'armes* a souvent varié. Dans les capitulaires, on le voit porté à 50 et même 60 hommes, dits *clients*; leur ensemble formait une *bachèle*, commandée par un *bachelier*; 5 *bachèles* formaient un *ban*, commandé par un *banneret*. Sous le roi Jean, le *chef de lance* avait 3 ou 4 cavaliers à sa suite, et de plus des non-combattants. Les *sergents*, sous Charles V, montèrent à 10 ou à 12; ainsi, une compagnie de 100 lances était forte de 1,000 à 1,200 hommes. Ces sergents étaient les uns des *archers*, les autres des *coutillers* (qui achevaient l'ennemi terrassé): il s'y trouvait, de plus, au moins un page. La lance fournie disparut sous Henri IV. *Voy.* GENDARME.

LANCE A FEU, nom commun : 1° à une fusée emmanchée, servant à mettre le feu à des pièces d'artillerie ou d'artifice; 2° à l'appareil avec lequel on met le feu au canon : ce sont des baguettes de bois trempées dans une dissolution de nitrate de plomb, qui brûlent lentement comme de l'amadou.

LANCE DE SONDE, instrument de fer à l'usage des Ingénieurs hydrographes, et dont le but est d'indiquer la nature du fond de la mer. — La *lance simple* est une espèce de flèche barbelée, en fer, pointue par l'extrémité inférieure et retenue par un câble. Elle sert à distinguer les fonds de roches des fonds pierreux, les roches plates des roches inégales, les fonds de sable des fonds de coquilles brisées et moulues, des fonds de vase, etc. La *grande lance* est garnie, vers son milieu, d'un plomb de forme conique, dont le poids varie de 25 à 50 kilogr., afin que la pointe pénètre davantage. Sa longueur est d'env. 2 mètres.

LANCÉOLÉ (de *lance*), se dit, en Botanique, de tout organe, tel que feuilles, pétales, bractées, etc., dont les extrémités se terminent en fer de lance.

LANCER un navire, c'est le faire descendre dans la mer des chantiers ou de la cale, après l'avoir pourvu des moyens à l'aide desquels il se rendra dans l'eau dans laquelle il doit flotter. On lance un bâtiment: 1° en se servant d'un *ber*, et avec des *coittes courantes*, espèces de coulisses mobiles; 2° sans ber, et avec des *coittes mortes*, supports immobiles, fixés à la cale de construction.

LANCERON, nom vulgaire du jeune *Brochet*.

LANCETTE (dimin. de *lance*), instrument de Chirurgie qui sert à ouvrir la veine, à vacciner et à percer de petits abcès. Elle se compose de deux parties : la *lame*, mince, tranchante sur ses bords et très-acérée; et la *châsse*, formée de deux lamelles d'écaille, de nacre ou de corne, mobile sur la lame, qu'elles doivent conserver. La partie non tranchante de la lame est ce qu'on nomme le *talon* de la lame. La longueur et la forme des lancettes varient nécessairement suivant l'usage auquel elles sont destinées. — Les Vétérinaires se servent, pour saigner les chevaux et les bestiaux, de lancettes à ressort, dites *flamme* et *phlébotome*.

La *lancette* des bouchers est un petit couteau à lame courte, large et aiguë, qu'on enfonce entre les deux cornes des bestiaux pour les abattre.

LANCHE, embarcation à deux mâts, l'un droit et tout à fait de l'avant; l'autre, plus grand, très-couché sur l'arrière : chacun est porteur d'une voile carrée. Les lanches n'ont qu'un faible tirant d'eau. On s'en sert pour la pêche.

LANCIER, cavalier armé d'une *lance*. En France, on compte 8 régiments de lanciers. Leurs armes sont la lance garnie d'une banderole tricolore, le pistolet et quelquefois le mousqueton. L'uniforme est un habit *bleu* avec le collet et les passe-poils *jonquille* ; les épaulettes sont *blanches*, avec franges et torsades de même couleur ; le pantalon est *garance*; la coiffure est le czapska (schako polonais carré par en haut), de couleur *bleue*, avec soutache et galon *jonquille*; le plumet est en crin *rouge* et tombant; la buffleterie est *blanche*. Les officiers portent l'épaulette d'argent.

Le nom de *lancier* n'était pas connu au moyen âge (les chevaliers qui portaient la lance étaient appelés *hommes d'armes*); mais ce nom devint célèbre lorsque, la lance étant tombée en désuétude dans l'ouest de l'Europe, les Turcs, les Russes, les Polonais, les Cosaques en continuèrent l'usage. Le roi de Prusse Frédéric II forma le premier un régiment de *lanciers*; à son exemple, l'Autriche créa 3 régiments de hulans ; en France (1742), le maréchal de Saxe en eut un de 1,000 chevaux qui, toutefois, ne lui survécut pas. Les lanciers reparurent en 1801, ne formant d'abord qu'un seul régiment; mais dès 1804 on en comptait 4, et en 1812 il y en avait 9, montant à près de 10,000 hommes; les *lanciers polonais* en faisaient partie (*Voy.* CHEVAU-LÉGERS). Supprimés un moment en 1815 (à l'exception des lanciers de la garde royale), les lanciers reprirent bientôt leur place dans l'armée. Aujourd'hui, presque toutes les puissances de l'Europe ont comme la France des régiments de lanciers.

LANCINANTE (DOULEUR), du lat. *lancinare*, déchirer; se dit de toute douleur caractérisée par des élancements et comme par un sentiment de déchirement. Elle se produit surtout dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs.

LANCIS (de *lancer*). On nomme ainsi, dans la Construction, une opération par laquelle on répare un mur dégradé en enfonçant le plus avant que l'on peut des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées. On donne aussi ce nom aux pierres mêmes que l'on emploie à ce genre d'ouvrage. — Dans les jambages d'une porte ou d'une croisée, on nomme *lancis* deux pierres plus longues que le pied droit. Le *L. du tableau* est celui qui est au parement; le *L. de l'écoinçon*, celui qui est au dedans d'un mur.

LANÇON, petit poisson de mer. *Voy.* ÉQUILLE.

LANDAMMAN (de l'allem. *Land*, pays, et *Amman*, pour *Antmann*, bailli), titre donné en Suisse aux chefs de certains cantons et au président de la diète générale.

LANDAU (de la ville de *Landau*), voiture à 4 roues, en forme de berline, suspendue sur des ressorts, pouvant servir pour la campagne aussi bien que pour la ville. Elle se couvre et se découvre à volonté.

LANDES (de l'allem. *Land*, pays), vastes plaines stériles, ou ne produisant que des plantes sans valeur (fougères, ajoncs ou *landiers*, roseaux, bruyères ou brandes, etc.), sont dues aux sables poussés sur les côtes par les eaux ou les vents. Parfois elles recouvrent une mince couche végétale. Elles s'élèvent peu au-dessus du niveau de la mer : jamais elles ne dépassent 80m. Les landes les plus fameuses en France sont celles de Bordeaux, qui donnent leur nom à tout un département, et qui, de plus, s'étendent dans les départements de la Gironde, de Lot-et-Garonne et du Gers : leur surface embrasse 3,000 kilom. carrés. Il y a aussi de vastes landes dans Sologne, l'Anjou, la Bretagne, dans la Provence et le Roussillon (*garriques*), dans la Corse (*makis*), etc. Elles sont pour la plupart abandonnées à leur infertilité naturelle. On y cultive parfois un peu de millet et de seigle. On cherche aussi à y naturaliser le pin

de Riga et d'autres essences. Quelques troupeaux, d'ailleurs, y trouvent leur nourriture (*Voy.* PACAGE). Quant aux hommes, la stagnation des eaux y rend souvent les habitations insalubres. Dans le département des Landes, les habitants des côtes ne marchent le plus souvent que montés sur des échasses.

LANDGRAVE (de l'allem. *Land*, pays, et *Graff*, comte), titre de dignité en Allemagne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LANDIER, nom vulgaire de l'*Ajonc*. *Voy.* LANDES.

LANDOLE, nom vulgaire donné au *Dactyloptère* sur les côtes de la Méditerranée.

LANDWEHR et LANDSTURM (de l'allem. *Land*, pays, et de *Wehr* ou *Sturm*, signifiant, l'un *garde, défense;* l'autre, *ouragan, assaut*), noms donnés en Allemagne, et surtout en Prusse, à deux milices distinctes qui, réunies, sont opposées à l'armée régulière ou permanente. La *Landsturm* est la levée en masse de toute la population en cas de danger de la patrie ; la *Landwehr* ne comprend que la totalité de la population entre deux limites d'âge déterminées : c'est à peu près notre garde nationale mobile.

En 1701, le roi de Prusse Frédéric Ier créa une *Land-miliz* chargée de défendre les frontières pendant que l'armée combattait à l'extérieur · elle n'eut des officiers, un uniforme et des armes qu'en 1705. En 1718, Frédéric-Guillaume I lui donna le nom de *Land-regimenter*, sans modifier toutefois son organisation. Après la défaite de Kollin, la Poméranie chassa les Suédois à l'aide de cette milice mobilisée, et cette mobilisation s'étendit bientôt à toutes les provinces du royaume. Cependant en 1763 les land-regimenter furent licenciés et la Prusse eut à le regretter pendant la campagne de 1806. En 1813, le roi fit appel à la nation et créa la *Landwehr*. Une loi du 7 septembre 1814 rendit le service militaire obligatoire pour tous les citoyens, dans l'armée de 20 à 25 ans et dans la landwehr de 26 à 40. Successivement modifiée dans diverses parties, la landwehr ne reçut son organisation actuelle qu'en 1867 par une loi rendant le service obligatoire de 20 à 27 ans dans l'armée et de 28 à 32 ans dans la landwehr.

LANERET, le mâle du Faucon appelé *Lanier*.

LANGAGE (de *langue*), système de *signes* employés par l'Homme pour exprimer et transmettre ses idées et ses sentiments. On distingue : 1° le *L. naturel*, composé de signes produits et interprétés instinctivement par tous les hommes ; tels sont les traits du visage, les mouvements de la physionomie, les gestes, les attitudes, les cris qui, nés de la réaction de l'âme sur le corps, peignent d'une manière vive, mais synthétique, les besoins, les sentiments, les passions, et qui reproduits volontairement constituent l'action oratoire, la mimique ; 2° le *L. artificiel*, composé de signes qu'on ne peut interpréter sans en avoir appris la valeur, parce que le rapport qui unit chacun d'eux à la chose signifiée est arbitraire et peut être changé par la volonté ; il comprend la parole, l'écriture (*Voy.* ces mots), l'alphabet manuel des sourds-muets; il est seul propre à servir d'instrument à la pensée.

L'étude des fonctions du langage a une grande importance pour la psychologie et la logique. 1° Il sert à transmettre, ou plutôt à exciter dans l'esprit les idées associées aux mots; sous ce rapport, il est la condition de toute société, l'instrument de toute éducation; seul il rend possible le progrès intellectuel et moral en faisant profiter chaque génération des connaissances précédemment acquises. 2° Il influe sur les opérations de l'esprit par les rapports intimes qui le lient à la pensée. Il en reproduit les formes et les procédés, de telle sorte qu'il y a une certaine correspondance entre les lois de la logique et celles de la grammaire comparée : ainsi, tout acte intellectuel étant un jugement, toute expression complète d'une pensée constitue une proposition ; et autant il y a de classes d'idées, autant il y a de parties du discours, noms, adjectifs, verbes, etc. (*Voy.* PROPOSITION, MOTS). Il en résulte que le langage nous oblige à opérer sur notre pensée le double travail de l'analyse et de la synthèse, parce que chaque mot n'exprime qu'une idée, et que la syntaxe de chaque phrase nous fait concevoir dans un certain ordre les idées qui la composent. En outre, le langage nous aide à fixer dans la mémoire, à coordonner et à combiner nos idées, surtout celles qui sont abstraites et générales, ou qui expriment des choses immatérielles ; par là il contribue au développement complet de l'intelligence. Il ne faut cependant pas exagérer cette influence. L'homme ne pense pas parce qu'il parle, mais il parle parce qu'il pense ; c'est pour cela que l'animal, n'ayant pas d'idées générales, n'a point la parole. — A ce point de vue, l'étude du langage a, dès l'antiquité, attiré l'attention des philosophes, de Platon (*Cratyle*) et surtout d'Aristote (*De l'Interprétation* ou *du Langage*). En marchant sur leurs traces, les grammairiens grecs d'Alexandrie, Denys le Thrace, Apollonius Dyscole, etc., analysèrent sous toutes leurs formes les parties du discours, et la science transmise par eux aux Latins est à peu de chose près celle qui s'enseigne encore dans nos écoles. Quant aux modernes, leurs travaux sur ce sujet sont si nombreux qu'il suffit d'indiquer les principaux. — Voir Lersch, *Philosophie des langues chez les anciens* (Bonn, 1843); Séguier de St Brisson, *Philosophie du langage d'après Aristote* (1838); Egger, *Apollonius Dyscole* (1864), et *Grammaire comparée* (6e éd. 1865) ; Locke (*Essai sur l'Entendement*); Leibnitz (*Nouveaux Essais*) ; la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal; Condillac, *Grammaire* ; De Gérando, *Des signes ;* Charma, *Essai sur le langage*. *Voy.* GRAMMAIRE.

Si l'emploi du langage offre de grands avantages à l'esprit, il a aussi ses inconvénients. Les signes détournent sur eux l'attention qui est due aux objets ; on croit opérer sur des idées quand on n'opère que sur des mots : « La plupart des hommes donnent leur attention aux paroles plutôt qu'aux choses, ce qui fait qu'ils donnent bien souvent leur assentiment à des termes qu'ils n'entendent point » (Descartes, *Principes de philosophie*). On se sert de mots vagues et susceptibles de plusieurs sens : de là naissent les erreurs engendrées par les métaphores et les allégories, comme on en voit dans la mythologie, les abstractions réalisées, si nombreuses dans l'histoire des sciences, les fausses analogies, enfin les termes synonymes, homonymes, équivoques. On ne saurait détruire radicalement ces causes d'erreurs, parce qu'une langue, étant l'œuvre spontanée d'un peuple, se laisse peu réglementer. Le mieux est d'appliquer son attention aux idées en même temps qu'aux signes. C'est ainsi que se perfectionne tous les jours la langue de toutes les sciences; à mesure qu'on arrive à des idées claires par des analyses fidèles et des définitions exactes, on détermine le sens des termes avec précision, et l'on établit entre eux des rapports analogues à ceux qui existent entre les choses et les idées. Quant au projet d'une *langue philosophique* et *universelle* proposé par Wilkins, Leibnitz, etc., il ne paraît pas réalisable.

La question de l'origine du langage, qui a donné lieu à tant de discussions stériles, est aujourd'hui sortie du domaine des hypothèses pour entrer dans celui des faits. 1° Le *L. naturel* a pour principe la réaction instinctive de l'âme sur le corps. Comme l'ont démontré les recherches de Ch. Bell, Duchenne, Gratiolet, Alb. Lemoine, les mouvements du corps et des membres expriment certains besoins ou certains actes, parce qu'ils sont précisément les conditions nécessaires pour satisfaire ces besoins ou exécuter ces actes, comme on le voit chez les animaux auxquels ils suffisent pour indiquer leurs sensations et leurs appétits. De même, les modifications de la physionomie du visage résultent du jeu des muscles qui ne se meuvent pas comme les autres sous la peau, mais qui y tiennent et l'entraînent avec eux. Tout geste,

tout cri, produit d'abord instinctivement, peut être répété volontairement, comme le font les enfants jusqu'à ce qu'ils aient appris leur langue maternelle. 2° Quant au *L. artificiel*, la philologie comparée ou linguistique a, par suite de la découverte du sanscrit, classé les langues indo-européennes ou aryennes; puis, distinguant les radicaux monosyllabiques et les éléments formels ajoutés à ces radicaux, elle a déterminé les éléments primitifs de ces langues (racines attributives et racines démonstratives); enfin, par la connaissance des étymologies et des lois de la phonétique, elle a expliqué comment sont sortis du type aryen primitif le sanscrit, le grec, le latin, etc. La question de l'origine de ces langues revient ainsi à expliquer l'origine de ces racines d'ailleurs peu nombreuses (environ 600 en sanscrit). D'après l'hypothèse de l'*onomatopée* (Herder, etc.), elles seraient des imitations de sons; d'après celle des *interjections* (Condillac, etc.), elles seraient des cris divers arrachés par la joie, la douleur. Ces deux théories étant évidemment insuffisantes, des linguistes, comme Max Müller et Renan, ont regardé les racines comme des types phoniques produits instinctivement par une puissance inhérente à la nature humaine, celle de *nommer* les choses, c.-à-d. de ramener les choses individuelles à des idées générales auxquelles les mots empruntent leur force significative. Ce qui a suivi cette formation est l'œuvre de l'homme considéré comme agent collectif et spontané : on a d'abord désigné à l'aide des racines les objets visibles et concrets; puis, à l'aide de métaphores fondées sur l'analogie, on a dérivé de ces racines tous les termes qui expriment des choses immatérielles, de telle sorte que les lois de la formation des langues offrent une image fidèle du développement même de l'esprit humain. — Consulter Alb. Lemoine, *De la physionomie et de la parole*; Ravaisson, *la Philosophie au* XIX*e* *siècle*, § 31; Renan, *Origine du langage*; Max Müller, *Science du langage*, et *Nouvelles Leçons sur la science du langage*; Guill. de Humboldt, *De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur la formation des idées*. — *Voy.* aussi LINGUISTIQUE.

LANGELANDIA, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Lyctides, créé en 1842 pour la *Langelandia anophthalma*, insecte dont la grandeur ne dépasse pas 0m,004 et qui paraît être dépourvu d'yeux.

LANGOUSTE (du lat. *locusta*, sauterelle, c.-à-d. *sauterelle de mer*), *Palinurus*, genre de Crustacés décapodes, famille des Macroures, voisin des Homards et des Écrevisses, a des antennes excessivement longues, hérissées de poils ou de piquants, et point de pinces. La Langouste peut atteindre des dimensions considérables. On la trouve dans toutes les mers. L'espèce la plus répandue sur nos côtes est la *L. à quatre cornes* qui ne dépasse guère 0m,50; la femelle peut peser jusqu'à 5 ou 6 kilogr. quand elle porte ses œufs. La couleur de sa cuirasse est le brun verdâtre, tirant au rouge foncé dans certaines places, et ponctué de bleu jaunâtre. Ce crustacé se tient dans les profondeurs pendant l'hiver, et se rapproche du rivage, surtout des endroits rocailleux, en mai et en août pour s'y accoupler et pondre. Ses œufs d'un rouge de corail sont plus petits que ceux de l'écrevisse : ils donnent naissance à un être au corps lamelleux et transparent, le *Phyllosome*, qu'on a pris longtemps pour un animal particulier. MM. Coste et Gerbe ont reconnu en 1862 que c'était la larve de la langouste, et qu'il subissait plusieurs métamorphoses avant de parvenir à l'état de crustacé parfait. — La chair de la Langouste est, comme celle du Homard, fort estimée, surtout celle de la femelle, avant et après la ponte.

LANGRAYEN, *Artamus* ou *Ocypterus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Lanidés et très-voisins des Pies-Grièches, dont ils se distinguent par la forme et l'étendue de leurs ailes, et leur vol rapide et soutenu comme celui de l'hirondelle. Presque toutes les espèces appartiennent aux Iles de la mer des Indes.

LANGUE (du lat. *lingua*), corps charnu et mobile qui est le principal organe du goût et de la parole. Sa face supérieure ou *dos* est libre, plate, divisée d'arrière en avant en deux portions symétriques par un sillon longitudinal, à l'extrémité postérieure duquel se trouve un enfoncement appelé le *trou borgne :* elle est parsemée d'une multitude d'éminences appelées *papilles*, savoir : vers la pointe et les côtés, les papilles *coniques*, véritables organes du goût; dans la partie moyenne et postérieure, les papilles *fongiformes ;* enfin les papilles *caliciformes* ou *lenticulaires*, qui sont rangées sur deux lignes. Sa face inférieure, libre par devant et sur les côtés, se rattache, en arrière et au milieu, à l'os maxillaire inférieur et à l'os hyoïde au moyen des muscles génioglosse et hyoglosses (*muscles extrinsèques*). Sa *base* se continue avec l'*épiglotte* (*Voy.* ce mot) et le voile du palais. La portion charnue qui constitue la plus grande partie de la langue présente une multitude de fibres et de muscles entre-croisés dans toutes les directions (*muscles linguaux* ou *intrinsèques*), ce qui permet à cet organe de se mouvoir avec la plus grande facilité. La muqueuse qui la revêt se continue avec celle de la cavité buccale et offre, à sa face inférieure, un repli triangulaire appelé *filet* ou *frein*. Les artères de la langue sont fournies par les *linguales* des carotides externes, les *palatines* et les *tonsillaires* des labiales; ses veines s'ouvrent dans celles du pharynx et du larynx. Les nerfs viennent du *glosso-pharyngien*, de l'*hypoglosse* et du *maxillaire inférieur :* le premier de ces nerfs est destiné exclusivement à la perception des saveurs, les autres servent à donner à l'organe sa motilité et la sensibilité tactile (*nerf lingual*).

L'état de la langue fournit au médecin d'utiles indications : elle est rouge, pointillée, surtout à l'extrémité, dans les inflammations du tube digestif; chargée d'un enduit jaunâtre ou blanchâtre, dans l'embarras gastrique et intestinal. Sa sécheresse, sa couleur noire, son aspect fendillé, sont des symptômes fâcheux dans les fièvres graves. Cet organe peut, en outre, être le siége de maladies spéciales : l'inflammation de la langue est dite *glossite;* sa hernie, *glossocèle*. *Voy.* ces mots.

Chez les Animaux, la forme et la longueur de la langue varient suivant les espèces : chez les Oiseaux, elle est soutenue par un os spécial inséré au milieu de l'os hyoïde; chez les Poissons, elle est peu développée, et en dehors des Vertébrés, il n'y a plus de véritable langue; les Vers en sont presque entièrement dépourvus.

LANGUE. Les Chirurgiens appellent *langue de serpent* une espèce de lancette à pointe très-acérée; et les Dentistes, un petit instrument dont ils se servent pour enlever le tartre des dents de la mâchoire inférieure. La *langue de carpe* (*trivelin*, ou *levier de l'Écluse*), sert pour l'extraction des dents molaires, ou pour celle des racines : c'est une sorte de levier pyramidal monté sur un manche solide, avec lequel on soulève la dent ou la racine à extraire.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement : *Langue d'agneau*, une espèce de Plantain; *L. de bœuf*, la Buglosse et la Fistuline, espèce de Bolet; *L. de cerf*, la Scolopendre et plusieurs Fougères; *L. de chat*, l'Eupatoire et la Telline; *L. de cheval*, le Fragon; *L. de chien*, la Cynoglosse officinale et quelques autres Borraginées; *L. d'oie*, la Grassette; *L. d'oiseau*, le fruit du Frêne et la Stellaire holostée; *L. d'or*, la Telline foliacée; *L. de passereau*, la Stellaire passerine et la Renouée; *L. de serpent*, l'Ophioglosse vulgaire, les Clavaires, etc.; *L. de vache*, la Grande Consoude et la Scabieuse des champs.

LANGUES. On nomme *langage* l'expression de la pensée par la parole (*Voy.* ci-dessus), et *langues*, ses nombreuses variétés. Les *langues* se distinguent

les unes des autres par l'ensemble des formes grammaticales propres à chacune d'elles. Considérée en elle-même, dans ce qu'elle a de particulier et d'original, une langue prend le nom d'*idiome*, surtout si elle ne se parle que chez un petit peuple et dans une contrée à part ; on appelle *dialectes* les variétés d'une même langue, ayant une grammaire et une littérature ; *patois*, ces mêmes dialectes, dégénérés après la naissance d'une *langue commune* et abandonnés dès lors aux gens du peuple (*Voy.* DIALECTE). — Comparées entre elles, les langues donnent lieu à deux études distinctes : la *grammaire comparée*, qui étudie leurs ressemblances et leurs différences ; la *linguistique* qui établit leur classification. — Le mode le plus parfait de classification est la *classification généalogique*, basée sur les affinités des langues et sur leur filiation, mais indépendante de l'ethnographie. Voici celle que donne M. Max Müller (*Science du langage*), d'après les travaux récents de Fréd. Schlégel, Guill. de Humboldt, Pritchard, Bopp. Eug. Burnouf, Grimm, Pott, Benfey, Kuhn, Curtius, Corssen, Regnier, Renan, etc.

I. *Langues indo-européennes* ou *aryennes*. — Division méridionale : 1° *L. indiennes* (langues mortes, sanscrit védique, sanscrit moderne, pâli, prâkrit ; langues vivantes, hindoustani, mahratte, bengali ; 2° *L. iraniennes* (l. m., zend, inscriptions cunéiformes, pehlvi, parsi ; l. v., persan, afghan, kourde ; arménien). — Division septentrionale : 1° *L. celtiques* (l. m., cornique ; l. v., breton, gallois, irlandais, gaélique d'Écosse, dialecte de l'île de Man) ; 2° *L. latines* (l. m., osque, latin, ombrien ; l. v., italien, provençal, français, espagnol, portugais, valaque, romanche du pays des Grisons ; 3° *L. hellénique* (l. m., grec ancien : dorien, éolien, ionien, attique) ; 4° *L. albanaise* ; 5° *L. teutoniques*, haut-allemand (l. m., ancien haut-allemand, moyen haut-allemand), bas-allemand, qui comprend le bas-allemand de l'Allemagne septentrionale, l'anglais, le frison, le flamand, le hollandais (l. m., gothique, ancien saxon, anglo-saxon), scandinave, qui comprend le danois, le suédois, l'irlandais (l. m., ancien nordique) ; 6° *L. slaves* ou *windiques*, savoir : langues lettes (lithuanien, lette de Courlande et de Livonie), langues slavonnes de l'ouest (polonais, lusacien, bohémien ou tchèque), langues slavonnes du sud-est (russe, serbe, croatien, etc.).

II. *Langues sémitiques*. — 1° *L. araméennes*, néo-syriaque des Nestoriens du Kurdistan (l. m., chaldéen, syriaque, inscriptions cunéiformes de Babylone et de Ninive) ; 2° *L. hébraïques*, dialecte des Juifs (l. m., hébreu biblique, samaritain, carthaginois et inscriptions phéniciennes) ; 3° *L. arabiques*, dialectes de l'arabe, amharique de l'Abyssinie (l. m., éthiopien ou *ghez*), peut-être les dialectes berbers et l'ancien égyptien jusqu'au copte.

III. *L. touraniennes*, parlées par les races nomades de l'Asie, en tant qu'on les oppose aux races aryennes ou agricoles. — Division du nord : 1° *L. tongouses* (mantchou, etc.) ; 2° *L. mongole* ; 3° *L. turque* ; 4° *L. finnoises* (tchoude de la Finlande, de l'Esthonie, de la Livonie et de la Laponie ; bulgare des Tchérémisses, permien, ougrien des Hongrois, des Vogouls et des Ostiaks) ; 5° *L. samoyède*. — Division du sud : 1° *L. tamoules* ; 2° *L. gangétiques* (tibétain, etc.) ; 3° *L. lohitiennes* (de l'Aracan, etc.) ; 4° *L. taïennes* (de Siam, Laos, etc.) ; 5° *L. malaises* (dialectes de la Malaisie et de la Polynésie). — Quelques idiomes comme le Japonais, la langue de la Corée, les dialectes du Caucase, etc., ne sont encore rangés dans aucune classe. Quant au *chinois* (avec les dialectes congénères), il représente seul le langage monosyllabique. Nous laissons également de côté les langues de l'Afrique et de l'Amérique qu'on n'a pas encore suffisamment étudiées, et qui d'ailleurs éprouvent des changements continuels.

A un autre point de vue qu'on nomme *morphologique*, parce qu'il se rapporte à la forme constitutive des langues, on peut diviser celles-ci en trois classes : 1° *L. monosyllabiques*, où les racines restent invariables et où le rôle des mots dépend de leur position, comme le chinois ; 2° *L. agglutinantes*, où deux racines s'unissent pour former un mot, l'une conservant son indépendance radicale et l'autre se réduisant à une simple désinence, comme les langues touraniennes ; 3° *L. organiques*, *amalgamantes* ou *à flexions*, dans lesquelles la racine principale d'un mot et ses désinences admettent également l'altération phonique, comme les langues aryennes et les langues sémitiques. — Le nombre des racines entrant dans la composition d'un mot n'y fait rien, de sorte qu'il est inutile d'admettre une 4e classe appelée *polysynthétique* et comprenant la plupart des dialectes d'Amérique. Il est inutile aussi de distinguer les langues *synthétiques* des *analytiques*, les premières comprenant les langues anciennes, et les secondes les langues modernes.

Langues. Ce mot a été employé autrefois dans l'acception de *pays*, *nation*, particulièrement par les anciennes Universités, où les étudiants étaient distribués d'après les langues qu'ils parlaient (*Voy.* NATION) ; et dans l'ordre de Malte, où ce mot désignait les différentes divisions de l'ordre. Les huit langues de l'ordre de Malte étaient celles de Provence, d'Auvergne, de France, de Castille, d'Aragon, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre. La langue d'Angleterre ayant été supprimée lors du schisme anglican, on lui substitua en 1782 la langue bavaroise, dite *anglo-bavaroise*. Les grands dignitaires de l'ordre de Malte étaient appelés les *chefs* ou *piliers* des huit langues.

Au moyen âge, les différents dialectes que l'on parlait en France, formaient deux grands groupes désignés par la manière dont on y prononçait le mot *oui* : c'était la *langue d'oc* (au sud de la Loire), et la *langue d'oïl* (au nord) : toutes deux eurent leur littérature propre, celle des *troubadours* et celle des *trouvères* (*Voy.* ces mots). Dante a appelé de même l'italien *langue de si* (*il dolce parlar si*). — Voir Littré, *Histoire de la langue française*.

LANGUES ORIENTALES (ÉCOLE DES), école établie près de la Bibliothèque impériale par une loi du 13 germinal an III (2 avril 1795), et réorganisée une première fois par ordonnance du 22 mai 1838, et en dernier lieu par le décret du 8 novembre 1869. On n'y enseigna d'abord que l'arabe littéral et vulgaire, le persan, le malais, le turc et le tartare ; on y a depuis ajouté des chaires de grec moderne, d'arménien, d'hindoustani, de javanais (unie au malais), de chinois vulgaire, de japonais et d'annamite. Les professeurs sont nommés par l'Empereur. Les cours durent 3 ans au bout desquels les candidats reconnus capables, reçoivent un diplôme d'*élève breveté* et peuvent être envoyés aux frais de l'État dans les contrées dont ils ont étudié la langue.

LANGUETTE (diminutif de *langue*), désigne, en général, tout objet ou appendice de forme mince, allongée et étroite. Ainsi on nomme *languette* : 1° en Botanique, l'appendice qui termine les demi-fleurons des fleurs composées ; 2° en Zoologie, la partie attachée intérieurement à la lèvre inférieure de quelques insectes ; 3° dans la Musique, une petite pièce de métal ou de bois percée d'un trou, et que l'on met à la tête d'un instrument à vent (*Voy.* ANCHE) ; 4° dans les Imprimeries, une petite pièce de fer mince, attachée hors d'œuvre au châssis de la frisquette pour fixer à l'ouvrier un endroit certain où il puisse la lever et la baisser à mesure qu'il imprime chaque feuille ; 5° dans l'Orfèvrerie, un petit morceau d'argent ou d'or que l'orfèvre laisse en saillie à chaque partie qu'il fond, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce au poinçon, etc.

LANGUEUR (du lat. *languor*), état d'abattement corporel, de débilité, de dépérissement, est produit : 1° par une cause morale, p. ex., un chagrin secret et prolongé, la jalousie, un amour malheureux, une ambition déçue : c'est un des effets les plus remar-

quables de l'influence du moral sur le physique; 2° par une cause toute physique, telle qu'un désordre local de l'organisme, une maladie prolongée, etc. : la langueur se confond alors avec la *consomption*. *Voy.* ce mot.

LANGUEYEUR (de *langue*), inspecteur chargé de visiter la langue des porcs amenés au marché, pour voir s'ils sont atteints de *ladrerie*. *Voy.* ce mot.

LANICE (BOURRE). *Voy.* BOURRE.

LANIIDÉS ou LANIADÉS, famille d'Oiseaux, qui a pour type la *Pie Grièche*, en lat. *Lanius*. *Voy.* PIE GRIÈCHE.

LANIER (du lat. *laniare*, déchirer), *Falco laniarius*, espèce du genre Faucon, renferme des oiseaux de proie diurnes, de la taille de 0m,50 chez le mâle (*laneret*), et de 0m,60 chez la femelle. Les ailes aboutissent, chez cette espèce, aux deux tiers de la queue. Le doigt du milieu est plus court que le tarse; les pieds sont bleuâtres. Le lanier ne chasse guère que la perdrix et le lapin. Il est commun en Hongrie, en Pologne et en Russie. Il est très-rare en France, en Allemagne et en Islande. *Voy.* FAUCON.

Buffon avait nommé *Lanier* le Faucon mâle adulte. On nomme *Lanier cendré*, le Busard St-Martin.

LANS ou LAN (de *lancer*) mouvement de rotation à droite ou à gauche, qui écarte momentanément un vaisseau de sa route, soit qu'il cède à l'effort des lames dont il est battu, soit que la main qui tient le gouvernail soit faible ou malhabile.

LANSQUENET (de l'allem. *Landsknecht*, valet du fief), soldat mercenaire allemand. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LANSQUENET (JEU DU), jeu de cartes qui se joue avec plusieurs jeux réunis et qui admet un nombre de joueurs illimité. Celui qui tient les cartes s'appelle *banquier*. Après avoir mêlé les cartes et avoir fait couper à gauche, il annonce la somme qu'il veut jouer. Lorsque le *jeu est fait*, c'est-à-dire lorsque la somme proposée est tenue par un ou plusieurs joueurs, le banquier retourne une carte, qu'il place à sa gauche, puis une seconde, qui est celle des pontes, et qu'il place à sa droite; il en retourne ensuite une troisième, une quatrième, etc., qu'il place entre les deux premières, jusqu'à ce qu'il en amène une semblable à la sienne ou à celle des pontes : dans le premier cas, il gagne; dans le second, il perd, et la banque passe à un autre. — Ce jeu, introduit en France par les lansquenets allemands, eut beaucoup de vogue sous Louis XIII et dans les premières années de Louis XIV. Prohibé par Colbert, il se maintint encore longtemps dans les tripots, mais finit par tomber en désuétude au commencement du XVIIIe siècle. Depuis quelques années, il est redevenu à la mode.

LANTANIER, *Lantana*, genre de la famille des Verbénacées, renferme des arbrisseaux propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Océanie : rameaux anguleux, couverts de poils plus ou moins rudes, quelquefois même d'épines crochues; feuilles opposées ou ternées, simples, crénelées, velues et âpres au toucher; fleurs petites, au calice tubuleux, très-court, à 4 dents peu apparentes de couleurs souvent diverses sur le même individu. Le drupe, en forme de baie, contient un noyau de deux loges. On cultive dans les jardins plusieurs espèces remarquables par leur feuillage toujours vert et la durée de leurs fleurs : le *L. à feuilles de mélisse* (*L. camara*), petit arbrisseau de 1m, à tronc tortueux, à feuilles aromatiques, à fleurs d'abord jaunes, puis écarlates; le *L. à fleurs blanches*, le *L. odorant*, etc.

LANTERNE (du lat. *laterna*). Les lanternes ordinaires se font en ferblanc ou en cuivre, avec un verre, ou une feuille de corne transparente, par devant. On en fait aussi en verre, en papier, en toile, en gaz, et de toutes espèces de formes (*Voy.* FALOT, ILLUMINATIONS, etc.). On appelle *lanternes sourdes* de petites lanternes en métal dont la lumière ne sort qu'au travers d'un verre bombé qu'on peut recouvrir d'une sorte de volet, lorsqu'on veut cacher la lumière. — Dans le principe, les réverbères des rues portèrent le nom de *lanternes*. La Reynie signala le commencement de sa magistrature par l'établissement de ces lanternes dans les rues de Paris. *Voy.* RÉVERBERE.

Lanterne magique, instrument d'Optique, à l'aide duquel on fait paraître en grand, sur un mur blanc, les figures peintes en petit, avec des couleurs transparentes, sur des morceaux de verre mince. Il se compose d'une lanterne ordinaire, à laquelle on ajoute un tube renfermant deux lentilles qui font écarter les rayons partant de l'objet, et qui projettent sur le mur opposé une image renversée beaucoup plus grande. Ce tube est adapté de manière qu'on peut introduire des verres peints entre les lentilles et la lumière renfermée dans la lanterne. — La lanterne magique a été inventée vers 1645 par le P. Kircher, jésuite. *Voy.* FANTASMAGORIE.

LANTERNE. En Architecture, on donne ce nom à des espèces de tourelles, ouvertes par les côtés, et placées sur le comble d'une église ou d'un autre bâtiment, et d'ordinaire au-dessus d'un dôme. Ces tourelles sont toujours percées de fenêtres, et le plus souvent ornées de colonnes. Les dômes de St-Pierre à Rome, de St-Paul à Londres, ceux des Invalides, du Panthéon, etc., à Paris, sont couronnés de semblables lanternes. — On connaît, sous le nom de *lanterne de Démosthène* (ou de *monument choragique* de Lysicrate), un petit monument antique d'Athènes, qui a la forme d'un tourelle soutenue par des colonnes de l'ordre corinthien. C'est par abus qu'on appelle *lanterne de Diogène* une copie de ce monument placée sur une tour dans le parc de St-Cloud.

En termes d'Artillerie, on appelle *lanternes* deux pièces différentes dites *L. à mitraille* et *L. à gargousse*. Celle-ci est un étui de bois ou de cuir dans lequel on porte les gargousses; l'autre est une boîte cylindrique de ferblanc à demi soudée ayant le calibre du boulet des canons auxquels elle doit servir : on la remplit de mitraille, de balles, et on la soude entièrement; on la tire avec le boulet.

Lanterne. *Voy.* GAZETTE.

LANTHANE (du gr. λανθάνω, être caché), métal encore peu connu, a été trouvé en 1840 par Mosander dans la cérite, combiné avec l'oxyde de cérium. Il se place sur la limite des métaux terreux, à la suite de l'yttrium.

LAPATHUM, nom latin botan. du genre PATIENCE.

LAPHRIE ou LAPHRYE, *Laphria*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, a pour type la *Laphrie dorée*, qui se trouve aux environs de Paris.

LAPIDAIRE (du lat. *lapidarius*), artiste qui taille et polit les pierres précieuses. Ses instruments sont : le *moulin*, consistant surtout en deux meules chargées du frottement; le *cadran*, qui sert à tenir la pierre pendant qu'on la taille et qu'on la polit; le *bâton à ciment*, à l'aide duquel elle est attachée soit avec du mastic, soit avec de la soudure d'étain; enfin la *poudre*, qui, placée entre les deux meules avec la pierre fine, use celle-ci peu à peu et lui donne la forme. Cette poudre, pour la taille du diamant, est la poudre même du diamant (dite *égrisée*), imbibée d'huile d'olive; pour les autres pierres, c'est du tripoli ou de la potée d'étain. Quant aux meules, elles sont d'acier très-doux pour le diamant; de cuivre pour les rubis, les topazes et les saphirs d'Orient; de plomb, d'étain ou de zinc pour les autres pierreries et pour les pierres tendres ou artificielles. — Parfois l'on scie ou l'on clive les pierres. Le clivage (*Voy.* ce mot) s'opère à l'aide d'une lame d'acier bien trempée; on scie le diamant avec un fil de fer très-délié, enduit de poussière de diamant. — L'art du lapidaire est fort ancien, mais ce n'est qu'au XVe siècle qu'on a réussi à tailler le diamant. *Voy.* DIAMANT et GLYPTIQUE.

Lapidaire est aussi le nom d'un instrument à l'aide duquel on polit les pièces d'horlogerie et les verres de montre à bords polis.

Style lapidaire, le style des inscriptions. De toutes les langues le latin est celle qui se prête le mieux à ce genre de style et qui y est le plus généralement employée. *Voy.* Inscriptions.

LAPIDATION (du lat. *lapidatio*), supplice qui consiste à *lapider*, c.-à-d. à tuer à coups de pierres. Ce supplice, fort ancien, a été surtout en usage parmi les peuples de l'Orient, notamment chez les Juifs. L'adultère, l'inceste, le viol, l'idolâtrie, le blasphème, la violation du sabbat, etc., étaient punis de la lapidation. C'étaient les témoins qui lançaient les premières pierres. St Étienne, premier martyr, périt de cette mort; plusieurs fois la vie de Jésus-Christ fut ainsi menacée.

LAPILLI, pierres volcaniques. *Voy.* Volcan.

LAPIN (orig. incert.), *Lepus cuniculus*, espèce du genre Lièvre, diffère de ce dernier par sa taille moindre, ses oreilles un peu moins longues, sans teinte noire au bout, et enfin parce qu'il vit dans un terrier. Le lapin est originaire du nord de l'Afrique; il habite aujourd'hui tous nos bois, où il se nourrit de plantes, telles que le thym et le serpolet, et d'écorces d'arbres; il fait aussi de grands dégâts dans les champs et dans les vignes. Sa vie est de 8 à 9 ans. La femelle, appelée *hase*, est d'une fécondité prodigieuse : elle met bas 7 fois dans l'année et chaque portée est de 4 à 8 *lapereaux*. La chair du lapin sauvage est blanche, saine et de bon goût; il en est de même de celle du lapin élevé dans des *garennes*. Le lapin domestique, élevé dans des clapiers ou des tonneaux, et nourri de légumes ou de chou, devient plus gras et plus fort, mais sa chair est fade et n'a plus le fumet du lapin sauvage. La chair du lapin était défendue aux Juifs. Le pelage de cet animal, ordinairement gris-jaunâtre, blanc en dessous, prend, dans l'état domestique, des couleurs très-diverses. On rattache toutes les variétés à 3 races principales : le *L. gris*, le *L. argenté* et le *L. angora*, dont le poil est épais et soyeux. Le poil et la peau du lapin sont l'objet d'un grand commerce : le poil s'emploie surtout en chapellerie pour la fabrication du feutre; la peau fournit une colle excellente. — Le lapin est pris tantôt pour le symbole de la fécondité; tantôt, comme le lièvre, pour l'emblème de la timidité. Sur les médailles, le lapin est, ainsi que le lièvre, le symbole de l'Espagne, pays où il s'en trouve en quantité.

Les lapins des garennes sont rangés dans la classe des immeubles par destination (C. Nap., art. 524); il n'en est pas de même des lapins des clapiers. — Les lapins sont considérés comme animaux nuisibles et peuvent être détruits en tout temps (Loi du 5 mai 1844); les propriétaires d'une garenne sont responsables des dommages que leurs lapins peuvent causer aux terres voisines.

On appelle *Lapin d'Amérique*, l'Agouti; *L. du Brésil*, le Cochon d'Inde; *L. de Norwége*, le Lemming, etc.

LAPIS-LAZULI. *Voy.* Lazulite.

LAPPA, nom latin du genre *Bardane*. *Voy.* ce mot.

LAPPULIER, *Lappula*. *Voy.* Triumfette.

LAPTOT, nom donné dans nos colonies d'Afrique aux nègres ou indigènes employés comme soldats mercenaires, comme matelots ou comme valets.

LAQUAIS (de l'espagn. et portug. *lacayo*, dérivé lui-même de l'arabe). Le mot qui primitivement signifiait une sorte de soldat, et qui a été employé en ce sens jusqu'au XVI[e] siècle, ne désigne plus aujourd'hui qu'un valet de livrée, employé surtout comme valet de pied.

LAQUE (du persan *lak*, teinture en rouge), dite aussi *Gomme-laque* ou *Résine-laque*, espèce de résine qui sort sous la forme d'un liquide laiteux, des branches de plusieurs arbres de l'Inde (*Ficus indica*, *Ficus religiosa*, *Rhamnus jujuba*, *Croton lacciferum*, *Terminalia*), d'où elle exsude à la suite de piqûres qu'y fait la femelle d'un insecte hémiptère, nommé *Coccus lacca*. C'est au milieu de ce liquide, qui s'épaissit peu à peu, que l'insecte se multiplie. La laque se présente dans le commerce sous l'apparence d'un suc concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, d'une odeur aromatique. On en connaît trois espèces : la *L. en bâtons*, adhérant encore à l'extrémité des branches de l'arbre; la *L. en grains*, qui a été enlevée de dessus les branches et réduite en poudre grossière; et la *L. plate*, *en feuilles* ou *en écailles*, qui a été fondue et coulée sur le tronc uni d'un bananier ou sur une pierre plate. On utilise la laque pour préparer les vernis, pour luter les pièces de faïence et de terre; on s'en sert surtout en teinture et dans la fabrication de la cire à cacheter. En Médecine, cette substance a été employée comme tonique et astringente; on l'emploie aussi comme dentifrice.

On donne encore le nom de *laques* à des composés d'alumine, de craie et de matière colorante qu'on emploie dans la peinture et l'impression des papiers peints : on les prépare en général en précipitant les matières colorantes en même temps que l'alumine dans une liqueur qui contient l'un de ses sels. Cette base entraîne ainsi et fixe la matière colorante. La *laque carminée* s'obtient en mélangeant avec une solution d'alun une décoction de cochenille, rendue alcaline. *Voy.* Carmin.

On appelle *laques de Chine* des ouvrages en carton ou en bois, recouverts d'un vernis brillant et solide, ordinairement noir ou rouge, et ornés de figures, d'arabesques ou de dorures bizarres. Ces ouvrages nous sont apportés de Chine sous forme de coffres, meubles, paravents, objets de tabletterie. On les imite parfaitement en France.

LAR ou *Gibbon noir*. *Voy.* Gibbon.

LARD (du lat. *lardum*), graisse blanche et ferme tirée du porc et qu'on trouve entre la couenne et la chair. On s'en sert surtout pour la cuisine. Comme le lard est sujet à rancir, on le sale afin de le conserver plus longtemps. La graisse de lard fondue prend le nom de *saindoux*. — On appelle aussi *lard* cette partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, des marsouins et d'autres cétacés.

LARDACÉ, se dit, en Médecine, des tissus organiques qui ont éprouvé la dégénérescence cancéreuse, et dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à celles du *lard*.

LARDIZABALÉES (du g.-type *Lardizabala*), petite famille de plantes Dicotylédones dialypétales, voisine des Berbéridées, renferme des espèces sarmenteuses de la Chine, du Japon et du Chili, dont quelques-unes ont des fruits charnus semblables à un gros cornichon et qui sont comestibles.

LARENTIE, *Larentia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Phalénides, renferme un grand nombre d'espèces dont les principales sont la *L. dubitaria*, dont la chenille vit sur le nerprun et la *L. innotaria*, également commune en France.

LARGE, se dit, en Marine, de la mer hors de vue des côtes. Le vent *vient du large*, quand il se dirige de la pleine mer vers la côte.

LARGO, mot italien, s'emploie, en Musique, pour indiquer qu'on doit jouer d'un mouvement très-lent. Quand le mouvement doit être entre le *largo* et l'*adagio*, on dit *larghetto*.

LARGUE (de l'ital. *largo*), se dit, en Marine, d'une des allures d'un bâtiment. Quand on tient l'allure du *largue*, la direction de la route est perpendiculaire à celle du bâtiment; sous l'allure du *grand largue*, la direction de la route fait un angle de 12 quarts ou de 135° avec celle du vent. Dans l'allure du *grand largue*, les voiles sont peu ouvertes; dans celle du *largue*, elles le sont davantage. Le vent est dit *largue*, *grand largue*, lorsqu'il souffle dans une direction qui nécessite que les voiles soient établies pour les allures du *largue* ou du *grand largue*. — *Largue* se dit aussi adjectivement d'un cordage, d'une manœuvre, qui sont lâches, qui ne sont pas amarrés, qui ne fixent pas actuellement l'objet auquel ils tiennent. On le dit particulièrement des écoutes, bouli-

nes, drisses, etc. *Larguer* un objet, c'est le lâcher, le laisser aller sans l'attacher.

LARICE ou LARICIO, espèce de *Pin*. *Voy.* PIN.

LARIDON, nom que l'on donnait autrefois à la basse de flûte par opposition au *chalumeau* ou *ténor*. *Voy.* FLÛTE.

LARIGOT (pour *l'arigot*; du lat. *arinca*, espèce de chaume?), sorte de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et qu'imite un jeu d'orgue nommé pour cette raison le *jeu du larigot*. C'est le plus aigu de tous les jeux de l'orgue; il sonne la quinte au-dessus de la doublette.

LARIN (de la ville de *Lar*), ancienne monnaie d'argent employée en Perse, valait 1 fr. 21 c. C'était un fil d'argent de la grosseur d'un tuyau de plume et plié en deux; sur ce fil était imprimé le nom du souverain.

LARINUS, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, dont les espèces nombreuses répandues dans les deux continents se trouvent surtout sur les fleurs des Carduacées; le *Larinus scolymi* est commun aux environs de Paris.

LARIX, nom latin botanique du genre MÉLÈZE.

LARMES (du lat. *lacrimæ*). Les larmes, sécrétées par la *glande lacrymale*, lubrifient le globe de l'œil, facilitent ses mouvements dans l'orbite, et vont se perdre dans le canal nasal. Transparentes et limpides comme l'eau, elles ont une saveur plus ou moins amère et salée : en effet, elles sont de nature alcaline et verdissent le sirop de violettes; elles contiennent du chlorure de sodium, des phosphates de chaux, de soude et d'alumine. La sécrétion des larmes est influencée surtout par le système nerveux; la douleur l'accroît considérablement. L'écoulement des larmes continuel et involontaire constitue une maladie, le *larmoiement* ou *épiphora*, qui peut se compliquer de la *fistule lacrymale*. *Voy.* ces mots.

On appelle aussi *larmes* de petites masses d'une substance molle ou peu dure, telle qu'une résine, une gomme, quand elles découlent par gouttes, semblables à des larmes, des végétaux qui les produisent.

Larme de Job, espèce de Graminée, dont les semences ont la forme d'une larme. *Voy.* COIX.

Larme de la Vierge : c'est l'Ornithogale arabique.

Larmes de verre ou *bataviques*, gouttes de verre fondu qu'on laisse tomber extrêmement chaudes dans un vase d'eau froide où elles prennent une forme assez semblable aux larmes. Lorsqu'on en casse l'extrémité, toute la larme se brise en pièces avec un grand bruit. On a expliqué cet effet par une action moléculaire.

Larmes marines, masses glaireuses qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et qui ne sont que le frai de quelque mollusque.

Larmes volcaniques, matières vitreuses, et qui affectent des formes plus ou moins globuleuses ou ovoïdes, et que l'on trouve dans la lave émise par les volcans actuels.

LARMIER (de *larme*), sac membraneux, à parois glanduleuses, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui, chez les Cerfs et certaines espèces d'Antilopes, est située dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, et qui s'ouvre au dehors par une fente longitudinale de la peau. — On donne aussi ce nom à de petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du cheval.

En Architecture, on nomme *larmier* : 1° une saillie qui est hors de l'aplomb d'une muraille, et qui sert à empêcher que l'eau ne découle le long du mur; 2° la partie d'une corniche qui est le plus en saillie; 3° une pièce de bois mise en saillie au bas d'un châssis, pour empêcher que l'eau ne coule dans l'intérieur d'une chambre.

LARMILLE ou *Larme de Job*, plante. *Voy.* COIX.

LARMOIEMENT. *Voy.* ÉPIPHORA.

LARRE, *Larra*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs et type de la tribu des Larrates; forme ramassée, tête et thorax larges; pattes courtes, garnies de cils roides, qui les aident à fouir. Ces insectes se trouvent surtout sur les fleurs de carottes; les femelles piquent vivement.

LARUS, nom latin générique des *Mouettes* et des *Goëlands*. *Voy.* ces mots.

LARVE (du lat. *larva*, masque), premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf : leur forme est alors pour ainsi dire déguisée ou *masquée* sous celle de ver. C'est pendant cette période de leur existence que les insectes prennent tout leur accroissement, et qu'ils subissent un nombre variable de mues. Les larves des Lépidoptères prennent le nom de *chenilles*. *Voy.* INSECTES, CHENILLE, CHRYSALIDE, NYMPHE.

LARVÉE (FIÈVRE). *Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

LARYNGÉ, qui appartient au *larynx*. On appelle *artère laryngée*, la thyroïdienne supérieure; *nerfs laryngés supérieurs*, deux rameaux nerveux très-forts qui naissent du nerf pneumogastrique, à la partie supérieure et profonde du cou; *nerfs laryngés inférieurs* ou *récurrents*, des nerfs qui naissent du pneumogastrique dans le thorax, remontent dans le sillon intermédiaire à la trachée-artère et à l'œsophage, et se distribuent au cou, surtout aux muscles du larynx. — On nomme *phthisie laryngée*, toute altération du larynx qui s'accompagne de symptômes de consomption. *Voy.* ci-après LARYNGITE.

LARYNGITE, inflammation de la muqueuse du larynx. Elle peut être *aiguë* ou *chronique*. Sous la forme *aiguë*, on distingue : 1° la *L. simple* ou *muqueuse*, qui ne détermine le plus souvent que des symptômes locaux sans gravité : altération de la voix, picotement à la gorge, toux; l'action du froid humide en est la cause la plus ordinaire : aussi est-elle souvent épidémique; le repos, le silence, une température douce et uniforme, des pédiluves irritants et des boissons adoucissantes suffisent pour la faire disparaître; 2° la *L. striduleuse*, maladie de l'enfance dite aussi *faux croup*, *asthme de Millar*, qui est caractérisée par des accès de suffocation plus ou moins intenses : toux sèche, rauque ou sonore, dite à tort croupale, respiration sifflante et entrecoupée; les accès en se répétant perdent de leur intensité et bientôt il ne reste plus qu'un rhume ordinaire; pendant les accès, il est bon de passer sur le devant du cou une éponge imbibée d'eau aussi chaude qu'elle peut être supportée, ce moyen doit être répété autant qu'il est nécessaire; dans l'intervalle des accès, il ne faut faire aucun traitement; 3° la *L. pseudo-membraneuse* (*Voy.* CROUP); 4° la *L. sous-muqueuse*, dite aussi *œdème de la glotte* (*Voy.* ANGINE); — sous la forme *chronique* : 1° la *L. simple*, qui peut succéder à l'état aigu et qui affecte surtout les individus toujours exposés aux intempéries de l'air, ou qui fatiguent beaucoup les organes de la voix; 2° la *L. granuleuse*, due à l'inflammation chronique des glandules de la muqueuse du larynx (*Voy.* ANGINE GRANULEUSE); 3° la *L. ulcéreuse* ou *phthisie laryngée*, qui se rattache presque toujours à une affection pulmonaire ou syphilitique : cette dernière forme de laryngite est souvent incurable.

LARYNGOSCOPE (de *larynx*, et du gr. σκοπέω, examiner), instrument composé de miroirs convenablement disposés de manière à éclairer, pour les soumettre à l'inspection directe de la vue, l'arrière-gorge, l'isthme du gosier et les parties du larynx le plus profondément situées. Le Dr anglais Liston en 1840 et le chanteur M. Garcia en 1855 avaient eu l'idée d'un pareil instrument; mais il ne fut mis en pratique qu'en 1858 par le Dr Turck; depuis, il a été perfectionné en 1860 par M. Czermak, de Pesth en Hongrie et par le Dr Labordette (*speculum laryngien*).

LARYNGOTOMIE, incision du larynx. *Voy.* BRONCHOTOMIE.

LARYNX (du gr. λάρυγξ), partie supérieure de la trachée-artère; c'est l'organe essentiel de la voix. Placé sur le devant du cou, en avant du pharynx,

au-dessous de l'os hyoïde, le larynx a la forme d'un cône tronqué et renversé et est formé de plusieurs pièces mobiles les unes sur les autres. La muqueuse qui tapisse intérieurement la surface du larynx présente vers son milieu, à droite et à gauche, les *cordes vocales* ou *ligaments inférieurs de la glotte*, qui peuvent s'écarter ou se rapprocher plus ou moins; au-dessus de ces cordes sont deux cavités allongées, de profondeur variable, dites *ventricules* ou *sinus du larynx*, et surmontées de deux autres replis de la membrane muqueuse, qu'on appelle *ligaments supérieurs de la glotte* (*Voy.* GLOTTE). Quatre cartilages entrent dans la composition du larynx : le *thyroïde*, dont la saillie antérieure est appelée vulgairement *pomme d'Adam*; le *cricoïde*, qui occupe la partie inférieure et postérieure, et les deux *aryténoïdes*, situés à la partie postéro-supérieure : il faut y ajouter un fibro-cartilage, l'*épiglotte* (*Voy.* ce mot), qui surmonte le bord supérieur du thyroïde. Ces pièces cartilagineuses sont mises en mouvement par plusieurs muscles (*crico-thyroïdiens*, *crico-aryténoïdiens*, *thyro-aryténoïdiens, aryténoïdiens*); d'autres muscles rattachent le larynx aux parties environnantes (*hyoïdiens, sterno-thyroïdiens*, etc.). — Les dimensions de cet organe varient suivant les individus et aussi suivant l'âge et le sexe. L'homme a le larynx plus développé que la femme. Cet organe prend, à l'âge de puberté, un accroissement remarquable qui se dénote par cette transformation de la voix qu'on nomme vulgairement *mue*. — Le larynx peut être le siége de nombreuses maladies : *laryngite, angine, croup*, etc. *Voy.* ces mots.

Le larynx des Mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme. Chez les Oiseaux, il y a deux larynx, l'un au commencement de la trachée-artère, l'autre à l'extrémité. L'inférieur sert presque seul à la production des sons; sa structure est d'autant plus compliquée que l'oiseau module mieux son chant : c'est chez le rossignol qu'elle offre surtout ce caractère.

LASAGNE, pâte. *Voy.* LAZAGNE.

LASCARS, nom donné, dans les mers des Indes orientales, aux matelots indiens, particulièrement à ceux qui naviguent sur les bâtiments européens. Ce sont généralement des parias.

LASER, LASERPITIUM. Les anciens désignaient sous le nom de *laser* une substance gommo-résineuse et aromatique qu'ils tiraient d'une plante de la Cyrénaïque appelée par eux *Laserpitium*, et qui est inconnue aujourd'hui. On attribuait à cette résine des vertus merveilleuses : c'était un antidote contre tout poison, elle rendait la vue, etc. Aussi l'estimait-on à l'égal de l'or; à Rome, on la gardait, dit-on, précieusement dans le trésor de l'État.

Les botanistes modernes ont donné le nom de *Laserpitium* à divers genres de la famille des Ombellifères, tribu des Thapsiées, dans lesquels ils ont cru retrouver la plante qui produisait le *laser*.

LASIOPÉTALE (du gr. λάσιος, velu, et πέταλον, pétale), *Lasiopetalum*, genre de la famille des Byttnériacées, établie par Smith pour de petits arbustes de l'Australie, à rameaux effilés, à feuilles alternes, linéaires; à épis floraux opposés aux feuilles.

LASSERET. *Voy.* LACERET.

LASSO ou LASO (de l'espagn. *lazo*, lacs), longue et forte lanière de cuir dont les Américains du Sud se servent pour prendre les animaux sauvages, et quelquefois même pour abattre un ennemi. Le lasso a 15 ou 20^{m} de long; il est terminé d'un bout par un anneau de fer, et, de l'autre, il est fixé à la sangle de la selle. Le chasseur, qui est à cheval, ramène le bout de cette lanière dans l'anneau, forme une large boucle qu'il ouvre en la faisant tournoyer rapidement au-dessus de sa tête; il lâche ensuite la lanière en la dirigeant sur l'objet qu'il veut saisir, et dès qu'il l'a enveloppé, il lance son cheval, de manière à serrer la boucle et à étrangler la victime.

LAST (c.-à-d. *charge*), mesure de poids usitée dans les ports de la Baltique et en Hollande, varie selon les pays, mais équivaut généralement à 2,000 kilogrammes ou deux tonneaux. On appelle *lastgela* (argent de charge) le droit perçu en Hollande, soit à l'entrée, soit à la sortie sur les marchandises qui forment la cargaison des navires étrangers. — En Suède, c'est aussi une mesure de capacité équivalant à 17 hectolitres 17 litres.

LASTING (mot anglais signifiant *qui dure*), étoffe d'origine anglaise, à laine rase, à tissu satin ordinaire uni, ou à rayures. On en fait des vêtements d'été; on l'emploie aussi en passementerie. — Le lasting français se fabrique surtout à Roubaix.

LATANIER, *Latania*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Borassinées, originaire de Madagascar et des îles de la Sonde : tronc simple, cylindrique, droit et assez élevé, couronné par un cône de 15 à 20 feuilles disposées en faisceaux, pétiolées, palmées ou demi-ailées : ces feuilles se montrent d'abord plissées comme un éventail; elles s'ouvrent ensuite, s'étendent en rond, et les longues pointes qui les terminent, leur donnent l'aspect d'un soleil rayonnant. On fait, avec ces feuilles, de petits paniers à ouvrage et toutes sortes d'objets délicats. Les fleurs naissent sur les digitations d'un régime rameux; elles sont jaunes, sessiles, enchâssées dans les écailles des chatons. Le fruit est un drupe contenant trois noyaux monospermes. Le *L. de Bourbon* et le *L. rouge* croissent aux îles Maurice et de la Réunion.

LATENTE (CHALEUR), c.-à-d. *cachée*. *V.* CHALEUR.

LATÉRAL (du lat. *lateralis*), se dit, en Botanique, de toute partie qui est située sur le côté d'une autre; de l'anthère, quand elle s'attache d'un seul côté du filet; de l'embryon, qui est rejeté tout d'un côté de la graine; du stigmate, qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire; du style, qui se trouve hors la direction de l'axe vertical de l'ovaire.

LATÉRIGRADES (du lat. *latus, lateris*, côté, et *gradus*, pas), nom donné à des Araignées, à pieds inégaux, qui peuvent marcher à reculons, en avant, et surtout de côté comme les crabes, ce qui leur a valu aussi le nom d'*Araignées-crabes*. Elles se tiennent sur les végétaux ne faisant pas de toiles, et jetant simplement quelques fils pour arrêter leur proie.

LATEX (du lat. *latex*, liqueur), suc qui s'échappe de certaines plantes lorsqu'on les blesse. Ce suc a le plus souvent l'apparence et la blancheur du lait, notamment dans le figuier, le pavot, la laitue, les euphorbes, etc.; il circule dans des vaisseaux particuliers (*vaisseaux laticifères*), remarquables en ce que leurs parois minces sont dépourvues de toute ponctuation, et aussi par l'inégalité de leurs calibres, et par leurs ramifications qui en font un système dont toutes les parties communiquent : on les rencontre surtout dans l'écorce et dans la moelle. — Le latex est formé d'un liquide dans lequel flottent en nombre immense de petits globules auxquels il doit son opacité et sa coloration. Ce liquide considéré tantôt comme l'analogue du sang chez les animaux; tantôt comme une matière excrémentitielle séparée de la sève, paraît jouer dans les plantes le rôle de la lymphe animale qui, retirée du sang, y retourne après avoir subi une circulation collatérale. La plupart des propriétés spéciales des plantes paraissent être dues à leur latex : le caoutchouc est le latex d'un certain nombre d'arbres exotiques (*Siphonia*, *Ficus*, *Urceola*), d'où il s'échappe, après excision; la gutta-percha, la gomme-gutte, l'opium, le lait du galactodendron, le poison de l'*Antiaris* sont encore des latex, etc.

LATHYRUS, nom latin botaniq. du genre GESSE.

LATIALITE. *Voy.* HAÜYNE.

LATICIFÈRES (VAISSEAUX). *Voy.* LATEX.

LATIN (du lat. *latinus*). Sous ce nom, on comprend plusieurs idiomes fort différents : 1° le *latin ancien*, qu'il faut lui-même distinguer en *latin classique*, ou langue littéraire (*sermo nobilis*) et en *latin vulgaire*, ou langue naturelle du peuple romain (*sermo plebeius* ou *rusticus, castrense verbum*); 2° le

bas-latin, qui comprend : le *latin barbare*, mélange du latin classique et du latin vulgaire, employé après l'invasion des barbares, par le clergé et par les scribes et autres fonctionnaires publics, et le *latin du moyen âge*, reproduction servile du mot français avec une désinence latine : *missaticum*, message, est du latin barbare; *messagium*, est du latin du moyen âge. C'est du latin vulgaire, et non du bas-latin, que dérive le *français*.

LATINISME, tour de phrase propre à la langue latine. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle les latinismes sont fréquents dans les auteurs français. *Voy.* IDIOTISME.

LATIROSTRES (du lat. *latus*, large, et *rostrum*, bec), nom commun à tous les Oiseaux qui ont le bec aplati horizontalement : tels sont, parmi les Échassiers, les genres *Spatule*, *Savacou* et *Phénicoptère*; parmi les Passereaux, l'*Hirondelle*, l'*Engoulevent*.

LATITUDE (du lat. *latitudo*, largeur). On appelle ainsi, en Géographie, la distance d'un lieu de la terre à l'équateur terrestre comptée sur le méridien de ce lieu. Elle est égale à la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon du lieu considéré, et se détermine soit à l'aide du cercle mural ou du théodolite, soit en mer, à l'aide du sextant. La latitude se compte de 0° à 90° et est *septentrionale* ou *méridionale* suivant que le lieu est dans l'hémisphère boréal ou dans l'hémisphère austral. Paris est à 48° 50′ 14″ de latitude nord. — En Astronomie, on appelle *latitude* d'un astre sa distance à l'écliptique comptée sur la circonférence d'un cercle passant par cet astre et l'axe de l'écliptique. Elle est *héliocentrique ou géocentrique* suivant que l'on suppose le soleil ou la terre placé au centre de la sphère céleste.

LATRIE (du gr. λατρεία), culte qui n'est dû qu'à Dieu seul. *Voy.* CULTE.

LATRINES (du lat. *latrina* pour *lavatrina*). *Voy.* FOSSES D'AISANCES.

LATRODECTE (du gr. λατρίς, captif, et δήκτης, qui mord), *Latrodectes*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, renferme des araignées, très-voisines des Théridions, et qui vivent dans les sillons des champs et sous les pierres. Elles y filent des nœuds et des filets, où les insectes qui passent se trouvent arrêtés. Le *L. malmignatte* est d'un noir luisant clair, coupé par trois rangs de taches d'un rouge de sang : il a l'abdomen rond, renflé à sa partie supérieure, et marqué de quatre taches noires et disposées en carré parfait; le corps couvert de poils. Sa morsure est, dit-on, très-dangereuse. Cette espèce est commune en Algérie et en Corse.

LATTE (de l'allem. *Latte*), morceau de bois long et mince, fendu selon son fil, dont on se sert surtout dans la construction. La dimension des lattes, dites *de sciage*, est de $1^m,50$ de long sur env. $0^m,03$ de large. Fixées aux chevrons, elles servent à porter les ardoises ou les tuiles des toitures, et on les appelle alors *lattes voliges*; ces mêmes lattes, clouées sur les pans de charpente, reçoivent et retiennent les couches de plâtre ou autres enduits dont on recouvre les cloisons : on les appelle alors *lattes jointives*. On nomme *contrelattes* celles qui sont posées perpendiculairement entre deux chevrons et qui sont plus longues et plus épaisses que les lattes ordinaires. Le *lattis* est un ouvrage en lattes : il se dit surtout d'une couverture en lattes posée sur un comble. — On se sert aussi de *lattes* pour faire des treillages, pour séparer dans les caves les rangées de bouteilles, etc.

On donne vulgairement le nom de *latte* au sabre de cavalerie, long et droit.

LAUDANUM (du lat. *laus*, *laudis*, louange; à cause de la grande vertu de ce médicament). On donne ce nom, en Médecine et en Pharmacie, à plusieurs préparations médicamenteuses dont l'opium forme la base, et principalement aux teintures alcooliques faites avec de l'opium. Autrefois on appelait spécialement. *L. opiacé*, l'opium purifié de matières étrangères et l'extrait d'opium au vin. — Aujourd'hui, on emploie surtout le *L. de Rousseau*, préparé avec de l'opium, du miel, de la levûre de bière et de l'alcool; et le *L. de Sydenham*, composé d'opium, de safran, de cannelle et de girofle, qu'on fait macérer pendant 15 jours, à une douce chaleur, dans du vin de Malaga. — Le laudanum, pris à dose convenable, est un médicament tonique et calmant. Pris à forte dose, il occasionnerait l'empoisonnement. Aussi ne l'administre-t-on que par gouttes. — Les préparations dans lesquelles le laudanum n'entre qu'en petite quantité sont dites *laudanisées*. *Voy.* OPIUM.

LAUDES (c.-à-d. *louanges*), 2e partie des heures canoniales, celle qui suit matines, a été ainsi appelée parce que les psaumes qu'elle contient célèbrent la gloire de Dieu. Elle se compose de cinq psaumes, plus un capitule, des oraisons et des cantiques. En principe, *laudes* était censé se chanter à l'aurore, mais souvent on le chante de nuit et immédiatement après matines.

LAUMONITE, substance minérale, connue aussi sous le nom de *Zéolithe efflorescente* ou *Z. de Bretagne*. C'est un silicate hydraté d'alumine et de chaux $[3\ddot{A}l\bar{S}i^2 + \dot{N}a\bar{S}i^2 + 2Aq]$, qui cristallise en prismes rhomboïdaux terminés par des biseaux. La laumonite est grisâtre, d'éclat nacré, à cassure lamelleuse par suite de sa tendance à se cliver; elle est tendre, friable et pèse 2,3. — On la trouve à Huelgoët (Finisterre), et peut-être au St-Gothard, au Tyrol, etc.

LAURE (du gr. λαύρα, chemin creux, ruelle), série de petites cellules habitées par des anachorètes, est analogue à un couvent. Les premières laures furent construites au désert : elles se multiplièrent dans la Thébaïde. On en trouve encore en Égypte, en Syrie, au mont Athos, etc. Les quatre couvents les plus en renom de la Russie portent, à l'exclusion de tous les autres monastères, le nom de *Ste-Laure* : ce sont ceux de Kiev, dit Petchersky; de St-Serge, dit Troïtskoï, de St-Alexandre Nevsky, tous deux à St-Pétersbourg, et de l'Assomption à Potchaïev.

LAURÉACÉES. *Voy.* LAURINÉES.

LAURÉAT (du lat. *laureatus*), se dit en général de toute personne qui a remporté un prix dans un concours. Il se dit plus spécialement dans quelques pays, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, des poëtes qui recevaient soit des princes, soit des corps savants, la couronne de *laurier* comme signe de leur mérite et de leur supériorité. *Voy.* LAURÉAT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LAURELLE. *Voy.* LAURIER-ROSE.

LAURENCIE, *Laurencia*, genre de la famille des Algues, famille des Floridées : fronde filiforme, cylindrique ou comprimée; fructifications en tubercules globuleux à l'extrémité des rameaux. La *L. ailée* (*L. pinnatifida*) longue de $0^m,15$, est remarquable par ses ramifications délicates et sa saveur âcre et brûlante qui la fait rechercher comme condiment; on la trouve sur les côtes de l'Océan.

LAURENTIENNE (FORMATION). On donne ce nom, en Géologie, à un massif puissant de roches stratifiées métamorphiques, que l'on rencontre au Canada et dans une partie de l'Amérique du Nord, et que l'on présume d'origine plus ancienne que les terrains siluriens. C'est dans des roches serpentineuses de cette formation qu'on a trouvé l'*Eozoon* (*Voy.* ce mot), foraminifère fossile qui serait, paraît-il, le plus ancien représentant de la vie animale à la surface de notre globe.

LAURÉOLE, *Daphne laureola*. *Voy.* DAPHNÉ.

LAURIER, *Laurus*, genre type de la famille des Laurinées, a pour caractères : des fleurs dioïques ou hermaphrodites, ayant un périanthe partagé en 4 divisions égales; 12 étamines, pas de pistil, même dans les fleurs mâles, stigmate en tête; le fruit improprement appelé *baie*, est un drupe allongé, noirâtre, de la grosseur d'une petite cerise et qui repose sur la base du périanthe persistant. L'espèce type est le *Laurier d'Apollon* (*Laurus nobilis*), ainsi nommé parce que

ses branches ont servi de tout temps à faire des couronnes pour les vainqueurs. On l'appelle aussi *L. commun*, *L. franc*, *L. sauce*. C'est un bel arbre qui s'élève à 10^{m} env. dans le midi de l'Europe, dans l'Asie Mineure et l'Afrique septentrionale, où il croît spontanément ; mais il est beaucoup plus bas dans nos contrées. Ses branches sont droites, serrées contre le tronc ; ses feuilles persistantes, lancéolées, veinées et luisantes : il y a des variétés à grandes feuilles, d'autres à feuilles ondulées sur les bords et crépues, d'autres à feuilles très-étroites. Toutes les parties du laurier sont imprégnées de sucs aromatiques, et servent comme parfum et comme assaisonnement. Le bois du laurier est dur et élastique, il conserve longtemps son odeur aromatique. Ses baies donnent une huile (*huile de laurier*) très-usitée en onctions contre les douleurs : elle entre dans la composition du baume de Fioravanti.

Aucun arbre n'a été plus célèbre dans l'antiquité, ni plus souvent chanté par les poëtes. Il était particulièrement consacré à Apollon. Les anciens croyaient que le laurier communiquait l'esprit de prophétie et l'enthousiasme poétique. Il était aussi le symbole de la victoire ; à Rome, on portait devant les généraux vainqueurs des faisceaux entourés de laurier. On croyait enfin que le laurier n'était jamais frappé de la foudre. — Au moyen âge, c'était d'une couronne de laurier que les Universités de France récompensaient les poëtes, les artistes et les savants qui s'étaient distingués par de grands succès : d'où le nom de *lauréat*. — Quant à l'origine des mots *baccalauréat* et *bachelier*, *Voy.* BACCALAURÉAT.

Plusieurs botanistes bornent à cette seule espèce le genre Laurier ; d'autres y comprennent le *L. avocatier* (*L. persea*) ou *Poirier avocat* ; le *L. camphrier* (*L. camphora*) ; le *L. cannellier* (*L. cinnamomum*), le *L. casse* (*L. cassia*), qui en est voisin, et le *L. sassafras*. *Voy.* AVOCATIER, CANNELLIER, SASSAFRAS, etc.

Dans l'usage, on donne le nom de *Laurier* à divers arbustes qui n'appartiennent en rien à la famille des Laurinées, mais qui présentent par la forme ou la consistance de leurs feuilles quelques rapports de ressemblance avec les vrais Lauriers.

LAURIER-AMANDIER OU LAURIER-CERISE, *Prunus laurocerasus*, grand et bel arbrisseau du genre Cerisier, famille des Rosacées : fleurs blanches, en grappes axillaires, d'une odeur douce ; fruits drupacés, ovoïdes, de la forme des guignes, mais plus petits : leur chair est violette, fade ; le noyau et l'amande sont très-amers, ce qui tient à la présence de l'acide prussique qui existe assez abondamment dans cette plante. On se sert de ses feuilles pour parfumer le lait et les crèmes ; il ne faut jamais mettre plus de deux feuilles pour un litre de lait, si l'on ne veut s'exposer à faire naître des accidents, tels que vertiges, défaillance, etc. Le poison contenu dans le laurier-cerise est si subtil, que les seules émanations de cet arbrisseau, si l'on s'arrête trop longtemps sous son ombrage, peuvent occasionner des maux de tête et des nausées. — Le Laurier-amandier est originaire de l'Asie Mineure. Ce fut en 1576 qu'il fut importé pour la première fois en Europe ; depuis il s'est répandu dans presque tous les jardins, où il est recherché à cause de la beauté de son feuillage. Il se perpétue facilement de graines, de drageons et de marcottes.

LAURIER-BENJOIN, *Laurus Benzoin*, dit aussi *Benjoin odoriférant*, genre de la famille des Laurinées, établi pour un arbuste de l'Amérique du Nord, haut de 3^{m}, à feuilles oblongues aiguës, à fleurs en ombelle, à baies rouges puis noires. Il ne faut pas le confondre avec le *Styrax Benzoin* qui seul fournit le *benjoin*. *Voy.* ce mot.

LAURIER-ROSE OU LAUROSE, LAURELLE, *Nerium oleander*, genre de la famille des Apocynées, renferme des arbrisseaux d'une forme élégante, chargés d'un grand nombre de fleurs de couleur rose, quelquefois blanches, à corolle infundibuliforme, dont le tube est muni à son orifice de 5 lanières à plusieurs lobes. Le fruit se compose de 2 folioles uniloculaires, allongées ; graines couronnées par une aigrette. Cet arbrisseau contient un suc âcre, caustique et laiteux, qui est un poison pour l'homme et pour tous les animaux. Les Maures de Barbarie se servent du charbon de ce bois dans la fabrication de la poudre. — On croit le Laurier-rose originaire du Levant. Il pousse spontanément sur le bord des eaux en Italie, en Espagne et dans le midi de la France.

LAURIER-TIN, *Viburnum tinus*, espèce du genre Viorne, tribu des Sambucées, famille des Caprifoliacées, renferme des arbrisseaux remarquables par leurs rameaux carrés, leurs feuilles coriaces, lisses, leurs fleurs blanches, et qui croissent dans les lieux pierreux et couverts. Ils s'élèvent à 2 ou 3^{m}, et sont cultivés, comme plantes d'ornement.

On nomme vulg. *Laurier alexandrin*, le Fragon ; *L. aromatique*, le Brésillet ; *L. au lait*, le Laurier-cerise ; *L. épineux*, le Houx ; *L. épurge*, le Lauréole ; *L. nain*, le Vaccinium ; *L. rouge*, une espèce de Franchipanier ; *L. de St Antoine*, l'Épilobe ; *L. sauvage*, le Myrica à cire ; *L. tulipier*, le Magnolier.

LAURINE, alcaloïde qu'on extrait des baies du laurier. L'*acide laurique* ou *laurostéarique* s'obtient par la saponification de la laurine.

LAURINÉES ou LAURÉACÉES (du g.-type *Laurier*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, appartenant aux régions chaudes des deux continents. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, rarement opposées, entières ou lobées, souvent coriaces, persistantes et ponctuées ; à fleurs en panicules ou en cymes ; calice à 4 ou 6 divisions, 8 à 12 étamines insérées à la base, anthères terminales, ovaire libre uniloculaire ; fruits charnus à la base desquels persiste le calice. — Nees d'Esenbeck a subdivisé cette famille en treize tribus : *Cinnamomées*, *Camphorées*, *Phœbées*, *Persées*, *Cryptocaryées*, *Acrodiclidiées*, *Nectandrées*, *Dicypelliées*, *Oréodaphnées*, *Flaviflores*, *Tétranthérées*, *Daphnidiées*, *Cassythées*. C'est à la tribu des Tétranthérées qu'appartient le Laurier proprement dit.

LAURIQUE (ACIDE). *Voy.* LAURINE.

LAUROSE. *Voy.* LAURIER-ROSE.

LAURUS, nom latin du genre LAURIER.

LAVABO (en latin *je laverai*), terme de Liturgie, désigne : 1° l'action du prêtre qui se lave les doigts à un certain moment de la messe, entre l'offertoire et l'*Orate fratres*, en même temps qu'il dit ces mots : *Lavabo inter innocentes manus meas*, etc. ; 2° la partie de la messe où s'accomplit cette action ; 3° le linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts.

En termes d'Ébénisterie, un *lavabo* est un meuble garni de tous les ustensiles nécessaires pour la toilette : cuvette, verres, brosses, flacons, etc.

LAVAGE (de *laver*). Dans le travail des Mines, c'est l'opération par laquelle on sépare, au moyen de l'eau, les parties terreuses ou pierreuses des parties métalliques. — Dans les Arts, on nomme *eaux de lavage* les eaux qui, après avoir passé sur des terres salpêtrées, ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de faire passer sur de nouvelles terres pour les porter au degré convenable. — *Lavage*, en Médecine. *Voy.* ÉMÉTIQUE et PURGATIFS.

LAVANDE (de l'ital. *lavanda*, action de laver ; parce qu'elle sert à préparer une eau de toilette), *Lavandula*, genre de la famille des Labiées, tribu des Ocymoïdées, renferme de petits arbrisseaux ou des herbes vivaces, qui croissent sur les bords de la Méditerranée et dans l'Asie méridionale. — La *Lavande commune* (*L. spica*), vulg. *Spic* ou *Aspic*, a des fleurs bleues ou blanchâtres, en verticilles très-rapprochés, formant un épi terminal, muni de bractées aiguës. Elle est commune sur les rochers de la Provence, où les abeilles y recueillent un miel très-doux et qui conserve l'odeur de la plante. On la cultive en bordure dans les jardins. La lavande est tonique, cordiale, stomachique ; sa saveur est chaude, aromatique et amère.

Elle répand, même desséchée, des émanations très-fortes, mais suaves; on la renferme dans les armoires, pour garantir des mites et autres insectes les vêtements de laine; on s'en sert aussi pour masquer les mauvaises odeurs. On en retire, par la distillation, une huile essentielle, dite *huile d'aspic :* cette huile est jaune, d'une forte odeur aromatique et contient un hydrocarbure analogue à la térébenthine et un camphre. On l'emploie dans la médecine vétérinaire et pour la préparation de certains vernis. Les pêcheurs en recouvrent l'appât de leurs lignes pour faire mordre le poisson. — La *L. vraie* (*L. vera*) a une odeur moins forte et plus agréable que la précédente : c'est elle qui sert à la préparation de l'*eau de lavande;* elle croît sur les collines du midi de la France. — La *L. stœchas* s'emploie comme antispasmodique : on la prescrit dans les asthmes humides et les affections pulmonaires avec atonie.

LAVANDIÈRE, oiseau. *Voy.* BERGERONNETTE.

LAVANÈSE ou *Faux indigo. Voy.* GALEGA.

LAVANGE ou LAVANCHE (du lat. *lavina*). On nomme ainsi, dans les Alpes et les Pyrénées, des torrents de boue et de pierres qui souvent, après de violents orages, coulent du flanc des montagnes et ravagent tout sur leur passage, engloutissant les habitations et comblant les vallées. — On donne aussi ce nom à la chute d'un pan de falaise ou d'un pic miné par les eaux ou usé de vétusté. Ce sont des espèces d'*avalanches.*

LAVARET, *Coregonus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Salmonidés. Ils ont à peu près l'organisation des truites, mais ils ont la bouche moins fendue, les écailles beaucoup plus grandes. On en distingue beaucoup d'espèces : le *Lavaret* propr. dit (*Salmo Wartmanni*), qu'on trouve en Suisse, dans les lacs du Bourget et de Constance; la *Fera* (*C. fera*), la *Gravauche* (*C. hiemalis*), la *Palée noire* (*C. palæa*), des lacs de la Suisse; la *Marène* (*Salmo marœna*), abondante en Poméranie, le *Sik* (*S. sikus*), des rivières de Norwége; le *Houting* (*S. oxyrhynchus*) de la mer du Nord, etc. Tous ces poissons ont une chair fort délicate.

LAVATÈRE (de *Lavater*), *Lavatera*, genre de la famille des Malvacées, tribu des Malvées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes, pétiolées, lobées ou anguleuses; à fleurs axillaires. On cultive dans les jardins : la *L. en arbre*, la *L. à feuilles pointues*, la *L. à grandes fleurs*, la *L. écarlate*, etc.

LAVE (du napolit. *lava*, averse), matière en fusion qui sort des volcans et qui forme des ruisseaux de feu en coulant sur la pente de leur cône de soulèvement. Souvent les laves se solidifient rapidement; souvent aussi elles conservent une température élevée pendant un temps considérable : on en cite qui coulaient encore sur le sol après 10 ans, d'autres qui répandaient des vapeurs 26 ans après leur émission du sein de la terre. — La composition minéralogique des laves varie d'un volcan à l'autre et n'est à peu près identique que pour les volcans d'un même groupe. Elle paraît aussi changer avec le temps pour un même volcan : le trachyte, l'obsidienne, le basalte, la pierre-ponce, la pouzzolane, etc., telles sont les principales substances qui forment les laves anciennes et nouvelles. On trouve des laves non-seulement dans tous les pays qui contiennent des volcans brûlants, mais aussi en Auvergne, en Vivarais, en Écosse, dans le nord de l'Italie, en Espagne, en Allemagne, en Hongrie, etc., où l'on n'a pas observé d'éruptions depuis les temps historiques, mais où l'on trouve de nombreux volcans éteints. L'aspect des laves varie à l'infini : ce sont presque toujours des pierres noires ou grises, pesantes, compactes ou poreuses, attirables à l'aimant; quelquefois, comme dans le Vivarais, en Écosse, en Islande, elles forment des colonnades prismatiques de basalte plus ou moins régulières et plus ou moins étendues. On utilise les laves pour la construction : la pierre de Volvic, employée pour les trottoirs, est une lave; la pouzzolane de Saint-Paul à Rome est une lave pulvérulente.

Peinture sur lave. Les procédés sont les mêmes que pour la peinture en émail. Cette peinture a, pour les décorations monumentales, l'avantage de résister à l'humidité et elle peut, sous ce rapport, remplacer la mosaïque. Elle a été inventée en 1829 par Mortelèque, fabricant de couleurs vitrifiables. *Voy.* ÉMAIL.

LAVEMENT (du lat. *lavamentum*), dit aussi *Clystère*, injection d'un liquide dans le gros intestin, au moyen de la *seringue*, du *clysoir-irrigateur* ou du *clysopompe.* Le liquide ainsi injecté pénètre jusqu'à la valvule iléo-cæcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en plus ou moins grande quantité, et produit des effets qui varient selon la nature du fluide ou des substances employées à sa préparation et selon leur quantité. — C'est sous le règne de Louis XIV que le mot *clystère* (du gr. κλυστήρ), seul usité jusque-là, fut remplacé par celui de *lavement;* toutefois, ce ne fut pas sans difficulté que ce dernier fut adopté : certains rigoristes se scandalisèrent parce que le mot *lavement* est employé dans les cérémonies de l'Église.

Lavement des pieds. C'était chez les Juifs, une civilité ordinaire qu'ils faisaient à leurs hôtes au mode leur arrivée : Jésus-Christ, suivant cet usage, lava les pieds aux Apôtres le jour de la Cène : d'où la cérémonie qui s'accomplit à l'Église le Jeudi saint. — Sous l'ancienne monarchie, le Jeudi saint, le roi lavait les pieds à des petits garçons ou à des pauvres, en commémoration de cet acte de la sainte Cène.

LAVEUR DE CENDRES. *Voy.* LAVURE.

LAVIGNON ou LAVAGNON, *Mactromya*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Tellinidées : coquille ovale, comprimée, mince, dont les impressions palléales présentent un grand sinus anal, et munie de trois impressions musculaires; charnière formée de deux dents cardinales et de dents latérales et présentant un cuilleron destiné à recevoir un ligament intérieur et extérieur à la fois. — Les Lavignons se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage bathonien. Ils vivent aujourd'hui enfoncés dans la vase.

LAVIS (de *laver*), genre de peinture qui consiste à employer sur le papier, avec l'eau pure et des pinceaux, l'encre de Chine et les couleurs gommées : l'artiste semble ainsi *laver* le papier avec son pinceau en le frottant de couleur à pleine eau. — Pour exécuter un lavis, on trace d'abord légèrement le trait au crayon ou au pinceau, puis, mêlant à l'eau la couleur dont on veut faire usage, on opère ou sur du papier blanc avec du bistre, de l'encre de Chine, de l'indigo, de la sépia, ou sur du papier coloré, avec les mêmes couleurs rehaussées par le blanc et la gouache. Tantôt on commence par les masses, pour s'occuper ensuite de fondre, d'adoucir les teintes, de donner des touches, en un mot, pour terminer par les détails; tantôt on prend la marche inverse (ce qui donne au dessin du brillant et de la transparence). Une seule couleur suffit au lavis, et les ombres sont déterminées par des teintes plus ou moins fortes, ainsi que les clairs. — Bien que le lavis semble froid au premier aspect, il a l'avantage de rendre les idées avec promptitude : Raphaël, Lebrun, Mignard, Lesueur, etc., en usaient pour tracer les esquisses de leurs peintures murales. — M. Tresca a publié des *Modèles de dessin et de lavis* (1854-55).

LAVOIR (de *laver*), emplacement disposé de manière que l'on puisse y laver commodément. Les conditions essentielles de la construction sont qu'on puisse s'y agenouiller pour tremper le linge ou les pièces à laver; que des tréteaux étroits d'à peu près $0^m,50$ ou $0^m,60$ de hauteur reçoivent ces pièces soit avant, soit après le lavage, et qu'une planche un peu en talus, au niveau du sol et très-peu au-dessus de l'eau, soutienne la pièce même, qu'on frotte, qu'on bat, ou qu'on presse. Plusieurs villes ont des *lavoirs*

publics : depuis la loi du 3 février 1851, il en a été établi un grand nombre à Paris.

LAVURE (de *laver*), se dit, en termes de Monnayage et d'Orfévrerie : 1° de l'opération qui a pour but de retirer l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets dans lesquels on a fondu ces métaux; 2° du métal que l'on retire au moyen de cette opération. — Ceux qui sont chargés de l'opération sont dits *laveurs de cendres*.

LAWSONIA, plante. *Voy.* HENNEH.

LAXATIFS (du lat. *laxativus*) médicaments qui déterminent la purgation sans irriter : tels sont le miel, les pruneaux, le bouillon aux herbes, la manne, la casse, le tamarin, certaines huiles, etc. *Voy.* PURGATIFS.

LAYE. *Voy.* LAIE.

LAYETIER (de *layette*, dans le sens de *caisse de bois*), ouvrier qui fait des coffres et coffrets, dits *layettes*, des chaufferettes, et surtout des caisses pour emballer. L'emballage constitue, dans les grandes villes, une industrie importante qui occupe un grand nombre d'ouvriers. L'art consiste à disposer si bien les objets dans la caisse, que les plus fragiles puissent être transportés fort loin sans éprouver la moindre altération.

LAYETTE (dimin. de *laye*, bois). Ce mot désigne tantôt un tiroir d'une armoire, d'un cabinet ou buffet, où l'on serre plusieurs choses qu'on veut séparer et mettre en ordre; tantôt un petit coffret de bois, fort léger et fort mince, où l'on serre ordinairement du linge et autres menues hardes. — Par suite, le mot *layette* a désigné l'assemblage de tous les linges et vêtements nécessaires tant à l'enfant qui vient de naître qu'à la mère après ses couches.

LAYONS (de *laye*), se dit, en termes de Chasse, de petits chemins tracés en ligne droite dans une partie de bois destinée au tiré pour que le chasseur puisse s'avancer sans embarras.

LAZAGNE (de l'ital. *lasagne*), espèce de pâte moulée en forme de rubans, à bords échancrés ou festonnés, se fait soit avec de la semoule, soit avec les ingrédients des vermicelles et des macaronis. Cette pâte, qu'on nomme aussi *kagné*, sert aux mêmes usages que le vermicelle.

LAZARET (de *Lazare*, patron des lépreux), nom donné, pendant le moyen âge, aux hôpitaux réservés aux lépreux : on disait aussi *ladrerie*, ou *léproserie*. — Aujourd'hui, on appelle ainsi, surtout dans les ports de la Méditerranée, toute construction isolée où l'on retient les passagers et les marchandises soumis à la *quarantaine* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi CONTAGION et SANITAIRES (MESURES).

LAZULITE, dite aussi *Lapis-lazuli* et *Pierre d'azur*, substance minérale bleue, qu'on rencontre le plus souvent en masses compactes, et quelquefois en dodécaèdres rhomboïdaux. C'est un silicate double d'alumine et de soude dont la formule exacte est encore mal connue. — La lazulite raye le verre et pèse de 2,76 à 2,94. Quand elle est d'un beau bleu, elle est employée en bijouterie. Les morceaux plus petits servent à la fabrication d'une belle couleur bleue employée en peinture sous le nom d'*outremer* (*Voy.* BLEU). On la trouve dans les granits, près du lac Baïkal en Sibérie, dans la petite Boukharie, au Thibet et en Chine.

LAZZARONI (pluriel de *lazzarone*, augmentatif de *lazzaro* ou *lazaro*, Lazare), mot italien sous lequel on désigne à Naples les hommes de la dernière classe du peuple, soit à cause du Lazare de l'Évangile qu'on se figurait comme leur type, soit parce que leur costume était celui des malheureux sortant de l'hospice de St-Lazare. La misère, la paresse, l'insouciance des *lazzaroni*, sont devenues proverbiales. Ils étaient extrêmement nombreux à la fin du dernier siècle; la plupart vivaient de pauvres métiers : les uns étaient pêcheurs, les autres commissionnaires; quelques-uns servaient de *bravi*; beaucoup mendiaient. Le jour, on les voyait étendus au soleil sur la grève ou sur les larges dalles de la rue de Tolède; ils passaient la nuit couchés dans de grands paniers d'osier. Tous les ans, ils se choisissaient un chef, dit *Capo Lazzaro*. Masaniello, l'un d'eux, venait de recevoir ce titre quand il se mit à la tête de l'émeute de 1647. On vit aussi, en 1798, les lazzaroni, stimulés par le cardinal Ruffo, et ayant à leur tête Michel Sforce, résister trois jours à Championnet. Aujourd'hui, la classe des *lazzaroni* de Naples a perdu en grande partie ses habitudes caractéristiques, et ne se distingue plus guère de la populace des autres grandes villes.

LAZZI (pluriel de l'italien *lazzo*, saillie bouffonne). Ce mot, aujourd'hui francisé, désigna d'abord ces traits de comique plus ou moins risqué que les comédiens italiens semaient à pleines mains dans le dialogue. La mode s'en introduisit en France avec le théâtre italien. Arlequin avait le privilége des *lazzi*.

LÉ (du lat. *latus*), largeur d'une étoffe entre les deux lisières (*Voy.* LAIZE). — C'est aussi le nom qu'on donne, sur le bord des rivières navigables, à un espace qui doit rester libre pour le service du halage, et que les ordonnances fixent à 8m. *Voy.* LAIS et LAIE.

LEADHILITE. *Voy.* PLOMB SULFATÉ CARBONATÉ.

LEBERKISE. *Voy.* FER SULFURÉ.

LECANORA, genre de Lichen. *Voy.* PARMÉLIE.

LÉCITHINE (du gr. λέκιθος, jaune), matière retirée pour la première fois du cerveau par Vauquelin, puis obtenue à peu près pure par Couerbe. Elle paraît former la partie principale de la masse nerveuse, quand on en a extrait l'eau et la cholestérine. En 1868, M. Strecker en a donné une formule complexe $C^{42}H^{82}AzPhO^{9}$. Sa constitution serait celle d'un éther résultant de l'union d'un stéaropalmitate de glycérine avec l'acide phosphorique en partie uni à une base, la *névrine* (*Voy.* ce mot), le tout avec élimination de 2 molécules d'eau. — Ce corps extrêmement important est d'une grande altérabilité. M. Liebreich, qui l'a aussi extrait du cerveau et lui a donné le nom de *protagon*, a constaté que les émotions et la peur le font disparaître, et qu'il augmente avec la santé. Sous l'influence des bases et de l'eau seule il donne la *névrine*.

LEÇON (du lat. *lectio*). Outre le sens qu'il a dans l'enseignement, ce mot se dit : 1° en Philologie, des diverses manières de lire le texte d'un auteur, surtout quand il s'agit d'anciens manuscrits; 2° dans la Liturgie, d'une lecture que l'on fait, à chaque nocturne des matines, de quelques extraits de la Bible, des Pères ou de la légende du saint du jour : il y a trois *leçons* à chaque nocturne. Ces leçons étaient lues dans l'origine par un clerc appelé *lecteur*.

LECTEUR (du lat. *lector*). Les Grecs avaient des lecteurs (*anagnostes*) attachés aux théâtres pour y lire publiquement les ouvrages des poëtes. Beaucoup de particuliers, dans l'antiquité, comptaient parmi leurs esclaves ou affranchis des *lecteurs*, qui, ordinairement, s'acquittaient de leur office pendant que le maître prenait son repas. Les maisons d'éducation, les couvents, les séminaires ont très-souvent pratiqué l'usage de faire faire une lecture au réfectoire, et cet usage subsiste encore dans plusieurs établissements. Dans presque toutes les maisons souveraines, il y a des *lecteurs* ou des *lectrices* en titre, dont l'emploi n'est guère qu'une sinécure.

L'Église a de même ses *lecteurs :* c'est le 2e des 4 ordres mineurs. Les clercs qui en étaient revêtus étaient chargés de faire des lectures dans les cérémonies du culte, et servaient de secrétaires aux évêques. La fonction de chanter les *leçons*, qui était jadis affectée aux *lecteurs*, se fait aujourd'hui par toutes sortes de clercs.

On donnait jadis le nom de *lecteurs royaux* aux professeurs du Collége de France, parce qu'ils étaient censés ne lire que des leçons écrites à l'avance d'un bout à l'autre, comme le sont les *prælectiones* de beaucoup de professeurs allemands. — En Angleterre, on donne encore le nom de *lectures* à ce que nous appelons *conférences*.

LECTIONNAIRE. *Voy.* ÉPITRE.

LECTISTERNE, *Lectisternium* (du lat. *lectus*, lit, et *sternere*, étendre), festin sacré que les Romains offraient, dans certaines occasions, à leurs principaux dieux. A cet effet, on plaçait les statues de ces dieux sur des lits magnifiques, autour d'une table dressée dans un de leurs temples. On ordonnait des lectisternes dans les calamités publiques. Le premier eut lieu l'an de Rome 357 (397 avant J.-C.).

LECTURE (du lat. *lectura*). L'enseignement de la lecture, par lequel commence l'éducation, est hérissé de difficultés lorsqu'il y a, comme dans le français et l'anglais, de nombreuses contradictions entre la langue écrite et la langue parlée, entre l'orthographe et la prononciation. Longtemps livré à la routine, cet enseignement est devenu, surtout depuis le siècle dernier, l'objet de sérieuses études, et plusieurs méthodes de lecture ont été proposées. Ces méthodes peuvent être divisées en deux classes : *M. synthétiques*, dans lesquelles on va des éléments aux composés, des lettres aux syllabes, des syllabes aux mots ; et *M. analytiques*, dans lesquelles on descend des mots aux syllabes, des syllabes aux lettres.

La *méthode synthétique* est presque universellement adoptée ; mais elle se produit elle-même sous des formes très-diverses : 1° la *M. d'épellation vulgaire*, qui consiste à enseigner d'abord toutes les lettres de l'alphabet, avec les dénominations que leur a données l'usage, puis à assembler les lettres en syllabes, en énonçant successivement le nom de chacune d'elles ; 2° la *M. de Port-Royal* (ainsi nommée parce qu'on la trouve recommandée dans la *Grammaire raisonnée* de Port-Royal), qui consiste à donner à toutes les consonnes un mode de terminaison uniforme, savoir, le son de l'*e* muet, de manière à n'avoir qu'une seule règle à prescrire pour l'épellation, celle de l'élision de l'*e* ; 3° la *M. syllabique*, adoptée dans la plupart des écoles d'enseignement mutuel, qui épargne à l'enfant le travail fastidieux de l'épellation, en lui présentant toutes les syllabes dans des tableaux gradués, et en lui faisant prononcer la syllabe d'un seul jet sans la décomposer.

Dans la *méthode analytique*, on présente dès le début à l'enfant des mots entiers, en choisissant ceux qui lui sont le plus familiers (*papa, joujou, etc.*); puis on lui fait retrouver ces mots, en tout ou en partie, dans des mots plus étendus; on lui fait ainsi découvrir par lui-même les syllabes élémentaires, et enfin les lettres. Exposée d'abord en 1790 dans un livre intitulé *la Vraie manière d'apprendre une langue*, cette méthode a été perfectionnée par Lemare, adoptée par Jacotot, et appliquée avec succès par M. Laffore, qui l'a nommée *statilégie* (1840); toutefois, elle n'est guère applicable que dans des éducations privées.

On a proposé, en outre, mille procédés divers pour rendre agréable et facile l'étude de la lecture: tels sont les *dés à facettes* de Charrier, qui portent gravées d'un côté toutes les voyelles, de l'autre toutes les consonnes; les *cartes*, les *fiches* et *dominos* de Pluche, adoptés par l'abbé Gaultier, sur lesquels sont tracés des lettres, des syllabes, des mots; le *bureau typographique* de Dumas, espèce de casier, avec lequel l'enfant s'exerce à retrouver les diverses lettres et à les combiner de mille manières ; la *lecture par l'écriture* de Viard ; enfin les nombreux syllabaires *à images*, comme l'*alphabet historique* de Vallange, le *quadrille* de Bertaut, le *miroir de la nature* de Basedow, le *loto-lecteur* de Th. Lebrun, etc.

Il a été publié une foule d'*Abécédaires* et de *Syllabaires*, adaptés chacun à l'un des systèmes précédents. Il suffira de citer les *Tableaux de lecture* de Lamotte, Lorain et Michelot, la *Nouvelle méthode de lecture* de Mialle, la *Citolégie* de Dupont, etc.

Lecture à haute voix. Voy. PRONONCIATION et DÉCLAMATION. *Voy.* aussi LECTEUR.

LÉCYTHIDE (du gr. λήκυθος, flacon), *Lecythis*, genre de la famille des Myrtacées, type de la tribu des Lécythidées dont quelques-uns font une famille. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique équinoxiale, à feuilles alternes non parsemées de points glanduleux comme les myrtes ; à fleurs axillaires et terminales. Les fruits, vulg. appelés *marmites de singes*, servent aux indigènes en guise de tasses et de vases. — La tribu des *Lécythidées* renferme les genres : *Lecythis*, *Bertholletia*, *Couratari*, *Elshotzia*, etc.

LÉDA, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, type de la famille des *Lédidées* : coquille ovale, oblongue, fermée, présentant deux impressions musculaires à chaque valve ; ligament interne; charnière formée de dents et de fossettes très-nombreuses, disposées sur une même ligne. Les Lédas se distinguent des Nucules, auxquelles elles ressemblent par leur charnière, d'abord par le sinus anal de l'impression musculaire, puis par la forme rostrée de leur coquille, par le manque de nacre, et enfin par les deux tubes dont l'animal est pourvu. — Les Lédas se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage silurien, et existent encore aujourd'hui dans toutes les mers.

LÉDA, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

LÈDE, nom vulgaire du *Cistus ladanum*. *Voy.* LADANUM.

LÉDON, *Ledum*, genre de la famille des Éricacées, tribu des Rhododendrées, renferme des arbustes à odeur pénétrante et agréable qui croissent dans les lieux ombragés et marécageux de l'Europe centrale et de l'Amérique du Nord. Le *Lédon à larges feuilles* (*L. latifolium*), vulg. *Thé du Labrador*, est aromatique et peut remplacer le thé; le *L. des marais*, ou *Romarin sauvage*, s'emploie en Allemagne pour donner du goût à la bière.

LÉGALISATION (de *légal*), déclaration par laquelle un officier public atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu, afin qu'on y ajoute foi. En général, cette formalité est exigée pour les actes produits hors du lieu où ceux qui les ont délivrés exercent leurs fonctions. Sont susceptibles d'être légalisés les extraits d'actes de l'état civil, les actes notariés, les certificats de vie, les actes administratifs. La légalisation est donnée, par le supérieur immédiat du fonctionnaire qui a délivré l'acte. Elle n'est pas nécessaire pour établir l'authenticité de l'acte ni la validité du certificat de vie, mais le défaut de légalisation peut faire suspendre l'exécution. — La signature des simples citoyens est légalisée par le maire de la commune qu'ils habitent. — Les actes passés en France dont on veut faire usage à l'étranger, doivent être légalisés d'abord dans la forme ordinaire ; puis une nouvelle légalisation doit être donnée par le ministre des Affaires étrangères et par le ministre particulier accrédité en France au nom du pays dans lequel l'acte doit être produit. S'il s'agit au contraire d'un acte passé à l'étranger dont on veut se servir en France, on le fait d'abord légaliser à l'étranger, dans le lieu de sa résidence, par le consul ou l'ambassadeur français; puis viser par le ministre des Affaires étrangères, à Paris.

LÉGAT (du lat. *legatus*), nom donné jadis, dans l'Empire romain, aux délégués de l'empereur chargés de le représenter dans les provinces, et aujourd'hui aux représentants du Souverain pontife. *Voy.* LÉGAT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LÉGATAIRE. *Voy.* LEGS.

LÉGATION (du lat. *legatio*). Ce mot désigne, dans les États de l'Église, une division administrative, gouvernée par un *légat*. — En Diplomatie, on entend par *légation* le personnel d'une ambassade.

LÉGENDAIRE (de *légende*), auteur qui a composé soit une, soit plusieurs légendes de saints. Les légendaires sont excessivement nombreux. Beaucoup d'entre eux sont anonymes. Dans un sens plus étroit, on appelle *légendaires* les compilateurs de légendes. *Voy.* LÉGENDE et HAGIOGRAPHES.

LÉGENDE (du lat. *legenda*, ce qu'il faut lire). I. Dans le langage ecclésiastique, ce terme désigna d'abord les versets que l'on récitait dans les leçons des matines, et fut ensuite appliqué aux *Vies des saints et des martyrs*, parce qu'on devait lire ces vies dans les réfectoires des communautés et des monastères. Transmises tant par la voie orale que par l'écriture, les légendes se répandirent promptement parmi le peuple et se multiplièrent d'une manière extraordinaire. Elles constituent la plus grande partie de la littérature des premiers siècles du moyen âge. Presque toutes sont en prose latine; le ton en est simple et naïf; les expressions tirées de la Bible ou des Pères y abondent; la diction, souvent barbare, ne manque quelquefois pas d'une certaine grâce. — Parmi les légendes, on distingue surtout celle de Siméon le Métaphraste, grand logothète de l'empereur Léon, rédigée en grec au xe siècle; la *Légende dorée*, de Jacques de Varagine, archevêque de Gènes au XIIIe siècle, rédigée en latin; les *Vies* dues à Flodoard, chanoine de Reims au IXe siècle, et à Gosselin, religieux de St Benoît au XIIe siècle; la *Fleur des Saints*, du P. Ribadeneira (1599). Enfin sous le titre d'*Acta Sanctorum*, les frères Bolland ont commencé en 1643 une immense collection de légendes qui forme actuellement plus de 60 volumes in-fol., et qui n'est pas encore achevée. Il a été publié en 1852 à Paris, sous le titre de *Légende céleste*, une nouvelle *Histoire de la Vie des Saints*, rédigée par une société d'ecclésiastiques. — Les légendes ont été à divers points de vue l'objet de travaux critiques de la part de dom Ruinart, Baillet, Mésenguy, A. Butler, A. Maury, etc.

II. On appelle aussi *légende* le récit merveilleux et populaire de quelque événement antéhistorique, et l'histoire fabuleuse d'un personnage assez important pour avoir frappé l'imagination d'un peuple entier. Ce sont les *légendes* qui ont fourni la fable de toutes les épopées primitives (*Voy.* ÉPOPÉE). Au moyen âge, l'histoire de Charlemagne, dans les chansons de geste, est devenue une véritable légende et de nos jours l'empereur Napoléon Ier est déjà presque un personnage légendaire. Le caractère essentiel de la légende et ce qui la distingue de la fiction poétique, c'est qu'elle est spontanée, inconsciente et pour ainsi dire dupe d'elle-même. — Voir sur la formation et l'explication des légendes, Max Müller, *Science du langage*. *Voy.* aussi MYTHOLOGIE.

LÉGENDE. Pris comme terme monétaire, ce mot se dit de toute inscription gravée sur l'une des faces ou sur la tranche des médailles, monnaies, jetons, etc. — Dans les premiers temps, les légendes furent courtes, se bornant à l'indication de la ville où la médaille avait été frappée; plus tard elles y joignirent les noms des divinités, des magistrats, des rois, la valeur de la monnaie, etc. Très-souvent pourtant on en voit qui se réduisent à de simples monogrammes. Les légendes au moyen âge furent écrites en latin. Sous les Mérovingiens, elles renfermèrent le nom de la ville et celui du monétaire; sous les Carlovingiens, le nom du roi s'y trouve seul. Pendant la troisième race, les légendes deviennent religieuses : la légende *Sit nomen Domini benedictum* date de St Louis. En 1685, on commença de marquer les monnaies sur la tranche avec la légende *Domine salvum fac regem*, qui fut remplacée sous la République par les mots *Garantie nationale*, et sous l'Empire par *Dieu protége la France*. Sur les faces, les légendes se disposent soit circulairement, soit en ligne droite. Depuis longtemps la légende circulaire occupe la face proprement dite, et la légende rectiligne le revers : la première donne les noms, titres, etc., du personnage représenté; la seconde indique la valeur de la pièce, l'année, le lieu, l'événement, etc. Beaucoup de ces indications sont en abrégé ou symboliques. Aussi, pour bien lire des légendes monétaires, faut-il avoir une connaissance spéciale de la langue et des dialectes, de la paléographie, de la séméiotique, etc. *Voy.* NUMISMATIQUE.

LÉGÈRES (POÉSIES). *Voy.* FUGITIVES (POÉSIES).

LÉGILE (du lat. *legilis*, qui sert à lire), pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chante l'épître et l'évangile aux messes solennelles.

LÉGION (en lat. *legio*; de *legere*, choisir, lever), corps principal de la milice romaine, était composé principalement d'infanterie, avec environ un dixième de cavalerie. On y distinguait des hommes pesamment armés et nommés, selon le rang qu'ils occupaient primitivement, *principes* (1er rang), *hastati* (2e), *triarii* (3e), et des hommes armés à la légère (*velites*). Le nombre des soldats de la légion varia à différentes époques : depuis Marius il fut de 6,000 hommes, distribués en 10 *cohortes*, subdivisées elles-mêmes en *centuries* et en *manipules*.

En France, le nom de *légion* a été donné à des corps de toutes armes, dont la plupart n'ont eu qu'une courte durée. François Ier créa 7 *légions provinciales*, divisées chacune en 6 bandes de 1,000 hommes, et qui ne comprenaient ni grandes armes ni cavalerie; Henri II en créa de nouveau en 1558; mais leur existence ne fut pas longue. Elles reprirent faveur en 1741 et 1756 : on y réunit l'infanterie, la cavalerie et les armes spéciales. Il fut formé, lors des guerres de la Révolution, plusieurs légions dites *batave*, *hollandaise*, *polonaise*, *portugaise*, *italique*, *des Alpes*, *des Francs*, etc. Après la révolution de Juillet, il fut créé, avec des réfugiés de tous pays, une *légion étrangère*, de 5,000 hommes, réduite, depuis 1861, à un seul régiment, le *régiment étranger*, qui sert en Algérie.

Les gardes nationales étaient organisées en *légions* avant 1852 : elles le sont aujourd'hui par bataillons (*Voy.* GARDE NATIONALE). — La gendarmerie départementale se divise aussi en *légions* subdivisées chacune en plusieurs *compagnies*.

LÉGION D'HONNEUR (ORDRE DE LA), ordre fondé par une loi du 29 floréal an X (19 avril 1802), pour récompenser les services militaires et le mérite civil (*Voy.*, pour son organisation primitive, l'article LÉGION D'HONNEUR au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Modifié par l'ordonnance du 26 mars 1816, par les décrets du 24 mars 1851, 22 et 25 janv., et 29 février 1852, l'ordre a été réorganisé par le décret organique du 16 mars 1852. Il comprend des *chevaliers*, des *officiers*, des *commandeurs*, des *grands-officiers* et des *grand-croix*. — Consulter les *Fastes de la Légion d'honneur* de MM. Lievyns, Verdot et Bégat (1842 et suiv.; l'*Annuaire de la Légion d'honneur* (1853, etc.).

Un décret du Gouvernement de la Défense (27 oct. 1870) a réservé cette décoration à l'armée.

LÉGIS, nom donné dans le Commerce aux plus belles soies de Perse. On distingue les *légis voirines*, qui sont les plus belles; les *légis bourmes* ou *bourmios*, qui viennent après; et les *légis ardasses*, qui sont les plus grosses.

LÉGISLATIF (CORPS), ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LÉGISLATION (du lat. *legislatio*). Ce mot se prend dans deux sens. Il désigne : 1° l'ensemble des lois d'un pays (la *loi française*, la *loi allemande*), et en ce sens il est synonyme de *Droit* (*Voy.* ce mot); 2° l'acte de faire les lois par opposition aux lois qui sont faites, et en ce sens on oppose *législation* à *droit*, et l'on dit p. ex. qu'en Droit telle chose existe et qu'en Législation il vaudrait mieux qu'elle ne fût pas. — Parmi les ouvrages sur cette matière, on distingue l'*Esprit des lois* de Montesquieu; les *Lois civiles dans leur ordre naturel* de Domat; le livre de Mably : *De la législation*; la *Science de la législation* de Filangieri; les écrits de Bentham, etc. *Voy.* LOIS et JURISPRUDENCE.

LÉGISLATURE. Il se dit de l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la formation des lois, et du temps légal d'existence d'une chambre élue, depuis son installation jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs.

LÉGISTE (du b.-lat. *legista*; de *lex*, *legis*, loi), celui qui fait profession d'étudier la loi; il est sy-

nonyme de *jurisconsulte* (*Voy.* ce mot). — Dans l'histoire du droit, on appelle plus spécialement *légistes* les défenseurs du pouvoir civil, sous l'ancienne monarchie, contre le pouvoir ecclésiastique.

LÉGITIMAIRE, celui qui a droit à une *légitime*. *Voy.* ce mot.

LÉGITIMATION (de *légitime*), acte par lequel on rend *légitime* un enfant naturel reconnu. Elle se fait aujourd'hui par le mariage subséquent des parents, et assure aux enfants les mêmes droits que s'ils étaient nés de ce mariage (C. Nap., art. 331-333). — Autrefois la légitimation pouvait s'opérer par lettres de chancellerie : nos rois, Louis XIV surtout, usèrent de cette faculté pour légitimer leurs enfants naturels et même adultérins. Les bâtards ainsi *légitimés* avaient le droit de porter le nom et les armes de leur père ; ils étaient seulement obligés de mettre dans leurs armes une barre pour se distinguer des enfants légitimes. — La légitimation n'est pas admise en Angleterre.

LÉGITIME (du lat. *legitimus*), qui a les conditions requises par la loi. *L'enfant légitime* est l'enfant conçu dans le mariage. Aux termes du Code Napoléon (art. 312 et suiv.), l'enfant né après le 180e jour du mariage, ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage, est réputé légitime.

Ce qu'on appelait autrefois la *légitime* était la portion d'hérédité que la loi assurait aux enfants légitimes sur les biens de leurs père et mère, portion qui ne pouvait être diminuée par les donations et les dispositions testamentaires du défunt, à moins qu'il n'existât certaines causes d'exhérédation. On lui donne aujourd'hui le nom de *réserve légale;* mais quelquefois on l'appelle encore *légitime*. Ce qui concerne ce sujet est réglé par les art. 913-919 du Code Napoléon. — La légitime venait du droit romain : elle avait été d'abord du quart des biens ; elle fut fixée par Justinien à la moitié ou au tiers suivant qu'il y avait plus ou moins de quatre enfants. Elle passa dans l'ancienne jurisprudence française même dans les pays coutumiers où elle coexistait avec la réserve coutumière. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

Légitime défense. *Voy.* DÉFENSE.

LÉGITIME (ENFANT). *Voy.* LÉGITIMATION.

LÉGITIMITÉ (de *légitime*), état de ce qui est légitime, se dit, surtout en Droit, de l'enfant né dans le mariage. *Voy.* LÉGITIME.

En Politique, le mot *légitimité* convient à tout pouvoir institué conformément au *droit*, que ce pouvoir découle de l'hérédité ou de l'élection. Cependant, en France, il s'applique plus spécialement, surtout depuis 1814, au droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans l'antique dynastie des Bourbons ; et l'on donne le nom de *légitimistes* aux partisans de la légitimité ainsi entendue.

LEGS, jadis *Légat* (du lat. *legatum*), disposition testamentaire par laquelle on donne tout ou partie de ses biens. Le *légataire* est celui au profit duquel un legs a été fait. On distingue : le *legs universel*, par lequel le testateur donne à une ou plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laisse à son décès ; le *legs à titre universel*, par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer, telle qu'une moitié, un tiers, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier ; le *legs particulier* qui n'est ni universel, ni à titre universel. Le legs peut, en outre, être *pur* et *simple*, *à terme* ou *conditionnel*. Tout legs est caduc si le légataire meurt avant le testateur, ou bien avant l'événement de la condition, dans le cas où le legs serait conditionnel. Le légataire soit universel, soit à titre universel, est tenu des dettes et charges de la succession personnellement pour sa part et portion, et hypothécairement pour le tout ; et il y a controverse pour savoir s'il n'en est pas tenu même *ultrà vires hereditatis*, c.-à-d. au delà du montant de son legs ; au contraire, le légataire particulier n'est tenu qu'hypothécairement (C. Nap., art. 1002-1024).

LÉGUME (du lat. *legumen*, fruit qui se cueille, par opposition à *seges*, fruit qui se coupe). En Botanique, ce mot est synonyme de *gousse*, et ne s'applique proprement qu'aux fruits des plantes dites *légumineuses :* pois, fèves, lentilles, etc. En ce sens, le légume est défini : un fruit simple, irrégulier, bivalve, déhiscent, portant les graines sur un placentaire qui se divise, lors de la séparation des valves, en deux branches restant fixées chacune à chaque valve, en sorte que celles-ci se partagent les graines. Généralement uniloculaire, il est quelquefois divisé soit en deux loges par une cloison longitudinale, soit en plusieurs loges par des cloisons transversales. Quelquefois il ne s'ouvre point, et alors il se rapproche des fruits carcérulaires ; quelquefois il est charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, et alors il se rapproche des drupes. Sous le rapport de la forme, les légumes sont longs et comprimés, tétragones, cylindriques, enflés comme une vessie, ou contournés en spirale et articulés, etc. Le légume contient ordinairement plusieurs graines, quelquefois deux seulement, rarement une seule. *Voy.* CAPSULE.

Dans le langage ordinaire, on appelle *légume* toute plante potagère employée à titre d'aliment, p. ex. les choux, carottes, navets, betteraves, pommes de terre, épinards, salsifis, artichauts, etc., aussi bien que les plantes à gousses. — Pour la conservation des légumes, *Voy.* CONSERVE.

LÉGUMINAIRE, *Leguminaria*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Solécurtidées : coquille ovale, bâillante aux deux extrémités, présentant un sinus anal court avec 4 impressions à chaque valve, et pourvue d'une côte interne élevée qui prend naissance sous les crochets et s'étend jusqu'au milieu de chaque valve. L'animal muni de deux tubes, et d'un pied allongé et tronqué, vit dans le sable vaseux des côtes tranquilles. — Les Léguminaires se trouvent à l'état fossile depuis l'étage cénomanien, et se rencontrent aujourd'hui dans toutes les mers.

LÉGUMINE ou *Caséine végétale*, sorte de caséine qui existe dans les pois, les haricots, les lentilles, les amandes et que l'on peut retirer en assez bonne quantité de ces dernières en les épuisant par l'eau alcalisée tiède et précipitant par l'acide acétique. On ne sait encore si la légumine est identique avec la caséine.

LÉGUMINEUSES (de *légume*), vaste famille botanique ainsi nommée par A.-L. de Jussieu à cause de son fruit, qui est toujours un *légume*, c.-à-d. une gousse, avait été d'abord appelée par Tournefort *Papilionacées*, à cause de la forme de sa fleur. Elle se compose de végétaux Dicotylédones dialypétales périgynes, et réunit des plantes herbacées, des arbustes, des arbrisseaux, et même des arbres dont quelques-uns ont des dimensions colossales : les feuilles sont alternes, composées ou décomposées, quelquefois simples ; quelquefois les folioles avortent, et il ne reste que le pétiole qui s'élargit, et forme une sorte de feuille simple nommée *phyllode*; à leur base sont deux stipules souvent persistantes. Les fleurs offrent une inflorescence très-variée : elles sont, en général, hermaphrodites. Leur calice est tantôt tubuleux, à 5 dents inégales ; tantôt à 5 divisions plus ou moins profondes et inégales. En dehors du calice, on trouve une ou plusieurs bractées, ou quelquefois un involucre caliciforme. La corolle, qui manque quelquefois, se compose ordinairement de 5 pétales inégaux, dont un supérieur, plus grand, qui enveloppe les autres, et qu'on nomme *étendard*: deux latéraux, appelés *ailes*, et deux inférieurs plus ou moins soudés ensemble, et formant la *carène ;* en un mot, la corolle est *papilionacée;* d'autres fois, elle est de 5 pétales à peu près égaux. Les étamines sont généralement au nombre de 10, à filets le plus souvent diadelphes. L'ovaire est plus ou moins sti-

pité à sa base, en général allongé, inéquilatéral, à une seule loge, contenant un ou plusieurs ovules attachés à la suture interne. Le style est un peu latéral, souvent recourbé et terminé par un stigmate simple.

Cette nombreuse famille est divisée en trois sous-ordres : les *Papilionacées*, les *Swartziées* et les *Césalpiniées* (*Voy.* ces mots), qui sont considérés comme autant de familles distinctes par beaucoup de botanistes. On y rattache aussi les *Mimosées*, dont les fleurs ne sont pas papilionacées.

La plupart des Légumineuses sont utilisées soit pour la nourriture de l'homme ou des bestiaux, soit pour l'industrie. Parmi les plantes potagères et fourragères appartenant à cette famille, il faut citer les haricots, les fèves, les pois, les lentilles, les pois chiches, les lupins, les vesces, les gesses, les luzernes, les sainfoins, les trèfles, les mélilots, etc.; parmi les plantes médicinales, le séné, la casse, le baguenaudier, le tamarin, celles qui fournissent la fève tonka, les baumes de tolu et de copahu, les gommes arabique et adragant, etc. ; parmi les plantes tinctoriales, l'indigotier, le bois de campêche, le bois de Fernambouc, etc.: parmi les arbres exotiques, ou d'ornement, l'acacia mimosa, l'arbre de Judée, le sophora du Japon ; parmi les plantes curieuses, la sensitive, etc.

LEHEM ou **LŒSS** (de l'allem. *Lehm*, limon), dépôt diluvien de la vallée du Rhin.

LEICHE, *Scymnus*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens, établi aux dépens des Squales, renferme plusieurs espèces communes sur nos côtes et dans les mers du Nord.

LÉIOCÈRES (du gr. λεῖος, lisse, et κέρας, corne), nom donné par quelques zoologistes aux Antilopes à cornes lisses, comme le Chamois, le Nilgau et le Gnou. *Voy.* ANTILOPE.

LÉIOCOMME (du gr. λεῖος, lisse, et κόμμι, gomme), sorte de *dextrine* (*Voy.* ce mot), qui a remplacé la gomme du Sénégal dont les indienneurs se servaient autrefois comme d'apprêt; on l'obtient en torréfiant légèrement l'amidon.

LÉMA (du gr. λαιμός, faim vorace), *Crioceris*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Eupodes, tribu des Criocérides, à tarses munis de crochets, et dont les larves traînent après elles une sorte de fourreau. Ces insectes font de grands ravages dans les potagers et les jardins. Le *Léma du lis* est rouge en dessus, noir en dessous; il dévore souvent tous les lis d'un jardin. Le *L. porte-croix* et le *L. à douze pointes* attaquent les plants d'asperges. Le *L. cyanelle* et le *L. mélanope* rongent les feuilles d'avoine.

LEMME (du gr. λῆμμα, prise, et par suite proposition mise en avant), se dit, en Géométrie, d'une proposition préliminaire qu'on établit pour servir à la démonstration de quelque autre proposition.

LEMMING, genre de la classe des Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Rats et voisin des Campagnols. Les Lemmings vivent en société et par troupes nombreuses et font des dégâts énormes dans les champs. Le *Lemming* propr. dit (*Mus lemmus*), ou *Lapin de Norwége*, a la taille d'un rat, la tête courte et ovale, les oreilles petites et arrondies; son pelage est soyeux et d'un roux mêlé de noir et de blanc. Il ne s'engourdit pas l'hiver et se creuse un terrier sous la neige. Tous les 6 ou 8 ans, leurs bandes descendent des montagnes de la Laponie et de la Norwége pour se répandre dans les contrées environnantes; aucun obstacle ne les arrête ; ils traversent même les rivières à la nage. Au même genre appartiennent le *Zokor* (*Mus aspalax*), de Sibérie, qu'on range aussi parmi les Taupes; et le *Lemming de la baie d'Hudson* (*Mus hudsonius*). *Voy.* ORYCTÈRES.

LEMNACÉES (du g.-type *Lemna*), petite famille de plantes Monocotylédones apérispermées, voisine des Naïadées et qui a pour type la *Lentille d'eau* ou *Lenticule* (*Lemna*). *Voy.* LENTICULE.

LEMNISCATE (du gr. λημνίσκος, ruban), courbe qui a la forme d'un 8 : ce qui la caractérise, c'est que le produit des distances de chacun de ses points à deux points fixes est constant, et égal au carré de la moitié de la distance de ceux-ci. Le comte de Fognano, et Bernouilli, au XVIIIe siècle, ont étudié les propriétés de cette courbe.

LÉMODIPODES. *Voy.* LÆMODIPODES.

LÉMUR, nom donné par Linné au *Maki*, est emprunté aux Latins, qui appelaient *lemures* des espèces de spectres. *Voy.* LÉMURIENS.

LÉMURIENS, famille de Quadrumanes, renferme des animaux à museau allongé comme celui du Renard, appartenant tous à l'ancien monde, et ayant des rapports éloignés avec les Singes, ce qui les a fait appeler *Faux singes*. Ce sont des animaux nocturnes, de taille moyenne ou même petite, qui ne se nourrissent que de fruits et d'insectes. Quelques espèces ont une grande intelligence. — Genres : *Lemur* ou *Maki* (g.-type), *Nycticèbe, Indris, Galago, Loris* et *Tarsier*.

LÉNITIF (du lat. *lenitivus*, qui adoucit), se dit, en Médecine, des remèdes relâchants et tempérants, et aussi de ceux qui sont légèrement laxatifs : le miel est un lénitif. Il y a des *électuaires lénitifs* qui purgent doucement et sans provoquer de coliques.

LENTE (du lat. *lens, lendis*), œuf allongé que le pou dépose sur les cheveux. *Voy.* POU.

LENTICELLES (dimin. de *lentille*), taches rousses et ovales qui se trouvent sur l'écorce des branches des arbres. De Candolle les considérait comme des embryons de racines disséminées dans toute la plante. On a pensé aussi qu'elles servaient à remplacer les stomates quand l'épiderme est tombé. Ce n'est en réalité qu'une masse de tissu cellulaire, développée dans la couche subéreuse, qui soulève l'épiderme et vient se détruire au contact de l'air.

LENTICULAIRE (du lat. *lenticula*), ce qui a la forme d'une lentille. — En Anatomie, on appelle *os lenticulaire* le plus petit des quatre osselets de l'oreille. Il est placé entre la longue branche de l'enclume et la tête de l'étrier. — *Voy.* PISIFORME.

LENTICULE, *Lenticula*, genre de plantes aquatiques, type de la famille des Lemnacées, renferme de petites herbes qui flottent à la surface des eaux tranquilles. L'espèce la plus remarquable est la *Lentille d'eau* ou *L. bossue* (*Lemna*), petite plante verte dont les très-petites feuilles, rondes et convexes comme des lentilles, couvrent la surface des eaux dormantes. Ce végétal n'a point de tiges, et ses racines sont directement attachées aux feuilles. Les canards et les carpes en sont très-friands. Leur présence contribue à l'assainissement des marais en même temps qu'à la formation de la tourbe.

LENTIGO, synonyme de *Taches de rousseur*. *Voy.* ÉPHÉLIDES.

LENTILLE, *Ervum*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Viciées, renferme des plantes herbacées annuelles, qui croissent naturellement dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal. L'espèce la plus anciennement connue est la *Lentille cultivée* (*E. lens*), à tige grêle, à feuilles composées, à folioles linéaires, à fleurs blanchâtres, un peu rayées de bleu ; à gousse courte, ovale, un peu élargie, renfermant 2 ou 3 graines roussâtres, luisantes et arrondies. Ses graines fournissent une nourriture assez agréable, mais un peu indigeste, à moins qu'on ne les ait dépouillées de leur enveloppe et qu'on ne les mange en purée. Elles ont l'inconvénient d'être attaquées par plusieurs insectes qui éclosent dans la partie farineuse et s'en nourrissent. On peut séparer des bons grains les grains attaqués par ces insectes en les faisant tremper tous dans l'eau, et rejetant ceux qui surnagent. La variété la plus estimée est la *L. à la reine* ou *L. rouge*, dont le grain est très-petit, très-bombé et rougeâtre. Sa farine est résolutive : elle fait la base du prétendu spécifique Warton (*l'ervalenta*); préparée en guise de café elle

agit comme diurétique. — La *L. bâtarde* (*E. ervilia*), vulg. *Ers*, *Comin*, se cultive comme plante fourragère ; sa graine sert aussi à engraisser les pigeons.

Lentille d'eau, *Lemna*. *Voy.* LENTICULE.

Lentille d'Espagne. *Voy.* GESSE.

LENTILLE, se dit, en Optique, d'un disque de verre taillé en forme de *lentille*, et qui sert à réfracter les rayons lumineux. On distingue les *L. convergentes*, qui font converger les rayons lumineux, et les *L. divergentes*, qui les rendent divergents. — Les premières sont convexes, à bords tranchants, et se subdivisent en *L. bi-convexes*, formées par deux surfaces sphériques convexes; *L. plan-convexes*, formées par une surface plane et une surface convexe ; et *ménisques convergents*, formés par deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus grand que le rayon de la seconde. — Les secondes sont concaves, à bords larges, et se subdivisent en *L. biconcaves*, formées par deux surfaces sphériques concaves ; *L. plan-concaves*, formées par une surface plane et une surface concave ; et *ménisques divergents*, formés par deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus petit que le rayon de la seconde.

L'*axe* d'une lentille est la ligne mathématique qui joint les deux centres de courbure de ses deux surfaces; pour les lentilles plan-concaves et plan-convexes, l'axe est la perpendiculaire abaissée du centre de courbure sur le plan. On appelle *foyer principal* d'une lentille le point où se coupent les rayons réfractés provenant d'un faisceau incident parallèle à l'axe. La *distance focale* est la distance du foyer à la surface du verre. On reconnalt la place qu'occupe le foyer principal d'une lentille convergente en présentant cette lentille aux rayons solaires; la lumière se peint alors au foyer en une image plus petite et plus éclatante qu'en tout autre lieu. Cependant, quand les rayons réfractés font avec l'axe un angle de plus de 10 à 15°, ils ne convergent plus exactement au même point; il y a alors *aberration de sphéricité*. La concentration des rayons se fait d'autant plus exactement qu'ils passent plus près de l'axe. Dans les instruments d'optique, on recouvre souvent les bords de la lentille pour n'admettre que les faisceaux peu inclinés à l'axe : on obtient ainsi plus de netteté dans les images.

L'effet le plus remarquable des lentilles convergentes est de donner des images renversées des objets, que l'on peut recevoir sur un écran blanc, et qu'on appelle *images réelles* : il faut pour cela que l'objet soit placé au delà du foyer principal par rapport à la lentille. Lorsque l'objet est placé entre le foyer principal et la lentille, on le voit grossi, en regardant à travers la lentille ; on dit que l'*image* est *virtuelle*; c'est cet effet qu'on utilise dans la *loupe* ou *microscope simple* (*Voy.* LOUPE). Les lentilles divergentes ne donnent que les images *virtuelles*, plus petites que les objets; elles servent aux myopes, tandis que les lentilles convergentes servent aux presbytes. *Voy.* LUNETTES.

On appelle encore *lentille* la pièce qui est suspendue à la verge d'un pendule, et dont les oscillations règlent les mouvements d'une horloge : c'est un disque en métal formé ordinairement de deux calottes de cuivre entre lesquelles on coule du plomb. Le centre de gravité d'un pendule est toujours dans l'intérieur de sa lentille.

Lentilles, en Médecine. *Voy.* ÉPHÉLIDES.

LENTISQUE, espèce du genre Pistachier. *Voy.* PISTACHIER et MASTIC.

LENTURLU, jeu de cartes, le même que la *Mouche*. *Voy.* ce mot.

LÉONIN (du lat. *leoninus*, de *leo*, lion). On appelle *société léonine*, *contrat léonin*, une société, un contrat où l'une des parties a stipulé pour elle la part du *lion*. Cette locution vient de la fable si connue d'Ésope, la *Chasse du Lion*, imitée par Phèdre et par La Fontaine (I, 6). Il y a *contrat léonin* quand l'une des parties se met à l'abri de toute perte en même temps qu'elle stipule en sa faveur une part dans les bénéfices, et aussi quand les chances de pertes ne sont pas en rapport direct avec les chances de bénéfices. Ce contrat est une convention contraire à la morale et à la loi : « La convention qui donnerait à l'un des associés la totalité du bénéfice est nulle. » (C. Nap., art. 1855).

LÉONINS (VERS), vers latins dans lesquels l'hémistiche rime avec la fin du vers. Ils ont été ainsi nommés de *Leonius*, religieux de St-Victor qui, au XIIe siècle, les mit en vogue. Tels sont ces deux vers :

Si Trojæ fa*tis* aliquid restare puta*tis*. (Virg.)
Defuit et scrip*tis* ultima lima me*is*. (Ovide.)

Les vers léonins sont monotones et fatigants. Les poëtes de la bonne latinité en offrent un assez grand nombre d'exemples, mais ils sont sans doute involontaires. Au contraire, au moyen âge, on les recherchait avec intention. Plusieurs hymnes d'église sont faites en vers léonins. On a cru voir dans ce genre de vers l'origine des vers rimés des modernes.

LÉONOTIS (du gr. λέων, lion, et οὖς, ὠτός, oreille), genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées, renferme des espèces originaires du Cap, dont la principale est la *Léonotis à queue de lion* (*L. leonurus*), arbrisseau élégant, à feuilles longues, aiguës, persistantes, et à fleurs en épis verticillés, à longues corolles d'un rouge aurore très-vif.

LÉONTIASIS (du gr. λεοντίασις), sorte de lèpre, dans laquelle la peau de la face ressemble à celle du museau du lion. *Voy.* ÉLÉPHANTIASIS.

LÉONTICE, genre de la famille des Berbéridées, renferme des plantes herbacées répandues dans les deux continents.

LÉONTODON (du gr. λέων, lion, et ὀδούς, ὀδόντος, dent), nom donné par Linné au genre appelé depuis *Taraxacum* (*Voy.* PISSENLIT), s'applique aujourd'hui à un autre genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, sous-tribu des Scorsonérées, dont le type est le *L. automnal*, plante herbacée à racine vivace, à fleurs en capitules, qui croît dans les prairies humides.

LÉONURE (du gr. λέων, lion, et οὐρά, queue), *Leonurus*. *Voy.* AGRIPAUME et LÉONOTIS.

LÉOPARD (du lat. *leopardus* [du gr. λέων, lion, et πάρδος, panthère]), *Pardus*, mammifère de l'ordre des Carnassiers, que l'on confond souvent avec la Panthère, dont il a les habitudes. Sa longueur varie de 1^m^ à 1^m^,50, et sa hauteur de 0^m^,60 à 0^m^,80. Son pelage est jaune sur le dos, blanc sous le ventre et partout couvert de taches noires groupées circulairement en forme de rose, et plus petites et plus rapprochées que chez la panthère. Cet animal se trouve dans l'Inde et en Afrique, surtout au Sénégal et dans la Guinée. Sa fourrure est estimée : on en fait des housses pour les chevaux.

Le *léopard* fait partie des armes de la Grande-Bretagne : ces armes portent trois léopards. — En termes de Blason un *lion léopardé* est un lion passant ou marchant comme le léopard.

Léopard à crinière. *Voy.* GUÉPARD.

LÉPAS (du gr. λεπάς, rocher), Mollusque acéphale. *Voy.* PATELLE.

LÉPICÈNE (du gr. λεπίς, écaille, et κοινός, commun), nom donné par Richard à la glume calicinale des Graminées. La lépicène est en général formée de deux écailles (*brome*), quelquefois d'une seule (*ivraie*). Tantôt elle contient une seule fleur (*vulpin*), tantôt deux ou davantage (*avoine*).

LÉPIDIER (du gr. λεπίδιον), *Lepidium*, genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des Lépidinées, renferme des plantes herbacées ou à peine ligneuses, à tiges cylindriques, rameuses; à feuilles simples; à fleurs petites, blanches, disposées en grappes terminales, ayant 4 pétales et 6 étamines. Le fruit est une silicule ovale, déprimée, renfer-

mant plusieurs graines. Les espèces les plus connues sont la *Passe-rage* (*L. latifolium*) et le *Cresson alénois* (*L. sativum*). *Voy.* ces mots.

LÉPIDODENDRON (du gr. λεπίς, écaille, et δένδρον, arbre), genre de Cryptogames acrogènes fossiles, voisin des Lycopodes, à tiges dichotomes portant vers leur extrémité des feuilles linéaires ou lancéolées. On les trouve dans le terrain houilier.

LÉPIDOLEPRUS, poisson. *Voy.* GRENADIER.

LÉPIDOLITHE (du gr. λεπίς, écaille, et λίθος, pierre), espèce de Mica à deux axes optiques, et à base de lithine. C'est un fluosilicate alumineux de potasse, de magnésie et de lithine. On le trouve en petites masses de couleur violette ou lilas, dans les granits de Suède et de Moravie. On s'en sert pour l'extraction du lithium. *Voy.* MICA.

LÉPIDOPE (du gr. λεπίς, écaille, et ποῦς, pied), vulg. *Jarretière*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes : corps allongé et mince, offrant l'aspect d'un large ruban d'argent, nageant par ondulations et jetant de beaux reflets de lumière. Leurs ventrales sont réduites à deux petites pièces écailleuses, d'où leur nom. Ces poissons habitent les mers d'Europe : leur chair est ferme et délicate.

LÉPIDOPTÈRES (du gr. λεπίς, λεπίδος, écaille, et πτερόν, aile), vulg. *Papillons*, 6e ordre de la classe des Insectes, a pour caractères principaux : 4 ailes veinées, recouvertes d'une poussière farineuse qui est composée de petites *écailles* colorées ; trompe roulée en spirale pour sucer le suc des fleurs; tête petite, thorax bombé, plus court que l'abdomen, celui-ci sans tarière ni aiguillon ; pattes assez longues avec 5 articles aux tarses, etc. Les Lépidoptères éprouvent des métamorphoses complètes : leurs larves sont dites *chenilles*, et leurs nymphes *chrysalides*. On les divise en trois grandes familles : celle des *Diurnes* ou *Papillons* proprement dits; celle des *Crépusculaires* ou *Sphinx* ; et celle des *Nocturnes* ou *Phalènes* (*Voy.* ces mots). Il existe beaucoup de monographies des Lépidoptères : on cite entre autres celles de MM. Boisduval et Guénée, Godard, Duponchel, Th. Lacordaire. *Voy.* PAPILLON.

LÉPIDOSIRÈNE (du gr. λεπίς, écaille, et de *sirène*), animal singulier découvert dans des flaques d'eau, aux environs de Bahia (Brésil) en 1837 et qui forme la transition entre les Batraciens et les Poissons. Les Lépidosirènes ont comme les Batraciens des poumons et des branchies, un cœur à deux oreillettes, des narines communiquant avec l'arrière-bouche, et, comme les Poissons le condyle occipital unique ; leur colonne vertébrale reste à l'état de corde dorsale, leur intestin est spiral. Ils ont une nageoire dorsale et une ventrale, plus deux paires d'appendices qui ressemblent plutôt à des tentacules qu'à des pattes ou à des nageoires : leur tête est courte, obtuse ; leur bouche petite, pourvue de dents et d'une langue molle et épaisse. Leur taille ne dépasse pas 0m,35. — Le *Proptoptère* d'Afrique se rapproche beaucoup des Lépidosirènes.

LÉPISME (du gr. λέπισμα, pelure), *Lepisma*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères (Thysanures), type d'une petite famille dite des *Lépismées* ou *Lépisménes*. L'espèce la plus connue est le *Lépisme saccharin* ou *Forbicine*, dont le corps est lisse et couvert d'écailles argentées. Originaire d'Amérique, selon Linné, cet insecte s'est naturalisé en Europe, où il vit dans les boiseries, sur les planches des armoires où l'on conserve des comestibles, sous les pierres et les plantes humides. Ces petits animaux, longs de 0m,009 courent très-vite ; ils se nourrissent de sucre, de substances végétales et de petits insectes. — Le *Machile polypode*, ou *Forbicine cylindrique*, est une autre espèce de Lépisme, qui se trouve dans les bois au pied des arbres.

LÉPISOSTÉE (du gr. λεπίς écaille, et ὀστέον, os), *Lepisosteus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés. Ils sont revêtus d'écailles pierreuses, dures, et qui forment une cuirasse impénétrable. Ils ont le museau très allongé et les mâchoires hérissées de dents pointues. Ils sont hardis et féroces ; mais la grandeur de leurs écailles rend leurs mouvements très-lents. Ces poissons habitent les rivières et les lacs de l'Amérique centrale. Leur chair est bonne à manger. On distingue : le *Caïman* ou *Gavial* (*L. osseus*) ; la *Spatule* (*L. spatula*), et le *Roblo* (*L. roblo*).

LÉPORIDE (du lat. *lepus, leporis*), métis résultant du croisement du Lièvre et du Lapin. On a essayé de fonder une industrie sur ce croisement ; mais il ne réussit pas toujours et l'on a été obligé d'y renoncer.

LÉPORIDES ou LÉPORINÉS (du lat. *lepus*), petite famille de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, dont le caractère principal est d'avoir, en arrière de leurs incisives supérieures, une paire de dents plus petites et d'une autre forme. Elle comprend les genres *Lièvre, Lapin* et *Lagomys*.

LÈPRE (du lat. *lepra;* du gr. λέπρα). On a réuni sous ce nom des maladies de la peau fort diverses, mais qui ont pour caractère commun la dégénérescence, l'ulcération ou la destruction de la peau ; tels sont notamment : l'*Éléphantiasis des Grecs* ou *Lèpre tuberculeuse*, l'*Éléphantiasis des Arabes* (*Voy.* ÉLÉPHANTIASIS) et le *Psoriasis*, qu'on appelle encore aujourd'hui *Lèpre*, *Lèpre vulgaire*. — Les deux premières de ces maladies, fort graves et fort communes au moyen âge, sont devenues assez rares de nos jours. On ne sait même pas bien à laquelle il faut rapporter la lèpre des anciens. Ce n'est plus guère qu'en Égypte, dans quelques localités de la Suisse et dans le nord de l'Europe (en Suède et en Norwège) qu'on trouve encore un assez grand nombre de lépreux. — Quant à la *Lèpre vulgaire*, c'est une éruption squameuse, caractérisée par des disques de forme régulière, sains au centre, mais dont la circonférence se couvre d'écailles nacrées, de largeur et d'épaisseur variables, qui tombent et se renouvellent sans cesse. Cette maladie s'annonce par la présence, autour des articulations, de petites élevures rouges, papuleuses, et qui fournissent bientôt en abondance des squames sèches, minces et peu adhérentes. A mesure que les disques s'agrandissent les squames deviennent plus épaisses et plus adhérentes ; leur couleur, d'abord blanche, prend une teinte ordinairement grisâtre : chez quelques individus, elle reste toujours blanche (*L. alphos*) ; chez d'autres, elle devient tout à fait noire (*L. mélas*) Peu à peu, le mal envahit le ventre, la poitrine et les épaules ; rarement il attaque le front et le cuir chevelu, plus rarement encore le visage et les mains. La lèpre peut rester longtemps stationnaire ; elle peut aussi diminuer et même disparaître sans aucun traitement. A moins que les disques ne soient très-rapprochés, ou qu'ils ne gênent le jeu des articulations, la lèpre est une affection tout à fait indolente ; la santé générale est assez bonne. — Des bains tièdes, des lotions avec une dissolution de sulfure de potassium, pour favoriser la chute des écailles ; puis de légères couches d'onguent de goudron, renouvelées matin et soir, en même temps que l'on donne à l'intérieur des arsenicaux (liqueur de Fowler, solution de Pearson, pilules asiatiques), sont les principaux moyens de traitement.

Pendant fort longtemps les lépreux furent un objet d'horreur et de dégoût. Chez les Juifs, la loi de Moïse les séparait du reste du monde et les reléguait hors des villes et des camps : il en était de même en Perse et dans toute l'Asie. Au moyen âge, les Croisés qui avaient contracté la lèpre en Orient, la rapportèrent en Europe, où elle se répandit d'une manière extraordinaire. On fonda de toutes parts pour les infortunés lépreux des hôpitaux spéciaux, connus sous les noms de *léproseries*, *lazarets* ou *ladreries*. Dès qu'un cas de lèpre était signalé, le malade était conduit à l'église ; on chantait sur lui l'office des morts, puis on le conduisait à l'hôpital ou dans un lieu isolé. Si, pour un motif quelconque, un lépreux était forcé

d'entrer dans un lieu habité, il était obligé de porter un vêtement particulier, ainsi qu'une crécelle pour avertir les passants d'éviter son contact. Séparés du monde par la loi, les *lépreux* ne pouvaient rien aliéner ni donner; on leur laissait l'usufruit de leurs biens s'ils en possédaient, mais ils ne pouvaient ni tester ni hériter. M. X. de Maistre, dans le *Lépreux de la cité d'Aoste,* a dépeint la triste condition de ces malheureux. Les progrès de la civilisation ont fait justice de ces absurdes préjugés.

LÉPROSERIE, hôpital pour les lépreux. *Voy.* LADRERIE et LÉPREUX.

LEPTE (du gr. λεπτός, mince, grêle), *Leptus,* genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides : ce sont des animaux de très-petite taille, à six pattes; suçoir avancé; corps ovale; renflé et mou, peau souple, tendue et luisante. Le *Lepte automnal,* vulg. *Rouget* ou *Vendangeron,* de couleur rouge, est commun en automne dans les champs et les potagers. Il cause, en pénétrant sous la peau, de vives démangeaisons : on s'en délivre par des lotions d'huile d'amande douce.

LEPTON (du gr. λεπτός), poids et monnaie des anciens Grecs, valait le 8ᵉ de l'obole.— Monnaie de la Grèce moderne, vaut à peu près un centime (0 fr. 009).

LEPTOPHIDE (du gr. λεπτός, et ὄφις, serpent), *Leptophis,* vulg. *Fouet de cocher,* genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Colubridés, se distinguent des Couleuvres par leur forme allongée et grêle. Leur robe est d'un beau vert. Ils fréquentent les bois, et se nourrissent d'insectes et de petits oiseaux. Leur blessure n'est pas dangereuse. Ils sont très-agiles. On les trouve dans les contrées chaudes des deux hémisphères.

LEPTOPUS. *Voy.* DACTYLÈTHRE.

LEPTOSOMUS, oiseau. *Voy.* COUROL.

LEPTOSPERME (du gr. λεπτός, et σπέρμα, graine), *Leptospermum,* genre de la famille des Myrtacées, type de la tribu des Leptospermées, est composé d'arbustes et d'arbrisseaux de l'Australie, à feuilles petites, coriaces, alternes, ponctuées et aromatiques, qui donnent une infusion théiforme d'une saveur très-agréable.

LEPTURE (du gr. λεπτός, et οὐρά, queue), *Leptura,* genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, type de la tribu des Lepturètes : antennes insérées au bas des yeux, tête perpendiculaire, corselet étroit et bombé; les larves vivent dans le bois pourri. Ces insectes, longs de 0ᵐ,015, sont noirs ou bruns. On les trouve en France.

LEPTYNITE (du gr. λεπτύνω, amincir) ou *Weisstein,* roche éruptive dont la base est du feldspath grenu, de couleur blanche ou rose, empâtant du quartz.

LERNÉE, *Lernæa,* genre de petits Crustacés, de l'ordre des Suceurs, que l'on avait longtemps rangés parmi les Mollusques ou les Vers intestinaux, vivent en parasites sur les poissons, principalement autour des yeux et des branchies. Leur corps est de forme assez variable; leur bouche est pourvue de deux crochets mobiles convergents; leurs larves sont mobiles, mais à l'état parfait ils paraissent dépourvus de tout appareil locomoteur. Les mâles se tiennent accrochés sous le corps des femelles.

LÉROT (dimin. de *loir*), *Myoxus nitela,* petit Mammifère rongeur du genre Loir. *Voy.* LOIR.

LÈSE-MAJESTÉ (du lat. *læsa majestas,* majesté violée), se dit de tout attentat commis contre un pouvoir souverain. Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine,* qui était une offense commise envers Dieu; 2° le crime de *lèse-majesté humaine,* qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'État. Lors de la révision du Code pénal en 1832, l'expression de *lèse-majesté* a été effacée. — Quant au crime de *lèse-majesté divine,* il est plus connu sous le nom de *sacrilége. Voy.* ce mot.

Le crime de *lèse-majesté* contre le souverain a été longtemps puni avec une grande sévérité. Chez les Romains, les coupables étaient livrés aux bêtes féroces. En France, ils étaient tenaillés vifs avec des tenailles rouges, ou tirés à quatre chevaux. Aujourd'hui, l'attentat contre la vie du souverain est, dans la plupart des États, puni comme le parricide. De plus, toute offense commise envers la personne du souverain, est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 500 à 10,000 fr. (C. pén., art. 86 et suiv.).

LÉSION (du lat. *læsio,* blessure), se dit, en Médecine, de toute perturbation apportée soit dans la texture des organes, soit dans leurs fonctions; de là des *lésions organiques,* telles que plaies, contusions, dégénérescences, etc.; et des *lésions de fonctions,* telles que la douleur, le délire, l'augmentation ou la diminution de certaines sécrétions, etc.

En Droit, dans les contrats, il y a *lésion* lorsqu'une des parties ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'elle apporte. La lésion est une cause de rescision au profit des mineurs (*Voy.* NULLITÉ); mais elle ne l'est au profit des majeurs que dans trois cas : 1° en cas de partage, s'il y a lésion de plus du quart; 2° en cas de vente, si le vendeur est lésé de plus des sept douzièmes; 3° en cas d'acceptation d'une succession, s'il se découvre ensuite un testament qui absorbe la succession, ou la diminue de plus de moitié (C. Nap., art. 183, 889, 1118, 1305, 1674).

LESSERTIE (du nom de B. *Delessert*), *Lessertia,* genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, indigènes du cap de Bonne-Espérance : feuilles pennées, avec impaire; fleurs purpurines, disposées en grappes penchées.

LESSIVAGE. *Voy.* BLANCHISSAGE et LESSIVE.

LESSIVE (du lat. *lixivium*; de *lix,* cendre). Ce mot désigne proprement l'eau alcaline que les blanchisseuses obtiennent en versant de l'eau chaude, dans un cuvier, sur du linge à blanchir sur lequel on a préalablement étendu un lit de soude ou de cendre de bois. Cette eau, contenant en dissolution des sels de soude ou de potasse, saponifie les parties graisseuses que contient le linge sale, les rend solubles, et, de cette manière, débarrasse le linge de toute impureté. *Voy.* BLANCHISSAGE.

Par extension, on a appelé *lessive des savonniers* la dissolution alcaline dont on se sert pour faire le savon; elle est principalement formée de soude caustique. On la prépare en traitant le sous-carbonate de soude par la chaux vive.

En Chimie, *lessiver,* c'est verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles peuvent contenir. — Ce qu'on appelle *lessive prussique,* c'est l'eau que les fabricants de bleu de Prusse font passer sur un mélange de parties égales de sang desséché et de potasse pour obtenir le prussiate jaune (*Voy.* FERROCYANURES). — Pour les Peintres, le *lessivage* consiste à nettoyer avec de l'eau seconde les boiseries déjà peintes, mais salies.

LESSONIE (du naturaliste *Lesson*), *Lessonia,* genre d'Algues marines, de la famille des Fucoïdées, tribu des Laminariées, qui habitent l'Australie et l'Amérique du Sud : ces algues sont des espèces de racines qui s'implantent profondément dans les fentes des rochers et donnent naissance à des tiges rameuses, grosses comme des troncs d'arbre et formées de couches concentriques et d'un canal médullaire; leurs frondes, longues de 0ᵐ,50, et de couleur brune, sont divisées à leur base. La fructification consiste en groupes graniformes et compactes.

LEST (de l'allem. *Last,* charge). On nomme ainsi à la fois, dans la Marine, soit la quantité de poids nécessaire pour qu'un navire se maintienne en parfait équilibre sur l'eau, soit l'ensemble des matériaux qui forment ce poids. — Le lest varie d'après la grandeur et la forme des bâtiments; en général, il est du septième au quart de leur exposant de charge. On distingue le *lest dormant,* qu'on place à fond de cale, et qui ne bouge pas; et le *lest volant,* qu'on transfère

suivant le besoin. Dans les bâtiments de guerre le lest se compose de parallélipipèdes en fer nommés *gueuses*; mais dans les bâtiments marchands, on emploie à cet usage toute espèce de matières, pierres, galets, sable, chaux, briques, etc. On y emploie aussi les parties les plus lourdes du chargement ou même simplement l'eau. On dit qu'un navire *navigue sur son lest*, s'il est parti du port sans prendre de marchandises. — On appelle *lestage* l'opération de placer le lest à bord, et *délestage* l'opération contraire.

LESTRIS, nom latin du genre LABBE.

LÉTHARGIE (du gr. ληθαργία), état de sommeil profond et excessivement prolongé, d'où il n'est cependant pas impossible de tirer les malades; pendant les courts instants de réveil, ils parlent sans se rendre compte de ce qu'ils disent, oublient ce qu'ils ont dit, et retombent aussitôt dans leur sommeil. Il ne faut pas confondre la *léthargie* avec le *coma* (*Voy.* ce mot). — Cet état, qui offre l'image de la mort, peut durer longtemps : on a dit l'avoir vu se prolonger plusieurs jours et même des mois entiers. Dans certains cas, la ressemblance de la léthargie avec la mort est telle qu'il est arrivé d'inhumer des êtres vivants (*Voy.* INHUMATION); on ne préviendra de tels accidents qu'en étudiant soigneusement tous les signes de la mort réelle. *Voy.* MORT.

LÉTITIA, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

LETTRE (du lat. *littera*). Au propre, on nomme ainsi les caractères de l'alphabet. *Voy.* ALPHABET et CARACTÈRES.

Sous le rapport de la prononciation, on divise les lettres en *voyelles* et en *consonnes*. *Voy.* ces mots.

Sous le rapport de la forme, on distingue des *L. capitales ou majuscules*, des *L. minuscules*; des *L. gothiques*, *bâtardes*, *cursives*, etc. ; en un mot, autant d'espèces de lettres qu'il y a d'écritures (*Voy.* ÉCRITURE). — Les lettres prennent le nom de *L. numérales*, si on les emploie en guise de chiffres, ainsi que le faisaient les Grecs et les Romains.

On dit, en parlant des épreuves d'estampes ou de gravures, qu'elles sont *avant la lettre*, quand elles se trouvent sans inscription, ayant été tirées avant que le graveur eût mis au bas du dessin les *lettres* qui indiquent le sujet (*Voy.* ÉPREUVE). Ce sont les premières tirées, et aussi les plus belles et les plus estimées.

LETTRE DOMINICALE. *Voy.* DOMINICALE (LETTRE).

LETTRE MISSIVE. On nomme *lettre missive*, ou seulement *lettre*, tout écrit destiné à être envoyé à une personne absente : telles sont les *lettres* propr. dites, qui n'ont d'autre but que d'établir un échange de pensées entre les personnes, et d'entretenir une correspondance; les *L. d'affaires*; les *L. de pur cérémonial* (lettre de faire part, d'invitation, de condoléances, lettres de recommandation, etc.). La *lettre missive* a donné naissance au *genre épistolaire*, qui comprend : 1° les *lettres* réellement écrites à des correspondants, avec ou sans intention de les livrer à la publicité ; 2° les ouvrages écrits sous forme de lettres, comme les *Provinciales* de Pascal, les *Lettres d'une Péruvienne*, les *L. de Junius*, etc., les romans par lettres (la *Nouvelle Héloïse*, *Clarisse Harlowe*). *Voy.* ÉPITRE, ÉPISTOLAIRE (GENRE).

En Droit public et administratif, on donne le nom de *lettres* à toutes sortes d'actes ou d'écritures dont la signification est le plus souvent déterminée par le mot qui suit : telles étaient autrefois les *L. de noblesse*, les *L. de naturalisation*, les *L. d'amnistie*, *de pardon*, *de grâce*, *d'abolition*, *de légitimation*, etc. Ces lettres étaient expédiées en chancellerie au nom du roi, ce qui leur faisait donner le nom de *lettres royaux* (le mot *royal* venant de *regalis* était originairement masculin et féminin). — On comprenait sous le nom de *lettres patentes*, c.-à-d. *ouvertes*, *publiques*, les lettres scellées du grand sceau, ordonnances, édits et déclarations qui statuaient d'une manière générale; telles étaient les lettres données à une province, à une ville, à une communauté, ou même à un particulier, pour leur accorder une grâce ou un privilége quelconque. Elles étaient la forme la plus usitée par laquelle les rois témoignaient leur munificence ou rendaient la justice. On opposait les *lettres patentes* aux *lettres closes*, qui étaient remises *fermées*. — Les *lettres de cachet* étaient des lettres scellées du cachet du roi, en vertu desquelles ceux contre qui elles étaient lancées étaient arbitrairement jetés en prison ou envoyés en exil. On en fit l'abus le plus criant sous le règne de Louis XV.

On nomme *lettres apostoliques* tous les actes émanés du St-Siége : rescrits, bulles, brefs, etc. ; *lettres pastorales*, les écrits que les évêques adressent soit à leur clergé, soit à leurs diocésains.

LETTRE D'AVIS, lettre qu'un négociant adresse à son correspondant pour le prévenir qu'il a tiré sur lui une lettre de change, que cette lettre lui sera présentée tel jour et qu'il le prie de l'acquitter. Dans ce cas, la lettre de change porte cette formule : *Il vous plaira payer... suivant l'avis de...* Si elle n'est pas précédée d'une lettre d'avis, elle porte : *sans autre avis de..*

LETTRE CHARGÉE, lettre dont l'Administration des Postes donne reçu à l'expéditeur et tire reçu du destinataire. Ces lettres payent, en sus du port ordinaire, une taxe fixe de 20 c., et, si elles contiennent des valeurs déclarées, 10 c. par 100 fr. ou fraction de 100 fr. déclarés : la déclaration ne peut pas dépasser 2000 fr. L'Administration est responsable des valeurs déclarées ; mais, en cas de perte d'une lettre simplement chargée, elle ne doit qu'une indemnité de 50 fr.

LETTRE DE CHANGE OU TRAITE, dite aussi quelquefois *Mandat* (*Voy.* ce mot), écrit par lequel une personne charge une autre personne de payer une somme d'argent à un tiers ou à son ordre, c.-à-d. aux autres personnes à qui ce tiers pourrait transférer son droit. On appelle *tireur* celui qui émet la lettre de change; *bénéficiaire* ou *preneur*, celui à qui elle est remise ; *endosseur*, celui à qui le preneur la transmet (*Voy.* ENDOSSEMENT) ; *porteur* celui, qui en est possesseur à l'échéance et peut en exiger le payement ; *tiré*, celui qui doit la payer. — La *lettre de change* est proprement l'exécution du contrat de change par lequel on s'oblige à faire toucher une somme d'argent à une personne dans un autre lieu ; aussi en principe doit-elle être tirée d'un lieu sur un autre, mais en fait cette condition est très-souvent éludée.

La lettre de change doit énoncer la somme à payer, le nom du tiré, l'époque et le lieu du payement, la valeur fournie par le preneur, elle peut, de plus, être tirée à plusieurs exemplaires, pour remédier aux inconvénients de la perte d'un exemplaire unique. Le tireur est obligé de fournir la provision, et s'il ne l'a pas fait, il est responsable du non-payement de la lettre de change envers le porteur qui a satisfait à ses propres obligations. Le tiré est obligé d'accepter la lettre de change s'il a reçu la provision, et lorsqu'il l'a acceptée de la payer. Le porteur est tenu de présenter la lettre de change à l'échéance, de protester, à défaut de payement, dès le lendemain, et de recourir contre ses garants, le tireur p. ex. dans les 15 jours qui suivent, sauf augmentation de ce délai à raison des distances; sinon, il est déchu de tous recours contre les endosseurs et contre le tireur qui a fait provision. Les mineurs et les femmes ne peuvent s'obliger par lettre de change que s'ils sont commerçants (C. Nap., art. 110-187).

On attribue l'invention des lettres de change aux juifs chassés de France aux XIIe et XIIIe siècles et réfugiés en Lombardie, qui donnaient à des voyageurs des lettres pour se faire remettre les fonds qu'ils avaient déposés en France; ou aux Gibelins chassés de Florence et réfugiés à Amsterdam. — Voir Nouguier, *Traité de la lettre de change* (Paris, 1851). *Voy.* AVIS, BILLET, etc.

LETTRE DE CRÉANCE, lettre qui porte qu'on doit donner créance à celui qui en est chargé. Tout ambassadeur chargé de représenter son souverain près d'un autre gouvernement doit être muni d'une *lettre de créance* qui établisse son caractère public. Lors-

que la mission de l'ambassadeur est terminée, son rappel lui est notifié par une *lettre de rappel*; en outre, il lui est adressé une *lettre de récréance*, qu'il doit présenter au souverain près duquel il réside pour l'informer de ce changement.

LETTRE DE CRÉDIT, espèce de mandat adressé par un banquier à un autre banquier, et qui autorise le porteur à tirer jusqu'à concurrence d'une certaine somme sur celui auquel la lettre est adressée.

LETTRE DE GAGE, titre de crédit qu'une société de crédit foncier reçoit du propriétaire emprunteur ou qu'elle émet en son lieu et place, et qui ne porte l'indication d'aucune propriété particulière, mais est garanti par le fonds social et par l'ensemble des propriétés sur lesquelles la société a hypothèque. La lettre de gage a eu un succès immense en Allemagne, en Pologne, en Belgique; elle a été introduite en France par le décret du 28 février 1852, qui a institué les sociétés de crédit foncier.

LETTRE DE MARQUE, autorisation donnée par l'État à des bâtiments particuliers de s'armer en guerre et de faire la course. On dérive cette expression du vieux mot *marck*, *marche*, frontière, parce que dans l'origine ces lettres autorisaient à franchir les frontières de l'État avec lequel on était en guerre. Ces lettres n'étaient délivrées que lorsqu'un pays était en guerre avec un autre, ou qu'il existait quelque sujet de plainte autorisant à user de *représailles*; dans ce dernier cas, la lettre était dite *lettre de représailles*. Tout capitaine, maître ou patron, commandant un bâtiment armé en course, devait être pourvu d'une lettre de marque, sous peine d'être réputé pirate ou forban, et puni comme tel. Les *lettres de marque* ont été abolies avec la *course* par la déclaration du congrès de Paris du 30 mars 1856. *Voy.* CORSAIRE.

LETTRE DE MER, permission écrite, donnée à des bâtiments marchands, à l'effet de naviguer et de commercer; on les appelle aussi *congés* ou *patentes*.

LETTRE D'OBÉDIENCE. *Voy.* OBÉDIENCE.

LETTRE DE VOITURE, lettre ouverte, adressée aux personnes à qui on expédie des marchandises par voiture, bateau, etc., surtout quand ces objets sont frappés de droits fiscaux ou entrent dans des villes où l'on perçoit des droits d'entrée. Elle est datée et contient le nom du voiturier, la qualité et la quantité des marchandises, le lieu du départ et de la destination, et l'adresse du destinataire. Elle est assujettie au timbre (C. de comm., art. 101-102).

Ce nom s'emploie aussi dans la Marine pour exprimer les connaissements ou chartes-parties des maîtres et patrons au petit cabotage.

LETTRES (BELLES-). *Voy.* LITTÉRATURE, FACULTÉ, INSTITUT, etc.

LETTRÉ. *Voy.* MANDARIN.

LETTRINE (diminutif de *lettre*), terme d'Imprimerie, désigne : 1° les petites lettres qui se mettent au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur aux notes; 2° les lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire en forme de titre courant.

LEUCANTHEMUM (du gr. λευκός, blanc, et ἄνθεμον, fleur). *Voy.* CHRYSANTHÈME et MARGUERITE.

LEUCINE (du gr. λευκός, blanc), principe qui existe dans le tissu des poumons et dans le sang. *Voy.* CHONDRINE.

LEUCISCUS, nom latin scientifiq. du genre ABLE.

LEUCITE ou LEUCOLITHE (du gr. λευκός, blanc, et λίθος, pierre), sorte de grenat blanc. *Voy.* AMPHIGÈNE.

LEUCOCYTE (du gr. λευκός, et κύτος, cellule), nom donné par les Anatomistes aux globules blancs du sang et de la lymphe. *Voy.* SANG et LYMPHE.

LEUCOCYTHÉMIE (de *leucocyte* et du grec αἷμα, sang), état morbide caractérisé par une augmentation considérable dans la quantité des globules blancs (*leucocytes*) du sang et la diminution des globules rouges (*hématies*). C'est à tort qu'on a cherché à en faire une maladie spéciale, il est plus probable que c'est une lésion qui accompagne plusieurs maladies. On en a distingué deux sortes: 1° la *L. splénique*, dans laquelle on trouve une hypertrophie de la rate et même du foie : on l'a vu survenir à la suite de fièvres intermittentes; 2° la *L. lymphatique*, avec développement de tous les ganglions lymphatiques. La marche de celle-ci peut être rapide; mais, le plus souvent, elle est lente et donne lieu à des hémorrhagies répétées, d'où résulte une anémie profonde, dont l'issue est toujours fatale. Quelques uns pensent qu'il y a dans ce fait un retour des globules blancs à ce qu'ils sont chez le fœtus. Du reste cette augmentation dans la quantité des globules blancs est un effet dont la cause nous échappe encore. *Voy.* SANG.

LEUCOIUM, nom latin du *Perce-neige* ou *Nivéole*.

LEUCOLINE, base organique. *Voy.* QUINOLÉINE.

LEUCOLITE ou LEUCOLITHE. *Voy.* LEUCITE.

Leucolite de Mauléon. Voy. DIPYRE.

LEUCOMA ou LEUCOME (du grec λεύκωμα), tache blanche de la cornée. *Voy.* ALBUGO.

LEUCOPHLEGMATIE (du gr. λευκοφλεγματία), mot qui a été employé comme synonyme tantôt d'*anasarque*, tantôt d'*emphysème* (*Voy.* ces mots). — *Voy.* aussi PHLEGMASIE.

LEUCOPHRYS (du grec λευκός, blanc, et ὀφρύς, sourcil, cil), genre d'Infusoires ciliés, sans bouche et tout couverts de cils blancs, qui se trouvent exclusivement dans les intestins des grenouilles, des salamandres, etc.

LEUCOTHÉE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

LEUCOTHOA, sorte d'Acalèphe. *Voy.* CALLIANIRE.

LEURRE (de l'anc. moy.-allem. *luoder*). C'est proprement, en termes de Fauconnerie, un morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, qui sert aux chasseurs pour attirer et rappeler le Faucon ou tout autre oiseau de proie, lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. Ce mannequin avait bec et ongles; il pouvait même, à l'aide d'un mécanisme caché, avoir l'air de battre des ailes. On y attachait un appât, pour mieux attirer l'oiseau. — Par suite, *leurre* s'est dit de toute amorce, de tout appât trompeur.

LEVAIN (de *lever*), pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain, ou celle des grains et des pommes de terre dont on veut extraire l'alcool. On dit alors que la pâte *lève*. C'est à ce phénomène que le pain doit la porosité, la légèreté qui le distinguent. Au levain on substitue fort souvent la *levûre* de bière (*Voy.* ce mot). Il ne faut pas que le levain aigrisse trop; car les matières auxquelles on le mêle pourraient alors devenir malfaisantes. On a imaginé divers procédés pour conserver le levain. En Hongrie, on fait bouillir dans l'eau une certaine quantité de son de froment et de houblon, et l'on obtient ainsi un levain que l'on peut, dit-on, conserver toute l'année. Les Romains préparaient leur levain avec du vin en fermentation et de la farine de millet, dont ils formaient une pâte épaisse qu'ils faisaient ensuite sécher. *Voy.* FERMENT.

La loi mosaïque défendait de manger du pain levé pendant les sept jours de la Pâque.

LEVANT. En Astronomie, ce mot est synonyme d'*est* ou d'*orient*. C'est la partie du monde où le soleil semble se *lever*. On l'oppose à *couchant*.

Ce que dans l'usage on appelle plus spécialement le *Levant*, par rapport à la France, ce sont les contrées littorales de la Méditerranée, au delà des îles Ioniennes : la Turquie, la Syrie, l'Asie Mineure, etc. Leurs habitants reçoivent le nom de *Levantins*.

LEVANTINE, étoffe de soie originaire du Levant. C'est une étoffe tout unie, avec une côte en biais, tantôt isolée, tantôt accompagnée d'une plus petite, selon le goût du fabricant. On l'emploie pour robes et surtout pour doublures.

LEVÉ DES PLANS, partie des Mathématiques appliquées, qui a pour objet la représentation sur le papier de la configuration et des détails d'un terrain. Le levé d'un plan se compose ordinairement de deux parties distinctes : la première comprenant les opé-

rations à exécuter sur le terrain même; la seconde, les tracées à effectuer sur le papier. — Les opérations sur le terrain se décomposent elles-mêmes en deux : le levé du *polygone topographique*, c.-à-d. d'un polygone, fermé ou non, que l'on trace arbitrairement sur le terrain, et le levé de tous les points du contour de ce terrain, ou de son intérieur, lesquels points par rapport au polygone topographique prennent le nom de *points de détail*. Le levé du polygone topographique s'effectue, soit à la chaîne et au graphomètre par *cheminement*, par *rayonnement simple* ou par *rayonnement composé*, soit à l'aide de la chaîne et de l'équerre, soit enfin à la chaîne et à la boussole. Le levé des points de détail s'effectue également avec ces mêmes instruments. — Les opérations par lesquelles on trace sur le papier, conformément aux mesures prises sur le terrain, une figure semblable à celle de ce terrain, s'exécutent à l'aide de la règle, du rapporteur, et de l'échelle de réduction. — Quand on fait usage de la planchette pour le levé d'un plan, les opérations sur le terrain donnent immédiatement sur le papier la représentation de ce terrain. Ce dernier procédé est plus expéditif, mais il est peu rigoureux. *Voy.* ARPENTAGE.

LEVÉE. *Voy.* DIGUE.

LEVER D'UN ASTRE, apparition d'un astre au-dessus de l'horizon, par l'effet du mouvement diurne apparent de la voûte céleste.

LEVER DES PRINCES, partie de l'ancien cérémonial de cour. Aussitôt après le réveil du roi, on lui présentait l'eau bénite; puis, quand il avait passé sa chemise, on lui mettait successivement ses jarretières, ses boucles de soulier, son cordon bleu, son épée, etc. On distinguait le *grand* et le *petit lever*. Ce dernier était celui auquel on admettait les privilégiés jouissant des petites entrées chez le roi : c'était une première audience familière, donnée au saut du lit. Le *grand lever* était celui auquel on admettait ceux qui jouissaient des grandes entrées; il se faisait avec plus de solennité.

LEVER-DIEU, le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie.

LEVIER (de *lever*). En Mécanique, on appelle ainsi toute barre inflexible, retenue par un point fixe et qui sert à soulever, à soutenir ou à mouvoir un autre corps. Le point fixe s'appelle *point d'appui*; la force qui met en jeu le levier, *puissance*, et le corps à soulever, *résistance*. Si le levier est droit, et si les deux forces sont parallèles, les distances comprises entre le point d'appui et le point d'application de chaque force se nomment *bras du levier*. On distingue trois genres de levier : *L. du premier genre*, dans lequel le point d'appui se trouve entre les points d'application des forces (balance, romaine, grue, ciseaux, tenailles); *L. du second genre*, qui présente la résistance entre le point d'appui et la puissance (rames, brouette); *L. du troisième genre*, dans lequel la puissance tombe entre le point d'appui et la résistance (pinces, pincettes), etc. On donne quelquefois aux leviers du premier genre, le nom de *L. hétérodromes* (du gr. ἕτερος, autre, et δρόμος, course), parce que les forces agissent, l'une d'un côté, l'autre de l'autre côté du point d'appui, et aux leviers du second et du troisième genre, celui de *L. homodromes* (du gr. ὁμός, le même, δρόμος, course), parce qu'au contraire ils ont leurs forces du même côté. — Pour qu'un levier soit en équilibre, il faut que les forces qui le sollicitent, la puissance et la résistance, et qui tendent à le faire tourner en sens contraire, puissent se neutraliser mutuellement; il faut en outre, si les deux bras du levier sont inégaux, que les forces soient inversement proportionnelles à leur bras de levier. Ces conditions d'équilibre s'appliquent à un grand nombre de machines, qui ne sont, en dernier résultat, que des systèmes de leviers plus ou moins compliqués.

Dans la Mécanique animale, on trouve dans les os de véritables *leviers*; les puissances sont les muscles locomoteurs; les résistances sont le poids des parties à mouvoir; les points d'appui sont tantôt les articulations, tantôt le sol, ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements.

Les Chirurgiens ont donné le nom de *levier* à plusieurs des instruments dont ils font usage : tels sont : 1° le *levier des accoucheurs* (*vectis obstetricius*), employé dans les accouchements laborieux pour redresser la tête du fœtus : cet instrument, dont l'invention a été attribuée à Ruysch, à Roger Van Roonhuyzen et à Chamberlayne, a été fréquemment modifié, notamment par Péan et par Baudelocque; — 2° le *levier du trépan*, tige d'acier recourbée à ses extrémités et qui sert d'élévatoire pour extraire la portion d'os détachée par le trépan : on s'en sert aussi dans les fractures du crâne pour relever les portions de la boîte osseuse qui se trouvent enfoncées dans la cavité crânienne; — 3° le *levier droit* et le *levier de l'Écluse*, qui servent aux dentistes, le premier pour l'extraction des incisives; le second, pour celle des molaires : ce dernier est encore appelé *langue de carpe* et *trivelin*.

Levier pneumatique ou *Mécanisme de Barker*, appareil qui s'applique au clavier principal de l'orgue et qui a pour objet de faciliter l'abaissement des touches, en détruisant, au moyen d'une série de petits soufflets et de soupapes à double effet correspondant à chaque touche du clavier, toute résistance sous les doigts de l'organiste. Une série de pédales permet de porter l'action du levier sur tel clavier que l'on veut. *Voy.* ORGUE.

LÉVIGATION (du lat. *lævigatio*), opération qui est souvent employée dans les Arts, en Chimie et en Pharmacie, et qui a pour but d'obtenir certaines substances sous forme de poudre impalpable : elle consiste soit à broyer à sec les substances dans un mortier (*Voy.* PORPHYRISATION), soit à délayer une poudre dans beaucoup d'eau, à décanter le liquide trouble après l'avoir laissé en repos quelque temps, et à recueillir le dépôt qui s'est formé en poudre au fond du second vase. On conçoit que plus longtemps on aura attendu pour recueillir le liquide tenant les poudres en suspension, celles-ci seront d'un grain plus fin ; c'est ainsi en effet qu'on se procure des poudres à polir d'une division et d'une finesse extrême.

LÉVIRAT (du lat. *levir*, beau-frère). Ce mot désignait autrefois l'obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un défunt d'épouser la veuve de son frère. Aujourd'hui, il se dit en général de tout mariage contracté avec une belle-sœur.

LÉVITE, nom donné chez les Israélites, aux ministres du culte, parce qu'ils appartenaient tous à la tribu de Lévi. On appelle *Lévitique*, le 3e livre du Pentateuque de Moïse qui traite de tout ce qui regarde les fonctions des lévites. — Aujourd'hui, surtout dans le midi de la France, le mot *lévite* désigne une sorte de vêtement d'homme et de femme, en forme de redingote, assez semblable au costume des Il est aussi synonyme de *redingote*.

LÉVITIQUE. *Voy.* LÉVITE.

LEVRAUT, jeune lièvre. *Voy.* LIÈVRE.

LÈVRES (du lat. *labra*), parties charnues et vermeilles qui forment le contour de la bouche. Elles sont distinguées en *L. supérieure* et en *L. inférieure*. On appelle *commissure* l'angle qu'elles forment à leur point de jonction. Quatre couches différentes constituent l'épaisseur des lèvres : la *couche cutanée*, épaisse et adhérente; la *couche musculeuse*, la *couche glanduleuse* et la *couche muqueuse* qui forme la face interne des lèvres. Leurs artères sont fournies par la faciale et la maxillaire interne, leurs nerfs viennent de la 5e et de la 7e paire. La lèvre supérieure se couvre, chez l'homme, de longs poils (*Voy.* MOUSTACHES) et chez la femme d'un léger duvet. — Chez les Animaux, les lèvres n'existent proprement que chez les Mammifères, chez quelques Reptiles (Tortue) et quelques poissons (Cyclostomes) : ce n'est que par analogie qu'on donne le nom de lèvres à diverses pièces cornées de la bouche des Insectes. *Voy.* LABRE.

En Chirurgie, on désigne sous le nom de *lèvres* les deux bords d'une plaie simple.

En Conchyliologie, on nomme ainsi les deux bords d'une coquille univalve : celui qui couvre la columelle forme la lèvre interne ou gauche, et l'autre la lèvre externe ou droite.

En Botanique, on appelle *lèvres* les deux lobes principaux d'une corolle bilabiée ou personnée; et on les distingue en supérieure et inférieure, suivant leur position : c'est de cette forme de la fleur que la famille des *Labiées* (*Voy.* ce mot) a pris son nom.

LEVRIER (pour *lièvrier*, de *lièvre*), *Canis grajus*, espèce de Chien au corps long et étroit, aux oreilles demi-tombantes, au museau pointu et allongé, à la course excessivement rapide (de 20 à 30 mètres par seconde), dont on se sert pour chasser le lièvre. La femelle se nomme *levrette*. Ces chiens ont peu de nez; mais, en revanche, leurs yeux sont parfaits et ils chassent à vue. On distingue les lévriers par la différence de leur taille. Les levriers de grande race, à poils un peu longs, sont forts, vigoureux, hardis et courageux; ils attaquent le sanglier : tels sont les *lévriers* dits *d'Écosse*. Les levriers de petite race, à poil ras, appelés autrefois *levrons*, *levronnes* et aujourd'hui *levrettes*, quel que soit leur sexe, sont des chiens d'appartement, qui n'ont que peu d'intelligence : ils sont faibles et frileux, mais élégants et gracieux. Leur pelage est ordinairement gris de souris ou jaune mêlé de blanc; on en trouve quelques-uns de noirs. *Voy.* CHIEN.

Lévriers (*les*), constellation. *Voy.* CONSTELLATIONS et CŒUR DE CHARLES.

LEVULOSE (du lat. *lævus*, gauche). *Voy.* INULINE.

LEVÛRE (de *lever*), ferment qui détermine la transformation des liqueurs sucrées en liqueurs alcooliques. La *levûre propr. dite* ou *levûre de bière* (*torula cerevisiæ*) n'est autre chose qu'un végétal microscopique, de la classe des Champignons arthrosporés, formé de globules fixés en chapelet les uns sur les autres. Semée dans le moût de bière, elle en détermine la fermentation et s'y développe de telle façon que sa quantité devient 7 ou 8 fois plus considérable. Tantôt elle forme une espèce d'écume à la surface du liquide (*fermentation superficielle*), tantôt un dépôt dans la masse (*fermentation profonde*). La quantité de levûre que les brasseurs ajoutent au moût de bière est de 18 à 25 pour 10,000. Dans les autres liqueurs (jus de raisin, jus de pommes, etc.), la fermentation se produit sous l'influence de granules de levûre apportés par les vents ou tenus en suspension dans l'air. — Les brasseurs recueillent avec soin la levûre de bière, la compriment, la sèchent et en forment des mottes arrondies qu'ils livrent aux *levûriers* pour la revendre aux boulangers et aux distillateurs. La levûre ne saurait se garder longtemps sans altération, et elle s'accommode peu des transports. La bonne levûre est d'une pâte gris-blanchâtre, uniforme, fragile, non filante, sans mélange de goût putride ni acide, et a une légère odeur aromatique de houblon. *Voy.* FERMENT.

LEVYNE, variété de Chabasie, qu'on trouve aux îles Féroé et en Bohême. *Voy.* CHABASIE.

LEXICOGRAPHIE, LEXICOLOGIE (du gr. λέξικον, vocabulaire, et γράφω, écrire, ou λόγος, discours). Ces mots, qui, d'après l'étymologie, expriment l'étude des règles à suivre dans la composition des dictionnaires, ont été employés par quelques grammairiens pour désigner la première partie de la grammaire, celle qui traite des mots considérés en eux-mêmes, de leurs différentes espèces, de leurs modifications ou inflexions. On l'oppose à la *syntaxe*, qui traite des mots considérés dans leurs rapports. — On dit aussi *lexigraphie*, *lexilogie*.

LEXIGRAPHIE, LEXILOGIE (du gr. λέξις, mot, expression, et γράφω, écrire, ou λόγος, discours). *Voy.* LEXICOGRAPHIE.

LEXIQUE (du gr. λέξικον, vocabulaire), se prend le plus souvent pour synonyme de *Dictionnaire*, et surtout de *Dictionnaire grec* (*Voy.* DICTIONNAIRE). Il se dit plus spécialement de ceux des dictionnaires qui ne contiennent que les expressions et les locutions particulières à tel ou tel auteur, à tel ou tel mode de composition, à tel ou tel dialecte ou état de la langue, comme les *Lexicon sophocleum*, *platonicum*, *homerico-pindaricum*, etc.; ou bien de petits dictionnaires manuels à l'usage des commençants. *Voy.* GLOSSAIRE, VOCABULAIRE, etc.

LÉZARD (du lat. *lacerta*), *Lacerta*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, type de la famille des Lacertiens, a pour caractères : une espèce de bouclier formé par le prolongement des os du crâne, recouvrant la tête en dessus; le fond du palais garni d'une double rangée de dents; un repli transversal de la peau à la partie inférieure du cou, et une rangée de pores fémoraux; 4 pattes courtes et grêles terminées par 5 doigts munis d'ongles déliés; une queue assez longue, composée d'anneaux flexibles qui se déboîtent par le plus petit effort, mais qui repoussent quelque temps après. Dans l'état de repos, et quand, par une belle et chaude journée, le soleil darde à plomb ses rayons, le lézard, qui recherche la chaleur vivifiante de cet astre, s'étend et reste longtemps immobile sur une pierre ou sur un tertre. Au contraire, quand il court, il se fait remarquer par la vivacité de ses mouvements. Les lézards habitent dans les fentes des vieilles murailles (d'où le nom de *lézardes*), ainsi que dans celles des rochers; ils vivent très-longtemps et sont pour la plupart ovipares, sauf quelques espèces qui sont vivipares. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, d'œufs d'oiseaux et de fruits : ils peuvent rester longtemps sans manger. Ils s'engourdissent avec les premiers froids et ne se réveillent qu'au retour des beaux jours. Certains lézards mordent assez fortement; mais leur morsure n'a rien de venimeux. — Les espèces sont très-nombreuses. Parmi celles qu'on trouve en Europe, nous en citerons deux : 1° le *Lézard vert*, dont la teinte vive et brillante approche de la couleur vert-perroquet : il est commun dans le midi de la France, où on le mange sans répugnance; on le trouve aussi aux environs de Paris : on distingue le *Grand lézard vert*, dit aussi *Lézard ocellé* (*L. ocellata*), parce que son dos est ordinairement ponctué de noir, et qui atteint quelquefois plus de 0m,40, et le *Lézard vert propr. dit*, ou *Lézard vert piqué* ou *à deux bandes* (*L. viridis*); 2° le *Lézard gris des murailles* (*L. agilis*), bien connu de tout le monde, et qui est, dit-on, sensible à la musique : c'est cette espèce que les anciens avaient surnommé l'*ami de l'homme*, sans doute parce qu'il est inoffensif et qu'il se plaît dans le voisinage de nos demeures. Ses mouvements sont agiles et gracieux; on peut l'apprivoiser facilement.

On appelle vulgairement *Lézard d'eau*, la Salamandre; *L. écailleux*, le Pangolin; *L. goitreux*, l'Anolis; *L. d'Amérique*, l'Iguane. *Voy.* ces mots.

LHERZOLITE, espèce de Pyroxène. *Voy.* AUGITE.

LIAIS ou PIERRE DE LIAIS, pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, d'une cassure terreuse, qui est tirée des carrières des environs de Paris, notamment de Saint-Cloud, d'Arcueil, etc., et qui est propre à faire des dalles, des chambranles de cheminée, des sculptures, des moulures. La chapelle de Versailles est en très-beau liais, ainsi que les bas-reliefs de la fontaine des Innocents à Paris. Cette roche appartient à l'étage supérieur du calcaire grossier. On distingue le *L. franc* ou *doux*, qu'on emploie dans le dallage, associé au marbre noir, et le *L. Féraud*, plus dur que le précédent.

LIAISON (du lat. *ligatio*). Ce mot, outre son sens général, signifie : 1° en Maçonnerie, une manière d'arranger et de lier les pierres ou les briques, de sorte que chaque pierre ou brique recouvre le joint des deux qui sont au-dessous (*Voy.* APPAREIL) : on appelle *L. à sec*, celle dont les pierres sont posées sans mortier, leurs lits étant polis seulement et frottés au grès; *L. de joint*, le mortier ou le plâtre détrempé

dont on se sert pour joindre les pierres ou les briques entre elles; — 2° en Musique, ce fait que deux ou plusieurs notes soient exécutées du même coup d'archet ou à l'aide du même coup de langue ou de gosier, ce qui leur donne l'apparence d'être comme *liées*, de ne former qu'une même note : on indique la *liaison* par une ligne courbe, dite *ligature*, qu'on met au-dessus des notes qui doivent être liées; — 3° en Calligraphie, les traits déliés qui unissent les lettres les unes aux autres ou les parties d'une même lettre; — 4° en Grammaire, l'union qui se fait dans la prononciation entre la consonne finale d'un mot et la voyelle initiale du mot suivant : elle a pour objet d'éviter les hiatus et elle modifie souvent le son de la consonne finale; — 5° en Cuisine, des jaunes d'œufs délayés que l'on met dans les sauces pour opérer une combinaison plus complète des ingrédients dont on les compose.

LIAISON DES IDÉES. *Voy.* ASSOCIATION.

LIANE (corruption du mot français *lien*), nom général donné, dans les colonies françaises de l'Amérique et de l'Inde, à tous les végétaux sarmenteux dont les rameaux choisissent d'autres végétaux pour supports, grimpent le long de leurs tiges (comme chez nous le Lierre, la Clématite, le Liseron, la Ronce), les *lient* pour ainsi dire et les enveloppent d'une verdure épaisse qui souvent les étouffe. Les lianes se développent avec une grande vigueur et acquièrent souvent des proportions gigantesques; elles couvrent quelquefois, en s'étendant de proche en proche, des parties considérables de forêts, et finissent par les confondre en une seule masse de feuillage. Il y a des lianes parmi les herbes, parmi les arbustes et les arbrisseaux. Ces plantes appartiennent surtout aux genres *Bignonia*, *Passiflora*, *Aristoloche*, *Amphilophium*, *Bougainvillea*. — Parmi les plantes qu'on désigne le plus communément sous le nom de *Lianes*, on nomme : *Liane à l'ail*, la Bignone alliacée; *L. à laine*, l'Omphalier diandre; *L. avancare*, une espèce de Haricot; *L. à batate*, *L. à bauduit*, plusieurs espèces de Liserons; *L. de bœuf*, l'Acacia scandens; *L. bondieu*, l'Abrus; *L. brûlante*, une Aroïde; *L. coupante*, une espèce de Roseau; *L. à l'eau*, le Gouet grimpant; *L. à sang*, le Millepertuis; *L. à serpent*, diverses Aristoloches; *L. à tonnelles*, les Quamoclits, aux Antilles, et les Ipomées, aux îles Mascareignes; *L. à vers*, le Cactier triangulaire.

LIARD, petite monnaie française de cuivre appartenant à notre vieux système monétaire, a valu le plus souvent, depuis Charles VIII, 3 deniers ou le quart d'un sou. Sous Louis XI, il équivalait à 4 deniers, et de 1658 à 1700 il n'en valut que 2. Il y avait aussi des *doubles liards* ou *pièces de 2 liards*, et des pièces de 6 *liards*; ces dernières contenaient un peu d'argent; elles étaient un peu plus larges que les liards et beaucoup plus minces (on les nommait encore *sous marqués*). — Le liard semble originaire du Dauphiné. On connaît des liards de Charles VI : on en fabriqua sous tous les règnes suivants; mais la dimension et les initiales ou autres signes y varièrent souvent. Sous Henri IV, les liards étaient encore en billon : sous Louis XIV, ils devinrent de cuivre pur. En 1719 on leur donna 57 grains 3/5. Les derniers liards furent fabriqués en 1792. — L'on connaît des liards de Bouillon, de Dombes, de Lorraine, de Savoie (dits *liards à la grosse échelle*), etc.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *liard*. La plupart des auteurs le font dériver de *hardi*, *li hardi*, nom que portait cette monnaie en Guienne, et qui viendrait soit du roi Philippe-le-*Hardi*, soit du basque *ardita*. Quelques-uns voient dans ce mot l'adjectif *liart*, gris, et lui donnent le sens de *monnaie grise* ou *noire*, par opposition à la monnaie d'argent, qu'on appelait *monnaie blanche*. D'autres enfin le font venir du nom d'un certain Guigues *Liard*, dauphinois, qui aurait inventé cette monnaie vers 1430.

LIARD (de *liart*, gris), nom vulg. du *Peuplier noir*. — *Poire de liard*, sorte de poire à la peau grise.

LIAS (de l'angl. *lias*, liais), formation géologique qui succède au trias et qu'on rattache aujourd'hui à la formation jurassique. On la partage ordinairement en trois groupes (*lias inférieur*, *lias moyen*, *lias supérieur*), dont Alc. d'Orbigny a fait ses étages *sinémurien*, *liasien* et *toarcien*. —Le *lias supérieur*, composé le plus souvent de marnes ou de calcaires marneux et quelquefois de minerai de fer, est caractérisé par l'*Ammonites bifrons* et l'*A. insignis*. C'est à cet étage qu'appartiennent les couches qui fournissent le ciment romain de Pouilly et de Vassy, ainsi que les schistes de Boll en Angleterre, célèbres par les nombreux reptiles fossiles qu'on y a rencontrés. — Le *lias moyen* est composé aussi de marnes et de calcaires marneux (*Voy.* ci-après LIASIEN [ÉTAGE]). — Enfin le *lias inférieur* est composé presque entièrement de calcaires bleuâtres, pétris de *Gryphées arquées*. On y rencontre fréquemment une ammonite de dimensions gigantesques : l'*A. Bucklandi* ou *bisulcatus*, et, surtout à la base, un grand nombre de *Cardinies*. — A ces calcaires sont subordonnés des masses puissantes de grès, connus sous le nom de grès *infra-liasiques*, qui, par leur constitution comme par leurs fossiles, se rapprochent autant du trias que du lias, et dont beaucoup de géologues forment un étage spécial, l'*étage rhétien*. Il est caractérisé par l'*Avicula contorta*.

LIASIEN (ÉTAGE), le second des étages jurassiques, suivant Alc. d'Orbigny, est formé généralement, à la base, de calcaires marneux caractérisés par l'*Ammonites Valcoti*, et l'*A. raresulcatus*, le *Belemnites niger*, etc., au-dessus desquels viennent des alternats marneux caractérisés par la *Gryphæa cymbium*, l'*Ammonites fimbricatus*, et l'*A. margaritatus*. On y observe parfois des couches de minerai de fer intercalées dans les marnes. Cet étage est très-répandu en France, en Allemagne, et surtout en Angleterre, où on y trouve de nombreux reptiles fossiles (*Plésiosaures*, *Ichthyosaures*, etc.).

LIBAGE (orig. inc.), nom donné aux pierres brutes auxquelles on a seulement ôté la couche tendre appelée *bousin*, sans cependant les tailler ni les scier. Elles sont destinées aux fondations, et servent de plate-forme pour asseoir la maçonnerie en pierres de taille. — On donne aussi ce nom aux pierres noyées dans l'épaisseur d'un mur, et qui pour cette raison n'ont pas besoin d'être parées.

LIBATION (du lat. *libatio*), cérémonie par laquelle on débutait dans les sacrifices des païens et dans leurs cérémonies religieuses, consistait à remplir une coupe de vin, de lait ou d'une autre liqueur, et à la répandre soit tout entière, soit en partie, en l'honneur du dieu que l'on invoquait, après y avoir posé légèrement les lèvres et l'avoir goûtée. On offrait aussi aux dieux des libations solides (*Voy.* PATELLE). Il y avait des libations particulières pour les dieux Mânes. — Les libations étaient aussi en usage chez les Juifs.

LIBELLE (du lat. *libellus*, petit livre). Ce mot, qui est devenu synonyme d'écrit diffamatoire, ne se prenait pas originairement dans une acception défavorable. Il avait, en Droit, un sens tout spécial; on appelait : *libelle de divorce*, l'acte par lequel un mari notifiait à sa femme qu'il la répudiait; *libelle de proclamation*, l'action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage; *libelle d'accusation*, un acte dans lequel l'accusateur s'engageait à subir la peine portée par la loi, s'il succombait dans son accusation. — C'est surtout au XVIIIe siècle que le mot *libelle* commença d'être employé dans le sens d'écrit satirique et injurieux. On distingua dès lors le *libelle*, dénonciation, souvent anonyme et calomnieuse, dictée par la haine ou l'intérêt, du *pamphlet*, attaque passionnée mais courageuse, dirigée surtout contre l'autorité (*Voy.* PAMPHLET, FACTUM, DIATRIBE). On peut citer parmi les plus fameux *libellistes* de cette époque Garasse, Nonotte, Fréron, et Linguet lui-même, quoiqu'il ait écrit contre l'abbé Morellet

la *Théorie du libelle ou l'Art de calomnier avec fruit* (1775). De nos jours, le libelle a pris la forme d'article de journal, surtout dans la petite presse, ou celle de biographie scandaleuse. *Voy.* DIFFAMATION.

LIBELLÉ (de *libelle*), se dit, en termes de Pratique, de la rédaction d'un acte judiciaire, sommation, réquisitoire, jugement, etc.

LIBELLULE (dimin. du lat. *libellulus*, petit livre), *Libellula*, vulg. *Demoiselle*, tribu d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Subulicornes, remarquables par leurs ailes ouvertes et étendues comme les feuillets d'un livre, par leurs formes sveltes et élégantes, leur corps mince, allongé, et orné de couleurs agréablement distribuées. Les Libellules subissent les trois métamorphoses. Les femelles pondent dans l'eau des œufs d'où sortent de petites larves pourvues de longues pattes hérissées de soies, qui se meuvent avec agilité, et changent fréquemment de peau. La nymphe a la forme d'un insecte grisâtre avec deux moignons d'ailes au corselet; elle s'attache aux feuilles des plantes aquatiques et y attend sa dernière métamorphose. L'insecte se fait remarquer par ses 4 ailes gazées, la grosseur de ses yeux à facettes et par le développement de ses mâchoires assez fortes pour déchirer les mouches et autres insectes qu'il attrape au vol et dont il se nourrit.

On divise cette tribu en trois genres : les *Libellules* propr. dites, les *Æshnes* et les *Agrions*. — Parmi les *Libellules* propr. dites, les espèces les plus communes sont : la *L. aplatie* (*L. depressa*) ou *Éléonore*, longue de $0^m,03$: ailes horizontales et rarement relevées, transparentes, jaunes à leur base, avec un trait noir au bord externe; abdomen couvert d'une poudre bleue chez le mâle et jaune fauve chez la femelle ; la *L. à quatre taches* ou *Françoise :* ailes supérieures portant 2 taches seulement à leur partie externe, et les inférieures 2 autres taches à leur base ; la *L. bronzée* ou *Aminthe:* ailes jaunâtres avec une tache brune, souvent relevées verticalement quand elle se pose. — Au genre *Æshne* appartiennent la *Grande Libellule* (*L. grandis*) ou *Julie:* ses ailes légèrement jaunies avec une tache brune en dehors ont quelquefois $0^m,08$ d'une extrémité à l'autre; elle ne les relève jamais quand elle se pose; son corps est allongé, cylindrique, de la grosseur d'un tuyau de plume; et la *L. à tenaille* ou *Caroline*, qui a une tache noire oblongue sur le bord de chaque aile. — Pour le genre *Agrion*, *Voy.* ce mot.

LIBER, nom collectif des couches corticales les plus récentes : ce sont les plus voisines du bois blanc ou aubier. Elles ont reçu le nom de *liber* soit parce que, dans plusieurs arbres, elles se détachent les unes des autres, comme les feuillets d'un livre, soit parce que jadis cette partie de l'écorce servait à faire du papier. Selon d'autres, c'est au contraire de cet usage du *liber* que serait venu le mot *livre* (en lat. *liber*). — Le *liber* est rempli d'abord d'un mucilage parenchymateux, qui se transforme ensuite en parenchyme; il est ordinairement vert et spongieux. C'est le *liber* qui, au moment où la sève monte, permet à l'écorce des jeunes rameaux de se développer: quand on enlève le liber d'un arbre dans une certaine étendue annulaire, on le fait mourir.

LIBÉRAL (du lat. *liberalis*), ce qui convient à l'homme libre. — *Arts libéraux. Voy.* ART.

Pris substantivement, le mot *libéral* a désigné, dans le Langage politique, surtout depuis la Restauration, les hommes dévoués à la défense de la liberté, des droits conquis par la Révolution. — Le *libéralisme* est l'ensemble des doctrines professées par les libéraux.

LIBÉRALITÉS (du lat. *liberalitas*), en Droit. *Voy.* DONATION et QUOTITÉ DISPONIBLE.

LIBÉRATION (du lat. *liberatio*), se dit, en Droit et en Administration, de la décharge d'une dette ou d'une servitude, et de l'affranchissement du service militaire. On est libéré d'une dette par le payement, la novation, la remise volontaire du titre; du service militaire, par l'exemption, le remplacement, le congé. *Voy.* ces mots.

LIBÉRÉ (FORÇAT). *Voy.* FORÇAT.

En termes de Finance et de Commerce, on appelle *action libérée*, celle dont le souscripteur a versé le montant intégral. *Voy.* ACTION.

LIBERTÉ (du lat. *libertas*). Ce mot a plusieurs sens : — I. La *Liberté physique* consiste dans le pouvoir d'agir sans obstacle et sans contrainte. Elle appartient à l'homme qui dispose pleinement de ses organes; elle lui est commune avec l'animal.

II. La *Liberté morale*, indépendante de la précédente avec laquelle on la confond souvent, est le caractère de la volonté qui se détermine spontanément, c.-à-d. avec conscience et sans contrainte. Pour se rendre compte de sa nature et de ses conditions, il suffit de s'observer quand on prend une détermination (*Voy.* VOLONTÉ) : on sent qu'on peut la prendre ou ne pas la prendre, la garder ou l'abandonner. En outre, la réalité de la liberté nous est prouvée indirectement par les faits moraux qui la supposent : d'abord la loi morale, les conseils, etc.; puis les peines et les récompenses, le remords et la satisfaction de conscience, etc. (*Voy.* DEVOIR, RESPONSABILITÉ). — Le rôle de la liberté consiste à choisir entre les impulsions des appétits et des désirs, les calculs de l'intérêt et les idées de la raison : par là, elle est la condition de la *moralité*, qui veut le bien pour le bien (*Voy.* BIEN, DESTINÉE). Elle est susceptible de degrés : elle varie suivant le développement de la réflexion et l'empire que l'homme exerce sur ses appétits et ses désirs ; elle est plus forte dans l'âge viril que dans l'enfance ; elle peut être modifiée, mais non supprimée, par le tempérament, les passions, le caractère, l'éducation, les habitudes, etc., principes des vertus et des vices. — Le système opposé au dogme de la liberté est le *déterminisme* (*Voy.* ce mot). Ses objections se réfutent par l'examen des théories sur lesquelles il s'appuie : les *objections théologiques*, par l'étude des attributs de Dieu, de la *prescience* et de la *grâce*; les *objections métaphysiques*, par une discussion approfondie de l'*optimisme*, du *panthéisme*, de l'*empirisme*, du *positivisme*, etc. ; les *objections psychologiques*, par la distinction du *désir* et de la *volonté;* les *objections physiologiques*, par la considération des rapports de l'*âme* avec le corps (*Voy.* tous ces mots). — Consulter : Aristote, *Éthique à Nicomaque* (III, 6); Bossuet, *Traité du libre arbitre*; Kant, *Critique de la raison pratique*; Desdouits, *De la liberté et des lois de la nature* (1868); P. Janet, *Éléments de morale* (1870).

III. La *Liberté civile* consiste dans l'ensemble des *droits naturels* que l'homme doit exercer dans toute société (*Voy.* DROIT NATUREL); elle comprend : la *L. individuelle*, droit de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus par la loi, et selon les formes qu'elle détermine (*Voy.* ARRESTATION, DÉTENTION PRÉVENTIVE, CIRCULATION, SURVEILLANCE, etc.); la *L. d'action*, pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi ; la *L. du travail*, faculté d'exercer son industrie sans entrave (*Voy.* TRAVAIL); la *L. de penser*, faculté d'exprimer sa pensée avec une entière indépendance sur toutes les matières, philosophie, religion, gouvernement, etc. ; la *L. de conscience*, droit de professer les opinions religieuses que l'on croit les plus conformes à la vérité, etc. — La *Liberté politique* est la jouissance des droits que la Constitution et les lois du pays accordent à chaque citoyen.

Les Romains avaient fait de la *Liberté* une divinité, fille de Jupiter. Tibérius Gracchus lui bâtit un temple à Rome, sur le mont Aventin : la Liberté y était représentée sous la figure d'une matrone vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main, une pique surmontée d'un bonnet de l'autre, et ayant à ses pieds un chat, animal ennemi de toute contrainte (le bonnet faisait allusion à l'usage qu'avaient les Romains de couvrir d'un bonnet la tête de l'esclave qu'ils voulaient affranchir). En France, pendant la Révolu-

tion, on fit en quelque sorte revivre la déesse Liberté, et l'on substitua ses statues aux statues des rois. Dans plusieurs solennités on vit figurer, auprès de la déesse de la Raison, des déesses de la Liberté, représentées par des femmes.

Liberté du commerce, libre échange. Voy. ÉCHANGE.

Liberté des cultes. Voy. CULTE.

Liberté d'enseignement. Voy. ENSEIGNEMENT et INSTRUCTION PUBLIQUE.

Liberté de la presse. Voy. PRESSE.

Liberté des mers. Voy. MER.

Liberté provisoire (*Mise en*), se dit, en termes de Procédure, de la mise en liberté d'un prévenu sous la condition de se présenter devant le juge à sa première réquisition; elle peut être admise sans caution comme avec caution, en matière de crimes comme en matière de délits (Loi du 14 juillet 1865).

Libertés de l'Église gallicane. Voy. GALLICANE (ÉGLISE) au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LIBERUM VETO. *Voy.* VÉTO.

LIBÉTHINITE. *Voy.* CUIVRE PHOSPHATÉ.

LIBITINAIRE (en lat. *libitinarius*, de *Libitina*, déesse des funérailles), officier public qui présidait aux convois, à Rome, et qui fournissait tout ce qui était nécessaire aux funérailles.

LIBOURET, ligne composée de plusieurs cordes auxquelles on attache autant d'hameçons, et qui sert à pêcher le maquereau.

LIBRAIRE, LIBRAIRIE (du lat. *librarius*). On distingue le *Libraire éditeur*, qui fait confectionner les livres et qui les publie soit pour son compte, soit pour celui des auteurs avec lesquels il a traité; le *L. imprimeur*, qui imprime lui-même les livres qu'il édite; le *L. commissionnaire* ou *L. d'assortiment*, qui, moyennant certaines remises, place et expédie les livres fabriqués; le *L. en vieux* ou *bouquiniste*, qui fait commerce des anciens livres. On peut, en outre, distinguer autant de genres de librairies qu'il y a de genres d'ouvrages: *Librairie classique; L. commerciale et industrielle; L. de jurisprudence, de littérature, de romans*; *L. de médecine et de chirurgie; L. des sciences exactes*; *L. de théologie*; *L. des langues vivantes, des langues orientales*, etc.

La librairie était régie, sous l'ancienne monarchie, par divers règlements qui furent réunis et coordonnés en 1723, dans une célèbre ordonnance rédigée par d'Aguesseau; aujourd'hui, elle est régie par le décret impérial du 5 février 1810, par les diverses lois sur la presse publiées les 21 octobre 1814, 17 et 26 mai 1819, 9 sept. 1835, par le décret du 24 mars 1852, et par plusieurs dispositions du Code pénal.

Tous les libraires doivent être brevetés et assermentés (Décret du 5 février 1810). Les brevets doivent être enregistrés au tribunal civil de la résidence du libraire, qui prête en même temps serment de ne vendre, débiter et distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le souverain et l'intérêt de l'État (art. 30). Les libraires éditeurs sont tenus de déposer deux exemplaires des ouvrages qu'ils publient, et d'y indiquer leur vrai nom; toute contravention à cette dernière obligation est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois (Code pénal, art. 283). Tout libraire qui vend ou distribue des ouvrages contraires aux bonnes mœurs est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, d'une amende de 16 à 500 fr., et de la confiscation desdits ouvrages, qui sont mis au pilon (art. 287, 477). Pour la fabrication et le débit d'ouvrages contrefaits, *Voy.* CONTREFAÇON.

Un décret rendu à Paris, le 10 septembre 1870, a déclaré *libre* la profession de libraire.

Une *Direction de la librairie et de l'imprimerie* a été créée en 1810, pour veiller à l'exécution des lois et règlements qui concernent ces deux industries; longtemps annexée au ministère de l'Intérieur, cette administration fut placée en 1852 dans les attributions du ministère de la Police générale; elle a été rendue dès 1853 au ministère de l'Intérieur.

Il existait des libraires chez les anciens; les Grecs, et les Latins d'après eux, les nommaient *bibliopolæ* (*librarius* voulait dire alors *copiste*). Mais les livres étant peu nombreux, à cause de la lenteur et de la cherté de la transcription, ce commerce n'avait qu'un très-médiocre développement. Pendant longtemps, au moyen âge, les couvents seuls s'occupèrent de la transcription et de l'échange des livres. Enfin, à partir des XIIe et XIIIe siècles, les Universités s'adjoignirent, sous le nom de *libraires*, des hommes chargés de débiter les livres sous leur surveillance; ils étaient dits *suppôts* de l'Université, et formaient une corporation privilégiée. L'invention de l'imprimerie donna tout à coup un grand développement au commerce de la librairie: dès le XVIe siècle, un imprimeur-libraire de Paris employait journellement 250 ouvriers et livrait près de 200 rames de papier à l'impression. Venise fut longtemps à la tête du commerce de la librairie; au XVIIe siècle, la Hollande prit la supériorité; aujourd'hui, et depuis longtemps, la France, l'Angleterre et l'Allemagne rivalisent pour le nombre comme pour l'importance des transactions: la foire de Leipsick est devenue le centre de la librairie allemande. Plusieurs libraires se sont fait un nom en France: tels sont, outre les grands imprimeurs du XVIe siècle, qui étaient en même temps libraires, Antoine Vérard, de Paris, le père de la librairie française; de Tournus, à Lyon; au XVIIe siècle, les Cramoisy, les Vitré, les Duprez; au XVIIIe, les Barbou, les Panckoucke, les Didot; de nos jours Renouard, Crapelet, les Hachette, les Mame, M. Lévy, etc.

On doit à M. J.-Ch. Brunet un *Manuel du libraire*, qui est un des meilleurs guides dans le choix des livres. En outre, il existe un journal hebdomadaire, dit *Journal de la librairie*, qui indique toutes les publications à mesure qu'elles paraissent; il a été créé en 1811, par Beuchot.

LIBRATION (du lat. *libratio*), balancement apparent de la lune qui a pour effet de faire varier légèrement la partie de sa surface visible de la terre, et la position des taches de son disque. On distingue: la *L. en longitude*, la *L. en latitude*, et la *L. diurne*. — La *L. en longitude*, découverte par Hévelius, résulte de ce que la lune, qui devrait tourner exactement du même angle dans un temps donné, autour de la terre et sur son axe, pour nous montrer toujours la même partie de sa surface, tourne uniformément sur son axe et irrégulièrement sur son orbite. Par conséquent, suivant que l'un de ces deux mouvements l'emporte ou non sur l'autre, la lune nous montre et nous cache alternativement, à l'avant ou à l'arrière, de petites parties de sa surface. — La *L. en latitude*, découverte par Galilée, résulte de ce que l'axe de rotation de la lune n'est pas tout à fait perpendiculaire au plan de son orbite. Suivant qu'elle est à un point ou au point diamétralement opposé de cette orbite, elle montre ou cache alternativement les parties de sa surface voisines de ses pôles. — Enfin la *L. diurne*, découverte également par Galilée, résulte de ce que l'observateur, emporté dans le mouvement diurne de la terre, change de position par rapport à la lune et par suite n'aperçoit pas toujours la même portion de sa surface. On doit à D. Cassini la première explication satisfaisante de la libration, dont la théorie complète a été donnée par Lagrange en 1763.

LIBRE (du lat. *liber*). Cette épithète prend un sens tout particulier dans certains cas. Ainsi, en Botanique, on appelle *amande libre* celle dont la surface n'adhère point à l'enveloppe qui la recouvre; *calice libre*, celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire; *étamines libres*, celles qui ne tiennent ensemble ni par les filets ni par les anthères; *ovaire libre*, celui qui n'a aucune adhérence soit avec le périanthe simple, soit avec le calice, etc.

En Poésie, on appelle *vers libres*, des vers où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier.

Villes libres, nom donné à certaines villes qui n'étant soumises à aucun prince, sont gouvernées par

leurs propres magistrats. *Voy.* VILLES LIBRES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LIBRE ARBITRE. *Voy.* LIBERTÉ.

LIBRE-ÉCHANGE. *Voy.* ÉCHANGE.

LIBRETTO. *Voy.* OPÉRA.

LICE (du b.-latin *liciæ*, clôtures ; du lat. *licium*, trame), enceinte destinée aux tournois et combats à la barrière des chevaliers, aux courses de tête et de bague, etc. La lice correspondait à ce que l'on appelait, chez les anciens, *stade, arène* ou *cirque* ; elle différait peu du *champ clos*. Le plus souvent, elle était coupée en deux par une barrière. On entretenait encore des lices sous Henri II ; mais les tournois ayant été abolis après la mort tragique de ce roi, les lices cessèrent en même temps d'avoir aucune utilité.

LICE (du lat. *lycisca*, chienne née d'un loup et d'une chienne), femelle d'un Chien de chasse que l'on destine à faire race.

LICE (du lat. *licium*), terme de Tisserand. *V.* LISSE.

LICENCE (du lat. *licentia*, permission). Dans l'Administration, on appelle *licence* l'autorisation soit d'importer ou d'exporter exceptionnellement certaines denrées prohibées et de trafiquer avec une nation étrangère lorsque les relations commerciales sont interrompues avec cette nation, soit d'exercer certaines industries ou de vendre certains objets. Cette deuxième espèce d'autorisation donne lieu à la perception d'un droit qu'on appelle *droit de licence*. Les industries qui y sont sujettes sont celles d'entrepreneurs de voitures, de fabricants de salpêtre, de sucre indigène, de cartes ; les débitants de boissons, vins, bière, liqueurs, etc.

Dans les Facultés universitaires, la *licence*, qui, dans l'origine, était la *permission* d'enseigner, est un grade qui se place après le baccalauréat et avant le doctorat. On nomme *licencié* celui qui en est revêtu. Le grade de licencié s'obtient à la suite d'un examen spécial auquel, en principe, le récipiendaire ne peut se présenter qu'après avoir suivi des cours pendant un temps fixe et avoir pris un certain nombre d'*inscriptions*. Il est constaté par un diplôme. Il y a des *licenciés ès lettres, ès sciences* (soit physiques, soit mathématiques), *en droit* et *en théologie*. La licence, dans chacune de ces branches d'études, confère des privilèges particuliers, outre l'aptitude à se présenter comme candidat au doctorat. Dans l'Université, elle est la condition de certaines fonctions et la porte du concours de l'agrégation. Dans les carrières judiciaires, le titre de licencié en droit est exigé pour devenir avocat, avoué, juge.

En Poésie, on nomme *licence* une dérogation aux règles strictes. C'est par licence que Corneille a dit :

> Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible.

et Racine :

> Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait fidèle ?

Dans ce vers des *Églogues* de Virgile :

> Daphnin ad astra feremus : amavit nos quoque Daphnis.

l'absence de césure est une *licence poétique*.

Il y a aussi des licences en Musique, en Peinture, enfin dans tous les Arts assujettis à des règles.

LICENCIEMENT (de *licencier*). Ce mot qui, dans l'Armée, était autrefois synonyme de *congé* (*Voy.* ce mot), ne s'emploie plus que dans des circonstances spéciales. Ainsi, quand on passe du pied de guerre au pied de paix on *licencie* les troupes devenues inutiles. On *licencie* encore par mesure disciplinaire : c'est ainsi par exemple que l'autorité punit l'insubordination d'une école, d'un lycée, etc.

LICHANOTUS, nom latin scientifique du genre INDRIS.

LICHE, *Lichia*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, groupe des Centronotes, comprend trois espèces, de la mer Méditerranée : la *L. amie* ou *Lica* (*L. amia*), le *Derbis* (*L. glauca*), et la *L. sinueuse* (*L. sinuosa*). Leur chair est délicate et recherchée.

LICHEN (du gr. λειχήν, dartre), inflammation de la peau caractérisée par un prurit très-incommode et par l'éruption de petites papules agglomérées ou confluentes, d'un rouge plus ou moins vif, qui donnent lieu à des ulcérations superficielles, à la sécrétion d'un liquide séro-purulent, à des croûtes et à des squammes. Toutes les variétés de cette affection se ramènent à deux : le *L. simplex*, quelquefois aigu, plus souvent chronique, et le *L. agrius*, presque toujours chronique. Au *L. simplex* se rattachent les variétés dites *pilaris, lividus, gyratus, circumscriptus, urticatus*, etc.

LICHENS, LICHÉNACÉES (du gr. λειχήν, dartre). Les *Lichens* constituent une classe importante de plantes Cryptogames amphigènes, formant le passage des Algues aux Champignons. Ces végétaux n'ont ni racines, ni tiges, ni fleurs, ni feuilles ; quelques-uns forment des espèces de touffes ou de gazon ; mais le plus souvent ce sont des croûtes qui s'étalent comme de véritables *dartres* sur toute espèce de supports, écorces d'arbres, pierres humides, rochers arides, etc., excepté sur les matières en décomposition. Parfois ce n'est qu'une poussière brune, grise ou noirâtre qui s'étend sur toute la surface d'un monument ou d'un rocher : la couleur sombre des vieux édifices de Paris est due à un lichen microscopique ; d'autres fois, au contraire, ces végétaux présentent des couleurs assez vives : il y en a de jaune-citron ponctués de noir, de couleur orange ; d'autres, d'un beau rouge écarlate. Les lichens sont les premiers défricheurs du sol : ils croissent sur la pierre nue, s'y remplacent les uns les autres, sont remplacés ensuite par des mousses, jusqu'à ce qu'il y ait formation d'une terre végétale capable d'alimenter des plantes plus vigoureuses. On trouve partout des lichens jusqu'à la limite des neiges éternelles et jusqu'au pôle.

L'organe végétatif des lichens, ou *thalle*, est constitué par une lame ou pellicule, formée de cellules extérieures et de tubes entrelacés au milieu. Ces tubes font quelquefois saillie à la face inférieure et servent de crampons ou de points d'attache. Les extrémités internes de ces mêmes tubes bourgeonnent et forment de petites cellules vertes (*gonidies*) qui donnent au thalle sa coloration et qui s'amassent à sa surface en petites masses. Les lichens se reproduisent soit au moyen de ces gonidies, soit par des spores (*stylospores*) enfermés dans des cavités spéciales (*pyxides* ou *cistules*), soit et plus fréquemment par un mode de reproduction sexuée : l'organe mâle (*spermatie*) est enfermé dans une cavité (*spermogonie*) et l'organe femelle (*oospore*) dans des cellules (*thèques*) disposées sur une expansion de la matière corticale du thalle et formant des sortes de cupules qui couvrent la surface du lichen : ce sont ces parties qui sont ordinairement colorées en vert, brun, rouge ou jaune.

On compte aujourd'hui plus de 1500 espèces de Lichens, réparties en 60 genres environ. M. Camille Montagne, qui a fait de ces végétaux une étude spéciale en a formé la famille des *Lichénacées* qu'il partage en deux grandes sections : les *Gymnocarpes* et les *Angiocarpes*. Parmi les principales espèces nous citerons : le *Lichen d'Islande* ou *Cétraire* (*Cetraria islandica*) qui entre dans l'alimentation des indigènes de cette contrée et qu'on emploie en médecine comme fortifiant, ainsi que le *Sticta pulmonaria*, dans les affections de poitrine, les catarrhes chroniques, etc. ; on les réduit en une espèce de farine dont on fait des pâtes, des pastilles, des potages, etc. ; le *Lichen des rennes* (*Cladonia* ou *Cenomyce rangiferina*), qui forme presque la seule nourriture des rennes dans les solitudes glacées de la Laponie ; diverses espèces des genres *Roccella, Parella, Parmelia, Usnea*, etc., employées en teinture et qui servent notamment à la fabrication de l'*orseille*. *Voy.* ce mot.

LICITATION (du lat. *licitatio*), acte par lequel les

copropriétaires par indivis d'une chose qui ne peut être partagée commodément ou sans dépréciation, ou que ne veut prendre aucun des copartageants, la font mettre aux enchères pour qu'elle soit adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur (C. Nap., art. 1686-88). La licitation peut être *volontaire*, quand tous les copropriétaires sont majeurs, maîtres de leurs droits, présents et d'accord entre eux. Elle est nécessairement *judiciaire*, quand ces conditions ne sont pas toutes réunies. Le Code de procédure (art. 966-986) règle les formes à suivre dans ce dernier cas.

LICORNE (corruption du lat. *unicornis*), *Monoceros*, animal qui, selon les écrivains anciens, se rapproche de l'âne et du cheval, et dont la tête est surmontée d'une *seule corne*, longue et aiguë. D'après les traditions, la licorne aurait le corps blanc, les yeux bleus; elle serait remarquable par sa force, son agilité et sa fierté; c'est dans l'Afrique, l'Arabie et l'Inde qu'on prétendait avoir vu cet animal. Quelques voyageurs modernes ont affirmé avoir vu des licornes; mais ils n'ont apporté aucune preuve authentique à l'appui de leurs affirmations. Aujourd'hui, l'existence de ce quadrupède est niée par les savants, et l'on pense que les anciens ont vu les licornes tantôt dans l'*Urus* (bœuf sauvage), tantôt dans le Rhinocéros, qui n'a, en effet, qu'une seule corne, tantôt enfin dans l'Antilope oryx, espèce qui habite les pays où l'on plaçait la licorne, et dans laquelle quelques individus paraissent n'avoir aussi qu'une corne. — Dans le Blason, la Licorne sert tantôt de pièce principale, tantôt de cimier.

LICORNE, constellation de l'hémisphère austral, située entre le grand et le petit Chien, Orion et l'Hydre. Elle se compose de 31 étoiles principales.

LICORNE DE MER, nom vulgaire du *Narval*.

LICTEURS (du lat. *lictor*), officiers publics qui marchaient devant les premiers magistrats de Rome, portant une hache enveloppée et *liée* dans un faisceau de verges; ils faisaient à la fois office d'appariteurs et de bourreaux. *Voy.* le *Dict. d'H. et de G.*

LIE (orig. inc.), dépôt épais que le vin et le cidre laissent précipiter au fond des barriques dans lesquelles on les reçoit au sortir de la cuve ou du pressoir. On hâte le dépôt de la lie en collant les vins (*Voy.* COLLAGE). On ne jette point la lie du vin; on en fait de mauvaise eau-de-vie et surtout du vinaigre. Le résidu terreux se vend aux chapeliers, qui s'en servent pour le feutrage des laines et des poils; le *marc*, ou résidu le plus grossier, se brûle à l'air libre, et forme la *cendre gravelée*, qui sert pour la préparation de la crème de tartre.

LIÉ, en Musique. *Voy.* DÉTACHÉ.

LIED. Les Allemands appellent ainsi ce que nous appelons *chanson*. Il y a des *lieder* de tout genre, guerriers, nationaux, amoureux, etc. Gœthe, Gleim, Voss, Burger, Arndt, Kœrner, Uhland sont les auteurs des *lieder* les plus renommés en Allemagne.

LIÉGE (du lat. *levium*, de *levis*, léger), *Suber*. On donne ce nom : 1° à une espèce de Chêne vert, le *Quercus suber*, le *Chêne-liége*, qui croît en Espagne, en Italie, en Algérie, et dans le midi de la France, et dont l'écorce est remarquable par sa légèreté; 2° à cette écorce même. — A proprement parler, le liége n'est pas l'écorce, mais seulement l'épiderme de l'arbre. Cette substance se compose d'un tissu spongieux et élastique, dont les cavités contiennent des matières astringentes, colorantes, et résineuses ou grasses qui le rendent difficilement perméable à l'eau. La récolte du liége se fait, tous les 8 ou 10 ans, à l'aide d'incisions transversales et longitudinales : un même arbre peut fournir de 10 à 12 récoltes. Le liége sert à faire des *bouchons* (*Voy.* ce mot), des semelles pour garantir les pieds de l'humidité, des corsets pour aider à la natation, des flotteurs pour soutenir les filets des pêcheurs, etc. Brûlé dans des vases clos, il donne le noir d'Espagne, qu'on emploie dans la peinture. Les chimistes ont extrait du liége une matière analogue à la cire, la *subérine*, qui, traitée par l'acide azotique, se convertit en acide oxalique et en acide subérique.

LIÉGE FOSSILE. *Voy.* ASBESTE.

LIÉGEOIS (ALMANACH). *Voy.* ALMANACH.

LIENTÉRIE (du gr. λειεντερία, de λεῖος, lisse, glissant, et ἔντερον, intestin; parce que les anciens pensaient que, dans cette maladie, la tunique interne des intestins devenait si glissante qu'elle laissait passer les aliments sans les digérer), espèce de diarrhée chronique, commune chez les enfants, et dans laquelle ils rendent les aliments à demi digérés. Elle est souvent le résultat d'une alimentation prématurée chez les enfants à la mamelle; c'est alors un des symptômes du *carreau*. *Voy.* ce mot et ENTÉRITE.

LIERNE, nom vulgaire de la *Clématite des haies*.

LIERNES (de *lien* ?), pièces de bois de 0m,135 à 0m,200 d'équarrissage, à l'aide desquelles on lie entre elles et l'on bride les solives d'un plancher qui ont une grande portée. Dans ce but, on dispose les liernes en travers et on les entaille de la moitié de leur épaisseur à l'endroit où elles croisent chaque solive; puis l'on y met des chevilles, qui entrent à travers l'épaisseur du bois, et qui vont jusqu'aux deux tiers des solives. — On donne aussi ce nom aux nervures des voûtes ogivales qui portent des tiercerons et forment en se réunissant une croix dont la clef est le centre.

LIERRE, *Hedera*, genre de la famille des Araliacées, renferme des arbrisseaux grimpants ou droits qui atteignent quelquefois des proportions considérables. La seule espèce qui croisse en Europe connue sous le nom de *Lierre commun* ou *grimpant* (*H. helix*), se compose d'arbustes sarmenteux, dont les feuilles alternes, d'un vert sombre et parfaitement unies, varient de forme sur le même pied : il y en a qui sont échancrées et découpées en 3 ou 5 lobes; d'autres qui sont entières, en forme de fer de lance. Les fleurs du lierre sont vertes et disposées en bouquets ronds, qui sont remplacés par de petits fruits violets renfermant de 3 à 5 graines. Le lierre s'attache tout aussi bien aux pierres, aux vieux murs, qu'au tronc des arbres : il se sert à cet effet de vrilles en forme de racines qui naissent du corps même de la tige, du côté qui s'appuie aux corps environnants. Quelquefois il rampe sur la terre en traçant; on peut alors s'en servir pour faire des bordures; toutes les parties de la plante exhalent une odeur forte quand on les écrase. Ses feuilles sont employées pour panser les cautères. Lorsque les fourrages sont peu abondants, on donne les feuilles du lierre aux moutons, aux chèvres et aux vaches, qui les mangent avec avidité. Les baies sont purgatives, et excitent le vomissement; cependant les merles et les grives s'en nourrissent pendant l'hiver. Son bois est léger, grisâtre, poreux. On l'emploie, surtout les racines, à faire des tasses, et comme les liqueurs passent à travers, on forme avec la partie la plus tendre des filtres pour les fontaines. Les cordonniers se servent de ce bois pour aiguiser et adoucir les tranchets avec lesquels ils coupent le cuir. — Les anciens avaient consacré le lierre à Bacchus; les buveurs s'en couronnaient, dans la pensée que la fraîcheur de sa feuille tempère la chaleur de la tête échauffée par le vin; on décernait aussi des couronnes de lierre aux poëtes qui avaient remporté le prix, parce que cette plante, toujours verte, était un emblème d'immortalité. — On donne pour emblème à l'amitié un lierre entourant de sa verdure un arbre renversé, avec la devise : *Rien ne m'en peut détacher*.

LIERRE TERRESTRE, dit aussi *Chamécisse*, *Glécome* ou *Gécome*, *Herbe de St-Jean*, *Terrette*, *Rondelette*, plante vivace de la famille des Labiées, tribu des Népétées, qui croît dans les lieux ombragés, et dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du lierre. Sa tige, longue de 0m 10 à 0m,20 est rude et velue, rampante à la base et dressée à la partie supérieure; ses feuilles cordiformes, arrondies, obtuses, crénelées, velues. Cette plante exhale une odeur aromatique et agréable. Sa saveur est un peu âcre et amère.

On la prescrit en tisane dans les catarrhes pulmonaires chroniques.

LIEU (du lat. *locus*), portion de l'espace, ou espace qu'un corps occupe (*Voy.* ESPACE). — On appelle *lieu géométrique*, une ligne droite ou courbe dont tous les points jouissent d'une propriété commune à l'exclusion de tout autre point. C'est ainsi que la perpendiculaire au milieu d'une droite est le lieu des points également éloignés des extrémités de cette droite; que la bissectrice d'un angle est le lieu des points équidistants de ses côtés; que la circonférence est le lieu des points également distants d'un point fixe appelé centre, etc.

LIEU. Dans l'anc. Jurisprudence, on appelait privilége du *double lieu* le droit qu'avaient les frères et sœurs germains d'exclure de la succession les consanguins et les utérins. Aujourd'hui, ils ne font que prendre part dans les deux lignes (C. Nap., art. 733).

Lieux publics. Outre les rues, les places, les promenades, on désigne spécialement par ce nom, dans l'Administration, les établissements qui sont ouverts au public, tels que les spectacles, cafés, cabarets, maisons de jeux, etc. Aux termes de l'art. 9 de la loi du 22 juillet 1791, les agents de police peuvent pénétrer dans ces lieux à toute heure de jour, et même de nuit, tant qu'ils sont ouverts au public.

LIEU, nom vulg. du *Merlan jaune*, poisson que l'on pêche sur les côtes de la Manche. *Voy.* MERLAN.

LIEUX COMMUNS (du lat. *loci communes;* en gr. τόποι). Les anciens Rhéteurs désignaient sous ce nom les divers aspects généraux sous lesquels il est possible d'envisager un sujet donné, de manière à en tirer ce qu'il contient et à le traiter entièrement. Ce sont des idées générales applicables à la plupart des sujets, et des répertoires où l'on peut puiser des idées. On distingue les lieux communs en *lieux intrinsèques* et *lieux extrinsèques.* Les premiers sont au nombre de sept : la *définition*, soit générale, soit partielle; l'*énumération des parties*, qui expose tous les détails du sujet, toutes les circonstances du fait; le *genre* et l'*espèce*, où l'on cherche à prouver que ce qui est vrai du premier l'est nécessairement de la seconde et réciproquement; la *comparaison* et les *contraires*, qui consistent à tirer une conclusion de deux idées ou de deux faits qui se ressemblent ou qui sont opposés; les *choses qui répugnent*, qui se rattachent aux contraires; enfin, les *circonstances* (*Voy.* ce mot), auxquelles on peut rattacher la *cause* et l'*effet*, ainsi que les *antécédents* et les *conséquents*, les *accidents*, etc. On en compte cinq des seconds : la *loi*, les *titres*, la *renommée*, le *serment*, les *témoignages.* Aristote y ajoute la *torture. Voy.* ces mots.

Les écrivains et orateurs ecclésiastiques ont nommé par imitation *lieux théologiques*, des sources où ils peuvent puiser des arguments pour établir leurs opinions ou réfuter celles des autres. On en admet 10 : l'*Écriture sainte*, la *tradition*, l'*Église catholique*, les *conciles*, les *souverains pontifes*, les *Pères*, l'*autorité de l'histoire humaine*, celle des *théologiens scolastiques* et des *docteurs*, celle des *philosophes* et la *raison naturelle.* Tous sont évidemment des lieux communs extrinsèques.

LIEUE (du lat. *leuca*), ancienne mesure itinéraire de France, encore usitée en Espagne et en Portugal, et dont la longueur varie selon les pays, ou même, dans chaque pays, selon les provinces. En France, la lieue a été remplacée, comme mesure itinéraire, par le *myriamètre*, et pour les petites distances, par le *kilomètre*. La *lieue commune* de France, de 25 au degré, valait 2,282 toises ou 4,444 mètres; la *lieue de poste*, 2,000 toises ou 3,898 mètres; la *lieue marine*, de 20 au degré, 2,850 toises, 441, ou 5,555^{m},958. La *lieue commune* d'Espagne et de Portugal équivaut à 5596^{m}, 569. — On appelle *lieue de pays* une lieue un peu plus grande que la lieue commune, et variable elle-même avec les localités.

Le tableau suivant donne la conversion des anciennes lieues de France en mesures nouvelles :

NOMBRES DE LIEUES.	LIEUES DE POSTE.	LIEUES TERRESTRES.	LIEUES MARINES.
	myr. k. m.	myr. k. m.	myr. k. m.
1	0, 3 898	0, 4 444	0, 5 556
2	0, 7 796	0, 8 889	1, 1 111
3	1, 1 694	1, 3 333	1, 6 667
4	1, 5 592	1, 7 778	2, 2 222
5	1, 9 490	2, 2 222	2, 7 778
6	2, 3 388	2, 6 667	3, 3 333
7	2, 7 287	3, 1 111	3, 8 889
8	3, 1 185	3, 5 556	4, 4 444
9	3, 5 083	4, 0 000	5, 0 000
10	3, 8 981	4, 4 444	5, 5 556

LIEUTENANT (de *lieu* et *tenant*), nom donné à celui qui tient la place d'un chef et qui commande ou administre pour lui.

1° Dans l'armée de terre, on distingue le *lieutenant*, le *sous-lieutenant*, le *lieutenant-colonel*, le *lieutenant-général* (auj. *général de division*). Les deux premiers sont simplement officiers, le 3e officier supérieur, le 4e officier général. — Le *lieutenant* vient immédiatement après le capitaine; il le remplace en cas d'absence, et l'aide dans ses fonctions. Il y a des lieutenants *en premier* et *en second*. Ce grade, créé dès 1444, supprimé par Charles IX, fut rétabli par Henri IV. Les lieutenants portent l'épaulette d'or ou d'argent, selon le corps, et à gauche. — Le *sous-lieutenant* est au lieutenant ce que ce dernier est au capitaine. Ce grade a été créé vers 1589. Les sous-lieutenants sont employés, comme les lieutenants, à tous les détails de service, de police et d'administration de la compagnie. Les sous-lieutenants portent l'épaulette à droite. — Le *lieutenant-colonel* vient immédiatement après le colonel, le remplace dans tous les cas d'absence, transmet ses ordres pour tout ce qui concerne le service, la discipline, la tenue, l'instruction; en un mot, il est l'intermédiaire habituel du colonel pour toutes les parties du service. Il n'en existe qu'un par régiment, et ils ont au-dessous d'eux les chefs de bataillon ou d'escadron. Le grade date de 1543, et jusqu'en 1791 il n'y en eut qu'un. De 1791 à 1793, on les porta au même nombre que les bataillons ou escadrons; puis on remplaça leur nom par celui de *chefs de bataillon* ou *d'escadron.* En 1803, le grade fut rétabli, mais sous le titre de *major*, qui fit place, en 1815, à l'ancien titre de lieutenant-colonel. Le lieutenant-colonel porte deux épaulettes à graines d'épinards, mais elles ont le corps d'un métal et les franges d'un autre.

Pour le *lieutenant-général. Voy.* GÉNÉRAL.

On nommait jadis *lieutenant du roi* tout commandant dans une ville de guerre. Les fonctions de ces officiers étaient celles des commandants de place actuels. Il y avait des officiers généraux pourvus de ce titre (auj. réservé aux officiers et officiers supérieurs, y compris les colonels). Les lieutenants du roi furent institués en même temps que les gouverneurs de province. Remplacés en 1791 par des commandants, ils reprirent, en 1814, leur premier nom, qui devint définitivement en 1829 celui de *commandant de place.*

2° Dans la Marine militaire, on appelle *lieutenant de vaisseau*, l'officier qui vient après le capitaine de corvette. Il y en a de deux classes, comme dans l'armée de terre. Les lieutenants commandent les quarts à bord des vaisseaux. Ils font exécuter les ordres du capitaine, et président aux manœuvres. Leur grade correspond à celui de capitaine dans l'armée de terre. Ils portent deux épaulettes en or mat, à petites torsades et à corps uni : une ancre en or et couronnée est brodée sur le corps de l'épaulette.

3° Dans l'Ordre administratif et judiciaire, il y avait jadis le *lieutenant civil*, les *lieutenants criminels*, le *lieutenant général de police*. Pour leurs fonctions, *Voy.* LIEUTENANT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

4° Dans certaines circonstances extraordinaires, on a créé un *lieutenant général du royaume*. Cette dignité, qui équivalait à celle de *régent*, était essentiellement temporaire, et ne se confiait qu'aux plus hauts personnages, la plupart princes du sang. Philippe le Long en fut investi à la mort de Louis le Hutin. Le duc François de Guise le porta deux fois (en 1555 et 1560). Charles IX le conféra en 1567 au duc d'Anjou (depuis, Henri III); Mayenne se le fit donner en 1589, à la mort de ce dernier. Le comte d'Artois prit en 1814 ce titre jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII, et, en 1830, Louis-Philippe d'Orléans fut lieutenant général du royaume pendant quelques jours, avant d'être proclamé roi. — Les rois de France ont parfois nommé des *lieutenants généraux du Roi* pour certains lieux ou certaines affaires particulières : Richelieu, en 1629, fut lieutenant général, représentant le roi Louis XIII, pour le commandement de ses armées.

LIEVE (de *lever ?*). On nommait ainsi, dans l'anc. Droit, l'extrait d'un *terrier* (*Voy.* ce mot) contenant la désignation de chaque héritage, la redevance, etc., que l'on remettait au receveur, afin qu'il fit payer le cens, les rentes et les droits seigneuriaux.

LIÈVRE, *Lepus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs et type de la famille des *Léporidés* (*Voy.* ce mot). Les lièvres ont les jambes longues et musculeuses, le museau arrondi et recouvert de poils longs et soyeux, les yeux grands et saillants, latéraux, à membrane clignotante; les oreilles longues et molles, la lèvre supérieure très-fendue et très-mobile; leur poil, long et rude, est d'un gris tirant sur le roux. Les lièvres sont doux et timides : ils n'ont d'autre défense que leur course rapide et la subtilité de leur ouïe, qui les avertit du danger. Ils ne se nourrissent que de végétaux : ceux qui paissent le serpolet sont les meilleurs. Les lièvres abondent dans toutes les parties du monde, surtout en Espagne. Ils vivent isolés, et ne terrent point; ils sont très-féconds, comme le lapin, mais ils ne se ploient pas, comme lui, à la domesticité. On les chasse à l'affût, au chien courant et au chien d'arrêt. La femelle du lièvre se nomme *hase*. Le mâle qui a pris son accroissement se nomme *bouquin*; avant cette époque, on l'appelle *trois-quarts*.

Le lièvre était, chez les anciens, consacré à Vénus; il était un symbole de franchise ; chez nous, il serait l'emblème de la timidité et de la peur. Sa chair est défendue aux Juifs et aux Turcs.

On appelle *Lièvre des Alpes*, le Lagomys ; *L. pampa*, le Mara ; *L. sauteur* ou *du Cap*, l'Hélamys. — On a donné le nom de *Lièvre marin* à l'Aplysie.

LIÉVRITE, minerai de fer. *Voy.* ILVAÏTE.

LIGAMENT (du lat. *ligamentum*). On nomme ainsi, en Anatomie, toute partie fibreuse qui sert à attacher ou à soutenir des os, des cartilages ou des viscères. — 1° Les ligaments des os, forment des faisceaux fibreux, de couleur blanche plus ou moins nacrée, arrondis et aplatis, et toujours entrelacés par leurs extrémités avec le périoste, ce qui les distingue des tendons : tantôt ils servent de moyens d'union des articulations, et alors ils ont la forme soit d'une bandelette qui entoure l'articulation, soit d'une gaîne qui enveloppe les extrémités des deux os (*L. capsulaires*); tantôt ils sont attachés à deux points opposés d'un même os ou à deux os différents : ils servent alors à clore une ouverture ou à donner attache à des muscles. Les bandelettes qui réunissent les lames des vertèbres, au lieu d'être blanches, sont formées d'un tissu fibreux de couleur jaune. — *Ligament cervical*, expansion ligamenteuse qui, chez les quadrupèdes, relie l'occiput aux apophyses des vertèbres cervicales et soutient ainsi la tête dans sa position normale. L'Homme, dont la station est verticale, n'offre qu'un vestige de ce ligament.

2° On appelle encore *ligaments* : les replis du péritoine qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux (*L. du foie*, *L. postérieurs de la vessie*, *L. larges de la matrice*); les expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse (*L. antérieurs de la vessie*, *L. ronds de la matrice*, *L. de Poupart*, etc.).

En Conchyliologie, le *ligament* est la partie qui réunit les deux valves des coquilles.

LIGATURE (du lat. *ligare*, lier). En Chirurgie, on nomme ainsi un nœud avec lequel on *lie* certaines parties du corps dans divers buts, soit pour serrer la partie supérieure du bras ou du pied quand on veut faire une saignée; soit pour étreindre les tumeurs dont on veut provoquer lentement la chute. Les ligatures se font, selon leur destination, avec une bande de toile ou un cordonnet de chanvre ou de soie cirée, avec la corde à boyau, les fils métalliques, etc. La ligature des vaisseaux sanguins est dite *médiate*, lorsque, avec le vaisseau lui-même, elle étreint une certaine portion des parties environnantes; elle est dite *immédiate*, lorsqu'elle n'intéresse que le vaisseau et, toutes les fois que cela est possible, ce genre de ligature doit être préféré; la ligature est appelée *temporaire*, lorsqu'on ne la maintient que pendant quelques jours ou même quelques heures; *permanente*, lorsqu'on la laisse jusqu'à ce qu'elle tombe ou qu'on puisse la retirer.

En termes d'Écriture ou d'Imprimerie, on appelle *ligatures* plusieurs lettres *liées* ensemble, comme cela a lieu fréquemment dans l'écriture grecque et arabe (*Voy.* ABRÉVIATION). — Dans la Fonte des caractères, ce sont des parties déliées, en fonte ou en cuivre, qui servent à lier les parties d'une même lettre. On n'emploie ces ligatures que dans la ronde et l'anglaise. — En Musique, *Voy.* LIAISON.

LIGE (du b.-lat. *ligius ;* orig. inc.), se disait, sous le régime féodal, du vassal tenant une certaine sorte de fief qui le liait d'une manière plus étroite que les autres envers le seigneur dominant. Le *vassal lige*, qu'on appelait aussi *homme lige*, était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père; s'il était vassal de deux seigneurs et que la guerre éclatât entre ces deux seigneurs, il devait soutenir celui dont il était le vassal lige contre celui dont il n'était que le vassal simple. — On appelait *terre lige*, *ligeance*, le fief tenu à charge d'*hommage lige*.

LIGIE, *Ligia*, genre de Crustacés isopodes, de la famille des Cloportides, qu'on trouve à l'embouchure des fleuves et sur les côtes de l'Océan : ce sont des animaux de couleur jaunâtre, longs de 0m,27.

LIGNAGER (de *lignage*, du lat. *lineaticum*), se disait, dans notre ancienne Jurisprudence, de celui qui est du même *lignage*, de la même extraction. Les lignagers, dans la coutume de Paris, avaient les quatre *quints* (c.-à-d. les 4/5) des *propres*. — On appelait *retrait lignager* l'action par laquelle un parent du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu pouvait retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Le retrait lignager a été aboli.

LIGNE (du lat. *linea*). En Géométrie, on appelle *ligne* l'intersection de deux surfaces. La ligne n'a qu'une seule dimension, la longueur sans largeur ni épaisseur. On distingue trois espèces de lignes : la *L. droite*, qui a pour propriété principale d'être le plus court chemin entre deux points qu'elle joint ; la *L. brisée* ou *polygonale*, qui est composée de portion des lignes droites; la *L. courbe*, qui n'est ni droite ni composée de lignes droites. On considère souvent cette dernière comme le lieu des positions d'un point qui se déplacerait dans l'espace en obéissant à une loi déviatrice déterminée. D'autres fois on la considère comme une ligne brisée dont les portions rectilignes seraient devenues extrêmement petites. Il y a une infinité de lignes courbes : celles qui sont tracées tout entières dans un plan sont appelées *courbes planes* ; celles dont les différents points ne sont pas tous dans un même plan, prennent le nom de *courbes à double courbure*. *Voy.* COURBE.

On appelle *ligne trigonométrique* d'un arc ou d'un angle une droite dont la grandeur est tellement liée à celle de l'arc ou de l'angle que la connaissance de l'une entraîne celle de l'autre. Il y a six lignes trigonométriques principales : le *sinus*, la *tangente*, la *sécante*, le *cosinus*, la *cotangente*, la *cosécante*.

En Astronomie, on appelle *ligne des absides* le grand axe de l'orbite d'une planète ; — *ligne des nœuds*, la droite suivant laquelle le plan de l'orbite d'une planète ou de la lune coupe le plan de l'écliptique.

En Géographie, la *ligne* se dit familièrement pour la *ligne équinoxiale* ou l'*équateur*. — La *ligne de partage des eaux* est la suite de montagnes qui séparent les bassins hydrographiques. *Voy.* BASSIN.

Dans l'ancien système des poids et mesures français la *ligne* était le 12ᵉ du pouce, ou 144ᵉ du pied. Elle équivaut à la 443ᵉ partie du mètre ou à 2ᵐᵐ,256.

LIGNE. En Généalogie, on appelle *ligne* toute série d'ascendants ou descendants partant d'un même chef. Chacun des frères est le chef d'une ligne, qui, à son tour, peut se scinder en *branches*, les branches en *rameaux*, les rameaux en *rejetons*, etc. — On appelle *ligne aînée, directe* ou *droite*, celle qui va de père en fils, soit en montant, soit en descendant. Les autres lignes sont dites *lignes collatérales*, et l'on y distingue : la 2ᵉ *ligne* ou *ligne puînée*, la 3ᵉ *ligne*, la 4ᵉ *ligne*, et ainsi de suite. C'est dans ces lignes que sont placés les neveux, les oncles, les cousins, etc. Les lignes sont encore *masculines* ou *féminines*, suivant qu'elles descendent des hommes ou des femmes. — Le Code Napoléon a fixé (art. 733-755) la manière dont les successions devaient se partager entre les différentes lignes. *Voy.* SUCCESSION.

Dans l'Art militaire, *ligne* indique la direction des troupes pour combattre ou manœuvrer. La *ligne de direction* est celle que l'on suit pour aller d'un lieu à un autre. — On nomme *ligne d'opération* celle qu'une armée doit rallier sans cesse pour concourir à une grande opération. Elle est *offensive* ou *défensive*, *simple* ou *multiple*, etc. La *ligne pleine* est celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps, par opposition à la *ligne par intervalles*. La *ligne de bataille* est la ligne sur laquelle sont rangées les troupes prêtes à marcher sur l'ennemi ou à le recevoir ; il peut y avoir plusieurs de ces lignes. On distingue également *ligne d'infanterie*, *ligne de cavalerie*, *ligne d'artillerie*. Dans les manœuvres, c'est sur la ligne de bataille que doivent se déployer les troupes; en colonne, la *ligne des guides* indique la direction de la marche.

La *troupe de ligne* (ou par abréviation la *ligne*) se compose des corps qui forment la ligne de bataille, tant infanterie que cavalerie : en général on oppose cette dénomination à celle de *troupes légères*; les corps qui forment la ligne sont les plus compactes et de beaucoup les plus nombreux.

Dans la Fortification, les places sont dites de 1ʳᵉ, de 2ᵉ, de 3ᵉ *ligne*, selon leur plus ou moins de proximité de la frontière. Les retranchements sont dits *lignes*; et de là des *lignes bastionnées*, *à redan*, *à tenailles*, *à crémaillères*, *à intervalles*, etc. Les assiégeants tracent autour des places qu'ils attaquent des *lignes de circonvallation*, auxquelles souvent l'assiégé oppose des *lignes de contrevallation*.

Dans le Tir, on distingue la *ligne de mire*, droite qui unit l'œil du tireur et le but ; la *ligne de tir*, droite suivant laquelle le projectile est chassé.

Dans la Marine à voiles, on appelait *ligne* toute réunion de vaisseaux de guerre rangés sur un même rumb de vent. La *ligne du plus près* était celle des bâtiments formant avec le vent un angle de 67°30'. On la nommait *ligne du plus près tribord*, quand les bâtiments recevaient le vent par la droite, et *ligne du plus près bâbord*, quand ils le recevaient par la gauche. Le *vaisseau de ligne* était un grand vaisseau ayant au moins 50 pièces de canon, et destiné à combattre en ligne de bataille. — *Ligne* se dit aussi d'un cordage qui sert à retenir le loch, la sonde, etc. (*Voy.* ces mots). — *Ligne de flottaison*. *Voy.* FLOTTAISON.

Lignes de musique, *lignes accidentelles* ou *postiches*. *Voy.* PORTÉE et NOTATION.

Lignes de niveau. On appelle ainsi, dans l'Arpentage, les lignes d'un terrain, dont tous les points ont la même cote. Si le terrain est peu étendu, on peut les considérer comme obtenues en le coupant par une suite de plans horizontaux. Si au contraire le terrain est trop étendu pour qu'on puisse faire abstraction de la sphéricité de la terre, on doit les regarder comme obtenues en le coupant par une suite de sphères concentriques à la surface des mers. Le moyen le plus commode employé dans la détermination pratique des lignes de niveau d'un terrain, consiste à opérer le nivellement d'une suite de lignes tracées arbitrairement sur ce terrain, mais autant que possible dans le sens de sa plus grande pente, puis à réunir par une ligne continue les points de ces différentes lignes qui ont même cote. Dans les plans cotés, on est dans l'habitude de figurer les lignes de niveau, suivant les cas, de 1ᵐ en 1ᵐ, ou de 2ᵐ en 2ᵐ, ou de 5ᵐ en 5ᵐ. Leur emploi a pour effet d'abord de décharger le plan d'une suite de nombres représentant des cotes, et qui ne peignent rien à l'esprit; puis de donner, à première vue, une idée de la forme générale du terrain, car là où les lignes de niveau sont très-serrées, la pente est considérable, tandis qu'elle l'est peu, là où les lignes de niveau sont écartées. Enfin les lignes de niveau permettent de résoudre une suite de problèmes importants relativement à la constitution superficielle d'un terrain. *Voy.* PLANS COTÉS.

Lignes télégraphiques. *Voy.* TÉLÉGRAPHIE.

LIGNE. Dans l'art de la Pêche, la *ligne* est un fil ou une ficelle avec un *hameçon*, que l'on garnit d'un *appât* (*Voy.* ces mots) ; on fait aussi les lignes en crin blanc et en soie : ces dernières sont préalablement soumises à une torsion particulière qui les empêche de *vriller* quand elles sont plongées dans l'eau. Généralement, les lignes sont attachée à une *canne* en roseau, en bambou, en noyer blanc, etc.; formée de 4 à 5 brins s'emboîtant l'un dans l'autre, à l'aide de viroles. Elles sont en outre munies d'un *plomb*, qui tient l'appât au fond de l'eau, ainsi que d'une *flotte* et d'un *bouchon*, qui maintiennent la ligne à la surface, et indiquent si le poisson mord. — Il y a presque autant de sortes de lignes que d'espèces de poissons. La ligne d'eau douce se termine preque toujours par un fil long de 0ᵐ,40, transparent et très résistant, auquel on fixe l'hameçon ; c'est le *crin de Florence* produit du ver à soie sacrifié au moment où il va filer. Une même ligne porte souvent plusieurs hameçons. On distingue : les *L. de fond* et les *L. ordinaires*. Celles-ci sont ou *flottantes* ou *dormantes*, et les lignes flottantes, à leur tour, se subdivisent en *L. à la volée* (pour le poisson entre deux eaux), et *L. à fouetter* (pour le poisson qui vient à la surface). Quant aux lignes dormantes, fixées à une gaule dont le bout est enfoncé sur le rivage, elles ne demandent pas à être tenues, et une personne peut en surveiller plusieurs à la fois. Avec les lignes de fond on peut faire trois espèces de pêches : *pêche à soutenir* (la ligne y est presque immobile), *pêche à la traînée* (une corde à très-nombreux hameçons est tendue parallèlement au rivage), *pêche aux jeux* (les lignes pendent du bord d'un bateau pêcheur en mouvement). La pêche à fond et les lignes dormantes ne sont permises qu'à des concessionnaires. Toute ligne qui porte un lingot de plomb du poids d'environ 40 gr. est considérée comme ligne de fond.

LIGNEUX (du lat. *lignosus*, de *lignum*, bois). En Botanique, on appelle le *ligneux* ou *corps ligneux* le bois proprement dit : c'est un composé de *cellulose* (*Voy.* ce mot) et de matière incrustante, matière friable, dure, d'épaisseur variable, qui constitue les différences qui existent entre les nombreuses essences de bois. — Le *tissu ligneux*, est ce tissu fibreux qui forme le bois; les *couches ligneuses* sont ces zones

concentriques, qu'on observe autour de la moelle dans les plantes dicotylédones; les *plantes ligneuses* sont les arbres, arbustes et arbrisseaux, à tige durable et solide, par opposition aux plantes herbacées.

LIGNIRODE (GOMME), du lat. *lignum*, bois, et *rodere*, ronger, parce que cette gomme renferme de petites parcelles de bois percées de trous, comme si elles avaient servi de retraite à la nymphe d'un insecte; gomme que l'on trouve mêlée assez souvent à la gomme arabique, et dont il existe deux variétés : celle *du Sénégal*, en morceaux quelquefois jaunâtres, plus souvent d'un brun terne et foncé; et celle *de l'Inde*, en morceaux très-durs, d'un goût âcre et désagréable, et de couleur rougeâtre.

LIGNITE (du lat. *lignum*), dit aussi *Bois fossile*, substance charbonneuse fossile, tantôt compacte, schistoïde ou terreuse, tantôt xyloïde, c.-à-d. ayant conservé la forme de tiges et de branches d'arbres. Le lignite est noir ou brun, souvent bitumineux; il brûle quelquefois difficilement; d'autres fois sa combustion est assez facile pour qu'on l'emploie comme combustible dans les appartements, de préférence à la houille. Sa flamme qui donne peu de fumée est quelquefois verdâtre, et répand une odeur très-variable, quelquefois acide. — Certaines variétés compactes et susceptibles d'un beau poli, sont employées sous le nom de *jais* ou *jayet* (*Voy.* JAIS) à la fabrication des bijoux de deuil. D'autres variétés noirâtres et terreuses sont employées dans la peinture sous le nom de *terre d'ombre, de Cologne*. D'autres encore servent à l'amendement des terres. Enfin, les lignites chargées de pyrites servent à la préparation du sulfate d'alumine et du sulfate de fer. —Les lignites appartiennent aux terrains secondaires et tertiaires; ils sont abondants, notamment dans l'étage suessonien des environs de Paris, que l'on a quelquefois appelé l'*étage des lignites*.

LIGUE (du b.-lat. *liga*; de *ligare*, lier), union, confédération entre des princes, des États ou même des particuliers ayant un même intérêt religieux, politique ou commercial, pour se défendre d'un ennemi commun ou pour l'attaquer. De là la distinction des *ligues défensives* et des *ligues offensives*. — On connaît dans l'histoire la *Ligue achéenne*, la *L. étolienne*, la *L. des villes lombardes*, la *L. hanséatique*, la *L. du Bien public*, la *Sainte Ligue*, etc. (*Voy.* LIGUE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*) — De nos jours, on a donné le nom de *ligue anglaise* à une association formée en Angleterre pour obtenir le rappel des lois sur les céréales et la libre importation des grains (*anti-corn-law-league*; fondée en 1838 par Cobden, manufacturier de Manchester, elle réussit en 1846 à faire proclamer la liberté du commerce des céréales.

LIGULE (du lat. *lingula*, cuillerée), petite mesure des Romains pour les liquides, était le quart du *cyathus*, et valait un peu plus d'un centilitre.

En Botanique, on donne ce nom aux stipules membraneuses axillaires qu'on remarque dans beaucoup de Graminées, au sommet de la graine, c.-à-d. au point où la feuille embrasse la tige : dans ce cas, la stipule (*ligule*) est soudée avec la feuille. — On appelle *ligulées*, *ligulifères*, les parties de la fleur qui ont des ligules.

Ligule est aussi le nom : 1° d'un genre de Vers intestinaux, analogues aux Fascioles, qu'on trouve chez certains poissons et certains oiseaux; 2° d'une coquille du genre Mye qui offre un cuilleron.

LIGUSTICUM, nom latin botanique du genre *Livêche*. *Voy.* ce mot.

LIGUSTRUM, nom lat. botanique du genre *Troène*.

LILAS (du persan *lilac?*), *Syringa*, genre de la famille des Oléacées, section des Fraxinées, renferme des arbrisseaux bien connus, à feuilles opposées, lancéolées, d'un vert gai, nuancées de rouge quand elles sont jeunes; à fleurs disposées en grappes ou en pompons, d'un port agréable, élégant, d'un parfum suave et dont la couleur varie du violet bleuâtre au violet pourpré; il y a des variétés à fleurs blanches. Les lilas fleurissent de bonne heure; ils font l'un des plus beaux ornements des bosquets à l'entrée du printemps. On retire de leurs fleurs une l'huile essentielle qui a l'odeur du bois de Rhodes. Le bois est dur, veiné, odorant; il est employé par les tourneurs. — Le *Lilas commun* (*S. vulgaris*) s'élève à 5 ou 6^m.; son écorce est grisâtre, et amère comme toutes les parties de cette plante; ses feuilles sont larges, ovales; ses fleurs nombreuses, réunies en belles panicules pyramidales : on cite parmi ses variétés principales, le *L. royal* et le *L. de Marly*. On croit ce lilas originaire de la Perse; il aurait été apporté de Constantinople en Europe en 1562, par Busbecq, ambassadeur de l'empereur Ferdinand Ier. Aujourd'hui, il croît dans tous les terrains et à toute exposition. — Le *Lilas de Perse* (*S. persica*) est beaucoup moins haut que le précédent; ses feuilles sont plus étroites, lancéolées, souvent laciniées et presque pinnatifides; ses fleurs sont plus tardives et plus odorantes. Cette espèce est aussi originaire de la Perse; on cultive surtout la variété dite *L. saugé*. — Le *Lilas Varin*, dit aussi *L. de Rouen* (*S. rotomagensis*), se taille en boule; ses rameaux sont grêles, piquetés de blanc, ses fleurs, plus grandes, plus nombreuses, d'une plus belle couleur. — Les lilas peuvent se multiplier par éclats.

Lilas des Indes ou *de la Chine*. *Voy.* AZÉDARACH.

Lilas de terre. *Voy.* MUSCARI.

LILIACÉES (du g.-type *lilium*, lis), dites aussi *Hémérocallidées* et *Asphodélées*, famille de plantes Monocotylédones périspermées, renferme le plus souvent des herbes à racine bulbifère ou fibreuse, et quelquefois des arbrisseaux ou même des arbres : feuilles souvent toutes radicales, planes, ou cylindriques et creuses, ou épaisses et charnues; tige ou hampe généralement nue; fleurs tantôt solitaires et terminales, tantôt en épis, en grappes ou en ombelles, quelquefois accompagnées d'une spathe; calice coloré et pétaloïde, 6 sépales distincts ou unis par leur base, 6 étamines, ovaire à 3 loges, style simple ou nul, terminé par un stigmate trilobé; fruit capsulaire à 3 loges. — La famille des Liliacées est généralement partagée en 4 sous-ordres ou tribus : les *Tulipacées* (à laquelle appartient le *Lis*), les *Agapanthées*, les *Aloïnées* et les *Asphodélées* (*Voy.* ces mots). La plupart sont remarquables par l'élégance de leurs fleurs : tels sont les *Lis*, les *Tulipes*, l'*Impériale*, les *Jacinthes*, la *Tubéreuse*, l'*Hémérocalle*, l'*Agapanthe*, etc. Beaucoup d'espèces renferment un principe âcre et âmer dont on tire parti en médecine (*Ail*, *Aloès*, etc.).

LILIUM, nom latin et nom botanique du *Lis*.

Ce nom était aussi employé, dans l'ancienne Médecine, comme synonyme de *cordial* : le *lilium minerale* était la potasse caustique; le *lilium de Paracelse* ou *teinture des métaux*, était l'alcool de potasse des Chimistes modernes.

LIMACE (du gr. λείμαξ), *Limax*, vulgairement *Limas*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches et type de la famille des Limacidées : corps ovale, allongé, mou; tête munie de deux paires de tentacules; peau rugueuse, épaisse et couverte d'une humeur visqueuse dont ils enduisent tous les corps sur lesquels ils rampent. Les limaces n'ont pas de coquille extérieure; mais elles portent au-dessus de la tête une pièce membraneuse et épaisse qui se soulève par les bords seulement et que l'on nomme *manteau*; sous ce manteau existe une petite coquille blanche et mince, ou quelques corpuscules arénacés qui représentent les éléments désunis d'une coquille. Les espèces les plus communes sont : la *Limace rouge* ou *Arion*, dont la couleur varie du jaune orangé au brun sombre et dont on fait souvent un genre à part (*Voy.* ARION); la *Grande limace grise* (*L. antiquorum*), commune dans les celliers, les caves et les cuisines humides; la *Petite limace grise* ou *Loche* (*L. agrestis*), d'un gris sale, commune dans les jardins potagers; la petite *Limace*

noire des jardins, etc. Les limaces habitent toutes les régions de l'Europe et de l'Amérique septentrionale; on les trouve surtout dans les lieux humides. Elles vivent de jeunes végétaux, de fruits, de champignons, etc. Elles font de grands dégâts dans les jardins potagers; pour les écarter, on entoure de suie ou de cendre les carrés qu'on veut garantir; les crapauds en détruisent aussi un grand nombre. — Les limaces s'enfoncent dans la terre pendant l'hiver. Elles sont hermaphrodites, avec accouplement réciproque, et d'une fécondité prodigieuse. En Médecine, on fait usage de décoctions et de sirop de limace affections contre les de poitrine.

LIMACE, maladie du pied des bœufs et des vaches. Elle consiste en une inflammation de la peau qui tapisse l'intervalle des deux onglons, inflammation à laquelle succèdent une crevasse et des désordres qui gagnent insensiblement en profondeur et en étendue. La malpropreté en est la cause ordinaire. On la guérit par des lotions émollientes, puis par l'emploi des astringents.

LIMAÇON, **COLIMAÇON**, **ESCARGOT**, noms vulgaires des Mollusques du genre *Hélice*. *Voy*. HÉLICE.

En Anatomie, on appelle *limaçon*, une partie du labyrinthe de l'oreille interne qui a la forme d'une coquille de limaçon. Sa cavité est séparée en deux parties ou *rampes* par une cloison nommée *lame spirale*. *Voy*. OREILLE.

Dans l'Horlogerie, le *limaçon* est une roue à dents inégales, destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une pendule, une montre à répétition.

En Architecture, on nomme ainsi un escalier qui tourne autour d'un noyau ou d'une vis.

LIMAILLE (de *lime*), métal quelconque réduit en poudre très-fine au moyen de la lime. Il se dit le plus souvent de la poudre de fer. Mêlée à l'eau et à l'acide sulfurique, la limaille de fer donne lieu à la décomposition de l'eau et au dégagement de l'hydrogène : c'est un des moyens dont on se sert pour obtenir ce gaz. En Médecine, on fait usage de la limaille de fer ou d'acier comme tonique et altérant. Mêlée au soufre et au sel ammoniac, la limaille de fer constitue un lut fort employé dans l'ajustement de certaines pièces des chaudières à vapeur en fonte.

LIMANDE (de *lime*, parce que sa peau est rugueuse comme une lime), poisson plat et mince du genre Pleuronecte, subdivision des Plies (*Voy*. PLIE). La Limande ressemble à la Sole, mais elle a la tête plus pointue et n'est pas si longue. Sa chair est aussi moins délicate.

LIMAS. *Voy*. LIMACE.

LIMBE (du lat. *limbus*, bord), se dit, en Astronomie, du bord du disque du soleil ou de la lune. — On donne aussi ce nom, en Mathématiques, à tout cercle divisé faisant partie d'un instrument destiné à la mesure des angles.

En Botanique, *limbe* se dit de la partie supérieure, ordinairement évasée et découpée, des calices monophylles; de la partie supérieure des corolles monopétales, celle qui vient après la gorge; enfin de la partie d'une feuille ou foliole qui est formée par l'épanouissement des fibres du pétiole. *Voy*. CALICE et FEUILLE.

LIMBES, lieu où étaient les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et où vont celles des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Jésus-Christ, après sa mort, descendit dans les *limbes*, d'où il tira les patriarches et les prophètes. Ce nom vient de ce que les limbes sont situés sur le *bord* (*limbus*) du paradis.

LIME (du lat. *lima*), outil d'acier trempé, dont les faces sont hérissées d'une multitude de dents, et dont on se sert pour dresser, ajuster et polir à froid la surface des métaux durs.

Pour faire des limes, on *forge* d'abord l'acier de manière à lui donner à peu près la forme de l'outil; ensuite on le *dresse* en le faisant passer sous la meule ou sous la lime; puis on *taille* le morceau de fer ainsi préparé, et qui prend le nom de *verge* : armé d'un ciseau et d'un marteau, le tailleur frappe sur la verge à coups précipités de manière à former deux séries de tailles obliques à l'axe de la lime, également distantes et parallèles; seulement ces deux séries se croisent : de là les dents (ce travail n'a pu jusqu'ici se bien faire qu'à la main); enfin on *trempe*, opération délicate, car la lime trop molle ne mord pas, et trop dure, elle s'égrène. Les grosses limes se fabriquent avec de l'acier naturel ou de cémentation; les petites sont ordinairement en acier fondu. La forme, la dimension et la taille des limes varient à l'infini : on dit un *carrelet*, un *tiers-point*, une *demi-ronde*, une *queue-de-rat*, *feuille-de-sauge*, *coutelle* ou *fendante*, etc., pour dire qu'elles sont carrées, à trois angles, plates d'un côté et rondes de l'autre, rondes, à deux surfaces convexes, à forme de couteau, etc. Chaque lime a une *queue* destinée à recevoir un manche. La portion entaillée garde le nom de *verge*. — La France, autrefois, tirait ses limes de l'Angleterre, où les limes de Sheffield étaient renommées; aujourd'hui elle en fabrique en masse et de toutes qualités.

LIME, *Lima*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques et type de la famille des Limidées : coquille trigone, équivalve et inéquilatérale, présentant une impression musculaire à chaque valve; charnière dépourvue de dents, portant simplement une fossette triangulaire destinée à loger le ligament. Les Limes ont des représentants fossiles depuis l'étage conchylien ; elles vivent aujourd'hui dans les mers profondes.

LIME, petit citron d'une eau fort douce. *Voy*. LIMETTIER.

LIME-BOIS, *Xylotrogus*, *Lymexylon*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, à corps allongé, à mandibules courtes, bidentées, vit à l'état de larve dans le bois et le perce en tous sens : il fait beaucoup de dégâts dans les bois de la marine. *Voy*. XYLOPHAGES.

LIMESTRE, serge croisée et drapée qu'on fabriquait autrefois à Rouen.

LIMETTIER, *Limettia*, arbre du genre Oranger, a le port et les feuilles du Limonier : rameaux ayant, au lieu d'épines, de petites aspérités; fleurs petites et blanches; fruits globuleux, de moyenne grosseur, couronnés par un large mamelon aplati, et dont l'écorce très-mince, d'un jaune pâle, contient une pulpe aqueuse, douce ou légèrement amère et parfumée. On distingue : le *L. ordinaire*, dont les fruits, appelés *limes douces*, ont un parfum agréable et se mangent confits; le *L. des orfèvres* ou *Citronnier hérisson*, dont le suc acide sert, dit-on, aux orfèvres indiens pour polir les métaux précieux, et le *L. bergamottier*. *Voy*. BERGAMOTTE.

LIMICOLES (du lat. *limus*, vase, et *colo*, habiter), sous-ordre de la classe des Oiseaux, ordre des Échassiers, comprend des oiseaux de marais peu différents extérieurement des Passereaux, à tarses médiocrement élevés, à bec plus ou moins long, mais sans force, et vivant principalement de vers qu'ils trouvent dans la vase ou la terre humide. — On peut les partager en deux familles : les *Pressirostres* (genres *Outarde*, *Pluvier*, *Vanneau*, *Huîtrier*, etc.), et les *Longirostres* (genres *Ibis*, *Courlis*, *Bécasse*, *Bécassine*, *Échasse*, *Avocette*, etc.).

LIMIER (du lat. *ligamen*, lien, laisse), grand Chien de chasse, avec lequel le veneur quête le cerf et les autres grandes bêtes, les fait sortir de leur fort pour les lancer, ou les achève quand elles se défendent trop bien contre les chiens de meute.

LIMITE (du lat. *limes*, *limitis*). En Mathématiques, on appelle *limite d'une quantité variable*, une quantité fixe dont cette variable s'approche sans cesse sans jamais l'atteindre, mais de manière à pouvoir en différer de moins que toute quantité imaginable. C'est ainsi que la fraction périodique 0,363636... tend vers la limite $\frac{4}{11}$, quand on y prend un nombre de plus en plus grand de périodes. — Dans le calcul des ap-

proximations, la *limite de l'erreur* d'un nombre approché est une quantité connue que cette erreur ne dépasse pas, et qui est généralement une unité décimale. — La *limite des racines* d'une équation, est de même un nombre connu supérieur à toutes les racines réelles de cette équation.

La *méthode des limites*, dans la Géométrie élémentaire, est une méthode dans laquelle, après avoir démontré que la circonférence est la limite des périmètres des polygones réguliers inscrits et circonscrits, lorsque le nombre de leurs côtés devient de plus en plus grand, et la surface du cercle la limite de leurs surfaces, on déduit la mesure de la circonférence ou du cercle de la mesure des périmètres ou des surfaces des polygones réguliers inscrits ou circonscrits. On l'oppose à la *méthode de réduction à l'absurde* suivie par Legendre qui, posant *à priori* les mesures de la circonférence ou du cercle, démontre que ces mesures ne peuvent pas ne pas être exactes, sous peine d'absurdité. — Dans le calcul différentiel, on appelle aussi *méthode des limites*, la méthode dans laquelle prenant les valeurs de certains résultats pour des accroissements finis de la variable, on cherche ensuite ce qu'elles deviennent à la *limite*, c.-à-d. quand ces accroissements deviennent de plus en plus petits. On l'oppose à la *méthode des infiniment petits*, dans laquelle on suppose les valeurs finies des quantités variables formées d'une infinité d'éléments tous infiniment petits.

* **LIMNADIE**, *Limnadia*, genre de petits Crustacés branchiopodes, voisins des Apus et qu'on trouve dans les mares d'eau douce. La *Limnadie d'Hermann* a été trouvée à Fontainebleau.

LIMNANTHE (c.-à-d. *fleur de marais*), *Limnanthes*, plante herbacée et annuelle de la Californie, forme un genre établi par R. Brown et type de la petite famille des *Limnanthées*, voisine des Géraniacées.

LIMNÉE (du gr. λιμναῖος, d'eau douce, *Limnæus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches et type de la famille des *Limnéidées*: coquille dextre, mince, ovale ou turriculée, à bouche ovale, entière, présentant seulement un léger renflement columellaire, et dépourvue d'opercule. L'animal est muni d'une tête armée de deux tentacules aplatis et d'un pied ovale rétréci en arrière. Les Limnées ont des représentants fossiles dans tous les étages tertiaires; elles vivent aujourd'hui dans les parties tranquilles des rivières et des marais des pays tempérés. — Espèces principales : la *L. des marais* (*L. palustris*), la *L. des étangs* (*L. stagnalis*), la *L. columnaire*, la *L. brune*, la *L. naine*, etc.

LIMNOBIUM (du gr. λίμνη, marais, et βίος, vie), genre de la famille des Hydrocharidées, tribu des Stratiotidées, établi pour des plantes herbacées do l'Amérique boréale.

LIMNORIE, *Limnoria*, genre de Crustacés isopodes, de la famille des Cloportides. Ce sont des animaux de très petite taille (0^m,005), mais redoutables par les ravages qu'ils exercent en perçant le bois des vaisseaux et les charpentes des constructions élevées sur les côtes.

LIMODORE (du gr. λειμών, prairie, et δῶρον, présent), *Limodorum*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Aréthusées, renferme des herbes à fleurs élégantes, presque toutes propres à l'Asie orientale. La *L. de Chine* (*L. sinense*) a le tubercule arrondi, cinq ou six feuilles radicales, larges, nerveuses, lancéolées, une hampe très-haute, avec des fleurs inclinées, blanches et rouges, répandant une agréable odeur. — La *L. d'ivoire*, ou *Angrec éburné*, est une autre Orchidée, de la tribu des Vandées. *Voy.* ANGREC.

LIMON (du lat. *limus*, vase), dépôts terreux (argileux, sableux ou calcaire), mêlés de débris végétaux ou de matières animales qui se forment au fond des cours d'eau et qui proviennent des roches qu'ils traversent. Quand, à force de s'exhausser, ces dépôts dépassent le niveau des eaux, les terres ainsi formées sont dites *terres d'alluvion* (*Voy.* ALLUVION). De là, au milieu des rivières et des fleuves, la plupart des îles; de là, sur les bords et surtout aux approches de la mer, les terrains d'alluvion, qui tantôt forcent le fleuve à se diviser en plusieurs bouches, tantôt absorbent la plus grande partie de ses eaux. Le limon est généralement très-fertile.

LIMON. On appelle encore *limons* (du lat. *limus*, oblique) : 1° les pièces de bois ou de pierre, taillées en biais, qui supportent les marches et la balustrade d'un escalier, dont elles forment le noyau ou la vis; — 2° dans la Marine, des bouts de cordages qui servent de bras d'échelle pour monter des gaillards dans les haubans, sans marcher sur les bastingages; il y en a aussi pour monter au haut des mâts : les échelons placés entre ces limons sont de gros bâtons tournés, qui ont de 0^m,40 à 0^m,50 de longueur; — 3° (de l'espagn. *limon*, de *leme*, timon, gouvernail), chacune des deux branches de la *limonière* d'une voiture, pièces de bois adaptées au devant de la voiture et entre lesquelles on attelle le cheval : le *limonier* est le cheval qu'on met dans les limons de la voiture; — 4° le fruit du *Limonier*. *Voy.* ce mot.

LIMONADE (de *limon*), boisson acide composée do suc de citron ou de limon, d'eau et de sucre, et quelquefois d'huile essentielle de citron On prépare la limonade *à froid* ou *à chaud*. Dans le premier cas, il suffit d'exprimer dans de l'eau fraîche le jus d'un citron; dans le second, on prépare la limonade, qu'on appelle alors *limonade cuite*, en versant de l'eau bouillante sur un citron coupé en tranches. — La *limonade sèche* se fait en broyant l'acide citrique avec du sucre, en aromatisant le mélange avec un peu d'essence de citron, et en le faisant dissoudre dans l'eau. Pour rendre une limonade *gazeuse*, on y introduit de l'acide carbonique. — On appelle *limonade minérale*, de l'eau sucrée, additionnée de quelques gouttes d'acide minéral (sulfurique p. ex.), ce qui lui donne une agréable acidité.

La limonade est très-rafraîchissante : on la prend tantôt comme boisson d'agrément, froide ou frappée à la glace; tantôt comme médicament, surtout dans les fièvres, les maladies bilieuses, l'embarras gastrique. On fabrique une limonade au citrate de magnésie (*L. Rogé*, *L. Mialhe*), qui purge sans avoir le mauvais goût des médecines ordinaires. La *L. sulfurique* de Gendrin s'emploie contre la colique de plomb.

LIMONADIER, celui qui tient un café, qui y fait faire et y vend de la *limonade*, de l'orgeat, des liqueurs, du café, du chocolat, etc. Les *limonadiers*, venus d'Italie, ne se sont établis à Paris que sous le ministère du cardinal Mazarin. — On trouve dans la Collection Roret un *Manuel du limonadier*. *Voy.* CAFÉS.

LIMONELLIER ou LIMONIE, *Limonia*, genre de la famille des Aurantiacées, renferme des arbustes des Indes orientales, à feuilles simples, trifoliées ou pinnées, à fleurs blanches ou roses et odoriférantes, à petits fruits rouges ou jaunes de la grosseur d'une cerise. On prépare avec ce fruit des confitures sèches et liquides, et des boissons rafraîchissantes. — On distingue le *Limonellier à feuilles simples*, le *L. à trois feuilles*, le *L. à feuilles de citronnier*, le *L. de Madagascar*, ou *Bois d'anis*, etc.

LIMONIER ou LIMONNIER, *Citrus limonium*, arbre de la famille des Aurantiacées, fait partie du genre Oranger et de l'espèce Citronnier. C'est un arbre plus élevé que le Cédratier, à tige droite, revêtue d'une écorce grisâtre, se divisant en branches flexibles et longues, d'un vert jaunâtre et hérissées de longues épines : feuilles ovales, lisses, pointues et dentées; fleurs rouges ou blanches, et purpurines intérieurement. Les fruits, appelés *limons*, sont ovoïdes, à peau jaune, mince, lisse, aromatique, à écorce peu épaisse, blanche et coriace; le suc en est acide, abondant et agréable. On en fait le *sirop de limon*. Le Limonier croît dans les parties méridionales de l'Europe, ainsi que dans toutes les régions tropicales.

LIMONITE, oxyde de fer. *Voy.* FER HYDROXYDÉ.

LIMOSA, nom latin scientifique du genre BARGE.

LIMOSELLE (de *limosus*, limoneux), *Limosella*, genre de plantes aquatiques de la famille des Scrofulariées, tribu des Sibthorpiées. La *Limoselle aquatique* croît en Europe dans les lieux humides; les autres espèces sont exotiques.

LIMOSINAGE ou LIMOUSINAGE (de *Limousin*, maçon), genre de maçonnerie grossière, faite de moellons et de blocage noyés dans du mortier. *Voy.* MAÇONNERIE.

LIMOUSINE (de *Limousin*), sorte de manteau froncé par le haut, fait de poil de chèvre ou de grosse laine commune blanche ou grise, que portent les rouliers et les paysans du centre de la France.

LIMULE (du lat. *limus*, limon), *Limulus*, genre d'animaux marins qui forment la transition entre les Arachnides et les Crustacés. Ils sont caractérisés par un céphalothorax énorme portant en dessous six paires d'appendices servant les deux premiers à la mastication, les quatre autres à la locomotion; par des branchies foliacées situées sous l'abdomen et multiarticulées dans leur partie basilaire; par un appendice rigide, en forme de stylet qui termine leur corps en arrière et qui a valu au groupe dont les Limules font partie le nom de *Xiphosures*. Ces animaux habitent les mers chaudes des Indes et de l'Amérique : le *L. polyphème*, ou *Crabe des Moluques*, long de $0^m,50$, la queue comprise, vit assez longtemps dans les aquariums.

LIN, *Linum*, genre type de la famille des Linacées, renferme une soixantaine d'espèces herbacées ou sous-frutescentes, appartenant à l'Europe et à l'Asie, et dont quelques-unes se recommandent par la beauté de leurs fleurs. L'espèce la plus importante est le *Lin cultivé* ou *Lin usuel* (*Linum usitatissimum*), à tige glabre, rameuse vers le sommet; à feuilles éparses, linéaires, lancéolées, aiguës, d'un vert un peu glauque, à fleurs bleues, pédonculées, terminales, à pédoncules grêles, uniformes; à fruits formant une capsule globuleuse, dont les bords rentrants forment autant de loges monospermes. — Les cultivateurs distinguent : le *Lin froid* ou *Grand lin*; le *Lin chaud* ou *têtard*, et le *Lin moyen*. Le *Lin froid*, que l'on cultive entre Valenciennes et Bruxelles, s'élève beaucoup plus haut que tout autre et produit une filasse d'une finesse extrême; le *Lin chaud* ne devient jamais aussi grand; le *Lin moyen* est la variété la plus répandue; il est plus ou moins beau, suivant que le sol a été plus ou moins bien fumé et cultivé. On distingue aussi le *Lin d'été*, *petit Lin* ou *Lin arctus*, qui est très fin et fournit le meilleur fil pour dentelle; et le *Lin d'hiver* ou *d'automne*, plus gros, plus abondant, mais qui n'a pas la qualité du précédent.

On sème le lin en septembre ou au printemps, suivant le pays, dans une terre bien ameublie et bien fumée, et l'on y répand les graines d'autant plus épaisses que l'on veut obtenir de la filasse plus longue ou plus fine, tandis que l'on sème plus clair quand on veut que les graines soient la principale récolte. Le lin craint l'excès d'humidité; pour éviter qu'il ne se verse, on mêle dans certains pays quelques grosses fèves dans les semis, pour donner des points d'appui aux tiges grêles du lin. La maturité de cette plante varie de juin en août. En Belgique, on arrache le lin avant sa maturité. — La Flandre, la Bretagne, la Normandie sont les contrées de la France qui produisent le plus de lin; cette culture a réussi en Algérie. A l'étranger, la Belgique rivalise sous ce rapport avec nos départements du Nord; viennent ensuite la Hollande, la Grande-Bretagne et le Canada.

Tout le monde connaît l'utilité du lin comme plante textile. Le lin arraché, on le fait *rouir*, opération qui consiste à faire macérer pendant un certain temps dans une eau dormante ou un cours d'eau les gerbes de lin préalablement étalées sur le pré. Le rouissage dissout le principe gommo-résineux qui colle ensemble les fibres de la filasse et permet de peigner le lin tout en lui conservant sa longueur. Après le rouissage vient le *teillage*, par lequel on sépare la partie textile de la partie ligneuse des tiges : on *teille* le lin à la main ou bien entre les lames de bois dentées, nommées *broyoires* ou *mâches*. Quand la filasse est bien débarrassée de toutes ses chènevottes, on la peigne et on la divise ordinairement en deux qualités : le *brin* avec lequel on fait le *fil* et l'*étoupe*. Longtemps on ne sut filer le lin qu'au fuseau ou au rouet; ce n'est que de nos jours qu'on a réussi à le filer à la mécanique (*Voy.* FILATURE). — Le *blanchissage* des fils à coudre ou des tissus est la dernière opération que l'on fait subir au lin avant de le livrer à la consommation; il consiste en une suite de lessivages et d'étendages qui se succèdent jusqu'au moment où l'on atteint le beau blanc; quand on y associe l'usage des lessives chlorurées, on obtient le même résultat en beaucoup moins de temps.

Les semences du lin sont employées dans les arts et la médecine sous le nom de *graine de lin* : elles fournissent, par expression, une huile grasse qui sert à brûler et qu'on emploie dans la peinture (*Voy.* HUILE); on la prend aussi intérieurement pour procurer l'expectoration et apaiser le crachement de sang. Le résidu de ces semences sert à engraisser les bestiaux. Macérée dans l'eau, la *graine de lin* donne un mucilage adoucissant et émollient, dont on se sert, soit en fomentations, soit en lavements pour calmer l'inflammation des viscères. La farine tirée des semences s'emploie, sous le nom de *farine de graine de lin*, en cataplasmes émollients et résolutifs.

Il y a plusieurs autres espèces de lin, disséminées sur le sol de l'Europe : le *Lin à feuilles menues* (*L. tenuifolium*); le *L. des montagnes* (*L. montanum*); le *L. purgatif* (*L. catharticum*), etc.

On nomme vulg. *Lin* plusieurs plantes textiles ou ayant le port du lin. Ainsi on nomme : *Lin des marais*, la Linaigrette; *L. étoilé*, une Lysimachie; *L. de la Nouvelle-Zélande*, le Phormium tenax; *L. sauvage*, la Linaire; *L. aquatique*, une espèce de Conferve; *L. de lièvre* ou *L. maudit*, la Cuscute, etc.

LINACÉES ou LINÉES, famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, réunie primitivement à celle des Caryophyllées, renferme des herbes annuelles ou vivaces et des sous-arbrisseaux, répandus surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal; à feuilles alternes ou opposées, sessiles, linéaires, sans stipules; à fleurs en corymbes, jaunes, bleues, rougeâtres ou blanches; calice partagé ordinairement jusqu'à la base en 5 divisions; pétales en nombre égal et alternes, plus longs que le calice; étamines en nombre égal, alternant avec les pétales; anthères introrses; ovaire partagé en autant de loges qu'il y a de pétales; capsule à 3 ou 5 loges; graines à test coriace et luisant. — Cette famille ne comprend que deux genres : le *Linum* et le petit genre *Radiola*, longtemps confondus en un seul.

LINAIGRETTE (de *lin*, et *aigrette*), *Eriophorum*, vulg. *Lin des marais* genre de la famille des Cypéracées, tribu des Scirpées, remarquable par les *aigrettes* soyeuses qui succèdent à ses fleurs; chaumes angulaires ou cylindriques, feuillés ou aphylles; épillets solitaires ou agglomérés, terminaux ou ombellés. Cette plante croît surtout dans les endroits marécageux de l'Europe et de l'Amérique boréale. On emploie en Laponie les longues soies qui entourent ses graines pour faire des tissus : c'est ce qui lui a valu son nom de *lin*. La *L. engainée* et la *L. à larges feuilles* sont les espèces principales.

LINAIRE (du lat. *linearis*, linéaire), *Linaria*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Antirrhinées, renferme un grand nombre d'espèces, pour la plupart herbacées, dont les plus connues sont : la *L. commune* (*L. vulgaris*), vulg. *Lin sauvage*, *Éperonnière*, qui croît par toute l'Europe dans les terrains incultes : tige droite, simple, haute de $0^m,50$; feuilles linéaires lancéolées, aiguës, glauques, nombreuses; fleurs à éperon d'un jaune pâle en épis terminaux. On cultive dans les jardins : la *L. des*

Alpes, commune dans les Alpes et les Pyrénées, à fleurs d'un bleu clair ; la *L. à fleurs d'orchis*, du Maroc et la *L. à grosses fleurs*, du Portugal, toutes deux d'un bleu violet, etc.

LINÇOIR, pièce de bois qui, dans les planchers destinés à porter de fortes charges, s'emboîte à tenon et à mortaise, parallèlement au mur dont elle est voisine, dans deux des grosses solives, et qui reçoit dans sa face la plus éloignée du mur deux ou plusieurs solives plus minces et moins longues. Les linçoirs ont le même but que les lambourdes.

LINÉAIRE (du lat. *linearis*), se dit, en Botanique, des feuilles qui sont allongées, étroites et à côtes parallèles, comme le sont celles de la plupart des Graminées.

LINÉAIRE (DESSIN). *Voy.* DESSIN.

LINÉES, famille de plantes. *Voy.* LINACÉES.

LINGE (du lat. *linteum*), tout objet en toile (de lin, de chanvre ou de coton), employé aux usages domestiques ou servant de vêtement intérieur. Relativement à l'usage, on distingue le *L. de corps* (chemises, cols, manchettes, cravattes, fichus, collerettes, et même draps), le *L. de table* (serviettes, nappes, naperons), et le *L. de ménage* (torchons, tabliers, etc.). — Relativement à la fabrication, il y a le *L. uni* et le *L. ouvragé*, qui se subdivise en *L. ouvré* et *L. damassé*. Le linge ouvré ne présente en son tissu que des dispositions simples (le *damier*, l'*œil de perdrix*, etc.), exécutables sur le métier ordinaire; le damassé offre des dessins riches et compliqués. Pendant longtemps la Belgique eut le monopole de la fabrication du *linge ouvré;* la Saxe et la Silésie, celui du *linge damassé*. Aujourd'hui, nos fabriques établissent ces produits avec une telle perfection qu'elles égalent tout ce qui nous vient de l'étranger. — Les anciens faisaient beaucoup moins d'usage du linge que nous : il ne paraît pas qu'ils en aient porté sur la peau. *Voy.* TOILE.

Linges sacrés. On nomme ainsi, dans le Culte catholique, le *corporal*, le *purificatoire*, et l'enveloppe qui recouvre la *pale*. Les ecclésiastiques reçus dans les ordres sacrés ont seuls le pouvoir de toucher ces linges ; mais cette permission peut être accordée aux sacristains laïques.

LINGERIE (de *linge*). L'industrie et le commerce de la *lingerie* consistent à confectionner et à vendre le linge de corps, ainsi que celui de lit et de table. On y distingue plusieurs spécialités, notamment celles du *chemisier*, qui embrasse la fabrication des chemises, cols, cravates, et accessoirement des caleçons, gilets de peau, etc. ; et de la *lingère propr. dite*, qui confectionne les objets de mode servant surtout à la toilette des femmes (collerettes, fichus, bonnets, manchettes, etc.). — Dans les petites villes et dans les grands magasins de nouveautés, on cumule ces diverses branches de commerce. — On appelle fréquemment *lingeries* les objets mêmes que vend la lingère proprement dite, et *lingerie* le lieu où l'on dépose et où l'on range le linge.

LINGOT (du lat. *lingua*, à cause de sa forme?), barre ou morceau de métal fondu dans un moule de fonte ou de fer dit *lingotière*, et qui n'est encore ni monnayé ni ouvragé. Les lingots sont ordinairement de formes prismatiques. Leur poids varie beaucoup. Ce sont surtout les métaux précieux, et principalement l'or, l'argent, le platine, qu'on coule en lingots. Le plomb et l'étain se coulent en grosses masses appelées *saumons* ; le fer se coule en *gueuses*, etc. On distingue les lingots en métal pur et ceux où déjà le métal a subi l'alliage ordonné ou autorisé tant pour les monnaies que pour les ouvrages d'orfévrerie ou autres. Le titre se trouve alors marqué sur le lingot.

En termes de Chasse, on appelle *lingots* de petits cylindres de fer ou de plomb dont on charge les fusils, pour tirer sur des animaux dont la peau, dure ou épaisse, est à l'épreuve de la balle, tels que sangliers, rhinocéros, éléphants, etc. Les balles cylindro-coniques à pointe d'acier sont préférables.

Dans la Typographie, on nomme *lingots* des morceaux de fonte, dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, principalement pour maintenir le haut et le bas d'une page quand elle est divisée en colonnes.

LINGUAL (du lat. *lingua*), ou GLOSSIEN, qui a rapport à la langue. — En Anatomie, on nomme *artère linguale*, celle qui, née de la carotide externe, se porte vers la base de la langue, d'où elle va gagner, sous le nom de *ranine*, la pointe de cet organe : *muscle lingual*, un petit faisceau de fibres charnues qui s'étend de la base à la pointe de la langue, entre le génioglosse et l'hyoglosse ; *nerf lingual*, l'une des branches du maxillaire inférieur ; *os lingual*, l'os hyoïde.

En Grammaire, on nomme *consonnes linguales* ou *liquides*, celles qui sont formées par les différents mouvements de la langue : ce sont surtout *l* et *r*. On pourrait y joindre les dentales *d* et *t*, dans l'articulation desquelles la langue joue un rôle important. *Voy.* CONSONNE.

LINGUATULE, *Linguatula*, genre d'animaux intermédiaires entre les Crustacés et les Entozoaires, renferme des espèces de vers parasites, dont une entr'autres se trouve chez l'Homme. L'espèce la plus connue est le *Pentastome tœnioïde*, qui atteint plus de 0m,15 et qu'on rencontre dans les sinus frontaux du cheval et du chien.

LINGUE, espèce de Lote allongée. *Voy.* LOTE.

LINGUISTIQUE (de *linguiste* ; du lat. *lingua*, langue), étude comparative et philosophique des langues. La *Linguistique* étudie les lois phoniques qui président à la formation des mots, l'origine des formes grammaticales, les racines, les étymologies ; elle recherche les ressemblances et les différences qui existent entre les langues, leur filiation, leur classification, etc. (*Voy.* LANGUES). Le *Linguiste* est celui qui se livre à cette étude. — La linguistique a beaucoup de rapports avec la *Grammaire générale* et surtout avec la *Grammaire comparée:* elle leur donne une base et les complète ; elle est de la plus haute utilité pour l'ethnographie, soit contemporaine, soit ancienne, et pour l'histoire, qu'elle éclaire sur l'origine et les migrations des peuples.

L'expression de *linguistique* est très-moderne, ainsi que celle de *linguiste ;* mais, dès le commencement du XVIe siècle, il y eut des linguistes et des travaux de linguistique. Toutefois, ce n'est que de nos jours que cette science a trouvé sa véritable voie. Les savants auxquels la Linguistique doit le plus sont : Hervas, auteur d'un vaste *Vocabulaire polyglotte* (1787); Adelung, célèbre par son *Mithridatès* (1806-1817) ; Vater, qui continua les travaux d'Adelung, et qui publia un *Index* de toutes les langues connues (*Linguarum totius orbis index alphabeticus*, 1815, réimprimé et complété depuis) ; Klaproth, auteur de l'*Asia polyglotta* (1823); M. Eichhoff, à qui l'on doit un intéressant *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde* (1836); l'illustre Fr. Bopp, auteur de la *Grammaire comparée des langues indo-germaniques* (Berlin, 1833-53, trad. en fr. par M. M. Bréal, 1866 et suiv.); M. Max Muller, dont les brillantes leçons ont été publiées sous le titre de *Science du langage* (Lond., 1861 et suiv., trad. en fr. par MM. Harris et Perrot, 1864, etc.); Th. Benfey, *Histoire de la science du langage et de la philologie orientale en Allemagne* (Munich, 1869), etc. — On peut aussi consulter les beaux travaux publiés, en Allemagne, par Schlegel, Humboldt, Pott, Eug. Grimm, Rask, Kuhn, Schleicher, Curtius, etc., et, en France, par Eug. Burnouf, Benloew, Renan, L. Delâtre, M. Bréal, Baudry, etc. — Volney a fondé un prix de Linguistique, que l'Institut décerne tous les ans. Il a été créé en 1852, à la Faculté des lettres de Paris, une chaire de *Grammaire comparée:* en outre, on a essayé à la même époque d'introduire l'étude de la *Grammaire comparée* dans l'enseignement classique des lycées. *Voy.* GRAMMAIRE.

LINGULE, *Lingula*, genre de Mollusques, de l'ordre des Brachiopodes brachidés, et type de la famille des *Lingulidées :* coquille ovale déprimée en forme de languette, un peu inéquivalve, à crochets latéraux, sous lesquels, à la partie inférieure est une rainure profonde pour le muscle extérieur ; elle adhère au rocher par un long pédicule tendineux. L'animal est ovale, oblong, aplati, symétrique. Les lobes du manteau sont désunis dans la moitié antérieure de leur contour, et contiennent dans leur intérieur des branchies subpectinées. Les Lingules se trouvent à l'état fossile depuis l'étage silurien ; les espèces vivantes habitent le sable fin des mers chaudes : elles sont comestibles. La *L. anatine*, dont la coquille verdâtre a quelque ressemblance avec le bec d'un canard, se trouve dans la mer des Moluques.

LINIMENT (du lat. *linimentum*), médicament onctueux et liquide, contenant ordinairement de l'huile comme base principale, et que l'on emploie à l'extérieur en frictions contre les maladies nerveuses et surtout contre les rhumatismes. Les liniments peuvent être narcotiques, excitants, etc., selon la matière qu'on y fait entrer. Les plus usités sont : le *L. ammoniacal* ou *volatil*, composé de certaines proportions d'ammoniaque liquide et d'huile d'olive ou d'amande douce : il agit comme irritant ; le *L. calcaire*, composé d'eau de chaux récente et d'huile d'amandes douces : ils sert surtout contre les brûlures ; le *L. camphré*, employé contre les foulures : on le prépare avec de l'huile d'olive et du camphre ; le *L. narcotique*, mélange de baume tranquille et de laudanum de Sydenham ; le *L. sédatif de Buchan*, composé d'onguent populéum, de laudanum liquide et de jaunes d'œufs frais : on l'applique sur les tumeurs hémorrhoïdales ; le *L. stimulant anglais*, analogue au baume opodeldoch ; le *L. de térébenthine*, etc. *Voy.* ONCTION.

LINNÉE (du célèbre *Linné*), *Linnœa*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, renferme des plantes herbacées, analogues au Chèvrefeuille, rampantes, à racines fibreuses, vivaces ; à tiges filiformes, munies de quelques poils blancs ; à feuilles toujours vertes et opposées ; à fleurs blanches, penchées et velues, exhalant une odeur agréable. La Linnée croît dans les régions boréales ou sur les montagnes, p. ex. dans les Vosges et en Suisse, etc. En Suède, on l'emploie contre le rhumatisme, la goutte, la sciatique, etc.

LINON (de *lin*), batiste extrêmement claire et d'un apprêt très-ferme. On en fait des fichus et des robes. C'est principalement dans le département du Nord, à Cambrai, à Valenciennes, etc., qu'on récolte le beau lin dont se fait le linon.

LINOT, petit de la *Linotte*. *Voy.* ci-après.

LINOTTE, *Linaria*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés, a beaucoup de ressemblance avec le Chardonneret et le Pinson. Les linottes vivent en société, excepté à l'époque de la reproduction, et voyagent de compagnie ; l'été, elles affectionnent la lisière des bois, les haies et les buissons ; l'hiver, elles descendent dans les plaines et dans les lieux découverts et cultivés. Elles se nourrissent de préférence de graines de lin, de navette ou de chanvre ; elles dévorent aussi les bourgeons des peupliers, des tilleuls et des bouleaux. Le chant de la linotte est fort agréable, surtout au printemps. Dans la captivité, elle s'apprivoise aisément, et peut apprendre des airs et même des paroles. La linotte a la tête fort petite ; l'étourderie de cet oiseau est devenue proverbiale. — Les espèces les plus connues sont : la *Linotte commune* (*L. cannabina*), dite aussi *L. des vignes*, *Bec-figue d'hiver* : front et poitrine rouges au printemps ; gorge blanchâtre, grivelée ; bec noirâtre ; rémiges primaires largement bordées de blanc ; tectrices alaires unicolores : elle est répandue dans toute l'Europe ; la *L. de montagne* (*L. flavirostris*) : bec jaune, croupion d'un brun rouge chez le mâle, une seule bande blanche à l'extrémité des grandes tectrices alaires ; elle est commune en Écosse et en Suède ; la *L. cabaret* ou *Sizerin*, à plumage roussâtre ; et la *L. boréale*, à plumage blanchâtre.

LINTEAU (du b.-lat. *lintellus*, p. *limitellus*, dimin. de *limes*, limite), pièce de bois, de pierre ou de fer, que l'on met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie qui est au-dessus de cette ouverture ; le linteau pose sur les pieds-droits. Lorsque la baie est en voûte, on met, au lieu de linteau de bois, une barre de fer, qui sert à soutenir les claveaux.

LINUS, dit aussi ÆLINUS (du gr. αἴ Λίνος), chant de deuil, chez les anciens Grecs. C'était dans l'origine un chant de regret en souvenir du printemps écoulé, mais peu à peu il se métamorphosa en un chant sur la mort du héros Linus, puis en un chant de deuil en général.

LINYPHIE (du gr. λίνυφος, tisserand), *Linyphia*, genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides : mâchoires carrées et droites, 4 yeux au milieu de la tête, formant un trapèze, et 4 autres groupés par paires. Les Linyphies vivent sur les buissons, les genévriers, les pins, les fenêtres et les coins des murailles, et construisent une toile horizontale, à tissu serré, au milieu de laquelle elles se fixent dans une position renversée. Ces araignées sont les seules qui respectent les mâles lors de l'accouplement, et qui habitent avec eux sur la même toile. Elles sont communes aux environs de Paris.

LION, *Felis leo*, l'un des plus nobles animaux de la création. Il est rangé par les Zoologistes dans la famille des Félidés et forme la plus grande espèce du genre Chat. Le lion est à peu près de la même taille que le tigre ; quand il a atteint tout son développement, il a près de 2m du museau à l'origine de la queue, et 1m,30 env. de hauteur ; sa queue se termine par une touffe de poils bruns ; le mâle âgé de plus de 3 ans a le cou, les épaules et la poitrine ornés d'une épaisse crinière ; il porte la tête relevée, ce qui lui donne un air majestueux. Le pelage du lion est d'un fauve plus ou moins foncé ; les jeunes lionceaux ont une sorte de livrée composée de bandes plus foncées. La vie de cet animal peut se prolonger jusqu'à 40 ans ; mais, en captivité, il vit beaucoup moins. La lionne porte 108 jours, et met bas 3 ou 4 petits, qu'elle allaite pendant six mois avec les plus grands soins et les marques d'une grande tendresse. Le lion dort ordinairement le jour, et sort pendant la nuit pour chercher sa proie : c'est alors qu'il fait entendre son terrible rugissement, qui épouvante tous les animaux. Le lion est éminemment carnassier : la nature l'a armé, à cet effet, de dents puissantes et de griffes redoutables. Sa force musculaire ne le cède peut-être qu'à celle du tigre. Quant à sa générosité, dont on a tant parlé, elle est fort contestable. On apprivoise le lion assez facilement ; mais la faim et l'amour le rendent toujours furieux et cruel. La chasse du lion étant fort dangereuse, on ne le prend guère qu'au piége. Cependant quelques hardis chasseurs osent l'attendre à l'affût et l'abattent d'un coup de fusil : Jules Gérard s'est fait un nom en Afrique dans ce genre d'exploits.

Les lions étaient beaucoup plus communs autrefois que de nos jours : César et Pompée en firent paraître 500 à la fois dans le cirque de Rome. Ils n'existent plus guère qu'en Afrique, dans les montagnes de l'Atlas et du Soudan ; on en trouve quelques-uns dans l'Arabie et dans l'Inde, surtout au Bengale ; mais le lion de Barbarie est le plus grand de tous.

Le lion a, de tout temps, été considéré comme le roi des animaux, comme le type de la force et de la souveraineté : aussi plusieurs peuples, les Perses, chez les anciens ; Venise, la Belgique, chez les modernes, l'ont-ils pris pour emblème, ainsi que plusieurs ordres de chevalerie. La Fable nous montre le char de Cybèle traîné par deux lions. On trouve aussi cet animal

consacré au Soleil : son nom a été donné à une grande constellation (*Voy.* ci-après). En Égypte, le lion était le symbole de la vigilance et quelquefois du Nil. Hercule portait toujours une peau de lion comme trophée de la victoire qu'il remporta sur le lion de Némée.

Le lion est un animal héraldique : on le peint de profil, ne montrant qu'une oreille, et ayant le bouquet de la queue tourné contre le dos. On appelle *Lion passant*, celui qui semble marcher ; *L. posé*, celui qui est sur ses quatre pieds ; *L. morné*, un lion qui n'a ni dents ni langue ; *L. diffamé*, celui qui n'a point de queue ; *L. issant*, celui qui, étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le bout des pattes de devant et l'extrémité de la queue ; *L. dragonné*, un monstre qui a la partie antérieure du lion et le reste d'un serpent ; *L. d'hermine*, un lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine.

Lion d'Amérique ou *du Pérou*. *Voy.* Couguar.

lion, constellation zodiacale qui donne son nom au 5e signe du Zodiaque. Cette constellation est située dans l'hémisphère boréal, au-dessous de la Grande Ourse ; elle a la forme d'un grand trapèze et se compose de 95 étoiles principales, dont deux de 1re grandeur à la base (α dite aussi *Régulus* ou le *cœur* et β ou la *queue, cauda lucida*), deux de 2e grandeur et les autres plus petites. — On appelle *Petit Lion* une autre constellation plus petite, composé de 55 étoiles, et située entre le Lion et la Grande Ourse.

Lions d'or, monnaie d'or qui succéda sous Philippe de Valois, en 1338, aux écus d'or, et dont le nom provient de ce qu'on y voyait sous les pieds du roi un lion (symbole, dit-on, du roi d'Angleterre Edouard III). On n'en frappa qu'un an.

LIOUBE, entaille angulaire qu'on fait dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une seconde pièce, qui doit lui être liée. On la nomme aussi *gueule-de-loup*.

LIPARIE, *Liparia*, genre d'arbustes de la famille des Papilionacées, tribu des Génistées. Ils sont remarquables par l'élégance de leur port, la beauté de leur feuillage et la vivacité de leurs couleurs ; les feuilles sont lancéolées et d'un beau vert ; les fleurs, d'un jaune orangé. La *L. sphérique* est originaire du cap de Bonne-Espérance.

LIPARIS, poisson (*Voy.* Cycloptère). — Insecte Lépidoptère. *Voy.* Bombycides.

LIPAROLÉ (du gr. λιπαρός, gras), nom générique des préparations plus connues sous le nom de *pommades*. *Voy.* ce mot.

LIPOGRAMMATIQUE (du gr. λείπω, laisser, et γράμμα, lettre), se dit de certaines compositions dans lesquelles on affecte de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet. On accuse Pindare et Lasos d'Hermione d'avoir composé des pièces de ce genre. On cite une *Iliade* de Nestor de Laranda (IIIe siècle ap. J.-C.), et une *Odyssée* de Tryphiodore, toutes deux lipogrammatiques. Viennent ensuite un ouvrage latin de Gordianus Fulgentius ; un poëme italien en 1600 vers d'Orazio Fidele (1633), et des vers espagnols d'Isidore de Roblès (1709). De nos jours même, M. J. de La Boutraye a publié une pièce de 250 vers sans E (Avranches, 1850).

LIPOME, *Lipoma* (du gr. λίπος, graisse), tumeur formée par une accumulation de tissu graisseux non enkysté, et caractérisée par des bosselures arrondies et par la mollesse et l'élasticité du tissu : ces deux dernières propriétés sont telles qu'elles peuvent donner lieu à une véritable fluctuation comme en produirait une collection liquide.

LIPOTHYMIE (du gr. λειποθυμία), état de défaillance, dans lequel il y a perte subite et instantanée du sentiment et du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore ; elle diffère par là de la *syncope*, dans laquelle ces deux dernières fonctions sont aussi suspendues. L'irritabilité nerveuse semble être la cause la plus fréquente de cette affection ; les femmes y sont plus exposées que les hommes.

LIPPITUDE (du lat. *lippitudo*), état chassieux des paupières dû à une sécrétion surabondante de l'humeur sébacée que fournissent les glandes de Meibomius ; c'est un symptôme de la *blépharite* ou inflammation des paupières. *Voy.* Blépharite.

LIQUATION (du lat. *liquatio*), opération souvent employée en Métallurgie, consiste à porter un alliage, ou un mélange de deux ou plusieurs métaux, à une température telle que l'un d'eux plus particulièrement subisse la fusion, de sorte que l'on puisse le séparer de l'autre. Ainsi le bronze, alliage d'étain et de cuivre subit la liquation à une certaine température ; la partie fondue est très-riche en étain. Dans l'Industrie, on fait subir la liquation au cuivre noir pour le débarrasser du plomb avec lequel il est souvent mélangé, et pour en retirer aussi l'argent qu'il peut contenir ; la chaleur doit être assez douce et assez bien ménagée pour que le cuivre ne soit pas mis en fusion. C'est un des modes du *ressuage*. *Voy.* ce mot.

LIQUÉFACTION (du lat. *liquefactio*), transformation d'une matière solide ou d'un gaz en liquide. L'humidité liquéfie les sels. La chaleur détermine la liquéfaction de beaucoup de corps solides, notamment des métaux, des graisses, des résines (*Voy.* Fusion). On liquéfie les gaz et les vapeurs en les comprimant et en les soumettant à l'action d'un grand froid (*Voy.* Gaz). — *Voy.* aussi Solidification.

LIQUET (poire de), espèce de poire fort petite, qu'on appelle aussi *Poire de la vallée*.

LIQUEUR (du lat. *liquor*). On appelle *liqueur* toute espèce de substance liquide ; *liqueur spiritueuse* ou même simplement *liqueur*, toute boisson spiritueuse obtenue artificiellement, soit par la fermentation (eau-de-vie, kirschenwasser, rhum, genièvre, etc.), soit en mélangeant à l'eau-de-vie ou à l'alcool certains végétaux aromatiques ou leurs produits, ainsi que du sucre (anisette, curaçao, absinthe, etc.). On appelle *liquoriste* celui qui fabrique et le plus souvent celui qui débite les liqueurs. — Autrefois, on étendait le nom de *liqueur* à des boissons rafraîchissantes où il n'entrait aucun esprit : l'orgeat, la limonade, etc.

Les *liqueurs de table*, forment trois classes : 1° les *liqueurs simples* ou *ratafias*, très-peu sucrées, d'un degré spiritueux faible et peu aromatisées (ratafias de cassis, de coings, de cerises, eau d'anis, eau de noyaux, etc.) ; 2° les *liqueurs fines* ou *huiles*, qui renferment une proportion plus grande de sucre et d'esprit (anisette, huile de rose, de vanille, etc.) ; 3° les *liqueurs surfines* ou *crèmes* : ce sont des liqueurs étrangères que, pour la plupart, on contrefait en France (curaçao, rosolio, marasquin, etc.). On emploie les liqueurs comme digestives ou excitantes ; on en fait surtout usage après les repas.

Les anciens n'ont point connu les liqueurs, l'hydromel ne pouvant passer pour tel. L'invention de la distillation, qu'on place au XIVe siècle, amena celle des liqueurs ; l'eau-de-vie pure paraissant trop âcre, on imagina de la sucrer et de l'aromatiser. Les Italiens excellèrent les premiers dans cet art et l'apprirent à toute l'Europe. C'est du règne de Henri II que date l'introduction des liqueurs en France.

Les *vins de liqueur* sont ceux qui contiennent une quantité plus qu'ordinaire d'alcool, de sucre, etc. (tels sont les muscats de Lunel, de Frontignan et beaucoup de vins d'Espagne). Ils sont moins pernicieux que les liqueurs composées. — Il se fabrique actuellement une quantité considérable de vins de liqueur artificiels, par le mélange de vin blanc ordinaire, de sucre et de diverses substances aromatiques propres à tromper le goût.

Les Chimistes et les Médecins nomment *Liqueur arsenicale de Fowler*, une solution composée d'acide arsénieux et de carbonate de potasse ; *L. arsenicale de Pearson*, une solution d'arséniate de soude ; *L. de cailloux* ou *Verre soluble*, une dissolution de silice dans de la potasse liquide ; *L. fumante de Boyle*, l'hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque ; *L. fumante de Libavius*, le chlorure d'étain ; *L. fumante de Cadet*,

l'oxyde de cacodyle; *L. des Hollandais*, la combinaison huileuse que le gaz hydrogène bicarboné produit avec le chlore (*Voy.* ÉTHYLÈNE); *L. de Labarraque*, le chlorure de soude liquide; *L. de Lampadius*, le sulfure de carbone liquide; *L. minérale anodine d'Hoffmann*, un médicament composé d'alcool, d'éther sulfurique et d'huile douce de lin; *L. de Van-Swieten*, une dissolution qui contient du chlorate suroxygéné de mercure, etc.

LIQUIDAMBAR (de *liquida ambar*, ambre liquide), genre de la famille des Balsamifluées, renferme des arbres résineux qui ont le port extérieur des platanes et qui sont précieux par le suc balsamique qu'ils fournissent. Le *L. oriental* fournit le *styrax liquide* (*Voy.* STYRAX); le *L. d'Amérique*, arbre de 12^{m}, originaire de l'Amérique septentrionale, donne le *liquidambar* appelé aussi *baume d'ambre*, *baume* ou *huile copalme:* c'est un suc résineux, d'une couleur ambrée, agréable à l'odorat, âcre au goût. Le liquidambar jouit de propriétés émollientes et détersives. On s'en est servi autrefois pour parfumer les peaux et les gants.

LIQUIDATEUR (de *liquider*). En Droit commercial, on appelle *associé liquidateur*, celui qui est chargé de liquider la société. Il est soumis au droit commun quant à la prescription, tandis que les actions contre les associés se prescrivent par 5 ans (C. de comm., art. 64).

LIQUIDATION (de *liquider*). C'est l'opération par laquelle on apure les comptes, on les règle et les solde, et on en détermine le montant d'une manière invariable. On liquide une communauté matrimoniale, une succession, une société, etc. A la Bourse, les agents de change liquident leurs comptes tous les quinze jours. C'est à ce moment que ceux qui ont fait des marchés à terme doivent prendre ou fournir livraison, ou bien payer les différences. *Voy.* MARCHÉS A TERME, REPORT, etc.

La *liquidation d'une société de commerce* comprend toutes les opérations relatives au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse d'exister.

Tout jugement qui prononce une séparation de corps ou un divorce entre mari et femme, dont l'un serait commerçant, doit être soumis aux formalités prescrites par l'art. 872 du Code de procéd. civile; à défaut de quoi les créanciers seront toujours admis à s'y opposer pour ce qui touche leurs intérêts, et à contredire toute la liquidation qui en aurait été la suite (art. 66). — Les syndics définitifs de la faillite poursuivent la liquidation des dettes actives ou passives du failli (art. 528).

Liquider des intérêts, c'est calculer à quoi montent les intérêts d'une somme à proportion du taux de l'intérêt et du temps pour lequel ils sont dus. — *Liquider ses affaires*, c'est y mettre de l'ordre en payant ses dettes, en sollicitant le payement ou retirant les fonds qu'on a et qui sont disposés dans différentes affaires et entreprises de commerce.

LIQUIDE (du lat. *liquidus*). Un corps est *liquide* lorsque ses molécules jouissent d'une assez grande mobilité pour se mouvoir indépendamment les unes des autres, et céder à la plus légère pression : c'est un état intermédiaire entre l'état solide et l'état fluide ou gazeux. Les liquides sont à peu près incompressibles. On les distingue, à cause de leur état de fluidité plus ou moins parfaite, en corps *aqueux*, *oléagineux*, *sirupeux*, *visqueux*. Plusieurs substances solides peuvent être amenées par la fusion à l'état liquide, et celles qui sont gazeuses sont amenées à cet état par l'abaissement de température et la compression. Les liquides prennent toujours la forme sphérique quand ils sont libres de toute influence étrangère: ainsi, du plomb fondu ou de l'eau prennent, en tombant, la forme de gouttes sphériques; c'est que, dans cette forme, chaque molécule est placée le plus près possible du centre : c'est un effet de la cohésion qui tend à rapprocher leurs parties. Les liquides ont été longtemps regardés comme incompressibles: John Canton, en 1756, a le premier démontré leur compressibilité. *Voy.* COMPRESSIBILITÉ et PIÉZOMÈTRE.

En Physiologie, les *liquides* animaux sont: le sang, la bile, la lymphe, la synovie, la salive, les larmes, le lait, les urines, etc.

En termes de Finance et de Droit, *liquide* indique ce qui ne peut plus donner lieu à des contestations: il se dit surtout d'une dette, d'une créance. La compensation ne peut coopérer qu'entre les dettes liquides (C. Nap., art. 1291).

En Grammaire on appelle *consonnes liquides* les lettres *l*, *r*, et quelquefois *m*, *n*, dont la prononciation est coulante et facile. *Voy.* CONSONNE et LINGUAL.

LIQUORISTE. *Voy.* LIQUEUR et DISTILLATION.

LIRE (en ital. *lira*; du lat. *libra*, livre), monnaie d'Italie, dont la valeur est aujourd'hui la même que celle de notre *franc*, et qui se divise en 100 *centesimi*. Avant cette assimilation, la *lire* se divisait en 20 *soldi* de 12 *denari* et sa valeur variait suivant les localités. Il y avait des *lires d'argent* et des *lires de compte*. Parmi les premières, on distinguait: la *L. de Toscane*, qui valait env. 0 fr. 83 c.; la *L. nouvelle du royaume lombard-vénitien*, 0 fr. 87 c.; la *L. vieille*, 0 fr. 76 c.; la *L. du duché de Lucques*, 0 fr. 61 c.; — parmi les secondes, la *L. italienne*, de 1 fr.; la *L. de Sardaigne* de 1 fr. 88 c.; la *L. de Piémont*, 1 fr. 17 c.; la *L. banco valuta de Gènes*, 1 fr. 036; la *L. courante de Milan*, 0 fr. 764; la *L. impériale de Milan*, 1 fr. 08 c.; la *L. de Toscane*, 0 fr. 85; la *L. du Tessin*, 0 fr. 66 c.; la *L. de Venise*, 0 fr. 51 c.

LIRIODENDRUM, arbre exotique. *Voy.* TULIPIER.

LIROCONITE. *Voy.* CUIVRE ARSENIATÉ.

LIS, *Lilium*, genre type de la famille des Liliacées, renferme des plantes herbacées naissant d'un bulbe à écailles charnues et imbriquées; à tige simple, droite, garnie de feuilles sessiles, étroites, verticillées ou éparses; à fleurs en grappe ou en panicule terminale, sans calice ni corolle, et n'ayant qu'une seule enveloppe florale colorée, ou périanthe, à 6 segments distincts dès leur base, en forme de cloche ou roulés en arrière; chaque segment marqué en dedans d'un sillon longitudinal; étamines plus courtes que le pistil; style couronné de 3 stigmates en forme de tête. — Ce genre comprend plus de 50 espèces, toutes remarquables par l'élégance de leurs fleurs. L'espèce type est le *Lis blanc* ou *Lis commun* (*L. candidum*), qu'on croit originaire de Syrie, mais qui est aujourd'hui répandu partout; tout le monde connaît ses grandes fleurs, d'un blanc pur, si odorantes, légèrement inclinées et en forme de cloche. Il fleurit en juin et en juillet. Ce lis est surtout cultivé dans les jardins; mais on le trouve aussi à l'état naturel dans les prés et les champs. Parmi ses variétés, on recherche le *L. à fleurs en épi*, le *L. ensanglanté*, le *L. à feuilles panachées*, le *L. à feuilles bordées*, etc. On doit éviter de planter les lis en trop grande quantité dans les jardins étroits et clos de murs, et surtout d'en conserver les fleurs dans les appartements renfermés, si l'on ne veut s'exposer à des maux de tête, à des vertiges et même à des syncopes. Le lis a pour ennemi un coléoptère rouge, le *Léma*, qui en détruit les fleurs en peu de temps. Le seul moyen de se débarrasser de cet insecte c'est d'enlever toutes les larves à mesure qu'on les trouve. — On emploie l'odeur du lis blanc pour parfumer des pommades, des essences, des huiles, etc. Ses bulbes cuites s'emploient quelquefois en cataplasmes pour hâter la maturité des abcès.

Le *Lis bulbifère* (*L. bulbiferum*) a de grandes fleurs campanulées, d'un pourpre jaunâtre ou safrané, parsemées intérieurement de petites taches noires, pubescentes sur leur rainure; le *Lis orangé* (*L. croceum*) se rapproche beaucoup du précédent; tous deux servent à l'embellissement de nos jardins. — Le *Lis martagon* se distingue en ce que sa tige est ponctuée de brun, et les segments de sa corolle

rouge et luisante sont fortement roulés en dehors; le *Lis de Pompone* ou *L. turban* (*L. pomponium*) n'est qu'un variété du Martagon, ainsi que le *Lis de Chalcédoine*, dont les fleurs sont plus grandes. — Le *Lis superbe* (*L. superbum*), de l'Amérique du Nord, à haute tige, a des fleurs terminales, nombreuses, d'un beau rouge orangé ponctuées de pourpre brun; le *L. gigantesque* (*L. giganteum*), du Népaul, à feuilles cordiformes, a des fleurs blanches lavées de pourpre à l'intérieur.

Le Lis est en général le symbole de la grandeur et de la majesté : il figurait autrefois sur les armoiries des rois de France, ainsi que sur celles de plusieurs autres princes et de plusieurs ordres de chevaleries (*Voy.* Fleur-de-lis). — Le Lis blanc est l'emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale, ou le type de la blancheur du teint. La Fable expliquait la blancheur du Lis en le faisant naître d'une goutte du lait de Junon tombé à terre. Cette fleur est souvent placée dans la main de Vénus, comme type de la beauté.

On nomme vulgairement : *Lis asphodèle*, l'Hémérocalle; *L. d'étang*, le Nénuphar blanc; *L. des Incas*, l'Alstrœmérie; *L. jacinthe*, la Scille; *L. du Japon* ou *du Mexique*, plusieurs Amaryllis; *L. de mai*, le Muguet de mai; *L. des marais*, l'Acorus; *L. narcisse*, l'Amaryllis d'automne; *L. de Perse* ou *de Suse*, la Fritillaire de Perse; *L. de St Jacques*, l'Amaryllis très-belle; *L. de St Jean*, le Glaïeul; *L. de Surate*, une Ketmie; *L. des teinturiers*, la Gaude et la Lysimachie commune; *L. turc*, l'Ixie de la Chine; *L. vert*, le Colchique d'automne, etc.

LISBONNINE (de la ville de *Lisbonne*), dite aussi *moeda douro* (c.-à-d. *monnaie d'or*), anc. monnaie d'or portugaise équivalant à 4,800 reis ou 33 fr. 96 c. Il y avait des *demi-lisbonnines* de 16 fr. 98 c., et des *quarts de lisbonnine* ou *quartinhos* de 8 fr. 49 c.

LISÉRÉ (de *lisière*), espèce de cordonnet d'étoffe, de soie, d'or ou d'argent, que l'on met sur la couture des habits ou sur une étoffe, en suivant le contour du dessin pour mieux le faire ressortir. C'est aussi une raie plus ou moins étroite qui borde un ruban, un mouchoir, etc., et qui est d'une couleur autre que celle du fond; ainsi un ruban blanc peut avoir un liséré rouge, jaune, etc.

LISEROLLE, *Evolvulus*, genre de la famille des Convolvulacées, très-voisin du Liseron, dont il se distingue par le nombre double de ses stigmates, se compose d'herbes basses, étalées, rameuses, portant des feuilles alternes et entières, et des fleurs blanches ou bleues, axillaires ou pédonculées. Ces plantes, originaires des contrées méridionales de l'Asie et de l'Amérique, ne sont pas cultivées en France.

LISERON (orig. inc.), *Convolvulus*, genre type de la famille des Convolvulacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, qui naissent d'une racine tubéreuse ou charnue; leur tige rampe sur le sol ou se roule autour des plantes voisines, ou enfin forme des arbrisseaux de taille médiocre. Leurs feuilles sont alternes et pétiolées, et leurs fleurs sont grandes et colorées; la racine est dans quelques espèces un aliment sain et agréable. Le genre Liseron se confond presque avec le genre *Ipomée* (*Voy.* ce mot); on en a détaché le genre *Calystégie* (*Voy.* ce mot), qui a pour type le *Grand liseron* ou *Liseron des haies*, et quelques autres moins importants. Tel qu'il est constitué aujourd'hui, ce genre compte encore près de 350 espèces, appartenant à toutes les parties du globe.

Le *Liseron des champs* (*C. arvensis*), dit aussi *Liset* ou *Clochette*, est dans toutes ses parties beaucoup plus petit que le *Grand liseron*. Ses fleurs sont de couleur purpurine, blanches ou roses en dehors, souvent panachées, d'un blanc pur en dedans; les anthères, pourpres ou rougeâtres. Il s'en exhale une petite odeur douce et suave. Répandue partout dans les champs, cette plante est recherchée par les bestiaux. — Le *L. tricolore* (*C. tricolor*), *Belle-de-jour* ou *L. de Portugal*, a des fleurs assez grandes, jaunes dans le fond, d'un beau bleu de ciel sur les bords, blanches dans le reste de leur étendue, quelquefois panachées ou tout à fait blanches; elles se montrent dans l'été; et si l'on coupe la plante avant la chute des dernières fleurs, elle repousse et fleurit de nouveau jusqu'aux gelées. On en forme des touffes ou des bordures d'un effet agréable. Cette espèce demande une terre légère et une exposition chaude. On la sème en avril et en mai. — Le *L. de Biscaye* (*C. cantabrica*) se distingue par ses fleurs d'un rose tendre ou blanchâtre. — Le *L. à balais* (*C. scoparius*), est une plante vivace frutescente, de l'île de Ténériffe, qui a l'aspect du genêt, et qui fournit le *bois de Rhodes* ou *bois rose*; il contient une huile essentielle qui a l'odeur de la rose. — Le *L. fausse guimauve* (*C. althæoïdes*), du midi de l'Europe, a des tiges poilues, des feuilles cunéiformes, sinueuses et découpées, des fleurs pourprées; ses racines s'emploient comme purgatif. — Le *L. scammonée* (*C. scammonea*), espèce étrangère, contient dans sa race un suc laiteux et très-purgatif, qui s'épaissit à l'air, et qu'on débite dans le commerce sous le nom de *scammonée* (*Voy.* ce mot). — Le *L. jalap* et le *L. méchoacan* sont également purgatifs. *Voy.* Jalap et Méchoacan.

LISET, nom vulgaire du *Liseron des champs* et de la *Gesse sans feuilles*.

LISETTE, bêche, ou coupe-bourgeon, noms vulgaires des larves de l'*Attélabe Bacchus*, de l'*Eumolpe de la vigne*, etc., qui mangent les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers.

LISEUR. Outre son sens de *lecteur* ou plutôt d'*amateur de lecture*, ce mot désigne, dans les fabriques de tissus ouvrés, brochés ou damassés, l'ouvrier qui lit les dessins et qui les imite sur les étoffes par l'enlacement des fils de la chaîne et de la trame.

LISIER ou lizier, se dit, en termes d'Agriculture, du liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, et que l'on conserve dans des fosses couvertes pour s'en servir comme engrais. *Voy.* Purin et Engrais.

LISIÈRES (pour *listières*; du germ. *lista*, bordure). Ce sont les deux bords qui terminent de chaque côté la largeur d'une pièce d'étoffe, et qui sont ordinairement d'une couleur différente de celle de l'étoffe. Les fils de la chaîne destinés à former les lisières, tout en faisant partie du tissu, ne sont pas ourdis en même temps que la pièce; ils sont ajoutés après coup et tendus par des poids particuliers.

LISSAGE, lisseur, lissoir (de l'anc. ht-allem., *lisc*, doux). Le *lissage* consiste à unir et à polir la surface d'une étoffe ou d'un papier, ce qui lui donne du brillant : c'est le dernier apprêt qu'on fait subir au produit avant de le livrer au commerce. Le *lisseur* est l'ouvrier chargé de ce travail. Le *lissoir* est l'instrument à l'aide duquel il exécute l'opération du lissage. *Voy.* Satinage.

LISSE ou lice (du lat. *licium*, trame). Dans les métiers à tisser, on appelle *lisses* des fils verticaux mobiles et à mailles, dans les mailles desquels sont passés un ou plusieurs des fils horizontaux de la chaîne. Au moyen de ces mailles et en faisant jouer les pédales, on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu quelconque pour y passer la navette, et, par conséquent, le fil de la trame. On nomme aussi *lisses* deux tringles en bois, disposées parallèlement entre elles et par rapport aux fils dans une longueur égale à la largeur des tissus qu'on veut fabriquer.

Dans la Tapisserie, le métier est dit *de basse* ou *de haute lisse*, suivant qu'il présente un plan horizontal ou vertical. Dans les métiers de *basse lisse*, les fils de la chaîne sont tendus horizontalement, et ils montent et descendent alternativement par l'action des pédales. Dans les métiers de *haute lisse*, les fils sont tendus verticalement, et ils s'éloignent ou s'approchent sans quitter la position perpendiculaire. L'ouvrier est debout pour travailler au métier. —

L'invention de la basse et de la haute lisse semble venir du Levant. Les Anglais et les Flamands, qui y ont les premiers excellé, en ont peut-être apporté l'art au retour des croisades. En France, ce fut seulement sous le règne de Louis XIV que Colbert établit les manufactures de Beauvais et des Gobelins, où furent fabriquées ces belles tapisseries de haute lisse qui ne le cédèrent à aucune des plus belles d'Angleterre et de Flandre.

LISSE (de *lista*, bordure). Dans la Marine, on appelle *lisses* de longues pièces de bois qui servent de préceinte, ou de renfort sur le bout des membres des côtés d'un navire. Les *listeaux* sont des pièces de moindre dimension. On nomme *lisses de vibord* ou de *platbord*, la ceinture qui enveloppe le bâtiment dans sa partie supérieure ; *lisses d'appui*, des garde-fous. *Voy.* HERPES.

On appelle encore *lisse* ou *liste* une bande de poils blancs située à la partie antérieure de la tête du cheval, et occupant le front et le chanfrein.

LISSE, espèce de couleuvre de couleur brune et tachetée de roux.

LISTE (de *lista*, bande, bordure), toute feuille contenant une suite de noms, de chiffres, d'articles, etc.

LISTE CIVILE, somme allouée dans les gouvernements constitutionnels pour les dépenses annuelles du chef de l'État. Généralement, la liste civile est fixée au commencement du règne, et pour tout le temps qu'il durera. Elle est indépendante de la *dotation mobilière* et *immobilière* de la couronne (palais, châteaux, domaines, etc.), ainsi que des *douaires* et *dotations* des divers membres de la famille souveraine. — C'est en Angleterre, sous Charles II, que fut posé le principe de la liste civile. Le parlement se chargea de pourvoir par des subsides annuels à la défense du royaume et laissa au Roi le soin de défrayer la *liste civile (civil list)*, c.-à-d. toute la dépense qui n'était pas militaire ou ecclésiastique; mais comme on avait ôté des mains du roi plusieurs propriétés royales et plusieurs droits féodaux ou régaliens, on lui accorda en compensation une somme fixe qui servirait à solder la liste civile : cette somme fut fixée à 1,200,000 liv. sterl. (env. 30 millions de francs). Depuis, la somme accordée au roi d'Angleterre pour défrayer les dépenses de sa maison a conservé le nom de liste civile. En France, Louis XVI fixa lui-même, en 1791, sa liste civile à 25 millions. Ce chiffre fut maintenu sous l'Empire et sous la Restauration. La loi du 2 mars 1832 alloua 12 millions seulement à Louis-Philippe, mais en laissant au roi la jouissance de son domaine privé, et en donnant une dotation au duc d'Orléans. La liste civile de Napoléon III a été fixée par le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 à la somme de 25 millions. Le même sénatus-consulte a affecté une dotation annuelle de 1,500,000 fr. aux princes et princesses de la famille impériale. *Voy.* DOTATION.

LISTE ÉLECTORALE. Elle est dressée par le maire dans chaque commune et doit être l'objet d'une révision annuelle. Le tableau des additions et retranchements est déposé au secrétariat le 15 janvier au plus tard, et pendant 10 jours, tout citoyen omis peut réclamer l'insertion de son nom, tout électeur inscrit peut demander la radiation d'un individu indûment inscrit ou l'inscription d'un citoyen omis; les préfets et les sous-préfets ont le même droit. Les réclamations sont jugées par une commission composée, à Paris, du maire et de deux adjoints, et, partout ailleurs, du maire et de deux conseillers municipaux. L'appel est porté devant le juge de paix, qui décide en dernier ressort, sauf le pourvoi en cour de cassation. La liste est définitivement close le 31 mars. *Voy.* ÉLECTION.

LISTEAU ou LISTEL (de *lista*, bordure, bande). On nomme ainsi, en Architecture, une petite moulure carrée et unie qui surmonte ou qui accompagne une autre moulure plus grande, ou qui sépare les cannelures d'une colonne, d'un pilastre : on dit aussi *filet*. Les listeaux prennent le nom d'*armilles*, quand ils tournent circulairement.

LISTEAUX, en Marine. *Voy.* LISSE.

LIT (du lat. *lectus*), meuble destiné au repos de l'homme. Le *lit complet* comprend la *couche* ou *châlit*, en bois ou en fer, et la literie (paillasse, lit de plume, matelas, traversin, draps, oreiller, couverture, édredon, saut de lit, rideaux, etc.). — Le *lit de sangle* est un châssis pliant et portatif qui se soutient par des sangles attachées d'un côté à l'autre : le jour, et tant qu'on n'en a pas besoin, il se plie et n'occupe que peu de place. — Le *lit de camp* (usité dans les corps de garde) est une plate-forme de bois en talus de 0m,60 à 0m,90 de hauteur, sur laquelle couchent les hommes de service : s'il est possible, on donne à chacun un matelas. — Les *lits des marins* sont habituellement des *hamacs* ou des *cadres* (*Voy.* ces mots). — Le *lit de parade* est celui sur lequel on place, après leur mort, les personnes élevées en dignité, pour que le public vienne les y contempler. — Enfin, il y a des lits *mécaniques*, *orthopédiques*, *à opérations*, etc.

Les lits primitifs n'étaient que des litières de paille et d'herbes, des amas de joncs et de roseaux jetés sur le sol, ou des toiles suspendues aux arbres ou aux poutres comme nos *hamacs*; ensuite vinrent les peaux de bête, les nattes et les tapis. Enfin, on imagina le bois de lit. L'Orient connut de bonne heure les lits riches et somptueux. L'ancienne Rome, qui avait des lits non-seulement pour le sommeil, mais pour la table, et qui déployait aussi pour ces meubles un luxe excessif, faisait des lits avec les bois les plus rares ornés de riches incrustations, et même en ivoire, en argent et en or. Le moyen âge en a eu de fort beaux, mais généralement massifs et sans élégance. Il en a été longtemps ainsi parmi les modernes : les lits étaient très-hauts, comme de nos jours encore chez les paysans : on y montait à l'aide de gradins et de tabourets; de plus, ils étaient sur une estrade, et souvent une balustrade régnait autour. Aujourd'hui, les lits, même les plus riches, se distinguent avant tout par l'élégance et le comfort.

Lit de justice. On donnait proprement ce nom, sous l'ancienne monarchie, au trône ou siége sur lequel le roi se plaçait lors des séances solennelles du parlement. Ce mot s'étendit ensuite aux séances elles-mêmes. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LIT. En termes de Construction, le *lit* d'une pierre est la situation suivant laquelle cette pierre se trouvait placée dans la carrière. Les pierres ont deux lits, celui de dessus ou *lit tendre* et celui de dessous ou *lit dur*. Dans les assises, une pierre *posée en délit*, c.-à-d. dans un sens qui n'est pas celui de son lit, perd beaucoup de sa force et risque d'être écrasée.

LITANIES (en lat. *litaniæ*; du gr. λιτανεία, prière), prières adressées à Dieu, au saint nom de Jésus, à la Vierge ou aux Saints, que l'on invoque, l'un après l'autre, en énumérant leurs mérites ou leurs attributs, et répétant toujours la même invocation (comme *miserere nobis*, *ora pro nobis*, ou *audi nos*), etc. On les nomme aussi *rogations*. Les litanies se chantent dans les églises et aux processions. Par extension, on a donné leur nom aux processions elles-mêmes. On attribue l'institution des *litanies* à St Mamert, évêque de Vienne (en Dauphiné) : il les établit, vers 468, à l'occasion de grands fléaux. *Voy.* KYRIELLE.

LI-TCHI, arbre de la Chine, le même que le *Nephelium*. *Voy.* ce mot.

LITEAU (de *listeau?*), raies colorées qui traversent le linge uni, d'une lisière à l'autre, à une certaine distance des extrémités; on en met surtout aux nappes et aux serviettes. — En Menuiserie, on nomme ainsi des tringles de bois couchées sur un mur ou sur une boiserie pour poser une tablette ou servir d'appui à une cloison.

LITHARGE (du gr. λιθάργυρος, pierre d'argent; parce que la litharge se produit dans la coupellation

de l'argent), oxyde de plomb demi-vitreux : c'est du massicot cristallisé en petites lames, provenant de la coupellation du plomb d'œuvre ou plomb argentifère. La litharge est tantôt blanche, tantôt d'une couleur rouge jaunâtre, qu'elle doit à une certaine quantité de minium : elle prend de là, dans le premier cas, le nom de *L. d'argent*, dans le second, celui de *L. d'or*. Elle sert à la préparation des sels de plomb, notamment du sel de saturne et de la céruse; elle entre dans la composition du cristal. Les potiers forment, avec la litharge, la couverte de leurs poteries quand ils veulent leur donner la couleur du bronze. On s'en sert pour augmenter la propriété siccative des huiles, et pour préparer les emplâtres. On prépare encore avec la litharge le *jaune minéral*, dit aussi *jaune de Cassel, de Paris* ou *de Vérone*, en la faisant fondre avec du sel ammoniac. — Les vins rouges sont quelquefois falsifiés avec de la litharge que les marchands y ajoutent pour neutraliser l'acide et lui donner un peu de douceur; l'usage journalier d'un tel vin peut occasionner de graves accidents. Ce genre de fraude se pratiquait déjà au XIVe siècle dans les environs de Paris. On reconnaît la présence du plomb dans le vin en colorant celui-ci par du charbon, et en ajoutant au liquide incolore une solution d'hydrogène sulfuré : il se produit alors un précipité noir et floconneux de sulfure de plomb.

LITHIASE (du gr. λιθίασις), se dit, en Médecine, 1° de la formation de calculs dans les voies urinaires; 2° de petites concrétions pierreuses qu'on remarque parfois sous la peau ou dans le tissu des paupières.

LITHINE ou **OXYDE DE LITHIUM** (du gr. λίθος, pierre), base alcaline minérale composée de lithium et d'oxygène [LiO], qu'on trouve en combinaison avec la silice dans plusieurs minéraux, notamment dans la tourmaline verte, la pétalite, le triphane, la lépidolithe, et dans certains micas. On la rencontre aussi dans les eaux minérales de Carlsbad et d'Eger, en Bohême; du reste, le spectroscope a révélé son existence dans presque toutes les eaux minérales connues, mais en petite quantité. La lithine ressemble beaucoup à la soude et à la potasse, elle est blanche, très-caustique, et donne avec les acides des sels qu'on reconnaît à la coloration pourpre qu'ils communiquent à la flamme de l'alcool.— Découverte par Arfvedson (1817), elle a été étudiée par M. Troost (1856).

Lithine phosphatée. *Voy.* TRIPHYLLINE.

LITHIUM, corps simple métallique, extrait de la lithine. Il est très-léger (0,59) et très-ductile; il a la couleur de l'argent, mais s'oxyde promptement. Il a été isolé en 1817 par Davy en décomposant la lithine au moyen de la pile. Bunsen et Matthiesen, et après eux M. Troost, en ont obtenu des quantités notables en faisant passer un courant électrique sur le chlorure.

LITHOBIE (du gr. λίθος, pierre, et βίος, vie), *Lithobius*, genre de Myriapodes, de l'ordre des Chilopodes, voisins des Scolopendres : 17 segments, 15 paires de pieds, les postérieurs plus longs; antennes de 30 à 40 articles. Le *L. fourchu* ou *L. à tenailles*, se trouve, aux environs de Paris, sous les pierres humides et sous les écorces d'arbres.

LITHOCÉRAME (du gr. λίθος, pierre, et κέραμος, poterie), nom donné par Brongniart à la faïence fine dure, dite aussi *porcelaine opaque*. L'*iron-stone* (pierre de fer) des Anglais est une variété de lithocérame.

LITHOCHROMIE (de *litho* pour *lithographie*, et du gr. χρῶμα, couleur), procédé pour imiter les tableaux à l'huile, à l'aide d'estampes. Une estampe étant préalablement rendue transparente à l'aide d'un vernis gras, on étend derrière des couleurs à l'huile par couches égales et épaisses; on colle ensuite l'estampe sur une toile à peindre et on passe un vernis sur la surface extérieure. Ce procédé fut d'abord appliqué à des lithographies; d'où son nom. — *Voy.* aussi CHROMOLITHOGRAPHIE.

LITHOCLASTE. *Voy.* LITHOTRITIE.

LITHODOME (du gr. λίθος, pierre, et δόμος, maison), *Lithodomus*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Mytilidées : coquille oblongue, équivalve, renflée et presque fermée, dont le crochet contourné forme la partie inférieure. Ce sont des coquilles perforantes qui vivent dans les pierres, les coraux et les autres coquilles qu'elles percent au moyen d'un acide qu'elles sécrètent. Les Lithodomes se trouvent à l'état fossile depuis l'étage bathonien. Les espèces vivantes se rencontrent dans toutes les mers. Le *L. lithophage*, de la Méditerranée, est comestible.

LITHOGRAPHIE (du gr. λίθος, pierre, et γράφω, écrire), art de reproduire par l'impression les dessins et écritures tracés avec un corps gras sur une pierre calcaire, dite *pierre lithographique*. On emploie à cet effet une pierre d'un grain serré, d'une pâte fine et uniforme, dont on a rendu les deux faces opposées parfaitement planes; l'une des deux surfaces est brute, et l'autre a été soigneusement passée à la pierre ponce. On écrit sur la surface unie au moyen d'un crayon gras ou d'une plume d'acier trempée dans une encre grasse, liquide et miscible à l'eau; on fixe ensuite l'écriture ou le dessin en lavant la pierre avec une eau de gomme additionnée d'un peu d'acide nitrique ou chlorhydrique. Ce lavage a pour effet de rendre le dessin insoluble, de pénétrer la portion non dessinée de la pierre, et de la rendre incapable de recevoir et de retenir facilement les corps gras, mais susceptible, au contraire, de retenir l'eau. Pour imprimer, on place la pierre dans une espèce de caisse appelée *chariot*, où elle est maintenue immobile; on la mouille avec de l'eau propre, et l'on enlève ensuite l'écriture faite à l'encre grasse avec de l'essence de térébenthine. On humecte de nouveau et très-légèrement toute la surface de la pierre avec une éponge fine; on étend aussitôt avec un rouleau élastique, de l'encre d'imprimerie qui ne se fixe point sur la partie humide, mais seulement sur le trait tracé à l'encre grasse; on place une feuille de papier blanc un peu humide sur la surface de la pierre; on recouvre cette feuille d'une seconde, dite *de maculature*, et l'on pose dessus un châssis en fer garni d'un cuir fort et bien tendu; enfin on soumet la pierre, ainsi disposée, à la pression d'un rouleau ou d'un *râteau en bois*, qui agit perpendiculairement sur la surface. — On peut, par les procédés ordinaires de la lithographie, imprimer les diverses couleurs, et peindre, pour ainsi dire, par l'impression (*Voy.* CHROMOLITHOGRAPHIE). — Les pierres propres à la lithographie furent longtemps tirées de la Bavière, notamment des carrières de Pappenheim, de Solenhofen, de Kehlheim; on a depuis découvert en France, dans les environs de Châteauroux, du Vigan, de Belley, de Dijon, de Périgueux, des pierres lithographiques de bonne qualité.

Lithographie photographique. *Voy.* PHOTOGRAPHIE.

Le Bavarois Senefelder eut en 1796 la première idée de la lithographie telle qu'on la pratique aujourd'hui. Cependant on gravait sur pierre bien avant lui, au moyen des acides : le physicien français Dufay a fait connaître dès 1728 un procédé complet pour ce genre d'industrie. La lithographie fut introduite en France dès 1802 par Fréd. André, associé de Senefelder, mais elle ne commença à prospérer qu'en 1814, grâce aux efforts de MM. de Lasteyrie, à Paris, et Engelmann, à Mulhouse. De nombreux perfectionnements ont été introduits dans cet art par MM. Engelmann, Motte, Bry, Lemercier, Chevalier, Langlumé, Jobard, etc. On est parvenu à donner aux dessins presque l'apparence d'une aquarelle, en modifiant les teintes du papier et en lithographiant avec des encres de couleurs diverses. D'habiles dessinateurs ont fait sur la pierre soit des copies des maîtres, soit des dessins originaux, sujets d'histoire, paysages, marines, ornements, etc. On cite, à ce sujet, MM. Mouilleron, E. Nanteuil, A. Lecomte, Soulange, Teissier, Raffet, etc. — Senefelder a publié à Paris, en 1819, l'*Art de la lithographie*. On doit à MM. Chevalier et Langlumé un *Manuel du lithographe* (1838); à M. P.

Thénot, un *Cours complet de lithographie;* à M. G. Engelmann, un *Traité théorique et pratique de lithographie* (1839); à MM. Brégeaut, Knecht et J. Desportes, un *Manuel complet de l'imprimeur lithographe* (Collection Roret, 1850). Voir sur l'histoire de cet art un article de M. H. Delaborde, *Revue des Deux Mondes* (1er oct. 1863).

Les imprimeurs lithographes sont soumis pour la législation aux mêmes obligations que les imprimeurs ordinaires.

LITHONTRIPTIQUES (du gr. λίθον [à l'acc.], pierre, et τρίβω, broyer), dénomination générale donnée aux remèdes qu'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans la vessie. On a attribué cette vertu à certaines plantes qu'on appelait, pour ce motif, *saxifrages,* telles que la Saxifrage propr. dite, l'Oignon, l'*Uva ursi*; puis on a proposé d'attaquer les pierres en portant dans la vessie un agent chimique propre à les dissoudre : telles sont les solutions de sous-carbonate de potasse, de bicarbonate de potasse ou de soude, les eaux alcalines de Contrexeville, de Vichy, l'eau de chaux de Whitt, le remède de Stephen, dont les coquilles d'œuf calcinées faisaient la base, etc. On a aussi conseillé d'agir sur les pierres vésicales avec de l'eau distillée en lavant la vessie à grande eau, etc. — Tous ces moyens ont toujours été sans résultat.

LITHOPHAGES (du gr. λίθος, pierre, et φάγω, manger), se dit, en général, de tous les Mollusques qui s'introduisent dans les rochers, et s'y creusent des demeures.

LITHOPHANIE (du gr. λίθος, pierre, et φαίνω, faire paraître), procédé, inventé en Allemagne, qui consiste à produire toutes sortes de dessins ombrants, portraits, paysages, etc., sur plaques de porcelaine biscuit non émaillées, en donnant à la pâte des épaisseurs convenablement graduées, de manière à former des ombres et des clairs.

LITHOPHOTOGRAPHIE, ou *Photographie sur pierre. Voy.* PHOTOLITHOGRAPHIE.

LITHOPHYTES (du gr. λίθος, pierre, et φυτόν, plante), productions marines qui tiennent de la pierre par leur dureté et de la plante par leur forme. Les anciens naturalistes donnaient ce nom aux Madrépores et surtout aux Polypiers arborescents, telles que les Coraux, dans l'opinion qu'ils appartenaient au règne végétal. *Voy.* POLYPES.

LITHOSPERMUM. *Voy.* GRÉMIL et ORCANÈTE.

LITHOTOMIE (du gr. λίθος, pierre, et τομή, section), opération par laquelle on extrait la pierre de la vessie; on l'appelle aussi *Cystotomie. Voy.* TAILLE.

LITHOTRITIE (du gr. λίθος, pierre, et du lat. *terere,* supin *tritum,* broyer), opération par laquelle on *broie* la pierre dans la vessie, en y introduisant un instrument par le canal de l'urètre. Les divers procédés qu'on emploie à cet effet se rapportent tous à deux méthodes principales : l'*usure progressive* et l'*écrasement.* Dans la première, on introduit dans la vessie une canule *droite* contenant une pince à trois branches (*litholabe*) destinée à saisir la pierre, et renfermant elle-même une tige d'acier (*lithotriteur*) disposée de manière, soit à percer plusieurs trous dans le calcul jusqu'à ce qu'il se divise de lui-même, soit à l'évider à l'intérieur, soit à l'user de dehors en dedans, soit enfin à le faire éclater après une première perforation, à l'aide d'un foret qui s'écarte comme un coin. Dans la seconde, l'appareil est *courbe :* à ce genre appartiennent le *lithotribe articulé* de Jacobson, composé d'une branche courbe fixe et d'une branche articulée, se développant en anse et écrasant le calcul contre la branche courbe à l'aide d'une vis et d'un écrou; le *brise-pierre* à coulisse d'Heurteloup, à deux branches glissant l'une sur l'autre, avec lequel l'écrasement peut se produire, soit par la pression graduée, soit par la percussion à l'aide d'un marteau (*lithoclaste, percuteur à détente* de Leroy, etc.). Dans la plupart des cas, le malade doit être placé sur un lit spécial pouvant exécuter divers mouvements de bascule. L'opération demande ordinairement plusieurs séances.

C'est par l'appareil instrumental droit que l'art de broyer la pierre a été établi. Aujourd'hui, l'appareil courbe est beaucoup plus usité; cependant l'ancien appareil peut encore être utilement employé par ceux qui savent le manier; il est même le seul qui convienne pour plusieurs opérations délicates qui se pratiquent dans l'intérieur de la vessie, comme l'arrachement et la trituration des fongus, l'extraction des corps étrangers, etc.

Connue des Arabes dès le XIIe siècle, indiquée au XVIe par Sanctorius, l'idée de la lithotritie était tombée dans l'oubli. Elle fut reprise de nos jours par le médecin bavarois, Gruithuisen; mais ce savant avait abandonné cette idée, sans avoir rien tenté pour l'appliquer, lorsqu'en 1822 Leroy d'Étiolles présenta à l'Académie de médecine un ingénieux appareil de son invention pour le broiement de la pierre, en même temps qu'Amussat faisait connaître son *brise-pierre* à encliquetage; ce fut toutefois Civiale qui eut l'honneur d'exécuter le premier le broiement de la pierre sur l'homme vivant. MM. Heurteloup et Ségalas ont aussi puissamment contribué aux progrès de cette partie importante de la Chirurgie. — Voir sur ce sujet : Leroy d'Étiolles, *Exposé des divers procédés employés pour guérir de la pierre sans avoir recours à la taille* (1825) et *Histoire de la lithotritie* (1839); Civiale, *Traité pratique et historique de la lithotritie* (1847); Bigelow, *Recherches sur les calculs de la vessie* (1852); Malgaigne, *Médecine opératoire* (1853); Nélaton, *Pathologie chirurgicale* (1858), etc.

LITHOTYPOGRAPHIE (du gr. λίθος, pierre, et de *typographie*), procédé qui permet de reproduire en *fac simile* les livres imprimés ou les gravures. Il consiste à décalquer sur pierre, au moyen d'une préparation chimique, les feuilles dont on veut une nouvelle épreuve et à en faire ensuite le tirage par les procédés lithographiques ordinaires. — L'invention de ce procédé est due à MM. Boyer et Massias; il a été perfectionné par MM. Aug. et Paul Dupont.

LITIÈRE (du b.-lat. *lectaria*; de *lectus,* lit), sorte de voiture ou de chaise à porteurs ordinairement couverte, portée sur deux brancards flexibles, soit par deux bêtes de somme, l'une en avant et l'autre en arrière, soit à bras d'hommes. — Les Romains se servaient de litières pour voyager. Ils avaient des litières découvertes, des litières fermées, des litières à portières. Les litières ont été longtemps aussi en usage chez les modernes. De nos jours, on n'en voit plus guère qu'en Orient, notamment dans les Indes, où elles sont connues sous le nom de *palanquins. Voy.* ce mot.

LITIÈRE, lit de paille qu'on répand dans les écuries, les étables, les bergeries, sous les chevaux, les bœufs, les moutons, etc., pour protéger ces animaux contre le froid et leur permettre de se coucher, et en même temps pour absorber leurs excréments. La litière, en se mêlant à la fiente et à l'urine de ces animaux, devient la base du meilleur fumier.

LITIGE (du lat. *litigium*), synonyme de *contestation* ou *procès.* On appelle *litigant* celui qui conteste en justice, et *litigieux* ce qui peut faire l'objet d'un débat. *Voy.* RETRAIT.

LITISCONTESTATION. On appelait ainsi, en Droit romain, le moment où le procès s'engageait. Ce nom vient de ce qu'on en prenait alors les assistants à témoin (*litem contestari*).

LITISPENDANCE (du lat. *lis, litis,* procès, et *pendere,* être pendant), instance qui n'a pas encore été terminée par un jugement ou par un arrêt souverain. Ce mot se dit aussi de la durée du procès, du temps consacré à l'instruction de la cause. Mais il signifie en général l'existence simultanée de deux actions entre les mêmes parties qui ont le même objet, et qui sont portées devant deux tribunaux différents. Le Code de procédure (art. 171 et 363) indique la marche à suivre dans les cas de *litispendance.*

LITORNE, espèce de *Grive* à tête cendrée.

LITOTE (du gr. λιτότης, petitesse) ou DIMINUTION, figure de Rhétorique qui consiste à employer, une expression plus faible pour faire comprendre qu'on pourrait en employer une infiniment plus forte : *Va, je ne te hais pas!* pour « je t'aime ardemment; » *Ils ne s'aiment pas*, pour « ils se détestent. »

LITRE (de *litron*, anc. mesure de capacité). C'est, dans le système métrique, l'unité principale de capacité tant pour les liquides que pour les substances sèches. Sa capacité est celle d'un décimètre cube. Les multiples usités sont le *décalitre* et l'*hectolitre*, qui valent respectivement 10 litres et 100 litres; les sous-multiples sont le *décilitre* et le *centilitre* qui valent le 10ᵉ et le 100ᵉ du litre. Dans la pratique, la loi autorise la fabrication de mesures matérielles égales non-seulement au litre et à ses multiples et sous-multiples usités, mais encore à leur double et à leur moitié. Ces mesures matérielles ont la forme de cylindres dont la hauteur est égale au diamètre de la base s'il s'agit des grains, ou double du diamètre de la base si elles sont destinées aux liquides autres que le lait. — Lors de la création des nouvelles mesures, en 1793, le litre fut un instant désigné sous le nom de *cadil*.

LITRE (pour *listre*; de *lista*, bande), ceinture funèbre. *Voy.* CEINTURE.

LITRON (du b.-lat. *litra*; du gr. λίτρα), ancienne mesure de capacité pour les grains. Le *litron* contenait 40 pouces cubes (0 lit. 813). Il fallait 12 litrons pour un boisseau. Le tableau suivant donne la conversion des litrons en litres.

Litrons.	Litres.	Litrons.	Litres.
1	0,813	6	4,878
2	1,626	7	5,691
3	2,439	8	6,504
4	3,252	9	7,317
5	4,065	10	8,130

LITTÉRAL (du lat. *litteralis*). En Algèbre, on appelle *grandeurs littérales*, celles qui sont exprimées par des lettres. *Voy.* ALGÈBRE.

En Théologie, on oppose, en parlant de l'Écriture, le *sens littéral* au *sens allégorique* ou *mystique*. *Voy.* MYSTIQUE.

En Linguistique, en parlant du grec, de l'arabe et de quelques autres langues, on entend par *langue littérale*, la langue ancienne et écrite par opposition à la *langue moderne* et *vulgaire*. — Une traduction, une version est *littérale*, lorsqu'elle est faite mot à mot; un commentaire est *littéral* lorsqu'il suit le texte mot par mot.

LITTÉRATURE, LETTRES, BELLES-LETTRES (du lat. *littera*, lettre, écriture, et *litteratura*, alphabet, grammaire). Ces divers noms désignent à la fois : 1° l'art de produire les œuvres d'esprit, spécialement celles de la poésie et de l'éloquence; 2° l'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'une époque; 3° la connaissance des règles qui doivent diriger les écrivains, l'étude et la critique des œuvres littéraires; 4° l'histoire des œuvres de l'esprit humain. — *Lettres* est opposé à *Sciences*. Unies, les lettres et les sciences embrassent tous les objets d'étude, et forment l'ensemble complet de la culture intellectuelle.

Considérée selon les matières dont elle s'occupe, la Littérature comprend : 1° la *Poésie* et ses nombreux genres ; 2° l'*Éloquence*, sous quelque forme qu'elle se produise; 3° l'*Histoire*; 4° la *Philosophie* et la *Littérature scientifique*; 5° les études qui s'occupent des langues, instruments de toute littérature, la *Grammaire*, la *Philologie*, la *Linguistique*; 6° enfin celles qui ont pour but d'imposer des règles aux œuvres de l'esprit, ou d'en apprécier la valeur : *Rhétorique*, *Poétique*, *Critique littéraire*, *Esthétique* (*Voy.* ces noms). — Considérée selon les temps ou les pays, la littérature peut se diviser en *L. ancienne* ou *moderne*, *L. grecque* ou *latine*, *L. française*, *italienne*, *anglaise*, *allemande*, etc. *Voy.* aussi CLASSIQUE.

Les sujets sur lesquels s'exerce la littérature varient également selon les époques et selon les pays, et il en est de même de la forme sous laquelle ces matières sont traitées : ce qui a pu faire dire avec vérité que « la littérature est l'expression de la société (Voir Benloew, *Essai sur l'esprit des littératures*, 1870). » La littérature a été cultivée à toutes les époques par les peuples civilisés; cependant elle a fait particulièrement la gloire de certains siècles, qui ont reçu de là le nom de *siècles littéraires* : tels sont chez les Grecs, les siècles de Périclès et d'Alexandre; chez les Romains, le siècle d'Auguste; en Italie, le siècle de Léon X; en France, le siècle de Louis XIV.

Les principaux ouvrages où l'on pourra étudier les principes de la littérature sont, parmi les traités didactiques, le *Traité des Études* de Rollin, les *Éléments de littérature* et le *Dictionnaire de littérature* de Marmontel, les *Cours de belles-lettres* de Le Batteux, de Domairon, de Dubois-Fontanelle, de H. Blair, le *Cours analytique de littérature* de Lemercier; parmi les ouvrages de critique littéraire, le *Lycée* ou *Cours de littérature* de La Harpe, et surtout les divers *Cours de littérature* de MM. Villemain, Saint-Marc Girardin, Nisard, ainsi que les articles critiques de Gust. Planche, Ste Beuve, etc.

Pour l'histoire de la littérature, on pourra consulter l'*Histoire littéraire* d'Eichhorn, le *Manuel de l'histoire de la littérature* de Wachler, l'*Histoire de la poésie et de l'éloquence* de Bouterweck, l'*Histoire de la littérature de l'Europe* pendant les XVᵉ, XVIᵉ et XVIIᵉ siècles, de Hallam; pour les littératures spéciales, l'*Histoire de la littérature grecque* de Schœll, d'Otfried Müller, de Bernhardy, etc., l'*Histoire de la littérature romaine* de Schœll, de Bœhr, de Bernhardy, l'*Histoire littéraire de l'Italie* de Ginguené (avec la la continuation de Salfi), l'*Histoire de la littérature du midi de l'Europe* de Sismondi, l'*Histoire littéraire de la France*, monument colossal, entrepris par les Bénédictins (D. Rivet, D. Taillandier, D. Clémencet), continuée de nos jours par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'*Histoire de la littérature allemande* de Gervinus (en allem.), le *Dictionnaire critique des auteurs anglais et américains* de St Austin Allibone, etc. — De bons abrégés d'histoire littéraire ont été donnés en France : par MM. Pierron (pour la *Littérature grecque*); Charpentier, Pierron (*L. latine*); D. Nisard, Geruzez, Demogeot, A. Nettement (*L. française*); Eichhoff (*L. du Nord*), Perrens (*L. italienne*), E. Baret (*L. espagnole*), etc. Voir en outre : A. Michiels, *Histoire des idées littéraires en France au* XIXᵉ *siècle* (4ᵉ éd. 1863); Em. Chasles, *Histoire nationale de la littérature française* (1870 et suiv.); Vapereau, *l'Année littéraire* (1858 et ann. suiv.), etc.

Sous le titre, assez impropre, de *Leçons de littérature*, il a paru plusieurs recueils de morceaux choisis, tirés des meilleurs écrivains (en prose ou en vers), français, latins, grecs, anglais, italiens, etc. Les premiers furent publiés par MM. Noël et de Laplace, qui ont trouvé de nombreux imitateurs. Parmi les compilations de ce genre, on remarque les *Chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie* de l'abbé Marcel, où les morceaux sont distribués par ordre de genres; le *Trésor littéraire de la France*, publié par la Société des gens de lettres (1866); les *Poëtes français* de M. E. Crépet (1861-63), les *Prosateurs français au* XIXᵉ *siècle* de M. Godefroy (1870), etc. Les Anglais ont de bons recueils analogues, connus sous le titre d'*Elegant extracts*.

La littérature est, chez tous les peuples policés, le principal objet de l'enseignement classique. En France, elle est spécialement enseignée, à des degrés divers, dans les lycées et colléges, et dans les Facultés des lettres (*Voy.* ces mots). — *L'Académie française* met annuellement au concours des sujets d'éloquence et de poésie; elle distribue aussi des

prix divers aux ouvrages les plus importants sous le rapport de la composition et du style et même à ceux qui paraissent les plus utiles au mœurs. L'*Académie des Inscriptions et Belles-lettres* s'occupe de tout ce qui concerne les langues savantes, l'histoire et les antiquités, et par là elle ne contribue pas moins aux progrès des lettres.

LITTORAL (du lat. *littoralis*), se dit de tout ce qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. — En Géographie, on appelle spécialement *le Littoral* un district de l'empire d'Autriche annexé à la Hongrie, et qui s'étend le long de la mer Adriatique.

LITTORELLA, herbe aquatique. *V.* Plantaginées.

LITTORINE (du lat. *littus*, rivage), **Littorina*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches et type de la famille des Littorinidées : coquille turbinée, épaisse, à bouche entière, ovale ou semi-lunaire ; bord columellaire aplati, labre tranchant. Les Littorines vivent sur les côtes de toutes les mers. — La *L. littorale*, vulg. *Vigneau* ou *Vignot*, *Guignette*, est commune sur les côtes de la Manche et de l'Océan : elle est comestible.

LITUITE (du lat. *lituus*, crosse), *Lituites*, genre de Mollusques céphalopodes fossiles, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Nautilidées : coquille spirale, enroulée dans le même plan, à tours contigus dans le jeune âge, et se projetant ensuite en ligne droite ; siphon central ou subinterne. Les Lituites appartiennent aux étages silurien et murchisonien.

LITURGIE (du gr. λειτουργία, service public). Chez les Grecs anciens, on appelait en général *liturgie* tout service public, et en particulier certaines charges imposées aux citoyens riches. Telles étaient à Athènes les fonctions de *chorége* et de *gymnasiarque*, l'obligation de fournir aux frais des *banquets publics* dans les fêtes des tribus ou des *théories* envoyées à Délos ou ailleurs, enfin l'équipement et l'entretien des navires de guerre (*triérarchies*).

liturgie. En termes de Religion, on entend par ce mot l'ordre et les cérémonies du service divin ainsi que les formules de prières consacrées par l'autorité spirituelle compétente, et en particulier l'ordre établi dans les prières et les cérémonies de la messe. Toutes les religions ont leur liturgie : on reconnaît beaucoup de morceaux liturgiques dans le Rig-Véda et le Zend-Avesta. On en aperçoit aussi des traces chez les Grecs, dans les prières des Eumolpides et d'autres familles sacerdotales ; le *koux ompax* des Éleusinies, l'*evoe* des fêtes de Bacchus, les mots *favete linguis*, *illicet* (pour *ire licet*), etc., prononcés dans les sacrifices, sont des débris des liturgies antiques.

La liturgie chrétienne remonte aux premiers siècles de l'Église, mais elle ne fut mise par écrit qu'aux IVe et Ve siècles. L'Église latine reconnaît 4 liturgies : 1° la *L. de Rome* ou *L. grégorienne*, qui vient par tradition de St Pierre, et qui reçut sa dernière forme du pape St Grégoire le Grand ; 2° la *L. de Milan* ou *L. ambrosienne*, que l'on attribue à St Ambroise ; 3° la *L. gallicane*, qui paraît dériver de l'Église d'Orient, parce que les premiers qui prêchèrent la foi en Gaule étaient venus de Grèce : elle fut en usage jusqu'au VIIIe siècle, époque à laquelle Charlemagne y introduisit le rite grégorien (le rituel de Paris offre cependant encore quelques différences avec celui de Rome ; mais elles tendent tous les jours à disparaître) ; 4° la *L. d'Espagne*, ou *mozarabe*, tirée de la liturgie grecque et constituée par Isidore de Séville ; elle fut en usage jusqu'au XIe siècle. — L'Église grecque a deux liturgies : celle de St Chrysostome, qui est la liturgie ordinaire ; celle de St Basile, qui ne sert qu'à certains jours, à la fête du saint, la veille de Noël et de l'Épiphanie, les 4 dimanches du Carême et le Jeudi saint. En outre, les Nestoriens, les Arméniens, les Maronites, les Coptes, etc., ont chacun leur liturgie particulière.

On croit pouvoir assigner l'origine des diverses parties de la liturgie grégorienne. Ainsi, le chant des psaumes, introduit dans la liturgie antérieurement à l'an 250, est attribué à St Ignace, disciple des apôtres. Ce fut St Jérôme qui, à la prière du pape Damase, distribua les psaumes, les évangiles et les épîtres dans l'ordre où ils sont. Les oraisons, les répons et les versets furent ajoutés par les papes Grégoire et Gélase ; les graduels, les traits et l'*alleluia*, par St Ambroise. Grancolas a publié *les Anciennes liturgies ou la Manière dont on disait la messe dans chaque siècle* (Paris, 1697-99). — *Voy.* Bréviaire, Antiphonaire, Missel, etc.

Les religions réformées ont aussi leur liturgie : ainsi les Anglicans ont leur *Book of common prayer*, composé en 1548 et plusieurs fois revisé, notamment en 1552, 1559 et 1662.

LITUUS, nom donné par les Latins au bâton augural : il était recourbé par le haut comme la crosse de nos évêques. — C'était aussi le nom d'un instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie, et qui n'était autre que le *clairon*.

LIVARDE. En Marine, on appelle ainsi une perche longue et légère au moyen de laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

LIVÊCHE (du lat. *levisticum* pour *ligusticum*, de Ligurie), *Ligusticum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Angélicées, renferme des plantes herbacées, qui croissent naturellement en Europe, surtout dans les Alpes méridionales, et dans l'Inde. La *Livêche commune* (*L. levisticum*), ou *Ache de montagne*, est cultivée dans les jardins pour la beauté de son feuillage et sa bonne odeur, analogue à celle de l'angélique. Ses racines et ses semences s'emploient en décoction comme diurétiques.

LIVRAISON (du lat. *liberatio*). Dans le Commerce, ce mot exprime la remise, la tradition que le débiteur d'une marchandise et en général d'une chose quelconque en fait au créancier. La livraison une fois faite et acceptée, l'acheteur n'est plus reçu dans ses réclamations, si ce n'est pour *vices rédhibitoires*. *Voy.* ce mot.

En Librairie, *livraison* se dit de la partie d'un ouvrage qu'on délivre aux souscripteurs au fur et à mesure de l'impression partielle qui s'en fait, pour la commodité de l'éditeur et des acquéreurs. Ce mode de publication est devenu commun de nos jours pour les ouvrages de longue haleine ou très-populaires.

LIVRE (en latin *libra*), unité de poids et de monnaie chez plusieurs peuples.

livre (*poids*). La livre des Romains, *libra*, *as*, se divisait en 12 *onces*. Elle ne pesait guère que 12 onces de notre ancienne livre commune (de 16 onces), et valait 327 grammes, 187.

En France, il a existé simultanément plusieurs livres différentes jusqu'à l'établissement du système métrique. La plus ancienne se divisait, comme la livre romaine, en 12 onces. La plus répandue dans les derniers siècles était la *livre de Paris*, dite aussi *livre commune*, *livre poids de marc*. Elle se divisait en 2 *marcs*, le *marc* en 8 *onces*, l'*once* en 8 *gros*, le *gros*, dit aussi *drachme* ou *dragme*, en 3 *deniers* ou *scrupules*, et le *scrupule* en 24 *grains* ; en d'autres termes, la livre valait 2 *marcs*, ou 16 *onces*, ou 128 *gros*, ou 9216 *grains*. Cette livre équivaut à 489 grammes, 5. — Une autre livre, dite *poids de table*, était en usage à Toulouse et dans le Languedoc ; elle se divisait, comme la précédente, en 16 onces ; mais ces 16 onces étaient moins fortes et ne représentaient guère que 13 onces 1/3 de la livre de Paris. Elle valait 408 grammes. — La livre de Lyon différait encore des précédentes. — En outre, on employait pour la viande une livre dite *carnassière*, qui était le triple de la livre ordinaire.

Pour faciliter la transition de ces poids divers à un poids uniforme, un décret du 12 février 1812 avait prescrit une livre précisément égale au demi-kilogramme. Depuis le 1er janvier 1840, le kilogramme, avec ses multiples et sous-multiples, est seul admis légalement ; mais, dans l'usage, le demi-kilogramme reçoit encore souvent le nom de *livre*.

LIVRES poids de marc.	VALEUR en kilogrammes.	LIVRES poids de table.	VALEUR en kilogrammes.
1	0,489506	1	0,40792
2	0,979012	2	0,81584
3	1,468518	3	1,22376
4	1,958023	4	1,63169
5	2,447529	5	2,03961
6	2,937035	6	2,44753
7	3,426541	7	2,85545
8	3,916047	8	3,26337
9	4,405553	9	3,67129
10	4,895058	10	4,07922

En Angleterre, on distingue la *livre troy*, ou *impériale*, usitée pour les matières sèches, qui se divise en 12 onces, et vaut 372 grammes; et la *livre avoir-du-poids*, qui sert pour les objets d'une nature grossière, tels que le beurre, le fromage, la viande, les articles d'épicerie, le blé, le pain et les métaux (excepté l'or et l'argent, que l'on pèse avec la livre troy) : elle se divise en 16 onces, et vaut 453 gr., 5.

La *livre portugaise* vaut 458 gr., 9 décigr. : elle se divise en 2 marcs, ou 16 onces; la *livre espagnole* vaut 459 gr. ; la *livre autrichienne* vaut 560 gr. ; la *livre prussienne* ou *de Cologne*, 467 gr., 4; la *livre hollandaise*, 491 gr., 8; la *livre suédoise*, 424 gr. : toutes se divisent en 16 onces; la *livre russe* vaut 400 gr., 7, et se divise en 32 loths.

LIVRE (*monnaie*). Comme monnaie, la livre portait, chez les Romains, les noms d'*as*, *æs*, *libella*; elle avait, dans l'origine, le poids réel d'une livre de cuivre; mais son poids et, par suite, sa valeur varièrent fréquemment. *Voy.* As.

En France, il y avait autrefois deux principales espèces de livres : la *livre tournois* (originairement frappée à Tours), et la *livre parisis* (frappée à Paris). Toutes deux se divisaient en 20 *sous*, et chaque sou en 4 liards ou en 12 deniers; mais la livre *parisis* était plus forte que la livre *tournois*; elle valait 25 sous tournois : cette livre fut supprimée par Louis XIV, et, depuis 1667, la livre tournois eut seule cours en France. La livre tournois est un peu plus faible que le franc actuel ; sa valeur, fixée par la loi du 25 germinal an IV, est de 0 fr. 9876; 81 liv. tournois font 80 fr. environ.— Nous donnons ici la conversion des livres, sous et deniers tournois en francs :

NOMBRES.	LIVRES en francs.	SOUS en francs.	DENIERS en francs.
1	0,9876	0,0494	0,00411
2	1,9753	0,0988	0,00823
3	2,9629	0,1481	0,01235
4	3,9506	0,1975	0,01646
5	4,8303	0,2469	0,02058
6	5,9260	0,2963	0,02460
7	6,9136	0,3457	0,02881
8	7,9012	0,3951	0,03202
9	8,8880	0,4444	0,03704

En Italie, la livre, connue sous le nom de *lira*, variait d'un pays à un autre; elle est aujourd'hui identique au franc. — En Angleterre, la *livre sterling*, dite aussi *pound*, est une monnaie de compte qui vaut 20 shellings ; chaque shelling vaut 12 *pences*; depuis 1818, on frappe des *souverains*, qui représentent la valeur de la livre sterling ; le souverain est évalué à 25 fr. 20 c. de notre monnaie.

LIVRE, en latin *liber* (du nom de la pellicule située entre le bois et l'écorce, sur laquelle on écrivait dans l'origine). Ce mot, qui ne désigne aujourd'hui qu'un assemblage de feuilles imprimées, s'appliquait, chez les anciens, aux manuscrits, quelle que fût d'ailleurs la matière sur laquelle ils étaient écrits (*Voy.* MANUSCRIT). — Pour être confectionné, le livre, tel qu'il existe chez les modernes, c.-à-d. le livre imprimé, doit en sortant des mains de l'auteur, passer successivement entre celles de l'*imprimeur*, de l'*assembleur*, du *brocheur*, du *relieur*; il est enfin tenu en dépôt chez le *libraire* (*Voy.* ce mot). Quand un ouvrage se compose de plusieurs parties assemblées à part, chaque livre prend le nom de *tome*; quand on considère surtout le format et la condition matérielle du livre, on dit *volume*. On distingue des volumes in-folio, in-quarto, in-octavo, etc. *Voy.* FORMAT.

Livres apocryphes, *Livres canoniques*. *Voy.* APOCRYPHES, etc.

Livre de bord, registre que doit tenir tout capitaine, maître ou patron d'un navire pour y inscrire toutes les résolutions prises pendant le voyage, les dépenses et les recettes concernant le navire et en général tout ce dont résulte un compte à rendre ou à une demande à former. Ce livre est coté et paraphé par l'un des juges du tribunal de commerce ou à défaut par le maire ou son adjoint (C. de comm., art. 124).

Livre de la dette publique. *Voy.* GRAND-LIVRE.

Livres d'église. *Voy.* LITURGIE.

Livres de lin (*Lintei libri*), tablettes couvertes d'une toile de lin enduite elle-même de cire ou de plâtre, sur lesquelles on écrivait dans l'ancienne Rome les annales de la République; ces livres étaient déposés dans le temple de la déesse Monéta.

Livre d'or. On appelait ainsi, dans plusieurs villes d'Italie, un registre sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms de toutes les familles nobles. Le plus célèbre était celui de Venise. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Livres prohibés. *Voy.* INDEX et COLPORTAGE.

Livre rouge, registre secret des dépenses de Louis XV et de Louis XVI, se composait de 3 volumes in-4, reliés en *maroquin rouge*. Le 1er allait du 10 janvier 1750 au 7 janvier 1760; le 2e commence à 1760, et le 3e à 1773. La partie qui appartenait à Louis XVI fut publiée par l'Assemblée constituante et réimprimée par ordre de la Convention.

Livres sacrés. Toutes les religions ont, comme la nôtre, leurs livres sacrés. Les plus connus sont le *Coran* chez les Arabes, le *Zend-avesta* en Perse, les *Védas* aux Indes, les *Kings* en Chine, l'*Edda* des Scandinaves, etc. *Voy.* ces mots.

Livres saints, tous ceux qui composent l'Ancien et le Nouveau Testament. *Voy.* BIBLE.

Livres sapientiaux. Ce sont les quatre ouvrages de l'Ancien Testament, qui renferment des préceptes pour la conduite de la vie : la *Sagesse*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique*.

Livres sibyllins, ceux qui contenaient les prétendus oracles des sibylles sur les destinées de l'empire romain. On les conservait dans un souterrain pratiqué au-dessous du temple de Jupiter Capitolin. Ils furent consumés dans l'incendie qui détruisit le Capitole pendant la guerre Marsique. *V.* ORACLES.

LIVRES DE COMMERCE, registres que tient tout commerçant pour se représenter fidèlement l'état de ses opérations, de sa correspondance, de ses marchandises et de sa caisse. Il y en a trois d'indispensables : le *livre-journal*, le *livre d'inventaires* et le *livre copie des lettres*, tous trois prescrits par le Code de commerce (art. 8 et suiv.); ils doivent être cotés, paraphés et visés soit par un juge des tribunaux de commerce, soit par le maire; les commerçants sont tenus de conserver ces livres pendant dix ans. — Il existe, en outre, des livres dits *auxiliaires* : le *grand-livre*, espèce de répertoire général sur lequel sont inscrits tous les comptes par *doit* et *avoir* (*Voy.* GRAND-LIVRE), le *livre de caisse*, le *livre des effets à payer et à recevoir* ou *des échéances*, celui des *comptes courants*, le *brouillard* ou *main courante*, le *magasinier*, indiquant les marchandises en magasin, le *facturier* ou *livre des factures*, etc. *Voy.* TENUE DES LIVRES.

LIVRÉE, c.-à-d. vêtement *livré*, donné (de *déli-*

vrer, dans le sens de donner). Dans l'origine, on appelait *livrée* les vêtements d'honneur que les rois et autres souverains distribuaient, dans des circonstances solennelles, aux grands officiers de la couronne. Lorsque l'usage des armoiries se répandit, ces vêtements portèrent les couleurs du souverain. De même, dans les tournois, les chevaliers portaient la *livrée*, c.-à-d. les couleurs de leurs dames, et la faisaient porter à leurs écuyers et à leurs pages ou *varlets*. Dans la suite, ces derniers portèrent seuls la *livrée* de leurs maîtres, et peu à peu le mot passa de la domesticité de cour à la domesticité réelle. Autrefois, il fallait être noble pour avoir droit de faire porter *livrée*; aujourd'hui, fait porter qui veut sa livrée à ses domestiques.

Tour de livrée. *Voy.* Bourrelet.

En Zoologie, on nomme *livrée*, le pelage que portent, durant la première année, beaucoup de ruminants et quelques carnassiers, et qui se fait remarquer par des mouchetures ou des bandes régulièrement disposées, d'une teinte différente de celle du fond. Il se dit également du plumage caractéristique de certains oiseaux, soit dans leur jeunesse, soit dans les différentes saisons de l'année. *Voy.* Mue.

Livret (c.-à-d. *petit livre*). Avant la loi de 1869 qui a supprimé l'obligation du livret, tout ouvrier, qui avait terminé son temps d'apprentissage, était tenu de se munir d'un livret. Ce livret, délivré à Paris par le préfet de police, à Lyon par le préfet, et partout ailleurs par le maire, contenait le nom et les prénoms de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaillait. Les congés et l'entrée chez un nouveau maître y étaient successivement portés. L'ouvrier qui voulait voyager y faisait viser son dernier congé par le maire, et indiquer le lieu où il se rendait.—Ces livrets, qui avaient remplacé les anciens *congés d'acquit*, furent d'abord établis en 1781, sur la proposition de Turgot ; l'institution en fut consacrée par la loi du 22 germinal an XI et réglementée par un arrêté du 9 brumaire an XII. Depuis, ils furent encore l'objet de la loi du 22 juin 1854 et du décret du 30 avril 1855. — L'obligation du livret imposée aux domestiques en 1853 a été maintenue.

Des *livrets* sont remis aux militaires à dater du jour de leur entrée en service. Ils contiennent leurs nom, prénoms, âge, ancienne profession, domicile, lieu de naissance, signalement, désignation du corps, de la compagnie à laquelle ils appartiennent, la note des effets qui leur sont livrés, ainsi que les principales dispositions de la législation militaire.

Pour les *livrets des déposants* aux caisses d'épargne, *Voy.* Épargne (caisse d').

Livret d'opéra ou *Libretto*. *Voy.* Opéra.

En Arithmétique, on nomme *livret* la table de Pythagore, contenant les multiplications des nombres simples l'un par l'autre jusqu'à 10.

Lixe, *Lixus*, insecte Coléoptère. *Voy.* Charançon.

Lixiviation (du lat. *lixivium*, lessive), opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les sels solubles qu'elles peuvent contenir. *Voy.* Lessive.

Lizier. *Voy.* Lisier.

Llanos (mot espagnol, du lat. *planus*), plaines désertes de l'Amérique du Sud. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Lloyd, nom donné à Londres à une espèce de club qui forme une succursale de la Bourse, et où l'on s'occupe spécialement des assurances maritimes et autres. Cet établissement tire son nom d'un café tenu au siècle dernier dans Lombard street par un nommé Lloyd et où se réunissaient les armateurs, assureurs et courtiers maritimes. A l'imitation du Lloyd de Londres, il a été formé sous le même nom divers établissements semblables dans plusieurs grandes villes de commerce, le *Lloyd autrichien*, à Trieste (1833), le *Lloyd de l'Allemagne du Nord* à Brême (1857), le *Lloyd Russe*, à Odessa (1856), etc. Le *Lloyd français*, créé à Paris en 1832, est une compagnie d'assurances maritimes.

Loasa, genre type de la petite famille des Loasées, voisine des Passiflorées, renferme des plantes herbacées du Pérou et du Chili, à tiges hérissées de poils roides dont la piqûre est brûlante ; à feuilles alternes, opposées ; à fleurs axillaires ou terminales, blanches ou jaunes et quelquefois rouges. — La famille des *Loasées* renferme, outre le genre type, les genres *Acrolasia*, *Menzelia*, *Bartonia*, *Kluprothia*, *Grammatocarpus*, *Cajophora*, *Blumenbachia*, etc.

Lobaire, *Lobaria*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, famille des Bullidées : coquille cylindrique, renfermée sous le manteau, munie d'une ouverture large en avant et rétrécie en arrière, et dont la spire est rudimentaire ; estomac pourvu de 3 pièces testacées. On trouve des Lobaires fossiles dans l'étage parisien : aujourd'hui, elles vivent sur les côtes des mers tempérées.

Lobe (du gr. λοβός), portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. On dit les *lobes du cerveau*, *du foie*, *du poumon*, etc. Leurs subdivisions s'appellent *lobules*. — Le *lobe* ou *lobule de l'oreille* est l'éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille, et à laquelle on attache les boucles d'oreilles.

En Botanique, on donne le nom de *lobes* aux cotylédons d'une graine, aux poches des anthères, aux découpures des feuilles qui ont une certaine largeur.

Lobélie (du botaniste lillois *Lobel*), *Lobelia*, genre type de la famille des Lobéliacées, détachée des Campanulacées, renferme des plantes herbacées, à feuilles entières ou découpées, à fleurs disposées en grappes ou en épi terminal, à corolle gamopétale. Ces plantes, qui se trouvent sous toutes les températures, mais surtout dans les pays chauds, dans les lieux humides et marécageux, contiennent un suc laiteux, âcre, narcotique : c'est un poison ; cependant on l'emploie contre l'asthme. Espèces principales : la *L. brûlante*, la *L. syphilitique*, la *L. brillante*, la *L. cardinale*, etc.— La famille des *Lobéliacées* forme 4 tribus : *Lobéliées*, *Délissées*, *Clintoniées*, *Lysipomiées*.

Lobule, diminutif de *lobe*. *Voy.* ce mot.

Locataire (du lat. *locatarius*), celui qui prend à loyer une terre, une maison, un appartement. Le *principal locataire* est celui qui loue une maison pour la sous-louer à d'autres locataires. Pour les obligations du locataire. *Voy.* Bail, Location et Louage (contrat de).

Locatairie. On appelait autrefois *L. perpétuelle* la concession à titre onéreux de la jouissance d'une chose pour un temps très-long ou à perpétuité. Le bailleur avait un droit réel. *Voy.* Emphytéose et Bail.

Locatif (du lat. *locativus*), ce qui résulte de la location. On appelle *réparations locatives*, celles qui sont à la charge du locataire (*Voy.* Réparations) ; *risques locatifs*, les risques ou la responsabilité encourus par le locataire vis-à-vis du propriétaire, pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à la propriété de ce dernier : l'incendie est un risque locatif.

En Grammaire, on appelle *locatif* un des cas de la déclinaison sanscrite ; il marque le lieu, la destination, et répond au datif des Grecs ainsi qu'aux formes *domi*, *humi*, etc., et aux adverbes *nunc*, *pone* des Latins. Sa lettre caractéristique est l'*i*.

Location (du lat. *locatio*). C'est une variété du *louage* (*Voy.* ce mot). On entend surtout par *location* le bail à loyer d'une maison ou d'un appartement. Il se fait verbalement ou par écrit, ordinairement à l'année, quelquefois, p. ex. pour les appartements meublés, au mois ou au jour. En l'absence de conventions écrites, la location est censée faite suivant l'usage des lieux. Le locataire doit garnir les lieux qu'il occupe de meubles suffisants pour répondre du loyer ; sinon, et faute de donner d'autres sûretés au propriétaire, il peut être expulsé ; il est tenu des réparations locatives, sauf le cas de vétusté et celui de

force majeure ; il doit payer le loyer aux termes convenus ou suivant l'usage des lieux (*Voy.* TERME). La location cesse au terme fixé par le bail ou par résiliation après un congé donné suivant les délais fixés par l'usage (*Voy.* CONGÉ) ; le locataire qui déménage au milieu de l'année est tenu d'acquitter les contributions de l'année entière. *Voy.* BAIL et TACITE RECONDUCTION.

LOCH (orig. inc.), instrument servant à mesurer la vitesse d'un navire. Il se compose d'un *bateau* et d'une corde dite *ligne de loch*. Le *bateau* n'est qu'une planchette de forme isoscèle ou qu'un secteur de cercle de 0m,20 env. de rayon, lesté à la base pour qu'il se tienne debout, la pointe en haut et qu'il s'enfonce assez dans l'eau pour rester immobile autant que possible. La *ligne*, corde à laquelle est attaché le bateau, est divisée en parties égales dites *nœuds*, chacune d'environ 15m. Le navire vient-il à s'écarter en une demi-minute de 2, 3, 4 nœuds de son bateau de loch, on dit alors qu'il file 2 nœuds, 3 nœuds, 4 nœuds, etc. — Mesurer le filage du navire à l'aide du loch, est ce qu'on appelle *jeter le loch*.

La *table de loch* est une ardoise ou un tableau noir où sont des divisions par colonnes pour marquer les heures où le loch a été jeté, ainsi que les nœuds qui y correspondent.

LOCH, en Pharmacie. *Voy.* LOOCH.

LOCHE, *Cobitis*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Cyprinidés, renferme des espèces à tête petite, aplatie ; à corps allongé ; à bouche peu fendue, sans dents, entourée de lèvres propres à sucer et de barbillons. On distingue : la *Loche franche* (*C. barbatula*), petit poisson de 0m,08 à 0m,10, nuagé et pointillé de brun sur un fond jaunâtre, à six barbillons, et dont la chair est très-agréable ; la *L. d'étang* (*C. fossilis*), vulg. *Perce*, quelquefois longue de 0m,30 à 0m,35, avec des raies longitudinales brunes et jaunes, et 10 barbillons ; la *L. de rivière* (*C. tænia*), qui ne dépasse pas 0m,20. Ces trois espèces sont abondantes dans nos étangs, nos ruisseaux et nos rivières.

On donne aussi vulg. ce nom à la *Limace grise*.

LOCHIES (du gr. λοχεῖα), évacuation sanguinolente qui suit l'accouchement.

LOCMAN, synonyme de *Lamaneur*. *Voy.* ce mot.

LOCOMOBILE (du lat. *locus*, lieu, et de *mobile*), machine à vapeur montée sur des roues que l'on peut conduire, comme une voiture ordinaire, là où l'on a besoin momentanément d'une force motrice. La chaudière est semblable à celle des locomotives, et l'arbre que la tige du piston fait tourner porte une poulie, dont on transmet le mouvement aux machines et aux outils à l'aide d'une courroie sans fin. Ces machines portatives sont journellement en usage dans les travaux agricoles, les constructions, les terrassements, les épuisements, etc. — L'emploi de la locomobile en France ne remonte pas avant 1850. Les premiers essais furent tentés alors par M. Rouffet. Aujourd'hui les locomobiles sont devenues de véritables locomotives. On estime surtout pour les travaux agricoles, les locomobiles de M. Lotz de Nantes, celles de MM. Clayton, Shuttleworth, Garret, Fowler en Angleterre, et pour les terrassements, outre celles de M. Lotz, celles de MM. Aveling et Porter.

LOCOMOTION (du lat. *locus*, lieu, et *motio*, mouvement), fonction par laquelle un être animé se transporte d'un lieu à un autre, comprend la *marche*, la *course*, le *saut*, le *vol*, la *natation*, etc. Les principaux organes de la locomotion sont les muscles qui, par leur contraction, agissent comme des puissances sur les os qui jouent alors le rôle de leviers ; le point d'appui est fourni par les articulations, et la résistance est le poids des parties à déplacer. L'antagonisme des muscles aide aussi beaucoup à cette action. — Voir sur ce sujet : Borelli, *De motu animalium* (1680) ; Cuvier, *Leçons d'anatomie* (1800-05) ; E. Burdach, *Traité de physiologie* ; Longet, *Traité de physiologie* (1850-55).

LOCOMOTIVE (du lat. *locus*, lieu, et de *moteur*), par abréviation pour *Machine locomotive*, se dit, particulièrement dans les chemins de fer, d'une lourde voiture qui porte avec elle-même le mécanisme et le moteur nécessaires pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre force. C'est une machine à vapeur à haute pression et sans condensation, munie d'une chaudière tubulaire fournissant la vapeur à deux cylindres horizontaux ou fortement inclinés, dans chacun desquels se meut un piston, dont la tige communique un mouvement de rotation à un arbre à manivelles. Le foyer est placé à l'arrière de la chaudière, la cheminée est à l'avant, au-dessus de la boîte à fumée ; elle reçoit le jet de vapeur qui s'échappe des cylindres, et dont l'écoulement produit le tirage nécessaire à la combustion. La machine entière est portée par un grand cadre ou châssis reposant sur deux ou trois paires de roues. L'arbre à manivelles sert d'essieu à une de ces paires de roues, et en la faisant tourner, il fait avancer tout le système. La locomotive entraîne ensuite avec elle tous les wagons qui y sont attachés.

C'est un ami de Watt, le Dr Robison, qui conçut le premier, vers 1759, l'idée d'employer la machine à vapeur à la traction des voitures, mais c'est un Français, Cugnot, qui, en 1769, fit le premier essai de la vapeur pour le transport des pièces d'artillerie. Sa machine était destinée aux routes ordinaires ; elle pouvait marcher avec une vitesse d'une lieue à l'heure, mais pendant peu de temps, à cause de l'insuffisance de la chaudière. En Angleterre, on chercha à faire mouvoir les voitures sur les rails de fer, qui étaient usités depuis deux siècles dans les mines d'Allemagne et d'Angleterre. Jusqu'alors on s'était servi de chevaux, ou de machines à vapeur fixes pour traîner les chariots sur les rails. La première locomotive à rails fut construite en 1802 par Trevithick et Vivian, dans le pays de Galles ; elle remorquait 100 tonnes de houille avec une vitesse de 2 lieues à l'heure ; mais la chaudière était encore insuffisante pour fournir un long trajet. On croyait alors que l'adhérence sur les rails ne suffirait pas pour empêcher les roues de glisser, et on employait des rails cannelés : on construisit même dans toute la longueur de la voie une crémaillère dont les dents engrenaient avec celles d'une roue dentée mise en mouvement par la machine ; on imagina même des systèmes de barres articulées fonctionnant comme les jambes postérieures d'un cheval. En 1814, Blackett reconnut que l'adhérence suffisait, quand les roues étaient chargées d'un poids assez lourd. La plus grande difficulté était dans la dimension de la chaudière, quand il s'agissait de franchir une distance un peu considérable. En 1829, le Français Séguin trouva la solution, et fit l'essai de sa nouvelle locomotive sur le chemin de fer de St-Étienne à Lyon ; la chaudière était munie d'un grand nombre de tubes que traversait la flamme du foyer, et la surface de chauffe devenait ainsi assez considérable pour fournir rapidement beaucoup de vapeur. A la même époque l'Anglais Stephenson imaginait ou perfectionnait le même procédé en augmentant l'accélération du tirage, et, en 1830, le premier convoi de voyageurs fut organisé entre Liverpool et Manchester. Depuis, la locomotive de Stephenson a été adoptée généralement, mais avec divers perfectionnements. Aujourd'hui, la machine est accompagnée d'un wagon, dit *tender*, qui porte la provision d'eau et de charbon, ou bien elle porte elle-même sa provision. La machine peut marcher en avant ou en arrière ; pour cela, le mécanicien change la position des *tiroirs* qui règlent l'introduction de la vapeur dans les cylindres et son échappement. Ce changement de position détermine une inversion dans le mouvement des tiroirs et par suite une inversion dans le sens de la rotation de l'arbre de la machine. On peut aussi modifier la *détente* pendant la marche, pour ralentir ou accélérer le mouvement. On produit environ 60 kilogr. de vapeur par heure et par mètre carré de surface de chauffe

pendant la marche ; la tension est de 5 atmosphères ; les locomotives pèsent de 15 à 20 tonnes; la résistance qu'elles peuvent vaincre est d'environ 1/6 de leur poids ; la force de traction pour un wagon est $\frac{1}{175}$ de son poids ; il résulte de là qu'une locomotive du poids de 20 tonnes peut remorquer un convoi pesant 800 tonnes environ ; c'est une valeur limite, et le résultat réel dépend de la vitesse du convoi et de l'état des rails. Une locomotive qui trainerait une pareille charge avec une vitesse de 45 kilomètres à l'heure aurait une force de 472 chevaux-vapeur. — Pour franchir des pentes assez fortes, on donne le même diamètre aux roues, et on les rend solidaires, de sorte qu'elles reçoivent toutes directement l'impulsion des pistons. Pour les grandes vitesses, on emploie une paire de roues motrices de très-grand diamètre, placée en arrière de la chaudière ; telles sont les locomotives Crampton (1851), qui peuvent parcourir plus de 120 kilomètres à l'heure. Les plus grandes locomotives sont celles du Great-Western, dont les rails sont espacés de plus de 2m. — L'application des locomotives aux routes ordinaires est encore à l'étude ; on s'en sert pour mouvoir les rouleaux qui aplanissent les voies macadamisées (*Voy.* LOCOMOBILE). — MM. Lechatellier, Flachat, etc., ont publié le *Guide du mécanicien constructeur et conducteur de locomotives*, et M. Jullien, le *Manuel du constructeur de locomotives*. Consulter aussi les *Rapports* de M. Eug. Flachat (*Exposition de Londres*, 1862, t. II), et de M. Couche (*Exposit. univ. de* 1867, t. IX).

LOCULAIRE (du lat. *loculus*, loge), se dit, en Botanique, de ce qui est relatif aux petites cavités appelées *loges* ; mais ce terme ne s'emploie que dans les composés *uniloculaire, biloculaire, triloculaire, multiloculaire*, qui servent à exprimer que l'organe dont on parle, notamment le fruit, a une, deux, trois loges ou plus.

LOCULAR, BLÉ LOCULAR, nom vulgaire de l'*Épeautre* dans quelques pays.

LOCUSTAIRES ou LOCUSTIENS (du lat. *locusta*, sauterelle), tribu d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Sauteurs, renferme des espèces à palpes internes et à mâchoires très-larges, à antennes sétacées, ayant une tarière comprimée dans les femelles, un organe musical situé à la base des élytres chez les mâles. — Cette tribu a pour type le genre *Locuste* ou *Sauterelle ;* elle forme 5 groupes : *Prochilites, Ptérochrozites, Locustites, Bradyporites* et *Gryllacrites*.

LOCUSTE, *Locusta*, nom latin scientifique de la *Sauterelle*, de la *Langouste*, ainsi que de la *Mâche*. *Voy.* ces mots.

LODOÏCÉE (du lat. *Lodoïcus*, Louis), *Lodoïcea*, vulg. *Cocotier de mer, des Maldives*, ou *des îles Seychelles*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Borassinées, établi en 1768 par Commerson, renferme des arbres hauts de 15 à 30m, à fleurs dioïques, dont le tronc, mince relativement, droit, fibreux, est couronné par une touffe de grandes feuilles, longues d'environ 3, 4 et quelquefois même 7m sur 2 ou 3m de large. Chaque arbre porte environ de 20 à 30 gros fruits, pesant chacun de 10 à 12 kilogr., et renfermant une substance gélatineuse assez bonne à manger. Les feuilles sont employées à couvrir et à entourer les cases. La noix sert à faire des vases de diverses formes, et prend un très-beau poli lorsqu'elle est travaillée.

LODS (du b.-lat. *laudes* dans le sens de *promesse*), terme de l'ancien Droit français. On appelait *lods et ventes* la redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance ; *lods et jets de biens*, des lots de terre qu'on tirait au sort.

LOESS. *Voy.* LEHEM.

LOF (mot emprunté aux langues du Nord), le bord ou côté d'un navire qui se trouve frappé par le vent. — *Loffer, oloffer, auloffer*, c'est diriger le gouvernail de manière que le navire, tournant autour de son axe vertical, fasse avec sa quille et par l'avant un angle moins ouvert avec la direction du vent qui souffle. — Pour donner au timonier l'ordre de diriger ainsi le gouvernail, on lui crie : *lof !*

LOGAÉDIQUE (du gr. λόγος, parole, et ἀοιδή, chant), se dit, en Métrique ancienne, de certains vers lyriques ou de vers des chœurs tragiques, sur la mesure desquels on n'est pas d'accord, et qui ressemblent plutôt à de la prose rhythmée qu'à de véritables vers.

LOGANIACÉES (du g.-type *Logania*), *Loganiaceæ*, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, voisine des Apocynées et des Rubiacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées, tous exotiques, et propres aux régions tropicales, à feuilles entières, opposées ; à fleurs solitaires, ou réunies en grappes ou en corymbes : calice libre, formé de 4 ou 5 sépales unis par la base ; corolle régulière à 5 lobes; étamines le plus souvent en même nombre; ovaire libre à 2 ou 3 loges. Le fruit est tantôt sec et capsulaire, à 2 loges polyspermes ; tantôt charnu et drupacé, contenant une ou deux graines. Les Loganiacées fournissent à la matière médicale deux alcaloïdes fort énergiques, la *strychnine* et la *brucine*, qu'on extrait de la *Noix vomique* (*Strychnos*) et de la *Fève de St-Ignace*. D'autres espèces fournissent des sucs résineux fort amers qu'on emploie comme succédanés du quinquina ; d'autres, des poisons redoutables (l'*Upas tieuté*) dont les indigènes se servent pour empoisonner leurs flèches. — Cette famille se divise en deux tribus, les *Loganiées* (genres, *Logania*, *Fagræa*) et les *Strychnées* (g. *Strychnos, Ignatia, Spigelia*, etc.).

LOGANIE (du bot. J. *Logan*), *Logania*, genre-type de la famille des Loganiacées, établi par R. Brown, pour des plantes de l'Australie, dont les principales espèces sont : la *L. florifère*, plante herbacée vivace, haute de 0m,75, à fleurs blanches, d'un parfum agréable, et la *L. paniculée*, arbrisseau à fleurs dioïques : on les cultive en serre tempérée.

LOGARITHME (du gr. λόγος, rapport ou raison, et ἀριθμός, nombre). Si l'on conçoit deux *progressions*, l'une *géométrique* commençant par 1, et l'autre *arithmétique* commençant par 0, écrites l'une en face de l'autre de telle sorte que leurs termes se correspondent, chaque nombre de la progression arithmétique est dit le *logarithme* du terme correspondant de la progression géométrique. Quelle que soit la progression géométrique, une insertion convenable de moyens permet toujours d'y introduire tous les nombres positifs, soit rigoureusement, soit avec une approximation aussi grande qu'on veut, en sorte qu'on peut dire que tout nombre a un logarithme. Lorsque sans toucher à la progression géométrique on change la progression arithmétique, les logarithmes des nombres changent par suite : l'ensemble de la progression géométrique (qu'on peut supposer toujours la même) et de la progression arithmétique particulière qu'on lui associe constitue ce qu'on appelle un *système de logarithmes*. La *base* d'un pareil système est le nombre qui a pour logarithme 1. Le système des logarithmes usuels est le système de la base 10 : on l'appelle pour cette raison le *système décimal de logarithmes*.

A un autre point de vue, le *logarithme* d'un nombre est l'exposant entier ou fractionnaire de la puissance à laquelle il faut élever un nombre constant, appelé *base*, pour reproduire le nombre donné.

Quelle que soit la définition qu'on adopte, les propriétés principales des logarithmes sont au nombre de quatre : 1° Le logarithme d'un produit est égal à la somme des logarithmes de ses facteurs ; 2° le logarithme d'un quotient est égal au logarithme du dividende moins le logarithme du diviseur ; 3° le logarithme d'une puissance d'un nombre est égal au logarithme de ce nombre multiplié par l'exposant de la puissance considérée ; 4° le logarithme d'une racine d'un nombre est égal au loga-

rithme de ce nombre divisé par l'indice de la racine. — Ces quatre propriétés permettent de trouver immédiatement le logarithme d'une expression monôme quelconque, dès qu'on connaît les logarithmes des nombres qui y entrent. D'après cela, quand on veut déterminer à l'aide des logarithmes la valeur d'une expression monôme donnée, on commence par prendre dans la table de logarithmes les logarithmes des nombres qui entrent dans cette expression ; à l'aide des calculs qui viennent d'être indiqués, on en déduit le logarithme de l'expression proposée elle-même. On n'a plus alors qu'à chercher dans la table le nombre qui correspond à ce logarithme, ou comme on dit, à revenir du logarithme au nombre.

On donne le nom de *caractéristique* à la partie entière d'un logarithme ; les Allemands donnent celui de *mantisse* à la partie décimale. Dans les tables de logarithmes usuels, c.-à-d. dont la base est 10, on n'écrit pas la caractéristique parce qu'elle est toujours égale au nombre des chiffres de la partie entière de ce nombre moins 1 et par conséquent toujours facile à trouver *a priori*.

La découverte des logarithmes est due à J. Napier ou Neper, mathématicien écossais du XVII[e] siècle. Il exposa sa théorie en 1614 dans un livre intitulé *Mirifici logarithmorum canonis constructio*. Ses travaux furent complétés par H. Briggs, qui publia en 1624 la première table à base décimale. Vinrent ensuite les tables de Ad. Vlacq, de Gardiner, de Borda, de Prony, et enfin celles de Callet publiées en 1795. Ces dernières à 7 décimales ont joui et jouissent encore d'une estime méritée. Elles ont été perfectionnées par J. Dupuis, d'après Vega, par Bremiker, etc. (Hachette, 1862). On a annoncé aussi comme réalisant des progrès importants de nouvelles tables à 7 décimales du D[r] L. Schron (publiées avec introduction en français par M. J. Houel). Les tables de Lalande à 5 figures suffisent pour les calculs ordinaires.

LOGARITHMIQUE (de *logarithme*), courbe transcendante dont l'équation est $y = \log x$, c.-à-d. dans laquelle les ordonnées sont égales aux logarithmes des nombres qui mesurent les abscisses. Cette courbe, composée d'une branche unique indéfinie dans les deux sens, a pour asymptote l'axe des x négatifs. Elle représente d'une manière figurative les variations des logarithmes des nombres de 0 à $+\infty$.

LOGARITHMIQUE (RÈGLE), ou *Règle à calcul*, instrument composé d'une règle sur laquelle sont tracées des longueurs égales, non aux nombres eux-mêmes, mais à leurs logarithmes de 1 à 100, de dixièmes en dixièmes ou de centièmes en centièmes. Cette règle est munie dans sa longueur d'une rainure dans laquelle se meut une réglette qui porte sur un de ses bords des divisions égales à celles de la règle fixe, et sur l'autre des divisions moitié moindres. Par suite de cette disposition, et à l'aide d'un simple déplacement de la réglette, on peut faire à première vue les multiplications, les divisions et les extractions de racines carrées, dont les résultats n'ont pas plus de deux ou trois chiffres. — On estime surtout les règles à calcul de Gravet-Lenoir.

LOGE (de l'anc. ht-allem. *laubja*, feuillée, cabane de feuillage). Outre le sens vulgaire qu'a ce mot quand il s'agit de la *loge du portier*, des *loges de théâtre*, des cellules destinées aux fous, des loges où l'on enferme les animaux, ce mot a quelques acceptions particulières. Dans les concours pour les prix de Beaux-Arts, il se dit du cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent : *entrer en loge*, c'est commencer son travail pour le concours.

En Italie, *loge* (*loggia*) désigne une galerie, un portique couvert et un avant-corps pratiqués à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air. La *loge pontificale*, située au-dessus du portique de l'église de St-Pierre de Rome, est le lieu d'où le pape donne sa bénédiction *urbi et orbi*. On connaît aussi les *loges du Vatican* (*Voy.* FRESQUE). — A Paris, plusieurs théâtres, celui du Châtelet, le Théâtre-Lyrique, le Nouvel Opéra ont des *loggia*.

Dans la Franc-maçonnerie, on nomme *loge* un certain nombre de Frères réunis sous un même président ou *vénérable*, ainsi que le local où ils se réunissent. *Voy.* FRANCS-MAÇONS.

En Botanique, les *loges* sont des cavités simples ou multiples qui existent dans l'anthère, l'ovaire, le péricarpe des plantes. *Voy.* LOCULAIRE.

LOGEMENT (de *loger*; de *loge*), local destiné à l'habitation. Dans les grandes villes, où se trouvent en quantité des maisons mal bâties et des quartiers privés d'air, il existe une foule de logements insalubres. Une loi du 13 avril 1850 a armé les conseils municipaux des moyens d'assainir ces logements ; elle a été complétée par les décrets des 22 janvier 1852 et 27 mars 1854. Les locataires expulsés pour cause d'insalubrité n'ont droit à aucune indemnité.

Logement des troupes. En cas d'insuffisance des bâtiments militaires, le logement des troupes est dû par les citoyens, gratuitement lorsque les troupes sont en marche, sauf indemnité si elles sont en garnison. Les dépositaires de caisses publiques, les femmes veuves et les filles peuvent en payant se dispenser de cette obligation (Loi du 8 juillet 1791). L'origine des *billets de logement* remonte à Louis XII (Ordonn. du 20 fév. 1514).

Dans l'Art militaire, on nomme *logement* un ouvrage de campagne offensif et défensif, espèce de retranchement fait à découvert dans un lieu dont on vient de chasser l'ennemi. On peut faire un logement sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc.

LOGEUR. *Voy.* AUBERGISTE.

LOGIQUE (du gr. ἡ λογική, de λόγος, raison, discours), partie de la Philosophie qui étudie les lois de la pensée, par suite, qui nous enseigne les règles à observer dans l'invention et l'exposition de la vérité. Elle est une *science*, parce qu'elle fonde ses théories sur la connaissance de nos facultés intellectuelles et qu'elle en déduit les règles auxquelles celles-ci doivent être assujetties. Elle est un *art*, parce que ses préceptes s'appliquent à toutes les sciences et forment la justesse de l'esprit. — Elle traite deux grandes questions, celle de la Certitude et celle de la Méthode. Dans la 1[re], elle définit la *certitude* et l'*évidence* qui en est le *criterium*, la *probabilité*, le *doute* ; elle examine les trois systèmes qui s'y rattachent, le *Dogmatisme*, le *Probabilisme* et le *Scepticisme*; par suite, elle distingue la *science* et l'*opinion*, assigne les caractères de la *vérité* et les causes de l'*erreur*. Dans la 2[e], elle détermine les procédés de la *méthode*, soit en général, soit par rapport aux Sciences physiques ou positives, exactes ou démonstratives, morales ou philosophiques ; elle montre en même temps quel concours le *langage* peut prêter aux opérarions de l'esprit. *Voy.* ces mots.

La *Dialectique*, qui consiste dans l'art de discuter, fut la première forme de la Logique. Elle eut pour fondateur Zénon d'Élée. Les Sophistes essayèrent de la réduire en règles; ils firent faire des progrès à la connaissance du langage et aux procédés de la discussion. Socrate, en combattant leurs subtilités, donna à la dialectique une base psychologique et une direction rationnelle, soit qu'il réfutât ses adversaires par l'*ironie*, soit que, cherchant à connaître les objets par les idées qu'ils font naître dans l'esprit, il enseignât par sa *maïeutique* l'art de l'induction et celui des définitions. Enfin Platon, dans ses admirables dialogues, développa toutes les ressources de la méthode qu'il tenait de son maître. *Voy.* DIALECTIQUE et IDÉALISME.

Aristote constitua définitivement la Logique en donnant la théorie scientifique de la *méthode démonstrative* dans son *Organon* (ὄργανον, *instrument* de la science). Comme une démonstration est composée de plusieurs syllogismes, un syllogisme de trois propositions, une proposition de deux termes (sujet et attribut), l'*Organon* comprend six traités : le 1[er], *des*

Catégories, examine les notions simples qui, représentées par des mots isolés, jouent le rôle de *sujet* ou d'*attribut*; le 2ᵉ, *de l'Interprétation*, considère les éléments de la *proposition* (nom, verbe, etc.), puis les diverses espèces de propositions; le 3ᵉ, *Premiers analytiques*, expose les règles, les figures et les modes du *syllogisme*; le 4ᵉ, *Seconds analytiques*, analyse les propriétés et les espèces de la *démonstration*, les questions que peut résoudre la science, la nature de la définition, enfin l'origine des idées générales et indémontrables, des axiomes sur lesquels repose toute démonstration; le 5ᵉ, *Topiques* (ou *de la Dialectique*), énumère les *lieux* ou sources d'arguments, et indique l'usage qu'on en doit faire dans la discussion; le 6ᵉ, *Réfutations des Sophistes*, passe en revue les *sophismes* et enseigne la manière de les combattre. Comme la *Canonique* d'Épicure anéantissait la science en la réduisant à la sensation, et que les Stoïciens n'ajoutèrent rien d'important à l'*Organon* d'Aristote (*Voy.* CATÉGORIES), les siècles suivants conservèrent religieusement le monument élevé par ce philosophe. L'*Organon* eut de nombreux commentateurs, parmi lesquels on remarque : chez les Grecs, Galien, à qui on attribue l'invention de la 4ᵉ figure du syllogisme, Alexandre d'Aphrodisie, Porphyre, qui fit aux Catégories une introduction célèbre, Ammonius, disciple de Proclus, David l'Arménien, Simplicius, Jean Philopon; et chez les Latins, Boëce, dont les travaux importants ont joué un rôle considérable en faisant connaître aux Latins et en conservant parmi eux l'œuvre d'Aristote. Au moyen âge, la Logique d'Aristote régna à la fois sur les écoles mahométanes, pour lesquelles elle fut traduite en arabe par Averrhoès, et sur les écoles chrétiennes, dans lesquelles elle donna naissance à la *Scolastique* : celle-ci commenta et simplifia l'*Organon*, en formulant les règles des propositions et du syllogisme; elle s'en servit pour l'*argumentation* dans la querelle du Nominalisme, du Conceptualisme et du Réalisme. Alors se distinguèrent Roscelin, Abélard, Albert le Grand, St-Thomas d'Aquin, Duns Scot, Occam, Raymond Lulle. Ensuite, du XIVᵉ au XVIᵉ siècle, les innovations de Laurent Valla, Patrizzi, Ramus, Nizolius, Campanella, amenèrent l'ère nouvelle où parurent Bacon, Descartes, Leibnitz et Kant.

En Angleterre, Bacon, exprimant dans un langage imagé l'opinion de ceux qui essayaient de secouer le joug de la Scolastique, aidé d'ailleurs par les progrès des sciences physiques, formula dans son *Novum Organum* (1620) les règles de la *méthode expérimentale et inductive*, dont Aristote, malgré son goût pour l'observation, n'avait donné qu'une théorie insuffisante et entièrement méconnue au moyen âge. Peu après, Hobbes, dans sa *Logique*, résuma avec précision la théorie du syllogisme et le Hollandais 'S Gravesande, dans son *Introduction à la Philosophie*, exposa les principes essentiels de la logique péripatéticienne, en y joignant un sommaire de la doctrine de Locke sur l'origine des idées. De nos jours, Hamilton a rappelé l'attention sur cette étude dans ses *Fragments de philosophie*; mais sa doctrine a été combattue par M. Stuart Mill (*Philosophie de Hamilton*) : ce dernier, s'inspirant de Bacon, de Hobbes, de Locke et de Hartley, et alliant leurs idées au Positivisme d'Aug. Comte, a essayé, dans sa *Logique*, de ramener toute la science à l'*association des idées*. *Voy.* EMPIRISME.

En France, Descartes (*Discours de la méthode*, 1637; *Règles pour la direction de l'esprit*, *Recherche de la vérité par les lumières naturelles*), substituant à l'autorité l'examen, sous le nom de *doute méthodique*, donna aux sciences une *méthode* du caractère le plus général; appliquant cette méthode à l'observation et à l'expérience aussi bien qu'aux spéculations mathématiques et métaphysiques, il l'illustra par ses *Méditations* et l'accrédita par une foule d'admirables découvertes scientifiques (Voir Bertrand de St-Germain, *Descartes physiologiste et médecin*, 1869); aussi est-ce en suivant ses principes, dégagés des hypothèses qui les faussaient, que ces sciences ont fait en France tous les progrès réalisés depuis (Voir Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme*). Malebranche, dans sa *Recherche de la vérité*, donna un excellent commentaire des règles de Descartes; les savants de Port-Royal, Arnauld et Nicole (*Logique ou Art de penser*), ainsi que Bossuet (*Logique*), et le père Buffier (*Principes du raisonnement*), fondirent l'enseignement de l'École avec celui de Descartes; de son côté, Leibnitz essaya de concilier les travaux d'Aristote et ceux des réformateurs modernes (*Discours touchant la méthode de la certitude et l'art d'inventer*) : c'est d'après ces vues que furent rédigées la *Logique* de Wolf (1728), la théorie syllogistique d'Euler (*Lettres*), ainsi que le *Nouvel Organon* de Lambert, philosophe qui fut le précurseur de Kant (1763). Restreinte quelque temps par Condillac et Destutt de Tracy, la Logique a été de nos jours le sujet de travaux importants qui ont fait connaître son histoire ou accru son domaine : M. Barthélemy St-Hilaire a donné un mémoire *sur la Logique d'Aristote* et la traduction de la *Logique d'Aristote*; M. Cournot, un *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique* et un *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, etc. — Voir Ravaisson, *la Philosophie en France au* XIXᵉ *siècle*, § 32-33.

En Allemagne, Kant, tout en conservant dans sa *Logique* la doctrine péripatéticienne, fit entrer la science dans une voie nouvelle en posant, dans sa *Critique de la raison pure*, comme préliminaire indispensable de toute étude scientifique, le grand problème de l'*objectivité* de nos connaissances, c.-à-d. la question de savoir si les *objets* existent tels que nous les concevons (Voir Renouvier, *Essais de critique générale*; Tissot, *Essai de logique objective*). Au contraire Hégel, identifiant dans sa *Logique* la Dialectique avec la Métaphysique, prétendit expliquer par des combinaisons d'idées abstraites toutes les réalités (*Voy.* PANTHÉISME). — Voir P. Janet, *Essai sur la dialectique dans Platon et dans Hégel*; Meberweg, *Système et histoire de la logique* (3ᵉ éd., 1868, Bonn).

La Logique a toujours eu sa place dans l'enseignement public en France; elle y est étudiée comme partie intégrante de la Philosophie. De 1852 à 1863, c'est sous le couvert du nom de *Logique* que la Philosophie a été maintenue dans l'enseignement des lycées. Les *Manuels* ou *Précis de logique* de MM. Duval Jouve, Jourdain, Mallet, Pellissier, etc., ont été rédigés conformément aux programmes de 1852.

En Grammaire, on distingue l'*analyse logique* et l'*analyse grammaticale*, le *sujet logique* et le *sujet grammatical*, etc. *Voy.* ANALYSE, SUJET, etc.

LOGISTIQUE (du gr. λογιστικός). En Astronomie, on appelle *logarithme logistique* d'un nombre de secondes, l'excès du logarithme décimal de 3600″ sur le logarithme de ce nombre de secondes. Le principal usage des logarithmes logistiques, est de permettre de calculer plus promptement le quatrième terme d'une proportion dont le premier terme est 60′, ce qui arrive fréquemment en astronomie : on n'a pas de soustraction à faire pour ce calcul, puisque le logarithme logistique de 60′ est 0. Une table de logarithmes logistiques est jointe à la table de logarithmes de Callet. — La première table de ce genre fut donnée dans l'astronomie Caroline de Street en 1661.

LOGOGRAPHE (du gr. λογογράφος). Chez les anciens Grecs, les *logographes* furent les premiers prosateurs et en même temps les premiers historiens. Quoiqu'ils prétendissent donner des annales véridiques, purs des fables et des mensonges imaginés par les poëtes *mythographes*, leurs compositions ne sont autre chose que des recueils de traditions et de légendes. Cadmus et Hécatée de Milet, Acusilaüs, Phérécyde, Charon, Hellanicus, sont les principaux logographes : ils sont tous antérieurs à Hérodote, et le dialecte dont ils se sont servis est l'ionien. Voir

Fragmenta historicorum græcorum, de Muller (collection Didot), tom. I.

Logographe, synonyme de *sténographe*. *Voy.* Logographie.

LOGOGRAPHIE (de *logographe*), procédé qui permet d'écrire aussi vite que la parole, sans sténographie, ni signes abréviatifs. Douze ou quatorze scribes sont rangés autour d'une table; chacun a devant lui une provision de bandes de papier, divisées par compartiments, et portant un numéro d'ordre. Quelques mots de la première phrase du discours prononcé sont saisis par l'écrivain nº 1, qui donne un coup de coude au nº 2 pour l'avertir de recueillir les mots suivants; le nº 2 transmet le même signal au nº 3, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Le premier finit d'écrire quand le dernier commence : réunis, tous les fragments forment une phrase complète. On recommence ensuite de la même manière. — La logographie fut imaginée en octobre 1790 pour recueillir les discours de l'Assemblée nationale; mais l'invention de la *sténographie* (*Voy.* ce mot) la fit bientôt abandonner.

LOGOGRIPHE (du gr. λόγος, parole, et γρῖφος, filet, énigme), espèce d'énigme dont le mot est tel que les lettres qui le composent peuvent fournir plusieurs autres mots : la définition de ces mots secondaires aide à trouver le mot principal. — En langage de logogriphe, le mot total s'appelle le *corps; pied* veut dire lettre, *tête* la première lettre, *queue* la dernière, *cœur* celle du milieu. Comme pour les énigmes et les charades, le mot principal doit être un substantif, ainsi que tous les mots formés par les décompositions. *Aigle*, p. ex., fournirait une excellente matière à logogriphe : on y trouve *aile*, puis *ile*, *lie*, *gil*. Voici un exemple de logogriphe versifié :

Vous pouvez, sans fatigue extrême,
Chers lecteurs, me décomposer;
Car je n'ai que six pieds. Sans y rien transposer,
Otez-moi le dernier, je suis toujours le même.
Otez-m'en deux encore, et sachez bien
Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.
(*Rocher, Roche, Roc.*)

On trouve chez les anciens quelques exemples de logogriphes; mais ce jeu d'esprit a été surtout en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècles, en même temps que l'énigme et la charade; depuis 1727, *le Mercure* en publia régulièrement dans chacun de ses numéros. On en trouvera une ample collection dans le recueil intitulé : *Un million d'Énigmes, Charades et Logogriphes*, publié par Hilaire le gai (1850).

LOGOMACHIE (du gr. λόγος, parole, et μάχη, combat), signifie soit une *dispute de mots*, c.-à-d. une querelle provenant de ce que les deux adversaires prennent dans un sens différent le mot sur lequel roule la dispute, ou envisagent une autre face du même objet, soit une *dispute entre les mots*, c.-à-d. l'emploi dans les ouvrages scientifiques de termes contradictoires qui embrouillent les idées du lecteur au lieu de les éclaircir. *Voy.* Langage.

LOGOS, (du gr. λόγος, qui signifie à la fois *parole* et *raison*). Dans la Théologie chrétienne, ce mot désigne, d'après St Jean l'Évangéliste, la seconde personne de la sainte Trinité. *Voy.* Verbe.

LOGOTHÈTE. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LOI (du lat. *lex, legis*), règle établie par une intelligence et une volonté souveraines. — Il y a deux espèces de lois, celles dont l'exécution dépend de l'intelligence et de la volonté des hommes, la *loi morale* et la *loi juridique* ou *positive*, et celles que tous les êtres, quels qu'ils soient, observent nécessairement en vertu de leur nature, savoir les *lois physiques, physiologiques*, etc.

I. *Loi morale*, règle qui consiste dans l'obligation morale de faire le bien. Par la raison, l'homme conçoit une règle supérieure aux impulsions de l'instinct et aux calculs de l'intérêt, l'idée absolue, universelle et invariable du *devoir*; par la liberté, il peut obéir aux prescriptions de la loi que la raison lui impose. En même temps que celle-ci l'éclaire, le sentiment le porte aux actes nécessaires à la réalisation de sa destinée, la lui fait aimer, l'avertit par des émotions particulières qu'il s'y conforme ou s'en écarte (*Voy.* Devoir, Morale). — La *loi morale* s'appelle aussi *loi naturelle*, parce qu'elle est fondée sur la nature de l'homme ; *loi divine*, parce qu'elle a Dieu pour auteur suprême, en tant qu'il a créé l'homme raisonnable et libre; *loi religieuse*, en tant qu'elle nous prescrit nos devoirs religieux, etc.

Il en est de la société comme de l'individu. L'ordre social et les lois positives ont pour condition fondamentale le principe de la moralité humaine, la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, les idées de *devoir* et de *droit* ; sans elles, tout est arbitraire. « Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle tous les rayons n'étaient pas égaux » (Montesquieu, *Esprit des lois*, I, 1). A ce point de vue, la loi doit tirer sa force du droit, et non le droit de la loi, comme l'ont démontré, chez les anciens, Platon (*les Lois*) et Cicéron (*des Lois, de la République*).

II. *Lois juridiques ou positives*, règles déterminées et formulées par le pouvoir social constitué à cet effet (tandis que la *coutume* s'établit spontanément par une convention tacite fondée sur des besoins et des intérêts communs). — Par rapport à leur objet, les lois se divisent en *L. constitutionnelles* ou *organiques, L. civiles, L. pénales, L. militaires*, etc. Par rapport à l'autorité par laquelle elles sont établies, il y a de grandes différences selon les temps et les lieux. Anciennement, en France, la loi était décrétée par le prince et enregistrée par le parlement. Depuis 1789, la *puissance législative* est exercée collectivement par le chef de l'État (Pouvoir exécutif, Roi ou Empereur) et par les pouvoirs représentatifs (Sénat ou Chambre des pairs, Corps législatif ou Chambre des députés). Depuis le sénatus-consulte de 1870, il en est de même de *l'initiative des lois*. Les projets de loi émanés de l'initiative de l'Empereur peuvent, à son choix, être portés soit au Sénat, soit au Corps législatif. Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par le Corps législatif. — Les lois sont exécutoires dans toute l'étendue de la France, en vertu de la *promulgation* qui en est faite par l'Empereur ; la loi est réputée connue dans le département de la résidence du Gouvernement un jour après le jour de la promulgation, et, dans les autres départements, après le même délai augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois 10 myriamètres entre la ville où la promulgation a été faite et le chef-lieu de chaque département (*Voy.* Distances légales); elles sont insérées au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*. *Voy.* Promulgation, Publication, Bulletin.

La loi ne dispose que pour l'avenir, et n'a point d'effet rétroactif. Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire, même les étrangers. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même résidant en pays étranger (C. Nap., art. 2 et 3). — Les lois cessent de produire leur effet par *abrogation*. *Voy.* ce mot.

Les lois les plus célèbres sont, après celles de Moïse, celles de Manou chez les Indiens, de Lycurgue à Lacédémone, de Solon chez les Athéniens, les *Douze Tables* des Décemvirs chez les Romains, l'*Édit perpétuel* d'Adrien et les Codes de Justinien ; les lois des Wisigoths, des Bourguignons, des Francs saliens, etc., les *Capitulaires* de Charlemagne, les *Établissements* de St Louis, les lois données par Alfred le Grand aux Anglais, par Charles IV à l'Allemagne (*Bulle d'or*), par Iaroslav à la Russie, par W. Penn à la Pensylvanie, les lois maritimes du moyen âge, les ordonnances de Louis XIV, enfin les Codes rédigés sous Napoléon Ier (*Voy.* dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* les articles consacrés à chacun de ces législateurs). *Voy.* Législation.

Il existe de nombreux recueils de lois ; il suffira de citer, pour les lois françaises, la collection des *Lois et ordonnances des rois de France*, commencée en 1706 par Laurière et continuée par l'Académie des Inscriptions ; le *Recueil général des anciennes lois françaises*, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789, par MM. Jourdan, Decrusy et Isambert ; et, pour l'époque actuelle, le *Bulletin des lois* (*Voy.* ce mot), la *Collection complète des lois, décrets, etc., depuis* 1788, de M. Duvergier, ainsi que les recueils de Sirey, de Dalloz, etc. *Voy.* JURISPRUDENCE.

Loi martiale, loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, et en observant certaines formalités. La loi martiale a été promulguée le 21 octobre 1789. *Voy.* DRAPEAU ROUGE et COURS MARTIALES.

Lois agraires. Voy. le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

III. *Lois scientifiques*, faits qui se produisent invariablement dans les mêmes circonstances. On les nomme *lois*, parce qu'on les compare métaphoriquement à des actes prescrits d'avance par Dieu qui, en donnant aux êtres leur nature et leurs propriétés, a par là même établi l'ordre universel et constant en vertu duquel la condition d'un phénomène détermine toujours la production de ce phénomène (*Voy.* DÉTERMINISME). Ces lois se constatent par l'observation et l'induction (*Voy.* MÉTHODE, INDUCTION). Telles sont, p. ex., en Astronomie, les lois de Képler ; en Physique, le principe d'Archimède ; en Chimie, la loi des proportions multiples ; en Physiologie, les lois d'hérédité et d'atavisme (*Voy.* PLANÈTES, DENSITÉ, PROPORTIONS, HÉRÉDITÉ, ATAVISME). — L'exercice et le développement des facultés de l'âme humaine sont aussi soumis à certaines conditions qui résultent de la nature même de l'âme et de son union avec le corps, sans détruire sa liberté. Ces conditions constituent des lois qu'étudient la Psychologie, la Logique, l'Esthétique, la Philosophie de l'histoire, etc.

L'idée générale des diverses espèces de lois que nous venons de passer en revue est résumée dans cette célèbre définition de Montesquieu : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » *Voy.* CAUSALITÉ et CAUSE.

LOI. Les Rhéteurs anciens rangeaient la *loi* parmi les lieux communs extrinsèques. *Voy.* LIEUX COMMUNS.

LOIR, *Myoxus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Rats, et assez voisin des Écureuils, renferme de petits animaux au poil doux, à la queue touffue, au museau court et fin, et au regard perçant ; ils ont 2 incisives et 8 molaires à chaque mâchoire. Les loirs sont nocturnes ; avides de fruits, ils mangent aussi les œufs des oiseaux ou les petits qu'ils trouvent dans leur nid ; ils font des provisions pour l'hiver, et passent la plus grande partie de cette saison roulés en boule et engourdis dans leur terrier. Le *Loir commun* (*M. glis*) est gros comme un rat, gris cendré en dessus, blanc roussâtre en dessous. Il habite le midi de l'Europe, où il niche dans le creux des arbres. Sa chair est bonne à manger ; les Romains, qui en faisaient grand cas, en élevaient une grande quantité. Varron a donné la manière de faire des garennes de loirs ; Apicius, celle de les apprêter. Le *Lérot* (*M. nitela, M. quercinus*) est moins grand, gris-brun en dessus, blanc en dessous ; il répand une odeur fétide. Il est très-commun en France, où il fait de grands ravages dans les espaliers. C'est sans doute à son habitude de rester engourdi tout l'hiver dans un trou qu'est dû le proverbe : *dormir comme un lérot*. Le *Muscardin* (*M. avellanarius*), vulg. *Croque noix*, de la taille d'une souris, est roux-cannelle en dessus, blanc en dessous ; queue terminée par des poils longs et abondants. Il habite la lisière des bois et se tient sur les vieux arbres. Sa chair a également une odeur désagréable.

LOLIGO, nom latin scientifique du genre *Calmar*, type de la famille des *Loligidées*. *Voy.* CALMAR.

LOLIGOPSIS, nom latin scientifique du genre *Calmaret*. *Voy.* ce mot.

LOLIUM, nom latin de l'*Ivraie*. *Voy.* ce mot.

LOMATIE, *Lomatia*, genre de la famille des Protéacées, tribu des Grévillées, renferme des sous-arbrisseaux de l'Australie et de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, entières ; à fleurs en grappes terminales, jaunes de soufre ou blanchâtres. L'espèce la plus connue est la *L. des teinturiers*, dont les semences donnent une bonne couleur rouge.

LOMBAGO. *Voy.* LUMBAGO.

LOMBAIRE. En Anatomie, on nomme *région lombaire*, la région postérieure de l'abdomen, depuis le dos jusqu'aux hanches (*Voy.* LOMBES). Dans les quadrupèdes, elle porte le nom de *râble*. Cette région renferme 5 vertèbres, 4 artères, 5 paires de nerfs (*plexus lombaire*) et un muscle, à qui sa forme a valu le nom de *muscle carré lombaire*.

LOMBARDS, banquiers ou usuriers du moyen âge. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

LOMBES (du lat. *lumbi*), parties postérieures de l'abdomen qui couvrent les reins : ils sont situés sur les côtés de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche. — Du mot *lombes*, on a formé les mots *lombo-abdominal*, *lombo-costal*, etc., tirés des organes qui sont en rapport avec les *lombes*. Le *nerf lombo-sacré*, fourni par la branche antérieure du 5[e] nerf lombaire, descend dans le bassin, au-devant du sacrum, et s'unit au plexus sciatique.

LOMBRIC (du lat. *lumbricus*), *Lumbricus*, vulg. *Ver de terre*, genre d'Annélides abranches, renferme des vers sétigères au corps arrondi, nu, extensible, allongé, composé d'anneaux, et plus pointu antérieurement que postérieurement. Sur chacun des anneaux il existe deux pores d'où sort une humeur muqueuse, qui leur sert sans doute à glisser plus facilement à travers la terre et à se défendre de l'action desséchante de l'air. Les lombrics sont hermaphrodites. Ils vivent dans les lieux humides, les terres argileuses et marneuses et dans les fumiers. Les poissons en sont très-friands ; aussi les pêcheurs les emploient-ils comme appât. La taupe, des oiseaux, des mollusques et beaucoup d'autres animaux en font leur nourriture. Les lombrics s'enfoncent en terre à l'approche de l'hiver pour n'en sortir qu'au retour des beaux jours, et surtout la nuit ou après une pluie chaude. L'espèce type, le *Lombric commun*, atteint quelquefois 0[m],40 ; sa grosseur est celle d'une grosse plume ; il est d'une couleur de chair plus ou moins vive ; il est généralement formé d'une centaine d'anneaux et peut en avoir jusqu'à 240.

LOMBRICAL (de *lombric*). En Anatomie, on appelle *muscles lombricaux* quatre petits muscles longs de la main et du pied, qui ressemblent à des vers et qui ont pour fonction de fléchir les doigts sur le métacarpe et les orteils sur la plante du pied : ils sont placés le long des tendons des fléchisseurs communs et vont s'attacher aux phalanges.

Ascaride lombrical ou *lombricoïde*. *Voy.* ASCARIDES.

LOMENTACÉES (du lat. *lomentum*, savon de farine de fève), nom donné par Linné à un groupe de la famille des Légumineuses, qui répond en partie aux Césalpiniées, se dit en général des gousses de légumineuses, des siliques de crucifères et des feuilles qui sont coupées d'espace en espace par des articulations.

LOMPE, poisson. *Voy.* LUMP.

LONDRE (de l'ital. *londra*), petit navire italien, à rames et à voiles, et non ponté, fort en usage dans l'Adriatique au XVII[e] siècle.

LONDRÈS, sorte de cigare havanais, fabriqué d'abord à l'usage des Anglais et dont la vente a été autorisée en France par la régie depuis 1849.

LONDRIN, sorte de drap léger fait à l'imitation de certains draps anglais.

LONG (du lat. *longus*), nom donné, en Anatomie, à un grand nombre de muscles dont les principaux sont les *longs du cou*, le *long dorsal*, les *longs abducteurs*, *extenseurs* et *fléchisseurs du pouce* et *des orteils*, le *long péronier*, etc.

LONG COURS. *Voy.* NAVIGATION.

On appelle *Long-courrier*, tout bâtiment marchand qui navigue au long cours.

LONGE (de *long*), corde ou courroie, qui sert à attacher un cheval ou à le conduire par la main. *Voy.* PLATE-LONGE.

Les Bouchers appellent ainsi la moitié de l'échine du veau, depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. On dit aussi la *longe* d'un chevreuil.

LONGÉVITÉ (du lat. *longævitas*), prolongation de la vie au delà du terme ordinaire. Parmi les conditions d'existence les plus favorables à la longévité, on peut ranger l'habitation dans les régions tempérées, plutôt froides que chaudes, dans les lieux salubres et éloignés des grandes agglomérations, un tempérament à la fois bilieux et sanguin, une constitution qui ne soit ni athlétique ni lymphatique; mais par-dessus tout l'observation des lois de l'hygiène et de la tempérance. C'est dans la race blanche qu'on trouve le plus d'exemples de longévité. Dans certaines familles, la longévité semble être héréditaire. — Voir Cornaro, *Discorsi della vita sobria* (Padoue, 1558); Cardan, *De sanitate tuenda* (1580); W. Hufeland, *Macrobiotique* ou *Art de prolonger la vie humaine* (1796); Flourens, *De la longévité humaine* (1855), etc.

Les Charlatans ont de tout temps préconisé une foule d'arcanes pour prolonger la vie, depuis le *soufre végétable* de Paracelse jusqu'à l'*élixir de longue vie* de Cagliostro. Il n'en est aucun, comme on le pense bien, qui ait une action véritable.

Dans le Règne végétal, certains arbres, tels que le Baobab, le Cèdre, le Chêne, le Châtaignier, etc., paraissent doués d'une longévité extraordinaire; mais on n'a à cet égard aucune donnée qui permette d'établir une loi scientifique. *Voy.* AGE et ARBRE.

LONGICORNES, *Longicornes*, familles d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, caractérisée par un corps étroit, allongé, déprimé en dessus; une tête saillante, penchée ou verticale; des antennes menues, sétacées et ordinairement très-*longues* : d'où leur nom. On trouve ces insectes soit sur le tronc des arbres, soit sur les fleurs. Ce sont les plus grands et les plus gracieux des Coléoptères : leurs couleurs sont vives et variées. Quelques-uns, l'*Aromia moschata*, l'*A. suaveolens*, l'*A. rosarum*, exhalent des odeurs suaves. Leurs larves sont très-nuisibles aux arbres forestiers et fruitiers. — La famille des Longicornes a été divisée par Latreille en 4 tribus : les *Prioniens*, les *Cérambycins*, les *Lamiaires* et les *Lepturètes*. Depuis, les recherches de Dalmann, Mulsant, Dejean, Blanchard, etc., ont fait connaître une foule de genres qui ne peuvent rentrer dans les divisions précédemment établies.

LONGIMANES, espèce de Cétacés à longues nageoires : ils font partie du groupe des Fausses baleines. *Voy.* RORQUAL.

LONGIPALPES, tribu d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, renferme des insectes qui ont les *palpes* presque aussi longues que la tête, laquelle est dégagée du corselet par un étranglement.

LONGIPENNES (du lat. *penna*, aile), ou GRANDS VOILIERS, sous-ordre de l'ordre des Palmipèdes, comprend tous les oiseaux de mer auxquels les longues plumes de leurs ailes donnent un vol très-étendu, tels que les Pétrels, les Goélands ou Mouettes, les Sternes ou Hirondelles de mer, les Albatros, les Thalassidromes, les Rhynchops, etc.

LONGIROSTRES (du lat. *rostrum*, bec), *Longirostri*, nom donné : 1° aux oiseaux Échassiers caractérisés par un bec grêle, long et faible, qui ne leur permet guère que de fouiller dans la vase, tels que l'Ibis, la Bécasse, le Courlis, l'Alouette de mer, le Combattant, le Chevalier, l'Avocette, etc.; — 2° à ceux des Mammifères de l'ordre des Édentés qui ont le museau très-allongé; — 3° à une division de la tribu des Charançonites.

LONGITUDE (du lat. *longitudo*), se dit, en Géographie, de l'angle compris entre le méridien d'un lieu et un méridien convenu, qu'on appelle *premier méridien*. Cet angle se mesure par l'arc d'équateur compris entre ces deux méridiens. La longitude sert avec la latitude à fixer la position d'un lieu terrestre. Elle est *orientale* ou *occidentale*, suivant que le lieu considéré est à l'orient ou à l'occident du premier méridien, et elle se compte de 0° à 180°.

Pour trouver la longitude d'un lieu, il faut connaître la différence des heures en ce lieu et sur le premier méridien. Cette différence représente en effet le temps qu'il faut au soleil pour tourner, en vertu de son mouvement apparent diurne, d'un angle égal à celui qui sépare les deux méridiens; dès lors, comme en 24 heures le soleil tourne de 360° autour de la terre, une simple proportion fait connaître l'angle des deux méridiens, c.-à-d. la longitude cherchée. Pour trouver cette différence d'heures, on peut se servir du télégraphe, ou de signaux instantanés visibles à la fois de deux stations différentes; mais le procédé le plus commode consiste dans l'emploi du chronomètre. On règle un chronomètre sur le passage du soleil au premier méridien, et on le transporte au lieu dont on veut avoir la longitude; on n'a plus qu'à comparer l'heure marquée par ce chronomètre à celle que marque un autre chronomètre réglé sur le méridien de ce lieu. On peut aussi, à défaut de chronomètre, mesurer la distance de la lune ou d'une planète au soleil. Le traité de la *Connaissance des temps* permet de déduire de cette distance l'heure qu'il est à cet instant sur le premier méridien; l'heure qu'il est au même instant dans le lieu de l'observation, se déduit de la hauteur d'une étoile ou du soleil au-dessus de l'horizon, et par suite la différence de ces deux heures, réduite en degrés à raison de 360° pour 24 heures, fait connaître la longitude.

La *longitude astronomique* d'un astre est l'arc d'écliptique compris entre le grand cercle mené par cet astre et les pôles de l'écliptique, et le point équinoxial du printemps. — S'il s'agit des planètes, la longitude astronomique est dite *héliocentrique* ou *géocentrique*, suivant qu'en la calculant on suppose le soleil ou la terre au centre de la sphère céleste. Quant aux étoiles dont la distance est énorme par rapport à la distance du soleil à la terre, les longitudes héliocentrique et géocentrique se confondent.

Bureau des longitudes. Voy. BUREAU.

LONGUE-PAUME. *Voy.* PAUME.

LONGUE-VUE, lunette d'approche (*Voy.* LUNETTE). — Ce terme est surtout employé par les Marins.

LONGUEUR, une des trois dimensions des corps. *Voy.* DIMENSION.

LONGUEUR (MESURES DE). L'unité principale de longueur du système métrique est le *mètre* : ses multiples sont le *décamètre* (10^m), l'*hectomètre* (100^m), le *kilomètre* (1000^m) et le *myriamètre* (10000^m), et ses sous-multiples, le *décimètre* ($0^m,10$), le *centimètre* ($0^m,01$) et le *millimètre* ($0^m,001$). *Voy.* MÈTRE.

Dans notre ancien système des poids et mesures, l'unité principale était la *toise* qui valait $1^m,94904$, et se décomposait en 6 *pieds*; le pied lui-même se décomposait en 12 *pouces*, et le pouce en 12 *lignes*. Pour la table de conversion. *Voy.* TOISE.

Les mesures de longueur actuellement usitées dans les principaux pays d'Europe sont les suivantes : 1° *mesures anglaises*, le *yard* ($0^m,91438$), le *pied*, tiers du yard ($0^m,30479$), le *pouce*, 12ᵉ du pied ($0^m,02540$); le *fathom* ou 2 *yards*, et le *furlong* ou 220 yards; — 2° *mesures autrichiennes*, la *toise* ($1^m,8966$), le *pied*, 6ᵉ de la toise ($0^m,3161$), le *pouce* ($0^m,0263$), la *ligne* ($0^m,00219$); l'*aune* ($0^m,7792$); — 3° *mesures prussiennes*, la *toise* ($1^m,8831$), le *pied du Rhin* ($0^m,3138$), le *pouce* ($0^m,0261$); l'*aune* ou 25 pouces et demi ($0^m,6669$), le *ruthe* ou perche de 12 pieds ($3^m,7662$); — 4° *mesures espagnoles*, l'*estado* ou toise ($1^m,6959$), le *pied* ($0^m,2826$), le *pouce* ($0^m,0235$), le *passo* ou 5 pieds ($1^m,4132$), l'*estadale* ou

11 pieds (3m,1091), la *grande palme* ou 1 pied et un tiers (0m,3769.)

Parmi les mesures usitées chez les anciens, nous citerons: 1° chez les Grecs, le *pied olympique* (0m,3082), la *spithame* (0m,2312), la *palme* ou *paleste* (0m,0771), le *condyle* (0m,0385), le *dactyle* ou doigt (0m,0192), la *coudée* (0m,4624); — 2° chez les Romains, le *pied* (0m,2958), la *coudée* ou *cubitus* (0m,4438), le *gradus* (0m,7396), le *passus* (1m,4792), la *perche* ou *pertica* (2m,9585), l'*actus* (35m,5022).

LONICÉRÉES (de *Lonicer*, botaniste allemand), tribu de la famille des Caprifoliacées, comprend les genres *Lonicera* (Chèvrefeuille), *Symphoricarpus*, *Linnœa*, *Abelia*, *Triosteum*, etc.

LOOCH (de l'arabe *looq*, du v. *laaka*, sucer), médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais, et destiné à être administré à petites doses par la bouche, dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche, surtout dans les rhumes violents. Il est employé comme adoucissant et comme calmant. Les *loochs* sont formés le plus souvent par l'union de l'huile avec l'eau au moyen de la gomme adragante ou d'une substance qui fait le même office. Autrefois, on faisait sucer les loochs aux malades au bout d'un morceau de réglisse effilé en forme de pinceau : aujourd'hui, on les administre par cuillerées. On distingue : le *looch blanc*, sorte de lait d'amande douce, épaissi avec la gomme adragante et aromatisé avec de la fleur d'oranger : c'est le plus usité ; le *looch jaune*, où la gomme est remplacée par le jaune d'œuf; le *looch vert*, émulsion faite avec des pistaches, du sirop de violettes, de la teinture de safran, etc.; le *looch gommeux*, le *looch huileux*, etc.

LOPHIODON (du gr. λοφίον, crête et ὀδούς, ὀδόντος, dent, à cause des crêtes transversales qu'offrent leurs molaires), genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Jumentés. C'étaient des pachydermes ayant des rapports sensibles avec les Tapirs, les Rhinocéros et même avec l'Hippopotame. On en a trouvé des débris en France, dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs, notamment aux environs de Paris, d'Issel (Aude), d'Argenton (Indre), de Soissons, de Laon (Aisne) et à Sansan (Gers.)

LOPHIUS, nom lat. scientifiq. du genre *Baudroie*.

LOPHOBRANCHES (du gr. λόφος, crête, et de *branchies*), nom donné par Cuvier à un ordre de la classe des Poissons osseux, caractérisé par des branchies en forme de houppe et qui renfermait les genres *Syngnathe*, *Hippocampe*, *Pégase*, etc. — Cet ordre a été supprimé et ses genres ont été répartis dans celui des *Ostéodermes*. *Voy.* ce mot.

LOPHOPHORE (du gr. λόφος, aigrette, et φορός, porteur), *Lophophoros*, le *Monaul* de Vieillot, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Phasianidés : bec long, fort, très-courbé, large à sa base, à bords saillants, à mandibule supérieure large, tranchante à son extrémité, et dépassant l'inférieure; narine à la base du bec; tarses courts, éperonnés; queue droite, horizontale, arrondie au bout. Les lophophores ont la taille et les mœurs des paons et des faisans. L'espèce type est le *L. resplendissant*, ou *Impey*, bel oiseau dont la tête porte une aigrette élégante formée de 17 à 18 plumes d'un beau vert doré. Les plumes du cou ont l'éclat de l'or et de l'émeraude; celles du dos et des ailes ont la couleur de la pourpre mélangée avec le vert doré ; d'où le nom d'*Oiseau d'or*, que lui donnent les Indiens. Le dessous du corps est noir, avec reflets verdâtres.

LOPHOSPERME (du gr. λόφος, aigrette, et σπέρμα, graine), *Lophospermum*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Antirrhinées, renferme des plantes grimpantes du Mexique, qu'on cultive pour l'ornement, notamment le *L. à fleurs roses* (*L. erubescens*), le *L. grimpant* (*L. scandens*), le *L. de Jackson* (*L. Jacksoni*), etc.

LOPHYRE (du gr. λόφος, aigrette, et οὐρά, queue), *Lophyrus*, nom latin scientifique du genre *Colombigalline*. *Voy.* ce mot.

On nomme encore ainsi : 1° un genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Porte-scie, qui a pour type le *Lophyre du pin*, dont les larves causent de grands dégâts dans les forêts de pins; 2° un genre de Sauriens particulier aux îles de l'Asie orientale, et voisin des Iguanes, qui a pour type le *L. fourchu* d'Amboine.

LORANTHE (du gr. λῶρον, lanière, et ἄνθος, fleur, à cause de la forme de la corolle découpée en lanières), *Loranthus*, genre type de la famille des Loranthacées, renferme des plantes parasites vivaces et ligneuses, dont on connaît 71 espèces, toutes exotiques, à l'exception d'une seule, le *Loranthe d'Europe*, qui croît sur les châtaigniers, les pommiers, les poiriers et les chênes, et dont le fruit est une baie jaunâtre, à pulpe gluante, au milieu de laquelle se trouve la graine. — La famille des Loranthacées, détachée de celle des Caprifoliacées, renferme, outre le g.-type *Loranthus*, les genres *Misodendron* et *Viscum* (Gui).

LORD (c.-à-d. *seigneur*), titre honorifique en Angleterre : en s'adressant à la personne on dit *milord* et mieux *mylord*. — Le titre de *lord* est porté par tout membre de la Chambre haute, qui est dite pour cela *chambre des lords*, et par tout noble de naissance ou de création, par les fils de duc, les fils aînés de comte, etc. Certaines fonctions emportent le titre de *lord* : ainsi l'on dit *lord chambellan*, *lord chancelier*, *lord grand juge* (*chief justice*), *lord trésorier*, *lords de l'amirauté*, *lords-lieutenants* (de comté), *lords-maires* (*mayors*), etc. — Parmi ces derniers, qui ne sont autre chose que ce que nous appelons en France *maires*, et qui doivent appartenir à la classe bourgeoise, le plus important est le *lord-maire de Londres*. Ce magistrat municipal, dont les prérogatives sont immenses, est le premier juge de toutes les cours de la Cité; sous le rapport militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords-lieutenants des comtés. Le lord-maire est électif et ne reste qu'un an en fonctions; il rentre, après avoir quitté sa charge, dans les rangs des aldermen. Le choix, fait par les électeurs de la Cité, est soumis, pour la forme seulement, à l'approbation royale. Le lord-maire réside dans un grand hôtel situé au bout du pont de Londres, et appelé *Mansion-house*. On calcule que le revenu annuel de sa charge monte à 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.). L'institution du lord-maire de Londres remonte au XIIe siècle : le premier investi de ce titre fut H. Fitz-Allwin.

LORDOSE (du gr. λόρδωσις, courbure), nom donné, en Chirurgie, soit à la courbure des os en général, soit, en particulier, à la courbure vertébrale en avant, dite vulg. *cambrure* : dans ce cas, on l'oppose à la *cyphose* ou *bosse* propr. dite, qui est la courbure postérieure de la colonne vertébrale. *Voy.* BOSSE.

LORGNETTE (de *lorgner*, dont le sens primitif est *loucher* ou *voir d'un œil*), nom vulgaire de toutes les petites lunettes à tuyaux dont on se sert pour voir plus distinctement les objets peu éloignés, notamment au spectacle. Les lorgnettes doubles se nomment *jumelles* ou *binocles*. *Voy.* LUNETTE.

LORI, espèce de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

LORICAIRE (du lat. *lorica*, cuirasse), *Loricaria*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Siluridés, sont ainsi nommés à cause des plaques dures et anguleuses qui couvrent leur corps et leur tête. L'espèce type, la *L. cuirassée* (*L. cataphracta*), de la Guyane, est d'un brun olivâtre clair, et longue de 0m,30; on l'appelle aussi *L. sétigère*, parce que le bout de sa queue porte un filament long et délié.

LORICÈRE (du gr. λῶρον, lanière, et κέρας, corne, antenne), *Loricera*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, ne renferme qu'une seule espèce qui est répandue par toute l'Europe, la *Loricera pilicornis*, dont les antennes, assez robustes à la base et minces à l'extrémité, sont couvertes de longs poils roides et pubes-

cents. Cet insecte se rencontre surtout dans les bois humides.

LORIOT (du lat. *aureolus*, d'or), *Oriolus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres ou conirostres et type de la famille des Oriolidés. Les loriots ressemblent un peu aux merles; mais ils s'en distinguent par leur belle robe jaune tachée de noir. Ils vivent par couples, particulièrement sur la lisière des grands bois, et fréquentent le bord des eaux. A la fin de l'été, ils se réunissent en petites familles et émigrent. Leur nourriture se compose d'insectes ou de fruits, surtout de cerises, dont ils sont très-friands. L'espèce commune en France est le *Loriot d'Europe* (*O. galbula*), dont le dos est d'un beau jaune, nuancé de verdâtre sur le croupion; le ventre est d'un vert jaunâtre; les ailes, la queue et les pieds sont noirâtres. Il habite alternativement l'Inde et l'Europe. Sa voix est forte et assez éclatante. On admire l'art avec lequel cet oiseau suspend son nid à l'enfourchement des branches horizontales des chênes ou des peupliers. — On trouve en Afrique et en Asie plusieurs autres espèces de loriots (*L. couhavan*, *L. bicolore*, *L. à masque noir*, *L. à tête noire*, *L. à ventre blanc*, etc.). Il n'y en a point en Amérique.

Compère-loriot, nom vulgaire de l'ORGEOLET.

LORIS, *Loris*, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, famille des Lémuriens, est propre à l'île de Ceylan. Les loris ressemblent aux makis par leurs formes générales, mais ils ont les proportions plus grêles. Ils sont à peu près de la taille de l'écureuil commun. Leur poil est doux, fin, d'une apparence laineuse et d'une couleur roussâtre. Leur démarche est lente; ils ne sortent que le soir ou la nuit pour aller à la recherche des œufs des insectes et des fruits dont ils font leur nourriture.

Loris ou *Lori*, sorte de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

LORMERIE (pour *l'ormerie*; du b.-lat. *ormiscus*, collier, ou *ormilla*, boucle?) se dit, en général, de tous les menus ouvrages que forgent et fabriquent les selliers, éperonniers, cloutiers, tels que mors, gourmettes, éperons, boucles, gonds, crampons, etc. — On appelle *lormier* l'ouvrier qui fait des ouvrages de lormerie.

LORUM (c.-à-d. en latin *courroie*), nom donné par les Naturalistes à une bande dépouillée de plumes qui, chez certains Oiseaux, s'étend de chaque côté, depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

LOSANGE (orig. incert.). En termes de Blason, *losange* (mot féminin) désigne un meuble de l'écu, qui diffère de la *fusée* en ce que celle ci est plus resserrée au milieu et moins aiguë aux bouts. Les losanges diffèrent des *macles* et des *rustres* en ce qu'elles sont pleines, au lieu que les macles sont entièrement à jour, et les rustres percées en rond. Les filles portent les armes de leur père avec cette différence que l'écusson est en losange.

En Géométrie, on appelle *losange* (mot masculin) tout parallélogramme qui a ses quatre côtés égaux sans que ses angles soient droits. Dans tout losange les diagonales se coupent à angle droit.

LOSE, pierre plate et quadrangulaire, de nature quartzeuse et micacée, dont on se sert en Savoie et en Piémont pour la couverture des maisons.

LOSSE ou LOUSSE, outil de fer acéré et tranchant, fait comme un demi-cône coupé du haut en bas dans l'axe. Il s'emmanche comme une vrille, et sert aux tonneliers à percer les bondes des barriques.

LOT. *Voy.* LOTERIE.

LOTE ou LOTTE, *Lota*, genre ou sous-genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gadoïdes, comprend deux espèces : la *Lingue* ou *Morue longue* (*Gadus molua*), qui se conserve comme la morue, et la *Lote commune* ou *de rivière*, dite aussi *Gade-Lote* et *Barbote*; son foie est très-volumineux et estimé des gourmets. *Voy.* GADE.

On a aussi appelé *Lote de Hongrie*, le Grand Silure, *L. barbote*, *L. franche*, le Cobite.

LOTÉES (du *lotus*, genre type), tribu de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées. *Voy.* PAPILIONACÉES, LOTUS et LOTIER.

LOTERIE (de *lot*), se dit en général de tout jeu de hasard où l'on fait des *mises* pour lesquelles on reçoit des *billets* portant des numéros. Celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un *lot*, à la propriété d'un objet quelconque. — Il a été établi par quelques gouvernements des loteries dans lesquelles les particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables. La *loterie de France* se composait de 90 numéros, de 1 à 90, et le tirage s'en faisait par 5 numéros à chaque fois. Cinq roues étaient établies à Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux et Lille; un tirage avait lieu tous les dix jours pour chacune d'elles. On appelait *extrait* la sortie d'un seul numéro; l'extrait gagnait 15 fois la mise (et 70 fois si le numéro était *déterminé*); *ambe*, la sortie de 2 numéros : il gagnait 270 fois la mise (et 5,100 fois s'il était *déterminé*); *terne*, la sortie de 3 numéros : il gagnait 5,500 fois; *quaterne*, la sortie de 4 : il gagnait 75,000 fois la mise. Le *quine* ne se jouait pas. Il est aisé de calculer les avantages de l'État-banquier : pour l'extrait, il avait 18 chances contre 15; pour l'ambe, 1602 contre 270, et ainsi de suite en augmentant progressivement.

L'usage des loteries était connu et pratiqué des anciens. A Rome, pendant les Saturnales, ceux qui prenaient part à la fête recevaient un billet numéroté donnant droit à quelque prix. Sous Auguste, la vogue s'en mêla; ce fut souvent sous la forme de loterie que Néron répandit ses générosités au peuple; Héliogabale en imagina de fort grotesques. Mais, jusque-là, les billets étaient gratuits, et, s'il n'y avait pas toujours gain, il n'y avait jamais de perte. On ignore à quelle époque l'usage s'établit de vendre et d'acheter les billets. L'Italie conserva l'usage des loteries; c'est à elle que nous l'avons emprunté. Un édit de François I[er] (1520) permit l'établissement de diverses loteries, sous le nom de *blanques* (de l'ital. *bianca carta*, billets blancs) parce que tous les billets non gagnants étaient considérés comme blancs, c.-à-d. comme vides. A partir de 1539, l'État préleva un droit sur les blanques. Vainement le parlement, de 1563 à 1609, tenta à plusieurs reprises de supprimer les loteries; elles reparurent toujours. Sous le ministère de Mazarin, le Florentin Tonti obtint l'autorisation d'établir une loterie (1656); à l'époque du mariage de Louis XIV, une loterie fut improvisée pour distribuer les présents royaux; les loteries se multiplièrent sous ce règne et sous celui de Louis XV. Enfin un arrêt du 30 juin 1776 créa la *loterie royale de France*. Supprimée en 1793, rétablie le 9 vendémiaire an VI, elle a été définitivement prohibée par la loi du 21 mai 1836 : exception est faite pour les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts; ces loteries doivent être autorisées. — Il y a encore un grand nombre de loteries à l'étranger. Les unes sont tenues par l'État, les autres ne sont qu'autorisées; la plupart acquittent de forts droits. En Allemagne, surtout, où les loteries abondent, on a vendu par cette voie d'immenses propriétés.

LOTH, poids employé en Russie, est la 32[e] partie de la livre russe, et vaut 12 gr., 7937.

LOTIER, *Lotus*, genre de la famille des Papilionacées, type de la tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, qui croissent dans les prés, les bois et les champs. Les unes servent de pâture aux bestiaux; d'autres sont, dans quelques contrées, employées comme aliment. On a donné le nom de *Pied-d'oiseau* (*Ornithopus*) à quelques espèces, à cause de la forme et de la disposition de leurs gousses. Le *L. à quatre ailes* (*Tetragonolobus*) est remarquable par ses grosses gousses, munies de quatre grandes ailes un peu crépues; ses graines sont tendres, sucrées,

et peuvent se manger, comme les petits pois, avec les gousses; les bestiaux se nourrissent de leur feuillage. Le *L. comestible* (*L. edulis*) est une autre plante alimentaire dont les gousses, dans leur jeunesse, ont une saveur analogue à celle des petits pois : on les prépare et on les mange de même; cette plante se vend sur les marchés dans plusieurs provinces. Elle plaît aussi beaucoup aux bestiaux. Le *L. corniculé* (*L corniculatus*) est répandu partout dans les prés, les bois, et le long des chemins, qu'il embellit de ses jolies fleurs jaunes, veinées de rouge; les bestiaux le recherchent avec avidité. On cultive dans les jardins le *L. jacobée*, originaire de l'île St-Jacques (archipel du Cap-Vert), et le *L. de Crète*.

LOTION (du lat. *lotio*), opération qui a pour but de laver un corps en promenant sur sa surface un linge ou une éponge trempés dans l'eau froide ou chaude, ou dans un liquide médicamenteux.

On appelle aussi *lotions* les liquides dont on se sert à cet effet. Ils prennent leurs noms des propriétés des diverses matières qui les composent : telles sont les *lotions émollientes*, *détersives*, *astringentes*, *alcalines*, *mercurielles*, etc.

LOTO (de *lot*), jeu de hasard fort ancien, se compose de 24 cartons renfermant chacun 15 numéros rangés sur trois rangs; chaque rang contient 10 compartiments verticaux, 5 colorés, et 5 offrant des numéros dans l'ordre des chiffres depuis 1 jusqu'à 90. Chaque joueur a devant lui 2, 3 ou 4 cartons. On tire successivement d'un sac ou d'une boîte des boules portant des chiffres, de 1 à 90, et, à l'appel de chaque numéro, les joueurs qui le trouvent sur leurs cartons le marquent aussitôt. Le joueur auquel le sort a complété le premier une rangée horizontale fait *quine*, et gagne la partie. — Il y a des lotos plus compliqués, p. ex., le *loto-dauphin*, la *tombola* (*Voy.* ce mot), etc.

LOTOS ou LOTUS. Les anciens désignaient sous ce nom trois sortes de plantes : 1° des herbes aquatiques qui croisent dans le Nil et le Gange, et qui sont des espèces de Nénuphars (le *Nelumbium speciosum*, le *Nymphæa lotus* et le *N. cærulea*) : on voit l'image du lotus aquatique sur plusieurs monuments égyptiens et indiens; il était, chez les Égyptiens, un des attributs du Soleil, parce que sa fleur se montre sur l'eau au lever de l'astre, et disparaît avec lui; — 2° des herbes terrestres appartenant, la plupart, à divers genres de la famille des Légumineuses (*Voy.* LOTIER); — 3° un arbre, que l'on croit être le *Zizyphus lotus*, espèce de Jujubier cultivée sur les côtes de l'Afrique septentrionale, où son fruit est la nourriture principale : ce qui a fait donner aux habitants le nom de *Lotophages*. Selon la Fable, le goût de ce fruit était si délicieux que les étrangers, après en avoir goûté, oubliaient leur patrie. On a cru aussi reconnaître le Lotus des anciens dans le Plaqueminier, le Laurier-rose, le Santal rouge, etc.

LOTTE, poisson. *Voy.* LOTE.

LOUAGE (de *louer*), contrat par lequel une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose ou du fruit de son travail pendant un temps, et moyennant un prix déterminé. On distingue : le *L. de choses*, lorsque l'objet dont l'une des parties s'oblige à céder à l'autre l'usage ou la jouissance est une chose corporelle ou incorporelle; et le *L. d'industrie* ou *d'ouvrage*, quand les parties ont en vue le travail de l'une d'elles. On appelle *location*, ou *bail à loyer*, le louage d'une maison ou d'un effet mobilier; *bail à ferme* ou *à cheptel*, celui des héritages ruraux et des bestiaux. Celui qui procure la jouissance prend le nom de *locateur* ou *bailleur*; celui qui l'acquiert s'appelle en général *conducteur* ou *preneur*, ou, suivant les cas, *locataire*, *fermier*, *colon* (*Voy.* ces mots). Le Code Napoléon traite de tous les genres de louage dans les art. 1709-1799 (*Voy.* aussi les articles BAIL, LOCATION, OUVRIER, DOMESTIQUE, ENTREPRENEUR, VOITURES PUBLIQUES, etc.). Consulter en outre le *Traité du contrat de louage* de Pothier et ceux de Duvergier et de Troplong.

LOUBINE, nom vulg. du *Loup de mer*. *Voy.* BAR.

LOUCHE (du lat. *luscus*). *Voy.* STRABISME. — Ce mot désigne encore : 1° une grande cuiller à long manche pour servir le potage; 2° une espèce d'écope qui sert à répandre les engrais liquides; 3° une espèce de mèche que les tourneurs emploient pour agrandir les trous.

LOUCHET (orig. inc.), sorte de bêche légèrement arquée, formant avec son manche, qu'on tient presque horizontal, un angle un peu plus fermé que l'angle droit. On s'en sert pour remuer la terre. — C'est aussi le nom : 1° d'un instrument à long manche terminé par une lame en forme de boîte carrée à l'aide duquel on extrait la tourbe dans les tourbières; 2° des godets de tôle dont on arme les chaînes continues des bateaux dragueurs.

LOUGRE (de l'angl. *lugger*), petit bâtiment de guerre à deux mâts, porteur de deux grandes voiles trapézoïdales. Il est fin dans ses formes de l'arrière et renflé par l'avant; il ressemble au chasse-marée, et, comme lui, il est d'une extrême légèreté. C'est le bâtiment favori des contrebandiers et des pirates. Dans la guerre maritime, on l'emploie surtout comme éclaireur.

LOUIS, pièce de monnaie française, ainsi nommée du roi dont elle portait l'effigie. Il y a eu des *louis d'or* et des *louis d'argent*.

Les premiers *louis d'or* furent frappés sous Louis XIII, en 1640. Le *louis* était alors à 22 carats et valait 10 livres de l'époque; mais la livre ayant bientôt perdu de sa valeur, le louis d'or finit par valoir 20 et même 24 livres (soit 23 fr. 70 c.). Après l'établissement du système métrique, il fut considéré comme valant 24 fr. et conserva cette valeur jusqu'au 12 sept. 1810, époque à laquelle il fut remplacé par les *napoléons* de 20 fr. On avait frappé sous Louis XIII des *louis doubles*, des *quadruples* et des *décuples louis*, et l'on continua d'en frapper, pendant quelque temps : mais les doubles louis eurent seuls cours dans le commerce, et ils subirent des variations analogues à celles des louis simples. Les louis et doubles louis furent, jusqu'à l'Empire, la seule monnaie d'or française.

On nomme *louis d'argent* une monnaie qui fut aussi frappée sous Louis XIII, en 1641; ces louis d'argent valaient originairement 6 fr. 23 c. On les connaît davantage sous le nom d'*écu blanc*, ou écu de 6 livres. *Voy.* ÉCU.

LOUISE BONNE, variété de Poire d'automne.

LOUP (du lat. *lupus*), *Canis lupus*, espèce du genre Chien, famille des Canidés. Cet animal diffère du Chien propr. dit par son museau plus allongé, ses oreilles toujours droites, son pelage plus touffu, ses proportions plus fortes, sa taille plus grande, ainsi que par sa mâchoire. Le *Loup ordinaire* est de couleur fauve mêlée de noir, avec le museau noir et allongé comme celui du mâtin, et les jambes fauves, celles de devant portant une raie noire; sa queue est droite et touffue. Cet animal, par ses appétits carnassiers, par la guerre continuelle qu'il fait aux bergeries et aux basses-cours, est un des animaux les plus nuisibles et l'un des plus redoutés. Affamé, il n'épargne pas même l'homme. Toutefois, son courage ne répond pas à sa force. La louve met bas de 5 à 9 petits. On trouve le loup depuis l'Égypte jusqu'à la mer Glaciale. Outre le loup ordinaire, les zoologistes distinguent : le *L. noir* (*C. lycaon*), le *L. rouge d'Amérique* (*C. jubatus*), d'un roux cannelle, avec une petite crinière noire le long de l'épine; le *L. odorant* (*C. nubilus*); le *L. du Mexique* (*C. mexicanus*), qui a le ventre et les pieds blanchâtres; le *L. des prairies* ou *Coyotte* (*C. latrans*), espèce de chien sauvage qui vit en troupes dans les déserts de la Californie; le *L. de l'Inde* (*C. pallipes*), etc.

La destruction des loups était autrefois confiée à un des grands officiers de la couronne, qui prenait le nom de *Grand louvetier* (*Voy.* LOUVETERIE); elle

est aujourd'hui dans les attributions de l'administration forestière. Il est accordé pour chaque tête de loup des primes qui ont été ainsi fixées par arrêté du 19 pluviôse an V : 18 fr. pour une louve pleine, 15 fr. pour une louve non pleine, 12 fr. pour un loup, 6 fr. pour un louveteau. A la faveur de ces mesures, le nombre des loups a beaucoup diminué dans toute l'Europe ; ils ont entièrement disparu de la Grande-Bretagne.

Le loup, chez les Égyptiens, était particulièrement adoré à *Lycopolis* (ville du loup); chez les Grecs, il était consacré à Apollon ; chez les Romains, il l'était au dieu Mars ; Romulus et Rémus, fils de ce dieu, avaient été allaités par une louve. Le loup *Fenris* occupe une grande place dans la mythologie scandinave. Enfin, au moyen âge, on croit aux *loups-garous*. *Voy.* ci-après.

LOUP-CERVIER, nom donné au Lynx, parce qu'il est considéré comme l'ennemi du cerf. *Voy.* LYNX.

LOUP DORÉ. *Voy.* CHACAL.

LOUP DE MER, LOUBINE, poisson de la famille des Percoïdes. *Voy.* BAR.

Le *Loup marin* est l'*Anarrhique*. *Voy.* ce nom.

LOUP, constellation de l'hémisphère austral située au S.-O. d'Antarès, et composée de 34 étoiles principales, dont une de 3e grandeur, au pied de derrière.

LOUP, demi-masque de velours noir que les dames et quelquefois les hommes portaient autrefois pour se garantir du hâle. *Voy.* MASQUE.

On donne encore le nom de *loup*, en Chirurgie, à un ulcère malin et rongeur (*Voy.* LUPUS) ; — en Orfèvrerie, à un morceau d'ivoire brut dont les orfèvres se servent comme de brunissoir : on dit aussi *dent-de-loup*. *Voy.* ce mot.

LOUP-GAROU (de *loup*, et du b.-lat. *gerulfus*, dérivé lui-même du germanique ou scandinave *vere-wolf*, *var-ulf*, homme-loup), prétendu sorcier qui court les campagnes et les rues, tantôt sous la forme d'un loup, traînant des chaînes et prêt à dévorer les enfants, ou bien sous celle d'un chien blanc ou d'une chèvre noire ; tantôt invisible, mais produisant l'effet d'une roue rapide, que rien ne peut arrêter. Sa peau est à l'épreuve de la balle, à moins que la balle n'ait été bénite dans la chapelle de St Hubert, que le tireur ne porte sur lui du trèfle à 4 feuilles, etc. Cette superstition, très-ancienne, a été répandue dans toute l'Europe ; on en trouve encore aujourd'hui des vestiges chez les paysans de la Saintonge, de la Bretagne, du Limousin et de l'Auvergne. Elle était autrefois tellement accréditée, que les tribunaux condamnaient au feu ceux qui étaient accusés de ce genre de sorcellerie. Au XVe siècle, sous l'empereur Sigismond, une réunion de théologiens proclama la réalité des loups-garous. On suppose aujourd'hui que beaucoup de ceux que l'on a traités de loups-garous, ou qui se croyaient eux-mêmes être tels, n'étaient que des maniaques atteints de *lycanthropie*. *Voy.* ce mot.

LOUPE (du lat. *lupa*, louve, comme un ulcère a été nommé *lupus* [Diez]), nom donné, en général, à des tumeurs circonscrites, indolentes, ordinairement arrondies, pédiculées ou sessiles, ne produisant ni inflammation ni changement de couleur à la peau. Les loupes peuvent se rencontrer dans presque toutes les régions du corps ; mais leur siége ordinaire est au cuir chevelu, à la poitrine et au dos. Leur volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui de la tête et même davantage. Leur nature est également fort variable : tantôt c'est une hypertrophie des cellules adipeuses, qui se développent indéfiniment sans offrir une enveloppe distincte ; on leur donne alors le nom de *lipôme* (*Voy.* ce mot); tantôt elles sont formées par les follicules sébacés de la peau ou des kystes accidentels : dans ce cas, on leur donne, selon leur siége ou selon la nature de la matière qui les compose, des noms particuliers, tels que ceux d'*athérôme*, de *stéatôme*, de *méliceris*, etc. (*Voy.* ces mots). Le plus souvent les loupes vont toujours grossissant sans subir aucune altération et constituent seulement une infirmité gênante ; parfois elles donnent lieu à une fistule, ou bien elles dégénèrent en une affection cancéreuse et par conséquent mortelle.

On a proposé des modes fort divers pour le traitement des loupes : la compression, l'écrasement, l'emploi des substances ammoniacales, des injections irritantes, les sétons, les caustiques, etc. ; mais ces divers moyens ne réussissent que dans quelques cas, et ne sont pas sans inconvénients : l'ablation de la tumeur, lorsque son volume ne la rend pas tout à fait impossible, offre seule un moyen efficace. L'ablation se fait ordinairement au moyen de l'instrument tranchant ; mais cette opération n'est pas elle-même sans danger, à cause de l'érysipèle qui survient souvent à la suite. Le meilleur procédé est de diviser la peau avec un caustique : une fois la peau divisée, l'énucléation se fait avec plus de facilité.

En Zoologie, on appelle *loupes* des tumeurs naturelles à certains animaux comme le chameau, le zébu, etc.—En Botanique, on donne vulg. le nom de *loupes* aux excroissances ligneuses qui viennent sur le tronc ou sur les branches de certains arbres. Ces loupes sont fort recherchées pour certains usages : celles de l'orme, p. ex., servent à faire des ouvrages de tabletterie (*Voy.* BROUSSIN). — En termes de Joaillier, *loupe* se dit d'une pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : on dit une *loupe de saphir*, *de rubis*. — En Métallurgie, on appelle *loupe* une masse de fer affiné incandescente et à demi liquéfiée qu'on va passer au marteau ou sous le cylindre.

LOUPE. En Optique, la *loupe*, ainsi appelée sans doute à cause de sa forme arrondie, est une lentille convergente d'un très-court foyer, qui sert à voir, en les grossissant, de petits objets ou de petits détails qu'il serait impossible de saisir à la vue simple. L'objet qu'on regarde à la loupe doit toujours être placé en avant, à une distance moindre que la distance focale (*Voy.* LENTILLE); sa position varie avec la portée de la vue. — L'emploi de la loupe comme verre grossissant remonte au XIIIe siècle. Roger Bacon en parle en 1250. Elle a beaucoup servi aux travaux des naturalistes, même depuis l'invention du *microscope composé* (*Voy.* MICROSCOPE). Dans le principe on la tenait à la main, ce qui était fort incommode ; on la place aujourd'hui sur un support avec un porte-objet et un miroir pour concentrer la lumière (*microscope Cuff*, *microscope Raspail*). Les *loupes Stanhope* sont montées sur une tige terminée par un anneau dans lequel on peut passer le doigt : leur usage est fort restreint. Comme il est gênant de se servir de très-petites lentilles, on emploie souvent des sphères en verre, soit coupées par le milieu, puis resoudées après que l'on a interposé entre les deux moitiés une lame de métal percée d'un trou (*loupe diaphragmée de Wollaston*), soit creusées suivant un de leurs grands cercles (*loupe Coddington*). Enfin on peut employer deux lentilles, toutes deux plan-convexes et ayant leur partie plane tournée vers l'objet : ce dernier appareil constitue le *doublet de Wollaston* qui a été perfectionné par Ch. Chevalier.

LOURDIE. *Voy.* MAL DE SANG.

LOURE (d'un vieux mot qui signifiait *musette*), sorte de danse grave dont l'air était assez lent, et se marquait ordinairement à six-quatre. Quand chaque temps porte trois notes, on pointe la première et l'on fait brève celle du milieu.

Dans la Langue musicale *lourer*, c'est nourrir les sons avec douceur et marquer la première note de chaque temps plus sensiblement que la deuxième, quoique de même valeur : cette manière d'exécuter est surtout en usage pour toutes les compositions qui ont le caractère rustique et montagnard.

LOUTRE, *Lutra*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers et voisin des Martes, renferme des animaux essentiellement aquatiques et très-bons nageurs. Leur tête est plate et large, leur museau terminé par un mufle dans lequel sont percées les narines ; leur corps est élargi et comme écrasé, leurs jambes courtes, leurs pieds larges et palmés comme

ceux du canard, leur queue aplatie. La *Loutre d'Europe* (*Mustela lutra*) est d'un brun noirâtre en dessus et d'un gris blanchâtre en dessous, tirant sur le fauve sous la gorge. Sa taille est d'env. 0m,70 du museau à la base de la queue, qui a souvent 0m,30 de longueur. Elle vit solitaire au bord des rivières ou des étangs, se cache pendant le jour sous des racines ou dans des creux de roches, qu'elle a eu soin de garnir d'herbes, et la nuit plonge et pêche. Sa nourriture se compose uniquement de poissons et d'herbes. Cet animal ne manque pas d'intelligence ; il se laisse, dit-on, apprivoiser, et peut même être dressé à aller à la pêche pour le compte de son maître. On mange la chair de la loutre ; elle était jadis considérée comme un aliment maigre. Sa fourrure est assez grossière : on l'emploie cependant pour garnir les bonnets et les casquettes. — On trouve plusieurs variétés de Loutres au Canada et dans la Caroline, ainsi qu'au cap de Bonne-Espérance.

Loutre de mer, *L. marine* ou *Enhydre marine* (*L. marina*), espèce du genre Loutre, qui se rapproche des Phoques, habite sur les côtes septentrionales de l'océan Pacifique et se nourrit de poissons marins. Sa fourrure est rare et estimée.

LOUVART, LOUVAT, LOUVETEAU, jeune loup. — LOUVE, femelle du loup.

LOUVETERIE, équipage pour la chasse du loup, du renard et autres animaux nuisibles. Sous l'ancienne monarchie, on nommait *Grand louvetier* un officier de la maison du roi qui commandait la *louveterie* (*Voy.* LOUP) : cette charge fut supprimée en 1789. Toutefois, il y eut toujours depuis des officiers chargés spécialement de la destruction des loups, et qui portèrent aussi le nom de *louvetiers*. Aujourd'hui, les préfets nomment, sur la présentation du conservateur des forêts, des *lieutenants de louveterie*, dont la commission est honorifique et qui sont tenus d'entretenir à leurs frais un équipage composé au moins d'un piqueur, de 3 valets de chiens, de 10 chiens courants et de 4 limiers. Ces louvetiers ont le droit de chasser à courre le sanglier dans les forêts de l'État faisant partie de leur arrondissement, de chasser au loup sans permis et d'employer pour la destruction des animaux nuisibles des engins interdits par la loi. Ils dirigent, sous la surveillance des agents forestiers, les chasses ou *battues* ordonnées par les sous-préfets.

LOUVOYER (de *lof*, lit du vent ?). C'est, en termes de Marine, courir des bordées, quand on a le vent contraire et qu'on veut maintenir le vaisseau dans sa route, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, de manière à ce que la résultante des deux forces qui le sollicitent, savoir, la résistance de l'eau et l'action du vent, le poussent dans un sens opposé à celui que le vent tendrait à lui faire prendre.

LOXIE (du gr. λοξός, oblique), *Loxia*. Linné avait formé sous ce nom un genre d'Oiseaux, comprenant tous ceux qui ont le bec plus ou moins oblique. Depuis, ce nom a été restreint aux *Becs-croisés*. *Voy.* ce mot.

LOXODROMIE (du gr. λοξός, oblique, et δρόμος, course). On appelle ainsi une courbe tracée à la surface de la sphère terrestre et dont le caractère principal est de couper tous les méridiens sous un angle constant. Elle fait une infinité de circonvolutions autour du pôle qu'elle n'atteint jamais. — Dans leur route à la surface des mers, les navigateurs suivent non la circonférence d'un grand cercle qui serait le plus court chemin, mais un arc de loxodromie, parce que cet arc est représenté sur la carte marine par une ligne droite, ce qui permet de trouver à chaque instant, à l'aide seulement d'une règle et d'un rapporteur, l'angle que l'axe du vaisseau doit faire avec le méridien pour atteindre un lieu déterminé.

LOXONEMA, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille turriculée, labre pourvu d'un sinus postérieur et prolongé en avant, columelle encroûtée et munie de plis saillants. Ces coquilles ne se rencontrent qu'à l'état fossile, et appartiennent aux étages paléozoïques.

LOYAUX COÛTS. *Voy.* FRAIS.

LOYER (du lat. *locarium*), somme payée par le locataire pour prix de la chose ou du service qu'on lui loue. Le loyer d'un héritage prend le nom de *fermage*. *Voy.* BAIL et LOCATION.

LOZANGE. *Voy.* LOSANGE.

LUCANE, *Lucanus cervus*, vulg. *Cerf-volant*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, type de la tribu des Lucanides, renferme des insectes de grande taille, qui ont le corselet carré, l'abdomen ovale, la tête et les mandibules énormes, et des espèces de cornes dentelées qui rappellent celles du cerf. Les larves des Lucanes vivent dans les vieux bois et les racines des arbres, qu'ils réduisent à l'état de tan. On les trouve en Europe, en Amérique et à Java.

LUCARNE (du lat. *lucarna*, p. *lucerna*, flambeau), ouverture pratiquée au toit d'un bâtiment pour éclairer et aérer l'espace qui est sous le comble. On distingue : la *L. carrée*, et la *L. ronde* ou *bombée*, qui est fermée en haut par un arc de cercle ; la *L. flamande*, qui est en maçonnerie, couronnée d'un fronton et portant sur l'entablement ; la *L. capucine*, qui est couverte en croupe de comble ; la *L. demoiselle*, qui est en charpente, portée par des chevrons et couverte en triangle. On donne à la lucarne de 1m à 1m,30 de large. — Le style ogival et celui de la renaissance affectionnent les lucarnes.

LUCERNAIRE (du lat. *lucerna*). Ce mot s'emploie quelquefois dans l'Église latine comme synonyme de *vêpres*, parce que jadis vêpres ne se chantaient que le soir et aux lumières ; mais plus spécialement pour désigner le *répons* qu'on chante à vêpres après l'hymne. — L'Église grecque a aussi son *lucernaire* ou son office des vêpres, qui consiste en prières officielles : ces prières sont plus longues que celles de l'Église romaine.

Les Zoologistes ont donné ce nom à deux genres de Polypes zoanthaires, voisins des Actinies.

LUCIFER (du lat. *lucifer*, porte-lumière), un des noms donnés par les anciens à la planète Vénus qu'on prenait autrefois pour deux étoiles différentes, selon qu'on l'observait le matin ou le soir : Lucifer était l'étoile du matin (*Voy.* VÉNUS). — Les Chrétiens ont donné le nom de *Lucifer* au premier des anges déchus, à Satan, sans doute en souvenir de ce passage d'Isaïe : « Comment es-tu tombé du ciel, *Lucifer*, toi qui paraissais si brillant au point du jour ? »

LUCIMÈTRE (du lat. *lux*, *lucis*, lumière, et du gr. μέτρον, mesure), appareil de Physique imaginé par Bouguer pour comparer l'éclat des diverses régions du ciel. Il se compose de deux tubes réunis par une charnière, comme les branches d'un compas. Les extrémités qui se touchent sont fermées avec du papier huilé ; les autres sont ouvertes, et de plus l'un des tubes est à tirage, afin qu'on puisse changer sa longueur à volonté. L'observateur dirige les tubes vers deux points du ciel, et il cherche la longueur qu'il faut donner au tube à tirage, pour que les deux feuilles de papier huilé paraissent également éclairées ; les intensités lumineuses des deux points considérés sont alors proportionnelles aux carrés des longueurs des tubes correspondants.

LUCINE, *Lucina*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, type de la famille des Lucinidées : coquille ronde, déprimée, généralement mince, présentant à chaque valve deux impressions musculaires très-longues et souvent prolongées en arc ; charnière munie d'une ou deux dents cardinales buccales, et souvent de deux dents latérales distantes ; ligament interne et logé dans une fossette oblique. Les Lucines fossiles se trouvent depuis l'étage dévonien, et les espèces aujourd'hui vivantes habitent le sable de toutes les mers. La *L. réticulée* et la *L. ondée* sont communes sur nos côtes. — La famille des *Lucinidées* ren-

ferme, outre le genre type *Lucine*, les genres *Corbis*, *Érycine*, etc.

LUCIOLE (de l'ital. *lucciola*), nom vulgaire du *Lampyre d'Italie*, insecte très-lumineux, est aussi employé comme synonyme de *Ver luisant*.

LUCIOPERCA, nom latin scientifique de la *Sandre*. *Voy.* ce mot.

LUCULES (dimin. du lat. *lux*, lumière), rides lumineuses qui se croisent dans tous les sens à la surface du soleil. Elles sont dues probablement aux ondulations de l'atmosphère gazeuse de cet astre.

LUDIER, *Ludia*, genre de la famille des Bixacées, renferme des arbrisseaux originaires des îles Maurice et Mascareigne. L'espèce type est le *Ludier à feuilles changeantes*, dans lequel les feuilles paraissent d'abord petites, roides, luisantes, dentées et épineuses, et s'allongent ensuite de façon à devenir très-douces et entières. Ses fleurs sont axillaires, blanches et solitaires.

LUDION (du lat. *ludio*, faiseur de tours), dit aussi *Diable cartésien*, petite figure d'émail suspendue à une ampoule de verre et plongée dans une bouteille pleine d'eau. On peut la faire descendre et monter à volonté en pressant plus ou moins le bouchon de liége qui ferme la fiole. Pour cela, on a ménagé dans l'ampoule un petit trou par lequel l'eau s'introduit en refoulant l'air qui s'y trouve. Lorsqu'on presse le bouchon, l'air étant comprimé, l'eau entre dans l'ampoule et l'entraîne au fond du vase; quand au contraire on ôte le bouchon, l'élasticité de l'air intérieur chasse l'eau, et restitue à l'ampoule la légèreté qui lui permet de flotter de nouveau. On se sert de ce petit appareil pour la théorie de l'aérostation.

LUDUS, mot latin qui signifie *jeu*, s'appliquait autrefois à des nodules arrondis qui se trouvent au milieu de certaines roches calcaires, et qui sont ordinairement plus durs que la roche qui les renferme. On nommait *ludus Helmontii* (*jeu de Van Helmont*) des concrétions pierreuses qui imitaient par leur forme divers objets, tels que des dés ou des prismes; *ludus Paracelsi* (*jeu de Paracelse*), des concrétions analogues, qui renfermaient des cavités de forme prismatique, séparées par des cloisons. — Ces corps ne sont plus désignés que sous les noms de *rognons* et de *concrétions*.

LUETTE (du lat. *uva*, graine de raisin et luette, d'où l'on a fait *uvette*, *luvette*, et par corruption *luette*), appendice charnu et conoïde qui pend à l'entrée du gosier, au milieu du bord libre du voile du palais. La luette est spécialement formée par la membrane muqueuse; un grand nombre de muscles lui sont communs avec le voile du palais ou avec la base de la langue, et elle en a deux propres, les *palato-staphylins* (*Voy.* AZYGOS). La longueur et la largeur de la luette varient selon les individus : elle peut même ne pas exister. Lorsque la sensibilité de la luette est mise en jeu par une irritation un peu vive, il se manifeste des nausées, et même des vomissements : on se sert de ce moyen pour faire vomir.

La luette est sujette à plusieurs maladies : souvent elle acquiert un volume qui double ou triple sa grosseur et sa longueur ordinaires, et se développe au point de gêner la déglutition et l'émission de la voix; c'est ce qu'on appelle *chute de la luette*. Il est alors nécessaire d'en faire la résection.

Jeu de la luette, jeu de cartes originaire d'Espagne, se joue avec des cartes particulières et s'accompagne de beaucoup de signes et de grimaces.

LULU, nom vulgaire de l'*Alouette des bois* ou *Cujelier*. *Voy.* ALOUETTE.

LUMACHELLE (de l'ital. *lumachella*, limaçon), nom donné, en Géologie, à des calcaires résultant de l'agglomération d'une multitude de coquilles dans un ciment solide. Quand ces calcaires sont en bancs continus, et que leur dureté les rend susceptibles d'un beau poli, on les exploite comme marbres. Les lumachelles de Carinthie sont très-estimées à cause de l'effet qui résulte du contraste de la couleur blanche ou rouge des coquilles avec la couleur foncée de la roche. *Voy.* MARBRE.

LUMBAGO (du lat. *lumbago*, de *lumbi*, lombes), dit aussi *Néphralgie rhumatisante*, rhumatisme des muscles de la région lombaire. Cette affection est caractérisée par une douleur qui occupe, soit un seul côté des lombes, soit les deux côtés à la fois, et qui n'est accompagnée ni de gonflement, ni de rougeur, ni de chaleur. Les causes du lumbago sont les mêmes que celles des autres rhumatismes : il se manifeste ordinairement d'une manière subite, mais il faut se garder de le confondre avec ces douleurs vives qui se produisent à la suite d'un effort violent pour soulever un fardeau considérable ou d'un redressement brusque du tronc, douleurs qui résultent alors de la rupture de quelques fibres dans la région lombaire. Le lumbago oblige le malade à se tenir courbé en avant, et, dans certains cas, la douleur est telle qu'il devient absolument impossible d'exécuter aucun mouvement; il se complique alors d'un accès de fièvre. — Si la douleur est légère, le seul traitement à observer est de garder le repos : on peut y joindre l'emploi de cataplasmes laudanisés, d'embrocations narcotiques, ou de sinapismes, ainsi que les tisanes sudorifiques. Si la douleur est intense, il faut avoir recours aux applications de sangsues, aux douches et aux bains de vapeur, aux vésicatoires, au chloroforme, etc.

LUMIÈRE (du b.-lat. *luminaria*; du lat. *lumen*), agent qui se manifeste particulièrement comme cause de la visibilité. Les corps en état d'ignition, la flamme, le soleil et les étoiles répandent de la lumière autour d'eux; ils sont dits *lumineux* par eux-mêmes. On appelle corps *éclairés* ceux qui ne font que réfléchir la lumière qu'ils reçoivent des corps lumineux. La lumière pénètre à travers tous les gaz, à travers la plupart des liquides et plusieurs corps solides; les corps qui laissent ainsi passer la lumière s'appellent *transparents* ou dans certains cas *translucides*, par opposition aux corps *opaques* qui la retiennent et l'empêchent de parvenir à notre œil. La science qui s'occupe de la lumière porte le nom d'*Optique*.

La direction que suit la lumière en se propageant se nomme un *rayon*; on appelle *pinceau* la réunion de plusieurs rayons voisins, et *faisceau* la réunion de plusieurs pinceaux voisins ou séparés. Le rayon suit une ligne droite dans le vide et dans tous les milieux transparents homogènes. C'est cette propriété que possède la lumière de se propager suivant une ligne déterminée d'un point à un autre, qui explique les *ombres*. Quand la lumière vient rencontrer une surface, elle est renvoyée suivant une autre direction; ce phénomène porte le nom de *réflexion*; la partie de l'Optique qui s'occupe de la *réflexion* se nomme *Catoptrique* (*Voy.* RÉFLEXION). Lorsqu'un rayon de lumière passe d'un milieu transparent dans un autre, il éprouve un changement de direction et se propage dans le second milieu suivant une ligne droite qui n'est plus la même que celle de sa propagation dans le premier milieu; on nomme *réfraction* ce changement de direction, et *Dioptrique* la partie de l'Optique dont il fait l'objet. La réfraction n'a pas la même intensité pour tous les rayons lumineux; elle va en décroissant pour les diverses couleurs dans l'ordre suivant : *violet*, *indigo*, *bleu*, *vert*, *jaune*, *orangé*, *rouge*. On distingue les divers rayons par leur réfrangibilité, dont la mesure est l'*indice de réfraction* (*Voy.* INDICE). Le passage d'un faisceau à travers un corps transparent détermine habituellement la séparation des rayons, et par suite produit des iris; telle est l'expérience du *spectre solaire*. On appelle *dispersion* (*Voy.* ce mot) la séparation des rayons opérée par la réfraction.

L'éclairement produit par un point lumineux diminue d'intensité à mesure qu'on s'éloigne de ce point; ce décroissement d'intensité a lieu en raison directe du carré de la distance par un point lumineux. — Dans certaines circonstances un corps éclairé par un point lumineux peut devenir obscur, lorsqu'on

place un autre point lumineux à côté du premier; comme si la lumière ajoutée à la lumière pouvait faire l'obscurité; c'est le phénomène des *interférences* (*Voy.* ce mot). La loi de ce phénomène sert à expliquer les franges alternativement brillantes et obscures qui bordent l'ombre d'un corps éclairé par un seul point lumineux, celles qui se voient dans l'ombre d'un petit corps éclairé de la même manière, les anneaux colorés, et un grand nombre de phénomènes de *diffraction*.

La lumière parcourt environ 302,000 kilomètres par seconde; elle vient du soleil à la terre en 8′ 13″. C'est l'astronome Rœmer qui fit cette découverte en 1676 : il y avait été conduit par l'observation des éclipses du premier satellite de Jupiter; Foucault est arrivé à un résultat presque identique en mesurant la vitesse de cette propagation par une méthode analogue à celle qui a été employée par M. Wheatstone pour mesurer la vitesse de l'électricité, et qui est fondée sur les propriétés d'un miroir tournant avec une grande rapidité. M. Fizeau a aussi résolu la même question (1849), mais par une autre méthode.

Deux hypothèses ont été émises sur la nature de la lumière. L'une, dite des *ondulations* ou des *vibrations*, admise par Descartes, Huyghens, Euler, Young, Fresnel, suppose l'univers rempli d'un fluide extrêmement subtil et élastique, appelé *éther*, dont les ondulations, déterminées par l'action des corps visibles, agissent sur l'œil, de même que les ondulations de l'air, déterminées par l'action des corps sonores, agissent sur l'oreille; dans ce système, la cause de la visibilité, la lumière, est un mouvement de vibration excité dans l'éther par les corps visibles, et qui, propagé de proche en proche dans toutes les directions, se modifie d'après la nature des résistances qu'il éprouve. L'autre système, connu sous le nom de *système de l'émission*, admet, avec Newton, que la lumière est une matière propre, un fluide extrêmement subtil, émanant des corps lumineux, et dont les molécules sont lancées en ligne droite par ces corps avec une très-grande vitesse et dans tous les sens. Cette théorie, qui d'abord avait paru la plus simple et la plus naturelle, est aujourd'hui abandonnée.

La lumière ne sert pas seulement à éclairer et à distinguer les objets; elle est aussi nécessaire à l'existence des êtres organisés : sans elle, les végétaux et les animaux s'étiolent et dégénèrent : l'*insolation* lui doit une partie de ses avantages. En outre, elle exerce sur les corps inorganiques eux-mêmes une puissante action chimique dont on a tiré parti dans la *photographie*. *Voy.* ce mot.

On doit à J. Herschell un *Traité de la lumière* (traduit par MM. Verhulst et Quételet, Paris, 1829-33); à Auguste Beer, professeur à l'université de Bonn, une *Introduction à la haute optique* (trad. par M. Forthomme, 1852); à M. Billet un *Traité d'optique* très-complet. Les beaux mémoires de Fresnel sur la lumière sont réimprimés dans ses *Œuvres* publiées par les soins du ministre de l'Instruction publique.

Lumière cendrée. Lorsque la lune est nouvelle et devrait être invisible, pour nous elle apparaît néanmoins tout entière, mais avec une teinte très-dégradée : c'est ce que l'on appelle la *lumière cendrée*. Les jours qui suivent tandis qu'elle apparaît sous la forme d'un croissant très-délié, le reste de son disque se montre éclairé de cette même lumière. Ce phénomène est dû à ce que, à l'époque de la nouvelle lune, tandis que la lune tourne vers nous son disque obscur, la face de la terre éclairée par le soleil est au contraire tournée tout entière vers la lune, et la lune recevant ainsi de la terre la lumière réfléchie du soleil, nous renvoie à son tour des rayons qui la rendent visible.

Lumière diffuse, lumière due à la réflexion irrégulière (*Voy.* Réflexion). Cette lumière rend la surface diffusante visible de tous les points de l'espace environnant. Ce sont les surfaces peu polies qui donnent surtout lieu à la diffusion de la lumière.

Lumière électrique, lumière produite par une série d'étincelles qui jaillissent au point où un courant électrique passe entre deux corps conducteurs, séparés par un intervalle très-petit; elle est surtout remarquable par son éclat, qui devient presque comparable à celui du soleil, lorsque le courant passe entre deux pointes de charbon convenablement rapprochées. Le charbon qui se dépose aux parois supérieures des cornues servant à la préparation du gaz de l'éclairage est surtout propre à ce genre d'expériences; on y a récemment substitué une espèce de verre et divers autres moyens. On fait usage de la lumière électrique pour produire la nuit de vifs effets d'éclairage : on l'utilise pour les phares, pour les travaux nocturnes de maçonnerie et de terrassement, pour l'éclairage des galeries de mines et, à la guerre, pour diriger de nuit le tir des batteries et découvrir les travaux et les mouvements de l'ennemi. On emploie encore la lumière électrique pour les signaux, les feux d'artifice, les effets de scène dans les représentations théâtrales, etc. Comme les charbons employés pour produire cette lumière s'usent rapidement, on a imaginé pour les maintenir à distance convenable, divers régulateurs plus ou moins ingénieux : les principaux sont dus à MM. Deleuil, Serrin, Duboscq et Foucault. *Voy.* Arc voltaïque, Tubes de Geissler, etc.

Lumière polarisée. *Voy.* Polarisation.

Lumière zodiacale, phénomène astronomique qui accompagne ordinairement le lever ou le coucher du soleil vers les équinoxes : c'est un cône de lumière blanchâtre ayant sa base du côté du soleil, qu'on observe dans la direction du zodiaque; sa longueur paraît quelquefois sous-tendre un arc de 90°. Dominique Cassini, pour l'expliquer, supposait le soleil enveloppé d'une couche nébuleuse ayant la forme d'un sphéroïde très-aplati et presque lenticulaire, s'étendant plus loin que les orbites de Mercure et de Vénus, et jusqu'à l'orbite de la Terre. On l'explique généralement aujourd'hui par l'existence d'une masse de corpuscules circulant autour du soleil dans un plan très-rapproché de l'équateur solaire et de l'écliptique et formant une sorte d'anneau autour de cet astre.

lumière. En Peinture, ce mot se dit et de la lumière même qu'il s'agit de représenter, et de la manière dont on la représente. Pour simplifier le jeu de la lumière, les peintres se créent un jour particulier, ce qu'ils font en donnant certaine couleur aux parois de l'atelier, puis en introduisant le jour par une baie de forme particulière, carrée, conique, cylindrique, etc., et enfin en rapprochant ou éloignant le modèle du foyer de lumière, ce qui modifie les ombres, les clairs, la netteté avec laquelle se dessinent les objets. L'inclinaison que préfèrent habituellement les artistes pour le rayon lumineux est de 45°.

On distingue en peinture 4 lumières: 1° la lumière *principale* ou *souveraine*, qui vient du haut et tombe d'aplomb sur la partie éminente de l'objet; 2° la lumière *glissante*, qui ne fait que couler sur les objets; 3° la lumière *diminuée* ou *perdue*, qui, s'éloignant du principe qui la produit, diminue d'éclat, se confond avec la masse d'air dans laquelle elle nage et finit par se perdre; 4° la lumière *réfléchie*, empruntée à un corps qui l'avoisine et duquel elle rejaillit.

On appelle encore *lumière* : 1° dans les Armes à feu, l'ouverture par laquelle on met le feu à un canon, à un fusil, etc.; — 2° dans les Instruments de mathématiques à pinnules, le petit trou par lequel on aperçoit l'objet observé; — 3° dans les Pompes, l'ouverture pratiquée au corps d'une pompe et par laquelle l'eau sort pour entrer dans le manche ou le tuyau de conduite, etc.

LUMP ou lompe, vulg. *Gros-Mollet*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, détaché par quelques-uns du genre Cycloptère, dont il diffère par un corps plus épais. Il habite les mers du Nord, et vit de méduses et autres animaux gélatineux.

LUNAIRE, *Lunaria*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, renferme deux espèces : l'une, bisannuelle, la *L. biennis*, sans odeur, à fleurs de couleur violette ; ses graines sont contenues dans une silicule dont la cloison blanche et nacrée persiste longtemps après la chute des valves : c'est cette petite membrane ronde et blanche qui lui a valu les noms de *Lunaire*, d'*Herbe-aux-écus*, de *Monnaie du pape*, de *Satin blanc*, etc. ; l'autre, vivace, la *L. rediviva*, à feuilles très-grandes, légèrement velues, acuminées et dentées en scie ; à fleurs d'un rose clair, quelquefois même d'un pourpre assez vif et exhalant une odeur très-suave.

LUNAISON, ou *Mois lunaire*, espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives. La durée de la lunaison est de 29 jours $12^h\ 44^m\ 3^s$.

LUNATIQUE (du lat. *lunaticus*), ce qui est soumis à l'influence de la *lune*. On l'a étendu soit aux maladies qui reparaissent ou deviennent plus graves à des phases déterminées de la lune, et qu'on attribuait à l'influence de cet astre, soit aux individus qui sont affectés de ces maladies, ainsi qu'aux fous et aux êtres capricieux. Les anciens donnaient ce nom aux épileptiques. — Les Vétérinaires l'appliquent particulièrement aux chevaux sujets à l'ophthalmie périodique, ophthalmie que l'on supposait autrefois être influencée par le cours de la lune.

LUNCH, LUNCHEON, mots anglais usités aujourd'hui en France pour désigner le goûter ou repas accessoire, entre le déjeuner et le dîner, qui se prend ordinairement debout à l'imitation des Anglais.

LUNDI (du lat. *lunæ dies*, jour de la lune), 2e jour de la semaine, ainsi appelé par les anciens parce que la lune présidait à sa première heure. Le lundi, dans l'Église catholique, est appelé *seconde férie* et est consacré plus particulièrement au culte du St-Esprit ; mais c'est une dévotion libre. — On nomme *lundi gras*, le lundi de la semaine où finit le carnaval ; *lundi saint*, le lundi de la semaine sainte.

LUNE (du lat. *luna*), satellite de la terre. Elle décrit autour de cet astre une orbite elliptique dans l'espace de 27 jours $7^h\ 43^m\ 15^s,5$: c'est ce qu'on appelle sa *révolution sidérale*. Elle emploie précisément le même temps à faire une révolution sur elle-même ; c'est pour cette raison qu'elle présente toujours la même face à la terre. La lune n'est pas lumineuse par elle-même ; c'est ce qui fait que nous ne pouvons en apercevoir que la partie éclairée par le soleil (*Voy.* LUNE), et que dans le cours de sa révolution elle se montre à nous sous divers aspects ou *phases*. Lorsque la lune est en *conjonction*, c.-à-d. entre la terre et le soleil, elle tourne vers nous sa face obscure, et par suite est invisible : on dit alors qu'elle est *nouvelle*. En avançant sur son orbite, elle montre progressivement sa face éclairée par le soleil ; elle se présente alors sous la forme d'un croissant d'abord très-délié, puis de plus en plus large. Parvenue à 90° du soleil, elle se montre sous la forme d'un demi-cercle : c'est le *premier quartier*. Lorsqu'elle est à 180° du soleil, ou, comme on dit, en *opposition*, elle apparaît comme un cercle complet : c'est la *pleine lune*. Elle décroît ensuite peu à peu en repassant par des phases inverses des premières ; reparaît sous la forme d'un demi-cercle quand elle est à 270° du soleil : c'est le *dernier quartier*, et redevient invisible, ou *nouvelle*, quand elle revient entre le soleil et la terre. L'opposition et la conjonction ont reçu le nom commun de *syzygies*. Les positions qui correspondent au premier et au dernier quartier s'appellent les *quadratures*. Les positions situées à égale distance des syzygies et des quadratures sont les *octants*. — La période de temps dans laquelle s'accomplissent les phases de la lune a reçu le nom de *révolution synodique*. Elle est un peu plus longue que la révolution sidérale, parce que pendant la durée, de cette dernière la terre se déplace elle-même sur son orbite, en sorte que la lune, après avoir accompli sa révolution sidérale, doit marcher encore quelque temps pour se retrouver en conjonction. La durée de la révolution synodique est de 29 jours $12^h\ 44^m\ 2^s,8$. On lui donne aussi le nom de *lunaison* ou de *mois lunaire*.

L'orbite lunaire est une ellipse dont la terre occupe un foyer : l'extrémité du grand axe de cette ellipse la plus voisine de la terre s'appelle le *périgée*, l'autre extrémité est l'*apogée*. La distance de la lune à la terre, quand elle est au périgée, est de 56 rayons terrestres, 60 centièmes ; sa distance à l'apogée est de 63 rayons, 16 centièmes ; sa distance moyenne est de 60 rayons terrestres environ, ce qui fait 384628 kilomètres ou 96157 lieues. Le plan de cette orbite est incliné sur l'écliptique de 5° 8′ 48″ en moyenne. — La lune est de tous les astres celui dont le mouvement présente le plus d'irrégularités : d'abord le plan de son orbite oscille périodiquement autour de sa position moyenne ; d'autre part les *nœuds*, c.-à-d. les points où elle rencontre l'écliptique, se déplacent avec le temps, dans le sens rétrograde de manière à accomplir une révolution complète en 18 ans 219 jours environ. Enfin la ligne des absides tourne elle-même dans le plan mobile de l'orbite, dans le sens direct, de telle sorte que la lune décrit non une ellipse, mais une spirale indéfinie qui ne peut être confondue avec une ellipse que dans une petite partie de son étendue. — Les principales inégalités du mouvement lunaire sont connues sous les noms d'*évection*, de *variation*, d'*équation annuelle*, etc. (*Voy.* ces mots). — La lune éprouve aussi dans son mouvement de rotation une sorte de balancement apparent qui fait varier légèrement sa partie visible : c'est que l'on appelle la *libration*. *Voy.* ce mot.

Le rayon de la lune est les $\frac{3}{11}$ du rayon terrestre ; sa surface égale $\frac{1}{13}$ de la surface terrestre, et son volume est le 49e de celui de la terre. Vue à la lunette, sa surface laisse apercevoir des taches brillantes ou obscures, qui ne sont autre chose que des vallées et des montagnes de dimensions considérables. Toutes ces montagnes sont des volcans éteints. Cependant certains astronomes affirment que quelques-uns seraient encore en activité. La lune n'a pas d'atmosphère : on le reconnaît d'abord à ce qu'on n'aperçoit pas de nuages à sa surface ; mais aussi et surtout à ce que la durée calculée de l'occultation des étoiles par la lune a toujours été trouvée rigoureusement égale à la durée observée, ce qui ne serait pas si les rayons lumineux émanés des étoiles rencontraient, à la surface de la lune, une atmosphère qui les dévierait dans leur route. La lune est par suite inhabitable, au moins pour des êtres analogues à ceux qui vivent sur la terre.

Les phases de la lune ont conduit la plupart des peuples de l'antiquité à prendre les *lunaisons* pour base de leur calendrier. Les Turcs et les Arabes emploient encore aujourd'hui une *année lunaire* de 12 mois composés alternativement de 30 et de 29 jours et formant en tout 354 jours. On appelle *âge de la lune* le temps écoulé depuis la dernière nouvelle lune : on le détermine pour un jour donné à l'aide de l'*épacte* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi CALENDRIER.

On donne le nom d'*éclipses de lune* à la disparition momentanée de cet astre par suite de l'interposition de la terre entre le soleil et lui. Les éclipses de lune ont lieu seulement à l'époque de la pleine lune (*Voy.* ÉCLIPSE). — Les marées sont dues à l'attraction combinée de la lune et du soleil (*Voy.* MARÉE). — Pendant longtemps on a attribué à la lune une influence considérable sur les variations du temps, sur la végétation, sur la santé, etc. Aujourd'hui, beaucoup de ces croyances sont reléguées parmi les préjugés. D'autres, qui paraissent fondées *à priori*, ont besoin d'être étudiées plus à fond pour passer à l'état de faits scientifiques.

Il existe d'excellentes *Tables de la lune* qui permettent de déterminer le lieu de l'astre à un moment quelconque : Halley, Flamsteed, Euler, Clairaut, d'Alembert, Tobie Mayer, Burg, Bürckhardt,

M. Damoiseau, etc., ont donné des *Tables* qui sont devenues de plus en plus parfaites avec les progrès de la science. — On a aussi des *Cartes de la lune* très-détaillées : une des plus complètes est celle qu'ont publiée à Berlin MM. W. Beer et Mædler, avec une *Sélénographie générale* (1838 et suiv.). Dans ces derniers temps M. Delaunay a publié une *Théorie mathématique de la lune*.

Les anciens avaient divinisé la Lune : les Égyptiens la nommaient *Isis*, et les Grecs *Séléné* : ces derniers identifiaient la lune avec *Phœbé* et *Artémis*, comme les Romains avec *Diane*. *Voy.* Diane au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

lune rousse. Les jardiniers appellent ainsi la lune qui, commençant en avril, devient pleine soit à la fin du mois, soit dans le courant de mai. Suivant eux, elle *roussit* ou gèle les jeunes feuilles et les bourgeons exposés à ses effets. — La lune n'est pour rien dans le fait très-réel des gelées tardives du printemps : ces gelées résultent de ce que le rayonnement nocturne, par un ciel serein, peut abaisser la température du sol de 5 ou 6 degrés au-dessous de celle de l'air; si donc une autre cause, telle que le vent du nord, ou l'arrivée dans nos climats de glaçons flottants provenant des débâcles des mers du Nord, a déjà abaissé l'air à des températures voisines de zéro, la température du sol descend elle-même au-dessous de zéro, et les plantes gèlent à sa surface.

Les Alchimistes donnaient le nom de *lune* à l'argent. — On appelait *lune cornée*, le chlorure d'argent fondu.

En Botanique, *Lune d'eau* est le nom vulgaire du *Nénuphar blanc* : ce nom lui a été donné à cause de ses feuilles orbiculaires nageant sur l'eau.

En Ichthyologie, on nomme *Lune de mer*, différents poissons, tels que la Mole, le Gal verdâtre et la Sélène argentée.

Pierre de lune, variété d'Orthose. *Voy.* Orthose.

lune (demi-), ouvrage de fortification. *V.* Demi-lune.

LUNETIÈRE, *Biscutella*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Thlaspidées, renferme des plantes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, oblongues; à fleurs disposées en grappes terminales, et dont les fruits sont remarquables par leur forme singulière, qui ressemble en quelque sorte à une paire de lunettes : d'où leur nom. On en compte environ 30 espèces, qui habitent plus particulièrement l'Europe méridionale, le nord de l'Afrique ou le Levant. On remarque la *L. auriculée*, la *L. de la Pouille*, la *L. des roches* et la *L. corne de cerf*.

LUNETTE (diminutif de *lune*), instrument d'Optique destiné à faire voir les objets d'une manière plus distincte. Les lunettes sont *simples* ou *composées*, selon qu'elles interposent un ou plusieurs verres entre l'œil et les objets que l'on veut regarder.

Dans la première classe, il faut ranger les *lorgnons* à une ou deux branches (*monocles* ou *binocles*), qu'on tient à la main, et les *lunettes* proprement dites, appelées *besicles*, *paire de lunettes*, dont la monture varie tous les jours (*pince-nez*, *L. à tempe*, *L. à branches fourchues*, etc.). On sait que pour les vues presbytes on se sert de verres *convexes*, et pour les vues myopes, de verres *concaves*. La courbure de ces verres est graduée de manière à offrir de 21 à 22 forces; on désigne ces forces par des numéros, qui s'approchent d'autant plus du n° 1 qu'ils sont plus forts. On appelle *premières conserves* les verres convexes qui ont 72 pouces (19 décimèt. 1/2) de foyer; *conserves*, ceux qui ont 60, 48, 36 et 30 pouces; après 24 pouces (6 décimèt. 1/2), on dispose les verres de 2 en 2 pouces jusqu'à 12 pouces, puis de pouce en pouce jusqu'à 6, enfin, de 1/2 en 1/2 jusqu'à 4 et même jusqu'à 3 1/2 (95 millimèt.); ces derniers sont de véritables *loupes*. Les verres concaves sont gradués de la même manière (*Voy.* Verres). — L'invention de ce genre de lunettes est attribuée par les uns à Roger Bacon, par les autres au Florentin Salvino degli Armati, qui les aurait inventées vers 1280, ou enfin au dominicain Alexandre de Spina, mort à Pise en 1313; mais il résulte de quelques passages qu'elle doit remonter au moins au XIIe siècle. Les lunettes étaient connues en Chine beaucoup plus anciennement. On rapporte que Salomon se servait d'une boule de verre qui grossissait les objets et que Néron suivait les combats des gladiateurs à travers une grosse émeraude.

A la seconde classe appartiennent : 1° la *Lunette astronomique*, formée d'un tuyau de cuivre plus ou moins long, muni à chaque extrémité d'un verre biconvexe; elle donne les images renversées : cette lunette se tient à la main, ou est fixée sur un instrument, comme dans le *théodolite*, le *cercle répétiteur*, l'*équatorial*, etc. (*Voy.* ces mots), ou bien encore elle est montée sur un pied; c'est à ce genre qu'appartiennent la lunette appelée *instrument des passages* ou *L. méridienne* (*Voy.* Méridienne), les *chercheurs*, etc.; 2° la *L. de Galilée*, également formée de deux verres, dont l'un est biconvexe et l'autre biconcave : celle-ci ne renverse pas les objets; réduite aux proportions d'un instrument de poche, elle constitue nos lorgnettes de spectacle, qui peuvent être à un seul tube (*monocle*) ou à deux tubes (*binocles*, *jumelles*); 3° la *L. terrestre*, *L. d'approche* ou *longue-vue*, qui est composée d'un plus grand nombre de verres combinés de manière que l'image, après avoir été reçue renversée, se trouve redressée. — Dans toutes, il faut distinguer : l'*oculaire*, verre qui s'applique à l'œil, et l'*objectif*, qui est tourné vers les objets; ces deux verres sont adaptés aux deux extrémités d'un tube, soit fixe, soit à tirage. L'objectif, après avoir reçu les rayons émanés de l'objet, les fait converger à l'intérieur de la lunette de manière à en tracer une image réelle; mais cette image est renversée. C'est à cette image, et non aux objets réels, que s'applique l'*oculaire*, pour la rendre plus nette et plus claire; mais, tandis que dans la lunette astronomique, l'image reste renversée, dans la lunette terrestre, elle est redressée au moyen des lentilles convergentes placées entre l'*objectif* et l'*oculaire*. Dans la lunette de Galilée et dans les lorgnettes de spectacle, l'*oculaire* est placé un peu en deçà du foyer où l'image de l'objet devrait venir se former renversée en sortant de l'objectif; au moyen de ses propriétés divergentes, il éloigne les uns des autres les rayons qui tendent à se rapprocher et les fait pénétrer dans l'œil de manière que l'image ne se forme que sur la rétine.

L'invention de ces dernières lunettes est attribuée à Lippershey de Middlebourg et à J. Metzu, lunetier d'Alkmaer, ou plutôt aux enfants de celui-ci, qui avaient placé fortuitement et par simple jeu un verre concave devant un verre convexe; elle date de 1609. L'année suivante, Galilée construisit la lunette dite *de Hollande* ou *de Galilée* : elle ne renverse pas les objets; mais son champ est restreint et son grossissement peu considérable. Képler inventa ensuite la *L. astronomique*, dont l'oculaire très-convergent permet d'obtenir un grossissement beaucoup plus considérable, mais seulement en donnant à la lunette une longueur qui en diminue le champ : le renversement de l'image qu'offre cette lunette est, du reste, indifférent pour les observations astronomiques. C'est au XVIIe siècle que le P. Reitha inventa la *L. terrestre*. Les lunettes n'ont cessé depuis de se perfectionner : on est parvenu à en construire de gigantesques, avec lesquelles on obtient des grossissements de deux et trois mille fois.

Avant l'invention des lentilles achromatiques, on n'avait d'autre moyen d'éviter l'*irisation* qui entoure les objets vus à travers les lunettes ordinaires, que de placer à l'intérieur du tube un diaphragme ou cercle opaque, percé à son centre de manière à ne laisser parvenir jusqu'à l'œil que des rayons régulièrement réfractés. La découverte des moyens de rendre les lunettes achromatiques est due à Hall et à J. Dollond. *Voy.* Achromatisme.

Les Télescopes diffèrent des lunettes précédentes par la substitution d'un miroir concave à l'objectif, on leur donne quelquefois le nom de *lunettes catoptriques*, par opposition aux lunettes ordinaires, ou *dioptriques*. *Voy*. Télescope.

Lunette à double image ou *Micromètre prismatique* de Rochon. *Voy*. Micromètre.

Lunette. En Architecture, on nomme ainsi soit un petit jour réservé dans le berceau d'une voûte, soit une petite baie cintrée pratiquée dans ses côtés. — Il se dit aussi de toute ouverture pratiquée dans un toit couvert en plomb, dans la flèche d'un clocher, etc., pour donner de l'air à la charpente.

En termes de Fortification, on nomme *lunettes* des espèces de demi-lunes, c.-à-d. des ouvrages composés de deux faces présentant un angle saillant vers la campagne. Ils sont défendus par un parapet, et protégés par un fossé. On construit, en général, les lunettes près des glacis et vis-à-vis des angles rentrants du chemin couvert, en ayant soin d'en déterminer le relief de façon à ce qu'elles ne masquent pas les feux du corps de la place. Très-rapprochées de l'assiégeant, elles permettent de le gêner infiniment par l'artillerie qu'on y établit. On leur donne de 50 à 70^{m} de face, avec des flancs de 16 à 20^{m}.

LUNULE, diminutif de *lune*. — En Botanique, on appelle *lunulées* les parties des organes des plantes qui ont la forme d'un croissant.

En Géométrie, on appelle *lunule* une figure qui a la forme d'un croissant : c'est l'espace compris entre deux arcs de cercle qui ont la convexité du même côté et qui se coupent.

Dans les Églises, on appelle *lunule* une espèce de boîte ronde, d'or ou de vermeil, qui renferme l'hostie et qu'on place dans le centre de l'ostensoir.

LUNULITE, genre de Mollusques bryozoaires, de la famille des Escharidées, renferme plusieurs espèces fossiles.

LUPÈRE, *Luperus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Galérucites. Les larves de l'espèce type, le *L. rufipes*, se trouvent sur l'orme, dont elles dévorent les feuilles.

LUPIN (de *lupus*, loup, parce que cette plante dévore la terre où on la cultive, comme le *loup* dévore la brebis), *Lupinus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme de fort belles plantes herbacées ou frutescentes, hautes de 0^{m},35 à 0^{m},70, dont les fleurs, de couleur variable, sont analogues à celles des pois et des haricots, et dont les feuilles, composées de folioles attachées toutes à un même point, sont disposées en roues ou en rayons divergents au nombre de 5 à 7; toute la plante est généralement velue et satinée. Le fruit est une gousse comprimée, allongée, renfermant des semences dures, orbiculaires, analogues aux lentilles, dont la saveur est fortement amère quand on ne les a pas dépouillées de l'épiderme qui les recouvre. — Le *Lupin blanc* ou *L. agricole* (*L. albus*), ainsi nommé de la couleur de ses fleurs, est une plante annuelle, originaire du Levant. Elle ne réussit complètement en France que dans le Midi : le froid et l'humidité lui sont également funestes; dans les pays chauds, elle croît avec une telle rapidité qu'on peut la jeter en terre immédiatement après la récolte des froments, et la récolter avant l'hiver. Chez nous, on ne cultive guère ce lupin que pour l'enfouir en vert comme engrais, ou pour la nourriture des bestiaux. Chez les anciens, surtout en Grèce et en Italie, c'était un aliment très-employé; c'était le mets favori des gens du peuple et des philosophes cyniques. Les Italiens le mangent encore en bouillie. En Égypte, la farine de lupin s'emploie, comme la pâte d'amandes, pour adoucir le visage et les mains; chez nous, on en fait quelquefois des cataplasmes. — Parmi les espèces d'ornement, on remarque le *L. vivace*, dont les fleurs en épis, au nombre de 15 à 20, sont d'un rose qui passe au bleuâtre : il est originaire de la Virginie, de la Caroline et du Canada; le *L. jaune*, ou *Fève de senteur*, annuel et odorant : il croît naturellement en Sicile et dans le midi de la France; le *L. bigarré* : la couleur de ses fleurs varie du rouge au bleu, et leur disposition se rapproche de celle d'un épi en panicule terminale.

LUPINELLE, nom vulgaire du *Trèfle* et du *Sainfoin*. *Voy*. ces mots.

LUPULINE (du lat. *lupulus*, houblon), *Medicago lupulina*, vulg. *Trèfle jaune*, *Minette dorée*, *Luzerne*, *Houblon*, espèce de Luzerne à fleurs ramassées en petites boules dorées, et dont les tiges, rampantes et très-rameuses, fournissent un fourrage recherché de tous les bestiaux. Elle convient aux terrains crayeux et élevés. Sa présence dans les prairies naturelles bonifie le foin et le rend appétissant.

LUPULUS, nom latin botanique du *Houblon*.

LUPUS (du lat. *lupus*, loup), dit aussi *Dartre rongeante*, inflammation chronique de la peau qui s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis soit d'ulcères ichoreux et rongeants, qui se recouvrent de croûtes brunâtres, ordinairement très-adhérentes (*L. exedens*); soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération (*L. non exedens*). Le siége ordinaire du *lupus* est le visage : le nez est la partie que le *L. exedens* attaque de préférence : souvent il le détruit complétement. Aucune maladie ne produit d'aussi profondes altérations dans les traits : le mélange de tubercules, d'ulcères, de cicatrices blanches séparées par des parties de peau extrêmement gonflées, donne au malade un aspect repoussant. — Lorsque le *lupus* attaque des individus scrofuleux, et c'est le cas le plus ordinaire, on le traite par le chlorhydrate de chaux ; on prescrit des boissons ferrugineuses et des bains sulfureux. En même temps, on cautérise le *L. exedens* avec l'huile animale de Dippel, le beurre d'antimoine, le nitrate acide de mercure, les pâtes arsenicales, etc. Contre le *Lupus non exedens* (*L. tuberculeux* ou *érythémateux*), qui est plus opiniâtre que le précédent, on a employé avec succès à l'intérieur quelques solutions arsenicales, à l'extérieur le deutoiodure de mercure; on prescrit aussi des frictions avec des pommades iodurées. Pendant tout le traitement, le malade doit avoir un bon régime, tonique, fortifiant, et prendre beaucoup d'exercice en plein air. L'huile de foie de morue pourra être utile.

LUSCINIA, nom latin scientifique du genre *Rossignol*, a donné naissance aux mots *Luscinidés* et *Luscininés*, qui désignent différentes familles de Passereaux dentirostres, dont le Rossignol et la Fauvette sont les principaux genres.

LUSTRAGE (du lat. *lustrare*). Le *lustrage* est le dernier apprêt donné aux étoffes, et il a pour effet de les rendre brillantes. On commence par enduire l'étoffe d'une matière liquide qui varie selon la nature du tissu : pour presque toutes les soieries, on emploie l'alun; pour le taffetas noir, on se sert de la bière double bouillie avec du jus d'orange et de citron : c'est ce que l'on appelle l'*apprêt*. Ensuite on cylindre, c.-à-d. qu'on fait passer la pièce à lustrer entre deux cylindres, dont l'un, métallique et creux, reçoit à l'intérieur des barres de fer rougies qui chauffent sa surface et liquéfient l'apprêt; ainsi liquéfié, l'apprêt s'applique sur l'étoffe pressée entre les deux cylindres, y pénètre, et lui donne ce lisse et ce brillant qui constitue le *lustre*.

LUSTRALE (eau). *Voy*. Lustration et Bénite (eau).

LUSTRATION (du lat. *lustratio*), cérémonie consistant en sacrifices, aspersions ou fumigations, par laquelle on purifiait chez les Romains les lieux ou les personnes souillés. Les anciens en avaient de trois sortes : les unes avec l'*eau lustrale* (*Voy*. ce mot), les autres avec le feu et le soufre, les dernières avec l'air, que l'on agitait, au moyen d'un crible, autour de la chose à purifier.

LUSTRE (du lat. *lustrare*), luminaire suspendu et

portant au moins deux ou plusieurs branches, qu'on emploie surtout pour éclairer et décorer les grands salons, les églises et les théâtres. — On distingue : 1° les *L. à tige découverte*, dont la tige, les branches et les becs n'ont aucun ornement; 2° les *L. à consoles*, où les branches sont supportées par des consoles placées au-dessus ou au-dessous : la tige est couverte d'ornements, et le fond terminé par des culs-de-lampe; 3° les *L. à lacé*, couverts de cristaux taillés de manière à réfracter la lumière, et à donner toutes les couleurs du prisme. — Il y a des lustres qui se composent de plusieurs étages de branches et de becs, et qui portent jusqu'à 200 bougies et plus. Les lustres sont devenus une des plus belles et des plus riches parties de l'ameublement; on y déploie aujourd'hui un très-grand luxe.

LUSTRE, cérémonie religieuse et espace de cinq ans (*Voy.* ci-dessus LUSTRATION et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Apprêt pour les étoffes. *Voy.* LUSTRAGE.

Lustre d'eau, plante aquatique. *Voy.* CHARA.

LUSTRINE (de *lustrer*). Ce mot a désigné d'abord une espèce de droguet de soie ; il a été étendu ensuite à une sorte de percaline, fortement apprêtée et lustrée.

LUT (du lat. *lutum*, boue), enduit tenace et ductile, qui devient solide en se desséchant, et dont les pharmaciens et les chimistes se servent pour fermer les jointures de leurs vases et de leurs appareils, recouvrir les bouchons, empêcher la fuite des substances volatiles ou gazeuses, ou garantir les corps fusibles de l'action d'une chaleur trop vive. On distingue : les *luts gras*, préparés avec de l'argile calcinée réduite en poudre et de l'huile de lin ; les *luts à l'eau;* et enfin les *luts argileux*, préparés simplement avec de l'argile, dans laquelle on incorpore la moitié de son volume environ de crottin de cheval et à peu près quatre fois son poids de sable siliceux. On en fait encore avec de la chaux et du blanc d'œuf, du tourteau d'amandes et de la colle d'amidon, etc. Le mélange d'oxyde et de chlorure de zinc et celui d'oxyde et de chlorure de magnésium, donnent d'excellents luts.

LUTETIA, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

LUTH (de l'arabe *alûd*, le luth), instrument de Musique, inusité aujourd'hui, eut d'abord 6 rangs de cordes faites de boyau double, sauf la chanterelle, puis en reçut 10, 12, et jusqu'à 24; elles étaient montées sur un corps arrondi en dessous, en forme de tortue, et ressemblant à la mandoline; le manche était large et renversé à son extrémité. On pinçait le luth de la main droite, tandis que de la gauche on appuyait sur les touches, qui étaient le plus souvent au nombre de neuf. Un luth à 10 cordes fournissait 3 octaves et une tierce majeure. Le luth servait, avant le clavecin, à l'accompagnement des basses continues. Il était fort difficile à accorder. — L'*archiluth*, dit aussi *théorbe*, différait du luth en ce qu'il avait un double manche et n'était monté que de cordes simples. Au contraire, la *mandore* fut un diminutif du luth; et la *mandoline*, encore usitée en Espagne, n'est qu'une petite mandore. Tous ces instruments avaient avec la guitare de très-grandes ressemblances, mais ils en différaient en ce que leur partie arrière était arrondie en forme de côtes de melon, nommées *éclisses*.

L'origine du luth est arabe. Les meilleurs luths venaient de Bologne et de Padoue. On en voit encore de très-beaux dans quelques cabinets. La meilleure méthode de luth est celle de Basset (insérée dans le *Traité des instruments à chordes* du P. Mersenne). E.-G. Baron a donné un *Traité théorique, historique et pratique du luth* (Nuremberg, 1727).

C'est vers le milieu du dernier siècle que cet instrument a été tout à fait abandonné; cependant le nom de *luth* est encore employé par les poëtes, comme celui de *lyre*, pour désigner un instrument quelconque qui accompagne le chant, et celui de *luthier* est resté pour désigner le fabricant de certains instruments de musique. *Voy.* l'article suivant.

LUTHIER (de *luth*). On appelait ainsi autrefois un *facteur de luths*; on donne aujourd'hui ce nom au fabricant d'instruments analogues au luth : violes, violons, violoncelles, altos, guitares, basses, contre-basses, vielles, etc. L'Italie (surtout Bologne, Padoue, Crémone) eut longtemps le monopole de ce genre d'industrie. Parmi les plus célèbres luthiers, on cite, dans les siècles passés, Amati, Stradivarius, Guarnerius, tous trois de Crémone; les Allemands, Steiner et Clotz; les Français, Pic, Lupot, Thibout, Vuillaume, Boquet, Bassot, etc. — M. J.-C. Mangin a donné un *Manuel du luthier* (collection Roret).

LUTIN (orig. inc.), espèce de diable ou d'esprit familier, auquel on attribuait un caractère malicieux, mais nullement redoutable. Les lutins ne se montrent que rarement, et pendant la nuit; mais ils se manifestent par leurs effets : ce sont le plus souvent des espiègleries, d'où le mot *lutiner*. Assez souvent il arrive qu'ils font office de serviteurs actifs et fidèles. Nos *farfadets*, les *kobolds* des Germains, les *domichii douchi* des Slaves, les *djins* de l'Orient, offrent des rapports avec les lutins. *Voy.* FOLLET.

LUTJAN, nom commun à diverses espèces de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, appartenant aux genres *Mésoprion*, *Crénilabre*, *Centropriste*, *Pristipome*, etc.

LUTRAIRE, *Lutraria*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Myacidées, et voisin des Mactres : coquille oblongue, inéquilatérale, bâillante aux deux extrémités; charnière pourvue d'un ligament interne logé dans deux cuillerons oblongs parallèles aux deux valves. Les Lutraires vivent dans la vase des mers actuelles comme les autres Myacidées. Elles se rencontrent à l'état fossile dans l'étage falunien.

LUTRIN (du b.-lat. *lectrinum*, de *lectrum*, pupitre), pupitre sur lequel sont posés à l'église les livres d'office. Il y en a toujours au moins deux, l'un qui reçoit le livre des épîtres; l'autre qui contient les psaumes, les hymnes, proses, antiennes, etc., avec la musique. Ces derniers, qui sont à l'usage des chantres, sont toujours plus grands. Il y a des églises où ils sont fort richement ornés. Le plus souvent, la partie supérieure du lutrin est un aigle, dont les ailes déployées supportent les livres ouverts : cette forme vient de ce que dans l'origine ces pupitres étaient spécialement destinés à porter le livre des évangiles, et que l'*aigle* est le symbole de l'évangéliste St Jean. — On connaît le poëme héroï-comique de Boileau, intitulé *le Lutrin*, où le poëte chante le lutrin de la Ste Chapelle de Paris. Gresset en a donné un autre moins important, intitulé *le Lutrin vivant*.

LUTTE (du lat. *lucta*), combat de deux personnes corps à corps. — Ce fut un des principaux exercices gymnastiques des anciens. Le lieu ou plutôt l'école où l'on s'y livrait (car la gymnastique faisait partie de l'éducation) se nommait *palestre* (*Voy.* ce mot). Le lutteur était dit *palestrite* dans les occasions ordinaires; *athlète*, quand il en faisait profession, quand la lutte devenait joute (*athlos*). — On connaissait trois sortes de luttes, la *lutte perpendiculaire*, la *lutte horizontale* et l'*acrochirisme*. Dans la première, qui était la plus commune, on se proposait de renverser son adversaire et de le terrasser. Dans la deuxième, les deux adversaires combattaient à terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant de mille façons, jusqu'à ce que l'un des deux prît le dessus et forçât l'autre à demander quartier. Dans l'acrochirisme (du gr. ἄκρος, extrême, et χείρ, main), les athlètes ne se prenaient que par l'extrémité des mains et par les poignets, se les tordaient, et tâchaient de se renverser ainsi. Avant de combattre, les athlètes se faisaient frotter le corps d'huile pour donner de la force et de la souplesse aux membres ; puis, pour empêcher le corps, ainsi enduit d'huile, d'être trop glissant, ils se le couvraient d'un sable très-fin. — La lutte était un des cinq combats gymniques des Grecs, et figurait dans tous leurs jeux pu-

blics : Homère décrit la lutte d'Ajax et d'Ulysse (*Iliade*, XXIII); Ovide, celle d'Hercule et d'Achéloüs (*Métam.*, IX). A Sparte, les jeunes filles mêmes s'exerçaient à la lutte. Le moyen âge a cultivé aussi ce genre d'exercice, mais sans jamais y attacher la même importance que les Grecs. L'usage en a continué en beaucoup d'endroits. On s'exerce encore aujourd'hui à la lutte en Bretagne.

LUXATION (du lat. *luxatio*), déboîtement des os, sortie de l'extrémité articulaire d'un os de la place où elle doit être. Ce déplacement est ordinairement l'effet d'une violence extérieure (*L. accidentelle*) ; il peut aussi provenir de l'altération des parties qui constituent l'articulation (*L. spontanée* ou *consécutive*), comme dans la *coxalgie*, espèce de tumeur blanche qui se forme dans l'articulation coxo-fémorale et qui amène le déplacement spontané de la hanche, accident qui toutefois est bien plus rare qu'on ne l'a cru autrefois. Presque tous les os sont susceptibles d'être déplacés dans leurs articulations; mais ce sont les articulations orbiculaires qui sont le plus sujettes à être luxées, parce que leurs mouvements sont plus étendus et leurs ligaments plus lâches. Les luxations peuvent se faire dans plusieurs sens et, pour la réduction, il importe de distinguer le déplacement primitif, produit par la violence extérieure, du déplacement consécutif, qui dépend de l'action musculaire, du poids des membres, etc. Enfin les os peuvent perdre complétement leurs rapports articulaires (*L. complète*), ou bien les conserver en partie (*L. incomplète*) : ce dernier cas est fréquent dans les luxations des articulations ginglymoïdales.

Le traitement des luxations accidentelles consiste d'abord à réduire les os déplacés (*Voy.* RÉDUCTION), puis à les maintenir quelque temps à l'aide d'un bandage dans leur position naturelle. La réduction des luxations est devenue une industrie, qui trop souvent est exercée au détriment des patients par des empiriques connus sous les noms de *rebouteurs, renoueurs, rhabilleurs*.

La luxation spontanée ne peut être guérie par des moyens mécaniques ; elle exige un traitement toujours approprié aux causes qui l'ont fait naître.

LUXE. *Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE et RICHESSE.

LUZERNE, *Medicago*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées qui ressemblent assez au trèfle, et dont on connaît aujourd'hui plus de 90 espèces. La plus importante, la seule qui intéresse les agriculteurs, est la *Luzerne cultivée* (*M. sativa*), appelée *Sainfoin* dans le Midi, plante vivace à racine pivotante, s'enfonçant à plus de 2^m en terre quand le sol s'y prête : à tige très-rameuse, haute de 0^m,50 à 0^m,60 ; à feuilles composées de 3 folioles d'un vert assez foncé, et à fleurs bleuâtres en petits épis à l'extrémité des rameaux ; ces fleurs sont remplacées par des siliques contournées sur elles-mêmes en 2 ou 3 tours de spire et renfermant de très-petites graines ovoïdes d'un jaune verdâtre tirant parfois sur le violet. La luzerne croît naturellement dans les prés des pays méridionaux et tempérés. On la cultive comme prairie artificielle de durée, particulièrement pour la nourriture des chevaux. Elle exige un sol meuble, profond et bien cultivé. On la sème en mars et avril, en la mêlant le plus souvent avec de l'avoine, et, dès la seconde année, on peut la couper trois fois. Dans un terrain profond, la luzerne peut durer de 15 à 20 ans ; mais ordinairement on la retourne au bout de la huitième année. Ce fourrage, quand il est trop frais, est sujet à faire gonfler les bestiaux : aussi, quand on donne la luzerne à l'étable, il faut toujours la couper un jour d'avance, afin qu'elle soit un peu fanée. Le moment le plus favorable pour faucher la luzerne est celui où la fleur commence à se colorer en bleu. Quand la luzerne est sèche, on la mêle à la paille. On fait avec ses racines des brosses à dents, que l'on colore avec de l'orcanète et que l'on parfume à l'ambre ou à la vanille. — La cuscute, plante parasite, et la larve de l'eumolpe obscur sont les deux plus grands ennemis de la luzerne. On ne connaît pas de remède contre la cuscute; mais on se débarrasse de la larve en fauchant la luzerne avec une petite caisse emmanchée au bout d'un bâton : le choc de la boîte contre les rameaux fait tomber la larve dedans, et on en détruit ainsi un grand nombre.

Luzerne-houblon. Voy. LUPULINE.

LUZULE, *Luzula*, genre de la famille des Joncacées, renferme des plantes vivaces, à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, nerveuse, garnie de feuilles planes; à fleurs petites, disposées au sommet des tiges en corymbes lâches ou quelquefois en épis. Elles se trouvent surtout sur les montagnes boisées de l'Europe. On distingue : la *L. blanc de neige*, la *L. à larges feuilles*, la *L. en épis*, la *L. des champs* et la *L. printanière*.

LY, unité de mesure itinéraire usitée en Chine ; 10 lys font une lieue française ou 4 kilomètres.

LYCANTHROPIE (du gr. λυκανθρωπία ; de λύκος, loup, et ἄνθρωπος, homme), espèce de manie ou folie de la classe des lypémanies ou mélancolies, dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup (*Voy.* LOUP-GAROU) ou en tout autre animal. Assez commune au moyen âge, cette maladie est aujourd'hui fort rare; cependant certains voyageurs assurent qu'elle règne encore en Livonie et en Islande. De graves auteurs ont cru à la réalité de cette transformation : Prieur Louvain (1596), Beauvoys de Chauvincourt (1599), Nydaud (1615), ont écrit *sur la Lycanthropie*.

LYCÉE (du gr. λύκειον). Ce nom désignait, chez les Grecs, un lieu voisin d'Athènes, consacré à l'instruction de la jeunesse, et dédié primitivement à Apollon *lycéen*. Ce gymnase, situé sur les bords de l'Ilissus, était planté d'arbres en quinconce; des portiques régnaient sur trois des côtés d'une cour carrée située à l'entrée. C'est là qu'Aristote enseignait sa philosophie, en *se promenant* (περιπατῶν) sous les allées d'arbres; ce qui fit donner à son école les noms de *lycée* et d'*école péripatéticienne*.

Le nom de *Lycée* a été ressuscité en France en 1787, pour désigner un établissement situé à Paris, rue de Valois, où se faisaient des cours libres : c'est là que fut professé notamment le *Cours de littérature* de La Harpe. Le nom de cet établissement a plus tard été changé en celui d'*Athénée*.

Lors de la création de l'Université, le nom de *lycée* fut adopté pour désigner les établissements d'instruction secondaire créés et entretenus par l'État, par opposition aux *colléges*, entretenus par les villes, et aux institutions, dirigées par des particuliers. Les lycées remplacèrent les *écoles centrales*. Abandonné en 1814 et remplacé par celui de *collége*, le nom de *lycée* a été repris depuis 1848. La France comptait 81 lycées en 1868; elle en comptera sous peu un par département. — L'enseignement des lycées, constitué en 1808, lors de la création de l'Université, et maintenu, avec de légers changements, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, a été considérablement modifié sous le gouvernement impérial par la bifurcation des études, qui n'a pu se maintenir, puis par la création de l'enseignement spécial.

LYCHNANTHE (du gr. λύχνος, lampe, et ἄνθος, fleur), *Lychnanthus*, plante de la famille des Caryophyllées, dite aussi *Cucubale. Voy.* ce mot.

LYCHNIDE (du gr. λυχνίς), *Lychnis*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, renferme des plantes herbacées ordinairement vivaces, communes dans les régions tempérées de notre hémisphère, à feuilles simples, opposées; à fleurs grandes, à 5 pétales et à 5 styles. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins pour la beauté de leurs fleurs; telles sont la *L. de Chalcédoine*, dite aussi *Croix de Malte*, originaire d'Asie, dont les fleurs, d'un beau rouge, sont en forme de croix de Jérusalem ou de Malte, et se réunissent en un gros bouquet au sommet des tiges; la *L. des prés*, dite aussi *Fleur de*

coucou et *Amourette*, qui croît dans les prés humides; ses fleurs purpurines deviennent doubles par la culture; la *L. dioïque*, *Robinet* ou *Jacée des jardiniers*, la *L. fleur de Jupiter;* la *L. des bois*, la *L. visqueuse* ou *Bourbonnaise*, etc. — Quelques botanistes réunissent à ce genre les *Agrostemmes*, notamment l'*A. githago* ou *Nielle des blés*, et l'*A. coronaria* ou *Coquelourde*. *Voy.* Agrostemme.

LYCIET (de *Lycie*, contrée d'Asie-Mineure), *Lycium*, genre de la famille des Solanées, renferme plus de 30 espèces de plantes frutescentes ou arborescentes qui croissent dans la région méditerranéenne et qu'on a retrouvées dans l'ouest de l'Amérique du Sud : tiges ligneuses, droites ou pendantes; rameaux épineux et grêles; feuilles entières; fleurs roses, purpurines, violettes, jaunâtres et même blanches. Le *Lyciet d'Europe*, qui croît spontanément sur le sable aux rivages de la Méditerranée, sert à former des haies vives en Italie, en Portugal, en Espagne, en Égypte, etc. On connaît encore le *L. de Barbarie*, le *L. du Cap* ou *Épine d'Afrique*, dit aussi *Jasmin bâtard*, le *L. de la Chine*, le *L. hérissé*, etc. — Les jeunes pousses et les feuilles du lyciet peuvent être mangées en salade, comme on le fait dans le midi de la France. Ses fruits peuvent subir les mêmes préparations que ceux de l'épine-vinette.

LYCOPE (comme *lycopode*), *Lycopus*, vulg. *Pied de loup*, *Marrube aquatique*, genre de la famille des Labiées, tribu des Menthoïdées; c'est une plante velue ou pubescente, à tige rameuse haute de près de 1m, à feuilles lancéolées, à fleurs blanches et petites qui croît au bord des eaux. Elle peut être employée dans la teinture en noir et contre la dyssenterie.

LYCOPERDON (du gr. λύκος, loup, et πέρδω, péter), vulg. *Vesse-de-loup*, genre de Champignons basidiosporés gastéromycètes, type de la famille des Lycoperdacées, croît au milieu du gazon, dans les prairies, sur les collines, etc. Il n'a pas de pédicule. Il est globuleux, grand, d'un blanc pâle. Ces champignons existent d'abord à l'état lactescent ; par une dessiccation rapide, ils arrivent à l'état fibreux et pulvérulent ; à la moindre pression leur enveloppe éclate et laisse échapper un nuage de poussière. Le *L. géant* ou *Bovisto*, la plus grosse espèce de nos pays, offre des individus dont le diamètre est de 0m,40 à 0m,45. Le *L. utriforme* est de la grosseur d'un œuf et de couleur ferrugineuse. On se sert en Italie du lycoperdon en guise d'amadou contre les hémorrhagies. Sa vapeur est anesthésique; il faut éviter de respirer sa poussière.

LYCOPERSICUM. *Voy.* Tomate.

LYCOPODE (du gr. λύκος, loup, et πούς, ποδός, pied), *Lycopodium*, genre type de la famille des Lycopodiacées, renferme des plantes cryptogames acrogènes, à tiges rampantes et étalées sur le sol ou élevées et perpendiculaires à sa surface. Ces tiges sont ramifiées et très-souvent dichotomes. Les feuilles sont petites, éparses et très-rapprochées les unes des autres; d'autres fois elles forment des séries longitudinales. Les organes reproducteurs sont de deux sortes : les uns, plus nombreux, existent à l'aisselle des fleurs supérieures : ce sont des espèces de capsules (*anthéridies*) qui contiennent une grande quantité de granules extrêmement fins, souvent agglutinés par quatre; les autres, moins nombreux, placés au-dessous des précédents, sont également des capsules sessiles (*ovophoridies*) : elles s'ouvrent en deux ou quatre valves, et contiennent de deux à quatre spores globuleuses. — On trouve les Lycopodes dans les lieux ombragés et frais des bois. L'espèce la plus connue est le *L. en massue* (*L. clavatum*), vulg. *Soufre végétal*, *Mousse terrestre*, *Pied-de-loup*. Ses capsules renferment une poudre d'un jaune de soufre, susceptible de s'enflammer subitement quand on la jette sur la flamme d'une bougie ou de tout autre corps en ignition : on s'en sert au théâtre pour simuler les éclairs et pour fabriquer des torches ardentes. Les anciens Gaulois employaient le lycopode en vapeur comme un excellent remède contre les maux d'yeux. Aujourd'hui, on ne s'en sert plus en médecine que comme dessiccatif et contre les écorchures qui surviennent aux cuisses des petits enfants : les nourrices l'appellent *poudre de vieux bois*. C'est dans la poussière du lycopode que les pharmaciens roulent les bols et les pilules, afin d'éviter leur adhérence. Parmi les autres espèces, on remarque le *L. inondé*, à feuilles mutiques, à fructifications sessiles et foliacées; le *L. sélagine*, qu'on emploie pour détruire la vermine des bestiaux, et le *L. phlegmaire*, qui passe aux Indes orientales pour aphrodisiaque. — La famille des *Lycopodiacées*, qui tient le milieu entre les Fougères et les Mousses, renferme plus de 150 espèces, dont quelques-unes fossiles.

LYCOPUS, plante. *Voy.* Lycope.

LYCOSE (du gr. λύκος, loup, à cause de leur férocité), *Lycosa*, genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides : corps couvert d'un duvet serré, abdomen de forme ovale; yeux disposés sur trois lignes transverses et formant un quadrilatère. Les Lycoses portent leurs œufs dans un cocon attaché à l'anus, soignent leurs petits et les portent sur leur dos. Elles courent très-vite, habitent à terre ou dans les fentes des murs, dans les cavités des pierres, etc. Elles se nourrissent de petits insectes : postées près de leur demeure, elles y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une grande rapidité. Ce genre compte plus de 80 espèces, notamment la *L. ruricole*, la *L. ouvrière* et la *L. allodrome* qu'on trouve aux environs de Paris. Une des plus célèbres est la *Lycose tarentule*. *Voy.* Tarentule.

LYCUS, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Lampyrides.

LYDIE, astéroïde. *Voy.* Planètes.

LYDIEN (de *Lydie*). — *Mode lydien*. *Voy.* Mode. *Pierre lydienne*. *Voy.* Pierre de touche.

LYGÉE (du gr. λύγειος, obscur), *Lygæus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises : élytres croisées; antennes à articles courts, le dernier grêle, tête courte, un peu conique. On trouve les Lygées réunis en grand nombre sur les crucifères et les asclépiades. Ils sont d'un rouge plus ou moins vif et tachetés de noir : leur corps est aplati et de forme ovalaire; leurs pattes sont grêles et assez longues. Ces insectes sont fort agiles et courent avec rapidité.

lygée, *Lygeum*, espèce de Graminée. *Voy.* Spart.

LYGODIUM (du gr. λυγώδης, flexible), genre de la famille des Fougères, type de la tribu des *Lygodiées*, renferme des plantes grimpantes ou volubiles, à feuilles palmées ou pinnatifides, d'un beau vert, qui croissent en abondance dans les régions tropicales du globe. Les nègres d'Haïti font de leurs tiges des tuyaux de pipe.

LYMEXYLON (c.-à-d. en grec *fléau du bois*), insecte Coléoptère. *Voy.* Lime-bois.

LYMNÉE, mollusque Gastéropode. *Voy.* Limnée.

LYMPHANGITE (de *lymphe*, du gr. ἀγγεῖον, vaisseau et de la terminaison *ite*), inflammation des vaisseaux lymphatiques, plus connue sous le nom d'*Angioleucite*. *Voy.* ce mot.

LYMPHATIQUE, qui a rapport à la lymphe.

Appareil ou *Système lymphatique*. Chez l'Homme, il comprend : 1° les *vaisseaux lymphatiques* (dits aussi *vaisseaux lactés* ou *chylifères*), qui charrient la lymphe et le chyle (*Voy.* Lymphe); 2° les *glandes* ou *ganglions lymphatiques*, interposés sur le trajet des vaisseaux ; 3° les *troncs* auxquels ceux-ci aboutissent et qui s'ouvrent dans les veines sous-clavières, le tronc gauche (*canal thoracique*, *réservoir de Pecquet*) et le tronc droit (*grand vaisseau lymphatique droit*). Les vaisseaux lymphatiques sont déliés, à parois minces, et offrent dans toute leur étendue une suite de renflements produits par des valvules intérieures qui font progresser le fluide qu'ils transportent à la façon

des veines. Les ganglions sont des corps ovoïdes, de volume variable ; leur couleur est d'un blanc rougeâtre : ils sont très-abondants au cou, aux aisselles, aux aines, autour des racines des poumons et dans le mésentère. — Les vaisseaux lymphatiques sont sujets à des inflammations (*angioleucite*) et à des dilatations variqueuses ; mais l'inflammation des ganglions est bien plus fréquente (*Voy.* BUBON et SCROFULES). — Entrevue dès les temps anciens, la connaissance de l'appareil lymphatique n'a été complétée qu'au XVII[e] siècle grâce aux découvertes d'Aselli, de Pecquet, de Vesling et de Rudbeck. On doit au D[r] Breschet un *Traité du système lymphatique.*

Chez les Mammifères, l'appareil lymphatique diffère peu de celui de l'Homme. Chez les Oiseaux, les ganglions sont peu nombreux ; chez les Reptiles et les Poissons, ils font entièrement défaut, mais chez ces animaux les vaisseaux lymphatiques sont plus volumineux : ils n'ont point de valvules. Chez les Reptiles, ces vaisseaux offrent des renflements, appelés *cœurs*, qui sont garnis de fibres musculaires et qui paraissent aider à la circulation de la lymphe.

Tempérament lymphatique; il est caractérisé par des chairs molles, une peau transparente, un sang aqueux : c'est le plus exposé aux engorgements des ganglions.

LYMPHE (du lat. *lympha*, eau). La *lymphe* est le contenu des *vaisseaux lymphatiques* (*Voy.* ce mot). C'est un liquide jaune citrin, plus salé que le sang, et moins alcalisé. On lui connaît deux origines : une partie de la lymphe est empruntée aux aliments et même aux tissus d'une manière directe ; une autre partie, et c'est la plus grande, est empruntée au sang ; en effet, les vaisseaux lymphatiques s'accolent aux petits vaisseaux sanguins et leur forment une demi-gaîne, disposition favorable à l'endosmose. On trouve dans la lymphe dés globules blancs sphériques (*leucocytes*) qui ont dû s'y former de toutes pièces. La lymphe devient lactescente lorsqu'elle contient plus de $\frac{1}{1000}$ de matières graisseuses; c'est ce qui arrive normalement après la digestion ; elle prend alors le nom de *chyle*, et c'est ce qui a fait donner aussi aux vaisseaux lymphatiques les noms de *vaisseaux lactés* et de *vaisseaux chylifères*. Quelque temps après la digestion les vaisseaux chylifères ne transportent plus que de la lymphe.

On nomme *lymphe de Cotugno* une humeur transparente dont sont remplies toutes les cavités de l'oreille interne ; elle tire son nom du physiologiste qui l'a observée le premier.

La *lymphe plastique*, ou *médium unissant* de Hunter, est un blastème accidentel exsudé à la surface des plaies et fournissant les matériaux des bourgeons charnus et des cicatrices. *Voy.* CICATRICE.

LYNCH (LOI DE), *Lynch-law*. On appelle ainsi, aux États-Unis, un usage barbare qui permet aux particuliers de se faire justice à eux-mêmes des crimes commis contre les personnes. On rapporte qu'au XVII[e] siècle un certain John Lynch, colon de la Caroline, fut investi par ses concitoyens d'un pouvoir discrétionnaire, afin de juger d'une manière sommaire et de punir immédiatement les désordres inséparables d'une colonie naissante. Plusieurs autres états de l'Union adoptèrent cette mesure et elle a survécu aux circonstances qui pouvaient en quelque sorte la justifier.

LYNX (du gr. λύγξ), *Felis lynx*, vulg. *Loup-cervier*, grande espèce du genre Chat, a pour caractères : des oreilles ornées de poils verticaux, une fourrure longue et touffue, et une queue courte ; il n'a pas de fausse molaire antérieure. Cet animal est long d'env. 0[m],75; il a le dos et les membres d'un roux clair, avec des mouchetures noires ou d'un brun noirâtre; la gorge et le dessous du corps blanchâtres. Comme le loup, le lynx pousse une sorte de hurlement pendant la nuit. D'un naturel féroce, il attaque de préférence les jeunes cerfs et les faons de daim, de chevreuil ou de renne. Quelquefois, il se place en embuscade sur une des basses branches d'un arbre, pour s'élancer de là sur un de ces animaux : il lui saute sur le cou, s'y cramponne avec ses ongles, et ne lâche prise que lorsqu'il a abattu sa proie en lui brisant la première vertèbre du cou ; il lui fait alors un trou derrière le crâne et lui suce la cervelle par cette ouverture. Il grimpe également sur les arbres pour poursuivre les écureuils, les martres, les chats sauvages et pour surprendre les oiseaux dans leur nid. Le lynx est plein de grâce et de légèreté : son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le chat, il est d'une propreté excessive. Les lynx sont très-communs dans les forêts du nord de l'Europe et dans la Sibérie.

Outre le *Lynx vulgaire*, on distingue dans ce genre plusieurs autres espèces : le *Caracal*, ou *Lynx des anciens*, le *Pard* ou *Chat-pard* (*L. pardina*), le *Chelusson* ou *Chat-cervier* (*L. cervaria*), le *Manoul* (*L. manul*), le *Chaus* ou *L. des marais*, le *L. botté* (*L. caligata*), tous habitant l'ancien continent, et les divers lynx d'Amérique (*L. du Canada*, *de la Floride*, *de la Caroline*, *L. bai* ou *Chat-cervier* des fourreurs, *L. doré*, *L. à bandes*, *L. pajeros* ou *Chat pampa*, etc.).

Les anciens attribuaient au Lynx une vue perçante, sans doute à cause de la vivacité de son œil ; ils avaient accrédité la fable que ses yeux pouvaient voir à travers les murailles.

LYNX (LE), constellation boréale située entre le Cocher et la grande Ourse, compte 45 étoiles.

LYONSIA, dit aussi *Magdala*, *Osteodesma*, *Gresslya*, etc., genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Anatidées : coquille ovale ou cunéiforme, mince, nacrée et bâillante sur la région anale ; sinus triangulaire ; charnière sans dents ; ligament interne inséré sur une côte qui laisse sur le moule fossile un sillon profond. — Les Lyonsia se trouvent à l'état fossile depuis l'étage silurien et vivent encore dans les mers actuelles.

LYPÉMANIE (du gr. λύπη, chagrin, et de *manie*), nom donné dans quelques nosographies à la folie triste ou *Mélancolie*. *Voy.* ce mot.

LYRE (du lat. *lyra*), en gr. λύρα, χέλυς, βάρβιτος, φόρμιγξ, instrument à cordes dont la construction a offert une grande variété. — La plus ancienne lyre et la plus simple semble avoir eu 3 cordes. Le nombre des cordes monta ensuite à 4 (*tétracorde*), puis à 5 (*pentacorde*), à 6 (*hexacorde*), à 7 (*heptacorde*) : Terpandre fut, dit-on, banni de Sparte pour avoir ajouté la 7[e]. Simonide en ajouta une 8[e] (*octocorde*), et dans la suite Timothée porta le nombre des cordes à 12. En Égypte, il y eut même jusqu'à 18 cordes. Les parties de la lyre autres que les cordes étaient la *caisse*, qui originairement était, dit-on, d'écaille de tortue, et qu'ensuite on fit en bois; la *table*, qui fermait la caisse, et qui souvent ne fut qu'une simple peau sèche tendue ; les *montants*, adaptés à la caisse et qui la continuaient en quelque sorte sur les côtés en laissant un intervalle entre eux ; et le *joug*, placé en travers d'un montant à l'autre. Les cordes s'attachaient, d'une part à la caisse, de l'autre au joug. On jouait de la lyre, tantôt avec une espèce d'archet dit *plectrum*, tantôt en la pinçant avec les doigts, tantôt des deux façons : la main gauche pinçait les cordes, pendant que la droite les frappait du *plectrum*. — La Mythologie ancienne attribuait l'invention de la lyre à Mercure : Apollon, Amphion, Orphée, Linus, en ont aussi été proclamés les auteurs (*Voy.* CITHARE). L'Égypte en faisait honneur à Thot-Trismégiste. On ne se servait de la lyre que pour célébrer les dieux et les héros (*Voy.* LYRIQUE [POÉSIE]). — L'usage de la lyre s'est perdu au moyen âge. Les Abyssins ont encore des lyres, dont ils jouent grossièrement. Le *vina* des Indiens est une lyre sans montants.

LYRE, constellation de l'hémisphère boréal, renferme 21 étoiles, dont une de 1[re] grandeur, appelée

Wéga ou la *Lyre* propr. dite : cette étoile forme avec l'étoile polaire et Arcturus un grand triangle rectangle où elle occupe le sommet de l'angle droit. La constellation tire son nom de ce qu'on a cru y trouver la forme d'une lyre à 10 cordes, qu'un vautour porterait dans son bec.

LYRE, nom d'un oiseau nommé aussi *Menure*, et d'un poisson appelé *Trigle*. *Voy.* ces mots.

En Anatomie, on appelle *Lyre*, *Corpus psalloïdes*, la surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on remarque une disposition analogue à celle des cordes de la lyre : ce sont deux lignes longitudinales auxquelles viennent se rendre d'autres lignes transversales ou obliques.

LYRÉ, en lat. *lyratus*, se dit, en Botanique, d'une feuille en forme de *lyre*, dont les lobes inférieurs, divisés presque jusqu'à la nervure, sont très-petits en comparaison du lobe terminal, qui est fort ample.

LYRIQUE (POÉSIE), ainsi nommée parce que, originairement, elle se chantait sur la lyre. Ce genre de poésie, le plus élevé de tous, est spécialement consacré à l'expression de l'enthousiasme et des sentiments les plus vifs : c'est celui où l'inspiration se fait le plus fortement sentir. Dans sa plus vaste étendue, le genre lyrique comprend, outre l'*ode*, la *chanson*, la *ballade*, l'*élégie*, le *sonnet*, et même les pièces de théâtre destinées à être chantées (*opéras* et *drames lyriques*); mais, dans l'usage, on le borne à l'*ode*, qui, selon les différentes formes qu'elle revêt, prend les noms de *dithyrambe*, d'*hymne*, de *cantique*, de *cantate*, de *chant royal*, etc. Ce genre n'a point de rhythme, ni de mètre, qui lui soient propres; le poëte y emprunte tous les rhythmes, tous les mètres qui lui semblent rendre le mieux le sentiment qui l'anime.

La poésie lyrique paraît être la forme la plus ancienne de la poésie : on en trouve de sublimes exemples dans la Bible (*Cantiques* de Moïse, de Déborah, *Psaumes* de David), ainsi que dans les antiques poëmes de l'Inde, notamment dans le *Rig véda*. Chez les Grecs, Orphée, Linus, Musée, passent pour les créateurs du genre; Alcée, Simonide, Tyrtée, Sapho, Anacréon, l'appliquèrent aux sujets les plus divers; Eschyle, Sophocle, Euripide, lui donnèrent place dans leurs œuvres dramatiques (*chœurs*); Pindare le porta à la perfection dans ses *Olympiques* et ses *Pythiques*. Chez les Romains, Catulle et Horace sont les seuls qui aient cultivé avec succès la poésie lyrique. Au moyen âge, elle inspira les chants des bardes, les poëmes d'Ossian; elle eut sa place dans l'*Edda*, dans les vers des troubadours, des minnesingers, etc. Dans les temps modernes, les poëtes qui se sont le plus distingués en ce genre sont : en Italie, Pétrarque, le Tasse, Métastase, Filicaia, Bondi; en France, Ronsard, Malherbe, Racan, Racine (*chœurs d'Esther* et *d'Athalie*), J.-B. Rousseau, Lefranc de Pompignan, André Chénier, Lebrun, et de nos jours Lamartine, Victor Hugo, Béranger, qui a élevé la chanson au rang de l'ode; en Angleterre, Dryden, Gray, Byron, Thomas Moore, Burns; en Allemagne, Klopstock, Schiller, Gœthe, Kleist, Gleim, Schlegel, Bürger, Arndt, Kœrner; en Russie et en Pologne, Derjavine, Pouchkine, Kochanowsky, Mickiewicz, etc. — Chez les Hébreux et chez les Grecs, la poésie lyrique se chantait réellement; chez les Romains et chez les modernes, elle a été généralement séparée de la musique.

LYS, fleur. *Voy.* LIS.

LYSIMACHIE (du roi *Lysimaque*), *Lysimachia*, genre de la famille des Primulacées, type de la tribu des Lysimachiées, renferme une vingtaine d'espèces, dont plusieurs sont communes dans les lieux humides en France et par toute l'Europe. La *L. vulgaire* (*L. vulgaris*), vulg. *Corneille*, *Chasse-bosse*, *Souci d'eau*, porte des fleurs jaunes, disposées en corymbe : elle était autrefois employée en médecine comme astringente et vulnéraire. *L. à feuilles de saule* (*L. ephemerum*), a de superbes fleurs blanches disposées en longues grappes en forme d'épis. La *L. nummulaire* (*L. nummularia*), est plus connue sous les noms d'*Herbe aux écus* et de *Monnayère*.

LYSSES (du grec λύσσα, rage), nom donné aux pustules qui se développent sous la langue, chez les individus qui ont été mordus par un animal enragé. *Voy.* RAGE.

LYTHRARIÉES (du g.-type *Lythrum*, Salicaire), famille de plantes Dicoylédones dialypétales périgynes, renferme des plantes herbacées ou arborescentes, à feuilles opposées, verticillées; à fleurs solitaires ou réunies en cymes à l'aisselle des feuilles : calice persistant, tubuleux ou campanulé, à trois ou plusieurs dents; pétales en nombre égal alternant avec ces dents; étamines insérées sur le tube et en nombre égal aux pétales; fruit capsulaire, membraneux ou coriace. — Genres principaux : *Salicaire* (Lythrum), *Péplide*, *Lagerstrœmie*, *Henneh*, etc.

LYTHRUM, nom latin botanique du genre *Salicaire*. *Voy.* ce mot.

LYTTA, nom latin scientifique de la *Mouche cantharide*. *Voy.* CANTHARIDE.

M

M, 13e lettre et 10e consonne de notre alphabet, n'est étrangère à aucune langue. Son articulation est une des premières que les enfants réussissent à former; c'est une *labiale*; on l'appelle aussi *labio-nasale*, parce que, pour la prononcer, il faut rapprocher les lèvres et ouvrir les narines. — Comme signe numéral, M vaut 1000 et $\bar{M}'$ 1,000,000 ; en grec, μ' vaut 40 et ,μ 40,000; pour les mesures, *m* veut dire mètre; *m.c.*, mètre carré ou mètre cube; *mm.*, millimètre. — Comme abréviation, en latin M. signifie *Marcus*, *Manlius*, *Mucius*; M', *Manius*; M. A., chez les modernes, *magister artium* (maître ès arts). En français, M. ou Mr signifie *Monsieur*; MM., *Messieurs*; Mme, *Madame*; Mlle, *Mademoiselle*. Me joint au nom d'un avocat, d'un avoué ou d'un notaire signifie *maître*. Dans les prénoms, l'initiale M. peut remplacer *Marie*, *Marc*, *Martin*, *Michel*, etc. En écossais, M', joint à un nom, signifie *Mac*, fils (*M'Donald*). — Sur les monnaies, M est la marque de la fabrique de Toulouse. — Sur la façade des maisons M. A. C. L. signifie *maison assurée contre l'incendie*. — En Chimie, Mg signifie *magnésium*; Mn, *manganèse*; Mo, *molybdène*.

MABEA, genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Crotonées, renferme des arbustes de la Guyane et du Brésil. *Voy.* CALUMET.

MABOUIER. *Voy.* MORISONIE.

MACABRE (DANSE), de l'arabe *makbara*, chambre funéraire, ou plutôt corruption de *danse des Machabées*. *Voy.* DANSE DES MORTS et MACABRE, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MACADAMISAGE (du nom de l'anglais *Mac-Adam*). système d'empierrement. Pour *macadamiser* une route, une chaussée, etc., on se sert de cailloux triés avec soin, purgés de toute partie de terre, craie, argile, ou autre substance ayant affinité avec l'eau, et brisés en fragments dont le volume ne dépasse guère 6 centimètres cubes. On étend sur l'aire de la chaussée une première couche de 0m,10 d'épaisseur. Cette première couche, battue ou aplatie avec un lourd cylindre en fer, est, pour quelque temps, ouverte aux

voitures, et, durant ce temps, on a soin de remplir les ornières creusées par les roues. On étend ensuite une seconde et même une troisième couche de $0^m,05$ d'épaisseur chacune, que l'on aplatit de nouveau, jusqu'à ce que le tout forme une masse compacte, imperméable à l'eau. La courbe de la chaussée doit être peu sensible. Ce système d'empierrement, qu'on n'appliquait d'abord qu'aux grandes routes, a été, depuis, essayé dans les rues des grandes villes, notamment à Londres et à Paris. Les voies macadamisées sont très-commodes pour le roulement des voitures et pour le pied des chevaux; elles épargnent beaucoup de bruit aux maisons qui les bordent et diminuent l'ébranlement causé par les lourdes voitures; mais elles produisent beaucoup de boue dans les temps de pluie ou de dégel, et de poussière dans les temps secs; elles exigent en outre un entretien fort dispendieux. A Paris, on les remplace avec avantage par le bitume comprimé.

MACAO, jeu de cartes. *Voy.* Vingt-et-un.

MACAQUE (mot du Congo), *Macacus*. Les *Macaques* sont des Pithécins ou Singes de l'ancien continent, formant un groupe intermédiaire entre les Guenons et les Cynocéphales. Ils diffèrent des Guenons par la forme de leur museau, qui est plus gros et plus prolongé, et des Cynocéphales, par ce même museau, qui est plus court. Ils ont des lèvres minces, des abajoues assez développées, un corps trapu et épais, le cou court, la tête grosse, les membres robustes, cinq doigts à chaque main, les fesses très-calleuses, la queue quelquefois nulle, d'autres fois assez longue. Ces singes ont, en général, beaucoup d'adresse et de sagacité; ils sont plus doux et plus dociles que les Cynocéphales, mais plus lascifs que les Guenons. Ils habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'archipel indien. Les Macaques forment plusieurs genres : les *Macaques* propr. dits, les *Mangabeys*, les *Magots* et les *Cynopithèques*. On divise le genre *Macaque propr. dit* en trois sections : 1° les espèces à longue queue : le *M. de Buffon* (*M. cynomolgus*), dont l'*Aigrette* est une variété; le *M. bonnet chinois* (*M. sinicus*), le *M. toque*, variété du précédent; 2° les espèces à queue moyenne: l'*Ouanderou* ou *M. à crinière* (*M. silenus*), le *Rhésus* (*M. erythræus*); 3° les espèces à queue courte : le *Maimon*; le *M. ursin* (*M. ursinus*) et le *M. à face rouge* (*M. speciosus*).

MACARET. *Voy.* Mascaret.

MACAREUX, *Fratercula*, *Mormon*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes plongeurs, famille des Alcadés : bec robuste, plus court que la tête, aussi haut que long et démesurément gros; jambes placées très en arrière, ce qui leur donne une démarche gauche et embarrassée; ailes étroites et courtes, tout à fait impropres au vol. En revanche, ces oiseaux nagent et plongent avec une rare facilité. Les Macareux sont des oiseaux migrateurs, qui changent de climat suivant les saisons. Ils se nourrissent de mollusques et de petits crustacés; ils ne construisent point de nid, et pondent leurs œufs dans les trous des rochers. On les trouve dans les mers du Nord, en société avec les Pingouins. On distingue le *Macareux moine*, noir et blanc, qui visite quelquefois nos côtes; le *M. glacial* et le *M. huppé*, qui habitent les régions arctiques.

MACARON (orig. inc.), sorte de pâtisserie croquante et délicate, composée d'amandes pilées et séchées, puis battues avec des blancs d'œufs et du sucre, dont on fait des petits pains ronds et aplatis. Cette pâtisserie était déjà célèbre au XVIIe siècle. On estime surtout les macarons de Nancy.

Dans la Marine, on nomme ainsi de courts morceaux de bois placés debout sur les plats bords, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

MACARONI (de l'ital. *maccheroni*; de *macco*, bouillie de fèves), pâte de farine très-fine à laquelle on donne la forme de petits tubes creux, allongés, de diverses grosseurs, et qu'on assaisonne avec du fromage de parmesan ou de gruyère. Le macaroni est le mets national des Napolitains. Les pâtes de Gênes ont été longtemps estimées; celles d'Auvergne rivalisent aujourd'hui. Le macaroni qu'on préfère à Naples se fabrique avec la farine d'un blé de la mer Noire dit *grano duro*.

macaroni, poudre purgative, composée de 1 p. de protoxyde d'antimoine et de 2 p. de sucre, qui était jadis administrée par les religieux de la Charité de Paris contre la colique métallique.

MACARONIQUE (poésie), ou macaronée, espèce de poésie du genre burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine. On lui a donné ce nom soit par allusion aux divers ingrédients dont se compose le macaroni, et auxquels on compare l'amalgame de mots que l'on introduit dans la macaronée, soit parce que le caractère plaisant, dans le populaire, est souvent désigné par le nom de l'aliment favori du peuple. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVIe siècle : Odassi de Padoue en fut le créateur; après lui, le célèbre Folengo (Merlino Coccaïo) s'y distingua. — Genthe a écrit l'histoire de ce genre (Hall, 1829, en allem.); A. Cunningham a donné un *Delectus macaronicorum carminum* (Édimbourg, 1801), et M. Delepierre, un recueil de *Macaronea* (Paris, 1842).

MACÉDOINE (orig. inc.). Ce mot qui, dans l'Art culinaire, désigne un mets composé de toutes sortes de légumes, se dit, en Littérature, d'un ouvrage où se trouvent réunies des pièces détachées en prose et en vers, sur toutes sortes de sujets, le plus souvent disparates.

MACÉRATION (du lat. *maceratio*), opération qui consiste à laisser séjourner quelque temps à froid un corps dans un liquide, dans le but de dissoudre quelques-uns de ses principes constituants, ou d'en distendre les parties, afin de les mieux disposer à se détacher les unes des autres, ou à se laisser pénétrer par les dissolvants qu'on emploie soit pour en extraire les principes solubles, soit pour les conserver. Ainsi, l'on fait macérer les conserves de fruits dans le vinaigre ou l'eau-de-vie, les cadavres à disséquer dans une dissolution de sublimé corrosif, etc. *Voy.* Infusion.

En Religion, on nomme *macération* toute mortification par jeûnes, disciplines et austérités de toute nature, que l'on s'inflige par esprit de pénitence.

MACERET, nom vulgaire de l'*Airelle*.

MACERON, *Smyrnium*, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Smyrnées, renferme des plantes herbacées, vivaces ou bisannuelles, qui ont une odeur forte, aromatique, analogue à celle du persil; elles se trouvent sur le bord des chemins et des fossés des cantons cultivés, et aiment surtout les lieux frais et ombragés. Le *M. commun* (*S. olus atrum*), vulg. *Persil noir*, croît dans nos départements du Midi. Sa racine était autrefois usitée comme potagère : on la mangeait après l'avoir tenue quelque temps à la cave pour en diminuer l'amertume; ses parties vertes s'employaient en guise de persil. Ses feuilles sont antiscorbutiques, et ses fruits diurétiques et carminatifs. Le *M. à feuilles rondes* (*S. perfoliatum*) croît particulièrement en Corse.

MACFARLANE, sorte de manteau d'origine anglaise, à grand collet, fermant sur le devant, mais ayant sur le côté des ouvertures pour passer les bras.

MACHAON ou *Grand porte queue*, insecte Lépidoptère. *Voy.* Papillons.

MACHE (de *mâcher*), espèce du genre Valérianelle. La *Mâche des maraîchers*, dite aussi *Doucette*, *Salade verte*, *Boursette*, *Blanquette* (*Valerianella olitoria*, *V. locusta*), est une petite plante herbacée, annuelle, qui croît dans les vignes et dans les champs, et que l'on mange comme salade en hiver et au commencement du printemps. Ses feuilles, d'un vert foncé, s'étalent sur le sol en forme de rosette; de leur milieu s'élève une tige, haute de $0^m,15$, et terminée par de petits paquets de fleurs d'un blanc lavé bleu clair. Outre cette espèce que l'on cultive dans les jardins

potagers, il en existe beaucoup de variétés, dont une douzaine environ croît en France.

MACHEFER (de *macquer*, écraser, et de *fer*), scories à demi vitreuses, qui s'agglomèrent dans les foyers des forges où l'on travaille le fer et forment le résidu des diverses houilles qu'on y brûle. Elles sont composées d'oxydes terreux, de schistes et d'un peu d'oxyde de fer. Ce résidu est encore combustible : on l'emploie à chauffer les étuves, à cuire la chaux ou les briques. On en fait aussi usage pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité en en mettant une couche de 0m,30 à 0m,40 sous le plancher. Il entre enfin dans la composition du *pisé* et de certaines briques. — En Horticulture, on s'en sert pour former sous les plates-bandes des couches qui sont impénétrables aux lombrics.

MACHELIER (qui sert à *mâcher*). On donne quelquefois le nom de *dents mâchelières* aux molaires.

MACHÉTÈS, nom lat. scientifique du COMBATTANT.

MACHIAVÉLISME, système de politique qu'on trouve développé dans le *Prince* de Machiavel, et qui repose sur l'astuce. Il enseigne à dominer en trompant et en semant la discorde. *Voy.* MACHIAVEL au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MACHICOTAGE (orig. inc.), ornement dont on chargeait autrefois le plain-chant, consistait en notes ajoutées, qui suivaient une marche diatonique et remplissaient les intervalles des tierces et autres. On s'abstenait du machicotage à l'office des morts.

MACHICOULIS (de *macquer*, écraser? et *coulis*, qui glisse, ou qui laisse glisser), nom donné au moyen âge à un procédé de défense, fort usité alors, mais aujourd'hui abandonné : c'étaient des ouvertures ou meurtrières verticales pratiquées dans des galeries saillantes au sommet d'une tour ou d'un rempart, et d'où l'on jetait sur l'ennemi des pierres, des traits, de l'huile bouillante, du plomb fondu. Elles occupaient l'espace compris entre les corbeaux en pierre ou consoles qui soutenaient les galeries : on voit encore des *machicoulis* dans plusieurs anciens châteaux : à Sens, Mehun, Avignon, Royat, Creuilly, etc.

MACHILE, insecte. *Voy.* LÉPISME.

MACHINE (du lat. *machina;* du gr. μηχάνη), assemblage de pièces, destiné à transmettre l'action d'une force pour vaincre une résistance. On distingue dans toute machine les forces *mouvantes* et les forces *résistantes*, qui se divisent en résistances *utiles*, et en résistances *passives*. Celles-ci sont l'effet des frottements, des trépidations, de la rigidité des pièces, toutes choses que l'on ne peut éviter, mais dont on doit atténuer le plus possible les inconvénients. Quant aux résistances utiles, elles sont produites dans les corps que l'on déplace pour effectuer le travail dont on a besoin, p. ex. quand on élève un fardeau, quand on fait mouvoir un outil, un métier, quand on comprime un gaz à l'aide d'une pompe, etc. Les principales forces mouvantes sont fournies par les animaux, les cours d'eau, le vent, l'élasticité des gaz et des vapeurs, les ressorts, les courants voltaïques, les aimants. La comparaison des effets des forces se fait à l'aide d'une certaine quantité bien définie; c'est le *travail mécanique*; on l'évalue en multipliant la force mesurée en kilogrammes par le déplacement de son point d'application mesuré en mètres; le produit ainsi calculé désigne le travail en *kilogrammètres*. Voici l'une des lois fondamentales des machines. Quand le mouvement est uniforme, la somme des *travaux moteurs* est égale à la somme des *travaux résistants*; de là cette expression figurée : une machine transmet le travail d'un système de corps soumis à des forces mouvantes, à un autre système soumis à des forces résistantes. A cause des résistances passives, le *travail utile* est toujours plus petit que le *travail moteur :* c'est pour cela que le mouvement perpétuel est impossible. On appelle rendement d'une machine le rapport du travail des résistances utiles au travail des forces mouvantes ; dans les meilleures machines, il ne dépasse guère 0,75 ; de sorte que le quart du travail moteur n'est pas utilisé; il sert seulement à vaincre les frottements, etc. C'est par le rendement qu'on estime la valeur d'une machine. — Les machines simples se rangent en deux groupes, ayant pour types le *levier* et le *plan incliné*. La plupart de nos machines sont des assemblages de machines simples. — L'art de construire les machines constitue la *Mécanique appliquée*. *Voy.* MÉCANIQUE.

On doit à M. Hachette un *Traité élémentaire des machines*, à MM. Lanz et Bétancourt un *Essai sur la composition des machines*. Le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris offre la plus riche collection de modèles de machines qui existe. M. Gallon a publié un *Recueil des machines approuvées par l'Académie des Sciences;* M. Armengaud, les *Machines récentes* (1855) et *les Progrès de l'industrie* (1867). Voir en outre les *Rapports du jury de l'Exposition universelle de* 1867 (notamment le tome IX, groupe VI, classes 53-60).

MACHINE ARITHMÉTIQUE. *Voy.* ARITHMOMÈTRE.

MACHINE D'ATWOOD. *Voy.* PESANTEUR.

MACHINE DE COMPRESSION, machine destinée à comprimer l'air ou un gaz dans un récipient disposé à cet effet. Elle ne diffère de la *machine pneumatique* que par la forme du piston, qui est plein et par la disposition des soupapes, qui s'ouvrent de dehors en dedans. On indique la pression obtenue en la comparant à celle de l'atmosphère : ainsi, on dit que *la pression est égale à 1 atmosphère, à 2 atmosphères, à 3 atmosphères*, ce qui signifie qu'elle serait suffisante pour faire équilibre à une colonne de mercure de 76, de 152, de 228 centimètres, etc. — Les *appareils de compression*, d'un fréquent usage en Physique et en Chimie, sont aussi employés dans l'Industrie, notamment pour la préparation des eaux gazeuses artificielles. — *Voy.* COMPRESSION.

MACHINE ÉLECTRIQUE, instrument qui sert à produire de l'électricité. La *machine ordinaire* de Ramsden se compose de frotteurs, d'un corps frotté et d'un conducteur. Les *frotteurs* sont des coussins en peau, rembourrés en crin et pressés par un ressort qui rend le frottement égal; ils sont ordinairement enduits d'une couche d'or mussif (deutosulfure d'étain), ou bien d'un amalgame d'étain et de zinc; ils communiquent avec le bois qui compose la machine et qui est conducteur de l'électricité. Le *corps frotté* est un plateau de verre circulaire qui frotte contre les coussins par le mouvement d'une manivelle. Le *conducteur* est formé par un assemblage de cylindres en métal, le plus souvent en cuivre jaune; dans ses parties les plus rapprochées du plateau, il entoure celui-ci, sans le toucher, au moyen de pièces recourbées, garnies de pointes; il est isolé sur des pieds en verre. — Cette machine sert à faire une foule d'expériences curieuses, propres à mettre en relief les phénomènes de l'électricité. Lorsqu'on en approche un corps électrisé, celui-ci en est attiré ou repoussé. Tout corps conducteur isolé qu'on met en contact avec le conducteur, se comporte comme lui : ainsi, un homme monté sur un tabouret à pieds de verre ou isolant se chargera de la même électricité; ses cheveux se dresseront sur sa tête, et l'on pourra tirer des étincelles des différentes parties de son corps. S'il communique avec le sol, l'électricité se perdra à travers son corps, et la machine cessera de se charger. Une pointe qu'on met sur la machine électrique la décharge très-promptement; dans l'obscurité, on voit une lueur bleuâtre apparaître à la pointe.

Les Physiciens se servaient d'abord d'un simple tube de verre ou d'un bâton de cire d'Espagne pour produire les phénomènes électriques. Otto de Guericke, ou, suivant d'autres, Hauksbee, imagina ensuite de faire mouvoir rapidement un globe de verre sur son axe : c'est ce dernier appareil qui devint le principe de la *machine électrique*. La *machine de Van-Marum* donne à volonté l'une ou l'autre électricité (*Voy.* ÉLECTRICITÉ); celle *de Nairne* donne les

deux électricités simultanément. La *machine d'Armstrong* produit l'électricité par le frottement de la vapeur d'eau qui s'échappe d'une chaudière isolée, contre les parois de l'orifice. Le jet de vapeur est électrisé positivement, les parois et la chaudière sont électrisées négativement; un conducteur isolé, muni de pointes, recueille l'électricité de la vapeur. Avec les *machines de M. Piche, de M Bertsch*, etc., on électrise un corps mauvais conducteur, puis le mouvement de rotation d'un plateau de verre voisin du corps, et d'un système particulier de conducteurs, détermine une succession rapide d'étincelles électriques. La *machine de M. Holtz* est une des plus intéressantes; quand on a électrisé une fois pour toutes une petite bande de papier adaptée à la machine, le mouvement de son plateau engendre, sans aucun frottement, par de simples phénomènes d'influence, d'énormes quantités d'électricité qui peuvent charger une batterie puissante en un instant. La *machine de M. Ruhmkorff* permet aussi de produire les effets des machines électriques, à l'aide de la pile voltaïque. (*Voy.* INDUCTION). — L'*électrophore* (*Voy.* ce mot) peut être regardé comme la machine électrique la plus simple. On a imaginé dans ces dernières années diverses dispositions qui réalisent l'électrophore à mouvement continu.

MACHINE ÉLECTROMAGNÉTIQUE. *Voy.* ÉLECTRO-MOTEUR et MAGNÉTOÉLECTRIQUES (MACHINES).

MACHINE HYDRAULIQUE, nom commun à toute machine destinée à conduire ou à élever l'eau, comme une écluse, une pompe, un puits, la vis d'Archimède, etc., ainsi qu'à tout assemblage de machines propre à produire divers effets au moyen de l'eau, comme un moulin à eau, une roue hydraulique, etc. (*Voy.* HYDRAULIQUE). — Voir aussi le rapport de M. Worms de Romilly (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. IX, p. 58-71).

Parmi les machines hydrauliques destinées à élever l'eau, on connaît surtout la *machine de Marly*, construite sous Louis XIV, par le Hollandais Rennequin Sualem. *Voy.* CONDUITE DES EAUX.

MACHINE INFERNALE, nom donné à toute machine destinée par son explosion à répandre la mort. On a souvent employé de pareilles machines à la guerre; mais on connaît plus particulièrement sous ce nom deux machines destructives dirigées l'une contre le consul Bonaparte en 1800 (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), l'autre contre le roi Louis-Philippe en 1835, ainsi que les bombes fulminantes, comme celles dont se servit Orsini en 1858 pour attenter aux jours de l'empereur Napoléon III. — Dans la Marine, on nomme ainsi tous les engins destinés à incendier un port ou une flotte. *Voy.* BRULOT, TORPILLE, etc.

MACHINE LOCOMOTIVE. *Voy.* LOCOMOTIVE.

MACHINE PNEUMATIQUE (du gr. πνεῦμα, air), machine qui sert à faire le vide ou du moins à raréfier considérablement l'air contenu dans une cloche ou dans tout autre vase. Elle se compose essentiellement d'un corps de pompe cylindrique, dans lequel se meut à frottement un piston muni d'une soupape s'ouvrant de dedans en dehors; à l'extrémité inférieure du corps de pompe se trouve une autre soupape s'ouvrant dans le même sens, et placée à l'entrée d'un conduit qui est en communication avec la *platine* de la machine, plateau de verre sur lequel se place le vase ou *récipient* où l'on veut faire le vide. — Si l'on soulève le piston quand il est au bas du corps de pompe, l'atmosphère, pressant la soupape que porte ce piston, la tient fermée, et il se fait un vide; l'autre soupape s'ouvre alors, et l'air du récipient pénètre en partie dans le corps de pompe; si l'on abaisse ensuite le piston, la même soupape, qui s'était ouverte, ferme la communication avec le récipient, et l'air contenu dans le corps de pompe soulève la soupape du piston pour s'échapper au dehors. Une nouvelle ascension du piston prend dans le récipient une nouvelle quantité d'air qui est expulsée à son tour, et l'on arrive ainsi à raréfier de plus en plus l'air contenu sous le récipient de la machine. — On adapte ordinairement à la machine pneumatique un second corps de pompe : l'un des deux corps de pompe soutire l'air du récipient, tandis que l'autre expulse la portion d'air dont il s'est rempli; on met ces deux pistons en jeu au moyen d'un engrenage que fait mouvoir un levier à deux branches. — Pour juger du degré de raréfaction de l'air, on y adapte aussi un baromètre raccourci dit *éprouvette*, qui communique avec l'intérieur de la machine. — La machine pneumatique est employée par les physiciens et les chimistes pour une foule d'expériences. Inventée en 1650 par Otto de Guericke, elle a reçu de nombreux perfectionnements de MM. Babinet, Deleuil, Breton, Bianchi. On l'emploie dans l'industrie, dans les raffineries de sucre, pour concentrer le sirop sucré à une basse température; on l'avait appliquée aux chemins de fer atmosphériques, comme celui de St-Germain-en-Laye; on l'applique actuellement à Paris et à Londres aux tubes souterrains destinés au transport des lettres, etc. — Il existe une autre espèce de machine pneumatique fondée sur le vide barométrique; telle est celle de Giessler. On utilise aussi, pour faire le vide, l'écoulement du mercure ou de l'eau dans un tuyau qui communique avec le réservoir dont on veut retirer l'air; le liquide entraîne à la longue la plus grande partie de cet air.

MACHINE A VAPEUR, machine dans laquelle on emploie la vapeur comme force motrice. On y distingue, dans sa forme la plus simple, la *chaudière* (*Voy.* ce mot) ou générateur de la vapeur, et le *mécanisme* propr. dit ou *récepteur* du travail. Dans la plupart des machines ce mécanisme se compose d'un cylindre bien alésé et fermé des deux côtés, dans lequel se meut à frottement un *piston*, dont la tige est fixée à un balancier qui communique le mouvement à un volant, par l'intermédiaire d'une bielle et d'une manivelle. Le piston s'élève ou s'abaisse, et imprime ainsi le mouvement à tout le système, suivant que la vapeur vient presser le piston en dessous ou en dessus. On réalise ce double effet en faisant arriver alternativement la vapeur de chaque côté du piston, et laissant s'échapper en même temps celle qui se trouve du côté opposé. Une pièce mobile, appelée *tiroir*, placée à l'entrée du conduit de vapeur, règle l'introduction et l'échappement de la vapeur. La vapeur sort du cylindre tantôt pour se rendre dans l'atmosphère (*M. sans condensation*) tantôt pour se condenser dans un réservoir maintenu à froid (*M. à condensation*). On remarque encore dans la machine à vapeur le *régulateur à force centrifuge*, sorte de losange articulé, dont les deux côtés supérieurs portent des boules pesantes, tandis que les deux côtés inférieurs s'attachent à un anneau qui peut couler sur un axe vertical que fait tourner l'arbre du volant : cet anneau, montant ou descendant par l'effet de la force centrifuge, selon que le volant tourne plus ou moins rapidement, agit sur un système de leviers qui viennent fermer ou ouvrir une clef placée à l'entrée du tuyau d'arrivée de la vapeur; cette disposition fait que la machine se gouverne elle-même. Les accessoires sont : la *pompe d'alimentation*, qui renouvelle l'eau de la chaudière, et qu'on peut remplacer par l'*injecteur Giffard* (*Voy.* ce mot); la *pompe à air*, qui extrait du *condenseur* l'air et l'eau provenant de la vapeur condensée, ainsi que l'eau injectée pour condenser cette vapeur; la *pompe du puits*, qui renouvelle l'eau nécessaire pour maintenir froid le condenseur; ces deux dernières pompes n'existent pas dans les machines sans condensation.

Quand la vapeur est portée, dans la chaudière, à une force élastique de 5 atmosphères au moins, la machine à vapeur est dite à *haute pression*, par opposition aux machines à *basse pression*, où la vapeur présente une tension plus faible : les machines à haute pression diffèrent ordinairement des machines à basse pression par l'absence du condenseur. La machine à haute pression a l'avantage de dépenser

beaucoup moins d'eau que les autres, et s'emploie de préférence pour les locomotives des chemins de fer. — On exprime la puissance des machines à vapeur par *force de cheval* ou *cheval-vapeur :* c'est la force nécessaire pour élever d'un mouvement continu un poids de 75 kilogr. à 1 mètre de hauteur en une seconde. Il existe des machines à vapeur de toutes forces, depuis celle de 1/4 de cheval jusqu'à celle de 1,000 chevaux.

Il y a cinq applications principales de la force motrice de la vapeur : 1° à l'élévation de l'eau ; 2° à la raréfaction ou à la compression de l'air ; 3° à la rotation d'un arbre moteur ; 4° à la navigation ; 5° au transport sur terre. — Les machines destinées à l'élévation de l'eau portent le nom de *M. hydrauliques* ou d'*épuisement :* la *pompe à feu* de Chaillot (*Voy.* Pompe) est une machine de ce genre ; elles servent particulièrement dans les mines. On appelle *M. soufflantes* les machines à vapeur qui servent à lancer l'air destiné à alimenter les feux et fourneaux métallurgiques, et dans quelques cas à entretenir l'aérage des mines. Les *M. à rotation* sont celles dans lesquelles la transmission du mouvement a lieu par l'intermédiaire d'un arbre principal ou moteur : elles sont employées pans toutes les espèces d'industries, comme pour moudre le blé, écraser les graines oléagineuses, triturer des chiffons, faire marcher des scies, tourner des broches, faire travailler des outils, des métiers à tisser, etc. Les machines des bateaux à vapeur, les locomotives des chemins de fer et les locomobiles sont également des machines à rotation.

Salomon de Caus eut, dès 1615, l'idée d'employer la vapeur comme force motrice. Dans les dernières années du XVIIe siècle, Denis Papin imagina la première machine à piston et songea à combiner, dans un même appareil, l'action de la force élastique de la vapeur avec la propriété dont jouit cette vapeur de se condenser par le refroidissement. En 1698, le capitaine Savery proposa d'opérer ce refroidissement par des injections d'eau froide. En 1705, Newcommen, forgeron du Devonshire, utilisa les conceptions de Papin et de Savery pour la construction de la première machine, qui rendit des services à l'industrie minière. Cette machine, dite *M. atmosphérique* (parce que le piston, après avoir été soulevé par la vapeur, s'y abaisse par la seule force de la pression de l'atmosphère, après la condensation de cette vapeur), fut perfectionnée par le mécanicien James Watt, qui inventa le moyen d'opérer dans un vase séparé la condensation de la vapeur, et qui composa la machine *à double effet*. Depuis Watt, les machines à vapeur ont reçu de nombreuses modifications, suivant les effets qu'elles doivent produire. G. Stephenson est le premier qui ait réussi à appliquer ces machines aux chemins de fer. *Voy.* Locomotive.

Depuis quelques années la théorie de la machine à vapeur a reçu d'importants perfectionnements. Ils sont dus aux auteurs de la *Thermodynamique* (*Voy.* ce mot), à MM. Clausius, Rankine, Hirn, Zeuner, etc. On croyait autrefois que la quantité de chaleur prise par l'eau au foyer de la chaudière, pour se réduire en vapeur, se retrouvait, dégagée intégralement pendant la condensation de la vapeur, dans le condenseur, ou plus généralement dans les corps froids qui opèrent cette condensation. Dès lors il y avait seulement transport de chaleur de la chaudière au condenseur, tandis que le travail moteur se transmettait aux outils et aux divers organes de la machine. Sadi Carnot fit remarquer le premier, en 1824, qu'il y avait un rapport déterminé entre la quantité de travail dont une machine est capable et la différence des températures qui règnent dans la chaudière et le condenseur. On a reconnu depuis, par la théorie et par l'expérience, que la chaleur transportée au condenseur est plus petite que la chaleur prise au foyer, et que la différence est proportionnelle au travail moteur. Il y a donc disparition de chaleur, en même temps que création de travail mécanique ; de là l'expression figurée, *la chaleur est convertie en travail*, et c'est en combinant le principe de l'*équivalence de la chaleur et du travail* avec le principe de Carnot, qu'on a trouvé une nouvelle théorie de la machine à vapeur. — Consulter : Zeuner (de Zurich), *Théorie mécanique de la chaleur avec ses applications aux machines* (1869) ; Figuier, *la Machine à vapeur, son histoire*, etc. (1852) ; Appleton, *Dictionary of machines*, etc., et le *Rapport* de M. Luuyt (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. IX, p. 72-107).

A côté de la machine à vapeur, il faut placer : 1° la *M. à air comprimé*, dans le cylindre de laquelle au lieu de vapeur on introduit de l'air comprimé ; cet air pousse le piston en augmentant de volume et sa pression s'abaisse jusqu'à celle de l'atmosphère ; il est ensuite expulsé au dehors pendant le retour du piston. La principale machine de ce genre est celle qui met en mouvement les forets au tunnel du mont Cenis (*Voy.* Compresseur) ; — 2° la *M. à air chaud*, analogue à la machine à vapeur ; on introduit de l'air dans le cylindre ; on chauffe celui-ci et l'accroissement de la force élastique de l'air détermine l'impulsion du piston ; l'air s'échappe ensuite au dehors pendant le retour du piston. Il y a divers systèmes de machines à air chaud ; les plus connues sont celles d'Ericson en Amérique, de Laubereau à Paris ; mais elles n'ont pas encore pris définitivement place dans l'industrie : elles doivent recevoir de grandes améliorations, avant d'offrir de sérieux avantages ; — 3° la *M. à gaz*, analogue à la machine à vapeur, quant à la forme générale, avec cette différence que l'on introduit dans le cylindre un mélange d'air et de gaz de la houille, ou autre gaz combustible. On met ensuite le feu au mélange, et l'explosion détermine l'impulsion du piston. Ce phénomène se produit alternativement de chaque côté du piston, à l'aide d'un tiroir qui règle l'introduction du mélange explosif et l'échappement du résidu gazeux après l'explosion. Les principales machines de ce genre aujourd'hui en usage sont celle de M. Hugon à qui revient la priorité de l'invention, et celle de M. Lenoir. Dans la première, l'inflammation du mélange est opérée par un bec de gaz entraîné par le tiroir ; ce bec s'allume au dehors pendant le mouvement de la machine, est amené dans l'intérieur du cylindre, détermine l'explosion, s'éteint alors, puis sort pour se rallumer et ainsi de suite. Dans la machine Lenoir, c'est une étincelle d'induction, produite par une bobine de Ruhmkorff qui opère l'inflammation. La machine Hugon présente une grande supériorité, soit à cause de son mode d'inflammation, soit parce qu'elle utilise une partie de la chaleur de combustion pour vaporiser une petite quantité d'eau que l'on injecte dans le cylindre. Ce genre de machines convient surtout pour les faibles forces, jusqu'à deux chevaux-vapeur et pour les travaux intermittents. Il suffit d'ouvrir un robinet, d'allumer un bec de gaz, pour avoir la force motrice ; on l'arrête instantanément en fermant le même robinet.

Un décret du 25 janvier 1865, a déterminé toutes les conditions d'épreuve et de surveillance qu'exigent, dans l'intérêt de la sécurité publique et privée, les machines et chaudières à vapeur. Les machines placées sur des bateaux sont en outre soumises aux prescriptions de l'ordonnance royale du 23 mai 1843. *Voy.* Chaudière.

machines agricoles. *Voy.* Charrue, Labour, Semoir, Fauchage, Moisson, Battage, Locomobile, etc.

machines a coudre. Ces machines si utiles et aujourd'hui répandues partout sont d'invention toute récente. L'honneur en appartient à l'Américain Élias Howe, de Cambridge-port (Massachusetts), dont le brevet est du 10 sept. 1846. Des perfectionnements de toute nature en ont rendu l'usage tout à fait pratique. Nous citerons parmi les meilleures machines : la *M. Goodwin* à point noué ; la *M. Wheeler et Wilson*, à navette elliptique ; la *M. américaine à coudre et à boutonnières*, de Philadelphie, la *M. Newton*

Wilson et Cie, allant à la main, etc. — Consulter le le rapport de M. d'Aligny (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. IX, p. 241-255). *Voy.* Cousoir.

MACHINES ÉLÉVATOIRES. *Voy.* Monte-charge.

MACHINES DE GUERRE, machines dont se servaient les Grecs et les Romains, et même les modernes jusqu'au XIVe siècle, soit pour les siéges, soit pour faire la guerre en pleine campagne. Les unes (*tormenta*) servaient à lancer des pierres ou des traits, à battre les murailles et les remparts pour les renverser; les autres à couvrir les assiégeants. Les machines les plus connues pour les siéges étaient le *bélier*, la *baliste*, la *catapulte*, la *tortue*, la *grue*, les *tours mobiles*, etc. (*Voy.* ces noms). Les Romains se servaient, en outre, sur leurs vaisseaux de guerre, d'*éperons* (*rostra*), de *mains de fer*, de *corbeaux* (*corvi*), etc.— Les machines de guerre sont toutes postérieures à la guerre de Troie. L'invention de la poudre à canon en a totalement fait perdre l'usage. On trouve la description des machines des anciens dans Végèce (*De re militari*), dans Juste-Lipse (*Poliorceticôn lib. V*), et dans la *Poliorcétique des anciens* par Dureau de la Malle (1819).

MACHINES-OUTILS. *Voy.* Outils.

MACHINES DE THÉATRE, machines à l'aide desquelles on opère sur la scène les changements à vue, les mouvements des nuages, en un mot, tout ce qui sert à l'illusion du spectacle : elles consistent presque uniquement dans un système ingénieux de poids, de contre-poids, de poulies et de leviers. On appelle *machiniste* l'artiste qui invente et conduit les machines, ainsi que celui qui est chargé de l'arrangement des décors, de la manœuvre des trappes, des coulisses, etc.

MACHINISTE. *Voy.* Machines de théâtre.

MACHOIRE (de *mâcher*), ensemble de pièces osseuses qui supporte les dents des animaux vertébrés. Les mâchoires se distinguent en *supérieure* et *inférieure* : cette dernière porte le nom de *mâchoire diacrânienne*, parce qu'une articulation lâche et ligamenteuse l'unit au crâne; l'autre est immobile et articulée avec la boîte crânienne : on l'appelle *mâchoire syncrânienne*.

Dans les Insectes, le nom de *mâchoires* est donné à des parties de forme et d'origine très-diverses, qui servent à diviser les aliments; elles sont disposées par paires et se meuvent, non pas de haut en bas, comme chez les Mammifères, mais transversalement ou latéralement : chez ces animaux, ce sont les mâchoires inférieures qu'on nomme spécialement *mâchoires;* les supérieures sont appelées *mandibules.*

Dans les Arts mécaniques, *mâchoires* se dit, par analogie, de deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, tels que pinces, étaux, mordaches, etc.

MACIGNO, roche sédimentaire composée de grès et de marne durcie : elle est tenace, compacte, quelquefois schistoïde, et de couleur variable. Les macignos forment des couches importantes dans les terrains tertiaires de quelques pays. On les emploie pour la bâtisse, surtout en Italie, où le macigno est désigné sous le nom de *pierre de Florence.*

MACIS, ou *Fleur de muscade :* c'est l'arille ou deuxième écorce du fruit du Muscadier : elle est épaisse, a une saveur plus âcre que la muscade, une odeur aromatique agréable et pénétrante, et une couleur rouge ou rose clair. On s'en sert dans l'art culinaire; les parfumeurs, ainsi que les distillateurs, en font aussi un grand usage. Les pharmaciens en retirent par expression une huile mixte, et par distillation une huile volatile.—Le macis vient des Iles Moluques, de l'Ile de la Réunion et de Cayenne.

MACKINTOSH. Ce mot, d'origine écossaise, s'est dit d'abord d'un manteau aux couleurs du clan des Mac Intosh. Aujourd'hui, il désigne toute espèce de manteau ou de paletot imperméable.

MACLE (du lat. *macula*, maille). En termes de Blason, c'est une espèce de losange percé à jour et dont l'ouverture est elle-même un losange, ce qui distingue la macle de la *rustre* (*Voy.* ce mot), qui est percée en rond.— On donne aussi ce nom aux mailles de haubert faites en losange et à une sorte de filet à larges mailles.

MACLE, variété d'Andalousite, dont les cristaux coupés perpendiculairement à l'axe montrent une matière de couleur différente de celle du cristal, disposées au centre et suivant les diagonales, de manière à figurer une croix ou un χ, d'où le nom de *chiastolithe* qu'on lui donne quelquefois. On trouve la macle dans les schistes de Bretagne, des Pyrénées, du Cumberland, etc. Elle présente ce phénomène remarquable que ses cristaux allongés sont généralement disposés perpendiculairement aux feuillets des schistes qui les renferment. *Voy.* Andalousite.

Romé de Lisle a désigné sous le nom de *macles* certains groupements des cristaux, tels que l'hémitropie p. ex. *Voy.* Cristal.

MACLURE (du géologue W. *Maclure*), *Maclura*, genre de la famille des Moréacées, renferme des plantes ligneuses, à feuilles alternes et à fleurs dioïques, dont on connaît surtout deux espèces. Le *M. orangé* (*Broussonetia aurantiaca*), vulg. *Oranger des Osages*, *Bois d'arc*, est un arbre de 10^m^ de haut. lactescent, à feuilles ovales acuminées, légèrement pubescentes sur les nervures et les pétioles. Sa feuille peut servir de nourriture au ver à soie. Cet arbre croît naturellement sur les bords du Mississipi ; il a été introduit en Angleterre en 1824, et peu après en France. L'autre espèce, le *Maclure des teinturiers* (*Morus tinctoria*) dépasse 10^m^ ; son écorce est dure. On croit qu'il est le même que le *Bois jaune* de Cayenne, qui fournit une couleur jaune fort solide.

MACLURITE. *Voy.* Magnésie silico-fluatée.

MAÇON (du b.-lat. *machio*, *macio* ; de *maceria*, muraille ?), ouvrier qui travaille aux ouvrages de maçonnerie. *Voy.* l'article suivant.

En Zoologie, on donne le nom de *Maçon*, *Maçonne*, à certains animaux qui se construisent des habitations plus ou moins solides. Il y a des Abeilles, des Fourmis, des Araignées maçonnes, etc. — On appelle *Maçon* la Sittelle d'Europe, parce qu'elle enduit de mortier le trou de l'arbre où elle fait son nid.

MAÇONNERIE (de *maçon*). L'art de la Maçonnerie comprend la *grosse maçonnerie*, ou *limousinage*, tels que travaux de fondations, structure des murs et des voûtes ; et la *maçonnerie légère*, qui consiste dans les enduits de toutes sortes, les plafonds, pigeonnages, cloisons, etc. Par suite, on distingue deux sortes d'ouvriers maçons : le *limousin*, qui fait la construction des fondations et des murs en moellons, et le *compagnon*, qui fait les légers ouvrages en plâtre, tels que crépi, enduit, tableaux, feuillures, plafonds, corniches, cloisons, etc. L'*aide-maçon* est un manœuvre qui sert et aide le maçon, bat et gâche le plâtre, porte les outils et les matériaux, etc. On oppose aussi, dans la construction, la *maçonnerie*, faite avec des matériaux de petite dimension, moellons, pierre meulière, briques, etc., seuls ou unis à la pierre de taille, à l'*appareil*, dans lequel on n'emploie que des pierres de taille superposées. — Les matériaux dont on se sert dans la maçonnerie sont, outre la pierre de taille, les moellons, les briques, les cailloux et les lattes, qui forment le corps des murs et des cloisons; le plâtre, la chaux, le ciment, le béton, qui servent à faire les joints et les enduits. — Sous le rapport du travail, on distingue : le *hourdage*, maçonnerie grossière de moellons et de plâtras, ou première couche de gros plâtre sur lattis jointif; le *ravalement*, qui se fait en plâtre, et qui comprend le *crépi* ou *gobetis*, et l'*enduit* proprement dit, ou *parement*, ainsi que les moulures ; le *plafonnage*, qui se fait en plâtre sur lattes. L'état de maçon exige des connaissances pratiques en géométrie et en dessin linéaire. Les outils principaux dont on se sert dans cet état sont : la *règle*, le *plomb*,

le *niveau*, l'*équerre*, le *compas*, la *truelle*, la *hachette*, le *marteau*, etc. — Consulter le *Manuel du maçon*, de M. Toussaint, architecte (Collect. Roret).

L'art de la Maçonnerie remonte aux temps les plus anciens, et à toutes les époques il a été associé aux destinées de l'*Architecture* (*Voy.* ce mot). — Les Maçons ont de bonne heure formé en France une corporation importante : le *Livre des Métiers* d'Étienne Boyleaux en fait connaître l'organisation au temps de St Louis. Elle comprenait les tailleurs de pierre et les plâtriers et fabricants de mortiers. Elle avait pour patron St Blaise, qu'on fête le 3 février.

MAÇONNERIE (FRANC-). *Voy.* FRANC-MAÇONNERIE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MACOUBA, excellent tabac qui croît dans le nord de la Martinique, est ainsi nommé du nom du canton où il est cultivé. Ce tabac sent la rose et la violette.

MACQUE (de *macquer*, écraser), instrument avec lequel on écrase et on brise le chanvre et le lin pour les rendre propres à être *teillés* et pour les réduire en filasse : c'est une espèce de massue assez large, munie de deux ou trois cannelures, dans le sens de la longueur.

MACRASPIDE (du gr. μακρός, long, et ἄσπις, écusson), *Macraspis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides : taille moyenne, corps un peu carré, en pointe obtuse ; tête enfoncée dans une échancrure du corselet ; écusson triangulaire très-allongé. La *M. à massue*, longue de $0^m,02$ à $0^m,03$, est d'un brun rouge cuivreux ; la *M. verte*, longue de $0^m,02$, est d'un beau vert émeraude chatoyant.

MACRAUCHENIA (du gr. μακρός, long, et αὐχήν, cou), Pachyderme fossile, de la taille d'un Rhinocéros, dont les débris ont été découverts en Patagonie par M. Darwin.

MACRE, *Trapa*, genre de la famille des Halorагées, renferme des plantes herbacées, aquatiques, à feuilles opposées, à fleurs axillaires et à fruits armés de pointes corniformes. L'espèce type, la *Macre d'Europe*, ou *M. flottante* (*T. natans*), dite aussi *Châtaigne* ou *Noix d'eau*, *Saligot*, etc., est une plante vivace, rampant dans l'eau, et élevant au-dessus de sa surface ses feuilles flottantes et ses fleurs blanches. Son fruit se mange bouilli ou cuit sous la cendre. Il a le goût de la châtaigne ; mais il est plus fade.

MACREUSE, jadis *Macrole* et *Macroule*, en lat. *Oidemia*, oiseau du genre *Canard* (*Voy.* ce mot), est un peu plus gros que le Canard propr. dit, et a le plumage noir. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et son plumage, au lieu d'être noir, tire plutôt sur le brun. La Macreuse pond et niche sur les côtes de Suède et de Norwége, et nous arrive, de décembre en avril, avec une profusion telle que la mer en paraît toute couverte. Sur les côtes de la Picardie, on prend ces oiseaux au filet ; en Provence, on les chasse au fusil : cette chasse, qui attire toujours un nombre considérable de chasseurs, s'appelle la *battue aux macreuses*. — Il n'est sorte de conte absurde que l'on n'ait débité sur l'origine de cet oiseau : on l'a fait naître d'un coquillage (*Voy.* ANATIFE), du fruit d'un arbre des Orcades, ou de la pourriture. Les Macreuses ont été considérées comme un aliment maigre, pouvant, comme le poisson, se manger en carême.

MACROBIOTIQUE (du gr. μακρός, long, et βιωτικός, relatif à la vie), art de prolonger la vie. On a sous ce titre un ouvrage d'Hufeland. *Voy.* LONGÉVITÉ.

MACROCHEILUS (du gr. μακρός, long, et χεῖλος, lèvre), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille turriculée, sans épiderme ; bouche fortement évasée et sinueuse en avant, labre droit, columelle aplatie et comme dentée, ce qui simule un canal. Toutes les espèces connues sont fossiles, et appartiennent aux terrains paléozoïques.

MACROCOSME (du gr. μακρός, grand, et κόσμος, monde), se disait du monde entier, par opposition au *Microcosme*, ou monde en petit, qu'on croyait trouver dans l'homme. *Voy.* MICROCOSME.

MACRODACTYLES (du gr. μακρός, long, et δάκτυλος, doigt). En Ornithologie, on réunit sous ce nom tous les oiseaux de l'ordre des Échassiers qui doivent à leurs doigts excessivement longs et entièrement fendus la faculté de pouvoir marcher sur les herbes des marais ; tels sont les genres *Tinamou*, *Jacana*, *Kamichi*, *Mégapode*, *Râle*, *Poule d'eau*, *Talève* et *Foulque*. Ces oiseaux ont le corps comprimé, le bec assez souvent conique, et le sternum grani d'une seule paire d'échancrures. — En Entomologie, on nomme ainsi une tribu de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, à cause des tarses allongés et robustes qui forment leur principal caractère. Elle comprend les genres *Potamophile*, *Macronyque*, *Dryops*, *Elmis* et *Géorisse*.

MACROGLOSSE (du gr. μακρός, long, et γλῶσσα, langue), nom donné par quelques zoologistes : 1° à la *Roussette kiodote*, chauve-souris des îles de la Sonde ; 2° à un groupe d'oiseaux de la famille des Picidés, comprenant les genres *Pic* et *Torcol*.

MACRONYQUE (du gr. μακρός, long, et ὄνυξ, ongle), *Macronychus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Macrodactyles, établi pour des espèces d'Europe, d'Amérique et d'Afrique qui vivent dans les eaux courantes, n'y nageant pas, mais se tenant accrochées par leurs ongles aux pierres et aux mousses.

MACRONYX (comme le précéd.), dit aussi *Alouette du Cap*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Alaudidés, ne renferme qu'une seule espèce, propre à l'Afrique méridionale : son plumage offre les plus vives couleurs et son cri particulier lui a valu le nom de *Sentinelle*.

MACROPHTHALME (du gr. μακρός, long, et ὀφθαλμος, œil), *Macrophthalmus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Catométopes, renferme des espèces propres à la mer des Indes, dont la principale est le *M. transversal*.

MACROPODES (du gr. μακρός, long, et πούς, ποδός, pied), nom donné, en Zoologie : 1° à une famille de Mammifères rongeurs, comprenant les genres *Gerboise*, *Hélamys* et *Gerbille* ; 2° à un groupe de Marsupiaux australiens, comprenant les genres *Kangourou* (*Macropus*), *Halmature*, *Potorou*, etc. ; 3° à un genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Pharyngiens labyrinthiformes, qui habitent les eaux douces de la Chine et de l'Inde : les Chinois en nourrissent dans les bassins de leurs jardins, à cause de leur belle couleur vert doré ; ils sont de très-petite taille et ont leurs nageoires dorsale et caudale terminées par une pointe effilée ; 4° à un genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, dont les principales espèces se trouvent au Sénégal.

MACROPODIENS (comme le préc.), vulg. *Araignées de mer*, tribu de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Oxyrhynques, renferme une dizaine de genres remarquables par la longueur démesurée de leurs pattes. Ils vivent cachés parmi les algues ou sur les bancs d'huîtres.

MACROPODIUM (comme le préc.), genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées : le *Macropodium des neiges* croît en Asie sur le sommet le plus élevé des monts Altaïques.

MACROPTÈRES (du gr. μακρός, long, et πτέρον, aile), synonyme de *Longipennes*. *Voy.* ce mot.

MACROPUS (c.-à-d. *aux grands pieds*), nom latin scientifique du genre KANGOUROU.

MACRORHINE (c.-à-d. *au grand nez*), vulg. *Éléphant de mer*, *Phoque à trompe*, genre de Mammifères marins, du groupe des Phoques sans oreilles et particulier aux mers australes. *Voy.* PHOQUE.

MACROSCÉLIDE (du gr. μακρός, long, et σκέλος, jambe), genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, renferme de petits animaux assez semblables extérieurement aux gerbilles et qui sont remarqua-

bles par leurs cuisses postérieures beaucoup plus longues que les antérieures et par leur museau allongé en forme de petite trompe. Ils ont 20 dents à chaque mâchoire; les molaires hérissées de pointes. Cet animal habite l'Afrique septentrionale et le Cap.

MACROTHÉRIUM (du gr. μακρός, long, et θήριον, animal sauvage), genre de grands Édentés fossiles qui paraissent avoir vécu en Europe pendant l'époque tertiaire moyenne et qui, sous une forme différente, ont de l'analogie avec les Pangolins et les Oryctéropes. Leurs débris ont été trouvés dans le dépôt falunien de Sansan (Gers).

MACROULE, ancien nom de la *Macreuse*, désigne encore la *Foulque morelle*. *Voy.* ces mots.

MACROURES (du gr. μακρός, long, et οὐρά, queue), 2e division de l'ordre des Crustacés décapodes, comprend ceux de ces animaux dont l'abdomen ou *queue*, composé de plusieurs anneaux, est très-allongé et ordinairement terminé par des appendices s'ouvrant en éventail et propres à la natation : tels sont les *Écrevisses*, les *Langoustes*, les *Homards*, les *Crevettes*, etc. *Voy.* Décapodes.

MACTRE, *Mactra*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, type de la famille des Mactridées : coquille triangulaire, présentant un sinus palléal court, plus large que long et pourvu d'une charnière dont la dent cardinale est comprimée et divisée en deux parties; ligament interne triangulaire, ligament externe linéaire. L'animal, doué de deux tubes contigus et d'un pied triangulaire, réunit les caractères propres aux familles des Myacidées et des Tellinidées. — Les Mactres se trouvent à l'état fossile depuis l'étage sinémurien ; les espèces vivantes abondent sur les fonds sableux des mers actuelles.

MACTROMYA, genre de Mollusques acéphales. *Voy.* Lavignon.

MACULATURE (de *maculer*, tacher; du lat. *macula*, tache), se dit, en termes d'Imprimerie, d'une feuille mal imprimée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, soit qu'elle ait été mal tirée, soit qu'elle ait été trop tôt battue. On emploie ces feuilles à faire des enveloppes.

MACULE, tache du soleil. *Voy.* Tache.

MADAME, titre d'honneur accordé autrefois aux dames de qualité et donné aujourd'hui à toute femme mariée. — A la cour de France, par le mot *Madame*, on entendait la fille aînée du roi ou du dauphin, ou la femme de Monsieur, frère du roi. On donnait aussi ce nom, en leur parlant, à toutes les filles de France (*Voy.* Dame). Sous le premier Empire, la mère de l'empereur Napoléon Ier s'appelait *Madame mère*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MADAPOLAM, espèce de percale tissue d'un coton blanc plus lisse et plus fort que le calicot, et que l'on tirait originairement de Madapolam, ville de l'Inde. Aujourd'hui, on en fait d'excellente qualité en France, notamment à Rouen.

MADÉFACTION (du lat. *madefacere*, rendre humide), se dit, surtout en Pharmacie, de l'action d'humecter certaines substances, p. ex. un emplâtre, un onguent, pour l'étendre sur la peau ; un extrait, pour en faire des pilules, etc.

MADELEINE, sorte de petit gâteau composé de farine et de différents ingrédients, entre autres de sucre, de jus de citron, d'œufs, d'eau-de-vie d'Andaye, etc. Il a été ainsi appelé du prénom d'une cuisinière qui en donna la recette.

En Horticulture, on nomme ainsi: 1° une espèce de Poire analogue aux Bergamottes, et qui mûrit également au commencement de l'été : on l'appelle aussi *Citron des Carmes* ; 2° une espèce de Pêche, autrement nommée *Double de Troyes*, parce que cette pêche est souvent jumelle; 3° une espèce précoce de Raisin, qui mûrit vers le temps de la fête de la Madeleine (22 juillet).

MADEMOISELLE. On donnait autrefois ce titre à toute femme, même mariée, qui n'était pas noble. On le donne aujourd'hui à toute fille non mariée. — Employé seul le mot *Mademoiselle* désignait, sous l'ancien régime, la fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou la première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

MADI, *Madia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Héléniées, renferme des herbes annuelles, originaires du Chili, à tige droite, velleuse; à feuilles dont les supérieures sont opposées et les inférieures alternes, semi-amplexicaules, oblongues, très-entières ; à fleurs jaunes radiées, situées à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux; à semences oléagineuses, de forme allongée. On distingue : le *M. cultivé* (*M. sativa*), des semences duquel on retire une huile très-douce, comparable et même préférable à l'huile d'œillette ; le *M. mielleux* (*M. mellosa*), qui est sauvage; le *M. élégant* (*M. elegans*), et le *M. à grappes* (*M. corymbosa*), qui ornent les jardins.

MADONE (de l'ital. *madonna*), nom donné en Italie aux statuettes représentant la Ste Vierge, qui se trouvent placées dans des niches à l'angle des rues, quelquefois au-dessous du toit d'une chaumière, d'autres fois sur une route, etc. Les Italiens ont pour ces madones une grande vénération.

On donne aussi ce nom aux représentations peintes de la Vierge Marie : une des plus célèbres en ce genre est la *Madonna di Sisto* de Raphaël, qui se voit aujourd'hui dans le musée de Dresde, en Saxe.

MADRAGUE (orig. inconn.), se dit, en Provence, de grands parcs que l'on établit dans la Méditerranée pour la pêcherie du Thon. Ils sont formés par une vaste enceinte de filets et de câbles disposés dans la mer par compartiments, et qui s'étendent jusqu'auprès de la côte : les pêcheurs s'efforcent d'y faire pénétrer les poissons. Cette pêche a lieu dans les beaux jours des mois d'août et de septembre. Un arrêté du 9 thermidor an IX (28 juill. 1801), a statué sur la police et le droit de pêche à la madrague.

MADRAS, étoffe de soie ou de coton, a été fabriquée d'abord à *Madras*, ville de l'Inde, sur la côte de Coromandel, et depuis imitée en France, particulièrement à Paris, Lyon, Rouen et Nîmes. Il s'en fabrique de diverses couleurs et largeurs; le madras, qui d'abord était employé principalement à faire des mouchoirs de tête, sert aussi à faire des châles, des robes, etc.

MADRE (de l'espagn. *madera*, bois, cœur de bois), s'est dit, au moyen âge, de vases à boire faits en bois, surtout d'érable, puis en toute autre matière.

MADRÉ (de l'espagn. *maderado*; de *madera*). On appelle proprement *bois madré* du bois dans lequel on voit des taches, comme dans le hêtre p. ex. Par extension, on a dit *porcelaine madrée*, c.-à-d. tachetée de diverses couleurs; *savon madré*, du savon ordinaire qui présente dans sa coupe des taches et des rayures bleuâtres: on appelle ces rayures des *madrures* (*Voy.* Savon). — De l'idée de varié en couleur on a pu passer facilement à l'idée de varié en esprit et appeler *madré* un homme adroit et rusé.

MADRÉPORE (de l'ital. *madrepora* ; de *madre* mère, et *poro*, trou), *Madreporus*, genre de Polypes à polypiers pierreux, de l'ordre des Zoanthaires. Ce sont ces polypiers de nature entièrement calcaire, de forme tantôt arborescente, tantôt lamelleuse ou foliacée, qui constituent les dépôts énormes connus dans la mer Rouge, dans la mer des Indes, au nord de l'Australie et dans le golfe du Mexique sous le nom d'*îles* ou *récifs madréporiques*, bien qu'en réalité les madrépores ne soient pas les seuls polypiers pierreux qui donnent lieu à leur formation (*Voy.* Polypes et Polypiers). La base de ces productions calcaires repose généralement sur les crêtes de volcans sous-marins. On n'en a signalé la présence en Europe que dans une seule localité, près d'Arkhangel, dans la mer Blanche. Les madrépores sont recouverts d'une couche de gelée vivante (*sarcosome*), substance commune au sein de laquelle naissent et se

développent des êtres individuels ou polypes assez semblables aux actinies. Ces polypes sont constitués par une cavité générale, divisée en compartiments par des cloisons auxquelles sont suspendus les organes reproducteurs; les aliments y pénètrent par un large tube digestif dont l'extrémité apparente ou bouche est entourée de tentacules au nombre de six ou d'un multiple de six. — Le nom de *Madrépores* a été employé pour la première fois au commencement du XVIII[e] siècle par les naturalistes italiens Imperati et Marsigli ; mais ces savants confondaient sous cette dénomination presque tous les polypiers pierreux qui se forment dans le fond de la mer. Les marins ainsi que les gens du monde comprennent même souvent parmi les madrépores tous les coraux, qui ne font pas partie de l'ordre des Zoanthaires (*Voy.* CORAIL). Les travaux de Pallas, Lamark, Cuvier et, en dernier lieu, ceux de MM. Milne-Edwards et J. Haime ont permis de mieux définir les caractères distinctifs du genre Madrépore. Il compte aujourd'hui 83 espèces vivantes et 7 fossiles : parmi les espèces vivantes on remarque surtout le *M. abrotanoïde*, le plus abondant de tous ceux de la mer du Sud ; le *M. palmé* ou *Char de Neptune*, qu'on trouve dans les mers d'Amérique; le *M. éventail*, le *M. en corymbe*, le *M. plantain*, le *M. pollicifère*, le *M. lâche*, le *M. muriqué* ou le *M. cervicome*, le *M. prolifère*, etc.

MADRIER (du lat. fictif *materiarius*; de *materia*, bois, planche), planche fort épaisse, ordinairement en bois de chêne, qu'on dispose horizontalement en manière de plate-forme, pour servir à différents usages, comme pour former des pilotis, des bâtardeaux, pour faire la plate-forme d'une batterie de canons, pour supporter de la maçonnerie, etc. Une planche ne peut être appelée madrier que lorsqu'elle a au moins 0m,05 à 0m,06 d'épaisseur.

MADRIGAL (de l'ital. *madrigale;* en b.-lat. *matriale*), sorte de composition musicale, fort à la mode en Italie au XVI[e] siècle, consistait en un chant vocal sans accompagnement. Les madrigaux étaient ordinairement à 4, 5, 6 ou même 7 voix; ils admettaient toutes sortes d'imitations et de combinaisons recherchées. Les progrès de la musique dramatique firent disparaître le madrigal musical.

Il se perpétua toutefois sous la forme poétique : on appelle *madrigal* une petite pièce de vers destinée à rendre une pensée fine, tendre et galante. Le madrigal, dit Boileau :

> Respire la douceur, la tendresse et l'amour.

La concision, la délicatesse et la grâce en sont les principaux mérites; la fadeur en est le défaut ordinaire. On peut citer comme modèle ces vers de Lemierre, qui accompagnaient le don d'un éventail :

> Dans le temps des chaleurs extrêmes,
> Heureux d'amuser vos loisirs,
> Je saurai pres de vous appeler les Zéphyrs :
> Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Chez les anciens, beaucoup d'épigrammes de Catulle et de Martial sont de véritables madrigaux. Chez les modernes, Gilles Durand de la Bergerie, poëte français du XVI[e] siècle, emprunta le premier le mot *madrigal* aux Italiens. Marot, St-Gelais, le marquis de la Sablière, qu'on appelait le *madrigalier français*, La Monnoye, Voltaire, Dorat, Boufflers, Demoustier, etc., ont cultivé ce genre avec succès.

Les compositeurs qui ont le plus excellé dans le genre madrigalesque sont : Luca Marenzio, Palestrina, Pomponio Nenna, Th. Pecci, le prince de Venouse, Scarlatti, etc.

MADRINIER (de *madre*), nom donné au moyen âge : 1° à un officier du gobelet préposé au service des madres (ou verres), hanaps, etc. ; 2° à l'ouvrier qui faisait les madres : on disait aussi *madelinier*.

MÆNA, nom latin scientifique du genre MENDOLE.

MAESTOSO (c.-à-d. *majestueusement*), mot italien qui marque qu'un morceau de musique doit être exécuté avec une lenteur grave. Il se trouve le plus souvent accompagné des mots : *adagio, andante*, etc.

MAESTRO (mot italien qui veut dire *maître*), se dit des grands compositeurs de musique, de ceux qui composent des œuvres capitales.

MAGAS, genre de Mollusques, de l'ordre des Brachiopodes semi-brachidés, et type de la famille des *Magasidées :* bras fixes, coudés, soutenus par une charpente osseuse en forme d'anse; coquille libre, bombée, à crochet entier et sans oreilles, pourvue d'une ouverture allongée, divisée intérieurement par une lame verticale. La seule espèce connue est fossile et appartient à l'étage sénonien (craie blanche).

MAGASIN (de l'arabe *makhzen*, au pl. *makhâzin*). Ce mot s'est dit d'abord de tout lieu où l'on garde les marchandises, soit pour les y vendre par pièces, ou comme on dit *balles sous cordes*, ce que font les marchands en gros; soit pour attendre que l'occasion se présente de les mettre en vente par parties, comme font les marchands en détail. Les *entrepôts* et les *docks* sont de grands magasins (*Voy.* ci-après MAGASINS GÉNÉRAUX). Les *fondics* ou *foundouks* de l'Orient, dans lesquels sont déposées les marchandises qui viennent de la Perse et de l'Inde, par voie d'Alep, sont des magasins de ce genre. — Aujourd'hui, dans l'usage ordinaire, un *magasin* est un établissement de commerce ou l'on vend certaines marchandises soit en gros, soit en détail : dans ce sens *magasin* est synonyme de *boutique*.

En matière de Douanes, les propriétaires des marchandises qui ont été déposées dans le magasin de la douane ont à payer un droit particulier de *magasinage* de 1 p. 0/0 de la valeur. Le droit n'est que de 1/2 pour 0/0 sur les objets déchargés par suite d'une relâche forcée, et rechargés faute de vente. Le droit de magasinage de 1 p. 0/0 est dû, après trois mois d'entrepôt, sur les marchandises provenant de confiscation.

Magasins généraux ou *Docks*, entrepôts qui, aux termes de la loi du 28 mai 1858, peuvent recevoir les matières premières, les marchandises et les objets fabriqués que les négociants et industriels y déposent, moyennant un droit très-minime, en échange d'un *récépissé* et d'un *warrant* (*Voy.* ces mots), qui peuvent se transmettre par endossement. Ils sont ouverts, sur l'avis des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures, avec l'autorisation du gouvernement et sont placés sous sa surveillance. — La marchandise déposée dans le magasin général devient pour le négociant une valeur active qu'il peut engager, vendre ou faire circuler de main en main sans aucuns frais de déplacement. Ce puissant moyen de crédit a été emprunté à l'Angleterre (*Voy.* DOCK). C'est en 1848 que les premiers essais en ont été tentés en France.

Le nom de *Magasin* a été donné en Angleterre et en France à divers recueils littéraires, dont quelques-uns ont une grande vogue, notamment au dernier siècle le *Magasin des enfants* de M[me] Leprince de Beaumont, et dans ce siècle-ci, le *Magasin pittoresque*, le *Magasin des familles*, le *Magasin universel*, le *Magasin de librairie*, le *Magasin encyclopédique*; le *Weekly magazine*, le *Blackwood's magazine*, etc., recueils périodiques.

MAGDALA. *Voy.* LYONSIA.

MAGDALÉON (du gr. μαγδαλιά, pâte pétrie entre les doigts), nom commun à tous les médicaments que l'on roule en cylindre, et plus particulièrement à certains emplâtres auxquels on donne cette forme par la malaxation à l'aide des mains.

MAGES, prêtres de la religion de Zoroastre. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Juge mage (de *major*, supérieur). *Voy.* JUGE.

MAGIE (du gr. μαγεία, l'art des mages), art prétendu de soumettre à sa volonté des puissances supérieures (esprits, génies, démons), de les évoquer ou de les conjurer par des charmes, des enchantements ou des sortiléges, de changer avec leur aide le cours

de la nature, de commander aux éléments, d'opérer des faits extraordinaires, tels que divinations, apparitions, transformations, guérisons subites, maladies mortelles, sentiments irrésistibles d'amour ou de haine, sorts, etc. Pour opérer ces prodiges, on employait des procédés mystérieux (*Voy.* ENVOUTEMENT), des gestes, des chants, des mots (*Voy.* GRIMOIRE), des sons, etc., auxquels on attribuait une vertu secrète. Le magicien était représenté tenant à la main une verge dite *baguette magique*, ou traçant autour de lui des *cercles magiques*.

Les anciens avaient donné à cet art merveilleux le nom de *magie*, parce qu'ils en attribuaient l'invention aux mages de la Médie, d'où il se serait répandu en Chaldée, et de là en Grèce ; mais la croyance aux enchantements et aux sortiléges, fruit spontané de la superstition ou de la fourberie, se retrouve à tous les âges et chez tous les peuples. La Bible nous parle des magiciens de la cour de Pharaon. La magie fut pratiquée par les Gnostiques, dont l'un, Simon le Magicien, est cité dans le Nouveau Testament. En Grèce, Circé et Médée sont représentées comme de puissantes magiciennes ; les Thessaliens excellaient dans les arts magiques. A Rome, la croyance à la vertu de ces pratiques était universellement répandue au temps d'Horace, qui décrit au long, tout en les raillant, les manœuvres de Canidie. C'est surtout sous l'Empire que la magie eut de nombreux adeptes. Elle s'allia au néopythagorisme, comme le montre l'exemple d'Apollonius de Tyane, si célèbre par ses prétendus prodiges. Le chef du néoplatonisme, Plotin, tout en condamnant les pratiques de la magie, croyait à son efficacité. Sous Julien, elle s'unit à la théurgie pour combattre le christianisme. Au moyen âge, on retrouve la magie dans les prodiges opérés par les fées, par les enchanteurs, par les sorciers ; ces derniers, poursuivis sans relâche, condamnés au supplice du feu, ne s'en multiplièrent pas moins jusqu'au XVII[e] siècle. Cependant, la magie finit par disparaître, moins par l'effet de la sévérité des lois que par le progrès des lumières. *Voy.* SORCELLERIE.

On doit croire que les hommes qui se disaient magiciens réussissaient à produire quelques effets extraordinaires; mais ce n'était que par des moyens naturels, soit à la faveur de connaissances empruntées à la physique, à la chimie, à la pharmacie, et cachées au vulgaire, soit avec le secours de breuvages ou de philtres, qui, agissant sur le cerveau, disposaient les esprits à toutes sortes d'illusions et d'hallucinations. Quelques-uns étaient eux-mêmes dupes des effets qu'ils produisaient, au point de soutenir jusque dans les supplices la vérité de leur art. D'autre part, la crédulité et la superstition ont appliqué les noms de magicien, de sorcier, à tout homme qui se distinguait par des connaissances extraordinaires, comme Albert le Grand, le moine Gerbert (Silvestre II), Roger Bacon, Raymond Lulle, Pic de la Mirandole, Corn. Agrippa, etc.; le savant Naudé les a défendus de cette accusation, dans son *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie*. — B. Basin a composé un traité *De magicis artibus* (Paris, 1483); Corn. Agrippa, A. Delrio, de Foë ont aussi écrit sur la magie. Bekker a tenté d'en expliquer les prestiges dans son *Monde ensorcelé* (1691). On doit à G. Grasse une *Bibliotheca magica* (Leipz., 1843); à J. Garinet, l'*Histoire de la magie en France* (1818); à M. A. Maury, *la Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge* (1860).

On a, dans les temps modernes, donné le nom de *magie blanche* à l'art de produire des effets merveilleux par des moyens purement naturels, empruntés à la physique, à la chimie, à l'art du prestidigitateur, tel qu'il a été pratiqué au XVIII[e] siècle par Cagliostro, et de nos jours par Comte, Bosco, R. Houdin, etc. : c'est ce qu'on nomme aussi *magie naturelle*. — Consulter la *Magia naturalis* de J.-B. Porta (Naples, 1589), la *Magie blanche dévoilée* par Decremps, les *Récréations mathématiques et physiques* d'Ozanam, celles de Guyot, la *Magie naturelle* de Vergnaud, etc.

MAGISTER, c.-à-d. en latin, *maître*, titre qu'on donnait spécialement autrefois, dans les Universités, aux recteurs et aux professeurs des sciences, particulièrement aux docteurs en Théologie. Aujourd'hui, il ne se dit plus que par ironie d'un maître d'école de village. — En Allemagne, le professeur qui a le droit de faire un cours public prend le titre de *magister legens*. *Voy.* MAÎTRE.

MAGISTÈRE (du lat. *magisterium*). En Chimie, on appelait autrefois *magistère* tout précipité obtenu avec les dissolutions salines, p. ex., le *magistère de soufre*, ou soufre précipité d'une dissolution au moyen d'un acide ou de tout autre corps; le *magistère de bismuth*, sous-nitrate de bismuth, ou blanc de fard; le *magistère d'antimoine, d'argent*, etc. — En Pharmacie, on donnait ce nom à des composés, ordinairement minéraux, auxquels on supposait des vertus supérieures.

Dans l'Histoire, on désigne par ce mot la dignité de grand maître de l'ordre de Malte.

MAGISTRAL (du lat. *magistralis*). En Pharmacie, on appelle *médicament magistral* un médicament préparé immédiatement, sur l'ordonnance du *maître*, c.-à-d. du docteur médecin. On l'oppose aux *médicaments officinaux*, dont la formule est dans le *Codex*, et qui souvent se trouvent préparés à l'avance. — Dans l'ancienne Métallurgie, on appelait *magistral*, un mélange de sel marin, de sulfate et d'alun, dont on se servait pour opérer l'amalgamation de certains minerais d'argent.

En termes de Fortification, on appelle *magistrale*, le couronnement de la maçonnerie de l'escarpe; *ligne magistrale*, le principal trait qu'un ingénieur trace sur le terrain ou sur le papier pour représenter le plan d'une ville, d'une fortification.

MAGISTRAT, MAGISTRATURE (du lat. *magistratus*). Dans le sens le plus étendu, on appelle *magistrat* tout fonctionnaire public délégué par le pouvoir suprême pour exercer l'autorité, qu'il appartienne à l'ordre administratif ou à l'ordre judiciaire. Le chef de l'État est, en ce sens, le *premier magistrat* du pays. — Dans le langage ordinaire, ce mot désigne le plus ordinairement les membres de l'ordre judiciaire, dont l'ensemble forme le corps de la *magistrature*.

Chez les anciens, on donnait le nom de *magistrats* à presque tous ceux qui remplissaient des fonctions publiques. A Rome, on distinguait des *magistrats supérieurs*, qui siégeaient sur la chaise curule : consul, censeur, préteur, questeur, grand édile; et des *magistrats inférieurs*, édiles, duumvirs, quindécemvirs, etc., qui ne jouissaient pas de ce privilége. Il y avait en outre des *magistrats extraordinaires* : dictateur, inter-roi, etc. A partir de l'an 366 av. J.-C., l'accès de toutes les magistratures fut ouvert aux plébéiens. Le tribunat fut toujours une magistrature essentiellement plébéienne.

En France, les différents degrés de *magistrature* consistent aujourd'hui dans les fonctions de juge de paix, juge à un tribunal de 1[re] instance, conseiller à une cour impériale, conseiller à la cour de cassation, en y comprenant les présidents. Tous ces magistrats, sauf les juges de paix, sont inamovibles. Toutefois, un décret du 1[er] mars 1852 a fixé un âge où les magistrats sont mis de plein droit à la retraite; cet âge est celui de 75 ans pour les membres de la cour de cassation, et celui de 70 pour les cours impériales et les tribunaux de 1[re] instance. — Outre ces magistrats, qui constituent la *magistrature assise*, on distingue les magistrats qui forment le *parquet* (*Voy.* ce mot), et qui constituent ce qu'on appelle vulgairement la *magistrature debout* : ce sont près la cour de cassation, le procureur général et des avocats généraux; près les cours impériales, les procureurs généraux, les avocats généraux et les substituts du procureur général; près les tribunaux de 1[re] instance, les pro-

cureurs impériaux et leurs substituts. Ces magistrats ne sont pas inamovibles et la limite d'âge n'existe pas pour eux.

La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Sous l'ancienne monarchie, elle modérait le pouvoir absolu par l'exercice du droit de remontrance et en résistant à l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait aussi opposer aux factions une résistance non moins courageuse. Elle s'honore d'avoir compté parmi ses membres, l'Hôpital, les Molé, les Harlay, d'Aguesseau, les Séguier, Malesherbes, etc. *Voy.* PARLEMENT.

MAGMA (du gr. μάγμα, de μάσσω, pétrir), se dit, en Chimie et en Pharmacie, du résidu d'une masse soumise à l'expression, et en général de toute masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance de la bouillie.

MAGNANERIE (de *magnan*, nom vulgaire du ver à soie dans le Midi), bâtiment destiné à élever des Vers à soie. *Voy.* VER A SOIE.

MAGNATS (du lat. *magnates*), nom donné, en Pologne et en Hongrie, à la haute noblesse. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MAGNÉSIE (du lat. *magnes*, aimant, parce que cette terre happe à la langue et l'attire, pour ainsi dire, comme l'aimant attire le fer), dite aussi *Magnésie calcinée* ou *Oxyde de magnésium*, substance composée d'oxygène et de magnésium [MgO], est blanche, pulvérulente, douce au toucher, très-peu soluble dans l'eau, sans saveur ni odeur. Elle se trouve abondamment dans la nature, à l'état de combinaisons avec les acides ou avec quelques oxydes métalliques, notamment à l'état de carbonate, dans la giobertite, la dolomie, etc.; de silicate, dans la serpentine, l'écume de mer, la magnésite, le talc, etc.; de sulfate et de chlorure, dans les eaux minérales et dans l'eau de la mer. On prépare la magnésie en calcinant le carbonate de magnésie. On l'emploie, en Médecine, pour dissiper les aigreurs de l'estomac et pour combattre les empoisonnements par les acides ou par l'arsenic. Elle forme, avec les acides, des sels dont les uns sont insolubles et terreux, les autres amers et purgatifs. Le *carbonate* et le *sulfate* sont les plus importants d'entre eux : le premier constitue la *magnésie blanche* (*Voy.* ci-après); le second est le *sel* d'*Epsom* : il existe dans les sources d'Epsom, de Sedlitz et de Pullna; dissous dans l'eau chargée d'acide carbonique, il constitue l'eau de Sedlitz artificielle. — Longtemps confondue avec la chaux, la magnésie fut entrevue en 1722 par F. Hoffmann; mais elle ne fut distinguée comme une substance particulière qu'en 1755, par Black; elle a été ensuite étudiée par Margraff et Bergmann. Elle fut longtemps regardée comme un corps simple. *Voy.* MAGNÉSIUM.

MAGNÉSIE BLANCHE ou *Magnésie anglaise*. *Voy.* MAGNÉSIE CARBONATÉE.

MAGNÉSIE BORATÉE. *Voy.* BORACITE.

MAGNÉSIE CARBONATÉE ou *Carbonate de magnésie*. On distingue trois carbonates de magnésie : le *carbonate neutre*, le *bicarbonate*, qui fait partie de la composition de plusieurs eaux minérales, et le *carbonate basique*, ou *sous-carbonate*, connu aussi sous le nom de *magnésie blanche*. Ce dernier constitue un sel blanc, insoluble dans l'eau, sans saveur, et remarquable par son extrême légèreté : c'est un mélange à proportions variables suivant sa préparation, de carbonate et d'hydrate de magnésie. Il est fréquemment employé, en Pharmacie, pour la préparation de la magnésie et pour l'imitation de certaines eaux minérales acidules. Il entre dans la plupart des formules officinales de *poudres* et de *tablettes absorbantes*, usitées contre les aigreurs de l'estomac et autres dérangements chroniques des fonctions digestives. — *Voy.* GIOBERTITE.

MAGNÉSIE FLUOPHOSPHATÉE. *Voy.* WAGNÉRITE.

MAGNÉSIE HYDRATÉE, substance minérale connue aussi sous le nom de *Magnésie native* ou de *Brucite*, et dont la formule est $\dot{M}g + Aq$. Elle est laminaire, blanche, d'un éclat nacré, douce au toucher; elle est rayée par la chaux carbonatée et pèse 2,34. On la trouve à Hoboken dans le New Jersey.

MAGNÉSIE NOIRE. *Voy.* MANGANÈSE.

MAGNÉSIE SILICATÉE. Il existe un grand nombre de silicates magnésiens hydratés, qui ne diffèrent que par les proportions de leurs éléments : les plus importants sont la *Magnésite*, la *Stéatite* et la *Villarsite* (*Voy.* ces mots). Telles sont encore les substances minérales appelées *Aphrodite*, *Dermatine*, *Monradite*, *Pikrosmine*, *Pikrophyle*, etc.

MAGNÉSIE SILICOFLUATÉE, dite aussi *Condrodite* et *Maclurite* [$MgFl^2 + 2\dot{M}g^3\ddot{S}i$], substance minérale qui cristallise dans le système du prisme oblique à base rhombe; elle est jaunâtre, sans éclat, raye le feldspath, est rayée par le quartz, et pèse 3,19. On la trouve disséminée dans des calcaires grenus, dans le New-Jersey, la Finlande, la Saxe et au Vésuve.

MAGNÉSIE SULFATÉE ou *Epsomite* [$Mg\,S + 5\,Aq$], substance minérale qu'on n'a encore rencontrée qu'en efflorescence à la surface des roches magnésiennes, en Catalogne, en France, en Angleterre, etc. On l'utilise pour la préparation de la magnésie et du carbonate de magnésie.

MAGNÉSITE, minéral connu aussi sous le nom d'*Écume de mer*, n'est autre chose qu'un silicate de magnésie hydraté [$\dot{M}g\ddot{S}i^3 + Aq$]. On le trouve en petites masses réniformes ou amorphes, blanches, jaunâtres ou rosées, dans différents calcaires, en Piémont, en Anatolie, et en France, à Montpellier, à Coulommiers, à Chénevières près de Paris. L'écume de mer sert principalement à la fabrication de pipes très-recherchées. On imite l'écume de mer naturelle en incorporant avec de la caséine de la magnésie calcinée et un peu d'oxyde de zinc.

MAGNÉSIUM, corps simple métallique, d'un gris de fer ou blanc d'argent, contenu dans la *magnésie* (*Voy.* ce mot). Il est ductile, malléable, se lime et se brunit; sa densité est 1,75. Il fond à la température de fusion du zinc. Chauffé à l'air, il s'enflamme et brûle avec un éclat éblouissant très-riche en rayons chimiques; aussi se sert-on dans quelques cas de ce métal pour l'éclairage (lampes à mèche de magnésium) et dans la photographie. — Le magnésium a été isolé pour la 1re fois par Davy à l'aide de la pile. M. Bussy en a obtenu de notables quantités en 1830, en décomposant le chlorure de magnésium par le potassium. On le prépare maintenant, d'après les procédés de MM. Deville et Caron, en ajoutant du sodium à un mélange fondu de chlorures de magnésium et de sodium avec du fluorure de calcium.

MAGNÉTIQUE (du lat. *magneticus*), se dit, en Physique, de ce qui a rapport à l'aimant ou qui dépend des propriétés de l'aiguille aimantée. Ainsi on dit : *attraction magnétique*, *courant magnétique*. On appelle *équateur magnétique* la courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale; *méridien magnétique*, un plan vertical parallèle à la direction de l'aiguille aimantée, dans un lieu quelconque.

Ce mot se dit aussi de tout ce qui a rapport au magnétisme animal : *traitement magnétique*, *sommeil magnétique*.

MAGNÉTISME (de *magnétiser*; du gr. μάγνης, pierre d'aimant), agent auquel l'aimant doit la propriété d'attirer le fer, et qu'on identifie aujourd'hui avec l'électricité. Bien que la force magnétique soit une par sa nature, on peut distinguer, par rapport à ses manifestations, le *magnétisme de l'aimant*, et celui de la terre, ou *magnétisme terrestre*.

Le *magnétisme terrestre* est la cause des phénomènes d'*inclinaison*, de *déclinaison*, de *variation* d'intensité, qu'on observe dans l'*aiguille aimantée* (*Voy.* ces

mots). Pour expliquer ces phénomènes, on considère la terre comme un immense aimant qui agit sur l'aiguille et dont les pôles seraient situés non loin des pôles géographiques, sans toutefois coïncider avec eux. L'intensité de la force qui détermine l'inclinaison et la déclinaison magnétiques varie avec la distance aux pôles magnétiques. Pour la mesurer, on opère comme pour la pesanteur : on dévie une aiguille magnétique de sa direction et l'on estime la rapidité de ses oscillations par le nombre d'oscillations qu'elle fait en un temps donné; cette aiguille, transportée dans différents lieux, donne (en supposant que son magnétisme soit toujours resté le même) le rapport qui existe entre l'intensité de la force magnétique dans ces différentes localités. Si l'on réunit par des lignes les points où cette intensité est la même, on obtiendra des *lignes isodynamiques* qui, d'après M. Duperrey, suivent à peu près la direction des lignes isothermes. Il a été publié par MM. Hansteen, Duperrey, Sabine, etc., des cartes qui indiquent ces lignes.

Pour le magnétisme tel qu'il se produit dans l'aimant, *Voy.* AIMANT et AIMANTATION.

Les anciens avaient quelque connaissance des propriétés de l'aimant; Pythagore les avait observées; Platon en parle dans plusieurs de ses *Dialogues*. L'introduction de la boussole en Europe, au moyen âge, devint la première application importante du magnétisme. Au commencement du XVIe siècle, Sébastien Cabot, dans son voyage au nord de l'Amérique, découvrit la déclinaison de l'aiguille aimantée. A la fin du même siècle, le docteur Gilbert, de Colchester, fit paraître le premier traité sur le magnétisme et l'électricité, où il démontra que c'est l'influence de la terre qui dirige cette aiguille. Au XVIIIe siècle, Halley observa, à Ste-Hélène, les variations de l'aiguille aimantée; Taylor détermina, de concert avec Hauksbee, la décroissance de l'intensité de la force magnétique en raison des distances; Muschenbrœck se livra aux mêmes recherches. En 1746, Knight perfectionna les aimants artificiels; mais il tint son procédé secret : ce qui n'empêcha pas Duhamel et Antheaume, en France, de composer des barreaux magnétiques. Mitchell, en Angleterre, arriva au même résultat, et calcula le décroissement de la force magnétique. Æpinus apporta des perfectionnements à la méthode de Mitchell pour l'aimantation des barreaux d'acier. Jusqu'à Coulomb, on avait cru que le fer seul était attirable à l'aimant. Ce physicien admit que tous les corps terrestres sont doués de la même propriété, mais à des degrés inégaux. Il perfectionna la méthode d'aimantation, et admit que les phénomènes magnétiques sont dus à un fluide analogue à celui de l'électricité. La découverte de l'*électromagnétisme*, faite en 1819 par Œrsted, démontra l'identité des deux agents. Un grand nombre de travaux importants ont été publiés depuis sur cette branche de la Physique, notamment par Ampère, Arago, Faraday, Schweigger, Kupffer, Plucker, Gauss, Weber, etc. *Voy.* ÉLECTROMAGNÉTISME.

MAGNÉTISME ANIMAL. C'est, d'après ses partisans, l'influence qu'un homme peut exercer sur le corps d'un autre homme, soit au moyen de l'application des mains et de mouvements appelés *passes*, soit même par la seule volonté. Les effets produits sont, selon les cas et les personnes, une chaleur douce et pénétrante, de la somnolence, un sommeil plus ou moins profond, l'insensibilité extérieure, partielle ou totale, le somnambulisme, avec ou sans lucidité; quelquefois, ce sont des spasmes, des attaques de nerfs, la catalepsie, l'extase. Souvent aussi, les effets sont nuls. Les effets se produisent d'autant plus facilement qu'ils ont été plus fréquemment répétés. On les explique par l'existence d'un fluide subtil, analogue au magnétisme minéral, mais propre aux êtres animés, ce qui l'a fait nommer *magnétisme animal*. La plupart des magnétiseurs admettent aujourd'hui que ce fluide est identique au fluide nerveux, et que, de même que la volonté dirige le fluide nerveux vers les organes pour les mouvoir, elle peut aussi lancer ce fluide au dehors et le faire pénétrer dans le corps d'une autre personne. Ils pensent qu'en accumulant ce fluide dans le corps d'un individu qui n'en serait pas suffisamment pourvu, on peut y rétablir l'équilibre et augmenter la force vitale. Du reste, quelle que soit l'explication adoptée, ils assurent qu'il est possible de guérir, ou tout au moins de soulager par les procédés magnétiques, un grand nombre de maladies, surtout celles qui appartiennent au système nerveux. Ils citent de nombreux exemples de guérisons ainsi obtenues; ils ne demandent au magnétiseur, pour réussir, que *volonté* et *confiance* en ses forces.

Bien que l'on trouve fort antérieurement au XVIIIe siècle de fréquentes mentions d'une *médecine magnétique* ou traitement par l'aimant (dans Paracelse, Goclenius, J. Roberti, Van Helmont, Robert Fludd, Kircher, W. Maxwell), c'est Mesmer qui est l'auteur de la doctrine du magnétisme telle qu'elle est connue aujourd'hui. Ce médecin allemand avait été conduit par des essais sur la vertu curative du magnétisme minéral à supposer qu'il existait un magnétisme universel; il appelait cet agent *magnétisme animal*, quand ses effets se manifestaient dans les êtres animés. Il vint exposer son système à Paris en 1778, et y produisit, sur de nombreux malades assemblés autour de ce qu'il appelait le *baquet magnétique* (*Voy.* ce mot), d'étonnants effets qui attirèrent promptement l'attention publique : il compta bientôt de nombreux et fervents disciples. Une commission des savants les plus distingués (Bailly, Lavoisier, Franklin, A.-L. de Jussieu, etc.) fut formée en 1784 pour examiner sa doctrine et sa pratique. Les commissaires reconnurent la réalité des effets; mais tous, à l'exception d'un seul (le célèbre Jussieu), crurent devoir les attribuer à l'imagination ou à l'imitation. Peu après cette décision, le marquis de Puységur découvrait, dans sa terre de Busancy, le merveilleux phénomène du somnambulisme, qui changea complétement la face de la doctrine. Négligé pendant les troubles de la République et les guerres de l'Empire, le magnétisme attira de nouveau l'attention sous la Restauration. Un nouvel examen, entrepris par l'Académie de médecine sur la demande d'un médecin de Paris, le Dr Foissac, donna lieu, en 1826, à un rapport étendu et impartial, rédigé par le Dr Husson, et qui concluait à ce que l'Académie encourageât l'étude du magnétisme comme importante pour la physiologie et la thérapeutique; mais cette proposition resta sans effet. Malgré l'inaction des corps savants, le magnétisme animal n'a cessé de se répandre en France et à l'étranger. Malheureusement, la plupart des phénomènes magnétiques, bien qu'attestés par les hommes les plus respectables, sont, de leur nature, ou trop intimes ou trop fugitifs pour pouvoir être soumis à des expériences publiques; ils sont, en outre, trop peu uniformes, trop peu constants, pour qu'on puisse être assuré de pouvoir toujours, à volonté, les reproduire identiquement; enfin ils prêtent facilement au merveilleux, et il est souvent possible de les simuler. Il est arrivé de là que ces faits sont restés inexpliqués et même contestés; que la doctrine du magnétisme n'a pas encore pu prendre sa place dans la science; et, de plus, que trop souvent elle a été défigurée par la crédulité ou la superstition, ou exploitée par le charlatanisme et la mauvaise foi.

Parmi les nombreux écrits publiés sur le magnétisme, nous signalerons, après les écrits de Mesmer et les *Rapports* des commissions de 1784 et de 1826, les *Mémoires* du marquis de Puységur (1788) et ceux de la *Société de Strasbourg*; l'*Instruction pratique sur le magnétisme* de Deleuze; le *Cours* et le *Manuel de l'étudiant magnétiseur* de Dupotet; le *Manuel pratique* et *le magnétisme animal expliqué* de Teste; les *Cures opérées par le magnétisme animal* de Mialle; les *Lettres sur le magnétisme animal* d'Am.

Dupau, où la doctrine du magnétisme est combattue; *Mesmer et le Magnétisme animal* de M. Ern. Bersot (1853); le *Magnétisme expliqué par lui-même* du Dr Garcin (1855); les *Mystères du sommeil et du magnétisme* de M. Debay, etc.; et, pour l'histoire de cette doctrine : l'*Histoire critique du magnétisme animal* de Deleuze; l'*Histoire académique du magnétisme animal* de MM. Burdin et Dubois (d'Amiens). — Voir, en outre, les *Annales*, les *Archives*, la *Bibliothèque*, le *Journal du magnétisme animal*, *l'Hermès*, etc.

Pour ce qui concerne le *Somnambulisme magnétique*, *Voy.* SOMNAMBULISME.

MAGNETOÉLECTRIQUES (MACHINES), appareils qui produisent l'électricité à l'aide des aimants; ils sont fondés sur l'induction. Le premier de ce genre a été construit par Pixii, en 1832. Puis vinrent les machines de Saxton, de Clarke, de Breton, de Nollet, de Wilde, de Ladd. Le principe de ces appareils consiste en ce fait découvert par Faraday, que, si le magnétisme d'une pièce de fer augmente ou diminue, un fil métallique formant autour d'elle un circuit fermé est le lieu d'un courant électrique, dont la durée dépend de celle du changement survenu dans le magnétisme. On produit la lumière électrique en abondance avec la machine de Nollet et avec celle de Ladd, qui était une des curiosités scientifiques de l'Exposition de 1867. *Voy.* ÉLECTROAIMANT.

MAGNÉTOMÈTRES (du gr. μάγνης, aimant, et μέτρον, mesure) appareils destiné à l'étude du magnétisme terrestre, d'après le système de Gauss. On distingue : 1° le *M. unifilaire*, pour l'étude de la déclinaison : c'est un fort barreau aimanté, suspendu horizontalement par un faisceau de fils de cocon sans torsion, et portant un miroir dans lequel l'observateur regarde avec une lunette l'image d'une règle horizontale divisée; la position du barreau se déduit de la division que l'on voit devant le fil du micromètre de la lunette; 2° le *M. bifilaire:* c'est encore un barreau comme le précédent, mais il est suspendu par deux fils parallèles; quand on écarte le barreau de sa position naturelle d'équilibre, on développe une réaction inversement proportionnelle à la longueur des fils, proportionnelle à leur distance, au poids du barreau, et à l'angle de déviation, s'il est très-petit. Le barreau est placé hors du méridien magnétique; alors le magnétisme terrestre tend à l'y ramener, et l'obliquité des fils détermine une position d'équilibre, laquelle change avec l'intensité du magnétisme; on peut apprécier avec cet appareil une variation égale à $\frac{1}{10000}$ de l'intensité magnétique : cet instrument sert donc à mesurer l'intensité de la composante horizontale du magnétisme terrestre; 3° le *M. balance*, pour l'étude de la composante verticale : c'est un barreau aimanté fixé à l'extrémité d'un fléau de balance, et équilibré par un contre-poids; cet aimant s'abaisse ou s'élève, quand la composante verticale du magnétisme terrestre éprouve un changement. — Ces instruments installés dans la plupart des observatoires ont amené de grands progrès dans ce genre d'études.

MAGNIFICAT, cantique de la Vierge que l'on chante à l'église, aux vêpres. La sainte Vierge, étant allée visiter sa cousine Élisabeth quelque temps après la Conception, répondit à ses félicitations en entonnant le cantique *Magnificat anima mea Dominum* (mon âme glorifie le Seigneur), dans lequel elle remerciait Dieu de l'avoir choisie pour être la mère du Sauveur.

MAGNOLIACÉES (de *Magnolia*, genre type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale, à feuilles alternes, souvent coriaces et persistantes; à fleurs parfaites, quelquefois imparfaites par avortement, le plus souvent grandes, terminales ou axillaires, à odeur suave : calice de 3 à 6 sépales caducs; de 3 à 27 pétales, formant plusieurs verticilles à préfloraison imbriquée; étamines nombreuses, libres, disposées sur plusieurs rangées spirales; pistils nombreux, tantôt réunis circulairement au centre de la fleur, tantôt formant un capitule plus ou moins allongé; ovaire uniloculaire. La plupart des Magnoliacées sont cultivées comme plantes d'ornement; plusieurs espèces renferment des principes excitants ou aromatiques : c'est à cette famille qu'appartient le genre *Drimyde*, qui fournit au commerce l'*écorce* dite *de Winter*, et l'*Illicium* ou *Badiane*, dont les fruits sont connus sous le nom d'*anis étoilé*. — On divise les Magnoliacées en deux tribus : celle des *Magnoliées*, qui comprend les genres *Magnolier*, *Tulipier*, etc.; et celle des *Illiciées*, qui comprend la *Badiane* et la *Drimyde*.

MAGNOLIER (de P. *Magnol*, botaniste français), *Magnolia*, genre type de la famille des Magnoliacées et de la tribu des Magnoliées, renferme des arbres et des arbrisseaux originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale, et dont plusieurs sont naturalisés dans nos jardins. On en connaît 15 espèces, toutes remarquables par un port élégant et majestueux, par des fleurs solitaires à pétales tantôt pendants, tantôt redressés, et qui exhalent une odeur très-suave; par de grandes feuilles luisantes d'un beau vert, persistantes dans quelques espèces, caduques dans les autres. Le *M. à grandes fleurs* (*M. grandiflora*), dit aussi *Laurier-tulipier*, originaire de la Caroline du Sud, acquiert la grandeur du noyer; son tronc est droit; ses fleurs, d'un vert luisant, sont persistantes; ses fleurs offrent durant l'été un aspect magnifique, lorsque de larges corolles du blanc le plus pur, relevées par la colonne dorée de leurs nombreuses étamines, se montrent à l'extrémité de chaque rameau. L'odeur suave qui s'exhale de ces fleurs rappelle les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger. Le *M. parasol* (*M. umbella*), doit son nom à la disposition de ses grandes feuilles caduques, étalées et ramassées cinq et six ensemble, à l'extrémité supérieure des rameaux. Le bois de toutes les espèces est aromatique; dans le *M. à feuilles aiguës* (*M. acuminata*), il est dur, d'un beau grain, couleur d'orange : on s'en sert aux États-Unis pour divers ouvrages d'ébénisterie et de menuiserie. L'écorce du *M. bleu* (*M. glauca*) ou *Arbre de castor*, réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres, et est connue sous le nom de *quinquina de Virginie*. Parmi les espèces originaires d'Asie, on remarque le *M. yulan*, le *M. bicolore* et le *M. brun*, tous trois de Chine. Le Magnolier a été transporté en France en 1732; mais il n'a commencé à y être connu et apprécié que vers la fin du siècle dernier.

MAGNONAISE. *Voy.* MAYONNAISE.

MAGOT, *Inuus*, genre de Quadrumanes, de la famille des Singes, tribu des Pithécins, section des Macaques. Le Magot manque complétement de queue. Son museau est allongé, et sa face teinte d'une couleur de chair livide. On le trouve dans le nord de l'Afrique, en Égypte, en Barbarie surtout; quelques individus se sont même acclimatés sur le rocher de Gibraltar. Le Magot est le singe le plus anciennement connu et aussi le plus commun de ceux qu'on amène en Europe. Jeune, il est remarquable par son intelligence et sa vivacité; devenu vieux, il est taciturne et méchant. Il vit dans les endroits solitaires et sur les rochers, marche toujours à quatre pattes, et a la taille d'un chien ordinaire.

MAGOT. On donne ce nom à des figures grotesques qui nous viennent de la Chine et qui sont recherchées en Europe : ces statuettes sont tantôt en porcelaine, tantôt en talc ou en pierre ollaire.

MAGUEY ou *Agave de Cuba*. *Voy.* AGAVE.

MAHALEB (mot arabe), nom indigène du fruit du *Cerisier odorant* ou *Bois de Ste-Lucie*. Ce fruit, qui ressemble à un noyau de cerise, est employé par les parfumeurs : après l'avoir concassé et mis dans l'eau, ils le distillent et le font entrer dans les savonnettes pour leur donner une odeur agréable.

MAHARI, espèce de chameau. *Voy.* MÉHARI.

MAHEUTRES ou MAHOITRES (orig. inc.), coussins rembourrés dont on garnissait les pourpoints au xve siècle pour faire paraître les épaules plus larges et plus hautes. Au temps de la Ligue, on donnait ce nom par dérision à des soldats protestants qui portaient des pourpoints à maheutres.

MAHMOUDI, MAHMOUDIEH, monnaies de Perse et de Turquie dont la valeur a souvent varié.

MAHOGONI, arbre d'Amérique. *Voy.* ACAJOU.

MAHOMÉTISME ou ISLAMISME, religion de Mahomet. *Voy.* MAHOMET et MAHOMÉTISME au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MAHONE ou MAHONNE, sorte de grande barque à voiles carrées, destinée au transport des marchandises, était très-usitée au moyen âge et l'est encore dans les mers du Levant. — On a donné aussi ce nom à des sociétés financières pour l'armement de vaisseaux de commerce.

MAHONIE, *Mahonia*, genre de la famille des Berbéridées, très-voisin des *Berberis*. *Voy.* ce mot.

MAI (du lat. *maius*), le 5e mois de l'année dans le calendrier grégorien, et le 3e du calendrier de Romulus : il a 31 jours. Sous le rapport astronomique, mai occupe la 3e place dans l'écliptique, ainsi que le signe des Gémeaux, signe dans lequel le soleil est censé entrer du 19 au 23 de ce mois, quoique réellement, par l'effet de la précession des équinoxes, il soit maintenant, en mai, dans celui du Taureau.

Les Romains avaient consacré le mois de mai aux vieillards (*majores*), ou, selon d'autres, à *Maïa*, mère de Mercure. Les Catholiques le consacrent à la Mère du Sauveur, et l'appellent *mois de Marie*.

On a donné le nom de *maïalisme* à l'abaissement de température qui, dans nos contrées, se produit souvent au mois de mai ; mais on n'a point encore expliqué suffisamment la cause de ce phénomène. *Voy.* ÉTOILES FILANTES.

Arbre de mai, ou simplement *Mai*, arbre ou rameau qui se plantait le premier jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Les clercs de la basoche dressaient tous les ans à Paris un *mai* dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des *mais* aux églises : ils consistaient en tableaux, reliquaires, ou tout autre objet de prix. Cet usage s'est conservé dans quelques parties de la France. Les jeunes villageois plantent encore des *mais*, qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs fiancées. — *Mai* est encore le surnom de l'*Aubépine* dans l'ancien Poitou.

MAIA (nom mythologique), genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Oxyrhynques, et type de la tribu des Maïens. Ces animaux se plaisent dans les lieux vaseux et pierreux de la mer. Ils pondent plus de 6,000 œufs ; leur taille atteint de 0^m^,10 à 0^m^,12. On trouve sur les côtes de la Méditerranée et aussi sur celles de l'Atlantique le *M. squinade*, vulg. *Araignée de mer*, et le *M. verruqueux :* leur chair est peu estimée. Les anciens regardaient ces crustacés comme doués de raison : la Diane d'Éphèse en porte un suspendu à son cou comme emblème de la sagesse. On en voit aussi figurer sur les médailles antiques.

MAÏA, une des Pléiades. *Voy.* PLÉIADES.

MAIEUTIQUE (du gr. μαιευτική, art d'accoucher), nom donné par Socrate à la dialectique qu'il employait pour découvrir la vérité. Faisant allusion à la profession de sa mère, qui était sage-femme, il disait qu'il *accouchait les esprits*, parce que, procédant du connu à l'inconnu, il conduisait son interlocuteur à analyser sa propre pensée, à s'élever par induction à l'*idée* de l'objet sur lequel roulait la discussion et à en donner la *définition*. *Voy.* DIALECTIQUE.

MAIGRE (du lat *macer*). Le *régime maigre* est celui qui ne comprend que des aliments végétaux ou provenant d'animaux à sang froid, tels que les poissons : on l'oppose au *régime gras*, qui se compose de la chair d'animaux à sang chaud, tels que les mammifères et les oiseaux. Jadis, par une interprétation bénigne, l'Église considérait comme chair maigre les macreuses, les poules d'eau, les loutres et autres espèces aquatiques (quoique ce soient aussi des animaux à sang chaud), parce qu'ils ne vivent que de poissons ou d'herbages fluviatiles. — Les aliments maigres renferment moins d'azote que les aliments gras, et par ce motif sont moins nourrissants et moins fortifiants. Indépendamment des cas où ils sont prescrits par la religion pour amortir la chair (*Voy.* ABSTINENCE), ils doivent être préférés par les personnes qui mènent une vie peu active. Il est des peuples entiers, notamment dans l'Inde et dans une grande partie de l'Afrique, qui n'en connaissent pas d'autres.

MAIGRE est aussi le nom vulgaire du poisson appelé *Sciène* par les Zoologistes. *Voy.* SCIÈNE.

MAIGREUR (en latin *macies*), état d'un individu chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou n'en contient qu'une très-petite quantité. Cet état, loin d'exclure la santé, est souvent inhérent à la constitution primitive, et ne doit pas être confondu avec l'*amaigrissement*, ou *émaciation*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie.

MAIL (du lat. *malleus*, marteau). C'est proprement le gros marteau, la masse de fer carrée dont le carrier se sert pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau. Il y a des *mails* de différentes dimensions, de 0^m^,08 à 0^m^,12 pour la grosseur, et de 0^m^,24 à 0^m^,40 pour la longueur : on y adapte un manche long, mince et élastique, afin de donner plus de coup à la masse.

MAIL, petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert, dans le jeu qui prend de là le nom de *jeu du mail*, pour pousser ou pour chasser avec force une boule de buis en cherchant à faire entrer cette boule dans un trou ou à empêcher celle de son adversaire d'y entrer. Le *jeu du mail*, fort à la mode aux XVIIe et XVIIIe siècles est peu en usage aujourd'hui (*Voy.* CROCKET). — On appelait aussi *mail* le lieu où l'on jouait au mail : c'était le plus souvent une allée plantée d'arbres ; ce nom a été conservé à plusieurs promenades publiques.

MAIL-COACH. *Voy.* MALLE.

MAILLE (du lat. *macula*). Ce mot se dit propr. de chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, la corde, etc., soit dans les tissus serrés, comme ceux des bas, soit dans les tissus lâches, comme ceux d'un filet, d'une raquette ; il s'entend en même temps de l'ouverture que ces nœuds laissent entre eux (*Voy.* FILET, BAS, etc.). — Par suite, il s'est dit de petits annelets de fer ou d'acier dont on formait des armures au moyen âge en les entrelaçant les uns dans les autres. *Voy.* COTTE DE MAILLES.

MAILLE (du b.-lat. *medalia*, médaille, dérivé lui-même de *metallum*), nom commun à plusieurs petites monnaies de cuivre qui avaient cours sous les premiers rois de la 3e race, et qui ne valaient, comme l'obole, que la moitié d'un denier. Il y avait des *mailles parisis* et des *mailles tournois* ; il y avait aussi des *demi-mailles* de ces deux espèces de monnaies. La maille poitevine s'appelait *pite*. — En 1303, Philippe le Bel fit frapper des *mailles blanches*, c.-à-d. d'argent. Il y eut aussi des *mailles d'or*, appelées *mailles de Lorraine*, pesant 2 deniers 4 grains : elles étaient en circulation sous François Ier.

Par extension, *maille* s'est dit de tout objet de valeur minime ; d'où l'expression *n'avoir ni sou ni maille*. On dit, dans le même sens, de gens querelleurs, qu'ils ont toujours *maille à partir* (c.-à-d. *à partager*), pour faire entendre qu'ils se disputent pour la moindre chose.

MAILLECHORT (de *Maillot* ou *Malliot* et *Chorier*, ouvriers lyonnais qui l'inventèrent en 1828), alliage formé de cuivre, de nickel et de zinc, avec un peu de fer et d'étain, et qui a à peu près le son

et la couleur de l'argent. La composition la plus généralement adoptée contient sur 100 parties : cuivre, 55 ; nickel, 23 ; zinc, 17 ; fer, 3 ; étain, 2. Les Allemands lui donnent le nom d'*Argentan*, les Anglais celui de *British silver* ; on l'appelle aussi par corruption *Melchior*. Le maillechort peut recevoir un beau poli ; on en fait des flambeaux, des garnitures de sellerie et de carrosserie, de la petite bijouterie, etc. On en fait aussi des couverts, des timbales, des plats ; mais cet alliage peut n'être pas sans danger quand on l'emploie pour des vases destinés à conserver des aliments. Les ouvrages en maillechort se dorent et s'argentent aujourd'hui par le procédé Ruolz.

MAILLET (dimin. de *mail*), espèce de marteau de bois à deux têtes, fait avec un bois dur, tel que le buis, et qui sert dans beaucoup d'arts industriels. Le maçon, le sculpteur, le marbrier, etc., emploient le maillet pour dégrossir et quelquefois même pour terminer leurs ouvrages. Le maillet du plombier est un gros cylindre partagé en deux dans sa longueur par son manche : l'ouvrier s'en sert par le côté plat pour battre le plomb. *Voy.* MAIL et MAILLOCHE.

Au moyen âge, le *maillet d'armes* était une arme contondante avec laquelle on brisait les armures.

MAILLET, poisson. *Voy.* MARTEAU.

MAILLOCHE (augment. de *mail*). Les Carriers nomment ainsi un marteau de fer de la même grosseur que le mail, mais dont la tête a une bien moins grande longueur, et qui sert à enfoncer les coins entre les joints des pierres ou dans les entailles pratiquées avec le marteau et le ciseau. — On donne le même nom à un gros morceau de bois presque cylindrique, qui sert aux fabricants de cerceaux pour frapper sur le coutre à fendre le merrain et sur les perches qu'ils divisent pour former les cerceaux.

MAILLOT (de *maille*). Ce premier vêtement de l'enfant, composé de *langes* recouverts d'une couverture de laine ou de molleton, a pour destination principale de tenir chaudement le nouveau-né et de maintenir ses membres encore mal affermis. Longtemps, les maillots, trop épais et trop serrés, eurent l'inconvénient d'étouffer et de garrotter l'enfant, et par là de le disposer à des congestions et à de graves maladies ; les Anglais, dociles aux conseils de Locke, ont donné l'exemple de secouer cette routine : bientôt Buffon et J.-J. Rousseau, en France, firent réformer ce qu'il y avait de vicieux dans le mode vulgaire d'emmaillottement. Aujourd'hui, les mères éclairées dégagent les bras et les jambes, et savent concilier la liberté de la poitrine et des membres, avec le besoin de chaleur et les soins de propreté. — On nomme encore *maillot* (mais du nom de l'inventeur) le vêtement collant en laine, en coton ou en soie tricotée et de couleur de chair, dont se revêtent les saltimbanques, les gymnastes et les clowns, ainsi que le caleçon ou pantalon collant que mettent les danseuses pour paraître sur la scène.

MAILLOT, mollusque Gastéropode. *Voy.* PUPA.

MAILLURE (de *maille*, en lat. *macula*), se dit, en termes de Fauconnerie, des mouchetures que l'on remarque sur les plumes de certains oiseaux.

MAÏMON, ou *Singe à queue de cochon*, espèce de Macaque de l'Inde, à queue courte. *Voy.* MACAQUE.

MAIN (du latin *manus*), partie du corps qui termine les extrémités supérieures chez l'Homme, et qui sert au toucher, ainsi qu'à la préhension des objets. Ce qui constitue la main et la distingue du pied de l'homme et de la patte de l'animal, c'est surtout l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts, disposition qui n'existe que chez l'homme et chez les singes. Trois parties composent la main : le *carpe* ou *poignet*, le *métacarpe* et les *doigts*. On distingue encore dans la main la *paume* ou partie interne, et le *dos*. — Formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, la main se moule à la surface des divers objets pour en embrasser les contours ; elle présente dans son organisation les circonstances les plus favorables à l'exercice du toucher. Ch. Bell a écrit un traité spécial sur l'admirable structure de cet organe, et sur les preuves qu'elle fournit en faveur de la Providence.

L'homme seul a deux mains et mérite le nom de *bimane* ; les singes ont aux pieds de derrière des appendices analogues à la main : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *quadrumanes*.

MAIN COURANTE. *Voy.* BROUILLARD.

MAIN DE JUSTICE, espèce de sceptre que le roi de France portait le jour de son sacre, et au bout duquel était une main, emblème de la puissance. Hugues Capet avait fait graver cet ornement sur son sceau ; mais on croit que c'est Charles VI qui imagina le premier de porter la main de justice avec le sceptre.

MAIN-D'ŒUVRE, se dit, en Économie politique, du travail manuel d'où résulte un produit. Le prix de la main-d'œuvre dépend non-seulement de la difficulté du travail ou de l'habileté de l'ouvrier, mais aussi de causes accidentelles, tels que la concurrence, la cherté des vivres, les crises politiques, etc.

MAIN-FERME, nom donné, dans l'anc. Droit français, tantôt à une terre qui ne devait au seigneur qu'une rente et le service d'échevinage, tantôt à celle qui était concédée héréditairement ou à vie moyennant un cens et sous certaines conditions, tantôt enfin à une terre prise à bail.

MAIN-FORTE. *Voy.* FORCE PUBLIQUE.

MAIN GAUCHE (MARIAGE DE LA). *Voy.* MORGANATIQUE.

MAIN HARMONIQUE, nom donné par Gui d'Arezzo à la gamme de son invention, parce qu'il représentait cette gamme sous la figure d'une *main gauche* sur les doigts de laquelle étaient marqués tous les tons de la gamme. — On a donné le nom de *main harmonique* à un des procédés employés dans la méthode du *méloplaste*. *Voy.* ce mot.

MAINLEVÉE, acte qui fait cesser l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. La *mainlevée* est *volontaire*, quand le saisissant, l'opposant ou le créancier y consent (ce qui doit se faire néanmoins par acte authentique) ; *judiciaire*, quand elle est prononcée par jugement ; *administrative*, quand elle résulte d'un arrêté du préfet. — La demande en mainlevée judiciaire est portée devant le tribunal du domicile de la partie saisie (C. de proc., art. 567).

MAINMISE. Dans le langage du Droit, ce mot est synonyme de *saisie*. *Voy.* SAISIE.

MAINMORTE (c.-à-d. *puissance morte*, *incapable*), état des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, et ne pouvaient disposer de leurs biens par testament ; leur succession revenait au seigneur lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes. Dans certains pays, il suffisait pour que la mainmorte eût son effet que les enfants, même légitimes, ne fussent pas *communiers*, c.-à-d. n'habitassent pas avec leur père. — Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli le droit de mainmorte dans les terres de son domaine. L'Assemblée constituante étendit cette abolition à toute la France (Loi du 28 mars 1790).

On nommait *gens de mainmorte*, sous l'ancien régime, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes étant censées être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. — Aujourd'hui, on appelle *biens de mainmorte*, ceux qui appartenant à des personnes morales, telles que départements, communes, fabriques, consistoires, communautés religieuses, hospices, bureaux de bienfaisance, établissements publics de tout genre, n'acquittent aucun droit de mutation, parce que leurs propriétaires ne meurent pas et que les aliénations entre-vifs ne peuvent être que très-rares. La loi du 20 fév. 1849 a imposé aux immeubles de ce genre passibles de la contribution foncière une taxe annuelle de 0 fr. 62 c. 1/2 pour franc du prin-

cipal de l'impôt foncier, représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès.

MAIN, en Botanique. *Voy.* VRILLE et CIRRE.

MAINATE, *Eulabes*, *Mainatus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés, assez semblables aux Merles pour la grosseur et pour le vol. On distingue : le *M. de Sumatra*, ou *M. religieux* (*E. indicus*), de la grosseur d'une grive assez forte, au bec large, comprimé, crochu au bout, sans échancrure, de couleur jaune ainsi que les tarses, au plumage noir à reflets métalliques violets : il habite Sumatra; le *M. de Java* (*E. javanus*), un peu moins gros que le précédent, mais dont le bec, moins long, est plus élargi à la base; le *M. de Dumont* ou *Mino* (*E. Dumonti*), qui habite la Nouvelle-Guinée. Ces oiseaux sont très-doux et s'apprivoisent aisément. Leur chant est agréable; comme les perroquets, ils retiennent et répètent des mots et même des phrases. Les Mainates se nourrissent de graines et d'insectes. Ils pondent de 3 à 4 œufs grisâtres, tachetés de vert olive.

MAINLEVÉE, MAINMISE, MAINMORTE. *Voy.* MAIN.

MAINOTTE ou MENOTTE, sorte de champignon. *Voy.* CLAVAIRE.

MAIRE (du lat. *major*), le premier officier municipal d'une ville, d'une commune. Les attributions des maires sont fort diverses : ils sont à la fois les représentants directs de la loi pour les actes civils (actes de naissance, de mariage, de décès, certificats de vie); les agents du Gouvernement pour la publication et l'exécution de toutes les mesures qui émanent de l'autorité centrale; les délégués de l'autorité judiciaire, pour la recherche de tous les faits contraires au bon ordre; en outre, ils sont les administrateurs de la commune, gèrent ses intérêts, et nomment à certains emplois. Il n'y a qu'un maire par commune (Paris excepté, qui en a 20). Ils ont, selon l'importance des communes, un ou plusieurs *adjoints*, qui les assistent et les remplacent au besoin : leurs fonctions sont entièrement gratuites. Pour être maire, il faut avoir 25 ans accomplis et être inscrit, dans la commune, au rôle de l'une des quatre contributions directes. Le maire est nommé par le Chef du gouvernement, à Paris, dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans les villes de plus de 20,000 âmes. Dans les autres communes, il est élu par le conseil municipal. Les maires et leurs adjoints sont pris (Paris excepté) parmi les membres du conseil municipal. Ils sont révocables par décret (L. des 29 juin 1870 et 16 avril 1871). Ne peuvent être maires : les préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture, les membres des cours et tribunaux, les ministres du culte, les militaires, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, les agents des administrations financières et forestières; les fonctionnaires des colléges communaux et les instituteurs communaux, les comptables et les agents salariés de la commune, etc. (Lois des 17 février 1800, 18 juillet 1837 et 5 mai 1855). — L'institution des maires remonte aux temps les plus reculés de notre histoire : le *maire*, avec les *échevins* et les *conseillers*, formait le *corps de ville* et en était le chef; il était élu par les habitants, mais devait être institué par le roi. Depuis 1789, les maires ont été alternativement élus par la commune ou nommés par le Gouvernement, ou bien élus par la commune et confirmés par le Gouvernement. La constitution du 14 janvier 1852 attribuait au Gouvernement la nomination des maires. — Voir Boyard, *Manuel des maires* (1831 et 1853); P. Cère, *Code de la mairie* (1852); Hallez-d'Arros, *Guide du maire* (1854).

Maire du palais, grand officier de la maison des rois mérovingiens. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Lord-maire de Londres. *Voy.* LORD.

MAIRIE (de *maire*), local où siége l'administration municipale de chaque commune et souvent aussi la justice de paix; sa dénomination légale est *Maison commune*. On dit aussi *Municipalité* et par abus *Hôtel de ville*. C'est dans la mairie que sont conservés les registres de l'état civil et qu'aux termes de la loi les mariages doivent être célébrés. — Voir F. Narjoux, *Architecture communale*.

MAÏS (mot haïtien), *Zea*, vulg. *Blé de Turquie*, *Blé d'Espagne*, *Blé d'Inde*, ou *Blé de Rome*, genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, se compose de plantes herbacées, annuelles, dont les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par le même pied, mais sur des points différents. Le *Maïs cultivé* (*Zea maïs*) est une plante forte et vigoureuse dont la tige s'élève jusqu'à 2 et même 3^m, se termine par un panache de fleurs mâles, et porte 2, 3 et même 4 gros épis ornés d'une barbe verte et soyeuse : chaque brin est un pistil qui va s'attacher à chacun des grains dont la réunion forme ces beaux épis dorés sur lesquels on a compté jusqu'à 700 grains de la grosseur d'un pois.

Les variétés du Maïs sont assez nombreuses; elles ne diffèrent, pour la plupart, que par la couleur du grain : ces variétés existent quelquefois dans le même champ; on trouve même sur un seul épi des grains bigarrés. Les variétés qui se perpétuent assez constamment les mêmes sont : le *M. jaune*, qui paraît être le type de l'espèce; son grain est très-savoureux; le *M. blanc*, dont l'épi est plus long, plus gros, et les grains plus larges, plus aplatis : il mûrit 12 ou 15 jours plus tôt que le précédent; le *M. quarantain* ou *cinquantain*, qui a les grains deux fois plus petits que le maïs ordinaire; le *M. à poulet*, dont l'épi et le grain sont encore plus petits : on le nomme ainsi parce qu'il convient parfaitement à la nourriture des poulets. Ces deux dernières variétés sont précoces; elles s'accommodent d'une terre de qualité inférieure, et l'on peut en faire deux récoltes dans les terrains qui leur sont favorables. On distingue encore plusieurs autres variétés, d'après le nombre des rangées de grains qu'offre leur épi; ce nombre est assez constant dans quelques parties du sud de la France : ainsi, le *M. de Prodie* a 8 rangées; le *M. de Cussac* en a 16. Le *M. de Pensylvanie* ou *M. géant*, à gros grains blancs allongés et aplatis, a des épis de 8 à 10 rangées de 24 à 28 grains chacune; on le recommande comme espèce fourragère.

Le maïs est une plante très-épuisante; aussi la culture alterne du froment et du maïs ne peut-elle réussir sans de fortes fumures. — On sème le maïs au printemps, après deux labours. Dans le pays basque, on le sème à la volée, on l'éclaircit deux fois, et on ne laisse que les pieds les plus vigoureux. Vers la fin de septembre, on enlève les feuilles, et les épis restent seuls pour être récoltés à parfaite maturité. Dans la Dordogne, on le sème à la charrue, en rayons convenablement espacés. Le maïs exige plusieurs binages; il souffre beaucoup des sécheresses prolongées. Souvent on l'associe à des haricots, afin qu'il leur serve de rames. — Il ne faut couper l'aigrette qui porte les fleurs mâles que lorsque la barbe de l'épi est brune et sèche; sinon la fécondation des fleurs femelles est empêchée, et la plupart des graines avortent. On reconnaît la parfaite maturité du maïs à la dessiccation des feuilles, au déchirement des enveloppes de l'épi et à la dureté du grain. On détache les épis des tiges, et on les suspend sur des perches, ou bien on les étend sur le plancher des greniers, où ils achèvent de se durcir et de sécher. — On fait en Italie avec la farine de maïs des bouillies qui portent les noms de *polenta*, de *milliasse* ou *gaude*, et des gâteaux qu'on prépare de plusieurs manières différentes. M. Betz-Pénot a réussi en 1856 à rendre cette farine panifiable et à l'associer à la farine de blé. Le maïs est exposé à une maladie analogue à l'ergot du seigle (*Voy.* SEIGLE) et devient alors d'un emploi très-dangereux. On attribue à l'usage du maïs ergoté la *pellagre* du midi de l'Europe et le *peladero* d'Amérique (*Voy.* ces mots). Les Indiens mangent les grains du maïs en vert, comme nous mangeons les petits pois, ou bien grillés ou cuits dans l'eau. Les Américains forment, avec les grains pilés et macérés

dans l'eau, une boisson vineuse qui enivre, et dont on peut extraire une liqueur alcoolique. On peut aussi en faire d'assez bonne bière. Le maïs coupé en vert forme un fourrage abondant et très-substantiel pour tous les bestiaux, principalement pour les vaches; on leur donne également les feuilles qu'on a détachées pour faire mûrir l'épi.

Le maïs est originaire de l'Amérique. Il était déjà connu en France sous le règne de Henri II; aujourd'hui, il est cultivé en grande quantité dans tous les pays où il peut mûrir, et notamment dans tout le midi de la France, en Algérie, etc.

MAISON (du lat. *mansio*). Les habitations primitives furent des cabanes coniques ou cylindriques, en branches d'arbres ou en roseaux, puis des maisons en briques crues ou cuites comme en Chaldée et en Égypte. En Grèce, on les construisit d'abord en bois, comme Homère nous l'apprend dans l'*Odyssée*; puis en briques ou en pierres : elles étaient partagées en deux appartements bien distincts, celui des hommes (*andronitis*), situé au rez-de-chaussée, celui des femmes (*gynécée*), placé soit au premier étage, soit dans la partie la plus reculée du rez-de-chaussée; le *harem* des Musulmans offre une disposition analogue. Cependant elles n'eurent, à aucune époque, la grandeur, ni le luxe des maisons élevées par les riches citoyens de Rome, comme on en peut juger par les descriptions que nous en ont laissées les anciens auteurs et par les découvertes faites à Herculanum et à Pompéies. Dans celles-ci, la façade était occupée par une boutique ou par la loge de l'esclave portier : le vestibule conduisait à l'*atrium*, grande pièce carrée, recouverte d'un toit qui avait le plus souvent une ouverture au centre par laquelle la pluie tombait dans un bassin; elle était entourée de ses dépendances et servait à la réception des étrangers; de là, par une galerie (*tablinum*) et deux couloirs (*fauces*), on pénétrait dans le *peristylum*, disposé comme l'*atrium* et donnant accès aux chambres (*cubicula*) destinées aux membres de la famille; au 2e étage, se trouvaient de petites chambres (*cœnacula*) destinées aux domestiques. Après la conquête romaine, les riches Gaulois construisirent des maisons semblables. Pendant la féodalité, les maisons occupées par de simples bourgeois étaient ordinairement en bois, petites et mal distribuées; leurs façades se terminaient le plus souvent par un pignon sur la rue, et les étages, établis en encorbellement les uns sur les autres, communiquaient par des escaliers en limaçon; souvent les têtes des poutres étaient sculptées avec élégance; dans quelques cas, aux remplissages de briques, on substituait des carreaux émaillés. Il reste encore quelques habitations de style roman dans le Midi et de style ogival dans le Nord; celle de Jacques Cœur, à Bourges, est la plus célèbre. La Renaissance substitua généralement la brique et la pierre au bois, améliora les distributions intérieures, régularisa les façades, les décora de sculptures : p. ex. la maison d'Agnès Sorel à Orléans, la maison construite à Moret sous François Ier et transportée à Paris sur le cours la Reine, etc. Depuis lors, les perfectionnements se sont succédé, les distributions sont devenues plus commodes, surtout dans notre siècle. — Consulter Mazois et Gau, *Ruines de Pompéies*; Cl. Sauvageot, *Palais, châteaux, hôtels et maisons de France du* XVe *s. au* XVIIIe *s.*; V. Calliat, *Parallèle des maisons de Paris de* 1830 *à* 1860; C. Daly, *Architecture privée au* XIXe *s.*; Barqui, *l'Architecture moderne en France;* Duval, Kauffmann et Renaud, *Maisons de ville et de campagne*; Muller, *Cités ouvrières*. *Voy.* HÔTEL, MODERNE (ART).

A partir du XVIIIe siècle, la construction des maisons dans les villes fut soumise à des règlements dans l'intérêt de la salubrité publique, de la régularité des rues et de la commodité des communications. Ce n'est toutefois que depuis le décret du 16 septembre 1807 que ces prescriptions furent sévèrement observées (*Voy.* ALIGNEMENT et EXPROPRIATION). Aujourd'hui, la hauteur d'une maison à Paris ne peut dépasser 11m,70 dans une rue ayant moins de 7m,80 de largeur; 14m,62, dans une rue ayant moins de 9m,75, et 17m,55 sur les places et dans les rues de plus de 10m : on accorde, en outre, une hauteur de 4m entre la corniche et le sommet du toit.

MAISON D'ARRÊT, DE CORRECTION, DE DÉTENTION, lieux légalement désignés pour recevoir ceux que l'on vient d'*arrêter*, ou ceux qui sont condamnés. *Voy.* ARRÊT, CORRECTION, DÉTENTION.

MAISON COMMUNE. *Voy.* MAIRIE.

MAISON DE JEU, MAISON DE PRÊT. *Voy.* JEU, MONT-DE-PIÉTÉ, etc.

MAISON MEUBLÉE OU GARNIE. *Voy.* AUBERGISTE et LOGEMENT.

MAISON DE SANTÉ, établissement destiné à recevoir et à traiter des malades, moyennant une rétribution proportionnée aux soins qu'ils réclament. Il se dit souvent des maisons destinées aux aliénés (*Voy.* ALIÉNÉS). Ces maisons sont sous la direction d'un médecin, dont généralement elles sont la propriété; quelques-unes sont entretenues aux frais de la ville ou de la commune : telle est la *Maison municipale de santé* de la ville de Paris (ancien *Hospice Dubois*).

MAISONS (PETITES), nom donné d'abord à un hospice de Paris, situé dans la rue de Sèvres, où étaient enfermés des aliénés, a été depuis étendu à toutes les maisons d'aliénés.

MAISON DU ROI, MAISON DE L'EMPEREUR. Dans l'ancienne cour, la *Maison du Roi* comprenait les officiers de la chambre, de la garde-robe, de la bouche, et autres, attachés au service personnel du souverain. Les troupes spécialement destinées à la garde du roi formaient sa *Maison militaire*. La reine et les princes du sang avaient aussi leur maison. Avant 1830, il y avait un *Ministère de la maison du roi :* il fut, à cette époque, remplacé par l'*Intendance générale de la liste civile*.

Sous Napoléon Ier, il y eut une *Maison de l'Empereur*, qui reproduisait, avec les modifications exigées par le temps, l'ancienne *Maison du Roi*. L'organisation de cette maison a servi de modèle à la nouvelle *Maison de l'Empereur*, réorganisée par un décret du 31 décembre 1852. Cette maison comprenait, outre l'aumônerie et le cabinet de l'empereur, les services du grand maréchal du palais (adjudant général, surintendant, préfet du palais, etc.), du grand chambellan, du grand écuyer, du grand veneur, du grand maître des cérémonies, de la trésorerie, de la santé, ainsi que la maison militaire de l'Empereur (aides de camp, officiers d'ordonnance, cent-gardes et garde impériale). L'Impératrice, le Prince impérial et les princes et princesses du sang avaient aussi leur maison particulière. — Pour le *Ministère de la Maison de l'Empereur*. *Voy.* MINISTÈRES.

MAISON DE VILLE, synonyme de *Mairie* et d'*Hôtel de ville*. *Voy.* ces mots.

MAISON RUSTIQUE. En Agriculture, *maison rustique* se dit comme synonyme de *ferme*; ces mots sont devenus le titre de plusieurs traités d'agriculture estimés. Le premier ouvrage de ce genre fut rédigé par Ch. Estienne, sous le titre de *Prædium rusticum*; il fut complété et mis en français par Liébault, son gendre, qui en traduisit le titre latin par celui de *Maison rustique*. Léger a donné au dernier siècle la *Nouvelle maison rustique* (refondue par Bastien, 1804). Enfin, MM. Bailly, Bixio et Malapeyre ont publié, en 1840 et ann. suiv., la *Maison rustique du* XIXe *siècle*, qui résume ces travaux. — Dans son *Prædium rusticum*, Vanière a chanté la *Maison rustique*.

MAISONS DU SOLEIL. Dans l'ancienne Astronomie, on appelait les douze signes du Zodiaque *les douze maisons du Soleil*. Les Astrologues leur donnaient les dénominations suivantes : 1° *Maison de vie*; 2° *M. des richesses*; 3° *M. des frères*; 4° *M. des parents*; 5° *M. des enfants*; 6° *M. de santé*; 7° *M. du mariage*; 8° *M. de la mort*; 9° *M. de la piété*; 10° *M. des offices*; 11° *M. des amis*; 12° *M. des ennemis*. Ils tiraient

de bons ou de mauvais présages de la coïncidence des événements avec la présence du soleil dans l'une ou dans l'autre de ces maisons.

MAISTRANCE (de *maistre*), mot par lequel on désigne dans les ports le corps des *maîtres*, *contre-maîtres* et *quartiers-maîtres*, sous-officiers de marine chargés des différents détails du service. Il y a en France trois *écoles de maistrance*, à Brest, à Rochefort et à Toulon : elles ont été créées en 1819. Il a été créé depuis une *école de marins canonniers*, une *école navale de mécaniciens* et une *école de mousses* dits *pupilles de la marine* (à Brest). Enfin, par le décret du 14 juin 1865, les *maîtres principaux* peuvent suppléer les officiers du génie maritime et concourir pour le grade de sous-ingénieur de 3e classe.

MAÎTRE (du lat. *magister*). Ce mot, qui au propre signifie une personne ayant une certaine autorité sur d'autres, est appliqué aussi : 1° à toute personne destinée à enseigner une science, un art (*maître de langues*, *maître de dessin*, *maître d'école*, etc.); 2° aux avocats, aux notaires et aux gens de robe en général ; 3° à ceux qui sont revêtus de certaines charges ou dignités, comme *maîtres des requêtes*, *conseiller maître*, etc.; 4° à l'entrepreneur qui exerce son industrie avec le concours d'ouvriers travaillant sous sa direction. *Voy.* MAITRISE.

Dans la Marine de l'État, on nomme *maître d'équipage* un sous-officier de marine qui reçoit les ordres des officiers et les transmet à l'équipage. Il est le premier des officiers mariniers du bâtiment. On le désigne aussi sous le nom de *maître de manœuvre* : il a sous ses ordres un *contre-maître* et des *quartiers maîtres* (*Voy.* ces mots et MAISTRANCE). Les fonctions des maîtres à la mer sont déterminées par une ordonnance du 31 octobre 1827 ; leur avancement est réglé par celle du 11 octobre 1836 et par les décrets du 7 avril 1851 et du 14 juin 1865. — Dans la marine du Commerce, ce mot désignait autrefois le capitaine d'un vaisseau marchand, ce qu'on appelle *patron* dans la Méditerranée. Aujourd'hui, ce mot a fait place à ceux de *capitaine au long cours* et de *maître au cabotage*. *Voy.* CAPITAINE et CABOTAGE.

Chez les Romains, le *maître de la cavalerie*, *magister equitum*, était le lieutenant du dictateur (*Voy.* ce mot). — Le *maître de la milice*, institué par Constantin, avait, dans les préfectures, l'autorité militaire, sous les ordres du préfet du prétoire. *Voy.* pour ces dignités, le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Maître ès arts, titre conféré dans les anciennes Universités, donnait droit d'enseigner les humanités et la philosophie ou les sciences : il équivalait à nos deux baccalauréats ès lettres et ès sciences.

Maître de camp. *Voy.* MESTRE.

Maître des cérémonies. *Voy.* CÉRÉMONIES.

Maître de chapelle. *Voy.* CHAPELLE et MAÎTRISE.

Maître de conférences, nom que portent les professeurs de l'*École normale supérieure*. *Voy.* ce mot.

Maître (*Conseiller-*). *Voy.* COUR DES COMPTES.

Maître d'étude ou *Maître répétiteur*, fonctionnaire chargé dans les lycées, les colléges et les pensions, de surveiller les élèves à l'étude, au réfectoire, au dortoir et pendant les récréations; de les diriger et de les aider dans leur travail ; de les avertir et de les reprendre dans leur conduite. Les maîtres d'étude des lycées sont membres de l'Université; ils doivent être licenciés (ceux qui n'ont point ce grade peuvent être employés comme *aspirants répétiteurs*). Ils suppléent au besoin les professeurs absents ou malades. La condition de ces utiles fonctionnaires, fort pénible et toujours précaire, a été graduellement améliorée, notamment par le décret du 17 août 1853 ; elle laisse cependant encore à désirer.

Maître d'hôtel, officier de grande maison, qui fait la dépense, surveille les autres domestiques et découpe à table.

Maître de pension. *Voy.* INSTITUTION (CHEF D').

Maître de poste. *Voy.* POSTE.

Maître des requêtes. *V.* CONSEIL D'ÉTAT et REQUÊTE.

Maître du sacré palais, titre donné, à Rome, à un religieux dominicain qui demeure dans le palais du pape, et qui a autorité spéciale pour examiner les livres et pour accorder la permission d'imprimer.

Maître des sentences (*Magister sententiarum*), surnom sous lequel on connaît, dans l'histoire de la Scolastique, Pierre Lombard, philosophe du XIIe siècle, auteur d'un livre qui porte ce titre.

Grand maître de l'Artillerie, de l'Université, etc. *Voy.* GRAND-MAÎTRE, ARTILLERIE, UNIVERSITÉ, etc.

MAÎTRISE (de *maître*). Ce mot désignait, sous l'ancien régime, un privilége octroyé à un nombre limité d'individus, pour l'exercice des arts et métiers ou du commerce. On ne pouvait être reçu *maître* qu'après un certain nombre d'années d'apprentissage et de compagnonnage; les fils de maître étaient seuls affranchis de cette condition. Les aspirants à la maîtrise des métiers devaient, pour être reçus, justifier de leur capacité en faisant ce qu'on appelait un *chef-d'œuvre*. Les *maîtres* formaient pour chaque corps d'état une corporation privilégiée; ils élisaient entre eux, sous la présidence d'un magistrat, des *jurés* ou *syndics*, pour veiller à l'exécution des règlements du métier, pour juger les différends et administrer les biens de la communauté. — Ce régime, qui offrait des garanties de capacité, mais qui entravait la liberté, fut, sous Louis XVI, aboli par Turgot (1776), puis rétabli sous le successeur de ce ministre, et définitivement aboli par la loi du 2 mars 1791. *Voy.* JURANDE et CORPORATIONS.

MAITRISE, institution musicale dépendante des églises cathédrales ou collégiales. Les maîtrises se composent du maître de musique et d'un certain nombre d'enfants de chœur placés sous sa discipline. Le nombre des maîtrises était autrefois, en France, d'environ 450, et celui des élèves de 4 à 5,000. La plupart de ces établissements ont été supprimés après la Révolution de 1789; cependant Notre-Dame de Paris a conservé une *maîtrise* qui est encore florissante.

MAITRISE DE MALTE (GRANDE), dignité de grand maître de l'ordre de Malte. *Voy.* MALTE, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MAJESTÉ (du lat. *majestas*), titre d'honneur que l'on donne, en Europe, aux têtes couronnées. — Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de *majesté* l'épithète *impériale* (par abréviation S. M. I.). L'addition de *royale*, en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues, mais n'est pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *très-gracieuse* (*most gracious*) en Angleterre, *très-haute* (*allerhœchste*) en Allemagne, *impériale et royale* (*kaiserlich-kœnigliche*) en Autriche. Le titre de *majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de *majesté très-chrétienne*, aux rois de France; celui de *très-fidèle*, aux souverains de Portugal ; celui d'*apostolique*, à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie. On dit aussi *Sa Majesté Britannique*, *Sa Majesté Suédoise*, *Sa Majesté Danoise*, etc.

Chez les Romains, le titre de *Majesté* s'appliquait à tout ce qui avait un caractère de grandeur ou d'autorité : au peuple, au sénat, aux lois, et, dans la suite, aux empereurs. Au moyen âge, tantôt il fut réservé au seul empereur d'Allemagne, tantôt on le donna aux rois, aux papes, aux cardinaux, aux archevêques, aux princes, et même aux grands du royaume, qui jouissaient des prérogatives de la souveraineté sur une ou plusieurs provinces. En France, Louis XI, et, selon d'autres, Henri II, fut le premier qui prit le titre de *Majesté*. En Angleterre, ce titre n'a définitivement prévalu que depuis Élisabeth.

Pour le crime de *lèse-majesté*, *Voy.* ce mot.

MAJEUR (du lat. *major*), qui a l'âge de majorité. *Voy.* MAJORITÉ.

MAJEUR. En Musique, cet adjectif indique la qualité d'un intervalle plus grand que le *mineur* de même dénomination : ainsi la *seconde majeure* est compo-

sée d'un ton et la *seconde mineure* d'un demi-ton. — On appelle *mode majeur* le mode dans lequel la 3e note d'un ton quelconque est à la distance de deux tons de la 1re, et la 6e à l'intervalle de quatre tons et demi, ou bien dans lequel la tierce et la sixte de la tonique sont dans leur plus grande extension relativement au ton. Souvent le mot *mode* est sous-entendu, comme quand on dit : préluder en *majeur*; passer du *majeur* au *mineur*, etc.

MAJEURE (LA). *Voy.* SYLLOGISME.

MAJOLIQUE, nom donné, au XVe siècle, à des faïences fabriquées originairement dans l'île de Majorque et depuis imitées par les Italiens. *Voy.* FAÏENCE.

MAJOR (du lat. *major*, plus grand), officier supérieur qui était, autrefois, chargé des détails du service et de l'administration d'un régiment, du logement, de la nourriture et de l'inspection des troupes, de la police et du maintien de la discipline. Ce titre, supprimé en 1790, a été rétabli en 1815. Les majors actuels sont chefs de bataillon ou d'escadron. Le major est membre et rapporteur du conseil d'administration ; il en partage la responsabilité. Il est spécialement chargé de surveiller et de contrôler toutes les parties de l'administration et de la comptabilité, l'armement, l'infirmerie, les écoles, etc.

MAJOR DE PLACE, officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. Ce grade vient immédiatement après celui de commandant de place. Le major est spécialement chargé des détails relatifs au service des gardes, aux rondes de jour et de nuit et à la police de la garnison. Il est chargé de la rédaction des rapports journaliers et de la surveillance des écritures de bureau.

MAJOR GÉNÉRAL, emploi temporaire, et qui ne s'accorde qu'à un officier général exercé dans tous les détails des opérations d'une armée. Les premiers majors généraux remontent à Charles VII (1445). Depuis Louis XIV, ces officiers réunissaient dans leurs attributions l'ordre et la distribution du terrain dans les campements, les détails de tous les services relatifs aux distributions, aux gardes, aux détachements et à la police de l'armée. Ils surveillaient toutes les opérations des siéges et en dirigeaient les travaux. Les fonctions du *major général*, avec celles du *maréchal général des logis* de l'armée et du *maréchal général de la cavalerie*, ont été réunies, en 1790, sous le titre unique de *chef d'état-major général de l'armée*. — Dans les guerres de l'Empire, les maréchaux Berthier et Soult remplirent avec une remarquable supériorité les difficiles fonctions de *major général*.

MAJOR (ADJUDANT). *Voy.* AIDE-MAJOR.

MAJOR (CHIRURGIEN). *Voy.* CHIRURGIE MILITAIRE.

MAJORAT (du b.-lat. *majoratus*, du lat. *major*), immeuble inaliénable affecté au soutien d'un titre de noblesse, non-seulement dans la personne qui en est revêtue, mais encore dans sa descendance masculine, selon l'ordre de primogéniture. C'est une substitution perpétuelle, qui ne s'éteint que par défaillance d'héritiers habiles à la recueillir. On distingue le *majorat de pur mouvement*, qui se compose de biens donnés par le chef de l'État, et le *majorat sur demande*, qu'un chef de famille est autorisé à former de ses propres biens.

Établis dans le moyen âge, les majorats furent supprimés en France par l'Assemblée constituante. Napoléon Ier les rétablit par un acte impérial du 30 mars 1806 et par un décret du 1er mars 1808. Selon ce dernier acte, le majorat du titre de duc de l'empire était de 200,000 fr. de revenu; les comtes et les barons étaient tenus, pour transmettre leur titre, de justifier le premier de 30,000 fr., le second de 15,000 fr. de revenu, dont le tiers devait être érigé en majorat. En vertu d'une ordonnance du 25 août 1817, nul ne pouvait être appelé à la Chambre des Pairs s'il n'avait préalablement institué un majorat. Les majorats se divisaient en 3 classes : *majorat de duc*, avec un revenu de 30,000 fr.; *majorat de marquis* ou de *comte*, avec un revenu de 20,000 fr; *majorat de vicomte* ou *de baron*, avec un revenu de 10,000 fr. Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France; et même une loi du 12 mai 1835 a décidé que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir. *Voy.* SUBSTITUTION.

MAJORDOME (du latin *major domus*). Ce mot, synonyme de *maître d'hôtel* et de *maire du palais*, s'emploie surtout en parlant de ceux qui remplissent cet office à la cour de Rome et dans d'autres cours de l'Europe.

MAJORITÉ (du lat. *major*), âge auquel on est supposé avoir atteint la maturité d'esprit et de jugement dont on a besoin pour diriger ses affaires soi-même. A Rome, la majorité était fixée à 25 ans ; chez les Germains, à 15 ans. En France, l'âge de la majorité civile variait jadis de province en province, selon la coutume en vigueur. D'après le Code Napoléon (art. 488), la majorité est fixée à 21 ans pour tous les individus des deux sexes. Il n'y a d'exception que pour le mariage et l'adoption (*Voy.* ces mots). — Pour la *majorité politique*, *Voy.* ÉLECTION et DÉPUTÉ.

Majorité du souverain. Sous la première race, d'après les coutumes des Francs, elle était fixée à 15 ans. Sous la seconde race, on la recula à 21 ans. Philippe le Hardi, en 1270, fixa la majorité de son fils à 14 ans accomplis; et Charles V, en 1374, ordonna que les rois de France seraient majeurs à 13 ans et un jour. Depuis, la majorité fut reportée à 14 ans. La Monarchie constitutionnelle et l'Empire l'ont fixée à 18 ans (Lois de 1842 et 1856).

MAJORITÉ, pluralité des votants. *Voy.* VOTE.

MAJUSCULES. *Voy.* LETTRES CAPITALES.

MAKI, *Lemur*, genre de Quadrumanes nocturnes, type de la famille des Lémuriens, renferme des animaux à formes grêles et élancées, et qui ont une grande agilité dans leurs mouvements. Ils ont, sous le rapport de l'organisation, beaucoup de ressemblance avec les Singes, dont ils ne diffèrent guère que par le système dentaire. Leurs principaux caractères consistent dans un museau étroit et allongé comme celui des renards, un pelage laineux et abondant, des membres à peu près égaux, une queue très-longue et entièrement touffue. Les Makis se trouvent surtout dans l'île de Madagascar, ils vivent en troupes, et se tiennent habituellement sur les arbres; leur voix est une sorte de petit grognement. Leur nourriture consiste en fruits et en insectes. — Principales espèces : le *M. vari*, le *M. mococo* et le *M. à front blanc*.

MAKIS ou MAQUIS (de l'ital. *macchia*, tache, broussaille), non donné, en Corse et en Algérie, à des terrains incultes couverts de broussailles épaisses et presque impénétrables. Les *makis* servent le plus souvent de refuge aux malfaiteurs.

MAL (du lat. *malum*). Les Philosophes distinguent le *mal métaphysique*, imperfection de nature, qui tient à l'essence des choses; le *mal physique*, douleur, qui est la conséquence des lois générales de la nature quand elle n'est pas due à notre imprudence; le *mal moral*, crime et péché, effet de l'abus de la liberté. — L'existence du mal en ce monde est un des problèmes qui, à toutes les époques, ont le plus fortement préoccupé les esprits; les Religions et la Philosophie en ont donné diverses solutions. *Voy.* PROVIDENCE.

MAL, douleur physique, se dit vulgairement d'un grand nombre de maladies. Ainsi, on appelle .

Mal des ardents, ou *Feu Saint-Antoine*, *Feu sacré*, une sorte d'érysipèle ou d'anthrax épidémique caractérisé par un sentiment de chaleur ardente ;

Mal d'aventure, un petit abcès qui survient à l'un des doigts à la suite d'un coup ou d'une piqûre, et qui quelquefois dégénère en panaris;

Mal caduc, *Haut-mal*, *Mal sacré*, l'épilepsie ;

Mal de cœur, la nausée ou envie de vomir ;

Mal de dents, toute affection douloureuse des dents; *Voy.* ODONTALGIE;
Mal d'enfant, les douleurs de l'enfantement;
Mal d'estomac, la gastralgie;
Mal de gorge, l'angine ou l'esquinancie;
Mal de mâchoire, le trismus (*Voy.* TÉTANOS);
Mal de mer, les nausées ou vomissements dont sont tourmentées les personnes qui n'ont point l'habitude de naviguer sur mer. Ce mal est principalement l'effet des mouvements de roulis et de tangage, auxquels se joint l'odeur des vapeurs nauséabondes qui peuvent s'exhaler du navire. On l'explique physiologiquement, par le trouble de la circulation du sang que produisent de violentes oscillations, et par le vertige que cause le perpétuel déplacement des objets qui frappent la vue. On peut le prévenir jusqu'à un certain point en gardant la position horizontale, en évitant de porter ses regards autour de soi et en se livrant à quelque occupation qui absorbe l'attention;
Mal de montagne, l'ensemble des phénomènes constatés chez ceux qui font des ascensions, c.-à-d. oppression, fréquence du pouls, tendance à la syncope et aux hémorrhagies, congestion céphalique. — On donne aussi ce nom à une maladie à laquelle sont sujets les bestiaux qui vivent dans les pâturages de montagne : elle a de l'analogie avec le charbon;
Mal du pays, la nostalgie (*Voy.* NOSTALGIE);
Mal perforant du pied, une affection qui consiste d'abord dans un durillon à la face plantaire du pied, puis dans une ulcération envahissant le derme et les parties plus profondes et pouvant aller jusqu'aux os métatarsiens : il résulte de la compression d'une partie du derme entre deux corps durs; l'extirpation est le traitement le plus efficace;
Mal de reins, le lumbago (*Voy.* ce mot);
Mal de St-Lazare : c'est l'éléphantiasis. *V.* ce mot;
Mal de tête, la migraine et toute espèce de céphalalgie. *Voy.* ces mots;
Mal vertébral de Pott, une carie des vertèbres due à un vice scrofuleux; elle entraîne le plus souvent la paralysie des membres inférieurs, et fait mourir le malade de consomption : on en guérit quelquefois avec une gibbosité; il s'accompagne souvent d'abcès par congestion. Cette maladie doit son nom au chirurgien anglais Pott, qui en a donné le premier la description.

Les Vétérinaires nomment : *Mal d'âne*, une crevasse qu'on remarque souvent autour de la couronne chez le cheval, le mulet et surtout l'âne, lorsque ces animaux ont la maladie connue sous le nom d'*eaux aux jambes*; — *Mal de bois*, le *brou* (*Voy.* ce mot); — *Mal de cerf*, une maladie du cheval qui paraît ne pas différer du tétanos; — *Mal d'encolure* ou *de garrot*, *M. de taupe*, les blessures produites chez les bêtes de trait, à la partie supérieure du col, par la compression et le frottement du harnais, du licol, du joug ou du collier; — *Mal de feu* ou *d'Espagne*, l'inflammation du cerveau ou de ses membranes, chez les chevaux : elle est ainsi nommée à cause de la violence de ses symptômes, de la rapidité de sa marche; — *Mal de montagne* (*Voy.* ci-dessus); — *Mal rouge* ou *M. de Sologne*, un flux de sang particulier aux bêtes à laine; — *Mal de sang* ou *Lourdie*, le *Sang de rate* (*Voy.* ce mot), etc.

MALABATHRUM, synonyme de *Cinnamome*. *Voy.* ce mot.

MALACHIE (du gr. μαλακός, mou), *Malachius*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Mélyrides, renferme des insectes à élytres molles et à corselet plat et carré. Ils ont des vésicules d'un rouge vif, qu'ils déploient quand on les saisit, en les faisant sortir des côtés du corselet et de l'abdomen : ce qui les a fait appeler *cocardes*. Ce genre est très-nombreux en espèces : 28 appartiennent à l'Europe, 4 à l'Asie; les plus connues sont le *Malachie bronzé*, long de 0m008, le *M. rouge*, le *M. à deux taches* et le *M. fuscié*. Ces insectes détruisent la Pyrale et le Cochylis.

MALACHITE (du gr. μαλαχίτης, de μαλάχη, mauve; à cause de sa couleur), Cuivre carbonaté vert naturel, dont la couleur tient le milieu entre celle du jaspe et celle de la turquoise. *Voy.* CUIVRE CARBONATÉ.

MALACIE (du gr. μαλακία, mollesse), ou *Pica*, dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui ne sont pas alimentaires, et qui répugnent même ordinairement. C'est un trouble de l'appétit, que l'on observe particulièrement chez les jeunes filles chlorotiques, et, pendant la grossesse, chez certaines femmes nerveuses.

MALACODERMES (du gr. μαλακός, mou, et δέρμα, peau), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, détachée de celle des Serricornes, se compose d'individus à corps mou et allongé, à élytres sans consistance, comme les *Cébrions*, les *Lampyres*, les *Lycus*, les *Malachies*, etc.

MALACOLOGIE (du gr. μαλακός, mou, et λόγος, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite de l'étude des animaux à *corps mou*, c.-à-d. des Mollusques. *Voy.* MOLLUSQUES.

MALACOPTÉRYGIENS (du gr. μαλακός, mou, et πτερύγιον, nageoire), grande division établie par Cuvier dans la classe des Poissons, comprenait tous ceux qui avec un squelette osseux ont les rayons de leurs nageoires généralement mous. Elle se divisait en trois ordres : les *M. abdominaux*, qui ont les nageoires ventrales placées en arrière de l'abdomen (Cyprins, Clupes, Brochets, Saumons, etc.), les *M. subbrachiens*, qui ont tous les rayons de la dorsale mous (Gades, Merlan et Poissons plats), et les *M. apodes*, qui n'ont point de nageoires ventrales (Anguilles). Les Malacoptérygiens sont aujourd'hui compris dans l'ordre des Squamodermes.

MALACOSTRACÉS (du gr. μαλακός, mou, et ὄστρακον, coquille), nom donné par Latreille à une section des Crustacés comprenant les Décapodes, les Stomapodes, les Amphipodes et les Isopodes.

MALACOZOAIRES (du gr. μαλακός, mou, et ζωάριον, animal), nom donné dans la classification de De Blainville à l'embranchement des Mollusques. *Voy.* MOLLUSQUES.

MALADIE (de *malade*; du lat. *male aptus*). On divise communément les maladies en *M. internes* ou *médicales*, et *M. externes* ou *chirurgicales*. On les distingue, en outre, d'après leur origine, en *acquises* ou *congénitales*; d'après leur mode de propagation, en *sporadiques*, *endémiques*, *épidémiques*, *contagieuses*; d'après leur marche et leur durée, en *aiguës*, *chroniques*, *continues*, *rémittentes*, *intermittentes*, *périodiques*, etc.; d'après leur nature ou leurs caractères particuliers, en *inflammatoires*, *nerveuses*, *rhumatismales*, *goutteuses*, *cancéreuses*, *scrofuleuses*, *syphilitiques*, *dartreuses*, *mentales*, etc.; d'après leur origine, en *primitives*, *essentielles* ou *idiopathiques*, et en *secondaires*, *consécutives* ou *symptomatiques*, *intercurrentes*, etc.; en *héréditaires*, *spécifiques*, *constitutionnelles*, etc. Enfin, ces diverses maladies peuvent être *simples*, *composées* ou *compliquées*. — Il ne faut pas confondre la *maladie* avec l'*infirmité*, qui, tout en supposant l'altération ou même la perte de certains organes, ne trouble point les fonctions principales de la vie.

La science des maladies, de leur origine, de leurs symptômes est la *Pathologie*; celle de leur classification est la *Nosologie*; l'art de les traiter constitue la *Thérapeutique*.

On appelle vulg. *Maladie d'Addison*, la maladie bronzée (*Voy.* BRONZÉE); *M. des Barbades*, une variété d'éléphantiasis; *M. bleue*, la cyanose; *M. de Bright*, la néphrite albumineuse (*Voy.* ALBUMINURIE); *M. imaginaire*, l'hypocondrie; *M. nerveuse*, toute espèce de névrose; *M. noire*, la mélancolie et le melæna; *M. du pays*, la nostalgie; *M. pédiculaire*, la phthiriasis, etc. *Voy.* MAL.

Maladies de la peau. Voy. Peau.

Pour les maladies des plantes, *Voy.* le nom de chaque plante : Betterave, Pomme de terre, Vigne, etc.

MALADRERIE, synonyme de *Ladrerie* ou *Léproserie*, désignait, au moyen âge, tout hôpital de lépreux. Ces établissements datent de l'époque des Croisades. C'étaient de vastes enclos, tous bâtis sur le même modèle, renfermant des habitations pour les malades des deux sexes, qui y avaient chacun leur cellule; on y avait en commun des jardins, des vergers et des vignes, une église et un cimetière. Quiconque y était entré n'en pouvait plus sortir. *Voy.* Lèpre.

MALAGMA (du gr. μάλαγμα), toute espèce de topique mou. *Voy.* Topique.

MALAGUETTE ou maniguette. *Voy.* Maniguette.

MALAIRE (du lat. *mala*, joue), qui a rapport à la joue. On appelle *apophyse malaire*, une éminence située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os malaire; *os malaire*, le petit os connu sous le nom d'*os de la pommette*.

MALAMBO ou mélambo. *Voy.* Mélambo.

MALANDRE, maladie du cheval consistant en une crevasse au pli du jarret. *Voy.* Solandre.

MALANDRINS (du lat. *malandria*, espèce de lèpre), bandes de lépreux et de brigands qui, au XIVe siècle, ravagèrent la France et la Bourgogne. Ils faisaient partie des *Grandes compagnies. Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MALAPTÉRURE (du gr. μαλακός, mou, πτερόν, nageoire, et οὐρά, queue), genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Siluroïdes, comprend une seule espèce, le *Malaptérure électrique*, long d'env. $0^m,40$: tête déprimée, corps renflé en avant; teinte grisâtre, relevée par quelques taches noires ou foncées sur la queue. Ce poisson habite le Nil et le Sénégal; il a, comme le gymnote et la torpille, la propriété de donner des commotions électriques.

MALARIA (de l'ital. *mala aria*, mauvais air), nom donné par les Italiens aux effluves paludéens qui engendrent les fièvres intermittentes : on dit aussi *aria cattiva* (air malin). — Le mot *malaria* a été employé aussi pour désigner la *cachexie des grandes villes* (*malaria urbana*), qui est une *anémie. V.* ce mot.

MALARMAT, poisson. *Voy.* Trigle.

MALATES, sels composés d'acide *malique* et d'une base. On emploie en médecine le *malate de fer* comme tonique. *Voy.* Malique.

MALAXER (du lat. *malaxare*; du gr. μαλάσσω, ramollir), terme de Pharmacie, signifie : pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile, comme un emplâtre, une pâte de pastilles, une masse pilulaire, etc.

MALAXIDE, *Malaxis*, genre de la famille des Orchidées, voisin des Ophrys, type de la tribu des Malaxidées, comprend des plantes herbacées, vivaces, à feuilles épaisses, entières, alternes, et à fleurs disposées en grappe ou en épi au sommet des tiges : le labelle (pétale inférieur) est plus court que les divisions extérieures et regarde en haut. Principales espèces : la *M. des marais* (*M. paludosa*), à fleurs dressées, très-petites, nombreuses, d'un jaune verdâtre, et la *M. de Loisel* (*Liparis Lœselii*), qui habite les prairies tourbeuses.

MALBROUC ou malborough, *Cercopithecus cynosurus*, espèce de Singe du genre Guenon. *Voy.* Guenon.

MALCOHA, *Phœnicophaüs*, *Melias*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidés, renferme une demi-douzaine d'espèces propres à l'Asie orientale.

MALCOLMIE, *Malcolmia*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Sisymbriées, renferme des plantes herbacées de la région méditerranéenne et de l'Asie centrale. La principale espèce est la *Julienne maritime* ou *Giroflée de Mahon. Voy.* Julienne.

MÂLE (du lat. *masculus*), en Zoologie et en Botanique. *Voy.* Sexe, Fleur et Étamines.

MALÉDICTION. *Voy.* Imprécation.

MALÉFICE (du lat. *maleficium*), action coupable par laquelle, à l'aide de moyens surnaturels et cachés, on est censé causer du mal soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux fruits de la terre même. *Voy.* Sorcellerie, Magie, Enchantement.

MALESHERBIE (de Lamoignon de *Malesherbes*), *Malesherbia*, genre type de la petite famille des *Malesherbiacées*, voisine des Passiflorées, comprend plusieurs espèces du Chili et du Pérou. Ce sont des plantes dicotylédones dialypétales périgynes, herbacées ou frutescentes à feuilles alternes sessiles, pinnatifides; à fleurs jaunâtres, rougeâtres ou bleuâtres. On distingue la *M. thyrsiflore* et la *M. à feuilles linéaires*.

MALFAITEURS. *Voy.* Association.

MALICORE (du lat. *malicorium*), nom donné quelquefois à l'écorce de la Grenade.

MALIGNE (fièvre). *Voy.* Fièvre.

MALINES, sorte de dentelle qu'on fait principalement à Malines en Belgique. *Voy.* Dentelle.

MALIQUE (acide), du lat. *malum*, pomme ; acide organique contenu dans les pommes aigres, les poires, les baies de sorbier, la joubarbe, l'ananas, les citrons, le tabac, et dans la plupart des fruits verts, où il est le plus souvent accompagné d'acide citrique. Il prend difficilement la forme solide et cristallise irrégulièrement en mamelons incolores semblables à de petits choux-fleurs ; il tombe en déliquescence à l'air humide et présente une saveur acide très-forte. Sa formule est $C^4H^6O^5$. C'est un acide biatomique et bibasique. L'action de la chaleur lui enlève de l'eau et le convertit en deux acides, les mêmes qu'on rencontre dans les prêles des ruisseaux (*equisetum*) et dans la fumeterre : on nomme le premier *A. maléique* ou *équisétique*, et le second *A. paramaléique* ou *fumarique* : ces deux acides sont isomères entre eux et ne diffèrent de l'acide malique que par les éléments d'une molécule d'eau. — On retire l'acide malique du suc de sorbier en le saturant par de la chaux; on transforme le malate de chaux neutre ainsi obtenu en sel acide; puis, le dissolvant dans l'acide nitrique, on précipite par de l'acétate de plomb le malate de chaux acide, et l'on décompose enfin par l'acide sulfhydrique le malate de plomb. L'acide malique se combine avec les bases et forme ainsi les *malates*. — Cet acide a été découvert par Scheele en 1785, dans les pommes; Donavan l'observa dans les baies de sorbier, mais il le prit pour un acide différent de l'acide malique; Braconnot démontra l'identité des acides extraits des deux fruits et Liebig en donna la composition.

MALLE (orig. germanique), espèce de coffre en bois ou en cuir, propre à transporter les effets d'un voyageur. On appelle *malletier* le fabricant de malles. — C'était aussi, avant la création des chemins de fer, le nom de la valise ou de la caisse que les courriers de la poste avaient derrière eux et dans laquelle ils portaient les lettres. Il se disait, par extension, de la voiture même qui transportait les dépêches et que l'on nommait aussi *malle-poste* (en angl. *mail coach*). Le *courrier de la malle* est celui qui accompagne la malle pour distribuer en chemin les paquets de lettres dans les différents bureaux. — Aujourd'hui, le mot *mail coach* est improprement appliqué à de grandes voitures qui servent à transporter un grand nombre de personnes à la fois soit à la chasse soit sur un terrain de courses.

MALLÉABILITÉ (de *malléable*; du lat. *malleus*, marteau), propriété qu'ont les métaux de s'étendre sous le marteau en lames plus ou moins minces. Cette propriété appartient surtout à l'or, à l'argent, au platine, au cuivre, à l'étain, au zinc, au plomb et au fer. L'or paraît être le plus malléable de tous les métaux; l'antimoine, le bismuth et l'arsenic ne sont pas malléables. Les anciens savaient déjà apprécier

la malléabilité de l'or : ils ont recouvert en couches d'or excessivement minces plusieurs monuments qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

MALLEMOLLE, espèce de mousseline ou toile de coton blanche, claire et très-fine, des Indes orientales. — On donne aussi ce nom à des mouchoirs ou fichus de mousseline des Indes, dont quelques-uns sont rayés d'or et de soie.

MALLÉOLE (du lat. *malleolus*, petit marteau). Les *malléoles*, vulg. *chevilles du pied*, sont deux saillies osseuses situées, l'une au côté interne et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe; la première est une éminence du tibia, la deuxième est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. Elles constituent une sorte de mortaise dans laquelle est enclavée l'astragale.

MALLE-POSTE. *Voy.* MALLE et POSTE.

MALLEUS, genre de Mollusques acéphales. *Voy.* MARTEAU.

MALMIGNATTE, sorte d'Araignée. *V.* LATRODECTE.

MALONIQUE (ACIDE), acide découvert par Dessaignes en oxydant l'acide malique. Sa formule est $C^3H^4O^4$. Il est intéressant en ce qu'il tient le milieu dans la série des acides bibasiques entre l'acide oxalique et l'acide succinique. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, et fond à 140°.

MALOPE, *Malopæa*, genre de la famille des Malvacées, type d'une petite tribu dite des *Malopées*, comprend des plantes annuelles des bords de la Méditerranée, à calice simple, à carpelles nombreux, monospermes, groupés en capitules. Cette plante peut former des massifs ou orner des plates-bandes par ses grandes touffes couvertes de fleurs pareilles à celles des mauves, d'un joli rose foncé.

MALPIGHIACÉES (du g.-type *Malpighia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux très-rameux, souvent sarmenteux et grimpants, presque tous exotiques, et dont les troncs s'élèvent quelquefois à 25 ou 30m. A. de Jussieu a donné une *Monographie des Malpighiacées*; il y distingue deux sections : 1° les *M. diplostémonées*, renfermant les tribus des *Malpighiées*, des *Banistériées*, et des *Hiræées*; 2° les *M. méiostémonées*, renfermant la tribu des *Gaudichaudiées* et les genres *Caucanthus*, *Platynema*, *Bembix*.

MALPIGHIER (dédié à *Malpighi*), *Malpighia*, genre type de la famille des Malpighiacées, renferme une quarantaine d'arbrisseaux propres à l'Amérique du Sud ; à feuilles opposées, entières ou dentées et épineuses, à fleurs disposées en petites ombelles axillaires et entourées de bractées. Les espèces les plus recherchées sont : le *M. glabre*, dit aussi *Moureiller* et *Cerisier des Antilles*, à feuilles sans poil, à fleurs d'un rouge léger, à fruits charnus, d'une saveur aigrelette, que l'on mange comme les cerises; le *M. brûlant* ou *Bois capitaine*, le *M. à feuilles étroites* et le *M. piquant*.

MALT (de l'allem. *Malz*, de *melzen*, se ramollir), orge qu'on a fait germer pour l'employer à la fabrication de la bière. *Voy.* BIÈRE.

MALTHE ou PISSASPHALTE, sorte de bitume glutineux. *Voy.* ASPHALTE.

MALTOSE (de *malt*), nom donné par M. Dubrunfaut au sucre qui se produit quand on fait réagir le malt ou la diastase de l'orge sur l'amidon. Il diffère du glucose par son pouvoir rotatoire trois fois plus grand. Sa formule est $C^6H^{12}O^6$.

MALTOTE, anciennement *Maletoste* et *Maletoulte* (du b.-lat. *mala tolta*, mauvaise levée; du lat. *tollere*), s'est dit généralement de tout impôt illégal, et en particulier d'un impôt levé sous Philippe le Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais.

Par la suite, on a étendu ce mot à tout impôt onéreux, et on a appelé *maltôtiers* les agents chargés du recouvrement de ces impôts.

MALURUS, oiseau. *Voy.* MÉRION.

MALUS, nom latin botanique du genre POMMIER.

MALVA, nom latin botanique du genre MAUVE.

MALVACÉES (du g.-type *Malva*, Mauve), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des herbes, des arbrisseaux et parfois des arbres à feuilles simples, souvent palminervées, entières ou lobées; à fleurs régulières, solitaires ou axillaires, souvent à l'état de bractées formant des grappes, des corymbes ou des panicules : calice à 3 ou 5 divisions; corolle généralement de 5 pétales un peu obliques, alternes avec les lobes du calice; étamines très-nombreuses ; anthères réniformes ; ovaire à 5 loges ou plus; fruit capsulaire ou charnu composé d'un nombre variable de coques verticillées, attachées à un axe central. — Les botanistes modernes ont détaché de la grande famille des Malvacées de Jussieu les familles des *Byttnériacées*, des *Sterculiacées* et des *Bombacées*. Quant aux *Malvacées* propr. dites, elles ont été partagées en 4 tribus : *Malvées* (Mauve, Guimauve, Lavatère, Rose trémière, Pavonie, etc.), *Hibiscées*, *Sidées* et *Malopées*.

Beaucoup de Malvacées sont employées dans les arts, comme le *Cotonnier* (*Gossypium*), l'*Hibiscus cannabinus* et le *Sida abutilon*, dont on fait des tissus, des cordages et du papier; d'autres sont cultivées comme plantes alimentaires ou médicinales, le *Gombo* (*Hibiscus esculentus*), la *Mauve* (*Malva*), la *Guimauve* (*Althæa*), etc.; ou comme plantes d'ornement, la *Rose trémière* (*Alcea*), la *Kelmie d'Orient*, les *Lavatères*, etc.

MALVAVISQUE. *Voy.* MAUVISQUE.

MALVERSATION (du lat. *male versari*, se comporter mal), expression générale, par laquelle on désigne, dans le langage ordinaire, le manquement d'un fonctionnaire, d'un officier ministériel, et plus particulièrement d'un comptable, aux devoirs de sa charge. Ce mot n'est pas employé dans le langage juridique.

MALVOISIE (de *Napoli di Malvasia*, ville du Péloponèse). Ce nom, qui, dans l'origine, ne désignait que le vin du cru de Malvoisie, est devenu un nom générique, applicable à plusieurs sortes de vins sucrés. C'est ainsi que l'on distingue, outre le Malvoisie prop. dit, le *Malvoisie* de Chypre, celui de Candie (Crète), celui des Canaries ou de Madère. On estime surtout celui de Candie : c'est au mont Ida que les moines grecs font le meilleur.

MAMELLES (du lat. *mamilla*, dimin. de *mamma*), organes glanduleux propres à la sécrétion du lait, et qui forment le caractère distinctif d'une grande classe d'animaux qui prend de là le nom de *Mammifères* (*Voy.* ce mot). Les mamelles sont composées essentiellement des *glandes mammaires*, formées elles-mêmes d'une multitude de petits grains lobés, liés entre eux par un tissu spongieux, cellulaire et graisseux; leur masse est traversée par les *conduits lactifères* qui se réunissent en plusieurs troncs vers un point de la surface de l'organe pour y former un tubercule, dit *mamelon*, par l'extrémité duquel s'opère la sortie du lait. On trouve des mamelles dans les deux sexes, mais elles n'ont d'utilité que chez les femelles. Dès que la gestation s'opère, les mamelles se gonflent, et bientôt après commence la sécrétion du lait, qui devient plus abondante encore durant l'allaitement des petits. — Les mamelles sont sujettes à des engorgements et à des inflammations que l'on connaît sous les noms de *glande au sein*, de *mammite* ou *mastite*. *Voy.* MASTITE.

Le nombre des mamelles est très-variable dans les diverses espèces de Mammifères; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits que les femelles peuvent mettre bas. La Chatte a 8 mamelles; la Chienne, la Truie, la femelle du Lapin, 10 ; la femelle du Rat, 12 ; celle de l'Agouti, 14, etc. Elles diffèrent aussi quant à leur situation : d'où elles ont reçu les noms de mamelles *pectorales*, *abdominales*, *inguinales*, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines. Elles sont pectorales dans l'espèce humaine, chez le Singe, la

Chauve-souris, les Édentés tardigrades, l'Éléphant, le Lamantin, etc. ; inguinales, chez les Solipèdes et les Ruminants; abdominales chez la plupart des autres Mammifères.

MAMELON, extrémité du sein. *Voy.* MAMELLES.

Ce mot se dit aussi de tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit : tels sont les mamelons de la substance tubuleuse des reins, les houppes nerveuses qui tapissent la surface de la langue, etc.

En Botanique, on nomme *mamelons* les excroissances tuberculeuses qui naissent à la surface d'une plante ou d'un de ses organes. Telles sont celles qui recouvrent l'espèce de Cactus qui a reçu pour cette raison le nom de *Mamillaire. Voy.* ci-après.

MAMELOUKS, milice égyptienne, dont les chefs gouvernèrent l'Égypte du XIIIe au XVIe siècle (*Voy.* MAMELOUKS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On donna aussi ce nom à un corps de cavalerie égyptienne, formé pendant l'expédition française en Égypte et qui fit partie de l'armée française pendant tout le règne de Napoléon Ier.

MAMILLAIRE ou MAMMILLAIRE, *Mamillaria*, genre de la famille des Cactées dont toutes les espèces affectent la forme d'une masse, d'un vert grisâtre, arrondie ou oblongue et hérissée de mamelons coniques, cylindriques ou anguleux, cotonneux au sommet et disposés en spirale. Les fleurs naissent entre les mamelons supérieurs; elles sont généralement d'un rouge vif. — Espèces principales : *M. à longs mamelons*, *M. à longues épines*, *M. à épines cuisantes*, *M. à vrilles*, *M. à tête de Méduse*, *M. hérissée*, *discolore*, *couronnée*, *étoilée*, etc.

MAMMAIRES (GLANDES). *Voy.* MAMELLES.

MAMMALOGIE (du lat. *mamma*, mamelle, et du gr. λόγος, discours), partie de la Zoologie qui traite des Mammifères. *Voy.* ZOOLOGIE et MAMMIFÈRES.

MAMMÉE, *Mammœa*, genre de la famille des Clusiacées, qui a pour type la *M. americana*, vulg. *Arbre aux mamelles*, ainsi appelée à cause de la forme de ses fruits.

MAMMELIÈRE ou MAMELIÈRE (de *mamelle*), partie de la cuirasse qui protégeait les côtés de la poitrine. *Voy.* CUIRASSE.

MAMMIFÈRES (du lat. *mamma*, mamelle, et *fero*, porter), nom donné à tous les animaux qui sont pourvus de mamelles. Ils forment la 1re classe de l'embranchement des Vertébrés et sont munis (sauf les Sirénides et les Cétacés) de 4 extrémités ou membres, que l'on nomme bras, jambes ou pattes. Outre qu'ils portent des mamelles, comme le dit leur nom, les mammifères ont pour caractères : 1° qu'ils sont vivipares ; 2° qu'ils respirent par des poumons ; 3° qu'ils ont un diaphragme musculaire séparant la poitrine de l'abdomen. Ce sont les seuls animaux qui aient des dents à plusieurs racines; enfin ils ont tous des poils sans exception.

La classification des Mammifères a souvent varié. Celle de De Blainville modifiée par M. P. Gervais, est celle que nous suivons dans cet ouvrage; elle est particulièrement fondée sur le mode de gestation, et partage tous les mammifères en trois grandes catégories : 1° les *Monodelphes* ou *Placentaires*, les uns terrestres et marcheurs, comprenant, l'*Homme* étant mis à part, 10 ordres bien distincts : *Quadrumanes*, *Chéiroptères* ou *Chauves-souris*, *Insectivores*, *Rongeurs*, *Carnivores* ou *Carnassiers*, *Proboscidiens*, *Jumentés*, *Ruminants* et *Porcins* (que l'on réunit quelquefois sous le nom de *Bisulques*), et *Édentés*; les autres aquatiques et nageurs, formant 3 ordres : *Phoques*, *Sirénides* et *Cétacés*; 2° les *Didelphes* ou *Marsupiaux* Kangourous, Sarigues, etc. ; 3° les *Ornithodelphes* ou *Monotremes*, comprenant les Ornithorhynques et les Échidnés (*Voy.* tous ces mots). — Ces divers animaux constituent environ 1,700 espèces actuellement vivantes. Les espèces fossiles sont assez nombreuses. Deux ordres de monodelphes, les *Zeuglodontes* et les *Toxodontes*, qu'on ajoute quelquefois à ceux que nous avons nommés ci-dessus, se composent entièrement d'espèces aujourd'hui éteintes. La plupart des mammifères fossiles appartiennent à l'époque tertiaire ; on en trouve quelques-uns dans les époques plus anciennes de la période secondaire ; aucun échantillon n'en a été signalé dans les terrains paléozoïques.

MAMMITE ou MASTITE, inflammation des mamelles. *Voy.* MASTITE.

MAMMOUTH ou MAMMONTH, nom donné par les Russes à l'*Elephas primigenius*, le plus connu des éléphants fossiles. Sa taille atteignait de 5 à 6^m^. Ses dents molaires sont marquées de sillons nombreux, très-serrés et moins festonnés que dans aucune autre espèce; ses dents incisives ou défenses, qui sont fort longues et de forme recourbée, sortent d'alvéoles prolongés en une espèce de tube ; elles fournissent l'*ivoire fossile*, très-recherché à cause de sa dureté, et qui a été de bonne heure un objet de commerce (*Voy.* IVOIRE). Il y a sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable lardé pour ainsi dire d'une immense quantité de défenses et d'ossements de mammouths. On en a aussi trouvé de conservés tout entiers dans les glaces avec leur chair, leur peau et les longs poils qui la recouvraient. Les mammouths différaient peu de l'*Éléphant d'Asie* (*Voy.* ÉLÉPHANT). — Quelques savants ont cru reconnaître dans le Mammouth le *Béhémoth* de l'Écriture. *Voy.* aussi MASTODONTE.

MAN, larve du Hanneton. *Voy.* HANNETON.

MANAKIN, *Pipra*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, propres à l'Amérique méridionale : bec court, narines latérales recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes ; ailes et queue courtes, tarses grêles. Les Manakins sont de petits oiseaux de couleurs éclatantes, qui vivent dans les bois et se nourrissent d'insectes et de fruits sauvages. On en compte plus de 40 espèces.

MANANT (du lat. *manens*, qui demeure). Ce mot, dans l'ancien Droit féodal, était synonyme de *vilain* et de *roturier*. Il désignait spécialement les habitants d'un bourg, d'un village, d'une paroisse, comme demeurant dans le ressort de la justice féodale.

MANATE, *Manatus*. *Voy.* LAMANTIN.

MANCENILLIER, *Hippomane mancenilla*, genre de la famille des Euphorbiacées. L'espèce type est un arbre de la grandeur d'un noyer, qui croît surtout dans l'Amérique équatoriale. Son nom lui vient de la ressemblance de son fruit avec une petite pomme que les Espagnols appellent *mancenilla ;* son feuillage est semblable à celui du poirier ; ses fleurs sont petites, d'un pourpre foncé ; son bois dur et d'un très-beau grain sert dans l'ébénisterie. Les rameaux du mancenillier donnent par incision un suc blanc, laiteux, âcre et brûlant, dans lequel les indigènes trempent leurs flèches pour les empoisonner. Le fruit vert produit un suc pareil, mais moins actif; mûr, il exhale une odeur de citron qui parfume l'air et semble inviter à le cueillir. Ce fruit vénéneux peut devenir cependant une substance alimentaire lorsqu'il est convenablement préparé : à cet effet, les indigènes l'écrasent, le délayent dans l'eau, puis en l'exprimant dans un linge, ils en séparent la fécule, qu'ils font sécher pour en faire ensuite une bouillie. On combat l'empoisonnement du mancenillier par les vomitifs auxquels on fait succéder des boissons adoucissantes, mucilagineuses, huileuses et délayantes.

Les voyageurs ont beaucoup exagéré les dangers des émanations du Mancenillier et de l'eau qui a coulé sur ses feuilles; toutefois il est vrai que les individus qui sont restés longtemps sous l'ombrage de cet arbre peuvent en éprouver de l'incommodité et ressentir des ardeurs à la peau.

MANCHE (du lat. *manica*), partie d'un vêtement qui couvre le bras depuis le haut jusqu'au poignet, et dans laquelle on passe la main.

Sous l'ancien régime, on appelait *gardes de la*

manche une compagnie de 25 gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies, et chaque fois qu'il allait à la chapelle : ils portaient pour armes une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent; — *gentilshommes de la manche*, un corps de gentilshommes qu'on attachait au service personnel des enfants de France dès que ces princes étaient sortis des mains des femmes. Ils les accompagnaient partout, et, comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, ils ne les touchaient que par la *manche*. *Voy.* MENIN.

Manche d'Hippocrate, sorte de chausse employée par les Pharmaciens. *Voy.* CHAUSSE.

En termes de Marine, on appelle *manche*, toute espèce de tuyau de cuir ou de toile servant à conduire l'eau ou tout autre liquide; *manche à vent*, un tuyau de toile dont l'embouchure évasée peut être tournée à volonté du côté du vent et qui sert à aérer et à ventiler l'intérieur d'un navire.

MANCHE (du b.-lat. *manicum*), partie d'un instrument qui sert de poignée, et par où on le prend pour s'en servir. Ainsi, on dit le *manche d'un couteau, d'une coignée, d'un balai, d'une charrue*, etc. — Le *manche* des instruments à cordes, tels que violons, violoncelles, guitares, ne sert pas seulement à tenir l'instrument; il porte les cordes, ainsi que les chevilles par le moyen desquelles on accorde l'instrument, et c'est en pressant les doigts sur le manche qu'on forme les différents tons.

Manche de couteau, nom vulgaire des coquilles bivalves du genre *Solen*. *Voy.* ce mot.

MANCHETTES (dimin. de *manche*). En Typographie, on appelle ainsi les notes marginales d'un livre qui s'impriment à droite et à gauche du texte et en plus petits caractères. Ce sont d'ordinaire des dates ou de brefs sommaires de la matière traitée dans la page ou dans le paragraphe.

Manchettes de Neptune, sorte de polypier pierreux qui ressemble à de la dentelle. *Voy.* RÉTÉPORE.

Manchettes de la Vierge, nom vulgaire du *Liseron des haies*.

MANCHON, fourrure de main. *Voy.* FOURRURE.

Dans les Arts mécaniques, on nomme *manchons* des cylindres en fer forgé ou en fonte dont on fait usage pour raccorder deux axes bout à bout.

Les Souffleurs de verre appellent *manchons* les cylindres de matière vitreuse dont ils font, en les étendant, les feuilles de verre à vitre.

MANCHOT (du lat. *mancus*, estropié). Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, se dit de ceux qui n'ont qu'une main ou qu'un bras, désigne, en Zoologie, un genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes plongeurs, type de la famille des Apténidés et dont le nom scientifique est *Aptenodytes* (du gr. ἀπτήν, sans ailes, et δύτης, plongeur). Ces oiseaux, très-voisins des Pingouins, ressemblent en effet aux *manchots* en ce qu'ils n'ont que des moignons d'ailes impropres au vol. Leur bec est fort, plus long que la tête, comprimé sur les côtés; leurs pieds sont portés fort en arrière, très-courts et très-gros : les trois os métatarsiens qui composent leurs tarses ne sont qu'incomplétement soudés. Le genre *Manchot* ne comprend qu'une seule espèce; le *Grand manchot*, qui a la grosseur d'une oie et une taille de 1m à 1m,20; son dos est de couleur bleu ardoisé et son ventre blanc satiné. Il habite la Diéménie, la Nouvelle-Guinée et les terres australes. Son existence est essentiellement aquatique; il ne vient à terre que pour pondre ses œufs.

MANCIENNE ou MANTIANE, plante. *Voy.* VIORNE.

MANCIPATION (du lat. *mancipatio*; de *manceps*, possesseur, acquéreur), mode d'aliénation volontaire, en usage chez les Romains, par laquelle le propriétaire d'une chose, dite *res mancipi*, en transférait la propriété à un autre en observant certaines formalités. On appelait *res mancipi* les héritages urbains ou ruraux situés en Italie et les servitudes rurales qui en dépendaient; les esclaves et les animaux domestiques servant de bêtes de somme ou de trait, etc. Pour opérer une mancipation, le vendeur et l'acheteur prenaient cinq témoins et un porte-balance (*libripens*); l'acheteur prononçait une formule solennelle et remettait au vendeur un lingot d'airain avec lequel il touchait préalablement la balance du *libripens*. — L'*émancipation* des mineurs se faisait à Rome par trois ventes de ce genre. *Voy.* ÉMANCIPATION.

MANDARIN (du portugais *mandar*, dérivé du latin *mandare*, commander, ou d'un mot indien corrompu), en chinois *ko-han*, nom sous lequel les Européens désignent les magistrats et les principaux fonctionnaires du Céleste Empire. On distingue les *M. civils* ou *Lettrés* et les *M. militaires*. Les premiers forment 18 classes ou degrés. A leur tête sont les quatre conseillers privés de l'empereur, qui forment le premier degré. Viennent ensuite un certain nombre de conseillers de second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif et gouverneurs de province. Le nombre de ces *grands mandarins* s'élève à 9,000; au-dessous d'eux se placent les mandarins subalternes, en nombre beaucoup plus considérable. Les mandarins ne forment point un corps dans l'État; mais chacun est attaché à un tribunal chargé d'une administration particulière. Chaque mandarin exerce, dans sa sphère, un pouvoir absolu.

MANDAT, MANDATAIRE (du lat. *mandatum*, confié). Le *mandat* est l'acte par lequel une personne donne à une autre, nommée *mandataire* ou *fondé de pouvoir*, pouvoir ou *procuration* de faire quelque chose en son nom : celui qui donne le mandat est appelé *mandant*. Le mandat est ou *spécial*, et pour une affaire ou pour certaines affaires déterminées, ou *général* et pour toutes les affaires du mandant. Toutefois, s'il s'agit d'aliéner, d'hypothéquer ou de tout acte aussi important, le mandat doit être exprès. Il peut être donné par acte public ou par acte sous seing privé. Pour la législation sur cette matière, *Voy.* le Code Napoléon, art. 1984-2010.

En matière de Commerce, le *mandat* peut être une *délégation* faite par un propriétaire sur son caissier, fermier, régisseur, au profit d'un tiers. Mais si ce mandat est d'un lieu à un autre, si la qualité de caissier, fermier ou régisseur n'est pas jointe au nom de celui sur qui il est tiré, enfin si le mandat est à ordre, il prend la qualité de *lettre de change* et en a tous les effets (*Voy.* LETTRE DE CHANGE). — *Voy.* aussi COMMISSION.

Les *mandats judiciaires* sont les ordres transmis au nom de la justice, et dont il est fait signification par un huissier ou par un agent de la force publique : tels sont les *mandats de comparution, d'amener, d'arrêt, de dépôt*, etc., dont les noms s'expliquent d'eux-mêmes.

Mandats territoriaux, papier-monnaie créé par le Directoire pour le remboursement des *assignats* (*Voy.* ce mot). Émis en vertu de la loi du 28 ventôse an IV, ils cessèrent d'avoir cours dès le 1er germinal an V.

MANDELINE, plante de la famille des Scrofulariées. *Voy.* ÉRINE.

MANDEMENT (de *mander*), écrit adressé par un évêque à ses diocésains et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion. Ils ont le plus souvent pour objet d'ordonner des prières et des jeûnes, d'ouvrir des jubilés, de proscrire quelque mesure de discipline reconnue nécessaire, ou d'indiquer un synode. Les évêques adressent des mandements aux fidèles en prenant possession de leurs siéges, ainsi que tous les ans au commencement du carême, et dans toutes les circonstances importantes. Ces mandements sont lus au prône. — Plusieurs mandements sont de véritables morceaux d'éloquence ou de philosophie, et figurent parmi les œuvres dont la Chaire s'honore le plus.

MANDIBULES (du lat. *mandibula*). Chez les In-

sectes, on nomme ainsi la première paire de pièces situées au-dessous de la lèvre supérieure, et qui se meuvent latéralement vis-à-vis l'une de l'autre. Elles sont de substance cornée, et affectent toutes sortes de formes : elles sont unies ou dentelées, longues ou courtes. Elles semblent particulièrement destinées à saisir et à broyer les aliments.

Chez les Oiseaux, on donne ce nom aux deux parties qui forment le bec, et qui sont tantôt égales, tantôt inégales, la mandibule supérieure étant quelquefois plus courte, quelquefois plus longue que la mandibule inférieure. Les formes des mandibules varient beaucoup : elles sont crochues, convexes, courbées en haut ou en bas, etc. *Voy.* Bec.

MANDOLINE et **MANDORE** (du lat. *pandura* ; en gr. πανδοῦρα, instrument à cordes), instruments de Musique qui ont la forme du *luth* (*Voy.* ce mot), mais qui sont plus petits.

La *Mandoline* est un instrument à cordes composé d'une caisse ovoïde sonore et d'un manche, sur lequel sont tendues quatre cordes de laiton disposées et accordées comme celles du violon. Il y a des mandolines dont toutes les cordes sont en double à l'exception de la chanterelle. On joue de cet instrument en grattant les cordes avec un petit morceau d'écorce de cerisier, d'écaille de tortue ou de plume taillée en cure-dent plat. Son usage n'est guère répandu qu'en Espagne et en Italie.

La *Mandore* est longue de 0m,50 environ. Elle est montée de quatre cordes doubles, accordées de quinte en quarte. Cet instrument est depuis longtemps abandonné.

MANDRAGORE (du gr. μανδραγόρας), *Mandragora*, genre de la famille des Solanées, très-voisin de la Belladone. C'est une herbe sans tige, qui pousse du collet de sa racine de grandes et larges feuilles, de couleur vert brunâtre; sa racine est longue, grosse, blanchâtre, entourée de fibres, et divisée en deux branches très-fortes, qu'on a comparées aux deux cuisses d'un homme. Elle donne en hiver des fleurs blanches ou violettes, en forme de clochettes, sortant immédiatement du collet de la racine et portées sur un court pédoncule : le fruit ressemble à une petite pomme. Toutes les parties de la plante ont une odeur fétide et nauséabonde. La mandragore se trouve en Espagne, en Italie, dans l'île de Candie : elle y croît au milieu des champs dans les endroits ombragés et un peu humides. Au moyen âge, on attribuait à cette plante les propriétés les plus merveilleuses : elle entrait dans la composition de tous les philtres amoureux et passait même pour une panacée universelle. Le temps a fait justice de ces absurdités, et l'on ne reconnaît plus à la mandragore que des propriétés légèrement narcotiques et stupéfiantes. C'est particulièrement de la racine que l'on se sert, réduite en poudre, et sous forme de cataplasme sédatif, dans les squirres, les scrofules, les tumeurs, ainsi qu'intérieurement, contre l'épilepsie. Les feuilles entrent dans la composition du baume tranquille. — On distingue : la *M. officinale* (*Atropa mandragora*), vulg. *M. femelle*, et la *M. printanière*, vulg. *M. mâle*, qui diffèrent fort peu l'une de l'autre : du reste, leurs propriétés sont les mêmes.

Machiavel a fait, sous le titre de *la Mandragore*, une comédie dont l'intrigue repose sur les vertus prétendues qu'on attribuait à cette plante.

MANDRERIE (de *mande*, sorte de panier). *Voy.* Vannerie.

MANDRILL, *Cynocephalus mandrilla*, espèce de Singe, du genre Cynocéphale, qui habite les côtes de la Guinée, est remarquable par sa laideur : sa face est bleue avec un nez rouge et une barbe jaune. — Il ne faut pas le confondre avec le *Drill*. *Voy.* ce mot, et Cynocéphale.

MANDRIN (orig. inconn.). Les Tourneurs nomment ainsi toute pièce qui se monte au moyen de vis sur un tour en l'air, et qui sert à fixer les objets qu'on veut travailler, soit en dedans, soit en dehors. Il y a des mandrins *à virole*, *à pince*, etc. — Les Forgerons et les Ajusteurs appellent *mandrins* des outils de fer ou d'acier dont ils se servent pour agrandir et égaliser des trous, soit à chaud, soit à froid.

MANÉGE (de l'ital. *maneggio* ; du lat. *manus*, main). Dans l'Équitation, c'est l'art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux. Il se dit particulièrement de l'art de monter à cheval avec avantage, non-seulement dans les mouvements ordinaires, mais spécialement dans l'équitation aérienne. On appelle *manége par haut*, une façon de faire travailler les sauteurs en les forçant à s'élever plus haut que le terre-à-terre ; *manége de guerre*, le galop inégal, dans lequel le cheval change aisément de main, selon les occasions où l'on en a besoin. — Le nom de *manége* a été étendu au bâtiment où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation.

En Mécanique, on appelle *manége* une machine composée d'un axe vertical que des animaux font mouvoir en parcourant tout autour un cercle horizontal. On couvre les yeux des chevaux de manége pour éviter qu'ils ne soient étourdis. On distingue les *manéges à terre*, dans lesquels la force du cheval est transmise par un arbre de couche posé à terre, et les *manéges en l'air*, dans lesquels la transmission se fait au-dessus de la tête du cheval.

MANÈQUE, espèce de Muscade. *Voy.* ce mot.

MANET, filet en nappe simple dans lequel le poisson se prend par les ouïes : on s'en sert pour pêcher le hareng.

MANETTE (dimin. de *main*), instrument de jardinage qui sert pour arracher les plants avec leur motte ou pour faire des trous propres à recevoir les plants : c'est un cylindre creux, mince, ouvert des deux bouts, un peu plus étroit par le bas, et coupant bien. Il est attaché par le haut à un court manche de bois. On s'en sert peu aujourd'hui. — C'est aussi le nom d'un outil à l'usage des maçons qui se servent de bauche pour faire du pisé.

MANGABEY, *Simia æthiops*, genre de Singes d'Abyssinie, de l'ordre des Pithécins et voisins des Macaques. *Voy.* Macaque.

MANGANATES, sels formés par l'acide *manganique* et une base. Le *manganate de potasse* est plus connu sous le nom de *caméléon minéral* (*Voy.* ce mot). Les manganates peuvent être utilisés comme désinfectants et comme décolorants. *Voy.* aussi Oxygène.

MANGANÈSE (de l'allem. *Mangan*), corps simple métallique, d'un gris blanc, cassant, dur, et d'un faible éclat légèrement magnétique; sa densité est de 8,0. Lorsqu'on le touche avec les doigts humides, il répand une odeur désagréable. Il ne fond que dans le plus violent feu de forge. Il ne se rencontre dans la nature qu'en combinaison, particulièrement à l'état de manganèse oxydé, plus rarement à l'état de manganèse carbonaté, silicaté, phosphaté, etc. (*Voy.* ci-après). Il accompagne presque toujours le fer dans ses minerais : le fer contenant un peu de manganèse est plus dur que le fer pur, et plus propre à la fabrication de l'acier. On emploie le manganèse oxydé (*oxyde noir* ou *peroxyde de manganèse*) pour préparer l'oxygène et le chlore; il sert aussi dans les verreries pour détruire la couleur jaunâtre de certains verres : on le nomme simplement *manganèse*.

Le manganèse se combine avec l'oxyde en six proportions : il forme avec lui deux bases salifiables, le *protoxyde* ou *oxyde manganeux* [MnO], et le *sesquioxyde* ou *oxyde manganique*, appelé aussi *tritoxyde de manganèse* [Mn^2O^3]; une combinaison de ces deux oxydes, l'*oxyde manganoso-manganique*, l'*hausmanite* des minéralogistes [MnO,Mn^2O^3]; un *peroxyde* [MnO^2]; et deux acides, l'*acide manganique* [MnO^4H^2] et l'*acide permanganique* [MnO,H]. La présence du manganèse se reconnaît aisément dans un minéral à la coloration verte qu'il communique à la soude, lorsqu'on le fait fondre avec ce sel.

Le manganèse métallique a été isolé en 1774 par Scheele et Gahn.

MANGANÈSE CARBONATÉ, ou *Diallogite* [$\ddot{M}nC^2$], substance minérale que l'on trouve compacte, laminaire ou cristallisée; ses cristaux, qui appartiennent au système rhomboédrique, sont isomorphes de ceux du spath d'Irlande. La diallogite est blanche, jaunâtre, plus souvent rose, d'un éclat un peu nacré ; elle est rayée par l'aragonite, et pèse 3,6. Souvent, par l'effet de l'isomorphisme, elle est mélangée de carbonates de chaux, de fer ou de magnésie. On la rencontre, mais peu abondamment au Hartz, à Freyberg en Saxe, en Hongrie, en Transylvanie, etc.

MANGANÈSE OXYDÉ. On distingue :

1° le *Peroxyde de manganèse* ou *Pyrolusite*, dit aussi *Magnésie noire* [Mn], substance qu'on trouve compacte, mamelonnée, terreuse ou plus rarement cristallisée. Ses cristaux dérivent d'un prisme droit rhomboïdal. La pyrolusite est noire ou gris de fer, d'un éclat faiblement métallique, et tache fortement en noir, ce qui sert à la distinguer de quelques oxydes de fer qui laissent une trace rouge ou jaune. Elle raye la chaux carbonatée et pèse 4,9. Elle est employée pour la préparation du chlore et de l'oxygène. Dans les verreries, elle sert à blanchir le verre. On en exploite de puissants filons à Romanèche près de Mâcon; on en trouve aussi à Calveron (Aude), etc.

2° le *Sesquioxyde de manganèse* ou *Braunite* [$\ddot{M}n$], substance compacte, fibreuse, terreuse ou cristallisée. Ses cristaux sont des octaèdres du système quadratique. La braunite est brune, donne une poussière brune, possède un éclat plus vitreux que métallique, raye le feldspath et pèse 4,8. Elle ne peut servir avantageusement, non plus que les espèces suivantes, à la préparation du chlore. On la trouve dans le Mansfeld, en Thuringe, au Hartz, en Piémont, etc.

3° le *Manganèse oxydé hydraté* ou *Acerdèse* [$\ddot{M}n^3 + Aq$], substance qui se rencontre en masses fibreuses, laminaires, mamelonnées, terreuses, ou cristallisées. Ses cristaux qui appartiennent au système du prisme droit rhomboïdal, deviennent souvent cylindroïdes; ils présentent un clivage parallèle à la grande diagonale. L'acerdèse est noire, son éclat est un peu métallique, sa poussière brune; elle raye la chaux fluatée et pèse 4,3. On la trouve abondamment dans l'Ardèche, les Cévennes, l'Allier, l'Ariége, le Dauphiné, la Saxe, la Hongrie, etc.

4° le *Manganèse oxydé rouge*, ou *Hausmanite* [Mn, $\ddot{M}n$], substance amorphe, lamellaire, terreuse et cristallisée. Ses cristaux sont des prismes ou des octaèdres du système quadratique, présentant trois clivages dont un plus net. L'hausmanite est d'un noir-brunâtre, son éclat un peu métallique, sa poussière d'un brun rougeâtre. Elle raye la chaux phosphatée et pèse 4,7. On ne l'a encore trouvée qu'à Ihlefeld au Hartz, où elle accompagne la braunite.

5° le *Manganèse peroxydé barytifère* ou *Psilomélane* [$Ba\ddot{M}n^4 + 2Aq$]. Ce minéral ne se rencontre qu'en masses mamelonnées, fibreuses ou terreuses; il est noir ou noir bleuâtre; il donne une poussière noire, raye la chaux fluatée, est rayé par la chaux phosphatée et pèse 4. On le trouve avec la pyrolusite, à Romanèche, à Thiviers dans le Périgord, à Vesoul, en Saxe, etc.

MANGANÈSE PHOSPHATÉ FERRIFÈRE ou *Triplite*. *Voy.* FER PHOSPHATÉ.

MANGANÈSE SILICATÉ, ou *Rhodonite* [$Mn\ddot{S}i^2$], minéral qu'on trouve compacte, lamellaire ou cristallisé. Ses cristaux, peu nets, paraissent dériver d'un prisme rhomboïdal oblique. La rhodonite est rose ou violacée, étincelle sous le briquet, et pèse 3,6 à 3,9. On la trouve en Suède, dans le Cornouailles, au Hartz, à Romanèche, etc. — La *Marceline* est aussi un silicate de manganèse. Elle est grisâtre, d'un éclat légèrement vitreux, elle cristallise en octaèdres à base carrée, raye difficilement le verre et pèse 3,8. Sa composition est mal connue. On la trouve dans des micaschistes, à St-Marcel, en Piémont. — On connaît aussi sous les noms de *Photizite*, *Allagite*, *Opsimose*, *Knébélite*, *Bustamite*, etc., diverses variétés de silicates de manganèse, les uns purs, les autres hydratés, ou ferrifères, ou calcarifères.

MANGANÈSE SILICATÉ SULFURIFÈRE. *Voy.* HELVINE.

MANGANÈSE SULFURÉ, ou *Alabandine* [MnS], minéral qu'on trouve sous forme d'enduits, ou en octaèdres peu distincts et sans clivage. L'alabandine est noire et possède l'éclat métallique surtout dans la raclure fraîche; elle est facile à rayer au couteau et pèse 3,9. On la trouve dans des filons métallifères en Transylvanie, dans le Cornouailles et au Mexique.

MANGANEUX. On dit, en Chimie, *oxyde manganeux*, au lieu de *protoxyde de manganèse* [MnO], et l'on ajoute la même épithète aux mots chlorure, sulfate, phosphate, etc., lorsqu'ils désignent des combinaisons formées avec l'oxyde manganeux ou correspondant à cet oxyde par les proportions de manganèse qu'elles renferment.

MANGANIQUE. Le mot *oxyde manganique* est synonyme de *sesquioxyde de manganèse* [Mn^2O^3]. — L'*acide manganique* est une combinaison de manganèse et d'oxygène, contenue dans le caméléon minéral et dans les autres manganates. *Voy.* MANGANÈSE.

MANGER (BLANC). *Voy.* BLANC MANGER.

MANGE-TOUT, nom vulgaire de certaines variétés de Haricots et de Pois cultivés, dont la cosse se mange aussi bien que les grains, comme on mange les haricots verts.

MANGEURES, se dit, en termes de Chasse, du sanglier lorsqu'il sort de son fort pour chercher pâture. *Voy.* VIANDIS, CARNAGE, etc.

MANGIFERA, nom lat. botanique du MANGUIER.

MANGLE, fruit du *Manglier*. *Voy.* ci-après.

MANGLIER, nom collectif de divers genres d'arbres de la famille des Rhizophorées, entre autres du *Palétuvier* (*Rhizophora*), qui, à la Guyane et aux Indes orientales, croissent sur les rivages de la mer. Leurs fruits s'appellent *mangles*. Leurs rameaux pendants s'enfoncent dans la terre, y jettent des racines, et s'entrelacent à l'infini, de manière à former des barrières impénétrables où les poissons se réfugient et où les mollusques s'attachent et vivent. *Voy.* PALÉTUVIER.

MANGONNEAU (du b.-lat. *manganum*; du gr. μάγγανον), machine de guerre du moyen âge, empruntée à la milice byzantine, et dont la forme n'est pas bien connue : elle servait à lancer des projectiles, et devait avoir quelque ressemblance avec la *catapulte* et la *baliste* des anciens. — On donnait aussi ce nom au projectile même lancé par le mangonneau.

MANGOUSTAN, *Garcinia mangostana*, vulg. *Brindonier*, genre de la famille des Clusiacées, tribu des Garciniées : c'est un arbre de l'Inde et de l'archipel des Moluques, de moyenne grandeur, qui produit des fruits de la grosseur d'un orange et qui sentent la framboise : on leur attribue des propriétés astringentes et rafraîchissantes; leur écorce s'emploie en Chine pour teindre en noir.

Faux Mangoustan, ou *Hantol*. *Voy.* SANDORICUM.

MANGOUSTE, *Herpestes*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Viverridés, renferme plusieurs espèces, dont la plus connue est la *M. d'Égypte* (*H. Pharaonis*), vulg. *Ichneumon* ou *Rat de Pharaon* (*Voy.* ICHNEUMON). La *M. à bandes* ou *Mungos* (*H. fasciatus*), particulière aux Indes orientales, est un animal d'une taille de 0m,18 à 0m,20, au corps allongé et aux pattes courtes, terminées par cinq doigts armés d'ongles aigus. La couleur de sa peau est brune; 12 à 13 bandes transversales d'un brun foncé sillonnent son corps, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue. La *M. de Java*, la *M. nems*, la *M. rouge*, etc., sont moins connues. Les Mangoustes habitent au bord des eaux, et se nourrissent de rats et de serpents.

MANGUE, *Crossarchus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Viverridés, très-voisin des Mangoustes, dont ils se distinguent

par des formes plus ramassées, une tête plus arrondie, un museau plus pointu. Leur peau est de couleur brune uniforme; leur longueur est de $0^m,30$ à $0^m,35$, leur hauteur moyenne de $0^m,15$ et leur queue de $0^m,20$. La seule espèce connue, la *Mangue obscure*, vit sur les côtes occidentales de l'Afrique. C'est un animal d'une extrême propreté, facile à apprivoiser. A l'état de domesticité, il se nourrit soit de viande, soit de légumes ou de fruits.

Mangue, poisson. *Voy.* POLYNÈME.

MANGUE, fruit du *Manguier*. *Voy.* ci-après.

MANGUIER, *Mangifera*, genre de la famille des Anacardiacées, se compose de plusieurs espèces d'arbres exotiques, à fruits comestibles. Le *M. domestique* (*M. indica*), originaire des Indes orientales, est cultivé aujourd'hui aux Antilles, à Cayenne, à l'Ile-de-France, dans la Malaisie, etc. C'est un arbre de 10 à 12^m, au tronc recouvert d'une écorce épaisse, raboteuse et noirâtre. Son fruit, la *mangue*, de forme oblongue, comprimée sur les côtés et renflée vers l'insertion du pédoncule, est gros comme une petite poire; il est de couleur verte avec des parties rouges ou jaunes, et a une pulpe de couleur jaune orangé comme la carotte. Ce fruit a un goût savoureux; mais on doit en manger modérément, parce qu'il cause des éruptions à la peau. Les semences sont anthelmintiques. De l'écorce du manguier découle un suc amer efficace contre les diarrhées chroniques.

MANIAQUE, attaqué de l'espèce de folie appelée *manie*. *Voy.* FOLIE et MANIE.

MANICANTERIE (du lat. *mansio cantorum*). On appelait ainsi, dans certains chapitres, une école de chant où l'on entretenait des enfants de chœur et où on leur apprenait à chanter : c'est ce qu'on nomme plus ordinairement *maîtrise*.

MANICHÉISME, hérésie de Manès, qui, pour expliquer l'existence du mal, admettait dans le monde deux principes, le principe du bien et le principe du mal, et accordait au second une existence éternelle comme au premier. Il altérait ainsi le christianisme par des emprunts à la religion de Zoroastre et surtout aux Gnostiques. St Augustin, qui combattit les erreurs des Manichéens après les avoir partagées quelque temps, affirme qu'ils regardaient le principe du bien comme seul Dieu, et que le principe du mal ou démon n'était pour eux que la matière. Leur hérésie consistait donc à admettre l'éternité de la matière, mais non à considérer le principe du mal comme égal à celui du bien, ainsi que l'ont cru beaucoup d'historiens. Elle passa d'Asie en Europe où elle fut professée au moyen âge par les Albigeois et les Vaudois (*Voy.* MANÈS, ALBIGEOIS, VAUDOIS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Consulter Beausobre, *Histoire du manichéisme*; Schmidt, *Mémoire sur le manichéisme* (*Acad. des Sc. morales*, t. II). *Voy.* aussi DUALISME.

MANICHORDION (du lat. *monochordum?*), sorte d'épinette dont les sautereaux sont armés de petits marteaux de cuivre. Les cordes, au nombre de 70, dont plusieurs à l'unisson, sont recouvertes, depuis les mortaises des sautereaux jusqu'au clavier, de bandes de drap qui adoucissent le son.— *Voy.* MANICORDE et FILS MÉTALLIQUES.

MANICLE (du lat. *manicula*, dimin. de *manica*, manche), tasseau ou manche que les tondeurs de drap tiennent à la main pour faire mouvoir les ciseaux dont ils se servent. — Dans les fabriques de porcelaine, on nomme ainsi le manche adapté à la feuille de tôle forte qui recouvre le dessus des alandiers (bouches de four) pendant que le chauffeur fait brûler les bûches avant de mettre le petit bois en travers. — *Voy.* MANIQUE.

MANICORDE ou MANICHORDION, nom donné, dans les Fabriques de papier, au fil de laiton fin qui enchaîne de distance en distance, et soutient dans un même plan les fils dont la forme est composée.

MANICOU, dit aussi *Sarigue à oreilles bicolores*, espèce de Sarigue de l'Amérique du Nord, de la taille d'un chat. *Voy.* SARIGUE.

MANIE (du gr. μανία, fureur), espèce d'aliénation mentale caractérisée par le trouble d'une ou plusieurs fonctions de l'entendement, par un délire général avec agitation, irascibilité, penchant aveugle à des actes de fureur. Le maniaque est en proie à des émotions bizarres, gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses. Ses gestes, ses paroles semblent se succéder automatiquement. Ce délire général, ou du moins sans idée dominante, sans passion fortement prononcée et permanente, mais avec disposition à la fureur, distingue la *manie* proprement dite de la *monomanie*. La manie dégénère le plus souvent en *démence*. *Voy.* FOLIE et DÉMENCE.

MANIÈRE (du b.-lat. *maneria*, genre; du lat. *manus*, main), se dit, dans les Beaux-Arts, de la méthode suivie par un artiste ou une école dans l'invention et l'exécution de leurs compositions. On distingue souvent dans les œuvres des peintres, des musiciens, comme dans celles des écrivains, une *première*, une *seconde*, une *troisième* manière. On confond quelquefois la *manière* avec le *faire*, qui est plutôt le ton, le caractère général de l'œuvre. — *Manière noire*. *Voy.* GRAVURE [n° 3].

MANIFESTE (du lat. *manifestus*), écrit public contenant l'exposé qu'une puissance en contestation avec une autre fait de ses droits, de ses griefs, du but qu'elle se propose en prenant les armes, et quelquefois des moyens qu'elle prétend employer pour atteindre ce but. Pendant la guerre civile entre le roi Charles Ier et les parlementaires, les *manifestes* du roi et du parlement inondèrent l'Angleterre. En 1792, le duc de Brunswick, avant d'entrer en France, lança un célèbre manifeste. — Il se dit aussi des déclarations publiques d'un parti religieux ou politique, d'une école littéraire, etc.

MANIGUETTE ou mieux MALAGUETTE (de *Malaguetta*, côte de Guinée), nom donné dans le commerce à diverses graines d'un goût poivré, notamment au fruit du Cardamome (*Amomum granum paradisi*). La maniguette est livrée au commerce, dépouillée de la capsule de son fruit : sa forme est anguleuse et sa couleur d'un rouge vif et luisant; on la tire de la Guinée, de Madagascar et de Ceylan. Elle est employée dans les vinaigres factices et mélangée avec le poivre pour lui donner plus de force.

MANIGUIÈRE (du lat. *manica*), pêcherie formée de filets tendus sur des pieux aboutissant à des manches dans lesquelles les anguilles viennent se prendre.

MANIHOT, nom générique de l'espèce de *Jatropha* qui fournit le *Manioc*. *Voy.* ce mot.

MANILLE (du lat. *manicula*), grand anneau de métal que les nègres portent autour des chevilles en guise de bracelet. C'est aussi le nom de l'anneau de fer rivé à la jambe d'un forçat et, dans un câble chaîne, l'espèce d'anneau qui forme chaque division.

MANILLE (orig. inc.), mot usité aux jeux de l'Hombre, du Quadrille et du Tri. C'est, en noir, le deux, et, en rouge, le sept de la couleur dans laquelle on joue. Au jeu de l'Hombre, *manille* est un matador : c'est la seconde triomphe. Au jeu du Hoc, *manille* est le valet de carreau.

MANILUVE. *Voy.* MANULUVE.

MANIOC, *Jatropha manihot*, plante du genre Médicinier, famille des Euphorbiacées, habite les Antilles et les parties les plus chaudes de l'Amérique septentrionale. C'est un arbuste à tige tortue, haute de 2 à 3^m, noueuse, tendre, cassante; à feuilles profondément palmées; à fleurs rougeâtres en bouquets; à fruit capsulaire, à trois coques, et à graines luisantes, d'un gris blanchâtre. A l'état frais, cette plante contient en abondance un suc laiteux très-vénéneux, mais dont les propriétés délétères disparaissent par la cuisson ou par une simple exposition à l'air pendant 24 heures. La racine ratissée, lavée et râpée, puis soumise au pressoir et enfin desséchée, fournit une fécule nourrissante dont l'emploi est général aux

Antilles. On appelle *couaque* la farine obtenue par la dessiccation du manioc; en la cuisant légèrement, on en fait une sorte de pain dit *pain de cassave.* Le *tapioka* ou *sagou blanc* n'est autre chose que la fécule de manioc séchée sur des plaques chaudes et réduite en grains irréguliers. On fait aussi avec le manioc fermenté diverses boissons; p. ex. le *cachiri. Voy.* ce mot.

MANIPULATION (de *manipuler*, du lat. *manipulus*, poignée), se dit, en Chimie, en Pharmacie et dans les Arts, de l'action d'exécuter diverses opérations manuelles, d'opérer sur les substances mêmes. Quelquefois aussi ces opérations manuelles sont elles-mêmes appelées *manipulations.* On ne sait réellement pas la science si on ne l'a étudiée que dans les livres et si l'on n'a pas *manipulé.* Aussi les exercices de manipulation sont-ils devenus inséparables de l'enseignement; on y exerce les étudiants dans les laboratoires.

MANIPULE (du lat. *manipulus,* poignée d'herbe), première enseigne des Romains, ne fut d'abord qu'une botte de foin attachée à une longue perche, comme le témoignent ces vers d'Ovide (*Fast.* III, 115) :

Pertica suspensos portabat longa *maniplos ;*
Inde *manipularis* nomina miles habet.

Plus tard, le manipule devint une haste surmontée de signes symboliques (*Voy.* ENSEIGNE). — C'était aussi la troupe même à laquelle le manipule servait d'enseigne; il y avait 3 manipules par cohorte et 30 par légion. — On nommait *manipulaire* l'officier qui commandait un manipule.

Dans le Culte, on appelle *manipule* cet ornement que les officiants, prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de 0m,06 à 0m,08, faite en forme de petite étole. Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras. Dans l'origine, le *manipule* était une simple serviette. *Voy.* FANON.

En termes de Pharmacie et dans les ordonnances des médecins, ce mot est synonyme de *poignée* et désigne ce que la main peut tenir d'herbes, de feuilles, de fleurs ou de graines.

MANIQUE ou MANICLE (du lat. *manica*), morceau de cuir dont le cordonnier, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse lorsqu'ils serrent avec force les coutures.

MANIS, nom latin scientifique du *Pangolin.*

MANIVEAU (dimin. de *manne*, panier?), petit plateau d'osier tressé sur lequel on range certains comestibles pour les vendre, notamment les champignons, les fraises, les framboises, les éperlans, etc.

MANIVELLE (du lat. *manus,* main, et de l'anc. ht-allem. *wellan*, tourner [Scheler]), pièce ordinairement en fer, façonnée en équerre, dont une des branches se fixe par son bout sur l'axe d'une machine, d'une roue, et dont l'autre branche forme le manche par lequel la main peut faire tourner la machine ou la roue. Les manivelles jouent un grand rôle dans le mouvement des machines; c'est par leur moyen qu'on transforme le mouvement de rotation en celui de va-et-vient, et réciproquement : on emploie à cet effet un axe à deux manivelles faisant entre elles un angle droit. — On se sert de manivelles dans la Marine, pour faire tourner le gouvernail; dans l'Imprimerie, pour faire rouler le train d'une presse; dans la Maçonnerie, pour élever des pierres, et dans une foule d'arts mécaniques.

MANNAJA, instrument de supplice. *Voy.* GUILLOTINE.

MANNE (ainsi nommée par allusion à la nourriture divine que Dieu envoya aux Israélites dans le désert), suc concret qui découle de quelques Frênes, particulièrement du *Frêne de Calabre* (*Fraxinus rotundifolia*). On distingue la *manne en larmes*, en morceaux allongés, prismatiques, blancs, légers, offrant souvent des cavités en dedans : elle est plus sucrée que les autres espèces; la *manne en sorte*, en grains d'un jaune blond, poisseux, et d'une saveur douceâtre, un peu nauséabonde : elle est très-usitée pour la préparation de potions et de tablettes laxatives; la *manne grasse*, qui est mêlée de beaucoup de corps étrangers : c'est la moins estimée. La manne s'obtient à l'aide d'incisions, faites en juin et en juillet sur l'écorce du frêne; la manne qui reste sur l'arbre et s'y concrète en gouttes ou en stalactites constitue la *manne en larmes;* celle qui descend sur la terre est la *manne en sorte;* la partie la plus molle et la plus impure de celle-ci forme la *manne grasse.* On trouve dans la manne un principe sucré particulier, appelé *mannite* (*Voy.* ci-après). — Les médecins italiens ont les premiers mis en usage la manne comme médicament; elle purge sans causer d'irritation : c'est surtout le purgatif des enfants, qui la prennent sans trop de répugnance.

Beaucoup de végétaux fournissent des exsudations analogues à la manne : tels sont, entre autres, le *Larix europæa* (*Mélèze d'Europe*), qui donne la *manne de Briançon*; le *Cistus ladaniferus*, qui donne le ladanum; le *Salix chilensis*, de l'Amérique du Sud, une espèce d'*Eucalyptus* de la Diéménie, qui donne la *mélitose* ou *manne d'Australie;* l'*Hedysarum alhagi*, qui donne la *manne alhagi*, employée dans toute la Perse en guise de sucre, et surtout le *Tamarix mannifera* de l'Orient, petit arbrisseau épineux qui produit en abondance un suc rougeâtre, qui tombe à terre, et dans lequel beaucoup de voyageurs modernes ont prétendu reconnaître la *manne* des Israélites.

La *manne* des Israélites était, d'après la Bible (*Exode*, XVI, 13-36), une substance analogue à la semence du coriandre blanc, d'un goût semblable à celui du miel, et susceptible d'être pétrie en gâteaux. Peu de temps après leur sortie d'Égypte, les Hébreux, étant arrivés à la vallée de Sin, manquèrent de nourriture; alors parut sur le sol, le matin après la rosée, cette substance que les Hébreux appelèrent *manne.* Elle se fondait au soleil et se corrompait dans les 24 heures; aussi ne devait on en recueillir que pour la nourriture de la journée. Elle tomba pendant tout le temps que les Israélites vécurent dans le désert.

MANNE (du b.-lat. *manda;* orig. germaniq.), sorte de panier rond, ovale ou rectangulaire, à fond plat, assez profond, fabriqué ordinairement en osier, et dont se servent surtout les chapeliers, les ciriers, les chandeliers, les blanchisseurs, etc., pour placer ou transporter leurs marchandises. Les mannes sont garnies, à chaque bout, d'une poignée qui sert à les transporter d'un lieu à un autre.

MANNEQUIN (du flamand *mæneken*, petit homme). Les peintres et les sculpteurs appellent ainsi des figures d'hommes plus ou moins grandes auxquelles ils donnent les poses dont ils ont besoin, ou qu'ils couvrent d'habillements et de draperies qui varient selon les sujets qu'ils veulent représenter; les membres de ces mannequins sont généralement articulés. Baccio della Porta fut, dit-on, le premier qui fit usage d'un mannequin. — Les Chirurgiens se servent aussi de *mannequins* pour exercer les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements. — On doit à M. le Dr Auzoux un *mannequin anatomique* qui représente avec une merveilleuse exactitude l'homme et tous ses organes et qui se démonte à volonté.

MANNEQUIN (de *manne*), long panier de gros osier et à claire-voie, ordinairement employé au transport des fruits et des légumes.

MANNET, mammifère Rongeur. *Voy.* HÉLAMYS.

MANNITE, dit aussi *Sucre de champignons* ou *Grenadine*, substance sucrée qui forme la partie constituante de la manne et à laquelle on attribue son action purgative. On la rencontre aussi dans les champignons, le céleri, la racine de chiendent, la racine de grenadier, les algues, et dans beaucoup d'exsudations végétales; c'est un des produits dans

lesquels se changent le sucre et le glucose par la fermentation visqueuse. La mannite se présente sous la forme de cristaux rhomboïdaux droits, entièrement blancs, fort solubles dans l'eau, et d'un goût sucré. Elle n'est pas susceptible de fermenter comme le sucré véritable. Elle renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^6H^{14}O^6$. On l'obtient en traitant la manne par l'esprit-de-vin bouillant; elle se dissout alors, et se dépose, par le refroidissement, sous la forme de jolies petites aiguilles. On peut la fondre à 165° et la chauffer jusqu'à 250° sans l'altérer sensiblement. La mannite est un véritable alcool hexatomique; elle donne des éthers. M. Berthelot a fait connaître la *mannite hexanitrique* et la *mannite hexastéarique*. — La mannite a été découverte par Proust et analysée par MM. Liebig et Oppermann. — *Voy.* DULCITE.

MANOEUVRE (du b.-lat. *manuopera*, œuvre de main). On nomme en général *manœuvre, manouvrier*, tout homme qui travaille de ses mains; mais la dénomination de *manœuvre* s'applique plus spécialement à un apprenti qui sert les maçons, qui prépare le plâtre, le gâche, qui nettoie les règles, apporte les pierres, etc.

Dans l'Art militaire, on nomme *manœuvres* tous les mouvements que l'on fait exécuter à des troupes. Elles comprennent l'*école de peloton*, dans laquelle le sous-officier apprend à faire *manœuvrer* un petit nombre d'hommes; l'*école de bataillon* ou d'*escadron*, et les *évolutions de ligne* ou *grandes manœuvres*, qui sont du ressort de la stratégie et de la tactique. *Voy.* EXERCICE.

Dans la Marine, on appelle *manœuvre :* 1° cette branche de la tactique navale qui enseigne à gouverner un vaisseau, à régler tous ses mouvements, et à lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat : Romme, Forfait, de Bonnefoux et surtout Bourdé de Villehuet, ont traité de cette partie de l'art de naviguer : — 2° tout cordage qui sert à gouverner et à faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau, à tenir les mâts, etc. Les *M. courantes* sont celles qui passent sur des poulies, comme les bras, les boulines, et qui servent à manœuvrer le vaisseau à tout moment; les *M. dormantes* sont les cordages fixes, comme l'itague, les haubans, les galhaubans, les étais, qui ne passent pas par des poulies, ou qui ne se manœuvrent que rarement. On appelle *M. majors*, les gros cordages, tels que les câbles, les haussières, les étais, les grelins; *M. passées à contre*, celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon; *M. passées à tours*, celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, comme les cordages du grand mât et ceux des mâts de beaupré et de misaine.

MANOIR (du lat. *manerium*, de *manere*, demeurer). Ce mot était, au moyen âge, synonyme de château du seigneur. Le *manoir seigneurial* appartenait par préciput à l'aîné. Les actes de foi et d'hommage et autres actes féodaux devaient être faits au *manoir*, chef-lieu du fief. Si la succession ne se composait que d'un seul fief, l'aîné seul héritait du château et de toutes ses dépendances. — Dans la suite, le nom de *manoir* fut étendu à toute habitation de quelque importance entourée de terres : ainsi on disait le *manoir abbatial*, le *manoir épiscopal*, etc., tout aussi bien que le *manoir seigneurial*. Il y eut même des *manoirs serviles*, qu'on opposait aux *manoirs libres*.

MANOMÈTRE (du gr. μανός, rare, peu dense, et μέτρον, mesure), appareil destiné à indiquer la pression d'un fluide. — Le *M. à air comprimé* se compose ordinairement d'un tube en verre recourbé, en siphon, fermé d'un côté, et mis, par son autre côté, en communication avec le réservoir qui renferme le fluide; la branche fermée renferme de l'air, qui est séparé du fluide par du mercure. On juge de la pression par le volume de l'air contenu dans la branche fermée, en prenant pour base des calculs la loi de Mariotte, d'après laquelle les volumes des gaz sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent. — Le *M. à air libre* diffère du précédent en ce que la branche extérieure est ouverte de sorte que la pression fait monter le mercure librement. On mesure la pression par la hauteur de la colonne de mercure; une hauteur de 0m,76 vaut une atmosphère. — Le *M. métallique* de Bourdon se compose d'un tube de laiton, ayant une section elliptique, et enroulé en spirale. Quand la pression du fluide qui se trouve dans ce tube augmente, la courbure transversale augmente aussi, et la courbure longitudinale diminue; par suite la spirale se redresse et entraîne dans son mouvement une aiguille qui parcourt les divisions d'un cadran. — On se sert de ces appareils pour les *chaudières à vapeur*, les *presses hydrauliques*, etc. *Voy.* ces mots.

On donnait autrefois le nom de *manomètre*, ou de *manoscope*, à un instrument servant à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air; il consiste en une balance très-exacte sur laquelle un fort petit poids fait équilibre à une boule légère qui a un volume considérable; on juge de la densité de l'air d'après les variations de poids que la boule éprouve par l'effet de son immersion dans le fluide ambiant.

MANOQUE (orig. inc.), se dit, dans la Marine, d'une corde de 30 à 60 brasses repliée sur elle-même en forme d'écheveau et liée au milieu; — dans les Manufactures de tabac, d'une petite botte de feuilles de tabac sèches et triées qu'on réunit et qu'on lie par leurs pétioles.

MANORHINE (du gr. μανός, mince, et ῥίν, nez), *Manorhina*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres et voisins des Martins : bec très-comprimé, arqué, faiblement échancré; plumage d'un vert olive, légèrement lavé de jaune en dessous; 0m,15 de long environ. Cet oiseau habite l'Australie.

MANOSCOPE. *Voy.* MANOMÈTRE.

MANOUL, espèce de Lynx. *Voy.* LYNX.

MANSARDE (de *Mansard*, architecte français du XVIIe siècle, qui vulgarisa ce système de construction), chambre pratiquée dans un comble brisé, c.-à-d. disposé de manière que la partie inférieure formant l'égout soit roide et presque à plomb du mur, et la partie supérieure, qui porte le faîtage, en pente plus douce (*Voy.* COMBLE). — On donne aussi ce nom à la fenêtre qui éclaire cette chambre.

MANSE (du b.-lat. *mansus, mansum*, de *manere*, demeurer). La *manse* était, dans les premiers temps de la féodalité, la mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Elle se composait de 12 arpents. Tout homme possédant 3 manses devait en personne le service militaire; les propriétaires de moins de 3 manses s'associaient, en proportion de l'étendue de leur propriété, pour fournir un homme de guerre. Il n'y avait d'exempts de cet impôt que ceux qui possédaient moins d'une demi-manse. — Revenu d'un prélat, d'une communauté. *Voy.* MENSE.

MANSION (du lat. *mansio*), synonyme de *station* ou d'*étape*. — On appelait *mansionnaire* un officier du Roi remplissant les fonctions de maréchal de logis ou du palais, ainsi que le portier-gardien de certaines églises ou basiliques.

MANTE (du lat. *mantum*, manteau court espagnol), vêtement de femme ample et sans manches, quelquefois à capuchon, qui se porte par-dessus les autres vêtements dans les temps froids. — On donnait aussi ce nom à un grand voile noi. traînant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies et surtout dans le deuil, et à l'habit de plusieurs religieuses.

MANTE (du gr. μάντις, sauterelle), *Mantis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Coureurs, type de la tribu des Mantiens : prothorax très-allongé, ainsi que les pattes antérieures; yeux arrondis; cuisses simples. Ces insectes, qui tiennent à la fois des libellules et des sauterelles sont très-

carnassiers. On les trouve dans les endroits arides et brûlants du littoral de la Méditerranée, de la Provence et du Languedoc. La *Mante religieuse* ou *M. prie-Dieu* a été ainsi appelée parce qu'on la voit souvent debout sur ses pattes de derrière, et joignant ses pattes de devant dans l'attitude de la prière. On remarque parmi les autres espèces la *M. orateur*, la *M. prêcheuse*, la *M. striée*, etc. — Les *Empuses*, autre genre de la tribu des Mantiens, très-voisins des Mantes, ont en général les formes plus grêles. L'espèce type est l'*Empuse appauvrie* (*M. pauperata*), du midi de l'Europe et de l'Égypte.

MANTE DE MER, nom vulgaire du *Squille*, Crustacé stomapode. *Voy.* SQUILLE.

MANTEAU (d'abord *mantel*, du lat. *montellum*), vêtement long, ample et sans manches, destiné à être porté par-dessus les autres vêtements, et à envelopper tout le corps. Il y en a de toutes les formes et de toutes les grandeurs : *M. de cour*, *M. de cérémonie*, *M. de deuil*, *M. long*, *M. court*, dit aussi *crispin*, etc. — Le manteau était surtout en usage chez les Grecs ; les Romains ne l'adoptèrent que sous les Antonins ; ces deux peuples avaient des manteaux de formes très-diverses, les uns longs (*peplum*, *pallium*), les autres courts (*chlamyde*, *chlæna*, *sagum*, *paludamentum*, etc.). Les Espagnols font encore aujourd'hui un grand usage du manteau.

Au Théâtre, on appelle *rôles à manteau*, ceux de personnages graves ou âgés, tuteurs, notaires, etc.

En Zoologie, le *manteau* est la partie supérieure du corps, principalement dans les Oiseaux. On appelle vulg. *M. bleu*, *M. noir*, deux espèces de Mouettes à plumage bleu ou noir; *M. gris*, une espèce de Corneille grise. — Chez les Mollusques, c'est une large expansion charnue qui enveloppe plus ou moins complétement le corps de l'animal (*Voy.* ACÉPHALES et COQUILLE). On appelle *M. de St-James*, une coquille précieuse du genre Harpe ; *M. ducal*, une espèce du genre Peigne, recherchée pour la beauté et la variété de ses couleurs.

En Architecture, on appelle *manteau de cheminée* la partie de la cheminée en saillie au-dessus de l'âtre.

MANTELET (de *manteau*), sorte de vêtement de soie, de velours ou de drap, dont la forme varie avec la mode et que les femmes portent par-dessus leurs robes, pour se garantir du froid ou comme simple ornement. — Petit manteau violet que les évêques jettent sur leur rochet lorsqu'ils sont devant le pape ou son légat pour témoigner que leur autorité lui est subordonnée.

MANTELET. Dans l'Art militaire des anciens, le *mantelet* était un parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siége. Les mantelets étaient faits en gros madriers doublés, ayant 2m de haut sur 1m de large, unis par des barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces.

Dans la Marine, on nomme *mantelets* des espèces de portes ou volets qui ferment les sabords.

En termes de Blason, le *mantelet* est une espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu, et que quelques auteurs ont aussi appelé *camail*. — Il se disait aussi des courtines du pavillon des armoiries, quand elles n'étaient pas recouvertes de leurs chapeaux.

MANTIANE, plante. *Voy.* VIORNE.

MANTICORE (du grec μαντιχώρας; du persan *mardi-chouran*, mangeur d'hommes, animal fabuleux à tête humaine et à corps de lion), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes : mandibules longues et dentées, tête très-grosse et large, corselet cordiforme un peu plus large que long, écusson arrondi ; point d'ailes sous les élytres. Ces insectes, particuliers à l'Afrique, sont carnassiers ; ce sont les géants de leur tribu. Ils courent avec rapidité et se cachent sous les pierres.

MANTIDES ou **MANTIENS** (de *Mante*, g.-type), tribu d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, renferme environ 14 genres dont les principaux sont, outre le genre type, les genres *Érémophile*, *Empuse*, *Blépharis*.

MANTILLE (de *mante*, ou de l'arabe *mandila*), longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles. Elle se porte sur la tête et se croise sous le menton, de manière à ne laisser voir qu'une partie de la figure.

MANTISIE, vulg. *Fleur ailée*, synonyme de *Globée*. *Voy.* ce mot.

MANTISSE. *Voy.* LOGARITHME.

MANUBALISTE (c.-à-d. *baliste à main*), arme de jet employée chez les anciens. *Voy.* ARBALÈTE.

MANUEL (du latin *manuale*, qui se tient à la main), ouvrage présentant, sous un petit format, qui le rend portatif, la substance de traités étendus. Il n'y a guère de science, d'art, de métier même qui n'ait son manuel. Une des collections les plus complètes en ce genre est la collection des *Manuels-Roret*. Malheureusement, la plupart des petits traités publiés sous cette forme n'ont que fort peu de valeur. Sous ce rapport, l'Angleterre et l'Allemagne nous sont de beaucoup supérieures. *Voy.* ABRÉGÉ.

Les anciens ont connu les manuels; mais c'étaient surtout chez eux des recueils de maximes philosophiques : tel est le *Manuel d'Épictète* (*Enchiridium Epicteti*).

MANUFACTURE (du lat. *manus*, main, et de *facture*). Ce mot désigne en général tout vaste établissement industriel. Il est le plus souvent synonyme de *fabrique*, et n'en diffère que parce qu'il implique l'idée de quelque chose de plus considérable, l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers, de grands capitaux, et souvent aussi, par suite des progrès de l'industrie, de mécaniques et de machines de tout genre.

Les manufactures sont d'origine toute moderne. Les anciens, et nos ancêtres pendant le moyen âge, n'eurent point de manufactures. Ce n'est qu'à dater du règne de Louis XIV, et surtout depuis les découvertes de la chimie et l'invention des machines, que l'industrie manufacturière a pris un grand développement en France. On y compte aujourd'hui environ 50,000 fabriques, manufactures et usines. L'Angleterre en possède un plus grand nombre encore. La Belgique, proportion gardée, rivalise avec elle sous ce rapport. Depuis quelques années, l'Allemagne a élevé beaucoup de manufactures ; en revanche, l'Espagne et l'Italie sont restées stationnaires.

En France, ce fut l'État qui éleva les premières grandes manufactures : Louis XIV, sur les conseils de Colbert, fonda des manufactures de glaces, de tapis, de dentelles, etc. ; aujourd'hui encore l'État possède les *M. de tapis* des Gobelins, de la Savonnerie, de Beauvais ; la *M. de porcelaine* de Sèvres ; les *M. d'armes* de St-Étienne, Châtellerault, Tulle, Mutzig, les fabriques de poudre, ainsi que les nombreux chantiers de construction annexés aux arsenaux de l'armée et de la marine ; il s'est, en outre, réservé le monopole des *manufactures de tabac*.

L'industrie manufacturière est protégée en France par des lois qui punissent la fraude, la contrefaçon, la divulgation des secrets de fabrique, etc. (C. pén., art. 413 et suiv.). D'autre part, les traités de commerce de 1860, en facilitant les échanges avec l'étranger, ont fait subir à l'industrie manufacturière une crise dont elle commence à triompher. Le travail excessif auquel les ouvriers étaient assujettis dans les manufactures avait donné lieu à de graves abus : une loi du 22 mars 1841 a défendu d'admettre les enfants avant 8 ans, et a limité leur travail à 8 heures par jour ; une seconde loi, du 9 sept. 1848, a fixé à 12 heures le travail des adultes. Un *Ministère des Manufactures et du Commerce* avait été créé sous le premier Empire, par décret du 22 juillet 1811 ; cette administration, après avoir subi des transformations diverses, est aujourd'hui le *Ministère du Commerce et des Travaux publics* (*Voy.* MINISTÈRES). Il existe près ce ministère un *Comité consultatif des*

arts et manufactures, dont la création remonte à la Convention, et un *Conseil général des manufactures*, reconstitué par ordonnance du 29 avril 1831; il y a en outre dans les départements, des *Chambres consultatives des arts et manufactures*, constituées par la loi du 22 germinal an XI, etc.

Parmi les nombreux ouvrages consacrés à l'industrie manufacturière, on peut consulter : la *Science économique des manufactures* de Babbage (trad. de l'angl. par Ed. Biot, 1833, et par M. Isoard, 1834); le *Dictionnaire des arts et métiers* de Francœur, etc.; le *Dictionnaire de l'industrie manufacturière* de Baudrimont, Blanqui, etc.; le *Dictionnaire des arts et manufactures* d'Alcan, etc., 1847 et 1852; les *Annales des arts et manufactures*, et les traités de *Technologie*. *Voy.* ce mot.

MANULÉE, *Manulœa*, genre de la famille des Scrofulariées, renferme des herbes et des sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, à feuilles rapprochées de la base de la tige, à fleurs en grappe, souvent d'un jaune orangé. On en connaît une trentaine d'espèces, entre autres, la *M. à feuilles opposées*, arbrisseau à fleurs rose-lilas ou blanches, qu'on cultive dans les jardins d'agrément : il atteint quelquefois plus d'un mètre de hauteur. On le multiplie de graines ou de boutures.

MANULUVE ou MANILUVE (du lat. *manus*, main, et *luvium*, de *luere*, laver), moyen thérapeutique qui consiste dans l'immersion plus ou moins prolongée des mains et le plus souvent des avant-bras dans de l'eau chaude, à laquelle on ajoute ordinairement de la farine de moutarde. On prescrit les *manuluves*, comme les *pédiluves*, pour produire une action dérivative.

MANUMISSION (du lat. *manumissio*). *Voy.* AFFRANCHISSEMENT.

MANUSCRIT (du lat. *manus*, main, et *scriptus*, écrit), ouvrage écrit à la main. Les anciens manuscrits conservés dans les bibliothèques sont écrits sur peau de vélin ou parchemin, ou sur papyrus, papier de coton, de soie, et enfin de chiffe. Les manuscrits sur papyrus et sur parchemin sont les plus anciens; aucun cependant ne remonte au delà du IIe siècle de notre ère, si l'on en excepte quelques fragments de papyrus égyptiens; les manuscrits sur papier de coton ou de soie (*charta bombycina*) étaient surtout en usage du VIIIe au XIVe siècle; enfin ceux qui sont sur papier de chiffe datent, au plus tôt, de la première partie du XIIIe siècle. Au moyen âge, beaucoup de livres furent écrits sur des feuilles de parchemin enlevées à d'anciens manuscrits que l'on avait grattés; on les nomme *palimpsestes* (*Voy.* ce mot). — Parmi les manuscrits des anciens, les uns étaient disposés en rouleaux (*volumina*); d'autres étaient pliés en feuillets (*codices*), formant des livres reliés ou brochés (*Voy.* RELIURE). — Les anciens faisaient copier leurs manuscrits par des esclaves appelés *librarii* : au moyen âge, les monastères fournirent le plus grand nombre de copistes; quelques-uns de ces derniers se firent remarquer par leur talent calligraphique (*Voy.* ÉCRITURE, ÉCRIVAIN). — Outre les lettres initiales et les titres tracés au *minium* ou à l'encre rouge (*rubrica*), les manuscrits du moyen âge offrent des *enluminures* souvent fort riches et des lettres ornées avec beaucoup de goût. *Voy.* MINIATURE.

La *Paléographie* étudie les diverses écritures qu'offrent les manuscrits tant anciens que modernes, afin de pouvoir constater leur authenticité, et déterminer leur date ainsi que leur valeur réelle. Elle prend le nom de *Diplomatique* quand elle s'applique aux chartes et aux autres titres du moyen âge.

Les plus riches dépôts de manuscrits sont : en France, la *Bibliothèque impériale* à Paris; en Italie, la *B. du Vatican* à Rome, les *B. médicéo-laurentienne* et *léopoldine* à Florence, la *B. ambrosienne* à Milan, la *B. de St-Marc* à Venise, la *B. royale* à Naples; en Allemagne, la *B. de Vienne*, celles *de Munich*, *de Nuremberg*, *de Leipzig*, *de Wittemberg*, *de Breslau*, *de Wolfenbuttel* (*Guelferbytana*), etc.; en Angleterre, la *B. du British-Museum* à Londres, la *B. bodléienne* à Oxford; en Espagne, la *B. de l'Escurial* et la *B. royale* de Madrid; en Russie la *B. du synode* de Moscou, etc. — On peut consulter en outre : les *Catalogues* des Assemani (Rome, 1756-66), de Bandini (Florence, 1764), de Hænel (Leipzig, 1828); les ouvrages de A. Pfeiffer, *Sur les manuscrits en général* (Erlangen, 1810, en all.), et d'Ébert, *Sur la connaissance des manuscrits* (Leipzig, 1825, en all.); les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, qui se publient à Paris depuis 1787; les *Manuscrits français* de M. Paulin-Pâris (1836 et ann. suiv.); le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, commencé sous le ministère Villemain, etc.

Plusieurs mémoires historiques ont paru, de nos jours, sous le titre de *Manuscrits*; on cite, notamment le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène* (Londres, 1817); le *Manuscrit de* 1812, les *Manuscrits de* 1813 et *de* 1814, par le baron Fain.

MANUTENTION (du lat. *manu tenere*, tenir en main). Ce mot, qui en général se dit du soin que l'on prend d'une chose pour qu'elle se maintienne dans l'état où elle doit être, s'applique particulièrement à la direction de certaines affaires, à la tenue d'un bureau de finances, d'enregistrement, etc.

On appelle *manutention des vivres*, l'établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe.

MAOU ou *Couratari de la Guyane*, arbre exotique. *Voy.* COURATARI.

MAPPEMONDE (du latin *mappa mundi*, toile, c.-à-d. carte du monde), carte géographique dans laquelle se trouvent rapprochées les représentations des deux hémisphères de la terre. Les mappemondes varient avec le système de projection employé. Le plus souvent on prend pour plan de projection le méridien de l'île de Fer, en sorte que l'une des parties de la carte contient l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie, tandis que l'autre renferme les deux Amériques (*Voy.* PROJECTION). — On appelle *mappemonde céleste*, une carte dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles qui brillent dans l'un et dans l'autre hémisphère céleste. *Voy.* CARTES.

MAQUEREAU (pour *maclereau*, du lat. *macula*, tache?), *Scomber*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et type de la famille des Scombéroïdes, a des écailles pour ainsi dire imperceptibles. Son corps est rond et allongé en forme de fuseau; son dos est d'un beau bleu métallique, changeant en vert irisé, et rayé de noir; le dessus de sa tête est bleu tacheté de noir; le reste du corps est d'un blanc argenté ou nacré. Ce poisson a la première dorsale séparée de la seconde par un grand intervalle; il a plusieurs petites nageoires sur les côtés de la queue, et n'a point de vessie natatoire. C'est sous les glaces polaires que les maquereaux, comme les harengs, se reproduisent, naissent et grandissent; quand ils sont arrivés à tout leur développement, ils se répandent en troupes immenses ou *bancs* dans les mers des zones tempérées; mais, différant en cela des harengs, ils reviennent au pôle vers l'hiver. Les maquereaux se trouvent en grande abondance sur les côtes de France et d'Angleterre, dans les mois d'avril, mai et juin, et même jusqu'en juillet. Ils entrent dans la Manche par l'ouest au mois d'avril, et avancent toujours vers le Pas-de-Calais, de sorte que, lorsqu'il n'y en a plus sur les côtes de Bretagne, la pêche s'en fait encore sur celles de Normandie et de Picardie. Les ports de mer qui se livrent principalement à la pêche et à la salaison du maquereau sont Boulogne-sur-mer, Dieppe et le Hâvre. Près de 60 bâtiments et de 1,300 marins y sont employés. On dit qu'un maquereau est *chevillé*, lorsqu'il a frayé : sa chair est alors moins bonne. Outre les maquereaux vendus frais, il se fait une grande consommation de maquereaux salés. — On trouve sur les marchés plusieurs variétés de maquereau peu

différentes du maquereau commun, telles que le *Sansonnet*, ou *Roblot*, qui n'est pas plus gros qu'un hareng; et le *M. jaspé* ou *Bréan*, moins long, mais plus charnu que le maquereau ordinaire.

Maquereau bâtard. *Voy.* CARANX.

Groseille à maquereau. *Voy.* GROSEILLE.

MAQUETTE (de l'ital. *macchietta*, ébauche). Les Sculpteurs nomment ainsi une première ébauche ou un modèle en petit d'un ouvrage de ronde bosse (bas-relief ou statue) : on fait les maquettes en terre molle ou en cire. — On appelle aussi *maquettes* ces espèces de mannequins dont se servent les peintres, en les assemblant, pour former des groupes.

MAQUIGNON (du flamand *makeen*, trafiquer), individu qui fait profession d'acheter et de vendre les chevaux. Les ruses qu'emploient les maquignons pour cacher les vices des chevaux sont devenues proverbiales, et aujourd'hui le titre de *maquignon* ne se prend plus guère qu'en mauvaise part.

MAQUIS. *Voy.* MAKIS.

MARA, *Dolichotis*, dit aussi *Lièvre pampa*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Caviens et très-voisins des Cabiais. Ce sont des animaux longs d'env. 0m,80 qui habitent la partie australe de l'Amérique. On peut élever le Mara en domesticité. Sa chair est assez recherchée.

MARABOU ou MARABOUT, dite aussi *Argala* et *Cigogne à sac*, espèce du genre Cigogne, comprend ceux de ces oiseaux qui n'ont point la tête emplumée, mais parsemée de poils sur une peau rouge et calleuse : ils ont aussi le bec plus gros et de substance plus légère que les autres cigognes. Les parties supérieures sont cendrées; les plumes qui les garnissent sont roides et dures; les parties inférieures sont blanches, à plumes longues; une membrane conique, couverte d'un léger duvet, pend au milieu du cou. Les plumes de la queue, duveteuses et d'un beau blanc, constituent ces panaches légers nommés *marabous*, qui ornent les chapeaux et les coiffures des femmes : leur blancheur, leur légèreté et leur volume en font le prix. Il y a aussi des *marabous noirs*; mais ils sont peu estimés. — Le Marabou habite le Sénégal et l'Inde. Il se réduit facilement en domesticité et rend service en dévorant les immondices et les insectes nuisibles.

MARABOUTS (de l'arabe *mourâbith*), religieux musulmans en grande vénération (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On donne aussi ce nom aux temples rustiques et aux chapelles sépulcrales desservis par des marabouts et on l'a étendu, par assimilation, à des cafetières à large ventre dont le couvercle a quelque ressemblance avec la coupole d'une chapelle de marabout.

MARABOUTIN ou MARABOTIN, monnaie d'or qui eut cours, dans le moyen âge, en Espagne, en Portugal, en Languedoc, paraît avoir été introduite ou frappée dans la Péninsule hispanique, sous la domination des *Almoravides*.

MARAICHER (JARDIN), jardin consacré à la culture des légumes et des primeurs, est ainsi nommé parce que les terrains où l'on se livre le plus souvent à ce genre de culture sont généralement d'anciens *marais*. — On appelle *maraîchers*, à Paris, des jardiniers qui, dans les faubourgs de cette ville ou dans les environs, cultivent les jardins maraîchers. Dans leurs anciens statuts, ils sont qualifiés *maîtres jardiniers préoliers et maraîchers*. Avec un champ très-resserré, le maraîcher obtient, à force d'activité et de soins industrieux, cinq à six récoltes dans la même année. Ce sont surtout les asperges, les artichauts, les petits pois, le céleri, les cardons, les melons, les fraises, que cultivent les maraîchers. — Voir : Moreau et Daverne, *De la culture maraîchère*.

MARAIS (du b.-lat. *mariscus*; de *mara*, mare), terrain non cultivé dont la surface est plus ou moins couverte d'eau sans écoulement, et dont le sol est formé par un limon composé d'argile et de débris de végétaux. Des infiltrations souterraines, la stagnation ou le débordement des fleuves et des rivières sur une terre d'un niveau inférieur à celui des régions environnantes et à sous-sol imperméable. sont le plus souvent la cause de la formation des *marais d'eau douce*. Les principales plantes qui y croissent sont les conferves, les scirpes, les joncs, les carex, etc. Les crapauds, les grenouilles vertes, la couleuvre lisse et la vipère, la salamandre et les sirènes, en habitent les eaux. Les effluves qui se dégagent des débris putréfiés contenus dans les marais rendent très-insalubre le voisinage de ces lieux, et y développent, chez l'homme, les fièvres pernicieuses dites *paludéennes*, et chez les animaux, la *cachexie aqueuse*. — Les marais les plus remarquables sont, en Amérique, les *bayous* de l'embouchure du Mississipi, les marais de l'Orénoque et du fleuve des Amazones; en Afrique, les *marigots* du Sénégal; en Asie, les marais de l'Euphrate, le Palus-Méotide et les *obloutes* de Sibérie; en Europe, les marais de l'Ukraine et de la Finlande, ceux de la Hollande et de Westphalie; les *marais Pontins* en Italie (Campagne de Rome), si célèbres pour leur insalubrité. En France, la Bresse, la Sologne, la Flandre, le Laonnais, la Vendée, les environs d'Arras, de Rochefort, de Brouage, de Marennes, la Camargue, les départements des Landes et de la Gironde, sont en partie couverts de marais.

On appelle : *marais à tourbe* ou *à bruyères*, des marais sur lesquels il ne croît guère que les plantes qui forment la tourbe, et un petit nombre d'autres, telles que l'ornithogale jaune, le piment royal et la bruyère. Les marais à tourbe ne donnent presque aucun produit, si ce n'est un misérable pâturage; — *marais verts*, des marais recouverts d'une couche de gazon ou d'herbages souvent assez élevés : ces végétaux y trouvent, dans une première couche de terreau, une nourriture abondante. Les marais verts donnent le plus souvent un produit en foin; mais ce foin est de qualité inférieure.

Avant 1789, les marais appartenaient aux seigneurs, à moins que l'État, les communes ou les particuliers n'eussent des titres à faire valoir. Les lois des 15 mars 1790, 28 août 1792 et 10 juin 1793 déclarèrent les communes propriétaires de droit de tous les marais à la condition de les revendiquer dans les cinq ans. — Le Gouvernement a le droit d'en ordonner le dessèchement, lorsqu'il le juge nécessaire. *Voy.* DESSÈCHEMENT.

Marais salants ou *Salins*, étendue de terrains plats, très-voisins de la plage, que viennent inonder les eaux de la mer et que l'on a disposés de manière à pouvoir y retenir ces eaux et recueillir par évaporation le sel marin qu'elles contiennent. En général, les marais salants se composent : 1° d'un vaste réservoir, dit *jas*, placé en avant des marais propr. dits et plus profond qu'eux : ce réservoir communique avec la mer par un canal fermé d'une écluse; on profite, sur les bords de l'Océan, de la marée haute pour le remplir; il est destiné à conserver l'eau, afin qu'elle y dépose ses impuretés, et à remplacer l'eau des autres bassins à mesure qu'elle s'évapore ; 2° du *marais propr. dit*, ou *salin*, situé derrière le réservoir : il est divisé en une multitude de cases ou compartiments, séparés par de petites chaussées destinées à multiplier les surfaces pour augmenter l'évaporation, et à recevoir les eaux de plus en plus concentrées. On expose ordinairement les marais salants à l'action des vents du N., du N.-O., ou du N.-E. — C'est en mars que l'on fait entrer l'eau de la mer dans les *salins*. On juge que le sel va bientôt cristalliser quand l'eau commence à rougir; en effet, elle se couvre peu après d'une pellicule de sel qui coule au fond. On retire le sel sur les petites chaussées qui séparent les cases, et là il commence à s'égoutter; on répète cette récolte deux ou trois fois par semaine, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. — Après la cristallisation du sel on utilise encore les *eaux-mères* des marais salants pour l'extraction des

sels de magnésie, des bromures et des iodures si utiles dans les arts et en médecine.

Les marais salants sont très-multipliés : en France, ils ne donnent pas moins de trois millions de quintaux par an : les principaux sont ceux d'Hyères, de Peccais, de Peyrat, de Marennes, du Croisic, de Savenay, du Morbihan. A l'étranger, ceux du Portugal passent pour fournir du sel de première qualité.

MARAIS (GAZ DES) ou *Hydrure de méthyle. Voy.* GAZ DES MARAIS.

MARANTA, *Maranta*, genre de la famille des Cannacées, détachée des Amomées, renferme des plantes d'Amérique, à tige herbacée ou sous-frutescente, terminée par des fleurs disposées en épis ou en grappes. On cultive dans nos jardins le *M. zébré (M. zebrina)*, du Brésil, remarquable par ses longues feuilles, rayées de brun velouté et de jaune en dessus, et d'un beau violet en dessous. Le *M. à feuilles de balisier* (*M. arundinacea*), originaire des Indes et cultivé aux Antilles, fournit la fécule appelée *arrowroot* (*Voy.* ce mot). Le *M. galanga*, des Indes orientales, fournit une racine odorante comme condiment et comme stimulant en médecine.

MARASME (du gr. μαρασμός; de μαραίνω, flétrir, dessécher), dernier degré de la maigreur, qui survient dans plusieurs maladies chroniques, comme la phthisie, le cancer, etc., et qui est marqué par la fonte des chairs et la saillie des éminences osseuses. Le marasme consiste dans un défaut de nutrition et dans un affaiblissement provenant de la lésion d'un des organes importants pour la vie. Il s'observe aussi quelquefois chez les individus parvenus à une vieillesse très-avancée ; c'est alors le résultat naturel de l'affaiblissement progressif des forces vitales.

MARASQUIN, liqueur spiritueuse obtenue en faisant infuser dans de l'alcool une espèce de petite cerise ou griotte nommée en Italie *marasca*. On fabriquait originairement cette liqueur à Zara, en Dalmatie ; mais depuis longtemps, on l'imite très-bien en France.

MARATTIA, genre de la famille des Fougères, type de la tribu des Marattiées : capsules grosses et très-nombreuses. Les Marattias sont exotiques : elles croissent surtout en Amérique, en Afrique et en Océanie. Elles se distinguent par la beauté et la grandeur de leurs frondes, toujours deux fois ailées. — La tribu des *Marattiées* renferme, outre le genre-type, les genres *Angiopteris*, *Danæa* et *Kaulfussia*.

MARAUDAGE, MARAUDE (de l'anc. allem. *marald*, gâcheur; de *maren*, gâter?), vol commis par un ou plusieurs soldats écartés de l'armée. La *maraude* est un délit militaire : elle diffère du *butin* en ce que celui-ci est autorisé par la loi de la guerre et qu'il se fait en masse à la suite d'une action, tandis que la maraude n'est le propre que de quelques soldats isolés et s'exerce même en pays ami. Avant 1789, le soldat maraudeur pris en flagrant délit par le prévôt de l'armée était pendu sur-le-champ. Sous le Consulat et l'Empire, la *M. simple* était punie de la prison et de l'exposition ; la *M. avec récidive*, de 5 ans de fers, et la *M. à main armée*, de 8 ans de la même peine (Loi du 21 brumaire an V). — L'action de dérober dans les champs des productions non encore détachées du sol et celle de cueillir ou de manger, sur le lieu même, des fruits appartenant à autrui constituent un délit civil puni d'amende et, en cas de récidive, de prison (C. pén., art. 471-478).

MARAVÉDI ou MARAVÉDIS, petite monnaie espagnole dont la valeur a varié et qui n'est plus aujourd'hui qu'une monnaie de compte. On distinguait : le *M. de vellon*, 34e partie du *real*, et valant moins d'un de nos centimes ; et le *M. de plata*, double du précédent. Le nom de *maravédi* semble venir, comme celui de *maraboutin*, des *Almoravides*, dynastie arabe qui régna sur l'Espagne. La plus ancienne mention qui en soit faite remonte au règne d'Alphonse de Castille, en 1212.

MARBRE (du lat. *marmor*; en grec μάρμαρος, pierre brillante). Le *marbre* est une variété de calcaire très-dure, susceptible de recevoir un beau poli et qu'on emploie dans les arts ou en architecture. On en fait des statues, des vases d'ornement, des colonnes, des chambranles de cheminées, des dessus de commodes ou de tables, etc. Dans quelques pays, à Athènes et à Gênes p. ex., on s'en est servi pour construire des édifices. Les marbres sont d'origine sédimentaire et se rencontrent dans tous les terrains. Souvent ils proviennent de calcaires compactes ordinaires modifiés par les actions métamorphiques; tels sont p. ex. les *marbres blancs de Carrare*. — L'*albâtre calcaire* n'est qu'une variété de marbre déposée par les eaux à la manière des tufs ou des stalagmites ; le marbre d'Afrique, connu sous le nom de *marbre onyx*, est du même genre. Les marbres blancs sont formés d'ordinaire de chaux carbonatée à peu près pure. Les marbres colorés doivent leurs teintes, leurs veines, leurs taches, à des substances étrangères, le plus souvent métalliques, qui y sont associées à la chaux carbonatée.

Les marbres se distinguent les uns des autres, soit d'après leur couleur ou leur texture, soit d'après leur destination, soit enfin d'après leur âge et leur provenance. — Les *marbres antiques* sont ainsi nommés parce que les carrières dont ils proviennent étaient connues des anciens, et sont épuisées ou perdues aujourd'hui : les plus célèbres sont le *marbre blanc de Paros* et celui *du Pentélique ;* le *marbre rouge d'Égypte* ; le *marbre noir antique* ou *marbre de Lucullus*, le *vert antique*, le *jaune antique*, la *brèche violette* d'Alep, la *brèche africaine*, etc. — Parmi les *marbres modernes*, on cite en Italie : le *marbre jaune* de Sienne et de Vérone, le *vert* de Florence, de Bergame et de Suse, le *marbre blanc* de Carrare et de Gênes, le *bleu-turquin* ou *bardiglio*, le *portor* qui est noir et veiné de jaune, la *lumachelle grise*, le *marbre ruinique* ou *ruiniforme* de Florence, etc. En Espagne, les plus célèbres sont : le *marbre blanc* de Molina, le *gris* de Tolède, le *noir* de la Manche et de la Biscaye, le *noir veiné de blanc* de Murviedro, le *violet* de Catalogne, le *rouge* de Séville et de Molina, le *vert* de Grenade, le *rose veiné* de Santiago, la *lumachelle rouge* composée de débris de coquilles, et la *brocatelle*, composée de petits grains jaune isabelle dans une pâte lie de vin. En France, on exploite des marbres dans plus de 40 départements : les plus connus sont le *languedoc* ou *incarnat* de Narbonne; le *nankin* de Valmigère (Aude), le *campan* des Pyrénées, dont on distingue les variétés isabelle, verte et rouge ; le *griotte* de Narbonne ; le *grand deuil* et le *petit deuil* de l'Ariège, de l'Aude et des Basses-Pyrénées ; la *brèche* de Marseille ; le *blanc* et le *cipolin* des Hautes-Alpes et de l'Isère, etc. Depuis quelque temps, l'Algérie fournit un assez grand nombre de marbres, et en particulier le *marbre onyx* (*Voy.* ONYX). — L'Angleterre et la Belgique ont aussi des marbres en abondance. Nous ne citerons que le *petit granit* ou *granitelle*, noir ou grisâtre, et qui n'a de commun avec le granit que le nom, et le *marbre Ste Anne*, dont on fait beaucoup de dessus de tables ou de cheminées. On les trouve aux environs de Mons.

Les *marbres statuaires*, employés par les sculpteurs, sont toujours d'un beau blanc. Les uns sont saccharoïdes, les autres lamellaires. Les plus estimés chez les anciens étaient le marbre de Paros qui appartient à la variété lamellaire, puis les marbres de Naxos, de Ténédos, de Chio, du Pentélique, etc. Chez les modernes, les marbres statuaires les plus beaux sont les marbres de Carrare qui appartiennent à la variété saccharoïde; viennent ensuite les marbres blancs de Gênes et de l'Isère. On a découvert également en Algérie, de beaux marbres statuaires. Quant aux marbres de décoration, ils sont d'autant plus estimés qu'ils ont des couleurs plus vives et une pâte plus homogène. — Quand on a extrait de la carrière le marbre brut, on le scie et on le taille comme les autres pierres dures; puis on le polit à

l'aide de poudres dures, telles que le grès, le sable argileux, la pierre ponce, l'émeri, le colcotar, la limaille de plomb mélangée de noir de fumée. — On peut faire des marbres artificiels en collant ensemble des fragments de marbre au moyen de la gomme laque appliquée à chaud sur le marbre également chaud.

Marbres capitolins. *Voy*. FASTES.

Marbres d'Arundel ou *de Paros*, inscription célèbre. *Voy*. ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr*.

MARC (du b.-lat. *marca*; de l'allem. *Marck*, marque, signe), poids dont on se servait autrefois en France et qui est encore en usage dans plusieurs pays, surtout pour l'or et l'argent. L'ancien *marc de France* représentait les deux tiers de l'ancienne livre romaine de 12 onces, et la moitié de la livre de 16 onces. Il se subdivisait en 8 onces, 64 gros, 4608 grains. Il pesait 244gr,75. On distinguait, en outre, le *marc de Troyes* et *de Paris*, qui pesait 260gr,05; celui *de Limoges*, 240gr,99; celui *de Tours*, 237gr,87. — On commença à se servir du *marc* en France, sous Philippe Ier et Louis le Gros; au XIVe siècle, le roi Jean, doublant le marc, en fit la livre de 16 onces, dite *poids de marc*. En 1703, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'État, à 474 livres 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 livres 12 sous 3 deniers. Aujourd'hui, la valeur du *marc d'or* est d'environ 860 fr., et celle du *marc d'argent* d'env. 55 fr. — En Allemagne, le *marc de Cologne* ou *marc prussien*, qui est le plus usité, pèse 233gr,85.

Le marc s'employait d'ordinaire sous la forme d'un poids de cuivre composé de 8 poids, emboîtés les uns dans les autres, et pesant ensemble 8 onces; ces poids séparés pesaient : le 1er, 4 onces; le 2e, 2 onces; le 3e, 1 once; le 4e, 1/2 once; le 5e, 2 gros; le 6e, 1 gros; le 7e et le 8e, 1/2 gros chacun; ils pouvaient ainsi servir à peser jusqu'aux plus petits poids.

On donne encore le nom de *marc* à diverses monnaies allemandes qui se divisent toutes en 16 schillings de 12 deniers (*pfennige*) chacun. Tels sont : le *marc courant*, monnaie réelle de Hambourg et de Lubeck, valant 1 fr. 53 c., et le *marc banco*, monnaie de compte, valant 1 fr. 88 c.; le *marc danois*, monnaie réelle d'argent, valant 0 fr. 94 c., etc.

Dans le Commerce, on se sert de l'expression *au marc le franc* pour désigner la répartition à faire, entre plusieurs intéressés, d'une somme à donner ou à recevoir, en proportion de l'intérêt qu'ils ont dans l'affaire, répartition qui se fait en établissant, au moyen d'une sorte de règle de société, ce qu'*un franc* doit donner de perte ou de bénéfice.

MARC (de l'allem. *Mark*, pulpe; en lat. *amurca*), ce qui reste des fruits ou des herbes dont on a extrait le jus par la pression ou par l'ébullition, comme des olives, du café, du raisin, de la betterave, des pommes, des poires, etc. Plusieurs de ces résidus sont utilisés dans l'économie rurale : les poules et les dindons mangent fort bien le marc de raisin; dans quelques vignobles des bords du Rhin et dans plusieurs départements du Midi, on donne aussi ce *marc* aux bestiaux pendant l'hiver. On peut tirer du marc de raisin de l'eau-de-vie par distillation, du marc de café une boisson qui n'est pas sans force, etc.

MARCASSIN (de l'ancien allem. *morchen*, petit porc?), nom donné au jeune *Sanglier*, pendant tout le temps qu'il conserve sa livrée.

MARCASSITE (de l'arabe *markazat*), pyrite de fer, susceptible d'un assez beau poli, dont on fait des bijoux et surtout des parures de deuil (*Voy*. FER SULFURÉ). — On imite la marcassite avec de petits globules de verre étamé.

MARCEAU (SAULE). *Voy*. SAULE.

MARCELINE (de *St-Marcel* en Piémont). *Voy*. MANGANÈSE SILICATÉ.

MARCESCENT (du lat. *marcescere*, se dessécher), se dit, en Botanique : 1° du calice ou de la corolle d'une fleur, lorsque ces parties se fanent et se dessèchent après la fécondation, mais persistent néanmoins autour de l'ovaire; 2° des feuilles qui se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle.

MARCGRAVIACÉES (du g.-type *Marcgravia*, dédié au médecin voyageur *Marcgraff*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, voisine des Clusiacées, renferme des arbrisseaux exotiques, souvent sarmenteux et grimpants, parasites à la manière du lierre, à feuilles alternes, simples, entières, coriaces et persistantes; à fleurs généralement disposées en épi court et en forme de cyme. Elle renferme les genres *Marcgravia* (genre type), *Ruyschia* et *Norantea*, tous particuliers à l'Amérique tropicale. — La *Marcgravia umbellata*, vulg. *Patte du diable*, qui croît aux Antilles, s'emploie comme diurétique et antisyphilitique.

MARCHAIS (HARENG). *Voy*. HARENG.

MARCHAND (du lat. *mercari*, commercer), celui qui fait profession d'acheter et de vendre. On distingue le *marchand en gros*, qui ne vend que par balle, caisse, tonne, baril ou barrique, et le *marchand en détail*, qui, après avoir acheté en gros la marchandise, la revend en petites parties, suivant le besoin des consommateurs. Le Code de commerce ne fait aucune distinction entre ces deux classes : il désigne comme *commerçants* tous ceux qui se livrent au commerce et les soumet aux mêmes obligations (*Voy*. COMMERÇANT). — La femme mariée ne peut être *marchande publique* sans l'autorisation de son mari; mais, cette autorisation une fois donnée, elle peut engager, hypothéquer, aliéner ses immeubles, et s'obliger pour tout ce qui concerne son commerce, et, audit cas, elle oblige aussi son mari, s'il y a communauté de biens (C. de comm., art. 4-7, et C. Nap., art. 220).

Avant 1789, Paris avait six corps ou communautés de marchands : 1° les drapiers, les chaussetiers; 2° les épiciers; 3° les merciers; 4° les pelletiers; 5° les bonnetiers; 6° les orfèvres.

On appelle *marchand ambulant* le petit détaillant qui vend sur la voie publique de menues marchandises qu'il transporte à l'aide d'un éventaire ou d'une voiture à bras. Une ordonnance de police du 6 octobre 1851 a réorganisé cette industrie dans l'intérêt des commerçants patentés. *Voy*. ÉTALAGE, COLPORTEUR, etc.

MARCHANDAGE (de *marchander*), se dit de tout traité passé par un sous-entrepreneur avec un adjudicataire de travaux pour la confection d'une partie de ces travaux, et en particulier de l'action d'un ouvrier qui prend du travail à forfait et qui le fait faire par d'autres ouvriers. Le décret du 21 mars 1848 avait interdit le marchandage à cause des abus auxquels il donne lieu; mais cette interdiction ne paraît avoir eu aucun effet.

MARCHANDISE (de *marchand*), tout ce qui peut être l'objet d'un commerce. On distingue sous ce rapport : les *denrées*, destinées à la consommation directe et surtout à l'alimentation; les *matières premières* et les *produits manufacturés*. — On appelle : *M. de traite*, les objets que les armateurs envoyaient en Afrique pour être offerts en échange des esclaves et qu'on échange encore aujourd'hui, sous le nom de *M. de troque*, contre les produits du pays : ce sont des armes, des couteaux, des haches, du tabac, de la verroterie, etc.; *M. de contrebande*, celles qui ont été soustraites à l'imposition des droits que chaque marchandise doit payer à la frontière; *M. de pacotille*, des marchandises communes fabriquées exprès pour l'exportation. *Voy*. PACOTILLE. — *Voy*. aussi TROMPERIE.

La loi du 25 juin 1841 interdit la vente au détail de marchandises neuves, à cri public, soit aux enchères, soit au rabais. Il n'en est pas de même de la vente publique des marchandises en gros. *Voy*. VENTE PUBLIQUE. — *Voy*. aussi ENTREPÔTS, MAGASINS GÉNÉRAUX.

MARCHANTIE, *Marchantia*, genre de plantes Cryptogames, type d'un groupe important de la fa-

mille des Hépatiques, a été établi en 1713 par Marchant fils. Ces plantes se trouvent sur tous les points du globe: ce sont des expansions membraneuses d'un vert foncé, ordinairement divisées en plusieurs lobes et traversées par une nervure brunâtre, qui croissent au bord des ruisseaux, des fontaines et des puits. Les espèces sont nombreuses: on distingue la *Marchantie patte d'oie*, la *M. hémisphérique*, la *M. odorante*, la *M. marginée*, la *M triandre*, la *M. conique*. *Voy.* HÉPATIQUES.

MARCHE (orig. dout.), l'un des modes de progression de l'homme et des animaux. La marche se compose de la succession des *pas*, et diffère de la *course* en ce que dans celle-ci le corps par moments se détache complétement du sol, tandis que dans la marche une des jambes repose toujours sur le sol. *Voy.* LOCOMOTION.

Dans l'Art militaire, on appelle *marche* le mouvement qu'exécute un corps d'armée pour se porter d'un lieu dans un autre. On cite parmi les marches célèbres celles de Turenne, en décembre 1674, pour couvrir sa conquête de l'Alsace; de Condé, pour secourir Oudenarde; celle de Napoléon Ier, en Italie, pour repousser les Autrichiens qui voulaient secourir Mantoue, et celles qu'il exécuta en France pendant la campagne de 1814. *Voy.* aussi RETRAITE.

Dans la Stratégie navale, l'*ordre de marche* est la position et l'arrangement assignés aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. On distingue 5 ordres de marche: 1° l'*ordre de chasse*, l'escadre étant sur une des lignes du plus près; 2° l'escadre suivant la perpendiculaire du vent; 3° l'*ordre de retraite*, l'escadre sur les deux lignes du plus près, l'amiral au centre et sous le vent; 4° l'escadre en trois divisions, chacune dans le 3e ordre, chaque division commandant respectivement à l'autre; 5° l'escadre partagée en trois colonnes, chacune étant rangée sur la ligne du plus près, dont elle tient l'amure.

En Musique, on nomme *marche* toute pièce de musique composée pour des instruments à vent et de percussion, et destinée à régler le pas. Les marches s'emploient quelquefois dans la musique théâtrale. La marche militaire est ordinairement à 4 temps et à 2 reprises; le pas redoublé est à 2 temps. — Parmi les plus beaux morceaux de ce genre, on cite la *Marche de Lodoïska* de Kreutzer, le *Pas double* des *Deux Journées*, la *Marche funèbre* de Cherubini pour les obsèques du général Hoche.

On appelle *marches*: 1° les touches des claviers de l'orgue ou de la vielle; 2° les pièces de bois sur lesquelles les ouvriers posent le pied pour faire mouvoir leur métier. — En termes de Construction, *marche* est synonyme de *degré*. *Voy.* ESCALIER.

MARCHE (du b.-lat. *marchia*; orig. germanique), province frontière. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MARCHÉ (du lat. *mercatus*), lieu public où l'on expose en vente toutes sortes de marchandises ou de denrées. Le marché qui se tient à époques fixes dans les villages, bourgs, ou petites villes, pour la vente des bestiaux, des productions du pays ou de certains produits industriels prend le nom de *foire* (*Voy.* ce mot). Dans les villes, on appelle souvent *halles* les marchés destinés à la vente des comestibles, des fruits et des légumes, et *bazars*, ceux où l'on expose en vente des objets d'ameublement, de ménage ou de luxe. L'autorité municipale a la police des marchés.

On appelle *marché franc* tout marché affranchi des taxes ordinaires. Les principaux marchés de cette espèce sont: en Angleterre, Bristol, Exeter, Horncastle, Woodstock, Falkirk; en Allemagne, Francfort-sur-le-Mein, Francfort-sur-l'Oder et Leipzig; en Russie, Nijnéi-Novogorod et Kiachta; en Orient, la Mecque. *Voy.* PORT FRANC.

En Matière administrative on appelle *marchés* certains contrats passés entre l'administration et les particuliers (*M. de travaux publics*, *M. de fournitures*, etc.). *Voy.* ADJUDICATION, FOURNITURE, TRAVAUX PUBLICS, etc. *Voy.* aussi DEVIS.

Dans les Transactions commerciales, le mot *marché* signifie tout traité d'achat, de vente ou d'échange de marchandises quelconques. Les marchés se font soit verbalement, en donnant des *arrhes*, soit par écrit, sous signature privée ou par-devant notaire. On distingue: le *M. à livrer*, qui consiste à vendre une chose dont le prix est fixé, mais qui ne sera livrée qu'ultérieurement et d'après certaines conventions arrêtées d'avance; le *M. à terme*, dont l'exécution est ajournée à un délai fixé; et le *M. à prime*, convention par laquelle les parties s'engagent à payer à certaine échéance une somme déterminée ou variable, suivant que la chose que l'on suppose vendue, mais qui de fait ne doit jamais être livrée, aura augmenté ou diminué de valeur depuis la conclusion du marché; ce dernier marché, qui n'est jamais qu'une vente fictive, est proscrit par la loi (*Voy.* AGIOTAGE). — A la Bourse, on distingue aussi les *M. à terme*, dont l'exécution ne doit avoir lieu qu'au jour de la *liquidation* (*Voy.* ce mot); et les *M. au comptant*, qui se font au taux du jour. En outre, les marchés à terme sont dits *M. fermes*, s'ils doivent donner lieu à une livraison réelle de titres ou d'espèces; dans le cas contraire, c.-à-d. si l'acheteur (ou dans certains cas le vendeur) se réserve le droit d'annuler son marché à une époque fixée d'avance, moyennant l'abandon d'une indemnité ou *prime* convenue, ils sont dits *M. libres* ou *à prime*. *Voy.* BOURSE.

Dans certaines provinces de France (Picardie et Flandre), on appelle *droit de marché* ou *mauvais gré* une usurpation consacrée par le temps et qui empêche les propriétaires d'expulser certains fermiers établis depuis longues années sur leurs terres. Celui qui refuse de s'y conformer ne trouve plus de fermiers et est exposé quelquefois au vol et à l'incendie.

MARCHEPIED. Aux termes d'une ordonnance de 1669, on appelle ainsi le chemin de *contre-halage*, c.-à-d. le chemin placé sur la rive opposée à celle où se trouve le chemin de halage. Sa largeur est fixée à 10 pieds (3m,24). — Par extension, ce mot s'applique à tout passage, établi dans l'intérêt public, sur la propriété des riverains d'un cours d'eau soit navigable, soit flottable.

MARCOTTE, MARCOTTAGE (du lat. *mergus*, provin). En Arboriculture, on appelle *marcotte* une branche tenant encore à la plante-mère, et qui, recourbée et mise en terre, y pousse des racines qui prennent bientôt assez de force pour suffire seules à l'alimentation de la branche; on sépare alors cette branche de la tige dont elle provient, et elle prend une existence indépendante. Souvent il faut, pour *marcotter*, inciser la partie courbée en terre, afin de déterminer, à l'endroit de la blessure, un bourrelet qui facilite l'émission des racines. On peut aussi, au lieu de développer des racines à une tige, développer une tige à des racines: c'est le marcottage par *drageons* (*Voy.* ce mot). Quand aux arbres dépourvus de rameaux à la base de leur tige, on a recours au marcottage *en l'air*: on fait passer une de leurs branches dans un vase approprié à cet usage et rempli de terre que l'on maintient humide. — Le marcottage est une opération très-avantageuse pour multiplier les végétaux qui ne peuvent propager par la voie du semis leurs qualités utiles ou agréables, ou bien qui sont trop longtemps à faire attendre les fruits qu'on leur demande. Le premier printemps doit être préféré pour le *marcottage* des végétaux ligneux des zones glaciales et froides; le commencement du second printemps pour ceux des zones tempérées; le milieu du troisième pour ceux des zones chaudes, et le commencement de l'été pour le *marcottage* des plantes des zones brûlantes. Le *marcottage* doit toujours précéder de quelques jours l'ascension de la sève dans la tige des végétaux.

MARDI (du lat. *Martis dies*, jour de Mars), 3e jour de la semaine, ainsi nommé dès les temps les plus reculés parce que les astrologues pensaient que

la planète Mars présidait à la première heure de ce jour. En style liturgique, le *mardi* est la 3e férie. — Le *mardi gras* est le dernier jour du carnaval.

MARE (du b.-lat. *mara*), petit amas d'eau dormante, naturel ou artificiel. Les mares sont nécessaires dans beaucoup de campagnes pour abreuver et baigner les bestiaux, élever les oies et les canards; mais il faut éviter d'y laisser parvenir les eaux ménagères ou celles d'un lavoir et d'y jeter aucune matière putrescible. Les eaux de mare sont toujours malsaines et leurs émanations engendrent des fièvres.

MARÉCAGE. *Voy.* MARAIS.

MARÉCHAL (du b.-lat. *marescallus;* de l'anc. ht-allem. *marah*, cheval, et *scalc*, qui soigne). Pris absolument, le mot *maréchal* désigne, en France et dans la plupart des États de l'Europe, la première dignité de l'armée.— Les *maréchaux de France* sont de droit sénateurs. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Geogr.*

Maréchal de camp, grade militaire, créé en 1534, a été supprimé en 1793, pour être remplacé par celui de *général de brigade*. Rétabli en 1814, il a été de nouveau remplacé depuis 1848 par celui de *général de brigade*. *Voy.* GÉNÉRAL.

Maréchal des logis, sous-officier de cavalerie dont le grade et les fonctions correspondent à ceux du *sergent* dans l'infanterie. Le grade de *maréchal des logis chef* correspond à celui de sergent-major. — Jadis les *maréchaux des logis* étaient des officiers chargés de préparer les logements de la cour en voyage.

Maréchal du palais, grand dignitaire de l'Empire. *Voy.* MAISON DE L'EMPEREUR.

MARÉCHAL FERRANT, artisan chargé de ferrer les chevaux, les ânes, les mulets, les bœufs, etc.; souvent il est aussi médecin vétérinaire. Il doit non-seulement connaître les diverses sortes de fers qui conviennent à chaque espèce d'animal, aux pieds de devant et à ceux de derrière, mais aussi savoir ajuster le fer selon la forme du pied, ses défauts ou ses maladies; reconnaître quand il convient de substituer à la ferrure ordinaire la ferrure dite *hygiénique* ou *chirurgicale*, etc. Les outils qu'on emploie pour ferrer les chevaux sont : le *brochoir*, sorte de marteau destiné à fixer les clous dans le fer; les *tricoises*, espèce de tenailles; la *rénette*, qui sert à retenir la pointe des clous; le *rogne-pied*, pour couper la corne, etc. — On estime les *Traités de maréchalerie* de Laurent Rusé et de Jean Massé. Consulter aussi Bouley, *la Maréchalerie* (*Jury de l'Exposition univ.* de 1867, t. XII, p. 250-264).

Les maréchaux-ferrants formaient avant 1789 une corporation dont les statuts remontent au XIIIe siècle; ces statuts furent revisés en 1473 et 1651. Le patron des maréchaux-ferrants était St Éloi.

MARÉCHAUSSÉE (du b.-lat. *marescalcia*, de *marescalcus*), corps de gens à cheval institué dès les premiers temps de la monarchie française pour veiller à la sûreté publique et assurer l'exécution des lois. Réorganisée par François Ier, accrue par Henri II, la maréchaussée formait, en 1789, 33 compagnies, y compris celle de la *connétablie*, qui avait été créée dès 1060, et qui était la première de l'arme, celle du *prévôt général de l'Ile-de-France*, et celle de la *prévôté générale des monnaies :* le corps entier comptait 4,600 officiers, sous-officiers et soldats ou archers. La maréchaussée fut d'abord sous les ordres immédiats du connétable, et, après la suppression de ce grade, sous celle des maréchaux (d'où son nom). — En 1790, la maréchaussée fut réorganisée et prit le nom de *gendarmerie nationale* (*Voy.* GENDARMERIE). — On appelait *prévôt de la maréchaussée* l'officier préposé à la sûreté des grands chemins dans une province.

MARÉE (du latin *mare*, mer). On donne le nom de *marée* à cette oscillation périodique en vertu de laquelle deux fois par jour la mer envahit les côtes et deux fois par jour les abandonne, en laissant libre une partie plus ou moins grande du sol sous-marin. Lorsque la mer monte, c'est le *flux* ou le *flot*; lorsqu'elle descend, c'est le *reflux* ou le *jusant*. Quand la mer a atteint son maximum de hauteur, on dit qu'elle est *haute* ou pleine ; elle est *basse* au contraire quand elle atteint son minimum de hauteur. L'intervalle de temps qui s'écoule entre deux pleines mers consécutives est de 12h 25m 14s en moyenne ; mais la basse mer intermédiaire partage cette durée en deux espaces de temps inégaux. A Brest et à Boulogne p. ex., la mer met 16 minutes de plus à monter qu'à descendre; au Havre la différence est de 2h 8m. On appelle *marée totale* la demi-somme des hauteurs de deux hautes mers consécutives au-dessus de la basse mer intermédiaire. La marée totale en un lieu donné, varie avec les phases de la lune : elle est la plus grande à l'époque des syzygies (*vive eau*), et la plus faible à l'époque des quadratures (*morte eau*). Ainsi, à Brest p. ex., la marée totale des syzygies, est de 6m,25 en moyenne, tandis que celle des quadratures est seulement de 3m,10. Il est à remarquer toutefois que sur nos côtes, la plus grande marée du mois n'a lieu que 36h environ après la syzygie correspondante. La grandeur de la marée totale varie aussi avec la distance de la lune à la terre. Cette variation de la marée dans les syzygies, peut aller jusqu'à 3 vingtièmes de la hauteur totale. La variation de distance du soleil à la terre exerce également sur la hauteur de la marée une influence appréciable, mais beaucoup moindre. La déclinaison du soleil et celle de la lune ont aussi une action marquée sur la hauteur des marées : les marées des syzygies sont d'autant plus fortes, et celles des quadratures d'autant plus faibles que le soleil et la lune sont plus voisins de l'équateur. A Brest, la marée totale de la syzygie voisine des équinoxes, surpasse de 0m,75 la marée totale des autres syzygies. Ajoutons que la haute mer n'arrive pas juste à l'instant du passage de la lune au méridien. Il y a pour chaque port, relativement à ce passage, un retard spécial que l'on appelle l'*établissement du port*. Ce retard à Brest est de 3h 45m ; il est de 6h à St-Malo, de 11h 45m à Calais et à Dunkerque.

Les marées résultent de l'attraction simultanée du soleil et de la lune sur les eaux de la mer. Les molécules de la terre les plus voisines de la lune, subissent de la part de cet astre une attraction plus forte que les molécules placées au centre, tandis que les molécules les plus éloignées sont soumises à une attraction moindre. Ces deux actions tendent à diminuer la pesanteur de ces molécules; au contraire, l'attraction de la lune sur les molécules situées à 90° des premières, fournit une composante qui en accroît la pesanteur. De là une rupture d'équilibre dans la disposition des molécules terrestres. Les parties solides de la terre résistent à l'attraction par l'effet de leur cohésion ; mais les parties liquides y obéissent, et les eaux de la mer, au lieu de la forme sphérique, prennent la forme d'un ellipsoïde allongé dont le grand axe est dirigé vers la lune. En d'autres termes, aux extrémités du diamètre terrestre qui passe par la lune il se forme deux montagnes d'eau, tandis qu'une dépression marquée se produit à 90° de ces extrémités. Ces deux montagnes et la dépression qui les sépare suivent la lune dans son mouvement diurne, et quand l'une d'elles atteint un point déterminé, l'eau s'y élève au-dessus de son niveau moyen, il y a haute mer ; il y a haute mer encore quand la seconde montagne liquide vient se substituer à la première. Dans l'intervalle, le point considéré a été atteint par la dépression, et la basse mer s'y est produite. On comprend qu'au bout d'un jour lunaire les mêmes phénomènes doivent recommencer dans le même ordre. — L'attraction du soleil sur les eaux de la mer doit produire des phénomènes tout pareils ; mais la marée solaire, par suite de l'éloignement de cet astre, et malgré l'excès de sa masse, étant deux fois et demi moindre que la marée lunaire, on peut la regarder

comme une cause perturbatrice qui vient simplement accroître ou diminuer la marée lunaire. La haute mer résultant de leurs effets combinés sera donc plus grande quand ces effets s'ajouteront, c.-à-d. quand les deux astres seront en opposition ou en conjonction; elle sera plus faible au contraire, quand la marée basse du soleil coïncidera avec la marée haute de la lune, c.-à-d. quand la lune sera en quadrature.

Les explications qui précèdent supposent la terre complétement recouverte par la mer, et la profondeur de la mer uniforme. Les choses se passent en effet à peu près de cette façon dans les vastes mers du Sud. Mais dans l'océan Atlantique, resserré entre deux continents, les eaux se portent alternativement de l'Amérique vers l'Europe et réciproquement, et cette oscillation, en même temps qu'elle retarde l'heure des marées, a pour effet de les rendre bien plus fortes que dans l'océan Pacifique. Cet effet est encore accru par le voisinage des côtes contre lesquelles le flot formé en haute mer vient se briser violemment; enfin, la résistance différente que l'inégalité des plages sous-marines et surtout leur pente plus ou moins abrupte font éprouver au mouvement des eaux, explique les différences de hauteur de la marée d'un port à l'autre et le retard plus ou moins grand qui constitue leur établissement. Ce retard est d'ailleurs au maximum quand le port est au fond d'un golfe étroit, ou sur une mer ouverte mais resserrée comme la mer de la Manche, parce qu'il ne s'y manifeste alors que des marées dérivées. L'inclinaison des côtes explique aussi pourquoi la mer met plus de temps à monter qu'à descendre. — La marée directe n'est jamais très-sensible dans une mer intérieure, parce que la différence d'attraction de la lune sur ses points extrêmes est toujours peu considérable; de là le peu d'importance de la marée dans la Méditerranée, et son absence presque complète dans la mer Noire.

L'explication des marées, entrevue par les anciens, est cependant demeurée longtemps obscure. Newton le premier en chercha la cause dans la grande loi de la gravitation universelle. Après lui, Maclaurin, Bernouilli, Euler et Laplace en ont poursuivi et complété la théorie; et, grâce à leurs travaux, la théorie des marées est aujourd'hui une des plus complètes et des plus satisfaisantes.

MARÉE. On entend aussi par ce mot l'ensemble des poissons de mer qui servent à l'approvisionnement des villes, et dont il se fait une consommation énorme à Paris, à Londres, etc. — On dit proverbialement: *arriver comme marée en carême*, pour exprimer qu'on arrive tout à fait à propos.

MARÉKANITE. *Voy.* PERLITE.

MARELLE ou MÉRELLE, nom de deux jeux d'enfants: l'un, qui se joue avec un petit nombre de jetons, sur un damier où se trouvent tracés plusieurs carrés unis entre eux par des lignes transversales; l'autre, qui consiste en une sorte d'échelle tracée sur le sol avec des lignes qui se coupent les unes à angle droit, les autres transversalement, et terminée par un demi-cercle: on y marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet pour le faire passer successivement par tous les compartiments tracés sur le sol. On a prétendu que ce jeu était l'ancien jeu géographique des Phéniciens, et qu'il offrait la position de leur métropole, Tyr, avec toutes ses colonies, ainsi que les lignes à suivre sur *mer* pour se transporter d'un lieu à l'autre; mais, en réalité, *marelle* vient de *méreau* ou *mareau* (en bas-lat. *marellus*), qui veut dire *jeton*.

MAREMMES (en ital. *maremma*, c.-à-d. terre près de la mer), nom qu'on donne en Italie à des terrains isolés et situés soit dans les États de l'Église, au voisinage de Rome, soit en Toscane, aux environs de Sienne et sur le versant occidental des Apennins, soit encore près de Naples, et qu'on ne saurait habiter en été à cause des émanations délétères, connues sous le nom de *malaria*, qui s'exhalent du sol, imprégné de soufre et d'alun. En hiver, les maremmes deviennent autant de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture: l'homme peut aussi y résider sans inconvénient. Avant Auguste, les *maremmes* de l'Italie, aujourd'hui désertes et insalubres, étaient encore un immense jardin, dans lequel était agglomérée une population compacte. Le défaut de culture dans ces contrées contribue à augmenter l'intensité du mal; les plantations d'arbres en diminueraient les effets. — Les grands-ducs de Toscane ont fait de louables efforts pour faire disparaître les *maremmes* situées dans leurs États; de 1828 à 1832 la vallée de la Chiana a été assainie; mais il reste encore beaucoup à faire.

MARÉOGRAPHE ou MARÉGRAPHE (de *marée* et du gr. γράφω, écrire), instrument qui permet d'observer journellement et avec précision toutes les variations des marées. Il consiste essentiellement en une bande de papier sans fin qui se déroule par un mouvement d'horlogerie et sur laquelle le flot et le jusant, à l'aide d'un flotteur, tracent une courbe qui représente l'amplitude de la marée.

MARGARATES, sels formés par l'acide *margarique* et les bases salifiables: ce sont de véritables savons. Les seuls qui, sous le rapport des arts, méritent de l'intérêt sont les margarates à base de potasse, de soude et de chaux, parce qu'on peut en extraire l'acide margarique, en les traitant par l'acide sulfurique ou par un autre acide, comme cela se pratique dans la fabrication des bougies stéariques.

MARGARINE (du gr. μάργαρος, blanc de perle, à cause de son aspect nacré), nom donné par Chevreul à la combinaison naturelle d'acide margarique et de glycérine qui constitue en grande partie la portion concrète des huiles grasses. M. Berthelot en a fait une étude particulière.

MARGARIQUE (ACIDE), acide gras, blanc, inodore, insipide, fondant à 60°, insoluble dans l'eau. Il est composé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, dans les rapports de $C^{17}H^{34}O^{4}$, formule qui diffère de celle de l'acide stéarique. On l'obtient en saponifiant l'huile d'olive par la litharge et reprenant le mélange d'oléate et de margarate de plomb par l'éther qui ne dissout que l'oléate et laisse le margarate; on met ensuite l'acide margarique en liberté en traitant son sel de plomb par l'acide chlorhydrique chaud. M. Heintz pense que l'acide margarique que l'on a prétendu retirer de beaucoup de graines est un mélange d'acide palmitique et d'acide stéarique. — Depuis quelques années, on forme avec un mélange de cet acide et d'acide stéarique des bougies très-blanches, très-solides et très-sonores. Ces bougies, appelées d'abord *oxygénées*, portent aujourd'hui le nom de *stéariques*.

MARGARITA, nom latin d'un genre de Coquilles qui produisent des perles. *Voy.* PINTADINE.

MARGARITE [$\ddot{\bar{A}}l\ddot{S}i^{3}+\dot{C}a\ddot{\bar{A}}l^{4}$], silicate double naturel d'alumine et de chaux qui contient des traces de fer; il cristallise en prismes à huit pans du système orthorhombique. La Margarite est de couleur gris-perle ou rougeâtre et d'un éclat nacré (d'où son nom); elle pèse 3. On l'a trouvée disséminée dans les chlorites du Tyrol.

MARGEUR. En termes d'Imprimerie, on appelle ainsi l'ouvrier dont le travail consiste, dans une presse mécanique, à présenter successivement les feuilles de papier à la machine en les faisant entrer dans les cordons de manière qu'elles aillent couvrir exactement celle qui est collée sur le tympan et qu'on appelle la *marge*.

MARGINÉ (de *marge*), se dit, en Botanique, tantôt des surfaces circonscrites par une bande colorée, tantôt des surfaces munies d'un rebord saillant, mais étroit, ordinairement produit par une expansion du tissu de l'organe: dans ce dernier cas, ce mot est synonyme d'*ailé*.

MARGINELLE, *Marginella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cypréadées: coquille ovale ou oblongue, à spire

souvent apparente, en forme de rouleau; ouverture longitudinale et étroite, formée d'un labre épaissi extérieurement, présentant un seul sinus en avant, et de forts plis sur la columelle. Les marginelles se trouvent à l'état fossile, dans les terrains tertiaires. On en rencontre un assez grand nombre d'espèces dans les pays chauds, sur les rochers qui bordent la mer. Les plus connues sont la *M. bleuâtre*, la *M. neigeuse*, la *M. bullée* et la *M. rose*. Le poli et l'agréable variété des couleurs de leurs coquilles les font rechercher des amateurs.

MARGOT, nom populaire de la *Pie*. *Voy.* ce mot.

MARGOTIN, sorte de petit fagot de menues branches qui sert pour allumer le feu.

MARGOUSIER, un des noms vulgaires du *Melia azedarach*. *Voy.* AZEDARACH.

MARGRAVIACÉES. *Voy.* MARCGRAVIACÉES.

MARGRAVIAT (de *margrave*), nom donné dans l'origine aux duchés-frontières, ou *marches*, de l'ancien empire d'Allemagne, commandés par un *margrave*, désigne encore aujourd'hui certaines principautés de l'Allemagne. *Voy.* MARGRAVE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MARGUERITE (du lat. *margarita*, perle; à cause de la beauté des fleurs de ce nom). On a donné le nom de *marguerites* à plusieurs jolies plantes de la famille des Composées qui, botaniquement, appartiennent à des genres fort différents :

1° La *Petite Marguerite* ou *Bellis perennis*, connue aussi sous le nom de *Pâquerette* (*Voy.* PAQUERETTE);

2° La *Grande Marguerite* ou *M. des champs* (*Chrysanthemum leucanthemum*), vulg. *Œil-de-bœuf*, qui fleurit en été dans les prés et dans les champs: ses fleurs sont solitaires à l'extrémité d'une tige peu ramifiée, haute de 0^m,70, garnie de feuilles simples, sessiles, oblongues, plus ou moins dentées : elles ont à peu près 0^m,06 de diamètre; leur disque est jaune à l'intérieur, et ceint d'une couronne de grands demi-fleurons blancs avec des écailles calicinales obtuses, scarieuses à leurs bords;

3° La *Marguerite jaune* ou *Chrysanthème coronaire;*

4° La *Reine Marguerite* (*Aster sinensis*), qui fait partie du genre *Callistèphe* (*Voy.* ce mot): apportée de Chine en France en 1772, cette belle plante, dont la fleur était d'abord blanche et simple, est devenue double par la culture et a produit les variétés les plus belles, la rouge, la violette, etc., et depuis peu, la superbe variété dite *M. à tuyaux*, dont les fleurs paraissent demi-sphériques ;

5° La *Marguerite de Saint-Michel* ou *Aster annuel*.

MARGUILLIERS (du lat. *matricularius*, de *matricula*, matricule; par allusion aux registres de l'église dont les marguilliers avaient autrefois la garde), notables d'une commune chargés de diriger l'administration du temporel d'une paroisse. On les a appelés aussi *trésoriers* ; on les appelle aujourd'hui *fabriciens*, et l'on nomme spécialement *marguilliers* un bureau de trois membres pris dans le conseil de la fabrique et qui est chargé de dresser le budget de la paroisse, de préparer les affaires qui doivent être portées au conseil et d'exécuter les décisions de la fabrique. *Voy.* FABRIQUE et BANC D'ŒUVRE.

MARI (du lat. *maritus*). *Voy.* ÉPOUX et MARIAGE.

MARIAGE (du b.-lat. *maritaticum;* de *maritare*, marier), union légitime de l'homme et de la femme. On distingue le *mariage civil*, contracté devant l'autorité civile; et le *mariage religieux*, contracté devant un ministre du culte. Le plus souvent les époux font consacrer leur union sous cette double forme; toutefois, en France, le mariage civil suffit aujourd'hui pour valider l'union matrimoniale aux yeux de la société ; des peines sont même portées par la loi contre tout ministre du culte qui procéderait au mariage religieux avant le mariage civil (C. pén., art. 199-200). De son côté, l'Église ne reconnaît pour légitime que le mariage qui a été sanctionné par la religion. Le mariage constitue pour elle un des sept sacrements, dont le caractère est de sanctifier l'alliance de l'homme et de la femme en leur donnant la grâce de vivre ensemble chrétiennement.

Autrefois, le mariage était précédé de la cérémonie des *fiançailles:* cette cérémonie n'a été conservée en France que pour le mariage religieux, et encore elle n'est pratiquée que dans quelques localités. Les conditions exigées pour contracter le mariage, sont : l'âge de 18 ans révolus pour l'homme, et de 15 ans pour la femme; le consentement des parties contractantes; le consentement des père et mère, ou, à leur défaut, des ascendants, et, en cas de mort de l'un des parents, le consentement du survivant; en cas de dissentiment, le consentement du père. Après l'âge de 25 ans pour le fils et de 21 pour la fille, les enfants sont tenus, en cas de refus du consentement de la part des parents, de demander, par un *acte respectueux*, renouvelé trois fois, de mois en mois, le conseil de leurs père et mère ; après l'âge de 30 ans pour le fils et de 25 pour la fille, un seul acte respectueux suffit; il peut être passé outre à la célébration du mariage un mois après. Le mariage est prohibé, en ligne directe, entre tous les ascendants ou descendants légitimes, naturels ou adoptifs, et les alliés dans la même ligne ; en ligne collatérale, entre le frère et la sœur, le beau-frère et la belle-sœur, entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, à moins de dispense pour ces trois derniers cas. — Les principales formalités à remplir pour la célébration du mariage sont la publication des *bans*, l'intervention et la présence de l'officier de l'état civil et la présence de quatre témoins. Après avoir donné lecture aux futurs époux des articles du Code Napoléon relatifs aux obligations du mariage et aux droits respectifs des époux (*Voy.* ÉPOUX), le maire reçoit de chaque partie la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme; il prononce, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage, et en dresse acte sur-le-champ. — Aujourd'hui, en France, le mariage ne se dissout que par la mort de l'un des époux. Avant la loi du 31 mai 1854, il pouvait l'être par la condamnation de l'un des époux à une peine entraînant mort civile. Du 20 septembre 1792 au 8 mai 1816, il put aussi être dissous par le *divorce* (*Voy.* ce mot). La séparation de corps, seule permise aujourd'hui par la loi, ne dissout pas le mariage. — Aucun délai n'est imposé au mari devenu veuf qui veut contracter un *second mariage;* la veuve au contraire ne peut convoler que 10 mois après son veuvage. — Pour la législation relative au mariage, *Voy.* le Code Napoléon, art. 144-228 ; pour les formalités auxquelles l'acte de mariage est assujetti, les art. 63-76.

On fait ordinairement précéder le mariage d'un *contrat* destiné à régler les intérêts respectifs des époux, et à constater l'apport des futurs, la mise ou non en communauté, le préciput, le douaire, etc. Une loi du 18 juillet 1850 impose l'obligation de déclarer dans l'acte de mariage s'il existe un contrat entre les époux (*Voy.* C. Nap., art. 75, 1387-1581, et, dans ce Dictionnaire, les mots COMMUNAUTÉ, DOT, SÉPARATION DE BIENS, etc.). — Plusieurs traités spéciaux ont été publiés sur le mariage; un des plus complets et des plus estimés est le *Traité du mariage et de ses effets*, par M. Allemand. — *Voy.* FAMILLE et FEMME.

On appelle *mariage mixte* celui qui est contracté par des personnes de religions ou de communions différentes; *mariage de la main gauche*, le mariage contracté par un prince avec une personne de rang inférieur, à laquelle il ne donne pas son nom et qu'il ne reconnaît pas officiellement comme son épouse : cette espèce de mariage, usité surtout dans la haute noblesse allemande, tire son nom de ce qu'en effet le mari donne à sa femme la *main gauche* au lieu de la droite; on le nomme aussi *mariage morganatique* (*Voy.* ce mot) : les enfants qui en proviennent, quoique légitimes en réalité, sont réputés bâtards à l'égard de certains effets civils et politiques; *mariage in extremis*, celui qui est contracté au lit de mort :

le plus souvent on y recourt pour régulariser une position illégitime et assurer l'avenir des enfants; *mariage putatif*, celui qui est nul, mais qui a été contracté de bonne foi par les deux époux ou l'un d'eux : il produit les effets civils quant aux enfants et à l'époux de bonne foi (C. Nap., art. 201 et 202); *mariage clandestin*, celui qui a été contracté sans les conditions de publicité exigées par la loi : c'est une cause de nullité.

La forme, la célébration et les conditions du mariage ont varié suivant les temps et les peuples. Chez les Hébreux, le mariage était une obligation rigoureuse; celui qui ne mariait pas ses enfants était déshonoré. Toutefois, il ne paraît point que cet acte fût revêtu, chez les Israélites, d'aucune cérémonie religieuse. Chez les Assyriens, toutes les filles nubiles étaient tous les ans réunies dans un même lieu et mises à l'encan, en commençant par les plus belles; l'argent qu'on tirait de cette vente servait à offrir aux autres une compensation de la beauté, et à marier ainsi celles qui étaient moins favorisées de la nature. A Lacédémone, les hommes ne se mariaient point avant 30 ans et les filles avant 20; les filles n'apportaient pas de dot à leurs maris. A Athènes, on se mariait ordinairement en hiver, dans le mois appelé, à cause de cette circonstance, *gamélion* (du gr. γαμεῖν, se marier); tous les mariages se célébraient à la lueur des flambeaux. — A Rome, le mariage se contractait par le seul consentement des époux. Toutefois, la puissance maritale (*manus*), qu'il ne faut pas confondre avec le mariage même, s'acquérait de trois manières : par *confarréation*, cérémonie symbolique qui consistait dans l'échange d'un pain de froment (*far*), emblème de la vie en commun; par *coemption*, sorte d'achat de la femme par le mari, et par *usucapion*, ou cohabitation d'un an. L'âge fixé par la loi pour le mariage était 14 ans pour les garçons et 12 pour les filles.

Dans la Grande-Bretagne, les formalités du mariage sont loin d'avoir la solennité désirable. Un statut de George IV exige le consentement des père et mère, les publications préliminaires et la bénédiction dans une église; mais il n'en est pas de même en Écosse, où les mariages du forgeron de Gretna-green ont acquis une triste célébrité, et ont été longtemps considérés comme valides. En Italie, en Espagne et en Autriche, le mariage était, il y a peu de temps encore, un acte purement religieux, comme il l'était en France avant la révolution de 1789 : on le célébrait devant le curé de la paroisse.

Mariage du doge avec l'Adriatique, cérémonie qui avait lieu à Venise lorsqu'un doge entrait en charge. Monté sur la galère appelée *Bucentaure*, il s'avançait dans la mer et jetait une bague dans les flots en prononçant la formule des fiançailles. *Voy*. DOGES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Mariages républicains, nom donné pendant la Terreur à un genre de supplice imaginé par Carrier et qui consistait à jeter dans la Loire un homme et une femme attachés ensemble.

En Botanique, on appelle *mariage des plantes* la manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles. *Voy*. FÉCONDATION et GÉNÉRATION.

MARIAGE OU BRISQUE, jeu de cartes. *Voy*. BRISQUE.

MARIANITE. *Voy*. SOUDE NITRATÉE.

MARIÉE (JEU DE LA), jeu de cartes, qui se joue avec un jeu de piquet s'il y a 5 joueurs, avec un jeu complet s'il y en a 9 : chaque joueur reçoit 5 cartes. Ce qui distingue ce jeu ce sont les chances, savoir : le *point*, les *mariages*, le *fou* (valet de carreau), le *roi* (de cœur) et la *mariée* ou *guimbarde* (dame de cœur); ceux qui les possèdent reçoivent des jetons des autres joueurs : on joue ensuite les cartes comme à tout autre jeu; celui qui a le plus de levées ramasse l'enjeu.

MARIE-SALOPE (par allusion à sa destination, ou plutôt corruption de *chaloupe*), petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter à une certaine distance des ports les vases, les sables, etc., que l'on en tire quand on les cure et qu'on les nettoie. *Voy*. CURAGE et DRAGAGE.

MARIGOT (orig. inc.). On nomme ainsi, en Afrique, certains affluents des fleuves qui sont comme des canaux naturels, sans pente sensible. Le courant des marigots se dirige tantôt vers le fleuve ou le bras principal du fleuve, tantôt dans le sens opposé suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux. Tout le pays ainsi baigné par ces eaux dormantes forme un vaste marais.

MARIN (du lat. *marinus*). On comprend sous le nom de *marins* tous les gens de mer, sans aucune distinction, employés à bord d'un navire quelconque pour la manœuvre, depuis le capitaine jusqu'au simple matelot.

MARINADE (de *mariner*). Dans la Marine, on nomme ainsi les vivres apprêtés de manière à pouvoir être conservés en mer; ils sont gardés en pots, en caisses ou en barils. — Par suite, on a donné ce nom à une sorte de sauce ou saumure composée de vinaigre, de sel, d'huile et d'épices, et servant à assaisonner ou à conserver certaines viandes, certains poissons, etc.

MARINE (de *marin*). On comprend sous ce nom tout ce qui fait le service de la mer. On distingue : la *M. militaire* ou *M. de l'État*, dont les vaisseaux appartiennent à l'État, et servent à protéger le pavillon national; et la *M. marchande*, dont les navires, frétés par des particuliers, ne servent qu'au transport des passagers ou des marchandises.

La *Marine militaire* de la France se compose : 1° du *matériel*, comprenant la *flotte* (*Voy*. FLOTTE) et les chantiers, ports, arsenaux, etc.; 2° du *personnel*, constituant le *corps de la Marine*, et comprenant les officiers de marine de tout grade (amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux, capitaines de vaisseau et de corvette, lieutenants de vaisseau et de frégate, enseignes et élèves); le corps du génie maritime, celui de l'artillerie de la marine et celui de l'administration de la marine; enfin les équipages de ligne. L'état-major de la flotte, qui a fréquemment varié, était en 1869 composé comme il suit : 2 amiraux (3 en temps de guerre), ayant rang de maréchaux; 15 vice-amiraux, ayant rang de généraux de division; 30 contre-amiraux (= généraux de brigade), 130 capitaines de vaisseau (= colonels), 270 capitaines de frégate, 750 lieutenants de vaisseau, 600 enseignes. Une école spéciale, l'*École navale* (*Voy*. NAVALE), est chargée de préparer des sujets pour le service de la marine.

Un ministère spécial, le *Ministère de la Marine* (*Voy*. MINISTÈRES), veille, en France, à tous les détails de ce grand service. Il a auprès de lui un *conseil d'amirauté*, dont il est le président. — De ce ministère dépendent le *dépôt général des cartes et plans de la Marine*, la *caisse des invalides de la Marine*, les *écoles navales*, *de maistrance*, etc. *Voy*. ces mots.

C'est seulement sous Louis XIII que furent posées les premières règles du service de la marine militaire. Sous l'ancien régime, ce service fut successivement modifié par les ordonnances du 15 avril 1689, 25 mars 1765 et 1er janvier 1786. La loi du 3 brum. an IV (25 oct. 1795) réorganisa l'*inscription maritime* (*Voy*. ce mot). A partir de 1815, les progrès de la navigation, l'introduction de la vapeur, l'amélioration des armes à feu, ayant opéré une révolution dans le service de la marine, nécessitèrent de fréquentes modifications dans la législation maritime (Ordonn. du 31 oct. 1827, Loi du 28 avril 1832, Décret du 23 octobre 1851, Règlement du 18 mars 1853); en même temps le régime de la justice maritime, successivement amélioré, a été établi en dernier lieu par plusieurs lois et décrets en 1852 et par le nouveau code de la Marine adopté le 4 juin 1858. — Consulter : Pardessus, *Collections des lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle* (1828-45); Blanchard, *Répertoire général des lois, décrets, ordonnances, règlements et instructions de la marine*

(1849); Rimbaud, *Etudes sur la législation et l'administration maritimes* (1851); Prugnaud, *Législation et administration de la marine* (1852); Hautefeuille, *Guide des juges marins, Code de la justice militaire pour l'armée de mer* (1860), etc.

La *Marine marchande* est l'école et la pépinière de la marine militaire (*Voy.* INSCRIPTION MARITIME). Elle comprend une foule de vaisseaux de divers tonnages (trois-mâts, bricks, cutters, etc., steamers de toute sorte), employés les uns aux voyages de long cours, soit pour le transport des passagers à travers l'Océan, soit pour la pêche de la baleine, de la morue, etc. ; les autres au grand et au petit cabotage, ainsi qu'aux pêcheries le long des côtes.

Chez les anciens, les peuples dont la marine fut le plus florissante sont les Phéniciens, les Athéniens, les Corinthiens, les Rhodiens, les Carthaginois, les Romains; toutefois, ces peuples n'eurent jamais une marine bien puissante ; chez les modernes mêmes, l'importance de la marine ne date guère que de la découverte du Nouveau Monde et de l'ouverture de la route directe à l'Inde par le cap de Bonne-Espérance. Ces deux événements ayant donné à la navigation une plus grande activité et une sphère beaucoup plus étendue, la marine, tant militaire que marchande, dut s'accroître et se perfectionner pour répondre aux besoins du commerce. C'est alors que se formèrent ces escadres espagnoles et portugaises qui dominèrent longtemps sur les mers. Les Hollandais eurent ensuite la prééminence, jusqu'au moment où la Grande-Bretagne leur ravit l'empire de l'Océan. La France, sous Louis XIV, balança un moment la puissance de l'Angleterre, et put s'enorgueillir de marins tels que Duquesne, Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville ; mais la destruction de la flotte française à la funeste bataille de La Hogue, en 1692, l'obligea de céder l'empire maritime à sa rivale. Louis XVI venait de relever notre marine quand la Révolution la désorganisa de nouveau. Napoléon Ier la reconstitua ; mais il fit de vains efforts pour lutter sur mer avec la Grande-Bretagne. Depuis le règne de Louis-Philippe, la marine à vapeur a reçu d'immenses développements, et aujourd'hui les trois plus grandes puissances maritimes du monde sont la France, l'Angleterre et les États-Unis. Viennent ensuite la Russie, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche et le Danemark.

Parmi les ouvrages publiés sur l'art de la marine, on estime les *Traités du Navire* (1746), *de la Navigation* (1755) et *de la Manœuvre* (1757), de Bouguer ; l'*Art de la marine* de Romme (1787), la *Théorie du navire* de Poterat (1826), la *Tactique navale*, publiée aux frais de l'État (1832). — On doit à Romme et à Willaumez, des *Dictionnaires de marine*, longtemps en vogue, mais que les nouveaux progrès de la marine ont rendus insuffisants. Depuis, M. de Montferrier a donné un *Dictionnaire universel et raisonné de marine* ; MM. de Bonnefoux et Pâris, les *Dictionnaires de la marine à voiles* et *de la marine à vapeur* (1850), ouvrages également arriérés aujourd'hui. L'*Histoire de la marine* a été écrite par de Boismeslé et Richebourg (1744-58), Bouvet de Cresset (1824), L. Guérin (1842), Chasseriau (1847), E. Sue (1850), A. Du Sein (1863). On doit à M. Jal l'*Archéologie navale* (1839). Les *Annales maritimes*, fondées par Bajot en 1814 et continuées par M. Poiré, sont un indispensable complément des ouvrages précédents. — Consulter aussi le *Rapport* de M. de Fréminville *sur la marine militaire* et *la marine commerciale* (*Jury de l'Exposit. univ.* de 1867, t. X).

Commissaires de la marine. *Voy.* COMMISSAIRES.

MARINES, dessins et peintures qui ont pour objet de représenter des objets et des scènes maritimes. On estime surtout comme peintres de marines : parmi les Français, Claude le Lorrain, Joseph Vernet, Garneray, Isabey, A. Delacroix, Gudin, Morel-Fatio, Ziem, etc. ; parmi les Hollandais et les Belges, Wlieger, Van den Heyden, Van den Velde, Cuyp, Ruysdaël, Van-Everdingen, Paul Bril et les Willaert ; parmi les Italiens, Canaletto, Salvator Rosa ; parmi les Anglais, Wilson, Thomas Jones, Andries Both, Turner, Harding, Calcott, etc.

MARINETTE (de *marin*), ancien nom de la *boussole :* ce n'était alors qu'une petite barre d'acier aimantée qu'on faisait flotter sur l'eau à l'aide d'un morceau de liége ou de paille. *Voy.* BOUSSOLE.

MARINGOUINS (orig. inc.), nom donné aux *Cousins* dans diverses contrées de l'Amérique, surtout aux Antilles : ces insectes incommodes y sont plus gros et plus malfaisants que chez nous.

MARINISME (du *cavalier Marin*), style affecté et de mauvais goût. *Voy.* CONCETTI.

MARIONNETTES (de l'italien *Marion*, qui les introduisit en France sous Charles IX), petites figures de bois plus ou moins bien exécutées et que des hommes cachés par derrière font mouvoir, soit avec leurs mains, soit à l'aide de ressorts, sur un petit théâtre. — Les Grecs connaissaient les marionnettes sous le nom de *neurospata*, et les Romains sous celui d'*imagunculæ*, *simulacra*, *oscilla*. Les Italiens, qui en sont très-grands amateurs, les appellent *burattini*, *puppi*, *pupazzi* et *fantoccini*. En Angleterre, les marionnettes sont appelées *puppet*, *mammet*, *motion*, *drollery ;* en Allemagne, *tokkenspil*, *hampelmann*. Ch. Magnin a publié en 1852 une curieuse *Histoire des marionnettes*.

MARISQUES (du lat. *mariscus*), nom donné, en Amérique, à plusieurs espèces de Cypéracées, à tige presque nue, telles que Souchets, Scirpes, Choin, Cladion, etc. *Voy.* ces mots.

En Horticulture, on nomme ainsi une espèce de grosse Figue sans goût. — Par assimilation, les Médecins ont appelé *marisque* une tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, indolente, ressemblant à une *figue*, qui vient quelquefois au fondement, au périnée et à la partie interne des cuisses.

MARITIME (DIVISION, DROIT, INSCRIPTION). *Voy.* DIVISION, DROIT, etc.

MARIVAUDAGE, mot forgé au dernier siècle pour exprimer la manière et le style précieux de *Marivaux*. Ce qui constitue le *marivaudage*, c'est une recherche affectée dans le style jointe à une grande subtilité dans les sentiments. Par suite, *marivaudage* s'est dit de tout style qui est dépourvu de naturel.

MARJOLAINE (du b.-lat. *majoraca*, corruption du lat. *amaracus*, en gr. ἀμάρακος), *Origanum majorana*, genre de la famille des Labiées, dont quelques botanistes font une espèce du genre Origan, renferme des plantes vivaces, d'un port élégant, à feuilles presque glabres ; à fleurs rosées, réunies en épis ternés, et d'une odeur agréable. La Marjolaine fleurit au milieu de l'été. Cette plante contient beaucoup de camphre. Les anciens lui attribuaient des propriétés merveilleuses contre certaines maladies ; mais elle n'a que les propriétés communes à presque toutes les Labiées, c.-à-d. qu'elle est légèrement antispasmodique, tonique et excitante. Elle entre dans la composition de la poudre sternutatoire, du sirop d'armoise et du baume tranquille (*Voy.* ORIGAN). — Dans le langage symbolique des fleurs, un brin de marjolaine signifie *toujours heureux*.

Marjolaine bâtarde ou *Sabot de Vénus*. *Voy.* CYPRIPÈDE.

MARLI (orig. inconn.). Ce mot, dans l'Industrie, s'est dit d'une sorte de gaze pour les ouvrages de mode, et il se dit encore du rebord des plats et des assiettes en argent ou en porcelaine.

MARLY (MACHINE DE). *Voy.* CONDUITE DES EAUX.

MARMATITE, sorte de blende ferrifère (sulfure de zinc et de fer), qu'on trouve à Marmato en Colombie.

MARMELADE (de l'espagn. *mermelo*, coing), mets composé de fruits charnus, tels que coings, abricots, pommes, etc., cuits et confits avec du sucre et réduits en une sorte de bouillie.

On a appliqué ce nom, en Pharmacie, à des com-

posés pulpeux faits avec des substances visqueuses et sucrées : telles sont notamment la *marmelade de Fernel* ou *de Tronchin*, électuaire de casse et de manne employé comme laxatif, et la *marmelade de Zanetti*, électuaire de manne et de casse kermétisé : on emploie cette dernière contre les catarrhes pulmonaires, pour faciliter l'expectoration.

MARMENTEAU (du b.-lat. *materiamen*, bois de construction), se dit, en Termes forestiers, des bois de haute futaie mis en réserve, qu'on ne coupe point et qui servent à la décoration. Quand un propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté, on ordonnait que ses marmenteaux fussent abattus ou étêtés. — Il se dit aussi des arbres qui servent à l'embellissement d'une maison et que l'usufruitier n'a pas la liberté de faire couper.

MARMITE (orig. inc.). En Physique, on appelle *marmite de Papin* un vase métallique très-épais et et qui est exactement fermé au moyen d'un couvercle de métal retenu par une forte vis ; à l'aide de cet appareil, on peut porter l'eau à une température supérieure à celle qu'elle atteindrait par l'ébullition sous la pression ordinaire de l'atmosphère. Cette marmite se nomme aussi *digesteur*. Elle a été imaginée par Papin, vers le milieu du XVIIe siècle, dans le but d'extraire la matière gélatineuse des os et de cuire les aliments sans évaporation. Elle prend le nom d'*autoclave* (*Voy.* ce mot), quand le couvercle, au lieu d'être vissé, est disposé de telle manière que la force expansive de la vapeur le presse elle-même contre la marmite et tient celle-ci hermétiquement fermée. On l'emploie souvent sous cette forme dans les arts et pour la cuisson des aliments. Pour prévenir le danger de la rupture de l'appareil, on pratique au couvercle un tuyau fermé par une soupape chargée d'un poids tel que la vapeur dilatée puisse le soulever avant d'avoir acquis assez de force pour faire crever le vase. Lorsqu'on retire la marmite du feu, il faut, pour éviter tout accident, prendre soin d'attendre, avant de l'ouvrir, qu'elle ait perdu une partie de sa chaleur, ou la lui faire perdre en la plongeant dans l'eau froide. *Voy.* CALÉFACTEUR.

Marmite de Singe, nom vulgaire des fruits de la *Lécythide*. *Voy.* ce mot.

MARMOLITE, substance minérale, en petites masses clivables, grises ou verdâtres, tendres et d'un éclat nacré. C'est un silicate hydraté de magnésie que l'on a souvent confondu avec la serpentine. On la trouve près de Baltimore (États-Unis).

MARMOSE ou *Rat opossum*, espèce de Sarigue américaine, qui vit ordinairement sur le bord de la mer. *Voy.* SARIGUE.

MARMOTTE, *Arctomys*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, que Linné et Cuvier confondaient avec les Rats et que l'on range aujourd'hui dans la famille des Sciurides ou Écureuils. Les marmottes sont de la taille d'un petit lapin ; elles ont 22 dents, une tête grosse, un corps trapu, des membres excessivement courts. Leurs ongles sont forts, tranchants ; leurs formes lourdes ; leur queue médiocre ; leurs oreilles petites. Elles mettent bas annuellement 3 ou 4 petits. On croit qu'elles sont omnivores. Pendant l'hiver, les marmottes tombent en léthargie (*Voy.* HIBERNATION) ; elles se creusent à l'avance de profonds terriers, dont elles garnissent l'intérieur avec du foin et dont elles bouchent l'orifice avec de la terre : elles y restent enfermées tout l'hiver. Très-grasses au moment où elles y entrent, elles sont très-maigres à leur réveil. — Le type du genre est la *Marmotte des Alpes* (*A. alpina*), commune en Savoie, en Suisse, ainsi que dans les Pyrénées. Elle a de $0^m,30$ à $0^m,40$ de long. ; son poil est gris jaunâtre cendré vers la tête. C'est un animal timide et doux, qui, à l'état sauvage, vit en société, et qui, captif, s'apprivoise aisément : les montagnards des Alpes se nourrissent de sa chair et se servent de sa fourrure pour garnir leurs gants et leurs bonnets. On sait aussi que la marmotte sert de gagne-pain aux petits Savoyards, qui la montrent comme une curiosité. La *Marmotte de Pologne* (*A. bobac*), diffère peu de la précédente. Les espèces d'Amérique (*A. monax* et *A. empetra*) sont plus garnies de poils et d'un plus beau gris que celles de l'Europe. On teint le poil des unes et des autres en brun et en noir. Apprêtées à l'eau-forte, les fourrures des marmottes du Canada sont employées à faire des bords ou des collets de manteaux. Les marmottes du Kamtchatka sont remarquables par la bigarrure de leur peau.

Marmotte d'Allemagne. *Voy.* HAMSTER. — *M. du Cap*. *Voy.* DAMAN.

MARMOUSET (du lat. *marmoretum*, figure en marbre), figure grotesque sculptée comme décoration sur la façade d'un édifice ou qui forme l'extrémité d'un chenet en fonte. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MARNE (du celtique *marga*), mélange naturel et en proportions variables de calcaire, d'argile et de sable. Les marnes constituent de véritables roches sédimentaires ; elles sont dites *calcaires*, *argileuses*, *siliceuses*, ou *sableuses*, suivant que l'un ou l'autre de ces éléments y prédomine. Les marnes sont tendres, friables et affectent toutes les couleurs ; elles sont vertes, grises, bleuâtres, blanches, rougeâtres, irisées, bigarrées. — Elles sont employées pour la fabrication des briques et des poteries, quand elles contiennent peu de calcaire ; une variété très-soluble dans l'eau et qu'on appelle *marne* ou *terre à foulon* s'emploie pour l'apprêt des draperies ; mais leur usage principal consiste dans l'amendement des terres. On appelle *marnage*, l'opération agricole par laquelle on mêle à la terre arable une certaine quantité de marne pour lui donner les éléments calcaires ou argileux qui lui manquent (*Voy.* AMENDEMENT).—La marne est extrêmement commune ; elle forme des lits plus ou moins épais dans les différents terrains de sédiment qui compose l'écorce du globe, et principalement dans les terrains secondaires et tertiaires. En France, les départements où l'on exploite le plus de *marnières* sont ceux du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de la Haute-Garonne, du Loiret, du Tarn, du Puy-de-Dôme, des Deux-Sèvres, etc.

MARONAGE (pour *marenage*, de *marain*, *merrain?*), se dit, en Termes forestiers, d'un droit d'usage qui autorise les habitants d'une commune à se faire délivrer dans les forêts qui en dépendent les arbres nécessaires pour la construction et la réparation de leurs bâtiments.

MAROQUIN (de *Maroc*, pays d'où furent tirés les premiers maroquins introduits en France), peau de bouc ou de chèvre tannée et passée à la noix de galle ou au sumac et mise en couleur. On l'emploie à couvrir des objets de prix, à faire des chaussures, des reliures, des gaînes, etc. Les Levantins et les Barbaresques ont eu pendant longtemps le monopole de la fabrication du maroquin, et encore aujourd'hui on recherche les maroquins jaunes et rouges de Tétouan, de Constantinople, de Chypre, d'Alep et de Smyrne. Cependant, l'Espagne, la France, l'Allemagne et l'Angleterre fabriquent maintenant d'excellents maroquins. Les maroquins d'Espagne (dits *cordouans*) sont estimés pour leur solidité ; ceux de France, surtout le noir, sont plus beaux et plus fins. Les maroquins blancs se tirent de Smyrne et d'Italie. — On donne aussi le nom de *maroquin* à toute peau façonnée à la manière du vrai maroquin : on *maroquine* le mouton, le veau, etc.

C'est seulement au XVIIIe siècle qu'un nommé Garon éleva la première fabrique de maroquin dans le faubourg St-Antoine à Paris. Barrois, qui ouvrit la seconde à Choisy-le-Roi en 1749, reçut en 1760 des lettres patentes qui la mettaient au rang des manufactures royales. On fabrique aujourd'hui des maroquins dans un grand nombre de villes de France, notamment à Avignon, Marseille, Paris, Choisy-le-

Roi, Rouen, Lyon, Strasbourg, St-Hippolyte, Caen.

MAROTIQUE (STYLE). On nomme ainsi le style imité de Clément Marot, poëte du XVIe siècle : il consiste dans un aimable enjouement, dans un gracieux badinage, et surtout dans une naïveté fine et délicate. Il se distingue par l'emploi de quelques mots vieillis, par des inversions et des constructions anciennes, mais claires et expressives. Employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, ce style est plein d'agrément. La Fontaine et Voltaire en ont fait usage avec succès dans quelques-unes de leurs poësies; J.-B. Rousseau en a fait abus dans ses épîtres et ses poésies légères.

MAROTTE (pour *mérotte*, petite mère, petite poupée, ou plutôt de *Mariotte*, dimin. de *Marie*), espèce de bâton surmonté d'une tête en bois ou en métal, coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et garnie de grelots. On met une marotte entre les mains de la Folie et de Momus; autrefois ceux qui faisaient à la cour le personnage de fous en portaient aussi. — Par suite, *marotte* s'est dit figurément de tout objet d'une affection folle et déréglée; c'est ainsi que l'on dit : *Chacun a sa marotte; A chaque fou plait sa marotte.*

MAROUETTE, nom vulgaire d'une espèce du genre *Râle. Voy.* ce mot.

MAROUFLE (orig. inc.). On appelle ainsi, en Peinture, une espèce de colle très-forte et très-tenace dont on se sert pour coller la toile d'un tableau sur une autre toile afin de la renforcer, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, afin de l'y fixer : ce que l'on appelle *maroufler*. La toile ainsi collée sur une autre est dite *toile marouflée.*

MAROUTE, *Anthemis cotula*, nom vulgaire de la *Camomille puante. Voy.* CAMOMILLE.

MARQUE (orig. germaniq.), tout signe indicatif d'une chose. — En Matière fiscale, l'objet de la *marque* est de constater le payement des taxes imposées ou de garantir aux acheteurs la qualité ou l'origine de certaines marchandises (*Voy.* ESTAMPILLE, PLOMBAGE). Pour les matières d'or et d'argent, les bijoux, etc., elle certifie au public le titre ou le degré de pureté des objets (*Voy.* CONTROLE et GARANTIE). — *Marques de fabrique et de commerce.* La marque d'un fabricant est l'empreinte qu'il a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles des autres; elle est *nominale* ou *emblématique*. Avant 1789, la *marque de fabrique* était déclarée obligatoire par les statuts de la plupart des corporations; depuis l'émancipation de l'industrie en 1791, elle devint facultative, sauf certains cas exceptionnels (matières d'or et d'argent, savons, coutellerie et quincaillerie). La loi du 18 germinal an XI (8 avril 1803) reconnut la marque comme un droit pour chaque manufacturier ou artisan, et édicta des peines sévères contre l'usurpation ou la contrefaçon de ces marques; mais l'insuffisance de cette loi la rendit bientôt illusoire et fit négliger l'usage de la marque au grand détriment du public comme des producteurs sérieux. La loi du 23 juin 1857 a essayé de remédier à cet état de choses : elle a laissé la marque facultative; mais elle a adopté la marque emblématique qui prête beaucoup moins à la fraude qu'un simple nom, et qui de plus permet au fabricant ou au commerçant de s'assurer la propriété exclusive de sa marque par le dépôt du modèle au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal civil de 1re instance de son domicile : ce dépôt n'a d'effet que pour 15 ans, mais il est renouvelable. La contrefaçon est punie d'une amende de 50 à 3000 fr. et d'un emprisonnement de 3 mois à 3 ans ou de l'une de ces deux peines; l'imitation frauduleuse, d'une amende de 50 à 2000 fr. et d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an. Le propriétaire de la marque peut intenter une action civile (Décr. du 29 juillet 1858).

Dans les Arts, on appelle *marque* le signe qu'un artiste imprime sur ses ouvrages pour les distinguer de ceux des autres. Plusieurs maîtres ne sont connus que par ce signe, ainsi l'on dit le *Maître à l'étoile*, le *M. à la licorne*, le *M. à l'écrevisse*, le *M. à l'oiseau*, le *M. au caducée*. On n'est pas toujours d'accord sur les noms des maîtres qui avaient adopté ces signes. Il ne faut pas confondre ces marques avec les *monogrammes. Voy.* ce mot.

Dans la Législation pénale, la *marque* était autrefois une peine infamante consistant en une empreinte ineffaçable appliquée sur l'épaule d'un condamné, à l'aide d'un fer chaud et par la main du bourreau. En France, on *marquait* d'abord avec un fer portant pour empreinte des fleurs de lis. Plus tard, on se servit d'un V pour les voleurs, et des lettres GAL pour les galériens. Abolie en 1791, la marque fut rétablie en 1806 : à cette époque, TP désigna les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, T ceux qui étaient condamnés à temps, F les faussaires. Ce genre de flétrissure a été aboli par la loi du 28 avril 1832.

Lettres de marque. Voy. LETTRE et CORSAIRE.

MARQUETERIE (de *marque*). On appelle ainsi des ouvrages composés de pièces de rapport en bois de couleurs différentes, que ces couleurs soient naturelles, ou qu'elles soient l'effet de la teinture. Ces ouvrages sont formés le plus souvent avec des feuilles minces appliquées sur de la menuiserie, et rapprochées de manière à figurer des compartiments. On y fait quelquefois entrer d'autres matières que le bois, telles que l'écaille, l'ivoire, le cuivre, dont on fait des dessins variés, représentant des fruits, des fleurs et autres objets, ou des dessins d'architecture. On fait aussi de la marqueterie avec des émaux, des verres de différentes couleurs, des pierres précieuses : on en fait enfin avec les marbres les plus rares : elle se confond alors avec la *mosaïque* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi INCRUSTATION et ÉBÉNISTERIE.

L'art de la marqueterie fut inventé en Orient et apporté par les Romains en Occident. Jean de Vérone, peintre contemporain de Raphaël, imagina de teindre les bois avec divers ingrédients et des huiles cuites qui les pénétraient, et parvint ainsi à faire des perspectives en *marqueterie*. A la fin du dernier siècle, on avait abandonné cet art, et ses produits avaient passé de mode comme étant d'un goût suranné; aujourd'hui il a repris faveur, et fait l'objet d'une industrie assez importante, ainsi que d'un commerce avantageux. M. Boucherie a récemment découvert une méthode à l'aide de laquelle les couleurs sont introduites dans l'intérieur même de la substance du bois.

MARQUIS (de *marche*, frontière), primitivement titre de fonction, aujourd'hui titre de noblesse (*Voy.* MARQUIS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — La couronne de marquis se compose de trois fleurons séparés par des perles réunies trois à trois.

MARQUISE, femme d'un *marquis* (*Voy.* ci-dessus). — On appelle encore ainsi : 1° toute espèce de tente ou d'auvent en toile ou en bois peint, servant à garantir de la pluie : ces tentes sont ordinairement faites en fort coutil rayé et d'une coupe élégante; — 2° une sorte d'ombrelle à manche brisé; — 3° une variété de poire pyramidale, assez grosse, d'un vert jaunâtre tacheté de gris, à chair fondante et sucrée; elle mûrit en novembre et en décembre.

MARQUISETTE, nom que les mineurs donnent aux pyrites ou sulfures de fer qu'ils rencontrent dans leurs travaux.

MARRAINE (du b.-lat. *matrina*), celle qui tient un enfant sur les fonts baptismaux. *Voy.* PARRAIN.

MARRE (du lat. *marra*). Ce mot, dans certaines provinces, désigne tantôt une pelle large et courbée, tantôt une houe de vigneron.

MARRON (de l'ital. *marrone*). Les *marrons* que l'on mange ne sont que les fruits d'une variété cultivée du *Châtaignier* (*Voy.* ce mot). Au contraire, les *marrons d'Inde*, qui ne sont pas comestibles,

sont le fruit du *Marronnier* proprement dit. *Voy.* ci-après MARRONNIER.

On appelle vulg. *Marron noir* une espèce d'Agaric ayant le port du champignon de couche : il est de couleur de marron foncé en dessus; *M. de cochon*, les racines du Cyclamen commun; *M. d'eau*, les fruits de la Macre; *M. épineux*, une coquille du genre Came; *M. rôti*, une espèce du genre Sabot.

Les Artificiers appellent *marron* une sorte de pétard de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron.

Dans l'Armée, on donne ce nom à une pièce de cuivre ou à un petit anneau de fer que les rondes et les patrouilles déposent à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage, pour constater que le service s'est fait avec exactitude. *Voy.* MÉREAU.

MARRON (de l'espagn. *cimarron*, sauvage [Scheler]). Dans les Colonies, on appelait *nègre marron* le nègre qui s'était enfui de l'habitation de son maître, et qui se cachait dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'accablait. — Par analogie, nous nommons *marron* celui qui exerce sans titre, sans commission, certaines professions : c'est ainsi que l'on dit : un *courtier marron*, un *imprimeur marron*.

* **MARRONNAGE**, état d'un esclave ou d'un courtier *marron*. *Voy.* ce mot.

MARRONNIER, *Æsculus hippocastanum*, nommé vulg. *Marronnier d'Inde*, pour le distinguer de l'arbre qui donne les grosses châtaignes appelées *marrons* (*Voy.* CHATAIGNE), genre type de la famille des Hippocastanées. C'est un arbre d'un beau port, aujourd'hui très-commun dans nos jardins. Il est originaire de l'Asie septentrionale, et fut introduit en France en 1615 par Bachelier, qui l'apporta de Constantinople à Paris. Il s'élève jusqu'à la hauteur de 20 à 30^m; ses feuilles sont grandes, digitées, et composées de 5 à 7 folioles ovales, inégales, dentées. Ses fleurs blanches, panachées de rose, sont étagées en grappes pyramidales qui font un très-bel effet pendant tout le mois de mai. Le fruit est une grosse capsule ronde, hérissée de pointes et renfermant 1 ou 2 marrons de la couleur et de la grosseur d'une belle châtaigne, mais d'une saveur très-amère. — Le Marronnier d'Inde croît très-vite, et dans presque tous les terrains; il se multiplie facilement par ses graines, qu'il faut conserver pendant tout l'hiver dans du sable humide, et semer au printemps, en pépinière, à la distance de 0^m,25. On transplante ensuite les jeunes arbres à l'âge de 2 ans, en les espaçant convenablement; ce n'est qu'à l'époque où ils ont acquis de 2 à 3^m qu'on les met en place. Le bois du Marronnier est blanc, mou, filandreux; il est peu propre à la menuiserie et encore moins à la charpente. En revanche, l'épaisseur du feuillage de cet arbre le fait rechercher pour les grandes allées de jardins. — On fabrique avec les marrons de l'amidon, une colle à l'usage des papetiers et des relieurs, une pâte pour blanchir les mains et une substance qui entre dans la composition des bougies communes; la fécule qu'on en extrait ne peut servir à l'alimentation parce qu'il est extrêmement difficile de la débarrasser de son amertume, due à un principe amer et alcalin, l'*esculine* (*Voy.* ce mot), qu'on utilise pour le tannage et la teinture en jaune. Quant à ses propriétés médicinales, elles sont à peu près nulles; toutefois dans l'Orient, on mêle de la farine de marrons d'Inde au son que l'on donne aux chevaux atteints de colique : d'où le nom d'*hippocastanum*.

Parmi les autres espèces de Marronniers, on remarque le *M. rubicond*, à fleurs rouges et à feuilles d'un vert plus foncé; le *M. à gros panache*, et le *M. de l'Ohio*, qui ne s'élève qu'à 15^m.

MARRUBE, *Marrubium* (de la ville d'Italie qui portait ce nom?), genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées, renferme une vingtaine d'espèces vivaces, reconnaissables par leur odeur forte, analogue à celle du musc. Le *M. blanc* (*M. vulgare*) croît partout, dans les lieux incultes et stériles, sur le bord des chemins, parmi les décombres. Sa tige est dure, tomenteuse, blanchâtre, haute de 0^m,40 à 0^m,60, rameuse du bas et arrondie; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, crénelées et crépues; ses fleurs sont petites, blanches, réunies en grand nombre à l'aisselle des feuilles; elles apparaissent pendant tout l'été. Le marrube blanc a une odeur forte et aromatique, une saveur amère et âcre. Il est tonique et fortement excitant; il stimule vivement le système utérin; on en fait usage contre les suppressions, les affections nerveuses, hystériques et chlorotiques; on l'a aussi employé dans les catarrhes pulmonaires chroniques, pour favoriser l'expectoration, dans l'asthme humide, comme calmant, etc. Le *M. noir* ou *Ballote fétide* (*Ballota nigra*), dont on fait quelquefois un genre à part, est aussi très-commun dans les lieux incultes : ses fleurs sont purpurines; son odeur et sa saveur sont plus fortes et plus désagréables que celles du marrube blanc; il est employé de la même manière et dans les mêmes cas. — Quant au *M. aquatique*, *Voy.* LYCOPE.

MARS (du nom du dieu de la guerre), la planète supérieure la plus voisine de la terre. On la représente par le caractère ♂. Mars est 7 fois plus petit que la terre, et sa distance moyenne au soleil est d'environ 58 millions de lieues (235 millions de kilomètres). Le plan de son équateur est incliné sur le plan de son orbite, de 28° 48', ce qui fait que les saisons doivent y être à peu près semblables à celles de la terre. Sa révolution sidérale est de 687 jours environ, sa révolution synodique de 780 jours. La durée de sa rotation est de 24^h 37^m 22^s. Son aplatissement d'après les mesures prises par Arago, est de $\frac{1}{30}$ environ. — Mars brille comme une belle étoile d'un éclat rougeâtre. Les lunettes permettent d'apercevoir aux environs de ses pôles deux taches blanches qui s'accroissent ou diminuent alternativement; on les a expliquées en admettant qu'il existe sur cette planète des amas de glaces et de neiges analogues à nos glaces polaires. On a pu d'ailleurs conclure de mesures photométriques que Mars est enveloppé d'une atmosphère analogue à celle de la terre. *Voy.* PLANÈTES.

MARS, troisième mois de notre année civile. Chez les Romains, ce mois était consacré au dieu Mars, et il fut pendant longtemps le premier de l'année. Il a 31 jours. C'est du 19 au 21 mars suivant les années, que le soleil traverse l'équateur en montant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal (équinoxe du printemps), et que le printemps commence. — Les Romains célébraient pendant ce mois des fêtes, dites *hilaries*, qui avaient quelque analogie avec notre carnaval. — Les Agriculteurs sèment en mars les orges, les avoines, les millets, que pour cette raison on appelle vulgairement les *mars*.

Les Alchimistes donnaient au fer le nom de *mars*, parce qu'il sert à fabriquer les armes de guerre; aujourd'hui encore on donne le nom de *martiales* à certaines compositions ferrugineuses naturelles ou artificielles, p. ex. la *pyrite martiale* ou *pyrite de fer* et les *boules de mars*. *Voy.* BOULE.

On donne vulg. le nom de *Papillon mars*, ou *Nymphalis ilia*, à l'un des plus beaux Lépidoptères de nos climats, dont les variétés sont le *Petit mars changeant*, le *Petit mars orangé* et le *Grand mars orangé* (*Iris lutea*). Le *Mars bleu foncé changeant*, qui se tient d'ordinaire sur la cime des trembles et des peupliers, appartient à une espèce voisine de la précédente, le *Nymphale iris*. *Voy.* NYMPHALE.

MARSH (APPAREIL DE). *Voy.* ARSENIC.

MARSAULT ou MARCEAU (SAULE), du b.-lat. *marsalix*, p. *mas salix*, saule mâle. *Voy.* SAULE.

MARSILÉACÉES (du natur. L.-F. de *Marsigli*), famille de plantes Cryptogames appelées d'abord *Rhizospermées*, puis *Salvinées*, forme deux sections, les *Marsiléacées* proprement dites et les *Salviniées*. La première, qui renferme les deux genres *Marsilée* et

Pilulaire, se distingue par des involucres coriaces, épais, indéhiscents, offrant dans l'intérieur plusieurs loges, et par des feuilles qui avant leur développement sont roulées en crosse. Les Marsiléacées rampent au fond des eaux stagnantes et peu profondes. La seconde section comprend les genres *Salvinie* et *Azolle*, dont toutes les espèces flottent sur l'eau. *Voy.* ces noms.

MARSILÉE, *Marsilea*, genre type de la famille des Marsiléacées, renferme des plantes aquatiques cryptogames, dont la tige et les feuilles caulinaires et longuement pétiolées rampent dans les eaux peu profondes. Les Marsilées se trouvent dans l'Europe tempérée et méridionale, dans l'Amérique du Sud, l'Australie, l'Inde, l'Égypte et l'Afrique.

MARSOUIN (de l'allem. *Meer schwein*, cochon de mer), *Phocæna*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, et de la famille des Dauphins. Les Marsouins se distinguent des Dauphins propr. dits en ce qu'ils ont la tête obtuse et arrondie, non terminée par un bec, des dents nombreuses et inégalement placées, une seule nageoire dorsale, une peau dépourvue de poils. Ils se nourrissent de petits poissons. Le *Marsouin commun*, *Porpess* des Anglais, long de 1m à 1m,50, a le corps en forme de fuseau, la partie dorsale teinte d'une couleur sombre, à reflets violacés ou verdâtres, la partie ventrale d'un blanc sale, etc. Il se trouve dans toutes les mers de l'Europe, dans l'Atlantique aussi bien que dans la Méditerranée. Il est assez commun sur nos côtes et remonte quelquefois les fleuves. Il vit en troupes se montrant à la surface de l'eau et folâtrant dans le beau temps. Sa chair a un goût assez désagréable; cependant elle sert de nourriture chez quelques peuples du Nord; on en extrait une grande quantité de graisse, qu'on utilise dans l'industrie.— Le *M. globiceps*, le *M. épaulard*, le *M. beluga*, doivent être considérés comme des genres à part.

MARSUPIAUX (du lat. *marsupium*, bourse), nom donné par G. Cuvier à un ordre de Mammifères que M. de Blainville a proposé d'appeler *Didelphes*. Cet ordre comprend tous ceux dont les femelles possèdent une sorte de sac ou de poche formée par un repli de la peau du ventre et soutenue intérieurement par des espèces de fausses côtes abdominales, auxquelles on a donné le nom d'*os marsupiaux*, poche dans laquelle leurs petits restent abrités jusqu'à leur entier développement. Chez ces singuliers animaux, la gestation est en partie utérine et en partie externe : au bout de 20 à 26 jours environ de gestation utérine, ces animaux mettent au jour leurs petits à peine ébauchés, et ces embryons viennent se fixer, au moyen de la bouche, aux mamelles de leur mère. Ces mamelles sont toujours abdominales et le plus souvent placées à l'intérieur de la poche dont nous avons parlé ci-dessus. Au bout d'un nouveau laps de temps, qui varie suivant les espèces, les petits, déjà développés, cessent d'adhérer aux mamelles; mais ils peuvent les reprendre momentanément comme les autres mammifères. Ils commencent alors à sortir de la poche de leur mère; mais, au moindre bruit, ils se hâtent d'y chercher un refuge. Le cerveau des Marsupiaux, dépourvu de corps calleux, présente en outre des circonvolutions peu apparentes et quelquefois nulles, ce qui est un signe d'infériorité.

Les Marsupiaux forment presque toute la population mammifère de l'Australie; ils y remplacent tous les mammifères de nos pays qui y sont inconnus à l'exception de quelques chauves-souris et de quelques rongeurs. Le continent européen n'en possède pas un seul aujourd'hui, il en a eu toutefois pendant l'époque tertiaire : ce sont les *Peratheriums* qui paraissent avoir eu beaucoup d'analogie avec les Sarigues; on a trouvé des débris de marsupiaux à Montmartre près de Paris et dans les dépôts lacustres de l'Auvergne. L'Australie fournit aussi des débris de marsupiaux fossiles, le *Diprotodon*, le *Notothérium*, le *Thylacoleo*, etc., tous de grande taille. — Les espèces vivantes sont aujourd'hui partagées en deux sous-ordres : 1° les *Marsupiaux australiens*, comprenant les *Phascolomes*, les *Macropodes*, les *Phalangers*, les *Tarsipèdes*, les *Péramèles*, les *Dasyures* et les *Myrmécobies*; 2° les *Marsupiaux américains* ou *Sarigues* (Didelphes propr. dits).

Cuvier partageait les Marsupiaux en *Éleuthérodactyles* et en *Syndactyles*, selon qu'ils ont les doigts libres ou soudés entre eux. — Owen avait fondé sa classification sur leur genre de nourriture et les distinguait en *Carnivores*, *Insectivores*, *Frugivores*, *Herbivores* et *Rongeurs*.

MARTAGON (de l'ital. *martagone*), lis dont les pétales sont recourbés en dehors. *Voy.* LIS.

MARTE ou MARTRE (orig. inc.), *Mustela*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, type de la famille des Mustélidés, comprend plusieurs petits animaux fort vifs et fort agiles qui tous vivent de rapine, et font de grands ravages dans les basses-cours. Quelques-uns, la *Fouine*, le *Putois*, le *Furet*, la *Belette*, la *Zibeline*, l'*Hermine*, etc., sont recherchés pour leur fourrure. Les martes ont des molaires plus ou moins tranchantes, mais non hérissées de pointes; elles ont de 32 à 38 dents, dont une seule tuberculeuse. Leur corps très-allongé et leurs pieds très-courts leur permettent de passer par les plus petits trous. — On a divisé le genre Marte en trois sections : les *Martes propr. dites*, les *Putois* et les *Zorilles*.

La section des *Martes propr. dites* comprend elle-même plusieurs espèces. La principale est la *Marte commune* (*Mustela martes*), dont la fourrure est d'un brun assez brillant; ses pattes et sa queue sont presque noires; mais le dessous de son ventre est moins foncé, et tire un peu sur le roux jaunâtre; elle est grosse comme un chat de taille moyenne, mais son corps ainsi que son museau sont beaucoup plus allongés; ses ongles, robustes et acérés, sont également propres à fouir la terre et à déchirer une proie. Cet animal vit dans les bois, particulièrement dans les bois de sapins, plutôt que près des habitations; il y déniche les oiseaux, quand il ne peut s'introduire dans les poulaillers. Sa fourrure est assez estimée; mais on parvient à l'imiter avec des poils teints : on vend sous le nom de *Marte lustrée* la fourrure de la belette teinte en brun.— La *Marte zibeline* (*M. zibellina*) habite le nord de l'Europe et de l'Asie, et se trouve jusqu'au Kamtchatka et dans l'Amérique russe : elle ressemble beaucoup à la marte commune quant aux mœurs et à la forme, et n'en diffère que par la finesse et la couleur de sa fourrure, qui est d'un brun lustré fort brillant, noircissant en hiver, et nuancé de gris vers la tête; on la chasse l'hiver, et on la prend au piége en enfumant son terrier : quel que soit l'ennemi qui l'attaque, elle se défend avec fureur et mord cruellement. — Les autres espèces sont : la *Fouine* (*Voy.* FOUINE), le *Pékan* (*M. canadensis*) et le *Vison* (*M. vison*), tous deux particuliers au Canada et vivant dans les terriers qu'ils se creusent sur le bord des lacs et des rivières : une variété du Vison est entièrement blanche, et porte, chez les fourreurs, le nom de *Vison blanc*. La *Marte à tête de loutre*, la *M. des Hurons*, la *M. renard*, le *Wajack* et le *Cuja*, sont des espèces moins connues et moins bien déterminées.

Quant aux *Putois* et aux *Zorilles*, *Voy.* ces mots.

MARTEAU (du b.-lat. *martulus* ou *martellus*, dimin. de *marcus*, *martus*, marteau, instrument de percussion, plus ou moins pesant, de matière et de forme qui varient suivant la destination; il est traversé par un manche sur l'un des bouts duquel il est fortement fixé. On distingue dans le marteau la *tête*, l'*œil*, la *panne* et le *manche*. La *tête* (le bout qui frappe) est rectangulaire ou ronde et légèrement bombée; l'*œil* (le trou par lequel entre le manche) est un peu conique; la *panne* (le côté opposé à la tête) est amincie et quelquefois acérée. L'effet d'un coup de marteau se mesure par le produit de la

masse du marteau par le carré de sa vitesse au moment de la percussion. — On appelle *ouvriers à marteau* tous ceux qui, dans leur état, se servent de cet instrument, tels que forgerons, serruriers, ajusteurs, ferblantiers, chaudronniers, batteurs d'or, etc.

Les gros *marteaux*, dont on se sert dans les usines pour forger les pièces métalliques et qu'on fait mouvoir par la vapeur (*M. frontal, M. pilon, M. horizontal*, etc.), prennent ordinairement le nom de *martinets*. *Voy.* ce mot.

Dans la Bijouterie, on appelle *marteau à emboutir* un marteau qui sert à creuser un vase sur une espèce de moule ayant la même forme que le vase même et qu'on nomme *dé*; *marteau à sertir*, un marteau très-petit ayant la panne arrondie, et qui sert à rabattre les sertissures.

Dans l'administration des Eaux et Forêts, on appelle *marteau* un instrument de fer en forme de marteau et portant gravé en relief un marteau surmonté du sceau de l'État, avec lequel les gardes des eaux et forêts marquent les arbres destinés à être coupés pour les services publics. L'opération par laquelle on marque ainsi les arbres de l'État s'appelle *martelage* (*Voy.* BALIVEAUX). La Marine a le droit de choisir et de faire marteler dans les forêts de l'État, dans celles des communes et des établissements publics, les arbres propres aux constructions navales ; longtemps, ce droit s'étendit même sur les bois des particuliers : cette servitude n'a cessé qu'en 1837. Un directeur des constructions navales est chargé de la surveillance des fournitures des bois de marine. — Les contrefacteurs ou falsificateurs de ces marteaux sont punis de travaux forcés à temps. Autrefois il y avait en chaque maîtrise un officier préposé à la garde de ce marteau, qu'on nommait le *garde-marteau*.

En Anatomie on appelle *marteau*, un des osselets de l'oreille, qui s'articule avec l'enclume et l'os lenticulaire. *Voy.* OREILLE.

En Physique, on nomme *marteau d'eau* un tube de verre terminé dans sa partie supérieure par une boule creuse, qu'on remplit d'eau en la mêlant d'esprit-de-vin, pour qu'elle ne gèle pas. On purge cette eau d'air en la faisant bouillir, puis on ferme à la lampe l'extrémité de la boule : lorsqu'on secoue l'eau qui y est contenue, elle tombe au fond du tube comme un corps solide, avec un bruit sec comme celui d'un coup de marteau.

Perruque à marteaux. *Voy.* PERRUQUE.

MARTEAU, *Zygæna*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens, établi aux dépens des Squales, renferme des animaux analogues aux Requins. Ils n'en diffèrent que par leur tête aplatie et configurée de manière à représenter un marteau dont le corps serait le manche. Le *Marteau commun* (*Z. malleus*), vulg. *Maillet* et *Demoiselle*, a le corps grisâtre, la tête large et étendue sur les côtés, les yeux gros et saillants, le corps assez étroit. On le prend en juillet, août et septembre. Sa chair est d'un goût désagréable.

MARTEAU, *Malleus*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Aviculidées, que l'on fait souvent rentrer dans le genre Avicule, dont son nom à la forme de sa coquille; élargie à la base en deux lobes figurant les deux côtés d'un marteau. Il compte plusieurs espèces, qu'on trouve dans les mers de l'Inde et de l'Australasie.

MARTELAGE (Eaux et forêts). *Voy.* MARTEAU.

MARTIALE (cour, loi). *Voy.* COUR, LOI.

En Chimie, *martial* est synonyme de *ferrugineux*. *Voy.* ce mot et MARS.

MARTIN, *Gracula*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Turdidés, voisin des Merles et des Étourneaux : bec comprimé, allongé, très-peu arqué ; narines latérales ovoïdes; espace nu autour des yeux; tarses allongés assez robustes; ailes longues et pointues. Les Martins se rassemblent et volent en grandes troupes. Ce sont des oiseaux voyageurs dont la présence est un bienfait dans les pays chauds, parce qu'ils détruisent une énorme quantité d'insectes et particulièrement de sauterelles; ils se nourrissent aussi de mulots, de souris, de fruits, etc. L'espèce type est le *M. triste* (*G. tristis*), qui habite le Bengale, Java et l'île de France: il a environ 0m,20, le bec et les pieds jaunes, le plumage brun marron en haut, grisâtre à la poitrine et à la gorge, et blanc sous le ventre; sa couvée est de 4 œufs. Les autres espèces sont le *M. roselin* (*G. roseus*), qui habite l'Asie et l'Afrique : le *M. huppé* (*G. cristatellus*), de Java; le *M. brame* (*G. pagodarum*), de l'Inde et de la Chine.

MARTIN-CHASSEUR, *Dacelo*, section de la famille des Alcédidés, comprenant les Martins-Pêcheurs sylvains. Ces oiseaux, qui ne diffèrent du Martin-Pêcheur propr. dit que par leurs habitudes, font dans les forêts ce que ceux-ci font sur le bord des rivières : vivant d'insectes, de lombrics et de larves, ils attendent, juchés sur une branche, qu'un insecte, une larve ou un ver passent à portée d'être saisis. Leur bec est triangulaire, à mandibule supérieure échancrée et inclinée vers le bout. Les espèces les plus communes sont le *Martin-chasseur géant* ou *Choucalcyon*, qui a 0m,40 de long, et dont le plumage est brun olivâtre en dessus et fauve brunâtre en dessous; le *M.-chasseur trapu*, bleu d'azur avec une calotte vert doré, des rémiges noires, et l'abdomen roux ; le *M.-chasseur à tête grise*, long de 0m,25, à la tête et au cou bruns; le *M.-chasseur à coiffe brune*, d'un brun enfumé, le *Tanysiptère*, le *Mélidore*, le *Todiramphe*, etc.

MARTIN-PÊCHEUR, *Alcedo*, groupe d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux syndactyles, qui constitue la famille des Alcédidés ou des Alcyons, renferme des espèces remarquables par l'éclat de leurs couleurs. On en forme deux sections : les *M.-pêcheurs riverains* ou *M.-pêcheurs propr. dits*, et les *M.-pêcheurs silvains* ou *Martins-chasseurs*. *Voy.* ci-dessus.

Les *Martins pêcheurs* propr. dits ont le bec long, gros, droit, plus ou moins comprimé, les narines étroites, la queue courte, les tarses courts, les ailes de médiocre longueur. Ces oiseaux répandus sur tout le globe en nombre considérable, ont pour type le *M.-pêcheur d'Europe* ou *Bluet* (*A. ispida*), l'un des plus jolis oiseaux de nos climats. Il n'est pas plus gros qu'une alouette ; sa queue est courte, son bec assez long et ses jambes peu élevées; ses formes n'ont rien de gracieux ; mais, en revanche, le dessus de son corps et ses ailes sont d'un très-beau bleu de ciel passant au vert d'émeraude; sa gorge est d'un roux vif et pourpré, et son ventre est blanchâtre; ses joues sont marquées de deux taches rousses; ses yeux sont noirs, et ses pattes ainsi que son bec, rouges. Le martin-pêcheur vit solitaire au bord des eaux, tapi dans quelque trou ou guettant, immobile et perché, quelques petits poissons qu'il pêche avec adresse en rasant la surface des eaux et en faisant entendre un petit cri (*ki, ki kiri*), qu'il répète chaque fois qu'il frappe sa proie. On prétendait autrefois que la dépouille du martin-pêcheur éloignait par son odeur les teignes qui dévorent les draps, et, pour cette raison, on en suspendait souvent dans les magasins. Il existe en Asie et en Afrique plusieurs variétés remarquables de Martins-pêcheurs, notamment le *M.-pêcheur huppé*, au plumage rouge et gris noirâtre; et le *M.-pêcheur à collier*, le *M.-pêcheur pie* ou *Céryle*, à plumage noir et blanc; le *M.-pêcheur tridactyle* ou *Céyx* (*Voy.* ce mot), le *Symé torotoro*, etc. — *Voy.* ALCYON.

MARTINET (d'un dimin. du b.-lat. *martus*, marteau), énorme marteau du poids de 40, 50 ou 100 kilogr., mis en mouvement par la vapeur ou par un courant d'eau, et pouvant frapper depuis 200 jusqu'à 500 coups par minute. On s'en sert dans les grandes usines pour étirer les barres de fer ou d'acier, battre à froid les faux, les bêches, etc. *Voy.* MARTEAU.

MARTINET (de *Martin*), *Cypselus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux fissirostres, famille des

Hirundinées, renferme des oiseaux qui ressemblent pour la forme aux Hirondelles, mais qui en diffèrent surtout par la longueur de leurs ailes. Les martinets ont en outre le bec très-petit, très-fendu, triangulaire, aplati horizontalement, les pieds très-courts avec le pouce dirigé en avant, la queue fortement bifurquée. Ils sont insectivores, craignent la grande chaleur et le grand froid, et habitent les lieux élevés. On en connaît plusieurs espèces, dont les deux principales sont : le *Martinet noir*, et le *Grand Martinet à ventre blanc*. Le *M. noir* (*C. apus*), vulg. *Arbalétrier*, est plus gros que l'hirondelle de cheminée : du bout du bec au bout de la queue, il a près de 0m,20. Il a la gorge d'un blanc cendré, et tout le dessus du corps, ainsi que les ailes, d'un noir sombre ou changeant en vert. Cet oiseau n'arrive en France qu'après le retour des hirondelles ; il s'établit de préférence dans les tours et les clochers élevés, d'où il fait entendre des cris aigus et continuels en volant toujours et en chassant les insectes dont il se nourrit. Le *Grand martinet à ventre blanc* ou *M. de montagne* (*C. melba*), est plus grand que le précédent. Il a la gorge, la poitrine et le ventre blancs, le dessus du corps d'un gris plus ou moins foncé, avec quelques reflets verts et rougeâtres. Ce martinet ne se montre guère que dans les Alpes.

MARTINGALE, large courroie, simple ou bifurquée, qui s'adapte par un bout au menton du cheval et par l'autre aux sangles placées sous le ventre. La martingale s'emploie ordinairement pour assurer la tête du cheval qui se cabre, ou pour empêcher, s'il *porte au vent*, qu'il ne batte à la main. Ce mot vient, dit-on, par assimilation de chausses dites *à la martingale* (de *Martigues*, en Provence, où elles étaient usitées), dont le pont était placé par derrière, — En Marine, par allusion à la martingal du cheval, on appelle ainsi un arc-boutant placé au-dessous du mât de beaupré et à la tête de ce mât, et percé à son extrémité inférieure de deux trous dans lesquels passent des cordages servant d'étais inférieurs au boute-hors de foc.

En termes de Jeu, la *martingale* consiste à porter à chaque coup le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent, de manière à rentrer, lorsqu'on gagne, dans tous les fonds qu'on a perdus précédemment. — On le dit aussi de certaines manières de jouer imaginées par différents joueurs pour s'assurer le gain, et qu'ils suivent avec persistance. Tous les joueurs de profession ont imaginé une martingale que chacun d'eux croit infaillible.

MARTIN-PÊCHEUR. *Voy.* MARTIN.

MARTIN-SEC, poire d'automne, de grosseur moyenne, de forme pointue, de couleur roux-foncé d'un côté, et jaune-coing de l'autre.

MARTIN-SIRE, poire allongée, assez grosse, d'un vert jaunâtre, tachetée de points gris, à chair ferme, sucrée. Elle mûrit en novembre.

MARTRE. *Voy.* MARTE.

MARTYNIA, nom latin botanique du genre *Cornaret*. *Voy.* ce mot.

MARTYR (du gr. μάρτυρ, témoin), celui qui a souffert le *martyre*, c.-à-d. les tourments et même la mort pour *témoigner* de la vérité de la religion qu'il professe. Il se dit surtout en parlant de la Religion chrétienne. On y distingue les *martyrs* des *confesseurs* : ces derniers sont ceux qui ont hardiment proclamé la foi et ont souffert pour elle, mais qui ont survécu à leurs souffrances. Le premier martyr de la religion chrétienne fut St Étienne, lapidé à Jérusalem par les Juifs. On trouve les noms et l'histoire des martyrs dans les *martyrologes*. On a rassemblé les interrogatoires que l'on faisait subir aux martyrs, et ces procès-verbaux sont connus sous le nom d'*actes authentiques des martyrs*. — On a donné le nom d'*ère des martyrs* à la persécution subie sous Dioclétien à cause des nombreuses victimes qui périrent alors.

MARTYROLOGE (du gr. μάρτυρ, témoin, et de λόγος, discours, traité), liste ou catalogue des martyrs. C'est au pape Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Le plus ancien martyrologe était celui d'Eusèbe, traduit par St Jérôme : il n'en reste que des fragments. Parmi ceux qu'on possède en entier, les plus célèbres sont ceux de Bède, continué par Florus ; de Raban Maur, d'Adon, d'Usuard, de Nevelon, de Notker, moine de Saint-Gall, de Bellin, de Padoue, de Maurolycus, de Molanus (Van den Meulen). Le martyrologe d'Usuard, avec les changements exécutés par Baronius, est celui dont se sert ordinairement l'Église romaine. Il a été reproduit par Molanus avec de savantes remarques. — On a inséré dans le *martyrologe romain*, avec les noms des martyrs proprement dits, ceux des autres saints dont l'Église fait commémoration pour chaque jour. C'est un pieux usage, dans l'Église romaine, de lire à *prime* la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le martyrologe, et de proposer ainsi l'exemple de leurs vertus.

MARUM (TEUCRIUM), ou *Germandrée maritime*, vulg. *Herbe aux chats*. *Voy.* GERMANDRÉE.

MASARIS, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Diploptères, établi sur une espèce unique rapportée de Barbarie par le botaniste Desfontaines.

MASCARADE, déguisement. *Voy.* MASQUE et CARNAVAL.

MASCARET ou MACARET, barre de la Gironde, a été appelée ainsi, dit-on, parce qu'elle pénètre ordinairement jusqu'au bourg de St-Macaire. *Voy.* BARRE.

MASCARILLE, nom d'un valet de comédie emprunté à la scène italienne. Mascarille est fourbe et voleur, mais peureux et gourmand. Molière s'en est servi dans l'*Étourdi* et les *Précieuses ridicules*.

En Botanique, on donne ce nom à un champignon comestible du genre Agaric.

MASCARIN, nom vulgaire d'une *Perruche* de Madagascar.

MASCARON (de l'ital. *mascherone*, grand masque), figure creuse, sculptée en ronde bosse ou en bas-relief, qu'on emploie comme ornement en architecture ou en décoration. On place ordinairement les mascarons sous les entablements, sous les balcons, à la clef des arcades, à l'orifice des fontaines, à l'ouverture des grottes, etc On leur donne indifféremment un caractère grotesque ou sérieux : ce sont le plus souvent des figures de satyres, de faunes, de naïades, etc. Les architectes du XVIIe et du XVIIIe siècles abusèrent de l'usage des mascarons ; on les voit prodigués sur les façades de tous les édifices de cette époque. On cite comme remarquables en ce genre les mascarons du terre-plein du Pont-Neuf, à Paris.

MASCULIN (SEXE). *Voy.* SEXE.

Genre masculin, en Grammaire. *Voy.* GENRE.

Rime masculine. *Voy.* RIME.

MASQUE (de l'ital. *maschera*, du b.-lat. *mascha*), faux visage dont on se couvre la figure, soit pour se déguiser dans les mascarades, soit pour se garantir le teint. On fait des masques en carton, en cire, en soie, en velours, en linon, etc. Tous se fabriquent sur des moules ordinairement en plâtre et formés d'après une figure en relief, sculptée exprès. On colore les masques de carton, d'abord avec une couche couleur de chair très-pâle, puis avec une seconde, et enfin avec du fard. Cela fait, on passe, lorsque les couleurs sont sèches, une colle claire qu'on laisse sécher, et enfin un vernis. La base des masques en cire est une toile de lin fine ou à demi usée. Les masques d'étoffes pour dominos s'appellent *loups* (*Voy.* ce mot). — L'Italie, et surtout Venise, eut longtemps le monopole de la fabrication des masques. Aujourd'hui, c'est Paris qui en fournit tous les pays : la première fabrique de masques y fut

créée en 1799 par un Italien nommé Marassi. *Voy.* Moulage.

L'usage des masques et des mascarades remonte à la plus haute antiquité : on le trouve chez les Égyptiens, chez les Grecs et chez les Romains. Les Grecs, pendant les fêtes appelées Dionysiaques; les Romains, pendant les Saturnales et les Lupercales, se masquaient le visage et couraient les rues déguisés. Ils faisaient en outre usage du masque pour les représentations scéniques (*Voy.* ci-après). Le moyen-âge eut aussi ses déguisements et ses mascarades en partie religieuses, tels que la *fête de l'âne* ou *des fous*, les processions du *géant Gayant* en Flandre, de la *gargouille* à Rouen, etc. Dans les tournois, certains chevaliers qui ne voulaient point être connus combattaient masqués. Ce ne fut toutefois qu'au XIVe siècle qu'on vit en France de véritables mascarades. Elles nous vinrent d'Italie, où plusieurs villes, Venise surtout, étaient en grande réputation pour les *déguisements* qui avaient lieu pendant leur *carnaval*. Ce fut au mariage de Charles VI (1389) qu'on vit en France la première fête travestie et masquée. Jusqu'au XVIe siècle, on ne se servit de masques que dans les bals et pour prendre part aux jeux de hasard. Du XVIe au XVIIIe siècle, les femmes portèrent, pour se garantir le teint, des masques en velours (*loups*). Sous la régence, ces loups ayant fait place au rouge et aux mouches, les masques ne furent plus employés que dans les déguisements.

Les masques qui paraissent ou se réunissent, soit dans les rues, soit dans les bals publics, sont soumis à des mesures de police prescrites par les préfets ou les maires. Il leur est interdit de porter des armes ou des bâtons, d'injurier les passants ou de salir leurs vêtements. Les contraventions sont punies de l'amende, et en cas de récidive de l'emprisonnement. Les entrepreneurs de bals publics ne peuvent donner des bals masqués et travestis, qu'avec une permission expresse et seulement pendant le temps du carnaval.

Masque scénique, en gr. προσωπεῖον, en lat. *persona*. Selon la tradition classique, les premiers acteurs se bornaient, pour se travestir, à se barbouiller le visage avec de la lie. A cet usage grossier, qui avait pris naissance au milieu des fêtes de la vendange, Eschyle substitua le masque. Quand on construisit des théâtres assez grands pour contenir la population d'une ville tout entière, et qu'il fallut grandir et grossir la taille de l'acteur pour les besoins de la perspective, le masque devint une nécessité comme le cothurne. Ce fut alors une espèce de casque en bois sculpté ou en métal qui couvrait toute la tête, et qui, outre les traits du visage, représentait la barbe, les cheveux, les oreilles. La bouche, toujours béante, était construite de manière à rendre la voix plus sonore et plus retentissante. Les masques variaient d'expression selon la nature des pièces, tragiques, comiques ou satiriques, et selon le sexe et l'âge de ceux qu'on voulait représenter; mais les types connus étaient toujours figurés avec les mêmes traits. Ce genre de masque disparut avec le théâtre antique. — Chez les modernes, on retrouve des masques au théâtre chez les Italiens. Au XVIIIe siècle, les acteurs des *Bouffes* et certains acteurs du *Théâtre de la foire*, *Arlequin* surtout, jouaient masqués.

Dans l'Escrime, on se sert, pour mettre la figure à l'abri des coups de fleuret, d'un masque formé d'un cadre en fer, ovale, fortement concave et couvert d'une toile métallique. Ce masque porte, à sa partie supérieure, un arc en fer, armé, à son extrémité, d'une plaque de même métal, qui appuie sur l'occiput, et qui maintient le masque en place sans le secours d'aucun cordon. Les trous de la toile métallique sont assez grands pour ne pas intercepter la vue, et assez petits pour que le fleuret ne puisse pénétrer.

Masque des femmes enceintes. *Voy.* Éphélides.

MASS (mot allemand qui veut dire *mesure*), nom donné, dans diverses parties de l'Allemagne, à une mesure de capacité pour les liquides, dont la valeur varie suivant les localités. Le *mass* de Vienne ou d'Autriche vaut 1 litre; 40 *mass* de Vienne forment un *eimer*. Il ne faut pas confondre le *mass*, qui sert pour les liquides, avec le *massel*, qui sert pour les matières sèches, et qui vaut 3 lit. 84.

MASSAGE (de *masser;* de l'arabe *mass*, manier, palper [Pihan]), action de presser, de pétrir, pour ainsi dire, avec les mains toutes les parties musculaires du corps, en même temps que l'on exerce des tractions méthodiques sur les articulations. Cette opération, qui se pratique surtout après le bain, a pour effet de donner aux membres de la souplesse, et d'exciter la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents : elle peut être utile contre les douleurs et dans les affections du système lymphatique. La pratique du massage est répandue dans tout l'Orient. Elle était connue des Romains, comme le prouve ce vers de Martial :

Percurrit agili corpus arte tractatrix, etc. (III, 82.)

MASSALIA (du nom grec de *Marseille*), astéroïde. *Voy.* Planètes.

MASSE (du lat. *massa*). En Physique et en Mécanique, la *masse* d'un corps est le rapport de la force qui agit sur le corps à l'accélération du mouvement qu'elle détermine; ce rapport est constant pour le même corps, quelle que soit la force. — Vulgairement, le mot *masse* est employé pour désigner la quantité de matière qui constitue le corps. Le poids d'un corps est proportionnel à la masse. *Voy.* Densité.

En Astronomie, pour déterminer la *masse du soleil*, on s'appuie sur ce que, en vertu des lois de Newton, la force qui produit le mouvement de la terre autour du soleil et celui de la lune autour de la terre, s'exerce proportionnellement à la masse et en raison inverse du carré de la distance. On en conclut, à l'aide du calcul, que les masses M et m du soleil et de la terre sont proportionnelles aux cubes des rayons a et a' des orbites de la terre et de la lune, et en raison inverse des carrés des temps de leurs révolutions t et t', ce que l'on traduit par la formule $\frac{M}{m} = \frac{a^3}{a'^3} \times \frac{t'^2}{t^2}$. En mettant dans cette formule au lieu de a, a', t et t' leurs valeurs connues, on en tire $M = 355{,}500\ m$. Ainsi la masse du soleil vaut 355,500 fois celle de la terre. — Cette même formule peut servir à trouver la *masse des planètes* ayant des satellites, c.-à-d. de Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Il suffit d'y remplacer M par sa valeur précédemment trouvée, et a, a', t et t' par les rayons des orbites et les durées des révolutions de la planète et d'un quelconque de ces satellites; la formule donne alors la masse M de la planète. Quant aux planètes qui n'ont pas de satellites, on conclut leurs masses des perturbations qu'elles font éprouver aux corps célestes qui les approchent. — La *masse de la lune* se déduit de l'intensité de la force qui produit la marée lunaire, intensité que l'on peut calculer et qui est proportionnelle à la masse de la lune. C'est ainsi qu'on a trouvé que cette masse est 81 fois moindre que celle de la terre.

Masse, se dit aussi de fonds d'argent constituant l'avoir d'une succession, d'une société, etc. — En termes de Commerce, on appelle *masse active*, l'ensemble de l'avoir d'un négociant, et *masse passive*, l'ensemble de ses dettes. En termes de Pratique, on dit *faire masse des frais, des dépens*, pour faire un total que l'on partage ensuite entre diverses personnes. On appelle *masse des créanciers* d'une faillite la réunion de tous les créanciers du failli.

Dans l'Armée, on donne le nom de *masse* à des fonds spéciaux qui, dans chaque régiment, doivent subvenir à une dépense déterminée, et auxquels contribuent tous les soldats. On compte plusieurs espèces de masses : la *masse de linge et de chaus-*

sure, la *masse d'entretien*, la *masse de ferrage* ou de *harnachement*, etc. Les masses sont alimentées par des retenues faites sur la solde de chaque soldat.

MASSE (du lat. *matea*, radical supposé de *mateola*, bâton), bâton à tête d'or ou d'argent que des assesseurs appelés *massiers* portaient par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, devant le recteur et les quatre Facultés de l'Université de Paris allant en procession, devant quelques chapitres et devant les cardinaux. L'Université a seule aujourd'hui conservé ses massiers.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *masse* un gros marteau de fer carré des deux bouts, emmanché de bois et servant aux carriers, tailleurs de pierre, paveurs, etc., pour briser la pierre. — La *masse d'armes* était une arme de fer en usage au moyen âge, fort pesante d'un bout, avec laquelle on assommait.

Masse, monnaie. *Voy.* CADIÈRE.

MASSE D'EAU, plante. *Voy.* MASSETTE.

MASSEL, mesure allemande. *Voy.* MASS.

MASSEPAIN (orig. incert.), espèce de petit biscuit fait de pâte d'amande et de sucre, auquel on donne souvent la forme d'un petit pain rond. On fait ordinairement les massepains avec des amandes d'abricots, avec des amandes amères, ou même avec des avelines ou des pistaches.

MASSET (de *masse*), se dit, en Métallurgie, des loupes de fer formées par coagulation dans les fonderies où l'on n'emploie que de petits fourneaux. *Voy.* LOUPE.

MASSÉTER (MUSCLE), du gr. μασσητήρ, masticateur ; muscle situé à la partie postérieure de la joue, et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur. Il sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication. — On appelle *artère massétérine* celle qui naît du tronc même de la maxillaire interne ou de la temporale profonde postérieure, et se répand dans l'épaisseur du muscle masséter, après avoir traversé l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur ; *veine massétérine*, une veine qui offre la même distribution que l'artère précédente, et qui se rend dans la veine maxillaire ; *nerf massétérin*, un nerf qui est fourni par le nerf maxillaire inférieur.

MASSETTE, *Typha*, vulg. *Masse d'eau*, genre type de la famille des Typhacées, se compose de roseaux à hautes tiges, environnés inférieurement de feuilles larges et rubanées, et terminés par une sorte de *masse* cylindrique et noire dont le duvet, léger et soyeux, s'échappe facilement. On en distingue deux espèces, très-abondantes dans toutes les contrées marécageuses et sur le bord des rivières : la *M. à larges feuilles*, haute de près de 2^{m}, et la *M. à petites feuilles*, toutes deux communes en France. On peut utiliser ces plantes ; leur rhizôme se mange confit au vinaigre; leur duvet sert à garnir les matelas et les coussins ; on a essayé de le faire entrer dans la fabrication du feutre.

MASSICOT ou PROTOXYDE DE PLOMB, composé de plomb et d'oxygène, est de couleur jaune ou rougeâtre, et très-fusible. Lorsqu'on le fait fondre dans un creuset de terre, il le perce en s'unissant à la silice et à l'alumine de ses parois, et le recouvre d'un enduit vitreux très-brillant. C'est le seul des oxydes de plomb qui puisse s'unir aux acides. Il se combine aussi avec les alcalis, qui le rendent soluble dans l'eau. Le massicot est un des oxydes les plus facilement réductibles à l'état de métal par le charbon ou le gaz hydrogène. Il sert à la préparation du minium et des sels de plomb. Lorsque le massicot est demi-vitrifié, il porte le nom de *litharge*. *Voy.* ce mot.

MASSIER. *Voy.* MASSE.

MASSONIE (du botan. fr. *Masson*), *Massonia*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Asphodélées, qui croît principalement au cap de Bonne-Espérance, se compose d'espèces bulbeuses d'un port remarquable : leur hampe est courte, et sort de deux feuilles quelquefois très-grandes, appliquées le plus souvent à la surface du sol. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres. On distingue la *M. à larges feuilles*, la *M. ondulée*, la *M. à fleurs violettes*, la *M. pustuleuse*, la *M. en cœur*.

MASSORE (de l'hébreu *masorat*, tradition), nom donné au travail critique fait sur le texte de la Bible par les docteurs Juifs appelés *massorètes* (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), travail dont l'objet était de fixer non-seulement les différentes leçons du texte, mais encore la lecture et la prononciation des mots, conformément à la tradition.

MASSUE (de *masse*), en lat. *clava*, la plus ancienne des armes offensives, se trouve dans tous les temps et chez tous les peuples. L'Écriture en arme Caïn et Samson, de même que la Fable la met entre les mains d'Hercule. Les Romains avaient dans leurs armées des combattants qui portaient des massues garnies de clous ; ils les appelaient *clavatores*. La massue, sous le nom de *masse d'armes*, a de même été employée dans la milice française jusqu'à la découverte de la poudre. Elle est encore aujourd'hui entre les mains de tous les sauvages : leur *casse-tête*, leur *tomahawk*, ne sont que des massues.

En Botanique, on nomme *massue* la partie supérieure du corps des Champignons, lorsqu'elle se compose d'un renflement qui fait suite au stipe, ou qui en est séparé par un bord sensible.

Massue d'Hercule. On appelle ainsi, en Botanique, une variété de Concombre, à cause de la forme de son fruit, et, en Conchyliologie, à cause de la longueur de son canal et de la brièveté de sa spire, une coquille de l'ordre des Gastéropodes pectinibranches, qu'on appelle aussi *Rocher cornu* (*Murex cornutus*).

MASTIC (du gr. μαστίχη, de μάσσω, mâcher). C'est proprement le nom d'une résine qui s'extrait par incision du *Lentisque* (*Pistacia lentiscus*), de l'île de Chio, et que l'on trouve dans le commerce en larmes ou en grains jaunâtres, demi-transparents, fragiles, à cassure vitreuse, d'une odeur douce et agréable et d'une saveur aromatique ; elle se ramollit sous la dent et y devient ductile. On l'emploie quelquefois comme *masticatoire* pour fortifier les gencives et parfumer l'haleine ; on s'en sert encore dans la préparation des vernis.

On donne aussi le nom de *mastics* à divers ciments composés de substances fort différentes et destinés à clore les joints de manière à s'opposer au passage des liquides ou des gaz. Le *mastic des vitriers* se fait avec du blanc d'Espagne et de l'huile de lin. Le *mastic des marbriers*, dont on se sert pour recoller les marbres et les pierres lithographiques, est de la gomme laque qu'on applique à chaud. Le *mastic des fontainiers* est composé de la résine dite *arcanson* et de ciment de brique bien sec ; il est employé à chaud pour sceller les robinets des fontaines : en se refroidissant, il devient parfaitement compacte. Celui que l'on emploie à couvrir les terrasses, revêtir les bassins, souder les pierres, en un mot à prévenir l'infiltration des eaux, est formé de 9 p. de briques en poudre ou d'argile cuite, de 1 p. de litharge et d'une certaine quantité d'huile de lin. On compose aussi des mastics avec de la chaux et du sable, comme les mortiers.

Le *mastic hydrofuge* est une espèce de vernis qui empêche la détérioration qu'éprouvent les peintures sur pierre et sur plâtre par l'effet de l'humidité. Il consiste en un mélange de cire jaune ou de résine et d'huile de lin. On fait pénétrer ce vernis au moyen d'une chaleur très intense dans les pores des pierres ou du plâtre sur lesquels on veut exécuter des peintures. *Voy.* ENCAUSTIQUE.

MASTICATION (du lat. *masticatio*), action de *mâcher*, consiste à diviser les aliments solides pour qu'ils soient plus facilement imprégnés de salive, avalés et digérés. Les organes de la mastication sont, avec les mâchoires et les dents, la langue et les lèvres, qui poussent ou ramènent entre les dents la substance alimentaire jusqu'à ce qu'elle soit conve-

nablement broyée. La perfection de la mastication exerce la plus grande influence sur la digestion et par suite sur la santé. *Voy.* INSALIVATION.

MASTICATOIRE, se dit de toute substance qu'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive ou pour parfumer l'haleine. Les masticatoires sont tantôt des substances inertes qui n'agissent que mécaniquement, tantôt des stimulants, tels que les racines de lentisque (*mastic* propr. dit), de livèche, d'impératoire, d'angélique, ou même des substances âcres (pyrèthre, scille, bétel, polygala, tabac, etc.).

MASTIFFS (CHIENS) ou DOGUES. *V.* CHIEN et DOGUE.

MASTIGADOUR, synonyme de *masticatoire*, se disait, en Hippiatrie, de certaines préparations médicamenteuses destinées à être mâchées par les animaux malades et qu'à cet effet on attachait enveloppées dans du linge à un mors uni et approprié à cet usage. On donnait aussi à ce mors le nom de *mastigadour* et l'on disait d'un cheval qu'il *était au mastigadour* lorsque après l'avoir muni d'un tel mors, on lui mettait la tête entre deux piliers, la croupe tournée vers la mangeoire.

MASTIGE (du gr. μάστιξ, fouet), *Mastigus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Palpeurs, ne se compose que d'espèces exotiques.

MASTITE (du gr. μαστός, mamelle, sein), dite aussi *Mammite*, vulg. *Glande au sein* ou *Poil*, inflammation plus ou moins grave des mamelles et assez fréquente chez les nourrices et les femmes enceintes : elle est caractérisée par l'endurcissement et l'aspect bosselé et inégal du sein et par des douleurs lancinantes. Elle provient soit d'une impression brusque du froid sur le sein, soit d'une irritation produite par la succion même, soit de causes particulières. Si ce n'est qu'un engorgement laiteux, on attend qu'il se dissipe de lui-même ou l'on dégorge le sein par la succion naturelle ou artificielle : on y joint les fomentations chaudes et camphrées, la ouate, etc. ; s'il y a inflammation et douleurs vives, on a recours aux cataplasmes émollients et narcotiques, aux sangsues, etc. Ces moyens ne suffisent pas toujours à prévenir un abcès.

MASTODONTE (du gr. μαστός, mamelon, et ὀδούς, ὀδόντος, dent : dents mamelonnées), *Mastodon*, nom donné par Cuvier à un genre de Mammifères aujourd'hui perdus, qui, par leur structure, étaient pour la plupart fort voisins des Éléphants, et qui, comme eux, doivent être rangés dans l'ordre des Proboscidiens. Ce genre se distingue par des dents molaires dépourvues de cément et mamelonnées à leur couronne, par des arêtes transversales, plus souvent encore par d'épais mamelons, et par la direction vers le bas des incisives supérieures qui, sortant de la bouche, constituent de véritables défenses. Quelques-uns avaient des défenses aux deux mâchoires. — On a distingué dix espèces de mastodontes, toutes caractérisées par des différences de forme et de proportion dans les dents molaires ; les principales sont : le *Grand mastodonte* ou *M. gigantesque*, le *Petit mastodonte*, le *M. à larges dents*, le *M. à dents étroites*, le *M. à long museau*, le *M. des Cordilières*, le *M. de Humboldt*, le *M. tapiroïde*, le *M. du Bengale* et le *M. d'Australie*. Les débris de ces animaux se rencontrent surtout dans les terrains appartenant à l'époque tertiaire pliocène. Leur taille était au moins égale à celle de l'Éléphant. Le Grand mastodonte, primitivement désigné sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, parce qu'on en a trouvé des débris dans la vallée de ce fleuve, avait d'abord été confondu avec l'éléphant fossile, le *Mammouth* (*Voy.* ce mot). Ce sont les ossements du *M. à dents étroites* qui, trouvés en 1613 à Chaumont en Dauphiné, furent regardés par certains savants de cette époque comme le squelette de Teutobochus, le roi des Cimbres défait par Marius et conservés à Bordeaux sous ce nom jusqu'en 1832. C'est encore à des os de mastodonte ou de mammouth qu'on doit rapporter le prétendu corps d'Oreste, long de 7 coudées, découvert à Tégée et dont parle Pline ; celui d'Astérius, fils d'Ajax, long de 10 coudées, d'après Pausanias ; le géant de Lucerne de 19 pieds découvert par Plater en 1577, et tous les cyclopes des *Gigantologies* du moyen âge.

MASTOÏDE (du gr. μαστοειδής), se dit, en Anatomie, de tout ce qui a la forme d'un mamelon. On appelle : *apophyse mastoïde*, l'apophyse placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal et qui donne attache au muscle sterno-mastoïdien ; — *cellules mastoïdiennes*, des cavités placées dans l'apophyse mastoïde qui communiquent les unes avec les autres et s'ouvrent dans la caisse du tympan ; — *gouttière mastoïdienne*, un enfoncement situé à la face interne de la portion mastoïdienne du temporal ; — *muscle mastoïdien* (*Voy.* STERNUM) ; — *ouverture mastoïdienne*, l'ouverture qui met en communication les cellules susdites avec la caisse du tympan ; — *rainure mastoïdienne* ou *digastrique*, l'enfoncement situé en dedans de l'apophyse mastoïde et qui donne attache au ventre postérieur du muscle digastrique ; — *trou mastoïdien*, un petit trou placé derrière l'apophyse mastoïde et qui donne passage à une petite artère et à une veine.

MASURQUE ou MASOURQUE, danse. *Voy.* MAZURKA.

MAT (adjectif), de *mater*, abattre, tuer (du lat. *mactare*), et par suite ôter la force, le ressort, l'éclat. On appelle *mat* tout ce qui n'a point d'éclat, et qui réfléchit peu la lumière. L'or *mat* est celui qui n'est pas bruni (*Voy.* DORURE) ; l'argent *mat*, celui qui est blanchi, mais qui n'est ni bruni ni poli : on rend l'argent mat avec de la pierre ponce, du grès et le blanchiment au feu.

Un *son mat* est, en général, celui qui n'est point aussi marqué qu'il devrait l'être. Les médecins nomment spécialement ainsi le son que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt. La matité du son fournit au médecin auscultateur d'utiles indices : la poitrine donne un *son mat* lors de l'hépatisation du poumon, ou quand il existe un épanchement considérable ; dans l'anévrisme du cœur ou des gros vaisseaux, dans la phthisie, la vomique, l'hydropisie de poitrine, le son de la cavité thoracique est *mat*. Du reste, entre ces diverses *matités*, il y a bien des nuances que l'habitude seule peut apprendre à distinguer. *Voy.* PERCUSSION.

Au jeu des Échecs, on appelle *faire mat*, cerner le roi de manière à ce qu'il ne puisse faire un pas sans être pris. *Voy.* ÉCHECS.

MÂT (de l'allem. *Mast*), pièce de bois destinée à supporter la voilure d'un navire. Le nombre, la dimension et la disposition des mâts varient beaucoup. A bord des grands vaisseaux, on compte 4 mâts principaux ; ce sont, de l'arrière à l'avant : le *mât d'artimon*, le *grand mât*, le *mât de misaine*, et enfin le *mât de beaupré*, qui est couché sur l'éperon à la proue du vaisseau. Ces mâts eux-mêmes sont composés de plusieurs mâts, placés bout à bout : les mâts inférieurs s'appellent *bas-mâts* ; ils supportent les *mâts de hune*, sur lesquels s'élèvent les *mâts de perroquet*, surmontés eux-mêmes des *mâts de cacatois*. Ces différents mâts ont, en outre, des noms particuliers, selon le mât principal dont ils font partie (*Voy.* HUNE, ARTIMON, BEAUPRÉ, MISAINE, etc.). — Les bois qu'on emploie de préférence pour les mâts de vaisseaux sont le pin et le sapin. On estime surtout les pins de l'Ukraine, ceux de la Livonie, dits pins de Riga, et ceux de Norwége, ainsi que les sapins du Canada ; le pin de Weymouth (Massachussets) est aussi fort en usage.

Dans la Marine marchande, on désigne souvent les bâtiments par le nombre de leurs mâts : aussi on dit un *deux mâts*, et surtout un *trois mâts*. Par ce dernier mot, on entend généralement tous les navires à traits carrés (ou à voiles carrées) qui sont mâtés d'un grand mât, d'un mât de misaine et d'un mât d'artimon.

Mât de Cocagne. Voy. COCAGNE.

MATADOR (du lat. *mactator*, tueur), mot espagnol par lequel on désigne le plus important des toréadors, celui qui, dans les combats de taureaux, est chargé de mettre l'animal à mort. *Voy.* TAUREAUX (COMBAT DE). — Par suite, ce nom a été appliqué, sous Louis XIII, aux chefs d'une coterie de la cour, et aussi à tout homme riche et puissant.

Au jeu de l'Hombre, on nomme *matadors* les cartes supérieures, parce qu'elles l'emportent sur toutes les autres, ce sont : *espadille* ou *spadille* (l'as de pique), *baste* (l'as de trèfle), et *manille* (la dernière carte de la couleur que l'on joue). *Voy.* HOMBRE.

MATAMATA (nom indigène), genre de Reptiles, de l'ordre des Chéloniens, famille des Émydes, créé pour des tortues de la Guyane, caractérisées par une gueule aplatie, arrondie en avant, un nez prolongé en trompe, des pieds courts, des doigts armés d'ongles forts, une carapace étroite ne pouvant recevoir la tête et les pieds, et surtout par une gueule fendue en travers. Cuvier donne à ces animaux les noms de *Chélidés* et de *Tortues à gueule*.

MATAMORE (de l'espagn. *mata moros*, tueur de Mores), personnage très-commun dans les comédies espagnoles : il se vante à tout propos de ses prétendus exploits contre les Mores. Le *Miles gloriosus* de Plaute, le *Spavento* milanais, le *capitaine Fracasse* du XVIe siècle, sont des personnages analogues. *Voy.* CAPITAN.

MATASSE (SOIE EN), soie non filée. *Voy.* MATTEAU.

MATASSINADE (de *matassin*; en espagn. *matachin*), danse armée qui fut en vogue en France au XVIe et au XVIIe siècles. Les danseurs, dits *matassins*, portaient corselet, morion, épée et bouclier avec sonnettes aux jambes et au casque. Dans le 1er acte de *Monsieur de Pourceaugnac*, Molière avait placé un ballet de matassins.

MATÉ (en portugais *yerva do maté*, herbe de maté), dit vulg. *Thé du Paraguay*, arbre du genre Houx, et de la famille des Ilicinées : il est de la grosseur d'un petit chêne; il a des feuilles larges et dentelées, et des fleurs réunies en grappes au nombre de 30 à 40. Le maté croît en abondance au Brésil et dans le Paraguay. Ses feuilles, grillées légèrement, puis concassées et réduites en poudre, donnent, par leur infusion dans l'eau bouillante, une boisson analogue au thé de la Chine, et dont l'usage est général dans l'Amérique méridionale.

MATELOT (orig. dout.), se dit de tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un bâtiment de mer; il exécute, sous les ordres des officiers et des maîtres, toutes les opérations de la garniture des mâts et des vergues, du gréement et de la manœuvre. L'inscription maritime range sous la dénomination de *matelot* tous les marins immatriculés, c.-à-d. ayant fait deux campagnes, non revêtus de grade, et qui ont de 18 à 50 ans. On en compte près de 60,000 en France. Ces matelots sont à la disposition de l'État pour le service de la flotte et forment le noyau des équipages de ligne (*Voy.* INSCRIPTION MARITIME). Ceux qui ne sont pas employés par l'État peuvent s'engager pour le service d'un bâtiment de la marine marchande, soit pour un voyage, soit à tant par mois pour un temps déterminé. Le Code de commerce (art. 250-272) a réglé les principales conditions des engagements des matelots avec les armateurs et les capitaines.

Matelot, se dit, dans la Tactique navale, de chacun des vaisseaux d'une ligne, considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit immédiatement. Les *matelots du commandant* sont deux vaisseaux entre lesquels le vaisseau amiral doit combattre : l'un est le *M. de l'avant*; l'autre, le *M. de l'arrière*.

MATELOTE (de *matelot*), mets composé de plusieurs sortes de poissons, notamment d'anguille et de carpe, accommodés à la manière dont on prétend que les matelots les accommodent, en les faisant cuire avec du vin, ou, dans certaines localités, avec du cidre ou du poiré mousseux. On estime surtout les matelotes normandes.

MATER DOLOROSA, c.-à-d. *la mère des douleurs*. Cette locution empruntée sans doute au début du *Stabat* : « *Stabat mater dolorosa*, etc. » désigne, en Peinture, un tableau représentant la Ste Vierge en larmes au pied de la croix ou soutenant le corps de son fils mort.

MATEREAU (dim. de *mât*), petit mât ou partie de mât, remplaçant momentanément un mât absent.

MATÉRIALISME (du lat. *materialis*), système philosophique qui n'admet d'autre existence que celle de la *matière*, et qui nie par conséquent celle des esprits, c.-à-d. de l'âme et de Dieu. Le matérialisme fut professé dans l'antiquité par les philosophes de l'école atomistique et de l'école épicurienne, Leucippe, Démocrite, Épicure, Lucrèce (*Voy.* ATOMISME); dans les temps modernes, par des philosophes de l'école empirique, Hobbes, Lamettrie, d'Holbach, Diderot (*Voy.* EMPIRISME), et par l'école dite physiologique, qui, avec Cabanis et Broussais, considère la pensée comme une simple fonction du cerveau. De nos jours, le matérialisme prétend identifier sa cause avec celle de la science. Écartant *à priori* de la manière la plus arbitraire les données de la *conscience* et celles de la *raison*, il n'admet comme réels que les phénomènes observés par les *sens*. Infidèle à la méthode expérimentale qu'il proclame seule légitime, il prétend résoudre les problèmes d'origine et de fin par de pures hypothèses. On le réfute soit en démontrant l'existence de l'âme et de Dieu, soit en faisant voir qu'il ne détermine nullement la nature de la *matière* et de la *force* par lesquelles il prétend tout expliquer, que les hypothèses auxquelles il a recours ne sont conformes ni à la méthode expérimentale ni aux faits constatés par la science. Nous devons nous borner ici à renvoyer aux articles où ces questions sont traitées (AME, DIEU, MATIÈRE, ESPÈCE, ORGANICISME, etc.). Il est facile d'ailleurs de juger cette doctrine en considérant ses conséquences : en Logique, elle prend pour règle un empirisme aveugle; en Morale, le plaisir, la passion ou l'intérêt; en Droit, l'utilité générale; en Politique, l'absorption de l'individu dans l'État et le despotisme; dans l'Art, un grossier réalisme; enfin, en Religion, l'athéisme ou le culte de l'humanité.— Voir P. Janet, *le Matérialisme contemporain*; E. Caro, *le Matérialisme et la Science*; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie*.

MATÉRIAUX (du lat. *materialis*). Dans l'Art de bâtir, on entend par *matériaux* les substances ou produits qui servent soit à la construction, soit à la décoration des édifices. On distingue : les *M. naturels*, c.-à-d. les pierres de toute nature (calcaires, meulières, granits, porphyres, serpentines, ardoises, etc.), les marbres, les bois de charpente ou de menuiserie, les fers et autres métaux (plomb, zinc, cuivre, etc.), et les *M. artificiels*, chaux, ciments, mortiers, pouzzolanes, plâtres, stuc, pierres artificielles, briques, tuiles, etc. La connaissance exacte de leur valeur vénale, celle de leur résistance à l'écrasement ainsi qu'à l'action de l'air extérieur, des causes qui agissent sur leur coloration, des procédés de conservation qui peuvent leur être appliqués, etc., importent également à l'architecte, à l'ingénieur, et à l'entrepreneur de maçonnerie. Nous ne pouvons qu'appeler l'attention sur ces points importants. — L'École des Ponts et chaussées, à Paris, se charge gratuitement de l'examen et de l'analyse de tous les matériaux de construction qui lui sont adressés par des particuliers.

Les matériaux provenant de la démolition d'un édifice, ceux assemblés pour en construire un nouveau, sont meubles jusqu'à ce qu'ils soient employés par l'ouvrier dans une construction (C. Nap., art. 532). — Le fait d'avoir embarrassé la voie publique en y déposant ou en y laissant, sans nécessité, des matériaux, ou d'avoir négligé de les éclairer pen-

dant la nuit est puni d'une amende de 1 à 5 fr. (C. pén., art. 471).

MATERNITÉ (du lat. *maternus*; de *mater*, mère). En Droit, la *maternité légitime* se prouve par l'acte de naissance; à défaut, par la possession d'état; à défaut enfin, par témoins s'il y a un commencement de preuve par écrit ou des présomptions graves résultant de faits constants (C. Nap., art. 319-325). La recherche de la *maternité naturelle* est admise et la preuve peut s'en faire par témoins, avec commencement de preuve par écrit, pourvu qu'elle ne soit ni adultérine, ni incestueuse (art. 341-342).

On donnait autrefois le nom de *Maternité* à tout hospice qui recevait les *enfants trouvés* (*Voy.* ce mot). On le donne encore aujourd'hui à ceux qui reçoivent les femmes enceintes pauvres et sur le point d'accoucher.

MATHÉMATIQUES (du gr. μαθηματικός; de μάθημα, la science par excellence), se dit en général de la science des quantités ou des grandeurs. Quand elles considèrent la quantité ou la grandeur d'une manière abstraite, les mathématiques sont dites *M. pures;* quand elles la considèrent d'une manière concrète, elles sont dites *M. appliquées*. Les *Mathématiques pures* comprennent la science des nombres, qui se subdivise en *Arithmétique* et *Algèbre*, et la science de l'étendue ou *Géométrie* (*Voy.* ces mots). — Les *Mathématiques appliquées* renferment le *Calcul des probabilités*, la *Mécanique* et toutes ses branches, *Astronomie* ou *Mécanique céleste*, *Gnomonique*, *Hydraulique*, etc.; la *Physique mathématique* (*Optique*, *Acoustique*, etc.), la *Trigonométrie* et la *Géodésie* avec l'*Arpentage*, etc. (*Voy.* les articles spéciaux consacrés à chacune de ces sciences.) — La méthode propre aux mathématiques est la *méthode démonstrative:* c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Sciences exactes*. *Voy.* Démonstration.

Les mathématiques ont été cultivées dès les temps les plus anciens. Les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois y firent de bonne heure des progrès remarquables. De l'Orient, elles se répandirent chez les Grecs : Pythagore leur fit faire de nouveaux progrès · Platon les considérait comme l'introduction nécessaire de toute philosophie : il avait inscrit, dit-on, sur la porte de son école : « Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre. » L'école d'Alexandrie brilla pendant plusieurs siècles par le goût et l'étude des sciences abstraites: Euclide, Diophante, Pappus, Proclus, appartiennent à cette école. Les Romains paraissent avoir peu fait pour les sciences mathématiques; ils n'en ont connu que ce que les Grecs leur apprirent. Les Arabes, au contraire, s'y appliquèrent avec succès, et, après les Croisades, ils les transmirent à l'Occident. Pendant les deux derniers siècles, les mathématiques ont été portées à un haut point de perfection. On le doit surtout aux travaux et aux découvertes de Descartes, Pascal, Fermat, Newton, Leibnitz, Euler, des Bernouilli, de d'Alembert, Laplace, Lagrange, Monge, Poisson, Cauchy, Jacobi, Gauss, Sturm, etc. De notre temps, MM. Chasles, Bertrand, Briot, Bouquet, Liouville, Pontécoulant, etc., continuent dignement les traditions de la science moderne.

Il existe de nombreux *Cours de mathématiques*, destinés à l'enseignement. On estime surtout ceux de Bossut, Bezout, Legendre, Lacroix, Raynaud, Francœur, etc. M. de Montferrier a donné en 1845 (2ᵉ édit.) un *Dictionnaire des sciences mathématiques*, fort arriéré aujourd'hui; mais on doit à M. H. Sonnet un excellent *Dictionnaire des mathématiques appliquées* (1869 et suiv.). — L'*Histoire des mathématiques* a été écrite par Montucla et Lagrange (1799-1802, 4 v. in-4), et par l'abbé Bossut (Paris, 1810, 2 vol. in-8). Libri a laissé inachevée une *Histoire des sciences mathématiques en Italie*. On peut consulter, en outre, les *Mémoires* de l'Académie des sciences, le *Journal de l'École polytechnique*, le *Journal de mathématiques pures et appliquées* de M. Liouville, les *Nouvelles Annales de mathématiques* de MM. Terquem et Gérono, etc.

Instruments de mathématiques. *Voy.* Instruments de précision.

MATHIOLE, plante. *Voy.* Matthiole.

MATICO, nom péruvien d'une espèce de Poivre employé en Médecine comme le Cubèbe.

MATIÈRE (du lat. *materia*), ce qui constitue tous les corps de l'univers et produit sur nos organes un ensemble de sensations déterminées.

Propriétés de la matière. La Physique reconnaît comme propriétés de la matière l'*impénétrabilité*, l'*étendue*, l'*inertie*, la *mobilité*, la *divisibilité*, la *porosité*, la *compressibilité*, l'*élasticité*; avec celles-ci, elle explique le *mouvement*, le *son*, la *chaleur*, l'*électricité* et la *lumière*. La Chimie décrit les qualités *physiques* (densité, couleur, etc.), et *organoleptiques* (odeur, saveur, etc.), qui caractérisent les corps simples et les corps composés; elle détermine les lois de l'*affinité*. Enfin la Physiologie étudie les propriétés plus complexes de la matière organisée (*Voy.* Vie). — Les propriétés que les sens nous font attribuer à la matière ne lui appartiennent pas toutes réellement. Si nous considérons le son p. ex., la Physique démontre qu'il consiste dans un certain nombre de *vibrations* du corps dont il provient et de l'air où il se propage; la Physiologie, que les vibrations aériennes rassemblées par l'oreille produisent sur le nerf acoustique une *impression* qui se transmet au cerveau; la Psychologie, qu'à l'impression cérébrale succède le phénomène de conscience appelé *sensation du son*. Il en résulte que le son n'est qu'un état du sujet sentant, et qu'en dehors de ce sujet il n'y a qu'un certain mouvement de la matière. Il en est de même de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, etc. Cette analyse de nos sensations a conduit à distinguer deux espèces de qualités dans la matière : les *qualités premières*, qui subsistent abstraction faite du sujet sentant, *impénétrabilité*, *étendue*, *mouvement*, et les *qualités secondes*, qui sont complétement subjectives, *son*, *couleur*, *saveur*, *odeur*, etc. *Voy.* Perception.

Essence de la matière. Dans la représentation qu'on se forme de la matière, il faut distinguer l'apparence de la réalité. De là cette question : *quelle est l'essence de la matière?* Elle a donné naissance à trois systèmes, *Mécanisme*, *Dynamisme* et *Atomisme dynamique*. — I. Le *Mécanisme* fait consister l'essence de la matière dans l'*étendue* et explique tous les phénomènes de la nature par les lois de la Mécanique, c.-à-d. par des *figures* et des *mouvements*. Ce système a ses mérites et ses inconvénients : 1° en Métaphysique, il est généralement reconnu aujourd'hui que l'essence de la matière ne consiste pas exclusivement dans l'*étendue*, comme l'enseignait Descartes; que l'existence demande une *force*, c.-à-d. une puissance d'agir sans intelligence ni volonté, force qui tienne unies les parties de la matière et les empêche de se dissoudre par la divisibilité à l'infini; 2° dans les sciences positives, l'idée de ramener tous les phénomènes de la nature à des mouvements déterminés a ouvert une voie féconde en découvertes et a fourni une base solide aux théories de la Physique mathématique et de la Mécanique moléculaire. Cependant l'idée d'expliquer par l'impulsion toute espèce de mouvement, même l'attraction, est une hypothèse contestable (*Voy.* Mécanisme). — II. Le *Dynamisme*, tout en distinguant dans la matière la force et l'étendue, n'accorde de réalité qu'à la *force* (*Voy.* Dynamisme). En reconnaissant aux corps la puissance d'agir et de réagir les uns sur les autres, il pose un principe que doivent admettre les sciences positives aussi bien que la Métaphysique; mais on lui reproche de ne pas rendre raison de l'étendue concrète, non-seulement dans le Monadisme de Leibnitz (*Voy.* Monade), mais même dans la théorie de Boscovich et de ses successeurs, qui considèrent les corps comme formés de points mathématiques doués de

forces attractives et répulsives, et constituant par leur réunion des éléments étendus et corporels : car dans cette hypothèse, l'étendue, n'étant pas un mode d'une substance réelle, ne peut exister qu'à titre de conception sans valeur objective. — III. D'après l'*Atomisme dynamique*, la matière est constituée par la *force* et l'*étendue*. 1° D'un côté, la *force* n'a rien d'incompatible avec l'inertie, conçue comme l'impuissance de chaque atome à changer lui-même son action externe qui reste toujours la même dans les mêmes circonstances (*Voy.* Déterminisme). D'un autre côté, l'*étendue*, étant une propriété essentielle de la matière aussi bien que la force, suppose des éléments étendus, les *atomes* impénétrables et incompressibles, continus chacun en particulier, mais séparés par des interstices pour que le mouvement soit possible; divisibles par leur nature, sans être divisés actuellement (parce que la divisibilité à l'infini implique contradiction), ils ont une quantité réelle, quelque petite qu'elle soit, afin de pouvoir constituer par leurs agrégats les *molécules* des corps simples. 2° En admettant la coexistence de la force et de l'étendue, on peut expliquer les phénomènes physiques, chimiques et physiologiques, sans être arrêté par les difficultés que présentent les doctrines exclusives : car si l'étude des figures et des mouvements prévaut dans les choses matérielles auxquelles on peut appliquer l'expérience et le calcul, la considération de la force prédomine dans le règne végétal et le règne animal où l'insuffisance du Mécanisme est évidente. 3° L'Atomisme dynamique permet d'expliquer les rapports mutuels de l'âme et du corps, parce que, tout en établissant une distinction profonde entre ces deux substances, il leur laisse un attribut commun, l'activité externe ou force motrice. Comme l'activité du corps lui est propre, l'âme, en agissant sur lui, ne fait qu'exciter la force qu'il possède essentiellement et qui opère dans les fonctions animales; de son côté, le corps ne donne aucune force à l'âme; seulement il concourt à exciter ses facultés, et quelquefois il entrave leur action, s'il est mal organisé ou incomplétement développé. — Consulter Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme*; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai IV).

Par *matière*, beaucoup de philosophes grecs entendaient une substance indéfinie qui était pour Platon, le non-être; pour Aristote, l'être en puissance; pour les Stoïciens, une substance passive et dépourvue de toute qualité. A leur imitation, les scolastiques admettaient une *matière première*, substance indéterminée, qui, par l'adjonction de la forme substantielle, devenait la *matière seconde* ou *matière informée*. *Voy.* Éléments, Substance.

Matière verte de Priestley, espèce d'Algue. *Voy.* Protococcus.

matière médicale. On réunit sous ce nom, en Médecine, toutes les substances que le médecin emploie pour le traitement des maladies. Dans l'usage, on étend ce nom à cette partie des sciences médicales qui traite des médicaments sous le rapport de leur origine, de leur préparation, de leurs propriétés et leur action sur l'économie animale. Dans les écrits modernes, on a remplacé cette dénomination par celle de *Pharmacologie*. *Voy.* ce mot.

matières d'or et d'argent. En Droit, on appelle ainsi l'or et l'argent soit à l'état de lingot, soit mis en œuvre par l'industrie, mais non monnayés. Ils sont soumis à un régime spécial par la loi du 19 brumaire an VI. L'alliage ne peut dépasser une certaine proportion qu'on appelle le *titre*, et la *garantie* (*Voy.* ce mot) n'est donnée qu'aux matières conformes aux prescriptions de la loi.

matières sommaires, se dit, en Droit, de certaines contestations déterminées par la loi, qui, en raison de leur nature, de leur peu d'importance et de leur urgence, demandent une prompte solution. Tels sont les appels des jugements rendus par les juges de paix, les demandes purement personnelles, quelle qu'en soit la somme, quand il y a titre et qu'il n'est pas contesté, ou s'il n'y a pas de titre lorsqu'elles n'excèdent pas 1500 fr.; les demandes en payement de loyers ou fermages et arrérages de rente, etc. Ces matières sont jugées à l'audience, après les délais de la citation échus, sur un simple acte, sans autre procédure ni formalités (C. de proc., art. 404-413).

MATIN (du lat. *matutinum*). Les Astronomes appellent ainsi la partie du jour comprise entre minuit et midi : c'est dans ce sens que le prennent aussi tous les actes de la vie civile et les indications du calendrier. — Vulgairement, on appelle *matin*, *matinée*, la partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. — *Étoile du matin*. *Voy.* Vénus.

MÂTIN (du b.-lat. *massatinus*, chien de la maison, de *mansio*, demeure), en ital. *mastino*, espèce de gros Chien domestique, à poil court, qu'on emploie surtout à la garde des maisons et du gros bétail (*Voy.* Chien). — *Mâtin*, *mâtiné*, se dit aussi des Chiens dont la race est mélangée.

MATINES (de *matin*), première partie de l'office canonial. On devrait dire les matines, et dans beaucoup d'ordres religieux, on les dit en effet, à la première heure du jour, c.-à-d. aussitôt après minuit. Mais l'usage le plus répandu est de les dire, non le matin, mais la veille au soir, vers les 4 ou 5 heures, pour le lendemain. On appelle encore ces prières *vigiles*, *heures canoniales* ou *matutinales*, et *prières nocturnes*, quand on se lève pendant la nuit pour les chanter. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les matines sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois psaumes, de trois antiennes et de trois leçons. Après le dernier répons, on chante le *Te Deum*. On admet généralement que les matines ont été introduites dans la liturgie par St Ambroise.

MATISIE, *Matisia*, genre de la famille des Sterculiacées, tribu des Hélictérées, renferme des arbres du Pérou et de la Nouvelle-Grenade, hauts de 5 à 6m, et dont le tronc se divise, à son sommet, en nombreux rameaux, étalés horizontalement : feuilles alternes, pétiolées, entières, cordiformes; fleurs réunies sur les branches en trois ou six faisceaux, soyeuses extérieurement et de couleur blanche rosée. La *M. en cœur* (*M. cordata*), produit des fruits dont la saveur est analogue à celle de l'abricot.

MATOU, Chat entier. *Voy.* Chat.

MATOURÉE, *Matourea*, plante de la famille des Scrofulariées, tribu des Gratiolées, ne comprend qu'une espèce, la *Matourée des prés*, vulg. *Basilic sauvage*, plante herbacée, à fleurs solitaires, qui croît dans les terrains humides de l'île de Cayenne, et s'élève à la hauteur d'un mètre environ.

MATRAS (orig. inc.), vase dont on fait usage en Chimie, en Physique et en Pharmacie : c'est un vaisseau de verre à long col, à corps rond et quelquefois ovoïde. Les matras sont tubulés ou non tubulés. — On donnait aussi ce nom, au moyen âge, à un gros trait qu'on lançait avec l'arbalète.

MATRICAIRE, *Matricaria*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, renferme des plantes herbacées, annuelles, qui croissent par toute l'Europe et auxquelles on attribuait autrefois une action spéciale sur la *matrice*. Ce genre a été de beaucoup diminué par les botanistes modernes qui s'accordent à placer dans le genre *Pyrèthre* (*Voy.* ce mot) ses deux principales espèces : la *M. officinale* (*M. parthenium*), plante à tiges fermes, striées; à feuilles larges, blanchâtres, ailées : à fleurs en corymbe, jaunes dans le disque, blanches à la circonférence, d'une odeur vive et pénétrante, d'une saveur très-amère, qui s'emploie en infusion, comme tonique, stomachique, vermifuge : elle est très-commune dans les lieux incultes et pierreux des contrées tempérées de l'Europe, et la *M. camomille* (*M. camomilla*), qui est un peu moins haute, et a une odeur plus douce que la précédente : son amertume est assez prononcée, elle est cependant moins active

que la précédente; ses fleurs distillées donnent une huile essentielle de couleur bleue.— Parmi les autres espèces conservées dans le genre Matricaire on remarque: la *M. inodore*, très-commune en France, et la *M. suave*, des Indes orientales.

MATRICE (du lat. *matrix*; de *mater*, mère). Outre son sens propre, par lequel il désigne le viscère dans lequel le fœtus se développe, ce mot a reçu métaphoriquement plusieurs autres acceptions.

Dans les Arts, on donne en général le nom de *matrices:* 1° aux moules, soit en creux, soit en relief, qui après avoir reçu l'empreinte d'un poinçon, doivent reproduire cette empreinte sur les objets soumis à leur action : ce qui se fait soit par le balancier ou la presse, comme dans les monnaies et les médailles; soit par le refroidissement, comme dans la fonte des caractères d'imprimerie; 2° aux étalons des poids et des mesures, etc.

On appelle *matrices des contributions* les rôles à souche qui servent à inscrire la cote des contributions et à vérifier les erreurs qui auraient pu être commises sur les bordereaux qui sont envoyés aux contribuables.

Matrice de gérofle : c'est le fruit du Géroflier arrivé à maturité.

MATRICULE (du lat. *matricula*), ou *Registre matricule*, registre sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certains corps, dans certaines sociétés ou compagnies. — Il se dit spécialement, dans l'Armée, du grand registre sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des soldats à mesure qu'ils entrent au corps, leur numéro d'ordre, le lieu et la date de leur naissance, avec leur signalement. Ce registre indique, en outre, le passage d'un corps à un autre, les condamnations infamantes, les désertions, etc. Il y a aussi des registres matricules pour l'inscription maritime, ainsi que dans toutes les grandes administrations. — L'inscription sur ces registres s'appelle *immatriculation*.

MATRONE (du lat. *matrona*). Ce mot qui, chez les Romains, signifiait une dame de condition, a été appliqué, en France, d'abord aux femmes d'un âge respectable et par suite aux *sages-femmes*. *V.* ce mot.

MATTE (de l'allem. *Matte*, tas, masse), substance métallique chargée de soufre, résultant de la première fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fusion, et qui n'est pas encore dans un état suffisant de pureté.

On donne aussi le nom de *matte* au lait caillé.

MATTEAU ou SOIE EN MATASSE, assemblage d'écheveaux de soie grége, réunis par une ficelle nouée.

MATTHIOLE (de *Matthiole*, commentateur de Dioscoride), *Matthiola*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, se distingue des giroflées par des stigmates connivents et des graines entourées d'un rebord membraneux. La *M. blanchâtre* (*M. incana*), vulg. *Violier* ou *Giroflée des jardins*, est une plante bisannuelle, à variétés blanche, rose, incarnat, rouge, violette, etc. ; les fleurs sont d'une odeur suave; les feuilles, obtuses, allongées, diversement découpées, plus ou moins soyeuses ou blanchâtres. La *M. annuelle* (*M. annua*) est appelée vulg. *Giroflée quarantaine :* elle est un peu plus petite que la précédente, et fournit une trentaine de variétés, la plupart à feuilles doubles.

MATURATIF (du lat. *maturare*, faire mûrir). Les *maturatifs* sont des topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration d'une tumeur phlegmoneuse indolente. Ils sont administrés sous forme de cataplasmes, faits avec des racines de scille, des feuilles de sauge ou d'oseille, des fleurs de sureau ou de camomille, etc., ou bien sous celle d'emplâtres et d'onguents : tels sont les onguents populeum, styrax, l'onguent dit de la Mère, l'emplâtre diachylon gommé et celui de poix de Bourgogne.

MATURATION, MATURITÉ (du lat. *maturatio*, *maturitas*; de *maturus*, mûr). L'état de *maturité* est amené naturellement par la succession et l'enchaînement des phases diverses par lesquelles passe le fruit, et qui commencent aussitôt après la *fécondation*. La chaleur, la lumière et l'humidité sont les causes qui activent le plus la maturation. Il est aussi des moyens artificiels d'avancer la maturité des fruits. *Voy.* CAPRIFICATION et PRIMEURS.

MATURE, l'ensemble des *mâts* d'un vaisseau.

MATUTE (nom mytholog.), *Matuta*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Oxystomes, tribu des Calappiens : test généralement déprimé, presque en forme de cœur, tronqué en avant; antennes extérieures ou latérales beaucoup plus petites que les intermédiaires et insérées près de leur base extérieure; second article des pieds-mâchoires extérieurs triangulaire, allongé et pointu; pinces des serres épaisses, tuberculeuses, dentelées; queue composée de 5 à 7 tablettes. On distingue le *M. vainqueur*, long de $0^m,035$; le *M. planipède* et le *M. front entier*.

MAUBÈCHE, *Tringa*, *Calidris*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres, identifié par quelques-uns avec le genre Bécasseau, comprend deux espèces, la *Grande Maubèche* ou *M. commune* (*C. grisea*), *Sandpiper* des Anglais, de la taille d'une bécassine, et la *M. noirâtre* ou *violette* (*C. maritima*), de moitié plus petite que l'autre espèce. Les maubèches vivent en troupes; elles courent sur le sable avec beaucoup de vitesse. Ces oiseaux, qui nichent dans les régions les plus septentrionales, ne se rencontrent dans nos pays que sur les bords de la mer. — On donne quelquefois le nom de *Petite maubèche* à l'Alouette de mer.

MAUGE, MAUGÈRE (du lat. *manica*, manche?), se dit dans la Marine : 1° d'un morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant et destiné à en fermer l'ouverture; 2° d'un conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule de l'intérieur du vaisseau dans la mer.

MAURELLE, nom vulgaire du *Croton tinctorium* ou *Tournesol des teinturiers*.

MAURET, MAURETTE, un des noms vulgaires du fruit de l'*Airelle*. *Voy.* ce mot.

MAURICIE (de *Maurice* de Nassau), *Mauritia*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Calamées, propre à l'Amérique tropicale, surtout à la Guyane : cet arbre croît en groupes. Son tronc s'élève à la hauteur d'environ 8^m; son feuillage est pendant et en forme d'éventail. Le *Mauritia flexuosa*, vulg. *Palmier bâche*, est pour les habitants des rives de l'Orénoque un bienfait de la Providence : ils y trouvent non-seulement une habitation sûre, en y suspendant des nattes faites avec les fibres de ses feuilles, mais aussi des mets variés : la moelle du tronc recèle une farine analogue au sagou, qui forme en se séchant des disques minces de la nature du pain; la séve fermentée sert à faire un vin de palmier doux et enivrant; les fruits frais fournissent une nourriture agréable.

MAUSOLÉE (du monument funèbre élevé à *Mausole*, roi de Carie). *Voy.* TOMBEAU.

MAUVAIS GRÉ. *Voy.* MARCHÉ (DROIT DE).

MAUVAIS TRAITEMENTS. La loi du 22 février 1852 sur le travail des enfants dans les manufactures défend aux patrons d'user de mauvais traitements envers leurs apprentis. *Voy.* aussi ANIMAUX, COUPS et BLESSURES.

MAUVAISE FOI, se dit, en Droit, de l'état de celui qui a l'intention de tromper ou sait qu'il fait une chose défendue. En général, la mauvaise foi ne se présume pas; c'est à celui qui l'allègue de la prouver.

MAUVAISES HERBES. *Voy.* HERBES.

MAUVE, *Malva*, genre type de la famille des Malvacées, tribu des Malvées, renferme des plantes herbacées, des sous-arbrisseaux ou arbrisseaux, dont plusieurs sont exotiques. Deux espèces très-abondantes et également utiles se font remarquer dans nos campagnes : ce sont la *Petite mauve* (*M. rotundifolia*), vulg. *Fromageon*, et la *Grande mauve* ou

M. sauvage (*M. sylvestris*). — La *Petite Mauve* est annuelle, à tiges rameuses, grêles et étalées sur le sol ; à feuilles lobées et réniformes; à fleurs rosées et presque blanches, réunies en grand nombre à l'aisselle des feuilles : cette espèce, qui est très-commune sur le bord des chemins et des haies, fleurit une grande partie de l'été. — La *Grande mauve* est vivace ; elle croît principalement dans les lieux incultes; sa racine est pivotante, ses tiges sont rameuses, mais dressées de 0^m,30 env.; ses feuilles réniformes, arrondies et divisées en 5 à 6 lobes peu profonds; ses fleurs purpurines, plus grandes que dans l'espèce précédente; elle fleurit en juin et juillet. Ces deux espèces de mauves sont indifféremment employées en médecine : elles sont émollientes, ainsi que toutes les plantes de la même famille. On prépare avec les feuilles des lavements, des fomentations et des cataplasmes; les fleurs sont pectorales et employées en infusion et en sirop dans les rhumes et les inflammations des organes de la respiration. Les Grecs et les Romains regardaient les mauves comme alimentaires, et mangeaient leurs feuilles cuites. En Chine et en Égypte, ces feuilles sont encore aujourd'hui employées comme aliment.

On cultive dans nos jardins, comme plantes d'ornement, plusieurs espèces de mauves, dont les principales sont la *M. frisée* ou *crépue*, originaire de Syrie, à grandes feuilles glabres d'un vert gai, festonnées et frisées sur les bords : on tire de sa tige une espèce de filasse ; la *M. musquée*, à fleurs roses; la *M. du Cap*, la *M. d'Alger* et la *M. rouge*, qui sont des plantes ligneuses, etc. — Quant à la *M. alcée*, on la range dans le genre *Althœa* ou *Guimauve*.

Mauve de Juif, plante. *Voy.* Corchore.

mauve est aussi le nom vulgaire de quelques espèces de *Mouettes*. *Voy.* ce mot.

MAUVÉINE ou mauvaniline. *Voy.* Aniline.

MAUVIETTE (dimin. de *mauvis*), nom donné vulg. à l'*Alouette commune*, dans la saison où, devenue grasse, elle se prend au filet, et se sert sur les tables. C'est un des mets les plus délicats et les plus faciles à digérer : on le recommande aux convalescents. On vend sous le nom de *mauviettes* beaucoup de petits oiseaux des champs pourvu qu'ils soient gras, et quelquefois même de petites grives. — On sert les mauviettes au gratin, à la broche; on les accommode aux truffes, aux fines herbes; on en remplit les pâtés, etc. : Chartres et Pithiviers sont renommés pour leurs pâtés de mauviettes.

MAUVIS (du b.-lat. *malvitius*; du b.-breton *milvid*, mouette, et *milhuez*, alouette), *Turdus iliacus*, vulg. *Grive tannée*, espèce du genre Grive, et plus estimée qu'elle comme gibier parce que sa chair est plus fine. On chasse le Mauvis soit à la pipée, soit aux appeaux, et avec le fusil. *Voy.* Grive.

On donne aussi vulgairement ce nom à l'*Alouette huppée* et à un *Sylvain* de la grosseur du Ramier.

MAUVISQUE, *Malvaviscus*, genre de la famille des Malvacées, tribu des Hibiscées, renferme une quinzaine d'espèces indigènes du Mexique, des Antilles, de la Colombie et du Brésil. Le *Mauvisque arborescent* est un arbuste de 3 à 4^m, à feuilles cordiformes, trilobées, persistantes, à fleurs solitaires d'un rouge écarlate très-vif ; il fleurit toute l'année. Il est d'une culture assez facile et se multiplie de graines et de boutures.

MAX (abréviation de *Maximilien*), monnaie d'or de Bavière, qui vaut 25 fr. 87 c. de France. Il y a des *demi-max*, des *quarts de max* et des *doubles max*.

MAXILLAIRE (du lat. *maxillaris*; de *maxilla*, mâchoire), ce qui a rapport aux mâchoires. On appelle *os maxillaires* les deux os qui forment la mâchoire supérieure et l'os unique qui forme la mâchoire inférieure. Il y a un *sinus maxillaire*, creusé dans l'os maxillaire supérieur; des *artères*, des *veines*, des *nerfs maxillaires*; une *glande sous-maxillaire*, qui concourt à la production de la salive, etc.

MAXIMA. *Voy.* Maximum.

MAXIME (de *maxima*, très-grande, à cause de son importance), proposition générale sur la science, le gouvernement et le plus souvent sur les mœurs, et qui sert de règle dans la conduite, ce qui la distingue de la *sentence* (*Voy.* ce mot); on prononce une *sentence*; on suit une *maxime*. On connaît sous le titre de *Maximes* un célèbre recueil de pensées composé par La Rochefoucauld (la meilleure édition, la dernière de l'auteur est celle de 1678). Fénelon est l'auteur d'un ouvrage non moins célèbre intitulé *Maximes des saints*, qui fut condamné à Rome comme empreint d'un mysticisme exagéré. Rollin a donné les *Maximes tirées de l'Écriture sainte*.

maxime, dans l'ancienne Musique, était le nom d'une note dont la forme était un carré long horizontal terminé par une queue verticale au côté droit. Elle valait 8 rondes dans les mesures à 2 temps, et 12 dans les mesures à 3 temps. On ne s'en sert plus.

MAXIMILIANA, astéroïde. *Voy.* Planètes.

MAXIMUM, minimum (du lat. *maximus*, le plus grand ; *minimus*, le plus petit). En Mathématiques, quand une fonction, après avoir crû pendant un certain temps, commence à décroître, on dit qu'elle a atteint un *maximum* ; elle atteint au contraire un *minimum* quand, cessant de décroître, elle recommence à croître. Le *maximum* et le *minimum* d'une fonction n'en sont la plus grande et la plus petite valeur, que si cette fonction reste toujours finie : en général le maximum est simplement une valeur plus grande et le minimum une valeur plus petite que les valeurs qui précèdent et que celles qui suivent dans de certaines limites. — Une fonction n'a pas nécessairement de maximum ou de minimum ; en revanche elle peut avoir plusieurs *maxima* et *minima*, ou même une infinité. — Les mathématiques élémentaires offrent des procédés commodes pour la détermination des maxima et des minima des fonctions d'une seule variable, quand la relation entre la fonction et la variable peut être exprimée par une équation algébrique du second degré. Le calcul différentiel fournit des méthodes générales pour la détermination de ceux des fonctions algébriques ou transcendantes à une ou à plusieurs variables.— Képler en 1615 et Fermat en 1636 sont les premiers qui aient entrevu la théorie des *maxima* et des *minima*. On en fait de fréquentes applications en Physique.

En Droit, le *maximum* est la plus forte peine prononcée par la loi contre un crime ou un délit.

En Économie politique, c'est le taux au-dessus duquel il est défendu de vendre une marchandise. On en trouve la première idée dans Platon (*Lois*). En 1304, il avait été fait en France, par Philippe le Bel, un premier essai de *maximum ;* mais l'ordonnance qui l'avait établi fut rapportée au bout de quelques semaines. En 1793, la Convention fixa pour toute la France un *maximum* auquel furent soumises les marchandises de première nécessité, telles que blé, viandes, beurre, huile, vin, etc. On reconnut bientôt les inconvénients et l'inutilité de cette mesure vexatoire, que tous s'entendaient pour éluder, et, dès le mois de décembre 1794, le commerce redevint libre. — La loi qui fixe à 5 ou 6 p. 0/0 le taux légal de l'intérêt est une loi de *maximum* ; il en est de même de la plupart des *taxes* ou *tarifs* imposés par les lois ou par des règlements administratifs.

MAYONNAISE, dite aussi *Magnonaise* et *Mahonnaise*, sauce froide et épaisse faite avec de l'huile, du vinaigre, du sel et du poivre liés avec un jaune d'œuf et à laquelle on ajoute quelquefois de la moutarde. On la sert avec la volaille, le poisson ou le homard. — La *mayonnaise verte*, ou *sauce verte*, ne diffère de la précédente que parce qu'elle est colorée avec du vert d'épinards.

MAZAMA ou *Cerf de Virginie*, espèce du genre Cerf, le même que le *Guazouti*.

MAZARINADES, nom commun sous lequel on désigne tous les pamphlets, satires, chansons, etc., dirigés contre le cardinal Mazarin, du titre de la

pièce principale, la *Mazarinade,* datée du 11 mars 1651. On compte les mazarinades par centaines : le cardinal de Retz, Sarrasin, Patru, Guy-Patin, Naudé, Loret, etc., en ont écrit quelques-unes. Voir Moreau : *Bibliographie des mazarinades* (1850-55) et *Choix de mazarinades.*

MAZDÉISME. *Voy.* DUALISME.

MAZÉAGE (orig. inc.), affinage préliminaire qu'on fait subir à la fonte de fer en la faisant fondre, et en la tenant toujours bien liquide dans les bas foyers appelés *fineries*, chauffés avec du coke pur, ou avec du coke mélangé de houille, ou même simplement avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. On appelle *mazerie*, le lieu où l'on maze la fonte (*Voy.* FONTE). Les *fontes mazées,* quand elles sont unies aux fontes brutes et aux riblons, acquièrent une valeur nouvelle.

MAZURKA ou MAZOURQUE (c.-à-d. *mazovien*), nom donné à des airs de danse de la Mazovie, province de Pologne. La mazurka tient à la fois de la valse et de la polka : elle s'écrit à trois temps. Elle est plus vive et plus animée que la polonaise, mais plus lente que la valse. Ses airs sont tantôt gracieux, tantôt mélancoliques, tantôt vifs et enjoués. Le pas de la mazurka comprend deux parties; pendant une première mesure, le pied droit se pose en avant, le pied gauche le chasse et saute légèrement tandis que la jambe droite se lève en arrière; pendant la seconde, les deux pieds posent successivement à terre sans sauter et marquent les trois temps de la mesure.

MÉADIA, plante. *Voy.* DODÉCATHÉON.

MÉANDRE (du fleuve *Méandre,* célèbre par ses sinuosités), ornement fort usité dans l'Architecture, ainsi que sur les vases et les vêtements. C'est une ligne qui revient plusieurs fois sur elle-même. Les artistes anciens employaient surtout le *méandre* pour les bordures des vases et des vêtements.

MÉANDRINE (de *méandre*), genre de Polypes zoanthaires, à polypiers pierreux, dont la surface offre des sillons sinueux ou tortueux; l'animal a le corps court, membraneux sur les côtés; la bouche garnie de tentacules assez longs, simples, sur un seul rang et au nombre de 18 à 20. Principales espèces : la *M. labyrinthiforme,* la *M. cérébriforme,* la *M. aréolée,* la *M. ondoyante.* — On en trouve un grand nombre à l'état fossile.

MÉAT (du lat. *meatus*; de *meare*, passer), se dit, en Anatomie, de tous les canaux du corps qui servent de conduit à quelque fluide. Ainsi, on dit : *méat des fosses nasales, méat auditif, méat urinaire, méat cystique :* ce dernier est le conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel dans le duodénum.

MÉCANICIEN (de *mécanique*), celui qui invente, construit ou dirige des machines. On appelle proprement *mécanicien*, celui que son esprit porte à perfectionner toute espèce de mécanisme, soit en imaginant un moteur ou un organe nouveau, soit en simplifiant ou en perfectionnant le jeu d'une machine; *ingénieur mécanicien,* celui qui pratique un art ou une industrie qui exige beaucoup de précision et l'emploi de certaines machines : tels sont p. ex. les fabricants d'instruments de précision, de mathématiques, d'optique, d'astronomie, certains serruriers mécaniciens, etc.; *ouvrier mécanicien*, ou simplement *mécanicien*, l'ouvrier qui dirige le travail d'une machine et en particulier celui qui est employé sur les locomotives des chemins de fer ou au service de la machine dans un bateau à vapeur.

MÉCANICIENS DE LA MARINE. On distingue dans la Marine militaire : 1° les *Mécaniciens en chef*, dont le grade est assimilé à celui de capitaine de corvette et qui dans les ports sont adjoints aux commandants supérieurs des navires à vapeur; 2° les *M. principaux* de 1re classe, qui ont rang de lieutenant de vaisseau et qu'on emploie à terre; 3° les *M. principaux* de 2e classe qui ont rang d'enseigne de vaisseau, et qui servent à terre et sur mer; 4° les *Maîtres mécaniciens*, qui font le service des machines et font partie du corps de *maistrance* (*Voy.* ce mot). Il existe depuis peu d'années une *école navale de mécaniciens de la marine.*

MÉCANIQUE (du gr. μηχανική), une des branches les plus importantes des Mathématiques appliquées, s'occupe des lois du mouvement et de l'équilibre ainsi que de la théorie des forces et des machines. On la divise en *Mécanique rationnelle* ou *analytique*, c.-à-d. *théorique*, et en *Mécanique appliquée.* Elle prend aussi les noms de *Statique*, lorsqu'elle considère particulièrement les lois de l'équilibre, et de *Dynamique* et de *Cinématique*, lorsqu'elle est spécialement consacrée à l'étude du mouvement; les noms d'*Hydrostatique* et d'*Hydrodynamique* s'appliquent dans le même sens à la mécanique des liquides et des gaz. On appelle *Mécanique céleste*, la science du mouvement des astres; *Mécanique animale*, l'application des principes de la mécanique à l'étude des mouvements des animaux.

Bien que les anciens eussent porté la construction des machines à un certain degré de perfection, ils n'eurent longtemps que des idées fausses ou confuses sur la nature de l'équilibre et du mouvement. Les véritables principes de l'équilibre ne remontent pas au delà d'Archimède, qui en posa les fondements dans son livre *De æquiponderantibus.* On doit à cet illustre géomètre, outre la théorie du levier et celle des centres de gravité, les théories du plan incliné, de la poulie et de la vis. Après Archimède, on ne voit guère surgir que des constructeurs de machines, d'un talent éminent, il est vrai, tels que Ctésibius, Héron d'Alexandrie, etc., mais qui ne firent faire aucun progrès à la théorie. Enfin Stevin, au XVIe siècle, donna une impulsion nouvelle à la mécanique théorique en formulant le principe du parallélogramme des forces. Bientôt après, Galilée découvrit la théorie du mouvement varié; les lois de la communication du mouvement, ébauchées par Descartes, furent établies par Wallis, Wren, et surtout par Huyghens, qui, par sa théorie des forces centrales, ouvrit la voie à Newton; celui-ci, par sa théorie de la gravitation, fonda la mécanique céleste. Depuis lors, les découvertes se succédèrent rapidement grâce aux progrès de l'analyse. La découverte toute récente encore de la théorie mécanique de la chaleur est peut-être destinée à renouveler toutes les idées modernes sur la nature des phénomènes physiques. *Voy.* MÉCANISME.

Parmi les ouvrages qui traitent de la mécanique, il faut distinguer ceux qui ont pour but d'approfondir les matières transcendantes de la science, tels que la *Mécanique analytique* de Lagrange et la *Mécanique céleste* de Laplace, et ceux qui sont destinés à l'enseignement et à la pratique : tels sont les *Traités de mécanique* de Bernouilli, Bossut, Marie, Prony, Bézout, Poinsot, Francœur et Poisson, auxquels il faut joindre les *Mémoires* lus à l'Académie des Sciences par Fourier, Ampère, Poncelet, Coriolis, Bellanger, etc. Il faut citer aussi le *Cours de mécanique rationnelle* professé à la Sorbonne par Sturm, et publié sur les notes de ses élèves, ainsi que le *Traité de mécanique rationnelle* de M. Duhamel. On doit à Poncelet une remarquable *Introduction à la mécanique industrielle*; au général Morin, des *Leçons de mécanique pratique* (1847-53), à M. F. Coré, la *Mécanique agricole et industrielle* (1854), à M. Terquem, un *Manuel de mécanique*, à M. Delaunay, un *Cours élémentaire de mécanique* (1851) et la *Mécanique rationnelle* (1856), à M. Sonnet, des *Notions de mécanique* et les *Éléments de mécanique appliquée* (1857); à M. Briot, des *Leçons de mécanique* (1861), à M. Borgnis un *Dictionnaire de mécanique.*

On appelle aussi *mécanique* l'assemblage de plusieurs moteurs. Le mot *machine* est plus généralement employé en ce sens. *Voy.* MACHINE et MÉTIER.

MÉCANIQUES (ARTS). *Voy.* ART.

MÉCANISME (du lat. *mechanisma*), se dit : 1° de l'ensemble des pièces et des organes qui constituent

le jeu d'un *métier*, d'une *mécanique*, d'une *machine* (*Voy.* ces mots) ; 2° de l'ensemble des actes exécutés par les organes et qui constituent une *fonction* dans un être organisé (*Voy.* FONCTION) : ainsi l'on dit dans le premier sens le mécanisme d'une *montre* ; dans le second, le mécanisme de la *voix humaine*.

MÉCANISME OU MÉCANICISME, système qui fait consister l'essence de la matière dans l'*étendue*, et explique tous les phénomènes physiques par les lois de la mécanique, c.-à-d. par des *figures* et des *mouvements*. Il a pour auteur Descartes. — I. En Métaphysique, on fait au Mécanisme les objections suivantes. 1° Il est impossible de concevoir une substance réelle et concrète dépourvue de toute espèce d'activité : car exister, c'est agir, et la passivité n'est qu'une limitation de l'activité. En accordant aux corps la *force motrice*, c.-à-d. le pouvoir d'agir et de réagir les uns sur les autres sans intelligence ni volonté, on ne nie point l'inertie ; car l'inertie n'est point l'inactivité absolue, mais l'impuissance de chaque atome à changer lui-même son action externe qui est toujours la même dans les mêmes circonstances (*Voy.* DÉTERMINISME). 2° Si les parties de l'étendue sont dépourvues de toute qualité, elles se confondent avec l'espace homogène et plein, et l'on ne peut comprendre le mouvement. 3° Rien ne retenant ces parties unies, dès qu'on exclut la force, la matière est divisible à l'infini ; par suite, elle se dissout et s'évanouit, puisqu'il n'y a plus d'atomes et qu'un tout n'a de réalité que par les parties dont il est la somme. — II. Dans la Physique, en rejetant les qualités occultes de la Scolastique et en expliquant tous les phénomènes de la nature par des figures et des mouvements, le Mécanisme a ouvert à la science une voie où elle fait tous les jours de nouveaux progrès. Le système des ondes lumineuses ébauché par Descartes, perfectionné par Malebranche, Huyghens et Euler, est devenu par les travaux d'Young et de Fresnel le vrai fondement de l'optique. Son succès a conduit à l'hypothèse de l'*unité des forces physiques* (Voir le P. Secchi, *l'Unità delle forze fisiche*, 1864 ; Saigey, *la Physique moderne, essai sur l'unité des forces naturelles*, 1867). D'après cette conception, la matière a deux formes : la *matière impondérable* ou *éther*, dont les *atomes* ont un double mouvement de projection et de rotation, et la *matière pondérable*, dont les *molécules* sont des agrégats d'atomes éthérés. Tous les phénomènes sont des mouvements déterminés qui s'engendrent l'un l'autre ; pour les expliquer, on suppose qu'il y a des atomes éthérés interposés entre les molécules pondérables, et de plus que ces molécules entraînent dans leur rotation un certain nombre d'atomes éthérés qui leur composent une atmosphère : la *lumière* résulte des vibrations latérales de l'éther ; la *chaleur* est, comme le *son*, un certain mouvement des molécules mêmes des corps, mouvement qui peut être mesuré par un travail mécanique ; l'*électricité* consiste dans un transport de matière éthérée sous forme de courant ; enfin, tandis que la *répulsion* est produite par le mouvement calorifique, l'*attraction* pourrait se réduire à une impulsion que l'éther imprimerait aux corps graves dans le sens où il serait lui-même raréfié par suite d'un ébranlement propagé dans ses couches. Appliquée à la Chimie, la même hypothèse admet que les molécules des *corps simples* diffèrent seulement par l'arrangement des atomes éthérés qui les composent, que la *cohésion* et l'*affinité* résultent de la rotation des molécules et de l'atmosphère éthérée qui les entoure : car toute action chimique implique chaleur (*Voy.* AFFINITÉ, CHALEUR, SON, LUMIÈRE, etc.). Cette hypothèse établit une heureuse liaison entre les théories les plus importantes de la Physique et de la Chimie ; mais l'explication qu'elle donne de l'attraction est contestable. Sans doute beaucoup de mathématiciens et de physiciens (Euler, Lesage, Arago, Biot, etc.), ne veulent pas admettre que l'attraction soit une propriété essentielle de la matière, c.-à-d. une force qui agisse réellement à distance, et pensent qu'on pourra l'expliquer mécaniquement par l'impulsion que des atomes éthérés imprimeraient à la matière pondérable ; mais les diverses hypothèses imaginées dans ce but n'ont pas réussi jusqu'ici à rendre raison des mouvements planétaires ; d'ailleurs on ne voit pas que l'*impulsion par contact* soit plus facile à comprendre que l'*action à distance*, parce qu'on ne saurait prouver qu'il y ait jamais contact réel et parfait entre deux atomes. — III. Dans la Physiologie, Descartes a eu tort de ne voir dans les animaux que de pures machines, et dans l'homme qu'une âme et une machine juxtaposées plutôt qu'unies. Par là, il a été conduit à nier la sensibilité et l'intelligence des animaux (*Voy.* AME DES BÊTES), ainsi que les rapports mutuels qui existent entre l'âme et le corps de l'homme (*Voy.* CAUSES OCCASIONNELLES, HARMONIE PRÉÉTABLIE). En se dégageant de ces paradoxes et en se transformant, le Mécanisme est devenu l'*Organicisme* (*Voy.* ce mot). — Consulter Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme* ; Biot, art. *Descartes*, dans la *Biographie universelle* ; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai IV), etc. *Voy.* MATIÈRE.

Mécanisme de Barker. Voy. LEVIER PNEUMATIQUE.

MÈCHE (du lat. *myxus*, du gr. μύξα, mouchure). Les *mèches* des chandelles, des bougies et des lampes sont faites en coton : celles des chandelles et des bougies sont de longs fils de coton, plus ou moins fins et plus ou moins tordus ; celles des lampes sont *sans fin* pour les veilleuses, *plates* et souvent *gommées* pour les quinquets, *cylindriques* et à double courant d'air pour les lampes perfectionnées. *Voy.* LAMPE.

Les *mèches* pour soufrer le vin, dont se servent les marchands de vin, sont des bandes de toile longues de 0m,20 environ, trempées dans du soufre fondu et aromatisées avec de la violette, de l'iris, de la marjolaine, du thym, etc.

Autrefois les Artilleurs mettaient le feu à leurs pièces et les Sapeurs à la mine avec des *mèches* d'étoupe ; elles sont aujourd'hui remplacées par la *lance à feu* et l'*étoupille fulminante*. — En Chirurgie, on appelle *mèche* un assemblage de fils de coton ou de toile, dont on se sert pour panser les sétons, les fistules, etc., et que l'on fait passer à travers les chairs.

Dans les Arts mécaniques, on nomme aussi *mèche* un instrument propre à percer des trous dans les corps durs, tels que le bois, la pierre, les métaux. Il se compose d'une tige en acier bien trempée et terminée en forme de cuiller ou de trident. On place à volonté cette *mèche* dans le fût de certains outils, que l'on fait avancer en leur imprimant un mouvement de rotation : c'est en ce sens qu'on dit : la *mèche d'une vrille*, *d'une tarière*, *d'un vilebrequin*, *d'un tirebouchon*, etc. — On appelle *mèche en gouttière* ou *louche*, celle qui sert aux luthiers et dans d'autres professions pour aléser des trous et les polir en dedans, comme lorsqu'il s'agit des corps de flûtes, de clarinettes et autres instruments de bois.

MECHOACAN, *Convolvulus mechoacana*, espèce de *Convolvulus* ou Liseron, commune dans le Méchoacan, province du Mexique. Le *Méchoacan noir*, n'est autre chose que le Jalap.

MÉCONIQUE (ACIDE), du gr. μήκων, pavot ; acide découvert dans l'opium par Sertuerner. Il est solide, blanc, cristallin, et se dissout très-bien dans l'eau et dans l'alcool. Il se compose d'oxygène, d'hydrogène et de carbone [$C^7H^4O^7$]. Lorsqu'on le porte à une température élevée, il perd les éléments de l'acide carbonique et forme de l'acide *coménique* [$C^6H^4O^5$] qui à son tour produit, en perdant CO^2, de l'acide *pyroméconique*. L'acide méconique est tribasique, il forme des sels appelés *méconates* ; le plus connu est le *méconate de morphine*, auquel l'opium doit ses propriétés somnifères. — On obtient l'acide méconique en précipitant une infusion d'opium par une solution bouillante de chlorure de calcium, dé-

composant le précipité de méconate de chaux par le carbonate de potasse, et traitant par l'acide chlorhydrique le méconate de potasse ainsi produit.

MÉCONIUM (du gr. μηκώνιον, suc de pavot, à cause de sa couleur et de sa consistance), matière de couleur verdâtre ou noir foncé, fort visqueuse et contenant de petits grains de matière colorante de la bile ; elle s'accumule dans les intestins du fœtus durant la gestation, et l'enfant la rend peu de temps après sa naissance. On en facilite, au besoin, la sortie par de légers purgatifs.

MÉDAILLE (de l'ital. *medaglia*), pièce de métal fabriquée soit en l'honneur d'une personne illustre, soit en souvenir d'un événement important, d'une action mémorable, d'une grande entreprise. La science qui s'occupe de l'étude des médailles, de leur authenticité, de leur origine, de leur classification, a reçu le nom de *Numismatique*. *Voy.* ce mot.

Les *médailles antiques*, qui ne sont plus pour nous qu'un objet d'étude ou de curiosité, étaient, en général, les monnaies mêmes des anciens. Les *médailles modernes* ont été frappées pour conserver le souvenir de quelque événement ou de quelque personne, mais n'ont jamais été destinées à servir de monnaies. La forme des médailles est généralement ronde ; on en trouve cependant d'ovales, de carrées et de polygonales. Les métaux qui les composent sont l'or, l'argent, le billon, le plomb, l'étain, et depuis quelque temps le platine. On connaît aussi des monnaies antiques de verre et de terre-cuite. — La grandeur d'une médaille s'appelle *module*. Pour les médailles romaines de bronze, il y a trois dimensions classiques, dites le *grand*, le *moyen* et le *petit bronze*. On indique aussi communément le module au moyen d'un chiffre correspondant à un numéro de l'*échelle* dite *de Mionnet*. On appelle *médaillons* toutes les médailles qui dépassent les dimensions ordinaires environ depuis le module 10 et en montant. — On nomme *droit* (*avers*) ou *tête* le côté de la médaille où est le sujet principal ; *revers*, le côté opposé ; *légendes*, les inscriptions tracées soit *à l'entour*, soit *à l'exergue* (*Voy.* ce mot) ; *champ*, l'espace qui s'étend entre le sujet et la légende ; *type*, le sujet principal ; *symbole*, les sujets accessoires et emblématiques ; *différents*, les marques particulières du graveur, indiquant une émission ou un atelier.

On nomme *dentelées* ou *crénelées*, les médailles dont les bords sont découpés ; *saucées*, celles de cuivre argenté ; *restituées*, celles dont le type, pour une raison politique ou autre, a été renouvelé de pièces plus anciennes ; *anépigraphes* ou *muettes*, celles qui n'ont pas de légende ; *frustes*, celles dont l'usure a rendu certaines parties méconnaissables ; *fourrées*, des médailles de métal commun, recouvert d'une petite feuille d'argent ou d'or ; *martelée*, une médaille antique mais commune, dont on a fait une médaille rare en effaçant à coups de marteau le revers pour en frapper un nouveau ; *incuse*, celle qui offre le même type d'un côté en relief et de l'autre en creux ; *bractéate*, celle qui n'est frappée que d'un côté ; *contorniate*, une médaille de bronze dont la circonférence est terminée par un cercle qui paraît détaché du métal par une rainure profonde.

En France, les médailles ne peuvent être frappées que dans les ateliers de la Monnaie de Paris. Aux termes de la loi du 9 septembre 1835, aucune médaille ne peut être publiée, exposée ou mise en vente sans l'autorisation préalable du ministre de l'Intérieur, à Paris, et du préfet, dans les départements. Il en est de même des jetons, des médailles de sainteté, etc. De plus les pièces d'or et d'argent doivent être présentées au bureau de garantie, pour être vérifiées quant au titre, et poinçonnées.

Chez les anciens, les médailles étaient ou fondues ou frappées. Les plus anciennes dont l'époque d'émission soit déterminée sont celles de Gélon, roi de Syracuse, et d'Alexandre Ier, roi de Macédoine, morts le premier 478 ans, et le second 454 avant J.-C. Les plus belles, chez les Grecs, sont celles de l'époque d'Alexandre ; chez les Romains, celles du siècle d'Auguste. Depuis, l'art tomba en décadence, surtout au moyen âge. Au XVe siècle, Pisano de Vérone, et au commencement du XVIe siècle, V. Camelo de Florence, en furent les restaurateurs. Le balancier à frapper les médailles fut inventé par Nic. Briot, sous le règne de Louis XIII ; il fut bientôt adopté par l'État pour frapper les monnaies. Les plus célèbres graveurs en médailles que la France ait produits sont G. Dupré (1597) ; J. Warin (1629) ; sous Louis XIV, J. Mauger, Molart, Roussel, Clérion, Breton, Dollin, Dufour, Chéron ; sous Louis XV, Rœtiers, Leblanc, Léonard, Dassier, Fontaine, Duvivier ; sous Louis XVI, Gatteaux le père, Aug. Dupré ; sous Napoléon, Duvivier fils, Gayrard, Andrieux, Brennet, Tiolier, et, de nos jours, Depaulis, Michaud, Barre, Caqué, Gaunois, Bovy, Demard, etc.

Le goût des *collections de médailles* ne remonte pas au delà du XIVe siècle. On cite, en Italie, les collections de Pétrarque, d'Alphonse Ier, roi des Deux-Siciles, des Médicis ; en France, celles de François Ier, de Henri II, de Charles IX. Mais le véritable fondateur du *Cabinet des médailles* de Paris est Louis XIV. Créé à Versailles en 1684, ce cabinet fut transporté en 1741 à la Bibliothèque royale, où il est encore aujourd'hui ; Marion du Mersan en a donné la description (Paris, 1838, in-8). Après le cabinet de Paris, les plus importants sont ceux de Vienne, de Londres (*British Museum*), de Saint-Pétersbourg (*Ermitage*), de Munich, Upsal, Milan, Venise, etc. Plusieurs particuliers ont aussi formé des collections remarquables. — Les suites de médailles ont donné lieu à un grand nombre d'histoires métalliques. On remarque : *The metallic history of Rome*, par W. Cooke (1781, in-4) ; la *France métallique*, par Jacq. de Bie (1636, in-fol.) ; l'*Histoire métallique du règne de Louis XIV*, par le P. Ménétrier (1693, in-fol.) ; *de Louis XV*, par Goudouneschc ; *de la Révolution française*, par M. Hennin (1826, 2 vol. in-4) ; *de Napoléon*, par M. Millingen (Londres, 1819) ; les *Souvenirs numismatiques de la Révolution de* 1848, par M. de Saulcy, les *Médailles des papes*, par le P. Ph. Bonanni (Rome, 1694), etc. *Voy.* NUMISMATIQUE.

On nomme encore *médailles* certains prix qu'on donne aux poëtes, aux orateurs, aux artistes, aux manufacturiers qui ont obtenu les premiers rangs dans les concours ouverts par les académies ou par le gouvernement, aux citoyens qui se sont signalés par des actes de dévouement, etc. Ces médailles sont en or, en argent ou en bronze. Le plus souvent on en donne la valeur en espèces.

Une *médaille militaire* a été instituée en faveur des sous-officiers et soldats les plus méritants, par les décrets des 22 janvier, 29 février et 9 novembre 1852. Une pension annuelle de 100 fr. a été attachée à cette décoration. — Il ne faut pas confondre cette médaille d'honneur avec les *médailles commémoratives* des campagnes de Crimée, d'Italie, du Mexique, etc., ni avec la *médaille de Ste-Hélène*.

MÉDAILLIER, collection de médailles, et meuble à tiroirs qui les renferme : on pratique dans les tablettes dont se compose ce meuble de petites enfonçures propres à recevoir les médailles.

MÉDAILLON, grande médaille. *Voy.* MÉDAILLE. En Architecture, on nomme ainsi un cartouche rond dans lequel on a sculpté, de bas-relief, une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille. — C'est aussi le nom d'un bijou en forme de cadre circulaire ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc.

MÉDECIN (du lat. *medicinus*, de *medicus*). La profession de médecin est régie en France par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803). D'après cette loi, nul ne peut exercer la médecine sans avoir été examiné et reçu selon la forme prescrite. Ceux qui obtiennent le droit d'exercer l'art de guérir sont divisés en deux classes : les *docteurs en médecine* ou *en chi-*

rurgie, qui ont été reçus dans les écoles spéciales de médecine, après quatre années d'études (*Voy.* ÉCOLE DE MÉDECINE), et les *officiers de santé*, dont on exige des études moins étendues, et qui sont reçus par les facultés ou les écoles préparatoires (Décret du 22 août 1854). Les docteurs peuvent exercer dans toutes les communes de France; mais les officiers de santé ne peuvent s'établir que dans les départements où ils ont été reçus; ils ne peuvent pratiquer les grandes opérations que sous la surveillance d'un docteur. — Quiconque exerce la médecine sans diplôme est passible d'une amende envers les hospices (art. 35).

« Tout médecin qui, pour favoriser quelqu'un, certifie faussement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public, est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. S'il a été mû par dons et promesses, il est puni du bannissement : les corrupteurs sont en ce cas punis de la même peine. » (C. pénal, art. 160). — « Les médecins qui ont traité une personne pendant la maladie dont elle meurt, ne peuvent profiter des dispositions faites en leur faveur. » (C. Nap., art. 909.)

Les *Médecins civils*, dont le nombre, en France, est en disproportion avec les besoins réels, ne vivent pour la plupart que de leur clientèle, se livrant les uns à la pratique de toutes les parties de leur art, les autres au traitement de maladies spéciales, telles que les maladies mentales, les maladies de la peau, celles des yeux, des oreilles, des voies urinaires, etc. Il est cependant quelques emplois médicaux qui dépendent du gouvernement : tels sont ceux de professeurs des Facultés et des Écoles préparatoires, d'inspecteurs des eaux thermales, de médecins des établissements publics, de médecins chargés de constater les décès, de médecins cantonaux, de médecins chargés du traitement des indigents à domicile (institués à Paris en 1853). En outre, il a été établi à Paris et dans les grandes villes un service spécial pour les consultations gratuites : c'est le *Bureau central*.

Les *Médecins militaires*, qui composent, avec les *Pharmaciens militaires*, le *Corps de santé*, et qui jusqu'en 1852 ont été improprement nommés *Chirurgiens* (*Voy.* ce mot), forment dans l'armée une hiérarchie à part : ce corps se compose de 7 *médecins inspecteurs*, de 80 *médecins principaux*, divisés en deux classes, de 560 *médecins-majors*, dont 260 de 1re classe et 300 de 2e classe; de 500 *Aides-majors*, dont 400 de 1re classe, et d'*Élèves du Val-de-grâce* (*Voy.* ci-après ÉCOLE SPÉCIALE DE MÉDECINE MILITAIRE). Ce corps a été organisé par les décrets du 23 mars 1852, 12 juin 1856 et avril 1859.

Les médecins se sont, à toutes les époques, partagés en un assez grand nombre de sectes, qui tirent leur nom soit de leur doctrine, soit du fondateur de leur école. *Voy.* ci-après la partie historique de l'article MÉDECINE.

MÉDECINE (du lat. *medicina*), science qui a pour but de conserver la santé et de guérir les maladies. Ainsi entendue, la Médecine comprend : 1° l'*Hygiène* ou *M. prophylactique*, qui a pour objet de prévenir les maladies; 2° la *Pathologie* ou *M. spéculative*, qui étudie, et classe les maladies; 3° la *Thérapeutique* ou *M. pratique*, qui enseigne les moyens de les guérir. Elle prend le nom de *Chirurgie* ou de *Médecine opératoire* quand elle exige le secours des opérations, et celui de *Médecine légale* quand elle est appliquée à la législation du pays (*Voy.* ci-après). La connaissance de l'*Anatomie*, de la *Physiologie*, de la *Matière médicale* ou *Pharmacologie*, est indispensable à la pratique de la médecine, et ces sciences font partie de l'enseignement des écoles ; on les réunit, avec la Médecine proprement dite et la Chirurgie, sous le nom de *Sciences médicales*. On rattache également à ces sciences l'étude et le traitement des maladies des animaux, qui est la *Médecine vétérinaire*. — La Médecine ne s'étudie pas seulement aux cours des professeurs ou dans les livres; elle s'enseigne surtout au lit du malade : cette partie de l'enseignement est la *Clinique*.

Le mot *Médecine* s'emploie quelquefois comme synonyme de *médication* pour désigner les divers modes de traitement : c'est ainsi que l'on distingue *M. hippocratique*, *M. galénique*; *M. expectante*, *M. agissante*; *M. symptomatique*, *M. perturbatrice*, *M. révulsive*, *M. antiphlogistique*, *M. excitante*, etc.

Enfin, dans l'usage vulgaire, *médecine* se dit souvent pour *médicament*, et même, dans un sens plus restreint encore, pour *potion purgative*, sans doute parce que longtemps l'office du médecin se bornait presque à administrer de semblables potions : en ce sens, on distingue des *médecines noires*, faites avec la casse ou le séné, qui leur donnent une couleur noire; des *médecines blanches*, dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contiennent une huile blanche, comme l'huile de ricin, ou une résine purgative triturée avec de la gomme arabique.

Histoire. Tandis que la chirurgie était pratiquée dès les premiers âges, la médecine propr. dite, ou traitement des maladies internes, resta longtemps inconnue : croyant ces maladies infligées par les dieux irrités, les hommes se bornaient à apaiser la colère du ciel par des sacrifices ou par des pratiques superstitieuses. Les Égyptiens attribuaient l'invention de la médecine à leur dieu Sérapis; mais elle se bornait chez eux à un recueil de recettes empiriques et bizarres. Les Grecs en faisaient honneur à leur dieu Esculape : à Cos, à Cnide, elle était enseignée par les Asclépiades, famille de médecins que les Grecs faisaient descendre de ce dieu (Ἀσκληπιός en grec); elle avait aussi un sanctuaire célèbre à Épidaure. Il faut toutefois arriver jusqu'à Hippocrate, au Ve siècle avant J.-C., pour voir la médecine se constituer en un corps de science. Ce fut ce grand homme qui établit la nécessité de l'observation et fonda ainsi la clinique: il résuma sa doctrine dans des *aphorismes* célèbres, qui sont encore aujourd'hui le guide du praticien. Néanmoins, on voit presque aussitôt après sa mort se former la secte des *dogmatiques* : son propre gendre, Polybe, constituant l'homme avec quatre humeurs, le sang, la pituite, la bile jaune et l'atrabile, fait consister la santé dans le juste rapport de ces humeurs, et la maladie dans la rupture de leur équilibre; il jette ainsi les fondements de l'*humorisme*. Hérophile, au IIIe siècle avant J.-C., Érasistrate, au IIe, créent dans Alexandrie l'anatomie et la physiologie; mais ils ne savent pas se préserver de l'esprit de système : le premier incline à l'*humorisme*; on trouve dans le second le germe du *solidisme*. Leurs disputes font accueillir l'*empirisme*, pratiqué d'abord sans discernement par Sérapion d'Alexandrie, puis relevé et honoré par Héraclide de Tarente. — Transplantée fort tard à Rome (au IIe siècle avant J.-C.), la médecine y vit bientôt naître de nouvelles sectes : Asclépiade et son disciple Thémison y constituent le *solidisme* en un système régulier. Selon eux, toutes les maladies proviennent d'un excès dans le resserrement des tissus (*strictum*), ou dans leur relâchement (*laxum*); il ne s'agit que de reconnaître l'un ou l'autre de ces deux états et d'agir en conséquence. Cette *méthode*, si simple et si facile en apparence, fit donner à leurs partisans le nom de *méthodistes*; leur école mit la saignée en honneur : Thémison introduisit l'usage des sangsues. Après eux, Athénée, Archigène, Arétée, Celse, combinant les systèmes antérieurs, constituent l'*éclectisme*. Enfin paraît Galien, qui vient exercer son art à Rome au milieu du IIe siècle de notre ère, et qui, pendant plus de 12 siècles, est l'oracle de la médecine. Selon lui, de même que le monde est formé de quatre éléments, doués chacun d'une qualité propre, le feu étant *chaud*, l'air *froid*, la terre *sèche*, l'eau *humide*, le corps humain, formé du mélange de ces éléments, participe de leurs qualités diverses, et se compose des parties qui sont ou simplement chaudes, froides, etc., ou à la fois

chaudes et sèches, chaudes et humides, etc. : de là les caractères des diverses *humeurs* dont le mélange constitue les divers tempéraments : le sang est chaud et humide, la bile, chaude et sèche, etc.; les maladies résultent le plus souvent de l'excès où se trouve quelqu'une de ces qualités dans les humeurs, ce qui en fait l'*acrimonie*. Pour combattre les maladies, il n'y a qu'à leur opposer des remèdes de qualités toutes contraires, par exemple, aux affections provenant du froid humide, des remèdes doués de qualités chaudes et sèches. C'est ce système que l'on connait spécialement sous le nom d'*humorisme*. — Après Galien, on ne trouve plus que des compilateurs ou des abréviateurs, Cælius, Oribase, Paul d'Egine, Aétius; et la médecine passe vers le VIIIe siècle aux mains des Arabes, qui fondent à Bagdad et à Cordoue des écoles florissantes. Rhazès, Avicenne, Albucasis, Averrhoès, allient aux doctrines des médecins grecs celles de la Perse et de l'Inde; ils font eux-mêmes des progrès dans la chimie et dans la pharmacie. — Au moyen âge, la médecine et même la chirurgie ne sont exercées dans l'Europe chrétienne que par des *clercs* ou ecclésiastiques. Au XIe siècle, s'établit en Italie, sous la protection des Bénédictins, l'*école de Salerne*, dont le Carthaginois Constantin est la lumière : on y recueille, on y traduit et on y commente les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, ainsi que ceux des Arabes; cette école est célèbre par ses *aphorismes*, en vers latins, que rédige Jean de Milan (vers l'an 1100). Quand les Universités sont fondées, la médecine recommence à être enseignée publiquement : au XIIIe siècle, elle a des chaires à Paris, à Montpellier, à Bologne, etc.; ce sont les papes eux-mêmes qui organisent l'enseignement des Facultés, et qui, pour distinguer les divers degrés d'instruction, instituent la collation des grades et créent le titre de *docteur*. — Paracelse, au XVIe siècle (1526), ose le premier s'élever contre l'autorité de Galien : mêlant à des rêveries astrologiques et cabalistiques quelques connaissances en chimie, il crée une sorte de médecine chimique, qu'il appelle *spagirique* (*Voy.* ce mot) : selon lui, le corps de l'homme contient, outre les quatre éléments des anciens, du mercure, du soufre et du sel, et c'est la corruption de ces éléments qui engendre les maladies; il faut, pour rétablir la santé, purger par des remèdes minéraux le minéral corrompu; il emploie à cet usage l'or, le mercure, l'antimoine, l'arsenic, etc. Les découvertes successives de l'anatomie science qui, jusqu'au XVIe siècle, ne s'était exercée que sur le corps des animaux parce que les préjugés s'opposaient à l'ouverture des corps humains, la connaissance de la circulation du sang (1617), des vaisseaux chylifères, du canal thoracique, etc., renversent complétement au XVIIe siècle le système de Galien : la Faculté de Paris lui porte le dernier coup en approuvant l'usage de l'antimoine (1666), qu'elle avait longtemps proscrit. Sylvius tente de substituer au système de Galien un système nouveau : selon lui, toutes les maladies viennent de ce que les acides ou les alcalis sont en excès dans les humeurs et leur communiquent une *âcreté* morbide; il suffit, pour corriger cette âcreté, d'opposer aux acides les alcalis et réciproquement : cette nouvelle médication est la *médecine chimiatrique*. Mais, à la même époque, Sydenham remet en honneur la méthode d'observation, et mérite le glorieux surnom d'*Hippocrate anglais*. Néanmoins, Hoffmann, Stahl, engendrent bientôt de nouveaux systèmes; ils veulent tout expliquer, l'un par le *mécanisme*, l'autre par l'*animisme* (*Voy.* ces mots). Au commencement du XVIIIe siècle, Boerhaave tente, comme Galien l'avait fait dans l'antiquité, une vaste synthèse dans laquelle, tout en inclinant vers le mécanisme, il emprunte à tous ses prédécesseurs ce qu'il y avait de bon dans leurs doctrines. Adoptant les idées de Stahl, Bordeu remet en lumière le principe vital, trop méconnu par l'école de Boerhaave. Barthez professe avec éclat à Montpellier les doctrines spiritualistes et sépare nettement les lois vitales des lois inorganiques (*Voy.* VITALISME). Haller fait ses recherches sur l'*irritabilité* et par là subordonne la médecine à la physiologie; Brown, remplaçant l'*irritabilité* de Haller par ce qu'il appelle l'*incitabilité*, établit un système d'après lequel toutes les maladies proviendraient d'un excès de force (*affections sthéniques*) ou d'un excès de faiblesse (*asthénie*), mais il pense que le plus souvent c'est cette dernière cause qui agit : ce qui lui fait recommander dans le plus grand nombre des cas l'usage des *stimulants*. Rasori place aussi la santé dans l'équilibre du *stimulus* et du *contrastimulus*; mais, à l'opposé de Brown, il croit que les maladies viennent le plus souvent de l'excès de *stimulus*, et il prescrit en conséquence des *controstimulants*; son système a reçu le nom de *controstimulisme*. Après lui, Broussais, rapportant toutes les maladies à un principe unique, l'*irritation*, institue, pour les combattre, une méthode unique, la médication *antiphlogistique* : sa doctrine est connue sous le nom de *doctrine physiologique*. — Ajoutons qu'à la fin du dernier siècle, le Dr Mesmer préconisa comme un moyen thérapeutique tout nouveau le *magnétisme animal*, remplacé aujourd'hui par l'électricité; et que, de nos jours, l'*hydropathie* ou *hydrothérapie*, pratiquée par un paysan de la Silésie, du nom de Priessnitz, s'est produite comme une médication puissante contre un grand nombre d'affections. Enfin, Hahnemann, se fondant sur cette observation que souvent une affection est guérie par une affection analogue, et sur cette supposition que l'on peut, à l'aide de certains médicaments, pris en *doses infinitésimales*, provoquer des maladies factices ou les guérir à volonté, a créé la *méthode substitutive* ou *médecine homœopathique*.

En même temps que se succédaient tous ces systèmes, Morgagni créait l'anatomie pathologique; Bichat transformait l'anatomie; Jenner découvrait la vaccine; Corvisart faisait faire d'immenses progrès à l'étude des maladies du cœur; Avenbrugger enseignait la *percussion*, Laennec l'*auscultation*; Pinel proposait de nouveaux moyens pour traiter les aliénés et faisait renoncer aux mesures de violence employées jusque-là contre eux.

Aujourd'hui, l'esprit de système paraît généralement abandonné. On s'occupe surtout d'anatomie pathologique; on détermine le siége des maladies; on décrit les altérations qu'elles produisent; on dirige les travaux vers les recherches microscopiques et l'étude approfondie des tissus et autres éléments qui constituent le corps humain.

Outre les écrits des grands maîtres mentionnés ci-dessus, on peut citer, parmi les ouvrages usuels de médecine : les *Éléments de médecine pratique* de Cullen; la *Médecine pratique* de Franck, traduite par Goudareau; le *Manuel de médecine pratique* de Hufeland, traduit par Jourdan; le *Traité philosophique de médecine pratique* de M. Gendrin; le *Traité de médecine pratique* de M. Piorry; la *Bibliothèque du praticien* de Fabre; le *Guide du médecin praticien* de Valleix; le *Compendium de médecine* de Monneret, le *Traité élémentaire de pathologie* de MM. Hardy et Béhier, etc.; et les divers dictionnaires : *Dictionnaire des sciences médicales* (1812-22), *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (1829 et suiv.), *Dictionnaire de médecine* (1832-43), *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* de Dezeimeris (1828-36, 4 v. in-8); et parmi les dictionnaires abrégés, le *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire* de P. Nysten, publié pour la 1re fois en 1806 et souvent refondu depuis, en dernier lieu par MM. Robin et Littré; le *Dictionnaire des sciences médicales et vétérinaires* de Raige-Delorme, Bouley, Daremberg, etc. (186[illegible]); ceux de Béclard, Fabre, Beaude, Hœfer, etc. En outre, il se publie un grand nombre de journaux de médecine. — *Voy.* CHIRURGIE.

L'*Histoire de la médecine* a été écrite par Sprengel (trad. par Jourdan). On doit à M. Houdart l'*Histoire de la médecine grecque* (1856), à M. P. V. Renouard un résumé de l'*Histoire de la médecine jusqu'au* XIX*e siècle* (1846). à M. Dezeimeris des *Lettres sur l'histoire de la médecine*, à M. Daremberg, l'*Histoire des sciences médicales* (1870).

Abréviations usitées en médecine. Les praticiens ont longtemps employé pour formuler leurs ordonnances certaines abréviations et certains signes qui ont été abandonnés depuis l'introduction du système métrique. Les abréviations principales étaient : ℔ pour *livre*, ℥ pour *once*, ʒ pour *gros*, ℈ pour *scrupule*, *Gr.* pour *grain*, ß pour *demi*; *gutt.* pour *gouttes*; ♃ pour *recipe* ou *prenez*; *D.* et *P.*, pour *doses* et *préparations*; *p. e.* pour *parties égales*; ãã, *ana*, pour *parties égales de chaque substance*; *M.* pour *mêlez*; *F. S. A.* pour *fiat secundum artem* (faites selon l'art).

MÉDECINE LÉGALE, branche des sciences médicales qui s'occupe des rapports de la médecine avec la justice. — Parmi les questions soumises par les magistrats au médecin légiste, les unes sont relatives à l'identité des individus, à leur état de santé ou de maladie, à la nature et à l'issue probable des maladies, aux propriétés contagieuses ou non des maladies; à l'état d'incapacité des personnes relativement à certains actes de la vie civile; à la filiation, à la paternité. Le médecin légiste est aussi consulté dans les cas d'avortement, d'infanticide, de suicide, d'homicide, soit par blessures, soit par empoisonnement, soit par asphyxie; il est appelé à distinguer la mort réelle d'avec la mort apparente, et à se prononcer, d'après l'examen des cadavres, dans les questions de survie. — Les meilleurs ouvrages de médecine légale sont ceux de Fodéré, Orfila, Devergie, Tardieu, etc. Le Dr Brian, le Dr Bayard ont donné de bons *Manuels de médecine légale*. Consulter aussi Trébuchet, *Jurisprudence de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France*, comprenant la médecine légale, la police médicale, etc. (1834).

Académie de médecine. Cette société savante, créée à Paris en 1820, est destinée à éclairer le gouvernement sur tout ce qui concerne la santé publique. Elle a continué les travaux de la *Société de médecine* et de l'*Académie de chirurgie*, qui existaient à Paris avant 1789. Elle comprend trois sections : *médecine, chirurgie, pharmacie*; elle publie des *Mémoires*, qui ont commencé à paraître en 1828. Il paraît en outre tous les 15 jours un *Bulletin* de ses travaux. Les mémoires de l'ancienne *Académie de chirurgie* (1768 à 1798) forment 12 volumes in-4.

Écoles de médecine. Les écoles de médecine en France sont contemporaines des universités; celle de Paris fut organisée dans la dernière moitié du XIIIe siècle; ses statuts furent approuvés par Philippe de Valois en 1331. En 1452 furent organisées les Facultés chargées de conférer les grades. Elles furent supprimées en 1792, et remplacées en 1794 par trois écoles dites *Écoles de santé*, établies à Paris, à Montpellier et à Strasbourg : celle de Paris fut placée dans le local de l'ancienne Académie de chirurgie, auquel on réunit le couvent des Cordeliers. Ces écoles furent, en 1808, comprises dans l'Université impériale, et la Faculté de médecine fut rétablie. Il n'y a encore aujourd'hui en France que trois Facultés (celles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg); elles se composent de professeurs titulaires et d'agrégés, ceux-ci nommés au concours. On y enseigne l'anatomie, la physiologie; la chimie, la physique et l'histoire naturelle médicales; l'hygiène, la pathologie interne et externe, la thérapeutique et la matière médicale, la médecine opératoire, les accouchements. Les cours durent 4 ans. Une *école pratique* est annexée à chaque Faculté — Il y a, en outre, des *écoles préparatoires de médecine* à Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours. Ces écoles ne peuvent conférer de grades; les études qui y sont faites valent auprès des Facultés, mais pour un temps moindre que le temps passé dans une Faculté. — Les étudiants trouveront d'utiles secours dans le *Guide de l'étudiant en médecine* d'E. Langlebert.

Il existe enfin une *École spéciale de médecine et de pharmacie militaires*, établie à Paris à l'hôpital militaire du Val de-Grâce, destinée à former des sujets pour le Corps de santé de l'armée de terre. Cette école a été réorganisée par les décrets du 15 nov. 1852 et 12 juin 1856: on n'y est admis aujourd'hui qu'autant que l'on est déjà pourvu du grade de docteur; les jeunes docteurs y font un stage d'une année, afin de se familiariser avec les divers aspects de la médecine militaire. — Brest, Toulon et Rochefort possèdent, en outre, des *écoles de médecine navale*.

MÉDIAN (du lat. *medianus*, de *medius*), qui est au milieu. — En Anatomie, on nomme *nerf médian*, le plus gros des nerfs du plexus brachial : il se distribue à l'avant-bras et, parvenu dans la paume de la main, il se divise en six rameaux; — *veine médiane*, le tronc commun des veines antérieures du poignet et de l'avant-bras: au pli du bras, il se partage en *médiane basilique* et *médiane céphalique*.

MÉDIANOCHE, mot espagnol, synonyme de *réveillon*, a été introduit en France par la reine Anne d'Autriche : c'est un souper gras après un jour maigre.

MÉDIANTE (du lat. *medians*, qui est au milieu). On nomme ainsi, en Musique, la tierce au-dessus de la note tonique ou principale. Dans le mode majeur d'*ut*, *mi* est la médiante; dans le mode mineur de *la*, c'est *ut*. La médiante sert à distinguer l'accord parfait majeur de l'accord parfait mineur; car elle seule varie parmi les notes qui composent ces accords; elle est majeure dans le premier cas, et mineure dans le second. — Dans le Plain-chant, la *médiante* est un repos au milieu de chaque verset, qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. Ce repos est marqué par un astérisque.

MÉDIASTIN (du lat. *mediastinus*, placé au milieu). En Botanique, on appelle *médiastin* la cloison transversale, très-mince, qui, dans les crucifères, est formée par la prolongation des trophospermes et sépare le fruit en deux parties: après l'ouverture des valves, les graines demeurent alternativement fixées sur les deux faces du médiastin.

En Anatomie, le *médiastin* est la cloison membraneuse que forme l'adossement des plèvres et qui divise la poitrine en deux parties inégales, l'une à droite plus large, et l'autre à gauche. Ce sont deux feuillets unis seulement dans leur partie moyenne et s'écartant en avant et en arrière, de manière à laisser entre eux deux intervalles : le *médiastin antérieur*, en forme d'X, contient dans sa partie inférieure le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires, et dans sa partie supérieure le thymus (chez le fœtus); le *médiastin postérieur* est occupé par l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée-artère, l'origine des bronches, etc. — On appelle *médiastin du cerveau*, la faux cérébrale. *Voy.* CERVEAU.

Les *artères médiastines* (l'*antérieure* et la *postérieure*) sont celles qui se distribuent au médiastin.

MÉDIATEUR (du lat. *mediator*; de *medius*, placé entre). Ce nom se donne, dans la Religion chrétienne, à Jésus-Christ, envisagé comme réconciliateur entre Dieu et les hommes.

Médiateur plastique. *Voy.* PLASTIQUE.

MÉDIATION (du lat. *mediatio*). se dit, en Politique, lorsque deux États sont en guerre ou seulement en contestation, et qu'une troisième puissance interpose ses bons offices pour prévenir les hostilités ou rétablir la paix. On peut accepter ou refuser cette intervention, ainsi que la solution proposée : c'est en cela que la médiation diffère de l'arbitrage, dont les décisions sont obligatoires. — On appelle spécialement *acte de médiation* l'acte par lequel la Suisse

fut organisée le 19 février 1803, par la médiation de Bonaparte, alors premier consul, acte qui la constitua en une confédération de 19 cantons, régie par une diète nationale annuelle.

En Astronomie, on appelle *médiation*, le moment de la culmination d'un astre. — En Liturgie, c'est le partage de chaque verset d'un psaume en deux parties, division marquée par une inflexion de la voix.

MÉDIATISATION, acte politique par lequel de petites souverainetés faisant partie d'une confédération, sont réunies à des États plus puissants, de manière à ne plus relever que *médiatement* de l'autorité souveraine. On trouve dans l'histoire de l'Allemagne plusieurs exemples de *médiatisation:* la plus célèbre est celle qui eut lieu en 1806, sous l'influence de Napoléon. L'empire d'Allemagne ayant été reconstitué à cette époque, on sentit la nécessité de médiatiser cette foule de petites souverainetés qui y existaient encore et qui compliquaient à l'infini les rapports diplomatiques et internationaux : tel fut le sort des familles d'Arenberg, Croy-Dulmen, Dietrichstein, Esterhazy de Galantha, Furstenberg, Hohenlohe, Kaunitz, la Layen, Looz-Coswaren, Linange de Leiningen, Salm, Sayn Wittgenstein, Solms, Stahremberg, Tour et Taxis, Isembourg, Pappenheim, Puckler, Metternich, Neipperg, Schœnbourg, Stolberg, Walmoden, etc. L'acte signé à Vienne pour la constitution germanique, le 8 juin 1815, portait que les maisons médiatisées conserveraient les droits d'égalité de naissance avec les maisons souveraines; que leurs membres ne seraient justiciables que des tribunaux supérieurs ; et qu'ils auraient l'exercice de la juridiction civile et criminelle en première instance. — Aux États-Unis, les *districts* annexés soit à un État, soit à un territoire, sont dans la position d'états médiatisés.

MEDICAGO, nom latin botanique du genre *Luzerne*. *Voy.* ce mot.

MÉDICAL (JURY). *V.* MÉDECIN et OFFICIER DE SANTÉ.

MÉDICAMENT (du lat. *medicamentum*), substance employée dans un but curatif. On distingue des *M. simples:* ce sont ceux que l'on emploie seuls; des *M. composés*, dans lesquels on associe ensemble plusieurs substances médicamenteuses. On divise encore les médicaments : suivant leur mode d'application, en *M. externes* et *M. internes ;* suivant les effets qu'ils doivent produire, en *évacuants, vermifuges, diurétiques, pectoraux* ou *béchiques, antispasmodiques, fébrifuges, toniques, antiscorbutiques, dépuratifs, antiphlogistiques*, etc. — L'étude des médicaments est l'objet de la *Matière médicale* ou *Pharmacologie*. *Voy.* ce mot.

MÉDICATION (du lat. *medicatio*), effet produit par l'action des médicaments. — On prend aussi ce mot pour synonyme de mode de traitement, de système médical.

MÉDICINIER, *Jatropha*, genre important de la famille des Euphorbiacées, se compose d'arbres, d'arbrisseaux et de quelques herbes, qui tous renferment un suc laiteux et abondant. Ces plantes habitent les contrées chaudes de l'ancien et surtout du nouveau continent. Les principales espèces sont : le *M. cathartique* (*I. curcas*), vulg. *Pignon d'Inde*, *Ricin d'Amérique* et *Haricot du Pérou :* c'est un arbrisseau de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, pétiolées, très-glabres et à fleurs monoïques les mâles, terminales, les femelles axillaires) ; ses fruits contiennent une huile âcre très-employée en Amérique comme vomitif et purgatif violent ; le *M. manihot* (*I. manihot*), plus connu sous le nom de *Manioc* (*Voy.* ce mot) ; le *M. multifide* (*I. multifida*), vulg. *Petit Médicinier, M. d'Espagne*, qui doit son nom scientifique aux nombreuses divisions de ses feuilles : ses graines, appelées *noisettes purgatives*, ont en effet une grande vertu, mais l'usage en a été abandonné comme exposant à des accidents ; le *M. aigu* (*I. acuminata*), à feuilles en forme de violon, terminées par une pointe, à stipules oblongues ; à fleurs d'un rouge écarlate très-vif, disposées en corymbe ; le *M. brûlant* (*I. urens*), à jolies fleurs blanches, et qui est couvert de poils brûlants comme l'ortie.

MÉDIMNE (du gr. μέδιμνος), mesure de capacité, en usage chez les anciens Grecs pour les choses sèches, valait 3 boisseaux et demi, ou 51 lit., 79 de nos mesures. Un médimne contenait 6 *hectes*, 48 *chénices* et 96 *xestes*. Au temps de Solon, suivant Plutarque, le médimne de blé valait un drachme (0 fr. 87 c.).

MÉDISANCE (en Droit). *Voy.* CALOMNIE, DIFFAMATION, INJURE.

MÉDITATION (du lat. *meditatio*). Ce mot, en termes de Religion, est synonyme d'*oraison mentale*, et se dit aussi de tout écrit composé sur un sujet de dévotion, comme les *Méditations sur la grâce*, si communes au XVIIe siècle. — En Philosophie et en Littérature, il se dit d'un écrit composé sur un sujet de philosophie (les *Méditations* de Descartes p. ex.), ou d'un poëme d'un caractère élégiaque traitant de Dieu, de la nature et de l'homme (les *Méditations* de Lamartine p. ex.).

MÉDIUM, c.-à-d. en lat. *milieu*, se dit, en Musique, de la portion moyenne de l'étendue de la voix, également éloignée des extrémités grave et aiguë. Un beau *médium*, quand il a une certaine latitude, donne les sons les mieux nourris, les plus mélodieux.

MÉDIUM, personne qui, selon les partisans du Spiritisme, sert d'intermédiaire entre ses semblables et les esprits des morts ou autres.

Médium unissant de Hunter. *V.* LYMPHE PLASTIQUE.

MEDJIDIÉ (de l'arabe *medjid*, glorieux), décoration ottomane instituée en 1852 par le sultan Abdul-*Medjid* pour récompenser le mérite civil et militaire.

MÉDULLAIRE (du lat. *medullaris*, de *medulla*, moelle). En Anatomie, on distingue : les *artères* et les *veines médullaires*, qui pénètrent dans l'intérieur des os ; le *canal médullaire*, cavité des os longs qui contient la moelle ; la *substance médullaire*, c.-à-d. la moelle, la substance blanche du cerveau, etc.

En Botanique, on distingue également un *canal médullaire*, cavité qui occupe le centre des végétaux dicotylédones et qui contient la moelle ; un *étui médullaire*, rangée de fibres ligneuses qui forment gaîne autour de la moelle, et des *rayons médullaires*, lames verticales, qui, partant du centre de l'arbre, se dirigent vers la circonférence : ces lames sont visibles, sous forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre.

MÉDULLE (du lat. *medulla*, moelle). Dutrochet a appelé *médulle interne* la moelle contenue dans le canal médullaire des végétaux, et *médulle externe* la lame de tissu cellulaire qui unit l'épiderme aux couches corticales. Cette dénomination n'a pas été conservée dans la science. *Voy.* MOELLE.

MÉDUSE (nom de *Méduse*, une des Gorgones, dont l'aspect était effrayant), désignation générale sous laquelle on embrasse un très-grand nombre de Zoophytes appartenant à divers groupes. Dans un sens plus précis et plus restreint, le mot de *Méduses* désigne un ordre d'animaux marins, de l'embranchement des Rayonnés et de la classe des Discophores, comprenant les *Acalèphes simples* de Cuvier, plus les *Tubulaires* et les *Campanulaires*. On reconnaît ces animaux à une *ombrelle*, faite d'une gelée transparente en forme de champignon ou de cloche : c'est à la fois le corps et l'organe locomoteur de l'animal. Dans son épaisseur sont cachés la cavité digestive et les canaux circulatoires ; au centre de la face concave, à la place du pied du champignon ou du battant de la cloche se trouve la *bouche* ou les *bouches* entourées de divers appendices ; le bord même de l'ombrelle est garni d'expansions qui servent de bras ou de lignes de fond ; les contractions et les dilatations alternatives de l'ombrelle provoquent le déplacement de l'animal au milieu des eaux. — Le polymorphisme des méduses est remarquable. L'animal pond des œufs bien caractérisés, d'où sort une espèce de larve ayant l'apparence et les mouvements d'un infusoire : cet état de

larve infusiforme a reçu le nom général de *scolex*. Le scolex se fixe au fond de la mer ou sur les rochers et devient un *polype*, animal regardé autrefois comme appartenant à un tout autre groupe que les méduses. Le polype grandit et se segmente de manière à ressembler à une pile d'assiettes dont chacune tendrait à avoir son individualité : cet état d'association porte le nom général de *strobile*. Enfin la séparation a lieu, et chaque élément du strobile devient une méduse particulière, individu sexué (*proglottis*), qui ferme le cycle des développements. Toutes les méduses passent d'une manière plus ou moins nette par ces trois états.

La plupart des méduses sont remarquables par leur transparence, la délicatesse de leurs tissus et la vivacité de leurs couleurs ; jetées sur la plage, elles se dissolvent en un liquide visqueux et à demi transparent. Elles apparaissent quelquefois en quantités considérables et remplissent les filets des pêcheurs dont elles éloignent les poissons ; elles sont armées extérieurement de petits organes, difficilement visibles, dont le contact peut produire une urtication plus ou moins intense : de là les noms d'*Acalèphes* ou d'*Orties de mer* qu'on leur donnait autrefois ; quelques espèces sont phosphorescentes. — On divise aujourd'hui les *Méduses* en plusieurs familles : les *Méduses* propr. dites, auxquelles on donne sur nos côtes le nom d'*Aurélies* et qui n'ont qu'une bouche centrale au milieu de quatre longs appendices ; les *Rhizostomes*, qui ont un grand nombre d'orifices buccaux ; les *Océanidées*, les *Thaumantiadées*, les *Équoridées*, etc., auxquelles il faut ajouter, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les *Tubulaires* et les *Campanulaires*. *Voy.* ces mots, et POLYPOMÉDUSES.

MEETING (participe présent du verbe *to meet*, se rencontrer), mot anglais qui signifie une réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique, sur une élection, ou sur toute autre question qui intéresse un grand nombre d'individus. Les élections surtout donnent lieu, en Angleterre, à de nombreux *meetings*. Les *meetings* se tiennent presque toujours en plein air ; leur objet est annoncé à l'avance par des placards en grosses lettres, qui couvrent les murs, ou qui sont portés au bout d'une perche dans les rues.

MÉGACÉPHALE (du gr. μέγας, grand, et κεφαλή, tête), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, très-voisin des Cicindèles : corps bombé, tête forte et ronde. On en connaît actuellement plus de 25 espèces, propres à l'Amérique, à l'Afrique et à l'Asie. Ce sont des insectes nocturnes, généralement très-brillants et de couleurs métalliques. Le *M. à quatre taches* est long de 0m,02, d'un vert doré ; il a les mandibules, les antennes, les palpes, fauves.

MÉGACHILE (du gr. μέγας, grand, et χεῖλος, lèvre), *Megachile*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Apiaires : tête forte, épaisse ; yeux ovalaires ; mandibules triangulaires, finement dentelées ; antennes courtes, insérées au milieu de la face ; corselet arrondi et bombé. On les divise en deux groupes : les *M. maçonnes*, qui se bâtissent des nids, et les *M. coupeuses de feuilles*, ainsi nommées à cause de leurs habitudes. Le type de ce groupe est la *M. de la rose à cent feuilles* (*M. centuncularis*), commune dans nos jardins.

MÉGADERME (du gr. μέγας, grand, et δέρμα, peau), genre de Chauves-souris de l'ancien continent, famille des Vespertilionidés, caractérisé par un développement considérable de la peau au-dessus des narines. Il n'a point d'incisives supérieures ; les canines sont très-fortes et crochues. Les oreilles sont très-grandes et réunies sur le devant de la tête. Il a trois crêtes nasales, point de queue, les lèvres velues et sans tubercules. On en connaît 4 espèces, qui habitent l'Afrique et l'Inde. Le *M. lyre* a 0m,08 de long, et chacune de ses ailes est longue de 0m,20. Son pelage est roux en dessus et fauve en dessous. Le *M. feuille* a le pelage d'une belle couleur cendrée, et la feuille nasale très-grande.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE (du grec μέγας, grand, ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération), art prétendu de procréer à volonté des hommes d'esprit, de talent, de génie.

MÉGALITHIQUES (MONUMENTS), du gr. μέγας, grand, et λίθος, pierre ; nom sous lequel on désigne aujourd'hui les *cromlechs*, les *dolmens*, les *pierres levées*, les *allées couvertes*, les *nuraghes*, et autres monuments que l'on attribuait autrefois aux Druides et aux Celtes et qui paraissent être antérieurs à cette civilisation. *Voy.* ces mots.

MÉGALODON (du gr. μέγας, grand, et ὀδούς, ὀδόντος, dent), genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Carditidées : coquille symétrique, épaisse, fermée, pourvue d'un ligament externe et présentant deux impressions musculaires à chaque valve, celle du côté buccal très-profonde ; charnière composée d'une grosse dent cardinale de chaque côté et d'une dent latérale anale. Les Mégalodons sont tous fossiles et appartiennent aux terrains paléozoïques.

MÉGALONYX (du gr. μέγας, grand, et ὄνυξ, ongle), genre de Mammifères fossiles découvert en 1796, aux États-Unis, dans une caverne du comté de Green-Brier (Virginie) : on pense que ce mammifère est une espèce de *Megatherium*. *Voy.* ce mot.

MÉGALONYX, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, dont toutes les espèces habitent l'Amérique méridionale : bec plus court que la tête, droit, conique, robuste ; ailes très-courtes, obtuses ; queue imparfaite, pointue, successivement élargie ; tarses puissants ; ongles très-longs, très-forts et très-peu recourbés. L'espèce type est le *M. roux*, du Chili, qui a près de 0m,25 de long, et le plumage entièrement roux, à l'exception du ventre, des flancs et des couvertures inférieures de la queue, qui sont rayés de brun et de blanc.

MÉGALOPE (du gr. μέγας, grand, et ὤψ, œil), *Megalops*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés et voisin des Harengs. Le *M. cyprinoïde*, vulg. *Cailleu-tassart*, *Savalle*, *Apalike*, est commun dans la mer des Antilles ; sa chair est estimée ; le *M. filamenteux* habite les mers de l'Inde.

MÉGALOPE, *Megalopus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, tribu des Galathées, et voisins des Écrevisses : yeux extrêmement gros et saillants, d'où leur nom. On distingue la *M. rhomboïdale*, la *M. armée*, et la *M. mutique*.

MÉGALOSAURE (du gr. μέγας, grand, et σαῦρος, lézard), *Megalosaurus*, grande espèce de Reptiles fossiles, découverte à Stonesfield, près d'Oxford. Le Mégalosaure doit être rangé parmi les Sauriens et près des Iguaniens ; sa taille dépassait 10m. Cuvier pense que c'était un animal marin et très-vorace.

MÉGAPODE (du gr. μέγας, grand, et πούς, ποδός, pied), oiseau de l'Océanie, placé par Cuvier parmi les Échassiers macrodactyles, à la suite des Jacanas et des Kamichis ; par Lesson, parmi les Passereaux ; par Temminck, dans les Gallinacés. Les Mégapodes ont le bec grêle, faible, droit, un peu comprimé ; les jambes écussonnées, fortes, assez élevées, placées à la partie postérieure du corps ; les ongles très-forts, très-longs ; les ailes médiocres, concaves, arrondies ; la queue petite, cunéiforme, dépassant à peine les ailes. Ces oiseaux pondent des œufs très-gros, et habitent les terrains marécageux des îles de l'Océanie. Ils sont craintifs, courent comme les perdrix, et volent peu et bas. On en compte 4 ou 5 espèces, qui sont peu connues.

MÉGAPTÈRE (du gr. μέγας, grand, et πτερόν, nageoire), *Megapterus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés mysticètes ou à fanons, est particulièrement caractérisé par la longueur de ses nageoires et par son agilité.

MÉGASCOPE (du gr. μέγας, grand, et σκοπέω, examiner), instrument d'Optique, destiné à donner des images réduites ou amplifiées d'une gravure, d'un tableau ou d'un bas-relief ayant peu d'étendue : c'est une espèce de chambre obscure, portant une lentille achromatique devant laquelle on place l'objet. Cet objet est éclairé fortement et de l'autre côté de la lentille on reçoit sur un écran l'image réelle et renversée. Le mégascope ne diffère du microscope solaire que par la nature des objets dont il donne les images, et par la manière dont ces objets sont éclairés. Il a été imaginé par Charles, en 1780.

MÉGATHÉRIUM (du gr. μέγας, grand, et θήριον, bête), genre de Mammifères fossiles établi par G. Cuvier, renferme des animaux de la taille des grands Rhinocéros, dont on a trouvé des débris dans les couches superficielles des terrains d'alluvion de l'Amérique du Sud, notamment dans le Paraguay. La première découverte du *Megatherium* date de 1789. Cet animal, trouvé sur les bords du Koxan, à 16 kilomètres de Buenos-Ayres, avait la taille de l'éléphant. Il appartient à l'ordre des Édentés, et paraît intermédiaire entre les Tatous et Tamanoirs.— On a formé, sous les noms de *Mégathérides*, *Mégathères*, une famille d'animaux fossiles de l'ordre des Édentés, qui a pour type le *Megatherium* ; les autres genres sont le *Mégalonyx*, le *Mylodon*, le *Scélidothérium*, etc.

MÉGATHIRIS, genre de Mollusques brachiopodes, de l'ordre des Cirrhidés, fam. des Thécididées, connus aussi sous le nom d'*Argyope :* coquille térébratuliforme, libre, pourvue d'une area percée d'une large ouverture pour le passage d'un muscle, et dont la petite valve est munie de trois apophyses saillantes. Les Mégathiris se trouvent à l'état fossile depuis l'étage néocomien ; les espèces vivantes sont communes dans les mers actuelles.

MÉGIE, MÉGISSERIE (du b.-lat. *megiscerius*; de l'allem. *weissgerben*, passer en blanc, mégir), art de préparer les peaux de mouton, de veau, de chevreau, de chamois, et autres peaux délicates, pour les rendre propres à divers usages autres que ceux qui concernent les métiers de corroyeur et de pelletier, principalement aux usages de la ganterie. Le mégissier, après avoir soumis les peaux aux mêmes préparations que le chamoiseur, afin de les débarrasser de la laine et de toute matière étrangère (*Voy.* CHAMOISEUR), les *passe en blanc*, c.-à-d. les fait tremper dans une pâte de farine mêlée d'alun et de sel et délayée dans de l'eau, qu'on ap elle *mégis :* ce qui les rend souples et moelleuses. Le mégissier prépare aussi des peaux qui doivent conserver leurs poils, telles que les housses, les fourrures, etc. Le travail de la mégisserie, qui naguère exigeait une dizaine d'opérations successives et ne durait pas moins de deux ou trois mois, a été beaucoup simplifié depuis peu : les opérations, réduites actuellement à trois ou quatre, ne demandent pas plus de trois semaines. Cette branche d'industrie est exploitée, en France, dans plusieurs départements, surtout dans ceux de l'Ardèche et de l'Isère : Annonay est renommé pour sa mégisserie.

Les *mégissiers* formaient jadis une corporation fort ancienne : il lui fut donné dès 1270 des règlements, qui nous sont parvenus. En 1776, ils furent réunis en une seule corporation avec les tanneurs, corroyeurs, peaussiers et parcheminiers.

MÉHARI ou MAHARI, nom arabe d'une espèce de Dromadaire, d'une allure très-rapide. On s'en sert comme monture et comme attelage. *Voy.* CHAMEAU.

MEIGE ou MEGE (du lat. *medicus*, nom donné, dans quelques provinces de l'est de la France et en Suisse, aux empiriques qui se font passer pour médecins dans les campagnes.

MÉIONITE, substance minérale qui résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de chaux [$2\dot{A}l\dot{\dot{S}}i + \dot{C}a\dot{\dot{S}}i$]. On la trouve cristallisée et compacte : ses cristaux dérivent d'un prisme droit à base carrée. Elle est blanche, souvent incolore, à cassure ondulée, raye le verre et pèse 2,6. On la trouve dans les dolomies, au Vésuve, dans le Tyrol, etc.

MEISTERSÆNGERS, c.-à-d. en allemand *maîtres chanteurs*, poëtes populaires qui ont fleuri en Allemagne du XIVe au XVIIe siècle Les plus célèbres sont Henri de Misnie, Henri de Mugeln, Muscatblut, Michel Behaim, Hans Sachs, etc. (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Voir aussi G.-A. Heinrich, *Histoire de la Littérature allemande*, t. 1er, p. 280.

MELÆNA (du gr. μέλας, noir, fém. μέλαινα). vulg. *Maladie noire*, flux de sang noirâtre provenant de l'appareil digestif et s'échappant, soit par la bouche, soit par l'anus : la couleur du flux est ce qui distingue le *mélæna* de l'*hématémèse* (*Voy.* ce mot). Cette maladie peut être le résultat de quelque lésion des voies digestives; mais le plus souvent elle résulte d'une simple exhalation à la surface de la muqueuse intestinale. Dans ce dernier cas, on prescrit le repos, des boissons froides et acides, l'extrait de ratanhia ; on applique des revulsifs sur les extrémités. Quand l'hémorrhagie dépend d'une lésion grave de l'intestin, c'est contre cette lésion qu'il faut diriger les moyens curatifs.

MÉLALEUQUE (du gr. μέλας, noir, et λευκός, blanc), *Melaleuca*, genre de la famille des Myrtacées, renferme des arbres et des arbrisseaux originaires de l'Australie, mais qu'on trouve aussi dans l'Inde : tiges très-rameuses; feuilles velues, rudes au toucher, d'un joli vert, opposées ou verticillées. Les espèces les plus connues sont : le *M. à feuilles de millepertuis* (*M. hypericifolia*), aux fleurs d'un rouge vif, disposées en épis ; le *M. à feuilles de bruyère* (*M. ericifolia*); le *M. armillaire* (*M. armillaris*), avec les graines duquel on fait des bracelets (*armilla* en latin), des colliers, et dont les fleurs sont violacées. On retire du *M. à bois blanc* (*M. leucadendron*) l'*huile de cajeput*. *Voy.* CAJEPUT.

MÉLAMBO ou MALAMBO, écorce dont l'origine est encore incertaine, et qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota en 1806. Les uns l'attribuent au *Drimys Winteri*, d'autres à un *Quassia*. Cette écorce est épaisse de 0m,008 à 0m,010, cassante, d'une couleur de buis, recouverte d'un épiderme blanc avec des tubercules nombreux ; son odeur est forte lorsqu'elle est récente ; sa saveur, amère et poivrée. On l'a employée comme fébrifuge.

MÉLAMPODIUM (du gr. μέλας, noir, et πούς, ποδός, pied, tige), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées ou suffrutescentes de l'Amérique, à tiges dichotomes, à feuilles opposées; à fleurs dioïques, celles du disque tubuleuses, mâles, ordinairement jaunes; celles du rayon ligulées, femelles, quelquefois blanches.

MÉLAMPYRE (du gr. μελάμπυρον, blé noir), *Melampyrum*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Rhinanthées, renferme des plantes herbacées annuelles, à feuilles simples, opposées, à fleurs disposées en épis terminaux et accompagnées de bractées. L'espèce principale, le *M. des champs* (*M. arvense*), nommé aussi *Blé de vache*, parce qu'il est recherché des vaches, *Queue-de-renard*, *Rougeole* et *Fleur-de-chair*, à cause de la forme et de la couleur purpurine de ses bractées en épis, est très-commune dans les champs et dans les blés : elle fleurit en été. Le *M. à crêtes* (*M. cristatum*), à bractées d'un vert pâle ou jaunâtre, est très-commun dans le bois de Boulogne. On distingue encore le *M. des prés* (*M. pratense*) et le *M. des bois* (*M. sylvestre*).

MÉLANCOLIE (du gr μελαγχολία). Ce mot qui, chez les anciens, était synonyme d'*atrabile* ou *humeur noire* (*Voy.* ATRABILE), désignait aussi la maladie mentale, dans laquelle le délire est caractérisé par le chagrin et la tristesse. La mélancolie, comme l'hypocondrie, paraît tenir à une altération particulière du système hépatique qui se déclare à la suite d'affections morales vives ou prolongées. Les mélancoliques sont en proie à une tristesse insurmontable

mêlée quelquefois de terreur, mais sans accès de fureur. C'est la *lypémanie* d'Esquirol.

MÉLANGE (de *mêler*). En Chimie, le *mélange* diffère de la *combinaison* (*Voy.* ce mot), en ce qu'il se fait en toute proportion et qu'il ne s'accompagne d'aucun des phénomènes de la combinaison; il peut seulement produire du froid, p. ex. lorsque le mélange présente un état différent de celui des corps mélangés; il peut aussi dissimuler les propriétés des éléments dont il est composé, mais il ne les change pas. *Voy.* ALLIAGE.

Mélanges frigorifiques. Voy. RÉFRIGÉRANTS.

Méthode des mélanges. Voy. CALORIMÉTRIE.

MÉLANGES. En Littérature, on donne ce nom : 1° à des livres formés de la réunion d'un certain nombre de pièces de prose ou de poésie sur différents sujets; 2° dans les journaux et recueils périodiques, à une réunion d'articles généralement courts et portant sur des objets variés; 3° dans les catalogues, à la partie comprenant tous les ouvrages qui ne peuvent être classés dans les autres divisions.

MÉLANIE (du gr. μέλας, noir), *Melania*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Paludinidées : coquille de couleur noire, allongée, pourvue d'un épiderme épais, et bouche ovale, à bords disjoints; labre saillant et légèrement échancré. L'extrémité de la spire est souvent rongée. L'animal a un pied court avec un opercule corné, une tête allongée munie de deux tentacules filiformes qui portent les yeux près de leur base, les bords du manteau étalés et frangés. — Les Mélanies ont été souvent confondues avec des genres complétement différents, les *Chemnitzia*, les *Eulima*, les *Turbonilla*, les *Rissoa*, etc. Elles se rencontrent à l'état fossile dans les terrains tertiaires. A part la *M. helvétique*, trouvée dans le lac de Genève, toutes les espèces vivantes, qui sont assez nombreuses, vivent dans les eaux douces des pays chauds; la *M. lisse* (*M. amarula*) est commune à Madagascar et dans l'île de France.

MÉLANISME (du gr. μέλας, noir), coloration anomale de la peau, caractérisée extérieurement par la teinte noire ou foncée de la peau, des poils et de l'iris, et due à la teinte et à la surabondance du *pigmentum*. On l'oppose à l'*albinisme* (*Voy.* ce mot). Plusieurs espèces d'animaux, le Lion, le Mouflon, le Renard, le Castor, ont offert des exemples de mélanisme. C'est au mélanisme qu'on doit rapporter les taches vulgairement nommées *envies* (*nævi materni*), dont la couleur varie du café au lait jusqu'au noir.

MÉLANITE (du gr. μέλας), minéral de la famille des Grenats, qui résulte de la combinaison d'un silicate de fer et d'un silicate de chaux [$\dot{F}e\ddot{S}i + \dot{C}a\ddot{S}i$]. La mélanite est généralement noire ou brunâtre; ses cristaux appartiennent au système cubique, et sont d'ordinaire des dodécaèdres rhomboïdaux. Elle est difficilement rayée par le quartz et pèse de 3,55 à 3,96. On la trouve au Hartz, en Suède, et dans les laves du Vésuve. — Les substances désignées du nom d'*aplôme* et d'*allochroïte* ne diffèrent guère de la *mélanite* que par leur couleur un peu moins foncée.

MÉLANOCHROÏTE. *Voy.* PLOMB CHROMATÉ.

MÉLANOPSIDE (du gr. μέλας, noir, et ὄψις, aspect), *Melanopsis*, vulg. *Faune*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Paludinidées : coquille allongée, turriculée, à sommet aigu, souvent rongé; ouverture ovale, pourvue d'un sinus qui sépare la columelle du labre; bord columellaire calleux. L'animal a un pied court et arrondi, la tête munie de deux tentacules grêles et courts. — Les Mélanopsides se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires; elles habitent aujourd'hui les eaux douces des régions chaudes et tempérées. Espèces principales : la *M. marron* (*M. lævigata*) et la *M. allongée* (*M. acicularis*).

MÉLANOSE (du gr. μελάνωσις), matière plus ou moins noire, solide ou liquide, déposée dans les tissus normaux ou anomaux sous forme de masses plus ou moins volumineuses, et souvent combinée intimement avec leur parenchyme ou sécrétée à leur surface. Cette matière, prise en masses, a une consistance analogue à celle des glandes lymphatiques, et laisse suinter par la pression, lorsqu'elle tend à se ramollir, un liquide roussâtre et ténu, mêlé de grumeaux noirâtres, fermes ou friables, qui se convertissent enfin en une bouillie noire. On ne connaît bien ni les causes ni le traitement de la mélanose.

MÉLANTÉRIE (du gr. μελαντηρία, noir de cordonnier), fer sulfaté naturel [$\dot{F}e\dddot{S} + 7Aq$]; c'est une substance verdâtre et soluble, qu'on trouve dans la nature à l'état fibreux et concrétionné; elle provient de la décomposition des pyrites et se trouve surtout dans les roches schisteuses appelées *ampélites* (*Voy.* ce mot). Elle donne une couleur noire qu'on pourrait utiliser comme encre ou pour la teinture.

MÉLANTHACÉES (du g.-type *melanthium*), dites aussi *Colchicacées*, famille de plantes Monocotylédones, renferme des espèces herbacées, à racines fibreuses ou bulbifères; à tige simple et rameuse; à feuilles alternes, engaînantes par la base; à fleurs terminales : calice coloré, à six divisions égales, profondes. Ces plantes sont généralement vénéneuses, et doivent leur action délétère à la *vératrine* qu'elles renferment. On les divise en deux tribus : les *Vératrées* et les *Colchicées* : genres, *Veratrum*, *Bulbocodium*, *Melanthium*, *Uvularia*, *Colchicum*, *Helonias*, *Merendera*, etc.

MÉLANTHE (du gr. μέλας, noir, et ἄνθος, fleur), *Melanthium*, genre type de la famille des Mélanthacées, tribu des Vératrées, renferme des plantes herbacées du cap de Bonne-Espérance, à racine bulbeuse, à feuilles linéaires, à fleurs en épis. Parmi les espèces, on remarque : le *M. à épi*, plante gracieuse, à tige menue, à feuilles engaînantes, longues et étroites; elle donne en mai un épi de fleurs pourpres dont les lobes s'ouvrent en étoiles; le *M. à feuilles de jonc*, à tige garnie de deux feuilles longues et étroites, à fleurs en grappe; le *M. de Virginie*, etc.

MÉLAPHYRE (du gr. μέλας, noir, et de *phyre*, désinence empruntée à *porphyre*), nom donné par M. Brongniart à une roche éruptive à structure porphyrique, composée d'une pâte de pyroxène noir, avec des cristaux de labradorite. Pour M. Cordier, ce nom est synonyme d'*ophite* (*Voy.* ce mot). L'éruption des mélaphyres est de peu antérieure à l'époque actuelle. *Voy.* DOLÉRITE.

MÉLASIS (du gr. μέλας, noir), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Buprestides : mandibules pointues, quatre palpes courts, antennes également courtes, corps allongé, cylindrique. Ces insectes vivent à l'état de larve dans l'intérieur du bois. Le *M. flabellicorne*, long de 0m,007, d'un noir brun, un peu duveteux, se trouve par toute l'Europe. Les autres espèces se trouvent aux États-Unis et au Mexique.

MÉLASOMES (du gr. μέλας, noir, et σῶμα, corps), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, se compose d'espèces de couleur noire ou cendrée, ayant la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet; les yeux ovales, à peine saillants; les antennes grenues, le troisième article étant le plus long de tous; un crochet aigu à la partie interne des mâchoires; peu ou point d'ailes. Latreille divise cette famille en 3 tribus : les *Piméliaires*, les *Blapsides* et les *Ténébrionites*.

MÉLASSE (du lat. *mel*, miel, avec la désin. péjorative *asse*), dite aussi *Sirop de sucre*, *Doucette* et *Vesou*, liquide sirupeux et non cristallisable qui reste après la cristallisation et le raffinage du sucre, et dont on ne peut plus extraire le sucre qu'il contient encore. La mélasse de *sucre brut* est employée à la confection du rhum et à l'amélioration de la bière; celle de *sucre de betterave* sert aux mêmes usages et peut en outre s'employer dans la confection des rouleaux d'imprimerie; enfin la mélasse provenant du

raffinage du sucre de canne s'emploie dans la préparation du pain d'épice, des oublies, de l'eau-de-vie. — On se sert aussi quelquefois de la mélasse en guise de sucre.

MÉLASTOME (du gr. μέλας, noir, et στόμα, bouche), *Melastoma*, genre type de la famille des Mélastomacées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à feuilles opposées, très-entières ou dentées en scie, nerveuses; à fleurs pédonculées, en faisceaux ou en corymbes terminaux, quelquefois solitaires, et de couleurs variées, blanches, roses ou pourpres; à fruits charnus, dont le suc laisse le plus souvent sur les lèvres une teinte noire (d'où le nom de *mélastome*). Parmi les espèces, on remarque le *M. malabathricum*, de Ceylan et le *M. cymosum*, de l'Amérique équatoriale. Quelques-unes sont tinctoriales. — La famille des *Mélastomacées*, voisine des Lythrariées, se range parmi les Dicotylédones dialypétales périgynes, et renferme un grand nombre de genres, la plupart appartenant à l'Amérique; on la divise en deux tribus : les *Mélastomées* et les *Charianthées*. Genres : *Mélastome*, *Miconie*, *Arthrostème*, *Méher* (*Blakea*), *Charianthe*, etc.

MELCHIOR, synonyme de MAILLECHORT.

MÉLÉAGRINA, genre de Mollusques acéphales que l'on a détaché à tort du genre *Avicule*. *Voy.* ce mot et PINTADINE.

MÉLÉAGRIS, nom que les anciens donnaient à l'oiseau que nous connaissons aujourd'hui sous celui de *Pintade*, a formé celui de *Méléagrides*, donné par Lesson à une famille d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, qui a pour type le genre Pintade.

On donne encore ce nom : 1° au *Dindon*; 2° à une coquille dont Montfort avait voulu faire un genre à part, aux dépens du genre *Turbo*. Il comprenait tous les Sabots ombiliqués, et avait pour type le *Sabot pie*, dont l'intérieur est blanc flambé de noir, et l'extérieur nacré.

MÉLECTE (du lat. *mel*, miel, et *legere*, cueillir), *Melecta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Apiaires : corps noir, mais couvert d'un duvet assez épais, ordinairement d'un gris jaunâtre ou blanc, formant des taches sur les côtés de l'abdomen et des pattes. Ces insectes déposent leurs œufs dans le nid d'autres Apiaires qui prennent soin d'approvisionner par eux-mêmes leurs petits.

MELES, nom latin du *Blaireau*. *Voy.* ce mot.

MELET, espèce du genre Hareng. *Voy.* ESPROT.

MELETTE, petit poisson à bande latérale argentée, que l'on a placé parmi les Clupéidés, est aussi connu sous le nom de *Stoléphore*. C'est une espèce d'anchois d'un goût très-délicat.

MÉLÈZE, *Pinus larix*, arbre résineux conifère, de la famille des Abiétinées. Presque aussi élevé que le sapin, il a aussi la forme pyramidale; ses branches, qui ne commencent qu'assez haut, sont moins régulièrement verticillées; son bois est rougeâtre, quelquefois blanc. Ses feuilles sont minces, étroites, d'un vert gai et léger, disposées en petites rosettes le long des rameaux; elles tombent tous les ans, aux approches de l'hiver, et se renouvellent au printemps. Les fleurs sont monoïques; les chatons mâles, sessiles, oblongs, solitaires, munis d'écailles amincies au sommet; les fleurs des chatons femelles sont colorées, un peu lâches, membraneuses sur les côtés, partagées dans leur longueur par une ligne verte qui se prolonge en pointe au delà du sommet.

Le *Mélèze d'Europe* croît dans les Alpes les plus hautes, auprès des glaciers, bien souvent au-dessus des sapins, mais isolé, et non réuni aux forêts; il croît également sur les montagnes inférieures et dans les vallons élevés, pourvu qu'il ait une exposition au nord bien aérée. Le bois du mélèze l'emporte en bonté et en durée sur celui des pins et des sapins. Il résiste longtemps à l'action de l'air et de l'humidité; on en fait des gouttières, des tuyaux de conduite pour les eaux souterraines, de bonnes charpentes; il entre dans la construction des petits bâtiments de mer : les peintres s'en servent pour faire les cadres de leurs tableaux, etc. Il découle de cet arbre une résine abondante, que l'on recueille avec soin, et qui se vend sous le nom de *térébenthine de Venise*. Il suinte des feuilles, dans les mois de mai et de juin, une sécrétion sous la forme de petites graines un peu gluantes, qui s'écrasent sous les doigts; c'est une sorte de manne qui ressemble à celle de la Calabre et qui purge comme elle, mais à plus forte dose : on la connaît sous le nom de *manne de Briançon*. L'écorce est propre au tannage des cuirs. — Outre le *Mélèze d'Europe*, les botanistes comptent plusieurs espèces exotiques, mais qui ne sont point cultivées en grand, telles que le *M. à branches pendantes*, qui est originaire de l'Amérique septentrionale; le *M. d'Amérique* ou *Épinette rouge*; le *M. de Sibérie*, le *M. de Daourie*, etc.

MELIA (du gr. μελία, frêne), nom latin botanique du genre *Azédarach*, type de la famille des Méliacées. *Voy.* AZÉDARACH et MÉLIACÉES.

MÉLIACÉES (du g.-type *Mélia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des arbrisseaux et des arbres, à feuilles alternes, sans stipules, simples ou composées; à fleurs tantôt solitaires et axillaires, tantôt en grappes ou en épis : calice libre à 4 ou 5 divisions plus ou moins profondes; corolle de 4 à 5 pétales; étamines généralement en nombre double des pétales, toujours monadelphes; ovaire à 4 ou 5 loges, style simple; fruit tantôt sec et capsulaire, tantôt charnu et drupacé. — La plupart des Méliacées habitent les régions tropicales. Les fruits ou la tige de quelques genres renferment une substance amère, éminemment purgative et même vénéneuse (*Voy.* AZÉDARACH); d'autres fournissent une huile grasse. Cette famille forme deux tribus, les *Méliées* et les *Trichiliées*, principaux genres : *Mélia* ou *Azédarach*, *Quivisia*, *Trichilia*, *Aglaia*, *Carapa*, etc. — La famille des *Cédrélacées* a été détachée de celle des Méliacées.

MÉLIANTHE (du gr. μέλι, miel, et ἄνθος, fleur), *Melianthus*, genre de la famille des Zygophyllées, dont Endlicher fait le type d'une famille, celle des *Mélianthées*, doit son nom à la glande du calice, qui sécrète une liqueur mielleuse fort abondante et de couleur noirâtre. Il renferme trois espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance. Deux surtout sont cultivées dans nos serres : le *M. pyramidal* (*M. major*), ou *Pimprenelle d'Afrique*, arbrisseau de 2 à 3^{m}, à feuilles ciselées, alternes, grandes; à fleurs d'un rouge foncé, petites, irrégulières, naissant en grappes pyramidales sur des pédoncules munis chacun d'une bractée; et le *M. petit* (*M. minor*), arbrisseau de 1 à 2^{m}, à fleurs d'un jaune rougeâtre et en épis.

MÉLIAS, oiseau. *Voy.* MALCOHA.

MÉLICÉRIS (du gr. μελικηρίς), espèce de loupe ou de tumeur enkystée, formée par une matière jaunâtre, non consistante, qui ressemble à du miel, et qui s'est accumulée dans un follicule sébacé hypertrophié. Le méliceris est arrondi, mou, élastique; il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît facilement, par le toucher, la présence d'un fluide, qu'on peut quelquefois expulser par une simple pression sur les parois. *Voy.* LOUPE.

MÉLICERTE (nom d'une divinité marine), genre d'Acalèphes, de la famille des Méduses, caractérisé par les tentacules marginaux de l'ombrelle et par des bras très-nombreux, filiformes, formant une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule. — Ce nom a aussi été donné : 1° à un genre de Systolides ou Rotateurs; 2° à un genre de Polypiers; 3° à un genre de Crustacés; 4° enfin à une espèce de Papillon de jour du genre *Satyre*. *Voy.* ce mot.

MÉLICRAT (du gr. μελίκρατον), sorte d'hydromel. *Voy.* HYDROMEL.

MÉLIDORE, oiseau. *Voy.* MARTIN-CHASSEUR.

MÉLIE, *Melia*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Cyclométopes, tribu des Cancériens, établi pour une espèce des côtes de l'île de France, la *Mélie damier* (*M. tessellata*), a beaucoup d'analogie avec les *Pilumnus* et les *Grapsus*.

MÉLIER, *blakea*, genre de la famille des Mélastomacées, renferme des arbres et arbustes de l'Amérique tropicale, d'un beau port, à feuilles luisantes en dessus, tomenteuses en dessous, et à grandes fleurs. Le *M. à feuilles trinervées* (*B. trinervia*), haut de 4 à 5^m, a des feuilles ovales, des fleurs roses et solitaires. Le *M. à feuilles quinquinervées* (*B. quinquenervia*) croît au Brésil.

C'est aussi le nom d'une espèce de raisin blanc, agréable au goût, et dont on fait de bon vin; et l'un des anciens noms du Néflier.

MÉLILOT (du gr. μελίλωτος, *lotus*), *melilotus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées à feuilles composées de trois folioles, et stipulées à leur base; à fleurs formant de petits épis allongés et répandant une odeur *miellée*, qui attire les abeilles. La plupart des espèces croissent en Europe, dans les prés et dans les bois. Le *M. officinal* (*M officinalis*) a une tige haute, dure et rameuse, garnie de feuilles un peu étroites; des fleurs jaunes, quelquefois blanches, petites, pendantes, en épis grêles : ces fleurs produisent des gousses courtes, un peu ridées, à une ou deux semences. On emploie la fleur en lotion contre les inflammations, surtout dans les ophthalmies légères; on en fait aussi une décoction qui s'emploie également en lotion, en fomentation et en lavements (*Voy.* COUMARINE). Le *M. commun* (*M. arvensis*) ne diffère du précédent que par ses gousses glabres. Le *M. bleu* (*M. cœrulea*), vulg. *Trigonelle*, *Trèfle musqué*, *Faux baume du Pérou*, etc., se distingue par ses fleurs d'un beau bleu, réunies en tête; on le cultive dans les jardins. Le *M. blanc* ou de *Sibérie* (*M. alba*), tant vert que sec, est très-propre à la nourriture des bestiaux. Il s'élève deux et trois fois plus haut que l'espèce commune, et forme des touffes deux et trois fois plus grosses. Semé avec la vesce, il pousse, fleurit avec elle; il lui sert de tuteur, et donne un produit plus considérable. Ses semences se donnent à la volaille et aux cochons.

MÉLINET, *Cerinthe*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées des parties moyennes et méridionales de l'Europe, à feuilles simples et alternes, et à fleurs en grappes terminales. On distingue le *M. à grandes fleurs*, le *M. à petites fleurs*, le *M. glabre*, le *M. tacheté*.

MÉLINOSE. *Voy.* PLOMB MOLYBDATÉ.

MÉLIPONE (du gr. μέλι, miel, et πονος, travail), *Melipona*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Apiaires. Les Mélipones ont beaucoup de ressemblance avec les Abeilles; mais ils s'en distinguent par l'absence de l'aiguillon. Leurs pattes sont plus larges; leur abdomen est plus court, tout au plus de la longueur du corselet. Tous ces insectes sont exotiques : ils habitent les régions chaudes du nouveau continent et quelques îles de l'archipel indien. Les indigènes de l'Amérique se nourrissent du miel qu'ils produisent.

MÉLIQUE, *Melica*, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, est plus remarquable par l'élégance de ses panicules que par son utilité. On distingue parmi les espèces indigènes : la *M. uniflore*, qui se reconnaît à ses fleurs courtes et ventrues, pendantes, peu nombreuses, réunies en épillets offrant *une seule fleur* fertile; elle croît dans les bois et les coteaux ombragés, la *M. penchée* et la *M. ciliée*, et parmi les espèces exotiques, la *M. très-haute*, de Sibérie, dont les tiges ont plus de 1^m, etc.

MÉLISSE (du gr. μέλισσα, abeille, parce que cette plante est recherchée par les abeilles), *Melissa*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des Mélissinées renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui habitent presque toute l'Europe, les rives de la Méditerranée et le nord de l'Asie. La *Mélisse officinale* (*M. officinalis*) aime les lieux secs et incultes, sa tige, carrée, rameuse, porte des feuilles opposées, dentées et en forme de cœur; les fleurs sont blanches et placées à l'aisselle des feuilles supérieures; le calice est tubuleux, bilabié; la corolle a deux lèvres, la supérieure convexe et échancrée, l'inférieure à trois lobes, celui du milieu en forme de cœur. Cette plante a une odeur de citron assez prononcée, ce qui lui fait donner le nom de *Citronelle* dans certaines localités; son parfum augmente d'intensité après la dessiccation. Elle jouit de propriétés excitantes et elle s'emploie en infusion théiforme dans les affections spasmodiques, les catarrhes chroniques, les langueurs et les débilités d'estomac, etc. Elle fait la base de l'eau spiritueuse et stomachique connue sous le nom d'*eau de mélisse des Carmes*.

Les autres espèces, telles que la *M. nepeta*, qui a une odeur de menthe, et la *M. calament* (*M. calamintha*), forment aujourd'hui des genres particuliers. *Voy.* CALAMENT et NEPETA.

On appelle vulg. *M. épineuse*, la *Molucelle* d'Espagne, plante annuelle de la famille des Labiées; *M. puante*, la Mélitte; *M. sauvage*, l'Agripaume; *M. turque* ou *de Moldavie*, le Dracocéphale de Moldavie, etc.

MÉLISSINE. *Voy.* CIRE.

MÉLITAGO, synonyme d'*Impetigo*. *Voy.* ce mot.

MÉLITÉE (nom mythologique), *Melitæa*, nom donné, en Zoologie : 1° à un genre de Méduses, voisin des Équorées, caractérisé par huit bras et l'absence d'organes intérieurs apparents; 2° à un genre de Polypes coralliaires, qui renferme des espèces lisses, dendroïdes, noueuses, à rameaux souvent anastomosés, à écorce crétacée, très-mince et friable. Leur couleur varie du blanc rose au rouge le plus vif.

MÉLITOPHILES (du gr. μέλι, miel, et φίλος, ami), groupe d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, formant une division de la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes : labre membraneux, caché sous une avance du chaperon; mandibules très-minces, mâchoires terminées en forme de pinceau; palpes filiformes ou en massue, antennes formées de dix articles. L'insecte parfait vit du suc des fleurs et suce la liqueur sucrée qui suinte de certains arbres : d'où son nom. Les genres *Cétoine*, *Goliath*, *Macronote*, *Trichius*, etc., font partie de ce groupe.

MÉLITOSE, espèce de sucre contenu dans la *Manne d'Australie*, exsudation de plusieurs espèces d'*Eucalyptus*.

MÉLITTE, *Melittis*, genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées, ne comprend qu'une espèce; la *M. à feuilles de mélisse* (*M. melissophyllum*), vulg. *Mélisse puante*, *M. punaise*, herbe vivace indigène, haute de 0^m,50, qui donne en mai et juin de grandes fleurs axillaires, blanches ou carnées, à lèvre inférieure pourpre, et d'une odeur aromatique, mais désagréable.

MELLIFÈRES (du lat. *mel*, miel, et *fero*, porter), grande famille d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, comprend tous les insectes qui produisent du miel ou une substance analogue. Ces insectes se distinguent des autres Hyménoptères par le premier article des tarses postérieurs, qui, dans les neutres et les femelles, est très-grand, comprimé en palette, et le plus souvent hérissé de poils pour recueillir le pollen des plantes; par des mâchoires et une lèvre allongées, formant une trompe propre à puiser la liqueur sucrée qui existe dans le nectaire des fleurs.— On divise cette famille en deux tribus : les *Andrenètes* (g.-type *Andrène*), et les *Apiaires* (g.-type *Abeille*).

MELLILITHE, silicate naturel de fer, de chaux et de magnésie, dont la composition est encore mal définie. C'est une substance d'un jaune pâle ou orangé qui cristallise en prismes droits à base rectangle; elle raye l'apatite. On la trouve dans une lave à Capo-di-Bove, près de Rome.

MELLITE ou *Mellate d'alumine*, minéral résultant d'une combinaison naturelle d'acide mellique et d'alumine, se présente sous la forme d'une substance jaunâtre ou rougeâtre qui cristallise en octaèdres à base carrée. Elle est rayée fortement par une pointe d'acier et pèse 1,58. On la trouve dans les lignites d'Artern en Thuringe et près de Bilin en Bohême. — L'*acide mellique*, qui par sa composition se rapproche des acides oxalique et croconique, a été découvert et analysé par MM. Wœhler et Liebig.

MELLITE. Les Pharmaciens donnent ce nom aux sirops préparés avec le miel, au lieu de sucre. Ils tirent leur nom particulier des différentes infusions et décoctions qu'on y fait entrer : c'est ainsi que l'on distingue le *mellite de roses* ou *miel rosat*, le *mellite scillitique*, le *mellite de mercuriale*, etc.

MELLON, MELLONURES. En Chimie, on appelle *mellonures* des sels obtenus par Liebig de diverses manières, mais plus spécialement en fondant le sulfocyanure de potassium avec le protochlorure d'antimoine. On connaît trois *mellonures de potassium:* le plus important a pour formule $C^9Az^{13}K^3$. Le corps appelé par Liebig *mellon* ou mieux *acide hydromellonique* est l'acide correspondant $C^9Az^{13}H^3$.

MÉLOCACTE (du lat. *melo*, melon, et de *cactus*), *Melocactus*, genre de la famille des Cactées, caractérisé par une tige globuleuse, ayant la forme d'un melon à côtes droites et épineuses, et surmontée d'un spadice laineux formé de mamelons très-serrés à l'aisselle desquels naissent de petites fleurs; l'ovaire est infère et le fruit nu. Ce genre compte une trentaine d'espèces; mais on ne cultive guère que le *M. commun* (*M. communis*), de l'île d'Haïti, plante plus singulière que belle, qui dépasse souvent la grosseur de la tête; ses côtes sont au nombre de 12 à 18; ses fleurs rouges et tubuleuses.

MÉLODIE (du gr. μελῳδία, formé de μέλος, vers, mesure, et ᾠδή, chant), suite de sons qui flattent agréablement l'oreille. Il peut y avoir de la mélodie dans de simples paroles, dans de beaux vers; mais ce mot se dit surtout d'une succession de sons musicaux qui produisent des modulations agréables. Une romance exécutée par une voix ou une flûte seule, un chœur religieux chanté et accompagné à l'unisson, sont des *mélodies*. La *mélodie* est à proprement parler le discours musical; elle appartient au chant pris seul, indépendamment de tout accompagnement; l'*harmonie* est le résultat du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. La *mélodie* concourt avec l'*harmonie* à tous les effets de la musique et forme avec elle l'objet de la *composition*. C'est surtout dans la mélodie que le compositeur peut déployer son génie inventif. — Voir : Ant. Reicha, *Traité de mélodie* (Paris, 1814, 2e édit., 1832); (Paris, 1838); Choron et La Faye; *Manuel de musique*. *Voy.* COMPOSITION.

MÉLODIUM. *Voy.* ORGUE EXPRESSIF.

MÉLODRAME (du gr. μέλος, air, chant, et de *drame*). On a donné ce nom d'abord à une sorte de drame, qui était accompagné de musique; puis à une sorte de tragédie populaire, d'où la musique a presque entièrement disparu, et dans laquelle le dramaturge prodigue avant tout les émotions fortes, les complications les plus inattendues, les intrigues ténébreuses, le meurtre, les crimes et les infamies de toute sorte. Un tyran barbare, un traître qui dissimule avec art, une victime innocente et une sorte de bouffon connu sous le nom de *niais*, sont les personnages obligés de tout mélodrame. — Ce genre bâtard a été inauguré au dernier siècle par La Chaussée (*Voy.* DRAME). Pendant la première moitié du XIXe siècle, il a dominé presque exclusivement sur les théâtres des boulevards de Paris (*Porte Saint-Martin*, *Ambigu*, *Gaîté*); Guilbert de Pixérécourt, Cuvelier, de Trie, Victor Ducange, Bouchardy, etc., y ont excellé. Aujourd'hui la mode du mélodrame est à peu près passée et partout il a fait place au *drame* propr. dit. *Voy.* DRAME.

MÉLOÉ (du gr. μέλας, noir), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Cantharides ou Vésicants. Ces insectes sont aptères; ils ont le corps gros, la tête méplate, triangulaire, verticale; les yeux situés près des angles de la bouche; les antennes insérées entre les yeux; le corselet plus étroit que la tête et carré; l'abdomen presque toujours développé. Les Méloés se reconnaissent à leur démarche lente et lourde; ils sont noirs, bleus, cuivrés et quelquefois rayés de rouge. Ils se nourrissent d'herbes et sont très-voraces; leurs femelles sont très-fécondes. On les a désignés sous le nom de *Scarabées onctueux*, parce qu'ils laissent suinter, lorsqu'on les saisit, une liqueur gluante, plus ou moins odorante. Ces insectes ont toutes les propriétés des *Cantharides* (*Voy.* ce mot), et même quelques naturalistes ont considéré ces dernières comme une espèce du genre Méloé. On a cru retrouver en eux le *Buprestis* des anciens (*Voy.* BUPRESTE). L'espèce type est le *M. proscarabæus*, long de 0m,025 et d'un beau noir luisant, ses larves vivent en parasites dans les nids de certaines abeilles. Les Cerceris, genre de Crabronites, font de leur côté aux Méloés une guerre acharnée.

MÉLOGALE (du lat. *meles*, blaireau, et du gr. γαλῆ, marte), Mammifère carnassier de l'Inde transgangétique, voisin des Martes et des Putois.

MELOLONTHA, nom latin scientifique du genre *Hanneton*. *Voy.* ce mot.

MELON, *Cucumis melo*, espèce du genre Concombre, famille des Cucurbitacées, se présente sous des formes très-variées; cependant il est le plus généralement sphéroïde, ovale, arrondi, quelquefois fortement déprimé à la base et au sommet, sillonné de côtes; sa surface est réticulée ou lisse; son parenchyme est charnu, plus ou moins ferme, de couleur rouge, orange, verte ou blanche, suivant les variétés; il renferme des semences ovales, lisses et comme vernissées, dits *pepins*, qui sont adhérentes par leur base à une sorte de moelle ou parenchyme fibreux. Le melon est originaire de l'Asie ou de l'Afrique. Aujourd'hui, les meilleurs melons se trouvent en Barbarie; viennent ensuite ceux de l'Espagne, de la Grèce, du Levant, de l'Italie, enfin ceux du midi de la France et notamment de la Provence.

Toutes les espèces ou variétés de nos pays proviennent de trois races principales : 1° le *melon commun* ou *brodé*; 2° le *melon à écorce unie et mince*; 3° le *cantaloup*, à côtes plus ou moins saillantes. C'est dans les *melons brodés* que se trouve la variété dite *melon maraîcher :* celui-ci, qui réussit surtout sur la côte de Honfleur et dans la banlieue de Paris, est ordinairement ovale, presque sans côtes et couvert d'une broderie grise qui disparaît du côté de la queue et de l'ombilic; sa chair est épaisse, juteuse et parfumée; mais on prétend qu'elle devient fiévreuse vers l'arrière-saison : c'est ce qui lui fait préférer le cantaloup. Le *sucrin de Tours* est rond et brodé comme le précédent; mais sa chair est d'un jaune foncé tirant sur le rouge. Le *melon de Coulommiers* a une forme moins régulière; sa chair est inférieure en qualité. — Aux *melons à peau lisse* appartiennent les *melons de Malte, de Morée, de Candie*, trois excellentes espèces qui ne se mangent guère que dans le Levant et dans la Provence; leur chair est tantôt rouge, tantôt verdâtre ou blanche; mais elle est toujours sucrée, juteuse et fondante. — Quant au *cantaloup*, *Voy.* ce mot.

La culture du melon consiste à préparer en pleine terre, dans une bonne exposition, des trous d'environ 50 centim. de diamètre, nommés *pots*, que l'on remplit de fumier bien consommé, recouvert d'une terre meuble, dans laquelle on sème 5 à 6 graines que l'on a fait tremper d'avance dans de l'eau ou du vinaigre mêlé de suie. Les trous doivent être éloignés les uns des autres de 0m,40 à 1m environ. C'est à la fin de mars et dans les premiers jours d'avril que l'on peut semer ainsi les melons en pleine terre. — Pour

avoir des primeurs, on commence à semer les graines dans un pot et sous châssis vers la fin de janvier; si l'on veut en hâter la germination, on peut réchauffer les couches par les moyens ordinaires de chauffage. Quand le plant a quatre feuilles, non compris les cotylédons, on pince la petite tige immédiatement au-dessus, afin qu'il se produise des branches latérales. Deux jours après cette opération, on transplante les sujets sur une autre couche composée de bon terreau, couverte d'un châssis, et légèrement inclinée vers le midi. Quand le melon a pris un certain développement, on peut le mettre en pleine terre, en le couvrant d'une cloche de verre pour répercuter la chaleur et hâter la maturation. Les soins, les arrosages et la taille contribuent beaucoup au succès de cette culture, qui est très-lucrative quand on est voisin d'une grande ville.

Le melon est l'objet d'une grande consommation en Europe, principalement dans les villes; il est nourrissant et rafraîchissant à la fois; il offre une ressource alimentaire très-précieuse dans les climats chauds. Chez nous, les personnes d'un tempérament froid et d'une constitution délicate doivent en être sobres, la grande quantité d'eau de végétation qu'il contient le rendant très-indigeste.

Le melon était connu des Grecs et des Romains. Ces derniers avaient déjà remarqué qu'il abandonne son pédoncule lorsqu'il a atteint toute sa grosseur; en effet, les fissures que l'on voit alors autour de la queue sont encore aujourd'hui le meilleur indice pour distinguer la maturité du melon. — Le melon ne paraît pas avoir été connu en France avant le XVIe siècle; il a été probablement apporté d'Italie à la suite des guerres de Charles VIII.

Melon d'eau, espèce de Courge, plus connue sous le nom de *Pastèque*. *Voy.* ce mot.

MÉLONGÈNE ou MÉRANGÈNE (du b.-lat. *melangolus*, *merangolus*; orig. arabe), plante du genre Morelle, plus connue généralement sous le nom d'*Aubergine*. *Voy.* ce mot.

MÉLONIDE, se dit, en Botanique, de tout fruit syncarpé, indéhiscent, charnu, provenant de plusieurs ovaires pariétaux réunis et soudés avec le tube du calice : tels sont la pomme, la poire, la nèfle, la sorbe, etc.

MÉLONIE (du lat. *melo*, melon), *Melonia*, genre de Foraminifères fossiles, de l'ordre des Entomostègues, renferme des espèces propres aux terrains marins tertiaires : forme ombiliquée, avec une ouverture semi-lunaire fermée par une cloison diaphragmatique, sans siphon.

MELONNÉE, espèce de Courge. *Voy.* COURGE.

MELONNIÈRE. On appelle ainsi les terrains ou les portions de terrain exclusivement réservés à la culture du melon. Une melonnière doit être exposée au midi et entourée de murs plus élevés au nord qu'au midi, polis et blanchis sur toute la surface intérieure pour réfléchir les rayons calorifiques. On divise le terrain en petites fosses carrées, ou couches, plus longues que larges, qu'on remplit de terreau et de fumier de cheval, et qu'on couvre de châssis de verre. *Voy.* MELON.

MÉLOPÉE (du gr. μελοποιΐα). C'était, chez les anciens, l'art de composer des chants, de produire des *mélodies*. Cet art avait des règles sévères et multipliées; on distinguait trois espèces de mélopées, qui se rapportaient à autant de modes. La 1re, appropriée au mode *tragique*, avait un chant qui régnait seulement sur les sons graves : c'était une sorte de *récitatif* (*Voy.* ce mot); la 2e, qui s'alliait à un mode créé pour le culte d'Apollon, mode *nomique*, exigeait un chant qui régnât sur les sons moyens; la 3e, qui se rapportait au mode appelé *bachique* ou *dithyrambique*, avait un chant qui ne s'étendait qu'aux sons aigus. La mélopée antique n'a pas d'analogue dans la musique moderne; elle est remplacée par les règles qui constituent la *composition* et la *mélodie* (*Voy.* ces mots), dont on trouve les meilleures leçons pratiques dans les partitions de Hændel, de Mozart, de Cimarosa, de Cherubini, de Méhul, etc.

MÉLOPHAGE (du grec μῆλον, brebis, et φάγω, manger), genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares : tête séparée du corselet par une suture apparente; suçoir renfermé entre deux valves coriaces; pas d'ailes; tête ovalaire, transverse, enfoncée dans le corselet; antennes logées dans deux fossettes; corselet presque carré; pattes robustes; crochets longs et recourbés. Le *M. des moutons* (*M. ovinus*, long de 0m,006, de couleur ferrugineuse, s'attache aux moutons, et vit dans leur toison.

MÉLOPLASTE (du gr. μέλος, chant, et πλάσσω, former), mode d'enseignement musical simultané, imaginé par P. Galin, de Bordeaux, qui l'a fait connaître en 1818, dans son *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*. A l'aide d'un tableau, dit le *méloplaste*, et représentant une portée de 5 lignes, plus 2 lignes supplémentaires, sans clef, ni dièse, ni bémol, le professeur, armé d'une baguette, indique aux élèves la note qu'ils doivent chanter, en transportant successivement la baguette sur toutes les lignes. Un simple attouchement désigne les notes naturelles; la baguette retirée un peu en arrière, ou poussée en avant, désigne les bémols et les dièses. Depuis la mort de Galin (1821), cette méthode a été enseignée par Jue, Aimé Pâris, Chevé, etc. Pastou en a tiré sa *lyre harmonique*, et Wilhem, sa *main harmonique*. *Voy.* aussi ORPHÉON.

MELPOMÈNE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

MÉLYRE, *Melyris*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, type de la tribu des Mélyrides : tête inclinée, mandibules bifides à la pointe, palpes filiformes, antennes plus ou moins en scie, articles des tarses entiers, corps plus ou moins cylindrique, élytres molles. Ces insectes, à l'état parfait, vivent sur les fleurs, les feuilles et sur le bois; ils sont très-agiles. — La tribu des *Mélyrides* renferme les genres *Melyris* (g.-type), *Dasytes*, *Diglobicerus*, *Malachius*, *Pelecophora*, *Zygia*.

MÉMARCHURE (du préfixe *me* pour *mes*, mauvais et de *marche*), synonyme d'*entorse*, en termes de Vétérinaire. *Voy.* BOITERIE.

MEMBRACE (du gr. μέμβραξ). *Membracis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Cicadaires : antennes insérées sous un rebord du front, ayant leurs deux premiers articles courts; prothorax foliacé, très-élevé, comprimé, s'étendant presque jusqu'à l'extrémité du corps; pattes foliacées, les postérieures dentelées sur les arêtes; front allongé, arrondi au bout, détaché de la tête; corselet foliacé, beaucoup plus élevé que le corps. On distingue la *Membrace foliacée*, la *M. tumulée* et la *M. lancéolée*.

MEMBRANES (du lat. *membrana*), organes minces, souples, dilatables, de structure variée, de couleur blanche, grise ou rougeâtre, destinés à absorber, à exhaler et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes.

On distingue : 1° les *membranes muqueuses*, qui versent à leur surface libre des mucosités plus ou moins abondantes; elles tapissent les conduits, les cavités, les organes creux, les voies respiratoires, le tube digestif, les canaux urinaires, etc., et communiquent à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée; 2° les *membranes séreuses*, qui sont couvertes d'une sérosité destinée à faciliter le glissement des organes les uns sur les autres; elles sont composées de deux parties distinctes, quoique continues, disposées en forme de sacs sans ouvertures, et qui se divisent à leur tour en *M. séreuses* proprement dites, telles que les plèvres, le péritoine, l'arachnoïde, et en *M. synoviales*, qui revêtent des surfaces articulaires; 3° les *membranes fibreuses*, qui toutes sont continues entre elles et aboutissent au périoste, leur centre commun : elles constituent, outre le périoste, les aponévroses, les capsules et les

gaînes fibreuses des articulations et des tendons, la dure-mère, la sclérotique.

On appelle *membranes accidentelles*, *fausses membranes*, *pseudomembranes*, certaines productions morbides qui se développent sous l'influence de l'inflammation, soit à la surface des membranes séreuses et muqueuses, soit dans les cavités naturelles, ou accidentelles, soit enfin sur les plaies : ces membranes peuvent être quelquefois un moyen d'union et de conservation, p. ex. dans les cicatrices; mais elles peuvent aussi occasionner des accidents funestes, comme dans le croup et l'angine couenneuse.

On appelle encore *M. de Demours*, une lame transparente, qui tapisse la face postérieure de la cornée ; — *M. de Jacob*, la membrane séreuse qui tapisse la face externe de la rétine et sépare celle-ci de la choroïde; — *M. de Schneider*, la pituitaire (*Voy.* PITUITAIRE) ; — *M. de Wachendorf*, la pupillaire (*Voy.* PUPILLE), etc.

MEMBRANEUSES, *Membranaceæ*, tribu d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Longilabres ou des Géocorises. Cette division, établie par Latreille, comprenait, dans sa classification, une partie des Punaises les plus nuisibles et les plus incommodes, les *Tingis* et la *Punaise* des lits, qui est aujourd'hui le type de la famille des *Cimicides*. La gaîne du suçoir des Membraneuses n'offre que deux ou trois articles ; leur labre est court; toutes les pattes sont attachées sur la ligne médiane du corps; les crochets des tarses, au nombre de deux, sont insérés au milieu du dernier article. Ces insectes doivent leur nom à la forme de leur corps, généralement mince et aplati en manière de membrane.

MEMBRES (du lat. *membra*), nom donné, dans les animaux, aux appendices plus ou moins longs et apparents, toujours mobiles, qui sont disposés par paires sur les parties latérales du tronc, et qui servent à l'exercice des grands mouvements. Chez tous les Vertébrés, les membres sont au nombre de quatre, à l'exception toutefois des Cétacés et des Sirénides qui n'en ont que deux. On les a divisés en *membres supérieurs* ou *thoraciques*, chez l'homme (*membres antérieurs* chez les animaux), et en *membres inférieurs*, dits aussi *pelviens* ou *abdominaux* (*membres postérieurs* chez les animaux). Les membres supérieurs sont : l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main ; les inférieurs sont : la cuisse, la jambe et le pied. Tous les Articulés offrent 3, 4 ou 5 paires de membres, quelquefois un beaucoup plus grand nombre, comme dans les Myriapodes. Les Mollusques et les Rayonnés n'ont point de véritables membres.

En Architecture, on appelle *membre* chacune des parties, grandes ou petites, du système selon lequel l'édifice est construit. La frise est un membre de l'entablement. Le larmier est le principal membre de la corniche. On nomme *membre couronné* une moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous; *membre creux*, une moulure concave.

En Mathématiques, on appelle *membre* d'une équation, chacune des deux parties qui sont séparées par le signe d'égalité =.

En Rhétorique, on nomme *membre* d'une période chaque phrase d'une certaine étendue qui forme un sens partiel dans le corps de la période. *Voy.* PÉRIODE.

MEMBRINE ou *Chèvre de Juida*. *Voy.* CHÈVRE.

MEMBRURE (de *membre*). On nomme ainsi, dans la Menuiserie, une pièce de bois épaisse, servant de principal point d'appui à une charpente, ou à d'autres objets dont la construction résulte du travail et de l'ajustement de plusieurs pièces entre elles, comme portes cochères, panneaux à rainures, etc.

Dans la Marine, c'est l'assemblage des pièces de bois qui forment les côtés des bâtiments.

Dans le Commerce des bois, la *membrure* est une sorte de mesure en usage pour mesurer le bois de chauffage ; elle se compose de deux montants entre lesquels on place le bois qu'il s'agit de mesurer. Ses dimensions et la distance laissée entre les montants varient selon l'unité adoptée pour le mesurage.

MEMENTO, en Liturgie. *Voy.* COMMÉMORAISON.

MÉMOIRE (du lat. *memoria*), faculté de conserver et de reproduire la notion d'une chose absente ou d'un fait passé. Chacun de ses actes comprend, quand il est complet : 1° la reproduction spontanée (*souvenir*) ou la reproduction volontaire (*rappel*) d'une notion précédemment acquise ; 2° la notion du temps où l'objet du souvenir a été perçu ; 3° la croyance à la continuité de notre existence depuis le moment où nous avons perçu cet objet (*Voy.* DURÉE, TEMPS, IDENTITÉ PERSONNELLE). C'est par là que la mémoire se distingue de la *perception* externe et de l'*imagination*.

L'exercice de la mémoire suppose trois choses, *apprendre*, *retenir* et *se rappeler*, auxquelles répondent trois qualités, la *facilité*, la *ténacité*, la *promptitude*. Les conditions intellectuelles dont elles dépendent sont : 1° l'*attention* au moment où l'objet est connu et où sa notion est reproduite ; 2° la *répétition de l'acte* par lequel l'objet est connu ; 3° l'*association des idées* (*Voy.* ce mot) : p. ex., pour apprendre des vers par cœur, il faut les lire avec attention, répéter cet acte à plusieurs reprises, et associer les mots dans l'ordre où ils sont lus, de telle sorte que le premier rappelle celui qui vient après lui, et ainsi de suite. Ces trois choses dépendent de la volonté : il en résulte que la mémoire peut être augmentée par l'exercice et aidée par l'art (*Voy.* ATTENTION, MNÉMONIQUE). En outre, comme l'association des idées présente d'assez grandes différences selon les esprits, il y a plusieurs espèces de mémoires : mémoire des choses, des mots, des lieux, etc. ; elles sont assez distinctes pour que l'on perde l'une tout en conservant les autres. — La mémoire est aussi soumise à l'influence des causes physiques : les excès l'affaiblissent, une maladie l'altère, une attaque de paralysie peut la détruire. De là vient qu'elle varie selon les âges et les individus.

On a fait, pour expliquer la mémoire, des hypothèses analogues à celles auxquelles a donné lieu la perception externe. Démocrite et Épicure supposent que le souvenir est une *image* conservée par le cerveau. Platon, dans le *Théétète*, compare la mémoire à une *tablette de cire* où nous *imprimons*, comme avec un cachet, toutes les choses que nous avons vues ou entendues ou pensées de nous-mêmes; par suite, nous nous souvenons de tout ce qui y a été empreint, tant que l'image en subsiste, et lorsqu'elle est effacée ou qu'il n'a pas été possible qu'elle s'y gravât, nous l'oublions et nous ne le savons pas. Cette comparaison, employée aussi par Aristote, qui rattache la mémoire à l'imagination (*Voy.* PERCEPTION), est devenue la formule propre de l'Empirisme qui assimile l'âme à une *table rase* (*Voy.* EMPIRISME). Les Stoïciens s'en servirent en professant que la sensation est, dans le sens propre, une *image imprimée dans l'âme* et que le souvenir est la *permanence de cette empreinte*. Plotin (*Enn.* III, l. VI, 2; *Enn.* IV, l. III, 26, et l. VI, 3) a réfuté cette erreur en établissant que la perception n'est pas une simple modification passive de l'âme, encore moins une image corporelle, mais un acte intellectuel; par suite, que le souvenir est la conservation et la reproduction de cet acte, ce qui explique l'influence de l'exercice et celle de l'association des idées. Cette théorie a été développée par St Augustin (*Confessions*, X, 8), par Boëce (*Consolation de la philosophie*, V, 8, 9), et, dans les temps modernes, par Leibnitz (*Nouveaux essais*, II, 10), etc. On a aussi essayé d'expliquer la mémoire par des hypothèses physiologiques ; les Cartésiens par celle des *esprits animaux*; Hartley et Bonnet, par le renouvellement des vibrations qu'ils attribuent aux fibres cérébrales, etc. — Consulter, outre les auteurs déjà nommés, Aristote, *De la mémoire et de la réminiscence*; Reid, *Œuvres* (IV, p. 51); Royer-Collard, *Fragments*; Garnier, *Traité des facultés de l'âme*. *Voy.* RÉMINISCENCE, IMAGINATION.

Les anciens avaient divinisé la Mémoire sous le nom de Mnémosyne, mère des Muses.

Mémoire artificielle. Voy. MNÉMONIQUE.

MÉMOIRE. Dans la Liturgie, on appelle ainsi la commémoration d'un saint dans l'office du jour, et la prière dans laquelle on fait cette commémoration. *Voy.* COMMÉMORAISON.

En Procédure, on appelle *mémoire*, la pièce ou requête par laquelle une partie expose sa demande ou sa défense et qui doit être signée quelquefois d'un avocat ou d'un avoué : l'avocat ou l'avoué qui auraient apposé leur signature au bas d'un mémoire outrageant pour la magistrature pourraient être l'objet de mesures disciplinaires. On cite comme monuments de l'éloquence judiciaire les *Mémoires* de Pellisson, de Lally Tollendal, de Beaumarchais, de Mirabeau, etc.

En termes de Comptabilité, on appelle aussi *mémoire* tout état de ce qui est dû, présenté par un entrepreneur ou un fournisseur à son débiteur. Ceux de ces *mémoires* qui se rapportent aux divers travaux de construction sont soumis à la vérification des architectes. — L'état donné par un officier ministériel des frais qui lui sont dus prend aussi le nom de *mémoire*. — *Voy.* FACTURE.

MÉMOIRES. En Littérature, on donne ce nom aux relations historiques écrites par ceux qui ont eu part aux événements qu'ils racontent ou qui en ont été témoins oculaires. L'*Anabase* de Xénophon et les *Commentaires* de César sont les plus anciens mémoires. La France est riche en écrits de ce genre : les *Mémoires de Comines, de Sully, du cardinal de Retz, de St-Simon*, sont célèbres. On a publié diverses collections de *Mémoires relatifs à l'histoire de France:* les principales sont dues à MM. Guizot (1823-27), Buchon (1824-29), Petitot (1819-27), Michaud et Poujoulat (1836 et suiv.), Berville et Barrière (1820-26). M. Guizot a donné, en outre, les *Mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre*. En Allemagne, Schiller a publié une collection de *Mémoires historiques* depuis le XIIe siècle jusqu'à lui (Iéna, 1790-1806).

On a donné aussi le nom de *Mémoires :* 1° aux écrits dans lesquels l'auteur ne s'attache qu'aux faits qui lui sont personnels, comme les *Mémoires du comte de Grammont*, les *Mémoires de Marmontel*, les *Confessions* de J.-J. Rousseau : on les nomme aussi *autobiographies* (*Voy.* ce mot) ; — 2° à tous ces recueils d'anecdotes, vraies ou fausses, publiés sous le nom de quelque personnage marquant, comme les *Mémoires du cardinal Dubois*, ceux *de Mme Dubarry*, les *Souvenirs de Mme de Créqui*, les *Mémoires d'une contemporaine*, etc.

On nomme encore *Mémoires* des dissertations sur un objet scientifique ou littéraire, destinées à être lues devant une académie ou un corps savant. Il a été fait de ces mémoires de précieux recueils, parmi lesquels les *Mémoires de l'Académie des sciences* et ceux *de l'Académie des inscriptions et belles lettres* occupent le premier rang. Des *Tables*, faites avec soin, facilitent les recherches dans ces volumineuses collections : les plus récentes et les plus complètes, pour les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ont été publiées par MM. de Rozière et Châtel (Durand, 1855 et suiv.). — Les *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, les *Acta eruditorum* de l'Allemagne, sont des recueils analogues.

MEMORANDUM (en latin, *ce qu'on veut retenir*, ou *faire retenir*). On appelle ainsi, dans le Droit des gens, une espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, avec la justification de la position prise par un cabinet, et des actes qui en sont émanés. *Voy.* NOTE.

MÉMORIAL (du lat. *memoriale*). Ce mot est souvent synonyme de *Mémoires*. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, de Las Cases, rentre dans cette catégorie. Souvent aussi il indique un placet, ainsi que ces mémoires diplomatiques des cours de Rome et d'Espagne, qui servent à l'instruction d'une affaire. — Beaucoup de journaux français, surtout dans les départements, portent aussi le titre de *Mémorial*.

Les commerçants et les banquiers appellent *mémorial* le livre journal sur lequel ils inscrivent leurs affaires quotidiennes au fur et à mesure qu'elles sont conclues. — Les registres de la Chambre des comptes où étaient transcrites les lettres patentes des rois de France s'appelaient les *mémoriaux*.

MÉNACANITE. *Voy.* FER TITANÉ.

MENACES (du lat. *minaciæ* [Plaute], de *minari*, menacer). « Quiconque aura menacé, par écrit anonyme ou signé, d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes, sera puni de la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où la menace aurait été faite avec ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué ou de remplir toute autre condition. — Si la menace n'a été accompagnée d'aucun ordre ou condition, la peine sera de 2 ans au moins et 5 ans au plus, et d'une amende de 100 à 600 fr. — Si la menace faite avec ordre a été verbale, le coupable sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 25 à 300 fr., etc. » (C. pén., art. 305-308).

MÉNAGE (du b.-lat. *masnaticum*, dérivé de *mansio*, demeure), gouvernement domestique qui embrasse tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille. Le *ménage* ou l'administration de la maison était, chez les anciens, l'objet d'un art spécial qu'ils appelaient l'*Economique*. *Voy.* ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

MÉNAGERIE (de *ménage*). On donnait d'abord ce nom à un lieu destiné à l'élève du bétail et des volailles (*Voy.* La Fontaine, *Fables*, III, 12). Aujourd'hui, on appelle ainsi une collection d'animaux de toute espèce, entretenus pour l'étude ou pour la curiosité. L'idée première de ces sortes de ménageries se trouve dans la *Nouvelle Atlantide* de Fr. Bacon. Elle fut réalisée à Londres, au commencement du siècle dernier, par la création du *Zoological garden* de Regent's park, et peu de temps après, dans les Pays-Bas, où s'organisèrent les *Jardins zoologiques* d'Anvers, d'Amsterdam, de Gand, etc. En France, le *Jardin du Roi*, créé au XVIIe siècle, ne fut d'abord consacré qu'à la botanique ; ce ne fut qu'à la fin du XVIIIe siècle qu'il reçut son organisation définitive et qu'il prit le nom de *Muséum d'histoire naturelle* (*Voy.* MUSÉUM et JARDIN DU ROI). Depuis 1860, il a trouvé un rival dans le *Jardin d'acclimatation*, du bois de Boulogne. *Voy.* ACCLIMATATION.

MENDIANT, celui qui demande l'aumône. *Voy.* MENDICITÉ.

Ordres mendiants, ordres composés de religieux qui font vœu de pauvreté et qui vivent d'aumônes. Les Jacobins, les Franciscains, les Augustins et les Carmes, étaient spécialement connus sous le nom des *quatre ordres mendiants*.

En termes d'Office, on appelle *quatre mendiants* quatre sortes de fruits secs que les épiciers mêlent ordinairement ensemble : ce sont les figues de Provence, les raisins de Malaga, les amandes et les noisettes ou avelines. Ils ont été ainsi nommés par allusion, soit aux quatre ordres mendiants, qui étaient supposés ne se nourrir en carême que de fruits secs, soit à la couleur de la robe de ces quatre ordres qu'on prétendait retrouver dans les raisins, les figues, les amandes sèches et les noisettes.

MENDICITÉ (du lat. *mendicitas*, de *mendicare*, mendier). La mendicité n'est pas toujours la conséquence de la pauvreté ou de l'impuissance de trouver du travail : elle est trop souvent l'effet d'une paresse volontaire et invincible, ou d'une coupable spéculation sur la charité publique. Le nombre des mendiants, qui est loin d'être celui des vrais pauvres (*Voy.* PAUPÉRISME), varie selon les pays et les temps. M. de Villeneuve, dans son *Économie politique chrétienne* (1834), l'avait fixé approximativement ainsi qu'il suit : Pays-Bas, 1 sur 102; Angleterre, 1 sur 117; Portugal, 1 sur 121; Italie, 1 sur 126; Espagne, 1 sur 154; France, 1 sur 166; Allemagne, 1 sur 200;

Suède et Danemark, 1 sur 250; Russie, 1 sur 1,000. Ce nombre peut doubler dans les temps de calamité. — Les gouvernements ont, de tout temps, cherché les moyens d'éteindre la mendicité. Des lois d'une rigueur excessive ont été rendues au moyen âge, surtout en Angleterre, contre les mendiants: on les condamnait à la prison, au carcan, à la mort. En France, le roi Jean défendit la mendicité sous peine du fouet et du pilori (1350); à la seconde récidive, le mendiant était marqué au front et banni; en 1547, Henri II prononça contre les mendiants la peine des galères, et cet état de choses subsista, dans le texte de la loi du moins, jusqu'à la Révolution. Depuis, la législation devint moins sévère : avant de réprimer la mendicité comme délit, on voulut lui offrir du travail comme secours: un décret du 30 mai 1790 ouvrit des ateliers pour les mendiants valides ; la loi du 24 brumaire an II organisa à la fois des travaux de secours et des maisons de répression ; elle condamna les récidivistes à la *transportation*. Un décret impérial du 5 juillet 1808 ordonna qu'un *dépôt de mendicité* serait ouvert dans chaque département; mais ces établissements, qui entraînaient des dépenses énormes et faisaient à l'industrie une concurrence ruineuse, ont été, pour la plus grande partie, abandonnés, et il n'en existe aujourd'hui qu'un petit nombre. Pour arriver au même but, l'Angleterre a sa *taxe des pauvres* et ses *maisons de travail*, l'Allemagne ses *maisons d'industrie*, l'Italie ses *refuges*. — D'après les statistiques officielles, la mendicité est aujourd'hui *interdite*, en France, dans 59 départements.

D'après notre législation actuelle : « Toute personne qui mendie dans un lieu pour lequel il existe un dépôt de mendicité est punie de 3 à 6 mois d'emprisonnement, et conduite au dépôt à l'expiration de sa peine. Dans les lieux où il n'existe pas de dépôt, les mendiants valides sont punis de 1 mois à 3 mois d'emprisonnement. — Tout mendiant qui use de menaces, qui entre sans permission dans une habitation, ou feint des plaies et infirmités, est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans » (C. pén., art. 274 et suiv.).

MENDOLE, *Mæna*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et type de la famille des Ménides, établi aux dépens des vrais Spares, dont les Mendoles se distinguent par leurs dents en velours ras, leurs mâchoires extensibles en une sorte de tube, et garnies chacune d'une rangée de fines dents. Ce sont des poissons semblables au hareng, et dont la chair est assez bonne à manger. Ce genre renferme 4 espèces, vivant toutes dans la Méditerranée : la plus remarquable est la *M. commune* (*M. vulgaris*) ou *Spare mène*, de 0m,20 de long, blanchâtre et rayée de bleu, avec une grande tache noire de chaque côté des flancs. Les autres espèces sont la *M. juscle*, la *M. d'Osbeck* et la *M. vomérine*.

MENEAUX (orig. inc.), montants et traverses de bois, de fer ou de pierre, qui, dans les croisées, servent à séparer les ouvertures. — Les *faux meneaux* ne sont pas assemblés avec les montants de la croisée, mais avec les châssis, et s'ouvrent avec ceux-ci.

MÉNESTREL, MÉNÉTRIER (du lat. barb. *ministerellus*, *ministerarius*; de *minister*, homme au service d'un autre). Au moyen âge, on nommait *ménestrels* ceux qui composaient les mélodies des chants des *troubadours* (Voy. ce mot) et qui allaient de châteaux en châteaux, chantant ou récitant des vers. Dans le nord, les *ménestrels* furent longtemps en grande estime et ils paraissent avoir remplacé en partie les *bardes* (Voy. ce mot à partir du IXe siècle. Ils marchaient souvent à la tête des armées entonnant le chant de guerre, comme le normand Taillefer, qui accompagnait Guillaume-le-Conquérant. Non contents de chanter ou de réciter les vers des trouvères, les ménestrels composaient eux-mêmes des poésies et chantaient leurs propres œuvres, comme Rutebeuf, dont on a plusieurs fabliaux en rimes; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanteres* ou *chanterres*, et ils se faisaient accompagner de *jongleurs* ou joueurs d'instruments (Voy. JONGLEUR). On cite comme ménestrels renommés J. Bretel et J. Bodel d'Arras au XIIIe siècle, et le bourguignon Vignot, auteur de *noëls* longtemps populaires. En Angleterre, la considération attachée au titre de ménestrel se maintint assez longtemps, ils remplissaient même une sorte de fonction publique; mais vers la fin du XVIe siècle, ils l'avaient complétement perdue, et en 1597 la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. En France, les ménestrels musiciens ou *ménétriers* formèrent de bonne heure une corporation, connue sous le nom de *ménestrandie:* ses statuts remontent à 1330 ; ils avaient pour patrons St Julien et St Genest, et leur chef portait le titre de *roi des ménétriers*. Cette corporation subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : supprimée officiellement en 1773, elle se maintint cependant sous le nom de *confrérie des ménétriers* jusqu'en 1789. Aujourd'hui, on donne encore le nom de *ménétriers* aux joueurs de violon qui font danser dans les villages. — M. Bernhardt a écrit l'*Histoire de la corporation des ménétriers*. On a du poëte anglais Beattie un poëme intitulé *le Ménestrel*.

MENHIR (du bas-breton *men hir*, pierre longue), nom donné à d'antiques monuments appelés aussi *pierres levées*, *pierres de minuit*. Ce sont des blocs de pierre d'une hauteur quelquefois considérable, élevés en forme de colonnes et isolés les uns des autres, que l'on trouve dans plusieurs provinces de la France, surtout dans la Bretagne. Pendant longtemps on a cru que ces monuments étaient d'origine gauloise ou celtique et qu'ils servaient au culte des Druides; on pense aujourd'hui qu'ils appartiennent à une antiquité beaucoup plus reculée.

MÉNIDES (du g.-type *Mæna*, Mendole), famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, détachés des Sparoïdes, dont ils diffèrent par leur mâchoire rétractile et protactile. Leur corps est couvert d'écailles comme celui des Spares. Cette famille renferme 4 genres : *Mendole*, *Picarel*, *Césion* et *Gerre*.

MÉNILITHE (du français *ménil*, première partie du mot *Ménilmontant*, une des buttes qui dominent Paris, et du gr. λίθος, pierre), variété d'Opale commune, qu'on trouve à Ménilmontant, dans les marnes de la formation gypseuse. Voy. OPALE.

MÉNIN (de l'espagnol *menino*, mignon), nom donné, en Espagne, aux enfants nobles attachés aux jeunes princes du sang, pour être élevés avec eux et pour partager leurs études et leurs jeux. — En France, on donnait aussi ce nom aux gentilshommes spécialement attachés à la personne du Dauphin, et appelés aussi les *gentilshommes de la manche*.

MÉNINGES (du gr. μήνιγξ, membrane), nom donné aux trois membranes qui enveloppent le cerveau, et qui sont la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère :* la *pie-mère* est la plus interne et touche immédiatement le cerveau; la *dure-mère* est externe et adhère au crâne; l'*arachnoïde* est entre les deux. L'inflammation des méninges est une des maladies les plus graves : on la connaît sous les noms de *fièvre cérébrale* et de *méningite*. Voy. ci-après.

MÉNINGITE (de *méninge*), ou *Fièvre cérébrale*, inflammation des méninges. La membrane qui en est le siége le plus ordinaire est la pie-mère. Il arrive très-souvent que les couches superficielles du cerveau sont enflammées en même temps que les méninges: on lui donne alors le nom de *méningo-encéphalite*. Une violente céphalalgie, un état de somnolence et en même temps d'insomnie; la rougeur des conjonctives, la chaleur du front, des tintements d'oreille, des vomissements, des frissons irréguliers suivis de chaleur; plus tard le délire, des convulsions, sont les symptômes ordinaires de la première période de la méningite (période aiguë ou délirante); une somnolence plus grande, avec paralysie des yeux et difficulté de la déglutition, enfin le coma, caractérisent

la deuxième période (dite comateuse). La durée de cette affection est de quinze jours au plus à l'état aigu ; son pronostic est des plus graves. Parmi ceux qui n'y succombent pas, plusieurs ne retrouvent jamais, ou du moins ne retrouvent qu'incomplétement, l'usage de leurs facultés intellectuelles.

Outre la forme de méningite décrite ci-dessus (*M. propre, M. cérébrale*), les médecins distinguent : la *M. spinale* ou *rachidienne*, qui consiste dans l'inflammation de la moelle épinière ; la *M. cérébro-spinale*, qui est la complication des deux précédentes et qui règne quelquefois épidémiquement sur les soldats ; enfin la *M. tuberculeuse* ou *granuleuse :* cette dernière est spéciale à l'enfance, surtout dans la période de six à dix ans : sa terminaison est toujours funeste. Il y a aussi une *M. rhumatismale* qui est une complication presque toujours mortelle du rhumatisme aigu. Enfin la *méningo-encéphalite chronique* est une des lésions fréquentes du cerveau chez les aliénés.

MÉNIPPÉE (SATIRE), pamphlet politique et religieux composé en 1593 contre les chefs de la Ligue. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MÉNISPERME (du gr. μήνη, croissant, et σπέρμα, graine), *Menispermum*, genre type de la famille des Ménispermées ou Ménispermacées, renferme des arbrisseaux grimpants, sarmenteux, qui croissent dans l'Amérique et l'Asie centrales : feuilles alternes, simples, souvent peltées, entières, dépourvues de stipules ; fleurs monoïques ou dioïques, groupées en grappes ou en panicules, souvent petites et verdâtres ; fruit composé d'une ou de plusieurs baies, dans chacune desquelles se trouve une graine réniforme, recourbée sur elle-même en forme de croissant. Ces plantes sont propres à couvrir des tonnelles ou à garnir des palissades. Les principales espèces sont : le *Ménisperme comestible* (*M. edule*), dont on mange les fruits et qui par la fermentation fournit une liqueur enivrante ; le *M. coccule* (*M. cocculus*), qui comprend plusieurs variétés auxquelles on doit la *coque du Levant* et la *racine de Colombo* (*Voy.* ces mots et COCCULE) ; le *M. du Canada*, au feuillage vert foncé et aux petits drupes noirs, que l'on cultive dans les jardins, etc. — On extrait des fruits de plusieurs arbres de cette famille des substances vénéneuses, telles que la *ménispermine* et la *picrotoxine*, découvertes dans la coque du Levant, la première par Pelletier et Couerbe, la seconde par Boullay.

MÉNISPERMÉES ou MÉNISPERMACÉES (du g.-type *menispermum*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, a beaucoup de rapports avec celles des Berbéridées et des Anonacées ; elle s'en distingue par le port, par les étamines, généralement en nombre défini, et par la structure du fruit. — Elle renferme les genres *Menispermum* (dont quelques-uns détachent l'espèce *Cocculus*), *Abuta*, *Cissampelos*, *Pselium*, *Spiro permum*, etc.

MÉNISQUE (du gr. μηνίσκος, croissant). On nommait ainsi chez les anciens une plaque en forme de calotte, qu'on mettait sur la tête des statues des dieux pour les garantir des injures de l'air.

En Optique, le mot *ménisque* désigne un verre lenticulaire, concave d'un côté et convexe de l'autre. *Voy.* LENTILLE.

On nomme encore ainsi, dans les phénomènes capillaires, la portion supérieure de la colonne de liquide contenue dans le tube, laquelle peut être concave ou convexe, selon la nature du liquide. *Voy.* CAPILLARITÉ.

MÉNOBRANCHE (du gr. μένος, force, et de *branchies*), *Menobranchus*, genre de Batraciens, de l'ordre des Urodèles pérennibranches, caractérisés par des branchies en houppes frangées qui persistent même après le développement des poumons. Il a pour type le *M. latéral*, long de $0^m,80$, des grands lacs de l'Amérique du Nord.

MÉNOLOGE (du gr. μηνολόγιον), se dit : 1° d'un traité sur les mois des différents peuples anciens et modernes ; 2° dans la Liturgie grecque, de livres contenant des vies de martyrs ou de saints rangées mois par mois d'après la date de leur fête.

MÉNOPOME (du gr. μένος, force, et πῶμα, opercule), *Menopoma*, genre de Batraciens, de l'ordre des Urodèles, qui ont la forme extérieure des Salamandres et qui après avoir perdu leurs branchies conservent de chaque côté du cou l'orifice par lequel elles sortaient : leurs vertèbres sont biconcaves. La *Grande salamandre* (*Salamandra gigantea*), type du genre, se trouve dans les rivières et les grands lacs de l'Amérique du Nord : elle a $0^m,50$ de long et sa couleur est d'un bleu noirâtre.

MENSE (du lat. *mensa*, table). Ce mot désignait autrefois le revenu d'un prélat, d'un abbé ou d'une communauté, revenu qui était affecté à la table ou à l'entretien de ceux qui en jouissaient. De là trois sortes de menses : l'*épiscopale*, l'*abbatiale* et la *conventuelle*. — Mesure de terre. *Voy.* MANSE.

MENSOLE (de l'italien *mensola*), terme d'Architecture, est synonyme de *clef de voûte*.

MENSTRUE (du bas-latin *menstruum*, formé de *mensis*, mois). Outre le sens qu'il a en Physiologie, où il désigne un phénomène mensuel, propre à la constitution des femmes, ce mot a été employé par les anciens chimistes pour signifier un dissolvant qui agit lentement et à l'aide d'une douce chaleur. On supposait que son action dissolvante durait un *mois :* de là les noms de *mensis philosophicus*, mois philosophique, de *dissolvant menstruel*. Ce mot n'est plus employé aujourd'hui que dans le sens de *dissolvant*, d'*excipient* liquide.

MENTAGRE (du lat. *mentagra*, de *mentum*, menton, et du gr. ἄγρα, prise), éruption pustuleuse qui affecte le menton : elle est produite par le développement d'un champignon ou parasite végétal, le *Trichophyton tonsurans*, dans le bulbe du poil de la barbe ; le follicule pileux s'enflamme et sécrète du pus, le poil tombe, puis il survient une induration avec hypertrophie qui donne aux parties malades un aspect mamelonné ; cette maladie est contagieuse. Elle était connue autrefois sous le nom de *sycosis*. Pour le traitement, *Voy.* TRICHOPHYTON.

MENTALES (MALADIES), du lat. *mentalis*, de *mens*, esprit. *Voy.* FOLIE, ALIÉNATION MENTALE, DÉMENCE, MANIE, MONOMANIE, etc.

MENTHE (du gr. μίνθα), *Mentha*, vulg. *Baume*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des *Menthoïdées*, renferme des plantes herbacées presque vivaces, à tiges anguleuses, portant de petites fleurs découpées en 4 lobes. On en connaît un grand nombre d'espèces, répandant pour la plupart une forte odeur aromatique. Les plus répandues sont la *Menthe sauvage* (*M. silvestris*) et la *M. aquatique* (*M. aquatica*), qui croissent dans les lieux humides ; la *M. poivrée* (*M. piperita*), la *M. verte* (*M. viridis*), la *M. crépue* (*M. crispa*), la *M. à feuille ronde* (*M. rotundifolia*), la *M. pouliot* (*M. pulegium*).

La *Menthe poivrée* ou *M. anglaise*, originaire d'Angleterre, a des tiges quadrilatères, couvertes de quelques poils ; des feuilles pétiolées, ovales, lancéolées, aiguës et dentées en scie, des fleurs violacées. A une odeur aromatique et agréable, que la dessiccation ne diminue pas, elle joint une saveur poivrée et camphrée qui laisse dans la bouche une sensation de froid très-marquée : l'odeur est due à la présence d'une huile essentielle renfermée dans de petites glandes qui sont contenues dans l'épaisseur des feuilles. Cette plante est antispasmodique, tonique et fortement excitante ; l'essence qu'on en extrait est employée par les parfumeurs et les confiseurs ; elle entre aussi dans la préparation de pastilles et de tablettes propres à favoriser la digestion ; l'infusion de menthe, unie à la mélisse, est employée dans le même but. — La *M. verte*, vulg. *Baume vert*, est glabre et nullement cotonneuse ; ses feuilles, directement attachées à la tige, sont finement dentées sur les bords ; ses fleurs sont purpurines. Elle a une odeur balsamique fort agréable, mais moins forte que celle

de la *M. poivrée.* — La *M. à feuille ronde*, vulg. *Baume sauvage*, est cotonneuse, à feuilles ridées ou gaufrées, d'un vert blanchâtre en dessous, à fleurs blanchâtres : elle croît dans les lieux humides, dans les fossés et sur le bord des chemins; c'est un bon sudorifique. — La *M. crépue*, qu'on regarde comme une variété de la menthe verte, s'en distingue par ses feuilles plus grandes, crispées, un peu aiguës : on l'emploie souvent à la place de la menthe poivrée.

Parmi les autres espèces, on remarque la *Menthe pouliot* (*M. pulegium*), très-commune le long des ruisseaux et dans les lieux humides : tige rampante, feuilles ovales, obtuses, ponctuées en dessous ; fleurs purpurines dont le calice est fermé par un anneau de poils pendant la maturation : elle est emménagogue et s'emploie aussi contre la toux, l'asthme, l'enrouement. On prétend que son odeur chasse les puces (*pulices*) : d'où son nom. *Voy.* NEPETA.

Menthe-coq. Voy. BALSAMITE.

MENTHOL, partie qui cristallise lorsqu'on conserve longtemps l'huile essentielle de *menthe poivrée.* C'est une sorte de camphre ou d'alcool auquel on a donné aussi le nom d'*alcool menthylique.* Sa formule est $C^{10}H^{20}O$. Il fond à 34° et bout à 210°. Son odeur et son goût sont ceux de l'essence de menthe, et il les communique à l'eau que l'on agite avec elle, quoiqu'il soit fort peu soluble dans ce dissolvant. On connaît de ce corps quelques éthers (*butyrique, chlorhydrique*, etc.). Traité par les déshydratants, cet alcool donne le *menthène* [$C^{10}H^{18}$], liquide d'une odeur très-agréable.

MENTION (du lat. *mentio*) C'est, en Droit, l'indication d'un fait, utile à constater, dans un acte juridique antérieurement rédigé. Ainsi on inscrit en marge des actes de l'État civil les jugements qui les rectifient (C. Nap., art 101). — C'est aussi, en Diplomatie, une note remise par un gouvernement pour établir certains faits ou justifier certaines mesures.

MENTON (du lat. *mentum*), saillie plus ou moins prononcée de la mâchoire au-dessus de la lèvre inférieure, forme la partie inférieure et moyenne de la face. — On appelle *artère mentonnière*, la terminaison de l'artère dentaire inférieure, à sa sortie du trou mentonnier; *nerf mentonnier*, la terminaison du nerf dentaire inférieur; il sort par le trou mentonnier et se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la lèvre inférieure; *trou mentonnier*, une petite ouverture située sur la face externe de l'os maxillaire inférieur près de la symphyse du menton : c'est l'orifice externe du *canal dentaire inférieur.* — *Voy.* MENTAGRE.

MENUET (de *menu*, parce qu'on le dansait à petits pas, à pas *menuets*, comme on disait autrefois), sorte de danse élégante et grave à la fois, qui a régné en France, sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, à la cour, dans le beau monde et sur le théâtre ; mais qui, vers la fin du dernier siècle, a cédé la place à la *gavotte* (*Voy.* ce mot). Le menuet se dansait à deux, sur un air d'un mouvement modéré, à 3 temps et se composait essentiellement, outre les révérences avant et après la figure, de quatre pas exécutés en forme de Z, avec un repos de 4 en 4 mesures et 2 reprises du même motif. Les menuets d'Exaudet, de Fischer et de Grétry ont été longtemps à la mode. Le danseur Pécourt contribua beaucoup à la vogue de cette danse par la grâce et la simplicité qu'il sut donner à ses figures. — Le menuet est une danse française : on la croit originaire du Poitou.

Les compositeurs introduisent dans les sonates et autres pièces de musique instrumentale des morceaux analogues par le mouvement au *menuet* dansé, et qu'on appelle aussi *menuets :* Haydn, Mozart, Beethoven, ont composé des menuets délicieux. Les menuets ont fait place au *scherzo. Voy.* ce mot.

MENUISERIE, MENUISIER (de *menu*, parce que le menuisier ne se sert que de menu bois comparativement au charpentier). La *menuiserie* entre pour une part importante dans la construction du bâtiment : elle comprend les cloisons en planches, portes, croisées, lambris, revêtements, planchers, parquets, alcôves, escaliers, volets, persiennes, jalousies, etc. Elle tient aussi à l'ébénisterie par la fabrication des meubles communs, tels que tables, couchettes, bancs, armoires, rayons, etc. Les bois les plus employés en menuiserie sont : le chêne, le sapin, le tilleul, le hêtre, le peuplier, et quelquefois le noyer. — L'ouvrier *menuisier* doit avoir des notions de géométrie pratique et de dessin linéaire : il lui faut non-seulement dégrossir et polir les planches dont il se sert, mais savoir joindre et ajuster ses pièces au moyen d'assemblages de toute sorte ; rarement il travaille deux fois d'après le même modèle, et il doit toujours approprier ses ressources à l'usage spécial de l'objet et à la place que cet objet doit occuper. Les outils du menuisier sont nombreux ; les principaux sont, avec l'établi, le marteau, le maillet, le rabot, la varlope, la scie, le ciseau et les gouges de toute espèce, le vilebrequin, les tenailles, l'équerre, la règle, le compas, le fil à plomb, etc. Du reste, le *façonnage à la mécanique* prend depuis quelques années une extension considérable : il s'applique surtout au sciage et au découpage des bois, aux moulures, au parquetage, etc. La *menuiserie de fer* fait aussi une active concurrence à la menuiserie ordinaire : les persiennes en tôle repoussée, les jalousies en fer, les fers pour vitrages se répandent dans les constructions les plus ordinaires. *Voy.* CHARPENTIER.

On a un *Traité de la menuiserie* par Roubo, menuisier, qui le rédigea au dernier siècle pour l'Académie des Sciences. Consulter aussi Nosban, *Manuel du menuisier* (collection Roret) ; Guilmard, *Album du menuisier parisien*, et *le Menuisier moderne* ; Ad. Mangeant, *Journal de menuiserie.*

Avant 1789, les menuisiers formaient une corporation, dont les premiers statuts remontent à 1396. Ils célébraient à la Ste-Anne (28 juillet) l'anniversaire du jour où ces statuts leur furent donnés.

MENURE (du gr. μήνη, croissant, et οὐρά, queue), *Menura*, genre d'Oiseaux, voisins des Merles, de la famille des Passereaux dentirostres selon Cuvier et Temminck, et de celle des Gallinacés selon d'autres : bec droit, plus large à sa base que haut; pieds grêles; ailes courtes, concaves; queue à pennes très-longues, de diverses formes, et au nombre de 16. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Menure lyre*, de la taille d'un faisan, à plumage d'un brun grisâtre. Les deux plumes externes de sa queue forment le contour d'une lyre, et les plumes du milieu en figurent les cordes. Cet oiseau curieux est particulier à l'Australie.

MENUS PLAISIRS, ou simplement *Les Menus*, nom donné autrefois aux dépenses du roi qui n'entraient pas dans les dépenses ordinaires, comme les fêtes, les bals, les spectacles à la cour.

L'*hôtel des Menus plaisirs*, situé à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, était le lieu où se tenait l'administration qui réglait cette sorte de dépenses. — L'*Administration des Menus plaisirs*, chargée de la conservation du mobilier des fêtes et cérémonies nationales a longtemps résidé dans ce même hôtel (auj. démoli); elle a été transportée à l'île des Cygnes.

MENU-VAIR (de *menu*, petit, et du lat. *varius*, varié, moucheté), fourrure recherchée au moyen âge et réservée à la noblesse, n'était autre chose que la peau de l'espèce d'Écureuil dite *Petit-Gris. Voy.* VAIR.

En termes de Blason, l'écu est dit *chargé de menu vair* lorsqu'il est composé de six rangées; le *vair ordinaire* n'en a que quatre.

MÉNYANTHE (pour *Minyanthe*, du gr. μινύανθες, de μινυς, petit, et ἄνθος, fleur), *Menyanthes*, genre de la famille des Gentianées, type de la tribu des Ményanthées, ne renferme qu'une seule espèce remarquable, le *M. à trois feuilles* (*M. trifoliata*), vulg. *Trèfle d'eau*, plante à racine vivace, horizontale, produisant une touffe de feuilles radicales, glabres et d'un vert foncé; ses fleurs blanches sont agréable-

ment nuancées de pourpre, disposées en grappes et munies de bractées : calice d'une seule pièce, corolle monopétale, en cloche, à 5 étamines. Cette plante, d'une amertume très-forte, s'emploie en médecine contre les fièvres intermittentes et les maladies de la peau; elle est, en outre, stomachique, vermifuge et antiscorbutique. On en fait un sirop et un extrait. Dans les pays du Nord, on en mange la racine, qui, réduite en poudre et mêlée avec le sarrasin, constitue le pain des pauvres; ses feuilles remplacent le houblon dans la fabrication de la bière. — La tribu des *Ményanthées* est caractérisée par ses feuilles alternes et ses graines à tégument ligneux; toutes ses espèces sont aquatiques. Genres : *Menyanthes*, *Villarsia*, *Mitrasacme*, *Mitreola*.

MENZIÉZIE (d'un nom propre), *Menziezia*, genre de la famille des Éricacées, tribu des Andromédées, renferme des arbustes à feuilles alternes et à fleurs terminales, solitaires ou agrégées qui croissent pour la plupart dans les contrées boréales. Une jolie espèce, que l'on trouve dans le midi de la France aussi bien qu'en Islande, est la *M. à feuilles de germandrée* (*Dabœcia*), qui forme de larges buissons toujours verts, garnis tout l'été de fleurs d'un joli pourpre, en grappes, figurant des grelots ovales.

MÉON, plante. *Voy.* MEUM.

MEPHITIS (du lat. *mephitis*, exhalaison infecte, d'odeur sulfureuse), nom latin scientifique du genre *Moufette*. *Voy.* ce mot.

MÉPHITISME (du lat. *mephitis*), altération de l'air atmosphérique produite par diverses émanations et par la présence de causes corruptrices. Il se développe surtout dans les mines, les égouts, les puisards, les fosses d'aisances, les ateliers d'équarrissage, les salles de dissection, les charniers, etc. Ses causes sont la stagnation de l'air, les eaux croupissantes, les matières animales ou végétales en fermentation ou en putréfaction, le développement des gaz malfaisants, azote, gaz ammoniacal, carbonique, chlorhydrique, sulfureux, sulfhydrique, etc. La ventilation, un feu clair, des lavages fréquents, l'emploi des chlorures, de l'acide phénique et autres désinfectants sont les moyens de le combattre.

On donnait autrefois à l'acide carbonique le nom d'*acide méphitique*.

MÉPLAT (pour *mesplat*, c.-à-d. *mal plat*), se dit dans les Arts, surtout en Peinture et en Gravure, de l'indication des différents plans d'un objet, des lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. La *ligne méplate* procède de la ligne droite à la ligne courbe, par une multitude et une variété d'inflexions qui échappent à la démonstration mathématique, mais que la nature offre fréquemment en ses productions. La science des clairs et des ombres repose tout entière sur la gradation des méplats. — *Faire sentir les méplats* dans la représentation du corps humain, c'est faire sentir, au moyen des masses de clairs et d'ombres, les plans dans lesquels sont disposés les os qui forment la charpente du corps.

MER (du lat. *mare*), immense amas d'eau salée qui recouvre près des trois quarts du globe et occupe une étendue beaucoup plus considérable dans l'hémisphère austral que dans l'hémisphère boréal. On la partage géographiquement en plusieurs portions qui ont reçu le nom d'*océans* : tels sont l'*océan Pacifique*, l'*océan Atlantique*, le *Grand océan*, etc. En pénétrant dans les terres elle forme les *mers intérieures*, les *détroits*, les *golfes*, les *baies*, les *anses*, les *rades*, les *ports*, etc., dont chacun a son nom particulier. Certaines mers, qui sont sans communication apparente avec les autres, telles que la *mer Caspienne*, la *mer d'Aral*, la *mer Morte*, peuvent être considérées comme des *lacs* (*Voy.* ce mot). La *mer Noire* ne communique que par un canal assez étroit avec la *mer Méditerranée*, qui elle-même ne se rattache à l'*océan Atlantique* que par un détroit fort peu large, le détroit de Gibraltar.

L'eau de la mer est salée, amère et nauséabonde. Son degré de salure n'est pas le même partout; il est moindre au voisinage des côtes et de l'embouchure des fleuves. Il varie aussi avec la profondeur, avec la température des eaux, etc. Quelques mers comme la Baltique sont très-peu salées et ne peuvent nourrir certains mollusques exclusivement marins comme les huitres. La mer Caspienne au contraire, sans doute à cause de son isolement et de l'évaporation qu'elle subit, est plus salée que l'Océan. On s'est demandé si l'eau de la mer doit sa salure à des masses de sel qu'elle aurait dissoutes lorsqu'elle recouvrait la partie du globe aujourd'hui émergée, ou à des bancs immenses de sel qui existeraient encore au fond de son lit. Si l'on considère que depuis que la vie a commencé sur la terre il a toujours existé des mollusques purement marins, c.-à-d. qui ne peuvent vivre que dans l'eau salée, il paraîtra bien probable que la salure de la mer est originelle, et que bien loin de devoir les sels qu'elle contient à des dépôts préexistants, c'est la mer au contraire qui a déposé sur beaucoup de points qu'elle a occupés, les masses de sel gemme aujourd'hui exploitées. — L'eau de la mer, incolore sous une faible épaisseur, est au contraire d'un beau vert bleuâtre quand elle est en grande masse. Dans certaines circonstances, elle devient phosphorescente. *Voy.* PHOSPHORESCENCE.

La profondeur des mers est quelquefois considérable. C'est ainsi que le capitaine Rose a descendu une sonde jusqu'à 8500 mètres, sans rencontrer le fond. Cependant on s'accorde à admettre que cette profondeur ne dépasse 8000 mètres que sur des points très-rares. Les nombreux sondages entrepris par la marine des États-Unis et celle de l'Angleterre, de même que ceux effectués pour la pose du câble transatlantique, ont démontré que le fond de la mer offre des inégalités considérables, et qu'il y existe des montagnes et des vallées comme à la surface de la terre. Certaines îles ne sont que les sommets de montagnes sous-marines.

La température des eaux de la mer varie avec la latitude, la saison, la profondeur, etc. Entre les tropiques elle diminue avec la profondeur; c'est le contraire dans les régions boréales. Mais les courants qui sillonnent les mers, et notamment le *gulfstream* (*Voy.* COURANTS MARINS), viennent modifier profondément l'influence de la latitude sur cette température. C'est en effet à l'action du gulfstream que certains ports des côtes septentrionales de Suède doivent d'être libres de glaces pendant toute l'année. C'est par suite du déplacement de ce courant que l'Islande, pays autrefois verdoyant et fertile, est devenu une contrée glacée et stérile; c'est paraît-il, à ce même courant qu'il faut attribuer l'existence, dans les régions polaires, d'une grande mer libre que les marins n'ont fait encore qu'entrevoir et dont de hardis navigateurs tentent depuis quelques années de forcer l'entrée, persuadés que cette mer est le berceau de ces immenses troupes de poissons, de cétacés et même d'oiseaux qui chaque année se répandent du Nord dans toutes les contrées du globe. — La proximité des mers a une influence marquée sur les climats. Lente à s'échauffer, lente également à se refroidir, l'eau de la mer sert en quelque sorte de modérateur aux variations de la température; et c'est là la cause qui, jointe à l'obstacle que les montagnes opposent aux vents du nord et du midi, donne à des contrées privilégiées comme Nice, Cannes et les îles d'Hyères, le printemps perpétuel dont elles jouissent.

Les eaux de la mer sont sujettes à plusieurs sortes de mouvements : les uns généraux et permanents, comme les *marées* produites par l'attraction combinée de la lune et du soleil; les autres locaux, passagers ou accidentels, comme les *courants*, les *vagues* ou *lames*, le *ressac*, le *raz de marée*, etc. *Voy.* ces mots.

La mer, de même que les fleuves et les rivières, laisse déposer au fond de son lit et sur ses bords, des masses de sédiments formés aux dépens des ro-

ches qui bordent ses côtes et des débris des êtres organisés qui l'habitent. Ce sont ces dépôts, argileux, sableux ou calcaires suivant les régions où ils se forment, qui, accumulés dans la suite des âges sur les différents points où la mer a successivement passé, ont donné à la partie superficielle de la croûte terrestre sa nature minéralogique actuelle. M. Delesse vient de publier les *cartes lith logiques* des mers françaises et britanniques, c.-à-d. des cartes faisant connaître la nature des dépôts soit anciens, soit récents, qui constituent le fond de ces mers.

L'eau de mer est impropre à la boisson; cependant on peut la rendre potable en la distillant (*Voy.* Eau de mer). Elle peut être employée comme agent thérapeutique, soit à l'extérieur, en lotions, en affusions et surtout en bains (*Voy.* Bains de mer); soit même à l'intérieur comme purgatif et fondant : on en prend alors de 2 à 4 verres par jour.

Liberté des mers. Cette question, l'une des plus graves du Droit public international, a donné lieu, surtout au XVIIe siècle, à une vive controverse, les uns se prononçant pour une liberté absolue (*mare liberum, mare apertum*), les autres admettant des restrictions (*mare clausum*) : Grotius publia à cette occasion un livre célèbre sous le titre de *mare liberum*. Quoique cette controverse n'ait été suivie d'aucun traité positif, il est généralement admis aujourd'hui que la *pleine mer* est entièrement libre, et que cependant chaque État, dans l'intérêt de sa sûreté, doit avoir la propriété des parties de la mer qui pénètrent dans les terres et y forment des hâvres, des ports, etc. Il en est de même de la portion de la mer qui baigne ses côtes jusqu'à la plus grande portée du canon; cette mer constitue pour lui un *territoire maritime*. — Le *rayon maritime* dans lequel les navires sont soumis à la législation des *douanes* et de la *police sanitaire* a été fixé par la loi du 4 germinal an 11 à 4 lieues en mer (environ 18 kilom.). Les *rivages*, *lais* et *relais* de la mer font partie du domaine public. *Voy.* Varech.

D'autres débats se sont élevés au sujet des *mers enclavées* dans les parties du continent, comme la mer Baltique, la mer du Nord, la mer Adriatique, la mer Noire, la mer Rouge, etc., que les États limitrophes ont voulu faire considérer comme des *mers fermées*. Ces contestations, dont plusieurs ont donné lieu à des guerres acharnées, ont été terminées pour quelques-unes de ces mers par des traités: tel était, notamment pour la mer Noire l'objet du traité conclu (le 2 septembre 1829), entre la Turquie et la Russie; cette même mer a été neutralisée pour toutes les nations par le traité du 30 mars 1856. *Voy.* Corsaire.

MÉRANGÈNE. *Voy.* Melongène.

MERCANTILE (système), nom donné, en Économie politique, au système qui considère le *numéraire* comme la mesure véritable de la richesse et qui recherche tous les moyens d'accroître les exportations et de diminuer les importations. C'est l'abus de ce système qui a ruiné l'Espagne sous les descendants de Charles-Quint.

MERCAPTAN ou *Sulfhydrate d'éthyle*. Ce corps a été découvert par Zeise en 1833. C'est l'alcool ordinaire où l'oxygène a été remplacé par du soufre; sa formule est $[C^4H^6S]$. On l'obtient en traitant l'éther chlorhydrique par le sulfhydrate de potassium alcoolique. C'est un liquide très-mobile, incolore, fétide, bouillant à 36°. Il réagit sur certains oxydes avec lesquels il forme des combinaisons en éliminant de l'eau; agité avec l'oxyde de mercure, il forme avec lui une masse blanche cristalline qui constitue un sulfure double de mercure et d'éthyle; de là la disparition apparente du composé de mercure, et l'origine du nom (*mercurium captans*). — On connaît des *mercaptans* formés avec plusieurs autres alcools, le *mercaptan méthylique*, le *mercaptan amylique*, etc. Ils s'obtiennent de même et ont les mêmes propriétés générales.

MERCENAIRES (du lat. *mercenarius*, de *merx, mercis*, marchandise, marché), nom donné spécialement, dans l'histoire, aux étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Chez les anciens, les Carthaginois surtout se servaient de mercenaires, et plus d'une fois ces corps d'étrangers mirent l'état en péril. Chez les modernes, se sont principalement les puissances de l'Italie qui ont employé des troupes mercenaires : elles étaient généralement tirées de la Suisse. La France a eu aussi des Suisses à sa solde jusqu'en 1792, et de 1815 à 1830. *Voy.* Guerre des mercenaires et Condottieri au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MERCERIE, mercier (du b.-lat. *mercerius*, de *merx, mercis*, marchandise). Le commerce de la *mercerie* comprend une foule d'articles de fabrication diverse et qui sont généralement du ressort de la couture, de la toilette et du travail des femmes, telles qu'épingles, aiguilles, rubans de toute espèce, lacets, fil de lin, de soie et de laine propre à coudre ou à broder, boutons de manches ou de cols pour les chemises, dés à coudre, ganterie, éventails, ciseaux, etc. La France exporte une grande quantité de merceries aux colonies, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, aux Indes, et même en Chine.

Les *merciers* formaient autrefois à Paris le 3e des six corps marchands. Cette corporation se divisait en 20 classes et comprenait, outre les merciers proprement dits, les marchands de draps et de toiles de toutes sortes, les marchands de pelleteries, les quincailliers, les chaudronniers, les marchands de miroirs, de tableaux et ornements d'appartement. Elle avait été créée par Charles VI; jusqu'à la fin du XVIe siècle, elle n'eut qu'un seul chef, dont l'autorité s'étendait sur toute la France : c'était le *roi des merciers*. Supprimée par François Ier, rétablie sous Henri III, cette charge fut définitivement supprimée en 1597. Depuis, le corps des merciers fut administré par 7 maîtres et gardes électifs chargés de la conservation de ses priviléges et de la police de la communauté.

MERCREDI (du lat. *Mercurii dies*, jour de Mercure), 4e jour de la semaine, est ainsi nommé de ce que, dans l'opinion des astronomes anciens qui admettaient des heures planétaires, la planète de Mercure était censée dominer la première heure de ce jour. — On sait que le *mercredi des cendres* est le lendemain du mardi gras et le premier jour du carême, et le *mercredi saint*, le mercredi avant Pâques.

MERCURE (nom mythologique), l'une des deux planètes inférieures et la plus voisine du Soleil. Mercure est rarement visible parce qu'il est presque toujours plongé dans les rayons du soleil, dont il ne s'éloigne jamais de plus de 28°. Il brille comme une étoile de 4e grandeur. Sa distance au soleil est de 14,700,000 lieues; son volume est le 17e du volume de la terre et sa masse le 6e; la durée de sa rotation est de 24^h5^m, et celle de sa révolution sidérale de 88 jours environ. La plupart des astronomes admettent que cette planète est entourée d'une atmosphère très-dense qui tempère la forte chaleur qu'elle reçoit du soleil. — Mercure est une des planètes connues des anciens.

mercure, dit aussi *Vif-argent* ou *Hydrargyre*, corps simple métallique, liquide et d'un blanc d'argent : c'est le seul métal qui soit liquide à la température ordinaire. Il est désigné dans les formules chimiques par les lettres Hg (pour ὑδράργυρος, argent liquide). Le mercure se solidifie à 40° au-dessous de zéro, et bout à 360°. Il se vaporise à la température ordinaire, mais en très-petite quantité; sa vapeur est très-préjudiciable à la santé. La pesanteur spécifique du mercure est de 13,6. Lorsqu'il est impur, il perd de sa liquidité; il coule alors en globules allongés et, comme on dit, *fait la queue*. — Le mercure n'existe que sous un très-petit nombre de formes dans la nature : on le connaît à l'état de liberté (*mercure natif*), et en combinaison avec le chlore

(*mercure corné*), avec l'argent (*arquérite*), et le soufre (*cinabre*); cette dernière forme est la plus abondante et la plus exploitée. Les mines de mercure sont peu nombreuses : les plus productives sont, en Europe, celles d'Almaden en Espagne, d'Idria en Carinthie, et des environs de Kussel dans la Bavière Rhénane ; il y en a aussi en Hongrie, en Transylvanie, en Bohême. Le Mexique en possède 32 : on en a découvert en 1851 de fort riches en Californie ; la Chine et le Japon en renferment, mais on n'a sur elles aucun renseignement certain. L'extraction du mercure est très-simple à cause de sa volatilité : on grille le cinabre dans un four dont la sole est criblée de trous pour le passage de l'air; le soufre est ainsi converti en acide sulfureux, et le mercure, devenu libre, forme des vapeurs qui, au moyen de conduits en terre appelés *aludels*, arrivent dans une grande chambre où elles se condensent. On renferme le mercure ainsi obtenu dans de grandes bouteilles en fer, fermées par un bouchon à vis de même métal.

Le mercure est très-précieux pour la construction des instruments de physique et de chimie, tels que thermomètre, baromètre, manomètre, cuve pour recueillir les gaz. Il s'allie facilement avec un grand nombre de métaux, et forme avec eux des combinaisons liquides appelées *amalgames*. Un amalgame d'étain sert à mettre les glaces au tain. Les amalgames d'or et d'argent servent à dorer et à argenter les autres métaux. On se sert dans les laboratoires d'un amalgame de sodium, contenant 3 à 4 millièmes de ce dernier métal, pour fixer de l'hydrogène sur certaines substances organiques. C'est au moyen du mercure qu'on extrait l'argent de ses minerais. Ce métal forme aussi plusieurs combinaisons chimiques qui présentent de l'importance, soit par leur application dans les arts : tel est le *vermillon* ou *cinabre* (sulfure de mercure); soit par leur emploi dans la thérapeutique comme irritants, purgatifs et antisyphilitiques : tels sont notamment le *calomel* ou *mercure doux* (protochlorure de mercure), le *sublimé corrosif* (deutochlorure) et les deux *iodures de mercure*. La solution du mercure dans l'acide nitrique sert pour le sécrétage des poils de lièvre et de lapin destinés à la confection des chapeaux : c'est l'*eau-forte des chapeliers*.

Le mercure n'éprouve aucune altération de la part de l'air, sec ou humide, à la température ordinaire. Lorsqu'on l'agite longtemps avec de l'air et de l'eau, il se réduit en une poussière noire, appelée autrefois (sans doute à cause de sa couleur) *æthiops per se* : cette couleur est due à la grande ténuité de ses particules; il en est de même du mercure *éteint* par les graisses, le miel, tous les corps visqueux, etc. Lorsqu'on le maintient longtemps en ébullition à l'air, il se convertit en un oxyde rouge [HgO], *deutoxyde*, *bioxyde* ou *oxyde mercurique* : celui-ci donne avec les acides les *sels mercuriques*; il existe encore un autre oxyde de mercure, qui est noir [Hg^2O], *protoxyde* ou *oxyde mercureux*, et qui forme avec les acides les *sels mercureux*. Les sels de mercure sont très-vénéneux; le blanc d'œuf en est le meilleur contre-poison. On reconnaît aisément ces sels en plongeant dans leur solution une lame d'or ou de cuivre, qui prend alors, aux points de contact, une couleur grise en s'amalgamant avec le mercure. Tous les sels de mercure dégagent du mercure métallique lorsqu'on les chauffe avec de la chaux.

C'est principalement sur le mercure que s'exerçait la patience des alchimistes : le regardant comme un état imparfait de l'or et de l'argent, ils espéraient le transformer en ces métaux. Ils croyaient aussi que le mercure est le principe de tous les corps; de là l'hypothèse du *principe mercuriel* ou de la *terre mercurielle* qui, selon eux, se trouvait dans tous les corps, pesants ou volatils. La plupart des combinaisons du mercure ont été découvertes par les alchimistes. *Voy.* PIERRE PHILOSOPHALE.

MERCURE ARGENTAL ou *Amalgame natif*. On le trouve en petites croûtes superficielles, et plus rarement en petits cristaux du système cubique dans tous les gisements de mercure. Il est blanc d'argent, un peu mat, facilement rayé par une pointe de couteau, ou même par l'ongle. Il pèse 14,12. Les plus beaux échantillons viennent de Moschel-Landsberg, dans le Palatinat.

MERCURE CHLORURÉ, substance minérale connue aussi sous le nom de *Mercure corné* ou de *Calomel natif*; sa formule est [HgCl]. Le calomel natif ne se rencontre qu'en enduits très-minces ou en petits cristaux qui paraissent être des prismes à base carrée. Il est gris de cendre, vert ou jaune, translucide, se laisse rayer au couteau et pèse 6,5. On le trouve, mais en petite quantité, avec le mercure sulfuré, à Idria, à Almaden, etc. — On obtient aussi artificiellement les combinaisons du chlore et du mercure *Voy.* CHLORURE DE MERCURE.

MERCURE DOUX, synonyme de protochlorure de mercure. *Voy.* CHLORURE DE MERCURE.

MERCURE-ÉTHYLE, combinaison fort intéressante du mercure et de l'*éthyle* ou radical de l'alcool ; sa formule est [$Hg(C^2H^5)^2$]. On l'obtient en faisant agir l'iodure d'éthyle sur l'amalgame de sodium. Densité, 2,2; point d'ébullition, 159°. On connaît aussi le *mercure méthyle* [$Hg(CH^3)^2$]. — L'importance de ces composés vient du danger de leur maniement; on cite plusieurs cas de mort précédés de démence, chez des chimistes qui les avaient maniés trop longtemps.

MERCURE NATIF. On le trouve en petits globules dans les cavités des autres minerais de mercure. *Voy.* MERCURE.

MERCURE SOLUBLE (*d'Hahnemann*). Il se forme en ajoutant avec soin de l'ammoniaque liquide dans une solution de protonitrate de mercure cristallisé. Ce sel, qui est insoluble, malgré le nom qu'il porte, a été fort employé comme antisyphilitique: il est ordinairement associé à l'opium.

MERCURE SULFURÉ, synonyme de *Cinabre*. *Voy.* CINABRE et VERMILLON.

MERCURE DE VIE. *Voy.* ALGAROT et CHLORURE D'ANTIMOINE.

MERCURE (Lettres). Ce nom du messager des dieux a servi de titre à divers écrits périodiques contenant des nouvelles et traitant de littérature ou de politique. La plus célèbre de ces publications est le *Mercure galant*, fondé en 1672 par Visé. Ce journal donnait tous les mois des nouvelles, des anecdotes, des historiettes de boudoir et de salon. Il fut continué successivement par Dufresny (1710), par Lefebvre (1714), sous le titre de *Mercure de France*, par l'abbé Buchet (1717), sous le titre de *Nouveau Mercure*; enfin par Laroque, Marmontel et plusieurs autres. Interrompu à la fin du XVIII[e] siècle (1799), le *Mercure* reparut un instant en 1814, puis en 1823 ; il cessa définitivement d'exister en 1825.

On connaît sous le titre de *Mercure français* une histoire de France en 25 tomes, qui commence en 1605 et se termine en 1644. Le *Mercure armorial*, par Segoing, traite du blason. Le *Mercure indien*, de Rosnel, traite de l'orfévrerie et des pierres précieuses.

MERCURIALE (de *Mercure*), *Mercurialis*, genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Acalyphées, renferme des plantes annuelles ou vivaces, à fleurs dioïques, en épis grêles, axillaires, dressés : périanthe simple, triparti ; les fleurs mâles portent de 12 à 15 étamines, les fleurs femelles produisent une capsule à deux coques monospermes. L'espèce la plus commune est la *M. annuelle* (*M. annua*) : tige dressée, rameuse, haute de 0m,30 env. ; feuilles opposées, ovales, lancéolées, aiguës, et dentées en scie : dans les individus mâles, les fleurs forment des épis allongés ; dans les individus femelles, elles naissent à l'aisselle des feuilles supérieures. Cette plante, excitante lorsqu'elle est verte, devient émolliente et laxative lorsqu'elle a été cuite dans l'eau ; elle perd ses propriétés en séchant. On prépare, avec parties égales de suc de mercuriale non dépuré et de miel,

un médicament purgatif, le *miel mercurial*, qui s'administre en lavement. La mercuriale se mange quelquefois en salade. Cette plante est aussi connue sous les noms vulgaires de *Foirole*, *Foirande*, *Vignole*, *Leuzelle*, *Mercoret* et *Ramberge*.

Il existe d'autres espèces de Mercuriales, mais qui ne sont point employées : l'une d'elles, la *M. vivace* (*M. perennis*) ou *Chou de chien*, est vénéneuse : les chèvres seules la mangent impunément.

MERCURIALE. Autrefois, en France, on appelait ainsi l'assemblée des cours souveraines qui avait lieu le premier *mercredi* après l'ouverture des audiences de la Saint-Martin et de Pâques. Le premier président y exhortait les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, et louait ou blâmait les autres membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils s'étaient bien ou mal acquittés de leurs fonctions. Aujourd'hui, on donne le même nom au discours que le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en a chargés, prononce à la rentrée des tribunaux, après les vacances, sur un sujet convenable à la circonstance, et dans lequel il trace aux avoués et aux avocats le tableau de leurs devoirs, et exprime ses regrets sur les pertes que la cour ou le barreau ont pu faire dans l'année. — Par extension, on a appelé *mercuriale* toute réprimande plus ou moins vive adressée à quelqu'un par son supérieur.

Ce mot a servi aussi à désigner certaines réunions de gens de lettres, qui se tenaient habituellement le mercredi, chez quelque personne savante : ainsi, on tenait des *mercuriales* chez Ménage.

Dans le Commerce, on donne le nom de *mercuriales* aux tableaux officiels constatant les prix courants des grains, des farines, etc., tableaux qui sont arrêtés par l'autorité municipale à la fin des marchés. Ces mercuriales, ainsi nommées sans doute parce que les marchés se tenaient originairement le *mercredi*, servaient de base à la taxe du pain, ainsi qu'à l'importation ou à l'exportation des grains et farines. La rédaction des mercuriales pour les grains et farines se fesait d'après la déclaration des marchands et de leurs facteurs ; elle était arrêtée immédiatement après la clôture des ventes, les résultats en étaient adressés, le 15 et le 30 de chaque mois, au sous-préfet. En France, cet usage, qui datait de 1667, n'a cessé d'avoir un caractère officiel qu'en 1861. *Voy.* CÉRÉALES.

MERCURIAUX (de *mercure*, se dit des médicaments dans lesquels il entre du mercure. Ils ont une action toute spéciale sur les organes salivaires et le système lymphatique. A dose trop forte, ils agissent comme des poisons irritants. Aussi n'en faut-il user qu'avec une grande prudence. *Voy.* MERCURE.

MERCURIEL, qui contient du mercure. En Médecine, on appelle *eau mercurielle* une dissolution nitrique de mercure dont on se sert pour détruire les chairs baveuses ; — *frictions mercurielles*, celles qui sont faites avec une pommade contenant du mercure ; — *stomatite mercurielle*, une inflammation de la muqueuse buccale qu'on observe chez les gens qui ont absorbé beaucoup de mercure et qui est caractérisée par une salivation abondante ; le chlorate de potasse en triomphe aisément ; — *tremblement mercuriel*, un tremblement commun chez les ouvriers qui travaillent le mercure : il existe surtout aux membres supérieurs.

MÈRE (du lat. *mater*). Dans l'état de mariage, les droits de la mère se confondent le plus souvent avec ceux du père. Après la mort ou la disparition de celui-ci, la mère succède à ses droits quant à la surveillance des enfants, à leur éducation et à l'administration de leurs biens (C. Nap., art. 141) ; elle a la jouissance des biens de ses enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils aient atteint 18 ans (art. 384) ; elle a le droit de tutelle, mais avec certaines restrictions (art. 390) ; elle peut, à défaut du père, faire émanciper son enfant mineur (art. 477) ; elle peut s'opposer à son mariage (art. 173), etc.

Mme Messager a publié un *Manuel de la jeune mère*, et M. Donné des *Conseils aux mères*, où se trouve traité tout ce qui intéresse la mère de famille au point de vue hygiénique et médical. Pestalozzi a donné le *Manuel des mères* (trad. de l'allem., 1821). Aimé Martin, dans son livre de l'*Éducation des mères de famille*, a envisagé les mères au point de vue social. Legouvé, dans le *Mérite des femmes*, a tracé un tableau touchant des vertus d'une mère. *Voy.* FEMME.

En Histoire naturelle, on appelle vulg. *Mère-caille*, le Râle de genêt ; *M. carey*, un Pétrel ; *M. de girofle*, le clou (fleur) de girofle garni de son fruit arrivé à maturité ; *M. des harengs*, l'Alose.

Mère de vinaigre, nom que porte la membrane organisée, formée de mycodermes (*mycoderma aceti*), et qui constitue le ferment par lequel l'alcool et, en général, les liquides alcooliques, sont transformés rapidement en vinaigre. *Voy.* FERMENT et VINAIGRE.

Dure-mère et *Pie-mère*. *Voy.* MÉNINGES.

Eaux-mères. *Voy.* EAUX.

MÈRE-GOUTTE (du lat. *merus*, pur), vin qui coule du pressoir ou de la cuve sans que le raisin ait été pressuré.

MÉREAU (du b.-lat. *merallus*, *marellus*), jeton de plomb, de cuivre, ou d'argent, dont on se servait autrefois : dans les couvents, pour constater la présence des moines à l'office ; au marché, pour justifier de l'acquittement de certains droits ; dans les ateliers, pour représenter le prix de certains travaux, etc. — Voir : Rouyer, *Revue de numismatique* (1849), *Notes pour servir à l'étude des méreaux*. — *Voy.* aussi MARELLE et MARRON.

MÉRELLE, jeu d'adresse. *Voy.* MARELLE.

MÉRENDÈRE, *Merendera*, genre de la famille des Mélanthacées, voisin du genre Colchique, établi pour une seule espèce, la *M. bulbocodium*, qui croît dans les Pyrénées, en Espagne et dans l'Atlas. C'est une petite plante herbacée, commune sur les pelouses vers la fin de l'été, à fleurs solitaires, longues de 0^m^,05, d'un pourpre clair, et portées sur un pédoncule court d'abord, puis s'allongeant jusqu'à ce que le fruit soit mûr : ce qui n'a lieu, comme pour le Colchique d'automne, qu'au printemps suivant.

MERETRIX, coquille. *Voy.* VÉNUS.

MERGANETTE (de *mergus*, harle ou plongeon, et *anas*, canard), genre d'oiseaux Palmipèdes, créé par M. Gould, participe du Canard et du Harle. Il habite le Chili et la Colombie.

MERGULE (de *mergus*), *Mergulus*, espèce du genre Guillemot : c'est un oiseau nageur du Groënland, ayant le bec plus court que la tête, les narines arrondies, les ongles falculaires pointus. On l'appelle vulgairement *Colombe* ou *Pigeon du Groënland*.

MERGUS (mot latin qui signifie *plongeon*), se disait autrefois d'Oiseaux aquatiques de différents genres, tels que les *Harles*, les *Plongeons*, les *Grèbes*, les *Pingouins*. Aujourd'hui, ce mot s'applique exclusivement au genre *Harle*. *Voy.* HARLE.

MÉRIDIEN (du lat. *meridies*, milieu du jour). En Astronomie comme en Géographie, on appelle *méridien* d'un lieu de la terre, le cercle de la sphère terrestre qui passe par ce lieu et la ligne des pôles. On donne à ce cercle le nom de *méridien*, parce que l'heure de *midi* pour chaque point de la terre est l'heure où le soleil traverse le plan de son méridien. On appelle *premier méridien* celui par rapport auquel se comptent les longitudes géographiques (*Voy.* LONGITUDE). Le premier méridien varie d'une nation à l'autre : en France, c'est le *méridien de Paris*, ou plus exactement celui *de l'observatoire de Paris* ; en Angleterre, c'est le *méridien de Londres* ou *de Greenwich*, etc. Pendant longtemps, en France, on a pris pour premier méridien le méridien de l'*Ile de Fer*, une des Canaries (Ordonnance royale de 1634). — On donne quelquefois, mais fort improprement, le nom de méridiens célestes aux *cercles horaires*. *Voy.* ce mot.

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, grand cercle qui passe par les pôles d'un aimant et le centre de la terre, et dans

le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. *Voy.* AIGUILLE AIMANTÉE et MAGNÉTISME.

MÉRIDIENNE ou *Ligne méridienne*, intersection ou trace du méridien sur le plan de l'horizon; c'est la ligne *du nord au sud*. Pour déterminer la direction de la *méridienne* à l'aide du théodolite (*Voy.* THÉODOLITE), on vise une étoile avec la lunette de cet instrument avant son passage au méridien, puis on fixe cette lunette au limbe vertical, et l'on attend que de nouveau on puisse viser l'étoile avec la lunette. La seconde position de l'étoile est symétrique de la première par rapport au méridien, et la méridienne est la bissectrice de l'angle décrit sur le plan du limbe horizontal par la trace du limbe vertical. — Pour déterminer la méridienne on peut encore se servir du *gnomon*, c.-à-d. d'une tige fixée verticalement sur le sol. Cette tige, éclairée par le soleil, projette des ombres égales à des heures équidistantes de midi; si donc on marque les directions de l'ombre pour deux longueurs égales avant et après midi, la direction de la méridienne est la bissectrice de l'angle de ces deux directions.

Méridienne du temps moyen, courbe en forme de 8, qu'on trace autour de la ligne de midi d'un cadran solaire, et qui indique le midi *en temps moyen* pour chaque jour de l'année. *Voy.* CADRAN SOLAIRE.

MÉRIDIENNE (LUNETTE) ou *Instrument des passages*, instrument qui sert à la détermination de l'ascension droite des astres. Il se compose d'une lunette astronomique, montée sur des tourillons dont les coussinets sont enchâssés dans des massifs en maçonnerie, et disposée de manière à décrire le méridien du lieu. Pour s'assurer que la lunette décrit bien un plan, on vise une mire suffisamment éloignée, puis on retourne la lunette sur ses tourillons, de manière à placer à droite celui qui était à gauche et réciproquement. La lunette doit viser le même point de la mire. Pour vérifier que le plan décrit par la lunette est bien celui du méridien, il suffit de s'assurer que les espaces de temps écoulés entre le passage inférieur d'une étoile circompolaire et son passage supérieur à la lunette, puis entre celui-ci et le passage inférieur suivant, sont égaux. A la lunette méridienne est jointe d'ordinaire une horloge sidérale, c.-à-d. une horloge réglée sur le mouvement des étoiles, et marquant $0^h 0^m 0^s$ quand le point équinoxial du printemps passe au méridien. — Pour déterminer l'ascension droite d'un astre il suffit de lire le nombre, d'heures, minutes, secondes marquées par l'horloge à l'instant du passage supérieur de l'astre à la lunette, c.-à-d. au méridien : ce nombre converti en degrés, minutes, secondes, à raison de 360° pour 24^h ou de 15° par heure, donne l'ascension droite cherchée.

MERINGUE, espèce de massepain fait de pâte d'œufs dont on a séparé les blancs, de râpures de citron et de sucre fin en poudre, et que l'on garnit soit de crème fouettée à la rose, à la vanille, etc., soit de confitures. Cette pâtisserie est très-fine. — On a donné pour étymologie au mot *meringue*, le b.-lat. *meringa*, collation; l'espagnol *melindre*, beignet au miel, et la ville de *Mehringen*.

MÉRINOS (mot espagnol qui vient du b.-lat. *majorinus*, de *major*, maire, juge inspecteur des troupeaux), race de Moutons caractérisés par leur front large, leur corps ample, leurs jambes courtes, leurs cornes épaisses, larges, contournées en spirale et d'une grande étendue, et remarquables surtout par leur laine, qui est très-fine, abondante, douce au toucher, pleine de suint, tassée, un peu frisée, très-élastique, d'un blanc sale. La moyenne du poids de la toison est entre 2 et 3 kilogrammes. En Espagne les mérinos sont des moutons *transhumants* (*Voy.* ce mot). Cette race aurait été créée au XIVe siècle à l'aide de moutons barbaresques. Son développement fut rapide en Espagne, et les belles laines de Ségovie eurent de bonne heure une réputation européenne; elle ne fut toutefois bien connue en France qu'à la fin du XVIIIe siècle : les premiers mérinos furent amenés en France en 1786, sur la proposition de d'Angivilliers, surintendant des bâtiments de Louis XVI : ils furent installés dans la célèbre bergerie de Rambouillet. Outre leur mérite propre, les mérinos ont servi à améliorer nos races : mêlés aux races indigènes, ces animaux d'élite donnent plus de finesse, de tassement et de poids aux toisons. On doit surtout à M. Graux de Mauchamp des métis-mérinos très-estimés. *Voy.* CHALE, LAINE et MOUTON.

MÉRINOS, étoffe de laine à tissu croisé, faite avec la laine du mouton *mérinos*; elle diffère des autres étoffes de laine en ce qu'elle n'est ni feutrée ni foulée, et en ce que la chaîne et la trame sont toutes deux en laine peignée avant la filature : on en fait des robes, des châles, des draps légers, etc. La fabrication des tissus de mérinos date, en France, de 1803; elle fut d'abord établie à Reims, et cette ville en est encore aujourd'hui le centre. La France a conservé la supériorité de ce genre de fabrication, malgré la concurrence de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et surtout de la Saxe.

MÉRION, *Malurus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Becs-fins, renferme plusieurs espèces caractérisées par un bec plus haut que large, comprimé dans toute sa longueur; des pieds longs et grêles; des ailes courtes, arrondies; une queue très-longue, conique. Les mœurs de ces oiseaux, particuliers à l'Afrique, à l'Océanie et à l'archipel Indien, sont peu connues. Ils sont insectivores, et paraissent avoir beaucoup d'analogie avec les Fauvettes.

Mérion ou *Mérione*, nom donné par quelques zoologistes au genre *Gerbille*. *Voy.* ce mot.

MERISIER (du b.-lat. *meserasus*, demi-cerisier), *Cerasus avium*, sous-genre du genre Cerisier, famille des Rosacées, tribu des Amygdalées, renferme des arbres d'une assez grande hauteur, atteignant jusqu'à 13 et 14^m : tronc droit, branches étendues sans confusion; feuilles un peu pendantes et portées sur des pétioles longs et faibles; fleurs blanches, peu ouvertes; fruits petits, globuleux, noirâtres, connus sous le nom de *merises*. Le *M. sauvage* croît spontanément dans les grandes forêts de l'Europe centrale, notamment dans la Forêt-Noire. Ses fruits, doux et sucrés quand ils sont bien mûrs, ont, avant la parfaite maturité, une saveur âcre et amère. Ils sont fort recherchés des oiseaux, surtout des grives, qu'ils engraissent promptement. Quelques variétés peuvent être servies sur nos tables. Le *Guignier* (*C. juliana*) et le *Bigarreautier* (*C. duracina*) sont considérés comme des espèces distinctes (*Voy.* CERISIER). Les merises propr. dites se mangent fraîches et sèches; on en fait aussi des compotes, des ratafias, et surtout une liqueur fort estimée, le *kirschenwasser* (*Voy.* ce mot). Le bois du merisier s'emploie beaucoup en ébénisterie; il est solide et susceptible d'un beau poli; sa couleur varie du jaune clair au rouge; il imite assez bien l'acajou commun.

On appelle *Merisier à grappes*, le *Cerasus padus*; *M. de Virginie*, le *Cerasus virginiana*, employé en ébénisterie; *M. du Canada*, un Bouleau, le *Betula lenta*; *M. des Antilles*, l'*Eugenia glutinosa*.

MÉRITE (du lat. *meritum*). Dans le langage ordinaire, on entend par ce mot tout ce qui rend une personne digne d'estime, la réunion des qualités ou des vertus par lesquelles un homme se recommande. — En Morale, c'est un principe fondamental, appelé *principe de mérite et de démérite*, que *quiconque fait le bien, mérite*, et que *quiconque fait le mal, démérite*. C'est sur cette vérité absolue que reposent la qualification des actions humaines, la responsabilité et la sanction morale. On apprécie le degré de *mérite* d'une personne par l'importance du devoir qu'elle a rempli et la grandeur de l'effort qu'elle a fait, et son degré de *démérite*, par la gravité du devoir auquel elle a manqué et la facilité qu'elle avait de l'accomplir : on exprime cette évaluation en appelant son action bonne

ou mauvaise, honnête ou condamnable, belle ou honteuse, héroïque et sublime ou hideuse et criminelle. *Voy.* RESPONSABILITÉ, SANCTION.

Sous le titre d'*Ordre du mérite*, il a été formé plusieurs ordres honorifiques destinés à récompenser les divers genres de mérite : l'*Ordre du mérite militaire*, fondé par Louis XV, en 1759, pour les officiers protestants de ses armées (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*); l'*Ordre du mérite militaire* de Bavière, fondé en 1797 ; l'*Ordre du mérite civil* de Bavière, fondé en 1808 ; l'*Ordre du mérite militaire* de Prusse, fondé en 1740 ; l'*Ordre du mérite civil* de Prusse, fondé en 1842 ; l'*Ordre du mérite militaire* (1799) et celui *du mérite civil* (1815) de Wurtemberg ; l'*Ordre du mérite*, fondé à Rome en 1847 par Pie IX, etc.

MÉRITHALLE (du gr. μερίς, partie, et θάλλος, tige), espace plus ou moins étendu qui, dans les végétaux, est compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résulte de l'écartement des nœuds vitaux. C'est ce qu'on nomme *entre nœuds* dans les Graminées.

MERLAN, *Gadus merlangus*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gadoïdes, et voisin des Morues, dont il diffère par l'absence de barbillons, renferme des poissons très communs dans l'Océan et la Méditerranée. Leur corps est médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles et si petites qu'on les voit à peine, de couleur argentée, se nuançant sur le dos en vert noirâtre; leurs nageoires sont grisâtres. La chair des merlans est tendre, légère et facile à digérer; mais elle est fade, peu consistante, et s'émiette facilement. Ces poissons vivent en troupes et fort près du rivage: aussi les pêchet-on toute l'année. Le Merlan qu'on prend d'octobre en février est gras et a la chair assez ferme. Il commence à avoir des œufs et de la laite vers la fin d'octobre, ce qui augmente jusqu'au mois de février. Vers la fin de ce mois, il devient maigre et allongé ; sa chair est molle et diminue beaucoup à la cuisson.

Le *Merlan commun* est long de $0^m,30$ à $0^m,45$; il habite l'Océan d'Europe. On le pêche au filet ou à la ligne de fond garnie de plusieurs centaines d'hameçons. amorcés avec des vers ou de petits morceaux de harengs. Le *M. noir* ou *Charbonnier* atteint 1^m de long ; il a la queue fourchue et la tête plus petite et plus pointue que celle du merlan commun; ses écailles sont plus apparentes et ovales. Ce poisson, d'un gris noirâtre, est connu sur les côtes sous le nom de *Colus* ou de *Morue noire*. On le sale sur les côtes de Bretagne et on le vend sous le nom de *morue;* en Norwége on tire de l'huile de son foie. Le *M. jaune* ou *Lieu* et le *M. vert* ou *Sey* habitent les mers septentrionales de l'Europe ; ils sont loin d'avoir l'importance du merlan commun.

MERLE, *Turdus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, type de la famille des Turdidés ou Merles, dans laquelle on comprend, outre les *Merles* propr. dits, les *Grives*, les *Moqueurs*, les *Cincles*, etc., renferme des oiseaux bien connus, d'un plumage généralement sombre, mais presque tous remarquables sous le rapport du chant.

Les *Merles* propr. dits ont le bec long, arqué, comprimé, fort, assez élevé, échancré à la pointe, qui n'est point recourbée en crochet; des ailes médiocres, une queue ample et carrée, de moyenne longueur. — Le *Merle commun* ou *M. noir* (*Turdus merula*) a tout le plumage noir, avec le bec jaune; la femelle est brune avec le bec noirâtre ; cette espèce habite toute l'Europe. Elle se plaît aux environs des lieux habités et niche dans les haies ou sur les arbres de hauteur moyenne; le mâle et sa femelle travaillent en commun à l'établissement de leur nid vers le commencement de mars ; la femelle y fait plusieurs couvées dans le courant de l'été ; ses œufs sont d'un vert bleuâtre tacheté de brun. Les merles se nourrissent de fruits, de graines, de vers et d'insectes; ils n'émigrent point pendant l'hiver. Au printemps et en automne, le merle mâle remplit la campagne de l'éclat de sa voix; captif, il apprend à siffler et à chanter des airs. La chair du merle de nos contrées ne se mange guère ; mais celle du merle de Corse est très-estimée.—On cite proverbialement le *merle blanc* comme chose impossible à trouver. Il existe néanmoins des variétés blanches du merle commun : c'est l'effet d'une espèce d'*albinisme* qui n'est pas très-rare.

Parmi les autres espèces, on remarque : le *Merle à plastron* ou *à collier* (*T. torquatus*), qui porte entre la gorge et la poitrine une plaque d'un assez beau blanc ; le *M. de roche* (*Petrocossyphus saxatilis*), tête et col bleus, dos noir, parties inférieures d'un roux ardent : il habite les Alpes et l'Apennin ; le *M. bleu* (*P. cyanus*), qui habite le midi de l'Europe, etc.

Merle d'eau ou *Hydrobate*. *Voy.* CINCLE.

MERLETTE ou MERLESSE, femelle du *Merle*.

Dans le Blason, on appelle *merlette* un petit oiseau représenté sans pieds ni bec. On se sert de cette figure pour distinguer les cadets des aînés : on l'attribue aussi spécialement au quatrième frère. On porte, par exemple, *d'argent à la merlette de sable* ou *de gueules à trois merlettes d'argent*, etc.

MERLIN (orig. dout.). Outre la petite hache à fendre du bois, ce mot désigne une sorte de massue ou marteau à long manche dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs.

MERLIN (du flam. *maarline*, corde de mer). En Marine, on nomme ainsi un petit cordage de deux ou trois fils de caret que l'on a commis ensemble, et dont les voiliers se servent pour coudre les ralingues des voiles principales.

MERLINE, espèce de serinette pour apprendre des airs aux *merles* captifs.

MERLON (orig. inc.). En termes de Fortification, on appelle ainsi un vide qui se trouve entre les deux jours d'une embrasure de batterie de rempart, depuis le haut de ces deux jours jusqu'à la genouillère. Cette ouverture a extérieurement $5^m,85$ env., et intérieurement $3^m,67$. — *Voy.* aussi CRÉNEAUX.

MERLUCHE ou MERLUS, *Gadus merluccius*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gadoïdes, renferme de grands poissons au corps très-allongé, comprimé vers la queue, arrondi en avant ; tête large et déprimée, gueule bien fendue, mâchoires hérissées de longues dents en crochet et pointues sur plusieurs rangs, un barbillon à la symphyse, ce qui le distingue du merlan ; deux dorsales et une seule anale, ce qui le distingue de la morue. Les merlus sont d'un gris plus ou moins blanchâtre sur le dos et d'un blanc mat sous le ventre. Ce sont des poissons voraces et qui vivent en troupes ; ils sont très-communs dans l'Océan d'Europe et surtout dans la Méditerranée. Leur chair blanche et feuilletée est assez estimée. On en sale de grandes quantités; quand ce poisson salé n'est pas très-dur, on le vend sous le nom de *merluche ;* tout à fait roide et sec, c'est un des poissons qui forment le *stockfisch* des Hollandais et des Allemands.

MERLUT (par assimilation aux *merlus* secs), se dit, en Mégisserie, des peaux de boucs, de chèvres et de moutons qu'on fait sécher à l'air avec le poil, en attendant qu'elles puissent être chamoisées.

MÉROCÈLE (du gr. μηρός, cuisse, et κήλη, tumeur, hernie), hernie crurale, peu volumineuse, arrondie, qu'on reconnaît à une tumeur globuleuse située sur la partie moyenne du pli de la cuisse. *Voy.* HERNIE.

MÉRODON (du gr. μηρός, et ὀδούς, ὀδόντος, dent, à cause du tubercule qu'ils portent au côté interne des pattes postérieures), genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphides. Le *M. du narcisse* est une petite mouche d'un vert bronzé dont la larve vit aux dépens de l'oignon du narcisse.

MÉROPS (du gr. μέροψ), nom latin scientifique du genre *Guêpier*, a été aussi donné à des oiseaux

étrangers à ce genre, tels que le *Grimpereau de muraille*, la *Sittelle à huppe noire*, etc.

MÉROU, poisson. *Voy.* SERRAN.

MERRAIN (du b.-lat. *materiamen*, de *materia*, pris dans le sens de bois, souche), bois de chêne ou autre, fendu en menues planches, sans le secours de la scie, avec le *coutre*, espèce de merlin fort tranchant : on s'en sert pour faire du parquet et autres ouvrages de menuiserie (*merrain à panneaux*), ou bien des douves de tonneaux, futailles, etc. (*merrain à futailles*, *bourdillon*, *bois douvin*). Le merrain qui n'est pas bien droit, ou qui a des nœuds, sert à faire des échalas, des lattes, des palissades.

Dans la Vénerie, on appelle ainsi la perche ou tige qui supporte les andouillers ou bois des cerfs.

MERULA, nom latin scientifique du genre *Merle*.

MÉRULAXE, *Merulaxis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, créé par M. Lesson, et que l'on fait rentrer dans le genre *Fourmilier*. Ces oiseaux, encore peu connus, appartiennent à l'Amérique occidentale.

MERULIUS, genre de Champignons basidiosporés gastéromycètes, voisins des Agarics : chapeau charnu ou membraneux, avec la surface inférieure marquée de veines, ou de rides, ou de plis rameux. — On distingue les *M. orangé*, *chanterelle*, *corne d'abondance*, *en forme de massue*, *pleureur*, *destructeur*, etc.

MERVEILLES (LES SEPT) DU MONDE (du lat. *mirabilia*). On a donné ce nom à sept ouvrages extraordinaires célèbres dans l'antiquité. Les auteurs ne s'accordent pas sur les monuments qui méritent d'entrer dans ce nombre ; ceux qu'on désigne le plus ordinairement sous ce nom sont : 1° les *Pyramides d'Égypte* ; 2° les *Jardins suspendus* et les *murs de Babylone* ; 3° le *Tombeau du roi Mausole*, élevé par Artémise, son épouse ; 4° le *Temple de Diane* à Éphèse ; 5° la *Statue de Jupiter Olympien* par Phidias ; 6° le *Colosse de Rhodes* ; 7° le *Phare d'Alexandrie*. Philon de Byzance a écrit, en grec, sur les *Sept merveilles du monde* un livre qui a été publié à Leipzig en 1816.

Les *Sept merveilles du Dauphiné*. On a appelé ainsi : 1° une *Fontaine ardente*, près de Grenoble ; 2° la *Tour sans venin*, sur le Drac, où l'on prétendait que les animaux venimeux ne pouvaient vivre ; 3° la *Montagne inaccessible*, aujourd'hui Mont de l'Aiguille ; 4° les *Caves de Sassenage*, à 4 kil. de Grenoble ; 5° la *Manne de Briançon* (*Voy.* MANNE) ; 6° le *Pré qui tremble*, îlot du lac Pelhotier, qui remue sous les pieds ; 7° la *Grotte de N.-D. de la Balme* (ou *Baume*), dont on admire les stalactites.

La librairie Hachette publie sous le titre de *Bibliothèque des merveilles* une suite de traités intéressants sur les sciences physiques et naturelles, sur les arts et sur les découvertes de l'industrie, etc. La direction en est confiée à M. Ed. Charton.

En Botanique on appelle *Merveille d'Amsterdam*, *de Harlem*, diverses variétés de Tulipes ; *M. à fleurs jaunes*, la Balsamine des bois ; *M. du Pérou*, une Belle de nuit, etc.

MERVEILLEUX (LE). On nomme ainsi, en Littérature, l'intervention dans l'action d'un poëme d'êtres surnaturels, divins ou légendaires, tels que Dieux ou Déesses, Anges ou Démons, Génies ou Fées. On trouve quelquefois le merveilleux employé dans la poésie dramatique (p. ex. dans le *Prométhée* et les *Euménides* d'Eschyle, le *Faust* de Gœthe, les opéras-féeries, etc.) ; mais c'est surtout dans l'épopée qu'on en a fait un remarquable usage : il est comme l'essence de ce genre de poésie. Un poëme épique est froid et presque sans intérêt quand il manque de merveilleux ; mais le merveilleux lui-même n'a de valeur qu'autant que le poëte croit réellement à ce qu'il chante. De là l'immense différence qui sépare les épopées composées aux époques de foi et de croyance naïve de celles qui appartiennent aux époques purement littéraires. On distingue deux sortes de merveilleux, selon que l'on fait intervenir des êtres considérés comme *réels* : Jupiter, Mars, Vénus, etc., dans le paganisme (*Iliade*, *Énéide*) ; Dieu, les anges, Satan ou les Saints, dans la religion chrétienne (*Paradis perdu*, *Messiade*) ; ou des êtres *fictifs* et purement symboliques, comme la Paix, la Discorde, le Fanatisme, la Mollesse (*Lutrin*, *Henriade*) : ce dernier genre étant de pure convention réussit rarement dans un poëme sérieux. Malgré l'exemple de Chateaubriand dans les *Martyrs*, il faut aussi, dans l'emploi du merveilleux, éviter de mêler le paganisme avec le christianisme : plusieurs passages de Dante, du Tasse et en particulier de Camoëns, seraient inacceptables aujourd'hui. Il faut enfin ne recourir à une intervention surnaturelle, surtout pour amener un dénoûment, que quand le sujet en est vraiment digne ;

> Nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus.
> (HOR., *Ars poet.*, v. 191)

Du reste les progrès des sciences, la connaissance de l'histoire et l'esprit de critique, en étendant tous les jours leur domaine, ont rendu de nos jours l'emploi du merveilleux plus difficile et plus rare.

MÉRYCISME (du gr. μηρυκισμός, rumination), affection de l'homme dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y subir une nouvelle élaboration, et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux *ruminants*. Cette lésion, qui est très-rare, paraît dépendre d'une névrose de l'organe digestif, plutôt que d'une conformation particulière de l'estomac.

MÉSAIR. *Voy.* MÉZAIR.

MÉSANGE (orig. germaniq.), *Parus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, type de la famille des Paridés, renferme des oiseaux à peine gros comme le moineau, parés d'agréables couleurs, à bec court et robuste, garni de poils à sa base ; narines situées à la base du bec, cachées par de petites plumes dirigées en avant ; pieds médiocrement forts, quatre doigts armés d'ongles assez puissants, surtout le pouce ; ailes obtuses. Les mésanges sont vives, pétulantes, actives et courageuses. Elles sont toujours en mouvement, soit pour chercher les insectes, soit pour dévorer les bourgeons dont elles font leur nourriture. Elles ne craignent point d'attaquer des oiseaux plus gros et plus forts qu'elles ; et il n'est pas rare non plus de les voir se battre entre elles en poussant des cris aigus. Elles construisent leurs nids tantôt dans des trous d'arbres, tantôt dans les cavités des vieux murs ou les trous des rochers. Les femelles y pondent jusqu'à 20 œufs et défendent leurs petits avec un courage remarquable. La vivacité et l'étourderie qui caractérisent ces petits animaux les font assez souvent donner dans les piéges qu'on leur tend, et comme les premiers pris jettent de grands cris, ils ne tardent pas à en attirer dans le même piége un grand nombre d'autres.

Les espèces de ce genre sont très-nombreuses. On distingue : la *M. charbonnière* ou *Mésangère* (*P. major*), qui attache son nid aux huttes des charbonniers : tête noire, joues blanches, dessus du corps olive-verdâtre, ventre jaune : elle est commune dans le centre et le nord de l'Europe : la *M. petite charbonnière* ou *Cendrille* (*P. ater*), parties supérieures cendrées, ventre blanc ; la *M. nonnette*, (*P. palustris*), dos gris-brun, ventre blanc, commune en France, en Hollande, dans l'Amérique du Nord ; la *M. bleue* ou *azurée* (*P. cæruleus*), parties supérieures bleu d'azur, parties inférieures blanches : elle habite le nord de l'Europe et de l'Asie : la *M. huppée* (*P. cristatus*), à huppe noire bordée de blanc, assez rare ; la *M. à longue queue* ou *Demoiselle* (*P. caudatus*, *mecistura*), noire et blanche : commune par toute l'Europe et dans le Japon. — Cuvier détache comme sous-genres la *M. moustache* (*Mystacinus*, dont le mâle porte deux bandes noires de chaque côté du col à partir de la

base du bec; plumage bleuâtre chez le mâle et roussâtre chez la femelle, et la *M. rémiz* (*P. ægithalus* ou *Pendulinus*), à bec fin et taillé en alêne; plumage cendré, noir et blanc; elle habite le nord et le midi de l'Europe, l'Asie et le cap de Bonne-Espérance, en Afrique.

MESCAL, instrument de Musique, en usage chez les Turcs, n'est autre chose qu'une espèce de flûte de Pan, qui ne compte pas moins de 23 tuyaux.

MÉSEMBRYANTHÉMÉES (du g.-type *mesembryanthemum*, ficoïde), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose de plantes grasses, voisines des Portulacées, à feuilles alternes ou opposées; à fleurs souvent très-grandes, axillaires ou terminales : calice souvent campanulé et persistant, limbe quelquefois coloré et à 4 ou 5 lobes; étamines, assez nombreuses, libres et distinctes; ovaire libre ou adhérent par sa base avec le calice, à 3, 4, 5 lobes, contenant chacune plusieurs ovules ; de 3 à 5 styles, stigmate simple. Le fruit est tantôt une baie, tantôt une capsule environnée par le calice, à 3 ou 5 loges polyspermes. — La plupart de ces plantes habitent le cap de Bonne-Espérance. Genre type, *Mesembryanthemum* ou Ficoïde; autres genres, *Tetragonia*, *Glinus*, etc. Beaucoup de botanistes, réduisent cette famille au seul genre type et rejettent les autres genres dans la famille des Portulacées.

MESEMBRYANTHEMUM (du gr. μεσημβρία, midi, et ἄνθημα, fleur ; à cause de l'heure à laquelle s'épanouissent ses fleurs), genre type de la famille des Mésembryanthémées, est plus connu sous son nom vulgaire de *Ficoïde*. *Voy.* ce mot.

MÉSENGÈRE, nom vulgaire de la *Mésange charbonnière*.

MÉSENTÈRE (du gr. μεσεντέριον), vaste repli du péritoine qui maintient les diverses portions du conduit intestinal. Il est formé par deux feuillets séreux, dans l'intervalle desquels sont les vaisseaux sanguins et lymphatiques qui aboutissent à l'intestin et les ganglions nombreux placés sur le trajet des vaisseaux lymphatiques. Ce repli se subdivise en plusieurs parties, savoir : le *mésentère* propr. dit, qui donne attache à tout l'intestin grêle : il est fixé en arrière à la colonne vertébrale, et en avant à toute l'étendue de l'intestin grêle; le *mésocolon*, repli du même genre destiné pour l'intestin côlon; le *mésorectum*, correspondant à la partie supérieure du rectum. — On donne l'épithète de *mésentériques* à divers organes, *glandes*, *veines*, *artères*, etc., qui se rapportent au *mésentère*. Le *plexus mésentérique* est un entrelacement nerveux formé par le plexus solaire au-dessous du plexus cœliaque à la naissance de l'artère mésentérique supérieure, et qui se prolonge jusqu'au plexus hypogastrique, entre les deux lames du *mésorectum*.

MÉSENTÉRITE, inflammation du mésentère, n'est qu'une péritonite circonscrite, aiguë ou chronique. *Voy.* PÉRITONITE et CARREAU.

MESLIER (du lat. *Mespilus*), nom vulg. du *Néflier*.

MESMÉRISME. *Voy.* MAGNÉTISME ANIMAL.

MÉSOCOLON (du gr. μέσος, milieu, et de *côlon*), partie du *mésentère*. *Voy.* ce mot.

MÉSOLOBE (du gr. μέσος, milieu, et de *lobe*), nom donné par Chaussier au *corps calleux* (*Voy.* ce mot), parce qu'il est situé entre les lobes du cerveau.

MÉSOMPHALE (du gr. μέσος, milieu, et ὀμφαλός, nombril), synonyme d'*ombilic*. *Voy.* ce mot.

MÉSOPRION (du gr. μέσος, milieu, et πρίων, scie), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, et très-voisins des Diacopes, dont ils ne diffèrent qu'en ce qu'ils offrent une dentelure sur le milieu de chaque côté de la tête. Ces poissons vivent dans les mers des pays chauds. On les connaît dans nos colonies des Indes orientales sous les noms de *Vivaneau* ou *Vivanet*, de *Lutjan*, de *Sarde*, etc. Leur chair est très-bonne. Les principales espèces sont : le *M. doré*, le *M. rouge*, le *M. dondiava*, etc.

MÉSORECTUM (du gr. μέσος, milieu, et de *rectum*), partie du *mésentère*. *Voy.* ce mot.

MÉSOTHORAX chez les Insectes. *Voy.* THORAX.

MÉSOTYPE (du gr. μέσος, moyen, et de *type*), substance minérale qui résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de soude hydraté [$3\bar{\bar{A}}lSi + \dot{N}a\ddot{S}i^2 + 2Aq$]. On la rencontre fibreuse, mamelonnée ou cristallisée : ses cristaux dérivent d'un prisme droit rhomboïdal. Elle est incolore, blanchâtre, rougeâtre ou jaunâtre. Elle possède l'éclat vitré et la double réfraction, et s'électrise par la chaleur. Elle raye la chaux carbonatée et pèse 2,3. On la trouve dans les porphyres, en Souabe et dans le Puy-de-Dôme, et dans les basaltes et les roches amygdaloïdes, dans l'île de Feroë, en Auvergne, etc. L'*Œdélite*, la *Zéolite radiée*, la *Natrolite*, sont des variétés de la mésotype.

MÉSOXALIQUE (ACIDE), acide que l'on obtient quand on fait bouillir l'alloxane avec de l'eau. Celle-ci se dédouble alors en urée et acide mésoxalique. Sa formule [$C^3H^2O^5$] ne diffère de celle de l'acide oxalique, auquel il ressemble beaucoup, que par les éléments en plus de l'oxyde de carbone [CO]. Cet acide est bibasique.

MESPILUS, nom latin botanique du genre *Néflier*. *Voy.* ce mot.

MESQUIS, apprêt pour la basane. *Voy.* BASANE.

MESS (mot anglais qui signifie propr. *plat*, *mets*), table militaire des officiers. En France, ce terme n'est d'un usage répandu que depuis la guerre de Crimée.

MESSAGE (du b.-lat. *missaticum*, de *missus*, envoyé). En Politique, on nomme *message* toute communication officielle adressée par le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou par l'une des deux chambres à l'autre. Ce terme, particulièrement usité en parlant du président des États-Unis, a été adopté en France après 1848.

MESSAGER (de *message*), se dit spécialement de celui qui est chargé de faire, d'une ville à une autre, le service des lettres et dépêches. Les *messagers d'État* sont des fonctionnaires chargés de porter officiellement les messages d'un des grands pouvoirs de l'État à un autre.

MESSAGER, oiseau de proie, plus connu sous le nom de *Secrétaire*. *Voy.* ce mot.

MESSAGERIES (de *message*), établissements publics ou privés où l'on fait partir, à jour et à heure fixes pour une ou plusieurs villes des voitures, telles que diligences, berlines, etc., pour le transport des voyageurs, des bagages ou des marchandises. Les *M. nationales*, dites, selon les époques, *royales* ou *impériales*, et les *M. générales*, en France, les *M. du prince de la Tour et Taxis*, en Allemagne, étaient, avant la création des chemins de fer, les établissements les plus importants en ce genre.

En France, ce sont les Universités qui établirent pour le transport de leurs étudiants les premiers services réguliers de messageries. Des priviléges leur furent concédés à cet effet par lettres royales du 27 février 1297 et du 2 juillet 1315. La Cour des comptes et les Parlements eurent aussi leurs messagers particuliers jusqu'en 1575, époque à laquelle l'État s'empara de la direction de ce service public et du droit de l'exploiter pour son propre compte. La loi du 9 vendémiaire an VI supprima la régie des messageries et statua qu'il serait perçu un dixième du prix des places dans les messageries exploitées par les particuliers. Pour les obligations imposées en France aux entrepreneurs de messageries, *Voy.* le Code Napoléon (art. 1782-86) et VOITURES PUBLIQUES.

MESSE (dérivé, selon les uns, de l'hébreu *missah*, offrande; selon les autres du bas latin *missa*, pour *missio*, renvoi, congé, soit parce que primitivement, après les prières et les instructions qui précédent l'offrande, on renvoyait les catéchumènes et les pénitents qui ne devaient pas assister au saint sacrifice, soit enfin à cause de la formule *ite, missa est* qui indique la fin de la messe et le renvoi de l'as-

sistance). On appelle ainsi la suite des prières et cérémonies que l'Église emploie pour la célébration de l'Eucharistie. Considérée dans sa partie essentielle, c'est le sacrifice dans lequel l'Église offre à Dieu, par l'entremise du prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. Le saint sacrifice de la messe remonte jusqu'à l'institution de l'Eucharistie : Jésus-Christ, prenant du pain, le bénit, et, après l'avoir rompu, le distribua à ses disciples en disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps* (St Luc, XXII, 19). Les Calvinistes et les Luthériens condamnent la messe, parce que les premiers nient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et les seconds la transsubstantiation, c.-à-d. le changement du pain et du vin en le corps et le sang de N.-S. Jésus-Christ.

Dans l'origine, la messe se réduisait à la fraction du pain et à la prière (*Actes des apôtres*, II, 42 et XX, 7). St Basile en Orient, St Ambroise en Occident, et depuis, St Grégoire, fixèrent l'*ordinaire* de la messe. Ses parties sont : l'*introït*, la *collecte*, l'*épître*, le *graduel*, l'*évangile du jour*, l'*offertoire*, l'*oblation* de l'hostie et du calice, la *préface*, le *canon* qui comprend la *mémoire des vivants* et *des morts*, la *consécration* et l'*élévation*, la *communion*, la *postcommunion* et l'*évangile de St Jean*. *Voy.* ces mots.

On distingue : la *messe solennelle*, dite aussi *haute* ou *grand'messe*, où le célébrant a pour assistants un diacre, un sous-diacre, etc., et qui se chante, et la *messe basse*, qui se dit par un prêtre seul et sans chant; la *messe des morts* ou *de requiem*, qu'on dit à l'intention des morts et dont l'introït commence par ces mots : *Requiem æternam*; la *messe des présanctifiés*, dans laquelle on ne consacre point et qui se célèbre le vendredi saint; la *messe de minuit*, qui se célèbre au milieu de la nuit à Noël; la *messe du Saint-Esprit*, qui a pour objet d'obtenir les lumières et les bénédictions divines, et qui se célèbre au commencement de quelque œuvre, comme à la rentrée des classes et des tribunaux. — On appelle *messe sèche*, celle dans laquelle il ne se fait point de consécration, parce que le prêtre a déjà communié.

Le P. Lebrun a donné une *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et cérémonies de la messe* (Paris, 1716-26, 4 vol. in-8).

Messe en musique, composition musicale faite sur les paroles de certaines prières de la messe, telles que le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, l'*O salutaris hostia*, le *Domine salvum fac*, etc. Dans la *messe des morts*, le *Requiem æternam*, la prose *Dies iræ*, l'offertoire *Domine Jesu Christe*, remplacent le *Gloria* et le *Credo*. Les plus célèbres compositeurs de messes sont Haydn, Mozart, Hummel, Jomelli, Cherubini, Le sueur, A. Adam, Rossini, etc.

MESSÉNIENNES, genre d'élégies nationales créé par C. Delavigne, et dont le titre était emprunté aux trois élégies composées par l'abbé Barthélemy, dans son voyage d'*Anacharsis* (ch. XL), sur les malheurs de la Messénie. On cite surtout les messéniennes sur *la bataille de Waterloo*, sur *Jeanne d'Arc*, *le jeune Diacre* et *Tyrtée aux Grecs*.

MESSIDOR (du latin *messis*, moisson), 10e mois de l'année dans le Calendrier républicain français, commençait, selon les années, le 19 ou le 20 juin et finissait le 18 ou le 19 juillet. *Voy.* CALENDRIER.

MESSIE (de l'hébreu *mesha*, oindre), qualification attribuée, chez les Juifs, aux sacrificateurs, aux prophètes, aux patriarches, aux rois, a été donnée par excellence à Jésus-Christ, qui est venu remplir toutes les conditions du Messie annoncé par les prophètes. *Voy.* MESSIE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Du nom de *Messie* a été formé celui de *Messiade*, titre d'un ouvrage sur le Messie écrit en bas-allemand ancien, et composé dans le IXe siècle, par l'ordre de Louis le Débonnaire, et d'un poëme allemand de Klopstock (1750-73), qui passe pour le chef-d'œuvre de l'épopée allemande.

MESSIER (du b.-lat. *messarius*, de *messis*, moisson), gardien préposé à la sûreté des récoltes, à la garde des fruits quand ils commencent à mûrir. Ce mot, comme l'indique son étymologie, ne s'appliquait dans l'origine qu'aux gardes des moissons. Il a été depuis étendu, par analogie, aux gardes des vignes. *Voy.* GARDE CHAMPÊTRE.

MESSIER, constellation de l'hémisphère, boréal, formée en 1774 par Lalande, et située entre Cassiopée, Céphée et la Girafe, ne se compose que de petites étoiles éparses. Elle a été ainsi nommée en l'honneur de l'astronome français *Messier*.

MESSIRE (de l'anc. franç. *mes* ou *mis*, nominatif de l'adjectif possessif *mes*, *mon*, et de *sire*), titre d'honneur qui se donnait anciennement, dans les actes, aux nobles possesseurs d'une seigneurie, et qui depuis s'est donné spécialement au chancelier de France. Dans le langage ordinaire et surtout devant un nom de baptême, il s'appliquait aux prêtres, aux médecins, aux avocats, etc., *messire Jean Chouart*, *messire Pierre*, etc.

On appelle *Poire de messire Jean* une poire cassante et très-sucrée, dont la peau est de couleur rousse : elle mûrit en automne et se garde assez bien.

MESTÈQUE, sorte de cochenille. *Voy.* COCHENILLE.

MESTRE DE CAMP (de l'esp. *maestro de campo*), ancien titre d'une charge militaire, dont les attributions ont fréquemment varié. C'était dans l'origine un chef de corps temporairement chargé de réunir dans un *camp* diverses troupes, dont il prenait le commandement. Plus tard, on donna ce titre au commandant en chef d'un régiment, surtout dans l'infanterie; il a été remplacé depuis 1788 par celui de colonel. — La première compagnie d'un régiment s'est appelée *la mestre de camp*, comme on a dit plus tard *la colonelle*.

MESTRE OU MEISTRE. Dans certains bâtiments de la marine du Levant, le grand mât est dit *arbre de mestre* (c.-à-d. maître mât) et sa voile *voile de mestre*.

MESURE (du lat. *mensura*). *Mesurer* une quantité, c'est chercher comment elle se compose avec une quantité de même espèce prise comme terme de comparaison et qu'on appelle *unité*. Le résultat de cette opération s'appelle la *mesure* de la quantité : elle est entière ou fractionnaire, suivant que la quantité contient ou non un nombre exact de fois l'unité. — Par extension de langage, l'unité elle-même prend aussi le nom de *mesure*. La science qui traite des mesures et de leurs rapports entre elles est la *Métrologie*. *Voy.* ce mot.

Tout *système de poids et mesures* contient des unités : 1° de *longueur*, 2° de *surface*, 3° de *volume*, 4° de *capacité*, 5° de *poids*, 6° de *valeur* (monnaies), et 7° de *temps*. Mais l'esprit se faisant difficilement une idée des nombres trop grands ou trop petits, il est nécessaire de toujours proportionner la grandeur de l'unité à celle de la quantité à mesurer. C'est pourquoi tout système de poids et mesures, outre les unités principales de chaque espèce, renferme une suite d'unités secondaires, les unes plus grandes, les autres plus petites que l'unité principale et qui en sont généralement des multiples et sous-multiples. Les systèmes adoptés chez les différents peuples soit de l'antiquité, soit des temps modernes, diffèrent entre eux tant par la grandeur des différentes unités, que par la loi d'après laquelle les multiples ou sous-multiples se déduisent de l'unité principale correspondante. En général, le choix des unités principales y est complétement arbitraire, et les unités secondaires y sont le plus souvent de 8 en 8 fois ou de 12 en 12 fois plus grandes ou plus petites; dans le nouveau système français seul, les multiples et sous-multiples d'une même unité principale suivent la subdivision décimale. Les inconvénients de ces divers systèmes sont ceux que présentait l'ancien système français : 1° ils n'ont aucune fixité : l'arbitraire seul ayant présidé au choix des unités qui les composent, l'arbitraire peut égale-

ment les changer; 2[e] ils donnent lieu pour les moindres calculs à des opérations très-compliquées : chacun sait, en effet, quelle est la difficulté des calculs de nombres complexes, notamment de la multiplication et de la division, comparée à la facilité extrême des calculs décimaux de même nom; 3° les mesures qui les composent n'ont entre elles aucune relation naturelle, et la connaissance d'une des unités n'entraine en rien la connaissance des autres; 4° enfin, ils sont aussi variés que les peuples ou même que les provinces qui en font usage, et cette variété est le plus grand obstacle à cette fusion et à cette communauté d'intérêts et par suite d'idées que le commerce et les communications rapides tendent à établir entre tous les hommes. Aussi faut-il espérer que, dans un avenir prochain, les raisons qui portaient l'Assemblée nationale, le 1[er] mai 1790, à décréter la suppression de l'ancien système et la création du système métrique, amèneront les autres nations à abandonner leurs systèmes surannés, et à compléter la réforme qui commence aujourd'hui par l'adoption presque générale d'un système monétaire uniforme.

Aux articles LONGUEUR, ITINÉRAIRE (MESURES), SUPERFICIE, AGRAIRES (MESURES), VOLUME, CAPACITÉ, MONNAIE, POIDS, TEMPS et ANNÉE, nous donnons les mesures adoptées chez les principaux peuples de l'antiquité et des temps modernes, évaluées en mesures françaises, ainsi que les tables de conversion des anciennes mesures françaises en nouvelles. A l'article MÉTRIQUE (SYSTÈME), on trouvera exposées les particularités relatives à notre système décimal.

MESURE, nom d'une mesure vinaire adoptée en Lorraine, et qui vaut de 42 à 45 litres.

MESURE, en Musique. C'est la division du temps ou de la durée en un certain nombre de parties égales, assez longues pour que l'oreille en puisse saisir et apprécier la quantité, et assez courtes pour que l'idée de l'une ne s'efface pas avant le retour de l'autre. Chacune de ces parties ou subdivisions de la mesure prend le nom de *temps*. — On distingue les *mesures simples* et les *mesures composées*. Les premières sont celles *à quatre temps*, *à deux temps* et *à trois temps*. La *mesure à quatre temps* se bat en frappant le premier temps, portant la main à gauche pour le deuxième, à droite pour le troisième, et en levant pour le quatrième; elle se marque par un 4 ou par un C. La *mesure à deux temps* se bat en frappant le premier temps et en levant la main au deuxième. La *mesure à trois temps* se bat en frappant le premier temps, portant la main à droite pour le deuxième et levant pour le troisième. Une *ronde* ou *quatre noires* sont l'unité de valeur pour la mesure à quatre temps; une *blanche* ou *deux noires* sont celle de la mesure à deux temps; une *blanche pointée* ou *trois noires* sont celle de la mesure à trois temps. — Les *mesures composées* sont les fractions des précédentes. On les exprime par deux chiffres de la même manière que les fractions en Arithmétique : $\frac{2}{4}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{12}{8}$, $\frac{6}{8}$, $\frac{3}{8}$, etc.; dans ces formules, on conçoit la *ronde*, qui est l'unité, comme divisée en autant de parties qu'il y a d'unités au chiffre inférieur, et l'on prend autant de ces parties qu'il y a d'unités au chiffre supérieur; ainsi, dans la mesure à $\frac{6}{8}$ (*six-huit*) par exemple, la ronde a été divisée en 8 parties; or, on sait que la ronde vaut 8 croches : ainsi ces parties seront des croches; le chiffre supérieur étant 6, il faudra donc 6 croches pour cette mesure, ou une blanche pointée, ou 2 noires pointées, etc. — *Bâton de mesure*. *Voy.* BATON.

Dans la Versification, on appelle *mesure* la cadence du vers, cadence qui est déterminée, dans les langues anciennes et dans quelques langues modernes (l'allemand p. ex.), par les brèves et les longues et par les accents; et dans la plupart des langues modernes, notamment en français, par le nombre des syllabes ou des *pieds* dont se compose un vers. Ce nombre varie suivant le genre de vers : la mesure de l'alexandrin français, par exemple, est de douze syllabes, avec un repos, nommé *césure*, entre la sixième et la septième syllabe. La mesure du vers, en même temps qu'elle flatte l'oreille comme la musique, est un puissant auxiliaire pour la mémoire : c'est sur cette observation que l'on a fait reposer l'emploi dans l'éducation des vers mnémoniques. *Voy.* MÉTRIQUE, PROSODIE, VERSIFICATION, etc.

Dans l'art de l'Escrime, la *mesure* est la distance convenable à laquelle il faut se placer pour parer ou pour porter un coup. *Entrer en mesure*, c'est approcher de son adversaire en faisant un pas en avant; *gagner la mesure*, c'est porter le pied droit en avant et le faire suivre de la jambe gauche, en conservant d'un pied à l'autre la même distance que celle que l'on avait prise en se mettant en garde; *rompre la mesure*, c'est se mettre hors de la portée du coup; *serrer la mesure*, c'est avancer sur l'adversaire; *lâcher la mesure*, c'est reculer devant lui.

MÉTACARPE (du gr. μετακάρπιον, de μετά, après, derrière, et καρπός, poignet), partie de la main située entre le carpe et les doigts, et composée de cinq os cylindroïdes et parallèles, appelés *os métacarpiens*. Le métacarpe forme le dos de la main par sa partie postérieure, et la paume par sa partie antérieure. — Il y a des *artères* et des *veines métacarpiennes*. Le *ligament métacarpien* est une bandelette aponévrotique qui maintient l'extrémité inférieure des quatre derniers os métacarpiens.

Chez les Animaux, on observe généralement autant d'os au métacarpe que l'animal a de doigts. Chez les Ruminants, les deux os métacarpiens sont soudés en un seul, appelé *canon* (*Voy.* ce mot), et chez les Oiseaux, le bout de l'aile est formé par la soudure de deux os métacarpiens.

MÉTACENTRE (du gr. μετά, indiquant changement, et de *centre*), nom donné, en Physique et en Marine, à un point d'un navire ou d'un corps flottant, qui sert à exprimer les conditions de stabilité. C'est le point d'intersection de la droite qui passe par le centre de poussée et par le centre de gravité dans la position d'équilibre, avec la verticale du nouveau centre de poussée qui correspond à une autre position du corps flottant.

MÉTACÉTIQUE (ACIDE). *Voy.* PROPIONIQUE (ACIDE).

MÉTAGÉNÈSE (du gr. μετά, indiquant changement, et de *genèse*), synonyme de *génération alternante*. *Voy.* GÉNÉRATION.

MÉTAIRIE (du b.-lat. *medietoria*, formé lui-même de *medietas*, milieu, moitié), bien-fonds affermé à cette condition que le locataire, dit alors *métayer* (jadis *meytadier*, *medietarius*), tenant du propriétaire la terre, les instruments et les bestiaux, et apportant pour sa part son industrie et son travail, retient pour son payement une partie (ordinairement la moitié) des fruits, les semences prélevées. C'est ce qu'on nomme aussi *fermier partiaire* ou *colon partiaire*. Ce genre de fermage est soumis par la loi à des conditions particulières (C. Nap., art. 1763, 1818, 2062). *Voy.* FERME, FERMIER.

MÉTAL (du gr. μέταλλον). Les *métaux* sont des substances minérales simples : ils sont bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité, doués d'un éclat particulier qu'on a nommé *éclat métallique*, opaques, pesants, tous solides, à l'exception du mercure, et possédant à un degré variable plusieurs propriétés générales, telles que la ductilité, la malléabilité, la ténacité et la densité. Ils sont plus lourds que l'eau, à l'exception du *sodium* et du *potassium*. Ils forment avec l'oxygène des composés *basiques*, qui prennent le nom d'*oxydes*, et qui, en s'unissant aux acides, forment des sels.

Les métaux aujourd'hui connus sont au nombre de 49 : or, argent, fer, cuivre, mercure, plomb, étain, connus de toute antiquité; zinc, bismuth, antimoine, connus au XV[e] siècle; cobalt (1733), platine (1741), nickel (1751), manganèse (1774), titane et tungstène (1781), molybdène (1782), chrôme (1797), columbium

ou tantale (1802), osmium, palladium, rhodium, iridium (1803); cérium (1804); potassium, sodium, baryum, strontium, calcium (1807); cadmium, lithium (1818); aluminium, yttrium, glucinium (1827); magnésium (1828); vanadium, thorium (1830); lanthane, didymium (1839); uranium (1840); erbium, therbium (1844); niobium, pelopium, ruthenium (1845); césium, rubidium (1861); thallium (1862), et indium (1864). On y joint quelquefois l'arsenic, le zirconium et le tellure, et deux métaux douteux, le norium et l'ilménium.

Thénard avait partagé les métaux en 6 sections, suivant leur plus ou moins grande affinité pour l'oxygène : la 1[re] comprenait ceux qui décomposent l'eau à la température ordinaire (*potassium*, *sodium*, *lithium*, *baryum*, *strontium* et *calcium*); la 2[e], ceux qui décomposent l'eau à 100° et au-dessus (*aluminium*, *glucinium*, *yttrium*, *zirconium*, *cérium* et *magnésium*); la 3[e], ceux qui décomposent l'eau à la chaleur rouge, ou à froid avec un acide (*fer*, *manganèse*, *nickel*, *cobalt*, *zinc*, *étain*, *cadmium*, *chrôme* et *vanadium*); la 4[e], ceux qui ne décomposent l'eau qu'à la chaleur rouge (*tungstène*, *molybdène*, *osmium*, *tantale*, *columbium*, *titane*, *antimoine* et *urane*); la 5[e], ceux qui décomposent l'eau au rouge blanc (*cuivre*, *plomb*, *bismuth*, *argent*); la 6[e], ceux qui ne décomposent l'eau à aucune température (*mercure*, *platine*, *or*, *palladium*, *iridium* et *rhodium*). — On préfère aujourd'hui classer les métaux suivant leur *atomicité* (*Voy.* ce mot); on a alors 5 classes, savoir : *métaux monoatomiques* (argent, lithium, sodium, potassium, rubidium, césium); *métaux diatomiques* (calcium, baryum, strontium, magnésium, zinc, cadmium, cuivre, mercure, etc.); *métaux triatomiques* (or, thallium, vanadium) ; *métaux tétratomiques* (aluminium, manganèse, fer, nickel, plomb, platine, etc.); *métaux hexatomiques* (molybdène, tungstène, iridium, etc.).

Les métaux sont tous opaques, comme nous l'avons dit ci-dessus; mais réduits à une extrême ténuité ils deviennent translucides; les feuilles d'or laissent alors passer une lumière verte. — Presque tous les métaux peuvent cristalliser : la plupart affectent la forme cubique, sauf le bismuth et l'antimoine dont les cristaux sont rhomboédriques. La plupart peuvent être réduits en lames minces et en fils; quand avec ces deux propriétés ils possèdent encore la ténacité, c.-à-d. la résistance à la traction et une certaine dureté ou résistance à l'arrachement de leurs molécules, ils deviennent éminemment utiles. C'est là spécialement le cas du fer ainsi que de certains alliages tels que le laiton. Tous les métaux sont susceptibles de fondre, plusieurs de se volatiliser et de distiller, ainsi le zinc, le cadmium, l'arsenic, l'antimoine, le sodium, le potassium et l'argent lui-même peuvent être purifiés par distillation. — En fondant ensemble divers métaux on obtient les *alliages*. *Voy.* ce mot et AMALGAME.

Les métaux se trouvent dans la nature, soit à l'état de pureté (état *natif*, état vierge), comme le cuivre, l'argent, l'or, le platine, soit, ce qui est le cas le plus fréquent, à l'état de combinaison avec des substances diverses, telles qu'oxygène, soufre, chlore, arsenic, dont il faut les dégager au moyen des opérations métallurgiques (*Voy.* MÉTALLURGIE). Ils sont le plus souvent enfouis dans les entrailles de la terre, en *filons*, en *amas*, en *couches*. *Voy.* MINES.

Les métaux les plus utiles dans les arts sont : le fer, le cuivre, l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le zinc, le mercure, le platine ; on ne se sert guère des autres que dans les laboratoires de Chimie ou dans les officines des Pharmaciens. — Par *métaux précieux*, on entend surtout l'or, l'argent et le platine, à cause de leur rareté et de l'emploi qu'on en fait dans la fabrication des bijoux et des monnaies.

Les anciens ne connaissaient que sept métaux, qu'ils désignaient chacun par le nom d'une des sept planètes : l'or (*Soleil*), l'argent (*Lune* ou *Diane*), le mercure (*Mercure*), le cuivre (*Vénus*), le fer (*Mars*), l'étain (*Jupiter*), le plomb (*Saturne*).

Les Alchimistes distinguaient des métaux *parfaits :* l'or, l'argent; et des métaux *imparfaits :* le plomb, l'étain, le mercure. Ils croyaient possible de métamorphoser les métaux imparfaits en métaux parfaits, et même de les transformer tous en or au moyen de ce qu'ils appelaient la *pierre philosophale*. Du reste, en cherchant cette chimère, ils ont fait beaucoup de découvertes utiles.

On appelle *métal d'Alger*, un alliage d'étain, plomb et antimoine, qui imite l'argent et dont on fait des couverts; *métal de cloches*, le bronze dont on fait les cloches (*Voy.* BRONZE et CLOCHE); *métal de prince*, un cuivre très-raffiné dont on fait des tabatières, des étuis, etc.; *métal de la reine*, un alliage d'étain, antimoine, plomb et bismuth, employé pour les théières anglaises, les cafetières, etc.

MÉTAL. En termes de Blason, *métal* se dit de l'or et de l'argent formant le champ de l'écu. En couleur, l'or est représenté par le jaune et l'argent par le blanc; en gravure, l'or par un écu ponctué, et l'argent par un écu uni. Lorsque l'écu porte métal sur métal, c.-à-d. or sur argent, on dit que les armes sont fausses ou *à enquerre*, c.-à-d. *à enquérir*, *à vérifier*.

MÉTALEPSE (du gr. μετάληψις, transposition), figure qui substitue l'expression indirecte à l'expression directe. C'est une espèce de métonymie fondée sur l'association des idées, et qui fait entendre une chose par une autre qui la précède, qui la suit ou l'accompagne. Ainsi l'on dit : *nous le pleurons*, pour *il est mort*. C'est par une métalepse remarquable que la Phèdre de Racine laisse échapper le secret de son amour pour Hippolyte (act. I, sc. 3):

Dieux, que ne suis-je assise à l'ombre des forêts ! etc.

MÉTALLIQUE, qui a les caractères ou l'apparence d'un *métal*. Il se dit surtout en parlant de l'éclat propre aux métaux. — En Minéralogie, on donne le nom de *corps métalliques* à une des grandes classes des minéraux, et à des groupes de roches comprenant les substances métalliques proprement dites.

On appelle *science métallique* la science qui concerne les médailles; *histoire métallique*, l'histoire d'un règne ou d'une époque où les événements sont constatés par une suite de médailles. *Voy.* MÉDAILLES et NUMISMATIQUE.

En Russie et en Autriche, on nomme *métalliques* des valeurs que l'État rembourse, et dont il paye les intérêts en numéraire. On les nomme ainsi pour les distinguer d'autres effets publics qui ne sont échangés que contre du papier-monnaie. Les *métalliques* de Russie sont payables en roubles d'argent; celles d'Autriche sont des obligations de 1,000 florins de capital ou de 50 florins de rente sur la banque d'Autriche. — En 1799, le Directoire émit en France une monnaie fictive dite *monnaie métallique*.

MÉTALLISATION. On nomma d'abord ainsi une opération par laquelle on prétendait que les substances contenues dans le sein de la terre se transformaient en métaux. — On donne aujourd'hui ce nom à une opération métallurgique à l'aide de laquelle les métaux sont ramenés à l'état de pureté.

MÉTALLOÏDES (de *métal*, et du gr. εἶδος, forme, apparence), nom donné, en Chimie, d'abord à ceux des corps simples qui, sans être métaux, ont une apparence métallique, comme l'arsenic, l'iode, le silicium, a été depuis étendu par Berzélius à tous les corps simples *non métalliques*. Les métalloïdes ont pour caractères d'être mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et de donner, en se combinant avec l'oxygène, des corps indifférents ou des acides. On en compte 16, savoir : 4 gazeux (*oxygène*, *hydrogène*, *azote* et *chlore*); 1 liquide (*brôme*); 10 solides (*soufre*, *phosphore*, *arsenic*, *iode*, *bore*, *silicium*, *sélénium*, *tellure*, *carbone*, *zirconium*), et enfin le *fluor*, dont l'état est encore incertain. — Parmi ces corps, le soufre et le charbon étaient connus de toute

antiquité. Paracelse dans le XVI[e] siècle connaissait l'arsenic et il découvrit l'hydrogène; Brandt découvrit le phosphore (1769), Rutherford l'azote (1772), Priestley et Lavoisier l'oxygène (1774), Scheele le chlore (1774), Müller le tellure (1782), Gay-Lussac et Davy le bore (1808), Berzélius le zirconium (1805), le sélénium (1816) et le silicium (1817); Courtois l'iode (1811) et Balard le brôme (1826).

Les métalloïdes ont été distribués par M. Dumas en 4 classes naturelles; mais depuis, le bore qui faisait partie de la 4[e] classe en ayant été détaché pour former une classe à part, on en compte aujourd'hui 5, savoir : 1° les *M. monoatomiques* (chlore, brôme, iode, fluor, hydrogène), 2° les *M. diatomiques* (oxygène, soufre, sélénium, tellure), 3° les *M. triatomiques* (bore); 4° les *M. tétratomiques* (silicium, zirconium, carbone), 5° les *M. pentatomiques* (azote, phosphore, arsenic).

MÉTALLURGIE (du gr. μεταλλουργία), art d'extraire les minerais du sein de la terre, d'en retirer les métaux et d'obtenir ceux-ci à l'état de pureté. Cette science exige des connaissances étendues en géologie, minéralogie, mécanique, physique et chimie. Ses principales opérations sont, 1° *mécaniques : triage* des roches métalliques, pour séparer des gangues, qui doivent être mises au rebut, le minerai bon à exploiter; *bocardage*, ou broyage du minerai; *lavage*, qui a pour but de débarrasser le minerai des parties terreuses; 2° *chimiques : grillage*, qui a pour objet de volatiliser le soufre, l'arsenic, etc., ou d'oxyder certains minerais pour les faire passer à des combinaisons que l'on puisse ensuite attaquer aisément par les réducteurs ou les fondants; *fonte*, qui est l'opération la plus importante, et qui s'opère, soit dans des hauts fourneaux, comme le fer, soit dans des fourneaux à réverbère, etc.; *affinage*, qui a pour but d'obtenir dans toute leur pureté les métaux déjà fondus. *Voy.* ces mots et le nom de chaque métal.

La Métallurgie est un des arts qui ont été le plus anciennement cultivés : l'Écriture sainte en fait honneur à Tubalcaïn, la Fable à Vulcain et aux Cyclopes. Les Telchines, les Dactyles, les Chalybes, eurent chez les anciens une grande réputation pour leur habileté dans les arts métallurgiques. Chez les modernes, ce sont surtout les habitants des parties montagneuses de l'Allemagne qui excellent dans ces arts. George Agricola, savant du XVI[e] siècle, peut être considéré comme le fondateur de la métallurgie scientifique. D'Holbach fit connaître en France, en les traduisant et les commentant, plusieurs des plus importants ouvrages publiés en Allemagne sur ce sujet. Depuis, Hassenfratz, Héron de Villefosse, Karsten, sont ceux qui ont le plus contribué aux progrès de la science. Outre le *Système de métallurgie* de Karsten (trad. par Cullmann, 1830-38), on cite le *Manuel de métallurgie générale* de Lampadius (trad. par Arrault, 1840), le *Traité de métallurgie* du Dr J. Percy (trad. par MM. Petitgand et Ronna), le *Traité de la fabrication du fer* de MM. Flachat, Barrault et Petiet, etc.

MÉTAMÈRES (CORPS). *Voy.* ISOMÉRISME.

MÉTAMORPHISME (du gr. μετά, indiquant changement, et μορφή, forme), nom donné, en Géologie, à l'altération qu'ont subie certaines roches sédimentaires au contact des roches éruptives lors de l'émission de celles-ci. C'est ainsi que des calcaires terreux ou compactes sont devenus cristallins, ou se sont transformés en dolomies au contact des basaltes et autres roches éruptives (*dolomisation*); que les grès sont devenus des quartzites, que des argiles se sont transformées en ardoises, ou se sont trouvées pénétrées de quartz, de mica, de feldspath et de quantité d'autres minéraux, etc. Les terrains azoïques sont composés en presque totalité par de *roches métamorphiques;* mais on en peut rencontrer dans tous les terrains. Aujourd'hui, un certain nombre de géologues ne sont pas éloignés de revenir aux idées des *Neptuniens* sur la formation aqueuse des roches métamorphiques et des roches éruptives elles-mêmes.

MÉTAMORPHOSE (du gr. μεταμόρφωσις, changement de forme). Dans la Mythologie grecque, les métamorphoses étaient fréquentes. Ovide en a fait le sujet d'un poëme en 15 chants qui contient 246 récits : c'est une histoire complète de la Fable, depuis le chaos jusqu'à la mort de César. — La *métempsycose*, enseignée par Pythagore et par plusieurs religions, n'est qu'une série de métamorphoses. *Voy.* MÉTEMPSYCOSE.

MÉTAMORPHOSES. En Histoire naturelle, on désigne sous ce nom les changements subis par certains animaux après l'éclosion et qui altèrent profondément la forme générale ou le genre de vie de l'individu. — Chez les Insectes, les métamorphoses peuvent être *complètes* ou *incomplètes :* 1° les *M. complètes* sont caractérisées par la succession des trois états de *chenille* ou *larve*, de *chrysalide*, *nymphe*, ou *pupe*, et d'*insecte parfait :* jamais les ailes ni les organes de la reproduction n'existent chez la larve; ils apparaissent chez la nymphe, et atteignent tout leur développement chez l'insecte parfait. Les Insectes à métamorphoses complètes sont les *Coléoptères* (Scarabées), les *Névroptères* (Libellules, Ephémères), les *Hyménoptères* (Abeilles, Guêpes, Bourdons), les *Lépidoptères* (Papillons); 2° les *M. incomplètes* tiennent ou au développement prématuré de l'insecte dans l'œuf, ou à un arrêt de développement de l'animal sorti de l'œuf. Dans le premier cas, les insectes atteignent le type de l'insecte parfait : tels sont les *Hémiptères* (Punaises, Cigales, Fulgores), et les *Orthoptères* (Grillons, Sauterelles) : en sortant de l'œuf, les Sauterelles possèdent déjà la plupart des caractères distinctifs de l'état parfait, elles broutent, sautent, ont des rudiments d'aile, etc. Dans le second cas, les insectes restent éloignés du type de l'insecte parfait : tels sont les Aptères, les Puces qui n'ont jamais d'ailes, etc. Entre ces deux groupes, on en trouve un intermédiaire, c'est celui des *Diptères* (Mouches) qui n'acquièrent qu'une paire d'ailes. — La larve, la nymphe, l'animal parfait ne sont qu'un même être, au même titre que l'embryon, le fœtus et le germe des mammifères, et non pas une série d'êtres emboîtés comme le pensaient Harvey et Réaumur. Les métamorphoses des insectes doivent être assimilées aux transformations que subit un animal vivipare dans les profondeurs de l'organisme maternel. Toutes les fois que l'œuf se développe en dehors de la mère et qu'il n'importe pas, comme chez l'oiseau, une grande quantité de nourriture, l'animal qui en sort est sujet à métamorphoses (loi de Quatrefages). — On observe des métamorphoses lentes chez les Batraciens (Grenouilles, Salamandres). En 1856, M. A. Müller a découvert une métamorphose dans la classe des Poissons, celle de l'Ammocète en Lamproie. Enfin on connaît des métamorphoses chez les Myriapodes (Iules), les Crustacés (Phyllosomes), les Annélides (Cercaires, Cysticerques, etc.), et les Mollusques (Tarets, Dentales).

MÉTAPHORE (du gr. μεταφορά, transport), figure de Rhétorique, de la classe des Tropes, par laquelle on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue : Quintilien (liv. VIII) l'appelle une comparaison abrégée. La *lumière* de l'esprit, la *fleur* des ans, l'*ivresse* du plaisir, le *feu* de l'amour, les *ailes* du temps, etc., sont autant de métaphores. Quand la métaphore est consacrée par l'usage et est entrée dans la langue ordinaire, elle prend le nom de *catachrèse* (*Voy.* ce mot). — Pour plaire, une métaphore doit être juste, naturelle, frappante; elle ne doit être ni forcée ni commune. Racine en fournit un bel exemple dans la description du bonheur du méchant (*Esther*, II, 9) :

> Et d'enfants à sa table une riante troupe
> Semble *boire* avec lui *la joie* à pleine coupe.

MÉTAPHRASE (du gr. μετάφρασις), se dit, en Lit-

térature, soit d'une traduction littéralement fidèle, comme le sont ou doivent l'être la plupart des traductions latines mises en regard du texte des auteurs grecs; soit du travail par lequel un commentateur explique une phrase figurée, elliptique ou difficile, par une tournure plus habituelle ou plus simple.

MÉTAPHYSIQUE (du gr. τὰ μετα τὰ φυσικά, *ce qui vient après la Physique :* nom donné soit par Aristote, soit par un de ses disciples, à la science de l'essence même des êtres, parce qu'elle est la fin et le couronnement de la science de la nature). La *Métaphysique* est la science des premiers principes et des premières causes : elle les étudie au double point de vue de la pensée et de la réalité, de la connaissance que l'esprit acquiert des choses et de l'existence qu'elles possèdent. Elle comprend trois parties : la *Psychologie rationnelle,* qui traite de l'essence de l'âme (*Voy.* Ame, Cause, Substance, Immortalité, etc.); la *Philosophie de la nature,* qui traite de l'essence de la matière et des lois les plus générales de la nature (*Voy.* Nature, Matière, Force, Étendue, Espace, Temps, etc.); la *Théologie naturelle* ou *Théodicée,* qui traite de l'essence de Dieu et de ses rapports avec le monde. *Voy.* Dieu, Infini, Idéal, Providence, etc.

C'est en Grèce, après la révolution philosophique opérée par Socrate, que sont nés les systèmes de métaphysique dont procèdent ceux des temps modernes. Platon essaya d'expliquer Dieu, l'âme et les corps par la *théorie des idées* dont nous avons résumé ci-dessus les principes et l'histoire (*Voy.* Idéalisme). Aristote, rejetant cette théorie, enseigna un système différent dans l'ouvrage qui a donné son nom à la partie la plus haute de la philosophie (*Métaphysique* ou *Philosophie première*). Tout être qui n'est pas sa cause à lui-même (comme Dieu) est le produit de quatre causes : d'abord il se compose d'une *matière* (substance indéterminée qui est l'*être en puissance*) et d'une *forme* ou *essence* (ensemble des caractères constitutifs de l'*être en acte*) ; ensuite, c'est par un *mouvement*, c.-à-d. par un changement, qu'il devient ce qu'il est ; or le mouvement suppose une *cause motrice* ou *cause efficiente*, par l'action de laquelle l'être en puissance devient l'être en acte, et une *cause finale* ou *fin*, qui détermine l'action de la cause motrice. Appliqués à l'âme et à la nature, ces quatre principes conduisent à concevoir Dieu comme le *premier moteur* dont tous les êtres tiennent leur existence et qui est lui-même *immobile*. Dieu meut le monde comme l'objet du désir meut ce qui le désire, comme le bien meut l'âme, c.-à-d. comme *cause finale* : il se pense lui-même, parce qu'il est le *bien absolu* (τὸ κράτιστον), et sa pensée est la *pensée d'une pensée* (νοήσεως νόησις), c.-à-d. est un acte pur dans lequel l'intelligence et l'intelligible, la pensée et l'être ne font qu'un ; Dieu est donc une intelligence vivante et parfaite, éternellement heureuse de sa propre action, de laquelle tout dépend et à laquelle tout se rapporte. — Ce système, qui ramène tout à l'opposition et au rapport de l'*acte* et de la *puissance*, de la *forme* et de la *matière* (*Voy.* ces mots), repose sur des abstractions insuffisantes pour expliquer la nature, l'âme et Dieu : dans la nature, la causalité effective ne semble appartenir réellement ni à la forme ni à la matière ; dans l'âme, l'essence, intimement unie au corps, est sujette à périr avec lui ; enfin Dieu, renfermé dans une éternelle contemplation de lui-même, n'agit pas sur le monde et le laisse en dehors même de sa pensée. Les disciples d'Aristote et ses nombreux commentateurs ne purent résoudre ces difficultés. Les autres systèmes n'y réussirent pas davantage. Au *rationalisme* d'Aristote Épicure substitua le *matérialisme :* détruisant dans la nature et dans l'homme la source de l'action et bannissant la cause divine comme un rêve de la superstition, il réduisit la réalité à des atomes sans vie, l'ordre de l'univers au hasard, la connaissance à des impulsions reçues par les sens, le bien et le mal aux impressions agréables ou pénibles attachées aux sensations (*Voy.* Atomisme, Intérêt). A ce système les Stoïciens opposèrent le *naturalisme :* tout être est un corps et contient deux principes, l'un passif (la *matière* ou *substance*) et l'autre actif (la *cause* ou *qualité*); en se mouvant au sein de la matière, la force active y produit successivement avec mesure et avec ordre, comme une semence qui se développe, les choses dont elle est la raison d'être, la *raison séminale* (λόγος σπερματικός); le corps le plus subtil et le plus actif étant le feu ou l'esprit éthéré (πνεῦμα), c'est lui qui par sa *tension* ou son *effort* (ἐπίτασις, τόνος), transforme les éléments, constitue l'étendue et la résistance dans les corps inanimés, la nature dans la plante, l'âme dans l'animal, le principe intelligent dans l'homme et la Providence divine dans le monde, qui est ainsi la *nature* soumise à la loi de la *raison*. L'insuffisance de cette doctrine, qui confond l'immatériel avec la matière, conduisit le chef du néoplatonisme, Plotin, à restaurer la véritable métaphysique en conciliant Aristote avec Platon, dans un vaste système (*Voy.* Idéalisme) : il eut sur l'âme et sur Dieu des vues profondes dont s'inspira St Augustin ; mais, abusant de la dialectique, il négligea trop souvent l'étude de la réalité pour se livrer à des spéculations abstraites. — Consulter : J. Simon, *Théodicée de Platon et d'Aristote ;* Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote* et *Essai sur le stoïcisme* (dans le recueil de l'Académie des Inscriptions) ; Bouillet, *Ennéades de Plotin* (traduction et notes) ; Nourrisson, *Philosophie de St Augustin*, etc.

Au moyen âge, Albert le Grand et St Thomas d'Aquin fondèrent le péripatétisme chrétien, en introduisant dans les écoles l'enseignement de la métaphysique d'Aristote : ils la concilièrent avec la théologie chrétienne en démontrant les dogmes de la Providence et de l'immortalité de l'âme (*Voy.* Forme, etc.); mais leurs disciples perdirent de vue l'étude de la réalité dans de vaines discussions sur les *formes substantielles* et les *qualités occultes.* — Consulter : Ch. Jourdain, *Philosophie de St Thomas d'Aquin* ; Hauréau, *De la philosophie scolastique ;* Rousselot, *la Philosophie dans le moyen âge.*

Les systèmes de métaphysique qu'ont produits les temps modernes se rattachent plus ou moins directement aux principes formulés dans le *platonisme*, le *péripatétisme*, le *matérialisme* d'Épicure et le *naturalisme* des Stoïciens. Au début, Descartes opéra une révolution par ses *Méditations touchant la philosophie première* et ses *Principes de la philosophie.* Pour arracher l'esprit humain aux stériles discussions de la Scolastique qui dissertait sur l'être indépendamment de tout être existant, il le contraignit à laisser les mots pour les idées, les abstractions pour les réalités, et à s'appliquer à ce qui est effectif, en commençant par lui-même et par Dieu. Remplaçant l'autorité par l'examen, il soumit tout au doute méthodique et donna pour base à la métaphysique un principe inébranlable : « Pendant que je veux penser que tout est faux, je remarque qu'il est nécessaire que moi, qui le pense, sois quelque chose. *Je pense, donc je suis.* Ce qui m'assure que je dis la vérité, c'est que je vois très-clairement que pour penser il faut être ; par là, je juge que je peux prendre pour règle générale que les choses que nous concevons fort clairement et fort distinctement sont toutes vraies (*Voy.* Critérium)... Le doute est une imperfection, et j'ai l'idée d'un être parfait : je ne saurais la tenir du néant ni de moi qui suis imparfait ; reste alors qu'elle me vienne d'une nature supérieure à la mienne et qui possède toutes les perfections dont je puis avoir quelque idée ; cette nature souverainement parfaite, c'est Dieu. » (*Voy.* Dieu.) En rappelant l'esprit humain à l'étude de lui-même et de Dieu, Descartes a fondé la métaphysique moderne; mais en n'approfondissant pas assez la nature des idées et l'essence des substances spirituelles et corporelles, qu'il réduisit à la *pensée* et à l'*étendue* (*Voy.* Mécanisme), il a ouvert la carrière à des systèmes très-

divers. Ses disciples complétèrent et même réformèrent à certains égards sa doctrine, en s'inspirant de l'idéalisme platonicien de St Augustin sans abandonner les vérités que contenait le rationalisme péripatéticien de St Thomas. Au premier rang se placèrent Bossuet (*Élévations sur les mystères*, *Méditations sur l'Évangile*, *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*), Fénelon (*Traité de l'existence de Dieu*, *Réfutation de Malebranche*), Malebranche (*Méditations chrétiennes*, *Entretiens sur la métaphysique*), Leibnitz (*Théodicée*, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*). Mais plusieurs se laissèrent égarer par l'ambition de tout expliquer à l'aide de spéculations abstraites : ainsi Spinosa érigea le *panthéisme* en système ; Malebranche inclina vers la même doctrine, quoiqu'il la combattît ; enfin Leibnitz, après avoir sagement restitué aux substances spirituelles et corporelles leur activité essentielle, enseigna le *déterminisme*, etc. Le discrédit dans lequel tombèrent les *tourbillons* de Descartes, la *vision en Dieu* et les *causes occasionnelles* de Malebranche, l'*harmonie préétablie* et l'*optimisme absolu* de Leibnitz, firent accueillir en France l'*empirisme* de Locke ; alors la Métaphysique fut réduite à l'étude des sensations par Condillac, à celle des notions abstraites par Destutt de Tracy, enfin proclamée une chimère par Aug Comte ; en même temps, la nécessité d'admettre un principe pour expliquer l'origine des choses conduisit au *matérialisme* ou au *naturalisme* (*Voy.* Idéalisme, Panthéisme, Déterminisme, Empirisme, Idéologie, Positivisme, Matérialisme, Naturalisme).— Consulter : Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne* ; Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme ou la Rénovation des sciences* ; Nourrisson, *Philosophie de Bossuet*, *Ph. de Leibnitz*, etc.

En Allemagne, après le *criticisme* de Kant, les hypothèses idéalistes de Fichte, de Schelling et de Hégel ont eu les mêmes résultats que les spéculations abstraites du *cartésianisme* (*Voy.* Idéalisme). Les théories de Kant et de Hégel ont trouvé des adeptes en France (*Voy.* Criticisme, Histoire [philosophie de l'], Critique [école]). Cependant aujourd'hui le débat se trouve à peu près concentré entre le *spiritualisme* d'un côté, le *matérialisme* et le *naturalisme* de l'autre. Ceux qui professent ces dernières doctrines prétendent identifier leur cause avec celle de la science. Mais l'école spiritualiste a parfaitement démontré qu'ils confondent arbitrairement les faits positifs avec les interprétations arbitraires qu'ils en donnent, que la métaphysique répond à un besoin irrésistible de notre esprit, que la vraie méthode consiste à se placer au centre de la conscience pour y étudier dans un être réel et vivant les conditions de l'existence personnelle et les éléments fondamentaux de la pensée, que l'expérience nous découvre ainsi en nous par une vue immédiate un principe actif et indivisible en qui la cause et la substance ne sont pas de simples phénomènes ni des abstractions, que dans le développement intellectuel la connaissance du moi, celle de la nature et celle de Dieu nous apparaissent comme corrélatives et d'une égale autorité, enfin qu'on ne peut en contester la légitimité sans ruiner les fondements de toutes les sciences (*Voy.* Conscience, Raison). — Consulter : Janet, *la Crise philosophique* ; Caro, *l'Idée de Dieu* ; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* ; Ravaisson, *la Philosophie au* XIX*e siècle* ; Tissandier, *Études de théodicée* ; Franck, *Métaphysique* (dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*).

MÉTAPLASME (du gr. μεταπλασμός, transformation), dénomination générale sous laquelle on réunit, en Littérature, toutes les figures de diction qui n'ont pour objet que les changements intérieurs que peuvent éprouver les mots : il se dit de toute modification qui se fait dans un mot en retranchant, ajoutant ou changeant une lettre ou une syllabe : telles sont la *métathèse*, l'*élision*, la *crase*, la *syncope*, la *prosthèse*. *Voy.* ces mots.

MÉTASTASE, métaptose (du gr. μετάστασις, μετάπτωσις, changement de place), se dit, en Médecine, du déplacement d'une maladie, de tout changement dans son siége ou dans sa forme. On n'est pas d'accord sur la cause de ce phénomène physiologique : il était attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement, et par les solidistes au déplacement de l'irritation. Quoi qu'il en soit, la métastase est, dans un grand nombre de cas, un heureux moyen de terminaison pour les maladies. — *Abcès métastatique*. *Voy.* Abcès.

MÉTATARSE (du gr. μετάταρσιον, de μετά, après, derrière, et τάρσος tarse), portion du pied comprise entre le tarse ou le talon et les orteils ; elle est composée de cinq os parallèles, qui forment, par leur partie extérieure, le dos du pied, et, par leur partie intérieure et inférieure, la plante du pied. On appelle *artères*, *veines métatarsiennes*, des artères et des veines qui se rendent au métatarse ; *os métatarsiens*, les cinq os qui forment le métatarse ; *phalanges métatarsiennes*, les cinq premières phalanges des orteils. *Voy.* Métacarpe.

MÉTATHÈSE (du gr. μετάθεσις, transposition), figure de Grammaire, qui consiste dans la transposition d'une lettre, ce qui a lieu surtout quand les mots passent d'une langue dans une autre : c'est ainsi que du mot grec *morphê* les Latins ont fait *forma* par la transposition des lettres *f* et *m* et que du latin *providere*, nous avons fait *pourvoir*, etc.

En Logique, on appelle *métathèse* la *conversion* d'une proposition. *Voy.* Proposition.

En Pathologie, on nomme ainsi la transposition de la cause d'une maladie du lieu où elle existait dans un autre où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, la répulsion dans la vessie d'un calcul engagé dans l'urètre, sont des *métathèses*.

MÉTAUX. *Voy.* Métal.

MÉTAYER. *Voy.* Métairie.

MÉTEIL (du b.-lat. *mistellum*, de *mixtum*, mêlé), mélange de seigle et de froment que l'on sème ensemble afin d'augmenter la valeur vénale du seigle, plus forte alors que si on le vendait séparément. Dans le midi de la France, ce mélange s'appelle *conségal* (du lat. *secale*, seigle). *Voy.* Blé.

MÉTEMPSYCOSE ou métempsychose (du gr. μετεμψύχωσις, transmigration de l'âme), passage de l'âme d'un corps dans un autre. Cette doctrine est une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme ; c'est la conception d'une autre vie, mais analogue à notre existence actuelle. La croyance à la métempsycose, liée à celle de la préexistence, a régné chez plusieurs peuples anciens. Les Égyptiens admettaient, d'après Hérodote, qu'après la mort l'âme passait successivement dans des corps d'animaux terrestres, aquatiques et aériens, et qu'elle revenait après trois mille ans animer le corps de l'homme ; mais, d'après leurs monuments, les âmes des morts étaient jugées dans l'*Amenti* par Osiris, et celles qui avaient été vertueuses étaient réunies aux dieux immortels. Les brahmanes de l'Inde enseignent depuis des siècles que la métempsycose est une punition à laquelle l'âme est condamnée jusqu'à ce qu'elle ait expié les fautes commises dans une vie antérieure. En Grèce, la transmigration des âmes fut enseignée par Orphée dans les mystères, par Pythagore dans sa morale, par Platon, Plotin, Porphyre et Origène sous des formes diverses. Elle se trouvait aussi au sein du Judaïsme dans la Cabale. Enfin, d'après César, elle était professée par les Druides qui s'en servaient pour inspirer aux Gaulois le mépris de la mort.

Détruite en Europe par le Christianisme, la croyance à la métempsycose a été reproduite de nos jours à des points de vue différents par plusieurs philosophes, Pierre Leroux (*de l'Humanité*), Ch. Fourier (*Théorie de l'unité universelle*, t. II), et développée

par Jean Reynaud dans une brillante utopie (*Terre et Ciel*), où il suppose que l'âme passe d'astre en astre, etc. On réfute cette hypothèse en montrant qu'elle est en contradiction avec les conditions de la justice et de la fraternité humaine : d'un côté la justice divine ne pourrait nous punir ici-bas pour des fautes commises ailleurs pendant une vie dont nous n'avons aucun souvenir, parce que toute expiation implique le souvenir de l'action punie ; d'un autre côté, nous ne saurions nous intéresser à ceux qui souffrent, si leurs maux étaient toujours les conséquences légitimes de leurs fautes. — Voir Caro, *l'Idée de Dieu* ; J. Simon, *la Religion naturelle* ; H. Martin, *la Vie future*.

MÉTÉORE (du gr. μετέωρος, élevé dans l'air). Ce mot, qui dans l'usage vulgaire ne s'applique qu'aux phénomènes lumineux du ciel, désigne, en Physique et en Astronomie, tous les phénomènes qui se passent dans l'atmosphère. On distingue les *M. ignés*, le tonnerre, le feu St-Elme, les feux follets, les étoiles filantes, les bolides et les aérolithes ; les *M. lumineux*, l'arc-en-ciel, les halos, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parhélies et le mirage ; les *M. aqueux*, les brouillards, les nuages, la pluie, la neige, la rosée, le givre, la grêle, le verglas ; les *M. aériens*, les vents et les trombes. *Voy.* chacun de ces mots et MÉTÉOROLOGIE. — Voir aussi J. Rambosson, *Histoire des météores*.

MÉTÉORINE, plante plus connue sous le nom de *Souci*. *Voy.* ce mot et ci-après MÉTÉORIQUES (FLEURS).

MÉTÉORIQUES (FLEURS), fleurs sensibles aux phénomènes divers de l'atmosphère : tels sont le *Laiteron de Sibérie*, qui se ferme pendant la nuit qui précède un beau jour, et s'ouvre si le temps doit être pluvieux ; le *Souci des pluies*, dit à cause de cette propriété *Météorine*, qui s'ouvre dès 7 heures du matin pour se fermer avant 4 heures du soir si le temps est serein, et qui ne s'ouvre point si le temps annonce de la pluie.

Pierres météoriques. *Voy.* AÉROLITHES.

MÉTÉORISATION (du gr. μετεωρίζειν, soulever, gonfler), dite aussi *Tympanite, Indigestion gazeuse*, affection propre aux animaux herbivores (Ruminants et Solipèdes) et qui est déterminée par le développement excessif et la rétention des gaz dans le canal digestif, d'où résulte un ballonnement considérable de l'abdomen et, si l'on ne peut absorber le gaz ou lui donner issue, la mort par asphyxie. Cette affection a pour causes : l'ingestion d'aliments humides ou de mauvaise qualité, ou l'arrêt dans l'œsophage d'une racine, d'un fruit qui s'opposent à la sortie des gaz formés dans le rumen.

MÉTÉORISME (même étym.), enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube alimentaire par des gaz qui s'y trouvent accumulés. On dit aussi *ballonnement* ou *tympanite*. Le météorisme est aisé à reconnaître par la résonnance tympanique que produit la percussion de l'abdomen ; il n'a aucune gravité quand il accompagne une maladie chronique, c'est au contraire un symptôme fâcheux quand il survient dans le cours d'une maladie aiguë, une fièvre par exemple. *Voy.* MÉTÉORISATION.

MÉTÉORITES. *Voy.* AÉROLITHES.

MÉTÉOROGRAPHE (de *météore* et du gr. γράφω, tracer), se dit, en Physique, de tout appareil destiné à enregistrer d'une manière continue la température, la pression atmosphérique, la direction et la vitesse du vent, le degré d'humidité de l'air, et en général toutes les circonstances qui intéressent la *météorologie*. Il y avait à l'Exposition universelle de 1867 un *météorographe* inventé par le P. Secchi, directeur de l'Observatoire romain ; l'appareil installé au dehors dans l'atmosphère était en relation avec un circuit voltaïque contenant un électroaimant, et cet électroaimant traçait sur un tableau une courbe qui faisait connaître les indications de l'instrument. *Voy.* ANÉMOGRAPHE, BAROMÉTROGRAPHE, HYGROMÈTRE, PLUVIOMÈTRE, etc.

MÉTÉOROLOGIE (du gr. μετεωρολογία, de μετέωρος, météore, et λόγος, discours), partie de la Physique qui traite des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, ainsi que des questions qui s'y rattachent. Elle a pour objet l'étude de la pluie, de la neige, des vents, des trombes, des aérolithes, du tonnerre, des aurores boréales, etc. — Les anciens n'avaient que des idées confuses sur les phénomènes météorologiques : Aristote a cependant composé un traité en quatre livres sur ce sujet. La Météorologie, comme science à part, ne date que du milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, Demaison étudia les phénomènes de la congélation ; Saussure fit des recherches sur la pluie, les nuages et la formation des vapeurs ; Franklin et Mairan observèrent les aurores boréales. Ce fut aussi Franklin qui découvrit l'identité de la foudre et de l'électricité, et qui inventa les paratonnerres. Volta étudia la formation de la grêle, et Dufay celle de la rosée. On commença alors, en France et en Angleterre, à s'occuper régulièrement d'observations météorologiques. Parmi les travaux plus récents, il faut citer ceux de Humphry Davy, sur les brouillards ; de Chladni, sur les aérolithes ; de Peltier, sur la foudre, et, en général, sur les phénomènes électriques de l'atmosphère ; de Moreau de Jonnès, sur les ouragans, les tremblements de terre et sur le résultat des déboisements ; du Dr Wells, sur la théorie de la rosée ; de MM. Coulvier-Gravier et Saigey, sur les étoiles filantes, et enfin de M. Babinet (dans les comptes rendus de l'Académie des sciences).

La plupart des traités de physique, surtout ceux de Pouillet, de Becquerel et de Daguin, consacrent une grande place aux questions de météorologie. L.-Fr. Kaemtz a publié un *Manuel de météorologie*, 1831-32 (trad. de l'allem. par Ch. Martins, 1847). MM. les Drs Froissac et Boudin ont traité *De la météorologie* au point de vue médical. On peut encore consulter : l'*Annuaire du bureau des longitudes* ; Dove, *la Loi des tempêtes* ; Fitz Roy, *The weather book* ; Marié Davy, *les Mouvements de l'atmosphère et des mers* ; Lartigue, *Essai sur les ouragans et les tempêtes* ; Coulvier-Gravier, *Recherches sur les météores et sur les lois qui les regissent*, etc.

Il s'est formé en 1853 à Paris une *Société de météorologie* dans le but de faire avancer cette science. L'*Association scientifique de France*, fondée par M. Leverrier, a aussi pour objet les progrès de la météorologie : elle publie un bulletin hebdomadaire et un bulletin mensuel. Il a été établi, sur toute la surface de la France et sur plusieurs points à l'étranger, des *stations météorologiques* où l'on observe chaque jour le baromètre, le thermomètre, l'hygromètre et le pluviomètre, et toutes ces observations sont centralisées à Paris où on les met en œuvre.

MÉTHODE (du gr. μέθοδος, procédé), ensemble des moyens employés pour arriver à un but dans une science ou dans un art.

Considérée en général, la *Méthode scientifique* se définit la marche que suit l'esprit humain pour découvrir et pour transmettre la vérité. Elle a deux procédés principaux, l'*analyse* et la *synthèse*, qui reçoivent elles-mêmes diverses définitions d'après leurs diverses applications (*Voy.* ANALYSE PHILOSOPHIQUE, A. MATHÉMATIQUE, A. CHIMIQUE). Descartes, dans son *Discours de la Méthode* (2e partie), a ramené à quatre les règles de la méthode : « 1° (*critérium de certitude*) ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connaisse évidemment être telle, c.-à-d. éviter soigneusement la précipitation et la prévention, et ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présentera si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'aie aucune occasion de le mettre en doute ; 2° (*analyse*) Diviser chacune des difficultés que j'examinerai en autant de parcelles qu'il se pourra, et qu'il sera requis pour les mieux résoudre ; 3° Conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus

aisés à connaître, pour monter peu à peu comme par degrés jusqu'à la connaissance des plus composés, et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point naturellement les uns les autres; 4° (*synthèse*) Faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales que je sois assuré de ne rien omettre. » *Voy.* LOGIQUE.

Considérée par rapport aux opérations de l'esprit dont elle se sert, la Méthode distingue trois espèces de sciences et applique à chacune d'elles un ensemble de règles spéciales : 1° les *Sciences exactes* ou *Mathématiques*, qui emploient la *M. démonstrative* (*Voy.* DÉMONSTRATION); 2° les *Sciences physiques* ou *S. positives*, qui emploient la *M. d'observation* ou la *M. expérimentale* (*Voy.* ces mots) : les règles en ont été déterminées successivement par Bacon (*Novum Organum*) et par les savants dont les travaux ont constitué l'Astronomie, la Physique, la Chimie, la Physiologie, etc.; 3° les *Sciences morales* ou *S. philosophiques*, qui emploient à la fois la *M. d'observation* et la *M. démonstrative*, mais sous une forme spéciale. *Voy.* PHILOSOPHIE.

Dans les Sciences naturelles, et particulièrement dans la Botanique, le mot *méthode* a deux acceptions. Il signifie tantôt l'ensemble des principes sur lesquels le botaniste s'appuie pour faire sa classification, tantôt le simple arrangement systématique des végétaux. *Voy.* CLASSIFICATION et VÉGÉTAUX.

Méthode se dit encore de certains livres élémentaires, particulièrement de ceux qui concernent l'étude des langues (*Méthode grecque*, *M. latine de Port-Royal*). — Dans l'étude de la Musique, il se dit des recueils de préceptes et d'exemples que l'on emploie pour l'enseignement du chant ou d'un instrument : les plus estimées parmi les *Méthodes de musique* sont celles du Conservatoire de France. Pour l'indication des méthodes particulières, *Voy.* le nom de chaque instrument.

Méthodes d'enseignement. *Voy.* ENSEIGNEMENT.

Méthodes de lecture. *Voy.* LECTURE.

MÉTHODISTES. On a appelé *secte des Méthodistes* ou *Méthodisme*, une doctrine médicale fondée au premier siècle de notre ère par Thémison et perfectionnée par Thessalus et Soranus. Selon les Méthodistes, l'*eutonie* des organes fait la santé, et les maladies proviennent du resserrement ou du relâchement de la constriction normale (du *strictum* et du *laxum*). A ces deux genres de causes ils en ajoutèrent un troisième, sous le nom de *genre mixte* ou *composé*, pour y classer les maladies qui, selon eux, tenaient de l'un et de l'autre des deux premiers genres. C'est à peu près le système que Brown a fait revivre vers la fin du XVIIIe siècle. — *Méthodistes* se dit aussi, mais d'une manière moins précise, de médecins qui s'attachent scrupuleusement à la méthode prescrite, par opposition aux *médecins empiriques*, qui modifient leur pratique d'après l'expérience.

MÉTHODISTES, secte religieuse. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MÉTHYLAMINE (de *méthyle* et d'*amine*), nom donné, en Chimie, à une base comparable à l'ammoniaque, qui a été découverte par M. Wurtz, en 1849, et que l'on obtient en traitant par la potasse le cyanate de méthyle. Sa composition est exprimée par la formule C^2H^5Az. C'est un gaz incolore, d'une odeur ammoniacale, très-soluble dans l'eau, très-alcalin, et combustible. La méthylamine se trouve dans plusieurs produits naturels, tels que les harengs saurs, l'huile d'os, certaines excrétions animales, etc.

MÉTHYLE, MÉTHYLÈNE (du gr. μέθυ, vin, et ὕλη, bois), composé d'hydrogène et de carbone qu'on admet comme radical de l'esprit de bois, dit aussi *alcool méthylique*, *bihydrate de méthylène* ou *hydrate d'oxyde de méthyle*. *Voy.* ESPRIT DE BOIS.

Éthers méthyliques. *Voy.* ÉTHER.

MÉTIER (jadis *mestier*, du lat. *ministerium*, office, service), se dit de toute profession manuelle ou mécanique. On oppose les *métiers* aux *arts*, et on appelle *artisan* celui qui exerce un métier quelconque : serrurier, menuisier, bottier, chapelier, etc.

Arts et métiers, ensemble des arts mécaniques. *Voy.* ART, INDUSTRIE, CONSERVATOIRE.

Corps de métiers. *Voy.* CORPORATION et MAÎTRISE.

MÉTIER, machine pour la confection de divers ouvrages et généralement des tissus. Dans le *métier ordinaire* du tisserand, un certain nombre de fils parallèles, appelés *chaîne*, sont tendus horizontalement entre deux rouleaux ou *ensouples*; chaque fil passe : 1° entre les dents d'un *peigne* fixé dans un battant mobile qui reçoit autour d'un axe un mouvement oscillatoire déterminé par la main du tisseur; 2° dans un anneau appelé *lisse* qui sert à élever ou à abaisser à volonté le fil qui le traverse. A l'aide de deux pédales, l'ouvrier, ayant par exemple soulevé la série des fils pairs et abaissé celle des fils impairs, *lance* entre eux la *navette* sur laquelle est enroulée la *trame*; après la *duite* ou passage de la navette, le peigne est amené en avant pour serrer plus ou moins la trame contre les duites précédentes; puis le tisseur, appuyant le pied sur la seconde pédale, renverse la disposition des fils de la chaîne et lance de nouveau la navette dans le sens contraire. C'est ainsi qu'on produit les tissus unis. En multipliant le nombre des lisses et en variant la manière de les lever, on obtient les tissus croisés, les tissus à côtes, à dessins réguliers, les tissus façonnés, brochés, etc. — Dans beaucoup de manufactures, dans les filatures surtout, les métiers sont *automatiques* (*Voy.* ce mot), c.-à-d. mus par l'eau ou par la vapeur. M. Bonelli, de Turin, a inventé un *métier électrique*, qui peut s'adapter aux *métiers à la Jacquart*. On a imaginé aussi de substituer aux métiers rectilignes des *métiers circulaires* dont la puissance de production est bien plus considérable.

Parmi les métiers dont l'usage est le plus fréquent, il faut citer, outre le *métier de tisserand* (décrit ci-dessus et dont la forme la plus parfaite est le *M. à la Jacquart*), le *métier à bas* ou *à tricoter*, qui sert à la fabrication de toute espèce de bonneterie (*Voy.* BAS et TRICOT); les *métiers de haute* et *de basse lisse*, pour la tapisserie. *Voy.* LISSES.

Les Brasseurs appellent *métiers* la liqueur qu'ils retirent après avoir fait tremper la farine ou le houblon. Les résultats des premières opérations se nomment *premiers métiers*; ceux des deuxièmes, *seconds métiers*. On ne donne au produit le nom de *bière* que quand il est entonné dans les pièces.

MÉTIS (du gr. μῆτις, prudence), planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

MÉTIS (de l'espagnol *mestizo*, dérivé lui-même du lat. *mixtitius*, pour *mixtus*, mêlé). En parlant de l'Homme, ce mot désigne le fruit de l'union d'un Espagnol ou d'un Européen avec une Américaine, ou d'un Américain avec une Espagnole ou une Européenne. — En Histoire naturelle, on applique ce nom aux produits mélangés de deux espèces différentes, dans le règne animal comme dans le règne végétal (*Voy.* HYBRIDATION, ESPÈCE, RACE). On donne spécialement le nom de *métis* aux races de moutons provenant du croisement des races indigènes, soit de France, soit des autres pays, avec des mérinos ou béliers espagnols.

MÉTONIEN ou MÉTONIQUE (CYCLE). *Voy.* CYCLE.

MÉTONOMASIE (du gr. μετονομασία, de μετά, indiquant changement, et ὄνομα, nom), se dit de l'action de changer son nom par voie de traduction. A l'époque de la Renaissance, l'usage de déguiser ainsi son nom était général chez les savants; on en trouve encore des exemples au XVIIIe siècle. C'est ainsi que Schwarzerd devint *Mélanchthon*; La Ramée, *Ramus*; le médecin Martin Sans Malice, *Akakia*; André Duchesne, *Quercetanus*; Franç. De le Boë ou Dubois, *Sylvius*; les Weiss, *Albinus*; le poëte Trapassi, *Métastase*; le naturaliste Eichmann, *Dryander*, etc.

MÉTONYMIE (du gr. μετωνυμία, changement de

nom), figure de mots de la classe des Tropes, qui transporte le nom d'une chose à une autre chose voisine, mais distincte. La métonymie emploie la cause pour l'effet, l'effet pour la cause, le signe pour la chose signifiée, l'abstrait pour le concret, le contenant pour le contenu, le lieu où une chose se fait pour la chose même, etc. Dans ce vers de Boileau (*Sat.* IX) :

Faire trembler *Memphis* et pâlir *le croissant*,

il y a deux métonymies : « Memphis » est mis pour « les habitants de Memphis, » c'est le contenant pour le contenu ; « le croissant » est mis pour « les Turcs, » c'est le signe pour la chose signifiée.

MÉTOPE (du gr. μετόπη, de μετά, entre, et ὀπή, ouverture), se dit, en Architecture, de l'intervalle carré qui se trouve entre les triglyphes de la frise dans les colonnes de l'ordre dorique : on y place d'ordinaire des ornements, tels que vases, trépieds, têtes de génisse ou de bélier. Les métopes de plusieurs temples grecs (du Parthénon d'Athènes p. ex.) sont des bas-reliefs.

MÈTRE (du gr. μέτρον, mesure), unité principale de longueur du Système métrique. Le *mètre* est égal à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre et équivaut à 3 pieds 11 lignes 296 millièmes, ou à 0 toise, 5130740 de l'ancien système. Ses multiples sont le *décamètre*, l'*hectomètre*, le *kilomètre* et le *myriamètre*, qui valent respectivement 10 mètres, 100 mètres, 1000 mètres et 10000 mètres ; ses sous-multiples sont le *décimètre*, le *centimètre*, et le *millimètre*, qui représentent le 10e, le 100e et le 1000e du mètre. Dans l'évaluation des longueurs médiocres on emploie comme unité le *mètre* et ses subdivisions ; les très-petites longueurs comme le diamètre d'un tube, l'épaisseur d'une feuille d'or, s'évaluent en *millimètres* ou fraction décimale de millimètre. Enfin les longueurs itinéraires s'expriment, suivant les cas, en *myriamètres*, *kilomètres* ou *hectomètres*.

MÈTRE CARRÉ, unité principale de surface du Système métrique : c'est un carré qui a pour côté l'unité de longueur. Ses sous-multiples sont : le *décimètre carré*, le *centimètre carré*, le *millimètre carré* ; ses multiples, le *décamètre carré*, l'*hectomètre carré*, le *kilomètre carré* et le *myriamètre carré*. Chacune de ces unités vaut 100 fois l'unité immédiatement inférieure ; il en résulte que si l'on partage un nombre donné de mètres carrés en tranches de deux chiffres à partir de la virgule décimale, aussi bien vers la droite que vers la gauche, ces tranches expriment suivant leur rang des mètres carrés, des décimètres carrés, des décamètres carrés, des hectomètres carrés... etc. Ex. : 5634 *mètres carrés*, 273 = 56 *décamètres carrés*, 34 *mètres carrés*, 27 *décimètres carrés*, 30 *centimètres carrés*. — L'*are*, unité employée pour la mesure des surfaces agraires, est un *décamètre carré* (*Voy.* ARE) : son sous-multiple, le *centiare*, équivaut à un mètre carré.

MÈTRE CUBE, unité principale de volume du Système métrique : c'est un cube qui a pour côté l'unité de longueur. Les sous-multiples sont : le *décimètre cube*, le *centimètre cube*, etc. ; ses multiples, le *décamètre cube*, l'*hectomètre cube*, etc. Chacune de ces unités vaut 1000 fois l'unité immédiatement inférieure. Il en résulte que si l'on partage un nombre donné de mètres cubes en tranches de trois chiffres à partir de la virgule décimale, les tranches expriment suivant leur rang des mètres cubes, des décimètres cubes, des centimètres cubes, etc. Ex. : 7836 *mètres cubes*, 248527 = 7 *décamètres cubes*, 836 *mètres cubes*, 248 *décimètres cubes*, 527 *centimètres cubes*. — Le *stère*, employé dans la mesure des bois de chauffage, n'est autre chose qu'un mètre cube. *Voy.* STÈRE.

MÈTRE. Dans la Prosodie grecque et latine, ce mot s'emploie : 1° comme synonyme de *pied* (*Voy.* ce mot), et, dans ce sens, il se dit du *dactyle*, du *spondée*, de l'*anapeste*, de l'*iambe*, etc. : on appelle *hexamètres*, *pentamètres*, les vers composés de six ou de cinq de ces pieds ; 2° comme désignant le *système de pieds* dont se compose un vers : dans ce second sens une *dipodie* (deux pieds) peut former un mètre ; c'est ainsi qu'un vers *iambique trimètre* est composé de six pieds. L'étude des diverses espèces de mètres est l'objet de la *métrique*. *Voy.* ce mot.

MÉTRÈTES (du gr. μετρητής), la plus grande des mesures de capacité employées autrefois par les Grecs pour les choses liquides, contenait 2 *diôtas*, et valait 38 lit., 83. *Voy.* AMPHORE.

MÉTREUR (de *mètre*). *Voy.* TOISEUR.

MÉTRIQUE (LA), du gr. μετρική, science de la mesure ; partie de l'ancienne Poétique qui a pour objet l'étude des différentes espèces de *mètres* et de vers dans les langues prosodiques. Il se dit surtout de l'étude de la versification grecque et latine. On estime chez les anciens les *métriques* de Diomède et de Terentianus Maurus ; chez les modernes, les *Elementa doctrinæ metricæ* d'Hermann (Leipzig, 1826), le *De re metrica Latinorum*, de Lucien Müller, le *Traité de versification latine* de M. Quicherat, etc.

MÉTRIQUE (SYSTÈME). On appelle ainsi le système des poids et mesures en usage en France, parce qu'il a pour base le mètre. Il est connu aussi sous le nom de *système décimal*, parce que les mesures qui le composent y sont assujetties à la subdivision décimale. — Lorsque, frappée des inconvénients de l'ancien système français (*Voy.* MESURES), l'assemblée nationale, le 8 mai 1790, eut décrété sa suppression et la création d'un système plus conforme à l'état de la science, une commission nommée par l'Académie des sciences et qui comptait parmi ses membres, Berthollet, Borda, Lagrange, Delambre, Laplace, Méchain et Prony, fut chargée d'en étudier les bases. Tout d'abord, pour éterniser leur œuvre, ces savants convinrent d'en prendre les mesures dans la nature, et Delambre et Méchain furent chargés de mesurer l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Barcelone (opération qu'Arago étendit ensuite jusqu'à l'île de Formentera). De cette mesure combinée avec la valeur alors admise pour l'aplatissement de la terre, ils déduisirent la longueur du quart du méridien terrestre, c'est-à-dire de la distance du pôle à l'équateur ; c'est cette distance, trouvée égale à 5130740 toises de Paris, qui partagée en 10 millions de parties égales a donné le *mètre*. Il est vrai que la valeur de l'aplatissement employée par les auteurs du système métrique, était un peu trop faible : de là une erreur, reconnue plus tard, de 300 mètres environ sur la distance du pôle à l'équateur. Mais cette erreur répartie sur 10 millions de mètres produit, pour chacun, une différence tellement insignifiante qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Le *mètre* fut déclaré *mesure légale* de longueur, par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795). Mais le système métrique complet ne fut adopté dans son ensemble que le 2 novembre 1801. Malheureusement la tolérance de l'administration, et notamment le décret du 12 février 1812, retarda la propagation des nouvelles mesures, et ce fut seulement la loi du 4 juillet 1837 qui proscrivit d'une manière définitive les mesures anciennes, en rendant le système métrique exclusivement obligatoire à partir du 1er janvier 1840.

Les unités du système métrique sont : le *mètre* pour les longueurs ; le *mètre carré* et l'*are* pour les surfaces ; le *mètre cube* et le *stère* pour les volumes, le *litre* pour les capacités, le *gramme* pour les poids et le *franc* pour les monnaies. — Les multiples de ces unités, à l'exception de ceux du mètre carré et du mètre cube (*Voy.* ces mots), valent respectivement 10 fois, 100 fois, 1000 fois, 10000 fois l'unité principale correspondante ; on les nomme à l'aide des mots *déca*, *hecto*, *kilo*, *myria*, que l'on place devant le nom de cette unité principale. Ainsi les multiples du mètre p. ex. valent respectivement 10 mètres, 100 mètres, 1000 mètres, 10000 mètres, et s'appellent : *décamètre*, *hectomètre*, *kilomètre*, *myriamètre*, et de même pour les autres espèces d'unités. — Les sous-

multiples des mêmes unités en valent respectivement le dixième, le centième, le millième; leurs noms se forment à l'aide des mots *déci*, *centi*, *milli*, placés devant le nom de l'unité principale correspondante. Ainsi les sous-multiples du mètre valent respectivement $0^m,1$; $0^m,01$; $0^m,001$, et s'appellent *décimètre, centimètre, millimètre*, et ainsi des autres unités. Il résulte de là d'abord que tout nombre exprimant des unités du système metrique est un nombre décimal, et par suite que les calculs des nouvelles mesures ne sont autres que des calculs de nombres décimaux. Il en résulte aussi, et c'est là un des grands avantages du système métrique, que, pour convertir un nombre exprimant une espèce donnée en un nombre exprimant des unités de même espèce 10. 100, 1000... fois plus grandes ou plus petites, il suffit d'y déplacer la virgule de 1, 2, 3... rangs vers la gauche ou vers la droite.

Les auteurs du système métrique avaient voulu astreindre aussi les divisions du temps et de la circonférence à la loi décimale; mais leurs travaux sur ces points n'ont pas été adoptés par l'usage, et les anciennes subdivisions se sont maintenues.

Plusieurs nations ont déjà adopté le système métrique complet, notamment la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, la Suisse (loi du 14 juillet 1868), etc.; en Angleterre son emploi est facultatif depuis 1864; en Prusse, et dans toute l'Allemagne du Nord, le système métrique sera obligatoire à partir de 1872. L'adoption du système monétaire français par l'Italie, la Grèce, l'Espagne, la Roumanie, la plupart des républiques de l'Amérique du Sud, permet d'espérer que le système métrique cessera bientôt d'être un système exclusivement français pour devenir celui de tous les peuples civilisés. — Il s'est formé à Paris en 1855 une société internationale ayant pour objet la propagation du système métrique.

MÉTROAQUES (du gr. μητρῳακός), nom donné chez les Grecs à des hymnes en l'honneur de Cybèle. *Voy.* HYMNE.

MÉTROLOGIE (du gr. μέτρον, mesure, et λόγος, discours) science des poids et mesures. On donne surtout ce nom aux ouvrages dans lesquels on traite des poids et des mesures de tous les peuples, tant anciens que modernes. Les *Traités de métrologie* les plus estimés sont ceux de Paucton et de Romé de Lisle, et de MM. Tarbé des Sablons, Palaiseau, Saigey, Souquet, Bovy, Deschamps, A Barny, etc. — D'Anville, Letronne, Wurm, Ideler, etc., ont traité de la métrologie des anciens.

MÉTRONOME (du gr. μέτρον, mesure, et νόμος, loi, règle), instrument employé dans l'étude de la Musique pour indiquer les divers degrés de vitesse du mouvement musical. Il se compose essentiellement d'un pendule ou balancier enfermé dans une petite boîte pyramidale, et qui, par la vitesse plus ou moins grande de ses oscillations, toutes sensibles à l'oreille, marque les temps de la mesure. Les oscillations peuvent être ralenties ou accélérées en allongeant ou en raccourcissant le pendule, ou bien en déplaçant un poids mobile porté sur une tige adaptée au pendule. Pour comparer entre eux les divers mouvements, on prend le nombre des oscillations qu'exécute le balancier dans une minute; ce nombre est indiqué par les numéros d'une échelle. Cet instrument est indispensable à toute personne qui cultive la musique, depuis le commençant jusqu'au compositeur; beaucoup de morceaux de musique portent la désignation du numéro du métronome qui correspond au degré de mouvement que l'auteur a voulu donner à son œuvre. — Il a existé dès la fin du XVIIe siècle, sous les noms de *chronomètre*, *échomètre*, *métromètre*, *rhythmomètre*, etc., divers instruments analogues: mais le *métronome*, tel qu'il existe aujourd'hui, ne date que de 1816; il est dû à Maëlzel, et a été perfectionné par Bienaimé et par J. Wagner.

MÉTROPOLE (du gr. μητρόπολις, ville-mère). Ce mot signifiait, chez les Grecs, la mère-patrie, c.-à-d. la ville d'où sortaient les colonies qui allaient habiter d'autres terres. Ainsi Corinthe était la métropole de Corcyre. C'est encore dans ce sens qu'il s'emploie en parlant d'un État considéré par rapport à ses colonies. — Les Romains appelèrent *métropole* la ville capitale d'une province, celle où résidait le préfet du prétoire : Arles, Lyon, Trèves, furent à diverses époques métropoles de la Gaule. — Le gouvernement ecclésiastique s'étant modelé sur le gouvernement civil, les églises des villes capitales furent, à partir du IIIe siècle, appelées *métropoles*, et les siéges épiscopaux établis dans ces villes, *métropolitains*. Sous ce rapport, Lyon, Vienne, étaient les métropoles des Gaules. — Aujourd'hui, on n'appelle plus *métropoles* que les villes qui ont un siége archiépiscopal.

Dans l'Église grecque, le *métropolitain* ou *métropolite* occupe un rang intermédiaire entre le patriarche et l'archevêque. En Russie, au contraire, c'est le plus haut degré de la hiérarchie.

MÉTROPOLITAIN. *Voy.* MÉTROPOLE.

MÉTROSIDÉROS (mot hybride formé du gr. μέτρον, mesure, et du lat. *sidus*, *sideris*, astre; sans doute parce que l'épanouissement des fleurs dans certaines espèces suit la marche du soleil), genre de la famille des Myrtacées, renferme de charmants arbrisseaux particuliers à l'Australie, et cultivés dans nos serres comme plantes d'ornement : calice monophylle à 5 dents, 5 pétales; étamines nombreuses, à filaments libres, très-longs, colorés, insérés sur le calice; capsule à 3 ou 4 loges polyspermes. Les principales espèces sont le *M. viridiflora*, à fleurs verdâtres; le *M. vera*, bel arbre de l'Inde; le *M. citrina*, etc. — Plusieurs espèces ont été détachées de ce genre et ont servi à former les genres *Callistémon* et *Leptosperme*. *Voy.* ces mots.

METTEUR (de *mettre*). Le *metteur en œuvre* est l'ouvrier lapidaire spécialement chargé de monter les pierres et les perles. — En Typographie, le *metteur en pages* est celui des compositeurs qui rassemble les différents paquets déjà composés pour en former des pages et des feuilles. *Voy.* IMPOSITION.

MEUBLES (du lat. *mobilia*; de *movere*, mouvoir). Les matières employées pour la fabrication des meubles ont varié selon les pays et les époques (bois de diverses espèces, fer, bronze, ivoire, marbre, etc.). Leurs formes ont toujours été réglées par le style de l'architecture et de la décoration. Les meubles des anciens (Égyptiens, Assyriens, Grecs, Romains), ne nous sont connus que par les descriptions, les peintures et les sculptures qui sont parvenues jusqu'à nous. Héritiers des procédés employés par les Grecs, les Byzantins les transmirent aux peuples de l'Occident, particulièrement aux Italiens. Au moyen âge, le bois sculpté servit pour les siéges, lits, buffets, bahuts, dressoirs, tables, etc., comme on en voit des spécimens au musée de Cluny, à Paris (*Voy.* Viollet le Duc, *Dictionnaire du mobilier français*). A partir de la Renaissance, les formes des meubles furent plus élégantes et les matières plus variées; on teignit les bois indigènes, on employa en placage l'ébène avec incrustations d'ivoire, le bois de rose, l'acajou, etc.; on fabriqua des meubles en bois peint ou doré; on imita la mosaïque par la marqueterie avec des cuivres ciselés, etc. Au XVIIe siècle, on cite Delobel, qui composa un magnifique ameublement pour le palais de Versailles; Boule, inventeur d'un genre de marqueterie; au XVIIIe siècle, Ph. Caffieri et Gouthières, célèbres par leurs cuivres ciselés, etc. De nos jours la fabrication des meubles a fait des progrès sous le rapport de l'industrie; mais, au lieu d'inventer, on se borne à puiser aux sources anciennes suivant les caprices de la mode; en outre, si l'on trouve du style dans les meubles d'un prix élevé, ceux qui sont destinés à la classe moyenne manquent trop souvent de goût et font regretter les produits des siècles précédents. — Consulter Pugin,

Modèles d'ameublement du XVe *siècle*; Santi, *Modèles de meubles*, etc. Voir aussi ÉBÉNISTERIE, DÉCORATION, ORNEMENT, ARTS INDUSTRIELS.

MEUBLES. En Droit, on donne le nom de *meubles* ou *biens meubles* à toutes les choses mobilières. Toutefois le Code Napoléon (art. 527) distingue les *meubles par nature* et les *meubles par détermination de la loi*. Les premiers sont tous les corps ou objets qui peuvent être transportés, comme les meubles proprement dits, ou changer de place par eux-mêmes, comme les troupeaux et aussi les bateaux, bacs, navires, moulins et bains sur bateaux, et généralement toutes usines non fixées sur des piliers, enfin même les matériaux de démolition. Parmi les seconds, ou *meubles incorporels*, sont compris : l'usufruit des choses mobilières ; les obligations et actions qui ont pour objets des choses exigibles ou des effets mobiliers, les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie ; les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'État, soit sur des particuliers, etc. — Le mot *meuble*, employé seul et sans autre addition ni désignation, ne comprend pas l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instruments des sciences, des arts et métiers, le linge de corps, les chevaux, équipages, armes, grains, vins, foins et autres denrées. Toutes ces choses sont néanmoins rangées parmi les *biens mobiliers*. — On entend par *meubles meublants* les meubles qui sont destinés à l'usage et à la décoration des appartements. Les galeries ou collections de tableaux, statues, etc., n'en font pas partie.

En fait de *meubles*, possession vaut titre (C. Nap., art. 2279). *Voy.* POSSESSION.

En termes de Blason, on nomme *meuble* toute pièce qui se trouve dans les armoiries : des animaux, des fruits, des arbres, des besants, des macles, une doloire, etc., sont des meubles de l'écu.

MEULE (du latin *mola*, qui a le même sens). — 1° *Meules de moulin :* elles se composent de deux parties : la *meule d'en bas*, dite aussi le *gîte* ou la *meule gisante*, et la *meule d'en haut*, dite aussi *meule courante* ou *tournante*. On distingue les *meules à la française*, de 1^m,50 à 2^m de diamètre, formées soit d'un seul bloc détaché de la *meulière*, soit de plusieurs morceaux réunis au moyen d'un ciment et de cercles de fer ; et les *meules anglaises*, de 1^m,30 à 1^m,60, composées de plusieurs morceaux : celles-ci offrent sur l'une des faces quatre grandes rainures partant du centre, dit *œillard*, et donnant naissance sur un de leurs côtés à des rainures en diagonales. La France tire ses meilleures meules des environs de La Ferté-sous-Jouarre ; elle fait avec l'Angleterre et l'Amérique un grand commerce d'exportation de blocs destinés à être montés en meules (*Voy.* MEULIÈRE, MOUTURE). — 2° *Meules à aiguiser* ou *à repasser*. Ce sont des cylindres plats ou des espèces de roues pleines faites d'un grès très-dur et d'un grain très-serré, qu'on trouve surtout dans les environs de Saint-Étienne et de Langres. — Les couteliers, les taillandiers, les lapidaires, etc., se servent, en outre, de meules en fer, en acier et même en bois, pour aiguiser ou pour polir les pièces qu'ils travaillent.

MEULE (du lat. *metula*, dimin. de *meta*), gros tas de blé ou de foin que l'on élève dans les champs, sur le lieu même de la récolte. L'érection des *meules* exige de l'art pour qu'elles soient solides, à l'abri de l'eau, faites avec régularité et élégance, et susceptibles de résister aux vents ; il faut aussi éviter que les foins mis en meules ne soient trop humides : car ils pourraient s'échauffer et même prendre feu. Au lieu de les faire reposer immédiatement sur le sol, dont l'humidité gâterait une partie de la récolte, on doit les isoler en les plaçant sur un *soustrait* composé de fagots ou de paille. En Angleterre, on construit à cet effet une espèce de plancher soutenu par des supports en fonte. *Voy.* MOYETTE.

Dans la Vénerie, on appelle *meule* la racine ronde, dure et raboteuse du bois des cerfs. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large, gros, bien pierré, et très-rapproché de la tête.

MEULIÈRE, ou *Pierre meulière* (du latin *molaris*, fait de *mola*, meule, parce que cette pierre sert à faire des meules), pierre siliceuse, blanche, grisâtre, jaunâtre ou brune, qu'on emploie soit sous forme de moellons, dans les bâtiments, pour les fondations, les contre-forts, les murs de terrasse, les fosses d'aisance, les égouts, soit, quand elle est de grande dimension, pour la fabrication des meules de moulin. La meilleure *meulière* pour bâtir est celle qui est brune, légère, perforée d'une multitude de trous et d'anfractuosités ; elle charge peu les murs, et se lie très-bien au mortier. La pierre meulière se trouve par bancs interrompus, au milieu des sables et de l'argile. Il en existe de belles carrières dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Marne, notamment à la Ferté-sous-Jouarre, à Montmirail et à Meaux. Les *laves* poreuses d'Andernach, près de Cologne, celles de Volvic et d'Agde, sont aussi de très-bonnes pierres meulières. *Voy.* QUARTZ.

MEULON, petite meule, meule temporaire, se dit surtout du trèfle, de la luzerne et du foin que l'on met en tas après avoir laissé sécher les ondins jusqu'au moment où doit se faire le bottelage ou la construction des grandes meules.

MÉUM ou MÉON, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles ailées et à fleurs disposées en ombelles. Le *Meum athamanticum*, très-voisin de l'Athamante de Crète, est indigène des montagnes du midi de l'Europe et de l'Orient. Il a une odeur diffusible, qui persiste avec ténacité. Sa racine était autrefois employée en médecine comme stomachique. Le *Meum mutellina* croît dans les Alpes. — Le *Méum bâtard* est le *Seseli montanum*.

MEUNERIE. *Voy.* MEUNIER et MOUTURE.

MEUNIER (pour *molinier*, du lat. *molinarius* ; de *mola*, meule), celui qui exerce l'art de réduire les céréales en farine et d'en séparer les diverses espèces de son. L'art de la *meunerie*, longtemps abandonné à la routine, a fait depuis un siècle d'immenses progrès, qu'il doit surtout aux engins mécaniques. La mouture américaine introduite en France par Touaillon en 1807, sous le nom de *système anglais*, a été perfectionnée de nos jours par MM. Darblay, Truffaut, Rabourdin, etc., qui ont assuré à la meunerie française une supériorité reconnue. — Consulter le *Guide du meunier et du constructeur de moulins* d'O. Evans (trad. de l'angl. par F. Benoît). *Voy.* MOULIN et MOUTURE.

Meunier, maladie des végétaux. *Voy.* BLANC.

En Histoire naturelle, on donne vulg. le nom de *Meunier* à divers animaux, à cause de leur couleur blanche : à une espèce d'Able, le *Cyprinus* ou *Leuciscus dobula* (*Voy.* CHABOT) ; au Corbeau mantelé ; au mâle des Hannetons, à cause des poils blanchâtres qui couvrent ses élytres ; au Ver blanc de la farine, etc. — On appelle *Meunière* la Corneille mantelée et la Mésange à longue queue.

MEURTRE (orig. germaniq.). *Voy.* HOMICIDE.

MEURTRIÈRES, ouvertures étroites pratiquées verticalement dans les murs d'une fortification, et par lesquelles on peut tirer à couvert sur les assiégeants. Elles sont évasées à l'intérieur. Elles ne reçoivent que le fusil et ne peuvent servir qu'à un seul homme. — Au moyen âge, on donnait le nom de *machicoulis* aux meurtrières percées au sommet des tours pour en faire tomber des projectiles sur la tête des assaillants.

MEURTRISSURE. *Voy.* CONTUSION.

MEUTE (du lat. *mota*, lancée, sous-entendu *turba canum* ou plutôt de l'ital. *muta*, relais, qui se dit des chiens et des chevaux), troupe de chiens spécialement dressés à la grande chasse. Tous les chiens qui composent une meute sont des chiens courants ; ils doivent avoir le *même pied*, c.-à-d. une agilité pa-

treille, et autant que possible la *même robe*, c.-à-d. être de la même espèce. On les dresse à chasser de concert et à pousser des cris particuliers, suivant qu'ils tiennent ou suivent la piste du gibier. Leur principale qualité est la docilité. Aussi les accoutume-t-on de bonne heure à reconnaître la voix et à redouter le fouet : à 15 mois, on peut les mener à la chasse, en les réunissant d'abord à des chiens plus vieux et plus expérimentés. Il faut au moins 10 à 12 chiens pour constituer une véritable meute; il y a des meutes qui en comptent plus de 100; les meutes ordinaires en ont de 25 à 40. On appelle *harde* plusieurs couples de chiens attachés ensemble avec le même lien. Par ce moyen, on peut diviser une meute en plusieurs *relais* qu'on lance au moment nécessaire. Le bâtiment où l'on renferme les équipages de meute, où l'on élève et dresse les chiens se nomme *chenil*. — Voir l'*État statistique des meutes de France et de Grande-Bretagne* dressé pour le jury de l'Exposition universelle de 1867 (t. XII). *Voy.* aussi Chasse et Vénerie.

MÉZAIL. *Voy.* Visière.

MÉZAIR ou mésair (de l'ital. *mezzaria*), se dit, en termes de Manége, de l'allure d'un cheval qui tient le milieu entre le terre-à-terre et les courbettes.

MÉZÉRÉON, *Daphne mezereum*, arbuste commun en Europe et appelé vulgairement *Bois-gentil*, n'est qu'une espèce du genre *Daphné*. *Voy.* ce mot.

MEZQUETE (gomme). *Voy.* Gomme.

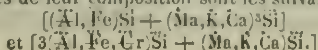
MEZZANINE (de l'ital. *mezzano*, moyen), nom donné, en Architecture, à un petit étage pratiqué entre deux plus grands, ainsi qu'à une fenêtre, plus large que haute, pratiquée dans la frise d'un grand ordre d'architecture ou dans les entresols.

MEZZO, mot italien qui veut dire *moyen*, entre dans la composition d'un grand nombre d'expressions usitées en français, telles que *mezzo-soprano*, voix plus aiguë que le contralto et plus grave que le soprano; *mezzo-tinto*, estampe en manière noire. *Voy.* Gravure [n° 3.]

MI, note de musique, la 3e de la gamme naturelle, est appelée *E* par les Allemands et les Italiens (*Voy.* Gamme). — C'est aussi le nom de la chanterelle du violon et de la guitare.

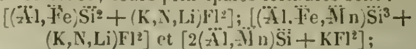
MIASME (du gr. μίασμα, de μιαίνω, souiller), se dit, en Médecine, de toutes les émanations volatiles provenant de substances animales ou végétales en décomposition, et qui, respirées par des sujets sains, développent chez eux des maladies plus ou moins graves. La plupart des maladies endémiques, les fièvres intermittentes surtout, paraissent provenir d'une *intoxication miasmatique*. Les *miasmes paludéens*, c.-à-d. les émanations des marais sont surtout redoutables. *Voy.* Infection et Contagion.

MICA (du lat. *mica*, parcelle, ou de *micare*, briller). On désigne sous ce nom, en Géologie, un certain nombre de substances qui se ressemblent par leur aspect extérieur, mais dont la composition chimique est assez variée. Les micas sont tous foliacés, divisibles en feuillets minces, élastiques et à surface brillante. Sous le rapport de la cristallisation, ils se rapportent à deux types différents : les uns appartiennent au système rhomboédrique et ne présentent qu'un seul axe optique; les autres appartiennent au système du prisme rhomboïdal, droit ou oblique, et possèdent deux axes. Au point de vue de la composition chimique, on peut les partager également en deux genres suivant qu'ils contiennent ou non du fluor. Les micas à deux axes sont ceux qui contiennent le plus de fluor; les autres en contiennent peu ou point. Chacun de ces genres peut lui-même se décomposer en une suite d'espèces. Les micas à un axe peuvent être définis chimiquement des silicates multiples d'alumine, de fer, de chrome, de potasse, de chaux et de magnésie; les principales formules de leur composition sont les suivantes :



$$[(\ddot{A}l,\ddot{F}e)\ddot{S}i + (\dot{M}a,\dot{K},\dot{C}a)^3\ddot{S}i]$$
$$\text{et } [3(\ddot{A}l,\ddot{F}e,\ddot{C}r)\ddot{S}i + (\dot{M}a,\dot{K},\dot{C}a)\ddot{S}i.]$$

Les micas à deux axes sont des fluosilicates des mêmes bases; leurs principales formules sont :



$$[(\ddot{A}l,\ddot{F}e)\ddot{S}i^2 + (K,N,Li)Fl^2];\ [(\ddot{A}l.\ddot{F}e,\ddot{M}n)\ddot{S}i^3 + (K,N,Li)Fl^2] \text{ et } [2(\ddot{A}l,\ddot{M}n)\ddot{S}i + KFl^2];$$

mais les écarts des axes optiques conduiraient à un beaucoup plus grand nombre de divisions.

Les micas appartiennent essentiellement aux terrains de cristallisation. Ils entrent comme partie essentielle dans les granits, les gneiss, les micaschistes, les hyalomictes, les leptynites, les trachytes, les basaltes et les laves modernes, et forment, par l'accumulation d'une multitude de paillettes disposées à plat, la plupart des schistes argileux. On les trouve aussi en quantité plus ou moins grande dans certains grès et dans les calcaires intercalés au milieu des terrains de cristallisation. Les sables des terrains tertiaires sont souvent mélangés de paillettes micacées, auxquelles ils doivent leur éclat argenté ou doré : ces paillettes forment la *poudre d'or* employée pour sécher l'écriture. — L'usage des micas est assez restreint : les grands feuillets s'emploient comme verres à vitre, sur les vaisseaux de la marine russe et aux États-Unis (Massachusetts); les micas à base de lithine, notamment la variété nommée *Lépidolithe*, servent à l'extraction du lithium.

On confondait autrefois avec les micas des substances telles que la *Ripidolite*, la *Chlorite hexagonale*, la *Pennine*, qui leur ressemblent assez extérieurement, mais qui s'en distinguent par la présence de l'eau dans leur composition chimique. — On nomme aussi vulg. *Mica ciselé* une variété de hornblende; *M. ferrugineux*, le fer oligiste micacé et le fer phosphaté; *M. des peintres*, le graphite ou mine de plomb; *M. euchlore*, le minerai de cuivre; *M. de talc prismatique*, le talc.

MICASCHISTE (de *mica* et de *schiste*), roche métamorphique composée de quartz et de mica. Elle est de texture schistoïde, de couleur variable, tantôt noire, tantôt d'un blanc d'argent. On y trouve comme minéraux accidentels, du feldspath, des grenats, de l'amphibole, de la tourmaline, du disthène, des staurotides, des mâcles, etc. Cette roche est très-abondante dans les terrains anciens, en Bretagne, dans les Pyrénées, dans les Alpes, etc., où elle forme quelquefois des couches puissantes.

MICHEL (saint), variété de Poire précoce, qui mûrit vers la fin de septembre.

MICO, *Jacchus argentatus*, petit singe du Brésil du genre Ouistiti; sa face et ses oreilles sont d'un rouge vif. *Voy.* Ouistiti.

MICOCOULIER, *Celtis*, genre type de la famille des Celtidées, détachée de celle des Amentacées, renferme des arbres à feuilles alternes, nerveuses, dentées en scie, à fleurs axillaires, solitaires, pédicellées. L'espèce la plus connue est le *Micocoulier de Provence* (*Celtis australis*), dit aussi *Bois de Perpignan*, *Fabreguier*, arbre d'un très-beau port, qui s'élève à la hauteur de 12 à 15m, à branches étalées et nombreuses; à feuilles alternes, pétiolées, dentées, ovales, acuminées et tronquées obliquement à leur base, rudes en dessus, un peu pubescentes en dessous; à fleurs petites, verdâtres, axillaires, presque solitaires; les unes mâles, les autres hermaphrodites : calice à 5 divisions ovales; point de corolle; 5 étamines; dans les fleurs hermaphrodites, un ovaire surmonté de 2 styles divergents; le fruit est une drupe sphérique, noirâtre, renfermant un noyau osseux, monosperme; les fleurs s'épanouissent au printemps et disparaissent avant que les feuilles soient entièrement développées : les fruits n'achèvent leur maturité qu'après les premières gelées; leur saveur est sucrée et légèrement styptique. On retire des graines une huile grasse, semblable à l'huile d'amande. Le bois du micocoulier est noirâtre, dur, compacte et sans aubier. Il plie beaucoup sans se rompre et est excellent pour le charronnage. On en fait des cercles de cuves; on s'en sert aussi pour fabriquer des instruments à vent et pour les

ouvrages de sculpture. La racine est plus noire ; on en fait des manches pour couteaux et outils : elle renferme une matière colorante bonne pour teindre les étoffes de laine. L'écorce est astringente et s'emploie, comme celle du chêne, en guise de tan.

MICONIE (du bot. espagn. *Micon*), *Miconia*, genre de la famille des Mélastomacées, type de la tribu des Miconiées : c'est un arbrisseau de l'Amérique tropicale, à rameaux opposés, dont les feuilles sont couvertes en dessous d'un duvet léger, et qui donne des baies violacées, rouges ou pourpres.

MICOURÉ, *Micoureus*, genre de Marsupiaux américains. *Voy.* Sarigue.

MICRASTER (du gr. μικρός, petit, et d'*aster*), genre d'Échinodermes fossiles, de l'ordre des Échinoïdées, famille des Ananchitidées : ambulacres simples, non pétaloïdes, à sommets disjoints séparés ; plaques ocellaires disposées sur une seule ligne ; ambulacres peu profonds, à sommet excentrique ; absence de fasciole péripétale, présence d'une fasciole sous-anale. Les Micrasters ne se trouvent qu'à l'état fossile, de l'étage albien à l'étage suessonien.

MICRO (du gr. μικρός, petit), entre dans la composition d'un grand nombre de mots appartenant aux sciences naturelles ou physiques, tels que *microcéphale, microdactyle, microglosse, microptère, microstome*, c.-à-d. à tête, à doigts, à langue, à ailes, à bouche petite : *microcarpe, microphylle*, etc., à fruits petits, à feuilles petites, etc.

MICROCOSME (du gr. μικρός, petit, et κόσμος, monde), le *petit monde*, nom que quelques philosophes mystiques et hermétiques ont donné à l'*homme*, parce qu'ils le considéraient comme l'abrégé de l'univers qu'ils appelaient par opposition le *macrocosme*, c.-à-d. le *grand monde*. Dans l'antiquité, Platon, les Stoïciens et les Néoplatoniciens considéraient le monde comme un être animé (*Voy.* Ame du Monde), et lui attribuaient des facultés analogues à celles de l'homme : par suite, on supposa que l'homme, résumant en lui toutes les forces de la nature, pouvait subir ou exercer certaines actions occultes admises par la magie et l'astrologie (*Voy.* Plotin, *Ennéades*, trad. de M. Bouillet). L'hypothèse de cette corrélation entre l'homme et l'univers a été reprise et développée dans les temps modernes par Bœhm, Robert Fludd, Van Helmont, Saint-Martin, etc.

MICRODACTYLUS, oiseaux. *Voy.* Cariama.

MICROGASTER (du gr. μικρός, et γαστήρ, ventre), genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores, tribu des Ichneumoniens. Le *M. pelotonné* (*M. glomerator*), est une petite mouche, à 4 ailes offrant de larges cellules, au corps noir, à pattes jaunes, avec des yeux velus et des antennes sans cesse en mouvement. La larve de cette mouche vit en parasite sur la chenille de la piéride du chou, et en détruit une quantité considérable, rendant ainsi un service immense aux horticulteurs et aux maraîchers. La femelle dépose au moyen d'une longue *tarière* dont est muni son abdomen quarante ou cinquante œufs dans les tissus de la chenille ; ceux-ci se transforment en petits vers blancs qui, après avoir dévoré la chenille, deviennent nymphes, puis insectes parfaits au printemps suivant. La moitié de ces nouveaux venus sont des femelles qui ne tardent pas à sacrifier autant de chenilles de piérides.

MICROGLOSSE (du gr. μικρός, et γλῶσσα, langue), *Microglossum*, espèce du genre Perroquet, section des Cacatoës, établie pour un oiseau de la Nouvelle-Guinée, le *M. aterrimum*, au plumage noir bleu, à huppe composée de plumes étroites peu mobiles, joues et tour des yeux nus et rouges.

MICROGRAPHIE (du gr. μικρός, et γράφω, écrire), étude et description des objets observés au microscope (*Voy.* Microscope). On nomme *micrographes*, tous ceux qui font intervenir le microscope dans l'observation des phénomènes scientifiques. Leeuwenhœck, qui vivait dans la 2e moitié du xviiie siècle, est le premier qui ait fait usage du microscope pour l'étude de l'anatomie physiologique ; après lui, Swammerdam, Boerhaave, Spallanzani, Needham, Malpighi, Hooke, Haller, Lyonnet, Réaumur, Amici, Muller, Brown, Ehrenberg, Treviranus, Wagner, Siebold, etc., appliquèrent le microscope à l'étude des diverses parties des sciences naturelles. Aujourd'hui, cet instrument est devenu d'un usage indispensable pour tout naturaliste, médecin, physicien, chimiste, etc., de sorte qu'il n'y a plus de micrographes propr. dits, ou plutôt que tous les savants sont devenus micrographes. En outre, l'application de la photographie à la reproduction des formes microscopiques (*Voy.* Photographie) permet aujourd'hui d'obtenir d'un seul coup et avec une exactitude absolue des détails infiniment petits que les plus habiles micrographes dessinaient laborieusement pièce à pièce et avec une fidélité toujours douteuse.

MICROMÈTRE (du gr. μικρός, et μέτρον, mesure), nom donné à divers appareils qui le plus souvent s'appliquent aux lunettes, et qui servent pour apprécier avec exactitude les plus petites dimensions linéaires. Tels sont, en Physique, le *vernier*, et la *vis micrométrique*, etc. (*Voy.* ces mots) ; en Astronomie, le *micromètre objectif* de Bouguer, qui sert à mesurer le diamètre du soleil (*Voy.* Héliomètre) ; le *micromètre à plaque* de Huyghens (1659) ; le *micromètre à fils parallèles* d'Auzout (1667), formé de deux fils d'argent (auj. de platine) d'une extrême ténuité, dont l'un est fixe et l'autre porté sur un châssis mobile que l'on fait avancer ou reculer au moyen d'une vis micrométrique : ce micromètre étant adapté au foyer d'une lunette, et dirigé vers un astre avec un écartement suffisant pour que son diamètre y soit contenu exactement, l'index de la vis indique la grandeur proportionnelle de ce diamètre et les plus petits changements qui peuvent y survenir ; le *micromètre prismatique* ou *lunette à double image* de Rochon (1777), ainsi nommé parce qu'on place un prisme dans l'intérieur de la lunette, et qu'il est basé sur les propriétés de double réfraction de la lumière que possèdent certaines substances, comme le cristal de roche, le spath d'Islande : il sert à mesurer les plus petits diamètres apparents, tels que ceux des planètes et de leurs satellites, etc. Ce micromètre, perfectionné par Arago, est le plus usité aujourd'hui. On l'emploie, dans la Marine militaire, pour apprécier, au moyen de la mesure des petits angles, la distance d'un bâtiment à un autre, dans les limites convenables pour le tir des bouches à feu.

Dans la Balance de torsion, le *micromètre* est une boîte en cuivre placée à l'extrémité supérieure d'un cylindre en verre autour de l'axe duquel elle est mobile : son disque est divisé en 360 degrés, et une aiguille qui suit le mouvement du fil d'argent, dont la torsion mesure la force répulsive, sert à indiquer le degré de cette torsion.

MICROPOGON (c.-à-d. *à petite barbe*), nom latin scientifique du genre *Barbion*. *Voy.* Barbus.

MICROPYLE (du gr. μικρός, petit, et πύλη, porte), se dit, en Botanique, d'un petit orifice qu'on remarque dans la plupart des graines et qui est l'ouverture par laquelle le boyau pollinique a traversé les enveloppes de l'ovule pour opérer la fécondation.

MICROSCOPE (du gr. μικρός, et σκοπεῖν, examiner), instrument d'Optique destiné à grossir de très-petits objets qui échapperaient à la vue simple. On distingue le *microscope simple* et le *microscope composé*. Le premier porte plus communément le nom de *loupe* (*Voy.* ce mot) ; c'est une simple lentille convergente d'un très-court foyer. Dans le *microscope composé*, on distingue au moins deux lentilles à court foyer ; la première, appelée l'*objectif*, forme en arrière d'elle une image agrandie de l'objet placé en avant de cette lentille et un peu plus loin que la distance focale ; la seconde lentille, nommée l'*oculaire* parce que l'œil s'y applique, est située à une telle distance de l'image que celle-ci se trouve entre cette seconde

lentille et son foyer; l'oculaire agit sur l'image à la manière d'une loupe, et l'amplifie encore davantage. Le grossissement qu'on obtient avec le microscope provient donc d'une première amplification, résultant de la position de l'objet un peu en avant du foyer de l'objectif, puis d'une seconde amplification qui est la conséquence de la position de l'image en deçà du foyer de l'oculaire. Le microscope ainsi construit produit une décomposition des rayons lumineux qui nuit à la netteté des images; comme on ne peut achromatiser des lentilles aussi petites, on remédie à leur défaut d'achromatisme en y introduisant un troisième verre convergent. Tout l'appareil se compose de trois tuyaux emboîtés les uns dans les autres; il y a le porte-oculaire, le porte-objectif, et un anneau circulaire qui avance et recule à volonté; ce dernier porte l'objet et sert à le mettre dans la position la plus favorable pour la vision distincte. On éclaire l'objet au moyen d'une glace légèrement concave, qui y réfléchit la lumière du ciel, ou bien à l'aide d'une bougie dont un verre convergent concentre les rayons sur l'objet. — On construit des *microscopes binoculaires*, à l'aide desquels on peut obtenir les effets de relief du stéréoscope.

On attribue l'invention du microscope à un opticien de Middelbourg, Zacharias Jansen, qui l'aurait imaginé en 1590. Cet instrument a reçu depuis, et surtout de nos jours, de nombreux perfectionnements: on les doit aux travaux de MM. Amici (de Modène), Ch. et Arthur Chevalier, Frauenhofer, G. Oberhauser, Nachet, Beck, etc. L'emploi du microscope a beaucoup contribué au progrès des sciences naturelles; il a permis de faire d'importantes découvertes en anatomie, en zoologie, en botanique, etc. — Consulter Dr Mandl, *Traité pratique du microscope*, et Dujardin, *Manuel de l'observateur au microscope*. *Voy.* Micrographie.

microscope solaire, instrument composé d'un miroir qui reçoit les rayons du soleil, et auquel on donne une inclinaison telle qu'il les réfléchisse parallèlement à l'horizon, sur une grande lentille; celle-ci réunit les rayons sur un objet transparent renfermé dans un tube, au-devant duquel est un système de lentilles convergentes. Les rayons qui partent de l'objet convergent ensuite en traversant ces lentilles, et vont peindre en grand, sur un écran placé à quelque distance, l'image de l'objet considérablement grossie. Cet appareil doit être établi dans une pièce obscure, de manière que le miroir se trouve en dehors, et qu'aucun rayon lumineux, autre que ceux qui traversent le microscope, ne puisse y pénétrer. Les effets du microscope solaire sont les plus curieux et les plus instructifs de l'optique. Le *microscope solaire* fut inventé en 1743, par le docteur Lieberkuhn.

Microscope à gaz. Ce n'est autre chose qu'un microscope solaire éclairé par la flamme d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène, dont on opère la combustion sur un baton de chaux ou de magnésie. — En remplaçant le gaz par la lumière électrique, on a le *microscope photoélectrique* qui produit les mêmes effets.

MICROSCOPIQUES (animalcules). *V.* Infusoires.

MICROSPORON (du gr. μικρός, petit, et σπορός, graine), genre de Champignons microscopiques, parasites de la peau de l'homme, sont formés de cellules allongées en tubes et de spores adhérentes. C'est leur amas qui forme, avec les cellules d'épithélium, les taches brunes circulaires du *pityriasis versicolor*. *Voy.* ce mot.

MICROSTOME, poisson. *Voy.* Serpe.

MICTION, micturition (du lat. *mictum*, de *mingere* et de *micturire*). En termes de Médecine, la *miction* est l'action d'uriner; la *micturition*, le besoin fréquent de rendre l'urine. *Voy.* Rétention.

MIDAS. *Voy.* Mydas et Tamarin.

MIDI (du lat. *medius dies*). D'après son étymologie, ce mot signifie milieu du jour. On distingue le *midi vrai* qui est l'instant où le soleil vrai passe au méridien; et le *midi moyen*, instant où passe au méridien le soleil fictif qui mesure le temps moyen (*Voy.* Jour). Les horloges marquent le midi moyen, tandis que les cadrans solaires donnent le midi vrai. L'espace de temps qui sépare le midi vrai du midi moyen est dite l'*équation du temps*. — L'heure du midi vrai est, pour un point donné de la terre, l'heure où les rayons du soleil arrivent le moins obliquement à sa surface, et où par conséquent leur efficacité est le plus grande. Cependant, ce n'est pas à midi qu'a lieu généralement la plus forte chaleur de la journée, parce que dans les instants qui suivent, les rayons solaires ont encore une efficacité très-grande; le maximum de la température a lieu à peu près vers 2 heures du soir.

En Géographie, le mot *midi* se prend comme synonyme de *sud* pour désigner celui des quatre points cardinaux qui est opposé au *nord*.

MIDSHIPMAN (de l'angl. *midship*, milieu d'un vaisseau, et *man*, homme; à cause de la place qui est affectée à ces officiers sur le pont d'un bâtiment), grade qui, dans la marine anglaise, répond à celui d'aspirant ou élève de marine dans la nôtre. Ce titre a été adopté dans la marine russe.

MIEL (du lat. *mel*), substance sucrée que les abeilles extrayent des fleurs, et qu'elles emploient, après une élaboration particulière dans leur estomac, à nourrir leurs larves. Le miel est un mélange de sucre semblable au sucre de raisin et de sucre incristallisable analogue à la mélasse, accompagné d'un principe aromatique particulier. Il se trouve dans les gâteaux que les abeilles construisent dans leurs ruches. Pour l'isoler, on expose ces gâteaux, sur des claies, au soleil; la partie la plus pure en découle alors : c'est le *miel vierge*, ou *miel blanc*. En exprimant ensuite les gâteaux et en les soumettant à une chaleur plus forte, on obtient une qualité de miel plus colorée et moins agréable, qui a besoin d'être purifiée par le repos et la décantation : c'est le *miel jaune*. La nature des plantes dont les abeilles extrayent le suc exerce une influence très-marquée sur la qualité et les propriétés du miel : les abeilles qui butinent sur les plantes aromatiques de la famille des Labiées produisent des miels excellents, tandis qu'elles ne donnent que des miels peu agréables, comme ceux de Bretagne, lorsqu'elles vont se nourrir sur les fleurs de bruyère et de sarrasin. Les plantes vénéneuses, comme la jusquiame et l'aconit, fournissent des miels qui causent des vertiges et même le délire à ceux qui en mangent.

Les miels les plus estimés chez les anciens, étaient ceux du mont Hymette (Attique), du mont Hybla (Sicile) et du mont Ida (Crète). Chez nous, on distingue surtout les miels de Narbonne, du Gâtinais, de la Saintonge, de la Bourgogne et de la Bretagne; parmi les miels étrangers, on estime ceux de Mahon et de Cuba.

Outre qu'il offre un des aliments les plus agréables, le miel est fréquemment employé en médecine comme adoucissant et comme laxatif. Quelquefois, on l'aromatise et on le colore avec de l'extrait de roses rouges ou de violettes (*miel rosat*, *miel violat*), ou l'on y introduit des substances médicamenteuses (*miel scillitique*, *miel mercurial*, etc.); associé au vinaigre, il forme l'*oxymel*; délayé dans l'eau, il donne par la fermentation un liquide agréable, l'*hydromel*, fort en usage en Pologne, en Russie et en général dans les pays où l'on ne récolte pas de vin. Avant la découverte de l'Amérique, le miel tenait lieu de sucre. Les pâtissiers en font encore un grand usage; il entre dans la préparation du pain d'épice, du cidre et de la bière. *Voy.* Abeille, Ruche.

MIELLAT ou miellée (de *miel*), matière visqueuse et plus ou moins liquide, et qui se trouve, soit sucrée, en gouttes, soit en petites plaques, sur toutes les parties d'un grand nombre de végétaux, principalement sur la surface des feuilles : on la rencontre sur les feuilles du chêne, du pêcher, de l'abricotier, etc. On croit que le miellat est dû à une sé-

crétion des pores de la feuille ou à une exsudation de cambium; d'autres l'attribuent à une maladie ou à la piqûre des pucerons.

MIGNARDISE (de *mignard*; comme *mignon*), espèce d'*Œillet* (*Voy.* ŒILLET). — Sorte de soutache enjolivée pour garnir les jupons et les robes.

MIGNONNE (de *mignon*; d'un radical germaniq. signifiant grâce, amour), petit caractère d'Imprimerie, qui se place, pour la grosseur, entre la nompareille et le petit-texte. On l'appelle aussi *six et demi*.

Les Horticulteurs donnent le nom de *Mignonne* à divers fruits (poires, pêches, prunes, etc.), remarquables par leur petitesse ou par leur beauté.

MIGNONNET, MIGNONNETTE (de *mignon*), noms vulgaires de plusieurs plantes qui n'ont d'autre rapport que d'avoir toutes également de *petites* fleurs, telles que le petit *Œillet de la Chine*, le *Réséda*, la *Drave du printemps*, la *Luzerne lupuline*, la *Saxifrage ombreuse*, le *Trèfle*, etc. — Le *Mignonnet blanc* est le Trèfle des champs; le *M. rouge*, le Trèfle étalé.

MIGNONNETTE, espèce de dentelle de fil de lin blanc, très-fine, très-claire et très-légère; elle se fabrique sur l'oreiller avec des fuseaux et des épingles, de même que les autres dentelles. Les endroits où se fabrique surtout cette dentelle sont Fontenay, Gisors, Saint-Denis, Montmorency.

On donne encore ce nom au poivre concassé en gros grains, dont on assaisonne les huîtres.

MIGRAINE (par corruption d'*hémicranie;* du gr. ἡμικρανία, de ἡμί, demi, et κρανίον, crâne), sorte de céphalalgie ou de mal de tête caractérisé par une douleur vive, lancinante, superficielle ou profonde, n'occupant qu'*un côté de la tête*, particulièrement l'une des régions temporales et orbitaires, sujette à des retours périodiques réguliers, et compliquée de trouble des fonctions gastriques, mais ne présentant aucun danger. La migraine est souvent héréditaire, et alors elle commence quelquefois dès les premières années; plus ordinairement, on y devient sujet vers l'âge de puberté. Les affections tristes, l'application profonde ou prématurée à l'étude, l'action du grand air sur les personnes qui vivent habituellement enfermées, les retours périodiques chez les femmes, en sont les causes les plus ordinaires. Elle a été attribuée par Hoffmann à un vice dans la circulation; par Tissot, à des lésions de l'estomac; par d'autres médecins, à une affection rhumatismale ou à une névralgie du nerf ophthalmique. Elle paraît être une névralgie de la 5e paire; c'est quelquefois une forme de la goutte. Une diète sévère, le repos, le sommeil, semblent être les seuls remèdes véritablement efficaces.

Arbre à la migraine. Voy. PREMNE.

MIGRANE ou MIGRAINE, espèce de Crabe. *Voy.* CALAPPE.

MIGRATION (du lat. *migratio*). I. En Zoologie, on entend ordinairement par *migrations* les voyages que certains animaux entreprennent à des époques soit périodiques, soit irrégulières. Les *Mammifères*, sauf un très-petit nombre de Rongeurs (Campagnol, Hamster, Lemming), de Ruminants (Bison, Antilopes), et les Dauphins parmi les Cétacés, n'émigrent pas. C'est surtout chez les Oiseaux, les Poissons et certains Insectes, qu'on trouve les exemples de migrations les plus remarquables. Parmi les *Oiseaux*, les uns émigrent périodiquement, comme les Hirondelles, qui partent en automne; les Grues, les Cigognes, les Hérons, les Cailles, les Oies, les Canards, etc., qui partent deux fois par an, en automne et au printemps; les autres émigrent à des époques irrégulières et fort espacées, comme les Becs-croisés, les Casse-noix, les Jaseurs, etc.: on leur donne à tous le nom d'*oiseaux de passage*. Il paraît que la sensation que cause à ces oiseaux l'approche des froids de l'hiver, et le besoin de chercher la nourriture que le froid leur enlève, sont les causes principales de leurs migrations. Parmi les *Poissons*, les uns passent des fleuves dans la mer (Anguille) ou de la mer dans les fleuves (Saumon, Esturgeon); d'autres parcourent l'Océan en divers sens (Hareng, Maquereau, Thon, Anchois, Sardine, etc.): les causes de ces migrations paraissent dues surtout au besoin qu'ont les poissons de trouver des plages favorables pour frayer et pour offrir une pâture suffisante aux petits qui doivent éclore. Parmi les *Insectes*, les Orthoptères et quelques Hémiptères sont surtout migrateurs: on sait que les migrations des Sauterelles sont redoutées dans toute l'Afrique. — On cite encore parmi les animaux migrateurs, certaines Tortues marines, et les Gécarcins qui appartiennent à la classe des Crustacés.

II. On désigne aussi sous le nom de *migrations*, les changements de milieux qu'opère un même animal aux différentes époques de sa vie. Beaucoup d'Insectes, surtout parmi les Diptères, sont aquatiques à l'état de larves, aériens à l'état parfait. — Chez les Helminthes, les milieux par lesquels doit passer l'animal pour parcourir les phases de son développement ne sont plus l'eau et l'air, mais autant d'espèces animales distinctes. Ainsi le Ver solitaire commence son existence dans les tissus du porc, et ne peut l'achever que dans le tube digestif de l'homme; le Cénure, qui donne le *tournis* au mouton, commence dans le cerveau de celui-ci une existence qui sera terminée dans les intestins du chien; les Distomes présentent plusieurs de ces stations: d'abord aquatiques, puis parasites d'un mollusque, aquatiques de nouveau dans une 3e période, de nouveau parasites d'un mollusque dans une 4e, ils n'achèvent leur existence que si cet hôte temporaire devient lui-même la proie d'un oiseau aquatique bien déterminé, par exemple d'un canard. A partir de là le cycle recommence.

Migration des âmes. Voy. MÉTEMPSYCOSE.

Migrations des peuples. Voy. BARBARES et le nom de chaque peuple au *Dict. d'Hist. et de Géogr. Voy.* aussi ÉMIGRATION.

MIKANIE (du botaniste *Mikan*), *Mikania*, genre de la famille des Composées, section des Astéroïdées, tribu des Eupatoriées, renferme des plantes frutescentes propres à l'Amérique tropicale et au Cap. L'espèce la plus connue est la *M. guaco* ou *Liane guaco*, dont le suc est employé contre la morsure des reptiles venimeux. Sa tige s'attache aux arbres, et monte jusqu'à 10 et 15m: feuilles ovales, d'un vert blanchâtre; fleurs blanches, d'une odeur et d'un goût désagréables. On a employé son extrait contre les rhumatismes aigus, les fièvres intermittentes, la fièvre jaune, etc.

MIKIRI, espèce de Sapajou. *Voy.* ATÈLE.

MIL, nom vulgaire du *Panicum* ou *Millet en grappes*, qui sert à la nourriture des oiseaux. *Voy.* PANICUM et MILLET.

MILADY. *Voy.* LADY.

MILAN (du b.-lat. *miluanus*), *Milvus*, genre d'Oiseaux de proie, de la famille des Falconidés, a pour caractères distinctifs: un bec assez robuste, incliné à la base; des narines elliptiques, obliques, percées dans une cire nue; des ailes d'une dimension considérable; une queue profondément fourchue qui rappelle en grand celle de l'hirondelle; des tarses courts, terminés par des ongles robustes. Le milan se fait remarquer par la puissance et la rapidité de son vol, ainsi que par son manque de courage: il fuit devant l'épervier, qui est plus petit que lui, et n'ose disputer sa proie au corbeau. Le *Milan royal* ou *commun* (*M. regalis*), vulg. *Écoufle*, a les tarses écussonnés, forts, la queue deltoïdale; il est de couleur fauve, sauf la queue, qui est rousse, et les pennes de l'aile, qui sont noires; il a environ 0m,70 de long. Il se nourrit habituellement de mulots, de taupes, de rats, de reptiles, d'insectes, de chair putréfiée, etc. Cette espèce est répandue dans toute l'Europe; elle est surtout commune en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne. L'*Élaniou* (*M. elanus*) a les tarses très-courts, réticulés, et à demi revêtus de plumes

par le haut. Le *Naucler* (*M. nauclerus*), a le bec court, la queue très-longue, les tarses faibles, réticulés et garnis de plumes.

MILANDRE (de *milan*, à cause de sa voracité?), *Galeus*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens, établi aux dépens des Requins dont il se distingue par la présence d'évents. On ne connaît qu'une seule espèce de Milandre, le *Squalus galeus*, vulg. *Chien de mer*, *Cagnot*: il est long de 1m,50 environ; gris cendré en dessus, blanchâtre en dessous. Sa nourriture ordinaire se compose de jeunes poissons; mais il a l'audace et la voracité du requin : aussi sa pêche est-elle dangereuse. Sa chair est dure et répand une odeur désagréable. On le trouve dans la Méditerranée et dans plusieurs autres mers.

MILIAIRE (du lat. *miliarius*, de *milium*, grain de millet), se dit, en Médecine, de toute élevure à la peau offrant l'apparence d'un grain de millet. On l'applique soit à un exanthème cutané, soit à la maladie durant le cours de laquelle cet exanthème survient : de là les mots *fièvre miliaire*, *gale* ou *suette miliaire* (*Voy.* GALE et SUETTE), beaucoup plus usités autrefois qu'aujourd'hui : en effet ce genre d'éruption, qui se produit fréquemment toutes les fois qu'il y a fièvre avec transpiration, n'est qu'un épiphénomène dont l'importance a été exagérée. Il n'exige pas de traitement particulier.

MILIARIA, nom latin spécifique du *Proyer*, oiseau du genre Bruant. — Brehm a fait de cet oiseau le type d'un genre particulier. Le prince Ch. Bonaparte, en admettant cette coupe, a changé le nom de *Miliaria* en celui de *Cynchramus*.

MILICE (du lat. *militia*). Ce mot a désigné d'abord l'art de la guerre, la profession des armes, puis les forces militaires d'un état en général. Au XVe siècle, il fut appliqué aux levées temporaires de bourgeois et de paysans faites par la voie du sort dans certaines circonstances, puis aux troupes bourgeoises organisées dans certaines villes pour veiller à la sûreté publique et au maintien des franchises de la cité : c'est ce qu'on appela depuis *gardes bourgeoises*, *civiques* ou *nationales*. En Angleterre et aux États-Unis, on leur a conservé le nom de *milice*. — Consulter : Lemaire, *De la milice romaine* (1870), et le P. Daniel, *Histoire de la milice française*. On trouve dans le *Dictionnaire de l'armée* du général Bardin, au mot *Milice*, de nombreux renseignements sur les milices des principales nations anciennes et modernes.

MILIOLE (du lat. *milium*, grain de millet), *Miliola*, genre de Protozoaires, de l'ordre des Foraminifères, famille des Agathistèques : ce sont de très-petits animaux marins à tentacules filiformes et expansibles. Le moellon calcaire des environs de Paris n'est souvent qu'un amas immense de coquilles fossiles appartenant au genre Miliole.

MILITAIRE (du lat. *militaris*, de *miles*, soldat).

Administration militaire. Voy. MINISTÈRE, INTENDANCE, CONSEIL DE SANTÉ, etc.

Art militaire ou *Art de la guerre. Voy.* GUERRE, TACTIQUE, STRATÉGIE, FORTIFICATION, etc.

Colonies militaires. Voy. COLONIE.

Écoles militaires. En 1870, on distinguait en France : 1° l'*École spéciale militaire*, à Saint-Cyr, réorganisée par décrets des 11 août 1850, 24 juin 1854 et 8 juin 1861, qui est destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, le corps d'état-major et l'infanterie de marine : elle se recrute par des concours annuels auxquels sont admis les jeunes gens de 17 à 20 ans, français ou naturalisés, pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences. Les soldats comptant deux ans de service effectif sous les drapeaux sont admis à concourir jusqu'à 25 ans. Les élèves sont soumis à l'internat; après deux années d'études, s'ils ont satisfait aux examens de sortie, ils sont nommés sous-lieutenants. — En 1751, Louis XV avait fondé à Paris, à l'extrémité du Champ-de-Mars, l'*École royale militaire*, qui devait recevoir 500 jeunes nobles de 8 à 11 ans : elle fut supprimée à la Révolution; mais le premier consul la rétablit sur d'autres bases en 1803, en la plaçant à Fontainebleau; elle fut transférée en 1808 à Saint-Cyr;

2° Les *écoles d'application : École d'état major*, à Paris; *École de l'artillerie et du génie*, à Metz; *École du génie maritime*, à Lorient; *École de cavalerie*, à Saumur (*Voy.* APPLICATION, ARTILLERIE, etc.);

3° le *Collège militaire*, autrement dit le *Prytanée*, établi à La Flèche, constitué par l'ordonnance du 12 avril 1831 et réorganisé par les décrets du 23 mai 1853 et 8 nov. 1859 : il est destiné à l'éducation des fils d'officiers sans fortune et des fils de sous-officiers ou soldats morts au champ d'honneur; il reçoit 300 boursiers et 100 demi-boursiers; les candidats doivent avoir plus de 10 ans et moins de 12.

A l'étranger, on cite les *Écoles de cadets* et les *Académies militaires* de la Prusse, de l'Autriche, de la Saxe et de la Russie.

Justice militaire. Voy. CONSEILS DE GUERRE et DROIT MILITAIRE.

Musique militaire. Voy. MUSIQUE.

Service militaire. Voy. SERVICE, ARMÉE, RECRUTEMENT, etc.

MILIUM, nom latin du *Millet. Voy.* ce mot.

MILLE (du lat. *mille*), unité du 4e ordre dans la numération décimale, équivaut à 10 centaines. Il désigne en même temps la 2e classe des unités des ordres ternaires.

MILLE, mesure itinéraire dont la valeur varie selon les pays, et qui, primitivement, était de *mille* pas. Chez les anciens, le *mille* romain était de 1,481m,75 (*Voy.* MILLIAIRES). — Aujourd'hui, le *mille* allemand (*meile*) de 15 au degré vaut en moyenne 7500m; le *mille* anglais (*mile*), de 1,760 yards, vaut 1,609m,4; le *mille commun marin*, de 60 au degré, 1,852m; le *mille* d'Italie (*miglio*) vaut également 1,852m; le *mille* de Piémont vaut 2,466m; celui de Pologne, de 20 au degré, vaut 5,556m; le *mille* russe est plus connu sous le nom de *verste* (*Voy.* ce mot). — En France, on donne quelquefois le nom de *mille métrique* au kilomètre. Notre *mille marin* est, comme en Angleterre et en Italie, de 60 au degré, et vaut 1,852m.

MILLE-FEUILLE. Plusieurs plantes portent vulgairement ce nom; mais on l'applique surtout à une espèce du genre Achillée, l'*Achillea millefolium*, plante dont les feuilles, d'un vert foncé, sont découpées dans tous les sens. Cette plante, fort commune, et qui croît sur le bord des chemins, est connue sous le nom d'*Herbe aux charpentiers*, parce que son suc est bon contre les coupures. *Voy.* ACHILLÉE.

MILLE-FLEURS, nom vulgaire du *Thlaspi des prés. Voy.* THLASPI.

MILLEPERTUIS, *Hypericum*, genre type de la famille des Hypéricinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles simples et opposées; à fleurs jaunes, disposées en ombelle, ou plutôt en corymbe, à l'extrémité des tiges. Les feuilles, examinées entre l'œil et la lumière, semblent percées d'une infinité de trous (d'où le nom de cette plante), tandis que ce ne sont que des points transparents dus probablement à de petites glandes imprégnées d'une huile essentielle. — Les espèces sont nombreuses : la plus intéressante est le *Millepertuis perforé* ou *M. commun* (*H. perforatum*), qui croît dans les bois, les lieux incultes, le long des chemins, etc. : tige très-rameuse, cylindrique, haute de 0m,60 à 0m 80; feuilles ovales, étroites, obtuses; fleurs nombreuses, jaunes, en corymbe étalé. Lorsqu'on presse cette plante entre les doigts, il s'en exhale une odeur résineuse assez forte; sa saveur est amère et styptique. On l'employait beaucoup autrefois comme tonique, diurétique, vermifuge, etc.; on l'administrait aussi aux fous et aux lunatiques. Aujourd'hui, le millepertuis n'entre plus que comme accessoire dans quelques préparations pharmaceutiques. On cite encore : le *M. quadrangulaire* (*H. quadrangulare*), le *M. des montagnes* (*H. montanum*), le *M. velu* (*H. hirsutum*), le

M. androsème (*H. androsemum*), qu'on appelait autrefois *Toute-saine*, etc.

MILLE-PIEDS ou POLYPODES, noms vulgaires de tous les Articulés de la classe des *Myriapodes* et en particulier des *Scolopendres*. *Voy.* ces mots.

MILLÉPORES (c.-à-d. *à mille trous*), vulg. *Dentelles de mer*, genre de Polypes zoanthaires dont la surface est creusée d'une multitude de pores. On a longtemps confondu ces animaux, sous le nom de *Madrépores*, avec tous les Polypiers pierreux. Aujourd'hui, on réserve le nom de *Millépores* à ceux de ces polypiers dont la surface, non lamelleuse, est percée de pores très-fins, disséminés sur une surface lisse. Parmi les principales espèces, on remarque la *Millépore corne d'élan*, ainsi nommée à cause de la forme de ses ramifications.

MILLEROLLE, mesure en usage dans le midi de la France pour la vente de l'huile d'olive et du vin. Sa contenance varie selon les localités : elle vaut 50 litres à Aix, 64 à Marseille et 70 à la Ciotat.

MILLÉSIME (du lat, *millesimus*, millième), chiffre qui, sur les monnaies, médailles, etc., marque l'année de la fabrication. Il n'a commencé à y figurer que vers le XVe siècle : il paraît que cet usage fut d'abord adopté en Allemagne et dans les Pays-Bas. La première de nos monnaies qui porte un millésime est un écu frappé en 1498, par ordre d'Anne, duchesse de Bretagne.

MILLET ou MIL, *Milium*, nom commun à diverses Graminées que l'on a souvent confondues l'une avec l'autre, est donné spécialement à une espèce de *Panicum*, le *Panis millet* (*Panicum miliaceum*), dit aussi *Millet en grappes*, *M. des petits oiseaux*, dont les graines servent à la nourriture des oiseaux de volière ainsi que celles de l'*Alpiste des Canaries* (*Voy.* ALPISTE), vulg. *Millet long*. La tige du Panis millet peut avoir jusqu'à $1^m,50$; elle se termine par des épis bien fournis, qui se courbent avec grâce. Elle peut servir à la nourriture des bestiaux quand on la coupe en vert. On l'associe souvent au maïs dans la culture.

On nomme *Millet d'Afrique* ou *M. d'Inde* le Sorgho; *Gros millet*, la Houque sorgho; *M. fourrage*, le Moha, etc.

MILLET (LE), maladie. *Voy.* MILIAIRE et MUGUET.

MILLI (du lat. *milli*). Ce mot, placé devant le nom d'une des unités du Système métrique, sert à désigner l'unité secondaire mille fois moindre. Ainsi les mots *millimètre*, *milligramme*, indiquent les unités mille fois moindres que le *mètre* et le *gramme*.

MILLIAIRES (PIERRES ou BORNES). On appelle ainsi les bornes placées sur les routes et qui, chez les Romains, indiquaient en *milles* les distances à Rome, capitale de l'Empire. La numérotation de ces bornes partait d'une borne principale, appelée le *milliaire doré*, qu'Auguste avait fait placer au milieu du Forum.

MILLIASSE, espèce de bouillie dont le maïs fait la base. *Voy.* GAUDE et POLENTA.

MILLIGRAMME, unité secondaire de poids du système métrique, vaut la millième partie du *gramme*. Le *milligramme* équivaut à 1/53 du grain de notre ancien système des poids et mesures.

MILLIME, la dixième partie du *centime* ou la millième partie du *franc*. Le *millime* est peu usité.

MILLIMÈTRE, unité secondaire de longueur du système métrique vaut la millième partie du *mètre*. Le *millimètre* équivaut à 1/2 ligne environ.

MILORD. *Voy.* LORD.

MILOUIN ou MILLOUIN, section du grand genre Canard (*Voy.* CANARD), renferme plusieurs espèces d'oiseaux Palmipèdes, caractérisés par un bec large, plat et uni, et par un renflement qui termine la trachée et forme à gauche une sorte de capsule. On distingue : 1° le *Milouin commun* (*Anas ferina*), vulg. *Moreton*, long de $0^m,50$, qui a la tête et le cou roux, les plumes des ailes et les membres inférieurs bleuâtres, et le reste blanchâtre, finement strié de noirâtre : son cri, qui ressemble à un sifflement grave, lui a fait donner le nom de *canard siffleur* ; on en trouve une variété huppée (*A. rufina*) sur les bords de la mer Caspienne ; 2° le *Morillon* (*A. fuligula*) qui est noir avec le ventre blanc, et une tache blanche sur les ailes ; 3° le *Milouinan* (*A. marila*), qui est cendré, strié de noir, à reflets verts avec le ventre blanc. Ces trois espèces habitent le nord de l'ancien continent.

MILS (d'un mot persan), espèces de massues en bois dont on se sert pour les exercices gymnastiques. L'usage de ces instruments a été introduit en Europe par M. Harriot.

MIMES (du lat. *mimus*, du gr. μῖμος). On appelait ainsi, chez les anciens, des espèces de comédies ou plutôt de farces, le plus souvent triviales et obscènes, dont les auteurs se contentaient d'indiquer le cadre, et dont les paroles étaient improvisées par les acteurs, qu'on appelait eux-mêmes *mimes*. Le jeu de ces derniers faisait tout l'intérêt de ces pièces. Chez les Grecs, Sophron et Xénarque sont cités comme *mimographes*. A Rome, les mimes firent longtemps les délices de la populace ; mais, vers l'époque de Jules César, D. Labérius, P. Syrus et Cn. Mattius donnèrent à ce genre de pièces un caractère plus relevé. Il nous reste quelques fragments de leurs pièces. Les mimes latins étaient écrits en vers ïambiques très-libres auxquels on a donné le nom de *mimiambes*. — Consulter : L. Botzon, *De Sophrone et Xenarcho mimographis* (Lyck, 1856) ; Ziegler, *De mimis Romanorum* (Gœttingue, 1788) ; O. Ribbeck, *D. Laberii et P. Syri fragmenta* (Leipzig, 1855). — A Rome, dans les funérailles, on voyait souvent des troupes de mimes dont le chef, dit *archimimus*, représentait par ses gestes les actions et les mœurs du défunt. — *Voy.* MIMIQUE et PANTOMIME.

MIMÉTÈSE (du gr. μιμητής, imitateur, à cause de sa ressemblance avec le phosphate de plomb), arséniate de plomb naturel. *Voy.* PLOMB CHLOROARSÉNIATÉ.

MIMEUSE, plante. *Voy.* MIMOSA.

MIMIQUE (du lat. *mimica*), art de rendre les pensées et les affections de l'âme par les mouvements des mains et du corps, par le jeu de la physionomie et par l'habillement même. La mimique s'emploie tantôt seule, tantôt concurremment avec la parole. Seule, elle sert de moyen de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue ou même qui sont privées de l'organe de la parole (*Voy.* LANGAGE et SOURDS-MUETS) ; elle constitue aussi un genre de pièces de théâtre où l'action est tout entière exprimée par le geste et la danse, sans le secours de la parole (*Voy.* PANTOMIME et BALLET). Associée à la parole, la mimique, que l'on appelle aussi l'*action*, ajoute à l'expression des sentiments chez l'orateur, et sur la scène, elle contribue puissamment à l'illusion théâtrale. Les anciens ont surtout excellé dans la mimique : chez eux elle était souvent séparée du débit, et, pour exécuter un même rôle, il y avait deux acteurs, dont l'un parlait et dont l'autre gesticulait. J.-J. Engel a traité de la mimique dans le livre intitulé : *Idées sur le geste et l'action théâtrale* (trad. de l'allem. par Jansen, 1788).

MIMODRAME (de *mime* et *drame*), œuvre scénique dans laquelle les acteurs, au lieu de parler, se bornent à mimer leur rôle. *Voy.* PANTOMIME.

MIMOGRAPHE, auteur de mimes. *Voy.* MIMES.

MIMOSA ou MIMEUSE, *Acacia mimosa*, genre type de la famille des Mimosées et de la tribu des Acaciées, a été ainsi nommé du latin *mimus*, mime, comédien, à cause de la propriété qu'ont la plupart des espèces d'exécuter des mouvements particuliers quand on en approche la main. Ce genre, formé par Tournefort, puis modifié par Linné, de Candolle, Bentham, et dont la circonscription a plusieurs fois changé, renferme des herbes ou des arbrisseaux à feuilles composées et bipennées; à fleurs très-variées, tantôt unisexuelles, tantôt hermaphrodites, blanches, violettes ou rouges ; tantôt en grappes axillaires; tantôt réunies en globules, ayant des étamines

en nombre égal à celui des pétales et des gousses à graines peu nombreuses. Presque toutes les espèces, sont d'origine américaine et propres à la zone torride. *Voy.* Acacia et Sensitive.

MIMOSÉES (du g.-type *Mimosa*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, répandues dans les régions intertropicales de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australie. Elle renferme des arbres, des arbrisseaux, rarement des herbes, armés d'aiguillons ou d'épines; à feuilles alternes, très-souvent bipennées, douées parfois d'irritabilité; à fleurs régulières : calice libre quadri-quinquéfide ; pétales de la corolle égaux en nombre aux divisions du calice et alternes avec celles-ci; étamines en nombre souvent double ou multiple de celui des pétales; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire unique, stipité, uniloculaire; gousse tantôt bivalve, uniloculaire, ou à plusieurs loges cloisonnées, tantôt indéhiscente ou se séparant en articles monospermes; graines nombreuses, sèches ou avec une arille. — Les *Mimosées* diffèrent des *Papilionacées* par leurs fleurs régulières, par le nombre et l'insertion des étamines ; elles se distinguent des *Swartziées* par leurs feuilles bipennées et leur embryon droit. Elles forment deux tribus, celle des *Acaciées*, qui a pour type le genre *Mimosa*, et dans laquelle se trouvent plusieurs espèces d'*Acacias* (qu'il ne faut pas confondre avec le *Faux-Acacia* de nos jardins, qui est le *Robinier*), et celle des *Parkiées*. *Voy.* ces mots.

MIMOSITE. *Voy.* Dolérite.

MIMULE, *Mimulus*, le *Mimus personatus* de Linné (ainsi appelé à cause de la forme de la corolle qui a été comparée à un masque de théâtre), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Gratiolées, renferme une trentaine d'espèces de plantes herbacées, la plupart originaires de l'Amérique, à tige décombante ou dressée, à feuilles opposées, à fleurs grandes, remarquables par l'état de leurs couleurs. On cultive comme plantes d'ornement : le *M. de Virginie* (*M. ringens*), à fleurs violacées ou bleuâtres; le *M. cardinal* (*M. cardinalis*), à fleurs d'un beau rouge minium; le *M. jaune* (*M. luteus*), etc.

MIMUS, nom lat. scientifique du genre Moqueur.

MIMUSOPE (du gr. μῖμος, mime, et ὄψ, aspect), *Mimusops*, genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres lactescents de l'Asie tropicale et de l'Australie, à feuilles alternes, très-entières, brillantes; à fleurs blanches portées sur des pédoncules axillaires ou groupées. Le *M. elengi* se distingue par son port élégant, son épais feuillage et le parfum de ses fleurs, dont la forme ressemble à celle de notre petite Marguerite. Les femmes de l'Inde s'en parent, et en parfument leurs meubles et leurs vêtements. Le fruit est ovoïde, charnu, semblable à l'olive, mais rouge à maturité : il est comestible. Les Indous préparent avec l'eau distillée de ses fleurs une espèce de thé. Le bois de l'arbre est dur, blanc, et se conserve longtemps dans l'eau. Le *M. à bois rouge*, de l'île Maurice, sert à faire des nattes.

MINARET (de l'arabe *minareh*, fanal, tour), tour annexée à une mosquée, et terminée en forme de clocher ou de flèche élancée. Ces tours sont ceintes, à différentes hauteurs, de balcons en saillie, orientés selon les quatre points cardinaux, et du haut desquels le *muezzin* annonce les heures et appelle le peuple à la prière. — *Minaret* se dit quelquefois des tours chinoises que l'on place dans les jardins d'agrément pour y produire un effet pittoresque.

MINE (comme *minière*, du lat. *miniaria*, mine de *minium*, et par extension *mine* en général), lieu souterrain où gisent les minéraux, et surtout les métaux; il se dit aussi des excavations pratiquées pour extraire les métaux; ces excavations prennent le nom de *carrières*, de *houillères*, quand il s'agit de pierres ou de houille. Les minéraux se trouvent dans les mines en *filons*, en *couches*, en *amas*, en *nids* ou *rognons*. Souvent ils sont répandus à la surface du sol dans des terrains d'alluvion et peuvent être exploités à ciel ouvert : la mine prend alors le nom de *minière*. Lorsqu'ils sont à une certaine profondeur, on parvient à leur gîte par des *tranchées* ouvertes, par des *galeries* horizontales ou des *puits* verticaux. Il y a des mines dont la profondeur a plus de 1,000 mètres : on y descend, soit dans des caisses suspendues à un treuil, soit à l'aide d'échelons, soit enfin au moyen des échelles mécaniques, dites *man engines* en Angleterre, *Fahrkunst* en Allemagne.

L'aérage des mines offre d'assez grandes difficultés : on est obligé, pour s'y procurer un courant d'air actif, de forer deux puits à la fois et de les faire communiquer entre eux de distance en distance, ou d'établir une cloison qui partage le puits en deux, ou de placer des tuyaux qui communiquent sous le foyer d'un four d'appel terminé par une haute cheminée : on réussit ainsi à rompre l'équilibre qui tient l'air stagnant, et à forcer l'air extérieur à venir remplacer celui de l'intérieur des mines, qui est impropre à la combustion des lampes et à la respiration. Dans les mines de houille, on rencontre quelquefois un air inflammable, le *grisou* (hydrogène carboné), dont la détonation produit les plus terribles effets : on se garantit de ces explosions par l'usage de la *lampe de sûreté*. *Voy.* ces mots.

On trouvera l'indication des mines les plus célèbres à l'article de chacun des métaux et des minerais.

Consulter : Héron de Villefosse, *De la richesse minérale*; C.-P. Brard et J.-F. Blanc, *De l'exploitation des mines*, Élie de Beaumont, *Coup d'œil sur les mines;* Callon, *Matériel et procédés de l'exploitation des mines* (Jury de l'Exposit. univ. de 1867, t. VIII). Il paraît un *Journal des Mines*.

Législation. Par dérogation au principe du droit commun, qui considère le propriétaire du dessus comme propriétaire du dessous, l'exploitation d'une mine ne peut se faire qu'avec autorisation de l'État ; elle peut être concédée au propriétaire de la surface ou à un tiers, mais dans ce dernier cas, le concessionnaire doit obtenir l'autorisation du propriétaire de la surface et lui payer une indemnité. Une fois la concession obtenue, le concessionnaire d'une mine en a la propriété perpétuelle; toutefois, la concession peut être révoquée dans le cas où les règlements seraient violés. Il est tenu de payer à l'État une redevance annuelle proportionnelle aux produits, et l'exploitation est soumise à la surveillance des ingénieurs des mines; elle n'a pas le caractère commercial. La loi du 21 avril 1810, complétée par celles du 27 avril 1838 et du 17 juin 1840, ainsi que par les décrets des 24 déc. 1851, 23 oct. 1852, 30 août 1855, 17 juill. 1856 et 27 juin 1866, constituent aujourd'hui la législation des exploitations minérales. On doit à M. Peyret-Lallier et à M. E. Dupont des *Traités sur la législation des mines, minières*, etc.

Il existe en France un *Conseil général des mines*, institué auprès du ministère des Travaux publics, et un *Corps des Ingénieurs des mines*, chargé, dans l'intérêt de l'État, de la surveillance des travaux des mines; ils ont sous leurs ordres des agents auxiliaires, dits *garde-mines*. Les ingénieurs des mines se recrutent dans l'*École impériale des mines*, fondée à Paris en 1778, réorganisée en 1816 et dont les élèves sont pris parmi les sujets sortant de l'École polytechnique : cette école admet quelques élèves externes et étrangers, mais qui n'entrent pas dans les services publics ; elle possède un *bureau d'essais*, où l'on peut faire exécuter gratuitement l'essai des minerais et substances minérales. — Il y a aussi une *école de mineurs* à Saint-Étienne, et une *école de maîtres-ouvriers mineurs* à Alais.

Pour le service des mines le territoire français a été divisé en 5 *inspections générales* et 18 *arrondissements*, dont les chefs-lieux sont : *nord-ouest*, Paris, Lille, Rouen, Rennes; *nord-est*, Troyes, Strasbourg, Chaumont, Châlon-sur-Saône; *centre*, Périgueux, Mantes, St-Étienne, Clermont-Ferrand; *sud-est*, Marseille, Chambéry, Alais; *sud-ouest*, Bordeaux,

Rodez, Toulouse. — Au 31 décembre 1868, on comptait en France 1,220 concessions de mines, dont 616 de houille, 261 de fer, et 343 d'autres substances minérales.

Vulgairement, on nomme *mine* toute substance minérale telle qu'elle se rencontre dans la nature. Ainsi on dit de la *mine* d'argent, d'or, de cuivre, de charbon, d'alun, de soufre, etc. : ce mot devient alors synonyme de *minerai*. Ce qu'on appelle *mine d'acier* est le minerai de fer cristallisé qui, dans le traitement par les foyers catalans, donne directement de l'acier malléable ; ce qu'on appelle *mine de plomb* est la *plombagine* ou *graphite*, substance avec laquelle on fabrique les crayons à écrire, et qui, malgré son nom, ne renferme pas un atome de plomb ; la *mine de plomb rouge* est le *minium*.

MINE. Dans l'Art militaire, on appelle ainsi une galerie souterraine pratiquée par l'assiégeant sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. Autrefois on mettait le feu aux mines à l'aide d'une longue traînée de poudre : ce procédé, souvent dangereux et d'un effet quelquefois incertain, a été remplacé par l'électricité : au moyen d'un fil de fer communiquant avec une pile, on peut faire sauter la mine à une distance considérable. On nomme *puits de la mine* l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries de mine qu'on veut pratiquer ; *chambre* ou *fourneau*, le lieu destiné à recevoir la charge de la mine ; *saucisson*, le rouleau de toile rempli de poudre dont on se sert pour mettre le feu à la charge de la mine ; *entonnoir*, le trou que forme la mine quand elle saute ; *contre-mine*, les travaux que l'assiégé exécute de son côté pour éventer les travaux de l'assiégeant, détruire ses galeries ou bouleverser ses tranchées : les *globes de compression*, inventés par Bélidor, et dont l'explosion se fait de haut en bas, ont pour objet de prévenir l'effet des contre-mines. — L'usage des mines était connu des anciens ; mais leur importance ne date réellement que de l'invention de la poudre à canon. Le premier essai remarquable d'une mine de ce genre est celui que l'espagnol Pierre de Navarre fit en 1501, au siége du château de l'Œuf, à Naples. Le capitaine du génie Gillot a traité de tout ce qui concerne le mineur dans son *Traité de fortification souterraine* (Paris, 1805).

MINE (du lat. *mina*, du gr. μνᾶ). Chez les Grecs, la *mine* était à la fois un poids et une valeur monétaire ; dans l'un et l'autre cas, elle représentait 100 drachmes ; 60 mines faisaient un *talent*. Comme poids, la *mine* équivalait selon les uns à 324 grammes selon d'autres à 435 grammes ; comme monnaie, elle valait environ 96 fr.

Autrefois en France, on appelait *mine* (pour *hémine*) une mesure de capacité dont on se servait surtout pour le blé et le sel : elle contenait la moitié du setier, ou 78 lit. 05. — On donnait aussi ce nom à une mesure agraire qui valait à peu près les deux tiers de l'arpent.

MINERAI (pour *mineraille*, de *mine*), nom générique donné par les Mineurs à toutes les substances minérales telles qu'on les extrait du sein de la terre, et principalement à celles que l'on traite pour l'extraction des métaux. On donne le nom de *gangue* aux matières avec lesquelles les minerais sont souvent mélangés, et celui de *schlick* aux minerais préparés et prêts à être fondus. — Pour les diverses opérations nécessaires pour faire passer le minerai à l'état de métal (triage, bocardage, lavage, grillage, fonte, affinage), *Voy.* MÉTALLURGIE.

MINÉRAL (du b.-lat. *minerale*), nom donné à toutes les substances naturelles qui ne doivent pas leur structure à l'action de la vie et dont l'ensemble constitue le *Règne minéral* (*Voy.* MINÉRAUX). On l'applique plus spécialement à diverses substances comme il suit :

Acide minéral, acide de nature inorganique, d'origine naturelle ou artificielle, comme les acides sulfurique, nitrique, phosphorique, etc.;

Alcali minéral, ancien nom de la *soude* (*V.* ce mot);

Bleu minéral, bleu de Prusse mélangé à diverses substances minérales qui ont pour effet de rendre sa teinte plus claire;

Caméléon minéral, le manganate de potasse;

Vert minéral ou *de Scheele*, l'arsénite de cuivre;

Kermès minéral, le sulfure et le sulfhydrate d'antimoine artificiel;

Pourpre minéral ou *pourpre de Cassius*, l'or chimiquement divisé en poudre ;

Jaune minéral, le chlorure jaune de plomb ;

Huiles minérales ou *pétroles*, les huiles de schiste.

MINÉRALES (EAUX). *Voy.* EAUX.

MINÉRALISATION, se dit, en Minéralogie et en Chimie, des modifications survenues dans les substances minérales après leur dépôt, soit dans les filons, soit même dans les différentes couches des terrains qui composent l'écorce du globe.

MINÉRALOGIE (du fr. *minéral*, et du gr. λόγος, discours), science qui a pour objet la description et la classification des corps inorganiques répandus à la surface du globe et dans le sein de la terre. Elle s'occupe de ces corps tels qu'on les trouve dans la nature, étudie leurs caractères, leur composition chimique, leur gisement, le rôle qu'ils jouent dans la constitution du globe, leurs propriétés, leurs usages. Elle est aujourd'hui inséparable de la Géologie. Les minéraux, comme tous les êtres qui font l'objet de l'histoire naturelle, se distribuent en groupes formant des classes ou des familles, qui se subdivisent elles-mêmes en genres, espèces ou variétés. *Voy.* MINÉRAUX.

Le minéralogiste doit s'exercer à reconnaître les minéraux à l'aide de l'œil ou au moyen de quelques essais simples et faciles à exécuter : un marteau, une pointe d'acier, un chalumeau, quelques acides, une aiguille aimantée doivent composer tout son bagage quand il voyage, car la cassure, l'aspect, la dureté, la fusibilité, l'action de l'acide nitrique et celle de l'aiguille aimantée, suffisent, avec la forme des cristaux, pour faire distinguer presque tous les minéraux. Les essais chimiques se font soit par la *voie sèche*, c.-à-d. à l'aide du feu ou du chalumeau, et de réactifs solides ; soit par la *voie humide*, c.-à-d. à l'aide de réactifs liquides.

L'étude des corps inorganiques remonte aux premiers âges du monde, mais ici, comme partout, la pratique a de beaucoup précédé la science, et le mineur connaissait les minéraux utiles bien avant qu'on songeât à en déterminer méthodiquement les caractères et à les classer. Aristote et après lui Théophraste nous ont laissé les traités les plus anciens que l'on connaisse sur les minéraux : Pline et Dioscoride n'ont pas ajouté beaucoup à la somme de leurs connaissances. Pendant le moyen âge, la minéralogie n'était guère cultivée que comme auxiliaire de l'*alchimie* (*Voy.* ce mot), et ce fut seulement dans les temps modernes que l'étude des minéraux devint une science véritable. Le premier qui s'occupa avec succès de minéralogie propr. dite fut G. Agricola, qui écrivait vers le milieu du XVIe siècle : son ouvrage *De re metallica* (Bâle, 1546) fut longtemps le seul suivi. D'abord purement descriptive et empirique, la minéralogie prit au XVIIIe siècle un caractère scientifique, grâce à Linné, qui introduisit dans la classification des minéraux l'importante considération de la forme cristalline. En 1758, Cronstedt eut le premier recours à la composition élémentaire des minéraux : il fut suivi dans cette voie par Bergmann, de Born, Karsten, Kirwan. En 1774, Werner, fondateur de l'école de Freyberg, entreprit de ramener à des principes réguliers la détermination des espèces minérales, et définit avec précision les caractères extérieurs des minéraux. Vers le même temps, Romé de l'Isle publia son *Essai de cristallographie*, dans lequel il établit le principe de la constance des angles dans les cristaux, et celui de la dépendance mutuelle des formes cristallines dans une

même espèce. Après lui, Haüy, le vrai créateur de la *cristallographie*(*Voy.* ce mot), donna un nouvel essor à la minéralogie par sa belle découverte de la loi de symétrie dans les cristaux. Depuis Haüy, les progrès de l'analyse chimique ont permis de perfectionner la classification minéralogique en la fondant à la fois sur les caractères cristallographiques et sur la composition chimique. Aujourd'hui, on est arrivé à une connaissance si parfaite de la constitution intime des minéraux, qu'on a pu en reproduire plusieurs à volonté. Hall, Berthier, ont ouvert cette voie nouvelle, dans laquelle se sont surtout signalés Becquerel, Ébelmen, de Sénarmont, Frémy, etc.

Les *Traités de minéralogie* d'Haüy (1801), d'Alex. Brongniart (1807), de Brochant (1808), de Beudant (1824), et de M. Dufrénoy (1844-1856), sont jusqu'ici les plus complets sur cette matière. On doit à M. Beudant un *Cours élémentaire de minéralogie* à l'usage des lycées, à M. Brard des *Éléments de minéralogie*, à M. Burat *la Minéralogie appliquée*. Enfin dans le *Traité de minéralogie* de M. Delafosse, cette science est mise en harmonie avec les découvertes les plus récentes. — La Minéralogie occupe une grande place dans les divers *Dictionnaires d'histoire naturelle*. M. Landrin a publié en 1851 un *Dictionnaire* spécial *de minéralogie*.

MINÉRAUX. On réunit sous ce nom tous les corps bruts, pierres, terres, sels, métaux, combustibles, qui se rencontrent à l'état naturel dans le sein de la terre ou à sa surface. Leur ensemble constitue le *Règne minéral*, dans lequel on comprend par extension les liquides et les gaz naturels. Les minéraux se distinguent à la fois des végétaux et des animaux par l'absence de vie et de sensibilité, et aussi par une composition atomique et moléculaire toute différente de celle des composés organiques. Ils sont constitués par des molécules liées entre elles par l'affinité seule, et s'accroissent par la juxtaposition de molécules semblables aux premières. — Ils sont souvent amorphes, mais souvent aussi ils sont cristallisés, c.-à-d. présentent dans la disposition de leurs molécules une symétrie et une régularité qui se traduit intérieurement par le phénomène du clivage, et extérieurement par des formes géométriques qui sont l'objet de la cristallographie.

Les minéraux connus sont au nombre de 5 à 600. Ils se distinguent les uns des autres, soit par leur composition chimique, soit par leur système cristallin, soit par leurs caractères physiques, couleur, transparence, éclat, texture, dureté, ténacité, cassure, onctuosité, flexibilité, odeur, poids spécifique, soit enfin par leurs propriétés optiques, électriques ou magnétiques.

On a proposé pour les minéraux une foule de classifications. Les unes, les plus anciennes, sont fondées seulement sur les caractères extérieurs : la plus célèbre en ce genre est celle de Werner. D'autres sont fondées sur les caractères purement chimiques : telles sont au dernier siècle celles de Cronstedt, Bergmann, Kirwan, et de nos jours celle de Berzélius. D'autres encore reposent sur des caractères géométriques ou cristallographiques : telles sont celles de Romé de l'Isle et d'Haüy en France, de Weiss et de Mohl en Allemagne. Dans d'autres enfin, comme celles de Brewster en Angleterre, de Biot et Babinet en France, une importance majeure a été donnée aux caractères physiques et principalement aux propriétés optiques. De nos jours, les classifications les plus suivies sont celles de Beudant, de Brongniart et de M. Delafosse.

Classification de Beudant. — D'accord en cela avec Ampère, Beudant partage les minéraux en trois grandes classes : I. les *Gazolytes*, qui renferment comme principe électro-négatif des corps gazeux, liquides ou solides, capables de former des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, l'hydrogène ou le fluor ; II. les *Leucolytes*, qui renferment comme principe électro-négatif des corps solides donnant généralement des solutions blanches avec les acides, et n'étant point capables de produire des gaz permanents. III. Les *Chroïcolites*, ayant pour principe électro-négatif des corps solides capables de former des sels ou des solutions colorées et qui ne donnent jamais de gaz permanents. Ces trois classes se subdivisent, d'après la nature du principe électro-négatif, en 32 familles qui sont : pour la 1re, les *silicides*, les *borides*, les *carbonides*, les *hydrogénides*, les *azotides*, les *sulfurides*, les *chlorides*, les *bromides*, les *fluorides*, les *tellurides* et les *arsénides* ; pour la 2e, les *antimonides*, les *stannides*, les *bismuthides*, les *aluminides*, les *magnésides*, les *hydrargyrides*, les *argyrides* et les *plombides* ; enfin pour la 3e, les *titanides*, les *tantalides*, les *tungstides*, les *molybdides*, les *chromides*, les *manganides*, les *sidérides*, les *cobaltides*, les *cuprides*, les *aurides*, les *platinides*, les *palladides* et les *osmides*. Chacune de ces familles est partagée elle-même en genres par des considérations d'isomorphisme, et c'est là la meilleure partie du système de Beudant; enfin les genres se subdivisent en espèces par la considération d'un ou plusieurs des éléments chimiques. Beudant du reste a lui-même profondément modifié ce système dans son *Cours élémentaire de minéralogie* à l'usage des lycées.

Classification de Brongniart. M. Brongniart adopte l'élément électro-négatif comme base dans la classification des pierres ou des sels alcalins, et l'élément électro-positif dans le groupement des corps métalliques proprement dits. Il partage d'après cela le *Règne minéral* en deux grandes divisions, celle des corps inorganiques, et celle des corps organiques. La première division se décompose en trois classes : I. les *Gazolytes*, comprenant les composés de l'hydrogène, de l'oxygène, du chlore, du brome, de l'iode, du fluor, du carbone, du bore, du silicium, du soufre, du sélénium, de l'azote, du phosphore, de l'arsenic et du tellure; II. les *Métaux autopsides*, comprenant les composés de l'antimoine, de l'étain, du tantale, du titane, du molybdène, du chrôme, du manganèse, du fer, du cérium, du cadmium, du zinc, de l'urane, du cobalt, du nickel, du cuivre, du plomb, du bismuth, de l'argent, de l'or, du palladium, du rhodium, du platine, de l'iridium et de l'osmium; III. les *Métaux hétéropsides* : cette classe se décompose en deux ordres : 1° les *métaux oxydés* (silice, alumine, magnésie); 2° les *métaux salifiés* (chlorures, fluorures, phosphates, arséniates, nitrates, sulfates, carbonates, borates, borosilicates, fluosilicates, et silicate alumineux ou non alumineux). — La seconde division ne comprend que trois ordres : 1° celui des *acidifères* (mellites, oxalates, urates, succins); 2° celui des *hydrocarbures* (naphtes, pétroles, bitumes, etc.); 3° celui des *charbons fossiles* (houille, lignite, tourbe, etc.).

Classification de Delafosse. M. Delafosse distribue tout le *Règne minéral* en trois classes : 1° celle des *combustibles*, 2° celle des *minéraux métalliques*, et 3° celle des *minéraux lithoïdes* ou *pierres*. La 1re comprend les corps *sulfureux* (soufre natif et sulfure de sélénium), et les corps *charbonneux* (charbons, bitumes, résines, et sels organiques). La 2e classe renferme 8 ordres : *métaux natifs*, *osmiures*, *antimoniures*, *arséniures*, *tellurures*, *séléniures*, *sulfures simples* ou *multiples* et *oxydes métalliques*. La 3e classe enfin renferme 24 ordres : *oxydes non métalliques*, *chlorures*, *fluorures*, *iodures*, *bromures*, *aluminates*, *silicates alumineux*, *silicates non alumineux*, *silicates unis à d'autres composés* (fluorifères, sulfurifères, etc.), *borates*, *carbonates simples*, *carbonates unis à d'autres sels* (silico-carbonates, sulfo-carbonates, etc.), *nitrates*, *phosphates*, *phosphates chlorifères* ou *fluorifères*, *arséniates*, *arséniates chlorifères*, *sulfates*, *chromates*, *vanadates*, *molybdates*, *tungstates*, *tantalates*, et *titanates*. Ces ordres sont eux-mêmes divisés en genres d'après la nature des autres éléments

chimiques, ou d'après le mode de cristallisation.

MINERVAL (de *Minerve*, déesse de la sagesse), nom donné dans certaines parties des Pays-Bas et de l'Allemagne, à la rétribution que les élèves externes payent à leur maître.

MINETTE DORÉE, nom vulgaire de la *Luzerne Lupuline*. *Voy.* LUPULINE.

MINEUR, se dit, en Métallurgie, de l'ouvrier employé dans les mines à l'extraction du minerai (*Voy.* MINE), et dans l'Art militaire, du soldat employé à préparer la mine. *Voy.* MINE et SAPEUR.

MINEUR, celui qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité. *Voy.* MINORITÉ et ÉMANCIPATION.

Mineur, en Musique. *Voy.* INTERVALLE et MODE.

Ordres mineurs. *Voy.* ORDRES.

MINEURE (LA). *Voy.* SYLLOGISME.

MINIATURE (c.-à-d. *peinture au minium*), nom donné aux titres de couleur rouge, tracés au *minium*, dans les manuscrits les plus anciens, aux lettres ornées et aux enluminures si délicates qui accompagnent ces lettres. Cet art délicat remonte au siècle d'Auguste et a produit des œuvres splendides à Constantinople, en Italie et en France. On imita d'abord les statues antiques par la pose et les draperies des personnages : on cite comme exemples de ce genre les deux *Virgiles* du Vatican, dont le plus ancien a la beauté magistrale de l'art grec ; à la bibliothèque impériale de Paris, un *Térence*, un *psautier* dû aux artistes byzantins, etc. L'art gothique domina au XIIIe siècle; les personnages prirent des formes grêles et allongées, mais le coloris a un éclat merveilleux (*Bréviaires de la reine Blanche* et *de St Louis*, au Louvre); les détails, traités avec une fidélité minutieuse, font connaître les usages, les costumes et les ameublements de l'époque, les idées religieuses qui présidaient aux compositions symboliques des artistes. Ceux-ci vivaient dans les couvents ou dans les ateliers des libraires (p. ex. des Flamel). Le règne de Charles V produisit de beaux monuments; mais ils sont inférieurs à ceux de l'Italie, qui retrouvait alors les grandes traditions de la peinture. En France, les chefs-d'œuvre du genre sont les *Heures de maître Estienne Chevalier*, par Jehan Foucquet (1415-1485), dans le style de la Renaissance; les *Heures de la reine Anne de Bretagne*, par Jacques Pastel. Quand les livres se dépouillèrent de leurs anciens ornements et que les gravures prirent la place des enluminures, la miniature sur vélin se réduisit à la représentation des portraits. Curmer a reproduit les *Heures* d'Estienne Chevalier, celles d'Anne de Bretagne et a donné un choix des plus beaux spécimens des manuscrits de toutes les époques dans son *Imitation de Jésus-Christ* et ses *Évangiles*. M. A. de Bastard a publié le *Fac-simile des peintures et ornements des manuscrits français* (VIIIe-XVIe siècles), et M. Ch. Mathieu, les *Ornements des manuscrits* du VIIe au XVIe siècle.

Aujourd'hui, la miniature, réservée au portrait, s'exécute sur ivoire, sur émail, sur bois, sur vélin, sur certains papiers, avec des couleurs délayées à l'eau de colle ou à l'eau gommée. Dans la peinture en miniature, les chairs sont exprimées à l'aide de teintes pointillées et superposées ; les draperies et les accessoires s'exécutent à la gouache recouverte de hachures serrées et croisées. On ne vernit pas les miniatures, mais on les couvre d'une glace. M. de Montpetit est parvenu à peindre la miniature à l'huile, avec la finesse et le moelleux de la peinture en détrempe, qui jusque-là avait seule été employée à cet usage. Parmi les plus célèbres miniaturistes modernes, on cite Od. da Gobbio, mort en 1330, Giulio Clovio, Van Doudre, Torrentius, Hufnagel, Carriera, Hariot, Macé, Jacq. Bailly, Sophie Chéron, Ismael Mengs, Liotard, et, de nos jours, Isabey, Mme de Mirbel, etc. — Consulter : Mayol, *Introduction à la miniature* (1778) ; Violet, *Traité sur l'art de peindre en miniature* (1788); Bachelier, *École de la miniature* (1814) ; Ballard, *idem* (revu par Cloquet, 1817) ; Mansion, *Lettres sur la miniature* (1823); F. Constant Viguier, *Manuel de miniature et de gouache*, etc.

MINIÈRE (du lat. *minaria*), mine peu profonde (de fer d'alluvion, de lignite pyriteux, etc.), qui s'exploite généralement à ciel ouvert.

Les minières ne sont pas concédées ; mais leur exploitation est soumise à des formalités speciales : ce sont les préfets qui donnent l'autorisation d'exploiter le minerai. *Voy.* MINE.

MINIMA (APPEL A), se dit, en Droit criminel, de l'appel interjeté par le ministère public pour insuffisance de la peine prononcée contre un prévenu par le tribunal correctionnel.

MINIMUM, mot latin qui veut dire le plus petit degré auquel une grandeur quelconque puisse être réduite. *Voy.* MAXIMUM.

MINISTÈRE (du lat. *ministerium*), partie de l'administration confiée à un haut fonctionnaire agissant au nom du chef de l'État, nommé et révocable par lui. Aux termes du Sénatus-consulte de 1870 les *ministres* délibèrent en conseil sous la presidence de l'Empereur; ils sont responsables; ils peuvent être membres du Sénat ou du Corps législatif.

Le nombre et les dénominations des ministères ont très-souvent changé en France. Sous les rois de la première et de la seconde race, et sous une partie de ceux de la troisième, les hautes fonctions gouvernementales étaient exercées par les principaux officiers de la couronne : depuis Henri Ier jusqu'à Louis VIII, toutes les lettres, chartes, ordonnances des rois, furent contre-signées par ces officiers. Louis XI peut être considéré comme le premier de nos rois qui ait établi un système régulier de haute administration : il divisa son conseil en trois sections, qu'il composa d'hommes de son choix, et dont il borna la coopération à exécuter ses ordres. François Ier réunit les trois sections en une seule; Henri II en forma deux : Louis XIII en fit cinq : cette dernière division des départements ministériels subsista jusqu'au règne de Louis XVI. Il y avait alors : 1° le *M. des affaires étrangères*, dont la création date du XVIe siècle et qui a porté aussi, notamment sous Napoléon Ier, le nom de *M. des relations extérieures*; 2° le *M. de la maison du Roi*, borné d'abord à la surintendance de la maison du Roi et plus tard chargé d'attributions plus étendues : supprimé en 1830, il a été rétabli sous Napoléon III (*Voy.* ci-après); 3° le *M. des finances*, dont le titulaire porta d'abord le nom de *surintendant général des finances* (1515), puis celui de *contrôleur général* (1661) et ne prit celui de *ministre des finances* qu'en 1795; 4° le *M. de la guerre*, dont la spécialité n'a été déterminée que sous Henri III en 1589 et dont l'autorité s'accrut encore après la suppression de la charge de connétable ; 5° le *M. de la marine*, créé dans le XVIIe siècle.

Après plusieurs remaniements plus ou moins importants, le nombre des ministères se trouvait à la fin de l'Empire, porté à *onze*, savoir : 1° le *Ministère de la maison de l'Empereur*, chargé de l'administration des revenus de la Couronne et du domaine privé de l'Empereur ainsi que du personnel de sa Maison ; 2° le *M. des affaires étrangères*, qui a dans ses attributions la rédaction, le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce, ainsi que la correspondance avec les ambassadeurs et les agents des puissances étrangères; 3° et 4° le *M. de l'agriculture* et le *M. du commerce et des travaux publics*, tantôt réunis, tantôt séparés; 5° le *M. des finances*, qui comprend outre l'administration des revenus publics et le service du Trésor, la rédaction du budget et celle des projets de loi concernant les impôts (l'enregistrement et les domaines, les douanes, les contributions indirectes, les forêts, les postes, les tabacs, etc., dépendent de ce ministère); 6° le *M. de la guerre*, chargé du personnel et du matériel de l'armée de terre ; 7° le *M. de l'instruction publique*, détaché du ministère de l'intérieur en 1824 ; 8° le *M. de l'intérieur*, qui joint

à la direction de l'administration départementale et communale, celles de la sûreté publique, de l'imprimerie et de la librairie, des lignes télégraphiques, etc.; 9° le *M. de la justice et des cultes*, qui a dans ses attributions la direction des affaires civiles et criminelles, le personnel des cours et tribunaux, les grâces, le sceau, et l'imprimerie impériale (la direction des affaires ecclésiastiques a été plusieurs fois réunie au ministère de l'instruction publique); 10° le *M. des lettres, sciences et arts*, formé en 1870 : 1° du service des beaux arts (musées, théâtres, etc.), détaché du ministère de la maison de l'Empereur, 2° de tous les services concernant l'institut, les bibliothèques, les gens de lettres, les missions scientifiques, littéraires et artistiques, etc., détachés du ministère de l'instruction publique; 11° le *M. de la marine et des colonies*. — Le *M. de la police*, créé en 1795, conservé par Napoléon Ier, rétabli le 22 janv. 1852, a été définitivement supprimé le 21 juin 1853. Le *M. d'État*, créé sous Napoléon Ier, rétabli en 1852, fut supprimé en 1868. — Depuis 1870, le *M. de la Maison de l'Empereur* et le *M. des lettres, sciences et arts* ont été également supprimés. *Voy.* MINISTRE.

Ministère public, magistrature amovible établie près des tribunaux de première instance, des cours d'appel et de cassation, pour y veiller au maintien de l'ordre public, et y requérir l'exécution et l'application des lois. La poursuite des crimes est réservée au ministère public; c'est lui qui soutient l'accusation. — On désigne aussi collectivement par ce nom l'ensemble des magistrats qui sont chargés des fonctions du ministère public, et qui forment ce qu'on appelle le *parquet* ou la *magistrature debout :* procureurs généraux, avocats généraux, procureurs impériaux, substituts. *Voy.* ces mots et MAGISTRAT.

MINISTRE (du lat. *minister*), haut fonctionnaire chargé d'une des branches de l'administration de l'État (*Voy.* MINISTÈRE). Leur titre officiel est *ministre secrétaire d'État* au département de la guerre, des finances, etc. Le président du conseil d'État porte aussi le nom de *ministre*.

Ministres d'État. On a ainsi appelé en France, à différentes époques, des ministres sans portefeuille, qui n'avaient pas de département et qui n'étaient appelés que pour le conseil. Sous Napoléon Ier, les présidents des sections du conseil d'État et plusieurs directeurs généraux étaient ministres d'État. Sous la Restauration, le titre de *ministre d'État* fut donné, avec un traitement de 20,000 fr. et le droit de faire partie du conseil privé du monarque, à plusieurs ministres au moment où ils étaient remplacés. Le gouvernement de Juillet supprima cette institution. — Le décret du 24 nov. 1860 avait créé des *ministres sans portefeuille*, chargés de porter la parole devant les Chambres au nom du gouvernement; ils furent supprimés par le décret du 23 juin 1863 et leurs attributions furent transportées au *ministre d'État* (*Voy.* MINISTÈRE), qui les conserva jusqu'à sa suppression en 1868.

Dans la Diplomatie, on nomme *ministres, ministres publics*, de hauts agents diplomatiques envoyés dans les cours étrangères pour y représenter leur souverain. On distingue les *ministres résidents*, qui sont à poste fixe, et les *ministres* ou *envoyés plénipotentiaires*, qui sont chargés d'une mission spéciale et temporaire. Les ambassadeurs sont au premier rang dans la hiérarchie diplomatique, les ministres résidents et les chargés d'affaires aux deuxième et troisième rangs. Les ministres plénipotentiaires ne sont nommés que pour un temps.

Dans l'Église réformée, on donne le titre de *ministres, ministres du St Évangile*, à ceux qui sont chargés des fonctions relatives au culte; on les nomme *pasteurs* quand ils ont une église à desservir. Il faut plusieurs degrés pour arriver au titre de *ministre*. Après trois années d'études théologiques, l'étudiant prend le nom de *proposant* et peut occuper la chaire avec l'agrément du consistoire. Quand il a soutenu sa thèse de bachelier en théologie, il reçoit de la Faculté un *certificat d'aptitude* : il peut alors se présenter devant une réunion de pasteurs afin d'obtenir la consécration qui doit lui conférer le caractère de *ministre*.

MINIUM (du lat. *minium*, qu'on dérive de *Minius*, auj. *Minho*, fleuve de Lusitanie, sur les bords duquel on trouvait le vermillon ou cinabre, que les anciens appelaient aussi *minium*), composé de plomb et d'oxygène, d'un rouge très-vif : c'est un oxyde de plomb [PbO^3], qu'on obtient en chauffant avec précaution, dans des caisses de tôle peu profondes, le massicot très-divisé jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rouge foncé; une partie du protoxyde de plomb passe alors à l'état de peroxyde; lorsqu'on verse sur le minium de l'acide nitrique, le peroxyde apparait avec sa couleur puce, tandis que l'acide dissout la partie non peroxydée. Le minium est employé, en raison de sa belle couleur, pour colorer les papiers de tenture, les cires molles et à cacheter; on l'emploie aussi, mais plus rarement, comme couleur à l'huile; on en faisait un usage fréquent dans les *miniatures* anciennes (*Voy.* ce mot). On en consomme beaucoup pour la fabrication du strass, du flint-glass et du cristal, verres auxquels il donne une grande pesanteur, une puissance réfractive considérable et la faculté de pouvoir être taillés plus aisément. *V.* PLOMB OXYDÉ.

MINK, *Mustela lutreola*, vulg *Putois des rivières*, espèce du genre Marte, habite le Nord de l'Europe et surtout la Finlande. Ce quadrupède a les pieds à demi palmés.

MINNESINGERS (c.-à-d. *chantres d'amour*), anciens poëtes lyriques allemands du XIIe au XIVe siècle (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Voir aussi G.-A. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande* (t. I, p. 91-280).

MINO ou *Mainate de Dumont*, oiseau de la Nouvelle-Guinée. *Voy.* MAINATE.

MINORATIF (du lat. *minorare*, amoindrir), remède qui purge doucement. *Voy.* PURGATIFS.

MINORITÉ (du lat. *minoritas*), état de celui qui est *mineur*, c.-à-d. qui n'a pas encore atteint 21 ans, âge de *majorité* (*Voy.* ce mot). D'après la loi française, le mineur est soumis à l'autorité du père (*Voy.* PUISSANCE PATERNELLE), qui passe en cas d'absence ou de décès du père à un tuteur (*Voy.* TUTELLE). Le mineur est incapable de contracter; cependant : 1° il peut consentir ses conventions matrimoniales, à l'âge où il peut se marier, avec le consentement des personnes appelées à consentir à son mariage; 2° il peut tester à l'âge de 16 ans jusqu'à concurrence de la moitié de ce dont la loi permet à un majeur de disposer. Il a pour garantie une hypothèque légale sur les biens de son tuteur et la prescription ne court pas contre lui (C. Nap., art. 371, 388, 904, 1124, 1398, 2121, 2252). La minorité peut cesser par l'*émancipation* (*Voy.* ce mot). — Pour ce qui concerne les *mineurs* en Droit criminel, *Voy.* DISCERNEMENT.

Minorité des princes. L'histoire de France présente dix minorités et régences : Philippe Ier à 8 ans, Philippe-Auguste à 15 ans, St Louis à 12 ans, Jean Ier à sa naissance, Charles VI à 12 ans, Charles VIII à 13 ans, Charles IX à 10 ans, Louis XIII à 9 ans, Louis XIV à 5 ans, et Louis XV à 6 ans. La plupart de ces minorités ont été pour le pays des époques désastreuses. *Voy.* MAJORITÉ DU SOUVERAIN.

MINOT (de *mine*), ancienne mesure de France, pour les grains, le sel, le charbon, etc., était la moitié de la *mine* et le quart du *setier*. Le *minot de grains*, mesure de Paris, contenait 3 boisseaux et répondait à 39 litres environ. Le *minot d'avoine* valait le double de celui de grains, c.-à-d. 6 boisseaux et répondait à 78 litres. Le *minot de sel*, de 4 boisseaux, équivalait à 51 litres. Le *minot de charbon*, de 8 boisseaux, répondait à 104 litres.

On appelle *farine de minot* celle qui, pour passer les mers, est emballée dans des barils; *minotier*, le

meunier qui fait des envois de farine, et *minoterie* le commerce qui a la farine pour objet.

MINUIT (du préfixe *mi*, moitié, et de *nuit*). C'est, en Astronomie, le moment où le soleil passe à la partie inférieure du méridien de chaque lieu. *Voy.* Jour et Heure.

Messe de minuit. *Voy.* Messe.

MINUSCULES. *Voy.* Lettres.

MINUTE (du lat. *minutus*, petit). Considérée comme espace de temps, la *minute* est la 60e partie de l'heure. — Considérée comme subdivision de la circonférence, c'est la 60e partie du degré.

En termes de Pratique, le mot *minute* (de *minuta*, petite écriture), signifie l'original, la première rédaction de pièces judiciaires ou d'actes civils quelconques, par opposition à la *grosse* (*Voy.* ce mot), qui n'en est qu'une expédition. Les minutes d'actes et de jugements restent déposées chez les notaires, juges de paix, greffiers des tribunaux, etc. — D'après les art. 20 et suiv. de la loi du 25 ventôse an XI, les notaires sont tenus de garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent, excepté de ceux qu'ils peuvent rédiger en brevet (certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, loyers, salaires et arrérages de pensions et rentes, etc.). Ils ne peuvent se dessaisir d'aucune minute, si ce n'est dans les cas prévus par la loi et en vertu d'un jugement. Avant de s'en dessaisir, ils doivent en dresser une copie signée, qui tient lieu de minute jusqu'à la réintégration. Celui qui aurait détruit des minutes est passible des peines portées à l'art. 439 du Code pénal.

MINYANTE, plante. *Voy.* Ményanthe.

MIOCÈNE (étage), nom créé par le géologue Lyell pour désigner la partie moyenne de la formation tertiaire, dont Alc. d'Orbigny a fait son *étage falunien* (*Voy.* ce mot). — Pour l'étymologie, *Voy.* Éocène.

MIQUELETS (de l'espagn. *miquelete*), sorte de guérillas. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MIRA (s.-ent. *stella*, étoile merveilleuse), ou *Mira ceti*, étoile changeante de la constellation de la Baleine. *Voy.* Baleine.

MIRABELLE (prune de), petite espèce de Prune jaune, douce et parfumée, avec laquelle on prépare des gelées excellentes, que l'on peut faire sécher. Elle tire son nom de la ville de *Mirabeau* (Vaucluse).

MIRABILIS jalappa, plante. *Voy.* Belle-de-nuit et Nyctago.

MIRACLE (du lat. *miraculum*), acte de la puissance divine contraire aux lois connues de la nature. Les miracles sont, avec la révélation, le fondement de la Religion.

On a donné quelquefois le nom de *miracles* aux essais dramatiques du moyen âge plus connus sous le nom de *mystères* et dans lesquels on représentait les miracles de l'Écriture ou de la vie des saints. *Voy.* Mystères.

Au moyen âge, on nommait *cour des miracles*, dans plusieurs villes, le lieu où se réunissaient les mendiants de tout genre, qui formaient une véritable communauté, ayant ses lois et ses statuts et des chefs particuliers. Ce nom vient de ce qu'en entrant dans ce lieu les mendiants se guérissaient comme *par miracle*, en faisant disparaître les plaies factices et autres maux prétendus à l'aide desquels ils sollicitaient la charité publique.

miracle chimique. On appelait ainsi autrefois la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide : ce qui a lieu p. ex. quand l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution de chlorure de calcium, donne du sulfate de chaux, lequel, étant peu soluble dans l'eau, et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide.

MIRAGE (de *mirer*, regarder dans un miroir), phénomène d'Optique qui consiste à offrir aux yeux comme un vaste lac dans lequel on voit l'image renversée de villages, d'arbres, etc. Il est dû à la raréfaction inégale des couches de l'air et, par suite, à la réfraction inégale des rayons du soleil. On observe surtout le mirage dans les plaines sablonneuses de l'Égypte. Tous les objets saillants paraissent comme s'ils étaient au milieu d'un lac immense ; à mesure qu'on avance, on ne découvre que le sol aride et la terre brûlante. Ce phénomène a été souvent observé pendant l'expédition de l'armée française en Égypte. Monge en a donné une explication, que M. Babinet a depuis rectifiée et complétée. — Le phénomène de la *fata Morgana*, dans le golfe de Naples, le *spectre du mont Brocken*, dans le Hanovre, certaines apparitions qu'on croyait miraculeuses, ont aussi été attribués au mirage. Pour le *spectre du Brocken*, *Voy.* aussi Apothéose.

MIRE (de *mirer*, regarder fixement, viser). C'est proprement une marque, le plus souvent une espèce de bouton allongé, placée vers le bout d'un fusil ou d'un canon, et qui guide l'œil de celui qui veut tirer. Il faut que cette marque et l'objet visé forment une ligne parfaitement droite. Le *point de mire* est le but visé, l'endroit où l'on veut que le coup porte ; la *ligne de mire*, le rayon visuel qui va de la pièce, fusil ou canon, au point de mire.

Dans l'Arpentage, on appelle *mire* le signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace : c'est tantôt une tige graduée le long de laquelle glisse, à l'aide d'un collier, une plaque métallique appelée *voyant* : cette plaque est partagée par une horizontale et une verticale en quatre carrés égaux peints de couleurs différentes ; l'horizontale qui sépare les carrés supérieurs des carrés inférieurs prend le nom de *ligne de foi* ; le collier qui porte le voyant est muni d'une division en millimètres dont le zéro correspond à la ligne de foi (*Voy.* Nivellement) ; tantôt un simple jalon verticalement implanté en terre, dont le bout supérieur est blanchi ou enveloppé d'un papier blanc de manière à pouvoir être aperçu de loin ; tantôt un édifice en charpente surmonté d'un mât, un arbre dépouillé de ses branches, ou même une flèche de clocher ; tantôt enfin, c'est un disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière et qui peut pirouetter sur un axe pour présenter sa surface des divers côtés où cela est nécessaire. On blanchit le signal lorsque, aperçu de loin, il se projette sur la terre ; on le noircit, quand il se peint sur le ciel.

MIRIAM, astéroïde, *Voy.* Planètes.

MIROBOLAN, fruit exotique. *Voy.* Myrobolan.

MIROIR (de *mirer*, regarder fixement), corps poli pouvant réfléchir les rayons de la lumière. On distingue les *miroirs en glace étamée* et les *miroirs en métal*. — Les premiers sont plus économiques et moins altérables que les seconds ; mais ils ont l'inconvénient d'offrir deux images par l'effet de la double réflexion qui s'opère sur les deux faces du verre : aussi ne peuvent-ils être employés aux expériences d'optique qui demandent de l'exactitude ; ils sont, au contraire, très-avantageux pour l'usage ordinaire. On donne le nom de *glaces* aux grands miroirs destinés à orner les appartements : elles sont coulées pour la plupart ; les verres de moindre dimension qui servent aux usages de la toilette ont conservé le nom de *miroirs*. Les petits *miroirs de Nuremberg* ont été longtemps renommés ; les amateurs recherchent également les *miroirs de Venise*. — Les miroirs de métal furent les seuls que connurent les anciens : c'étaient des disques en argent, en or, en fer bruni et en airain. Pline parle bien de miroirs en verre (*vitrum obsidianum*) qu'on tirait d'Éthiopie ; mais ce n'était qu'une matière noire, analogue au jais et susceptible d'un assez beau poli (*Voy.* Obsidienne). Les miroirs métalliques qu'on fabrique pour les télescopes et autres instruments d'optique sont formés d'un alliage de cuivre, d'étain et d'arsenic, ou quelquefois de cuivre et de platine. Depuis quelque temps, on emploie aussi des miroirs de verre, recouverts d'une couche d'argent sur la face réfléchissante : tels

sont ceux du télescope de Foucault, qui passent pour être préférables à tous les autres. *Voy.* ÉTAMAGE et GLACES. — *Voy.* aussi SPECULUM.

Les miroirs sont ordinairement *plans* ou *sphériques.* Dans les *miroirs plans*, l'image des corps se voit derrière le miroir, à égale distance et de même grandeur que le corps; de plus, elle est droite et symétrique. Les *miroirs sphériques* sont *concaves* ou *convexes.* Dans le premier cas, ils sont *convergents*, parce qu'ils concentrent à leur foyer les rayons solaires; dans le second, ils sont *divergents*, parce qu'ils les éparpillent. Les *miroirs concaves* grossissent les objets placés entre le foyer et la surface réfléchissante; tout le monde a vu cet effet dans les miroirs dont on se sert pour se raser : si l'objet est placé au delà du foyer par rapport au miroir, mais en deçà du centre de la sphère, on obtient une image réelle, qu'on peut recevoir sur un écran; elle se trouve au delà du centre, renversée et plus grande que l'objet. Si l'objet est au delà du centre, l'image est encore réelle, mais elle est plus petite et se forme entre le foyer et le centre. Quand on déplace l'objet, l'image réelle se déplace toujours en sens contraire. Le foyer des rayons solaires est à peu près à égale distance du centre et du miroir : on l'appelle *foyer principal.* Dans les *miroirs convexes,* l'image est toujours vue derrière le miroir, mais plus petite et plus rapprochée de la surface réfléchissante que n'est l'objet lui-même. Pour le *miroir parabolique*, *Voy.* PARABOLIQUE. — On appelle *Catoptrique* (*Voy.* ce mot), la partie de la Physique qui traite des lois suivant lesquelles les objets se réfléchissent dans les miroirs.

MIROIR ARDENT, miroir sphérique ou à plusieurs facettes planes, convergeant toutes en un même foyer, de manière à y concentrer les rayons du soleil et à produire assez de chaleur pour enflammer des matières combustibles. On en attribue l'invention à Archimède, qui s'en serait servi pour brûler la flotte des Romains au siége de Syracuse; à son exemple, Proclus brûla avec un miroir ardent la flotte de Vitalien, qui assiégeait Constantinople (515). Chez les modernes, le P. Kircher, François Villette, opticien de Lyon sous Louis XIV, Buffon au XVIII[e] siècle, ont construit des miroirs ardents avec lesquels ils ont produit les effets les plus puissants : Buffon enflamma du bois à une distance de 70 mètres.

MIROIR A ALOUETTES, instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort et qu'on expose au soleil pour attirer, par son éclat, des alouettes et d'autres petits oiseaux.

MIROIR MAGIQUE, miroir dans lequel les magiciens prétendaient faire voir les événements futurs, ou ce qui se passe à une grande distance. *Voy.* MAGIE.

En Minéralogie, on nomme *Miroir d'âne*, le Gypse laminaire, qui réfléchit la lumière; *M. de Ste Marie, M. de la Vierge, M. du pèlerin*, la chaux sulfatée en grandes lames blanches et transparentes, parce qu'on s'en sert dans le Nord et en Italie, pour mettre devant les images, en guise de verre; *M. des Incas*, la pyrite de fer ou l'obsidienne avec laquelle les Péruviens se construisaient des miroirs.

Miroir de Vénus, plante. *Voy.* SPÉCULAIRE.

MIROITIER (p. *miroirier*), celui qui fait, monte et vend les glaces et miroirs. Le miroitier ne fabrique point les glaces lui-même; mais il les taille, les étame, les dispose dans leurs parquets, les encadre, etc. *Voy.* GLACES.

MISAINE (de l'ital. *mezzano*, placé au milieu). Dans la Marine, on appelle *mât de misaine* un des mâts du navire, celui qui est placé à l'avant, entre le beaupré et le grand mât. On dit aussi la *vergue de misaine*, la *hune de misaine*, la *voile de misaine* ou simplement la *misaine*, pour désigner la vergue, la hune, la voile du mât de misaine. La *misaine* est la voile de tous les temps; elle ne se supprime que devant une tempête irrésistible.

MISANTHROPIE (du gr. μισανθρωπία), dégoût, haine, aversion pour les hommes et pour la société. Quand la misanthropie n'est pas un système, comme chez le *Timon* des Grecs, ou un travers d'esprit, comme dans l'*Alceste* de Molière, elle est un symptôme de la mélancolie et de l'hypocondrie : la misanthropie de J.-J. Rousseau paraît avoir eu ce dernier caractère. — Voir A. Widal, *Des divers caractères du misanthrope chez les écrivains anciens et modernes* (1851).

MISCHNA, première partie du *Talmud. V.* ce mot.

MISE (en Droit). *Mise au rôle* (*Voy.* RÔLE); — *Mise en accusation* (*Voy.* ACCUSATION); — *Mise en cause*, action d'appeler un tiers dans une instance pour que le jugement soit commun avec lui : ainsi le garanti met le garant en cause (*Voy.* GARANTIE); — *Mise en demeure* (*Voy.* DEMEURE); — *Mise en état :* c'est le fait de mettre une cause en état d'être jugée.

MISE A PRIX. *Voy.* ENCHÈRE, ADJUDICATION.

MISE AU POINT, travail exécuté par le *praticien* pour dégrossir un bloc de de pierre ou de marbre d'après la maquette modelée par le statuaire. Il assujettit au-dessus de la maquette et du bloc deux cadres exactement pareils et y attache en divers endroits des fils à plomb. Puis, à l'aide d'un compas à branches recourbées, il mesure, sur le modèle, la distance en hauteur et en largeur de tel ou tel point au fil à plomb, la reporte pour la hauteur sur le bloc, puis avec une tarière y perce un trou jusqu'à une profondeur égale à la largeur relevée. Ces trous sont multipliés autant qu'il est nécessaire pour cerner la figure qui doit sortir du bloc; après quoi, il ne reste plus qu'à abattre avec le marteau les parties inutiles et à livrer le bloc ainsi dégrossi au statuaire pour qu'il mettre la dernière main à son œuvre.

MISÈRE. *Voy.* MENDICITÉ et PAUPÉRISME.

MISERERE (c.-à-d. en latin *aie pitié*). Il y a plusieurs psaumes qui commencent par ce mot; mais on désigne spécialement sous ce nom le 50[e] psaume de David (qui est le 4[e] des psaumes de la pénitence), parce qu'il commence par ces mots : *Miserere mei, Deus.* David l'écrivit après que Nathan lui eut reproché le crime qu'il avait commis avec Bethsabée.

MISERERE (COLIQUE DE). On donne vulgairement ce nom à une sorte de colique très-violente et très-dangereuse, appelée par les médecins *ileus.* On l'appelle ainsi du latin *miserere*, ayez pitié, à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. *Voy.* ILÉUS.

MISÉRICORDE. *Voy.* DAGUE, POIGNARD et STALLE.

MISODENDRON, genre de la famille des Loranthacées, établi pour des arbrisseaux du sud de l'Amérique méridionale. *Voy.* LORANTHACÉES.

MISPICKEL. *Voy.* FER ARSENICAL.

MISSEL (du lat. *missale*, de *missa*, messe), livre qui sert à la célébration de la *messe*, et qui contient le texte des différentes messes qui se disent tous les jours de l'année. On appelle *missels pléniers* les missels les plus complets. — C'est au pape Gélase, mort en 496, qu'on attribue la composition du premier missel; ce missel, qui était en deux volumes, fut abrégé par le pape Grégoire le Grand (mort en 604), qui le réduisit à un seul, connu sous le nom de *Sacramentaire grégorien.* — Il y a autant de missels qu'il y a de *liturgies* (*Voy.* ce mot) : ainsi il y a le *missel grec*, *mozarabique*, *copte*, le *missel gallican*, etc. En France, depuis quelques années, le *missel romain* tend à remplacer tous les autres.

MISSI DOMINICI (envoyés du Seigneur). *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MISSION (du lat. *missio*, envoi), se dit en général de toute fonction temporaire, diplomatique, militaire ou autre, dont un gouvernement charge un agent spécial pour un objet déterminé. Dans un sens plus restreint, il se dit surtout de la prédication de l'Évangile chez les peuples infidèles. On donne le nom de *missionnaires* aux prêtres qui se vouent à cet apostolat. — On étend aussi le nom de *missions* aux maisons où sont instruits les missionnaires, aux

pays où ils prêchent, ainsi qu'aux établissements qu'ils y ont fondés (*Voy.* Missionnaires, Missions et Lazaristes au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Les apôtres furent les premiers missionnaires, et l'histoire des missions est celle des progrès du Christianisme. On peut lire dans les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères* (Paris, 1717-74, 1818-20, etc.), ainsi que dans les *Annales de la propagation de la Foi* qui se publient encore aujourd'hui), les immenses travaux accomplis dans le dernier siècle et de nos jours par les missionnaires catholiques. Ceux des missionnaires protestants sont consignés dans l'*Histoire des missions* de Lord (en anglais), et dans l'*Histoire des missions évangéliques dans les Indes orientales* de Knapp (Halle, 1824, en allem.).

MISSIVE (lettre). *Voy.* Lettre.

MISTIC ou mistique (du turc *mistigo*), bâtiment d'Espagne et de Portugal, naviguant à l'entrée de la Méditerranée et dans le Levant; c'est une espèce de chasse-marée, mais portant des antennes. Il est du port de 80 tonneaux environ.

MISTIGRI, se dit, dans certains jeux de cartes, comme la bouillotte, le brelan, le trente-et-un, etc., du *valet de trèfle*, surtout quand il est accompagné de deux cartes pareilles.

MISTRAL ou maestral (du lat. *magistralis*, magistral). Les marins provençaux nomment ainsi le vent du nord-ouest. Les Italiens l'appellent *maëstro*. C'est le vent le plus redoutable de la Méditerranée, surtout pendant l'hiver et l'automne, et après les pluies d'orage.

MITE (orig. germaniq.), nom vulgaire de plusieurs espèces d'Arachnides presque microscopiques, qui font partie du groupe des Acarides. La plus commune est la *Mite domestique* ou *Ciron* (*Acarus domesticus* ou *A. siro*), qui vit dans le vieux fromage, sur la viande sèche ou fumée, sur le vieux pain et les confitures sèches conservées trop longtemps, sur les oiseaux et les insectes des collections d'histoire naturelle, dans les fourrures et les vêtements de laine. Pour se préserver des attaques de ces animalcules, on se sert ordinairement du camphre; on trouve des préservatifs moins fugaces dans les savons arsenicaux et l'huile de pétrole. *Voy.* Pou et Teigne.

MITHRIDATE, sorte d'antidote ou d'électuaire composé de plusieurs substances aromatiques et d'opium, dont le nom vient de *Mithridate*, roi de Pont, qui passait pour l'avoir inventé. Ce médicament, très-composé, a les mêmes propriétés que la thériaque. — On donne le nom de *vendeurs de mithridate* aux charlatans qui débitent des drogues sur les places et dans les foires.

MITOYEN, mitoyenneté (du b.-lat. *medietanus*, de *medietas*, moitié). En Droit, *mitoyen* se dit de ce qui appartient à deux propriétés contiguës, et en forme la séparation : d'un mur, d'un fossé, d'une haie, d'un puits pratiqué sur la limite commune de deux propriétés, et à l'usage de l'une et de l'autre. — Le Code Napoléon (art. 651-676) a réglé tout ce qui concerne la *mitoyenneté*. « Tout mur servant de séparation entre bâtiments jusqu'à l'héberge (point où l'un des deux bâtiments de hauteur inégale cesse de profiter du mur commun), ou entre cours et jardins, est présumé mitoyen s'il n'y a titre ou marque du contraire. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son parement d'un côté, et présente de l'autre un plan incliné, ou lorsqu'il n'y a que d'un côté un chaperon ou des filets et corbeaux de pierre qui y auraient été mis en bâtissant le mur. Dans ces cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel sont l'égout ou les corbeaux et filets de pierre. — La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement au droit de chacun. Cependant tout copropriétaire d'un mur mitoyen peut se dispenser de contribuer aux réparations et reconstructions en abandonnant le droit de mitoyenneté. — Tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen, et y faire placer des poutres ou solives dans toute l'épaisseur du mur, à cinquante-quatre millimètres près. — Tout copropriétaire peut faire exhausser le mur mitoyen; mais il doit payer seul la dépense de l'exhaussement, les réparations d'entretien au-dessus de la hauteur de la clôture commune, et, en outre, l'indemnité de la charge en raison de l'exhaussement et suivant la valeur. — Le voisin qui n'a pas contribué à l'exhaussement peut en acquérir la mitoyenneté en payant la moitié de la dépense qu'il a coûté, et la valeur de la moitié du sol fourni pour l'excédant d'épaisseur, s'il y en a. »

« Tous fossés entre deux héritages sont présumés mitoyens, s'il n'y a titre ou marque du contraire. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé. Le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve. Le fossé mitoyen doit être entretenu à frais communs. »

« Toute haie qui sépare des héritages est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul des héritages, en état de clôture, ou s'il n'y a titre ou possession suffisante au contraire. — Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie et chacun des deux propriétaires a le droit de requérir qu'ils soient abattus. »

MITRAILLE (du v. franç. *mitaille*, de *mite*, petite monnaie), se dit, en général, de toutes sortes de vieille ferraille, de vieux morceaux de cuivre, et spécialement, des matières dont on charge les bouches à feu pour rendre leur action plus meurtrière. La mitraille contient, avec des clous et autres ferrailles, des balles de fer ou biscaïens; on les renferme dans des boîtes de fer ou en paquets dans des sacs de toile, arrangés autour d'une tige de fer. Pour tirer à mitraille, il faut être près de l'ennemi, parce que la mitraille ne porte pas loin. On ne se sert de ce genre de projectile que contre les masses, car la mitraille s'écarte comme le petit plomb. — Le *tir à mitraille* paraît dater du XVIe siècle : on s'en servit à la bataille de Marignan, au siége de Vérone; selon d'autres, il ne daterait que de l'an 1620, époque à laquelle Gustave-Adolphe l'aurait appliqué pour la première fois à la guerre de campagne.

MITRAILLEUSE, nouvel engin de guerre consistant en un certain nombre de tubes de fusil de gros calibre, réunis ensemble et se chargeant et se déchargeant simultanément au moyen d'une espèce de manivelle : le tout est porté sur un affût et se manœuvre comme une pièce d'artillerie. Les mitrailleuses ont un tir très-rapide et une portée considérable; elles vomissent à la fois une grande quantité de balles. Ce formidable engin dont l'idée première appartient aux Américains, a été perfectionné par l'empereur Napoléon III et a fait son apparition en Europe le 2 août 1870 devant Saarbruck. Plusieurs nations étrangères ont aussi leurs mitrailleuses.

MITRALE (valvule). *Voy.* Valvule.

MITRASACME, genre de la famille des Gentianées, tribu des Menyanthées, établi pour des plantes herbacées de l'Australie, à feuilles opposées, à fleurs en ombelles terminales.

MITRE (du gr. μίτρα), coiffure que portent dans les cérémonies de l'Église les évêques, les archevêques, et les cardinaux. C'est un bonnet rond, pointu et fendu par le haut, ayant deux fanons qui tombent sur les épaules. Les abbés réguliers, dits *abbés mitrés*, portaient autrefois la mitre, mais tournée de profil. Les papes ont aussi longtemps porté une espèce de *mitre*, qui depuis a été remplacée par la *tiare* (*Voy.* ce mot). — L'usage de la mitre dans le costume ecclésiastique paraît ne dater guère que du Xe siècle; on croit qu'elle nous est venue de l'Inde ou de la Perse, où l'usage en est fort ancien. — Chez les Romains, cette coiffure était particulièrement affectée aux femmes, et chez eux c'était pour les hommes une preuve de mollesse.

Mitre d'Hippocrate, bandage qu'on emploie dans les plaies de la tête.

Les Couvreurs appellent *mitres* des tuiles ou des planches de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'un corps de cheminée pour l'empêcher de fumer, en diminuant l'ouverture du tuyau.

MITRE, *Mitra*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Volutidées : coquille allongée à spire très-saillante, dont la bouche étroite, échancrée en avant, et sans canal postérieur, présente sur la columelle de gros plis parallèles et inégaux. — Les Mitres se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage cénomanien. Elles vivent aujourd'hui dans les mers chaudes. Espèces principales : la *M. épiscopale*, remarquable par l'éclat de ses couleurs et la *M. papale* ou *Tiare*.

MITRÉOLE, *Mitreola*, genre de la famille des Gentianées, tribu des Menyanthées, établi pour une plante herbacée vivace, de l'Amérique boréale, la *M. ophiorhizoïde*.

MITTE (orig. inc.), émanation malsaine qui s'exhale des fosses d'aisances : c'est de l'ammoniaque unie aux acides carbonique et sulfhydrique. La *mitte* cause une irritation piquante sur les yeux, les narines et la gorge, et quelquefois une violente inflammation des conjonctives. C'est ce qu'on appelle aussi le *plomb*.

MIXO-LYDIEN (MODE). *Voy.* MODE.

MIXTION, MIXTURE (du lat. *mixtio*, *mixtura*, de *miscere*, mêler), se dit, en Chimie et en Pharmacie, du mélange de plusieurs liquides qui conservent chacun leurs propriétés. La plupart des potions sont des *mixtures*.

MNÉMIE, *Mnemia*, genre d'Acalèphes, de l'ordre des Polypes cténophores. *Voy.* CALLIANIRE.

MNÉMONIQUE (du gr. μνημονική, s.-ent. τέχνη, art de la mémoire), ou MNÉMOTECHNIE (de μνήμη, mémoire, et τέχνη, art), art d'aider la mémoire. Toutes les méthodes de mnémonique reposent sur l'association des idées : elles consistent soit à rappeler des faits compliqués et difficiles à retenir par le moyen de combinaisons plus simples et plus faciles, soit à lier entre eux des faits ou des noms qui se présentent isolés. On recourt surtout aux procédés de la mnémonique pour fixer dans l'esprit des dates, des nomenclatures. Comme les rapports par lesquels les idées s'associent le plus facilement et se lient le plus étroitement sont les rapports de *lieu* et d'*analogie*, c'est aussi sur ces deux rapports que sont fondées les principales méthodes de mnémonique : la 1re est la *localisation*, qui associe les objets avec l'image d'un lieu, d'un édifice, dont toutes les parties sont bien connues ; la 2e est la *symbolisation*, qui établit une analogie soit dans les choses, soit dans les mots, entre le fait à retenir et quelque objet plus familier à l'esprit. Le rhythme et la rime étant au nombre des moyens les plus propres à aider la mémoire, on a composé des vers techniques qui sont fort utiles dans certaines études arides, comme celle des langues (*Jardin des racines grecques* de Lancelot), de l'histoire, de la géographie (*vers techniques* du P. Buffier, de l'abbé Gaultier, etc.). Pour aider à retenir les nombres, on a imaginé de substituer aux neuf chiffres primitifs neuf des lettres les plus usuelles, à l'aide desquelles on fabrique des mots et des phrases faciles à retenir. Toutefois, dans l'emploi de ces moyens, il faut éviter avec plus de soin qu'on ne le fait ordinairement, de tomber dans des associations puériles et bizarres qui faussent le jugement sans être d'un grand avantage pour la mémoire. *Voy.* ASSOCIATION DES IDÉES.

L'art de la mémoire artificielle est très-ancien : on en attribue l'invention à Simonide, qui vivait au VIe siècle avant J.-C. Cicéron (*De l'Orateur*, II, 86) décrit les procédés de la *topologie* ou mémoire locale ; Quintilien (XI, 2), Pline le Naturaliste (VII, 24), les mentionnent également. Raymond Lulle les mit à profit dans son *Grand art*. Toutefois, ce n'est qu'à partir du XVe siècle que divers auteurs conçurent la pensée de créer un système complet de mnémotechnie, comme Grataroli, B. Porta, L. Schenckel, Cl. Buffier (*Pratique de la mémoire artificielle*, 1719-23), etc. — Dans notre siècle, la mnémonique a produit de nouveaux essais : la *Mnémonique* de Kaestner, le *Compendium de mnémonique* de Kluber, l'*Art de la mémoire pratique* du baron d'Aretin (1810), enfin la *Mnémotechnie*, de M. Aimé Paris (1825), qui obtint quelque temps une véritable vogue. La *Méthode* dite *polonaise*, de Bem, est une application de la mnémonique à l'histoire et au calcul.

On trouvera dans l'*Instruction systématique* d'Aretin (1810) et dans les écrits de M. Aimé Paris l'histoire et la bibliographie de la Mnémonique.

MOBILE (du lat. *mobilis*, qui meut, ou qui peut être mû). Pris substantivement, ce mot exprime le plus souvent une force mouvante, par exemple, l'eau dans une machine hydraulique, la vapeur dans une machine à vapeur. — Les Horlogers nomment *mobile* toute roue ou pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule qui tourne sur des pivots. Dans une montre, les *premiers mobiles* sont le barillet, la fusée et la grande roue moyenne ; les *derniers mobiles*, la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier.

Les anciens astronomes nommaient *premier mobile* le ciel, qu'ils supposaient envelopper et faire mouvoir tous les corps célestes.

En Psychologie, *mobile* est synonyme de *motif*. *Voy.* ce mot.

Garde nationale mobile. Voy. GARDE.

Fêtes mobiles. Voy. FÊTES.

MOBILIER (du lat. *mobilis*, meuble). On appelle ainsi, en Droit, tout ce qui n'est pas immeuble, soit de sa nature, soit par la détermination de la loi (*Voy.* MEUBLE). — Une *action mobilière* est celle qui a pour objet la revendication d'un meuble, soit corporel, soit incorporel. — *Saisie, vente mobilière. Voy.* SAISIE, VENTE.

Crédit mobilier. Il a été formé à Paris en 1852, avec l'autorisation du gouvernement (Décret du 18 novembre), une *Société générale de crédit mobilier*, destinée à faire des prêts sur dépôt de valeurs mobilières, actions, coupons de rentes, etc. *Voy.* CRÉDIT.

Impôt mobilier, *Contribution personnelle et mobilière*. *Voy.* IMPÔTS.

MOBILIER, ensemble des meubles qui garnit et orne une maison. *Voy.* MEUBLES.

MOBILITÉ, propriété des corps. *Voy.* MOUVEMENT.

MOCHLIQUES (du gr. μόχλος, levier), nom donné jadis à des purgatifs puissants, tels que le *macaroni* (*Voy.* ce mot), dont l'antimoine était la base.

MOCO, *Kerodon sciureus*, espèce de Mammifère rongeur du Brésil, renferme de petits animaux de la taille des écureuils et voisins des Cabiaïs.

MOCOCO, Quadrumane du genre Maki. *Voy.* MAKI.

MODALITÉ (de *modal*, de *mode*). Dans la Logique scolastique, ce mot signifie le *mode*, la manière dont une chose existe ou est conçue, selon qu'elle est *possible* ou *impossible*, *contingente* ou *nécessaire*. De là résulte la division des 4 propositions modales (Aristote, *De l'Interprétation*, ch. 12-14 ; *Logique de Port-Royal*, II, 8). Kant divise tous nos jugements, considérés sous le rapport de la modalité, en *jugements problématiques*, *assertoires* ou *assertoriques*, et *apodictiques*, selon qu'ils se rapportent au *possible*, au *réel* ou au *nécessaire*. *Voy.* CATÉGORIES.

En Droit, on appelle *modalité*, les diverses formes que peut prendre une obligation et qui en changent le caractère ordinaire : le terme, la condition, la solidarité sont des modalités.

En Musique, la *modalité* est l'indication du mode dans lequel on joue. *Voy.* MODE.

MODE (du lat. *modus*, manière d'être). En Philosophie, on oppose les *modes* à la *substance*, et l'on entend par ce mot les différentes manières d'être que peut nous offrir une même substance. On distingue des *modes essentiels* ou *attributs*, qui constituent

l'essence d'un être, p. ex. la puissance et l'intelligence infinies en Dieu, la raison dans l'homme, l'impénétrabilité dans la matière; et des *modes accidentels*, comme la couleur ou l'odeur dans les corps, l'âge dans l'homme, etc. *Voy.* Attribut, Accident.

En Grammaire, les *modes* sont les différentes inflexions que prend le verbe pour rendre les différentes manières dont le fait peut être présenté. Il y a en français cinq modes : 1° l'*indicatif* ou *affirmatif*, qui ne fait qu'indiquer ou énoncer le fait comme positif; 2° le *conditionnel*, qui affirme avec condition; 3° l'*impératif*, qui affirme avec commandement; 4° le *subjonctif*, qui présente le fait comme dépendant d'un autre, et par conséquent avec un certain degré de doute; 5° l'*infinitif*, qui exprime l'idée du verbe d'une manière générale, sans nombre ni personne. Quelques grammairiens font du *participe* un 6ᵉ mode (*Voy.* Participe). On donne quelquefois le nom de *modes obliques* ou *indirects* à tous les modes autres que l'indicatif. — Les Latins remplacent le conditionnel, qu'ils n'ont pas, par l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. Ils rattachent à l'infinitif les formes verbales dites *gérondif* et *supin* (*Voy.* ces mots). Les Grecs ont, pour exprimer le souhait un mode particulier, l'*optatif*.

Modes du syllogisme. Voy. Syllogisme.

mode. En Musique, le *mode* est la manière d'être d'un ton, l'arrangement des sons d'un même système par rapport à un son principal.

Dans la Musique des anciens, il y avait au moins quinze modes, correspondant chacun à un sentiment particulier de l'âme. Les principaux étaient, du grave à l'aigu, le *dorien*, le *phrygien*, l'*éolien*, l'*ionien*, le *lydien*, etc. On attribuait à Phémius la distinction des divers modes. Au moyen âge, St Ambroise en choisit quatre, qui composèrent le plain-chant primitif: ce sont le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien* et le *mixolydien*, ayant pour toniques *ré, mi, fa, sol;* ils furent appelés les *modes authentiques*. Le pape Grégoire le Grand ajouta à chacun d'eux un ton supplémentaire appelé *plagal* ou *collatéral*, pris à la quarte inférieure du ton authentique; enfin on ajouta plus tard deux autres modes avec leurs plagaux, l'*éolien* et l'*ionien*, ayant *la* et *ut* pour toniques. — Dans la Musique moderne, on ne distingue que deux genres de modes, le *mode majeur* et le *mode mineur*. Le mode est *majeur*, quand la troisième note d'une gamme (*médiante*) est à la distance de deux tons ou quatre demi-tons de la première (*tonique*), et que la sixième est à l'intervalle de quatre tons et demi, ou de neuf demi-tons. Le mode est *mineur*, quand ces deux intervalles sont plus petits d'un demi-ton. *Voy.* Relatif.

Dans la notation musicale du moyen âge, le mot *mode* désigna longtemps une manière de fixer par des signes la valeur relative des notes et des silences. Le mode se marquait après la clef par des cercles ou des demi-cercles, avec ou sans point à leur centre, accompagnés des chiffres 2 ou 3, selon que la mesure était à 2 ou 3 temps. C'est de cet usage qu'est resté dans la musique moderne celui d'employer le C simple ou traversé d'une ligne verticale ₵, pour indiquer la mesure à deux ou à quatre temps.

mode (la), usage passager qui dépend du goût et du caprice. C'est surtout dans ce qui a rapport à la toilette que la mode règne en souveraine : aussi appelle-t-on spécialement *modes*, *articles de modes*, les ajustements et parures à la mode qui servent à la toilette des dames, et *marchandes de modes* ou *modistes*, les femmes qui se livrent à la fabrication et au commerce de ces articles. Cette industrie occupe une place importante dans le commerce de la France et surtout de Paris : les modes parisiennes, qui brillent surtout par le goût et l'élégance, sont presque universellement adoptées par les nations étrangères, et les *articles de modes* sont un des principaux objets d'exportation. — Il existe en France un grand nombre de journaux de modes, la plupart éphémères : le *Journal des modes*, le *Petit Courrier des Dames*, la *Psyché*, la *Mode illustrée*, etc.

MODECCA, genre de la famille des Passiflorées, type de la tribu des *Modeccées*, a été établi pour des plantes herbacées ou frutescentes de l'Asie et de l'Afrique tropicale.

MODELAGE (de *modèle*), opération par laquelle le sculpteur façonne en argile ou en cire une maquette ou ébauche d'après laquelle il exécute ensuite son ouvrage en plâtre, en pierre, en marbre ou en bronze. Cette opération est faite par la main de l'artiste ou à l'aide d'un instrument fort simple consistant en une petite spatule de bois ou d'ivoire, que l'on nomme *ébauchoir*. L'art de modeler est la partie essentielle de la statuaire. *Voy.* Sculpture.

Pour le peintre, *modeler*, c'est s'appliquer à rendre exactement, par le moyen du dessin et l'effet du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire. *Voy.* Peinture.

Modeler se dit aussi, dans le même sens que *mouler*, de l'opération qui consiste à tirer en creux, à faire des *moules*, soit d'après les œuvres de la sculpture, soit sur une personne morte, soit même sur une personne vivante. Celui qui exécute ces diverses opérations s'appelle *modeleur. Voy.* Moulage.

MODÈLE (du latin fictif *modellus*, dimin. de *modus*, mesure). Dans les Beaux-Arts, on donne ce nom à l'objet ou même à l'image que l'artiste veut représenter. Les peintres et les sculpteurs prennent ordinairement leurs modèles dans la nature, soit vivante, soit morte. Ils appellent spécialement *modèles* les hommes ou les femmes dont le métier est de *poser* dans les ateliers, c.-à-d. de rester pendant un certain temps sous les yeux de l'artiste dans une attitude déterminée; ils se servent également pour cet usage de poupées mécaniques ou *mannequins*, auxquelles on peut donner toutes sortes de positions.— Les sculpteurs donnent aussi le nom de *modèle* à la figure qu'ils ont *modelée*, pour l'exécuter ensuite en plâtre, en pierre ou en métal. *Voy.* Modelage.

En Architecture et dans tous les genres de construction, on nomme *modèle* la représentation exacte, mais sur une petite échelle, d'un édifice, d'une machine, qu'on doit exécuter en grand, ou dont on veut conserver le souvenir matériel, pour servir à l'instruction des machinistes, des manufacturiers, etc. Les galeries du *Conservatoire des arts et métiers*, celles des *Musées de l'artillerie, de la marine*, etc., sont garnies de modèles de ce genre. — En Marine, les modèles servant à la construction des diverses parties des navires prennent le nom de *gabaris*.

MODELEUR. *Voy.* Modelage et Moulage.

MODÉNATURE (de l'ital. *modanatura*), proportion et galbe des figures d'une corniche. La modénature détermine le caractère des divers ordres d'architecture. Ce mot est synonyme de *moulure*.

MODÉRATEUR (lampe a). *Voy.* Lampe.

MODERATO, se dit, en Musique, d'un mouvement moyen entre le lent et le vif, ni trop vif ni trop lent.

MODERNE (art). Après les magnifiques débuts de la *Renaissance* (*Voy.* ce mot), l'Art fut arrêté en Allemagne par les guerres et le protestantisme, étouffé en Espagne par le despotisme et corrompu en Italie par le mauvais goût (*Voy.* Italien [art]). En France, il a subi depuis le xvie siècle des révolutions plus sensibles encore que la Littérature, par l'influence, soit de causes politiques (monarchie absolue, révolution, etc.), ou morales (goût des princes pour le faste, raffinements du maniérisme, caprices du luxe, etc.), soit des théories esthétiques (style académique et réalisme, engouement professé tour à tour pour l'antiquité ou le moyen âge, etc.). Au milieu de ces transformations, on trouve dans les œuvres des artistes les plus éminents un fond commun de qualités qui constituent le génie national, c.-à-d. la clarté dans les idées, la force et la mesure dans les sentiments, la précision et le naturel dans l'expression.

Sous Louis XIII, l'*Architecture civile* prit un as-

pect plus monumental et gagna en originalité. J. Debrosse, protégé par Marie de Médicis, construisit l'*aqueduc d'Arcueil*, la *grande salle* du Palais de justice, le *palais* du Luxembourg. Richelieu fit bâtir par Lemercier la *Sorbonne*, le *palais Cardinal* (auj. *Palais-Royal*), le *pavillon de l'Horloge* au Louvre. Mazarin à son tour éleva un palais (*Bibliothèque impériale*) où il réunit des œuvres d'art de toute espèce, et fit faire par Levau les plans du *collége des Quatre-Nations* (*Institut*). A l'époque où Louis XIV gouverna lui-même, les édifices eurent un caractère incontestable de grandeur et de magnificence; l'harmonie de l'architecture et de la décoration leur donna une remarquable unité. La *colonnade du Louvre*, de Cl. Perrault, est peut-être l'œuvre la plus importante de ce règne par l'influence qu'elle exerça en France et en Europe. Paris eut en outre l'*hôtel des Invalides* (Bruant), la *porte St-Denis* (Blondel), la *porte St-martin* (Bullet), la *place Vendôme* et la *place des Victoires* (J.-H. Mansard), etc. Levau et J.-H. Mansard construisirent le *château* de Versailles, au centre duquel ils conservèrent le rendez-vous de chasse de Louis XIII : l'architecture y atteignit le plus haut degré de luxe et de magnificence dans les décorations intérieures (peintures de Lebrun, etc.; ameublement de Delobel); Lenôtre dessina les jardins qui furent ornés de colonnades, de grottes, de statues, etc. La France se couvrit de châteaux somptueux, *Vaux*, *St-Cloud*, *Maisons*, etc., et Paris de riches hôtels : *H. Soubise* (auj. *Archives*), *H. de Rohan* (*Imprimerie impériale*), *H. de La Vrillière* (*Banque*), *H. Lambert*, *H. Duchâtelet* (*Archevêché*), *H. de Belle-Isle* (*Caisse d'amortissement*). Sous Louis XV, l'art subit la funeste influence de la corruption du goût, dont le coryphée fut Borromini, en Italie; Gabriel résista à ces déplorables tendances : *Hôtels* de la place Louis XV (place de la Concorde), *École militaire*; *salle de spectacle* à Versailles; *Château* de Compiègne. J.-D. Antoine bâtit l'*hôtel de la Monnaie*. Dans divers quartiers de Paris, surtout dans le faubourg St-Germain, on éleva de grands et magnifiques hôtels : *H. Beauveau* (*ministère de l'Intérieur*) le *palais Bourbon*, *H. d'Évreux* (*Élysée*), etc. Sous Louis XVI, une brusque réaction appauvrit le style sous prétexte de revenir à la pureté antique, et, en s'éloignant du genre *rocaille*, on donna aux décorations intérieures un aspect sec ou maniéré. Vict. Louis se fit une juste renommée par les *galeries* du Palais-Royal, le *Théâtre-Français* (voûtes, planchers et comble en fer), le *Grand théâtre* de Bordeaux. — Quant à l'*Architecture religieuse*, de Louis XIII à Louis XVI, elle innova en deux choses : 1° Debrosse, imitant le *Jésus* et *San-Andrea-del-Valle* à Rome, construisit pour *St-Gervais* un portail en placage décoré des ordres antiques, portail qui servit long-temps de type pour les églises (*St-Paul*, *St-Louis*, *St-Roch* par Robert de Cotte et Lemercier, etc.); la plus grande œuvre de ce genre fut le portail de *St-Sulpice* par Servandoni; 2° lorsque *St-Pierre* de Rome fut terminé, la réputation de sa coupole conduisit à remplacer les flèches par des dômes qui, donnèrent aux églises un aspect noble et grandiose : les plus remarquables sont ceux du *Val-de-Grâce* (Fr. Mansard, Lemuet), des *Invalides* (J.-H. Mansard), de *Ste-Geneviève* (Soufflot). — Après la Révolution, le goût de l'époque et les vues de Napoléon I[er] donnèrent naissance à l'*école classique*, qui imposa à tous les édifices, sans tenir compte de leur destination et de la différence des temps, l'imitation de l'antiquité romaine : *Arc-de-triomphe* du Carrousel par Fontaine et Percier; *colonne d'Austerlitz* (pl. Vendôme) par Denon, Gondouin et Lepère; *fontaine de la Victoire* (pl. du Châtelet) par Bralle; *péristyle* du Corps législatif par Poyet; *Bourse*, par Brongniart et Labarre, *Temple de la Gloire* (*Madeleine*), etc. On adopta également pour les meubles, les bronzes et l'orfèvrerie, des formes anguleuses et une simplicité exagérée. — On suivit la même direction pendant la Restauration : *Monument expiatoire* de Louis XVI, par Fontaine et Percier; *Notre-Dame de Lorette*, par H. Lebas; *St-Vincent de Paul*, par Lepère et Hittorf. Mais, sous Louis-Philippe, il se forma deux nouvelles écoles : la première, réagissant contre l'école classique et s'inspirant des idées développées par V. Hugo dans *Notre-Dame de Paris*, professe que l'architecture ogivale du XIII[e] siècle représente le type le plus parfait de notre architecture nationale et doit être prise exclusivement pour modèle dans la construction des nouvelles églises (*Voy.* GOTHIQUE); la seconde, « plus large dans ses doctrines, moins exclusive dans ses admirations, veut, tout en s'appuyant sur les grands principes de l'antiquité, tenir compte de tout ce que le moyen âge et la renaissance nous ont transmis de beau, soit en Italie, soit en France, et en tirer d'utiles et féconds enseignements pour arriver à la création d'un style approprié à nos besoins, à nos matériaux et à notre climat (L. Vaudoyer). » La divergence de ces tendances se révèle dans les édifices élevés ou terminés depuis 30 ans : *Arc de triomphe* de l'Étoile (Chalgrin, de Gisors, Huyot et Blouet); *Palais du quai d'Orsay* (Bonard et Lacornée); *Madeleine* (Vignon et Huvé); *Hôtel-de-Ville* (Godde et Lesueur); *École des beaux-arts* (Duban); *colonne de Juillet* (Alavoine et Duc); *fontaines Molière*, *Louvois et St-Sulpice* (Visconti), etc. Sous le règne de Napoléon III, on cite : l'achèvement du *Louvre* (Visconti et Lefuel); la restauration de *Notre-Dame* (Viollet-le-Duc), de la *Ste-Chapelle* (Duban et Lassus), du *prieuré de St-Martin des Champs*, aujourd'hui *Conservatoire des arts et métiers* (L. Vaudoyer), de l'*église de St-Denis*, etc.; le *tombeau de Napoléon* I[er] aux Invalides (Visconti), la construction de *St-Jean-Baptiste* à Belleville (Lassus), de la *Ste-Trinité* et de *St-Ambroise* (Ballu), etc.; celle de l'*Opéra* (Garnier), des *Halles centrales* (Baltard), de la *gare du Nord* (Hittorf), du *pont du Point-du-Jour* pour la ligne de ceinture, etc. — Consulter L. Vaudoyer, *Histoire de l'architecture en France* (dans *Patria*); Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, etc. *Voy.* MONUMENTS, HÔTELS, MAISONS, PALAIS, THÉATRES, TOMBEAUX, etc.

Dans la *Sculpture*, la 2[e] école française procède de Simon Guillain (statues en bronze de *Louis XIII*, d'*Anne d'Autriche* et de *Louis XIV enfant*) et de J. Sarazin (*caryatides* du pavillon de l'horloge au Louvre, *mausolée de Henri de Bourbon*). Les œuvres des artistes qui la composent ornent les châteaux de Versailles et des Tuileries ou le musée du Louvre : Fr. Anguier (*mausolée du duc de Montmorenci*), M. Anguier (*sculptures* du Val-de-grâce et de la porte St-Denis), B. et G. Marsy (porte St-Martin), Tubi (*mausolée de Turenne*). Puget, élève de Pierre de Cortone, se plaça au premier rang par la grandeur, l'énergie et le mouvement : on admire son *Milon de Crotone*, son groupe de *Persée et Andromède*, ses bas-reliefs de *Diogène* et de la *Peste de Milan*. Girardon rechercha dans la sculpture la noblesse et la pompe, comme Lebrun dans la peinture (statues des *bains d'Apollon*, *Enlèvement de Proserpine*, *mausolée de Richelieu*). Coysevox, le Van Dyck de la sculpture, exprima fort bien dans ses œuvres le style goûté à cette époque (*chevaux ailés* à l'entrée des Tuileries; *tombeaux* de Mazarin, de Colbert, de Lebrun). On cite encore Buister, Guérin, Magnière, Le Hongre, Mazeline, Desjardins, Mallerot, Lecomte, Legros, les Slodtz, etc. La recherche outrée de la grâce voluptueuse ou l'affectation de l'énergie amenèrent : la décadence N. Coustou (*Naïades*, *Vœu de Louis XIII*), G. Coustou (*Chevaux de Marly*, à l'entrée des Champs-Élysées, groupes d'*Hippomène et Atalante*, d'*Apollon et Daphné*) et son fils (*Vulcain et Vénus*), Falconet (*Baigneuse*, statue de *Pierre le Grand* à St-Pétersbourg), Lemoyne, J.-J. Caffieri (bustes des deux *Corneille*, etc.), Vinache, les Adam, les Dumont, etc. Malgré son goût pour l'antiquité, Bouchardon ne

sut pas se préserver du maniérisme (*Amour vainqueur*, *Psyché et l'Amour*, *fontaine de la rue de Grenelle*). Pigalle affecta le réalisme (*Voltaire*, *Mercure*, *tombeau du maréchal de Saxe*). L'art entra dans une voie nouvelle avec Mouchy, Pajou, Clodion, Roland, Houdon (*Écorché*, *Voltaire*), Julien, qui épura le style (la *Chèvre Amalthée*). Alors eut lieu un retour vers les principes de l'antiquité: en Italie, Canova, Marochetti; en Angleterre, Flaxman; en Suède, Thorwaldsen; en France, Chaudet, Ramey père, Lemot, Dupaty, Cartellier, Bosio, Roman, Moitte. Notre époque a été féconde en artistes qui ont décoré les nouveaux monuments ou composé des œuvres placées au musée du Luxembourg : David d'Angers (*fronton* du Panthéon, *statues*, *bustes*, *médaillons*), Rude (le *Départ* à l'Arc de triomphe, dont les autres groupes sont dus à Cortot, Étex, et les bas-reliefs, à Seurre, Feuchère, Chaponnière, Gechter, Brun, Laitié, Jacquet, Caillouette, Bra), Pradier (*Muses* de la fontaine Molière, *Sapho*, *bustes*), Simart (*tombeau de Napoléon Ier*), Nanteuil (*frontons* de N.-D. de Lorette et de St-Vincent de Paul, *Eurydice*), Lemaire (*fronton* de la Madeleine). Les frontons, les groupes colossaux et les caryatides du nouveau Louvre sont dus à MM. Barye (la *Paix*, la *Guerre*, la *Force*, et l'*Ordre*, aux pavillons Richelieu et Denon), Cavelier, Guillaume, Duret, Jouffroy, Lequesne, Vilain, Gruyère, Diebolt, Pollet, etc. On cite en outre, pour d'autres œuvres, MM. Barye (*animaux* en bronze), Cavelier (*Pénélope endormie*), Dumont (*Génie de la Liberté*, sur la colonne de Juillet), Foyatier (*Spartacus*, aux Tuileries), Duret (*Pêcheur dansant la tarentelle*, etc.), Lequesne (*Faune dansant*), Millet (*Ariane*, *Bacchante*) Perraud (*Enfance de Bacchus*), Ottin (*Acis et Galathée* au Luxembourg), Dantan, Clésinger, Debay, Carpeaux, etc. — En Allemagne, la renaissance de la sculpture a produit Dannecker (*Ariane sur la panthère*), Schwanthaler (*Victoire d'Hermann*), Rauch (*monument de Frédéric-le-Grand*), Rietschel (groupe de *Gœthe et Schiller*), Kiss (*Amazone*). — Consulter : Émeric David, *Histoire de la sculpture française*; L. et R. Ménard, *Sculpture antique et moderne*; de Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*; Viardot, *Merveilles de la sculpture*, etc. Voir SCULPTURE, ORFÉVRERIE.

La *Peinture française* a passé par les mêmes transformations que l'Architecture et la Sculpture. L'élévation et la clarté dans la pensée, la simplicité et la vérité dans l'exécution se trouvent au plus haut degré dans ceux de nos artistes qui, au XVIIe siècle, ont vécu à Rome dans une complète indépendance. N. Poussin, le plus parfait de tous pour le style, la composition et l'expression, traita avec un égal succès les sujets religieux, historiques, mythologiques, l'allégorie et le paysage (élèves : le Guaspre, J. Stella); son ami, le Lorrain (Cl. Gelée), donna à ses paysages un charme incomparable en alliant la vérité à un sentiment élevé et poétique. Il faut mettre avec eux J. Courtois, Valentin, et Callot, génie complétement original. Quant aux artistes qui vécurent à la cour, ils achetèrent trop souvent la faveur des princes en sacrifiant à leur goût pour la pompe décorative, les qualités propres au génie français. Simon Vouet, peintre de Louis XIII, fut moins grand par ses œuvres que par ses élèves, Lesueur, Lebrun, Mignard et Dufresnoy. Lesueur, surnommé le Raphaël français, vécut chez les chartreux : à la sensibilité et à la profondeur de la pensée, il unit la puissance de l'expression ; Lebrun, au contraire, exprima lui-même et imposa à tous les artistes placés sous sa direction la majesté théâtrale qui plaisait à Louis XIV (Blanchard, de la Fosse, Jouvenet, etc.). Son successeur Mignard réussit surtout dans les portraits, genre où se distinguèrent Ph. Champagne, J.-B. Champagne, surtout Rigaud et Largillière, comme Van der Meulen dans les batailles. A l'opposition de Santerre, Bourdon donna l'exemple d'une funeste facilité, et les Coypel firent de l'histoire une mise en scène, comme Troy, Lemoyne, etc. L'ennui causé par cette pompe uniforme fit le succès de Watteau, le peintre des fêtes galantes, qui rendit la fantaisie aimable par sa couleur et sa grâce. Après les Vanloo, qui s'adressaient aux sens plutôt qu'à l'esprit, Boucher contribua plus que tout autre à la corruption du goût en employant son talent à flatter le libertinage de l'époque. L'art ne se maintint alors que dans des individus isolés et dans des genres secondaires : Desportes, Oudry, Chardin, Cl.-J. Vernet, etc. Greuze le ramena à la moralité. Vien commença la réforme qu'accomplit avec éclat son élève L. David. Malheureusement celui-ci, au lieu de revenir à Poussin, recula jusqu'à l'antiquité romaine, et en cherchant la beauté austère il se rapprocha souvent de la statuaire : l'apparition du *Serment des Horaces* (1784) mit à la mode les formes romaines dans les habits et les ameublements, la pose académique dans la peinture. Après Girodet, Guérin, Lethière et Gérard, premiers élèves de David, Gros se distingua par la couleur et le mouvement. Pendant que Prud'hon cherchait le naturel et la grâce, que Léopold Robert restaurait le paysage historique et Granet le genre des intérieurs, Géricault, par son *Radeau de la Méduse*, donna le signal d'une révolution. Alors s'accusèrent nettement deux tendances contraires, dont l'exagération a disparu aujourd'hui : l'*école classique* s'appliqua exclusivement au dessin; l'*école romantique*, à la couleur. On cite à des titres divers : Ingres (*Apothéose d'Homère*), Flandrin (*peintures murales* de St-Vincent de Paul et de St-Germain des Prés), Delaroche (*hémicycle* de l'École des beaux-Arts), Delacroix (*plafond* de la galerie d'Apollon, au Louvre), Decamps, Ary Scheffer, H. Scheffer, H. Vernet, et, parmi nos contemporains, MM. Heim, Cogniet, Robert Fleury, Dévéria, Glaize, Hébert, Müller, Yvon, Cabanel, Gérôme, Meissonnier, Eug. Isabey, C. Roqueplan, Ch. Comte, Diaz, Ed. Frère, Marchal, Trayer, etc. *Voy.* en outre les noms cités à MARINES, PAYSAGE, PORTRAIT, MINIATURE, PASTEL, etc.

Pour comprendre l'histoire de la peinture française, il faut connaître aussi celle des écoles étrangères qui ont exercé ou exercent sur elle leur influence. *École flamande.* Après la renaissance, elle eut pour chef Rubens, qui parcourut l'Italie et composa avec une imagination et une fécondité inépuisables des tableaux de sainteté, d'histoire et de mythologie, des portraits, partout admirable par la vie de ses figures et la magie de son coloris. Il eut pour élève et pour émule Van Dyck, qui réussit surtout dans les portraits. Ensuite vinrent G. de Crayer, Jordaens, Quellin, Van den Hœck, Téniers le jeune, Van Kessel, Van Oost, etc. Après avoir subi une éclipse au XVIIIe siècle, la peinture flamande s'est relevée aujourd'hui avec Leys d'Anvers. — *École hollandaise.* Son grand maître fut Rembrandt, qui excella par l'expression de ses têtes, la vérité des gestes, l'énergie du dessin et la perfection de son clair-obscur; sous l'influence de la réforme, il représenta sous une forme vulgaire les scènes bibliques. Ses successeurs recherchèrent le pittoresque et les effets de lumière, peignirent les mœurs de leurs compatriotes et les aspects variés de la nature : Van der Helst, A. Cuyp, Berghem, Van Ostade, G. Dow, Terburg, Metzu, les Miéris, Brauwer, Wouvermans, Dujardin, Van Steen, Van der Werf. On cite dans le paysage, Wynants, Van Pynacker, Ruysdaël, le plus grand de tous, Hobbema, A. Van den Velde, Van der Neer, Ph. Koning; dans les marines, L. Backuysen, Guill. Van den Velde, Lingelbach; pour les intérieurs, Peter Neefs, H. Van Steenwyck, P. de Hooghe, Van der Heyden; pour les animaux, Potter; pour les fleurs, Van Huysum, Van Spaendonk. — *École espagnole.* *Voy.* RENAISSANCE. — *École anglaise.* Elle ne s'est distinguée que dans les genres secondaires : Hogarth, Reynolds, Wilson, Turner, Lawrence, Wilkie. — *École allemande.* Owerbeck et Cornélius ont de nos jours essayé de faire revivre le XVe siècle par l'archaïsme et le symbo-

lisme. Heureusement d'autres artistes, comme Kaulbach, Knauss, etc., se sont appliqués à produire leur pensée sous des formes vraies et pittoresques. — Consulter : Ch. Blanc, *Histoire des peintres*; Viardot, *Musées d'Europe*; L. et R. Ménard, *Histoire des beaux-arts*; Michiels, *Histoire de la peinture flamande*; Raczinski, *Histoire de l'art moderne en Allemagne*; Maxime du Camp, *les Beaux-arts* en 1855; Robillard et Laurent, *Musée français* et *Musée royal*; Filhol, *Musée Napoléon*; *Galeries de Versailles*. *Voy.* PEINTURE, GRAVURE, ESTAMPES, LITHOGRAPHIE.

MODES, en Grammaire. *Voy.* MODE.

MODILLON (de l'ital. *modiglione*), ornement figurant l'extrémité des chevrons du comble : c'est une espèce de console, le plus souvent en forme de S, qui se place sous le larmier de la corniche, particulièrement dans l'ordre corinthien.

MODIOLE, *Modiolus*, nom donné par Lamarck aux coquilles bivalves du genre *Moule*, dont le crochet est latéral au lieu d'être terminal. *Voy.* MOULE.

MODISTE. *Voy.* MODE.

MODIUS, nom d'une mesure romaine de capacité pour les choses sèches, qui contenait 16 *sextarii*. Elle équivaut à peu près aux 4 cinquièmes de notre ancien boisseau, ou à 8 lit., 63.

MODULATION (du lat. *modulari*, moduler), art de chanter avec mesure. C'est proprement la manière d'établir et de traiter le *mode*; mais ce mot se prend plus communément aujourd'hui pour l'art de changer de mode ou de ton dans le cours d'un morceau de musique, de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, avec autant d'agrément que de correction. Il y a deux manières de moduler : l'une ne sort pas du *ton* et du *mode* établis, l'autre passe tour à tour dans d'autres tons et d'autres modes. Dans le premier cas, on parcourt tous les tons de la gamme avec un chant agréable, en ramenant souvent les trois sons principaux, la dominante, la tonique et la sous-dominante ; dans le deuxième, on conduit la mélodie et l'harmonie d'un ton ou d'un mode à un autre au moyen des altérations. La marche à suivre pour moduler diffère dans le mode majeur et dans le mode mineur.

MODULE (du lat. *modulus*), se dit, en Architecture, d'une mesure prise à volonté pour régler les proportions des colonnes et la symétrie ou la disposition des parties de l'édifice. Le demi-diamètre du bas de la colonne ou *fût* (*Voy.* ce mot) sert ordinairement de module aux divers ordres. On le subdivise en *minutes* et parties de *minute*. Vignole le divise en 12 minutes pour les ordres toscan et dorique ; en 18 pour les trois autres. Presque tous les auteurs modernes divisent le demi-diamètre en 30 minutes.

En Numismatique, ce mot désigne le diamètre d'une médaille. C'est en ce sens qu'on dit : *médaille du module de six, dix* ou *vingt lignes*, c.-à-d. ayant six, dix ou vingt lignes de diamètre (13, 22, 45 millimètres). Les médailles des divers métaux ont chacune leurs modules propres : c'est ainsi que, dans le bronze, on distingue : *grand bronze*, *moyen bronze* et *petit bronze*. On se sert aussi communément de l'*échelle* dite *de Mionnet*. *Voy.* MÉDAILLE.

En Algèbre, le *module* d'un système de logarithmes, est le nombre par lequel il faut multiplier les logarithmes népériens, pour avoir les logarithmes de ce système; il est égal à l'inverse du logarithme népérien de la base du système considéré. — Dans la théorie des quantités imaginaires, le *module* de l'imaginaire $a+b\sqrt{-1}$ est l'expression $\sqrt{a^2+b^2}$. — *Voy.* CONGRUENCE.

MOELLE (du lat. *medulla*), substance jaunâtre ou rougeâtre contenue dans les cavités osseuses. Dans les os longs elle occupe la cavité centrale ou *canal médullaire* et les cavités cellulaires de l'extrémité de ces os ; dans les os plats, elle se trouve dans le diploé. La moelle ressemble extérieurement à la graisse ; mais sa composition est toute différente. Outre les vésicules adipeuses de tout tissu graisseux, elle possède des éléments anatomiques spéciaux (*myéloplaxes* et *médullocelles* de Robin), une matière amorphe, enfin des capillaires et des nerfs qui en rendent la section très-douloureuse dans les amputations.

Moelle épinière, portion du système nerveux central qui occupe la colonne vertébrale, qui donne naissance aux nerfs *spinaux*, et qui se renfle dans le crâne en *encéphale* (*Voy.* NERFS et ENCÉPHALE). Elle est formée de deux substances, la substance blanche et la substance grise, la première à l'extérieur, la seconde interne, à l'inverse de ce qui a lieu dans le cerveau ; la première, spécialement conductrice des impressions ou des réactions, la seconde, surtout active et insensible par elle-même. Des prolongements des trois membranes cérébrales l'enveloppent : le *ligament dentelé* la fixe sur ses côtés. Le cordon qu'elle forme est percé à son centre d'un long canal plein de liquide : il se subdivise en une partie antérieure d'où partent les nerfs du mouvement et une partie postérieure d'où partent les racines nerveuses exclusivement réservées à la sensibilité. La *moelle allongée* est la partie de la moelle épinière contenue dans la cavité crânienne. *Voy.* PROTUBÉRANCE CÉRÉBRALE.

En Médecine l'inflammation de la moelle épinière se nomme *myélite*. *Voy.* ce mot.

MOELLE. En Botanique, on appelle *moelle* la masse cellulaire souvent mélangé de laticifères ou de canaux de résine qui occupe le centre des végétaux dicotylédones, surtout dans leur jeune âge. Elle n'est réellement vivante que pendant une année au plus et elle est alors humide : ensuite ses cellules sont mortes, vides de liquide, transparentes. Sa disposition rend *creux* un certain nombre d'arbres. On utilise la moelle de l'*Aralia papyrifera*, sous le nom de *papier de riz*, pour la fabrication de fleurs artificielles.

MOELLON (de *moelle*?), pierre tendre de petite dimension et de forme irrégulière, qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. La plupart des moellons sont en pierre calcaire; le plus souvent ce ne sont que des débris de pierres de taille ; il y en a aussi en pierre à plâtre et en pierre siliceuse, qu'on nomme pierre *meulière*. *Voy.* ce mot.

On appelle *moellon d'appareil*, un moellon qui est équarri et piqué pour être employé en parement dans un mur de face; *moellon piqué*, celui qui, après avoir été ébauché, est piqué jusqu'au vif avec la pointe du marteau ; *moellon bloqué*, un moellon de mauvaise qualité qui ne peut être équarri ; *moellon de plat*, un moellon placé sur son lit dans les murs à plomb; *moellon en coupe*, un moellon posé sur champ dans la construction des voûtes.

MOEUF (du lat. *modus*), synonyme de *Mode* dans plusieurs grammaires anciennes. *Voy.* MODE.

MOEURS (du lat. *mores*, pluriel de *mos*, habitude, manière de vivre). Outre le sens qu'il a dans le langage ordinaire et dans la morale, ce mot désigne la partie de la Rhétorique qui traite des *mœurs*, c.-à-d. des qualités que l'auteur doit posséder, ou du moins qu'il doit produire au dehors, afin de plaire à ses auditeurs et de gagner leur confiance : ce qui donne lieu de distinguer les *mœurs oratoires* des *mœurs réelles*. Cette partie de la Rhétorique est ce que les Rhéteurs grecs appelaient *êthos* (qu'on prononce *ithos*), mot qui veut dire *mœurs*.

Les mœurs que l'on exige plus particulièrement de l'orateur sont la *probité* (*vir bonus dicendi peritus*, Quintilien, XII, 1), la *modestie* (Quint., IX, 1 ; Cicéron, *de Orat.*, II, 43), la *bienveillance* et la *prudence*. A cette dernière qualité se rattachent les *bienséances* et les *convenances oratoires*, c.-à-d. l'observation de toutes les règles qu'imposent à l'orateur sa propre personne et la nature de son auditoire, les circonstances de temps et de lieu, enfin le sujet même qu'il doit traiter. *Voy.* aussi PRÉCAUTIONS ORATOIRES.

Peinture des mœurs, en Littérature. *Voy.* CARACTÈRES et PORTRAITS.

En Droit civil, on ne peut déroger par des con-

ventions particulières aux lois qui intéressent les *bonnes mœurs* (C. Nap., art. 6). Dans toute disposition testamentaire ou entre-vifs les conditions *contraires aux mœurs* sont réputées non écrites (art. 900); dans un contrat elles entraîneraient la nullité (art. 1172).

Tout outrage aux *bonnes mœurs* par la voie de la presse ou tout autre moyen de publication (discours, dessin, etc.) est puni d'amende et d'emprisonnement (Loi du 17 mai 1819). *Voy.* ATTENTAT.

MOFETTE ou MOUFETTE (de l'allem. *Muff*, moisissure), exhalaison dangereuse qui s'échappe du sol, ou d'une cavité souterraine, notamment des mines. — Les Chimistes donnaient autrefois ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote, que l'on appelait autrefois *mofette atmosphérique*, et au gaz hydrogène protocarboné, que l'on nommait *mofette inflammable*. *Voy.* MÉPHITISME.

MOHA, espèce du genre Millet, que l'on cultive comme plante fourragère. Légèrement concassée, la graine du moha peut remplacer le riz dans les préparations culinaires. Les oiseaux de basse-cour l'aiment beaucoup. *Voy.* PANIC.

MOHAÏR, nom anglais du poil de chèvre angora, est synonyme de *moire*. *Voy.* ce mot.

MOHATRA (de l'arabe *mokhatra*, chance, risque), nom donné jadis à un contrat usuraire, consistant à vendre à terme une marchandise moyennant un prix très-élevé et à la racheter immédiatement à très-bas prix, mais argent comptant. Les usuriers juifs avaient imaginé ce moyen d'éluder la prohibition du prêt à l'intérêt. L'argent comptant était la somme prêtée et l'intérêt consistant dans la différence entre cette somme et le prix payable à terme par l'emprunteur. *Voy.* USURE.

MOI (du lat. *mihi*). Le *moi*, dans le langage des philosophes, c'est l'âme en tant qu'elle a conscience d'elle-même, ou qu'elle est à la fois le sujet et l'objet de la pensée. On oppose le *moi* au *non-moi*, qui comprend tout ce qui est extérieur à la conscience de chacun, les esprits autres que nous aussi bien que les corps. Berkeley, Hume, Fichte, ont prétendu que l'homme ne pouvait rien connaître hors du *moi*, et par là sont tombés dans un *idéalisme absolu*. *Voy.* IDÉALISME.

MOIGNON (orig. inc.), extrémité d'un membre qui a subi une amputation. Le *moignon* est dit *conique* lorsque l'os vient à faire saillie à travers les parties molles, qui se sont trop rétractées; il peut alors nécessiter une autre amputation.

MOINDRES CARRÉS (MÉTHODE DES). Quand, dans un système d'équations du 1er degré à plusieurs inconnues,

$$ax+by+cz+...+K=0$$
$$a'x+b'y+c'z+...+K'=0$$

les coefficients a, b, c, ... a', b', c', ... sont fournis par l'expérience ou l'observation, le nombre m des équations est généralement supérieur au nombre n des inconnues; et si de n de ces équations, on tire les valeurs des inconnues, ces valeurs ne satisfont généralement pas aux équations restantes, puisque les données de l'expérience ne sont jamais rigoureusement exactes. Au lieu d'annuler les premiers membres des équations proposées, ces valeurs les réduisent à des nombres très-petits E, E', E''... Or, pour obtenir le plus exactement possible les valeurs de x, y, z,... on substitue aux équations proposées, dans leur détermination, d'autres équations du premier degré qui en sont déduites par la condition que la somme $E^2+E'^2+E''^2+$... soit la plus petite possible.— Cette méthode, connue sous le nom de *méthode des moindres carrés*, a été imaginée par Gauss et développée par lui dans les *Mémoires de l'Académie de Gottingue* (tome II). Il l'a heureusement appliquée à la correction des éléments de la planète Pallas.

MOINE (du b.-lat. *monius*, *monialis*; du gr. μόνος, seul). Ce mot, qui primitivement ne désignait que des *ermites*, vivant dans la solitude et la prière, s'est dit, lorsque ces hommes pieux eurent passé de la vie *érémitique* ou solitaire à la vie *cénobitique* ou commune, des religieux vivant en commun sous une même règle, mais séparés du monde, comme les Bénédictins, les Bernardins, les Chartreux. Les premiers moines n'étaient point dans les ordres, et même les prêtres ne pouvaient pas vivre en moines. Le pape Sirice, à la fin du IVe siècle, appela les moines à la cléricature; depuis lors il n'y en eut plus de laïques. *Voy.* MONASTÈRE et ORDRES.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Moines* à des singes, à des Mammifères marins qui appartiennent au genre Phoque, enfin à certains Oiseaux, parce que leur couleur extérieure, généralement mi-partie noire et blanche, rappelle celle du vêtement de certains moines. — On le donne aussi à plusieurs Insectes qui sont communs dans les couches des jardins et dans les potagers, dans le tan et dans le bois pourri, parce que leur corselet forme une sorte de capuchon.

MOINEAU (de *moine*, à cause de la couleur grise de son plumage?), *Fringilla*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, type de la famille des Fringillidés, comprend, outre les *Moineaux* propr. dits, les *Chardonnerets*, les *Bouvreuils*, les *Gros-becs*, les *Pinsons*, les *Tarins*, les *Veuves*, les *Serins*, les *Bengalis*, etc., etc. Tous ces divers oiseaux se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure.

Les *Moineaux* propr. dits sont hardis, familiers et surtout très-voraces : ils consomment une quantité considérable de grains. Du reste, ils détruisent aussi une énorme quantité de chenilles et d'insectes. Le *Moineau domestique* ou *M. franc* (*F. domestica*), vulg. *Pierrot*, fait sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations. Son plumage est varié de roux, de brun, de cendré et de gris blanc; ses formes sont lourdes, son vol pesant, son cri monotone et fatigant. La femelle, qui est plus petite que le mâle, pond 3 et 4 fois par an de 5 à 8 œufs, qu'elle dépose dans des nids au sommet des arbres ou dans les trous de muraille. Le moineau s'apprivoise facilement, et vit jusqu'à plus de quinze ans. Il supporte également les chaleurs de l'été et les rigueurs de l'hiver. Le *M. des bois* (*F. montana*), dit aussi *Hambouvreux*, parce qu'il est commun aux environs de Hambourg, et *Friquet*, parce qu'il frétille sans cesse lorsqu'il est perché, est moins familier que le moineau domestique et se tient plus éloigné de nos habitations. Il a deux bandes blanches sur l'aile, une calotte rousse et le côté de la tête blanc avec une tache noire. Ces deux espèces sont répandues par toute l'Europe; elles ont été longtemps inconnues à l'Amérique où elles n'ont été importées que de nos jours.

MOIRE (de l'arabe *moiacar*, étoffe en poil de chèvre très-brillante?) C'est proprement l'apprêt que l'on donne à certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique une apparence ondulée et changeante, avec un éclat vif et chatoyant : c'est par l'écrasement du grain de l'étoffe, au moyen de la presse, de la calandre ou du cylindre, qu'on donne cet apprêt. — Par suite, *moire* s'est dit de toute étoffe qui a reçu cet apprêt, et spécialement d'une sorte d'étoffe de soie dans le genre du gros de Tours, mais moins forte. Lyon, Paris, Nîmes et Tours sont les villes de France où l'on apprête les étoffes de moire. On fabrique aussi à St-Étienne de très-beaux rubans de soie moirés.

MOIRÉ MÉTALLIQUE, métal offrant une apparence cristalline avec un éclat chatoyant, et représentant des dessins très-variés qui imitent des feuilles, des étoiles, etc. — On produit ces dessins en versant sur du ferblanc (fer étamé) de l'acide chlorhydrique, de manière à enlever la couche granuleuse superficielle de l'étain et à mettre à nu la couche cristallisée qui adhère au fer : on expose ensuite la feuille encore

mouillée à la chaleur. On obtient le même résultat en faisant chauffer le ferblanc de manière à faire fondre l'étain et à le faire refroidir ensuite brusquement en versant de l'eau sur le côté opposé (*Voy.* FERBLANC). On emploie le moiré métallique comme ornement dans la construction des lampes, des plateaux et d'une foule de petits meubles d'un usage journalier. Quelques métaux autres que le ferblanc peuvent aussi recevoir le moiré métallique.

MOIS (du lat. *mensis*, de *mensura*, mesure), division de l'année fondée sur la marche de la lune. La *révolution synodique de la lune* (espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives), ayant une durée de 29ʲ 12ʰ 44ᵐ 2ˢ, c.-à-d. de 29 jours 1/2 environ, les mois dans le principe, et notamment dans le calendrier de Numa Pompilius, étaient alternativement de 29 jours et de 30 jours. Cette sorte de mois était pareillement adoptée chez les Grecs, les Juifs et les Égyptiens. Elle s'est conservée chez quelques peuples modernes, et notamment chez les Turcs. Elle est connue sous le nom de *mois lunaire*. — La nécessité de mettre la division du temps en harmonie avec l'année solaire, fondée sur la *révolution tropique du soleil*, et qui ne se compose pas d'un nombre exact de mois lunaires, porta quelques peuples de l'antiquité à composer l'année d'un certain nombre de *mois lunaires* et de *jours complémentaires*. Chez les Romains, dont le calendrier est l'origine du nôtre, on préféra répartir ces jours complémentaires sur les différents mois de l'année qui cessèrent dès lors d'être conformes à la révolution lunaire, et furent désignés sous le nom de *mois solaires* ou *mois civils*. — Aujourd'hui, chez la plupart des peuples civilisés, l'année se compose de 12 mois (*janvier*, *février*, *mars*, *avril*, *mai*, *juin*, *juillet*, *août*, *septembre*, *octobre*, *novembre* et *decembre*). Les noms des quatre derniers viennent de ce qu'ils étaient en effet les derniers de l'année de Numa Pompilius, laquelle ne comprenait que 10 mois. Les mois de *janvier*, *mars*, *mai*, *juillet*, *août*, *octobre* et *décembre* ont 31 jours. Les autres en ont 30 à l'exception de *février* qui en a 28 ou 29 suivant que l'année est *commune* ou *bissextile*. *Voy.* ce mot.

Dans le calendrier républicain, l'année était formée de 12 mois de 30 jours, partagés chacun en trois périodes de 10 jours appelées *décades*, et suivis de 5 ou 6 jours complémentaires. Ce système a été abandonné à la fin de l'an XII (1800).

Quelquefois, surtout en Poésie, on désigne chaque mois par le signe du zodiaque auquel il correspond ainsi on dit, p. ex. : le *Verseau* pour janvier, le *Bélier* pour mars, le *Lion* pour juillet, etc. — Roucher a fait un poëme des *Mois*.

Pour les divers noms et les diverses divisions des mois, *Voy.* ANNÉE, CALENDRIER, SEMAINE, CALENDES, IDES, NONES. — Pour les détails particuliers à chaque mois, *Voy.* le nom de chacun d'eux.

MOISE (orig. obscure). Il se dit, en Construction, de pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons et servant à maintenir la charpente; et de tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques par rapport à la verticale.

MOISISSURES (du lat. *mucere*, moisir), espèce de végétation qui se développe à la surface des substances animales et végétales lorsqu'elles sont humides et en état de fermentation, surtout quand elles entrent en putréfaction: ce sont de petits champignons microscopiques, qui constituent le genre *Mucor* de Linné ou famille des *Mucédinées*. *Voy.* ces mots.

MOISSON (du lat. *messio*, action de moissonner; de *messis*, moisson), récolte des blés et des autres céréales. Dès les temps les plus anciens, et pour ainsi dire jusqu'à nos jours, la *faucille* a été à peu près le seul instrument généralement employé pour la récolte des céréales. Mais aujourd'hui, surtout dans le nord de l'Europe et en Amérique, on a vu d'abord la faucille remplacée par la *faux* et par la *sape flamande*, dont le travail est plus expéditif; puis dans les grandes exploitations, ces deux instruments céder la place aux *machines à moissonner* (*Voy.* MOISSONNEUSE). — Le temps que l'on doit préférer pour faire la moisson est l'instant où le chaume perd sa couleur verte pour se rembrunir, quoique le grain de l'épi puisse ne pas résister encore à la pression. L'avoine a besoin d'être coupée un peu plus verte que le froment, le seigle et l'orge. Après avoir coupé le blé, on le met en *gerbes*, puis en *moyettes* et enfin en *meules*, ou bien, quand cela se peut, on le rentre immédiatement dans les *granges*, dans lesquelles on le laisse sécher (*Voy.* MEULE, MOYETTE, GERBE, JAVELLE). — La manière de récolter varie suivant les pays : en certains lieux on prend pour moissonneurs des ouvriers à la journée; ailleurs ils sont payés en raison de l'étendue de la terre qu'ils moissonnent ou de la mesure de la récolte; dans d'autres lieux, on paye à raison de tant par mesure de grain semé, et les moissonneurs sont obligés d'abattre la récolte et de la lier en gerbes; enfin, en quelques autres, ils sont chargés non-seulement d'abattre la récolte et de la lier en gerbes, mais encore de la mettre en meule ou de la rentrer en grange, de la battre, vanner et cribler, et ils reçoivent pour salaire une quantité de grain proportionnée à celle que le champ a produite. Cette dernière méthode est la meilleure, parce qu'elle intéresse fortement le moissonneur à ne perdre aucune partie de la récolte. — Chez les anciens, Cérès était la déesse des moissons.

MOISSONNEUSE, machine à moissonner. C'est une espèce de traîneau attelé de deux chevaux et porté sur deux roues en fer. Une des roues, à l'aide d'une chaîne sans fin, donne le mouvement à une roue de transmission qui à son tour le communique : 1° à une *scie horizontale*, qui coupe le blé; 2° à un *volant*, qui le couche sur un plan incliné; 3° à un râteau qui ramasse le blé en javelle et couche celle-ci sur le sol. — La première moisonneuse fut construite vers 1808 par l'Écossais Patrick Bell. Les perfectionnements successifs des constructeurs anglais Howard, Ransome, Clayton, Mac Cormick (1831), Burgess et Rey, du Français Albaret (1867), etc., ont rendu cet instrument tout à fait pratique.

MOKA (CAFÉ). *Voy.* CAFÉ.

MOLAIRES (du lat. *molaris*, de *mola*, meule), grosses dents qui servent à broyer les aliments. Elles sont au nombre de vingt chez l'homme : 10 à chaque mâchoire, 5 de chaque côté; elles occupent le fond de la bouche. *Voy.* DENTS.

MOLASSE ou MOLLASSE. On désigne sous ce nom, en Minéralogie, tantôt des poudingues calcaires à ciment peu solide, qui contiennent dans leur masse beaucoup de débris animaux; tantôt une variété de grès marneux peu dur quoique de ténacité assez grande, et où la proportion d'argile et de calcaire est quelquefois très-forte. — En Géologie, le terme de *molasse* (*étage des molasses*) s'emploie pour désigner des couches contemporaines des faluns de Touraine, qu'on rencontre dans le midi de la France, en Suisse, etc. *Voy.* FALUNS.

MÔLE (du lat. *moles*, masse énorme), sorte de jetée de pierres, construite dans la mer à l'entrée d'un port pour rompre l'impétuosité des vagues et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. Le *môle* diffère de la *digue* en ce que celle-ci présente son travers aux lames, tandis que le môle lui présente son extrémité. Du reste, cette dénomination n'est guère usitée qu'en parlant de quelques ports de la Méditerranée, où l'on remarque, entre autres môles, ceux de Gênes, de Naples, de Barcelone, d'Alger. Ailleurs on dit plutôt *jetée*. *Voy.* ce mot.

A Rome, on appelle *Môle d'Adrien* le mausolée de l'empereur Adrien: ce vaste monument, revêtu de marbre de Paros, fut construit du vivant même de l'empereur, dont les cendres y furent placées l'an 138 de J.-C.; dépouillé au moyen âge de ses ornements, il forme aujourd'hui le château St-Ange.

En Anatomie, une *môle* est un *faux germe*, une

masse charnue qui se forme quelquefois dans l'utérus : c'est le résidu informe d'un embryon détruit.

MÔLE, *Orthagoriscus* ou *Tetrodon mola*, vulg. *Poisson-Lune*, genre de Poissons plectognathes, de l'ordre des Ostéodermes, famille des Gymnodontes : mâchoires indivises ; corps comprimé, sans épines, non susceptible de s'enfler, et dont la queue est si courte et si haute verticalement qu'on dirait un poisson dont on a coupé la moitié postérieure ; la dorsale, la caudale et l'anale se confondent ; le dos, assez tranchant, est d'un noir brillant tirant sur le bleu ; les flancs argentés ; les yeux ronds, grands et munis d'une membrane clignotante. Ce poisson n'a pas de vessie natatoire. La môle habite particulièrement la Méditerranée ; elle acquiert une assez grande taille et pèse jusqu'à 250 kilogr. Sa chair, quoique visqueuse, peut se manger ; mais il faut d'abord arracher la peau, qui est coriace et huileuse.

MOLÉCULAIRE (ATTRACTION). *Voy.* ATTRACTION.

MOLÉCULE (du lat. *molecula*). La *molécule* est pour le Physicien la plus petite partie accessible à nos sens d'un corps quelconque. — En Chimie, ce mot prend une signification abstraite ; c'est la plus petite portion d'un corps simple (*M. intégrante*), ou composé (*M. constituante*), que nous puissions concevoir exister libre. C'est celle qui est indivisible par toutes les forces physiques. C'est ainsi que quand nous vaporisons un corps sans le décomposer, nous admettons que nous le séparons ainsi dans ses particules ultimes, que la décomposition chimique seule serait apte à résoudre en atomes. L'une de ces particules est la *molécule chimique*. Se fondant sur des considérations mécaniques, Avogrado et Ampère ont admis qu'un même volume de tous les corps réduits en vapeur contient le même nombre de molécules ; de telle sorte que les rapports entre les poids des *molécules chimiques* sont les mêmes que les rapports entre les poids d'un même volume de vapeur de ces divers corps, ou, ce qui revient au même, que le rapport entre leurs densités de vapeur. On peut donc dire que les poids moléculaires sont entre eux comme les densités de vapeur correspondantes.

En Cristallographie, on nomme *molécule intégrante* la plus petite portion que l'on puisse concevoir exister dans un cristal avec toutes ses propriétés particulières et spécialement sa forme cristalline. C'est de l'agencement régulier de ces molécules intégrantes que naît, d'après Haüy, la forme cristalline.

MOLÈNE, *Verbascum*, genre de la famille des Solanées, tribu des Verbascées, renferme des plantes herbacées bisannuelles ou vivaces, quelquefois sous-frutescentes, ordinairement de haute taille, et couvertes d'un duvet cotonneux ; à feuilles inférieures grandes et s'étalant sur le sol, à fleurs de couleur jaune ou purpurine. Les espèces de ce genre habitent les contrées tempérées de l'ancien continent ; on les trouve en abondance dans les lieux arides, dans les décombres, sur le bord des chemins. Les deux principales sont : la *Molène commune* (*V. thapsus*), vulg. connue sous le nom de *Bouillon-blanc* ; sa tige dépasse 1m ; ses feuilles d'un gris bleuâtre sont épaisses et couvertes d'un duvet moelleux ; ses fleurs sont en épi et jaunes, et la *M. noire* (*V. nigrum*), qui se reconnaît à ses feuilles ovales, crénelées, d'un vert sombre, ainsi qu'à ses étamines, qui toutes ont les filets chargés d'une laine rouge ou pourpre. Elle fleurit, ainsi que toutes les autres espèces, dans le courant de l'été. Les feuilles des molènes sont employées comme émollientes, adoucissantes. On prescrit les fleurs en infusion dans les maladies inflammatoires de poitrine.

MOLETTE (dimin. du lat. *mola*, meule, à cause de sa forme ronde), partie mobile de l'éperon faite en forme de roue étoilée et garnie de petites pointes qui servent à piquer le cheval.

On nomme encore ainsi : 1° une maladie du cheval, consistant en un amas de liquide, qui se manifeste à la jambe au-dessus du boulet par une tumeur molle : la *molette simple* affecte la face postérieure du tendon du muscle sublime ; la *molette soufflée* occupe les deux côtés du tendon (les Vétérinaires l'appellent *synovite tendineuse*) ; — 2° un épi de poils qui se trouve au milieu du front du cheval ; — 3° un morceau de marbre, de verre ou de pierre dure, taillé ordinairement en cône, dont la base est unie et qui sert à broyer des couleurs ; — 4° une petite roue employée par les horlogers dans la conduite des cadrans des grosses horloges, etc.

Machine à molettes. Voy. MOLLETTES.

MOLIMEN, mot latin qui signifie *effort*, s'emploie, en Médecine, pour désigner l'ensemble des phénomènes intérieurs qui préparent une hémorrhagie ; il n'est pas ordinairement appréciable à l'observateur.

MOLLAH (de l'arabe *moulā*, seigneur maître), prêtre musulman. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MOLLASSE (en Géologie et en Minéralogie). *Voy.* MOLASSE.

MOLLET (de *mou*, *mol*), en lat. *sura*, gras de la jambe, saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et le muscle soléaire. Les fortes contractions dont ces muscles sont susceptibles, font du mollet le siége fréquent de crampes douloureuses. *Voy.* CRAMPE.

MOLLETON (de *mollet*, dimin. de *mou*), étoffe de laine ou de coton, légèrement foulée, lisse ou croisée, et tirée à poil, tantôt d'un seul côté, tantôt des deux à la fois. On estime surtout les molletons d'Angleterre et d'Allemagne. En France, on fabrique des molletons de laine à Rouen, Beauvais, Mazamet, Castres (Tarn), Sommières (Gard), et des molletons de coton à Paris, Troyes, Villefranche, etc. Le molleton s'emploie généralement en blanc pour langes, jupes, camisoles, doublures de gilets et autres effets d'habillement, pour couvertures, etc. Il y en a aussi de différentes couleurs, telles que gris, vert, bleu ou rouge, dont on fait aussi un grand usage, surtout à la campagne. On fabrique le molleton par les mêmes procédés que les couvertures.

MOLLETTES ou MOLETTES, poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau. Il se dit particulièrement des poulies sur lesquelles passent les cordes qui descendent dans les puits de mines, et qui servent à remonter les caisses destinées à extraire le minerai et à enlever l'eau qui gêne les travaux.

MOLLUSCUM, mot latin qui signifie propr. *nœud d'érable*, désigne, en Médecine, une maladie cutanée décrite par Bontius et commune aux Moluques, mais fort rare en Europe. Elle consiste dans le développement sur toute la surface du corps de petites tumeurs qui se ramollissent et s'ulcèrent ; c'est une affection grave ayant de l'analogie avec l'éléphantiasis des Grecs. On a confondu sous ce nom d'autres affections cutanées, entre autres l'*acné varioliforme*.

MOLLUSQUES (du lat. *mollusca*, noix à écorce fort tendre), 3e embranchement du Règne animal, comprend des animaux aux formes les plus variées et souvent les plus bizarres. Ces animaux sont couverts d'une peau appelée *manteau*, sur laquelle ou dans laquelle se développe la plupart du temps un test calcaire appelé *coquille*, qui sert à protéger leurs organes, et qui est tantôt bivalve, comme dans l'huître, ou univalve, comme dans l'escargot, tantôt rudimentaire, comme dans la testacelle, ou complétement nul, comme dans la limace rouge. — Certains mollusques ont une tête distincte, d'autres sont dépourvus de tête : chez tous, l'intestin qui forme des circonvolutions plus ou moins compliquées offre une bouche et un anus distincts : la bouche est souvent munie de dents ; l'estomac est tantôt peu développé, tantôt composé de plusieurs poches sinueuses. Certains mollusques sont herbivores, d'autres se nourrissent de petits animaux qu'ils saisissent par force ou par ruse ; d'autres enfin, dépourvus de locomotion, attendent que les eaux leur apportent les particules animales ou végétales qui forment leur nourriture.

Quelques mollusques vivent sur terre, comme le cyclostome, la limace et un certain nombre d'hélix, et respirent l'air en nature par des poumons; mais le plus grand nombre vivent sous l'eau et respirent l'air par des branchies. — Chez les mollusques bivalves, le système circulatoire se compose d'un renflement appelé *cœur*, qui présente un seul ventricule et une ou deux oreillettes, et d'où partent deux vaisseaux ramifiés qui portent, l'un dans la partie antérieure du corps, l'autre dans la partie postérieure, un liquide généralement blanc que l'on a comparé au sang des vertébrés; des veines, qui suivent une route inverse, ramènent ce sang dans un réservoir commun situé au-dessus du cœur, d'où il se rend aux branchies pour revenir au cœur. Dans les gastéropodes, la circulation est analogue; seulement le cœur et ses annexes ne sont symétriques qu'autant que la coquille l'est elle-même. Dans les mollusques les plus parfaits, outre le cœur central, il y a deux cœurs latéraux destinés à activer la circulation, et de plus, les veines qui aboutissent aux cœurs sont pourvues de valvules. — Le système nerveux des mollusques est en harmonie avec le plus ou moins de complication de leur organisme. Chez les plus parfaits il se compose d'ordinaire d'une partie centrale placée au-dessus de l'œsophage, et à laquelle on a donné le nom de cerveau, et d'une suite de ganglions et de filets nerveux qui se rendent dans les différents organes. Dans ceux dont l'organisme est plus simple, il se compose de ganglions doubles qui communiquent entre eux et se distribuent dans les diverses parties du corps. Chez les mollusques inférieurs, comme l'huître, les sens du goût, de l'odorat, de l'ouïe et de la vue sont complétement atrophiés, et le sens seul du tact paraît développé : il réside principalement dans les franges du manteau. Chez d'autres, comme les gastéropodes et surtout les céphalopodes, le goût et l'odorat paraissent exister quoique à un faible degré; le tact réside non-seulement dans les bords du manteau, mais encore et surtout dans les tentacules dont leur tête est armée. Enfin les yeux surmontent au nombre de deux ces mêmes tentacules chez les gastéropodes, ou sont placés à la base des bras chez les céphalopodes. — Un grand nombre de mollusques sont privés de locomotion : telles sont l'huître fixée au rocher par sa coquille même, ou la moule qui y adhère par l'intermédiaire d'un cordon ou byssus; d'autres sont ballottés par la marée. Mais un grand nombre, tels que les gastéropodes, rampent sur le sol à l'aide d'une expansion charnue qu'on appelle leur pied, ou, comme les céphalopodes, nagent dans l'eau avec rapidité. — Beaucoup de mollusques sont ovipares; quelques-uns sont ovovivipares. Chez les uns, les sexes sont séparés, d'autres au contraire sont hermaphrodites.

Cuvier a divisé l'embranchement des mollusques en 6 ordres : les *Céphalopodes*, à tête développée; les *Ptéropodes*, qui ont de chaque côté du cou deux espèces d'ailes membraneuses ou nageoires servant à la locomotion; les *Gastéropodes*, qui rampent sur le ventre; les *Acéphales*, sans tête distincte; les *Brachiopodes*, qui ont des bras charnus et membraneux roulés dans l'intérieur de leur coquille, et les *Cirrhopodes* ou *Cirrhipèdes*, qui ont des membres nombreux appelés cirrhes. — Alcide d'Orbigny, dont nous suivons la classification, rattache, conformément aux travaux de M. Milne-Edwards, les *Cirrhipèdes* aux Annelés; il fait rentrer les *Ptéropodes* dans la classe des Gastéropodes; enfin il détache des polypiers, sous le nom de *Bryozoaires*, des animaux possédant comme les mollusques un tube digestif complet muni d'une bouche et d'un anus distincts et dont le manteau est le plus souvent revêtu d'un empâtement calcaire appelé *cellule*. Les 6 classes de l'embranchement des Mollusques sont donc, d'après lui : 1° les *Céphalopodes*; 2° les *Gastéropodes*; 3° les *Acéphales* ou *Lamellibranches*; 4° les *Brachiopodes*; 5° les *Tuniciers*; 6° les *Bryozoaires*.

Aristote est le premier qui se soit occupé de l'histoire naturelle des mollusques. Après lui, cette partie de la science resta stationnaire jusqu'au XVIe siècle, époque où Rondelet et Belon firent quelques observations sur les mollusques aquatiques. En 1618 Lister donna une classification méthodique de ces animaux. Ceux qui depuis ont le plus contribué aux progrès de cette science sont Rumph (1711), D'Argenville (1742), Guettard, Adanson, Bruguière, Poli, Cuvier, Lamarck, Blainville, Férussac, Alc. d'Orbigny, Milne Edwards, Deshayes, etc. — Consulter, outre les ouvrages cités à l'article. Conchyliologie : l'*Histoire des animaux sans vertèbres* de Lamarck (revue par MM. Deshayes et Milne Edwards, 1835-45), l'*Histoire des mollusques*, par De Blainville; l'*Histoire générale et particulière des mollusques*, par Férussac (continuée par M. Deshayes); l'*Histoire naturelle des mollusques de France*, par Moquin Tandon; enfin l'art. Mollusques du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* de M. Ch. d'Orbigny.

MOLOSSE, *Molossus*, espèce de Chiens que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux, paraît n'être autre chose que notre *Dogue* (*Voy.* Chien). Ils tiraient leur nom de la Molosside, contrée d'Épire, qui fournissait les plus beaux.

Les Zoologistes modernes donnent ce nom à un genre de Chauves-souris d'Amérique, famille des Vespertilionidés, qui a pour type le *Mulot volant*.

MOLOSSE, pied employé dans la Versification grecque et latine : il se composait de trois longues. On le nommait ainsi, ou d'une danse des Molosses qu'il servait à accompagner, ou parce que, dans le temple de Jupiter, en Épire, on chantait en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque, des odes dans lesquels entrait ce pied.

MOLUCELLE, *Molucella*, genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées, renferme des espèces annuelles, qui croissent sur les bords de la Méditerranée : l'une d'elles est connue sous le nom de *Mélisse épineuse*.

MOLY (en gr. μῶλυ), nom donné par Homère (*Odyssée*, X, 302-06) à une plante merveilleuse que Mercure donna à Ulysse pour le préserver des enchantements de Circé. « La racine en était noire et la fleur blanche; les hommes ne pouvaient l'arracher. » On a cherché quelle était la plante désignée par Homère; mais il est à croire que cette plante est une pure fiction, et qu'il faut entendre ce qu'en dit Homère dans un sens allégorique. — Linné a donné le nom de *moly* à une plante bulbeuse du genre Ail (*Allium moly*), qui diffère essentiellement de la plante d'Homère en ce que ses fleurs sont jaunes, ce qui l'a fait aussi appeler *Ail doré*. C'est une plante d'ornement.

MOLYBDÈNE (du gr. μολύβδαινα, minerai de plomb argentifère, à cause de la ressemblance du molybdène sulfuré avec le plomb), corps simple, métallique, d'un blanc mat, susceptible de poli, d'une densité de 8,6. On le trouve dans la nature à l'état d'oxyde et en combinaison avec le soufre (*molybdénite*), ainsi qu'avec le plomb et l'oxygène (*mélinose*). Il forme avec l'oxygène trois combinaisons, dont la plus oxygénée est connue sous le nom d'*acide molybdique*, et se présente sous la forme d'une poudre blanche. On obtient le molybdène en calcinant fortement un mélange d'acide molybdique et de charbon dans un creuset brasqué. — Scheele obtint le premier, en 1778, l'acide molybdique par la calcination du molybdène sulfuré, et peu après, en 1782, Hielm isola le métal de cet acide.

Molybdène sulfuré ou *Molybdénite* [MoS^2], minéral qui se présente en petites masses laminaires et pailletées, et plus rarement en cristaux qui sont des prismes hexaèdres. Il est gris de plomb, d'un éclat métallique gras, onctueux au toucher, et facile à couper au couteau. Il laisse sur le papier une tache grisâtre. Sa densité est 4,5. On le trouve dans les granits, les micaschistes, et aussi dans quelques filons métallifères en Saxe, dans le Cornouailles, en

Norwége, et à Piriac près de Nantes. — Le *Molybdène oxydé* se trouve à l'état d'enduit pulvérulent à la surface du molybdène sulfuré.

MOMENT (du lat. *momentum*, de *movimentum*, formé lui-même de *movere*, mouvoir). On nomme, en Statique, *moment d'une force* le produit de cette force par une droite. Il y a différentes espèces de *moments*, suivant la nature de la droite qui sert de facteur : ainsi, lorsqu'on rapporte le moment d'une force à un plan ou à une droite, ce facteur est la perpendiculaire abaissée du point d'application de la force sur le plan ou la droite; lorsque le moment est rapporté à un point dit *centre des moments*, ce facteur est la perpendiculaire abaissée du centre des moments sur la direction de la force. La théorie des moments forme une partie importante de la *Statique*.

MOMIE (de l'arabe *moumyâ*, formé lui-même de *mum*, cire, ou, selon d'autres, du gr. ἄμωμον, parfum), nom donné aux corps d'hommes ou d'animaux embaumés par les anciens Égyptiens et conservés presque intacts jusqu'à nos jours dans leurs cercueils de bois de cèdre ou de sycomore. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante; le corps, aussi dur et aussi sec que du bois, répand une odeur aromatique particulière. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois que les yeux ont encore leur forme, ce corps est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes (*Voy.* EMBAUMEMENT). On trouve encore aujourd'hui beaucoup de momies dans la moyenne Égypte, soit dans les pyramides, soit dans les tombeaux souterrains. On a apporté en Europe un grand nombre de momies, que l'on voit dans les musées; mais l'humidité de nos climats ne permet pas de les conserver longtemps. Sieber (1820) et Granville (1825) ont publié des observations curieuses sur les momies d'Égypte.

MOMORDIQUE, *Momordica*, genre de la famille des Cucurbitacées, renferme une douzaine d'espèces herbacées, grimpantes, appartenant à l'Asie et à l'Amérique tropicales. La *Momordique basalmine*, plante annuelle, originaire de l'Inde, a des tiges anguleuses et grimpantes, des feuilles alternes, aiguës, luisantes; des fleurs jaunes et solitaires; des fruits oblongs, du volume d'une grosse prune, d'abord verts, puis d'un jaune orangé. Ces fruits ont des propriétés balsamiques et vulnéraires; on les connaissait autrefois sous le nom de *pommes de merveille*. Une des espèces les plus remarquables, la *M. élatérium* ou *Concombre sauvage*, a été érigée par L.-C. Richard en un genre à part sous le nom d'*Ecbalium*. *Voy.* ECBALIUM et ELATÉRIUM.

MOMOT, *Momotus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux syndactyles : bec long, robuste, épais; tarses de moyenne grandeur, écussonnés; queue longue et étagée; plumage brillant (vert, rouge, azuré, etc.), très-fourni à la tête; parties supérieures couvertes de plumes longues, faibles et décomposées. Ces oiseaux habitent les forêts du Brésil et du Paraguay; ils sont sauvages et défiants, volent difficilement et nichent presque à terre. Leur cri est monotone et désagréable. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits mammifères et aussi de fruits. Principales espèces : le *M. houtou* ou *à tête bleue*, le *M. d'Ombey* ou *Tutu*, le *M. oran-roux*, etc.

MONACANTHE (du gr. μόνος, seul, et ἄκανθα, épine), *Monacanthus*, sous-genre de Poissons plectognathes, de l'ordre des Ostéodermes, établi dans le genre Baliste, renferme des poissons d'un brun foncé qui habitent les mers de la zone torride et se nourrissent de polypes et de coraux. *Voy.* BALISTE.

MONADE, MONADISME (du gr. μονάς, unité). Par opposition au *Mécanisme* de Descartes qui, réduisant tout à l'*étendue* et à la *pensée*, supprime la force dans la matière et tend à annuler l'activité de l'âme, Leibnitz établit que la substance consiste dans la *force* faisant effort pour agir et produisant toujours quelque action effective : d'un côté l'essence du corps est la *résistance*, la puissance d'agir et de pâtir, sans laquelle il n'y aurait qu'un espace vide, incapable de changement; d'un autre côté, si nous considérons notre âme, l'expérience intime de la conscience nous atteste que nos actions sont bien nôtres et que nous les produisons spontanément par un pouvoir inhérent à notre nature. De ces principes Leibnitz conclut que tout composé se résout en *monades*, c.-à-d. en *unités substantielles*, qui ne sont ni des points physiques, comme les atomes d'Épicure, ni des points mathématiques, c.-à-d. de purs abstraits, mais des *forces* réelles et indivisibles; ces monades, en s'agrégeant autour d'une monade principale, constituent tous les êtres; en vertu de la *loi de continuité*, par leurs perfections inégales et leurs évolutions suivies, elles forment une gradation d'espèces par lesquelles on s'élève successivement de la matière brute au végétal, à l'animal, à l'être intelligent qui a conscience de lui-même, enfin à Dieu en qui se trouve la dernière raison des choses. La *monadologie*, comme l'appelle Leibnitz, le *monadisme*, comme on dit aujourd'hui, embrasse ainsi la Physique, la Physiologie, la Psychologie et la Théodicée. Les principes sont vrais (*Voy.* CAUSE, FORCE, SUBSTANCE); mais la Monadologie contient des hypothèses inacceptables : elle réduit l'étendue matérielle à un pur phénomène (*Voy.* DYNAMISME, MATIÈRE); en attribuant aux monades du plus bas degré la *perception* (*Voy.* APERCEPTION), au lieu de la puissance d'agir réellement les unes sur les autres, comme elle le devrait d'après ses principes, elle aboutit à l'*idéalisme* et au *déterminisme*, conséquences de l'*harmonie préétablie*; enfin, elle fausse les rapports de Dieu et des créatures par sa théorie de l'*optimisme absolu* (*Voy.* ces mots). — Consulter : Maine de Biran (*Œuvres*, t. III); Nourrisson, *Philosophie de Leibnitz*, etc.

MONADES. En Zoologie, on donne ce nom à un genre d'Infusoires de très-petite taille (de 2 à 70 millièmes de millimètre) et de l'organisation la plus simple. Ils sont formés d'une substance glutineuse qui peut prendre des formes variables; ils ont un *flagellum*, expansion filiforme douée d'un mouvement ondulatoire, qui sert à la locomotion et qui est peut-être aussi une trompe; leur corps paraît couvert de petites glandes qui grossissent, puis se détachent pour devenir de nouveaux individus. On distingue : la *Monade lentille* (*Monas lens*), qui se montre dans toutes les infusions et dans les eaux stagnantes contenant des matières organiques en décomposition; les *Trichomonades*, qui se rencontrent dans certains liquides de l'organisme altérés; les *Cercomonades*, qu'on a vus dans les déjections des cholériques, etc.

MONADELPHIE (du gr. μόνος, seul, et ἀδελφός, frère), 16e classe du système de Linné, renferme des plantes dont toutes les étamines sont *monadelphes*, c.-à-d. font corps ensemble par leurs filets.

MONADOLOGIE, MONADISME. *Voy.* MONADE.

MONANDRIE (du gr. μόνος, seul, et ἀνήρ, ἀνδρός, mâle), 1er classe du système de Linné, renfermant les plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule étamine, c.-à-d. un seul organe mâle.

MONARCHIE (du gr. μοναρχία), état régi par un seul chef, qui porte ordinairement le titre de *Roi* ou d'*Empereur*. On distingue : la *M. absolue*, où la souveraine puissance réside tout entière dans la personne du monarque sans autres restrictions que les lois fondamentales de l'État, comme en Russie, en Turquie et dans la plupart des États de l'Asie, et la *M. constitutionnelle*, dite aussi *M. tempérée* ou *représentative*, dans laquelle le pouvoir souverain est partagé entre le chef de l'État et les représentants de la nation et est réglé dans son exercice par une constitution : telles sont la plupart des monarchies de l'Europe occidentale. — En outre, ces diverses monarchies peuvent être *héréditaires* (ce qui est le cas ordinaire), ou *électives* (comme en Pologne).

La monarchie paraît être la forme la plus ancienne comme la plus naturelle de gouvernement : elle est née de l'état de famille, où tous les enfants sont sou-

mis à l'autorité du père; c'est aussi la plus répandue. Son écueil est le despotisme. Les modernes ont paré à cet inconvénient au moyen des *chartes* et des *constitutions*, tantôt octroyées, tantôt acceptées : de là les *monarchies constitutionnelles*.

M. Fr. Lacombe a donné l'*Histoire de la monarchie en Europe*(1853-55). — *Voy.* aussi Roi, Royauté.

MONARDE (du naturaliste *Monardin*), *Monarda*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des *monardées*, renferme une quinzaine d'espèces herbacées, appartenant à l'Amérique septentrionale. La *M. didyme* (*M. purpurea*), vulg. *Thé d'Oswego* ou de *Pensylvanie*, a des racines vivaces, des tiges robustes, hautes de 0m,70, des feuilles aromatiques qui fournissent une infusion théiforme et des fleurs longues, d'un rouge vif. La *M. fistuleuse* (*M. fistulosa*) est plus haute et a des fleurs plus pâles que la précédente.

MONASA, nom lat. scientifiq. du genre Barbacou.

MONASTÈRE (du lat. *monasterium*), maison établie pour recevoir des religieux ou des religieuses qui veulent se livrer à la *vie monastique*, c.-à-d. vivre en commun dans la pratique d'une même *règle*. On lui donne, suivant ses divers modes de constitution ou d'origine, les noms d'*abbaye*, de *prieuré*, de *couvent*, de *laure*, etc. (*Voy.* ces mots). — Les grands monastères étaient jadis des espèces de villes où les religieux trouvaient toutes les choses nécessaires à la vie. Ils étaient et sont encore généralement construits sur un plan uniforme : le grand autel est tourné à l'orient ; l'entrée du cloître est près du vestibule, le dortoir, large galerie sur les deux côtés de laquelle s'ouvrent les cellules, occupe l'aile de l'orient, et répond au haut de l'église ; au-dessous est le chapitre ; vis-à-vis l'église, le réfectoire, et au bout du réfectoire, à l'occident, la cuisine. Le cloître est au milieu de tout. Dans quelques ordres soumis à une règle sévère, chez les Chartreux, p. ex., la cellule est une petite maison à part occupée par un seul religieux : un lit, une table, une chaise, quelques livres ou images de piété en constituent tout l'ameublement ; parfois un atelier est attenant à la cellule. — Voir l'abbé Bourassé, *Abbayes et monastères*.

L'origine de la vie monastique remonte au ive siècle. Vers 350, St Pacôme réunit à Tabenne les nombreux cénobites répandus dans la Hte Égypte, et les soumit à une règle commune. Peu de temps après, St Martin de Tours et St Cassien de Marseille fondèrent en France les premiers monastères. *Voy.* Moine.

MONASTIQUES (ordres). *Voy.* Ordres.

MONAUL, oiseau Gallinacé. *Voy.* Lophophore.

MONAULE, flûte antique. *Voy.* Flûte.

MONDE (du lat. *mundus*, ordre, monde), l'ensemble de toutes les choses créées.

En Astronomie, on appelle *Système du monde*, l'ensemble des lois d'après lesquelles les globes célestes et la terre elle-même exécutent leurs mouvements. On doit à Laplace une célèbre *Exposition du système du monde*. — Sous le titre de *Cosmos*, M. Al. de Humboldt a donné un savant exposé de toutes les connaissances actuelles sur la constitution du monde. Il a été traduit par MM. Faye et Galusky (1846-59).

Les Philosophes et les Physiciens ont proposé diverses hypothèses pour expliquer l'origine du monde. On trouvera à l'article Cosmogonie celles qui sont généralement admises aujourd'hui.

Ame du monde. *Voy.* Ame.

Dans un sens restreint, on appelle *monde* le globe terrestre : on y distingue l'*ancien monde* ou l'hémisphère qui comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et le *nouveau monde* ou l'Amérique. — Par extension, on a donné le nom de *mondes* aux divers globes célestes que l'on suppose habités. On connaît les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle (1786), où cette thèse est plutôt soutenue comme un jeu d'esprit que comme une opinion sérieuse.

MONE, espèce du genre Guenon. *Voy.* Guenon.

MONEDULA, nom latin scientifique du *Choucas de clocher* ou *Corneillon*. *Voy.* Choucas.

MONÉTAIRE, en lat. *Monetarius*. *Voy.* Monnayage.

MONILIFORME (du lat. *monile*, collier, et de *forme*), se dit, en Botanique, des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses arrondies, rangées comme les grains d'un chapelet.

MONIMIE, *Monimia*, genre type de la famille des Monimiacées, renferme des arbrisseaux de Madagascar et de l'île Bourbon, hauts de 3 à 4m, à feuilles opposées, dépourvus de stipules, à fleurs unisexuées, petites et en grappes, d'un jaune orangé. Toutes leurs parties exhalent une odeur douce et aromatique ; leur écorce passe pour astringente. — La famille des *Monimiacées*, voisine des Calycanthées, renferme les genres : *Monimia*, *Citrosma*, *Ruizia*, etc.

MONITEUR (du latin *monitor*, qui avertit). Chez les Romains, on donnait ce nom aux instituteurs des enfants. Le *moniteur militaire* était un officier chargé d'avertir les jeunes soldats des fautes qu'ils commettaient contre le service. Le *moniteur domestique* était un esclave chargé d'éveiller les maîtres, et de les prévenir aux heures du repas, de la promenade et du bain. Le *moniteur théâtral* était ce que nous appelons le souffleur. — *Voy.* aussi Nomenclateur.

Dans le système de l'enseignement mutuel, on donne le nom de *moniteur* à un élève instructeur choisi par le maître pour instruire un certain nombre d'écoliers de la classe inférieure à la sienne, et qui préside à leurs exercices sous la surveillance et la direction du maître. *Voy.* Enseignement.

moniteur universel, ancien journal officiel du Gouvernement français, fondé en 1789 par Ch.-Jos. Panckoucke, et qui se continue encore, mais comme journal ordinaire. Le premier numéro parut le 24 novembre 1789. C'était d'abord une simple gazette, sans caractère officiel : il ne prit ce caractère qu'à partir du 1er nivôse an VIII (22 décembre 1799) ; il l'a perdu en 1868 ; la feuille officielle s'appellent aujourd'hui *Journal officiel de l'empire français* (*Voy.* Journal). — La collection du *Moniteur*, qui offre les documents les plus complets et les plus authentiques pour l'histoire de nos révolutions, forme plus de 100 volumes. Le premier volume contient un abrégé historique des anciennes formes du Gouvernement français, de ses états généraux, des événements qui amenèrent la Révolution, etc. : cette introduction est due à M. Thuau-Granville. Il a été publié des *Tables chronologiques*, qui facilitent les recherches dans cet immense répertoire de faits politiques. — On a fait aussi plusieurs réimpressions partielles du *Moniteur*.

MONITION (du lat. *monitio*), avertissement juridique qui se fait en certains cas, par l'autorité de l'évêque, avant que de procéder à l'excommunication. On fait d'ordinaire jusqu'à trois monitions.

MONITOIRE (du lat. *monitorius*), ordre émané d'un juge ecclésiastique, qui oblige, sous peine d'excommunication, tous ceux qui ont connaissance du fait qui y est dénoncé à révéler ce qu'ils en savent aux curés et aux vicaires chargés de la publication. Alexandre III est le premier pape qui ait introduit l'usage des monitoires ; aujourd'hui, cet usage n'existe plus en France. — Aux termes d'un décret du 10 décembre 1806, le Gouvernement pouvait recourir aux monitoires pour découvrir quelque crime grave. C'était le ministre de la Justice qui seul pouvait les ordonner, et c'était à lui que les révélations pouvaient être adressées, après avoir été reçues par les magistrats, les curés et les vicaires.

MONITOR (c.-à-d. *qui avertit*), genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens, renferme des espèces de taille intermédiaire entre les crocodiles et les lézards et qui passaient pour prévenir l'homme, par leur sifflement, de l'approche des Crocodiles, leurs ennemis mortels. On désigne ordinairement sous le nom de *Varans*, les espèces de l'ancien continent et sous celui de *Sauvegardes* (*Salvators*) ou de *Tupinambis*, celles du nouveau (l'*Améiva* et le *Monitor propr. dit*).

MONNAIE (du lat. *moneta*, de *Juno moneta*, dans

le temple de laquelle la monnaie se fabriqua d'abord à Rome). Prise dans sa plus large acception, la monnaie est un instrument d'échange qui, en même temps qu'il sert de mesure pour la valeur des objets échangés, en est par lui-même l'équivalent. Les matières les plus diverses ont pu être employées comme moyens d'échange : le sel a servi de monnaie en Abyssinie, la morue à Terre-Neuve, certains coquillages appelés *cauris* aux Maldives et dans plusieurs parties de l'Inde et de l'Afrique, le cacao au Mexique, le cuir en Russie, jusqu'à Pierre Ier, etc. Aujourd'hui on emploie presque partout des métaux à cet usage, et l'on n'entend vulgairement par *monnaie* que des espèces métalliques.

L'Académie définit la monnaie : « Toute pièce de métal servant au commerce, frappée par une autorité souveraine, et marquée au coin d'un prince ou d'un État souverain. » Les métaux universellement adoptés sont l'or, l'argent et le cuivre. Toutefois en Russie on a employé, de 1828 à 1845, des monnaies de platine, et en Belgique on fait encore usage de monnaies de *billon* (*Voy.* ce mot) en nickel. On remplace quelquefois la monnaie par du papier, qui prend alors le nom de *papier-monnaie*. *Voy.* ce mot.

On distingue : 1° les *monnaies réelles* ou *effectives*, espèces d'or, d'argent ou de cuivre, ayant cours dans le commerce et auxquelles l'État a assigné une valeur déterminée ; 2° les *monnaies de compte*, qui n'existent plus ou même n'ont jamais existé comme espèces réelles, et qu'on emploie soit par l'effet d'anciennes habitudes, soit pour faciliter les comptes en les établissant toujours sur un pied certain et non variable : tels sont les *livres sterling* en Angleterre, les *réaux de vellon* en Espagne, les *reis* en Portugal, la *livre de banque* (*pfund*) en Prusse, le *rouble de compte* en Russie, etc. — On appelle *monnaie obsidionale* ou *de nécessité*, celle que, dans certaines circonstances, les villes assiégées frappent pour suppléer aux espèces qu'elles ne peuvent recevoir du dehors ; *monnaie fiduciaire*, le papier-monnaie.

Dans toute pièce de monnaie, on distingue : le côté de la tête (*face*), et le côté opposé (*revers*) ; la *légende*, inscription gravée autour de la figure ou dans le champ de la pièce ; l'*exergue*, espace réservé du côté et au bas du revers pour quelque inscription ; le *cordon*, tour de la pièce sur son épaisseur ; le *millésime*, date de sa fabrication. Le lieu où la pièce a été frappée est désigné par une lettre ou par une marque quelconque, dite *point secret ;* on appelle *différent* la marque du graveur. — Pour la fabrication des monnaies, *Voy.* MONNAYAGE.

Les monnaies d'or et d'argent sont toujours alliées d'une certaine quantité de cuivre destiné à leur donner plus de dureté. Leur *titre* est le rapport du poids du métal fin qu'elles contiennent à leur poids total : ainsi, dire que le titre des monnaies d'or françaises est de 0,9, c'est dire que l'or fin forme les 9 dixièmes de leur poids. On nomme *frai* la diminution de poids qu'éprouvent les pièces de monnaie par l'effet de la circulation. Les monnaies peuvent être *démonétisées* : 1° lorsque le frottement d'une longue circulation a effacé leur empreinte ou lorsqu'elles ont été rognées au point d'avoir perdu une partie notable de leur poids ; 2° lorsqu'une loi a ordonné un changement dans le titre, le poids ou la forme des monnaies. Dans ce cas, elles cessent d'avoir cours légal et ne sont plus reçues que pour leur valeur intrinsèque.

L'origine de la monnaie métallique est fort ancienne. Les Asiatiques paraissent en avoir été les premiers inventeurs. Dans la Bible, il n'est parlé de monnaies (*sicles*) qu'à l'époque du voyage d'Abraham en Égypte. Chez les Grecs, l'invention des monnaies était attribuée soit aux Lydiens, soit à un roi d'Argos au IXe siècle avant J.-C. Les monnaies des Grecs portaient l'empreinte des figures symboliques particulières à chaque pays : à Athènes une chouette, à Delphes un dauphin, en Béotie un Bacchus et un Hercule, en Macédoine un bouclier, etc. Chez les Romains, l'as présenta longtemps d'un côté une tête de Janus, et de l'autre une proue de vaisseau. Chez les modernes, la monnaie offre le plus souvent l'effigie du souverain régnant. — L'unité monétaire chez les Grecs était la *drachme* qui valait 0 fr. 93 c. Les multiples étaient la *mine* ou 100 drachmes, le *talent d'argent* ou 60 mines, et le *talent d'or* ou 10 talents d'argent. Au-dessous de la drachme était l'*obole* qui valait env. 0 fr. 15 c. — Chez les Romains les monnaies les plus connues sont l'*as*, dont la valeur varia souvent ; le *sesterce* ou *nummus*, qui valait 2 as 1/2 ; le *denier* (*denarius*), qui valait 4 sesterces ou 10 as ; l'*aureus* ou *solidus*, qui valait 100 sesterces.

En France pendant tout le moyen âge, la plus grande confusion régna dans les monnaies. La faculté de battre monnaie appartenait en effet à la plupart des seigneurs suzerains, et même à de simples abbés. D'autre part, l'*altération des monnaies* à laquelle les rois eux-mêmes avaient trop souvent recours dans les moments de pénurie, amena une dépréciation graduelle dans la valeur des monnaies (*Voy.* BILLON). St Louis (1265) et François Ier tentèrent de réprimer ces désordres ; ils subsistèrent néanmoins jusqu'à Louis XIV, qui y mit un terme par l'ordonnance du 4 avril 1652. Les monnaies ayant cours depuis cette époque jusqu'à l'établissement du système métrique avaient pour unité la *livre tournois* (qui équivaut à 0 fr. 9876... ou à 80/81 de franc). La livre se décomposait en 20 *sous* et le sou en 12 *deniers*. Les principales pièces étaient : en or, le *louis* de 24 livres et le *double louis* de 48 livres ; en argent, *la livre*, l'*écu de* 3 *livres*, l'*écu de* 6 *livres*, et les pièces de 15 et de 30 *sous* ; en cuivre : le *sol* ou *sou*, le *liard* et le *denier*.

Dans le système métrique, l'unité monétaire est le *franc :* sa valeur est celle d'un poids de 5 grammes d'un alliage d'argent au titre de 0,9. Ses sous-multiples sont le *décime* et le *centime* ; ses multiples décimaux (10 fr. et 100 fr.) n'ont pas reçu de noms systématiques. Les *pièces d'argent* sont les pièces de 20 centimes, 50 centimes, de 1 fr., de 2 fr. et de 5 fr. Dans le principe l'argent qui les composait était au titre de 0,9 ; mais en vue de les soustraire à la démonétisation et à l'exportation, la loi du 23 déc. 1865, devenue convention internationale entre la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, la Grèce, etc., a abaissé le titre des 4 premières à 0,835, tout en en respectant les poids primitifs. — Les *pièces d'or* sont celles de 5 fr., 10 fr., 20 fr., 50 fr. et 100 fr. L'or qui les compose est au titre de 0,9, et leurs poids sont calculés de manière que 155 pièces de 20 fr. pèsent 1 kilogr. — Les *pièces de bronze* sont faites d'un alliage composé de 95 p. de cuivre, 4 p. d'étain et 1 p. de zinc. Leur poids est calculé d'après ce principe légal que 1 gr. de bronze monnayé représente une valeur de 1 centime.

Le tableau suivant donne les poids et les dimensions de ces différentes monnaies.

MÉTAL.	VALEURS.	DIAMÈTRES en millimètres.	POIDS.	TOLÉRANCE en millièmes du poids.
Or.	100f	35	32g,258	1
	50	28	16 ,129	2
	20	21	6 ,452	2
	10	19	3 ,226	2
	5	17	1 ,613	3
Argent.	5	37	25	3
	2	27	10	3
	1	23	5	5
	0,50	18	2, 50	7
	0,20	15	1	10
Bronze.	0,10	30	10	10
	0,05	25	5	10
	0,02	20	2	15
	0,01	15	1	15

Les monnaies ayant cours dans les principaux pays qui n'ont pas encore adopté le système monétaire français sont les suivantes :

Angleterre : or, la *guinée* de 21 shillings, au titre de 0,917 (26 fr. 47 c.), avec la *demi-guinée*, le *quart* et le *tiers de guinée* (7 shillings), et le *souverain* (*sovereign*) de 20 shillings, depuis 1818 (25 fr. 21 c.); — argent, la *couronne* (*crown*) de 5 shillings, au titre de 0,925 (5 fr. 81 c.); le *shilling* (1 fr. 16 c.); — cuivre, le *penny*, 12e du shilling (0 fr., 104) et le *demi-penny*.

États-Unis : or, la pièce *de 20 dollars*, au titre de 0,900 (103 fr. 96 c.); celles *de 10 dollars* ou *double aigle*, *de 5 dollars* ou *aigle*, *de 2 1/2 dollars* et enfin le *dollar* (5 fr. 18 c.); — argent, le *demi-dollar*, au titre de 0,900 (2 fr. 67 c.), et le *quart de dollar*, l'*one dime*, dixième de dollar (0 fr. 53 c.) et le *half dime*, vingtième de dollar. — D'après une loi de 1868 les dollars doivent avoir désormais une valeur de 5 fr.

Autriche : or, le *ducat impérial*, au titre de 0,986 (11 fr. 85 c.), le *ducat de Hongrie*, au titre de 0,984 (11 fr. 91 c.), le *souverain*, au titre de 0,917 (17 fr. 58 c.), et le *demi souverain*; — argent, le *florin*, au titre de 0,833 (2 fr. 60 c.); la pièce *de 20 kreutzers*, au titre de 0,581 (0 fr. 86 c.), et celle *de 10 kreutzers*.

Prusse : or, le *ducat*, au titre de 0,986 (11 fr. 85 c.); le *frédéric*, au titre de 0,903 (20 fr. 78 c.), et le *demi-frédéric*; — argent, le *thaler*, de 30 silbergros, au titre de 0,750 (3 fr. 71 c.), la pièce *de 5 silbergros* (0 fr. 61 c.), et le *silbergros*, au titre de 0,082 (0 fr. 11 c.).

Russie : or, le *ducat* (11 fr. 78 c.); — argent, le *rouble* (4 fr. 61 c.), le *solot* (1 fr.), la pièce *de 30 kopecks* (1 fr. 20 c.), et celle *de 3 kopecks* (0 fr. 12 c.); — cuivre, le *kopeck* (0 fr. 04 c.). — Le *rouble* monnaie de compte vaut exactement 100 kopecks ou 4 fr.

Espagne : or, le *quadruple* (84 fr. 10 c.), et le *doublon* (25 fr. 10 c.); — argent, la *piastre* (5 fr. 43 c.), la *piécette* (1 fr. 08 c.), le *réal* (0 fr. 27 c.), et le *douro* (5 fr. 25 c.). — D'après une loi de 1869 les monnaies espagnoles, à partir de 1872, doivent être conformes au système métrique français.

J. Boisard (1711), Dupré de St-Maur (1746), Abbot de Bazinghen (1764) ont donné des *Traités des monnaies*; Leblanc, un *Traité historique des monnaies de France* (1690); T. Duby, un *Traité des monnaies des barons, pairs, évêques, abbés, villes*, etc. (1790); P.-F. Bonneville, un *Traité des monnaies d'or et d'argent chez les différents peuples* (1806), refondu par son fils sous le titre d'*Encyclopédie des monnaies* (1850); M. G. Garnier, l'*Histoire de la monnaie* (1819); M. Juvigny un *Traité théorique et pratique sur les monnaies* (1834). — Comme livres usuels, on cite les *Tableaux des monnaies de change et des monnaies réelles* de M. de Simmencourt, le *Cambiste universel* de Kelly, le *Nouveau manuel des monnaies* de Nelkenbrecher (trad. de l'allem. par J.-M. Deschamps, 1844), etc. Voir aussi l'*Enquête officielle sur la circulation monétaire et fiduciaire* (1869).

MONNAIE (LA), *Hôtel des monnaies*, lieu où l'on fabrique la monnaie. *Voy.* MONNAYAGE.

FAUSSE-MONNAIE. Les *faux-monnayeurs* étaient autrefois mis à la torture et rompus vifs. En 1726, on substitua à ces horribles supplices la peine de mort, qui fut conservée dans le Code pénal (art. 132-138); cette peine elle-même a été remplacée en 1832 par la peine des travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent, et par celle des travaux forcés à temps pour la contrefaçon des monnaies de cuivre et de billon. — *Voy.* aussi BILLONNAGE.

MONNAYAGE (de *monnaie*). La fabrication des monnaies comprend plusieurs opérations importantes : 1° la *fonte* des métaux, qui s'opère dans des creusets de terre pour l'or, de fer fondu pour l'argent, le billon et le cuivre; 2° l'*essai* de l'alliage, pour voir si cet alliage est au *titre* convenable; 3° le *laminage* du lingot, puis le *découpage* des *flans*, qui se fait à l'emporte-pièce; 4° le *frappage* des pièces à l'aide du *balancier* ou de la *presse monétaire* (*Voy.* ces mots). Avant l'invention du balancier, les monnaies étaient fabriquées au marteau et souvent même fondues dans un moule. *Voy.* MÉDAILLE.

Dès la première race, on trouve des fabricateurs de monnaies (*monetarii*), exerçant leurs fonctions au nom du roi : le nom de ces monétaires était marqué sur chaque pièce. — Charles le Chauve confia la surveillance du monnayage à une section de la Cour des comptes, dite *chambre des monnaies*, et composée de 3 membres, appelés *généraux des monnaies*; en 1358, Charles V porta leur nombre à 8 et créa, en outre, un *gouverneur* des monnaies du royaume. En 1551, la chambre des monnaies fut érigée en *cour des monnaies*, ayant juridiction souveraine et supérieure pour tout ce qui concernait les monnaies; elle subsista ainsi jusqu'à la Révolution. En 1790, fut instituée la *commission des monnaies*, qui est encore aujourd'hui chargée de juger du titre et du poids des espèces fabriquées, de surveiller la fabrication des monnaies et médailles, l'essai des ouvrages d'or et d'argent, la confection des coins monétaires et des poinçons de la garantie. *Voy.* CONTRÔLE.

La fabrication des monnaies se fait, en France, dans les ateliers de l'État connus sous le nom d'*hôtels des monnaies*. Avant la Révolution, on en comptait 30. On en a successivement réduit le nombre; les seuls qui soient aujourd'hui en exercice sont ceux de Paris (dont la marque est A), Bordeaux (K) et Strasbourg (BB). Outre la fabrication des espèces monnayées, l'hôtel de la Monnaie de Paris a le privilége de fabriquer les médailles, pièces de plaisir et jetons pour toute la France. — Il existe à la Monnaie de Paris un *musée monétaire*, renfermant la collection des coins et poinçons des monnaies, médailles, pièces de plaisir et jetons qui ont été frappés en France depuis Charles VIII.

MONO..., partie initiale d'un grand nombre de mots français, vient du grec μόνος, seul, et indique que l'objet auquel il se joint est unique, comme dans *monocarpe, monocéphale, monocotylédon*, etc., qui signifient : qui n'a qu'*un fruit*, qu'*une tête*, qu'*un cotylédon*, etc.

MONOATOMIQUES. *Voy.* ATOMICITÉ.

MONOCENTRE ou LÉPISACANTHE, *Monocentris*, petit poisson des mers du Japon, a été rangé dans la famille des Joues cuirassées.

MONOCÉROS (du gr. μόνος, seul, et κέρας, corne), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Buccinidées. Semblables aux Pourpres par leur coquille ovale, épaisse, dont l'ouverture large est pourvue en avant d'une forte échancrure respiratoire, et dont le bord columellaire est aplati, les Monocéros s'en distinguent par la pointe longue et aiguë dont le bord columellaire est armé en dehors du sinus. Ces mollusques habitent les côtes des mers actuelles; on trouve leurs coquilles fossiles depuis l'étage parisien.

Le nom de *Monocère* ou *Monocéros* est souvent appliqué, en Zoologie, à des animaux fort divers, mais ayant pour caractère commun une corne située au milieu du front : tels sont le *Rhinocéros*, la *Licorne*, le *Narval*; plusieurs *Insectes*, notamment un genre de Coléoptères de la famille des Trachélides, un Scarabéide, etc.

MONOCHLAMYDÉ (du gr. μόνος, seul, et χλαμύς, surtout). Ce mot, synonyme de *monopérianthé*, a été employé par de Candolle pour désigner les plantes qui n'ont qu'une seule enveloppe florale.

MONOCHROME (du gr. μόνος, seul, et χρῶμα, couleur), qui est d'une seule couleur. Les *camaïeux*, les *grisailles*, toutes les peintures en clair-obscur sont des peintures *monochromes*. — Ce genre de travail est très-ancien : les Étrusques l'ont connu. La peinture n'eut d'abord qu'une seule teinte, et les figures n'étaient formées que par des lignes d'une seule couleur, qui était ordinairement le rouge fait avec le cinabre et le minium. Au lieu du rouge, on employait

quelquefois le blanc : Quintilien le dit de Polygnote et Pline, de Zeuxis.

MONOCLE (de *monoculus*, du gr. μόνος, seul, et du latin *oculus*, œil), nom donné : 1° aux lunettes composées d'un seul verre et qui ne peuvent servir que pour un seul œil à la fois ; 2° à un bandage croisé servant à maintenir un topique sur un seul œil : on l'oppose à *binocle*.

En Histoire naturelle, ce mot est synonyme de *Cyclope*, genre de Crustacés. *Voy.* CYCLOPE.

MONOCLINE (du gr. μόνος, seul, et κλίνη, lit), synonyme d'*hermaphrodite*, se dit, en Botanique, par opposition à *dicline*, de toutes les plantes qui ont les organes des deux sexes (pistils et étamines) réunis dans la même fleur.

MONOCORDE (du gr. μονόχορδον, corde), dit aussi *Sonomètre*, instrument composé d'une seule corde sonore, dont les anciens se servaient pour déterminer les rapports numériques des sons : on en attribue l'invention à Pythagore. La corde est montée sur une planchette ou sur une caisse rectangulaire, et on en varie les intonations au moyen d'un chevalet mobile. On s'en sert, en Physique, au même usage que chez les anciens ; on s'en sert aussi pour accorder les instruments de musique.

MONOCOTYLÉDONES (du gr. μόνος, seul, et de *cotylédon*), un des trois embranchements du Règne végétal. Les plantes qui le composent ont un embryon et sur cet embryon une seule *masse* cotylédonaire (*Voy.* COTYLÉDON) : on les oppose aux *Dicotylédones* et aux *Acotylédones* (*Voy.* ces mots). Les feuilles ont ordinairement des nervures parallèles, sans anastomoses ni ramifications (l'Iris p. ex.) ; ces feuilles sont rapprochées en grand nombre sur une faible longueur, elles s'attachent sur tout le pourtour de la tige de façon à former des nœuds saillants et engainants. Les bourgeons qui naissent à leur aisselle avortant d'habitude, la tige reste simple ; d'où l'apparence que présentent les Palmiers en particulier, un bouquet de feuilles énormes à l'extrémité d'une longue tige grêle. Le tronc de ces végétaux ne présente pas, comme dans les Dicotylédones, une série de zones concentriques ; les faisceaux ligneux y sont épars sans ordre, plus tendres vers le centre au point de s'y détruire souvent. De Candolle, après Daubenton, croyait à tort que ces parties centrales plus tendres étaient aussi plus jeunes ; c'est ce qui lui avait fait donner aux monocotylédones le nom d'*endogènes* (qui croît par le dedans). En réalité la croissance se fait par la périphérie, mais très-lentement. La structure des racines diffère de celle des tiges en ce que les vaisseaux et les fibres n'y sont pas disposés en faisceaux distincts et séparés par du tissu cellulaire. La fleur a un périanthe à divisions ternaires, souvent remplacées par des soies ou des bractées. Dans nos climats, ces végétaux sont des herbes ; dans les pays chauds ils forment des arbres. — Dans la classification de M. Brongniart, les Monocotylédones sont divisées en *périspermées* et *apérispermées*, selon que l'embryon est enveloppé ou nu. Les *M. périspermées* comprennent 8 classes : les *Broméliоïdées* et les *Scitaminées*, dont le périanthe est double et le périsperme farineux ; les *Glumacées*, les *Joncinées*, les *Aroïdées*, dont le périanthe est nul ou non pétaloïde et le périsperme farineux ; les *Pandanoïdées*, les *Phœnicoïdées*, les *Lirioïdées*, dont le périsperme n'est pas farineux. Les *M. apérispermées* ne forment que 2 classes, les *Orchioïdées* et les *Fluviales*.

MONODELPHES (du gr. μόνος, seul, et δελφύς, matrice), se dit, en Zoologie, par opposition à *Didelphes*, des Mammifères qui n'ont qu'une seule matrice et chez qui le fœtus prend tout son développement dans cet organe.

MONODIE (du gr. μονῳδία), nom donné, chez les anciens : 1° au chant exécuté par une seule voix ; 2° aux monologues des tragédies.

MONODON (*à une seule dent*). *Voy.* NARVAL.

MONOECIE (du gr. μόνος, seul, et οἰκία, maison), nom donné par Linné à la 21e classe de son système. Elle formait 11 ordres, et comprenait toutes les plantes qui portent des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées sur le même pied.

MONO-ÉPIGYNIE (du gr. μόνος, seul, et d'*épigyne*), classe de la méthode de Jussieu, comprend les plantes *monocotylédones* à étamines *épigynes*.

MONOGAME (du gr. μόνος, seul, et γάμος, noce), se dit, en Botanique, d'une fleur composée qui renferme des fleurs toutes de même sexe ; et, en Zoologie, d'un animal qui n'a qu'une seule femelle.

MONOGAMIE (comme le précéd.). Dans le système de Linné, on nomme ainsi un ordre comprenant des plantes dont les fleurs, quoique rapprochées les unes des autres, sont cependant distinctes et n'ont pas d'enveloppe florale commune.

MONOGÉNÈSE (du gr. μόνος, seul, et de *génèse*), se dit, en Zoologie, des êtres qui n'ont qu'un seul mode de reproduction, celui par œufs ou ovules. *Voy.* GÉNÉRATION.

MONOGÉNISME (comme le précéd.), doctrine physiologiste qui admet que toutes les races d'hommes ne forment qu'*une espèce*. *Voy.* ANTHROPOLOGIE et POLYGÉNISME.

MONOGRAMME (du gr. μόνος, seul, et γράμμα, lettre), caractère factice composé d'une seule lettre ou de plusieurs lettres entrelacées, qui sont ordinairement les initiales d'un nom. Les anciens ont fait usage des monogrammes : on en trouve beaucoup sur les monnaies grecques ; mais leur emploi ne devint général que depuis Charlemagne. Éginhard dit que Charlemagne, ne sachant pas écrire, se servait d'un monogramme pour signature. Les rois francs de la deuxième race, ainsi qu'une grande partie des évêques et des seigneurs, depuis Charlemagne, ne signèrent qu'avec un monogramme. Les papes n'usèrent guère de monogrammes pour leur nom que dans le IXe siècle. Le droit de signature en monogramme fut longtemps réservé aux souverains et aux princes. Cet usage se maintint dans les actes publics en France jusqu'au XIIIe siècle, en Allemagne jusqu'au XVe. Philippe le Hardi est le dernier roi capétien qui ait signé par monogramme.

Un des monogrammes les plus connus est celui du nom de Jésus-Christ : IHS. Les uns y voient les 3 premières lettres du nom grec Ἰησοῦς ; d'autres les initiales de ces 3 mots : *Jesus Hominum Salvator*.

Dans la suite, on a appelé *monogrammes* les chiffres ou signes que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages. La connaissance et l'explication de ces monogrammes sont importantes pour l'histoire de l'art, et elles offrent d'assez grandes difficultés. On doit à Brulliot un *Dictionnaire des monogrammes* (Munich, 1817 et 1832-34, in-4). *Voy.* MARQUE.

MONOGRAPHIE (du gr. μόνος, seul, et γράφω, écrire), ouvrage ou mémoire qui traite spécialement d'un point particulier de la science. Ce mot est usité surtout en Histoire naturelle et en Médecine.

MONOGYNIE (du gr. μόνος, seul, et γυνή, femelle), nom donné, dans le système de Linné, au premier ordre de chacune de ses 13 classes, comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un *seul pistil* ou organe femelle.

MONO-HYPOGYNIE (du gr. μόνος, seul, et d'*hypogyne*), nom donné dans la méthode de Jussieu, aux plantes *monocotylédones* à étamines *hypogynes*.

MONOÏQUE (de *monœcie*), se dit, en Botanique, d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied, comme le maïs. *Voy.* MONOECIE.

MONOLITHE (du gr. μονόλιθος), se dit de tous les ouvrages formés d'un seul bloc. Le fameux sphinx colossal de Ghizeh, le zodiaque de Denderah, l'obélisque de Louqsor, qu'on voit sur la place de la Concorde à Paris, et la plupart des obélisques de l'Égypte, le dôme octogone du tombeau de Théodoric à Ravenne, la colonne d'Alexandre de St-Pétersbourg sont des monolithes.

MONOLOGUE (du gr. μόνος, seul, et λόγος, discours), scène dramatique où un acteur paraît seul et se parle à lui-même. Les monologues sont la plupart du temps froids et languissants. Cependant Corneille et Shakespeare en ont écrit de très-beaux, notamment le monologue d'Auguste (*Cinna*, IV 2), les stances du *Cid* et de *Polyeucte*, le monologue d'*Hamlet* (III, 1). On peut citer encore le monologue de Charles-Quint dans le drame d'*Hernani* de V. Hugo. On trouve aussi, mais plus rarement, des monologues dans la comédie : Molière en fournit cependant deux très-remarquables, celui de *Sosie* dans l'*Amphitryon* et celui d'*Harpagon* dans l'*Avare*. Voltaire remarque qu'au XVIIe siècle chaque comédien voulait briller par un long monologue et que les acteurs rebutaient une pièce qui n'en avait point.

MONOMACHIE (du gr. μονομαχία), s'est dit quelquefois pour *duel judiciaire*. *Voy.* DUEL.

MONOMANIE (du gr. μόνος, seul, et de *manie*), folie ou délire portant sur un seul objet. D'après Esquirol, qui a introduit ce mot dans le langage médical, la *monomanie* est un genre d'aliénation dans laquelle le délire ne porte que sur un seul ordre d'idées ou de sentiments, ou bien qui consiste dans un délire partiel prédominant au milieu d'autres aberrations de l'intelligence : c'est ce qui distinguerait la *monomanie* de la *manie*, dans laquelle le délire s'étend à toutes les idées, à tous les sentiments. En dehors de l'objet de son délire, le *monomane*, ou *monomoniaque*, pense et juge sainement et paraît être en pleine possession de sa raison. Selon quelques-uns, la *monomanie* serait plutôt une perversion des penchants, des affections, et la *manie*, un désordre essentiellement intellectuel. *Voy.* FOLIE.

L'objet de la monomanie peut varier à l'infini : il n'est pas un sentiment, un souvenir, un penchant, une disposition de l'âme, qui ne puisse y donner lieu. Les *monomanies* les plus remarquables sont : la *M. ambitieuse* ou *M. d'orgueil :* le malade éprouve un besoin insatiable d'honneurs, de titres, de puissance, de richesses ; il s'imagine être général victorieux, roi, prophète, ou même Dieu ; la *M. furieuse :* le malade se croit victime d'une grande injustice ou poursuivi par des hommes qui l'accablent d'outrages ; il entre sans cesse en fureur contre ces ennemis imaginaires ; la *M. suicide :* un aliéné entend continuellement une voix intérieure qui lui crie : *Tue-toi !* un autre se tue pour échapper aux ennemis dont il se croit poursuivi, etc. ; la *M. gaie, joyeuse* : les malades s'imaginent être heureux, riches, puissants ; ils parlent, ils rient sans cesse ; la *M. triste*, *mélancolie* des anciens, *lypémanie* d'Esquirol : les malades sont taciturnes, sombres, assiégés de pressentiments funestes : l'un s'imagine avoir éprouvé un grand malheur, l'autre se croit coupable des crimes les plus atroces ; la *M. Narcisse*, dans laquelle le malade s'aime et s'admire lui-même : assez fréquente chez les femmes, elle se rencontre aussi chez les hommes ; on voit des vieillards même faire alors de leur toilette leur occupation exclusive ; ils s'imaginent inspirer de grandes passions ; la *M. érotique* ou *érotomanie* : le malade est en proie à un amour violent, romanesque ; cet amour s'adresse le plus souvent à un être imaginaire ; la *M. religieuse :* les aliénés se croient en communication directe avec Dieu, la Vierge, les anges, etc. ; ils ont des visions, des révélations, des apparitions ; la *M. homicide :* le malade est entraîné par un instinct aveugle qui le pousse à tuer ; il égorge sans passion ceux mêmes qu'il aime le mieux ; la *M. au vol* ou *kleptomanie :* elle atteint souvent des personnes qui, placées dans une position de fortune aisée, ne retirent aucun profit de leurs larcins, et qui, dans tous les actes étrangers à leur funeste penchant, apportent la plus rigoureuse probité.

On a dans ces derniers temps poussé très-loin la doctrine des monomanies et l'on en a abusé pour excuser les forfaits les plus révoltants et soustraire ainsi à la vindicte publique de véritables criminels.

MONOME (du gr. μόνος, seul, et νόμος, division), expression algébrique dans laquelle il n'entre ni signe d'addition, ni signe de soustraction. Ainsi : $2a^3b^4$; $5\sqrt[3]{a^2b}$, sont des monômes. — Un *monôme* est *rationnel*, quand il ne renferme pas de radical ; il est *entier*, quand il ne renferme ni radical ni dénominateur. Tout facteur numérique d'un monôme en est le *coefficient*. Quand un monôme ne présente pas de facteur numérique en évidence, on le regarde comme ayant le coefficient 1.

MONOPÉRIANTHÉ, qui n'a qu'*un périanthe*. *Voy.* MONOCHLAMYDÉ.

MONOPÉRIGYNE (du gr. μόνος, seul, et de *périgyne*), nom donné par Jussieu aux plantes *monocotylédones* à étamines *périgynes*. — On appelle *Monopérigynie* une classe comprenant les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPÉTALE (du gr. μόνος, seul, et de *pétale*), se dit, en Botanique, de toute corolle formée d'un seul pétale, d'une seule pièce, comme la fleur de la Mauve, des Convolvulus, des Labiées. On emploie communément ce terme pour désigner les corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, de Candolle a proposé de l'appeler *gamopétale*, en réservant l'épithète de *monopétale* pour les cas où elle se compose d'un seul pétale latéral, comme dans les fleurs femelles du Cissampélos.

MONOPHYLLE (du gr. μόνος, seul, et φύλλον, feuille), se dit, en Botanique, du calice qui est formé d'une seule pièce, au moins à la base, comme dans la Sauge ; de l'involucre d'une seule pièce, comme dans le Tagète ; de la spathe d'une seule pièce, comme dans l'Arum. — Il se dit aussi d'une plante dont la tige ne porte qu'une seule feuille.

MONOPHYSISME (du gr. μόνος, seul, et φύσις, nature), hérésie de ceux qui n'admettent en Dieu qu'*une seule nature*. *Voy.* MONOPHYSITES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MONOPOLE (du lat. *monopolium*, du gr. μονοπώλιον), privilége que possède un individu, une compagnie, un gouvernement de vendre ou d'exploiter seul, à l'exclusion de tous les autres, une chose déterminée. Le monopole exercé par un individu, sans l'autorisation du pouvoir, est un crime ; une loi de l'empereur Zénon le punissait de la confiscation des biens et du bannissement perpétuel. Avant 1789, les peines appliquées par le parlement de Paris aux accapareurs étaient le blâme, la déchéance de la maîtrise et l'amende. La loi du 26 juillet 1793 prohiba le monopole sous peine de mort. Aujourd'hui, les peines sont l'emprisonnement, l'amende et la surveillance de la haute police. *Voy.* ACCAPAREMENT.

Le monopole devient légal lorsqu'il est exercé, dans l'intérêt commun et en vertu d'une loi, soit par l'État, soit par des particuliers. Ainsi, en France, l'État a le monopole de la poste aux lettres, de la vente des tabacs, des poudres, des monnaies, des salines, etc. ; il avait autrefois celui des loteries ; sous l'Empire, l'Université exerça le monopole de l'instruction publique. En Espagne, l'État a celui des mines de mercure ; en Prusse, des messageries ; en Égypte, du coton, etc.

Les industriels brevetés, les compagnies concessionnaires de mines, de chemins de fer, de canaux, les notaires, avoués, huissiers, agents de change, etc., exercent aussi un certain monopole, qui leur a été conféré dans l'intérêt de la société.

MONOPTÈRE (du gr. μονόπτερος), terme d'Architecture ancienne, désignait spécialement des temples circulaires sans murs et dont la couverture était supportée par des colonnes, sur *un seul* rang.

En Zoologie, ce mot se dit des Poissons qui n'ont qu'une seule nageoire.

MONORIME (du gr. μόνος, seul, et de *rime*), sorte

de poëme procédant par tirades dont tous les vers finissent par la même rime : nos anciennes *chansons de geste* étaient pour la plupart en vers monorimes. Les Arabes ont aussi des poésies très-anciennes en vers *monorimes*. On a plusieurs monorimes de Jehan de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*. Ces sortes d'ouvrages, quand ils n'ont pas pour objet d'aider la mémoire, n'ont guère d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, et ils n'offrent à l'oreille qu'une insipide monotonie.

MONOSÉPALE (du gr. μόνος, seul, et de *sépale*), se dit, en Botanique, du calice ou du périanthe, lorsqu'il n'a qu'un seul sépale, c.-à-d. lorsqu'il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. *Voy.* MONOPÉTALE.

MONOSPERME (du gr. μόνος, seul, et σπέρμα, semence), se dit, en Botanique, du fruit ou des divisions du fruit, lorsqu'elles ne contiennent qu'une seule graine.

MONOSTYLE (du gr. μόνος, seul, et de *style*), se dit, en Botanique, d'un ovaire qui n'a qu'un seul style.

MONOSYLLABE, mot qui n'a qu'*une seule* syllabe : *mer, jour*, etc. Les mots *Dieu, ciel, roi, loi*, etc., originairement dissyllabes, sont devenus aujourd'hui monosyllabes. Les monosyllabes sont beaucoup plus fréquents dans les langues du Nord que dans celles du Midi. La langue chinoise est une langue toute monosyllabique (*Voy.* LANGUES). — L'emploi des monosyllabes donne au discours de la rapidité, mais souvent aux dépens de l'harmonie. Ce pendant on cite comme exemples du contraire plusieurs vers *monosyllabiques*, entre autres ce vers de Racine :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

et celui-ci de Malherbe :

Et moi, je ne vois rien, quand je ne la vois pas.

MONOTHÉISME (du gr. μόνος, seul, et θεός, Dieu), doctrine qui n'admet qu'un seul Dieu, comme le Judaïsme, le Christianisme, le Mahométisme. Il se dit par opposition à *Polythéisme* et à *Dualisme*. *Voy.* ces mots.

MONOTHÉLISME (du gr. μόνος, seul, et θέλω, vouloir), hérésie de ceux qui n'admettaient en Dieu qu'une seule volonté. *Voy.* MONOTHÉLITES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MONOTIS, genre de Mollusques acéphales, détaché à tort du genre *Avicule*. *Voy.* ce mot.

MONOTRÈMES (du gr. μόνος, seul, et τρῆμα, pertuis), ou ORNITHODELPHES, sous-classe de l'embranchement des Mammifères, se compose d'animaux voisins des Édentés, et dont le caractère essentiel est de n'avoir qu'une seule et même ouverture extérieure pour la défécation et les organes génito-urinaires. Leur mode de reproduction les rapproche des ovovivipares; ils ont des os marsupiaux comme les Didelphes et leur épaule offre 3 os différents, une omoplate, une clavicule et un os dit *coracoïdien*. — Les Monotrèmes ne renferment que deux genres, qui tous deux habitent l'Australie : les *Ornithorhynques* et les *Échidnés*. *Voy.* ces mots.

MONOTROPE (du gr. μόνος, seul, et τρόπος, forme), *Monotropa*, genre type de la famille des *Monotropées*, comprend des plantes vivaces, qui vivent en parasites sur les racines des arbres, surtout sur celles des pins et des hêtres; elles sont charnues, décolorées, blanchâtres, dans toutes leurs parties; les feuilles sont réduites à des écailles éparses sur la tige. Le *M. hypopitys*, vulg. *Suce-pin*, est assez commun dans les bois aux environs de Paris : souche écailleuse ; tige de $0^m,10$ à $0^m,30$, ordinairement pubescente, à poils glanduleux, dressée, munie d'écailles entières; fleurs en grappe. — La famille *Monotropées*, qui appartient à la classe des Dicotylédones gamopétales hypogynes et dont les espèces ont le port des Orobanches, comprend les trois genres *Monotrope*, *Hypopite* et *Pyrole*. Elle correspond aux *Pyrolées* de Lindley. Jussieu la fait rentrer dans les *Éricacées*.

MONRADITE. *Voy.* MAGNÉSIE SILICATÉE.

MONSEIGNEUR (cas régime de *messire* dans le vieux franç.), titre honorifique que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. — Dans le moyen âge, il se donnait à tout chevalier; on le donnait aussi à tous les saints, en les invoquant. Jusqu'en 1789, il fut accordé en France à un très-grand nombre de personnes, princes du sang, princes de l'Église, hauts fonctionnaires. L'Assemblée constituante l'abolit ; mais il reparut sous l'Empire et sous la Restauration : il était alors donné aux ministres. Après 1830, cette qualification n'a plus guère été donnée qu'aux princes du sang, aux évêques, archevêques et cardinaux.

MONSIEUR. Ce titre, que l'on donne aujourd'hui par civilité à toute personne à qui l'on parle ou à qui l'on écrit, était dans l'origine un titre honorifique, synonyme de *Monseigneur* : on le donnait aux rois et aux princes du sang. Pris absolument, *Monsieur* désignait spécialement l'aîné des frères du roi.

MONSIEUR (PRUNE DE). *Voy.* PRUNE.

MONSONIE, *Monsonia*, genre de la famille des Géraniacées, renferme des herbes inermes ou des arbrisseaux du Cap, dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

MONSTRANCE. *Voy.* OSTENSOIR.

MONSTRE, MONSTRUOSITÉ (du latin *monstrum*). On donne le nom de *monstre*, chez les animaux, à tout individu qui s'écarte en tout ou en partie de la structure ou de la conformation naturelles à leur espèce ou à leur sexe. On distingue ordinairement : les *M. par défaut*, qui sont privés d'un ou de plusieurs organes ou de diverses parties du corps (*acéphales* ou sans tête, *monopses*, pourvus d'un seul œil, etc.) ; les *M. par excès*, comprenant les fœtus qui ont des organes plus nombreux qu'à l'ordinaire (*bicéphales* ou à deux têtes); les *M. doubles*, individus accolés l'un à l'autre d'une façon plus ou moins complète : parmi les monstres de ce genre, on cite surtout les deux frères siamois, *Chang-Eng*, nés en 1811, et réunis entre eux depuis le ventre jusqu'à la poitrine, et les deux sœurs *Ritta-Cristina*, nées à Sassari (Sardaigne).

Pendant longtemps les monstruosités animales ne furent regardées que comme des jeux de la nature ; mais, depuis le commencement de ce siècle, les travaux de MM. Geoffroy Saint-Hilaire, Serres et Bréchet en France ; de Sœmmering, Meckel et Tiedemann, en Allemagne, ont fait voir qu'elles rentraient dans les lois de la nature, et ont ainsi fondé la science des déviations organiques ou *Tératologie* (*Voy.* ce mot). — On doit à M. Isid.-Geoffroy Saint-Hilaire un ouvrage classique sur cette matière : *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux* ou *Traité de tératologie*, où il donne les caractères, la classification, les causes et les lois des *monstruosités* (Paris, 1832-36, 3 vol. in-8). Ce savant rapporte toutes les anomalies observées jusqu'ici à 4 grands groupes : les *Hémitéries*, qui ne portent que sur un seul organe, un seul système d'organes ou une seule condition organique ; les *Hétérotaxies*, comprenant des anomalies complexes intervertissant la disposition de plusieurs organes, sans toutefois entraver l'exercice d'aucune fonction ; les *Hermaphrodismes* et les *Monstruosités* propr. dites, comprenant les êtres chez lesquels l'ensemble de l'organisation est modifié plus ou moins. Il divise les monstres en deux classes : les *Monstres simples* ou *unitaires*, et les *M. doubles*. La première classe comprend trois ordres, les monstres *autosites*, *omphalosites* et *parasites*. La seconde se compose de deux ordres, les monstres doubles *autositaires* et *parasitaires*. Chacun de ces ordres ett divisé en familles, genres et espèces. *Voy.* tous ces mots.

Pour les *monstres imaginaires*, pures créations de la fable ou de la poésie, *Voy.* TÉRATOLOGIE.

Monstruosités végétales. Elles sont de deux sortes.

Les unes proviennent d'une déviation des formes normales due à la piqûre des insectes, aux caprices des cultivateurs, à l'influence du climat ou à une lésion dans les fonctions physiologiques. Toutes les fleurs doubles, triples, pleines, sont des monstruosités : la rose double, p. ex., n'est qu'une monstruosité résultant de la transformation des étamines en pétales. Il en est de même des fleurs panachées, des rameaux agglomérés, etc.

MONT, MONTAGNE (du lat. *mons, montis*, et de *montaneus*). Les Géographes ne donnent ce nom qu'aux élévations de terrain considérables, à celles qui ont au moins 3 ou 400 mètres : au-dessous, on appelle *monticules*, des éminences peu considérables; *collines*, des monticules aux contours mollement arrondis et dont les pentes se confondent doucement avec le sol environnant : une colline détachée au milieu d'une plaine ou d'un plateau s'appelle *tertre* ou *butte*; il prend le nom de *rocher*, s'il est formé de matières, dures, à flancs irréguliers ou escarpés. *Mont*, se dit de préférence d'une montagne isolée : le mont Blanc, le mont Horeb; *montagne*, d'un ensemble, d'une suite ou d'une chaîne de grandes élévations. Dans toute montagne, on distingue la *base*, le *pied*, les *flancs*, qui prennent le nom d'*escarpements* quand ils sont presque verticaux; la *cime*, dite aussi *faîte* ou *crête*, et qui prend les noms de *plateau*, si elle se termine par une vaste surface plate ; d'*aiguille*, *corne*, *dent*, *pic* ou *puy*, si elle est pointue; de *tour*, de *cylindre*, de *dôme* ou *ballon*, si le sommet est arrondi. Une réunion de montagnes s'étendant en longueur forme une *chaîne*; plusieurs chaînes réunies, un *groupe*, plusieurs groupes, un *système*. Des chaînes se détachent des *rameaux*, et de ceux-ci des *contre-forts*. Les flancs d'une chaîne se nomment *versants*; la ligne de partage des eaux, *ligne de faîte;* l'espace creux que laissent entre elles plusieurs montagnes parallèles forme les *vallées*.

Parmi les chaînes les plus remarquables, on cite : en Europe, les Alpes, les Pyrénées, les Apennins, les Karpathes, les Balkans, et les Dofrines ; en Asie, le Caucase, le Taurus, les monts Altaï, l'Himalaya, les Ghattes ; en Afrique, l'Atlas; en Amérique, les Alleghanys, les Apalaches, les Cordillères et les Andes. — Les plus hautes montagnes sont : les pics de l'Himalaya, savoir : l'Everest, 8837^m, le Kunchinginga, 8588, le Daoulaghiri, 8177, le Juwahir, 7827, en Asie; le Nevado de Sorata, 6488, l'Illimani, 6456, le Chimboraço, 6530, le Cayambé, 5954, l'Antisana, 5833, le Cotopaxi, 5753, le Pichu-pichu, 5670, le Popocatepetl, 5400, dans l'Amérique du Sud; l'Elbrouz, dans le Caucase, 5009; le Mont-Blanc, 4810, le Mont-Rose, 4636, le Jung-Frau, 4180, dans les Alpes; le Mulahasen en Espagne (Grenade), 3555 ; le mont Néthou, 3404, le mont Perdu, 3351, le Cylindre, 3322, le Maladetta, 3312, le Vignemale, 3298, dans les Pyrénées; l'Etna, en Sicile, 3237 ; le Canigou (Pyrénées), 2785, le Lomnis (Karpathes), 2701 : le monte Rotondo, 2672, et le monte d'Oro, 2652, en Corse ; le monte Vellino, 2393, dans les Apennins ; le mont Athos, en Grèce, 2066 ; le mont Ventoux, 1909, le mont Dore, 1886, le Cantal, 1857, le Mézen, 1766, le Puy-Mary, 1658, le Puy-de-Dôme, 1465, le Ballon des Vosges, 1429, en France ; le Vésuve, 1198 ; le mont Éryx, en Sicile, 1187 ; l'Hékla, en Islande, 1013. — On mesure la hauteur des montagnes, lorsque l'on peut atteindre à leur sommet, au moyen de la dépression du mercure dans le baromètre ou à l'aide d'opérations trigonométriques.

Les Géologues divisent les montagnes, comme les terrains dont elles sont formées, en *primitives*, *secondaires*, *tertiaires*, *de transition* (*Voy.* TERRAINS). Ils ne sont pas d'accord sur la formation des montagnes : suivant l'opinion la plus généralement adoptée, les montagnes seraient le résultat de soulèvements, et la face de la terre aurait été ultérieurement modifiée par le mouvement des eaux. M. Élie de Beaumont a réuni en corps de doctrine tous les renseignements que l'on possède sur les chaînes de montagnes ; il a formé de ces chaînes un certain nombre de systèmes, et a même essayé de déterminer l'époque de la formation des divers systèmes. *Voy.* SOULÈVEMENTS. — *Voy.* aussi GAZONNEMENT et REBOISEMENT.

MONTAGNE (LA), nom d'un parti politique en France. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MONTAGNE (BLEU DE), ou *Azurite. Voy.* CUIVRE CARBONATÉ.

MONTAGNES RUSSES, montagnes réelles ou artificielles où l'on a pratiqué un chemin uni et d'une pente rapide, souvent droit, quelquefois tournant, sur lequel on se laisse glisser dans un traîneau et avec une grande rapidité. Ce jeu amusant, mais fort dangereux, est depuis longtemps en usage en Russie : d'où lui est venu son nom. Il a été importé à Paris, au commencement de ce siècle : les *montagnes Beaujon*, aux Champs-Élysées, ont eu une grande vogue ; mais de graves accidents, qui ne tardèrent pas à survenir, firent bientôt interdire ce jeu.

MONT-DE-PIÉTÉ (c.-à-d. *mont de charité*), établissement d'utilité publique où l'on prête temporairement et à intérêts sur nantissement : c'est une espèce de banque publique de prêt sur gage. Une *reconnaissance* est délivrée à l'emprunteur pour constater la nature du gage et la somme prêtée ; une année est accordée pour rembourser cette somme et reprendre les effets engagés; si au bout de ce temps on ne se présente pas pour *dégager* ces effets, ou pour *renouveler* la reconnaissance en payant les intérêts échus, les effets sont vendus à l'enchère, et l'administration, après avoir prélevé sur le prix de vente la somme prêtée avec les intérêts et les frais, remet, s'il y a lieu, le surplus ou *boni* à l'emprunteur. A Paris, le taux de l'intérêt est de 9 p. 0/0, payables par douzièmes ; dans quelques départements, il va jusqu'à 15 p. 0/0; il est en moyenne de 8 p. 0/0. On compte actuellement en France 45 monts-de-piété, répartis dans 26 départements : les plus importants sont à Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Angers, Montpellier, Marseille, Avignon, etc. Le mont-de-piété de Paris, situé rue des Blancs-Manteaux, a plusieurs succursales. Ces établissements sont placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des préfets. — Les monts-de-piété rendent d'incontestables services à la classe nécessiteuse ; mais trop souvent aussi ils offrent aux malfaiteurs les moyens de réaliser promptement et facilement la valeur d'effets mal acquis.

L'institution du mont-de-piété nous vient de l'Italie. Ce fut dans l'origine, comme le nom l'indique, une œuvre de charité, et les prêts, faits avec des fonds provenant de fondations *pieuses*, étaient purement gratuits. Les premiers monts-de-piété furent établis de 1462 à 1490 dans les villes de Pérouse, de Savone, de Mantoue et de Florence. Les Franciscains, en 1493, donnèrent l'exemple de prêter à intérêt, et comme le droit de percevoir l'intérêt des capitaux était alors contesté par l'Eglise, Léon X, après avoir fait décider la question par le concile de Latran, permit, par une bulle de 1515, que les prêteurs retirassent un intérêt de leur argent; néanmoins cet intérêt a toujours été très modéré en Italie. En France, des tentatives avaient été faites, mais sans succès, par Louis XIII et par Louis XIV, pour fonder un mont-de-piété à Paris ; ce n'est que sous Louis XVI qu'il put y être établi : il fut constitué par lettres patentes du 9 décembre 1777. On y prêtait d'abord au *denier huit* et le produit était remis aux hôpitaux. La Révolution ayant détruit l'espèce de monopole de prêt sur gage qu'exerçait le mont-de-piété de Paris, il s'établit aussitôt un grand nombre de maisons analogues, qui se livrèrent à l'usure la plus odieuse. Le décret du 24 messidor an XII supprima ces établissements et reconstitua l'ancien mont-de-piété. Il a été modifié dans son organisation par une loi du 24 juin 1851 et par un décret du 24 mars 1852.

En Allemagne, les monts-de-piété datent de 1766 ; on remarque surtout ceux de Dresde, Gotha, Bayreuth, Cologne et Elberfeld ; ils prennent de 8 à 12 p. 0/0 d'intérêt. Il existe aussi beaucoup d'établissements semblables en Hollande et en Belgique ; ils sont inconnus en Angleterre.

Voir : J.-B. Cerretti, *Histoire des monts-de-piété* (Padoue, 1752) ; Ballin, *Essai historique sur les monts-de-piété* (Rouen, 1843) ; de Watteville, *Rapport sur l'administration des monts-de-piété* (1850) ; Blaize, *Traité des monts-de-piété et des banques de prêts sur gage*, en France et dans les divers États de l'Europe (Paris, 1856).

MONTE-AU-CIEL, nom vulgaire de la *Persicaire orientale*. *Voy.* Renouée.

MONTE-CHARGE, nom sous lequel on comprend aujourd'hui les diverses machines élévatoires, telles que *grues*, *treuils*, *poulies simples* ou *différentielles*, *ascenseurs*, de tout genre, et en particulier ceux qui sont mis en mouvement par le seul poids de l'eau ou par l'action d'une pompe foulante : on cite, en ce genre, le *monte-charge* de M. Lebeuf et le *monte-charge à tube oscillant* de M. Caligny.

MONTÉE, nom donné vulgairement, surtout en Normandie, à de petites anguilles qui *montent* par troupes innombrables de la mer dans nos eaux douces ; on en prend alors de grandes quantités avec des paniers. *Voy.* Anguille.

MONTGOLFIÈRE. *Voy.* Aérostat.

MONTJOIE, nom donné d'abord à des monticules ou à des monceaux de pierres formés en signe de victoire, est par la suite devenu le cri de guerre des Français. *V.* Montjoie au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MONTRE (de *montrer*). On nomme ainsi proprement, dans le Commerce, ce que les marchands exposent au devant des boutiques ou aux portes des magasins, pour faire connaître aux passants les objets qu'ils vendent. On donne le même nom à la boîte vitrée dans laquelle certains marchands, orfèvres, bijoutiers, tabletiers, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher.

Les Organistes nomment *montre* les tuyaux d'orgue en étain poli qui sont placés sur le devant de l'instrument et qui paraissent au dehors : c'est un jeu d'orgue qui appartient au jeu de flûte ; sa qualité de son est douce et pénétrante.

montre, petite horloge de poche. On appelait d'abord le cadran la *montre* de l'horloge, parce que c'était la seule partie qu'on en vît ; puis, ce nom passa à l'horloge même. Les principales parties qu'on distingue dans une montre sont : le *ressort moteur*, lame d'acier trempé, très-élastique, et roulée en spirale, qui donne l'impulsion, en faisant effort pour se distendre : cette impulsion est régularisée par un *échappement* (*Voy.* ce mot), c.-à-d. par les oscillations d'une roue *balancier* sur l'axe de laquelle est fixé le *spiral*, ressort d'acier très-délié qui réagit par son élasticité ; les *rouages* dont l'ensemble forme ce qu'on appelle le *mouvement* ; la *fusée* et sa *chaîne*; le *cadran*, sur lequel marchent les aiguilles ; enfin la *boîte*, dans laquelle toutes les autres parties sont renfermées. — Les montres les plus communes, sont les montres dites *à verge*, dont l'échappement est *à recul*. Les montres dites *à cylindre*, c.-à-d. dans lesquelles l'échappement est un cylindre creux, sont les meilleures. Les *montres marines* ou *montres à longitude*, connues sous le nom de *chronomètres* (*Voy.* ce mot), dont l'échappement est *libre*, sont les plus parfaites et les plus exactes de toutes. — Les *montres à répétition* sont celles qui sonnent l'heure et les quarts ; les *montres à réveil*, celles qui font entendre un carillon à une heure marquée pour réveiller.

Les diverses pièces dont se composent les montres se fabriquent chacune par des ouvriers spéciaux et dans des lieux séparés : Salins, Besançon, Genève et plusieurs autres villes de Suisse sont en possession de fournir les ressorts, qui sont finis et même retrempés à Paris pour les montres fines ; les chaînes sont confectionnées à Montbéliard, à Besançon et en Suisse ; les aiguilles ordinaires en acier sont presque exclusivement fournies par Besançon, mais celles en acier fin avec or se fabriquent à Genève ; Paris en confectionne aussi, mais ce n'est guère que pour les réparations et la vente en détail ; les verges viennent en partie de la Suisse ; c'est à Besançon que se font les cadrans. Toutefois, c'est à Paris que le tout est fini, et cette ville, ainsi que Londres, a la réputation de fournir les meilleures montres.

On croit que les premières montres de poche furent fabriquées en 1500 à Nuremberg, par Pierre Hèle : on les appela d'abord *œufs de Nuremberg*, parce qu'elles avaient une forme ovale ; elles se perfectionnèrent graduellement par l'invention de la *fusée*, de la *chaîne d'acier*, du *spiral*. Pendant longtemps, les montres eurent une grosseur incommode : l'horloger Lépine trouva le moyen de faire des *montres plates* en supprimant l'une des deux platines entre lesquelles étaient renfermées toutes les pièces du mécanisme et les remplaçant par des *ponts* destinés à recevoir des pivots. Les *montres à répétition* furent inventées en Angleterre en 1676. Les *montres marines* furent portées au plus haut degré de précision par les Berthoud et les Bréguet. *Voy.* Horloge.

MONUMENT (du lat. *monumentum*). Ce mot, dans l'origine, ne désigna que des amas de pierres, des tertres, puis des ouvrages d'architecture ou de sculpture destinés à conserver le *souvenir* d'un événement important ou d'un personnage illustre. On cite en ce genre : 1° les monuments préhistoriques désignés sous les noms de *M. mégalithiques*, *druidiques*, *celtiques*, tels que cromlechs, dolmens, menhirs, pierres levées, etc., auxquels on accorde une antiquité de plus en plus reculée et qu'on suppose aujourd'hui remonter jusqu'à l'*âge de pierre* ; 2° les *M. historiques*, tertres (*tumuli*), pierres tumulaires, tombeaux, colonnes, etc., que nous ont laissés les siècles passés. — On a étendu ensuite ce nom : 1° aux constructions antiques dont il ne reste plus que des ruines plus ou moins bien conservées, tels que les *M. cyclopéens*, témoins de l'existence de la race pélasgique ; les *M. antiques*, de l'Inde, de l'Assyrie et de la Chaldée, de l'Égypte, de la Perse, ainsi que ceux des Grecs et des Romains ; 2° à tout édifice important, surtout à ceux d'utilité publique.

D'après leur destination, les monuments se divisent en *M. religieux*, tels que temples, églises, monastères, pagodes, mosquées ; *M. militaires*, forteresses, citadelles, châteaux, tours, remparts, portes ; *M. civils*, palais, hôtels, maisons, hospices, théâtres, amphithéâtres, cirques, halles, bazars, fontaines, aqueducs, ponts, viaducs ; *M. commémoratifs*, obélisques, colonnes, arcs de triomphe ; *M. funéraires*, tombeaux, mausolées, pyramides, cippes, etc.

D'après les systèmes d'architecture adoptés successivement par les peuples, les monuments forment des classes qu'on désigne par le nom de la région où ils se trouvent ou par l'époque qui les a élevés. Leur étude présente un grand intérêt pour l'archéologie, pour l'histoire et pour l'art, et l'on peut consulter sur ce sujet de nombreux travaux : I. Orient : Botta, *Monuments de Ninive* ; Layard, *Monuments of Nineveh*, etc. ; Place, *Ninive et l'Assyrie* (palais de Khorsabad) ; Loftus, *Travels in Chaldæa and Susiana* ; Ch. Texier, *l'Asie mineure* (monuments mèdes et phrygiens), *l'Arménie* (monuments assyriens près de Van et de Bayazid), *la Perse* (ruines de Persépolis), *la Mésopotamie* ; Flandin et Coste, *Voyage en Perse* ; Renan, *Mission de Phénicie* ; De Saulcy, *Histoire de l'art judaïque* ; — II. Égypte : Prisse d'Avennes, *Monuments égyptiens* ; Mariette, *le Sérapéum de Memphis*, etc. ; Gau, *Antiquités de la Nubie* (*Voy.* Labyrinthe, Obélisque, Pyramide) ; — III. Grecs et Romains (*Voy.* Art grec, Art romain) ; — IV. France (*Voy.* Architecture gothique, Renaissance, Art moderne) ; — V. Italie (*Voy.* Art ita-

LIEN). — Les ouvrages généraux sont : *Monuments anciens et modernes* (Didot); Gailhabaud, *Monuments anciens et modernes*, etc.

En France, l'Assemblée nationale, avait créé, en 1790, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins un *Musée des monuments français*, qui a été supprimé en 1816 (Voir Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*). — Pour assurer la conservation des monuments qui intéressent l'histoire nationale, il a été créé au ministère de l'Intérieur une *Commission des monuments historiques* qui publie ses travaux sous le titre d'*Archives*. — *Voy.* DÉGRADATION.

MONUMENT (LE), à Londres. *Voy.* COLONNE.

MOQUETTE (de *Moncade*, nom propre?) étoffe de laine, velue ou plucheuse, tissée, croisée et coupée comme les velours, qui s'emploie pour tapis et pour meubles. On distingue : 1° les moquettes à grands dessins pour tapis : elles sont plus fournies en laine que les autres; 2° les moquettes *pied-court*, à dessins plus petits, avec fleurs unies : elles s'emploient en tapisserie et en fauteuils; 3° d'autres plus communes, à petits carreaux ou petites mosaïques, qui servent à garnir des chaises et des banquettes, et à faire des sacs de voyage; 4° les moquettes ciselées et à foudras, comme les velours ciselés : celles-ci ont double chaîne de fil de lin; le velouté est de fil de laine et plus haut que celui des moquettes ordinaires; 5° les *tripes*, unies, pleines, c.-à-d. d'une seule couleur, ou rayées de plusieurs couleurs, celles-ci sont gaufrées et imitent les velours d'Utrecht; elles s'emploient pour couvrir des chaises, pour divers ouvrages de tapisserie, et même dans les voitures. Leur velouté est aussi en laine, sur chaîne et trame de fil de lin. Abbeville, Aubusson, Amiens, Nîmes, Tourcoing, sont les lieux principaux où l'on fabrique la moquette.

MOQUETTE (de *moquer*) ou MOUVANT. Les Chasseurs appellent ainsi un oiseau que l'on attache vivant à un filet ou près d'un piége, afin que, par son agitation et ses mouvements, il y attire d'autres oiseaux. Un engin appelé *paumille* et qu'on met en jeu au moyen d'une ficelle force la moquette à s'agiter si elle restait immobile. *Voy.* APPEAU et CHANTERELLE.

MOQUEUR (de *moquer*), *Mimus*, oiseau du genre Merle, ainsi nommé à cause du singulier talent qu'il a de contrefaire toutes sortes de cris et de ramages, se distingue des Merles proprement dits par un bec plus mince et plus convexe, des ailes de médiocre longueur, une queue très-étagée, aussi longue que le corps et même quelquefois plus longue. Cet oiseau ne dépasse guère 0m,20 : il a tout le dessus du corps d'un gris brunâtre et le dessous blanchâtre, tacheté de blanc. Toutes les variétés de cette espèce sont particulières à l'Amérique : elles habitent les bois, et se nourrissent de baies, de fruits et d'insectes. Quoique ces oiseaux soient assez familiers, on les élève difficilement en cage. L'espèce type est le *Moqueur* proprement dit (*Mimus polyglottus*), commun aux États-Unis.

MORAILLES (orig. dout.), espèce de tenailles de fer avec lesquelles les maréchaux et les vétérinaires pincent le nez des chevaux vicieux pour les contenir pendant qu'on les ferre ou qu'on leur fait subir quelque opération. — Synonyme de *tenailles*, en termes de Blason.

MORAILLON, pièce de fer attachée au couvercle d'un coffret, et garnie d'un anneau qui entre dans la serrure et dans lequel passe le pêne.

MORAINE (du b.-lat. *morena*, digue). En Géologie, on appelle *moraines*, des amas ou monticules de roches brisées, qui bordent le pied ou les côtés des glaciers. Elles prennent suivant leur position, le nom de *M. terminales ou frontales*, et de *M. latérales*. Elles proviennent des fragments de rochers qui, tombant du haut des montagnes à la surface du glacier, sont bientôt englobés dans sa masse, marchent avec lui dans son mouvement de progression, en striant profondément les roches sous-jacentes quand ils arrivent au fond, et finissent par être mis en liberté par la fonte du glacier, soit à sa base, soit sur ses bords. *Voy.* GLACIER.

Laine moraine (du v. fr. *morine*, mortalité). On appelle ainsi celle qu'on enlève avec de la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie.

MORALE (du lat. *moralis*). Cette partie de la Philosophie a reçu plusieurs définitions qui expriment les mêmes idées, parce qu'elles se déduisent l'une de l'autre : 1° science qui nous enseigne notre destinée et les moyens de l'accomplir; 2° science de nos devoirs; 3° science qui nous enseigne à observer la loi morale, c.-à-d. à faire le bien et à éviter le mal; 4° science des mœurs (définition qui explique l'étymologie du mot *morale*), c.-à-d. science qui règle nos habitudes en nous formant à la vertu. Elle se divise en deux parties, *Morale générale* et *Morale particulière*. Dans la première, on établit les principes rationnels qui sont les fondements de la morale : 1° l'homme a une *destinée* qui correspond à sa nature, c.-à-d. aux penchants et aux facultés de son âme; 2° le *bien* consiste pour lui dans l'accomplissement de sa destinée; 3° par la raison, l'homme conçoit le bien; par la liberté, il peut le vouloir; par conséquent, la raison lui impose l'*obligation morale* de vouloir le bien, lui en fait un *devoir*, une *loi*, et lui commande de subordonner à ce motif le *sentiment* et l'*intérêt*; 4° il *mérite* ou *démérite*, selon qu'il remplit ou qu'il ne remplit pas son devoir; les diverses espèces de peines ou de récompenses, qui sont attachées à l'observation et à la violation de la loi morale, en constituent les *sanctions*; elles ont pour conséquence, que nulle action n'est véritablement utile si elle n'est honnête, et qu'il n'y a pas de bonheur sans la vertu (*Voy.* CONSCIENCE MORALE, DESTINÉE, BIEN, DEVOIR, MÉRITE, SANCTION, BONHEUR). Dans la seconde partie, on applique aux différentes situations de la vie les principes établis par la morale générale; et comme l'homme peut être considéré dans ses rapports : 1° avec lui-même; 2° avec ses semblables; 3° avec Dieu, on subdivise la morale particulière en *M. individuelle*, *M. sociale* et *M. religieuse* (*Voy.* DEVOIR, DROIT NATUREL, VERTU). — Le *Droit positif* et la *Politique* peuvent être considérés comme des dépendances et des applications de la Morale.

Des trois motifs qui peuvent déterminer nos actions, savoir, le *sentiment*, l'*intérêt* et le *devoir*, le dernier seul donne une règle véritablement absolue et constitue la *loi morale*; mais on peut les concilier entre eux dans une certaine mesure, en ce sens que, dans beaucoup de cas, ils nous conseillent les mêmes actes. Il en résulte que les philosophes sont souvent d'accord sur les préceptes les plus généraux à prescrire dans la pratique, quoiqu'ils professent des opinions très-différentes sur les questions spéculatives de la morale. Il existe à cet égard trois systèmes : le *S. sentimental*, le *S. égoïste*, le *S. rationnel* : c'est ce dernier que nous avons suivi dans l'exposition de cette science. *Voy.* SENTIMENT, INTÉRÊT, DEVOIR, LOI MORALE.

Enseignée d'abord sous forme de préceptes pratiques (*Sagesse* et *Proverbes* de Salomon, *Maximes des Sept Sages* de la Grèce, *Vers dorés* et autres des *Poëtes gnomiques*), ou sous forme d'apologues et d'allégories, la morale prend un caractère scientifique dans les écoles de la Grèce et de Rome. Elle occupe un rang important dans l'enseignement de Pythagore, de Socrate, de Platon, d'Aristote, des Épicuriens, mais surtout des Stoïciens (*Voy.* VERTUS), dont la doctrine morale a eu le plus d'influence, et nous est connue par les traités de Cicéron (*Des biens et des maux*, *Tusculanes*, *Des devoirs*), de Sénèque, d'Épictète (*Manuel*, *Dissertations* rédigées par Arrien), de Marc-Aurèle (*Pensées*). Les Néoplatoniciens se sont inspirés à la fois de Platon, d'Aristote et des Stoïciens, mais ils ont incliné au mysticisme, comme Plotin (*Ennéade I*), Porphyre (*Lettre à Marcella*,

etc.), Simplicius (*Commentaire sur le manuel d'Épictète*). — Les modernes ont approfondi et complété les théories des anciens; ils se sont appliqués à donner plus de précision à la science en déterminant rigoureusement ses principes, comme Malebranche (*Traité de morale*), Kant (*Voy.* DEVOIR et DROIT), Jouffroy (*Voy.* BIEN, DESTINÉE, etc.). — Consulter les *Éléments de morale* de Franck, ceux de P. Janet et son *Histoire de la philosophie morale et politique*, *le Devoir* de J. Simon, les *Principes de la morale* de Tissot, *la Science de la morale* de Ch. Renouvier (d'après Kant), *la Morale dans la démocratie*, de J. Barni, etc. — Les historiens de la morale sont : J. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité* ; A. Garnier, *De la morale dans l'antiquité*; L. Ménard, *la Morale avant les philosophes*; P. Montée, *le Stoïcisme à Rome*; J. Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIII[e] *siècle*. *Voy.* MORALISTES.

Une foule d'ouvrages de morale pratique ont été composés pour la jeunesse sous les titres de *Morale en action*, de *Morale en exemples*, de *Contes moraux*, de *Conseils moraux :* dans ce genre on remarque la *Morale pratique* de M. Barrau, le *Dictionnaire d'éducation* de Filassier et celui de M. E. Loubens. — Le *Selectæ è profanis scriptoribus*, d'Heuzet, est un résumé de la morale des anciens, avec des exemples à l'appui. Sous le titre de *Morale des poètes*, Moustalon a donné un bon recueil des pensées morales extraites des poëtes latins et français. *Voy.* GNOMIQUES.

École de morale indépendante, école de philosophes et de publicistes qui prétendent fonder une morale *indépendante*, non-seulement de la révélation, mais encore de toute croyance à l'existence de Dieu et à une vie future, en lui donnant uniquement pour base le *principe de la dignité personnelle* (*Respecte en toi et en autrui la dignité de l'homme*). Telle est, p. ex., la doctrine exposée par M. Coignet dans son ouvrage *la Morale indépendante*, etc. Cette doctrine encourt deux objections : d'abord elle ôte toute autorité au principe de la dignité personnelle en ne le basant pas sur la raison, comme Kant (*Voy.* DEVOIR); ensuite, la morale ne peut pas plus être indépendante de la métaphysique que la pratique ne peut être indépendante de la théorie.

MORALES (SCIENCES), ou SCIENCES PHILOSOPHIQUES. *Voy.* PHILOSOPHIE.

MORALISTES. On désigne sous ce nom les auteurs qui ont écrit sur la morale d'une manière plus littéraire que philosophique, quoiqu'ils puissent avoir un système plus ou moins arrêté. Tels sont chez les grecs : Théophraste (*Caractères*), Plutarque (*Le flatteur et l'ami*, etc.), Maxime de Tyr (*Dissertations*), etc.; chez les Romains : Cicéron (*De l'amitié*, *De la vieillesse*, *Tusculanes*), Sénèque (*Lettres à Lucilius*), Marc-Aurèle (*Pensées*, en grec); chez les Français : Charron, Montaigne, La Boëtie, La Rochefoucauld, Pascal, Nicole, La Bruyère, Vauvenargues, Montesquieu (*Lettres persanes*), J.-J. Rousseau, etc. — Consulter : C. Martha, *les Moralistes sous l'empire romain*; Alb. Desjardins, *les Moralistes du* XVI[e] *siècle*; Prévost-Paradol, *Etude sur les moralistes français*. *Voy.* GNOMIQUES.

MORALITÉ, qualité de ce qui est moral (*Voy.* MORALE). — *Certificat de moralité*, dit aussi *de bonne vie et mœurs*. Il est ordinairement délivré par l'autorité municipale, et en particulier par les chambres de discipline à ceux qui prétendent devenir officiers ministériels.

MORALITÉS, sortes de compositions dramatiques en vers qui, au moyen âge, tenaient lieu de ce que sont aujourd'hui nos *tragédies* et nos *comédies*, et qui tiraient leur nom de ce qu'elles aboutissaient à quelque précepte de morale. Elles étaient représentées par les clercs de la Basoche. C'étaient des espèces d'allégories, qui avaient ordinairement pour interlocuteurs les idées les plus abstraites et même les plus fantasques personnifiées, comme la *Chair*, l'*Esprit*, la *Charité*, la *Justice*, le *Monde*, la *Bonne compagnie*, l'*Accoutumance*, le *Passe-Temps*, la *Friandise*, le *Jeûne*, etc. Ces pièces étaient, du reste, étrangères à l'Écriture sainte : c'est en cela qu'elles différaient des *mystères* (*Voy.* ce mot). Quelquefois cependant, on trouve des pièces qui offrent le double caractère de *mystère* et *moralité*. Le plus souvent elles n'étaient que des satires. Les moralités furent surtout en vogue sous Charles VI, Charles VII, Louis XI et Louis XII. Soumises par François I[er] à une censure sévère, elles perdirent bientôt de leur intérêt. Elles passèrent tout à fait de mode au commencement du XVII[e] siècle. Plusieurs de ces pièces ont été publiées de nos jours. — Voir Monmerqué et Fr. Michel, *le Théâtre français au moyen âge* (1839).

On donne aujourd'hui le nom de *moralités* à de petites pièces de vers, fables ou allégories, qui renferment quelque précepte moral : M. Ortolan a publié un joli recueil de poésies de ce genre (*Enfantines et moralités*). On peut aussi y rapporter la *Comédie enfantine* de M. L. Ratisbonne.

MORATOIRE (du lat. *moratorius*, de *morari*, retarder). En Jurisprudence, on appelle *intérêts moratoires* les intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice, et qui sont dus à raison du *retard* apporté au payement d'une créance exigible. — Les *lettres moratoires* étaient des lettres émanées du Roi ou de la Justice et accordant un délai.

MORBIDE (du lat. *morbidus*, de *morbus*, maladie). Ce mot est souvent employé, en Médecine, dans le sens de maladif, malsain, qui est l'effet de la maladie ou qui la caractérise. C'est en ce sens que l'on dit : *phénomènes morbides, affection morbide*.

MORBIDESSE. Ce mot, emprunté de l'italien *morbidezza*, signifie, dans les Arts, ce qui est délicat, souple et doux au toucher. Il s'applique surtout à cette espèce de douceur et de souplesse qui est particulière aux chairs dans les natures délicates, telles que celles des enfants et des femmes. La reproduction exacte des effets visibles des chairs de cette nature est ce qu'on entend par *morbidesse* en peinture et même en sculpture. Le Puget et plusieurs autres habiles statuaires ont montré que les matières les plus dures, comme le marbre, ne se refusaient pas à rendre la *morbidesse*.

MORBIFIQUE (du lat. *morbus*, maladie, et *facere*, faire), se dit, en Médecine, de ce qui cause la maladie : *virus morbifique*.

MORBILLEUX (du latin moderne *morbilli*, rougeole), se dit, en Médecine, de toute éruption qui a du rapport avec la rougeole.

MORCHELLA, nom latin botanique de la *Morille*.

MORDACHE (de *mordre*), nom donné : 1° à un instrument de fer qui sert à saisir les grosses bûches et à les arranger dans le feu : c'est une espèce de tenaille; — 2° à une tenaille composée de deux morceaux de bois élastiques, qu'on adapte à un étau, entre les mâchoires, pour ménager les ouvrages délicats que le fer pourrait endommager.

MORDANÇAGE ou ALUNAGE, opération de Teinturerie qui consiste à fixer sur une étoffe, à l'aide d'un *mordant* (*Voy.* ci-après), une matière colorante quelconque. Cette opération a aussi la propriété de rendre la couleur plus stable et plus résistante à l'action de la lumière. Si la couleur vient à passer, il suffit pour la faire remonter de plonger de nouveau le tissu dans une dissolution du même mordant.

MORDANT (de *mordre*), substance au moyen de laquelle on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. Le sulfate d'alumine et de potasse (alun) et l'acétate d'alumine sont les mordants les plus employés en teinture. Viennent ensuite le sulfate et l'acétate de fer, le chlorure d'étain, la crème de tartre, le tannin, etc.

On appelle encore ainsi : le vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc.; — l'agent à l'aide duquel on décape ou on corrode les surfaces métalliques, etc.

MORDÉCHI ou MORDÉHI (nom indigène), maladie répandue aux Indes, et qui ressemble au choléra, consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite et le froid qui y succède.

MORDELLE (du lat. *mordere*), *Mordella*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides et type de la tribu des *Mordellones* : corps allongé, étroit, arqué, terminé par une longue tarière acuminée. Leurs espèces, nombreuses et partout répandues, vivent sur les fleurs et sur les plantes; leurs larves vivent dans le bois. Les Mordelles ont des mouvements circulaires fort brusques, à l'aide desquels elles savent se dérober au danger.

MORDORÉ (c.-à-d. *doré en more* ou *en noir*), couleur brune avec un reflet d'or ou d'orangé, comme l'aile du hanneton.

MORÉACÉES ou MORÉES (du g.-type *Morus*, Mûrier), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée de celle des Urticées, renferme des arbres ou arbrisseaux à suc aqueux ou lactescent, à fleurs monoïques ou dioïques : fleurs mâles ayant un périgone à 3 ou 4 divisions et 3 ou 4 étamines; fleurs femelles ayant un périgone quinquéfide ou à 4 folioles; ovaire sessile uniloculaire. Le fruit est un akène monosperme. — Cette famille renferme, outre le genre type, les genres : *Broussonétie*, *Dorstenie*, *Maclure*, etc.

MORÉE, *Morea*, genre de la famille des Iridées, renferme plusieurs espèces exotiques originaires des contrées chaudes du globe. On en cultive beaucoup dans nos jardins : on les multiplie de graines ou de jeunes pieds. La *M. fausse-iris* (*M. iridioïdes*) a les feuilles disposées en éventail comme celles des iris, et les fleurs en petit nombre, sans odeur, de couleur blanche mélangée de jaune et de bleu. La *M. à gaîne* (*M. vaginata*) a aussi les feuilles en éventail, mais la feuille supérieure embrasse la tige dans toute sa longueur. La *M. de la Chine* ou *Iris tigrée* (*M. pardalanthus*) a les fleurs d'un jaune safran maculé de rouge. La *M. à grandes fleurs* ou *Iris plumeuse* (*M. virgata*) a des fleurs blanches teintées de bleu avec une tache jaune et une raie barbue; d'où son nom.

MORÉLIE, *Morelia*, genre de Serpents de l'Australie, appartient au groupe des *Pythons*. *Voy.* ce mot.

MORELLE, *Solanum*, genre type de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes formant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs se cultivent en pleine terre dans nos départements du Midi. La *Morelle noire* (*S. nigrum*), vulg. *Crève-chien*, est une plante herbacée de 0m,40 à 0m,50, qui croît dans les lieux incultes, le long des murs et sur le bord des chemins; elle a des feuilles ovales, de couleur foncée et d'odeur vireuse; des fleurs petites et blanches, en corymbes pendants; des baies semblables à celles du cassis, vertes d'abord, puis noires. On a prétendu que ses feuilles et ses fruits, pris à l'intérieur, peuvent empoisonner; mais le fait n'est pas suffisamment démontré. La morelle noire est employée en médecine : on fait avec ses feuilles des cataplasmes adoucissants; on applique ses feuilles vertes et écrasées comme calmantes sur les plaies douloureuses, les fissures du sein, les hémorrhoïdes, les ulcères, etc. La décoction de morelle sert à laver les ulcères et les plaies. L'extrait de morelle entre aussi dans la préparation du baume tranquille et de l'onguent *populeum*.

Les autres espèces du genre Morelle sont : la *Morelle tubéreuse* (*Solanum tuberosum*), vulg. connue sous le nom de *Pomme de terre*; la *M. faux-piment* (*S. pseudo-capsicum*), vulg. *Cerisette*, *Amome des jardiniers*; la *M. douce-amère* (*S. dulcamara*); la *M. mélongène* (*S. melongena*), vulg. *Aubergine*; la *M. faux-quinquina* (*S. pseudo-quinquina*). Linné y joignait le *Lycopersicum*, vulg. *Tomate* ou *Pomme d'amour*, dont on a depuis fait un genre à part. *Voy.* POMME DE TERRE, AUBERGINE, DOUCE-AMÈRE, etc. — *Voy.* aussi BRÈDES.

MORENIA, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, établi pour des espèces qui croissent dans les montagnes du Pérou.

MORESQUE (ARCHITECTURE), nom donné au genre de construction que les *Mores* d'Afrique empruntèrent aux Arabes (*Voy.* ARCHITECTURE SARRASINE). C'est en Espagne qu'elle a ses plus beaux monuments. Elle se distingue par ses arcades qui outrepassent le demi-cercle, en forme de fer à cheval; souvent l'intrados de l'arc est découpé. La décoration est toute fantastique et ne saurait être définie : sobre de sculpture, mais prodigue de peinture, elle amena l'ornementation polychrôme à son point le plus brillant. La *mosquée de Cordoue* a 38 nefs dans un sens et 19 dans le sens opposé, soutenues par 1093 colonnes de marbre : au milieu on a construit une église gothique du style flamboyant. L'*Alhambra* de Grenade, le fameux palais dont Charles-Quint a renversé une partie pour élever un édifice de style gréco-romain, excite encore l'admiration par ses galeries qu'égaie la vue d'orangers, la *cour des lions* entourée d'un péristyle de colonnes légères, la *salle des ambassadeurs*, dont les murs sont revêtus jusqu'à hauteur d'appui par des faïences et au-dessus par des arabesques en stuc semblables à une guipure, la *salle du tribunal*, dont la voûte renferme des peintures arabes sur cuir collé à des panneaux de cèdre, représentant des luttes et une assemblée de rois maures, etc. Séville possède la *Giralda*, magnifique tour en briques percée de fenêtres à double arc trilobé; Tolède, les restes d'un *palais*, etc. On cite en outre les *murailles* et les *portes* de plusieurs villes pour leur élégance et leur solidité.

MORET, fruit de l'*Airelle*. *Voy.* ce mot.

MORETON, nom vulgaire du *Canard milouin*.

MORFIL (pour *mort fil*, tranchant mort, émoussé). On nomme ainsi certaines petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule, et qui empêchent l'instrument de bien couper. Il faut, pour l'emporter et pouvoir se servir de l'instrument, passer le couteau sur une pierre plus fine ou le rasoir sur un cuir.

MORFIL (de l'espagnol *morb*, maure? et de l'arabe *fil*, éléphant). Dans le Commerce, on appelle ainsi les dents d'éléphants encore brutes.

MORFONDURE (de *morve*, et du lat. *fundere*, répandre), maladie du Cheval, est une sorte de catarrhe nasal intense, compliqué souvent de catarrhe bronchique, qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis par le froid après avoir eu chaud.

Chez l'homme, la *morfondure* consiste dans un écoulement spontané, d'une humeur limpide et séreuse, par les narines.

MORGANATIQUE (MARIAGE), de l'allemand, *morgengabe*, don du matin, par allusion au présent que le mari faisait à sa femme le matin, au lendemain des noces. Cette sorte de mariage, dit aussi *mariage de la main gauche*, a principalement lieu en Allemagne, surtout quand un prince passe à de secondes noces, ayant des enfants d'un premier lit. D'après le Code prussien, les mariages morganatiques ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils ne donnent pas à la femme tous les droits de famille et de rang que les lois accordent à l'épouse ordinaire.

MORGELINE (de *morsus gallinæ*), plante Caryophyllée. *Voy.* ALSINE.

MORGUE (d'un vieux mot qui veut dire *visage*), endroit à l'entrée d'une prison, dans lequel on retient quelque temps les accusés ou les condamnés qu'on écroue, afin que les gardiens puissent les observer pour les reconnaître au besoin.

A Paris, on appelle ainsi l'endroit où l'on expose les cadavres des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues : le bâtiment destiné à cet usage contient trois salles, l'une pour l'*exposition* des corps inconnus, l'autre, dite des *morts*, pour le dépôt des corps reconnus,

et la 3e pour les *autopsies*. Tous les renseignements utiles sont consignés avec soin sur des registres.

MORILLE, *Morchella* (de *Morchel*, nom allemand de la plante), genre de Champignons thécasporés hyménomycètes. La morille se distingue des autres champignons en ce que son chapeau n'est pas perforé au sommet, et que, n'étant pas recouverte d'une coiffe, elle offre de profonds alvéoles. La *Morille commune* (*M. esculenta*) est de forme ovale; ses alvéoles sont presque carrés, et sa couleur enfumée se fonce de plus en plus à mesure qu'elle approche de son entier développement. Son volume varie depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'une grosse orange : elle est ovoïde ou tout à fait ronde. On trouve cette espèce dans nos bois dès le mois de mars, après les premières pluies et parmi les feuilles mortes. Elle a peu d'odeur; mais son goût, qui a les plus grands rapports avec celui des champignons ordinaires, la fait rechercher. Pour en prolonger l'emploi, on la fait sécher en la suspendant, sous la forme de chapelets, dans l'intérieur des cheminées. On cuit les morilles fraîches sur le gril ou dans un plat, on met les morilles sèches dans les ragoûts.

MORILLON, nom sous lequel on désigne dans le commerce les *émeraudes* brutes.

C'est aussi le nom : 1° d'une variété de *Raisin* noir et doux; 2° d'un *Canard*, dont le plumage est d'un noir luisant à reflets verdâtres. *Voy.* Milouin.

MORIN, matière tinctoriale jaune qu'on retire du *Bois jaune*.

MORINDE (du lat. *morus indica*, mûrier indien), *Morinda*, genre de la famille des Rubiacées, renferme plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux particulières aux régions tropicales et dont les plus connues sont : la *M. royoc* de la Chine, du Mexique et de la Guyane; sa tige, faible et pliante, haute d'environ 3m, se divise en rameaux courts et sarmenteux portant des feuilles lancéolées et des fleurs blanches à tube étroit; ses fruits sont assez semblables à des mûres : sa racine donne par infusion une liqueur noire; elle est employée comme vermifuge; la *M. à ombelles*, dont la racine donne une teinture jaune safran.

MORINE (du botan. L. *Morin*), *Morina*, genre de la famille des Dipsacées, type de la tribu des *Morinées* : c'est une belle plante vivace, originaire du Népaul (Inde) : feuilles longues, dentées; tige florifère, d'environ un mètre, portant un long épi de fleurs verticillées, tubulées, d'un blanc rosé, se succédant longtemps. Cette plante réussit très-bien en pleine terre : elle a fleuri pour la première fois à Paris en juillet 1837.

MORINGE (nom malabar), *Moringa*, genre type de la petite famille des *Moringées*, établie par R. Brown aux dépens des Légumineuses. L'espèce principale est la *Moringa ben*. *Voy.* Ben.

MORION, sorte de casque léger et sans visière, emprunté aux *Mores* : d'où son nom. C'était autrefois la coiffure spéciale des arquebusiers et des mousquetaires. — C'était aussi le nom d'une sorte de châtiment militaire qui consistait à frapper sur le derrière le soldat coupable avec la hampe d'une hallebarde ou la crosse d'un mousquet.

morion, *Morio*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cassidées. Semblables aux Casques par leur coquille globuleuse à spire courte, dont l'ouverture étroite est bordée de bourrelets dentés sur le labre, et dont la columelle est plissée ou ridée, les Morions s'en distinguent en ce que le canal respiratoire au lieu d'être recourbé brusquement en dessus, est assez long et oblique en avant. Les espèces vivantes habitent le plus souvent les mers chaudes. On en trouve de fossiles dans tous les étages tertiaires.

MORISONIE (de R. *Morison*, botaniste écossais), *Morisonia*, genre de la famille des Capparidées, établi par Plumier pour une seule espèce commune aux Antilles et à l'Amérique méridionale, le *Mabouier* (*M. americana*) : c'est un arbre peu élevé, à fleurs d'un blanc obscur, un peu odorantes, disposées en corymbes latéraux. Le fruit est une baie de la grosseur d'une pomme, recouverte d'une écorce calleuse, d'un rouge de tuile. Les racines sont longues, grosses, compactes et pesantes : les indigènes s'en servent, dit-on, pour faire leurs tomahawks.

MORISQUE. *Voy.* Mulâtre.

MORMON, un des noms du *Mandrill*, espèce de Singe, et du *Macareux*, espèce de Pingouin.

MORMYRE (du gr. μορμος, hideux, et οὐρά, queue), *Mormyrus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Ésocidés, renferme des espèces qui vivent dans le Nil et sont recherchées pour leur chair.

Mormyre, poisson sparoïde. *Voy.* Pagel.

MORNE (de l'espagn. *morron*, monticule). Ce mot, dans les Antilles françaises et à l'île de la Réunion, est, en général, synonyme de *montagne*, et désigne spécialement de petites montagnes rondes, isolées, élevées sur une pointe de terre ou le long d'une côte : tels sont le *Gros morne* à la Martinique, le *Morne de la découverte* dans l'île de France.

morne (de l'adj. *morne*, triste, languissant), sorte d'anneau ou de frette qu'on mettait au bout du fer des lances courtoises pour les rendre inoffensives (*Voy.* Lance). — En termes de Blason, on appelle *morne*, le cercle que forme un huchet ou une trompette à son extrémité, et *morné* un lion, un aigle, etc., figuré sans dents, bec, langue, griffes ou queue.

MOROXITE, variété d'*Apatite* de couleur verdâtre. *Voy.* Chaux phosphatée.

MORPHÉE, en provençal *Lou nègre*, maladie commune à l'olivier et à l'oranger, est caractérisée par des couches de matière noire qui s'observent surtout à la partie supérieure des feuilles et aux brindilles; cette poussière noire est due à la présence d'un petit champignon parasite ou n'est autre chose que les déjections des pucerons (*Voy.* Fumagine). La plante malade se couvre ordinairement d'une foule d'insectes qui augmentent le mal : ce sont des Hémiptères du genre Dorthésie.

MORPHINE (de *Morphée*, dieu du sommeil), alcali végétal, auquel l'opium doit en grande partie ses propriétés narcotiques, est composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène [$C^{17}H^{19}AzO^{3}$]. A l'état de pureté, la morphine est en prismes rectangulaires blancs, transparents, insipides et inodores. On l'obtient en précipitant par l'ammoniaque la dissolution aqueuse de l'opium et par d'autres moyens. Combinée avec les acides, elle forme plusieurs sels, notamment l'*acétate de morphine*, qui sont très-vénéneux et qui laissent peu de traces. A dose modérée, la morphine est employée en médecine comme calmant du système nerveux : elle procure un sommeil tranquille et plus ou moins profond ; on l'administre sous forme de chlorhydrate et d'acétate. Ces sels sont préférables à l'extrait d'opium qui contient, outre la morphine, des bases telles que la codéine et surtout la thébaïne douées de propriétés plus toxiques. — Signalée dès 1688, par Ludwig, sous le nom de *magistère d'opium*, obtenue en 1803 par Derosne, mais considérée par lui comme de la narcotine modifiée et rendue alcaline par le carbonate de potasse employé à sa préparation, la morphine fut décrite en 1804 par Séguin; elle a été surtout bien étudiée en 1817 par Sertuerner, qui en a constaté l'alcalinité. La morphine est devenue célèbre par le coupable usage qu'en fit le docteur Castaing pour empoisonner lentement les frères Ballet et s'approprier leur fortune.

MORPHNUS, nom latin du genre Spizaète.

MORPHO (du gr. μορφή, beauté), genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides : corps robuste, trompe longue, antennes filiformes et presque aussi longues que le corps, ailes très-développées, brunes en dessous, avec des yeux d'une autre couleur, et souvent ornées en dessus des couleurs les plus brillantes. Les espèces les

plus connues sont le *M. Adonis*, d'un bleu d'azur métallique très-brillant, avec le bord externe noir et deux taches au sommet des premières ailes, qui ont 0m,08 d'envergure; le *M. Métellus*, noir, avec le bord des ailes verdâtre; le *M. Andromaque*, le *M. Ménélas*, d'un bleu pâle très-brillant avec le bord des échancrures blanchâtre et 3 petites taches blanches à la côte; le *M. Laërte*, dont les ailes, d'un blanc nacré, sont légèrement dentées. D'autres espèces ont été rapportées au genre *Pavonie*. *Voy.* ce mot.

MORPHOLOGIE (du gr. μορφή, forme, et λόγος, discours). Ce mot, adopté par quelques Naturalistes et Physiologistes pour désigner l'histoire des diverses formes que revêt la matière dans les êtres organisés, a été étendu à la Linguistique, où il désigne l'étude de la forme des mots et de leurs transformations.

MORRÈNE, *Morsus ranæ*, plante aquatique *Voy.* Hydrocharis.

MORS (du lat. *morsus*), *Mors de bride*, ou *Frein*, partie de la bride qui passe dans la bouche du cheval et qui sert à le gouverner. C'est une sorte de bâillon, en fer ou en bois, qui presse sur les *barres* (*Voy.* ce mot), et qui est ordinairement muni de deux branches montant le long des joues et jointes en dessous de la lèvre inférieure par la *gourmette*. On appelle: *mors à berge*, celui dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon, *mors à branches tournées* ou *à sous-barbes*, un mors dont les branches forment plusieurs coudes, de forme ronde; *mors à canon simple*, un mors dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli ; *mors à pas d'âne*, un mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne; *mors à porte*, un mors dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte cintrée ; *mors à tire-bouchon* ou *à la Nestier*, un mors dont les branches sont terminées par un anneau aplati et percé dans la partie inférieure comme celui d'un tire-bouchon ; *mors à la turque*, un mors dont les branches sont droites sans sous-barbe. — *Prendre le mors aux dents*, se dit d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée qu'elle devient insensible, et que l'animal s'emporte, sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres que si le cheval le tenait serré entre les dents. C'est donc improprement qu'on dit d'un cheval qui s'emporte qu'*il a pris le mors aux dents*, parce que, même alors, le mors garde sa position normale, une disposition particulière l'empêchant de se déplacer.

On nomme vulg. *Mors du diable*, la Scabieuse des bois, à cause de sa racine échancrée et comme mordue; *Mors de grenouille* ou *Morrène*, l'Hydrocharis.

MORSE (nom russe), *Trichecus*, genre de Mammifères marins, du groupe des Phoques sans oreilles et particulier aux mers arctiques. L'espèce principale est le *Morse du Nord* (*T. rosmarus*), vulg. *Vache marine*, *Cheval marin*, dit aussi *Éléphant de mer*, *Bête à la grande dent*, parce que de sa mâchoire supérieure sortent deux énormes défenses, qui se dirigent vers le bas, et qui ont quelquefois jusqu'à 0m,70 : ces défenses relèvent tout le devant de la mâchoire et lui donnent la forme d'un gros mufle renflé. Cet animal peut atteindre 5m de longueur. Les morses ont les mœurs des phoques : ils sont généralement inoffensifs, mais quand on les attaque ils se défendent avec fureur. On les chasse pour le produit qu'on peut tirer de leur graisse et de leurs dents : l'huile qu'ils fournissent est presque aussi estimée que celle de la baleine; l'intérieur de leurs dents a plus de valeur que l'ivoire même. Le nombre des morses diminue tous les jours.

MORSURE (du lat. *morsus*), plaie avec déchirure que les animaux font en mordant. La morsure est dite *simple*, si elle est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie ; *compliquée*, si l'animal y a déposé un virus ou un principe vénéneux. *Voy.* Plaie, Rage, et les noms des animaux venimeux.

MORT (du lat. *mors*, *mortis*), cessation de la vie chez les êtres organisés (*Voy.* Vie). On distingue : la *mort générale*, ou mort proprement dite, de la *mort partielle*, ou abolition de la vie dans une partie circonscrite du corps : on donne à cette dernière les noms de *mortification*, de *gangrène* et de *nécrose*; la *mort naturelle* ou *sénile*, qui est l'effet de l'âge, de la *mort accidentelle*, qui peut arriver à toute époque de la vie et qui elle-même peut être lente (*Voy.* Agonie), ou rapide, subite, violente, etc.

On distingue encore la *mort réelle* ou *absolue* et la *mort apparente*. La mort réelle n'est pas toujours facile à reconnaître : l'asphyxie, la léthargie, la syncope, la catalepsie, l'épilepsie, l'extase, le tétanos et plusieurs autres maladies nerveuses simulent ses effets et peuvent donner lieu à une *mort apparente*. L'absence de la respiration, constatée au moyen d'une glace, n'est pas toujours un signe suffisant de la cessation de la vie : la roideur des membres et un commencement de putréfaction sont les deux seuls signes certains de la *mort réelle*. C'est pour prévenir les funestes accidents qui peuvent résulter d'une mort apparente que des dispositions légales s'opposent aux inhumations précipitées (*Voy.* Cadavre et Inhumation). En France, on peut enterrer 24 heures après la mort. Quelques peuples n'enterrent les morts qu'après trois jours révolus. Dans quelques villes d'Allemagne, on a même établi des maisons mortuaires, où les corps sont déposés et soigneusement observés jusqu'à ce que la putréfaction commence à se déclarer. — Voir Dr F. Bouchut, *Traité des signes de la mort* (1849); Dr Jozat, *De la mort et de ses caractères* (1852). — *Voy.* Décès.

Les Grecs avaient divinisé la Mort : ils la faisaient fille de l'Érèbe et de la Nuit, et sœur du Sommeil; ils la plaçaient devant la porte des Enfers. L'if, le cyprès et le coq lui étaient consacrés. Au moyen âge, on représenta la Mort sous la forme d'un squelette agile, ayant des ailes au dos et tenant une faux (*Voy.* Danse des morts), on lui donna pour attribut un flambeau renversé, un sablier et quelquefois un papillon. — Voir : Lessing, *Comment les anciens ont représenté la mort*; A. Maury, *Sur le personnage de la mort* (*Revue archéol.*, 1847-48), etc.

Mort civile. En Droit, la *mort civile*, abolie par la loi du 31 mai 1854, était un état dans lequel le condamné était privé de toute participation aux droits civils. Elle résultait de la condamnation à la peine de mort, aux travaux forcés à perpétuité et à la déportation. Par la mort civile, le condamné perdait la propriété de tous ses biens; sa succession était ouverte au profit de ses héritiers, etc. (C. Nap., art. 22-23).

Peine de mort. *Voy.* Peine capitale.

En Botanique, on appelle vulg. *Mort au chanvre*, l'Orobanche rameuse; *M. aux chiens*, le Colchique d'automne; *M. de froid*, *M. au loup*, des Aconits; *M. aux poules*, la Jusquiame noire; *M. aux poux*, la Staphysaigre; *M. du safran*, une petite Truffe parasite; *M. aux vaches*, la Renoncule scélérate.

Mort aux mouches. C'est du cobalt ou de l'arsenic métalliques pulvérisés et délayés dans l'eau : on en remplit une assiette et les mouches viennent s'empoisonner en goûtant cette liqueur.

Mort aux rats. C'est ordinairement de l'arsenic blanc (acide arsénieux). On emploie aussi le carbonate de baryte, l'orpiment, le phosphore, la mine de cobalt, l'hamélie, la noix vomique, etc.

MORTADELLE (en ital. *mortadella*, de *mortaio*, mortier, parce qu'on pile les ingrédients dans un mortier), espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. La mortadelle de Bologne et celle de Florence ont de la réputation. — On donne aussi le nom de *mortadelle* à un ragoût de poulet en usage en Italie.

MORTAILLABLE (pour *mort taillable*). Dans le Droit féodal, ce mot désignait les serfs attachés à la glèbe de père en fils, et dont le seigneur héritait, de manière qu'ils payaient encore la *taille*, même après leur *mort*, dans la personne de leurs enfants. On

appelait en ce cas *mortaille* le droit du seigneur. Les mortaillables pouvaient cesser d'être les hommes du seigneur en se déclarant les hommes du roi.

MORTAISE (orig. incert.), cavité ou entaille pratiquée dans l'épaisseur d'une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une autre pièce, de manière à former un assemblage. La forme de la mortaise est ordinairement celle d'un parallélipipède trapézoïdal, afin qu'étant entré de côté le tenon ne puisse pas s'échapper en avant; elle s'exécute sur le bois au moyen d'une mèche manœuvrée soit avec la main, soit à l'aide de machines porte-outils qui tournent avec une vitesse de 1,800 à 2,500 tours par minute. — Dans les pièces métalliques, les mortaises se pratiquent toujours au moyen de *machines à mortaises*, ce qui donne une plus grande puissance et assur eune plus grande régularité au travail.

MORTALITÉ (du lat. *mortalitas*), nombre proportionnel des individus de l'espèce humaine qui, sur une population donnée, meurent soit à certaines époques d'épidémie, soit annuellement. Le chiffre moyen de la mortalité annuelle varie selon les pays et les époques : en France, la mortalité a été en diminuant depuis un siècle, et par conséquent la durée de la vie moyenne va en s'allongeant; cette durée, qui, au dernier siècle, n'était guère que de 30 ans, dépasse aujourd'hui 40 ans. *Voy.* Vie et Naissance.

Dans plusieurs circonstances, notamment dans les opérations d'assurances sur la vie, de placement viager, il importe de connaître les chances de mortalité afin d'en déduire la durée probable de la vie des intéressés. On a dressé à cet effet des listes qui, sur un nombre donné de naissances datant de la même époque, indiquent le nombre des survivants à la fin de chaque année. Les plus connues de ces tables sont : celle de Deparcieux, imprimée en 1746 par cet auteur dans son *Essai sur les probabilités de la vie humaine*; celle de Duvillard, publiée en 1806 dans son livre sur l'*Influence de la petite vérole*; celle de Finlayson, dressée en 1819 par ordre du gouvernement anglais et publiée en 1829; celle de M. de Montferrand, couronnée en 1838 par l'Académie des Sciences; celle de M. Quételet, dressée en 1845 pour l'administration belge. Malheureusement, ces tables sont loin de s'accorder : Duvillard donne une mortalité trop prompte, Deparcieux une mortalité trop lente, parce qu'il n'a opéré que sur des têtes choisies; les tables de M. de Montferrand, calculées sur 12 millions de décès connus, paraissent approcher le plus de la vérité : elles servent de base aux calculs de plusieurs compagnies d'assurances. Ce sont elles que nous donnons ici :

AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.
0	10,000	21	6,733	42	5,601	63	3,825	84	523
1	8,471	22	6,672	43	5,548	64	3,688	85	427
2	8,059	23	6,601	44	5,473	65	3,540	86	354
3	7,808	24	6,526	45	5,416	66	3,389	87	280
4	7,643	25	6,451	46	5,326	67	3,236	88	225
5	7,524	26	6,385	47	5,278	68	3,080	89	179
6	7,432	27	6,287	48	5,204	69	2,925	90	139
7	7,352	28	6.253	49	5,151	70	2,770	91	109
8	7,285	29	6,207	50	5,086	71	2,602	92	92
9	7,229	30	6,152	51	5,017	72	2.423	93	64
10	7,182	31	6,106	52	4,943	73	2,224	94	48
11	7,141	32	6,061	53	4,862	74	2,017	95	36
12	7,109	33	6,017	54	4,780	75	1,811	96	25
13	7,078	34	5,972	55	4,693	76	1,616	97	18
14	7,043	35	5,926	56	4,695	77	1,431	98	12
15	7,006	36	5,881	57	4,513	78	1,275	99	9
16	6,965	37	5,835	58	4,416	79	1,125	100	5
17	6,925	38	5.7[illegible]8	59	4,317	80	995	101	4
18	6,881	39	5,713	60	4,215	81	872	102	3
19	6,833	40	5,698	61	4,104	82	751	103	2
20	6,785	41	5,657	62	3,976	83	632	104	1

— On trouvera dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* les tables de Deparcieux et de Duvillard.

Pour la *mortalité*, en tant que désignant le nombre d'hommes ou d'animaux succombant à une maladie régnante, *Voy.* Épidémie et Épizootie.

MORT-BOIS, terme d'Eaux et forêts, désigne le droit de couper le bois sec qui reste sur l'arbre. Il se dit par opposition au droit de *bois mort*, qui est celui de recueillir et d'emporter le bois sec détaché de l'arbre et gisant à terre.

MORTE-EAU, nom vulgaire des petites marées au temps des quadratures. *Voy.* Marée.

MORT-GAGE, se dit, en Droit, du gage dont on laisse jouir le créancier sans qu'il soit tenu d'imputer les fruits et les intérêts de la dette : ce mot est synonyme d'*antichrèse*. *Voy.* Antichrèse et Gage.

MORTES-PAYES, nom donné autrefois aux vieux soldats que les gouverneurs des villes et des provinces soldaient aux frais de leur gouvernement, et dont ils faisaient leurs estafiers, ou qu'ils chargeaient de la garde des places.

MORTIER (du lat. *mortarium*), mélange en proportions variables de chaux, de sable, d'argile et d'eau, qui sert à réunir et à souder pour ainsi dire ensemble les moellons et les pierres de construction. On donne souvent aux mortiers le nom de *ciments* (*Voy.* ce mot et Béton). Les mortiers ordinaires se préparent avec de la chaux grasse qu'on transforme en bouillie en l'éteignant avec de l'eau, et à laquelle on mêle intimement plus ou moins de sable quartzeux. Le mortier est dit *gras*, si le volume de la chaux est beaucoup plus grand que celui que laissent entre eux les vides du sable : *maigre*, si la chaux manque et qu'il ne soit pas liant; *blanc*, s'il est fait avec une chaux de faible qualité; *bâtard*, s'il est fait avec un mélange de bonne et de mauvaise chaux. La dureté que prennent les mortiers avec le temps provient de la conversion de la chaux en carbonate de chaux aux dépens de l'acide carbonique de l'air : le sable contribue par ses aspérités à la solidification. Les mortiers qu'on emploie dans les constructions sous l'eau sont faits avec de la *chaux hydraulique* (*Voy.* ce mot). Souvent on remplace le sable, dans les mortiers ordinaires, par le ciment, la pouzzolane, le trass ou l'argile, qui les rendent plus ou moins hydrauliques.

L'usage des mortiers remonte à la plus haute antiquité ; ceux des Égyptiens, des Grecs et des Romains ont conservé une très-grande dureté : quelques-uns sont devenus par la pénétration de l'acide carbonique de véritables marbres.

mortier, sorte de vase hémisphérique au fond évasé dans la partie supérieure, et fait de métal, de marbre, de verre, de porcelaine ou même de bois. On s'en sert surtout dans la Pharmacie, pour y piler ou triturer les substances qui entrent dans la composition des médicaments. Un bon mortier doit être à l'intérieur parfaitement lisse et uni et ne présenter aucun trou ni aucune fissure. L'inclinaison de ses parois doit être telle que les substances soumises à l'action du pilon retombent naturellement dans la partie inférieure. Quant à la matière du mortier, on comprend qu'il faut la choisir selon la nature de la substance à triturer. Il en est de même du pilon qui, suivant les cas, est de fer, de bois ou de porcelaine.

Dans l'Artillerie, le *mortier* est une bouche à feu fort courte et faite à peu près comme un mortier à piler : on s'en sert pour lancer des *bombes* (*Voy.* ce mot), pour jeter des carcasses pleines de pierres ou de matières inflammables. L'usage des mortiers paraît dater de 1510. — On appelle *bombardiers* les artilleurs chargés du service de ces bouches à feu.

On donne encore ce nom à un bonnet rond de velours noir, en forme de *mortier* renversé, que portaient dans l'origine le clergé et les gradués, et qui fut ensuite réservé aux présidents des parlements : ce qui les faisait appeler *présidents à mortier*. Le bonnet des présidents à mortier était de velours noir avec

un galon d'or; celui du chancelier de France était d'étoffe d'or avec une bordure d'hermine. Les magistrats, les avocats, les professeurs, portent encore aujourd'hui une coiffure analogue. — Les empereurs de Constantinople portaient en guise de couronne une coiffure en forme de mortier. Nos rois de la 1re race adoptèrent cette coiffure des empereurs; on la retrouve aussi dans la 2e et la 3e race.

MORT-NÉ. L'enfant mort-né n'est capable d'acquérir aucun droit (C. Nap., art. 725, 906). Il est donc important de savoir si l'enfant qui est né a eu vie ou non. Cette question ne peut être résolue que par le témoignage des personnes présentes à l'accouchement ou par la constatation des gens de l'art. L'officier de l'état-civil, auquel on présente un enfant comme mort-né, ne peut dresser qu'un acte de décès : il doit se borner à mentionner qu'on lui a présenté un enfant *sans vie* (Décret du 3 juillet 1806).

MORUE (jadis *molue*; du lat. *merlus*), *Gadus morrhua*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Gadoïdes, se distingue des autres genres de cette famille en ce qu'il a 3 dorsales, 2 anales et un barbillon attaché au bout de la mâchoire inférieure. La *Morue fraîche*, qu'on appelle *Cabillaud* ou *Cabéliau* quand elle est fraîche, a de 0m,70 à 1m : tête grosse et comprimée, bouche énorme, yeux gros, à fleur de tête et voilés par une membrane transparente; dents simplement implantées dans les chairs et mobiles. Son corps est couvert de grandes écailles grises sur le dos et blanches sous le ventre avec des taches dorées. La morue est très-vorace : elle se nourrit de poissons, notamment de harengs, de mollusques, de cétacés, etc. Sa fécondité est prodigieuse : on a trouvé dans une femelle jusqu'à 4 millions (d'autres disent 8 millions) d'œufs. Cette espèce est répandue dans toutes les mers septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, et surtout aux environs du banc de Terre-Neuve, où se fait la pêche la plus considérable (*Voy.* ci-après). — Parmi les autres espèces, on remarque : la *Morue églefin*, *aigrefin* ou *æglefin* (*Gadus æglefinus*), plus allongée, marquée d'une ligne noire et d'une tache noirâtre sur chaque flanc : elle est commune sur les côtes de la Bretagne; sa chair est moins estimée que celle du cabillaud; la *Petite morue* ou *Dorsch* (*G. callarias*), abondante dans la Baltique, sur les côtes de la Norwége et de l'Islande; le *Capelan*, *Capel* ou *Caplan*, dit aussi *Officier* (*G. minutus*), bon à manger frais; il sert aussi d'appât pour la pêche de la grande morue ou s'emploie comme engrais.

La pêche de la morue a lieu soit en février, soit en mai; au grand banc de Terre-Neuve, c'est en mai. Cette pêche se fait avec de longues lignes d'une forme particulière. Après avoir pris les morues, on les sale, ou bien on les fait sécher. Dans le premier cas, on les éventre et on leur ôte le foie ou les œufs, après avoir coupé la tête et la langue, que l'on met à part; elles portent alors le nom de *morues vertes*. On appelle *morues blanches* celles qui ont été salées mais séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une sorte de croûte blanchâtre. Pour les sécher plus complétement, on les expose au soleil et ensuite à la fumée : ces dernières prennent le nom de *morues sèches* ou *parées* : on les confond aussi fort souvent, sous le nom de *merluches*, avec les merlans préparés de la même manière sur les côtes de la Provence. Dans la Baltique, on donne aux provisions de morue et de merlan secs le nom de *stockfisch*. — La chair des morues n'est pas la seule partie dont on fasse usage : leur langue, fraîche et même salée, est un morceau délicat; on tire de leur foie une huile qu'on emploie contre les maladies de poitrine, les scrofules, etc., et qui est très-recherchée dans plusieurs arts (*Voy.* HUILE DE MORUE); on fait avec leur vessie natatoire une colle qui ne le cède en rien à celle de l'esturgeon; on conserve leurs œufs pour la table. Avant de faire cuire la morue, on la fait dessaler pendant 24 heures dans de l'eau douce.

C'est au commencement du XVIe siècle que le Portugais Gaspard de Corte-Real fit la première pêche de la morue près du banc de Terre-Neuve; depuis, cette pêche a pris une extension considérable; elle fournit annuellement plus de 25 millions de kilogr. de poisson. La France ne possède plus dans ces parages que 3 petites îles : celle de St-Pierre et les deux Miquelon, avec le droit de pêcher et de saler les produits de sa pêche sur la côte de Terre-Neuve, entre le cap Rouge et le cap St-Jean. Cette pêche occupait, en 1859, 552 bateaux et 18357 hommes; en 1866, on n'a compté que 446 bateaux et 11075 hommes.

Morue longue. Voy. LOTE.

MORUS, nom latin botanique du genre MURIER.

MORVAN. Cette région montagneuse de la Nièvre nourrit une race particulière de bœufs et de chevaux, tous deux petits, mais robustes et courageux.

MORVE (du lat. *morbus* ou de *gourme*). Outre son sens vulgaire, dans lequel il désigne l'humeur visqueuse qui découle des narines de l'homme, ce mot est le nom spécial d'une maladie redoutable qu'on observe surtout chez le cheval et l'âne, et qui consiste dans une inflammation générale des membranes muqueuses, particulièrement de la membrane pituitaire, avec écoulement par les voies nasales d'une matière mucoso-purulente, engorgement et induration des glandes lymphatiques de la ganache. La morve se présente sous deux états, l'état aigu et l'état chronique, qui ne sont d'ailleurs que des degrés l'un de l'autre. Elle est contagieuse sous ces deux formes, mais surtout à l'état aigu : elle peut se transmettre à l'homme. Les travaux remarquables du Dr Rayer ont mis hors de doute ce fait longtemps contesté. Cette maladie se complique quelquefois du farcin, avec lequel elle a une certaine analogie. Quand cette complication a lieu, la mort est rapide.

Jusqu'à ce jour, la morve n'a pu être guérie ni chez l'homme ni chez le cheval. On n'a pas réussi davantage à en déterminer les véritables causes; on pense qu'elle peut se développer spontanément sous l'influence du froid, de l'humidité, de la mauvaise nourriture, de l'encombrement des chevaux dans des écuries mal tenues. La propagation du mal est l'effet tantôt d'une inoculation, tantôt de l'infection.

MOSAÏQUE (du b.-lat. *musaicum*, du lat. *musivum*; du gr. μουσεῖον; parce qu'on en orna d'abord les *musées*, les galeries), assemblage de petits morceaux de marbre, de pierre, de matières vitrifiées qui, réunis à l'aide de mortier, de stuc, d'un mastic composé de chaux et de poudre de marbre, ou de résine et de plâtre, forment des compartiments, des ornements et des figures. L'avantage de ce travail est de résister à l'humidité et à tout ce qui altère la peinture. Il paraît avoir donné naissance à la *peinture en émail. Voy.* ÉMAIL.

La mosaïque fut employée chez les Grecs pour décorer les pavés des monuments. Les Romains s'en servirent en outre pour l'ornement des murailles et des voûtes dans les édifices publics et particuliers : ils portèrent cet art à sa perfection, comme on peut le voir par les ruines d'Herculanum et de Pompéies et par les ouvrages qu'on a découverts dans les restes des monuments antiques. On distingue trois espèces de mosaïques : 1° l'*opus tessellatum*, pavé composé de petits cubes ordinairement de deux couleurs; 2° l'*opus sectile*, mosaïque de marbres de différentes couleurs, sciés en lames minces et taillés suivant le dessin; 3° l'*opus vermiculatum*, mosaïque de toutes couleurs, formant de grandes compositions. Les chrétiens firent servir ce travail à la décoration des basiliques en Orient et Occident; on en cite de nombreux exemples au moyen âge. En France, par suite de la rareté des marbres, on en vint à les remplacer soit par des carreaux incrustés de terre colorée ou émaillés, soit par des dalles de pierre de liais dont on remplit les entailles de mastics colorés, à l'imitation du pavage que les Romains nommaient *pavimentum scalpturatum*. La tradition de cet art se conserva en Italie, sur-

tout à Rome et à Florence où elle est encore un des objets de l'industrie. A Rome, l'église de St-Pierre renferme d'admirables mosaïques faites sous la direction de Mathiole, par les ordres de Léon X. A Florence, on inventa de fabriquer pour les meubles ce qu'on nomme *lavoro à composto*, assemblage de pierres dures découpées, dont l'imitation a donné naissance à la *marqueterie en bois* (*Voy.* ce mot). Dans ces derniers temps, quelques grandes mosaïques ont été exécutées en France : on cite celles dont Belloni, sous l'Empire, a orné le pavé d'une des salles du Louvre. — Consulter J.-F. Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque* (1835); H. Barbet de Jouy, *Mosaïques chrétiennes des églises de Rome* (1857).

MOSASAURE, *Mosasaurus*, genre de Reptiles fossiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens. Leurs dents larges sont supportées par des expansions coniques qui partent du bord de la mâchoire; la couronne de la dent est conique et recourbée, et sa face extérieure est plate et bordée de chaque côté par une côte longitudinale. Les Mosasaures paraissent avoir eu les pieds palmés. L'espèce la plus connue est le *M. Camperi*, dont un magnifique exemplaire trouvé sur les bords de la Meuse (*Mosa*), dans la craie de Maëstricht (étage danien), est conservé au muséum de Paris.

MOSCATELLE ou MOSCATELLINE, *Adoxa*, genre de la famille des Araliacées, voisin des Saxifrages, renferme des plantes agrestes que l'on trouve dans les bois ombragés de l'Europe septentrionale : tiges simples, grêles, peu élevées; feuilles opposées, découpées en plusieurs folioles; fleurs en grappe terminale, sans corolle, mais pourvue d'un calice à 5 divisions; baie globuleuse. Toute la plante exhale une odeur de *musc*; de là son nom.

MOSCHUS, nom latin du *Musc* et du *Chevrotain*.

MOSCOUADE, sucre brut, coloré par la mélasse et autres substances étrangères. *Voy.* SUCRE.

MOSETTE ou MOZETTE, espèce de camail que portaient les Cordeliers et que portent encore les évêques et les chanoines. *Voy.* CAMAIL.

MOSQUÉE (de l'arabe *masghid* ou *mesdjid*, lieu d'adoration), temple où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. C'est une salle carrée ou ronde surmontée d'une coupole, souvent décorée de colonnes de marbre. On n'y voit ni autels, ni images : une grande quantité de lampes et des arabesques peintes sur les murs en sont le principal ornement; le pavé est couvert de riches tapis, et les mahométans ôtent leurs chaussures avant d'y entrer. A l'extérieur s'élèvent un ou plusieurs *minarets* (*Voy.* ce mot), avec des balcons du haut desquels les *muezzin* invitent le peuple à la prière : il y a ordinairement une grande cour ombragée d'arbres, au milieu de laquelle une fontaine verse dans un bassin de marbre l'eau destinée aux ablutions; cette cour est entourée de portiques qui servent de demeure aux imams; quelquefois elle renferme une école, etc. Les mosquées de la Mecque et de Médine sont considérées comme les deux sanctuaires de l'islamisme; les mahométans doivent, en faisant leurs prières, se tourner vers celle de la Mecque. Sous le rapport de l'architecture, on cite la mosquée d'Omar à Jérusalem (sur l'emplacement du temple de Salomon), celle de Damas, celles de Thouloun et d'Al-Hakem au Caire, celle d'Achmet à Constantinople, etc., et jadis celle de Cordoue (*Voy.* ARCHITECTURE SARRASINE et MOSQUÉE). — Les mosquées, comme nos anciens monastères, ont été enrichies par les dons des princes et des fidèles : leurs revenus sont immenses.

MOT (du b.-lat. *muttum*, de *muttire*, parler bas). En Grammaire, on compte généralement 10 espèces de mots ou *parties du discours* : le *nom* ou *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*. On a proposé de les réduire à 4 : le *nom*, renfermant le *pronom*; l'*adjectif*, renfermant l'*article* et le *participe*; le *verbe*; les *connectifs* ou exposants de rapports, renfermant la *préposition* et la *conjonction*. L'*adverbe* n'est pas un des éléments essentiels du discours : il équivaut à une préposition suivie de son complément; l'*interjection* équivaut à une phrase entière. On distingue les mots *variables*, tels que le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe et le participe, et les mots *invariables*, c.-à-d. la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. — Selon que les mots ont une, deux, trois ou plusieurs syllabes, ils prennent les noms de *monosyllabes*, *dissyllabes*, *trissyllabes*, *polysyllabes*.

En termes de Blason, on appelle *mot* une sorte de devise consistant en une phrase courte, ordinairement sentencieuse, écrite sur un rouleau figuré que l'on place au-dessus ou au-dessous de l'écusson. Le mot de la maison de France était *Espérance*; celui de l'Angleterre est *Dieu et mon droit*. *Voy.* DEVISE.

Dans la Langue militaire, le *mot d'ordre* est le mot qu'un général ou un commandant de place donne à tous ses officiers ou à tous les chefs de poste pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux; le *mot de ralliement* est le mot donné aux sentinelles avancées pour reconnaître une patrouille. La patrouille reconnue par un poste donne le *mot d'ordre*; il lui est donné en échange le *mot de ralliement*. Les rondes d'officiers supérieurs donnent également le *mot de ralliement* en échange du *mot d'ordre*. En temps de guerre, la divulgation du mot d'ordre est punie de mort. — On disait jadis : *mot du guet*.

MOTACILLA (de *motare*), nom latin de la *Bergeronnette*. *Voy.* ce mot.

MOTET (dimin. de *mot*, en ital. *mottetto*), nom donné à de courts morceaux de Musique religieuse, composés le plus souvent sur des paroles latines qui ne font pas partie essentielle de l'office divin (psaumes, hymnes, antiennes), et destinés à être chantés à l'église, avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre. Palestrina, Gossec, Cherubini, ont composé des motets remarquables. — Chez les Allemands et les Anglais, le *motet* est un morceau de musique dont le texte, en prose, est puisé dans l'Écriture : on estime ceux de Mozart et de Haendel. — Longtemps les motets, bien que développant des paroles religieuses, avaient été composés sur des airs profanes et d'une gaieté peu décente : Palestrina donna l'exemple de réformer cette inconvenance. *Voy.* CANTILÈNE.

MOTEUR (du lat. *motor*, de *movere*, mouvoir). On appelle ainsi, en Mécanique, tout appareil destiné à donner ou à transmettre le mouvement. On distingue des *moteurs naturels* ou *premiers*, tels que l'homme, les animaux, l'air, l'eau, le feu, la vapeur, l'électricité, les poids, les ressorts, etc., lorsqu'ils agissent de manière à communiquer une certaine vitesse aux parties inertes d'une machine; et des *moteurs secondaires* ou *intermédiaires*, les machines elles-mêmes, qui reçoivent l'impulsion de ces moteurs et la transmettent aux parties que l'on veut faire mouvoir (*Voy.* FORCE, MACHINES, MOUVEMENT, LEVIER, ÉLECTROMOTEUR, ROUE HYDRAULIQUE, etc.). Voir aussi Armengaud, *Traité des moteurs à vapeur*, *Traité des moteurs hydrauliques*, etc.

Dans la Métaphysique d'Aristote, le *premier moteur* est Dieu considéré comme cause première. *Voy.* MÉTAPHYSIQUE.

MOTIF (du lat. *motivus*, propre à mouvoir). En Philosophie, on distingue les *motifs de nos jugements* et les *motifs de nos actions*. — Nos jugements, quand ils sont prononcés avec *certitude*, ont pour motif commun l'*évidence*; quand ce ne sont que des *opinions*, ils ont pour motif la *probabilité*, qui admet plusieurs degrés (*Voy.* ces mots). — Les motifs de nos actions peuvent être ramenés à trois : le *sentiment*, l'*intérêt* et le *devoir*. Les Moralistes se sont divisés sur le nombre et la valeur des motifs de nos actions, et ont été conduits à des doctrines opposées, selon qu'ils ont rejeté ou fait dominer l'un ou l'autre de ces motifs. *Voy.* MORALE.

En Droit, on distingue le *motif* et la *cause* d'une

convention : le *motif* est le but médiat; a *cause*, le but immédiat pour lequel on s'oblige. Ainsi mon cheval est mort et j'en achète un autre. La cause pour laquelle je m'oblige à le payer, c'est que la propriété m'en est transférée; le motif est de remplacer celui qui est mort. — En Procédure, les *motifs d'un jugement* sont les raisons de droit et de fait sur lesquelles il s'appuie : « tout jugement doit être motivé » (C. de proc. civ., art. 141). On oppose les *motifs* au *dispositif* (*Voy.* ce mot) : c'est du dispositif, et non des motifs du jugement, que résulte l'autorité de la *chose jugée*. *Voy.* ce mot.

En Musique, le *motif* est l'idée primitive d'un chant, la phrase qui domine tout le morceau : on dit aussi *sujet* ou *thème*.

MOTILITÉ, faculté de se mouvoir. *Voy.* Mouvement et Locomotion.

MOTION (du lat. *motio*). Après l'introduction en France du régime parlementaire, on s'est servi de ce mot, emprunté aux Anglais, pour désigner toute proposition faite dans une assemblée délibérante par un de ses membres. — On appelle *motion d'ordre* une motion qui a pour objet particulier de régler l'ordre de la délibération, lorsque plusieurs propositions se trouvent en même temps en discussion et qu'il faut déterminer celle qui doit avoir la priorité.

MOTRICITÉ (de *moteur*), terme de Physiologie et de Médecine, sert à désigner le mode d'action des centres nerveux sur les organes de la locomotion (*muscles*), par l'intermédiaire des cordons nerveux.

MOTTE (orig. incert.), petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche ou de toute autre manière ; il se dit aussi de la portion de terre qui tient aux racines des plantes quand on les lève ou qu'on les arrache. Pour *planter un arbre en motte*, on ouvre un fossé tout autour de l'arbre qu'on veut enlever du sol et à une certaine distance du pied, afin de lui conserver le plus de racines qu'il est possible; ensuite on cerne la terre par-dessous, et on enlève l'arbre avec la terre qui s'attache aux racines.

Sous le régime féodal, on appelait *motte* une butte de terre que l'on élevait près des châteaux comme signe du droit qu'avait le seigneur sur le sol : c'était au pied de la motte que se rendait la justice. De là vient le nom de *La Motte* que portent encore en France une foule de localités.

Motte à brûler, petite masse plate et ronde, qui sert à faire du feu, est faite ordinairement avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qu'on presse dans un moule. On fait aussi des mottes de tourbe. Ce genre de combustible, qui ne date guère que du commencement de ce siècle, est assez répandu parmi les classes peu aisées.

MOTTEUX (de *motte*, parce que cet oiseau se tient sur les terres fraîchement labourées), *Saxicola œnanthe*, espèce du genre Traquet. *Voy.* Traquet.

MOTU PROPRIO (c.-à-d. *de son propre mouvement*), expression latine qui se trouve employée dans certaines bulles ou autres actes des papes, pour indiquer qu'une résolution a été prise par le souverain pontife *de son propre mouvement* et en dehors de toute influence étrangère. Les canonistes romains, s'appuyant sur le principe de l'infaillibilité du pape, ont prétendu qu'un *motu proprio* abolissait toute espèce de réserves, toutes bulles et tous brefs antérieurs. Jusqu'à nos jours, cette prétention n'a jamais été admise par l'Église gallicane.

MOU (du lat. *mollis*), nom donné vulgairement au poumon de certains animaux, tels que le bœuf, le veau, l'agneau, à cause de la *mollesse* de cet organe. On ne sert pas le mou sur les tables; on ne le donne qu'aux animaux domestiques, aux chats surtout. On fait néanmoins avec le mou de veau un bouillon et un sirop qui sont recommandés comme pectoraux.

MOUCHE, *Musca*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, type de la tribu des Muscides : corps oblong, à peu près cylindrique ; tête globuleuse un peu plus large que longue, offrant 2 yeux très-grands et à réseaux, et 3 petits yeux lisses, distincts; front aplati et représentant un espace arrondi, en haut duquel sont insérées des antennes à 3 articles; trompe membraneuse, coudée, rétractile et terminée par deux lèvres; corselet cylindrique et abdomen ovalaire; ailes grandes et horizontales; pattes longues, grêles, terminées par deux crochets et deux pelotes et couvertes de poils rudes. Les larves de ces insectes sont cylindriques, molles et blanchâtres; elles sont apodes; leur tête est garnie de crochets écailleux : on les trouve dans la viande en décomposition, les fumiers, les cadavres, etc. (*Voy.* Asticots). Les mouches sont surtout abondantes pendant les mois d'été : quelques espèces sucent le miel des fleurs; mais le plus grand nombre s'attaquent aux matières animales ou végétales en décomposition.

Il existe un grand nombre d'espèces de mouches. L'espèce type est la *Mouche domestique* (*M. domestica*), commune partout et surtout dans les appartements, où elle est très-importune. Elle est longue de 0m,006, a le corselet cendré, l'abdomen cendré en dessus et jaunâtre en dessous, les ailes transparentes. Parmi les autres espèces, on remarque : la *M. à viande*, *M. bleue* ou *vomisseuse* (*M. calliphora*), longue de près de 0m,01 : elle a le thorax noir et l'abdomen d'un bleu métallique; tout le corps est couvert de longs poils noirs, roides ; cette espèce bourdonne l'été dans nos habitations, et dépose dans les viandes ses œufs qui y éclosent promptement : une variété pond même ses larves toutes vivantes; la *M. des bœufs* (*M. bovina*), qui a les côtés de la face et du front blancs, et l'abdomen marqué d'une bande bande dorsale noire : elle est très-commune en France, et se jette sur les narines et sur les plaies des bestiaux; la *M. vitripenne* (*M. vitripennis*), aux ailes hyalines; la *M. dorée* ou *des cadavres* (*M. cæsar*), dont le ventre est vert doré, tandis que la tête et le corselet sont bleus; la *M. bourreau* (*M. carnifex*), qui tourmente beaucoup les bestiaux; la *M. aplatie* ou *Phasie*; la *M. à queue* ou *Téphrite*, etc. Les araignées, les guêpes, font aux mouches une chasse continuelle, ainsi que les hirondelles et plusieurs autres oiseaux, qui les attrapent au vol.

On a cherché mille moyens pour se débarrasser des mouches qui infestent nos appartements; mais on n'en a point trouvé de véritablement efficace. Le plus ordinairement on les fait périr avec de l'eau sucrée empoisonnée avec de l'arsenic (prétendue *mine de plomb*) ou avec de l'oxyde de cobalt; on se sert aussi à cet effet de papiers dits *tue-mouches*, enduits de préparations arsenicales. Ces divers moyens tout en détruisant les mouches en grand nombre, ont le défaut d'en attirer encore davantage, et en outre leur emploi n'est pas sans danger.

On nomme vulg. *Mouche araignée*, *M. à chien*, l'Hippobosque; *M. asile*, l'Œstre et le Taon; *M. de St-Marc* ou *de St-Jean*, le Bibion; *M. d'Espagne*, la Cantharide; *M. à feu* ou *M. luisante*, le Ver luisant ou Lampyre et quelques Fulgores; *M. à lunettes*, le Diopsis; *M. à miel*, l'Abeille; *M. de St-Pierre*, la Calobate; *M. scorpion*, la Panorpide; *M. vibrante* ou *tripile*, l'Ichneumon, etc. — En Pharmacie, on nomme spécialement *mouches* les Cantharides.

On appelle encore *mouches* :

Dans la Toilette, 1° un petit morceau de taffetas noir, de la grandeur d'une mouche, que les dames se mettaient autrefois sur le visage pour cacher quelque défaut ou pour faire ressortir la blancheur de leur teint : on n'en fait plus guère usage que dans les bals costumés; — 2° ce bouquet de barbe, que les jeunes gens ou les militaires laissent croître sous la lèvre inférieure, et qu'on appelle aussi *royale*, *impériale* : dans l'Armée française, la mouche est réservée aux corps d'élite.

Dans la Pharmacie, des topiques de petites dimensions, analogues par la forme aux mouches des dames, que l'on applique aux tempes, au front, der-

rière l'oreille, pour combattre certaines névralgies de la face ou de l'œil, les maux de dents, etc. On les prépare le plus souvent avec des cantharides, ou bien avec de l'opium, de la belladone, etc.

Dans la Médecine, on appelle *mouches* les premières douleurs de l'enfantement.

Les *mouches volantes* sont une affection de la vue dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des *mouches*, des insectes ou quelques corps légers. Produite par des veilles prolongées, cette affection exige, avant tout le repos; elle cède quelquefois aux pédiluves dérivatifs, aux laxatifs, aux collyres astringents, ou bien à des saignées générales ou locales; mais souvent c'est un des symptômes de l'amaurose commençante (*Voy.* Berlue) : on y oppose alors le traitement de cette affection.

Dans la Marine, on appelle *mouche* un petit bâtiment de guerre, brick, goëlette ou cutter, employé à épier les manœuvres de l'ennemi et à faire les fonctions d'aide de camp de l'amiral.

mouche, une petite constellation de l'hémisphère austral, située entre le Caméléon et la Croix australe.

mouche (Jeu de la), jeu de cartes qui se joue soit à deux, et avec un jeu de piquet, soit à 4, 5 ou 6 personnes, et avec un jeu entier. On donne cinq cartes à chaque joueur; ceux-ci peuvent, si leur jeu est trop mauvais, *passer* sans jouer, ou, s'ils *voient le jeu*, écarter autant de cartes qu'ils le jugent convenable : après quoi, si l'un des joueurs *a la mouche*, c.-à-d. a toutes ses cartes d'une même couleur, tous les autres *prennent la mouche* et payent; si personne n'a la mouche, on joue, et ceux qui ne font point de levées prennent la mouche. — Beaucoup de jeux de cartes analogues à la *mouche* sont désignés par des noms particuliers : tels sont la *bête*, le *lenturlu*, le *pamphile*, etc.

MOUCHEROLLE, *Muscipeta*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, très-voisin des genres Gobe-Mouche (*Muscicapa*) et Todier (*Todus*). Ce sont de petits oiseaux insectivores, à bec déprimé, pointu à son extrémité, à ailes obtuses; leur plumage est orné des plus vives couleurs. Les espèces les plus connues sont : le *M. couronné*, ou *Roi des gobe-mouches* (*Todus regius*), que distingue la belle huppe d'un rouge bai, terminée de noir, qui couronne son front; sa poitrine est blanche, tachetée de brun; sa gorge est jaunâtre, et ses ailes d'un brun foncé; sa taille ne dépasse pas 0m,20 : il habite l'Amérique méridionale; le *M. à cou jaune* (*M. flavicollis*), qui habite l'Asie : il a 0m,18 environ; le *M. à huppe jaune*, le *M. de paradis*, etc.

MOUCHERONS, dénomination vulgaire de tous les petits Diptères à ailes transparentes, et particulièrement des *Cousins* (*Voy.* ce mot). — Bien que ressemblant à nos mouches, les moucherons ne sont pas de jeunes mouches, comme leur nom semble le faire entendre : les mouches, ainsi que tous les insectes, sortent de leurs larves à l'état parfait et dès lors ne grandissent plus.

MOUCHET, se dit quelquefois pour *Émouchet* (*Voy.* ce mot). — C'est encore le nom vulgaire d'une Fauvette des Alpes, appelée aussi *Pégot*.

MOUCHETURES (de *moucheter*), piqûres très-superficielles pratiquées avec une lancette, pour faire écouler la sérosité d'un membre œdématié ou pour dégorger une partie congestionnée.

MOUETTE, *Larus*, genre d'Oiseaux de mer, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Longipennes : tête grosse, col court, bec comprimé, allongé et pointu; queue pleine; jambes élevées; ailes très-longues et très-aiguës. Les mouettes volent continuellement et bravent les tempêtes les plus violentes; leur vol est lourd, mais il est aisé et soutenu; elles peuvent aussi parfaitement nager, mais elles le font rarement. Ce sont des oiseaux lâches, voraces et criards. Répandus sur tout le globe, ils se tiennent sur les bords de la mer pour se jeter sur tous les animaux, morts ou vivants, qui viennent échouer sur la grève : ce qui leur a valu le nom de *Vautours de mer*. Ils pondent leurs œufs dans les trous des rochers. On donne à toutes les grandes espèces le nom de *Goëlands* (*Voy.* ce mot), et l'on réserve celui de *Mouettes* aux petites. Parmi ces dernières, on remarque la *grande Mouette grise*, la *petite Mouette cendrée*, la *Mouette rieuse*, etc. La chair des mouettes est coriace, et a un mauvais goût avec une odeur désagréable.

MOUFETTE, gaz malfaisant. *Voy.* Mofette.

moufette, *Mephitis*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Mustélidés, voisin des Blaireaux et des Putois, dont ils diffèrent par les ongles des pieds de devant, qui sont robustes, arqués et propres à fouiller la terre, et par leur régime plutôt omnivore que carnivore. Les moufettes vivent dans les terriers qu'elles se sont creusés. Elles répandent à volonté une odeur infecte, qui leur a valu leur nom, et qui est produite par un liquide que sécrètent deux glandes placées sous la queue. L'espèce type est la *M. chinche*, ou *Putois d'Amérique*, qui est grosse comme un chat. On remarque encore la *M. du Chili* et la *M. de Feuillée*, qui diffèrent peu de la précédente. Quant à la *Moufette du Cap*, ce n'est autre chose que le *Zorille*. *Voy.* ce mot.

MOUFLE (orig. inconn.), se dit, en Mécanique, d'un assemblage de plusieurs poulies, dont les unes sont fixes et les autres mobiles, et qui sert à élever de grands fardeaux. Les axes de toutes ces poulies sont portés par une même pièce solide nommée *chape*. Les moufles sont dites à 2, à 3, à 4 yeux, suivant le nombre des poulies dont elles se composent. — Dans le système de moufles dû à l'ingénieur anglais Smeaton, chacun des équipages supérieur et inférieur a deux rangs de poulies; mais, dans l'équipage supérieur, qui est fixe, les poulies du rang supérieur ont un plus grand diamètre que celles du rang inférieur; l'inverse a lieu dans l'équipage inférieur qui est mobile. La *machine de White* se compose de deux moufles dont les poulies sont creusées dans une même pièce : les diamètres ont été calculés de telle sorte que, pour une corde d'une grosseur déterminée, les vitesses de rotation de toutes les poulies doivent être les mêmes. Cette disposition offre l'avantage d'éviter les frottements multipliés qui résultent de l'emploi d'un grand nombre d'axes séparés.

On se sert quelquefois de *moufles*, en Chirurgie, pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agit de réduire une luxation ou une fracture. L'extension par la moufle présente cet avantage qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

Moufle (du b.-lat. *muffula*, orig. germaniq.), se dit encore d'une espèce de gant qui ne laisse de libre que le pouce et recouvre les quatre autres doigts sans qu'il y ait de séparation. — Les Vitriers appellent *moufle* un morceau de bois fendu avec lequel ils prennent leur fer à souder.

moufle (substantif masculin), petit four en forme de voûte allongée, qu'on place transversalement dans un plus grand fourneau, et qui reçoit les matières destinées à la coupellation. — Les Chimistes donnent ce nom à un vaisseau de terre dont ils se servent pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.

MOUFLETTES, nom donné par les Plombiers et les Fontainiers à deux demi-cylindres creux dont ils se servent pour prendre le manche de fer à souder quand il est chaud.

MOUFLON (orig. incert.), nom commun à tous les Moutons sauvages. Le *Mouflon d'Europe*, souche de notre mouton domestique, est surtout répandu en Sardaigne et en Corse, où il est connu sous les noms de *Mufione* et de *Mufoli*. Il a 1m,20 de long sur 0m,80 de haut. Ses cornes, triangulaires à leur origine, se terminent en véritables lames; sa queue est très-courte. Sa toison offre deux sortes de poils : les uns, en dessous, grisâtres, laineux et doux au toucher,

les autres, en dessus, fauves ou noirs et roides. Les mouflons errent en troupes sur le sommet des montagnes; la chasse en est fort difficile. — Le *M. d'Afrique*, ou *M. à manchettes*, a la taille du mouton ordinaire, et le pelage court et d'un fauve roussâtre; ses cornes, un peu plus longues que la tête, se touchant à leur base, s'élèvent d'abord droites, puis se recourbent en arrière et un peu en dedans. — Le *M. d'Amérique*, ou *Bélier de montagne*, se fait remarquer par sa taille svelte et ses longues jambes ; ses cornes, grandes et larges chez le mâle, sont ramenées au-devant des yeux, en décrivant à peu près un tour de spirale; son poil est court, roide, d'un brun marron; sa queue, noire. *Voy.* MOUTON.

MOUHAME, sorte de couscous en usage dans la régence de Tunis.

MOUILLAGE, lieu où un vaisseau peut *mouiller*, c.-à-d. jeter l'ancre, à l'abri du vent et de la grosse mer. Il demande un fond qui ne soit pas vaseux et une quantité d'eau suffisante. C'est surtout dans les baies et à l'embouchure des rivières qu'on trouve les meilleurs mouillages. On dit aussi *ancrage*.

Dans le Commerce des eaux-de-vie, on appelle *mouillage* le mélange d'un spiritueux faible avec un plus fort, ou bien encore d'un esprit avec une certaine proportion d'eau. Pour ce dernier procédé, on observe certains calculs dont voici un exemple : soient 1,000 litres d'esprit à 86° que l'on veut réduire à 50°; on multiplie 1000 par 86, et on divise le produit par 50, ce qui donne 1,720 : c.-à-d. qu'avec 1,000 lit. à 86°, on obtiendrait 1,720 lit. à 50°, et que, par conséquent, on devrait y ajouter 720 lit. d'eau ; mais, à cause de la contraction qu'éprouvent l'eau et l'esprit en se combinant, il faut en ajouter 761, c.-à-d. 1/13 en sus du premier chiffre. — On *mouille* aussi les vins en y ajoutant de l'eau et en compensant la force qu'ils ont perdue, par l'addition d'une certaine quantité d'alcool ou d'eau-de-vie. Il ne faut pas confondre le mouillage avec le *coupage* qui consiste à mélanger des vins de qualités différentes pour en améliorer le goût ou pour donner quelque valeur à des vins de qualité inférieure.

MOUILLE-BOUCHE, sorte de Poire fondante et sucrée que l'on mange particulièrement à Paris. Elle mûrit vers la mi-octobre.

MOULAGE (de *moule*). On distingue : 1° le moulage des métaux et autres substances fusibles (soufre, cire, etc.), qui se fait en amenant la matière à l'état liquide par le feu; 2° le moulage des ouvrages en plâtre, en carton, etc., qui se fait au moyen de matières employées à l'état liquide.

Dans le premier cas, les moules sont en potée ou en sable ; on les façonne sur des modèles en cire, en argile, en plâtre (*Voy.* FONTE). — On moule en sable et à découvert les plaques de cheminées, les saumons, les gueuses, etc.; on coule en terre et dans des moules recouverts les grosses pièces de fonte. — On se sert aussi de moules en fonte ou en cuivre, dits *coquilles*, pour les pièces dont la surface doit être polie. *Voy.* FONDERIE, CANON, CLOCHE.

Dans le moulage en plâtre, on se sert d'un modèle en argile, en cire, quelquefois en métal, en pierre, ou en bois, qu'on enduit d'abord d'huile pour empêcher l'adhérence, et qu'on recouvre ensuite de plusieurs épaisseurs de plâtre; après quoi, si l'on moule *à bon creux*, c.-à-d. si l'on veut obtenir plusieurs épreuves, on détache le moule par pièces qu'on rajuste ensuite : c'est ce qui fait qu'il existe sur l'œuvre moulée des coutures ou *balèvres*. Si, au contraire, on moule à *creux perdu*, c.-à-d. si l'on brise le moule pour avoir l'empreinte, on se débarrasse du modèle en cire en le détruisant à l'aide d'un feu doux. — Consulter Lebrun et Magnier, *Manuel du mouleur*.

C'est à André Verrocchio, qui vivait au XIVe siècle, qu'on attribue la première idée de façonner des moules en plâtre sur le visage, pour obtenir une image parfaitement ressemblante. On n'appliqua d'abord cet art qu'aux personnes mortes ; on a depuis peu réussi à l'appliquer aux personnes vivantes. Enfin, au moyen d'une ingénieuse *machine à réduction*, on est parvenu à diminuer les proportions des ouvrages obtenus par le moulage, de manière à exécuter des bustes et des statuettes de petites dimensions. *Voy.* aussi GALVANOPLASTIE.

Moulage d'ornementation. Voy. ORNEMENT.

MOULE (du lat. *modulus*, dimin. de *modus*, mesure), tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte, que la matière qu'on y introduit à l'état de fusion ou liquéfiée, molle ou détrempée, reçoive une forme déterminée (*Voy.* MOULAGE). Dans beaucoup d'industries, ce mot est synonyme de *forme*, de *calibre*, de *matrice*. *Voy.* ces mots.

Les Boutonniers appellent *moule* un petit morceau de bois ou d'os, plat, rond et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit.

MOULE, *Mytilus*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales et type de la famille des Mytilidées : coquille allongée, équivalve et fermée, dont le crochet forme presque l'extrémité inférieure ; ligament marginal très-long; une seule impression musculaire buccale. On trouve des moules fossiles depuis l'étage dévonien ; les espèces actuelles habitent toutes les mers, fixées par leur byssus aux rochers voisins des côtes. — L'espèce la plus connue est la *Moule comestible* (*M. edulis*) dont la chair est assez agréable au goût et dont on fait une grande consommation surtout l'hiver. Elle est très-commune dans la Manche et sur les côtes de la Belgique. Les ostréiculteurs redoutent ce mollusque qui par sa voracité coupe les vivres aux huîtres et les affame. D'autre part il constitue une importante ressource alimentaire : il s'accroît, en effet, avec une rapidité extraordinaire et peut être mangé lorsqu'il a atteint l'âge de deux ans. Cependant les moules déterminent quelquefois de véritables empoisonnements. Le premier symptôme est un malaise général, puis le gonflement de toute la tête, avec une éruption caractéristique sur la peau, difficulté de respirer et spasmes nerveux. Ces accidents ont été attribués à tort à de petits crabes vivant en commensaux dans les moules, au frai des étoiles de mer, au voisinage des coques de navire doublées en cuivre. Il est à croire que les accidents provoqués par les moules tiennent plutôt à une prédisposition organique. Le vinaigre est considéré par quelques médecins comme l'antidote de cet empoisonnement: les gens d'Isigny et des autres localités côtières emploient avec bien plus de succès le lait froid ou chaud.

Moule des étangs. Voy. ANODONTE.

Moule des peintres. Voy. MULETTE.

MOULIN (du b.-lat. *molinus*, du lat. *mola*, meule), machine à moudre. On se sert de moulins, non-seulement pour réduire les grains en farine, mais aussi pour broyer les couleurs, pour pulvériser le plâtre, le tabac, la garance ; pour écraser les graines oléagineuses, les fruits dont on veut retirer le jus ; pour feutrer les draps, pour scier le bois, le marbre, etc. On emploie à ces divers usages des *moulins à bras* ou *à manége*, des *moulins à vent*, des *moulins à eau*, des *moulins à vapeur*.

Les *moulins* mus *à bras d'hommes*, ou par des animaux à l'aide d'un *manége*, ont en général un mécanisme fort simple. Ceux qui servent à moudre la farine sont de deux sortes : ils sont à meules de pierre ou à meules métalliques. Les premiers sont formés de deux meules horizontales, dont l'inférieure est fixe et creusée cylindriquement ou en forme de cône tronqué, pour recevoir dans son intérieur la meule tournante : le grain, après avoir été réduit en farine entre les deux meules, sort par une ouverture qui est au centre. Les seconds sont ou *à meules plates*, placées dans une position verticale, l'une mobile et l'autre fixe : ces meules sont en fonte dure, un peu concaves : ou *à boisseau et à noix métallique*, et dans ce cas ils ressemblent aux moulins à poivre et à café,

dans lesquels la meule est ronde et sillonnée par des cannelures angulaires en spirale, et tourne dans un cylindre également cannelé.

Les *moulins à vent* se composent d'une tour en plâtre ou en bois, à laquelle sont adaptées des ailes mobiles placées presque verticalement; la charpente de la tour est soutenue par une forte pièce de bois qui la traverse en partie, et forme un pivot autour duquel elle peut tourner elle-même, afin de présenter toujours les ailes au vent le plus favorable. Celles-ci, ordinairement au nombre de quatre, sont munies de voiles qu'on étend à volonté. Le vent, soufflant sur les ailes, fait tourner un arbre qui met en mouvement une grande roue verticale dentée de chevilles perpendiculaires, appelée *rouet*, et communique un mouvement horizontal à une grande cage cylindrique dite *lanterne*; celle-ci fait mouvoir la meule supérieure comme dans les moulins à bras: le grain, écrasé par la meule, tombe dans le blutoir, où il se nettoie et se tamise (*Voy.* MOUTURE et BLUTAGE). La vitesse des ailes du moulin est proportionnelle à celle du vent; elle est d'environ 6, 8, 10 ou 12 tours par minute. Les perfectionnements les plus récents apportés à ce genre de moulin, sont dus à MM. Lepaute de Paris, Mahoudeau de St-Épain, Formis de Montpellier et Thirion de Cathelineau (Belgique).

Les *moulins à eau* ont ordinairement pour moteur une ou plusieurs roues hydrauliques, à aubes ou à augets, mises elles-mêmes en mouvement par un cours d'eau ou par une chute; leur mécanisme intérieur est celui des moulins à vent. Les uns sont bâtis sur le bord d'un cours d'eau: on les appelle *moulins de pied ferme* ou *pendants*; les autres sont montés *sur bateaux*. Dans les *moulins à turbines*, il n'y a point d'engrenage: ce sont des cuves ou turbines en bois de chêne, ayant la forme d'un cône tronqué et renversé, au fond desquelles sont placées des roues à aubes qui tournent horizontalement. L'eau entre dans la cuve dans une direction inclinée à l'axe de la turbine qui porte la roue tournante et qu'elle entraîne. — Les alternances dans la hauteur du niveau moyen de l'Océan, qui sont considérables en certains points du littoral, fournissent la force motrice des *moulins de marée*, établis ordinairement dans les vallées étroites où la mer monte, et où il est facile d'établir des barrages artificiels.

Les *moulins à vapeur* ne diffèrent des moulins ordinaires que par leur moteur: ils sont, du reste, encore peu répandus en France.

Les moulins sont fort anciennement connus. On attribue aux Égyptiens l'invention des moulins à bras: on employait à ce travail fatigant les esclaves, les prisonniers de guerre, les criminels: Samson tourna la meule chez les Philistins; Plaute fit ce pénible service pendant qu'il était esclave. Les moulins à eau étaient connus des Romains au commencement de l'ère chrétienne. Dès 650, les Arabes se servaient de moulins à vent; des pèlerins rapportèrent cette invention en Occident vers 1050. Depuis deux siècles, les moulins, surtout les moulins à eau, ont reçu de notables perfectionnements. Le moulin à vapeur ne date que du siècle présent.

Sous le régime féodal, on appelait *moulin banal* celui où les vassaux demeurant dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un *droit de mouture*.

MOULINAGE (de *moulin*), action de tordre ou de filer la soie grége avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux, pour la préparer aux divers besoins de la fabrication. Suivant le nombre de brins qu'on réunit, suivant le nombre de tours donnés au moulin, on obtient les qualités de fil propres au tissage des étoffes, le fil qui sert à former la chaîne, la trame, l'organsin, etc. — Le premier moulinage fut établi en France à Neuville, près de Lyon, en 1670. Il en existe aujourd'hui un grand nombre dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme.

MOULINET (de *moulin*). On appelle *moulinet de Woltmann* un instrument dont on se sert, en Hydraulique, pour mesurer la vitesse du cours d'une rivière ou d'un fleuve. Un axe très-mobile et armé à l'une de ses extrémités de cinq palettes planes et disposées comme les ailes d'un moulin est placé dans la direction du courant; cet axe porte une vis sans fin qui engrène avec un système de roues dentées de manière que l'une de leurs dents servant de point de départ, on puisse calculer le nombre de tours que le moulinet effectue en une minute. Le moulinet doit être gradué à l'avance par son immersion dans un cours d'eau à lit régulier dont on connaît la vitesse.

Les pêcheurs appellent *moulinet* un instrument qui permet de prendre, même avec une canne très-légère, des poissons d'un poids considérable, tels que truites, saumons, etc. C'est un petit cylindre de cuivre muni d'une manivelle qui le fait tourner à volonté; une roue dentée pressant sur un ressort d'acier, fait entendre, chaque fois que le cylindre est mis en mouvement, une série de petits chocs qui avertissent le pêcheur qu'un poisson est ferré. Les premiers efforts de celui-ci s'exercent alors non sur la canne, mais sur le moulinet, au déroulement duquel on oppose une résistance calculée. Si le poisson se fatigue, on enroule de nouveau la ligne; dans le cas contraire, on laisse filer un peu de soie, jusqu'à ce que l'animal puisse être recueilli dans l'épuisette.

MOULURE (de *moule*), nom donné, en Architecture, à tout ornement, plat ou arrondi, en saillie ou en retrait, placé sur le nu d'un mur ou d'un lambris. On les appelle ainsi parce que les dessins que représentent les moulures se ressemblent entre eux, et se répètent comme s'ils avaient été *moulés* les uns sur les autres. C'est l'assemblage des moulures qui forme les corniches, les impostes, les chambranles, les bases des colonnes et des pilastres, etc. On distingue parmi les *moulures plates*, le filet ou listel, la fasce ou plate-bande, la plinthe, le larmier, etc.; parmi les *moulures rondes*, la baguette, le tore ou boudin, l'ove ou quart de rond, l'astragale, qui sont en saillie; la gorge, le cavet, le congé, qui sont en creux; le talon et la doucine qui sont à la fois en saillie et en creux, etc. Longtemps ce fut une des parties les plus difficiles de l'art que d'exécuter les moulures; aujourd'hui, on les exécute sans peine, au moyen d'instruments qui représentent le contour des profils.

Moulures se dit également, par analogie, des ouvrages saillants de menuiserie et autres semblables dont on se sert pour les encadrements. Les *moulures droites* se font avec une espèce de banc à tirer, formé d'une longrine faisant corps avec une crémaillère, et d'un porte-outils dont on règle la hauteur à volonté; les *moulures cintrées* intérieurement ou extérieurement, à simple ou double courbure, se font avec une machine dite *toupie*. *Voy.* ce mot.

MOUREILLER, arbre exotique. *Voy.* MALPIGHIER.

MOURINE, *Myliobates*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens, établi par Duméril aux dépens des Raies, a pour espèce principale, la *Mourine aigle* (*M. aquila*), dite aussi *Faucon de mer*, *Pastenague*, *Ratepenade*, qui est commune sur les côtes de la Provence: elle a la queue armée d'un aiguillon dentelé en scie, et la tête enveloppée par ses pectorales; elle pèse jusqu'à 5 kilogr.

MOURON, nom vulgaire de deux petites plantes bien connues, le *Mouron des oiseaux*, dit aussi *Morgeline* ou *Alsine*, et le *Mouron rouge* ou *Anagallide*. *Voy.* ALSINE et ANAGALLIDE.

MOURON D'EAU. *Voy.* SAMOLE.

MOURRE (de l'ital. *morra*), jeu populaire fort en vogue en Italie. Deux personnes se placent debout l'une devant l'autre, le bras droit replié vers l'épaule; puis elles abaissent simultanément ce bras en étendant un ou plusieurs doigts, et en criant un nombre qui ne dépasse jamais dix: le joueur qui énonce juste le nombre total de doigts qui ont été

ouverts de part et d'autre, a gagné. La mourre se joue en plusieurs parties liées; chaque joueur compte ses points en élevant un ou plusieurs doigts de la main gauche. — Les anciens Romains connaissaient ce jeu et l'appelaient *mica* (de *micare*, jaillir).

MOUSQUET (altération d'*émouchet*, sorte d'épervier). Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, est devenu synonyme de *fusil*, désigne proprement une espèce particulière d'arme à feu qui a remplacé l'*arquebuse*, et qui a précédé le *fusil*. Le mousquet avait un canon long de 1m,20 env. et d'un calibre plus gros que le fusil de munition; on le faisait partir à l'aide d'une mèche allumée, placée au bout d'un serpentin: c'est en cela qu'il diffère essentiellement du fusil, qui part au moyen d'une pierre ou d'une capsule; aussi l'a-t-on appelé un *fusil sans pierre*. — Il y avait aussi des mousquets *à rouet*, des mousquets *à forquine*, qu'on appuyait sur une espèce de fourchette fichée en terre, etc. — Le mousquet nous vient des Italiens; suivant Brantôme, il fut introduit en France par Strozzi, vers 1550.

MOUSQUETAIRE, soldat armé d'un *mousquet*. Ce nom fut spécialement appliqué en France à une compagnie de gentilshommes à cheval, créée en 1622 pour le service de la garde du roi. En 1661, ils formèrent deux compagnies, les *M. gris* et les *M. noirs*, ainsi nommés de la couleur de leurs chevaux. Du reste, ils étaient tous vêtus de rouge écarlate, ce qui fit donner à cette partie de la maison militaire du roi le nom de *Maison rouge*. En temps de paix, les mousquetaires suivaient le roi à la chasse; en temps de guerre, ils combattaient à pied et à cheval comme les dragons. Ils furent supprimés dès 1779. En 1814, on rétablit des compagnies de mousquetaires; mais elles ne subsistèrent que quelques mois, et disparurent après le second retour de Louis XVIII.

MOUSQUETON. On nomma d'abord ainsi de petits *mousquets* (*Voy.* ce mot). Aujourd'hui, c'est un fusil court, à moitié monté sur bois, à l'usage de certains corps de cavalerie. *Voy.* CARABINE.

MOUSSA, bouillie faite avec de la farine de petit mil, et qui sert d'aliment aux nègres dans les colonies.

MOUSSE (de l'ital. *mozzo*, jeune garçon), apprenti matelot. Les mousses peuvent servir sur les bâtiments marchands ou sur les vaisseaux de l'État. Dans la marine marchande, ils ne peuvent être embarqués avant 10 ans ni après 16; dans la marine militaire, ils doivent avoir au moins 13 ans. Bien qu'inscrits sur les matricules, les mousses de la marine marchande ne sont pas assujettis au régime de l'inscription maritime; ils ne peuvent, sans leur consentement, être levés pour la marine de l'État. — Les mousses apprennent à grimper aux cordages, à manœuvrer les vergues, à serrer les voiles, à dégréer les mâts, etc. En outre, ils sont employés à tous les soins domestiques, balayent les vaisseaux, servent l'équipage. Placés sous la dépendance des matelots, ils sont fréquemment exposés à de mauvais traitements; aussi la dure condition de mousse est-elle souvent imposée comme punition à de jeunes mauvais sujets. Dans plusieurs ports, il existe des *écoles de mousses* (*Voy.* MARINE et MAISTRANCE). — La dénomination de *mousse* paraît avoir été adoptée en France vers le milieu du XVIIe siècle.

MOUSSE (du lat. *muscus*), matière légère qui se forme à la surface de certains liquides. Tantôt elle est l'effet des gaz que contient le liquide (et notamment de l'acide carbonique), gaz que la compression y avait fait entrer et qui, en redevenant libres, produisent une vive effervescence (*vin de Champagne*, *bière*, *limonade gazeuse*, etc.); tantôt, comme dans les liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses (*eau de savon*, *blanc d'œuf*, *eau de mer*, etc.), elle est l'effet de l'agitation communiquée à ces liquides, et qui y emprisonne des bulles d'air.

MOUSSE, végétal. *Voy.* MOUSSES.

MOUSSELIM ou MOUSSELIN, officier turc d'un rang secondaire, est le lieutenant d'un pacha.

MOUSSELINE (de *Mossoul*, ville de la Turquie d'Asie), le plus léger, le plus délicat et le plus fin des tissus de coton. La mousseline se tirait autrefois de la Syrie, de la Perse et de l'Inde. Chandernagor et Masulipatam étaient sans rivales pour la finesse de leurs produits. Aujourd'hui, la France et la Suisse fabriquent des mousselines qui égalent en beauté celles de l'Inde. Les villes de France renommées pour cette fabrication sont Tarare et St-Quentin, pour les blancs; Alençon, Nancy, Rouen, etc., pour les mousselines claires, tant unies que rayées et brodées.

MOUSSERON (de *mousse*), nom vulgaire de plusieurs espèces de Champignons du genre Agaric, qui croissent sous les mousses; ils sont très-bons à manger et d'une odeur agréable. Le *M. d'Éleville*, ou *Tirebourre*, est commun dans les prés et dans les friches. Le *M. sauvage*, ou *Agaric odorant*, croît abondamment dans les bois: il est de couleur blanche.

MOUSSES, *Musci*, famille de plantes Cryptogames cellulaires, acrogènes. Les mousses forment une sorte de gazon sur la terre, les troncs d'arbre, les vieux murs, en général les lieux humides et froids. Leur végétation suspendue en été recommence en automne. Elles ont une véritable tige, et leurs petites feuilles sont insérées sur l'axe d'après les mêmes lois de disposition que dans les végétaux supérieurs: ces feuilles ont une nervure médiane, mais point de stomates. Leur reproduction résulte de la fécondation de *séminules* femelles par des *anthérozoïdes*, éléments mâles portés ou non sur le même pied (mousses monoïques, dioïques, hermaphrodites); les séminules ressemblent à un pistil, dont la base serait enveloppée d'un involucre ou *périgame*: la partie inférieure étant creusée en bouteille, le style représenterait le goulot, et le stigmate serait le couvercle ou *opercule*; l'ouverture de cette bouteille ou *archégone* se fait par une rupture circulaire et dans son intérieur sont les *séminules*; au centre s'élève un axe, la *columelle*; les bords du goulot forment une collerette élégamment dentée, le *péristome*, sur la considération duquel est basée la classification des mousses en genres et espèces. La séminule fécondée donne naissance à un lacis de tubes (*prothalle*), en certains points duquel naissent de petites tiges isolées les unes des autres que l'on aurait tort de regarder comme autant d'individus distincts. Plusieurs mousses se multiplient aussi de bourgeons.

On connaît actuellement 3,000 espèces de mousses, tandis que Linnée n'en caractérisait encore que 111. Suivant que l'organe de fructification se trouve à l'aisselle des feuilles, ou à l'extrémité de la tige, ou à l'extrémité de rameaux latéraux, on les a rangées dans trois groupes distincts, celui des *Pleurocarpes* (*Sphagnum*, *Hypnum*, *Fontinale*), celui des *Acrocarpes* (*Bryum*, *Funaria*, *Splachnum*, *Polytrichum*, etc.), et celui des *Cladocarpes* (*Mielichoferia*). Les autres espèces forment le groupe des *Schistocarpes* ou *Andréacées*.

Les mousses jouent un rôle important dans la nature en succédant aux lichens sur les terres arides et créant de leurs débris un sol pour des plantes plus élevées. Les *Sphagnum*, mousses aquatiques, contribuent essentiellement à la formation de la tourbe; on les emploie comme engrais. — D'autres mousses servent à l'emballage des objets, à l'ornement des jardinières. Elles protégent les troncs des arbres contre les rigueurs du froid, et fournissent la plus grande partie des matériaux avec lesquels les nids des oiseaux sont construits.

On appelle vulgairement *Mousse aquatique*, *M. marine*, des Conferves qui croissent dans les eaux douces ou salées; *M. d'Astrakhan*, la Buxbaumie; *M. grecque*, la Jacinthe muscari; *M. membraneuse*, la Trémelle; *M. du Nord*, le Lichen des rennes; *M. de poon*, l'Amarante à queue; *M. d'Islande*, la Physcie ou Lichen d'Islande; *M. terrestre*, le Lycopode.

Mousse de Corse ou *de mer*, ou *Varech vermifuge* (*Fucus helminthochorton*), dite aussi *Dentelle de Vé-*

nus, *Anadyomène*, espèce d'Algue du genre Gigartine, commune dans la Méditerranée et que l'on récolte principalement sur les rochers qui bordent la Corse. Elle est le plus souvent mêlée de plantes marines, de polypiers flexibles et de débris de roches, coquilles, etc. Ce mélange se présente en touffes analogues à de la bourre; sa couleur est rouge brunâtre, sa saveur amère et nauséabonde; son odeur, pénétrante et d'une nature toute particulière. La mousse de Corse passe pour vermifuge; sa vertu paraît avoir été connue des anciens, mais elle était tombée dans l'oubli, lorsqu'en 1775 un médecin corse remit ce remède en usage.

MOUSSONS (de l'arabe *mawsim*, saison). On nomme ainsi des vents périodiques qui règnent principalement dans les mers resserrées ou formant de vastes golfes. Ils soufflent pendant six mois de l'année dans un sens et pendant les six autres mois dans l'autre ; ils sont dus à l'inégal échauffement des terres et des mers par le soleil aux différentes époques de l'année. Dans nos climats, par exemple, à partir du mois d'avril l'échauffement moyen de la terre est plus grand que celui de la mer; l'air, échauffé au contact du sol, s'élève dans l'atmosphère en laissant un vide que vient combler de l'air arrivé de la mer : le vent souffle donc de la mer vers la terre, c'est la *mousson du printemps*. Le contraire a lieu à partir du mois d'octobre et le vent souffle de la terre vers la mer : c'est la *mousson d'automne*. Dans l'hémisphère austral, où les saisons sont inverses, le phénomène des moussons est lui-même renversé, et la mousson du printemps souffle vers la mer, tandis que la mousson d'automne souffle vers la terre. Le changement de sens des moussons en un lieu déterminé s'effectue quelquefois lentement et produit un calme plus ou moins prolongé; d'autres fois il s'effectue brusquement et est ainsi la cause de violentes tempêtes. — C'est principalement dans la mer des Indes que l'on observe les moussons les mieux caractérisées : elles y soufflent du sud-ouest d'avril à octobre, et du nord-est pendant le reste de l'année. Dans nos contrées, elles sont moins sensibles; cependant, sur les côtes de la Méditerranée pendant l'été, le vent vient à peu près constamment du nord, tandis que pendant l'hiver il vient du midi. Ces vents constants, qui sont de véritables moussons, dues aux variations de température du sol aride de l'Afrique et principalement du Sahara, étaient déjà connus des anciens qui les désignaient du nom de *vents étésiens*.

MOUSTAC, espèce de Singe du genre *Guenon*.

MOUSTACHE (du gr. μύσταξ). La mode de porter des moustaches remonte aux temps les plus anciens : les Grecs et les Romains l'adoptèrent et l'abandonnèrent tour à tour. Les Orientaux, les Chinois surtout, l'ont conservée constamment, quoique se rasant le reste de la barbe. Elle existait chez les Francs, à l'époque de l'invasion. Cet usage se perdit au IXe siècle et reparut avec les croisades. Presque abandonnée vers la fin du XIVe siècle, la moustache reparut sous le règne de François Ier, et fut à la mode jusque sous Louis XIV. — Dans l'Armée, les grenadiers seuls avaient le droit de laisser croître leurs moustaches. Un règlement de l'an XIII (1805) l'étendit à toute la cavalerie, les dragons exceptés. Accordé aux officiers en 1821, ce privilége a été concédé à tous les militaires en 1832. *Voy.* BARBE.

On appelle encore *moustaches*, chez les Mammifères, un ou plusieurs pinceaux de poils gros, longs et peu flexibles, droits ou contournés, qui naissent de la lèvre supérieure : ces moustaches sont souvent érectiles, et d'une sensibilité excessive, parce que les nerfs qui se rendent dans leurs racines sont très-développés. Les chats, les phoques, les écureuils, les porcs-épics, les chinchillas, etc., en sont pourvus. — Chez les Oiseaux, c'est la réunion de plumes ou de poils roides qui partent de la base du bec.

On donne vulgairement le nom de *Moustache* à la Mésange barbue et à plusieurs espèces de Corbeaux et de Drongos, ainsi qu'à plusieurs poissons de la famille des Siluroïdes, à cause des barbillons dont ils sont pourvus.

MOUSTIQUES (de l'espagn. *mosquitos*, petites mouches), nom vulgaire employé aux colonies pour désigner les *Cousins* ou *Maringouins*. Ces insectes y sont plus gros que dans nos climats et font une piqûre bien plus douloureuse. Pour s'en préserver, on enveloppe les lits de rideaux de gaze ou de mousseline fines appelés *moustiquaires*.

MOÛT (du lat. *mustum*), jus de raisin, vin qui vient d'être fait, et qui n'a point encore fermenté.

MOUTARDE (du lat. *mustum*, moût, et d'un suffixe), *Sinapis*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Brassicées, renferme des plantes herbacées, annuelles, à fleurs d'un jaune pâle, formant des grappes qui sont bientôt remplacées par de petites siliques cylindriques, biloculaires, dans lesquelles sont contenues des graines rondes qu'elles laissent échapper à l'époque de la maturité. La *Moutarde noire* (*S. nigra*), vulg. *Sénevé noir*, croît abondamment dans les champs et les blés. Sa tige a près de 1^m; ses graines sont rouges à l'époque de la maturité et noircissent à une époque plus avancée. On s'en sert en médecine pour préparer les topiques rubéfiants qui prennent d'elle le nom de *sinapismes*, ainsi que des cataplasmes et des bains de pied sinapisés. La graine doit être réduite en farine : cette farine présente, lorsqu'elle est de bonne qualité, un aspect jaunâtre avec des pointes noires. — La *M. blanche* (*S. alba*), vulg. *Sénevé blanc*, ne s'élève guère au-dessus de $0^m,40$ à $0^m,50$; ses graines sont doubles en grosseur de celles de la moutarde noire et ont des propriétés moins prononcées : on les emploie comme apéritives et dépuratives. Longtemps négligée, la moutarde blanche a, de nos jours, pris une certaine importance, grâce aux spéculateurs qui ont voulu en faire une panacée : la vérité est qu'elle stimule doucement le canal intestinal et facilite les digestions. — La *M. des champs* (*S. arvensis*), vulg. *Sauve*, est souvent si abondante dans les terrains cultivés, qu'elle offre, à l'époque de sa floraison, comme un vaste parterre de fleurs jaunes. Ses graines ont les mêmes propriétés que celles de la moutarde noire, mais elles sont moins actives.

Avec la farine qu'on tire des graines des diverses moutardes, de la moutarde noire surtout, on prépare un condiment bien connu, et dont l'usage remonte à l'antiquité. On confectionne la *moutarde de table* de diverses manières : le plus souvent, on délaye la farine de moutarde soit avec le moût de vin, soit avec le vinaigre ou la bière; à Brives, on prépare la moutarde avec du moût de raisin rouge ; elle prend alors le nom de *moutarde violette* ; celle qui est faite avec du vin n'est jamais aussi forte que celle qui est faite au vinaigre. A Dijon et à Paris, quelques moutardiers aromatisent leurs produits avec de l'ail, de l'estragon, des fines herbes, etc. ; à Paris et à Bordeaux, on la colore avec du curcuma et on l'aromatise avec des essences de thym et de citron; en Allemagne, on y joint du sucre, et dans le Nord, du piment. On estime encore la moutarde de Châlons et de Turenne (Charente). — On raconte que le pape Clément VII (Jules de Médicis) faisait un grand usage de moutarde, et récompensait largement ceux qui se distinguaient dans l'art de la préparer : de là viendrait, dit-on, l'importance que donne un dicton populaire au *moutardier du pape*.

La graine de moutarde, surtout celle de la moutarde noire, doit son action rubéfiante à une huile essentielle l'*essence de moutarde* ou *sulfocyanure d'allyle*, qui se développe en présence de l'eau par l'action d'un ferment particulier, la *myrosine*, sur un sel le *myronate de potasse*, que renferme cette semence *Voy.* ALLYLIQUES (COMPOSÉS).

MOUTARDELLE, nom vulgaire du *Raifort sauvage* ou *Cranson*. *Voy.* COCHLÉARIA.

MOUTIER (du lat. *monasterium*), vieux mot qui signifiait *monastère*. *Voy.* MONASTÈRE.

MOUTON (du b.-lat. *multo*; orig. celtiq.). *Ovis*, genre de Mammifères, de l'ordre des Ruminants, famille des Bovidés, assez voisin des Chèvres, est caractérisé par l'absence de barbe au menton, par la convexité du chanfrein et par la direction des cornes, contournées latéralement en spirales : ces cornes sont creuses, persistantes, anguleuses, ridées en travers. Les moutons ont 32 dents, le museau terminé par des narines de forme allongée, sans mufle ; les oreilles médiocres et pointues; le corps couvert de laine ; les jambes assez grêles; la queue plus ou moins courte. Chacun connaît le caractère doux et passif du mouton, son peu d'intelligence pour prévenir ou pour fuir le danger, l'instinct qui porte ces animaux à s'assembler en troupeaux et à suivre aveuglément le premier qui se met en marche, le peu d'attachement qu'ils se portent mutuellement. — Pour les soins qu'ils réclament, *Voy.* BERGER, BERGERIE. Pour les maladies auxquelles ils sont sujets, *Voy.* ÉPIZOOTIE et le nom de chaque maladie.

Il existe deux races principales de moutons sauvages, dont nos différentes races domestiques paraissent issues : ce sont le *Mouflon*, qui habite l'Europe, et l'*Argali*, qui se trouve surtout en Asie (*Voy.* ces mots). Le mouton domestique, plus ou moins éloigné du type sauvage, a des formes moins sveltes, une allure plus lourde ; une toison crépue et laineuse au lieu d'un poil soyeux ; son intelligence paraît s'être abâtardie. — On donne en général le nom de *bélier* au mouton mâle entier, et celui de *brebis* à la femelle ; l'on réserve spécialement le nom de *mouton* au bélier coupé. Le bélier peut engendrer à 18 mois ; mais on ne l'emploie à cet usage qu'à 3 ans ; un seul suffit à 20 ou 25 brebis. La femelle peut porter de 1 an jusqu'à 7 ou 8 ans : la gestation dure 5 mois. Les petits se nomment *agneaux* et *agnelles*, la 1re année; *antenois*, la 2e.

Les variétés du mouton domestique sont :

1° Le *Mouton commun*, dont la taille, mesurée au garrot, ne dépasse pas 0m,80 : tête étroite, souvent sans cornes, museau allongé et chanfrein très-busqué, tête et jambes couvertes d'un poil court et roide, laine grosse et bien fournie, tombant en mèches droites, queue longue et grêle, de couleur blanche, brune ou pie. A cette variété se rattachent les vieilles races françaises : la *race solognote* ou de la Sologne : laine frisée à l'extrémité des mèches seulement, tête effilée et sans cornes ; la *race berrichonne* ou du Berry : col allongé, tête sans cornes; portant de véritable laine sur son sommet ; laine du corps fine, blanche, courte et frisée ; la *race roussillonnaise*, qui paraît avoir été croisée de temps immémorial avec la race mérinos espagnole ; cette dernière race a la laine très-fine et fortement contournée en spirale.

2° Le *Mouton à longues jambes*, très-haut de taille, corps efflanqué, crinière divergeant sur les épaules, et quelquefois de longs poils qui forment sous la gorge une espèce de fanon ; cornes de moyenne grandeur, ne formant jamais un tour entier et laissant l'oreille percer au milieu. Cette race, particulière à l'Afrique, a été importée en Europe par les Hollandais, et y a produit de grands moutons sans cornes, à laine longue et fine, dits *M. du Texel* et *M. flandrins*, qui forment la *race flandrine*.

3° Les *Moutons mérinos*, originaires de Barbarie, et aujourd'hui répandus en Espagne et en France. *Voy.* MÉRINOS.

4° Les *Moutons anglais*, à la laine fine, longue et lisse, point de cornes, queue longue et pendante. Ces moutons proviennent du croisement d'une race indigène de l'Angleterre, qui n'existe plus aujourd'hui, avec des moutons d'Espagne, amenés en Angleterre au XVIIe siècle. On distingue surtout parmi les races à longue laine la *race Dishley* (*New-Leicester*), la *race costwold*, et la *race New-Kent* (*Romney-marsh*), et parmi les races à laine moyenne, la *race South-down*, type du mouton de boucherie.

5° Les *Moutons à large queue*, espèce singulière, originaire de l'Asie et de l'Afrique, commune surtout chez les Kirghizes, et qui doit son nom au volume de sa queue, qui, chez quelques individus, pèse jusqu'à 15 kilogr. et devient assez grosse pour gêner l'animal dans sa marche. Cette monstruosité est l'effet d'un développement extraordinaire du tissu graisseux.

Le mouton est un des animaux les plus utiles pour l'homme : par sa toison, il lui fournit la plus grande partie de ses vêtements, et par sa chair, une excellente nourriture. La *tonte* de la laine se fait une fois par an en été ; le poids moyen d'une toison est de 2 à 4 kilogr. (Quant aux usages de ce produit, *Voy.* LAINE). Les moutons qui fournissent de la laine ne sont livrés à la boucherie que de 8 à 10 ans : on abat les autres à 2 ou 3 ans. Outre le parti qu'on tire de la chair de l'animal comme viande de boucherie, sa graisse, ou *suif*, est un produit non moins important (*Voy.* SUIF) ; sa peau est appliquée à divers usages par les chamoiseurs, les mégissiers, les cordonniers, les gainiers, les gantiers : le plus beau parchemin se fait avec de la peau d'agneau. Enfin le lait que fournit la femelle, la brebis, est tout aussi bon que celui des vaches : il produit un beurre délicat, qui n'a d'autre défaut que d'être parfaitement blanc; ce même lait de brebis, convenablement préparé, produit plusieurs fromages estimés, entre autre celui de Roquefort. *Voy.* FROMAGE.

Mouton du Cap, oiseau. *Voy.* ALBATROS.

MOUTON. Dans les Arts mécaniques, on appelle ainsi une masse de fer ou une grosse pièce de bois garnie de fer, qu'on élève au moyen d'une machine à coulisses appelée *sonnette*, et qu'ensuite, à l'aide d'un déclic, on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre : on s'en sert dans les constructions sur pilotis. Il y a aussi des *moutons* mis en mouvement à l'aide de la vapeur. *Voy.* PILOTIS.

On a quelquefois nommé *mouton* la monnaie qu'on appelle plus ordinairement *agnelet*. *Voy.* ce mot.

MOUTURE (du lat. *molitura*), série d'opérations à l'aide desquelles le meunier sépare les différentes parties qui constituent le froment, savoir : la farine blanche, la farine bise et le son. Le grain, préalablement séparé de toute matière étrangère, passe dans un cylindre en tôle qui le roule et où on l'humecte, puis entre deux cylindres en fonte dont l'action le comprime et l'ouvre en écartant les lobes; enfin il est livré aux meules qui le réduisent en farine. Pendant longtemps on ne connaissait que la *mouture* dite *à la grosse*, qui livrait au boulanger la farine brute et obligeait celui-ci à bluter pour séparer la fleur de farine du son et des gruaux. Au XVIe siècle, Pigeaut de Senlis inventa la *mouture économique*, qui opère d'elle-même cette séparation et qui soumet de nouveau les gruaux à la meule. Cette méthode, qui procure un rendement plus considérable, ne fut cependant généralement admise en France qu'au milieu du XVIIIe siècle. *Voy.* MEUNIER.

Mouture se dit aussi d'un mélange par tiers de froment, de seigle et d'orge.

MOUVANCE, dite aussi *Tenure*, état de dépendance d'un fief par rapport à un autre dont il relevait : un fief était *tenu* ou *mouvant* d'un autre, lorsqu'il lui devait foi et hommage et autres devoirs. Si un fief relevait d'un fief supérieur, c'était pour lui une *mouvance passive*; si ce même fief en avait d'autres qui relevaient de lui, c'était la *mouvance active*. — La *mouvance noble* ou *féodale* était celle dans laquelle le possesseur du fief devait foi et hommage ou au moins fidélité au possesseur du fief dominant; la *mouvance roturière*, celle dans laquelle le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances.

MOUVEMENT (du lat. *movimentum*), état d'un corps dont la distance par rapport à un point fixe change continuellement. Le corps qui subit le mouvement s'appelle le *mobile*. Les circonstances à con-

sidérer dans un corps en mouvement sont : 1° la masse ; 2° la vitesse; 3° la force qui produit le mouvement. On appelle *M. uniforme* celui où le mobile parcourt des espaces égaux en temps égaux : dans ce mouvement, la *vitesse*, qu'on détermine en divisant l'espace par le temps, est une quantité constante. On nomme *M. varié*, celui dont la vitesse varie ou dans lequel des espaces égaux sont décrits dans des temps inégaux ; il est dit *accéléré,* si la vitesse va en augmentant, et *retardé*, si elle va en diminuant. Le mouvement d'un corps est *uniformément accéléré*, lorsque les espaces qu'il parcourt, augmentent de quantités égales dans des temps égaux : ainsi les corps qui tombent librement sur la surface de la terre ont un mouvement uniformément accéléré. — Quand une même *force* agit sur des mobiles différents, elle leur imprime des vitesses qui sont en raison inverse de leurs *masses*. Ainsi la même force d'explosion qui lancerait successivement des balles de plomb dont les volumes, et par conséquent les masses, seraient égales à 1, 2, 3, 4, etc., ne leur imprimerait que des vitesses égales à 1, 1/2, 1/3, 1/4, etc. On voit, d'après cela, que la masse multipliée par la vitesse donne toujours le même nombre : ce produit s'appelle la *quantité de mouvement*. Comme une même force d'impulsion donne toujours une même quantité de mouvement, on prend pour mesure des forces les quantités de mouvement qu'elles produisent : ainsi, une force d'impulsion est double, triple ou quadruple d'une autre, quand elle produit une quantité de mouvement qui est double, triple ou quadruple. On déduit de ce fait les lois fondamentales suivantes : « 1° Les forces sont entre elles comme les quantités de mouvement qu'elles produisent », ou bien « elles sont entre elles comme les produits des masses par les vitesses » ; « 2° pour des masses égales, les forces sont entre elles comme les vitesses qu'elles impriment » ; « 3° pour des vitesses égales, les forces sont entre elles comme les masses sur lesquelles elles agissent ». — L'étude du mouvement, envisagé dans ses lois générales, appartient à la *Mécanique* (*Voy.* ce mot). On lui donne quelquefois le nom spécial de *Cinématique* (du gr. χίνημα, mouvement).

Considéré d'après sa forme et sa direction, sans avoir égard à sa vitesse, le mouvement est *continu* ou *alternatif*, selon qu'il a lieu dans le même sens ou dans des sens différents; d'ailleurs, il ne peut être que *rectiligne*, ou *circulaire*, ou *suivant une courbe donnée*. Ces diverses espèces de mouvements peuvent elles-mêmes se combiner deux à deux de quinze manières différentes, et même de vingt et une, si l'on combine chacun des mouvements avec lui-même. — Toute machine a pour but de changer ou de communiquer un ou plusieurs de ces mouvements. L'objet principal de la *Mécanique industrielle* est de transformer un mouvement d'une nature et d'une vitesse données en un autre qui soit aussi soumis à des conditions déterminées. MM. Lanz et Bétancourt ont résolu méthodiquement tous les cas généraux de ce problème dans leur *Essai sur la composition des machines*.

Le *mouvement perpétuel* est un mouvement qui se perpétuerait indéfiniment sans le secours d'aucune cause extérieure ou action nouvelle qui vienne l'entretenir. On a de tout temps cherché les moyens de réaliser un semblable mouvement ; mais aucune machine, quelque ingénieuse qu'elle soit, ne saurait le produire, à cause du frottement et des résistances passives (*Voy.* MACHINE). La recherche de cette chimère ne peut être, comme celle de la quadrature du cercle, que le fait de gens qui n'ont aucune connaissance des lois de la mécanique ni des principes de la géométrie. — Toutefois, on a donné le nom de *mouvement perpétuel* à quelques machines ingénieuses dont le mouvement dure fort longtemps : le *M. perpétuel de Zamboni* est composé de deux piles sèches qui communiquent par leur base, et dont les pôles contraires sont placés l'un vis-à-vis de l'autre; une petite boule creuse de métal, librement suspendue entre les deux, va continuellement se charger et se décharger d'un pôle à l'autre, tant que dure l'activité des deux piles.

Mouvement diurne. Voy. DIURNE.

Mouvement de la terre. Voy. TERRE.

Dans l'Horlogerie, le *mouvement* d'une horloge, d'une montre, est l'ensemble des rouages qui font marcher les aiguilles des horloges et des montres.

Dans la Métaphysique d'Aristote, *mouvement* signifie changement en général. *Voy.* MÉTAPHYSIQUE.

En Musique, le *mouvement* est le degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. Il y a trois mouvements principaux : l'*allegro* (vif), l'*andante* (modéré), le *largo* (large). Les nuances de ces mouvements sont désignées par les termes suivants : pour le 1er, *stretto, prestissimo, presto allegretto* ; pour le 2e, *andantino*, *adagio;* pour le 3e, *larghetto*, *lento*, *sostenuto*, *grave* (*Voy.* EXPRESSION). — Le *mouvement* est encore la marche ou le progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble : en ce sens, on distingue : le *M. direct* ou *semblable*, celui de deux parties qui montent ou descendent en même temps; le *M. oblique,* dans lequel une partie reste au même degré tandis que l'autre monte ou descend, et le *M. contraire*, où l'une des deux parties monte pendant que l'autre descend.

MOXA (mot chinois ou japonais), sorte de cautère actuel, consiste en un cylindre de 0m,02 de long sur un diamètre de 0m,015 à 0m,045, fait de coton cardé comprimé ou de moelle de tournesol desséchée qu'on entoure d'une bandelette de toile ou d'un fil enroulé. Le moxa allumé est placé sur la partie que l'on veut brûler et maintenu avec de petites pinces : on active la combustion à l'aide d'un chalumeau ; on peut du reste s'épargner cette peine en faisant macérer d'abord la mèche dans une solution concentrée d'azotate de potasse, ou en remplaçant le coton par du papier non collé et imprégné de sous-acétate de plomb. La brûlure, plus ou moins profonde qui en résulte, produit toujours une escarre, dont la chute laisse une plaie qu'on peut fermer ou entretenir suivant les cas. — Ce mode de cautérisation est généralement employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siége d'une irritation, produire une dérivation, etc. On y a recours dans les maladies chroniques, la sciatique, la carie des vertèbres, etc.

Le moxa est originaire de l'Inde ou de la Chine. Les Japonais et les Chinois se servent, à cet effet, d'un tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia sinensis*. Ils font, avec le parenchyme de ces feuilles, une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser.

MOYEN (du lat. *medianus*, de *medius*). Ce mot se dit, en général, de toutes les quantités dont la valeur est intermédiaire entre les valeurs de quantités de même espèce. C'est en ce sens qu'on dit, en Astronomie : le *mouvement moyen*, le *lieu moyen*, le *temps moyen*, la *parallaxe moyenne*, etc. *Voy.* TEMPS, etc.

En Mathématiques, on appelle *moyenne arithmétique* entre plusieurs quantités, le résultat obtenu en divisant la somme de ces quantités par leur nombre. Ainsi la moyenne entre les nombres 3, 7, 10 et 12 s'obtient en divisant leur somme $3 + 7 + 10 + 12$ ou 32 par 4, ce qui donne 8. — Les moyennes jouent un grand rôle dans les statistiques, en météorologie, etc. Pour faire connaître la température d'une journée, on donne la moyenne des températures observées à différentes heures de cette journée ; pour indiquer le plus ou moins d'abondance des pluies d'un mois, on donne la moyenne des quantités de pluie tombées chaque jour du mois; pour indiquer la mortalité d'une période d'années, on donne la moyenne des décès arrivés sur un nombre déterminé d'hommes dans le cours de ces diverses années, etc. Par extension, on appelle valeur moyenne d'une

quantité variable, une quantité constante égale à la moyenne des valeurs successives de la variable. C'est en ce sens qu'on appelle *vitesse moyenne* d'un corps qui se meut d'un mouvement varié, pendant un temps donné, la vitesse constante qui lui ferait parcourir le même espace au bout du même temps; *jour moyen*, celui que mesurerait le soleil, s'il revenait à des intervalles égaux au méridien, etc.

On appelle *moyenne géométrique* ou *moyenne proportionnelle* entre deux quantités, une 3e quantité qui forme à elle seule les deux moyens d'une proportion géométrique ou par quotient, dans laquelle ces deux quantités sont les extrêmes. Il résulte des propriétés des proportions que la moyenne proportionnelle entre deux quantités est égale à la racine carrée de leur produit. Ainsi la moyenne géométrique entre 4 et 9 est 6, parce que le produit de 4 par 9 est 36 dont la racine carrée est 6.

Insérer *n* moyens arithmétiques ou géométriques entre deux nombres donnés A et B, c'est former une progression, soit arithmétique, soit géométrique, ayant ces deux nombres pour termes extrêmes et *n* termes intermédiaires. S'il s'agit de moyens arithmétiques, la raison de la progression s'obtient en divisant la différence B—A par $n+1$; et s'il s'agit de moyens géométriques, en extrayant la racine $(n+1)^e$ du quotient $\frac{B}{A}$.

On dit qu'une quantité est partagée en *moyenne et extrême raison*, quand sa plus grande partie est moyenne proportionnelle entre la quantité elle-même et sa plus petite partie. — On démontre, en Géométrie, que le côté du décagone régulier inscrit dans un cercle est égal au plus grand segment dans la division du rayon en moyenne et extrême raison.

En termes de Procédure, on appelle *moyens* les raisons de fait et de droit invoquées par les parties.

Moyen, en Grammaire. *Voy.* VOIX et VERBE.

Moyen terme, terme de Logique. *Voy.* SYLLOGISME.

MOYEN AGE, période de temps qui sépare l'antiquité des temps modernes : elle commence à la chute de l'empire d'Occident (476) et finit à la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Ce fut une époque de barbarie, mais aussi un temps d'élaboration pendant lequel les débris des États de l'antiquité se rapprochèrent et se coordonnèrent pour former les États modernes : c'est pendant cette période que domina la féodalité. — Consulter : Koch, *Tableau des révolutions de l'Europe au moyen âge;* Hallam, *Tableau de l'Europe au moyen âge*; Desmichels, *Histoire du moyen âge*; Ruelle, *Résumé de l'histoire du moyen âge*; P. Lacroix, *les Arts au moyen âge*, etc.

MOYEN DUC, ou *Hibou commun. Voy.* HIBOU.

MOYETTE (dimin. du v. fr. *moie*, monceau, tas), petite meule provisoire, qui permet de rentrer la récolte à loisir, en la mettant à l'abri de l'humidité. Elle se compose de 8 à 10 gerbes placées verticalement et recouvertes comme d'un chapeau par une autre gerbe renversée.

MOYEU (du lat. *modiolus*). *Voy.* ROUE.

MOZAMBÉ, genre de la famille des Capparidées, plus connu sous le nom de *Cléome. Voy.* ce mot.

MOZARABE, MOZARABIQUE. *Voy.* LITURGIE.

MOZETTE. *Voy.* MOSETTE.

MUANCE (c.-à-d. *changement*, du lat. *mutare*, muer, changer). En Musique, on appelait ainsi, lorsqu'il n'y avait que 6 noms pour les 7 notes de la gamme, les diverses manières d'appliquer à la notation les 6 syllabes de la gamme pour désigner la note qui manquait de nom : pour cela, on répétait le nom de quelque note, tantôt de l'une, tantôt de l'autre, d'après des tables qui avaient été dressées exprès. Lorsqu'au XVIIe siècle on eut ajouté la syllabe *si* aux notes de la gamme de Guido, la 7e note se trouvant nommée, les *muances* devinrent inutiles et furent abandonnées.

MUCÉDINÉES (du latin *mucedo* moisissure), groupe ou famille de Champignons thécasporés, comprenant la plupart des moisissures qui se développent sur les fruits et sur les substances alimentaires, a pour type le genre *Mucor. Voy.* ce mot.

MUCILAGE (du lat. *mucus*), substance analogue à la gomme, de nature visqueuse et nourrissante, qui est répandue dans presque tous les végétaux, et particulièrement dans les racines (racine de guimauve) et dans les semences (graines de lin, semences de coing, etc.). Sa formule est $C^{12}H^{10}O^{10}$; c'est aussi celle de l'amidon. Les corps où cette substance abonde sont dits *mucilagineux*. Le mucilage diffère de la gomme en ce qu'il est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante, qui le transforme en une masse gonflée et visqueuse. On se sert des mucilages pour préparer des cataplasmes émollients, des lavements, des tisanes adoucissantes. — En Pharmacie, on donne le nom de *mucilage* ou d'*hydrolé*, à tout médicament liquide, mais plus ou moins visqueux, dont la gomme ou un principe mucilagineux forme la base. Tels sont par exemple les mucilages *de gomme adragante, de gomme arabique, de limaçons*, etc.

Mucilage animal. Voy. MUCUS.

MUCINE (de *mucus*), nom donné par de Saussure à une matière visqueuse que l'on extrait du gluten et qui n'est autre chose que la *glutine. Voy.* GLUTEN.

MUCIQUE (ACIDE), de *mucus*, mucilage; acide organique produit par l'action de l'acide azotique sur les mucilages, les gommes et le sucre de lait, est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [$C^6H^{10}O^8$]. Il se présente sous la forme d'une poudre craquant sous la dent, d'une saveur légèrement acide; il se décompose par la chaleur, est peu soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool. Il s'allie avec les bases, et fournit des *mucates* ; il est bibasique et hexatomique; quand on le chauffe, il perd de l'eau et de l'acide carbonique et donne de l'acide pyromucique [$C^5H^4O^3$]. — L'acide mucique a été découvert par Scheele en 1780.

MUCO-PUS, mélange de *mucus* et de *pus* sécrété par une muqueuse inflammée.

MUCOR (du lat. *mucor*, moisissure), genre de Champignons thécasporés, type de la famille des Mucédinées. Ce sont des végétaux d'une petitesse et d'une fragilité extrêmes, qui croissent sur tous les corps susceptibles de fermenter ou de se putréfier. Le *Mucor vulgaire*, ou *Moisi propr. dit*, se développe sur les légumes en décomposition, sur le pain et les pâtisseries aigris, les confitures fermentées, l'empois, la colle, etc.; il s'étend à la surface de ces substances, ou pénètre dans leur épaisseur, sous la forme d'un réseau filamenteux, analogue à une toile d'araignée, d'abord blanc, puis grisâtre, et enfin verdâtre.

MUCOSINE. *Voy.* MUCUS.

MUCOSITÉS (du lat. *mucosus*, muqueux). Quand ce mot n'est pas synonyme de *mucus*, il désigne des fluides qui offrent l'aspect et qui tiennent de la nature du *mucus*, ou qui en sont en grande partie formés : tels sont les glaires, la pituite, l'écoulement nasal qui a lieu dans le coryza, etc., tous liquides que les membranes muqueuses sécrètent avec excès quand elles sont en état d'irritation. *Voy.* MUCUS.

MUCRONÉ (du lat. *mucronatus*, de *mucro*, pointe), se dit, en Botanique, des organes qui se terminent par une petite pointe droite et roide, comme les feuilles du Statice mucroné, les poils du Dictamne blanc, les spathelles de la Fléole des prés.

MUCUS (du lat. *mucus*), sécrétion qui se produit à la surface des membranes muqueuses. Il y a autant de mucus différents que d'organes à la surface desquels ils sont versés. Ils ont pour fonction de lubréfier les muqueuses et d'adoucir les frottements qui s'y produisent. Ils ont pour caractères communs, d'être visqueux, demi-transparents, et de contenir une espèce de substance organique, la *mucosine*, coagulable plutôt par l'action de divers réactifs que par la chaleur. De plus, à cet élément viennent se joindre des principes organiques cristallisables, de l'eau qui

tient en solution des sels minéraux, et dans ce mélange liquide des débris de la couche épithéliale qui revêt la muqueuse, des granulations moléculaires et des gouttes d'huile, quelquefois du pus dans les cas d'inflammation. Le *mucus nasal* et le *mucus bronchique* offrent le type presque pur de cette matière ; mêlé d'autres liquides, le *mucus* forme la base de plusieurs excrétions, telles que la salive, les crachats, les glaires, le fluide lacrymal, etc., en un mot, de toutes les mucosités.

MUE (de *muer*, changer). On appelle ainsi divers changements auxquels les animaux sont sujets à certaines époques de leur vie, mais qui n'altèrent en rien leur forme primitive : ces changements ont lieu principalement dans la peau ou dans ses appendices, poils, plumages, etc. Les Oiseaux, les Mammifères, les Poissons et les Reptiles éprouvent des *mues* de diverses sortes. Dans les deux premières classes, elles s'effectuent soit au passage d'un âge à un autre, de la jeunesse à la puberté, soit d'une saison à une autre saison. C'est surtout chez les Oiseaux que cette dernière sorte de mue est commune. Tous les oiseaux muent régulièrement en automne, les uns plus tôt, les autres plus tard. Il en est qui muent deux fois par an. Chez les mâles seuls, les couleurs du plumage changent. Beaucoup d'oiseaux meurent au moment de la mue ; la plupart cessent de chanter. Parmi les Mammifères, p. ex., chez les chevaux, les chiens, les chats, etc., le poil d'hiver tombe au printemps. Les jeunes lionceaux ont une *livrée* qu'ils perdent en grandissant. Les cerfs éprouvent, chaque année, une *mue* dans leurs bois. Les couleuvres, parmi les Reptiles, et les écrevisses, parmi les Crustacés, changent fréquemment de peau ou d'épiderme. Chez les Insectes, la mue est le moment où leurs larves sont forcées de changer de peau, par suite de l'accroissement de leur corps. Dans cette opération, qui est toujours pénible et critique, la vieille peau se ride, brunit et se fend pour donner passage au corps de la larve, qui, pour l'ordinaire, apparaît, après s'être ainsi déshabillée, sous une couleur plus claire qu'auparavant. La chenille qui constitue ce qu'on nomme ver à soie change de peau quatre fois avant de filer son cocon.

Mue de la voix, changement qui s'opère dans la voix de l'homme à l'âge de la puberté. Ce changement consiste dans la substitution des sons graves et mâles aux sons aigus de la voix des enfants, en sorte que la voix baisse d'une octave ou d'une octave et demie. Pendant tout le temps de la mue, la voix est rauque, et l'émission du son pénible. Chez les femmes, la mue est presque insensible, et le changement opéré ne se manifeste que par une plus grande intensité dans le timbre.

MUET (du lat. *mutus*). On appelle *muet* celui qui est incapable d'articuler des sons, qui n'a point l'usage de la parole. Le *mutisme* est le plus souvent congénial, et joint à la surdité, dont il est le résultat : en effet, si les sourds-muets ne parlent pas, ce n'est pas, le plus souvent, qu'ils ne puissent parler, mais parce qu'ils n'ont pas entendu parler. Le mutisme peut aussi être accidentel, et dépendre de la conformation de la langue, dont le frein serait trop court. Le mutisme congénial est ordinairement incurable ; le traitement du mutisme accidentel varie selon les affections qui l'ont causé. Quant à l'éducation particulière qu'on est parvenu à donner aux sourds-muets, *Voy.* SOURDS-MUETS.

En Grammaire, on appelle *muettes* les lettres qui ne se prononcent pas (*h* dans *homme*), ou qui s'entendent fort peu (l'*e* muet en français). Les *consonnes muettes* sont celles qui ne peuvent se faire entendre sans être accompagnées d'une voyelle, et qui ne figurent point au nombre des liquides, des nasales ou des sifflantes : telles sont *b*, *p*, *g*, *k*, *d*, *t*.

MUETS. On nommait ainsi, dans l'Empire ottoman, des gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'exprimaient jamais que par des signes. Ils exécutaient aveuglément tous les ordres qu'ils recevaient : c'étaient eux qui étaient chargés d'étrangler les malheureux dont le sultan avait décidé la mort.

MUETTE (synon. de *meute*), rendez-vous de chasse, maison où l'on tient des relais de chasse et des *meutes* de chiens. Telle était autrefois *la Muette* du bois de Boulogne ; telles sont encore les *muettes* de St Germain-en-Laye, de Fontainebleau, etc.

MUEZZIN, officier musulman attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer à haute voix, du haut des minarets, l'heure de la prière. Il dirige sa voix successivement vers les quatre points cardinaux, en psalmodiant ces mots : *Il n'y a de Dieu que Dieu ; Mahomet est son prophète !*

MUFLE (de l'allem. *Muffel*), portion de peau nue, rugueuse, ordinairement noire, qui termine le museau de certains mammifères carnassiers, comme le lion, le tigre, le léopard ; de quelques rongeurs et de la plupart des ruminants, comme le cerf, le bœuf, le taureau. C'est dans cette peau, criblée d'un nombre considérable de pores muqueux, que sont percés les orifices externes de l'organe de l'olfaction chez ces animaux.

Mufle-de-veau, plante. *Voy.* MUFLIER.

MUFLIER ou MUFLE-DE-VEAU, *Antirrhinum*, genre de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des Antirrhinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs en grappe terminale, et dont la corolle offre quelque ressemblance avec le mufle d'un veau. On dit aussi *Mufle-de-bœuf*, *M. de chien*, *Gueule-de-loup*. On en compte plus de vingt espèces, parmi lesquelles six croissent en France. Plusieurs sont cultivées dans les jardins.

MUFTI, prêtre mahométan. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MUGE, *Mugil*, vulg. *Mulet*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, type de la famille des *Mugiloïdes* : corps presque cylindrique, couvert de grandes écailles ; tête nue, peu déprimée ; museau très-court ; bouche transversale, anguleuse, garnie de lèvres charnues et crénelées ; dents presque imperceptibles ; œsophage très-étroit. Ce genre renferme plus de 30 espèces qui habitent la Méditerranée, l'Océan, ainsi que les côtes de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes. Ces poissons remontent en troupes à l'embouchure des fleuves, où on les pêche en abondance avec des filets. L'espèce la plus connue, le *Muge à large tête* (*M. cephalus*), vulg. *Cabot* ou *Mulet de mer*, atteint près de $0^{m},70$ et pèse de 8 à 9 kilogr. : il est gris plombé sur le dos, d'un blanc argenté mat sous le ventre. Parmi les autres espèces, on remarque le *M. capiton*, le *M. à grosses lèvres*, le *M. à lèvres cachées*, le *M. sauteur*, le *M. doré*. — Ces poissons étaient connus des anciens, qui les pêchaient sur les côtes méridionales de la Gaule : c'est encore aujourd'hui un des poissons les plus recherchés : sa chair est tendre, grasse et d'un goût agréable. On fait avec les œufs une espèce de caviar, dit *boutargue*.

MUGUET (du lat. *muscatus*, sentant le *musc*), *Convallaria*, le *Lilium convallium* des Pharmaciens, genre de la famille des Smilacées, et, selon d'autres, de celle des Liliacées-Asparagées : fleurs hermaphrodites, périanthe en forme de clochette, à orifice resserré, divisé jusqu'au milieu en 6 lobes ; 6 étamines ; ovaire à 3 loges contenant chacune 3 ovules ; le fruit est une baie sphérique à 3 loges. Le *Muguet de mai* (*Convallaria maialis*), est une jolie plante dont les grandes feuilles vertes, ovales et lancéolées sortent directement de terre, comme celles des tulipes, et du milieu desquelles s'élèvent plusieurs hampes, terminées chacune par une grappe élégante, formée de 6 à 10 fleurs blanches, répandant une odeur suave et agréable. Elle croît naturellement dans les taillis fourrés ; ses racines tracent au loin de leur point de départ, et quand on parvient à l'introduire dans les jardins, il s'y multiplie de lui-

même; mais il demande une exposition très-ombragée. Les fleurs du muguet, desséchées et pulvérisées, ont été employées comme sternutatoires. L'eau distillée de ces fleurs, connue sous le nom d'*eau d'or*, a quelquefois remplacé l'eau de fleurs d'oranger comme calmante et antispasmodique.

On appelle vulg. *Muguet des bois*, l'Aspérule odorante; *M. anguleux*, le Sceau de Salomon. *Voy.* Polygonatum.

muguet, dit aussi *Millet*, *Blanchet*, *Stomatite*, inflammation de la muqueuse buccale, avec exsudation d'une couche blanche, crémeuse et caséeuse, sur la langue, les gencives, la face interne des joues, le voile du palais, enfin le pharynx et l'œsophage. Cet enduit est formé par les spores et les filaments tubuleux d'un petit champignon microscopique, l'*Oïdium albicans*, mêlés aux cellules épithéliales ; il faut pour qu'il se développe que le mucus ait passé à l'état acide. Cette maladie, le plus ordinairement contagieuse, affecte surtout les enfants mal soignés ou d'une faible constitution, notamment ceux qui sont nourris au biberon : elle est commune dans les hôpitaux parmi les nouveau-nés, surtout en hiver et dans les temps humides. Lorsque le muguet n'est accompagné ni de fièvre ni de troubles gastriques et qu'il ne complique aucune maladie, c'est une affection bénigne, qui cède en quelques jours au traitement le plus simple ; mais lorsqu'il vient à la suite d'une maladie aiguë ou chronique grave, c'est toujours un symptôme fâcheux, même chez les adultes. Par lui-même le muguet n'a d'autre effet que d'occasionner une gène momentanée de la succion et de la déglutition ; cependant si les exsudations membraneuses sont assez considérables pour obstruer l'œsophage ou le pharynx, le danger peut être sérieux. — Le traitement se borne à des applications de jus de citron, d'alun, de borate de soude et de calomel en poudre; il faut éviter les corps sucrés.

MUID (du lat. *modius*), mesure de capacité usitée en France pour les liquides et les matières sèches avant l'établissement du système métrique. Elle variait suivant la nature des matières à mesurer, et aussi d'une province à l'autre, pour les mêmes matières. Pour les liquides, le *muid de Paris*, le plus répandu de tous, contenait 288 pintes, et équivalait à 268 litres; celui *de Languedoc* ne valait que 114 litres, tandis que celui *de Bourgogne* en valait 272. Pour les matières sèches, le *muid de Paris*, qui se divisait en 12 *setiers*, équivalait à 18 hectolitres 73 litres, quand il s'agissait du blé; à 37 hectol. 46 lit. pour l'avoine, et à 24 hectolit. 78 lit. pour le sel.

MUIRE. *Voy.* Mure.

MULATRE (de l'espagn. *mulato*, de *mulo*, mulet), dit aussi *Homme de couleur*, *Petit blanc*, individu qui provient de l'union d'un nègre ou d'une négresse avec un individu de la race blanche. Les diverses nuances qui résultent ensuite de l'alliance d'un mulâtre avec un blanc sont désignées d'une manière générale sous le nom de *sang mêlé* ou reçoivent des noms spéciaux : l'individu issu d'un blanc et d'une mulâtresse, ou d'un mulâtre et d'une blanche s'appelle *terceron* ou *morisque* ; le terceron et le blanc produisent le *quarteron*. D'un autre côté, l'union d'un nègre avec une mulâtresse, et réciproquement, donne un *cabre* ou *griffe*. On nomme *casques* les individus nés de l'union de mulâtres entre eux. Les mulâtres sont fiers, sensibles, irascibles et voluptueux ; ils sont en général robustes, bien faits, souples, agiles et nerveux; toutefois, il n'ont pas le plus souvent l'intelligence supérieure des Européens.

MULE, *Mula*, femelle du Mulet. *Voy.* Mulet.

On donne le nom de *mules* (du lat. *mulleus*, espèce de brodequin rouge, de *mullus*, rouget), à des pantoufles à l'usage des dames, qui sont sans quartier et généralement à talon élevé et en cuir rouge. — Il y en avait jadis qu'on mettait par-dessus d'autres chaussures, pour se garantir de la crotte. — La *mule du pape* est une pantoufle sur laquelle il y a une croix, et que le pape donne à baiser à ceux qui lui sont présentés.

On a aussi nommé *mules* les engelures qui viennent aux talons dans les grands froids, et qui les rendent rouges et luisants comme le cuir rouge avec lequel on faisait les talons des chaussures de ce nom. — Les Vétérinaires nomment *mules traversières* ou *traversines* des fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du Cheval.

MULE-JENNY, (c.-à-d. *jenny bâtarde*), métier à filer perfectionné, employé dans presque toutes les filatures de coton (*Voy.* Filature). Il a sur les appareils antérieurement employés l'avantage de conserver le parallélisme au mouvement du *chariot*. La *mule-jenny* fut inventée en 1779, en Angleterre, par Crampton; elle ne fut introduite en France qu'en 1791. Cet appareil exigeait, pour le renvidage, la présence d'un ouvrier appelé *fileur ;* un nouveau perfectionnement, dû à MM. G. Perrin et Arnould (1852) permet de se passer de cet ouvrier.

MULET (de l'espagn. *muleto*), *Mulus*, produit de l'accouplement de l'Ane avec la Jument, ou du Cheval avec l'Anesse ; il prend aussi dans ce dernier cas, le nom de *bardot* ou *bardeau*. La femelle s'appelle *mule*. Le mulet tient de l'âne et du cheval : il a les jambes sèches comme le cheval, et la queue presque nue ; sa tête est plus grosse que celle du cheval, ses oreilles presque aussi longues que celles de l'âne. Les mulets sont impropres à la reproduction ; il paraît qu'il n'en est pas de même des mules. Les mulets sont, en général, plus sobres et plus robustes que les chevaux et vivent plus longtemps. L'Espagne, le Portugal, l'Italie et le midi de la France, élèvent un grand nombre de mulets qui supportent mieux la chaleur et coûtent moins à nourrir que les chevaux : ils portent plus aisément des fardeaux à travers les montagnes; la sûreté de leur marche, leur vigueur pour gravir les sentiers les plus escarpés, leur font donner la préférence sur les chevaux. En France, le Poitou est surtout renommé pour la production des mulets; il en fournit annuellement plus de 16,000. — Les mules étaient autrefois un attelage de luxe; il en est encore ainsi en Espagne et en Italie. Autrefois, en France, c'était la monture ordinaire des magistrats, des médecins et des ecclésiastiques.

On donne quelquefois, par extension, le nom de *mulet* à tout animal de sang mêlé, produit par le croisement de deux espèces voisines. Les *canards mulets* proviennent du Canard musqué originaire du Brésil, et de la Cane barbotine. Le Serin et le Chardonneret produisent un *mulet* qui participe de l'un et de l'autre. Le Dinde blanc et le Dinde noir produisent des Dindes gris ou marbrés. — *Mulet* se dit aussi des Abeilles et des Guêpes de la classe des ouvrières; mais c'est à tort qu'on leur donne ce nom, car elles ne sont d'aucun sexe. *Voy.* Neutre.

Mulet, nom vulgaire du Poisson appelé *Muge*. — *Mulet barbu*, nom vulgaire du *Surmulet*.

MULETTE (p. *moulette*), *Unio*, vulg. *Moule de rivière*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales et type de la famille des Unionidées : coquille bivalve, équilatérale, ronde, ovale ou allongée; généralement épaisse, et presque close ; impressions musculaires très-prononcées ; charnière généralement formée de deux dents cardinales de forme variable, et d'une ou deux dents latérales longitudinales. — Les espèces fossiles apparaissent avec l'étage néocomien. Les espèces aujourd'hui vivantes habitent les eaux douces de tous les climats : la plus connue est la *Mulette des peintres* (*Unio pictorum*), ainsi appelée parce qu'on se sert de ses valves pour mettre l'or et l'argent employés comme couleurs.

MULINUM, genre de la famille des Ombellifères-Orthospermées, type de la tribu des *Mulinées*.

MULLE, *Mullus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes : corps oblong, couvert de larges écailles

dures et rudes ; tête comprimée; nageoires dorsales courtes et très-écartées l'une de l'autre ; deux longs barbillons sous la symphyse de la mâchoire inférieure. Les principales espèces sont le *Rouget* et le *Surmulet* (*Voy.* ces mots). Elles sont communes dans la Méditerranée, et recherchées pour la table.

MULLERINE. *Voy.* TELLURE AURO-PLOMBIFÈRE.

MULLICITE. *Voy.* FER PHOSPHATÉ.

MULOT, *Mus medius*, *M. sylvaticus*, vulg. *Rat des champs*, petit Mammifère rongeur, du genre Rat, a beaucoup de rapport avec la Souris, mais est un peu plus gros, a la tête proportionnellement plus longue et plus grosse, les yeux plus grands et plus saillants, les oreilles plus larges et plus allongées, les jambes plus longues. Son pelage est gris fauve. Les mulots se trouvent dans les forêts et dans les champs, où ils causent de grands dégâts en dévorant les grains et les racines. Ces animaux arrivent en nombre prodigieux, désolent une contrée pendant plusieurs années, et disparaissent ensuite tout à coup pour aller ravager d'autres pays. On les extermine en les assommant, ou bien on les empoisonne en jetant de la noix vomique dans leurs terriers ; mais ce qui en détruit le plus grand nombre, ce sont de petites fosses de $0^m,30$ de profondeur, faites avec la bêche, dont les côtés sont coupés à pic, et que l'on remplit à moitié d'eau ; les mulots tombent dedans accidentellement ou en allant boire, et s'y noient. — On appelle *Petit mulot*, le Rat champêtre ; *Grand mulot*, le Surmulot; *Mulot à courte queue,* le Campagnol.

Mulot volant (*Vespertilio molossus*), espèce de Chauve-Souris, de la famille des Vespertilionidés, a le pelage d'un cendré brun en dessus, et ne dépasse guère $0^m,05$: elle habite la Martinique.

MULQUINERIE (de *mullequin* ou *molequin*, espèce d'étoffe ; du b.-lat. *melocineus*, couleur de mauve; du gr. μολόχη), mot autrefois employé, surtout dans le nord de la France, pour désigner des fabriques de toiles fines, telles que le linon, la batiste, la dentelle, etc. On n'y employait que le beau lin ramé, surtout celui que l'on récoltait dans le Hainaut. Cette branche de l'industrie linière avait pris naissance à Cambrai et elle existait déjà dans le Hainaut au temps où il était gouverné par des comtes particuliers. Depuis, elle se répandit en Flandre, en Picardie et dans toute la Belgique. Elle disparut lorsque les tissus de coton, ainsi que les mousselines, devinrent d'un usage presque général, et que l'on trouva le moyen de filer et de tisser des toiles de mulquinerie à la mécanique.

MULTI (du lat. *multus*, nombreux), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, tels que *multicaule*, *multiflore*, *multiforme*, *multiloculaire*, *multinervé*, *multivalve*, c.-à-d. qui a beaucoup de tiges, de fleurs, de loges, de nervures, de valves, etc.

MULTIPLE (du lat. *multiplex*). On dit qu'un *nombre* est *multiple* d'un autre, quand il le contient un nombre exact de fois, ou ce qui revient au même, quand il est exactement divisible par ce nombre. — Le plus petit *multiple commun* de plusieurs nombres est le plus petit nombre qui soit exactement divisible par ceux-ci. Pour l'obtenir, on les décompose en facteurs premiers, et l'on fait le produit de tous les facteurs différents ainsi obtenus, affectés de leurs plus forts exposants. Inversement un nombre est un *sous-multiple* d'un autre quand il le divise exactement.

Dans tout système de poids et mesures, les unités secondaires sont dites des *multiples* de l'unité principale correspondante, quand elles se composent d'un nombre exact de fois cette unité ; on les appelle *sous-multiples,* quand elles en sont une partie aliquote exacte.

En Géométrie, un *point multiple* est un point où passent plusieurs branches d'une même courbe : tel est p. ex. le centre des *rosaces* ou de la *lemniscate*.

MULTIPLICANDE (du lat. *multiplicandus*, qui doit être multiplié). *Voy.* MULTIPLICATION.

MULTIPLICATEUR (du lat. *multiplicator*, qui multiplie). *Voy.* MULTIPLICATION.

Multiplicateur galvanique. Voy. GALVANOMÈTRE.

MULTIPLICATION (du lat. *multiplicatio*), l'une des quatre opérations fondamentales de l'Arithmétique et de l'Algèbre. La *multiplication des nombres entiers* a pour objet de répéter un nombre appelé *multiplicande* autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre appelé *multiplicateur;* le résultat de l'opération s'appelle *produit*. Ainsi multiplier 5 par 7, c'est répéter 7 fois 5. Le multiplicande et le multiplicateur s'appellent les *facteurs* du produit. La multiplication s'indique à l'aide d'un des signes . ou ×; ainsi le produit de 5 par 7 s'écrit 5 . 7 ou 5 × 7. — La définition précédente subsiste lors même que le multiplicande est une fraction. On l'étend au cas où le multiplicateur est une fraction en disant qu'alors la multiplication a pour objet de *répéter*, non le multiplicande, mais *une de ses parties aliquotes*. Ainsi multiplier 5 par $\frac{4}{7}$, c'est répéter 4 fois le 7e de 5 ; multiplier $\frac{5}{6}$ par $\frac{7}{8}$, c'est répéter 7 fois le 8e de $\frac{5}{6}$. — On peut réunir les deux définitions qui précèdent dans cet énoncé unique : la multiplication a pour objet de composer un nombre appelé *produit* avec le *multiplicande,* comme le *multiplicateur* est composé avec l'unité.

Multiplication des nombres entiers. Elle comprend 3 cas : 1° *Multiplication de deux nombres d'un seul chiffre.* On trouve tous les produits rentrant dans ce cas, dans la table suivante qui est connue sous le nom de *table de Pythagore* ou *de multiplication :*

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	38	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	8

On obtient cette table en écrivant les 9 premiers nombres sur une même ligne horizontale, puis en ajoutant les nombres de la première ligne à eux-mêmes pour former la 2e ; ceux de la 2e à ceux de la 1re pour former la 3e, et ainsi de suite. Pour y trouver le produit de deux nombres d'un seul chiffre, on descend la ligne verticale qui commence par le multiplicande, jusqu'à la ligne horizontale qui commence par le multiplicateur. Le produit est à la rencontre des deux lignes ; — 2° *Multiplication d'un nombre de plusieurs chiffres par un nombre d'un seul :* on multiplie successivement en allant de droite à gauche, chaque chiffre du multiplicande par le multiplicateur; quand le produit ainsi obtenu ne surpasse pas 9, on l'écrit au-dessous tel qu'on le trouve ; s'il surpasse 9, on écrit seulement les unités de l'ordre considéré et l'on retient les dizaines pour les joindre au produit partiel suivant. On continue de la sorte jusqu'au dernier chiffre du multiplicande, au-dessous duquel on écrit le produit correspondant après y avoir joint, s'il y a lieu, la retenue précédente. L'ensemble des chiffres ainsi écrits successivement représente le produit total. — 3° *Multiplication de deux nombres de plusieurs chiffres :* on écrit d'abord le multiplicateur sous le multiplicande ; commençant alors par la droite, on multiplie, à l'aide de la règle du cas précédent, tout le multiplicande par chaque chiffre significatif du multiplicateur, et l'on place le premier chiffre de chacun de ces produits sous le chiffre correspondant du multiplicateur. Ajoutant entre eux les produits partiels ainsi écrits, on a le produit total. — *Cas particuliers :* 1° Pour multiplier un nombre entier par l'unité suivie de zéros, il suffit d'écrire à la suite du multiplicande les zéros du multiplicateur. 2° Quand

le multiplicande et le multiplicateur sont terminés par des zéros, on en fait abstraction dans la multiplication : seulement à la suite du produit, on rétablit tous les zéros supprimés aux deux facteurs. — *Preuve :* Pour faire la preuve d'une multiplication de nombres entiers, il suffit de recommencer l'opération en prenant le multiplicateur pour multiplicande, et réciproquement. On doit ainsi retrouver le même produit que d'abord. — Il existe une autre *preuve* dite *par* 9. Elle est fondée sur ce principe que le produit de deux nombres quelconques est égal à un multiple de 9, plus le produit des deux restes obtenus en les divisant par 9 ; d'où il résulte comme corollaire qu'en divisant par 9 le produit de ces deux restes, on doit obtenir le même reste qu'en divisant le produit total par 9. Or la preuve par 9 consiste pour s'assurer qu'un produit est exact, à vérifier s'il satisfait au corollaire précédent, en ayant soin d'observer que pour trouver le reste de la division d'un nombre par 9, il suffit de faire la somme de ses chiffres et d'en retrancher 9 autant de fois que possible. La preuve par 9 n'apprend pas que le produit est exact, mais que l'erreur, s'il y en a une, est 9 ou un multiple de 9. — On pourrait aussi, par les mêmes procédés, faire la preuve par 11.

Nombres décimaux. Pour multiplier entre eux deux nombres décimaux, on y fait abstraction des virgules, et l'on multiplie les nombres ainsi modifiés, à la manière des nombres entiers; il n'y a plus alors, pour obtenir le produit cherché, qu'à séparer sur la droite du résultat autant de chiffres décimaux qu'il y en avait dans les deux facteurs.

Fractions ordinaires. 1° Pour multiplier une fraction par un nombre entier, ou un nombre entier par une fraction, il suffit de multiplier le numérateur de la fraction par le nombre entier sans toucher à son dénominateur, ou, quand la chose est possible, de diviser son dénominateur par le nombre entier sans toucher à son numérateur. 2° Pour multiplier entre elles deux fractions, on prend pour numérateur du produit le produit de leurs numérateurs, et pour dénominateur le produit de leurs dénominateurs. Cette règle subsiste quand on a plus de deux fractions à multiplier. Si, parmi les fractions à multiplier, il y a des nombres entiers accompagnés de fractions, on convertit l'entier et la fraction qui l'accompagne en une seule fraction, et l'on rentre dans le cas général.

Multiplication algébrique. Elle a pour objet, étant données deux ou plusieurs expressions algébriques, d'en trouver une nouvelle, dont la valeur numérique soit toujours égale au produit des valeurs numériques des premières, lorsque les lettres qui y entrent y reçoivent elles-mêmes des valeurs. 1° *Pour multiplier entre eux deux ou plusieurs monômes*, on multiplie d'abord entre eux leurs coefficients, ce qui donne le coefficient du produit, puis on écrit une seule fois toutes les lettres des facteurs, en leur donnant pour exposant la somme des exposants qu'elles ont dans les différents facteurs. 2° *Pour multiplier un polynôme par un monôme*, ou *un monôme par un polynôme*, on multiplie tous les termes du polynôme par le monôme, et l'on a ainsi les différents termes du produit, auxquels on conserve les signes des termes correspondants du polynôme. 3° *Pour multiplier entre eux deux polynômes*, on multiplie successivement tous les termes du multiplicande par chaque terme du multiplicateur, ce qui donne les différents termes du produit, et l'on fait précéder du signe + ceux qui proviennent de deux termes de même signe, et du signe —, ceux qui proviennent de deux termes de signes contraires. Dans la pratique, on est dans l'habitude d'ordonner les deux facteurs par rapport aux puissances croissantes ou décroissantes d'une même lettre, et l'on a soin de placer les termes semblables du produit, au fur et à mesure qu'on les obtient, dans une même colonne verticale, ce qui a pour effet d'en faciliter la réduction.

MUNGOS. *Voy.* MANGOUSTE.

MUNICIPAL (du lat. *municipalis*, de *municipium*, pour *qui munia capit*, qui admet les charges civiles; ville s'administrant elle-même). Les Romains donnaient le nom de *municipes* ou *villes municipales* aux villes étrangères dont les habitants jouissaient des mêmes droits et des mêmes privilèges que ceux de Rome, tout en se gouvernant par leurs propres lois : c'est en cela qu'elles différaient des colonies, dont les citoyens étaient astreints aux mêmes lois et aux mêmes règlements que ceux de Rome. On distinguait originairement deux classes de *municipes*, ceux qui jouissaient du droit de suffrage et ceux qui n'en jouissaient pas : les habitants des premiers pouvaient seuls aspirer aux magistratures dans Rome même; plus tard ce droit fut étendu à tous les municipes. Il n'y eut d'abord de municipes qu'en Italie ; mais bientôt les provinces de l'Empire en eurent aussi.

Bien avant la conquête des Gaules par César, les Gaulois jouissaient du régime municipal ; chez eux, un *sénat* ou *curie*, composé des citoyens les plus distingués, formait dans chaque ville le conseil municipal, et délibérait sur les intérêts de la commune. Cette liberté fut conservée par César et par les deux premières races des rois francs : chaque ville municipale choisissait ses propres magistrats, et ceux-ci se réunissaient dans des assemblées périodiques. Privées pour la plupart de ce droit par la féodalité, les villes le reconquirent peu à peu. — Voir : J. Caillet, *Du système municipal dans l'empire romain* (complém. de l'Encyclopédie moderne); Raynouard, *Histoire du droit municipal en France* (1829), et COMMUNES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Quant à notre *organisation municipale* actuelle, les bases en ont été jetées en 1789 et 1791 et elle repose aujourd'hui sur les lois des 21 mars 1831, 22 juillet 1837, 7 juillet 1852, 2 avril 1855 et 24 juillet 1867. *Voy.* CONSEIL MUNICIPAL, MAIRE, etc.

MUNICIPALITÉ, se dit du corps des officiers civils élus par une commune pour gérer ses intérêts ; de la circonscription de terrain administrée par les magistrats *municipaux*, et de la maison où ces magistrats remplissent leurs fonctions (*Voy.* MAIRIE, HÔTEL DE VILLE). — Les municipalités prirent leur origine dans les *municipes* romains (*Voy.* ci-dessus), dont quelques-uns se perpétuèrent jusqu'à nos jours. Les municipalités sont administrées aujourd'hui par deux pouvoirs : le *maire*, pouvoir exécutif, assisté de ses adjoints, et le *conseil municipal*, pouvoir législatif. *Voy.* ces deux mots et COMMUNE.

MUNICIPES. *Voy.* MUNICIPAL.

MUNITIONNAIRE (de *munition*), celui qui est chargé de fournir les vivres nécessaires à la subsistance des troupes. L'institution des *munitionnaires généraux* remonte au règne de Henri III, en 1574 ; mais ce n'est qu'en 1648 qu'on peut placer l'établissement de l'entreprise régulière des vivres et des fourrages. Sous le premier Empire plusieurs munitionnaires, entre autres Ouvrard et Séguin, acquirent une certaine célébrité. — Pour les obligations auxquelles sont soumis les munitionnaires, *Voy.* FOURNISSEURS.

MUNITIONS (du lat. *munitio*, de *munire*, munir, approvisionner), provisions des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. Les *munitions* comprennent, outre les vivres, qu'on appelle *munitions* de bouche, la poudre, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, et en général tout le matériel d'une armée ou d'une place, qu'on appelle *munitions de guerre*. — La détention de *munitions de guerre* est défendue par diverses lois, notamment par celle du 24 mai 1834 ; elle est punie d'un emprisonnement et d'une amende, dont la quotité varie selon les cas (art. 2, 3 et 4). —

On appelle *munitions navales* tous les objets de guerre ou d'approvisionnement embarqués sur les bâtiments de l'État ou emmagasinés dans les arsenaux. Elles comprennent les bois de construction, les chanvres, cordages, toiles à voiles, et en général

tout ce qui sert à la construction, à l'ornement et à l'équipement des bâtiments.

Pain de munition, pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture. Longtemps composé de farine mélangée et fort grossière, ce pain diffère peu aujourd'hui du pain ordinaire.

Fusil de munition, ancienne arme des soldats d'infanterie. *Voy.* FUSIL.

MUNTJAC, espèce de Cerf indien. *Voy.* CERVULE.

MUPHTI, prêtre mahométan. *Voy.* MUFTI.

MUQUEUX (du lat. *mucosus*). Les *membranes muqueuses* sont les membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée, tels que les appareils gastro-intestinal, pulmonaire et génito-urinaire. Elles sont parsemées d'une grande quantité de cryptes ou follicules qui fournissent une humeur visqueuse nommée *mucus* (*Voy.* ce mot), et forment une sorte de peau interne, qui a un grand rapport avec le tissu cutané : elles sont revêtues d'un véritable épiderme, l'*épithélium* (*Voy.* ce mot). Les membranes muqueuses sont sujettes à de fréquentes inflammations (*Voy.* CATARRHE); elles sont souvent le siége de productions anomales, kystes, cancers, etc.

On appelle en général *maladies muqueuses*, *phlegmasies muqueuses*, celles qui affectent le système muqueux en tout ou en partie; *fièvre muqueuse*, une fièvre caractérisée par l'inflammation des membranes muqueuses et qui n'est qu'une variété de la *fièvre typhoïde*. *Voy.* ce mot.

MUR (du lat. *murus*), ouvrage de maçonnerie qui sert à faire les côtés d'une maison, à enclore quelque espace, à le séparer d'un autre ou à le diviser. On fait les murs en pierres de taille, en moellons, en briques, en pisé, en terre même. Les murs d'enclos sont couverts par une espèce de petit toit, appelé *chaperon*, dont la disposition indique quel en est le propriétaire. *Voy.* CHAPERON, CORBEAU et MITOYENNETÉ.

On appelle *gros murs* ceux qui forment l'enceinte d'un bâtiment, et qui portent les combles, les voûtes; *mur de face*, le gros mur qui forme la face principale d'un bâtiment; *mur latéral*, celui qui forme l'un des côtés; *mur de pignon*, un mur qui s'élève jusqu'au-dessous du toit, le supporte, et en a la forme inclinée; *mur de refend*, celui qu'on élève entre les gros murs, pour diviser l'intérieur du bâtiment; *mur mitoyen*, le mur qui sépare deux propriétés et qui est commun à toutes deux; *mur de parpaing*, un mur formé de pierres qui en traversent toute l'épaisseur; *mur d'appui*, un mur qui n'est qu'à hauteur d'appui, qui n'est élevé que d'un mètre environ; *mur de terrasse*, un mur qui retient les terres d'une plate-forte, d'une terrasse, d'un jardin, d'un boulevard, etc.; *mur de douve*, le mur intérieur d'un réservoir; *mur en ailes*, celui qui va en diminuant depuis le dessus d'un mur de clôture, et qui sert à arc-bouter le mur de face et le pignon d'un corps de logis qui n'est pas appuyé d'un autre; *mur en décharge*, celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie; *mur en l'air*, celui qui ne porte pas de fond, mais qui porte à faux, comme sur un arc ou une poutre en décharge; *mur planté*, celui qui est fondé sur un pilotis ou sur une grille de charpente; *mur de dossier*, celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés des tuyaux de cheminée; *mur en surplomb*, *déversé* ou *forjeté*, celui qui penche en dehors; *mur bouclé* ou *soufflé*, celui qui fait ventre, avec crevasses, et qui est près de sa ruine.

MURAILLE. Quand ce mot n'est pas synonyme de *mur*, il se dit surtout d'une construction propre à défendre un château-fort, une ville, un pays même. — Pour la *Grande muraille*, en Chine, *Voy.* MURAILLE, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

MURAILLE. Les Vétérinaires appellent ainsi l'épaisse couche cornée qui enveloppe le pied du cheval. Elle représente un cercle dont la partie postérieure se plierait en deux branches droites, ou plutôt une sorte de pyramide dont les deux jambages portent le nom de *barres*. Les deux angles d'inflexion de la muraille sont appelés les *talons*.

MURAL (CERCLE), en Astronomie. *Voy.* CERCLE.

Couronne murale. *Voy.* COURONNE.

MURCHISONIE, *Murchisonia*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches : coquille oblongue et turriculée, présentant sur le bord du labre une longue fente qui s'oblitère progressivement à mesure que la coquille s'accroît. — Toutes les espèces connues appartiennent aux terrains paléozoïques.

MURCHISONIEN (ÉTAGE). *Voy.* SILURIEN (ÉTAGE).

MURCHISONITE, substance minérale opaque, d'un blanc rougeâtre, qui cristallise en prismes obliques à base rectangle. C'est un silicate double d'alumine et de potasse. On trouve la murchisonite à Dawlisch en Angleterre, dans un conglomérat.

MÛRE (du lat. *mora*), *Morum*, fruit du *Mûrier*. On donne aussi ce nom aux fruits de diverses espèces de *Ronces*. Ces fruits ont une saveur à la fois sucrée et acide assez agréable. On en fait un *sirop* qui est un peu astringent. *Voy.* ci-après MURIER NOIR.

MURE ou MUIRE (du lat. *muria*, saumure), noms qu'on donne dans les salines à l'eau mère qui reste après la cristallisation du sel, ainsi qu'à l'eau saturée de sel, après qu'on lui a fait subir l'évaporation nécessaire. On applique aussi ces noms aux eaux imprégnées de sel marin, et même aux eaux naturellement salées.

MURÈNE, *Muræna*, vulg. *Flûte*, genre de Poissons malacoptérygiens apodes, de l'ordre des Squamodermes, famille des Anguilliformes : point de nageoires pectorales, opercules peu visibles, estomac en forme de sac court. La *M. commune* (*M. helena*), très-répandue dans la Méditerranée, est un poisson rusé, carnassier et vorace, qui ne porte qu'une seule rangée de dents aiguës à chaque mâchoire, et dont le corps, long de plus d'un mètre, est marbré de brun sur un fond jaunâtre. Sa chair est blanche, grasse et tendre : les Romains élevaient ces poissons dans des viviers creusés près de la mer; on connaît la cruauté de Védius Pollion, qui nourrissait ses murènes avec les corps des esclaves qu'il faisait mourir. On a longtemps attribué à la graisse ainsi qu'à la peau et au fiel de ce poisson des vertus thérapeutiques que l'expérience n'a pas confirmées. — Une autre espèce est plus connue sous le nom de Congre (*Muræna conger*). *Voy.* CONGRE.

MUREX (mot latin qui signifie pointe de roche), nom commun à différentes espèces de coquilles univalves, hérissées de pointes rocailleuses (*Voy.* ROCHER) : c'est d'une de ces espèces que les anciens tiraient la pourpre. *Voy.* POURPRE.

MUREXIDE. *Voy.* PURPURATES.

MURIATES (du lat. *muria*, saumure), ancien terme de Chimie, servait à désigner les sels qu'on appelle aujourd'hui *chlorures* ou *chlorhydrates* (*Voy.* ces mots). Le *M. de soude* est le sel marin ou sel de cuisine; le *M. d'ammoniaque* est le sel ammoniac.

MURIATIQUE (ACIDE). *Voy.* CHLORHYDRIQUE (ACIDE).

MURICAIRE, nom donné à cause des pointes qui hérissent ses graines à la *Bunias prostrata*, espèce du genre *Bunias*, famille des Crucifères.

MÛRIER (de *mûre*), *Morus*, genre type de la famille des Morées ou Moréacées, détachée de celle des Urticées, renferme des arbres lactescents, à feuilles alternes, simples et souvent découpées; à fleurs monoïques disposées en chatons solitaires ou réunis à l'aisselle des feuilles : les chatons mâles cylindriques et pendants, les chatons femelles plus courts. Le fruit, ou *mûre*, est une sorose formée d'akènes enveloppés et réunis par les calices qui, après la floraison, se renflent et deviennent pulpeux.

Les principales espèces sont : 1° le *Mûrier noir* (*Morus nigra*), originaire de l'Asie Mineure. C'est un arbre haut de 8 ou 10^m, au tronc épais, à l'écorce rude, aux branches longues, formant une tête

arrondie et touffue; ses feuilles en cœur, dentées, aiguës, sont un peu épaisses et rudes au toucher. Son fruit est ovale, épais, d'un pourpre noir, d'une saveur agréable et fraîche : on en compose un sirop que l'on emploie contre les inflammations légères de la gorge. Le suc de ce fruit noircit les mains et laisse sur le linge des taches difficiles à effacer : il sert à donner de la couleur au vin et aux liqueurs. Le bois du mûrier noir est employé par les tourneurs et les ébénistes; avec son écorce on fabrique des cordes et du papier. Enfin, ses feuilles, bien qu'inférieures en qualité à celles du mûrier blanc, peuvent servir, en cas de nécessité, pour la nourriture du ver à soie.

2° Le *Mûrier blanc* (*M. alba*), le seul qui jusqu'à présent ait été cultivé en grand sur tous les points du midi de la France. Cet arbre est originaire de la Chine : il s'élève à 8 et 10^m dans les climats tempérés et jusqu'à 17^m dans le midi de l'Europe. Sa tige se divise en branches éparses et nombreuses; ses feuilles glabres, d'un vert luisant, sont pétiolées, ovales, un peu échancrées en cœur et dentées sur leurs bords; ses fruits sont blanchâtres, quelquefois roses ou même rouges; ils ont la même saveur et les mêmes usages que les mûres noires. Les principales variétés sont : la *colombasse*, très-anciennement connue : sa feuille, petite et mince, est très-*soyeuse* (c.-à-d. que les vers qui s'en nourrissent donnent beaucoup de soie); la *colombassette rose*, à feuilles un peu plus grandes et d'un vert plus foncé, à fruits rougeâtres; la *colombassette verte*, à feuilles moins fines, mais plus grandes et plus allongées, à fruits petits et bleuâtres; la *rabalayre* ou *traîneuse*, à feuilles moins nombreuses : elle ne porte que peu de fruits; la *poumaou* ou la *pomme*, à feuille grande, fine et ronde : l'arbre produit des jets courts, mais très-feuillés; l'*amelia* ou l'*amande*, à feuille ovale, épaisse, pesante : elle résiste aux hivers rigoureux; la *fourcade* ou la *fourche*, à feuille presque ronde : elle produit beaucoup; la *dure*, qui doit son nom à la difficulté qu'on éprouve à détacher les feuilles de leurs rameaux; l'*admirable*, à feuilles très-grandes; mais en raison de leur épaisseur, on ne les donne aux vers qu'après leur quatrième mue;

3° Le *Mûrier multicaule* (*M. multicaulis*, *M. cucullata*, *M. bullata*), dit aussi *Mûrier des Philippines* : cette espèce, importée de Manille au Sénégal en 1824, et quelques années plus tard dans le midi de la France, y est aujourd'hui très-multipliée. Elle se distingue par ses feuilles d'un vert gai, rudes en dessus, pubescentes en dessous, très-acérées, à pétiole presque cylindrique, canaliculé en dessus; les fruits sont oblongs, non pendants, petits : ils passent successivement du blanc au rouge et enfin au noirâtre.

Dès que le mûrier est dépouillé de ses premières feuilles, on s'empresse de le tailler, afin qu'il ait encore le temps de pousser des rameaux qui puissent se changer en bois parfait avant les premières gelées; ce sont ces jeunes pousses qui doivent porter la feuille destinée à la nourriture des vers de l'année suivante. — Les mûriers blancs se multiplient par graines, et pour cela on est dans l'usage d'écraser les mûres sur de vieilles cordes, ou de les frotter fortement avec une poignée de ces fruits mûrs et d'enterrer la corde ainsi chargée de graine dans une terre légère et meuble. Quant au plant nommé *pourette*, on le met en pépinière, en haie, en taillis, suivant que l'on veut conserver l'arbre en buisson ou le faire filer à haute tige.

Le mûrier est connu de toute antiquité. Les Grecs et les Romains connaissaient les deux variétés blanche et noire. L'application du mûrier à l'éducation du ver à soie remonte, dit-on, en Chine, à l'an 2698 avant Jésus-Christ. On en fait honneur à l'impératrice Houi-Tseu, femme de Hoang-Ti; de là elle passa dans l'Inde et la Perse. Vers le milieu du VIe siècle, sous l'empereur Justinien, deux moines apportèrent des Indes à Constantinople le mûrier blanc et des œufs de ver à soie. De Constantinople, ce mûrier se répandit dans une grande partie de la Grèce, et plus tard le Péloponèse échangea son nom contre celui de Morée, tant le mûrier (*morus*) s'y était multiplié. Au XIIe siècle, on commença à cultiver cet arbre en Sicile et en Italie, surtout en Calabre, et, sous Charles VIII, après son expédition en Italie (1494), quelques pieds en furent transportés en France. Charles IX, Henri II et Henri IV favorisèrent la multiplication du mûrier; ce dernier, par le conseil d'Olivier de Serres, et malgré l'opposition de Sully, en établit des pépinières. Plus tard, Colbert fit distribuer les pieds qu'on retirait de ces pépinières, et ce fut ainsi que tout le Midi se peupla de mûriers. Sous Louis XV, de nouvelles pépinières royales furent établies dans les provinces du centre et les plants en furent gratuitement distribués. Depuis, la culture du mûrier s'est répandue par toute la France.

Dans l'Asie équatoriale, on cultive spécialement pour la nourriture des vers à soie le *Mûrier de l'Inde* (*M. indica*, *M. australis*, *M. intermedia*). Le *M. rouge* (*M. rubra*), originaire du Canada et des États-Unis, ne se cultive chez nous que comme arbre d'agrément. — Le *M. à papier*, avec lequel les Chinois fabriquent de la toile et du papier, constitue un genre particulier (*Voy.* BROUSSONÉTIE). Le *M. des teinturiers* (*M. tinctoria*) est une espèce du genre *Maclure*.

MURIQUÉ (du lat. *murex*, pointe), se dit, en Botanique, des organes arrondis hérissés de pointes ou aiguillons à base élargie : telles sont les semences de la *Muricaire* et la *Pomme épineuse*.

MURON, nom vulgaire du *Framboisier sauvage*.

MURRHINS (VASES). *Voy.* VASES.

MUS, nom latin du *Rat*, a formé les mots *Murins*, *Muridés* donnés au groupe de Mammifères rongeurs dont le Rat est le type. *Voy.* RAT.

MUSA, plante. *Voy.* BANANIER.

MUSACÉES (du g.-type *Musa*), famille de plantes Monocotylédones périspermées, renferme des végétaux herbacés ou vivaces, dépourvus de tiges ou munis d'un bulbe allongé, cylindrique, en forme de tige, offrant quelquefois un stipe ligneux et simple; à feuilles entières, longuement pétiolées, embrassantes à la base; à fleurs grandes, nombreuses et renfermées dans des spathes : calice irrégulier à 6 divisions, 6 étamines, anthères linéaires introrses; ovaire infère à 3 loges; style simple. Le fruit est ou une capsule à 3 loges polyspermes, ou un fruit charnu et indéhiscent. Les Musacées habitent pour la plupart les régions intertropicales : elles se recommandent quelques-unes par leur utilité, toutes par leur beauté. — La famille a été divisée en deux tribus : les *Uraniées* et les *Héliconiées*, et comprend, outre le genre type *Musa* ou Bananier, les genres *Ravenala*, *Strelitzia* et *Heliconia*.

MUSARAIGNE (du lat. *musaraneus*, de *mus*, rat, et *aranea*, araignée), *Sorex*, genre de Mammifères insectivores, type de la fam. des Soricidés : ce sont des animaux nocturnes, assez semblables aux souris et presque aveugles, qui habitent solitaires des trous dans la terre ou les vieux murs : ils ont le corps allongé, ainsi que la tête, le museau fort pointu, les oreilles larges, la queue plus ou moins longue; les poils doux et soyeux : ils portent sur les flancs des glandes sébacées qui laissent suinter une humeur grasse et odoriférante. On distingue : la *Musaraigne commune* ou *Musette* (*S. araneus*), longue de 0^m,08, non compris la queue : elle est d'un gris brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous et a les dents blanches; elle vit dans les bois et l'hiver se rapproche des habitations; la *M. d'eau* (*S. fodiens*), de la même grosseur que la précédente, mais dont les couleurs sont plus vives; la *M. carrelet* (*S. tetragonurus*), qui n'a guère plus de 0^m,06 : sa queue est *carrée*, d'où son nom; la *M. rayée* (*S. variegatus*), qui porte sur le chanfrein une petite raie blanche, etc. Les musaraignes méritent d'être protégées parce qu'elles détruisent une grande quantité d'insectes nuisibles.

MUSC ou PORTE-MUSC, *Moschus moschiferus*, es-

pèce du genre Chevrotain, renferme des animaux ruminants assez semblables aux chevreuils, hauts de 0m,50 sur 1m de long : leurs jambes de devant sont droites, frêles, légères et flexibles; celles de derrière lourdes, robustes et fortement arquées; leur pelage est d'un brun gris de fer foncé. Cet animal habite les montagnes de l'Asie orientale : on le trouve en Chine, au Thibet, au Bengale, en Tartarie, au Tonquin; c'est lui qui fournit la substance odorante appelée *musc*. Demi fluide chez l'animal vivant, plus ou moins solide après sa mort, le *musc* est contenu dans une poche particulière qui se trouve sous le ventre du mâle et forme une dépendance du canal de l'urètre. Les poches de musc qu'on rencontre dans le commerce, et qui nous arrivent dans des boîtes de plomb, sont de trois sortes : le *musc Tonquin*, le plus estimé, qui vient de Chine; le *musc Kabardin*, qu'on tire du Thibet, et le *musc du Bengale*. Cette substance est ordinairement en grains irréguliers, d'un brun rougeâtre, douce et onctueuse au toucher, légèrement humide et d'une odeur forte et pénétrante, qui persiste longtemps. On l'emploie surtout comme parfum; c'est aussi un médicament fort énergique : il est excitant et antispasmodique; on en fait usage pour combattre les maladies nerveuses.

Le *musc* n'est point dû exclusivement au *Porte-musc* : le *Pécari*, l'*Ondatra*, le *Desman*, le *Cervule musc* et quelques autres mammifères étrangers fournissent aussi une espèce de musc. Parmi nos animaux indigènes, le *Blaireau*, la *Fouine*, le *Rat musqué*, ont une odeur de musc très-prononcée. Les substances appelées *civette*, *ambre gris*, *castoréum*, ont beaucoup d'analogie avec le musc. Plusieurs végétaux contiennent aussi le principe musqué d'une manière très-évidente.

Musc artificiel, résine jaune qui a l'odeur du musc, et qu'on obtient en traitant 1 p. d'huile de succin rectifiée par 4 p. d'acide nitrique pur.

Herbe au musc, nom vulgaire de l'*Ambrette*.

MUSCADE (du b.-lat. *moschatus*, musqué), *Nux moschata*, fruit du *Muscadier* (*Voy.* ce mot) : c'est proprement l'amande de ce fruit. Les Hollandais l'appellent *manèque*.

Rose muscade, variété de Rose ainsi nommée à cause de son odeur particulière.

MUSCADIER (de *muscade*), *Myristica*, genre type de la famille des Myristicacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux ayant le port du Laurier, et propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Le *Muscadier aromatique* (*M. aromatica* ou *moschata*), se trouve particulièrement dans le groupe de Banda, de l'archipel des Moluques : c'est un arbre d'environ 10m, à tête arrondie; à feuilles ovales, lancéolées, d'un beau vert en dessus, blanchâtres en dessous; à fleurs petites, jaunâtres, dioïques, en grappes pédonculées. Le fruit, ou *noix muscade* est une baie presque sphérique, jaune à maturité, grosse comme une pêche-brugnon. L'enveloppe extérieure (*brou*), blanchâtre, charnue, s'ouvre en deux valves, et contient un suc astringent, d'une saveur très-âcre; l'enveloppe moyenne (*arille*), connue sous les noms de *macis* et de *fleur de muscade*, est charnue, fibreuse, laciniée, d'un rouge écarlate fort vif, qui jaunit en vieillissant; l'enveloppe intérieure, dure, mince, brune ou noirâtre, recouvre une amande qu'on appelle *muscade*, dont la chair est très-dure, blanche, huileuse, très-odorante, parsemée de veines grasses, rameuses. Le muscadier est continuellement en fleurs et en fruits. Son bois est très-léger, blanc et sans odeur : on en fait de petits meubles à l'usage des dames. — On distingue comme variétés du *Muscadier aromatique*, le *M. royal*, caractérisé par des noix plus grosses, que leur macis déborde au sommet, et le *M. vert*, dont les noix ont un macis plus court. Quant à la *muscade*, on distingue dans le commerce : la *M. ronde*, qui est de la grosseur d'une petite noix; sillonnée en tous sens, et marbrée de rouge vif intérieurement; la *M. longue*, moins aromatique et d'une saveur moins piquante que la muscade ronde; la *M. en coque*, qui est enfermée dans son brou desséché. On distingue aussi, sous le rapport de la qualité : la *M. femelle*, ronde, pesante, d'un gris un peu terne, et très-aromatique, et la *M. mâle* ou *M. sauvage*, plus grosse et d'une forme plus allongée, mais dont la saveur est moins aromatique.

L'emploi de la muscade dans l'art culinaire, pour exciter l'appétit, relever et aromatiser les aliments, est connu de tout le monde; les Indiens la mâchent souvent. On retire de la muscade et de son macis une huile essentielle avec laquelle on fait des onctions sur les membres paralysés (*huile* ou *beurre de muscade*). Cette huile entre dans la composition de certaines préparations médicinales très-excitantes.

La muscade était connue des Égyptiens, car on en a rencontré des fragments dans les momies; cependant ce n'est que dans les auteurs arabes, notamment dans Avicenne, qu'on en trouve la description. Les Européens ne la connurent qu'au XVe siècle. Pendant longtemps les Portugais, puis les Hollandais, eurent le monopole du commerce de la muscade; mais le muscadier ayant été transporté par Poivre, en 1770, à l'île Bourbon et à l'île de France, il se répandit bientôt à la Martinique et à Cayenne, et l'Europe fut affranchie de ce monopole.

Il existe, à la Guyane, une espèce particulière appelée *Muscadier à suif* (*M. sebifera*), dont les graines, pilées et soumises à l'ébullition, donnent un suif jaunâtre avec lequel on fabrique des chandelles. Le suc de ses rameaux, âcre et astringent, est antiscorbutique et antiodontalgique.

MUSCARDIN, petit Mammifère rongeur. *Voy.* LOIR.

MUSCARDINE, maladie des Vers à soie qui enlève annuellement le quart de ces insectes, est due à la présence d'un Champignon parasite, le *Botrytis bassiana*, qui se développe dans l'animal aux dépens de sa graisse. Le défaut d'air et l'encombrement des magnaneries paraissent être les causes qui contribuent le plus ordinairement au développement de cette maladie. Une fois qu'un atelier en a été infecté, il est très-difficile d'en empêcher la reproduction. Il ne faut pas confondre cette affection avec la *pébrine*. *Voy.* ce mot.

MUSCARI, *Muscari*, genre de la famille des Liliacées, très-voisin des Jacinthes, renferme de petites plantes à racine bulbeuse, à feuilles radicales, à fleurs en épi, toutes européennes. Quatre ou cinq espèces sont indigènes en France. Le *Muscari chevelu*, vulg. *Vaciet*, *Jacinthe à toupet*, dont la hampe, haute de 0m,40 à 0m,50, est chargée de 50 à 80 fleurs en grappes, d'un bleu rougeâtre, est cultivé dans les jardins. Une de ses variétés, le *Muscari monstrueux*, ou *Jacinthe de Sienne*, *Lilas de terre*, etc., porte des fleurs en panache, de couleur bleu lilas.

MUSCAT, nom que l'on donne à plusieurs variétés de Raisin d'un goût excellent et parfumé, qu'on a comparé à l'odeur du musc. On cite particulièrement le *raisin d'Alexandrie*, le *muscat blanc*, le *muscat noir*, *rouge*, *violet*.

Vins muscats. En France, ce sont les vignobles de Lunel et de Frontignan qui donnent les meilleurs vins muscats. On estime encore les muscats rouges et blancs de Cassis, de la Ciotat et de Beaumes, en Provence. A l'étranger, on cite les muscats de Toscane, de Cagliari, de Syracuse, de Chypre et de Candie. Le muscat d'Alexandrie, ou *muscat lombard*, est rangé parmi les liqueurs.

On donne aussi le nom de *Muscat* à plusieurs espèces de Poires qui ont un goût musqué; tels sont : le *petit Muscat*, petite poire hâtive; le *M. fleuri*, petite poire d'été, ronde, lisse, vert jaunâtre et roussâtre; le *M. royal*, poire d'été d'un gris fauve, à peau rude; le *M. Robert*, poire d'été lisse et d'un vert jaunâtre; le *M. d'Allemagne*, grosse poire d'automne conique, mi-partie cendrée et rouge; le *M. vert*, ou *Cassolette*, petite poire d'été d'un rouge terne un peu jaunâtre.

MUSCHELKALK (c.-à-d. en allem. *calcaire coquillier*). *Voy.* CONCHYLIEN (ÉTAGE).

MUSCICAPA, nom latin scientifique du genre *Gobe-mouche*. *Voy.* ce mot.

MUSCIDES (du lat. *musca*, mouche), tribu d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, est surtout caractérisé par un suçoir formé de deux pièces, couché dans la rainure supérieure d'une lèvre rétractile, et par des antennes de 3 articles. Les Muscides ont presque toutes l'aspect de la Mouche domestique. Leurs larves sont des vers blancs, coniques, ridés, qui vivent dans les matières putréfiées, le fumier, les terres grasses, etc. Cette tribu importante a été l'objet de nombreux travaux, et a subi de fréquentes modifications sous le rapport des genres qui la composent. M. Macquart la subdivise en 3 sections : 1° les *Créophiles*, renfermant 7 sous-tribus, et notamment les *Muscies* (Mouches), 2° les *Anthomyzides*, 3° les *Acalyptères*.

MUSCIPETA, nom latin scientifique du genre *Moucherolle*. *Voy.* ce mot.

MUSCLES, en lat. *musculi*, nom donné en Physiologie et en Anatomie, à des organes charnus, formés de la réunion de fibres qui se raccourcissent sous l'influence de la volonté ou de certaines irritations (*Voy.* CONTRACTILITÉ), et qui produisent tous les mouvements des animaux. — Les muscles constituent des masses, vulgairement appelées *chairs*, dont l'aspect est très-variable suivant l'âge, le sexe, le tempérament et la profession. La sensibilité y est peu développée et infiniment moindre que dans la peau. Ils sont le siége du sentiment de *fatigue* qu'on éprouve après un violent exercice : cet effet paraît corrélatif d'une modification chimique ; le muscle fatigué exerce sur les extrémités nerveuses une réaction acide qui donne son mauvais goût à la chair des animaux surmenés.

La force contractile d'un muscle est proportionnelle à son volume, à la distance de son point d'attache à son point d'appui, à l'ouverture de l'angle sous lequel il agit. Elle augmente souvent d'une manière sensible dans la colère, l'épilepsie et certaines fièvres. Elle acquiert de l'intensité par l'exercice, comme on le remarque souvent chez les boulangers, les forgerons, les forts de la halle. Après la mort, le tissu des muscles prend une dureté particulière et passagère, la *rigidité cadavérique*.

On distingue les muscles en trois catégories : 1° les *muscles de la vie animale*, soumis à l'influence de la volonté : la fibre élémentaire est constituée chez eux par une enveloppe (*sarcolemme*) enfermant une matière semi-fluide, colorée, se présentant avec une apparence striée transversalement ; 2° les *muscles de la vie végétative*, soustraits à la volonté, formés de fibres-cellules très-allongées, non striées ; 3° les *muscles mixtes*, comme le cœur, à faisceaux striés, sans sarcolemme. L'activité se manifeste dans les premiers par une secousse brusque ; dans les seconds, par une ondulation lente ; dans les derniers, par un battement. — On a ramené les muscles volontaires à trois types : les *muscles longs* qui occupent les membres, les *muscles larges*, situés à la périphérie et dans les cavités du tronc, et les *muscles courts*, dans la région des os courts. Il est rare que les deux insertions d'un muscle soient mobiles : l'une d'elles au moins est fixe : elle se fait sur un os par l'intermédiaire d'un cordon fibreux ou *tendon*, improprement désigné dans le langage vulgaire par le nom de *nerf*. Dans les muscles longs, tantôt les fibres sont parallèles, et forment un faisceau dont la partie moyenne s'appelle *ventre* et les extrémités, *tête* et *queue* ; tantôt elles se divisent, à leurs extrémités, en plusieurs tendons (*fléchisseurs des doigts*) ; tantôt elles sont annulaires (*sphincters des lèvres, de l'anus*, etc.). On ne compte pas moins de 350 à 400 muscles dans le corps humain. On les a dénommés, soit d'après leur position (*brachial, fémoral, iliaque*), soit d'après leur figure (*dentelé, rhomboïde, carré, trapèze*), soit d'après leur usage (*extenseur, élévateur* ou *abaisseur, abducteur* ou *adducteur*), tous noms qui portent avec eux-mêmes leur explication. On appelle généralement *muscles antagonistes* les muscles dont l'action produit un effet contraire (*M. abaisseurs* et *élévateurs, M. labial* et *M. buccinateur, M. inspirateurs* et *expirateurs*, etc.). Certains auteurs désignent les muscles en indiquant leurs insertions (*M. iliaotrochanter, dorso-sus-acromien*, etc.).

Les muscles peuvent être le siége de plusieurs maladies, telles que *convulsions, crampes, douleurs, rhumatismes, efforts, lumbago*, etc. *Voy.* ces mots.

Chez les Animaux inférieurs, les muscles sont remplacés par une substance contractile sans organisation. *Voy.* SARCODE.

MUSCULAIRE (FIBRE). *Voy.* FIBRE et MUSCLES.

— *Force musculaire. Voy.* MUSCLES.

MUSCULINE. *Voy.* SYNTONINE.

MUSEAU (du b.-lat. *musellus*, du lat. *morsus*), partie de la tête du Chien, du Renard et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez ; se dit surtout lorsque cette partie avance beaucoup au delà du front, de manière à rendre les mâchoires saillantes.

On nomme vulg. *Museau de brochet*, une espèce de Crocodile ; *M. allongé*, certains Poissons du genre Gymnote ; *M. pointu*, une espèce de Raie.

MUSÉE (du gr. μουσεῖον), en latin *Museum*. Les anciens donnaient le nom de *musée* non-seulement à tout temple consacré aux Muses (*Musée* d'Athènes, de Thespies, etc.), mais à tout édifice où l'on s'occupait, sous l'invocation des Muses, de lettres, de sciences ou d'arts : le *Musée d'Alexandrie* (*Voy.* MUSÉUM) a été célèbre entre tous sous ce dernier rapport. Aujourd'hui, on donne le nom de *musée* à toute collection considérable d'objets rares et curieux appartenant aux arts, aux sciences et même à l'industrie. Les plus célèbres musées sont : en France, le *Musée du Louvre* (qui comprend le *M. des tableaux et des dessins*, ouvert en 1793 ; le *M. des antiques*, sculpture, bas-reliefs, mosaïques ; le *M. des antiquités égyptiennes, grecques, romaines*, le *M. étrusque* ; le *M. assyrien* ; le *M. du moyen âge et de la renaissance* ; le *M. de sculpture moderne* ; le *M. de marine* ; le *M. des souverains*, créé en 1852, et composé de tous les objets ayant appartenu aux souverains de la France, etc.) ; le *M. du Luxembourg*, pour les peintres vivants ; le *M. de l'École des Beaux-Arts*, le *M. de Cluny*, pour les antiquités de la France et de Paris ; le *M. d'artillerie* ; le *M. monétaire*, à la Monnaie ; le *M. des arts et métiers*, au Conservatoire ; le *Cabinet d'histoire naturelle* (*Voy.* MUSÉUM) ; le *M. des archives de l'Empire*, aux Archives ; le *M. municipal*, à l'Hôtel Carnavalet, à Paris ; le *Musée* ou *Galeries historiques* de Versailles : ce dernier musée, créé par Louis-Philippe, et ouvert en 1837, renferme la suite peinte de tous les événements mémorables de l'histoire de France, les portraits des rois, princes, maréchaux et personnages célèbres, leurs bustes ou statues, etc. ; les *Musées* de Lyon, d'Orléans, de Rouen, de Dijon, de Grenoble, de Montpellier, de Bordeaux, etc.

A l'étranger, on remarque, en Italie, le *Musée du Vatican*, et le *M. pio-clémentin* (pour les antiquités) à Rome ; la *Galerie* de Florence et le *M. égyptien* de Turin ; en Russie, la *Galerie de l'Ermitage* ; en Angleterre, le *Bristish museum*, à Londres, créé en 1755 ; le *M. d'Oxford*, qui remonte à 1679 ; en Allemagne, l'*Augusteum*, à Dresde ; le *Musée de Berlin*, la *Glyptothèque* et la *Pinacothèque*, à Munich ; le *M. Thorwaldsen*, à Copenhague, etc. — M. L. Viardot a publié : *les Musées d'Europe*.

MUSEROLLE (de *museau*), partie de la bride du cheval qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE (dimin. de *muse*, dans le sens d'*air musical*), sorte de cornemuse : c'est un instrument à vent et à anches, composé de trois chalumeaux à anche et d'une espèce de vessie ou bourse en peau

de mouton que le joueur de cornemuse tient sous son bras gauche, et qu'il enfle comme un ballon, à l'aide d'un soufflet ou d'un tuyau appelé *porte-vent*. Le plus grand des 3 chalumeaux, dit *grand bourdon*, a près d'un mètre, et se jette par-dessus l'épaule gauche; le second s'appelle le *petit bourdon*; le troisième est percé de trous qui servent à modifier les intonations par le jeu des doigts. La musette a un timbre aigre et criard, mais qui s'allie bien au caractère des danses de la campagne : son échelle embrasse 3 octaves. — Cet instrument était connu des anciens : les Romains le nommaient *tibia utricularis*.

On nomme également *musette* un air champêtre, convenable à l'instrument de ce nom : cet air est d'un caractère naïf et doux, d'un mouvement un peu lent; la mesure en est ordinairement à six-huit. La jolie *musette* de la *Nina* de Dalayrac eut beaucoup de vogue à la fin du siècle dernier.

Musette est aussi le nom vulgaire de la *Musaraigne commune* et de l'*Alouette des bois* ou *Cujelier*.

MUSÉUM (du gr. μουσεῖον). Ce nom, qui fut donné d'abord à une célèbre école de philosophie, de sciences et de littérature, que Ptolémée Soter avait fondée dans la ville d'Alexandrie (288 av. J.-C.), ainsi qu'au palais où se rassemblaient les membres de cette espèce d'académie, a été adopté par les modernes pour désigner de vastes établissements destinés à contenir les productions les plus intéressantes de la nature ou de l'art. Pour les collections d'objets d'art, on dit plutôt, en France, *musée* (*Voy.* ce mot). On désigne spécialement sous la dénomination de *Muséum* ou *Muséum d'histoire naturelle* un grand établissement scientifique situé à Paris. Il se compose de plusieurs galeries où se trouvent rangées méthodiquement des collections appartenant aux trois règnes de la nature; d'un vaste jardin, dont certaines parties, ouvertes seulement aux élèves, sont destinées à l'étude de la botanique et de la culture; de serres chaudes et tempérées; d'une ménagerie d'animaux vivants, d'une bibliothèque, enfin d'amphithéâtres. On y fait des cours publics sur toutes les branches de l'histoire naturelle.

L'idée première de cet établissement est due à un médecin du roi Louis XIII, à Hérouard, qui, en 1626, obtint des lettres patentes pour la fondation d'un jardin botanique. Dufay fut le premier directeur spécial du *Jardin des Plantes*; il fit de cet établissement, négligé jusque-là, le plus beau jardin de l'Europe. En 1739, Buffon, désigné par Dufay lui-même, en fut nommé intendant, et lui donna de nouveaux développements. En 1793, l'établissement, un instant compromis, fut reconstitué par la Convention et reçut le nom de *Muséum*. Deleuze a donné l'*Histoire et la description du Muséum d'histoire naturelle* (1823 et suiv.). MM. Boitard, Bernard et Couailhac, Rousseau et Lemonnier, Cap (1853), etc., ont publié des ouvrages analogues.

MUSIF ou MUSSIF (or). *Voy.* OR MUSIF.

MUSIQUE (du lat. *musica*), art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille. Son but est d'émouvoir par le concours de la *mélodie*, de l'*harmonie* et du *rhythme*. La musique ne considère pas seulement la succession et la simultanéité des sons; elle s'occupe aussi de leur intensité et de leur timbre. Du degré de douceur ou de force des sons habilement combinés, résulte l'*expression* de la musique; le *timbre* dépend des organes producteurs des sons, qui sont la *voix* et les *instruments*.

La *musique*, soit *vocale*, soit *instrumentale*, se divise, selon ses applications diverses, en trois grands genres : 1° la *M. sacrée* ou *M. d'église*, qui se chante dans les églises, les temples, les concerts spirituels : elle comprend le plain-chant, les choraux, les cantiques, qui n'admettent guère que l'accompagnement de l'orgue, et les messes, les motets, les oratorios, etc., qui emploient toutes les ressources de la science musicale; 2° la *M. dramatique*, qui admet tous les tons, et qui comprend l'opéra, l'opéra-comique et le ballet : on y distingue les ouvertures, les récitatifs, les airs et cavatines; les duos, trios, quatuors, etc.; les morceaux d'ensemble, les chœurs, les finales; 3° la *M. de concert* et *de chambre*, à laquelle appartiennent les symphonies, les quatuors, quintetti, etc., les sonates, concertos, airs variés, fantaisies, caprices; les cantates, nocturnes, romances, chansons, etc. — La *M. militaire* ne fait guère qu'emprunter aux précédentes leurs compositions et les adapter à son usage : elle emploie surtout les instruments de cuivre. Elle a été supprimée dans la cavalerie en 1869.

L'invention de la musique a été attribuée, dans l'antiquité, à une foule de personnages : chez les Égyptiens, à Hermès ou à Osiris; dans l'Inde, à Brahma; chez les Chinois, à Fo-hi; chez les Hébreux, à Jubal; chez les Grecs, à Apollon, à Cadmus, à Amphion; on racontait, en outre, les fables les plus merveilleuses des musiciens antiques, d'Orphée, de Linus, d'Amphion, etc. La musique vocale précéda, sans doute, la musique instrumentale; parmi les instruments, les premiers connus furent les instruments à vent, notamment la flûte de Pan. Thamyris et Thalès, chez les Grecs, perfectionnèrent, dit-on, la musique instrumentale; Phémius inventa les *modes*; Terpandre, contemporain de Lycurgue, donna le premier des règles à la musique; enfin Lasus, qui vivait du temps de Darius le Mède, écrivit le premier sur cet art.

Les Grecs (Pythagore, Platon, etc.) donnaient au mot *musique* une acception beaucoup plus étendue que celle que nous lui donnons de nos jours. Ils distinguaient une *musique théorique* ou *contemplative*, et une *musique active* ou *pratique* : à la première, ils rapportaient l'*astronomie*, ou harmonie du monde; l'*arithmétique*, ou harmonie des nombres; l'*harmonique*, qui traitait des sons, des intervalles, des systèmes, etc.; la *rhythmique*, qui traitait des mouvements, et la *métrique*, ou prosodie. La deuxième comprenait la *mélopée*, art de créer des mélodies; la *rhythmopée*, art de la mesure, et la *poésie*.

Les Romains ne commencèrent à s'occuper de la composition musicale que sous le règne d'Auguste : auparavant ils ne connaissaient guère que la flûte (*tibia*, *fistula*), la trompette guerrière (*buccina*, *cornu*, *tuba*, *lituus*), et les instruments de percussion (*tympanum*, *cymbalum*, *tintinnabulum*), etc. Les Hébreux, au contraire, cultivèrent de bonne heure la musique et le chant, témoin les cantiques de Moïse, les trompettes de Jéricho, la harpe de David, etc. La musique était intimement liée à toutes leurs cérémonies religieuses. Les premiers chrétiens imitèrent les Juifs sous ce rapport; de là l'origine du *plain-chant*, créé, au IVe siècle, par St Ambroise, et qui est comme un reflet de la musique des anciens. Jusqu'au XIe siècle, il n'y eut guère d'autre musique que les chants de l'Église; mais, à cette époque, l'invention de la *gamme*, ou échelle musicale, due au bénédictin Gui d'Arezzo, et celle du *contre-point*, donnèrent naissance à la musique moderne. — La France et la Belgique se signalèrent les premières dans cette régénération de la science musicale : elle est due surtout aux travaux de G. Dufay (vers 1432), J. Okenheim (1460), Josquin Dupré ou Desprez (1500), Costanzo Festa (1530), et Cl. Goudimel, qui fut le maître de Palestrina. L'Italie, formée par les leçons de nos maîtres, ne tarda pas à nous surpasser : elle produisit entre autres grands compositeurs; J. Zarlino, Tartini, Durante, A. Scarlati; vers 1590, Claude de Monteverde découvrit la dissonance et fixa d'une manière immuable la tonalité. A partir du XVIIe siècle, le nombre des musiciens célèbres devient de plus en plus considérable. Nous nous bornerons à citer : en France, Lulli, Rameau; Gluck, et Piccini, avec lesquels commença la lutte de la musique française et de la musique italienne, qui remplit la seconde moitié du XVIIIe siècle; Sacchini, Monsigny, Grétry : en Italie, Porpora, Pergolèse, Paësiello, Ci-

marosa; en Allemagne, Reynhard, Keiser, J.-Séb. Bach, Haydn, Mozart; en Angleterre, Haëndel. Le XIX[e] siècle n'a pas été moins fécond en grands maîtres que le précédent: l'Italie a produit Cherubini, Spontini, Bellini, Mercadante, Rossini, Verdi; l'Allemagne, Beethoven, Weber, Meyerbeer; la France, Lesueur, Méhul, Boïeldieu, Hérold, Berton, Auber, Adam, Halévy, F. David, Gounod, etc.; noms auxquels il faut joindre ceux des savants théoriciens : Catel, Reicha, Choron, Fétis. Notre époque se distingue surtout par les progrès de l'accompagnement et de l'instrumentation.

Les livres classiques, en France, sur la Musique, sont; les *Principes élémentaires de musique* du Conservatoire; le *Manuel de musique* de Choron; la *Musique mise à la portée de tout le monde* de M. Fétis, les *Principes de la musique* de M. Aug. Savart (1861), et les *Traités d'harmonie pratique, méthodes, solfèges*, etc., de Panseron et autres ouvrages indiqués aux mots COMPOSITION, HARMONIE, CONTRE-POINT, SOLFÈGE, etc. Consulter aussi sur l'enseignement actuel de la musique le *Rapport* de M. Laurent de Rillé (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. XIII). — J.-J. Rousseau (1768), M. Castil-Blaze (1821 et 1825), MM. Escudier frères (1854), ont donné des *Dictionnaires de musique*. On doit à M. Fétis la *Biographie universelle des musiciens*, ainsi que la *Bibliographie générale de la musique* (1850).

Parmi les *Histoires de la musique*, on cite celles de Burney (Londres, 1776-89), de Hawkins (1776); du P. Martini (Bologne, 1757-89), de Forkel (Leipz., 1790-1801), de Kalkbrenner (Paris, 1802), du comte G. Orloff (1822), d'A. de La Fage (1843), de Ch. Poisot (1860); les *Études sur l'histoire de la musique* de J.-B. Labat (1852). Vincent a publié un grand nombre de mémoires sur la musique des anciens.

MUSOPHAGE (*qui mange le fruit du Bananier, Musa*), espèce d'Oiseaux grimpeurs. *Voy.* TOURACO.

MUSQUIN. *Voy.* CUIRASSE.

MUSSITATION (du lat. *mussitatio*). On appelle ainsi, en Médecine, un trouble de la parole, qui consiste dans une espèce de *murmure* confus et dans des mouvements automatiques des lèvres, que le malade exécute comme s'il parlait à voix basse. La *mussitation* est un signe fâcheux dans certaines maladies : elle accompagne ordinairement le délire.

MUSTELA (du lat. *mustela*, belette), nom latin scientifique du genre *Marte*, a formé le mot *Mustélidés*, famille de Mammifères carnassiers, qui a pour type le genre *Marte. Voy.* ce mot.

MUSTELLUS, poisson. *Voy.* ÉMISSOLE.

MUTAGE (de *muter*, rendre muet, inerte), opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux avec une liqueur vineuse ou sucrée, pour empêcher qu'elle ne fermente ou pour en arrêter la fermentation. On emploie encore ce moyen pour conserver dans les tonneaux le moût de pommes plus longtemps sucré. C'est également afin de prévenir dans les vins, le cidre, etc., une fermentation ultérieure capable de les rendre acides, que l'on fait brûler dans l'intérieur des futailles une mèche soufrée avant de les remplir. *Voy.* SOUFRAGE.

MUTATION (du lat. *mutatio*), se dit, en Droit et en termes de Finances, de la transmission des biens d'une personne à une autre. Il peut y avoir mutation par vente, échange, donation, succession, etc. A chaque mutation, l'État perçoit un droit proportionnel : ce droit varie, suivant le degré de parenté, toutes les fois que la mutation s'opère par donation ou par succession. Les lois des 22 frimaire an VII, 28 avril 1816 et 21 avril 1832 règlent le tarif des droits de mutation : elles ont été toutefois modifiées par la loi du 18 mai 1850, qui a enlevé la distinction posée par ces lois en matière de succession entre les meubles et les immeubles. C'est l'administration de l'Enregistrement et des domaines qui perçoit ces droits. *Voy.* ENREGISTREMENT.

En Musique, *mutation* est synonyme de *muance* (*Voy.* ce mot). — On nomme *jeux de mutation* les registres de l'orgue dont les tuyaux ne sont point accordés au diapason des jeux de fond, et qui sonnent la tierce, la quarte, ou la quinte de ceux-ci, et quelquefois plusieurs de ces intervalles à la fois.

MUTILATION (du lat. *mutilatio*). Autrefois, la *mutilation* était une peine fréquemment employée. Les Égyptiens enlevaient le nez à la femme adultère. Les Grecs coupaient la langue aux traîtres et aux faux-monnayeurs; ils arrachaient les yeux aux femmes adultères. Au moyen âge, le supplice de l'aveuglement était fréquemment infligé. Les conciles de Mérida (666), de Tolède (675), de Francfort-sur-le-Mein (794), défendirent la mutilation. Néanmoins, Guillaume le Conquérant la prescrivit en Angleterre. En Suisse, le faux témoin et le blasphémateur perdaient le nez ou avaient la langue percée. En France, la mutilation est depuis longtemps bannie de nos lois : elle n'avait été conservée par le Code pénal que pour les parricides, qui avaient le poing coupé (art. 12); cette partie du supplice du parricide a été elle-même abolie en 1832.

La mutilation d'un individu par un autre est punie en France comme blessure grave (C. pén., art. 303-16). La mutilation volontaire pour s'exempter du service militaire est punie d'emprisonnement (Loi du 21 mars 1832, art. 41), et, après l'expiration de la peine, le mutilé fait son temps dans une compagnie de discipline. — *Voy.* ANIMAUX et ARBRES.

MUTILLE, *Mutilla*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Hétérogynes et type de la tribu des *Mutillaires*. Ce sont des insectes voisins des Fourmis, dont les mâles seuls sont pourvus d'ailes : ils ont la tête arrondie, les yeux lisses, les antennes droites, sétacées. Les femelles ont la tête plus large, les antennes plus courtes, courbées, et courent à terre avec rapidité. La *M. tricolore* et la *M. à pieds roux* se trouvent en Europe; les autres espèces habitent les pays chauds.

MUTIQUE (du lat. *mutus*, muet, inerte), se dit, en Botanique, de tout organe mousse, sans arête, sans épine ou sans pointe. Lorsque la paillette ou glume des Graminées est privée de soie ou d'arête, on la dit *mutique*. — On le dit également d'animaux qui manquent de certaines dents.

MUTISIE (de J. *Mutis*, botaniste espagnol), *Mutisia*, genre de la famille des Composées, type de la tribu des *Mutisiées*, ou, suivant quelques botanistes, de la famille des *Mutisiacées*, ne renferme qu'une seule espèce, la *M. élégante* (*M. speciosa*), plante grimpante, indigène du Brésil, à feuilles pennées et à fleurs d'un pourpre vif, réunies dans un capitule solitaire au sommet des rameaux. Cette jolie plante a été apportée en Angleterre en 1827; elle se cultive en serre tempérée.

MUTISME, MUTITÉ. *Voy.* MUET.

MUTOMBO, *Cèdre de la Jamaïque. V.* GUAZUMA.

MUTUALITÉ, MUTUEL (du lat. *mutuus*), état de ce qui s'échange entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. *Voy.* ASSURANCE, ENSEIGNEMENT, SECOURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, etc.

MUTULE (du lat. *mutulus*), ornement d'Architecture, propre à la corniche de l'ordre dorique. C'est un modillon carré qui représente au-dessous du larmier l'extrémité des chevrons.

MYARGYRITE. *Voy.* ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ.

MYCÉLIUM (du gr. μύκης, champignon), substance blanche et filamenteuse, connue plus généralement sous le nom de *blanc de champignon. Voy.* CHAMPIGNONS.

MYCODERME (du gr. μῦκος, moisissure, et δέρμα, peau), *Mycoderma*, genre de Champignons microscopiques qui se développent dans les substances en fermentation et forment comme une membrane à leur surface. Le *M. aceti*, ou *Mère de vinaigre*, joue un grand rôle dans la fermentation acide.

MYCOLOGIE ou MYCÉTOLOGIE (du gr. μῦκος, moisissure, ou μύκης, champignon, et de λόγος, dis-

cours), partie de la Botanique qui s'occupe de l'étude des champignons et des plantes qui leur ressemblent, soit par leur texture, soit par leur mode de développement, etc. On trouvera à l'art. CHAMPIGNONS la classification de ces végétaux, et les noms des principaux *mycographes*.

MYCOSE (du gr. μύκος), espèce particulière de sucre retiré de l'ergot de seigle en 1833 : sa formule est $C^{12}H^{22}O^{11}$. Elle est très-sucrée, soluble dans l'eau et dans l'alcool bouillant.

MYCTERIA, nom lat. scientifiq. du genre JABIRU.

MYDAS (du gr. μύδος, puanteur), *Mydaus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, et voisin du genre Moufette, ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans les îles de Java et de Sumatra : c'est le *Télagou* (*M. meliceps*), animal à tête pyramidale, allongée, au mufle assez semblable au groin d'un cochon, à queue rudimentaire. Son poil est brun, sauf une ligne blanche sur le dos et la queue. Il répand une odeur infecte.

MYDAS ou MIDAS, *Mydas*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, type de la tribu des Mydasiens. Ce sont les plus grands insectes de l'ordre : ils ont beaucoup de rapports avec les Asiliques, chassent comme eux leur proie en volant et la sucent avec leur suçoir de 4 soies. Leur tête est transverse, plate, verticale ; leurs ailes longues, étroites, écartées ; l'abdomen très-long. L'espèce type, le *Mydas giganteus*, appartient au Brésil.

MYDRIASE (du gr. μυδρίασις), paralysie de l'iris, caractérisée par la dilatation permanente de la pupille. Elle est quelquefois congéniale, souvent symptomatique d'une amaurose, d'une hydrophthalmie, d'une affection vermineuse, d'une névrose ; elle est souvent accompagnée d'un abaissement de la paupière supérieure. On combat la mydriase idiopathique par des collyres stimulants, ou par des vésicatoires volants sur les régions sourcilière et frontale ; quand elle est symptomatique, il faut traiter la maladie principale.

MYE (du gr. μύαξ, moule), *Mya*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, et type de la famille des *Myacidées*. Les Myes se rapprochent des Panopées par leur coquille oblongue, bâillante aux deux bouts, leur sinus palléal triangulaire, et leurs deux impressions musculaires obliques ; mais elles s'en distinguent par leur charnière pourvue d'un ligament interne qui s'insère dans un cuilleron vertical de la valve droite, et dans un cuilleron interne placé sous le crochet de la valve gauche. Ces mollusques se trouvent à l'état fossile depuis l'étage falunien ; les espèces vivantes, telles que la *M. tronquée*, la *M. des sables*, etc., habitent les côtes sablonneuses de toutes les mers. *Voy.* LIGULE.

MYÉLITE (du gr. μυελός, moelle, et de la finale *ite*), inflammation de la substance propre de la moelle épinière. Ses symptômes sont : une douleur peu vive, qui n'est souvent accusée par le malade que lorsqu'on presse avec deux doigts sur les apophyses épineuses correspondant au lieu enflammé ; des troubles dans la sensibilité et la motilité du tronc et des membres, consistant presque toujours dans l'affaiblissement ou l'abolition complète de ces facultés ; il y a quelquefois aussi de la contracture et des spasmes tétaniques. Si l'inflammation a son siége dans la portion cervicale, l'engourdissement ou la paralysie peut frapper tous les membres à la fois. Dans ce cas, la mort ne tarde pas à arriver. Si la maladie affecte la portion dorsale, il y a constriction du thorax et des parois abdominales, gêne de la respiration, palpitations et paralysie de la vessie, du rectum et des membres inférieurs. Enfin, lorsque l'inflammation occupe la région lombaire, il y a paraplégie et rétention ou écoulement involontaire de l'urine et des matières fécales. La myélite résulte souvent d'excès génésiques. Le traitement consiste en dérivatifs appliqués sur les côtés de la colonne vertébrale.

MYÉLOPLAXES (du gr. μυελός, et de πλάξ, plaque), plaques ou lamelles, à noyaux multiples, de la moelle des os ; c'est un élément normal dont le développement exagéré et les modifications constituent ce qu'on appelait autrefois *ostéosarcômes*. *Voy.* ce mot.

MYGALE (nom grec de la *musaraigne*), *Mygale*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, tribu des Théraphoses : 8 yeux presque égaux, 3 de chaque côté et 2 sur le devant de la tête ; lèvre presque nulle, mâchoires allongées, divergentes ; palpes fusiformes ; pattes fortes, inégales. Les Mygales sont les plus grosses des araignées ; elles vivent dans le creux des arbres et des rochers, ainsi que dans les trous qu'elles se creusent en terre et qu'elles tapissent avec beaucoup d'art. Elles se nourrissent d'insectes qu'elles poursuivent sur les branches ; leurs morsures sont peu dangereuses. La *Mygale maçonne* (*M. cæmentaria*), longue de $0^m,018$, est commune aux environs de Montpellier, et la *M. pionnière* (*M. fodiens*), observée en Corse, est un peu plus grande que la précédente. — On rapporte à ce genre d'énormes araignées d'Amérique qui, les pattes étendues, peuvent occuper une surface de $0^m,20$ et à qui leur forme a valu le nom vulgaire d'*Araignées crabes*. L'espèce, dite *Mygale aviculaire* (*M. avicularia*), s'attaque même aux colibris et aux oiseaux-mouches.

Mygale, nom latin scientifique du genre DESMAN.

MYGINDE, *Myginda*, genre de la famille des Ilicinées, renferme des arbrisseaux et des herbes de l'Amérique tropicale, et a pour type la *M. diurétique*, ainsi nommée des propriétés qu'on attribuait à sa racine.

MYIOTHERA (du gr. μυῖα, mouche, et θήρα, chasse), nom latin scientifique du genre FOURMILIER.

MYLABRE, *Mylabris* (nom grec d'une espèce de Blatte), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides et voisins des Cantharides : corps oblong, noir, velu ; tête plus large que le corselet et inclinée ; antennes terminées par une massue arquée. On les trouve sur les fleurs. Ces insectes sont particuliers aux contrées chaudes et sablonneuses d'Afrique et d'Asie. Les Chinois s'en servent comme de cantharides.

MYLIOBATE, poisson. *Voy.* MOURINE.

MYLODON (du gr. μύλη, meule, et ὀδούς, dent), genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Édentés et voisins du Mégathérium, s'en distinguait par la forme de ses dents, dont plusieurs offrent un sillon comme les *meules*. On en connaît trois espèces découvertes dans l'Amérique du Sud.

MYOCARDITE (du gr. μῦς, μυός, muscle, et de *cardite*), inflammation de la substance musculaire (*myocarde*) du cœur. *Voy.* CARDITE.

MYOCONQUE, *Myoconcha*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, qui se rapprochent des Moules par leur coquille oblongue et presque fermée et dont le crochet est situé près de l'extrémité inférieure, mais s'en distinguent par l'épaisseur de leur coquille, par deux impressions buccales au lieu d'une, par leur charnière pourvue d'une dent en dedans du ligament, et surtout par un diaphragme situé entre les deux impressions buccales. Les Myoconques se trouvent à l'état fossile, de l'étage permien à l'étage falunien.

MYODAIRES (du gr. μυῖα, mouche), nom donné par quelques Entomologistes à un ordre d'insectes Diptères, qui correspond à peu près à la tribu des *Muscides*. *Voy.* ce mot.

MYODOPSIE (du gr. μυιώδης, qui a l'apparence de mouche, et ὄψις, vue), ou *Mouches volantes*, affection de la vue. *Voy.* BERLUE et MOUCHES.

MYOLOGIE (du gr. μῦς, μυός, muscle, et λόγος, discours), partie de l'Anatomie qui traite des muscles. G. Sylvius au XVIe siècle, Ambr. Paré, Fallope, Eustache, Bauhin, Riolan, Spigel, et enfin Chaussier, sont les principaux anatomistes qui se sont occupés spécialement de cette partie de la science. *Voy.* MUSCLES.

MYOPE, MYOPIE (du gr. μύωψ, qui serre les yeux ; de l'habitude qu'ont les myopes de rapprocher les

paupières en regardant). On nomme *myopes* ceux qui ne peuvent voir distinctement que les objets situés très-près de l'œil, et *myopie* l'état du myope. Chez le myope, les rayons lumineux qui partent de chaque point de l'objet, arrivant à l'œil trop peu divergents, se réunissent entre le cristallin et la rétine, et ne tracent qu'imparfaitement sur cette dernière l'image des objets ; il faut donc augmenter la divergence des rayons en approchant davantage l'objet de l'œil. La myopie vient tantôt de la forme du cristallin, tantôt de la distance à laquelle il se trouve de la rétine. Si le cristallin est trop convexe, il rend les rayons trop convergents, de manière qu'ils se réunissent avant d'avoir atteint la rétine ; la même chose arrive si, le cristallin ayant la convexité nécessaire, il se trouve à une trop grande distance de la rétine. La trop grande convexité de la cornée fait naître dans la vue le même défaut que la trop grande convexité du cristallin : de là vient que les personnes qui ont les yeux gros ou la cornée convexe sont généralement myopes.

Le défaut des vues courtes diminue avec le temps, parce que l'œil s'aplatit à mesure qu'on avance en âge ; le cristallin et la cornée acquièrent ainsi la convexité propre à faire réunir les rayons sur la rétine; de là l'adage vulgaire que les vues courtes sont celles qui se conservent le mieux.

Les myopes peuvent corriger le défaut de leur vue au moyen de verres concaves placés entre l'œil et l'objet. *Voy.* LENTILLE et LUNETTE.

MYOPES (du gr. μυῖα, mouche, et ὤψ, œil, aspect; qui ressemble à la mouche), genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Conopsaires, qui vivent sur les fleurs et qui sont très-communs en Europe, surtout en France et en Allemagne. On distingue la *M. ferrugineuse*, la *M. fulvipenne* et la *M. naine*.

MYOPHORIE, *Myophoria*, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Trigonidées : ils ressemblent aux Trigonies par leur coquille triangulaire épaisse et fermée, leurs cinq impressions musculaires et leur ligament externe, mais s'en distinguent en ce que les dents divergentes qui forment leur charnière sont lisses au lieu d'être costulées en travers. Ce genre appartient aux terrains triasiques.

MYOPORE (du gr. μυῖα, mouche, et πόρος, pore), *Myoporum*, genre type de la famille des *Myoporinées*, voisine des Verbénacées, renferme des arbrisseaux de l'Australie, ordinairement visqueux, à feuilles alternes ou rarement opposées, très-entières, dentées en scie, souvent couvertes de points translucides qui sont comme de petits *trous* qui auraient été faits par les *mouches* ; à pédoncules axillaires, fasciculés, rarement solitaires, uniflores : fleurs blanches ou rougeâtres, garnies à la gorge de poils épars. On distingue le *M. à petites feuilles*, le *M. agréable*, le *M. à feuilles elliptiques*. — La famille des Myoporinées renferme, outre le genre type, les genres *Pholidia*, *Eremophila*, *Stenochilus* et *Bontia*.

MYOPOTAME (du gr. μῦς, rat, et ποταμός, fleuve), *Myopotamus*, *Potamys*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *Coypou* (*M. coypus*), qui est long de près d'un mètre, y compris la queue : son pelage de couleur brun-marron sur le dos, roux dans les parties inférieures, a du rapport avec celui du castor : sa peau a été longtemps l'objet d'un grand commerce; elle se vendait sous le nom de *racoude*. Cet animal est encore commun dans l'Amérique méridionale.

MYOSIS (du gr. μύω, cligner les yeux), resserrement extrême et permanent de la pupille, qui rend la vision difficile ou impossible : c'est le plus souvent un effet de l'inflammation de l'iris ou de la rétine.

MYOSITE (du gr. μῦς, μυός, muscle, et de la finale *ite*), inflammation des muscles. Plusieurs médecins contestent que les muscles puissent s'enflammer spontanément et confondent la *myosite* avec le *rhumatisme musculaire*. *Voy.* ce mot.

MYOSOTIS (c.-à-d. en grec, *oreille de rat*; de la forme des feuilles), genre de la famille des Borraginées, fort voisin des Héliotropes, renferme de petites plantes herbacées, à fleurs extrêmement petites, mais élégantes, tantôt d'un bleu pâle, tantôt roses ou blanches; à graines lisses ou hérissées sur leurs angles. Les deux principales espèces sont : le *Myosotis des marais* (*M. palustris*, *M. perennis*), commun dans les prairies et les lieux humides de l'Europe : racine dure et vivace ; feuilles sessiles, oblongues, lancéolées, obtuses; fleurs d'un beau bleu, jaunes à l'orifice du tube, disposées en cymes scorpioïdes, qui, avant leur entier développement, sont roulées en crosse, et le *M. des champs* (*M. arvensis*, *M. annua*) : racine fibreuse et annuelle; tige hérissée de poils blanchâtres, ainsi que les feuilles et les calices ; fleurs très-petites, qui se succèdent pendant tout l'été. On distingue encore : le *petit Myosotis* (*M. pusilla*), le *M. nain* (*M. nana*) et le *M. en corymbe*. Les myosotis abondent partout, dans les pâturages et les marais, sur les montagnes, dans les bois, etc.; il en résulte un grand nombre de variétés intermédiaires. On peut en orner les endroits frais et humides des jardins, ainsi que le bord des pièces d'eau; ces plantes produisent un effet agréable au milieu des gazons. On les élève aussi en pots dans les appartements. Dans certaines provinces, on nomme le myosotis *Grémillet*, *Souvenez-vous de moi*, *Ne m'oubliez pas* (en allemand *vergiss mein nicht*); dans d'autres, *Plus je vous vois, plus je vous aime.*

MYOSURUS (du gr. μῦς, μυός, rat, et οὐρά, queue), vulg. *Queue de rat*, *Ratoncule*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Anémonées : c'est une fort petite plante, dont les semences, disposées en un long épi grêle, subulé, figurent assez bien une queue de rat. Les feuilles sont fines, linéaires, toutes radicales, ramassées en touffes; de leur centre s'élève une hampe courte et simple, terminée par une petite fleur d'un vert jaunâtre. Cette plante, très-répandue, fleurit en été sur les collines arides et dans les terrains secs et sablonneux.

MYOTILITÉ (du gr. μῦς, μυός, muscle), nom donné par Chaussier à la *contractilité musculaire.*

MYOXUS, nom latin scientifiq. du genre LOIR.

MYRIA (du gr. μύριοι, dix mille), mot qui placé devant le nom d'une unité principale du système métrique, sert à exprimer l'unité secondaire qui vaut 10,000 fois cette unité principale. — C'est du même radical que s'est formé le mot *myriade* (μυριάς), qui désigne un nombre de 10,000 objets et par suite un nombre indéfini, mais considérable, d'objets.

MYRIAGRAMME, unité secondaire de poids du Système métrique, vaut 10,000 *grammes*.

MYRIAMÈTRE, unité secondaire de longueur du Système métrique, vaut 10,000 *mètres*. Le *myriamètre* est, avec le *kilomètre* et l'*hectomètre* (*V.* ces mots), l'unité itinéraire légale employée en France.

MYRIANE, MYRIANIDE. *Voy.* NÉRÉIDES.

MYRIAPODES (du gr. μύριοι, dix mille, sans nombre, et de πούς, ποδός, pied) ou MILLE-PIEDS, classe de l'embranchement des Annelés, renferme des animaux articulés, terrestres, ayant le corps composé de segments nombreux dont chacun a le plus souvent une paire de pattes; la tête pourvue de deux antennes, les yeux stemmatiformes, composés ou nuls. Leur circulation est incomplète ; leur respiration, trachéenne ; leur génération, bisexuée, ovipare ou ovovivipare. Les Myriapodes ont de douze paires de pieds à plusieurs centaines. Certaines espèces sont frugivores, d'autres carnassières. Ils vivent dans les lieux humides, sous les mousses les pierres et dans les bois pourris; ils ne sortent que la nuit de leurs trous. Ils ont la vie très-dure, et résistent aux plus grandes mutilations. On les trouve dans toutes les parties du monde. — La classe des Myriapodes se divise en deux ordres : les *Diplopodes* et les *Chilopodes*. *V.* ces mots.

MYRICA, nom que les anciens donnaient au *Tamarix*, a été adopté par les botanistes modernes pour désigner un autre genre, type de la famille des

Myricacées (*Voy.* ci-après), dans lequel on distingue surtout : le *Myrica Galé*, vulg. *Galé odorant*, *Piment royal*, *P. aquatique* (*Voy.* Galé), et le *M. cerifera*; vulg. *Cirier*, *Arbre à cire*. Ce dernier produit de petites baies charnues, globuleuses, d'où l'on extrait l'eau, une matière odorante, luisante, friable, analogue à la cire des abeilles, en faisant bouillir les graines dans. Le Cirier croît naturellement en Amérique, et réussit en Europe. On a essayé d'acclimater en Algérie l'espèce dite *C. de Cayenne* ou *Guingamadou*.

MYRICACÉES ou myricées (du g.-type *Myrica*, Galé odorant), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée de celle des Amentacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes ou éparses; à fleurs unisexuées et le plus souvent dioïques; le fruit est une sorte de petite noix monosperme et indéhiscente, quelquefois membraneuse et ailée. — Cette famille qui comprenait autrefois les genres *Myrica*, *Comptonia*, *Casuarina*, a été restreinte au seul genre-type.

MYRICINE, substance solide, d'un blanc grisâtre, fusible à 65°, qui reste lorsqu'on traite la cire par l'alcool bouillant. Elle est encore sans usages.

MYRIOPHYLLE (du gr. μύριοι, dix-mille, et de φύλλον, feuille), *Myriophyllum*, genre de la famille des Haloragées, renferme des plantes herbacées aquatiques, submergées, mais qui s'élèvent à la surface de l'eau au moment de la floraison : ces plantes croissent en abondance dans les eaux stagnantes. Les deux espèces principales sont le *M. en épi* (*M. spicatum*) ou *Volant d'eau* et le *M. verticillé* (*M. verticillatum*).

MYRIOZOONIDÉES, famille de Mollusques, de l'ordre des Bryozoaires, a pour type le genre *Myriozoum*, dit aussi *Myriapode*. *Voy.* Bryozoaires.

MYRISTICA (du gr. μυριστικός, qui parfume), nom latin botanique du *Muscadier*. *Voy.* ce mot.

MYRISTICACÉES (du g.-type *Myristica*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée des Laurinées, se compose d'arbres exotiques et croissant sous les tropiques, à feuilles alternes, non ponctuées, entières, à fleurs dioïques, axillaires ou terminales : calice à 3 divisions; dans les fleurs mâles, on trouve de 3 à 12 étamines monadelphes, dont les anthères, rapprochées et souvent soudées ensemble, s'ouvrent par un sillon longitudinal; dans les fleurs femelles, l'ovaire est libre, à une seule loge. Le fruit est une baie capsulaire, s'ouvrant en deux valves; la graine est recouverte par une fausse arille charnue. *Voy.* Muscadier.

MYRISTINE. *Voy.* Beurre de muscade.

MYRISTIQUE (acide), acide que l'on obtient en traitant la myristine par la potasse : on lui a donné aussi le nom de *séricique* à cause de l'aspect soyeux de ses cristaux.

MYRMÉCOBIE (du gr. μύρμηξ, fourmi, et βίος, vie), *Myrmecobius*, genre de Mammifères, de la classe des Marsupiaux, est ainsi appelé parce qu'il vit de fourmis. Sa forme est celle de la fouine : tête allongée, oreilles médiocres et droites, queue également médiocre, 5 doigts aux pieds antérieurs, 4 aux pieds postérieurs. Le *M. fascié* a 0m,25 de long, moins la queue qui a 0m,15. Le pelage est rougeâtre, avec des raies blanches et noires. Il habite l'Australie.

MYRMÉCOPHAGE (c.-à-d. *qui mange les fourmis*). *Voy.* Fourmilier et Oryctérope.

MYRMÉCOPHILE (c.-à-d. *qui aime les fourmis*), genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Sauteurs, tribu des Grillides. *Voy.* Grillon.

MYRMÉLÉON. *Voy.* Fourmi-lion.

MYRMICE (du gr. μύρμηξ), *Myrmica*, sous-genre du genre Fourmi, établi pour des espèces, vulg. appelées *Fourmis rouges*, qui vivent particulièrement sur les vieux arbres où elles se creusent des galeries. Ces fourmis piquent assez vivement.

MYRMIDON, ou *Fourmilier didactyle*, petit Mammifère, de l'ordre des Édentés et du genre Fourmilier. Il est essentiellement grimpeur.

MYRMOTHERA. *Voy.* Fourmilier.

MYROBALAN (du gr. μυροβάλανος), vulg. *Myrobolan*, fruit desséché de diverses espèces du Badamier (*Terminalia*), qu'on apporte de l'Inde, et dont on fait usage comme purgatif ou comme astringent. On distingue : les *citrins*, d'un jaune rougeâtre, d'un goût astringent et désagréable, qui ont la forme de nos prunes de mirabelle; les *emblics*, noirâtres et chagrinés, de la grosseur d'une noix de galle, et faciles à se mettre en quartiers; les *bélerics*, de la grosseur d'une muscade, d'un jaune rougeâtre au dehors et jaunâtre en dedans; les *indis*, gros comme le bout du petit doigt, noirs en dehors et en dedans, et fort durs, d'un goût aigrelet. *Voy.* Badamier.

MYRONATE (du gr. μύρον, baume), genre de sels résultant de la combinaison de l'*acide myronique*, avec les bases. Le *myronate de potasse* se trouve dans la moutarde noire; sous l'influence de la *myrosine*, il se transforme en sucre, sulfate acide de potasse et essence de moutarde : sa formule est $C^{20}H^{18}KAzS^2O^{20}$. Il a été découvert par M. Bussy.

MYROSINE, substance complexe, jouant le rôle de ferment, qui se trouve dans la moutarde noire et blanche, le radis, le navet, l'ail, le chou, la cardamine. *Voy.* Myronate et Allyliques.

MYROSMA, genre de la famille des Cannacées, établi pour des espèces de l'Amérique tropicale. *V.* Canna.

MYROSPERMA ou myroxyle (du gr. μύρον, et σπέρμα, graine, ou ξύλον, bois), *Myrospermum* ou *Myroxylon*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Sophorées, renferme plusieurs espèces, dont les deux principales sont : le *M. du Pérou*, à écorce lisse, épaisse, à feuilles alternes, à fleurs blanches et disposées en grappes rameuses : toutes les parties de cet arbre, et surtout son écorce, sont résineuses ; elles donnent par incision ou par infusion le *baume du Pérou*; le *M. de Tolu*, qui croît près de Tolu (prov. de Carthagène), et qui diffère du précédent par ses folioles moins nombreuses, lancéolées et aiguës : son écorce donne par incision le *baume de Tolu*, employé en Médecine. *Voy.* Baume.

MYRRHE (du gr. μύῤῥα), gomme-résine, en larmes ou en grains jaunes ou rougeâtres, translucides, d'une odeur aromatique agréable, d'une saveur amère et un peu âcre. On la tire d'Arabie et de la côte d'Ajan, où croît l'arbre qui la produit, et qu'on suppose être une espèce de Térébinthacée, l'*Amyris* ou le *Balsamodendron myrrha*. Les Arabes la mâchent continuellement, et ils la considèrent comme un spécifique contre une foule de maladies. En Europe, on emploie aussi la myrrhe comme tonique et excitante, en fumigations ou sous forme d'extrait et de teinture. — La myrrhe était célèbre chez les anciens par la suavité de son parfum (*Voy.* Myrrha au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*); c'était un de ceux que les Israélites brûlaient en l'honneur de l'Éternel; elle est citée parmi les présents offerts par les rois mages au divin Fils de Marie; on l'employait aussi aux embaumements. Jetée sur des charbons ardents, la myrrhe, celle du moins qu'on connaît aujourd'hui, donne une fumée qui n'a rien d'agréable; elle est loin d'égaler le parfum de l'encens, auquel on la substitue parfois à cause de la modicité de son prix.

MYRRHIDE (du gr μυῤῥίς), *Myrrhis*, *Myrrhidium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Scandicinées, dont les feuilles sont assez semblables à celles de la ciguë, renferme deux espèces, dont la principale est la *Myrrhide odorante*, plus connue sous les noms de *Cerfeuil d'Espagne* et de *Cerfeuil musqué* (*Scandix odorata*). *Voy.* Cerfeuil.

MYRSINE (du gr. μυρσίνη, myrte) *Myrsina*, genre type de la famille des Myrsinées, renferme des arbustes propres aux régions tropicales du globe, à feuilles alternes, membraneuses, très-entières; à fleurs dioïques axillaires, réunies en faisceaux ou en ombelles; le fruit est de nature cornée ou crustacée. — La famille des *Myrsinées*, qui fait partie des Dicotylédones gamopétales hypogynes, est voisine des Sapotées et des Primulacées. Elle forme deux tribus :

les *Ardisiées* (genres, *Ardisia*, *Myrsine*, *Badula*, etc.), et les *Mésées* (genre, *Mœsa*).

MYRTACÉES (de *Myrte*, genre type), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux d'un port élégant, dont les diverses parties sont pleines d'un suc odorant et résineux : feuilles opposées, entières, souvent persistantes, souvent marquées de points translucides; fleurs diversement disposées, soit à l'aisselle des feuilles, soit au sommet des rameaux : calice adhérent, ayant son limbe partagé en 4, 5 ou 6 divisions, à préfloraison valvaire ; corolle formée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice ; étamines nombreuses; ovaire infère ; le fruit est tantôt sec, déhiscent et séparé en autant de valves qu'il y a de loges, tantôt indéhiscent ou charnu. Les graines sont généralement dépourvues d'endosperme.

La famille des Myrtacées renferme un grand nombre de genres qui appartiennent, pour la plupart, à la zone torride : les uns sont remarquables par leurs propriétés aromatiques (*Giroflier*, *Melaleuca cajeputi*, *Piment des Antilles*), ou astringentes et rafraîchissantes (*Goyavier*, *Jambosier*, etc.) ; les autres, par l'élégance de leur port ou de leurs fleurs (*Myrte commun*, *Eugenia*, *Eucalyptus*, *Metrosidéros*, etc.), par la forme de leurs fruits, comme le *Lecythis* ou *Marmite des singes*, etc. — On divise ordinairement les Myrtacées en 5 sous-ordres : *Chamælauciées*, *Leptospermées*, *Myrtées*, *Barringtoniées* et *Lécythidées*. M. Brongniart en détache les deux derniers dont il fait la famille des *Lécythidées*.

MYRTE (du gr. μύρτος), *Myrtus*, genre type de la famille des Myrtacées et de la section des Myrtées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux toujours verts, à feuilles lancéolées, à fleurs blanches ou rouges, accompagnées de deux petites bractées, pédicellées, solitaires à l'aisselle des feuilles; le fruit est une baie à 2, 3 ou 4 loges, ou à une seule par avortement. Ce genre renferme plus de 200 espèces, répandues dans toutes les parties du monde. La plus connue est le *Myrte commun* (*M. communis*), qui croît spontanément dans les contrées voisines de la Méditerranée. En Orient et en Corse, c'est un arbre de moyenne hauteur ; mais, dans nos climats, ce n'est qu'un arbuste élégant, dont les fleurs, petites et blanches, exhalent une odeur suave que l'on retrouve dans les feuilles en les froissant; aux fleurs succèdent, vers la fin de l'été, des baies d'un bleu foncé, quelquefois blanches, qui persistent tout l'hiver avec les feuilles. Le myrte peut vivre fort longtemps. Dans le midi, on en forme des clôtures et des buissons où on l'associe souvent à des grenadiers. Les anciens préparaient avec ses fruits une sorte de vin et une huile qu'ils employaient en médecine comme astringente; l'eau de myrte distillée sert de cosmétique sous le nom d'*eau d'ange*. Le myrte sauvage a les feuilles beaucoup plus grandes que celles du myrte cultivé. On fait avec ses tiges des cannes et des tuyaux de pipes; son bois est employé par les tourneurs; son écorce sert pour le tannage des cuirs. — Les variétés ordinairement cultivées comme plantes d'agrément sont : le *Myrte de Belgique*, le *M. à petites feuilles*, le *M. à feuilles d'oranger*, le *M. de Rome* et le *M. de Portugal*.

Les Grecs avaient consacré le myrte à Vénus et à l'Amour; ils en ornaient les temples et les autels, et en couronnaient les images de leurs ancêtres les jours de fête ; une des Grâces portait un bouquet de myrte à la main ; les faits d'armes ordinaires étaient récompensés par une couronne de myrte. Les Hébreux, dans la fête des Tabernacles, mêlaient les rameaux du myrte avec des branches de dattier et d'olivier, qu'ils portaient à la main.

On donne vulgairement le nom de *Myrte bâtard*, *M. des marais*, *M. du Brabant*, au *Myrica galé* (*Voy.* GALÉ et PIMENT) ; de *Myrte épineux*, *M. sauvage*, au Fragon piquant. *Voy.* FRAGON.

MYRTILLE (dimin. de *myrte*), *Vaccinium myrtillus*, espèce du genre Airelle, ainsi nommée parce que le port et le feuillage de cette plante ont quelque ressemblance avec le myrte. *Voy.* AIRELLE.

MYSTACINUS ou *Mésange moustache*. *V.* MÉSANGE.

MYSTÈRES (du gr. μυστήριον). Chez les anciens, on appelait *mystères* tout culte secret où l'on n'était admis qu'après des initiations successives. L'enseignement religieux que recevaient les *mystes* ou initiés paraît avoir eu, en général, un caractère élevé, supérieur au polythéisme vulgaire. Le dogme de l'immatérialité de l'âme et celui d'une vie future y étaient expliqués sous des formes allégoriques ou symboliques ; les cérémonies consistaient en purifications, expiations, processions, chants et danses, qui prenaient quelquefois un caractère orgiastique. Les plus célèbres de ces mystères étaient ceux des dieux Cabires, dans l'île de Samothrace; de Cérès et de Proserpine, à Éleusis; de la Bonne Déesse, d'Isis, de Mithra, etc. — Voir sur ce sujet : Plotin, *Ennéades* (VI, liv. IX, ch. 11, passage le plus beau que nous ait laissé l'antiquité sur les mystères d'Éleusis); Ste Croix, *Recherches historiques sur les mystères du paganisme* (1817); Lobeck, *Aglaophamus* (1829), et les travaux mythologiques de Voss, Fr. Creuzer, Ottfried Müller, Preller, Max Müller, etc.

Dans la Religion chrétienne, on appelle *mystère* tout ce qui est proposé aux fidèles comme inaccessible à la raison humaine, et doit être reçu comme article de foi : tels sont les *mystères de la Trinité*, *de l'Incarnation*, *de la Rédemption*, *de la Présence réelle* ou *de l'Eucharistie* ; c'est ce dernier que l'on désigne spécialement quand on dit : *célébrer le saint mystère*.

MYSTÈRES. Au moyen âge, on donna ce nom à des pièces dont le sujet était le plus souvent tiré de la Bible ou du Nouveau Testament. Autorisés par le clergé, les *mystères*, qu'il faut se garder de confondre avec les *moralités*, se représentèrent d'abord dans les cathédrales, puis sur les parvis, et enfin sur les places publiques. La plupart étaient composés par des clercs, et joués par eux ou par des confréries et des corporations : une des plus célèbres était celle des *confrères de la Passion*. Généralement, les spectateurs prenaient part comme figurants à la représentation des mystères. Les plus fameux sont le *mystère de la Passion*, ceux *de l'Incarnation*, *de la Nativité*, et *de la Résurrection*, le *mystère des Actes des Apôtres*, le *mystère d'Adam*; ceux *de St Nicolas*, *de St Martin*, *de Ste Barbe*, *de Ste Catherine*, etc. Les mystères, en grande vogue du XIIe au XIVe siècle, commencèrent à disparaître dans le XVe siècle; ils furent formellement interdits à partir de 1545, à cause du mélange de plus en plus inconvenant de religion et de bouffonnerie qu'ils offraient aux spectateurs. — Voir sur ce sujet : Berriat-St-Prix, *Recherches sur les anciens mystères* (1823) ; Le Roy, *Études sur les mystères* (1837); Ch. Magnin, *Origines du théâtre moderne* (1838); V. Fournel, *Curiosités théâtrales* (1859). Un grand nombre de *mystères* ont été imprimés; il en existe un plus grand nombre encore dans les manuscrits des bibliothèques publiques.

MYSTICISME (de *mystique*), doctrine philosophique et religieuse qui a plusieurs formes.

I. *Mysticisme néoplatonicien*. Il consiste à dépouiller l'âme de ses modes et de sa personnalité par l'abstraction et à la ramener par les *vertus contemplatives* et l'*extase* à l'unité ineffable et incompréhensible de Dieu dont elle est sortie. A l'époque où ce système fut formulé dans les *Ennéades* de Plotin, d'un côté les auteurs orientaux essayaient d'allier à leur foi religieuse la philosophie grecque, comme Aristobule, Philon, les Gnostiques; d'un autre côté le polythéisme en pleine décadence ne pouvait conserver quelque crédit auprès des esprits éclairés qu'en se rajeunissant par l'interprétation symbolique; par suite l'école néoplatonicienne prétendit tout à la fois tirer sa doctrine de Platon par la dialectique et la rattacher aux anciennes traditions philosophiques et religieuses. Après Plotin et Porphyre, leurs succes-

seurs Jamblique, Proclus, etc., tombèrent dans les superstitions de la théurgie, de la magie et de l'astrologie. Au moyen âge, leurs idées inspirèrent Scot Érigène, Avicébron, Avicenne, etc. A l'époque de la Renaissance, elles furent remises en honneur par Gémiste Pléthon, Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Jordano Bruno, Th. More, etc., qui les allièrent à la doctrine de Philon, à la cabale des Juifs et à l'alchimie des Arabes. De là naquit aussi l'alchimie mystique de Reuchlin, Corn. Agrippa, Paracelse, R. Fludd (*Voy.* CONTEMPLATION, EXTASE, THÉURGIE, MAGIE, ASTROLOGIE, ALCHIMIE). — Consulter : Matter, *Histoire du gnosticisme;* J. Simon, *Histoire de l'école d'Alexandrie;* Vacherot, *id.*; Plotin, *Ennéades* (trad. de M. Bouillet); Franck, *la Kabbale, Philosophie et Religion* (le mysticisme chez les Grecs, le mysticisme et l'alchimie au XVIe siècle); Barthélemy St-Hilaire, *le Bouddha et sa religion;* Foucaux, *le Nirvâana.*

II. *Mysticisme chrétien.* Il enseigne que, Dieu étant le type de toute perfection et de toute grâce, on doit le chercher par l'*amour* plutôt que par la science, se donner à lui tout entier et renoncer à soi pour ne vivre qu'en lui et par lui. Quoique le mysticisme chrétien, qu'il ne faut point d'ailleurs confondre avec le christianisme lui-même, soit bien supérieur au mysticisme néoplatonicien, en ce qu'il reconnaît pleinement la personnalité de Dieu et celle de l'homme, cependant il tend à la destruction du sentiment de l'existence individuelle en absorbant par l'extase la créature dans le Créateur, et il peut avoir ainsi des conséquences funestes. S'il a produit l'*Imitation de Jésus-Christ* et inspiré St Bonaventure, Gerson, Ste Thérèse, il a causé aussi les erreurs du *quiétisme* (*Voy.* ce mot). — Voir l'abbé Migne, *Dictionnaire de mystique chrétienne* (1858).

III. *Philosophie mystique des temps modernes.* Renonçant aux procédés réguliers de la science et subordonnant la raison au sentiment, elle cherche Dieu à son point de vue particulier dans l'étude de la nature, ou dans celle de l'âme, ou dans l'histoire des religions dont elle donne une interprétation allégorique et symbolique, comme l'ont fait Bœhm, Pordage, Van Helmont, Poiret, Swedenborg, Martinez-Pasqualis, St-Martin, Jacobi, Ballanche, etc. — Consulter : Matter, *le Mysticisme au temps de Fénelon, Swedenborg, St-Martin*; Franck, *la Philosophie mystique en France au* XVIIIe *s.*; P. Rousselot, *les Mystiques espagnols.* — On peut rattacher à ce mysticisme les folles rêveries du *spiritisme. Voy.* ce mot.

MYSTIQUE (du gr. μυστικός, caché ou allégorique). En Théologie, on appelle *sens mystique* une explication allégorique d'un événement, d'un passage, d'un discours de l'Écriture : on oppose le *sens mystique* ou *allégorique* au *sens littéral. Voy.* ce mot.

En Droit, on nomme *testament mystique* (c.-à-d. secret) un testament écrit ou du moins signé par le testateur et remis par lui clos et scellé à un notaire. *Voy.* TESTAMENT.

MYTHE (du gr. μῦθος, fable), récit qui expose et développe sous forme de tradition historique et religieuse un fait physique ou moral, une loi de la nature ou de l'esprit. Il diffère de l'*allégorie* en ce qu'il est un produit spontané de l'esprit populaire dans un âge primitif, tandis que l'allégorie doit sa naissance à la pensée individuelle qui adapte à une conception réfléchie une forme artificielle, p. ex. le jugement des morts aux enfers à la fin du *Gorgias* de Platon. Il se distingue aussi du *symbole* en ce qu'il exprime successivement les éléments de l'idée que le symbole rend tout entière à la fois par une image, comme l'épithète homérique ἑκατηβόλος, *qui lance au loin ses traits*, désigne Apollon et lui donne l'*arc* pour emblème. — Un mythe peut avoir un sens historique, physique ou moral : 1° Le sens *historique* suppose un fait réel : p. ex., la généalogie d'Éaque, appelé fils de Jupiter et d'Égine, a pour fondement qu'il fut roi d'Égine et qu'il fut appelé διοτρεφής, *nourri par Jupiter,* titre commun aux anciens rois. 2° Le sens *physique* se trouve dans les mythes anciens qui procèdent du naturalisme : p. ex., dans la plupart des hymnes du Rig-Véda (*Voy.* POLYTHÉISME), le retour quotidien du jour et de la nuit, le combat entre la lumière et les ténèbres pendant l'orage et les autres phénomènes solaires sont représentés dans tous leurs détails sous des images aussi poétiques que variées, dont beaucoup ont leurs analogues dans la mythologie grecque. Les rayons solaires semblent à leur déclin aller s'enfoncer dans un obscur souterrain pour reparaître à l'aurore : on dit que de noirs démons dérobent et cachent au fond de leur caverne les vaches célestes dont Indra est le pasteur et le maître, et que le matin le dieu enfonce la porte de la caverne et recouvre ses troupeaux après avoir livré un combat à Vala (le voleur), comme Apollon reprend ses génisses à Mercure, et Hercule à Cacus; alors s'élancent les coursiers du Soleil pour parcourir leur route de chaque jour, c.-à-d. les brillants rayons que l'on voit avant le lever de l'astre jaillissent de l'orient avec la rapidité de l'éclair et font monter après eux le globe lumineux, comme des coursiers traînent le char d'un guerrier, image que les poëtes grecs et latins se sont plu à décrire. Si le soleil est obscurci par les nuées épaisses qui portent l'orage dans leurs flancs, celles-ci sont appelées des esprits malfaisants (Asouras), qui dans leur insolente audace se flattent vainement de triompher d'Indra, comme les Titans vaincus par Jupiter; le dieu du jour s'avance contre eux avec les Marouts (les vents qui chassent les nuages), guerriers ailés couverts d'une brillante armure, comme les Amschaspands et les Izeds qui luttent avec Ormuzd et Mithra contre Ahriman et les dews; monté sur son char, il souffle sur ses misérables ennemis et les met en fuite; il lance contre eux sa foudre forgée par Tvachtri, assisté des Ribhavas, comme Vulcain est assisté des Cyclopes; il fait jaillir de leurs blessures la pluie sur la terre desséchée et ramène la sérénité. 3° Le sens *moral* explique quelques mythes, comme la fable de Pandore dans Hésiode, la fable de l'Amour et de Psyché dans Apulée et dans Plotin (*Ennéade* VI, l. IX, 9). Mais, dans les légendes grecques, le naturalisme et l'anthropomorphisme, le physique et le moral sont étroitement liés, de sorte qu'il faut faire la part de chacun d'eux quand on explique un mythe : p. ex., Jupiter est à la fois l'éther lumineux et fécond, qui donne la vie aux êtres, et la providence active qui maintient l'harmonie générale du monde et les lois des sociétés humaines; les poëtes et les artistes s'accordent à le représenter comme le type idéal de la beauté virile et de la force souveraine. De même l'enseignement des mystères à Éleusis unissait le sens moral au sens physique. Les divers aspects qu'offre ainsi un même mythe ont donné lieu à divers systèmes d'interprétation chez les anciens et les modernes. *Voy.* ci-après MYTHOLOGIE.

MYTHOLOGIE (du gr. μυθολογία, de μῦθος, fable, et λόγος, discours). Ce nom, qui signifie proprement l'histoire *fabuleuse* des dieux, des demi-dieux et des héros, est souvent étendu à l'histoire des religions de l'antiquité, à l'explication de leurs cérémonies, de leurs *mystères*, de leurs *mythes* (*Voy.* ces mots) : c'est en ce dernier sens qu'on dit la *M. grecque*, la *M. hindoue*, la *M. scandinave*, etc. Il vaut mieux néanmoins, au point de vue de la philosophie comme de l'histoire, distinguer les religions des mythes qui la plupart du temps en voilent plutôt qu'elles n'en développent les conceptions fondamentales. Nous traitons des *religions anciennes* à l'article POLYTHÉISME. Nous indiquerons ici les divers systèmes qui ont été proposés pour l'explication des *mythes.*

Les Grecs, si remarquables par les qualités intellectuelles et morales de leur esprit, admiraient les poëmes d'Homère et d'Hésiode et étaient choqués de l'absurdité et de l'immoralité qu'offraient beaucoup de leurs mythes, depuis qu'on n'en comprenait plus

la signification métaphorique. Pour y trouver un sens raisonnable, ils essayèrent trois modes d'interprétation qui ont encore leurs partisans chez les modernes. 1° *Interprétation morale.* Ces fables ont été inventées par des hommes sages pour fortifier les lois et enseigner des vérités morales : p. ex. Horace (*Art poétique*, *Épîtres*, I, 2), St Basile (*Homélie sur l'utilité à retirer de la lecture des auteurs profanes*), Bacon (*De la sagesse des anciens*). Cette explication n'est bonne que pour quelques mythes poétiques, pour les mythes philosophiques et pour les allégories. 2° *I. historique.* Les dieux sont des rois ou des héros transformés par l'admiration en êtres divins. Cette théorie, à laquelle Evhémère a donné son nom et que beaucoup d'autres auteurs ont admise partiellement, servit aux pères de l'Église pour combattre le paganisme. Elle jouit d'une grande faveur au XVIIIe siècle auprès des philosophes (p. ex. Banier, *la Mythologie et les Fables expliquées par l'histoire*). D'autres cherchèrent dans la mythologie des traces de la Bible, comme Eusèbe (*Préparation évangélique*), Bochart (*Geographia sacra*), Vossius (*De theologia gentili*), Huet (*Demonstratio evangelica*). De nos jours, une étude approfondie a réduit de plus en plus la part qu'il convient de faire à l'*évhémérisme*. Bien des divinités, qui avaient paru tirer leur origine de personnages tout humains, se sont trouvées n'être que des produits de l'anthropomorphisme. 3° *I. physique et métaphysique.* Les auteurs des mythes se proposèrent de porter à la connaissance du commun des hommes certaines théories physiques, cosmogoniques et théologiques, soit dans une phraséologie qui leur était propre, soit dans un langage destiné à voiler plutôt qu'à révéler les mystères de leur science sacrée. Tel fut le système d'Épicharme, d'Empédocle, de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Plotin, de Porphyre, de Proclus et de Damascius. Il est formulé dans un passage célèbre de la *Métaphysique* d'Aristote (XII, 8) : « Une tradition venue des anciens et de la haute antiquité, et transmise à la postérité sous forme de mythes, nous apprend que les premiers principes du monde sont des dieux et que le divin embrasse la nature tout entière. Le reste a été ajouté fabuleusement, dans le but de persuader le vulgaire et afin de soutenir les lois et les intérêts communs ». Chez les modernes, Creuzer, dans son grand ouvrage (*Symbolik und Mythologie der alten Völker*, 1819-21 ; traduit et refondu par M. Guigniaut : *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques*), se montra favorable à ces idées, qui sont bien supérieures à celles de Dupuis et de Volney expliquant par l'astronomie seule l'origine de tous les cultes. Mais on a fait à ce *symbolisme* une objection capitale : c'est que les mythes ne sont pas nés de la réflexion, qu'ils représentent au contraire l'expression spontanée et poétique des croyances religieuses. — Enfin notre siècle a produit une quatrième espèce d'interprétation, l'*exégèse philologique*, développée surtout dans les ouvrages de M. Max Müller (*History of ancient sanskrit literature*, *Essai de mythologie comparée*, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, *Études sur l'histoire des religions*) : d'après ce savant, les mythes ne seraient que des métaphores prises mal à propos dans le sens propre, une véritable maladie du langage, et ils s'expliquent par les étymologies des noms propres. Un pareil système est évidemment insuffisant, parce qu'il attache plus d'importance aux mots qu'aux idées et qu'il ne fait pas comprendre les transformations de la pensée religieuse.

Ces quatre systèmes étant incomplets parce qu'ils sont exclusifs, il faut, pour arriver à la vérité, utiliser à la fois toutes les ressources qu'offrent la philosophie, l'histoire, l'archéologie et la philologie ; il faut surtout rapprocher les divinités des différents peuples d'après la ressemblance des fonctions et des attributs, sans se laisser égarer par de fausses analogies. C'est par cette méthode qu'on pourra constituer définitivement la *Mythologie comparée* qui détermine et explique le fonds commun des mythologies indo-européennes, comme la philologie comparée le fait pour les langues de même origine. Sous ce rapport, l'étude de la mythologie du Rig-Véda a beaucoup d'importance (*Voy.* POLYTHÉISME). — Consulter V. Parisot, *Dictionnaire classique de mythologie comparée*, etc.

MYTILIDÉES, famille de Mollusques acéphales, a pour type le genre *Mytilus* (Moule). *Voy.* MOULE.

MYTILOÏDE, genre de Mollusques. *V.* INOCÉRAME.

MYURE (du gr. μύουρος, en queue de rat), se dit, en Médecine, du pouls dont les pulsations vont toujours s'affaiblissant.

MYXINE, genre de Poissons, de l'ordre des Cyclostomes. *Voy.* GASTROBRANCHE.

MYZINE (du gr. μύζω, sucer), genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, tribu des Scoliètes, a pour type la *Myzine maculée*, de l'Amérique du Nord : longueur 0m,016 ; corps noir ; antennes, ailes et pattes roussâtres.

N

N, consonne nasale, est la 14e lettre de notre alphabet et la 11e des consonnes. En espagnol, N est souvent surmontée d'un signe nommé *tilde* (ñ); elle devient alors mouillée et se prononce à peu près comme *gn* dans *ignorance*. — N. (abréviation du latin *nomen*, nom) indique un nom propre qu'on ignore. Comme abréviation de nom propre, N. se met pour *Neptune*, *Napoléon*, *Nicolas*, etc. — En Géographie, N. se met pour *nord*, N.-E. pour *nord-est*, N.-O. pour *nord-ouest*, N.-N.-E. pour *nord-nord-est*, etc. — N. ou N.B., pour *nota* ou *nota bene*, s'écrit en tête d'une remarque, d'une note ; N° signifie *numéro*, et se place devant un numéro d'ordre ; N/C signifie *notre compte* ; N.-D. veut dire *Notre-Dame* ; N. S., *Notre Seigneur*. — Pris numéralement, ν' chez les Grecs valait 50, et ,ν 50,000 ; chez les Romains, N valait 900, et N̄ 900,000. — Sur les monnaies, N est la marque de Montpellier. — Dans les formules chimiques et minéralogiques, N désigne quelquefois l'*azote* ou *nitrogène* ; Na est le *sodium* (Natrium) ; Nb, le *niobium* ; Ni, le *nickel*.

NABAB (de l'arabe *nabâb*, plur. de *nabib*, lieutenant), titre de dignité dans l'Inde musulmane. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

NABIROP, nom indigène de l'*Étourneau doré*.

NABLA ou NABLUM. *Voy.* PSALTÉRION.

NACAIRES ou NACQUAIRES (du persan *nakâret*), sorte de *timbales*. *Voy.* ce mot.

NACARAT (de l'espagn. *nacarado*, nacré), couleur entre le rouge-cerise et le rose, tirant sur le rouge de la *nacre* de perle. — Le *nacarat du Portugal* est un crépon ou linon très-fin, teint en nacarat, dont les dames se servent pour se farder, après l'avoir un peu trempé dans l'eau.

NACELLE (du lat. *navicella*, pour *navicula*). Outre son sens propre, dans lequel il désigne un bateau léger, ce mot se dit du panier suspendu au-dessous d'un ballon, dans lequel se placent les aéronautes.

En Botanique, *nacelle* est synonyme de *carène* (*Voy.* ce mot). — En Conchyliologie, c'est le nom vulgaire d'une coquille, la *Crepidula fornicata*.

NACRE (de l'espagn. *nacar*, *nacara* ; du persan

nakar), substance calcaire blanche ou argentée qui tapisse l'intérieur de certaines coquilles, et qui présente souvent les nuances irisées les plus remarquables. La nacre est sécrétée par le bord du manteau des mollusques; elle a par suite la même origine que les perles, de même qu'elle en a la composition chimique. Les *Haliotides*, les *Sabots*, les *Mulettes*, les *Pintadines*, les *Nautiles* sont les coquilles qui fournissent la plus belle nacre. On distingue dans le commerce la *nacre franche*, qui vient de l'Inde, du Japon et de Ceylan, et qui est d'un blanc éclatant; la *nacre bâtarde blanche*, qui vient du Levant, et est d'un blanc bleuâtre; la *bâtarde noire*, qui est d'un blanc noirâtre, et dont les reflets irisés sont mélangés de rouge, de bleu et de vert; la *burgaudine*, qui vient des Antilles et qui est fort belle, etc.

On fait un grand usage de la nacre de perle dans les ouvrages de marqueterie, de tabletterie fine, de bijouterie : on s'en sert pour couvrir des boîtes et des tabatières; pour faire des étuis, des dés, des éventails, des boutons, des jetons, etc. Les nacres s'apportent brutes en Europe. Elles se vendent au poids, et leur prix varie suivant leur beauté et leur grandeur. — On travaille surtout la nacre de perle en France, en Angleterre et en Hollande. Ce travail est assez compliqué : la nacre passe successivement par les mains du *scieur* ou *débiteur*, de l'*émouleur*, du *redresseur*, du *découpeur*, du *façonneur*, du *graveur*. Ces diverses opérations développent une poussière fine et dure qui est fort nuisible aux ouvriers.

NACRITE (de *nacre*), substance minérale qui se présente sous forme de grains d'un blanc d'argent ou d'un gris de perle, facilement divisibles en petites écailles légères et douces au toucher. C'est un silicate alumineux de potasse, de chaux et de fer. On la trouve disséminée dans les roches talqueuses des Alpes, du Piémont, de la Savoie et du Dauphiné.

NADIR (de l'arabe *nathir*, placé vis-à-vis). C'est, en Astronomie, le point où la verticale prolongée audessous de l'horizon va rencontrer la sphère céleste. Il est opposé au *zénith*. *Voy.* ce mot.

NÆVI MATERNI. *Voy.* Envie.

NAFÉ (de l'arabe *nāfaha*, salutaire), fruit d'une espèce de Ketmie, plante cultivée en Syrie et en Égypte. Ce fruit est rafraîchissant; on en compose une pâte et un sirop pectoral, qui sont fort en usage depuis peu d'années, mais dont le charlatanisme a exagéré la vertu. *Voy.* Ketmie.

NAFFE (eau de), de l'arabe *nafah*, odeur agréable, eau de senteur, dont la fleur d'oranger est la base.

NAGELFLUHE, nom que l'on donne souvent aux brèches et poudingues calcaires. *Voy.* Poudingue.

NAGEOIRE (de *nager*), organe locomoteur des Poissons. Les *nageoires* sont formées d'un nombre variable d'os, appelés *rayons*, parce qu'ils vont en divergeant comme les branches d'un éventail : elles forment comme une large rame susceptible de se rétrécir au gré de l'animal. On appelle *nageoires pectorales* celles qui sont situées en avant, près des branchies; *ventrales*, les deux de derrière, situées tantôt vers la queue (*Poissons abdominaux*), tantôt près des pectorales (*Poissons subbrachiens* ou *thoraciques*), quelquefois même en avant de celles-ci (et elles sont alors dites *jugulaires*); *dorsale*, *anale*, *caudale*, celles qui se trouvent sur le dos, à l'anus, à la queue. Le nombre, la forme, la disposition des nageoires sont fort variables chez les poissons et fournissent un moyen de les distinguer : quelques-uns en sont complétement dépourvus (*P. apodes*); les *rayons* des nageoires sont tantôt cartilagineux (*P. chondroptérygiens*), tantôt osseux et piquants (*P. acanthoptérygiens*), tantôt mous (*P. malacoptérygiens*).

NAGERET ou negue-fol, petit bateau léger dont on se sert pour la chasse au marais : on dit aussi *arlequin*. *Voy.* ce mot.

NAGEURS, *Natatores*, nom donné quelquefois en Zoologie, parmi les Mammifères, aux *Cétacés*, et parmi les Oiseaux, aux *Palmipèdes*. *Voy.* ces mots.

NAGOR ou *Antilope crochue*, sous-genre d'Antilope à cornes annelées à courbure simple, pointe en avant. *Voy.* Antilope.

NAÏADÉES (du genre type *Naias*), famille de plantes Monocotylédones périspermées, ne renferme que des espèces aquatiques, ordinairement submergées, à feuilles alternes, souvent embrassantes à leur base; à fleurs très-petites, quelquefois hermaphrodites, plus souvent unisexuées, monoïques ou plus rarement dioïques. Ces plantes sont répandues dans les eaux douces et salées de tous les climats. Aucune d'elles n'est bien importante par ses applications. Le genre type, la *Naïade* (*Naias*), peut fournir un assez bon engrais, ainsi que les feuilles du *Zostère;* le rhizôme du *Potamogeton natans* sert d'aliment en Sibérie. — La famille des Naïadées correspond aux *Fluviales* de Ventenat et aux *Potamophiles* de L. C. Richard; elle se divise en 6 tribus : *Naïadées* propres, *Zostérées*, *Posidoniées*, *Ruppiées, Zannichelliées* et *Potamogétonées*.

naïadées, nom donné par Lamarck à une subdivision de sa famille des Mytilacés, comprenant les genres *Mulette*, *Anodonte*, etc., mais qui n'a pas été conservée.

NAÏDE, genre d'Annélides. *Voy.* Naïs.

NAIN (du lat. *nanus*, du gr. νάνος). Ce nom, qui peut se donner à tous les êtres organisés, s'applique plus spécialement aux individus de l'espèce humaine : on considère comme nains ceux qui ont moins de 1m,30. On trouve des peuples de fort petite taille dans les pays très-froids (Lapons, Samoyèdes), et aussi dans quelques îles de la mer du Sud où les chaleurs sont excessives; cependant il n'y a pas, à proprement parler, de peuples de nains, et il faut ranger parmi les fables l'existence des Pygmées.

Autrefois, les rois et les princes nourrissaient des nains pour en faire leur amusement. Les Orientaux avaient trouvé, dit-on, l'art d'empêcher l'accroissement du corps, et de produire, pour ainsi dire, des nains artificiels. De la cour des rois de Perse, cet usage barbare passa aux Grecs après Alexandre, et aux Romains sous les empereurs, dès le milieu du 1er siècle. Au moyen âge, les nains étaient fort en crédit; ils portaient les messages des chevaliers, et servaient de pages aux châtelains. La manie des nains fut poussée fort loin sous les règnes de François Ier et de Henri II. Le dernier prince qui s'en soit amusé fut Stanislas Leczinski, duc de Lorraine : son nain, Nicolas Ferry, devint célèbre sous le nom de *Bébé :* il avait 0m,80; il mourut en 1763, à 22 ans. Parmi les nains les plus connus, on cite encore les Anglais Jeffery Hudson (1619-82) et Birch : ce dernier ne dépassait pas 0m,50; le gentilhomme polonais Borwilawski, et de nos jours *Tom Pouce* et l'*amiral Tromp*, le premier haut de 0m,71 ; le second de 0m,73 ; enfin, les *princesses Colibri* et *Félicie*.

La taille des animaux subit, ainsi que celle de l'homme, l'influence du climat : les chevaux et les vaches sont de petite taille dans les pays secs, dépourvus de pâturages (îles Shetland, Corse, etc.). Parmi les végétaux, on voit des plantes rester naines dans certaines régions, surtout dans les pays froids : au contraire, des plantes qui sont des herbes dans nos contrées, deviennent des arbres dans les pays chauds.

nain jaune, jeu de cartes ainsi nommé parce qu'au milieu de la table on place un tableau au milieu duquel est représenté un *nain jaune* tenant un sept de carreau. Aux quatre angles de ce tableau, sont le roi de cœur, la dame de pique, le valet de trèfle et le dix de carreau. Ce jeu se joue avec 52 cartes et un nombre de joueurs qui varie de 3 à 8. Les cartes données, le premier à droite jette une carte quelconque, puis une seconde, une troisième, etc. : il suffit que leur valeur se suive, quelle qu'en soit la couleur; s'il y a une lacune dans la série de ses cartes, il s'arrête, et le voisin de droite continue. Dès qu'un des joueurs s'est débarrassé de toutes ses cartes, les autres abattent et payent autant de jetons que

leurs cartes portent de points. Si, dans le cours du jeu, on a pu jouer une des cartes du tableau, on gagne les jetons qui la couvrent; si elle reste en main, on double la somme.

NAÏRE, titre de noblesse militaire dans l'Inde.

NAÏS ou NAÏDE, genre d'Annélides sétigères, de l'ordre des Chétopodes abranches, renferme de très-petits vers semblables aux Lombrics : corps allongé, filiforme, aplati, articulé; chaque articulation garnie d'appendices sétacés; bouche et anus terminaux. Les Naïs vivent dans les eaux douces courantes ou stagnantes, enfoncées dans la vase ou les débris de corps organisés. Elles sont très-communes en France.

NAISSANCE (du lat. *nascentia*). Les déclarations de naissance doivent être faites, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil, par le père de l'enfant, et à son défaut, par les médecins ou autres personnes ayant assisté à l'accouchement ou chez qui l'accouchement a eu lieu, si la mère est accouchée hors de son domicile. L'acte est rédigé de suite en présence de deux témoins et énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe et les prénoms de l'enfant, les prénoms, nom, profession et domicile des père et mère et des témoins (C. civ., art. 55-57). — A Paris, aux termes d'un arrêté du 29 décembre 1868, les naissances peuvent être constatées à domicile et sans frais sur la simple demande du père de l'enfant.

En France, dans la période 1851-60, le nombre moyen annuel des naissances a été de 953,593; il a dépassé celui des décès, en sorte que la population n'a cessé de s'accroître d'année en année, sauf l'année 1854, où il y eut un déficit de 70,000 naissances environ. Le nombre des naissances masculines l'emporte sur celui des naissances féminines. La proportion dans la période 1841-1850, a été de 105,5 à 100, abstraction faite des mort-nés. — Le rapport annuel des naissances à la population d'un pays a été appelé *natalité*. En France, de 1841 à 1860, la natalité a varié de 261 à 265 naissances par 10,000 habitants. Elle a été en diminuant, parce que le nombre des naissances, tout en augmentant, n'a pas suivi la progression rapide de la population. *Voy.* POPULATION et MORTALITÉ.

Le *jour de naissance* (*natalis dies*) était particulièrement fêté chez les Romains : on dressait un autel de gazon sur lequel on immolait un agneau ; les amis s'envoyaient des présents à cette occasion. Le jour de la naissance des princes était surtout consacré par la piété ou par la flatterie. — Le *jour de naissance* de chacun des membres d'une famille est encore aujourd'hui célébré chaque année dans les pays du Nord : c'est pour les Protestants ce qu'est chez les Catholiques la fête patronale (*Voy.* NATAL). — En France, la naissance d'un prince a toujours été célébrée comme un événement d'un intérêt public : on tire 101 coups de canon pour la naissance d'un prince, et 21 pour celle d'une princesse. *Voy.* NATIVITÉ.

NAÏVETÉ (de *naïf*), qualité du style, qui consiste essentiellement dans la simplicité unie au naturel et à la grâce. La Fontaine est le plus parfait modèle du style naïf. *Voy.* STYLE.

NAJA ou NAÏA, genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Vipéridés, renferme des serpents ayant leurs crochets venimeux simplement cannelés et non pas creusés d'un canal. Ils sont à peu près de la taille de nos grosses couleuvres et se reconnaissent immédiatement à la propriété qu'ils ont d'écarter à volonté leurs premières côtes et d'élargir ainsi considérablement leur cou. On en distingue deux espèces : le *Naja tripudians* ou *Serpent à lunettes*, de l'Inde et de la Perse, qui a sur le cou une tache en forme de lunettes, et le *Naja d'Afrique* ou *Vipère-haje*, qui est l'*Aspic de Cléopâtre* (*Voy.* ASPIC). Les bateleurs orientaux savent rendre ces animaux roides comme des bâtons au moyen d'une forte pression sur les premières côtes, et c'est ainsi que s'opérait la prétendue transformation de verges en serpents que les magiciens du roi d'Égypte exécutèrent devant Aaron. Ces mêmes hommes paraissent exercer, à l'imitation des *psylles* (*Voy.* ce mot), une sorte de fascination sur les najas; mais en réalité ils les rendent incapables de nuire soit en leur arrachant leurs crochets venimeux, soit en épuisant leur venin par des morsures préalables ou même en les disciplinant. — Le venin des najas est si actif qu'il tue en quelques instants les animaux et l'homme. Les Vénitiens faisaient entrer leur chair dans la composition de la thériaque.

NANDHIROBÉES, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, détachée des Cucurbitacées et assez rapprochée des Passiflorées et des Myrtacées. Elle a pour type le *Nandhiroba* ou *Feuillée* (*Voy.* FEUILLÉE), et renferme des plantes exotiques particulières à l'Amérique.

NANDINE, *Nandina*, genre de la famille des Berbéridées, renferme des arbrisseaux de l'Inde, du Japon et de la Chine.

NANDOU, *Rhea Americana*, vulg. *Autruche d'Amérique*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers brévipennes ou coureurs : bec droit, court, mou, déprimé à la base, à pointe obtuse et onguiculée; pieds longs, assez robustes, trois doigts dirigés en avant, ce qui distingue cet oiseau de l'Autruche ; tibia emplumé, sauf au genou; ailes propres au vol et éperonnées. — Le Nandou habite les contrées découvertes du Brésil, du Chili, du Pérou et de la Patagonie. Il atteint à peine 1m,60 ; il a les parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre, les parties inférieures blanchâtres, le haut de la tête et la nuque noirâtres, avec une bande noire partant du cou et s'élargisssant sur les épaules. Ces oiseaux vivent par paires ou en troupes; ils se nourrissent de graines et d'herbes. Leur course est très-rapide.

NANGUER, *Antilope dama*, sous-genre d'Antilope, habite le Sénégal : elle a la taille et la légèreté du daim; sa chair est comestible. *Voy.* ANTILOPE.

NANKIN, tissu de coton de teinte jaune-chamois, qui autrefois se fabriquait exclusivement en Chine avec le coton du *Gossypium religiosum* (*Voy.* COTONNIER) et nous venait de *Nankin*. Quoique le coton nankin soit naturellement coloré, les Chinois le soumettent néanmoins à la teinture avant le tissage. En France, le fil de coton, préalablement décreusé, tordu et aluné, est plongé successivement dans un bain de tan, puis de chaux vive, ce qui lui donne une teinte carmélite qu'on abaisse au degré convenable, à l'aide d'une dissolution de chlorhydrate d'étain.

NANTISSEMENT (du radic. germaniq. *nam*, prise, gage), sorte de gage ou de caution. C'est un contrat par lequel un débiteur remet à un créancier une chose pour sûreté de sa dette (C. civ., art. 2071). Le nantissement d'une chose mobilière prend le nom de *gage*, et celui d'une chose immobilière le nom d'*antichrèse*. *Voy.* ces mots.

NAPEL, NAPELLINE (du lat. *napellus*, de *napus*, navet, à cause de la forme de la racine). *Voy.* ACONIT, ACONITINE.

NAPHTALINE (de *naphte*), substance solide, en paillettes blanches, cristallines et nacrées, d'une forte odeur empyreumatique, qu'on extrait du goudron provenant de la houille et d'autres matières organiques; il s'en produit beaucoup dans les fabriques du gaz de l'éclairage. Elle renferme du carbone et de l'hydrogène [$C^{10}H^8$], fond à 79°, bout à 212° et se volatilise sans décomposition. On a proposé de l'employer comme préservatif contre l'attaque des insectes parasites. Observée pour la première fois par Garden et décrite par Kidd, la naphtaline a été complétement étudiée par Laurent.

NAPHTE (du lat. *naphta* mot d'orig. égyptienne), huile minérale incolore ou légèrement ambrée, d'une odeur pénétrante, très-inflammable et brûlant sans laisser de résidu; elle est plus légère que l'eau, et se compose de carbone et d'hydrogène. Le naphte est rare dans la nature à l'état de pureté. Les principales

sources connues se trouvent sur les bords du Tigre et de la mer Caspienne, et en Italie, au village d'Ammiano (Parmesan); on l'extrait aussi du *pétrole* (*Voy.* ce mot). Le naphte sert à l'éclairage : c'est avec cette huile que sont éclairées les villes de Parme et de Gênes. Il sert aussi à dissoudre le caoutchouc, et éloigne les insectes des étoffes de laine et des fourrures. Enfin on conserve dans l'huile de naphte des substances, comme le potassium et le sodium, qu'on veut dérober à l'action de l'oxygène de l'air. *Voy.* Bitume.

Les anciens chimistes ont appliqué longtemps le mot de *naphte* aux divers liquides d'odeur vive, volatils et inflammables. C'est ainsi que le sulfate, le nitrate et l'acétate d'éthyle étaient nommés *naphte de vitriol*, *naphte nitreux*, *naphte acéteux*.

NAPHTOSCHISTE ou *Schiste bitumineux*. *Voy.* Schiste.

NAPOLÉON, pièce d'or qui a remplacé le *louis d'or*. *Voy.* Monnaies.

NAPOLÉONE, *Napoleona imperialis*, genre type de la petite famille des *Napoléonées*, formée aux dépens des Ébénacées et voisine des Styracées, se compose d'arbustes particuliers à l'Afrique occidentale, à feuilles simples, alternes, et d'un vert foncé; à fleurs sessiles, axillaires, d'un bleu d'azur, se réunissant quelquefois par deux ou par trois, et présentant alors l'aspect d'une double ou d'une triple couronne. — Découverte en 1787 par Palisot de Beauvois, dans le pays d'Owarc, elle fut dédiée en 1804, à Napoléon Ier, récemment élevé au trône impérial. On l'appelle aussi *Belvisia*, du nom de celui qui la fit connaître. On ne la cultive que dans les serres.

NAPOLITAINE, tissu de laine lisse non foulé, teint en pièce et qui se tirait originairement de Naples. Il se fabriqua ensuite spécialement à Reims; mais la mode en est à peu près passée aujourd'hui.

NAPPE (du lat. *mappa*). L'usage des nappes ne remonte pas au delà du xe siècle. Les Romains ne les connaissaient pas; ils mangeaient sur des tables nues, de bois, d'ivoire ou de marbre.

On nomme *nappe* : en Vénerie, la peau des bêtes fauves, et surtout celle du cerf, qu'on étend par terre pour donner la curée aux chiens; — en termes de Pêche, la partie la plus déliée d'un filet; — les filets à prendre des alouettes, des ortolans, etc.

NAPUS, nom latin du genre *Navet*. *Voy.* ce mot.

NAR, plante aromatique. *Voy.* Nard.

NARCÉINE (du gr. νάρκη), un des alcalis de l'opium [$C^{22}H^{25}AzO^9$]. Découvert par Pelletier en 1832.

NARCISSE (du gr. νάρκισσος), *Narcissus*, genre de la famille des Amaryllidées, type de la tribu des Narcissées, renferme des plantes herbacées, à racine bulbeuse, à feuilles linéaires et canaliculées partant de cette racine, et à fleurs portées sur une hampe plus ou moins longue, d'où elles pendent d'un côté seulement; elles sont enveloppées, avant leur épanouissement, d'une spathe monophylle. On connaît plus de 60 espèces de narcisses; les plus belles sont: 1° Le *N. des bois* ou *des prés* (*N. pseudonarcissus*), vulg. *Fleur de coucou*, *Aiault*, *Porion*, etc., à fleurs jaunes qui paraissent aussitôt après les gelées : on le trouve en abondance sur les coteaux et dans les bois; il a des propriétés antispasmodiques et fébrifuges; 2° le *N. à bouquet* (*N. tazetta*), très-commun dans le midi de la France : ses fleurs réunies sur la même tige, sont jaunes et odorantes; il y en a de simples et de doubles, et l'on cite parmi ses variétés le *N. de Constantinople*; 3° le *N. des poëtes* (*N. albus*), dit aussi *Jeannette* ou *Œillet de Pâques*, à fleurs d'un beau blanc, dont la collerette est bordée d'un liséré rougeâtre; son odeur est un peu forte, mais très-agréable; il croît dans les prés et les bois humides du midi de la France; 4° le *N. jonquille* (*N. junquilla*), à fleurs simples ou doubles, d'un jaune très-doux et d'une odeur exquise (*Voy.* Jonquille); 5° le *N. odorant* (*N. odorus*), vulg. *Grosse Jonquille*, à fleurs jaunes, grandes, d'une odeur suave : cette espèce croît dans l'ouest et le midi de la France; on la cultive aussi dans les jardins. — Les narcisses se multiplient au moyen de leurs caïeux.

NARCISSÉES. Jussieu donnait ce nom à une famille de plantes, dont on a formé en grande partie celle des *Amaryllidées* (*Voy.* ce mot). — Aujourd'hui, le nom de *Narcissées* est appliqué à une tribu de la famille des Amaryllidées qui renferme le genre *Narcisse*.

NARCOTICO-ÂCRES. *Voy.* Poisons.

NARCOTINE (de *narcotique*), substance alcaline cristallisable, qui existe dans l'opium : elle est composée de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote [$C^{46}H^{23}AzO^7$]. C'est à elle que l'opium doit une partie des accidents convulsifs qu'il détermine à forte dose. — Elle a été découverte en 1803 par Derosne.

NARCOTIQUES, narcotisme (du gr. ναρκωτικός, de νάρκη, assoupissement). En Médecine, on appelle en général *narcotiques* toutes les substances qui agissent sur le système nerveux de manière à en diminuer ou à en abolir les fonctions et à déterminer cet état d'engourdissement et de stupéfaction que l'on nomme *narcotisme*. Ces substances, dont les principales sont l'opium et ses composés, la belladone, la jusquiame, le pavot, l'aconit, la ciguë, la mandragore, etc., produisent, suivant la dose à laquelle elles sont prises, des effets fort différents: à faible dose, c'est un simple assoupissement, une sorte de somnolence que le médecin provoque quelquefois dans un but thérapeutique; de là les divers médicaments narcotiques employés comme calmants, le laudanum, les extraits de ciguë, de belladone, etc., et dont on ne doit faire usage qu'avec précaution; à dose plus ou moins forte, c'est un véritable empoisonnement caractérisé par une torpeur générale, des vertiges, des nausées, le délire, les convulsions, la dilatation de la pupille, etc., empoisonnement qui devient promptement mortel si ses effets ne sont point énergiquement combattus. Pour le traitement à suivre en pareil cas, *Voy.* Poisons.

Il semble que le besoin des *narcotiques* soit inhérent à la nature humaine, puisqu'on les trouve généralement en usage par toute la terre. Les plus communément employés sont, outre le *tabac* et l'*opium*, le *bétel* dans l'Inde, le *coca* au Pérou, l'*ova* dans les îles de la mer du Sud, etc. *Voy.* ces mots.

NARD, en lat. *Nardus*. Les anciens donnaient ce nom à un parfum qu'ils mettaient au rang des plus exquis. Le nard est plusieurs fois mentionné dans les Livres saints : c'est avec du nard que se parfume l'épouse dans le *Cantique de Salomon* (i, 11 et iv, 13), et que, dans la maison de Simon le Lépreux, Marie Magdeleine oint les pieds de Jésus (*Évang. de St Marc*, xiv, 3). C'était aussi avec du nard que les riches romains se parfumaient les mains et le front dans leurs festins: ils lui attribuaient de nombreuses propriétés médicales. On pense que les anciens tiraient le nard d'une espèce de *Valériane*, croissant dans les montagnes du Népaul indien.

Aujourd'hui, on appelle *Nard* : 1° un genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, renfermant un petit nombre d'espèces qui croissent dans les parties montagneuses de l'Europe, ainsi que dans le Caucase : l'espèce type, le *N. roide* (*N. stricta*), est un gazon de petite taille, à racine fibreuse, menue et vivace, portant des chaumes grêles, roides, de 0m,15 à 0m,20, formant des touffes et garnis de feuilles piquantes; les fleurs, d'un vert violacé, sont réunies en épis simples unilatéraux; — 2° une substance végétale qui nous vient des Indes et surtout de Ceylan, sous forme de petits paquets, composés de bouts de tiges coupées près de la racine et enveloppées dans les feuilles : c'est le *Spica-nard* ou *Nard indien* des pharmaciens; son odeur est forte, peu agréable; sa saveur amère. On accorde à ces deux espèces des propriétés stomachiques. — On a cru aussi reconnaître le *Nard indien* dans une Graminée qui croît aux Indes, l'*Andropogon nardus*. *Voy.* Andropogon.

On nomme vulg. *Nard celtique*, *N. de montagne* ou *de Crète*, la Valériane celtique; *N. des champs*,

la Valériane pha ; *N. commun*, *N. sauvage*, l'Asaret; *Faux Nard*, l'Ail victorial.

NARDOA, genre de Serpents du groupe des *Pythons*. *Voy.* ce mot.

NARGHILEH (du persan *nârguileh ;* de *nârguil*, noix de coco), pipe composée d'un long tuyau, d'un fourneau où brûle le tabac et d'un vase rempli d'eau parfumée à travers laquelle on aspire la fumée.

NARICA, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Naticidées, créé par d'Orbigny pour un certain nombre d'espèces rangées auparavant parmi les Natices, mais qui en diffèrent par leur coquille striée en long, leur bouche semi-lunaire non modifiée par le retour de la spire et leur large ombilic non calleux. Les *Narica* vivent sur les rochers et parmi les coraux.

NARINES (d'un dimin. du lat. *nares* , les fosses nasales. Elles sont séparées par la cloison que forment, en arrière, la lame ethmoïdale jointe au vomer, et, en avant, le cartilage nasal. *Voy.* NEZ.

NARRATIF (CAS), cas particulier à la déclinaison arménienne. *Voy.* CAS.

NARRATION (du lat. *narratio*), récit historique, oratoire ou poétique. En Rhétorique, on nomme spécialement *narration* la partie d'un discours qui contient le récit des faits; elle suit l'exposition et précède la confirmation. Bossuet, Démosthène, Cicéron, excellent dans la narration. La *narration oratoire* diffère de la *narration historique* en ce que celle-ci doit exposer les faits dans toute leur vérité, tandis que la narration oratoire peut, sans altérer la vérité, présenter les faits sous le jour le plus favorable à la cause : elle doit être simple, claire, vraisemblable, intéressante et courte. Quant à la *narration poétique*, elle appartient tout entière à l'imagination du poète et n'est soumise à aucune règle particulière. — Dans les classes, on appelle *narration* un exercice qui consiste à raconter un fait de quelque intérêt. Cet exercice, qui prépare à la rhétorique, est surtout réservé à la classe de seconde. Il existe de nombreux recueils de *Narrations :* les plus répandus sont : en latin, les *Narrationes* de Dumouchel, Goffaux, Guiard, Moncourt, Chassang (1853), etc. ; en français, les *Narrations* de M. Filon et les *Exercices sur la composition littéraire* de MM. Anot de Maizières et Évelart.

NARTHECIUM (du gr. νάρθηξ, boîte), genre de la famille des Juncacées, renferme des herbes vivaces de l'Europe et de l'Amérique du Nord (*Voy.* JONCACÉES). — On trouve le même nom appliqué à des genres appartenant aux Mélanthacées et aux Liliacées.

NARTHEX (du gr. νάρθηξ), se dit, en Architecture, du portique ouvert qui se trouve en avant de la nef dans les anciennes basiliques chrétiennes : c'était la place assignée aux catéchumènes et à certains pénitents. C'est par abus qu'on a étendu ce nom aux *porches* de nos églises du moyen âge.

NARVAL (de l'allem. *Narwall*; de *nar* p. *nase*, nez, et *wall*, baleine); *Monodon*, *Narvhalus*, vulg. *Licorne de mer*, genre de Cétacés cétodontes, de la famille des Delphinidés, renferme des animaux qui ressemblent aux marsouins par la forme de leur corps et leur tête sphérique; mais ce qui les distingue surtout, c'est qu'ils portent à l'extrémité de leur mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, sillonnée en spirale et souvent longue de plus de 3m. En réalité, les narvals ont deux défenses; mais il est rare qu'elles se développent toutes deux à la fois. La longueur totale de l'animal est de 5 à 6m; sa peau est brillante, lisse et sans écailles, de couleur fauve avec des taches noirâtres. L'agilité de ces cétacés est très-grande; ils sont voraces, se nourrissent de mollusques et de poissons, mais non de cadavres, comme on l'a prétendu Il est également faux qu'ils se servent de leur défense pour attaquer la baleine. Ils vivent en troupes dans les mers polaires arctiques et ils se servent de leur dent pour percer la glace et venir respirer à la surface de l'eau. On les pêche surtout pour cette dent, qui fournit un bel ivoire. On attribuait autrefois à la *dent de narval* de grandes vertus médicales. *Voy.* LICORNE.

NASAL (du lat. *nasalis*, de *nasus*, nez). *Fosses nasales* (*Voy.* FOSSE). — *Os nasaux*, os placés au-dessous de l'os frontal, et qui occupent l'intervalle existant entre les apophyses montantes des deux os de la mâchoire supérieure.

En Grammaire, on appelle *lettres nasales*, les lettres dont la prononciation est modifiée par le nez : telles sont la consonne *n*, *gn*, et les diphthongues ou *voyelles nasales*, *an*, *ein*, *in*, *oin*, *un*. Chez les Latins, la *nasalité* ou *nunnation* se représentait dans le corps des mots par un petit trait horizontal placé sur la voyelle (*stās* pour *stans*), et à la fin des mots par un *m* (*em*, *am* pour *en*, *an*); les Espagnols la représentent par le signe (˜) appelé *tilde* (*Voy.* N ; les Arabes ont également un signe pour la représenter.

NASARD (du lat. *nasus*), un des jeux de mutation de l'orgue, a été ainsi appelé à cause de son action sur le jeu du *cornet* (*Voy.* ce mot); dans le nasard, ce jeu rendrait un son analogue à celui d'une personne qui chanterait en se pinçant le nez.

NASEAU (d'un dimin. du lat. *nasus*), orifice extérieur des narines. Cette expression ne s'emploie guère qu'en parlant du Cheval et des autres grands mammifères herbivores (Taureau, Buffle, etc.).

NASIQUE (du lat. *nasus*), *Nasalis*, la *Guenon à long nez* de Buffon, espèce de Singe du genre *Semnopithèque* (*Voy.* ce mot), remarquable, par un nez démesurément long; d'où son nom. Le Nasique vit en troupes dans les forêts de Bornéo et de la Cochinchine : on ne connaît point ses mœurs.

NASITORT, nom vulgaire du *Cresson*, en latin *Nasturtium*. *Voy.* ce mot.

NASON (du lat. *nasus*), *Naseus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Teuthyes, caractérisé par un front proéminent, muni d'un appendice osseux situé au-dessus du museau), renferme 12 espèces de la mer des Indes, dont la principale est le *N. licornet* (*N. fronticornis*), long de de 0m,40, à corps ovale comprimé, et de couleur gris cendré. Ce poisson abonde à l'île de France: on en fait des salaisons.

NASSAUVIACÉES (du g.-type *Nassauvia*), tribu de la famille des Composées, ne renferme que des espèces propres à l'Amérique méridionale.

NASSE (du lat. *nassa*), engin de Pêche composé d'une espèce de panier d'osier très-conique, ou de plusieurs cônes d'osier emboîtés l'un dans l'autre, de manière que le poisson, attiré par un appât, puisse entrer facilement jusqu'au fond et ne puisse pas ressortir. Les nasses se placent au fond de l'eau, chargées de pierres. L'écartement des brins d'osier doit être de 0m,030 pour la pêche des poissons ordinaires et de 0m,015 pour les petits poissons; on peut réduire l'écartement à 0m,08 pour la pêche des ablettes (Ordonn. des 15 nov. 1830 et 28 fév. 1842).

NASSE, *Nassa*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Muricidées : coquille turriculée, courte et ramassée; bouche ovale à bord columellaire calleux; labre épaissi en forme de bourrelet denté intérieurement; canal court, réfléchi en dessus. — Les Nasses existent à l'état fossile dans tous les étages tertiaires; on les trouve aujourd'hui dans toutes les mers.

NASSULE, *Nassula*, genre d'Infusoires ciliés. *Voy.* INFUSOIRES.

NASTURTIUM. Les anciens donnaient ce nom au *Cresson alénois :* il est formé de *nasus tortus* (nez tors), parce que, selon Pline, son goût âcre et piquant fait froncer les ailes du nez. — Aujourd'hui, les botanistes appellent ainsi un genre de Crucifères que l'on confond souvent avec le genre *Sisymbrium*, et qui comprend, outre le *Cresson de fontaine* (*Voy.* CRESSON), une quarantaine d'espèces, notamment le *N. amphibium*, ou *Raifort d'eau*, plante vivace, à tige

rameuse, à feuilles oblongues lancéolées, à fleurs jaunes, qu'on mange au printemps en guise de cresson : le fruit est une silique ellipsoïde; les graines ont des propriétés vermifuges.

NASTUS, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, renferme des espèces de roseaux gigantesques, voisins des Bambous : ils sont communs dans l'île de la Réunion, où ils s'élèvent en arbres, et jettent de leurs nœuds des rameaux en verticilles chargés de fleurs à leur sommet. — Dioscoride désignait sous ce nom plusieurs espèces de roseaux inodores, servant à faire des flèches. On présume que c'est un Rotang.

NASUA, nom latin du *Coati*. *Voy.* ce mot.

NATAL, *Natalis dies*. Ce mot, qui désigne proprement le jour de Noël, se disait autrefois, dans l'Église, pour désigner une fête quelconque. On appelait spécialement *les Quatre nataux* les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

NATALITÉ. *Voy.* NAISSANCE.

NATATION (du lat. *natatio*). L'homme n'a pas la faculté de nager en naissant. Sa pesanteur spécifique paraît être, avec la crainte de se noyer, le principal obstacle à son maintien au-dessus de la surface liquide. En même temps que l'art de nager donne à celui qui le possède le moyen d'échapper, dans certains cas, à une mort cruelle, l'exercice de la natation fortifie la constitution du corps en général, et augmente surtout les forces musculaires; il agit aussi comme sédatif sur le système nerveux (*Voy.* BAINS FROIDS). — Les anciens attachaient à cet art une grande importance; il est au contraire, trop négligé chez nous. La première *école de natation* fut établie à Paris en 1785 à la pointe de l'Ile St-Louis par le sieur Turquin; aujourd'hui, on en compte une vingtaine. En 1853, des mesures ont été prises par le Gouvernement pour former à l'art de la natation les marins et les soldats. — Thévenot, Evrard Degbi, Nic. Vinmann, Alph. Borelli, Courtivron, J. Henin, etc., ont rédigé les préceptes de cet art.

NATICE, *Natica*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, et type de la famille des *Naticidées* : coquille spirale, globuleuse, à spire régulière, dont la bouche semi-lunaire est pourvue d'un ombilic ouvert et encroûté. L'animal est pourvu d'une trompe et se nourrit de proie vivante. Les Natices vivent dans presque toutes les mers. On distingue parmi les espèces vivantes : la *N. orangée* ou *Téton orangé*, des mers de la Chine et de l'Océanie; la *N. glaucine*, la *N. mamillaire*, etc. Les espèces fossiles sont nombreuses dans tous les étages secondaires et tertiaires. — Le genre *Naticelle* (*Naticella*, *Deshayesin*), très-voisin des Natices, mais qui présente dans l'intérieur de la bouche, sur le bord columellaire, deux dents analogues à celles des Nérites, ne se trouve qu'à l'état fossile et appartient à l'étage falunien.

NATION, NATIONALITÉ (du lat. *natio*). On appelle *nation* une agrégation d'hommes habitant un même territoire, soumis aux mêmes lois et vivant en communauté de mœurs et de langage : c'est en ce sens qu'on dit la *nation française*, la *nation allemande*, la *nation espagnole*. Souvent, dans l'usage, le mot *nation* se confond avec le mot *peuple*; il en diffère toutefois en ce que par le mot *nation*, on entend particulièrement l'agrégation politique, et que le mot *peuple* rappelle avant tout l'origine, la race : le *peuple juif* vit aujourd'hui dispersé par toute la terre et ne forme plus un corps de nation. Toutefois la *nationalité* d'un peuple peut survivre à son indépendance (Pologne) et plusieurs nationalités peuvent être confondues sous l'empire d'un même souverain (Autriche, Russie). On entend aujourd'hui par *principe des nationalités*, un principe en vertu duquel des portions d'une race d'hommes politiquement séparés tendent à se constituer en un seul corps de nation. L'Italie, l'Allemagne, etc., offrent de nos jours l'application de ces principes.

NATIONS, *Gentes*, *Gentiles*, se prend, dans l'Écriture sainte, pour les peuples infidèles et idolâtres. St Paul est appelé l'*Apôtre des nations*, le *Docteur des nations*, parce qu'il s'attacha principalement à convertir et à instruire les païens.

Nation se disait autrefois, dans l'Université de Paris, d'une société de maîtres et d'étudiants de la même *nation*, vivant sous les mêmes règles, ayant les mêmes préfets. On distinguait *quatre nations* : France, Picardie, Normandie et Allemagne.

Collége des Quatre-Nations, collége fondé par Mazarin pour recevoir les élèves de l'Université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments du collége des Quatre-Nations forment maintenant le palais de l'Institut.

Nations, dans l'ordre de Malte. *Voy.* LANGUES.

NATIONAL, qui est de la nation, se dit par opposition à ce qui est *étranger*. *Voy.* ce mot.

Garde nationale. *Voy.* GARDE.

Biens nationaux. *Voy.* BIENS.

NATIVITÉ (du lat. *nativitas*), jour de naissance. Cette expression s'emploie en parlant de Jésus-Christ, de la Vierge et des plus grands saints. L'Église catholique fête, le 25 décembre, la *Nativité du Sauveur* (*Voy.* NOËL); le 8 septembre, la *N. de la Vierge*; et le 24 juin, la *N. de St Jean-Baptiste*.

Les Astrologues appelaient *thème de nativité*, la disposition des astres au moment d'une naissance.

NATRIUM, anc. nom du *Sodium*. *Voy.* SODIUM.

NATRIX (c.-à-d. *nageuse*), nom latin de la *Couleuvre à collier* ou *Serpent d'eau*. *Voy.* COULEUVRE.

NATROLITHE. *Voy.* MÉSOTYPE.

NATRON (de l'arabe *nathroun*), *Natrum*, dit aussi *Urao*, bicarbonate de soude naturel [$\dot{N}aC^2 + Aq$] : c'est une substance blanche, soluble, qui se présente sous forme saccharoïde, fibreuse, compacte, ou confusément cristallisée en prismes rectangulaires obliques. On la trouve dissoute dans les eaux de certains lacs, ou à l'état solide, en Égypte, en Perse, dans l'Inde, en Colombie, etc.

NATTE (du lat. *natta*), tissu grossier fait de différentes matières, telles que joncs, roseaux, sparte, paille, ou de quelques plantes et écorces d'arbres faciles à se plier et à s'entrelacer. La paille, ainsi que les autres matières dont on fait des nattes, doit être fraîche et longue; on la mouille, et ensuite on la bat sur une pierre avec un lourd maillet de bois pour l'écraser et l'aplatir. Quelques nattes fines de jonc viennent du Levant; mais les plus belles sont celles de l'Inde, de la Chine et du Japon. On fait en Portugal et en Espagne des nattes de sparte teint qui sont d'un effet agréable. La Russie fabrique une grande quantité de nattes faites avec des herbes aquatiques et de l'écorce de tilleul. Pendant longtemps, les nattes ont servi de tapis; aujourd'hui, elles servent encore à cet usage dans tout l'Orient. On les emploie aussi pour l'emballage. Le sucre de l'île Maurice vient dans des nattes grossières faites avec l'écorce du latanier.

Les nattes ont été les premiers produits de l'art de tisser. Les sauvages de l'Amérique, ainsi que les insulaires de l'Océanie, font preuve d'une grande habileté dans ce genre de travail.

Dans le Commerce, on a donné le nom de *Natte* à plusieurs coquilles : ainsi on nomme *Natte d'Italie*, les *Conus tessellatus* et *litteratus*; *N. de jonc*, *N. sans taches*, des Tellines.

NATURALISATION (du lat. *naturalis*, naturel), acte par lequel un étranger devient membre d'un État qui n'est point le sien, et obtient ainsi les droits et priviléges dont jouissent les *naturels*. Autrefois, en France, le roi seul avait le droit d'octroyer à un étranger des *lettres de naturalité*. La Constitution du 3 septembre 1791 transporta ce droit au pouvoir législatif; mais, depuis, il a été rendu au pouvoir exécutif. — La naturalisation a été réglementée à nouveau par la loi du 29 juin 1867 ;

elle s'obtient aujourd'hui par un stage de trois ans avec autorisation donnée à l'étranger par le gouvernement d'établir son domicile en France; ce stage peut être réduit à un an pour ceux qui ont rendu à la France des services importants, apporté une industrie ou invention utile, ou formé un grand établissement ou une grande exploitation agricole. L'étranger naturalisé jouit de tous les droits du citoyen français (jusqu'en 1867, il fallait pour qu'il fût éligible qu'une loi lui conférât des lettres dites de *grande naturalisation*). — La femme étrangère qui épouse un Français devient Française de plein droit : c'est une sorte de naturalisation qui s'obtient sans l'intervention du gouvernement (C. civ., art. 13). Le Français naturalisé à l'étranger perd la qualité de Français (art. 17).

NATURALISATION. En Physiologie, ce mot se dit: 1° de l'introduction définitive d'une espèce animale ou végétale dans un pays où elle était auparavant inconnue, mais dont le climat est plus ou moins semblable à celui de son pays natal (*Voy.* ACCLIMATATION) ; 2° de l'état d'une espèce animale ou végétale qui, importée dans un pays, parvient à y vivre comme les espèces naturelles, c.-à-d. à l'état sauvage : le rat noir et le surmulot parmi les animaux, le robinier faux acacia parmi les végétaux offrent des exemples de la naturalisation ainsi entendue. — Consulter sur ce sujet Is. Geoffroy St-Hilaire, *Histoire naturelle générale*.

NATURALISME (du lat. *naturalis*), système philosophique qui, confondant Dieu avec la *Nature* (*Voy.* ce mot), prétend expliquer l'existence et les propriétés de tous les êtres par l'action de forces inhérentes à la *matière*, d'où sortent nécessairement, par des transformations successives, la vie et l'intelligence. La Providence est ainsi remplacée par le développement des énergies latentes du monde, par une espèce d'*instinct* obscur et inconscient jusqu'au jour où l'esprit humain arrive à le penser. Telle est la doctrine exposée par Lucrèce, Diderot et quelques écrivains de notre siècle. Elle se réfute par les mêmes arguments que le *matérialisme* (*Voy.* ce mot). — Consulter aussi Caro, *l'Idée de Dieu*, etc.

On appelle encore *Naturalisme* le système religieux qui divinise les forces et les lois de la Nature, en identifiant le monde physique avec le monde moral. C'est l'origine du *Polythéisme*. *Voy.* ce mot.

NATURALISTE (du lat. *naturalis*), celui qui s'occupe de l'étude des productions de la nature. *Voy.* HISTOIRE NATURELLE.

Naturaliste préparateur. *Voy.* EMPAILLEMENT.

NATURE (du lat. *natura* ; de *nasci*, naître). Ce mot sert à désigner : 1° le *monde physique*, c.-à-d. l'ensemble des êtres corporels, avec leurs propriétés et leurs lois, dont l'étude est l'objet des *sciences naturelles* (*Voy.* ce mot): on lui oppose le *monde moral*, qui comprend l'ensemble des êtres immatériels, c.-à-d. les âmes et Dieu ; 2° l'ensemble des propriétés qu'un être possède dès sa naissance et tient de son organisation (*Voy.* ESSENCE), par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art ou à des causes accidentelles. — Dans aucun de ces sens la nature n'est une cause : il n'y a point d'autres causes réelles que les substances actives. Quand donc on admet que le monde manifeste une puissance intelligente et qu'on l'appelle *Nature*, ou ce nom n'exprime qu'une abstraction, ou il désigne la Providence divine créant et conservant l'ordre de l'univers par des lois immuables. — *Voy.* AME DU MONDE.

La Nature, considérée au point de vue du *naturalisme* (*Voy.* ce mot), est souvent représentée chez les anciens sous l'emblème de Pan, dont le nom en grec veut dire *Tout*. Les Égyptiens la peignaient sous l'image d'une femme couverte d'un voile, pour faire entendre qu'elle est impénétrable. Sur quelques médailles, c'est une femme qui a les mamelles gonflées de lait, comme symbole de la fécondité.

Philosophie de la nature ou *Métaphysique des sciences physiques*, partie de la Métaphysique qui traite de l'essence des corps, telle qu'elle nous est connue par les lois les plus générales de l'astronomie, de la physique, de la chimie et de la physiologie. Elle applique à la *matière* les notions de *substance* et de *cause*, détermine ses rapports avec l'*espace* et le *temps*, d'où résultent les définitions du *mouvement*, de la *masse* et de la *vitesse*. Elle examine si l'essence de la matière comprend l'*étendue* et la *force motrice*, ou consiste dans l'une d'elles exclusivement, comme le prétendent le *dynamisme* et le *mécanisme*. Elle démontre la nécessité d'admettre la *création* ; elle explique la formation du monde (*cosmogonie*) par les propriétés que Dieu a données à la matière en la créant. Enfin elle définit la *vie* des êtres organisés, la *génération* et l'*espèce*, et discute les différentes théories qui ont été émises sur ces questions, *animisme*, *organicisme* et *vitalisme* (*Voy.* tous ces mots). — En France, le seul ouvrage complet sur cette partie de la Métaphysique est la *Philosophie spiritualiste de la nature*, de M. H. Martin (en y joignant l'ouvrage intitulé *les Sciences et la Philosophie*) ; mais les diverses questions qu'elle comprend ont été traitées séparément dans de nombreux écrits, dont on trouvera l'indication dans les articles cités plus haut. En Allemagne, après la *Monadologie* de Leibnitz, Kant a publié les *Principes métaphysiques de la science de la nature* (1786) ; Schelling, *Idées sur la philosophie de la nature* (1797), *De l'âme du monde* (1798), *Esquisse d'un système de la philosophie de la nature* (1799) ; Hégel, *Philosophie de la nature* (posthume). Les spéculations abstraites de ces deux derniers philosophes, qui prétendaient *construire a priori* l'univers par leurs hypothèses au lieu de baser leurs théories sur les résultats de l'observation, n'ont fait faire aucun progrès à la science. Au contraire, le *Cosmos* de Humboldt offre un magnifique résumé de l'ensemble des connaissances positives que nous possédons sur la nature.

Nature morte, se dit, en Peinture, des animaux tués et particulièrement du gibier, dont la représentation constitue un genre particulier de peinture.

NATUREL (du lat. *naturalis*), qualité du style. *Voy.* STYLE.

NATUREL, en Droit. *Voy.* DROIT et ENFANT ; — en Musique. *Voy.* TON et INTERVALLE.

NATURELLES (SCIENCES), sciences qui ont pour objet l'étude de la *Nature* (*Voy.* ce mot), c.-à-d. la Géologie, la Minéralogie, la Botanique et la Zoologie. *Voy.* HISTOIRE NATURELLE et OBSERVATION.

NAUCLÉE, *Nauclea*, *Uncaria*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées, renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants propres aux régions intertropicales : feuilles simples, coriaces, opposées ou verticillées; fleurs en capitules globuleux, axillaires ou terminaux ; fruits capsulaires déhiscents. L'espèce type, le *Nauclea gambir*, qui croît dans l'Inde transgangétique et dans les îles de la Sonde, fournit la substance amère et astringente appelée *gomme* ou *résine kino*, et *gutta gambir*. *Voy.* KINO.

NAUCLER (du gr. ναύκληρος, marin), *Nauclerus*, sous-genre du genre Milan, créé pour un oiseau de proie qui habite l'Amérique du Nord et traverse les mers, le *N. de la Caroline*. — On donne aussi ce nom à de petits poissons de la famille des Scombéroïdes, longs de 0^m,03, qu'on ne trouve qu'en haute mer.

NAUCORE (c.-à-d. *punaise-bateau*), *Naucoris*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Hydrocorises et voisin des Nèpes, se trouve dans les marais aux environs de Paris.

NAUCRATE ou FANFRE, poisson. *Voy.* PILOTE. — *Voy.* aussi ÉCHÉNÉIDE.

NAUFRAGE (du lat. *naufragium*). Dans la Marine marchande, « le capitaine qui a fait *naufrage*, et qui s'est sauvé seul ou avec partie de son équipage, est tenu de se présenter devant le juge du lieu, ou, à défaut de juge, devant toute autre autorité civile, d'y faire son rapport, de le faire vérifier par ceux de son

équipage qui se sont sauvés avec lui, et d'en lever expédition. » (C. de comm., art. 202.)

Dans la Marine de l'État, tout capitaine dont le bâtiment fait naufrage est appelé à rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre. S'il y a eu lieu d'abandonner le navire, il est passible de la peine de mort, lorsqu'il ne le quitte pas le dernier.

Pour l'assurance en cas de naufrage, *Voy.* Assurance.

NAULAGE (du lat. *naulum*, du gr. ναῦλον), synonyme de *nolis* ou *fret*. *Voy.* Fret.

NAUMACHIE (du gr. ναυμαχία), spectacle de combat naval que l'on donnait chez les Romains dans des cirques creusés exprès. J. César fit creuser le premier un bassin pour cette destination sur les bords du Tibre. Les empereurs en creusèrent plusieurs dans les environs de Rome et dans Rome même (*Circus maximus*). Le lac Fucin (auj. lac Célano, dans les Abruzzes) servit plusieurs fois à ce genre de spectacle. — Le plus souvent, les bassins consacrés aux naumachies n'étaient remplis d'eau qu'au moment du spectacle : des canaux souterrains y amenaient l'eau qui disparaissait ensuite par d'autres canaux lorsque les jeux étaient finis. Ces deux opérations se faisaient sous les yeux des spectateurs et le même espace servait à la fois de bassin pour les vaisseaux et d'arène pour les combats de gladiateurs.

NAUSÉE (du lat. *nausea;* du gr. ναυσία), envie de vomir, est ainsi appelée parce que ceux qui n'ont pas l'habitude de la navigation sont tourmentés d'envies de vomir. *Voy.* Vomissement et Mal de mer.

NAUTILE (du gr. ναύτιλος), *Nautilus*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, et type de la famille des *Nautilidées :* coquille externe, cloisonnée, spirale, à tours embrassants ou contigus ; cloisons simples et concaves ; siphon central. L'animal habite la dernière loge de sa coquille ; il est pourvu d'un manteau qui en tapisse toutes les sinuosités, et d'une sorte de capuchon formé d'une pièce charnue subtriangulaire qui peut en fermer complétement l'ouverture. De chaque côté de la tête se montrent un grand nombre de tentacules contractiles non munis de ventouses, et qui peuvent rentrer dans des gaînes charnues ; entre la tête et le capuchon sont deux tentacules plus gros ayant une gaîne commune ; enfin d'autres tentacules tapissent la cavité au fond de laquelle s'ouvre la bouche. — Il existe encore aujourd'hui deux espèces vivantes, le *N. flambé* (*N. pompilius*), très-commun aux îles Nicobar, et le *N. ombiliqué;* elles fournissent de la nacre au commerce. Les espèces fossiles sont nombreuses ; elles apparaissent avec le terrain dévonien.

On a beaucoup discuté sur l'usage du siphon du nautile et en général sur le siphon des céphalopodes à coquille cloisonnée externe. Aujourd'hui, il paraît démontré qu'il ne sert qu'à fournir à l'animal un point d'attache avec sa coquille.

Nautile papyracé. Voy. Argonaute.

NAUTILE. On a donné ce nom : 1° à des bâtiments sous-marins ou destinés à naviguer entre deux eaux (*Voy.* Plongeur) ; 2° à des ceintures en toile imperméable et remplies d'air, que l'on s'attache sous les bras pour se soutenir sur l'eau. *Voy.* Sauvetage.

NAUTIQUE (art). *Voy.* Navigation.

NAVALE (école), école destinée à former des officiers de marine pour le service de l'État. Elle est établie en rade de Brest, sur le Borda, emménagé dans ce but. Installée, dès 1827, sur le vaisseau l'*Orion*, pour remplacer le *Collége royal de marine* qui existait à terre, elle fut constituée par les ordonnances des 1er nov. 1830, 24 avril 1832, 4 mai 1833, modifiées en dernier lieu par la loi du 5 juin 1850. Pour y être admis, il faut être âgé de plus de 13 ans et de moins de 16 ans, et subir un examen sur l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le français, l'anglais et les éléments du latin. Le prix de pension est de 700 fr., la durée des études de deux ans ; après l'examen de sortie, les élèves reçoivent le titre d'*aspirants de marine* de 2e classe. *Voy.* ci-après Navigation (écoles de).

NAVET, *Brassica napus*, espèce du genre Chou. C'est une plante bisannuelle, indigène, à racine en forme de fuseau renflé vers le haut, d'une saveur douce, agréable et sucrée ; à feuilles radicales, oblongues et couvertes de poils rudes ; à fleurs jaunes ou blanches, disposées en grappes, et donnant naissance à une silique contenant des graines brunâtres, d'une saveur piquante. On en cultive un grand nombre d'espèces ; les plus estimées sont : le *Freneuse de Normandie*, petit, demi long et jaunâtre à sa surface ; le *Navet de Meaux*, allongé comme une carotte ; le *Saulieu*, dont la peau est noire ; le *Navet des Vertus*, long, blanc, et ainsi appelé de la plaine des Vertus près Paris ; le *Gros long d'Alsace*, très-grand, mais qui a le goût fort ; le *Navet jaune de Hollande*, rond, à chair rose ; le *Turneps*, ou *Rabioule*, *Rave du Limousin*, assez gros et d'un rouge vineux vers son collet : on le cultive pour la nourriture des bestiaux. Toutes ces espèces se multiplient par graines, qu'on sème en automne. — Le navet, avant l'introduction des pommes de terre, était une des principales ressources des pauvres. Dans le Limousin, les paysans mangent encore des navets cuits avec les châtaignes et les pommes de terre.

Navet de Suède. Voy. Rutabaga.

Navet du Diable, nom vulg. de la *Bryone commune.*

NAVETTE, *Brassica napus oleifera*, vulg. *Rabette*, variété de Chou-navet, à racine fibreuse, moins grosse que celle du navet ; à fleurs petites, jaunes, et quelquefois blanches ou tirant sur le violet, d'une odeur forte. Sa graine fournit une huile propre à l'éclairage, à la préparation des laines et à la fabrication du savon noir ; on s'en sert aussi pour la nourriture des pigeons et de la volaille. On sème la navette au printemps et à l'automne.

NAVETTE (du b.-lat. *naveta*, dimin. de *navis*, vaisseau, à cause de sa forme), instrument de bois à l'usage des tisserands, sert à former la trame des étoffes. La navette est un parallélipipède terminé par deux pointes arrondies : elle porte dans sa partie creuse, dite *chas* ou *fosse*, la *canette* ou *espoulin*, bobine sur laquelle est enroulé l'*espoule* ou fil de la trame, et qui tourne sur un axe dit *pointizelle ;* la navette étant lancée alternativement de droite à gauche et de gauche à droite entre les fils de la chaîne, la trame se dévide et sort par un trou appelé *duite*. On appelle *navette volante* celle qui, au lieu d'être chassée par les mains du tisserand, est fixée à une petite corde et mise en jeu par des taquets. — On nommait *ouvriers de la grande navette* les ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie, par opposition aux rubaniers, dits *ouvriers de la petite navette.*

NAVICELLE, Mollusque. *Voy.* Nacelle.

NAVICULAIRE (de *navicula*, nacelle), se dit : 1° en Botanique, de ce qui est creusé en nacelle, comme les spathelles du *Froment d'été*, les spathellules du *Seigle*, les valves de la *Subulaire aquatique*, etc. ; — 2° en Conchyliologie, des coquilles qui ont quelque ressemblance avec un petit bateau.

Os et *Fosse naviculaires. Voy.* Scaphoïde.

NAVICULE (du lat. *navicula*), genre d'Animalcules infusoires, offrant l'aspect d'une petite barque ou d'une navette de tisserand, et qui forme une des limites du règne animal les plus voisines du règne végétal. On les observe surtout dans les eaux stagnantes et dans les ports de mer, où elles se développent quelquefois d'une manière prodigieuse.

NAVIGATION (du lat. *navigatio*), se dit et de l'art de diriger un navire, et de l'action de naviguer, c.-à-d. de voyager sur la mer, sur les lacs, les fleuves, les rivières et les canaux. En ce sens, on distingue la *N. intérieure* ou *fluviale* et la *N. maritime*, divisée elle-même en *N. de long cours* ou *hauturière* (*Voy.* Capitaine), qui se fait en pleine mer, et en *N. côtière* ou *cabotage* (*Voy.* ce mot), qui se fait le long des côtes : à celle-ci se rattache la *N. au bornage* ou

navigation faite par une embarcation jaugeant au plus 25 tonneaux entre deux ports distants au plus de 15 lieues marines. En vertu du décret du 20 mars 1852, les patrons naviguant au bornage peuvent faire escale sur leur parcours sans être assujettis aux règlements du cabotage. — Si l'on considère les moteurs qui font marcher le navire, on distingue la *N. à la rame*, la *N. à la voile*, la *N. à la vapeur*. — On a, par extension, appelé *N. aérienne* l'art qui consisterait à diriger les *aérostats*. *Voy.* ce mot.

C'est aux Phéniciens et aux Carthaginois que l'on attribue la découverte de la navigation. Dans l'antiquité, la navigation se faisait surtout à l'aide des rames, qu'on employait même simultanément avec les voiles (*Voy.* Galère). On s'écartait rarement des côtes. Le premier grand voyage dont l'histoire fasse mention est le périple qu'exécutèrent autour de l'Afrique, par l'ordre du roi d'Égypte Néchao, des vaisseaux phéniciens. L'invention de la boussole, au xive siècle, permit enfin aux navigateurs de s'élancer à travers l'Océan. Au xve, Christophe Colomb découvrit l'Amérique (1492), et Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance (1498). Le premier voyage autour du monde fut exécuté par l'escadre de Magellan, partie de Portugal en 1519. De nos jours, l'application de la vapeur à la navigation a diminué la durée des voyages, et permis de braver l'inconstance des vents. — Consulter, outre les *Traités de navigation* de Bouguer, de Bezout, de Dubourguet, de Romme, etc., Bourdé de Villehuet, *le Manœuvrier* (1814); Gilbert, *l'Art de la navigation par la vapeur*; Maury, *Sailings directions;* Piddington, *Guide du marin* (trad. par Chardonneau); Giquel, *Manuel de la navigation intérieure;* Dutens, *Histoire de la navigation intérieure de la France* (1829); Lalou, *Manuel réglementaire et pratique de la navigation intérieure* (1858); Guillaumin, *Dictionnaire universel du commerce et de la navigation* (1861-62), etc. — *Voy.* aussi Eaux et Marine.

Droits de navigation. L'État perçoit des droits de navigation sur la partie navigable ou flottable des fleuves et rivières, pour subvenir aux frais de leur entretien (Lois du 20 mai 1802 et du 9 juillet 1836, et Décret du 4 sept. 1849). Chaque bassin de la France est divisé à cet effet en *arrondissements de navigation*, dans chacun desquels il y a des bureaux de perception. — Pour la navigation maritime, *Voy.* Francisation, Tonnage, Ancrage, etc.

Écoles de navigation. Richelieu établit les premières écoles où l'on enseigna en France l'art de la navigation; mais elles furent peu suivies, même après l'ordonnance de 1681, qui organisait plusieurs *écoles d'hydrographie*. En 1786, on créa à Alais et à Vannes deux *collèges de marine* qui subsistèrent jusqu'en 1791. Le 27 sept. 1810, Napoléon Ier créa deux *écoles spéciales de marine*, l'une à Brest, l'autre à Toulon; sous la Restauration, ces deux écoles furent supprimées et remplacées en 1817 par le *Collège royal de marine*, situé près d'Angoulême, sur les bords de la Charente. Après la création, à Brest, de l'*École navale flottante* (*Voy.* Navale) en 1827, l'école d'Angoulême ne fut plus qu'une *école préparatoire* de marine, où l'on formait des sujets pour l'école de Brest; cette école préparatoire fut définitivement supprimée en 1831. — Aujourd'hui, outre l'*École navale*, il y a des *Écoles d'artillerie de marine* à Brest, à Lorient et à Toulon; une *École d'application du génie maritime* à Lorient; des *Écoles d'hydrographie* dans presque tous les ports de mer; des *Écoles de maistrance* pour les professions relatives aux constructions navales, à Brest, Libourne, la Rochelle, Toulon; une *École des mousses*, tenue sur un bâtiment à l'ancre, en rade de Brest.

NAVIRE (du lat. *navis*), se dit, en général, de tout bâtiment de mer, et, dans un sens plus restreint, de tout bâtiment à deux mâts; les grands bâtiments, surtout les bâtiments de guerre, prennent plutôt le nom de *vaisseaux*. *V.* Vaisseau, Batiment et Flotte.

En Droit, les navires sont meubles, mais affectés au payement de certaines créances privilégiées (C. de comm., art. 190). Ils sont de plus soumis à une inscription au bureau de la douane du port où sont les chantiers, et ne peuvent changer de port d'attache sans nouvelle déclaration. Ils ne peuvent être mis à la mer sans que l'acte de *francisation* (*Voy.* ce mot) ait été pris, et ils perdent leur nationalité quand ils deviennent la propriété d'un étranger pour plus de la moitié de leur valeur (Loi du 4 juin 1841).

navire (le), ou *le Vaisseau*, constellation. *Voy.* Argo.

NÉANT (du lat. *ne* ou *nec*, négation, et *ens*, *entis*, être), le non-être. *Voy.* Être.

NEBEL. *Voy.* Psaltérion.

NÉBULEUSES (du lat. *nebulosus*), taches blanchâtres que l'on aperçoit par places dans le ciel soit à l'œil nu, soit à l'aide de lunettes, et qui sont fixes comme les étoiles. On distingue: 1° les *nébuleuses résolubles* ou plutôt *résolues*, qui vues sous un fort grossissement se partagent en une multitude d'étoiles: ce sont sans doute des systèmes stellaires analogues à celui dont notre soleil fait partie, et dont les étoiles ne paraissent si petites qu'à cause de leur grand éloignement; les unes sont irrégulières, comme la *N. du Centaure*, la *N. d'Andromède*, la *N. d'Hercule*, etc.; d'autres, à cause de leur forme, ont reçu le nom d'*annulaires*; 2° les *nébuleuses non résolues* ou *nébuleuses* propr. dites: ce sont celles que les plus forts grossissements n'ont jamais pu décomposer en étoiles. On les regarde comme des masses de matière cosmique non encore organisée ou tout au moins en voie d'organisation. Ce qui donne du poids à cette opinion, c'est que ces nébuleuses changent de forme avec le temps et que la matière y paraît souvent concentrée autour de certains points plus brillants que les autres, et qui probablement deviendront un jour des soleils. Parmi les nébuleuses propr. dites, on peut citer la *N. d'Orion*, celle *du Renard*, une nébuleuse spirale dans la chevelure de Bérénice, une autre dans les Chiens de chasse, etc. Quelques-unes à cause de leur aspect, ont reçu les noms de *nébuleuses planétaires*, d'*étoiles nébuleuses*, etc. — Les nébuleuses ont été étudiées par Simon Marius, par Messier, et de nos jours par Bond aux États-Unis, par l'amiral Rose en Angleterre. Mais les principales découvertes en ce genre ont été faites par John Herschel. Voir Laugier, *Catalogue des nébuleuses* (1853). — *Voy.* aussi Voie lactée.

NÉCESSITÉ (du lat. *necessitas*). En Philosophie, il y a trois sortes de nécessité: 1° la *N. logique*, impossibilité de concevoir une chose autrement que nous la concevons en vertu des lois mêmes de notre intelligence: tels sont les axiomes des mathématiques (*Voy.* Principe); 2° la *N. métaphysique*, impossibilité qu'une chose n'existe pas, parce qu'elle est absolue, c.-à-d. parce qu'elle existe nécessairement par elle-même indépendamment de toute condition: c'est le caractère de Dieu seul; en ce sens, on oppose *nécessaire* à *contingent* (*Voy.* ce mot); 3° la *N. physique*, impossibilité que la condition d'un fait n'en détermine pas la production (*Voy.* Déterminisme): p. ex., les lois de la chute des corps sont contingentes en elles-mêmes, puisqu'elles ne peuvent être conçues *à priori*; cependant, l'existence actuelle de ces lois étant constatée par l'expérience, la chute des corps a lieu nécessairement en vertu de ces lois. La volonté humaine échappe seule à ce déterminisme. *Voy.* Liberté.

En Mythologie, la Nécessité est une divinité, fille de la Fortune. Sa puissance était telle que les dieux mêmes étaient forcés de lui obéir. Elle avait un temple célèbre à Corinthe. Ses statues la représentaient avec des mains de bronze, dans lesquelles elle tenait un marteau et des clous.

En Numismatique, on nomme *pièces de nécessité* des monnaies fabriquées avec des matières sans valeur ou bien auxquelles on donne une valeur provisoire bien supérieure à leur valeur réelle, soit faute

de métaux précieux, soit pour les besoins du moment : telles sont, entre autres, les *monnaies obsidionales*. *Voy.* ce mot.

NÉCROLOGE, NÉCROLOGIE (du gr. νεκρός, mort, et λόγιον, mémoire, registre). On appelait autrefois *nécrologe* un livre ou registre sur lequel on inscrivait la date de la mort des évêques, abbés et autres personnes illustres, particulièrement des bienfaiteurs du clergé, et que l'on conservait avec soin dans les églises. Le même usage s'introduisit dans les congrégations, dans les couvents, dans les paroisses. Le nécrologe était aussi appelé *obituaire*. — On donne aujourd'hui ce nom aux *martyrologes* (*Voy.* ce mot), ainsi qu'à tout ouvrage consacré à la mémoire d'hommes célèbres morts récemment.

Plusieurs recueils biographiques ont été publiés sous le titre de *Nécrologe*, dans le but de faire connaître, au moment de leur mort, les personnages dont le souvenir doit être conservé; tels sont: le *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1764-89), rédigé par Poinsinet de Sivry, Palissot, Castilhon, Lalande, François de Neufchâteau, etc. ; le *Nécrologe allemand* de Schlichtegroll, publié à Gotha de 1790 à 1806, l'*Annuaire nécrologique* de Mahul (1820-27); le *Nécrologe* de Berton, Acquin et Combes (1853, etc.). *Voy.* OBITUAIRE et BIOGRAPHIE.

On appelle *Nécrologie :* 1° une notice sur une personne qui vient de mourir; 2° la liste et la revue de tous les personnages morts dans l'année.

NÉCROMANCIE (du gr. νεκρός, mort, et μαντεία, divination), art prétendu d'évoquer les mânes des morts pour en obtenir la connaissance de l'avenir ou de quelque chose de caché. Les anciens Juifs pratiquèrent de bonne heure la nécromancie : Moïse défend en plusieurs endroits ces pratiques superstitieuses; néanmoins, elles subsistèrent longtemps encore : on connaît l'histoire de la Pythonisse d'Endor. Chez les Grecs, les Thessaliens passaient pour être d'habiles nécromanciens : ils faisaient leurs évocations en arrosant un cadavre du sang chaud d'une victime, après avoir fait les expiations prescrites et satisfait par des sacrifices et des présents les mânes du défunt. C'est ainsi qu'Ulysse, dans Homère (*Odyssée*, ch. XI), évoque l'ombre de Tirésias. Pendant tout le moyen âge, les nécromanciens ont joué un grand rôle. Les progrès de la raison ont fait évanouir la foi dans leur art mensonger. *Voy.* DIVINATION, MAGIE et SPIRITISME.

NÉCROPHORE (c.-à-d. en gr. *fossoyeur*), *Necrophorus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Silphales : tête forte, mandibules sans dentelures, yeux ovales, pattes propres à fouir, antennes de 11 articles, plus longues que la tête et terminées en massue. Les Nécrophores sont de taille moyenne ($0^{m},02$); ils ont un instinct remarquable pour la nourriture de leurs larves. Doués d'un odorat très-subtil, ils découvrent à de grandes distances le cadavre d'un animal de petite taille (taupe, souris, grenouille), pondent leurs œufs dessus, puis l'enterrent en creusant le sol au-dessous; une fois écloses, les jeunes larves se nourrissent aux dépens du cadavre. Ce genre renferme plus de 40 espèces, entre autres, le *N. vespillo* ou *fossoyeur*, le *N. humator*, le *N. grandis*, etc.

NÉCROPOLE (du gr. νεκρόπολις, ville des morts). On a donné surtout ce nom : 1° aux tombeaux souterrains, ou *hypogées*, que les Égyptiens creusaient dans le voisinage de toutes leurs villes : on cite surtout la *nécropole* d'Alexandrie ; 2° aux carrières consacrées à la sépulture chez différents peuples, tels que les Grecs d'Afrique, les Asiatiques, les Étrusques, etc. On a retrouvé en Italie plusieurs *nécropoles* de ce genre : celle de Canosa, près de Bari, dans le royaume de Naples, découverte en 1852, est une des plus remarquables. *Voy.* CIMETIÈRE et CATACOMBES.

NÉCROPSIE. *Voy.* AUTOPSIE.

NÉCROSE (du gr. νέκρωσις, mortification), état d'un os ou d'une portion d'os privé de la vie : c'est la gangrène des os. Quelle que soit la cause de la nécrose, il s'opère, soit par les seuls efforts de la nature, soit avec le secours de l'art, un travail qui finit par éliminer la portion mortifiée et qui répare par une ossification nouvelle la perte de la substance. Cette séparation a lieu de deux manières : le séquestre s'exfolie par couches ou lames minces, ou bien il est expulsé en masse ou par fragments.

NECTAIRE (de *nectar*), se dit, en Botanique, de tout appareil glandulaire situé dans l'intérieur de la fleur, et destiné à sécréter un liquide mielleux.

NECTAR. Ce mot composé, selon les Grecs, de la particule négative νη et de κτάω, tuer, c.-à-d. qui empêche de mourir, désignait un breuvage délicieux réservé aux dieux immortels et qui communiqué aux hommes leur aurait donné l'immortalité. Suivant la Fable, Ganymède le versait à Jupiter, et Hébé aux autres divinités. On oppose ordinairement le *nectar* à l'*ambroisie* (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Suivant les mythologues modernes, qui font dériver ce mot du même radical que νεκρός, ce breuvage serait la même chose que l'eau du Léthé que l'on fait boire aux morts dans l'autre monde pour leur faire oublier celui-ci.

En Botanique, on nomme *nectar* le suc mielleux que sécrètent beaucoup de fleurs et qui sert de nourriture à tous les insectes suceurs.

NEF (du lat. *navis*). Dans les églises gothiques, on appelle ainsi la partie comprise entre les *bas côtés* ou *collatéraux*, parce qu'elle a la forme d'un navire renversé. — Outre la *nef centrale*, quelques églises ont des *nefs latérales*, ou *basses nefs*, séparées de la première par des rangées de piliers.

Au moyen âge, *Nef* fut aussi le titre de quelques ouvrages qui obtinrent une grande popularité, notamment la *Nef des fous* de Sébastien Brandt.

Dans le Blason, *nef* est synonyme de *vaisseau*.

NÉFASTES (JOURS). *Voy.* FASTES.

NÈFLE (du lat. *mespilum*), fruit du *Néflier*.

NÉFLIER, *Mespilus*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, se compose d'arbres de petite taille, dont les fruits renferment des graines en forme d'osselets durs, engagés au milieu d'une pulpe plus ou moins savoureuse. Le bois du Néflier est excessivement dur et serré. L'espèce type est le *Néflier commun* (*Mespilus germanica*), qui croît naturellement dans les bois de l'Europe. Son tronc tortu émet des branches nombreuses, irrégulières, épineuses à l'état sauvage seulement; ses feuilles sont molles, lancéolées, pubescentes en dessous; ses fleurs blanchâtres, légèrement rosées, grandes et solitaires. Ses fruits, ou *nèfles*, sont velus à leur base, arrondis, aplatis en dessus, et garnis de 5 petites lanières contournées, qui sont les divisions de l'ancien calice; avant leur parfaite maturité, ils sont durs, âpres et astringents; mais sous l'influence des premiers froids de l'hiver, leur substance devient molle, pulpeuse, douce, acidulée et assez agréable. Pour hâter leur maturité, on tient les nèfles dans la paille; mais elles y prennent souvent un goût de moisi. Le Néflier commun vient partout et ne craint que l'excès d'humidité; on en connaît plusieurs variétés que l'on multiplie par graines, par marcottes, ou que l'on greffe sur cognassier, sur aubépine ou sur poirier. — Quelques botanistes comprennent dans le même genre l'*Aubépine*, l'*Azérolier* et le *Buisson ardent*. *Voy.* ces mots.

NÉGATIF (du lat. *negativus*). En Arithmétique et en Algèbre, on appelle *quantités négatives* des quantités précédées du signe —, comme : -5, $-\frac{2}{3}$, $-a^2$. Par opposition aux quantités négatives, les quantités ordinaires prennent le nom de *quantités positives*. — Les règles de calcul qu'on applique aux quantités négatives, ne sont que l'extension de celles qu'on applique aux termes soustractifs des polynômes; ainsi : 1° pour ajouter une quantité négative à une autre quantité, on l'écrit à la suite avec son signe ; 2° pour retrancher une quantité négative d'une autre

quantité, on l'écrit à la suite avec le signe contraire; 3° pour multiplier entre elles deux quantités négatives ou une quantité positive et une quantité négative, on fait le produit de leurs valeurs absolues et l'on met en avant le signe + ou le signe —, suivant que ces quantités sont de même signe ou de signes contraires; 4° pour diviser l'une par l'autre deux quantités négatives ou deux quantités, l'une positive et l'autre négative, on fait le quotient de leurs valeurs absolues en observant quant aux signes la même règle que pour la multiplication. — Les quantités négatives fournissent à l'algèbre un puissant moyen de généralisation des formules, et l'on y arrive, tantôt à l'aide d'une simple substitution mécanique de valeurs négatives au lieu des lettres d'une formule, tantôt en s'appuyant sur ce principe posé par Descartes, que quand une variable est susceptible d'être comptée en deux sens opposés, si ses valeurs sont regardées comme positives quand elles sont comptées dans un sens, elles doivent être regardées comme négatives dans l'autre. — Les quantités négatives sont regardées comme moindres que zéro, et de deux quantités négatives, celle qu'on regarde comme la plus petite est celle dont la valeur absolue est la plus grande.

En Physique, on admet dans l'électricité, un *fluide négatif* et un *fluide positif*, un *pôle négatif* et un *pôle positif*. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

NÉGATION (du lat. *negatio*), action de nier. On oppose ordinairement *négation* à *affirmation* (*Voy.* ce mot). — En Grammaire, on appelle ainsi tout mot qui sert à nier, comme *ne*, *non*, *ni*, etc. Ces mots sont rangés dans la classe des adverbes. En latin, deux négations valent une affirmation.

NÉGATOIRE (du lat. *negatorius*). En Droit, on appelle ainsi l'action par laquelle on fait déclarer qu'il n'y a pas de droit de servitude ou d'usufruit sur la chose dont on est propriétaire.

NÉGOCE, NÉGOCIANT (du lat. *negotium*, affaire). La loi appelle *négociant* : 1° toute personne qui fait le commerce en gros, mais sans avoir boutique ouverte, ni aucun étalage et enseigne; 2° toutes celles qui font un commerce étendu avec des pays lointains; elle range les négociants dans la première classe des commerçants. Sont aussi réputés négociants les banquiers, manufacturiers, fabricants, usiniers qui ne vendent leurs produits qu'en gros (*Voy.* COMMERÇANT et MARCHAND). — Les cultivateurs et propriétaires, qui vendent, quoique en gros, les produits de leur récolte, tels que blé, grains, lin, chanvre, laine, soie, vins, huile, bois, etc., ne sont point réputés négociants (C. de comm., art. 630-38).

NÉGOCIATION (du lat. *negotiatio*), se dit, en termes de Banque, du commerce des billets et lettres de change qui se fait dans les bourses et sur les places de commerce. *Négocier une lettre de change*, c'est la céder ou la transporter à un autre, moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur. Les agents de change ont seuls le droit de faire des négociations des effets publics et autres, susceptibles d'être cotés et d'avoir cours à la Bourse; de faire pour le compte d'autrui des négociations de lettres de change ou billets et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours.

NÈGRES (de l'espagn. *negro*, noir), race d'hommes qui a pour caractères : la peau plus ou moins *noire*, les cheveux courts et crépus, le nez épaté, le front déprimé, les pommettes saillantes, les mâchoires proéminentes, les lèvres épaisses. La coloration de la peau est due chez les nègres à un développement considérable du *pigmentum*, développement qui paraît avoir pour cause principale l'influence du climat. Quant aux autres caractères, ils ne sont pas aussi généraux : les Yolofs, les Achantis et les Gallas en Afrique, n'ont point les mâchoires proéminentes ni le nez épaté; les Alfourous ou Haraforas de la Papouasie n'ont point les cheveux crépus. L'Afrique est le pays indigène des nègres; ils constituent la population principale de la Guinée, de la Sénégambie, du Soudan, de l'Abyssinie et de la Cafrerie. On en trouve aussi beaucoup dans les îles de l'Océanie, notamment dans la Nouvelle-Guinée. Quant aux nègres qui habitent l'Amérique, ils y ont été transportés comme esclaves. *Voy.* TRAITE, et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* au mot NÈGRE. — *Voy.* aussi RACES.

Nègres blancs. *Voy.* ALBINOS.

NÉGRIER, bâtiment approprié pour la traite des *nègres*. L'entre-pont en était dégagé, afin qu'on pût y entasser les esclaves; le pont qui recouvrait l'emplacement qu'ils occupaient étaient percé de *meurtrières*, pour tirer sur ces malheureux en cas de révolte. *Voy.* TRAITE.

NEGUNDIUM, genre de la famille des Acéracées, a pour type le *Negundo* (*Acer negundium*), ou *Érable à feuilles de frêne*. *Voy.* ÉRABLE.

NEIGE (du lat. *nivea*, de *nix*, *nivis*), eau congelée dans les hautes régions de l'atmosphère, et qui tombe sous la forme de flocons légers et d'une blancheur éblouissante. Ces flocons sont formés d'une multitude de cristaux étoilés, accrochés les uns aux autres, en sorte que les flocons sont d'autant plus gros que la neige se forme à une plus grande hauteur. Les cristaux de neige affectent une régularité et une variété qui avaient excité l'admiration de Képler, le premier qui ait fait sur ce sujet des observations suivies. Scoresby en a dessiné 96 formes différentes qui toutes se rapportent au système du prisme droit hexagonal. La neige a pour effet l'hiver, lorsqu'elle recouvre le sol, de préserver les plantes contre les froids trop intenses. M. Rozet a vu en effet un thermomètre placé sous la neige s'abaisser seulement à — 2°, tandis qu'un autre placé à l'air libre, s'abaissait à — 6°,5; Tessier, d'autre part, a constaté pendant l'hiver rigoureux de 1789, que tandis que sous la neige le sol gelait à une profondeur de 0^{m},60, dans les endroits dépourvus de neige il gelait jusqu'à plus d'un mètre.

Neige rouge. Quelquefois la neige présente une couleur d'un rouge vif, ainsi que l'ont observé Saussure dans les Alpes et le capitaine Ross aux environs du pôle. M. Francis Bauer a reconnu que cette couleur est due à la présence d'un cryptogame microscopique du genre *Uredo*, qui se développe sur la neige, et auquel il a donné le nom d'*Uredo nivalis*.

NEILLE, espèce d'étoupe. Les Tonneliers appellent ainsi du chanvre ou de la ficelle décordée dont on se sert pour boucher les fentes d'une pièce de vin qui suinte par le fond à l'endroit du jable.

NÉLOMBO ou **NÉLUMBO**, *Nelumbium*, genre type de la petite famille des *Nélumbiacées* ou *Nélumbonées*, voisine des Nymphéacées, renferme des plantes herbacées qui croissent dans les eaux douces de l'Asie et de l'Amérique tropicales : rhizome épais et rampant, d'où partent des pétioles portant des feuilles en lame peltée, orbiculaire, concave, et de grandes fleurs qui ont jusqu'à 0^{m},30 de diamètre; le fruit est une petite noix monosperme. Le *Nélombo brillant* (*N. speciosum*), une des plantes dans lesquelles on a cru reconnaître le *Lotus* des anciens, a des fleurs, blanches ou roses, qui rappellent celles des magnolias et qui ont l'odeur de l'anis; cette espèce croît dans l'Inde et la Chine. Le *N. jaune* (*N. luteum*), commun dans la Floride et la Caroline, a des fleurs semblables à celles de l'espèce précédente, mais plus petites et de couleur jaune.

NÉMATE (du gr. νῆμα, fil), *Nematus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Porte-scie, tribu des Tenthrédiniens : antennes de 9 articles, simples, longues et sétacées; mandibules échancrées, etc. On en connaît plus de 40 espèces, appartenant toutes à l'Europe. L'espèce type est le *Némate du saule* (*N. salicis*), long de 0^{m},012, de couleur jaune et noire : les larves entrent en terre au mois d'août, et s'y filent des coques d'un brun presque noir. On cite encore les *N. capreæ*, *papillosus*, *Degeeri*, *ribis*, etc.

NÉMATOÏDES (du gr. νῆμα, fil, et εἶδος, forme), ordre de la classe des Helminthes, renferme un grand nombre de genres, pour la plupart parasites de l'homme ou des animaux, et caractérisés par leur apparence cylindrique et filiforme. Tous ces animaux manquent d'yeux; leurs œufs sont nombreux et entourés d'une coque solide; leur développement exige souvent pour se terminer qu'ils passent d'un premier hôte dans un second. Les sexes sont séparés, et la fécondation réciproque. Les Nématoïdes subissent peu de métamorphoses; les parasites de l'homme sont pris à l'état d'œufs, naissent dans le corps, s'y développent et y accomplissent toute leur évolution avec une forme unique et des dimensions fort variables. — Parmi les espèces qui ne sont point parasites on distingue la famille des *Anguillules* (*Voy.* ce mot). Les Nématoïdes parasites comprennent: les *Sclérostomes*, dont une espèce, le *Syngame*, provoque chez les oiseaux de basse-cour la maladie du larynx que les Anglais appellent *gapes*; les *Strongylidés*, qui habitent ordinairement le tube digestif des mammifères et des oiseaux; les *Ascarides*, parmi lesquels l'*Ascaride lombricoïde* et l'*Oxyure*, parasite du fondement chez les jeunes enfants; les *Trichocéphales*; les *Filaires*; les *Gordidés*, qui renferment les *Trichines*. *Voy.* ces mots.

NÉMAUSA, astéroïde. *Voy.* Planètes.

NÉMERTE, *Nemertes*, dit aussi *Linaire* et *Borlasie*, genre d'Helminthes marins, en forme de rubans étroits qui dépassent quelquefois plusieurs mètres et qui ont la propriété de se raccourcir. On en trouve plusieurs espèces sur nos côtes. *Voy.* Planaire.

NÉMOCÈRES (du gr. νῆμα, fil, et κέρας, corne), *Nemocera*, famille de l'ordre des Diptères, renferme des insectes ayant pour caractères: des antennes *filiformes* de 6 articles au moins, le corps et les pattes grêles, la tête petite, les yeux gros, un suçoir allongé et incliné; l'abdomen étroit, terminé en pointe dans les femelles, et par des crochets dans les mâles; les ailes longues et étroites. Les Némocères habitent les lieux humides; souvent ils se rassemblent dans les airs en essaims nombreux. Cette famille se divise en deux tribus, les *Culicides* et les *Tipulaires*.

NÉMOPANTHE, *Nemopanthes*, genre de la famille des Ilicinées, se compose d'arbrisseaux à tige rameuse; à feuilles alternes, oblongues, glabres et coriaces; à fleurs petites, d'un blanc verdâtre, solitaires sur des pédoncules *filiformes*; à baies rouges. Il est commun dans l'Amérique du Nord.

NÉMOSOME (du gr. νῆμα, fil, et σῶμα, corps), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Xylophages: corps *linéaire*, antennes en massue, perfoliées; tête longue. On trouve ces insectes en France et en Allemagne sous les écorces des hêtres et des ormes.

NÉMOURE (du gr. νῆμα, fil, et οὐρά, queue), *Nemoura*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes et tribu des Perlides: palpes maxillaires et labiaux, courts, filiformes, le dernier article ovoïde, arrondi et très-large; soies caudales nulles ou rudimentaires. Ces insectes, au corps petit et grêle, de couleur fuligineuse ou brunâtre, se trouvent dans les bois humides au printemps et au commencement de l'été. Leurs larves vivent dans l'eau.

NEMS, Mammifère carnassier. *Voy.* Mangouste.

NÉNIES (du lat. *neniæ*), chants funèbres en usage chez les anciens Romains. Ils exprimaient les louanges de la personne qui venait de mourir, et étaient débités d'une voix lamentable, au son des flûtes, par une femme nommée *præfica*, louée pour cet office.

NÉNUPHAR ou nénufar (du persan *noûfer*), *Nymphæa*, genre type de la famille des Nymphéacées, renferme des plantes herbacées aquatiques, à rhizome gros et charnu, s'attachant au fond de l'eau par un chevelu épais; à feuilles nageantes, larges, épaisses, arrondies, échancrées à leur base; à fleurs grandes et brillantes; les feuilles et les fleurs tiennent aux racines par de longs pédoncules qui leur permettent de venir s'étaler à la surface de l'eau; le soir, les fleurs se ferment et rentrent dans l'eau pour ne reparaître qu'à la lumière du soleil. Le fruit est une capsule remplie d'une pulpe dans laquelle sont plongées les graines. Le *Nénuphar blanc* (*Nymphæa alba*), vulg. *Lis d'étang*, *Blanc d'eau*, *Lune d'eau*, *Plateau blanc*, à fleurs grandes, d'un blanc pur, est commun en Europe, dans les fossés, les étangs et les eaux faiblement courantes. On lui attribuait autrefois, mais à tort, des propriétés sédatives et antiaphrodisiaques. Le *N. jaune* (*N. lutea*), vulg. *Lis jaune d'eau*, *Jaunet d'eau*, est semblable au précédent par le port et la forme des feuilles, mais ses fleurs sont plus petites et de couleur jaune. Plusieurs botanistes en font un genre à part qu'ils appellent *Nuphar*. — Parmi les espèces exotiques, on remarque le *N. bleu* (*N. cærulea*), d'Égypte, ainsi que le *N. lotus* (*Lotos blanc* d'Hérodote). *Voy.* Lotos.

NÉOCOMIEN (étage), nom donné, en Géologie, au premier des étages crétacés. En Suisse, où il a été étudié pour la première fois (d'où son nom: *Neocomum*, Neuchâtel), on le partage en trois sous-étages: l'*É. valangien*, l'*É. néocomien* proprement dit et l'*É. urgonien*. Ils sont tous trois argileux ou calcaires et de formation marine. En Angleterre, les couches inférieures de cet étage sont des sables et des argiles d'eau douce (*É. wealdien*), tandis que la partie supérieure est marine. Dans l'est de la France, au contraire, les assises inférieures (minerais, sables, marnes, calcaires, argiles) sont de formation marine, tandis que les assises supérieures (sables bigarrés, argiles roses marbrées, minerai oolitique) sont d'origine lacustre, et sont surmontées de quelques centimètres à peine de dépôts urgoniens marins. Les riches minerais de fer exploités dans le nord de la Hte-Marne appartiennent à deux niveaux de l'étage néocomien. On retrouve l'étage néocomien dans les autres bassins de France, en Espagne, en Allemagne, en Amérique, etc. Ses fossiles les plus caractéristiques sont: l'*Ammonites radiatus*, l'*A. leopoldinus*, le *Pterocera Oceani*, la *Janira atava*, l'*Ostrea Couloni*, l'*O. Leymerii*, la *Terebratula semistriata*, le *Toxaster complanatus*, etc.

NÉOCTÈSE. *Voy.* Fer arséniaté.

NÉOGRAPHIE. *Voy.* Orthographe.

NÉOLATINES (langues), nom donné aux langues vivantes qui dérivent du latin. *Voy.* Langues.

NÉOLOGIE, néologisme (du gr. νέος, nouveau, et λόγος, discours). On appelle *néologie* l'introduction de termes nouveaux, ce qui est souvent une nécessité, et ce qui enrichit une langue quand les mots sont formés suivant l'analogie; et *néologisme*, l'affectation de langage qui consiste à se servir d'expressions et de mots nouveaux et bizarres.

NÉOMÉNIE (du gr. νεομηνία), nouvelle lune (*Voy.* Lune). — Les Grecs donnaient ce nom au premier jour de chaque mois.

NÉOMÉRIS, nom donné, en Histoire naturelle: 1° à un genre de Cétacés cétodontes, du groupe des Delphinidés, section des Phocénins; 2° à un genre d'Algues calcifères de la mer des Antilles.

NÉOPHYTE (du gr. νεόφυτος, nouvellement né), nom donné dans la primitive Église aux nouveaux chrétiens, c.-à-d. aux païens nouvellement convertis (*Voy.* Catéchumènes). — Il se dit encore aujourd'hui de toute personne nouvellement baptisée.

NÉOPLASE. *Voy.* Fer sulfaté.

NÉOPLATONISME, doctrine de l'école d'Alexandrie, dont le philosophe le plus éminent fut Plotin. *Voy.* Idéalisme, Psychologie, Esthétique, Métaphysique, Extase.

NÉORAMA (du gr. νεώς, temple, et ὅραμα, vue), sorte de panorama tracé sur une surface cylindrique et représentant l'intérieur d'un temple ou de tout autre édifice, éclairé et animé par des personnages au milieu desquels se trouve le spectateur. J.-P. Allaux, inventeur du *néorama*, exposa en 1827 la vue de l'*Intérieur de St-Pierre de Rome*, et plus tard

celle de l'*abbaye de Westminster*. *Voy.* PANORAMA.

NÉOTTIA (du gr. νεοττία, nid ; à cause de l'entrelacement des racines), genre de la famille des Orchidées, plus connu sous le nom d'*Ophrys* (*Voy.* ce mot), a donné son nom à la tribu des *Néottiées*.

NÈPE, *Nepa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Hydrocorises et type de la tribu des Népides, se compose de punaises d'eau, au corps étroit et allongé, qui ont pour type la *N. cendrée*, commune dans les eaux stagnantes. — La tribu des *Népides* renferme les genres *Nèpe*, *Galgule*, *Naucore*, *Ranâtre*, etc.

NÉPENTHÈS (du gr. νη, privatif, et πένθος, douleur). Homère (*Odyssée*, IV, 221), appelle ainsi un breuvage narcotique que composa Hélène pour calmer la douleur de Télémaque. Elle avait reçu le *népenthès* de Polydamna, femme de Thon, roi d'Égypte. Les uns ont dit que c'était l'opium ou la jusquiame blanche; d'autres, l'aunée, la buglosse, ou la bourrache. — Ce mot désigne aujourd'hui un genre de plantes des Indes, type de la petite famille des *Népenthées*, détachée des Aristolochiées. Ces plantes sont remarquables par une sorte d'urne qui se trouve à l'extrémité de leurs feuilles, et qui renferme une eau fraîche, qui désaltère les voyageurs.

NEPETA (de *Nepete*, ville d'Étrurie), genre de la famille des Labiées, type de la tribu des *Népétées*, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, de l'Europe et de l'Asie tempérée, à feuilles d'un vert foncé, souvent tachetées, et à fleurs en épi. Le fruit est un akène, sec, lisse et nu. Ce genre renferme une trentaine d'espèces dont les deux principales sont : la *Cataire* commune ou *Herbe aux chats* (*N. cataria*), qu'on rencontre fréquemment sur le bord des chemins, et dont l'odeur pénétrante et fétide paraît plaire aux chats; et la *Cataire réticulée* (*N. reticulata*), qui forme un buisson de 1 à 2m de haut, portant pendant l'été des fleurs d'un violet pâle ou d'un bleu purpurin foncé. — On a aussi donné le nom de *Nepeta* à des espèces de Menthes et de Mélisses. *Voy.* ces mots.

NÉPHÉLINE (du gr. νεφέλιον, nuage), substance minérale qu'on rencontre laminaire, aciculaire ou compacte, mais le plus souvent cristallisée en prismes hexaèdres. Elle est d'un blanc grisâtre, verdâtre ou rougeâtre, possède l'éclat vitreux, raye le verre et pèse 2,7. C'est un silicate double d'alumine et de potasse [$3\ddot{\bar{A}}l\ \ddot{S}i + \dot{N}a\ \ddot{S}i$]. La Néphéline se trouve dans les laves du Vésuve, à la Somma; dans les roches basaltiques, à Heidelberg, et dans une syénite, à Lauwig en Norwége. — La *Davyne* et l'*Éléolithe* ne sont que des variétés de la Néphéline.

NÉPHÉLION (du gr. νεφέλιον), dit aussi *Nubécule*, sorte de *leucôme* (*Voy.* ce mot): c'est une petite tache située dans la couche externe de la cornée et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage.

NÉPHÉLIS. *Voy.* SANGSUE.

NEPHELIUM ou EUPHORIA, le *Li-tchi* des Chinois, genre de la famille des Sapindacées, renferme des arbres fruitiers propres à l'Asie tropicale, hauts de 12 à 15m, à écorce ponctuée et à branches horizontales. Les fleurs sont blanchâtres ; le fruit drupacé, d'un rouge ponceau, revêtu d'une peau chagrinée, sous laquelle on trouve une pulpe aqueuse, molle, d'un parfum exquis, approchant de celui de la fraise. Les Chinois en sont très-friands.

NÉPHRALGIE (du gr. νεφρος, rein, et ἄλγος, douleur), douleur excessivement vive qui a son siége dans la région rénale et qu'on appelle souvent *colique néphrétique*: elle provient de la présence de calculs dans le rein ou de leur passage à travers l'uretère. Dans l'un et l'autre cas, on la combat à l'aide de tous les moyens antispasmodiques et calmants et surtout par les bains prolongés et les boissons diurétiques. — *Néphralgie rhumatisante*, synonyme de *lumbago*. *Voy.* ce mot.

NÉPHRÉTIQUE (du gr. νεφριτικός). *Bois néphrétique*, bois d'une plante légumineuse du Mexique, réputé autrefois contre les affections des reins.—*Colique néphrétique* (*Voy.* NÉPHRALGIE). — *Douleurs néphrétiques*. *Voy.* ci-après NÉPHRITE.

NÉPHRITE (du gr. νεφρός, rein), inflammation de la substance corticale et de la substance tubuleuse du rein, qui se produit sous l'influence des causes les plus diverses, telles que blessure, présence de calculs, rhumatisme, goutte, abus des aphrodisiaques, etc. Elle se présente sous la forme aiguë et à l'état chronique. — Le mal débute par une douleur sourde, qui devient continue, profonde, affectant un seul rein ou les deux à la fois, irradiant principalement vers la vessie et les aines. L'urine, moins abondante, albumineuse, rouge ou sanguinolente, laisse un dépôt muqueux ou purulent, ou bien, si la néphrite est due à des calculs, un sédiment blanc ou rouge. A ces symptômes se joint la fièvre, avec nausées et constipation. La néphrite se résout au bout de 7 à 15 jours ou passe à l'état chronique. — Au début, le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques de toute espèce: sangsues sur la région des reins, grands bains, cataplasmes émollients, narcotiques, vésicatoires, etc.

Néphrite albumineuse, nom donné par Rayer à l'*albuminurie*. *Voy.* ce mot.

NÉPHRITE (du gr. νευρίτης), variété de *Jade*. *V.* ce mot.

NÉPIDES, insectes Hémiptères. *Voy.* NÈPE.

NÉPOTISME (du lat. *nepos*, neveu). Ce mot, usité d'abord en Italie pour désigner le crédit et l'autorité souvent injustes que certains papes avaient donnés à leurs neveux, s'applique maintenant à l'abus que les hauts fonctionnaires font de leur influence dans tout État pour procurer à leurs parents ou amis des emplois et des honneurs.

NEPTUNE (du nom du Dieu de la mer), la plus éloignée des planètes connues de notre système solaire. Sa distance moyenne au soleil est de 30,3, la distance de la terre étant représentée par 1. Son diamètre est un peu moins de 4 fois 1/2 celui de la terre ; son volume est 85 fois, sa masse 20 fois plus grande. Sa densité est le quart de celle de la terre. La durée de sa révolution sidérale est de 165 ans environ. On ne connaît pas la durée de sa rotation. — L'existence de la planète Neptune fut signalée au monde savant, ainsi que ses éléments elliptiques et ses dimensions, en 1846, par M. Le Verrier à la suite d'immenses calculs sur les perturbations d'Uranus; elle fut aperçue six mois après par M. Galle à Berlin, et les observations directes faites depuis sur ses éléments n'ont fait que confirmer l'exactitude des calculs de M. Le Verrier. — On a depuis quelques années découvert un satellite de Neptune.

On donne quelquefois le nom de *Neptune* à des atlas de cartes marines. Tel est le *Neptune français*, recueil des cartes du littoral de la France. *Voy.* CARTES MARINES et PILOTE.

NEPTUNIENS, se dit, en Géologie, des terrains formés au sein de l'eau, et qui sont désignés le plus ordinairement sous le nom de *terrains sédimentaires*. — Au XVIIIe siècle, on donnait aussi le nom de *Neptuniens* aux géologues qui attribuaient à tous les terrains de l'écorce du globe une origine neptunienne ou sédimentaire. Ils étaient opposés aux *Vulcaniens* qui voyaient partout l'action du feu.

NÉRÉIDE (nom mythol.), *Nereis*, vulg. *Scolopendre de mer*, genre d'Annélides, de l'ordre des Chétopodes dorsibranches, renferme des animaux marins communs sur nos côtes, où on les emploie comme appât de pêche. C'est le genre type de la famille des *Néréididées*, qui comprend aussi les *Aphrodites*, les *Amphinomes* et les *Eunices*.

NERFS (en lat. *nervi*, en gr. νεῦρα). On appelait ainsi autrefois toutes les parties blanches et fibreuses, comme tendons, aponévroses, nerfs véritables. Il reste quelque chose de cette confusion dans le langage vulgaire. — Dans la science, ce nom est réservé aux cordons qui servent de conducteurs aux impres-

sions, aux mouvements, aux actions végétatives. Ils constituent le *système nerveux* périphérique, et ils mettent l'ensemble de l'organisme en relation avec les *centres nerveux*. On distingue les *nerfs cérébro-spinaux* ou *de la vie organique*, et les *nerfs sympathiques* ou *de la vie végétative*. — Les *nerfs cérébro-spinaux* sont blancs, brillants, fermes : ils se distribuent, en branches de plus en plus grêles, aux muscles, à la peau et aux organes des sens, et n'offrent de ganglions qu'à leur origine. Ils sont entourés d'une gaîne de tissu lamineux (*névrilème*), et formés par la juxtaposition de *faisceaux primitifs* entre lesquels le névrilème envoie des expansions : ces faisceaux primitifs eux mêmes sont formés de tubes nerveux à double contour, qui ont un centième de millimètre de diamètre et qui sont constitués par trois parties : une enveloppe, le *périnèvre*; un contenu visqueux, graisseux, la *substance médullaire*; une espèce de tige centrale, fragile, transparente, le *cylinder-axis*. — Les *nerfs sympathiques* sont gris, mous, plats et présentent en divers endroits des renflements ganglionnaires : ils sont composés de tubes élémentaires moitié moindres que les précédents, et à simple contour; ils forment deux cordons parallèles à la colonne vertébrale et vont ensuite se distribuer aux viscères. — Tous ces *tubes nerveux* sont purement des organes conducteurs qui amènent d'une extrémité à l'autre les impressions ou réactions qu'ils reçoivent d'un autre élément anatomique, la *cellule nerveuse*, qui abonde surtout dans les centres nerveux et dans les ganglions.

Les *nerfs cérébro-spinaux* partent du cerveau ou de la moelle épinière. Ils se distinguent en *nerfs moteurs*, qui président au mouvement et qui sortent de la partie antérieure de la moelle, et d'autre part en *nerfs de sensibilité générale*, qui sortent de la partie postérieure de la moelle par une racine spéciale. Les deux racines antérieure et postérieure s'unissent et mélangent leurs éléments à peu de distance de la moelle. On sépare quelquefois de ces derniers une troisième espèce de nerfs, *nerfs de la sensibilité spéciale*, qui correspondent aux organes des sens : ceux-ci naissent tous de l'encéphale et sortent par les trous du crâne : ce sont les *nerfs optiques, olfactifs, acoustiques* ou *auditifs*, etc). — On divise encore les nerfs cérébro-spinaux en *nerfs rachidiens*, dont il existe trente et une paires (8 cervicales, 12 dorsales, 5 lombaires, 6 sacrées) et en *nerfs crâniens*, dont il existe 12 paires. — Pour les *nerfs sympathiques*, dits aussi *vaso moteurs*, *Voy.* Sympathique.

Les nerfs peuvent devenir le siége d'une foule de maladies ; leur surexcitation donne lieu aux plus vives douleurs et aux maladies les plus graves (*Voy.* Névralgie et Névroses); leur paralysie entraîne la paralysie de la partie du corps qui recevait d'eux l'animation et la vie.

Consulter : pour la partie anatomique, J. Swan, *Névrologie* ou *Description anatomique des nerfs du corps humain* (trad. de l'angl. par Chassaignac, 1838); Leuret, *Anatomie comparée du système nerveux*, (1839); Cruveilhier, *Anatomie descriptive;* Jamain, Sappey, etc. ; — pour les fonctions des nerfs, Longet, *Anatomie et Physiologie du système nerveux* (1843-46); A. Bazin, *Traité du système nerveux* (1841); J. Müller, *Physiologie du système nerveux* (trad. par Jourdan); P. Flourens, *Recherches expérimentales sur les fonctions et les propriétés du système nerveux* (1842); Cl Bernard, *Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux*; les travaux de MM. L. Hirschfeld, Hertwig, Haller, Bielfeld, Foville, etc.

On appelle vulgairement *nerf de bœuf*, le ligament cervical postérieur du bœuf ou du cheval disposé artificiellement en forme de cylindre.

Nerf-féru ou **nerf-férure** (de *nerf*, et de *férir*, frapper), contusion du tendon fléchisseur du pied de devant chez le cheval. Cette contusion, qui, le plus souvent, est l'effet d'un coup de pied de cheval, produit la claudication, puis un gonflement qui laisse à sa suite une petite tumeur dure.

NÉRINÉE, *Nerinæa*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille turriculée, allongée, pourvue ou non d'un ombilic; ouverture carrée ou ovale, présentant en avant un sinus et en arrière un canal très-prononcé. La columelle et souvent le labre sont munis de dents en nombre variable. — Les Nérinées ne se trouvent qu'à l'état fossile, depuis l'étage bajocien jusqu'à l'étage sénonien.

NÉRION, plante. *Voy.* Nérium.

NÉRITE, *Nerita*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches et type de la famille des *Néritidées :* coquille épaisse, subglobuleuse, aplatie sur la région columellaire; spire peu saillante; bouche semi-lunaire souvent munie de dents. La tête de l'animal est pourvue de deux tentacules coniques et allongés, ayant à leur base des appendices tentaculiformes oculés, et d'un pied ovale portant un opercule calcaire. La plupart des Nérites habitent les eaux marines; quelques espèces seulement sont fluviatiles. Lamarck croyait à tort que les Nérites sans dents étaient spéciales aux eaux douces et en avait fait le genre *Néritine*. — Les espèces vivantes appartiennent à tous les climats; il en existe de fossiles depuis l'étage sinémurien.

NÉRITOPSIDE, *Neritopsis*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Néritidées : coquille large, sans ombilic, à spire courte et à bouche semi-lunaire. Les Néritopsides se distinguent des Nérites en ce que leur bord columellaire est échancré. Elles se trouvent à l'état fossile depuis l'étage conchylien et vivent aujourd'hui dans les mers chaudes.

NÉRIUM (du gr. νήριον), genre de la famille des Apocynées, se compose d'arbustes toujours verts de l'ancien continent, d'un bois blanc jaunâtre, assez dur, à feuilles verticillées, d'un vert foncé, marquées en dessous de nervures saillantes; à fleurs en cymes terminales. Les espèces principales sont le *N. oleander* ou *Laurier-rose* (*Voy.* ce mot), cultivé pour ses fleurs; et le *N. odorant*, qui croît dans le nord de l'Hindoustan, le long des ruisseaux : ses fleurs de couleur rosée, carnée, blanche ou jaune pâle, ont une odeur suave. Les arbustes du genre Nérium donnent un suc vénéneux; leur écorce et leurs feuilles pulvérisées ont été employées en médecine contre les maladies de la peau; mais leur usage est dangereux. *Voy.* Wrightie.

NÉROLI, huile volatile que l'on retire des fleurs de l'oranger amer ou bigaradier. Elle a été ainsi nommée, dit-on, d'une princesse italienne, qui l'aurait obtenue la première ou l'aurait mise en vogue.

NERPRUN (de *noir* et de *prune*), *Rhamnus*, genre type de la famille des Rhamnées, tribu des Zizyphées, se compose d'arbrisseaux indigènes, à feuilles alternes, entières ou dentées, le plus souvent glabres; à fleurs petites et verdâtres; le fruit est un petit drupe charnu à 2 ou 4 noyaux osseux. Le genre Nerprun a été divisé en deux sous-genres : *Rhamnus* et *Frangula*. — Le premier comprend le *N. alaterne* (*Voy.* Alaterne), le *N. purgatif* et le *N. des teinturiers*. Le *N purgatif* (*R. catharticus*) est un arbrisseau épineux, haut de 2 à 3^{m}, à feuilles luisantes, d'un vert très-foncé; à fleurs jaunâtres, petites, réunies par bouquets le long des rameaux; à baies petites, noires à leur maturité. Cet arbrisseau croît dans les bois, les haies, etc. On le cultive dans les bosquets à cause de son feuillage. On en fait aussi des haies qui sont d'une très-bonne défense. Son écorce et ses baies fournissent une couleur jaune; le suc de ces mêmes baies, mêlé à l'alun, fournit le *vert de vessie*, employé par les peintres en miniature; on en fait aussi un sirop avec lequel on purge les chiens. Le *N. des teinturiers* (*R. infectorius*), moins haut que le précédent, se divise presque dès sa base en rameaux diffus qui lui don-

nent la forme d'un buisson. Ses semences, également purgatives, sont connues sous le nom de *graines d'Avignon*; on en tire une couleur jaune, appelée *stil de grain*. — Le second sous-genre a pour espèce principale le *Rhamnus frangula*, vulg. *Bourdaine* ou *Bourgène*. *Voy.* Bourdaine.

NERVAL (baume). *Voy.* Baume.

NERVATION, se dit, en Botanique, de l'ensemble des *nervures* d'une feuille, des ramifications formées par les vaisseaux qui parcourent le limbe. La nervation est simple dans les Monocotylédones, et très-ramifiée dans les Dicotylédones.

NERVEUX (du lat. *nervosus*), ce qui a rapport aux nerfs. — *Système nerveux*. Pour le système nerveux, chez l'Homme, *Voy.* Nerfs, Innervation, Encéphale, Moelle, etc. — Chez les Vertébrés (Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Batraciens et Poissons), on trouve un système nerveux construit sur le même plan que chez l'Homme; mais chez les animaux tout-à-fait inférieurs, les fonctions animales se manifestent sans qu'il existe aucun système nerveux. Les Protozoaires, c.-à-d. les Rhizopodes, les Spongiaires, les Infusoires, n'en présentent aucune trace. Les Polypes zoanthaires et les Polypoméduses en sont aussi dépourvus. On ne voit cet appareil se montrer que chez les Échinodermes, où il a une disposition rayonnée. Chez les Mollusques, le système nerveux se compose de trois systèmes de ganglions réunis par des filets: les deux premiers forment un anneau (*collier œsophagien*) autour du tube digestif. Les Annelés (Insectes, Crustacés, Arachnides, Vers, etc.) ont un système nerveux formé d'une double chaîne de ganglions qui embrasse le tube digestif à son extrémité supérieure; on commence à trouver ici l'analogue du système grand sympathique.

Fluide nerveux. On a appelé ainsi un fluide qu'on a supposé circuler dans les nerfs, et qu'on a regardé comme l'agent de la sensibilité et du mouvement: c'est l'hypothèse des *esprits animaux* de Descartes. Aujourd'hui, on admet plutôt que la communication nerveuse se fait par une espèce d'ébranlement qui se propage de proche en proche comme une ondulation. On sait que l'agent nerveux ne peut être assimilé au fluide électrique: il n'est pas arrêté par les mêmes obstacles, et sa vitesse au lieu d'être incalculable varie entre 20 et 30^{m} par seconde, d'après les recherches récentes de Helmholtz, Dubois-Reymond et Marey.

Maladies nerveuses. *Voy.* Névroses.

Plexus nerveux, réseau formé par la réunion de plusieurs branches nerveuses.

Tempérament nerveux. *Voy.* Tempérament.

Tissu nerveux. *Voy.* Nerfs, Lécithine et Névrine.

NERVINS, se dit, en Médecine, des médicaments que l'on regarde comme propres à fortifier les nerfs, et surtout de ceux dont on fait usage extérieurement.

NERVULE. Ce mot, en Botanique, est synonyme de *cordon pistillaire*. *Voy.* Cordon.

NERVURES, lignes plus ou moins saillantes qui parcourent la surface des feuilles, et en sont, en quelque sorte, le squelette. *Voy.* Feuille.

Les Relieurs appellent *nervures* les parties saillantes que forment sur le dos des livres les cordes ou *nerfs* qui servent à relier les feuillets.

En Architecture, on appelle ainsi les moulures saillantes placées sur les arêtes d'une voûte, les côtés des cannelures, les angles des pierres, etc.

NESKHY, écriture qui a remplacé le koufique, et dont les Arabes se servent dans leurs livres.

NESLE, ancienne monnaie de billon, tirait son nom de la tour de Nesle, à Paris, où elle se fabriquait. Elle valait 15 deniers.

NESTOR, genre de Perroquets de la Nouvelle-Zélande, section des Cacatoès.

NEUF (du lat. *novem*), nombre impair, le plus élevé des nombres exprimés par un seul chiffre. Ce nombre jouissait d'une certaine faveur chez les païens: les Muses étaient au nombre de neuf. La religion chrétienne admet *neuf* chœurs d'anges et recommande les *neuvaines* (*Voy.* ce mot). — En Arithmétique, le nombre *neuf* jouit de certaines propriétés particulières: il fournit un des moyens de faire la preuve de la multiplication. *Voy.* Multiplication.

NEUME, *Neuma*, terme de plain-chant, qui signifie la longue suite de notes vides, qui se chantent sur la dernière syllabe de l'*alleluia*, du *kyrie*, etc. Comme cette suite de notes ne forme que le seul son de *a* ou *e*, et n'est que le même souffle prolongé, on l'a appelée *neume* par abréviation du gr. πνεῦμα, qui signifie *souffle*. Le neume est facultatif, et peut être prolongé ou raccourci à volonté.

On appelle aussi *neumes* ou *caractères neumatiques*, une sorte de notation musicale employée autrefois pour représenter la durée relative des notes et qui se composait de points, de virgules, de traits isolés ou groupés de diverses manières. — Voir J. Tardif, *Essai sur les neumes* (1853).

NEURITE. *Voy.* Néphrite.

NEUTRALISATION (de *neutraliser*), se dit, en Chimie, de l'extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. *Voy.* Neutralité et Indifférence.

En Politique, c'est l'action de rendre *neutre* (*Voy.* ce mot) un territoire, une ville, un vaisseau, etc.

NEUTRALITÉ (du lat. *neutralis*). On dit, en Chimie, qu'il y a *neutralité* ou *neutralisation* lorsque les propriétés d'un acide libre et d'une base libre se font disparaître mutuellement. C'est ainsi que, si l'on ajoute de la potasse à de l'acide sulfurique tant que celui-ci rougit le tournesol, un moment arrivera où les propriétés acides de l'un disparaîtront par l'effet des propriétés alcalines de l'autre. Mais comme il est des cas où la propriété de l'acide de rougir le tournesol, ou de la base de le bleuir, persistent dans le sel où ni l'un ni l'autre ne sont libres, il est nécessaire pour reconnaître alors le point de neutralité de recourir à un autre caractère, p. ex. à celui qu'ont les acides libres de mettre en liberté l'acide carbonique des carbonates. Il n'y aura point neutralisation de la liqueur tant que celle-ci dégagera de l'acide carbonique d'un carbonate.

neutralité. En Droit international, on appelle ainsi l'état d'une puissance qui reste en paix relativement à d'autres puissances belligérantes, ne prenant aucune part aux hostilités qui s'exercent entre elles-ci. La *neutralité* est dite *armée*, quand la puissance qui reste neutre tient sur pied des forces suffisantes pour faire respecter son territoire ou ses droits.

NEUTRE (du lat. *neuter*). En Botanique, on appelle *fleurs neutres*, les fleurs privées d'organes sexuels, dans lesquelles les pétales se sont accrus aux dépens des organes reproducteurs, comme l'*Hortensia* et la *Boule-de-neige*. — En Entomologie, on appelle *neutres*, ou *mulets*, les individus chez lesquels les organes générateurs ne se sont point développés, et qui, par conséquent, ne semblent appartenir à aucun sexe. Les Hyménoptères (*Abeille*, *Fourmi*, etc.) en offrent de fréquents exemples.

En Chimie, on appelle *corps neutre* tout composé qui n'est ni acide ni alcalin: ainsi, un *sel neutre* est un sel dans lequel l'acide s'est uni à la base salifiable de telle manière que le composé qui en est résulté n'a aucune action sensible sur les réactifs. *Voy.* Neutralisation.

Neutre, en Grammaire. *Voy.* Genre et Verbe.

neutres (droit des). En Politique, il se dit du droit reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point de part à la guerre. Il se dit surtout en parlant de la navigation maritime. La manière d'agir des puissances belligérantes à l'égard des neutres a souvent varié, et n'a jamais été fixée par un Code qui ait été accepté par toutes les nations. Cependant l'usage généralement reçu aujourd'hui autorise le commerce des nations neutres avec celles qui sont en guerre, et admet que *le pavillon couvre la marchandise*, en exceptant toutefois la *contrebande*

de guerre (armes et munitions). On n'admet de *blocus* qu'un blocus effectif. Ces principes, posés d'abord dans les traités de 1766 entre l'Angleterre et la Russie, de 1778 entre la France et les États-Unis, ont été confirmés en 1780 par une déclaration célèbre de la Russie, à laquelle accédèrent l'Autriche, la France et autres grandes puissances maritimes : l'Angleterre, qui la première avait proclamé ces principes, refusa seule d'y accéder. Cependant, elle a fini par les reconnaître en se joignant à la déclaration de Paris des 30 mars et 16 avril 1856.

NEUVAINE (de *neuf*), espace de neuf jours consécutifs pendant lesquels on fait, en l'honneur de Dieu, de la Vierge ou de quelque saint, dont on implore le secours, certains actes de piété, tels que stations, messes, prières particulières, etc. Ce nombre de *neuf* jours paraît avoir été fixé en considération de la Ste Trinité, 9 représentant 3 multiplié par lui-même. La neuvaine qui a lieu tous les ans à Paris, du 3 au 11 janvier, en l'honneur de Ste Geneviève, patronne de Paris, est une des plus célèbres.

NEUVIÈME (LA), se dit, en Musique, de l'intervalle dissonant de neuf degrés, intervalle compris entre 9 notes diatoniques (*ut* 2 à *ré* 1). La *neuvième majeure* se compose de 14 demi-tons, et la *neuvième mineure* (*ut* à *ré bémol*) de 13 demi-tons. L'*accord de neuvième majeure* (*ut, mi, sol, si bémol* et *ré naturel*) se compose de tierce majeure, quinte, septième mineure et neuvième majeure. Il se place sur la 5e note d'un ton majeur ou mineur, et fait sa résolution par quarte supérieure ou quinte inférieure. Dans cette résolution, la tierce monte d'un demi-ton, la quinte monte d'un degré, la septième et la neuvième descendent d'un degré. Cet accord a quatre renversements peu usités ; mais on emploie souvent l'*accord de septième de sensible*, qui n'est autre que l'accord de neuvième majeure sans fondamentale, et ses divers renversements. — L'*accord de neuvième mineure* (*ut, mi, sol, si bémol* et *ré bémol*) ne diffère du précédent que par sa neuvième, qui est mineure. Il suit les mêmes règles. Ses renversements sont peu usités ; mais on emploie souvent l'*accord de septième diminuée*, qui n'est autre que cet accord sans fondamentale. — L'accord de neuvième se marque dans son état normal par un 9, avec un accident qui indique si la neuvième est majeure ou mineure. L'accord de septième de sensible se marque par 7 avec un 5 barré au-dessous ; le premier renversement, par $\frac{6}{5}$; le deuxième, par $\frac{6}{4}$ en faisant précéder le 4 d'une petite croix, et le troisième, du chiffre 2.

NE VARIETUR. *Voy.* VARIETUR (NE) et PARAFE.

NÉVÉ, nom donné, en Météorologie, à cet état poreux de la glace des glaciers qui est intermédiaire entre la neige et la glace propr. dite. *Voy.* GLACIERS.

NEVEU (du lat. *nepos*), fils du frère ou de la sœur. — On appelle *petit-neveu* le fils d'un neveu ; *neveu à la mode de Bretagne*, le fils du cousin germain ou de la cousine germaine, parce que la coutume de Bretagne regardait, par une espèce de fiction légale, les cousins germains et cousines germaines comme frères et sœurs. — Le mariage est prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu ; toutefois, cette prohibition peut être levée par le chef de l'État (C. civ., art. 163, 164). — Pour les droits successifs des neveux, *Voy.* SUCCESSION.

NÉVRALGIE (du gr. νεῦρον, nerf, et ἄλγος, douleur), affection du système nerveux, fixe ou mobile, intermittente ou rémittente, irrégulière ou périodique, mais sans fièvre : elle est surtout caractérisée par une douleur vive, exacerbante, qui a son siége dans un nerf, sur toute l'étendue de son trajet, sans que ce nerf soit affecté d'aucune lésion matérielle ni d'aucune altération appréciable. On a divisé les névralgies en deux grandes classes, suivant qu'elles se rapportent aux *nerfs cérébro-spinaux* ou aux *nerfs sympathiques*, et ces deux classes ont été elles-mêmes subdivisées à leur tour en autant de névralgies particulières qu'il y a de faisceaux nerveux qui peuvent en être atteints : telles sont, dans la première classe, les *N. faciale, brachiale, dorsale, abdominale, crurale, cutanée*, etc. ; dans la seconde, les *N. du pharynx, de l'œsophage, du poumon, du cœur, de l'estomac* (*gastralgie*), *de l'intestin* (*enteralgie*), *du foie, de la vessie*, etc.

On emploie une multitude de moyens contre les névralgies : ventouses appliquées sur le lieu de la douleur, flanelle recouverte d'un taffetas gommé, frictions avec des liniments, tantôt calmants et tantôt excitants, notamment avec la solution aqueuse de belladone ou l'huile essentielle de térébenthine ; emplâtres ou mouches enduites des mêmes substances ; vésicatoires volants, simples ou saupoudrés de morphine ; électricité, acuponcture. A l'intérieur, on administre les antispasmodiques et les narcotiques sous toutes les formes, le sous-carbonate de fer, le sulfate de quinine (quand la névralgie est franchement intermittente). Jobert de Lamballe a proposé la *cautérisation transcurrente* et l'a appliquée avec succès. — Voir Valleix, *Traité des névralgies* (1841).

NÉVRILÈME (du gr. νεῦρον, et εἴλημα, enveloppe), enveloppe lamineuse et peu résistante qui recouvre les faisceaux primitifs des tubes nerveux. *V.* NERFS.

NÉVRINE (du gr. νεῦρον), acaloïde que l'on obtient quand on fait bouillir la lécithine avec l'eau ou les bases. M. Wurtz l'a produite artificiellement en 1867 en faisant agir le glycol chlorhydrique sur la triméthylamine. Sa formule est [Az(CH³)³C²H⁴.OH, OH]. Quand on la fait bouillir avec l'eau, elle dégage de la triméthylamine. — La névrine qui se forme ainsi aux dépens de la matière cérébrale, avait été déjà trouvée dans la bile par Strecker, qui lui donna pour cette raison le nom de *choline* ; elle a été notée aussi dans les globules du sang par Hermann. Elle existe dans les œufs, et généralement dans toutes les parties plus spécialement aptes à reproduire l'animal.

NÉVRITE (du gr. νεῦρον), inflammation des cordons nerveux ou plutôt du névrilème. Elle donne les mêmes symptômes que la névralgie et ne peut s'en distinguer par les signes cliniques ; aussi ces deux affections sont-elles toujours confondues. Le traitement est le même pour toutes deux. *Voy.* NÉVRALGIE.

NÉVROLOGIE (du gr. νεῦρον, et λόγος, discours), partie de l'Anatomie qui traite des nerfs du corps humain. *Voy.* NERFS.

NÉVROME (du gr. νεῦρον), tumeur très-douloureuse, qui se développe dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent, et qui se présente tantôt sous la forme d'un tubercule dur, mobile et roulant sous la peau, tantôt sous celle d'une tumeur plus ou moins volumineuse qui finit quelquefois par avoir les caractères des tumeurs cancéreuses. Le seul remède est l'ablation.

NÉVROPATHIE (du gr. νεῦρον, et πάθος, maladie), synonyme de *névrose*. *Voy.* ce mot.

NÉVROPTÈRES (du gr. νεῦρον, nerf, et πτερόν, aile), *Nevroptera*, 4e ordre de la classe des Insectes, a pour caractères : 4 ailes membraneuses, transparentes, et parcourues par des nervures qui rendent leur tissu comme réticulé ; appendices buccaux propres à la mastication ; tarses à articles entiers et variant par le nombre ; pas d'aiguillon à l'anus. Les Névroptères sont, en général, d'un port élégant et agréablement colorés ; ils volent avec facilité, et éprouvent pour la plupart des métamorphoses complètes. Plusieurs sont carnassiers, notamment les *Libellules* et les *Myrméléons* : à cet ordre appartiennent les *Éphémères*, les *Panorpes*, les *Semblides*, les *Termites*, etc. — Latreille a divisé les Névroptères en 3 familles : les *Subulicornes*, les *Planipennes* et les *Plicipennes*. Cette classification a été conservée, malgré les modifications dues aux travaux de MM. L. Dufour, Burmeister, Dr Rambur, Pictet, etc.

NÉVROSES (du gr. νεῦρον, nerf), nom générique donné à toutes les maladies qui paraissent avoir leur siége dans le système nerveux et que l'on appelle aussi vulgairement *maux de nerfs, vapeurs, état*

nerveux, etc. Elles sont ordinairement de longue durée, mais sans fièvre, sans lésion appréciable, et ne laissent aucune trace après la mort. Elles se manifestent, en général, d'une manière intermittente, par des troubles graves et même effrayants qui peuvent atteindre séparément, simultanément ou successivement, les parties du système nerveux affectées au sentiment, à l'intelligence et au mouvement, mais qui ne sont le plus souvent que peu dangereux. On range dans cette classe les *céphalalgies périodiques* (migraine), les *névralgies*, la *folie*, l'*hypocondrie*, l'*hystérie*, la *catalepsie*, l'*épilepsie* (*Voy.* tous ces mots). Les symptômes et le traitement varient pour chaque névrose. —Consulter les travaux des Drs. Cerise, Brachet, Georget, Valleix, Sandras, etc.

NÉVROTOMIE (du gr. νεῦρον, et τομή, section), se dit, en Anatomie, de la dissection des nerfs, et, en Chirurgie, de la section d'un cordon nerveux pratiquée comme moyen curatif.

Névrotomie plantaire ou *Énervation*, opération pratiquée par quelques vétérinaires, et qui consiste dans l'excision d'une partie des nerfs du pied, afin de faire cesser la douleur résultant de certaines maladies chroniques du sabot.

NEZ (du lat. *nasus*), éminence osseuse située au milieu de la face de l'homme, et qui forme la partie extérieure de l'organe de l'odorat. On y distingue la *racine*, qui en est le sommet; les *ailes*, ou faces latérales; et les *narines* (*Voy.* ce mot). Le nez est formé de diverses parties : d'os et de cartilages qui en constituent la charpente et qui sont maintenus ensemble par des tissus fibreux, d'une couche musculeuse, de peau, etc. : à l'intérieur, il est tapissé par la membrane pituitaire. — Le nez, ordinairement perpendiculaire, est quelquefois dévié d'un côté ou de l'autre : il affecte diverses formes qui peuvent se ramener à quatre : le *nez droit*, le *nez aquilin*, le *nez retroussé*, le *nez camus* ou *épaté*.

Le nez est sujet à des *saignements* abondants (*Voy.* Épistaxis), et peut devenir le siége de maladies graves, dont quelques-unes en amènent la destruction partielle ou totale. On réussit, dans ce cas, à remplacer cet organe par un nez artificiel, au moyen de l'opération dite *rhinoplastie*. *Voy.* ce mot.

Chez les Mammifères, le nez présente une grande analogie avec celui de l'homme; il en diffère, néanmoins, en ce qu'il se détache moins des autres portions de la face. Dépourvu de poils à son extrémité, il est, en outre, presque toujours enduit d'une humidité muqueuse (*Voy.* Mufle). Chez quelques-uns, cet organe se modifie de manière à former un *boutoir*, une *trompe*, etc., et à devenir un organe de tact et de préhension. — Le nez n'existe pas chez les Oiseaux et les Poissons.

NIAIS, faucon pris au nid. *Voy.* Fauconnerie.

NIBELUNGEN, vieille épopée germanique (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Voir aussi G.-A. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. I, p. 133-182.

NICHAN, décoration turque. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

NICHE (de l'ital. *nicchia*, coquille), renfoncement ou espace creux, de forme variable, pratiqué dans l'intérieur des murs d'un édifice, pour y placer une statue, un buste, un vase, un trépied, un poêle, etc. Les anciens employaient les niches (qu'ils appelaient *zotheca*, *loculamentum*) dans leurs monuments funéraires; elles étaient principalement destinées à recevoir les urnes cinéraires. Les monuments du moyen âge en renferment un grand nombre, ornées de dentelures et de colonnettes : on y plaçait des madones, des saints sculptés.

NICKEL (nom d'un des génies nains qui vivent sous terre), corps simple métallique, d'un blanc grisâtre, dur, très-peu fusible, ductile, malléable, susceptible de prendre le poli, et d'une cassure fibreuse; il est presque aussi magnétique que le fer; mais il perd cette propriété vers 400°. Sa pesanteur spécifique est d'environ 8,4. Les principaux minerais du nickel sont le *kupfer-nickel* ou *nickel arsenical*, et le *nickel gris* (*Voy.* ci-après). Ce métal a beaucoup d'analogie avec le cobalt, et se trouve presque toujours dans les mêmes gisements. On en trouve aussi fréquemment dans les aérolithes. Le nickel forme avec l'oxygène un peroxyde noir et un protoxyde vert dont les sels ont également une couleur verte. On se sert du nickel pour faire quelques alliages avec le cuivre et le zinc, qui portent le nom d'*argentan* ou de *maillechort*. En Belgique on a frappé des monnaies de nickel : elles sont plus légères que celles de cuivre. — Le nickel a été découvert en 1751 par le minéralogiste suédois Cronstedt. Bergmann en étudia les propriétés; mais ce fut Richter qui parvint le premier à l'obtenir à l'état de pureté.

nickel arséniaté ou *Nickelocre* [$\dot{N}i^3\ddot{\ddot{A}}s + 8Aq$], substance minérale qu'on trouve en masses caverneuses de couleur vert pomme, claire ou foncée, ou en enduits à la surface du nickel arsenical, et quelquefois en groupes aciculaires. On l'a rencontré avec le nickel arsénité à Riegelsdorf (Hesse).

nickel arsénié, *Nickel arsenical*, *Nickeline*, *Kupfernickel* [Ni As], substance minérale qui se présente en masses d'un jaune rougeâtre, se ternissant à l'air. Elle est cassante, mais dure, et fait feu au briquet en répandant une odeur d'ail. Elle pèse de 6,6 à 6,7. On la trouve avec l'argent, le plomb, le cobalt, en Dauphiné, aux Pyrénées, en Souabe, en Saxe, etc.

nickel arsénité [$\dot{N}i\,_2\ddot{A}s + 18Aq$], substance minérale qu'on a trouvée en masses terreuses, dans un schiste bitumineux, aux environs de Riegelsdorf.

nickel sulfo-arsénié [$NiAs^2 + NiS^2$], *Nickel gris*, dit aussi *Disomose*, minéral qui se présente en fragments compactes ou lamelleux, gris d'acier; il est fragile, mais dur. Sa densité est 6. On l'a trouvé avec les minerais de cobalt à Loos en Suède.

nickel sulfuré ou *Harkise* [NiS], substance qui se rencontre d'ordinaire en fines aiguilles, d'un vert jaunâtre et douées de l'éclat métallique. On la trouve en Saxe, en Cornouailles, en Bohême, etc. Elle est souvent accompagnée de plomb ou de zinc sulfuré.

Nickel sulfuré antimonifère ou *Antimonickel*. *Voy.* Antimoine.

Nickel et Alumine silicatés. *Voy.* Pimélite.

NICOTIANE, nom sous lequel le *Tabac* fut d'abord connu en France, lorsqu'il y fut envoyé, vers 1560, par *Nicot*, ambassadeur français en Portugal. — On en a formé celui de *Nicotianées*, qui désigne une petite tribu de la famille des Solanées, dont le *Tabac* (*Nicotiana tabacum*) est le type.

NICOTINE, alcali organique composé de carbone, d'hydrogène et d'azote [$C^{10}H^{14}Az^2$], qu'on extrait des feuilles de tabac fermentées. Il est huileux, inflammable, insoluble dans l'eau, et soluble dans les acides, avec lesquels il forme des sels bien déterminés. Il est très-vénéneux : à l'action narcotique vient en effet se joindre une action irritante et tétanique très-prononcée. Il a plus d'une fois servi, comme la morphine, à de criminelles entreprises. — La nicotine est contenue dans la fumée de tabac, et se trouve dans le liquide brun et empyreumatique qui se condense au fond des pipes. C'est à elle qu'est due en grande partie l'action nuisible du tabac, qui n'a pas seulement pour effet de diminuer la mémoire, mais qui prédispose aux maladies du cœur, aux dyspepsies, et peut-être au cancer de la langue. (*Voy.* Tabac). — La nicotine a été découverte en 1829 par Reimann et Posselt; elle a été analysée par Ortigosa et Barral.

NID (du lat. *nidus*), abri dans lequel les Oiseaux et les autres espèces ovipares pondent leurs œufs et élèvent leurs petits. — Tous les oiseaux ne se construisent pas de nid, p. ex. la plupart des Palmipèdes, des Gallinacés et des Échassiers. Le Coucou d'Europe s'épargne toute peine et place furtivement ses œufs dans les nids des Becs-Fins, des Alouettes ou des Grives. D'autres mettent fort peu d'art dans ce

travail : l'Aigle p. ex. bâtit dans le creux d'un rocher un nid vaste et découvert appelé *aire :* c'est une plate-forme établie avec des bûchettes, et qu'entoure un charnier, où il dépose ses provisions ; les Mésanges et les Grimpereaux se contentent de déposer dans le creux d'un arbre un peu de foin et quelques plumes ; l'Autruche dépose ses œufs dans le sable échauffé par le soleil et les y abandonne. Plusieurs, au contraire, y apportent beaucoup d'art et de soin, p. ex., la Pie qui dispose le sien à la plus haute cime des arbres, le Chardonneret, le Pinson, la Fauvette cysticole qui coud des touffes d'herbes avec des brins de laine, etc. Certains oiseaux, comme le Merle et la Huppe, enduisent le dedans de leurs nids d'une légère couche de mortier qui en colle toutes les parties, et ils y entretiennent la chaleur avec un peu de bourre ou de mousse. Les Hirondelles font les leurs avec une espèce de ciment qu'elles fabriquent avec de la poussière détrempée ; elles emploient ensuite leur bec à les maçonner. Les nids des Salanganes (Hirondelles de la Chine et de l'Océanie) sont un aliment recherché des Chinois : ils ont l'apparence de la colle de poisson et sont formés de bandelettes de couleur blanchâtre, demi-transparentes et treillissées en hamacs. On pense que la matière de ces nids est formée du mélange d'une humeur muqueuse, que les Salanganes rendent par le bec à l'époque des amours, avec des lichens à demi digérés. — Beaucoup d'oiseaux nichent en commun : tels sont les Goëlands et les Mouettes du Jutland et les Albatros des Malouines. Les Tisserins républicains se réunissent pour former sur le même arbre un nid immense à mille compartiments ; chez les Anis, espèce de Grimpeurs, tous les œufs sont mis et pondus en commun.

Les Batraciens et les Reptiles ne se construisent pas de nid et se bornent à déposer leurs œufs dans un lieu favorable à l'éclosion ; mais parmi les Poissons, il en est qui se construisent de véritables nids : la Gobie noire, le Gourami de l'Inde, et surtout les Épinoches de nos rivières. C'est le mâle qui construit avec grand soin un abri à une seule ouverture dans lequel il attire les femelles.

D'autres animaux, qui ne sont point ovipares bâtissent des nids pour leur progéniture. Parmi les Mammifères, les Campagnols ont un nid souterrain : les Écureuils construisent sur le haut des chênes ou des pins un nid semblable à celui de la Pie. Le Rat nain se forme un abri à une seule ouverture, etc.

NIDS. En Géologie, on appelle ainsi de petits amas de matières friables ou de substances métalliques, qu'on trouve isolés hors des filons et enveloppés dans l'épaisseur des couches terrestres.

En termes de Fortification, on appelle *nid de pie* un genre de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est emparé, sur le haut de la brèche, ou à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune.

NIDOREUX (du lat. *nidorosus*, de *nidor*, mauvaise odeur), se dit, en Médecine, de ce qui a une odeur et un goût de pourri, d'œufs couvis : les crudités qui s'engendrent dans l'estomac sont *nidoreuses* et acides.

NIDULAIRE, *Nidularia*, genre de Champignons basidiosporés gastéromycètes, voisin du genre Lycoperdon, renferme une douzaine de petites espèces qui croissent en automne sur les bois pourris. On les fait quelquefois rentrer dans le genre *Cyathus*.

NIELLE (du b.-lat. *nigellum*, émail noir). On nomme *nielles* certains ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail *noir*. On s'en sert surtout pour orner les tabatières d'argent et autres bijoux dits *émaux de niellure* (*Voy.* ÉMAIL). On obtient cet émail en faisant fondre dans un creuset 38 p. d'argent, 72 de cuivre, 50 de plomb, 36 de borax et 38½ de soufre ; on coule le produit dans l'eau, on le lave avec une dissolution faible de sel ammoniac, puis avec de l'eau légèrement gommée. On applique le nielle en consistance de pâte ; on chauffe la plaque jusqu'au rouge brun, et, dès que le mélange est bien fondu et qu'il fait corps avec le métal, on retire la pièce du feu, et l'on enlève à la lime douce ce qui dépasse les traits de la gravure ; il ne reste plus qu'à polir la surface.

Ce mode de décoration fut importé, selon toute apparence, vers le VII[e] siècle, d'Orient en Italie ; on l'employait particulièrement à orner les vases sacrés, les bijoux et les armes. Au XV[e] siècle, les artistes italiens le pratiquaient avec une rare perfection. Abandonné après l'invention de la gravure en taille-douce, à laquelle il avait conduit lui-même, cet art fut un instant repris par Benvenuto Cellini vers 1550 ; mais bientôt après il retomba dans l'oubli, du moins en Europe ; il ne se maintint que chez les Orientaux. Récemment, les Russes l'ont fait revivre en l'appliquant à la décoration des tabatières, improprement appelées *tabatières de platine*. Enfin, en 1830, MM. Wagner et Mention ouvrirent à Paris un atelier d'où sortirent des nielles d'une grande beauté. — Voir Duchesne aîné, *Essai sur les nielles* (1826).

NIELLE (du lat. *nigella*, plante noire). En Botanique, *Nielle* est le nom vulgaire de l'*Agrostemme commune* et de la *Nigelle*. *Voy.* ces mots.

On donne aussi ce nom au *charbon des céréales* ou *brûlure*, maladie dans laquelle les grains attaqués, spécialement le froment, l'orge et l'avoine, conservent leur forme et quelquefois leur place sur l'épi, mais ne renferment plus, au lieu de farine, qu'une poussière *noire*, fétide, grasse au toucher. On attribue cette maladie à de petits champignons parasites de la famille des Urédinées et du genre *Ustilago*.

NIGAUD, nom vulgaire du *Petit cormoran* (*Carbo graculus*). *Voy.* CORMORAN.

NIGELLE (de *niger*, noir ; à cause de la couleur des graines), *Nigella*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, renferme des plantes herbacées, annuelles, qui croissent naturellement dans le midi de l'Europe : feuilles alternes, linéaires ou filiformes ; fleurs terminales à 5 sépales étalés, tombants ; 5 à 10 pétales bilabiés, étamines nombreuses ; fruit formé de 5 capsules membraneuses. La *N. de Damas* (*N. damascena*) a les feuilles sessiles, découpées, très-menues ; les fleurs grandes, de couleur bleue, entourées d'un grand involucre semblable aux feuilles, d'où les noms de *Cheveux de Vénus*, *Barbe de capucin*, *Patte d'araignée*, etc. Cette espèce croît au milieu des vignes ; elle fournit par la culture de jolies fleurs doubles. Les semences de la *N. cultivée* ou *Cumin noir* (*N. sativa*), connues sous les noms de *Toute-épice*, *Poivrette*, sont aromatiques et stimulantes ; elles forment un assaisonnement fort employé dans l'Orient. Ces graines fournissent encore une huile dont on se frotte le corps en sortant du bain. Les fleurs de la *N. des champs* (*N. arvensis*) ont le calice jaune ou blanchâtre, ou teint de bleu, représentant une étoile ; les pétales en cercle, d'un bleu foncé. Cette espèce croît parmi les blés.

NIGRINE. *Voy.* FER TITANÉ.

NIHILISME (de *nihil*, rien), opinion de certains sceptiques exagérés qui nient l'existence de tout.

NIL-GAUT ou NYLGAU, *Antilope picta*, espèce d'Antilope remarquable par sa haute taille, qui égale celle du Lama, et par ses cornes lisses, recourbées en avant : son pelage est gris sur le dos et les flancs, blanchâtre sous le ventre. Elle habite le Cachemire.

NILLE. En termes de Blason, ce mot est synonyme d'*anille* (*Voy.* ce mot), ou bien il désigne une espèce de croix ancrée plus étroite et plus menue que les croix ordinaires. — Dans l'Industrie, il désigne : 1° un petit manchon de bois qui entoure la branche d'une manivelle pour empêcher que le fer en tournant ne blesse la main ; 2° de petits pitons de fer que les serruriers rivent aux croisillons et aux traverses des vitraux d'église pour retenir les panneaux, etc.

NILOMÈTRE (du gr. Νεῖλος, Nil, et μέτρον, mesure), colonne divisée en coudées et en demi-coudées, et dont les Égyptiens se servaient pour mesu-

rer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques. On en trouve encore quelques-uns en Égypte : Bruce a décrit celui qui existait dans l'île de Raouda, au milieu du Nil, entre le Caire et Ghizeh.

NIMBE (du lat. *nimbus*, nuée). Ce mot, qui est à peu près synonyme d'*auréole*, désigne le cercle lumineux que les peintres traçaient, chez les anciens, autour de la tête d'une divinité, d'un héros, d'un prince divinisé. Le nimbe rayonné indiquait Apollon ou Diane. On croit que cet ornement vient de l'usage où l'on était d'attacher un bouclier derrière la tête des triomphateurs. — Les peintres chrétiens entourent d'un *nimbe* la tête de Dieu le Père et celle du Christ, ainsi que celle de la Ste Vierge et des Saints.

NIMBUS, en Météorologie. *Voy.* NUAGE.

NIOBÉ, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

NIOBIUM ou COLUMBIUM, corps simple métallique signalé en 1844 par M. H. Rose, a été découvert dans la bayérine ou colombite, tantalate de fer et de manganèse; d'où son nom (de *Niobé*, fille de Tantale) ; on l'a trouvé aussi dans la fergusonite et la samarskite. C'est une poudre noire, pesant 6,3. Ses composés connus sont des oxydes, des chlorures et des fluorures dont les propriétés sont celles de l'oxyde de tungstène. *Voy.* PELOPIUM.

NIPA, genre-type de la famille des *Nipacées*, établi pour un arbre des Iles de la Sonde et des Philippines, le *Nipa fruticans*. Cet arbre qui ressemble à un palmier, a un stipe très-gros, mais peu élevé, d'où sortent des feuilles gigantesques, longues de près de 1m,50 : les Indiens s'en servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des parasols, des chapeaux, etc. Le fruit donne une boisson excellente.

NISO, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille turriculée, allongée, assez semblable à celle des Nérinées, mais qui en diffère par la bouche entière, l'absence de sinus, de canal et de dents à la columelle, et présentant en plus un large ombilic. Ces mollusques apparaissent avec l'étage parisien; ils vivent aujourd'hui sur le sable des mers profondes.

NITELA, NITEDULA, nom latin du *Lérot*. *V.* LOIR.

NITÈLE, *Nitela*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, établi pour une espèce, la *N. Spinolæ*, du midi de la France ; elle est noire et longue de 0m,005.

NITIDULE, *Nitidula*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, et type de la tribu des *Nitidulaires* : taille petite, mandibules bifides ou échancrées; tarses composés en apparence de 4 articles; antennes à massue perfoliée, courtes ; élytres souvent tronquées. Les Nitidules vivent sur les fleurs, les champignons, les vieilles écorces, ainsi que sur les matières animales en putréfaction.

NITRAIRE, *Nitraria*, genre type de la petite famille des *Nitrariées*, détachée des Ilicinées, renferme des arbrisseaux de l'Afrique septentrionale et de la Sibérie, à feuilles alternes, épaisses, entières, souvent fasciculées; à fleurs irrégulières, blanches, solitaires ou en cyme ; le fruit est une baie uniloculaire, monosperme. Les feuilles et les baies des Nitraires ont un goût amer et *nitreux* dû à la nature des terrains au milieu desquels croissent ces arbrisseaux.

NITRATES ou AZOTATES, sels formés par la combinaison de l'acide nitrique ou azotique avec les bases. Tous les nitrates sont solubles dans l'eau. Ils se décomposent par la chaleur en développant des vapeurs rutilantes, qui sont de l'acide hyponitrique. Quand on les projette sur un charbon incandescent, ils produisent une vive déflagration.

Nitrate d'ammoniaque, sel cristallisé en prismes blancs, déliquescents, qu'on emploie pour la préparation du protoxyde d'azote.

Nitrate d'argent, cristaux incolores et transparents, très-caustiques, composés d'acide nitrique et d'oxyde d'argent [AzO^3Ag]. On obtient ce sel en faisant dissoudre l'argent dans l'acide nitrique. Il noircit peu à peu au contact de la lumière en se réduisant en partie. Fondu et coulé en petits lingots ou cylindres, il constitue la *pierre infernale* dont se servent les chirurgiens pour ronger les chairs baveuses. La dissolution du nitrate d'argent est promptement décomposée par les matières organiques : cette propriété la fait employer pour teindre les cheveux et comme encre pour marquer le linge. Les médecins la prescrivent à l'intérieur contre l'épilepsie. Lorsqu'on abandonne du mercure dans une dissolution de ce sel, il se produit un amalgame d'argent, cristallisé en forme de végétation, connu sous le nom d'*arbre de Diane*. Glaser a le premier parlé, en 1663, de la préparation du nitrate d'argent.

Nitrate de baryte, cristaux formés d'octaèdres réguliers, incolores, inaltérables à l'air, et composés d'acide nitrique et d'oxyde de baryum [$(AzO^3)^2Ba$]. Ils sont fort vénéneux. On s'en sert comme de réactif pour découvrir l'acide sulfurique.

Nitrate de bismuth. On emploie comme blanc de fard un nitrate de bismuth basique, qu'on obtient en ajoutant beaucoup d'eau à la solution du bismuth dans l'acide nitrique : il se présente sous forme d'une poudre blanche. On le prescrit comme calmant contre les crampes d'estomac; on l'emploie aussi avec succès contre la dyssenterie. Les anciens chimistes lui donnaient le nom de *magistère de bismuth*.

Nitrate de chaux, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de calcium. Ce sel est déliquescent, très-soluble dans l'eau; il cristallise en aiguilles ou en prismes à six pans. Il est de peu d'usage.

Nitrate de cobalt, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de cobalt, cristallisée en petits prismes d'un rouge cramoisi et deliquescents [$(AzO^3)^2Co + 5H^2O$]. On l'emploie comme réactif dans les laboratoires.

Nitrates de mercure. Il existe plusieurs nitrates de protoxyde et de deutoxyde de mercure, qu'on obtient en dissolvant le mercure dans l'acide nitrique. Les chapeliers se servent de cette dissolution, qui est incolore, très-caustique, vénéneuse et d'une saveur métallique, pour le sécrétage des poils de lapin et de lièvre, destinés à la confection des chapeaux. Le nitrate acide de mercure est employé en médecine comme un puissant caustique.

Nitrate de plomb, sel blanc, en cristaux octaédriques opaques [$(AzO^3)^2Pb$], qu'on obtient en dissolvant le plomb dans l'acide nitrique. On l'emploie, en teinture, pour préparer les jaunes de chrôme.

Nitrate de potasse, synonyme de *Salpêtre* ou *Nitre*. *Voy.* ces mots.

Nitrate de soude, *Salpêtre du Chili* ou *Nitre cubique*, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de sodium, cristallisée en rhomboèdres incolores, d'une saveur d'abord fraîche, puis brûlante, et plus solubles que le nitrate de potasse. On le rencontre au Pérou, en masses très-considérables, dans une terre argileuse; on le trouve également dans quelques lacs de l'Égypte, avec le *natron* (carbonate de soude), dans la mer Morte, etc. Il peut remplacer partout le nitrate de potasse, excepté dans la fabrication de la poudre à canon, parce qu'il est un peu déliquescent. C'est le nitrate de soude qui est surtout employé pour la préparation de l'acide nitrique.

NITRE (du lat. *nitrum*, du gr. νίτρον), dit aussi *Nitrate* ou *Azotate de potasse*, vulg. *Salpêtre*; sel composé d'acide nitrique et de potasse [AzO^3K], cristallisant en prismes à 6 faces terminés par des biseaux, incolore, fusible, d'une saveur fraîche, piquante et amère. Il supporte la fusion ignée sans se détruire: chauffé plus haut, il perd d'abord de l'oxygène pour se convertir en nitrite, puis il donne la base libre; projeté sur des charbons ardents, il fuse, en activant la combustion. Le nitre se forme dans les lieux exposés aux émanations des animaux et où existent en même temps des bases salifiables, comme la chaux, la soude, la potasse, etc. : ainsi on le trouve dans les écuries, les étables, les caves humides. Beaucoup de plantes qui croissent près des

babitations ou dans des champs fumés renferment du nitre : telles sont la pariétaire, la mercuriale, la bourrache, la buglosse, la ciguë, le grand-soleil, etc. On trouve aussi ce sel dans les grandes plaines de l'Asie, de l'Égypte, de l'Espagne, etc., où les orages sont fréquents. — L'extraction du nitre se borne au lessivage des terres qui en sont imprégnées et à la concentration des lessives, qui fournissent alors immédiatement le sel cristallisé. Les plâtras de démolition qu'on utilise en Europe pour la fabrication du nitre sont généralement plus riches en nitrate de chaux qu'en nitrate de potasse ; on est donc obliger de décomposer les lessives avec du carbonate de potasse, et de soumettre ensuite à un *raffinage* la solution qui renferme tout le nitrate de potasse. Ce sel sert particulièrement à préparer la poudre à canon et les feux d'artifice. Les médecins le prescrivent comme diurétique. Les chimistes s'en servent pour oxyder les métaux et d'autres substances. — Le nitre était connu dans l'Orient dès l'antiquité la plus reculée. Son emploi est devenu général depuis l'invention de la poudre à canon. Boyle démontra synthétiquement au XVIIe siècle qu'il est composé d'eau-forte et de potasse ; mais ce n'est que depuis Lavoisier qu'on en connaît la composition exacte.

NITREUX (ACIDE), corps que l'on connaît à peine à l'état de liberté et dont la formule est AzO^2H. Il forme les sels appelés *nitrites* ou *azotites* dont la formule générale est AzO^2R. On le confond quelquefois avec l'*acide hyponitrique* ou *vapeur nitreuse* [AzO^2], qui donne avec les hydrates basiques un mélange de nitrate et de nitrite.

NITRIÈRE, lieu d'où l'on retire le nitre. *Voy.* NITRE et SALPÊTRE.

NITRILES, classe de composés azotés qui diffèrent des sels ammoniacaux par perte de *deux* molécules d'eau. Ces corps sont identiques avec ceux que l'on a appelés à tort *éthers cyanhydriques* (*Voy.* ce mot). Les nitriles s'obtiennent soit en déshydratant par les corps avides d'eau les sels ammoniacaux à acides gras, soit en distillant les sulfoalcoolates avec le cyanure de potassium. Ce sont des liquides d'odeur éthérée en général agréable, mais dangereux à manier à cause de leurs propriétés toxiques. L'*acide cyanhydrique* ou *prussique* [$AzCH$] est le premier de ces nitriles, le *cyanure d'éthyle* ou *propionitrile* [AzC^3H^5] en est le troisième. M. Dumas a découvert que, traités par l'eau et la potasse, ces corps donnent de l'ammoniaque et un acide gras : ainsi le cyanure d'éthyle donne l'acide propionique. Ils sont donc importants en ce qu'ils permettent d'obtenir artificiellement des acides de plus en plus complexes. M. A. Gautier a montré que tous ces corps jouissaient de la propriété de s'unir aux hydracides pour donner de véritables sels et qu'ils étaient comparables non à des éthers, mais à des ammoniaques. — Les nitriles proprement dits sont isomères des *carbylamines*. *Voy.* ce mot. — *Voy.* aussi AMIDES.

NITRIQUE ou AZOTIQUE (ACIDE), combinaison d'azote et d'oxygène [Az^3O], contenue dans le nitre et dans d'autres sels du même genre. A l'état de pureté, il se présente sous la forme d'un liquide incolore, répandant de légères fumées blanches au contact de l'air, d'une odeur désagréable, et très-corrosif; il pèse 1,513. Il attaque fortement les tissus organiques et les colore en jaune. Il bout à 86°, en se décomposant en partie et en se chargeant d'acide hyponitrique qui le colore en jaune. Étendu d'eau, il constitue l'*eau-forte* du commerce ou l'*eau seconde* des bijoutiers; il cesse de fumer à l'air dès qu'il est mêlé à la moitié de son poids d'eau. Il cède très-facilement son oxygène aux substances sur lesquelles on le fait agir ; aussi l'emploie-t-on pour préparer un grand nombre de substances, pour dissoudre les métaux, faire l'essai des monnaies, opérer le départ de l'or, pour la gravure sur cuivre, la dorure sur laiton et autres métaux. On l'emploie aussi pour teindre en jaune certains tissus organiques, notamment la soie. Les chapeliers en font usage pour dissoudre le mercure destiné au sécrétage des poils. On s'en sert encore pour détruire les verrues et pour cautériser les plaies envenimées, les ulcères, etc. — On obtient l'acide nitrique en distillant le nitre ou un autre nitrate avec de l'acide sulfurique ; ce procédé a été indiqué par Basile Valentin vers la fin du XVe siècle.

Le chimiste arabe Geber, au IXe siècle, est le premier qui ait fait mention de l'acide nitrique et de son emploi comme dissolvant. Raymond Lulle lui donna le nom d'*eau-forte*, pour rappeler le pouvoir qu'il possède de dissoudre les métaux. Ce ne fut qu'en 1784 que Cavendish en fit connaître la véritable composition. M. Deville est parvenu en 1851 à isoler l'acide nitrique anhydre.

NITRITES ou AZOTITES, sels qu'on obtient en privant certains nitrates d'une partie de leur oxygène par l'action de la chaleur. *Voy.* NITREUX (ACIDE).

NITROBENZINE, corps très-important que l'on obtient en ajoutant goutte à goutte de la benzine à son volume d'acide nitrique fumant, puis reprenant par l'eau et séparant la couche oléagineuse : c'est de la benzine [C^6H^6], où la vapeur nitreuse [AzO^2] remplace H ; sa formule est donc [$C^6H^5(AzO^2)$]. La nitrobenzine se présente comme un liquide jaunâtre, d'odeur d'amande amère, se concrétant à + 3° et bouillant à 220°. Sous l'influence des agents réducteurs, spécialement de la limaille de fer, en présence des acides, elle donne l'*aniline*, matière première de ces substances colorantes si fréquemment employées aujourd'hui (*Voy.* ANILINE). Sous le nom d'*essence de mirbane*, elle remplace dans les usages de la parfumerie l'essence d'amande amère qui est plus chère. On connaît aussi un corps appelé *dinitrobenzine* dont la formule est [$C^6H^5(AzO^2)^2$]. — La nitrobenzine a été découverte par Mitscherlich en 1834.

NITROGÈNE (c.-à-d. qui engendre le *nitre*), synonyme d'*Azote*. *Voy.* ce mot

NITROGLYCÉRINE, liquide oléagineux, légèrement jaunâtre, pesant 1,5 environ, et qu'on obtient en versant lentement de la glycérine dans un mélange à volumes égaux d'acide nitrique et d'acide sulfurique. Ce composé redoutable a la propriété de faire explosion au moindre choc : aussi l'utilise-t-on, en place de poudre ordinaire, dans le travail des mines. La nitroglycérine supporte la température de l'eau bouillante sans détoner ni s'altérer; mais elle fait explosion à 180° ; mélangée avec de l'esprit de bois et autres corps inertes, tels que l'alumine et la silice, elle perd une partie de ses propriétés explosibles et peut être employée avec moins de danger : on lui donne alors le nom de *dynamite*. — La nitroglycérine a été découverte en 1845 par M. Sobrero, puis étudiée par M. Nobel. C'est un éther trinitrique de la glycérine. *Voy.* GLYCÉRINE.

NITROMURIATIQUE (ACIDE). *Voy.* EAU RÉGALE.

NITROPICRIQUE (ACIDE). *Voy.* PICRIQUE.

NITRO-SALICYLIQUE (ACIDE). *Voy.* INDIGOTIQUE.

NIVEAU (du lat. *libella*, dimin. de *libra*, balance), instrument qui sert à reconnaître si un plan est horizontal. Il y a plusieurs espèces de niveaux. Le plus simple est le *niveau d'eau*, employé par les arpenteurs : c'est un tube en fer-blanc long d'environ 1^m^ sur 0^m^,30 ou 35 de diamètre, et recourbé à angle droit par les deux bouts où sont fixées deux fioles de verre ; tout l'appareil est monté sur un pied à trois branches. On y verse assez d'eau, ordinaire ou colorée, pour qu'elle paraisse dans les deux fioles ; en vertu des principes de l'hydrostatique, la ligne visuelle qui passe par les deux surfaces apparentes de l'eau est nécessairement horizontale. — Le *niveau à bulle d'air* est un tube de verre légèrement courbé et fermé à ses deux bouts; il est rempli d'esprit-de-vin, sauf un léger espace où est logée une bulle d'air. On reconnaît que cet instrument est exactement parallèle à l'horizon lorsque la bulle vient affleurer entre deux traits marqués au sommet de la courbure. Ce niveau sert de base à tous les niveaux

composés, tels que le *niveau à lunette* (*N. d'Égault*), le *niveau de pente*, etc. (*Voy.* NIVELLEMENT). — Le *niveau à perpendicule* (niveau des maçons et des menuisiers) est composé de deux règles jointes à angle droit et dont l'une porte un fil à plomb.

Dans les machines à vapeur, on appelle *niveau* un tube en verre appliqué contre la chaudière et en communication avec elle. Ce tube est placé sous les yeux du mécanicien, et, en vertu de la propriété qu'ont les liquides de s'élever à la même hauteur dans les vases communiquants, il indique constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière.

NIVELEURS, sectaires qui prétendent égaliser toutes les fortunes. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

NIVELLEMENT. L'objet du *nivellement* est de déterminer les cotes des différents points d'un terrain, c.-à-d. leur élévation au-dessus d'un plan horizontal fixe, dit *plan de comparaison*. Si l'on suppose connue à l'avance ou choisie arbitrairement la cote d'un des points du terrain, pour obtenir la côte de tous les autres, il suffit de connaître leur différence de niveau en plus ou en moins par rapport au premier. Le problème du nivellement se réduit d'après cela à la détermination de la différence de niveau de deux points, et se résout à l'aide de l'instrument appelé *niveau*. — Le niveau le plus employé est le *niveau d'eau*, auquel est jointe une *mire*, le long de laquelle on peut faire glisser un *voyant*; un autre niveau qu'on emploie souvent aussi est le *N. d'Égault* à bulle d'air : la mire jointe à ce dernier est une *mire parlante*, c.-à-d. sans voyant, et sur laquelle l'opérateur lit lui-même à l'aide de la lunette les hauteurs correspondant à la position du niveau. *Voy.* NIVEAU et MIRE.

Nivellement simple. On établit le niveau à peu près à égale distance de deux points A et M, et de là, on vise la mire établie alternativement en chacun de ces points. La différence des hauteurs de mire ainsi obtenues représente la différence de niveau des deux points, et cette différence est *montante*, si la première hauteur est plus grande que la seconde, *descendante*, dans le cas contraire.

Nivellement composé. On le pratique lorsque la distance des deux points A et M est supérieure à 50 mètres, ou lorsqu'ils sont séparés par des obstacles qu'on est obligé de tourner. On marque dans l'intervalle de ces deux points, une suite de repères B, C, D...; puis, plaçant successivement le niveau entre A et B, entre B et C, etc., on vise alternativement la mire établie en chacun de ces points. La différence de niveau des deux points extrêmes A et M, est égale à la différence entre la somme des différences *d'arrière* et celle des différences *d'avant;* et cette différence est d'ailleurs montante ou descendante suivant que la première de ces sommes est plus grande ou plus petite que la seconde.

Quelle que soit celle des deux méthodes que l'on emploie, en ajoutant à la cote du point A, ou en en retranchant suivant les cas, la différence de niveau ainsi déterminée, on a la cote du point M.

Généralement, quand on procède au nivellement d'un terrain, on commence par niveler le polygone topographique que l'on a dû tracer pour lever le plan de ce terrain (*Voy.* LEVÉ DES PLANS), c.-à-d. par déterminer la cote de ses différents sommets, en procédant comme pour un nivellement composé. On détermine ensuite la cote des *points de détail*, en cherchant, par nivellement simple, leur différence de niveau par rapport aux sommets voisins du polygone topographique. — Quand le terrain à niveler est très-étendu, ce n'est plus à un plan de comparaison qu'on rapporte les cotes des points de ce terrain, mais à la surface de la mer : c'est ainsi qu'on établi l'*altitude* d'un lieu, c.-à-d. son élévation au-dessus du niveau de la mer. — Le nivellement simple donne seulement la différence de niveau *apparent* entre les deux points sur lesquels on opère, c.-à-d. la différence de hauteur de ces deux points au-dessus d'un plan tangent à cette surface, laquelle est notablement plus grande que leur différence de niveau vrai, dès que leur distance est de plus de 100 mètres. L'emploi du nivellement composé atténue l'erreur; mais pour avoir des résultats complètement exacts, il est mieux de faire subir à chaque hauteur apparente une correction qui dépend de la distance où est situé l'observateur, et pour laquelle des tables ont été calculées. On démontre, en Mathématiques, que pour une distance quelconque l'excès du niveau apparent d'un point sur son niveau vrai est sensiblement égal au carré de cette distance divisé par le diamètre de la terre (*Voy.* PLANS COTÉS, LIGNES et PROFILS DE NIVEAU). — Consulter les *Traités de nivellement* de Lahire, de Puissant, de M. Breton (de Champ), etc., et, parmi les traités élémentaires, le *Traité d'arpentage et de nivellement* de M. C. Vacquant.

NIVÉOLE (du lat. *nix*, *nivis*, neige), *Leucoïum*, vulg. *Perce-neige*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes herbacées, bulbeuses, qui croissent dans la région méditerranéenne : périanthe coloré, campanulé, à 6 divisions sur 2 rangs, 6 étamines; le fruit est une capsule charnue à graines noires. La *N. printanière* (*L. vernum*) a un bulbe arrondi, une hampe courte entourée à sa base de feuilles planes d'un vert foncé et portant à son extrémité des fleurs blanches; elle fleurit dès les premiers beaux jours : on la trouve au milieu des bois et des prés humides. La *N. d'été* (*L. æstivum*), ou *N. à bouquets*, ne fleurit qu'en mai : sa hampe est plus haute et ses feuilles plus longues. La *N. d'automne* (*L. autumnale*) fleurit encore un peu plus tard.

NIVOSE (du latin *nix*, *nivis*, neige), 4ᵉ mois du Calendrier républicain, commence, suivant les années, le 21 ou le 22 décembre. *Voy.* CALENDRIER.

NIZAM, titre de dignité dans l'Hindoustan (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Dans l'empire ottoman, on donne aussi ce nom aux soldats qui composent la première levée, par opposition aux *rédifs* qui forment une espèce de landwehr.

NOBILIAIRE, recueil où l'on trouve les noms des familles nobles avec leurs titres et armoiries. *Voy.* NOBLESSE, ARMORIAL, LIVRE D'OR.

NOBILISSIME (du lat. *nobilissimus*, très-noble), titre honorifique qui, dans le Bas-Empire, était réservé à la famille des empereurs. Il donnait le droit de porter la pourpre.

NOBLE (du latin *nobilis*), qui fait partie de la noblesse. *Voy.* NOBLESSE.

NOBLE (monnaie), nom donné jadis à plusieurs monnaies. Le *noble à la rose* était une monnaie d'or d'Angleterre, qui portait la *rose* d'York ou de Lancastre. Les premiers furent frappés par Édouard III, en 1334. Sous Henri VI, les Anglais étant maîtres de la France, on battit à Paris, en 1426, des *nobles à la rose*, valant environ 23 fr. 71 c., des *demi-nobles* et des *quarts de noble*. Le *noble Henri*, monnaie d'or d'Angleterre, eut cours en France sous les premiers Valois : il valait un peu moins que les nobles à la rose.

NOBLE-ÉPINE, nom impropre qu'on donne quelquefois à l'*Aubépine* et à l'*Épine-vinette*.

NOBLESSE (du lat. *nobilis*, noble). Il y a eu de tout temps et chez tous les peuples des distinctions entre les hommes d'une même nation, dues à la conquête, aux dignités, à l'illustration personnelle ou à celle des ancêtres, etc. : de là l'origine de la *noblesse*. Chez les Juifs, la noblesse était surtout attachée à la primogéniture ; chez les Persans et les autres peuples de l'Orient, elle naissait des hautes fonctions remplies auprès de la personne du souverain ou de la distinction des castes. A Rome, les patriciens, les sénateurs, tous ceux qui avaient le droit d'*images* (*Voy.* ce mot), et, dans un rang moins élevé, les chevaliers, constituaient la noblesse : elle se recrutait au moyen des *hommes nouveaux* qui arrivaient aux grandes magistratures. — Avant la conquête de la Gaule, la noblesse proprement dite n'existait pas chez les Francs ; dans la suite, on appela *nobles* tous ceux qui

possédaient, à titre héréditaire, des charges importantes, comme celles de ducs, comtes, marquis, etc.; les bénéfices ou fiefs concédés à des particuliers, et plus tard déclarés inamovibles et enfin héréditaires, devinrent une seconde source de noblesse; enfin le droit de noblesse fut attaché à la possession de certains offices d'administration ou de magistrature, confiés par le souverain ou même achetés à prix d'argent. De là l'établissement de diverses catégories dans la noblesse elle-même.

Avant 1789, on distinguait en France 8 catégories de nobles, savoir: 1° le *Roi*; 2° la *N. couronnée*, celle des princes du sang; 3° la *N. de race* ou *de parage*, transmise héréditairement et par la ligne paternelle; 4° la *N. par lettres*, conférée par le roi pour services rendus à l'État (les premières *lettres d'anoblissement* datent de Philippe le Hardi); 5° la *N. d'office*, que conférait la possession de certains offices de judicature (on lui donnait aussi le nom de *N. de robe*, par opposition à la noblesse de race, qu'on nommait alors *N. d'épée*, parce qu'elle dérivait de la conquête et qu'elle se consacrait spécialement au métier des armes); 6° la *N. de cloche*, celle qui, dans les provinces, provenait du titre de maire ou d'échevin; 7° la *N. de coutume* ou *par les mères*, privilége de naissance qui passait de la mère noble en la personne de ses enfants, quoique le père fût roturier; 8° la *N. bâtarde*. — On appelait encore *N. de finance*, celle qui s'acquérait en achetant des lettres de noblesse.— Pour les *degrés* de noblesse, *Voy.* Quartier.

La révolution de 1789, en abolissant tous les priviléges, voulut détruire la noblesse, et les nobles furent pendant la Terreur l'objet des plus barbares proscriptions. Napoléon Ier créa une *nouvelle noblesse*, fondée sur la distinction militaire ou sur le mérite civil. L'*ancienne noblesse* reparut avec la Restauration; mais elle ne reprit que ses titres, sans priviléges. Le Gouvernement provisoire avait aboli les titres de noblesse par un décret du 29 février 1848; ils furent rétablis le 24 janvier 1852 et depuis la propriété des titres de noblesse fut protégée: 1° par le décret du 8 janvier 1859 qui rétablit le *conseil du sceau des titres* (*Voy.* Sceau), appelé à statuer sur les demandes en collation, confirmation et reconnaissance de titres; 2° par l'art. 259 du Code pénal revisé en 1858 (Loi du 28 mai), qui punit d'une amende de 500 à 10,000 fr. quiconque a, sans droit et pour s'attribuer une distinction honorifique, pris publiquement un titre qui ne lui appartient pas ou changé le nom que lui donne son acte de l'état civil. — Les titres nobiliaires actuellement en usage en France sont, dans l'ordre ascendant, ceux de *chevalier*, *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis* et *duc*. Quant au titre de *prince*, quand il ne désigne pas les princes du sang, il est presque toujours d'origine étrangère.

En Angleterre, on distingue une haute noblesse (*nobility*), qui est celle des *lords*, et une basse noblesse (*gentry*), à laquelle appartiennent les *esquires* et les *baronnets*. En Espagne, la grande noblesse porte le nom de *grandesse*, et les nobles celui d'*hidalgos*. On connaît également les *magnats* polonais et hongrois, les *boyards* et les *kniaz* russes, serbes, valaques, etc. En Russie, outre la noblesse territoriale et héréditaire, il y a une noblesse dite *de service*, qui forme une classe très-nombreuse, celle des *tchinnovnicks*: elle se subdivise en 14 degrés.

Consulter: Naudet, *De la noblesse et des titres d'honneur chez les Romains* (1863); le comte de Boulainvilliers, *Essai sur la noblesse de France* (1732); Salver, *Essai sur la noblesse allemande* (1775); Dulaure, *Histoire critique de la noblesse* (1790); Granier de Cassagnac, *Histoire des classes nobles et des classes anoblies* (1840).

Parmi la foule des *Nobiliaires*, nous citerons ceux de d'Hozier, Anselme de Ste-Rosalie, A. de La Roque, Chérin, Lacurne de Ste-Palaye, St-Allais; le *Nobiliaire universel*, du vicomte de Magny (1855); le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaie des Bois (1770); l'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive (1843, etc.); l'*État présent de la noblesse française* (1866); le *Peerage of the United Kingdom*, de Debrett (1825 et suiv.); *a Synopsis of the peerage of England*, de N.-H. Nicolas (1815), etc. — *Voy.* aussi les articles Armorial, Livre d'or, Blason, etc.

NOCES (autrefois *nopces*, du lat. *nuptiæ*). Chez nous, ce mot se prend moins pour désigner le mariage que les réjouissances qui l'accompagnent. A Rome, il exprimait une union conjugale contractée légitimement avec toutes les conditions requises par la loi (*justæ nuptiæ*). On opposait aux *justes noces* le *concubinat*. *Voy.* ce mot.

NOCTAMBULE. *Voy.* Somnambule.

NOCTHORE, espèce de Singe. *V.* Nyctipithèque.

NOCTILION (du lat. *nox*, *noctis*, nuit), *Noctilio*, genre de Chauves-souris de l'Amérique méridionale, de la famille des Vespertilionidés: 28 dents; museau court, renflé; nez se confondant avec les lèvres; lèvre supérieure divisée; oreilles petites; membrane interfémorale très-grande. L'espèce type, le *N. unicolore*, est de couleur roussâtre: il a la taille d'un rat et se nourrit d'insectes.

NOCTILUQUE (du lat. *nox*, *noctis*, nuit, et *lucere*, briller), *Noctiluca*, genre d'Infusoires, voisins des Rhizopodes, établi pour un petit animal marin, gélatineux, transparent, et dont le corps n'est pas plus gros que la tête d'une petite épingle. Ces animalcules sont fort communs sur nos côtes: leur présence rend la mer phosphorescente.

NOCTUA, nom latin de la *Chouette chevêche* (*Voy.* Chevêche); — nom latin scientifique du genre *Noctuelle*. *Voy.* ce mot.

NOCTUÉLITES, noctuéliens. *Voy.* Noctuelle.

NOCTUELLE (du lat. *nox*, *noctis*), *Noctua*, grand genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, établi aux dépens des Phalènes et type de la tribu des *Noctuélites*: antennes simples à l'œil nu, palpes plus longues que la tête, corselet presque carré et surmonté d'une petite crête, abdomen lisse et légèrement déprimé, ailes supérieures, sombres avec des taches au milieu, ailes inférieures variablement colorées, parfois rouges ou jaunes, souvent blanchâtres. Ces papillons volent presque tous le soir et ont une trompe pour sucer le miel des fleurs. Les larves sont cylindrico-coniques et enterrées dans des coques de terre ovoïdes; les chenilles lisses ou très-peu velues, se cachent pendant le jour et vivent de plantes basses ou de racines; quelques-unes se dévorent entre elles; elles ont presque toujours seize pattes. Principales espèces: la *N. cordon blanc* (*N. plecta*), la *N. cordon noir* (*N. C nigrum*), la *N. brune* (*N. brunnea*), la *N. gamma* ou *lambda*, la *N. dorée* (*N. chrysitis*), la *N. piniperde* (*N. piniperda*), la *N. catocala*, etc. On a détaché de ce genre les *Cosmies*, les *Hadenas*, etc. — La tribu des *Noctuélites*, dont les limites ont souvent varié, comprend, outre le genre type *Noctuelle*, le genre *Érèbe* (*Voy.* ce mot) et sept ou huit autres moins connus.

NOCTULE (du lat. *nox*, *noctis*), *Noctula*, genre de Chauves-souris de France, de la famille des Vespertilionidés, presque aussi grosse que la Sérotine et le Murin: elle a 0^m,40 d'envergure. Son pelage est roux, et sa queue assez grande. Son oreillon a la forme d'une hache ou d'un couperet semi-circulaire. On la trouve souvent aux environs de Paris.

NOCTUO-BOMBYCITES, noctuo-phalénites, noms de deux tribus de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes.

NOCTURNE (du lat. *nocturnus*, de nuit). Dans la Liturgie, c'est une partie de l'office qui se chante la nuit. Trois nocturnes de 3 psaumes chacun ou un seul de 12 psaumes constituent les *matines*.

Dans la Musique, un *nocturne* est une romance à deux voix, d'un caractère tendre et langoureux, propre à être exécutée le soir, en guise de sérénade.

nocturnes. En Zoologie, on désigne en général par cette épithète les animaux qui restent pendant tout

le jour cachés dans leur retraite, et ne sortent que la nuit : tels sont parmi les Mammifères, beaucoup de Carnivores, les Félidés (Lion, Tigre, Chat, etc.), les Loups, les Ours, les Blaireaux, les Martes, les Civettes, des Insectivores (Taupes, Musaraignes, Hérissons, etc.), des Rongeurs (Rat, Lièvre, Loir), des Édentés, etc. ; chez les Oiseaux, les Chauves-souris, les Oiseaux de proie nocturnes, Hiboux, Chats-huants, Chouettes, etc. (*Voy.* RAPACES) ; un grand nombre de Reptiles, de Crustacés, d'Arachnides, d'Insectes (*Voy.* ci-après), etc. Les yeux de ces animaux, dits *yeux nocturnes*, ont la propriété de discerner les objets pendant la nuit. On oppose les *animaux nocturnes* aux *animaux diurnes*.

NOCTURNES, famille d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, correspondant au grand genre *Phalène* de Linné : ailes horizontales ou penchées, parfois roulées autour du corps ; antennes effilées par le bout ou sétacées; chenilles à 10-16 pattes, se filant le plus souvent une coque. Cette famille importante comprend un très-grand nombre d'espèces, qui ont été diversement groupées par les entomologistes : les classifications le plus généralement adoptées sont celles de Latreille, Duponchel, Boisduval et Blanchard. — Genres principaux : *Hépiale*, *Cossus*, *Saturnie*, *Bombyx*, *Callimorphe*, *Noctuelle*, *Tordeuse*, *Pyrale*, *Phalène*, *Aglosse*, *Gallérie*, *Teigne*, *Adèle*, etc.

NODALE (LIGNE), terme d'Acoustique, désigne une région d'un corps qui sépare deux parties vibrant en sens contraire, et qui, par conséquent, reste en repos, pendant que le corps résonne. Les plaques, les lames, les timbres présentent des lignes nodales; on les reconnaît en saupoudrant de sable leur surface; les grains de sable s'accumulent sur ces lignes.

NODDI (de l'angl. *noddy*, niais), oiseau du genre Sterne, appelé *Oiseau fou* par les marins, à cause de sa confiance ou de sa stupidité : taille un peu supérieure à celle de l'hirondelle de mer; plumage d'un brun noirâtre, tête blanchâtre, bec et pieds bruns ; chair dure, noire et de mauvais goût. Cet oiseau habite les îles intertropicales des deux continents.

NODOSITÉ, état de ce qui a des *nœuds*. Il se dit également des *nœuds* mêmes. *Voy.* NODUS et NŒUD.

NODULE (du lat. *nodus*). On donne ce nom, en Minéralogie, à des matières cohérentes, souvent arrondies ou concrétionnées, et qui empâtées généralement dans les roches, ignées ou sédimentaires, n'atteignent jamais la grosseur des *blocs*. *Voy.* GÉODE.

NODUS (mot latin signifiant *nœud*). On a appelé ainsi diverses espèces de tumeurs, telles que les ganglions p. ex., ou bien ces concrétions tophacées qui se remarquent fréquemment dans les articulations des goutteux. Ce mot sert aussi à désigner le simple gonflement des extrémités articulaires chez les rhumatisants; enfin, et plus spécialement, les renflements qui se produisent dans une portion de tendon ou de faisceau fibreux et qui résultent soit d'une hypertrophie ou d'un engorgement local, soit d'une contusion ou d'une compression prolongée. Ces derniers sont ordinairement d'un très-petit volume et offrent la forme d'un haricot ; ils ont un peu plus de densité que le tissu dont ils font partie. Le plus souvent ils conservent dans leur intérieur les traces de leur texture fibreuse. Généralement, ils sont insensibles, si ce n'est quelquefois pendant les temps humides, et n'exigent aucun traitement.

NOEL (du lat. *natalis*), fête de la Nativité de Notre-Seigneur, qui se célèbre le 25 décembre. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

On a appelé aussi *noels* les cantiques spirituels faits en l'honneur de cette nativité, et, par suite, des chansons populaires et ordinairement satiriques, que l'on composait autrefois dans plusieurs provinces de France sur les airs de ces cantiques : chaque province avait les siens. Au XVIIIe siècle, Aimé Piron, Bernard de la Monnoye, le P. Lhuilier, etc., ont aussi composé des *noels*, mais qui n'ont pas toujours la naïveté des compositions originales. Voir les *Noëls bourguignons de Gui Barozay* (La Monnoye) et les *Noëls mâconnais du parrain de Blaise* (Lhuilier), publiés par F. Fertiault (Paris, 1858, 2e édit.). — Parmi les collections de noëls conservant le caractère primitif, nous citerons : F. Gauthier, *Noëls nouveaux en patois de Besançon* (1751 et 1804); Saboly, *Noels provençaux* (1669, 1730 et 1820) ; P. Goudelin, *Noëls toulousains* ; la *Grande Bible de noëls poitevins* 1824) ; l'abbé Paturel, *Noëls d'Auvergne* (1733-39) ; *Noels bressans*, *Noëls du Forez*, *Noëls limousins*, etc.

NOEUD (du lat. *nodus*), enlacement fait avec toute espèce de corde, ruban, fil, etc. Dans l'enfance de la civilisation, les nœuds eurent une grande importance : avant les progrès de la serrurerie, ils remplaçaient les serrures, les anneaux, et l'on y déployait un art infini, comme le témoigne l'histoire du *nœud Gordien*, si célèbre chez les anciens : ce nœud, qui attachait le joug du char de Gordius, était inextricable, et Alexandre, comme l'on sait, ne put le défaire qu'en le coupant. On se servait aussi de *nœuds* pour compter et pour tenir lieu des signes de l'écriture (*quipos* des Péruviens).

Les Marins excellent dans l'art de faire les nœuds; ils en distinguent une foule d'espèces, tels que *nœuds plats*, *d'écoute*, *de bouline*, *de hauban*, etc. *Voy.* aussi ÉPISSURE, ÉTALINGURE, TIREVEILLE, etc.

Dans la Navigation, *nœud* se dit spécialement des *nœuds* qu'on fait sur la corde qu'on appelle la *ligne de loch* ; ils sont formés à la distance d'environ 15^m les uns des autres (15^m,42 ou 47 pieds et demi), et représentent la 120e partie de mille marin. C'est par le nombre des nœuds parcourus en une demi-minute qu'on estime le chemin qu'a fait le navire et la rapidité de sa marche ; c'est en ce sens que l'on dit : ce vaisseau *file tant de nœuds*.

Les Oiseleurs se servent de *nœuds coulants* pour prendre les oiseaux au piége; il y a des nœuds coulants *fixes*, *doubles*, *à chaînette*, *de capu in*, etc.

Les Chirurgiens nomment *nœud d'emballeur* un bandage dont on se sert pour arrêter les hémorrhagies de l'artère temporale ou de ses branches.

En Astronomie, on appelle *nœud* d'une planète ou de la lune l'endroit où l'orbite de ces astres rencontre le plan de l'écliptique, c.-à-d. le plan de l'orbite de la terre. Le *nœud ascendant* est celui où l'astre traverse l'écliptique en allant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal. Le *nœud descendant* est celui où il traverse l'écliptique en allant de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral. — Les nœuds de la lune ne sont point fixes; ils se déplacent dans le sens rétrograde, c.-à-d. d'orient en occident, de manière à faire un tour complet en 18 ans $\frac{2}{3}$. On appelle *révolution synodique* du nœud de la lune le temps qui s'écoule entre deux passages successifs du soleil au même nœud. Elle dure 346^j,619. *Voy.* RÉVOLUTION et ÉCLIPSE.

Les Botanistes appellent *nœuds* des protubérances plus ou moins saillantes, produites dans les tiges des plantes par l'entre-croisement des fibres et la tuméfaction du tissu cellulaire. — Une plante, qui se fait remarquer par le nombre ou les dimensions de ses nœuds, est dite *noueuse*.

Nœud vital, nom donné par Flourens à un point du *bulbe rachidien* d'où part le pneumo-gastrique et sous la dépendance duquel sont les mouvements respiratoires. La destruction de cette partie très-limitée de la moelle épinière entraîne la mort instantanée. — En Botanique, c'est la ligne médiane qui existe au collet de la plante, entre la racine et la tige.

En Littérature, on appelle *nœud* l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique ou d'un poëme épique (*Voy.* INTRIGUE). Un vers de Boileau (*Art poét.*, III, 406) indique la règle à suivre dans l'emploi de cette partie du poëme :

Que le *nœud* bien formé se dénoue aisément.

NOIR (du lat. *niger*). Le *noir* est l'absence de tou-

tes les couleurs, comme le *blanc* en est au contraire la réunion : il est l'effet de l'absorption plus ou moins parfaite des rayons lumineux. *Voy.* COULEUR et LUMIÈRE.

Dans les Arts, on nomme *noir* toute matière colorante, toute préparation propre à produire en nous la sensation du noir : tels sont le *noir d'ivoire*, le *noir de fumée*, le *noir animal*, le *noir d'Allemagne*, le *noir d'Espagne*, etc. *Voy.* ci-après.

En Teinturerie, le *noir* est une des cinq couleurs simples : le meilleur noir se fait avec de la guède; il tire sur le bleu brun. Le noir des chapeliers a pour base la noix de galle; les corroyeurs distinguent un *premier noir* fait de noix de galle, bière aigre et ferraille, et un *second noir* composé de noix de galle, couperose et gomme arabique; c'est sur ce noir que se donne le lustre.

Noir d'Allemagne, sorte d'encre typographique faite avec de la lie de vin, des noyaux de pêche, et des os, le tout brûlé et calciné, ensuite lavé et porphyrisé : c'est de ce noir que se servent les imprimeurs en taille-douce. — On fait aussi du *noir d'impression* en soumettant à une forte chaleur le sang sec ou les déchets de corne traités par la potasse.

Noir d'aniline. *Voy.* ANILINE.

Noir animal. *Voy.* CHARBON ANIMAL et OS.

Noir d'Espagne, liége brûlé que l'on emploie à divers ouvrages.

Noir de fumée, poudre noire très-légère et un peu grasse qui sert à plusieurs usages dans les arts. C'est une véritable suie, produite par des résines, telles que poix, goudron, etc., brûlées dans des marmites de fer remplies de morceaux de rebuts de ces différentes résines. Ce noir entre dans la composition de l'encre des imprimeurs, du cirage, du vernis, etc.; mêlé à l'esprit-de-vin, il s'emploie dans la peinture en détrempe, etc.

Noir d'impression. *Voy.* NOIR D'ALLEMAGNE.

Noir d'ivoire, charbon obtenu par la carbonisation en vaisseaux clos des débris de l'ivoire et, par abus, des os longs des pieds de mouton. *Voy.* CHARBON.

Noir de terre, sorte de charbon fossile, tendre et gras au toucher, dont les dessinateurs font usage pour tracer l'esquisse de leurs tableaux et de toutes sortes de dessins sur papier et carton blancs; on l'emploie aussi dans la peinture à fresque.

Noir de velours, synonyme de *Noir d'ivoire*.

En Zoologie, on appelle *Noir-aurore*, le Gobe-mouche d'Amérique; *Noir-bleu*, une espèce d'Oiseau-mouche; *Noir-brouillard*, le Chevalier brun et la Barge; *Noir-manteau*, le Goëland à manteau noir; *Noir-souci* (par corruption de *noir sourcil*), une espèce de Gros-bec. — En Botanique, *Noir-prun* est le nom vulgaire du Nerprun purgatif; *Noir veine*, celui d'une espèce d'Agaric.

NOIR (CODE). *Voy.* CODE.

NOIRE, note de musique ainsi figurée (♩) : elle a pour valeur le quart d'une ronde ou la moitié d'une blanche. La noire vaut 2 croches, 4 doubles croches, 8 triples croches et 16 quadruples croches.

NOIR-MUSEAU, espèce de dartre des moutons qui attaque le museau. *Voy.* BOUQUET.

NOIRS (TRAITE DES). *Voy.* NÈGRE et TRAITE.

NOISETIER, NOISETTE. *Voy.* COUDRIER.

Noisetier d'Amérique. *Voy.* OMPHALIER.

NOIX, en latin *Nux*. En Botanique, on donne en général le nom de *noix* à la seconde enveloppe ligneuse, testacée ou osseuse, d'une ou plusieurs semences, revêtues en outre d'un tégument propre. La noix est engagée dans une pulpe plus ou moins molle ou charnue, ou sèche et cassante, appelée *brou* dans le noyer, l'amandier, le châtaignier, le noisetier, etc.; *drupe* dans l'abricotier, le pêcher, etc. Dans ce dernier cas, la noix prend le nom de *noyau*.

Ce qu'on appelle le plus ordinairement *noix*, c'est le fruit du *Noyer* (*Voy.* ce mot). Ce fruit passe par plusieurs états avant d'arriver à sa maturité. Ainsi on distingue : 1° la *noix verte*, lorsque le fruit commence à se nouer et que toutes les parties intérieures ne forment encore qu'un seul corps enveloppé par le brou : on confit ces noix au sucre ou à l'eau-de-vie et l'on en fait la liqueur dite *brou de noix*; 2° le *cerneau*, que l'on sert en vert sur la table; 3° la *noix* propr. dite : l'amande de celle-ci est ferme et divisée en quatre parties par une cloison coriace, qu'on appelle *zeste*. — On fait la récolte des noix lorsque la première enveloppe noircit et commence à se fendre. On les abat à coups de gaule; on les écale et on les fait sécher au soleil ou dans des greniers bien aérés. C'est avec les noix *à coques tendres* que l'on fait l'*huile de noix*; celles *à coques dures* sont mises à part pour la table. L'huile de noix sert à assaisonner les aliments et à brûler. On l'applique aussi à la fabrication des couleurs, surtout du noir. Les tourteaux d'huile de noix, dits *pains de trouille*, servent à engraisser les volailles et les bestiaux. — Chez les Romains, le nouvel époux jetait des noix aux enfants de la noce, comme pour déclarer qu'il renonçait aux jeux de l'enfance.

On nomme vulg. : *Noix d'acajou*, la graine de l'Acajou à pommes; *N. d'arec*, le fruit de l'Aréquier; *N. des Barbades*, le fruit du Médicinier cathartique; *N. de ben*, les semences du Ben oléifère; *N. de coco* ou *N. d'Inde*, le fruit du Cocotier; *N. de corozos*, l'ivoire végétal; *N. d'eau*, la Mâcre flottante; *N. de galle*, les excroissances produites sur les chênes par la piqûre du Cynips (*Voy.* GALLE); *N. igasur*, la Fève St-Ignace; *N. muscade*, le fruit du Muscadier; *N. de terre*, le fruit de l'Arachide et celui du Bunion; *N. vomique* ou *des Moluques*, la baie du Strychnos, d'où l'on tire la *strychnine* et la *brucine*, etc.

En Conchyliologie, on nomme vulg. *Noix de mer* ou *Noix marines*, plusieurs espèces de Bulles et quelquefois le Pétoncle velu.

Dans l'Art culinaire, on nomme *noix* : 1° une petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, près de la jointure des deux os; le *gîte à la noix* est le muscle qui contient cette glande; 2° une petite pelote de graisse très-estimée qui se trouve dans les muscles lombaires du bœuf. — On appelle *noix de gigot* la partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton.

Dans la Marine, la *noix* est la partie d'un mât de hune ou de perroquet qui est plus forte que le mât lui-même, et qu'on laisse en renfort, au-dessous du capelage, pour soutenir les barres. On donne aussi ce nom à la partie d'un cabestan qui reçoit les barres au moyen desquels on le fait tourner.

Les Arquebusiers appellent *noix* la partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette. — On donne encore ce nom : 1° à la roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine; 2° à l'axe de la roue d'un potier; 3° à une sorte de roue en cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines; 4° à une petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir, etc.

NOLANE (du lat. *nola*, clochette), *Nolana*, genre type de la petite famille des *Nolanacées*, détachée des Convolvulacées, renferme des plantes herbacées ou de petits arbustes de l'Amérique du Sud, à feuilles alternes, géminées et sans stipules; à fleurs petites et généralement axillaires : le fruit, enveloppé par le calice persistant, est ou dur ou légèrement charnu. L'espèce type est la *Nolane étalée* (*N. prostrata*), du Pérou, à fleurs bleues, solitaires.

NOLI ME TANGERE (c.-à-d. *ne me touchez pas*), nom donné à certains ulcères cancéreux que les topiques employés pour les guérir ne font qu'exaspérer. Ces ulcères ont ordinairement leur siége à la face et proviennent de tumeurs épithéliales : ils ne peuvent être combattus que par les caustiques arsenicaux ou bien au moyen de l'instrument tranchant.

En Botanique, on désigne vulgairement sous le

nom de *Noli me tangere*, certaines plantes, comme l'Aloès, tellement hérissées de piquants qu'on ne peut en approcher sans se blesser, ou bien excessivement sensibles, comme la Balsamine des bois, qui projette ses graines dès qu'on la touche.

NOLIS (du gr. ναῦλον). *Voy.* Fret.

NOM (du latin *nomen*). En Grammaire, on appelle ainsi tout mot qui sert à *nommer* ou à désigner les personnes ou les choses. Quelques-uns donnent à ce mot une plus grande extension et y comprennent l'*adjectif* et le *pronom :* ils distinguent alors les noms qui désignent les êtres par l'idée de leur nature, *homme, plante, métal* (*nom substantif*); et ceux qui les désignent par l'idée d'une qualité, *mortel, blanc, vertueux* (*nom adjectif*); ou par celle du rôle qu'ils jouent dans le discours, *je, tu, il* (*pronom*). — Les *substantifs* ou *noms* propr. dits sont une des parties essentielles du discours : ils se divisent en *noms propres,* qui ne conviennent qu'à un seul individu, *César, Jean;* à un seul lieu, *Paris, Rome;* et en *noms communs* ou *appellatifs*, qui conviennent à tous les êtres de la même espèce, *homme, oiseau, poisson.* — Les *noms communs* sont eux-mêmes ou *collectifs* (troupe, armée), ou *partitifs* (la plupart, la moitié); *simples* (arc, ciel), ou *composés* (arc-en-ciel), etc. Les noms, qu'ils soient *propres* ou *communs*, sont susceptibles de *genres*, de *nombres*, et, dans quelques langues, de *cas* et même de *personnes. Voy.* chacun de ces mots.

Noms propres. Chez les Juifs et chez les Grecs, les noms étaient personnels et significatifs : on y ajoutait quelquefois le nom du père (*noms patronymiques*), *Jean, fils de Zébédée*; *Achille, fils de Pélée:* ces derniers noms étaient formés, chez les Grecs, à l'aide d'un suffixe particulier pour le masculin et pour le féminin (Πηλείδης, Ἀκρισιώνη). Quelques peuples modernes ont conservé l'usage de ces *noms patronymiques*, notamment en Écosse et en Irlande (*Mac Gregor, Mac Donald, O'Brien, O'Connell*), ainsi qu'en Russie (*Petrovitch*, fils de Pierre, *Petrowna*, fille de Pierre). — Chez les Romains, on distinguait le *nomen*, nom de la famille; le *prænomen*, que l'on plaçait devant le nom et qui désignait l'individu; et le *cognomen* ou surnom, qu'on plaçait après le nom : *M. Tullius Cicero; P. Cornelius Scipio.* — Au moyen âge, il n'y eut d'abord que des *noms de baptême* (Pierre, Jean, Marie), et des *noms significatifs,* espèces de surnoms d'origine barbare ou gallo-romaine (*Fulbert*, plein de gloire; *Adolphe*, noble loup; *Le noir, Le blanc*). Les noms héréditaires ou *noms de famille* ne s'introduisirent en Europe que du xe au xiie siècle : ils furent tirés, soit des professions qu'avaient exercées les individus (*Lefèvre, Marchand, Boulanger*), soit du nom de la terre qu'ils possédaient (*noms de noblesse*), soit d'un sobriquet transmis de père en fils (*Voy.* Sobriquet). Aujourd'hui, les noms de famille sont encore inconnus aux Musulmans : chez eux, les individus ne sont désignés que par le nom d'un des héros de l'islamisme, et le nom disparaît avec la personne. Le mot *Abou* qui précède beaucoup de noms propres, chez les Arabes, signifie *père*.

L'étude des noms propres peut fournir des indications précieuses pour l'histoire, l'archéologie et la linguistique. Consulter : Muratori : *Dell' origine dei cognomini*; Eus. Salverte, *Essai historique et philosophique sur les noms propres* (Paris, 1824); Mourain de Sourdeval, *Onomatographie gothique* (Tours, 1839); Belèze, *Dictionnaire des noms de baptême* (1863). *Voy.* encore Prénom, et Surnom.

Les *noms propres* de lieu peuvent être pour le linguiste et l'archéologue l'objet des mêmes recherches que les noms propres de personne. Voir sur ce sujet le traité de M. J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu* (Paris, 1867).

L'importance des noms dans l'ordre civil pour constater l'identité des individus a été reconnue de bonne heure : une ordonnance royale de 1555 défendait de changer de nom sans ordonnance expresse du roi ; la loi spéciale du 11 germinal an XI, qui règle l'état des citoyens, ainsi que les art. 34, 57, 58, 63, 71 et suiv., ainsi que l'art. 321 du Code civil fixent à cet égard la législation française. Il faut un décret du Gouvernement pour être autorisé à changer de nom, et un arrêt de l'autorité judiciaire pour rectifier un nom inexact ; le décret ou l'arrêt doivent être relatés en marge de l'acte de l'état civil. — Pour les usurpations ou changements de nom, *Voy.* Noblesse et Titre.

Nom de baptême. Voy. Prénom et ci-dessus Nom.

Nom de famille. Voy. ci-dessus Nom.

Nom de religion, nom que des religieux ou des religieuses prennent en entrant dans un monastère, dans un couvent, dans un ordre religieux, et qui rappelle ordinairement des idées de dévotion, comme sœur *Marie de l'Incarnation,* sœur *Élisabeth du St-Sacrement*, frère *Philippe*, etc.

nom social, nom sous lequel des négociants associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature du nom social est dévolue à l'un des associés, et cette signature lie non-seulement celui qui la donne, mais encore tous les autres.

Nom collectif (*Société en*). *Voy.* Société.

NOMADE (du gr. νομάς, ἄδος) qui n'a point d'habitation fixe. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

nomade, *Nomada*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Apiaires. Ces insectes sont communs aux environs de Paris, ils ne vivent pas en société.

NOMBRE (du lat. *numerus*). En Mathématiques, on appelle *nombre* le résultat de la comparaison d'une quantité à son unité. Le nombre est, suivant les cas, *entier, fractionnaire*, ou *incommensurable.*— Il est *entier,* quand l'unité est contenue plusieurs fois exactement et sans reste dans la quantité considérée ; il est *fractionnaire*, quand la quantité considérée contient exactement, non l'unité elle-même, mais une partie aliquote de l'unité; enfin, quand la quantité ne contient exactement ni l'unité ni une de ses parties aliquotes, on dit qu'elle est *incommensurable* avec l'unité; sa mesure est la limite des nombres commensurables obtenus en portant sur cette quantité des parties aliquotes de plus en plus petites de l'unité, et prend par extension de langage le nom de *nombre incommensurable.* Les nombres *entiers* ou *fractionnaires*, par opposition aux nombres *incommensurables*, prennent souvent le nom de nombres *commensurables.* Les nombres incommensurables eux-mêmes, quand ils résultent d'extractions de racines, s'appellent encore des nombres *irrationnels*, et par opposition, les autres s'appellent des nombres *rationnels.* — Les nombres sont *concrets* ou *abstraits*, suivant qu'on indique ou non l'espèce d'unité à laquelle ils sont rapportés.

Les nombres entiers s'appellent nombres *pairs* ou *impairs*, suivant qu'ils sont ou non divisibles par 2. Ils sont *premiers* ou *simples*, quand ils ne sont divisibles que par eux-mêmes ou par l'unité ; *composés*, dans le cas contraire ; ils sont *parfaits*, quand ils sont égaux à la somme de leurs diviseurs (ainsi 6 est un nombre parfait parce qu'il est égal à la somme de ses diviseurs 3, 2 et 1). Enfin ils sont *carrés, cubiques*, suivant qu'ils sont le produit de deux, ou trois, ou plusieurs nombres égaux entre eux. — *Voy.* encore Figurés, Polygones (Nombres), etc.

Un nombre *complexe* est formé de plusieurs parties rapportées à des unités de même espèce, mais de grandeurs différentes, chacune de ces parties valant moins d'une unité de l'ordre immédiatement supérieur. Tel est le nombre 5 *toises* 4 *pieds* 5 *pouces* 8 *lignes*. Mesurées à l'aide des unités d'un système de poids et mesures autre que le système décimal ou système métrique, les quantités sont toujours représentées par des nombres complexes.

L'étude des nombres, de leurs propriétés, de leurs

combinaisons, constitue l'*Arithmétique* et l'*Algèbre* (*Voy.* ces mots). Legendre a donné un ouvrage estimé sous le nom de *Théorie des nombres*.

On a longtemps attribué aux nombres des propriétés mystérieuses. Pythagore cherchait dans les nombres l'explication de l'univers; Platon assimilait les nombres aux *idées* ou essences des choses. D'autres ont imaginé des *carrés magiques* et autres combinaisons auxquelles ils supposaient une influence surnaturelle. Le nombre 3 était en grande vénération chez les anciens : il était consacré aux choses divines; le nombre 4 était regardé par les pythagoriciens comme la figure de la perfection; 7 était chez les Hébreux un nombre sacré; 13 a été le plus souvent maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits superstitieux. Voir le P. Bungus, *De numerorum mysteriis*.

Noms de nombre. Voy. NUMÉRATION.

NOMBRE. En Grammaire, le *nombre* est la propriété qu'ont les mots de représenter par certaines formes, le plus souvent par un changement dans la terminaison, l'idée d'unité ou de pluralité. La plupart des langues comptent deux nombres : le *singulier*, indiquant l'unité, et le *pluriel*, indiquant la multiplicité. Les langues grecque, hébraïque, arabe, polonaise, etc., en admettent un troisième, qui exprime la dualité : c'est le *duel*. — En Littérature, *nombre* se dit de l'harmonie qui résulte de l'arrangement des mots, soit dans la prose, soit dans les vers.

Nombre d'or, en Astronomie. *Voy.* CYCLE LUNAIRE.

NOMBRES (LE LIVRE DES), 4e livre du Pentateuque. *Voy.* BIBLE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

NOMBRIL (du lat. *umbilicus*), dit aussi *Ombilic*, cicatrice arrondie, plus ou moins déprimée, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen, remplace le trou par lequel, dans le fœtus, passaient l'ouraque et le cordon ombilical, et porte la trace de l'opération par laquelle le cordon ombilical a été coupé au moment de la naissance.

En Botanique, on nomme *nombril* une cavité que l'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et que les jardiniers nomment aussi l'*œil*. — On appelle *Nombril blanc*, un Agaric comestible; *N. de Vénus*, la Cynoglosse à feuilles de lin et une plante de la famille des Crassulacées; *N. en touffe*, un Agaric ombiliqué, etc.

NOME (du gr. νόμος, loi, règle, distribution). Ce mot était chez les Grecs synonyme de *mode* et signifiait un chant, un air, assujetti à une certaine cadence. On appelait spécialement *nomes* certains chants en l'honneur d'Apollon ou de Pallas, tantôt chants de guerre ou de marche, tantôt chants de fête ou appropriés à la danse, et qui étaient accompagnés de la lyre ou de la flûte. Voir : Burette, *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. X); Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis* (ch. 27); Vincent, *Notice des manuscrits grecs*, p. 154, etc.

Ce mot désignait aussi certaines divisions territoriales, surtout en Égypte. On appelait *nomarque* le gouverneur d'un nome.

NOMENCLATEUR (du lat. *nomenclator*), esclave dont se faisaient accompagner les Romains qui briguaient les magistratures, afin qu'il leur dît le nom des citoyens qu'ils rencontraient, et qu'ils avaient intérêt de saluer. *Voy.* MONITEUR.

NOMENCLATURE (du lat. *nomenclatura*), se dit, dans son acception la plus générale, de l'ensemble des mots qui composent une langue, un dictionnaire, ainsi que d'une longue liste de noms; et dans un sens plus restreint, de la collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. C'est surtout en Chimie (*Voy.* ci-après), en Botanique et même en Grammaire, que la nomenclature est importante; c'est en partie grâce aux perfectionnements apportés dans ces derniers temps aux classifications et aux nomenclatures que les sciences physiques et naturelles ont dû leurs rapides progrès. Toutefois les nomenclatures systématiques, étant subordonnées aux révolutions de la science, ont l'inconvénient d'être exposées à de fréquents changements. *Voy.* TAXOLOGIE et TAXONOMIE.

NOMENCLATURE CHIMIQUE. Elle a été créée à la fin du siècle dernier par Guyton de Morveau et Lavoisier, et quoique à cette époque la Chimie fût encore à faire, ses principes ont été si puissamment établis, qu'elle est encore suffisante dans la plupart des cas. — Les noms des *corps simples* sont quelconques; les combinaisons qu'ils forment avec les métalloïdes portent le nom d'*acides*, s'ils jouissent de cette propriété, de *bases* s'ils se combinent à ces acides; le résultat de cet union est un *sel*. La nomenclature du sel indique l'acide et la base qui ont servi à le former (qu'ils existent d'ailleurs encore ou non dans le sel). Seulement une terminaison en *ique* ou en *eux* indique le degré d'acidification plus ou moins avancé qu'a subi le métalloïde qui entre dans l'acide. Ainsi on dira *sulfate de protoxyde de mercure*, c.-à-d. combinaison de l'acide le plus oxygéné du soufre (*sulfate*) avec l'oxyde le moins oxygéné du mercure (*protoxyde*). — En Chimie organique, ces sels portent le nom d'*éthers* : ainsi on dira *éther éthylbenzoïque*, *méthylacétique*, c.-à-d. résultat de l'action de l'alcool éthylique (*éthyl*) avec l'acide benzoïque, de l'alcool méthylique (*méthyl*) avec l'acide acétique.

Quand le chlore, le brôme, l'oxygène sont ajoutés à un corps on dit *chlorure*, *bromure*, *oxyde* : ainsi *chlorure de plomb*, *chlorure d'éthylène*, *oxyde d'étain*; si ces corps remplacent de l'hydrogène, ou s'y sont substitués, on finit par l'adjectif *chloré*, *bromé*, ainsi : *éthylène chloré* (éthylène où H a été remplacé par Cl), *benzine binitrée* (benzine où 2 H ont été remplacés par 2 fois AzO^2). Les composés alcalins se terminent en Chimie organique par *amine* : ainsi on appelle *éthylamine*, un corps comparable à l'ammoniaque, où H a été remplacé par l'éthyle, etc. *Voy.* ACIDE, BASE, SEL, etc.

NOMINALISME, doctrine scolastique opposée au *réalisme*. Les nominalistes prétendaient que les espèces, les genres, les entités étaient des abstractions et non des êtres réels. *Voy.* NOMINAUX au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

NOMINATIF. *Voy.* CAS.

NOMOCANON (du gr. νομοκάνων), recueil de canons apostoliques, de canons des conciles reconnus et des lois impériales relatives aux matières ecclésiastiques. Le plus ancien de ces recueils est celui de Fulgentius Ferrandus, diacre de l'Église de Carthage au VIe siècle; le plus complet est celui de Photius, rédigé au IXe siècle, et allant jusqu'à l'an 787. Il a été continué au XIIIe siècle par Balsamon, de Constantinople, et publié par Justel (*Bibliotheca iuris canonici*, Paris, 1661).

NONAGÉSIME (du lat. *nonagesimus*, 90e), se dit, dans la Liturgie, du 90e jour avant Pâques, et en Astronomie, du 90e degré de l'écliptique : c'est le point le plus élevé de l'écliptique; il est éloigné d'un quart de cercle du lieu où l'écliptique coupe l'horizon.

NONAGRIE, *Nonagria*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes et voisin de Leucanes, renferme des espèces européennes, dont les chenilles habitent les endroits marécageux. L'espèce type, *N. typhae*, vit dans l'intérieur des tiges de la massette.

NONANTE, ancien nom du nombre appelé aujourd'hui *quatre-vingt-dix* et composé de 9 dizaines.

NON BIS IN IDEM (c.-à-d. *non deux fois pour la même chose*). C'est, en Droit, le principe en vertu duquel la personne acquittée légalement ne peut être reprise, ni accusée à raison du même fait (C. d'Instr. crim., art. 360). *Voy.* CHOSE JUGÉE.

NONCE (du lat. *nuncius*, messager), ambassadeur du pape; on appelle *nonciature* la charge de nonce. — Député polonais. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

NONES (du lat. *nonus*, 9e). Les Romains appelaient *nones* le 9e jour avant les ides : c'était le 7e jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le 5e des

autres mois (*Voy.* Calendrier). Le jour des *nones* était un jour *néfaste.* — En Liturgie, c'est une des petites heures canoniales, qui se dit avant vêpres : on l'appelle ainsi parce qu'on la récite à la *neuvième* heure du jour, c.-à-d. vers 3 heures après-midi.

NON-ÊTRE, négation de l'être. *Voy.* Être.

NONIDI. *Voy.* Calendrier républicain.

NON-INTERVENTION. *Voy.* Intervention.

NONIUS. On appelait ainsi autrefois du nom de son inventeur (*Nuñez*, en lat. *Nonius*, mathématicien portugais du xvie siècle), un instrument, depuis perfectionné par Vernier, et qui servait à mesurer des fractions d'une division dans la graduation d'un limbe ou cercle divisé. *Voy.* Vernier.

NON-LIEU (déclaration de), déclaration par laquelle la chambre des mises en accusation prononce qu'il n'y a pas motif suffisant pour poursuivre. *Voy.* Accusation.

NON-MOI, en Philosophie. *Voy.* Moi.

NONNE ou nonnain, synonyme de *Religieuse*. Le mot *nonne* vient du bas-lat. *nonna*, dont l'origine est incertaine, mais qui était primitivement un terme de respect analogue à *révérend;* quant au mot *nonnain*, qui ne se dit plus que par plaisanterie, c'est le cas oblique de *nonne*.

NONNETTE, petit pain d'épice d'un goût délicat, de forme ronde ou en cœur et assaisonné d'anis. Ce nom vient de ce que ce sont des religieuses qui auraient fabriqué les premières nonnettes. Les meilleures se font à Reims et à Dijon.

nonnette, nom vulgaire d'une espèce de *Mésange* (*Voy.* ce mot), et d'une variété de Froment dite aussi *Poulard carré*.

NONPAREILLE, terme dont les marchands et fabricants se servent pour exprimer ce qu'ils vendent ou fabriquent de plus petit, en quelque genre que ce soit. En Flandre, on appelle *nonpareille* une espèce de camelot très-léger. Les Rubaniers nomment ainsi un petit ruban de soie ou de fil très-étroit qui sert à lier des paquets. Chez les Confiseurs, la *nonpareille* est la plus menue de toutes les dragées. — En Typographie, la *nonpareille* est l'un des plus petits caractères; il est placé entre la mignonne et la parisienne. *Voy.* Caractères.

NONTRONITE, substance minérale jaune-paille ou jaune verdâtre, qu'on trouve d'ordinaire en plaques ou en rognons. Elle est sans éclat, très-tendre, douce au toucher; c'est un silicate de fer dont la formule est $\ddot{\overline{F}}e\dddot{S}i^2 + Aq$, mais où l'analyse décèle toujours un peu d'alumine et de magnésie. On la trouve à St-Pardoux, près de Nontron (Dordogne).

NON-USAGE. Certains droits se perdent quand le titulaire a négligé d'en user pendant un certain temps : ainsi l'usufruit, l'usage, l'habitation, les servitudes s'éteignent par non-usage au bout de 50 ans (C. civ., art. 617, 625 et 706).

NOOLOGIQUES (sciences), du gr. νόος, esprit, et λόγος, traité; nom par lequel Ampère avait proposé de désigner l'ensemble des sciences philosophiques. *Voy.* Philosophie.

NOPAGE (du vieux flam. *noppe*, nœud), se dit, en Draperie, de l'opération qui consiste à séparer les fils doubles et à ôter, avec de petites pinces, les nœuds qui se trouvent sur une pièce lorsqu'elle est levée de dessus le métier. Ce travail est fait par des ouvrières appelées *nopeuses*.

NOPAL, nom que l'on donne en Amérique au *Cactus opuntia* (*Voy.* Opuntia) : c'est particulièrement sur la variété appelée *Roquette* que l'on trouve et que l'on élève la *cochenille* (*Voy.* Cactées et Cochenille). On appelle *nopaleries* les ateliers où l'on prépare la cochenille.

Gomme nopal, substance gommo-résineuse, qui transsude des plantes du genre *nopal*. Elle se présente en concrétions demi-opaques, d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, d'une saveur d'abord fade, puis un peu âcre. Cette gomme se gonfle dans l'eau, mais sans se dissoudre. Elle est sans usages.

NORAGHES. *Voy.* Nuraghes.

NORANTEA, genre de la famille des Marcgraviacées, établi pour des arbres et des arbrisseaux de la Guyane et du Brésil.

NORD (orig. germaniq). *Voy.* Cardinaux (points).

NORIA (de l'arabe *nâ' oûrat*), machine hydraulique analogue au chapelet, et qu'on emploie surtout pour les irrigations. Elle se compose d'une chaîne sans fin qui s'enroule sur un tambour; le long de cette chaîne sont attachés des seaux ou augets depuis le fond où ils vont prendre l'eau, jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. En imprimant, à l'aide d'une manivelle ou d'un manége, un mouvement de rotation au tambour, la chaîne est entraînée et les seaux d'un côté se remplissent et montent, tandis que ceux de l'autre côté se vident et descendent, ayant leur ouverture en bas. Quelquefois la noria n'a que deux seaux, qui sont attachés aux bouts d'une corde; et, lorsque l'un est monté, on tourne le treuil en sens contraire, pour monter l'autre.

NORIUM, corps simple métallique d'existence encore douteuse, a été signalé en 1845 par Svanberg.

NORMAL (du lat. *normalis*, de *norma*, règle). Dans les différentes branches de l'Histoire naturelle, l'*état normal* d'un être organisé est son état ordinaire et régulier : l'*état anomal* est l'état contraire.

En Géométrie et en Physique, on appelle *normale* à une ligne ou à une surface courbe, la perpendiculaire à cette ligne ou à cette surface en un point donné. Dans la circonférence, ainsi que dans la sphère, toutes les normales vont passer par le centre.

écoles normales, écoles destinées à former des maîtres. On en distingue plusieurs en France :

1° L'*École normale supérieure* (à Paris, rue d'Ulm). Une loi du 9 brumaire an III (30 oct. 1794) avait créé sous le titre d'*écoles normales* des cours destinés à former de jeunes maîtres, cours dont la première idée paraît être due au président Rolland : l'enseignement y était confié à des hommes du plus grand mérite, à Lagrange, Laplace, Berthollet, Daubenton, Haüy, Monge, pour les sciences; à La Harpe, Bernardin de St-Pierre, Sicard, Volney, Mentelle, Garat, pour les lettres. Ouverts le 1er pluviôse an III (20 janv. 1795), ces cours, qui n'étaient suivis que par des auditeurs externes, ne durèrent pas plus de quatre mois. Par le décret du 17 mars 1808, Napoléon Ier créa, en même temps que l'Université, une nouvelle *École normale*, qui ne devait recevoir que des élèves internes. Cette école régénéra l'enseignement classique; mais, sous la Restauration, son esprit libéral la fit supprimer (Ordonn. du 6 sept. 1822). On y substitua en 1826 une *École préparatoire* qui, en 1830, reprit le nom d'*École normale*, avec son ancienne organisation. Aujourd'hui, les conditions d'admission à cette école sont, aux termes du règlement du 7 décembre 1850, d'avoir 18 ans au moins ou 24 ans au plus, de signer l'engagement de se vouer pour 10 ans à l'instruction publique, de subir deux séries d'épreuves, écrites et orales, et de produire le diplôme de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences, selon la section d'études à laquelle se destinent les candidats. — Les professeurs de l'École normale, prennent le titre de *maîtres de conférences*. Il n'y a doint de conditions déterminées pour remplir ces fonctions.

2° Les *Écoles normales primaires*. Elles sont destinées à former des instituteurs primaires. La loi du 28 juin 1833 en avait institué une par département. La loi du 15 mars 1850 en a rendu l'érection purement facultative.

3° L'*École normale des salles d'asile*. Il avait été fondé sous ce titre en 1848, à Paris, un établissement destiné à former pour les diverses communes de la France de bonnes directrices de salles d'asile. Cette école, qui porte aujourd'hui le titre de *Cours pratique de salles d'asile*, est gratuit; les cours durent quatre mois et ont lieu deux fois par an. On y reçoit des externes et des pensionnaires.

NOSINE ou NOSIANE. *Voy.* SPINELLANE.

NOSOCOMIAL (du gr. νοσοκομεῖον, hôpital), ce qui est relatif aux hôpitaux : *établissement nosocomial, fièvre nosocomiale, typhus nosocomial.*

NOSOGRAPHIE, NOSOLOGIE (du gr. νόσος, maladie, et γράφω, décrire, ou λόγος, discours). Ces deux mots, souvent confondus dans l'usage, signifient proprement : le 1[er] (*nosographie*) description des maladies; le 2[e] (*nosologie*), définition, classification et étude des maladies. Sauvage et plusieurs autres médecins se sont servis du mot *Nosologie méthodique* pour décrire les maladies et en donner la classification; on a de Broussais un *Examen des systèmes de nosologie.* Pinel a publié une *Nosographie philosophique ;* Bouillaud, un *Traité de nosographie médicale*, etc. *Voy.* PATHOLOGIE.

NOSOMANIE (du gr. νόσος, maladie, et μανία, folie), synonyme d'*Hypochondrie. Voy.* ce mot.

NOSTALGIE (du gr. νόστος, retour, et ἄλγος, mal, douleur), vulg. *Maladie du pays*, état moral caractérisé par la tristesse que causent l'éloignement du pays natal et le désir d'y revenir. La nostalgie est classée parmi les névroses cérébrales : c'est une sorte de monomanie qui est commune chez les soldats et les marins nouvellement incorporés. Les habitants de la Suisse, de la Bretagne, de tout l'ouest de la France, des rives du Rhin, en sont souvent affectés, tandis qu'elle est plus rare chez les Savoyards et les Auvergnats. Cette maladie, que la certitude seule de pouvoir bientôt retourner au pays a souvent guérie instantanément, peut quelquefois cependant entraîner la mort; son traitement est tout moral : on prescrit au malade de l'exercice, de l'occupation, des distractions de tout genre; en cas d'insuccès, le le seul remède vraiment efficace est le retour au foyer natal. Les chefs de corps sont autorisés à accorder des congés à tous les militaires atteints de nostalgie.

NOSTOC (orig. inconn.), *Nostochia*, genre d'Algues, de la section des Algues vertes, se compose de végétaux amorphes formés de l'enchevêtrement de chapelets de cellules accolées entre elles et enfermées dans une gaîne gélatineuse. Les Nostocs se montrent sous la forme d'une masse verte ou jaune dans les terrains humides, les allées de jardin, etc. Le *Nostoc commun* est appelé quelquefois *Crachat de lune*, *Fleur du ciel*, *Perce-terre*, etc. Paracelse le regardait comme un excrément des étoiles tombé sur la terre. — On appelle à tort *Nostoc* une espèce de champignon basidiosporé, la *Trémelle*. C'est à elle que les anciens médecins attribuaient la propriété merveilleuse de guérir les cancers, les plaies, les fistules, etc. *Voy.* TRÉMELLE.

NOTABLES (du lat. *notabilis*). Avant 1789, on appelait ainsi : 1° les principaux habitants de chaque commune, ayant le droit d'élection et d'éligibilité aux fonctions municipales : c'est à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui les *membres du conseil municipal ;* — 2° les principaux membres de la noblesse, de la magistrature et du clergé, réunis à certaines occasions sous la dénomination d'*Assemblée des notables. Voy.* le mot ASSEMBLÉE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui, on appelle *notables*, *notables commerçants*, les principaux négociants et banquiers d'une place de commerce. La *liste des notables* pour l'élection des membres des tribunaux de commerce est dressée tous les ans par le préfet sur un état comprenant tous les commerçants de l'arrondissement, et approuvée par le ministre de l'Intérieur. Leur nombre ne peut être au-dessous de 25 dans les villes où la population n'excède pas 15,000 âmes ; dans les autres villes, il doit être augmenté à raison d'un électeur pour 1,000 âmes de population.

Autrefois, on appelait *arrêts notables* les arrêts des cours souveraines fixant un point de jurisprudence; aujourd'hui, on ne pourrait appeler ainsi que les arrêts de la Cour de cassation ou du Conseil d'État.

NOTACANTHE (du gr. νῶτος, dos, et ἄκανθα, épine), *Notacanthus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, caractérisé par des épines libres, au lieu de dorsales, une longue anale unie à la caudale, de petites écailles ovales et un museau proéminent.

NOTACANTHE, *Notacantha*, famille d'Insectes, de l'ordre des Diptères, caractérisés principalement par leur écusson *épineux*. Genres principaux : *Mydas*, *Xylophage*, *Sargue*, *Stratiome*, etc.

NOTAIRE (du lat. *notarius*), officier ministériel établi pour rédiger et recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique : il en assure la date, en conserve le dépôt, et en délivre des grosses et expéditions. La loi veut, sous peine de nullité, que les actes contenant donation entre-vifs, donation entre époux pendant le mariage, révocation de donation ou de testament, reconnaissance d'enfant naturel et les procurations pour consentir ces divers actes soient rédigés par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins; pour les autres actes, cette prescription est presque toujours éludée ou réduite à une formalité illusoire, qu'autorise la loi puisqu'elle exige seulement qu'on mentionne la présence du deuxième notaire ou des témoins quand même ils n'auraient pas été présents.

En France, les notaires forment 3 classes : la 1[re] comprend ceux qui sont établis dans les villes où siége une cour d'appel; la 2[e], ceux qui résident dans les chefs-lieux d'arrondissement; la 3[e], ceux qui résident dans les chefs-lieux de canton. Les premiers exercent dans tout le ressort de la cour, les seconds dans l'arrondissement et les 3[es] dans le canton seulement. Tous ont des *panonceaux* pour insignes.

Pour l'admission aux fonctions de notaire, il faut être Français, jouir des droits civils, avoir 25 ans accomplis, justifier d'un stage de 6 ans dans une étude de notaire, dont une année au moins comme maître-clerc (ce stage est quelquefois abrégé, Loi du 25 ventôse an XI, art. 36), et produire un certificat de capacité. Les notaires sont nommés par le Chef du gouvernement ; ils versent un cautionnement et sont soumis à la discipline d'une *chambre des notaires* qui réside dans chaque chef-lieu de tribunal de 1[re] instance. Ils peuvent vendre leur charge.

Chez les Romains, les *notarii*, esclaves ou affranchis dont les fonctions se bornaient d'abord à celles de greffiers-sténographes près des tribunaux, finirent par être chargés de la rédaction de tous les contrats qui intervenaient entre les citoyens. Sous les empereurs Honorius et Arcadius, ces fonctions importantes leur furent retirées pour être confiées à des hommes libres qui s'appelèrent *tabularii* ou *tabelliones*. Après l'établissement de la féodalité, chaque seigneur suzerain eut son *tabellion* ou *garde-notes ;* mais, en mars 1302, Philippe le Bel défendit aux seigneurs d'instituer à l'avenir aucun notaire, sans toutefois supprimer les notaires seigneuriaux alors existants ; en avril 1411, Charles VI permit aux *clercs du Roi* ou *notaires royaux* de mettre à leurs maisons les panonceaux royaux ; enfin, en mai 1597, un édit de Henri IV supprima les divers offices qui se trouvaient alors en France, et créa des *notaires garde-notes* et *tabellions héréditaires*, tous égaux en qualité et nommés par le Roi. Paris eut alors 113 notaires, dits *notaires au Châtelet*, et auxquels Louis XIV donna le titre de *conseillers du Roi*. La loi du 6 octobre 1791 a transformé les notaires royaux en notaires publics et indépendants, et la loi du 25 ventôse an XI, complétée par celles du 28 avril 1816 et du 21 juin 1843, leur a donné leur organisation actuelle.

Consulter : Langlois, *Traité des droits, privilèges et fonctions des notaires* (1738); Massé, *le Parfait notaire* (1827-28, 6[e] édit.); Rolland de Villargues, *Code du notariat* et *Répertoire de la jurisprudence du notariat ;* Ed. Clerc, *Manuel du notariat ;* J.-B. Augan, *Cours de notariat*, Sellier, *Manuel des notaires ;* Jeannest St-Hilaire, *Du notariat et des offices.*

NOTAIRE CERTIFICATEUR. *Voy.* CERTIFICATEUR.

NOTAIRES APOSTOLIQUES, officiers institués autrefois par les papes dans les pays catholiques pour dresser les actes qui avaient rapport aux matières d'intérêt temporel ecclésiastique dont il fallait envoyer à Rome des expéditions, tels que collations de bénéfices, donations, cessions, contrats concernant les menues dîmes. En 1691, Louis XIV joignit leurs attributions à celles des notaires royaux. Ils subsistent toujours à Rome. *Voy.* PROTONOTAIRE.

NOTATION CHIMIQUE, lois d'après lesquelles on est convenu de représenter les corps, leur composition, leurs transformations, et quelquefois leur constitution, c.-à-d. l'arrangement possible de leurs molécules. Tout corps simple a un emblème qui est en général la première lettre en majuscule de son nom (*Voy.* ATOMIQUES [POIDS]). L'accolement de deux lettres majuscules indique la combinaison des deux corps qu'elles représentent : ainsi CO signifie combinaison du carbone C avec l'oxygène O. S'il y a plusieurs atomes de l'un ou de l'autre corps, on l'indique par un chiffre en exposant : ainsi CO^2 veut dire union de 1 atome C à 2 atomes O. Une virgule (,) ou un point (.) indique une coupure possible et facile dans la molécule par l'action d'un grand nombre de réactifs : ainsi $CO^3.K^2$ indique que CO^3 et K^2 se sépareront aisément pour passer en entier et sans se désunir chacun dans de nouvelles combinaisons. Quand on veut exprimer plusieurs molécules d'un même corps on l'indique par des chiffres et des parenthèses : ainsi $3C^2H^5I + AzH^3$ indique la coexistence, dans un certain moment de la réaction qu'on exprime, de 3 molécules d'iodure d'éthyle C^2H^5I et de 1 molécule d'ammoniaque AzH^3. Quand on veut exprimer qu'une réaction s'accomplit, on l'écrit sous forme d'équation, ainsi : $3C^2H^5I + 3AzH^3 = Az(C^2H^5)^3,HI + 2(AzH^3.HI)$ veut dire, qu'on avait d'abord 3 molécules d'iodure d'éthyle et 3 molécules d'ammoniaque, et qu'il en est résulté ensuite 1 molécule d'iodhydrate de triméthylamine, et 2 molécules d'iodhydrate d'ammoniaque. *Voy.* les mots ACIDE, SEL, OXYDE.

NOTATION MUSICALE, dite aussi *Séméiologie*, partie de la science musicale qui s'occupe de la figuration des sons par des signes spéciaux. Les signes de notation se divisent en 3 classes, selon qu'ils se rapportent à la tonalité, à la durée, ou bien à l'expression. Les signes de la 1re classe sont : la *portée*, ensemble de 5 lignes parallèles, sur ou entre lesquelles on pose les *notes*, les *clefs*, les *accidents* (*dièses*, *bémols* et *bécarres*). — A la 2e classe appartiennent les *silences*, les *points* augmentatifs, les *liaisons*, les *barres* verticales qui marquent les divisions de la mesure, les *petites notes*, etc. — A la dernière, les *accents*, le *gruppetto*, le *lié*, ou le *détaché*, le *renvoi*, etc.

Les Grecs et les Latins se servaient, pour noter leur musique, des lettres de l'alphabet diversement combinées. L'invention des notes est attribuée à Gui d'Arezzo, qui, vers l'an 1023, imagina de remplacer les lettres par des points placés sur plusieurs lignes parallèles. Ces notes étaient alors toutes égales sous le rapport de la durée. Au XIVe siècle (1338), le chanoine Jean de Muris imagina d'exprimer les modifications de la durée par des changements dans la forme des signes, et inventa les rondes, blanches, noires, etc. J.-J. Rousseau essaya vainement, à la fin du XVIIIe siècle, de substituer des chiffres aux notes ; celles-ci ont prévalu. Le méloplaste de P. Galin, la méthode de Wilhem offrent des moyens de simplifier la notation musicale.

NOTE (du lat. *nota*, marque). En Musique, les *notes* sont les signes figuratifs des sons. Il y a sept notes : *ut* (ou *do*), *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, dont la réunion forme une octave, et dont les différentes valeurs sont toutes rapportées à celle d'une note particulière, appelée *ronde* (O). La *blanche* (𝅗𝅥) vaut la moitié de la ronde ; la *noire* (♩), la moitié de la blanche ; la *croche* (♪), la moitié de la noire ; la *double croche* (𝅘𝅥𝅯), la moitié de la croche ; la *triple croche* (𝅘𝅥𝅰), la moitié de la double croche, et la *quadruple croche* (𝅘𝅥𝅱), la moitié de la triple croche. Le *point* (.) placé à la droite d'une note, l'augmente de la moitié de sa valeur. *Voy.* NOTATION.

On appelle : *petites notes*, des notes écrites en caractères plus fins et qui n'ayant point de valeur déterminée dans la composition de la mesure, empruntent leur valeur aux notes voisines : telles sont les *appoggiatures*, dites aussi *notes de goût* ; — *note accidentelle*, celle qui, dans un accord, provient de prolongation ou de retard ; — *note de passage*, une note qui, dans une mélodie, ne porte pas une harmonie directe, mais sert à lier entre elles les notes harmoniques ; — *note sensible*, la 7e note d'une gamme, parce qu'elle est le plus souvent obligée de monter sur la 8e note, qui est l'octave de la tonique, et qu'elle fait pressentir cette note.

NOTE, en Diplomatie, se dit des communications confidentielles qui s'échangent entre agents diplomatiques pour arriver à la conclusion d'une négociation. On distingue les *notes verbales*, entre membres qui siégent dans un congrès ; les *mémorandum*, qui fixent l'état d'une question, etc. — En termes de Pratique, *note* était autrefois synonyme de *minute* ; d'où les mots *garde-notes* et *notaires*.

NOTES TIRONIENNES. *Voy.* STÉNOGRAPHIE.

NOTICE (du lat. *notitia*), traité succinct donnant la connaissance d'une certaine classe d'objets, et spécialement des dignités, des charges d'un État, des lieux, des chemins, etc., d'un pays. On connaît sous le titre de *Notice de l'Empire* (*Notitia imperii*) un ouvrage géographique précieux, publié après Constantin, et donnant une description de l'empire à cette époque. Il existe aussi une *Notice des dignités de l'Empire*, tant en Orient qu'en Occident, publiée vers le temps de Théodose. H. de Valois (*Valesius*) a donné de même une *Notice des Gaules* (1675).

Par extension, on nomme *notice* : un extrait raisonné mis en tête d'un livre ou d'un manuscrit pour faire connaître l'auteur, l'époque à laquelle le livre a été écrit, etc. ; — la liste imprimée des livres ou manuscrits d'un cabinet : dans ce sens, il est synonyme de *catalogue* ; — *notice historique*, *biographique*, un écrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un personnage connu.

NOTIFICATION (de *notifier*), acte par lequel on donne connaissance de quelque chose dans les formes officielles ou juridiques. Le ministère public doit faire notifier à l'accusé 24 heures avant les débats la liste du jury, afin qu'il puisse faire ses récusations (C. d'Instr. crim., art. 395). — On appelle aussi *notification*, en matière de donation entre-vifs, l'acte par lequel le donateur est informé de l'acceptation du donataire quand elle n'a pas eu lieu dans la donation même ; la donation n'a d'effet à l'égard du donateur que du jour de cette notification (C. civ., art. 932).

NOTION, connaissance acquise. *Voy.* IDÉE.

NOTOCHLÈNE (du gr. νόθος, faux, et χλαῖνα, manteau ; à cause de l'absence d'indusie), *Nothochlæna*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, renferme des espèces herbacées des régions intertropicales.

NOTODELPHES (du gr. νῶτος, dos, et δελφύς, matrice). *Voy* RAINETTE.

NOTODONTE. *Notodonta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes : leurs ailes supérieures offrent sur le bord interne un lobe dentiforme ; d'où le nom du genre. Leurs chenilles vivent sur les peupliers, les trembles et les bouleaux.

NOTOIRE (ART), art cabalistique au moyen duquel on prétendait obtenir la science universelle : il suffisait pour cela de regarder certaines figures en prononçant quelques paroles mystiques.

NOTONECTE (du gr. νῶτος, dos, et νήκτης, nageur), *Notonecta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Hydrocorises, type de la tribu des *Notonectides*. Ce sont des punai-

ses aquatiques qui nagent habituellement sur le dos; elles sont carnassières et très-voraces. Le type du genre est le *N. glauca*, gris noir, à élytres verdâtres et ailes blanches : il pique fortement.

NOTOPODES, (du gr. νῶτος, dos, et πούς, ποδός, pied), *Notopodæ,* tribu de Crustacés décapodes brachyures, établie par Latreille et caractérisée par 2 ou 4 pieds postérieurs insérés sur le dos, correspond aux *Dromiens* de M. Milne-Edwards. *Voy.* Dromie.

NOTORIÉTÉ (acte de), de *notoire;* acte notarié par lequel, à défaut de preuves écrites, des témoins établissent un fait comme suffisamment connu. Ces actes ne peuvent avoir lieu que pour des points de fait; on y recourt le plus souvent pour établir l'identité d'un individu, sa position dans la famille, son âge. Le Code civil (art. 70) indique les formalités à suivre pour dresser l'acte de notoriété destiné à remplacer l'acte de naissance de futurs époux.

NOTORNIS (du gr. νότος, sud, et ὄρνις, oiseau), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers macrodactyles, avait d'abord été établi pour des débris fossiles découverts dans les Terres australes; mais depuis, le voyageur Mantella en a découvert une espèce vivante dans la Nouvelle-Zélande, le *N. Mantelli*, haut de 0^{m},65, à ailes très-courtes et au plumage épais d'un bleu pourpré. Cet oiseau est très-rare.

NOTOTHÉRIUM, genre de Marsupiaux fossiles, de la taille du Rhinocéros, et dont les débris ont été trouvés dans l'Australie.

NOTUS, nom du vent du midi chez les Romains.

NOUE. Les Couvreurs appellent *noue* (du b.-lat. *noca*, conduit; orig. germaniq.) : 1° une tuile creuse servant à l'écoulement des eaux; 2° l'endroit où se joignent deux combles en angle rentrant; 3° la lame de plomb placée en pente dans cet endroit.

En Agriculture, on appelle *noue* (du b.-lat. *noa* et *novium*) un sol gras et humide cultivé en prairie pour servir de pâturage. — Les Pêcheurs désignent sous ce nom les entrailles et le foie d'une morue.

NOUÉ (de *nouer*, du lat. *nodare*). En Botanique, ce terme plus vulgaire que scientifique, est synonyme de *fécondé*; c'est en ce sens que l'on dit qu'un fruit est *noué*. — On emploie aussi communément le mot *noué* comme synonyme de *rachitique*, le gonflement des articulations étant un symptôme du rachitisme.

NOUET (de *nouer*). En Pharmacie, on nomme ainsi un morceau de linge noué, dans lequel on a mis quelque substance pour la faire infuser ou bouillir dans un liquide, afin de communiquer à ce liquide les propriétés de cette substance et de pouvoir la retirer à volonté. — On s'en sert aussi dans la Cuisine, comme quand on met un nouet de fines herbes dans une sauce pour lui donner du goût.

NOUGAT (du lat. *nucatus*, fait de noix), pâte solide ou demi-solide et collante, faite le plus souvent d'amandes et de caramel bien unis ensemble. On en fait aussi avec des amandes et du miel. On aromatise le nougat avec de la fleur d'oranger. C'est un mets très-fin. Le *nougat blanc de Provence* et le *nougat à l'italienne* sont les plus estimés.

NOUILLES (de l'allem. *Nudel*), espèce de pâte d'Allemagne faite avec de la farine et des œufs, et qui se coupe en forme de vermicelle. On en garnit quelquefois des vol-au-vent, mais plus souvent encore on les sert sous du bœuf bouilli ou sous une volaille, avec une sauce quelconque.

NOUMÈNE (du gr. νοούμενον, pensé, conçu par la raison pure, νοῦς). Kant nomme ainsi l'objet tel que la raison pure le conçoit en lui-même, sans aucune relation avec nous : il l'oppose à *phénomène*, c.-à-d. à l'objet tel qu'il nous apparaît par l'expérience. Dans son système, nous ne pouvons aller au delà des *phénomènes*; les *noumènes*, inaccessibles à notre intelligence, nous restent entièrement inconnus.

NOUROU, espèce de Singe. *Voy.* Gibbon.

NOURRICE (du lat. *nutrire*). La nourrice naturelle, c'est la mère; mais il est des cas de santé, d'habitation, où l'allaitement par une nourrice étrangère est indispensable : tels sont surtout ceux où le lait de la mère serait insuffisant, ce qui est fort rare, ou bien dans le cas de scrofules, ou de toute autre maladie transmissible et héréditaire; en dehors de ces conditions, le lait maternel vaudra toujours infiniment mieux pour l'enfant que celui d'une nourrice mercenaire, fût-elle de meilleure apparence. Les qualités du lait d'une bonne nourrice sont d'être d'un beau blanc, médiocrement consistant et d'une saveur légèrement sucrée. Il est bon que la nourrice soit d'un âge moyen, qu'elle soit à son 2e ou 3e allaitement plutôt qu'au premier; enfin qu'elle nourrisse depuis moins de six mois.

L'usage des nourrices existait chez les Grecs dès les temps héroïques : la nourrice restait auprès de l'enfant qu'elle avait allaité, et, si c'était une fille, elle ne la quittait qu'au moment de son mariage. A Sparte, les nourrices étaient communes à tous les enfants et entretenues aux frais de l'État. Les Romains, comme les Athéniens, prenaient des nourrices parmi leurs esclaves; comme eux, ils les conservaient dans la famille après l'allaitement pour accompagner et surveiller la jeune fille. — Dans le siècle dernier, J.-J. Rousseau s'éleva avec force contre les femmes du monde qui abandonnent leurs enfants à des soins mercenaires et réussit à ramener beaucoup de mères à l'accomplissement de leurs devoirs. Il est permis de croire que, par l'allaitement maternel, on évite quelquefois les accidents funestes qui peuvent survenir dans les premiers jours qui suivent l'accouchement. *Voy.* Allaitement.

Il existe à Paris, depuis 1769, un *Bureau des nourrices* qui dépend de l'administration des hôpitaux. Ce bureau ne fournit pas de nourrices sur lieu.

NOURRITURE. *Voy.* Aliments et Diète.

NOUVEAU-NÉ. *Voy.* Enfant, Accouchement, Allaitement, Nourrice, etc.

NOUVEAUTÉS (du lat. *novellitas*). On appelle *marchand de nouveautés*, celui qui vend des étoffes nouvelles ou des livres nouveaux; *magasin de nouveautés*, un magasin où l'on vend toutes sortes d'objets de toilette et de fantaisie, en soieries, lingerie, passementerie, mercerie, etc. Ces magasins ont pris depuis quelque temps dans les grandes villes une extension considérable, et sont devenus de véritables *bazars*. *Voy.* ce mot.

NOUVEL AN. *Voy.* Année et Étrennes.

NOUVELLE (du lat. *novella*, s.-ent. *res*, chose nouvelle), composition littéraire qui tient le milieu entre le conte et le roman, paraît être née du *fabliau* (*Voy.* ce mot), au commencement du XIIIe siècle. Dès le XIVe siècle, Boccace publia une série de nouvelles sous le titre de *Décaméron:* c'est le chef-d'œuvre du genre. Il a eu une foule d'imitateurs en Italie et en France : les plus connus sont Giov. Fiorentino, Pulci, Machiavel, Luigi da Porto, Bandello, Casti, en Italie; et en France l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* (sous Louis XI), Marguerite de Valois, reine de Navarre, auteur de l'*Heptaméron*, Bonaventure des Périers, Scarron, Marmontel, Arnaud de Baculard, Restif de la Bretonne, Florian, Boufflers, Mme de Genlis, Bouilly, Mme de Montolieu, Mme Guizot, Ch. Nodier, Alfred et Paul de Musset, Saintine, Mérimée, etc. A l'étranger, on peut citer l'Espagnol Cervantes; les Anglais Chaucer, Dryden, Prior; les Allemands Wieland, Gœthe, Tieck, H. Kleist, Hoffmann; les Américains Washington Irving, Edgar Poë, etc. *Voy.* Conte et Roman.

On a appelé *Nouvelles à la main*, une espèce de journal manuscrit ou clandestinement imprimé, qui était destiné à faire circuler les nouvelles dont la censure ne permettait pas la publication. L'usage de ces bulletins date de la fin de la Fronde; il en a circulé jusqu'en 1787. — De nos jours plusieurs petits journaux ont donné ce titre à la partie de leur journal qui renfermait les anecdotes du jour.

NOUVELLETÉ (du lat. *novellitas*), ancienne expression de Jurisprudence, par laquelle on désignait

l'entreprise formée par un tiers contre l'héritage d'autrui et donnant à ce dernier le droit d'intenter la complainte dans le délai d'une année. *Voy.* Complainte et Possessoire (action).

NOUVEL OEUVRE (dénonciation de). *Voy.* Dénonciation.

NOVACULE (du lat. *novacula*, rasoir), genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes, formé aux dépens des *Razons*. *Voy.* ce mot.

NOVACULITE. *Voy.* Pierre a rasoir.

NOVALE (du lat. *novalis* [*terra*]), terre nouvellement défrichée. Autrefois, les dîmes de ces terres appartenaient aux curés et aux vicaires perpétuels, par préférence aux gros décimateurs.

NOVATION (du lat. *novatio*), terme de Droit, désigne la substitution d'une nouvelle obligation à une ancienne : c'est un des modes par lesquels on peut éteindre une obligation. La *novation* s'opère de quatre manières : par substitution d'un nouvel objet, d'une nouvelle cause, d'un nouveau débiteur ou d'un nouveau créancier. La novation ne se présume pas ; il faut que la volonté de l'opérer résulte clairement de l'acte même. L'*indication de payement*, c.-à-d. le fait par le débiteur d'indiquer une personne comme devant payer pour lui ne constitue point une *novation*, si la personne indiquée ne paye pas. Il en est de même pour le créancier, si celui-ci a simplement indiqué une personne qui devra recevoir pour lui (C. civ., art. 1271-81).

NOVELLES, ordonnances des empereurs d'Orient rendues *postérieurement* au recueil officiel publié en 534 dans le *Codex repetitæ prælectionis*. Il y a 168 novelles de Justinien. *Voy.* Authentiques.

NOVEMBRE (en latin *november*), 11e mois de l'année grégorienne, est ainsi nommé parce qu'il était le 9e de l'année de Romulus. Il a 30 jours. Les Romains l'avaient mis sous la protection de Diane. — L'Église célèbre le 1er novembre la fête de la Toussaint et le 2 celle des Trépassés : c'est le plus souvent à la fin de ce mois que commence l'Avent.

Pour l'Agriculteur, le mois de novembre est le temps des plantations et des semences retardées.

NOVICE (du lat. *novicius*), celui ou celle qui, se destinant à la vie religieuse, n'a point encore prononcé ses vœux. Un novice ne peut être admis à faire la profession avant 16 ans, et la durée du noviciat doit avoir été au moins d'une année entière. Il est défendu de recevoir au noviciat les personnes mariées, les enfants et les serviteurs contraints par leurs parents ou leurs maîtres, ainsi que les personnes malades ou infirmes.

Dans la Marine, le *novice* est le premier grade au-dessus du mousse : c'est l'apprenti matelot. Dans la marine marchande on lui donne le nom de *pilotin*.

NOYADE. *Voy.* Supplice.

NOYALE (de *Noyal*, ville de Bretagne), toile de chanvre écrue, très-forte et serrée, dont on se sert pour les voiles des vaisseaux. On distingue les *N. extraordinaires*, à 6 fils de brin et en 4 fils, les *N. courtes*, les *N. simples* et les *N. rondelettes*.

NOYAU (du lat. *nucalis*, amande). On appelle proprement ainsi, dans un fruit charnu, la loge tantôt unique (pêche, abricot, cerise, etc.), tantôt multiple (nèfle, lierre, sureau), dont les parois sont ossifiées : dans les fruits à plusieurs noyaux, ces loges prennent le nom de *nucules*, *d'osselets*, ou de *pyrènes*.

En Chimie, on appelle *théorie des noyaux* une théorie célèbre de Laurent, qui a précédé celle *des radicaux*, et d'après laquelle ce chimiste admettait que dans un très-grand nombre de composés organiques il existait un centre, ou groupement de molécules ayant une existence propre, autour duquel venaient se rapprocher divers éléments que l'on pouvait changer à volonté, sans détruire l'ensemble général et les propriétés principales du corps primitif.

En Astronomie, on appelle *noyau* le milieu des taches du soleil et des têtes de comètes, qui paraît plus ou moins clair que les autres parties de ces corps.

En Architecture, c'est la maçonnerie qui sert de grossière ébauche pour former une figure de plâtre ou de stuc : on la nomme aussi *âme*. C'est encore toute saillie brute, particulièrement en brique, où doivent s'appliquer des ornements. — Un *noyau d'escalier* est tantôt un cylindre de pierre qui porte le fond, et qui est formé par le bout des marches girronnées d'un escalier à vis ; tantôt une pièce de bois qui, posée à plomb, reçoit dans des mortaises le tenon des marches d'un escalier de bois : on appelle *noyau de fond*, celui qui porte depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage, et *noyau à corde*, celui qui est taillé d'une grosse moulure en forme de corde, pour conduire la main.

En Artillerie, le *noyau* est une espèce de barre de fer, longue et cylindrique, qui, après avoir été revêtue d'un fil d'archal tourné en spirale, et recouverte d'une pâte de cendres que l'on fait sécher, se place au milieu du moule d'une pièce de canon pour en former l'âme. — C'est aussi un globe ou une boule de terre sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades et des boulets creux.

NOYÉ (de *noyer*, du lat. *necare*). Quand on se noie, la mort arrive par l'asphyxie : l'air ne pouvant plus pénétrer dans les poumons, que l'eau a remplis, le sang veineux qui y afflue ne subit plus l'influence régénératrice de l'oxygène atmosphérique et devient alors impropre à la vie ; par suite, le cerveau, ne recevant plus de sang artériel, cesse de fonctionner et la mort ne tarde pas à arriver. Il faut donc chercher à rétablir la respiration par des insufflations d'air, exciter la peau par des flagellations, et se garder surtout de pendre le noyé par les pieds ; en agissant ainsi, on congestionne le cerveau et on détermine la mort. Chez certaines personnes, quelques minutes suffisent pour amener l'asphyxie ; d'autres, au contraire, peuvent être rappelées à la vie après un assez long séjour dans l'eau. — Les Hollandais avaient trouvé dès 1740 le moyen de secourir les noyés ; mais ce ne fut qu'en 1772 qu'on s'en occupa sérieusement en France : Pia, échevin de Paris, eut alors l'idée de former des établissements pour les secourir et d'y établir des boîtes fumigatoires. Une partie de ces instruments fut ensuite perfectionnée par Seanegatti, et en 1776, les boîtes de secours, telles quelles existent aujourd'hui, furent composées sur les indications de Réaumur et de Portal. Une instruction, rédigée en 1850 par l'ordre du Conseil de salubrité, fait connaître les secours qu'il convient de donner aux noyés. *Voy.* Asphyxie et Secours.

NOYER (du b.-lat. *nucarius*), *Juglans*, c.-à-d. *Jovis glans*, gland de Jupiter, genre type de la famille des Juglandées, renferme de grands et beaux arbres à feuilles alternes, pennées avec foliole impaire et sans stipules ; à fleurs monoïques, les mâles en chatons, les femelles solitaires ou groupées en petit nombre. Le fruit est un drupe bien connu sous le nom de *noix*. — Le *Noyer commun* (*J. regia*), le seul connu en Europe jusqu'à la découverte de l'Amérique, est originaire des bords de la mer Caspienne. Tout est précieux dans le noyer : son fruit, la *noix*, est aussi délicat à l'état vert (*cerneau*) qu'à celui de maturité parfaite ; on en extrait une liqueur excellente, ainsi qu'une huile siccative (*Voy.* Noix) ; le bois s'emploie en ébénisterie pour toute sorte de meubles et pour les parquets ; les tourneurs, les sculpteurs, les carrossiers, les armuriers s'en servent également ; on en fait aussi des sabots. Dans certaines localités, vers la fin de l'hiver ou pendant tout le printemps, on fait au tronc du noyer un trou de 0m,12 de profondeur ; il en découle un liquide sucré et mucilagineux qui, convenablement épaissi, a toutes les qualités de la mélasse. Toutes les parties du noyer exhalent une odeur forte et pénétrante, surtout pendant la saison chaude. Ces émanations passent pour être nuisibles également aux animaux et aux végétaux : c'est pour cette raison que le plus ordinairement on ne plante cet arbre que le long des

routes ou dans les vergers à distance des autres arbres. Parmi les variétés du Noyer commun, on remarque surtout le *N. jaune* (*J. maxima*), dont le fruit égale en grosseur un œuf de dinde; le *N. à coque tendre* ou *de Mars* (*J. tenera*), dont le fruit est appelé *noix mésange*, parce que ces oiseaux peuvent le percer avec leur bec; le *N. de la St-Jean* ou *de mai* (*J. serotina*), à floraison tardive; enfin le *N. lacinié* (*J. heterophylla*), curieux par ses feuilles laciniées. — Le *Noyer noir* (*J. nigra*), originaire de l'Amérique du Nord, atteint de 20 à 25m de hauteur. Le cœur de l'arbre est violet, et devient noir en vieillissant; les vers ne l'attaquent pas. On l'emploie aux mêmes usages que le noyer commun. Parmi ses variétés, on remarque le *N. cendré* (*J. cinerea*), de la Louisiane, ainsi nommé de la couleur de son fruit, et le *N. pacanier* (*J. olivæformis*), qui produit des fruits oblongs presque cylindriques.

On nomme : *Noyer de Ceylan* ou *des Indes*, la Carmantine ou Justicie; *N. de la Jamaïque*, le Sablier; *N. du Japon*, le Ginkgo ou Arbre aux quarante écus.

NU (du lat. *nudus*), se dit, en Botanique, d'une partie quelconque privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. On admettait autrefois des *graines nues*; on sait aujourd'hui que celles qui semblent l'être n'ont cette apparence qu'à cause de leur soudure intime avec le péricarpe.

NU (LE), se dit, en Peinture et en Sculpture, des figures ou des parties de figures qui ne sont pas drapées, ou des parties que les draperies recouvrent, mais sans empêcher de voir les formes.

En Architecture, le *nu d'un mur* est la partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut d'ornements qui excèdent.

NUAGE (de *nue*, du lat. *nubes*). Les *nuages* sont des amas de vapeur d'eau condensée qui se maintiennent suspendus dans l'atmosphère en affectant les formes les plus diverses et qui, quelquefois presque immobiles, sont d'autres fois emportés avec rapidité par les vents. Ils se partagent en plusieurs espèces: les *cirrus*, qui ont la forme de pinceaux ou de filets déliés et transparents; les *stratus*, formés d'amas disposés en couches parallèles; les *cumulus*, qui présentent des masses accumulées les unes sur les autres et arrondies à la partie supérieure, mais planes à la base; les *nimbus* ou *nuées*, qui voilent le ciel sous leur masse étendue, et ne présentent aucune division apparente. Toutefois la distinction est loin d'être tranchée entre ces différentes espèces de nuages; c'est ainsi que certains nuages sont appelés *cirro-stratus*, *cumulo-stratus* ou *strato-cumulus*, etc. — La hauteur des nuages est très-variable : dans les pays de montagnes il arrive souvent que l'on aperçoit des nuages au-dessous de soi; les brouillards un peu étendus sont de vrais nuages qui rasent le sol. D'autres fois cette hauteur est considérable : dans sa célèbre ascension aérostatique où il s'est élevé à plus de 7000m, Gay-Lussac voyait au-dessus de lui des nuages, à une hauteur qu'il évaluait à 5000m.

Les nuages se produisent dans des circonstances très-diverses. Tantôt les vapeurs, qui se forment à la surface de la terre, s'élèvent dans l'air par leur force expansive et leur légèreté spécifique, ou sont transportées par les courants ascendants de l'atmosphère, jusque dans des régions où la température est trop froide pour qu'elles puissent s'y maintenir à l'état aériforme : c'est à cette cause que sont dus généralement les nuages les plus légers. D'autres fois la vapeur suspendue dans l'atmosphère est refroidie et condensée sur place : ainsi, après une journée chaude, l'air se refroidit le soir et l'horizon se couvre de nuages qui, s'ils ne disparaissent pas le matin au lever du soleil, peuvent devenir des nuages orageux. De même encore, autour des pics élevés, il se forme sans cesse des nuages, parce que l'air humide se refroidit à leur contact et laisse condenser la vapeur dont il était chargé. Les nuages épais, les *nuées*, reconnaissent une origine différente. D'après Hutton, ils résultent de la rencontre de deux courants d'air humide de températures différentes : on conçoit en effet que la force élastique maximum de la vapeur d'eau décroissant plus vite que la température, si les deux courants sont à saturation, ou même seulement très-humides, leur mélange sera incapable de garder à l'état aériforme toute la vapeur qu'ils contenaient séparément; c'est ce qui arrive l'été, dans nos climats, quand vient à souffler le vent du midi. Souvent aussi les nuages épais sont dus à une autre cause signalée par M. Babinet : lorsqu'un courant d'air humide rencontre dans sa marche un obstacle quelconque, comme une montagne ou même simplement la déclivité des continents, sa vitesse se trouve ralentie et il fait obstacle aux masses d'air qui le suivent; celles-ci s'élèvent donc dans l'atmosphère, et trouvant une pression moindre, elles s'y dilatent; de cette dilatation résulte un refroidissement qui produit la condensation subite de la vapeur et donne naissance à des nuages plus ou moins épais: c'est à cette cause que sont dus les nuages que nous amènent les vents d'ouest. — Souvent les nuages forment plusieurs couches superposées. Cela résulte de ce que, lorsqu'un nuage s'est formé, les gouttelettes de sa partie supérieure s'échauffent sous l'action des rayons solaires et repassent à l'état de vapeur. Ces vapeurs, en vertu de leur légèreté spécifique, s'élèvent à une hauteur plus grande où elles se condensent de nouveau, en donnant une seconde couche de nuages qui pourra parfois elle-même en donner une troisième.

On s'est demandé comment les nuages peuvent se soutenir dans l'air, bien que les gouttes d'eau qui les forment aient un poids spécifique supérieur à celui de l'air. Jusqu'à ces derniers temps on admettait que les nuages étaient formés, non de gouttelettes pleines, mais de *vésicules* très-ténues analogues à des bulles de savon : selon Fresnel, ces vésicules échauffées par le soleil deviendraient de petites *montgolfières* de densité moyenne inférieure à celle de l'air, et de là leur ascension et leur suspension dans l'atmosphère. Mais l'observation n'a fait rien reconnaître qui puisse justifier cette théorie, et d'ailleurs elle est complétement inutile. Les molécules d'eau qui composent les nuages restent suspendues dans l'atmosphère à la manière de la fumée, ou de la poussière soulevée par le vent, ou bien encore de ces cendres que les volcans émettent dans leurs éruptions et que les vents transportent souvent à de très-grandes distances. — Lorsque les gouttelettes d'eau qui composent les nuages viennent, pour une cause quelconque, à se fondre en gouttelettes plus grosses, l'air devient incapable de les soutenir et elles tombent alors sur la terre en donnant ce qu'on appelle la *pluie*. *Voy.* ce mot.

Tous les nuages sont chargés d'électricité, parce que la condensation brusque de la vapeur d'eau est une source puissante du fluide électrique. Cependant les nuages ne deviennent orageux que lorsque la tension électrique y devient considérable. Le paratonnerre sert à préserver les bâtiments de la décharge électrique des nuages orageux (*Voy.* PARATONNERRE). — La plupart des nuages orageux sont chargés de *grêle* (*Voy.* ce mot). D'autres nuages sont composés, non de gouttelettes liquides, mais de neige, parce qu'ils se forment à une température assez basse pour que la vapeur passe directement de l'état aériforme à l'état solide. Il arrive alors souvent que cette neige fond avant d'arriver à la surface du sol, en sorte que le même nuage donne de la pluie dans la plaine et de la neige sur la montagne.

Consulter : Pouillet, *Traité de physique et de météorologie*; Daguin, *Traité élémentaire de physique*; Kœmtz, *Météorologie*, et Babinet, *Lectures sur les sciences d'observation*.

NUAGE. Par analogie, on a donné, en Médecine, le nom de *nuages* aux flocons que l'on observe quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase; on appelle *nuage*

inférieur ou *énéorème* les flocons en suspension vers le milieu et le tiers inférieur du liquide. — On a aussi nommé *nuage*, le *néphélion*. *Voy.* ce mot.

NUAISON (de *nue*), terme de Marine. On nomme ainsi la durée du même vent ou du même temps.

NUANCE (comme *muance*), chacun des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. C'est la fusion presque insensible et habilement ménagée des tons différents d'une même couleur, depuis le plus sombre jusqu'au plus clair. *Voy.* COULEUR.

NUBÉCULE (du lat. *nubecula*). *Voy.* NÉPHÉLION.

NUBILITÉ (du lat. *nubilis*), aptitude au mariage. Elle se manifeste par l'accroissement de tous les organes convenables à la reproduction d'enfants bien constitués. Elle arrive plus tôt chez la femme que chez l'homme. La nubilité paraît être complète dans les climats du nord de l'Europe chez la femme de 18 à 22 ans, chez l'homme de 22 à 26. Dans les climats du midi, elle arrive de 15 à 19 ans chez la femme et de 19 à 24 chez l'homme. — La *puberté*, avec laquelle on confond souvent la *nubilité*, arrive beaucoup plus tôt. La puberté est l'apparition de la faculté procréatrice; la nubilité est son état de plénitude. Le Droit français a fixé l'âge de la puberté à 14 ans pour les garçons, à 12 ans pour les filles.

NUCELLE (du lat. *nucella*, de *nux*), se dit, en Botanique, du corps celluleux qui occupe le centre de l'ovule végétal, quand il commence à se développer.

NUCIFRAGA, oiseau. *Voy.* CASSE-NOIX.

NUCLÉOBRANCHES (du lat. *nucleus*, noyau, et de *branchies*), 6e ordre de la classe des Mollusques gastéropodes. Ils sont munis d'un pied en forme de nageoire; leurs branchies externes et pectinées sont protégées par une coquille rudimentaire mince, fragile, transparente, symétrique ou non, et généralement comprimée. — Principales familles, les *Firolidées* et les *Atlantidées*.

NUCLÉOLITE, genre d'Échinodermes échinoïdés, type de la famille des *Nucléolitidées* : forme subcarrée; anus supérieur, logé ou non dans un sillon, bouche pentagonale, non étoilée, sans bourrelets; ambulacres pétaloïdes. — On trouve les Nucléolites à l'état fossile depuis l'étage bajocien. On en connaît une espèce vivante dans les mers australes.

NUCLEUS, NUCLÉOLE, NUCULE (du lat. *nucleus*, noyau). *Voy.* CELLULE, NOYAU, etc.

NUCULAINE, se dit, en Botanique, d'un fruit charnu, renfermant plusieurs petits noyaux appelés *nucules* ou *osselets* (Sureau, Lierre, etc.) Quelquefois les nucules, qui représentent chacune un carpelle, se réunissent pour former un noyau unique à plusieurs loges (Cornouiller, etc.).

NUCULE, *Nucula*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Arcacidées, ou, selon d'autres, type de la famille des *Nuculidées* : coquille nacrée intérieurement, transverse, ovale, équivalve; dents cardinales rangées sur une ligne brisée. Les Nucules sont de petite taille et se trouvent dans toutes les mers; les espèces fossiles sont très-nombreuses dans les terrains secondaires et tertiaires.

NUCULINE, *Nuculina*, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Arcacidées. Les Nuculines se distinguent des Nucules par leur charnière formée d'un grand nombre de dents disposées sur une seule ligne, et d'une dent anale, analogue à celle des Bucardes. Elles appartiennent à l'étage parisien.

NUDIBRANCHES, 5e ordre de la classe des Mollusques gastéropodes, se compose d'espèces marines, hermaphrodites, caractérisées par la position des *branchies à nu* sur le dos, et par l'absence de coquille et de cavité pulmonaire. — A cet ordre appartiennent les genres : *Doris*, *Eolide*, *Tritonie*, *Glaucus*, *Phyllidie*, etc.

NUDICOLLES (c.-à-d., *à col nu*), tribu d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises, d'après la classification de Latreille. Genres, *Holoptile*, *Réduve*, *Nabis*, *Zelus* et *Ploière*.

NUDIPÈDES, famille d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, comprend, d'après Vieillot, les espèces qui ont le bas des jambes dégarni de plumes (*Dindon*, *Paon*, *Argus*, *Faisan*, *Coq*, *Pintade*, *Perdrix*, etc.).

NUÉE. *Voy.* NUAGE.

NUE-PROPRIÉTÉ, en Droit. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

NUIT (du lat. *nox*, *noctis*), temps durant lequel le soleil reste sous l'horizon d'un lieu. Comme la terre est ronde, la nuit n'a pas lieu en même temps pour tous les points de la terre : ainsi, lorsqu'il fait nuit en Europe, il est jour pour les peuples de l'Océanie situés dans une position presque diamétralement opposée. Sous l'équateur, les nuits sont égales aux jours; ce qui, pour les autres points du globe, n'arrive que le jour des *équinoxes* (*Voy.* ce mot). Les anciens Gaulois et Germains, les Hébreux, et encore aujourd'hui les Arabes, divisaient le temps non par jours, mais par nuits.

Les anciens avaient fait de la Nuit une divinité, mère du Sommeil, des Songes, de la Mort; elle avait des temples chez les Grecs : on lui sacrifiait des brebis noires. Le hibou lui était consacré.

On ne peut faire aucune signification, ni aucune exécution pendant la nuit; on ne peut pénétrer la nuit dans le domicile des citoyens (excepté dans les lieux publics), si ce n'est en cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation venue de l'intérieur. La nuit est une circonstance aggravante du vol (C. pén., art. 381).

NULLES. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

NULLITÉ (de *nul*). En Droit, la *nullité* est l'inefficacité dont un acte est frappé comme contrevenant à un commandement ou à une défense de la loi. La nullité est : 1° *textuelle* ou *virtuelle*, suivant qu'elle résulte d'une disposition formelle de la la loi, ou implicitement de la nature de l'acte; 2° *d'ordre public* ou *d'intérêt privé*; 3° *absolue* ou *relative*, suivant qu'elle peut être demandée par toute personne ou par certaines personnes seulement dans l'intérêt de qui elle est édictée (dans ce dernier cas, on dit quelquefois qu'il y a *annulabilité*). Il faut distinguer de la nullité : 1° la *rescision*, qui a lieu quand un acte valable en soi contient une lésion pour un des contractants; 2° la *résolution*, qui a lieu quand un acte valable cesse d'avoir effet, comme s'il n'avait jamais existé, par suite de certaines circonstances ultérieures; 3° la *révocation*, qui a lieu quand l'inefficacité de l'acte est demandée par d'autres personnes que les contractants. — Voir les ouvrages spéciaux de Perrin, Biret, Solon, etc. *Voy.* aussi LÉSION, RESCISION, RÉSOLUTION, RÉVOCATION.

NUMENIUS, nom latin scientifique du *Courlieu*.

NUMÉRAIRE (du lat. *numerare*, compter). On appelle ainsi, par opposition au *papier-monnaie*, la masse des *espèces monnayées* en circulation. Le numéraire a besoin d'être dans une certaine proportion avec la richesse, l'industrie et le commerce d'un pays, pour ne pas entraver la circulation ou l'échange des produits et des opérations, qui se réduisent, en définitive, à des valeurs que le numéraire représente. — Les documents administratifs sur la fabrication, la refonte, les pertes et l'usure des pièces ne sont pas assez explicites pour qu'on sache au juste quelle est la quantité de numéraire qui se trouve en circulation ou qui reste entre les mains des détenteurs; tous les chiffres cités par les publicistes peuvent être révoqués en doute. On emploie d'ailleurs aujourd'hui beaucoup de signes représentatifs du numéraire : billets de banque, billets à ordre, mandats, lettres de change, chèques, etc. *Voy.* CIRCULATION, CRÉDIT, CHANGE, et aussi MERCANTILE (SYSTÈME).

NUMÉRAL (du lat. *numeralis*). On distingue : les *substantifs numéraux* ou *noms de nombre* (*Voy.* NUMÉRATION) et les *adjectifs numéraux*, les uns indiquant la quantité des personnes et des choses (*Ad-*

jectifs cardinaux), *un*, *deux*, *trois*, *dix*, *vingt*, *cent*, etc.; les autres, indiquant l'ordre et le rang (*A. ordinaux*), *premier*, *second*, *troisième*, *dixième*, *vingtième*, *centième*, etc.

Lettres numérales. Voy. CHIFFRES.

Vers numéraux. Voy. CHRONOGRAMME.

NUMÉRATEUR (du lat. *numerator*), celui des deux termes d'une fraction qui indique de combien de parties égales de l'unité cette fraction est composée. *Voy.* FRACTION.

NUMÉRATION (du lat. *numeratio*), partie de l'Arithmétique qui s'occupe de *nommer* tous les nombres usuels avec un petit nombre de mots simples (*N. parlée*), ou de les *écrire* avec un petit nombre de caractères ou chiffres (*N. écrite*). La numération est la *numération décimale*. *Voy.* DÉCIMAL (SYSTÈME).

Numération parlée. On a désigné d'abord les *neuf* premiers nombres par les noms simples, *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*. Le nombre suivant a reçu aussi un nom simple, *dix* ou *dizaine*; mais en même temps on l'a considéré comme une nouvelle espèce d'unités. La collection de *dix dizaines* a formé de même une nouvelle espèce d'unités, appelée *centaine*; la collection de *dix centaines*, le *mille*, etc. On a obtenu ainsi les unités dont les noms suivent et dont chacune vaut dix fois la précédente :

1er ordre, unité simple.	6e ordre, centaine de mille.
2e ordre, dizaine.	7e ordre, million.
3e ordre, centaine.	8e ordre, dizaine de millions.
4e ordre, mille.	9e ordre, centaine de millions.
5e ordre, dizaine de mille.	10e ordre, billion, etc.

Les noms de ces unités et ceux des neuf premiers nombres suffisent pour nommer tous les nombres. En effet, un nombre quelque grand qu'il soit peut toujours être partagé en unités simples, dizaines, centaines, mille..., chaque groupe contenant moins de dix unités de l'ordre correspondant, car s'il y avait dans un groupe plus de dix unités, elles formeraient une ou plusieurs unités de l'ordre supérieur qui se reporteraient sur le groupe suivant. Or, c'est en énonçant à la suite les uns des autres les nombres d'unités de chaque groupe, à commencer par l'ordre le plus élevé, que l'on forme le nom composé d'un nombre donné quel qu'il soit. Ainsi un nombre est parfaitement nommé si l'on dit qu'il renferme : *six* mille, *trois* centaines, *sept* dizaines et *trois* unités. — Cette règle subit dans la pratique quelques modifications. Ainsi au lieu de dire : *une dizaine*, *deux dizaines*, *trois dizaines*,... *neuf dizaines*, l'usage a prévalu de dire : *dix*, *vingt*, *trente*, *quarante*,... *quatre-vingt-dix*; d'autre part, au lieu de dire : *dix-un*, *dix-deux*,... *dix-six*, on dit : *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze* et *seize*. D'après cela, le nombre précédent s'énonce : *six mille trois cent soixante-treize*.— *Ordres ternaires :* on voit par le tableau ci-dessus qu'à partir de *mille*, celles des unités décimales qui reçoivent des noms simples ne se présentent plus que de trois en trois, en sorte qu'il y a des *dizaines* et des *centaines de mille*, des *dizaines* et des *centaines de millions*, etc., comme il y a des *dizaines* et des *centaines d'unités simples*. Ces unités, en y comprenant le mille lui-même et l'unité simple, ont reçu le nom d'unités des ordres ternaires. Ce sont : 1° l'*unité simple*, 2° le *mille*, 3° le *million*, 4° le *billion*, 5° le *trillion*, etc. Chacune d'elles vaut mille fois la précédente; cette considération, secondaire dans la numération parlée, joue un rôle important dans la numération écrite.

Numération écrite. Les caractères ou chiffres employés dans la numération écrite sont au nombre de dix : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 0. Les neuf premiers représentent respectivement les neuf premiers nombres; le dernier, le *zéro*, n'a pas de valeur par lui-même, et sert simplement à tenir dans un nombre la place des unités qui manquent. Pour écrire tous les nombres avec ces dix chiffres on s'appuie sur cette convention fondamentale que : *Tout chiffre placé à la gauche d'un autre exprime des unités dix fois plus fortes.* Il en résulte que, le chiffre placé au premier rang à droite exprimant des unités simples, le chiffre du second rang exprimera des dizaines, celui du troisième rang des centaines, etc., et qu'en un mot le rang d'un chiffre marque toujours l'ordre des unités qu'il exprime. Cela posé, on distingue deux cas dans l'écriture d'un nombre sous la dictée. 1er CAS : le nombre donné est moindre que mille. *On écrit successivement en allant de gauche à droite, le chiffre des centaines, celui des dizaines, et celui des unités, en mettant des zéros a la place de celles de ces unités qui viendraient à manquer.* Ainsi le nombre : *deux cent quarante-sept*, s'écrit 247; le nombre *huit cent six* s'écrit 806. 2e CAS : le nombre proposé est plus grand que mille. *On écrit successivement, en allant de gauche à droite et en commençant par l'ordre le plus élevé, les nombres moindres que mille, qui représentent chaque ordre ternaire, en ayant soin, si quelqu'un de ces nombres a moins de trois chiffres, de le faire précéder d'assez de zéros pour lui donner trois chiffres.* Ainsi le nombre 346 millions 827 mille 239 unités, s'écrit 346827239; le nombre 524 millions 7 mille 38 unités, s'écrit 524007038. — Les règles pour la lecture d'un nombre écrit sont la conséquence des règles pour l'écriture d'un nombre sous la dictée. 1er CAS : le nombre à lire n'a pas plus de trois chiffres. *On lit successivement chacun des chiffres du nombre, à partir de la droite, en disant l'espèce d'unités que chacun d'eux représente et en employant s'il y a lieu les irrégularités de langage consacrées par l'usage.* Ainsi le nombre 537 s'énonce *cinq cent trente-sept*. 2e CAS : le nombre a plus de trois chiffres. *On partage le nombre proposé en tranches de trois chiffres à partir de la droite, afin d'y mettre en évidence les unités des différents ordres ternaires; commençant alors par la gauche, on énonce chaque tranche comme si elle était seule, en mettant à la suite le nom de l'ordre ternaire correspondant.* Ainsi pour lire le nombre 86437625, on le partage d'abord comme il suit 86.437.625 et on l'énonce : *quatre-vingt-six millions, quatre cent trente-sept mille, six cent vingt-cinq unités.*

Différents systèmes de numération. — Outre le système de numération qui vient d'être exposé, on peut concevoir autant de systèmes de numération qu'il peut exister de rapports entre les unités de chaque ordre et celles de l'ordre immédiatement inférieur. — Le *système duodécimal* est celui où chaque unité vaut 12 fois l'unité immédiatement inférieure et où les nombres s'écrivent à l'aide de 12 chiffres. — Dans le *système quaternaire*, chaque unité vaut 4 fois l'unité immédiatement inférieure, et les nombres s'écrivent tous avec 4 chiffres, etc. — Il existe des méthodes exposées dans les *traités d'Arithmétique*, pour passer d'un nombre, écrit dans le système décimal, à ce même nombre écrit dans un autre système quelconque, et réciproquement. — Malgré les avantages que pourraient avoir quelques-uns de ces systèmes, et notamment le système duodécimal, à cause du nombre des diviseurs de sa base, ils ont tous l'immense inconvénient d'être en désaccord avec le langage vulgaire, lequel est en harmonie avec la numération décimale.

NUMÉRO, NUMÉROTAGE (du lat. *numerus*). On appelle *numéro* tout chiffre qui sert à indiquer la place d'un objet parmi d'autres objets. Ainsi, on *numérote* les pages d'un livre, les articles d'un code; les maisons d'une ville; les régiments d'une armée, etc., etc. — Les Manufacturiers se servent de *numéros* pour désigner la grosseur, la largeur, la longueur et la qualité de certaines marchandises. Les épingles des numéros 3, 4, 5 sont les plus petites de toutes. Les fils de lin et de coton sont soumis à un *numérotage* uniforme (Loi du 1er juillet 1829).

Des machines ingénieuses, dites *numéroteurs*, ont été imaginées pour le numérotage des billets de ban-

que, des actions de chemin de fer, des coupons d'emprunt, etc. Nous citerons, entre autres : les *presses Bramah* et *Derriey*, employées par la Banque d'Angleterre et par la Banque de France, ainsi que les *numéroteurs Trouillet* et *Lecoq*.

NUMIDA, nom lat. scientifique de la *Pintade*.

NUMISMATIQUE (du gr. νόμισμα, monnaie), science qui traite de la description, du classement et de l'explication des monnaies, médailles et autres pièces de quelque métal que ce soit (*Voy.* Médailles et Monnaies). C'est depuis le XVIe siècle seulement que cette science a pris un développement remarquable. En 1514 et 1516, à Paris, et en 1522, à Venise, parut le traité *De asse* de Budée. Au siècle suivant, Spanheim, dans ses *Dissertationes de præstantia et usu numismatum antiquorum* (Paris, 1671; Lond., 1706), pleines de remarques très-avancées pour le temps, éleva la numismatique à la hauteur d'une science véritable. Aujourd'hui, cette science est devenue indispensable pour la connaissance de la géographie antique, de l'histoire, de la mythologie, de la paléographie, des poids et mesures, de l'iconographie. Elle enseigne le nom d'un grand nombre de villes et de rois, tels que ceux des Arvernes, des Bretons, du Bosphore, de la Characène, de la Nabatène, de Byblos, de l'Éthiopie, qui n'étaient pas connus d'ailleurs. L'existence de plusieurs personnages romains des familles impériales (p. ex. *Plautiana*, *Orbiana*, *Paulina*, *Marinus*, *Otacilia Severa*, *Pacatienus*, *Etruscilla*, *Mariniana*, etc.), ne nous a été révélée que par les médailles. La numismatique a été fructueusement employée par Visconti et Mongez dans leurs *Iconographies grecque et romaine* (1811-29). La fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe virent paraître deux ouvrages importants pour la numismatique : celui d'Eckhel, *Doctrina nummorum veterum* (Venise, 1792-98), et celui de Mionnet, *Description des médailles antiques* (Paris, 1806-37). La numismatique, tant antique que moderne, a été de nos jours l'objet d'un si grand nombre d'ouvrages et de monographies qu'il serait impossible de citer même les plus importants; nous signalerons seulement les remarquables travaux de MM. de Saulcy, La Saussaye, de Longpérier, Ch. Lenormant, Lelewel, Mommsen, Borghesi, Cavedoni, Florez, H. Cohen, etc., etc. *Voy.* Glyptique.

Entre autres manuels de numismatique d'un usage pratique, on peut citer : *La science des médailles*, par Jobert et Bimard de la Bastie (1739), dont il existe des traductions allemande et espagnole; le *Traité élémentaire de numismatique*, traduit en franç. d'après Eckhel (1825) par Gérard-Jacob Kolb, et en italien par Caronni et le P. Garrucci; le *Manuel de numismatique* d'Hennin (1830), les *Manuels* (en anglais) de Pinkerton et d'Akerman, le *Manuel* (en allemand) de Werlhof; les *Manuels de numismatique ancienne* et *de numismatique moderne*, (1854) de M. Anatole Barthélemy. — Rasche, après Gusseme (1773-1777), a donné un *Lexicon universale rei nummariæ* (1785-95). Lipsius, après Christian Hirsch et Banduri, a publié une *Bibliotheca nummaria*, livre continué par M. Leitzmann. Le mouvement actuel de la science est représenté principalement par la *Revue numismatique*, créée en 1835 et qui se publie à Paris.

NUMME, en lat. *nummus*, nom générique de toutes les monnaies chez les Romains, et en particulier de la monnaie d'or (*Voy.* Aureus). Le numme d'argent était le *denier*; le numme de cuivre, l'*as* ou le *sesterce*. *Voy.* ces mots.

NUMMULAIRE, plante. *Voy.* Lysimachie.

NUMMULITE (du lat. *nummus*), genre de Foraminifères, de l'ordre des Hélicostègues : coquille lenticulaire à tours embrassants, formée de loges disposées en spirale, et pourvue d'une ouverture en forme de fente transversale souvent masquée. Les Nummulites sont toutes fossiles et appartiennent aux étages suessonien et parisien; M. Buvignier affirme toutefois en avoir trouvé dans les calcaires *à astartés* de l'étage kimméridien. — On donne le nom de *terrain nummulitique* à des couches puissantes pétries de nummulites, qu'on observe dans le midi de la France, et qui sont rapportées à différents étages tertiaires.

NUNCUPATION (du lat. *nuncupatio*). *Voy.* Testament.

NUNDINALES (lettres), du lat. *nundinalis*; lettres en usage dans le calendrier romain pour marquer les jours de marché (*nundinæ*, de *nona dies*, 9e jour). Ces lettres, au nombre de 8 (A, B, C, D, E, F, G, H), étaient écrites en colonne et répétées successivement depuis le premier jusqu'au dernier jour de l'année, comme nos *lettres dominicales*. A par exemple se trouvant être la lettre nundinale d'une année où les nundines tombaient le 1er janvier, la lettre nundinale de l'année suivante aurait été D, parce que, comme l'année romaine a 365 jours, c'est-à-dire 45 fois 8 nundines, plus 5 jours, et que la dernière tombe par suite 5 jours avant la fin de l'année, il faut, pour atteindre l'autre nundine, aller dans l'année suivante jusqu'au 4e jour, qui est marqué de la lettre D, et de même pour les autres lettres.

NUNNATION, son nasal. *Voy.* Nasal.

NUPHAR, *Nuphar*, genre de la famille des Nymphéacées, détaché du genre Nénuphar, renferme 5 ou 6 espèces, dont la principale est le *Nuphar des étangs* ou *Lis jaune* (*Nymphæa lutea*), plante commune dans les rivières à cours lent, dans les eaux stagnantes, etc. Ses feuilles, longuement pétiolées, cordiformes, s'élèvent à la surface des eaux, et paraissent comme de petits îlots flottants, émaillés de fleurs d'un jaune d'or. *Voy.* Nénuphar.

NUQUE (du néerl. *nocke*, colonne vertébrale), en latin *cervix*, partie postérieure du cou, située immédiatement au-dessous de l'occiput. Dans le traitement des maladies de la tête, elle est souvent le siége de vésicatoires et de sétons.

NURAGHES, constructions antiques particulières à la Sardaigne : ce sont des monuments coniques, de 30m de diamètre et de 16m de haut, formés de blocs d'un mètre cube, assemblés sans ciment. Les nuraghes paraissent être des tombeaux (*Voy.* Mégalithiques [monuments]). Voir A. de la Marmora, *Notice sur les nuraghes* (Paris, 1826).

NUTATION (du lat. *nutatio*). On appelle ainsi, en Astronomie, une sorte d'oscillation de l'axe terrestre par l'effet de laquelle le plan de l'équateur se rapproche et s'éloigne alternativement du plan de l'écliptique. Par suite, l'axe terrestre au lieu de décrire, en vertu de la précession des équinoxes, un cône de 23° 28' d'ouverture dans l'espace de 26000 ans, décrit dans l'espace de 18 ans $\frac{2}{3}$, un cône elliptique de 9",23 et 6",87 d'ouverture maximum et minimum autour d'une droite qui décrirait elle-même en 26000 ans le cône précédent. Ce phénomène résulte de ce que la terre n'étant pas rigoureusement sphérique, l'attraction combinée du soleil et de la lune varie avec les positions de ces deux astres par rapport à la terre. La nutation a été signalée la 1re fois par Bradley en 1747.

En Botanique, on nomme ainsi la faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil. *Voy.* Tournesol et Héliotrope.

Les Médecins appellent *nutation* ou *branlement de tête* l'oscillation habituelle de la tête.

NUTRITION (du lat. *nutritio*). En Physiologie, ce mot désigne l'ensemble des actes ou des fonctions par lesquels les tissus sont mis en rapport avec la matière réparatrice, introduite comme aliment dans l'organisme, à savoir, chez l'homme : la *préhension* des aliments, la *mastication*, la *déglutition*, la *digestion*, l'*absorption*, l'élaboration par *excrétion* et *respiration*, la *circulation*, enfin l'*assimilation* par les différents tissus (*Voy.* ces mots). — Dans un sens plus général, le mot *nutrition* désigne une propriété élémentaire des corps organisés, la propriété vitale par excellence. Elle est caractérisée par le double mouvement d'entrée et de sortie, de combinaison et de

décombinaison, dont chaque élément anatomique est le siége. C'est ce double courant que Cuvier appelait le *tourbillon vital*. Les éléments anatomiques ont donc : 1° la propriété de se combiner incessamment avec les substances qui pénètrent en eux par endosmose, c'est l'*assimilation* (*Voy.* ce mot); 2° la faculté d'abandonner après décombinaison des principes qui en sortent par exosmose; c'est la *désassimilation*. L'absence de nutrition dans un tissu entraîne la *gangrène*, la *nécrose*, l'*ulcération*. *Voy.* ces mots.

Dans les végétaux les faits généraux de la *nutrition* sont les mêmes : le mode d'accomplissement seul diffère.

NYCTAGE (du gr. νύξ, νυκτός, nuit), *Nyctago*, *Mirabilis jalappa* de Linné, vulg. *Belle-de-nuit*, genre type de la famille des *Nyctaginées*, renferme des plantes exotiques herbacées, à feuilles opposées ou alternes; à fleurs éphémères, colorées, qui ne s'épanouissent qu'après le coucher du soleil.

NYCTAGINÉES (du g.-type *Nyctago*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des plantes herbacées, des arbustes ou même des arbres, à feuilles simples, opposées ou alternes; à fleurs axillaires ou terminales, réunies dans un involucre commun, ou ayant chacune un involucre propre et caliciforme : calice monosépale, souvent tubuleux; limbe divisé en lobes plissés; de 5 à 10 étamines; ovaire à une seule loge. Le fruit est un akène recouvert en partie par la base du calice. — Principaux genres : *Nyctago*, *Boerhavia*, *Bougainvillea*, *Pisonia*, etc.

NYCTALOPIE (du gr. νυκταλωπία), maladie de l'œil caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut exercer la vision pendant le jour. Cette affection est, en général, symptomatique de toutes les maladies dans lesquelles la vision ne peut avoir lieu sans dilatation considérable de la pupille, p. ex. de la cataracte commençante, de certains cas de taie centrale, etc. Elle dépend aussi de la sensibilité exagérée de l'iris ou de la rétine, qui amène un resserrement de la pupille. La durée, la marche et le traitement de cette affection varient comme ses causes.

NYCTANTHE (du gr. νύξ, nuit, et ἄνθος, fleur), *Nyctanthes*, genre de la famille des Jasminées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à rameaux quadrangulaires; à feuilles opposées, ovales, pointues, épaisses, rudes, velues en dessous; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires et munies de bractées; à fruits capsulaires. L'espèce unique de ce genre, le *Nyctanthe triste*, croît au Malabar dans les lieux sablonneux et stériles; ses fleurs jaunes, d'une odeur agréable, ne s'épanouissent que la nuit.

NYCTÈRE (du grec νυκτερίς), *Nycteris*, genre de Chauves-Souris d'Asie et d'Afrique, de la famille des Vespertilionidés : 32 dents, narines recouvertes par un opercule cartilagineux mobile, oreilles très-grandes, antérieures, contiguës à leur base, membrane interfémorale plus grande que le corps et embrassant la queue. Ce genre renferme 4 espèces : le *N. thebaicus*, long de 0m,03, qui se trouve dans toute l'Afrique; le *N. hispidus* ou *Campagnol volant*, du Sénégal; le *N. javanicus*, de Java, et le *N. capensis*, de l'île de Pâques.

NYCTÉREUTE (du gr. νυκτερευτής, vigilant), genre de la famille des Canidés, section des Chiens véritables, établi par M. Temminck pour des espèces sauvages peu connues.

NYCTÉRIBIE (du gr. νυκτερίς, et βίος, vie), *Nycteribia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares, tribu des Phthiromyes, renferme plusieurs espèces qui vivent en parasites sur les Chauves-souris.

NYCTICÈBE (du gr. νύξ, nuit, et κῆβος, singe), *Nycticebus*, genre de Quadrumanes, de la famille des Lémuriens, renferme des animaux nocturnes ressemblant aux Loris, dont ils ne diffèrent que par leur museau moins pointu et moins relevé, leur corps épais et ramassé, et leur queue très-courte. Les Nycticèbes vivent d'insectes, de petits oiseaux, de fruits sucrés, etc.; ils sont très-lents et très-indolents. L'espèce principale, le *N. du Bengale*, dit aussi *Loris paresseux*, a 0m,35; son pelage est roux. On distingue en outre le *N. de Java* et le *N. de Ceylan*.

NYCTICÉE, *Nycticeus*, genre de Chauves-souris, de la famille des Vespertilionidés. Espèces principales : le *N. lasiurus*, le *N. bonariensis*, le *N. borbonicus*, etc.

NYCTICORAX (c.-à-d. en gr. *corbeau de nuit*). Ce nom, qui paraît appartenir proprement à la *Hulotte*, a aussi été appliqué à l'*Engoulevent*, et à une espèce de *Héron*, ainsi appelé à cause des croassements lugubres qu'il fait entendre la nuit.

NYCTIPITHÈQUE (c.-à-d. en gr. *singe de nuit*), *Nyctipithecus*, genre de Singes d'Amérique, de la famille des Cébins, section des Sagouins. Ce sont des animaux nocturnes, qu'on appelle aussi *Nocthores*.

NYLGHAUT, espèce d'Antilope. *Voy.* Nilgau.

NYMPHÆA, nom lat. botaniq. du genre *Nénuphar*.

NYMPHALE, *Nymphalis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides : antennes assez longues, en massue, et palpes très-courts; tête étroite; corselet robuste; ailes très-amples, les supérieures sinuées, les inférieures denticulées. Les Nymphales habitent les bois, volent très-haut, se posent volontiers sur la terre humide ou sur le crottin du cheval. Leurs chenilles, vertes et sans taches, dévorent les feuilles des arbres. — Espèces principales : le *N. du peuplier* (*N. populi*), vulg. *grand Sylvain*; le *N. petit Sylvain* (*N. Sibylla*); le *N. grand Mars* (*N. Iris*), le *N. petit Mars* (*N. Ilia*); le *N. Jasius*, vulg. *Pacha à deux queues*, etc.

NYMPHE (du lat. *nympha*), état particulier des insectes pendant leurs métamorphoses et qui est intermédiaire entre l'état de larve et celui d'insecte parfait (*Voy.* Insectes). Dans cet état, les Lépidoptères et les Diptères sont enveloppés par une membrane dure et solide (*Voy.* Chrysalide); les Coléoptères, les Hyménoptères, la plupart des Névroptères et quelques Hémiptères ont les membres distincts et visibles à l'extérieur, mais dans un tel état de gêne qu'ils ne peuvent servir à mouvoir le corps. Enfin la plupart des Hémiptères, quelques Hyménoptères et les Orthoptères n'ont que les ailes à l'état rudimentaire.

NYMPHÉACÉES (du g.-type *Nymphæa*, Nénuphar), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des espèces aquatiques qui se fixent au sol par un rhizome épais et féculent, tantôt globuleux ou pyriforme, tantôt allongé et horizontal, à feuilles alternes, entières, cordiformes ou orbiculées, portées sur de très-longs pétioles; à fleurs très-grandes, solitaires et portées sur de longs pédoncules cylindriques; à fruits indéhiscents et charnus intérieurement. Les Nymphéacées croissent dans les eaux douces tranquilles ou faiblement courantes. — Genres principaux : *Nymphæa* ou Nénuphar, *Nelumbium* ou Lotus, *Victoria*, *Euryale*.

NYMPHÉE (du gr. νυμφαῖον, temple des Nymphes), se dit, en Architecture, d'un lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens il y avait des nymphées, qui servaient ordinairement de bains : c'était le plus souvent une grotte, naturelle ou artificielle, quelquefois un petit temple consacré aux nymphes. L'usage des nymphées est encore assez commun en Italie.

NYMPHÉEN, nom donné par quelques Géologues aux terrains et aux roches dont la formation est due aux eaux douces.

NYMPHIPARES, section de l'ordre des Diptères. *Voy.* Diptères.

NYSA, astéroïde. *Voy.* Planètes.

NYSSA (du gr. νύσσω, piquer), dit aussi *Tupelos*, genre type de la petite famille des *Nyssacées*, voi-

sine des Santalacées, renferme des arbres très-élevés qui croissent dans les marécages de l'Amérique du Nord : feuilles alternes entières ou dentées, lancéolées et terminées par une pointe aiguë ; fleurs axillaires dioïques, les mâles en grappes ou en ombelles, les femelles solitaires et fixées sur des pédoncules. Les fruits ressemblent à des prunes noirâtres d'un goût fade : les oiseaux, les écureuils, etc., en sont très-friands. Le bois est blanc, dur et assez ferme; mais il pourrit promptement.

NYSSON (du gr. νύσσω, piquer), genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs et type de la tribu des Nyssoniens. Les Nyssons sont noirs avec une raie jaune sur le corselet et des pattes fauves. On en trouve aux environs de Paris, notamment sur les fleurs de la carotte. — La tribu des *Nyssoniens* renferme les genres *Astatus*, *Nysson*, *Oxybelus*, *Nitela* et *Pison*.

NYSTAGMIE (du gr. νυσταγμός), mouvement oscillatoire et latéral des yeux ; il est involontaire et se rencontre dans certaines névroses. Il peut provenir de points paralysés de la rétine, ce qui oblige à chercher le point de la vision nette.

O

O, 15e lettre de l'alphabet et la 4e des voyelles. — Comme lettre numérale, o' valait 70 chez les Grecs; 'o, 70,000; ω', 800. Chez les Romains, O valait 11 ; Ō, 11,000. — Dans les abréviations, cette lettre se mettait pour *optimus*, p. ex, dans cette formule D.O.M. (*Deo optimo maximo*). Chez les Irlandais, O' veut dire *fils de*. — En Géographie, O. est l'abréviation d'*ouest* ; S.-O., de *sud-ouest*. — Dans l'anc. Musique, O indique la mesure à 3 temps ; une moitié d'O ou C, la mesure à 2 temps. — En Logique, O désignait la proposition négative particulière. — Sur les monnaies anciennes, O est la marque de la ville de Riom. — En Chimie, O signifie *oxygène ;* Os, *osmium*.

En Liturgie, on appelle les *O de Noël* neuf antiennes que l'Église chante, pendant l'Avent, neuf jours avant Noël; dans le rit romain, il n'y en a que sept. On les appelle ainsi parce que chacune de ces antiennes commence par l'exclamation O : *O sapientia, O Adonaï, O radix*, etc.

OASIS (du gr. ὄασις, αὔασις; orig. égyptienne), se dit, en parlant de l'Afrique et de l'Arabie, de tout endroit arrosé et cultivé au milieu d'un désert aride. *Voy.* Oasis au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OBANG ou OBAN, lingot d'or, au titre de 22 carats, sert de monnaie au Japon. L'obang vaut 89 fr. 98 c.

OBCONIQUE (du préf. latin *ob* indiquant renversement, et de *cône*), se dit, en Histoire naturelle, des parties qui ont la forme d'un cône renversé : la Poire, l'involucre de l'*Anthemis clavata*, les antennes de certains Insectes sont *obconiques*.

OBCORDÉ, OBCORDIFORME (du lat. *ob* et de *cor, cordis*, cœur), se dit, en Botanique, de toute partie qui a la forme d'un *cœur* renversé : les pétales du *Delphinium obcordatum*, les capsules de la Véronique officinale, etc.

OBCURRENT (du lat. *ob*, à l'encontre, et *currens*, qui court), se dit, en Botanique, des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges : c'est ce qu'on observe dans les Convolvulacées.

OBEAU ou OBEL, nom vulgaire du *Peuplier blanc*.

OBÉDIENCE (du lat. *obedientia*), dépendance d'un prêtre ou d'un religieux envers son supérieur spirituel. On appelle *lettre d'obédience* un écrit par lequel un supérieur ecclésiastique donne à son inférieur une mission, le transfère d'un lieu dans un autre, ou l'autorise à dire la messe hors de son diocèse. — Pour les *pays d'obédience, Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OBÈLE (du gr. ὀβελός, broche), signe critique en forme de broche ou de raie transversale, est employé dans les anciens manuscrits pour indiquer une répétition, une surabondance de mots ou une transposition. On distingue : l'*obèle ponctué* (÷ ou -.-), qui indique que l'on doute si l'on doit ôter ou laisser le passage ainsi marqué ; l'*O. surmonté de deux points* (∸), qui indique une transposition; l'*O. et astérisque* (÷*), qui indique un vers déplacé, etc.

OBÉLISQUES (du gr. ὀβελίσκος, aiguille), monuments d'origine égyptienne : ce sont des pyramides quadrangulaires en forme d'aiguille, dont les pans sont couverts d'hiéroglyphes ; la plupart sont monolithes ou d'un seul bloc. Il nous reste de l'antiquité une quarantaine d'obélisques, dont 30 debout. Parmi ces derniers, il y en a 7 en Égypte, 12 à Rome, 2 dans d'autres villes d'Italie, 2 à Constantinople, 2 en France (l'*O. de Louqsor*, à Paris depuis 1836, et l'*O. d'Arles*), et 5 en Angleterre, y compris l'*aiguille de Cléopâtre*. Les obélisques étaient des monuments à la fois historiques et religieux. Ils pouvaient aussi servir de gnomons.

OBÉSITÉ (du lat. *obesitas*), embonpoint excessif, résultant d'une accumulation de graisse dans le tissu cellulaire. La bonne chère, le défaut d'exercice, le sommeil trop prolongé ou pris immédiatement après le repas, l'abus des bains chauds, le séjour habituel dans les lieux remplis d'émanations animales, contribuent, avec la prédisposition naturelle, à développer l'obésité. Outre la gêne qui résulte de cet état, les personnes ainsi surchargées d'embonpoint ont à craindre de graves maladies, entr'autres les calculs biliaires et surtout l'apoplexie. On combat l'obésité par la sobriété, l'exercice, les veilles, et aussi par les purgatifs et les sudorifiques.

OBIER, espèce de Viorne. *Voy.* VIORNE.

OBISIE, *Obisium*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Scorpionides chélifères, renferme des espèces très-petites, qui vivent cachées sous la mousse ou les pierres. L'*Obisie ischnocheles* se trouve dans les bois de Vincennes et de Meudon.

OBIT, OBITUAIRE (du lat. *obitus*, décès). L'*obit* est le service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui est célébré tous les ans, au jour anniversaire de la mort; on appelle spécialement *bout de l'an*, l'obit célébré la première année après la mort du défunt. — Le livre où les fondations d'obit sont inscrites s'appelle *obituaire*. On le confond souvent avec le *nécrologe*, qui désignait, dans les anciens monastères, une liste de moines défunts appartenant à l'abbaye et dont on lisait les noms à l'office. *Voy.* NÉCROLOGE.

OBJECTIF (d'*objet*), se dit, en Optique, de celui des verres d'une lunette ou d'un microscope à plusieurs verres qui est tourné vers l'objet. *Voy.* LUNETTE.

En Philosophie, on distingue dans toute connaissance l'*objet* et le *sujet :* l'*objet* (du lat. *objectum*, ce qui est placé devant nous), est la chose que l'esprit connaît, qu'il se représente ou qu'il pense ; le *sujet* (du lat. *subjectum*, ce qui est placé dessous la pensée, la substance de la pensée) est l'esprit qui connaît, se représente ou pense : par suite, on nomme *objectif*, ce qui appartient à l'objet, ce qui concerne son existence et sa nature ; *subjectif*, ce qui appartient au sujet, de la même manière. — Quand l'esprit a conscience de lui-même, le sujet et l'objet sont identiques ; quand il connaît un autre être, le sujet et l'objet de la pensée sont deux choses différentes.

De là résulte cette question : comment le sujet connaît-il l'objet? comment s'établit entre eux le rapport duquel naît la connaissance? comment passe-t-on du subjectif à l'objectif? Cette question a été traitée spécialement par Kant et ses successeurs. Kant la résout par la séparation de l'être et de la pensée, des *phénomènes* et des *noumènes*, ce qui est le fondement du *criticisme* (*Voy.* NOUMÈNE, CRITICISME); ses successeurs Schelling et Hégel, par l'identité absolue de l'être et de la pensée au sein de l'infini. *Voy.* IDÉALISME.

OBJET (du lat. *objectum*), tout ce qui se présente à la vue et en général tout ce qui affecte les sens. — En Philosophie, il se dit spécialement de tout ce qui est hors de l'âme, par opposition à *sujet*. *Voy.* ci-dessus OBJECTIF.

En Droit, l'*objet*, c.-à-d. une chose qu'on s'oblige à donner, à faire ou ne pas faire, est une condition essentielle de validité pour les conventions et il faut de plus que cet objet soit dans le commerce et suffisamment déterminé (C. civ., art. 1126-30). — *Objet perdu* ou *trouvé*. *Voy.* CHOSE, ÉPAVES, etc.

OBLADE, *Oblada*, genre de Poissons, de la famille des Sparoïdes, très-voisins des *Bogues*. *Voy.* ce mot.

OBLAT (du lat. *oblatus*, offert, consacré). *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OBLATION (du lat. *oblatio*), partie de la messe qui suit immédiatement l'évangile ou le *Credo*, et qui consiste dans l'offrande que le prêtre fait à Dieu du pain destiné au sacrifice, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice.

Dans le Bas-Empire, l'*oblation* à la curie était un moyen de légitimer les enfants nés hors mariage. Le père les faisait entrer au sénat municipal et ils devenaient ainsi responsables du recouvrement de l'impôt; en récompense, ils étaient légitimés.

OBLIGATION (du lat. *obligatio*). En Droit, c'est le lien par lequel nous sommes tenus envers une personne déterminée, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. Cette personne a contre nous un droit personnel. — On distingue plusieurs espèces d'obligations: 1° l'*O. civile*, qui permet au créancier de réclamer ce qui lui est dû et produit les autres effets que nous indiquons ci-après, et l'*O. naturelle*, dont le créancier ne peut exiger l'exécution, mais dont le payement une fois fait ne peut être répété (*Voy.* RÉPÉTITION); 2° l'*O. conjointe*, dans laquelle plusieurs personnes sont créancières ou débitrices, chacune pour leur part, et l'*O. solidaire*, dans laquelle il y a également plusieurs créanciers ou débiteurs, mais où chaque créancier peut demander le tout et chaque débiteur être contraint à payer le tout, de manière toutefois que le payement fait au premier ou par le second, éteint l'obligation; 3° l'*O. divisible*, dont l'objet peut se diviser et être demandé par les divers créanciers ou aux divers débiteurs chacun pour leur part, et l'*O. indivisible*, dont l'objet ne peut se diviser et peut être demandé pour le tout par l'un des créanciers ou à l'un des débiteurs; 4° l'*O. pure et simple*, dont le payement peut être immédiatement exigé; l'*O. à terme*, dont l'exécution est différée jusqu'à une certaine époque ou ne peut être demandée que jusqu'à une certaine époque; l'*O. conditionnelle*, dont l'existence est suspendue jusqu'à l'arrivée d'un certain événement ou qui cessera d'exister à l'arrivée d'un certain événement; 5° l'*O. alternative*, qui a un ou plusieurs objets, et qui s'éteint par la prestation de l'un d'eux au choix du créancier ou du débiteur, et 6° l'*O. facultative*, qui n'a qu'un objet, mais dont le débiteur peut se libérer en en prestant un autre que le créancier ne peut exiger. — Il y a cinq sources d'obligations: le *contrat*, le *quasi-contrat*, le *délit*, le *quasi-délit*, la *loi* (engagements entre propriétaires voisins, obligations des tuteurs et autres administrateurs qui ne peuvent déposer les fonctions à eux déférées). — L'effet des obligations se résume à donner au créancier : 1° le droit principal d'en demander l'exécution; 2° le droit accessoire de demander, à défaut d'exécution et pour préjudice causé, des dommages-intérêts ou le payement de la clause pénale qui aurait été convenue; 3° le droit auxiliaire d'exercer les actions de son débiteur qui néglige de les exercer et de faire révoquer les actes par lui faits en fraude des droits de ses créanciers. — Les obligations s'éteignent par le payement, la novation, la remise volontaire, la compensation, la confusion, la perte de la chose due et la prescription (C. civ., art. 1101-1386). — Voir les *Traités sur les obligations* de Pothier, de Toullier et de M. La Rombière (1857-58).

Le mot *obligation* a encore un autre sens; il désigne : 1° les créances qu'on a contre les personnes morales, telles que l'État ou les villes et contre les sociétés qui ont contracté des emprunts; 2° le titre qui constate cette créance (ainsi on dit: les *obligations de la ville de Paris, du chemin de fer du Nord*, etc.): en ce dernier sens on oppose l'*obligation* à l'*action*. *Voy.* ce dernier mot.

Obligation morale. *Voy.* DEVOIR.

OBLIQUE (du lat. *obliquus*). En Géométrie, on dit qu'une droite est *oblique*, par rapport à une autre droite, ou par rapport à un plan, toutes les fois qu'elle ne lui est pas perpendiculaire. — Dans la Tactique, le mot *oblique* désigne une manœuvre, une marche exécutée à droite ou à gauche d'une ligne de bataille.

En Anatomie, on donne le nom d'*obliques* à plusieurs muscles importants dont l'action s'exerce dans des directions non parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. Tels sont le *Grand oblique* ou *O. externe de l'abdomen*, le *Petit oblique* ou *O. interne de l'abdomen*, les *O. inférieur* et *supérieur de l'œil*, les *O. inférieur* et *supérieur de la tête*.

Sphère oblique. *Voy.* SPHÈRE.

Obliquité de l'écliptique *Voy.* ÉCLIPTIQUE.

OBLITÉRATION (du lat. *obliteratio*), état de ce qui est *oblitéré*, c.-à-d. effacé. Il se dit, en Chirurgie, d'un conduit quelconque lorsque ses parois ont contracté adhérence ensemble, de manière que sa cavité a disparu dans une plus ou moins grande étendue.

OBOLE (du gr. ὀβολός), poids et monnaie des anciens Grecs, était le 6e de la drachme, et valait comme poids, env. 0 gr., 72, et, comme monnaie 0 fr., 16 ou 17 c. — L'obole fut la première monnaie des Grecs. On en attribue la création à Phidon, roi d'Argos, contemporain de Lycurgue. On mettait une obole dans la bouche du défunt, comme pour payer à Caron le prix du passage.

OBOVALE (du préf. *ob* et d'*ovale*), se dit, en Botanique, de toute partie qui a la forme d'un ovale renversé, c.-à-d. qui est plus large à son origine qu'à son extrémité.

OBSÉCRATION (du lat. *obsecratio*), figure de Rhétorique, qui consiste à exprimer un désir, une prière avec supplication et en invoquant tout ce qui peut toucher celui à qui l'on s'adresse. Philoctète (dans Sophocle et dans le *Télémaque* de Fénelon) a souvent recours à cette figure en s'adressant à Néoptolème. — On peut rattacher à cette figure la *déprécation*, qui consiste à employer la prière pour détourner un danger, apaiser la colère, etc. Racine en offre un exemple lorsqu'il fait tomber Aman aux pieds d'Esther (III, 5) :

Par le salut des Juifs, par ces pieds que j'embrasse, etc.

OBSÈQUES (du lat. *obsequiæ*). *Voy.* FUNÉRAILLES.

OBSERVANCE (du lat. *observantia*), se dit, en matière de Religion : 1° de la pratique d'une règle; 2° de communautés religieuses où s'observent certaines règles. On nomme *étroite observance* la partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle dans sa rigueur la plus stricte. *Voy.* OBSERVANCE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OBSERVATION (du lat. *observatio*). 1° En Psychologie, on nomme *observation externe*, les sens, et *observation interne*, la conscience ou sens intime (*Voy.* SENS et CONSCIENCE). — 2° En Logique, l'*observation* est un procédé de la méthode propre aux sciences positives. Elle consiste à considérer et à noter

attentivement les éléments et les caractères d'un objet ou les circonstances d'un phénomène, sans chercher à les produire ni à les modifier, comme le fait l'*expérimentation* (*Voy.* ce mot). C'est ainsi qu'en Astronomie, pour trouver l'ascension droite et la déclinaison d'un astre, on note avec la plus grande précision l'heure où il vient traverser le champ de la lunette méridienne, et, à l'aide du cercle mural, on détermine sa distance angulaire au pôle boréal. L'observation joue un rôle très-important dans les sciences positives, auxquelles elle fournit les matériaux sur lesquelles elles travaillent : « Interprète et ministre de la nature, l'homme, dit Bacon, ne peut la connaître qu'autant qu'il l'a observée. » Mais l'observation ne donne une connaissance claire et complète qu'autant qu'on se livre à un examen approfondi des caractères essentiels des objets ou des conditions déterminantes des phénomènes. Elle exige avant tout une application attentive et patiente, guidée par les règles de l'analyse et de la synthèse. En outre, dans la plupart des cas, elle a besoin d'être aidée par l'emploi d'instruments de précision et par divers procédés subsidiaires qui varient selon la nature de la science, comme le calcul des moyennes, etc. — Consulter Herschel, *Discours sur l'étude de la philosophie naturelle* (1834).

Méthode d'observation. En Logique, on appelle *méthode d'observation* l'ensemble des procédés propres aux *sciences positives* qui se bornent à *contempler* la nature, sans agir sur elle, telles que l'astronomie, la géologie, l'anatomie, etc. Elle diffère de la *méthode expérimentale* par l'absence de l'*expérimentation* (*Voy.* ces mots). En outre la minéralogie, la botanique, la zoologie font un usage tout particulier de la *classification*, qui, à l'aide de la nomenclature, résume ces sciences. La *méthode d'observation* s'emploie aussi dans les *sciences morales* ou *philosophiques*, particulièrement pour la psychologie; mais il y a cette différence fondamentale que, tandis que les sens ne saisissent que des phénomènes, la conscience n'atteint pas seulement les phénomènes intérieurs, mais encore leur sujet et leur cause, l'âme ou le moi. *Voy.* Conscience.

Armée ou *Corps d'observation*, corps de troupes, dont l'importance varie suivant les circonstances, et qui est destiné soit à observer l'ennemi pendant qu'on attaque une de ses places, soit à surveiller les frontières pour prévenir l'attaque d'une puissance dont on suspecte les intentions.

OBSERVATOIRE, établissement destiné aux *observations* astronomiques. On le place ordinairement dans un lieu découvert, d'où l'œil puisse apercevoir les différents points de l'horizon; on ne doit y employer que des instruments d'une extrême précision. Les principaux de ces instruments sont la *lunette méridienne*, le *cercle mural* et la *lunette parallactique* ou *équatorial* (*Voy.* ces mots). C'est par le principal observatoire d'un pays que l'on fait passer son premier méridien. *Voy.* Méridien.

La tour de Bélus à Babylone est le plus ancien observatoire connu : c'est là que les astronomes chaldéens firent leurs principales observations astronomiques. Plus tard, d'autres observatoires furent construits par les Arabes, les Chinois et les Mongols. Les premiers que l'on vit en Europe furent ceux du landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume IV, construit en 1561, et celui d'*Uranienbourg*, élevé en 1576 par Tycho-Brahé dans l'île de Hwen, entre Copenhague et Malmoe. Aujourd'hui, les plus célèbres sont : l'*observatoire de Paris*, construit sous le règne de Louis XIV, de 1664 à 1672, et illustré par les travaux des Cassini, de Picard, de La Hire, de Maraldi, d'Arago et de M. Le Verrier, etc. (*Voy.* Bureau des longitudes); celui de *Greenwich*, près de Londres, célèbre par les observations de Flamsteed, Halley, Bradley, Maskelyne, etc.; ceux de *Brême*, de *Berlin*, de *Gœttingue*, de *Vienne*, de *Poulkova*, près de St-Pétersbourg; de *Stockholm*, d'*Upsal*, d'*Altona*, de *Rome*, de *Naples*, de *Palerme*, de *Madrid*; et hors de l'Europe, de *Cincinnati*, de *Washington* et de *Cambridge* aux États-Unis; du *cap de Bonne-Espérance* en Afrique, et de *Madras* aux Indes orientales. — En France, outre l'observatoire de Paris, on cite encore ceux de Marseille, Toulouse, Lyon, Dijon, Bordeaux, Brest, etc. Indépendamment de l'observatoire officiel, Paris a possédé les observatoires privés de La Caille à l'Institut, de Delisle à l'hôtel Cluny, de Lalande au Collége de France; il possède encore celui de M. Coulvier Gravier au palais du Luxembourg, celui du parc de Montsouris, etc.

OBSESSION. *Voy.* Possession.

OBSIDIENNE (d'*Obsidius*, qui, selon Pline, la signala le premier), substance vitreuse d'origine volcanique, soit ancienne, soit récente. Elle est tantôt translucide, tantôt opaque, noirâtre, verdâtre, rougeâtre, ou blanchâtre. Elle se boursoufle fortement au feu; aussi dans la nature elle passe souvent à la ponce. Sa composition, bien qu'assez variable, rappelle celle des feldspaths (silicates alumineux de potasse, de soude, de chaux, de fer, etc.); aussi quelques variétés renferment des cristaux de feldspath, ce qui les rend porphyroïdes. L'obsidienne raye le verre; les anciens habitants de l'Amérique en faisaient des couteaux, des haches, des miroirs, etc. On la trouve en Auvergne, en Afrique, au Mexique, au Pérou, en Islande, etc.

OBSIDIONAL (du lat. *obsidionalis*), ce qui se rapporte au siége d'une ville : *couronne obsidionale*, *monnaie obsidionale*. *Voy.* Couronne et Monnaie.

OBSTÉTRIQUE (du lat. *obstetrix*, sage-femme), partie de la Médecine qui s'occupe des accouchements. *Voy.* Accouchement.

OBSTRUCTION (du lat. *obstructio*). Ce mot, qui est synonyme d'*engorgement*, a été appliqué, dans le langage vulgaire, à des affections très-différentes, et notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois à la suite des fièvres intermittentes (*Voy.* Hépatite, Splénite et Gateau fébrile). — L'*obstruction intestinale* est un arrêt dans le cours des matières fécales.

OBTURATEUR (du lat. *obturare*, boucher). Les Anatomistes appellent ainsi tous les organes avoisinant le *trou obturateur*, tels que les muscles *obturateurs*, le nerf *obturateur*, l'artère *obturatrice*, etc. — Le *trou obturateur* est le trou ovalaire ou sous-pubien de l'os iliaque.

En Chirurgie, on nomme *obturateur* un instrument composé d'une plaque d'or, d'argent, ou de platine, et destiné à boucher un trou contre nature formé à la voûte du palais.

OBTUS (angle), du lat. *obtusus*. *Voy.* Angle.

OBUS (de l'allem. *Haubitze*), projectile creux et de forme allongée, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe, et, en outre, sans anse et sans culot. On le lance à l'aide d'un mortier monté comme un canon, qu'on nomme *obusier*. On distingue : les *obus de siége*, dont le volume et le poids atteignent quelquefois des proportions énormes, et les *obus de campagne*, qui sont plus petits et plus maniables. On nomme *obus à la Spartelle*, celui qui est chargé de poudre et de balles s'éparpillant quand il éclate; et *obus tête de mort*, celui qui est percé de plusieurs trous par lesquels il vomit des matières d'artifice enflammées. On se sert des obus avec succès contre des masses d'infanterie ou des lignes de cavalerie. Dans les siéges, l'emploi des obus permet d'opérer le bombardement à de grandes distances. Au siége de Paris, en 1870, les Prussiens ont pu, à l'aide des canons Krupp, lancer à plus de 7,000^m des obus pesant plus de 60 kilogr. — L'obus a été employé pour la première fois par les Anglais et les Hollandais. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde (1693).

OBUSIER. *Voy.* Obus.

OBVOLUTÉ (du lat. *obvolutus*), se dit, en Botanique, des rudiments des feuilles pliées en gouttière

par leur face interne et encore renfermées dans le bourgeon.

OC (LANGUE D'), nom donné, dans le moyen âge, à la langue que parlaient les peuples de la France situés au sud de la Loire, qui disaient *oc* pour *oui*. On l'oppose à la langue d'*oïl*. *Voy.* LANGUES.

OCCASE (AMPLITUDE). *Voy.* AMPLITUDE.

OCCASIONNELLES (CAUSES). *Voy.* CAUSE.

OCCIDENT. *Voy.* COUCHANT.

OCCIPITAL, ce qui a rapport à l'*occiput*. On distingue : 1° le *muscle occipital*, qui, avec le frontal, constitue le *muscle occipito-frontal*, muscle large et mince qui recouvre tout le crâne; 2° les *nerfs occipitaux*, branches postérieures de la première et de la seconde paire cervicales; 3° l'*os occipital*, situé à la partie postérieure et inférieure du crâne, et qui présente à sa face postérieure une éminence, la *protubérance occipitale externe*; une ligne saillante, la *crête occipitale externe*; un orifice ovale, le *trou occipital*; à sa face infère, la *protubérance* et la *crête occipitale internes*, etc.; 4° l'*artère occipitale*, branche de la carotide externe; 5° la *veine occipitale*, etc.

OCCIPUT (mot latin formé du préf. *ob*, dans le sens de renversement et de *caput*, tête), partie postérieure inférieure de la tête, s'étend depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital. L'occiput est formé par l'os occipital.

OCCULTATION (du lat. *occultatio*), se dit, en Astronomie, du passage de la lune devant une étoile ou une planète. Les occultations sont de véritables éclipses qui peuvent être calculées comme les autres éclipses. — Les occultations des étoiles ont servi à reconnaître que la lune n'a pas d'atmosphère ou tout au moins que, si elle en a une, elle ne dépasse pas le sommet des montagnes.

OCCULTES (SCIENCES), du lat. *occultus*, caché, secret. *Voy.* ALCHIMIE, ASTROLOGIE, MAGIE, etc.

OCCUPATION (du lat. *occupatio*), acte par lequel on s'empare d'un lieu, d'un bien, etc. L'*occupation* est un des modes d'acquisition de la propriété. 1° D'après le Code civil (art. 714-714), on acquiert par *occupation* les choses qui n'appartiennent à personne ou dont on ne connaît pas le maître, notamment les animaux sauvages qu'on prend à la *chasse* ou à la *pêche*, les *épaves* et les *trésors* (*Voy.* ces mots). 2° D'après le Droit des gens, une île déserte découverte par l'équipage d'un vaisseau, et dont le capitaine prend possession le premier au nom de sa nation, appartient à cette nation par le droit du *premier occupant*; toute nation qui s'empare d'un pays vacant, qui y envoie des colonies, en acquiert la propriété. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

OCÉAN (du lat. *oceanus*). *Voy.* MER.

OCÉANIE (d'océan), genre de Méduses microscopiques, type de la famille des Océanidées et voisines des *Cyanées*. *Voy.* ce mot.

OCELLE (du lat. *ocellus*, dimin. d'*oculus*, œil), se dit, en Zoologie, de toute tache arrondie, dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui la fait ressembler à la prunelle de l'œil. — Par suite, on appelle *ocellé* tout corps marqué de taches imitant la prunelle de l'œil.

OCELOT (nom mexicain), *Felis pardalis*, espèce du genre Chat, particulière à l'Amérique. C'est un joli animal, long d'un mètre non compris la queue; son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous, varié sur la croupe et les flancs de 5 bandes obliques d'un fauve foncé bordé de noir. L'Ocelot est nocturne; il dort tout le jour dans les fourrés qu'il habite, et n'en sort que la nuit pour se livrer à la chasse des oiseaux, des singes, et autres petits mammifères, dont il fait une grande destruction.

OCHAVO (du lat. *octavus*), anc. monnaie de compte dont on se servait en Espagne; elle valait 0 fr. 016.

OCHLOCRATIE (du gr. ὀχλοκρατία), domination de la multitude. C'est l'abus du gouvernement démocratique. Elle a perdu la république d'Athènes, et a rendu possible en France le règne de la Terreur.

OCHNACÉES (du g.-type *Ochna*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux propres aux régions tropicales des deux continents. Ce sont des végétaux très-glabres dans toutes leurs parties, à feuilles alternes simples, munies de stipules; à fleurs jaunes pédonculées, solitaires ou en grappes rameuses. Le fruit se compose de carpelles drupacés uniloculaires, monospermes : ce sont des baies astringentes, du volume d'une cerise. Les Ochnacées renferment un suc aqueux fort amer qui a été quelquefois employé en médecine. La racine du *Gomphia angustifolia* passe pour être anthelminthique. — Principaux genres : *Ochna*, vulg. *Bois de jasmin* (genre-type), *Gomphia* ou *Philomeda*, etc.

OCHRE, substance argileuse. *Voy.* OCRE.

OCHROÏTE. *Voy.* CÉRITE.

OCHROMA, genre de la famille des Bombacées, détaché du genre Bombax pour un arbre de la Jamaïque et des Antilles, l'*O. lagopus*, haut de 8 à 14^{m}, à bois blanc et très-léger, à larges feuilles et à fleurs d'un rouge pâle et laineuses.

OCHTHÈRE (du gr. ὀχθηρός, tuberculeux), *Otthera*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides : corps nu, palpes élargies, antennes couchées, yeux saillants; abdomen ovale déprimé; cuisses très-épaisses, jambes très-arquées. Ces insectes vivent sur les plantes aquatiques. On distingue l'*O. mantis*, d'Europe, et l'*O. empidiformis*, d'Amérique.

OCIMUM ou OCYMUM, plante. *Voy.* BASILIC.

OCOTEA, plante. *Voy.* PÉCHURIN.

OCQUE ou OKE, poids employé en Turquie, dans l'Asie Mineure, en Égypte, etc., vaut à peu près 1 kilogr.,03, et se divise en 2 *rottels* ou 4 *chekys*.

OCRE (du gr. ὠχρά, terre jaune). On désigne sous le nom d'*ocres*, des argiles colorées par le fer oxydé. Elles sont *rouges*, quand il est anhydre; *jaunes*, quand il est hydraté. La plupart sont employées dans la peinture : la *terre de Sienne* notamment est une ocre d'un brun jaunâtre qui devient orangée par calcination; la *terre d'Ombre*, les *terres rouges d'Italie*, le *brun Van Dyck*, le *rouge indien*, etc., sont des variétés d'ocre naturelles ou calcinées. La *sanguine* employée comme crayon est aussi une ocre. — On employait autrefois, en Pharmacie, d'autres variétés d'ocre, connues sous les noms de *bols d'Arménie* ou de *terres sigillées*. — Les ocres forment dans la nature des couches ou des filons; les bols se trouvent dans les roches amygdaloïdes.

Quelquefois on donne le nom d'*ocre* au fer oxydé lui-même dans un certain état moléculaire.

OCRE, monnaie de Suède, qui est la 8e partie du marc d'argent et la 24e du marc de cuivre.

OCTACORDE. *Voy.* LYRE.

OCTAÈDRE (du gr. ὀκτάεδρος). On appelle ainsi, en Géométrie, tout solide à huit faces. — L'octaèdre régulier a pour faces, huit triangles équilatéraux égaux et également inclinés entre eux; a désignant son arête, son volume est donné par la formule

$$V = \frac{a^3\sqrt{2}}{3}.$$

Souvent les minéraux cristallisent en octaèdres, et il existe un octaèdre particulier dans chacun des six systèmes cristallins. L'octaèdre du système cubique est un octaèdre régulier; on l'obtient en modifiant les 8 sommets du cube primitif par 8 facettes identiques, et également inclinées sur les faces qui aboutissent à ces sommets; l'octaèdre du système rectangulaire droit s'obtient en modifiant par des facettes identiques, mais inégalement inclinées sur les faces, les 8 sommets du prisme rectangulaire primitif; celui du système quadratique en modifiant par 8 facettes identiques, soit les 8 sommets, soit les 8 arêtes des bases. Les octaèdres des autres systèmes ne sont pas des formes simples, en ce sens qu'ils ne résultent plus d'une seule espèce de modification. — L'octaèdre du système

hexagonal porte aussi le nom de *rhomboèdre basé*.

OCTAÉTÉRIDE (du gr. ὀκταετηρίς), cycle de *huit ans*, en usage chez les Athéniens. *Voy.* ANNÉE.

OCTANDRIE (du gr. ὀκτώ, huit, et ἀνήρ, ἀνδρός, mâle), 8e classe du système de Linné, comprenant les végétaux à fleurs hermaphrodites ayant 8 étamines. Elle se subdivisait en 4 ordres, appelés d'après le nombre des pistils, *O. monogynie, digynie, trigynie* et *tétragynie*.

OCTANT (du lat. *octans*, huitième). On donne ce nom aux quatre phases de la lune qui se présentent à égale distance des syzygies et des quadratures. — C'est aussi le nom d'un instrument dont les marins se servent à bord pour mesurer jusqu'à 90° les arcs sous-tendus par les angles que font les objets observés : on l'appelle aussi *quart* ou *quartier de reflexion*. *Voy.* SEXTANT.

OCTAVE (du lat. *octavus*, huitième). Dans l'Église catholique, on appelle *octave* l'espace de huit jours consacré au service et à la commémoration d'un saint ou d'une fête solennelle. Le huitième jour, qu'on nomme proprement l'*octave*, l'office est plus solennel que les jours précédents. Noël, Pâques, la Fête-Dieu, la Pentecôte ont leur octave.

En Musique, l'*octave* (le *diapason* des Grecs) est l'intervalle compris entre sept notes d'une gamme ; elle renferme cinq tons et deux demi-tons. L'octave est regardée comme la plus parfaite des consonnances; elle ne peut être altérée. De là, en Harmonie, la règle qui bannit les successions d'octaves parce que leur résultat est faible. En renversant l'octave, c.-à-d. en transportant le grave à l'aigu ou l'aigu au grave, cet intervalle devient l'*unisson*. La 2e, la 3e, la 4e et autres octaves d'une note se nomment les *redoublements* de cette note. On distingue trois espèces d'octaves : l'*O. juste*, l'*O. augmentée* et l'*O. diminuée*. — Petite flûte. *Voy.* OCTAVIN.

En Poésie, on nomme *octave* (*ottava rima*) une stance de *huit* vers. Cette stance est fort usitée en italien : la *Jérusalem délivrée* du Tasse est tout entière écrite en octaves.

OCTAVIN, instrument de musique, à vent, et ainsi nommé parce qu'il sonne l'*octave* de la flûte. Il est aussi appelé *petite flûte* et *piccolo*. *Voy.* FLUTE.

OCTAVO (IN). *Voy.* FORMAT.

OCTIDI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

OCTOBRE (du lat. *october*), 10e mois de l'année dans le calendrier grégorien et le 8e de l'année de Romulus, d'où son nom. Il a 31 jours. Il correspond au 8e signe du zodiaque, le Scorpion. Chez les Romains, le mois d'octobre était consacré à Mars : c'est pour nous le mois des vendanges.

OCTOGONE (du gr. ὀκτώ, huit, et γωνία, angle), polygone de *huit* côtés. — Ouvrage de fortification à huit bastions.

OCTOGYNIE (du gr. ὀκτώ, huit, et γυνή, pistil), un des ordres du système de Linné, comprenait les plantes ayant huit pistils.

OCTOPODES (du gr. ὀκτώ, huit, et πούς, ποδός, pied), sous-ordre de la classe des Mollusques céphalopodes acétabulifères. *Voy.* CÉPHALOPODES.

OCTOPUS, nom lat. scientifique du genre *Poulpe*.

OCTROI (du b.-lat., *auctorium*, d'*auctorare*, autoriser), s'est dit de toute concession ou privilége accordé par le souverain. C'est ainsi que dans l'ancienne monarchie le roi *octroyait* des lettres de grâce, des lettres de noblesse, etc., et qu'en 1814 Louis XVIII *octroya* la charte.

Aujourd'hui, on appelle spécialement *octrois* les droits ou taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf les prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public : ce nom vient de ce qu'autrefois le roi *octroyait* aux villes dont les revenus étaient insuffisants la faculté de lever certains droits sur elles-mêmes. Les droits d'octroi ne peuvent être en général imposés que sur des objets de consommation locale compris dans les catégories suivantes : *boissons* et *liquides, comestibles, combustibles, fourrages*, et *matériaux*. Ils sont déterminés d'après un tarif qui varie suivant l'importance de la population : à cet effet, les communes ont été partagées en 10 classes selon que leur population est au-dessous de 1500, de 4000, de 6000, de 10000. de 15000, de 20000, de 30000, de 50000, de 100000 âmes, ou supérieure à ce dernier chiffre.

L'administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale, de la perception et de l'administration de tous les octrois. Quant aux modes de perception, on distingue : la *régie simple*, qui s'opère sous l'administration immédiate du maire; la *régie intéressée*, qui se fait par un régisseur, lequel s'engage à payer une somme fixe, sauf à partager avec la commune le surplus des produits, s'il y a lieu; le *bail à ferme*, adjudication pure et simple moyennant un prix déterminé; l'*abonnement* avec l'administration des contributions, qui se charge alors de la perception.

L'origine des octrois remonte à l'établissement même du régime municipal. En usage sous l'ancienne monarchie, ils furent supprimés par l'Assemblée constituante (Loi des 19-25 février 1791). Rétablis en principe par la loi du 19 germinal an V (mars 1797), ils furent organisés par différentes lois et ordonnances, notamment par l'ordonn. royale du 9 déc. 1814, et par les lois des 28 avril 1816, 11 juin 1842, 17 mars 1852, 22 juin 1854 et 24 juillet 1867. La question de la suppression ou du maintien des octrois est souvent agitée aujourd'hui, et les opinions sont fort partagées à cet égard. — Consulter : Biret, *Manuel des octrois* (1837); Dareste, *Code des octrois municipaux* (1840); Girard, *Manuel des contributions indirectes et des octrois* (revu par Dareste, 1857), Charpillet, Braff, etc.

OCTYLÈNE ou CAPRILÈNE [C^8H^{16}], hydrocarbure que l'on obtient en traitant l'alcool octylique ou caprilique par des déshydratants tels que le chlorure de zinc, ou en soumettant les huiles fixes à la distillation sèche. C'est un liquide qui bout à 120° et ressemble beaucoup à l'amylène.

OCTYLIQUE (ALCOOL). *Voy.* CAPRILIQUE.

OCULAIRE (du lat. *ocularius*, d'*oculus*, œil), se dit, en Optique, du verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope, qui est du côté de l'œil observateur : on oppose l'*oculaire* à l'*objectif* (*Voy.* LUNETTE). — *Voy.* aussi CLAVECIN, TÉMOIN, etc.

OCULI, le 3e dimanche du Carême, est ainsi nommé du premier mot de l'introït de la messe du jour : *Oculi mei semper*, etc.

OCULINE (du lat. *oculus*, œil), genre de Polypes zoanthaires, renfermant plusieurs espèces de Madrépores à polypier dendroïde, à rameaux lisses, courts et épais, avec des étoiles les unes terminales, les autres latérales et superficielles. Les Oculines vivent dans la Méditerranée et les mers équatoriales.

OCULISTE (du lat. *oculus*), celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux. L'*oculiste* doit être médecin avant tout, afin de saisir les sympathies de l'œil avec les autres organes; il doit être chirurgien, pour savoir choisir les procédés convenables, les modifier selon les occurrences et les complications, et afin surtout de combattre les accidents qui peuvent les suivre. Plusieurs oculistes se sont fait un nom : G. du Villards, Demours, Sanson, Velpeau, Sichel, Desmarres, Leibreich, Graefe, etc. *Voy.* OPHTHALMIE, CATARACTE, FISTULE LACRYMALE, STRABISME, etc.

OCYMUM, nom latin botanique du genre *Basilic*, a formé le mot *Ocymoïdées*, tribu de la famille des Labiées qui a pour type le genre *Ocymum* (Basilic).

OCYPODE (du gr. ὠκύς, rapide, et πούς, ποδός, pied), *Ocypoda*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Catométopes et type de la tribu des *Ocypodiens*. Les Ocypodes sont remarquables par la vélocité de leur course; ils se creusent des trous dans le sable des rivages et y

demeurent enfermés tout l'hiver. L'*O. des sables* (*O. arenaria*), long de 0m,04, se trouve aux Antilles.

OCYPTÈRE (du gr. ὠκύς, et πτερόν, aile), *Ocyptera*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, renferme de petites mouches remarquables par la rapidité de leur vol et qu'on trouve sur les fleurs, en France et en Allemagne. Espèces : *O. bicolor, brassicaria, pictipennis, cylindrica, Boscii, pusilla, reflexa*.

OCYPTERUS, oiseau. *Voy.* LANGRAYEN.

OCYROÉ, nom mythologique, a été appliqué à un genre de Polypes acalèphes, voisin des Béroés et à un genre de Méduses, du groupe des Rhizostomes.

ODACANTHE (du gr. ὀδούς, dent, et ἄκανθα, épine), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques : corselet presque cylindrique ou ovale-tronqué, et plus étroit que la tête. Ces insectes vivent dans les lieux aquatiques et se fixent de préférence sur les joncs. L'*Odacanthe mélanure* se trouve en France.

ODALISQUES (en turc *odalik*), femmes esclaves attachées au service du harem. *Voy.* SÉRAIL.

ODAX, genre de Poissons, de la mer des Indes, famille des Labroïdes, et qui tiennent tout à la fois des Labres et des Scares : mâchoires composées d'une agrégation de petites dents superposées en quinconce et soudées ensemble de chaque côté.

ODE (du gr. ᾠδή, chant). Dans l'origine, *ode* fut synonyme de *poésie lyrique*, et, chez les Grecs, ce mot s'appliquait à tout poëme qui pouvait être chanté. Il se disait également des odes héroïques de Pindare et d'Alcée, des chants érotiques ou bachiques de Sapho et d'Anacréon, des chants guerriers de Tyrtée, des hymnes, des dithyrambes, etc. La poésie, dans tous ces poëmes, s'aidait non-seulement du concours de la musique, mais encore, dans certains cas, de la pompe des chœurs et d'une certaine mise en scène. Chez les Romains, et, depuis, chez les modernes, l'*ode* n'a plus rien de commun avec la musique : c'est un poëme lyrique, de mesure variable, mais ordinairement partagé en stances, et dont le caractère essentiel est la passion. *Voy.* POÉSIE LYRIQUE.

On distingue : l'*ode sacrée* et l'*ode héroïque* (dite aussi *ode pindarique*), qui demandent de l'imagination et de l'enthousiasme, des expressions vives et hardies, parfois sublimes ; l'*ode anacréontique* ou *badine*, dont la délicatesse et la grâce font le principal mérite ; l'*ode philosophique* ou *morale*, qui ne tient guère à l'ode que par la forme et qui devrait plutôt être rangée dans le genre didactique.

Boileau a tracé, dans son *Art poétique* (II, 58-72), les caractères de l'ode ; c'est surtout de l'ode pindarique qu'il a dit :

> Son style impétueux souvent marche au hasard ;
> Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

ODÉON (du gr. ᾠδεῖον). Les anciens appelaient *odéon* un édifice dans lequel les poëtes et les musiciens se faisaient entendre. On cite les deux *odéons* d'Athènes, construits l'un sous Périclès, l'autre aux frais d'Hérode Atticus, et les deux *odéons* construits à Rome par Apollodore et par Domitien.

On a donné ce nom à l'un des théâtres de Paris, construit en 1781 dans le faubourg St-Germain, parce que les opéras et les pièces mêlées de chant devaient former le fond du répertoire. Ce théâtre est devenu le *second Théâtre-Français*.

ODEUR (du lat. *odor*), sensation particulière fournie par le *nerf olfactif*. Il y a deux hypothèses sur les odeurs ; elles proviennent de la volatilisation de particules matérielles extrêmement ténues qui se séparent des corps odorants ; ou bien, elles résultent d'un mouvement vibratoire qui a lieu dans les molécules de ces corps et qui se transmet à un éther ambiant. Boerhaave avait imaginé pour expliquer les odeurs un principe particulier, impondérable, l'*esprit recteur* ou *arome*. — On a essayé bien des classifications des odeurs. Linné les rapportait à 7 types principaux : *O. aromatiques* (œillet), *fragrantes* (lis, jasmin), *ambrosiaques* (ambre, musc), *alliacées* (assa fœtida, ail), *fétides* (valériane, bouc), *vireuses* (œillet d'Inde), *nauséeuses* (courges, concombres); Haller les divisait en *agréables*, *désagréables* et *mixtes* ou *indifférentes*; Lorry, Fourcroy les rangeaient en 5 groupes, etc. — Beaucoup des effets attribués aux odeurs sont dus à l'absorption pulmonaire des vapeurs odorantes : ainsi s'explique l'ivresse des personnes qui passent quelque temps dans des entrepôts de liqueurs, la stupeur chez celles qui recueillent les racines de la jusquiame noire ou les vomissements chez celles qui recueillent l'ellébore blanc. Les maux de tête, les syncopes produites par quelques fleurs odoriférantes doivent être attribués au contraire au retentissement de l'impression olfactive sur les centres nerveux. *Voy.* AROMATE, PARFUM, etc.

ODOMÈTRE. *Voy.* HODOMÈTRE.

ODONTALGIE (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent, et ἄλγος, douleur), vulg. *Mal de dents*, douleur des dents, du caractère le plus aigu et souvent accompagnée de fluxion. Ce mal affecte aussi bien les personnes qui ont les dents saines que celles dont les dents sont plus ou moins cariées : tantôt c'est une inflammation résultant d'une congestion locale, tantôt c'est une névralgie qui a son siége dans les nerfs dentaires. Dans le premier cas, on prescrit les sangsues appliquées sur les gencives et les collutoires émollients. Dans le second, on emploie les lotions opiacées, les purgatifs, le sulfate de quinine : si la névralgie est entretenue par la carie d'une dent, on peut faire plomber cette dent; mais le plus sûr remède est d'en faire opérer l'extraction.

ODONTALGIQUES, ANTI-ODONTALGIQUES, remèdes propres à guérir les maux de dents : ce sont le plus souvent des antispasmodiques, des opiacés, des éthers ou des acides énergiques. On les administre sous forme d'élixirs, de mixtures, d'emplâtres, etc.

ODONTOGNATHE (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent, et γνάθος, mâchoire), *Odontognathus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés, établi pour l'*O. aiguillonné* (*O. mucronatus*), poisson de la Guyane, long de 0m,20 et remarquable par ses os maxillaires dentelés, terminés en longues pointes mobiles. Ce poisson se mange comme la sardine.

ODONTOÏDE (APOPHYSE), partie de la deuxième vertèbre cervicale, a été ainsi appelée parce qu'elle a la forme d'une dent.

ODONTOLITHE (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent, et λίθος, pierre). *Voy.* GLOSSOPÈTRE, TURQUOISE, TARTRE (des dents), etc.

ODONTOTECHNIE (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent, et τέχνη, art). *Voy.* DENTISTE.

ODORAT (du lat. *odoratus*), le sens qui perçoit les odeurs. Son siége est dans le nez et dans les fosses nasales que tapisse une membrane muqueuse, la *pituitaire*, toujours humide et dans laquelle se ramifie à l'infini le *nerf olfactif*. Toute la pituitaire n'est pas impressionnable aux odeurs, mais seulement celle qui revêt la voûte des fosses nasales. La série des actes qui constituent l'action de *flairer*, a pour double but d'augmenter la rapidité du courant d'air, véhicule des odeurs, et de le diriger vers la partie supérieure des fosses nasales. Selon Gratiolet, l'*organe de Jacobson*, tube membraneux et cartilagineux, placé sur le plancher des fosses nasales, aurait des attributions spéciales dans l'olfaction. — Les odeurs peuvent être également perçues, qu'elles viennent de l'extérieur ou de l'intérieur même du corps : s'il paraît en être autrement (haleines d'ail, d'alcool, de phthisie), c'est que la persistance de l'impression finit par la rendre inappréciable.

L'activité de l'odorat paraît être proportionnée à l'étendue de la pituitaire : elle présente une surface bien plus considérable chez les Mammifères et surtout les carnivores, chez les Chiens p. ex., que chez l'Homme. « Pour ceux-ci, dit Buffon, l'odorat est un organe

« universel de sentiment; c'est un œil qui voit les « objets, non-seulement où ils sont, mais même « partout où ils ont été. » Les anciens attribuaient une grande sensibilité olfactive aux Oiseaux : ils racontaient qu'après la bataille de Pharsale, des vautours étaient arrivés d'Asie, attirés par l'odeur des cadavres. Cette opinion est contestée. Chez les Poissons, les fosses nasales sont des cavités terminées en cul-de-sac, ne communiquant pas avec l'arrière-bouche : l'odorat est souvent très-développé. La plupart des Invertébrés sont pourvus de ce sens, souvent à un haut degré; mais le siége en est inconnu.

ODYNÈRE (du gr. ὀδυνηρός, douloureux), *Odynerus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Diploptères, tribu des Euméniens, comprend plusieurs espèces de guêpes qui vivent solitaires; les principales sont : l'*O. à pattes épineuses* (*O. spinipes*); l'*O. de Réaumur* ou *Guêpe des murailles* ; l'*O. rubicole*, etc.

OECODOME (du gr. οἰκόδομος, qui bâtit), *Œcodoma*, insecte Hyménoptère, de la tribu des Formicaires, le même que l'*Atte*. *Voy.* ce mot.

OECOPHORE (du gr. οἰκός, maison, et φορός, qui porte), *Œcophora*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, très-voisin des Teignes, et dont les larves sont très-nuisibles aux céréales.

OECUMÉNIQUE (CONCILE), concile universel. *Voy.* CONCILE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OEDÈME (du gr. οἴδημα, enflure), hydropisie partielle du tissu cellulaire sous-cutané, constituant une tuméfaction diffuse, indolente, sans chaleur ni tension, avec pâleur de la peau, et conservant quelque temps l'empreinte du doigt. L'œdème affecte particulièrement les parties du corps où le tissu cellulaire est lâche, les jambes, les pieds, les mains, les paupières, le scrotum, etc. Si le gonflement est général, il constitue l'*anasarque* (*Voy.* ce mot). Ce gonflement a souvent lieu à la suite de la scarlatine. Les femmes en couches sont sujettes à un œdème des membres inférieurs dit *leucophlegmatie* (*Voy.* PHLEGMATIE). On prescrit contre l'œdème les diurétiques, les laxatifs, les diaphorétiques, les scarifications, etc.

Œdème de la glotte, gonflement de la muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. Cette affection débute par une gêne dans le larynx, qui devient bientôt une véritable douleur; l'inspiration est bruyante et difficile, l'expiration est libre; enfin, après quelques jours, le malade est pris de suffocations violentes et répétées. Cette maladie est souvent mortelle. On la combat par des révulsifs, tels que vésicatoires ou sinapismes aux membres inférieurs, et par les lavements purgatifs ; on emploie aussi les vomitifs et la saignée à la partie antérieure du cou. En cas d'insuccès, on pratique des incisions sur la partie œdématiée avec la pointe d'un bistouri. On a recours à la trachéotomie comme dernière ressource.

OEDÉMÈRE (du gr. οἶδος, grosseur, et μηρός, cuisse), *Œdemera*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres et type de la tribu des *Œdémérites* : antennes longues et filiformes, corps étroit, allongé; cuisses postérieures très-renflées chez les mâles. L'*Œ. bleue*, longue de 0m,008, se trouve sur les fleurs.

OEDICNÈME (du gr. οἶδος, grosseur, et κνήμη, jambe), *Œdicnemus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Charadriadés, forme le passage des Outardes aux Pluviers : pieds longs, grêles, se distinguant par la forme dilatée du haut du tarse et la grosseur de l'articulation moyenne : d'où leur nom. L'*Œ. criard* (*Œ. crepitans*), dit aussi *Grand Pluvier* ou *Courlis de terre*, est un oiseau timide, nocturne, qui se plaît dans les terrains secs, pierreux et sablonneux, et dont la marche très-agile lui a fait aussi donner le nom d'*Arpenteur*. Il vit d'insectes, de limaçons, de lézards, etc. Il est commun dans le midi de l'Europe. — *Voy.* PLUVIER.

OEDILITE, et mieux ŒDÉLITE. *Voy.* MÉSOTYPE.

OEDIPODE (du gr. οἶδος, grosseur, et πούς, ποδός, pied), *Œdipoda*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères sauteurs, famille des Acridiens, renferme des espèces de sauterelles, caractérisées par le renflement du 4e article des tarses. L'*Œ. ensanglantée* et l'*Œ. bimouchetée* sont communes aux environs de Paris, dans les prairies basses et humides.

OEIL (du lat. *oculus*), organe de la vision. Chez l'Homme, l'œil se compose : 1° de parties principales formant le globe oculaire; 2° de parties accessoires (*tutamina oculi*) qui protégent ce globe.

Le globe de l'œil est revêtu extérieurement d'une membrane dure, résistante, inextensible, d'un blanc nacré, de structure fibreuse, qu'on nomme *sclérotique* (vulg. *blanc de l'œil*), et qui est percée en arrière pour le passage du *nerf optique*, et en avant pour l'insertion de la *cornée*, membrane transparente, circulaire, convexe, qui occupe le milieu de la face antérieure du globe. A l'intérieur, la sclérotique est tapissée par une membrane vasculaire, la *choroïde*, enduite sur ses deux faces d'un épais pigmentum noir : celle-ci donne passage en arrière au nerf optique ; en avant, elle se termine vers l'union de la sclérotique à la cornée par un anneau blanchâtre dit *cercle ciliaire*, et offrant un grand nombre de replis nommés *procès ciliaires*. Derrière la cornée se trouve un petit espace rempli par un fluide transparent, l'*humeur aqueuse ;* au milieu de cet espace est l'*iris*, cloison verticale, membraneuse, diversement nuancée suivant les individus, et percée au milieu d'un trou circulaire, la *pupille*, qui se rétrécit ou se dilate à volonté selon l'intensité plus ou moins grande de la lumière : ce trou s'offre sous l'apparence d'une tache arrondie et noire qu'on nomme vulgairement *prunelle ;* l'espace situé en avant et en arrière de l'iris porte le nom de *chambre antérieure* et *postérieure* de l'œil; derrière celle-ci est situé le *cristallin*, corps lenticulaire biconvexe, parfaitement transparent, dont l'axe répond en avant au centre de la pupille et en arrière à celui de la *rétine ;* celle-ci est une membrane molle, pulpeuse, d'un blanc grisâtre, qui est formée par un épanouissement du nerf optique : c'est elle qui reçoit les rayons lumineux; elle est comme une toile sur laquelle vient se tracer l'image des objets. L'*humeur vitrée*, dite aussi *corps vitré* ou *hyaloïde*, remplit le reste du globe oculaire.

Quant aux parties accessoires, ce sont : 1° les *orbites*, cavités osseuses qui contiennent le globe de l'œil; 2° les *sourcils ;* 3° les *paupières* et les *cils* ; 4° les 6 *muscles* propres de l'œil (4 muscles *droits*, et 2 *obliques*); 5° l'*appareil lacrymal*, avec la *conjonctive*, membrane qui *joint* le globe de l'œil aux paupières (*Voy.* ces mots). — Pour le mécanisme de la vision, *Voy.* VISION.

L'œil est sujet à un grand nombre de maladies graves et douloureuses : *ophthalmies*, *cataracte*, *staphylôme*, etc., ainsi qu'à certaines défectuosités qui rendent imparfait l'usage de cet organe, telles que la *myopie*, la *presbytie*, le *strabisme*, l'*héméralopie* et la *nyctalopie* (yeux diurnes et nocturnes), etc. *Voy.* ces mots.

Chez les Mammifères, les yeux sont au nombre de deux comme chez l'Homme, généralement sphériques, de couleur jaune, verte ou brune; dans certaines espèces, la conjonctive prend un développement assez considérable pour former une troisième paupière (*membrane clignotante*); quant à la pupille, elle est ronde, chez les Singes, les Chauves-Souris et les Rongeurs ; transversalement ovale, chez les Solipèdes, les Ruminants, les Baleines et les Dauphins ; ovale de haut en bas, chez les Chats. — Chez les Oiseaux, les yeux sont énormes relativement à la grosseur de la tête; ils ont trois paupières, les deux paupières ordinaires et la *membrane clignotante* formée par un repli de la conjonctive; la pupille est généralement ronde, l'iris plus large et plus contractile que chez les Mammifères. — Chez les Reptiles, l'organe de la vision décroît d'une façon manifeste : tantôt la peau recouvre les yeux (*Proteus anguinus*); tantôt les

paupières semblent manquer (Serpents) ou être remplacées par des bourrelets (Salamandre); l'iris est argentin chez beaucoup de Reptiles, verdâtre dans les Crocodiles, brun doré dans la Grenouille, quelquefois tacheté chez les Serpents. — Chez les Poissons, les yeux sont très-gros, à l'exception des espèces vermiformes; ils sont arrondis en arrière, aplatis en avant; ils n'ont point de paupières ni d'appareil lacrymal; l'iris est étroit, immobile, d'un éclat métallique, la pupille ronde et grande. — Parmi les Articulés, les uns sont dépourvus d'yeux (Helminthes), les autres en ont 1, 2, 3, ou même davantage : la Scolopendre en a 24. Ces yeux sont tantôt *simples*, et on les appelle alors *stemmates* ou *yeux lisses*, tantôt *composés*, c.-à-d. formés par l'agrégation de segments de sphère plus ou moins grands, qui peuvent être immobiles (Insectes), ou mobiles sur des pédicules (Crustacés décapodes). Le nombre de ces facettes est souvent considérable; on en a compté 50 dans les Fourmis, 2,500 dans le Homard, 11,300 dans la Cosse gâte-bois, 12,544 dans les Demoiselles, 25,088 dans les Mordelles : chez tous les Insectes, leur masse est énorme, proportionnellement à la grandeur du corps. — Les Mollusques et les ordres inférieurs manquent d'yeux (Échinodermes, Polypes, Infusoires) : ce n'est que chez les Gastéropodes et les Céphalopodes qu'on en trouve de plus ou moins parfaits.

Œil artificiel. Les yeux artificiels sont en émail : antérieurement, ils affectent la forme de l'œil naturel; ils sont concaves à la face postérieure de manière à s'adapter exactement sur le moignon. Si ce moignon est mobile, il imprime à l'œil artificiel des mouvements analogues à ceux de l'œil et l'illusion peut être complète. Il faut avoir soin de maintenir l'œil artificiel dans un état parfait de propreté.

On nomme vulgairement :

1° En Ornithologie, *Œil blanc*, une espèce de Fauvette; *Œ. de bœuf*, le Roitelet; *Œ. d'or*, le Garrot, variété de Canard; — en Ichthyologie, *Œ. de bœuf*, le Spare aux gros yeux; *Œ. de paon*, le Chétodon ocellé; *Œ. rouge*, un Cyprin; — en Conchyliologie, *Œ. d'Ammon*, *Œ. de bœuf*, *Œ. de vache*, plusieurs Hélices; *Œ. de bouc*, *Œ. de rubis*, plusieurs Patelles; *Œ. de flambe*, *Œ. de Ste-Lucie*, plusieurs Trochus (Sabot); — en Entomologie, *Œ. de jour* et *Œ. de paon*, le Papillon;

2° En Botanique, *Œil* (au pluriel *yeux*), le bourgeon naissant des arbres (*Voy.* Bourgeon); *Œ. de bœuf*, plusieurs Chrysanthèmes, les Buphthalmes et l'*Anthemis tinctoria*; *Œ. de bouc*, le Pyrèthre et le Chrysanthème leucanthème; *Œ. de chat*, le fruit du Bonduc; *Œ. de chèvre*, l'Ægilops; *Œ. de chien*, un Plantain; *Œ. de Christ*, une Aunée; *Œ. de dragon*, le Li-tchi; *Œ. de perdrix*, le Myosotis, l'Adonide d'été, et une Scabieuse; *Œ. de soleil*, la Matricaire commune; *Œ. de vache*, plusieurs Camomilles;

3° En Minéralogie, *Œil de bœuf*, une variété de Labradorite; *Œ. de chat* ou *chatoyant*, une variété de Quartz hyalin (*Voy.* Chatoiement); *Œ. de perdrix*, une variété de Silex gris; *Œ. de poisson* ou *Pierre de lune*, une variété de Feldspath adulaire; *Œ. de serpent*, des dents de poisson pétrifiées qui offrent des cercles concentriques rappelant la forme de l'œil. *Voy.* Crapaudine.

Œil (acceptions diverses). On nomme *œil* certaines ouvertures qui se trouvent dans plusieurs outils et instruments : l'*œil* d'un marteau est le trou par où passe le manche; l'*œil* d'une chèvre, d'une grue, etc., le trou par où passent les câbles. — Les Horlogers nomment *œil du ressort* une fente faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une horloge pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre. — Les Fondeurs appellent *œil* une ouverture située au bas du fourneau, par laquelle la matière fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au-dessous : *fondre par l'œil*, c'est fondre sans boucher ce trou et laisser couler le métal à mesure qu'il fond. — Les Typographes nomment *œil* d'une lettre l'épaisseur d'un caractère d'imprimerie. On distingue les différentes épaisseurs par les termes de *petit œil*, *œil ordinaire*, *œil moyen* et *gros œil*.

Œil-de-bœuf, se dit, en Architecture, de toute ouverture ronde ou ovale destinée à donner du jour. — Dans le palais de Versailles, une salle sans fenêtre qui servait d'antichambre aux appartements du roi, et qui était éclairée par une semblable ouverture, portait le nom d'*Œil-de-bœuf*.

Œil-de-lièvre, disposition vicieuse de l'œil. *Voy.* Lagophthalmie.

OEILLÉ, nom vulgaire de plusieurs poissons appartenant aux genres *Squale*, *Labre*, *Callionyme*, qui offrent des taches semblables à des yeux

C'est aussi le nom de diverses pierres (agates, calcédoines, etc.), susceptibles de poli, qui présentent à leur surface et dans leur cassure des cercles concentriques d'une substance ou d'une couleur différente de la pâte et du fond de la pierre, et rappelant la forme de l'œil.

OEILLÈRE (d'*œil*), petit vase destiné aux bains oculaires, consiste en un petit bassin ovale, de $0^{m},05$ de longueur. — Partie de la têtière du cheval de harnais, est composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux, afin de les garantir des coups de fouet, et d'assujettir les chevaux à regarder en face.

Dents œillères. *Voy.* Dents.

OEILLET, *Dianthus*, genre de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des Silénées, renferme des plantes herbacées, vivaces pour la plupart, à feuilles opposées, linéaires; à tige d'un vert glauque, articulées, et se brisant toujours plus facilement aux nœuds qu'aux autres parties; à fleurs isolées, ou en bouquets : calice tubulé à 5 dents, entouré à sa base de plusieurs écailles imbriquées; 5 pétales, 10 étamines, 2 styles; capsule uniloculaire, polysperme.

Le genre Œillet renferme environ une centaine d'espèces. L'*Œillet commun* (*D. caryophyllus*), dit aussi *Œillet-giroflée* ou *des fleuristes*, est l'espèce la plus répandue dans nos jardins; et celle que les amateurs cultivent le plus ordinairement dans des pots. Tout le monde connaît la forme de ses fleurs et le parfum qu'elles exhalent. La perfection de l'œillet tient moins à la grosseur et aux bigarrures dont il est souvent chargé qu'à la blancheur pure de ses pétales et à la disposition simple et tranchée de ses couleurs, qui ne doivent point se fondre et se nuancer avec le fond. Parmi les nombreuses variétés de cette espèce, on cite l'*Œ. rouge*, dit *Œ. à ratafia*, l'*Œ. blanc pur*, le *blanc tiqueté* ou *jaspé* de rose, de lilas, de violet, de pourpre ou de brun; le *jaune sanguin*, etc. Les plus belles portent, comme les tulipes et les jacinthes, des noms pompeux : le *Jupiter*, l'*Ajax*, l'*Apollon*, l'*Auguste*, le *nonpareil*, le *bâton royal*, la *France triomphante*, etc. — L'*Œ. superbe* (*D. superbus*) offre une tige ramifiée vers le sommet; des feuilles un peu élargies; des fleurs en corymbe, d'un rose pâle, ou tout à fait blanches; pétales découpés jusqu'au milieu de leur largeur, écailles surmontées d'une pointe courte, aiguë. Cette plante croît dans les Pyrénées et les Alpes. — L'*Œ. mignardise* (*D. moschatus* ou *plumarius*) produit une infinité de fleurs roses exhalant une odeur délicieuse : on le cultive pour bordures. On en connaît plusieurs variétés : le *blanc*, le *rose taché de pourpre*, etc.; la plus recherchée est la *mignardise couronnée*, au fond velouté, d'un pourpre plus ou moins foncé. On peut en rapprocher l'*Œ. de Chine* (*D. sinensis*) ou *Mignonnet*, et l'*Œ. à feuilles de pâquerette* (*D. pulcherrimus*), de Chine également. — L'*Œ. barbu* (*D. barbatus*), vulg. *Œ. de poëte*, *Jalousie* et *Fleur d'Arménie*, croît dans le Midi; il n'a point d'odeur, mais ses fleurs, réunies en un faisceau épais, d'un rouge foncé, quelquefois blanches ou piquetées de rouge, produisent un assez bel effet. — L'*Œ. des chartreux* (*D. carthusianorum*) a des tiges simples, droites et grêles; des feuilles étroites, subulées, munies d'une longue gaîne fendue latéralement; des fleurs rouges, réunies sur un petit

faisceau très-serré. Cette plante croît dans les lieux incultes et stériles. — L'*Œ. prolifère* (*D. prolifer*), ou *à la carte*, le plus grand de tous, est ainsi nommé à cause du nombre de ses pétales qui, ne pouvant le plus souvent rester enfermés dans le tube du calice, le fendent pour s'ouvrir un passage : on soutient alors la fleur avec une carte. Cet œillet a peu d'éclat et sa corolle est de peu de durée.

Les œillets se multiplient par graines, par marcottes et par boutures. On peut semer les graines tout le printemps et tout l'été ; les marcottes se font au milieu de l'été ; les boutures se font au printemps, et se mettent en pot au mois de septembre. — Les œillets sont sujets à une maladie appelée *crochet :* c'est un nœud qui se forme sur la tige des marcottes et qui leur fait faire le crochet.

Les Confiseurs font avec des œillets, de l'eau-de-vie et du sucre, une liqueur dite *ratafia d'œillet*. Les Parfumeurs extrayent l'essence de la fleur pour en faire des parfums.

ŒILLET D'INDE, *Tagetes*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme deux espèces, originaires du Mexique : 1° l'*Œ. d'Inde* propr. dit (*T. erecta*), plante herbacée, annuelle, qui ne s'élève guère au-dessus de 0m,30 à 0m,40 ; à tiges peu rameuses, à feuilles ailées, composées de folioles linéaires, dentées et d'un vert très-foncé ; à fleurs radiées, solitaires, répandant une odeur forte et vireuse, mais ayant un certain éclat et produisant beaucoup d'effet dans les plates-bandes : ces fleurs doublent facilement ; leur couleur varie du jaune pur au brun sombre, et souvent ces deux teintes se combinent ensemble ; 2° le *Petit Œ. d'Inde* (*T. patula*), qui ne diffère du précédent que par sa taille.

On nomme vulg. *Œillet de Dieu*, *Œ. des prés*, deux Lychnides; *Œ. de pâques*, le Narcisse des poëtes ; — *Œ. de mer*, les Caryophyllies, polypes du groupe des Astrées.

ŒILLET (d'*œil*), trou de forme circulaire entouré de soie, de fil, de cordonnet, ou même de laiton, que l'on pratique dans les tissus de soie, de toile ou de laine, pour y passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc. — Dans la Marine, on nomme ainsi une sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, pour y passer un cordage.

OEILLETON (d'*œil*), pièce ronde de cuivre que l'on place dans les télescopes à l'extrémité du tuyau des oculaires. Elle est percée d'un trou fort petit, auquel on applique l'œil.

En Agriculture, on donne ce nom aux pousses latérales qui se forment après la floraison au collet des racines des plantes vivaces. On s'en sert quelquefois pour la reproduction des végétaux.

OEILLETTE ou OLIETTE (du lat. *oleum*), nom vulgaire de certains pavots cultivés pour leurs graines, et dont on extrait l'huile dite *huile d'œillette*. *Voy.* PAVOT et HUILE.

OENANTHE (du gr. οἰνάνθη), *Œnanthe*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, renferme des herbes aquatiques, glabres, à ombelles composées, à involucre variable, à fleurs blanches fixées sur de longs pédicelles, qui croissent dans les lieux humides de l'hémisphère boréal; elles sont vénéneuses. Les espèces principales sont : l'*Œ. safranée* (*Œ. crocata*), dont les racines tuberculeuses ont une saveur douceâtre qui n'est point désagréable, mais contiennent un suc lactescent qui prend à l'air une couleur safranée, et qui, lorsqu'on l'avale, produit une chaleur brûlante dans le gosier, des vomissements, des vertiges, des convulsions, et même la mort si l'on n'est point secouru à temps; l'*Œ. fistuleuse* (*Œ. fistulosa*), un peu moins dangereuse que la précédente; elle croît dans les marais et est facile à distinguer par ses tiges creuses, ses pétioles fistuleux et ses fruits d'un vert roussâtre; l'*Œ. pimprenelle* (*Œ. pimpinelloides*), qui paraît n'avoir rien de vénéneux ; l'*Œ. aquatique* (*Phellandrium aquaticum*), dite aussi *Fenouil d'eau*, *Ciguë aquatique*, qui croît dans les sols humides, marécageux : tige fistuleuse, de 1 ou 2m, quelquefois de la grosseur du bras; feuilles grandes, étalées, ailées; fleurs petites et blanches ; elle fleurit en été. On la confond souvent avec le *Céleri sauvage* (*Apium*) à cause de ses feuilles. Cette plante est mortelle pour l'homme et les animaux : cependant ses racines, féculentes et sucrées, peuvent donner de l'alcool.

ŒNANTHE, nom latin scientifique du *Molleux*.

OENANTHIQUE (ACIDE et ÉTHER), du gr. οἶνος, vin, et ἄνθος, fleur. Pelouze et Liebig ont admis qu'il existait dans les vins un éther qui leur donne leur bouquet et qu'ils ont nommé pour cela *éther œnanthique*; cet éther aurait pour formule $[C^7H^{13}(C^2H^5)O^2]$; mais on a mis en doute son existence constante dans les vins, et, suivant Fischer, l'éther œnanthique ne serait qu'un mélange d'acides caprique et caproïque. En tous cas, le bouquet des vins est une chose extrêmement complexe qui ne peut être due à une substance unique. — Quant à l'*acide œnanthique* ou *œnanthylique*, il s'obtient par l'oxydation de l'aldéhyde de même nom. Celle-ci résulte d'ailleurs de l'action des alcalis sur l'huile de ricin.

OENOCARPE (du gr. οἶνος, vin, et καρπός, fruit), *Œnocarpus*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, dont toutes les espèces se trouvent en Amérique.

OENOLINE (du gr. οἶνος, vin), matière colorante des vins rouges, que l'on précipite par l'acétate basique de plomb ; c'est une poudre d'un brun rougeâtre, quand elle est humide; presque noire, quand elle est sèche : cette poudre est presque insoluble dans l'eau; elle est plus soluble dans l'alcool.

OENOLOGIE (du gr. οἶνος, vin, et λόγος, discours), science ou art de faire le vin et de le soigner. On doit à M. le comte Odart un *Traité d'œnologie*. *Voy.* VIN.

OENOMEL (du gr. οἶνος, vin, et μέλι, miel), sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel. *Voy.* HYDROMEL.

OENOMÈTRE (du gr. οἶνος, vin, et μέτρον, mesure), aréomètre servant pour apprécier la concentration du vin ; on l'appelle encore *pèse-moût*, *pèse-vin*. *Voy.* ARÉOMÈTRE.

OENOPHILE (du gr. οἶνος, vin, et φίλος, ami), qui s'occupe de vins, de l'art de les produire, et les soigner. *Voy.* VIN.

OENOTHERA (du gr. οἰνοθήρας), un des noms scientifiques du genre *Onagre*, dont quelques botanistes ont formé le mot *Œnothéracées*, synonyme d'*Onagrariées*. *Voy.* ce mot.

OESOPHAGE (du gr. οἰσοφάγος), conduit musculo-membraneux, de forme cylindrique, qui s'étend de l'extrémité inférieure du pharynx ou gosier, à l'orifice supérieur de l'estomac. Il sert à porter la nourriture à l'estomac. La sensibilité y est peu développée, si ce n'est dans les cas fort rares d'inflammation (*œsophagite*). Cet organe peut être affecté de cancer, de squirrhe et de paralysie.

OESTRE (du gr. οἶστρος), *Œstrus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères et type de la tribu des Œstrides; ils ressemblent à de grosses mouches, mais ils sont beaucoup plus velus. Les Œstres n'ont pas plutôt subi leur dernière métamorphose qu'ils cherchent à s'accoupler. Chaque espèce dépose ses œufs sur un animal particulier : le bœuf, l'âne, le cheval, le renne, le cerf, l'antilope, le chameau, le mouton et le lièvre ont leur œstre spécial. L'espèce la plus commune est l'*Œstre du cheval* (*Œ. equi*), long de 0m,012, de couleur fauve et ferrugineuse. La femelle dépose ses œufs sur les jambes et les épaules des chevaux, qui, en se léchant, transportent les larves dans leur estomac où elles se développent; ces larves descendent ensuite jusqu'à l'anus, et tombent à terre pour subir leurs transformations. — La tribu des *Œstrides* renferme, outre le genre-type, les genres *Cutérèbre*, *Céphénémyie*, *Œdemagène*, *Hypoderme*, *Céphalémyie*, *Colax*, etc.

ŒUF (du lat. *ovum*). Toute espèce animale, sinon tout individu, vient d'un œuf : « *Omne vivum ex ovo*, a dit Harvey. » L'œuf ou élément femelle est formé d'une partie fondamentale, l'*ovule* (*Voy.* ce mot), et de parties accessoires. L'*ovule* présente la même constitution d'un bout à l'autre du règne animal, c.-à-d. trois sphères emboîtées l'une dans l'autre : la plus extérieure (*membrane vitelline*), épaisse, transparente, contient une masse de granulation appelée *vitellus* ; enchâssée dans le vitellus, la seconde sphère (*vésicule germinative* ou *prolifique*) est le centre de formation du germe ; dans l'intérieur de celle-ci est la troisième sphère (*tache germinative de Wagner*). Les parties accessoires, qui doivent servir de nourriture ou de protection à l'ovule, forment la plus grande masse de l'œuf de l'oiseau ou du serpent, ovipares chez lesquels le germe ne se nourrit pas aux dépens de la mère. Ainsi chez l'oiseau, l'ovule, c.-à-d. l'élément essentiel, est constitué par la *cicatricule*, partie plus claire qui s'aperçoit au milieu de la masse du *jaune :* cette cicatricule est entourée de la masse du jaune, élément nutritif et accessoire; celle-ci, des couches d'albumine ou *blanc d'œuf*, de la *membrane coquillère*, enfin de la *coquille* (vulg. *coque*).— L'ovule possède une activité vitale propre, une évolution marquée. Après la ponte, il devient le siége de mouvements intérieurs : une force mystérieuse agite le vitellus; la vésicule germinative, la tache de Wagner disparaissent confondues avec celui-ci; bientôt les mouvements s'accélèrent, et si l'œuf n'est pas fécondé, il se décolore et se décompose ; la vie est terminée. S'il est fécondé au contraire, la vie semble s'éveiller et se régulariser. La masse s'étrangle par de nombreux sillons et prend un aspect framboisé (*fractionnement du vitellus*) ; les sphérules ainsi formées forment bientôt une couche à l'intérieur de la membrane vitelline : c'est le *blastoderme*. Sur un point du blastoderme apparaît l'*aire germinative*, commencement du jeune animal (*Voy.* Embryon). — L'organe dans lequel se produisent les œufs est la glande appelée *ovaire*. L'œuf de la femme n'est connu que depuis 1834 par les travaux de MM. de Baër et Coste. Il a moins de 40 millimètres de diamètre.

Le nombre des œufs que pond une espèce animale augmente ou diminue en raison des dangers qu'ils courent dans leur lieu d'incubation. Les Poissons, qui abandonnent leurs œufs dans l'eau à la merci de toutes les causes de destruction, en pondent des milliers et même des millions. Les Syngnathes, qui les déposent dans une poche protectrice, n'en pondent plus que des centaines : les Raies et les Squales, qui sont souvent vivipares, en pondent seulement quelques dizaines. Les Oiseaux de proie pondent 2 ou 3 œufs; les Mésanges et les Roitelets, de 15 à 20; les Perdrix, au delà. La plupart des Palmipèdes n'ont qu'un œuf; le Canard sauvage cependant en pond de 8 à 18.

Les œufs de la Poule contiennent en moyenne 15g,2 de jaune et 23g,6 de blanc. Le jaune contient une matière grasse phosphorée, de l'albumine, des sels et une variété de fibrine, la *vitelline*. Le blanc est formé d'albumine et d'une matière sulfurée qui noircit l'argenterie en produisant du sulfure d'argent. L'œuf du Vanneau au lieu de devenir opaque par la chaleur devient transparent, d'un vert opalin et si dur qu'on le taille en petits bijoux dans certaines parties de l'Allemagne.

La plus grande partie des œufs pondus par les oiseaux de basse-cour servent à la nourriture de l'homme. Les œufs de poule sont ceux dont la consommation est le plus considérable : on en mange annuellement à Paris près de 200 millions, et plus de 7 milliards dans toute la France. Viennent ensuite ceux de dinde, d'oie, de cane, de pintade, etc. On a imaginé divers moyens de conserver des œufs pour la saison d'hiver, pendant laquelle les poules pondent fort peu : on les met par couches dans le sable, la sciure de bois, la paille hachée ; on les conserve aussi dans des pots de grès bien bouchés et remplis avec de l'eau de chaux. On peut aussi les enduire d'une couche de gomme, de gélatine, d'huile et de cire, etc. — Les œufs servent non-seulement à la nourriture de l'homme, mais encore à une foule d'usages. En Médecine, on emploie le blanc d'œuf dans les collyres, et le jaune fait la base des laits de poule : on en extrait une huile douce, bonne contre les gerçures. Le blanc d'œuf sert à clarifier le vin, les sirops, etc. (*Voy.* Albumine). On peignait autrefois au blanc d'œuf; on s'en sert encore comme de vernis.

Les anciens faisaient naître le monde d'un œuf, ou du moins, l'œuf était chez eux le symbole de la première origine de toutes choses. Les Grecs et les Romains offraient des œufs à leurs divinités, quand ils voulaient se purifier.

Œufs de coq ou *Œ. blancs*, œufs imparfaits qui n'ont pas de jaune et qui ne contiennent que de l'albumine. — C'est aussi le nom vulgaire donné à des œufs trouvés dans les fumiers et les meules de foin, où ils ont été déposés par des couleuvres.

Œufs de Pâques. Autrefois il était d'usage de faire bénir, le samedi saint, une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux; on les teignait en jaune, en violet, et surtout en rouge. On les nommait *œufs de Pâques*, parce qu'on les donnait après la grand'messe de ce jour. Aujourd'hui les œufs de Pâques ne se donnent plus qu'aux enfants : ils sont en sucre et renferment de petits présents.

Œuf électrique, globe de verre, de forme ovoïde, dans lequel sont placées deux tiges de métal. Quand on a fait le vide dans ce globe, on peut produire l'étincelle électrique entre les tiges, et elle présente alors des particularités remarquables : si le vide est aussi parfait que possible, l'électricité remplit de lumière toute la capacité du globe ; si on laisse rentrer un peu d'air, la lumière devient moins diffuse, et elle forme entre les deux tiges des arcs de couleur pourpre; une quantité d'air de plus en plus grande resserre toujours davantage la lumière, jusqu'à ce qu'enfin elle ne puisse passer d'une tige à l'autre qu'en jaillissant sous forme d'étincelles.

En Zoologie, on donne le nom d'*Œuf* au têt de certains Oursins dépouillé de ses baguettes ; d'*Œ. marins*, aux Oursins de nos côtes ; d'*Œ. des druides*, d'*Œ. fossiles*, aux Oursins fossiles ou Échinites ; d'*Œ. de vache* ou *de chamois*, aux bézoards. — En Conchyliologie, on nomme *Œ. de poule* ou *du Japon* l'Ovule ordinaire; *Œ. papyracé*, l'Ovule gibbeuse ; *Œ. de vanneau*, la Bulle ampoule.

En Botanique, on donne le nom d'*Œufs* à plusieurs champignons du genre Agaric.

OEUVRE (du lat. *opera* et *opus*). En Architecture, *œuvre* se prend pour construction, bâtiment, dans les expressions : *gros œuvre*, *hors d'œuvre*, *dans œuvre*, *sous œuvre*, etc.

Dans un navire à flot et chargé, on appelle *œuvres vives* la partie de la carène qui est submergée, et *œuvres mortes* celle qui est hors de l'eau. On appelle *œuvre de marée* le travail de radoub ou de carénage que l'on donne aux vaisseaux à mer basse; *grosses œuvres*, les cabestans, roues de gouvernail, etc.

En termes de Joaillier, *œuvre* se dit du chaton dans lequel une pierre est enchâssée : le *metteur en œuvre* est celui qui monte les pierreries.

Les Alchimistes appelaient *grand œuvre* la pierre philosophale, objet de toutes leurs recherches.

Œuvre se dit aussi de la fabrique d'une paroisse (*Voy.* Fabrique et Banc-d'œuvre), ainsi que de certaines associations charitables.

Chef-d'œuvre. *Voy.* Chef.

Main-d'œuvre. *Voy.* Main.

OFFENSE (du lat. *offensa*). *Voy.* Injure et Outrage. — Toute offense commise publiquement envers la personne du chef de l'État est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 500 à 10,000 fr. (C. pén., art. 86.)

OFFERTOIRE ou offerte, partie de la Messe pen-

dant laquelle le prêtre *offre* à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. — On donne aussi le nom d'*offertoire* à l'antienne qu'on chante pendant ce temps de l'office.

OFFICE (du lat. *officium*). Ce mot, dans son acception la plus générale, implique l'idée de service à rendre selon les lois de la société, et est synonyme de *devoir* (*Voy.* ce mot). — Dans un sens plus restreint, il a reçu des acceptions diverses. Autrefois on nommait *offices de judicature*, ou simplement *offices*, certaines charges avec juridiction, ou bien une dignité avec fonction publique : tels étaient les *offices* de président, de conseiller, de procureur, etc. Les offices étaient *vénaux*, c.-à-d. vendus et aliénés par le roi, ou *non vénaux* (*Voy.* VÉNALITÉ). Les offices vénaux étaient *domaniaux*, c.-à-d. démembrés du domaine du roi, et transmissibles par héritage, comme les greffes et les tabellionages ; ou *casuels*, c.-à-d. s'éteignant à la mort de l'officier pourvu par le roi. L'hérédité ou tout au moins la durée viagère des offices, les distinguait des *charges* qui étaient toujours temporaires. Aujourd'hui encore, on nomme *offices* certaines charges, comme celles des notaires, des avoués, des huissiers, des commissaires-priseurs, etc., qui peuvent, sauf le cas de destitution, présenter leurs successeurs à l'agrément du chef de l'État (Loi du 28 avril 1816, art. 91). — Voir Durand, *Des offices ministériels* (Paris. 1864).

On appelait *Grands offices de la couronne* certaines fonctions honorifiques qui donnaient aux titulaires le droit d'approcher de la personne du roi : tels étaient les *offices* de grand chambellan, de grand chancelier, de grand maître des cérémonies, de connétable, de grand aumônier (Voir A. Favyn, *des Grands offices de la couronne de France*, Paris, 1613). L'Empire eut, outre ses *Grands dignitaires* (*Voy.* ce mot), de *Grands officiers de l'empire* et de *Grands officiers civils de la couronne*. La Restauration ne conserva que ces derniers. — Les *Offices de finance* étaient les places dans lesquelles on avait le maniement des deniers de l'État, à charge d'en rendre compte.

On appelait autrefois *procureur d'office* celui qui remplissait les fonctions du ministère public. — Auj. l'*avocat d'office* est celui que le président d'une cour d'assises ou d'un tribunal correctionnel nomme dans l'intérêt d'un accusé qui n'a pas fait choix d'un défenseur ; le *juge d'office* est celui qui informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge.

En Droit canonique, on donnait autrefois le nom d'*office* à toute charge ecclésiastique qui ne rapportait pas de revenu. On appelait *offices claustraux* ceux qui étaient exercés dans l'intérieur du *cloître*, ou qui du moins étaient censés l'être, comme ceux d'aumônier, de sacristain, d'infirmier, etc. — On donne souvent à l'Inquisition le nom de *Saint-Office*.

L'*Office divin* est le nom qu'on donne aux prières publiques de l'Église. Le mode de célébration de l'office varie chaque jour, selon le degré de solennité de la fête, la grandeur du mystère, etc. On distingue des *offices solennels majeurs*, *solennels mineurs*, *doubles*, *semi-doubles*, *simples*, etc. — L'Église impose à tous les prêtres l'obligation de réciter tous les jours l'office divin ou le bréviaire. *Voy.* LITURGIE.

Dans les grandes maisons, on appelle encore *office* la partie de l'hôtel qui forme le département de la bouche, comme cuisines, garde-manger, etc., et particulièrement la pièce où l'on serre tout ce qui dépend du service de la table.

En Angleterre, *office* est synonyme de bureau, cabinet : le *Foreign office* est le Ministère des affaires étrangères. Ce mot a été transporté chez nous dans le sens d'*agence* : il existe à Paris plusieurs *offices* de publicité, de correspondance, etc.

OFFICIAL (du lat. *officialis*), juge ecclésiastique délégué autrefois par l'évêque pour exercer sa juridiction contentieuse. L'official devait être prêtre, gradué en droit canon, ou du moins licencié en théologie ; il était révocable au gré de l'évêque. Les officiaux connaissaient des matières purement ecclésiastiques, et en particulier des actions en promesse ou en dissolution de mariage. — Les officiaux ne furent institués que vers la fin du XIIIe siècle. Ils eurent de fréquents conflits avec les parlements.

L'*officialité* était le tribunal ecclésiastique présidé par l'*official*. Le ministère public y prenait le nom de *promoteur* et le lieutenant celui de *vice-gérant*. On distinguait jadis les *O. ordinaires*, établies dans la ville épiscopale ; les *O. foraines*, établies hors de cette ville ; et les *O. privilégiées*, dont les appellations étaient portées directement au pape.

OFFICIER. Ce mot désigne en général quiconque possède un *office*, une charge, ou exerce certaines fonctions civiles et militaires : tels étaient autrefois les *Grands officiers de la couronne* (*Voy.* OFFICE ; tels sont aujourd'hui les *O. civils* et les *O. militaires*.

Officiers civils. On appelle ainsi : les *O. de l'état civil*, tels que maires et adjoints ; les *O. de police judiciaire :* juges d'instruction, commissaires généraux de police, officiers de gendarmerie, juges de paix, procureurs et substituts, maires et adjoints, commissaires de police et *officiers de paix* (chargés de veiller au maintien de la tranquillité publique), gardes champêtres et forestiers ; les *O. ministériels :* notaires, avoués, greffiers, huissiers, commissaires priseurs, agents de change, courtiers ; les *O. municipaux*, ou membres des municipalités, etc.

Officiers militaires. Dans l'Armée de terre, on distingue : les *sous-officiers :* caporaux, brigadiers, fourriers, sergents et maréchaux de logis, dits autrefois *bas-officiers*, *officiers à brevet* ou *à baguettes* ; les *officiers* proprement dits : lieutenants et capitaines ; les *O. supérieurs :* chefs de bataillon ou d'escadron, majors, lieutenants-colonels et colonels ; les *O. généraux :* généraux de brigade et de division. — Dans la Marine, les grades sont assimilés à ceux de l'armée de terre (*Voy.* GRADE). On appelle *officiers mariniers* les maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres ; *O. de port*, des capitaines et lieutenants qui font la police des ports et des rades. — On appelle *O. d'administration* les membres de l'intendance militaire, du commissariat de marine, de l'administration des subsistances militaires, etc.

Officiers et *Grands officiers* de la Légion d'honneur. *Voy.* LÉGION D'HONNEUR.

Officiers d'ordonnance. Voy. ORDONNANCE.

Officiers de santé, médecins d'un ordre inférieur, qui pratiquent la médecine sans être pourvus du diplôme de docteur, mais en remplissant certaines conditions d'étude et en exerçant seulement dans certains cas (*Voy.* MÉDECIN). — Dans le langage ordinaire on donne, mais à tort, le nom d'*officiers de santé* aux médecins, chirurgiens et pharmaciens militaires. *Voy.* MÉDECINS MILITAIRES.

OFFICINAL. En Pharmacie, on appelle *préparations officinales* celles qui se trouvent toutes préparées dans l'*officine* des pharmaciens, par opposition aux *préparations magistrales*, qui s'exécutent sur la prescription d'un médecin et pour un usage immédiat. — En Botanique, on donne le nom d'*espèces officinales* aux espèces usitées en médecine.

OFFICINE (du lat. *officina*), se dit et du laboratoire d'un pharmacien, et de tout son établissement. *Voy.* PHARMACIE.

OFFRANDE (du lat. *offerenda*), présent offert à une divinité. Les fruits de la terre, le pain, le vin, l'huile, le sel, ont été chez tous les peuples les plus anciennes offrandes.

L'Église chrétienne a adopté les offrandes, et a consacré pour les recevoir une partie de l'office divin, celle qui porte ce nom. C'est à l'*offrande* qu'on *offre* le pain bénit, ainsi que les présents destinés au curé. Ceux qui vont à l'offrande portent un cierge allumé, qu'ils donnent au prêtre ; l'officiant leur fait baiser la patène.

OFFRES RÉELLES. On appelle ainsi, dans la Pratique, l'offre qui est faite de la somme ou de la chose

due par le débiteur à son créancier. Cette offre doit toujours avoir lieu par le ministère d'un huissier; c'est un mode de libération consacré par la loi et qui tient lieu de payement à l'égard du débiteur. Lorsqu'il s'agit d'une somme d'argent, l'*offre* n'est valable qu'autant qu'il s'agit de la totalité de la somme exigible. Les *offres réelles* ne libèrent le débiteur qu'autant qu'elles sont suivies de consignation, si le créancier refuse de l'accepter (C. civ., art. 1246-47, et 1257-63; C. de proc., art. 812-28). *V.* Consignation.

OGIVE (p. *augive*, du lat. *augere*, augmenter, parce que cet arc est une sorte de contre-fort qui *augmente* la force de la voûte et de l'arêtier). En Architecture, c'est proprement la nervure qui marque les arêtes de l'arc aigu dans le *style ogival* (*Voy.* Gothique), par suite cet arc lui-même: de là les expressions *voûte*, *arcade*, *fenêtre en ogive*. Tandis que l'*arcade romane* est à plein cintre, ou en fer à cheval (style byzantin), ou surbaissée, ou surhaussée, quelquefois trilobée, l'*arcade ogivale* est *obtuse* (en plein cintre brisé), *pointue*, *équilatérale* (à tiers-point), *lancéolée*, *surhaussée*, ou bien, à partir du xve siècle, *surhaussée*, *surboissée*. Il y a aussi l'*arcade ogivale à contre-courbure*, *en talon*, *en doucine*, *en anse de panier* (qu'il ne faut pas confondre avec la baie carrée à angles arrondis en arcs). A partir de la Renaissance, elle fit place à l'arcade surbaissée ou semi-circulaire ou semi-elliptique. — L'ogive paraît devoir son origine à une simple modification du plein cintre, auquel elle se trouve souvent associée, et n'être pas une importation étrangère. On en trouve aussi des exemples dans l'Inde, l'Égypte, l'Asie-mineure et l'Italie.

OGNON. *Voy.* Oignon.

OGNONNET, variété de *Poire* d'été, ainsi nommée parce qu'elle rappelle la forme de l'oignon.

OGOTON, espèce de *Lagomys*. *Voy.* ce mot.

OGRE, ogresse (du lat. *orcus*). On appelle *ogres*, dans les contes de fées, des hommes voraces qui mangent les petits enfants. On a prétendu que la croyance aux ogres a pour origine la terreur qu'inspirèrent au moyen âge les invasions barbares des Hongres ou *Oïgours*, qui buvaient, dit-on, le sang des vaincus, et dont les annales contemporaines ne parlent qu'avec horreur. La forme du mot dans les langues romanes (*orco* en ital., *huerco* en espagn.), ne s'accorde point avec cette opinion.

OIDEMIA, nom latin spécifiq. de la *Macreuse*.

OIDIUM (dimin. fictif du gr. ᾠόν, œuf), état particulier des Champignons du genre *Erysiphe* (*Voy.* ce mot), qu'on a pris quelque temps pour un genre à part. On connaît surtout l'*O. Tuckeri*, qui produit la maladie de la vigne: ce cryptogame étend ses filaments végétatifs comme un lacis, à la surface des grains, enfonce dans l'épiderme de petits filaments latéraux complétant le rôle de suçoirs; et l'épiderme alors, durci et séché, ne peut suivre l'accroissement des tissus sous-jacents; il se rompt et amène la destruction du grain. Le soufrage est le procédé le plus efficace pour se débarrasser de ce parasite. — Une autre sorte d'oïdium, l'*O. albicans*, se développe dans la bouche des enfants, à la seconde période de la maladie appelée *muguet*. *Voy.* ce mot.

OIE, (du b.-lat. *auca*, p. *avica*, oiseau), *Anser*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Lamellirostres (Anatidées), et type de la tribu des Ansérinées. Les Oies se distinguent des Canards par le volume du corps et la forme du bec plus court que la tête, plus étroit en avant qu'en arrière, plus haut que large à sa base. Elles ont le col plus court et plus roide que les Cygnes; elles ont aussi les tarses plus élevés, moins écartés et plus portés en avant, ce qui leur rend la marche plus facile: aussi les voit-on plus souvent se tenir sur terre que dans l'eau. Le *jars*, ou mâle de l'oie, peut suffire à douze femelles. Les oies font leur nid à terre, et y pondent de six à huit œufs, dont l'incubation dure un peu plus d'un mois. Aussitôt sorti de sa coquille, l'*oison* marche et pourvoit à sa nourriture. Ces oiseaux ont la vue bonne, l'ouïe très-fine et une vigilance remarquable: tout le monde connaît l'histoire des *oies du Capitole*. C'est sans doute à ses formes disgracieuses que cet animal doit sa réputation de stupidité, qui n'est point méritée. Les oies vivent très-longtemps; elles se nourrissent de graines et de plantes aquatiques. Leur chair fournit un mets substantiel et savoureux, recherché surtout par le pauvre. On les engraisse spécialement pour leur foie, avec lequel on fait, surtout à Strasbourg et à Toulouse, des pâtés excellents. La fiente de l'oie fournit un bon engrais. La peau, garnie de son duvet, sert à faire des fourrures, des houppes à poudrer, etc. Les plumes moyennes sont recherchées par les plumassiers et les tapissiers. Les grosses plumes de l'aile sont employées pour écrire.

Parmi les espèces, on remarque l'*Oie ordinaire* (*Anus anser*), originaire de l'Europe orientale et souche de nos races domestiques: plumage gris-cendré, mêlé de brun et de blanc; bec jaune et ailes courtes; — l'*Oie sauvage* (*Anser segetum*), qui diffère peu de la précédente: les oies sauvages voyagent par troupes, volant sur deux longues lignes formant un angle aigu; le mâle qui conduit se tient au sommet de l'angle, et va se placer à l'extrémité de l'une des lignes lorsqu'il est fatigué; elles nous arrivent du Nord au mois de novembre; — l'*Oie de neige* (*A. hyperboreus*): corps blanc, rémiges noires, bec rouge; elle habite le pôle nord; — l'*Oie rieuse* (*A. albifrons*), ainsi nommée à cause de son cri, qui a quelque analogie avec le bruit qu'on fait en riant: elle est grise avec le ventre noir et une tache blanche sur le front; — l'*Oie à cravate* (*A. canadensis*), du Nord de l'Amérique; — l'*Oie de montagne* (*A. montanus*), qui est fort grande; — l'*Oie armée*, l'*Oie renard* (*Voy.* Bernache), etc.

Jeu de l'oie, jeu qui se joue avec deux dés sur un carton représentant 63 figures parmi lesquelles les oies sont disposées de 9 en 9; quand on arrive au n° 63, qui est l'*oie royale*, on a gagné la partie. Le joueur qui tombe sur certains numéros portant des figures telles que le *puits* ou la *prison*, est obligé de payer une amende et de rétrograder ou même de recommencer la partie. — Ce jeu paraît fort ancien; on dit même qu'il est renouvelé des Grecs.

Patte d'oie. *Voy.* Patte.

oie, petite constellation de l'hémisphère boréal, située entre la Lyre et l'Aigle, et qui est souvent réunie à celle du Renard sous le nom commun de *Fleuve du Tigre*. *Voy.* Toucan.

Oie de mer ou *Bec d'oie*, nom vulg. du Dauphin.

OIGNON ou ognon (du lat. *unio*, sorte d'oignon), *Allium cepa*, espèce du genre Ail, caractérisée par une hampe s'élevant à plus de 1^{m}, nue, cylindrique, fistuleuse, et renflée dans sa partie inférieure; par des feuilles également fistuleuses et cylindriques; par des fleurs blanches ou rougeâtres en tête arrondie; la graine est longue, d'un vert bleuâtre et anguleuse. La racine, ou *oignon* propr. dit, se compose de plusieurs tuniques charnues rouges ou blanches qui s'emboîtent les unes dans les autres, et dont l'assemblage forme un *bulbe* plus ou moins gros, recouvert d'une pellicule que l'on nomme *pelure*. Toutes les parties de la plante renferment une huile, d'une odeur pénétrante, qui irrite les yeux et fait pleurer; mais cet effet est détruit par la cuisson: l'oignon devient alors douceâtre et même sucré.

L'oignon est beaucoup plus gros et plus doux dans le Midi que dans le Nord: on peut l'y manger cru. Les Égyptiens nourrissaient leurs esclaves avec des oignons crus; on en donnait également aux soldats romains. A l'état cru, l'oignon n'a rien de nuisible pour les individus qui mènent une vie active, ou qui se livrent, surtout pendant les grandes chaleurs, à des travaux pénibles; mais les personnes délicates doivent s'en abstenir. L'oignon cuit devient un aliment aussi agréable que salutaire; il entre comme

assaisonnement dans presque tous nos ragoûts. On distingue l'*Oignon rouge*, dont le bulbe est couvert de tuniques d'un jaune un peu orangé ; l'*O. blanc*, dont les tuniques sont blanches; l'*O. d'Espagne*, dont le bulbe est allongé, et plusieurs autres variétés, parmi lesquelles la plus remarquable est l'*O. d'Égypte* ou *O. vivipare*, qui porte au lieu de fleurs, des bulbes par lesquels il se multiplie.

L'oignon se plaît de préférence dans les terres légères, chaudes, sablonneuses et mêlées de terreau.

Vulgairement, on nomme *oignon* ce que les botanistes appellent *bulbe* (*Voy.* ce mot) : c'est en ce sens qu'on dit : *oignon de lis*, *de jacinthe*, etc. — On appelle *O. de loup* un Potiron ; *O. de mer*, la Scille maritime ; *O. de Strasbourg*, l'Ail fistuleux ; *O. musqué*, la Jacinthe de Montpellier ; *O. sauvage*, le Muscari.

OIGNON. En Médecine, on nomme ainsi une tumeur dure et douloureuse qui vient au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarse, et qui consiste en un gonflement des os eux-mêmes. Le repos, des bains de pieds, des cataplasmes émollients lorsque l'oignon est rouge, chaud, douloureux ; des chaussures larges et molles sont les seuls moyens qu'on ait à y opposer.

OIL (LANGUE D'), nom donné, dans le moyen âge, à la langue que parlaient les peuples de la France habitant au nord de la Loire, vient de ce qu'ils disaient *oil* pour *oui*. On l'oppose à la langue d'*oc*, qu'on parlait au midi. *Voy.* LANGUE.

OILLE (du lat. *olla*) ou *Olla podrida*. *Voy.* ce mot.

OING (du lat. *unguen*), ce qui sert à *oindre*, c.-à-d. à graisser. Ce mot n'est guère usité qu'en parlant du *vieux oing* ou *axonge*. *Voy.* AXONGE.

OINT (participe d'*oindre*, frotter d'huile). Ce mot se dit, dans le style biblique, de toute personne consacrée, parce que l'on se servait d'huile pour sacrer les rois et les grands prêtres. Jésus-Christ est appelé spécialement l'*Oint du Seigneur*. Le nom de *Christ* n'est qu'un mot grec (χριστός) qui veut dire *oint*.

OISEAUX (du b.-lat. *aucellus* p. *avicellus*, dimin. d'*avis*), 2e classe de l'ordre des Vertébrés, renferme des animaux revêtus de *plumes*, et dont les membres antérieurs, ou *ailes*, sont conformés pour le vol. Chez ces animaux, l'appareil de la locomotion réside non-seulement dans les plumes des ailes, mais aussi dans celles de la queue ; en outre, le volume considérable de leurs poumons, la cavité des os et des plumes augmentent la légèreté spécifique du corps et aident encore au vol. Leur bouche est garnie d'un bec corné qui protége les mâchoires ; ils n'ont ni lèvres molles, ni dents apparentes. Les oiseaux sont les seuls animaux chez lesquels on rencontre immédiatement à la division de la trachée-artère un second larynx dans lequel se produit la voix. L'appareil de la digestion se fait remarquer par le triple renflement de l'œsophage : le *jabot*, le *ventricule succenturié* et le *gésier*. Tous les oiseaux sont ovipares et la plupart construisent un nid pour servir de berceau à leurs petits. — La partie de l'Histoire naturelle qui traite des oiseaux prend le nom d'*Ornithologie*. *Voy.* ce mot.

Il existe plusieurs classifications des Oiseaux. Les plus connues sont celles de Linné, de Cuvier, de Blainville et de Vieillot. Linné divisait les Oiseaux en six ordres : 1° *Accipitres*, *Rapaces* ou *Oiseaux de proie* ; 2° *Pics* ; 3° *Palmipèdes* ; 4° *Échassiers* ; 5° *Gallinacés* ; 6° *Passereaux*. Cuvier conserva cette classification en donnant au second ordre le nom de *Grimpeurs*, et en distribuant les familles d'après la forme du bec et des pieds. De Blainville, fondant sa classification sur la variation du sternum, divise les Oiseaux en 9 ordres : 1° *Préhenseurs* ou *Perroquets* ; 2° *Ravisseurs* ou *Oiseaux de proie* ; 3° *Grimpeurs* ; 4° *Passereaux* ; 5° *Pigeons* ; 6° *Gallinacés* ; 7° *Curseurs* ; 8° *Échassiers* ; 9° *Palmipèdes*. Vieillot n'admet que cinq des six ordres de Linné, en confondant celui des Pics avec les Passereaux, sous le nom de *Silvains*. On doit aussi à MM. Temminck, Lesson et Ch. Bonaparte des travaux estimés sur la classification des Oiseaux. Nous avons conservé la classification de Linné modifiée par Cuvier.

On donne des épithètes distinctives aux oiseaux par rapport à leurs mœurs. C'est ainsi qu'on dit *Oiseaux aquatiques*, *O. carnassiers*, *O. chanteurs*, *O. de passage*, *O. de proie*, *O. rameurs*, *O. de rivage*, *O. sédentaires*, *O. terrestres*, *O. de vol*.

En Fauconnerie, on appelait spécialement *Oiseaux* les oiseaux de proie apprivoisés et dressés pour la chasse. On distinguait les *O. nobles*, ou de haut vol, le Faucon, p. ex., et les *O. ignobles* ou *de leurre*, oiseaux de bas vol, comme l'Autour. On appelait *O. de poing*, l'oiseau dressé pour être porté sur le poing ; *O. sor*, l'oiseau qui n'avait pas encore mué ; *O. allongé*, l'oiseau dont les pennes sont bien entières et ont toute la longueur qu'elles doivent avoir ; *O. attrempé*, celui qui n'est ni gras ni maigre ; *O. d'échappe*, un oiseau qu'on a pris tout élevé ; *O. de montée*, un oiseau qui s'élève très-haut.

On nomme vulgairement : *Oiseau arctique*, le Labbe ; *O. béni*, la Sylvie ; *O. bête*, le Bruant ; *O. bleu*, la Poule sultane, un Merle et le Martin-pêcheur ; *O. de bœuf*, le Héron crabier ; *O. de Bohême*, le Jaseur ; *O. à bonnet noir*, la Mésange des marais ; *O. de cadavre*, la Chevêche ; *O. cane*, un Bruant ; *O. des cerises*, le Loriot ; *O. chameau*, l'Autruche ; *O. de cimetière*, le Grimpereau des murailles ; *O. à collier*, un Martin pêcheur ; *O. de combat*, le *Tringa pugnax* ; *O. couronné*, un Tangara, un Touraco ; *O. de Dieu*, l'Oiseau de paradis ; *O. à dos rouge*, un Tangara ; *O. de feu*, un Troupiale ; *O. fou*, la Sittelle de la Jamaïque et le Noddi ; *O. des glaces*, l'Ortolan de neige ; *O. goitreux*, le Pélican blanc ; *O. de guerre*, la Frégate ; *O. jaune*, le Bruant et le Loriot ; *O. des joncs*, un Ortolan ; *O. de Libye*, la Grue cendrée ; *O. lyre*, le Ménure ; *O. de mai*, la Calandre ; *O. de la mort*, l'Effraie ; *O. de Médée*, le Paon ; *O. à miroir*, une Fauvette ; *O. mon père*, le Corbeau chauve ; *O. de neiges*, l'Ortolan des neiges, le Lagopède ; *O. niais*, le Canard siffleur ; *O. noir*, un Tangara ; *O. Notre-Dame*, le Martin-pêcheur ; *O. de Numidie*, la Pintade ; *O. d'or*, le Monaul ou Lophophore ; *O. de Palamède*, la Grue cendrée ; *O. pêcheur*, l'Aigle balbuzard ; *O. pluvial*, le Picvert ; *O. prédicateur*, plusieurs Faucons ; *O. quaker*, l'Albatros ; *O. rhinocéros*, un Calao ; *O. rieur*, le Coucou ; *O. de riz*, un Gros-bec ; *O. roi*, un Gobe-mouche ; *O. royal*, la Grue couronnée ; *O. des savanes*, un Gros-bec ; *O. St-Jean*, un Faucon ; *O. St-Martin*, le Buzard ; *O. St-Pierre*, *O. de tempête*, le Pétrel ; *O. du soleil*, le Caurale, le Grèbe foulque ; *O. tout-bec*, le Toucan, l'Aracari ; *O. trompette*, l'Agami, le Calao ; *O. des tropiques*, le Paille-en-queue ; *O. de Turquie*, le Casse-noix.

OISEAU-MOUCHE, *Orthorhynchus*, *Ornismya*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, tribu des Trochilidés, et très-voisins des Colibris, dont ils ne diffèrent que par leur bec qui est droit, tandis que celui de ces derniers est un peu arqué. Ces charmants petits oiseaux, ainsi nommés à cause de la petitesse de leurs proportions, ont les mœurs et les habitudes des Colibris : comme eux, ils brillent des couleurs les plus riches, les plus vives et les plus variées. On les trouve sous l'équateur, surtout en Amérique. Les plus jolies espèces sont le *Rubis-topaze* (*Trochilus moschitus*), de Cayenne, et le *Huppe-col* (*T. ornatus*). Le plus petit est l'*Oiseau-mouche à ventre gris* (*T. minimus*), qui n'est pas plus gros qu'un bourdon ; il est vert-doré, brun en dessus, gris-blanchâtre en dessous. L'*Oiseau-mouche géant* (*T. gigas*) ne dépasse pas 0m,20. *Voy.* COLIBRI.

OISEAU DE PARADIS OU PARADISIER, *Paradisea*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés, renferme des oiseaux remarquables par la magnificence de leur plumage : chez la plupart, les plumes des flancs, effilées et soyeuses, s'allongent en panaches plus longs que le corps et qui brillent des plus riches reflets ; les dames en ornent leur coiffure. L'Oiseau de paradis est originaire de la Papouasie et des îles voisines : il vit au fond des forêts,

et se nourrit d'insectes et de fruits. Sa voix est aigre et criarde. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite : l'*Oiseau de paradis émeraude* (*P. apoda*), ou *Hirondelle de Ternate*, grand comme une grive, à tête jaune, corps marron, gorge émeraude, panache jaune d'or; le *Manucode* (*P. regia*), grand comme un moineau, marron et blanc, avec l'extrémité du panache verte; le *Magnifique* (*P. magnifica*), marron et vert, avec les ailes jaunes; le *Siflet* (*P. sexsetacea*), gorge vert doré, avec 3 plumes en filet à chaque oreille; l'*Orangé* (*P. aurea*), le *Superbe* (*P. superba*), etc.

On a aussi nommé *Oiseau de paradis* une constellation voisine du pôle austral.

OISELEUR, OISELIER (d'*oiseau*). *L'oiseleur* est celui qui se livre à la chasse des petits oiseaux; qui prépare les gluaux, miroirs, trébuchets, filets et autres piéges; qui fait les cages, volières, cabanes, etc., soit de fil de fer, soit de fil de laiton. *L'oiselier* est proprement celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants; mais le plus souvent les deux professions sont confondues, ainsi que les deux dénominations. — Il existe dans la collection Roret un *Manuel de l'Oiseleur*, par M. J. G. Voir aussi l'*Aviceptologie française*, de Bulliard (1830), et le *Chasseur aux filets*, de Blaze (1839).

Les Oiseliers formaient autrefois à Paris une corporation nombreuse, dépendant de l'administration des Eaux et forêts : ses statuts dataient de 1647.

OISON, jeune oie qui n'a pas encore ses plumes et qui porte encore le duvet. *Voy.* OIE.

OKE, poids turc. *Voy.* OCQUE.

OLACE, *Olax*, genre type de la famille des Olacinées, voisine des Santalacées : ce sont des plantes ligneuses, quelquefois grimpantes, à feuilles simples, alternes, coriaces, persistantes et sans stipules; à fleurs très-petites, axillaires ou terminales. L'espèce principale est l'*O. grimpant* (*O. scandens*), des Indes orientales. — La famille des *Olacinées* se range parmi les végétaux Dicotylédones dialypétales périgynes. Presque tous ses genres appartiennent aux régions intertropicales; les principaux sont les suivants : *Olax*, *Fissilia*, *Icacina*, *Opilia*, etc.

OLDENLANDIE (d'*Oldenland*, naturaliste suédois), *Oldenlandia*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Hédyotidées, renferme plusieurs espèces, notamment l'*Oldenlandie à ombelles* ou *Hedyotis*, plante à racine fibreuse, longue, rougeâtre, d'où l'on extrait une excellente couleur rouge, analogue à la garance : elle sert à teindre les mouchoirs de Madras, de Masulipatnam, etc., les toiles peintes de Bangalore, de Calcutta, les foulards de Patna, etc.

OLEA, nom latin scientifique du genre *Olivier*.

OLÉACÉES (du g.-type *olea*, olivier), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, ordinairement entières et simples, sans stipules; à fleurs verdâtres, jaunes, blanches ou violacées, en grappes ou en panicules, d'une odeur souvent agréable. Les Oléacées sont répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Quelques espèces sont recherchées pour la dureté de leur bois; d'autres, comme le Frêne, fournissent la manne; mais la plus utile est sans contredit l'Olivier. — La famille des Oléacées forme 3 tribus : les *Oléinées*, à fruit charnu (genres, *Olea*, *Chionanthus*, *Ligustrum*), les *Fraxinées*, à fruit sec, ailé, indéhiscent (g. *Fraxinus*), et les *Syringées*, à fruit sec, capsulaire, s'ouvrant en deux valves (g. *Syringa*, *Fontanesia*, etc.).

OLÉAGINEUX (du lat. *oleago*, marc d'huile), synonyme de *huileux*, se dit de tout ce qui contient de l'huile, de tout liquide qui ressemble à l'huile.

OLEANDER (NERIUM). *Voy.* LAURIER-ROSE.

OLEARIA (du lat. *olea*, olivier). Les anciens appelaient ainsi une coquille dont ils se servaient pour puiser de l'huile dans les amphores. On suppose que c'est le *Buccinum olearium* ou le *Turbo olearius*.

OLEASTER, section du genre Olivier, renferme l'*Olivier d'Europe*. *Voy.* OLIVIER.

OLÉATES, sels composés d'une base et d'acide *oléique*. Ils sont pulvérulents, incolores, presque inodores, d'une saveur amère et alcaline. Ils n'existent dans la nature qu'à l'état de sels de glycérine. Les oléates de soude et de potasse forment la base de différents savons; ceux de potasse tombent à l'air en déliquescence et sont employés en grand pour le dégraissage dans la chapellerie.

OLÉCRANE (du gr. ὠλέκρανον), apophyse que présente l'extrémité supérieure de l'os cubitus, et qui devient très-saillante pendant la flexion de l'avant-bras. C'est elle qui constitue ce qu'on appelle le *coude*.

OLÉÈNE, hydrocarbure, produit de la distillation de l'acide métaoléique.

OLÉFIANT (GAZ), du lat. *oleum*, huile; carbure d'hydrogène qui, en agissant sur le chlore, se condense en un liquide oléagineux. *Voy.* ÉTHYLÈNE.

OLÉINE (du lat. *oleum*) ou ÉLAÏNE, un des principes immédiats qui constituent les huiles grasses et les graisses solides, donne, par la saponification, de l'acide oléique et de la glycérine, et se présente sous la forme d'une substance incolore, presque inodore, sans saveur, liquide jusqu'à 3 ou 4 degrés au-dessus de zéro, se figeant au-dessous, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant.

OLÉINÉES, tribu de la famille des *Oléacées*.

OLÉIQUE (ACIDE), acide organique, composé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène [$C^{18}H^{34}O^{2}$] et qui s'obtient par la saponification de l'oléine. Il est incolore et d'une consistance oléagineuse. Il fond à 14°, et se solidifie à 4°. Il est sans odeur et sans goût, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool. Quand il est exposé à l'air, il s'oxyde et *rancit*. Les acides le transforment en un acide isomère solide, l'acide *élaïdique*. L'acide oléique se produit en quantité considérable dans les fabriques de bougies de stéarine. On l'emploie dans les savonneries pour faire les savons d'oléate de soude ou de potasse. — Il a été découvert par M. Chevreul.

OLÉOMÈTRE (du lat. *oleum*, huile, et du gr. μέτρον, mesure), sorte d'aréomètre construit par M. Lefebvre et qui sert à distinguer les diverses huiles, depuis la plus légère (huile de cachalot), jusqu'à la plus lourde (huile de lin).

OLÉO-SACCHARUM (du lat. *oleum*, huile, et *saccharum*, sucre), composition de sucre et d'une huile essentielle broyés ensemble pendant un certain temps : on l'obtient aussi en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange. L'oléo-saccharum sert à aromatiser les liqueurs, surtout les boissons médicamenteuses.

OLÉRACÉ (du lat. *olus*, *oleris*, légume), se dit, en Botanique, des plantes potagères, comme le chou, l'épinard, la mâche, le pourpier, l'ail, etc.

OLFACTIF (du lat. *olfacere*, flairer), se dit de tout ce qui a rapport à l'odorat. Le *nerf olfactif* est un nerf divisé en une quantité de petits filets, qui après avoir pénétré au moyen d'un nombre égal de trous par le sommet des fosses nasales, se distribue dans la partie supérieure et moyenne de la *membrane olfactive* ou *pituitaire*. C'est au moyen de ce nerf qu'a lieu la transmission des impressions produites par les odeurs. *Voy.* ODORAT.

OLFACTION, exercice de l'*odorat*. *Voy.* ce mot.

OLIBAN (*oleum Libani*). *Voy.* ENCENS.

OLIET, nom vulgaire de la *Luzerne lupuline*.

OLIFANT (d'*éléphant*, ivoire), nom du cor d'ivoire que portait le paladin Roland et en général du cor ou cornet dont sonnaient les chevaliers pour appeler et défier l'ennemi.

OLIGARCHIE (du gr. ὀλιγαρχία), gouvernement politique dans lequel le pouvoir est dévolu à un petit nombre d'individus ou à quelques familles puissantes : c'est une aristocratie limitée à quelques privilégiés. Tels furent à Athènes, le gouvernement des Trente tyrans; à Rome, celui des Décemvirs, et, plus tard, les deux Triumvirats; à Venise, celui du conseil des Dix, etc.

OLIGISTE. *Voy.* **Fer oligiste.**

OLIGOCÈNE (ÉTAGE), nom sous lequel certains Géologues, notamment en Allemagne, désignent l'étage marin contemporain de la formation d'eau douce qui comprend dans le bassin de Paris, les calcaires de St-Ouen et le gypse, c.-à-d. la partie supérieure de l'*étage éocène*. *Voy.* ce mot.

OLIGOCLASE, espèce de *Feldspath*. *Voy.* ce mot.

OLIK, OULIK, monnaie d'argent de Turquie, vaut 10 aspres, environ 25 centimes.

OLIM (en lat. *autrefois*), anciens registres du Parlement de Paris. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OLINDE, nom corrompu sous lequel on a longtemps désigné en France les lames d'épée fabriquées à *Solingen* en Allemagne (Westphalie).

OLIVAIRE (du lat. *olivarius*), ce qui ressemble à une *olive*. Les Anatomistes nomment *corps* ou *éminences olivaires* deux protubérances que l'on observe près de l'origine de la moelle épinière, et qui ont la forme d'olives.

Bouton olivaire, extrémité d'un outil arrondi comme une olive : on s'en sert pour polir.

Cautère olivaire. *Voy.* CAUTÈRE.

OLIVE, *Oliva*, fruit de l'Olivier. C'est un fruit charnu, ovale, ayant au centre un noyau dur et ligneux qui renferme une amande. Sa chair, ferme et verte avant la maturité, s'amollit en mûrissant et se couvre d'une pellicule presque noire; c'est alors qu'on le presse pour en extraire l'huile. Les olives que nous mangeons sur nos tables n'ont point atteint leur dernier degré de maturité. Elles ont, au moment où on les récolte, une saveur amère et désagréable qu'on corrige en les faisant macérer dans une eau alcaline. — *L'huile d'olive* est la plus estimée de toutes pour les usages alimentaires et pour la fabrication des savons fins. *Voy.* HUILE et OLIVIER.

En Architecture, on nomme *olives* une espèce d'ornement en forme de grains oblongs et enfilés qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

OLIVE, *Oliva*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, et type de la famille des *Olividées* : coquille cylindrique, à spire courte, dont la bouche étroite en avant et située sur le bord columellaire, présente antérieurement une échrancrure, et postérieurement un canal qui s'étend, en suivant les tours de spire, jusqu'au sommet de la coquille. — Les Olives vivent aujourd'hui dans toutes les mers; on en trouve à l'état fossile dans tous les étages tertiaires.

OLIVÉNITE, Cuivre arséniaté anhydre.

OLIVETTE, *Olivetum*, champ planté en oliviers. — Les Joailliers appellent ainsi des perles fausses, ordinairement blanches, en forme d'*olive*, dont on fait commerce avec les nègres de l'Afrique.

OLIVIER, *Olea*, genre de la famille des Oléacées, type de la tribu des Oléinées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles toujours vertes, ovales, opposées, d'un vert foncé, luisantes en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous; à fleurs analogues à celles des jasmins, mais beaucoup plus petites : elles sont d'un blanc verdâtre, peu apparentes et en petites grappes; à fruit drupacé renfermant un noyau à 2 loges monospermes : ce fruit est l'*olive* (*Voy.* ce mot). Toute l'huile est contenue dans la partie charnue de l'olive; le noyau n'en renferme pas. L'olivier vit très-longtemps. Le bois de cet arbre est dur, veiné, susceptible d'un beau poli : il est bon pour le chauffage. — L'*Olivier commun* (*O. europæa*) dépasse rarement 15ᵐ; il croît très-lentement, mais il dure plus de 2 et 3 siècles. Il se multiplie par graines, par rejetons, par boutures, et même à l'aide de simples lambeaux d'écorce que l'on enterre dans un terrain bien ameubli. Il est sensible à la gelée, surtout quand il est encore jeune. Les coteaux exposés au soleil, les terrains pierreux sont les lieux qui lui conviennent le mieux. On en compte plus de 15 variétés, dont les principales sont celles qui portent les noms vulgaires d'*Oulivière* ou *Laurine*, de *Caïanne*, d'*Amellengue* ou *Plant d'Aix*, de *Corniau*, de *Saurine*, de *Mourette* ou *Négrette*, de *Rougette*, etc. Cet arbre est originaire de l'Asie : on croit qu'il fut introduit en Provence par les Phocéens, fondateurs de Marseille. — Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*O. d'Amérique* (*O. americana*), à feuillage persistant; il croît dans le midi des États-Unis; son bois est excessivement dur; l'*O. odorant* (*O. fragrans*), de la Chine et du Japon, etc.

L'olivier était en très-grande vénération chez les Grecs; ils en avaient fait le symbole de la sagesse, de l'abondance et de la paix, et l'avaient consacré à Minerve. Autrefois on demandait la paix en portant à la main des branches d'olivier.

On nomme vulgairement *Olivier de Bohême*, le Chalef à feuilles étroites; *O. de marais*, une espèce du genre Nyssa; *O. nain*, la Camelée, etc.

OLIVIN ou OLIVINE. *Voy.* PÉRIDOT.

OLLAIRE (du lat. *ollaris*, de *olla*, marmite). On appelle *pierres ollaires* des pierres douces au toucher, et qui se laissent aisément travailler sur le tour. Ce sont des variétés de *serpentine*.

OLLA PODRIDA. Ces mots, qui en espagnol signifient *pot-pourri*, désignent un mets national consistant en une macédoine de plusieurs viandes cuites ensemble. On le nomme aussi *oille*.

OLOFFE, OLOFFÉE. *Voy.* AULOFFE.

OLOGRAPHE (TESTAMENT), du gr. ὁλόγραφος; testament *écrit en entier* de la main du testateur (C. civ., art. 970). *Voy.* TESTAMENT.

OLOR, nom latin du *Cygne domestique*.

OLYMPIADE, espace de 4 ans en usage dans la Grèce ancienne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OLYMPIQUES (JEUX). *Voy.* JEUX.

OLYRA, genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, renferme une douzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale, et qui ont beaucoup d'analogie avec l'Orge.

OMBELLE (du lat. *umbella*, parasol), se dit, en Botanique, d'un mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partent tous d'un même point et arrivent à peu près à la même hauteur, comme les rayons d'un parasol. Cette disposition a fait donner le nom d'*Ombellifères* (*Voy.* ci-après) aux plantes qui la présentent. Les ombelles sont ou simples, ou composées d'*ombellules*. *Voy.* ce mot.

OMBELLIFÈRES, *Umbelliferæ*, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, quelquefois sous-frutescentes; à feuilles alternes, ayant leur pétiole engaînant, rarement simples; à fleurs petites, disposées en *ombelles* simples ou composées : calice à limbe entier ou marqué de 5 petites dents; corolle à 5 pétales, 5 étamines, alternes avec les pétales, 2 styles simples, terminés à leur base par un élargissement glanduleux; ovaire infère, biloculaire. Le fruit est composé de 2 akènes réunis par un axe central. — La famille des Ombellifères renferme un grand nombre d'espèces répandues dans les contrées tempérées et même un peu froides de l'ancien continent. Les unes sont alimentaires (*Céleri*, *Persil*, *Cerfeuil*, *Carotte*, *Panais*, *Aracatcha*, etc.); d'autres aromatiques (*Angélique*, *Anis*, *Coriandre*, *Cumin*, *Fenouil*, etc.); plusieurs fournissent des gommes ou résines employées en médecine (*Galbanum*, *Gomme ammoniaque*, *Assa fœtida*, *Opopanax*); quelques-unes ont des propriétés vireuses ou narcotiques (*Ciguë*). — Les botanistes l'ont partagée en 17 tribus formant 3 grandes sections : 1° les *Orthospermées* (*Hydrocotylées*, *Mulinées*, *Saniculées*, *Amminées*, *Sésélinées*, *Pachypleurées*, *Angélicées*, *Peucédanées*, *Silérinées*, *Cuminées*, *Thapsiées*, *Daucinées*); 2° les *Campylospermées* (*Elæosélinées*, *Caucalinées*, *Scandicinées*, *Smyrnées*); 3° les *Cœlospermées* (*Coriandrées*).

OMBELLULE, ombelle partielle dans une ombelle composée, c.-à-d. dans celle dont chaque pédon-

cule se subdivise en d'autres pédicelles florifères.

OMBILIC (du lat. *umbilicus*), dit aussi *mésomphale* et *nombril*. *Voy.* NOMBRIL et HILE.

OMBILICAL (CORDON). *Voy.* CORDON.

OMBILIQUÉ (d'*ombilic*), se dit de tout organe de toute partie qui offre une dépression à son centre.

OMBRE (du lat. *umbra*). Lorsqu'un corps opaque est exposé aux rayons du soleil ou d'un corps lumineux quelconque, il intercepte une partie de ces rayons et projette sur les objets placés par derrière une trace obscure qu'on appelle son *ombre*. La théorie et le tracé des ombres forment une partie importante de la Géométrie descriptive. — Les *cadrans solaires* et les *gnomons* sont des instruments à l'aide desquels on détermine l'heure par la position de l'*ombre* d'une tige opaque sur un plan matériel (*Voy.* CADRAN SOLAIRE et GNOMON). — Les éclipses de lune ont lieu lorsque l'ombre de la terre se projette sur la lune et la rend invisible. — *Voy.* PÉNOMBRE.

Ombre frangée. *Voy.* APOTHÉOSE.

OMBRE, en Peinture. *Voy.* CLAIR-OBSCUR et PERSPECTIVE.

OMBRE, *Thymallus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Salmonidés, ne renferme qu'une seule espèce, l'*Ombre commune* (*Salmo thymallus*): tête petite, arrondie, parsemée de petits points noirs; corps allongé, gris et bleu sur les côtés, ventre blanc, ainsi que les nageoires pectorales; celles du ventre et de la queue sont rougeâtres; celle du dos est d'un beau violet. La chair de ce poisson est délicate. On le trouve surtout dans la Baltique et la mer du Nord.

Ombre-Chevalier, variété de la Truite, particulière au lac de Genève. *Voy.* TRUITE.

OMBRE (JEU D'), jeu de cartes. *Voy.* HOMBRE.

OMBRE (TERRE D'), terre brune qu'on emploie en peinture et qui se trouve dans l'*Ombrie* (Italie) : c'est une espèce d'ocre. *Voy.* OCRE.

OMBRES. Les anciens appelaient *ombres* (*umbræ*, *simulacra*) cette partie de l'âme des morts qui descendait aux enfers et y conservait toutes les formes des corps terrestres, sans avoir ni chair ni os. — Chez les Romains, ceux qui étaient invités à un repas pouvaient y amener quelques-uns de leurs amis ; ces nouveaux convives s'appelaient *ombres*.

Ombres chinoises, spectacle fantasmagorique. *Voy.* FANTASMAGORIE.

OMBRELLE (de l'ital. *ombrella*). *Voy.* PARASOL.

OMBRELLE, *Umbrella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, famille des Semiphyllidées : coquille mince, déprimée et presque circulaire ; elle couvre imparfaitement l'animal qui est épais, ovalaire avec un pied très-ample et échancré en avant de la bouche. — Principales espèces, l'*O. de l'Inde* ou *Parasol chinois* et l'*O. de Méditerranée*. L'étage suessonien en a fourni une espèce fossile.

OMBRETTE, *Scopus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers hérodiens, voisin de la Cigogne : bec comprimé, mou, courbé à la pointe, mandibule supérieure surmontée d'une arête saillante, narines linéaires. L'espèce type, l'*O. du Sénégal* (*S. umbretta*), a le plumage d'un brun foncé, avec des reflets irisés violets. Le mâle est huppé.

OMBRINE, *Umbrina*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes, ne diffèrent des Sciènes que par un barbillon qu'ils portent sous la symphyse de la mâchoire inférieure. L'espèce type, l'*O. commune* ou *Sciène barbue*, de la Méditerranée, est de couleur jaune-citron, avec des raies sur les côtés ; ventre blanc ; anale rouge, dorsales brunes, ventrales et pectorales noires. Ce poisson atteint $0^m,70$ et pèse de 15 à 16 kilogr. ; sa chair est ferme et délicate.

OMBROMÈTRE (du gr. ὄμβρος, pluie, et μέτρον, mesure). *Voy.* PLUVIOMÈTRE.

OMISSION (du lat. *omissio*). On entend par là, en Droit : 1° l'absence d'une formalité exigée par la loi ; elle peut entraîner la nullité d'un acte ou d'une procédure (C. de proc., art. 1029) ; 2° la décision du conseil de l'ordre par laquelle un avocat cesse d'être porté au tableau ou d'être maintenu au stage jusqu'à ce que la cause de cette mesure ait cessé (ex. : démission volontaire, changement de domicile, etc.).

OMMASTRÈPHE, *Ommastrephes*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères décapodes, famille des Teuthidées et voisin des Calmars : coquille intérieure cornée en forme de flèche, pourvue d'un godet inférieur creux et sans loges aériennes. On en a rencontré de fossiles dans l'étage oxfordien ; ils vivent aujourd'hui dans toutes les mers.

OMNIBUS, mot latin qui signifie *à tous* ou *pour tous*, est passé dans notre langue pour désigner des voitures de transport en commun. Elles sont garnies de banquettes longitudinales, et peuvent généralement contenir 16 personnes à l'intérieur et 14 sur l'impériale. Chacun y peut monter moyennant une modique rétribution qui, à Paris, varie, suivant la place, de 15 à 30 centimes. Les voitures *omnibus* ont paru pour la première fois à Paris en 1828. Un service de voitures en commun avait déjà été établi dans cette ville dès 1672 ; mais après avoir réussi pendant quelques années, il passa de mode et fut abandonné ; la première idée en était due à Pascal, qui la communiqua au duc de Roannès : celui-ci obtint le privilége de l'entreprise. Londres reprit vers 1820 l'idée de Pascal. Nantes eut l'honneur d'en faire la première application en France. — A Paris et à Londres, les omnibus sont établis aujourd'hui sur la plus grande échelle : ceux de Paris ont été organisés successivement par diverses compagnies ; mais en 1855 toutes ces entreprises ont été réunies en une seule, dite *Compagnie générale des omnibus*. Des *omnibus spéciaux* sont attachés au service de toutes les gares de chemin de fer ; les expositions, les courses ont aussi leurs omnibus, enfin l'usage des *omnibus privés* se répand de plus en plus.

OMNIPRÉSENCE DIVINE. *Voy.* IMMENSITÉ.

OMNIUM (génitif plur. du lat. *omnis*, tout), terme de Finances, employé surtout en Angleterre pour désigner l'ensemble des effets publics *de toute nature* que le Gouvernement donne à l'adjudicataire d'un emprunt, en échange des versements qui lui sont faits par cet adjudicataire. L'*omnium* d'un emprunt est sujet à la hausse ou à la baisse, et par conséquent il peut être l'objet de grandes spéculations de bourse.

OMNIVORES (du lat. *omnivorus*, qui mange tout), se dit, en Zoologie, de tous les animaux qui se nourrissent à peu près indifféremment de substances animales ou végétales : l'homme, l'ours, le corbeau, la plupart des animaux domestiques sont dans ce cas.

OMOPHRON, *Scolytus* de Fabricius, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, a pour type l'*O. bordé* (*O. limbatus*), de forme arrondie et de couleur ferrugineuse, qui vit dans le sable humide entre les racines des plantes.

OMOPLATE (du gr. ὠμοπλάτη), vulg. le *plat de l'épaule*, os large, mince et triangulaire situé à la face postérieure du thorax, et formant la partie dorsale des épaules. L'omoplate présente en arrière une éminence transversale (*épine de l'omoplate*) qui se continue en dehors avec l'apophyse *acromion*, laquelle s'articule avec la clavicule ; l'apophyse *coracoïde* termine en dehors le bord supérieur de l'omoplate. *Voy.* ÉPAULE.

OMPHALIER, *Omphalea*, genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Acalyphées, renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants des Antilles et de la Guyane. L'*O. à trois étamines* ou *Noisetier d'Amérique*, est un arbre de près de 15m, à feuilles alternes, éparses, d'un vert pâle ; à fleurs petites, verdâtres, disposées en panicules. Le fruit est une grosse baie pendante, renfermant un noyau dont l'amande a le goût de la noisette, et fournit une huile analogue à celle d'amandes douces. Toutes les parties de la plante, autres que l'amande, sont très-purgatives.

OMPHALOCÈLE (du gr. ὀμφαλός, nombril, et κήλη, tumeur), synon. de *Hernie ombilicale*. *Voy.* Hernie.

OMPHALODE, terme de Botanique. *V.* Épisperme.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE (du gr. ὀμφαλός, nombril, μέσον, milieu, et ἔντερον, intestin), se dit de deux artères et d'une veine qui répandent leurs ramifications sur les parois de la vésicule ombilicale et au moyen desquelles s'établit la circulation de l'embryon à cette vésicule.

OMPHALOSITE (du gr. ὀμφαλός, nombril, et σῖτος, aliment), se dit, en Tératologie, des monstres qui ne peuvent vivre qu'en restant en communication avec la mère.

ONAGGA, espèce du genre Cheval. *Voy.* Dauw.

ONAGRARIÉES ou œnothéracées (du g.-type *Onagre* ou *Œnothera*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des végétaux herbacés, rarement frutescents, à feuilles simples opposées ou éparses, et à fleurs terminales ou axillaires : calice adhérent à l'ovaire, quelquefois prolongé en un tube dont le limbe est partagé en 4, 3, ou 2 segments, pétales en nombre égal, alternant avec ces segments, étamines en nombre égal ou double ; ovaire à loges multiovulées ; le fruit est capsulaire ou indéhiscent. Ces plantes, répandues sur toute la terre, habitent en plus grand nombre les régions tempérées de l'hémisphère boréal, surtout en Amérique. On les cultive dans les jardins. — Genres principaux : *Onagra*, *Epilobium*, *Clarkia*, *Fuchsia*, *Gaura*, *Jussieua*, *Zauschneria*, etc.

ONAGRE (du gr. ὄναγρος), *Onager*, nom que les anciens donnaient à l'Ane sauvage, souche de nos races domestiques, mais qui n'existe plus guère aujourd'hui que dans les déserts de l'Afrique et de l'Asie centrale. *Voy.* Ane.

onagre, *Onagra*, *Œnothera*, genre-type de la famille des Onagrariées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, originaires d'Amérique, à feuilles simples, entières ou dentelées ; à fleurs grandes, jaunes, blanches, rosées, rouges ou violacées. L'espèce type est l'*Onagre bisannuelle* (*O. biennis*), vulg. *Herbe aux ânes*, parce que ses feuilles ressemblent à des oreilles d'âne : sa tige est haute de 1m ; sa racine pivotante, charnue, rougeâtre, est connue sous les noms de *raiponce rouge* et de *jambon du jardinier :* en Allemagne, on la mange avec du sel, du beurre ou du lait : en France, on l'abandonne aux pourceaux. Les fleurs, d'un beau jaune et d'une odeur qui se rapproche de celle des fleurs de l'oranger, ne durent que quelques heures. Cette espèce a été apportée de Virginie en Europe en 1614.

ONCE (du lat. *uncia*). Chez les Romains, le mot *uncia* désignait en général la 12e partie d'un tout quelconque : ainsi c'était la 12e partie de la livre (*libra*), en nos mesures 27 gr., 266 ; la 12e partie de l'arpent (*jugerum*), un peu plus de 2 ares ; la 12e partie du pied (*pes*) ou le pouce, 0m,025, etc.

Dans nos anciennes mesures, l'*once* était une subdivision de la livre. A Paris, elle était le 16e de la livre de Paris (30 gr., 59) ; dans les provinces, elle était tantôt le 16e, tantôt le 12e de la livre (*Voy.* Livre). L'once se décomposait en 8 gros.

Once d'or, monnaie courante dans plusieurs pays : l'once de Naples valait 12 fr., 99 c. ; celle de Sicile, 13 fr., 75 c. A la Havane, l'*once* vaut 92 fr. ; au Mexique, 86 fr. *Voy.* Quadruple.

once (du persan *youz*, selon Quatremère), *Felis uncia*, espèce du genre Chat, très-voisine du Jaguar, avec lequel plusieurs naturalistes l'ont confondue à tort, est caractérisée par une queue plus longue que celle de la Panthère ordinaire, un poil plus long et un pelage blanchâtre marqué de grandes taches noires irrégulières et en anneaux ocellés. On trouve l'once en Asie et en Afrique. En Perse, on l'apprivoise pour faire la chasse aux gazelles.

ONCHETS, jeu d'adresse. *Voy.* Jonchets.

ONCIALE (d'*once*), sorte d'écriture antique dont les caractères avaient originairement une once (ou 12e) de pied de haut, c.-à-d. un pouce, s'employait pour les inscriptions et les épitaphes. — C'est aussi une écriture majuscule qui affecte les contours arrondis, et qui se distingue de la capitale ordinaire par la forme de plusieurs lettres, mais dont les caractères sont loin d'avoir un pouce de haut. Cette écriture commença à être en usage sous les premiers Ptolémées. Tous les manuscrits d'Herculanum qui appartiennent au premier siècle de notre ère sont écrits en *lettres onciales*.

ONCIDIE (du gr. ὄγκος, grosseur), *Oncidium*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées, renferme des plantes parasites, bulbiformes, à feuilles coriaces, planes, triquètres ou cylindriques ; à fleurs grandes, portées sur des hampes radicales et le plus souvent disposées en panicules. Ces plantes croissent soit au pied, soit sur le tronc des arbres, dans les contrées chaudes du globe. On cultive, en serre chaude : l'*O. jolie* (*O. variegatum*), l'*O. papillon* (*O. papilio*), l'*O. de Barker* (*O. Barkeri*), etc.

ONCLE (du lat. *avunculus*). L'*oncle* et la *tante* sont les plus proches parents collatéraux après les frères et les sœurs. Le droit civil les place au troisième degré, avec leurs neveux et nièces (C. civ., art. 738), et le droit canon au deuxième ; le *grand oncle* et la *grand'tante* sont au quatrième degré ; l'*arrière grand oncle* et l'*arrière grand'tante* au cinquième. A défaut d'héritiers directs ou de frères et de sœurs, les oncles et les tantes sont appelés en premier ordre, à raison de la proximité du degré dans la ligne à laquelle ils appartiennent, à la succession de leurs neveux et nièces (art. 753). L'oncle ne peut épouser sa nièce, ni la tante son neveu, sans une dispense (art. 163-64). — On donne le nom d'*oncle* ou *tante à la mode de Bretagne* au cousin germain ou à la cousine germaine du père ou de la mère. Cette dénomination se trouve en effet dans la coutume de Bretagne.

ONCTION (du lat. *unctio*), action d'*oindre* ou d'étendre sur la peau des substances grasses et onctueuses. Employée fréquemment chez les anciens comme moyen hygiénique, notamment par les athlètes, pour rendre les membres plus souples, l'onction n'est guère usitée chez nous que comme agent thérapeutique. Ainsi considérée, l'onction sert à faire pénétrer les médicaments dans la peau par le moyen des vaisseaux absorbants. L'huile d'olive est la base de tous les topiques dont on se sert pour onctions.

On a donné le nom d'*iatraleptes* (*Voy.* Liniment, Iatraleptique) à des médecins qui se bornaient à l'emploi exclusif des onctions et des frictions.

onction. Sous le point de vue religieux, l'*onction* imprime une sorte de caractère sacré aux personnes et aux choses qui ont reçu l'huile sainte : ce terme est même, dans les livres saints, devenu synonyme de *consécration*. Les onctions étaient très-fréquentes chez les Hébreux. Les rois et les grands prêtres étaient *oints* ou sacrés au moyen de l'onction. On oignait même les vases du tabernacle et du temple pour les consacrer au service du Seigneur. L'Église chrétienne a retenu et conservé la plupart de ces usages. *Voy.* Oint, Sacre, Confirmation et Extrême-Onction.

Dans l'Éloquence de la chaire, l'*onction* est ce style qui, dans un discours ou dans un écrit, pénètre doucement le cœur, attendrit l'âme et la porte à la piété : St François de Sales, Fénelon, le P. Avrillon, étaient pleins d'onction.

ONDATRA, *Fiber*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Muridés, intermédiaire entre les Castors et les Campagnols, ne renferme qu'une espèce bien connue, le *Rat musqué du Canada* (*Mus zibeticus*) : cet animal a 0m,35 de long ; il est brun-roux en dessus, cendré clair en dessous ; il exhale une forte odeur de musc. L'Ondatra vit en famille sur le bord des eaux, comme le Castor.

ONDE (du lat. *unda*, flot). En Physique, on appelle *ondes sonores*, *ondes lumineuses*, les ondulations soit de l'air, soit d'un fluide éthéré, que l'on

admet, par analogie avec les ondes de l'eau, pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière. *Voy.* ONDULATION et INTERFÉRENCE.

ONDOIEMENT (d'*onde*), baptême conféré sans les cérémonies qui précèdent et qui suivent d'ordinaire la réception de ce sacrement. L'ondoiement est permis lorsque le nouveau-né est en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église. L'ondoiement peut être fait par tout chrétien ; mais quand il a été fait par une personne dont on ne connaît ni la foi ni l'instruction religieuse, et que rien ne prouve qu'il a été bien fait, le pasteur doit le réitérer.

ONDULATION (d'*onduler*), mouvement oscillatoire qui se transmet dans un liquide ou dans un fluide lorsqu'on opère une pression en un point quelconque de ce liquide ou de ce fluide. C'est par un effet d'ondulation que se produisent les *flots* ou *vagues* de la mer.

Par analogie, on s'est servi du mot *ondulation* pour désigner le mouvement qui s'opère dans l'air ou dans l'éther lors de la production d'un son ou de l'action de la lumière : de là les expressions d'*ondes sonores*, *ondes lumineuses*. — On donne le nom de *système des ondulations* au système qui explique la propagation de la lumière par des vibrations et des ondes lumineuses semblables aux ondes sonores, mettant en mouvement un fluide subtil répandu dans l'espace. *Voy.* LUMIÈRE, SON.

ONDULÉ, se dit, en Botanique, des organes des végétaux dont le bord présente des plis arrondis ou des ondulations. Les feuilles du Chou, de la Mauve crispée, etc., sont *ondulées*.

ONÉIROCRITIE (du gr. ὀνειροκρίτης, interprète de songes), divination par les songes, art d'expliquer les songes. Cet art était en grand honneur chez les anciens, surtout chez les Égyptiens et les Grecs. Un traité d'Artémidore sur cet art (*Onéirocriticon*) est parvenu jusqu'à nous. *Voy.* SONGE.

ONGLADE (d'*ongle*), inflammation de l'enveloppe de l'ongle des doigts ou des orteils, qui accompagne souvent le panaris et qui entraîne la chute de l'ongle.

ONGLÉE. *Voy.* ONGLES.

ONGLES (du lat. *ungula*, dimin. de *unguis*). On comprend sous cette dénomination générale : les *ongles plats* de l'Homme et de certains Singes ; les *griffes* ou *ongles rétractiles* des Carnassiers, les *serres* des Oiseaux de proie et les *sabots* des Jumentés et des Bisulques. — Le Kangourou, plusieurs Singes, et même, dit-on, le Lion, ont un *ongle caudal*.

Chez l'Homme, l'*ongle* est une lame cornée composée : 1° d'une *racine* présentant deux portions, l'une terminée par un bord mince et dentelé et qui s'enfonce dans un pli de la peau appelé *matrice de l'ongle*, l'autre offrant une sorte de croissant blanchâtre, dit *lunule* ; 2° du *corps de l'ongle*, de forme convexe, strié longitudinalement à l'extérieur, adhérant fortement au derme à l'intérieur ; 3° de l'*extrémité de l'ongle*, qui dépasse la pulpe des doigts et qu'on a l'habitude de couper. — On ne s'accorde pas sur la nature des ongles : les uns les regardent comme une couche épaisse et cornée du corps muqueux de la peau ; d'autres, comme le résultat de poils agglutinés ensemble. Ils se composent essentiellement d'albumine et de phosphate de chaux. Leur accroissement se fait par l'addition de couches successives à l'intérieur des couches déjà formées, lesquelles sont insensiblement soulevées et poussées vers l'extrémité de l'ongle. — Les ongles sont sujets à diverses affections plus ou moins graves. Tout le monde a ressenti cet engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts et connu sous le nom d'*onglée* : il faut, dans ce cas, se garder d'exposer subitement ses doigts à une température élevée, et se borner à faire des frictions avec de la neige ou de l'eau froide, jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction. — On appelle *onyxis* ou *ongle incarné* (vulg. *ongle entré dans les chairs*) une lésion très-douloureuse dans laquelle la peau des orteils qui environne les bords de l'ongle s'enflamme et vient à le recouvrir : pendant longtemps, l'avulsion de l'ongle a été le seul remède employé dans ce cas; mais aujourd'hui on évite cette opération douloureuse en refoulant lentement les chairs au moyen de petits rouleaux de charpie et à l'aide de cautérisations méthodiques. Des chaussures trop étroites, ou un ongle mal coupé sont les causes ordinaires de l'onyxis.

ONGLET (dimin. d'*ongle*). Les Relieurs appellent ainsi une bande de papier ou de parchemin, ou le repli d'un feuillet, que l'on coud en reliant au dos d'un livre, d'un atlas, d'un album, etc., pour y coller des estampes, des cartes, ou des cartons, c.-à-d. des feuilles destinées à remplacer une page fautive.

En Botanique, on appelle *onglet* la partie inférieure et ordinairement rétrécie de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale tient à la fleur : les Crucifères, les Caryophyllées, les Malpighiacées ont les pétales *onguiculés*. Les pétales dépourvus d'onglets sont dits *sessiles*.

Onglet, maladie de l'œil. *Voy.* PTÉRYGION.

En Géométrie, on appelle *onglet sphérique* la portion du volume de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles aboutissant à un même diamètre et le fuseau qu'ils déterminent à la surface de la sphère. — L'*onglet cylindrique* est la portion du volume d'un cylindre droit à base circulaire comprise entre deux plans passant par l'axe, les deux bases et la surface convexe du cylindre.

Dans les Arts, on nomme ainsi l'extrémité d'une planche, d'une moulure qui forme un angle de 45 degrés, au lieu d'être terminée à angle droit. — On appelle *boîte à onglet* un instrument qui sert aux encadreurs et à tous ceux qui doivent couper souvent des baguettes, pour faire la coupe d'onglet sans avoir besoin de la tracer.

ONGLETTE, espèce de petit burin plat dont se servent les graveurs en relief et en creux, ainsi que les serruriers.

ONGLON. *Voy.* SABOT.

ONGUENT (du lat. *unguentum*), médicament externe, composé de corps gras (graisse, cire, huile), d'une consistance molle, analogue à celle de l'axonge, et qui se liquéfie à la chaleur de la peau. On applique le plus ordinairement les onguents sur les plaies et les ulcères, et on les emploie alors, soit comme suppuratifs (*O. basilicum, O. épispastique, O. de la mère*), soit comme dessiccatifs (*O. blanc de Rhazès, O. de pompholix*), soit comme calmants (*O. populéum*), soit enfin comme excitants et styptiques (*O. égyptiac*). Ils sont employés en frictions sur les surfaces cutanées, lorsqu'ils contiennent des substances qui doivent être absorbées (*O. gris, O. mercuriel*).

Onguent gris, mélange de 1 p. d'onguent mercuriel et de 3 p. d'axonge : on l'emploie particulièrement contre la vermine.

Onguent mercuriel ou *napolitain*, mélanges à parties égales d'axonge et de mercure que l'on triture jusqu'à extinction du métal : on l'emploie en frictions dans les affections syphilitiques.

Onguent de la mère ou *O. brun*, onguent inventé par la mère Thècle, sœur de Racine, et qui est composé d'axonge, de beurre, de suif, de litharge porphyrisée, de cire jaune, d'huile à brûler et de poix noire.

Pour les autres, *Voy.* le mot qui suit ONGUENT.

ONGUICULÉ (du lat. *unguiculatus*), se dit : en Botanique, des pétales qui sont munis d'un grand onglet, et, en Zoologie, des Mammifères dont les ongles n'enveloppent que l'extrémité des doigts.

ONGULÉ (du lat. *ungulatus*), se dit d'un Mammifère dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots, ou onglons : tels sont les chevaux, les éléphants, et en général les Jumentés et les Bisulques. *Voy.* SABOT et HERBIVORES.

ONISCIE, *Oniscia*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cassidées et voisins des Casques, dont ils se distinguent en ce que leur labre ne présente qu'un seul

bourrelet, et que leur canal antérieur est court, tordu et non tubuleux. — Les Oniscies ont des représentants fossiles dans l'étage falunien; ils vivent aujourd'hui dans les mers chaudes.

ONISCUS, nom latin scientifique du genre *Cloporte*. *Voy.* ce mot.

ONITE (du gr. ὀνίς, fumier d'âne), *Onitis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi aux dépens du genre Bousier. Les Onites se trouvent dans les pays chauds; on en rencontre dans le midi de la France. Elles séjournent, comme les Bousiers, dans les fientes des animaux.

ONOCROTALUS, nom lat. scientifique du *Pélican*.

ONOMASTICON (du gr. ὀνομαστικόν), ouvrage qui a pour objet de fixer le sens et l'emploi des mots. Tel est, chez les anciens, l'*Onomasticon* grec de J. Pollux, écrit au IIe siècle de notre ère. Chez les modernes, Glandorp, Orelli, Baiter, etc., ont publié sous ce titre divers catalogues de noms propres historiques et géographiques.

ONOMATOPÉE (du gr. ὀνοματοποιΐα), mot dont le son imite l'objet qu'il représente : ainsi on dit le *glouglou* de la bouteille, le *cliquetis* des armes, le *tictac* d'un moulin. Le *Cricri*, le *Coucou*, le *Pitpit*, l'*Ara*, etc., doivent leur nom à leur cri habituel. On range l'onomatopée parmi les figures de mots propr. dites (*Voy.* FIGURE). — Ch. Nodier a donné en 1808 un *Dictionnaire des onomatopées*, qui est fort arriéré aujourd'hui. *Voy.* HARMONIE IMITATIVE.

ONONIS, nom latin botanique de la *Bugrane*.

ONOPORDE (du gr. ὀνόπορδος, pet d'âne), *Onopordon*, genre de la famille des Composées, tribu des Cynarées, renferme de grandes herbes rameuses, à tiges décurrentes, épineuses; à feuilles dentées, épineuses ; à fleurs rouges, ou tachetées de blanc, disposées en capitules. L'*Onopordon acanthium*, vulg. *Pet d'âne*, *Chardon aux ânes*, *Épine blanche*, croît le long des chemins et dans les lieux stériles. Son réceptacle amélioré par la culture pourrait, dit-on, remplacer l'artichaut; on peut aussi extraire de l'huile de ses graines. On attribuait autrefois à cette plante des propriétés antiscrofuleuses.

ONOSME (du gr. ὄνος, âne, et ὀσμή, odeur), *Onosma*, genre de la famille des Borraginées, tribu des Anchusées, renferme des herbes à tiges et à feuilles hérissées de poils blancs, épars; à fleurs disposées en épis terminaux. L'*O. fausse vipérine* (*O. echioides*) croît dans les lieux arides et sur les bords de la mer Caspienne et de la Méditerranée. On extrait de sa racine la couleur rouge employée en teinture sous le nom d'*orcanète*. *Voy.* ce mot.

ONTOLOGIE (du gr. ὄν, ὄντος, être, et λόγος, discours). Wolff, qui a inventé ce mot, voulait désigner par là l'étude de l'être considéré indépendamment de la matière, de l'âme et de Dieu, c. à-d. un ensemble de spéculations abstraites sur l'essence, la substance et l'accident, etc. Kant n'a pas eu de peine à montrer l'inanité d'une pareille science, qu'il a malheureusement confondue avec la véritable *métaphysique* (*Voy.* ce mot). Cependant de nos jours, quelques philosophes ont repris le terme d'Ontologie, comme synonyme de Métaphysique; mais le sens vague du premier terme doit faire préférer l'emploi du second. *Voy.* ÊTRE.

ONYX (du gr. ὄνυξ, ongle), variété d'Agate calcédoine offrant des zones concentriques, de nuances différentes et avec laquelle on fait les *camées* durs. (*Voy.* AGATE, CAMÉE et QUARTZ). — On désigne aussi sous le nom d'*onyx* une sorte de marbre ou d'albâtre calcaire à demi translucide, de couleur jaunâtre ou blanchâtre et veiné de nuances plus foncées. Il en existe des carrières près de Tlemcen en Algérie.

ONYXIS ou *Ongle incarné*. *Voy.* ONGLES.

ONZIÈME (LA). En Musique, ce mot désigne la réplique ou octave de la quarte : elle est ainsi appelée de ce qu'il faut former *onze* sons diatoniques pour passer de l'un de ces termes à l'autre.

OOLITE ou OOLITHE (du gr. ᾠόν, œuf, et λίθος, pierre), variété de Calcaire qui résulte de la juxtaposition de petits grains ovoïdes semblables à des œufs de poisson. On donne souvent le nom de *Grande oolite* à tout l'étage bathonien, qui, en Angleterre, est en grande partie formé de calcaire blanc oolitique, et celui d'*Oolite miliaire* à l'une des couches de cet étage. Les carrières de Ranville (Calvados) sont ouvertes dans la Grande oolite.

Fer oolitique, fer oxydé naturel qui se présente en petites masses grenues et ovoïdes. *Voy.* FER HYDROXYDÉ.

Formation oolitique. *Voy.* JURASSIQUE (FORMATION).

OPACITÉ (du lat. *opacitas*), qualité des corps qui ne laissent point passer les rayons lumineux : tels sont les pierres, les métaux, etc. On oppose aux corps *opaques* les corps *diaphanes*. *Voy.* DIAPHANÉITÉ.

OPALE (du lat. *opalus* ; sanscrit *upala*, pierre précieuse), variété de Quartz hydraté ou Résinite (*Voy.* QUARTZ). C'est une pierre d'un blanc laiteux offrant des reflets irisés remarquables qui la font rechercher des lapidaires. Les principales variétés sont : l'*Opale noble* ou *orientale*, l'*O. arlequin*, l'*O. girasol*, l'*O. sombre*, l'*O. vineuse*, la *Ménilithe*, etc. — Les anciens connaissaient l'opale et la tiraient de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie. Aujourd'hui les plus belles opales viennent de Hongrie.

OPATRE, *Opatrum*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères et voisin des Ténébrions, a pour type l'*O. des sables*, commun dans toute l'Europe.

OPERA, mot italien qui signifie *œuvre*, sert à désigner tout ouvrage dramatique dans lequel la poésie et la musique se prêtent un mutuel secours. On appelle *libretto* (*livret*), le poëme qui sert de texte à la musique d'un opéra. — L'opéra s'adresse à la fois à l'âme, par la peinture des passions; à l'oreille, par l'harmonie des vers et de la musique; aux yeux, par la magnificence et la variété des décorations, les danses et les ballets de tout genre. On distingue le *grand opéra* (*opera seria*), drame lyrique, dans lequel le chant n'est jamais interrompu par des paroles, les dialogues et les monologues y étant remplacés par des *récitatifs* (*Voy.* ce mot); et l'*opéra comique*, dans lequel le chant alterne avec les paroles. De plus, sous le rapport du sujet, le grand opéra est à l'opéra comique ce que la tragédie est à la comédie. Les Italiens nomment *opera buffa* une sorte d'opéra-comique souvent tout en musique, mais toujours caractérisé par la présence d'un personnage plaisant, dit *buffo*. *Voy.* BOUFFES.

L'opéra est d'origine italienne et ne remonte pas au delà du XVe siècle. Fr. Boverini donna en 1486 un opéra dont les paroles étaient de J. Sulpicius de Verulano; Em. del Cavaliero inventa le récitatif en 1570; enfin en 1597 fut représenté à Florence le premier drame musical en règle : Ottavio Rinuccini en avait composé les paroles et Giacomo Peri la musique. En 1624 le premier opéra buffa fut représenté à Venise. En 1645 l'opéra fut introduit en France par Mazarin, qui fit représenter à Paris sur le théâtre du Petit-Bourbon *la Finta pazza* de Strozzi; l'année suivante, le premier opéra français, *Akébar*, de l'abbé Mailly, fut exécuté à Carpentras; enfin en 1672 Lulli obtint le privilége de l'*Académie royale de musique*. La première tragédie lyrique représentée sur cette scène fut l'opéra de *Cadmus et Hermione*, de Quinault et Lulli (mars 1673). L'opéra a été alternativement régi par l'État et par des entreprises particulières : placé de 1854 à 1866 dans les attributions du ministre de la Maison de l'Empereur, il a a tuellement un régisseur particulier. — L'*opéra italien* fut introduit en Angleterre également durant le XVIIe siècle. En Espagne, ce ne fut que dans la seconde moitié du XVIIIe. — Quant à l'*opéra comique*, son origine, à Paris, remonte à celle du *Théâtre de la foire* et date de 1617. Réuni en 1762 à la *Comédie italienne*, il en fut séparé en 1780.

Parmi les auteurs qui se sont distingués dans l'opéra, on remarque : comme poëtes ou *librettistes*, Quinault, Campistron, Fontenelle, Lamotte, Cahuzac, J.-J. Rousseau, Le Sage, Piron, Favart, Sedaine, Marsollier, Jouy, Scribe, etc. ; comme compositeurs, Lulli, Rameau, Mondonville, Gluck, Piccini, Grétry, Monsigny, Duni, Paësiello, Sacchini, Mozart, Haydn, Lesueur, Weber, Spontini, Dalayrac, Rossini, Cherubini, Boïeldieu, Nicolo, Hérold, Bellini, Ad. Adam, Meyerbeer, Donizetti, Verdi, Auber, Halévy, Berlioz, Félicien David, Gounod, etc.

Consulter : Ménétrier, *Des représentations en musique* (Paris, 1681) ; de Chassiron, *Réflexions sur les tragédies-opéra* (1751) ; Noirville, *Histoire de l'académie royale de musique* (1752) ; Algarotti, *Saggio sopra l'opera* (Livourne, 1763) ; Planelli, *Dell'opera in musica* (Naples, 1772) ; Sutherland, *Histoire de l'opéra* (en angl., 1861), etc.

OPÉRATION, MÉDECINE OPÉRATOIRE. *Voy.* CHIRURGIE.

Opération (en Mathématiques). *Voy.* CALCUL, ARITHMÉTIQUE, ALGÈBRE.

Opération de l'âme. Voy. FACULTÉ.

OPERCULAIRE, *Opercularia*, genre de la famille des Rubiacées, est composé d'espèces propres à l'Australie, et dont les principales sont : l'*O. à ombelles*, l'*O. rude*, l'*O. à graines*, l'*O. à feuilles d'hyssope*, l'*O. à feuilles de basilic*.

OPERCULE (du lat. *operculum*, couvercle). On nomme ainsi, en Botanique, l'espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses ; — en Ichthyologie, un appareil osseux composé de quatre pièces, qui, dans beaucoup de poissons, couvre et protége les branchies ; — en Conchyliologie, une pierre calcaire ou cornée qui ferme plus ou moins complétement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

OPÉRETTE (dimin. d'*opéra*). Ce nom, donné d'abord en Allemagne et au XVIIIe siècle à de petites pièces de théâtre intermédiaires entre l'opéra-comique et le vaudeville, est passé dans notre langue et s'applique aujourd'hui à de petites pièces chantées qui se jouent sur les petits théâtres ou dans les salons. C'est ce que les Italiens appellent *burletta*.

OPHICÉPHALE (du gr. ὄφις, serpent, et κεφαλή, tête), *Ophicephalus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Pharyngiens labyrinthiformes. Comme les *Anabas* (*Voy.* ce mot), ils ont, au-dessus de leurs branchies, des cavités, qui retiennent l'eau et leur donnent la faculté de vivre assez longtemps hors de leur élément naturel. Les Ophicéphales habitent, dans l'Inde, les rivières et les étangs. Ils ont la vie si dure qu'on leur arrache les entrailles et qu'on en coupe des morceaux sans qu'ils meurent à l'instant. Les jongleurs s'en servent pour divertir la populace.

OPHICLÉIDE (du gr. ὄφις, serpent, et κλείς, clef), instrument à vent en cuivre qui se joue avec une embouchure ouverte ou *bocal*, et qui a remplacé avantageusement le *serpent* (*Voy.* ce mot) : c'est proprement un *serpent à clefs*. On distingue l'*O. ténor*, qui est le plus usité ; l'*O. alto*, et l'*O. basse* ou *monstre*, dont la longueur développée atteint presque 4m. L'étendue de ces divers instruments est à peu près celle des voix auxquelles ils correspondent. Les morceaux se notent le plus ordinairement sur la clef de *fa* ou d'*ut* pour l'*ophicléide basse*, et sur les clefs de *fa* ou d'*ut* ou de *sol* pour les autres. Dans la musique militaire ou d'église, l'*ophicléide basse* remplit le rôle de *violoncelle* ou *basse*.

Cet instrument est d'origine hanovrienne et n'est guère connu en France que depuis 1820 : on le doit aux facteurs Labbaye et Halary ; il a été perfectionné par Sax. Adopté d'abord pour la musique militaire, il a été transporté depuis dans les églises et dans les grands orchestres. On estime les *Méthodes d'ophicléide* de MM. Cornette et Schiltz.

OPHIDIENS (du gr. ὄφις, serpent), 4e ordre de la classe des Reptiles propr. dits, réunit tous les véritables *Serpents*. Ces animaux ont le corps allongé et dépourvu de membres. Leur peau est sujette à des mues régulières par suite desquelles elle se détache tout d'une pièce et comme un fourreau. Elle est toujours recouverte d'écailles, souvent de trois espèces : écailles ordinaires, plaques céphaliques, plaques ventrales. Les pièces des mâchoires sont allongées et douées d'une très-grande mobilité, ce qui permet à la bouche de se dilater démesurément pour engloutir des proies volumineuses. Au lieu de paupières, ces animaux ont une écaille épidermique transparente qui disparaît dans la mue avec le reste de la peau ; leur langue est bifide ; leurs dents sont coniques, infléchies en arrière. La classification de M. Duméril, adoptée au Muséum, est fondée sur la considération de ces dents ; il distingue : les *Typhlopides*, qui n'ont des dents qu'à l'une des deux mâchoires ; les *Solénoglyphes* dont les dents maxillaires antérieures sont creusées d'un canal pour donner passage au venin ; les *Protéroglyphes*, chez qui au lieu d'un canal il n'y a qu'un simple sillon ; les *Opisthoglyphes*, chez qui le sillon au lieu d'appartenir aux dents maxillaires antérieures appartient aux postérieures ; enfin, les *Aglyphes*, entièrement dépourvus de sillon. Le degré de développement du sillon ou du canal indique le degré de leur vénénosité. Les zoologistes réunissent ordinairement les Solénoglyphes et les Protéroglyphes en une seule famille, celle des *Vipéridés*. Les Opisthoglyphes et les Aglyphes forment la famille des *Colubridés*, qui, avec les *Typhlopidés*, constituent les trois groupes qu'on distingue parmi les 500 espèces d'Ophidiens connus.

Les anciens nous ont laissé les noms d'un très-grand nombre de serpents, dont on n'a pu toujours établir la synonymie comparative ; tels sont p. ex. : le *Dipsas* dont parle Lucain, le *Dragon* de Pline, et le *Serpent* de Régulus.

OPHIDIUM, espèce d'Anguille. *Voy.* DONZELLE.

OPHIOGLOSSE (du gr. ὄφις, serpent, et γλῶσσα, langue), vulg. *Langue de serpent*, genre de la famille des Fougères, type de la tribu des *Ophioglossées* : sporanges réunis en un épi distique articulé, uniloculaires, à déhiscence transversale. Ces plantes habitent les lieux marécageux : elles ont une tige simple, des feuilles lancéolées, entières, d'une consistance molle, d'un vert tendre. L'*O. commune* (*O. vulgatum*), vulg. *Langue du Christ*, *Herbe sans couture*, commune en France, a environ 0m,20 de haut. Sa souche est fibreuse. Elle passe pour vulnéraire.

OPHION (du gr. ὄφις, serpent), genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides : antennes filiformes, abdomen pédonculé en forme de faucille. L'espèce type est l'*Ophion jaune* (*O. luteus*), dont la larve vit aux dépens de certaines chenilles et principalement d'une espèce de Bombyx.

OPHIOSTOME (du gr. ὄφις, serpent, et στόμα, bouche), *Ophiostoma*, genre d'Helminthes nématoïdes, renferme une espèce l'*O. Pontieri*, qui serait parasite de l'homme.

OPHISAURE (du gr. ὄφις, serpent, et σαύρα, lézard), *Ophisaurus*, genre de Reptiles serpentiformes, de l'ordre des Sauriens, famille des Chalcidiens. On n'en connaît qu'une seule espèce, l'*Ophisaure ventral*, dit aussi *Serpent de verre*, qu'on trouve dans le sud des États-Unis.

OPHISURE (du gr. ὄφις, serpent, et οὐρά, queue), *Ophisurus*, genre de Poissons malacoptérygiens apodes, de l'ordre des Squamodermes, famille des Anguilliformes, diffère des Anguilles en ce que la dorsale et l'anale se terminent avant d'arriver au bout de la queue qui se trouve ainsi dépourvue de nageoires. La Méditerranée en nourrit une espèce, nommée aussi *Serpent de mer* ou *Anguille serpent*.

OPHITE (du gr. ὀφίτης), roche porphyroïde composée d'amphibole ou de pyroxène avec cristaux disséminés de feldspath. La masse de la roche est verte, les cristaux sont verts ou blancs. On y trouve

quelquefois des cavités contenant des minéraux divers. — L'ophite se rencontre principalement dans les Pyrénées, où elle a exercé la sagacité des géologues. Les uns la regardent comme une roche éruptive qui aurait produit autour d'elle une action métamorphique puissante. D'autres y voient au contraire une roche sédimentaire et primitivement argileuse, qui aurait été métamorphosée sur place par l'action de sources hydrothermales. Ce qui est plus probable, c'est qu'on a trop généralisé le mot d'ophite en l'étendant à toutes les roches vertes des Pyrénées, et que l'on doit réserver ce nom à un groupe de roches réellement éruptives, et contemporaines du terrain tertiaire inférieur.

OPHIUCHUS (c.-à-d. en gr. *qui tient un serpent*), constellation. *Voy.* SERPENTAIRE.

OPHIURE (du gr. ὄφις, serpent, et οὐρά, queue), *Ophiura*, genre d'Échinodermes, type de la classe des *Ophiuridées*, est caractérisé par la forme allongée et serpentiforme des rayons qui bordent son corps. On trouve des espèces de ce genre dans toutes les mers.

OPHIUSE, *Ophiusa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, a pour type l'*O. lunaris*, commune aux environs de Paris.

OPHRYS (du gr. ὀφρύς, sourcil; de la forme de plusieurs pétales), genre de la famille des Orchidées, type de la tribu des Ophrydées, diffère des Orchis propr. dits en ce que le pétale inférieur (*labelle*) n'est pas terminé en éperon; de plus, les Ophrys offrent dans l'ensemble de leurs pétales des figures qui ne se trouvent que rarement dans les Orchis : l'œil croit voir dans certaines fleurs la forme d'une abeille (*O. apifera*), d'un gros bourdon (*O. myiodes*), d'une araignée (*O. arachnites*), d'un jeune enfant (*O. neottia*), etc. On cite encore parmi les espèces les plus remarquables, l'*O. fer à cheval* (*O. ferrum equinum*), l'*O. tête d'homme* (*O. anthropophora*), l'*O. nid d'oiseau* (*O. nidus avis*) et l'*O. ovale* (*O. ovata*). Quelques botanistes rangent ces deux dernières espèces dans un genre à part, le genre *Neottia*, type de la tribu des *Neottiées*. — Outre le genre type, la tribu des *Ophrydées* renferme un grand nombre de genres : *Orchis*, *Serapias*, *Satyrium*, *Gymnadenia*, *Habenaria*, *Holothrix*, *Disa*, *Corycium*, etc.

OPHTHALMIE (du gr. ὀφθαλμία), nom par lequel on désigne généralement toutes les affections inflammatoires du globe de l'œil, qu'elles dérivent, soit de causes locales, dont l'action ne s'étend point au delà de l'organe malade (*conjonctive*, *kératite*, *rétinite*, *iritis*), soit de causes d'un caractère plus général ou de nature spéciale (*O. rhumatismale*, *goutteuse*, *scrofuleuse*, *syphilitique*, *varioleuse*, etc.). Toutes les ophthalmies ont pour caractères généraux : la rougeur et le gonflement de la conjonctive, l'augmentation ou l'altération des sécrétions de l'œil, une douleur vive dans l'organe enflammé et parfois dans les régions voisines, enfin les troubles de la vision et dans certains cas la photophobie. — Les causes des ophthalmies peuvent être externes ou internes. Parmi les premières, on trouve l'action d'un vent froid ou chargé de poussière ou de sable; l'exposition à une lumière trop vive, directe, ou réfléchie par des matières blanches et polies, telles que la neige dans les pays septentrionaux, le sable dans les climats chauds (*ophthalmie d'Égypte*); l'application de substances très-chaudes ou très-froides sur l'œil, celle de matières acides, alcalines ou stimulantes, l'exposition à la fumée ou à des vapeurs irritantes, les contusions, la présence de corps étrangers, etc. Les causes internes sont la suppression de la transpiration, d'une hémorrhagie habituelle, des hémorrhoïdes, la répercussion d'un exanthème, etc.; souvent aussi l'ophthalmie se lie à une diathèse scrofuleuse, scorbutique ou dartreuse, qui en est la véritable cause. On voit quelquefois l'ophthalmie régner épidémiquement; dans certains cas elle peut être contagieuse. On combat les ophthalmies dès le début par un traitement antiphlogistique; on passe ensuite aux applications astringentes : on emploie à cet effet des collyres, dont la base est ordinairement le sulfate de zinc; on détermine en même temps une dérivation sur le canal intestinal, et l'on prescrit des boissons toniques et amères et un bon régime. Les fomentations d'eau chaude sont souvent favorables. Un autre mode de traitement consiste à appliquer immédiatement le nitrate d'argent, soit en dissolution, soit à l'état solide. Dans les ophthalmies violentes, il est souvent utile d'appliquer un vésicatoire à la nuque. — Demours, Carron du Villards, Lawrence, etc., ont traité des maladies des yeux. MM. Desmarres, Denonvilliers et Gosselin ont plus récemment donné de bons *Traités* sur le même sujet.

Ophthalmie purulente des nouveau-nés, affection contagieuse, fréquente chez les enfants d'une constitution délicate, est caractérisée par le gonflement des paupières et l'amas d'une matière purulente entre le globe oculaire et les paupières. Cette ophthalmie peut se borner à la conjonctive palpébrale, mais elle s'étend le plus souvent à la conjonctive oculaire, et même jusqu'au globe de l'œil. C'est alors une affection extrêmement grave : un grand nombre d'enfants qui en ont été affectés restent aveugles ou en conservent des taies qui gênent plus ou moins l'exercice de la vision. Les lavages à l'eau froide ou légèrement astringente, sous forme de douches, sont le moyen le plus efficace de la combattre.

Ophthalmie périodique, chez le Cheval. *Voy.* FLUXION.

OPHTHALMOSCOPE (du gr. ὀφθαλμος, œil, et σκοπεῖν, examiner), appareil imaginé, en 1851, par Helmholtz, et destiné à éclairer et à explorer les milieux de l'œil. Il consiste essentiellement en un miroir métallique fortement éclairé et percé à son centre, qui se place devant l'œil de l'observateur, et une lentille biconvexe qui s'applique près de l'œil du patient. De nombreuses modifications ont été apportées à cet appareil par plusieurs oculistes, notamment par M. Desmarres, etc.

OPIACÉ (d'*opium*), se dit, en Pharmacie, de toute préparation qui contient de l'*opium*. *Voy.* ce mot.

OPIAT (du lat. *opiatum*, opiacé). Les anciens Pharmaciens nommaient ainsi les électuaires dans la préparation desquels il entrait de l'*opium*. Aujourd'hui, on donne ce nom à plusieurs médicaments officinaux dans quelques-uns desquels il n'entre même point du tout d'opium, et qui ne diffèrent en rien des électuaires. Ainsi, on dit *opiat purgatif*, *opiat pour les dents* : ces derniers sont faits avec des poudres incorporées dans du miel, du sirop, du vin, etc.

OPILATION (du lat. *oppilatio*), synonyme d'*Obstruction*. *Voy.* ce mot.

OPINION (du lat. *opinio*), jugement fondé sur une simple probabilité, commun à un certain nombre d'hommes, mais sujet à discussion; on l'oppose à la *science*. *Voy.* PROBABILITÉ.

En Politique, on appelle *opinion publique*, l'accord des esprits sur toutes les questions qui intéressent les citoyens d'un pays. C'est une force avec laquelle tous les pouvoirs, même les plus despotiques, sont obligés de compter.

OPISTHOCOMUS (c.-à-d. *huppe en arrière*), oiseau. *Voy.* HOAZIN.

OPISTHODOME (du gr. ὀπισθόδομος), se dit, en Architecture, de la partie postérieure d'un temple antique, et en particulier, en parlant des monuments d'Athènes, de la cellule la plus reculée d'un temple, qui servait de trésor public.

OPISTHOGRAPHES (du gr. ὀπισθόγραφος). On a donné ce nom aux actes, aux chartes anciennes écrites sur le recto et le verso de la page. Ces pièces sont extrêmement rares, la plupart des actes, du moins jusqu'au XIVe siècle, n'étant écrits que d'un seul côté.

OPISTHOTONOS, sorte de convulsion tétanique. *Voy.* TÉTANOS.

OPIUM (du gr. ὄπιον, dimin. de ὀπός, suc), suc

épaissi de plusieurs espèces de pavots, notamment du *Papaver somniferum* ; on le recueille à l'aide d'incisions faites aux capsules ou têtes de pavots non encore mûres, d'où il découle sous la forme d'un suc laiteux qui se concrète promptement. Il a une forte odeur vireuse et une saveur amère. L'opium se prépare surtout en Turquie et dans l'Inde, d'où il nous arrive sous la forme de masses plus ou moins dures, brunes, amères, et d'une odeur vireuse. On distingue dans le commerce l'*opium de Smyrne*, qui est considéré comme le meilleur; l'*opium de Constantinople* et l'*opium d'Égypte*; l'Algérie produit aussi de l'opium d'excellente qualité.

L'opium est un médicament des plus précieux ; à petite dose, il déprime la sensibilité nerveuse, tout en stimulant les mouvements du cœur et relevant ainsi le pouls ; souvent aussi il provoque l'ivresse et l'hallucination ; à dose élevée, il agit comme poison narcotique et donne promptement la mort: on peut en combattre les effets en administrant d'abord des vomitifs, puis des excitants, café, thé, etc. Employé d'une manière continue, il finit par amener la cachexie et l'abrutissement le plus complet. — On administre l'opium à l'intérieur, en pilules, en lavements, ou à l'extérieur, en lotions, en injections, etc. ; on en prépare des sirops, des teintures, des extraits, entre autres le *laudanum de Sydenham* et *de Rousseau*, le *sirop diacode*, etc.

L'opium doit ses propriétés calmantes aux alcaloïdes qu'il renferme; les plus importants sont : la *morphine*, la *codéine* et la *narcéine;* viennent ensuite la *théboïne*, la *papavérine* et la *narcotine* (dans la *codéine* et la *thébaïne*, les propriétés toxiques sont dominantes), puis une substance neutre, la *méconine*, et divers acides dont le principal est l'*acide méconique*. On peut encore en extraire des résines, de l'albumine végétale, une matière oléagineuse, etc.

Les Orientaux, et surtout les Chinois, ont une véritable passion pour l'opium ; ils l'avalent ou le fument pour se procurer une certaine ivresse, et ils arrivent graduellement à en consommer à la fois des quantités prodigieuses. A plusieurs reprises, le gouvernement de la Chine a essayé de prendre des mesures pour combattre cette habitude funeste ; mais ses efforts paraissent n'avoir obtenu aucun résultat.

OPOBALSAMUM (du gr. ὀπός, suc, et βάλσαμον, baume). *Voy.* Balsamodendron et Térébenthine.

OPODELDOCH (du gr. ὀπός, suc, et d'un mot arabe), baume qu'on emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales et les entorses, est formé d'alcool, tenant en dissolution du savon, de l'ammoniaque, du sel marin, du camphre, et les huiles essentielles du thym et du romarin. Il est à demi-solide et d'une transparence opaline.

OPOPANAX (du gr. ὀποπάναξ), gomme-résine fétide que l'on obtient par des incisions faites au collet de la racine du *Pastinaca opopanax*, plante du genre Panais. Elle nous vient de Syrie, sous forme de grumeaux irréguliers, d'un rouge brun, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et âcre. On a employé l'opopanax comme antispasmodique et expectorant.

OPOSSUM, *Didelphis virginiana*, espèce du genre Sarigue, particulière à l'Amérique. L'Opossum est un peu plus gros que l'Écureuil ; sa queue est un peu plus courte que le corps et la tête, et son pelage d'un roux mêlé de blanc jaunâtre. *Voy.* Sarigue.

OPPOSÉ, se dit, en Botanique, des organes des végétaux qui sont disposés par paires et placés vis-à-vis l'un de l'autre à la même hauteur. Les feuilles sont *opposées* dans les Labiées, les Gentianées, le Gui, les Hypericum, la Véronique officinale, etc. Les branches, les rameaux, sont *opposés* dans les Lilas, les Frênes, le Marronnier, etc.

OPPOSITION (du lat. *oppositio*). En Droit, ce mot désigne en général l'obstacle mis à quelque chose. On forme opposition à la levée des scellés, à une vente, à un payement, à un mariage ; l'opposition ne peut être levée que du consentement de celui qui l'a formée, ou par jugement. — On se sert aussi de l'opposition pour se pourvoir contre les jugements rendus par défaut : dans ce cas, pour que le tribunal admette l'opposition, il faut qu'elle soit faite dans la huitaine qui suit la signification faite à l'avoué de la partie condamnée, si le jugement a été rendu par défaut contre avoué; en cas de défaut contre partie, l'opposition est admise jusqu'au jour de l'exécution (C. de proc., art. 155-165).

La *tierce opposition* est celle que peut former une partie à tout jugement qui préjudicie à ses droits, et lors duquel ni elle ni ceux qu'elle représente n'ont été appelés. La partie qui succombe dans la *tierce opposition* est condamnée à une amende qui ne peut être moindre de 50 fr. (C. de proc., art. 474-479).

En Politique, l'*opposition* est la partie d'une assemblée délibérante en opposition de vues et de principes avec la majorité, et qui combat systématiquement les actes et la politique du gouvernement.

opposition. En Astronomie, on dit qu'un astre est en opposition quand sa longitude géocentrique diffère de celle du soleil de 180°. — Les éclipses de lune ont lieu lorsque la lune est en opposition, c.-à-d. à l'époque de la pleine lune.

OPPRESSION (du lat. *oppressio*), état dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée, dont l'action est par cela même embarrassée. Employé seul, le mot *oppression* désigne spécialement l'oppression de la poitrine : c'est dans l'asthme que cette oppression se fait le plus péniblement sentir. *Voy.* Asthme.

OPSIMOSE. *Voy.* Manganèse silicaté.

OPSIOMÈTRE ou optomètre (du gr. ὄψις, vue, ou ὄπτομαι, voir, et de μέτρον, mesure), instrument destiné à mesurer la distance de vision distincte des différents yeux. *Voy.* Lunettes.

OPTATIF (du lat. *optativus*, d'*optare*, souhaiter). Dans certaines langues, notamment en grec, on appelle *mode optatif* ou *optatif*, un mode du verbe qui sert à exprimer le souhait et quelquefois le conditionnel. Dans les langues où l'optatif manque, comme en français, il est remplacé par le subjonctif, comme dans ces formules : *Puissé-je! Que je puisse!*

OPTATION (du lat. *optatio*), figure de Rhétorique qui consiste à exprimer un vœu, un souhait favorable, sous la forme d'une exclamation : c'est le contraire de l'*imprécation* (*Voy.* ce mot). Racine en offre un exemple dans *Phèdre* (1, 3) :

> Dieux ! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts !

OPTICIEN, celui qui fabrique des lunettes et des instruments de précision. Comme le mécanicien, l'opticien prend souvent le nom d'*ingénieur*. *Voy.* Instrument et Lunettes.

OPTIMISME (du lat. *optimus*, qui a deux sens : *très-bon*, et *le meilleur*), doctrine philosophique qui admet que la création est *très-bonne*, que Dieu ne peut vouloir que des œuvres conformes à sa sagesse, à sa justice et à sa bonté, autant qu'à sa puissance et à sa liberté : c'est la reconnaissance explicite de la Providence (*Voy.* ce mot), telle qu'elle a été professée par Platon (*Timée*, *Lois*), St Augustin (*Cité de Dieu*, xxii, 30, etc.), St Thomas, etc. — Cette doctrine a donné lieu à de célèbres débats dans l'école cartésienne. Descartes, exagérant la *liberté d'indifférence*, avait enseigné qu'en Dieu la volonté est indépendante de l'intelligence, par suite, que le monde est très-parfait, non parce que Dieu a suivi la raison, mais parce qu'il a voulu qu'il fût très-parfait. Leibnitz (*Théodicée*) et Malebranche (*Entretiens sur la métaphysique*, etc.) combattirent Descartes et démontrèrent que, si Dieu n'avait pas suivi la raison, il ne serait qu'une puissance aveugle, produisant tout machinalement (comme l'enseigne Spinosa) ; mais tombant dans l'erreur contraire, qui est le *déterminisme* (*Voy.* ce mot), ils professèrent l'*optimisme absolu* : « Dieu n'a pu créer que *le meilleur de tous les mondes possibles*, à considérer l'ensemble de son exis-

tence progressive et sans fin. » Bayle (*Réponse à un provincial*) fit voir que ce système ramenait nécessairement à la fatalité. Fénelon, d'accord avec Bossuet, opposa à Malebranche une réfutation solide, qui vaut également contre Leibnitz, et montra que l'optimisme aboutit à trois conséquences qui en sont la condamnation : 1° si Dieu n'est pas libre de créer plus ou de créer moins, *a fortiori* la création est absolument nécessaire comme conséquence de la nature divine; 2° la même nécessité morale qui oblige Dieu à créer le meilleur des mondes possibles doit l'obliger aussi à le créer éternel dans le passé comme dans l'avenir; 3° si Dieu ne peut créer que le meilleur des mondes possibles, comme au delà de toute perfection finie il y a toujours la possibilité d'une perfection plus grande, il n'y a aucun monde que Dieu puisse créer. A ces arguments, on peut ajouter que la conception du meilleur des mondes possibles implique contradiction : comme chaque terme de la série des mondes possibles est susceptible de plus et de moins, la série elle-même est essentiellement indéfinie, par conséquent elle ne peut pas contenir un dernier terme qui soit supérieur à tous (*Voy.* INFINI). — La doctrine de l'optimisme a été mise en beaux vers par Pope dans son *Essai sur l'homme*. Voltaire, dans *Candide*, n'a attaqué que l'optimisme absolu ; il admet la Providence dans son dialogue de *Friend et Jenny* ou *le Sage et l'Athée*. — Consulter : Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme*; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai V).

OPTION (du lat. *optio*), se dit, en Droit, de la faculté de choisir entre deux choses, entre deux partis. Le droit d'option se rattache à une foule de contrats importants et forme même la condition essentielle des conventions dites, pour cette raison, *obligations alternatives* (C. civ., art. 1189 96).

En vertu du droit d'option, la femme a la faculté de renoncer à la communauté après sa dissolution, et l'héritier, à la succession de son auteur (art. 1453).

OPTIQUE (du gr. ὀπτικός, d'ὄπτομαι, voir), partie de la Physique qui s'occupe des lois de la lumière et de la vision. Les différentes sections dont se compose l'optique ont pour objet : la *Catoptrique*, ou réflexion de la lumière (miroirs de toutes les formes); la *Dioptrique*, ou réfraction de la lumière (phénomènes que présentent les rayons en traversant les prismes, indices de réfraction, propriétés des lentilles, etc.) ; la décomposition et la recomposition de la lumière (spectre solaire, couleurs, raies du spectre, dispersion, achromatisme) ; la vision et les instruments d'optique ; les interférences et la diffraction, la double réfraction, et la polarisation.

Les premières traces des connaissances optiques se trouvent dans l'école de Platon : on savait dès cette époque construire des miroirs de métal, et l'usage des verres ardents était assez commun. Empédocle est le premier qui ait écrit sur la lumière ; mais le plus ancien ouvrage qui nous ait été conservé sur ce sujet est un traité attribué à Euclide. On doit aussi à Ptolémée un écrit sur la lumière. Alhazen, astronome arabe du XIe siècle, composa un *Traité d'optique* dans lequel on trouve le premier essai qui ait paru sur la lumière réfléchie et réfractée. Ce n'est toutefois que vers le milieu du XVIe siècle que l'optique a commencé à former une véritable science. Maurolico de Messine publia à cette époque, sur le mécanisme de la vision, une théorie fort avancée qui lui fit découvrir les moyens de remédier aux défauts de la vue, par l'emploi des verres concaves ou convexes ; Porta, gentilhomme napolitain, inventa la chambre obscure. En 1637, la *Dioptrique* de Descartes vint changer la face de la science en faisant connaître les lois de la réfraction. En 1667, on vit paraître les *Leçons d'optique* de Barrow, et, en 1678, le *Traité de la lumière* de Huyghens, où l'on trouve la première théorie sur l'origine de la lumière, théorie dite *des ondulations*, à laquelle fut opposée celle *de l'émission* (*Voy.* LUMIÈRE) : ces deux ouvrages contribuèrent beaucoup à étendre le domaine de l'optique; mais c'est Newton qui lui fit faire le plus de progrès. Dans son *Traité d'optique*, publié en 1704, on trouve la découverte importante de la décomposition de la lumière en sept rayons primitifs. Des géomètres célèbres s'appliquèrent ensuite à développer et à soumettre au calcul les lois de réfraction et de réflexion de la lumière d'après les principes posés par Newton. Euler chercha à faire prévaloir sur la théorie de l'*émission* celle des *ondulations*, et indiqua le moyen de construire des lunettes achromatiques. Dollond, opticien anglais, exécuta les premières lunettes de ce genre. Th. Young et Fresnel se sont illustrés par leurs travaux sur les interférences. La double réfraction, dont la loi, découverte par Huyghens, avait été rejetée par tous les physiciens, a été démontrée exacte par Malus et Wollaston, et confirmée par les expériences de Fresnel, Biot, Arago, Brewster, etc. Malus, Biot, et d'autres encore, ont donné d'excellents travaux sur la polarisation et appliqué la connaissance de ces phénomènes à l'analyse chimique. Tous ces travaux ont provoqué, dans la construction des instruments d'optique, notamment des microscopes et des télescopes, d'importantes améliorations qui, à leur tour, ont donné lieu à de nouveaux progrès de la science. La navigation surtout a profité des perfectionnements apportés par Fresnel dans la construction des phares. De nos jours, l'étude des propriétés chimiques des rayons lumineux a donné naissance à la photographie, à laquelle M. Daguerre a attaché son nom. La science de l'optique s'est encore enrichie d'une nouvelle méthode, l'*analyse spectrale*, due à MM. Kirchoff et Bunsen ; elle est basée sur les raies brillantes que présentent les spectres des flammes métalliques, raies dont le nombre, la position et la couleur sont spécifiques pour chaque métal (*Voy.* SPECTROSCOPE). L'emploi de cette méthode permet de reconnaître la composition chimique de l'atmosphère des astres lumineux.

Après l'*Optique* de Newton, les ouvrages les plus estimés sur cette partie de la Physique sont ceux de Smith, Bouguer, Lacaille, Priestley, Herschell et Brewster. Priestley a donné une *Histoire de l'optique*. Parmi les ouvrages modernes sur ce sujet, nous citerons le *Traité d'optique* de M. Billet, l'*Introduction à la haute optique* de Beer, l'*Optique physiologique* de M. Helmholtz, les *Œuvres* de Fresnel, etc.

OPTIQUE. En Anatomie, on appelle *nerf optique*, un nerf qui part du cervelet, se divise en deux rameaux, dont chacun aboutit à l'orbite d'un œil à travers le *trou optique*, perce la sclérotique, et forme par son épanouissement la membrane connue sous le nom de *rétine*. *Voy.* ŒIL et RÉTINE.

OPULUS (VIBURNUM), l'Obier, plante. *Voy.* VIORNE.

OPUNTIA, genre de la famille des Cactées, se compose d'arbrisseaux à tronc et à rameaux cylindriques, ou bien à tige formée de plusieurs articulations aplaties, ovales ou oblongues, munis de faisceaux de soies ou d'épines; à fleurs jaunes, rouges ou blanches ; à fruits jaunes ou pourpres, comestibles, souvent en forme de figues, et mûrissant ordinairement la deuxième ou la troisième année. L'espèce type est le *Figuier de Barbarie* (*Cactus opuntia* ; c'est sur une de ses variétés, l'*Opuntia nopal*, vulg. *Roquette*, qu'on trouve la *cochenille*. *Voy.* ce mot.

OQUE, poids turc. *Voy.* OCQUE.

OR (du latin *aurum*), corps simple métallique, d'une couleur jaune et brillante. C'est le plus malléable et le plus ductile des métaux : on peut le réduire en feuilles d'un neuf-millième de millimètre d'épaisseur ; ces feuilles, vues contre le jour, paraissent vertes; avec 65 milligrammes d'or, on pourrait couvrir une surface de 368 mètres carrés; 2 grammes suffisent pour couvrir un fil d'argent de 200 myriamètres de longueur. L'or n'est pas très-tenace; un fil de 2 millim. de diamètre rompt sous un poids de 68 kilogr. Le poids spécifique de l'or est de 19,257, celui de l'eau étant 1. L'or est inaltérable à l'air. Il

est moins fusible que l'argent et le cuivre : on évalue à 1200 degrés la température où il entre en fusion. Il a la plus grande affinité pour le mercure, avec lequel il forme un *amalgame*, d'où on le sépare facilement. Il est dissous par l'eau régale. Il forme en se combinant avec divers corps des *aurates* et des *aurures*. *Voy.* ces mots.

L'or se trouve dans la nature soit à l'état natif, soit allié à d'autres métaux comme le rhodium, le palladium, l'argent, etc., soit enfin combiné au tellure (*Voy.* ci-après OR NATIF). On exploite ce métal au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique, en Sibérie, dans l'Oural (depuis 1814), et surtout en Californie (depuis 1848), et en Australie (depuis 1851). Plusieurs rivières de France, comme l'Ariége et le Gardon, ainsi que le Rhin, près de Strasbourg, charrient des paillettes d'or dans leurs sables, mais en quantité trop minime pour être exploitées.

Pour séparer l'or des métaux qui l'accompagnent, on le soumet à l'*affinage*. *Voy.* ce mot.

Le rapport de l'or à l'argent a souvent varié ; il est aujourd'hui de 15,5 à 1, c.-à-d. qu'à poids égal l'or vaut 15 fois 1/2 plus que l'argent. Le kilogr. d'or pur vaut en moyenne 3,444 fr. 44c.; mais, avec la retenue du change, on ne le paye que 3,437 fr. 77 c.

L'or a été de tout temps pour l'homme le représentant de la richesse et de la puissance; les alchimistes l'appelaient le *roi des métaux*, à cause de sa belle couleur et de la résistance qu'il oppose à presque tous les agents. Son inaltérabilité, sa mollesse, sa ductilité lui donnent une haute importance pour la confection d'un grand nombre d'objets utiles ou d'objets d'art, d'instruments et d'ustensiles. On en fait la plus précieuse des monnaies; on l'applique sur le bois, le carton, les porcelaines, l'argent, le cuivre, le laiton (*Voy.* DORURE). Les joailliers façonnent l'or en vases, chaînes, bijoux ; ils s'en servent pour enchâsser les pierres précieuses, dont ce métal augmente l'éclat et la beauté.

L'or, étant encore plus mou que l'argent, a besoin d'être allié au cuivre pour pouvoir être converti en monnaie, en ustensiles ou en bijoux. Voici dans quelles proportions a lieu cette combinaison d'après la loi :

		or	cuivre
Monnaie d'or de France,		900	100
Vaisselle et ustensiles d'or.	1er titre,	920	80
	2e titre,	840	160
	3e titre,	750	250

L'alliage au 3e titre, employé pour bijoux ordinaires, se ternit assez souvent par l'usage et prend un aspect sale par l'oxydation du cuivre; on peut lui rendre son éclat primitif en le lavant avec un peu d'ammoniaque caustique. — Tous les alliages d'or et de cuivre qui circulent dans le commerce sont soumis au contrôle, soit au moyen de la *pierre de touche*, soit à l'aide de la *coupellation*. *Voy.* ces mots.

Plusieurs combinaisons de l'or ont leur importance en médecine, entre autres le *chlorure d'or*, qu'on obtient en dissolvant l'or dans l'eau régale et qu'on utilise avec succès dans le traitement des affections scrofuleuses et syphilitiques : c'est ce qu'on appelait autrefois *or potable*.

L'or est connu de toute antiquité, ainsi que l'art de travailler ce métal. Les anciens le tiraient de l'Inde, de la Thrace, de la Macédoine et de l'Arabie. Les alchimistes lui attribuaient des propriétés surnaturelles, et ils ont fait de longues, mais vaines recherches, pour transmuter tous les autres métaux en or. *Voy.* PIERRE PHILOSOPHALE.

OR. Dans le Blason, c'est un des deux métaux de l'écu : il est figuré par la couleur jaune, ou en gravure par une foule de petits points.

OR BLANC, ancien nom du *Platine*.

OR EN CHIFFONS, cendres provenant de broderies d'or : on s'en sert pour dorer l'argent.

OR EN COQUILLE, feuilles d'or broyées avec du miel et dissoutes dans de l'eau de gomme, à l'usage des peintres et coloristes.

OR CORONAIRE, *Aurum coronarium*. Sous la République romaine, les villes alliées et les légions offraient souvent des couronnes d'or aux généraux vainqueurs. Ces dons gratuits dégénérèrent peu à peu en un impôt forcé, et les couronnes furent remplacées par une somme d'argent.

OR DE COULEUR, alliage d'or, de fer, de cuivre ou d'argent, dont les teintes sont assez variées et qu'on emploie en bijouterie. — *Or couleur*. *Voy.* DORURE SUR BOIS.

OR FULMINANT, oxyde d'or ammoniacal ; il est susceptible d'être décomposé par la chaleur ou par un frottement subit et vif; il détone alors avec force : ce qui lui a valu le nom qu'il porte.

OR GRAPHIQUE. *Voy.* TELLURE GRAPHIQUE.

OR HORIZONTAL. *Voy.* AZOCH.

OR DE MANHEIM. *Voy.* CUIVRE JAUNE.

OR MOULU, *Or rouge*. *Voy.* DORURE SUR MÉTAUX.

OR MUSSIF ou MUSIF, dit aussi *Or de Judée*, deutosulfure d'étain, s'emploie, dans la Décoration, pour imiter le frottis du bronze antique. On s'en sert aussi pour frotter les coussins des machines électriques.

OR NATIF. On le trouve cristallisé, granuliforme (*poudre d'or*), lamelleux, en pépites ou en paillettes. On a trouvé des pépites dont le poids atteignait plusieurs kilogrammes. Ses cristaux appartiennent au système cubique. La densité de l'or pur est de 19,25 ; mais sa pesanteur spécifique varie de 12,7 à 14,7, parce que d'ordinaire il est allié d'argent dans des proportions qui peuvent varier de 8 à 72 p. 100; il renferme aussi un peu de palladium, de rhodium, d'iridium, etc. Certaines pyrites sont aurifères, et peuvent être exploitées avec avantage pour l'extraction de ce métal. — L'or natif se trouve dans des filons qui traversent des roches primitives où il a pour gangue le quartz. Mais ses gisements les plus riches sont les amas de galets diluviens qu'on trouve en Californie, au Brésil, dans l'Oural, dans l'Inde, et qui renferment aussi le diamant. En France on le rencontre dans le sable de quelques rivières, p. ex. au ruisseau d'Expailly, dans l'Ariége et même dans le Rhône. On le trouve aussi en filon à la Gardette en Dauphiné.

OR POTABLE, préparation employée autrefois comme cordial avait pour base le *chlorure d'or*. *Voy.* ce mot et ci-dessus OR.

OR VERT, alliage qui s'obtient en fondant ensemble 708 p. d'or avec 292 p. d'argent. Il est employé en bijouterie. Les anciens appelaient cet or *electrum*.

ORACLES (du lat. *oracula*), réponses que, dans la croyance des anciens, les dieux ou les héros faisaient aux questions qui leur étaient adressées, dans des temples, des bois, des grottes ou autres lieux qu'on nommait aussi *oracles*. Ces réponses étaient faites, soit verbalement par un prophète ou une prophétesse (appelée souvent *sibylle*), soit par un songe, un bruit, un signe quelconque, dont les prêtres donnaient l'interprétation.

Les oracles les plus célèbres de l'antiquité furent, en Grèce, ceux de Jupiter, à Dodone et à Olympie ; d'Apollon, à Delphes, où le dieu parlait par la bouche de la *Pythie*, à Délos, à Didyme, à Claros, etc. ; d'Esculape, à Épidaure; de Trophonius, à Lébadée; d'Amphiaraüs, à Oropus, sur les frontières de l'Attique; en Afrique, de Jupiter Ammon. En Italie, on cite la sibylle de Cumes et les *livres sibyllins*, puis les *sorts* de la Fortune de Préneste, les oracles des nymphes Albunea, Carmenta, Égérie, ceux des dieux Picus et Faunus, etc.; les Romains consultaient surtout des *aruspices* et des *augures*. Les peuples barbares de l'Europe ancienne eurent aussi leurs oracles : un des plus fameux est celui de l'île de Seyn, en Bretagne, qui était desservi par neuf *druidesses*.

Les Pères de l'Église attribuaient les oracles au démon; les philosophes du dernier siècle, à l'imposture des prêtres ; à notre époque, on les explique généralement, pour les temps primitifs, soit par une espèce de *clairvoyance* et de *vision*, soit par des *transports extatiques* excités souvent par une influence physique extérieure (c'était le cas de la Py-

thie). Les Grecs regardaient les oracles comme des inspirations des dieux, parce qu'ils croyaient à leur présence dans l'esprit de l'homme et à leur intervention dans les affaires humaines.

Nous avons de Plutarque deux traités, l'un *Sur l'oracle de Delphes*, l'autre *Sur la cessation des oracles*. Parmi les auteurs chrétiens, on peut consulter sur ce sujet les Pères de l'Église, Eusèbe, St Augustin, etc.; les écrits du jésuite Baltus, de Van Dale, de Fontenelle (*Histoire des oracles*), un *Mémoire* de Clavier *sur les oracles des anciens*. — Les *Oracles sibyllins* qui nous sont parvenus (14 livres en vers grecs, édités et mis en vers latins par Alexandre, 1842-52), sont une œuvre apocryphe du IIe siècle. Il y a aussi un recueil de prétendus *Oracles chaldaïques*, cités et commentés par Porphyre, Jamblique, Proclus, etc.

ORAGE (du lat. fictif *auraticum*; d'*aura*, vent), phénomène atmosphérique qui consiste surtout dans la décharge violente de nuages électriques, accompagnée le plus souvent de pluies torrentielles, de grêle et de mouvements désordonnés de l'air. Les nuages qui produisent les orages se forment d'ordinaire à la fin des chaudes journées d'été et résultent de la condensation rapide des vapeurs contenues dans l'atmosphère, soit par l'effet d'une colonne ascendante d'air chaud et humide, soit par la rencontre de deux vents opposés. Certains orages naissent sur le point même où ils éclatent; d'autres se déplacent, en suivant toutefois une zone assez étroite, et portent leur ravage sur une étendue plus ou moins considérable de pays. On a remarqué que souvent les orages se reproduisent plusieurs jours de suite à la même heure. — Les orages ne sont pas également répartis à la surface du globe : en général ils sont très-fréquents entre les tropiques, bien que dans certains pays tropicaux comme le haut Pérou, où règnent les vents alizés, les orages soient inconnus comme la pluie. A mesure qu'on s'éloigne de l'équateur, les orages diminuent en nombre; au 70° latitude nord (Islande), il ne tonne guère qu'une fois par an. Au delà de 75°, il ne tonne jamais. — La configuration du pays influe aussi beaucoup sur la fréquence des orages. C'est ainsi qu'il tonne plus souvent sur les continents qu'en pleine mer; les montagnes notamment ont une influence considérable sur la formation comme sur la direction des orages. Le nord-ouest de la France, le centre de l'Allemagne et l'Italie y sont plus exposés que le reste de l'Europe. D'autres fois l'influence du sol résulte non de sa configuration, mais de sa nature minéralogique : certains districts miniers sont moins sujets aux orages que les autres régions du pays, sans doute à cause de la nature métallique du sous-sol. — Enfin les orages ne sont pas également fréquents à toutes les époques de l'année. Ce sont en général les mois les plus chauds qui y sont les plus sujets : dans nos climats le maximum a lieu en juin et juillet; dans l'hémisphère austral il a lieu en janvier, février ou mars. — *Voy.* OURAGAN, TEMPÊTE, PLUIE, VENT, FOUDRE, TONNERRE.

Consulter : Dove, *la Loi des tempêtes*; Fitz-Roy, *The weather-book*; Marié-Davy, *les Mouvements de l'atmosphère et des mers*; Lartigue, *Essai sur les ouragans et les tempêtes* (1858); Espy, *Annales de chimie* (3e série, tome I), etc. Voir aussi l'*Atlas des orages*, publié chaque année par l'association scientifique de France.

ORAISON (du lat. *oratio*, discours). Dans son acception la plus générale, ce mot est synonyme de *langage* : c'est en ce sens que plusieurs grammairiens donnent aux différentes espèces de mots le nom de *parties d'oraison*. — On nomme spécialement *oraison* toute œuvre d'éloquence destinée à être prononcée en public; c'est ainsi qu'on dit : les *Oraisons de Démosthène, de Cicéron*; les *Oraisons funèbres* de Bossuet, etc.

L'*Oraison funèbre* appartient à l'éloquence démonstrative : c'est un genre où la France n'a pas de rivale, et dans lequel ont excellé Bossuet, Fléchier, Mascaron, et, après eux, Massillon, le P. La Rue, Beauvais, Boismont. On cite surtout les *Oraisons funèbres de la reine d'Angleterre, de Madame, de Condé*, par Bossuet; *d'Anne d'Autriche, de Beaufort, de Séguier*, par Mascaron; *de Turenne, de la duchesse de Montausier, de Le Tellier*, par Fléchier; *de Louis XIV*, par Massillon; *de Louis XV*, par Beauvais, etc.

ORAISON. En Liturgie, *oraison* est en général synonyme de *prière*; mais on appelle spécialement ainsi la prière propre à l'office du jour ou aux commémorations des fêtes et féries, et qui est toujours précédée d'une antienne ou d'un verset. L'oraison termine les laudes, prime, tierce, sexte, none et les vêpres. — L'oraison est dite *vocale*, quand elle est faite à haute voix; *mentale*, quand on la fait intérieurement; *jaculatoire*, quand c'est une sorte d'élan, une courte demande exprimée avec ferveur.

Oraison dominicale (c. à-d. adressée au Seigneur, *Dominus*), vulg. *Pater*, *Pater noster*, des mots par lesquels commence cette oraison; prière adressée à Dieu le Père par Jésus-Christ lui-même, qui l'enseigna à ses disciples. Depuis l'origine de l'Église, l'oraison dominicale a toujours été considérée comme une partie essentielle du culte public; elle se trouve dans toutes les liturgies.

ORANG ou ORANG-OUTAN (*homme des bois* dans la langue de Bornéo), genre de Quadrumanes, de l'ordre des Pithécins et du groupe des Singes anthropomorphes (*Voy.* ANTHROPOMORPHES); il ne se rencontre que dans les Iles de Sumatra et de Bornéo. Ce singe n'est bien connu que depuis le travail de l'anatomiste Camper sur un jeune individu de cette espèce (1779); le *Pongo* du baron Wurmb, dont on avait fait une espèce à part (l'*Orang noir*), n'était autre chose qu'un orang-outan adulte. L'orang atteint rarement plus de 1m,35 de hauteur; mais ses formes sont robustes et son corps offre en circonférence les $\frac{2}{3}$ de sa hauteur. Ses bras sont plus longs que ses membres inférieurs dans la proportion de 1,44 à 1, aussi peut-il marcher dans une attitude demi-verticale; jamais cependant, il ne se tient sur ses pattes de derrière, et jamais il ne marche comme l'homme. Son poil est roux. — Les orangs vivent isolés dans les forêts basses du littoral. Ils sont peu actifs : ils passent une partie de la journée debout dans les arbres, la tête penchée en avant, dans une attitude mélancolique, poussant de temps en temps un grognement profond renforcé par leur poche laryngienne. Ils grimpent lentement et prudemment. La nuit ils dorment dans une espèce de nid construit avec des feuilles. Leur nourriture consiste en figues, bourgeons, jeunes feuilles, écorce de bambou : leurs dents sont appropriées à ce régime et la couronne de leurs molaires est comme guillochée. L'orang-outan ne mesure ses forces qu'avec le crocodile qui l'attaque souvent au bord des eaux. Pris jeune, il se domestique aisément : en vieillissant son front d'abord proéminent devient fuyant, son caractère prend de la violence et de la méchanceté. L'intelligence de ces êtres est développée et, quoiqu'en dise Cuvier, bien supérieure à celle du chien. Leur vue est basse.

ORANGE, *Pomum aurantii*, *Hesperidium*, le fruit de l'Oranger. C'est une baie charnue, de forme sphérique, se divisant en une dizaine de loges remplies d'une pulpe juteuse, pouvant se séparer sans déchirement, et recouverte d'une écorce luisante d'abord verte, puis d'un beau jaune d'or : cette écorce (*zeste*) est formée de deux couches, l'une extérieure, mince, colorée, parsemée de glandes contenant une huile volatile et inflammable; l'autre intérieure, épaisse, blanche, renfermant une substance particulière, qu'on a nommée *hespéridine*. Les oranges sont l'objet d'un commerce considérable dans le midi de l'Europe; les meilleures viennent des îles Açores, de Malte, du Portugal, de l'Italie méridionale, de la Sicile, des Iles Baléares. On en expédie de grandes quantités d'Algérie, notamment de Blidah.

Les poetes faisaient croître les oranges, qu'ils appelaient *pommes d'or*, dans le jardin des Hespérides, et en confiaient la garde à un dragon redoutable.

ORANGÉ, une des sept couleurs primitives dont se compose la lumière, entre le jaune et le rouge. C'est la moins réfrangible après la couleur rouge.

ORANGER, *Citrus*, genre type de la famille des Aurantiacées ou Hespéridées, comprend, outre l'*Oranger* propr. dit, le *Citronnier*, le *Cédratier*, le *Limettier*, le *Limonnier* et le *Bigaradier*.

L'*Oranger propr. dit* (*Citrus aurantium*) est un arbre élégant, à cime arrondie, de taille assez haute, à rameaux anguleux, à feuilles oblongues, aiguës, à pétiole légèrement ailé, toujours vertes ; à fleurs blanches, d'une odeur suave : calice cupuliforme, quinquéfide ; corolle à 5 pétales, très-épais ; toutes les parties de la fleur sont criblées de petites glandes qui sécrètent une huile volatile très-aromatique (*huile de néroli*) : on l'extrait des pétales par distillation ou par macération, et l'eau aromatisée avec cette essence prend le nom d'*eau de fleur d'oranger*; les feuilles donnent une essence moins précieuse, le *petit-grain*. Pour le fruit, *Voy.* ORANGE. Bien que la maturité de l'orange puisse s'effectuer dans le cours d'une saison, il arrive souvent, surtout dans les climats tempérés, comme le midi de la France, qu'on laisse le fruit sur l'arbre pendant le cours de deux étés afin qu'il acquière plus de suavité. C'est de l'écorce du fruit qu'on extrait l'*essence de Portugal* ou *huile volatile d'écorce d'orange*, dont on fait usage pour la toilette ; on en fait aussi un sirop amer recommandé comme tonique. Le suc de l'orange, mêlé à l'eau et au sucre, constitue une boisson tempérante et rafraîchissante (*orangeade*), qui se prépare comme la limonade. Tout le monde connaît les propriétés antispasmodiques de l'eau de fleur d'oranger et ses usages. Les feuilles d'oranger sont également antispasmodiques et toniques. — La fleur d'oranger est le symbole de la virginité : c'est ce qui lui a valu le privilége de former le bouquet des jeunes mariées.

La culture en caisse des orangers, dans les pays froids ou tempérés, exige qu'on leur fasse passer sept mois de l'année dans des serres ou *orangeries*, où l'on entretient une température de 6 à 8°, et que l'on n'ouvre que pour renouveler l'air pendant les beaux jours. En serre, les orangers exigent, s'ils sont touffus, des arrosages copieux tous les quinze jours ; ceux qui ont peu de feuilles n'en demandent que tous les mois. En plein air, on les arrose tous les quatre jours avec de l'eau qui a été exposée au soleil.

L'oranger est connu de toute antiquité. On le croit originaire de l'Inde; de là il aurait été importé en Arabie, puis en Égypte et dans les contrées barbaresques, où les poëtes anciens plaçaient le jardin des Hespérides. Il ne fut introduit en Sicile qu'au commencement du XIe siècle. Les croisés le répandirent en Italie et même en Provence (à Hyères). A cette époque les Arabes l'avaient déjà importé en Espagne. Au commencement du XVIe siècle, il n'existait encore dans le nord de la France qu'un seul pied d'oranger, celui de l'orangerie de Versailles, connu sous le nom de *François Ier* ou de *Grand connétable* ; il avait été semé à Pampelune en 1421, puis acheté par le connétable de Bourbon et transporté à Chantelle (Bourbonnais), à Fontainebleau et à Versailles. — Voir Risso et Poiteau, *Histoire naturelle des orangers* (1818).

ORANG-OUTAN. *Voy.* ORANG.

ORATEUR, ORATOIRE (GENRE). L'*orateur* est celui qui prononce un discours devant des hommes assemblés. On distingue les *orateurs profanes* et les *orateurs sacrés*. Les plus célèbres sont : parmi les premiers, Périclès, Démosthène, Eschine, chez les Grecs ; Cicéron et Hortensius chez les Romains ; Pitt, Fox, Mirabeau, Foy, Berryer, O'Connell, dans les temps modernes; parmi les seconds, St Jean Chrysostôme, St Basile, St Augustin, dans les premiers siècles du christianisme ; Pierre l'Ermite et St Bernard, au moyen âge; Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fléchier au XVIIe siècle, et de nos jours, Lacordaire, Ravignan, etc.

On trouvera au mot ÉLOQUENCE les principales divisions du *genre oratoire*. Pour les préceptes du genre et l'appréciation des orateurs, on peut consulter l'*Orator* et le *De oratore* de Cicéron, les *Jugements des orateurs* de Denys d'Halicarnasse, le traité de Quintilien, *De Instituti ne oratoria*, les ouvrages de Hugh Blair, de l'abbé Maury, de Villemain, les *Institutions oratoires* de Delamalle et le *Livre des orateurs* de Cormenin. — *Voy.* PRÉDICATION. *Voy.* aussi ACTION, DEBIT, DÉCLAMATION, etc.

En Angleterre, on appelle *orateur* (*speaker*), le président de la chambre des communes. Il est élu à la pluralité des voix ; c'est lui qui expose les affaires. On porte devant lui, dans les cérémonies publiques, une masse d'or couronnée.

ORATOIRE (du lat. *oratorium*), lieu destiné à la prière faite en particulier. Ce nom fut donné d'abord aux petites chapelles qui étaient jointes aux monastères, et où les moines faisaient leurs prières avant qu'ils eussent des églises. Plus tard, il fut appliqué aux chapelles des maisons particulières. Il y a cette différence entre l'oratoire et la chapelle, que dans cette dernière on peut dire la sainte messe avec la permission de l'ordinaire, tandis que l'oratoire ne sert que pour les prières particulières. Le conciliabule de Constantinople en 861 interdit formellement de célébrer la liturgie et de baptiser dans les oratoires domestiques.

C'est du mot *Oratoire*, par lequel était désigné l'endroit où St Philippe de Néri tint les premières réunions de ses disciples, que la célèbre congrégation fondée par lui tira le nom sous lequel elle est connue. *Voy.* ORATOIRE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ORATORIO, pièce de musique religieuse, ainsi appelée parce que le premier morceau de ce genre fut exécuté dans l'église de la congrégation de l'Oratoire à Rome, par l'ordre de St Philippe de Néri. L'oratorio est une sorte de drame religieux exécuté à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. On n'exécute plus guère d'oratorios que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. En Allemagne et en Angleterre, on y déploie un très-grand luxe d'exécution. Les oratorios les plus célèbres sont ceux de Jomelli, Cimarosa, Haydn, Hændel, Beethoven, Mozart, J.-S. Bach, etc.

ORBE (du lat. *orbis*, cercle), surface circonscrite par l'*orbite* d'une planète ou de tout autre corps qui se meut autour d'un astre ou d'une planète. — Dans le langage vulgaire, on se sert quelquefois du mot *orbe* pour désigner le corps même ou le contour d'un astre : ainsi l'on dit l'orbe du soleil, l'orbe de la lune; mais plus généralement *orbe* est synonyme d'*orbite*. *Voy.* ce mot.

ORBICELLE, *Orbicella*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Orbiculidées : bras charnus sans charpente osseuse ; coquille de contexture perforée, sans charnière, sans aréa et sans deltidium ; valve inférieure, convexe et pourvue au crochet d'une ouverture latérale. Les Orbicelles appartiennent aux étages silurien et murchisonien.

ORBICULAIRE (du lat. *orbicularis*), se dit, en Zoologie, de tout être dont le corps est presque sphérique. — *Os orbiculaire*. *Voy.* LENTICULAIRE.

ORBICULE, *Orbicula*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés et type de la famille des *Orbiculidées*: coquille de contexture cornée, et sans charnière, aréa, ni deltidium ; valve inférieure plane, avec une ouverture latérale pour le passage d'un muscle non pédiculé. Les Orbicules se trouvent dans l'étage falunien.

ORBICULOÏDE, *Orbiculoides*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Orbiculidées : coquille de contexture cornée, dépourvue de charnière, d'aréa et de deltidium ; valve inférieure concave, avec une ouverture latérale pour le

passage d'un pédicule simple. Les Orbiculoïdes se rencontrent de l'étage murchisonien à l'étage néocomien.

ORBITE (du lat. *orbita*, ornière), nom donné, en Astronomie, aux courbes que certains astres, tels que les planètes, les comètes, la terre, la lune, les étoiles doubles, etc., décrivent ou paraissent décrire dans l'espace. Képler le premier par l'observation et Newton par le calcul ont établi que les planètes et la terre décrivent des ellipses dont le soleil occupe un foyer (*Voy.* PLANÈTES). La lune décrit aussi une ellipse dont la terre est un foyer; de même dans le mouvement des étoiles doubles, l'une des étoiles occupe un foyer de l'ellipse décrite par l'autre. — L'orbite de certaines comètes paraît être une parabole ou une hyperbole. — L'orbite de la terre a reçu le nom d'*écliptique* (*Voy.* ce mot), parce que les éclipses de soleil ou de lune ont lieu lorsque la lune arrive en conjonction ou en opposition dans le plan de cette orbite ou dans son voisinage.

En Anatomie, on appelle *orbites* les cavités destinées à loger le globe de l'œil. Les *orbites* ou *fosses orbitaires* sont situées à la partie supérieure de la face, et composées de sept os : en haut, du coronal; en bas, de l'os palatin et de l'os maxillaire; du sphénoïde et de l'os malaire, à la partie externe; de l'ethmoïde et de l'os unguis, à la partie interne.

ORBITOLITE, genre de Foraminifères, de l'ordre des Cyclostègues : coquille discoïdale, plane, encroûtée des deux côtés et pourvue de lignes concentriques. Les Orbitolites apparaissent avec l'étage suessonien; on en trouve encore dans les mers actuelles. — Les *Orbitolines* diffèrent des Orbitolites en ce que l'un des côtés seulement est encroûté. Elles sont toutes fossiles et se rencontrent de l'étage albien à l'étage sénonien.

ORCA, espèce de Cétacé. *Voy.* ORQUE.

ORCANETTE (orig. inconnu), nom vulgaire de deux plantes de la famille des Borraginées, tribu des Anchusées; la *Buglosse des teinturiers* ou *Grémil tinctorial* (*Lithospermum*), et l'*Onosme fausse vipérine* (*O. echioides*); il est aussi donné à la couleur qu'on tire de ces deux plantes, et qui s'extrait de leurs racines. La 1re de ces plantes fournit une jolie couleur d'un rouge vermeil peu tenace, qui sert à teindre certaines étoffes, et qui est employé par les confiseurs et les pharmaciens; la 2e donne un rouge blanc qui passe au bleu par diverses préparations.

ORCÉINE. *Voy.* ORCINE.

ORCHÉSOGRAPHIE. *Voy.* CHORÉGRAPHIE.

ORCHESTIE, *Orchestia*, genre de Crustacés amphipodes, famille des Crevettines, tribu des Sauteuses et voisins des Talitres, à pour type l'*O. littorale*, très-répandue sur nos côtes.

ORCHESTIQUE (du gr. ὀρχηστική), une des trois formes de la danse chez les Grecs. *Voy.* DANSE.

ORCHESTRATION, se dit en Musique, et de l'action d'écrire les parties d'orchestre d'un morceau de musique (*Voy.* PARTITION) et de la manière de combiner les parties d'un orchestre pour en obtenir certains effets. *Voy.* ci-après ORCHESTRE.

ORCHESTRE (du gr. ὀρχήστρα; d'ὀρχεῖσθαι, danser; parce qu'originairement c'était le nom du lieu où s'exécutaient les danses). Chez les Grecs, l'*orchestre* était la partie la plus basse du théâtre, celle qui était consacrée à la danse et aux évolutions du chœur. Elle se divisait en trois parties : la 1re, où se plaçaient les danseurs, portait particulièrement le nom d'*orchestra*; la 2e, où se plaçaient les chœurs, s'appelait *thymélé*; la 3e, dite *hyposcenium*, était celle où se trouvaient les musiciens. — Chez les Romains, l'orchestre avait une autre destination; il était garni de siéges spécialement réservés aux sénateurs, aux vestales et aux édiles.

Aujourd'hui, le nom d'*orchestre* s'applique exclusivement à la musique et s'entend, tantôt du la partie d'un théâtre où se tiennent les musiciens, tantôt de toute réunion de musiciens instrumentistes qui exécutent dans un théâtre, ou ailleurs, des morceaux symphoniques ou qui accompagnent la voix des chanteurs. Enfin on appelle *fauteuils* ou *stalles d'orchestre*, les places réservées dans une salle de spectacle entre l'orchestre des musiciens et ce qu'on appelle le parterre. — Dans nos théâtres modernes, l'orchestre réunit les trois sortes d'instruments, à corde, à vent et à percussion. Les instruments qu'on y fait entrer le plus souvent sont : le violon, la viole, le violoncelle, la contre-basse, l'octave, la flûte, le hautbois, la clarinette, la trompette, le cor, le cornet à piston, le basson, le trombone, l'ophicléide, les timbales, les cymbales, le tambour et la grosse caisse. Le nombre et l'importance relative des instruments ont varié selon les époques et le goût des compositeurs. La connaissance des instruments, de leur partie, de leurs effets, de la manière dont ils s'enchaînent et se commandent, est l'*instrumentation*; l'art de les employer dans un but déterminé est l'*orchestration*. — L'orchestre français date du siècle de Louis XIV. Il fut organisé par Lulli, mais il ne commença réellement à devenir important que depuis Gluck. Aujourd'hui, l'orchestre a pris des proportions énormes, et trop souvent il écrase les voix, quand il ne devrait servir qu'à les faire valoir. *Voy.* CONCERT, CONSERVATOIRE, OPÉRA, etc.

ORCHESTRINO ou **ORPHÉON**, instrument de musique en forme de petit piano ou de grande vielle composée de cordes à boyau qu'on fait résonner par le moyen d'une roue, ou à l'aide d'un clavier semblable à celui d'un clavecin. Cet instrument a été perfectionné par M. Pailleau.

ORCHESTRION, espèce d'orgue automatique et mécanique. *Voy.* ORGUE.

ORCHIDÉES (du g.-type *Orchis*), famille de plantes Monocotylédones apérispermées, renferme près de 3,000 espèces, toutes remarquables par la bizarrerie de leurs fleurs. Ce sont des plantes herbacées vivaces, quelquefois parasites, dont la racine, composée de fibres simples et cylindriques, est souvent accompagnée d'un ou de deux tubercules charnus; feuilles simples, engaînantes, naissant immédiatement de la tige ou de rameaux courts, renflés, charnus, nommés *pseudobulbes*; fleurs souvent très-grandes, tantôt solitaires, tantôt disposées en épis, en grappes ou en cymes, mais toujours accompagnées d'une seule bractée plus ou moins longue; corolle anomale, dans laquelle on distingue trois parties principales : le casque (*galea*), de couleur foncée, quelquefois verte; les ailes (*alæ*), composées de deux pétales latéraux plus ou moins étroits; le tablier (*labellum*), qui affecte les formes les plus variées et qui dans quelques espèces présente à sa base un prolongement dit *éperon*. L'étamine, unique (sauf dans les *Cypripédiées*) et à deux loges, est soudée avec le style et le stigmate en un seul corps, dit *gynostème*, et recouvert par une bursicule en forme de capuchon. L'ovaire est une capsule uniloculaire, à trois valves, contenant des graines nombreuses et très-menues. — On divise ordinairement cette famille en 7 grandes tribus : *Malaxidées*, *Épidendrées*, *Vanillées*, *Ophrydées*, *Aréthusées*, *Néottiées*, *Cypripédiées*. Principaux genres : *Orchis*, *Liparis*, *Lelia*, *Ophrys*, *Neottia*, *Epidendrum*, *Angrec*, *Peristeria*, *Limodorum*, *Vanille*, *Cypripedium*, etc.

A part la *Vanille*, dont les fruits sont employés à cause de leur pulpe parfumée, et l'*Orchis*, dont les tubercules fournissent le *salep*, il y a peu d'Orchidées qui soient utiles; mais on en cultive un grand nombre comme plantes d'agrément; les plus extraordinaires sont originaires du Mexique.

ORCHIS (du gr. ὄρχις, testicule; de la forme des racines), genre type de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, renferme des plantes herbacées, à feuilles radicales, à fleurs en épi terminal et à racines tuberculeuses. Il comprend un grand nombre d'espèces; les plus remarquables sont : l'*O. militaire* (*O. militaris*), dont les fleurs purpurines, quelquefois mélangées de rose et de blanc, forment à l'ex-

trémité de la tige un panache long de $0^{m},10$; cette plante est commune aux printemps dans les prés et les bois montueux ; l'*O. singe* (*O. simia*), à fleurs purpurines, dont le labelle inférieur offre des divisions profondes, linéaires, que l'on a comparées aux quatre membres d'un singe; l'*O. maculée* (*O. maculata*), dont les feuilles sont parsemées de taches noirâtres; l'*O. bouffon* (*O. morio*), du midi de la France: ses fleurs ont la forme d'une marotte; l'*O. papilionacée* (*O. papilionacea*), très-belle espèce à fleurs grandes et d'un pourpre rougeâtre : cette plante habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. — *Voy.* SALEP.

ORCINE, principe qui se forme quand on fait bouillir divers Lichens (*Voy.* ORSEILLE) avec de l'eau, et qui provient du dédoublement de plusieurs acides naturels contenus dans ces plantes. L'orcine est par elle-même incolore ; mais, quand on la soumet à l'action de l'air et de l'ammoniaque, elle se colore en rouge : c'est là la matière tinctoriale ou *orcéine*. L'orcine a pour formule $C^7H^8O^2$; elle s'oxyde aisément et donne ainsi des matières fortement teintées de brun ou de rouge.

ORCYNUS, poisson scombéroïde. *Voy.* GERMON.

ORDALIE (de l'anglo-saxon *ordâl*, jugement). *Voy.* JUGEMENT DE DIEU au *Dict. d'Histoire et de Géographie*.

ORDINAIRE (L'). En Droit canon, on désigne ainsi le supérieur ecclésiastique ayant juridiction *ordinaire* dans une certaine circonscription de territoire (*proprius pastor*). Dans l'usage commun, le mot *ordinaire* s'emploie en parlant de l'évêque et de son droit de juridiction dans son diocèse.

Dans la Liturgie, on appelle : *Ordinaire* (*Ordo*) un livre qui indique pour chaque jour la manière de réciter l'office divin, de dire la messe, en un mot, ce qui doit se dire à l'autel et au chœur ; — *Ordinaire de la messe*, les prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais.

Dans l'Armée, l'*ordinaire* se dit de tout ce qui compose la nourriture des caporaux et des soldats. L'État fournit le pain de munition : ce sont les soldats qui achètent eux-mêmes et qui préparent les autres aliments; un des caporaux, dit *chef de l'ordinaire*, reçoit chaque jour du sergent-major l'argent nécessaire pour les dépenses du lendemain et en justifie l'emploi au moyen d'un *livret*. Aucun caporal ou soldat ne peut se dispenser de manger habituellement à l'ordinaire, sans une permission expresse du capitaine.

ORDINAL (L'), du lat. *ordinalis*. Les Anglais appellent ainsi un livre composé sous le règne d'Édouard VI et substitué dans tout le royaume au *Pontifical romain*. Ce livre contient le détail des cérémonies religieuses nécessaires pour la célébration du service divin.

ORDINATION (du lat. *ordinatio*), cérémonie religieuse de l'église catholique, par laquelle on confère les ordres. *Voy.* ORDRE.

ORDONNANCE (d'*ordonner*). Avant 1789, le mot *ordonnances* désignait les lois faites par les rois de France, et comprenait, outre les ordonnances proprement dites, qui étaient consacrées aux matières d'un intérêt général, les édits, déclarations, lettres patentes, etc. Elles portaient en tête : *Au nom du roi*, étaient signées du souverain et scellées du grand sceau ; elles se terminaient par cette clause : *car tel est notre bon plaisir*. — Ce n'est que sous la 3ᵉ race que l'on voit employer le mot *ordonnance* ; on disait auparavant *édit*, *constitution*, *capitulaire*. La première ordonnance rendue en français est datée de 1287. La collection des *Ordonnances des rois de France de la 3ᵉ race*, commencée par l'ordre de Louis XIV en 1706, se continue encore aujourd'hui par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, on a donné le nom d'*ordonnances* aux règlements faits par le roi pour l'exécution des lois, ou sur des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi. *Voy.* DÉCRET.

On donne aussi le nom d'*ordonnances* : 1° aux décisions du Conseil d'État en matière contentieuse, lorsqu'elles sont revêtues de l'approbation du chef de l'État; 2° aux décisions rendues, en matière criminelle, par les tribunaux de première instance, réunis en la chambre du conseil et sur le rapport du juge d'instruction; 3° à l'ordre ou autorisation que donne un juge, au bas d'une requête à la suite d'un procès-verbal; 4° à certaines mesures disciplinaires prises par les évêques dans les limites de leur autorité; 5° aux mandats de payement délivrés par un administrateur supérieur (ministre, préfet, etc.), en exécution de la loi, etc.

ORDONNANCE, messager militaire à cheval, placé à la disposition d'un général pour porter ses dépêches. La réunion des ordonnances forme l'escorte du général. — On appelle *officier d'ordonnance* un officier détaché près d'un général pour remplir sous ses ordres les fonctions d'aide-de-camp.

ORDONNANCEMENT (d'*ordonnancer*). En termes de Finances et d'Administration, c'est une formalité qui consiste à vérifier l'accomplissement des services ou l'exécution des marchés et à en ordonner le payement.

ORDONNATEUR (COMMISSAIRE), titre que l'on donne à des administrateurs qui *ordonnancent* les dépenses de l'armée et de la marine; tels sont les *Commissaires de la marine*; tels étaient les *Commissaires des guerres*. *Voy.* ces mots.

ORDONNÉ. En Algèbre, on dit qu'un polynôme est *ordonné* par rapport aux puissances croissantes ou décroissantes d'une même lettre, quand les termes y sont disposés de telle sorte que les exposants de cette lettre y vont constamment en croissant ou en décroissant d'un terme à l'autre. La lettre elle-même est dite *lettre ordonnatrice*; son plus fort exposant est le degré du polynôme par rapport à cette lettre. — *Ordonnée*. *Voy.* COORDONNÉES.

ORDRE (du lat. *ordo*). Ce mot qui, dans son acception la plus générale, signifie l'arrangement des parties d'un tout ou le commandement d'un supérieur, a différentes acceptions spéciales.

En Philosophie, on nomme *ordre physique* l'ensemble des *lois physiques* manifestées par les phénomènes qui tombent sous nos sens; *ordre moral*, l'observation de la *loi morale* par l'homme, l'accomplissement de la *destinée* qui répond à sa nature (*Voy.* LOI et DESTINÉE). — En général, l'*ordre* est l'accomplissement du *bien*, c.-à-d. de la fin que Dieu a imposée à chaque être en lui donnant ses propriétés ou son organisation ou ses instincts et ses facultés. Il est ainsi la manifestation de la *Providence divine*. *Voy.* BIEN, DIEU, PROVIDENCE.

Dans les classifications admises pour les sciences, l'*ordre* est une des principales divisions. En Histoire naturelle, les *classes* sont ordinairement subdivisées en *ordres*, qui eux-mêmes se subdivisent en *familles* (*Voy.* CLASSIFICATION). — En Géométrie, on distingue divers *ordres* de lignes correspondant aux degrés des équations qui les représentent : les droites composent le 1ᵉʳ ordre ; les sections coniques le 2ᵉ; les autres courbes, le 3ᵉ, le 4ᵉ, etc., suivant que leurs équations sont du 3ᵉ, du 4ᵉ degré, etc.

Dans l'Art militaire, on distingue l'*ordre de bataille*, l'*ordre de marche*, l'*ordre de revue* (*Voy.* TACTIQUE et STRATÉGIE), l'*ordre profond* et l'*ordre mince* (*Voy.* FILE). — On entend par *ordre du jour* une injonction transmise par écrit à un corps de troupe de la part d'une autorité supérieure. L'ordre du jour est toujours transcrit et conservé sur un registre particulier : on cite comme modèles les ordres du jour de Frédéric II et de Napoléon Iᵉʳ. Washington est le premier qui ait consacré l'ordre du jour à la répartition du blâme ou de l'éloge.

Dans les Assemblées délibérantes, on entend par *ordre du jour* la succession des objets dont on doit

s'occuper dans la séance du jour. — *Passer à l'ordre du jour*, c'est cesser de s'occuper de la question sur laquelle on délibère, pour passer à celle qui vient après dans le programme de la séance.

En Architecture, on appelle *ordre* la nature et les proportions des colonnes ou des pilastres qui supportent l'entablement. La détermination de ces éléments joue un grand rôle dans l'antiquité, parce qu'on employait de larges blocs de pierre, de granit ou de marbre qui avaient besoin d'être supportés à de courtes distances par des piliers pour former des galeries internes ou externes. L'importance des piliers dans ce système de construction en fit le type de l'architecture et caractérisa le style propre à l'Inde, à l'Égypte, à la Perse et à la Grèce. Cette dernière contrée produisit trois ordres parfaitement déterminés : 1° *ordre dorique :* colonnes cannelées sans base; chapiteau composé d'une grande moulure en forme de coupe; frise coupée de triglyphes (Parthénon d'Athènes, temples de Pestum et d'Agrigente, etc.); 2° *ordre ionique :* emploi de la base, chapiteau orné de grandes volutes, frise continue, corniche décorée de moulures d'un galbe fin (temples d'Érechthée et de Minerve Poliade, à Athènes); 3° *ordre corinthien ;* formes plus élégantes encore : chapiteau décoré de volutes et de feuilles d'acanthe, frise ordinairement ornée de feuillages enroulés (Tour des vents et Monument de Lysicrate, à Athènes). Les Romains employèrent d'abord l'*ordre toscan*, analogue à l'ordre dorique, mais sans aucun ornement; ensuite, ils se servirent des ordres grecs dans leurs temples, sans y apporter aucun changement notable; cependant on leur attribue l'invention de l'*ordre composite*, qui allie l'ordre ionique et l'ordre corinthien, mais il est d'un goût moins pur parce qu'il a une grande profusion d'ornements (Arc de Titus et Thermes de Dioclétien, à Rome). — On appelle encore *ordre composé*, les ordonnances qui s'éloignent des règles ordinaires; *ordre persique*, celui où l'on voit des figures d'esclaves en place de colonnes; *ordre attique*, un petit ordre de pilastres de la plus courte proportion, ayant pour entablement une corniche architravée.

Dans le Clergé, on distingue différents degrés qui composent la hiérarchie ecclésiastique; ces degrés forment deux ordres : les *ordres mineurs*, au nombre de 4 (ceux de *portier*, *lecteur*, *exorciste* et *acolyte*), et les *ordres majeurs* ou *sacrés*, au nombre de 3 (le *sous-diaconat*, le *diaconat* et la *prêtrise*). — *Le sacrement de l'Ordre*, le 6e des sacrements institués par Jésus-Christ, est celui qui donne un caractère particulier aux ecclésiastiques lorsqu'ils se consacrent au service des autels. Pour *ordonner* un prêtre, l'évêque lui impose les mains en récitant les prières propres à la circonstance; il le revêt ensuite des ornements du sacerdoce, lui consacre les mains avec l'huile des catéchumènes et lui confère le droit d'offrir le saint sacrifice en lui faisant toucher le calice plein de vin et la patène avec le pain. Le nouveau prêtre célèbre après l'évêque, et, après la communion, l'évêque lui impose de nouveau les mains et lui donne le pouvoir de remettre les péchés. — L'ordination des évêques s'appelle *consécration*, *sacre*. *Voy.* ÉVÊQUE.

En Jurisprudence, on appelle *ordre* l'état qui est dressé des créanciers d'une personne, lorsque le prix de ses immeubles est distribué entre les créanciers suivant le rang de leurs hypothèques. Le Code civil (art. 2166 et 2218) et le Code de procédure civile (art. 749-779) règlent tout ce qui est relatif aux formalités qui doivent être observées dans un *ordre*, ainsi qu'aux contestations qui peuvent s'y élever. — En termes de Commerce, on se sert de ce mot pour exprimer la cession ou le transport qui est fait d'une somme d'argent, par billet ou par lettre de change, au profit d'un tiers, par celui à qui elle est due : l'écrit qui exprime ce transport est appelé *billet à ordre*. *Voy.* BILLET.

ORDRES, classes diverses qui composent une nation. On distinguait chez les anciens Égyptiens et chez les Indiens 4 ordres ou classes : les *prêtres*, les *guerriers*, les *commerçants* et les *artisans*. Les Romains avaient 3 ordres : l'*O. des sénateurs*, l'*O. équestre* ou *des chevaliers*, l'*O. des plébéiens*. Chez les modernes, on a aussi pendant longtemps distingué 3 ordres : le *clergé*, la *noblesse* et le *tiers état*; en Suède, il y en a 4 : la *noblesse*, le *clergé*, les *bourgeois* et les *paysans*.

On appelle *ordre judiciaire*, l'ensemble des corps de magistrature chargés de l'administration de la justice; *ordre des avocats*, la réunion de ceux qui exercent cette profession. *Voy.* AVOCAT.

ORDRES DE CHEVALERIE. On nomme ainsi : 1° des corporations religieuses militaires qui se formèrent du temps des Croisades, et dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours; 2° les diverses décorations ou distinctions honorifiques destinées à récompenser le mérite civil ou militaire. *Voy.* CHEVALIER, DÉCORATIONS, etc.

ORDRES MONASTIQUES OU RELIGIEUX, associations de moines qui, tout en pouvant vivre dispersés dans des monastères ou dans des lieux différents, sont tous soumis à une même règle. On appelle *chef d'ordre* le monastère principal, celui où réside le supérieur général de l'ordre (*Voy.* MONASTÈRE). Les plus célèbres ordres monastiques sont ceux des *Bénédictins*, des *Chartreux*, des *Cisterciens* ou de *Cîteaux*, des *Prémontrés*, des *Franciscains* ou *Cordeliers*, des *Dominicains* ou *Jacobins*, des *Carmes*, des *Augustins*, des *Mathurins*, des *Théatins*, des *Trappistes*, des *Jésuites*, des *Capucins*, etc. — Pour les *ordres mendiants*, *Voy.* MENDIANTS.

Consulter : l'*Histoire des ordres monastiques*, par Hélyot (Paris, 1714-19), et par Dœring (Dresde, 1828), et l'*Histoire des costumes des ordres religieux civils et militaires*, par l'abbé Tiron.

ORÉIDE (d'*or* et du gr. εἶδος, apparence), composition métallique qui imite le vermeil.

OREILLARD, *Plecotus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Chéiroptères ou Chauves-souris, famille des Vespertilionidés, renferme une quinzaine d'espèces remarquables par l'extrême développement de leurs oreilles. L'espèce type est l'*O. d'Europe* (*P. vulgaris*), long de 0m,08, à tête aplatie, au museau renflé des deux côtés. Son pelage est gris brun sur les parties supérieures, cendré aux inférieures. Cette espèce habite les vieux édifices : elle n'est pas rare aux environs de Paris.

Oreillard est aussi le nom vulgaire d'une espèce de Grèbe, le *Podiceps auritus*.

OREILLE (du lat. *auricula*, dimin. d'*auris*), organe de l'ouïe. Chez l'Homme, les anatomistes distinguent : l'*O. externe*, l'*O. moyenne* et l'*O. interne*. — L'*O. externe* est formée : 1° du *pavillon* ou *auricule*, qui offre : au centre la *conque auditive* bordée par une saillie demi-circulaire (*anthélix*), et dont le bord extérieur (*hélix*) est recourbé sur lui-même en rouleau ; vers le bord de l'oreille, l'anthélix est limité par un sillon dit *gouttière de l'hélix ;* en avant, la conque est bordée par une petite saillie triangulaire (*tragus*), à laquelle est opposée vers la partie inférieure de l'anthélix, une autre petite saillie (*antitragus*); enfin, à la partie inférieure du pavillon est suspendu un lobule graisseux : c'est la partie que l'on perce pour y suspendre des pendants d'oreilles ; 2° du *conduit auriculaire externe*, canal légèrement courbé et évasé de dedans en dehors, qui est contenu dans un conduit osseux de l'os temporal. — L'*O. moyenne*, logée tout entière dans l'os temporal, comprend la *caisse du tympan* et ses dépendances, les *fenêtres* (*F. ovale* et *F. ronde*), les *cellules mastoïdiennes*, la *trompe d'Eustache*, qui vient du pharynx et permet à l'air de la caisse de se renouveler, enfin quatre *osselets* mobiles (le *marteau*, l'*enclume*, l'*os lenticulaire*, et l'*étrier*). — L'*O. interne*, logée plus profondément dans la portion du

temporal dite *rocher*, renferme le *labyrinthe*, appareil composé lui-même de trois parties : le *vestibule* au centre, les trois *canaux demi-circulaires*, en dehors, et le *limaçon* en dedans. Les ondes sonores parcourent successivement toutes ces cavités jusqu'à ce qu'elles viennent ébranler le *nerf acoustique*, situé dans la cavité la plus profonde. *Voy.* OUIE.

Chez les animaux, on retrouve plus ou moins l'organisation de l'oreille humaine dans la plupart des Mammifères. Le pavillon manque généralement chez les Oiseaux. Chez les Reptiles, la membrane du tympan apparaît à fleur de tête. Les Poissons n'ont qu'un rudiment d'oreille interne. Chez les Invertébrés (Crustacés, Insectes, Mollusques, Annélides, etc.), l'organe de l'ouïe est ou nul ou à peine distinct, et, dans ce dernier cas, il est réduit à une cavité résistante renfermant quelques concrétions calcaires.

L'Oreille peut devenir le siége de diverses maladies qui ont été l'objet d'études spéciales. On estime le *Traité des maladies de l'oreille* d'Itard (1821), les *Recherches pratiques sur les maladies de l'oreille* de Deleau (1838), le *Traité des maladies de l'oreille* du Dr Kramer (trad. par le Dr Ménière, Paris, 1848), etc. *Voy.* OTITE, SURDITÉ, etc.

En Histoire naturelle, le nom d'*oreille* a été donné vulgairement à des animaux et à des plantes dont l'aspect offrait quelque ressemblance avec cet organe. Ainsi on nomme : en Ichthyologie, *Grande Oreille*, le Thon ; — en Conchyliologie, *Oreille d'âne*, *O. de géant*, *O. de mer*, *O. de Vénus*, diverses Haliotides ; *O. de bœuf*, *O. de Silène*, plusieurs Bulimes ; *O. de capucin* ou *de cochon*, une Moule et un Strombe ; *O. de Midas*, les Auricules ; *O. de St-Pierre*, l'animal des Fissurelles ; etc. ; — en Botanique, *Oreille d'abbé* ou *de Diane*, le spathe des Gouets ; *O. d'âne*, le Nostoc et la Grande Consoude ; *O. d'homme*, *O. de Malchus*, quelques Champignons ; *O. de Judas*, une Pezize ; *O. de lièvre*, quelques Buplèvres, le Githago, le Trèfle des champs ; *O. d'ours*, une Primevère ; *O. de rat* et *de souris*, le Myosotis, la Piloselle, le Céraiste tomenteux, etc.

OREILLÈRE, nom vulgaire des *Forficules* ou *Perce-Oreille*. *Voy.* FORFICULE.

OREILLETTE (dimin. d'*oreille*), nom donné à deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, l'*O. droite*, qui reçoit des deux veines caves le sang qui a circulé dans tous les organes, et l'*O. gauche*, qui reçoit des veines pulmonaires le sang revivifié dans les poumons. *Voy.* CIRCULATION.

OREILLETTE, espèce du genre Agaric, l'*Agaricus auricula* ; c'est un champignon comestible qui est commun aux environs d'Orléans.

C'est aussi le nom vulgaire de l'*Asaret d'Europe*.

OREILLON, dit aussi *Parotidite*, gonflement inflammatoire du tissu cellulaire qui entoure la glande salivaire située au-dessous de l'oreille (*parotide*). Les *oreillons* affectent spontanément les enfants, surtout dans les saisons froides et humides, ils surviennent aussi dans le cours de certaines maladies fébriles graves ; ils peuvent régner épidémiquement dans un quartier ou dans une maison. Cette affection ne dure guère plus de 7 ou 8 jours : elle se termine ordinairement par résolution, rarement par suppuration, quelquefois par un déplacement subit de l'irritation. — Il suffit de préserver la partie malade du contact du froid et de l'humidité ; s'il y a douleur, on a recours aux cataplasmes émollients.

Oreillon blanc, *Oreillon mélanotis*, oiseaux. *Voy.* EMBERIZOÏDE.

OREMUS, mot latin qui signifie *prions*, et que prononce le prêtre toutes les fois qu'il va réciter une oraison. En le disant, il étend et puis joint les mains, pour inviter le peuple à prier avec lui.

OREOGRAPHIE ou OROGRAPHIE (du gr. ὄρος, ὄρεος, montagne, et γράφω, écrire), partie de la Géographie qui décrit les montagnes. *Voy.* MONTAGNE.

ORFÈVRE, ORFÈVRERIE (du lat. *auri faber*, travailleur d'or). *L'orfèvrerie* est l'application de la sculpture aux métaux précieux (or, argent, aluminium, etc). 1° La *grosse orfèvrerie* comprend la fabrication de grandes pièces, comme ornements d'église et objets destinés au culte, services de table, objets d'art p. ex. coffrets à bijoux, statuettes, etc.) : on fait un modèle en cire, on le moule en sable, puis on fond et on cisèle ; quelquefois, pour une œuvre d'art, au lieu de fondre, on *repousse*, c.-à-d. on façonne en relief une lame d'argent, que l'on cisèle ensuite ; certains objets d'argent sont dorés entièrement ou en partie, décorés de nielles ou d'émaux (*Voy.* VERMEIL, NIELLE, ÉMAIL). 2° La *petite orfèvrerie* fabrique les instruments de table, comme salières, huiliers, etc. ; souvent elle emploie l'*estampage*, procédé expéditif, mais sans valeur artistique. 3° La fabrication des *couverts* forme une branche distincte qui a ses procédés spéciaux. — *L'orfèvrerie-bijouterie* fabrique des objets où le prix du travail égale ou même dépasse celui du métal : bracelets, pendants d'oreilles, bagues, épingles, broches, croix, chaînes, boutons, boîtes de montre, etc. (or ciselé, filigrane, émail). *L'orfèvrerie-joaillerie* est l'art de sertir les pierres précieuses pour en enrichir des bijoux, etc. *Voy.* BIJOUX et JOAILLIER.

Orfèvrerie d'imitation. Elle comprend la fabrication d'objets en cuivre doré, principalement ceux destinés au culte (dont le moyen âge a laissé de remarquables modèles), des pièces plaquées d'argent ou argentées pour les services de table, des bijoux faux en cuivre doré. — La découverte de l'argenture et de la dorure par le procédé Elkington et Ruolz a permis à l'orfèvrerie d'imitation de produire, surtout pour les services de table, des œuvres qui rivalisent sous le rapport de l'art avec l'argenterie véritable et ne sont pas exposées comme elle à être converties en lingots. *Voy.* GALVANOPLASTIE.

L'orfèvrerie est un art fort ancien. Elle fut pratiquée par les Indiens, qui se distinguent encore par la délicatesse du travail et excellent dans le filigrane ; par les Chaldéens, les Phéniciens et les Égyptiens, dont on voit de précieux restes dans les musées. Les Grecs, chez lesquels on cite Mentor, la portèrent à la perfection (trépieds, vases et coupes pour les temples ; vaisselle ciselée ou ornée de bas-reliefs rapportés, ἐμβλήματα ; bijoux ornés de cette *granulation* dont M. Castellani a de nos jours retrouvé le secret, comme pendants d'oreilles, boucles et agrafes, épingles et broches, bracelets, bagues, diadèmes formés de fleurettes émaillées, colliers faits d'une chaîne à laquelle pendent des camées, des figures ou des pièces de monnaie). Ils enseignèrent leur art aux Étrusques et aux Romains dont le luxe est célèbre. On en a découvert de beaux spécimens dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéi, de Kertch et de Koul-Oba (en Crimée), de Vulci, de Chiusi, de Cære (en Étrurie). On en voit à Paris à la bibliothèque nationale (*Cabinet des antiques et médailles*), et au Louvre (*collection Campana*). L'orfèvrerie tomba ensuite en décadence entre les mains des Byzantins qui substituèrent à l'art le poids du métal et la profusion des pierres précieuses. Ces derniers enseignèrent leurs procédés aux Italiens qui, s'affranchissant de leur tradition, produisirent des chefs-d'œuvre à l'époque de la Renaissance : on cite alors Verrochio, Thomaso Bigordi (surnommé le *Ghirlandajo*, parce qu'il fabriquait ces cercles d'or ou d'argent qui retiennent les cheveux), Finiguerra, le Francia, Benvenuto Cellini, qui laissa un *Traité de l'orfèvrerie* et mit à la mode les figurines collées contre la panse ou grimpant le long du pied des aiguières, etc. — En France, on suivit d'abord la tradition romaine. Sous le roi Dagobert, St Éloi fut renommé par l'habileté qu'il déploya dans la fabrication d'objets destinés au culte ; mais les invasions des Normands détruisirent les richesses des monastères. Pendant qu'en Allemagne l'école rhénane naissait de la tradition byzantine, l'abbé Suger, sous Louis VII, restaura l'art en faisant exécuter pour l'abbaye de St-Denis, par

des orfèvres lorrains, des œuvres remarquables dont il reste quelques spécimens dans la collection des *gemmes et joyaux de la Couronne*, au Louvre. Son exemple eut de nombreux imitateurs. Le *style gothique* devint alors le caractère de l'orfèvrerie religieuse: les châsses, p. ex., représentèrent des églises ogivales en or, en argent ou en cuivre doré. Le goût se développa aussi pour les joyaux et pour l'argenterie destinée au service de la table : fontaines, salières, aiguières, hanaps, bouteilles, drageoirs, etc. Sous St Louis, les orfèvres de Paris formaient déjà une corporation importante. Le *style renaissance* imita les figures allégoriques que l'Italie avait mises à la mode. Henri II eut Et. Delaulne, qui a laissé de précieux modèles gravés au burin, et Fr. Briot, auteur d'aiguières en étain (musée de Cluny); Henri IV, D. Venant et J. Delahaye. Le *style Louis XIII* commença une ère nouvelle avec R. Delahaye, P. Courtois, Merlin, et la joaillerie joua un rôle important. Le *style Louis XIV* eut la même noblesse que l'architecture, la sculpture et l'ameublement de la même époque : alors brillèrent Cl. Ballin, Lescot, Jean Grevet, L. Texier, Montarsy, Al. Loir, P. Germain ; malheureusement les désastres de la guerre d'Espagne firent fondre des somptuosités de tout genre ; on ne les connaît que par les estampes de N. Delaunay, de Lepautre et de Berain. Sous Louis XV, Ballin le neveu et Th. Germain firent quelques belles choses ; mais le mauvais goût finit par prévaloir avec le *genre rocaille*. En même temps, avec plus de caprice dans la monture, les bijoux eurent moins d'élégance : l'or et l'émail compromirent souvent l'éclat de la pierre. Le *style Louis XVI*, avec Micalef et Auguste, adopta cette grâce galante et un peu maniérée qui convient à un boudoir. La Révolution détruisit leurs œuvres, et, ce qui est irréparable, les richesses de l'orfèvrerie sacrée. Sous l'Empire, Thomire, Odiot, etc., imitèrent avec lourdeur l'antiquité grecque et romaine. La fin de la Restauration eut un homme de génie, Fauconnier. Enfin, après 1830, Vagner, Froment-Meurice, Vechte et Feuchère atteignirent à une perfection qu'on n'a point dépassée.— Consulter : Bouet, *Traité d'orfèvrerie*; Fessart, *Vade-mecum de l'orfèvre*; Odiot, Cahier et Gandais, *Modèles d'orfèvrerie* ; Vallardi, *Joaillerie, bijouterie et orfèvrerie* ; Pugin, *Modèles d'orfèvrerie*; Rambosson, *Pierres précieuses et ornements* ; F. Seré et P. Lacroix, *Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie*.

ORFRAIE (du lat. *ossifraga*, qui rompt les os), vulg. *Aigle de mer*, espèce d'Aigle, reconnaissable à son plumage brunâtre, à sa queue d'abord noirâtre et tachetée de blanc, puis blanchissant avec l'âge. Longtemps on a distingué l'Orfraie du *Pygargue* ou *Aigle pêcheur*; mais il est aujourd'hui reconnu que c'est le même oiseau. Il est plus particulièrement nommé *Orfraie* sous le plumage qu'il porte dans ses deux premières années. *Voy.* Pygargue.

ORFROI, en italien *orifrigio*, broderie d'or, d'argent ou de soie, dont on orne les bords d'une chape, d'une dalmatique, etc. Ce mot vient d'*aurum phrygium*, parce que les Phrygiens furent, dit-on, les inventeurs de cette sorte de broderie. *Voy.* Frise.

ORGANDI, tissu de coton fin et léger, mais de texture assez roide, qu'on fabrique surtout à Saint-Quentin, et dont on fait des robes blanches, des rideaux, etc. *Voy.* Bétilles.

ORGANE (du gr. ὄργανον, instrument), partie d'un être organisé destinée à remplir une fonction. Dans les végétaux, on distingue : les *O. de la végétation*, la racine, la tige et les feuilles, et les *O. de la reproduction*, la fleur et le fruit. Dans les animaux, on distingue : les *O. de la nutrition*, les *O. de la génération*, les *O. de la locomotion*, les *O. des sens*. L'ensemble des organes qui concourent à une même fonction prend le nom d'*appareil*.

Par métaphore, on a donné le nom d'*Organe* (*Organum*), à la Logique, qui est comme l'instrument de l'intelligence : on a réuni sous ce titre les écrits d'Aristote qui se rapportent à l'art de raisonner; Bacon et Lambert ont publié, sous le titre de *Novum Organum*, des traités où ils professent une logique nouvelle.

ORGANEAU (d'*organe*), terme de Marine, gros anneau de fer qui est passé au boot de la verge de l'ancre et qui sert à y amarrer le câble.

ORGANICISME (d'*organique*), doctrine philosophique et physiologique d'après laquelle les phénomènes vitaux s'expliquent par l'*organisation* (*Voy.* ce mot) du corps, organisation qui, par son mécanisme, modifie les effets des forces physiques et chimiques aux lois desquelles elle est soumise. Cette doctrine, jadis appelée *chimiatrie* et *iatromécanicisme* (*Voy.* ces mots), se nomme aujourd'hui *mécanicisme*, *dynamisme physico-chimique*, *histologisme*, selon qu'elle rapporte les phénomènes vitaux principalement aux lois du mouvement de la matière pondérable, ou à celles d'agents impondérables (électricité, chaleur, etc.), ou aux propriétés spéciales des tissus vivants. Quand elle considère comme des fonctions du cerveau la sensation, la pensée et la volonté, elle est *matérialiste*; elle est au contraire *spiritualiste*, quand elle admet que le cerveau est seulement l'organe des phénomènes de conscience, tandis que l'âme en est le sujet et la cause (*Voy.* Ame, Cerveau). — Au point de vue de la Physiologie, on a reproché à l'organicisme exclusif de ne pas expliquer l'évolution complète d'un être vivant : « C'est la connaissance seule des propriétés de la matière organisée et de la texture des organes qui peut nous faire comprendre les mécanismes spéciaux aux fonctions des êtres vivants. Mais l'anatomisme ou l'organicisme pris dans ce sens restreint serait tout à fait insuffisant à nous donner l'idée des phénomènes d'organisation qui sont propres aux êtres vivants, à nous expliquer la filiation et la succession évolutive des phénomènes vitaux. » (Cl. Bernard, *Rapport sur la physiologie*.) — Au point de vue de la Philosophie, on a le droit de demander à l'organicisme de reconnaître que l'organisation a pour cause première l'intelligence et la puissance de Dieu, que la nécessité pour l'âme humaine d'user du cerveau comme d'un instrument n'implique pas que la pensée cesse après la mort du corps, enfin qu'il est possible que l'âme ait une action directe et inconsciente sur les fonctions de la vie organique et que celles-ci réagissent directement sur les fonctions de l'âme : car les organicistes favorisent le matérialisme quand, étendant leur doctrine hors de ses limites naturelles, ils prétendent expliquer par l'organisation seule et par des lois soumises à une nécessité aveugle, soit quelques-unes des opérations de l'âme attestées par la conscience, soit l'origine première de l'organisation.— Consulter : Bertrand de St-Germain, *Descartes physiologiste et médecin*; Rostan, *de l'Organicisme*; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie*; Ravaisson, *la Philosophie au* XIX*e siècle*, § XXIII-XXVI. *Voy.* Animisme, Mécanisme, Vitalisme.

On donne aussi le nom d'*Organicisme* à une doctrine médicale qui cherche à expliquer toutes les maladies par des lésions d'organes.

ORGANINO, petit orgue portatif à cylindre. *Voy.* Orgue.

ORGANIQUE (du lat. *organicus*), se dit de ce qui est pourvu d'organes ou de ce qui se rapporte aux organes. Ainsi, en Histoire naturelle, on appelle *règne organique* l'ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux, par opposition au *règne inorganique*, qui comprend les minéraux ; en Physiologie, on appelle *vie organique* l'ensemble des fonctions accomplies chez les êtres vivants par les organes internes (nutrition, circulation, respiration, sécrétion, etc.); on l'oppose à la *vie animale*.

En Chimie, on appelle *substance organique*, toute substance qui contient du carbone uni à l'hydrogène, à l'azote, à l'oxygène, ou à tous ces corps à la fois. Les *substances organiques* sont tantôt naturelles et

tirent leur origine du règne végétal ou animal, tantôt artificielles, c.-à-d. qu'elles ont été faites de toutes pièces par le chimiste. Le plus souvent quelle que soit la substance, pourvu qu'elle soit bien définie, il n'existe aucune différence entre celle qui s'est produite sous l'influence de la vie, et celle que le chimiste a obtenue artificiellement. Le nombre des substances organiques qui existent ou qui sont prévues est illimité. — Il ne faut pas confondre les *substances organiques* avec les *substances organisées*. Une substance organisée est non-seulement organique par sa *composition*, mais encore elle a une *forme* déterminée et spécifique que lui a imprimée la série des actions vitales auxquelles la matière brute organique a été soumise ; un *muscle*, un *nerf*, sont des substances organisées; l'*albumine*, la *fibrine* sont des substances organiques. Ainsi, *substance organique*, *substance organisée*, *substance vivante*, sont les trois échelons successifs par lesquels passe la matière avant de pouvoir servir à accomplir les fonctions dont l'ensemble constitue la vie animale ou végétale. — *Voy.* CHIMIE.

En Médecine, on appelle *lésions organiques* celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes.

En Politique, on appelle *lois organiques* celles qui ont pour but d'*organiser* un État, en réglant le mode et l'action des institutions dont le principe est déjà déposé dans la constitution : loi électorale, loi municipale, loi sur la garde nationale, etc.

ORGANISATION, ORGANISME. L'*organisation* est la manière dont les parties qui composent un être vivant sont disposées pour remplir certaines fonctions ; l'*organisme* est l'ensemble des organes, ainsi que l'ensemble des fonctions que l'être vivant remplit à l'aide de ces organes. Dans tout être organisé, il y a unité par suite de la corrélation des parties au tout ; comme le dit Kant, tout est réciproquement cause et effet, but et moyen : p. ex. l'arbre produit la feuille, laquelle à son tour protége l'arbre et contribue à sa nourriture. « Tout être organisé, dit Cuvier, forme un ensemble, un système clos, dont toutes les parties se correspondent mutuellement et concourent à la même action définitive par une réaction réciproque... Si les intestins d'un animal sont organisés de manière à digérer de la chair, il faut aussi que ses mâchoires soient construites pour dévorer une proie, ses griffes pour la saisir et la déchirer, ses dents pour la couper et la diviser ; le système entier de ses organes de mouvement, pour le poursuivre et pour l'atteindre ; ses organes des sens, pour l'apercevoir de loin ; il faut même que la nature ait placé dans son cerveau l'instinct nécessaire pour savoir se cacher et tendre des piéges à ses victimes. Telles sont les conditions générales du régime carnivore ; tout animal destiné pour ce régime les réunira infailliblement : car sa race n'aurait pu subsister sans elles. » Cette loi, appelée *loi des corrélations organiques*, est exclusivement propre aux êtres organisés. C'est une application du principe des *causes finales*. *Voy.* ce mot.

Organisation du travail. *Voy.* TRAVAIL.

ORGANISÉE (SUBSTANCE). *Voy.* ORGANIQUE.

ORGANISME. *Voy.* ORGANISATION.

ORGANISTE, artiste dont la profession est de toucher de l'orgue. *Voy.* ORGUE.

ORGANOGÉNIE, ORGANOGRAPHIE. L'*organogénie* étudie le développement des organes d'un corps vivant ; l'*organographie* en donne la description.

ORGANOLEPTIQUES (QUALITÉS), propriétés physiques ou chimiques dont le caractère spécial est de produire certaines actions physiologiques sur les organes, actions bienfaisantes ou malfaisantes, médicales ou toniques, de telle sorte que les sensations éprouvées par l'âme diffèrent selon les corps et servent à les distinguer.

ORGANOMÉTALLIQUES, nom donné, en Chimie, à la série des combinaisons dans lesquelles un radical alcoolique tel que l'éthyle, le méthyle, etc., est uni à un métal ; le *zinc-éthyle*, le *potassium-éthyle* sont des substances organométalliques. On les obtient en général par l'action des iodures alcooliques sur les métaux ou leurs amalgames. — Cette classe de corps a été découverte par Frankland en 1849.

ORGANON ou ORGANUM, traité de Logique. *Voy.* ORGANE.

ORGANSIN, soie ouvrée et préparée pour faire la chaîne des étoffes. L'organsin est composé de plusieurs brins de soie grége, qui ont été d'abord filés et moulinés séparément, et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent qu'un seul fil. *Voy.* SOIE.

ORGASME (du gr. ὀργάω, être plein de suc), se dit, en Médecine, de l'augmentation de l'action vitale dans une partie du corps avec excitation et turgescence ; on dit aussi *éréthisme*.

ORGE, *Hordeum*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Hordéacées, renferme un grand nombre d'espèces répandues dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique méditerranéennes, ainsi que dans l'Amérique du Nord ; ce sont des plantes herbacées, annuelles, dont la tige, perpendiculaire comme celle du blé, est garnie de feuilles alternes, linéaires, enveloppant cette tige à leur base. Les fleurs de l'orge sont disposées en épis et trois par trois ; celle du milieu est hermaphrodite, directement attachée à l'axe de l'épi, tandis que les deux autres sont mâles et pédiculées. Parmi les espèces alimentaires on cultive surtout : l'*Orge commune* (*Hordeum vulgare*), vulg. *grosse Orge* : tige droite, haute de 0m,40 à 0m,60 ; fleurs placées sur six rangs peu réguliers ; on la croit originaire de Perse ; on la distingue en *O. de printemps*, *O. d'été*, *O. d'hiver* ; — l'*O. à six rangs* (*H. hexastychon*), vulg. *Escourgeon*, qui n'est qu'une variété de la précédente, distinguée par son épi plus court, plus épais, à six rangées égales ; — l'*O. à deux rangs* (*H. distychon*), vulg. *petite Orge*, *Paumelle*, *O. à longs épis*, etc., dont l'épi est allongé et comprimé, les épillets disposés sur deux rangs ; cette espèce est originaire de la Tartarie ; — l'*O. à larges épis* (*H. zeocriton*), vulg. *O. de Russie* ou *O. faux riz*, dite aussi *O. en éventail*, dont l'épi est plat comme dans l'espèce précédente, mais plus court.

Presque tous les terrains conviennent à l'orge ; les meilleurs sont ceux où le calcaire domine, et qui sont en même temps légers et chauds. On sème généralement l'orge au commencement du printemps. Celle d'automne est destinée à servir de fourrage vert. Dans le Nord, l'orge est surtout employée à la fabrication de la bière ; dans le Midi, elle sert pour la nourriture des chevaux ; ils n'en ont point d'autre en Barbarie. On l'emploie aussi pour engraisser les bœufs, les cochons, les moutons, la volaille, etc. ; enfin, on peut en faire un pain grossier. Concassée et réduite en *gruau*, l'orge entre dans la préparation des potages ; l'*eau d'orge* s'emploie comme tisane rafraîchissante.

ORGE MONDÉ : c'est l'*Orge commune* bien nettoyée et dépouillée de sa première pellicule.

ORGE PERLÉ, orge qui a reçu une forme sphérique au moyen d'un moulin renfermant des râpes contre lesquelles toute l'écorce s'use et le grain prend une forme ronde.

ORGEAT (d'*orge*, parce qu'autrefois il y entrait une décoction d'orge), nom donné : 1° au sirop d'amandes ; 2° à la boisson agréable et rafraîchissante qu'on prépare avec ce sirop étendu d'eau. — On fait le sirop d'orgeat avec des amandes douces de Provence et des graines de melons d'Italie, auxquelles on mêle moitié d'amandes amères et du sucre en poudre ; on pile le tout ensemble et ensuite on l'étend d'eau.

ORGELET ou ORGEOLET, vulg. *Grain d'orge*, *Compère loriot*, espèce de *furoncle* (*Voy.* ce mot), qui affecte les paupières. Le traitement en est simple : repos de l'œil affecté, lotions rafraîchissantes, applications émollientes ou légèrement astringentes.

ORGUE, ORGUES (du lat. *organum*), instrument de musique à vent et à touches de la plus grande dimension, est composé : 1° de tuyaux de différentes grandeurs, 2° d'un ou de plusieurs claviers, et 3° de soufflets qui fournissent du vent. L'orgue est à lui seul une espèce d'orchestre complet, aux ordres de celui qui sait le manier. Les tuyaux d'orgue sont les uns en étain, d'autres faits avec un mélange d'étain et de plomb, d'autres enfin en bois; les uns sont à bouche ouverte comme les flûtes à bec; les autres portent à leur embouchure des *anches*. Ces tuyaux sont placés debout, du côté de leur embouchure, dans des trous pratiqués à la partie supérieure de caisses de bois appelées *sommiers*; à chaque rangée de tuyaux correspond une réglette de bois, percée aussi de trous à des distances égales aux trous du sommier, et appelée *registre* : en poussant ce registre, on ferme l'entrée au vent fourni par les soufflets. Quand l'organiste pose le doigt sur une touche, celle-ci tire une baguette qui ouvre une soupape correspondante au trou du registre; le vent pénètre alors dans le tuyau, et celui-ci rend le son qui lui est propre. On distingue les jeux de l'orgue en *jeux de flûte*, *jeux à bouche*, *jeux à anche* et *jeux de mutation*; le jeu principal est appelé *bourdon* (*Voy.* JEU). Un grand orgue a ordinairement 4 ou 5 claviers pour les mains, composés chacun de 4 octaves 1/2, et un aux pieds, qui contient 1 ou 2 octaves.

L'orgue est surtout en usage dans les églises : ses sons majestueux en remplissent bien l'étendue. On l'a depuis peu introduit au théâtre; on a pu même, en réduisant beaucoup ses dimensions, lui faire prendre place dans les salons (*Voy.* ci-après ORGUE EXPRESSIF). On estime aujourd'hui les grandes orgues de MM. Merklin, Schütze et Cie. — L'art de toucher de l'orgue est un des plus difficiles : on compte parmi les plus habiles *organistes* D'Aquin, Couperin, Balbâtre, Séjan, et plusieurs des plus grands compositeurs, Rameau, Mozart, Bach, Hændel.

Suivant la tradition la plus répandue, l'invention de l'orgue daterait seulement du VIIIe siècle : le premier instrument de ce genre aurait é é envoyé en 757 à Pépin le Bref par l'empereur grec Constantin Copronyme, et placé dans l'église de St-Corneille à Compiègne. Mais il est certain aujourd'hui que cet instrument remonte à une époque beaucoup plus reculée. Dans le principe, l'air était classé dans les tuyaux par la force de l'eau (*orgue hydraulique*); quant à l'orgue pneumatique, c.-à-d. avec soufflets, qui est l'*orgue* propr. dit, il ne paraît pas qu'il ait été en usage avant le Ve siècle. Son emploi dans les églises fut solennellement consacré en l'année 660 par un décret du pape Vitalien.

Consulter : dom Bédos de Celles, *l'Art du facteur d'orgues* (1766-78); Hamel, *le Manuel du facteur d'orgues* (1849); P.-C. Simon, *Manuel de réception des orgues*; Lemmens, *Journal de l'orgue*, etc. — Parmi les *Méthodes* pour apprendre à jouer de l'orgue, on remarque celles d'Ammerbach (Leipzig, 1571), de Türk, de Knecht, de Vogler, de Ritter, de Rink, de J.-P. Martin, d'Adolphe Miné.

Orgue à cylindre, orgue qui va par le moyen d'un cylindre sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique avec des pointes. Quand le cylindre tourne, ces pointes font mouvoir les touches d'un clavier qui leur est approprié. Le cylindre se meut au moyen d'une manivelle. Telles sont : les *orgues d'Allemagne* et *de Barbarie*, orgues portatives employées surtout par les joueurs d'orgue des rues, et tous les instruments plus ou moins semblables, auxquels leurs inventeurs ont donné les noms d'*apollonicon*, *de panharmonicon*, d'*organino*, etc.

Orgue expressif ou *Harmonium*, espèce d'orgue à anche libre, composé de 4, 5 ou 6 jeux complets, représentés par 8, 10 ou 12 registres. Cet instrument trouve son emploi dans les petits orchestres où il peut remplacer les instruments à vent; dans les églises qui ne sont pas assez riches pour faire la dépense d'un orgue; dans les sociétés chorales, dans les familles protestantes pour l'accompagnement des psaumes et cantiques, etc. Son défaut, c'est la monotonie du caractère de sa sonorité. — L'orgue expressif n'est guère connu que depuis 1840. Il doit ses principaux perfectionnements à MM. Debain, Alexandre Martin de Provins, Schiedmayer, etc.

En Musique, un *point d'orgue* est un repos plus ou moins long placé arbitrairement sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois, pour la terminaison d'une cadence. Les points d'orgue ne comptent pas dans le rhythme et dans la mesure. Ce nom vient de ce que, dans l'origine, l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos.

Orgues géologiques. On désigne de ce nom des trous qui percent le toit de certaines carrières, comme celles des environs de Maestricht, ou celles qui règnent sous une partie de Paris et sont connues sous le nom de *catacombes*. Ces trous paraissent dus aux infiltrations des eaux au travers des fissures des masses calcaires. Ils peuvent donner lieu à des éboulements, ce qui fait que les ouvriers les évitent avec soin quand ils les rencontrent.

ORGYIE (du gr. ὀργυιά), mesure de longueur usitée chez les Grecs, valait 6 pieds grecs, et, de nos mesures, 1m,85. — Insecte Lépidoptère, voisin des Liparis. *Voy.* BOMBYCIDES.

ORICHALQUE (du lat. *orichalcum*; du gr. ὀρείχαλκον, airain de montagne). Ce mot, chez les anciens Grecs, désignait tantôt le cuivre pur, tantôt le laiton ou le bronze (airain); chez les Romains, il désignait ordinairement le laiton.

ORICO, Mammifère rongeur. *Voy.* SPHIGGURE.

ORIENT (du lat. *oriens*), synonyme d'*Est* et de *Levant*, celui des quatre points cardinaux qui est situé du côté où le soleil se lève. — L'*orientation* est l'opération par laquelle on détermine la position des quatre points cardinaux.

Orienter une voile, c'est, en termes de Marine, la placer, après l'avoir déployée, dans une position déterminée, de telle sorte qu'elle produise, sous l'impulsion du vent, l'effet le plus avantageux.

Grand Orient, nom donné par les Francs-Maçons à la loge mère de l'ordre, dans chaque pays où il y a un grand maître.

ORIENTALISTE. On donne ce titre à ceux qui se livrent à l'étude des langues orientales, telles que l'arabe, le turc, le persan, l'arménien, le sanscrit, le chinois, etc. Ce n'est guère qu'au XVIe siècle que les Européens commencèrent à faire de ces langues une étude scientifique. Postel, Erpénius, au XVIe siècle; Golius, Walton, Castel, Meninski, d'Herbelot, Bernard, Hyde, Selden, Prideaux, Pococke, Kircher, Maracci, Lejay, au XVIIe; Galland, Anquetil du Perron, de Guignes, Casiri, W. Jones, Wilkins, au XVIIIe; enfin, dans la première moitié du XIXe, MM. Silvestre de Sacy, Saint-Martin, Jaubert, Chézy, Stan. Julien, Quatremère, Caussin de Perceval, Garcin de Tassy, Burnouf, Langlois, Sédillot, en France; Davis, Colebrooke, en Angleterre; Rosen, Ideler, de Hammer, de Humboldt, en Allemagne, sont ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'orientalisme. *Voy.* LINGUISTIQUE.

ORIFICE (du lat. *orificium*), ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un objet quelconque, tel qu'un tuyau, un organe, un canal. — Pour les Anatomistes, l'extrémité inférieure de l'estomac est l'*orifice pylorique*, et l'extrémité supérieure, l'*orifice cardiaque*. — En Hydraulique, on appelle orifice d'un ajutage, d'un tube, d'une jauge, la sortie de son ouverture circulaire ou sa superficie entière qui est comme le carré de son diamètre. *Voy.* POUCE D'EAU.

ORIFLAMME (du b.-lat. *auri flamma*), bannière de l'abbaye de St-Denis, que nos anciens rois faisaient porter devant eux à la guerre. *Voy.* DRAPEAU et le mot ORIFLAMME au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ORIGAN (du gr. ὀρείγανον), *Origanum*, genre de

la famille des Labiées, tribu des Saturéinées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles entières ou légèrement dentées; à fleurs en tête ou en épis serrés quadrangulaires, accompagnées de bractées colorées. L'*O. commun* (*O. vulgare*) croît dans les bois montueux et secs, le long des haies et des fossés, dans les terrains arides, où il fleurit à la fin de l'été; tiges rameuses, étalées et pubescentes; feuilles opposées; fleurs paniculées, entourées chacune d'une grande bractée, d'un rouge vineux; corolle blanche d'abord, rouge ensuite. Cette plante est aromatique, d'une saveur amère et un peu âcre; on l'emploie, en infusion théiforme, comme antispasmodique, tonique, sudorifique et emménagogue. — Plusieurs botanistes comprennent dans ce genre la *Marjolaine* (*O. majorana*). *Voy.* MARJOLAINE.

Un autre genre, caractérisé par sa tige courte, ses feuilles pétiolées, blanches, cotonneuses, ses fleurs purpurines, inclinées, a reçu le nom d'*Origanum dictamnus*; on a voulu y reconnaître le *Dictame* des anciens. *Voy.* DICTAME.

ORIGINAL (du lat. *originalis*). En Droit, on oppose l'*original* d'un acte à la *copie* (*Voy.* ce mot). Lorsqu'il existe, la représentation peut toujours en être demandée (C. civ., art. 1334).

ORIGINE (du lat. *origo*). Le *certificat d'origine* est exigé : 1° pour constater l'origine de la propriété d'une inscription de rente sur l'État; 2° pour constater que certaines marchandises ne sont pas prohibées. *Voy.* CERTIFICAT.

ORIGINEL (PÉCHÉ). *Voy.* PÉCHÉ.

ORIGNAL (du basque *orenac*, cerf), nom donné par les Canadiens à l'*Élan* de ces contrées.

ORILLON (d'*oreille*), se dit, en termes de Fortification, de tout épaulement qui s'avance sur les côtés d'un bastion pour couvrir le canon qui est dans le flanc retiré.

ORIN (orig. inconn.), gros cordage amarré par un bout sur la crosse d'une ancre mouillée, et aiguilleté par l'autre à une bouée. L'orin maintient la bouée au-dessus du lieu où l'ancre est fixée, et indique par là sa position.

ORIOLUS, nom latin scientifique du genre *Loriot*. *Voy.* ce mot et CAROUGE.

ORION (nom mythologiq.), une des plus brillantes constellations du firmament, est située un peu plus bas qu'Aldébaran, le Cocher et les Gémeaux, moitié dans l'hémisphère boréal, moitié dans l'autre. Elle forme un grand parallélogramme et se compose de 78 étoiles, dont 2 de première grandeur (l'*épaule droite* et le *pied gauche* ou *Rigel*); au milieu on voit 3 belles étoiles secondaires sur une même ligne oblique : c'est le *baudrier* ou *bouclier*, dit aussi *les 3 rois*, et un peu plus bas une traînée d'étoiles : c'est l'*épée*. Sur les sphères, on représente cette constellation sous la figure d'un homme armé d'un glaive.

ORIPEAU (du b. lat. *auripellum*, d'*aurum*, or, et *pellis*, peau), lame de cuivre mince et polie, qui de loin a l'éclat de l'or; c'est ce qu'on nomme aussi *clinquant* (*Voy.* ce mot). Les joailliers s'en servaient autrefois dans la monture des pierres précieuses ou factices pour en relever l'éclat; on ne l'emploie plus guère. Il y avait aussi de l'oripeau coloré en bleu, vert, rouge, etc., dont on se servait pour orner les cartonnages et autres ouvrages délicats. — Par extension, on a donné le nom d'*oripeaux* aux broderies de faux or où dont l'or est passé, et métaphoriquement aux ouvrages d'esprit qui n'ont qu'un faux brillant.

ORLE (de l'ital. *orlo*, ourlet), terme d'Architecture; rebord ou filet sous l'ove d'un chapiteau. Lorsqu'il est dans le haut ou dans le bas du fût, on le nomme *ceinture*.

En termes de Blason, des pièces *en orle* sont celles qui sont rangées le long des bords de l'écu.

ORLÉANS, sorte d'étoffe légère en laine et coton, dont on fait des vêtements d'été pour hommes et pour femmes.

ORME, *Ulmus*, genre type de la famille des Ulmacées ou Celtidées, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, simples, dentées en scie, un peu rudes; à fleurs hermaphrodites, fort petites, disposées le long des rameaux en paquets, presque sessiles et rougeâtres : ces fleurs se montrent dès les premiers jours du printemps, avant l'apparition des feuilles; le fruit, dit vulg. *pain de hanneton*, est une capsule monosperme lenticulaire, comprimée, indéhiscente. L'espèce type est l'*Orme champêtre* ou *pyramidal* (*U. campestris*), indigène des parties moyennes et méridionales de l'Europe, de l'ouest de l'Asie et du nord de l'Afrique. Il porte d'abord le nom d'*ormeau* : parvenu à son entier développement, il atteint de 20 à 30^m; son tronc est droit, élevé, terminé par une cime touffue; il est recouvert d'une écorce brunâtre, raboteuse et crevassée; ses racines s'étendent au loin sous le sol. L'orme vit plusieurs siècles et peut atteindre une grosseur extraordinaire. On plante ordinairement cet arbre le long des grandes routes ou dans les promenades publiques. Son bois est dur, pesant, compacte : quand il est bien sec, c'est un des meilleurs pour le charronnage et la charpente; c'est aussi un excellent bois de chauffage. — Parmi les variétés de l'orme champêtre, on remarque : l'*Orme à feuilles larges* ou *O. tilleul* (*U. latifolia*), que l'on préfère pour les avenues; l'*O. à feuilles étroites* (*U. stricta*), que l'on choisit pour les lisières et les palissades; l'*O. tortillard* ou *à moyeux* (*U. tortuosa*), dont le bois a beaucoup de ténacité; l'*O. liége* (*U. suberosa*), dont l'écorce épaisse a tous les caractères du liége; l'*O. pédonculé* (*U. pedunculata*), l'*O. rouge* ou *gras* (*U. fulva*), etc. — Les ormes offrent fréquemment, le long de leur tronc, des espèces d'exostoses qu'on connaît sous le nom de *loupes* ou *roussins*. On les emploie pour faire de petits meubles et des ouvrages de tour.

O. de Samarie, de Sibérie. *Voy.* PTÉLÉE et PLANÈRE.

ORMIER, nom vulgaire de l'*Haliotide*. *Voy.* ce mot.

ORMIÈRE, nom vulgaire de la *Spirée ulmaire*.

ORMIN, *Salvia horminum*, espèce de *Sauge*.

ORMOSIE, *Ormosia*, genre de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées, renferme des arbres de la Guyane, remarquables par leurs fleurs écarlates formant une ample panicule terminale.

ORNE, nom vulgaire du *Frêne à fleurs* (*Fraxinus ornus*). *Voy.* FRÊNE.

ORNEMANISTE ou ORNEMENTISTE, artiste qui s'occupe de la sculpture décorative ou fait des *ornements* en carton-pierre, etc. Ch. Normand a donné le *Guide de l'ornemaniste*, et Schmidt, le *Manuel du décorateur ornementiste*.

ORNEMENT, ORNEMENTATION. En Architecture, l'*ornementation* est la sculpture décorative combinée souvent avec la *peinture décorative*, la *polychromie*, la *mosaïque* (*Voy.* ces mots). A toutes les époques, elle a imité les formes végétales ou animales : chez les Égyptiens, le lotus et le palmier; chez les Grecs, des palmettes (*Ordre dorique*), des oves, des perles, quelques feuilles d'eau (*O. ionique*), des feuilles d'acanthe (*O. corinthien*). Chez les Romains, elle représenta des emblèmes variés; dans le style byzantin, des feuillages légers et sans saillie, auxquels se joignirent, dans le style roman, des figures d'hommes et d'animaux, symboliques ou fantastiques. Le style ogival reproduisit les modèles variés que lui fournissait la flore indigène. La Renaissance, entrant franchement dans l'imitation des Grecs et des Romains, porta l'ornementation à sa perfection par la composition élégante des chapiteaux et la finesse des arabesques. Au XVII[e] siècle, l'exécution devint lourde, et, dans le style Louis XV ou Pompadour, la corruption des formes amena une décadence complète, dont la sculpture décorative ne s'est relevée qu'au commencement de notre siècle par des études sérieuses de l'antique. — Consulter : Chenavard, *Album de l'ornemaniste*; Metzmacker, *Portefeuille historique de l'ornement*; Ch. Normand, *Décorations d'après l'antique*; G. Adams, *Recueil de sculptures gothiques*;

J. Bérain, *Décorations intérieures* (époques de la Renaissance et de Louis XIV); Decloux, *Les plus belles compositions de Lepautre*; Destailleur, *Recueil d'estampes relatives à l'ornementation des appartements du* XVI*e au* XVIII*e s.*; Queverdo, *Décorations intérieures de l'époque Louis XVI*, etc. *Voy.* DÉCORATION.

Dans le Culte, les *ornements* sont les vêtements sacerdotaux dont se revêtent les prêtres et évêques pour les offices de l'Église. Il doit y en avoir au moins un de chacune des 5 couleurs adoptées par l'Église. Les ornements employés doivent avoir été préalablement bénits. — Sous le nom d'*ornements d'église*, on désigne quelquefois les tabernacles, reliquaires, bénitiers, encensoirs, chasubles, enfin tout ce qui a rapport au décor des églises. *Voy.* CHASUBLERIE.

Dans le Blason, on appelle *ornements* tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie, et qui se trouve en dehors de l'écu, comme pavillons, lambrequins, supports, colliers, manteaux, timbres, cimiers.

ORNISMYA, nom lat. scientifiq. de l'*Oiseau mouche*.

ORNITHODELPHES (du gr. ὄρνις, oiseau, et δελφύς, matrice), nom donné par M. de Blainville aux Mammifères appelés auj. *Monotrèmes*. *Voy.* ce mot.

ORNITHOGALE (du gr. ὀρνιθόγαλον, lait d'oiseau), *Ornithogalum*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Hyacinthinées, renferme des plantes bulbeuses, à feuilles radicales, à fleurs jaunes, blanches et verdâtres, et toujours disposées en corymbe ou en épi; le fruit est une capsule membraneuse à 3 loges. On connaît plus de 80 espèces de ce genre, dont six environ croissent naturellement en France. Les plus connues sont : l'*O. ombellé* (*O. umbellatum*), vulg. *Dame* ou *Belle d'onze heures*, parce que sa fleur s'ouvre à cette heure; l'*O. jaune* (*O. luteum*); commun dans les jardins et les lieux cultivés; l'*O. pyramidal*, vulg. *Épi de Lait*, *Larme de la Vierge*, à fleurs nombreuses en épi conique et d'un blanc de lait; l'*O. penché* (*O. nutans*), l'*O. des Pyrénées*, etc.

ORNITHOLITHES (du gr. ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau, et λίθος, pierre), nom sous lequel on désigne les ossements fossiles d'oiseaux. *Voy.* FOSSILES.

ORNITHOLOGIE (du gr. ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau, et λόγος, discours, traité), partie de la Zoologie qui traite des *Oiseaux* (*Voy.* ce mot). Parmi les savants qui ont le plus contribué aux progrès de l'Ornithologie, on peut citer : chez les anciens, Aristote (*Hist. anim.*, VIII-X) et Pline (*Hist. nat.*, X); chez les modernes, au XVI*e* siècle, P. Belon (*Histoire de la nature des oiseaux*, 1555), et C. Gesner (*Histoire abrégée des oiseaux*); au XVII*e*, Willougby (1678), qui donna le premier une classification méthodique des oiseaux fondée sur les caractères extérieurs; au XVIII*e*, Brisson (1760), Linné, Mœhring, Schœffer, Latham; au XIX*e*, Lacépède, Cuvier, Duméril, Meyer, Illiger, Temminck, Vieillot, de Blainville, Lherminier, Lesson, Ch. Bonaparte, etc. Les ouvrages les plus complets sur cette branche de la science sont, outre la partie relative aux oiseaux dans l'*Histoire naturelle* de Buffon, dans le *Systema naturæ* de Linné et dans le *Règne animal* de Cuvier, le *Manuel d'ornithologie* de Temminck; *the List of the genera of birds* de G.-R. Gray; *the Birds of America* d'Audubon; l'*Ornithologie* de Lesson, l'*O. européenne* de Degland, etc.

ORNITHOPE (c.-à.-d, en gr. *pied d'oiseau*), *Ornithopus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Hédysarées, renferme des plantes herbacées du centre et du midi de l'Europe, à fleurs petites, blanches ou roses, peu nombreuses, dont la plus connue est l'*Ornithope nain*, vulg. *Pied d'oiseau*, que l'on cultive en Portugal comme pâturage artificiel. C'est une plante haute de 0m,15 à 0m,20, à feuilles ailées, très-petites, pubescentes, et à fleurs variées de rouge et de blanc. *Voy.* LOTIER.

ORNITHORHYNQUE (du gr. ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau, et ῥύγχος, bec), *Ornithorhynchus platypus*, Mammifère particulier à l'Australie et formant, avec les Échidnés, le groupe des Monotrèmes, est ainsi appelé parce qu'il a une sorte de bec analogue à celui du Canard, tandis que pour le reste de l'organisation il ressemble aux Mammifères. L'Ornithorhynque est long de 0m,30 à 0m,40; il a le corps couvert de poils d'un brun roussâtre, des yeux très-petits, et 4 pieds courts, écartés, palmés, terminés par 5 doigts et pourvus chez le mâle d'un ergot qui sécrète un venin dangereux. La femelle dépose ses petits dans une espèce de nid qu'elle pratique au fond d'un terrier ordinairement creusé sur le bord d'une rivière ou d'un lac. Cet animal se nourrit surtout de poissons et il en exhale fortement l'odeur. Il marche ou plutôt rampe avec assez de vitesse le long des rivages, nage facilement et plonge volontiers. — L'Ornithorhynque, décrit pour la 1re fois au siècle dernier par Shaw et Blumenbach, est aujourd'hui assez commun dans les collections.

ORNUS (FRAXINUS), arbre. *Voy.* FRÊNE.

OROBANCHE (du gr. ὀροβάγχη), *Orobanche*, genre type de la famille des Orobanchées, renferme des plantes herbacées, à feuilles rudimentaires, en forme d'écailles; à grandes fleurs réunies en épi terminal; le fruit est une capsule bivalve. Ces plantes s'attachent en parasites aux racines des plantes, aux dépens desquelles elles se nourrissent au moyen de suçoirs radicellaires en forme de petits tubercules. Elles se plaisent surtout dans les lieux où végètent le trèfle, le lin, le chanvre, les carottes, le tabac, le chou de Milan, le genêt à balais, et surtout l'orobe : d'où leur nom. On trouve en France : l'*Orobanche epithymum*, qui s'attache au serpolet et à quelques autres Labiées; l'*O. rapum*, qui vit sur le genêt à balais; l'*O. galii*, qui croît sur les gaillets, etc.

OROBANCHÉES (du g.-type *Orobanche*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des végétaux tantôt vivant en parasites sur la racine d'autres plantes, tantôt terrestres et indépendants; à tige herbacée, quelquefois dépourvue de feuilles, qui sont remplacées par des écailles; à fleurs terminales accompagnées de bractées, tantôt solitaires, tantôt disposées en épis. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant en deux valves. — Genres principaux : *Orobanche*, *Æginetia*, *Lathræa*, *Clandestina*, etc.

OROBE, *Orobus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Viciées, renferme des plantes herbacées vivaces, très-voisines des Gesses et des Pois; à tige dressée, glabre; à feuilles ailées et terminées par un filet droit ou roulé en tire-bourre; à fleurs d'un joli aspect, de couleur cendrée, disposées en grappes. Le fruit est un légume comprimé, à valvules, se tournant en spirales après la floraison. Les espèces principales sont : l'*Orobe jaune* (*O. luteus*), à tige haute de 0m,60, anguleuse, rameuse, garnie de feuilles composées de 8 ou 10 folioles, lancéolées, vertes en dessus, glauques en dessous, accompagnées de grandes stipules; à fleurs grandes et formant de belles grappes safranées : on le trouve dans les prés élevés des Alpes et des Pyrénées; l'*O. tubéreux* (*O. tuberosus*), à feuilles vertes en dessus et glauques en dessous, à fleurs purpurines, à racines fibreuses, portant de petits tubercules : en Écosse, on fait sécher ces racines pour les manger comme légumes, ou pour en préparer une boisson douce et rafraîchissante; l'*O. printanier* (*O. vernus*), à feuilles composées de 4 à 6 folioles, à fleurs bleues, disposées en grappes lâches qui passent à la nuance purpurine : il croît dans les bois; les bestiaux en sont très-friands; l'*O. sauvage* (*O. silvaticus*), à fleurs purpurines; l'*O. blanc* (*O. albus*), à fleurs blanches; l'*O. noir* (*O. niger*), à fleurs d'un violet bleuâtre, etc.

OROGRAPHIE. *Voy.* ORÉOGRAPHIE.

ORONGE (d'*aurantium*; de sa couleur orangée), *Agaricus aurantiacus*, nom vulgaire du genre de Champignons basidiosporés appelés *Amanites* par les Mycologistes. *Voy.* AMANITE.

Parmi les principales espèces, on distingue : l'*Oronge vraie* (*Agaricus aurantiacus*), dite aussi *Jaune d'œuf*, *Dorade*, *Jaune d'œuf*, *Oronge*, d'un rouge orange

fort éclatant : c'est un champignon commun en France et qui se mange avec plaisir ; la *fausse Oronge* (*A. muscarius*), dite aussi *Agaric aux mouches*, *A. moucheté*, qui ne diffère du précédent que par son volva incomplet et son chapeau tacheté de plaques jaunâtres irrégulières, appelées *verrues* : cette espèce est très-vénéneuse. On connaît encore : l'*O. ciguë blanche* (*A. bulbosus vernus*), l'*O. ciguë jaunâtre* (*A. phalloïdes*), l'*O. ciguë verte*, l'*O. vraie de Malte*, l'*O. souris*, l'*O. de Picardie*, l'*O. dartreuse*, l'*O. blanche*, etc., toutes également vénéneuses. *Voy.* AGARIC.

OROZO, Mammifère rongeur. *Voy.* HAMSTER.

ORPAILLEUR (des mots *or* et *paille*), ouvrier qui recherche les paillettes d'or dans le lit des fleuves qui en roulent (*Voy.* LAVAGE et OR); l'or ainsi obtenu n'est soumis à aucun traitement métallurgique. En France, on trouve de l'or dans le sable de plusieurs rivières, mais il n'y a guère d'orpailleurs que sur les bords de l'Ariége et du Rhin : encore ont-ils de la peine à gagner leur vie.

ORPHELIN (en lat. *orphanus*, du gr. ὀρφανός), enfant qui a perdu son père et sa mère, ou seulement l'un des deux. Chez tous les peuples civilisés, on est venu en aide aux orphelins. A Athènes, les enfants d'un père mort pour la patrie étaient élevés dans le Prytanée aux frais de l'État. Sous l'influence du Christianisme, de nombreux établissements furent fondés en faveur des orphelins, surtout à partir du XVIe siècle : Rome, Turin, Milan, en Italie ; Gotha, Berlin, Hambourg, Wurtzbourg, Francfort, Halle, etc., en Allemagne, rivalisèrent dans ce genre de charité : la maison de Halle, surtout, est célèbre. En France, la plupart des hospices reçoivent des orphelins ; il est pourvu à leur éducation dans des *orphelinats*. Il a été formé à diverses époques des établissements destinés à recevoir certaines classes d'orphelins ou d'orphelines dignes d'un intérêt particulier : tels étaient la maison de *Saint-Cyr*, fondée pour les jeunes filles nobles par Louis XIV ; le *Prytanée*, fondé sous la République pour les fils de militaires, et qui subsiste encore avec quelques modifications dans le *Prytanée militaire* de La Flèche ; tels sont la *Maison de la Légion d'honneur* de St-Denis, avec ses succursales d'Écouen et des Loges, l'*Établissement de St-Nicolas* et la *Maison de St-Vincent-de-Paul*, à Paris ; enfin l'*Orphelinat du Prince impérial*, créé en 1856 ; ce dernier avait surtout pour objet de rendre des parents aux orphelins : au lieu d'être élevés en commun, ils étaient placés dans des familles ouvrières qui les adoptaient et les élevaient moyennant une modique subvention annuelle. En outre, un grand nombre de sociétés philanthropiques se chargent du placement et de la direction des jeunes orphelins. — Pour la position civile des orphelins, *Voy.* TUTELLE.

ORPHÉON, ORPHÉONISTES (d'*Orphée*). On appelle *orphéon* une réunion de masses chorales, composées de voix qui chantent sans accompagnement. Les premiers *orphéonistes* furent les enfants des écoles primaires de Paris, auxquels le musicien B. Wilhem enseignait le chant d'après sa méthode. Le nom d'*orphéon* ne date que de 1833, lorsqu'à ses cours d'enfants Wilhem ajouta des cours d'adultes. Ces derniers ne tardèrent pas à prendre une grande extension ; une foule d'ouvriers et d'amateurs s'y firent admettre, et aujourd'hui la méthode Wilhem est répandue par toute la France ainsi qu'à l'étranger. Depuis la mort de Wilhem (1842), MM. J. Hubert et Gounod, ses élèves, ont beaucoup contribué à populariser sa méthode.

ORPHÉON, instrument. *Voy.* ORCHESTRINO.

ORPHIE (du gr. ὄρφος). *Belone*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Ésocidés : l'espèce type, l'*Orphie* propr. dite (*Esoce belone*), ou *Aiguille des pêcheurs*, a le corps très-long et très-délié ; les yeux gros. Ce poisson est d'un beau vert mêlé d'azur en dessus, argenté ou gris sur les côtés ; il atteint 0m,70. Il est commun sur nos côtes ; sa chair est excellente.

ORPIMENT, ORPIN (du lat. *auri pigmentum*, couleur d'or), minéral composé d'arsenic et de soufre [$As\,S^3$], d'un jaune orangé, sans odeur ni saveur, fusible, volatil, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis. Il est très-vénéneux. Il brûle sur les charbons ardents avec une faible flamme d'un bleu pâle, en répandant une fumée blanche et une odeur mixte d'ail et d'acide sulfureux. On le rencontre en masses lamelleuses, compactes ou oolitiques, ou encore cristallisé en prismes rhomboïdaux obliques, en Hongrie, en Transylvanie, en Valachie, et dans toutes les mines d'arsenic. On l'obtient artificiellement en chauffant un mélange d'acide arsénieux et de soufre. — L'orpiment est employé comme couleur dans la peinture (*orpin jaune*); on s'en sert aussi en teinture, mais les tissus teints à l'orpiment ne résistent ni au savon ni aux alcalis. Les fabricants de toiles peintes emploient l'orpiment artificiel pour dissoudre l'indigo par l'intermédiaire de la potasse. L'orpiment a été conseillé à petites doses contre les fièvres intermittentes (*poudre fébrifuge de Hecker*) ; les pharmaciens en préparent aussi des poudres et des pâtes épilatoires : le *rusma* des Turcs est un mélange de chaux et d'orpiment. Les anciens connaissaient l'orpiment naturel et le confondaient souvent avec le *réalgar* sous le nom de *sandaraké*. Théophraste en fait mention.

ORPIN (comme le précéd.), *Sedum*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, charnues, cylindriques ou planes, le plus souvent entières ; à fleurs ordinairement jaunes, souvent aussi blanches, purpurines ou bleu clair, disposées en cyme ; le fruit est une capsule épaisse, folliculaire, polysperme. Plus de trente espèces se trouvent en France. L'*Orpin âcre*, *O. brûlant* (*S. acre*), dit aussi *Vermiculaire brûlante*, *Poivre des murailles*, *Pain des oiseaux*, *Gazon d'or*, croît sur les vieux murs, les chaumières, les terrains arides et pierreux ; tige grêle, rampante, produisant des rameaux nombreux, ramassés en gazons, garnis de feuilles courtes, éparses, ovales ; fleurs d'un jaune vif, sessiles le long des rameaux supérieurs : dans plusieurs endroits, on fait avec ces fleurs des couronnes dont on orne les autels. Sa saveur est âcre, brûlante et caustique ; on l'a employé quelquefois comme émétique et comme purgatif. — L'*O. reprise* (*S. telephium*), vulg. *Grassette*, *Herbe à la coupure*, *Herbe aux charpentiers*, *Joubarbe des vignes*, croît dans les taillis, sur le bord des vignes ; on l'applique sur les plaies récentes ; il entre dans l'onguent *populéum*. — On remarque encore l'*O. blanc* (*S. album*), ou *Petite Joubarbe*, à fleurs blanches, qui croît sur les rochers, les toits, etc. ; l'*O. à odeur de rose* (*S. rhodiola*), etc.

ORPIN JAUNE. *Voy.* ORPIMENT.

ORQUE, *Orca*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés cétodontes, famille des Delphinidés et type de la section des *Orcins*, a pour type le *Marsouin épaulard* (*Phocæna orca*), dont la taille atteint jusqu'à 10m. *Voy.* MARSOUIN et DELPHINIDÉS.

ORRERY, nom donné quelquefois à une machine astronomique destinée à montrer le mouvement des astres, et qui est plus connue sous le nom de *Planétaire*. Ce nom lui vient de Ch. Boyle, comte d'*Orrery*, seigneur anglais du XVIIIe siècle, pour lequel le premier instrument de ce genre fut construit.

ORSEILLE (en ital. *oricello*, de l'Ital. *Rucellai* ou *Oricellari* qui, vers 1300, enseigna l'emploi de cette substance), matière colorante que l'on retire d'un grand nombre de Lichens. On distingue parmi ces Lichens ceux de mer et ceux de terre. Les premiers appartiennent surtout au genre *Roccella* : telle est l'*O. des anciens* (*R. tinctoria*, *R. purpurea*, *antiquorum*), qui nous vient des Canaries, du cap Vert, de Corse, etc. ; les seconds appartiennent surtout aux genres *Variolaria* et *Lecanora* ; ils viennent de Scandinavie (*L. pustulatus* et *tartareus*), des Alpes, de

l'Auvergne (*Lichen parellus*), des Cévennes, etc., et croissent sur les rochers. — C'est en mettant putréfier ces lichens avec de l'eau, de l'urine et un peu de chaux que la matière colorante se développe. Elle est, suivant les conditions, jaune, rouge, pourpre, bleue ou violette. *Voy.* Orcine.

ORTALIDA, nom lat. scientifiq. du genre *Parraqua*.

ORTALIDE, *Ortalis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides. Les Ortalides se trouvent en France et en Allemagne, et vivent sur les herbes et les troncs d'arbres. Leurs larves se nourrissent de la pulpe de la cerise, des ovaires des fleurs composées, etc.

ORTEILS (p. *arteils*, du lat. *articulus*, articulation), doigts des pieds. On appelle *gros orteil* le pouce du pied, et *petit orteil* le petit doigt. La perte des gros orteils exempte du service militaire, parce que, le pied ne portant que sur ces orteils, leur perte gêne la marche.

ORTHAGORISCUS, poisson. *Voy.* Mole.

ORTHIS, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, et type de la famille des *Orthisidées* : coquille libre, de contexture fibreuse, à valves bombées ou concaves, sans apophyses brachiales, présentant à chaque valve une aréa, et pourvue à la grande valve d'une ouverture triangulaire, sans deltidium et qui occupe toute la largeur de l'aréa. Les Orthis se trouvent de l'étage silurien à l'étage permien. — Les *Orthisina*, de l'étage silurien, diffèrent des Orthis par la présence d'un deltidium triangulaire percé au milieu d'une ouverture ronde et occupant toute la largeur de l'aréa.

ORTHITE, cérium silicaté hydraté. *Voy.* Cérite.

ORTHOCÈRE (c.-à-d. *à cornes droites*), *Orthocerus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes et voisins des Ténébrions.

ORTHOCONQUES (du gr. ὀρθός, droit, et de *conque*), nom donné au 1er et au 2e ordre des Mollusques acéphales. Ces mollusques sont pourvus d'une coquille symétrique, équivalve, ayant une valve droite et une valve gauche toujours pourvues de deux à quatre impressions musculaires. Chez ceux du 1er ordre, l'empreinte palléale ne présente pas de sinus, tandis qu'on rencontre un sinus profond chez ceux du 2e ordre : d'où les noms d'*O. intégropalléales* et d'*O. sinupalléales*. — Principales familles du 1er ordre : *Astartidées*, *Cardilidées*, *Trigonidées*, *Lucinidées*, *Tridacnidées*, *Cardiidées*, *Unionidées*, *Nuculidées*, *Arcacidées*, *Mytilidées*, *Limidées* ; — du 2e ordre : *Clavagellidées*, *Pholadidées*, *Myacidées*, *Anatinidées*, *Saxicavidées*, *Solécurtidées*, *Mactracidées*, *Tellinidées*, *Lucidées*, *Vénusidées*, *Cyclasidées* et *Corbulidées*.

ORTHODIUM, sorte de Navet sauvage. *V.* Bunias.

ORTHODOXIE (du gr. ὀρθοδοξία), croyance conforme à la règle de la foi, c.-à-d. à la doctrine et à l'enseignement de l'Église : on l'oppose à *hétérodoxie*, à *hérésie*. L'Église prononce sur l'orthodoxie par l'organe des conciles, du souverain pontife et des évêques.

En dehors même de la religion catholique, plusieurs églises prétendent au titre d'*orthodoxes* : telles sont l'église gréco-russe et l'église anglicane.

ORTHOGONAL (du gr. ὀρθός, droit, et γωνία, angle). En Géométrie, une *projection* est dite *orthogonale*, quand chaque ligne projetant un point de la figure est perpendiculaire au plan de projection.

ORTHOGRAPHE (p. *orthographie*, du gr. ὀρθογραφία), art d'écrire correctement les mots d'une langue. On distingue : l'*O. grammaticale*, qui est fondée sur l'application des règles de la grammaire, et l'*O. usuelle*, qui ne dépend que de l'usage, et qui ne peut s'apprendre que par la pratique. Toutefois, cette seconde espèce d'orthographe n'est pas entièrement arbitraire : elle est le plus souvent fondée sur l'étymologie.

Dans quelques langues, p. ex. l'italien, l'écriture étant, presque toujours, la représentation fidèle de la prononciation, l'étude de l'orthographe offre peu de difficultés. Dans d'autres, au contraire, comme le français et l'anglais, où la langue écrite est souvent en désaccord avec la langue parlée, rien n'est plus difficile. Aussi a-t-on fréquemment tenté de réformer l'orthographe. En France, les premières tentatives de ce genre datent de Ramus et de Meygret, au XVIe siècle. Après eux, Dangeau et Buffier, au XVIIe siècle ; Dumarsais, Duclos, Beauzé, Voltaire, au XVIIIe ; Domergue, Marle, M. F. Didot et quelques autres, au XIXe, ont proposé des réformes plus ou moins radicales ; mais toutes ont échoué contre la routine, contre le ridicule ou contre le respect de l'étymologie.

Pour aider la jeunesse à surmonter les difficultés qu'offre l'étude de l'orthographe usuelle, on a proposé plusieurs méthodes : une des plus répandues a été l'usage des *cacographies*, qui est loin d'être sans inconvénient et à laquelle on a dû renoncer (*Voy.* Cacographie). La meilleure méthode est encore dans l'étude de la dérivation et de la composition des mots, et dans des exercices méthodiques qui font passer sous les yeux de l'élève toutes les anomalies, tous les homonymes, etc. — Voir dans toutes les *Grammaires* les règles de l'orthographe. MM. F. Trémery, Boniface, F. Danne, etc., ont donné des *Manuels d'orthographe* ; M. Pautex, un *Recueil des mots français*, avec des *Règles d'orthographe*.

ORTHOGRAPHIE (du gr. ὀρθογραφία), se dit : 1° en Géométrie descriptive, de la représentation d'un objet sur un plan en projetant tous ses points perpendiculairement sur ce plan ; 2° en Architecture, de l'*élévation* géométrale d'un bâtiment, sans avoir égard aux diminutions de la perspective.

ORTHOGRAPHIQUE (projection). *V.* Projection.

Signes orthographiques. *Voy.* Ponctuation.

ORTHOPÉDIE (du gr. ὀρθός, droit, et παιδεία, éducation, direction). C'est l'art de conserver les formes naturelles du corps humain, et de les rétablir lorsqu'elles sont viciées, c.-à-d. de prévenir et de corriger les déviations de la taille et autres difformités du corps. On peut, d'après cette définition, diviser l'orthopédie en *O. prophylactique* ou préventive, et en *O. curative*.

La première puise tous ses moyens d'action dans l'*hygiène* et dans la *gymnastique* (*Voy.* ces mots). Une de ses plus importantes recommandations est de n'exercer l'enfant à se tenir debout, ainsi qu'à marcher, que lorsque les parties inférieures du corps ont acquis assez de solidité pour ne pas fléchir sous le poids des parties supérieures.

La seconde, qui est l'*orthopédie* proprement dite, combat les difformités, tantôt par la simple situation qu'elle fait garder au malade, tantôt par l'emploi d'appareils ou par l'action musculaire. — Dans certains cas, le simple *décubitus*, ou position horizontale prolongée, suffit pour arrêter des difformités commençantes ; d'autres fois, il est préférable de faire étendre le malade sur un plan incliné ; mais le décubitus non permanent et associé aux mouvements musculaires est celui qui présente le plus d'avantages. La suspension par les parties supérieures du corps est aussi quelquefois employée avec succès. — Les *appareils* ou *machines* sont les moyens orthopédiques le plus fréquemment appliqués. Ces machines sont très-nombreuses ; mais, quelle que soit leur forme, toutes ont pour effet de *pousser* ou de *tirer*. Afin de proportionner l'intensité de leur force d'action à la nature de la résistance, on les construit de façon à ce que cette action puisse être graduée à volonté. C'est surtout contre les déviations de la colonne vertébrale qu'on a imaginé une foule de machines (*lit ondulé* de Pravas, *lit à extension sigmoïde* de J. Guérin, colliers dits *minerves*, corsets ou ceintures à inclinaison, etc.). Dans certains cas de contracture très-prononcée des muscles, on favorise l'effet des machines par la section des tendons (*Voy.* Ténotomie et Pied bot). — Outre les moyens susdits, on emploie

comme agents auxiliaires le massage, les frictions, les manipulations, les bains de rivière ou de mer, les bains et douches de vapeur, les médications intérieures toniques, etc., dans le but de diminuer la résistance des muscles, ou de fortifier la constitution des sujets. L'époque la plus favorable pour la réussite de tout traitement orthopédique est celle de la puberté; plus tôt, les résultats sont plus rapides, mais beaucoup moins durables.

L'Orthopédie, comme branche de la médecine, est de date toute récente. Le premier appareil extensif mécanique, inventé par Levacher de la Feutrie, ne parut qu'au XVIIIe siècle. Duverney et la plupart des autres orthopédistes construisirent leurs machines sur le même principe : ils faisaient consister le traitement à tirer en sens opposés les deux extrémités du tronc, le corps étant placé dans la position verticale. Peu de temps après, Venel, le premier, en Suisse, employa la position horizontale. En 1822, les docteurs anglais Shaw, Bonefield et Ch. Bell firent faire à l'art d'immenses progrès, qui ont été continués jusqu'à nos jours par MM. Delpech, Jalape, Lafond, Maisonnabe, Pravas, Duval, Tavernier, J. Guérin et Bouvier. — Consulter : Delpech, *Traité de l'orthomorphie* (Montpellier, 1828); Maisonnabe, *Orthopédie clinique* (1834); Guérin, *Principes et procédés de l'orthopédie* (1837), etc.

ORTHOPTÈRES (du gr. ὀρθός, droit, et πτερόν, aile), *Orthoptera*, 2e ordre de la classe des Insectes, caractérisé par ses quatre ailes, demi-membraneuses et droites : yeux lisses dans le plus grand nombre; antennes ayant ordinairement plus de 11 articles; bouche composée d'organes propres à la mastication. Le corps de ces insectes est généralement allongé, de consistance molle et charnue. Leurs métamorphoses sont incomplètes. — L'ordre des Orthoptères a été divisé en 2 sections, les *Coureurs* et les *Sauteurs*. La première renferme 4 familles : *Forficuliens*, *Mantiens* ou *Mantides*, *Blattides* et *Phasmiens* ou *Spectres*; la deuxième en renferme 3 : *Locustiens*, *Acridiens* et *Gryllions*, *Grillones* ou *Grillides*.

ORTHOSE, minéral de la famille des Feldspaths; c'est un double trisilicate d'alumine et de potasse [$3AlSi^3 + \dot{K}\dot{S}i^3$]. Il se présente quelquefois en masses compactes, ou en nodules rayonnés, mais le plus souvent cristallisé; ses cristaux, qui appartiennent au système du prisme droit rhomboïdal, sont tantôt simples et plus ou moins modifiés, tantôt groupés ou hémitropes. L'orthose naturellement blanc, peut prendre les couleurs les plus variées par le mélange accidentel de substances diverses. Les variétés translucides ont reçu le nom d'*O. adulaire* (*Voy.* ADULAIRE). Les variétés vertes sont connues sous le nom de *pierre des amazones* (*Voy.* AMAZONITE); celles d'un blanc laiteux, avec chatoiement, sont appelées *pierres de lune*; d'autres très-brillantes, et aventurinées de paillettes jaunes d'or, sont dites *pierres de soleil*, etc. — Le *pétunzé* qui sert à faire la couverte de la porcelaine n'est que de l'orthose pur; le *kaolin* lui-même, ou *pierre à porcelaine*, n'est que du feldspath décomposé et privé d'une grande partie de sa potasse. — L'orthose se rencontre dans tous les granits, dont il forme un des éléments essentiels. Quelquefois il y est en gros cristaux très-nets : les plus beaux viennent du Saint-Gothard, du département de Saône-et-Loire (la Clayette), de la Côte-d'Or (Arnay-le-Duc), des environs de Limoges, etc.

ORTHOSIE, *Orthosia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes et type de la tribu des Orthosides, renferme une trentaine d'espèces, dont la plus commune en France est l'*O. instable*, d'un gris cendré ou rougeâtre et de 0m,03 à 0m,05 d'envergure.

ORTHOTOME (du gr. ὀρθός, droit et τομή, section), *Orthotomus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres : bec grêle, allongé, presque droit; ailes courtes et arrondies; tarses allongés, grêles; queue médiocre. Toutes les espèces appartiennent à l'Asie orientale; ce sont : l'*O. chiglet*, de Java, vert en dessus, blanchâtre en dessous, tête d'un roux vif; l'*O. à ventre jaune*, l'*O. bennet* et l'*O. prima*.

ORTHOTRIC (du gr. ὀρθός, droit, et θρίξ, poil; des poils droits et roides qui hérissent la coiffe), *Orthotrichum*, genre de la famille des Mousses, section des Bryacées : tige droite, rameuse, garnie de feuilles nombreuses, courtes et obtuses, imbriquées ou étalées; fleurs axillaires ou terminales. On en compte une soixantaine d'espèces qui se trouvent partout.

ORTHOTROPE (EMBRYON). *Voy.* GRAINE.

ORTIE, *Urtica*, genre type de la famille des Urticinées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, disséminées par tout le globe et toutes hérissées de poils causant une cuisson brûlante; cette cuisson est l'effet d'un liquide caustique qui suinte d'un tubercule glanduleux situé à leur base et qui s'insinue dans la peau : feuilles opposées ou alternes; fleurs disposées en grappes et attachées à l'aisselle des feuilles, monoïques ou quelquefois dioïques. Ces plantes, ordinairement vivaces, croissent dans les lieux incultes, au pied des murs, parmi les décombres, et parfois aussi dans les jardins les mieux cultivés. — Les principales espèces sont : l'*Ortie brûlante* (*U. urens*), dont la racine est fibreuse et annuelle; tige haute de 0m,50 à 0m,60, très-rameuse et garnie de feuilles lancéolées, ovales, dentées en scie; fleurs peu apparentes; l'*O. dioïque* (*U. dioica*), à racines rampantes et vivaces, à tige quadrangulaire, ordinairement simple, atteignant souvent près de 2m; feuilles en cœur, dentées; fleurs en grappes assez longues; cette seconde espèce est la plus commune de toutes; avec les jeunes pousses préparées à la manière des épinards, on fait une pâtée pour les volailles; les tiges, mises au rouissage comme celles du chanvre, produisent une filasse dont on peut faire de bons tissus. L'*O. à feuilles de chanvre*, de Sibérie, avec laquelle les Baskirs et les Kamtchadales font leurs filets de pêche, et l'*O. utile* (*U. utilis* ou *nivea*), de la Chine et des Indes orientales, sont particulièrement remarquables pour leurs propriétés textiles : cette dernière espèce est aussi connue sous le nom de *China grass* ou *Gazon de Chine*.

En Europe, la douleur cuisante qui suit la piqûre des orties est bientôt passée et n'exige aucun remède; mais, dans l'Inde, si l'on se pique à la main, la douleur gagne le bras, la gorge et la tête, et ce n'est guère qu'au bout de neuf jours que l'accident ne laisse plus de trace. — En Médecine, on fait quelquefois usage des orties dans les rhumatismes chroniques, dans les fièvres graves, et surtout pour rappeler les éruptions, telles que la rougeole, la scarlatine, la variole; on en frappe la partie de la peau que l'on veut soumettre à une forte rubéfaction; cette opération est connue sous le nom d'*urtication*.

On nomme vulgairement *Orties* plusieurs plantes qui ont avec l'ortie véritable quelque ressemblance de forme ou de propriétés : l'*O. blanche* est le Lamier blanc; l'*O. bleue*, une Campanule; l'*O. épineuse*, le Galéopsis piquant; l'*O. des nègres*, la Daléchampie grimpante; l'*O. rouge*, le Galéopsis ladanum, etc.

En Zoologie, on nomme *Ortie coralline*, le Madrépore muriqué; *O. de mer*, les Acalèphes et surtout les Actinies, dont le contact produit sur la peau un effet analogue à la piqûre de l'ortie.

ORTIÉE (FIÈVRE). *Voy.* URTICAIRE.

ORTIVE (AMPLITUDE). *Voy.* AMPLITUDE.

ORTOLAN (du lat. *hortulanus*, jardinier), *Emberiza hortulana*, petit oiseau de passage, du genre des Bruants, un peu plus gros que le Moineau et de couleur mélangée de brun roux et de noirâtre; il est commun dans le midi de la France; il y arrive d'Italie avec les hirondelles et habite les jardins fruitiers, les vignes, les blés et les champs. Les Ortolans sont très-recherchés pour la délicatesse de leur chair. On les chasse surtout pendant les mois d'août et de septembre, parce qu'ils sont alors extrêmement gras. On engraisse ceux que l'on prend au piége en les en-

fermant dans un endroit obscur et en les nourrissant de millet et d'avoine. *Voy.* Bruants.

ORTYX, nom latin scientifique du genre Colin.

ORVALE, nom vulgaire de la *Sauge sclarée*.

ORVET ou anguis, famille de Reptiles intermédiaires entre les Ophidiens et les Sauriens, a pour type l'*Orvet commun* (*Anguis fragilis*), dit aussi *Serpent de verre* et *Envoye* : c'est un animal à corps cylindrique, long de 0m,25 à 0m,30, à écailles luisantes jaunes et noires : il est tout à fait inoffensif, malgré le préjugé vulgaire. *Voy.* Anguis.

ORVIÉTAN, électuaire ainsi appelé parce qu'il a été inventé et mis en vogue par un empirique d'*Orvieto*, ville des États-Romains. Ce médicament, qu'on prenait à l'intérieur, était composé de vieille thériaque, de vipère sèche, de romarin, de genièvre, de cannelle et d'une foule de substances stimulantes et aromatiques. Les anciens *Codex* le rangent parmi les opiats. Ce remède bizarre est depuis longtemps abandonné, et l'on n'appelle plus *marchands d'orviétan* que les charlatans, ou les gens qui débitent beaucoup de paroles pompeuses, qui font beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde.

ORYCTÈRES (du gr. ὀρυκτήρ, qui fouit), petite famille de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, caractérisés par les ongles puissants de leurs membres antérieurs, leurs yeux petits, leur queue courte ou nulle. On distingue : les *Oryctères* propres, qui ont pour type la *Taupe du Cap* (*Georychus capensis*), animal de la taille du cochon d'Inde et qui a le bout du museau blanc ; les *Bathyergues* (*Bathyergus*) et les *Spalax* ou *Rats taupes* (*Voy.* Spalax et Lemming). — Insectes. *Voy.* Fouisseurs.

ORYCTÉROPE (du gr. ὀρυκτήρ, fouisseur, et πούς, ποδός, pied), genre de Mammifères, de l'ordre des Édentés, voisin des Fourmiliers et des Tatous, a pour type le *Cochon de terre* (*O. capensis*), du Cap et de l'Afrique intertropicale. Cet animal, long de 1m, haut de 0m,50, a une tête allongée, terminée par une sorte de boutoir ; un corps lourd et bas sur jambes ; la peau dure et épaisse, couverte d'un poil gris roussâtre. Il se creuse un terrier, et se nourrit exclusivement de fourmis. Sa chair a une odeur désagréable.

ORYCTOGNOSIE, oryctographie (du gr. ὀρυκτά, chose déterrée, minéraux fossiles), synonymes de *Géognosie* et de *Minéralogie*. *Voy.* ces mots.

ORYSSE (du gr. ὀρύσσω, fouir), *Oryssus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, tribu des Porte-scie, renferme plusieurs espèces qui vivent sur les arbres, comme l'*O. couronné*, du midi de la France, et l'*O. unicolore*, des env. de Paris.

ORYX. Les anciens donnaient ce nom à un animal d'Afrique qu'ils connaissaient fort peu, et dans lequel on a cru voir l'animal fabuleux appelé *Licorne* (*Voy.* ce mot) et qui est plutôt l'Algazel. Les zoologistes modernes ont appliqué le nom d'*Oryx* à une espèce d'Antilope, nommée aussi *Chamois du Cap* et *Pasan*. C'est un animal plus grand que le cerf, à cornes annelées droites ou peu courbes, et plus longues que la tête. Son pelage est d'un brun cendré, tacheté de blanc.

ORYZA, nom latin scientifique du *Riz*, a formé le mot *Oryzées*, qui désigne une tribu de la famille des Graminées. *Voy.* Riz.

OS (du latin *os*, pluriel *ossa*), parties solides et dures qui forment la charpente du corps des animaux vertébrés, et dont l'assemblage constitue le *squelette*.

Les Anatomistes distinguent : 1° des *os longs*, qui font partie des membres, et qui sont comme des colonnes destinées à soutenir le poids du corps, ou des leviers que les muscles font mouvoir (*humérus*, os du bras, *fémur*, os de la cuisse) : ces os sont creux et remplis de moelle ; 2° des *os plats*, qui forment les parois des grandes cavités (os du crâne, de la poitrine, du bassin) ; 3° des *os courts*, qu'on rencontre dans les parties du corps dont les fonctions nécessitent la solidité et la mobilité (os de la colonne vertébrale, du tarse, du carpe, etc.). Tous sont recouverts d'une membrane fibreuse blanche, résistante, qu'on appelle le *périoste*.

Le tissu osseux paraît être composé de deux substances principales, la *S. compacte*, dense, dure comme l'ivoire, n'offrant à l'œil aucun interstice, et la *S. spongieuse* ou *celluleuse*, présentant des cavités remplies par de la moelle. Ces deux substances ne concourent pas également à la formation des diverses parties des os : dans les os longs, le corps est composé de substance compacte, les extrémités de substance spongieuse : les os larges sont formés de deux lames de substance compacte, séparées, dans les parties épaisses, par une couche de substance spongieuse ; les os courts sont formés de cette dernière, entourée d'une lame mince de substance compacte.

Chez l'Homme, les os n'atteignent leur complet développement que vers l'âge de 25 ans. La plupart procèdent de cartilages, qui s'ossifient graduellement du dedans en dehors ; quand le cartilage a disparu, l'os s'accroît par le périoste, de l'intérieur duquel exsude une masse molle (*blastème*) qui s'ossifie peu à peu ; certains os, ceux du crâne et de la face, p. ex., ne dérivent pas de cartilages, mais d'un dépôt de blastème membraneux.

Les os sont susceptibles d'un grand nombre d'affections : telles sont, les *luxations*, les *fractures*, l'*inflammation* (*ostéite*), la *carie*, la *nécrose*, et les diverses tumeurs ou altérations connues sous les noms d'*exostose*, *ostéosarcome*, *rachitis*, *tubercules*, *ostéomalacie*, etc. *Voy.* ces mots.

L'industrie tire des os des animaux plusieurs produits précieux, qui deviennent l'objet d'un commerce considérable : on en extrait de la gélatine, de l'osséine et des matières grasses ; ils servent à la fabrication du noir animal, dit pour cela *charbon d'os*, des sels ammoniacaux, etc. ; on emploie aussi ces produits comme engrais. Les tourneurs, les tabletiers, les couteliers, font avec les os une foule de petits ouvrages : étuis, boutons, manches de couteau, couteaux à papier, etc.

Os coxal, *innominé* ou *des îles*. *Voy.* Iliaque.

Os cribleux ou *spongieux*. *Voy.* Ethmoïde.

Os lenticulaire, *pisiforme* ou *orbiculaire*. *Voy.* Lenticulaire.

Os de seiche, pièce calcaire qui forme la coquille des Mollusques du genre *Seiche*. *Voy.* ce mot.

OSANE ou antilope chevaline, *Antilope equina*, espèce du genre Antilope : c'est un animal de la grandeur d'un petit cheval, remarquable par la longueur de ses oreilles et la crinière qu'il porte sur le cou et qui se prolonge vers le dos. Ses cornes sont annelées à courbure simple et pointe en arrière. L'Osane habite l'Afrique centrale.

OSANORES (d'*os*, de la particule privative grecque ἀ [*a*] et d'*or*), nom de fantaisie donné par le dentiste W. Rogers à des dents artificielles qui, se moulant et s'appliquant sur la gencive, tiennent par l'effet de la simple succion, sans crochets ni ligatures, et qui s'enlèvent et se remettent à volonté. Ces dents sont en ivoire d'hippopotame ou en caoutchouc rose vulcanisé. *Voy.* Dentiste.

OSARS. On appelle ainsi, en Suède, des bancs de sable émergés couverts de blocs erratiques que les glaces flottantes ont déposés à leur surface pendant la période glaciaire ou diluvienne. Le plus célèbre des osars est celui d'Upsal.

OSCABRION, *Chiton*, genre de Crustacés cirrhipèdes, à coquille elliptique composée d'un grand nombre de valves transverses, imbriquées et réunies à leur extrémité par un ligament circulaire. Ces animaux se trouvent dans presque toutes les mers fixés aux rochers. On remarque l'*O. fasciculaire*, à coquille cendrée, lisse, avec dix paires de faisceaux de soies blanches, et l'*O. hérissé*, à coquille blanche tachetée de brun, à huit valves. — Quelques-uns rangent les Oscabrions parmi les Mollusques scutibranches.

OSCILLAIRE, oscillatoire, *Oscillaria*, genre d'Algues vertes, du groupe des Arthrodiées : ce sont des

végétaux filiformes, larges de 5 ou 6 millimètres, qui se rencontrent dans les eaux stagnantes, sur la terre humide, et sur les parties basses des vieux murs exposés à l'ombre et à l'humidité. Les Oscillaires sont animés de mouvements spontanés qui les ont fait considérer comme des êtres intermédiaires entre le règne animal et le règne végétal.

OSCILLATION (du lat. *oscillatio*), se dit, en Physique, des mouvements alternatifs par lesquels un corps mobile tourne ou se balance autour d'un point fixe auquel il est suspendu. Le *pendule* (*Voy.* ce mot) dévié de la ligne verticale offre un exemple remarquable d'oscillation. — Le mot *oscillation* se dit aussi de tout mouvement de va-et-vient : c'est en ce sens qu'on dit les oscillations de l'aiguille aimantée, les oscillations de la planète Mercure, etc.

OSCILLATOIRE, genre d'Algues. *Voy.* OSCILLAIRE.

OSCILLES (du lat. *oscillum*), nom que les anciens donnaient à de petites figures humaines qu'ils suspendaient à la statue d'un dieu (tel que Saturne, Bacchus, etc.), pour les consacrer et qu'ils emportaient ensuite chez eux pour servir de préservatifs contre les enchantements.

OSCINE (du lat. *oscen, oscinis*). Les Romains nommaient *oscines* tous les oiseaux par le chant desquels les augures prenaient les auspices.

OSCINE, *Oscinis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, dont les larves sont fort nuisibles à certains végétaux, notamment aux grains de l'orge.

OSCITATION (du latin *oscitatio*), synonyme de *bâillement*. *Voy.* ce mot.

OSCULATION (du lat. *osculari*, baiser). On appelle ainsi, en Géométrie, le contact de deux courbes. — Le *cercle osculateur* est de tous les cercles tangents à une courbe en un point donné, celui qui se confond le plus exactement avec la courbe. Le rayon du cercle osculateur s'appelle le *rayon de courbure* de la courbe.

OSEILLE (du lat. *oxalis*, du gr. ὀξαλίς), *Rumex*, genre de la famille des Polygonées, renferme des plantes herbacées, à fleurs petites, le plus souvent verdâtres, et disposées en panicules ; le fruit est une semence triangulaire. Ce genre forme deux divisions, qui se distinguent par la présence ou l'absence de tubercules à la base des folioles intérieures du calice, et par leur saveur, acide dans l'un, non acide dans l'autre : le 1er est l'*Oseille* propr. dite (*Rumex*); le 2e est la *Patience* (*Lapathum*).

L'*Oseille* propr. dite renferme un assez grand nombre d'espèces, dont la principale est l'*Oseille commune* (*R. acetosa*), plante vivace qui croît naturellement dans les prés, mais que l'on a améliorée par la culture ; tout le monde en connaît le goût acide. Ses feuilles se mangent à la manière des épinards, ou servent d'assaisonnement à d'autres mets. On en fait aussi un excellent potage ; elles entrent dans le bouillon aux herbes à cause de leur vertu laxative. Les bœufs et les moutons recherchent l'oseille, surtout quand elle est jeune ; les oiseaux sont très-friands de ses graines. L'*O. de Hollande*, à feuilles larges et arrondies ; l'*O. crépue* ou *claquée*, et l'*O. d'Espagne*, à feuilles d'un vert glauque, en forme de dard, sont des variétés de l'oseille commune. — Parmi les autres espèces, on remarque : l'*O. à racines tubéreuses*, qui croît dans le Midi ; l'*O. tête de bœuf*, ainsi nommée de la disposition de ses fleurs ; l'*O. Surelle* ou *Petite oseille* (*R. acetosella*), dite aussi *Alleluia* et *Pain de coucou*, plus acide que l'oseille ordinaire : on la donne aux brebis pour les préserver de la *pourriture* ; l'*O. à écusson* ; l'*O. à deux stigmates*, etc.

L'Oseille se multiplie de graines ou de pieds éclatés : elle aime un sol léger, profond et un peu frais.

On prépare avec l'oseille, l'*acide oxalique* (vulg. *sel d'oseille*), qui enlève les taches d'encre. Dans les Arts, l'oseille est employée pour préparer à la teinture rouge les fils de lin, le chanvre, les toiles. La racine séchée donne une couleur rouge, mais d'une teinte faible. On se sert des feuilles pour nettoyer les vases de cuivre. On les applique aussi sur les ulcères scorbutiques.

On nomme vulgairement *Oseille des bois*, une espèce de Bégone ; *O. de brebis*, *O. ronde*, *O. rouge* ou *sanguine*, plusieurs espèces de Patience ; *O. de bûcheron*, la Surelle ; *O. de Guinée*, la Ketmie acide ; *O. du Malabar*, la Bégone du Malabar, etc.

OSELLE, OSELLA, monnaie d'or de Venise, qui valait 47 fr. 07 c. — Il y a aussi une *Oselle d'argent*, qui valait 2 fr. 07 c.

OSIER (du b.-lat. *osaria*, oseraie), nom vulgaire de plusieurs espèces de Saules que l'on cultive en buissons pour en récolter les rameaux longs, droits et flexibles, qui servent à tresser des claies ou des paniers, ou à faire des liens pour attacher les arbres, les arbustes, les vignes, etc. ; ces petites branches sont elles-mêmes appelées *osier*. — L'osier le plus communément employé est l'*Osier jaune* (*Salix vitellina*), que l'on cultive avec une autre variété toujours verte, dont les jets sont plus gros et plus longs. On utilise par cette culture les terrains humides et marécageux. L'osier peut servir à retenir des terrains submergés dont la pente est rapide, ou bien encore à aider et consolider les atterrissements des rivières. Les *oseraies* sont d'un bon rapport dans le voisinage d'une grande ville manufacturière, et surtout d'un vignoble. Au moment de se servir de l'osier, on a soin de le faire tremper dans l'eau pour lui rendre sa flexibilité. — Parmi les autres variétés, on estime l'*Osier blanc*, l'*O. brun* et l'*O. rouge*.

Osier fleuri, nom vulgaire de l'*Épilobe à épi* (*Epilobium angustifolium*). *Voy.* ce mot.

OSMAZÔME (du gr. ὀσμή, odeur, et ζωμός, bouillon), principe qui donne au bouillon son odeur propre et sa saveur, se présente sous la forme d'extrait brun rougeâtre, d'une odeur aromatique, d'une saveur forte, semblable à celle du bouillon. Cet extrait n'est guère autre chose que de la *créatine* (*Voy.* ce mot), et non une substance de nature particulière comme le croyait Thénard, qui a créé le mot *osmazôme*. — *Voy.* BOUILLON.

OSMERUS, nom lat. scientifique de l'*Éperlan*.

OSMIE (du gr. ὀσμή, odeur), *Osmia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, renferme un grand nombre d'espèces : on en compte plus de vingt en France (*O. cornuta*, *O. bicornis*, *O. Latreillii*, etc.). Quelques-unes sont maçonnes, les autres coupeuses de feuilles ou de pétales.

OSMIRIDIUM, alliage natif d'osmium et d'iridium, que l'on rencontre en même temps que le platine. Il contient aussi du ruthénium.

OSMIUM, corps simple métallique, de couleur blanche, d'une densité d'environ 10, qu'on rencontre dans certains minerais de platine, le plus souvent en combinaison avec l'iridium ou le ruthénium (*osmiures*). Il se combine aussi avec l'oxygène et forme deux oxydes [OsO^4 et OsO], un acide particulier, l'*acide osmique* [OsO^2], dont la vapeur est délétère, et qui est remarquable par son odeur forte de raifort, d'où le nom d'*osmium* (du gr. ὀσμή, odeur). — L'Osmium a été découvert par Tennant, en 1803. Il a été étudié dans ces dernières années par MM. Deville et Debray. On commence à l'utiliser.

OSMONDE, *Osmunda*, genre de la famille des Fougères, type de la tribu des *Osmondées*, renferme une douzaine d'espèces. Ce sont des végétaux de haute taille et d'un beau port : capsules lisses, se divisant jusqu'à moitié en deux valves, portées sur un court pédicelle, réunies en grand nombre sur des frondes dont le limbe est avorté, ou formant des panicules rameuses. Les Osmondes se trouvent surtout dans les régions froides et tempérées ; elles se plaisent dans les parties humides et découvertes des bois.

OSMOSE (du gr. ὠσμός, impulsion), nom sous lequel M. Graham désigne le phénomène ordinairement connu sous le nom d'*endosmose* (*Voy.* ce mot). — Dans

l'Industrie sucrière, on appelle *osmose* le procédé de dialyse appliqué à la purification des mélasses, pour en extraire le sucre qu'elles contiennent.

OSPHRÉSIOLOGIE (du gr. ὄσφρησις, odorat, et λόγος, discours), science qui traite des odeurs et du sens de l'odorat. Le Dr H. Cloquet a donné sous ce titre un traité estimé (1821).

OSPHROMÈNE (du gr. ὄσφρησις, et de μήνη, croissant, c.-à-d. narines en croissant), *Osphromenus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Pharyngiens labyrinthiformes : un appareil particulier, qui se remplit d'eau et transmet le liquide aux branchies, permet à ces poissons de séjourner assez de temps hors de leur élément naturel. L'espèce type est l'*O. gourami* (*O. olfax*), apporté de la Chine à l'île de France, où il s'est multiplié dans les étangs : ce poisson est d'un brun doré clair, avec des bandes verticales et une tache ronde sur le côté de la queue.

OSSATURE, se dit non-seulement de l'ensemble des os, de la charpente d'un homme ou d'un animal ; mais aussi de tout ce qui lie entre elles les différentes parties d'un ensemble comparé au corps d'un animal : c'est en ce sens qu'on dit, en Géologie, l'*ossature terrestre*, et, en Architecture, l'*ossature d'une voûte, d'un vitrail*, etc.

OSSEC, OSSET, ou OUSSAS (du holland. *hoosen*, épuiser), le lieu de la cale d'un navire où les eaux s'assemblent, au bas de la pompe, et d'où on les extrait avec un seau à main.

OSSÉINE, substance alimentaire analogue à la *gélatine* (*Voy.* ce mot) et que l'on obtient en triturant les os des animaux et en les réduisant par la cuisson en une sorte de gelée comestible. L'osséine est entrée dans l'alimentation publique pendant le siége de Paris en 1870.

OSSELET (dimin. d'*osset*, dérivé lui-même d'*os*), peut se dire de tout petit os. Dans l'usage commun, il désigne les petits os en forme d'S que l'on tire de la jointure d'un gigot de mouton, et avec lesquels les enfants jouent (*Voy.* ci-après). — Les *osselets de l'oreille* sont quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan : *Voy.* OREILLE.

Jeu des osselets. Ce jeu était connu des Grecs et des Romains ; les premiers appelaient les osselets ἀστράγαλοι, et les seconds *tali* ; mais, chez les anciens, ce jeu était plutôt une variété du jeu de dés qu'un jeu d'adresse. Leurs osselets étaient au nombre de 4 et marqués sur 4 faces : le joueur les jetait sur une table, comme des dés ; le coup le plus favorable (*coup de Vénus*) consistait à amener 4 points différents ; le plus mauvais (*coup du chien*), à amener 4 as ; les autres coups étaient dits *du char royal* ou *d'Hercule*, du *vautour*, etc. — Aujourd'hui, les enfants se servent de 5 osselets qu'ils jettent en l'air, un à un ou simultanément, et qu'ils reçoivent ensuite dans l'intérieur de la main ou sur le dos de la main, après avoir relevé les osselets tombés ou laissés en bas ou avoir tracé diverses figures plus ou moins compliquées. Cette manière de jouer aux osselets semble être indiquée dans Pollux, qui l'appelle le jeu des cinq pierres (πενταλιθα) ; elle était connue au moyen âge, où l'on se servait pour cet usage de petits os pris dans les vertèbres et appelés *pingres* (*spinosa*), ou de petites pierres rondes dites *marteaux* ou *martres*. — Le jeu des osselets est aussi fort répandu dans tout l'Orient.

En Botanique, on appelle *osselets* les petits noyaux contenus dans les *nuculaines*. *Voy.* ce mot.

OSSEMENTS, os décharnés d'hommes ou d'animaux morts. De tout temps, on a recueilli avec vénération les ossements des ancêtres : dans l'Amérique du Nord, les naturels les transportent avec eux dans leurs migrations. Chez les nations civilisées, les ossements sont enlevés avec soin des cimetières abandonnés et déposés dans des lieux destinés à cet objet, et appelés quelquefois *ossuaires*. On plaçait autrefois les ossements dans les *charniers* des églises ; à Paris, ils sont aujourd'hui transportés et rangés avec ordre dans les *catacombes*.

La découverte d'*ossements fossiles* d'animaux qui ont totalement disparu du globe, et la présence des ossements de certaines espèces dans les lieux où elles ne pourraient habiter aujourd'hui, ont donné naissance à la science appelée *Paléontologie*. *Voy.* ce mot et FOSSILES.

Cavernes à ossements, cavernes souterraines où l'on a trouvé accumulés des ossements fossiles. *Voy.* CAVERNES et GROTTES.

OSSEUX, nom donné, dans la classification de Cuvier, à tous les poissons munis d'arêtes, c.-à-d. dont le squelette a la consistance des os, par opposition aux poissons *Cartilagineux* ou *Chondroptérygiens*. Les *Poissons osseux* formaient 6 ordres : les *Acanthoptérygiens*, les *Malacoptérygiens subbrachiens*, les *M. abdominaux*, les *M. apodes*, les *Lophobranches* et les *Plectognathes*. *Voy.* ces mots.

OSSIFICATION (d'*ossifier*). Ce mot désigne : tantôt la formation, la génération des os, et dans ce sens il est synonyme d'*ostéogénie* ; tantôt des productions osseuses qui se développent accidentellement dans les cartilages permanents, dans les tendons, les tumeurs fibreuses, les kystes, etc. Il ne faut pas confondre ces productions accidentelles avec certaines altérations des tissus organiques par suite desquelles ces tissus acquièrent l'apparence et la dureté de l'os : c'est une sorte d'incrustation calcaire, et non une ossification : telles sont celles qu'on voit dans les valvules du cœur et dans les parois des artères.

OSSIFLUENTS (ABCÈS), nom donné, en Médecine, à des abcès qui sont alimentés par des *caries* ou des *nécroses*. *Voy.* OSTÉITE.

OSSIFRAGA, nom latin de l'*Orfraie*. *Voy.* ce mot.

OSSUAIRE (du lat. *ossuarium*), lieu où l'on recueille des ossements (*Voy.* OSSEMENTS, CATACOMBES, CHARNIER). — En 1870, on a élevé sur le champ de bataille de Solférino un ossuaire, sous forme de chapelle, où l'on a réuni les ossements de tous ceux qui avaient péri dans la lutte. *Voy.* aussi MORAT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OSTÉITE (du gr. ὀστέον, os, et de la désinence *ite*), inflammation du tissu osseux. L'ostéite se manifeste plus particulièrement dans les os spongieux, les extrémités des os longs et les os courts tels que les vertèbres ; elle reconnaît soit des causes externes : contusions, plaies, fractures, voisinage d'un abcès ; soit des causes internes : affections scrofuleuses, syphilitiques, scorbutiques, rhumatismales ; elle complique la plupart des maladies des os. L'ostéite peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration (*carie*) ou par gangrène (*nécrose*). Si l'inflammation est vive, on emploie les antiphlogistiques, les sangsues, les bains et topiques émollients, puis les frictions mercurielles, les emplâtres de Vigo, de savon, de ciguë, les bains alcalins, les cautères ou les sétons pratiqués près du siége du mal. Voir sur cette maladie les travaux du Dr Gerdy.

OSTENSOIR (du lat. *ostendere*, montrer), jadis *Monstrance*, pièce d'orfèvrerie bénite, en or, en argent, ou en vermeil, qui sert à l'exposition du saint sacrement comme l'indique son nom. On porte l'ostensoir dans les processions et à certains jours on le place sur le tabernacle. Primitivement les ostensoirs avaient la forme d'une croix ou d'une tour ; ils prirent ensuite et ont gardé depuis la forme d'un soleil rayonnant élevé sur un pied ; la sainte hostie est placée au centre, dans une boîte de cristal appelée *lunule*, qui est entourée de rayons, et souvent enrichie d'émaux et de pierreries. Notre-Dame de Paris possède des ostensoirs très-précieux par la matière et la main-d'œuvre.

OSTÉOCHIR, poisson. *Voy.* ÉCHENEIS.

OSTÉOCOPE (du gr. ὀστέον, os, et κόπτω, battre, briser), se dit, en Médecine, de douleurs aiguës qui ont leur siége dans les os.

OSTÉODERMES, ordre de Poissons. *V.* POISSONS.

OSTÉOGÉNIE, OSTÉOGRAPHIE, OSTÉOLOGIE (du gr. ὀστέον, os, etc.), noms appliqués aux diverses parties de l'Anatomie qui s'occupent des os, soit pour en expliquer la formation et le développement, soit pour en faire la description ou traiter de leurs maladies.

OSTÉOMALACIE (du gr. ὀστέον, os, et μαλακία, mollesse), ramollissement des os, maladie dans laquelle les os, privés des sels, en particulier du phosphate de chaux, qui entrent dans leur composition, perdent leur rigidité et deviennent impropres à remplir leurs fonctions. Cette affection, qui est très-rare, est toujours incurable.

OSTÉOPLASTES (du gr. ὀστέον, os, et πλάσσειν, former), petites cavités microscopiques qui existent au milieu de la substance des os, et qu'on regardait autrefois comme des corpuscules pleins.

OSTÉOSARCOME (du gr. ὀστέον, os, et de *sarcome*), ramollissement du tissu osseux qui se transforme en une substance d'abord blanche ou rougeâtre, lardacée et résistante, et présentant plus tard des points ramollis, de la matière cérébriforme, de la mélanose, etc. C'est une variété du *cancer*. *Voy.* ce mot.

OSTÉOTOMIE (du gr. ὀστέον, os, et τομή, section), partie de l'Anatomie qui traite de la dissection des os.

OSTÉOZOAIRES (du gr. ὀστέον, os, et ζωάριον, animal), synonyme de *Vertébrés* dans la classification de De Blainville.

OSTRACÉS (du gr. ὄστρακον, huître), nom donné, dans la classification de Lamarck à la première famille de l'ordre des Mollusques acéphales.

OSTRACION (du gr. ὀστράκιον, petite coquille), nom latin scientifique du poisson appelé *Coffre*.

OSTRACISME, sorte d'exil chez les Athéniens. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

OSTRACITES, nom donné aux *Huîtres fossiles*.

OSTRACODES (du gr. ὀστρακώδης, en forme de coquille), ordre de Crustacés entomostracés, créé par Latreille, ne comprenait qu'une famille, celle des *Cyprodes*. *Voy.* CYPRIS.

OSTREA, nom latin scientifique du genre *Huître*, type de la famille des *Ostracidés*. *Voy.* HUÎTRE.

OSYRIS (du gr. ὄσυρις), genre de la famille des Santalacées, établi pour des arbrisseaux indigènes des régions méditerranéennes. Il a pour type l'*Osyris blanc* (*O. alba*), vulg. *Rouvet*, petit arbuste de près de 1^m, divisé en rameaux assez nombreux, grêles, verts, garni de fleurs petites, d'un vert jaunâtre, d'une odeur agréable, au fruit rougeâtre de la grosseur d'un pois ou même d'une cerise. On emploie ses rameaux à faire des balais. Ses fruits passent pour astringents. On a cru reconnaître dans cette plante celle que les anciens appelaient *Casia*.

OTAGE (du b.-lat. *ostaticum* p. *obsidaticum*, du lat. *obses*), personne qu'une autorité civile ou militaire remet comme garantie de ses promesses ou d'un traité. L'usage de donner des otages a été fréquent dans l'antiquité et au moyen âge; aujourd'hui il arrive encore qu'après la signature d'un traité, un ou deux officiers de marque restent au quartier général ennemi jusqu'à complète exécution de ce qui a été stipulé. — Si celui qui a fourni les otages manque à ses engagements, les otages peuvent être considérés comme prisonniers de guerre : tout ce qui outre-passerait cette mesure serait une injustice et une cruauté que flétrirait l'état actuel de la civilisation. Un usage barbare permettait autrefois de les mettre à mort.

Loi des otages, loi rendue le 24 messidor an VII (12 juillet 1799) sous le Directoire, rendait les parents des émigrés responsables de la fuite et des complots de ceux-ci. Cette loi fut abolie le 22 brumaire (13 nov.) de la même année.

OTALGIE (du gr. οὖς, ὠτός, oreille, et ἄλγος, douleur), douleur nerveuse de l'oreille. L'otalgie est caractérisée par de vifs élancements sans rougeur, ni gonflement de l'oreille. Les fumigations, les cataplasmes, les injections narcotico-émollientes, l'introduction dans le conduit de l'oreille de coton imbibé d'huile de datura stramonium ou de jusquiame, parviennent presque toujours à calmer la douleur. Si elle persiste, on applique derrière l'oreille un vésicatoire saupoudré de sels de morphine.

OTARIE (du gr. οὖς, ὠτός, oreille), *Otaria*, subdivision du genre Phoque, comprend ceux de ces mammifères qui ont des oreilles externes. Tels sont : le *Phoque à crinière* ou *Lion marin* (*O. leonina*, *Platyrhynchus*), ainsi nommé de l'espèce de crinière que lui forment les poils de son cou, et le *Phoque ourson* ou *Ours marin* (*Phoca ursina*), plus petit que le précédent. Ces deux espèces se trouvent sur les côtes du Kamtchatka. *Voy.* PHOQUE.

OTELLES. En termes de Blason, ce mot désigne un des meubles de l'écu, consistant en de petites figures ovales et pointues que les uns prennent pour des fers de lance, les autres pour des noyaux d'amande. La maison de Comminges portait de gueules à quatre *otelles* d'argent rangées en sautoir.

OTHONNE (du gr. ὀθόννα), *Othonna*, genre de la famille des Composées, tribu des Calendulées : ce sont des herbes et des arbrisseaux originaires du Cap, à feuilles dentées ou entières, charnues ou membraneuses; à capitules fauves ou rarement azurés, solitaires au sommet des pédoncules. On cultive l'*O. à feuilles de giroflée* (*O. cheirifolia*), à feuilles persistantes; l'*O. tenuissima*, l'*O. pectinata*, etc.

OTIS, nom latin scientifique du genre *Outarde*.

OTITE (du gr. οὖς, ὠτός, oreille, et de la désinence *ite*), inflammation de l'oreille : on distingue l'*O. externe*, qui se borne au conduit auditif, et l'*O. interne*, qui affecte la caisse du tympan et ses dépendances. L'*O. externe* survient le plus souvent sous l'influence du froid humide, dans le cours ou à la suite des fièvres éruptives, ou bien elle est l'effet de l'introduction d'un corps étranger : elle est caractérisée par une douleur lancinante, très-vive, avec bruissement et bourdonnement, et par une fièvre dont l'intensité redouble pendant la nuit. Au bout de 4 à 7 jours l'inflammation se termine par résolution ou par suppuration. Le traitement consiste d'abord en calmants, puis en injections détersives. Si l'inflammation menaçait de devenir chronique, il faudrait ajouter les astringents, les bains sulfureux, les amers, les ferrugineux et les toniques. L'*O. interne* offre les mêmes caractères, mais les symptômes sont plus graves; souvent l'inflammation se propage jusqu'au pharynx et aux amygdales : dans ce dernier cas, on fait des injections et des fumigations émollientes dans la trompe d'Eustache, afin de provoquer l'évacuation du pus par ce conduit; souvent il faut perforer la membrane du tympan.

OTITE, *Otites*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides. L'espèce type, l'*O. élégante* (*O. formosa*), commune dans la forêt de St-Germain, se tient sur les fleurs de l'aubépine.

OTOCÉPHALES (du gr. οὖς, ὠτός, oreille, et κεφαλή, tête), famille de Monstres unitaires de l'ordre des Autosites, qui offrent le rapprochement des oreilles avec l'atrophie des principales régions de la face.

OTOCLINUS, nom lat. scientifique du *Galago*.

OTOCONIE, OTOLITHE (du gr. οὖς, ὠτός, oreille, et de κονία, poussière, et λίθος, pierre), noms donnés aux diverses concrétions du labyrinthe de l'oreille interne. *Voy.* OUÏE.

OTOCYON (du gr. οὖς, ὠτός, oreille, et κύων, chien), section de la famille des Canidés, établie pour des espèces de chiens sauvages peu connus. *Voy.* CHIEN.

OTOGON, espèce de *Lagomys*. *Voy.* ce mot.

OTOMYS (du gr. οὖς, ὠτός, oreille, et μῦς, rat), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, détaché du genre Campagnol pour une espèce de l'Afrique australe, l'*O. du Cap*, au pelage annelé de noir et de fauve. *Voy.* CAMPAGNOL.

OTORRHÉE (du gr. οὖς, ὠτός, oreille et ῥεῖν, couler), synonyme d'*écoulement d'oreille*.

OTOSCOPE (du gr. οὖς, ὠτός, oreille, et σκοπεῖν, examiner), instrument employé pour l'examen du

conduit auditif. Un des meilleurs est l'*O. de Rein*, qui reçoit la lumière naturelle sur un pavillon métallique et sur une glace de manière à la réfléchir jusqu'au fond du conduit.

OTTOMANE, sorte de divan ou de sofa sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois, est ainsi nommé des *Ottomans*, qui en font grand usage.

OTUS, nom latin scientifique du genre *Hibou*.

OUAICHE, sillage d'un navire. *Voy.* HOUACHE.

OUANDEROU ou *Macaque à crinière (M. silenus)*, singe du genre Macaque. *Voy.* MACAQUE.

OUATE (dimin. de l'anc. fr. *oue*, oie; du duvet de cet oiseau), espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, que l'on met entre deux étoffes pour garnir des vêtements, des couvertures, etc., et pour les rendre plus chaudes sans en augmenter le poids. A cet effet, on carde le coton, dont on fait une espèce de petit matelas moelleux; on le met ensuite à la presse, et quelquefois on l'imbibe de colle claire. — Avant que le coton fût commun en Europe, on fabriquait une espèce d'*ouate* avec la bourre douce et lustrée qui surmonte les semences contenues dans les gousses des Apocynées, et notamment dans celles de l'Asclépiade, qui a pris de là le nom d'*Herbe à la ouate*. — On appelle *ouate de soie* de la soie filée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que la ouate de coton. Il y a aussi de la *ouate de laine*, *de chanvre*, etc.

OUBLIE (du latin *oblata*, sous-entendu *res*, chose offerte, parce que ce nom se donnait originairement aux *oblates* ou hosties, que l'on cuisait avec un fer empreint de quelque figure), sorte de pâtisserie très-légère que l'on cuit entre deux fers: elle est analogue aux *gaufres*, mais plus mince, plate ou roulée en cornets; le *plaisir* est une espèce d'oublie. La pâte des oublies se compose de belle farine, mêlée d'œufs, de sucre ou de miel, et quelquefois de lait. *Voy.* aussi PAIN A CACHETER et PAIN A CHANTER.

OUBLIETTES (d'*oubli*), cachots souterrains et obscurs où l'on enfermait autrefois les prisonniers qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, et sur lesquels s'appesantissait un éternel *oubli*. Les oubliettes datent du moyen âge. On a souvent dit qu'elles consistaient en un puits profond dont les parois étaient hérissées de faux aiguës qui déchiquetaient le corps des malheureux qu'on y précipitait; mais on n'a trouvé aucune trace de telles oubliettes. Le château de Plessis-lez-Tours, résidence de Louis XI, et plusieurs autres qui datent du moyen âge, renferment de ces sortes de cachots que l'on montre aux curieux. Dans les couvents, on les appelait des *in pace*.

OUEST (orig. germaniq.), COUCHANT ou OCCIDENT, partie de l'horizon où le soleil se couche. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

OUETTE, diminutif d'*oie*, est le nom vulgaire du *Cotinga de Cayenne*. *Voy.* COTINGA.

OUÏE (du verbe *ouïr*, entendre), le sens par lequel on perçoit les sons. Il a pour organe l'*oreille* (*Voy.* ce mot). L'oreille externe (*pavillon* et *conduit auditif*) est une partie accessoire qui ne sert qu'à recueillir et à renforcer le son; elle rassemble les ondes sonores et les transmet soit directement, soit par vibration de ses parois, à la caisse du tympan ou oreille moyenne: d'après Buchanan, la finesse de l'ouïe dépend du plus ou moins d'écartement entre le pavillon de l'oreille et les parois du crâne: cet angle varie entre 10° et 45°. Toutes les vibrations reçues par la membrane du tympan se propagent à travers la chaîne des osselets jusqu'à l'oreille interne sans rien perdre de leur intensité. Des trois parties qui composent l'oreille interne, une seule est essentielle ou fondamentale, c'est le *vestibule membraneux*; les deux autres (*canaux* et *limaçon*) ne sont que des appareils de perfectionnement acoustique. Les vibrations sonores rencontrent dans le vestibule et mettent en mouvement les fibrilles nerveuses ramifiées dans deux sortes d'appareils: 1° les *otolithes*, espèces de plaques calcaires composées de parties plus petites, *otoconies*; et 2° l'*organe de Corti*: le premier servant, d'après Helmholtz, à la perception des *bruits*, le second à la perception des *sons*. Cette agitation du nerf acoustique, transmise au cerveau, y devient la sensation auditive. — La durée normale de la sensation auditive est d'environ $\frac{1}{10}$ de seconde.

Dans les deux derniers embranchements du Règne animal, il est probable que les vibrations sont perçues comme ébranlements tactiles et non comme *son*. Parmi les Articulés, les Crustacés décapodes ont un appareil réduit au vestibule membraneux; certains Insectes orthoptères ont de plus une sorte d'oreille moyenne. Chez les Mollusques céphalopodes, on retrouve encore la vésicule vestibulaire avec *otolithes* et *otoconies*. Chez les Poissons, l'oreille interne se complète: chez les Reptiles, apparaît en plus l'oreille moyenne: de même chez les Oiseaux. Enfin chez les Mammifères, l'appareil atteint tout son développement et n'offre point de différence sensible avec celui de l'Homme.

On nomme vulgairement *ouïes* les ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête et qui donnent issue à l'eau amenée dans leur bouche par la respiration. Ces ouvertures communiquent avec les *branchies*, organes respiratoires avec lesquels on les confond souvent. *Voy.* BRANCHIES.

OUILLAGE (d'*ouiller*, remplir jusqu'à l'*œil*, c.-à-d. jusqu'à la *bonde*), synonyme de *remplissage*, se dit de l'action d'ajouter dans un tonneau du vin de même origine à celui qui a diminué soit par l'effet de l'évaporation dans le transport ou à la cuve, soit par suite de l'extravasement de l'écume pendant la fermentation. Cette opération est nécessaire pour que le vin ne perde point de sa qualité.

OUISTITI, genre de Singes américains, de l'ordre des Cébins, et qui, avec les *Tamarins*, forment toute la famille des *Hapaliens*. Ce sont des animaux de petite taille, semblables à des écureuils, ayant un pelage fourni, de couleurs variées. Leurs membres antérieurs sont de véritables pattes, le pouce n'y étant pas opposable aux autres doigts; les membres postérieurs, au contraire, présentant cette opposition, sont de véritables mains; les doigts sont allongés, parallèles dans leur direction, garnis d'ongles analogues à ceux des carnivores. Les yeux sont écartés; le cerveau sans circonvolutions; la queue n'est pas prenante. Ces animaux ont 24 dents de lait et 32 dents adultes, ce qui les distingue des Sajous auxquels ils ressemblent par leur gentillesse et la vivacité de leurs mouvements. — L'*Ouistiti ordinaire* (*Hapale Jacchus*) est commun dans les forêts du Brésil. Il a le pelage fauve gris, une tache blanche au milieu du front, et deux touffes de poils blancs de chaque côté. En captivité on le nourrit d'œufs, de pommes cuites et d'insectes. Son intelligence est très développée: elle va jusqu'à reconnaître dans un tableau la représentation de certains objets. Les variations de couleur de certaines parties avaient fait établir quatre autres espèces, réunies actuellement à l'espèce ordinaire. Cependant on distingue encore l'*O. à queue noire* et l'*O. miko*.

OUKASE, édit de l'empereur de Russie. *V.* UKASE.

OULANS, sorte de cavaliers. *Voy.* HULANS.

OURA, conduit par lequel l'air s'introduit dans les grands fours. *Voy.* FOUR.

OURAGAN (du caraïbe *huracan*). On donne ce nom à des coups de vent violents qui s'élèvent brusquement, et embrassent un espace circonscrit dans lequel le mouvement de l'air a une direction unique. Les ouragans sont généralement accompagnés de pluie, de grêle et de tonnerre. Leur puissance est quelquefois énorme: ils déracinent, ou même rompent de gros arbres, renversent des édifices, etc. Néanmoins ils se transportent dans l'espace avec une certaine lenteur, et le télégraphe électrique peut annoncer leur arrivée et prémunir contre leurs effets (*Voy.* ORAGE). — Les ouragans ne diffèrent guère des *tornados*, si fréquents dans les régions tropicales, que par leur moindre étendue. *Voy.* TORNADO.

OURAQUE (du gr. οὐραχός), conduit qui établit, pendant les premiers temps de la vie du fœtus, une communication entre l'allantoïde propr. dite et la vessie. Il traverse l'ombilic et se resserre d'abord en un canal, puis plus tard en un cordon ligamenteux. *Voy.* ALLANTOÏDE.

OURAX, nom latin scientifique du genre *Pauxi*.

OURDISSAGE (d'*ourdir*, du lat. *ordiri*, commencer), opération par laquelle le tisserand prépare les fils destinés à former la *chaîne* d'une pièce d'étoffe. Il se sert pour cela d'un instrument appelé *ourdissoir*, qui se compose de quatre poteaux hauts de 2^{m}, placés verticalement le long d'un mur et assemblés par des traverses d'un mètre environ de longueur. A ces poteaux sont fixées plusieurs rangées verticales de chevilles saillantes, sur lesquelles l'ouvrier promène l'espèce de ruban formé par les fils de la chaîne, de manière à produire l'entre-croisure nécessaire pour le passage de la *trame*. Cet ourdissoir tient peu de place et exige très-peu de réparations, mais il fait perdre beaucoup de temps à l'ouvrier, qui est obligé de se transporter alternativement d'une extrémité à l'autre. On obvie à cet inconvénient à l'aide de l'*ourdissoir rond*, espèce de dévidoir vertical d'une circonférence de plus de 4^{m} sur 2^{m} de hauteur. Les chevilles de l'ourdissoir ont aussi été remplacées par un petit appareil en forme de grille appelé *grille*, qui simplifie le travail.

OURÉBIE, *Antilope scoparia*, espèce d'Antilope d'Afrique, voisine du Grimme et du Nagor; sa taille est celle du chevreuil; son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous; ses cornes sont petites, annelées, presque droites, à pointes en avant.

OURLET (dimin. d'*orle*, du lat. *orula*, petit bord). Outre l'*ourlet* que les lingères et les tailleurs font à l'extrémité d'une étoffe ou d'un drap pour l'empêcher de s'effiler, on appelle encore ainsi : 1° en Botanique, un repli formé par les organes de la fructification, dans quelques Fougères; 2° en Architecture, la jonction de deux tables de plomb sur leur longueur, de manière que le bord de l'une est replié sur l'autre en forme de crochet.

OURLON, un des noms vulgaires du *Hanneton*.

OURQUE, espèce de Cétacé. *Voy.* ORQUE.

OURS, *Ursus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnivores, et type de la famille des Ursidés, renferme des animaux d'assez grande taille, aux formes trapues, aux membres épais, à la tête un peu forte, avec un front convexe, et terminée par un museau assez mince : langue douce, oreilles mobiles quoique courtes, yeux petits et très-vifs; pieds terminés par 5 doigts armés d'ongles puissants, plante entièrement nue; pelage épais, composé de poils longs, brillants et d'une seule couleur. Les Ours se trouvent sous toutes les latitudes et dans toutes les parties du monde; ils recherchent les montagnes et les forêts solitaires, et vivent ordinairement isolés, si ce n'est dans le nord, où ils se réunissent en troupes nombreuses; ils passent l'hiver dans des cavernes où ils ont eu soin d'amasser à l'avance des herbes sèches; quand ces provisions sont épuisées, ils tombent dans une espèce de sommeil, dont ils ne sortent qu'avec les beaux jours (*Voy.* HIBERNATION). L'ours marche lourdement, court fort peu, mais nage aisément et grimpe aux arbres avec agilité; il peut se tenir longtemps dressé sur les pieds de derrière; ce qui permet aux bateleurs de lui faire exécuter divers exercices dans lesquels il ne se montre pas trop maladroit. L'ours n'est point sanguinaire; il se nourrit ordinairement de graines et de fruits; il ne mange de chair que quand il y est forcé par la faim. Il est doué d'une vue excellente, d'un odorat très-fin; son intelligence est fort développée, et dans le danger il fait preuve d'une extrême circonspection; il s'apprivoise aisément. L'*ourse* porte sept mois et met bas de 1 à 5 petits; elle élève avec soin ses petits *oursons*, et les défend avec courage. Les anciens prétendaient que ces animaux étaient informes en naissant et que leur mère les façonnait à force de les lécher: d'où l'expression *ours mal léché*. L'ours vit de 30 à 40 ans. — On chasse l'ours pour sa fourrure. Sa graisse s'emploie comme cosmétique; elle passe aussi pour guérir les douleurs rhumatismales. Sa chair est bonne à manger; les jambons et les pattes sont regardés comme un mets délicat.

Parmi les espèces, on distingue : l'*Ours brun* (*U. arctos*), commun dans les Alpes et les Pyrénées; il a 1^{m},50 de hauteur, le pelage brun ou jaune; l'*O. noir d'Europe* (*U. niger*), peu différent du précédent et caractérisé par la forme particulière et aplatie de son crâne; l'*O. noir d'Amérique* (*U. americanus*), plus grand que notre Ours noir et remarquable par l'écartement de ses oreilles, la petitesse de la plante de ses pieds et la beauté de son pelage; l'*O. gris*, *Grizly bear* (*U. ferox*), plus grand encore que le précédent; il ne monte point sur les arbres; il se trouve aux États-Unis où il fait la terreur des Indiens; l'*O. jongleur* (*U. longirostris*), remarquable par l'allongement de sa lèvre inférieure, l'écartement du cartilage nasal et les poils touffus qui hérissent sa tête : il se trouve dans l'Inde, où les bateleurs le promènent dans les foires; enfin l'*O. blanc* (*U. maritimus*), reconnaissable à son pelage d'un blanc jaunâtre, à la forme allongée et aplatie de sa tête : il atteint jusqu'à 2^{m} de long et est très-vorace. Il habite les régions polaires et se nourrit de poissons et de phoques; il plonge très-facilement.

On trouve beaucoup de débris d'*Ours fossiles* : ils appartiennent à diverses espèces, dont quelques-unes diffèrent de celles qui existent actuellement.

L'Ours (en allemand *Bär*) compose les armes de la ville de Berne, qui a pris de là son nom.

OURSE (du lat. *ursa*), nom de deux constellations de l'hémisphère boréal. La première, appelée *grande Ourse* ou *grand Chariot*, renferme 7 étoiles, dont 6 de 2e grandeur et une de 3e : 4 forment un carré long qui figure le chariot, et les autres une espèce de timon. La seconde, dite *petite Ourse* ou *petit Chariot*, est tout à fait semblable à la grande Ourse, mais elle est plus petite et dans une situation renversée. Elle se compose aussi de 7 étoiles, dont 3 de 3e grandeur et 4 de 4e. L'étoile qui forme l'extrémité du timon de la petite Ourse, est l'*étoile polaire* (*Voy.* ÉTOILE). C'est l'étoile la plus voisine du pôle : elle n'en est qu'à un degré.

OURSIN (d'*ours*, à cause de ses piquants que l'on a comparés aux poils serrés de l'ours), *Echinus*, genre d'Échinodermes échinoïdés, type de la famille des Échinidées : test régulier, portant des tubercules égaux sur les deux aires; pores disposés par rangées obliques; écusson formé de quatre plaques paires et d'une plaque impaire plus grande; anus entouré de petites plaquettes irrégulières; baguettes subulées. Les Oursins vivent près du rivage, cachés entre les rochers qu'ils perforent quelquefois, ou sous les pierres et parmi les algues. Quelques-uns sont comestibles et ont reçu les noms vulgaires de *châtaignes de mer* ou de *hérissons de mer*. — Les Oursins se trouvent à l'état fossile (*Échinites*), depuis l'étage bajocien; ils pullulent dans les mers actuelles.

Oursin-bouton. *Voy.* FIBULAIRE.

OURSIN ou BONNET A POIL, ancienne coiffure des grenadiers et carabiniers à pied et à cheval. Celle du grenadier était ornée par devant d'une plaque aux armes du pays, par derrière et au sommet, d'une grenade sur un fond en drap; elle était, en outre, ornée d'une torsade et d'un plumet. — Les grenadiers et les voltigeurs de la garde nationale de Paris ont porté l'oursin jusqu'en 1848; certains corps de gendarmerie et les sapeurs de l'infanterie le portent encore. Les grenadiers de la garde impériale l'avaient repris en 1854.

OURSINE ou PIED D'OURS, *Arctopus*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées : ce sont des plantes herbacées, vivaces, du cap de Bonne-Espérance, à racine grosse, longue, noueuse, ram-

pante, à feuilles qui rappellent la forme de la patte d'un ours, et à fleurs blanches.

OUTARDE (du lat. *avis tarda*), *Otis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Pressirostres : bec droit, conique, légèrement déprimé à sa base ; pieds longs, nus ; 3 doigts devant, réunis à leur base et bordés par une membrane ; ailes médiocres, obtuses. L'Outarde a environ 1ᵐ du bec à l'extrémité de la queue ; elle pèse plus de 10 kilogr., et est plus propre à la course qu'au vol. Elle est d'un naturel farouche : on a vainement tenté de l'apprivoiser. On la trouve dans les plaines découvertes, vivant par troupes et se nourrissant d'herbes, d'insectes, de graines et de semences. Elle mue deux fois par an, et pond ses œufs dans un trou creusé en terre. C'est un gibier estimé. — L'espèce la plus connue est la *grande Outarde* (*O. tarda*), dite aussi *O. barbue*, parce qu'elle porte à la base du bec un faisceau de longues plumes effilées. Les parties supérieures du corps sont d'un roux jaunâtre, rayé de noir, et les parties inférieures blanches. L'*O. canepetière* ou *petite Outarde* (*O. tetrax*) recherche les lieux arides, et se nourrit de graines, d'insectes et de vers ; elle niche dans les herbes et les champs ; sa taille est de 0ᵐ,50. — Les espèces d'Afrique et d'Asie ne diffèrent des précédentes que par la couleur de leur plumage.

OUTIL (du lat. *usibilis* ou *usitilis*, qui peut servir), tout instrument dont se servent les artisans pour exécuter leur travail : marteau, scie, rabot, etc. Les Tourneurs nomment *outil de côté* des ciseaux à deux biseaux. — Les Lapidaires nomment *outil plat* un petit cylindre de métal, attaché au bout d'un long fer, dont ils se servent dans la gravure des pierres précieuses. — Les Ébénistes appellent *outil à ondes* une machine dont ils se servent pour faire des moulures ondées et d'autres ornements.

Les outils nécessaires aux occupations personnelles de ceux à qui ils appartiennent ne peuvent être saisis (C. de proc., art. 592).

Machines outils. On comprend sous ce nom toutes les machines servant à la construction économique de tous les organes des appareils employés dans l'industrie manufacturière. Telles sont : les diverses espèces de *tours*, les machines *à raboter*, *à mortaiser*, *à aléser*, *à percer*, *à fraiser*, *à tarauder*, *à tailler les engrenages*, *à poinçonner*, *à cisailler*, *les étaux limeurs*, les machines à faire les *boulons* et les *écrous*. On peut encore y ajouter les *marteaux pilons* et les *marteaux* divers, les *forgeuses mécaniques*, les outils spéciaux pour l'*ajustage*, la *chaudronnerie*, etc. ; les machines spéciales au travail des bois (*scieries mécaniques*, machines à fabriquer les *moulures*, etc.). *Voy.* INSTRUMENTS et MACHINES.

OUTRAGE (du lat. fictif *ultraticum*, de *ultra*, outre, au delà ; qui va au delà des bornes). L'outrage fait aux magistrats, aux agents ou dépositaires de la force publique, dans l'exercice ou à raison de leurs fonctions, par paroles, gestes ou menaces, est puni plus ou moins sévèrement, selon la gravité des circonstances. — Tout *outrage à la morale publique et religieuse* par des discours, des cris, des menaces, proférés dans des lieux publics, par des écrits, des imprimés, des dessins, des gravures, des peintures ou emblème vendus ou distribués, mis en vente ou exposés, sont punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. (C. pén., art. 222-25 ; Loi du 17 mai 1819, etc.).

OUTRE (du lat. *uter, utris*), peau de bouc préparée et cousue en forme de sac pour recevoir des liquides. C'est dans les outres que les anciens gardaient leur vin ; on s'en sert encore aujourd'hui dans les pays montagneux du Midi, où le transport des tonneaux ne peut se faire sur des voitures ; on y enferme le vin, l'huile et d'autres liquides, et on charge de deux outres les chevaux et les mulets.

Outre se dit, en Botanique, d'une espèce de coupe ou de godet formé soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par un évasement particulier du sommet de la grande nervure, soit enfin par la concavité d'une feuille. Les feuilles du Népenthe distillatoire offrent cette disposition.

Outre de mer, nom vulgaire des *Ascidies*.

OUTREMER (*d'outre* et *mer*, à cause de la provenance), couleur bleue. *Voy.* LAZULITE et BLEU.

OUVAROVITE. *Voy.* UVAROWITE et GRENAT.

OUVERTURE. En Géométrie, l'*ouverture d'un angle* est l'écartement des deux lignes qui le forment.

En termes de Jurisprudence, l'*ouverture d'une succession* est le moment où cette succession peut être recueillie ou du moins réclamée. — En parlant d'un procès jugé en dernier ressort, on dit qu'il y a *ouverture à requête civile*, pour dire qu'il y a lieu de se pourvoir contre l'arrêt par requête civile.

En termes de Musique, on appelle *ouverture* une symphonie qui sert de début à un opéra ou à un ballet. La coupe généralement adoptée pour les ouvertures consiste en un allégro rapide, brillant, passionné, succédant à une courte introduction d'un mouvement grave ; presque toutes les ouvertures sont écrites dans le ton de *ré*, qui est très-éclatant. Du reste, l'ouverture doit se conformer d'une manière générale au sujet et à la nature du drame. — On cite les ouvertures de l'*Iphigénie* de Gluck, du *Démophon* de Vogel, du *Don Juan* de Mozart, de la *Caravane* de Grétry, de la *Chasse du Jeune Henri* de Méhul, de la *Gazza ladra* (*Pie voleuse*) de Rossini.

OUVRABLE (JOUR), se dit des jours consacrés au travail par opposition aux *jours fériés*. *Voy.* ce mot.

OUVRAGE (du lat. fictif *operaticum*). Dans le Génie militaire, on appelle *ouvrages* tantôt un retranchement isolé, tantôt l'ensemble des fortifications qui entourent une place. On distingue : des *ouvrages à cornes*, composés de deux demi-bastions ; des *ouvrages à couronne*, ayant un bastion entre deux courtines et deux demi-bastions avec des ailes ; des *ouvrages détachés*, qui couvrent une place sans être liés l'un à l'autre.

OUVREUR. Dans l'art du Papetier, on nomme ainsi l'un des trois ouvriers qui font le papier dit *à la main* : c'est celui qui prend la pâte dans la cuve avec la forme, tandis que le *coucheur* pose la feuille sur le feutre avec la forme, et dispose le tout pour le mettre sous la presse, et que le *leveur* retire les feuilles de papier après qu'elles ont été pressées.

OUVRIER (du lat. *operarius*), tout homme qui travaille de la main pour le compte d'un autre, qui fait quelque ouvrage pour gagner un salaire. L'ouvrier travaille *à façon*, quand on lui fournit les matériaux et qu'il les met en œuvre, soit chez lui, soit dans l'atelier du patron ; *aux pièces*, s'il est payé en proportion du travail qu'il exécute ; *à la journée*, quand il reçoit tant par jour. — Dans les Imprimeries, on appelle *ouvriers en conscience*, ou *de conscience*, les compositeurs et metteurs en pages qui, à cause de la nature de leurs travaux, ne peuvent être payés qu'à la journée, sur la déclaration du temps qu'ils ont employé à leur travail.

Avant 1869, l'ouvrier était soumis à l'obligation du *livret* (*Voy.* ce mot) ; sa profession est encore régie par plusieurs lois spéciales, notamment pour ce qui regarde le contrat d'*apprentissage*, le *louage* d'ouvrage et d'industrie, le *marchandage*, le *travail des enfants* dans les manufactures, les *coalitions*, etc. *Voy.* APPRENTISSAGE, LOCATION, COALITION, PRUD'HOMMES, etc.

On s'est beaucoup occupé, dans ce siècle, d'améliorer le sort des classes ouvrières : Saint-Simon, Ch. Fourier, R. Owen et leurs nombreux disciples, ont proposé, dans ce but, des systèmes fort divers, et n'ont pas tenté moins que de refaire la société tout entière, afin d'*organiser le travail* d'après leurs plans (*Voy.* SOCIALISME). Quelque opinion que l'on ait de ces systèmes, on pourrait, sans bouleverser l'ordre social, contribuer efficacement à l'amélioration du sort des classes ouvrières, en assurant, par

les moyens qui sont au pouvoir des gouvernements, la paix et la tranquillité publique, en augmentant la facilité des approvisionnements, et, par là, le bon marché des choses nécessaires à la vie, le développement de la production et des débouchés, mais surtout en moralisant les ouvriers, en les détournant du désordre, en leur inspirant des habitudes de prévoyance, en encourageant chez eux l'ordre et l'épargne, enfin en développant avec mesure l'esprit d'association (*associations ouvrières*, *secours mutuels*, etc.). *Voy.* SOCIÉTÉ, SECOURS MUTUELS, etc.

Consulter : A. Audiganne, *les Populations ouvrières de la France au* XIX*e siècle* (Paris, 1855) ; Em. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours* (1860) ; J. Simon, *l'Ouvrière* ; Le Play, *Organisation du travail* (1870), etc.

Dans l'Armée, il y a des *Compagnies d'ouvriers* : on y distingue les *Ouvriers du génie*, les *O. de l'artillerie*, les *O. armuriers*, les *O. d'administration*, les *O. pour les équipages militaires*, etc.

OUVROIR (d'*ouvrer*, travailler), lieu où l'on travaille. Ce mot, fort ancien, se disait particulièrement, dans les couvents de filles, du lieu où les religieuses s'assemblaient à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages. Il a été adopté de nos jours par la bienfaisance publique pour désigner des établissements où l'on procure de l'ouvrage aux femmes pauvres : ce sont des espèces d'asiles où elles trouvent le plus souvent, avec un travail assuré, un abri, du feu, de la lumière, quelquefois même des secours. Un des premiers établissements de ce genre, à Paris, et des mieux tenus, est dû à M. de Gérando, dont il a conservé le nom. — On doit à Mme Mévil un écrit estimé sur les *Ouvroirs de jeunes filles* (1852).

OVA. *Voy.* NARCOTIQUES.

OVAIRE (du lat. *ovum*, œuf). En Anatomie, on donne ce nom à l'organe des animaux qui contient les *ovules* (*Voy.* ce mot) ; c'est une grappe ou corps glanduleux placé près des reins des femelles de la plupart des animaux et qui communique avec l'utérus.

En Botanique, l'*ovaire* occupe la partie inférieure du pistil. C'est dans l'intérieur de l'ovaire que les ovules fécondés acquièrent tout leur développement et se changent en graines. — L'ovaire est le plus souvent libre au fond de la fleur (Jacinthe, Lis, Tulipe) ; quelquefois il se soude par sa surface externe, en tout ou en partie, avec la base du calice : dans ce cas, l'ovaire est appelé *adhérent* ou *infère*, pour le distinguer de celui qui est *libre* ou *supère* (Iris, Narcisse, Myrtes). Quand les ovaires sont attachés à la paroi interne d'un calice très-resserré à sa partie supérieure, on les dit *pariétaux*. L'ovaire est *sessile*, quand il n'est élevé sur aucun support (Lis, Jacinthe) ; *stipité*, quand il porte sur un *podogyne* plus ou moins allongé (Câprier). Selon qu'il a 1, 2, 3, 4, 5 ou un plus grand nombre de loges, il est dit *uniloculaire*, *biloculaire* (Lilas, Digitale) ; *triloculaire* (Lis, Iris) ; *quadriloculaire* (Pomme épineuse) ; *quinquéloculaire* (Pomme, Poire, Lierre) ; *multiloculaire* (Nénuphar). — Chaque loge de l'ovaire peut contenir un nombre d'ovules variable : la loge est *uniovulée* quand elle ne renferme qu'un seul ovule (Graminées, Synanthérées) ; *biovulée*, *multiovulée*, lorsqu'elle en contient deux, ou un nombre supérieur, plus ou moins grand.

OVALE (du lat. *ovalis*, d'*ovum*, œuf), nom que l'on donne quelquefois, mais improprement à l'*ellipse* (*Voy.* ce mot). Dans un sens plus vague on appelle *ovale* toute courbe arrondie plus large dans un sens que dans l'autre. — L'*ovale de Cassini* est une courbe dont la forme rappelle celle de l'ellipse et qui jouit de la propriété que le produit des distances de tous ses points à deux points fixes est constamment égal à un carré donné a^2, avec la condition $a \geqq c\sqrt{2}$, c étant la demi-distance des deux points fixes.

Fenêtre ovale, *Trou ovale*, etc., termes d'Anatomie. *Voy.* FENÊTRE, TROU, etc.

En Carcinologie, on a nommé *Ovales* une famille de Crustacés Læmodipodes.

OVARISME (d'*ovaire*), hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux, et même de tous les corps organisés, au développement d'un œuf. *Voy.* GÉNÉRATION, ÉVOLUTION.

OVARIOTOMIE (d'*ovaire*, et du gr. τομή, section), opération chirurgicale qui consiste à enlever un ovaire malade ou déplacé par suite d'une ouverture herniaire. Cette opération est toujours grave. — Les Vétérinaires opèrent quelquefois l'*ovariotomie* sur les femelles des bestiaux destinées à l'engraissement.

OVARITE (d'*ovaire* et de la désinence *ite*), inflammation de l'*ovaire*. Cette maladie est assez fréquente à la suite de l'accouchement. Elle est caractérisée par une douleur plus ou moins vive dans la cavité du bassin, s'irradiant vers les lombes, l'aine et la cuisse du même côté. Le traitement consiste dans l'emploi de moyens antiphlogistiques locaux.

OVATION (du lat. *ovatio*), sorte de triomphe chez les Romains. *Voy.* TRIOMPHE.

OVE (du lat. *ovum*, œuf). En Architecture, on nomme ainsi : 1° des ornements qui ont la forme d'un œuf renfermé dans une coque et qui se taillent dans une moulure ; 2° toute moulure ronde dont le profil est ordinairement un quart de cercle ou *quart-de-rond* : on appelle *oves fleuronnés* ceux qui sont entourés de feuilles.

OVIBOS (du lat. *ovis*, mouton, et *bos*, bœuf), dit aussi *Bœuf musqué* (*Bos moschatus*), sous-genre de la famille des Bovidés, se compose d'animaux qui tiennent du bœuf et du mouton : cornes très-élargies et se touchant à leur base ; deux mamelles ; nez couvert d'un poil fin, chanfrein busqué comme celui du mouton, pas de barbe ; membres robustes ; queue courte. L'Ovibos vit en troupes dans les montagnes de l'Amérique du Nord ; son aspect rappelle plutôt celui du mouton que celui du bœuf ; son pelage se compose de deux sortes de poils d'une bourre longue et épaisse, et d'une soie très-fine de couleur brune. Il répand une forte odeur de musc.

OVIDUCTE (du lat. *ovum*, œuf, et *ductus*, conduit), conduit qui donne passage aux ovules et qui communique avec l'utérus.

OVIPARITÉ (du lat. *ovum*, œuf, et *pario*, enfanter), mode de génération des animaux qui pondent des *œufs*. Sont *ovipares* tous les Oiseaux, les Reptiles, les Poissons, à de très-rares exceptions, ainsi que la plus grande partie des Mollusques et des Insectes. *Voy.* GÉNÉRATION.

OVIS, nom latin scientifique du genre *Mouton*.

OVOLOGIE (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. λόγος, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite de la formation et de la production des œufs (*Voy.* ŒUF). Le principe fondamental de l'ovologie est que tous les animaux naissent d'un œuf. Ce principe exclut l'hypothèse des générations spontanées. Aristote et Galien, chez les anciens, ont fait des observations importantes sur plusieurs points de cette science. Chez les modernes, les savants qui se sont spécialement occupés d'*ovologie* sont : d'abord Fabrice d'Acquapendente, Harvey, Boerhaave, Haller, Malpighi, et, de nos jours, G. Cuvier, Dutrochet, Ehrenberg, Siebold, Velpeau, Coste, R. Wagner et Bischoff. *Voy.* ŒUF, OVULE, EMBRYON, GÉNÉRATION.

OVOVIVIPARES (du lat. *ovum*, œuf, et de *vivipare*), se dit des animaux chez lesquels l'œuf éclot dans le sein même de la mère et qui pondent des petits vivants. Tels sont, chez les Mammifères, les Ornithorhynques, et parmi les Serpents, la Vipère.

OVULE (diminutif du lat. *ovum*, œuf), partie fondamentale de l'œuf (*Voy.* ce mot). Cette partie constituée de trois sphères embaltées est secrétée par l'*ovaire*. Les parties accessoires de l'œuf, albumine et membranes, viennent s'adjoindre à celles-ci dans le canal de l'*oviducte*. *Voy.* ces mots.

En Botanique, on appelle *ovules* des corpuscules contenus dans la cavité ovarienne où ils sont attachés à un renflement de la paroi (*placenta*), dans la profondeur desquels doit s'opérer la fécondation et

qui à la suite de cet acte deviendront chacun une graine. La portion inférieure de l'ovule qui s'attache au placenta s'appelle *funicule* ou *podosperme* : sa masse, de forme ovoïde (*nucleus*), est enveloppée de deux membranes, qui laissent une petite ouverture (*micropyle*) au sommet du *nucleus* ; le point où le funicule s'attache à l'ovule est le *hile*. — L'ovule est *orthotrope* ou *droit*, lorsque le micropyle est diamétralement opposé au hile (Renouée, Ortie, Noyer), mais ordinairement l'ovule est *anatrope* ou *réfléchi* : le micropyle est alors appliqué sur le hile, mais le nucleus étant resté droit le funicule s'est allongé et a formé ce qu'on appelle le *raphé*. Dans l'ovule *campylotrope* le micropyle est encore appliqué sur le hile, mais le nucleus s'étant courbé, il n'y a pas d'allongement du funicule ni de raphé (Crucifères, Solanées). — On regarde l'ovule comme un bourgeon métamorphosé dont la portion axile serait formée du nucleus, tandis que les téguments en formeraient la portion foliaire. *Voy.* FÉCONDATION et GRAINE.

OVULE, *Ovula*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cypréadées : coquille globuleuse, ovale, à spire embrassante, à ouverture étroite et longitudinale ; elles se distinguent des Cyprées par leur forme généralement plus cylindrique et plus allongée, et par leur bord columellaire non denté. Les Ovules vivent aujourd'hui dans toutes les mers ; on en trouve de fossiles depuis l'étage turonien.

OXACÉTIQUE (ACIDE). *Voy.* GLYCOLLIQUE.

OXACIDES, nom donné, en Chimie, aux acides qui sont formés d'*oxygène* et d'un corps simple : l'*A. azotique*, l'*A. sulfurique*, l'*A. phosphorique*, etc. On les oppose aux *hydracides*.

OXALATES, sels formés par la combinaison de l'acide oxalique avec une base. Ils sont presque tous, sauf les oxalates alcalins, insolubles dans l'eau. Quand on les chauffe ils dégagent de l'acide carbonique et de l'oxyde de carbone. L'acide oxalique est biatomique et bibasique. Les plus importants de ces sels sont : l'*oxalate de chaux* $[C^2O^4)''Ca + H^2O]$, qui se produit toutes les fois que l'acide oxalique rencontre la chaux en dissolution. Il constitue souvent les calculs urinaires chez l'homme. On le trouve dans une foule de racines et d'écorces, telles que les racines de rhubarbe, de réglisse, de curcuma, de patience, de gentiane ; les écorces de cannelle, de chêne, de frêne, d'orme, de sureau, etc. Il entre pour une grande part dans la composition des lichens qui couvrent les flancs des rochers ; — l'*oxalate suracide de potasse*, connu sous le nom de *sel d'oseille* : c'est un mélange de bioxalate et de quadroxalate de potasse (*Voy.* SEL) ; — l'*oxalate de soude*, qui existe dans toutes les plantes qui viennent sur les bords de la mer ou des lacs salés, telles que la barille d'Espagne (*Salsola soda*), les chénopodées maritimes, les arroches, les amarantes, que l'on incinère pour en faire de la soude, etc. ; — l'*oxalate d'argent*, qui est très-explosif à une température peu élevée.

OXALIDE, *Oxalis*, genre type de la famille des Oxalidées, comprend environ cent espèces, la plupart originaires du cap de Bonne-Espérance, mais dont quelques-unes sont communes en Europe. Ce sont des plantes herbacées, traçantes, à feuilles alternes, à fleurs solitaires ou disposées en ombelle simple ; le fruit est une capsule membraneuse herbacée. L'espèce la plus connue est l'*O. blanche*, vulg. *Alleluia*, *Petite Oseille*, ou *Surelle* (*O. acetosella*). *Voy.* OSEILLE. Viennent ensuite l'*O. droite* (*O. stricta*) et l'*O. cornue* (*O. corniculata*). On cultive plusieurs espèces en serre chaude comme plantes d'ornement. — La famille des *Oxalidées*, détachée de celle des Géraniacées, renferme, outre le genre type, l'*Averrhoa* ou *Carambolier*.

OXALIQUE (ACIDE), combinaison formée de carbone, d'oxygène et d'hydrogène $[C^2O^4H^2]$, en cristaux incolores, très-acides, sans odeur, et très-solubles dans l'eau. On l'obtient, soit du sel d'oseille, en le précipitant par l'acétate de plomb et décomposant le précipité par l'acide sulfhydrique, soit en faisant bouillir du sucre, du bois ou de la fécule avec de l'acide nitrique et abandonnant le produit à la cristallisation. On emploie cet acide dans les fabriques d'indiennes comme rongeant ; on s'en sert aussi pour l'avivage de quelques couleurs. On l'emploie, dans les ménages, pour récurer les ustensiles, instruments, harnais, etc., en cuivre poli, et pour faire disparaître sur le linge les taches d'encre et de rouille ; ces applications reposent sur la faculté que possède l'acide oxalique de former des sels très-solubles avec les oxydes de cuivre et de fer. L'*eau de cuivre* n'est qu'une solution d'acide oxalique ou de sel d'oseille : cette eau est très-vénéneuse. L'acide oxalique pur est vénéneux à très-faible dose et mortel à la dose de 8 à 10 gr. Les mouvements du cœur sont ralentis et les malades tombent dans la prostration et la paralysie. On combat cet empoisonnement au moyen de la magnésie délayée dans l'eau. — Les médecins considèrent, à tort peut-être, l'acide oxalique comme rafraîchissant, et l'administrent en petite quantité sous forme de limonade. Les pastilles contre la soif ont cet acide pour base.

Il est fait mention de l'acide oxalique par Savary dès 1773 ; il fut obtenu pour la première fois par Bergmann, en 1776, au moyen du sucre et de l'acide azotique bouillant ; Scheele parvint en 1784 à l'extraire du sel d'oseille.

OXAMIDE (de la première syllabe des mots *oxalique* et *ammoniaque* et de la termin. *ide*), substance blanche, insoluble dans l'eau, qui renferme les éléments de l'oxalate d'ammoniaque, moins ceux de l'eau $[C^2H^4Az^2O^2]$. Elle a été découverte en 1830 par M. Dumas. *Voy.* AMIDES.

OXFORDIEN (ÉTAGE), nom donné, en Géologie, à celui des étages jurassiques qui succède à l'étage callovien et qui précède immédiatement l'étage corallien. Il est généralement formé de marnes ou de calcaires marneux bleuâtres ou grisâtres. Cependant dans certaines contrées on y trouve intercalés des dépôts de minerais de fer ; quelquefois aussi, surtout à la partie supérieure, il passe à l'état de calcaire lithographique. Il forme une zone presque continue autour du bassin parisien ; on peut l'étudier notamment sur les côtes de Normandie, dans les Ardennes, la Hte Marne, etc. Il n'est pas moins développé dans les autres bassins français, ainsi qu'en Angleterre (*Oxford clay*), en Allemagne, en Suisse, en Russie, etc. Ses principaux fossiles sont : l'*Ammonites cordatus*, l'*A. plicatilis*, le *Turbo Meriani*, l'*Ostrea dilatata*, le *Disaster ovalis*, etc.

OXYCEDRUS, nom latin spécifique du *Genévrier cade*. *Voy.* GENÉVRIER.

OXYCHÈILE (du gr. ὀξύς, aigu, et χεῖλος, lèvre), *Oxycheila*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Cicindélètes, renferme huit espèces toutes américaines.

OXYCHLOROCARBONIQUE (ACIDE). *Voy.* CHLOROXYCARBONIQUE.

OXYCHLORURE, combinaison d'un chlorure avec un oxyde métallique. Les chlorures de calcium, de bismuth, d'antimoine, de cuivre, de plomb, de mercure, de magnésium, sont susceptibles de former des oxychlorures. L'oxychlorure de plomb est employé dans les arts sous le nom de *jaune de Cassel*. *Voy.* JAUNE.

OXYCOCCUS, nom latin spécifique de l'*Airelle canneberge*. *Voy.* AIRELLE.

OXYCRAT (du gr. ὀξύκρατον), *Oxycratum*, boisson rafraîchissante composée d'eau et de vinaigre, dans les proportions de 5 p. d'eau contre 1 p. de vinaigre, et quelquefois édulcorée avec un peu de sucre, de sirop ou de miel. On en fait usage dans les hôpitaux pendant les grandes chaleurs, et dans les affections inflammatoires. On l'emploie aussi, à l'extérieur, comme sédatif et astringent.

OXYDATION, OXYGÉNATION. Ces deux mots se

confondent souvent dans l'usage. Ils diffèrent toutefois en ce que l'*oxygénation* comprend tous les cas dans lesquels l'oxygène se combine avec un corps quelconque, quel que soit d'ailleurs le produit qui en résulte, et que l'*oxydation* est proprement l'acte chimique par lequel les corps simples se combinent avec l'oxygène en proportions déterminées, de manière à produire des *oxydes*. L'oxydation a lieu sous l'influence de la chaleur, de l'air humide, de l'électricité, par l'immersion des métaux dans les solutions alcalines ou acides, etc. *Voy.* OXYDE et ROUILLE.

OXYDE, se dit, en Chimie, de tout composé renfermant de l'*oxygène*, mais plus spécialement des combinaisons de l'oxygène avec les substances métalliques. En ce sens, on oppose *oxyde* à *acide*, et de même que l'on caractérise les *acides* par la propriété d'offrir une saveur aigre, de rougir la teinture bleue de tournesol, on caractérise les *oxydes* par l'absence de ces propriétés ou par la présence de propriétés contraires, notamment par celle de ramener au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide. — Les *oxydes métalliques* se distinguent en *oxydes basiques* ou *salifiables*, qui ont la propriété de se combiner avec les acides pour former des sels ; en *peroxydes* ou *suroxydes*, qui ne peuvent pas se combiner avec les acides sans émettre de l'oxygène ; et en *sousoxydes*, qui mettent dans certains cas en liberté du métal lorsqu'on les combine avec les acides. Lorsqu'un métal donne plusieurs oxydes, on les distingue soit par les mots grecs *protoxyde*, *deutoxyde*, *tritoxyde* (premier, deuxième, troisième oxyde), soit par les désinences *eux* et *ique* ajoutées au nom du métal ; la terminaison *eux* indique toujours un oxyde moins oxygéné que la terminaison *ique*.

Oxyde d'aluminium ou *Alumine*. *Voy.* ALUMINE.

Oxyde d'antimoine [Sb^2O^3], appelé quelquefois aussi *Acide antimonieux*, corps blanc solide qui se produit par le grillage de l'antimoine métallique, et se dépose sur les corps froids en petits cristaux brillants, appelés autrefois *fleurs argentines*, *fleurs ou neige d'antimoine*. Il sert à préparer l'émétique et les autres combinaisons de l'antimoine. Il forme avec les acides les *sels d'antimoine*.

Oxydes d'azote : on en connaît deux, qui ne se combinent pas avec les acides. *Voy.* AZOTE.

Oxyde de baryum ou *Baryte*. *Voy.* BARYTE.

Il existe aussi un *peroxyde de baryum* [BaO^2], avec lequel on prépare l'eau oxygénée, en le dissolvant dans les acides.

Oxyde de carbone, gaz qui ne se combine pas avec les acides. *Voy.* CARBONE.

Oxyde de chrome, dit aussi *Sesquioxyde de chrome*, *O. chromique* [Cr^2O^3] : c'est le *vert de chrome* des marchands de couleur. Il se produit toutes les fois qu'on soumet un chromate à l'action d'une substance susceptible d'absorber de l'oxygène, comme le soufre, l'acide sulfureux, les substances végétales, etc. On l'emploie en peinture ; dans les manufactures de porcelaine, il sert à faire des fonds verts très-foncés ; c'est avec lui qu'on colore en vert toutes les matières vitreuses, les strass, les émaux. Plusieurs minéraux, tels que l'émeraude, l'olivine, la serpentine, lui doivent leur couleur verte.

Oxydes de cuivre. Il en existe deux basiques : le *protoxyde* ou *O. cuivreux* [Cu^2O], et le *deutoxyde*, *bioxyde* ou *O. cuivrique* [CuO]. Ce dernier forme avec les acides les sels de cuivre les plus connus ; il se présente sous la forme d'une poudre d'un noir grisâtre, et s'obtient par le grillage du cuivre métallique ou de son nitrate. Lorsqu'on le précipite d'un de ses sels, il se sépare en combinaison avec de l'eau, et est alors d'une belle couleur bleue qui passe au noir par l'ébullition. Il sert à l'analyse des matières organiques.

Oxydes d'étain. Il en existe deux : le *protoxyde* ou *O. stanneux* [SnO], et le *deutoxyde* ou *O. stannique*, dit aussi *Acide stannique* [SnO^2]. Le dernier se rencontre dans la nature (*Voy.* ÉTAIN OXYDÉ) ; on l'obtient artificiellement en chauffant de l'étain métallique avec de l'acide nitrique : c'est une poudre blanche insoluble, qu'on emploie à la fabrication des émaux. Il se produit aussi quand on maintient l'étain en fusion au contact de l'air (*potée d'étain*).

Oxydes de fer. On connaît deux oxydes de fer salifiables : le *protoxyde* ou *O. ferreux* [FeO], et le *sesquioxyde* ou *O. ferrique* [Fe^2O^3] ; la combinaison de ces deux oxydes, ou *O. ferroso-ferrique* [Fe^3O^4 ou $FeO+Fe^2O^3$], est plus connue sous les noms de *fer magnétique* et d'*aimant* (*Voy.* AIMANT). Le protoxyde de fer est une substance très-altérable qu'on obtient, en ajoutant un alcali au vitriol vert, sous la forme d'un précipité qui, verdâtre d'abord, finit peu à peu par devenir d'un brun vert au contact de l'air. Le sesquioxyde de fer constitue de nombreux minerais qui servent à l'exploitation du fer, tels que le *fer oligiste*, l'*hématite*, le *fer oolithique*, etc. (*Voy.* FER). La *rouille* n'est aussi que du sesquioxyde de fer, contenant ordinairement des traces d'ammoniaque. Le *colcotar* est un sesquioxyde de fer obtenu par la calcination du vitriol vert.

Oxyde d'hydrogène : c'est l'*eau*. *Voy.* ce mot.

Oxyde de magnésium ou *Magnésie*. *V.* MAGNÉSIE.

Oxydes de manganèse. Il y en a deux : le *protoxyde* ou *O. manganeux* [MnO], et le *sesquioxyde* ou *O. manganique* [Mn^2O^3] ; il existe, en outre, une combinaison de ces deux oxydes, l'*O. mangano-manganique* [Mn^3O^4 ou $MnO + Mn^2O^3$], et un suroxyde, le *peroxyde de manganèse* [MnO^2]. C'est avec le peroxyde qu'on prépare l'*oxygène* dans les laboratoires. — *Voy.* PYROLUSITE.

Oxydes de mercure. Il en existe deux basiques : le *protoxyde* ou *O. mercureux*, qui se précipite sous la forme d'une poudre noire quand on ajoute de la potasse à un sel mercureux, et le *deutoxyde* ou *O. mercurique*, qu'on obtient à l'état d'une poudre rouge ou jaune par le mélange d'un alcali avec un sel mercurique. L'oxyde mercurique s'obtient aussi par le grillage du mercure ; il peut servir à l'extraction de l'oxygène.

Oxydes de plomb. Le plomb donne avec l'oxygène un oxyde salifiable [PbO], plus connu sous le nom de *litharge* (*Voy.* ce mot), et deux suroxydes, dont l'un [PbO^2], connu des chimistes sous le nom de *peroxyde puce*, à cause de sa couleur, n'est employé que dans les laboratoires, et dont l'autre constitue le *minium*. *Voy.* ce mot.

Oxyde de potassium, *O. de silicium*, *O. de strontium*, etc. *Voy.* POTASSE, SILICE, STRONTIANE.

OXYDENDRUM ARBOREUM. *Voy.* ANDROMÈDE.

OXYGÉNATION. *Voy.* OXYDATION.

OXYGÈNE (du gr. ὀξύς, acide, et γεννάω, qui engendre ; parce qu'on crut d'abord qu'il entrait dans la formation de tous les acides), dit autrefois *Air vital*, *Air déphlogistiqué*, *Air de feu*, gaz simple, incolore, sans odeur ni saveur, formant la partie respirable de l'air, dans lequel il entre pour un 5e. C'est le corps le plus important de la nature : il est l'agent de la respiration animale et de la combustion, il fait partie du plus grand nombre de composés, tels que l'eau, un grand nombre d'acides, les terres et les pierres de toute espèce, les parties végétales et animales, etc. Sa densité, comparée à celle de l'air, est de 1,105. Les animaux peuvent vivre quelque temps au sein du gaz oxygène ; mais leur respiration y devient plus laborieuse que dans un volume égal d'air atmosphérique, par suite de la grande irritation que l'oxygène pur produit dans les poumons. Ce gaz manifeste une très-grande affinité pour tous les autres éléments, et lorsqu'il se combine avec eux, il se développe de la chaleur et souvent de la lumière : la flamme produite par la combustion du bois, du charbon et d'autres corps inflammables, est due à leur combinaison avec l'oxygène de l'air. Dans l'oxygène pur, cette combustion est bien plus vive : ainsi une bougie éteinte, mais présentant encore quelques points en ignition, s'enflamme de nouveau dans

ce gaz; un ressort de montre, auquel on a attaché un morceau d'amadou allumé, y prend feu instantanément : il brûle alors en projetant des globules lumineux du plus grand éclat.

On obtient l'oxygène en soumettant à l'action de la chaleur certains oxydes, tels que le deutoxyde de mercure ou le peroxyde de manganèse. Le procédé le plus commode pour obtenir rapidement du gaz oxygène pur consiste à chauffer du chlorate de potasse [ClO⁵K] dans un petit ballon de verre, sur une lampe à alcool; ce sel dégage alors tout l'oxygène qu'il renferme et se convertit en chlorure de potassium [ClK]. Boussingault avait proposé en 1850 un procédé fort simple pour obtenir de l'oxygène en quantité indéfinie : il suffit pour cela de faire passer un courant d'air dans un tube de porcelaine renfermant de la baryte, qu'on chauffe fortement et qu'on refroidit alternativement : la baryte, portée au rouge blanc, s'empare de l'oxygène; elle l'abandonne ensuite par le refroidissement sans avoir subi aucune altération. La production de l'oxygène se réduirait ainsi à une dépense de combustible. Malheureusement, l'action de la baryte n'est pas indéfinie. Dans ces derniers temps, M. Tessié du Motay a remplacé ce procédé par la calcination du permanganate de potasse; celui-ci cède son oxygène et se transforme en manganate que l'on peut ensuite faire repasser à l'état de permanganate par l'action de l'air. Ce procédé paraît devoir donner de bons résultats.

C'est le chimiste anglais Priestley qui est parvenu le premier, en 1774, à isoler le gaz oxygène; après avoir découvert, concurremment avec Scheele, que l'air atmosphérique est un mélange de deux gaz, Lavoisier reconnut, la même année, que la combustion des corps à l'air consiste dans une combinaison de ces corps avec l'agent qu'il nomma *oxygène*. De l'époque de ces importantes découvertes date le développement scientifique de la chimie.

Oxygène électrisé ou *odorant*. *Voy.* OZONE.

Oxygène naissant, principe d'où, selon M. A. Houzeau, dériverait l'oxygène qui ne serait plus alors un corps simple.

OXYGÉNÉE (EAU). *Voy.* EAU.

OXYHYDRIQUE (GAZ). *Voy.* GAZ.

OXYMEL (du gr. ὀξύμελι), espèce de sirop formé par une solution concentrée de miel dans un vinaigre simple ou composé. On emploie, en Médecine, l'*oxymel simple*, fait avec du vinaigre blanc; on s'en sert pour faciliter l'expectoration, et l'*oxymel scillitique*, fait avec du vinaigre scillitique, dont l'action est la même, mais plus active.

OXYMURIATE D'ÉTAIN. *Voy.* CHLORURE.

OXYRHYNQUE (du gr. ὀξύς, aigu, et ῥύγχος, bec), *Oxyrhynchus*, nom donné par les zoologistes à plusieurs espèces d'animaux qui sont également caractérisés par l'acuité du bec, notamment : à un oiseau de l'Amérique du Sud, l'*Oxyrhynchus flammiceps*, qui doit être classé suivant les uns parmi les Sittelles, suivant les autres parmi les Cassiques ou parmi les Tangaras ; — à plusieurs poissons, appartenant aux genres Mormyre, Squale, etc. ; — à une famille de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures ; — à un genre d'Insectes de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, etc.

OXYSTOME (du gr. ὀξύς, aigu, et στόμα, bouche), famille de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, dans la classification de M. Milne-Edwards.

OXYTON (du gr. ὀξύτονος), terme de Grammaire grecque, se dit des mots qui ont l'aigu sur la dernière syllabe (καλός); on appelle *paroxytons*, ceux qui l'ont sur la pénultième (ἡμέρα), et *proparoxytons*, ceux qui l'ont sur l'antépénultième (ἄνθρωπος).

OXYTRIQUES (du gr. ὀξύς, aigu, et θρίξ, τριχός, poil), genre d'Infusoires ciliés, du groupe des Trichodiens. *Voy.* TRICHODES.

OXYURE (du gr. ὀξύς, aigu, et οὐρά, queue), *Oxyuris*, espèce du genre Ascaride, se compose de vers intestinaux à corps cylindrique ou presque fusiforme, terminé en pointe aiguë. L'*Oxyure vermiculaire* se trouve fréquemment dans le rectum de l'homme et surtout des enfants soumis à un régime débilitant. On l'expulse avec des lavements composés d'absinthe, de valériane, d'aloès ou d'huile animale de Dippel. *Voy.* ASCARIDES et NÉMATOÏDES.

OYANT (part. du verbe *ouïr*) : c'est, en termes de Palais, celui à qui on rend un compte en justice.

OYSANITE, acide titanique. *Voy.* ANATASE.

OZÈNE (du gr. ὄζαινα, puanteur), affection caractérisée par la fétidité des fosses nasales : on donne le nom de *punais* aux individus qui sont atteints de cette affection. L'ozène peut provenir de lésions affectant la membrane muqueuse, d'une maladie des os du nez, de vices de conformation de ces mêmes os. Dans le premier cas, on conseille les injections et les fumigations astringentes ou excitantes; mais ces moyens sont la plupart du temps sans succès quand la maladie est invétérée. S'il y a lésion des os du nez, comme cet état provient le plus souvent d'une maladie générale, scrofuleuse, syphilitique ou cancéreuse, c'est contre cette dernière qu'il faut diriger le traitement. L'ozène qui tient à un vice de conformation des os est au-dessus des ressources de l'art. La perte de l'odorat est une conséquence ordinaire de l'ozène.

OZOKÉRITE (du gr. ὄζω, avoir de l'odeur, et κηρός, cire), dite aussi *Cire minérale* ou *fossile*, espèce de résine qu'on trouve dans plusieurs localités notamment en Moldavie : c'est de la paraffine presque pure. *Voy.* PARAFFINE.

OZONE (du gr. ὄζω, avoir de l'odeur), nom que l'on a donné à un état particulier de l'oxygène caractérisé par une odeur vive et une activité chimique puissante. L'ozone se forme soit quand on électrise l'oxygène (ce qui arrive à l'oxygène de l'air pendant les orages), soit quand certaines substances, telles que le phosphore ou le zinc, s'oxydent lentement, soit enfin quand l'oxygène est produit par une réaction qui se dégage à faible température. La chaleur transforme en effet l'ozone en oxygène. L'ozone est doué d'une odeur sulfureuse ou phosphorée; il oxyde énergiquement l'argent humide, il déplace l'iode des iodures alcalins; en présence des bases, il oxyde l'azote lui-même et donne du nitre. C'est probablement à cette action qu'est due la production du salpêtre naturel, qui se forme en abondance dans les climats chauds et humides. — L'ozone agit comme désinfectant; il arrête toute putréfaction. On a voulu attribuer à l'absence de ce corps dans l'air l'apparition de certaines épidémies telles que le choléra, et à sa présence en trop grande abondance d'autres maladies générales, telles que la grippe, mais ce sont là des hypothèses gratuites. Il est démontré aujourd'hui que l'ozone est de l'oxygène condensé. Un volume d'ozone contient 1,5 fois autant de molécules qu'un même volume d'oxygène.

L'ozone a été signalé par Schœnbein en 1840. Il a été étudié par MM. Frémy et Becquerel (1851).

OZONOMÉTRIE (d'*ozone* et du gr. μέτρον, mesure), méthode pour mesurer l'ozone de l'air. Jusqu'ici on s'est servi de papiers dits *ozonométriques*. Ce sont des bandes de papier à filtrer, trempées dans de l'amidon contenant un peu d'iodure de potassium. L'ozone met en liberté l'iode, qui bleuit l'amidon, et une échelle de 10 teintes permet de comparer ces couleurs entre elles.

P

P, 16ᵉ lettre de notre alphabet et la 12ᵉ des consonnes, appartient à l'ordre des labiales. Ph se prononce comme *f* et représente le φ grec. — Employé comme signe numérique, P, qui s'écrivait en grec Π, lettre initiale de *pente*, cinq, signifia d'abord 5, et tout nombre inséré dans le Π se trouvait multiplié par 5 ; ainsi 𐅄 (pour *pente* et *déka*, c.-à-d. 5 × 10) valait 50. Dans l'écriture numérale adoptée plus tard, π' valut 80 et $,\pi$ 80,000. Chez les Romains, on trouve quelquefois P employé avec la valeur de 400; et avec celle de 400,000. — Dans les abréviations anciennes, P signifiait *Publius*, *Paulus*, *proconsul*, *prætor*, *pontifex*, *populus*, *plebs* ; P. C., *patres conscripti*; P. K., *pridie kalendas* ; P. II. (ou X ou C) S. L., *pondo duarum* (ou *decem* ou *centum*) *semis librarum*, poids de 2 (ou 10 ou 100) demi-livres. — Aujourd'hui, P. devant les noms signifie *Pierre* ou *Paul*; Ph., *Philippe*; devant le nom d'un religieux, P. se met pour *Père* (le P. Bridaine). — Au bas des lettres, P. S. signifie *postscriptum*. — En Musique, P. s'écrit pour *piano*, PP. pour *pianissimo*. — En Métrologie, P. signifie *pied*, et p. *pouce*. — Sur les monnaies, P indiquait jadis la monnaie frappée à Dijon. — Dans les formules chimiques et minéralogiques, P ou Ph signifie *phosphore*; Pb, *plomb*; Pd, *palladium*; Pe, *pélopium*; Pt, *platine*.

PACA, *Cœlogenus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Caviens, renferme des animaux nocturnes, hauts de 0ᵐ,35 sur 0ᵐ,50 de long, fouisseurs comme les lapins et pourvus d'abajoues (d'où leur nom scientifique) : corps gras et trapu, poil rude et court ; pieds à 5 doigts, queue nulle. Les Pacas vivent dans les forêts humides de l'Amérique du Sud; ils se nourrissent de fruits et de racines; leur cri ressemble au grognement d'un petit cochon. Ils s'apprivoisent aisément; leur chair est comestible. On distingue le *P. noir* ou *brun* (*C. subniger*) et le *P. fauve* (*C. fulvus*).

PACAGE (du b. lat. *pascuaticus*, du lat. *pascua*), action de faire paître des troupeaux. Le *droit de pacage* est le droit pour une personne d'envoyer paître ses bestiaux sur le fonds d'autrui; on l'appelle *droit de parcours* ou de *vaine pâture* (*Voy.* ces mots), quand il est exercé par les habitants d'une même commune qui font paître leurs troupeaux dans certains pâturages en jachère ou en friche, comme dans les landes p. ex. — Le *droit de pacage* est classé par le Code civil (art. 688, 691) au nombre des servitudes discontinues.

PACANIER, espèce de Noyer noir. *Voy.* Noyer.

PACARET ou PAXARETE (VIN DE). *Voy.* Xérès.

PACE (IN), prison. *Voy.* IN PACE et Oubliettes.

PACHA, haut dignitaire en Turquie, *Voy.* cet article au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Pacha à deux queues ou *Nymphale jasius*, papillon. *Voy.* Nymphale.

PACHIRIER, *Pachira*, genre de la famille des Sterculiacées, tribu des Bombacées, renferme de grands et beaux arbres propres à l'Amérique équinoxiale : feuilles digitées à 7 folioles oblongues, luisantes en dessus, glauques en dessous; bouton de la fleur, très-long, s'ouvrant en 7 grandes lanières et laissant échapper une immense aigrette d'étamines d'un blanc jaunâtre. L'espèce type, le *P. aquatique* (*P. aquatica*), ou *Cacaoyer sauvage*, est un arbre de 6 à 7 ᵐ, au tronc revêtu d'une écorce cendrée, recouvrant un bois spongieux et mou ; ses fleurs ont jusqu'à 0ᵐ,45 de long. Le *P. à grandes fleurs* (*P. insignis*) a été introduit en Europe en 1796.

PACHYDERMES (du gr. παχύς, épais, et δέρμα, cuir, peau), se dit, en Zoologie, des animaux qui ont la peau épaisse comme l'Éléphant et le Rhinocéros. Cuvier en avait fait un ordre de la classe des Mammifères, qu'il avait divisé en trois familles : les *Pachydermes* propr. dits (Rhinocéros, Hippopotame, Cochon, etc.), les *Proboscidiens* (Éléphant) et les *Solipèdes* (Cheval). Depuis, les Pachydermes ont été dispersés dans les ordres des *Proboscidiens*, des *Jumentés* et des *Bisulques*.

PACHYPLEURÉES, tribu de la famille des *Ombellifères*. *Voy.* ce mot.

PACIFICATION (ÉDITS DE), nom donné en France, pendant les guerres de religion du XVIᵉ siècle, à des édits dans lesquels les rois révoquaient les lois sévères publiées contre les protestants. *Voy.* Édits et Religion (Guerres de) au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PACOS. *Voy.* Colorados et Argent chlorure.

Auchenia pacos. *Voy.* Alpaca.

PACOTILLE (de *paquet*). On nomme ainsi une certaine quantité de marchandises assorties, propres aux pays lointains vers lesquels se dirige un navire, et dont se charge le capitaine ou quelqu'un de l'équipage, à la condition de partager le bénéfice de la vente avec celui qui a fourni la pacotille. Souvent aussi c'est un commerçant qui fait lui-même l'acquisition d'une pacotille, qu'il charge à bord du bâtiment où il s'embarque lui-même. — Les marchandises dites *de pacotille* sont en général des marchandises de qualité inférieure, dont on ne pourrait se défaire avantageusement en Europe.

PACQUAGE, art de trier et de disposer le poisson salé dans des barils pour le transporter. C'est du pacquage que dépendent la conservation et la bonne qualité des poissons salés. Les Hollandais lui sont redevables du grand débit que leurs harengs salés ont dans toute l'Europe.

PACTE (du lat. *pactum*, convenu). En Droit civil, ce terme est synonyme de *contrat* ou de *convention*.

Pacte commissoire, *P. compromissoire*, *P. de rachat*. *Voy.* Commissoire, Compromis et Rachat.

Dans l'Histoire, on a donné le nom de *pacte* à plusieurs conventions politiques conclues, soit entre un prince et ses sujets (*Pacta conventa* de Pologne), soit entre plusieurs souverains unis par les liens du sang (*Pacte de famille* de 1761). — On a flétri du nom de *Pacte de famine* le monopole de la vente de grains accordé pendant le siècle dernier à certains financiers. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PADICHAH (du persan *pad*, protecteur, et *schah*, souverain), titre d'honneur que porte le sultan des Ottomans, et qu'il donne, en leur écrivant, aux souverains des grandes puissances.

PADOU ou PADOUE, espèce de ruban ordinairement composé de soie et de filoselle ou de filoselle et de fil, et ainsi nommé parce que les premiers rubans de ce genre ont été fabriqués à *Padoue* en Italie. Ces rubans sont très-forts, mais ils n'ont pas le lustre et le poli des rubans de soie. On en fabrique beaucoup aux environs de Lyon.

PADUS, nom latin du *Putiet*, sorte de Prunier.

PÆONIA, nom latin botanique de la *Pivoine*.

PAGAIE (de l'indien *pagai*), petit aviron court et à large pelle avec lequel les insulaires de la mer des Indes et de l'Océanie font marcher leurs pirogues. La pagaie ne porte pas sur l'embarcation et agit seulement par la force des bras. Il y en a dont les deux bouts sont terminés chacun par une pelle et que le rameur fait plonger alternativement dans l'eau de côté et d'autre de la pirogue.

Les Raffineurs de sucre nomment ainsi une grande spatule de bois avec laquelle on remue le sucre quand il rafraichit, afin d'en former le grain.

PAGANISME (du lat. *paganus*, paysan) nom donné vers le IIIe siècle au polythéisme des Grecs, des Romains, des Celtes et des Germains, parce qu'il se maintint encore longtemps chez les paysans, après qu'il eut été abandonné par les habitants des villes, comme on le voit par certaines croyances et légendes du moyen âge, p. ex., par celles qui se rapportent aux *fées* (Voir Maury, *les Fées du moyen âge*). A. Beugnot a donné l'*Histoire de la chute du paganisme en Occident*. *Voy.* POLYTHÉISME et MYTHOLOGIE.

PAGE (du lat. *pagina*), se dit, en Typographie, d'un des côtés d'un feuillet ou d'une feuille de papier pliée en un certain nombre de folios, ainsi que de l'impression qui y est contenue. La *mise en pages* est toujours confiée à un ouvrier de choix. — La *pagination* est la série des numéros des pages d'un livre, indiquant leur ordre relatif.

PAGE (du b.-lat. *pagius*, de *pagensis*, vilain). Les *pages* étaient déjà connus des anciens. Chez les Perses, et plus tard chez les Romains, les grands entretenaient, pour leur service domestique, de jeunes garçons d'une beauté remarquable et richement vêtus. Au moyen âge, les seigneurs féodaux s'entourèrent de jeunes gentilshommes qui faisaient auprès d'eux l'apprentissage des armes et de la chevalerie. On les désignait à cette époque par les noms de *varlets* ou de *damoiseaux*, selon qu'ils étaient affectés au service du seigneur ou de la dame châtelaine, et le nom de *page*, du moins jusqu'au temps des rois Charles VI et Charles VII, ne paraît avoir été appliqué qu'à des garçons de pied de condition inférieure. Les pages portaient la livrée de leurs maîtres, les accompagnaient partout, exécutaient leurs messages, et même les servaient à table. A l'âge de 14 ans, ces jeunes gens étaient *mis hors de page* et reçus *écuyers*. Les pages survécurent à la chevalerie : les rois de France et les princes du sang entretinrent auprès d'eux, jusqu'à la Révolution, un certain nombre de *pages*, dits aussi *enfants d'honneur*. L'empereur Napoléon Ier rétablit les pages. La Restauration les avait conservés ; mais ils furent supprimés en 1830.

PAGEL, *Pagellus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sparoïdes et très-voisin des Pagres, renferme 11 espèces, dont 6 appartiennent à nos mers : la plus connue est le *Pagel commun* (*P. erythrinus*), de la Méditerranée, long de 0m,35, d'un beau rouge carmin, passant au rose sur les côtes, avec des reflets argentés sous le ventre ; sa chair est blanche et agréable au goût. Parmi les autres espèces, on remarque le *P. à dents aiguës* ou *Rousseau*, le *P. bogue-ravel* ou *Pilonneau*, le *P. à museau court*, le *P. morme* ou *Mormyre*, etc.

PAGNE (du lat. *pannus*), morceau d'étoffe dont les nègres et les Indiens, qui vont nus, s'enveloppent le corps, depuis la ceinture jusqu'aux genoux ou jusqu'au milieu des cuisses. C'est ordinairement une toile de coton teinte en bleu ou en rouge, ou bien encore rayée. Dans les Indes orientales, on emploie, pour cet usage, des cotonnades fines.

PAGNON (du nom de l'inventeur), drap noir très-fin, ratiné à l'envers, et qu'on fabrique à Sedan.

PAGODE (du persan *but*, idole, et *khoda*, maison), nom donné par les Européens aux temples brahmaniques et bouddhiques en Asie. Ces temples se composent généralement d'une enceinte flanquée de tours carrées qui se terminent en dômes allongés et massifs, et de sanctuaires surmontés de calottes oblongues ; les murs sont ornés de sculptures qui représentent des animaux. A Elora, dans l'Inde, on voit les plus anciens monuments de ce genre : des cavernes sculptées où se trouvent des salles soutenues par des colonnes, et des temples taillés dans le roc ; on admire surtout le temple de Siva, fait d'un seul rocher fouillé et sculpté en tous sens ; au milieu d'une cour creusée elle-même dans les flancs de la colline s'élèvent des portiques, deux obélisques de 12m, un sanctuaire haut de 30m, et plusieurs chapelles dont les murailles sont décorées de statues et de bas-reliefs innombrables. La plus fameuse pagode est aujourd'hui celle de Djaguernat, célèbre par le nombre des pèlerins qui s'y rendent tous les ans pour la fête de Vichnou ; on y trouve la confusion et la richesse d'Elora : 50 chapelles sont renfermées dans une enceinte carrée de 200m de côté ; le temple est une tour carrée, qui se termine en pyramide arrondie par le haut, avec onze étages en retraite formant autant de terrasses. D'autres pagodes dans l'Indo-Chine, le Thibet et la Chine sont en briques ou en pierre, souvent incrustées de marbre, de jaspe, de porcelaine ; les moins riches sont en bois peint. — Au siècle dernier, les *pagodes* furent fort à la mode en Europe : des princes et de riches particuliers firent alors d'énormes dépenses pour en construire dans leurs parcs.

On donne aussi le nom de *pagodes* à de petites figures grotesques qui viennent de Chine.

PAGODE, monnaie d'or des Indes : la *P. au croissant* vaut en moyenne 9 fr. 46 c.; la *P. à l'étoile*, 9 fr. 35 c.; la *P. de Pondichéry*, 8 fr. 32 c.

PAGODITE. *Voy.* AGALMATOLITHE.

PAGRE, *Pagrus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sparoïdes, voisins des Pagels et des Daurades : ils diffèrent des premiers par leur museau qui est très-court, et des secondes par leurs mâchoires, qui sont garnies, sur les côtés, de dents rondes, placées seulement sur deux rangs, les unes à côté des autres, comme des pavés ; ce qui leur a fait donner le nom de *Gueules pavées*. Le *Pagre ordinaire* (*P. vulgaris*), de la Méditerranée, se nourrit d'algues, de seiches, de squilles et de coquilles : il pèse jusqu'à 5 kilogr. Sa partie supérieure est argentée, teinte de rougeâtre sur l'épaule. Sa chair est peu estimée. Le *P. acarne* est une espèce de Pagel, très-voisine du Rousseau.

PAGURE (du gr. πάγουρος), *Pagurus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, type de la tribu des Paguriens, caractérisés surtout par leur queue molle et contournée en hélice, qu'ils ont, pour la plupart, l'habitude d'introduire dans les coquilles abandonnées : cette habitude singulière leur a valu les noms vulgaires de *Bernard l'Ermite* (*Voy.* ce mot), de *Diogène*, etc. Comme leur corps prend sans cesse de l'accroissement, ils sont obligés de changer tous les ans d'habitation. — La tribu des *Paguriens* comprend 4 genres : *Pagurus* (g.-type), *Cancellus*, *Cœnobita* et *Birgus*.

PAIE, PAIEMENT. *Voy.* PAYE, PAYEMENT.

PAILLASSE (de *paille*), nom donné, dans les spectacles forains, au personnage ordinairement vêtu d'une toile à paillasse ou à matelas, dont le rôle est de débiter des niaiseries ou de contrefaire gauchement les tours de force qu'il voit faire : on dit aussi *pitre*. *Voy.* PARADE.

Dans la Construction, on nomme ainsi tout dallage à hauteur d'appui sur lequel on pose les fourneaux, ou sur lequel on monte les appareils.

PAILLASSON. En Horticulture, c'est une espèce de claie en *paille* longue, étendue et attachée sur des perches, dont on couvre les couches et les espaliers, afin de les garantir de la gelée. On distingue les *P. pleins*, qui couvrent directement les plantes, et les *P. à claire-voie*, que l'on place sur les vitraux des serres pour les garantir d'une chaleur trop forte en brisant ou adoucissant les rayons du soleil.

PAILLE (du lat. *palea*). On appelle ainsi les *chaumes* desséchés des Graminées et surtout des Céréales (froment, seigle, avoine, orge, riz, etc.), après qu'on a retiré les graines de l'épi. La bonne paille, surtout celle de froment, est d'un jaune doré, d'une odeur douce et d'une saveur sucrée ; renfermée avant sa complète dessiccation, elle perd de ses qualités. Ce qu'on appelle *paille de maïs* n'est point la tige, mais bien les feuilles et les spathes de ce graminée.

La paille a des usages très-variés : elle entre dans la nourriture des bestiaux et des chevaux ; elle leur

sert de litière dans les écuries et les étables; elle sert encore à couvrir les chaumières (*Voy.* CHAUME); on l'emploie pour l'emballage; on remplit les *paillasses* avec de la paille d'avoine ou de maïs. La paille de seigle sert à rempailler les chaises, ou en fait des liens, des nattes, des paillassons, etc. Avec différentes espèces de pailles, on confectionne de menus objets, tels que jouets d'enfants, boîtes, etc.; on a même fait du papier de paille. La paille du blé barbu de Toscane sert pour la fabrication des chapeaux de femme en *paille d'Italie*. On fait aussi des chapeaux dits de *paille de riz*, que l'on imite parfaitement avec des filaments de bois blanc fort minces.

On appelle vulgairement *paille d'avoine*, non-seulement la tige, mais aussi la balle du grain d'avoine que l'on en sépare par le van ou par le crible.

Dans les Arts, on nomme *paille*: 1° un défaut de liaison dans la fusion des métaux, du fer surtout, défaut qui expose le métal à se briser subitement; 2° un défaut qui diminue l'éclat d'une pierre précieuse.

PAILLE-EN-QUEUE, *Phaeton*, dit aussi *Oiseau des tropiques*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Longipennes, particulier aux régions intertropicales, renferme des oiseaux de la grosseur d'un pigeon, et qui ressemblent, par leur forme et l'étendue de leur vol, aux Hirondelles de mer. Ils sont surtout remarquables par les deux plumes longues et effilées qui sortent de leur queue et qui, de loin, ressemblent à deux pailles; d'où leur nom. On distingue le *P. à brins rouges*, le *P. à brins blancs* et le *P. à bec jaune*.

PAILLETTE (de *paille*). En Minéralogie, on appelle *paillettes* de très-petites plaques ou lames qui semblent avoir été détachées des substances à texture laminaire: le mica en offre un exemple. — Par analogie, on a donné ce nom à de petits disques brillants de métal, or, argent ou acier, qui sont percés au centre, et que l'on coud sur quelque étoffe pour l'orner.

En Botanique, on nomme ainsi: 1° les petites écailles qui, dans plusieurs Composées, sont entremêlées avec les fleurs aux bractées, qui, par leur réunion, constituent l'involucre de ces mêmes plantes; 2° les diverses pièces qui, dans les Graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

PAILLON (de *paille*), petite feuille de cuivre battu, très-mince et colorée d'un côté, qu'on met au fond des chatons des pierres précieuses pour en augmenter l'éclat. On s'en sert aussi pour orner les broderies, les habits de théâtre, etc. — Les Potiers d'étain appellent *paillon* des gouttes d'étain fondu, ou des feuilles d'étain minces, rondes, qui servent à étamer les métaux.

PAIN (du lat. *panis*). Le pain est un composé de farine, d'eau et de *levain* (*Voy.* ce mot). Le meilleur pain, celui qui est le plus léger et le plus facile à digérer, est le pain fait de *farine de froment*. On en fait encore avec le seigle, l'avoine, le maïs, l'orge, le riz, le sarrasin, et même avec la pomme de terre, la châtaigne, le gland, la citrouille jointe aux fèves, etc.; mais on n'a recours à ces diverses substances, surtout aux dernières, que dans les temps de disette.

Le *pain blanc* est fait avec la fleur de la farine de froment; le *pain bis*, avec des farines de qualité inférieure: sa couleur jaunâtre vient de ce que le son n'y est pas suffisamment séparé de la farine. Le *pain de munition*, consacré à la nourriture du soldat, a fréquemment varié dans sa composition: il est aujourd'hui de pur froment bluté à 20 p. 100 d'extraction de son. — Les *pains de luxe* sont fabriqués avec de la farine de *gruau* (*Voy.* ce mot): à cette classe appartiennent les *P.* dits *viennois*, dans lesquels on fait entrer 1 p. de lait pour 4 p. d'eau; les *P. de dextrine*, qui contiennent 2 ou 4 p. 100 de glucose ou de dextrine sucrée; le *P. de gluten*, qui convient surtout aux convalescents.

Les diverses opérations qu'exige la fabrication du pain constituent l'art du *boulanger* (*Voy.* ce mot); quant à la *panification*, voici comment elle s'opère. Le levain ayant été délayé et pétri avec une certaine quantité de farine, on le laisse reposer quelque temps dans un coin du pétrin (*mise en fontaine*); on renouvelle cette opération une deuxième et une troisième fois, en surajoutant de la farine (1er *levain*, *levain de 2e*, *levain de tous points*); après quoi on mêle à la pâte un peu de sel et de la levûre de bière pour favoriser la fermentation. On divise alors la masse en *pâtons* plus ou moins gros, qu'on place dans des *bannetons*, paniers d'osier doublés de toile, dans lesquels la pâte se gonfle (*lève*) plus ou moins. Le four étant chauffé, l'ouvrier enfourne les pâtons après y avoir fait des entailles pour donner issue aux gaz qu'ils renferment et empêcher ainsi le pain de se boursoufler. Dans le four, une partie de l'eau se vaporise, et la cuisson développe les propriétés nutritives du pain, tout en lui enlevant son aigreur. — Souvent, pour blanchir le pain ou pour activer la fermentation de la pâte, on s'est servi d'alun, ou même de sulfate de zinc et de cuivre: ce sont là des falsifications dangereuses que la loi punit.

Le pain étant un aliment de première nécessité, le prix en a été souvent fixé par l'administration, dans l'intérêt du public. Les premiers règlements sur cette matière remontent au règne de St Louis; mais le premier édit applicable à tout le royaume ne date que de 1567: il était dû au chancelier de L'Hôpital. Depuis cette époque, on a changé souvent de méthode pour régler le prix du pain. Aujourd'hui, l'administration municipale de Paris admet que 100 kilogr. de farine rendent 130 kilogr. de pain blanc, et cette base admise, le prix du pain varie suivant la moyenne du prix de la farine à la halle au blé: le tarif en est fixé tous les quinze jours par le préfet de police; toutefois, depuis le décret du 1er sept. 1863, qui a proclamé la liberté du commerce de la boulangerie, ce tarif n'a rien d'obligatoire.

L'usage du pain remonte aux temps les plus reculés: l'emploi du levain était connu dès le temps de Moïse. Les Grecs rapportaient l'invention du pain à Cérès. Ce ne fut dans l'origine qu'une simple galette plate que l'on faisait cuire sous la cendre ou sur un gril. Les premiers Romains mangeaient le blé soit en grain, soit à l'état de bouillie; ils ne surent guère fabriquer le pain qu'à l'époque de la prise de Rome par les Gaulois. Depuis bien des siècles, l'usage du pain est universellement établi dans les pays civilisés. *Voy.* BLÉ, FARINE, BOULANGER.

Pain bénit, pain que l'on offre à l'église pour le bénir et le partager entre les fidèles. Dans l'Église catholique, le curé bénit tous les dimanches et les jours de grandes fêtes, à la grand'messe, un pain qui est présenté tour à tour par les paroissiens chefs de famille. Cet usage fut institué en 655 au concile de Nantes. *Voy.* EULOGIE.

Pain à cacheter, pain sans levain, mince comme une feuille de papier, et coloré diversement, dont on se sert pour cacheter les lettres. — On fait avec de la gélatine des pains à cacheter transparents et qui collent parfaitement.

Pain à chanter, pain de même pâte que le précédent, mais blanc et dont on fait les *hosties* (*Voy.* EUCHARISTIE): il a été ainsi nommé, parce qu'il sert à *chanter* la messe. — On emploie le pain à chanter non consacré à divers usages, notamment pour envelopper des pilules ou des bols d'un goût désagréable.

Pain de cretons ou *Pain de chien*. *Voy.* CRETONS.

Pain d'épice, sorte de gâteau serré fait avec de la farine de seigle, de la mélasse, du miel et différentes substances aromatiques (écorce de citron, angélique, anis, raisin de Corinthe, néroli). La pâte en est tantôt homogène, tantôt grenue, molle ou coriace, massive ou légère; on lui donne les formes les plus variées; on le recouvre quelquefois de petites dragées, dites *nonpareilles*; on peut aussi y mêler des substances actives qui en font un médicament. — En France, Reims occupe le premier rang pour la fabrication du pain d'épice. A l'étranger, Bruxelles et toute

la Belgique en fabriquent considérablement; en Suisse, Bâle est renommé pour ses pains d'épice secs et glacés, connus sous le nom de *leckerlets*. — Le pain d'épice n'est pas d'invention moderne: les Grecs l'ont emprunté aux peuples d'Asie et nous l'ont transmis. Il se tient tous les ans, à Paris, une foire pour le pain d'épice (à la barrière du Trône): elle commence le jour de Pâques et dure 15 jours.

Pains de proposition, pains sans levain préparés par les lévites juifs, et offerts à Dieu les jours de sabbat sur la table d'or qui était vis-à-vis de l'arche d'alliance. Il y en avait douze, un pour chaque tribu.

On appelle vulgairement: *Arbre à pain*, l'Artocarpe; *P. des anges*, le Sorgho sucré; *P. blanc*, la Viorne boule-de-neige; *P. de coucou*, l'Alléluia ou Surelle; *P. de crapaud*, le Plantain d'eau; *P. de hanneton*, les fruits de l'Orme; *P. des Hottentots*, la Zamie africaine et le Gouet comestible; *P. des Indes*, l'Igname; *P. de lapin*, la Véronique et la Grande Orobanche; *P. de lièvre*, le Gouet ordinaire; *P. de loup*, divers Agarics vénéneux; *P. de noix*, les tourteaux qui ont servi à l'extraction de l'huile de noix; *P. d'oiseau*, l'Orpin brûlant; *P. de pourceau*, le Cyclamen; *P. de St-Jean*, le fruit du Caroubier; *P. de singe*, les capsules pulpeuses du Baobab; *P. de vache*, le Mélampyre des champs; *P.-vin*, l'Avoine fromentale.

Pain se dit aussi de certaines choses réunies en masses et moulées, comme un *pain de sucre*, un *pain de savon*, un *pain de couleur*, etc.

On nomme encore: *Pain d'émail*, un morceau d'émail préparé et formé comme un petit pain plat; *P. de lie*, la lie sèche que les vinaigriers tirent de leurs presses après en avoir exprimé le vin qu'elle contenait; *P. de liquation*, les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau après que le plomb et l'argent en ont été dégagés; *P. de roses*, le marc qui reste dans l'alambic après qu'on en a tiré l'eau et l'huile volatile de roses; *P. de trouille*, le résidu de la fabrication des huiles de graines, etc.

PAIR (du latin *par*, égal), se dit de tout nombre qui est exactement divisible par 2, tels que 2, 4, 6, 8, 10, etc. On l'oppose à *impair*.

On appelle *pair ou non* un jeu où l'on donne à deviner si le nombre des objets que l'on tient dans la main est pair ou impair; — *pair et impair*, une sorte de jeu de dés qui se joue avec trois dés et qui s'explique par son nom même.

En termes de Commerce, *le pair* est l'égalité de change résultant de la comparaison du prix d'une espèce de monnaie dans un pays, avec celui qu'elle a dans un autre (*Voy.* CHANGE). — A la Bourse, on dit de la rente qu'elle est *au pair* quand elle se vend et s'achète au prix de sa création.

PAIRS, PAIRIE. *Voy.* PAIRS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PAIRLE (du lat. *parilis*, égal). On nomme ainsi, dans le Blason, une pièce honorable de l'écu composé d'un demi-sautoir et d'un demi-pal, assemblés au milieu de l'écu et y formant une fourche ou un Y, dont les deux branches égales aboutissent aux deux angles du chef.

PAISIBLE (de *paix*). En Droit, une *possession* est dite *paisible* quand elle a été acquise sans violence; cette condition est nécessaire pour pouvoir prescrire et exercer les actions possessoires (C. civ., art. 2229 et 2233; C. de proc., art. 23).

PAISSE ou PASSE (du lat. *passer*), nom vulgaire de plusieurs oiseaux de l'ordre des Passereaux. La *Paisse des bois* est le Pinson des Ardennes; la *P. buissonnière* ou *privée*, le Pégot; la *P. de saule*, le Friquet; la *P. [illegible]*, le Merle solitaire.

PAISSERELLE, nom vulgaire du *Moineau franc*.

PAISSON. On désigne sous ce nom tout ce que les bestiaux *paissent* et broutent, principalement lorsqu'il s'agit des forêts.

PAIX (du latin *pax*). Ce mot s'entend et de l'état d'une nation qui n'a pas d'ennemis à combattre, et des traités par lesquels on met fin à la guerre.

L'état de paix, quoiqu'il semble devoir être l'état normal, était fort rare dans les temps anciens (on sait que jusqu'au temps d'Auguste le temple de Janus n'avait été fermé que deux fois); il devient de plus en plus fréquent et plus durable chez les modernes.

Les âmes généreuses ont de tout temps déploré les maux de la guerre: les uns, comme les Quakers, ont constamment refusé d'y prendre part; les autres ont recherché les moyens de la prévenir, en établissant entre les nations une espèce de tribunal d'arbitres: c'est là que tendait le projet de *paix perpétuelle* de l'abbé de St-Pierre. De nos jours, il a été fondé plusieurs sociétés pour l'établissement de la paix permanente et universelle: la plus ancienne fut établie à New-York en 1815; une seconde fut fondée à Londres en 1816; la *Société de la morale chrétienne* en France (1821) eut en partie le même but. Enfin il s'est formé entre les diverses nations des *congrès de la paix*: le premier eut lieu à Londres en 1843, un deuxième à Bruxelles en 1848, un troisième à Paris en 1849; le plus brillant se tint à Londres en 1851, pendant l'exposition universelle, et depuis ces réunions se sont multipliées. *Voy.* GUERRE.

Les anciens avaient divinisé la Paix: ils en faisaient la fille de Jupiter et de Thémis, et la représentaient avec une branche d'olivier à la main.

Les traités de paix les plus importants pour la politique moderne, depuis le XVI[e] siècle, sont: la paix de religion d'Augsbourg, 1555; les traités de Westphalie, 1648; des Pyrénées, 1659; d'Aix-la-Chapelle, 1668; de Nimègue, 1678 et 1679; de Ryswyk, 1697; d'Utrecht, 1713; de Vienne, 1738; d'Aix-la-Chapelle, 1748; de Paris, 1763; de Versailles, 1783; de Bâle, 1795; de Tolentino et de Campo-Formio, 1797; d'Amiens, 1802; de Presbourg, 1805; de Tilsitt, 1807; de Paris, 1814; d'Andrinople, 1829; de Londres, entre la Belgique et les Pays-Bas, 1839; de Paris, avec la Russie, 1856; de Villafranca, avec l'Autriche, 1859; de Paris avec l'Allemagne, 1871. — Koch, Schœll et de Garden ont écrit l'*Histoire des traités de paix*.

Au moyen âge, on appela *paix de Dieu* les prescriptions arrêtées par les conciles pour essayer de mettre un terme aux guerres intestines (*Voy.* TRÊVE DE DIEU), et spécialement la paix instituée par St-Louis en 1245 pour mettre des bornes aux guerres privées: cette paix, durant laquelle aucune guerre ne pouvait être faite, avait lieu depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte, pendant les Quatre-Temps, dans chaque semaine depuis le mercredi jusqu'au lundi matin, enfin les principaux jours de fête. Le seigneur qui commettait un meurtre pendant la paix de Dieu était chassé de son fief, et le serf coupable de la même infraction avait la tête tranchée.

Par *paix fourrée*, *paix plâtrée*, on entend une paix faite de mauvaise foi par les deux parties, chacune ayant intention de la rompre dès qu'elle le croira utile à ses intérêts. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Dans le Culte, on nomme *paix*, *instrument de paix*, une petite plaque de métal, plus ou moins riche, que le célébrant baise aux jours de grandes fêtes pendant l'*Agnus Dei*. Après l'avoir baisée, il la transmet à l'acolyte, qui la présente à chacun des ecclésiastiques assistant au service divin, en lui disant: *pax tecum*. Cette cérémonie a été établie en remplacement de l'usage que les fidèles avaient, dans les premiers siècles, de se donner mutuellement le *baiser de paix*, au moment où ils allaient s'approcher de la sainte table. *Voy.* PATÈNE.

PAL (du lat. *pallus*, pieu), pieu aiguisé par un bout. Le *supplice du pal*, ou *empalement*, consiste à enfoncer un pal dans le corps du supplicié, à le planter ensuite en terre, et à laisser la victime mourir dans les souffrances de l'agonie. — Ce supplice abominable est d'origine orientale. En Turquie, il est réservé aux assassins et aux blasphémateurs. On le pratique aussi en Perse et dans le royaume de Siam. Jusqu'au siècle dernier, l'empalement fut usité en Russie. Il fut supprimé par l'impératrice Élisabeth.

En termes de Blason, le *pal* est une des pièces principales de l'écu : il le traverse perpendiculairement. Les armes d'Aragon étaient *palées* d'or et de gueules, c.-à-d. que l'écu était traversé perpendiculairement par plusieurs bandes alternativement jaunes et rouges. Le *pal* est l'opposé de la *fasce*. — *Pal diminué*. *Voy.* VERGETTE.

PALADIN (du lat. *palatinus*, commensal du palais). Dans les livres de chevalerie, on donne ce nom à tous les héros, coureurs d'aventures, et spécialement à ceux qui se réunissaient à la cour du roi Artus, autour de la *Table ronde*, ou aux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre. Parmi les paladins, figurent Roland, neveu de Charlemagne, Renaud, Oger le Danois, Olivier, tous les Amadis, Lancelot du Lac, Tristan le Léonnais, etc.

PALAFITTES (de l'ital. *palafitte*), nom donné aux pilotis des constructions lacustres appartenant aux premiers âges. *Voy.* AGE et LACUSTRE.

PALAIS (du lat. *palatium*), maison vaste et somptueuse destinée à l'habitation d'un souverain, d'un prince ou d'un grand personnage. Le mot *palais* (*palatium*) désigna d'abord la demeure qu'Auguste se fit élever à Rome sur le mont *Palatin*. Néron fit aussi construire sur ce mont un palais célèbre, que l'on appelait *Domus aurea* (Maison dorée). Il ne reste plus aujourd'hui de ces deux édifices et de leurs jardins que de vastes ruines, des voûtes à jour, des galeries enterrées et des salles pavées de mosaïques où les Farnèse et les papes ont fait exécuter des fouilles qui ont amené la découverte d'une foule de statues. — A l'époque de la Renaissance, les plus habiles architectes de l'Italie ont élevé à Rome, à Florence, à Venise, etc., des *palais* (*palazzi*) renommés par leur beauté (*Voy.* ITALIEN [ART]). En France, le nom de *palais* fut d'abord réservé aux demeures royales ou princières, tels que le *Palais du Louvre*, le *P. des Tuileries*, le *P. de Versailles*, le *P. du Luxembourg*, le *P. Royal*, le *P. de l'Élysée*, etc. (*Voy.* RENAISSANCE, MODERNE [ART]). On l'a étendu ensuite à certains édifices publics, le *Palais de Justice*, le *P. du Corps législatif*, le *P. du quai d'Orsay*, etc. (*Voy.* HOTEL). — A l'étranger, les plus célèbres édifices de ce genre sont : le *Palais-Royal* de Madrid et l'*Escurial*, en Espagne ; le *P. de St-James* avec le *P. de Buckingham* (appelé actuellement *King's new palace in Saint-James* ou *Queen's house*), le *P. de Westminster* (nouvelles Chambres du parlement), le *P. du lord-maire* (*Mansion house*), à Londres ; le *Burg*, palais impérial de Vienne ; le *P. du roi*, à Berlin ; le *P. d'Hiver* avec l'*Ermitage*, à St-Pétersbourg, et le *Kremlin*, à Moscou. — Beaucoup de *palais*, qui servent de résidences d'été, reçoivent aussi le titre de *châteaux*, comme les *châteaux de St-Cloud* (auj. brûlé), *de Fontainebleau*, *de Compiègne*, etc., en France ; le *château de Windsor*, en Angleterre ; le *château de Schœnbrunn*, en Autriche ; le *château de Potsdam*, en Prusse, etc. — Pour les palais orientaux, *Voy.* SARRASINE et MORESQUE (ARCHITECTURE).

PALAIS (en lat. *palatum*). En Anatomie, le *palais* est la partie supérieure de la cavité buccale. C'est une sorte de voûte, bornée en avant et sur les côtés par l'arcade dentaire, et en arrière par le *voile du palais*. Le palais est formé par l'apophyse palatine des maxillaires supérieurs, et la portion horizontale des palatins ; il est tapissé d'une membrane muqueuse qui offre sur sa ligne médiane un raphé légèrement saillant. Le palais n'est pas l'organe du goût ; ce sens a son siége sur les bords et à l'extrémité de la langue (*Voy.* GOUT). L'inflammation du palais se nomme *palatite*. — Chez les animaux, les Mammifères seuls et les Crocodiles ont le *voile du palais*. Les Reptiles et les Poissons ont souvent le *palais* muni de dents.

En Botanique, le *palais* est le renflement externe de la gorge des corolles personnées, qui en ferme l'entrée et réunit les lèvres : c'est aussi la partie supérieure du fond des corolles monopétales irrégulières.

PALAMEDEA, nom latin du genre KAMICHI.

PALAN (de l'ital. *palanco* ; du lat. *palanca*, rouleau), terme de Marine, espèce de mouffle, assemblage de deux poulies à un ou plusieurs rouets, chacune avec leur cordage, servant à former une puissance, soit pour exécuter certaines parties de la manœuvre, soit pour enlever les fardeaux. Il y a des *palans de bouline*, *de drosse*, *de roulis*, *à itague*, etc.

PALANCHE ou PALACHE (du lat. *palanca*), ancienne arme tenant de la lance et de l'épée, que les hussards portaient à leur selle. — Instrument de bois à l'usage des porteurs d'eau : il se porte sur l'épaule et a la forme d'un arc, aux bouts duquel il y a deux entaillures pour accrocher les seaux.

PALANÇONS (de *palanche*), se dit, en Maçonnerie, des morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANQUIN (de *palan*). Les Marins nomment ainsi en général tout petit *palan*, et spécialement ceux qui servent à prendre des ris aux voiles.

PALANQUIN (du pâli *pallangka*), sorte de chaise ou de litière qu'on porte sur les épaules dans les pays chauds. Les palanquins sont ordinairement découverts et surmontés d'un dais porté aussi par des esclaves. On en fait usage pour voyager dans les Indes, en Chine et dans les parties les plus chaudes de l'Amérique. *Voy.* LITIÈRE.

PALASTRE (du b.-lat. *paleria*), boîte de fer qui fait la partie extérieure d'une serrure et sur laquelle sont montées toutes les pièces qui la font agir.

PALATALE (CONSONNE), du lat. *palatum*, palais. *Voy.* CONSONNE.

PALATIN (du lat. *palatinus*), s'est dit, au moyen âge : 1° d'un grand officier du *palais*, à la cour des rois et surtout à celle des empereurs d'Allemagne ; 2° des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice : tels étaient les *comtes palatins* de Champagne, de Béarn, etc. — Il se dit encore, en Hongrie, en Pologne, du gouverneur d'un *palatinat*. *Voy.* PALATIN au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Os palatins, petits os qui concourent avec les os maxillaires supérieurs à former la voûte du palais.

PALATINE, fourrure que les femmes portent sur le cou et les épaules en hiver. Son nom lui vient de la seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, fille de l'Électeur Palatin (de Bavière), qui mit cette fourrure à la mode.

Voûte palatine. *Voy.* PALAIS.

PALATOSTAPHYLIN (du lat. *palatum*, palais, et du gr. σταφύλη, luette), dit aussi *Releveur de la luette*, nom donné, en Anatomie, à un petit muscle qui s'étend de l'épine nasale postérieure, jusqu'au sommet de la *luette*. *Voy.* ce mot.

PALE (du lat. *pala*, pelle). C'est proprement la partie d'une rame qui est plate et qui entre dans l'eau. — En Hydraulique, ce mot désigne une petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer la chaussée d'un étang, le biez d'un moulin, ou à faire arriver l'eau sur la roue d'un moulin ou à la retenir.

PALE ou PALLE (du lat. *palla*, manteau). Dans l'Église catholique, on nomme ainsi un carton carré, garni en dessous de toile blanche, et en dessus de divers ornements, qui sert à couvrir le calice quand on dit la messe.

PALÉACÉ (du lat. *palea*, paille), se dit, en Botanique, des objets dont l'apparence, la nature, la couleur, ou la consistance, sont celles de la paille.

PALÉADES. *Voy.* TRILOBITES.

PALÉE (de *pal*, pieu). En Hydraulique, ce mot désigne un rang de pieux placés assez près les uns des autres, boulonnés de chevilles de fer, et enfoncés avec le mouton, pour former une digue, soutenir des terres, porter quelque fardeau de maçonnerie ou les travées d'un pont de bois.

PALEFROI (du b.-lat. *parafredus*, du lat. *paraveredus*, cheval de poste). Au moyen âge, on appelait ainsi un cheval de voyage par opposition au *destrier* ou cheval de bataille et au *roussin* ou cheval de fatigue. Il désignait aussi le cheval de parade des souverains, des princes, des paladins, et en particu-

lier le cheval doux et bien dressé que montaient les châtelaines. Les plus célèbres palefrois sont Babieça, palefroi du Cid; Bayard, palefroi des quatre fils Aymon; Bride-d'or, de Roland; Beiffror et Flori, d'Oger le Danois; Passebreuil, de Tristan; Rabican, de Roger; Tachebrun, de Ganelon; Entencendur, de Charlemagne. — C'est du mot *palefroi* qu'est dérivé le mot *palefrenier*, qui s'applique au valet chargé de panser les chevaux.

PALÉMON (nom mythol.), *Palæmon*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures et type de la tribu des Palémoniens, renferme des animaux marins au corps arqué, comme bossu, d'une consistance moindre que dans la plupart des crustacés; à queue très-comprimée, courbée en dessus et terminée par une nageoire. De la partie antérieure du milieu du dos s'avance une espèce de bec comprimé à bords dentelés de chaque côté. Les antennes intermédiaires sont formées de trois filets, dont deux très-longs et presque filiformes. Le genre Palémon renferme plusieurs espèces comestibles : les plus connues sont les *Crevettes* ou *Salicoques* (*Voy.* ces mots). — La tribu des *Palémoniens* comprend les genres *Palémon*, *Gnathophyllum*, *Hippolyte*, *Lysmata*, *Pandalus* et *Rhynchocinetes*.

PALÉOGRAPHIE (du gr. παλαιός, ancien, et γράφω, écrire), branche de la science archéologique qui traite des écritures anciennes, soit manuscrites, soit monumentales, et qui enseigne à les déchiffrer. Elle étudie l'origine des diverses écritures et les modifications ou altérations qu'elles ont éprouvées à mesure qu'elles se sont éloignées de leur source primitive. La Paléographie diffère de la *Diplomatique* en ce que celle-ci se borne à l'étude des monuments manuscrits, surtout à celle des chartes du moyen âge. C'est Montfaucon, qui le premier, dans sa *Palæographia græca*, éleva la paléographie à la hauteur d'une science. — Consulter : Kopp, *Images et écritures des anciens temps* (Manheim, 1819-21); Champollion-Figeac et Silvestre, *Paléographie universelle* (Paris, 1834 et suiv.); Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie* (1838); A. Chassant, *Paléographie des chartes et manuscrits depuis le* XIe *jusqu'au* XVIIe *siècle* (1839); L. Gautier, *De l'étude de la paléographie et de la diplomatique* (1864), et les ouvrages d'E. de Muralt, Franz, R. Lepsius, Gesenius, etc. *Voy.* ARCHÉOLOGIE, ÉCRITURE, DIPLOMATIQUE, INSCRIPTIONS, ARCHIVES, etc.

PALÉONTOLOGIE (du gr. παλαιός, ancien, ὄντα, êtres, et λόγος, traité), science qui traite des animaux et des végétaux fossiles. G. Cuvier en a jeté les fondements dans ses *Recherches sur les ossements fossiles*. Marcel de Serres, Pictet, Alc. d'Orbigny, d'Archiac, etc., en ont traité dans des ouvrages estimés. *Voy.* FOSSILES.

PALÉOSAURE (du gr. παλαιός, ancien et σαῦρα, lézard), *Palæosaurus*, genre de Reptiles fossiles établi dans l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens, pour des espèces terrestres aujourd'hui perdues. Ces reptiles, analogues aux Crocodiles, avaient les dents implantées dans des alvéoles, et dentelées à leurs bords; les vertèbres offrent à l'intérieur des cavités qui donnent à supposer que la moelle épinière offrait une suite de renflements; le fémur est deux fois plus long que l'humérus, etc. On distingue le *P. platyodon* et le *P. cylindrodon*.

PALÉOTHÉRIUM (du gr. παλαιός, ancien, et θηρίον, animal), *Palæotherium*, genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Jumentés, renfermé des animaux voisins des Tapirs et des Rhinocéros. On en compte environ 12 espèces : le *grand Paléothérium* (*P. magnum*) avait la taille d'un cheval ou celle d'un rhinocéros; son poil était ras; le *P. moyen* (*P. medium*) était un tapir de la taille d'un cochon; le *P. court* (*P. curtum*) avait celle d'une brebis; et le *P. petit* (*P. minus*), celle d'un petit chevreuil. Ces animaux ont été trouvés en divers lieux de l'Europe.

PALÉOZOÏQUE (du gr. παλαιός, ancien, et ζῶον, animal), nom donné à la seconde des périodes géologiques, succède à la période *azoïque* et précède la période secondaire. Ce qui la caractérise, c'est l'apparition des êtres sur la terre, le développement énorme des trilobites et la formation des houilles. Elle comprend les étages *silurien*, *dévonien*, *carbonifère* et *permien*. *Voy.* ces mots et ÉPOQUE.

PALERON (de *pale*, du lat. *pala*, pelle), partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux, tels que le cheval, le bœuf, le cochon, etc.

PALÈS, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

PÂLES COULEURS. *Voy.* CHLOROSE.

PALESTINE, caractère d'imprimerie, dont le corps est de 22 points : il se place, pour la grosseur, entre le gros parangon et le petit canon.

PALESTRE (du gr. παλαίστρα). Les Grecs et les Romains appelaient ainsi une espèce d'école publique où les jeunes gens se formaient aux différents exercices du corps. Les jeux qui y étaient en usage étaient au nombre de neuf : la lutte, le pancrace, le pugilat, la course, l'hoplomachie ou exercice militaire, le saut, le disque, le trait ou javelot, et le cerceau. Le plus souvent on les réduit à cinq : lutte, course, saut, disque, javelot, réunis sous le nom de *pentathle*. *Voy.* GYMNASE.

PALET (de *pale*). Le *jeu du palet* chez les anciens était le jeu du *disque* (*Voy.* ce mot). Aujourd'hui nous avons encore le *jeu du petit palet*, auquel les enfants jouent avec des sous ou des pierres plates. On peut y rattacher le *jeu du tonneau* et le *jeu du bouchon*, tous deux bien connus. — En termes de Blason, *palet* est quelquefois synonyme de *besant*.

PALETOT (orig. inc.), espèce de redingote ou de surtout porté d'abord par les matelots, et en usage aujourd'hui dans toutes les classes de la société. Le paletot se met par-dessus les autres vêtements.

PALETTE (dimin. de *pale*, pelle). Outre sa signification propre, par laquelle il désigne une espèce de raquette pleine, ce mot a reçu, par extension, plusieurs autres acceptions.

En Peinture, on appelle ainsi une petite planchette de forme ovale et fort mince, de bois de noyer, de porcelaine ou d'ivoire, sur laquelle les peintres placent les couleurs et préparent les teintes pour peindre à l'huile ou autrement. On tient la palette de la main gauche à l'aide d'un trou pratiqué vers le bord pour y passer le pouce. Les couleurs se placent sur le bord extérieur de la palette, dans l'ordre suivant : jaunes, rouges, laques, terres brunes, bleus.

En Mécanique, on donne en général le nom de *palette* à tout instrument, ou partie d'instrument, qui a la forme d'une spatule ou d'une plaque, qui sert de touche ou de propulseur : telles sont les palettes des clavecins, les palettes des roues dans les bateaux à vapeur, etc. — Les Horlogers appellent *palette* la petite aile qui, poussée par la roue de rencontre, entretient les vibrations du régulateur.

PALETTE (p. *poêlette*, dimin. de *poêle*), petit vase en forme de plat ou d'écuelle, d'une capacité déterminée, dont les Médecins se servent pour mesurer la quantité de sang fourni par une saignée. — *Palette* se dit aussi de la quantité de sang qu'on tire par la saignée : une palette de sang équivaut à 125 grammes.

PALÉTUVIER, *Rhizophora*, dit aussi *Manglier*, genre type de la famille des Rhizophorées, renferme plusieurs espèces d'arbres propres aux régions intertropicales. L'espèce la plus connue est le *Palétuvier de l'Inde*, dont le tronc tortueux, haut de 3 à 4^m^, présente un bois dur, rougeâtre, pesant, revêtu d'une écorce épaisse, brune et rugueuse, que les Chinois recherchent pour la teinture en noir. Ses rameaux, fort nombreux, s'étendent en jets flexibles inclinés vers la terre, dans laquelle ils s'enracinent dès qu'ils parviennent à la toucher. Les feuilles sont très-grandes, terminées en pointes, opposées; les fleurs sont d'un jaune verdâtre, et forment un long tube renflé vers le bout et se terminant en pointe; le fruit est capsulaire : ce fruit présente un phénomène

singulier : dès que la semence contenue dans la capsule est parvenue à sa maturité, la germination se manifeste aussitôt et commence sur l'arbre même. Les Indiens mâchent les graines du palétuvier mêlées avec des feuilles de bétel (*Voy.* MANGLIER). — On donne encore le nom de *Palétuvier* à diverses espèces peu importantes de la famille des *Clusiacées*, la *Clusie veineuse* et la *Morouobée coccinée ;* de celle des *Mimosées*, la *Mimosa burgoni*, et de celle des *Verbenacées*, l'*Avicennie brillante*.

PALI (LANGUE), langue sacrée de la presqu'île transgangétique et de l'île de Ceylan, est un des dialectes les plus purs du sanscrit : c'est la langue des prêtres de Bouddha.

PALICOUR, oiseau. *Voy.* FOURMILIER.

PALIER (pour *pailler*, de *paille*, *paillasson*), espace servant de repos dans un escalier. On appelle *palier circulaire* celui qui se trouve dans la cage d'un escalier à limaçon ; *demi-palier*, un palier qui est carré, et de la longueur des marches ; *palier de communication*, le palier qui sépare deux appartements de plain-pied, et leur sert de communication. — On donne aussi le nom de *palier* à la portion du parcours d'un chemin de fer qui est horizontale ou dont la pente est, pour ainsi dire, insensible.

En Mécanique, on appelle *palier*, tout appareil qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre ; telle est la pièce qui sert à faciliter le mouvement de l'arbre d'une machine ; tels sont : les *paliers hydrauliques* de M. Jouffroy, destinés à équilibrer une partie de la pression que les arbres des machines exercent sur les surfaces frottantes ; les *paliers graisseurs* de MM. Piret, Bourdon, etc., dont il est fait usage dans les chemins de fer, etc.

PALIMPSESTE (du gr. παλίμψηστος, regratté), manuscrit sur parchemin dont on a gratté et fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau. Au moyen âge, le défaut d'industrie, joint au peu de cas que l'on faisait des manuscrits anciens, rendit commun l'usage des palimpsestes : on détruisit ainsi un grand nombre d'ouvrages précieux pour y écrire des légendes. Un des plus célèbres palimpsestes est celui de Vérone où Niebuhr a retrouvé en 1816 les *Institutes* du jurisconsulte romain Gaius, qu'on avait imparfaitement grattées pour écrire par-dessus les œuvres de St Jérôme. Depuis, un bibliothécaire du Vatican, Angelo Mai, retrouva sous la nouvelle écriture de divers palimpsestes de nombreux fragments d'auteurs anciens, d'Homère, de Symmaque, de Dion Cassius, des lettres d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Fronton, etc. ; en 1822, il en tira des fragments importants du *Traité de la république* de Cicéron, et, en 1853, un grand nombre de morceaux des premiers Pères de l'Église. *Voy.* MANUSCRITS.

PALINDROME (du gr. παλίνδρομος), synonyme d'*Anacyclique*. *Voy.* ce mot.

PALINGÉNÉSIE (du gr. παλιγγενεσία), *renaissance* ou *régénération* des êtres. La croyance à un retour perpétuel de périodes semblables terminées par une conflagration générale fut admise par l'antiquité presque entière ; dans la Chaldée, dans l'Égypte, dans la Grèce, un même symbole en fut partout l'expression : le phénix renaissant éternellement de lui-même. Les Stoïciens développèrent cette conception en cherchant à expliquer par la transformation successive du feu en air, en eau et en terre, la submersion universelle (κατακλυσμός) et l'universelle conflagration (ἐκπύρωσις), dont l'une commence et l'autre finit chacune des périodes que remplit la durée entière d'un monde. Chez les Gaulois, les Druides enseignèrent la même doctrine en y joignant la *métempsycose* (*Voy.* ce mot). Chez les modernes, Bonnet de Genève a exposé, sous le nom de *Palingénésie philosophique*, une hypothèse où il admet le progrès continuel des êtres dans une série indéfinie d'existences successives. Ballanche a imaginé une *Palingénésie sociale*, système d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes luttes, les mêmes révolutions se reproduiraient éternellement dans un ordre donné : Vico avait déjà enseigné une doctrine analogue. — *Voy.* RÉGÉNÉRATION.

PALINOD, nom donné au XVIe siècle à un poëme en l'honneur de l'immaculée conception de la Vierge, qui était comme une rétractation, une *palinodie*, des impiétés proférées contre la Mère du Christ par les protestants ; les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe donnaient annuellement un prix à la meilleure pièce de ce genre, et le jour de cette solennité s'appelait la *fête des palinods*. Le palinod se faisait, au gré du poëte, sous la forme de chant royal, de ballade, d'ode, de sonnet, etc. — *Voy.* PUY.

PALINODIE (du gr. παλινῳδία), chant dans lequel le poëte exprime une rétractation de ce qu'il a dit dans un ouvrage antérieur. On attribue la première *palinodie* au poëte grec Stésichore, qui, selon la Fable, aurait été privé de la vue par les Dioscures pour avoir écrit des vers mordants contre Hélène leur sœur, et qui l'aurait recouvrée, après avoir exalté dans d'autres vers la beauté et la vertu de cette princesse. L'ode d'Horace à la jeune Tyndaris (I, 16) est une charmante palinodie. — Aujourd'hui, le mot *palinodie* a perdu son acception littéraire, et se dit de tout brusque changement dans les paroles ou dans les actions : *chanter la palinodie*, c'est louer sans pudeur ce qu'on avait dénigré, ou réciproquement.

PALINURUS, nom latin scientifique du genre *Langouste*. *Voy.* ce mot.

PALISSADE (du vieux français *palis*, suite de pieux formant clôture), terme de Fortification, se dit de tout obstacle destiné à augmenter la valeur d'un ouvrage de défense et à le mettre à l'abri d'une surprise. Ordinairement une palissade se compose d'un assemblage de pièces de bois de forme triangulaire, posées verticalement sur une longueur de 3^m à 3^m,50 et terminées en pointe par le haut. On distingue aussi les *fraises*, ou palissades couchées horizontalement, les *abatis* ou troncs d'arbres couchés perpendiculairement à la directrice d'un retranchement, et garnis de leurs branches épointées et durcies au feu, les *palanques*, retranchements formés de pièces de bois jointives et placées verticalement, etc.

En termes de Jardinage, une *palissade* est un mur de verdure, une réunion d'arbres touffus, taillés en forme de mur le long d'une allée ou contre la muraille d'un jardin (*Voy.* CHARMILLE). Les palissades, d'une grande utilité et d'un fort bon effet dans les jardins français, sont passées d'usage comme ces jardins eux-mêmes. Dans les jardins agrestes, on les remplace par des massifs.

PALISSAGE, manière de disposer et de tailler les arbres pour en faire des espaliers. Il y a deux modes de palissage : le *P. à la loque* et le *P. sur treillage*. Le premier, qui est le meilleur, permet de placer les points d'attache où l'on veut et d'accoler l'arbre au mur, dont la température est ainsi mise à profit ; les loques qu'on emploie sont en drap, et on les fixe dans le plâtre au moyen de clous à tête. Dans le second, on se sert de liens d'osier qui ont l'inconvénient de comprimer les branches et de nuire ainsi à leur développement ; pour bien faire, il faut visiter ces liens fréquemment et les desserrer au besoin.

PALISSANDRE ou PALIXANDRE, beau bois de couleur violette, susceptible d'un poli très-brillant, et répandant une odeur assez agréable, dont on fait un grand usage dans l'ébénisterie. On ne connaît pas bien la nature de l'arbre auquel il appartient, parce qu'il n'arrive en Europe que débité ; les uns pensent que c'est le *Jacaranda mimosæfolia*, de la famille des Bignoniées ; d'autres, que c'est le *Dalbergia latifolia*, de la famille des Papilionacées. Il croît dans les forêts de la Guyane et dans les îles de l'Amérique du Sud. Le bois de palissandre est connu dans le commerce sous le nom de *Bois violet*.

PALIURE, *Paliurus*, genre de la famille des Rhamnées, tribu des Zizyphées, renferme des plantes épineuses voisines des Jujubiers, indigènes de l'Europe

méridionale. On en compte trois espèces, dont l'une croît spontanément dans les broussailles et les lieux incultes du midi de la France et de l'Italie : c'est le *Paliure épineux* (*P. aculeatus*), vulg. *Porte-chapeau*, *Chapeau d'évêque*, *Capelet*, *Épine amère* ou *É. jaune*, etc., arbuste épineux offrant un buisson haut et touffu, et propre à fournir des haies impénétrables : feuilles alternes, ovales, dentées en scie et armées, à leur extrémité, d'un double aiguillon ; fleurs petites, jaunes. Le fruit est un drupe sec, remarquable par la large membrane qui l'environne horizontalement. Cette plante passait autrefois pour être efficace contre les hydropisies. Elle est rangée depuis longtemps parmi les plantes nuisibles avec les ronces et les chardons (Virgile, *Bucol.*, V, 39).

PALLADIUM, statue de *Pallas* à la possession de laquelle était attaché le salut de Troie (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Ce nom s'est par suite étendu à tout gage de conservation.

PALLADIUM (du nom de la planète *Pallas*), corps simple métallique, qui a presque l'éclat et la couleur de l'argent. Il est très-malléable, ductile, presque moitié moins dense que le platine (env. 11,5) et ne fond qu'à la flamme du chalumeau. Il se rencontre dans les minerais de platine de l'Oural ; on le trouve aussi dans les sables aurifères du Brésil. — Le palladium a été découvert en 1803 par Wollaston. On s'en sert pour faire les cercles divisés des instruments d'astronomie ; on l'emploie aussi dans quelques alliages.

PALLAH, *Antilope aux pieds noirs*. *Voy.* GAZELLE.

PALLAS (nom mythol.), planète télescopique découverte en 1802 par Olbers, se place entre Cérès et Psyché. Elle est remarquable par la grande inclinaison de son orbite sur l'écliptique, qui est de 34° 37′ 20″. Elle fait sa révolution en 1686 jours, 089. Sa distance moyenne au Soleil, celle de la Terre étant 1, est de 2,723. On la représente par le signe ⚴.

PALLE, ornement d'église. *Voy.* PALE.

PALLÉAL (du lat. *palla*, manteau), se dit, en Conchyliologie, de ce qui a rapport au manteau des Mollusques. *Voy.* ACÉPHALES.

PALLIATIFS (du lat. *palliatus*, de *palliare*, pallier). En Médecine, on désigne sous ce nom les remèdes qui tempèrent ou guérissent en apparence les maladies incurables, parce qu'ils les cachent ou les *recouvrent* pour un temps. Au premier rang se place l'opium, qui calme la douleur plutôt qu'il ne guérit. Il faut se défier des palliatifs qui ont pour effet de répercuter le mal, p. ex. de faire rentrer les éruptions ; ils ne font le plus souvent qu'aggraver la maladie.

PALLIUM (mot latin qui veut dire *manteau*), ornement ecclésiastique que le pape envoie aux archevêques pour les investir de leur dignité, et qu'il accorde quelquefois aux évêques comme faveur particulière. C'est une bande de laine blanche, large de trois doigts, entourant les épaules, avec des pendants devant et derrière, et de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, et garnies de plusieurs croix noires. La laine qui sert à le fabriquer est prise sur deux agneaux offerts tous les ans à l'office, le jour de la Ste-Agnès (21 janv.), par les religieuses de l'église de ce nom à Rome, pendant que l'on chante l'*Agnus Dei*. — Dans l'origine, le *pallium* était le manteau impérial. Les empereurs en accordèrent l'usage aux patriarches et aux papes, qui, dans la suite, s'attribuèrent le droit d'en honorer d'autres prélats. Suivant quelques auteurs, l'origine du *pallium* dans l'Église remonterait à St Lin (66) ; mais il n'en est point fait mention avant 326. Les papes ne le donnèrent d'abord qu'aux seuls primats et vicaires apostoliques : vers le milieu du VIIIe siècle, le pape Zacharie l'accorda à tous les archevêques.

PALMA-CHRISTI, nom latin botanique du *Ricin*.

PALMAIRE (du lat. *palmaris*, de *palma*, paume), se dit, en Anatomie, de tout ce qui a rapport à la paume de la main ; *aponévrose palmaire*, *arcades palmaires*, etc.

PALMARES (du lat. *palmaris*, de *palma*, palme), se dit du programme d'une distribution des prix dans un lycée ou un collége.

PALME (du lat. *palmus*, le même que *palma*, paume), mesure de longueur usitée chez les anciens et qui représentait à peu près le travers de la main ou 4 travers de doigt, d'où son nom. En Grèce, le palme (παλάμη) était le quart du pied olympique, et valait 0^m,077. Chez les Romains, le palme (*palmus*) était aussi le quart du pied et valait 0^m,074. Cette mesure est encore usitée chez les Italiens modernes, mais est plus petite. Le palme de France, en usage dans les ports, surtout pour mesurer les diamètres d'un mât, vaut 13 lignes (0^m,09).

PALME, *palma*, nom vulgaire des feuilles et des branches des Palmiers, et surtout de celles du Dattier qui ont la forme d'une main ouverte. — La palme est le symbole du triomphe. On la met ordinairement aux mains des triomphateurs et des martyrs. Dans le midi de l'Europe, les palmes jouent le même rôle que le buis chez nous au dimanche des Rameaux, qui prend de là le nom de *dimanche des palmes :* ce sont des palmes qu'on fait bénir, et dont on décore l'intérieur des habitations. A Rome, le dimanche des Rameaux, le pape distribue des *palmes* à tous les dignitaires de l'Église et de l'État.

Cire de palme ou *Céroxyle*. *Voy.* CIRE.

Huile ou *Beurre de palme*, substance huileuse que l'on extrait des fruits de certains Palmiers, et surtout du Cocotier commun, qui abonde au Brésil. Cette huile, qui a la consistance du beurre et une odeur d'iris, sert à l'apprêt des aliments, à l'entretien des lampes, à la fabrication de certains savons ; elle s'emploie aussi comme substance médicamenteuse.

Vin de palme. *Voy.* DATTIER.

PALMÉ (du lat. *palmatus*) se dit, en Zoologie, des doigts des animaux lorsqu'ils sont réunis par une membrane, tout en restant distincts, et forment une espèce de main ouverte (*palma*). Cette disposition, très-favorable à la natation, se remarque chez quelques Mammifères, chez le Castor, p. ex. ; mais elle est surtout commune chez les Oiseaux, dont un ordre entier a pris de là le nom de *Palmipèdes* (*Voy.* ce mot). — Les doigts sont dits *semipalmés* lorsqu'ils ne sont unis entre eux que dans une moitié de leur longueur ou à peu près, et *totipalmés*, lorsque la membrane qui les unit embrasse toutes les phalanges.

PALMETTE (dimin. de *palme*). En Horticulture, c'est une forme que l'on donne aux arbres fruitiers en espalier, et qui consiste en une tige verticale, à droite et à gauche de laquelle partent des branches également distancées, soit obliques, soit en U. *Voy.* ESPALIER.

Palmette se dit aussi d'un ornement d'Architecture qui se taille sur les moulures et qui ressemble à une feuille de palmier.

PALMIERS, *Palmæ*, famille de plantes Monocotylédones périspermées, renferme des arbres de toute taille, dont la tige (*stipe*), simple, nue, est marquée à sa surface de cicatrices résultant de la chute des feuilles et couronnée à son sommet par un faisceau de feuilles dites *palmes* (*Voy.* ce mot), très-grandes, pétiolées, persistantes, digitées, pennées, ou décomposées en un nombre plus ou moins considérable de folioles de formes variées : les fleurs, quelquefois hermaphrodites, mais plus souvent unisexuées, dioïques ou polygames, forment des chatons ou une vaste grappe nommée *régime*, enveloppée, avant son épanouissement, dans une spathe coriace et quelquefois ligneuse : périanthe à 6 divisions, 3 internes et 3 externes, disposées de manière à simuler un calice et une corolle ; 6, 12 ou 15 étamines ; pistil composé de 3 carpelles distincts ou soudés, chaque carpelle offrant une loge qui contient un seul ovule ; fruit sec ou charnu : le plus souvent c'est un drupe charnu ou fibreux contenant un noyau osseux et très-dur, à 1 ou 3 loges monospermes ; plus rarement les trois carpelles restant distincts, on observe trois fruits séparés dans un même calice, qui presque toujours

est persistant. — Le nombre des espèces actuellement connues s'élève à plus de 600, et toutes, à l'exception du *Palmier nain* (*Chamærops*), qui croît dans le midi de l'Europe, sont exotiques. Le *Dattier*, le *Cocotier*, l'*Arèquier*, le *Sagoutier*, le *Cirier*, le *Rotang* (*Voy.* ces noms), sont les palmiers les plus répandus. Ces arbres forment de vastes et belles forêts dans les régions intertropicales : la plupart paraissent doués d'une grande longévité; quelques-uns cependant, qui ne fleurissent qu'à l'âge de 30 à 40 ans, meurent après avoir mûri leurs fruits. Les uns fournissent des fruits comestibles, *dattes*, *cocos*, *arecs*, etc.; presque tous, et surtout le *Palmiste franc* (*Areca oleracea*), portent un bourgeon terminal, dit *chou palmiste*, composé de jeunes feuilles encore tendres, et qu'on mange en salade ou en friture. On extrait des palmiers une liqueur vineuse dite *vin de palme*, de l'huile (*huile* ou *beurre de palme*), de la cire (*céroxyle*), des fécules (*sagou*), des substances tinctoriales (*sang-dragon*), etc. Avec les fibres des pétioles on fabrique des tissus grossiers, des câbles, des cordes, etc.; dans beaucoup d'espèces, le pétiole est assez fort pour fournir des lances, des javelots, des perches et même des pieux. Le limbe des feuilles sert à tresser des nattes et des paniers, ainsi qu'à recouvrir les habitations. Le bois de certaines espèces peut être travaillé au tour; mais le plus souvent il est mou et spongieux. Les entre-nœuds des tiges des rotangs servent à faire des cannes flexibles; ils peuvent remplacer nos osiers.

La famille des Palmiers a été partagée en 5 tribus : les *Arécinées* (g. princip., *Areca*, *Arenga*, *Caryota*, *Chamædorea*), les *Calamées* (g. *Calamus*, *Sagus*, *Mauritia*), les *Borassinées* (g. *Borassus*, *Lodoicea*, *Latania*, *Hyphæne*), les *Coryphinées* (g. *Corypha*, *Chamærops*, *Phœnix*), les *Cocoinées* (g. *Cocos*, *Elæis*).

Palmier des Andes. *Voy.* CIRE.

Palmier bâche. *Voy.* MAURICIE.

Palmier nain ou *à éventail.* *Voy.* CHAMÆROPS.

Palmier odorant. *Voy.* PANDANUS.

Palmier de Thébaïde ou *Doum.* *Voy.* CUCIFÈRE.

PALMIPÈDES (du lat. *palmipes*), 6e ordre de la classe des Oiseaux, renferme des oiseaux aquatiques qui ont les doigts des pieds *palmés* et les tarses rejetés à l'arrière du corps, ce qui leur permet de nager avec facilité. Leur plumage est ferme, lustré et imbibé d'un suc huileux qui le rend imperméable à l'eau. — Cet ordre se subdivise en 4 sous-ordres : les *Cryptorhines*, caractérisés par la petitesse de leurs narines cachées dans un sillon de la partie latérale du bec (genres, *Pélican*, *Frégate*, *Fou*, *Anhinga*, *Cormoran*, etc.); les *Longipennes* ou *Grands voiliers*, dont les ailes sont appropriées à un vol long et soutenu (*Albatros*, *Pétrel*, *Thalassidrome*, *Mouette* ou *Goéland*, *Sterne*, *Rhyncops*, *Phaéton*, etc.); les *Lamellirostres*, au bec pourvu sur ses bords de lamelles cornées (*Cygne*, *Oie*, *Canard*, *Harle*, etc.); les *Plongeurs*, à ailes courtes, en forme de nageoires, et à tarses très-courts (*Plongeon*, *Guillemot*, *Pingouin*, *Macareux*, *Sphénisque*, *Gorfou*, *Manchot*, etc.).

PALMISTE (de *palme*). En Botanique, on nomme ainsi : 1° une espèce d'*Arèquier* (*Areca oleracea*), remarquable par la délicatesse de son bourgeon terminal, dit *chou-palmiste* (*Voy.* PALMIERS); — 2° le *Palmier nain* ou *Chamærops*. *Voy.* ce mot.

En Zoologie, on nomme *Palmiste* (*Sciurus palmarum*), un Écureuil d'Asie et d'Afrique, ainsi appelé parce qu'il se tient ordinairement sur l'arbre de même nom. Il est gris, avec des bandes brunes sur le dos; son cri est aigu, sonore et prolongé.

PALMITINE, principale substance contenue dans l'*huile de palme* : c'est du tripalmitate de glycérine.

PALMITIQUE (ACIDE), acide gras découvert en 1840 par M. Frémy dans l'*huile de palme*. On a fait des bougies d'acide palmitique et de paraffine.

PALO DE VACCA, arbre. *Voy.* GALACTODENDRON.

PALOMBE (du lat. *palumbus*), nom donné dans quelques contrées au *Ramier* et au *Pigeon sauvage*.

PALONNIER (de *palon*), pièce du train d'un carrosse qui est jointe au train de devant ou à la volée par un anneau de fer ou par une chaînette de cuir, et sur laquelle les traits des chevaux sont attachés.

On nomme encore ainsi la pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manége.

PALOURDE, nom qu'on donne, sur les côtes de France, à de grosses coquilles bivalves du genre *Unio*.

PALPATION (de *palper*). *Voy.* PERCUSSION.

PALPÉBRAL (du lat. *palpebra*, paupière), se dit, en Anatomie, de tout ce qui tient aux paupières. Il y a des *artères palpébrales*, des *follicules*, des *ligaments*, des *muscles*, des *nerfs palpébraux*.

PALPES (de *palper*, toucher), petits appendices articulés, mobiles, filiformes, en nombre pair, placés à la partie latérale de la bouche de certains animaux (Crustacés, Arachnides ou Insectes) : ils sont propres aux mâchoires (*palpes maxillaires*) ou à la lèvre (*palpes labiaux*) et servent surtout à maintenir en place les substances soumises à l'action des mandibules. On les appelle aussi *antennules*, parce qu'ils ressemblent à de petites antennes. Les palpes ne diffèrent entre eux que par leur dernier article, qui, suivant sa forme, est dit *filiforme*, *sétacé*, *moniliforme*, *sécuriforme*, *aciculé*, *lunulé*, *en massue*, etc.

PALPICORNES, *Palpicornia*, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères : *palpes* maxillaires plus longs que les antennes; corps généralement ovoïde ou hémisphérique, bombé ou voûté. Les uns sont aquatiques (genres : *Hydrophile*, *Elophore*, *Globaire*); les autres terrestres (*Sphéridie*, etc.).

PALPITATIONS (du lat. *palpitatio*), battements du cœur plus fréquents et moins réguliers qu'à l'état normal, auxquels se joint un sentiment de malaise et de douleur. Les palpitations se montrent dans la plupart des maladies du cœur; elles se manifestent aussi, sans qu'il y ait aucune lésion appréciable de cet organe (*P. nerveuses*) : elles accompagnent la chlorose, la pléthore, tout aussi bien que l'anémie, l'hystérie, l'hypochondrie, la goutte, les rhumatismes, etc. — On traite les palpitations dues à une maladie organique du cœur par la digitale, prise à l'intérieur ou administrée en frictions sur la région du cœur, et par un régime sévère. Une infusion de fleurs d'oranger, quelques gouttes d'éther sur un morceau de sucre, suffisent ordinairement pour calmer les palpitations nerveuses; la distraction, le contentement de l'esprit, les font promptement disparaître. Quand les palpitations proviennent d'anémie, on doit améliorer la qualité du sang par un régime tonique et par les ferrugineux.

On donne aussi le nom de *palpitations* aux contractions qu'éprouvent les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés : c'est en ce sens qu'on dit *des chairs encore palpitantes*.

PALUDAMENTUM, manteau de pourpre dont se couvraient les généraux romains en partant de la ville, lorsqu'ils avaient reçu le titre d'*imperator*. Ils le portaient aussi pour faire des vœux et des sacrifices.

PALUDÉEN (du lat. *palus*, *udis*), se dit de tout ce qui a rapport aux marais. *Voy.* FIÈVRE, INFECTION, MIASMES.

PALUDICELLE, *Paludicella*, genre de Mollusques bryozoaires, très-voisin des Alcyonelles, établi pour une espèce, la *P. articulée*, qu'on trouve dans les eaux stagnantes.

PALUDINE, *Paludina*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, et type de la famille des *Paludinidées* : coquille spirale mince et oblongue, anguleuse en arrière, présentant une ouverture ovale, munie d'un opercule formé d'éléments concentriques. Les Paludines habitent les eaux douces de toutes les régions : la *P. vivipare à bandes* est commune en France. On en trouve plusieurs espèces fossiles depuis l'étage wealdien.

PAMELLE ou **PAUMELLE**, espèce d'orge. *Voy.* ORGE.

PAMIER, *Pameo*, genre d'arbres exotiques, auj. confondu avec le genre *Bombax*. *Voy.* ce mot.

PAMOISON (de *pâmer*, du lat. *spasma*), évanouissement causé par quelque impression vive. *Voy.* Syncope, Lipothymie.

PAMPAS, vastes plaines qui occupent le centre de l'Amérique méridionale, et qui sont couvertes de forêts ou de broussailles, au milieu desquelles paissent d'innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages. Dans les pampas, on appelle *medanos* de petites dunes formées d'une terre légère, sablonneuse et fertile; *cagnada*, un terrain inondé pendant l'hiver et desséché durant l'été; *bagnado*, un pays baigné par une rivière et inondé par ses crues; *esteros*, des marais profonds. Les pampas sont à peu près désertes; on y trouve de loin en loin quelques habitations où l'on élève les bestiaux (*estancias*), où l'on cultive les fruits (*quintas*), où l'on fait venir les céréales (*chacras*). L'habitant des pampas, homme demi-sauvage, s'appelle *gaucho*.

PAMPE (du lat. *pampinus*), nom qu'on donne vulgairement aux feuilles des Graminées.

PAMPHILE, jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec le jeu de la *Mouche* (*Voy.* ce mot), est ainsi appelé parce que le valet de trèfle (*pamphile*) y est le principal atout.

PAMPHLET (mot emprunté aux Anglais, et qui, d'après eux, serait une corruption de *palme-feuillet*, feuillet qui tient dans la main), brochure satirique plus ou moins violente, et d'un petit volume, ce qui la rend plus facile à répandre. Le XVIe siècle vit éclore en France une multitude de pamphlets politiques : le plus connu de tous est la *Satire Ménippée*. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la Fronde, les querelles du Jansénisme, les affaires des parlements, les Encyclopédistes, enfin la Révolution, suscitèrent une immense quantité de pamphlets religieux, littéraires, politiques, etc. Les *Provinciales*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, etc., sont de ce nombre. Au XIXe siècle, la Restauration et la Révolution de Juillet y donnèrent également lieu. Parmi les plus célèbres pamphlétaires modernes, on cite : en Amérique, Franklin; en Angleterre, Cobbett; en France, P.-L. Courier et Cormenin (Timon); en Allemagne, H. Heine, etc. — Dulaure, Méon, Secousse, l'abbé Sépher, ont recueilli les pamphlets publiés en France à diverses époques. M. Deschiens a dressé la bibliographie des pamphlétaires. M. Leber a écrit un livre sur les *Pamphlets de François Ier à Louis XIV* (1834).

Les articles 287, 288 et 289 du Code pénal punissent d'une amende de 16 fr. à 500 fr. et d'un emprisonnement d'un mois à un an, et de la confiscation des exemplaires imprimés, la distribution d'un pamphlet diffamatoire ou immoral. *Voy.* Libelle, Factum, Diatribe.

PAMPLEMOUSSE ou **PAMPELMOUSSE** (du tamoul *bambolmas*), *Citrus pompelmos decumanus*, variété d'Oranger répandue surtout dans les îles Mascareignes. C'est un arbre épineux, haut de 7 à 8m, à rameaux gros, étalants, peu divisés; à feuilles très-grandes, d'un vert gai en dessus, blanchâtres en dessous; à fleurs en grappes, blanches et parsemées de points verdâtres, remarquables par l'épaisseur de leurs pétales, l'éclat de leurs nombreuses étamines et l'odeur suave qu'elles répandent au loin. Le fruit est légèrement pyriforme; son écorce est jaune et sillonnée de côtes peu saillantes; la pulpe est verdâtre et légèrement acide. Cet arbre est surtout connu par la description qu'en a donnée Bernardin de St-Pierre dans *Paul et Virginie*.

PAMPRE (du lat. *pampinus*), nom vulgaire des rameaux de Vigne chargés de feuilles et de fruits. Le pampre est devenu, dans la poésie et dans la peinture, la parure obligée de Bacchus, de Silène et des Bacchantes. — En Architecture, le *pampre* est un ornement dont on décore quelquefois le creux des circonvolutions des colonnes torses.

PAN (du lat. *pannus*), partie considérable d'une tapisserie, d'un manteau, d'un habit, d'une robe, etc. En Architecture, on appelle ainsi : 1° une partie plus ou moins étendue d'un mur; 2° une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, d'un corps de bâtiment; ainsi on dit : une tour *à 6* ou *à 8 pans*. — *Pan coupé*, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur : on fait un pan coupé à l'encoignure d'une maison pour faciliter le tournant des voitures. — *Pan de bois*, assemblage de charpente dont on remplit les vides avec de la maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes; autrefois la plupart des maisons de Paris étaient construites en pans de bois. — *Pan de comble*, un des côtés de la couverture d'un comble.

PAN, diminutif du mot *empan*, mesure de longueur usitée dans le midi de la France. *Voy.* Empan.

PANABASE ou *Cuivre gris*. *Voy.* Cuivre.

PANACÉE (du gr. πανάκεια), remède à tous les maux. L'idée absurde de trouver un remède qui convînt à toutes les maladies est née à l'époque où l'on cherchait la pierre philosophale. Il existe encore des charlatans qui se vantent d'avoir trouvé la *panacée*, et des dupes qui y croient. Les saignées, les purgatifs, l'eau chaude, l'eau froide, l'électricité, le magnétisme minéral ou animal, divers élixirs et certains spécifiques, tels que le mercure, l'antimoine, le quinquina, la magnésie, la moutarde blanche, ont été préconisés successivement comme des panacées.

Quelques médicaments ont aussi porté le nom de *panacée* : le mercure doux s'est appelé *Panacée mercurielle*; le sulfate de soude, *P. de Glauber*; la magnésie, *P. anglaise*, etc.

On nomme vulgairement *Panacée de montagne* la Berce branche ursine; *P. de Bauhin*, le Panais opopanax; *P. des fièvres quartes*, l'Asaret.

PANACHE (en ital. *pennacchio*, du lat. *penna*, plume), assemblage de plumes flottantes que l'on porte sur la tête et qui sert d'ornement. — En Architecture, c'est : 1° la surface triangulaire du pendentif d'une voûte; 2° un ornement de plumes d'autruche dans les chapiteaux de l'ordre composite; 3° la partie supérieure d'une lampe d'église.

En Histoire naturelle, on a appelé *Panaches de mer*, les Annélides des genres Amphitrite et Sabelle, à cause de la forme de leurs branchies; *P. de Perse*, la Fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont panachées de diverses couleurs; *P. rouges*, les fleurs des Érythrines, etc.; *P. du vent*, les panicules de quelques espèces du genre Saccharum.

Panaché se dit, en Horticulture, des parties des végétaux qui offrent des veines ou des raies de diverses couleurs. Il y a des tulipes, des anémones, des roses, des amarantes, etc., à fleurs panachées. Les feuilles du houx, du buis, de la laitue, etc., sont quelquefois panachées. Ces panachures sont souvent un état maladif de la plante.

PANAGE (du bas-lat. *pasnaticum*, de *pastio*, paisson), espèce de pâturage, consiste dans le parcours des forêts par les porcs pour s'y nourrir de glands et de faînes. Le *droit de panage* est le droit de nourrir ainsi les porcs dans les forêts.

PANAIS, *Pastinaca*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, renferme une dizaine d'espèces herbacées, potagères, dont la plus intéressante est le *Panais cultivé* ou *Pastenade* (*Pastinaca sativa*), plante indigène, bisannuelle, dont les racines longues, en forme de toupie, sont sucrées et fortement odorantes. On cultive le panais dans les jardins, absolument comme les carottes; on le cultive aussi dans les champs pour la nourriture des bestiaux. Quand on en fait manger aux vaches, son usage rehausse la bonté du lait, qu'elle rend crémeux et abondant. Mis dans le pot-au-feu, ce légume lui donne du relief. On retire de sa racine du sucre non cristallisable. *Voy.* Opopanax.

PANAMA, chapeau d'été fait avec l'écorce flexible d'une plante exotique de l'isthme de Panama dans l'Amérique centrale. *Voy.* Quillaja.

PANARIS (du lat. *panaricium*, pour *paronychium*, du gr. παρωνυχία), vulg. *Mal d'aventure*, inflamma-

tion de l'extrémité des doigts et des orteils. Le panaris peut avoir son siége entre l'épiderme et la peau, dans le tissu cellulaire, dans la gaine des tendons ou bien encore entre le périoste et l'os; mais ces quatre variétés peuvent se ramener à deux, le *P. superficiel* ou *tourniole* et le *P. profond*. Le premier, qui se manifeste surtout sur les côtés et à la base de l'ongle, a pour caractères : d'abord la tuméfaction et la rougeur de la peau accompagnées d'une douleur pulsative; bientôt une sérosité purulente s'amasse entre le derme et l'épiderme et forme un bourrelet vésiculeux qui tend toujours à s'agrandir. Traitement : d'abord cataplasmes émollients, bains locaux, puis ouverture de la vésicule et pansement avec du cérat après avoir enlevé l'épiderme partout où il est détaché; s'abstenir surtout de toute application irritante, sous prétexte de hâter la maturité. Le second se développe toujours à la région palmaire des doigts; il a pour caractères : douleurs aiguës, élancements, gonflement considérable qui gagne promptement la main et le bras tout entier; fièvre, insomnie. Il se termine presque toujours par une suppuration accompagnée d'accidents plus ou moins graves, carie ou nécrose des phalanges, etc. Aussi dès que l'existence du pus est constatée, faut-il se hâter de lui donner issue au moyen d'une incision.

PANATELA, sorte de cigare de la Havane, qui ressemble au *regalia*, sauf qu'il est un peu plus long.

PANAX, genre de la famille des Araliacées, renferme plusieurs espèces exotiques dont la plus intéressante est le *Ginseng* (*Panax quinquefolium*). *Voy.* Ginseng.

PANCRACE (du gr. παγκράτιον). Dans l'ancienne Grèce, on nommait ainsi un exercice gymnastique, composé de la lutte et du pugilat réunis, dans lequel les athlètes, dits *pancratiastes*, déployaient toutes leurs forces et pouvaient employer *toutes les armes naturelles*, même les dents et les ongles. Le pancrace était un des exercices les plus dangereux.

PANCRATIER ou **PANCRAIS**, *Pancratium*, genre de la famille des Amaryllidées, tribu des Narcissées, renfermé des plantes herbacées, à racines bulbeuses, à feuilles simples, larges, radicales, engaînantes à leur base; à fleurs blanches, grandes, le plus souvent réunies ensemble en une sorte d'ombelle sur une spathe commune haute de 0m,40 environ. Les Pancratiers veulent une terre légère, sablonneuse ou chaude : il faut les arroser souvent. Le *P. maritime* ou *Scille blanche* et le *P. d'Illyrie* croissent en France sur les bords de la Méditerranée. Le *P. élégant* se cultive en serre.

PANCRÉAS (du gr. πάγκρεας), glande en forme de feuillet allongé, située transversalement et profondément dans la partie gauche de l'abdomen, entre l'estomac et la colonne vertébrale. Un étranglement divise sa longueur en deux parties : la *portion duodénale*, fixée à l'intestin, et la *portion splénique*, liée à la rate et flottante dans l'abdomen. La structure du pancréas est celle des glandes salivaires; le produit de sa sécrétion, le *suc pancréatique* (*Voy.* ci-après), arrive à l'intestin par le *canal de Wirsung*, qui débouche tout à côté du canal de la bile. Ce suc agit sur les matières grasses, comme la bile; sur les matières féculentes, comme la salive; sur les matières azotées, comme le suc gastrique. Il contribue donc à la digestion de tous les aliments. — Les maladies du pancréas entraînent ordinairement un amaigrissement extrême et des défécations graisseuses.

Le pancréas existe chez tous les Mammifères; chez les Oiseaux, il a 2 ou 3 conduits excréteurs; certains Poissons en sont dépourvus. On a cru en trouver l'analogue chez les Insectes.

PANCRÉATIQUE (suc), suc qui est sécrété par le *pancréas*; il contient trois ferments qui ont chacun une action spécifique et que l'on peut isoler : un ferment qui digère l'amidon et le transforme en glucose, un ferment qui rend solubles la fibrine et les matières albuminoïdes, et un ferment qui saponifie les graisses et les dédouble en glycérine et acides gras. — C'est à MM. Bouchardat et Sandras et à M. Claude Bernard que sont dues nos connaissances actuelles à ce sujet.

PANDA, *Ailurus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Ursidés, établi pour un animal de l'Hindoustan, le *Panda éclatant* (*A. refulgens*), animal, fort rare qui se rapproche des Ours par sa marche plantigrade, des Civettes par ses ongles rétractiles, et des Ratons par son système dentaire. Il est long de 1m env., y compris la queue; il a les formes ramassées et massives; son pelage, composé de poils longs et peu serrés, est d'un beau roux varié de blanchâtre et de fauve; sa queue est annelée. Le Panda fréquente le bord des rivières et des torrents; il se nourrit de petits mammifères et d'oiseaux, qu'il va chercher jusque sur les arbres.

PANDALE, *Pandalus*, genre de Crustacés décapodes macroures, de la tribu des Palémoniens.

PANDANÉES (du g.-type *Pandanus*), petite famille des plantes Monocotylédones périspermées, qui tient le milieu entre les Aroïdées et les Palmiers, renferme des plantes vivaces des régions intertropicales, à tige arborescente, à feuilles imbriquées ou pennées, à fleurs monoïques ou dioïques, quelquefois polygames; à fruits drupacés. — Cette famille se divise en 2 tribus : les *Eupandanées* (genres *Pandanus* et *Freycinetia*), et les *Cyclanthées* (g. *Cyclanthus*, *Carludovica* et *Wettinia*).

PANDANUS, vulg. *Baquois* ou *Vaquois*, genre type de la famille des Pandanées, renferme une vingtaine d'espèces répandues dans l'Arabie, l'Inde, les îles Mascareignes et Madagascar. Le *P. odoratissimus*, ou *Baquois odorant*, la 3 ou 4m de haut; ses fleurs mâles répandent une odeur agréable qui persiste longtemps. Le *P. utilis*, ou *Baquois comestible*, donne, comme le dit son nom, des fruits comestibles; ses feuilles, longues et fibreuses, servent à faire des nattes, des cordages, etc. Dans sa jeunesse, cet arbre a le port d'un Yucca ou d'un Ananas. Quelques espèces sont cultivées en serre.

PANDECTES (en lat. *pandectæ*; du gr. πανδέκτης, qui reçoit tout), recueil de lois romaines fait sur l'ordre de l'empereur Justinien; on le nomme aussi *Digeste*. *Voy.* ce mot.

PANDÉMONIUM (du gr. πᾶς, tout, et δαίμων, démon), nom créé par Milton pour désigner la capitale des enfers, où Satan est censé convoquer le conseil des démons. Le poëte en fait la description dans son *Paradis perdu* (ch. I, v. 756 et suiv.). — Ce mot a été, depuis, employé pour indiquer un lieu où règnent tous les genres de corruption et de désordre.

PANDICULATION (du lat. *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude), mouvement, pour ainsi dire, involontaire, par lequel on étend les bras en haut, en renversant la tête en arrière et en allongeant les jambes, et qui est ordinairement accompagné de bâillements. Dans l'état de santé, les pandiculations sont causées par la lassitude ou par l'envie de dormir; dans l'état de maladie, elles précèdent souvent les attaques d'épilepsie, d'hystérie, d'hypocondrie et de manie; elles sont presque toujours un des symptômes du début des fièvres, surtout des accès de fièvres intermittentes.

PANDION, oiseau. *Voy.* Balbuzard.

PANDIT (du sanscr. *pandita*), docteur indien, du corps des Brahmes, et voué à l'enseignement.

PANDORE ou **PANDURE** (du lat. *pandura*, du gr. πανδοῦρα), ancien instrument de Musique de la famille du Luth, mais dont les cordes étaient de laiton, et les touches en cuivre. Le dos en était plat, et le chevalet oblique.

PANDORE (nom mytholog.), *Pandora*, genre de Mollusques acéphalés, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Corbulidés : elles se distinguent des Corbules en ce que leur coquille est nacrée, que l'une de ses valves est tout à fait plane, et enfin que la charnière, trigone est formée de

deux dents à chaque valve et est située du côté buccal par rapport au ligament. — Les Pandores vivent en grand nombre dans les mers actuelles; elles ont des représentants fossiles depuis l'étage parisien.

PANDORE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

PANDOURS (de la ville de *Pandur*), milice hongroise. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PANDURIFORME ou PANDURÉ (qui a la forme d'une *pandore*), se dit, en Botanique, d'une feuille oblongue qui, de chaque côté, offre vers son milieu un sinus arrondi à sa base et à son sommet. Cette disposition se remarque sur les feuilles d'un Liseron, de l'Oseille élégante, d'une d'Immortelle, etc.

PANDYNAMOMÈTRE (du gr. πᾶν, tout, et de *dynamomètre*), appareil imaginé par M. G.-A. Hirn pour mesurer la puissance d'une machine motrice, et remplaçant avantageusement le *frein de Prony* (*Voy.* FREIN), surtout pour les grandes machines. Il est fondé sur la torsion que subit une tige métallique, quand elle transmet le travail du volant de la machine à l'arbre qui communique le mouvement aux outils. Deux roues d'engrenage sont calées aux deux extrémités de l'arbre et commandent deux autres roues pareilles; une roue intermédiaire détermine le mouvement de ces dernières en sens contraire. Chacun des axes des dernières roues porte une roue d'angle engrenant avec une roue d'angle différentielle, laquelle est folle sur un levier qui commande un enregistreur. On conçoit que tout mouvement de torsion de l'arbre, quel qu'il soit, sera accusé par un déplacement de position du levier.

PANÉGYRIQUE (du gr. πανηγυρικός), discours public fait à la louange de quelqu'un. — Dans l'ancienne Grèce, on donna d'abord ce nom à des discours qui étaient prononcés devant le peuple entier, dans les fêtes solennelles, par un des plus grands orateurs de l'époque, et qui avaient pour but d'exalter la gloire nationale : le *Panégyrique d'Athènes* par Isocrate est un discours de ce genre. Chez les Romains, le panégyrique fut d'abord l'éloge public des morts illustres; mais sous l'empire, on ne craignit point de faire l'éloge des vivants, souvent même en leur présence : le *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune en est un exemple. On a réuni sous le nom de *Panegyrici veteres romani* une collection d'adresses de félicitations que les grandes villes de l'empire faisaient porter à Rome pour se rendre les empereurs favorables. Ces panégyriques ont tous été composés du IIIe au Ve siècle : les auteurs de ceux qui nous sont connus sont les deux Claudius Mamertinus, Eumenius, Nazarius, Drepanius, Corippus, Ennodius, Ausone, indépendamment de quatre anonymes. L'utilité qu'on peut en tirer pour l'histoire est le seul motif qui rende supportable la lecture de ces morceaux déclamatoires.

Chez les modernes, le nom de *panégyrique* a été surtout appliqué à des morceaux d'éloquence sacrée qui ont pour objet l'éloge d'un saint. On a, en ce genre, de beaux *panégyriques*, composés par presque tous nos grands orateurs de la chaire : Bossuet est le premier de nos *panégyristes ;* Fléchier est brillant, ingénieux ; Bourdaloue, moins orné, mais plus grave et plus majestueux ; Massillon offre un mélange des qualités que l'on admire dans les deux précédents. On estime encore les *panégyriques* de l'abbé Maury. — Quant au panégyrique antique, c.-à-d. l'éloge d'un personnage et en particulier d'un prince vivant, il a été cultivé au XVIe et au XVIIe siècles avec plus de profit pour leurs auteurs que de gloire pour les lettres. *Voy.* ÉLOGE et ORAISON FUNÈBRE.

PANETIER (du b.-lat. *panetarius*, de *panis*, pain), celui qui est chargé de garder et de distribuer le pain dans les communautés, les hospices, les collèges, etc. — On appelait autrefois *Grand panetier* celui des grands officiers de la couronne qui faisait distribuer le pain dans toute la maison du roi : il avait autorité sur tous les boulangers du royaume.

PANETIÈRE, nom vulgaire de la *Blatte des cuisines*, insecte qui infeste les boulangeries. *V.* BLATTE.

PANGOLIN, *Manis*, genre de Mammifères, de l'ordre des Édentés, voisin de celui des Tatous, renferme des animaux qui ont tout le corps recouvert de plaques cornées, comparables à de gros ongles et disposées comme des écailles. Leurs membres sont courts et armés d'ongles robustes, leur tête petite et terminée par un museau effilé, leur bouche étroite et entièrement dépourvue de dents; ils se nourrissent de fourmis et d'insectes dont ils s'emparent à l'aide de leur langue grêle et très-extensible. Ils vivent dans des terriers ou dans les fentes des rochers, et, s'ils sont attaqués, ils se roulent en boule, à la façon des hérissons. Leurs habitudes sont nocturnes. On distingue : le *P. propr. dit* (*M. macroura* ou *pentadactyla*) et le *P. à queue courte*, des grandes Indes; le *P. de Java* et le *Phatagin*, d'Afrique.

PANHARMONICON (du gr. πᾶν, tout, et de *harmonie*), espèce d'Orgue à cylindre qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, la grosse caisse, etc. On est parvenu à lui faire imiter même la voix humaine.

PANIC ou PANIS, *Panicum*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des *Panicées*, renferme un assez grand nombre d'espèces, à fleurs disposées en panache ou en épis à l'extrémité des tiges : épillets uniflores, la fleur fertile est accompagnée d'une fleur inférieure stérile, à glumelles très-inégales. Les deux espèces principales sont : le *Panic millet* (*P. miliaceum*), originaire des Indes orientales (*Voy.* MILLET et MOHA), et le *P. cultivé* ou *d'Italie* (*P. italicum*), également originaire de l'Inde : toutes deux se cultivent en grand pour la nourriture de la jeune volaille et des oiseaux de volière; avec leurs graines réduites en farine on prépare d'assez bonnes bouillies; les tiges servent à chauffer les fours. Le *P. millet* offre plusieurs variétés désignées par la couleur blanche, jaune ou noire de la graine. On connaît deux variétés de *P. cultivé*, l'une à épis barbus, allongés; l'autre à épis courts, presque ovoïdes nus. — Le *P. vert*, le *P. glauque* et le *P. verticillé*, sont communs dans les champs cultivés, et nuisent aux récoltes : il en est de même du *P. pied-de-coq*, commun dans les rizières; du *P. sanguin*, qui croît dans les champs, les jardins et les vignes; et du *P. dactyle* (*Cynodon dactylon*), ou *P. pied-de-poule*, ce dernier est remarquable par son chaume couché, prenant racine à chaque nœud ; on le confond souvent avec le *Chiendent*.

PANICAUT, *Eryngium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Saniculées, renferme des plantes annuelles ou vivaces qui ont l'apparence de chardons : feuilles opposées; fleurs nombreuses, rassemblées en tête, entremêlées de paillettes épineuses, et présentant des couleurs assez vives; le fruit est ovoïde-oblong, écailleux et couronné par 5 dents épineuses. L'espèce la plus connue est le *Panicaut des champs* (*E. campestre*), dit aussi *Chardon roland* ou *roulant* et *C. à cent têtes :* racine pivotante, brune, grosse, très-longue; tige droite, très-rameuse, haute de 0m,30; feuilles coriaces d'un vert pâle; fleurs blanches. Viennent ensuite le *P. maritime*, le *P. des Alpes* et le *P. améthyste*. — Les racines et les tiges de ces plantes étaient admises sur les tables des Grecs ; il en était de même autrefois en France et en Allemagne. On mange encore, dans quelques contrées, ses jeunes pousses préparées comme les asperges. On les emploie en médecine pour faire des tisanes diurétiques.

PANICONOGRAPHIE (du gr. πᾶν, tout, εἰκών, image et γράφω, graver), procédé de gravure galvanoplastique dû à M. Gillot et qui a pour objet de transformer tout dessin à l'encre ou au crayon en un cliché typographique pouvant s'imprimer comme la gravure sur bois. Les premiers essais de ce procédé remontent à 1855; on s'en sert pour reproduire des morceaux de musique, des cartes géographi-

ques, des dessins pour l'impression des étoffes, etc.

PANICULE (du lat. *panicula*), se dit, en Botanique, d'un mode d'inflorescence indéfinie, ne différant de celui de la *grappe* que par la ramification des axes secondaires; sa forme est généralement pyramidale (Marronnier, Vigne, Yucca, etc.); elle est tantôt lâche, tantôt serrée, etc. — *Voy.* PANNICULE.

PANICUM, plante. *Voy.* PANIC.

PANIER (du lat. *panarium*, corbeille à pain). Au siècle dernier, on donnait le nom de *paniers* à des espèces de jupons garnis de verges d'osier, de baleine, ou de fer, qui soutenaient et étendaient démesurément les jupes et la robe des dames. On les avait d'abord appelés *vertugadins*. La mode des paniers régna surtout sous le règne de Louis XV. M[lle] Clairon la fit tomber en osant la première paraître sur la scène sans *paniers*. Ils ont reparu de nos jours sous le nom de *crinolines*. *Voy.* JUPE.

En Architecture, on appelle *arcade* ou *voûte à anse de panier*, une arcade, une voûte qui n'est point en plein ceintre, mais surbaissée, c.-à-d. plus large que haute : c'est une des voûtes à plusieurs centres.

PANIFICATION, conversion des matières farineuses en pain. *Voy.* PAIN.

PANIQUE (TERREUR), frayeur subite et sans fondement. Les Grecs l'avaient ainsi nommée, dit-on, parce qu'ils la croyaient inspirée par le dieu *Pan*.

PANIS, *Panicum*, plante. *Voy.* PANIC.

PANNE (du lat. *pannus*, étoffe). On appelle ainsi :

1° Une étoffe veloutée, de soie, de fil, de laine, de coton ou de poil de chèvre, qui, par la longueur des poils, tient le milieu entre le velours et la peluche : on en fait des gilets et des culottes de livrée;

2° La graisse qui garnit intérieurement la peau du ventre chez le porc et quelques autres animaux;

3° En Charpenterie, une pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons; on nomme *panne de brisés* celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé;

4° La partie du marteau opposée au gros bout.

En termes de Marine, *être en panne* exprime la situation d'un vaisseau dont les voiles sont placées de façon qu'il se maintienne sans marcher. *Mettre en panne*, c'est virer le vaisseau vent devant, et mettre le vent sur toutes les voiles ou sur une partie, afin de ne pas tenir ou prendre le vent : on *met en panne*, quand un homme est tombé à la mer, ou pour attendre l'ennemi, etc. — Par suite, *rester en panne* s'est dit familièrement pour suspendre toute action en attendant le moment favorable.

PANNEAU (dimin. de *pan*). Dans les Arts, on nomme en général *panneau* toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'orfèvrerie, etc., qui offre un champ, une surface enfermée dans une bordure ou ornée de moulures.

En Architecture, on nomme *panneau* chacune des faces d'une pierre taillée; *P. de douelle*, celui qui fait la curvité d'un voussoir; *P. de tête*, celui qui est au devant; *P. de lit*, celui qui est caché dans les joints; *P. de maçonnerie*, la maçonnerie entre les pièces d'un pan de bois ou d'une cloison; *P. de menuiserie* ou *de remplage*, des tables d'ais minces, collées ensemble, qui remplissent le bâtis d'un lambris ou d'une pièce d'assemblage; *P. recouvert*, celui qui excède le bâti; *P. de glace*, celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois; *P. de vitre*, un compartiment formé de pièces de verre; *P. de fer*, les ornements en fer fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer; *P. de sculpture*, un morceau d'ornement sculpté en bas-relief pour enrichir les lambris; etc.

On appelle encore *panneaux* ou *pans* des filets qui ressemblent aux halliers et dont on se sert pour prendre vivants les lièvres, les daims, les cerfs et autres animaux : d'où l'expression vulgaire *donner dans le panneau* pour *se laisser duper*.

PANNETON (orig. inc.), la partie d'une clef qui entre dans la serrure. La forme des pannetons varie beaucoup : il y en a *en S*, *en croix*, *fendus en roue*, etc. — On appelle aussi *panneton* la partie saillante sur le corps d'une espagnolette, qui entre dans l'agrafe posée sur l'autre volet de la fenêtre.

PANNICULE (du lat. *panniculus*, dimin. de *pannus*), se dit, en Anatomie, de diverses couches des tissus des animaux, surtout du corps humain. Les anciens anatomistes donnaient par comparaison le nom de *P. adipeux* ou *graisseux* à la couche sous-cutanée du tissu cellulaire, et celui de *P. charnu* à la vaste expansion de tissu musculaire qui adhère à la peau par un tissu fin et serré et qui, chez les animaux, enveloppe presque toute la périphérie du corps; tandis que, chez l'homme, ce pannicule n'est représenté que par le *muscle peaucier*. *V.* PEAUCIER.

PANNON. *Voy.* PENNON.

PANNUS ou PANUS, mot latin qui, en Médecine, désigne un réseau vasculaire qui se forme sur la cornée par le prolongement des vaisseaux de la conjonctive après l'inflammation de cette membrane; d'où résulte un nuage ou une tache qui gêne la vision.

PANOLIE, Mammifère ruminant de la famille des Cervidés. *Voy.* CERF.

PANONCEAU (dimin. de *pannon* ou *pennon*), écusson d'armoiries qu'on mettait sur une affiche pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau comme marque de juridiction. Le *panonceau* était l'enseigne des seigneurs de rang inférieur qui n'avaient pas droit de porter *pennon* ou *bannière*. Par suite, on ne donna plus le nom de *panonceaux* qu'aux girouettes armoriées dont les seigneurs avaient le droit d'orner le faîte de leurs tours. — On donne encore aujourd'hui ce nom aux écussons qui sont placés comme insignes à la porte de plusieurs officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers, etc.

PANOPE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

PANOPÉE, *Panoœa*, *Pleuromya*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Myacidées : coquille ovale ou oblongue, baillante aux deux extrémités, présentant un sinus palléal profond et triangulaire, deux impressions musculaires obliques, une charnière formée d'une dent cardinale de chaque côté, et une forte callosité nymphéale pour le ligament extérieur. Les Panopées se trouvent abondamment à l'état fossile, depuis l'étage permien; elles vivent aujourd'hui enfoncées dans le sable vaseux de toutes les mers.

PANOPLIE (du gr. πᾶν, tout, et ὅπλον, arme), nom qu'on donnait, dans le Moyen âge, à l'armure complète d'un chevalier, c.-à-d. à la réunion du casque, de la cuirasse, des brassards, des jambarts, etc., qui composaient son équipement. — On appelle aujourd'hui *panoplie* un trophée d'armes qu'on suspend aux murs d'un arsenal ou d'un musée.

Panoplie dogmatique, ouvrage composé par l'ordre de l'empereur Alexis, contient l'exposition de toutes les hérésies et leur réfutation tirée des Pères.

PANORAMA (du gr. πᾶν, tout, et ὅραμα, vue), grand tableau circulaire et continu, disposé de manière que le spectateur, qui est au centre, voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon. Ce tableau doit être suspendu aux murs d'un bâtiment construit en forme de rotonde, et être éclairé par une lumière qui tombe d'en haut sans être aperçue du spectateur. Bien exécuté, il produit une illusion complète. — La première idée de ce genre de spectacle est due à l'Allemand Breyzig, à la fin du XVIII[e] siècle. L'Écossais Rob. Barker l'introduisit en Angleterre en 1793, et l'Américain Rob. Fulton en France en 1804. Le privilége de ce dernier a été exploité successivement à Paris par Thayer, Prévost, Bouton et Daguerre, et par M. Ch. Langlois. On établit d'abord ce spectacle sur le boulevard, près du passage qui en a pris le nom de *Passage des panoramas*; il a été, depuis, transféré dans la *Rotonde des Champs-Élysées*. Parmi les plus beaux panoramas, on cite ceux de Navarin, d'Athènes, de Jérusalem, de Paris, de Sébastopol, de l'isthme de Suez, etc.

Le succès des panoramas a donné lieu à plusieurs inventions analogues : *Cosmorama*, *Diorama*, *Géorama*, *Néorama*, *Uranorama*, etc. *Voy.* ces mots.

PANOROGRAPHE (du gr. πᾶν, tout, ὁράω, voir, et γράφω, décrire), instrument imaginé en 1824 par l'ingénieur Puissant et qui permet d'obtenir immédiatement sur une surface plane le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'horizon du spectateur.

PANORPE, *Panorpa*, vulg. *Mouche-scorpion*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, type de la famille des *Panorpides*, détachée de celle des Planipennes : antennes sétacées ; palpes filiformes ; tarses armés de crochets pectinés : d'où le nom scientifique (du gr. ὄρπη, crochet). Ces insectes se trouvent par toute l'Europe, sur les plantes, les haies et les buissons : ils sont très-agiles.

PANOTRACE, espèce de *pantographe*. *V.* ce mot.

PANSE (du lat. *pantex*), le premier et le plus volumineux des quatre estomacs des Ruminants. *Voy.* Estomac et Ruminants.

PANSEMENT (de *panser*), application méthodique d'un topique ou d'un appareil sur une partie malade. Tous les préceptes du pansement sont renfermés en ces quatre mots : *doucement*, *mollement*, *promptement*, *proprement*.

PANSOPHIE (du grec πᾶν, tout, et σοφία, science). Ce mot est synonyme de *science universelle*.

PANSPERMIE (du gr. πᾶν, tout, et σπέρμα, germe), hypothèse physiologique d'après laquelle les germes d'une multitude d'êtres microscopiques sont répandus partout dans les poussières de l'espace, attendant, pour prendre naissance, que les circonstances nécessaires à leur développement se produisent. L'apparition des animalcules infusoires ne serait, d'après cette hypothèse, que le développement de ces germes. Les *panspermistes* ne croient donc pas aux générations spontanées : ils sont les adversaires des *hétérogénistes*. *Voy.* Hétérogénie.

Le mot *Panspermie* avait été d'abord employé par le naturaliste Bonnet et par Buffon, mais dans un sens tout différent. *Voy.* Régénération et Génération.

PANTALON (de *St Pantaléon*, patron de Venise). Ce mot désignait originairement un personnage de la comédie italienne qui représentait les vieillards, et qui portait des culottes longues dites d'après lui *pantalons*, avec une espèce de robe de juge et un masque à barbe. Pantalon est quelquefois amoureux et dupé, quelquefois aussi bon, simple et nullement ridicule. C'est toujours un Vénitien, comme Arlequin est un Bergamasque, et le Docteur un Bolonais. — On donne le nom de *pantalonnades* aux farces dans lesquelles parait cet acteur.

Comme vêtement, le *pantalon* a remplacé les *culottes* ; l'usage en est devenu général depuis le commencement de ce siècle. La mode en a fait varier la forme de mille manières. Autrefois, le pantalon était tout d'une pièce, s'étendant depuis le cou jusqu'aux pieds ; mais on a bientôt reconnu l'incommodité d'un tel vêtement.

On appelait aussi *pantalon*, la première figure d'un quadrille, comprenant : la chaîne anglaise, le balancé, la chaîne des dames et le pas de galop qui a remplacé lui-même la queue du chat ; on confond aujourd'hui ces quatre pas sous le nom de *chaîne anglaise*. *Voy.* Contredanse.

PANTÉLÉGRAPHE (du gr. πᾶν, tout, et de *télégraphe*), sorte de télégraphe qui transmet un autographe, un dessin, en le reproduisant fidèlement. Tel est le système de Caselli. *Voy.* Télégraphie.

PANTÈNE (de l'anc. franç. *pante*, filet, tamis), espèce de filet qui ressemble au verveux, et dont on se sert dans la pêche de l'anguille. *Voy.* Pantière.

PANTENNE (comme le précéd.). En terme de Marine, *être en pantenne*, se dit d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre, mal orientées, brisées par le vent ou par un combat, etc. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son vaisseau en pantenne, les unes sur un bord, les autres sur l'autre bord. *Voy.* Berne.

PANTHÉISME (du gr. πᾶν, tout, et θεός, Dieu), doctrine philosophique et religieuse qui identifie Dieu et la totalité des êtres, en les considérant comme deux formes différentes et inséparables de l'existence universelle. D'après cette doctrine, l'Être absolu et infini produit nécessairement, par écoulement ou par transformation ou par développement, une variété infinie d'êtres relatifs et finis qui sortent sans cesse de son sein et y rentrent sans cesse : la réalité consiste dans la coexistence de la substance infinie et de ses modes finis, de la cause éternelle et des phénomènes transitoires par lesquels elle se manifeste. — Il y a d'ailleurs deux manières de concevoir cette doctrine : le *panthéisme idéaliste*, qui considère la nature comme un ensemble de phénomènes et de modes de Dieu, sans existence substantielle et distincte ; le *naturalisme*, qui fait de Dieu une forme générale répandue dans la nature, laquelle se confond avec lui. Le premier tend au mysticisme ; le second aboutit au matérialisme.

Le Panthéisme, sous les deux formes qui viennent d'être indiquées, a été professé d'une manière plus ou moins explicite : dans l'Inde, par la religion des Aryas (*Voy.* Polythéisme), par le Brahmanisme et le Bouddhisme ; dans *la Grèce*, par les Éléates, les Stoïciens, les Néoplatoniciens ; au moyen âge, par Averrhoès ; à l'époque de la renaissance, par J. Bruno ; dans les temps modernes, par plusieurs philosophes, surtout par Spinosa et par Hégel.

L'erreur fondamentale des philosophes panthéistes est la prétention qu'ils ont d'expliquer l'univers par les données seules de la raison. D'après Spinosa (*Réforme de l'entendement*), pour fonder la philosophie sur des idées claires et distinctes, l'esprit ne doit faire usage que de l'intuition intellectuelle et du raisonnement appuyé sur elle : par suite, le premier objet de l'intuition intellectuelle étant l'Être parfait, *la méthode parfaite est celle qui enseigne à diriger l'esprit sous la loi de l'être absolument parfait*. Conformément à ce principe, Spinosa donne pour bases à son *Éthique* quatre définitions : j'entends par *substance*, ce qui est en soi et est conçu par soi ; par *attribut*, ce que la raison conçoit dans la substance comme constituant son essence ; par *mode*, les affections de la substance, ou ce qui est dans autre chose et est conçu par cette même chose ; par *Dieu*, un être absolument infini, c.-à-d. une substance constituée par une infinité d'attributs infinis, dont chacun exprime une essence éternelle et infinie. De ces définitions découle tout le système. La *substance infinie* possède nécessairement une infinité d'*attributs infinis* qui constituent son essence ; les principaux sont la *pensée* et l'*étendue*. Étant les manifestations réelles et vivantes de la substance infinie, la pensée et l'étendue supposent elles-mêmes nécessairement une infinité de *modes finis* par lesquels elles se manifestent à leur tour : la 1[re] se développe par une infinité d'*idées* ; la 2[e] s'exprime par une infinité de *grandeurs*, c.-à-d. de figures et de mouvements. Toute cette théorie se résume en une proposition : *Il est de la nature de la substance de se développer nécessairement par une infinité d'attributs infiniment modifiés*. Pour juger ce système, il suffit d'en examiner les principes et les conséquences. 1° Sa méthode est inacceptable : la raison ne s'exerce jamais sans les sens et la conscience ; si on prétend l'isoler, en faisant abstraction de l'activité et de la vie, on est réduit à l'idée de l'être indéterminé, et on n'en peut tirer ni la pensée ni l'étendue ni quoi que ce soit de réel ; si à la raison on joint l'expérience, comme il est impossible de ne pas le faire pour donner la réalité et le mouvement à cette idée de l'être, alors le témoignage des sens et de la conscience renverse tout le système. 2° Ou Dieu est tout, et il n'y a qu'un seul être réel ; ou il n'est qu'une abstraction, et il n'y a de réalité que dans les êtres déterminés qui composent la nature ; dans les deux cas, il y a une

difficulté insoluble. 3° Les principes du système sont des définitions arbitraires ; les conséquences sont la négation de la personne humaine et celle de l'immortalité de l'âme. — Pour échapper à ces objections, Hégel, par son *idéalisme absolu*, suppose dans l'être absolu l'identité des contradictoires, du néant et de l'être, de l'infini et du fini, etc. Cet être absolu est l'*idée* qui représente l'*essence* des choses, comme la substance de Spinosa. La pensée étant supposée identique à la réalité, toute la réalité s'explique par les lois de la pensée, toutes les existences sont des degrés de l'évolution de l'idée, des moments de son développement, en sorte que la Logique, absorbant la Métaphysique, *construit* l'univers avec des catégories. En se manifestant, l'*idée* constitue successivement la *nature* qui l'exprime et l'*esprit* dans lequel elle se pense. Par suite, le système se divise en trois parties : *Logique, Philosophie de la nature* (Mécanique, Physique, Organique), *Philosophie de l'esprit* (1° *Esprit subjectif* : Anthropologie, Phénoménologie et Psychologie ; 2° *E. objectif* : Droit, Moralité, Mœurs ; 3° *E. absolu* : Art, Religion, Philosophie). Ce système a le même vice fondamental que celui de Spinosa, l'abus des spéculations abstraites et le dédain de l'expérience ; il offre aussi les mêmes conséquences. 1° Dieu n'a point d'existence personnelle, distincte de celle du monde ; uni à la nature, il est avec elle dans un éternel *devenir* ; pensé par l'esprit de l'homme, il constitue pour lui un simple *idéal*. 2° L'âme humaine n'a qu'une individualité passagère, sans espoir de l'immortalité. 3° N'étant pas une personne, elle se trouve soumise dans tous ses modes de développement à un déterminisme qui exclut la liberté et la moralité. 4° Interprété dans le sens idéaliste, le système conduit à une superbe indifférence appelée *dédain transcendantal*, et à un athéisme sentimental déguisé sous le nom de *culte de l'idéal* ; interprété, au contraire, dans le sens naturaliste, il aboutit au matérialisme et au communisme, comme le prouvent les doctrines développées par des disciples de Hégel. Quelque antipathique que ce système soit au génie français, il a cependant trouvé chez nous des adeptes qui, grâce à l'état des esprits, ont répandu certaines théories sans indiquer à quelles sources elles étaient puisées. — Voir : Saisset, trad. des *Œuvres de Spinosa* ; Véra, *Introduction à la philosophie de Hégel* et trad. de la *Philosophie de Hégel* ; Janet, *la Dialectique dans Platon et dans Hégel, Crise philosophique*, le *Matérialisme en Allemagne* ; Caro, *l'Idée de Dieu*, etc.

PANTHÉON (du gr. πᾶν, tout, et θεός, dieu). Consacré, chez les anciens, à désigner des édifices où l'on rassemblait les statues de tous les dieux (*Voy.* PANTHÉON au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), ce nom a été, de nos jours, appliqué métaphoriquement, tantôt à des ouvrages, où l'on réunissait les vies des personnages illustres de tous les temps ; tantôt à des collections, où entraient des auteurs de tous les genres : on connaît sous le titre de *Panthéon littéraire* une vaste collection en 60 vol., publiée à Paris sous la direction de Buchon, et qui comprend l'élite des littérateurs, des historiens et des philosophes.

PANTHÈRE (du lat. *panthera*), *Pardalis*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Félidés : c'est un grand chat, plus petit que le Tigre, et qui offre beaucoup de ressemblance avec le Léopard. La Panthère est remarquable par son beau pelage, fauve en dessus, blanc en dessous, et orné sur chaque flanc de 6 ou 7 rangées de taches noires en forme de roses ; quelques variétés sont entièrement noires, notamment la *Panthère noire de Java*. Ce carnassier attaque les petits quadrupèdes, et grimpe sur les arbres pour y poursuivre sa proie ou pour fuir le danger. On le trouve dans toute l'Afrique et dans les parties chaudes de l'Asie, ainsi que dans l'archipel Indien. — Les anciens, et souvent même les modernes, ont confondu, sous le nom de *panthères*, plusieurs espèces de Chats, aujourd'hui bien distinctes, le *Léopard*, le *Guépard* et le *Jaguar*. L'*Once* de Buffon n'est qu'une variété de Panthère.

PANTIÈRE (du franç. *pante*), espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, quand ils volent par troupes. Les braconniers s'en servent pour prendre les compagnies de perdrix pendant la nuit. — On donne aussi ce nom au sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions de bouche, et à rapporter le gibier qu'ils ont pris. *Voy.* GIBECIÈRE.

PANTIN (orig. inc.), petite figure en carton plat, coloriée et découpée, représentant un personnage burlesque dont on fait mouvoir les membres à l'aide d'un fil. Les pantins apparurent en France au XVIII[e] siècle et firent un instant fureur, comme les *rigolos*, de nos jours. *Voy.* MARIONNETTES.

PANTOGRAPHE (du gr. πᾶν, παντός, tout, et γράφω, tracer), instrument au moyen duquel on copie mécaniquement toute espèce de dessins et de gravures, en les réduisant ou les amplifiant dans la proportion que l'on veut. Il se compose de quatre règles mobiles, ajustées ensemble sur quatre pivots, et formant entre elles un parallélogramme. La disposition en est telle que, lorsque, avec une pointe adaptée à l'une de ces règles prolongées, on suit les contours d'un dessin, un crayon, ajusté au prolongement d'une autre règle, reproduit ce dessin plus grand ou plus petit, selon la position que l'on a donnée au crayon. — Le pantographe était connu dès le XVII[e] siècle : il a été décrit en France par de Marolais (1615) et en Italie par Scheiner (1630) ; il a été perfectionné de nos jours par MM. Canivet, Langlois, Lafond et Gavard : le pantographe perfectionné par ce dernier a reçu de lui le nom de *diagraphe*. *Voy.* DIAGRAPHE.

Le *Pantographe des sculpteurs*, inventé en 1820, met au point les statues et les bustes en marbre.

PANTOMÈTRE (du gr. πᾶν, παντός, tout, et μέτρον, mesure), instrument imaginé au XVII[e] siècle par Bullet, et qui était destiné à mesurer toutes sortes d'angles, de hauteurs et de distances ; il était composé de 3 règles mobiles, dont les ouvertures et les positions donnaient à la fois les 3 angles du triangle.

PANTOMIME (du lat. *pantomimus*, du gr. παντόμιμος), se dit de l'acteur qui ne s'exprime que par des gestes, et de l'art de représenter par des gestes toutes sortes de sentiments (*Voy.* MIMIQUE). — On donne aussi ce nom à une espèce de drame, le *mimodrame*, où l'acteur supplée à la parole par le geste.

Chez les Grecs, la pantomime ne fut jamais qu'un accessoire de la danse ; mais, chez les Romains, elle était cultivée à part. Dans les cérémonies funèbres, des pantomimes reproduisaient, à l'aide du geste, les habitudes et les principaux traits de la vie du défunt. Du temps de Cicéron, le fameux Roscius traduisait par une pantomime expressive les discours les plus éloquents de l'orateur romain ; Pylade et Bathylle, l'un tragique, l'autre comique, furent célèbres sous le règne d'Auguste : ils établirent chacun une école de pantomime, et se partagèrent le public. Néron lui-même figura parmi les pantomimes. Bientôt l'enthousiasme que ces acteurs excitèrent fit éclore des factions rivales, comme aux courses du cirque, et donna lieu aux plus déplorables excès. — La pantomime se conserva parmi les amusements du peuple au moyen âge ; mais la grossièreté des acteurs qui s'y livraient nécessita fréquemment des mesures de répression. La vraie pantomime théâtrale ne reparut en France qu'en 1577, avec la première troupe d'acteurs italiens : le fameux Scaramouche se distingua surtout en ce genre. Néanmoins, il fallut encore près d'un siècle pour que ce spectacle devînt à la mode : le mot *pantomime* était encore nouveau en 1670, quand Molière donnait les *Amants magnifiques*, pièce dans laquelle ce mot est défini (Voir la *scène première*). Au XVIII[e] siècle, on la trouve à la fois au Théâtre-Italien, où brillait, en 1768, un pantomime appelé Roger ; à l'Opéra français, où Noverre créa en 1772 le *ballet-*

pantomime, perfectionné depuis par Gardel; sur les petits théâtres de la Foire et sur ceux des boulevards auxquels le chant et le dialogue étaient interdits : dans ces derniers, les acteurs joignaient à la pantomime l'emploi d'écriteaux expliquant aux spectateurs ce que le geste seul n'aurait pu faire entendre. La pantomime pure s'est maintenue longtemps à Paris, au théâtre des Funambules. Les ballets pantomimes sont toujours en vogue sur la scène de l'Opéra.

PANTOUFLE (orig. inconn.), chaussure de chambre, sans quartier ni garniture, avec ou sans empeigne. La forme comme la matière des pantoufles a varié suivant les lieux et les temps : on en fait en cuir, en bois, en liége, en feuille de palmier ou de papyrus (Égypte et Judée), en écorce de tilleul (Russie), en paille d'Italie (Florence), en paille de riz (Inde et Japon), en tige de genêt et en cordes de chanvre (Espagne), etc. *Voy.* SANDALE.

En Turquie, la pantoufle joue un grand rôle dans les usages nationaux : c'est en lui envoyant sa pantoufle qu'une femme mande son mari ; une femme en visite laisse ses pantoufles à la porte pour avertir de sa présence et ne point être surprise sans voile.

PANUS. *Voy.* PANNUS.

PAOLO (de l'ital. *Paolo*, Paul, nom d'un pape), monnaie d'argent des États de l'Église, dont la valeur a fréquemment varié. C'est la moitié de la *lire* (livre), c.-à-d. 10 *baïoques*. *Voy.* ce mot.

PAON, *Pavo*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Phasianidés, et originaire de l'Asie centrale : bec en cône courbé, à base nue ; aigrette sur la tête ; 18 tectrices caudales supérieures, très-longues, peintes des plus riches couleurs et offrant à leur extrémité des taches brillantes en forme d'*yeux*; plumes de la queue pouvant se relever pour faire la *roue*. Buffon a fait du paon et de la beauté de son plumage une description célèbre qui est comme résumée dans ce vers où Lafontaine (II, 17) compare la queue du paon à « la boutique d'un lapidaire ». Il est à regretter que tant de beauté soit déparée par des pattes difformes et par un cri fort désagréable. A l'état sauvage, le plumage du paon est plus éclatant encore que dans l'état de domesticité : le bleu dont son cou est orné se prolonge sur le dos et sur les ailes au milieu de mailles d'un vert doré. — La femelle du paon n'a pas la parure brillante du mâle. Elle fait chaque année une ponte unique de 8 à 12 œufs, dont l'incubation dure de 27 à 30 jours. Les petits s'appellent *paonneaux*. — La queue du paon perd tout ou partie de ses plumes vers la fin de juillet : cette mue est, pour le paon, une époque de retraite; il se tait, ne se *pavane* plus, et prend un air de tristesse. Les mœurs du paon sont, en général, celles de tous les Gallinacés; il se nourrit de graines de toutes sortes.

Le *Paon domestique* (*Pavo cristatus*) offre, sous le rapport de la couleur, des variétés remarquables : on en voit de gris, de blancs, de noirs, de verts, de bleus, de jaunes, etc.; mais ces couleurs sont presque toujours accidentelles. Il existe pourtant deux variétés qui paraissent constantes, et qui forment comme deux races distinctes: c'est le *P. blanc* et le *P. panaché*; ce dernier étant le résultat de l'accouplement du paon ordinaire avec le paon blanc. On distingue aussi le *P. spicifère*, originaire du Japon, qui porte sur la tête une aigrette en forme d'*épi*.

Le Paon fut introduit d'Asie en Europe au temps d'Alexandre. Il était recherché chez les Romains et pendant le moyen âge pour la bonté de sa chair, ou plutôt à cause de son prix : on le servait comme plat de parade dans les festins d'apparat. On fait des éventails et des parures avec les plumes de sa queue.

Les poëtes grecs ont fait du Paon l'oiseau favori de Junon : les yeux qui ornent sa queue sont, dans leurs fables, ceux du surveillant Argus, qui avait été chargé par la déesse de surveiller la vache Io.

Paon de mer, Machetes truga. Voy. COMBATTANT.

En Entomologie, on nomme *Paon de jour*, ou *Œil de Paon*, un papillon du genre Vanesse; *Paons de nuit* (*Pavonia major* et *P. minor*), deux espèces du genre Saturnie ; — en Ichthyologie, *Paon bleu*, un Labre ; *Paon de mer*, un Spare et un Labre, un Coryphène et un Chétodon.

En Astronomie, *Paon* est le nom d'une constellation de l'hémisphère austral, invisible dans nos climats. Elle est située entre le Sagittaire et le pôle Sud, et se compose de 23 étoiles.

PAPAS (mot grec qui signifie *père*), sert à désigner, dans l'Église grecque, non seulement les prêtres, mais encore les évêques et même le patriarche. Le premier d'entre eux prend le titre de *protopapas*.

PAPAUTÉ, dignité de pape, pouvoir du pape. *Voy.* PAPE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PAPAVER, nom latin botanique du genre *Pavot*.

PAPAVÉRACÉES, *Papaveraceæ*, famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des plantes herbacées, et quelquefois des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, simples ou découpées, remplies, en général, d'un suc laiteux, blanc ou jaunâtre; à fleurs tantôt solitaires, tantôt disposées en cymes ou en grappes rameuses : calice formé le plus souvent de 2 folioles caduques; pétales en nombre double, triple, quadruple ou multiple, disposés en croix; étamines au nombre de 8, 12, 16, etc. ; ovaire à une seule loge, fruit ordinairement sec et déhiscent, graines nombreuses. Toutes les plantes de la famille des Papavéracées jouissent plus ou moins de propriétés narcotiques; les graines de quelques espèces fournissent une huile grasse excellente (*huile d'œillette*). — On divise cette famille en deux tribus : les *Argémonées* et les *Eschscholtziées*. Principaux genres : le *Pavot*, le *Coquelicot*, la *Chélidoine*, le *Glaucium*, l'*Argémone*, etc.

PAPAVÉRINE. *Voy.* OPIUM.

PAPAYER, *Carica*, genre type de la famille des Papayacées, renferme des arbres lactescents de l'Amérique tropicale, à tige simple et sans ramifications, portant un bouquet de grandes feuilles longuement pétiolées : ces feuilles sont palmées et dépourvues de stipules. Les fleurs sont monoïques ou dioïques et forment des espèces de grappes. Le fruit, appelé lui même *papayer*, est long de 0m,15, et a la forme d'un melon ou d'un concombre. Le *P. cultivé* (*C. papaya*), vulg. *Arbre à melon*, ressemble à un palmier. Le tronc et les feuilles renferment un suc laiteux, amer, qui est un poison irritant; la racine exhale une odeur de chou pourri. Le fruit mûr est jaune, sucré et d'une saveur agréable : on le mange comme nos melons; vert, on le confit dans le vinaigre ou on le fait bouillir. Les autres espèces sont : le *P. épineux*, le *P. à fleurs latérales*, le *P. à petits fruits* et le *P. monoïque du Pérou*. — La famille des *Papayacées*, voisine des Cucurbitacées, est rangée parmi les Dicotylédones dialypétales périgynes, et renferme, outre le genre type, le genre *Vasconcella*.

PAPE (du lat. *papa*, père), le chef de l'Église catholique. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PAPEGAI ou PAPEGAUT (du portug. *papagaio*; de l'arabe *babbaga*), ancien nom du Perroquet, a été restreint depuis aux espèces qui ont le plumage vert, sans rouge dans les ailes, comme le *P. amazone*.

Jeu dans lequel on place au bout d'une perche un oiseau de carton ou de bois peint, dit lui-même *papegai*, pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse.

PAPELINE, étoffe. *Voy.* POPELINE.

PAPETIER, PAPETERIE. *Voy.* PAPIER.

PAPETTO (c.-à-d. *petit pape*), anc. monnaie d'argent des États romains, valait 20 baïoques (1 fr. 08 c.).

PAPIER (du lat. *papyrus*, espèce de roseau dont les feuilles servirent à faire le premier papier). On fabrique le papier avec des chiffons de coton, de lin ou de chanvre, avec de la paille de riz, etc. Le meilleur papier se fait avec les chiffons de lin et de chanvre; ceux de coton donnent un papier mou et sans corps; cependant, en introduisant 2 ou 3 dixièmes de chif-

fons de lin ou de chanvre dans la pâte de coton, on peut obtenir de très-bon papier : le coton lui donne alors plus de blancheur, et le rend surtout plus propre à recevoir les empreintes de la gravure.

Les chiffons, après avoir été assortis suivant leur finesse, leur couleur ou leur degré d'usure, sont mis en tas dans de grandes cuves, où ils subissent un commencement de putréfaction (*pourrissage*), qui a pour but de les ramollir; puis ils sont soumis, dans des caisses dites *piles*, à l'action de lourds maillets qui les divisent et les réduisent en une pâte plus ou moins fine (*effilochage*). Cette pâte est ensuite blanchie au moyen du chlore, puis travaillée de nouveau dans les piles, après avoir été bien lavée. Quand elle est fine et homogène, on l'introduit dans une grande cuve où on la réduit en bouillie claire avec de l'eau. Un ouvrier, dit *ouvreur*, plonge dans cette cuve un châssis métallique (*forme*), percé de trous et offrant des traverses, dites *vergeures*, sur lequel s'applique une couche uniforme de pâte ; celle-ci, mise à égoutter, prend une certaine consistance, et forme une feuille continue qu'on presse entre des draps de laine pour la dessécher complétement. Quand on a ainsi produit un certain nombre de feuilles, un second ouvrier, dit *coucheur*, les étend avec soin et en forme des piles qu'on presse de nouveau, et qu'on fait ensuite sécher. Après la dessiccation, on *colle* le papier, quand on veut l'empêcher de boire l'encre : à cet effet, on l'imbibe d'une solution de gélatine additionnée d'alun, de colle d'amidon, ou de savon de résine. — Au lieu de travailler le papier *à la main*, les papeteries modernes emploient une machine, dite *machine de Robert*, au moyen de laquelle on obtient le papier en immenses rouleaux (*papier sans fin*), qu'on découpe ensuite en feuilles de la dimension convenable. On distingue le *papier mécanique* de celui qui a été fait à la forme, en ce qu'il n'offre pas de *vergeures* (marques des fils de la forme), ni de franges sur les bords : par opposition on donne au papier fait à la main le nom de *papier vergé*.

Les chiffons devenant de jour en jour plus rares et plus chers, on a cherché à les remplacer par d'autres matières filamenteuses, telles que la paille, les joncs, les lichens, l'écorce des bambous, les tiges de pommes de terre, les résidus de la pulpe de betteraves, etc. ; mais toutes ces substances ne donnent que des papiers communs et grossiers.

Le papier est généralement livré au commerce en *rames* de 20 *mains*, chacune de 25 feuilles. Les principales espèces de papier sont : 1° le *P. coquille* ou *à lettres*, 2° le *P. écolier*, 3° le *P. pour tenture*, 4° le *P. d'impression*, 5° le *P. d'emballage*, 6° le *P. d'affiches*. — Sous le rapport de la dimension, on distingue le *P. pot*, qui a 31 centimètres sur 40 ; le *P. tellière*, 34-44 ; le *P. couronne*, 37-47 ; l'*Écu*, 40-53 ; le *P. coquille* ou *carré*, 44-56 ; le *P. cavalier*, 46-62 ; le *Raisin*, 50-64 ; le *Superroyal*, 52-68 ; le *Jésus*, 55-70 ; le *Colombier*, 62-90 ; le *Grand-Aigle*, 70-100.

Le *P. vélin* est un papier à écrire dont la blancheur et l'uni rappellent le parchemin : il a été inventé au dernier siècle en Angleterre par Baskerville. — Le *P. de soie* ou *P. Joseph*, inventé par *Joseph* Montgolfier, provient d'étoffes de soie usées ou de soie non filée. — Le *P. de Chine* est fait avec la deuxième pellicule de l'écorce du bambou ou du mûrier réduite en pâte, avec la paille de riz ou la pellicule intérieure des cocons : ce papier l'emporte sur tous les autres pour la gravure. — Le *P. de riz*, employé pour la confection des fleurs artificielles, est fait avec la moelle de l'*Æschynomene paludosa*.

Le *P. à calquer*, dit *P. végétal*, est fabriqué avec de la filasse de chanvre ou de lin prise en vert ; il est transparent. On donne le nom de *P. serpente* à un papier de ce genre, remarquable par sa transparence. — On fait aussi avec de la gélatine un papier transparent, dit *P. gélatine*, qui sert surtout à décalquer.

Le *P. gris* est confectionné avec une pâte très-commune et de rebut. Les *P. d'emballage* sont très-souvent préparés avec des chiffons moitié laine, moitié fil. On donne le nom de *P. brouillard* tantôt à un papier blanc, rouge ou brun, non collé, qui sert à boire l'encre (*P. buvard*) ; tantôt à un gros papier gris qui sert à filtrer les liqueurs. Les *P. colorés* sont fabriqués comme le papier blanc, seulement on colore la pâte, avant de l'employer, avec de l'indigo, du bleu de Prusse, du curcuma, de la garance, etc.

Ce sont les Égyptiens qui ont imaginé le papier : ils le fabriquaient avec la pellicule des tiges du *papyrus* (*Voy.* ce mot). Ce genre de papier fut introduit de bonne heure en Grèce. Ce n'est que beaucoup plus tard, au temps des Attales de Pergame, que le *parchemin* vint lui faire concurrence. Après la conquête de l'Égypte par les Romains, le papier égyptien fut presque exclusivement en usage en Italie, et il y devint un objet de première nécessité. Son emploi subsista jusqu'au VIIIe siècle, époque à laquelle l'Égypte, envahie par les Arabes, cessa tout à fait de fabriquer cette matière. C'est alors que parut le *papier de coton*, dont on attribue l'invention aux Chinois. Dans le courant du XIe siècle, les Maures d'Espagne, établis à Valence, imaginèrent de remplacer le coton par le chanvre et le lin ; les premiers essais furent si heureux qu'en peu d'années l'usage du papier de coton fut abandonné dans tout l'Occident ; mais, depuis une trentaine d'années, la rareté toujours croissante des chiffons de lin a fait revenir à l'emploi du coton pour cette fabrication. En 1789, Louis Robert, ouvrier papetier d'Essonne, imagina la machine à fabriquer le *papier sans fin*. Cette machine fut plus tard perfectionnée par Didot St-Léger, qui passa en Angleterre, où il la fit fonctionner. L'ingénieur anglais Éd. Cowper inventa la machine à découper le papier sans fin. Aujourd'hui, il existe en France un nombre considérable de fabriques de papier : on remarque, entre autres, les papeteries d'Annonay, d'Angoulême, du Mesnil (Eure), celles des Vosges, de St-Maur (près Paris), etc. — Consulter : Piette, *De la fabrication du papier* ; Séb. Lenormand, *Manuel du fabricant de papiers*, G. Planche, l'*Industrie de la papeterie* ; Poisson, *Manuel du papetier* ; Roulhac, Payen, Doumerc, *Rapports sur la papeterie, les matières premières et la fabrication du papier* (*Jury de l'Expos. univ. de* 1867, t. II, p. 103-145 et t. IX, p. 265-270).

Les papetiers formaient une corporation sous l'invocation de St-Jean porte latine. Leurs statuts datent de 1599 ; ils furent révisés en 1659 et en 1723.

Papier libre : c'est le papier non timbré.

Papier-monnaie, papier créé par les gouvernements pour faire office de monnaie : c'est une *monnaie* fictive, qui n'a point comme le métal une valeur intrinsèque et qui ne représente pas des valeurs équivalentes qu'on puisse réaliser dès qu'on le veut. Le *papier-monnaie* n'a jamais été employé que comme expédient dans les circonstances les plus critiques ; partout il a subi des dépréciations progressives qui ont amené la ruine des particuliers : les *assignats*, en France, en offrent l'exemple le plus déplorable (*Voy.* ASSIGNATS). — Connu en Chine dès le XIIIe siècle, le papier-monnaie n'a guère été usité en Europe qu'au dernier siècle : presque tous les États, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la France, les États romains, etc., ont été forcés d'avoir recours à ce dangereux expédient. — Il ne faut pas confondre avec le papier-monnaie certaines valeurs qui ont un cours presque aussi universel que la monnaie, comme les *billets de banque* en France, les *banknotes* en Angleterre : bien qu'autorisés par les Gouvernements et acceptés par tous, ces effets ne sont reçus que librement. Quelquefois, cependant, dans des moments de crise, on leur a momentanément donné cours forcé : c'est ce qui a eu lieu en 1848 et en 1870 pour les billets de la Banque de France.

Papier parchemin. *Voy.* DIALYSE et CELLULOSE.

Papier peint ou *P. de tenture*, papier fabriqué par grandes bandes, portant différents dessins, et servant à tapisser les murs des appartements. Les des-

sins sont faits avec des couleurs d'application qu'on imprime sur le papier, après l'avoir enduit de colle de Flandre. Les papiers qui imitent le velours (*papier tontisse*) sont faits par l'application de tontures de drap, que l'on teint de diverses couleurs, et dont on saupoudre légèrement la surface du papier, préalablement humecté avec de la colle. — Les papiers peints ont été substitués, dès la fin du XVIIe siècle, aux étoffes de laine et de soie pour la décoration des appartements. L'art de les fabriquer nous est venu de la Chine, où, de temps immémorial, on peint sur le papier des dessins imitant les indiennes. C'est en Angleterre que les premiers échantillons de ce genre furent importés, mais la France ne tarda pas à s'emparer de cette branche d'industrie. On attribue à J. Papillon (1688), de Paris, la fabrication des premiers papiers de tenture français. Réveillon, à la fin du siècle dernier, porta cette industrie à un haut degré de perfection. Depuis, en France, les fabriques les plus considérables de papier peint ont été celles de Paris et de Rixheim (Ht-Rhin).

Papier réactif, nom donné, en Chimie, à des papiers colorés en bleu par la teinture du tournesol, ou en jaune par le curcuma, et qui servent à reconnaître si certaines liqueurs sont des acides ou des alcalis, les acides teignant le tournesol en rouge, les alcalis ayant la propriété de brunir le curcuma et de ramener au bleu le tournesol rougi par les acides.

Papier de sûreté. On appelle ainsi un papier qui protége la confiance publique contre les faux, en accusant les moindres traces d'altération dans l'écriture. Toutefois, comme ces papiers n'empêchent pas la destruction du texte, leur emploi présente moins d'avantage que celui des encres indélébiles.

Papier tellière, papier fabriqué par ordre de Le Tellier, lorsqu'il était ministre sous Louis XIV ; il portait ses armes. On le nomme aussi *papier d'état*, parce qu'il sert à copier les états.

Papier timbré ou *marqué*, papier marqué d'un timbre, dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi. *Voy.* TIMBRE.

Papier de verre, papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir les pièces de bois ou de métal qui doivent être finies et ajustées avec soin.

Papiers d'affaires ou *de commerce*. L'administration des Postes se charge du transport de ces papiers moyennant 0 fr. 50 c. par paquet de 500 gr. et au-dessous. Au-dessus de 500 gr., il faut ajouter 1 c. par chaque 10 gr.

Papiers domestiques. On appelle ainsi les écrits par lesquels on constate quelquefois les événements survenus dans une famille, comme la naissance d'un enfant. Ils peuvent dans certains cas faire preuve de la filiation, à défaut d'actes de l'état civil régulièrement dressés (C. civ., art. 46 et 324).

Papiers médicamentés, préparations topiques qui résultent de l'application de matières adhésives sur du papier, et qui sont destinées à être placées sur des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverse, telles que des cantharides ou du garou associés à la cire ou à des matières grasses. Ces papiers prennent les noms de *P. épispastique*, de *P. vésicant*, de *P. à cautère*, selon l'enduit qui les revêt, ou selon leur destination.

PAPILIONACÉ ou PAPILLONACÉ (du lat. *papilio*, papillon), se dit, en Botanique, des corolles irrégulières, composées de cinq pétales inégaux et dissemblables qui, par leur disposition, offrent quelque ressemblance avec un papillon dont les ailes seraient étendues. Les fleurs du Haricot, du Pois, du Dolique, de la Gesse, du Lotier, sont papilionacées.

PAPILIONACÉES. Dans sa classification, Tournefort avait réuni sous ce nom toutes les plantes de la famille des Légumineuses dont la fleur présente la disposition qui vient d'être décrite (*Voy.* LÉGUMINEUSES). — Aujourd'hui on donne ce nom, d'après M. de Candolle, à un sous-ordre de la famille des Légumineuses, que beaucoup de botanistes considèrent comme une famille. Les Papilionacées forment 7 tribus, savoir : les *Podalyriées* (genres, *Podalyrie*, *Anagyre*) ; les *Lotées* (g. *Lotier*, *Ajonc*, *Amorphe*, *Anthyllide*, *Astragale*, *Baguenaudier*, *Bugrane*, *Cytise*, *Galéga*, *Genêt*, *Indigotier*, *Lupin*, *Luzerne*, *Mélilot*, *Réglisse*, *Robinier*, *Trigonelle*, etc.) ; les *Viciées* (g. *Vesce*, *Gesse*, *Lentille*, *Orobe*, *Pois chiche*) ; les *Hédysarées* (g. *Sainfoin*, *Arachide*, *Coronille*, *Ébénier*, etc.) ; les *Phaséolées* (g. *Haricot*, *Abrus*, *Glycine*, etc.) ; les *Dalbergiées* (g. *Dalbergia*, *Coumarou*), et les *Sophorées* (g. *Sophora*, *Myrosperme*).

PAPILLAIRE, se dit, en Anatomie, de ce qui a des *papilles*, de ce qui a rapport aux papilles : le *corps papillaire* est l'ensemble des papilles que forment à la surface du derme et sous l'épiderme les filets nerveux qui traversent la peau. — En Botanique, *papillaire* se dit de tout organe qui porte à sa surface de petits tubercules pointus, en forme de mamelons, ou de petits grains saillants, durs et arrondis ; telles sont les feuilles de la Phylique réfléchie, d'un grand nombre de Labiées, de l'Aloès verruqueux.

PAPILLE (du lat. *papilla*). En Anatomie, on appelle ainsi de petites éminences plus ou moins saillantes qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses, p. ex. de la langue, de la conjonctive, de l'œsophage, etc. Les papilles de la peau sont un développement du derme dans lequel s'épanouissent des filets nerveux et vasculaires multipliant les surfaces sensibles. C'est dans leur tissu que se passent la plupart des phénomènes de vitalité dont la peau est le siége ; c'est là que sont sécrétées la matière colorante, les poils, les ongles, les plumes, les cornes, les écailles. Aujourd'hui, on admet que les papilles nerveuses sont distinctes des vasculaires. — On appelle *papille du nerf optique*, la partie saillante de ce nerf à la face antérieure de la rétine.

En Botanique, on nomme *papilles* de petites protubérances qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., et qui ont quelque ressemblance avec les papilles de la langue. Elles sont ordinairement d'une nature molle, allongées, coniques, compactes. On pense que ce sont les papilles qui sécrètent ces huiles essentielles qui rendent certaines fleurs si odorantes.

PAPILLON, *Papilio*. Dans le langage ordinaire, ce mot est synonyme de *Lépidoptère*, et désigne tout insecte volant qui a 4 ailes couvertes d'écailles fines comme la poussière. Scientifiquement, ce mot, dont la signification et l'étendue ont souvent varié, désigne : tantôt la 1re famille de l'ordre des Lépidoptères, qui renferme des insectes auxquels on donne aussi le nom de *Diurnes* (*Voy.* ce mot), et qui se partage en deux tribus : les *Papillonides* et les *Hespérides* ; tantôt le genre type de la tribu des Papillonides.

Ce genre, qui est le *Papillon* proprement dit, a pour caractères : palpes inférieurs très-courts, atteignant à peine le chaperon par leur extrémité supérieure, avec le dernier article presque nul ou très-peu distinct ; ailes larges et souvent munies d'une queue. Malgré les réductions qu'il a subies, ce genre est encore fort considérable, et compte près de 300 espèces, la plupart d'un aspect agréable et parées des plus belles couleurs. M. Bois-Duval les a partagées en 32 groupes ; *Papillon Anténor*, *P. Memnon*, *P. Coon*, *P. Pâris*, *P. Hélène*, *P. Axion*, *P. Cresphonte*, *P. Brutus*, *P. Dorée*, *P. Nirée*, *P. Empédocle*, *P. Égysthe*, *P. de Payen*, *P. Démolée*, *P. Léonidas*, *P. Podalire* ou *Flambé*, *P. Antiphus*, *P. Nox*, *P. Évandre*, *P. Triopas*, *P. Coréthre*, *P. Crassus*, *P. Lalande*, *P. Machaon* ou *grand Porte-Queue*, *P. Dolicaon*, *P. Thoas*, *P. Palamède*, *P. Polycaon*, *P. Duponchel*, *P. à collier*, *P. Cynorta*, *P. Panope*. *Voy.* LÉPIDOPTÈRES.

On nomme vulgairement : *Papillon à ailes en plumes*, le Ptérophore ; *P. des blés*, l'Alucite et la Teigne ; *P. bourdon*, divers Crépusculaires ; *P. à tête de mort*, le Sphinx atropos ; *Papillons du chou*, les Piérides ; *P. estropiés*, les Lépidoptères diurnes du

genre Hespérie, dont le port d'aile est irrégulier; *P. numéro*, *P. de l'orme*, *P. paon*, diverses espèces de Vanesses, etc.

Le Papillon est le symbole de l'étourderie, de la légèreté et de l'inconstance. L'Amour et le Plaisir ont souvent des ailes de papillon. Chez les anciens, le papillon était aussi le symbole de l'âme qui s'envole à la mort et l'emblème de l'immortalité. Cupidon est souvent représenté brûlant avec une torche ardente les ailes d'un papillon, image de l'âme.

Dans la Marine, *Papillon* est le nom de la voile la plus élevée de la tête des mâts d'un bâtiment de haut bord. — Dans les Chemins de fer, c'est le registre, mobile autour d'un axe, qui sert à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives. Il est percé d'un trou à son centre pour laisser passer la vapeur qui s'échappe dans la cheminée, même lorsque celle-ci est fermée.

Bec papillon. *Voy.* Éclairage.

Papillons noirs (en angl. *blue devils*, diables bleus). On dit d'un homme hypochondre, qui a toujours des visions noires, des idées lugubres, qu'*il broie du noir*, qu'*il a des papillons noirs* : cette dernière expression paraît empruntée à la *Farce de maître Pierre Pathelin* (act. II, sc. 3). *Voy.* Hypochondrie.

PAPILLONACÉ. *Voy.* Papilionacé.

PAPILLONIDES, l'une des deux tribus de l'ordre des Lépidoptères et de la famille des Diurnes, comprend tous les genres de Papillons qui ont les ailes perpendiculaires à l'état de repos et notamment les genres : *Papillon*, *Parnassien*, *Piéride*, *Danaïde*, *Argynne*, *Nymphale*, *Vanesse*, *Pavonie*, *Satyre*, etc.

PAPION, *Papio*, singe d'Afrique du genre Cynocéphale, qu'on croit être le Sphinx des anciens. *Voy.* Cynocéphale.

PAPPE (du lat. *pappus*), aigrette cotonneuse qui, dans un grand nombre de plantes, comme le Chardon, le Séneçon, la Scabieuse, dite *pappeuse*, etc., protége les semences quand la floraison est passée. — On en a formé les mots *pappifère*, *pappiforme*.

PAPPOPHORUM (c.-à-d. *porte-aigrette*), genre de la famille des Graminées, type de la tribu des *Pappophorées*, renferme des gramens exotiques.

PAPULE (du lat. *papula*). En Médecine, on nomme ainsi une petite élevure de la peau, solide, ne contenant aucun liquide et se terminant presque toujours par une légère desquamation. Les principales affections papuleuses sont le strophulus, le lichen et le prurigo. Les papules du lichen sont rouges et enflammées, et à peine de la grosseur de la tête d'une très-petite épingle; celles du prurigo ont à peu près la même teinte que la peau et sont un peu plus volumineuses que celles du lichen.

En Botanique, on nomme *papules* ou *glandes utriculaires* de petites vésicules qui se trouvent dans la matière parenchymateuse des feuilles, et qui paraissent contenir un liquide, comme dans les Ficoïdes.

PAPYRUS (en lat. *papyrus*, du gr. πάπυρος), matière ligneuse qui, chez les anciens, tenait lieu de papier et qu'on tirait d'une espèce de Souchet, le *Cyperus papyrus*. Le Papyrus croît dans les marécages, au-dessus desquels il élève ses hampes simples, très-droites, feuillées seulement à leur base et formées de plusieurs pellicules concentriques : ce sont ces pellicules que l'on enlevait pour en faire le *papyrus*. On les étendait sur une table dans toute leur longueur et on collait dessus en travers d'autres pellicules de la même espèce : ces membranes ainsi disposées étaient propres à recevoir l'encre. — Il y avait plusieurs sortes de papyrus : l'*hiératique* ou *sacré*, fait avec le centre de la moelle, et ainsi appelé parce qu'on le réservait pour les livres qui traitaient du culte; le *livien*, qui avait 12 pouces romains de largeur, et auquel Livie, femme d'Auguste, avait donné son nom; l'*emporétique*, ou celui du commerce, qui n'avait que 6 pouces; le *fanniaque*, qui était de 10 pouces; l'*amphithéâtrique*, le *saïtique*, enfin le *lénéotique*, qui était le plus grossier et qu'on tirait de l'écorce extérieure. L'usage du papyrus ne commença à devenir universel qu'à l'époque d'Alexandre le Grand; il diminua avec le ve siècle de notre ère et finit par disparaître complétement au XIe. La plupart des grandes bibliothèques de l'Europe possèdent des manuscrits sur papyrus : les fouilles d'Herculanum, de Pompéi, et l'expédition française en Égypte en ont fait découvrir un grand nombre.

Le *Papyrus des anciens* (*P. antiquorum*) ne croissait originairement qu'en Égypte : il y est devenu fort rare et ne se rencontre plus guère qu'en Abyssinie, dans quelques localités marécageuses de la Syrie et aux environs de Syracuse en Sicile. Dans nos climats, on ne peut l'élever qu'en serre chaude. Les anciens ne s'en servaient pas seulement pour la fabrication du papier : ils employaient ses racines comme combustible; ses tiges entrelacées, puis recouvertes d'un enduit de goudron, formaient des barques très-légères; la partie inférieure et succulente de la tige fournissait une substance alimentaire légèrement sucrée, tandis que la portion intérieure de cette même tige, moelleuse et spongieuse, servait à faire des mèches pour les flambeaux. — Outre le *P. antiquorum*, on connaît le *P. laxiflorus*, le *P. odoratus* ou *stellatus*, le *P. latifolius* et le *P. comosus*.

PÂQUE (de l'hébreu *pasch*, passage), fête solennelle des Juifs et des Chrétiens. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — Pour la date, *Voy.* Fête.

PAQUEBOT (de l'angl. *pack* ou *packet*, paquet, et *boat*, bateau), bâtiment destiné soit à faire entre deux ports le service des lettres et des dépêches et à remplir sur mer l'emploi des malles-postes sur terre, soit à transporter des passagers et à établir une communication régulière entre deux pays séparés par la mer. Autrefois on se servait à cet usage de petits navires solidement construits et bons voiliers. Aujourd'hui presque tous les paquebots sont des bâtiments à vapeur. Les plus importants sont les *paquebots transatlantiques*, qui font le trajet d'Europe en Amérique en 10 ou 12 jours; c'est le paquebot anglais, *Great-Western*, qui fit le premier cette traversée en 1836.

PÂQUERETTE ou petite marguerite, *Bellis perennis*, genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme de jolies plantes bien connues, à racines vivaces, fibreuses; à feuilles radicales, spatulées, entières ou à peine dentées, du centre desquelles s'élève une hampe nue, terminée par une seule fleur, qui est radiée : calice pubescent, un seul rang de folioles blanches ou rosées; réceptacle nu, conique, de couleur jaune; les semences sont ovales et sans aigrette. La *Pâquerette* croît partout, mais surtout aux lieux un peu humides et incultes. Elle fleurit dès les premiers jours du printemps, vers *Pâque*, d'où son nom; elle continue à fleurir pendant presque toute l'année. Ses fleurs s'ouvrent avec les premiers rayons du soleil et se ferment lorsqu'il se couche ou qu'il est obscurci par des nuages. Parmi ses variétés, on distingue la *rose*, la *rouge*, la *panachée simple* ou *double*, la *blanche double*, etc. La plus remarquable est la *Pâquerette prolifère* ou *Mère de famille*, dont les fleurs portent à leur circonférence d'autres fleurs plus petites, disposées en ombelle. — *Voy.* Marguerite.

PÂQUEROLLE, *Bellium*, espèce très-voisine de la Pâquerette : elle n'en diffère qu'en ce que le calice est simple et ouvert dans la Pâquerolle, tandis qu'il est hémisphérique dans la Pâquerette; elle fleurit en outre plus tardivement et ses semences portent une aigrette, tandis que celles de la Pâquerette sont nues.

PÂQUETTE, synonyme de *Pâquerette*, se dit aussi de la *Grande Marguerite* et du *Chrysanthème*.

PARA (du persan *parah*, pièce, morceau), petite monnaie de Turquie, qui contient 3 aspres et vaut env. 0 fr. 04 c. de notre monnaie.

PARABASE (du gr. παράβασις, digression), partie de l'ancienne comédie dans laquelle, les acteurs n'étant plus sur la scène, le chœur, ou le poëte luimême, s'adressait directement à l'auditoire pour lui

parler du sujet de la pièce ou pour l'entretenir des affaires publiques. La *parabase* était ordinairement écrite en vers anapestiques. Aristophane en offre de curieux exemples dans les *Chevaliers*, les *Nuées*, les *Guêpes*, les *Oiseaux*, etc. Les hardiesses dont la parabase était remplie et les attaques violentes que le poëte s'y permettait contre les citoyens les plus distingués de la république firent supprimer cet intermède l'an 404 av. J.-C. — Voir dans le *Recueil de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, un *Mémoire* spécial de Lebeau sur ce sujet.

PARABOLE (du gr. παραβολή, comparaison), allégorie qui renferme quelque vérité importante. Ce mot n'est guère usité qu'en parlant des allégories employées dans l'Écriture sainte, et surtout dans les Évangiles. Les paraboles de l'*Enfant prodigue*, du *Bon pasteur*, du *Mauvais riche*, du *Bon Samaritain*, etc., sont connues de tout le monde. — Chez les modernes, plusieurs Allemands ont composé des paraboles remarquables, notamment Andreæ, Lessing, Herder et Krummacher, dont les *Paraboles* ont été traduites par l'abbé Bautain (1821) et Teillac (1838). On estime aussi les *Histoires et paraboles* du P. Bonav. Giraudeau (1766), continuées par Champion de Nilon (1786).

PARABOLE. En Géométrie, on nomme ainsi une courbe plane dont tous les points sont également distants d'un point fixe appelé *foyer*, et d'une droite fixe appelée *directrice*. Elle se compose de deux branches infinies symétriques par rapport à la perpendiculaire menée du foyer sur la directrice, et qu'on appelle l'*axe* de la parabole, et le point de cet axe d'où elles partent s'appelle lui-même le *sommet* de la parabole. — Pour décrire la parabole d'un mouvement continu, on applique une règle contre la directrice, et contre cette règle, par l'un des côtés de l'angle droit, une équerre au sommet opposé de laquelle est attaché un fil de longueur égale à l'autre côté de l'angle droit, et qui va s'attacher par son autre extrémité au foyer de la parabole. Si l'on fait glisser l'équerre le long de la règle en maintenant avec un crayon le fil appliqué contre le côté de l'équerre perpendiculaire à la directrice, dans ce mouvement, le crayon décrit un arc de parabole.

Principales propriétés de la parabole : 1° la tangente fait des angles égaux avec le rayon vecteur du point de contact et la parallèle à l'axe menée par ce point ; 2° les diamètres relatifs à tous les systèmes de cordes parallèles de la parabole sont des droites parallèles à l'axe ; 3° les carrés des ordonnées croissent proportionnellement aux abscisses, quand on prend pour axes coordonnés l'axe même de la parabole et la perpendiculaire à l'axe menée par le sommet ; 4° dans toute parabole la sous-normale est constante ; 5° dans toute parabole la sous-tangente est double de l'abscisse, etc.

La parabole est une des trois courbes du second degré ; son équation satisfait toujours à la relation analytique $B^2 - 4AC < 0$. — C'est encore une des trois sections du cône droit à base circulaire, celle qu'on obtient en coupant ce cône par un plan parallèle à une de ses génératrices. *Voy.* CONIQUE.

La parabole a de nombreuses applications : en Optique, les miroirs paraboliques jouissent de la propriété de concentrer en un même point tous les rayons parallèles à l'axe ; — en Balistique : les projectiles lancés dans le vide sous une inclinaison quelconque décrivent des paraboles ; — en Astronomie, dans le calcul du mouvement des comètes, on confond l'orbite de ces astres dans le voisinage du périhélie avec des paraboles ; — en Géométrie, parmi de nombreux usages, la parabole sert par son intersection avec un cercle, à la duplication du cube et à l'insertion de deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données.

La parabole sert de type à une série de courbes algébriques de degrés supérieurs dont les équations se ramènent toutes à la forme générale $y^n = Ax^m + Bx^{m-1} + \ldots$ Parmi ces courbes on distingue la *P. cubique*, la *P. quadratique*, la *P. cartésienne*, etc.

PARABOLIQUE (de *parabole*), ce qui se rattache à la parabole. — On dit : *arc parabolique*, pour arc de parabole ; *segment parabolique*, pour désigner l'espace compris entre un arc de parabole et sa corde ; *miroirs paraboliques* pour désigner en Physique, les miroirs qui ont pour sections principales des paraboles ; *conoïde parabolique*, pour paraboloïde hyperbolique (*Voy.* ci-dessous), etc.

PARABOLOÏDE (de *parabole* et du gr. εἶδος, forme). On désigne sous ce nom, en Géométrie, les surfaces du second ordre qui sont privées de centre. On distingue : 1° le *P. elliptique*, dont les sections planes sont des ellipses ou des paraboles ; 2° le *P. hyperbolique*, dont les sections planes sont des paraboles ou des hyperboles. — Chacune de ces surfaces a deux plans de symétrie dont l'intersection donne l'axe du paraboloïde. Toute section faite par un plan passant par l'axe est toujours une parabole. Les sections faites par les plans diamétraux eux-mêmes sont les sections principales. Les deux paraboloïdes jouissent de la propriété commune de pouvoir être engendrés par l'une de leurs paraboles principales se mouvant parallèlement à elle-même, de telle sorte que son sommet se trouve constamment sur l'autre ; mais le paraboloïde hyperbolique peut aussi être considéré comme une surface réglée à plan directeur et rentre par là dans la classe des surfaces conoïdes ; il est engendré par une droite mobile qui se déplacerait en rencontrant constamment deux droites fixes non situées dans un même plan et en restant constamment parallèle à un plan fixe. — Le paraboloïde elliptique devient une surface de révolution quand ses deux paraboles principales deviennent égales ; on peut le regarder alors comme engendré par une parabole tournant autour de son axe. Le paraboloïde hyperbolique ne peut jamais être une surface de révolution puisque ses sections ne sont jamais des courbes fermées. — Le *cylindre parabolique* est un cas particulier du paraboloïde hyperbolique.

PARACENTÈSE (du gr. παρακέντησις), ponction pratiquée à l'abdomen des hydropiques. On choisit pour cette opération le point où le liquide bombe le plus et où la fluctuation se fait le mieux sentir : on se sert d'un trocart muni d'une canule qu'on enfonce d'un coup sec, et qu'on ne retire que quand le liquide est suffisamment écoulé. — Ce mot se dit aussi de toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps pour faire évacuer un liquide épanché. *Voy.* EMPYÈME.

PARACÉPHALES, PARACÉPHALIENS (du gr. παρά, à côté, contre nature, et κεφαλή, tête), classe de Monstres unitaires omphalosites, qui ont pour caractère principal d'avoir une tête très-imparfaite.

PARACHRONISME (du gr. παρά, à côté, et χρόνος, temps), espèce d'anachronisme qui place un événement plus tard qu'il ne doit être placé.

PARACHUTE (des mots français *parer à*, et *chute*), machine qu'emploient les Aéronautes, soit pour ralentir la chute de leur ballon, soit pour descendre à terre quand ils l'ont abandonné. C'est ordinairement un cercle de bois recouvert de toile ou de taffetas en forme de cône tronqué ou de demi-sphère, sur laquelle s'attachent les ficelles qui soutiennent une nacelle d'osier. — L'invention du parachute date de 1784 et est due à Séb. Lenormand ou à Blanchard. Il a été perfectionné par Garnerin, qui le premier en fit l'expérience publique (1797).

PARACLET (du gr. παράκλητος), nom biblique donné au Saint-Esprit, veut dire *Consolateur*. *Voy.* PARACLET au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PARACOUSIE (du gr. παρακούειν, entendre mal). On appelle ainsi : 1° le *bourdonnement* ou *tintement* d'oreille, dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille ; 2° une anomalie dans la perception des sons, qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles. Le traitement de cette

affection est nécessairement aussi varié que ses causes.

PARADE (de l'espagn. *parada*, temps d'arrêt d'un cheval de manége). Ce mot désignait d'abord l'action d'arrêter court un cheval pour montrer et sa docilité et l'adresse du cavalier. C'est de ce sens primitif que sont dérivées tous les sens du mot *parade*. On appelle ainsi : 1° la montre ou l'étalage de quelque chose : on nomme p. ex. *lit de parade* un lit richement orné sur lequel on expose, après leur mort, les rois, les princes, les prélats et les personnages de distinction ;

2° La marche que les cavaliers faisaient en bel ordre dans la lice avant de commencer les carrousèls et qu'on appelait aussi *comparse ;*

3° Dans l'Armée, la revue qu'on fait passer aux troupes qui doivent monter la garde du jour : les troupes défilent devant le corps d'officiers de la garnison, en tête desquels se placent les officiers supérieurs, et, après le défilé, l'officier le plus élevé en grade fait former le cercle et transmet les ordres relatifs au service. On donne aussi le nom de *parade* à tout rassemblement de troupes réunies pour être passées en revue par un personnage de distinction ou pour manœuvrer devant lui ;

4° Les scènes grotesques qu'on représente sur les tréteaux dans les foires ou les fêtes publiques. A Paris, la *parade* en plein vent eut son siége principal d'abord au Pont-Neuf, puis aux foires de St-Germain et de St-Laurent, enfin au boulevard du Temple. Collé, Fagan, La Chaussée, Poinsinet, n'ont point dédaigné d'écrire des parades : on les a réunies dans un recueil intitulé : *Théâtre des parades* (*Voy.* FARCE). Le Père Rousseau, Bobèche et Galimafré, Gringalet, etc., ont été renommés comme *paradistes*. Aujourd'hui, la parade n'est plus qu'une espèce d'introduction aux spectacles forains faite par les paillasses sur les tréteaux.

Dans l'Escrime, la *parade* est l'action de *parer* un coup ; chaque coup a sa parade. *Voy.* ESCRIME.

PARADIGME (du gr. παράδειγμα, modèle), terme de Grammaire, désigne les exemples des déclinaisons et des conjugaisons qui peuvent servir de modèle pour les mots analogues d'une même langue : ainsi, en latin, le mot *rosa* est le paradigme de la 1re déclinaison des substantifs : *amare*, de la 1re conjugaison des verbes.

PARADIS (du gr. παράδεισος, jardin ; du persan *pairidaeza*, enclos), lieu de délices. Dans l'Ancien Testament, on appelle *paradis terrestre* la demeure qu'occupait le premier homme avant sa faute (*Voy.* ÉDEN au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*) ; dans le Nouveau Testament, le mot *paradis* s'entend du *ciel*, c.-à-d. du séjour où les âmes des bienheureux jouissent de la béatitude éternelle. L'opinion des Catholiques est que les portes du paradis sont ouvertes au juste aussitôt après sa mort. Luther, Calvin, et plusieurs schismatiques grecs et arméniens, prétendent qu'il n'y entrera qu'après le jugement dernier. *Voy.* ENFER.

Fondée sur la croyance universelle à l'immortalité de l'âme et à la justice divine, l'idée d'un paradis se retrouve dans toutes les religions sous des formes diverses. D'après Zoroastre, il y aura un jugement dernier pendant lequel tous les morts renaîtront et iront dans le paradis ou dans l'enfer, pour y recevoir la récompense ou le châtiment qu'ils auront mérité. Les Grecs et les Romains appelaient Élysée le séjour des bienheureux et le plaçaient, soit aux confins de la terre (Homère, *Odyssée*, IV, 563 ; X et XI), soit dans les Iles Fortunées (Horace, *Épodes*, XV, 42). Les Mahométans se représentent le *paradis* comme un jardin délicieux où coulent des rivières de vin, de lait et de miel, et où les vrais croyants, servis par les *houris*, doivent jouir de la félicité éternelle. Les Indiens croient à un paradis où l'âme sera unie à Dieu ; mais ce dogme, chez eux, est lié à celui de la *métempsycose*. *Voy.* ce mot.

Le dernier des trois poëmes qui forment la *Divine comédie* du Dante est intitulé *le Paradis*. Milton a chanté le *Paradis perdu* et le *Paradis reconquis*.

Graine de paradis : c'est le Cardamome et la Maniguette.

Oiseau de paradis ou *Paradisier*. *Voy.* OISEAU.

Pomme de paradis. *Voy.* POMMIER.

PARADISIER (*Paradisæa*). *V.* OISEAU DE PARADIS.

PARADOXE (du gr. παράδοξος, de παρά, contre, et δόξα, opinion), doctrine ou maxime qui contredit l'opinion commune, vraie ou fausse. Le *paradoxe* proprement dit est une affirmation qui choque la raison et le sens commun ; telles sont les assertions suivantes : *Toutes les fautes sont égales* (Stoïciens) ; *Les arts corrompent les mœurs* (J.-J. Rousseau). Cependant on nomme aussi *paradoxe* une vérité morale ou scientifique qui étonne au premier abord parce qu'elle est contraire à un préjugé, mais dont on reconnaît la solidité quand on en comprend le sens ou qu'on en étudie la démonstration ; telle est cette proposition : *Il vaut mieux souffrir le mal que de le faire* (Platon, *Gorgias*) ; tel est aussi le principe de physique appelé *paradoxe hydrostatique de Pascal* et qui s'énonce ainsi : *la pression exercée sur le fond d'un vase plein de liquide ne dépend ni de la forme du vase, ni de la quantité de liquide, mais seulement de la hauteur de celui-ci au-dessus du fond.* — Cicéron a développé dans ses *Paradoxes* plusieurs maximes paradoxales des Stoïciens. Laromiguière a développé également quelques-uns des *Paradoxes de Condillac* dans un écrit qui porte ce titre.

PARADOXURE (du gr. παράδοξος, étrange, et οὐρά, queue), genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Viverridés et voisin des Civettes, a été ainsi nommé parce que sa queue offre une disposition fort insolite : sans être prenante, elle peut se rouler au gré de l'animal en une sorte de spirale. Le *P. type* ou *Pougouné*, de Pondichéry, est long de 1m environ ; sa couleur est d'un noir jaunâtre. Cet animal paraît être nocturne : ses mœurs à l'état de liberté sont peu connues ; captif, il se nourrit de viande ; ses mouvements sont très-vifs.

PARAFE ou PARAPHE (p. *paragraphe*, du gr. παραγραφή), marque qui accompagne la signature, dont elle tient souvent lieu, et qui consiste en un ou plusieurs traits de plume. Au Palais, le parafe est indispensable dans certains cas : ainsi, pour les pièces arguées de faux, celui qui les dépose au greffe, le magistrat, le greffier y mettent leurs parafes afin de constater l'identité de la pièce produite, et cette formalité s'appelle parafer *ne varietur* (pour qu'elle ne puisse être changée). Les registres de l'état civil, les actes notariés, et certains livres de commerce, doivent être aussi parafés sur chaque feuillet. — Les fonctionnaires dont la signature est sujette à légalisation doivent, avant d'entrer en fonctions, remettre leur signature et leur parafe aux magistrats supérieurs chargés de les légaliser. *Voy.* SIGNATURE.

PARAFFINE (du latin *parum affinis*, qui a peu d'affinité ; parce qu'elle se combine mal avec d'autres substances), substance solide, d'une densité de 0,870, fusible vers 44°, qu'on retire des huiles pesantes, derniers produits de la distillation sèche du bois, des schistes bitumineux, de la tourbe, des débris d'animaux. Elle a exactement la composition de l'hydrogène bicarboné, mais elle paraît être un mélange d'un certain nombre de substances hydrocarbonées ; elle serait propre à remplacer la cire et le blanc de baleine dans la fabrication des bougies si l'on arrivait à l'obtenir en grand à un prix assez bas. On trouve dans la nature, en Moldavie, en Autriche et dans la Russie méridionale, une substance nommée *ozokérite* ou *cire fossile*, qui est de la paraffine à peu près pure et qu'on emploie sur les lieux à la fabrication des bougies (*Voy.* SCHEERERITE). La paraffine est employée aussi à rendre certains tissus imperméables et à lubréfier les machines. — Cette substance a été obtenue pour la 1re fois par Reichenbach en 1831 ; son exploitation industrielle a été tentée à Paris dès 18[illegible] par MM. Lajonkaire et Haussoullier [illegible]

PARAFOUDRE, appareil destiné à préserver de la foudre le télégraphe électrique, lorsqu'il est en fonction. Si la foudre tombe sur le fil de ligne, elle brûle un fil fin de métal qui servait à transmettre la dépêche, et va se perdre dans le sol par un conducteur convenable. La transmission est arrêtée, mais l'appareil télégraphique a été préservé.

PARAGE (du b.-lat. *paraticum*, égalité [de rang, de naissance]; de *par*, pair, égal). Dans le langage ordinaire, *parage* était synonyme d'extraction ou de descendance : de là l'expression, *gentilhomme de haut parage*. *Voy.* NOBLESSE.

Dans l'ancien Droit français, on appelait *parage* une manière particulière de tenir un fief entre parents : l'aîné de la famille rendait seul foi au seigneur, en assignant à chacun sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés. Par extension, on a appelé aussi *parage* une espèce de tenure par laquelle l'un de plusieurs coacquéreurs d'un fief était chargé par les autres de faire foi et hommage pour tous. Cette espèce de parage prenait le nom de *parage conventionnel*, par opposition à la première qu'on appelait *parage légal*.

PARAGE (du b.-lat. *paregium*, de *paries*, paroi ?), se dit, en termes de Marine, de tout espace de mer, de toute étendue de côtes accessible à la navigation.

PARAGLOSSES (du gr. παρά, auprès, et γλῶσσα, langue), appendices membraneux, divergents et garnis de poils, que certains insectes, surtout les carnassiers, portent à la base de leur langue.

PARAGOGE (du gr. παραγωγή, addition), se dit, en Grammaire, de l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. En latin, *met*, *ce*, dans *ipsemet*, *hicce*; en français, *ci*, *là*, *dà*, dans les mots *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*, sont des paragoges. Il y a aussi *paragoge* quand on ajoute une lettre ou une syllabe à certains mots : *guères*, *jusques*, *avecque*, pour *guère*, *jusque*, *avec*. Le plus souvent, on ne fait usage de la *paragoge* que par euphonie ou dans les vers par nécessité prosodique.

PARAGRAPHE (du gr. παράγραφος, écrit à côté). Ce mot signifiait primitivement une figure de forme variable (croix, triangle, gamma, etc.), qu'on remarque sur les marges des anciens manuscrits et qui servait à séparer les différentes parties d'un ouvrage. En Typographie, c'est aujourd'hui le signe §. — Le mot *paragraphe* a été ensuite employé pour désigner une petite section d'un discours, d'un chapitre et en particulier d'un titre ou d'un chapitre de loi.

PARAGRÊLE (de *parer*, à, *grêle*), appareil au moyen duquel on a prétendu dissiper les nuages chargés de grêle en soustrayant l'électricité qu'ils contiennent. Le paragrêle consiste en une perche de 12 à 13^m de haut, portant à son extrémité supérieure une pointe métallique aiguë, longue de 0^m,15; à la base de laquelle est fixé un conducteur en fil de fer ou de cuivre, qui descend le long de la perche et va se perdre ensuite dans le sol. Un paragrêle de 16^m,50 de haut abriterait un espace de 33^m de rayon. L'efficacité de cet appareil n'a point été constatée. — Arago avait aussi proposé de se servir des aérostats pour faire passer dans le sol l'électricité des nuages orageux; on n'a point encore expérimenté ce moyen.

PARAGUAY-ROUX, odontalgique. *Voy.* SPILANTHE.

PARALÉE, *Paralea*, arbre de la Guyane, de la famille des Ébénacées et du genre Plaqueminier, haut de 10^m environ ; rameaux allongés, épars, à écorce pubescente; feuilles alternes, ovales-oblongues, aiguës, d'un vert foncé, garnies à leur contour de poils nombreux formant un duvet fauve ; fleurs polygames ou monoïques et presque sessiles, d'un rouge ferrugineux, d'une odeur agréable, réunies à l'aisselle des feuilles. Le fruit est une baie de la grosseur d'une prune et assez savoureuse.

PARALIPOMÈNES (du gr. παραλειπόμενα, laissés de côté), livres de l'Ancien Testament qui forment un supplément aux livres des Rois.

PARALLACTIQUE (de *parallaxe*, du gr. παραλλάσσω, changer), se dit : 1° de tout ce qui tient à la parallaxe ; en ce sens on dit *angle parallactique*, celui qui est formé au centre d'un astre par son vertical et son cercle de déclinaison : il sert à calculer la *parallaxe* ; *triangle parallactique*, le triangle formé par le rayon de la terre et par deux lignes qui partent des deux extrémités de ce rayon pour aller se réunir au centre d'un astre; *règle parallactique*, l'instrument dont Ptolémée s'est servi pour mesurer la parallaxe de la lune ; *télescope parallactique*, un télescope construit par Molyneux et Graham pour mesurer la parallaxe des étoiles ; — 2° de tout ce qui subit un changement régulier. On a appelé *machine* ou *lunette parallactique*, une machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe et suivre le mouvement diurne des astres sur le parallèle qu'ils décrivent. En 1851, il a été construit pour l'Observatoire de Paris une lunette *parallactique* dont l'objectif a 0^m,38 de diamètre; malheureusement les dimensions de l'instrument en rendent l'emploi très-difficile (*Voy.* ÉQUATORIAL) ; ces sortes de lunettes sont ordinairement portées sur un *pied* dit aussi *parallactique*.

PARALLAXE (du gr. παράλλαξις, changement; à cause du changement que paraît éprouver l'objet quand l'observateur change de place). En Astronomie, on appelle *parallaxe de hauteur* d'un astre, pour un point donné de la terre, l'angle sous lequel de cet astre on verrait le rayon de la terre qui aboutit en ce point. La parallaxe de hauteur prend le nom de *parallaxe horizontale* quand la distance zénithale de l'astre est de 90°, c.-à-d. quand l'astre est à l'horizon de l'observateur. Le rayon R de la terre, la distance d de l'astre à la terre et l'arc P qui mesure la parallaxe horizontale dans la circonférence de rayon 1, sont liées par la relation $d = \frac{R}{P}$, qui montre que, pour déterminer la distance d'un astre à la terre, il suffit de connaître sa parallaxe horizontale. Un procédé de détermination de la parallaxe horizontale, qui réussit bien pour la lune p. ex., est le suivant : deux observateurs se placent sur un même méridien terrestre et déterminent au même instant la distance zénithale de l'astre ; sa parallaxe horizontale est alors donnée par la formule $P = \frac{z + z' - \lambda - \lambda'}{\sin z + \sin z'}$, dans laquelle λ et λ' représentent les latitudes des deux observateurs et z et z' les distances zénithales par eux observées. Ce même procédé appliqué au soleil ne donne qu'une approximation insuffisante. Pour la détermination de la parallaxe horizontale de cet astre on se sert des passages de la planète Vénus sur son disque. On conçoit que deux observateurs placés en des points différents de la terre voient au même instant la planète se projeter en des points différents de l'astre et décrire sur son disque des cordes différentes dont la distance dépend de la distance de la terre au soleil, c.-à-d. de la parallaxe de ce dernier. On a trouvé de la sorte, au siècle dernier, que la parallaxe horizontale moyenne du soleil est de 8″,56 et par suite que sa distance à la terre est en moyenne de 24,068 rayons terrestres. M. Le Verrier pense que cette distance est un peu trop forte. Mais, pour pouvoir l'affirmer avec certitude, il faut attendre le prochain passage de Vénus sur le disque du soleil qui doit avoir lieu en 1874. La parallaxe horizontale de la lune est de 57′,75 ; d'où l'on conclut que sa distance moyenne à la terre est de 60 rayons terrestres.

Quel que soit le procédé qu'on applique à la détermination de la parallaxe horizontale des étoiles, on trouve toujours qu'elle est nulle, ce qui revient à dire qu'elle est inférieure à 1 centième de seconde, car les instruments d'optique ne permettent pas de descendre au delà de cette limite. Pour déterminer leur distance à la terre ou mieux au soleil, il faut connaître leur *parallaxe annuelle* : on appelle ainsi l'angle sous lequel de l'étoile on verrait le rayon de

l'orbite terrestre perpendiculaire à la ligne menée de l'étoile au centre du soleil. Plusieurs moyens ont été employés : qu'à une époque quelconque de l'année on vise une étoile ; à 6 mois de distance, c.-à-d. quand la terre se sera transportée au point diamétralement opposé de son orbite, pour viser de nouveau la même étoile il faudra déplacer la lunette d'un angle égal précisément à celui sous lequel on apercevrait de l'étoile le diamètre correspondant de l'orbite terrestre. Cet angle variera évidemment avec l'époque de l'observation, c.-à-d. avec la direction du diamètre, et sa valeur maximum sera égale au double de la parallaxe, en en prenant la moitié, on aura donc la parallaxe elle-même. Un second moyen consiste à déterminer la distance angulaire de l'étoile dont on veut avoir la parallaxe et d'une étoile de position apparente très-voisine, à 6 mois de distance. La variation de cette distance angulaire est moindre que la parallaxe annuelle cherchée.

Les seules étoiles dont on ait pu jusqu'ici déterminer la parallaxe avec quelque probabilité sont les suivantes : α du *Centaure* (0",913, Henderson), 61 du *Cygne* (0",348, Bessel), α ou *Wéga* de la *lyre* (0",261, Struve), *Sirius* (0",230, Peters), 1830 *Groombridge* (0,226), ι *Grande ourse* (0",133), *Arcturus* (0",127); *Polaire* (0,067), *Chèvre* (0,046). Ces nombres donnent pour α du Centaure, la plus voisine des étoiles, une distance supérieure à 200,000 fois la distance du soleil. Pour donner une idée de l'immensité de cette distance, il suffit de dire que la lumière, qui parcourt 75,000 lieues par seconde, met 3 ans 1/2 à nous arriver de α du Centaure; pour la 61e du Cygne, la distance est 550,000 fois plus grande que la distance du soleil, et la lumière met plus de 8 ans pour nous arriver de cette étoile; et la Chèvre est 7 fois plus éloignée de nous.

PARALLÈLE (du gr. παράλληλος). En Géométrie, on appelle *droites parallèles*, deux droites qui, situées dans un même plan, ne se rencontrent jamais à quelque distance qu'on les prolonge. Principales propriétés des parallèles : 1° deux droites perpendiculaires à une même droite dans un même plan, ou perpendiculaires à un même plan dans l'espace sont parallèles; 2° réciproquement, quand deux droites sont parallèles, toute droite perpendiculaire à l'une d'elles dans leur plan est aussi perpendiculaire à l'autre; et de même, tout plan perpendiculaire à l'une l'est aussi à l'autre; 3° deux droites parallèles à une troisième sont parallèles entre elles; 4° quand deux parallèles sont coupées par une sécante, les 4 angles aigus ainsi formés sont égaux ainsi que les 4 angles obtus, et un angle aigu quelconque est le supplément d'un angle obtus; 5° les angles à côtés parallèles et situés ou non dans un même plan sont égaux s'ils ont leurs côtés dirigés dans le même sens ou en sens contraire, et supplémentaires si ces côtés sont dirigés deux dans le même sens, deux en sens contraire; 6° deux parallèles sont partout également distantes. — Depuis Euclide, la théorie élémentaire des parallèles a toujours été basée sur quelque *postulatum*, c.-à-d. sur une proposition moins évidente qu'un axiome, mais que cependant on admet sans démonstration. Cela tient à ce que les théorèmes reposent soit sur des considérations d'homogénéité (Legendre), soit sur des considérations mécaniques (Vincent), soit même sur des considérations d'infinis de différents ordres (Bertrand de Genève), et par suite ne peuvent trouver place dans les cours élémentaires.

On dit de même que deux *plans* sont *parallèles*, ou qu'une *droite* est *parallèle à un plan* quand, prolongés indéfiniment, ils ne se rencontrent jamais.

En Astronomie, on appelle *Parallèles de déclinaison*, les petits cercles de la sphère céleste parallèles à l'équateur; — *P. de latitude*, les petits cercles parallèles au plan de l'écliptique; — *P. de hauteur* ou *almicantarats*, les petits cercles parallèles à l'horizon. — En Géographie, les *P. terrestres* sont les petits cercles parallèles à l'équateur terrestre.

En termes de Fortification, on entend par *parallèles* des espèces de fossés creusés par les assiégeants et presque parallèles à ceux des ouvrages de la place qui sont situés du côté où l'on attaque. Dans un *siége*, on fait ordinairement trois parallèles. La première application des trois parallèles fut faite par Vauban au siége de Maëstricht en 1673. Avant lui, il n'y avait rien de méthodique dans leur construction.

PARALLÈLE. En Littérature, on donne ce nom au rapprochement qu'établit un écrivain entre deux personnages importants, en faisant ressortir leurs qualités semblables ou opposées, et en établissant la supériorité ou l'infériorité de l'un vis-à-vis de l'autre. Cette manière produit beaucoup d'effet ; mais l'abus de l'antithèse est son écueil. — On admire surtout : en prose, les parallèles de *Turenne et Condé* par Bossuet, de *Corneille et Racine* par La Bruyère, de *Sully et Colbert* par Thomas, de *César et Henri IV*, de *Bossuet et Fénelon* par La Harpe, de *Buffon et Linné* par Cuvier; en vers, ceux de *Philippe II et Sixte-Quint*, de *Richelieu et Mazarin* par Voltaire, etc.

On a aussi donné le nom de *Parallèles* à des notices biographiques comparées : telles sont les *Vies parallèles* de Plutarque et celles de Cornélius Népos.

PARALLÉLIPIPÈDE (p. *parallélépipède*, du gr. παραλληλεπίπεδον). On appelle ainsi, en Géométrie, un solide terminé par six parallélogrammes. C'est un prisme dont les bases sont des parallélogrammes (*Voy.* PRISME). Principales propriétés : 1° dans tout parallélipipède les faces opposées sont égales et ont leurs côtés parallèles; 2° toute section plane d'un parallélipipède est un parallélogramme; 3° les dièdres opposés sont égaux; 4° les angles solides opposés sont symétriques; 5° les diagonales se coupent toutes les quatre en un même point qui est le milieu de chacune d'elles. On appelle *base* d'un parallélipipède, une quelconque de ses six faces; sa *hauteur* est la perpendiculaire abaissée sur cette base d'un point de la face opposée. — Lorsque les arêtes latérales sont obliques à la base, le parallélipipède est dit *oblique*. Il est *droit*, quand les arêtes latérales sont perpendiculaires sur les bases, sans que sa base devienne un rectangle. Enfin le parallélipipède est *rectangle*, quand il est droit et que sa base est un rectangle. Il est alors terminé par six rectangles égaux deux à deux, et les trois arêtes qui partent d'un même sommet s'appellent ses trois dimensions. Quand les trois dimensions d'un parallélipipède rectangle deviennent égales, il prend le nom de *cube* ou d'*hexaèdre régulier*. Tout parallélipipède a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.

Les minéraux cristallisent souvent en parallélipipèdes ou sous des formes qui en dérivent. Aussi cinq des six systèmes cristallins ont pour types des parallélipipèdes. *Voy.* CRISTAL.

Parallélipipède des forces. On démontre, en Mécanique, que quand trois forces dont les directions ne sont pas dans un même plan sont appliquées à un même point matériel, leur résultante est représentée par la diagonale qui part de ce point dans le parallélipipède construit sur les grandeurs et les directions de ces forces.

PARALLÉLISME, état de deux droites, de deux plans, ou d'une droite et d'un plan parallèles.

PARALLÉLOGRAMME (du gr. παραλληλόγραμμον). On appelle ainsi, en Géométrie, tout quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles. Le parallélogramme prend le nom de *rectangle* quand ses angles sont droits sans que ses côtés soient égaux; de *losange* ou de *rhombe*, quand ses côtés sont égaux sans que ses angles soient droits; de *carré*, quand ses côtés sont égaux et ses angles droits. Principales propriétés : 1° dans tout parallélogramme les côtés opposés sont égaux ainsi que les angles opposés; 2° réciproquement, un quadrilatère est un parallélogramme s'il a, ou ses côtés opposés égaux, ou ses angles opposés égaux, ou deux côtés à la fois égaux et parallèles; 3° dans tout parallélogramme les dia

gonales se coupent en leur milieu, et réciproquement; 4° dans tout rectangle les diagonales sont égales, et réciproquement; 5° dans tout losange les diagonales se coupent à angle droit, et réciproquement. — On appelle *base* d'un parallélogramme un quelconque de ses côtés; sa *hauteur* est la distance de la base au côté opposé.

Parallélogramme des forces. On démontre, en Mécanique, que quand deux forces de directions différentes agissent sur un même point matériel, leur résultante est égale à la diagonale aboutissant en ce point dans le parallélogramme construit sur les grandeurs et les directions de ces deux forces.

PARALOGISME (du gr. παραλογισμός), raisonnement faux, ou erreur commise dans la démonstration. Le *paralogisme* ne diffère en rien du *sophisme* : seulement, dans ce dernier, l'erreur est commise à dessein et de mauvaise foi, tandis que, dans le paralogisme, l'erreur est involontaire. Il en résulte que la théorie des paralogismes est la même que celle des sophismes. *Voy.* Sophisme.

PARALYSIE (du gr. παράλυσις, dissolution), affaiblissement ou diminution de la faculté de sentir ou de contracter les muscles, ou d'une seule de ces deux facultés, dans une partie quelconque du corps. — La paralysie qui n'affecte que le sentiment a reçu le nom d'*anesthésie*. Elle peut être *générale* ou *partielle*. Les anesthésies partielles portent différents noms, suivant les organes affectés (*amaurose* pour l'œil, *surdité* pour l'oreille, etc.). — La paralysie du mouvement a été aussi distinguée en *générale* et en *partielle*, suivant son siége. Elle est appelée *hémiplégie*, lorsqu'elle est limitée à la partie droite ou gauche du corps; *paraplégie*, quand elle affecte les deux membres inférieurs; *croisée*, quand elle frappe le membre supérieur d'un côté et le membre inférieur du côté opposé : cette dernière forme, assez rare d'ailleurs, est quelquefois congénitale. On divise aussi la paralysie en *P. essentielle* ou *idiopathique*, qui ne se rattache à aucune lésion appréciable du système nerveux ou des viscères; *P. sympathique*, qui s'explique par la maladie d'un viscère dont le système nerveux partage les souffrances; et en *P. symptomatique*, qui est le symptôme presque constant de toutes les maladies du cerveau, de la moelle épinière, des nerfs et de leurs enveloppes. — Les causes les plus fréquentes des paralysies idiopathiques sont : les excès de tout genre, l'impression du froid et de l'humidité longtemps prolongée, l'absorption des diverses préparations de plomb, une hémorrhagie cérébrale ou toute autre cause de destruction ou de compression de la substance cérébrale ou médullaire. Le traitement consiste dans l'emploi des excitants locaux et généraux, tels que les frictions avec des pommades irritantes, le massage, les moxas, les cautères, les douches d'eaux minérales, la galvanopuncture, etc.

Paralysie agitante ou *tremblante*, maladie de l'âge avancé, est caractérisée par un tremblement général et souvent aussi par un mouvement de propulsion irrésistible dans la marche, qui oblige le malade à courir en avant.

Paralysie progressive des aliénés, forme spéciale de paralysie, qui débute par l'embarras de la parole et porte ensuite sur tout le système musculaire; bientôt la sensibilité est frappée et la terminaison fatale est annoncée par la démence.

PARAMAGNÉTISME (de *para* pour *parallèle* et de *magnétisme*, se dit, en Physique, de la propriété qu'a le magnétisme de donner aux corps une direction parallèle à la ligne des pôles, lorsque ces corps se trouvent placés *entre* les deux pôles d'un électro-aimant courbé en fer à cheval.

PARAMALÉIQUE (acide). *Voy.* Fumarique.

PARAMÉCIE, genre d'Infusoires ciliés, très-commun dans les infusions végétales et remarquable par ses cils rangés sur 40 ou 50 lignes longitudinales. Il a pour type la *Paramécie aurélie.*

PARAMÈTRE (du gr. παρά, à côté, et μέτρον, mesure). En Géométrie, on appelle *paramètre d'une courbe* toute ligne qui détermine les dimensions de la courbe. Dans un cercle, le paramètre est le rayon; dans une parabole, c'est la distance du foyer à la directrice; l'ellipse et l'hyperbole ont deux paramètres, savoir leurs deux axes. — Par extension, les coefficients des différentes puissances des variables dans l'équation d'une courbe prennent quelquefois le nom de paramètres.

PARAMORPHISME (du gr. παρά, à côté, et μορφή, forme), dénomination proposée pour désigner le rapport existant entre diverses substances chimiquement *isomorphes* et dont les formes cristallines, bien qu'appartenant à des systèmes différents, n'ont pour caractère différentiel que celui qui peut exister entre les deux variétés dimorphes d'un même corps.

PARANGON (de l'espagn. *para con*, en comparaison de). Ce mot, qui, dans son acception primitive, était synonyme de *modèle* ou *patron*, ne s'emploie guère aujourd'hui que pour désigner : 1° un diamant ou une perle qui n'offre aucun défaut; 2° deux espèces de caractères d'imprimerie : on distingue le *gros* et le *petit parangon*, qui ont le premier 21 points, et le second 18.

En Typographie, *parangonner*, c'est faire qu'un caractère d'un corps différent s'aligne avec celui dont on se sert, en y ajoutant des espaces, des cadrats, des interlignes, etc.; c'est ainsi que l'on dit : *parangonner du saint-augustin avec du cicéro.*

PARANTHÉLIE (du gr. παρά, à côté, et d'*anthélie*), images du soleil situées de part et d'autre de l'*anthélie* et symétriquement sur le *cercle parhélique*. *Voy.* Anthélie et Halo.

PARANTHINE. *Voy.* Wernérite.

PARANYMPHE (du gr. παράνυμφος). Chez les Grecs, c'était une espèce d'officier qui, dans les mariages, présidait aux cérémonies des noces : il était chargé spécialement de la garde du lit nuptial. Chez les Romains, ce nom était donné à trois jeunes garçons qui conduisaient la nouvelle mariée à la maison de son mari, et dont l'un marchait devant elle, une torche de pin à la main, tandis que les deux autres la soutenaient. — Chez les modernes, ce mot désignait : 1° le seigneur qui conduisait une princesse de la cour de son père à celle de son époux; 2° dans l'anc. Université de Paris, celui qui conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui après les épreuves complimentait les élus : le discours de félicitation qu'il leur adressait portait aussi le nom de *paranymphe*.

PARAPEGME (du gr. παράπηγμα). Chez les anciens, ce mot désignait : 1° des tables de métal sur lesquelles on inscrivait les lois, les ordonnances et tout ce qui intéressait le public; 2° des tables astronomiques sur lesquelles on avait gravé la figure du ciel, le lever et le coucher des astres, et marqué les saisons de l'année pour servir de calendrier. — Par extension, les Astrologues nommaient ainsi les tables astronomiques sur lesquelles ils traçaient les figures nécessaires à la solution de leurs problèmes.

PARAPET (de l'ital. *parapetto*, garde-poitrine). C'est, en termes de Fortification, la partie supérieure d'un rempart, destinée à couvrir ceux qui sont chargés de le défendre. Autrefois, les parapets étaient toujours en pierre ou en maçonnerie et percés de créneaux; aujourd'hui, on les fait en terre, afin de mieux résister au canon, qui vient s'y amortir. Le parapet doit toujours être précédé d'un fossé.

On nomme aussi *parapet* une muraille à hauteur d'appui élevée le long d'une terrasse, d'un pont, d'un quai, etc., pour servir de garde-fou.

PARAPÉTALE (du gr. παρά, auprès de, et de *pétale*). En Botanique, ce mot désigne : 1° tout appendice d'un pétale ou d'une corolle, comme les filets de la corolle du Ményanthe; 2° des pétales situés sur une rangée inférieure, comme dans les Renonculacées; 3° les divisions de la corolle situées,

tout à fait intérieurement, ce qui arrive dans un grand nombre de fleurs, où les étamines sont sujettes à se transformer en pétales : ce sont ces fleurs que les jardiniers appellent *pleines* ou *doubles*.

PARAPHE. *Voy.* PARAFE.

PARAPHERNAUX (du gr. παρά, à côté de, et φέρνη, dot), se dit, en Jurisprudence, de tous les biens de la femme mariée sous le régime dotal qu'elle ne s'est pas constitués en dot et dont elle s'est réservée la jouissance et l'administration; elle ne peut toutefois ni les aliéner, ni paraître en justice à raison de ces biens, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la justice (C. civ., art. 1574-80). — Dans la coutume de Normandie, on appelait *biens paraphernaux* les meubles, le linge et autres hardes à l'usage de la femme, qu'on lui adjugeait au préjudice des créanciers, lorsqu'elle renonçait à la succession de son mari.

PARAPHRASE (du gr. παράφρασις, interprétation), explication étendue d'un texte qui a besoin d'être éclairci : on oppose quelquefois la *paraphrase* à la *métaphrase* ou traduction. Le poëte grec Lycophron et le satirique latin Perse sont des auteurs qui ont besoin d'être paraphrasés pour être entendus. La plupart des poëtes anciens ont été paraphrasés : on estime la paraphrase d'Horace et celle de Virgile par le P. La Rue. — On donne spécialement le nom de *paraphrases* aux interprétations des livres saints. Telles sont : la *paraphrase chaldaïque* ou *targum*, ancienne version de la *Bible* en langue chaldéenne, la paraphrase d'Érasme sur le *Nouveau Testament*, celles de Massillon sur les *Psaumes*, etc.

PARAPHYSE (du gr. παρά, à l'entour, et φύσις, production), nom donné, en Botanique, à des tubes membraneux, souvent articulés, qui, dans les Mousses, sont entremêlés soit avec les organes mâles, soit avec les organes femelles, et qui, dans les Champignons, sont mêlés aux thèques renfermant les graines.

PARAPLÉGIE (du gr. παραπληγία), paralysie de la moitié inférieure du corps. *Voy.* PARALYSIE.

PARAPLUIE (de *parer à pluie*). Cet instrument, dont tout le monde connaît la structure, et qui nous paraît aujourd'hui si indispensable, n'a été connu en Europe que fort tard, quoique son usage soit très-ancien dans la Chine et dans l'Inde, ainsi que celui du *parasol* : il ne fut introduit en France qu'au XVIIe siècle (Voir *Œuvres* de Tabarin, 1622); son nom même ne date que de 1728. Longtemps l'usage n'en fut permis qu'aux femmes; aujourd'hui encore, les militaires dédaignent de s'en servir.

La fabrication et la vente des parapluies appartenaient autrefois à la corporation des *boursiers*. Cette industrie a été considérablement perfectionnée de nos jours : la substitution des manches en fer creux à ceux de bois l'a rendu plus léger, mais peut-être moins solide. Aujourd'hui, la France fabrique annuellement pour une valeur de 35 à 40 millions en parapluies ou ombrelles; la plus grande partie s'exporte à l'étranger, surtout aux États-Unis. *Voy.* PARASOL.

PARASANGE (du gr. παρασάγγης), ancienne mesure itinéraire employée chez les Perses, chez les Égyptiens et dans la plus grande partie de l'Asie : elle variait chez les différents peuples et même chez les Perses; elle valait, suivant Hérodote et Xénophon, 30 stades (env. 5,250^m). Strabon la porte à 40 et plus.

PARASÉLÈNE (du gr. παρά, à côté, et σελήνη, lune), sorte de météore lunaire. *Voy.* HALO.

PARASITAIRES (de *parasite*), nom donné à un ordre de Monstres doubles comprenant tous ceux qui sont composés de deux individus inégaux, l'un complet, l'autre plus petit et très-imparfait, et ne pouvant vivre qu'aux dépens du premier.

PARASITE (du gr. παράσιτος). Les Grecs nommaient originairement ainsi : 1° un officier subalterne attaché aux temples et chargé de prendre soin du blé recueilli sur les terres du temple d'un dieu, ou bien offert par les particuliers à la divinité; 2° ceux qui à Athènes et ailleurs étaient admis par honneur à partager les victimes avec les prêtres et à s'asseoir à la table des magistrats : cette dernière faveur, d'abord très-considérée, dégénéra dans la suite quand elle devint par trop multipliée, et le nom de *parasite* ne fut dès lors qu'un terme de dérision donné à ceux qui recherchaient les repas gratuits offerts par l'État à l'occasion de quelque cérémonie, et enfin à tous ceux qui faisaient métier de manger à la table de quelque riche en l'amusant par des flatteries et par des bons mots. Lucien, dans ses *Dialogues*, et tous les comiques grecs et latins, nous ont laissé des détails curieux sur les parasites. Les convives que les Romains appelaient *umbræ* (*Voy.* OMBRES) étaient des espèces de parasites. — Chez les modernes, les parasites étaient encore nombreux, surtout parmi les gens de lettres, au XVIIe et au XVIIIe siècles. Les mœurs ont gagné sous ce rapport.

PARASITE. En Histoire naturelle, on appelle *parasites* les animaux qui se nourrissent aux dépens d'autres animaux. Van Beneden distingue les *parasites* d'avec les *commensaux* qui cherchent sur d'autres animaux non leur nourriture, mais leur habitation : tels sont les *Fiérasfers*, petits poissons malacoptérygiens, qui vivent sur les Holothuries; les *Pinnotères*, petits crabes que l'on trouve dans les moules; les *Pagures*, crustacés qui se logent dans les coquilles abandonnées; certains Cirrhipèdes (*Tubicinella*, *Diadema* ou *Coronula*), qui se fixent sur la peau des baleines. — Quant aux *vrais parasites*, on nomme *P. épizoaires*, les parasites qui se tiennent sur la surface extérieure des autres animaux, et *P. entozoaires*, ceux qui vivent plus profondément dans leurs organes creux ou dans leurs tissus. Ce dernier terme a été employé autrefois pour désigner le groupe actuel des *Helminthes* (*Voy.* ce mot). Les *P. épizoaires* sont plutôt des Annelés (Pous, Sarcoptes, larves de Diptères, Arachnides et Crustacés).

Le *parasitisme* doit être regardé comme la condition normale de beaucoup d'espèces, plutôt que comme un état maladif des êtres qui en souffrent. Il est régi par deux lois principales : 1° les êtres parasites ne vivent que dans des conditions très-déterminées et limitées : le Pou de l'homme, p. ex., ne vit pas sur d'autres animaux, ni même sur différentes parties du corps de l'homme; transporté d'un point sur un autre, il y meurt; 2° les Helminthes parasites passent par des états successifs, et chacun de ces états nécessite une station particulière : ainsi le Ver solitaire de l'homme ne peut atteindre l'état adulte que dans le tube digestif de l'homme; il ne peut vivre sa première existence que dans les tissus du porc, chez lequel il produit la ladrerie : c'est ce qu'on appelle la *loi des stations*. — On a trouvé des Vers parasites dans presque tous les organes de l'homme, jusque dans l'œil et le cristallin : on en connaît 28 espèces, les unes de l'ordre des Nématoïdes (genres *Anchylostome*, *Strongle*, *Ascaride*, *Oxyure*, *Trichocéphale*, *Filaire*, *Spiroptère*, *Trichine*, *Ophiostome*); d'autres de celui des Trématodes (*Distome*, *Monostome*, *Hexathyridium*, *Tétrastome*); d'autres enfin de celui des Cestoïdes, le *Bothriocéphale plat* et divers *Ténias*. On trouve dans divers tissus le *cysticerque* ou larve du *T. solitaire*, celui du *T. échinocoque*, et l'*échinocoque* du *Tænia serrata* du Chien.

En Tératologie, on donne le nom de *Parasites* à des Monstres unitaires imparfaits qui restent attachés au corps de leur mère et vivent à ses dépens.

Parasites, section du 8e ordre de la classe des Insectes d'après Latreille. *Voy.* APTÈRES.

Parasites indirects, animaux qui n'exercent le parasitisme qu'en vue de leur progéniture, comme le Coucou, l'Abeille parasite, l'Œstre, et un grand nombre d'autres insectes.

En Botanique, on distingue également les *Parasites vrais*, plantes qui vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, soit qu'elles croissent à l'extérieur de ces derniers, soit qu'elles se développent dans leur intérieur (Gui, Cuscute, Oroban-

che, et beaucoup d'Orchidées, etc.), et les *P. faux*, qui ne tirent rien des plantes à l'extérieur ou à l'intérieur desquelles elles se développent, mais que la faiblesse de leurs tissus force à chercher un appui sur les plantes voisines (Vigne, Lierre, Liane, etc.). — Les Agriculteurs ont aussi donné ce nom aux plantes qui croissent dans les terres cultivées, et qui nuisent aux cultures, comme le Chiendent, la Nielle, le Coquelicot. C'est à tort qu'on range parmi les parasites les Lichens et les Mousses, qui ne sont réellement que des plantes *épiphytes*. *Voy.* ce mot.

PARASITICIDES (de *parasite*, et du lat. *cædere*, tuer), se dit, en Médecine, de toutes les préparations qui tuent les animaux parasites et détruisent ainsi la cause des maladies auxquelles ils donnent naissance. *Voy.* GALE, TEIGNE, etc.

PARASITISME, nom donné, en Physiologie et en Médecine, à la condition d'un être organisé (animal ou végétal), qui vit sur un autre corps organisé, qu'il en tire ou non sa nourriture. — En Médecine, le parasitisme est dit *morbide*, lorsque sa présence fait naître des maladies : c'est ainsi que la *gale*, la *teigne*, le *muguet* sont causés par la présence de certains parasites animaux ; la *pellagre*, par celle d'un parasite végétal ; la *muscardine* des vers à soie, par celle d'un botrytis ; le *charbon* et le *mal de montagne* des bêtes bovines, par celle de certains infusoires, etc. *Voy.* PARASITES.

PARASOL (de *parer à soleil*). Chez les anciens Grecs, et, de tout temps, en Orient, le *parasol* a été une marque de dignité : les rois sont souvent représentés entourés de serviteurs dont l'un tient un parasol. Cet usage existe encore aujourd'hui en Chine, dans l'Inde, au Maroc, etc. En Grèce, dans les fêtes de Bacchus, de Cérès et de Minerve, on portait des parasols comme insignes de la majesté de ces divinités ; au printemps, on célébrait en l'honneur de Mercure ou de Minerve une *fête des parasols* (*scirophorion*). — En Europe, le *parasol*, qu'on nomme plutôt *ombrelle*, est devenu un instrument d'utilité commune, comme le *parapluie*. *Voy.* ce mot.

En Botanique, on donne vulg. le nom de *Parasol* à beaucoup de Champignons du genre Agaric, parmi lesquels on distingue le *P. blanc*, le *P. frisé*, le *Grand parasol*, le *P. à queue*, le *P. rayé*, qu'on trouve aux environs de Paris. — En Conchyliologie, on nomme *P. chinois* une espèce de Patelle.

PARATARTRIQUE (ACIDE). *Voy.* RACÉMIQUE.

PARATITLES (du b.-lat. *paratitla*, du gr. παρά, à côté, et du lat. *titulus*), abrégés ou sommaires résumant ce que contient un livre de jurisprudence, avec une indication précise de tous les titres et les principales décisions accompagnées de notes.

PARATONNERRE (de *parer à tonnerre*), appareil destiné à préserver les bâtiments des effets du tonnerre, en neutralisant l'électricité des nuages comme fait une pointe présentée au conducteur d'une machine. Il se compose essentiellement d'une tige métallique pointue qui s'élève dans l'air, et d'un conducteur qui descend de l'extrémité inférieure de la tige jusqu'au sol. — Lorsqu'un nuage électrisé passe au-dessus d'un paratonnerre, la tige, le conducteur et les parties voisines du sol sont électrisées contrairement par influence. Leur électricité s'écoule dans l'air par l'extrémité de la pointe, et va neutraliser peu à peu celle qui est accumulée dans le nuage orageux. Pour que ces actions s'exercent sans danger, il faut que nul obstacle ne s'oppose au mouvement de l'électricité, dans toute l'étendue du conducteur, et pour cela il faut satisfaire à certaines conditions qui ont été formulées par l'Académie des Sciences à diverses époques. L'instruction indique la dimension qu'il convient de donner au paratonnerre (9m,25 env.), la disposition du conducteur, qui doit faire le circuit de tous les faîtes et communiquer avec toutes les parties métalliques de l'édifice, puis descendre aussi directement que possible jusqu'à une masse d'eau intarissable ou un trou profond rempli de braise ; la position et le nombre des diverses tiges qui doivent surmonter les points culminants, etc.

On doit à Franklin l'invention du paratonnerre (1752) : il a été perfectionné par Chappe et Bertholon. Le 1er qui ait paru en France fut construit sur la machine de Marly en 1752. Gay-Lussac fut chargé en 1823 par l'Acad. des Sciences de rédiger une *Instruction sur les paratonnerres*. Pouillet la compléta en 1854 ; enfin une nouvelle instruction a été publiée en 1868 ; c'est celle-là qui doit être consultée.

PARAVENT (de *parer à vent*), meuble destiné à garantir du *vent*, et composé de plusieurs châssis mobiles, en bois léger, assemblés les uns aux autres, au moyen de charnières, et pouvant se plier et se déplier à volonté. Ces châssis sont garnis de toile recouverte de papier, de tapisserie ou d'étoffe. Les paravents paraissent être originaires de la Chine : il y a peu de temps encore on en importait de ce pays en Europe pour des valeurs considérables. Les paravents chinois étaient ordinairement en laque, et recouverts de dessins bizarres. Les appartements modernes étant moins grands, mieux clos et mieux chauffés, l'usage des paravents est devenu plus rare.

PARC (du lat. *parcus*, lieu où l'on met en réserve?), vaste espace environné de murs ou de palissades, et ordinairement planté de bois. Les parcs ont pour destination soit de conserver et d'entretenir toute espèce de gibier pour servir au plaisir de la chasse, soit de contribuer au seul agrément du séjour à la campagne : ils sont ordinairement annexés aux grandes habitations, aux châteaux, aux demeures royales. — Les parcs étaient connus des Perses et des Romains : ceux de Pompée et d'Hortensius étaient célèbres. Aujourd'hui, on cite en France, parmi les plus beaux, le parc de Versailles, ceux de Fontainebleau, de St-Cloud, de Chantilly, d'Eu, de Compiègne, d'Ermenonville, etc. ; en Angleterre, les promenades de Hyde-park et de St-James-park à Londres, les parcs de Greenwich, de Windsor, et beaucoup de parcs privés. En Allemagne, on cite les parcs de Wœrlitz et de Schwetzingen. — Consulter Duvillers, *Parcs et Jardins* (in-fol.). *Voy.* JARDIN.

Parc à bestiaux, terrain clos, dans lequel on enferme les troupeaux pour leur faire passer la nuit dehors et les engraisser. Les *parcs à bœufs* sont des pâtis entourés de fossés ou fermés par une palissade ; les *parcs à moutons* sont mobiles et se forment avec des *claies* placées et soutenues debout, au moyen de piquets que l'on nomme *crosses*. *Voy.* PARCAGE.

Les *parcs aux huîtres* sont des espèces d'étangs voisins de la mer où l'on dépose des huîtres qui viennent d'être pêchées pour qu'elles s'engraissent et deviennent meilleures (*Voy.* HUÎTRE). — On appelle *parcs de mer*, ou simplement *parcs*, des pêcheries environnées de filets que l'on établit sur le bord de la mer au moyen de pieux plantés dans le sable : la dimension et la forme de ces filets sont soumises à des règlements particuliers.

Parc d'artillerie, endroit où l'on rassemble les bouches à feu, les fourgons ou caissons chargés de projectiles, les voitures, les équipages de ponts et toutes les munitions présumées nécessaires à la guerre.

PARCAGE (de *parc*), séjour des troupeaux *parqués* en plein air, au milieu de terres labourables. En même temps qu'il fournit aux animaux une nourriture plus fraîche, c'est un moyen économique de fumer les terres. Il faut avoir soin de changer fréquemment l'emplacement des parcs, de manière à renouveler l'herbe pour les bestiaux et à fertiliser successivement toutes les parties du champ.

Parcage au piquet : il consiste à attacher l'animal à une corde retenue par un piquet fiché en terre, de manière à ce qu'il ne puisse parcourir qu'un espace étroit, et à le changer de place lorsqu'il a consommé toute l'herbe qui était à sa portée. Cette méthode, préférable à celle du parcage libre, empêche les animaux de gaspiller sans profit une grande quantité d'herbe, et permet de nourrir sur un même

espace trois fois plus d'animaux que dans les herbages où ils sont abandonnés en liberté.

PARCHEMIN (du lat. *pergamena* [s.-ent. *charta*], papier de Pergame), peau de bête préparée pour recevoir l'écriture et pour divers autres usages. Le parchemin qui sert à l'écriture et à l'imprimerie se fait ordinairement avec les peaux de chèvre et de mouton; le plus beau, dit *vélin* ou *parchemin vierge*, se fait avec les peaux de *veau*, d'agneau ou de chevreau; le parchemin plus grossier, pour cribles, tambours, etc., s'apprête avec les peaux plus communes de bouc, de chèvre, d'âne et de loup.

Le *parcheminier* reçoit ces différentes peaux préalablement tondues, lavées et dégraissées; il les tend fortement sur des châssis pour les *écharner*, c.-à-d. pour enlever les dernières parcelles de chair qui y sont restées; puis, après les avoir saupoudrées de craie ou de chaux pour en absorber l'humidité, il procède au *ponçage*. Après quoi, il laisse sécher la peau sur la herse; quand la dessiccation est complète, il enlève le blanc de craie avec l'*effleuroir*, peau d'agneau fort douce, coupe la peau le plus près possible des brochettes sur lesquelles elle était tendue, et la livre au commerce en grandes feuilles.

Le parchemin fut, dit-on, inventé ou du moins perfectionné sous Eumène II, roi de Pergame, en Asie-mineure, au IIe siècle avant J.-C., pour suppléer au *papyrus*, devenu rare. Les Romains parvinrent à le blanchir et même à le teindre de différentes couleurs. Au moyen âge, le parchemin fut longtemps la seule matière sur laquelle on écrivait : il devint assez rare pour qu'on se vit obligé d'effacer les anciennes écritures que portaient de précieux manuscrits pour y écrire de nouveau (*Voy.* PALIMPSESTES). On ne s'en sert plus aujourd'hui que pour les écritures qui doivent être conservées longtemps : diplômes, actes et conventions diplomatiques, titres de propriétés, titres de noblesse (ces derniers titres sont appelés spécialement *parchemins*), etc. Dans l'industrie, on s'en sert pour la reliure des livres, pour la fabrication des cribles, des tambours, etc. Pendant longtemps, le vélin le plus estimé fut celui d'Augsbourg; aujourd'hui celui de Paris a la supériorité. La corporation des parcheminiers était soumise à la surveillance de l'Université : elle avait pour patron St Jean l'évangéliste. — Consulter Peignot, *Histoire du parchemin*.

On appelle quelquefois *parchemin*, l'arille ou enveloppe coriace de la graine du café, qui n'est autre chose que le support de cette graine, qui se prolonge sur elle de manière à la recouvrir en totalité.

Parchemin artificiel ou *Papier parchemin*. *Voy.* CELLULOSE et DIALYSE.

PARCOURS (DROIT DE), droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun. Il s'entend surtout d'une servitude en vertu de laquelle les habitants de deux ou plusieurs communes voisines peuvent envoyer réciproquement leurs bestiaux en vaine pâture d'un terrain sur l'autre. Ce droit est réglé par la loi des 28 sept.-6 oct. 1791.

Sous le régime féodal, on nommait *droit de parcours et entrecours* un droit résultant de traités que faisaient des seigneurs voisins, et en vertu desquels leurs vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie à une autre sans craindre d'être asservis. Le parcours et entrecours accordait aux serfs d'une des seigneuries la faculté de contracter avec les serfs de l'autre des mariages valables.

PARD (du lat. *pardus*), nom vulgaire de diverses grandes espèces mouchetées du genre *Chat*, telles que la *Panthère* et le *Jaguar*. Celle que les fourreurs appellent particulièrement de ce nom parait être le *Serval* ou le *Lynx*.

PARDALIS, nom latin de la *Panthère*.

PARDALOTE (παρδαλωτός, tacheté), *Pardalotus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Lanidés, renferme des espèces exotiques de petite taille, qui paraissent être insectivores. On remarque le *P. huppé*, du Brésil, qui porte une huppe rouge; le *P. pointillé*, de l'Australie, au plumage noir pointillé de blanc; le *P. africain*, etc.

PARDON (de *pardonner*, du lat. *perdonare*), rémission d'une faute ou d'une offense. Au point de vue religieux, le *pardon* prend le nom d'*absolution*.

Les Juifs ont une fête appelée le *grand pardon* ou *jour du pardon*, qui se célèbre le 10 du mois de tisri (septembre); ils font profession ce jour-là de pardonner toutes les injures qu'ils ont reçues : c'est dans cette fête qu'avait lieu chez les Hébreux la cérémonie du *bouc émissaire* (*Voy.* BOUC). — Dans l'Église catholique, on donne le nom de *pardons* aux *jubilés*, aux *indulgences* et à certains pèlerinages : les *pardons* de Ste-Anne d'Auray en Bretagne ont une antique célébrité.

Lettres de pardon, lettres de petite chancellerie que le roi accordait pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires.

PAREATIS (en lat. *obéissez*), se dit, en Procédure, de l'acte par lequel un jugement rendu à l'étranger devient exécutoire en France (C. civ., art. 2123).

PAREAUX (de *parer*), gros cailloux ronds et percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de lièges.

PAREIRA BRAVA, racine exotique employée en Médecine. *Voy.* CISSAMPÉLOS.

PARELLE, *Lichen parellus*, espèce de Lichen d'Auvergne, qui se présente sous la forme d'une croûte blanche ou grise et qui se trouve sur les rochers, auxquels il adhère fortement. On en retire une matière colorante qui est l'*orseille*. *Voy.* ce mot.

PAREMENT (de *parer*), ce qui *pare*, ce qui orne. On appela d'abord *parements* des morceaux d'étoffe riches et voyants, p. ex., de drap d'or et d'argent, que les hommes portaient comme ornements sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. Le parement, aujourd'hui, est une espèce de retroussis au bout des manches d'un habit. Chez les militaires, il est d'une couleur différente de celle de l'habit, et sert à distinguer les corps.

En Architecture, le *parement* est le côté d'une pierre ou d'un mur qui parait au dehors. On nomme *P. d'appui* les pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vide dans l'embrasure; *P. brut*, celui qui est formé de pierres qui ne sont ni polies ni même taillées; *P. de menuiserie*, ce qui parait extérieurement d'un ouvrage de menuiserie. — En termes de Fortification, *parement* se dit pour *rempart*, *parapet*. — Pour les paveurs, il est synonyme de *bordure*.

PARÉMIAQUE (du gr. παροιμιακός), sorte de vers grec et latin, composé des trois derniers pieds de l'hexamètre précédés de deux brèves ou d'une longue : c'est un anapestique dimètre catalectique. Son nom vient sans doute de ce que, chez les Grecs, beaucoup de proverbes étaient énoncés sous cette forme. Plaute, Ausone, Boëce, en offrent des exemples.

PARÉMIOGRAPHIE, PARÉMIOLOGIE (du gr. παροιμία, proverbe, et γράφω, écrire, ou λόγος, discours), étude ou explication des proverbes. Gratet Duplessis a publié une curieuse *Bibliographie parémiologique*, contenant les ouvrages consacrés aux proverbes dans toutes les langues (Paris, 1847). *Voy.* PROVERBES.

PARENCÉPHALE, synonyme de *Cervelet*.

PARENCHYME (du gr. παρέγχυμα, de παρα, à côté, et χύμα, effusion). Ce nom, donné d'abord à la substance qui constitue les organes glanduleux et qu'on regardait comme formée par l'épanchement du sang dans les interstices d'un tissu fondamental, puis étendu à tort à toute espèce de *tissu*, doit s'appliquer seulement aux tissus formés d'éléments divers dont aucun n'est prédominant ou caractéristique. On distingue des *P. glandulaires* (*Voy.* GLANDE) et des *P. non glandulaires*, ovaire, testicules, poumons, reins, placenta, vésicule ombilicale. *Voy.* ces mots.

En Botanique, on appelle *parenchymes* les portions d'un végétal formées uniquement de cellules. Telles sont : les intervalles des nervures dans les feuilles, la partie charnue des fruits; la *pulpe* des plantes grasses, des champignons, etc.

PARÉNÉTIQUE (du gr. παραινετικός, de παραίνεσις, exhortation), partie de l'éloquence de la chaire qui touche à la morale. Elle comprend tous les genres de prédication : sermons, homélies, prônes, etc. *Voy.* ces mots.

PARENT (du lat. *parens*). On entend par *parents*: 1° le père et la mère collectivement ; 2° ceux de qui on descend ; 3° ceux qui sont de la même famille (en ce sens on dit *proches parents, parents éloignés*) et même les alliés. — *Grands parents* se dit du grand-père et de la grand'mère ; *Parents spirituels*, du parrain et de la marraine.

PARENTÉ (du latin fictif *parentas*, de *parens*), lien qui unit les personnes qui descendent l'une de l'autre, ou d'un auteur commun. Il y en a deux espèces : la parenté *en ligne directe* et la parenté *en ligne collatérale* : la P. *en ligne directe* unit les personnes qui descendent l'une de l'autre (ainsi le père et le fils, le grand-père et le petit-fils sont parents en ligne directe) : elle se divise en P. *en ligne ascendante* et en P. *en ligne directe descendante*, selon que l'on remonte des descendants à leur auteur, ou qu'on descend au contraire, de l'auteur à ses descendants. la P. *en ligne collatérale* unit les personnes qui descendent d'un auteur commun (ainsi deux frères, deux cousins-germains, l'oncle et le neveu). — La distance qui sépare deux parents s'appelle *degré de parenté*, et on détermine de la manière suivante le nombre de degrés qu'il y a entre les deux parents dont on veut connaître la proximité de parenté : 1° *en ligne directe*, on compte autant de degrés que de générations : le père est parent *au 1er degré* par rapport à son fils; le grand-père est parent *au 2e degré* par rapport à son petit-fils, *au 3e degré* par rapport à son arrière-petit-fils, et ainsi de suite pour chaque génération ; 2° *en ligne collatérale*, on compte autant de degrés qu'il y a de générations entre l'un des parents de l'auteur commun et de générations entre l'auteur commun et l'autre parent : ainsi deux frères sont *au 2e degré* (l'auteur commun est le père, et il y a une génération entre lui et chacun de ses fils, donc deux générations) ; deux cousins-germains sont *au 4e degré* (l'auteur commun est le grand-père, et il y a deux générations entre lui et chacun de ses petits-fils, donc quatre générations) ; deux cousins issus de germain sont parents *au 6e degré*, et ainsi de suite en augmentant de deux degrés par génération ; l'oncle et le neveu sont parents *au 3e degré* (l'auteur commun est le grand-père, et il y a une génération entre lui et son fils, deux générations entre lui et son petit-fils, donc trois générations) ; le grand-oncle est parent *au 4e degré*, l'arrière-grand-oncle *au 5e* ; de même les cousins-germains sont parents *au 5e degré* avec les enfants de leur collatéral ; ils le seraient *au 7e degré* s'ils étaient cousins issus de germain, etc. (C. civ., art. 731-738). — En Droit canonique, la computation se fait autrement en ligne collatérale : 1° *en ligne collatérale égale*, c.-à-d. quand les deux parents sont à égale distance de l'auteur commun, on compte seulement autant de degrés qu'il y a de générations entre l'un des parents et l'auteur commun (ainsi deux frères sont *au 1er degré*, étant chacun à une génération de leur père qui est l'auteur commun) ; 2° *en ligne collatérale inégale*, c.-à-d. quand les deux parents ne sont pas à égale distance de l'auteur commun, on compte seulement autant de degrés qu'il y a de générations entre l'auteur commun et celui des deux parents qui en est le plus éloigné (ainsi l'oncle et le neveu sont *au 2e degré*, parce qu'il y a deux générations entre l'auteur commun qui est le grand-père et son petit-fils). La proximité de parenté est donc plus grande en droit canonique qu'en droit civil, et cela explique pourquoi les empêchements de mariage y sont plus multipliés (*Voy.* EMPÊCHEMENT et MARIAGE). Le concile de Latran (1215) a restreint au 4e degré la défense de mariage qui auparavant s'étendait jusqu'au 7e degré. — En Droit civil, les effets de la parenté consistent dans l'obligation alimentaire, les droits de succession qui ne s'étendent pas au delà du 12e degré (C. civ., art. 755), etc. — On distingue quelquefois la *parenté naturelle* qui résulte des liens du sang et la *parenté civile* ou *adoptive* qui résulte de l'adoption. Il y a aussi suivant l'Église une *parenté spirituelle* résultant du *parrainage* (*Voy.* PARRAIN). — Pour la parenté résultant du mariage, *Voy.* ALLIANCE.

PARENTHÈSE (du gr. παρένθεσις, interposition). Ce mot désigne à la fois une proposition formant une phrase secondaire insérée dans la phrase principale, et les signes ( ) qui indiquent cette intercalation. Il ne faut pas user trop fréquemment des parenthèses, si l'on ne veut s'exposer à rendre le style embarrassé et traînant.

En Arithmétique, comme en Algèbre, on est dans l'habitude d'enfermer de parenthèses les quantités polynômes sur lesquelles on indique des opérations, toutes les fois qu'il y a confusion possible. Ainsi la multiplication de $a+b-c$ par $m-n+p$, s'indiquera $(a+b-c)\times(m-n+p)$, ou plus simplement $(a+b-c)\ (m-n+p)$.

PARERE (de l'italien *parere*, avis, opinion), certificat donné par un commerçant notable et instruit, qui établit l'usage du commerce, ou indique l'opinion du signataire sur une question débattue et non tranchée par la loi.

PARESSEUX, famille de Mammifères, de l'ordre des Édentés, comprend les P. *à trois doigts* ou *Aïs* et les P. *à deux doigts* ou *Unaus* (*Voy.* BRADYPE). — Quant au *Paresseux du Bengale*, c'est un Quadrumane de la famille des Lémuriens. *Voy.* NYCTICÈBE.

PARFAIT (du lat. *perfectus*, achevé), ce qui réunit toutes les qualités. Il n'y a qu'un *être parfait*, Dieu. *Voy.* DIEU et IDÉAL.

En Grammaire, on appelle *parfait* celui des temps du passé qui désigne une action accomplie dans un temps absolument passé ; on le nomme aussi *prétérit* ou *passé* (*Voy.* PASSÉ). — En français, on distingue le *P. défini* (*j'aimai*), le *P. indéfini* (*j'ai aimé*), le *P. antérieur* (*j'eus aimé*), et le *plus-que-parfait* (*j'avais aimé*), qui représente l'action comme terminée antérieurement à un temps déjà passé.

En Arithmétique, on appelle *nombre parfait* celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Le nombre 6 est un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, 1, 2, 3.

En Zoologie, l'*animal* est dit *parfait*, quand il est arrivé à son entier développement. Ce mot se dit surtout en parlant des Insectes, lorsqu'ils ont accompli leur dernière métamorphose.

PARFAIT, en Musique. *Voy.* ACCORD et CONSONNANCE.

Devoirs parfaits, en Morale. *Voy.* DEVOIR.

PARFUM (de *parfumer* ; de *par*, et *fumer*, produire et répandre une fumée, une vapeur), odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, et particulièrement des fleurs. Les résines, les baumes, les huiles essentielles extraites des plantes, certains produits animaux, tels que le musc, l'ambre gris, etc., sont les principes de presque tous les parfums. On distingue les parfums en *P. simples*, qu'on emploie tels que la nature nous les donne (ambre, musc, encens, benjoin, baumes, etc.) ; *P. composés*, mélange de plusieurs parfums simples (*bouquet*) ; *P. secs*, parfums friables, et qui peuvent être réduits en poudre, comme toutes les résines ; *P. liquides*, esprits et essences extraites de plantes.

L'usage des parfums était connu des anciens. L'Orient, particulièrement l'Arabie, a été de tout temps le pays des aromates et des parfums : au temps de Moïse, l'usage des parfums, tels que l'encens, la myrrhe, le nard, était commun chez les Hébreux.

Les Égyptiens s'en servaient, surtout pour embaumer les morts. Le goût des parfums ne pénétra dans Rome qu'à l'époque où s'y introduisit la mollesse : sous les empereurs, le luxe des parfums fut porté à un degré inconcevable ; certains parfums, l'essence de nard entre autres, se payaient au poids de l'or. Aujourd'hui, la passion des parfums a beaucoup diminué : l'usage n'en est guère toléré que chez les femmes. Déjà, chez les anciens, les hommes qui se parfumaient étaient jugés avec sévérité : *male olet qui bene olet* ; *bene olet qui nihil olet.*

Les anciens regardaient les parfums, non-seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Chez les poëtes, les divinités annoncent toujours leur apparition en répandant autour d'elles une odeur d'ambroisie.

PARFUMERIE (de *parfum*). On comprend sous ce nom la fabrication et le commerce des parfums, cosmétiques, pommades et savons de toilette, huiles essentielles aromatiques, pâtes d'amandes et autres, poudre à poudrer, dentifrices, pastilles parfumées, vinaigres et eaux de senteur, fards, etc. — Autrefois, la plupart des objets de parfumerie se tiraient de l'Orient ; aujourd'hui, ils se fabriquent à peu près partout. En France, Grasse, Avignon, Montpellier et Paris sont les principaux centres de la parfumerie. A l'étranger, Cologne a joui longtemps d'une renommée universelle pour la fabrication de l'eau parfumée qui porte son nom ; Florence (surtout l'établissement des Dominicains de Sta-Maria-Novella) excelle dans la fabrication de toutes sortes d'eaux de senteur. La meilleure essence de rose et celle de jasmin viennent encore de Perse et de Tunis. — Consulter Mme Celnart, *Manuel du parfumeur* (collection Roret) et Barreswil, *Rapports du jury de l'Exposit. univ. de* 1867 (t. III).

PARGASITE (de *Pargus*, île de la côte de Finlande), variété d'Hornblende. *Voy.* AMPHIBOLE.

PARHÉLIE (du gr. παρήλιος, de παρά, à côté, et ἥλιος, soleil), météore solaire. *Voy.* HALO.

PARI (de *parier*, du lat. *pariare*, balancer, égaler), ou GAGEURE, promesse réciproque par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires prennent l'engagement de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir rencontré juste. On sait combien le goût des paris est répandu chez certaines nations, chez les Anglais surtout. — Le *pari* est rangé par la loi française parmi les contrats aléatoires, avec le jeu : aussi n'est-il accordé aucune action pour le payement d'un pari (C. civ., art. 1965). On excepte les engagements pris à l'occasion des jeux propres à exercer au fait des armes, des courses à pied ou à cheval, des courses de chars, du jeu de paume et de tous ceux de même nature qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps. Néanmoins, le tribunal peut rejeter la demande, quand la somme lui paraît excessive (art. 1966).

PARIA (d'un mot tamoul signifiant hors de *caste*). *Voy.* CASTES et le mot PARIAS au *Dict. d'H. et de G.*

PARIADE (de *parier*), se dit et de l'état des perdrix lorsque, cessant d'aller par compagnies, elles s'*apparient* ou s'accouplent, et de la saison où elles s'apparient. La chasse est défendue pendant la *pariade*.

PARIDÉES (du g.-type *Paris*), tribu de la famille des Smilacées. *Voy.* PARISETTE.

PARIDÉS (du g.-type *Parus*), famille d'Oiseaux. *Voy.* MÉSANGE.

PARIÉTAIRE (du lat. *paries*, muraille) *Parietaria*, genre de la famille des Urticées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes : fleurs hermaphrodites, souvent stériles, mêlées avec des fleurs femelles et fertiles, les unes et les autres réunies dans une espèce d'involucre à plusieurs folioles : calice à 4 divisions, 4 étamines. L'espèce type, la *P. officinale* (*P. officinalis*), vulg. *Perce-muraille*, *Casse-pierre*, etc., croît parmi les décombres, sur les vieux murs : sa tige, ascendante, rameuse, rougeâtre, velue, s'élève de 0m,30 à 0m,60. Elle est émolliente, rafraîchissante, résolutive et surtout diurétique : elle contient du nitre et du soufre qu'elle emprunte sans doute aux murailles sur lesquelles elle se développe. La *P. de Judée* (*P. judaica*) ne se distingue de la précédente que par le périanthe de ses fleurs mâles qui est beaucoup plus long.

PARIÉTAL (os), du latin *paries*, paroi ; os pair situé sur les parties latérales de la tête, et qui concourt à former la boîte osseuse du crâne. Les deux pariétaux s'articulent entre eux, et chacun d'eux s'articule avec le frontal, le temporal et l'occipital.

Pariétal se dit, en Botanique, d'une partie qui s'insère à la paroi d'une autre, p. ex., des graines et du placentaire, quand ils s'attachent à la paroi qui circonscrit la cavité d'un péricarpe (Groseillier) ; de l'insertion des étamines, lorsque, le calice étant tubulé, les étamines se fixent au tube, soit près de sa base (Papilionacées), soit plus haut (Thymélées).

PARISETTE, *Paris*, genre de la famille des Smilacées, type de la tribu des Paridées, ou suivant d'autres de la famille des Liliacées, tribu des Asparagées, renferme des plantes herbacées, vivaces, grêles, peu élevées, à feuilles verticillées, à tige simple et terminée par une seule fleur verdâtre assez grande. On en connaît 4 à 5 espèces, dont une seule croît en France, la *P. à quatre feuilles* (*P. quadrifolia*), vulg. *Herbe à Pâris*, *Raisin de renard*, *Étrangle-loup*. On lui attribuait autrefois des propriétés narcotiques et on la faisait entrer dans les philtres amoureux. On s'en est aussi servi comme émétique.

PARISIEN (ÉTAGE), celui des étages tertiaires qui succède à l'étage suessonien et précède l'étage falunien. Aux environs de Paris, où est son type le plus complet, cet étage se compose, à partir de la base, des trois niveaux du *calcaire grossier parisien*, des *sables et grès de Beauchamp* (niveaux tous marins), des *calcaires de St-Ouen*, des *argiles* et du *gypse* (qui sont presque entièrement d'eau douce). Principaux fossiles : dans la partie marine, le *Cerithium giganteum*, la *Natica parisiensis*, le *Fusus longævus*, la *Crassatella ponderosa* ; le *Pectunculus pulvinatus*, l'*Echinolampas similis*, le *Nummulites lævigata*, etc. ; dans les calcaires de St-Ouen, le *Cyclostoma mumia*, la *Lymnæa longiscata*, etc. Ce sont les gypses de Montmartre et de Pantin qui ont fourni ces nombreux ossements de *Paléotherium*, et d'*Anoplotherium*, etc., dont Cuvier s'est servi pour poser les bases de l'anatomie comparée. L'étage parisien couvre presque tout le bassin de Paris d'Épernay à Pacy (Eure), et de la Fère à Montereau ; il se retrouve également dans les autres bassins français ainsi qu'en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis, etc.

PARISIENNE, caractère d'imprimerie très-petit, et qui se place entre la nonpareille et la perle : son corps n'a que 5 points. On n'en fait guère usage que dans quelques livres de curiosité.

PARISIOLE, nom vulgaire de la *Trillie*.

PARISIS, épithète par laquelle on distinguait la monnaie qui se frappait à Paris (*sou parisis*, *livre parisis*), et qui était plus forte que celle qu'on frappait à Tours. *Voy.* LIVRE, SOU, DENIER.

PARISYLLABIQUE (du lat. *par*, égal, et de *syllabe*), se dit, en Grammaire, des déclinaisons qui ont le même nombre de syllabes à tous les cas. Les deux premières déclinaisons en latin et en grec sont parisyllabiques surtout au singulier.

PARJURE (du lat. *perjurium*). Ce mot s'applique également au crime de faux serment et à la personne qui s'en rend coupable. Chez les Hébreux, l'homme parjure devait offrir en expiation de son crime une brebis, ou une chèvre, ou deux tourterelles, ou une certaine mesure de farine. A Rome, il était puni du fouet et du bannissement ; le parjure militaire était puni de mort. Les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire condamnaient le parjure à avoir la main coupée. Aujourd'hui, en France, la loi ne reconnaît comme *parjure* et ne punit comme tel que le faux témoignage commis de-

vant les tribunaux. *Voy.* Témoignage et Serment.

PARKERIA, genre de la famille des Fougères, type de la tribu des Parkériées, renferme des espèces propres à l'Amérique tropicale. — *Voy.* Ceratopteris.

PARKESINE, variété de caoutchouc durci. *Voy.* Caoutchouc.

PARKIE (du voyageur *Mongo-Park*), *Parkia*, genre de la famille des Mimosées, type de la tribu des Parkiées, renferme des arbres sans épines, à feuilles bipinnées, composées d'un grand nombre de folioles; à fleurs rouges en épis axillaires et pédonculées, les fleurs inférieures ordinairement mâles. Ces arbres croissent en Afrique et dans l'Asie tropicale. La *Parkie d'Afrique* (*P. africana*) est un arbre de 15m de haut, à rameaux forts et diffus, à écorce cendrée et rugueuse; à fleurs d'un beau pourpre. Ses fruits renferment une pulpe jaunâtre et sucrée avec laquelle les indigènes composent une boisson rafraîchissante; ses graines, torréfiées, s'emploient en guise de café. — La tribu des *Parkiées* renferme les genres *Parkia*, *Erythrophlœum* et *Desmanthus*.

PARKINSONIE (de l'Angl. J. *Parkinson*), *Parkinsonia*, genre de la famille des Césalpiniées, renferme des arbustes épineux, à feuilles géminées ou ternées, et pinnées, à pétiole très-long; à fleurs jaunes et d'une odeur agréable, en épis lâches, axillaires et terminaux; le fruit est une longue gousse polysperme. L'espèce type, la *P. épineuse* (*P. aculeata*), est un arbrisseau de 3 à 4m très-commun en Amérique et aux Antilles; on en fait des clôtures et des haies.

PARLANT (de *parler*). *Armoiries* ou *Armes parlantes*. *Voy.* Armoiries.

Mire parlante. *Voy.* Mire.

PARLEMENT (de *parler*), nom donné à diverses assemblées judiciaires ou politiques. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PARLEMENTAIRE (de *parlement*, conférence), se dit, à l'Armée, de tout individu envoyé pour faire ou pour écouter des propositions. La personne d'un parlementaire est inviolable et sacrée.

parlementaire (gouvernement). *V.* Représentatif.

PARLOIR aux bourgeois. *Voy.* Hôtel de ville.

PARMACELLE, *Parmacella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Limacidées : animal allongé, renflé dans son milieu, et portant une sorte de cuirasse échancrée qui renferme à son intérieur une coquille calcaire, petite et légèrement recourbée; tête munie de deux paires de tentacules oculés; cavité pulmonaire, placée sous la cuirasse. Les Parmacelles sont terrestres et respirent l'air en nature; on les trouve au Brésil, dans les îles de la Réunion et de Madagascar, etc.

PARMÉLIE, *Parmelia* ou *Lecanora*, genre de la famille des Lichens, type de la tribu des Parméliacées, renferme plusieurs espèces qui croissent sur les rochers et sur l'écorce des plantes en décomposition. L'espèce type, la *P. des rochers* (*P. saxatilis*, *Lichen saxatilis*), se présente sous forme de rosettes ou de bouclier (*parma*), sur les vieux troncs d'arbres et sur les pierres. *Voy.* Orseille et Parelle.

PARMENTIÈRE, nom donné quelquefois à la *Pomme de terre*, dont la culture fut propagée en France par l'agronome *Parmentier*.

PARMESAN, fromage de lait de vache ou de chèvre, très-ferme et de teinte un peu verdâtre, qu'on emploie surtout râpé pour assaisonner les potages et les macaronis. Ce fromage se fabrique surtout en Lombardie ou en Piémont. Le nom de *parmesan* lui fut donné en France, parce qu'on en vit, pour la première fois à Paris, à un repas qu'y donnait la duchesse de Parme (épouse du duc de Parme, Ferdinand, petit-fils de Louis XV).

PARMOPHORE (du lat. *parma*, bouclier, et du gr. φορός, qui porte), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, longtemps confondu avec les Patelles, et très-voisin des Fissurelles et des Emarginules : coquille oblongue, presque rectangulaire, un peu convexe en dessus, échancrée en avant. L'animal a le corps fort épais, oblong-ovale. On trouve les Parmophores dans les mers australes. Il en existe plusieurs espèces fossiles.

PARNASSIE (nom mytholog.), *Parnassia*, genre de la famille des Droséracées, établi pour de petites plantes herbacées, vivaces, à tiges simples; à feuilles alternes; à fleurs assez grandes, blanches, épanouies à la fin de l'été. La plupart habitent les prairies marécageuses de l'Amérique du Nord. Nous ne possédons en Europe que la *P. des marais* (*P. palustris*), ou *Gazon du Parnasse*, à laquelle on attribuait autrefois des vertus contre les maladies du foie : d'où le nom d'*Hépatique noble* qu'on lui donnait.

PARNASSIEN, *Parnassius*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides : massue des antennes droite, palpes dépassant le front, ailes à contours arrondis non dentés et presque sans écailles en dessous. La chenille a le corps garni de petits mamelons un peu velus. La chrysalide se forme une espèce de coque avec des feuilles liées par des fils de soie. Espèces : le *P. Apollon*, le *P. Phœbus*, le *P. Mnémosyne*, etc.

PARNUS, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes : antennes plus courtes que la tête, recouvertes en partie par le second article, qui est dilaté en forme de palette subtriangulaire et offre une saillie en forme d'oreille : d'où le nom de *Dermeste à oreilles*, donné à une espèce commune aux environs de Paris. Ces insectes vivent au bord des eaux, dans la vase.

PARODIE (du gr. παρῳδία, contre-chant), sorte d'ouvrage en vers, ou même en prose, fait sur une œuvre sérieuse que l'on rend comique au moyen de quelques changements ou que l'on détourne de sa destination primitive en l'appliquant à un sujet ridicule. Telle est, par exemple, la parodie de quelques scènes du *Cid* de Corneille, intitulée *Chapelain décoiffé*, par Racine et Boileau.

On peut rapporter à la parodie le *genre* dit *héroï-comique* (*Batrachomyomachie*, *Lutrin*, etc.) ainsi que le *genre burlesque* (*Enéide travestie*, *Homère travesti*, *Ovide en belle humeur*, etc.), et certaines *chansons satiriques* (par exemple le pot-pourri de *la Vestale* de Désaugiers); mais c'est surtout aux pièces de théâtre, et sous la forme de comédie, que s'est appliqué ce jeu d'esprit. Dès le xviie siècle, la *parodie dramatique* s'attaqua aux opéras et à toutes les grandes tragédies de l'époque; elle fit au xviiie la vogue de la comédie italienne et du Théâtre de la Foire : Fuzelier et Favart s'y distinguèrent alors. Le plus souvent burlesque et triviale, elle a cependant donné lieu quelquefois à des productions ingénieuses : on a conservé le souvenir d'*Agnès de Chaillot*, parodie de l'*Inès de Castro* de Lamotte; des *Petites Danaïdes*, parodie de l'opéra des *Danaïdes*, par Désaugiers. De nos jours, tous les grands drames de V. Hugo et d'A. Dumas père (*Hernani*, *les Burgraves*, *Angelo*, etc.), et, en général, toutes les pièces qui ont eu quelque succès ont donné lieu à des parodies plus ou moins spirituelles. Les *Revues* de fin d'année renferment presque toutes des scènes de parodie; mais en se multipliant, ces œuvres légères ont beaucoup perdu de leur intérêt et de leur mérite.

Les Grecs sont les créateurs de la parodie. Hipponax, d'Éphèse (540 av. J.-C.), passe pour en avoir été l'inventeur; Hégémon, de Thasos, créa en 428 la parodie dramatique. Le *Cyclope* d'Euripide n'est autre chose qu'une parodie du 9e livre de l'*Odyssée;* il en est de même des scènes dialoguées que les Grecs appelaient *silles* (*Voy.* ce mot). Les *hilarotragédies* de Rhinton, le *Goutteux tragique* et le *Pied léger* de Lucien sont aussi des parodies dramatiques. En France, le premier exemple remarquable de parodie est l'imitation satirique de quelques-unes des plus belles strophes de Malherbe par Berthelot. Subligny donna le premier au théâtre la parodie d'une pièce entière, la *Folle querelle*, parodie d'*Andromaque*. — Consulter

O. Delepierre, *De la parodie chez les Grecs et les Romains et chez les modernes* (Lond., 1870).

PARODIE. En Musique, on donne ce nom à un air de chant sur lequel on a fait de nouvelles paroles. Au XVIIIe siècle, on appelait ainsi tous les vaudevilles faits sur les airs d'opéra de Lulli et de Rameau. Par suite, on l'a étendu aux poëmes d'opéra composés, comme le *Siége de Corinthe* et *Robert Bruce*, pour des partitions faites d'abord sur d'autres poëmes.

PAROI (du lat. *paries*). Ce mot, qui primitivement était synonyme de muraille, se dit plus spécialement d'une cloison de maçonnerie qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec une autre, par opposition à *mur*, *muraille*, qui se disent plutôt de l'enceinte d'une propriété, d'une ville, etc. — Il se dit aussi des côtés intérieurs d'un vase, d'un tube, d'un tuyau d'une cavité quelconque. En Anatomie, ce mot se dit des parties qui circonscrivent certaines cavités, comme les *parois* du crâne, de l'estomac, de la vessie, etc. — Les Vétérinaires donnent le nom de *paroi* à toute la corne du pied du cheval : la partie supérieure s'appelle *biseau*; la partie antérieure, *pince;* les parties latérales, *mamelles* et en arrière, *quartiers*; l'arrondissement postérieur, *talon*. *Voy.* PIED.

PAROIR (de *parer*). Dans les Arts, ce mot désigne : 1° un instrument avec lequel les corroyeurs *parent* les peaux qu'ils préparent; 2° une espèce de hachette avec laquelle les tonneliers *parent* les douves d'une futaille quand elles sont assemblées; 3° un instrument avec lequel les maréchaux ôtent l'excès de la corne du pied d'un cheval pour le ferrer.

PAROISSE (du lat. *parochia*; du gr. παροιχία, voisinage), territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle d'un *curé* ou d'un *desservant*. Les paroisses prennent de là le nom de *cures* ou de *succursales* (*Voy.* ces mots). Il ne peut y avoir suppression, érection, division de paroisse sans le concours des deux autorités ecclésiastique et séculière. — Voir Mgr Affre, *De l'administration des paroisses*, 1827.

Dans l'origine, le mot *paroisse* était synonyme de *diocèse*, parce que l'autorité de l'évêque ne s'étendait que sur la ville de sa résidence et sur les villages voisins. Il n'y avait d'abord, même dans les grandes villes, qu'un seul endroit où les fidèles s'assemblassent pour les devoirs de la religion. On multiplia dans la suite les lieux consacrés au service divin, et, dès le temps du pape Corneille, au IIIe siècle, on comptait déjà 46 paroisses à Rome.

PAROLE (du b.-lat. *parabola*, qui était employé dans le même sens), expression de la pensée au moyen de la voix, du langage. *Voy.* LANGAGE et VOIX.

PAROLI (orig. inc.), terme de Jeu, s'est employé d'abord au pharaon, où le ponte indiquait par un pli ou corne fait à sa carte qu'il jouait quitte ou double. Le *paroli* est l'inverse de la *martingale :* dans celle-ci, le joueur double sa perte pour rencontrer une chance favorable; dans le paroli, au contraire, c'est le gagnant qui risque, pour avoir le double, ce qu'il vient de gagner. On a appelé *paroli de campagne* un faux paroli, p. ex., quand un joueur fait une corne à sa carte comme s'il avait déjà gagné. Le paroli est encore usité à la bassette, à la roulette, au trictrac, etc.

PARONOMASE (du gr. παρονομασία), figure de langage qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Exemples : *Ils donnent à la* vanité *ce que nous donnons à la* vérité; *Qui* vivra verra; *Qui se* ressemble *s'*assemble. Cicéron a dit de même : Facie *magis quam* facetiis *ridiculus*.

On appelle *Paronomasie* une ressemblance entre les mots de différentes langues qui peut marquer une origine commune, p. ex. entre le français *balle*, *ballon*, et le grec *balló*, lancer.

PARONYCHIE (du gr. παρωνυχία), *Paronychia*, genre type de la famille des Paronychiées, détachée de celle des Amarantacées et très-voisine de celle des Caryophyllées. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, avec ou sans stipules; à fleurs très-petites, d'un blanc verdâtre; axillaires ou terminales, nues ou accompagnées de bractées scarieuses : 5 pétales; 5 étamines; ovaire libre, à une seule loge. — Outre le genre type, la famille des *Paronychiées* renferme les genres *Bufonie, Telephium*, *Herniaire*, *Scléranthe*, etc.

PARONYCHIE, terme de Médecine. *Voy.* PANARIS.

PARONYME (du gr. παρώνυμος). En Grammaire, on nomme *paronymes* les mots qui ont entre eux quelque rapport, par l'étymologie, leur forme initiale ou leur terminaison : *homonyme* et *synonyme*, *panorama* et *diorama*, *anoblir* et *ennoblir*, etc.

PAROT, nom vulgaire du *Rossignol des murailles* et d'un poisson du genre *Labre*.

PAROTIDE (du gr. παρωτίς), la plus volumineuse des glandes salivaires, est située au-dessous de l'oreille, dans l'excavation comprise entre la partie inférieure de l'os temporal et une portion de la mâchoire. Son conduit excréteur (*canal de Sténon*) sort de la partie inférieure de la glande, traverse l'épaisseur de la joue et s'ouvre dans la bouche, au niveau de la 2e molaire supérieure. La parotide est sujette à une inflammation que les médecins désignent par le nom de *parotidite*, et qu'on appelle vulgairement *oreillon*. *Voy.* ce mot.

PAROU (de *parer*), apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce. *Voy.* DEXTRINE.

PAROXYSME (du gr. παροξυσμός, exaspération), s'emploie proprement, en Médecine, pour désigner l'exacerbation d'un accès, d'une attaque, le point au delà duquel ils ne peuvent plus s'accroître.

PAROXYTON, accent. *Voy.* OXYTON.

PARPAING (du b.-lat. *parpanus*, de *per*, à travers, et de *pannus*, pan de muraille). Les maçons appellent ainsi la pierre de taille qui traverse toute l'épaisseur d'un mur, en sorte qu'elle ait deux parements, l'un en dedans, l'autre en dehors. — On dit qu'une pierre fait *parpaing* quand elle fait face des deux côtés, comme on le voit dans les parapets (*Voy.* MUR). — Le *parpaing de chiffre* est un mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un escalier et sur lequel on pose la rampe. — *Parpaing d'appui* est synonyme de *parement d'appui*.

PARQUET (dimin. de *parc*). Ce mot a différents sens; il désigne : 1° l'espace qui est enfermé entre les siéges des juges et le barreau où se tiennent les avocats : c'est dans cet espace que les témoins font leur déposition; — 2° le lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance pour recevoir les communications qui les concernent, et, par extension, les officiers mêmes du ministère public; — 3° l'enceinte où se réunissent les agents de change pour constater le cours de la Bourse; — 4° la partie d'une salle de spectacle qui est comprise entre l'orchestre et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes ou de fauteuils pour les spectateurs : le plus souvent cette partie se confond avec l'*orchestre*.

Dans la Marine, on nomme *parquet* un compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtés d'un navire pour contenir les grains, le lest, etc.

Dans la Menuiserie, le *parquet* est un genre de travail consistant en un assemblage à compartiments, fait de feuilles de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'une salle, d'une chambre, etc. Les parquets se font ordinairement en bois de chêne; les plus communs sont en sapin, les plus riches en bois d'ébénisterie. Il y a diverses manières de disposer les feuilles de parquet : on distingue le *parquet anglais*, le *point de Hongrie*, le *parquet de mosaïque*, etc. Les ouvriers qui se livrent à ce travail sont dits *parqueteurs*. L'art de la parqueterie ne date que du XVIe siècle.

On appelle aussi *parquet* un assemblage de panneaux et de traverses formant une espèce de cadre plein sur lequel on pose une glace, et destiné à garantir le tain des chocs et de l'humidité des murs.

PARRA, nom latin scientifique du genre JACANA.

PARRAIN (du b.-lat. *patrinus*, de *pater*, père), celui qui tient un enfant ou un nouveau converti sur les fonts de baptême (*Voy.* BAPTÊME). L'institution des parrains remonte à l'an 140 ; les persécutions des premiers siècles y donnèrent lieu. A cette époque, les *parrains* étaient des témoins qui, chrétiens eux-mêmes, s'engageaient à servir de guides et de soutiens au néophyte dans les épreuves pénibles qu'il pouvait avoir à subir pour la foi. Dans la suite, le parrain ne fut plus que le *père spirituel* de l'enfant baptisé ; et, pour que cette paternité eût plus d'analogie avec la paternité naturelle, on adjoignit au parrain une *marraine*. Les parrains donnent ordinairement leurs noms de baptême à leurs *filleuls*. Le parrain et la marraine contractent avec l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts une alliance spirituelle qui les *empêche*, aux yeux de l'Église, de se marier, sauf dispense, soit avec cet enfant, soit même avec son père ou sa mère.

Par extension, on a donné le nom de *parrains* à ceux qui, dans les ordres militaires, assistent un chevalier pour la cérémonie de sa réception ; aux prélats qui assistent un évêque au moment de sa consécration ; à ceux qui sont choisis pour la bénédiction d'une cloche, et qui lui donnent un nom.

Autrefois, dans les combats singuliers, on appelait *parrains du duel* ceux que chaque combattant choisissait pour l'accompagner, pour empêcher la surprise et pour lui servir de témoins. Chacun des combattants avait ordinairement avec lui deux parrains : ceux-ci visitaient les armes, faisaient faire aux champions leur prière et leur confession, et ne les laissaient en venir aux mains qu'après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire passer à leur adversaire. *Voy.* TÉMOIN.

PARRAQUA, *Ortalida*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Alectors, qui ne diffèrent des Pénélopes que parce qu'ils n'ont pas de nu à la gorge et autour des yeux, et que leur tête est complétement emplumée. Le Parraqua se trouve dans l'Amérique du Sud. Sa voix est rauque et forte ; sa nourriture consiste en fruits. Principales espèces : le *P. momot*, le *P. motmot* et le *P. de Goudot*.

PARRICIDE (du lat. *parricidium*). C'est, d'après la définition de la loi, le meurtre des père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime (C. pén., art. 299). Celui qui commet ce meurtre est aussi appelé *parricide* (en latin *parricida*). En France, tout coupable de parricide est puni de mort. Il est conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Il reste exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fait au peuple la lecture de l'arrêt de condamnation, puis il est immédiatement exécuté à mort (art. 13 et 302). Jusqu'en 1832, on lui coupait le poignet droit avant l'exécution. — L'attentat contre la vie ou la personne du souverain est regardé comme un parricide et puni de la même peine (art. 86). — Les anciens Égyptiens enfonçaient des roseaux pointus dans toutes les parties du corps d'un parricide, et le jetaient en cet état sur un monceau d'épines où l'on mettait le feu. A Athènes, Solon n'avait point fait de loi contre le parricide, ne croyant point, disait-il, que ce crime fût possible. A Rome, la loi des Douze Tables condamnait le parricide à être préalablement fouetté jusqu'au sang, et puis enfermé dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq et une vipère, et jeté ainsi dans la mer ; plus tard, on se contenta de le brûler vif, ou de l'exposer aux bêtes. Autrefois, en France, les parricides étaient condamnés à subir la question, à avoir le poing droit coupé, à faire amende honorable et à être rompus vifs sur la roue ; on brûlait ensuite leurs corps et on en jetait les cendres au vent.

PART (du lat. *pars*, *partis*), portion d'un tout qui se divise entre plusieurs personnes. *Voy.* PARTAGE. En Droit, on nomme : *part d'enfant* la portion qui revient à chaque enfant dans une succession, ou une valeur égale à la part qui reviendrait à chaque enfant ; — *part* ou *portion disponible*, celle dont la loi permet de disposer à titre gratuit, au préjudice des héritiers naturels. *Voy.* QUOTITÉ.

PART (du lat. *partus*). Dans la Médecine légale, ce mot est tantôt synonyme de *parturition*, d'accouchement : mais il se dit alors des animaux mammifères plutôt que de l'espèce humaine ; tantôt de fœtus ou d'enfant nouveau-né : c'est en ce sens que l'on dit *part légitime* ou *illégitime*.

La loi distingue et punit : 1° l'*exposition de part*, action de déposer et de délaisser un enfant nouveau-né dans un lieu quelconque, qu'il soit solitaire ou non (*Voy.* ENFANTS TROUVÉS) ; — 2° la *suppression de part*, action de dérober et de recéler un enfant nouveau-né, dans l'intention de le priver de son état civil (*Voy.* NAISSANCE et DÉCLARATION) ; — 3° la *supposition de part*, action de présenter un enfant comme né d'une femme qui n'est pas réellement accouchée, quel que soit l'intérêt qui ait dicté cette manœuvre ; — 4° la *substitution de part*, action de remplacer un nouveau-né par un autre, un enfant mort-né par un enfant vivant, une fille par un garçon et réciproquement. — La loi punit d'amendes et d'emprisonnement, gradués selon les circonstances, le crime d'exposition ; elle punit de la réclusion la suppression, la substitution et la supposition de part (C. pén., art. 345 et suiv.).

PARTAGE (de *part*), division, distribution d'une chose, d'un bien entre plusieurs personnes. En Droit, il s'entend surtout du partage d'une succession, d'une communauté, d'une société, et, en général, des choses qui sont indivises entre plusieurs personnes. Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, et le partage peut être toujours provoqué : on peut seulement convenir de suspendre le partage pendant 5 ans (C. civ., art. 815). Si une chose commune à plusieurs ne peut être partagée commodément et sans perte, la vente s'en fait aux enchères, et le prix en est partagé (art. 827 et 1686).

Dans le partage des héritages, on établit autant de lots qu'il y a d'héritiers, en mettant entre eux autant d'égalité que possible ; les lots sont ensuite tirés au sort. Si tous les héritiers sont présents et majeurs, le partage peut être fait dans la forme et par tel acte que les parties jugent convenable (C. civ., art. 819). S'il y a parmi elles des mineurs, le partage doit avoir lieu en justice. Les copartageants demeurent garants, les uns envers les autres, des troubles et évictions qui proviennent d'une cause antérieure au partage. La rescision du partage peut être demandée pour cause de dol, de violence, d'erreur, de lésion de plus d'un quart (art. 887 et suiv.). Le partage est déclaratif de propriété en ce sens que chacun des copartageants est censé avoir succédé seul et immédiatement aux objets compris dans son lot et n'avoir jamais eu le droit aux autres objets de la succession (art. 883).

Les mêmes règles s'appliquent aux partages entre associés (art. 1872).

Partage d'ascendant. Les ascendants peuvent faire eux-mêmes le partage de leurs biens entre leurs descendants, soit par acte entre-vifs, soit par testament. Celui qui est fait par donation entre-vifs ne peut comprendre que les biens présents ; celui qui est fait par testament est révocable comme tout testament. Le partage est nul s'il n'est pas fait entre tous les enfants existants à l'époque du décès et les descendants de ceux prédécédés (art. 1075-80).

Partage de juges ou *d'arbitres* (*Voy.* ARBITRAGE). — On appelle *départiteur*, le juge chargé de départager les membres d'un tribunal (C. de proc., art. 118).

— Dans les Eaux et forêts, on appelle *point de partage* un point situé entre deux vallées et placé assez haut pour que les eaux qui s'y réunissent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre vallée. — Lorsqu'il s'agit d'un canal ou des branches d'un

canal, le *point de partage* est le point où l'on place le réservoir supérieur d'où l'on peut faire couler les eaux, et d'où on les distribue en différents endroits, par le moyen de canaux, de conduites, etc. Un *canal à point de partage* est un canal qui franchit une chaîne de montagnes ou un faîte quelconque entre deux vallées. Le *bief de partage* est le bief le plus élevé du canal à point de partage, celui qui écoule ses eaux sur les deux versants.

PARTANCE (de *partant*). En termes de Marine, ce mot, synonyme de *départ*, exprime le moment où un vaisseau prêt à partir cesse toute communication avec la terre. On appelle *coup de partance*, le coup de canon qu'on tire pour appeler les retardataires et les avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile; — *pavillon de partance*, le pavillon qu'on hisse à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à venir à bord pour appareiller; — *point de partance*, le point que l'on détermine sur la carte avant de perdre la terre de vue, et à partir duquel on commence à compter la route.

PARTERRE (du fr. *par terre*), la partie d'un jardin spécialement consacrée à la culture des fleurs et des plantes d'agrément. On distinguait autrefois les *parterres à broderie*, composés de rinceaux, de fleurons, et autres figures formées par des traits de buis nain, et entourées de plates-bandes : la mode en est tout à fait passée; les *parterres à compartiments*, formés de plusieurs parterres à broderies symétriques; les *parterres de pièces coupées*, parterres à compartiments dont les sentiers suivent les contours du dessin qui forme alors des plates-bandes et des corbeilles que l'on garnit d'arbustes, de plantes, de vases, de bassins, etc. : les parterres du jardin de Versailles en offrent un exemple; les *parterres à l'anglaise*, ou tapis de gazon peu découpés, entourés d'une plate-bande de fleurs dont les allées suivent les détours : tels sont la plupart des parterres des Tuileries, du Luxembourg et du Palais-Royal. — Les parterres n'existent plus guère aujourd'hui que dans les grands jardins publics; partout ailleurs ils ont fait place aux *jardins fleuristes*, aux corbeilles et aux massifs. *Voy.* JARDIN.

Parterre, partie d'une salle de spectacle située au-dessous du niveau de la scène, et circonscrite par l'orchestre et le pourtour des loges du rez-de-chaussée : c'est une des places les moins chères, et c'est aussi la partie la plus turbulente de l'auditoire. Diverses ordonnances règlent la police des parterres, notamment celle du 12 février 1828 : d'après cette ordonnance, nul ne peut rester couvert au parterre lorsque la toile est levée; il est défendu de troubler la tranquillité des spectateurs par des clameurs, des applaudissements, des signes d'improbation, avant que la toile soit levée et pendant les entr'actes. — Longtemps les spectateurs se sont tenus debout au parterre : cet usage se maintient encore dans quelque villes de province.

PARTHENIUM (du gr. παρθένιος, virginal), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, établi pour des plantes herbacées ou frutescentes de l'Amérique équatoriale, ayant le port des camomilles, des feuilles alternes et des fleurs blanches (d'où son nom) disposées en panicules.

PARTHÉNOGÉNÈSE (du gr. παρθένος, vierge et γένεσις, génération), mode de reproduction par œufs véritables, mais non fécondés : la femelle seule suffit à la reproduction de l'espèce. Ce mode de reproduction était connu des anciens : c'est ce qu'ils appelaient *Lucina sine coitu*; seulement ils l'attribuaient même aux animaux supérieurs, tandis qu'il n'appartient qu'à un petit nombre d'espèces inférieures et encore avec cette restriction qu'il ne peut pas être indéfini. Après un certain nombre de générations virginales, une génération sexuelle, un œuf fécondé deviennent l'origine forcée d'un nouveau cycle de générations. — La parthénogénèse a été constatée par Malpighi, chez les vers à soie; plus tard par Siebold (1849), chez les psychés; elle existe chez les abeilles. L'exemple le plus célèbre de parthénogénèse est offert par les pucerons. Pendant le printemps et l'été, ils ne présentent que des générations de vierges provenant les unes des autres; aux premiers froids il apparaît des mâles et des œufs fécondés qui passent l'hiver collés aux branches d'arbres. Enfin, on a retrouvé les mêmes phénomènes chez les guêpes, les bourdons, les fourmis, les cynips et, suivant Siebold, chez des crustacés et des mollusques. M. Quatrefages explique ces phénomènes par l'activité propre de l'œuf (*Voy.* ŒUF), qui, dans certains cas, pousserait plus loin les développements auxquels il s'arrête d'ordinaire s'il n'a été fécondé.

PARTHÉNOPE (nom mytholog.), genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Oxyrhynques, ne renferme qu'une seule espèce, le *P. horrible* (*P. horrida*), ainsi nommé à cause de sa laideur : il se trouve dans l'océan Indien et dans l'Atlantique.

PARTHÉNOPE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

PARTI (du lat. *partitus*, divisé, partagé), se dit, en Botanique, dans les mots composés, des parties qui sont profondément divisées. On dit *biparti*, *triparti*, *quinquéparti*, etc., selon qu'il y a 2, 3, 5, ou un plus grand nombre de divisions.

Parti, en termes de Blason, se dit de l'écu, et signifie divisé perpendiculairement en parties égales, comme dans cette formule : il porte *parti* d'or et de gueules. On le dit aussi en parlant d'un aigle à deux têtes : il porte de sable à l'aigle d'or au chef *parti*. — *Parti en sautoir* se dit d'un écu tranché et taillé; l'*écu parti et coupé de six pièces* est celui qui a trois pièces en chef et trois en pointe; *parti de l'un en l'autre* se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change réciproquement d'émail avec le champ.

Charte-partie. Voy. CHARTE.

PARTIAIRE (de *partiarius*). *V.* COLON et FERMIER.

PARTIBUS (IN). *Voy.* ÉVÊQUE.

PARTICIPATION (du lat. *participatio*). La loi reconnaît des associations ou des sociétés en *participation* : ces associations, momentanées et ordinairement secrètes, sont relatives à une ou plusieurs opérations de commerce; elles ont lieu pour les objets, dans les formes et aux conditions, dont conviennent entre eux les participants, et ne sont pas sujettes aux formalités prescrites pour les autres sociétés (C. de comm., art. 47-50). *Voy.* SOCIÉTÉ.

PARTICIPE (du lat. *participium*), partie du discours qui *participe* à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif : il tient du verbe, en ce qu'il exprime comme lui les attributs d'existence, d'action et de temps; il tient de l'adjectif, en ce qu'il exprime une qualité ou une manière d'être, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom. — Quoique compté parmi les parties du discours (*Voy.* MOT), le participe n'est pas un élément essentiel du langage : c'est un adjectif d'une nature particulière.

En français, on distingue deux sortes de participes : le *participe présent* et le *participe passé*. — Le *P. présent* exprime en général une action que l'on fait ou un état actuel et passager; il est employé avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel il appartient est actif ou neutre. Il ne faut pas le confondre avec l'*adjectif verbal*, qui exprime, non une action, mais un état, une manière d'être permanente. Le participe présent est invariable (une mère *aimant* ses *enfants*); l'adjectif verbal est variable (une femme *aimante*). Autrefois, le participe présent était variable; son invariabilité a été décidée par l'Académie, dans sa séance du 3 juin 1679. — Le *P. passé* exprime soit l'état passif, et dans ce cas, il se joint toujours à l'auxiliaire *être* (*je suis aimé*); soit une idée de temps écoulé, et alors on le joint avec l'auxiliaire *avoir*, quand le verbe auquel il appartient marque l'action, ou avec l'auxiliaire *être*, quand ce verbe est pronominal ou indique un état.

L'emploi du participe passé offre en français quelques difficultés que l'on résoudra facilement, à l'aide des règles suivantes : 1° employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours, comme tout adjectif, en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte (des enfants *chéris*); 2° précédé du verbe *être*, il prend toujours le genre et le nombre du nom avec lequel il est en relation : ce nom est tantôt sujet, p. ex. avec un verbe passif ou neutre (ces *enfants* sont *chéris ; elle* est *tombée*), tantôt sujet et régime à la fois, comme dans les verbes réfléchis ou pronominaux (*ils se* sont *trompés*); 3° construit avec le verbe *avoir*, il est invariable quand le régime le suit (ils ont *trompé* notre confiance); mais il est variable, et s'accorde avec son régime direct lorsque ce régime le précède (ils *nous* ont *trompés*) : le régime direct placé avant le participe passé est tantôt un substantif joint aux mots *quel*, *que de*, *combien de*, tantôt un des pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les*, *que*. — On trouve ces règles développées dans toutes les grammaires. Consulter aussi les *Traités du participe* de Bescher, J.-B. Dessirier, etc.

En latin, outre le *participe présent* (en *ans* ou *ens*), qui est actif, et le *participe passé* (en *us*), qui est passif, il y a un *participe futur de l'actif* (en *urus*), et un *participe futur du passif* (en *andus* ou *endus*). — En grec, il y a des participes correspondant à tous les temps du verbe, sauf l'imparfait et le plus-que-parfait : ainsi l'on a les participes *présent*, *futur*, *aoriste*, *parfait*, et même les participes *futur second*, *aoriste second*, *parfait second*.

PARTICULE (du lat. *particula*). En Grammaire, on appelle *particule* un petit mot destiné à compléter ou à modifier le sens d'un autre mot. Quand la particule est jointe au mot et fait corps avec lui, elle est dite *inséparable*, comme *dis*, *dé*, *mé*, *re*, qui font corps avec les mots *disjoindre*, *déplaire*, *mécompte*, *reprendre*. Quand elle ne fait pas partie du mot, elle est dite *séparable*, comme *ci*, *là*, *dà*, dans *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*. On distingue encore les particules en *P. prépositives* ou *préfixes*, quand elles se placent devant le radical qu'elles doivent modifier (*anti-phonaire*, *super-position*), et en *P. postpositives* ou *suffixes*, quand elles se placent après (celui-*ci*, celui-*là*). — Quelques grammairiens étendent, mais à tort, le nom de *particules* à tous les mots invariables : adverbe, conjonction, préposition, interjection.

Particule nobiliaire, syllabe que les nobles placent devant leur nom : la particule nobiliaire est, chez les Français, *de* ; chez les Allemands, *von* ; chez les Belges et les Hollandais, *van* ; en Écosse, *mac* ; en Irlande, *O'* ; chez les Espagnols, *don*, etc. — Cette particule est tantôt pour *seigneur de...*, et implique une idée de domaine ; tantôt pour *fils de...*

En Chimie, le mot *particule* est synonyme de *molécule* ou quelquefois d'*atome*. *Voy.* ces mots.

PARTIE (du lat. *pars*). En Droit, quand il s'agit d'un procès, les *parties* sont les personnes qui plaident l'une contre l'autre. On appelle : *P. adverse*, celui qui plaide contre un autre ; *P. comparante*, la partie qui comparait en personne ou par représentation ; *P. défaillante*, celle qui ne se présente ni en personne ni par procuration ; *P. intervenante*, celle qui, de son propre mouvement, se rend partie dans une contestation déjà pendante entre deux autres parties ; *P. plaignante*, celle qui a porté plainte en justice ; *P. principale*, celle qui est la plus intéressée dans la contestation. — En matière criminelle, on appelle : *P. publique*, le ministère public, qui seul a le pouvoir de prendre des conclusions pour la punition du crime ; *P. civile*, l'individu qui agit contre l'accusé : il ne peut demander que des intérêts *civils* ou des réparations pécuniaires, et doit avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime ou du délit.

On appelle *prise à partie* l'action civile que l'on dirige contre un magistrat de l'ordre judiciaire pour le faire déclarer responsable du tort qu'il a causé dans l'exercice de ses fonctions.

En Musique, on nomme *partie* chacune des mélodies séparées dont la réunion forme l'harmonie totale ou le concert. Il y a quatre parties principales dans la musique vocale : le *dessus* ou *soprano*, la *haute-contre* ou *contralto*, la *taille* ou *ténor*, et la *basse*. Dans la musique instrumentale, les quatre parties principales sont: le *premier dessus*, le *second dessus*, la *quinte* et la *basse*. La partie principale s'établit généralement dans les sons les plus aigus, parce qu'ils sont les plus faciles à distinguer. — Dans un Concert, on appelle *partie récitante* la personne qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement ; *parties concertantes* ou *parties de chœur*, les diverses personnes chantant ou jouant à l'unisson, chacune selon la nature de sa voix ou de son instrument, et dont la réunion forme un ensemble que l'on nomme *chœur*. — On donne aussi le nom de *partie* à toute portion d'un grand morceau d'une sonate, d'un concerto, d'une symphonie, d'une ouverture, d'un chœur, etc. Tout morceau de musique régulier se divise en deux parties: dans la sonate, le duo, le trio, le quatuor, le quintette, le sextuor instrumental, cette division est toujours marquée par des reprises.

En Anatomie, on appelle *parties nobles* les viscères, les organes indispensables à la vie, comme le cœur, le poumon, le cerveau : Bichat appelait ces trois organes le *trépied vital*.

En termes de Jeu, on appelle *partie* la totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu. Jouer *en parties liées*, c'est jouer de telle sorte qu'il faille gagner deux parties de suite, ou deux sur trois : dans ce second cas, la 3e partie se nomme la *partie d'honneur* ou la *belle*. — On appelle *partie à suivre* une manière de jouer telle que, lorsque le gagnant se trouve avoir plus de points qu'il ne faut pour gagner la partie, il est payé de ces points en plus ou il les garde pour la partie suivante. — Au trictrac, on fait *partie simple* quand on fait 12 points à plusieurs reprises ; *partie bredouille*, quand on gagne 12 points sans interruption. Au jeu de l'hombre, trois rois et une dame dans la même main s'appellent *partie carrée*.

Partie aliquote. *Voy.* ALIQUOTE.

Partie simple, *partie double*, termes de Comptabilité. *Voy.* TENUE DES LIVRES.

Parties du discours : ce sont les *mots* (*Voy.* MOT). — Faire les *parties* d'une phrase, c'est en faire l'*analyse*. *Voy.* ce mot.

PARTITIF (du lat. *partitum*, supin de *partiri*, partager), se dit, en Grammaire, de tout mot qui désigne une partie d'un tout : la *moitié*, une *dizaine*, etc., sont des substantifs partitifs ; *plusieurs*, *quelques*, des adjectifs partitifs. La préposition *de* se prend aussi dans un sens partitif, comme quand on dit : donner *de* l'argent. — *Voy.* COLLECTIF.

PARTITION (du lat. *partitio*, distribution en *parties*). En Musique, c'est la collection écrite ou gravée de toutes les *parties* concertantes d'un morceau de musique, où l'on voit, par la réunion des portées correspondantes, l'harmonie qu'elles forment entre elles. Les parties y sont notées sur autant de portées distinctes et disposées les unes au-dessus des autres, chacune avec la clef qui lui appartient. Les mesures sont séparées par une grande ligne perpendiculaire qui se prolonge de la portée supérieure à la portée inférieure, de sorte que, par ce moyen, l'œil peut d'un seul coup saisir l'ensemble des parties. Les compositeurs ne divisent pas tous leurs partitions de la même manière : la manière la plus habituelle consiste à séparer la partition en trois masses, ayant soin de commencer dans chaque masse par les parties les plus aiguës et de finir par les plus graves. Ces trois masses sont, en haut, les instruments à vent ou l'*harmonie*, au milieu les voix ou le *chant*, et en bas les instruments à cordes appelés généralement le *quatuor*. Quelque ordre que l'on donne aux parties, la basse doit être au-dessous du tout. — Dans

l'usage vulgaire, *partition* se prend souvent pour l'œuvre même du compositeur.

On nomme encore *partition* une règle d'après laquelle les facteurs et accordeurs d'orgue et de piano accordent ces instruments. On commence par une corde ou tuyau de chaque touche dans l'étendue d'une onzième prise vers le milieu du clavier, et l'on accorde tout le reste sur cette onzième, qui est dite elle-même *partition.*

En Droit, *legs de partition* se dit quelquefois du legs d'une quote-part de la succession, comme la moitié ou le tiers.

Partitions de l'écu. *Voy.* Blason.

Partitions oratoires, titre d'un ouvrage de Cicéron sur la rhétorique, a été ainsi appelé parce qu'il est comme partagé en demandes et en réponses.

PARTURITION (du lat. *parturitio*), l'accouchement naturel (*Voy.* Accouchement). Il se dit aussi de la mise bas des animaux.

PARULIE (du gr. παρά, auprès, et οὖλον, gencive), *Parulis*, abcès qui se forme dans le tissu des gencives et qui provient souvent de la carie des dents.

PARUS, nom latin scientifique du genre Mésange.

PARVIS (du b.-lat. *parvisius*, *paravisus;* de *paradisus*, paradis, jardin), place devant la grande porte d'une église, notamment d'une cathédrale : tel est à Paris le *parvis Notre-Dame.* — Chez les Juifs, c'était d'abord une espace réservé aux fidèles autour du tabernacle. Dans la suite ce mot fut étendu aux vestibules et aux espaces libres formant l'enceinte d'un temple. Trois cours attenantes au temple de Jérusalem portaient le nom de *parvis.* L'enceinte extérieure des anciennes basiliques chrétiennes est souvent désignée sous le nom de *parvis.* On confond quelquefois le parvis avec l'*aitre*, espace réservé jadis autour des églises et qui servait généralement de cimetière : ce dernier nom vient du mot latin *atrium* qui désignait la cour d'entrée des maisons romaines.

PAS (du lat. *passus*). Il se dit et de l'espace parcouru par l'homme dans son mouvement de progression en portant un pied devant l'autre, et du mouvement de progression lui-même.

On a souvent pris le *pas* pour mesure de longueur. Le *pas grec* (*bêma*) renfermait 2 pieds grecs et demi, et valait 0m,77 ; le *pas romain* (*passus*) valait 5 pieds romains, c.-à-d. 1m,47 ; il ne faut pas le confondre avec le *gradus*, ou *pes sestertius*, pas inférieur, qui était la moitié du *passus* (0m,73). — Aujourd'hui, on compte le *pas géométrique*, *grand pas* ou *pas allemand*, comme valant 1m,60. Le *pas ordinaire* ne vaut que 0m,80. En Espagne, le *pas* (*passo*) vaut 1m,41 ; à Florence, 1m,64 ; à Naples, 1m,97.

Dans l'Art militaire, *pas* se dit des différentes manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes. On distingue : le *pas ordinaire*, le *pas accéléré*, le *pas redoublé*, le *pas cadencé*, le *pas de route*, le *pas de charge*, qui sont marqués par autant de batteries de tambour ou de sonneries différentes.

Dans la Chorégraphie, *pas* se dit des différentes manières de conduire ses pieds en dansant. On distingue : le *pas droit*, qui se fait en ligne droite ; le *pas ouvert*, qui se fait en écartant un pied de l'autre en demi-cercle ; le *pas battu*, que l'on fait en tournant une des jambes par-dessus l'autre, ou par-dessous, avant de poser le pied à terre : ce pas est souvent accompagné de *jetés*, qui prennent alors le nom de *jetés-battus ;* le *pas tourné*, que l'on fait avec un tour de jambes ou en décrivant un cercle entier avec le pied, en avant ou en arrière ; le *pas tortillé*, qu'on fait lorsqu'en partant on met la pointe du pied en dedans et qu'en le posant on la remet en dehors : le *pas relevé*, qui se fait lorsque, après avoir plié les genoux au milieu du pas, on se relève en le finissant ; le *pas balancé*, qui se fait lorsqu'un se jette à droite avec un mouvement sur la pointe du pied pour faire ensuite un coupé : le *pas coupé*, qu'on fait après un pas de mouvement et qui est plus lent ; le *pas dérobé*, où les deux pieds se meuvent en même temps dans un sens opposé ; le *pas glissé*, qui est plus grand qu'il ne doit être naturellement ; le *pas chassé*, mouvement par lequel on ramène un pied derrière l'autre qu'on avance aussitôt comme s'il était chassé par le premier : c'est aussi un pas figuré de 4 temps, qui se fait de côté à droite ou à gauche et dans lequel il y a un chassé au second temps ; le *chassé croisé* est un autre pas figuré de 8 temps, où le cavalier fait un chassé à droite et un déchassé en passant derrière sa danseuse qui fait un chassé à gauche et un déchassé à droite ; le *pas tombé*, où l'on ne plie qu'après avoir posé le pied qu'on a fait mouvoir. — On appelle *pas seul*, une danse exécutée par un seul danseur ; *pas de deux, de trois*, une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. — On donne aussi le nom de *pas* à des danses particulières : *pas de bourrée, pas de basque, pas russe, pas de valse, de menuet, de gavotte*, etc. *Voy.* Bourrée, Menuet, etc.

En Musique, on appelle *pas* un morceau arrangé pour la danse, ou dont la mesure est appropriée au pas des troupes. En ce sens, il y a autant de pas qu'il y a de danses ou de marches. *Pas redoublé* se dit des morceaux d'un mouvement rapide dont la mesure est toujours à 2/4 ou 6/8.

En termes de Manége, le *pas* est une des allures naturelles du cheval : c'est la moins rapide de toutes. Un *cheval de pas* est un cheval qui va un grand pas et fort à l'aise. Un cheval a le *pas relevé*, lorsqu'en marchant il relève bien les jambes de devant. On distingue le *pas averti*, pas réglé dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe, et le *pas écouté*, pas raccourci d'un cheval qui se balance sur ses talons. — On appelle encore *pas* un instrument avec lequel les maréchaux ouvrent la bouche des chevaux et la tiennent ouverte pour la considérer intérieurement.

En Mécanique, on nomme *pas d'une vis* l'espace compris entre deux filets de la vis ; c'est la portion de l'hélice qui correspond à chaque révolution entière de la vis. — En Horlogerie, on appelle *pas d'une fusée* chaque tour que fait la fusée.

En Géographie, un *pas* est un passage étroit et difficile soit dans une vallée, entre de hautes montagnes, comme le *Pas de Suze*, soit dans une mer, entre deux côtes fort rapprochées comme le *Pas de Calais.*

Pas d'âne, espèce de *Tussilage. Voy.* ce mot.

Pas d'armes. On appelait ainsi, au moyen âge, un combat qu'un tenant offrait à tout venant, et dans lequel on avait pour objet de défendre un pont, un chemin, ou même un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades. Un pas d'armes célèbre est celui de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit avec neuf chevaliers, dans la rue St-Antoine, à l'occasion du mariage de Louis XII.

PASAN, espèce d'Antilope. *Voy.* Oryx.

PASIGRAPHIE (du gr. πᾶς, tout, et γράφειν, écrire), écriture universelle. On a conçu deux sortes de pasigraphie : l'une serait une écriture idéographique universelle qui exprimerait, au lieu des sons d'une langue, le sens des mots, de manière à être entendu dans toute autre langue sans traduction ; l'autre consisterait seulement dans un alphabet qui posséderait un assez grand nombre de lettres pour rendre tous les sons possibles. La 1re se confond avec l'idée chimérique d'une *langue philosophique* (*Voy.* ce mot) ; la 2e, dont la réalisation est possible, a été l'objet des travaux de savants linguistes, notamment de Volney, qui a fondé un prix pour le meilleur système de transcription des langues. *Voy* Alphabet.

PASPALE (du gr. πασπάλη, grain de millet). *Paspalum*, genre de la famille des Graminées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à chaumes articulés, garnis de feuilles linéaires et de fleurs sessiles disposées en épis simples ; grains de la grosseur de ceux de millet. La plupart des espèces sont indigènes des régions intertropicales ; 4 seulement se trouvent en Europe et abondent dans les champs ; ce sont le *P. sanguin*, le *P. cilié*, le *P. glabre* et le *P.*

dactyle. Deux espèces du Pérou, le *P. stolonifère*, à épillets d'abord blancs, puis rougeâtres, et le *P. membraneux*, sont l'objet d'une culture spéciale.

PASQUIN, PASQUINADE. *Voy.* PASQUIN au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PASSACAILLE (de l'espagn. *passacalle*, passe-rue, parce que cet air, devenu fort commun, courait les rues), air de gavotte ou de chaconne, d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire, qui était en vogue au XVII° siècle. Il se dit indifféremment de la danse et de l'air sur lequel on dansait.

PASSAGE (de *passer*). En Jurisprudence, le *droit de passage* sur une propriété voisine est une servitude discontinue; elle ne peut donc s'établir que par titre (C. civ., art. 682-85, et 688).

En Astronomie, on nomme *passage* l'instant où un corps céleste s'interpose entre l'œil de l'observateur et d'autres corps célestes. Les plus importants sont les *passages des planètes sur le soleil.* Ils ont lieu lorsque les planètes inférieures, Mercure et Vénus, dont les orbites sont comprises dans celle de la Terre, passent entre le Soleil et nous; elles cachent momentanément une partie du disque de l'astre, et y paraissent comme une petite tache, qui est une véritable éclipse partielle. Képler est le premier qui ait annoncé les époques de ces passages. Halley en donna la théorie et reconnut l'usage qu'on pouvait faire des passages de Vénus pour découvrir la parallaxe du soleil. — Le *passage* d'un astre *au méridien* est le moment où cet astre est le plus élevé, se trouvant à distance égale de l'orient et de l'occident.

— En Géographie. *Voy.* COL.

En Musique, *passage* se dit d'un ornement qu'on ajoute à un trait de chant fort court: le passage est composé de plusieurs petites notes qui se chantent ou se jouent très-légèrement. — *Voy.* NOTE.

Oiseaux de passage. *Voy.* MIGRATIONS.

PASSALE, *Passalus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides; antennes arquées, labre distinct, mâchoires cornées et dentées, corselet séparé de l'abdomen par un étranglement. Ces insectes se trouvent dans les contrées chaudes des deux continents, et vivent sous l'écorce des vieux arbres.

PASSAVANT (de *passer avant*), passage établi de chaque côté sur le pont d'un vaisseau de guerre pour servir de communication entre les deux gaillards.

— En termes de Douanes, on nomme *passavant* ou *passe-avant* un acte qui autorise à transporter d'un lieu à un autre des denrées qui ont déjà acquitté les droits ou qui en sont exempts. Il doit être visé aux bureaux de passage et être exhibé à toute réquisition.

PASSE. En Géographie, c'est un passage étroit et difficile. Les marins appellent ainsi une sorte de canal entre deux bancs, entre deux écueils, par où les bâtiments peuvent *passer* sans échouer.

Dans l'échange des monnaies, la *passe* est une petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces que le Gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque. Il y a trente ans, avec un écu de 6 fr. on donnait 50 c. pour la passe, avec un petit écu, 25 c., et avec un louis, 45 c. — La *passe de sac* est le prélèvement que le débiteur obligé de payer une somme en espèces sonnantes peut faire de la valeur du sac qui contient cette somme. Un décret du 17 nov. 1852 a fixé ce prélèvement à 0 fr. 10 c. par sac.

Dans certains jeux, on appelle *passe* la mise que chacun doit faire, à chaque nouveau coup.

Dans l'Imprimerie, on appelle *mains de passe* les mains de papier qu'on délivre à l'ouvrier imprimeur en sus de chaque rame pour servir à la mise en train, et pour suppléer aux feuilles qui seraient gâtées ou qui manqueraient dans la rame. On compte généralement une main de passe pour 12 mains de papier. On n'en paye pas le tirage.

En Histoire naturelle, on appelle: *Passe-bleu*, un Peinquet; *Passe de Canarie*, le Serin; *Passe-folle*, une Mouette; *Passe-musc*, le Chevrotain moschifère; *Passe solitaire*, le Merle bleu; *Passe-vert*, le Tangara vert, etc.; — *Passe-colmar*, une excellente variété de Poire; *Passe-fleur*, l'Agrostemme coronaire et l'Anémone pulsatille; *Passe-rage*, le Lépidier; *Passe-rose*, la Rose trémière; *Passe-velours*, la Célosie à crête et le Sumac, etc. — On donne le nom de *Passe-peintre* à plusieurs fleurs panachées, comme la rose à cent feuilles et une espèce de Saxifrage à larges rosettes, qui sont fort difficiles à *peindre.*

PASSÉ, terme de Grammaire, se dit de tout temps d'un verbe qui marque un fait déjà écoulé. On distingue en français: le *passé défini* (*je reçus*), qui ne se dit que d'un temps complétement écoulé, dont l'époque est *définie* ou déterminée, et qui est éloigné au moins d'un jour de l'instant où l'on parle: on dit aussi *passé historique*; — le *passé indéfini* (*j'ai reçu*), qui désigne soit un temps entièrement écoulé, mais dont on laisse l'époque indéterminée, soit un acte accompli dans un temps dont il reste encore quelque portion à s'écouler, comme dans le mois, la semaine, le jour; — le *passé antérieur* (*j'eus reçu*), qui exprime un fait qui a été terminé immédiatement avant qu'un autre fait également passé ait eu lieu. — On doit joindre aux temps passés l'*imparfait* ou *passé simultané* (*je parlais quand...*), qui indique qu'une action, actuellement passée, était présente par rapport à une autre également passée, et le *plus-que-parfait*, qui indique qu'un fait était terminé quand un autre a commencé (*j'avais fini quand...*). *Voy.* PARFAIT et TEMPS.

PASSE-AVANT. *Voy.* PASSAVANT.

PASSE-DEBOUT, se dit, en termes de Douanes, d'un acquit délivré aux marchands et voituriers pour les objets qui, ne faisant que traverser un territoire, ne doivent payer aucun droit. La loi du 28 avril 1816, qui régit cette matière, ne parle que des boissons; mais le passe-debout se délivre également pour tout objet de consommation.

PASSE-DIX, sorte de jeu de dés qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. Il faut, pour que le coup soit compté, que deux dés marquent le même point, c.-à-d. qu'il y ait un doublé. Si les trois dés marquent également, c'est ce qu'on appelle *rafle*. Les coups où les trois dés marquent des points différents sont nuls.

PASSEMENTERIE, art de fabriquer des *passements*: on nomme ainsi des tissus plats, plus ou moins larges, que l'on forme en *passant* (c.-à-d. en entrelaçant) des fils d'or, de soie, de laine, etc., et qu'on met pour ornement sur les habits, les rideaux, ou les meubles. L'industrie et le commerce du passementier embrassent une multitude d'articles, tels que galons, lacets, cordonnets, franges, houppes, glands, et en général tous les tissus épais et étroits, confectionnés en fil, coton, bourre, laine, ou crin, en or ou en argent, et servant à garnir les meubles, les rideaux, les voitures, ou à orner les livrées, les uniformes et les habits de cour. Tous ces articles se fabriquent principalement à Paris et à Lyon. — Avant 1789, les passementiers formaient à Paris un des corps de métiers ayant syndics et jurés. A cette époque, ils fabriquaient beaucoup d'objets qui appartiennent aujourd'hui à des industries différentes, comme à celles du boutonnier, du fabricant de dentelles, du fleuriste artificiel, du plumassier, de l'éventailliste, du rubanier, etc.

PASSE-MÉTEIL, blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PARTOUT. Outre les clefs qui servent à ouvrir plusieurs serrures, on nomme encore ainsi des cadres couverts d'une glace, dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer.

PASSE-PIED, ancien air de danse à trois temps d'un mouvement fort vif, qui était jadis employé dans les ballets et les opéras. Il n'est plus en usage.

PASSE-POIL, liséré de soie, de laine, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet,

ou qui règne le long d'une couture : il est formé d'une bande étroite d'étoffe qu'on met entre les deux parties d'une couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle *dépasse* un peu l'un et l'autre. Dans l'Armée, les passe-poils de différentes couleurs servent à distinguer les différents corps.

PASSE-PORT, ordre écrit délivré par l'autorité publique, qui invite les autorités civiles ou militaires à laisser circuler librement d'un lieu à un autre la personne qui en est munie. Aux termes de la loi française, nul ne peut quitter le canton de sa résidence sans être porteur d'un passe-port ; mais cette prescription est tombée en désuétude. A Paris, les passe-ports sont délivrés par le préfet de police. Dans les départements les passe-ports pour l'intérieur sont délivrés par le maire, et les passe-ports pour l'étranger par le préfet ou, dans certains cas, par le sous-préfet. Tout passe-port n'est valable que pour un an ; il doit contenir les noms des personnes auxquelles il est remis, leur âge, leur profession, leur signalement, le lieu de leur domicile et leur qualité de Français ou d'étranger. Il est assujetti à une rétribution fixe de 2 fr. pour l'intérieur, et de 10 fr. pour l'étranger (Lois des 10 vendém. et 17 vent. an IV, Décr. du 17 sept. 1807). La fabrication ou l'usage d'un faux passe-port est punie d'un emprisonnement de 1 à 3 ans (C. pén., art. 153). — Tout étranger arrivant en France dans un port de mer ou dans une ville frontière doit déposer son passe-port à la préfecture, sous-préfecture ou mairie, d'où il est transmis au ministre de l'Intérieur ; il reçoit en échange une passe ou carte de sûreté provisoire. — La rapidité et la multiplicité des communications ont fait apporter à ces prescriptions des adoucissements considérables (Loi du 5 mai 1855, Instr. du 2 oct. 1858, Décr. du 13 avril 1861, etc.). L'Angleterre et les États-Unis ont depuis longtemps donné l'exemple du système le plus libéral à l'égard des passe-ports. La France et le reste de l'Europe, à l'exception de la Russie, n'auront bientôt plus rien à désirer sous ce rapport.

PASSER, nom latin du *Moineau franc*. — *Passer rhombus*, nom latin de la *Barbue*.

PASSERAGE, *Lepidium*, espèce du genre Lépidier et de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées ou à peine ligneuses, à tiges cylindriques, rameuses, à feuilles simples ; à fleurs blanchâtres. La *Grande Passerage* (*L. majus*) est commune en Europe dans les lieux ombragés, au bord des rivières ; sa tige, haute de 0m,80, porte des feuilles ovales, des fleurs en panicules allongées. Elle a des propriétés âcres et antiscorbutiques ; on lui attribuait jadis la faculté de *guérir la rage* : d'où son nom. La *Petite Passerage* (*L. minus*), commune sur les bords des chemins, se distingue par ses tiges diffuses, ses feuilles linéaires et sessiles, et ses fleurs à deux étamines. La *Passerage cultivée* (*L. sativum*) est appelée vulgairement *Cresson alénois*. *Voy.* ce mot.

PASSEREAUX (de *passer*, moineau), *Passeres*, ordre de la classe des Oiseaux, n'est guère caractérisé que par des traits négatifs ; il embrasse tous les oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni grimpeurs, ni rapaces, ni gallinacés. Les Passereaux sont, en général, de petite et de moyenne taille ; ils ont trois de leurs doigts dirigés en avant et un en arrière. Leur bec est fort variable ; les modifications de cet organe ont donné lieu aux cinq subdivisions que Cuvier a établies dans cet ordre : *Dentirostres* (Pie-grièche, Gobe-mouches, Merle, Loriot, Bec-figue, etc.), *Fissirostres* (Hirondelle, Engoulevent), *Conirostres* (Alouette, Mésange, Bruant, Moineau, Bec croisé, Durbec, Corbeau, Oiseau de paradis, etc.), *Ténuirostres* (Sittelle, Grimpereau, Colibri, Huppe), et *Syndactyles* (Guêpier, Martin-pêcheur, etc.). D'autres réunissent les Passereaux aux Grimpeurs et distinguent : les *Zygodactyles*, Perroquets et Grimpeurs propr. dits (Pic, Coucou, Torcol, Barbu, Toucan, Couroucou, etc.), les *Dysodes* (Hoazin), les *Syndactyles* (Calao, Momot, Martin-pêcheur, Manakin), et les *Déodactyles* (comprenant les Fissirostres, les Conirostres, les Dentirostres et les Ténuirostres de Cuvier). — C'est à l'ordre des Passereaux qu'appartiennent les oiseaux chanteurs et la plupart de ceux qui font des voyages périodiques.

PASSERINE (dimin. de *passer*, moineau), *Passerina*, genre d'Oiseaux établi par Vieillot, pour quelques *Gros-becs* d'Amérique.

PASSERINE, *Passerina*, genre de la famille des Thymélées, très-voisin des Daphnés, renferme des arbrisseaux et des herbes annuelles de l'Europe et de l'Asie, et surtout de l'Afrique australe. Le liber des tiges est fin, soyeux, presque cotonneux, susceptible d'être travaillé ; les feuilles sont éparses, sessiles, fort petites, souvent concaves en dessus ; les fleurs petites, rarement colorées ; le style est latéral. La *P. des teinturiers* (*P. tinctoria*), arbrisseau de 0m,80, a un bois d'un blanc jaunâtre, l'écorce cendrée, les fleurs jaunes. Il est assez commun en Espagne et les teinturiers catalans s'en servent pour teindre en jaune.

PASSE-ROSE, nom vulgaire de la *Rose trémière*, belle espèce du genre Mauve (*Althea*). *Voy.* ALCÉE.

PASSE-VELOURS. *Voy.* CÉLOSIE.

PASSE-VOLANT, se disait autrefois d'un homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paye au profit du capitaine. — Il se dit encore, dans la Marine, de celui qui est porté en fraude sur le rôle d'un équipage.

Par figure, on applique cette dénomination à tout homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres.

PASSIF (du lat. *passivus* ; de *pati*, souffrir), se dit de tout ce qui reçoit ou subit l'action.

En Psychologie, on nomme *état passif* toute modification que l'âme éprouve sans la produire elle-même : p. ex. la sensation. On l'oppose à l'*acte*. *Voy.* ACTIVITÉ et CAUSALITÉ.

En Chimie et en Physique, *état passif* se dit de l'état d'un corps qui se trouve garanti pour quelque temps de certaines réactions par l'influence ou à la suite de l'action d'un autre. Telle est la propriété qu'acquièrent certains métaux de ne plus être attaqués par un acide, tandis qu'ils sont ordinairement attaquables : un morceau de fer ordinaire est attaqué par l'acide azotique étendu d'eau ; il perd cette faculté, lorsqu'il a été plongé dans l'acide azotique concentré, ou quand il a servi d'électrode positif dans l'eau acidulée par le même acide. Ces phénomènes ont été étudiés surtout par Schœnbein.

En termes de Comptabilité, le *passif* est l'ensemble des obligations, des dettes, et, en général, toutes les charges qui pèsent sur un établissement. On l'oppose à l'*actif*. *Voy.* ce mot.

En Grammaire, on oppose aussi *passif* à *actif* : verbe *passif*, voix *passive*. *Voy.* VERBE.

PASSIFLORE (de *passion* et *fleur* parce qu'on a cru trouver dans les organes floraux une ressemblance avec les instruments de la passion de J.-C.), *Passiflora*, vulg. *Fleur de la passion*, *Passionnaire* et *Grenadille*, genre type de la famille des Passiflorées, renferme des plantes herbacées ou suffrutescentes, communes en Amérique ; tiges sarmenteuses, munies de vrilles ; feuilles alternes, fleurs grandes, souvent solitaires : le fond de la fleur est occupé par un disque urcéolé à parois épaisses, et bordé d'un cercle de filaments roses, pourpres ou violets, représentant la *couronne d'épines* ; du centre s'élève une longue colonne (*gynophore*), terminée par le pistil : c'est la *lance* ; l'ovaire est surmonté de 3 styles terminés par autant de stigmates : ce sont les *clous* ; enfin les vrilles sont le *fouet*. Le fruit est charnu, souvent comestible, son goût est acidule et rafraîchissant. La *P. bleue* (*P. cærulea*), vulg. *Culotte de Suisse*, a des feuilles ovales à 5 ou 7 digitations, oblongues, de grandes fleurs d'un bleu verdâtre en dehors, blanches en dedans, des fruits de la grosseur d'un abricot, d'un jaune orangé. La *P. incarnate* (*P. incar-*

nata) a des fleurs d'un blanc jaunâtre, d'une odeur agréable, mais éphémères et des fruits de la grosseur d'une pomme, d'un jaune pâle orangé, remplis d'une pulpe douce. La *P. quadrangulaire* et la *P. ailée* sont des plantes sarmenteuses, dont les fleurs ont 0m12 de diamètre; les fruits sont d'un vert jaunâtre, d'une odeur agréable et plus gros qu'un œuf d'oie; leur pulpe est douce, acidulé et savoureuse.

PASSIFLORÉES, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, sur les caractères de laquelle les Botanistes ne sont pas d'accord, est ordinairement divisée en 3 tribus : *Passiflorées propres* (fleurs hermaphrodites, tiges grimpantes), *Paropsiées* (fleurs hermaphrodites, tiges non grimpantes), et *Modeccées* (fleurs unisexuées, tiges grimpantes). — Genres principaux : *Passiflora, Thompsonia, Tacsonia, Paropsia, Modecca* et *Kolbia*.

PASSION (du lat. *passio*). On entend par ce mot : — 1° tout état passif de l'âme, toute modification qu'elle reçoit, par opposition à *action* (*Voy.* SENSIBILITÉ) ; — 2° les diverses émotions que l'âme peut éprouver; plaisir ou douleur, joie ou tristesse (*Voy.* PLAISIR, DOULEUR); — 3° les mouvements spontanés par lesquels l'âme se porte vers les objets ou s'en éloigne, et qui, selon leur degré de vivacité ou d'énergie, constituent : 1° des *penchants*, des *appétits*, des *instincts*, des *inclinations*; 2° des *désirs* et des *affections* ; 3° des *passions* proprement dites. En ce dernier sens, la passion n'est que le désir exalté par l'imagination et fortifié par l'habitude. *Voy.* PENCHANTS, APPÉTITS; DÉSIR, AVERSION; SYMPATHIE, ANTIPATHIE, AFFECTION.

Platon divisait les passions en *P. concupiscibles* (ἐπιθυμία, concupiscence, disposition qui nous porte vers un objet) et *P. irascibles* (θυμός, colère et courage, disposition par laquelle nous réagissons contre ce qui nous nuit ou nous déplaît). Aristote, outre l'*Appétit concupiscible* et l'*A. irascible*, admettait l'*A. rationnel* qui est la volonté (βούλησις), c.-à-d., dans ce système, le désir éclairé par la raison. Les Stoïciens reconnaissaient 4 passions : désir, joie, crainte, tristesse. La Scolastique suivit la théorie d'Aristote et de St Thomas d'après lequel il y a 6 *P. concupiscibles*, amour, haine, désir, aversion, joie, tristesse, et 5 *P. irascibles*, audace ou courage, crainte, espérance, désespoir, colère (Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 6). — De nos jours on divise généralement les passions en *P. bienveillantes* (*Voy.* AMOUR, AMITIÉ, PHILANTHROPIE) et *P. malveillantes*. *Voy.* HAINE.

Descartes (*Passions de l'âme*) et Malebranche (*Recherche de la vérité*) ont surtout cherché à expliquer l'action des passions par l'hypothèse des esprits animaux. Gall et Spurzheim ont proposé une classification des passions adaptée à leurs hypothèses phrénologiques (*Voy.* PHRÉNOLOGIE). De nos jours, Ch. Fourier a donné une nouvelle théorie des passions, qui, pour lui, ne sont que divers modes d'*attraction*. Il les divise en 3 classes : 1° *P. positives*, qui nous portent à rechercher ce qui peut contribuer à notre bien-être, et qui répondent aux 5 sens; 2° *P. affectives*, qui nous unissent à ceux de nos semblables avec lesquels nous avons quelque rapport de consanguinité ou d'intérêt, et forment ainsi des *groupes*; il en admet quatre : ambition, amitié, amour, affections de famille; 3° *P. distributives* ou *mécanisantes*, qui développent entre les groupes eux-mêmes des sympathies ou des rivalités, et par là les *distribuent* en groupes nouveaux, ou qui mettent en *mouvement* toutes nos facultés; elles sont au nombre de trois : la *cabaliste* ou esprit d'émulation, la *papillonne* ou amour du changement, la *composite*, produite par l'assemblage de plusieurs plaisirs des sens et de l'esprit. *Voy.* PHALANSTÈRE.

Les philosophes se sont partagés sur le rôle que doivent jouer les passions : les stoïciens, les cyniques, les ascétiques, les proscrivent entièrement; les épicuriens, les matérialistes, les socialistes, veulent, au contraire, qu'on leur donne un libre essor, et en font, avec St-Simon, R. Owen, Ch. Fourier, Aug. Comte, l'unique ressort de la vie sociale; les plus sages, Platon, Aristote, les Pères de l'Église, pensent que l'on ne doit ni extirper les passions, ni s'y abandonner, mais qu'il faut s'efforcer de les subordonner à la raison.

Cicéron, dans ses *Tusculanes*, a résumé la doctrine des anciens sur les passions. Les autres ouvrages sur ce sujet, outre ceux que nous avons déjà nommés, sont : *De l'influence des passions sur le bonheur*, de Mme de Staël et de Letourneau (1796); la *Physiologie des passions*, d'Alibert (1836); la *Médecine des passions*, de M. Descuret (1843); *Étude des passions appliquées aux Beaux-Arts*, de Delestre (1844); *Du plaisir et de la douleur*, de Fr. Bouillier, etc.

Passions oratoires. *Voy.* PATHÉTIQUE.

En Médecine, on nomme *passion hystérique*, l'Hystérie; *passion iliaque*, l'Iléus, etc. — Les Vétérinaires, nomment *passion bovine* la Clavelée.

PASSION (LA). Sous ce nom, on désigne spécialement les souffrances que le Christ voulut endurer pour la rédemption du genre humain. *Voy.* PASSION au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PASSIONNAIRE, plante. *Voy.* PASSIFLORE.

PASSOLINE, synonyme de *Raisin de Corinthe*.

PASSULE. Ce nom, qui en latin (*passula*) signifie *raisin cuit* ou *sec* (*uva passa*), se trouve dans d'anciens livres de matière médicale. On appelait *passulats* les médicaments qui renfermaient des raisins secs.

PAST (DROIT DE), droit que possédait le seigneur féodal d'aller, une ou plusieurs fois l'an, prendre un repas chez son vassal : cette redevance était rachetable en argent.

PASTEL, *Isatis*, vulg. *Guède* ou *Vouède*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées annuelles ou bisannuelles, qui croissent sous toutes les températures et dans tous les terrains. L'espèce principale, le *P. tinctorial* (*I. tinctoria*), haute de près de 1m, a des feuilles d'un vert glauque, embrassantes, lancéolées, prolongées en deux oreillettes; des fleurs jaunes, petites, disposées en une ample panicule; des silicules linéaires pendantes, très-brunes à l'état de maturité. C'est dans les feuilles que réside la matière colorante : pour l'obtenir, on les fait d'abord fermenter, puis on les réduit en pâte et l'on forme avec cette pâte des pains ou boules (*pastilli*; d'où le nom de la plante) d'un demi-kilogr., qu'on livre au commerce, après les avoir fait sécher convenablement. — L'usage du pastel comme plante tinctoriale remonte à une époque très-reculée : les anciens Bretons l'employaient pour se peindre le corps. Au moyen âge, le pastel, étant la seule plante qui fournît une teinte bleue solide, devint un objet de commerce important. Aujourd'hui, il n'est plus employé que pour les teintures communes. La tige peut servir à la nourriture des bestiaux.

PASTEL (du lat. *pastillus*), sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme, de manière à former une pâte. On fait des pastels de toutes sortes de couleurs.

Peinture au pastel, genre de dessin exécuté au moyen de crayons en pastel qui remplissent en partie l'office de pinceaux ou d'estompe. C'est surtout avec le bout des doigts qu'on étend les couleurs et qu'on varie les teintes. La peinture au pastel s'exécute sur papier; elle ne sèche pas comme la peinture à l'huile et par l'aspect mat, la fraîcheur et le velouté de ses teintes, elle imite la nature mieux que tout autre procédé : mais aussi elle manque de fixité et les couleurs se détachent facilement du fond sur lequel elles sont étendues. — Ce genre de peinture a été imaginé en Allemagne et ne paraît pas remonter au delà de 1685. Il fut en grande vogue pendant le dernier siècle, surtout pour le portrait : on estime, parmi les pastels de cette époque, ceux de Latour, de Rosalba, de Natier, de Vigée, etc. De nos jours, on cite les œuvres

de MM. Maréchal, Flers, E. Giraud, E. Courneux, Antonin Moine, Vidal, Brochard, Riesener, etc.

PASTENADE, nom vulg. du *Panais* dans le Midi.

PASTENAGUE, *Raïa pastinaca*, vulg. *Ratepenade*, espèce de Raie. *Voy.* MOURINE.

PASTÈQUE (de l'arabe *baticha*), *Cucumis*, *Cucurbita citrullus*, vulg. *Melon d'eau*, espèce du genre Courge : feuilles d'une consistance ferme, cassantes, droites, profondément incisées et couvertes d'un duvet très-doux ; fleurs jaunes, petites, peu évasées. Le fruit est orbiculaire ou ovale : l'écorce en est lisse et d'un vert sombre, la chair d'un rose vif et la semence noire. La pastèque se cultive dans le midi de la France, en Italie et dans tous les pays chauds; sa chair, juteuse, fraîche et sucrée, est rafraîchissante et agréable à manger; mais elle est, dit-on, fiévreuse.

PASTEUR (du lat. *pastor*), celui qui garde des troupeaux, ou dont la principale richesse consiste en troupeaux : c'est en ce dernier sens que l'on dit les *peuples pasteurs*, par opposition aux *peuples chasseurs* ou *agriculteurs*. La vie pastorale paraît avoir été un des premiers états de l'homme civilisé.

Rois pasteurs, chefs de tribus nomades qui régnèrent sur l'Égypte. *Voy.* HYCSOS au *Dict. d'H. et de G.*

Dans la religion le mot *Pasteur* signifie gardien des âmes : c'est en ce sens que J.-C. est appelé *le bon pasteur*, que l'on dit que *le bon pasteur meurt pour ses brebis*. — Les Protestants ont adopté le titre de *pasteurs* pour désigner en général les ministres de leur culte, mais ils appellent proprement *pasteur* le ministre qui a une église à desservir.

PASTICHE (de l'ital. *pasticcio*, pâté), s'est dit primitivement d'un tableau où un peintre a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites. Jordaens, Boullogne, Bourdon, ont été fort habiles dans le pastiche. Téniers, artiste si original par lui-même, s'est plu aussi à faire des pastiches: il imitait à s'y tromper les tableaux du Bassan. — Par extension, ce mot se dit, en Littérature, d'un ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain. Boileau et La Bruyère se sont exercés dans ce genre, le premier en composant deux lettres, l'une dans le style de Balzac et l'autre dans celui de Voiture; le second en imitant le style de Montaigne.

On nomme encore *pastiche* ou *centon*, un opéra formé de la réunion de morceaux de musique pris dans plusieurs ouvrages dramatiques. La *Forêt de Sénart* de Castil-Blaze est un pastiche. Ces *pasticcii* sont fort en usage en Italie.

PASTILLAGE (de *paste*, pour *pâte*, *pastille*). On nomme ainsi, dans l'art du confiseur, toute imitation d'un objet faite avec une pâte de sucre, de gomme et d'amidon, dont on garnit des assiettes montées pour desserts. On fait de cette manière des fruits, des légumes, de petites figures d'hommes, d'enfants, d'animaux ou de tout autre objet.

PASTILLE (du lat. *pastillus*), petit pain de diverses formes et composé de différentes substances odorantes, comme l'encens, le benjoin, le styrax, dont on se sert pour parfumer l'air d'une chambre, en les brûlant. — On appelle *pastilles du sérail* des pastilles dures et parfumées qui viennent de Constantinople et dont on se sert pour faire des bracelets et différents bijoux.

On donne aussi ce nom à un petit pain rond composé de sucre, tantôt aromatisé seulement (*pastilles de menthe, d'ambre, de cédrat, de cannelle*, etc.), tantôt associé à des médicaments plus ou moins actifs (*P. soufrées, d'ipécacuanha, de bicarbonate de soude* ou *de Vichy, d'opium*, etc.). — On prépare les pastilles, soit en faisant une pâte molle avec du sucre en poudre et un mucilage, en ajoutant à cette pâte les aromates ou les médicaments, et en la découpant ensuite avec un emporte-pièce; soit en faisant cuire le sucre jusqu'à la consistance d'un sirop épais et en le faisant ensuite couler goutte à goutte sur une surface plane (*pastilles à la goutte*). — Les *pastilles du Levant* sont des terres bolaires qu'on apporte des Iles de l'Archipel, sous la forme de pastilles, et qui ont l'empreinte d'un cachet. Elles sont employées comme remèdes astringents et absorbants.

PASTINACA, nom lat. botaniq. du genre *Panais*.

PASTISSON, espèce de Courge. *Voy.* PATISSON.

PASTORAL (GENRE), genre de Littérature qui peint la vie et les mœurs champêtres. Ce genre, qui s'exprime en prose comme en vers, peut admettre toutes les formes : celle du roman (*les Amours de Daphnis et de Chloë* par Longus, l'*Estelle* de Florian, *Paul et Virginie* de Bernardin de St-Pierre, *Hermann et Dorothée* de Gœthe, la *Mare au Diable* de G. Sand), celle du drame (l'*Aminta* du Tasse, le *Pastor fido* de Guarini), de l'opéra (*Mélicerte* de Molière) et même de l'épopée (*Athis* de Segrais); mais il affectionne surtout celle de l'*églogue* et de l'*idylle* (*Idylles* de Théocrite, *Églogues* ou *Bucoliques* de Virgile). Le style de ces sortes de poëmes doit être simple, doux et naïf. Racan (dans ses *Bergeries*) et Segrais (dans ses (*Idylles*) sont regardés comme les plus parfaits modèles que nous ayons, dans notre langue, de la poésie pastorale propr. dite. Les idylles de Mme Deshoulières sont de la plus grande faiblesse, les églogues de Fontenelle pèchent surtout par l'abus de l'esprit; A. Chénier seul a su donner aux siennes un parfum d'antiquité qui en rend la lecture encore agréable.

On trouve à toutes les époques et dans toutes les littératures des descriptions des beautés de la nature et de la simplicité de la vie des champs. Le *Gita govinda* de l'Inde, le *Livre de Ruth* et le *Cantique des Cantiques* de l'Écriture sont en ce genre de sublimes pastorales; les *moallakats* des Arabes, l'*Odyssée* d'Homère, les *Œuvres et les jours* d'Hésiode, etc., offrent également plus d'une peinture de ce genre; mais, considérée comme genre distinct de littérature, la *pastorale* est née en Sicile au IIIe siècle av. J.-C. : c'est de là que sont sorties les *Idylles* de Théocrite et celles de Bion et de Moschus. Chez les Romains, ce genre fut cultivé d'abord par Virgile et, après lui, mais avec un talent bien inférieur, par Calpurnius, Némésien et Ausone. Longus le fit revivre en Grèce en composant, au Ve siècle, son roman pastoral de *Daphnis et Chloë* (*Voy.* ROMAN). Le drame pastoral naquit en Italie : la *Favola di Orfeo* de Politien (1483) en fut le prémier exemple; Castiglione, Tansillo, Beccari, Bonarelli, le Tasse, Guarini, etc., se distinguèrent en ce genre. Shakespeare dans quelques-unes de ses pièces, p. ex. dans son *Comme il vous plaira* (*As you like it*) et Molière, dans *Mélicerte*, s'y sont essayés. Parmi les poëtes latins modernes, Pontanus, le Mantouan, Sannazar, Vida, Rapin, etc., reprirent, mais avec peu de succès, la forme de l'églogue latine. Le roman pastoral, renouvelé au commencement du XVIe siècle par Sannazar (l'*Arcadia*), produisit bientôt en Espagne la *Diane* de Montemayor et la *Galatée* de Cervantes, en même temps que Boscan et Villega y naturalisaient l'idylle. De son côté, le Portugal donnait naissance à une foule de poëtes bucoliques, dont les principaux sont Saa de Miranda, Ant. Ferreira, Rod. Lobo, Diego Bernardez. En Angleterre, au contraire, on ne compte qu'un petit nombre de poëtes qui se soient exercés dans cette forme de la pastorale : Spenser (le *Calendrier*), Milton (*Lycidas*), Philippe Sidney (l'*Arcadie*), etc. Chez les Allemands, la pastorale prit un ton moral et philosophique, surtout chez Gessner, Voss, Kleist et Gœthe; elle a le même caractère dans le roman de *Paul et Virginie* et dans les compositions plus modernes de Ch. Reynaud et de Mme G. Sand. On a remarqué avec justesse que le genre pastoral a brillé surtout au déclin des littératures et dans les époques de civilisation raffinée. *Voy.* IDYLLE, ÉGLOGUE, BUCOLIQUES, etc.

En Musique, *pastorale* se dit d'un air dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature champêtre : *Don Juan*, *Joconde*, offrent de délicieuses pastorales. Les pastorales françaises sont ordinairement à deux temps; les pastorales italiennes sont à 6/8.

PAT (de l'ital. *pattare*, faire quitte), se dit, aux

échecs, lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans se mettre en prise. Quand on est *pat*, la partie devient nulle.

PAT (du lat. *pastus*, nourriture), se disait, en Fauconnerie, de l'aliment qu'on donnait aux oiseaux. — *Pât* se dit encore, en Vénerie, d'un mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATACHE (de l'ital. *patascia*). On appelait ainsi autrefois un bâtiment léger employé au service des grands navires pour aller à la découverte, ou pour porter des nouvelles en diligence. Ce mot se dit aujourd'hui des bâtiments de la douane et du fisc en général : ce sont de petits bâtiments ancrés dans les fleuves ou les rivières pour la perception des droits sur les marchandises; ils visitent les navires de commerce et empêchent toute fraude. On nomme asusi *patache* un vieux navire approprié pour la police d'un arsenal. — Par extension, on nomme *pataches* certaines voitures publiques, au moyen desquelles on voyage à peu de frais, mais peu commodément.

PATAQUE, monnaie d'argent employée dans différents pays, notamment dans les États barbaresques, où la *pataque chique* vaut 0 fr. 54 c. et la *pataque gourde* 3 pataques chiques, c.-à-d. 1 fr. 62 c.; et au Brésil, où l'on distingue la *pataque nouvelle* (*pataca patacon*), qui vaut 320 reis (1 fr. 75 c.) et la *pataque double* ou *vieille pataque*, 640 reis (3 fr. 50 c.).

PATAR, ancienne petite monnaie, de la valeur d'un *sou*, qui a eu cours en Flandre et dans les Pays-Bas. Ce mot s'emploie dans le langage familier comme synonyme d'*obole*, pour désigner une monnaie sans valeur. — On a dit que *patar* était une corruption de *Peter*, forme allemande du nom de St Pierre, parce que le *patar* de Flandre a sur une de ses faces l'image de ce saint. Ce mot pourrait bien aussi être le même que *pataque*. *Voy.* ci-dessus.

PATAS, *Cercopithecus ruber*, espèce de Guenon qui se trouve au Sénégal et en Abyssinie. Buffon a décrit le *Patas à bandeau*. — Quant au *Patas à queue courte*, c'est un Macaque du genre Rhésus.

PATATE ou BATATE, *Ipomœa batatas*, plante alimentaire de la famille des Convolvulacées : c'est une herbe vivace, à racine tubéreuse, à tiges grimpantes ou traînantes comme celles du liseron ; à feuilles longuement alternes, pétiolées, anguleuses ; à fleurs d'un pourpre pâle. La patate est originaire de l'Asie équatoriale; mais, depuis longtemps, elle a été introduite aux Antilles et dans tous les pays assez chauds pour cette culture: ainsi, elle réussit fort bien dans le midi de l'Europe, en Espagne p. ex. La partie comestible de la patate consiste dans les tubercules de la racine, qui ont beaucoup de rapport avec la pomme de terre : ils sont de forme allongée et plus ou moins renflés vers le milieu, de couleur tantôt rouge ou violacée, tantôt jaune ou blanche; étant cuits, ils deviennent farineux, d'un goût légèrement sucré et qui rappelle celui de l'artichaut. Les jeunes feuilles se mangent en guise d'épinards; les fanes constituent un bon fourrage. — Dans le midi de la France, on donne improprement le nom de *patate* à la pomme de terre. On confond également sous ce nom l'igname, le topinambour, etc.

PATAVINITÉ (du lat. *patavinitas*), latinité provinciale propre aux habitants de *Patavium* (auj. Padoue), et que certains critiques de l'antiquité ont reprochée au style de Tite-Live.

PATCHOULI (du chinois *patchey elley*, feuille de patchey), espèce du genre Pogostémon, famille des Labiées, tribu des Menthoïdées, à feuilles ovales, dentées en scie, est remarquable par son odeur forte, aromatique. On s'en sert pour éloigner les insectes des vêtements de laine et des fourrures. Cette plante nous arrive de l'Inde dans un état de brisement qui longtemps ne permit pas de la reconnaître. C'est Pelletier qui en 1844 l'a rattachée au genre Pogostémon.

PÂTE (du lat. *pasta*) composition formée d'un mélange de farine ou fécule et d'une substance servant à la détremper, telle que l'eau, le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel. L'Italie est depuis longtemps renommée pour la fabrication des *pâtes alimentaires :* on lui doit les *vermicelles*, les *macaroni*, les *lazagni*, les *taglioni*, les *millefanti*, la *semoule de pâte*, les *nouilles*, etc., qui se mangent cuites avec du bouillon ou détrempées dans tout autre liquide chaud. On estime surtout les *pâtes de Gênes*, qui doivent leur supériorité à ce qu'on emploie pour les préparer les beaux blés de la Sardaigne. Du reste, on prépare aujourd'hui ces pâtes en tous lieux : en France, Paris, Lyon, Clermont-Ferrand, y excellent; les blés durs d'Auvergne et ceux d'Algérie en sont la matière ordinaire. La pâte dite *gluten granulé* (*Voy.* GLUTEN) est d'origine française. — La Turquie, l'Orient et l'Afrique font aussi une grande consommation de pâtes alimentaires; les plus connues sont le *tel-kataif*, espèce de vermicelle très-fin pour entremets; le *tarhana*, pâte pour le potage; le *boulgour*, qui se mange en pilau ; le *couscous* des Arabes, le *mouhame* des Tunisiens, etc.

On donne aussi le nom de *pâtes:* 1° à des substances médicamenteuses moins consistantes que les pastilles et les tablettes, mais plus fermes que les gelées; elles sont formées de sucre et de gomme que l'on a fait dissoudre dans un infusé ou dans un décocté chargé de principes médicamenteux et rapprochés peu à peu par l'évaporation : telles sont les *pâtes de réglisse*, *de jujubes*, *de guimauve*, *de lichen*;

2° A des préparations qu'on fait, pour l'Office, avec les meilleurs fruits : *pâtes d'abricots*, *de coings*, etc., et que l'on sert sur les tables au dessert : les pâtes d'abricot d'Auvergne sont particulièrement estimées;

3° A des substances molles qui n'ont aucune analogie avec les précédentes : telle est la *pâte arsenicale* ou *pâte caustique de Rousselot*, que l'on emploie pour arrêter certains ulcères carcinomateux.

On nomme encore *pâtes* plusieurs substances au moyen desquelles on décrasse et on blanchit la peau (*pâte d'amandes*), ainsi que le vieux linge qu'on a réduit en bouillie pour faire le papier ou le carton, et certaines matières broyées et mélangées dans des proportions convenables, qui sont en usage dans les arts, telles que la *pâte de porcelaine*, la *pâte de stuc*, la *pâte de riz*, etc. Avec la *pâte de riz*, les Chinois font une colle plus dure que le bois, et qui ressemble au marbre blanc. Ils s'en servent pour fabriquer des vases très-solides. — Les *pâtes de la Chine*, *du Japon*, s'obtiennent en imprégnant du papier mâché d'eau de gomme bien forte : on fait bouillir ce mélange et on le met ensuite dans un moule. Les Japonais font avec cette matière des vases de toute espèce, des plats, des assiettes, qu'ils recouvrent d'un vernis noir. — Les *pâtes moulées*, faites avec du carton en papier mâché, des râpures de bois et du blanc d'Espagne, remplacent les ornements de sculpture qu'on faisait autrefois sur le champ des cadres, sur les panneaux des lambris, etc.

En Peinture, on appelle *pâte* l'ensemble des couleurs d'un tableau : *peindre dans la pâte*, c'est charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. Les dessinateurs opèrent par couches successives ; les coloristes peignent dans la pâte. Les chairs sont modelées à pleine *pâte* dans la lumière, et ressortent sur des ombres profondes et transparentes.

PÂTÉ (de *pâte*, parce que la viande y est renfermée dans de la pâte). On fait des pâtés chauds ou froids, gras ou maigres, etc. On les distingue ordinairement par les mets qu'on y a fait entrer : *pâté de perdrix*, *de lièvre*, *de sanglier*, etc. On estime les pâtés de Strasbourg, aux foies d'oie; ceux de Chartres, à la volaille; de Périgueux, aux truffes ; les pâtés en terrine de Nérac, etc. *Voy.* PATISSIER.

En termes de Fortification, un *pâté* est un ouvrage avancé placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau : tel est le fort dit *le Pâté*, dans la Gironde, à Blaye.

En termes d'Imprimerie, un *pâté* est une masse de

caractères mêlés et confondus sans aucun ordre, comme il arrive quand une forme vient à se rompre.

PATELLAIRE (du lat. *patella*, vase), *Patellaria*, nom donné : 1° à un genre de la famille des Lichens créé par Hoffmann, mais dont on a réuni depuis les espèces à d'autres genres; 2° à un genre de Champignons thécasporés ectothèques, dont le type est le *Peziza atrata*. *Voy.* PÉZIZE.

PATELLE (du lat. *patella*), plat en terre cuite et quelquefois en métal, qui avait la forme d'une petite assiette, et sur lequel les anciens Romains offraient les libations solides dans les sacrifices.

PATELLE, *Patella*, dite aussi *Lepas*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, qui compose à lui seul la famille des *Patellidées* : coquille conique, déprimée et non spirale, qui présente extérieurement des côtes saillantes au pourtour. Les Patelles vivent aujourd'hui sur les rochers de toutes les mers; on en trouve des fossiles dans l'étage falunien. — Vulgairement on désigne sous le nom de *Patelles* une foule de coquilles en forme d'écuelles et qui appartiennent aux genres Haliotide, Parmophore, Calyptrée, Émarginule, etc.

PATÈNE (du lat. *patena* ou *patina*, plat), vase sacré qui a la forme d'un petit plat rond ou d'un disque en or et en argent, sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie : on le donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande.

PATENÔTRES. Ce mot, formé de *pater noster*, et qui ne désignait d'abord que l'oraison dominicale, a été étendu à toute sorte de prières, puis au chapelet et aux grains qui le composent, parce qu'il sert à répéter les prières. — Autrefois on appelait *patenôtriers* les fabricants de chapelets : il y avait les *P. en verre*, les *P. en émail* et les *P. en bois*.

En Architecture, on nomme *patenôtres* des ornements en forme de grains ronds ou ovales analogues à ceux des chapelets : ces ornements se mettent au-dessus des oves. — En Hydraulique, on donne le même nom aux chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux.

PATÉNOTRIER, nom vulg. du *Staphylier penné*.

PATENTE (p. *lettre patente*, c.-à-d. lettre ouverte), s'est dit d'abord de lettres, de commissions, de diplômes accordés par le roi, ou par des corporations, des universités, etc., et portant une déclaration destinée à être rendue publique, ou l'autorisation d'exercer quelque profession ou industrie. — Il se dit spécialement aujourd'hui de l'impôt auquel sont assujettis tous ceux qui exercent une industrie ou certaines professions déterminées par la loi : c'est une des quatre *contributions directes*.

Après la suppression des maîtrises et des jurandes, une loi du 17 mars 1791 institua la contribution des patentes. Supprimées en 1793, elles furent rétablies dès l'an III. La perception de cet impôt a depuis été maintenue et régularisée par les lois des 1er brumaire an VII (22 octobre 1798), 25 avril 1844, 18 mai 1850, 10 juin 1853, 4 juin 1858, 26 juill. 1860, 2 juill. 1862, 13 mai 1863, 18 juill. 1866 et 2 août 1868. Il consiste en un *droit fixe* et en un *droit proportionnel*, le premier réglé par un tarif établi d'après la nature de l'industrie et la population de l'endroit, le second variant selon la valeur du loyer. Les patentes sont personnelles : les associés en nom collectif sont tous assujettis à cet impôt; seulement l'associé principal paye seul le droit fixe en entier : les autres associés ne payent que la moitié de ce droit. L'impôt des patentes se perçoit par douzièmes comme les autres contributions. Les patentes peuvent être grevées de centimes additionnels applicables aux dépenses des chambres et bourses de commerce.

La loi de 1844 avait déchargé de la patente certaines professions libérales qui y avaient été assujetties par celle de 1791 : la loi de 1850 a supprimé cette exception. En conséquence, les médecins, chirurgiens et vétérinaires, les notaires, avocats, agréés, avoués, huissiers, greffiers et commissaires-priseurs, les maîtres de pension et chefs d'institution sont assujettis à la patente : ils payent seulement le droit proportionnel, qui pour eux est fixé au 15e du loyer. Sont exempts du droit de patente : les fonctionnaires publics, les professeurs, les instituteurs primaires, les artistes, les journalistes, les laboureurs et cultivateurs propriétaires, les concessionnaires de mines ou de marais salants, les commis, les gens à gages, les ouvriers en chambre.

Patente de santé, se dit des passe-ports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent, pour constater leur état sanitaire au point de départ. C'est d'après les termes de cette pièce qu'on motive la libre admission d'un navire, ou qu'on l'oblige à entrer en quarantaine. On distingue : la *P. nette*, qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté; la *P. brute*, qui atteste le contraire; et la *P. suspecte*, qui se délivre quand le navire a relâché dans un port ou communiqué avec des bâtiments dont l'état sanitaire est suspect.

PATER, PASTER NOSTER. *Voy.* ORAISON DOMINICALE.

PATÈRE (du lat. *patera*, coupe, plat), espèce de soucoupe d'or, d'argent, de bronze ou d'argile, munie quelquefois d'un manche, dont les Romains surtout faisaient usage dans les sacrifices pour recevoir le sang des animaux qu'on immolait, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. On donnait aussi ce nom au vase qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après avoir servi aux libations usitées dans les funérailles. Sur les monnaies antiques, la patère se met à la main de toutes les divinités; souvent aussi on la met à la main des princes, pour marquer la dignité sacerdotale unie en eux avec la puissance souveraine.

En Architecture, on nomme *patère* un ornement de forme circulaire imitant une patère antique. La patère se place dans les métopes de la frise dorique.

On appelle aussi *patère* une espèce d'ornement en cuivre doré ou en bois, à peu près de la forme d'une patère antique, et qui est vissé à l'extrémité de ces verges de fer dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre.

PATERNELLE (PUISSANCE). *Voy.* PÈRE.

PATERNITÉ (du lat. *pater*, père), état, qualité de père. On distingue : la *P. légitime*, qui est le résultat du mariage; la *P. naturelle*, qui a lieu hors du mariage; la *P. civile*, créée par l'adoption (*Voy.* ADOPTION); enfin, la *P. spirituelle*, espèce d'alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul.

Selon une maxime célèbre du droit romain : *Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant*; selon notre Code, qui a consacré en cela la maxime ancienne, le mari est réputé le père de l'enfant : 1° conçu et né pendant le mariage; 2° né plus de 180 jours après la célébration du mariage ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage; mais il peut, dans certains cas, le désavouer, p. ex., s'il a été conçu pendant la séparation de corps (C. civ., art. 312-315). La loi, en autorisant l'enfant à rechercher quelle est sa mère, interdit rigoureusement la recherche de la paternité (art. 340). — Quant aux droits et aux devoirs qui résultent de la paternité, *Voy.* PÈRE.

PATHÉTIQUE (du gr. παθητικός), se dit, en Rhétorique, de l'art d'exciter les passions, soit en communiquant aux autres les sentiments dont on est soi-même pénétré, soit en faisant naître ces sentiments par un récit, un exposé, une peinture. La principale et l'unique règle à observer quand on veut émouvoir les autres, c'est d'être ému soi-même : *Summa circa movendos affectus in hoc posita est, ut moveamur ipsi* (Quintilien). Horace a dit de même, dans l'*Art poétique* (v. 101) :

Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent
Humani vultus; si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi;

et Boileau (*Art poétique*, chant III) :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

— Voir, parmi les auteurs modernes qui ont traité spécialement du pathétique, Marmontel et Blair.

En Anatomie, on nomme *muscle pathétique* le grand oblique de l'œil; *nerf pathétique*, ou *nerf de la 4e paire*, un nerf moteur qui sort de l'encéphale, derrière la paire postérieure des tubercules quadrijumeaux, et se distribue au muscle grand oblique.

PATHOGÉNIE (du gr. πάθος, affection, et γένεσις, production), partie de la Médecine qui a pour objet la formation et le développement des maladies.

PATHOGNOMONIQUES (SIGNES), du gr. παθογνωμονικός, se dit, en Médecine, des signes particuliers qui caractérisent chaque maladie.

PATHOLOGIE (du gr. παθολογία), partie de la Médecine qui a pour objet la connaissance des maladies, de leur origine, de leurs symptômes, et aussi de leur traitement. Elle se divise en *P. générale* et en *P. spéciale*. Cette dernière se subdivise en *P. chirurgicale* ou *externe*, qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités auxquelles on remédie le plus ordinairement en pratiquant certaines opérations; et en *P. médicale* ou *interne*, qui s'occupe particulièrement de combattre les maladies par des moyens tirés de l'hygiène ou de la matière médicale. La *pathologie* se divise, en outre, en trois parties: *étiologie*, qui traite des causes des maladies, *symptomatologie*, qui traite de leurs signes, et *thérapeutique*, qui enseigne à les guérir. — Parmi les auteurs modernes qui ont écrit sur la *Pathologie générale*, il faut citer Chomel, Dubois d'Amiens, etc. Pour la *Pathologie interne*, *Voy.* les ouvrages cités aux articles MÉDECINE et NOSOLOGIE; pour la *Pathologie externe*, *Voy.* CHIRURGIE.

PATHOS, mot grec (πάθος) qui signifie *affection*, *passion*, était employé en Rhétorique comme synonyme de *pathétique* : on l'opposait à *ithos* (*Voy.* ce mot). Par suite, le mot *pathos* en est venu à exprimer en français l'affectation des beaux sentiments.

PATIBULAIRES (FOURCHES). *Voy.* POTENCE.

PATIENCE (du lat. *patientia*), vertu qui fait supporter avec douceur l'adversité, les injures et les douleurs (*Voy.* FORCE MORALE). Elle fut recommandée surtout par les Stoïciens: le *Manuel d'Epictète* est, d'un bout à l'autre, une longue leçon de patience. — Dans la Morale religieuse, la patience constitue la *résignation*, qui regarde les maux de cette vie comme une épreuve et se soumet au cours naturel des choses parce qu'il est l'ordre établi par Dieu.

Jeu de patience, amusement qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces, découpées en cent façons, d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc. Ce jeu a été appliqué avec quelque succès à l'éducation des enfants, surtout à l'étude de la géographie.

On appelle, en outre, *patiences*, différentes combinaisons d'un jeu de cartes, au moyen desquelles une personne seule arrive à un résultat qu'elle s'est proposé. Il y a de ces patiences qui se jouent à deux.

PATIENCE (corruption du b.-allem. *Patich*, dérivé lui-même du b.-lat. *lapathium*), *Lapathum*, espèce du genre Rumex (Oseille), et de la famille des Polygonées, ne se distingue de l'Oseille commune que par la présence de tubercules à la base des folioles intérieurs du calice et par sa saveur peu acide. Plus de 20 variétés de cette espèce croissent en France, en Suisse et en Allemagne. La *P. commune* (*L. officinale*) est une plante à racine vivace et pivotante; à tige cylindrique, haute de 0m,50, garnie de feuilles grandes, ovales, d'un vert foncé, ondulées sur leurs bords; à fleurs verdâtres, petites et nombreuses. Sa racine, un peu amère, est stomachique et dépurative. La *P. sauvage* (*L. crispum*), a une tige arrondie, haute de 0m,80, et des feuilles lancéolées et très-ondulées sur les bords : elle est très-commune dans les bois, les prairies, les fossés humides. Sa racine a les mêmes propriétés que la précédente La *P. aquatique* (*Hydrolapathum*), qui atteint jusqu'à 2m, a été employée contre le scorbut, les obstructions, les affections cutanées, les rhumatismes, la goutte, etc. La *P. rouge* (*L. sanguineum*), dite aussi *Sang-dragon*, *Herbe au charpentier*, originaire de la Virginie, a une tige droite, haute de 0m,50; sa racine est astringente et hémostatique. La *P. des Alpes*, ou *Rhubarbe des moines* (*L. alpinum*), a la racine allongée, amère et visqueuse; on la dit purgative.

On donne quelquefois le nom de *Patience acide* à l'Oseille, et de *P. à écussons* à la Petite Oseille.

PATIN (de *patte*), sorte de soulier à semelle fort épaisse, que les femmes portaient autrefois pour se grandir. Ce mot s'est dit aussi d'une chaussure supportée par un cercle de fer et par deux montants, que les femmes attachaient à la semelle de leurs souliers, pour éviter l'humidité. Les patins ont été remplacés par les soques. — Dans le midi de la France, on donne le nom de *patin* à une chaussure d'hiver formée d'une forte semelle en bois, recouverte d'un chausson en laine cloué en entier, ou seulement jusqu'au milieu, sur la semelle de bois.

On appelle spécialement *patins* une chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace, et qui est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier placée de champ, recourbée à la pointe et droite au talon. Cette chaussure se fixe sous chaque pied, à l'aide de courroies et de boucles. Les peuples du Nord font des patins non-seulement un moyen de divertissement, mais encore un objet d'utilité: ils s'en servent pour voyager sur la glace. Ces patins, appelés *skie* ou *skielœbere*, ont près de 2m de long, et ne sont pas plus larges que le pied : ils sont formés de deux planches de sapin minces et effilées, d'une épaisseur double dans leur milieu, et légèrement recourbées en l'air à leur extrémité.

Les Charpentiers appellent *patin* une pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier pour la porter : elle repose elle-même sur une assise de pierre. — Dans l'Architecture hydraulique, les *patins* sont des pièces de bois que l'on couche sur des pieux dans des fondations où le terrain n'est pas solide, et sur lesquelles on dispose des plates-formes pour bâtir dans l'eau.

PATINAGE (de *patin*), se dit des roues motrices d'une locomotive, lorsqu'étant mises en mouvement par l'action de la vapeur, elles tournent sur elles-mêmes, sans faire avancer le train. Cela a lieu quand les rails sont couverts de verglas, quand la charge à remorquer est trop forte, et encore quand on quitte une voie horizontale pour gravir une pente trop grande. On a proposé divers moyens pour remédier à cet inconvénient. La plupart consistent à augmenter l'adhérence des roues sur les rails à l'aide d'électro-aimants.

PATINE (du lat. *patina*), couleur de vert-de-gris noirâtre que prend quelquefois le cuivre ainsi que le bronze ancien. On applique sur les statues de bronze modernes un vernis qui imite cette couleur.

PÂTISSERIE (de *pâte*). L'art du *pâtissier* consiste à préparer certaines pâtes délicates auxquelles on ajoute le plus souvent du beurre, de la crème, du sucre, des confitures, des fruits, des viandes, etc. Les pâtisseries reçoivent mille formes diverses, et comprennent une foule de compositions dont chacune a son nom particulier: pâtés, vol-au-vent, tourtes, biscuits, tartes, gâteaux, brioches, petits-fours, etc.

Cet art n'était pas ignoré des anciens : Athènes et Rome connurent de bonne heure toutes les délicatesses de la pâtisserie. On y aimait surtout les gâteaux légers ou garnis de fruits, dans lesquels le miel et l'huile remplaçaient le sucre et le beurre. On trouve à Rome, au IVe siècle, une corporation de pâtissiers (*pastillarii*). Les *flans*, les gâteaux soufflés et garnis de pommes, sont d'origine gallo-romaine; les *échaudés*, les gâteaux feuilletés, les *rissoles*, étaient connus au XIIIe siècle; les *talmouses* de St-Denis étaient déjà renommées du temps de Villon. Au XVIe siècle, nous

trouvons les *fouaces* de Normandie et du Poitou, les *darioles* d'Amiens; les *gohières* et les *popelins*, sortes de flans à la crème et au fromage, ainsi que de nombreuses espèces de *tartes*. Les cuisiniers italiens venus en France à la suite de Catherine de Médicis raffinèrent chez nous la pâtisserie: on leur doit les *macarons*, la crème à la *frangipane*, les gâteaux de Milan, les *massepains* remplis de confitures liquides, etc. A la fin du dernier siècle, le talent d'Avice, et, plus tard, celui de Carême, l'inventeur des *petits-fours*, des *meringues*, etc., ont porté l'art de la pâtisserie à sa perfection. — Voir Carême, le *Pâtissier royal parisien*, et Leblanc, le *Manuel du pâtissier*.

PATISSON, espèce de Courge. *Voy.* COURGE.

PATOIS (pour *patrois*, du b.-lat. *patriensis*, s.-ent. *sermo*, langue du pays), langage vulgaire particulier à une contrée, à une province; c'est la corruption d'un *dialecte* (*Voy.* ce mot) qui a cessé d'être cultivé littérairement et qui n'est plus en usage que dans la conversation, surtout chez les gens du peuple. Malgré la diffusion de la langue française et les progrès de l'éducation populaire, il y a encore en France un nombre considérable de patois. Dans les pays de la *langue d'oïl*, on n'en compte pas moins de 12 : le *wallon*, le *picard*, le *normand*, le *breton*, le *lorrain* ou *austrasien*, le *champenois*, le *poitevin*, le *saintongeois*, le *tourangeau*, le *berrichon*, le *bourguignon*, le *francomtois*. Les pays de la *langue d'oc* offrent aussi un grand nombre de patois; les principaux sont : le *provençal*, le *languedocien*, le *gascon*, l'*auvergnat*, le *limousin*, etc. Raynouard et Ch. Nodier sont les premiers qui aient appelé l'attention des savants sur l'intérêt que peuvent offrir nos patois pour arriver à une connaissance approfondie de la langue française. Depuis, les travaux se sont multipliés à l'infini. Nous citerons : Bottin, *Recherches sur les patois* (1833) ; Schnakenburg, *Tableau des patois de la France* (Berlin, 1840) ; Pierquin de Gembloux, *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois* (1841), et les écrits plus récents de MM. Du Méril, Corbet, Pluquet, A. Chassant, L. Dubois, Dartois, Tissot, Gras, Jaubert, Montesson, Azaïs, etc. — Consulter en outre, sur la méthode à suivre pour étudier les patois, trois articles de M. P. Meyer (*Revue critique*, 1866, 1er sem., p. 354, 388 et 400).

PATOUILLET (de *patouiller*, patauger; de *patte*), appareil employé, en Métallurgie, pour débarrasser les minerais de leurs parties terreuses. Il se compose: d'une bâche cylindrique en fonte, placée horizontalement; d'un arbre en bois armé de bras en fer qui tourne au centre de la bâche, à l'aide d'un moteur quelconque; dans le cylindre se trouvent trois excavations, l'une supérieure pour l'introduction de l'eau courante; une seconde, un peu plus bas, pour évacuer les eaux salies; et la troisième, qui est au fond, pour recevoir le minerai lavé. — On remplace quelquefois le patouillet par une grande auge en bois dans laquelle le lavage se fait à bras, ou par un cylindre à claire-voie, plongeant dans une cuve pleine d'eau et pouvant tourner autour d'un axe légèrement incliné.

PATRIARCHE, PATRICE, PATRICIENS. *Voy.* ces articles au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PATRIMOINE (du lat. *patrimonium*). C'est l'ensemble des biens de la famille, ou plus exactement le bien qui vient du père et de la mère. — Après la Révolution de 1789, on a longtemps appelé *biens patrimoniaux* les biens provenant de la famille par droit d'hérédité, en opposition aux *biens nationaux*, nom par lequel on désignait les biens qui, à la suite d'une confiscation, avaient été vendus à des particuliers au profit de la nation.

Séparation des patrimoines, moyen d'empêcher que les biens composant une succession ne se confondent avec ceux de l'héritier qui l'a recueillie, et que les créanciers personnels de cet héritier ne soient payés sur les biens de la succession au préjudice des créanciers et légataires du défunt. Les créanciers du défunt et les légataires ont le droit de demander la *séparation des patrimoines* (C. civ., art. 878-881).

PATRIOTISME (de *patriote*, du gr. πατριώτης, qui est du même pays), amour de la patrie. Le *patriotisme* est ce sentiment qui nous anime pour la conservation et la défense de tout ce qui touche à la prospérité, à la considération, à la gloire de notre patrie; il est la source de tous les dévouements et de tous les actes d'héroïsme dont sont remplies les annales des peuples. C'est, par rapport aux hommes, la *fraternité* (*Voy.* ce mot) appliquée envers ceux qui vivent actuellement sous les mêmes lois que nous, et par là, le patriotisme se distingue de la *philanthropie*, qui nous fait embrasser dans une même affection tous nos semblables, à quelque nation qu'ils appartiennent, et du *cosmopolitisme*, qui supprime absolument l'idée de patrie. Il ne faut pas non plus confondre le *patriotisme* avec le *civisme*, qui consiste surtout dans le zèle apporté à défendre les intérêts et les droits politiques de ses concitoyens. *Voy.* PHILANTHROPIE, COSMOPOLITISME, CIVISME.

PATROLOGIE, PATRISTIQUE, nom donné, surtout en Allemagne, à la connaissance des ouvrages des Pères de l'Église (*Patres*). *Voy.* PÈRES.

PATRON (du lat. *patronus*). On appelait ainsi, chez les Romains : 1° le protecteur que chaque citoyen pauvre, de l'ordre des plébéiens, choisissait parmi les patriciens; le protégé prenait le nom de *client* (*Voy.* ce mot) ; 2° l'ancien maître de l'esclave affranchi, qui avait sur lui des droits de tutelle et de succession, compris sous le nom de *droits de patronat*. — Aujourd'hui, le mot *patron* a plusieurs acceptions particulières: ainsi, il se dit non-seulement du protecteur vis-à-vis du protégé, du maître à l'égard de l'esclave, mais encore du maître d'une étude de notaire, d'avoué, du chef d'une maison de commerce, du commandant d'un canot, d'un petit bâtiment employé au petit cabotage. Sur les bâtiments de commerce, on donne ce nom à l'homme qui tient momentanément le gouvernail en main.

Dans l'Église catholique, on nomme *patron* le saint dont on porte le nom ou sous la protection duquel on est placé. Ainsi, la Ste Vierge, sous le nom de *Notre-Dame*, est la patronne d'un grand nombre de cathédrales, St Denis est le patron de la France et Ste Geneviève la patronne de Paris; St George est le patron de l'Angleterre, St Nicolas celui de la Russie. Les orfévres et les forgerons ont pour patron St Éloi; les jardiniers, St Fiacre; les cordonniers, St Crépin ; les marins, St Nicolas; les vignerons, St Vincent; les charcutiers, St Antoine; les musiciens, St Julien ou Ste Cécile; les artilleurs, Ste Barbe, etc.

On appelait *patron* d'une église celui qui avait bâti, fondé ou doté une église, en considération de quoi il avait ordinairement sur cette église un droit honorifique nommé *patronage*. Ce droit conférait les prérogatives de la place d'honneur à l'église et dans les processions, de l'eau bénite, du pain bénit, de l'encens et de l'offrande avant les autres. Il conférait aussi le pouvoir de nommer à un bénéfice vacant.

Dans les Arts, on appelle *patron* le modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers, etc. ; le morceau de papier, de carte ou de parchemin, que les tailleurs, les lingères, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lesquels ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits (*Voy.* CALIBRE). — Dans les manufactures de tissus d'or, d'argent et de soie, on donne ce nom au dessin rehaussé de couleurs qui sert à monter le métier et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures dont le fabricant veut l'embellir. — Les Luthiers nomment ainsi certaines pièces de bois qui ont la forme de différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, guitare, etc., et d'après lesquelles on taille le bois dont ces instruments doivent être faits. — *Voy.* MODÈLE et GABARI.

PATRONAGE. Ce mot, qui exprime en général la

protection qu'un homme puissant, appelé *patron* (*Voy.* ci-dessus), accorde à un homme plus faible ou d'un état inférieur, a été, dans ces derniers temps, appliqué spécialement à plusieurs institutions créées dans le but de concourir à l'amélioration morale d'une classe intéressante de condamnés. Dès 1817, une société avait été formée dans ce but; mais ce n'est qu'en 1833 qu'a été constituée la *Société de patronage pour les jeunes libérés*, qui existe aujourd'hui à Paris : elle recueille au moment de leur libération les jeunes détenus qui, ayant moins de seize ans, ont été considérés par la justice comme ayant agi sans discernement et déposés dans une maison de correction, et elle dirige leurs premiers pas pour les empêcher de récidiver. C'est à cette société que l'on doit la fondation de la colonie agricole de Mettray. Elle a été déclarée établissement d'utilité publique par ordonnance du 5 juin 1843.

PATRONYMIQUE (NOM). *Voy.* NOM PROPRE.

PATROUILLE (de *patrouiller*, pour *patouiller*, agiter l'eau, marcher dans la boue), marche nocturne exécutée par des hommes de garde, parcourant un itinéraire arrêté d'avance et ayant pour mission essentielle d'observer ce qui se passe, de prévenir ou de réprimer les désordres, et de faire avertir immédiatement, s'il y a lieu, l'autorité compétente. Les patrouilles se composent ordinairement de 4 à 6 soldats ou citoyens armés, conduits par un caporal ou un sous-officier ayant le *mot d'ordre*. Elles sont quelquefois accompagnées d'un agent de police. — Les patrouilles ne peuvent pénétrer dans les habitations particulières qu'en cas de flagrant délit, de cris d'alarme ou de détresse, ou quand elles en sont requises par le maître d'une habitation.

A la guerre, les patrouilles doivent épier l'ennemi, s'assurer que les sentinelles veillent, etc.

PATTE (du radical *pat* ou *pad*, qui existe dans *pes*, *pedis*, πούς, ποδός, et dans l'allem. *Patsche*). On donne en général ce nom aux organes de locomotion de la plupart des animaux, aux pieds des Mammifères, qui sont munis de doigts, d'ongles ou de griffes (singe, lion, ours, chien, chat, etc.) : on dit *pied* en parlant de ceux qui ont ces parties entourées de corne; à ceux des Oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie qui ont des serres; des Reptiles, des Crustacés, des Insectes, etc.

PATTE. Les Jardiniers appellent *patte*, ou *griffe*, les racines de certaines plantes qui ont quelque ressemblance avec la patte d'un animal, comme celles de l'Anémone et de la Renoncule. — En Botanique, on nomme vulg. *Patte d'araignée*, la Nigelle des jardins; *P. du diable*, une Marcgravie; *P. de lapin*, l'Orpin velu et le Trèfle rouge; *P. de lièvre*, le Trèfle des champs; *P. de lion*, l'Alchimille; *P. de loup*, le Lycope; *P. d'oie*, les Chénopodes; *P. d'ours*, l'Acanthe et l'Ellébore fétide, etc.; — en Conchyliologie, *Patte de crapaud*, un Rocher; *P. de lion brûlée*, une Pourpre; *P. d'oie*, le Strombe pied de pélican et une Rostellaire; — en Entomologie, *Patte étendue*, une espèce de Bombyx; *P. pelue*, la Calandre, etc.

Patte d'oie, espèce de carrefour formé par diverses allées ou routes, qui, partant d'un même point, vont en s'écartant les unes des autres comme les doigts de la patte d'une oie. — Il se dit aussi de ces rides divergentes qu'on observe à l'angle extérieur de chaque œil chez ceux qui commencent à vieillir.

Les Marins appellent *pattes d'une ancre* les pièces triangulaires qui terminent, à ses deux bouts, la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond; *pattes de bouline et de ris*, les bouts de filin épissés sur les ralingues (bords) de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et les palanquins; *patte d'anspect*, une garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. *Mouiller en patte d'oie*, c'est mouiller sur trois ancres disposées en triangle à l'avant d'un vaisseau.

PATTINSONAGE (de l'Anglais *Pattinson*), opération métallurgique qui permet d'utiliser les minerais de plomb argentifère trop pauvres pour être soumis à la coupellation ou à la liquation. Ce procédé est fondé sur ce fait, qu'un bain de plomb argentifère fondu, agité avec une cuiller, se sépare en deux parties, l'une mousseuse, cristalline, qui retient une grande partie de l'argent et tombe au fond de la chaudière; l'autre, pauvre en argent et qui reste liquide.

PATURAGE, PATURE (du lat. *pastum*). *Pâturage* se dit en général de tout endroit où l'on fait paître les animaux : en Normandie, on dit plutôt *herbage* (*Voy.* ce mot); dans le Nivernais et le Charolais, on appelle *prés d'embouches* les pâturages où l'on engraisse les bœufs destinés à la boucherie. Les pâturages sont de trois sortes : 1° les *prairies naturelles* et *artificielles*; 2° les *chaumes*, espaces de peu d'étendue situés au sommet des hautes montagnes, où l'on conduit pendant l'été les grosses bêtes à cornes; 3° les *pacages*, situés dans les bois où l'herbe est abondante et propre. — On appelle *vaine pâture* les terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. *Voy.* PACAGE et PARCOURS.

PATURIN, *Poa*, genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles longues, linéaires, engainantes à la base, et à fleurs vertes en panicules plus ou moins rameuses. On en compte près de 180 espèces, et parmi celles qui croissent en Europe, on cite : le *P. commun* (*P. trivialis*), qui abonde dans nos prés, et fournit un foin excellent; le *P. des prés* (*P. pratensis*), à racine traçante, et fournissant aussi un bon foin : ces deux espèces sont très-précoces : elles sèchent souvent avant que les autres puissent être fauchées; le *P. des bois* (*P. nemoralis*), le *P. maritime* (*P. maritima*), le *P. aquatique* (*P. aquatica*), le *P. airagroste*, plus connu sous le nom de *Petite amourette*; le *P. abyssinien* (*P. abyssinica*), ou *Teff*, dont la graine est employée en Abyssinie à faire du pain et une espèce de bière.

PATURON (de *pâture*, corde qu'on attache au pied des bêtes qui paissent), partie de la jambe d'un cheval et des autres Mammifères ongulés située entre le boulet et la couronne. Le pâturon correspond aux premières phalanges de l'homme. Il est fréquemment exposé aux luxations et à diverses atteintes.

PATURON, nom vulgaire de plusieurs espèces de Champignons comestibles, et de grosses variétés de Citrouilles ou de Courges.

PAULETTE. *Voy.* VÉNALITÉ et le mot PAULETTE (ÉDIT DE) au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PAULIENNE (ACTION). On appelait ainsi, en Droit romain, l'action intentée par un créancier pour faire révoquer les actes faits par le débiteur en fraude de ses droits. On peut encore aujourd'hui demander la révocation de ces actes (C. civ., art. 1167), et l'exercice de ce droit est quelquefois appelé *action paulienne*.

PAULLINIE (du botan. danois Sim. *Paulli*), *Paullinia*, genre de la famille des Sapindacées, renferme des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, grimpants et flexibles (lianes), à feuilles composées, à fleurs ordinairement verdâtres, peu apparentes; le fruit est une capsule pyriforme, triloculaire, polysperme. La *Paullinia sorbilis* donne une graine que les Brésiliens réduisent en poudre, et dont ils font des pastilles connues sous le nom de *guarana*; en les mêlant avec de l'eau et du sucre, ils obtiennent une boisson rafraîchissante et fébrifuge. La poudre de ces graines est employée avec succès dans certains cas de migraine; elle doit son action à un alcaloïde particulier, la *guaranine*, identique avec la caféine. La *P. à feuilles pennées* (*P. pinnata*) est vénéneuse : les indigènes s'en servent pour empoisonner leurs flèches. La *P. dorée* ou *Kœlreuterie*, de Chine, à fleurs jaunes en larges panicules, fait un bel effet dans les bosquets.

PAULO-POST-FUTUR, synonyme de *futur antérieur*. *Voy.* FUTUR.

PAULOWNIA (dédié à la princesse A. *Paulowna*, fille de Paul Ier), genre de la famille des Scrofulariées,

établi pour un arbre du Japon, le *Paulownia imperialis*, qui a le port du catalpa et peut atteindre 25[m] : feuilles opposées, ovales, cordiformes; fleurs en grappes, d'un beau bleu, exhalant une odeur de vanille. Cet arbre a été introduit en France en 1835.

PAUME (du lat. *palma*), le creux ou le dedans de la main. Pour les Anatomistes, c'est la partie large de la main jusqu'aux doigts, comprenant le poignet et le métacarpe. — En Entomologie, on nomme *paume* le premier article des deux tarses antérieurs des Insectes, quand il se distingue des autres par une plus grande largeur.

Jeu de paume, sorte de jeu de balle auquel se livent deux ou plusieurs personnes, dans un endroit préparé exprès. Dans l'origine, on se renvoyait la balle ou *éteuf* avec la *paume* de la main ; plus tard, on se servit d'un gantelet, d'une raquette ou d'un battoir. On appelle *longue paume* celle qui se joue en plein air, dans un long espace de terrain disposé exprès; *courte paume*, celle à laquelle on joue dans un endroit fermé et couvert. — Ce jeu est mentionné par Homère (*Odyssée*, ch. VI et VIII); Hérodote en rapporte l'invention aux Lydiens. Les Grecs l'appelaient *sphéristique*, et les Romains *pila* : c'était l'amusement favori de ces derniers au champ de Mars et dans les thermes. En France, ce jeu devint en grand honneur à partir du XV[e] siècle : c'est alors qu'on commença à se ganter; la raquette parut sous Henri IV. A partir de Louis XIII, le jeu de paume commença à perdre une partie de sa vogue; la courte paume conserva néanmoins une sorte de faveur, surtout à la cour, jusqu'à la fin du siècle dernier : c'est dans une des salles construites pour cet exercice, au *Jeu de paume de Versailles*, que les députés du tiers état se réunirent le 20 juin 1789, et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. Aujourd'hui, le jeu de paume est à peu près abandonné.

Paume, mesure de longueur. *Voy.* PALME.

PAUMELLE (du lat. *palmella*, petite palme), variété d'Orge. *Voy.* ORGE.

PAUMELLE (de *paume*), morceau de cuir ou de lisière dont le cordier se garnit la main pour filer le chanvre ou faire de petits cordages. — Il est aussi synonyme de *manique*. *Voy.* ce mot.

PAUMILLE, engin de chasse. *Voy.* MOQUETTE.

PAUPÉRISME (du lat. *pauper*, pauvre), état de pauvreté. Par ce mot, on désigne, non pas la gêne ou la misère accidentelle d'un individu, mais l'état permanent d'une classe plus ou moins nombreuse dans les sociétés modernes, composée d'indigents qui, ne pouvant trouver dans le travail des ressources suffisantes, sont soutenus ou entretenus soit par la charité, soit par des secours publics. C'est surtout en Angleterre que règne le *paupérisme* : il paraît y être dû à l'inégalité des fortunes, au trop petit nombre de propriétaires, au développement excessif de l'industrie manufacturière et à l'emploi des machines : il a donné naissance à la *taxe des pauvres* (*Voy.* ce mot). Dans les autres pays de l'Europe, on a eu recours aux moyens les plus divers pour soulager les indigents et pour prévenir la plaie du paupérisme. — M. Moreau-Christophe a écrit un ouvrage important sur le *Problème de la misère* et sur les différentes solutions qu'il a reçues chez les peuples anciens et modernes. Consulter aussi : A.-E. Cherbuliez, *Études sur les causes de la misère et sur les moyens d'y remédier* (1852); Béchard, *le Paupérisme en France* (1853); Mézières, *l'Économie, remède à la misère* (1852); E. Laurent, *le Paupérisme et les associations de prévoyance* (1860). etc. *Voy.* PAUVRES, ASSISTANCE PUBLIQUE, BIENFAISANCE, MENDICITÉ.

PAUPIÈRES (du lat. *palpebræ*). On donne le nom de *paupière* à la membrane mobile qui sert à couvrir le globe de l'œil, et qui est bordée de petits poils appelés *cils*. Doubles à chaque œil, les paupières sont distinguées en *P. supérieure* et *P. inférieure* : la supérieure sensiblement plus grande est séparée du front par le sourcil, l'inférieure se confond avec la joue. Leurs extrémités forment par leur réunion ou commissure, à l'extérieur le *petit angle* de l'œil, à l'intérieur le *grand angle* ou *angle interne*, dont le milieu est occupé par la *caroncule lacrymale* (*Voy.* CARONCULE). La *membrane clignotante* est une 3[e] paupière, qu'on ne trouve plus ou moins développée que chez certains animaux, notamment chez les Oiseaux (*Voy.* ŒIL). — Les Reptiles et les Poissons n'ont pas de paupières.

Les paupières sécrètent par les *glandes de Meibomius*, un liquide muqueux qui sert à les lubréfier, et qui, lorsqu'il est en excès, prend le nom de *chassie*; elles peuvent être chez l'homme le siége d'une inflammation dite *blépharite*, d'engorgements appelés *orgelets*, de renversements incommodes, connus sous le nom d'*ectropions*, etc. *Voy.* ces mots.

PAUSE (du lat. *pausa*). En Musique, c'est l'intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens demeurent sans chanter ou sans jouer. C'est le silence d'une ronde, ou, ce qui revient au même, d'une mesure à quatre temps. La *demi-pause* n'est que le silence d'une blanche ou d'une demi-mesure à quatre temps. La pause et la demi-pause s'expriment par le même signe (▬), avec la différence que la première est comme suspendue sous la quatrième ligne de la portée, et la seconde repose sur la troisième ligne à laquelle elle tient par le bas.

PAUVRE HOMME, Crustacé du genre Pagure. *Voy.* BERNARD L'ERMITE.

Herbe à pauvre homme. *Voy.* GRATIOLE.

PAUVRES (du lat. *pauperes*). Le *pauvre* ne doit pas être confondu avec l'*indigent* : à proprement parler, l'homme *pauvre* est celui qui n'a que strictement le nécessaire, qui n'a que ses bras pour vivre, et dont l'existence précaire dépend uniquement de sa santé et du travail qu'il trouve : telle est, dans les sociétés modernes, la condition de ceux qu'on appelle *prolétaires* (*Voy.* ce mot); l'*indigent* est celui qui n'a rien et qui, se trouvant dans l'impossibilité de subsister par lui-même, est forcé de recourir à la charité et à l'assistance publique. Cependant, dans l'usage, on confond pauvreté et indigence. *Voy.* PAUPÉRISME, MENDICITÉ, ASSISTANCE.

Droit des pauvres. On nomme ainsi un droit prélevé en France, en faveur des hôpitaux, sur les recettes des spectacles, concerts, bals et autres amusements publics. — Ce droit n'était originairement qu'une aumône volontaire : Louis XIV, en 1699, le rendit obligatoire, et le fixa au sixième en sus des recettes. Abandonné pendant les premières années de la Révolution, ce droit fut rétabli par la loi du 7 frimaire an V, qui ordonna la perception d'un décime par franc en sus du prix de chaque billet d'entrée. Le droit des pauvres n'avait d'abord été établi qu'à titre provisoire et pour six mois; mais il fut successivement prorogé jusqu'au 5 décembre 1809 : à cette date, on décida que la perception en serait indéfinie. Il a même été depuis 1847 compris chaque année dans le budget de l'État. L'équité et l'utilité de cet impôt ont été vivement critiquées en tant surtout qu'il se prélève sur la recette brute au lieu de se prendre sur le bénéfice net.

Taxe des pauvres, impôt établi en Angleterre en faveur des pauvres. C'est en 1602, sous le règne d'Élisabeth, qu'elle fut définitivement établie. Cette taxe, créée dans les intentions les plus louables, paraît avoir augmenté progressivement le nombre des pauvres, ainsi que les charges de la nation.

PAUXI, *Ourax*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, très-voisin des Hoccos, renferme des oiseaux d'Amérique (Guyane) : bec fort, comprimé, convexe; joues emplumées; ailes amples, concaves; queue moyenne, arrondie; tarses robustes, scutellés. Les Pauxis s'habituent aisément à la domesticité; leur démarche est fière et pesante comme celle des Dindons : ils se nourrissent de fruits et de graines. Les deux espèces principales sont le *Pauxi-Pierre* et le *Hoccan* ou *Mitu*.

PAVAGE, PAVÉ (du lat. *pavimentum*). I. Le *pavage* des rues et celui des routes se font ordinairement avec des *pavés* de grès. On emploie aussi la pierre calcaire, le basalte, la lave, la meulière; on se sert de dalles, de briques, de galets, de bois, etc. Dans les grandes villes, où le pavage est fort coûteux et où il est nécessaire d'assourdir le bruit des voitures, on a essayé de remplacer le pavage par le *macadam* (*Voy.* MACADAMISAGE), le bitume ou l'asphalte comprimé. Ces divers procédés ont leurs inconvénients comme leurs avantages, et l'on en est encore à cet égard dans la période d'expérimentation. — Les *pavés* en grès, sont des cubes de $0^m,20$ à $0^m,25$, qu'on pose généralement sans liaison sur un terrain nivelé, recouvert de sable, en remplissant leurs interstices de la même matière : on se sert, pour les mettre en place, d'un marteau fort lourd, présentant à l'un de ses bouts une houe large et allongée, et à l'autre une tête; pour égaliser leur superficie, on laisse tomber dessus une *hie* ou *demoiselle*, sorte de pilon à deux anses en bois garni de fer et pesant 30 kil. On appelle *pavés bruts* les pavés tels qu'ils sortent de la carrière; *pavés semillés*, ceux dont on a ôté les plus fortes aspérités; *pavés piqués*, ceux qui sont tout à fait taillés et dressés. On nomme *bordures* ou *boutisses*, les pavés plus longs que larges qui servent à border les chaussées des routes; *caniveaux*, les pavés creusés pour le passage des ruisseaux. Les pavés de grès employés à Paris se tirent des environs de Fontainebleau, d'Orsay, de Bellay, des coteaux de l'Yvette, de la Marne, etc.

L'établissement et l'entretien du pavage des rues formées par les grandes routes, dans la traversée des villes, bourgs et villages, est à la charge de l'État; pour les parties de pavé qui sont à la charge des villes et autres communes, si les revenus de la localité sont insuffisants, la dépense peut être mise à la charge des propriétaires riverains, en suivant les usages locaux (Lois du 25 juin 1841 et du 7 juin 1845; Décr. du 5 janvier 1853).

Les Carthaginois sont, dit-on, les premiers qui aient pavé leurs rues. Celles de Rome ne le furent que sous le consulat d'Appius Claudius (321 avant J.-C.). Cordoue fut la première ville moderne qui reçut un pavage régulier (850). Paris ne commença à être pavé qu'en 1185, sous Philippe-Auguste.

II. Pour le *pavage* intérieur des édifices et des appartements, *Voy.* CARREAU, DALLAGE, MOSAÏQUE, etc.

PAVANE (de l'esp. *pavana*), ancienne danse d'un caractère grave et sérieux. Elle était réservée aux reines, aux dames de la cour et aux seigneurs qui pouvaient figurer avec elles : aussi les dames la dansaient-elles en robes longues et traînantes, chargées de broderies et de pierreries, la tête ornée d'un diadème ou d'une couronne; les princes l'exécutaient avec de grands et riches manteaux, et les simples gentilshommes en cape et en épée. — Le nom espagnol *pavana* serait, selon les uns, une corruption de *padovana*, padouane, parce que cette danse viendrait de *Padoue* (*Padova*), en Italie; selon d'autres, il dériverait de *paon*, parce que les figurants y faisaient une espèce de roue, à la manière des *paons*.

PAVÉ. *Voy.* PAVAGE.

PAVESADE (de l'ital. *pavesse*, pavois), toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour du combat, pour dérober aux ennemis la vue des dispositions que l'on y faisait. — On le disait aussi de l'ensemble des *pavois* ou écus qu'on plaçait aux deux côtés de la galère, pour couvrir et défendre les rameurs. *Voy.* BASTINGAGE.

PAVETTE, plante. *Voy.* IXORE.

PAVIE (de *Pavie*, d'où elle nous est venue), sorte de Pêche dont la chair est adhérente au noyau. On distingue la *Pavie alberge*, la *P. de Pompone* ou *Gros persèque*, la *P. tardive*, etc. *Voy.* PÊCHER.

PAVIER, *Pavia*, genre de la famille des Hippocastanées, établi pour des arbres de l'Amérique du Sud, à racines traçantes, à tige peu élevée, à feuilles digitées et à fleurs irrégulières qui s'épanouissent au printemps; le fruit est dépourvu d'épines. Les principales espèces sont: le *P. à fleurs blanches*, le *P. rouge*, le *P. panaché*, le *P. jaune*.

PAVIINE (de *Pavia*, Pavier). *Voy.* ESCULINE.

PAVILLON (du lat. *papilio*, tente, papillon), s'est dit primitivement d'une espèce de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminée en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre; et, par extension, de tout petit bâtiment isolé, en forme de tente ou autrement.

Dans la Marine, on appelle *pavillon* un étendard qui s'arbore au mât de l'arrière pour indiquer la nation à laquelle appartient le vaisseau, ou à d'autres mâts pour indiquer le rang de l'officier qui commande ou pour servir de signal. Chaque nation a son pavillon, qui le plus souvent reproduit les couleurs nationales (*Voy.* COULEURS). Les pavillons qui servent simplement de signaux sont de couleurs variées. On trouvera ces divers pavillons figurés dans notre *Atlas d'Hist. et de Géogr.* — *Hisser* ou *arborer pavillon*, c'est défier l'ennemi au combat; *baisser* ou *amener pavillon*, c'est se rendre; *mettre le pavillon en berne*, c'est le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau, pour rappeler ceux de l'équipage qui sont à terre, ou pour demander du secours. — En cas de guerre, les nations belligérantes peuvent continuer à commercer au moyen des navires des nations neutres : on dit alors que *le pavillon couvre la marchandise*. *Voy.* NEUTRES (DROIT DES). — Le pavillon de beaupré annonce la présence du capitaine à bord; un pavillon carré au mât d'artimon annonce celle d'un contre-amiral; quand il est au mât de misaine, celle d'un vice-amiral.

Dans le Blason, le *pavillon* est une espèce de dais qui surmonte les armes des souverains : le pavillon de France était d'azur, semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine et sommé de la couronne royale.

PAVILLON, partie extérieure de l'oreille externe chez l'Homme et les Mammifères. *Voy.* OREILLE.

En Botanique, ce mot désigne cette partie d'une fleur papilionacée, qu'on nomme aussi *étendard*.

En Conchyliologie, on nomme *Pavillon de Hollande* l'Achatine; *P. du prince*, un Bulime; *P. d'Orange*, une Volute.

En Musique, on appelle *pavillon* la partie évasée en forme d'entonnoir qui termine certains instruments à vent, tels que cor, trompette, trombone, etc. On donne le même nom à l'extrémité évasée d'un porte-voix. — Le *pavillon chinois* est le même instrument que le *bonnet chinois*. *Voy.* ce nom.

PAVO, nom latin du genre *Paon*. *Voy.* ce mot.

PAVOIS (de l'ital. *pavese*), sorte de grand bouclier demi-cylindrique. Quand les Francs élisaient un roi, ils l'élevaient sur un pavois, puis, le portant ainsi, ils lui faisaient faire trois fois le tour du camp, exposé à la vue de toute l'armée. *Voy.* BOUCLIER.

Dans la Marine, on appelle *pavois* les décorations dont un vaisseau s'entoure les jours de fête : les uns sont de simple toile, goudronnée ou non; les autres de drap bleu, bordé de drap rouge ou jaune. On les met autour des bastingages pour les cacher, et quelquefois autour des hunes pour cacher les gabiers. On dit qu'un vaisseau est *pavoisé* lorsqu'il est orné de pavillons, de flammes, etc. *Voy.* PAVESADE.

PAVOIS, synonyme de *Parmophore*. *Voy.* ce mot.

PAVONIE (du lat. *pavo*, paon), *Pavonia*, genre de la famille des Malvacées, établi pour des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux de l'Asie tropicale et de l'Amérique, à feuilles alternes, entières, dentées, couvertes, comme la queue du paon, de petits points ronds et transparents en forme d'*yeux*; à fleurs en corymbes ou en panicules; le fruit est une capsule à 5 coques monospermes.

PAVONIE, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides, détaché du genre Morphô pour des espèces qui se distinguent par un corps moins grêle, des antennes

plus fortes, des palpes plus longs et les ailes ayant leur cellule discoïdale ouverte. L'espèce type, la *P. de la casse* (*P. cassiæ*), se trouve au Brésil.

Genre de Lépidoptères, de la famille des Nocturnes. *Voy.* Saturnie.

PAVOT, *Papaver*, genre type de la famille des Papavéracées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes et à fleurs terminales, qui sont penchées avant leur épanouissement, et qui se relèvent ensuite : le fruit est une capsule globuleuse, uniloculaire, à fausses cloisons, polysperme. Le suc du pavot ressemble à du lait; mais il change de couleur en se coagulant. Les pavots cultivés sont presque tous annuels, et la couleur de leurs fleurs est très-variée. Les deux espèces les plus communes sont : le *P. coquelicot* (*P. rhœas*), qui croît parmi les blés (*Voy.* Coquelicot), et le *P. somnifère* (*P. somniferum*) ou *P. des jardins*, que l'on cultive non-seulement comme fleur d'ornement, mais aussi pour en extraire l'huile connue sous le nom d'*huile d'œillette:* sa tige est élevée; ses feuilles sont larges, embrassantes, d'un vert glauque; ses fleurs grandes, de couleur purpurine, marquées d'une tache noirâtre à leur base. Les capsules sont grosses, lisses, glabres, globuleuses; les semences très-nombreuses : ces semences sont entièrement dépourvues des principes narcotiques qui existent dans tout le reste de la plante et ce sont elles qui fournissent l'huile d'œillette; les anciens les torréfiaient et en les pétrissant avec du miel, en faisaient des gâteaux : cet usage s'est conservé dans quelques contrées de l'Allemagne et de l'Italie. C'est du pavot somnifère que l'on retire l'*opium* (*Voy.* ce mot), en incisant les capsules pendant qu'elles sont encore vertes et juteuses : le meilleur opium se prépare en Perse et dans l'Inde; celui que l'on retire des pavots de nos jardins est loin de produire les mêmes effets. Les capsules sèches s'emploient en décoction pour préparer des fomentations et des lavements calmants.

Chez les anciens, le pavot était l'un des attributs de Morphée : c'était avec cette plante que le dieu touchait ceux qu'il voulait endormir. Il était aussi consacré à Cérès, parce qu'il croît au milieu des blés. — Dans le langage des fleurs, le Pavot est en général le symbole de la langueur et du sommeil; le pavot blanc exprime le soupçon; le pavot mêlé, la surprise; le pavot rose, la vivacité; le pavot rouge, l'orgueil; le pavot simple, l'étourderie.

Pavot cornu, en latin *Glaucium. Voy.* Glaucienne.

PAYE ou paie. *Voy.* Solde, Salaire.

PAYEMENT (de *payer*, du lat. *pacare*). C'est l'acte par lequel le débiteur s'acquitte envers son créancier de ce qu'il lui doit. Le créancier qui refuserait de recevoir un payement régulièrement fait, peut y être contraint par les *offres réelles* (*Voy.* ce mot); mais il ne saurait être forcé à recevoir un à-compte. Le tribunal peut seulement accorder au débiteur, d'après sa position, un délai pour sa libération entière. Le Code civil règle par qui et comment le payement doit être fait pour être valable; il en détermine les effets à l'égard du débiteur et du créancier (art. 1235-1265). *Voy.* aussi Imputation, Novation, Compensation, Confusion, etc., et d'autre part, Obligation, Billet a ordre, Lettre de change, Reconnaissance, etc. — La monnaie de cuivre ou de billon ne peut être employée dans les *payements*, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 fr. *Voy.* Appoint.

Payement par intervention. En Matière commerciale, lorsque le tiré a refusé de payer la lettre de change et que son refus a été constaté par le protêt, toute personne peut intervenir et payer pour l'un des obligés : le tiers intervenant est alors subrogé aux droits du porteur (C. de comm., art. 159).

PAYENS. *Voy.* Paganisme.

PAYEURS (de *payer*), fonctionnaires établis dans chaque département pour y acquitter, en vertu des autorisations légales, les dépenses de la guerre, de la marine et des autres services de l'État. Ils relèvent du ministre des Finances. Les *payeurs départementaux* ont été institués par un décret du 12 oct. 1791; un décret du 26 nov. 1865 a créé des *trésoriers-payeurs-généraux*, qui ont remplacé à la fois les *payeurs départementaux* et les *receveurs généraux. Voy.* ce dernier mot.

PAYS (du lat. *pagus*). Autrefois, en France, on appellait *pays de droit écrit*, les provinces où le droit romain était en vigueur comme loi; *pays coutumiers*, ceux qui étaient régis par des usages particuliers (*Voy.* Droit et Coutume); *pays d'États*, les provinces qui avaient des assemblées d'États pour voter et répartir leurs contributions : on les opposait aux *pays d'élection* où les habitants de chaque paroisse élisaient eux-mêmes ceux qui étaient chargés de cette répartition (*Voy.* État et Élection); *pays de franc-salé*, *de quart-bouillon*, *de grande* et *de petite gabelle*, les diverses provinces de France selon la quotité à laquelle elles étaient imposées pour la taxe du sel (*Voy.* Gabelle); *pays d'obédience*, les provinces non comprises dans le concordat et où le pape nommait à certains bénéfices, etc.

PAYSAGE (de *pays*), genre de peinture qui a pour objet de représenter quelque aspect de la campagne, des figures, des animaux et des scènes champêtres. Dans le *paysage historique* ou *idéal*, l'artiste, empruntant à l'histoire un épisode où la nature tient une large place, compose un site avec des montagnes, des arbres, des cours d'eau, des constructions et des ruines, de manière que l'aspect des lieux soit en harmonie avec l'action à laquelle il sert de théâtre. Les modèles sous ce rapport sont Poussin, Cl. Lorrain, le Guaspre. Mais, tandis que ces grands maîtres s'inspiraient de la campagne en l'ennoblissant, des imitateurs inhabiles ont décrié ce genre par la convention et le pastiche. On a été ainsi amené à cultiver de préférence le *paysage naturel* ou *réaliste*, qui représente un site dans toute sa simplicité, ou le modifie légèrement pour l'effet pittoresque. Tel est le but que s'est proposé l'école hollandaise : J. Wynants, Ruysdaël, Hobbema, Van den Velde, Van der Neer, Koning, Van Pynacker, Potter, etc. Le paysage est une des gloires de l'école française contemporaine; dans le paysage historique, on cite Léopold Robert, Aligny, Bellel, Français, Coignet, Daubigny, etc. ; dans le paysage naturel, Troyon, Corot, Cabat, Théodore Rousseau, Paul Huet, Millet, M[lle] Rosa Bonheur, etc. — Voir Lecarpentier, *Essai sur le paysage* (1817); De Perthes, *Histoire de l'art du paysage* (1822). *Voy.* Marines.

PAYSAGER (jardin). *Voy.* Jardin.

PAYSANS (de *pays*), habitants de la campagne. La condition des gens de la campagne a été pendant bien longtemps, et dans presque tous les pays, de beaucoup inférieure à celle des habitants des villes. Par l'effet de la conquête, de la distinction des classes ou autrement, la plupart des cultivateurs, chez les anciens, étaient esclaves. Chez les Romains, les *colons* eux-mêmes, qui dans l'origine étaient des citoyens libres ayant quitté volontairement leur patrie pour chercher ailleurs un meilleur sort, ou des soldats émérites, tombèrent peu à peu, vers la fin de l'empire, dans une condition qui différait peu de celle des esclaves attachés à la glèbe. L'invasion des barbares et ensuite l'établissement du système féodal ne firent qu'aggraver la condition malheureuse des paysans (*Voy.* Serfs). De là ces terribles insurrections de paysans (*Pastoureaux*, *Jacquerie*, etc.), si fréquentes en France du XI[e] au XIV[e] siècle. Elles eurent du moins pour effet de provoquer des améliorations nécessaires. De nombreuses chartes d'affranchissement firent disparaître peu à peu le *servage.* Les anciens colons, réduits après la conquête à l'état de *gens de main morte*, rentrèrent dans la classe des *tenanciers libres*, dits aussi *vavasseurs* et *vilains :* ces derniers, quoique assujettis aux droits seigneuriaux, aux redevances et aux services sans nombre

attachés à leur tenure, avaient du moins la libre disposition de leurs biens. Les progrès du pouvoir royal contribuèrent puissamment à rendre plus tolérable le sort des populations agricoles ; mais les efforts du gouvernement central n'agirent d'abord que bien lentement, et c'est seulement à partir de la fin du XVIe siècle que les paysans en ressentirent sérieusement les effets. Les règlements de Sully en faveur des cultivateurs, plusieurs ordonnances de Colbert pour la diminution des tailles et l'entretien des voies de communication, l'action exercée au XVIIIe siècle par les écrits des économistes (*physiocrates*), préparèrent l'émancipation complète des paysans opérée en fait par la Révolution de 1789 et par le Code Napoléon. Aujourd'hui, dans presque toutes les parties de la France les paysans tendent à devenir propriétaires de la plus grande partie du sol, et le législateur a moins à se préoccuper de la condition des classes agricoles que des dangers que peut faire courir à la grande culture le morcellement indéfini de la propriété. — Voir : Leymarié, *Histoire des paysans en France* ; Bonnemère, *Histoire des paysans* (1856) ; Douniol, *Histoire des classes rurales* (1857) ; Dareste, *Histoire des classes agricoles* (1859) ; Em. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières* 1868), etc.

PÉAGE (du b.-lat. *pedaticum*), droit établi pour un passage sur un chemin, une chaussée, un pont, un canal, etc. Les péages étaient très-multipliés autrefois ; ils étaient perçus au profit des seigneurs, et faisaient partie des droits seigneuriaux ; ce droit a été aboli comme tel par la loi du 15 mars 1790. Toutefois, la loi du 14 floréal an X a laissé la faculté d'en établir de nouveaux : Napoléon Ier en rétablit une partie. Aujourd'hui les péages ne sont plus guère qu'un impôt temporaire, dont la durée est limitée au temps nécessaire pour le recouvrement des sommes employées aux constructions ou aux réparations des passages fréquentés. Tout péage sur les ponts de Paris a été supprimé en 1848. En Angleterre et en Allemagne, il y a encore beaucoup de péages sur les grandes routes. — Le Danemark a perçu longtemps un péage sur les vaisseaux qui traversent le Sund (ce droit a été racheté en 1857 par les puissances maritimes de l'Europe) ; le Hanovre en percevait un également sur ceux qui entrent dans l'Elbe.

PÉAN ou PÆAN (du gr. παιάν), nom donné, chez les Grecs anciens, à divers chants adressés à Apollon ou à Artémis (Diane), soit pour les prier d'écarter la guerre, la peste ou tout autre fléau, soit pour les remercier d'un vœu exaucé. Le péan était aussi un chant de victoire ; mais alors il était adressé au dieu Arès (Mars) ; enfin on donnait même le nom de péan à tout chant joyeux ou reconnaissant adressé à une divinité quelconque, même aux divinités infernales. Le refrain de ce chant était: *Ié Péan*.

PEAU (du lat. *pellis*), membrane appliquée sur la surface du corps d'un grand nombre d'animaux. Chez l'Homme, elle est composée de deux couches : l'une superficielle et non vasculaire, l'*épiderme* ; l'autre profonde, le *derme*, riches en vaisseaux et en nerfs (*Voy.* ces deux mots). La partie de l'épiderme par laquelle se fait le contact avec le derme (*couche pigmentaire*), est formée de cellules remplies de granulations différemment colorées, d'où résultent, chez les animaux comme chez l'homme, les différences de coloration de la peau (*Voy.* PIGMENT). La peau s'épaissit considérablement chez les *pachydermes* (*Voy.* ce mot). Elle cesse d'être appliquée exactement sur le corps et forme un repli à la région du cou (*fanon*), chez certaines races de bœufs et de chèvres. Le prolongement de la peau entre les doigts constitue la *palmure* qui s'observe chez quelques nègres, chez les chiens de Terre-Neuve et chez les oiseaux palmipèdes.

A la peau sont joints des organes annexes qui étendent considérablement son rôle ; ce sont : 1° l'appareil du *tact* (*Voy.* TACT) ; 2° les *glandes* sébacées et les glomérules glandulaires par lesquelles s'accomplit l'excrétion cutanée ; 3° le *système pileux* avec toutes ses modifications (poils, ongles, sabots, cornes, piquants, plumes, etc.).

Maladies de la peau. La peau est sujette à un grand nombre de maladies (*maladies cutanées, dermatoses*), qui se présentent sous les formes les plus diverses et quelquefois les plus repoussantes : *exanthème, érésipèle, eczéma, psoriasis, pityriasis, rougeole, scarlatine, gourmes, gale, variole, syphilis, pellagre, lèpre, éléphantiasis*, etc. (*Voy.* chacun de ces noms). Ces maladies, longtemps attribuées à un principe dartreux, se développent sous l'influence des causes les plus diverses, notamment du contact ou de l'ingestion de substances âcres et malfaisantes, de la suppression brusque de certaines évacuations habituelles, d'un état de débilité profonde de toute l'économie, de la présence de parasites animaux ou végétaux, ou par l'effet de l'hérédité, de la contagion, etc. Le traitement en est nécessairement varié comme les causes.

Les maladies de la peau ont été observées dès la plus haute antiquité : Hippocrate, Celse, Galien, en décrivent plusieurs ; mais pendant bien longtemps la science médicale fut impuissante à les traiter. Quelques-unes de ces affections, objet d'horreur et d'épouvante, n'étaient combattues que par des prescriptions religieuses ou légales (*Voy.* LÈPRE). C'est seulement au XVIe siècle que les médecins commencèrent à distinguer entre elles avec quelque rigueur les diverses affections cutanées et à y appliquer un traitement rationnel. Il a fallu néanmoins tous les progrès de la civilisation moderne et les découvertes de la science pour dissiper les préjugés dont quelques-unes de ces maladies étaient l'objet et pour en assurer la guérison. Les savants qui ont le plus contribué à ces résultats sont : au XVIe siècle, Mercurialis ; au XVIIIe siècle, Plenck, en Autriche ; Turner, Willan, en Angleterre ; Lorry, en France ; au XIXe siècle, Alibert, qui par le charme de son style popularisa presque une étude si peu attrayante ; Biett, qui régénéra cette partie de la science par une classification plus rigoureuse, par des observations plus exactes et une pratique plus énergique ; et, de nos jours, Rayer, qui donna un *Traité* estimé *des maladies de la peau* (1835) ; M. Cazenave, disciple de Biett, à qui l'on doit un *Abrégé pratique des maladies de la peau* (1828-33, avec M. Schedel), des *Leçons cliniques sur les maladies de la peau* (1843-45), et les *Annales des maladies de la peau* ; M. Chausit, auteur d'un *Traité élémentaire* (1853), et M. Devergie d'un *Traité pratique* (1854) de toutes ces maladies ; enfin M. Bazin, par son *Traité des maladies parasitaires*, et M. Hardy, par celui des *Maladies cutanées*.

PEAUX. Ces dépouilles des animaux ont divers emplois dans l'industrie. Les unes, à cause de la beauté de leurs poils, sont destinées à la *fourrure* (*Voy.* ce mot et PELLETERIE) ; les autres, débarrassées de leurs poils, sont employées aux usages les plus variés : les peaux de bœuf, de veau, de vache, de buffle, de bison, etc., après avoir subi la préparation du tannage et celle du corroyage, constituent les diverses espèces de *cuirs* (*Voy.* ce mot) ; les peaux d'agneau, de chevreau, de daim, de chamois, sont passées en mégie ou chamoisées, et employées à la fabrication des gants, des culottes de peau, etc. ; les peaux de brebis, de mouton, de bélier, de veau, d'âne et de mulet, servent à la fabrication du maroquin, du parchemin et du chagrin ; ou bien elles sont préparées pour la reliure, pour la galnerie, etc.

PEAUCIER ou PEAUSSIER (de *peau*), artisan qui prépare les peaux (*Voy.* PEAUX, CORROYEUR, MÉGISSIER). La corporation des *peaussiers* avait des statuts dès 1357 ; son patron était St Jean-Baptiste. Elle fut réunie en 1776 aux tanneurs hongroyeurs, corroyeurs, mégissiers et parcheminiers.

Muscle peaussier ou *thoraco-facial*, muscle très-large, situé immédiatement sous la peau, à la partie inférieure et latérale du cou, s'étend depuis le milieu de la poitrine, jusqu'à la partie inférieure de la

symphyse du menton et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire; il se prolonge aussi sur la face.

PÉBRINE (du mot languedocien *pebrat*, poivré), maladie des vers-à-soie inconnue en France avant 1820, mais qui depuis a fait des progrès considérables, surtout depuis 1854. Elle est caractérisée par la présence de taches noires ou d'un brun foncé et une altération des tissus analogue à celle de la gangrène; le ver mort se dessèche sans se corrompre et sans se couvrir d'efflorescences blanches, comme cela a lieu pour la *muscardine*. La pébrine est épidémique et héréditaire. Les œufs mis en incubation n'éclosent pas ou éclosent mal; les vers inégaux et chétifs périssent en partie avant d'avoir filé; les papillons présentent une langueur étrange dans l'acte de l'accouplement, ainsi que dans la ponte, et celle-ci donne naissance à une génération encore plus éprouvée que la précédente. On ne s'accorde ni sur les causes de cette maladie, ni sur les remèdes qu'il convient d'y apporter. Le meilleur parti à prendre est de renouveler les éducations au moyen de graines saines et de substituer aux grandes magnaneries les petites éducations domestiques et isolées.

PEC, nom vulgaire du *Hareng* en caque fraîchement salé, ainsi que de l'*Épinoche*. *Voy.* ces mots.

PÉCARI, *Dicotyles*, genre de Mammifères, de l'ordre des Bisulques, sous-ordre des Porcins, comprend deux petites espèces qui n'ont souvent que 3 doigts aux pieds de derrière et 4 à ceux de devant; des canines qui ne sortent point de la bouche, ce qui distingue ces animaux des Cochons prop. dits, et enfin sur les lombes une ouverture glanduleuse qui laisse suinter une humeur fétide, et que l'on a comparée à un second nombril (d'où le nom scientifique). Ces animaux habitent les forêts de l'Amérique méridionale. Le *P. à collier* (*D. torquatus*), dit aussi *Couré*, *Patira*, est de la grosseur d'un chien ordinaire et a tout l'aspect d'un jeune sanglier : son pelage est tiqueté noir et blanc, et il a un collier blanchâtre autour du cou; le *P. tajassu* (*D. labiatus*) est plus grand que le précédent et généralement noir, avec la mâchoire inférieure blanche.

PECCANTES (HUMEURS), du lat. *peccare*, pécher; nom que donnaient les médecins humoristes aux humeurs qu'ils supposaient altérées et auxquelles ils attribuaient la cause des maladies.

PECHBLENDE (de l'allem. *Pech*, poix, et de *blende*). *Voy.* PECHURANE.

PÊCHE (du lat. *piscari*). Sous le rapport des procédés et des instruments qu'elle emploie, la pêche se divise en *P. à la ligne* ou *à l'hameçon* et en *P. au filet* (*Voy.* LIGNE et FILET) : pour quelques espèces on emploie le *harpon*, la *flèche* ou même des projectiles. Sous le rapport des lieux où elle s'exécute, on distingue la *P. maritime* et la *P. fluviale*. La première se subdivise en *Grande* et *Petite pêche* : la *Grande*, comprenant la pêche de la baleine, celle de la morue, et autres de ce genre, dont l'exploitation exige un certain nombre de bâtiments et de grandes expéditions maritimes; la *Petite*, comprenant la *P. côtière*, qui exploite les parages avoisinant les côtes, soit librement, dans les mers communes, soit au profit des régnicoles, dans la zone des eaux territoriales; et la *P. à pied*, qui s'exerce le long du littoral, de plain-pied sur le rivage, où elle dispose ses engins destinés à prendre le poisson ou à retenir celui que la marée y amène. — Pour chaque espèce de pêche, *Voy.* BALEINE, MORUE, HARENG, etc.

Pêche maritime. Elle est de la plus haute importance, et pour la valeur de ses produits, et pour les revenus qu'elle assure à l'État, qui, en retour, accorde aux grandes pêches des primes d'encouragement considérables; en outre, elle forme pour la flotte d'excellents marins. En 1866, la *grande pêche* a occupé, en France, 846 bâtiments et 18 945 hommes; la pêche côtière, 16 721 bâtiments et 66 503 hommes. L'exercice en est réglé par l'ordonnance de 1681, les lois des 22 avril 1832, 25 juin 1841, 23 juin 1846, 7 août 1850, 22 août 1851, 9 janvier 1852 et le règlement du 4 juillet 1853. *Voy.* PRIME.

Pêche fluviale. Le droit de pêche est exercé au profit de l'État dans les fleuves et rivières navigables et flottables (sauf la pêche à la ligne, qui est libre); dans tous les autres cours d'eau, ainsi que dans les étangs, il est réservé aux propriétaires riverains. Les lois des 15 avril 1829, 31 mai 1865 et le décret du 25 janv. 1868, déterminent la forme et la dimension des instruments à employer, les lieux et les temps où la pêche est prohibée dans l'intérêt de la conservation et de la reproduction du poisson, ainsi que la pénalité attachée aux délits et contraventions, etc. D'après le décret du 7 sept. 1870, la transaction est admise comme pour les délits forestiers.

Les anciens avaient poussé l'art de la pêche à un très-haut point de perfection. Les notions les plus intéressantes sur cet art dans l'antiquité nous ont été transmises par Élien et surtout par Oppien dans son poëme des *Halieutiques* (c.-à-d. *sur la pêche*). — Les plus anciens titres qui fassent mention de la pêche du hareng datent de l'an 709; ceux qui se rapportent à la pêche de la morue, sont de la fin du IXe siècle. — Consulter : Duhamel, *Traité des pêches* (1769); Pesson-Maisonneuve, *Traité général de toutes les pêches*; Lambert, *le Pêcheur praticien*; Guillemard, *la Pêche à la ligne et au filet* (1857); Walton, le *Parfait pêcheur à la ligne* (en angl.). N. de La Morinière a donné l'*Histoire générale des pêches*; Baudrillard et A. Karr, des *Dictionnaires de la pêche*.

PÊCHE, *Malum persicum*, fruit du *Pêcher*. *V.* PÊCHER.

PÉCHÉ (du lat. *peccatum*), transgression de la loi divine. Les Théologiens distinguent le *péché originel* et le *péché actuel*. Le *péché originel* est celui qui vient de la désobéissance d'Adam, et que nous apportons en naissant. Le *péché actuel* est celui que l'on commet par un acte de sa propre volonté : on peut le commettre par pensée, par parole, par action, par omission. Le *péché actuel* peut être *mortel* ou *véniel*. Le *péché mortel* donne la mort à notre âme en lui ôtant la vie de la grâce et nous rend dignes des peines de l'enfer, ce qui a lieu quand on désobéit à Dieu en matière grave et avec plein consentement : on appelle *péchés capitaux*, sept péchés mortels qui sont la source de tous les autres; ce sont l'*orgueil*, la *colère*, l'*envie*, la *luxure*, la *gourmandise*, l'*avarice* et la *paresse*. Le *péché véniel* affaiblit en nous la vie de la grâce et nous rend dignes de peines temporelles en cette vie ou en l'autre, ce qui a lieu quand on désobéit à Dieu en chose légère, ou même en chose grave, mais sans un plein consentement. *Voy.* PÉNITENCE.

PÊCHER, *Amygdalus persica*, espèce du genre Amandier, famille des Rosacées, tribu des Amygdalées, renferme des arbres de moyenne taille, à feuilles alternes étroites, pointues et finement dentées; à fleurs roses, sessiles, solitaires et à 5 pétales. Tout le monde connaît leurs excellents fruits, les *pêches* : c'est un drupe sphérique, marqué, sur l'un des côtés, d'un sillon profond et renfermant un noyau assez gros, à surface rugueuse et profondément incisée en tous sens. On distingue toutes les variétés de pêches en deux grandes sections, celles qui ont la peau recouverte de duvet (*A. pubescens*), et celles qui ont la peau lisse (*A. lævis*). Parmi les premières, on remarque les *pêches* propr. dites, qui ont la chair fondante et se détachant facilement du noyau (*avant-pêches*, *madeleines*, *vineuses*, *chevreuses*, *pêches à fleurs doubles*, etc.), et celles dont la chair adhère au noyau : ces dernières sont appelées *pavies*, *alberges*, *persèques*. Parmi les secondes, on distingue la *pêche violette*, dont la chair est adhérente au noyau, et le *brugnon* qui s'en détache facilement : ce dernier mûrit plus tard que les pêches ordinaires; on estime la variété dite *B. violet musqué*. Les pêches sont en France l'objet d'une culture importante; on estime surtout aux environs de Paris les pêches de Montreuil.

Les fleurs et les feuilles du pêcher, ainsi que les amandes des noyaux, ont une saveur très-amère due

à l'acide prussique qu'elles renferment. On prépare avec les fleurs un sirop légèrement purgatif; l'*eau de noyau* de pêches est stomachique et carminative; la gomme des pêchers est astringente. On prépare avec les noyaux un très-beau noir dont on se sert en peinture; enfin le bois, surtout celui des pêchers en plein vent, est employé, à cause de sa dureté, pour les ouvrages d'ébénisterie et de marqueterie.

Le pêcher est originaire de la Perse. Cet arbre aime les sols légers, profonds, de bonne qualité; on le cultive soit en espalier, soit en plein vent. On le greffe en écusson sur prunier et sur amandier.

PÊCHERIES, lieux où l'on a coutume de pêcher, comme le banc de Terre-Neuve pour la morue.

PÊCHETTE, petit filet rond qui sert à prendre les écrevisses, les sangsues, etc.

PÊCHEUR. *Voy.* PÊCHE.

Anneau du pêcheur. *Voy.* ANNEAU.

Pêcheur du Roi, oiseau. *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR.

PECHSTEIN (de l'allem. *Pech*, poix, et *Stein*, pierre), espèce de Quartz luisant et gras, dite aussi *Résinite*. *Voy.* QUARTZ.

PECHURANE. *Voy.* URANE OXYDULÉ.

PECHURIN ou PICHURIN, fruit aromatique qui provient de l'Amérique méridionale, et qui paraît appartenir à une espèce du genre Laurier, l'*Ocotea cymbarum*. Il entre quelquefois dans la fabrication d'un chocolat fébrifuge et antidyssentérique.

PECQUET (RÉSERVOIR DE). *Voy.* THORACIQUE (CANAL).

PECTASE, ferment trouvé par M. Frémy dans divers fruits ou racines : il a la propriété de transformer la *pectose*, que contiennent ces mêmes végétaux et qui est insoluble à la façon de l'amidon dont elle a la composition, en *pectine* (*Voy.* ce mot), substance neutre soluble, et en acides *pectosique* et *pectique*, tous trois gélatineux.

PECTEN, genre de Mollusques. *Voy.* PEIGNE.

PECTINE (du gr. πηκτίς, *coagulum*), ou *Gelée végétale*, principe immédiat qui a quelque analogie avec la gomme, et qui existe dans tous les fruits. On l'isole, d'abord sous la forme d'une masse transparente et gélatineuse (*pectose*), en faisant bouillir pendant quelque temps du jus de pommes, pour coaguler la matière azotée qui s'y trouve, filtrant et ajoutant de l'esprit-de-vin qui précipite la pectine. Par la dessiccation, cette matière se réduit en fragments translucides, durs et cassants comme la gomme arabique. Les alcalis la convertissent en *acide pectique*, autre matière gélatineuse qu'on rencontre dans les navets, les carottes, les betteraves, dans les tiges et les feuilles des plantes herbacées, et dans les couches corticales des arbres : cet acide forme des sels, dits *pectates*. — La pectine constitue essentiellement les gelées de fruits. Braconnot l'a obtenue pure pour la première fois, en 1831; elle a été depuis étudiée par M. Frémy.

PECTINÉ (du lat. *pectinatus*), qui a la forme d'un peigne. — *Muscle pectiné*, ou *Muscle sus-pubio-fémoral*, muscle de la partie interne de la cuisse.

PECTINIBRANCHES (du lat. *pecten*, peigne, et de *branchies*), 2e ordre de la classe des Mollusques gastéropodes. Le plus grand nombre de ces mollusques respirent dans l'eau à l'aide de branchies pectinées, et possèdent un opercule; leur coquille est épaisse, spirale, variable dans sa forme, mais jamais symétrique. Leurs habitudes sont le plus souvent marines.— Principales familles : *Cyclostomidées*, *Paludinidées*, *Littorinidées*, *Pyramidellidées*, *Naticidées*, *Neritidées*, *Trochidées*, *Haliotidées*, *Cypréadées*, *Olividées*, *Conidées*, *Strombidées*, *Fusidées*, *Muricidées*, *Buccinidées*, *Crépidulidées*, etc.

PECTIQUE (ACIDE). *Voy.* PECTINE.

PECTIS, genre de la famille des Composées, tribu des Vernoniacées, a été établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale, annuelles ou rarement vivaces; à feuilles glabres, cartilagineuses; à capitules pluriflores, terminaux et presque sessiles.

PECTOLITE, substance minérale d'un blanc nacré grisâtre, qu'on trouve en petits mamelons rayonnés, C'est un silicate hydraté de soude, de potasse et de chaux [$8\dot{C}a\dddot{S}i^2 + 2(\dot{N}a,\dot{K})\dddot{S}i^2 + 7Aq$]. La pectolite raye la chaux fluatée et pèse 2,7. On l'a rencontrée au Monte-Baldo, près de Vérone.

PECTORAL (du lat. *pectoralis*), ce qui concerne la poitrine (*Voy.* CUIRASSE). — En Anatomie, on appelle *cavité pectorale*, la cavité qui renferme les poumons et le cœur (*Voy.* THORAX); *muscles pectoraux*, deux muscles : le *grand pectoral*, placé à la partie antérieure de la poitrine, au-devant de l'aisselle, et qui est destiné à mouvoir le bras, et le *petit pectoral* ou *petit dentelé antérieur*, placé au-dessous du précédent : il porte l'épaule en avant et en bas, élève les côtes et concourt à la dilatation de la poitrine.

Remèdes pectoraux. Dans l'ancienne médecine, on donnait ce nom aux remèdes employés contre les maladies des poumons et de la poitrine. On comprenait sous le nom d'*espèces pectorales* les feuilles sèches de capillaire, de véronique, d'hyssope et de lierre terrestre. On distinguait *quatre fleurs pectorales*, les fleurs de coquelicot, de mauve, de violette et de bouillon blanc; et *quatre fruits pectoraux*, les dattes, les jujubes, les figues et les raisins.

En Zoologie, on appelle *mamelles pectorales* celles qui ont leur siége à la poitrine, comme chez l'Homme, les Singes, les Makis, les Éléphants, les Lamantins, etc.; *nageoires pectorales*, les nageoires qui, chez les Poissons, dits *pectoraux* ou *thoraciques* (*Voy.* ce mot), représentent les membres thoraciques des autres vertébrés.

PECTORAL, ou *Rational*, pièce de broderie que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

Croix pectorale, croix que les évêques portent sur la poitrine pour marque de leur dignité.

PECTORILOQUIE (du lat. *pectus*, *pectoris*, poitrine, et *loqui*, parler), phénomène d'auscultation que présentent certains phthisiques, lorsque l'oreille, aidée ou non du *stéthoscope* (*Voy.* ce mot), entend retentir la voix comme si elle résonnait dans un espace creux, ou qu'elle sortît directement de la poitrine. Généralement la pectoriloquie est l'indice d'une excavation pulmonaire : c'est ce qui lui a valu aussi le nom de *voix caverneuse*.

PECTOSE. *Voy.* PECTINE et PECTASE.

PECTUNCULUS, Mollusque. *Voy.* PÉTONCLE.

PÉCULAT (du lat. *peculatus*), vol de deniers publics commis par celui qui en a le maniement et l'administration. — A Rome, le péculat fut puni d'abord d'une peine pécuniaire égale au quadruple de la somme soustraite, et plus tard de la déportation. Autrefois, en France, ce crime était puni de la confiscation, du bannissement, des galères et quelquefois de mort. Aujourd'hui, il est puni des peines portées aux art. 169-174 du Code pénal. *Voy.* CONCUSSION.

PÉCULE (du lat. *peculium*), nom que l'on donnait, à Rome, aux profits que pouvaient faire les esclaves lorsqu'ils n'étaient point occupés au service de leurs maîtres : ils pouvaient employer cet argent pour leurs besoins, mais le maître pouvait aussi le reprendre à sa volonté. — On appelait encore *pécule* ce qu'un fils de famille se procurait par son travail ou son industrie, ainsi que ce qui lui était donné à titre de libéralité. On distinguait le *peculium castrense*, composé de ce que le fils acquérait dans le service militaire; le *peculium adventicium*, composé de ce qu'il acquérait autrement que par son père; le *peculium profectitium*, composé des biens qu'il recevait de son père pour les administrer par lui-même, etc.

PÉDAGOGIE (du gr. παιδαγωγία, éducation des enfants), nom par lequel on désigne l'art d'élever la jeunesse, art qui comprend à la fois l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale. Cet art, dont on trouve le germe dans les écrits de quelques anciens, de Quintilien, de Plutarque, a surtout été cultivé par les modernes, et n'a reçu que fort récemment une forme et un nom scientifiques. Æneas Sylvius, Érasme, Sadolet, aux XVe et XVIe siècles; Fénelon, Locke, au XVIIe; Rollin, J.-J. Rousseau, Base-

dow, Pestalozzi, au XVIIIe; et de nos jours, Niemeyer en Allemagne, le P. Girard en Suisse, Mgr Dupanloup, Barrau, L.-F. Gauthey, etc., en France, ont traité ce sujet à différents points de vue (*Voy.* ÉDUCATION et INSTRUCTION). Voir aussi la *Pédagogie* de Schwartz (1829), l'*Essai d'un système d'éducation*, avec l'*Histoire de la pédagogie*, de Fritz (1840-43).

Plusieurs établissements pédagogiques ont été fondés en France et en Allemagne : les plus importants sont, en France, l'*École normale supérieure*, à Paris, destinée à former des maîtres pour l'enseignement secondaire; les *Écoles normales primaires*, créées dans chaque département par la loi de 1833 pour former des instituteurs primaires. Parmi les ouvrages rédigés pour ces derniers établissements, on remarque, outre les ouvrages cités à l'art. INSTITUTEUR, le *Manuel des écoles primaires* et *le Visiteur des écoles*, de Matter, et le *Cours pratique de pédagogie*, de Daligaul. — Un cours de *Pédagogie* avait été institué en 1848 à l'École normale supérieure; mais cet enseignement, qui eût pu produire de bons résultats, n'a pas été conservé.

PÉDAGOGUE (du gr. παιδαγωγός). En Grèce et à Rome, ce mot, conformément à son étymologie, désignait l'esclave chargé de *conduire les enfants* aux écoles publiques et de les ramener. Il ne remplissait auprès d'eux en aucune façon les fonctions de *gouverneur* ou de *précepteur* ni celles de *maître*. — Dans l'ancienne Université, les *pédagogues* étaient ce que l'on appelle aujourd'hui *principaux de collége*, c.-à-d. les directeurs d'établissements d'instruction. Peu à peu on n'employa plus ce mot que dans un sens défavorable, pour désigner un pédant plein de morgue.

PÉDALE (du lat. *pedalis*). On appelle ainsi une touche de bois ou de fer que l'on fait mouvoir avec les pieds, soit pour modifier l'intensité du son, comme dans le piano, soit pour hausser ou baisser le ton, comme dans la harpe, ou enfin pour faire parler les grands tuyaux de l'orgue qui rendent les sons les plus graves de cet instrument.

On appelle aussi *pédale* une note soutenue à la basse ou à toute autre partie sur laquelle on fait succéder plusieurs accords. On distingue la *P. inférieure*, à la basse; la *P. supérieure*, à la plus haute partie; et les *P. des parties intermédiaires*. Les pédales sont d'un effet noble et majestueux. Leur nom vient de ce que dans l'origine ces notes n'étaient employées que dans la musique d'église par les organistes, qui se servaient pour cela des pédales.

PÉDALÉ ou PÉDALINERVÉ, se dit, en Botanique, d'une feuille composée dont les folioles naissent sur le bord interne de deux maîtresses nervures qui s'écartent l'une de l'autre en sortant du pétiole commun : p. ex., les feuilles de l'Hellébore pied-de-griffon.

PÉDALINÉES (du g.-type *Pedalium*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des herbes et quelquefois des sous-arbrisseaux à feuilles simples, sinuées; à fleurs axillaires ou solitaires et à fruits drupacés. Les Pédalinées tiennent le milieu entre les Bignoniacées et les Gesnériacées : on les trouve dans les régions tropicales du globe, au Cap et dans l'Australie. — Principaux genres : *Pedalium, Martynia, Craniolaria, Josephinia, Ischnia*. Le *Pedalium murex* est une herbe de l'Inde, douée d'une forte odeur de musc; la racine de la *Craniolaria annua* est comestible; la *Josephinia* se fait remarquer par ses fleurs magnifiques.

PÉDICELLE (du lat. *pedicellus*). On désigne sous ce nom : 1° chacune des ramifications du pédoncule et le pédoncule propre à chaque fleur dans un groupe de fleurs, comme dans les ombelles, les panicules; 2° le filet qui supporte l'urne des Mousses et quelques Champignons, du groupe des Mucédinées. — Cassini appelait *pédicellule* le filet qui, dans certaines Composées, sert de pédicelle à l'ovaire.

PÉDICELLÉS, nom donné par Cuvier au 1er ordre de la classe des Échinodermes, comprenant les *Astéries*, les *Oursins* et les *Holothuries*.

PÉDICULAIRE (du lat. *pediculus*, pou), *Pedicularis*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Rhinanthées, renferme des plantes herbacées presque toujours vivaces par leurs racines, à feuilles le plus souvent ailées ou pinnatifides, et à fleurs en épis terminaux, purpurines, blanches ou jaunâtres. On en connaît près de 50 espèces qui, à l'exception de deux, particulières aux pays de plaines, appartiennent toutes aux montagnes alpines ou aux climats froids. La *P. des marais* (*P. palustris*), vulg. *Herbe aux poux*, croît en France dans les lieux aquatiques : autrefois on supposait que cette plante donnait aux bestiaux les poux qui les dévorent pendant l'été; elle a été vantée comme vulnéraire. Parmi les autres espèces, on remarque la *P. des bois*, la *P. incarnate*, la *P. verticellée*, la *P. tubéreuse*.

Maladie pédiculaire, maladie dans laquelle il s'engendre des poux sous la peau. *Voy.* PHTHIRIASE.

PÉDICULE (du lat. *pediculus*). On nomme ainsi : en Botanique, tout support d'un organe quelconque, quand il est plus ou moins allongé et grêle, et notamment la tige des champignons et celle des lichens : on dit plus communément *pédoncule*, quand il s'agit de fleurs, et *pétiole*, quand il s'agit de feuilles; — en Pathologie, la partie rétrécie et comme étranglée qui supporte certaines tumeurs.

PÉDICURE (du lat. *pes, pedis*, pied, et *cura*, soin), celui qui s'occupe exclusivement du traitement des cors aux pieds, oignons, durillons et autres affections du même genre. Un pédicure se trouve attaché à tous les établissements de bains.

PÉDIEUX, se dit, en Anatomie, de ce qui appartient au pied : p. ex. l'*artère pédieuse*, qui continue la tibiale antérieure; le *muscle pédieux*, située à la face dorsale du pied, et qui est extenseur des orteils.

PÉDILANTHE, *Pedilanthus*, genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des arbrisseaux lactescents, originaires des Antilles et des Indes orientales. Le *P. tithymaloïde*, vulg. *Ipécacuanha bâtard*, a des propriétés émétiques et drastiques.

PÉDILONIE, *Wachendorfia*, genre de la famille des Hæmodoracées, renferme des plantes herbacées à racine tubéreuse, du cap de Bonne-Espérance.

PÉDILUVE (du lat. *pes, pedis*, pied, et *luere*, laver), bain de pieds. Les pédiluves agissent comme révulsifs, et sont particulièrement propres à détourner les congestions de la tête et de la poitrine, à combattre les maux de tête, les convulsions, les accidents produits par les maladies du cœur, etc. On emploie ordinairement l'eau à une température de 30 à 35°, en augmentant ensuite graduellement la chaleur; souvent on ajoute à l'eau du sel, du vinaigre, des cendres ou de la farine de moutarde. L'immersion ne doit pas durer plus de 8 à 10 minutes, et il faut ensuite avoir soin de maintenir les pieds bien chauds, afin d'éviter une réaction qui pourrait être dangereuse. — Dans les saignées du pied, on fait usage de pédiluves tièdes pour amener un afflux du sang dans les membres inférieurs et en entretenir l'écoulement.

PÉDIMANES (du lat. *pes, pedis*, pied, et *manus*, main), nom donné quelquefois aux animaux qui, comme la Sarigue, ont le pouce des pieds de derrière séparé et opposable, comme celui de la main.

PÉDINA, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, famille des Échinidées : test mince, piquants subulés, tubercules perforés et crénelés, pores disposés par paires obliques au nombre de trois. Les Pédina se trouvent de l'étage bajocien à l'étage turonien.

PÉDIPALPES (du lat. *pes, pedis*, pied, et *palpus*, palpe), nom donné par Latreille à une famille d'Arachnides, caractérisée par des palpes en forme de bras ou de serres, et qui correspond aux *Scorpionides* et aux *Phrynés*. *Voy.* ces mots.

PÉDIPES, genre de Mollusques. *Voy.* PIÉTIN.

PÉDOMÈTRE, instrument qui compte les pas. *Voy.* COMPTE-PAS et HODOMÈTRE.

PÉDONCULE (du lat. *pedunculus*). On appelle

ainsi, en Botanique, le support de la fleur. C'est un véritable rameau, raccourci et presque avorté : il est nu ou chargé de feuilles réduites à l'état de bractées. Quand il est ramifié, ses dernières ramifications, terminées chacune par une fleur, s'appellent *pédicelles* (Lilas). Le pédoncule peut être *uniflore*, *biflore*, *triflore*, *multiflore*. Il naît le plus souvent à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée : il est *pétiolaire*, quand il semble naître du pétiole ; *épiphylle*, quand il fait, pour ainsi dire, corps avec la nervure médiane du limbe de la bractée : *alaire*, quand c'est une sommité de tige réduite à porter une fleur, et dépassée par deux rameaux latéraux et divergents, nés de deux feuilles opposées. Quand le pédoncule naît d'une rosette de feuilles radicales, on l'appelle *hampe*. Le pédoncule offre quelquefois des articulations par où il peut se détacher (Asperge).

En Anatomie, on donne le nom de *pédoncule* à divers appendices du cerveau : ce sont des faisceaux qui font partie de l'encéphale. On distingue : les *P. du cerveau*, les *P. du cervelet*, les *P. du corps calleux*, les *P. de la glande pinéale*.

PÉDONCULÉS, nom donné, dans la classification de Latreille, à un ordre de Mollusques brachiopodes, caractérisés par un pédoncule tendineux ou fibreux qui supporte la coquille. Cet ordre comprenait deux familles, les *Équivalves* et les *Inéquivalves*.

PÉDOTROPHIE (du gr. παιδοτροφία), partie de l'Hygiène qui traite spécialement de l'alimentation et de l'éducation physique des enfants. *Voy.* ALLAITEMENT, NOURRICE, BIBERON, SEVRAGE, etc.

PEDUM, mot latin qui veut dire *houlette*, désigne, en Archéologie, le bâton pastoral, recourbé par le bout. On voit le *pedum* dans les mains de Pâris, d'Atys, de Pan, des Faunes, des Satyres, etc. — Le *pedum* était aussi porté par les acteurs comiques.

PEDUM. Lamarck avait créé sous ce nom un genre spécial de Mollusques acéphales que ses caractères généraux doivent faire rentrer dans le genre *Peigne*. Les *Pedum*, vulg. *Houlettes*, habitent principalement l'océan Indien, et les mers de l'Australie. Ils sont remarquables par les couleurs vives du manteau de l'animal, vert-bleuâtre avec liséré jaune à l'extérieur, vert éclatant bordé de noir à l'intérieur.

PÉGA, ancienne mesure de capacité pour les liquides, usitée dans le Languedoc. Le *péga* valait à Toulouse 8 *uchaux* : il vaut de nos mesures 3 lit., 168.

PEGANUM, nom latin botanique de la *Rue*.

PÉGASE, dit aussi *le Cheval ailé* et *la Grande croix*, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Cygne, le Verseau, les Poissons et Andromède. Elle se compose de 93 étoiles principales, parmi lesquelles 3 sont secondaires et fort brillantes : on les appelle α ou *Markab*, β ou *Scheat*, γ ou *Algénib* ; elles forment avec α d'Andromède une figure quadrangulaire, analogue à celle de la grande Ourse, mais plus grande. Au centre de ce carré on remarque l'étoile *Yed* qui est de moyenne grandeur.

PÉGASE, *Pegasus*, genre de Poissons, de l'ordre des Ostéodermes, famille des Lophobranches : museau saillant, avec la bouche en dessous; nageoires pectorales très-développées. Le type du genre est le *Pégase dragon* (*P. volans*), de 0m,10 de long, qui habite la mer des Indes.

PEGMATITE (du gr. πῆγμα, conglomération), dite aussi *Granitine*, roche formée de feldspath et de quartz disséminé irrégulièrement. Les cristaux de feldspath y sont quelquefois énormes : quant aux cristaux de quartz, ils y sont gênés et simulent par leur disposition, des caractères hébraïques, d'où le nom de *granits graphiques* sous lequel on désigne quelquefois les pegmatites. On y trouve accidentellement du mica, ce qui rapproche leur composition de celle des granits. Souvent aussi, elles renferment des tourmalines, de l'émeraude, de la pinite, de l'andalousite, des grenats, de l'apatite, etc. Les pegmatites, presque aussi répandues que les granits, se trouvent notamment à Autun, à Limoges, aux États-Unis, en Suède, en Moravie, en Chine, au Japon, etc. *Voy.* GRANIT.

PÉGOT, nom vulgaire de la *Fauvette des Alpes*.

PÉGU, ou *Brai gras*. *Voy.* BRAI.

PEHLVI, langue et caractères d'écriture des anciens Persans, des Mèdes et des Parthes. Le pehlvi succéda au zend et cessa à son tour d'être une langue vulgaire dès le Ve siècle de notre ère.

PEIGNE (du lat. *pecten*), instrument de buis, de corne, d'écaille, d'ivoire, de caoutchouc, etc., taillé d'un ou des deux côtés en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à nettoyer la tête. C'est aussi un ornement de tête, de forme courbe et à longues dents, que les femmes portent pour retrousser et retenir leur cheveux. Les peignes sont confectionnés par les tabletiers. Les *tabletiers-peigniers* formaient autrefois à Paris une communauté d'arts et métiers qui comptait plus de deux cents maîtres.

Dans l'Industrie, on nomme *peigne* : 1° un instrument formé de pointes de fer très-acérées, fixées sur une planche de bois rectangulaire, et qui sert pour apprêter la laine, le chanvre et le lin, la bourre de soie, etc. : le *peignage* a pour but de séparer dans la laine, les filaments longs et élastiques (*cœur*), des filaments courts et cotonneux (*blousse*) : dans le chanvre et le lin, de séparer les *brins* avec lesquels on fait le fil, de l'étoupe; de mettre la bourre de soie en état d'être filée, etc. Depuis une trentaine d'années ce peignage se fait à l'aide de mécaniques dont l'invention est due à Josué Heilmann; 2° un châssis long et étroit divisé en un grand nombre d'ouvertures linéaires, par où les Tisserands font passer les fils qui composent la chaîne. — Les Épingliers appellent *peigne* un instrument qui sert à piquer les papiers dans lesquels on place les épingles quand elles sont achevées; les Tourneurs, un outil denté, propre à former des vis sur le tour en l'air, etc.

PEIGNE, *Pecten*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, et type de la famille des *Pectinidées* : coquille inéquivalve, demi-circulaire, à côtes rayonnant du sommet vers la circonférence, à bord cardinal tronqué transversalement, et à crochets contigus ; charnière sans dents; ligament formé d'une partie intérieure logée dans une fossette triangulaire et d'une partie extérieure et linéaire. L'oreillette buccale de la valve inférieure est échancrée et laisse passer le byssus par lequel la coquille adhère aux rochers sous-marins. — Les Peignes se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage dévonien; parmi les nombreuses espèces qui peuplent les mers actuelles, les unes sont remarquables par l'éclat de leurs couleurs (*P. manteau*, *P. bigarré*, *P. bénitier*); d'autres sont recherchées pour la délicatesse de leur chair (*P. à côtes rondes*). On donne quelquefois à cette dernière espèce le nom de *Pèlerine* ou de *Coquille de St-Jacques* à cause de l'habitude qu'avaient les pèlerins d'en orner leurs habits ou leurs chapeaux.

Peigne de Vénus, plante de la famille des Ombellifères, ainsi nommée parce qu'à ses fleurs succèdent des fruits très-allongés et disposés sur un rang comme les dents d'un peigne.

PEIGNEUSE MÉCANIQUE. *Voy.* PEIGNE.

PEINCHEBEC, alliage de zinc et de cuivre.

PEINE (du lat. *pœna*). C'est, en Droit civil, la sanction de la violation du droit d'autrui : ainsi la *clause pénale* et les *dommages-intérêts* (*Voy.* ces mots) sont de véritables peines. Dans le Droit criminel, on appelle proprement *peine* la punition ou châtiment d'un crime (*P. criminelle*), d'un délit (*P. correctionnelle*) ou d'une contravention (*P. de simple police*). Les *peines criminelles* sont afflictives et infamantes, ou infamantes seulement: les *P. afflictives et infamantes* sont la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la détention, la réclusion; les *P. infamantes* seulement sont le bannissement et la dégradation civique. Les *peines correctionnelles* consistent dans l'emprisonnement temporaire dans un lieu de correction, l'interdiction à temps de certains droits civiques ou de famille, et l'a-

mende. Les *peines de simple police* consistent dans un emprisonnement qui ne peut jamais excéder cinq jours, une amende qui ne peut jamais être de plus de 15 fr., et la confiscation des choses saisies en contravention. On distingue aussi : les *P. principales* qui viennent d'être énumérées et les *P. accessoires*, telles que la surveillance de la haute police et la confiscation spéciale. Enfin les peines produisent certaines conséquences quant à la qualité civile : les peines criminelles afflictives emportent l'interdiction légale et la dégradation civique; quand elles sont perpétuelles, elles emportent de plus la privation du droit de disposer ou de recevoir à titre gratuit, excepté pour cause d'aliments, privation qui a remplacé la mort civile (C. pén., art. 6-56, 464-470; Loi du 31 mai 1854). La détermination des différentes peines affectées à chaque genre d'infraction aux lois est l'objet du *Code pénal*. *Voy.* ce mot.

Considérées dans la manière dont elles frappent le coupable, toutes les peines sont *corporelles, pécuniaires* ou *morales :* toutes celles qui ont été ou qui sont encore en usage chez les différents peuples civilisés ou réputés tels peuvent se réduire aux suivantes : le *blâme* pur et simple, l'*amende pécuniaire*, la *prison*, le *fouet* ou la *bastonnade*, l'*exposition publique* et le *carcan*, la *dégradation*, la *question*, la *confiscation*, l'*emprisonnemnt*, l'*exil*, l'*esclavage*, les *travaux forcés*, la *mutilation*, la *mort civile et politique*, la *mort physique*, accompagnée d'accessoires plus ou moins cruels. — La juste proportion de la peine au délit constitue la bonté d'un *système pénal*. Chez les anciens et longtemps aussi chez les peuples modernes, la sévérité des peines a été excessive : la vengeance, et non l'expiation, était le but de la punition. Les progrès de la civilisation tendent tous les jours à rétablir l'équilibre entre le crime et le châtiment. On a même été plus loin : on a cherché à moraliser les condamnés (*Voy.* Pénitencier). — Consulter : Beccaria, *Traité des délits et des peines* (1764); J. Bentham, *Théorie des peines et des récompenses* (1812); Rossi, *Traité du droit pénal* (1829); J. Loiseleur, *Les crimes et les peines* (1863). *Voy.* Droit.

Peine capitale ou *Peine de mort*, peine qui entraîne la mort du condamné : c'est l'une des peines afflictives et infamantes. L'assassinat, le parricide, l'infanticide et l'empoisonnement; l'attentat contre la sûreté de l'État, le faux témoignage contre un accusé condamné à la peine capitale sont punis de la peine de mort. En France, tout condamné à mort a la tête tranchée. Il existait autrefois cinq modes d'appliquer la peine de mort : le feu, la roue, la potence, la décollation et l'écartellement. Aujourd'hui, on n'applique plus que la décollation ; elle a lieu par le moyen de la *guillotine* (*Voy.* ce mot), qui a été adopté comme le plus sûr et le plus expéditif. On a aussi employé d'autres supplices : la *lapidation*, le *pal*, l'*estrapade*, etc. ; mais ces supplices barbares ont été presque partout abandonnés. — La question de l'*abolition de la peine de mort* a été souvent agitée dans les temps modernes et a partagé les meilleurs esprits; Montesquieu, J.-J. Rousseau, Mably, Filangieri ont reconnu à la société le droit de punir de mort le criminel qui la met en danger; Beccaria, Pastoret, Livingston, de Tracy, Dupin, Ch. Lucas, de Lamartine, V. Hugo, etc., lui ont dénié ce droit. (*Voy.* notamment Mittelmaier, *De l'abolition de la peine de mort*, trad. par M. Leven). Plusieurs nations ont fait l'essai d'abolir la peine de mort; mais quelques-unes se sont vus dans la nécessité de la rétablir. La peine de mort avait été abolie en France en 1848 pour les crimes politiques; elle a été rétablie en 1853 pour les attentats contre le chef de l'État.

Commutation de peine. *Voy.* Commutation.

PEINTADE, oiseau. *Voy.* Pintade.

PEINTURE (du lat. *pictura*), art de reproduire sur une surface plane l'apparence des objets visibles au moyen du dessin, du clair-obscur et du coloris. 1° Le *dessin* est la partie fondamentale : il représent les contours des objets par de simples traits ; si les objets sont à des distances inégales, le tracé doit se conformer aux règles géométriques de la *perspective linéaire* (à laquelle le coloris joint la *perspective aérienne*). Le but étant de rendre des idées et des sentiments par le *geste* et l'*expression du visage*, il faut avant tout bien connaître la *figure*, c.-à-d. les formes des organes du corps humain et l'action que les passions exercent sur eux. Si l'artiste ne se borne pas à copier et compose un tableau, il doit, en exprimant sa pensée par le dessin, s'occuper surtout de l'effet général des *lignes* et négliger les détails minutieux pour concentrer l'attention sur le caractère qu'il veut faire ressortir et mettre en saillie. 2° Le *clair-obscur* représente les méplats du corps, les modifications que l'ombre et la lumière produisent sur les contours des objets : c'est ce qui constitue le *modelé*. 3° Le *coloris* imite les teintes des objets, telles qu'elles paraissent selon les positions, les distances et la lumière. Il emploie trois couleurs fondamentales, *jaune*, *rouge* et *bleu*, lesquelles mélangées en proportions diverses avec le *blanc* et le *noir* produisent toutes les teintes et les nuances qu'offre la nature. Il suppose la connaissance des effets de l'association des couleurs complémentaires et de la juxtaposition des couleurs non complémentaires, afin d'éviter les dissonances et de rechercher les harmonies d'analogie et de contraste. — Pour la peinture à l'huile, les couleurs se placent sur la palette dans l'ordre suivant : 1° *jaune de Naples* (jaune clair), *ocre jaune*, *ocre de ru* (jaune foncé); 2° *vermillon*, *brun* (ocre rouge), *laque* (violet rouge); 3° *terre de Sienne brûlée*, *bitume* et *terre de Cassel* (terres brunes); 4° *bleu d'outremer* (lapis-lazuli), *cobalt* (bleu Thénard), *bleu de Prusse* et *indigo* (bleu foncé dit de roi), etc. ; on met à part le *noir* (noir d'ivoire, de pêche, de liége) et le *blanc* (blanc de plomb, d'argent, de céruse). On commence généralement par *empâter*, c.-à-d. on charge de couleurs les clairs et on peint légèrement les ombres par glacis, avec des couleurs transparentes étendues d'huile ; puis, les masses établies, on cherche à rendre les demi-teintes et les reflets en observant la dégradation de ton, etc. La *touche*, ou manière de déposer la couleur sur la toile, doit être variée pour imiter les divers aspects. Quand la peinture est bien sèche, on fait disparaître l'*embu*, en étendant un *vernis* composé de 2 p. d'essence de térébenthine et de 1 p. de mastic en larmes. — On a beaucoup peint sur des panneaux de *bois* de peuplier et de chêne et sur des plaques de *cuivre ;* aujourd'hui, on se sert de *toiles* tendues sur des châssis en bois et enduites d'une ou deux couches de blanc à l'huile. La bonne préparation des toiles, des couleurs et des vernis est d'une extrême importance pour la durée des tableaux qui peuvent noircir rapidement, changer de ton, ou se détruire en s'écaillant. Il est très-difficile d'y remédier par une *restauration*, quelque adroite et quelque intelligente qu'elle soit.

La *peinture à l'huile* a été inventée ou plutôt perfectionnée par Jean Van Eyck au xve siècle. Elle a remplacé la *peinture à l'œuf*, dont on faisait usage au moyen âge; mais elle a laissé subsister les autres procédés qui ont chacun un usage spécial. Pour les décors de théâtre, les décorations monumentales et les plafonds (quand ce ne sont pas des toiles encadrées), il y a la *détrempe* et la *peinture à la cire;* celle-ci, qui imite l'*encaustique* des anciens, est préférée auj. à la *fresque*, fort cultivée à l'époque de la renaissance, mais abandonnée depuis à cause de sa fragilité. Pour les petits sujets, on a l'*aquarelle* et la *gouache*, la *miniature*, réservée maintenant aux portraits, enfin le *pastel*. A ces procédés se rattachent encore, avec les modifications qu'exige la nature des matériaux employés, la peinture en *émail*, sur *faïence* et sur *lave*, sur *porcelaine* et sur *verre*, la *mosaïque*, la *marqueterie* pour meubles, la *tapisserie*. Ces deux applications de la peinture conduisent aux *arts industriels*, où la connaissance du

dessin et des lois du coloris est nécessaire au *dessinateur* (*Voy.* tous ces mots). — Consulter les traités de Léonard de Vinci, de Rubens, de Lebrun, de Paillot de Montabert, de Valin (l'*Art du peintre*), de Ch. Blanc (*Grammaire des arts du dessin*), de Chevreul (*Du contraste des couleurs*), etc.

Au point de vue de l'Esthétique et de l'Histoire de la peinture, on distingue : 1° la *P. d'histoire* (sujets traités dans un style élevé), la *P. religieuse*, la *P. de batailles*, etc.; 2° le *Portrait*; 3° la *P. de genre* (sujets familiers, intérieurs, etc.); 4° le *Paysage* et les *animaux*; 5° les *Marines*; 6° la *P. de fleurs*, de *nature morte*. Chacun de ces genres a ses règles et ses traditions. *Voy.* PAYSAGE, PORTRAIT, MARINES, etc.

La Peinture chez les Assyriens et les Chaldéens servit à rehausser les bas-reliefs de couleurs éclatantes et à décorer les murailles de figures à teintes plates analogues à celles des vases étrusques. Il en fut de même chez les Égyptiens où les monuments de ce genre ont plus d'intérêt pour l'histoire de la civilisation que pour celle de l'art. C'est en Grèce que se développa la véritable peinture qui unit le dessin au coloris : elle y produisit des chefs-d'œuvre. Les Romains cultivèrent peu cet art. Après la ruine de l'empire d'Occident, la peinture, pratiquée au sein des catacombes par les premiers chrétiens, se conserva à Constantinople (Byzance). C'est là qu'elle prit ce caractère essentiellement religieux, mais aussi ces formes roides et invariables qu'elle eut pendant tout le moyen âge. Au XIII[e] siècle, en Italie, elle s'affranchit de la tradition et imita la nature, puis s'éleva à l'idéal. C'est alors que se formèrent les grandes écoles qui étendirent leur influence sur les autres contrées de l'Europe à la renaissance et dans les temps modernes. *Voy.* GREC, ROMAIN, RENAISSANCE, ITALIEN, MODERNE (ART).

La Peinture, comme tous les beaux-arts, a été encouragée par les princes et par les États qui se sont montrés jaloux de leur gloire : pour en favoriser le développement, la France a fondé l'*Académie de peinture* (1648), l'*École de Rome* (1660), l'*École des beaux-arts* (1793), des *Musées* et des *Expositions*.

Peinture en bâtiment : c'est l'art qui a pour objet la grosse peinture et la décoration des bâtiments. On distingue la *P. en détrempe*, dans laquelle les couleurs sont délayées à chaud dans de la colle, et la *P. à l'huile*, dont les couleurs sont broyées dans une huile siccative : cette dernière, où l'on emploie beaucoup de blanc de plomb, expose les peintres à des maladies graves et particulièrement aux coliques saturnines, dites pour cela *coliques des peintres*; on a essayé d'y remédier par la substitution du blanc de zinc à la céruse. — La peinture en bâtiment comprend un grand nombre de spécialités, exercées chacune par autant d'ouvriers différents, ceux qui peignent les fonds, ceux qui tracent les filets, les peintres décorateurs, les peintres en marbres, les peintres en lettres pour enseignes, etc. Quelques-uns sont de véritables artistes. — Consulter : Riffault, Vergnaud et Toussaint, *Manuel du peintre en bâtiments*, Watin, *l'Art du peintre, doreur et vernisseur*; le *Journal de peintures appliquées à la décoration des monuments* (librairie Morel). *Voy.* DÉCORATION, ORNEMENT, POLYCHROMIE.

PÉJORATIF (du lat. *pejorare*, rendre pire), sorte de diminutif indiquant le mépris. En français, les finales en *ville*, *uche*, *asse*, etc., sont péjoratives.

PÉKAN, espèce de Marte du Canada. *Voy.* MARTE.

PÉKIN, espèce d'étoffe de soie, qu'on tirait primitivement de la Chine.

PÉKO ou PEKOË, sorte de Thé. *Voy.* THÉ.

PELADE (de *poil*), synonyme d'*Alopécie*. *V.* ce mot.

PELAGE (du lat. *pilaticum*, de *pilus*, poil), nom que l'on donne à la peau des mammifères lorsqu'elle est revêtue de ses poils. La nature et la couleur du pelage fournissent de bons caractères en zoologie.

PÉLAGIE (du gr. πέλαγος, mer), sorte de Méduse qui a une bouche au milieu d'un pédoncule divisé en 4 branches festonnées. Elle est phosphorescente et de couleur pourprée. Le vent du sud la jette souvent sur les côtes de la Méditerranée. *Voy.* MÉDUSE.

PÉLAGIENS (du gr. πέλαγος), ou GRANDS VOILIERS, nom donné aux Oiseaux qui, doués d'une grande puissance de vol, se tiennent presque constamment en haute mer. *Voy.* LONGIPENNES.

PÉLAGOSAURE, Crocodile fossile. *V.* CROCODILE.

PÉLAMIDE, *Pelamys*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes. Ils sont voisins des Thons, mais ils en diffèrent par un corps plus allongé, un œil plus petit, un museau plus long, plus pointu, une gueule plus fendue. L'espèce type est la *Pélamide commune* (*P. sarda*) ou *Bonite à dos rayé*, qui constituait jadis le genre *Amie*: c'est un poisson de près de 0[m],70, de couleur argentée et teintée de bleu clair sur le dos, qui se trouve dans la Méditerranée et l'Atlantique.

PÉLAMIDE, *Pelamys*, sous-genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Vipéridés, détaché des Hydrophis ou Serpents d'eau, pour des espèces qui habitent les mers des Indes.

PÉLARD (BOIS), bois qui a été écorcé sur pied.

PÉLARGONIER (du gr. πελαργός, cigogne; de la forme du fruit qui rappelle le bec de la cigogne), *Pelargonium*, genre de la famille des Géraniacées, renferme des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, très-voisins des Géraniums, à feuilles opposées ou alternes dans le haut de la tige, à fleurs grandes : calice à 5 divisions, la supérieure se terminant en un tube capillaire et nectarifère, 5 pétales irréguliers; 5 capsules monospermes prolongées en arêtes barbues. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, pour la plupart originaires du Cap, et recherchées comme plantes d'ornement. On remarque : le *P. à grandes fleurs* (*P. grandiflorum*), à fleurs blanches ou roses, marquées de stries rouge de sang; le *P. noble* (*P. nobile*), à fleurs d'un rose pâle; le *P. à zones* (*P. zonale*), à feuilles marquées de zones brunâtres; le *P. parfumé* (*P. odoratissimum*), dont les feuilles froissées exhalent une odeur suave; les *P. capitatum*, *fulgens*, *triste*, *tricolor*, etc.

PÉLÉCINE, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, tribu des Ichneumoniens et voisin des Évanies.

PÉLÉCOPHORE, *Pelecophora*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères, famille des Serricornes, tribu des *Mélyrides*. *Voy.* MÉLYRE.

PÈLERIN (du lat. *peregrinus*). *Voy.* PÈLERINAGE.

PÈLERIN, *Selache*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens et analogues aux Requins. L'espèce type, le *P. très-grand* (*S. maximus*), dépasse quelquefois 10[m]; il fréquente les côtes du Groënland.

Pèlerin, nom vulgaire du *Faucon commun*.

PÈLERINAGE (de *pèlerin*), voyage de dévotion que l'on fait aux lieux saints, aux tombeaux des martyrs, etc. Dès le temps des Juifs, Jérusalem était le but des pèlerins, qui y faisaient un voyage au moins une fois l'an. Les Chrétiens commencèrent à s'y rendre pour visiter le tombeau du Sauveur dès le IV[e] siècle, sous le règne de Constantin. Les pèlerinages devinrent plus fréquents dans les siècles suivants, et les obstacles qu'y opposaient les Infidèles donnèrent naissance aux croisades. Chaque contrée avait, au moyen âge, ses lieux de pèlerinage : le tombeau des Sts Apôtres à Rome et N.-D.-de-Lorette en Italie; St-Jacques-de-Compostelle en Espagne, le tombeau de St-Martin de Tours, celui de Ste-Radegonde de Poitiers, le mont St-Michel, etc., en France; le tombeau de St-Thomas de Cantorbéry en Angleterre. Les signes distinctifs du pèlerin étaient, au moyen âge, le bourdon et l'escarcelle, un chapeau à larges bords et un froc de laine à collet souvent orné de coquillages. — Les Mahométans ont aussi leurs pèlerinages : tout musulman doit faire une fois en sa vie le pèlerinage de la Mecque : au retour il prend le nom de *hadji*.

PÈLERINE, ajustement de femme, en forme de

grand collet rabattu qu'on ajoute à une robe, et qui couvre la poitrine et les épaules comme le collet des *pèlerins*. La pèlerine est ordinairement faite de la même étoffe que la robe.

Espèce de Mollusque. *Voy.* PEIGNE.

PÉLICAN (du lat. *pelicanus*, du gr. πελεκάνος), *Pelecanus* et *Onocrotalus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes cryptorhines et type de la famille des Pélécanidés : bec long, droit, large, très-déprimé ; la mandibule inférieure est formée par deux branches osseuses, entre lesquelles pend une grande poche de peau nue et très-dilatable, dans laquelle les pélicans font une ample provision de poissons et d'eau ; ailes de médiocre longueur, queue ronde, tour des yeux et gorge nus, tarses dénués de plumes. La taille du pélican atteint quelquefois 2m ; son bec a près de 0m,50. Les fleuves, les lacs, les côtes de la mer sont les lieux que fréquentent les pélicans. Nageurs habiles et voiliers excellents, ils font une chasse active aux poissons qui leur servent de nourriture. On a trouvé une ressemblance entre le cri de cet oiseau et le braiment de l'âne : d'où le nom d'*Onocrotalus*. La chair du pélican n'est pas mangeable. — Le *Pélican ordinaire* ou *P. blanc*, se trouve en Russie et en Hongrie. Parmi les autres espèces, on remarque le *P. huppé* ou *frisé*, le *P. à lunettes*, le *P. brun*, etc. — A la famille des *Pélécanidés* appartiennent aussi les genres *Frégate*, *Fou*, *Anhinga* et *Cormoran*.

On a dit que le pélican retirait de son estomac les aliments qu'il a pris, pour en nourrir ses petits ; on le peint même souvent se déchirant les flancs pour faire boire son sang à sa couvée : cette tradition fabuleuse a fait prendre cet oiseau pour l'emblème de la tendresse maternelle et quelquefois même de la providence divine.

PÉLICAN. Les Dentistes nomment ainsi, à cause de sa forme, un instrument à crochet qui sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires, lorsque les gencives sont trop douloureuses et ne peuvent supporter la pression de la clef. Il en existe de formes diverses, mais on estime surtout ceux de Dubois-Foucou et de Bucking. — Les Alchimistes donnaient le même nom à un alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés, qui font anse et qui se rendent à la cucurbite, où ils rapportent les vapeurs condensées dans le chapiteau.

PÉLIDNA, nom lat. scientifiq. de l'*Alouette de mer*.

PÉLIOSE RHUMATISMALE. *Voy.* RHUMATISME.

PELISSE (du lat. *pellicius*, fait de peau), sorte de manteau ou mantelet de femme, en étoffe de soie ou de laine, ordinairement doublé ou garni de fourrures. — C'est aussi le nom d'une veste galonnée et bordée de fourrures, qui faisait partie de l'habillement du hussard, et qu'il laissait pendre sur ses épaules par-dessus la veste ordinaire d'uniforme. Elle a été supprimée en 1860.

En Orient, la *pelisse* est un vêtement d'honneur fait de pelleteries précieuses, dont le sultan des Turcs fait cadeau aux grands dignitaires de son empire et aux personnages étrangers auxquels il veut donner un témoignage de sa faveur.

PELLAGRE (du lat. *pellis*, peau, et du gr. ἄγρα, prise), maladie cutanée longtemps particulière à certaines contrées de l'Italie septentrionale et de l'Espagne et aujourd'hui assez répandue dans le midi de la France, surtout dans les Landes, et dans l'Europe centrale, est caractérisée par une inflammation exanthématique chronique, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, et qui est en général bornée aux parties exposées aux rayons solaires. Cette maladie est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives et cérébrales. Quand on ne la soigne pas dès le début, elle amène une mort lente ; elle conduit souvent à la folie et au suicide. Le Dr Th. Roussel (1866) regarde la pellagre comme un empoisonnement par le maïs gâté, base de la nourriture des populations misérables chez qui cette maladie est endémique. Le changement de régime serait le seul remède à cette affection.

PELLERON, pelle de bois étroite et longue avec laquelle les boulangers enfournent les petits pains.

PELLETERIES (de *pelletier*), nom sous lequel on embrasse toutes les peaux non ouvrées et propres à être préparées en fourrures. *Voy.* FOURRURE.

PELLETIER (du vieux fr. *pel*, peau), ou FOURREUR, celui qui fait et vend des fourrures. La corporation des pelletiers remontait au XIIIe siècle ; ils formaient un des six grands corps de métiers de Paris.

PELLIA, genre de la famille des Hépatiques, tribu des Jongermanniées. *Voy.* HÉPATIQUES.

PÉLOPÉE (du gr. πηλοποιός, potier), *Pelopœus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, tribu des Sphégides, détaché des Sphex, dont ils diffèrent principalement par des mandibules arquées et unidentées. Ce sont des insectes propres aux pays chauds ; ils construisent leurs nids avec de la terre (d'où leur nom) et les placent dans les angles des murailles ou au plafond des greniers.

PÉLOPIUM, métal excessivement rare, signalé par M. H. Rose dans les tantalites, paraît être le même que le *Niobium*. *Voy.* ce mot.

PELOTON (de *pelote*, fait lui-même d'un dimin. du lat. *pila*, balle). Outre son acception vulgaire de boule de fil, de laine ou de soie roulée sur elle-même, ce mot s'emploie, en Stratégie, pour désigner une compagnie considérée sous le point de vue de la tactique. Les pelotons sont les subdivisions d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche ; ils doivent être tous égaux en force, autant que possible. *L'école du peloton* consiste à s'exercer dans l'art de faire manœuvrer un peloton.

PELTA (du gr. πέλτη, bouclier), se dit en parlant des lichens, de l'organe qui renferme les graines.

PELTAIRE (du gr. πέλτη), *Peltaria*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, renferme des herbes vivaces, dressées, glabres, à feuilles entières ; à fleurs blanches, en grappes terminales ou en corymbes. Le fruit est une silicule indéhiscente, uniloculaire. Ce genre renferme trois espèces, qui croissent dans les régions méditerranéennes.

PELTASTES (du gr. πελταστής), fantassins grecs, portant un *pelta* (bouclier) et armés d'un dard ; ils tenaient le milieu entre les soldats pesamment armés et l'infanterie légère.

PELTÉ (du gr. πέλτη), épithète donnée, en Botanique, à tout organe quand il est inséré à la partie qui le supporte par sa face inférieure et non par un point de sa circonférence, p. ex : les feuilles de la Capucine, qui rappellent la forme d'un bouclier.

PELTIGÈRE, (c.-à-d. *porte bouclier*), *Peltigera*, genre de la famille des Lichens, tribu des Parméliacées, renferme de grandes espèces, qui viennent sur la terre ou sur les mousses. Leurs lobes sont fort larges et coriaces ; ils sont garnis en dessous de crampons blanchâtres qui les fixent aux corps sur lesquels ils vivent.

PELTIS ou SILPHA, genre d'Insectes coléoptères. *Voy.* BOUCLIER.

PELTOCÉPHALES (du gr. πέλτη, bouclier, et κεφαλή, tête), famille de Crustacés suceurs, établie par M. Milne Edwards pour des espèces à tête clypéiforme. Genres : *Calige*, *Pandare*, *Argule*, etc.

PELUCHE (du lat. fictif *pilucius*, de *pilus*, poil), espèce d'étoffe à longs *poils* qui se fabrique comme la panne et le velours. Il y a des peluches de coton, de soie et de laine ; il y en a dont la chaîne est en fil et poil de chèvre ou en laine, et la trame en laine. — On emploie la peluche pour faire des garnitures de chapeau de femme ou des doublures. On fait aussi une grande consommation de peluches de soie noire pour la fabrication des chapeaux de soie.

PELURE (de *peler*). On donne vulgairement le nom de *Pelure d'oignon* à une espèce de Champignon, à une variété de Pomme de terre, et à une

Coquille du genre *Anomie*, qui ont quelque ressemblance avec la tunique externe d'un oignon.

PELVIEN (du lat. *pelvis*, bassin), qui tient au bassin. On appelle *aponévrose pelvienne* une expansion plus ou moins épaisse fixée au détroit supérieur du bassin et qui forme une sorte de cloison résistante qui soutient le péritoine; *cavité pelvienne*, la cavité même du bassin; *membres pelviens*, les membres inférieurs, qui tiennent au bassin.

PEMPHIGUS (du gr. πέμφιξ, πέμφιγος, bulle), ou *Fièvre vésiculaire*, *F. bulleuse*, affection caractérisée par l'éruption, sur une ou plusieurs parties du corps, de bulles d'un volume variable, se développant sur des plaques érythémateuses remplies d'un liquide jaunâtre ou sanguinolent. Elle se termine le plus ordinairement par la formation de croûtes, qui laissent après elles des taches brunes caractéristiques. Les causes du pemphigus sont l'insolation, la malpropreté, de vives émotions morales, les écarts de régime, les irritants cutanés. Le traitement consiste dans les boissons acidules et délayantes, le repos et les bains tièdes. Il faut de bonne heure donner issue à la sérosité en pratiquant à l'épiderme une ou plusieurs petites ouvertures. La durée moyenne de cette maladie est de 7 à 10 jours. Elle peut se présenter sous la forme chronique. *Voy.* Rupia.

PENÆA, plante. *Voy.* Pénéacées.

PÉNAL (code). Le Code pénal de la France est divisé en 4 livres qui traitent : le 1er, des peines en matière criminelle et correctionnelle; le 2e, des personnes punissables, excusables, ou responsables pour crimes ou délits; le 3e, des crimes, des délits, et de leur punition; le 4e, des contraventions de police et de leurs peines. — Ce code a subi de fréquents remaniements : décrété une première fois le 16 sept. 1791, il fut revisé en l'an III et décrété de nouveau le 3 brum. an IV sous le nom de *Code des délits et des peines*. Soumis à une nouvelle révision en 1801, il fut promulgué en 1810 sous son nom actuel. Le code actuel a été sensiblement modifié dans ce qu'il avait d'excessif par la loi du 28 avril 1832 et par quelques autres lois postérieures, notamment par celle du 13 mai 1863 qui a profondément remanié le système des circonstances atténuantes.

L'ancienne législation criminelle de la France n'était pas codifiée. Il en est encore ainsi en Angleterre. Le Code français est en vigueur dans les Pays-Bas, la Belgique et quelques États de l'Amérique du Sud. La plupart des États de l'Allemagne ont leur Code pénal particulier. *Voy.* Droit criminel.

Clause pénale. *Voy.* Clauses.

Colonies pénales. *Voy.* Colonies.

PÉNALITÉ, système des peines établies par les lois *Voy.* Peine.

PENCE, pluriel de l'anglais *penny*. *Voy.* ce mot.

PENCHANTS (de *pencher*), dispositions, tendances ou inclinations en vertu desquelles l'âme recherche certains objets parce qu'ils favorisent le développement de ses facultés ou l'exercice des fonctions vitales de l'organisme. On en distingue plusieurs espèces : 1° les *appétits*, qui tiennent à la constitution de notre corps ; ils nous sont communs avec les animaux ; ils se manifestent périodiquement par une sensation pénible plus ou moins forte; 2° les *penchants naturels*, qui sont liés aux facultés de l'âme et qui en provoquent le développement d'une manière instinctive ; ce sont la curiosité ou le désir de connaître, l'ambition ou le désir du pouvoir, la sympathie, de laquelle naissent toutes les affections sociales, et l'amour de soi, qui porte l'individu à faire les actes nécessaires à sa conservation; 3° les *penchants acquis*, nés de l'expérience qui nous apprend que certains objets sont utiles pour la satisfaction de nos besoins (p. ex. l'argent), ou fondés sur une association d'idées qui nous fait trouver agréable tout ce qui réveille en nous certains souvenirs (p. ex. ce qui se rapporte à notre patrie). — Ces penchants sont d'abord de simples dispositions; à un degré supérieur, ils forment le *désir* et l'*aversion* ; lorsqu'ils ont acquis toute leur force, ils constituent l'*amour* et la *haine*, principes de toutes les *passions*. *Voy.* ces mots.

PENDAISON (de *pendre*), supplice qui produit la mort par asphyxie, consiste dans la compression du cou au moyen d'un lien auquel le corps est suspendu. La pendaison était en usage en France avant la Révolution : elle l'est encore aujourd'hui en Angleterre, aux États-Unis, en Espagne, etc. Selon quelques savants, la pendaison est un supplice moins cruel que la décollation par la guillotine, qui, disent-ils, doit être suivie d'atroces douleurs. *Voy.* Potence, Garotte, Strangulation.

PENDENTIF (de *pendant*), nom donné, en Architecture, à des portions de voûte suspendues entre les arcs d'un dôme ou hors du perpendicule des murs. La figure des pendentifs est ordinairement triangulaire, quelquefois saillante, ou presque verticale, ou elle est entr'ouverte par le devant comme une trompe.

PENDULE (du lat. *pendulus*, qui pend), poids suspendu et oscillant. En Physique, on appelle *pendule simple*, un pendule idéal composé d'un fil sans masse auquel serait suspendu un point matériel pesant; *pendule composé*, tout corps pesant, mobile autour d'un axe horizontal. Tous les pendules qui servent à nos usages sont des pendules composés. L'axe fixe est appelé *centre de mouvement* et *de suspension*. Le mouvement alternatif d'aller et de retour autour du centre de suspension se nomme *oscillation* du pendule. On appelle *centre d'oscillation* le point d'un pendule composé, qui oscillerait dans le même temps que ce pendule, si toute la masse y était réunie. Les principales propriétés du pendule sont : de marquer la direction verticale ou celle de la pesanteur ; de faire des oscillations planes quand on l'écarte de la verticale, et qu'on l'abandonne à lui-même sans lui donner aucune impulsion. On appelle *amplitude* de l'oscillation, l'arc mesuré en degrés, minutes et secondes, que décrit le pendule en oscillant. Les lois des oscillations du pendule simple sont au nombre de trois : 1° la durée des oscillations qui sont très-petites est indépendante de leur amplitude; on dit qu'elles sont *isochrones* (*Voy.* ce mot), pour exprimer qu'elles se font toutes dans le même temps ; les oscillations de 4 ou 5 degrés d'amplitude commencent à avoir une durée sensiblement plus grande ; 2° la durée des oscillations est indépendante du poids et de la nature de la masse oscillante, lorsque celle-ci a la forme d'une boule suspendue par un fil; 3° les durées des oscillations sont entre elles comme les racines carrées des longueurs des pendules, c.-à-d. que, si l'on prend, p. ex., trois pendules dont les longueurs sont entre elles comme les nombres 1, 4, 9, les durées de leurs oscillations sont comme les nombres 1, 2, 3.

On démontre en Mécanique que l'intensité absolue de la pesanteur (g) est égale au carré du rapport approché de la circonférence au diamètre (π), multiplié par la longueur (l) du pendule qu'on observe, et divisé par le carré du temps (t) d'une oscillation ; d'où les formules $g = \frac{\pi^2 l}{t^2}$ et $t = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$. D'autre part l'expérience a montré que la longueur du pendule qui bat les secondes varie dans les différents points du globe ; il faut l'allonger vers le pôle et le raccourcir vers l'équateur. *Voy.* Pesanteur.

Le *pendule* ou *balancier* qui sert à régler la marche des horloges est composé d'une lentille pesante suspendue à une tige qui pose par un couteau d'acier sur un plan d'acier poli, ou bien qui est accrochée à une pièce formée essentiellement de deux lames minces d'acier, dont les extrémités supérieures sont serrées entre les deux mâchoires d'une pince fixe. On arme ce pendule d'une *ancre d'échappement*, qui s'engrène dans les dents d'une roue mue par le ressort ou le poids moteur de l'horloge : quand

le pendule est vertical, les dents de l'ancre entrent dans les dents de la roue de chaque côté, et tout le mécanisme est arrêté ; quand il s'écarte à droite ou à gauche, le mouvement recommence ; la secousse qui se produit chaque fois que le contact se renouvelle rend au pendule la portion de vitesse qu'il a perdue par le frottement et la résistance de l'air. A Paris, le pendule qui bat les secondes a une longueur de 0^{m},9938 ; dans les *pendules d'appartement*, on donne au pendule moins de longueur ; mais on compense alors ce qu'il a de trop en vitesse par la disposition des rouages. Comme la chaleur dilate les métaux et que le froid les contracte, les pendules sont plus courts en hiver qu'en été, et oscillent par conséquent plus vite. On est parvenu à corriger ce défaut en construisant des *pendules compensateurs :* celui qui est le plus ordinairement employé (*P. à grille*) est fait de lames ou tiges métalliques de dilatabilité différente, et disposées de telle sorte que, si le centre d'oscillation tend à se déplacer par la dilatation de l'une d'elles, cet effet se trouve compensé par la dilatation en sens contraire de l'autre. Dans le compensateur *à mercure*, la tige est en verre et la lentille est remplacée par un cylindre de verre contenant du mercure : la dilatation du mercure compensant celle du verre, le centre de gravité se trouve toujours sensiblement à la même hauteur.

Galilée, qui a connu le premier les lois de la chute des corps, en a conclu l'isochronisme des oscillations du pendule, et en a fait l'application à la mesure du temps. Huyghens appliqua le pendule aux horloges à roues. G. Graham à Londres, et J. Leroy, à Paris, ont construit les premiers pendules compensateurs. On doit à Borda la méthode exacte pour mesurer le pendule. L. Foucault a appliqué le pendule à la démonstration de la rotation de la terre autour du soleil. *Voy.* ROTATION.

PENDULE (subst. féminin), petite horloge de chambre ou de salon dont la marche est réglée par un *pendule* (*Voy.* HORLOGE). On les fait en cuivre doré, en bronze, en marbre, en albâtre, etc., et on leur donne les formes les plus élégantes et les plus variées.

Pendule balistique. Voy. BALISTIQUE.

Pendule conique. Voy. RÉGULATEUR.

PENDULINUS, nom latin de la *Mésange remiz.*

PÊNE (jadis *pesle*, du lat. *pessulus*, verrou). C'est, dans une serrure, le morceau de fer que la clef fait aller et venir en tournant sur elle-même et qui ferme la porte. On distingue : le *pêne à demi-tour* ou *à ressort*, qu'un ressort repousse toujours et tient toujours fermé ; le *pêne en bord*, qui passe le long du bord de la serrure, et dont on se sert pour fermer les coffres ; le *pêne dormant*, qui ne va que par le moyen de la clef, et qui reste dans l'état où l'action de la clef l'a mis ; le *pêne fourchu*, qui a la tête fendue, et forme en apparence deux pênes ; le *pêne à pignon*, mû par un pignon, etc.

PÉNÉACÉES (du g.-type *Penæa*), petite famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des arbrisseaux résineux de l'Afrique méridionale, à feuilles imbriquées, à fleurs axillaires ou terminales, à fruits capsulaires. Elle renferme les deux genres *Penæa* et *Sarcocolla*.

PÉNÉE, *Penæus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, famille des Salicoques, renferme un assez grand nombre d'espèces répandues dans nos mers, ainsi que dans celles de l'Inde et de l'Amérique. Il a pour type le *P. caramote*, qui se trouve dans la Méditerranée.

PÉNÉE, *Penæa*, plante. *Voy.* PÉNÉACÉES.

PÉNÉEN (TERRAIN) *Voy.* PERMIEN (ÉTAGE).

PÉNÉLOPE (nom mythologiq.), *Penelope*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Alectors : bec presque droit, plus large que haut à sa base, et courbé vers la pointe ; gorge nue ; tarses grêles, doigts robustes à ongles forts ; ailes courtes, concaves ; queue longue, large et arrondie. Les Pénélopes appartiennent à l'Amérique méridionale. Ils vivent en petites familles, et ont des habitudes communes à tous les Gallinacés ; leur caractère est doux et paisible. Leur nourriture consiste en grains, bourgeons, fruits sauvages, etc. Ils font entendre un cri aigu et prolongé, ainsi qu'une sorte de caquetage. Leur chair a le goût de celle du faisan. Principales espèces : le *P. guan* ou *Yacou*, qui est huppé, et dont le plumage d'un vert roussâtre a des reflets métalliques ; le *P. marayé* ou *Marail*, dont le plumage est plus foncé ; le *P. siffleur*, etc.

PÉNICHE (de l'angl. *pinnace*, grand canot du capitaine). Ce mot désigne toute espèce d'embarcation qui sert d'auxiliaire à un vaisseau armé en guerre. Les péniches sont généralement des canots fins et légers, plus propres à aller à la voile qu'à la rame. On emploie comme garde-côtes des péniches armées en guerre, c.-à-d. munies de pierriers et parfois d'un canon en coursive, gréées comme un lougre, et bordant beaucoup d'avirons.

PÉNICILLE (du lat. *penicillum*, pinceau), se dit, en Botanique, de ce qui est divisé à l'extrémité, en manière de *pinceau* ; de ce qui se termine par une touffe de poils ou de crins divergents.

PENICILLUM ou PENICILLIUM, genre de Champignons arthrosporés, de la famille des Mucédinées et voisins des *Aspergillus :* l'espèce principale, le *P. glaucum*, constitue la moisissure du pain et le persillé du fromage de Roquefort. *Voy.* TARTRIQUE.

PÉNIDE (du lat. *penidium*, du gr. πηνίον, faisceau de fils), synonyme de sucre tors dans l'ancienne Pharmaceutique. *Voy.* SUCRE TORS.

PÉNINSULE. *Voy.* PRESQU'ILE.

PÉNITENCE (du lat. *pœnitentia*), un des sacrements de l'Église catholique, celui par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les confessent et qui en ont regret. Il embrasse la *contrition*, la *confession*, l'*absolution* et la *satisfaction :* la *satisfaction*, ou *pénitence* propr. dite, consiste en peines expiatoires, qui sont de trois sortes : la prière, le jeûne et l'aumône. Le *tribunal de la pénitence* est le lieu où le prêtre reçoit la confession du pénitent. — Le sacrement de la pénitence a été institué par Jésus-Christ, lorsque, après sa résurrection, il dit à ses apôtres : *Les péchés seront remis à ceux auxquels vous les aurez remis* (*Év. St Jean*, ch. XX, v. 22). L'ordre de la prêtrise donne le pouvoir de conférer le sacrement de pénitence ; mais, pour exercer ce pouvoir, il faut le permis de l'évêque ; cependant il n'en est pas besoin lorsqu'il y a nécessité, p. ex. lorsque le pénitent est sur le point de mourir.

Les Juifs faisaient pénitence avec le sac, la cendre et le cilice. Dans la primitive Église, il y avait des *pénitences publiques* imposées pour des crimes ou des péchés graves. L'interdiction, l'excommunication, l'amende honorable, peuvent aussi être rangées au nombre des pénitences.

PÉNITENCERIE (de *pénitencier*), tribunal ecclésiastique de la cour de Rome dans lequel s'examinent les cas réservés au Pape, et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui regardent la conscience, comme les dispenses de vœux de chasteté perpétuelle, de vie religieuse, ou de certains empêchements de mariage, l'absolution des censures, etc. Ce tribunal est composé d'un cardinal dit *grand pénitencier*, qui préside, et qui est aidé dans ses fonctions par un auditeur de la rote appelé *régent*, d'un dataire, de trois procureurs ou secrétaires, de deux consulteurs, d'un officier qui signe et scelle les bulles, d'un correcteur qui les revise, et de trois écrivains. Les brefs rendus par ce tribunal ne sont pas remis à l'impétrant en personne, mais à un prêtre choisi par celui-ci, et qui, après l'avoir entendu en confession, et lui avoir donné l'absolution, doit, sous peine d'excommunication, déchirer le bref et le brûler. *Voy.* ci-après.

PÉNITENCIER (de *pénitence*). Dans chaque diocèse, en France, il y a un pénitencier auquel l'évêque donne le pouvoir d'absoudre des cas réservés

dans le diocèse. Anciennement, il fallait aller à Rome pour recevoir l'absolution des cas réservés au pape; mais depuis longtemps le pape a donné aux évêques des différents pays et à quelques prêtres le pouvoir de les absoudre; le concile de Trente permet aux évêques d'absoudre de tous les cas réservés au St-Siége, lorsque ces cas ne sont pas publics.

Grand pénitencier. Voy. PÉNITENCERIE.

PÉNITENCIER, SYSTÈME PÉNITENTIAIRE, mode d'emprisonnement imaginé pour prévenir les inconvénients de l'emprisonnement ordinaire et pour réformer les coupables. On trouve dans les *Lois* de Platon le germe de cette institution, qui ne fut formulée qu'à la fin du dernier siècle, par Bentham. C'est aux États-Unis qu'il a commencé à être appliqué. Deux systèmes furent simultanément tentés, l'*emprisonnement solitaire*, dans l'isolement d'une cellule, avec ou sans travail, qui prévalut dans l'État de Philadelphie, et fut pratiqué dans les prisons de Walnut-street, de Cherry-hill, de Pittsburg; et le *travail en commun*, mais *en silence*, pendant le jour, et l'emprisonnement solitaire pendant la nuit, qui fut préféré dans l'État de New-York et pratiqué avec succès dans la célèbre maison d'Auburn à partir de 1823. Des *écoles pénitentiaires* furent établies dans ces prisons, et les condamnés sans instruction furent obligés d'y assister pour y apprendre la lecture et l'écriture. — Introduits en Europe, les deux systèmes y ont également partagé les esprits. La France, l'Angleterre, la Prusse, la Suisse, la Belgique, ont eu des pénitenciers de l'une et de l'autre espèce. Dès 1846, on comptait en France 23 prisons cellulaires construites sur le modèle des prisons de la Roquette et de Mazas à Paris; mais depuis 1869 le système cellulaire paraît avoir été abandonné, moins à cause des frais qu'il entraînait que pour les funestes conséquences qui en résultaient, au physique et au moral, pour les condamnés. — Consulter sur ce sujet les travaux de MM. Ch. Lucas, de Liancourt, de Tocqueville, G. de Beaumont, Bonneville, Moreau-Christophe, etc. *Voy.* aussi PRISONS.

Pénitenciers agricoles. Voy. COLONIES.

Pénitenciers militaires. Ces pénitenciers, établis en France d'après le système d'Auburn (*Voy.* ci-dessus), ont été créés par l'ordonnance du 3 décembre 1832; on y envoie les militaires condamnés correctionnellement par les conseils de guerre à plus d'un an de prison. Les principaux sont à Lyon, à Besançon, à Alger, et en Corse.

PÉNITENTS (du lat. *pœnitere*, se repentir). Outre ceux qui ont recours au sacrement de pénitence, ou qui ont quelque pénitence à exécuter, on nomme ainsi les membres de certaines confréries de laïques où l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence. Dans les cérémonies et les processions, les pénitents sont couverts d'une espèce de sac et d'un capuchon qui leur cache la tête et ne laisse voir que les yeux. La couleur de leur vêtement a fait distinguer des *P. noirs*, des *P. blancs*, *gris*, *bleus*, *verts*, *violets*, etc. Ces confréries sont très-nombreuses en Italie et dans le midi de la France.

On désigne spécialement sous le nom de *Pénitents* les religieux du tiers ordre de St-François, qui se distinguent par un costume et un régime plus sévères.

PENNATIFIDE, PENNATIFOLIÉ, etc. *Voy.* PINNATIFIDE, etc.

PENNATULE (du lat. *penna*, plume), dit aussi *Penne*, *Plume* ou *Aile de mer*, genre de Polypes cténocères ou coralliaires, ainsi appelés de leur ressemblance avec une plume à écrire. On les trouve dans toutes les mers, nageant à la surface de l'eau, et répandant la nuit une lumière phosphorescente.

PENNE (du lat. *penna*), se dit, en Ornithologie, des plumes longues et résistantes qui composent les ailes et la queue des oiseaux. Les premières sont dites *pennes rémiges*, parce qu'elles font l'office de rames, et les secondes *pennes rectrices*, parce qu'elles servent comme de gouvernail pour diriger le vol.

PENNE. En termes de Marine, c'est l'extrémité supérieure d'une vergue à antenne. — *Faire la penne*, c'est apiquer l'antenne de manière que la partie inférieure soit appliquée au mât : on forme ainsi une élévation où l'on peut faire monter un mousse quand on veut faire quelque découverte.

PENNÉ ou PINNÉ (du lat. *penna*, plume), se dit, en Botanique, des feuilles et des folioles qui sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, comme les barbes d'une plume. — En Ornithologie, on appelle *ailes pennées* celles qui sont pourvues de rémiges dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres et se recouvrent naturellement.

PENNINE, substance minérale voisine des Chlorites, qui cristallise en rhomboèdres aigus, tronqués au sommet. Elle est verte, dichroïque et clivable perpendiculairement à l'axe. C'est un silicate hydraté d'alumine et de magnésie $[4\ddot{A}l\,\dddot{S}i + \dot{M}g\dddot{S}i^2 + 4\dot{M}gAq]$. On la trouve dans les schistes micacés ou chloritiques des Alpes *pennines*. *Voy.* MICA.

PENNING, petite monnaie de compte de Hollande; vaut le 6e du *stuyver* ou sou, ou un denier.

PENNISETUM (du lat. *penna*, plume, et *seta*, soie), genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, renferme des espèces à chaume simple ou rameux, à feuilles planes et à panicules en forme d'épi, qui habitent surtout les régions tropicales. Le *P. uniflore* se trouve en Amérique; le *P. violet* et le *P. distique*, à aiguilles redoutables pour le voyageur, sont communs dans l'Afrique centrale.

PENNON ou PANNON (du lat. *penna*), sorte de petit drapeau féodal, plus long que haut et terminé en queue. C'était l'enseigne du simple chevalier, par opposition à la *bannière*, enseigne du chevalier banneret. — *Faire de pennon bannière*, signifiait passer du rang de chevalier à celui de banneret. Ce passage s'effectuait par une cérémonie dans laquelle le héraut d'armes coupait l'extrémité allongée du pennon de manière à l'équarrir en forme de bannière.

PENNULE. *Voy.* PINNULE.

PENNY, au pluriel PENCE (de l'allem. *Pfennig*), monnaie anglaise de bronze qui vaut le 12e du *schelling*, et représente à peu près 0 fr. 10 c. de notre monnaie. Ses subdivisions sont le *demi-penny* (*half-penny*), et le *quart de penny* (*farthing*).

PÉNOMBRE (du lat. *pæne*, presque, et *umbra*, ombre). Lorsque les rayons d'un corps lumineux sont interceptés par un écran, une partie de l'espace situé derrière cet écran ne reçoit aucun rayon venant du corps lumineux et constitue ce qu'on appelle l'*ombre pure*; une autre partie n'est éclairée que par une portion seulement des rayons provenant du corps lumineux, c'est ce qu'on appelle la *pénombre*. Si l'on conçoit les cônes tangents aux disques du soleil et de la lune, et ayant pour génératrices, le premier les tangentes extérieures aux deux disques, le second les tangentes intérieures, la partie de l'espace comprise entre ces deux cônes à l'opposé du soleil s'appelle le *cône de pénombre*, tandis que la partie de l'autre cône située à l'opposé du soleil s'appelle le *cône d'ombre pure* : il y a éclipse partielle ou totale de soleil pour un point de la terre, suivant qu'il pénètre dans l'un ou dans l'autre de ces cônes.

PENON (pour *pennon*), sorte de girouette composée d'un bâton, armé à sa partie supérieure de petites tranches de liége, sur la circonférence desquelles sont plantées des plumes qui indiquent la direction du vent. — *Pennon* est aussi une espèce de *vergue*.

PENSÉE (de *penser*, du lat. *pensare*, peser), acte de l'intelligence qui, sous la direction de la volonté, s'applique à une chose, y réfléchit, la juge ou s'en souvient. Quelquefois le nom de *pensée* s'applique à l'intelligence même (*Voy.* INTELLIGENCE). D'après Descartes, la pensée, en prenant ce mot dans son acception la plus large, est l'attribut essentiel de l'âme : d'où il suit pour ce philosophe que l'âme pense toujours. — Dans leur acception littéraire, les *Pensées* sont les fruits du travail de l'esprit, déposés dans

des ouvrages qui en tirent quelquefois leurs titres : p. ex. les *Pensées* d'Épictète et de Marc-Aurèle, les *Pensées* de Pascal. Il y a aussi des recueils de réflexions et de considérations extraites des ouvrages des grands écrivains : telles sont les *Pensées de Platon, de Cicéron, de Sénèque.* — M. Lartigue a donné un *Dictionnaire des pensées des moralistes* (1829).

PENSÉE, *Viola tricolor*, jolie fleur à trois couleurs (violet, jaune et blanc) et à 5 pétales, qui appartient au genre *Violette* (*Voy.* ce mot) : cette plante est très-abondante dans tous les jardins : son odeur est faible ; sa tige est presque traçante ; ses feuilles sont alternes, oblongues et incisées. On la multiplie par graines et surtout par éclats. Dans les terrains médiocres, la couleur de ses fleurs passe au bleu clair, puis au jaune. La *P. à grandes fleurs* ou *P. vivace* (*V. grandiflora*), originaire de Sibérie, mérite, comme plante d'ornement, la préférence sur l'espèce commune : on en a obtenu de nombreuses variétés. La *P. sauvage*, vulg. *Petite Jacée*, n'est qu'une variété de la *Viola tricolor*.

On a fait de la Pensée l'emblème de la Trinité, à cause de ses trois couleurs, ou de la disposition triangulaire de ses pétales étalés. Dans le langage des fleurs, elle est le symbole du souvenir.

PENSION (du lat. *pensio*, payement), somme qu'on paye à des intervalles périodiques, pour l'acquittement d'une dette ou d'une obligation contractée de quelque façon que ce soit. Ainsi, on donne ce nom : 1° à la somme que l'on paye, soit pour faire élever un enfant dans une maison d'éducation, qui elle-même prend le nom de *pension*, de *pensionnat* (*Voy.* INSTITUTION) ; soit pour se faire soi-même loger et nourrir dans un établissement qui prend le nom de *pension bourgeoise* ; 2° au revenu qu'en vertu de la loi les enfants font à leurs parents ou les parents à leurs enfants pour assurer leur existence : c'est ce qu'on nomme *pension alimentaire* (*Voy.* ALIMENTS) ; 3° aux sommes que l'on paye annuellement à quelqu'un, soit bénévolement, soit en vertu d'un contrat ou d'un legs : telles sont les *pensions viagères* faites à d'anciens serviteurs ; 4° aux sommes que l'État paye à certaines personnes, soit à titre de don gratuit et d'encouragement, comme les pensions faites à des écrivains, à des artistes de mérite ; soit à titre de *récompense nationale*, comme les pensions payées aux membres de la Légion d'honneur, aux grands inventeurs, aux veuves des maréchaux, etc. ; soit enfin à titre de retraite. *Voy.* RETRAITE.

Les pensions à la charge de l'État sont incessibles et insaisissables, sauf les cas déterminés par la loi.

PENT, PENTA (du gr. πέντε, cinq). Ces préfixes entrent dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, comme *pentacanthe*, *pentacarpe*, *pentadactyle*, *pentaèdre*, *pentalobe*, *pentapétale*, *pentaphylle*, *pentoptère*, etc., c.-à-d. qui a 5 rayons, 5 fruits, 5 doigts, 5 faces, 5 lobes, 5 pétales, 5 feuilles, 5 ailes, etc.

PENTACORDE (du gr. πεντάχορδος), lyre grecque à cinq cordes, intermédiaire entre la lyre primitive, qui n'en avait que trois, et la lyre ordinaire des époques postérieures, qui en eut sept. *Voy.* LYRE.

PENTACRINE, *Pentacrinus*, genre d'Échinodermes, de l'ordre des Crinoïdes libres, représenté aujourd'hui par une seule espèce, particulière à la mer des Antilles, le *P. caput Medusæ*, dont on connaît 6 ou 7 exemplaires. Il existe des espèces fossiles dont le squelette comprend plus de 150,000 pièces. — On a appelé *Pentacrinus europæus* ou *Phytocrinus*, un petit échinoderme pédicellé et rayonné, observé sur les côtes d'Irlande et qui serait le premier âge d'une *Comatule* (*Voy.* ce mot), lorsqu'elle est encore fixée par un pédoncule au lieu d'être un animal libre et flottant.

PENTAGONE (du grec πεντάγωνος). On appelle ainsi, en Géométrie, un polygone qui a cinq côtés et par suite cinq angles. Pour inscrire un *pentagone régulier* dans une circonférence, on la partage d'abord en 10 parties égales (*Voy.* DÉCAGONE), puis on joint les points de division de deux en deux. — En joignant ces mêmes points de division de 4 en 4, on obtient le *pentagone régulier étoilé*. Les côtés de ces deux pentagones sont donnés, en fonction du rayon, par la double formule $x = \frac{R}{2}\sqrt{10 \pm 2\sqrt{5}}$.

PENTAGYNIE (du gr. πέντε, cinq, et γυνή, femme), nom donné, dans le système de Linné, à un ordre de plantes comprenant celles dont les fleurs ont cinq pistils (organes femelles).

PENTAMÈRES (du gr. πέντε, cinq, et μέρος, partie), section de l'ordre des Coléoptères, renferme ceux de ces insectes dont tous les tarses sont formés de 5 articles distincts. Latreille la divisait en 6 familles : *Carnassiers*, *Brachélytres*, *Serricornes*, *Clavicornes*, *Palpicornes* et *Lamellicornes*. On en compte aujourd'hui onze, dont voici les noms : *Cicindélètes*, *Carabiques*, *Hydrocanthares*, *Gyriniens*, *Brachélytres*, *Sternoxes*, *Malacodermes*, *Térédiles*, *Clavicornes*, *Palpicornes* et *Lamellicornes*.

PENTAMÈRE, *Pentamerus*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Rhynchonellidées (Uncitidées) : coquille libre, de contexture fibreuse, pourvue à la grande valve d'un crochet contourné et imperforé ; apophyses brachiales se réunissant en lames au fond de la petite valve. Les *Pentamerus* se rencontrent de l'étage silurien à l'étage dévonien.

PENTAMÈTRE (du gr. πεντάμετρος), vers de cinq pieds en usage chez les Grecs et les Romains, était composé de deux dactyles ou spondées, d'un spondée et de deux anapestes :

Tempora | si fue | rint nu | bila, so | lus eris.

On le scandait aussi comme il suit, avec deux césures :

Tempora | si fue | rint | nubila, solus e | ris.

On joignait ordinairement ce vers au vers hexamètre pour former des distiques ; il occupait la 2e place.

Le pentamètre est le vers élégiaque par excellence ; on l'employait aussi dans l'épigramme.

PENTANDRIE (du gr. πέντε, cinq, et ἀνήρ, ἀνδρός, mâle), nom donné, dans le système de Linné, à une classe comprenant toutes les plantes à cinq étamines (organes mâles) : elle contient 6 ordres.

PENTAPOLE, PENTATEUQUE, PENTATHLE, PENTECÔTE. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PENTASTOME (c.-à-d. *à cinq bouches*), sorte de Ver parasite. *Voy.* LINGUATULE.

PENTATOME (du gr. πέντε, cinq, et τομή, division), nom latin scientifique de la *Punaise des bois*, à cause des 5 articles de ses antennes. *Voy.* PUNAISE.

PENTE (de *pendre*). Dans le Levé des plans, on appelle *pente* d'une droite la tangente trigonométrique de l'angle que fait cette droite avec le plan horizontal. Il résulte de cette définition que la *ligne de plus grande pente* d'un plan est la droite de ce plan qui fait l'angle le plus grand avec le plan horizontal. On démontre, en Géométrie, que la droite qui jouit de cette propriété est la perpendiculaire à la trace horizontale de ce plan, et par suite aux horizontales de ce plan, c.-à-d. à ses lignes de niveau. — Par extension, on donne le nom de *lignes de plus grande pente* d'un terrain, aux lignes de ce terrain qui rencontrent à angle droit toutes ses lignes de niveau.

PENTHÉMIMÈRE (du gr. πέντε, cinq, ἡμί, demi, et μέρος, partie), se dit, en Prosodie ancienne, d'une coupe ou césure composée de deux pieds et demi. Le vers pentamètre se compose de deux hémistiches penthémimères. Le vers *archiloquien* (*Voy.* ce mot) est un vers penthémimère.

PENTURE (orig. inc.), morceau de fer plat, replié en rond par un bout pour recevoir le mamelon d'un gond, et que l'on attache sur une porte ou sur un contrevent pour les faire mouvoir, les ouvrir et les fermer. — On appelle *P. flamande* celle qui est faite de deux bandes de fer soudées l'une contre l'autre et

repliées en rond pour que le gond y passe ; on applique les deux bandes de fer des deux côtés du volet.

PÉNULE (du lat. *pænula*), manteau romain étroit et court, qui fermait par devant, ainsi que la toge, et qui se portait sur la tunique avec un capuchon dans les voyages ou à l'armée. Il était généralement en laine et de différentes couleurs, et commun aux hommes et aux femmes.

PÉNULTIÈME (du lat. *pænultimus*), avant-dernier, se dit surtout, en Grammaire, des syllabes entrant dans la composition des mots : il sert à désigner la syllabe qui précède la dernière. — On nomme *antépénultième* celle qui vient avant la pénultième.

PÉON (du lat. *pæon*, du gr. παίων), se dit, en Prosodie grecque et latine, d'un pied de 4 syllabes composé de trois brèves et d'une longue, laquelle peut occuper une place quelconque.

PÉON, mot espagnol qui signifie *homme de pied*, a désigné, aux Indes, des soldats d'infanterie ; au Mexique, des indigènes soumis à une sorte de servage. — *Voy.* PIONS.

PÉPÉRIN ou PEPERINO (du lat. *piperinus*, de *piper*, poivre, à cause de sa couleur), roche formée d'un conglomérat de *Wacke* (*Voy.* ce mot), tantôt solide ou bréchiforme, tantôt meuble ou terreux. Les variétés consistantes font quelquefois effervescence avec les acides, ce qui montre en outre dans les pépérins la présence d'éléments calcaires. On trouve souvent dans ces roches, à l'état de dissémination, des fragments de basalte, de téphrine, etc., à peine altérés. Quelquefois même on y rencontre des débris organiques. Les pépérins forment des amas ou même des couches tout entières dans des terrains d'origine récente. — Le pépérin est une pierre aussi solide que légère ; on l'a employée de tout temps, en Italie, dans les constructions.

PÉPIE (du b.-lat. *pipita*, pour *pituita*), pellicule blanche, écailleuse, qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et leur fait rendre un cri plaintif, différent de leur cri ordinaire. Les canards, les oies et des pigeons ne paraissent pas sujets à la pépie. C'est à tort qu'on a voulu attribuer cette maladie au manque d'eau. La pépie entraîne rapidement la mort de la volatile, à moins qu'on n'arrache la pellicule.

PEPIN (du lat. *pepo*, concombre?), nom vulgaire des graines contenues au centre des fruits succulents, tels que pommes, poires, raisins, groseilles, melons, etc. C'est une semence recouverte d'une tunique lisse, épaisse et coriace. Les arbres qui produisent des fruits à pépins, comme le pommier, le poirier, se nomment *arbres à pépins*. On les oppose aux *arbres à noyaux* (abricotier, pêcher, etc.).

PÉPINIÈRE (de *pépin*), terrain destiné au semis d'arbres ou même de plantes de toute espèce que l'on veut reproduire. Pour établir une pépinière, il faut un sol aéré, sablo-argileux, dont la couche labourable n'ait pas moins de 0m,08 à 0m,10 de profondeur. On divise le sol en carrés ou compartiments, les uns pour les semis, les autres pour les repiquages ; certains végétaux demandent un sol artificiel en terre mélangée, terreau, terre de bruyère ; il faut, en outre, des abris en charmille, en thuya ou autre, contre le vent, des paillis pour garantir les jeunes plants de la gelée ou des rayons solaires trop ardents, de fréquents arrosages, etc. — On appelle *pépiniéristes* les horticulteurs qui se livrent à ce genre de culture.

PÉPITE (de l'espagn. *pepita*, grain), masse d'or natif, en forme de grains arrondis, d'un volume plus ou moins considérable, qu'on trouve dans un terrain meuble. On a quelquefois trouvé des pépites d'énorme dimension : on en cite une de 50 kilogr., trouvée dans la province de Quito. On en a aussi trouvé de fort grosses en Californie et en Australie.

PÉPLIDE, *Peplis*, genre de la famille des Lythrariées, renferme des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs petites et axillaires. On en connaît trois espèces, dont une, la *Péplide pourpière* ou *Pourpier sauvage*, croît naturellement en France.

PÉPLUM (du gr. πέπλος), espèce de surtout, d'un tissu léger et fin, que les femmes grecques mettaient par-dessus leur tunique. Ce vêtement était sans manches et retenu sur les épaules par des agrafes. Il descendait jusqu'à la ceinture, en formant deux pointes sur le devant. — On donnait aussi ce nom au voile broché d'or dont on parait les statues de certaines divinités, notamment de Vénus et de Minerve.

PÉPONIDE (du lat. *pepo*), fruit syncarpé, indéhiscent et charnu, à une seule loge, contenant un grand nombre de graines attachées à trois trophospermes épais, qui tantôt remplissent toute la cavité intérieure du péricarpe, tantôt restent appliqués contre ses parois, en laissant au centre une vaste cavité, aux parois de laquelle les graines sont attachées : tels sont les fruits du Melon, du Potiron, du Concombre.

PÉPONS, *Pepones*, section du genre Courge, comprend des espèces de formes diverses, à fleurs jaunes, à corolle presque infundibuliforme ; à fruits recouverts d'une peau dure, crustacée, souvent couverte de verrucosités ; à graines ovales, de couleur blanche. La pulpe des fruits, ou *péponides*, est jaune, d'une odeur légèrement aromatique, d'une saveur généralement douce et sucrée. Tantôt ils sont énormes (*Citrouille, Potiron*), tantôt ils ne sont pas plus gros qu'une orange (*Coloquinelle*). *Voy.* COURGE.

PEPSINE (du gr. πέψις, digestion), substance spéciale sécrétée par l'estomac et tenue en dissolution dans le suc gastrique, qui lui doit ses propriétés digestives. On peut l'extraire soit du suc gastrique, soit de l'infusion aqueuse et froide de la membrane de l'estomac ; on la précipite en général par l'alcool : desséchée, elle se présente sous la forme de lamelles transparentes et jaunâtres, de nature friable. Sa composition est très-complexe ; elle contient des matières minérales en quantité notable. Le suc gastrique humain contient de 2 à 6 pour 1000 de pepsine sèche. — L'action de la pepsine ne s'exerce que dans des liqueurs faiblement acides : dans le suc gastrique, c'est l'acide lactique (*Voy.* DIGESTION). Sous cette influence les matières albuminoïdes se transforment en diverses substances, les unes insolubles, les autres solubles, diffusibles et dialysables (*peptones*), qui sont absorbées par les parois de l'estomac.

La Pepsine a été découverte, en 1839, par Th. Schwann ; elle a été étudiée par Deschamps et Payen, qui ont voulu lui donner les noms de *chymosine* et de *gastérase*. L. Corvisart a conseillé de l'employer pour opérer une digestion artificielle, dans les maladies où l'estomac ne peut plus exercer son action.

PEPTONES, substances solubles et dialysables, résultant de l'action du suc gastrique sur les matières albuminoïdes. Elles ne se produisent que sous l'influence de la *pepsine* (*Voy.* ci-dessus) ; on en admet trois un peu différentes de propriétés. On ne sait si elles sont identiques, quelle que soit d'ailleurs la matière albuminoïde d'où elles proviennent.

PER, augmentatif latin par lequel commencent beaucoup de termes de Chimie, tels que *peroxyde*, *perchlorure*, *persulfure*, et qui indique des combinaisons renfermant la proportion la plus élevée d'oxygène, de chlore, de soufre, etc. *Voy.* OXYDE, CHLORURE, SULFURE, etc.

PÉRAGUT, plante. *Voy.* CLERODENDRON.

PÉRAMÈLE (du gr. πήρα, poche, et du lat. *meles*, blaireau), *Perameles*, genre de Marsupiaux australiens, qui se rapprochent des Kangourous par leurs membres postérieurs et des Sarigues par la dentition. L'espèce type est le *P. à museau pointu* (*P. nasuta*), ainsi nommé à cause de son museau effilé et de son nez, qui se prolonge au delà de la mâchoire. Il est de la taille d'un lapin de garenne.

PÉRAMYS (du gr. πήρα, poche, et de μῦς, rat), *Hemiurus*, genre de Marsupiaux, propres à l'Amérique du Sud : ils sont de fort petite taille.

PÉRAT, charbon aggloméré. *Voy.* CHARBON.

PÉRATHÉRIUM (du gr. πήρα, poche, et θήριον, animal), genre de petits Marsupiaux fossiles qui avaient beaucoup d'analogie avec les Sarigues et qui ont vécu en Europe à l'époque tertiaire.

PERCALE (origine tamoule), toile de coton, à fil rond et d'un tissu très-ras et très-serré. La percale, qui est de beaucoup supérieure au calicot, sert à faire des chemises, des robes, des mouchoirs communs, des rideaux, des couvertures de lit, etc. — Les premières pièces de percale furent apportées en France des Indes orientales au XVIII[e] siècle. L'Angleterre paraît avoir fabriqué ce tissu dès 1670 ; la France n'eut des fabriques de percale qu'en 1780.

PERCALINE, toile de coton à fil plat, et à tissu clair et peu serré. On lui donne ordinairement un certain lustre, et on s'en sert pour doubler les robes et autres vêtements, et aussi pour couvrir les livres.

PERCE, PERÇOIR (de *percer*), outil avec lequel on fait un trou dans une planche, dans une futaille, etc. Les Luthiers nomment *perce-bourdon* un outil dont ils se servent pour perforer les instruments de musique. — Dans la Métallurgie, l'opération de percer un trou dans une plaque de fer, de cuivre, etc., se fait soit à l'*emporte-pièce* (*Voy.* ce mot), soit par des outils tournants à pointe fortement trempée, *vrille, tarière, vilbrequin*, etc., soit au moyen de *machines à percer* mues par la vapeur.

On a nommé vulgairement : 1° en Ornithologie, *Perce-pot*, la Sittelle ; — 2° en Ichthyologie, *Perce*, la Loche d'étang ; *P.-pierre*, la Blennie baveuse ; *P.-rat*, deux espèces de Raie (*Raia pastinaca* et *R. aquila*) ; — 3° en Entomologie, *Perce-bois*, les Térébiles ; *P.-oreille*, les Forficules ; — 4° en Botanique, *Perce-bosse*, la Lysimachie commune ; *P.-feuille*, les Buplèvres ; *P.-mousse*, le Polytric commun ; *P.-muraille*, la Pariétaire officinale ; *P.-neige*, la Nivéole (*Leucoium*), et la *Galanthine* (*Voy.* ci-après) ; *P.-pierre*, la Bacile et des Saxifrages ; *P.-terre*, le Nostoc commun, etc. *Voy.* ces mots.

PERCEMENT. *Voy.* FORAGE, PERÇOIR, COMPRESSEUR HYDRAULIQUE, etc.

PERCE-NEIGE, dit aussi *Galanthe*, *Galanthine* (*Galanthus*), genre de la famille des Narcissées, est formé d'une seule espèce, qui épanouit sa jolie fleur au mois de février, lorsque souvent la neige couvre encore le sol. De son bulbe ovoïde, allongé, naissent deux feuilles réunies à leur base dans une espèce de gaîne, et du centre de celles-ci s'élève une hampe de 0m,15 surmontée d'une ou deux fleurs blanches. On trouve cette plante dans les prés et les bois ; on la cultive dans les jardins.

PERCE-NEIGE, *Leucoium*. *Voy.* NIVÉOLE.

PERCENTAGE (du lat. *per centum*, par cent), terme de Banque, désigne l'énoncé des intérêts que rapporte une somme placée à tant *pour cent*.

PERCE-OREILLE, PERCE-PIERRE. *Voy.* PERCE.

PERCEPTA (c.-à-d. *choses perçues*), se dit, en Hygiène, de tous les agents qui agissent sur les sens. *Voy.* HYGIÈNE.

PERCEPTEUR. *Voy.* PERCEPTION.

PERCEPTION, PERCEPTION EXTERNE (du lat. *perceptio*). En Psychologie, c'est la faculté et l'opération par laquelle l'âme connaît l'existence et les qualités des objets extérieurs (*Voy.* MATIÈRE). Chaque perception suppose trois conditions préalables : 1° *impression* faite sur un des organes des sens par un objet extérieur ; 2° transmission de cette impression au cerveau par les nerfs, à la manière d'un courant électrique ; 3° *sensation* éprouvée et remarquée par l'âme. A la suite de la sensation a lieu la *perception* proprement dite : c'est le *jugement* par lequel l'âme, se reconnaissant passive dans la *sensation*, et active dans l'*attention* qu'elle lui accorde, affirme que la sensation est déterminée par une cause extérieure (elle se distingue ainsi d'elle-même ou *moi*), et dis qu'elle conçoit cette cause en force comme une substance étendue et impénétrable, comme un *objet extérieur*. La clarté de la perception est en raison inverse de la vivacité de la sensation : l'habitude fortifie la première, tandis qu'elle émousse la seconde.

Par suite des conditions qu'elle implique, l'étude de la perception exige le concours de la Physiologie et de la Psychologie. La Physiologie décrit la structure des organes des sens ; elle détermine les fonctions que remplissent leurs différentes parties ; elle fait voir que l'impression ne dépend pas seulement de la nature et de l'action de l'objet extérieur, mais encore de la nature et de la réaction de l'organe, en sorte que la même cause peut amener des impressions différentes dans les divers centres nerveux, et des causes différentes une même impression dans chaque catégorie de nerfs : p. ex. l'électricité, mise en contact avec les divers organes des sens, produit dans les nerfs tactiles des picotements, dans l'œil des phénomènes lumineux, dans l'oreille des sons, sur la langue des saveurs ; réciproquement, la sensation lumineuse est produite dans l'œil par les vibrations de l'éther, par des actions mécaniques, par l'électricité et par des actions chimiques. La Psychologie, à son tour, aidée de la Physiologie, distingue la *sensation* qui appartient à l'âme de l'*impression* qui appartient au corps ; puis, isolant la sensation de tout ce qui l'accompagne, elle montre que c'est un simple signe, dont l'intelligence ne tire une connaissance qu'en l'examinant avec *attention* et en l'interprétant à l'aide des notions rationnelles de *Cause*, de *substance* et d'*espace*. En passant ainsi en revue tous les sens, elle discerne les *perceptions naturelles*, propres à chacun d'eux, et les *perceptions acquises*, fondées sur une association d'idées. Enfin, avec le secours de la Physique, elle détermine quelles sont les *qualités premières*, c.-à-d. les propriétés réelles des corps considérés en eux-mêmes (impénétrabilité, étendue, etc.), propriétés connues par certaines sensations à peu près invariables du toucher et de la vue qu'on par le raisonnement appliqué à ces sensations, et les *qualités secondes*, c.-à-d. les propriétés apparentes des corps (chaleur, saveur, odeur, etc.), dépendant autant de la structure de nos organes que de la nature même de la matière : quelques-unes de celles-ci sont appréciées exactement à l'aide d'instruments et expliquées à l'aide des qualités premières, comme la chaleur qu'on mesure par le thermomètre ; d'autres ne peuvent être évaluées ni définies rigoureusement, comme les qualités organoleptiques, saveur, odeur, etc.

Le *toucher* nous fait connaître les qualités essentielles des corps, la force et l'étendue : la force de résistance, quand la main presse l'objet ; les dimensions, la forme et la grandeur, quand elle en parcourt la surface ; il apprécie en outre l'aspérité et le poli, la chaleur, etc. Aidé de la mémoire, il constate la position, la distance et le mouvement ; joint à la sensation de l'effort musculaire, le poids de l'objet, son énergie d'impulsion ou de traction. — La *vue*, dans son exercice primitif et solitaire, perçoit d'abord la lumière, les nuances et les dégradations des couleurs ; puis, par les angles visuels, les figures planes, leur position relative et leur mouvement angulaire sur un même plan. En exerçant la vue avec le tact, l'esprit établit une liaison durable entre l'étendue visible et l'étendue tangible, en sorte que l'une devient le signe de l'autre : il détermine ainsi la forme réelle des objets par la dégradation des couleurs ; la distance, par les lois de la perspective, la différence de la grandeur apparente et de la grandeur réelle, la distinction et la netteté de l'image, l'interposition des objets, etc. ; le changement de distance, par la variation de la grandeur et de la lumière, etc. Ces conclusions sont exposées à des erreurs dont il ne faut pas chercher la cause dans les sensations de la vue, mais dans le travail même de l'esprit sur ces sensations : c'est ainsi qu'un bâton plongé dans l'eau paraît courbé et qu'on le juge tel si l'on ignore les effets de la réfraction. — L'*ouïe* perçoit l'intensité, le ton, le timbre et la durée du son (*Voy.* ce mot) ; par une induction fondée sur une association d'idées,

elle permet de juger de la nature et de la distance de l'objet qui le produit. Servant d'instrument pour le langage, elle concourt au développement de l'intelligence. Appréciant les rapports harmoniques des sons, elle doit, ainsi que la vue, être étudiée au point de vue des beaux-arts. — Quant au *goût* et à l'*odorat*, ils ne font connaître que des qualités organoleptiques; cependant les odeurs ont des affinités secrètes avec la volupté et les sentiments moraux, et leurs notions se lient ainsi à beaucoup d'autres idées.

La Perception externe a donné lieu à des théories très-diverses. Chez les Grecs, Démocrite supposa que les corps émettent continuellement de leur surface quelques-uns des atomes qui les composent : ces émanations, qui en sont les simulacres, les *images* (εἴδωλα), se glissent par le canal des sens jusqu'à l'âme et lui font connaître par leur contact les objets qu'elles représentent. Platon, dans le *Théétète*, compare l'âme avant la sensation à une tablette de cire où les choses viendraient se tracer ; il distinguait la *passion* ou modification passive qui est éprouvée par le corps, la *sensation* qui se produit à sa suite dans l'âme, la *mémoire* qui la conserve et l'*opinion* qui la juge (*Philèbe*, *Timée*). Aristote précisa et développa cette théorie dans son *Traité de l'âme*, conformément aux principes de sa *Métaphysique* (*Voy.* ce mot) : « Le sens est ce qui reçoit les formes sensibles sans la matière, comme la cire reçoit l'empreinte de l'anneau sans le fer ou l'or dont il est composé. L'objet sensible fait passer la sensibilité de la puissance à l'acte ; la *sensation* est un rapport entre l'objet sensible et le sens ; c'est pourquoi les qualités excessives détruisent les organes. Il y a un *sens commun* ou *sens suprême* qui compare les divers genres de sensations, qui en juge la différence et la similitude et en saisit ainsi les formes communes, le mouvement et le repos, l'étendue, le temps, la figure, le nombre et l'unité. C'est par lui que nous sentons (*Voy.* CONSCIENCE). La sensation aboutit à l'*imagination* qui la représente et la conserve sous forme d'image et s'exerce même en l'absence de l'objet, etc. » Tandis qu'Épicure revenait à l'hypothèse de Démocrite, les Stoïciens, exagérant la passivité de l'âme qu'ils regardaient comme corporelle, prirent dans leur sens propre les expressions que Platon et Aristote avaient employées dans un sens figuré : ils assimilèrent la sensation à une impulsion extérieure, à une image venant du dehors, à l'empreinte d'un cachet sur la cire ; cependant ils firent consister la connaissance dans l'assentiment déterminé par l'évidence de la représentation. Plotin réfuta leur erreur : le premier, il établit avec précision que la *perception* des objets extérieurs n'est pas une modification passive de l'âme, qu'elle est un acte intellectuel, qu'elle consiste dans la *connaissance* de l'*impression* ou *passion* éprouvée par le corps et dans le *jugement* que l'âme porte sur elle. Il indiqua aussi, d'après Galien, le rôle que jouent les nerfs sensitifs. St Augustin s'inspira de cette théorie, en y ajoutant des développements ingénieux. Il la transmit à l'école cartésienne, qui bannit de la science l'hypothèse scolastique des *espèces sensibles* (*Voy.* ce mot) et démontra la nécessité d'analyser les conditions de la perception et d'en étudier les lois en unissant la physiologie à la psychologie (Descartes, *les Passions de l'âme*; Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*; Malebranche, *Recherche de la vérité*). L'école écossaise s'est beaucoup occupée de la perception ; elle a réfuté de fausses hypothèses de l'Empirisme, mais n'a pas poussé assez loin l'analyse (Reid, *Œuvres*). C'est seulement de nos jours que l'œuvre entreprise par l'école cartésienne a été terminée.

PERCEPTION, PERCEPTEUR. Dans les Finances, on appelle *perception* le recouvrement des impôts, ainsi que l'emploi de *percepteur*. Les percepteurs, placés dans les communes les plus importantes, versent les fonds entre les mains des *receveurs particuliers* (*Voy.* ce mot) ; ils sont nommés par le ministre des Finances et fournissent un cautionnement égal au douzième du montant des contributions qu'ils recouvrent ; la loi leur accorde une remise de 2 centimes par franc. Leurs versements sont exigibles tous les *dix* jours. En cas de concussion, ils sont passibles de peines sévères. *Voy.* CONCUSSION.

PERCE-VERRE, PERCE-CARTE, appareil de Physique servant à faire passer l'étincelle électrique à travers une carte, une plaque de verre.

PERCHE, *Perca*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et type de la famille des Percoïdes, renferme des espèces d'eau douce caractérisées par la présence de dentelures au préopercule, par les pointes qui terminent l'opercule à son angle postérieur, par une sorte de crête très-piquante placée sur le dos, enfin par des nageoires épineuses. La *P. commune* (*P. fluviatilis*) se reconnaît aux bandes transversales qu'elle porte sur le dos, et à la couleur rouge de ses nageoires ventrales et anales. Les autres espèces sont : la *P. sans bandes d'Italie*, la *P. jaunâtre d'Amérique*, la *P. à opercules grenus*, la *P. à tête grenue*, la *P. à museau pointu*, la *P. grêle*, la *P. de Plumier*, la *P. ciliée*, la *P. à caudale bordée de noir*, la *P. à taches rouges*, la *P. écrivain*, etc. — Ces poissons atteignent quelquefois jusqu'à 0^m,70 ; mais leur taille habituelle est de 0^m,40. Ils sont très-voraces, croissent rapidement, et commencent à frayer vers trois ans ; la perche fraye au printemps et pond des milliers d'œufs. La chair des perches est blanche et ferme ; on estime surtout celles qui vivent dans les eaux claires et courantes. La peau donne une excellente colle. On attribuait autrefois aux osselets de leurs ouïes, dits *pierres de perche*, des vertus contre la pierre, la colique, etc.

On appelle vulg : *P. dorée*, la Grémille goujonnière ; *P. marine*, l'Holocentre ; *P. de mer*, le Bar et le Serran ; *P. ondulée*, la Sciène ; *P. œillée*, le Priacanthe macrophthalme, etc.

En Vénerie, on appelle *perche* le bois du cerf, du daim, du chevreuil, quand il a plusieurs andouillers.

PERCHE (du lat. *pertica*), mesure de superficie anciennement usitée en France, avait, selon les pays, 18, 20 ou 22 pieds de côté (5^m,84, 6^m,50, ou 7^m,15) : il y avait 100 perches carrées à un arpent. — A l'étranger, la *perche* varie de 10 à 16 pieds, c.-à-d. de 3^m à 5^m,50. *Voy.* LONGUEUR (MESURES DE).

PERCIDE, *Percis*, genre de la famille des Percoïdes, renferme des poissons de l'océan Indien, fort semblables aux Vives, dont ils ne diffèrent que par leur corps plus rond et plus allongé, leur museau obtus, leur mâchoire allongée, garnie de plusieurs dents en crochet, etc. Les principales espèces sont : le *Percide* ou *Sciène cylindrique* (*P. cylindrica*), des Moluques ; le *P. nébuleux* (*P. nebulosa*), le *P. tacheté*, le *P. ponctué*, le *P. pointillé*, etc.

PERCLUS (du lat. *perclusus*), privé en tout ou en partie du mouvement. *Voy.* RHUMATISME, PARALYSIE.

PERCNOPTÈRE, *Percnopterus* (du gr. περκνός, noirâtre, et πτερόν, aile), espèce du genre *Vautour* (*Voy.* ce mot) : ce sont des oiseaux qui ont la tête nue par devant, le cou plumeux et le bec assez grêle. Le *P. d'Égypte* (*Vautour fauve* de Buffon), commun en Égypte, en Turquie, en Espagne, en Suisse, se nourrit de cadavres et d'immondices ; il attaque aussi, mais rarement, les animaux vivants. Son plumage est blanc, varié de brun et de roussâtre, avec les grandes pennes alaires noires ; l'iris et les pieds sont jaunes ; la peau nue de la tête est d'un jaune clair. Longueur totale, 0^m,70 environ.

PERCOÏDES, famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, comprenant un grand nombre de genres, dont voici les principaux : *Perca* (Perche), *Variole*, *Enoplose*, *Diploprion*, *Bar*, *Centropome*, *Apron*, *Apogon*, *Etelis*, *Sandre*, *Mésoprion*, *Grémille*, *Trichodon*, *Priacanthe*, *Doule*, *Holocentre*, *Vive*, *Percis*, etc.

PERÇOIR. *Voy.* PERCE.

PERCUSSION (du latin *percussio*). En Médecine, c'est une méthode d'exploration, à l'aide de laquelle,

en frappant sur les parois d'une cavité du corps, comme le thorax ou l'abdomen, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. La percussion est *immédiate*, quand elle se pratique directement, soit avec l'extrémité des doigts, soit avec le plat de la main ; ce mode de percussion ne donne que des résultats peu satisfaisants, et il est quelquefois très-douloureux pour le malade; aussi l'emploie-t-on rarement. Elle est *médiate*, quand on interpose entre la main qui percute et la partie explorée, soit un ou plusieurs doigts de la main qui ne percute pas (*P. médiate digitale*), soit un instrument destiné à cet usage et dit *plessimètre*. La percussion a permis d'apporter une grande précision dans le diagnostic des affections organiques : par ce moyen, la moindre altération dans la densité des poumons, tout changement survenu dans le volume ou la forme du cœur, du foie, de la rate, des reins, un épanchement de sérosité dans les plèvres, le péricarde ou l'abdomen, sont révélées au médecin avec exactitude. — Avenbrugger, de Vienne, avait, dès 1761, indiqué cette méthode d'exploration; mais elle était tombée dans l'oubli : Corvisart et Laënnec la firent revivre en la perfectionnant, et elle fut complétée par la méthode d'*auscultation* (*Voy.* ce mot). Piorry imagina en 1828 la percussion médiate à l'aide du plessimètre.

En Musique, on appelle *percussion* le choc de la dissonance frappant sur le premier temps de la mesure. La préparation, la percussion et la résolution sont les trois circonstances que l'on distingue dans l'emploi de la dissonance sur un temps fort. — *Instruments de percussion* : ce sont les instruments dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, les timbales, les tambours et tambourins, la grosse caisse, le triangle. *Voy.* INSTRUMENTS.

Armes à percussion. *Voy.* FUSIL.

PERCUTEUR A DÉTENTE, instrument de Chirurgie. *Voy.* LITHOTRITIE.

PERDIX, nom lat. scientifiq. du genre PERDRIX.

PERDREAU, nom donné aux petits de la *Perdrix* qui n'ont point encore quitté leur mère.

En termes d'Artillerie, on nomme *perdreaux* plusieurs grenades qui partent ensemble d'un même mortier avec une bombe.

PERDRIGON, sorte de Prune. On distingue le *P. blanc* et le *P. violet*. *Voy.* PRUNIER.

PERDRIX, *Perdix*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés et voisins des Tétras, renferme des espèces qui se distinguent facilement de leurs congénères par l'absence des ergots, que remplace une simple saillie tuberculeuse du tarse. Dans sa plus grande extension, ce genre comprend : les *Perdrix* propr. dites, les *Francolins*, les *Colins* et les *Cailles*.

Les *Perdrix* propr. dites sont à peu près de la grosseur d'un pigeon ; elles ont le corps ramassé, la tête petite, le bec court, un peu voûté, les ailes courtes, le plumage gris, mélangé de diverses couleurs. Elles vivent en petites familles, ou *compagnies*, dans les champs, où elles se nourrissent d'herbes, de graines et d'insectes; elles nichent à terre dans les sillons, et y pondent de 12 à 20 œufs, que la femelle couve seule. Leurs mœurs sont celles des autres Gallinacés ; leur naturel est défiant et craintif; elles ne peuvent pas être réduites en domesticité. On connaît les combats que se livrent les mâles à l'époque des amours, et l'intelligente protection des femelles pour leur couvée. Leur chant est un cri guttural, dur et sec. Elles font rarement de grands voyages, mais passent continuellement d'un canton à un autre ; leur vol est saccadé et bruyant. C'est un gibier très-estimé et l'un de ceux que les chasseurs recherchent le plus en France. — Les principales espèces sont : la *P. grise* (*P. cinerea*), qui se distingue par le roux clair qui occupe le dessus de sa tête, et par un croissant roux-marron sur l'abdomen : elle est commune en France et dans l'Europe centrale ; la *P. rouge* (*P. rubra*), à tarses, bec et yeux rouges, à parties supérieures d'un brun rougeâtre, à gorge et cou blancs : elle ne se trouve guère que dans le midi de l'Europe; la *P. grecque* ou *Bartavelle* (*P. saxatilis*), assez semblable à la précédente ; elle habite l'Asie-mineure, la Turquie, la Suisse et les Pyrénées. Viennent ensuite la *P. brune* (*P. fusca*), la *P. peinte* (*P. picta*), la *P. de roche* ou *Gambra* (*P. petrosa*), la *P. blanche* ou *Arbenne*, qui a le plumage blanc et la queue noire.

Perdrix de mer. *Voy.* GLARÉOLE.

Perdrix de neige. *Voy.* LAGOPÈDE.

PERDRIX, coquille. *Voy.* AGATINE.

PÈRE (du lat. *pater*). Selon la loi écrite comme selon la loi naturelle et la loi divine, le père doit nourrir, entretenir et élever ses enfants ; en retour, il doit recevoir d'eux des aliments s'il est dans le besoin (C. civ., art. 203-204). Les enfants, à tout âge, doivent honneur et respect à leurs père et mère ; ils restent sous leur autorité jusqu'à leur majorité ou leur émancipation. Le père seul exerce cette autorité durant le mariage (art. 373). Les enfants ne peuvent quitter la maison paternelle sans la permission du père, si ce n'est à leur majorité ou pour enrôlement, à 18 ans (art. 371-374).

Le père qui aurait des sujets de mécontentement graves sur la conduite d'un enfant peut le faire enfermer dans une maison de correction, en se conformant aux formalités prescrites par la loi (art. 375-383). Le père a l'usufruit légal, c.-à-d. le droit de jouir des biens personnels de ses enfants pendant leur minorité (art. 389). Les parents sont responsables du dommage causé à autrui par leurs enfants mineurs habitant avec eux (art. 1384). Le consentement du père est nécessaire pour le mariage de son fils qui a moins de 25 ans, ou de sa fille qui a moins de 21 ans ; au-dessus de cet âge, il suffit de lui demander son conseil. *Voy.* MARIAGE.

Chez les Romains, le père avait sur son fils une puissance exorbitante, et qui allait jusqu'au droit de vie et de mort. *Voy.* PATERNITÉ et FAMILLE.

Père de famille, en Droit. *Voy.* FAMILLE.

Pères conscrits, *Patres conscripti*. *Voy.* SÉNAT.

Pères de l'Église, titre donné aux saints docteurs qui ont vécu près des temps apostoliques, surtout dans les six premiers siècles, et dont les écrits font règle en matière de doctrine. Les principaux Pères, grecs et latins, sont les suivants : St Justin, St Irénée, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, St Cyprien, Lactance, St Hilaire de Poitiers, St Athanase, St Cyrille d'Alexandrie, St Cyrille de Jérusalem, St Basile, St Grégoire de Nazianze, St Grégoire de Nysse, St Jean Chrysostome, St Ambroise, St Jérôme, St Augustin, St Léon pape, Théodoret, St Grégoire le Grand. Ceux qui ont vécu depuis le VIIe siècle sont plutôt appelés *Docteurs de l'Église*.

De nos jours, l'abbé Guillon et Villemain ont particulièrement appelé l'attention publique en France sur les écrits des Pères de l'Église. On doit à l'abbé Guillon, la *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins* ; à de Genoude, les *Pères de l'Église traduits en français*, et à M. J.-P. Charpentier des *Études sur les Pères de l'Église*. Consulter aussi la *Patrologie* de J.-A. Mohler (trad. de l'allem., 1842), et le *Cours complet de patrologie* de l'abbé Migne. Le cardinal A. Mai a ajouté à toutes les collections antérieures des extraits des manuscrits du Vatican, sous le titre de *Patrum nova bibliotheca* (1853-54).

Père est aussi le titre qu'on donne aux religieux prêtres : *les Pères jésuites*, *les Pères capucins*.

Saint Père, *Très-saint Père*, dénominations honorifiques par lesquelles on désigne le pape, soit en s'adressant à lui, soit en parlant de lui.

Au Théâtre, on appelle *père noble* le rôle de père dans la tragédie et dans la haute comédie. *Don Diègue* dans le *Cid* et *Géronte* dans le *Menteur* de Corneille sont des pères nobles.

PÉREBIER, *Perebea*, genre de la famille des Urticées, section des Artocarpées : c'est un arbre de

moyenne grandeur, qui croît à la Guyane et rend un suc laiteux quand on incise son écorce.

PÉRÉGRINITÉ (du lat. *peregrinitas*). Ce mot, qui exprime en général l'état de celui qui est *étranger* (*Voy.* ce mot) dans un pays, désignait exactement, en Droit romain, l'état d'un individu sujet de l'empire romain, mais n'ayant pas le droit de cité, par opposition à l'*étranger* qui n'était pas sujet de l'empire, et qu'on appelait *barbare*.

PÉREMPTION (du lat. *peremptio*), se dit, en Jurisprudence, de l'anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, d'inscriptions hypothécaires non renouvelées : c'est une espèce de prescription. Toute instance est *périmée* par cessation de poursuites pendant 3 ans (C. de proc., art. 397-401); tout jugement par défaut contre partie est périmé faute d'exécution dans les 6 mois de son obtention (art. 156); toute inscription hypothécaire est périmée au bout de 10 ans (C. civ., art. 2154). *Voy.* DÉCHÉANCE.

PÉREMPTOIRE. On nomme ainsi, en style de Pratique, tout ce qui tend à éteindre l'action. — Dans le Droit romain, l'*édit péremptoire* était l'assignation définitive à laquelle on était obligé de se rendre, sous peine d'être considéré comme contumace et de perdre sa cause. — Aujourd'hui, on appelle *exception péremptoire* toute exception fondée sur l'irrégularité de la procédure, la nullité d'un exploit et tout moyen opposable au fond de la demande.

PÉRENNIBRANCHES ou BRANCHIFÈRES. *Voy.* BATRACIENS.

PERFECTIBILITÉ. *Voy.* PROGRÈS.

PERFECTION (du lat. *perfectio*). *Voy.* IDÉAL.

PERFECTIONNEMENT (BREVET DE). *V.* BREVET.

PERFOLIÉ (du lat. *perfoliatus*), se dit, en Botanique, des plantes dont les feuilles ont un disque sessile qui entoure la tige par sa base entière : dans ce cas, les feuilles elles-mêmes sont dites *perfoliées*. — En Entomologie, il se dit des antennes dont les articles sont élargis en forme de folioles.

PERFORANT (MAL), du latin *perforare*, percer. *Voy.* MAL.

PERFORATIF (TRÉPAN). *Voy.* TRÉPAN.

PERFORATION, ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne. Ces dernières perforations, dites *spontanées*, s'observent surtout à l'estomac, à la suite d'une phlegmasie ulcéreuse, et dans l'intestin grêle après la fièvre typhoïde. Elles sont toujours mortelles.

PÉRI... (du gr. περί), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, veut dire le plus souvent *autour*.

PÉRI (mot persan), génie qui dans la mythologie persane joue le rôle attribué à nos *fées*.

PÉRIANTHE (du gr. περί, autour, et ἄνθος, fleur). Linné appelait ainsi toute espèce de calice ou d'involucre. Aujourd'hui, on donne ce nom à l'enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double. Le périanthe est *simple*, quand il est formé d'une seule pièce ou de plusieurs pièces rangées en une seule série ; il est *double*, quand il présente deux enveloppes distinctes, l'une extérieure, que l'on nomme *calice*; l'autre intérieure, recouvrant immédiatement les organes de la génération, et que l'on nomme *corolle*. Le périanthe des plantes apétales prend le nom de *périgone*.

PÉRIBOLE. *Voy.* PÉRIDROME.

PÉRICARDE (du gr. περικάρδιος), espèce de sac membraneux situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, et enveloppant le cœur avec les troncs artériels et veineux qui en sortent ou qui s'y rendent. Il est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure séreuse. Le péricarde retient le cœur, et facilite ses mouvements, au moyen de la sérosité qu'il renferme.

PÉRICARDITE, inflammation du *péricarde*. Les symptômes de cette affection sont : la voussure de la région précordiale, surtout à une époque avancée; une matité plus prononcée dans une étendue plus grande; les bruits du cœur plus forts, plus éclatants d'abord avec souffle et ensuite plus faibles et plus sourds; le frôlement, et plus tard le frottement péricardique, les palpitations, de la douleur dans la région précordiale, la syncope, la défaillance, l'œdème des membres inférieurs et la dyspnée. On la divise en *P. aiguë* et en *P. chronique*. Elle peut avoir pour causes un refroidissement brusque et subit, le rhumatisme, les coups portés sur le thorax, la pénétration de corps étrangers dans le cœur. On combat la péricardite par l'application de sangsues, de ventouses scarifiées sur la région du cœur, puis par des vésicatoires; enfin, dans les cas chroniques, à épanchement considérable, on a fait la ponction du péricarde.

PÉRICARPE (du gr. περικάρπιον). C'est, dans une plante, l'ensemble des enveloppes d'ovules fécondés, c.-à-d. toute la partie du fruit qui n'appartient pas à la graine. Les capsules, les gousses, les siliques, les follicules, les coquilles de noix, etc., sont des *péricarpes*. On distingue dans l'épaisseur du péricarpe : 1° l'*épicarpe*, membrane extérieure, mince, sorte d'épiderme ; 2° l'*endocarpe*, autre membrane intérieure, qui revêt la cavité intérieure; 3° le *sarcocarpe* ou *mésocarpe*, partie parenchymateuse ou charnue qui se trouve entre l'épicarpe et l'endocarpe. La cavité intérieure du péricarpe, qui renferme les graines, peut être simple : le péricarpe est alors uniloculaire, c.-à-d. à une seule loge (pêcher, pavot). D'autres fois il y a un nombre plus ou moins considérable de loges ou cavités partielles : de là les noms de *bi*, *tri*, *quadri*, *multiloculaire*, donnés au péricarpe, suivant qu'il présente 2, 3, 4 ou un plus grand nombre de loges distinctes.

PÉRICHONDRE (du gr. περί, autour, et χόνδρος, cartilage), membrane fibreuse, qui revêt tous les cartilages non articulaires. *Voy.* CARTILAGE.

PÉRICLINANTHE ou PÉRICLINE (du gr. περί, autour, et de *clinanthe*), nom donné par quelques botanistes à l'ensemble des bractées qui entourent les fleurs des Composées.

PÉRICLINE, minéral de la famille des Feldspaths, formé d'un silicate d'alumine et d'un silicate de potasse et de soude $[2\ddot{A}l\dddot{S}i^3 + 3(\dot{K}\dot{N}a)\dddot{S}i^2]$. C'est une substance opaque qui cristallise en prismes obliques à base rhombe, clivables parallèlement à la base et à l'axe ; elle raye le verre et pèse 2,56. On la trouve dans les granits du St-Gothard, en Suisse, en Tyrol, en Carinthie, en Bohême, etc. — *Voy.* PÉRICLINANTHE.

PÉRICRANE (du gr. περικράνιος), membrane analogue au périoste, qui revêt extérieurement le crâne.

PÉRIDION, *Peridium* (du gr. περιδέω, ceindre), sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains Champignons.

PÉRIDOT, *Chusite*, *Chrysolithe*, *Hyalite des volcans*, substance minérale qui se présente cristallisée, ou granulaire; c'est un silicate de magnésie et de protoxyde de fer $[(\dot{M}g,\dot{F}e)\dddot{S}i]$. Les péridots sont le plus souvent verdâtres ou jaunâtres, quelquefois rougeâtres. Ils sont translucides ou diaphanes, possèdent la double réfraction, rayent le verre et pèsent 3,4. On les trouve dans les terrains basaltiques, en Auvergne, sur les bords du Rhin, en Bohême, en Écosse. On en trouve également dans les laves des volcans modernes, au Vésuve, à Ténériffe, etc. On en a quelquefois rencontré dans des aérolithes. — Le péridot s'emploie quelquefois en joaillerie.

On appelle vulg. *Péridot du Brésil*, la Tourmaline verte ; *P. oriental*, un Corindon vert.

PÉRIDROME, PÉRIBOLE (du gr. περίδρομος, περίβολος), galerie, espace couvert ou enceinte, servant de promenade autour d'un édifice.

PÉRIÉGÈSE (du gr. περιήγησις). Les Grecs appelaient ainsi une description totale ou partielle de la terre sous forme de voyage : telle est la *Description de la Grèce* par Pausanias. Plusieurs géographes grecs, auteurs de pareils traités, ont reçu le nom de

périégètes : le plus connu est *Denys le périégète*, qui vivait au 1er siècle de notre ère. — *Voy.* PÉRIPLE.

PÉRIGÉE (du gr. περίγειος). *Voy.* APOGÉE.

PÉRIGONE (du gr. περί, autour, et γόνος, ce qui engendre). *Voy.* PÉRIANTHE.

PÉRIGYNE (du gr. περί, autour, et γυνή, femme), se dit, en Botanique, de la corolle ou des pétales quand ils naissent sur la paroi interne du calice, et des étamines, lorsqu'elles s'attachent à la paroi interne du périanthe, au-dessus de l'insertion de l'ovaire. C'est un des caractères les plus importants employés dans les classifications botaniques.

PÉRIHÉLIE (du gr. περί, autour, et ἥλιος, soleil). *Voy.* APHÉLIE.

PÉRIL (du lat. *periculum*). En Droit, on dit qu'il y a *péril en la demeure*, lorsque le moindre retard peut occasionner une perte, un dommage. L'exécution d'un jugement par défaut peut être ordonnée, nonobstant opposition, dans le cas où il y aurait *péril en la demeure*. Le juge peut alors permettre d'assigner aux jours et heures interdits en général pour les significations (C. de proc., art. 155 et 1307).

Risques et périls. Voy. RISQUES.

PÉRIMÉ. *Voy.* PÉREMPTION.

PÉRIMÈTRE (du gr. περίμετρον). C'est, en Géométrie, le contour ou la somme des côtés d'une figure plane ou polygonale. Quand les surfaces sont curvilignes, le périmètre prend le nom de *circonférence* ou de *périphérie*.

PÉRINÉE (du gr. περίνεος), nom donné, en Anatomie, à l'espace qui est entre l'anus et les parties naturelles ; il est partagé en deux par une ligne médiane qu'on appelle *raphé*. Le périnée peut devenir le siége de tumeurs, d'abcès, de hernies, etc.

PÉRINÈVRE (du gr. περί, autour, et νεῦρον, nerf), nom donné par M. Ch. Robin (1854) à une sorte de tube ou gaîne qui s'étendrait autour des faisceaux primitifs des nerfs et qui serait distinct du *névrilemme*. *Voy.* NERFS.

PÉRIODE (du gr. περίοδος). Ce mot, qui, chez les Grecs, ne signifiait d'abord qu'un voyage d'exploration, a reçu depuis une foule d'acceptions différentes.

En Astronomie, c'est le temps qu'une planète met à parcourir son orbite ou à faire sa révolution : la *période lunaire*, p. ex., est de 27 j. 7 h. 43'.

Dans la Chronologie, c'est un espace de temps embrassant plusieurs années, et déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes : telles étaient chez les anciens la *Période attique*, les *P. de Calippe, de Méton, de Victorius*, la *P. chaldaïque*. Une des plus récentes parmi les périodes de ce genre est la *P. julienne*, introduite dans la chronologie, en 1583, par Joseph Scaliger, et ainsi nommée par lui en l'honneur de son père, *Jules* Scaliger : c'est une période de 7980 ans, formée du produit des nombres 28 (durée du cycle solaire), 19 (cycle lunaire) et 15 (cycle de l'indiction romaine), multipliés l'un par l'autre. La 1re année de l'ère chrétienne est la 4714e de cette période. *Voy.* CYCLE.

Périodes géologiques. Voy. ÉPOQUE.

En Pathologie, on appelle *périodes* les différentes phases d'une maladie. On admet communément trois périodes : la 1re est la *P. d'augment* ou l'accroissement, le progrès ; la 2e est la *P. d'état*, le plus haut degré d'intensité ; la 3e est la *P. de déclin*.

PÉRIODE. En Rhétorique, une *période* est une phrase composée de plusieurs membres : elle résulte de la réunion de plusieurs propositions tellement liées ensemble que le sens reste suspendu jusqu'à la dernière, qui vient le compléter. Chacune des propositions, prise séparément, se nomme *membre de la période*. Il y a des périodes de 2, 3 et 4 membres : rarement elles vont jusqu'à 5 : on appelle *période carrée* celle qui est composée de 4 membres. On appelle *style périodique* celui qui abonde en périodes : les discours de Cicéron, les sermons de Massillon en offrent l'exemple. On oppose ce style au *style coupé*.

PÉRIODICITÉ (de *périodique*), aptitude qu'ont certains phénomènes physiologiques ou pathologiques de se reproduire à des époques déterminées, séparées par des intervalles quelquefois égaux, comme pour les fièvres d'origine paludéenne. Un grand nombre d'affections nerveuses sont *périodiques*. Les maladies qui présentent ce caractère sont toutes modifiées heureusement par le quinquina.

PÉRIOECIENS (du gr. περί, autour, et οἰκία, habitation), se dit, en Géographie, des peuples qui habitent sous le même parallèle, c.-à-d. à même distance du pôle et de l'équateur, mais toujours vers le même pôle.

PÉRIOSTE (du gr. περιόστεος), membrane fibreuse, blanchâtre, résistante, extensible, qui revêt les os de toutes parts, excepté dans les parties où ils sont recouverts de cartilages et à certains points d'insertion des ligaments et des tendons. Duhamel et Flourens pensaient que le périoste jouissait de la propriété de faire les os, et de les régénérer si on venait à les enlever. D'autres auteurs (Robin) soutiennent au contraire que le périoste n'a qu'une très-petite part dans cette régénération. — Le périoste est susceptible de s'enflammer, soit par l'effet de causes externes (chutes, contusions, etc.), soit par suite d'un vice scrofuleux, rachitique ou syphilitique : cette inflammation a reçu le nom de *périostite*. On la combat par les antiphlogistiques et par les frictions mercurielles, etc. Le périoste peut aussi se tuméfier : on appelle cette tuméfaction *périostose*.

PÉRIPATÉTISME (du gr. περιπατός, promenade), doctrine d'Aristote, a été ainsi nommée parce que ce philosophe se promenait dans le *Lycée* en causant avec ses disciples. *Voy.* LOGIQUE, MÉTAPHYSIQUE, etc.

PÉRIPÉTIE (du gr. περιπέτεια). C'est, dans le poëme épique ou dramatique, un événement qui change inopinément la face des choses, et qui, en faisant passer le héros du malheur à la prospérité, de la prospérité au malheur, amène la *catastrophe* ou le *dénoûment* (*Voy.* ces mots). On cite comme péripéties remarquables : au XIXe chant de l'*Iliade*, la mort de Patrocle, qui détermine le retour d'Achille ; dans l'*Athalie* de Racine, la proclamation solennelle du roi Joas ; dans les *Femmes savantes* de Molière, les deux lettres apportées par Ariste. Dans beaucoup de comédies et de romans les péripéties sont obtenues au moyen de *reconnaissances*. *Voy.* ce mot.

PÉRIPHÉRIE (du gr. περιφέρεια), contour d'une figure curviligne, ou surface extérieure d'un corps quelconque. *Voy.* PÉRIMÈTRE.

PÉRIPHRASE (du gr. περίφρασις), dite aussi *Circonlocution*, figure de mots qui consiste à développer ce qu'on aurait pu dire en peu de mots ou même en un seul. La périphrase est d'un fréquent emploi en poésie, et contribue beaucoup à l'ornement et à la variété de l'expression : on y recourt surtout pour remplacer des mots peu nobles ou trop techniques ; mais il ne faut pas en abuser : elle peut donner au style de la lourdeur, et un air de prétention ou de pédantisme. On peut comparer Racine nous montrant Junie (*Britannicus*, II, 2),

> ..... dans le simple appareil
> D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

et C. Delavigne, désignant un fiacre par cette périphrase (*École des vieillards*, I, 5) :

> ..... durement cahoté
> Sur les nobles coussins d'un char numéroté.

La poésie descriptive a grandement abusé de la périphrase. — Le style oratoire a aussi recours à cette figure pour donner de l'ampleur à ses développements, de la noblesse et de la grâce à ses expressions. Tout le monde sait par cœur la magnifique périphrase par laquelle Bossuet commence son *Oraison funèbre d'Henriette de France* : « Celui qui règne dans les cieux, etc... »

PÉRIPLE (du gr. περίπλους), nom que les Grecs donnaient aux voyages de *circumnavigation*. Le plus ancien périple connu est celui que des naviga-

teurs phéniciens exécutèrent, dit-on, autour de l'Afrique par ordre de Néchao, roi d'Égypte. Nous avons sous le nom de *périples* plusieurs relations de voyages maritimes : celui du Carthaginois Hannon, sur les côtes d'Afrique ; celui du Grec Scylax, sur les côtes de la Méditerranée ; ceux de Néarque, d'Agatharchide, de Marcien d'Héraclée, et deux périples d'Arrien, l'un sur les côtes du Pont-Euxin, l'autre sur celles de la mer Rouge. On les trouve réunis dans les recueils de H. Dodwell, J.-F. Gail, God. Bernhardy, Ch. Muller, etc. *Voy.* Périégèse.

PÉRIPLOME, *Periploma*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Anatinidées : coquille ovale et nacrée, inéquivalve et inéquilatérale ; charnière présentant sur chaque valve une sorte de cuilleron oblique, qui forme avec le bord cardinal une échancrure dans laquelle est enclavé un osselet triangulaire. Les Périplomes se trouvent à l'état fossile depuis l'étage silurien ; elles habitent aujourd'hui les mers tempérées.

PÉRIPLOQUE (du gr. περιπλοκή, entrelacement), *Periploca*, genre de la famille des Asclépiadées, renferme des plantes grimpantes et volubiles. La *P. grecque* est un arbrisseau sarmenteux, à feuilles ovales pointues, à fleurs d'un pourpre noirâtre, exhalant une mauvaise odeur, qui croît dans les régions méditerranéennes et dans l'Afrique tropicale.

PÉRIPNEUMONIE (du gr. περιπνευμονία). Dans son acception la plus restreinte, ce mot désignerait l'inflammation de la plèvre ou enveloppe du poumon ; mais le plus souvent il a été employé comme synonyme de *pneumonie*, et désigne alors l'inflammation du parenchyme pulmonaire. *Voy.* Pneumonie.

Péripneumonie épizootique, maladie épidémique et contagieuse des bestiaux, qui exerce de fréquents ravages dans plusieurs contrées de l'Europe. En 1852, un médecin belge, M. Willems, de Hasselt, a essayé de prévenir les redoutables effets de cette maladie au moyen de l'inoculation.

PÉRIPTÈRE (du gr. περίπτερος). Les Grecs nommaient ainsi les édifices dont le pourtour extérieur présente sur toutes ses faces un rang isolé de colonnes, n'étant point engagées dans le mur et formant sur tout le tour du temple un portique couvert : tels étaient à Rome, le portique de Pompée, la basilique d'Antonin, le septizone de Sévère ; telles sont à Paris, la Madeleine et la Bourse. On appelait *diptère* un périptère à deux rangs de colonnes. *Voy.* Péristyle.

PÉRISCIENS (du gr. περί, autour, et σκιά, ombre), nom donné, en Géographie, aux habitants de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horizon en un seul jour. Tels sont les habitants des zones froides les plus voisins des pôles : en certains temps de l'année, le soleil ne se couche pas pour eux et paraît tourner autour de leurs têtes.

PÉRISCOPIQUES (verres), du gr. περισκοπεῖν, voir autour. *Voy.* Lunette et Verres.

PÉRISPERME (du gr. περί, autour, et σπέρμα, semence), enveloppe de la graine, est synonyme d'*endosperme*. *Voy.* ce mot.

PÉRISPOMÈNE (du gr. περισπώμενος), se dit, dans la Grammaire grecque des mots qui ont l'accent circonflexe sur la dernière syllabe (παῖς) ; on appelle *propérispomènes*, ceux qui ont cet accent sur la pénultième (τεῖχος).

PERISPORIUM, genre de la famille des Champignons thécasporés, se compose de petites espèces qui se développent sur les feuilles des plantes sous forme de points noirs. C'est un des champignons auxquels on a attribué la maladie des pommes de terre.

PÉRISTALTIQUE (mouvement) ou péristole (du gr. περισταλτικός, de περιστέλλειν, resserrer), mouvement vermiculaire de l'intestin servant à compléter la digestion : c'est une contraction successive qu'éprouvent les fibres circulaires de la tunique musculeuse des diverses portions de l'intestin, et qui a pour effet de pousser toujours en avant les matières alimentaires jusqu'à expulsion de leur résidu.

PÉRISTAPHYLIN (du gr. περί, autour, et σταφυλή, luette), nom donné, en Anatomie, à deux muscles du palais. Le *P. interne*, ou *supérieur*, relève le voile du palais et l'attire un peu en avant ; le *P. externe*, ou *inférieur*, tend ce voile et s'oppose au passage des aliments dans les fosses nasales pendant la déglutition : tous deux, agissant en sens contraire, dilatent la trompe d'Eustache.

PÉRISTÉDION, poisson. *Voy.* Trigle.

PÉRISTÈRE (du gr. περιστερά, pigeon), nom donné quelquefois à la *Colombe cendrée* du Brésil.

PÉRISTOLE. *Voy.* Péristaltique (mouvement).

PÉRISTOME (du gr. περί, autour, et στόμα, bouche), contour de l'ouverture de l'urne des Mousses.

PÉRISTYLE (du gr. περίστυλος). Chez les Grecs, ce mot désignait un édifice qui, dans son pourtour intérieur, était environné d'un rang de colonnes isolées et parallèles aux murs. Le péristyle différait du périptère en ce qu'il avait les colonnes intérieures au lieu de les avoir extérieures. — Dans l'Architecture moderne, *péristyle* se dit de toute galerie formée de colonnes isolées et construite autour d'une cour ou d'un édifice, ainsi que de l'ensemble des colonnes qui forment le frontispice d'un monument, comme au Panthéon, au Louvre. On le confond souvent avec *colonnade* et avec *périptère*. *Voy.* Façade.

Péristyle s'emploie aussi adjectivement : un *temple péristyle* est celui qui est orné de colonnes parallèles, distantes du mur d'un entrecolonnement.

PÉRISYSTOLE (du gr. περί, autour, et de *systole*), intervalle de temps qui s'écoule entre la *systole* et la *diastole*, c.-à-d. entre la contraction et la dilatation du cœur. *Voy.* Cœur.

PÉRITOINE (du gr. περιτόναιος), membrane séreuse, mince, demi-transparente, qui revêt les parois de l'abdomen et qui enveloppe la plupart des viscères contenus dans cette cavité, en formant divers replis ou prolongements destinés à fixer ces organes : au moyen de cette membrane certains organes sont appliqués contre la paroi de l'abdomen, d'autres, recouverts en partie, conservent une certaine mobilité ; quelques-uns enfin flottent suspendus à un repli du péritoine. *Voy.* Mésentère et Épiploon.

PÉRITONITE, inflammation du *péritoine*. On distingue la *P. aiguë*, la *P. chronique* et la *P. puerpérale*. Les causes les plus ordinaires de cette affection sont les coups et les chutes sur les parois du ventre, les opérations chirurgicales, une perforation de l'intestin, l'état puerpéral, etc. ; elle est rarement spontanée. Ses signes caractéristiques sont : des douleurs abdominales aiguës, lancinantes, généralement circonscrites en un point, s'exaspérant au moindre mouvement ; des vomissements fréquents, le pouls petit et dur, la respiration courte et interrompue ; l'agitation et l'anxiété. La marche de la *P. aiguë* est rapide ; la *P. chronique*, qui est souvent *tuberculeuse*, a une durée indéterminée. Dans les deux cas, le pronostic est grave. Les sangsues appliquées en grand nombre, les fomentations émollientes, les onctions mercurielles sur le ventre et les bains prolongés sont les moyens les plus efficaces contre cette affection. — La *P. puerpérale*, ou *Fièvre puerpérale*, qui atteint les femmes nouvellement accouchées, se déclare ordinairement le 2e ou le 3e jour après l'accouchement.

PERKINISME, moyen thérapeutique employé par E. *Perkins*, médecin américain, consistait dans l'emploi de deux *tracteurs* ou de deux espèces de fuseaux faits de métaux différents (laiton et fer-blanc), que l'on promenait sur le point douloureux, à quelque distance de la peau. Ce mode de traitement était particulièrement appliqué contre les douleurs rhumatismales, les névroses, la goutte. Les phénomènes qu'il peut offrir semblent rentrer dans le galvanisme.

PERLE (du lat. *pirula*, dimin. de *pirus*, poire), substance globuleuse, d'un blanc nacré, argentin et chatoyant, et d'une grande dureté, qui se forme dans l'intérieur de plusieurs espèces de coquilles,

et notamment dans l'*Avicule perlière*, la *Pintadine*, qu'on nomme pour cela *Mère-perle*, la *Pinne marine* et la *Mulette margaritifère*. Elle est le produit d'une sécrétion déterminée par une blessure du mollusque, blessure produite soit par la piqûre d'un petit ver, soit par un grain de sable qu'il aurait emprisonné. Elle est, comme la nacre, secrétée par le manteau, mais forme une concrétion isolée. On distingue les perles, soit d'après leur forme : il y en a de *rondes*, qui sont les plus estimées, d'autres en *poire*, d'autres dites *biscornues* ou *baroques*; soit d'après leur grosseur : les plus petites sont appelées *semences*, les plus grosses *paragonnes*; soit d'après leur *eau* ou couleur, et leur teinte nacrée ou *orient* : elles passent du blanc azuré au blanc jaunâtre, au jaune d'or et au noir bleuâtre ; il y en a même de roses, de bleues et de lilas. — Les plus belles perles viennent de la côte occidentale de l'île de Ceylan et du golfe Persique près de l'île Bahreïn : on les nomme *perles orientales* ; viennent ensuite les perles de Java et de Sumatra. Toutes ces perles sont réunies sous la dénomination de *perles fines*. La pêche des perles est faite dans ces pays par des plongeurs fort habiles : elle procure des bénéfices considérables.

Les perles constituent une des parures les plus belles et les plus recherchées : on en fait surtout des colliers. La mode en a commencé en France sous le règne de Henri III. L'ancienne médecine employait les perles en poudre comme astringentes, et les faisait entrer dans plusieurs électuaires fort coûteux.

PERLES ARTIFICIELLES ou *Fausses perles*. On les fabrique avec de la nacre, ou avec des boules de verre, remplies d'*essence d'Orient*, matière nacrée qui est composée d'écailles d'ablette; Paris en fait un commerce considérable. — Pour préparer l'essence d'Orient, on écaille d'abord les ablettes, on lave ensuite les écailles, on les broie dans l'eau et on laisse la matière se déposer au fond du vase. Il suffit alors de décanter et d'introduire avec un chalumeau une goutte du résidu dans la petite bulle de verre qui forme le corps de la fausse perle; on la remplit ensuite de cire pour lui donner de la solidité.

On appelle *perles de Rome*, de petits grains d'albâtre plongés dans une pâte faite de nacre pulvérisée, d'alcool et de colle de poisson : on en fait des chapelets; *perles de Venise*, des émaux teints en rouge, brun ou noir, qu'on exporte surtout en Afrique.

En Architecture, on nomme *perles* une rangée de petits grains taillés dans les moulures.

En Imprimerie, c'est le plus petit de tous les caractères; son corps a quatre points.

PERLE, *Perla*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes et formant, avec les Némoures, la tribu des *Perlides*. Presque toutes les espèces se trouvent aux environs de Paris.

PERLITE, silicate double d'alumine et de potasse naturel. Quelques variétés contiennent du protoxyde de fer au lieu de potasse. La perlite est vitreuse, nacrée, à texture testacée; on la trouve dans les dépôts trachytiques de Hongrie, aux monts Euganéens en Italie, et au Mexique. La *marékanite*, substance de composition analogue, se rencontre souvent dans la perlite en globules vitreux. *Voy.* FELDSPATH.

PERMIEN (ÉTAGE), le dernier des étages paléozoïques; il succède à l'étage carbonifère, et précède immédiatement le trias. En Thuringe, où cet étage a été d'abord étudié sous le nom de *terrain pénéen*, on y distingue : le niveau inférieur, ou des *pséphites*, connu aussi sous le nom de *roth todt liegende* (ou *couche rouge morte*); le niveau moyen, ou des *schistes bitumineux*, célèbre par les minerais de cuivre qu'on y exploite; enfin le niveau supérieur, composé de calcaires marneux désignés du nom de *zechstein*, et où l'on exploite des dépôts salifères. En Angleterre, la base du terrain permien est formée de grès appelés les *nouveaux grès rouges inférieurs* (*lower new red sandstone*), au-dessus desquels viennent les *calcaires magnésiens*, contenant aussi des dépôts salifères. En France, il est peu développé ; cependant on y rattache les dépôts de grès, dits *grès vosgiens*, et les schistes-ardoises des environs de Lodève. En Russie, au contraire, il a un développement énorme, notamment dans le district de *Perm* (d'où son nom), où il est en grand partie formé de grès. Parmi les fossiles de cet étage on peut citer : l'*Arca antiqua*, le *Productus horridus*, le *Spirifer undulatus*, le *Sphenopteris dichotoma*, le *Walchia Schlotheimi*, etc.

PERMIS DE CHASSE. Nul ne peut chasser, s'il n'a obtenu un *permis de chasse* de l'autorité compétente : ce permis est délivré, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département; il est personnel et valable pour toute la France, mais pendant un an seulement. La loi détermine les cas où il doit être refusé. La délivrance du permis de chasse et du port d'armes donne lieu au payement d'un droit de 15 fr. au profit de l'État et de 10 fr. au profit de la commune (Loi du 3 mai 1844, art. 1-9).

Permis de séjour, permission de résider dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire, etc. *Voy.* PASSE-PORT.

PERMUTATION (du lat. *permutatio*). Dans l'Armée, ce mot se dit du changement d'emploi autorisé entre deux officiers de même grade. La permutation est considérée comme une faveur et elle peut retarder l'avancement.

PERNE (du lat. *perna*, jambon), *Perna*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Aviculidées; coquille inéquivalve à valve inférieure plate et à valve supérieure convexe, présentant chacune deux impressions musculaires; charnière sans dents; ligament interne, partagé en segments distincts logés dans des fossettes séparées et disposées en ligne droite; test fibreux extérieurement et testacé intérieurement. Les Pernes se trouvent à l'état fossile depuis l'étage conchylien ; elles vivent aujourd'hui dans les mers chaudes. — On a appelé *Pernostrea*, des coquilles de l'étage bathonien, qui, avec tous les caractères des pernes, ont le test purement foliacé des huîtres.

PERNICIEUSES (FIÈVRES). *Voy.* FIÈVRES.

PERNIS, nom lat. scientifiq. du genre BONDRÉE.

PÉRODICTIQUE ou POTTO, genre de Mammifères, de l'ordre des Quadrumanes, famille des Lémuriens, propre à l'Afrique. *Voy.* LÉMURIENS.

PÉRONÉ (du gr. περόνη, agrafe), os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, est ainsi nommé à cause de sa disposition par rapport au *tibia* (*Voy.* ce mot), auquel il est contigu en haut et en bas, et dont il est séparé dans le reste de sa longueur par le ligament interosseux et par plusieurs muscles. Son extrémité supérieure est appelée *tête du péroné*; son extrémité inférieure, plus volumineuse que l'autre, forme la *malléole externe* ou *cheville*.

Chez le Cheval, on distingue trois *péronés* : le *P. du tibia*, qui n'existe qu'au membre postérieur, fixé au côté externe du tibia, et les deux *P. du carpe*, situés aux membres postérieurs et antérieurs : ce sont de petits os pyramidaux placés au côté de la face postérieure de l'os principal du carpe.

PÉRONIER, c.-à-d. qui appartient au *péroné*. L'*artère péronière*, une des deux branches de terminaison de la poplitée, s'étend le long du péroné. — On distingue trois *muscles péroniers* : le *grand*, à la partie externe de la jambe; le *moyen*, au-dessous du précédent ; le *petit*, à la partie antérieure, externe et inférieure de la jambe : ils servent à étendre le pied sur la jambe et celle-ci sur le pied.

PERONOSPORA, genre de Champignons trichosporés, voisin des Botrytis, renferme des espèces microscopiques, dont une, la *P. devastatrix*, serait une des causes de la maladie des pommes de terre.

PÉRORAISON (du lat. *peroratio*), dernière partie du discours. Elle a un double objet : 1° d'achever la conviction en résumant d'une manière vive et concise les principaux arguments employés dans le discours : 2° d'entraîner l'auditoire par l'emploi du pa-

thétique. Les anciens recouraient plus que nous à ce dernier moyen : on cite surtout en ce genre la péroraison du *pro Ligario* de Cicéron. On en trouve cependant encore d'admirables modèles dans l'éloquence politique et dans celle de la chaire : telles sont, p. ex., la péroraison de l'oraison funèbre *du prince de Condé* par Bossuet, et celle du 3e discours de Mirabeau *sur la banqueroute*.

PÉROT (dimin. de *père*), baliveau de deux coupes. Si le bois se coupe tous les vingt ans, le pérot, au moment de la coupe, en a quarante.

PÉROWSKITE. *Voy.* TITANATE DE CHAUX.

PEROXYDE. *Voy.* SUROXYDE.

PERPENDICULAIRE (du lat. *perpendicularis*, de *perpendiculum*, fil à plomb). En Géométrie, une droite est dite *perpendiculaire* sur une autre quand elle fait avec elle deux angles adjacents égaux : ces angles prennent le nom d'*angles droits*. Une droite est *perpendiculaire à un plan* quand elle est perpendiculaire à toutes les droites qui passent par son pied dans le plan. La propriété fondamentale des perpendiculaires soit à une droite, soit à un plan, c'est d'être moindres que toute oblique. — Deux *plans* sont dits *perpendiculaires* entre eux quand l'un forme avec l'autre deux dièdres adjacents égaux. — Dans le langage ordinaire, on prend souvent le mot *perpendiculaire* comme synonyme de *verticale*. *Voy.* ce mot.

PERQUISITION (du lat. *perquisitio*). C'est, en Droit, l'action de rechercher et de saisir au domicile d'un individu prévenu d'un crime ou d'un délit les objets qui peuvent servir à la manifestation de la vérité. En cas de flagrant délit, le droit de perquisition appartient au procureur, à son substitut et à leurs auxiliaires (juges de paix, officiers de gendarmerie, maires et commissaires de police), ainsi qu'au juge d'instruction, qui peut le déléguer par une ordonnance que l'on nomme *mandat de perquisition* (C. d'Instr. crim., art. 36-62). — Les gardes forestiers, les préposés des douanes, etc., ont aussi le droit de faire des perquisitions pour rechercher les objets qui ont été soustraits aux droits dus à l'État.

PERRÉ (de *pierre*), se dit : 1° d'un revêtement en pierres qui protége les abords d'un pont et empêche l'eau de les dégrader ; 2° d'un petit canal d'irrigation ou de dérivation rempli de pierres concassées.

PERREYEUR, nom donné à Angers, aux ouvriers qui travaillent à l'exploitation des ardoisières.

PERRICHES, nom sous lequel Buffon désigne les Perruches à longue queue du nouveau continent.

PERRON (du b.-lat. *petronus*, de *petra*, pierre), escalier extérieur et découvert, composé d'un petit nombre de marches et construit sur un massif au devant de la principale entrée d'un étage un peu élevé au-dessus du rez-de-chaussée, ou pour communiquer à quelque terrasse dans un jardin. On appelle *P. carré* celui dont les marches sont d'équerre ; *P. cintré*, celui dont les marches sont arrondies ; *P. à pans*, celui dont les encoignures sont coupées. Ces divers perrons peuvent être à une seule rampe (*P. simples*) ou à deux rampes (*P. doubles*).

PERROQUET (de l'ital. *perrocchetto*), *Psittacus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, remarquables par la beauté de leur plumage, tantôt varié de vert, de rouge, de bleu, de jaune, de gris et de blanc, tantôt d'une seule couleur, et surtout par la facilité avec laquelle ils imitent la voix humaine et les cris de certains animaux. Ils sont caractérisés par un bec gros, dur, arrondi et garni à sa base d'une cire molle où sont percées les narines ; par une langue épaisse et charnue ; des pieds courts et forts, armés d'ongles crochus ; des ailes courtes et un corps un peu fort. Les perroquets habitent les contrées chaudes des deux continents. A l'état sauvage, ils vivent en troupes dans les forêts, et se nourrissent surtout de fruits : ils nichent dans les trous des arbres, et sont monogames ; la femelle pond, chaque saison, de 3 à 4 œufs. A l'état domestique, ils sont omnivores. Les Perroquets portent les aliments à leur bec, à l'aide d'une de leurs pattes, tandis qu'ils restent perchés sur l'autre. Leur voix naturelle est dure, criarde et désagréable ; mais par l'éducation ils apprennent à répéter toutes sortes de sons ; on parvient aussi à leur faire exécuter différents exercices au commandement. Ils sont susceptibles d'attachement, mais gardent longtemps rancune aux personnes qui les ont maltraités ou qu'ils ont prises en aversion. Ils vivent généralement très-vieux ; mais l'état de captivité les expose à des maladies graves : la mue les fait souvent périr. Le persil et les amandes amères sont pour eux un poison.

Le genre Perroquet renferme un grand nombre d'espèces. On les partage en deux divisions : 1° les Perroquets à queue courte, égale ou légèrement cunéiforme, comprenant les *Perroquets* propres et les *Cacatoès* ou *Cacatois* ; 2° les Perroquets à queue longue, étagée, comprenant les *Aras* et les *Perruches*.

Les *Perroquets* propres ont un bec bombé, à bords dentés, et n'ont point de huppe. Ils se divisent à leur tour en *Perroquets* propr. dits, *Loris* et *Psittacules*. Les deux principales espèces de *Perroquets* propr. dits sont le *Perroquet cendré* (*P. erythacus*), ou *Jaco*, de couleur gris cendré clair, avec une queue rouge et le ventre blanchâtre : cette espèce est originaire d'Afrique ; c'est celle qui a le plus d'aptitude à apprendre, et le *P. vert* (*P. amazonicus*), d'un vert brillant, avec quelques parties jaunes ou rouges, de l'Amérique du Sud. Toutes les autres espèces se rapportent de près ou de loin aux deux précédentes ; nous citerons seulement le *P. meunier*, le *P. à tête blanche*, le *P. à tête grise* ; le *P. à joues bleues*, le *P. accipitrin*, le *P. à ventre bleu*, le *P. gros bec*, etc. — Les *Loris* (*Lorii*) comprennent les espèces chez lesquelles le fond du plumage est rouge et dont la queue est un peu cunéiforme ; ils se rapprochent beaucoup des perruches : ils ont pour type le *Lori tricolore*, des Moluques. — Les *Psittacules* (*Voy.* ce mot) constituent des espèces de taille très-petite et à queue carrée ou cunéiforme.

Les *Cacatoës* ont généralement un plumage blanc et une huppe jaune (*C. des Philippines*, *C. sulfuré*, *C. jing-wos*), blanche (*C. à huppe blanche*, *C. nasique*), ou rouge (*C. des Moluques*) ; quelques espèces ont le plumage rose (*C. rosalbin*), gris (*C. à tête rouge*), ou noir (*C. funéraire*, *C. de Banks*). — On réunit aux Cacatoès le *Microglosse noir*, dont la huppe est peu mobile ; le *Nestor*, de la Nouvelle-Zélande, et le *Psittrichas de Pecquet*, dont la tête est dépourvue de huppe.

Pour les *Perroquets à longue queue*, *Voy.* ARAS et PERRUCHES.

Les Perroquets étaient connus des anciens : Homère en parle dans l'*Odyssée*. Les premiers furent apportés en Europe à l'époque de l'expédition d'Alexandre dans l'Inde. Les Romains ne connurent les Perroquets d'Afrique qu'au temps de Néron.

On appelle *Perroquet d'Allemagne* le Rollier d'Europe et le Bec croisé ; *P. de France*, le Bouvreuil ; *P. de mer* et *P. du Groënland*, les Macareux. — On appelle encore *Perroquet*, plusieurs poissons de la famille des Labroïdes, comme le *Labre commun* et le *Crénilabre paon*.

PERROQUET. Dans la Marine, on appelle *perroquet* une voile carrée de toile légère qui surmonte les huniers : la vergue qui porte un perroquet s'appelle *vergue de perroquet*. Il y a un *grand perroquet*, qui surmonte le grand hunier, un *petit perroquet*, sur le petit hunier, et un 3e perroquet, qu'on nomme *perruche* : les perroquets servent dans les beaux temps. — On appelle *P. volants*, des perroquets que l'on met et que l'on ôte facilement ; *P. d'hiver*, des perroquets qui sont plus petits que ceux que l'on porte ordinairement dans les belles saisons. — Le *mât de perroquet* est le troisième mât en élévation : il est porté par le mât de hune, et supporte le mât de cacatois.

PERROTINE. *Voy.* IMPRESSION (*sur tissus*).

PERRUCHE (de *perruque*), *Conurus*, section du

genre Perroquet. Buffon comprenait sous ce nom les espèces de l'ancien continent, par opposition à celui de *Perriches*, qu'il réservait à celles du Nouveau-Monde. Aujourd'hui, on appelle ainsi des perroquets à longue queue, de taille moyenne ou fort petite, ayant le bec moins gros et moins crochu que celui des Aras, et la face emplumée. Les unes ont la queue en flèche : telle est l'espèce très-anciennement connue en Europe, la *P. d'Alexandre*, qui habite les Indes orientales, et qui a été apportée en Grèce par le roi de Macédoine : son plumage est d'un beau vert, avec une tache noire sous la gorge et un collier rouge sur la nuque; telles sont aussi la *P. à collier*, la *P. à longs brins*, etc. ; d'autres ont la queue en pointe, comme les *Perruches-aras* ; ou élargie vers le bout, comme la *P. de Pennant*, de la Nouv.-Galles du Sud et la *P. mascarin*, de Madagascar, ou étagée à peu près également, comme la *P. à bouche d'or*, la *P. tiriba* ou *Jaseuse*, du Brésil, etc. *Voy.* PERROQUET.

En termes de Marine, on appelle *Perruche* le troisième perroquet à bord des bâtiments à trois mâts.

PERRUQUE (de l'ital. *parruca*), coiffe de réseau portant une chevelure artificielle. L'invention des perruques est fort ancienne. Suivant Xénophon, le roi Mède Astyage portait de faux cheveux. A Rome, sous les empereurs, les hommes et les femmes même portaient perruque : les femmes recherchaient surtout celles qui étaient faites avec les blondes chevelures des captives germaines. Les faux cheveux furent condamnés par les Pères de l'Église; cependant l'usage s'en conserva jusqu'au XIIe siècle, où il se perdit. Il ne fut repris qu'au XVIIe : Louis XIII, devenu chauve, en donna l'exemple, en 1630. Bientôt la perruque devint la coiffure de toute la noblesse et de la bourgeoisie; les ecclésiastiques ne l'admirent pas avant 1660. Cette coiffure prit d'énormes dimensions sous le règne du Louis XIV. Elle diminua de volume sous les règnes suivants, et commença à se couvrir de poudre. On distinguait les perruques *à marteaux*, *à nœuds*, *à calotte*, *à bourse*, *à tonsure*, etc. La mode des perruques disparut à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui on n'en porte plus que par absolue nécessité. Du reste, la fabrication des chevelures postiches a fait, de nos jours, de notables progrès, et, depuis l'invention du *tulle chevelu*, il devient difficile de les distinguer d'avec les vrais cheveux. Ce sont les jeunes paysannes de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Normandie et de la Suisse, qui fournissent la plupart des cheveux employés dans la fabrication des perruques. — En Angleterre, les lords, le *speaker* ou président du parlement, et les magistrats, portent encore les grosses perruques du XVIIe siècle. — Consulter : l'abbé Thiers, *Histoire des perruques* (1690) ; Nicolaï, *Recherches sur les perruques* (trad. de l'all. par Jansen, 1809). De Guerle a fait un *Éloge des perruques* (an VII), qui n'est qu'un jeu d'esprit.

PERRUQUIER-COIFFEUR. Les *barbiers-perruquiers* formaient autrefois une corporation importante. (*Voy.* BARBIER). Au XVIIIe siècle, les grands seigneurs étaient coiffés par leurs valets de chambre et les grandes dames par leurs femmes de chambre. Au XVIIIe, plusieurs *perruquiers-coiffeurs* se firent un nom, entre autres Legros, Dagé et Autier, dit Léonard. De nos jours, le nom de *perruquier* est tombé en discrédit, et a fait place à celui de *coiffeur*. On cite comme coiffeurs célèbres Michalon, Constant, Plaisir, Félix, Hippolyte, etc.

PERS, PERSE (du lat. *persicus*, de Perse), couleur intermédiaire entre le vert et le bleu ou selon d'autres d'un bleu tirant sur le noir. Les anciens donnaient à Minerve des yeux *pers*. Le drap *pers* est d'un bleu bruni, tirant sur le violet.

PERSE (TOILE), belle toile peinte, à bouquets. Ces toiles ne se fabriquaient d'abord qu'en *Perse* et dans l'Inde : c'étaient les plus estimées de toutes celles qui viennent d'Orient. Aujourd'hui, on en fabrique d'aussi belles en Europe. La Hollande eut la première le monopole de cette fabrication : aujourd'hui l'Angleterre et la France, surtout les fabriques de Rouen et de Mulhouse, ont la supériorité.

PERSEA (LAURUS), arbre (*Voy.* AVOCATIER). — La tribu des *Persées*, famille des Laurinées, tire son nom du *Laurus persea* qui en est le genre type.

PERSÉE (nom mythologiq.), constellation boréale placée entre Cassiopée et le Cocher est composée de 65 étoiles principales dont une *Mirfak*, de 2e grandeur, qui forme avec un certain nombre d'autres plus petites une sorte d'arc spiral, ou de J, et une autre changeante, *Algol* ou *la tête de Méduse*, placée au-dessous de l'arc.

PERSEL, se dit quelquefois, en Chimie, des sels formés par le peroxyde d'un métal. Ainsi l'on dit *persel de fer* ou *de manganèse*, pour indiquer les sels de peroxyde de fer ou de manganèse.

PERSÈQUE (du lat. *persica*), ancienne forme du mot *Pêche*. *Voy.* PÊCHE.

PERSICA, nom latin botanique du genre PÊCHER.

PERSICAIRE, *Polygonum persicaria*, espèce du genre Renouée. *Voy.* RENOUÉE.

PERSIENNE, sorte de jalousie fixe, formée de deux volets à jours en bois et quelquefois en fer, dont les lames inclinées sont assemblées dans un châssis. La mode en est venue de *Perse* ; d'où son nom. On fait aussi des persiennes en lames de verre dépoli, qui laissent passer l'air et le jour tout en abritant contre les rayons du soleil : les Halles à Paris sont garnies de persiennes de ce genre.

PERSIL, *Petroselinum*, plante bisannuelle de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, comprise dans le genre Ache (*Apium*) : racine fusiforme, pivotante, grosse et charnue ; tige haute de 0^m,35 à 0^m,50, anguleuse, rameuse ; feuilles alternes, composées de folioles ovales, incisées, celles du haut de la tige entières, lancéolées ; fleurs petites placées au sommet des tiges. Le fruit est ovoïde ou globuleux. Toute la plante répand une odeur aromatique agréable. On cultive trois variétés de persil commun ; le *Persil ordinaire*, que tout le monde connaît ; le *P. panaché*, dont les feuilles sont mi-partie jaunâtres et vertes ; et le *P. frisé*, dont les feuilles sont finement découpées et frisées sur les bords. On multiplie le persil d'éclats et de graines. Les semis de persil ne lèvent qu'au bout de six semaines ; il faut les arroser fréquemment. — Le persil fournit un assaisonnement très-usité : il excite l'appétit et favorise la digestion ; mais le plus souvent il ne sert qu'à orner les plats. Ses racines sont regardées comme diurétiques ; sa graine est excitante : c'est une des quatre *semences chaudes mineures* de l'ancienne pharmacie ; elle contient une huile volatile. Les lièvres et les lapins sont avides de persil : il est funeste aux poulets et surtout aux perroquets.

On nomme vulg. *Persil d'âne*, le Cerfeuil sauvage ; *P. bâtard*, *P. de chien*, *faux Persil*, l'*Æthusa cynapium* ; *P. de bouc*, le Boucage saxifrage ; *P. de chat*, *P. de crapaud*, *P. des fous*, la Cicutaire aquatique ; *P. de Macédoine*, le Bubon ; *P. de marais*, le Céleri, le *Selinum palustre* ; *P. de montagne*, la Livèche commune ; *P. noir*, le Maceron commun, etc.

PERSILLÉ, se dit d'un fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres qui imitent assez bien le persil haché : le fromage de Roquefort, celui de Sassenage, sont persillés. Cette marbrure est due à un champignon microscopique ; on l'imite en introduisant dans la pâte nouvelle soit de la mie de pain moisie d'avance, soit du fenouil ou du cumin hachés menu.

PERSISTANT (du lat. *persistere*), se dit, en Botanique, de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute : par exemple des feuilles qui restent en place plus d'une année révolue, du style qui ne tombe pas après la fécondation, etc.

PERSONNALITÉ (du lat. *personalis*), qualité de ce qui est personnel. — *Personnalité*, en Philosophie. *Voy.* PERSONNE.

Dans l'histoire du Droit, on appelle *Époque de la personnalité des lois*, une période de l'histoire du moyen âge qui commence à l'invasion des barbares et dure jusque vers le XIe siècle, période pendant laquelle les habitants d'un même pays sont régis par leur loi d'origine, les Gallo-Romains par le droit romain, les Francs par la loi salique, etc. C'est ce qui a fait dire à Alcuin que de cinq personnes conversant ensemble il n'y en avait quelquefois pas deux qui fussent soumises à la même loi.

PERSONNAT (du b.-lat. *personatus*), se disait autrefois d'une sorte de bénéfice, dans une église cathédrale ou collégiale, qui donnait préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE, PERSONNALITÉ (du lat. *persona*, masque, personnage). En Philosophie, on entend par *personne* l'être intelligent et libre, qui a conscience de son existence et est responsable de ses actes (*Voy.* RESPONSABILITÉ). On oppose *personne* à *chose*; ainsi le minéral, le végétal, l'animal même sont des *choses*; l'homme est une *personne*. La *personnalité* est le caractère en vertu duquel un être mérite le nom de *personne*. La *personnalité divine* est le caractère de Dieu considéré comme cause créatrice distincte de l'univers. — Dans la Religion chrétienne, il est de foi qu'il y a trois *personnes divines*, formant la Ste Trinité : Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le St-Esprit. Ces trois personnes, par leurs attributions diverses, sont réellement distinctes, et cependant elles ne sont qu'un seul Dieu puisqu'elles n'ont qu'une seule et même nature : c'est là le mystère fondamental du Christianisme.

En Droit, on oppose également *personne* à *chose*, et l'on donne ce nom à tous ceux qui font partie de la société civile et qui peuvent y exercer des droits. Les lois règlent tout ce qui est relatif à l'état et à la capacité des personnes : le 1er livre du Code civil est tout entier consacré à traiter des personnes. On distingue deux sortes de personnes : les *P. physiques*, qui sont les individus; les *P. morales*, qui sont des collections d'individus ayant des droits distincts de ceux de leurs membres : ainsi une commune, une société commerciale, un établissement d'utilité publique, sont des personnes morales : on donne aussi à ces dernières le nom de *P. civiles*.

Personne interposée. *Voy.* INTERPOSITION.

En Grammaire, on appelle *personnes* les diverses relations que le sujet de la proposition peut avoir avec l'acte de la parole, et les diverses formes par lesquelles ces relations sont exprimées dans la conjugaison du verbe. Si l'action est faite par le sujet qui parle, c'est la *première personne*; si elle est faite par le sujet à qui l'on parle, c'est la *deuxième personne*; si elle est faite par celui de qui l'on parle, c'est la *troisième personne*. — On nomme *pronoms personnels* les pronoms *je*, *tu*, *il*, qui servent à indiquer ces relations.

PERSONNÉ (du lat. *personatus*), se dit, en Botanique, d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la corolle, de manière à représenter grossièrement un *masque* ou le mufle d'un animal. La lèvre inférieure est nommée *palais*; la seconde, lorsqu'elle est comprimée, *casque*.

Plusieurs botanistes donnent le nom de *Personnées* à la famille des *Scrofulariées*, dont toutes les fleurs offrent une corolle personnée.

PERSONNEL (du lat. *personalis*). *Action personnelle*. *Voy.* ACTION.

Contribution personnelle et mobilière. *Voy.* IMPÔT.

Pronom personnel. *Voy.* PRONOM et PERSONNE.

PERSONNIFICATION (de *personne*), figure de Rhétorique, qui consiste à faire d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie. La personnification des idées abstraites a remplacé, dans plusieurs poëmes modernes, le merveilleux des anciens : la Mollesse et la Discorde, dans le *Lutrin* de Boileau ; le Fanatisme, dans la *Henriade*, sont des personnifications. — La prosopopée suppose le plus souvent une personnification. *Voy.* PROSOPOPÉE.

PERSPECTIVE (du lat. *perspicere*, voir à travers), art de représenter sur une surface plane des objets à une distance et dans une position données, tels qu'ils seraient vus à travers un plan transparent placé entre eux et l'œil. La perspective se divise en *P. spéculative* et *P. pratique* : la première comprend la théorie optique des différentes apparences des objets suivant les positions de l'œil qui les regarde; la seconde enseigne l'art de les représenter sous une forme semblable à celle que nous leur voyons. On distingue encore la perspective pratique en *P. linéaire* et *P. aérienne*, selon qu'elle considère seulement la forme des objets ou les nuances des couleurs de leur surface. L'art d'appliquer les couleurs et de représenter les diverses parties des objets d'après la manière dont ils sont éclairés est du ressort de la peinture; la perspective en est une des parties les plus importantes : c'est celle qui contribue le plus à l'illusion. Poussin, Paul Véronèse, Lesueur, Vernet, Granet, y ont surtout excellé.

La perspective linéaire était connue des anciens dès le temps d'Eschyle; on en trouve des traces dans Vitruve, mais aucun ouvrage spécial ne nous est parvenu sur ce sujet. La science de la perspective a été de nouveau créée par les modernes, Albert Durer et Pietro del Borgo sont les premiers qui en aient donné les règles. En 1600, Guido Ubaldi fit paraître le premier traité systématique de perspective. Jean Goujon, Vignole, et plus récemment Deschœles, Lamy, S'Gravesande, Taylor, Ozanam, etc., ont publié des traités sur le même sujet, considéré à des points de vue différents. — Consulter : la *Théorie des ombres et de la perspective*, dans la 5e édition de la *Géométrie descriptive* de Monge ; le *Dessin linéaire appliqué aux arts*, de Thierry ; les *Traités de perspective* de Lespinasse, de Lavit, de J.-B. Cloquet; les *Principes de perspective linéaire* de Bouillon ; le *Manuel de perspective*, de M. Vergnaud (collection Roret) ; la *Théorie pratique de la perspective*, de M. V. Pellegrin (1869), etc.

PERSPIRATION (du lat. *perspirare*), se dit, en Physiologie, de toute exhalation insensible à la surface de la peau ou d'une membrane séreuse.

PERSUASION (du lat. *persuasio*). *Voy.* ÉLOQUENCE et RHÉTORIQUE.

PERTE (du lat. *perditus*). Le débiteur est libéré de son obligation par la *perte de la chose due* (C. civ., art. 1302) : *les objets perdus* peuvent être revendiqués pendant trois ans (art. 2279); en cas de perte d'une lettre de change, il peut être fait opposition au payement entre les mains du tiré et la lettre de change perdue peut être remplacée de la manière déterminée aux articles 149-155 du Code de commerce. — *Profits et pertes*. *Voy.* PROFITS.

PERTE DE SANG, ou simplement PERTE, synonyme d'*Hémorrhagie utérine*.

PERTÉREBRANT (du lat. *perterebrare*). En Médecine, on appelle *douleur pertérébrante* celle qui semble produite par un instrument pénétrant.

PERTUIS (du lat. *pertusus*, percé, ouvert), nom que l'on donne, en Géographie : 1° à plusieurs passes de l'Océan sur les côtes occidentales de France : tels sont, le *P. d'Antioche*, entre les îles de Ré et d'Oléron ; le *P. de Maumusson*, entre l'île d'Oléron et le continent; le *P. breton*, entre l'île de Ré et le continent; 2° à un passage étroit entre des montagnes, tel que le *P. Rostan*, près de Briançon (Htes Alpes). — On appelle encore *pertuis* un passage étroit pratiqué dans une rivière, au moyen de batardeaux, pour élever artificiellement le niveau de l'eau et faciliter ainsi la navigation.

PERTUISANE (de l'espag. *partesana*, arme de partisan), espèce de hallebarde, à fer long, large et tranchant. Cette arme était inconnue avant Louis XI. L'infanterie la porta jusqu'en 1670; à cette époque

elle fut laissée seulement aux invalides, aux gardes de la prévôté, aux huissiers d'armes, etc.

PERTURBATION (du lat. *perturbatio*). En Astronomie, on appelle *perturbations* les déviations qui altèrent le mouvement elliptique des planètes. Si ces astres n'étaient soumis qu'à la seule attraction solaire ils parcouraient une ellipse ayant le soleil à l'un de ses foyers. Mais, outre l'attraction solaire, les planètes éprouvent de la part les unes des autres des attractions accessoires qui les dérangent dans leur course et leur font occuper à chaque instant des positions un peu différentes de celles qu'elles occuperaient sans cela : de là leurs *perturbations*. C'est en étudiant les perturbations de la planète Uranus que M. Le Verrier a découvert la planète Neptune.

En Physique, les *perturbations* de l'aiguille aimantée sont les mouvements brusques et en apparence accidentels que cette aiguille éprouve tous les jours à l'E. et à l'O. du méridien magnétique.

PERTUSE (du lat. *pertusus*), se dit, en Botanique, des feuilles parsemées de petits points transparents qui les font paraître comme criblées de pores : telles sont les feuilles du Millepertuis.

PÉRULE (du lat. *perula*, sac), se dit, en Botanique : 1° de l'enveloppe des bourgeons des arbres ; 2° d'une sorte de sac oblong formé par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone dans certaines Orchidées.

PERVENCHE, *Vinca*, *Pervinca*, genre de la famille des Apocynées, tribu des Plumériées, renferme un petit nombre d'espèces, les unes indigènes, les autres exotiques. Les premières sont sous-frutescentes, à tige tantôt sarmenteuse, tantôt droite ; à feuilles opposées, entières et persistantes, d'un vert très-luisant ; à fleurs en forme d'entonnoir et à limbe découpé en 5 festons, et qui s'épanouissent dès les premiers beaux jours du printemps. La *P. mineure* (*V. minor*), ou *Violette des sorciers*, a des fleurs d'un bleu d'azur, qui se succèdent pendant plus de quatre mois ; elle est commune dans les bois, au pied des coteaux rocailleux. On la cultive en bordure dans les jardins : il en existe des variétés doubles, violettes, blanches ou roses. La *P. majeure* (*V. major*) ne diffère guère de la précédente que par sa grandeur. Les feuilles de la pervenche ont une saveur amère et styptique : elles sont toniques et astringentes ; à forte dose, elles sont légèrement purgatives et font, dit-on, passer le lait des femmes en couches.

On a fait de la pervenche le symbole de l'amitié éternelle, du bonheur durable et surtout de la virginité ; il était autrefois d'usage en Belgique de la répandre, au moment des noces, sous les pas des jeunes filles. En Toscane, on en couronnait les vierges après leur mort.

La *Pervenche de Madagascar* (*V. rosea*), espèce exotique, est un arbrisseau, droit et roide, à feuilles opposées, entières, et à fleurs roses ou purpurines.

PESAGE (de *peser*, du lat. *pensare*). *Bureaux de pesage*. *Voy.* POIDS. — *Instruments de pesage*. *Voy.* BALANCE, BASCULE, HYDROSTAT, PESON, etc.

PESANTEUR (de *pesant*), force en vertu de laquelle les corps tendent à se précipiter vers le centre de la terre ; c'est l'*attraction* considérée dans les corps terrestres (*Voy.* ATTRACTION). Il ne faut pas confondre la *pesanteur* avec le *poids* : la pesanteur se mesure par la vitesse d'un corps qui tombe librement sur la surface de la terre ; le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir lorsqu'il tend à se précipiter vers le centre de la terre, et cet effort, dans un même milieu, est proportionnel à la masse. — Les corps tombent avec un *mouvement accéléré* : cette accélération de la chute provient de ce que la pesanteur est une force sans cesse agissante, et qu'à chaque instant une nouvelle impulsion s'ajoute à celle que le corps a déjà reçue. La chute des corps est régie par trois lois : 1° *Dans le vide, tous les corps tombent avec une égale vitesse* ; 2° *L'espace parcouru par un corps qui tombe est proportionnel au carré du temps écoulé depuis le moment de son départ* ; 3° *La vitesse croît proportionnellement au temps*. L'espace parcouru par un corps qui tombe à la surface de la terre pendant la première seconde de sa chute est, à Paris, de $4^m,9044$ (environ 5^m) ; la vitesse acquise par seconde est de $9^m,8088$ (env. 10^m).

On vérifie la loi de la chute des corps à l'aide du *plan incliné de Galilée*, de la *machine d'Atwood*, de la *machine de M. Morin*, etc. — Le *plan incliné de Galilée* n'est qu'une surface inclinée sur laquelle on fait rouler une poulie de métal : si la surface était horizontale, la vitesse de la poulie serait égale à zéro ; si la surface était verticale, cette vitesse aurait son maximum. A un certain degré d'inclinaison du plan, la vitesse de la poulie est réduite dans une certaine proportion, sans qu'il en résulte aucun changement dans le rapport des espaces parcourus dans des temps donnés. On n'a donc, pour reconnaître l'accélération du mouvement, qu'à compter l'espace parcouru en 1, 2, 3 secondes. — La *machine d'Atwood* consiste essentiellement en une poulie parfaitement mobile, dans la gorge de laquelle passe un fil très-fin qui est tiré à chaque extrémité par un poids : l'équilibre existe quand les deux poids sont les mêmes, quelle que soit la hauteur de l'un ou de l'autre ; mais l'équilibre est troublé dès qu'on ajoute un excédant à l'un des poids ; cet excédant entraîne le poids sur lequel il repose, et le force à descendre tandis qu'il force l'autre à monter ; mais, comme alors sa descente est très-lente, on peut la mesurer aisément. A cet effet, l'appareil porte une règle verticale et divisée, destinée à mesurer les espaces parcourus, ainsi qu'une horloge à secondes pour compter le temps pendant lequel le mobile s'est mû. — La *machine de M. Morin* se compose essentiellement d'un cylindre vertical, qui tourne autour de son axe, tandis qu'un corps pesant, muni d'un crayon, tombe le long de ce cylindre, et y trace une courbe.

Les observations de la durée des oscillations du *pendule* (*Voy.* ce mot) ont prouvé que la pesanteur n'est pas la même sur toute la surface de la terre, et que l'intensité de cette force est moindre à l'équateur qu'aux pôles : chaque point de la surface de la terre décrivant un cercle dans le mouvement de rotation de notre globe autour de son axe, et ce cercle étant d'autant plus grand qu'il est plus près de l'équateur, les corps qui sont placés à la surface acquièrent une force centrifuge d'autant plus considérable qu'ils décrivent de plus grands cercles dans le même temps ; et, comme la force centrifuge agit en sens inverse de la force centrale de la pesanteur, elle diminue nécessairement les effets de cette dernière.

Galilée a le premier découvert les lois de la pesanteur ; Newton a prouvé l'identité de la pesanteur et de la force qui retient les planètes dans leurs orbites, et a reconnu que la pesanteur doit diminuer à mesure qu'on s'éloigne du centre de la terre ; Bouguer et La Condamine ont confirmé expérimentalement cette vérité à l'aide du pendule.

Pesanteur de l'air. *Voy.* AIR et BAROMÈTRE.

Pesanteur spécifique, rapport du poids d'un corps à son volume. *Voy.* DENSITÉ.

PÈSE-ACIDE. *Voy.* ARÉOMÈTRE.

PESÉES (MÉTHODE DES DOUBLES). *Voy.* BALANCE.

PÈSE-LAIT, dit aussi *Lactomètre*, *Galactomètre*, etc., espèce d'aréomètre à poids constant, destiné à apprécier la densité du lait. Le lait du commerce étant le plus souvent chargé d'eau, ce qui en augmente la densité, on peut s'assurer de la plus ou moins grande quantité d'eau qu'il renferme à l'aide des *pèse-lait* : selon que le lait est plus ou moins dense, le pèse-lait s'enfonce plus ou moins. Le *galactomètre* de Donné, est divisé en 8 degrés : plongé dans de bon lait, il marque de 4 1/2 à 5 degrés ; s'il marque plus de 5, c'est que le lait a été écrémé. Le *lactomètre* de Chevalier est un instrument analogue. Le *lactodensimètre* de Quévenne est une éprouvette

dans laquelle on laisse reposer le lait; l'épaisseur de la couche crémeuse qui surnage indique les qualités plus ou moins nutritives du lait.

PÈSE-LETTRES. *Voy.* PESON.

PÈSE-LIQUEUR, *V.* ARÉOMÈTRE, ALCOOLOMÈTRE.

PÈSE-MOUT. *Voy.* GLUCOMÈTRE.

PESO (c.-à-d. *poids*), monnaie de compte d'Espagne, plus connue sous le nom de *piastre forte.*

PESON (de *peser*), instrument qui sert à mesurer des poids ou des forces. C'est un levier coudé, sur le point d'appui duquel est fixée à angle droit une tige pesante. Si l'instrument est disposé de telle sorte que le centre de gravité du levier coïncide avec le point d'appui, on trouve que, lorsque l'on suspend un poids à l'une des extrémités du levier, la tangente de l'inclinaison de l'aiguille est proportionnelle au poids du corps. Pour connaître le poids, l'on gradue le limbe d'un quart de cercle fixé au support de l'instrument. — On appelle *peson à ressort* un peson qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort. On le nomme ainsi pour le distinguer du peson ordinaire, qu'on nomme aussi *peson à contre-poids.* — Le plus souvent, *peson* est employé comme synonyme de *romaine. Voy.* BALANCE.

Les appareils employés dans le commerce pour peser les lettres (*pèse-lettres*) rentrent presque tous dans la catégorie des pesons.

PESSE (du lat. *picea*), *Hippuris,* vulg. *Queue de cheval, Pin aquatique,* genre de la famille des Haloragées, renferme des plantes aquatiques à tige simple, garnie de feuilles verticillées, longues et linéaires, ayant quelque ressemblance avec une *queue de cheval;* les fleurs sont axillaires. L'espèce principale est la *Pesse d'eau* (*H. vulgaris*) : sa tige est haute de 0m,50; ses fleurs sont rougeâtres et très-petites. Cette plante est commune aux environs de Paris : il est à remarquer qu'elle change d'aspect suivant son mode d'immersion.

Pesse est aussi le nom vulgaire du *Sapin épicéa.*

PESSIMISME (du lat. *pessimus,* le plus mauvais), opinion de ceux qui croient que tout va au plus mal dans ce monde, soit par les vices des hommes, comme le *Misanthrope* de Molière (*Voy.* MISANTHROPIE), soit par la négation de Providence divine, comme Lucrèce, dans son poëme *de la Nature.* Cette opinion s'oppose à l'*Optimisme. Voy.* ce mot.

PESTE (du lat. *pestis,* fléau). Ce mot, longtemps appliqué à toutes les maladies épidémiques qui décimaient les populations, désigne spécialement aujourd'hui le *typhus* ou *fièvre grave d'Orient,* qui est caractérisée par des bubons, des hémorrhagies externes ou interstitielles (pétéchies, taches pourprées), des gangrènes partielles (taches, pustules charbonneuses), et par des troubles nerveux très-graves. La marche de la peste est généralement ascendante, sans alternatives d'exacerbation et de rémission ; sa durée moyenne est d'un septénaire, quelquefois de deux ; souvent la mort arrive du second au troisième jour ou même plutôt. Desgenettes y distingue trois degrés : le 1er, où la fièvre est légère et sans délire : dans ce cas, la guérison est prompte et facile et le mal laisse peu de traces; le 2e, où le délire d'abord violent s'apaise vers le 5e jour, et la fièvre vers le 7e : ce degré offre quelques cas de guérison; mais les forces reviennent lentement, et les malades restent toujours languissants, privés d'une partie de leur intelligence et de l'usage d'un ou de plusieurs membres; le 3e, où le délire et la fièvre sont considérables et le mal presque toujours mortel. — La peste exerce principalement ses ravages sur les côtes orientales de la Méditerranée.

Aucune maladie n'a été jusqu'à présent aussi meurtrière que la peste. Sans rappeler les pestes de l'antiquité, notamment celle qui désola Athènes au temps de Périclès, ce fléau a, dans les temps modernes, du VIe au XVIIIe siècle, frappé successivement presque toutes les populations des divers États de l'ancien continent. La première des grandes pestes connues éclata en 542, sous Justinien. Tout le monde sait quels ravages la peste exerça dans l'armée des Croisés devant Tunis, et que St Louis en mourut (1270). L'Italie fut ravagée par ce fléau jusqu'à quinze fois dans les XIVe et XVe siècles, Londres fut décimé en 1665, la Provence en 1720, la Russie en 1771. En 1798 elle fit de nombreuses victimes dans notre armée d'Égypte. La dernière épidémie a sévi en Égypte et à Constantinople en 1834 et 1835.

Le traitement de la peste est encore bien peu avancé aujourd'hui. Les essais tentés de nos jours ont montré qu'il n'y avait à employer contre ce mal qu'un traitement symptomatique, dans lequel doit dominer l'emploi des antiphlogistiques. L'émétique et le phosphore ont été essayés sans succès; l'application du cautère actuel a quelquefois réussi.

Les causes de la peste ont été l'objet de discussions très-vives. Qu'elle soit ou non contagieuse, elle paraît être originairement produite par un empoisonnement miasmatique, provenant lui-même de l'accumulation de matières infectes qui a lieu dans les pays chauds, où l'on ne prend aucune des précautions que prescrit l'hygiène. Constamment elle a sévi dans les contrées où régnait la barbarie, tandis qu'elle s'est affaiblie et a fini par disparaître partout où la civilisation a fait des progrès. Presque permanente en Orient dans les temps modernes, elle n'y existait pas du temps de la civilisation égyptienne, grecque et romaine, tandis qu'elle dévastait continuellement l'Europe occidentale, alors plongée dans la barbarie. — Consulter l'*Histoire médicale de l'armée d'Orient* de Desgenettes, les écrits de Pariset, et surtout le remarquable *Rapport sur la peste,* rédigé par le Dr Prus, au nom d'une commission nommée par l'Académie de médecine (Paris, 1846).

PET D'ANE, plante. *Voy.* ONOPORDE.

PET DU DIABLE, plante. *Voy.* SABLIER.

PÉTALE (du gr. πέταλον, feuille), nom donné, en Botanique, aux pièces dont se compose la corolle : le pétale n'est qu'une feuille modifiée. La corolle est *gamopétale* ou *monopétale,* lorsqu'elle est formée d'une seule pièce, et *dialypétale* ou *polypétale,* lorsqu'elle est formée de plusieurs. Le pétale est dit *onguiculé,* lorsqu'il est muni d'un *onglet* à sa partie inférieure, et *sessile,* lorsqu'il en est dépourvu. Les pétales soudés seulement à leur base forment une corolle *partite.* Lorsqu'ils sont soudés presque jusqu'au sommet, ils forment une corolle *dentée.*

PÉTALISME, espèce d'ostracisme à Syracuse. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PÉTALITE, dite aussi *Berzélite* et *Arfredsonite,* minéral de la famille des Feldspaths, résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de lithine [$\ddot{A}l^2\ddot{S}i^3 + \dot{L}i\ddot{S}i$]. C'est une substance blanchâtre d'un éclat vitreux, clivable parallèlement aux faces d'un prisme rhomboïdal; elle raye difficilement le verre et pèse 2,44. On l'a trouvée en gros blocs dans l'île d'Utö en Sudermanie, où elle paraît provenir des dépôts de pegmatite, et aux États-Unis dans un calcaire saccharoïde et dans des blocs erratiques. — C'est de ce minéral que Berzélius a extrait la *lithine* pour la première fois.

PÉTARD (à cause du bruit qu'il fait). Dans l'Artillerie, on nomme ainsi un petit canon en bois, en fer ou en bronze, long de 0m,40 sur 0m,20 d'ouverture, dont on se servait autrefois pour enfoncer ou renverser les portes d'une place forte. On remplissait cette espèce de boîte de poudre et de terre bien bourrées, et on la fermait par un madrier que l'on clouait à la porte, en maintenant le pétard horizontal : l'explosion faisait éclater le bois de la porte. Les perfectionnements apportés de nos jours aux bouches à feu et l'emploi de la dynamite ont fait abandonner l'usage de cet engin. — On donne encore le nom de *pétard* à une pièce d'artifice dont on se sert par jeu : c'est un petit cylindre de papier chargé de poudre qui éclate lorsqu'on met le feu à la mèche.

PÉTASE (du lat. *petasus,* du gr. πέτασος), coiffure

de voyage à larges bords, en usage chez les Grecs et plus tard chez les Romains (*Voy.* COIFFURE). Le pétase ailé est la coiffure de Mercure.

PÉTASITE, plante. *Voy.* TUSSILAGE.

PETAURUS, PETAURISTA. *Voy.* PHALANGER.

PÉTÉCHIES (en ital. *petecchie* ; du b.-lat. *pestichiæ* ; de *pestis*, peste), taches rouges ou pourprées, semblables à celles que laisse une morsure de puce, qui se manifestent souvent sur la peau durant le cours de certaines maladies aiguës ; elles sont dues à un petit épanchement sanguin. — On a donné le nom de *fièvre pétéchiale* au typhus d'Europe.

PÉTIOLE (du lat. *petiolus*, petit pied), nom donné, en Botanique, au support de la feuille. C'est un organe grêle, composé d'un nombre variable de faisceaux de fibres ou de vaisseaux qui se séparent les uns des autres, se divisent, s'anastomosent pour former le réseau du limbe de la feuille (*Voy.* FEUILLE). Le pétiole s'attache à la branche, tantôt par un point très-rétréci, tantôt par une base élargie qui embrasse une grande portion ou même la totalité de la circonférence du rameau. Le pétiole peut être *ailé*, *articulé*, etc. — *Voy.* PHYLLODE.

PETIT, PETITE (d'un radical latin *pit* qui signifierait *pointu*, *étroit*). Cet adjectif se joint à un très-grand nombre de substantifs pour désigner diverses espèces de plantes et d'animaux. Ainsi, on appelle :

En Botanique, *Petit baume*, le Croton porte-baume ; *Petit cèdre*, le Genévrier oxycèdre ; *Petit cerisier d'hiver*, la Morelle faux piment ; *Petit chêne*, la Germandrée chonette; *Petit cyprès*, l'Aurone et la Santoline ; *Petit houx*, le Fragon ; *Petit muguet*, l'Aspérule odorante ; — *Petite centaurée*, la Gentiane centaurée ; *Petite consoude*, le Pied d'alouette consoude ; *Petite digitale*, la Gratiole officinale ; *Petite joubarbe*, l'Orpin brûlant ; *Petite orge*, la Cévadille ; *Petite oseille*, l'Oxalide oseille ;

En Ornithologie, *Petit azur*, *Petit coq*, plusieurs Gobe-mouche ; *Petit bœuf*, *Petit doré*, le Roitelet ; *Petit deuil*, *Petit moine*, deux Mésanges ; *Petit hibou*, la Chevêche ; *Petit mouchet*, la Fauvette d'hiver ; *Petit paon sauvage*, le Vanneau commun ; *Petit prêtre*, le Rossignol de muraille ; *Petit sourd*, la Grive de vigne ; — *Petite charbonnière*, *Petite cendrille bleue*, deux Mésanges ; *Petite mauve*, la Mouette cendrée; *Petite pie des Indes*, la Pie-grièche noire ; *Petite vie*, la Sittelle à huppe noire, etc. ;

En Entomologie, *Petit deuil*, la Teigne du fusain ; *Petit-gris*, une espèce de Phalène grise ; *Petit Mars*, un papillon du genre Nymphale, etc. ;

En Conchyliologie, *Petit âne*, une Porcelaine ; *Petit plomb d'or*, le Strombe poule; *Petit soleil*, le Sabot molette ; *Petite oreille de Midas*, une Auricule.

PETIT, en Mathématiques. *Voy.* ÉTENDUE, QUANTITÉ, INFINI.

PETITES-MAISONS. *Voy.* MAISONS (PETITES).

PETITE-VÉROLE. *Voy.* VARIOLE.

PETIT-FILS, PETITE-FILLE. *Voy.* DESCENDANTS.

PETIT-FOUR, pâtisserie légère. *Voy.* PATISSERIE.

PETIT-GRAIN, parfum tiré des feuilles de l'Oranger. *Voy.* ORANGER.

PETIT-GRIS, variété de l'Écureuil commun, qui se trouve dans le nord de l'Europe. Sa fourrure, dite aussi *petit-gris*, est sur le dessus du corps d'un joli gris légèrement nuancé de jaunâtre, et par-dessous d'un blanc pur. Les poils de la queue sont annelés de brun ; les oreilles ont un pinceau de poils. Le Petit-gris a les mêmes formes et les mêmes dimensions que l'écureuil commun. Le petit gris est une fourrure à la fois chaude et légère et fort douce au toucher. Autrefois, les personnes nobles avaient seules le droit de la porter. *Voy.* VAIR et MENU-VAIR.

Buffon avait donné ce nom à l'*Écureuil gris*, qui habite les États-Unis.

On appelle encore *petit-gris* un duvet que l'on trouve sous les ailes de l'Autruche.

PÉTITION (du lat. *petitio*, demande), demande par écrit adressée soit au souverain et à ses représentants, tels que ministres, préfets, etc., soit aux chambres législatives. Avant 1789, on se servait plutôt des mots *placet* et *supplique*. Depuis la Révolution, le *droit de pétition* aux Chambres a toujours été reconnu en principe en France ; mais il a souvent donné lieu à des abus et à des désordres graves : de là, la défense d'apporter aucune demande de ce genre, en personne et à la barre. De 1852 à 1870, le Sénat seul eut le droit de recevoir les pétitions des citoyens. — En Angleterre, le droit de pétition est un des plus anciens et des plus respectés : les nombreuses pétitions présentées à la chambre des communes en 1817 pour la réforme parlementaire, en 1839 par les chartistes, n'ont donné lieu à aucune répression. — On appelle *pétition des droits*, un bill confirmatif des libertés nationales que les Communes d'Angleterre arrachèrent au roi Charles Ier en 1628. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Pétition d'hérédité, se dit, en Droit, de l'action judiciaire par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande contre celui qui détient l'héritage le délaissement total ou partiel de la succession.

Pétition de principe (*Petitio principii*). En Logique, c'est un sophisme qui consiste à supposer vrai ce qui fait l'objet même de la question, ou à prouver une chose incertaine par une autre qui est aussi incertaine. Galilée reproche à Aristote d'avoir commis une erreur de ce genre dans le raisonnement suivant : « La nature des choses pesantes est de tendre au centre du monde et celle des choses légères de s'en éloigner ; or l'expérience nous fait voir que les choses pesantes tendent au centre de la terre et que les choses légères s'en éloignent ; donc le centre de la terre est le même que le centre du monde. » La majeure de ce syllogisme est évidemment une pétition de principe. *Voy.* CERCLE VICIEUX.

PETIT-LAIT ou SÉRUM DU LAIT, liquide qu'on sépare du lait coagulé. On l'obtient en versant dans le lait de la présure délayée dans l'eau, ou un peu de vinaigre, et séparant le caillé par un linge. Le petit-lait renferme de l'eau tenant en dissolution une matière sucrée particulière, la *lactine* ou *sucre de lait*, ainsi que des sels, notamment des phosphates et des chlorures. — Le *petit lait* est employé, en Médecine, comme laxatif et rafraîchissant, à la dose d'un demi-litre ou même d'un litre par jour. On trouve en Suisse des établissements spéciaux pour la *cure du petit lait* : on l'y administre soit seul, soit associé à des eaux minérales. On y donne aussi quelquefois des bains de petit-lait ; ces bains sont recommandés comme résolutifs et fortifiants.

PÉTITOIRE (ACTION), du lat. *petitorium*, demande faite en justice pour ressaisir la propriété d'une chose. Ce mot est l'opposé de *possessoire*, qui désigne l'action par laquelle on demande la possession. Le *possessoire* et le *pétitoire* ne peuvent être cumulés, c.-à-d. qu'on ne peut intenter les deux actions simultanément (C. de proc., art. 25).

PÉTIVÉRIE, *Petiveria*, plante. *Voy.* VÉTIVER.

PÉTONCLE, *Pectunculus*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Arcacidées : coquille ronde, équivalve, et munie sous les crochets d'une facette ligamentaire ; ligament externe ; charnière formée de dents entrantes, et disposées en arc de cercle. Les Pétoncles apparaissent avec l'étage néocomien ; ils vivent aujourd'hui sur les fonds de sable de toutes les mers.

PÉTRAT, PÉTRAC, noms vulgaires du *Proyer* et du *Moineau friquet*.

PÉTRÉE (d'un lord *Peter*), *Petræa*, genre de la famille des Verbénacées, renferme un petit nombre d'arbres ou d'arbrisseaux volubiles, à feuilles simples, opposées, très-entières ; à fleurs pédicellées, presque opposées, en épis axillaires ou terminaux. La *P. grimpante*, type du genre, croît aux Antilles.

PÉTREL, *Procellaria*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, groupe des Longipennes ou Grands-Voiliers : bec crochu au bout, narines réunies en un

tube couché sur le dos de la mandibule supérieure; ailes longues, pieds n'ayant, au lieu d'un pouce, qu'un ongle pointu implanté dans le talon. Les Pétrels ne se plaisent que dans les mers agitées : d'où leur nom scientifique. Dans leur vol rapide, ces oiseaux, qui d'ailleurs ne nagent pas, effleurent les vagues, et courent même sur l'eau : c'est à cette particularité qu'ils doivent le nom de *Pétrel* ou de *petit Pierre* (on sait que St-Pierre marcha sur l'eau en allant au-devant de J.-C.). Les principales espèces sont : le *Pétrel tempête* (*P. pelagica*), qui habite les mers d'Europe et qui n'est guère plus gros qu'une alouette : on en fait quelquefois le type du genre *Thalassidrome*; le *P. océanique* (*P. Wilsonii*), des mers australes, très-noir, avec le croupion blanc; le *P. géant* (*P. gigantea*), blanc et brun, et qui surpasse l'oie en grandeur; le *P. damier* (*P. capensis*), à plumage noir tacheté de blanc, etc. — *Voy.* aussi Prion et Puffin.

PÉTREUX (du lat. *petrosus*). *Os pétreux*; *Sinus*, *Nerfs pétreux*. *Voy.* Rocher.

PÉTRICOLE, *Petricola*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Vénusidées. Les Pétricoles se distinguent des Vénus, d'abord par la forme de l'animal, puis par celle de la coquille, qui est plus allongée, et qui présente à chaque valve deux impressions musculaires au lieu de trois; en outre la charnière est formée de dents plus saillantes et moins obliques. Les espèces vivantes se trouvent dans toutes les mers; elles ont des représentants fossiles depuis l'étage parisien. — On rattache à ce genre le genre *Vénérupe*.

PÉTRIFICATIONS (de *pétrifier*), nom primitivement donné aux *fossiles*, parce que l'on croyait alors que les corps organiques conservés dans le sein de la terre étaient toujours minéralisés. *Voy.* Fossiles.

Les *pétrifications artificielles*, ne sont que des incrustations calcaires produites par l'eau de certaines sources. *Voy.* Incrustation.

PÉTRIN (du lat. *pistrinum*), coffre carré monté sur quatre pieds et ordinairement fermé par un couvercle à charnières, dans lequel on pétrit la farine dont on fait le pain. Le pétrin est en chêne, poli à l'intérieur, et sans fentes ni gerçures. Lorsque le pain est cuit et complétement refroidi, on se sert, dans certains ménages, du même coffre, comme de huche ou d'armoire pour serrer le pain.

Pétrin mécanique, sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte. Le premier pétrin mécanique a été mis en usage par MM. Moret, Bolland, etc. *Voy.* Pain et Boulangerie.

PÉTRINAL (p. *poitrinal*, de *poitrine*), arme à feu en usage dans le XVIe siècle, était intermédiaire entre le mousquet et le pistolet. Le pétrinal était surtout employé par la cavalerie; on ne le couchait pas en joue à cause de son calibre gros et court, mais, pour le tirer, on appuyait la crosse contre la poitrine : d'où son nom.

PÉTROLE (du lat. *petra*, pierre, et *oleum*, huile), dit aussi *Huile de pierre*, *Huile minérale*, liquide blanc ou jaunâtre, d'une odeur désagréable et pénétrante, et qui pèse de 0,76 à 0,85; il est soluble dans l'alcool, et dissout lui-même les résines. Le pétrole, tel qu'on le trouve dans la nature, est un mélange d'un très-grand nombre de corps de densité et de volatilité très-différentes. Pelouze et Cahours y ont distingué 12 hydrocarbures appartenant tous à la série du formène, c.-à-d. ayant la formule générale C^nH^{2n+2}; le plus important d'entre eux est l'*hydrure d'hexylène* [C^6H^{14}]. Schorlemmer a noté de la benzine et des hydrocarbures aromatiques dans les pétroles qu'il a étudiés. On purifie le pétrole par distillation (*Voy.* Naphte). — Cette huile minérale fournit un éclairage économique; mais son emploi est dangereux à cause des explosions auxquelles elle peut donner lieu et du criminel usage qu'en peuvent faire les incendiaires. M. Deville a proposé de l'appliquer au chauffage des chaudières à vapeur. L'*huile de Gabian* employée en médecine comme vermifuge est du pétrole.

On trouve le pétrole à l'intérieur du sol sur les bords de la Caspienne, dans les environs de Parme, dans les Apennins, etc. Il en existe une source en France, à Gabian près de Pézenas (Hérault); on obtient aussi par la distillation des schistes, aux environs d'Autun, une huile minérale qui a une grande analogie avec le pétrole. Mais c'est surtout aux États-Unis, spécialement en Pensylvanie, qu'on exploite cette substance sur une grande échelle; des trous de sonde vont la chercher dans les terrains paléozoïques où elle existe toute formée, et d'où elle s'écoule quelquefois naturellement, et c'est par millions de gallons qu'on l'exporte en Europe. — On ne s'explique point encore l'origine du pétrole. Il ne paraît point dû à une action destructive de la chaleur sur les matières organiques plus complexes, telles que l'essence de térébenthine des anciennes forêts géologiques. M. Berthelot a exprimé l'opinion qu'il pourrait être attribué à l'action de l'eau dans certaines conditions de température et de pression sur les matières carbonées. *Voy.* Bitume.

PÉTROMYZON, poisson. *Voy.* Lamproie.

PETROSELINUM, nom latin botanique du genre *Persil*. *Voy.* ce mot.

PÉTROSILEX (du lat. *petra*, pierre, et de *silex*), roche d'un gris verdâtre, à cassure schisteuse et luisante, qui raye le verre et n'est autre chose que du feldspath compacte, soit à base de potasse, soit à base de soude, de chaux et de fer. — On trouve le pétrosilex au Mont Tonnerre, dans la chaîne des Vosges, au Puy de Dôme, et aux environs de Nantes. — L'*Eurite* (*Voy.* ce mot) est un pétrosilex.

Une substance compacte, homogène, rouge, d'un éclat gras, que l'on trouve en Suède, et qui est assez voisine du pétrosilex, est connue sous le nom d'*Adinole* ou de *pétrosilex agatoïde*.

PETTO (in). *Voy.* In petto.

PÉTUN, nom indigène du *Tabac* dans l'Amérique méridionale. *Voy.* Tabac.

PÉTUNIA (de *petun*, tabac), genre de la famille des Solanées, tribu des Nicotianées, renferme des plantes herbacées un peu visqueuses, à feuilles alternes très-entières, à pédoncules uniflores, axillaires et solitaires : calice quinquéfide, corolle en forme d'entonnoir évasé, à limbe plissé. Les Pétunias sont originaires de l'Amérique du Sud. On distingue le *P. nyctaginiflora*, à fleurs blanches, semblables à celles de la Belle-de-Nuit (*Nyctago*) : on l'associe aux géraniums à fleurs rouges dans les massifs et les vases des jardins; le *P. violacea*, à fleurs moins grandes et d'un pourpre violacé; le *P. parviflora*, à tige accombante, à rameaux diffus, à fleurs courtement pédonculées. Ces espèces ont donné de nombreux hybrides. Les corolles du Pétunia se ferment lorsque le temps est pluvieux et couvert.

PETUNZÉ, nom chinois sous lequel on désigne l'Orthose blanc, réduit en poudre, que l'on emploie pour faire la *couverte* ou vernis de la porcelaine. *Voy.* Orthose.

PEUCÉDANE (du gr. πευκέδανον), *Peucedanum*, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Peucédanées, se compose d'environ vingt espèces qui croissent dans les climats tempérés de l'hémisphère boréal. Ce sont des herbes vivaces, glabres, à feuilles offrant une ou plusieurs divisions et à fleurs en ombelles terminales. On employait autrefois en médecine : le *P. officinal* (*P. altissimum*), vulg. *Fenouil de porc* ou *Queue de pourceau*, à fleurs jaunes, qui croît dans les prés humides, et le *P. parisien* (*P. gallicum*), à fleurs blanches, qui se trouve dans les environs de Paris.

PEUPLE (du lat. *populus*), multitude d'hommes d'un même pays ou d'une même race. *Voy.* Nation, Gentils, Ethnographie, etc.

Souveraineté du peuple, doctrine politique d'après laquelle tout pouvoir réside dans le peuple, par op-

position à la doctrine du *droit divin*. *Voy.* ce mot et DÉMOCRATIE.

PEUPLE (du lat. *populus*), arbre. *Voy.* PEUPLIER.

PEUPLIER, *Populus*; genre de la famille des Salicinées, détaché de celle des Amentacées, renferme des arbres la plupart très-élevés, à racines rampantes et émettant des rejetons; à rameaux cylindriques ou anguleux, épars; à bourgeons écailleux, d'où les fleurs sortent avant les feuilles : celles-ci sont arrondies, dentelées, de grandeur variable, et toujours vacillantes, parce que leur pétiole est très-grêle; les fleurs sont dioïques, en chatons cylindriques et pendants; les semences nombreuses, à aigrettes cotonneuses. Les peupliers abondent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal; ils prospèrent dans les sols les plus ingrats; ils croissent rapidement et se multiplient avec facilité de boutures comme de rejetons.

Le *Peuplier blanc* ou *Ypréau* (*Populus alba*), est ainsi nommé à cause de la teinte argentée de ses rameaux et de ses feuilles velues : il s'élève jusqu'à 30m; il croît surtout dans les lieux frais et humides, et pousse au loin des racines traçantes; on en forme de belles avenues. Son bois est doux, liant, susceptible de poli; on l'emploie en menuiserie; il dure autant que le sapin quand on a la précaution de l'enduire d'une couleur à l'huile. Ce peuplier vit de 70 à 80 ans; mais, à 30 ans, il a atteint tout son développement et peut être abattu. Ses jeunes pousses sont recherchées par les animaux. Le *P. grisard* ou *grisaille* (*P. canescens*) n'est qu'une variété du Peuplier blanc, dont les feuilles, blanches d'abord, deviennent ensuite d'un vert grisâtre. — Le *P. tremble* ou *Tremble* (*P. tremula*), atteint de 15 à 20m; il se plaît sur les hauteurs, et vient également bien dans nos forêts. Ses feuilles, sont portées sur de longs pétioles que le moindre vent fait *trembler*. Son bois, blanc et fort tendre, brûle rapidement et donne peu de chaleur; il ne sert qu'à l'emballage et à chauffer le four. Son écorce sert à faire des torches. On fait avec de minces copeaux de tremble et de peuplier blanc, des tissus assez délicats, que les modistes emploient quelquefois pour fabriquer des chapeaux de femme. Les chèvres, les moutons mangent volontiers les feuilles de cet arbre. — Le *P. noir* (*P. nigra*), ainsi nommé à cause de ses feuilles d'un vert foncé, et dit aussi *P. franc*, se développe avec vigueur lorsqu'il est planté dans les terrains humides ou sur le bord des fossés aquatiques; partout ailleurs il languit. Le suc résineux, d'une odeur balsamique, qui recouvre au printemps ses bourgeons, fait la base de l'*onguent populeum* (*Voy.* ce mot). Le bois de ce peuplier est léger et ne peut servir qu'à des boiseries communes : les layetiers en font des boîtes et des caisses. Les jeunes tiges sont flexibles : on en fait des liens; plus fortes, elles sont employées en échalas et en fagots. L'écorce sert en Russie pour l'apprêt des maroquins. Les feuilles, vertes ou sèches, peuvent être broutées par les bestiaux. Les jeunes tiges donnent une teinture d'un assez beau jaune. — Le *P. d'Italie* ou *de Lombardie* (*P. fastigiata*), se distingue par la beauté de son port et la disposition pyramidale de ses rameaux. Il est propre à former de grands rideaux de verdure pour cacher les murs, et sert, dans les pépinières, d'abri contre les vents. — Le *P. de Caroline* (*P. virginiana*), vulg. *P. suisse*, atteint jusqu'à 30 et 35m de hauteur : il réussit beaucoup mieux dans le midi que dans le nord de la France. On le greffe sur le peuplier d'Italie. — Le *P. du Canada* (*P. canadensis*) et le *P. balsamifère* (*P. tacamahaca*) sont de belles espèces, qu'on cultive comme arbres d'ornement.

Chez les anciens le Peuplier était consacré à Hercule : il était le symbole du courage. — De nos jours, le peuplier est devenu, par l'effet d'un pur jeu de mots, l'emblème du peuple, de la démocratie.

PEYER (GLANDES DE). *Voy.* INTESTIN.

PEZIZE (du gr. πέζις), *Peziza*, genre de Champignons thécasporés hyménomycètes, comprend beaucoup d'espèces sessiles ou pédiculées, dont le caractère essentiel est d'offrir une substance charnue et membraneuse creusée en cupule ou soucoupe à sa partie supérieure. On en compte, en Europe seulement, plus de 100 espèces, dont 40 croissent aux environs de Paris. On a recommandé l'infusion de la *Pézize oreille de Judas* dans le vin blanc contre les maux de gorge et les hydropisies.

PEZOPORUS (c.-à-d. en gr. *qui va à pied*), nom donné par Illiger à un sous-genre de Perroquets comprenant des espèces à tarses grêles et élevés et à ongles droits, qui marchent facilement à terre. Ce sont les *Perruches ingambes* de Cuvier.

PFENNIG ou PFENNING, vulg. *Fenin*, petite monnaie de compte allemande, est généralement le quart du kreuzer et vaut 1 centime.

PHACIDIE (du gr. φακός, lentille), *Phacidium*, genre de Champignons thécasporés, comprend des espèces qui vivent sur les feuilles et les écorces des arbres. La *Phacidie du pin* et la *P. du dattier* sont les deux principales espèces.

PHACOCHÈRE (du gr. φακός, lentille, verrue, et χοῖρος, cochon), *Phacochœrus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Bisulques, sous-ordre des Porcins, comprend des espèces de cochons qui ressemblent par leurs formes extérieures au sanglier commun; seulement ils sont plus lourds et plus trapus; ils portent de chaque côté de la joue une grosse verrue, d'où leur nom. Ils sont herbivores. On distingue le *P. du Cap*, ou d'*Éthiopie* (*Sus edentatus*), remarquable par l'absence d'incisives, et le *P. d'Afrique* (*Sus incisivus*), qui a deux incisives à la mâchoire supérieure; on a trouvé ce dernier aux îles du cap Vert.

PHACOÏDE (du gr. φακοειδής), se dit de ce qui a une forme lenticulaire. — En Anatomie, on appelle *corps phacoïde* le cristallin, à cause de sa forme.

PHACUS (du gr. φακός, lentille), genre d'êtres microscopiques qu'on avait rangés d'abord parmi les Infusoires flagellifères, section des Eugléniens, mais qui sont plutôt des plantes aquatiques douées d'un certain mouvement : c'est une petite lentille verte avec un point oculiforme rouge en avant et un appendice postérieur servant à la locomotion; longueur, 0mm,09. On les trouve dans les eaux douces.

PHAÉTHON, nom mythologique, désigne quelquefois, en Astronomie, la constellation du *Cocher* (*Voy.* ce mot). — En Histoire naturelle, c'est le nom scientifique de l'oiseau dit vulg. *Paille en queue*.

PHAÉTON, petite voiture à 2 roues, fort légère et découverte, ainsi nommée par allusion au char de Phaéthon de la Fable et aux dangers que courent ceux qui conduisent ces voitures.

PHAGÉDÉNIQUE (du gr. φαγεδαινικός), se dit : 1° de certains ulcères rongeurs (*Voy.* ULCÈRE); 2° de substances ou médicaments qu'on emploie pour détruire les chairs fongueuses : telle est l'*eau phagédénique*, solution de deutochlorure de mercure dans de l'eau de chaux.

PHALANGE (du gr. φάλαγξ, φάλαγγος), corps d'infanterie macédonienne. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PHALANGES, petits os qui concourent à former les doigts et les orteils. Ils sont en nombre égal à la main et au pied : chaque doigt en compte trois, excepté le pouce qui n'en a que deux (*Voy.* DOIGT); on les distingue en allant de la base à l'extrémité du doigt, par leur ordre numérique, ou bien par les noms de *phalange*, *phalangine* et *phalangette*. En parlant de la main, on dit *P. métacarpiennes* et en parlant du pied, *P. métatarsiennes*.

PHALANGE, mode d'association. *Voy.* PHALANSTÈRE.

PHALANGER, *Phalangista*, genre de Mammifères, de l'ordre des Marsupiaux australiens, renferme des espèces essentiellement frugivores. Leur queue est ordinairement longue et prenante, couverte de poils. Leur aspect rappelle à la fois celui des Lémuriens et celui des Sarigues. Les Phalangers vivent sur les arbres. Chez certaines espèces la peau des flancs

s'étend entre les jambes, et forme une sorte de parachute au moyen duquel ces animaux se soutiennent en l'air quand ils sautent d'une branche à une autre. — On a partagé le genre Phalanger en trois sections : *Phalangista* (Phalangers propres), *Phascolarctos* (P. sans queue), et *Petaurus* (P. volants), qui se subdivisent en plusieurs sous-genres : *Cuscus*, *Trichosurus*, *Pseudochirus*, *Dromicia* ; *Koala* ; *Petaurista*, *Belideus*, *Acrobata*.

PHALANGIDES (du gr.-type *Phalangium*, Faucheur), 4e ordre de la classe des Arachnides : thorax et abdomen réunis en une seule masse comme chez les Acarides, mais l'abdomen étant ici formé de plusieurs articles distincts la confusion n'est pas possible ; mâchoires terminées en pinces ; respiration trachéenne. — Cet ordre comprend trois familles, les *Faucheurs* propr. dits, les *Gonyleptes* et les *Trogules*. *Voy.* FAUCHEUR.

PHALANGISTA. *Voy.* PHALANGER.

PHALANGIUM. *Voy.* FAUCHEUR et PHALANGIDES.

PHALANGIUM, genre de la famille des Liliacées, détaché du genre *Anthéric* (*Voy.* ce mot), comprend les espèces dites *Anthéric rameux* ou *Herbe à l'araignée* et *A. à fleurs de lis*.

PHALANSTÈRE, nom que porte, dans le système de Ch. Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire, qu'il appelait *phalange*. La *phalange* était composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration. La population de la phalange devait être de 1,500 à 1,800 individus ; les travaux y auraient été rétribués en raison composée du capital, du travail et du talent. Quant au *phalanstère*, ce devait être un palais d'une forme particulière, remplissant les trois conditions de l'économie, de l'utilité et de la grandeur. Les ménages devaient y habiter séparés, quoique réunis dans l'ensemble. Quelques essais avaient été tentés en France, notamment à Condé-sur-Vesgre (Seine-et-Oise), pour réaliser l'idéal de Ch. Fourier ; mais ils sont restés toujours sans résultats. *Voy.* SOCIALISME.

PHALARIQUE, arme incendiaire. *Voy.* FALARIQUE.

PHALARIS (du gr. φαλαρίς), genre de la famille des Graminées, type de la tribu des *Phalaridées*, est plus connu sous le nom d'*Alpiste* (*Voy.* ce mot). — La tribu des *Phalaridées* renferme les genres *Phalaris*, *Lygeum*, *Zea*, *Coix*, *Alopecurus*, *Phleum*, *Holcus*, *Hierochloa*, *Anthoxanthum*, etc.

PHALAROPE (du gr. φαλαρός, brillant, et πούς, pied), *Phalaropus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres et voisins des Bécasses. Ces oiseaux habitent les régions circompolaires ; ils nagent avec beaucoup d'adresse, et se nourrissent de petits mollusques et d'insectes. Au temps des amours, ils se rapprochent des côtes de l'Océan, où ils établissent leurs nids, dont la structure est assez remarquable. On distingue le *P. à hausse-col*, le *P. platyrhynque*, le *P. bridé*.

PHALÈNES, PHALÉNITES, PHALÉNIDES. Linné donnait le nom de *Phalènes* (*Phalæna*) à toutes les espèces de Lépidoptères nocturnes, ou Papillons de nuit, qui se distinguent des Crépusculaires par des antennes sétacées diminuant d'épaisseur de la base à la pointe. Aujourd'hui ce genre, de beaucoup restreint, n'existe plus dans la science : il est devenu, sous le nom de *Phalénites* ou *Phalénides*, une tribu de la famille des Nocturnes, ayant pour caractères : des antennes sétacées, simples, pectinées ou ciliées ; un corps grêle ; des palpes très-forts, presque cylindriques ou coniques. Leurs chenilles, qui sont toutes *arpenteuses* (*Voy.* ce mot), ont ordinairement 10 pattes, rarement 12. Cette tribu est subdivisée en 18 sous-tribus et un nombre considérable de genres.

Phalène à miroirs, nom vulgaire d'un Lépidoptère à brillantes facettes du genre *Atlas*.

Phalène-tipule, nom vulgaire du *Ptérophore*.

PHALEUCE ou PHALÉCIEN (du lat. *phalæcium* ou *phalæcium*), sorte de vers hendécasyllabique, en usage chez les Grecs et les Romains, se composait de cinq pieds : un spondée, un dactyle et trois trochées. Ce vers, qui convient à l'épigramme, a été employé par Catulle, Martial, Stace, Prudence, Ausone. En voici un tiré de Catulle :

Veran | ni, omnibus | e me | is a | micis.

PHALISQUE ou FALISQUE (du poëte *Phaliscus*), vers latin composé de quatre pieds : trois dactyles et un iambe ou un trochée. On en trouve des exemples dans Boëce et Septimius Serenus. En voici un de Boëce (*Consol.*, III, 1) :

Qui sere | re ingenu | um volet | agrum.

Les deux premiers dactyles admettent des équivalents. Ex. (Hor., *Od.*, I, 7) :

Cras in | gens ite | rabimus | æquor.

PHALLUS (du gr. φαλλός), vulg. *Satyre*, genre de Champignons, de la classe des Basidiosporés, très-voisin des Morilles ; ils sont dans leur jeunesse enveloppés d'une coiffe qui se déchire à son sommet, mais reste adhérente en forme de collier à la base du pédicule. Leur saveur est rebutante ; ils répandent, à l'époque de leur maturité, une liqueur fétide, qui produit au feu une odeur d'alcali volatil. L'espèce la plus commune est le *Satyre fétide* (*P. impudicus*), qu'on trouve dans les bois à la fin de l'été.

PHANÉROGAMES (du gr. φανερός, apparent, et γάμος, mariage), se dit, en Botanique, par opposition à *Cryptogames*, des végétaux pourvus d'organes floraux apparents, et qui se reproduisent par des embryons. — Latreille s'est servi de la même dénomination pour caractériser un ordre de Mollusques.

PHANTASMAGORIE. *Voy.* FANTASMAGORIE.

PHARAON, jeu de hasard en usage dans le XVIIIe siècle et proscrit dans le nôtre, se jouait avec un jeu entier, et admettait un nombre indéterminé de joueurs ou *pontes*, plus un *banquier*. Chacun mettait son enjeu sur une des 52 cartes. Le banquier avait un jeu pareil ; il en tirait deux cartes, l'une pour lui, à droite, et l'autre, dite *carte anglaise*, pour les joueurs, à gauche. Il gagnait tout l'argent placé sur la carte de droite, et doublait les sommes placées sur celle de gauche. Certains *avantages* étaient réservés au banquier : s'il amenait un *doublet*, c.-à-d. deux cartes pareilles, il gagnait la moitié des mises faites sur la carte arrivée au doublet ; s'il amenait pour les joueurs la *dernière carte* du jeu, il était dispensé de doubler les mises placées sur cette carte.

Les différents jeux appelés *Bassette*, *Barbacole* ou *Hocca*, ne sont que des variétés du Pharaon.

PHARE (de l'île de *Pharos*, où a été, dit-on, construit le premier phare), tour surmontée d'un fanal ou foyer lumineux, et qui sert à indiquer, pendant la nuit, aux navigateurs le voisinage de la terre, les écueils, l'embouchure des fleuves ou l'entrée des ports. Les phares de France forment un système d'éclairage très-complet, et sont divisés en trois classes de grandeurs et de portées différentes : les phares de 1er ordre, espacés en général de 14 lieues marines (60 kilomètres), servent à reconnaître les parages, et, pour les bâtiments qui viennent du large, à corriger l'*estime* ; les phares du 2e ordre indiquent les écueils, les baies et les rades ; les phares du 3e ordre signalent les passes, l'embouchure des fleuves et l'entrée des ports. Chaque ordre de phares a ses feux particuliers. Les uns sont à *feu fixe*, et éclairent constamment tous les points de l'horizon ; d'autres sont *à feu tournant* ou *à éclipses* : dans ces derniers, le temps qui sépare une éclipse de l'éclipse suivante est constant pour chaque ordre de phare, et donne le caractère distinctif du feu ; d'autres enfin offrent un feu fixe, varié par des éclats périodiques très-brillants. — Les phares ne furent d'abord que des feux qu'on entretenait la nuit au sommet d'une tour ou d'une montagne. Plus tard, on remplaça cet éclairage imparfait par des becs de lampes placées

au foyer de miroirs paraboliques construits en métal poli. Aujourd'hui, on emploie des lampes à double courant d'air et à mèches multiples et concentriques : la lumière de ces lampes vient frapper de grosses lentilles mobiles en flint-glass, qui la renvoient ensuite dans les directions voulues ; la construction de ces lentilles repose sur ce principe, qu'en plaçant au foyer principal d'un verre lenticulaire un point lumineux, on produit derrière la lentille un faisceau cylindrique de rayons parallèles qui peuvent se transmettre à de très-grandes distances. Comme la fabrication de lentilles d'une grande dimension est extrêmement difficile, on a imaginé des *lentilles à échelons*, composées d'un verre central de forme ordinaire, entouré d'une série d'anneaux de peu d'épaisseur, dont le profil est tel qu'ils ont tous le même foyer principal. On emploie aussi comme source de lumière l'arc voltaïque, engendré par la machine magnéto-électrique : tel est le phare de la Hève, près du Havre. — Les phares sont souvent établis sur des rochers isolés qui ne sont découverts que pendant les très-basses mers, comme le phare d'Eddystone, près de Plymouth ; celui du Four, vis-à-vis du Croisic (Loire-Inférieure) ; celui de la Pointe de la Hague (Manche), de Barfleur (Seine-Inférieure), etc.

L'emploi des lumières pour guider les navigateurs pendant la nuit remonte à la plus haute antiquité. Le fanal élevé sur l'île de Pharos, vis-à-vis d'Alexandrie, par le Guidien Sostrate, sous le règne de Ptolémée Philadelphe, passa longtemps pour une des sept merveilles du monde, et donna son nom à tous les appareils semblables. Les Romains employèrent aussi les phares, et l'on voyait même encore en 1643 le phare qu'ils avaient élevé à Boulogne pour diriger les navires qui traversaient la Manche. Teulère, ingénieur de la généralité de Bordeaux, remplaça le premier en 1793 par des lampes à réflecteurs paraboliques, les feux de bois ou de charbon de terre, au moyen desquels on éclairait les phares. Argant y appliqua ensuite ses lampes à double courant d'air; mais c'est surtout Fresnel qui a fait faire de grands progrès à l'art d'éclairer les phares : on lui doit l'introduction des appareils dioptriques, dont MM. Soleil, H. Lepaute, Chance, etc., ont depuis porté la fabrication à un haut degré de perfection. — Voir : Coulier, *Description générale des phares et fanaux du globe* et *Atlas des phares*; L. Reynaud, *Rapports du jury de l'Exposit. univ. de* 1867 (t. X, p. 337).

PHARMACEUTIQUE (du gr. φαρμακευτικός, qui est relatif aux remèdes), se dit de tout ce qui a rapport à la pharmacie ; ainsi, on dit *préparation pharmaceutique*; *mémorial pharmaceutique*. — Quelquefois ce mot est pris comme substantif, et sert à désigner cette branche de la médecine qui a pour objet la composition et l'emploi des médicaments.

PHARMACIE (du gr. φαρμακεία), art de préparer et de composer les médicaments. Il exige la connaissance de la Pharmacologie et de la Chimie; il comprend, outre la *préparation* propr. dite, la *collection*, art de recueillir les substances médicamenteuses, et la *réposition*, art de les conserver. On appelle *pharmacien* celui qui exerce cette profession : on lui donnait jadis les noms de *pharmacopole* et d'*apothicaire*. — Pendant longtemps, la Pharmacie ne fut qu'un recueil de recettes arbitraires et bizarres; les remèdes les plus compliqués étaient les meilleurs. Ce n'est guère qu'à partir du XVIIe siècle qu'elle mérite le nom de *science* : depuis lors, les travaux de Charas, Lémery, Macquer, Glauber, Kunckel, ouvrirent à la pharmacie une voie nouvelle, dans laquelle ils ont été suivis par Vauquelin, Cadet-Gassicourt, Robiquet, Guibourt, Chevalier, Bussy, Cap, Mialhe, etc.

Chez les anciens, chaque médecin préparait lui-même les médicaments qu'il administrait à ses malades. Chez les modernes, la vente des substances médicinales fut longtemps abandonnée aux épiciers-droguistes, herboristes, etc. Cependant à Naples, dès le XIIe siècle, nul ne pouvait s'établir pharmacien sans un brevet de capacité et sans avoir prêté le serment de ne préparer les médicaments que d'après les formules consignées dans l'*Antidotaire* de l'école de Salerne. En 1484, une ordonnance de Charles VIII essaya de réglementer en France la vente des drogues et autres médicaments; d'autres ordonnances, rendues en 1514, 1638, 1777, complétèrent le code pharmaceutique. Une ordonnance de 1677 créa un *Collége de pharmacie* à Paris, et défendit aux pharmaciens de cumuler le commerce de l'épicerie; en 1780, un réglement détermina la nature et la durée des cours qu'ils devaient suivre; enfin la loi du 21 germinal an XI (1803) créa les *Écoles de pharmacie*, et fixa la position du pharmacien. — D'après cette loi, pour être reçu pharmacien, il faut prouver que l'on a 8 années d'études dans une pharmacie ou 6 années seulement, quand on a 3 ans de cours. Il faut de plus, depuis 1844, être pourvu du diplôme de bachelier ès-lettres ou, depuis 1852, de celui de bachelier ès-sciences. Il faut enfin justifier, dans plusieurs épreuves, que l'on a les connaissances nécessaires. Un pharmacien reçu dans une des *Écoles supérieures* de pharmacie (*pharmacien de 1re classe*) a le droit d'exercer dans toute la France et les colonies, tandis que s'il n'a été reçu que dans une *École préparatoire* (*pharmacien de 2e classe*), il ne peut exercer que dans le département où il a été reçu. En 1870, il existait en France trois Écoles supérieures de pharmacie, celles de Paris, de Strasbourg et de Montpellier.

Le Pharmacien est soumis par la législation (Loi du 21 germ. an XI; Ordonn. du 29 oct. 1846) à des prescriptions sévères relativement à l'entretien en bon état des substances contenues dans son officine, aux formules à suivre, à la vente des substances dangereuses, etc.

Depuis 1591, il existe des *Pharmaciens militaires*. Ils font partie du corps de santé. *Voy.* MÉDECINE.

PHARMACOLITE, chaux arséniatée. *Voy.* CHAUX.

PHARMACOLOGIE (du gr. φάρμακον, médicament, et λόγος, discours), description des médicaments, étude de la matière médicale. Cette partie de la science a pour objet de faire connaître les caractères naturels, physiques, chimiques et médicaux des substances employées dans la thérapeutique : elle est également nécessaire au médecin et au pharmacien. Elle est sous le nom de *Matière médicale*, l'objet d'un enseignement spécial dans les écoles de médecine. — Parmi les nombreux ouvrages écrits sur la Pharmacologie, on cite : le *Traité de pharmacie* de Virey (1837), l'*Histoire des drogues simples*, de Guibourt (1836), le *Manuel du pharmacien*, d'A. Chevallier (1838), le *Nouveau traité de pharmacie* d'E. Soubeiran (1836 et 1853), le *Manuel* et le *Formulaire* de Bouchardat (1840), l'*Officine* de Dorvault (1843 et 1852), etc. On doit à MM. Mérat et Delens un *Dictionnaire universel de matière médicale*. M. Cap a écrit l'*Histoire de la pharmacie*. Enfin il existe plusieurs *Journaux de pharmacie*. *Voy.* PHARMACOPÉE et PHARMACEUTIQUE.

PHARMACOPÉE (du gr. φαρμακοποιΐα). Ce mot, synonyme de *Formulaire* et de *Codex*, désigne le recueil des recettes ou formules d'après lesquelles les médicaments doivent être préparés. La première pharmacopée chimique fut rédigée par Valérius Cordus en 1542. Il existe, en France, une pharmacopée légale obligatoire pour tous les pharmaciens. La rédaction de cet ouvrage est confiée à la Faculté de médecine et à l'École de Pharmacie de Paris. Cette pharmacopée était jadis écrite en latin, et portait le titre de *Codex medicamentarius seu Pharmacopœa gallica*; aujourd'hui elle est écrite en français. La 1re édition remonte à 1748; viennent ensuite celles de 1818 et de 1837, et en dernier lieu de 1866. — Chaque pays, chaque auteur peut avoir sa pharmacopée : M. Jourdan a réuni les principales dans la *Pharmacopée universelle* (1828 et 1840).

PHARMACOSIDÉRITE, fer arseniaté. *Voy.* FER.

PHARYNGIENS, famille de Poissons. *Voy.* LABYRINTHIFORMES.

PHARYNGITE, inflammation du pharynx. *Voy.* ANGINE PHARYNGÉE.

PHARYNX (du gr. φάρυγξ), dit aussi *Arrière-bouche* et *Gosier*, canal musculo-membraneux en forme d'entonnoir situé au devant de la colonne vertébrale, est séparé de la bouche par le voile du palais, et se prolonge inférieurement jusqu'à l'œsophage. Il est tapissé dans toute son étendue par une membrane muqueuse. Le pharynx sert d'origine commune aux voies respiratoires et aux voies digestives. Il donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments, lors de la déglutition. — On appelle : 1° *pharyngoscope*, un instrument destiné à faciliter l'exploration de la bouche et de l'arrière-bouche : il se compose d'un miroir percé d'une ouverture et d'une lentille bi-convexe à court foyer ; 2° *pharyngotome* ou *amygdalotome*, un instrument tranchant, dont on se sert pour scarifier les amygdales et pour ouvrir des abcès au fond de la gorge.

On appelle *nerf pharyngien* le premier rameau nerveux fourni par le nerf pneumogastrique ; *artères pharyngiennes*, deux artères de la tête.

PHASCOGALE ou PHASCOLOGALE (du gr. φάσκωλον, poche, et γαλῆ, chat), genre de Marsupiaux, le même que le genre *Dasyure*. *Voy.* ce mot.

PHASCOLARCTOS (du gr. φάσκωλον, poche, et ἄρκτος, ours), dit aussi *Koala*, genre de Marsupiaux, du groupe des Phalangers, caractérisé par le manque de queue. *Voy.* PHALANGER.

PHASCOLOME (du gr. φάσκωλον, poche, et μῦς, rat), *Phascolomys*, genre de Marsupiaux, qui rappellent les Rongeurs par leur dentition. *Voy.* WOMBAT.

PHASE (du gr. φάσις). On appelle *phases*, en Astronomie, les apparences diverses sous lesquelles la lune et les planètes se présentent successivement à la terre dans le cours d'une révolution. Elles résultent de ce que ces astres n'étant pas lumineux par eux-mêmes, leur face éclairée n'est pas toujours exactement celle qu'ils tournent vers la terre. *V.* LUNE.

PHASEOLUS, nom latin botanique du genre *Haricot* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Phaséolées*, nom donné à une tribu de la famille des Papilionacées, qui comprend, outre le genre type *Phaseolus* (Haricot), les genres *Abrus*, *Clitorie*, *Dioclée*, *Dolic*, *Erythrine*, *Glycine*, *Galactie*, *Kennédie*, etc.

PHASÉOMANNITE. *Voy.* INOSITE.

PHASIANELLE, *Phasianella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille spirale, ovale et allongée ; bouche ovale, à bords tranchants et désunis. Les Phasianelles apparaissent avec l'étage dévonien ; elles vivent aujourd'hui sur les rochers des mers chaudes et tempérées. L'espèce type est la *P. bulimoïde* ou *Faisan*, de la mer des Indes ; on trouve dans la Méditerranée la *P. naine*, longue de 0m,008.

PHASIANUS, nom latin scientifique du genre *Faisan* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Phasianidés* par lequel on désigne une famille d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, qui a pour type le genre *Faisan* et dans laquelle on comprend le *Coq*, le *Paon*, l'*Argus*, l'*Éperonnier*, le *Lophophore*, le *Tragopan*, etc.

PHASIE ou *Mouche aplatie*. *Voy.* MOUCHE.

PHASME (du gr. φάσμα, spectre), *Phasma*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Coureurs et type de la tribu des Phasmiens : ailes longues, antennes sétacées, plus longues que le corps. Les Phasmes sont communs dans l'Amérique méridionale et les Indes orientales. — La tribu des *Phasmiens* compte une vingtaine de genres : *Phasma*, *Bacillus*, *Eurycantha*, *Phyllium*, etc.

PHATAGIN, espèce de *Pangolin*. *Voy.* ce mot.

PHÉ, espèce de Rongeur. *Voy.* HAMSTER.

PHÉBUS, se dit du galimatias prétentieux que caractérise la magnificence des paroles unie à la pauvreté des idées. Ce terme est fréquemment employé par les auteurs du XVIIe siècle. On a prétendu qu'il venait d'un ouvrage *sur la Chasse*, écrit en style emphatique, mais embrouillé, par Gaston *Phébus*, comte de Foix. Il est plutôt probable que c'est une allusion à *Phébus* Apollon, le dieu qui *brille* et qui inspire les poëtes.

PHELLANDRE, *Œnanthus*, *Phellandrium*, vulgairement *Fenouil d'eau*. *Voy.* ŒNANTHE.

PHELLOPLASTIQUE (du gr. φελλός, liége, et πλάσσω, former), art qui consiste à représenter en relief des monuments avec du liége, a été appliqué à l'imitation des monuments antiques. Il a été inventé au XVIIIe siècle par le Romain Auguste Rosa, et pratiqué avec succès en France au commencement de ce siècle par Stamaty, de Marseille.

PHÉNAKISTICOPE (du gr. φενακιστικός, qui trompe l'œil, et σκοπέω, voir), appareil d'Optique composé d'un disque de carton sur le contour duquel sont peintes des figures placées dans les différentes attitudes qui composent une action, et séparées par des intervalles égaux. En faisant tourner le disque sur son axe et en le regardant dans une glace à travers des trous percés au-dessus de chaque séparation, on voit chacune des figures se mouvoir et accomplir l'action tout entière. L'invention du phénakisticope est due à M. Plateau. — Le *fantascope* et le *zootrope* en sont des variétés.

PHÉNAKITE (du gr. φέναξ, trompeur), silicate naturel de glucine qu'on avait pris longtemps pour du quartz : c'est une substance vitreuse, incolore, qui cristallise en rhomboèdres aplatis, et raye le quartz. On la trouve avec l'émeraude dans les monts Ourals.

PHÈNE (du gr. φήνη), nom donné par quelques Ornithologistes au genre *Gypaète*.

PHÈNE. Ce nom a été appliqué par Laurent à la *benzine* de Mitscherlich, qui se trouve parmi les huiles qu'on obtient par la condensation du gaz d'*éclairage* ; il vient alors du gr. φαίνω, éclairer.

PHÉNICOPTÈRE (du gr. φοινικόπτερος, à ailes de pourpre), oiseau ainsi nommé à cause de la couleur de ses ailes. *Voy.* FLAMMANT.

PHÉNIQUE ou CARBOLIQUE (ACIDE), produit extrait de la houille. *Voy.* PHÉNOL.

PHÉNIX (du gr. φοίνιξ), oiseau fabuleux. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PHÉNIX ou PHOENIX, nom latin botanique du *Dattier*. *Voy.* DATTIER.

PHÉNIX, constellation boréale créée par Bayer et située entre le Poisson austral et l'Éridan. Elle se compose de 24 étoiles, dont 8 de 3e grandeur.

PHÉNOL ou ACIDE PHÉNIQUE, dit aussi *Alcool phénylique* ou *Hydrate de phényle*, substance que l'on extrait par la distillation du goudron de houille. Elle se forme aussi quand on distille le benjoin ou l'acide quinique ; elle existe toute formée dans le castoréum. Sa formule est C^6H^6O. C'est un corps solide cristallisé en aiguilles, fusible à 35°, d'une odeur vive et d'une saveur âcre et chaude. Il cautérise la peau. Le phénol jouit à la fois de propriétés alcooliques et de propriétés acides ; mais il est surtout important par la puissance de ses effets antiseptiques. Aussi l'emploie-t-on soit délayé dans beaucoup d'eau, soit à l'état de *phénate de soude* pour combattre la putréfaction, pour laver les ulcères de mauvaise nature, etc. On l'a recommandé comme hémostatique et aussi comme prophylactique contre beaucoup de maladies contagieuses ou épidémiques. — Ce corps a été découvert par Runge qui le nomma *acide carbolique*. C'est Laurent qui en fit connaître la composition et les principales propriétés.

PHÉNOMÈNE (du gr. φαινόμενον, ce qui apparaît), nom donné dans le langage scientifique, à tout fait observable : ainsi, en Philosophie, on appelle *phénomènes physiques* tous les faits extérieurs qui apparaissent à nos sens, et *phénomènes de conscience*, tous les faits qui se passent en nous-mêmes, sensations, idées, actes de volonté, etc. *Voy.* FACULTÉ.

En Physique, *phénomène* se dit surtout des faits assez importants pour mériter d'être rangés sous une

loi commune, comme les phénomènes de l'électricité, de la pesanteur, ou assez rares pour attirer l'attention : une aurore boréale, une éruption de volcan, etc.
— Les *Phénomènes* d'Aratus sont un poëme grec sur le cours et l'influence des astres. Ce poëme a été traduit en vers latins par Cicéron, Germanicus et Aviénus.

PHÉNYLAMINE. *Voy.* ANILINE et AMINES. — *Voy.* aussi DIPHÉNYLAMINE.

PHÉNYLE, radical qui paraît exister dans le *phénol* (*Voy.* ce mot), et qui est représenté par le groupement C^6H^5. Si on le met en liberté, il se double et donne le *diphényle* [$C^{12}H^{10}$].

PHÉRÉCRATIEN (du poëte *Phérécrate*), vers lyrique des Grecs et des Latins : c'était un trimètre dactylique (un dactyle entre deux spondées) :

Cras do | naberis | hædo.

PHILADELPHE (du gr. φιλάδελφος, qui aime son frère), *Philadelphus*, nom latin botanique du *Seringat*.

PHILADELPHÉES ou PHILADELPHACÉES (du g. type *Philadelphus*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des arbrisseaux à tiges dressées ; à feuilles opposées, simples, pétiolées, caduques, sans stipules ; à fleurs régulières, blanches, axillaires ou en cymes latérales ; le fruit est une capsule couronnée par le calice. — Les Philadelphées se trouvent dans le midi et le centre de l'Europe ou de l'Amérique du Nord. Outre le genre *Philadelphus* (Seringat), cette famille comprend le genre *Decumaria*.

PHILANTHE (du gr. φίλος, ami, et ἄνθος, fleur), *Philanthus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites. Le *P. triangulaire* ou *P. apivore*, noir tacheté de jaune, se trouve dans les lieux secs et sablonneux. Pendant l'été, les femelles creusent leur nid dans le sable ; elles y déposent les insectes qu'elles ont tués en les piquant avec leur aiguillon, et lorsque le nid est suffisamment rempli, elles y pondent un œuf et ferment le trou. Les Philanthes attaquent surtout les abeilles.

PHILANTHROPIE (du gr. φίλος, ami, et ἄνθρωπος, homme), amour des hommes, amour de l'humanité, fondé sur le sentiment de la fraternité (*Voy.* ce mot). Ce nom, adopté par la philosophie du dernier siècle, est à peu près synonyme de *bienfaisance*, de *charité* ; cependant on appelle plus particulièrement *philanthropes* ceux qui s'occupent d'améliorer le sort de leurs semblables. On trouve le germe de la philanthropie chez les anciens dans ce vers célèbre de Térence (*Heautontimorumenos*, I, 1, 77) :

Homo sum ; nihil humani a me alienum puto.

Parmi les philanthropes les plus célèbres, on cite Will. Penn, Howard, Franklin, Wilberforce, Rumford, Clarkson, Turgot, de Gérando, de Lasteyrie, Larochefoucauld, de Broglie, Demetz, etc. Les Économistes du dernier siècle s'intitulaient *philanthropes* ; le marquis de Mirabeau discrédita quelque peu ce nom.

On doit aux philanthropes l'abolition de la traite des noirs, la propagation de l'instruction primaire, les salles d'asile, les crèches, l'amélioration du sort des aliénés, des prisonniers, le régime pénitentiaire, et plusieurs autres institutions utiles. — La *Société philanthropique*, fondée à Paris en 1780 sous la protection de Louis XVI, livre au plus bas prix aux indigents des aliments préparés à l'aide de fourneaux économiques, donne des consultations gratuites, distribue des médicaments, encourage la création de sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

PHILÉDON, *Philedon*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Turdidés et voisin des Martins : bec médiocre, un peu convexe en dessus, fléchi et aigu à la pointe ; langue longue, un peu extensible, terminée par un pinceau de filaments cartilagineux ; pouce armé d'un ongle robuste. Les Philédons se trouvent dans l'Australie et les Indes orientales. Ils sont vifs et courageux, et se nourrissent d'insectes, de miel ou du suc des fleurs. Principales espèces : le *P. à pendeloques*, dont les joues sont garnies de caroncules ; le *P. noir et jaune*, le *P. polochion*, le *P. à cravate frisée*. *Voy.* CINNYRIS.

PHILIPPE. Les Macédoniens avaient une monnaie de ce nom, frappée au coin du roi *Philippe*. On en ignore la valeur. — C'est aussi le nom d'une monnaie d'argent de Milan, qui valait 5 fr. 95 c., et d'une monnaie de Modène, qui valait 6 fr. 18 c.

PHILIPPIQUES. On nomma d'abord ainsi les fameuses harangues que Démosthène prononça, de 349 à 338 avant J.-C., contre *Philippe*, roi de Macédoine, qui menaçait l'indépendance de la Grèce. — Par allusion aux harangues précédentes, Cicéron donna le même titre à quatorze de ses discours, qui étaient principalement dirigés contre Antoine.

Au dernier siècle, Lagrange-Chancel intitula aussi *Philippiques* des odes satiriques dirigées contre Philippe, duc d'Orléans, régent de France. — Aujourd'hui, on désigne sous ce nom toute harangue, tout discours violent et personnel.

PHILLIPSITE, ou *Cuivre panaché*. *Voy.* CUIVRE.

PHILOLOGIE (du gr. φιλολογία, discours), science qui envisage principalement les œuvres littéraires et les langues sous le rapport de l'érudition, de la critique des textes et de la grammaire. Elle s'occupe de résoudre les difficultés grammaticales, de discuter les diverses leçons, d'épurer et de restituer le texte des auteurs, de les interpréter, enfin de donner les meilleures éditions. La linguistique, la paléographie, l'archéologie, l'histoire, la philosophie, les sciences, les arts même, éclairent la philologie et y tiennent par plus d'un point. On distingue : la *P. classique*, qui étudie les monuments écrits qui nous sont restés des Grecs et des Romains ; la *P. orientale*, qui unit à l'étude des langues sémitiques celle des langues savantes de l'Inde et de la Perse ; la *P. moderne*, qui s'occupe des langues vivantes ; enfin la *P. comparée*, qui étudie les rapports existant entre les diverses langues. *Voy.* LINGUISTIQUE et GRAMMAIRE.

On a voulu faire remonter l'origine de la philologie à Pisistrate, qui le premier fit rassembler les chants épars des poëmes d'Homère ; mais elle ne date réellement que de la création de l'école d'Alexandrie. Ératosthène, astronome et géographe qui florissait vers 270 avant J.-C., reçut le premier le surnom de *Philologue*, nom qui avait alors beaucoup plus d'étendue qu'aujourd'hui. Aristarque, Zénodote, Didyme, Apollonius, Eustathe, Tzetzès, figurent parmi les plus savants philologues grecs. Térentius Varron est le plus célèbre des philologues latins ; les commentateurs Donat, Servius, sont en même temps des philologues. Négligée au moyen âge, la philologie ne reparut qu'à la Renaissance des lettres (XVe et XVIe siècles) ; et depuis ce temps elle s'est enrichie des travaux faits par les savants de toutes les nations.

Introduite en Italie avec la langue grecque, après la prise de Constantinople, par Démétrius Chalcondyle, Théodore Gaza et autres savants byzantins, la philologie y fut cultivée tout d'abord avec ardeur par la plupart des esprits éminents de l'époque : chez Pic de la Mirandole, Marsile Ficin, Ange Politien, elle se confond avec l'étude de l'art et de la civilisation antiques. Ramenée à son véritable caractère par Philelphe, Vettori, Ricchieri, Alde Manuce, elle ne tarda point à franchir les Alpes. Tandis que Guill. Budé et Jules Scaliger fixaient en France la science nouvelle, l'Allemagne la voyait prospérer entre les mains de Reuchlin, Ulric de Hutten, Érasme, Camerarius, Néander, Mélanchthon, Sturm, etc., qu'on a appelés l'école des *humanistes*. Cependant, grâce à la netteté de l'esprit français et aussi aux excellents procédés de méthode introduits dans les universités de Paris, d'Orléans et de Toulouse par l'étude de la jurisprudence, la philologie prenait chez nous une portée beaucoup plus grande. C'est l'époque des immenses travaux des Estienne, des Vossius, de Casaubon, de Turnèbe, de Saumaise, de Lambin, trop tôt interrompus par les guerres de religion. La Bo

lande ouvrit alors un asile aux philologues, et l'université de Leyde vit briller successivement Joseph Scaliger, Juste Lipse, les Dousa, les Heinsius, Grotius, etc. Au XVIIe siècle, tandis que T. Lefèvre, Dacier et les autres philologues français se réduisaient au rôle de commentateurs, l'Angleterre produisait Rich. Bentley et plusieurs autres érudits du premier mérite, auxquels succédaient, pendant le siècle suivant, Toup, Tyrwhitt, Baxter, Taylor, Porson, etc. C'est de la même époque que date le grand développement de la philologie allemande, d'abord par les continuateurs des humanistes, Gesner, Ernesti, Reiske, Reiz; puis par la nouvelle école qui commencée avec Wolf, Heyne, Hermann, Voss, etc., se continue avec Schneider, Creuzer, Jacobs, Schultze, Schefler, Buttmann, Matthiæ, Hermann, Bekker, Bœckh, Passow, Orelli, Otfried Muller, etc. Il faut citer, vers le même temps, en Hollande, Hemsterhuys, Walckenaer et Ruhnken; en France, Larcher, Villoison, Vauvilliers, Brunck, Schweighæuser, Coray, Courier, enfin Boissonade et Fr. Dübner, qui sont déjà des contemporains.

De nos jours, toutes les branches de la philologie sont cultivées avec une égale ardeur en Allemagne ou par des Allemands. Nous citerons dans la philologie classique : pour le grec, A. Meineke, Dindorf, Théod. Bergk, Bothe, Nauck, Fritzsche, etc.; pour le latin, P. Wagner, Haupt, Ladewig, Lachmann, Ritschl, Ribbeck, Dietsch, etc.; dans la philologie comparée, Bopp, Kühn, Schleicher, Fick, Corssen, Max Müller, G. Curtius, Léo Meyer, Westergaard, Pott, etc. Le nombre des philologues qui s'occupent des langues orientales ou vivantes n'est pas moins considérable. En dehors de l'Allemagne, à part MM. Cobet, H. Weil et quelques autres, la plupart des érudits français ou étrangers, MM. Egger, Pierron, Tournier, Thirlwall, Grote, Donaldson, Cornwall-Lewis, etc., ne font guère que vulgariser les travaux de la philologie allemande. — Consulter sur l'histoire de la philologie : F.-A. Wolf, Matthiæ, Chr.-D. Bock, Heeren (*Histoire de l'étude de la littérature classique*, 1797-1801), Creuzer (*De l'étude de l'antiquité*, 1807), Bernhardy (*Abrégé de la littérature grecque*, 3e édit., 1861, p. 187 et suiv.; *Philologus*, 1857, p. 362-378, et *Grundlinien der Encyclopædie der Philologie*, 1832); Otto Jahn (*Discours académique prononcé à Bonn en* 1859, dans les *Preussische Jahrbücher*, vol. IV). Voir aussi les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le *Journal des Savants*, la *Revue critique* (1866 et ann. suiv.) et les autres revues philologiques.

PHILOMATHIE (du gr. φίλος, ami, et μαθεῖν, apprendre), amour de la science, de l'instruction. On a formé de ce mot celui de *philomathique*, et l'on a désigné sous les noms de *Société philomathique*, *Institut philomathique*, des établissements qui avaient pour but de cultiver la science et de la répandre.

PHILOMEDA, synonyme de *Gomphie*. Voy. ce mot.

PHILOMÈLE (du gr. φιλομήλα), nom donné par les poëtes au *Rossignol*.

PHILOSOPHALE (PIERRE). *Voy.* PIERRE.

PHILOSOPHE, celui qui étudie la philosophie et qui la pratique. Au rapport de Cicéron (*Tusculanes*), ce titre remonte à Pythagore : dans l'origine, l'on nommait *sages* (en gr. σοφοί), ceux qui passaient pour posséder la *sagesse* (σοφία, c.-à-d. la *science* unie à la *vertu*. Pythagore y substitua le titre plus modeste de *philosophe*, c.-à-d. *ami de la sagesse* (de φίλος, ami, et σοφία, sagesse). — Dans une acception plus restreinte et toute morale, le *philosophe* est celui qui possède la *force d'âme*, qui se met au-dessus des passions et des opinions du vulgaire, qui méprise les honneurs et les richesses. Cette philosophie pratique, par laquelle a brillé Socrate, Épictète, etc., se manifeste surtout lorsque l'homme est aux prises avec l'adversité. *Voy.* FORCE D'ÂME.

PHILOSOPHIE (de *philosophe*). D'après l'étymologie, la Philosophie est l'*amour de la sagesse* ou plutôt la *recherche de la science*. Elle répond au besoin de connaître Dieu, l'homme et la nature d'une manière scientifique, c.-à-d. à l'aide de principes et de faits évidents qui expliquent et enchaînent entre elles toutes les vérités particulières. C'est ce qu'exprime cette définition des anciens : *La philosophie est l'étude de la sagesse; or la sagesse est la science des choses divines et humaines et des causes qui les contiennent* (Cicéron, *des Devoirs*, II, 2). — Tandis que les sciences particulières se bornent chacune à un objet spécial, la Philosophie embrasse l'ensemble des êtres pour remonter à leurs causes : elle commence par étudier l'*esprit humain*, dont les idées sont les principes de toutes les sciences; de là elle s'élève aux causes des phénomènes qu'il observe en lui ou hors de lui, enfin à la *cause suprême* qui les contient toutes. En ce sens, elle a été définie la *science des premiers principes et des premières causes*, et, par suite, la *science de l'être absolu et parfait*. — Considérée comme l'ensemble des *sciences morales et métaphysiques*, par opposition aux *mathématiques* et aux *sciences physiques*, la Philosophie comprend : 1° la *Psychologie*, qui étudie les phénomènes, les facultés et la nature de l'âme humaine; 2° la *Logique*, science des lois de la pensée, à laquelle se rattachent la *Grammaire générale* et la *Linguistique*; 3° l'*Esthétique*, science du beau et des beaux-arts; 4° la *Morale*, science des devoirs; 5° le *Droit naturel*, science des droits fondés sur la nature de l'homme, à laquelle se rattachent l'*Économie sociale* et la *Politique*; 6° la *Métaphysique*, qui traite de l'essence de l'âme (*Psychologie rationnelle*), de l'essence des corps et des lois les plus générales de la nature (*Philosophie de la Nature* ou *Métaphysique des sciences physiques*), de l'essence de Dieu et de ses rapports avec le monde (*Théodicée* ou *Théologie naturelle*); 7° la *Philosophie de l'Histoire*, qui étudie les lois du développement des sociétés humaines dans tous les éléments de la civilisation, croyances religieuses, lois, institutions politiques et sociales, lettres et sciences, beaux-arts et industrie; 8° l'*Histoire de la Philosophie*, qui fait connaître et apprécie les systèmes professés par les diverses écoles. — Les philosophes grecs n'admettaient avec Platon que trois parties : *Dialectique*, *Morale*, *Physique* (science de la Nature et de son principe, qui est Dieu). Aristote réforma et compléta cette division : il créa la *Logique*, distingua la *Morale* de l'*Économie* et de la *Politique*, sépara de la *Physique* l'étude de l'âme (*Traité de l'Âme*) et celle de Dieu (*Métaphysique*). Les autres parties furent ajoutées par les modernes.

L'importance et l'utilité de la Philosophie peuvent s'apprécier non-seulement par l'examen des connaissances spéculatives et pratiques qu'elle donne dans ses diverses parties, mais encore par ses rapports avec les autres sciences. Elle traite en effet certaines questions qui les intéressent toutes, celles de la *méthode*, de la *certitude*, etc.; elle les classe d'après les objets qu'elles étudient et les facultés qu'elles mettent en jeu (*Voy.* SCIENCES); elle détermine l'origine et la valeur des notions qui leur servent de fondement, p. ex., d'*espace* en Géométrie, de *matière* et de *cause* en Physique, de *cause finale* en Physiologie, etc. En outre, elle fournit à certaines sciences un secours qui leur est indispensable : p. ex., sans la psychologie, la Médecine ne peut expliquer ni les faits qui se rattachent à l'union du corps et de l'âme, ni les maladies qui ont des causes morales aussi bien que physiques, comme la folie, l'hallucination, etc. Quant à l'utilité de la connaissance de la philosophie pour l'Éloquence, elle a été si bien démontrée par les auteurs anciens et modernes, Cicéron, Quintilien, Fénelon, etc., que c'est devenu un lieu commun. Enfin, quelle que soit l'étude à laquelle on s'applique, l'habitude de soumettre tout à l'examen et de procéder avec méthode, la faculté de saisir les choses d'ensemble pour remonter aux principes et considérer l'enchaînement des causes et des effets,

sont des qualités propres à l'*esprit philosophique*, qu'il ne faut pas confondre avec le scepticisme, le goût des sophismes, l'amour des systèmes et des utopies (Voir sur ce sujet Portalis, *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique*).

Dans les temps modernes, depuis qu'on a substitué l'examen à l'autorité, et abandonné la *méthode syllogistique* de la Scolastique, beaucoup de philosophes ont pratiqué deux méthodes également exclusives. Les uns, séduits par la clarté et l'enchaînement des idées qu'on admire dans les Mathématiques et qui leur ont valu le nom de sciences exactes, ont employé la *méthode démonstrative* en s'appuyant sur des définitions posées *à priori*, comme Spinosa, ou sur des hypothèses, comme Hégel, sans tenir compte des données de l'expérience: ils se sont perdus dans des spéculations abstraites, oubliant que la philosophie doit établir l'existence d'êtres réels et qu'elle ne le peut sans se fonder sur des faits positifs. D'autres, subissant l'influence des progrès accomplis par les Sciences physiques, ont préconisé l'emploi de la *méthode expérimentale* et ont enseigné que la philosophie doit débuter par l'observation, ce qui est une vérité incontestable; mais ils se sont trompés en confondant l'observation des sens et l'observation de la conscience. Les sens ne nous font connaître que des phénomènes; par suite, les sciences physiques se bornent à constater les conditions définies qui déterminent la production d'un phénomène et à l'expliquer par une hypothèse et elles laissent à la Métaphysique le soin de définir en quoi consiste réellement la *force*. La conscience, au contraire, ne nous donne pas seulement la notion des phénomènes psychologiques; par elle, l'esprit se saisit lui-même positivement comme *cause* et comme *substance*, et, s'appelant *moi* pour se distinguer de la réalité extérieure, tire de son propre fonds les idées d'*être*, de *force*, de *durée*, etc., idées à l'aide desquelles il conçoit les êtres inférieurs, en raisonnant par analogie, et Dieu, en lui attribuant par la raison comme infinies et absolues les perfections qu'il trouve en lui-même limitées et relatives: par suite, la connaissance de l'âme par la conscience donne un fondement positif à la métaphysique, qui n'a qu'à tirer par le raisonnement les conséquences des principes découverts par l'observation. Il ne suffit donc pas de professer que la vraie méthode philosophique consiste dans l'*observation* et le *raisonnement*: il faut encore bien comprendre toute la portée de la *conscience*. Faute de discerner dans les phénomènes psychologiques ce qui est notre acte et nous appartient essentiellement, on se borne à les décrire et à les classer, comme l'École écossaise, ou bien on réduit l'âme à une collection de sensations, comme l'Empirisme. Dans tous les cas, on rend la métaphysique impossible (Voir Ravaisson, *la Philosophie au* XIX[e] *s.*, § 2).

Histoire de la Philosophie. Son étude est une partie essentielle de la Philosophie de l'Histoire, puisqu'elle fait connaître le développement scientifique de l'esprit humain. Elle offre en outre un grand intérêt pour les progrès mêmes de la Philosophie: la connaissance des problèmes agités par les différentes écoles, des méthodes qu'elles ont suivies et des solutions qu'elles ont données permet de profiter de leurs recherches ou d'éviter leurs erreurs; la critique oblige l'esprit à se rendre compte de la valeur de ses opinions en considérant toutes les questions sous leurs divers points de vue. — Si l'on veut remonter aux origines premières des systèmes actuellement professés et comprendre leur filiation et leurs rapports, il est nécessaire d'étudier les écoles de la Grèce: *É. d'Ionie* (Thalès, Anaximandre, Diogène d'Apollonie, Anaximène, Héraclite, Anaxagore, Archélaüs, Empédocle); *É. italique* (Pythagore, Timée, Archytas, Philolaüs: *Voy.* PHYSIQUE); *É. atomistique* (Leucippe, Démocrite: *Voy.* ATOMISME); *É. d'Élée* (Xénophane, Parménide, Zénon); *É. sophistique* (Gorgias, Protagoras, Polus, etc.: *Voy.* LOGIQUE); *É. socratique* (Socrate, Xénophon, Criton, Cébès: *Voy.* DIALECTIQUE); *É. cynique* (Antisthène, Cratès, Diogène, Ménippe); *É. cyrénaïque* (Aristippe, etc.); *É. éristique* (Euclide de Mégare, Stilpon); *É. d'Élis* et *É. d'Érétrie* (Phédon, Ménédème); *Académie* (Platon, Speusippe, Xénocrate, Polémon, Crantor: *Voy.* IDÉALISME, DIALECTIQUE, PSYCHOLOGIE); *É. péripatéticienne* ou *Lycée* (Aristote, Théophraste: *Voy.* LOGIQUE, PSYCHOLOGIE, PHYSIQUE, MÉTAPHYSIQUE); *É. épicurienne* (Épicure, Métrodore); *É. stoïcienne* ou *Portique* (Zénon, Cléanthe, Chrysippe, Panétius, Posidonius: *Voy.* PSYCHOLOGIE, MÉTAPHYSIQUE; VERTU); *Académie nouvelle* (Arcésilas, Carnéade, Philon, Antiochus: *Voy.* PROBABILISME): *É. sceptique* (Pyrrhon, Timon, Énésidème, Sextus Empiricus: *Voy.* ÉPOQUE). — A Rome, la philosophie grecque inspira l'épicurien Lucrèce, l'éclectique Cicéron, les stoïciens Sénèque, Épictète, Marc-Aurèle. Sous l'Empire, le génie grec, subissant l'influence de l'Orient, produisit l'*É. néoplatonicienne* ou *É. d'Alexandrie* (Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus, Simplicius, Olympiodore: *Voy.* IDÉALISME, MÉTAPHYSIQUE, MYSTICISME), dont Boèce exposa plusieurs théories dans sa *Consolation philosophique*. — La Philosophie chrétienne fut constituée par les *Pères de l'Église* (*Voy.* ce mot), qui, pour la plupart, s'appliquèrent à concilier la doctrine platonicienne avec le christianisme: le plus important à ce point de vue est St Augustin. — Au moyen âge, la philosophie fut subordonnée à la théologie et enseignée exclusivement dans les *écoles*: elle reçut de là le nom de *Scolastique*. Elle puisa ses matériaux dans les Pères de l'Église et dans Aristote. Son plus grand docteur fut St Thomas, qui fonda le péripatétisme chrétien. En dehors des discussions auxquelles donnèrent lieu le *Nominalisme*, le *Conceptualisme* et le *Réalisme*, elle produisit quelques esprits indépendants, Roger Bacon, Gerson, Raymond de Sébonde, etc. — La Renaissance essaya d'émanciper la philosophie par le retour aux systèmes de la Grèce ou par des innovations plus téméraires que fructueuses. Elle eut des érudits, Ange Politien, Érasme; des platoniciens, Bessarion, G. Pléthon, Marsile Ficin, Patrizzi; des péripatéticiens, Pomponazzi, Césalpini, Charpentier; un stoïcien, Juste Lipse; des mystiques, Pic de la Mirandole, Reuchlin, Cornélius Agrippa, Paracelse, Cardan, J. Bœhm, R. Fludd, les Van Helmont; des novateurs, Télésio, Campanella, J. Bruno, Ramus; des moralistes, Montaigne, Charron, Pibrac; des politiques, Machiavel, J. Bodin, Th. Morus, Grotius.

La Philosophie moderne a pour fondateurs Bacon et Descartes. — *Philosophie française.* Au XVII[e] siècle, domina le *cartésianisme*: Descartes, Rohault, Delaforge, Pascal (sceptique en Métaphysique), Arnauld, Nicole, Buffier, Bossuet, Fénelon, Malebranche, Fontenelle; Spinosa fonda le *panthéisme*; Gassendi restaura l'*épicuréisme*; La Mothe le Vayer, Bayle et Huet professèrent le scepticisme; La Rochefoucauld, La Bruyère et Vauvenargues s'illustrèrent comme moralistes. Au XVIII[e], le *sensualisme* eut pour chef Condillac et se continua par l'*idéologie* (Destutt de Tracy, Garat, Volney). A cette doctrine se rattachèrent les épicuriens, Helvétius et Lamettrie; les encyclopédistes, Diderot, D'Alembert et d'Holbach; les physiologistes, Bichat, Cabanis, Gall, Broussais. Montesquieu, Voltaire, Mably, J.-J. Rousseau, développèrent de nouvelles théories politiques. Quant à notre siècle, il offre une grande divergence dans les tendances. Parmi les *spiritualistes*, on remarque Maine de Biran, Royer-Collard, Cousin, Jouffroy, etc. Il y en a outre l'*école critique*, l'*école positiviste* et les *sectes socialistes* de St-Simon, de Ch. Fourier et de Proudhon. — *Philosophie anglaise.* Après Bacon, le principal rôle appartint à l'*empirisme*: Hobbes, Locke, Berkeley, Hume. Leurs doctrines furent combattues par l'*école écossaise*: Hutcheson, Smith, Reid, D. Stewart, Th. Brown, W. Hamilton. Elles ont été reprises par l'*école de l'association des idées*: H. Spencer, J. Stuart Mill, etc.

Cependant divers auteurs ont composé des écrits remarquables sur la Théologie naturelle (*Voy.* ce mot). — *Philosophie allemande*. Les chefs d'école sont Leibnitz, Kant, Fichte, Schelling, Hégel (*Voy.* IDÉALISME, DYNAMISME, PANTHÉISME, etc.). Le matérialisme est professé de nos jours par MM. Buchner, Moleschott, etc. — *Philosophie italienne*. Ses penseurs les plus connus sont : Galilée, Vico, Boscovich, Filangieri, Beccaria, Romagnosi, Galuppi, Rosmini, Gioberti, Mamiani (*Voy.* tous ces noms dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Consulter : Cousin, *Histoire générale de la philosophie*; De Gérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie*; Damiron, *Histoire de la philosophie en France* (du XVIIe au XIXe s.); Ravaisson, *la Philosophie en France au XIXe siècle*; Ferri, *la Philosophie en Italie au XIXe siècle*; le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (Hachette), etc.

PHILOSOPHIE CLASSIQUE. Au moyen âge, l'enseignement de la Philosophie dans les *écoles* constitua la *Scolastique* qui, ayant pour objet principal la Théologie, se bornait à étudier et à commenter en latin la *Logique* d'Aristote, son *Traité de l'Ame*, sa *Métaphysique* et sa *Morale*. Il se forma ainsi un certain fond de doctrine qui se transmit par tradition jusqu'à la révolution française, comme on en peut juger par les anciens cours de philosophie (*Philosophie* de Séguy, de Lemonnier; *Philosophie de Lyon*, etc.). Cependant le Cartésianisme enseigna à traiter les matières philosophiques en français, avec clarté et méthode : Arnauld et Nicole composèrent la *Logique de Port-Royal* pour l'instruction du duc de Chevreuse ; Bossuet, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, et la *Logique*, pour l'éducation du grand Dauphin, fils de Louis XIV, etc. — Après avoir, depuis la fin du siècle dernier, éprouvé des vicissitudes diverses qui ont tour à tour restreint ou agrandi son domaine, l'enseignement classique de la philosophie comprend auj. la *Psychologie*, la *Logique*, la *Morale* et la *Théodicée* (*Voy.* ces mots). Il a pour base les doctrines qu'ont exposées dans leurs ouvrages Platon, Aristote, Cicéron (*des Devoirs*, *Tusculanes*, *de la République*), Sénèque (*Lettres choisies*), Descartes (*Discours de la Méthode*, *Méditations*), Pascal (*De l'autorité en matière de philosophie*, *De l'art de persuader*, *Réflexions sur la Géométrie*), Arnauld et Nicole (*Logique de Port-Royal*), Bossuet (*Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*), Fénelon (*Traité de l'existence de Dieu*). Ainsi organisé, il constitue le complément nécessaire d'une éducation libérale : il donne une culture spéciale et directe à la réflexion et à la raison, en appelant l'esprit à méditer sur les problèmes qu'agite la philosophie et à se former des convictions qui doivent le guider dans sa carrière. — Consulter : Bénard, *De la philosophie dans l'éducation classique*, *Précis d'un cours élémentaire de philosophie*, *Questions de philosophie*; Jacques, J. Simon et Saisset, *Manuel de philosophie*; Ch. Jourdain, *Notions de philosophie*.

En Typographie, on appelle *philosophie* un caractère qui est entre le cicéro et le petit romain, et dont le corps porte dix points. Il a été ainsi nommé parce qu'il s'employait de préférence pour les ouvrages de philosophie et de science.

PHILOTECHNIE (du gr. φίλος, ami, et τέχνη, art), amour des arts. La *Société philotechnique*, fondée à Paris à la fin du siècle dernier, se compose d'amis des arts et des sciences, encourage les inventions, propose des sujets à traiter et décerne des prix.

PHILTRE (du gr. φίλτρον), breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Les anciens accordaient beaucoup de foi à la puissance de ces préparations magiques. Ils y faisaient entrer diverses herbes, notamment la mandragore, certains os de grenouille, la pierre astroïte, l'hippomane, etc. (*Voy.* Théocrite, *Idyll.* II, et Virgile, *Égl.* VIII).

PHLÉBITE (du gr. φλέψ, φλεβός, veine et de la désinence *ite*), inflammation des veines. Elle a pour cause soit des lésions extérieures : contusion, compression, perforation, division, cautérisation; soit le voisinage de parties malades, ou l'introduction dans leur intérieur de matières irritantes ; soit la fatigue excessive, ou l'impression brusque du froid, etc. Elle peut être spontanée et se produire sans causes appréciables. La phlébite est *partielle* ou *générale* : dans le premier cas, elle est peu grave, à moins qu'il n'y ait suppuration, ou oblitération d'un tronc veineux important, comme les veines pulmonaires, la veine cave, etc. ; dans le second, le pronostic est toujours grave, et l'infection purulente est à redouter. Le traitement est celui de toutes les inflammations.

PHLÉBOTOMIE (du gr. φλεβοτομία), ouverture faite à une veine pour en tirer du sang (*Voy.* SAIGNÉE). — On nomme *phlébotome* ou *flamme*, *flammette*, de lancette à ressort, de forme variable, dont on s'est servi, surtout en Allemagne, pour opérer la saignée (*Voy.* LANCETTE). On ne s'en sert plus aujourd'hui que dans la chirurgie vétérinaire.

PHLEGMASIE (du gr. φλεγμασία), synonyme d'*inflammation*, se dit surtout des inflammations chroniques internes. Broussais a donné une *Histoire des phlegmasies*, qui contient toute sa doctrine.

PHLEGMATIE (du gr. φλέγμα), *Phlegmatia*, accumulation de sérosité (*phlegma*) sous la peau. Il est synonyme d'*anasarque* ou d'*œdème*. — On appelle *Phlegmatia alba dolens* ou *Leucophlegmatie* un gonflement douloureux des membres abdominaux, auquel les femmes sont sujettes à la suite des couches. Ce gonflement n'affecte quelquefois qu'un seul membre.

PHLEGMATIQUE. *Voy.* PHLEGME.

PHLEGME (du gr. φλέγμα), l'une des quatre humeurs naturelles des anciens, celle qui, sous le nom de *pituite*, formait la lymphe et toutes les sérosités, le mucus nasal, celui des intestins, la salive, etc. Le vulgaire emploie encore le mot *phlegme*, pour désigner les mucosités filantes que l'on rend par l'expectoration ou par le vomissement.

On donne le nom de *phlegmatique* au tempérament où la lymphe prédomine. *Voy.* LYMPHATIQUE.

Les anciens chimistes donnaient le nom de *phlegmes* aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

PHLEGMON (du gr. φλεγμονή, tumeur enflammée), inflammation du tissu cellulaire. Elle peut se développer dans toutes les parties du corps où existe ce tissu ; ses limites sont tantôt exactement circonscrites (*P. circonscrit*), tantôt irrégulières et imparfaites (*P. diffus*) : ce dernier est aussi appelé *érysipèle phlegmoneux*, parce que l'inflammation de la peau accompagne souvent celle du tissu cellulaire (*Voy.* ÉRYSIPÈLE). On appelle *P. iliaque*, celui qui se développe dans la fosse iliaque. — Le phlegmon peut avoir pour causes les coups, contusions, plaies, brûlures ; l'impression du froid, la présence d'un corps étranger ; ou bien il provient de causes internes. Il a pour caractères : la tension et la rougeur de la peau, ainsi que la tuméfaction et la chaleur de la partie malade, avec douleur aiguë et lancinante, fièvre et insomnie. On le traite par les antiphlogistiques; quand la suppuration est formée, il est souvent nécessaire d'ouvrir l'abcès avec le bistouri.

PHLEGMONEUX, qui est de la nature du phlegmon. — *Érysipèle phlegmoneux*. *Voy.* PHLEGMON.

PHLÉOLE ou FLÉOLE, *Phleum*, plante graminée. *Voy.* FLÉOLE. — Les botanistes en font le type de la tribu des *Phléoïdées*, détachée des Phalaridées, et qui comprend, en outre, le genre *Alopecurus*.

PHLOGISTIQUE (du gr. φλογιστός), nom donné par Stahl au principe imaginé par le chimiste allemand Becker pour expliquer la combustion. Dans cette hypothèse, tout corps combustible serait composé de phlogistique et d'un radical, et la combustion ne serait que le dégagement du phlogistique. De là le nom de *déphlogistiqués* donné aux corps qui étaient censés avoir perdu leur phlogistique. Les

corps déphlogistiqués étaient ce que nous appelons aujourd'hui les *oxydes*.

PHLOGOSE (du gr. φλόγωσις), nom que l'on donne proprement aux phlegmasies extérieures, ou bien à celles qui sont superficielles ou érysipélateuses. Le médecin italien Rasori a donné une *Théorie de la phlogose*. — Le plus souvent, aujourd'hui, on exprime par le mot *phlogose* la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation.

PHLOMIDE (du gr. φλομίς), *Phlomis*, genre de la famille des Labiées, renferme de belles plantes, à tiges herbacées ou frutescentes; à feuilles larges, opposées, cotonneuses, dentées en scie aux extrémités; à fleurs grandes disposées par verticilles à l'angle des feuilles supérieures. Trois espèces croissent en France; les autres sont originaires des pays chauds, et plusieurs sont cultivées comme plantes d'ornement. La *P. lychnite* (*P. lychnitis*), à fleurs jaunes, est commune dans les lieux secs et arides voisins de la Méditerranée. La *P. frutescente* (*P. fruticosa*), vulg. *Sauge en arbre*, est un petit arbuste qui croît dans le midi de l'Europe et le Levant. On cultive la *P. herbe au vent* et la *P. tubéreuse*.

PHLOORRHIZINE (du gr. φλόος, écorce, et ῥίζα, racine), substance que l'on trouve dans l'écorce de la racine de divers arbres fruitiers (pommier, poirier, prunier, etc.). Sa composition répond à la formule $C^{42}H^{24}O^{20}$. En s'hydratant, elle se décompose en *glucine* et en *phlorétine*.

PHLOX (du gr. φλόξ, flamme), *Phlox*, genre de la famille des Polémoniacées, renferme de jolies plantes de l'Amérique septentrionale, à feuilles simples, opposées; à fleurs violettes, purpurines ou blanches, disposées en panicule, en grappe ou en corymbe. Les touffes de fleurs du phlox produisent le meilleur effet dans les jardins. Les espèces les plus recherchées sont : le *P. paniculé* (*P. paniculata*), dont les fleurs, de couleur lilas, s'épanouissent vers la fin de l'été; le *P. maculé* (*P. penduliflora*), à fleurs odorantes, purpurines ou lilas; le *P. de Drummond*, à fleurs inodores, purpurines, etc.

PHLYCTÈNE (du gr. φλύκταινα), petite ampoule transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité, et semblable aux ampoules que produit l'eau bouillante. On fait écouler la sérosité en perçant l'épiderme. Un peu de cérat suffit pour dessécher la peau dans les phlyctènes bénignes. Les autres ne cèdent qu'avec la maladie qui les a produites.

PHOCÆNA, nom lat. scientifiq. du genre *Marsouin*.

PHOCÉE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

PHOCÉNINE, substance grasse découverte par M. Chevreul, en traitant l'huile de marsouin (*phocæna*) par l'alcool chaud. Elle est liquide à la température ordinaire, légèrement odorante, et très-soluble dans l'alcool bouillant.

PHOCÉNIQUE (ACIDE), acide qui s'obtient en décomposant le savon d'huile de marsouin (*phocénine*), au moyen de l'acide tartrique. On le trouve aussi dans les baies de l'Obier (*Viburnum opulus*) et du Grémil (*Lithospermum tinctorium*). Cet acide est identique avec l'acide valérianique.

PHOENICOPHAÜS, oiseau. *Voy.* MALCOHA.

PHOENICOPTERUS, nom latin scientifique du genre *Flammant*. *Voy.* ce mot.

PHOENIX. *Voy.* PHÉNIX.

PHOENIXOPUS, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, très-voisin du genre *Prénanthe*. *Voy.* ce mot.

PHOLADE (du gr. φωλάς), *Pholas*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, type de la famille des *Pholadidées*, détachée de celle des Clavagellidées; coquille équivalve, régulière et formée de deux valves libres, bâillante aux deux extrémités, et pourvue soit en avant, soit sur les crochets, de pièces testacées accessoires. L'animal est pourvu de deux tubes, le plus souvent réunis et entourés d'une peau commune, qui passent par l'ouverture antérieure de la coquille, et il laisse sortir en arrière un pied court et épais. Les Pholades vivent dans les eaux : elles se creusent dans la vase, le bois ou même la pierre, à l'aide de leur coquille, des trous dans lesquels elles restent confinées; leur station est verticale. C'est pour préserver les vaisseaux de leurs atteintes qu'on en revêt la coque de plaques de cuivre. — Les Pholades apparaissent avec l'étage toarcien; elles vivent aujourd'hui dans toutes les mers et aussi dans les eaux douces. Principales espèces : la *P. grande taille* (*P. costata*), des mers d'Amérique et de la Méditerranée; la *P. dactyle* ou *Dail commun* (*P. dactylus*), de la Méditerranée : elle est comestible; la *P. à stries*, la *P. crépue*, la *P. conoïde*, des environs de Paris, etc. — *Voy.* TARET.

PHOLADOMYE, *Pholadomya*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Myacidées : coquille allongée ou oblongue, bâillante aux deux extrémités; sinus palléal profond, ligament externe; point de dents à la charnière. — Abondantes à l'état fossile dans l'étage permien, les Pholadomyes vivent aujourd'hui dans les mers chaudes.

PHOLÉRITE, silicate d'alumine hydraté, qui se présente le plus souvent en petites écailles convexes nacrées ou plus rarement à l'état fibreux. La Pholérite est blanche, grisâtre, ou verdâtre; elle est douce au toucher, friable, happe à la langue et fait pâte avec l'eau. On la trouve dans les houillères de Fins (Allier), où elle remplit les fissures des minerais de fer, et les fentes des couches de grès.

PHONAUTOGRAPHE (du gr. φωνή, voix, et *autographe*), appareil d'Acoustique servant à tracer le mouvement vibratoire d'un corps sonore. La vibration est transmise par l'air à une membrane flexible, qui fait mouvoir une pointe appuyée sur un cylindre noirci à la fumée. Ce cylindre ayant un mouvement de rotation connu, on déduit de la trace laissée sur le noir de fumée le nombre des vibrations que le corps sonore exécute en une seconde.

PHONÉTIQUE (du gr. φωνητικός), qui a rapport à la voix. En Grammaire, on appelle *phonétique* ou *phonologie* (en allem. *Lautlehre*), la partie de cette science qui traite des sons, des lettres et de leurs modifications, substitutions, permutations, transformations, etc. La connaissance de la phonétique est la base essentielle de la grammaire comparée et de l'étymologie. Son importance, indiquée au commencement de ce siècle par J.-L. Grimm, a été surabondamment démontrée par les travaux de A.-J. Ellis, von Räumer, Du Bois Reymond, Lepsius, Helmholtz, et ceux de F. Bopp, Schleicher, Kuhn, Curtius, etc. — Voir M. Bréal, *Introduction* à la traduction de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de F. Bopp (t. II), et Max Müller, *Nouvelles Leçons sur la science du langage* (t. Ier).

Écriture phonétique. *Voy.* ÉCRITURE.

PHONIQUE (du gr. φωνικός), qui concerne le son : on dit en ce sens *signes phoniques*, c.-à-d. signes destinés à représenter les sons de la voix. — *Centre phonique*. *Voy.* ÉCHO.

PHONOCAMPTIQUE (du gr. φωνή, voix, et κάμπτω, fléchir), se dit de tout ce qui réfléchit les sons. — *Centre phonocamptique*. *Voy.* ÉCHO.

PHONOGRAPHE (du gr. φωνή, voix, et γράφω, écrire), appareil qu'on adapte à un instrument de Musique à clavier, et qui écrit le morceau de musique en même temps qu'on l'exécute. — M. Fenby a imaginé un appareil de ce genre fondé sur l'électro-magnétisme.

PHONOGRAPHIE (comme le précéd.), représentation des sons. Ce mot a été quelquefois employé comme synonyme de *Notation*. *Voy.* ce mot.

PHONOLITE (du gr. φωνή, voix, et λίθος, pierre), dite aussi *Klingstein* et *Porphyre leucostinique*, roche composée de pétrosilex compacte empâtant des cristaux de feldspath : elle est généralement cellulaire, de couleur variable; on y trouve accidentellement du fer titané, de l'amphibole : elle résonne sous

le marteau ; d'où son nom. Cette roche appartient aux terrains volcaniques anciens ou récents. On la rencontre dans la chaîne des Andes.

PHONOMIMIQUE (MÉTHODE), nom donné par l'inventeur M. Grosselin à une méthode d'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants. Le but poursuivi par l'auteur de cette méthode est que les sourds-muets, une fois sortis de l'école, puissent trouver des parlants qui les comprennent et se fassent facilement comprendre d'eux.

PHOQUE, *Phoca*, genre de Mammifères marins, formant un groupe particulier. Leur tête ressemble à celle du chien ; ils ont les oreilles peu ou point saillantes ; une langue douce, échancrée au bout, des lèvres garnies de fortes moustaches ; des dents incisives, canines et molaires. Leur corps est entièrement couvert de poils : antérieurement il ressemble à celui d'un quadrupède ; postérieurement, il se termine en pointe comme celui des poissons : les pieds de derrière, étendus en arrière, représentent une sorte de nageoire horizontale fendue, au milieu de laquelle est la queue ; ils ont des ongles à tous les doigts. Ces animaux viennent souvent sur le rivage, soit pour y respirer à l'aise, soit pour dormir ou pour allaiter leurs petits. Leur marche est gênée, mais ils sont excellents nageurs. Ils se nourrissent surtout de poissons. Ils sont doux, intelligents, et s'attachent à l'homme. — On partage les Phoques en deux sections : les *Phoques* propr. dits et les *Otaries* (*Voy.* ce mot). Les premiers sont caractérisés par l'absence d'oreilles externes et par des doigts libres que terminent des ongles pointus : tels sont le *P. commun* ou *Veau marin* (*P. vitulina, Calocephalus*), qui habite les mers septentrionales d'Europe ; il ne dépasse guère 1m ; son corps est gris d'ardoise en dessus, blanchâtre en dessous ; le *P. à ventre blanc* ou *Moine* (*P. monachus, Pelagius*), de 2 à 3m ; il est noir et blanc : on le trouve dans l'Adriatique ; le *P. à capuchon* ou *Capucin* (*P. cristata, Stemmatopus*), du Groenland, qui porte sur la tête une sorte de sac, dont il peut se couvrir le nez et le museau ; le *P. à trompe* ou *Macrorhine*, vulg. *Éléphant marin* (*P. Coxii*), qui atteint jusqu'à 8m, et qui est reconnaissable à l'espèce de trompe qui termine son museau : il habite l'océan Pacifique. Les *Morses* (*Voy.* ce mot) appartiennent aussi à la section des Phoques propr. dits. — On chasse ces animaux pour l'huile qu'ils fournissent.

PHORMIUM, *Phormium*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Tulipacées, renferme des espèces textiles qui croissent à la Nouvelle-Zélande : racines tubéreuses ; feuilles ensiformes, un peu épaisses, fermes, glabres ; fleurs jaunes, fort grandes. L'espèce principale est le *P. tenace* (*P. tenax*) ou *Lin de la Nouvelle-Zélande*, plante vivace, poussant des touffes larges, comprimées et formant éventail. Quand on entaille les feuilles, il en sort un suc, presque semblable à la gomme arabique. On retire de ces feuilles un fil très-délié avec lequel on peut faire des tissus ; mais ce fil, assez solide tant que les fibres de la plante sont fraîches, offre trop peu de résistance lorsqu'elles sont sèches et prêtes à être employées. Par l'action de l'acide nitrique, le phormium se colore en rouge, ce qui permet de constater facilement sa présence dans un tissu. — Le Phormium a été découvert par Banks, au siècle dernier.

PHORUS, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille non nacrée, conique et un peu déprimée ; bouche entière, très-évasée au bord columellaire. Ces mollusques ont la propriété d'agglutiner à leur coquille tous les corps étrangers. On en trouve des espèces fossiles depuis l'étage sénonien ; les espèces actuelles vivent sur le sable des mers chaudes.

PHOSGÈNE (du gr. φῶς, lumière, et γενής, engendré, origine), nom donné par J. Davy au *gaz chloroxycarbonique*, parce que ce corps se produit sous l'influence de la lumière. *Voy.* CHLOROXYCARBONIQUE.

PHOSPHATES, sels résultant de la combinaison de l'acide phosphorique avec les bases. On rencontre dans la nature un grand nombre de phosphates, notamment le *phosphate tribasique de chaux* [$(PhO^4)^2Ca^3$], dit aussi *sous-phosphate* ou *phosphate de chaux basique* ; ce sel entre pour près de 2/5 dans la composition des os de tous les animaux. Les graines des céréales en renferment aussi beaucoup. Le phosphate de chaux constitue des collines entières dans l'Estramadure, où on l'emploie comme pierre à bâtir. C'est un engrais précieux, surtout quand il est mélangé aux sels ammoniacaux. L'*apatite* ou chaux phosphatée et les concrétions dites *coprolithes* (*Voy.* ces mots) en sont principalement formées. Il s'en rencontre aussi beaucoup dans la terre arable. — Le *phosphate de plomb* se rencontre dans les mines de galène ; il est ordinairement vert ou jaune. — L'urine humaine renferme du *phosphate de soude*, et du *phosphate de magnésie et d'ammoniaque* ; ce dernier forme souvent des concrétions très-volumineuses dans la vessie de l'homme et dans les intestins des animaux qui mangent du son. — On trouve aussi dans la nature du *phosphate de fer* (*Voy.* TRIPLITE), du *phosphate d'alumine, de cuivre, de plomb*, etc. — Le *phosphate de cobalt* remplace quelquefois dans la peinture le bleu d'outremer, sous le nom de *bleu de Thénard* ou *de Leithner*.

Il existe des *phosphates organiques*. Plusieurs éthers phosphoriques ont été étudiés par M. de Clermont. La *lécithine* (*Voy.* ce mot), qui constitue en partie la matière du cerveau et des nerfs, peut être considérée comme un phosphate organique complexe.

Outre ces divers phosphates il existe des sels acides phosphoriques spéciaux. *Voy.* PHOSPHORIQUE (ACIDE).

PHOSPHÈNE (du gr. φῶς, lumière, et φαίνω, faire voir), nom donné aux phénomènes lumineux qu'on peut provoquer dans l'intérieur de l'œil en comprimant cet organe avec la main, lorsque les paupières sont abaissées : ce sont ordinairement des points brillants ou des cercles lumineux qui tantôt s'élargissent, tantôt se rétrécissent. M. Serre d'Uzès a adressé à l'Académie un mémoire sur ce sujet (1853).

PHOSPHITES, sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases. Ils diffèrent des *phosphates* en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent un mélange d'hydrogène phosphoré. Les phosphites réduisent les sels d'argent et de mercure.

PHOSPHOGLYCÉRIQUE (ACIDE), éther acide de la glycérine qu'on trouve dans le jaune d'œuf. V. GRAS.

PHOSPHORE (du gr. φῶς, lumière, et φορός, qui porte ; parce qu'il luit dans l'obscurité), corps simple non métallique, jaunâtre et d'aspect cireux : la forme habituelle sous laquelle on le débite est celle d'un cylindre de la grosseur du petit doigt qu'on peut couper avec un couteau, et plier sans le rompre. Sa densité est de 1,77. Il fond à 44° et bout vers 290°. A la température ordinaire, il répand dans l'air des vapeurs blanches d'une odeur d'ail, qui, dans l'obscurité, jettent une lueur blafarde ; ce phénomène est dû à une combustion lente dont le produit consiste en *acide phosphoreux*. Le phosphore est très-inflammable, et prend feu par le simple frottement ; si on le tenait trop longtemps entre les doigts sans le refroidir par l'immersion dans l'eau, la chaleur de la main en déterminerait promptement l'inflammation : les brûlures qu'il fait sont difficiles à guérir : le moyen le plus sûr d'y remédier est de les laver *immédiatement* avec de l'eau de chaux ou de baryte battue avec de l'huile, répandue sur de la charpie. Le phosphore répand, en brûlant avec flamme, des vapeurs blanches d'*acide phosphorique*.

Le phosphore existe en combinaison dans l'urine, dans la matière du cerveau des mammifères, dans l'albumine et la fibrine du sang, dans la laitance des poissons et dans plusieurs minéraux. Il est surtout abondant à l'état de phosphate de chaux dans les os des animaux ; on l'extrait de ce phosphate en le transformant en phosphate de chaux acide, au moyen de

l'acide sulfurique, puis en distillant à la chaleur rouge le phosphate acide avec du charbon.

Le phosphore sert principalement à la fabrication des *allumettes* (*Voy.* ce mot). C'est un violent poison : les médecins le prescrivent quelquefois, en dissolution dans l'huile ou la graisse, comme stimulant du système nerveux; mais c'est un remède fort dangereux, et qui, même à dose peu élevée, peut occasionner la mort. La magnésie mêlée au bioxyde d'hydrogène en est le contre-poison. On emploie le phosphore pour la destruction des animaux nuisibles.

Le phosphore peut se présenter sous trois états : 1° l'*état ordinaire*, décrit ci-dessus; 2° le *phosphore noir*, qui est peu connu; on l'obtient en jetant brusquement du phosphore ordinaire dans de l'eau à 0° après l'avoir chauffé à 70°; 3° le *phosphore rouge* ou *amorphe* : celui-ci, découvert par Schrœtter en 1857, s'obtient en chauffant longtemps le phosphore ordinaire vers 240° : il devient alors rouge brun, perd toute odeur et toute inflammabilité à l'air ; sous cet état le phosphore peut être avalé et n'est pas vénéneux. C'est ce qui le rend si précieux et pourquoi l'on tend à le substituer au phosphore ordinaire dans la fabrication des allumettes à frottement.

Il existe trois acides oxygénés du phosphore : l'*acide hypophosphoreux*, l'*acide phosphoreux* et l'*acide phosphorique*, lesquels forment avec les bases les *hypophosphites*, les *phosphites* et les *phosphates* (*Voy.* ces mots). Avec l'hydrogène et avec les métaux, le phosphore produit les *phosphures*.

Le phosphore fut découvert par hasard en 1669 par un marchand de Hambourg nommé Brandt, qui distillait de l'urine dans l'espoir d'en retirer de l'or. Peu après, le chimiste allemand Kunckel trouva le procédé d'extraction, dont Brandt avait fait mystère, et le fit connaître. Gahn, chimiste suédois, découvrit en 1769 le phosphore dans les os des animaux, et Scheele enseigna la méthode d'extraction suivie encore aujourd'hui.

Phosphore de Baudouin, azotate de chaux calciné.

Phosphore de Homberg, chlorure de calcium fondu.

PHOSPHORÉ, se dit de toute substance qui contient du phosphore : *gaz hydrogène phosphoré*.

PHOSPHORESCENCE (de *phosphore*), propriété qu'ont certains corps de dégager, comme le phosphore, de la lumière dans l'obscurité, mais sans chaleur sensible et sans combustion. Plusieurs insectes, et notamment le *Ver luisant*, quantité de poissons et de mollusques sont phosphorescents; les poissons morts offrent aussi le même phénomène (*Voy.* Phosphures). On attribue la phosphorescence des flots de la mer soit à la présence de débris de poissons morts, soit à des myriades de petits annélides ou d'infusoires, tels que les Noctiluques, qui vivent suspendus à la surface des eaux. Quelques plantes, notamment le *Byssus phosphorea*, sont aussi phosphorescentes. Beaucoup de substances minérales sont naturellement phosphorescentes ou le deviennent sous l'influence du frottement et de la chaleur : tels sont le diamant, l'escarboucle, le spath fluor, le spath calcaire, la chaux phosphatée, le sulfure de calcium, le sulfate de baryte ou pierre de Bologne, le plomb arséniaté, le mica, etc. Le sucre broyé dans l'obscurité est lumineux. L'électricité, l'insolation, donnent aussi lieu à des phénomènes de phosphorescence. *Voy.* Raie, Spectre et Phosphoroscope.

PHOSPHOREUX (acide), combinaison de phosphore et d'oxygène [PhO^3H^3], qui se produit lorsque le phosphore s'oxyde en présence d'une quantité d'air insuffisante. C'est un corps blanc, solide, et très-acide. Il forme, avec les bases, les *phosphites*.

On donne aussi l'épithète de *phosphoreux* aux composés qui résultent de la combinaison du phosphore avec le chlore, le brome, etc., lorsque leur formule chimique est semblable à celle de l'acide phosphoreux; ainsi l'on dit *chlorure phosphoreux* [$PhCl^3$], au lieu de protochlorure de phosphore, *bromure phosphoreux* [$PhBr^3$], au lieu de protobromure de phosphore, etc.

PHOSPHORIQUE (acide), combinaison de phosphore et d'oxygène que l'on obtient en brûlant du phosphore en présence d'un excès d'oxygène. Elle se présente sous deux formes : 1° à l'état d'*acide anhydre* [Ph^2O^5] : c'est une matière pulvérulente, blanche comme de la neige, très-déliquescente, et qui, précipitée dans l'eau, produit un bruissement semblable à celui d'un fer rouge; 2° à l'état d'*hydrate* [PhO^4H^3] : il se présente alors sous la forme d'une masse vitreuse, transparente, fort déliquescente et acide. On l'obtient dans ce dernier état en chauffant du phosphore avec de l'acide nitrique, évaporant la solution, et faisant fondre le produit. L'acide phosphorique se combine avec les bases et produit les sels dits *phosphates*.

Les chimistes distinguent, outre l'acide phosphorique, qui est tribasique, l'*acide pyrophosphorique*, dont la formule est $Ph^2O^7H^4$ et qui est bibasique, et l'*acide métaphosphorique*, dont la formule PhO^3H répond à un acide monobasique. Il paraît même devoir exister d'autres acides du phosphore que prévoit la théorie. Chacun de ces deux derniers acides donnent des *pyrophosphates* et des *métaphosphates*.

Lavoisier a le premier distingué l'acide phosphorique; Berzélius, H. Rose, H. Davy, Dulong en ont établi la composition; Clark et Graham ont étudié les différentes modifications qu'il peut subir.

PHOSPHORITE. *Voy.* Chaux phosphatée.

PHOSPHOROGÉNIQUE (spectre). *Voy.* Spectre.

PHOSPHOROSCOPE (de *phosphore* et du gr. σκοπέω, examiner), appareil de Physique imaginé par Becquerel pour observer un corps dans l'obscurité, un instant après qu'il a été exposé à la lumière. Ce corps est dit *phosphorescent* s'il paraît lumineux, et la durée de cette phosphorescence peut être mesurée exactement. Au moyen de l'appareil, on l'observe $\frac{25}{10000}$ de seconde après l'exposition à la lumière. La phosphorescence présente une teinte qui dépend de la température et de la nature des rayons lumineux qui ont éclairé la substance.

PHOSPHURES, composés formés de la combinaison du phosphore avec l'hydrogène ou avec un métal. Il existe trois *phosphures d'hydrogène* ou *hydrogènes phosphorés* : l'un est gazeux [PhH^3], l'autre liquide, le troisième solide. Le phosphure liquide a la propriété de s'enflammer spontanément à l'air, et de rendre inflammable au même degré le phosphure gazeux auquel il se trouve mélangé à l'état de vapeur, même en petite quantité. On obtient un phosphure gazeux, spontanément inflammable et très-fétide, en faisant bouillir du phosphore avec du lait de chaux ou avec une lessive de potasse; si l'on recueille le gaz sous l'eau ou sous le mercure, chaque bulle, en arrivant au contact de l'air, produit des lames de feu d'une vive clarté. Les phosphures d'hydrogène se produisent spontanément dans les lieux où sont enfouies des matières animales, et surtout dans les marais et dans les cimetières humides ; ils produisent ces *feux follets*, qui effrayent encore bien des gens. La phosphorescence des poissons morts est due aussi à de l'hydrogène phosphoré, provenant de la putréfaction de leur laitance. — Gingembre découvrit en 1783 le phosphure d'hydrogène gazeux.

PHOTIZITE. *Voy.* Manganèse silicaté.

PHOTOGRAPHIE (du gr. φῶς, φωτός, lumière, et γράφω, écrire, tracer). On comprend aujourd'hui sous le nom général de *photographie* l'art qui consiste à reproduire l'image des objets sur des plaques de métal, de verre ou de papier, en se servant pour les faire naître de la lumière du soleil. Dès 1799, Watt paraît avoir tenté de fixer les images lumineuses. En 1802, Wedgwood et Humphry Davy en Angleterre et Charles en France parvenaient à obtenir des silhouettes des corps éclairés, des tableaux, des images de la chambre obscure, au moyen de papiers ou de peaux imprégnés de chlorure d'argent, mais ce n'étaient encore que de simples objets de curiosité qui ne pouvaient résister à l'action de la

lumière. Tout le problème consistait à rendre l'image permanente et inaltérable. De 1813 à 1829, Nicéphore Niepce résolut le premier ce problème délicat : il obtenait les images sur des plaques d'argent revêtues d'une mince couche de bitume de Judée et les rendait permanentes en lavant ensuite la plaque avec de l'huile de pétrole qui dissolvait le bitume partout où il avait été impressionné ; il fallait de 10 à 12 heures pour que l'action fût complète. En 1826, Niepce joignit ses efforts à ceux de L.-J.-Mandé Daguerre, qui s'occupait de recherches semblables ; mais c'est à ce dernier seul qu'il faut rapporter la découverte de la sensibilité rapide de l'iodure d'argent et par suite de la photographie sur plaque, qui fut appelée de son nom *daguerréotypie* : cette découverte ne fut publiée qu'en 1839.

Daguerréotypie. Le procédé de Daguerre est aujourd'hui peu employé ; car, s'il donne des images d'une finesse et d'une précision extrêmes, il manque un peu de sensibilité et produit des tableaux miroitants que l'on ne peut bien voir que sous certaines incidences. — Pour obtenir les images *daguerriennes* on recouvre une plaque de cuivre argentée de vapeurs d'iode ou de brome ; ainsi sensibilisée, la plaque est placée au foyer d'une chambre obscure, dite *daguerréotype*, et soumise à l'action de l'image lumineuse qui se forme à ce foyer. Si on expose ensuite cette plaque, dans l'obscurité, à l'action des vapeurs mercurielles, celles-ci s'attachent aux parties frappées par la lumière et y forment un amalgame d'un blanc mat ; en lavant alors la plaque à l'hyposulfite de soude, on enlève la couche sensible d'iodure ou de bromure d'argent dans les parties que la lumière n'a point frappées, et qui laissent apparaître un fond d'un autre ton. L'image se trouve ainsi fixée et l'on peut alors la recouvrir d'un vernis. Ce procédé qui demande encore 15 minutes d'exposition ne pouvait être appliqué au portrait. Ce fut M. Claudet qui en 1841 résolut cette partie du problème, en remplaçant l'iodure d'argent par le bromo-iodure dont la sensibilité est extrême. Depuis, MM. Fizeau, Chevalier, Gaudin, Lerebours, Foucault, etc., ajoutèrent de nouveaux perfectionnements au procédé daguerrien.

Photographie sur papier. Avant même la publication de la méthode daguerrienne française, M. Fox Talbot en Angleterre avait résolu, quoique très-imparfaitement, le problème de la photographie sur papier : ses premières expériences sont antérieures à 1834. Il appliquait au pinceau la couche sensible sur le papier destiné à recevoir l'impression de la lumière et apprenait à se servir d'une image *négative* (c.-à-d. où les parties lumineuses de l'objet sont représentées par des noirs et réciproquement), pour en tirer, comme d'une matrice, un nombre indéfini d'images *positives*. En 1847, M. Niepce de St-Victor, neveu du premier inventeur, imaginait les épreuves si délicates obtenues sur verre albuminé et sensibilisé, et en 1851, M. Archer faisait connaître le procédé au collodion qui est resté le dernier degré de perfectionnement connu jusqu'à présent. Aussi est-ce celui que nous décrivons dans ses parties essentielles. — On sait que le collodion est du fulmi-coton dissous dans de l'éther : on lui incorpore une solution alcoolique d'iodure de potassium et d'iodure d'argent. Ce liquide est alors étendu sur une plaque de verre, et celle-ci, avant que la couche sèche, est plongée dans un bain d'azotate d'argent ; on obtient ainsi une couche opaline sensible que l'on doit conserver à l'abri de la lumière. Si l'on expose cette plaque au foyer d'une chambre obscure, comme dans le procédé daguerrien, on obtient en moins de 20 ou 30 secondes, une épreuve négative que l'on fait paraître en lavant la plaque dans un bain d'acide pyroligneux, puis fixant avec l'hyposulfite de soude qui enlève toutes les parties altérables par la lumière et respecte toutes celles que la lumière a déjà touchées. Pour obtenir des épreuves positives à l'aide de cette épreuve négative, on presse celle-ci entre deux plaques de verre contre une feuille de papier sensibilisé comme ci-dessus ; la lumière ne passant pas à travers les noirs, les parties correspondantes restent blanches et la vérité des teintes de l'objet primitif est rétablie sur l'image positive. On n'a plus alors qu'à fixer cette dernière comme on l'a fait pour l'épreuve négative. — On a imaginé divers procédés pour obtenir des épreuves photographiques sans l'emploi des sels d'argent. Le plus remarquable de ces procédés est la *photographie au charbon*. Un papier, imprégné de gélatine mêlée d'acide chromique, est exposé à la lumière en présence d'un négatif obtenu comme ci-dessus ; partout où passe la lumière, la gélatine chromique devient insoluble. Si on lave alors et qu'on projette sur le papier ainsi préparé une poudre porphyrisée de charbon, celle-ci n'est retenue que dans les parties où la gélatine est altérée. On a ainsi une image positive inaltérable.

M. E. Becquerel et surtout M. Niepce de St-Victor ont étudié et étudient encore les moyens de fixer les couleurs des images. Mais, malgré quelques essais plus ou moins heureux, ce problème reste encore à résoudre. *Voy.* HÉLIOCHROMIE.

Lithographie et *Galvanoplastie photographiques*. Dans le premier procédé de Nicéphore Niepce avec le bitume de Judée, il suffit, quand on a enlevé le bitume non altéré par la lumière, de reprendre la plaque par l'eau-forte pour que toutes les parties où le bitume est altéré soient inattaquées et restent en bosse, tandis que toutes les autres se dessinent en creux. On aura donc ainsi une plaque de cuivre apte à fournir des estampes (*Voy.* HÉLIOGRAPHIE). — Dans le procédé de photographie au charbon décrit ci-dessus, on verse sur le papier gélatino-chromaté qui a été exposé à la lumière de l'encre lithographique, et celle-ci s'attachant aux parties atteintes donne une image que l'on peut immédiatement transporter sur une pierre lithographique, qui sert alors de matrice définitive : c'est la *photolithographie* ou *lithographie photographique*. Bien plus, le papier précédent trempé dans l'eau se gonfle dans les portions atteintes et l'on peut en prendre à l'aide de la gutta-percha, un moule qui sert alors à obtenir par les procédés ordinaires de la galvanoplastie, une plaque de cuivre également propre au tirage des estampes. *Voy.* GRAVURE et GALVANOPLASTIE.

Les applications de la photographie se sont multipliées à mesure que ses procédés se perfectionnaient. Bornée d'abord à la fabrication des portraits et à la reproduction des monuments publics ou des points de vue plus ou moins curieux, la photographie est devenue, comme nous l'avons montré ci-dessus, l'auxiliaire de la lithographie et de la gravure ; elle a permis de multiplier les dessins uniques et les estampes devenues rares, de reproduire en les rajeunissant des manuscrits presque illisibles, de recueillir des inscriptions qu'il eût été impossible de copier ; à l'aide du microscope, elle fait pénétrer le naturaliste dans les infiniment petits du monde animal, végétal ou minéral, que le plus habile dessinateur ne pouvait reproduire qu'avec une fidélité douteuse (*Voy.* MICROGRAPHIE) ; enfin l'astronomie doit à la photographie non-seulement des images parfaitement exactes du soleil et de la lune, mais des épreuves qui fixent les phénomènes météorologiques les plus fugitifs ou les plus instantanés, tels que nuages, éclipses, étoiles filantes, etc. — Consulter : Ch. Chevalier, *Instructions sur l'usage du daguerréotype* (1841) ; Gaudin et N.-P. Lerebours, *Derniers perfectionnements apportés au daguerréotype* (1842) ; les *Traités de photographie* de MM. Aubrée, Lerebours, de Valicourt, G. Legray, Couppier, Legros, Gaudin, Blanquart-Évrard, A. Belloc, Van Monkhoven, etc. ; la *Chimie photographique*, de MM. Barreswil et Davanne (1854), et les journaux spéciaux.

PHOTOLITHOGRAPHIE (du gr. φῶς, φωτός, lumière, et de *lithographie*), procédé par lequel on

décalque sur la pierre une épreuve photographique que l'on encre ensuite. Il est dû à M. Barreswil. *Voy.* ci-dessus PHOTOGRAPHIE.

PHOTOMÉTRIE (du gr. φῶς, φωτός, lumière, et μέτρον, mesure), partie de la Physique qui enseigne à mesurer l'intensité de la lumière. Les savants qui se sont occupés de cette étude sont Huyghens, Celsius, Bouguer, Lambert, Rumford, Saussure, Leslie, etc. M. Masson a publié des *Études sur la photométrie électrique.* — On appelle *photomètres* les instruments qui servent à mesurer l'intensité de la lumière; Bouguer, Richtie, Wheatstone, Bunsen, Soleil, Talbot, F. Bernard, Foucault, Babinet, etc., ont proposé divers photomètres plus ou moins ingénieux.

PHOTOPHOBIE (du gr. φῶς, φωτός, lumière, et φόβος, crainte). On appelle ainsi, en Médecine, la difficulté qu'éprouvent certaines personnes à supporter la lumière : quelquefois l'œil est blessé par le plus faible rayon lumineux. On distingue la *P. nerveuse* et la *P. inflammatoire*, selon qu'elle est le résultat d'un état nerveux ou d'une congestion sanguine.

PHOTOSCULPTURE, combinaison de la photographie et du pantographe (*Voy.* ce mot) appliquée au modelage des bustes et des statuettes, a été imaginée par MM. Willème et de Marnhyac. La personne étant placée au centre d'une enceinte circulaire, son image photographique est prise en même temps par 24 appareils également distants l'un de l'autre : on obtient ainsi 24 profils différents que l'on fait suivre successivement par l'une des pointes d'un pantographe, tandis que l'autre dessine la silhouette dans une maquette de terre glaise. Il en résulte une ébauche de statuette qui réclame encore la main de l'artiste. *Voy.* SCULPTURE MÉCANIQUE.

PRAGMOCÈRE, synon. de *Compulité*. *V.* ce mot.

PHRASE (du gr. φράσις), assemblage de mots exprimant une idée quelconque et formant un sens complet. La phrase la plus *simple* se compose d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut (*Voy.* PROPOSITION). La phrase est *composée* quand elle a plusieurs sujets et plusieurs attributs; *complexe*, quand le sujet ou l'attribut sont modifiés par de petites phrases *incidentes*, introduites dans le corps de la phrase *principale*, à l'aide d'un participe, d'un pronom relatif ou d'une conjonction. *Voy.* PÉRIODE.

La *phraséologie* est la construction de phrases particulière à une langue ou propre à un écrivain. — On emploie aussi ce mot pour *style*.

En Musique, on appelle *phrase* une suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie, aboutissant à un repos. Dans la mélodie, la *phrase* est constituée par le chant, c.-à-d. par une suite de sons tellement disposés, par rapport au ton, ou au mouvement, qu'ils fassent un tout bien lié, lequel aille se résoudre sur une corde essentielle du mode où l'on est. Dans l'harmonie, la *phrase* est une suite régulière d'accords tous liés entre eux par des dissonances, laquelle suite se résout sur une cadence : selon l'espèce de cette cadence, selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait.

PHRÉNÉSIE, PHRÉNÉTIQUE. *Voy.* FRÉNÉSIE, etc.

PHRÉNIQUE (du gr. φρήν, diaphragme), se dit de tout ce qui a rapport au diaphragme : *artères phréniques, nerf phrénique, centre phrénique*, etc.

PHRÉNOLOGIE (du gr. φρήν, esprit, et λόγος, discours), nom donné par Spurzheim, disciple et collaborateur du Dr Gall, à la doctrine physiologique créée par ce dernier, au commencement de ce siècle, sous les noms de *craniologie* et de *cranioscopie*. La phrénologie a pour but, selon les propres termes de l'inventeur, « de déterminer les fonctions du cerveau en général et de ses diverses parties en particulier, et de reconnaître les différentes dispositions et inclinations par les protubérances et les dépressions qui se trouvent sur le crâne. » Partant de cette supposition tout à fait fausse que le crâne est exactement moulé sur la masse cérébrale et que chaque portion de sa surface présente des dimensions plus ou moins grandes, un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau est elle-même plus ou moins développée; croyant en outre avoir remarqué que les individus chez lesquels telle ou telle portion du crâne est largement développée et forme une protubérance nommée vulgairement *bosse*, se faisaient tous remarquer, par une même faculté, par un même talent, une même vertu ou un même vice, Gall en avait conclu que la portion du cerveau correspondante à cette partie du crâne était le siége de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice, qu'elle en était l'*organe spécial*. Il avait subdivisé la surface du crâne en 26, puis en 27 subdivisions, susceptibles d'occuper une surface plus ou moins large, de faire plus ou moins de saillie. Les 27 facultés fondamentales correspondant à ces subdivisions étaient : 1° l'instinct de la reproduction, 2° l'amour de la progéniture, 3° l'attachement, 4° le courage, 5° le penchant à la destruction et au meurtre, 6° la ruse, 7° l'instinct de la propriété et le penchant au vol, 8° l'orgueil, 9° la vanité, 10° la circonspection, 11° la mémoire des choses, 12° le sens des localités, 13° la mémoire des personnes, 14° la mémoire verbale, 15° le sens du langage, 16° le sens des rapports des couleurs et le talent de la peinture, 17° le sens des rapports musicaux ou le talent de la musique, 18° le sens des rapports des nombres ou le talent mathématique, 19° le sens de la mécanique et le talent de l'architecture, 20° la sagacité comparative, 21° l'esprit métaphysique, 22° l'esprit caustique ou de saillie, 23° le talent poétique, 24° la bienveillance et le sentiment du juste, 25° la mimique, 26° le sentiment religieux, 27° la fermeté (Gall et Spurzheim, *Anatomie du cerveau*, 1809-1820). Cette doctrine, complétée, modifiée, transformée à diverses reprises, n'a jamais pu arriver à aucune précision. Cependant la plupart des phrénologistes reconnaissent 37 organes correspondant à autant de dispositions primitives de l'âme. Ils en forment trois divisions, d'après Spurzheim (*Essai sur la nature intellectuelle et morale de l'homme*, 1820) : 1° *penchants*, alimentivité, amativité, philogéniture, habitativité ou concentrativité, affectionivité, combativité, destructivité, sécrétivité, acquisivité, constructivité; 2° *sentiments*, estime de soi, approbativité, circonspection, bienveillance, vénération, fermeté, conscienciosité, espérance, merveillosité, idéalité, gaîté, imitation; 3° *facultés intellectuelles* ou *perceptives*, individualité, configuration, étendue, pesanteur et résistance, tactilité, coloris, localité, calcul, ordre, éventualité, tons, langage, comparaison, causalité ou esprit métaphysique. — Les phrénologistes s'accordent à placer dans la portion antérieure du cerveau les organes des facultés intellectuelles; dans la portion postérieure, les organes des facultés animales; dans la portion intermédiaire, au-dessus de l'oreille, ceux des facultés morales.

On a accusé la Phrénologie d'être favorable au matérialisme et au fatalisme, de compromettre l'unité du principe pensant et la liberté de l'âme; mais ces objections ne paraissent pas fondées : le docteur Castle, dans son livre sur la *Phrénologie spiritualiste*, a montré qu'on peut concilier avec le plus pur spiritualisme la doctrine de son école souvent compromise, il est vrai, par les imprudentes exagérations des adeptes. Cependant on peut dire que cette doctrine a tout à fait succombé sur le terrain des faits et de l'expérience. On a démontré que la psychologie de Gall, faite sans l'observation de la conscience, est insuffisante et hypothétique. D'autre part, l'organologie cérébrale des phrénologistes, n'étant pas fondée sur une connaissance suffisante de l'anatomie comparée, est arbitraire et chimérique : le crâne en effet se moule sur les circonvolutions des hémisphères cérébraux par sa face interne et non par sa face externe, et dans ses circonvolutions il n'y a pas de délimitation précise qui permette de distinguer un organe d'un autre. La seule chose qui paraisse établie

sur ce sujet, c'est que l'encéphale est un organe complexe, dont les diverses parties ont chacune son rôle, quoique rien ne soit plus difficile à déterminer par l'expérience (*Voy.* ENCÉPHALE, CERVEAU, CERVELET). — Consulter pour l'exposition de la phrénologie, outre les ouvrages cités ci-dessus de Gall et de Spurzheim : Vimont, *Traité de phrénologie* (1833) ; Broussais, *Cours de phrénologie* (1836) ; F. Combe, *Système de phrénologie* (1836) ; Demangeon, *Développement du système de Gall* (1843) ; Fossati, *Manuel pratique de phrénologie* (1845) ; H. Bruyères, *la Phrénologie* (1847), et pour la critique : Flourens, *Examen de la phrénologie* (1863) ; Lélut, *Rejet de l'organologie* (1836) ; A. Garnier, *la Psychologie et la Phrénologie comparées* (1839), etc. — Voir aussi les ouvrages cités à l'article AME sur les rapports de l'âme et du cerveau.

PHRYGANE ou FRIGANE (du grec φρύγανον, bois sec), *Phryganea*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Plicipennes, et type de la tribu des *Phryganiens* : ailes pliées longitudinalement, membraneuses, les antérieures poilues, offrant des nervures branchues, sans réticulations transversales. Les Phryganes se tiennent, pendant le jour, posées sur des joncs ou des feuilles d'arbre ; ce n'est que le soir et la nuit qu'elles volent ; elles sont alors d'une vivacité extrême dans leurs mouvements. Leurs larves et leurs nymphes sont aquatiques ; elles vivent dans des fourreaux portatifs ayant l'aspect d'un petit fagot de bois sec. L'espèce type est la *Grande Phrygane* (*P. grandis*), commune aux environs de Paris.

PHRYGIEN (MODE). *Voy.* MODE.

PHRYNÉ, *Phrynus*, genre d'Arachnides, intermédiaire entre les Scorpions et les Araignées, et dont on fait quelquefois un ordre à part, celui des *Phrynéides* : céphalothorax large, en forme de croissant ; 8 yeux ; bras et palpes très-grands et très-épineux, terminés par une ou deux pointes ou un crochet ; pattes antérieures longues, filiformes et sans crochets, les autres courtes, à deux crochets ; abdomen ovale. Ces Arachnides sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Les nègres les craignent beaucoup, mais on doute que leur morsure soit réellement dangereuse.

PHRYNOSOME (c.-à-d. *corps de crapaud*), genre de Sauriens. *Voy.* TAPAYE.

PHTALIQUE (ACIDE), acide qui se rattache par des relations très-simples à l'*alizarine* (*Voy.* ce mot) et que l'on obtient en traitant le bichlorure de naphthaline par de l'acide nitrique. Sa formule est $C^8H^6O^4$. Il a été découvert par Laurent.

PHTANITE, roche compacte formée de quartz uni à un peu de talc : elle est tantôt brune, tantôt rougeâtre, verdâtre ou noirâtre ; très-dure et infusible au chalumeau. Le Phtanite a l'aspect du jaspe : il est souvent rubané, ce qui l'a fait confondre avec le pétrosilex jaspoïde. Les variétés noires sont quelquefois employées comme pierres de touche.

PHTHIRIASE (du gr. φθειρίασις), vulg. *Maladie pédiculaire*, maladie qui consiste dans la production incessante et rapide d'un nombre considérable de *poux* sur une région du corps ou sur toute sa surface. La multiplication de ces parasites est quelquefois si grande, surtout chez les vieillards et chez les malades épuisés par une longue maladie et privés de tous soins de propreté, qu'elle peut amener le marasme et même la mort : on sait que c'est à la maladie pédiculaire qu'a été attribuée la mort de Sylla, d'Hérode et de Philippe II. Il est rare toutefois que cette affection entraîne des conséquences aussi graves. Quand elle se borne à certaines parties du corps, comme la poitrine ou les aisselles, elle cède promptement à quelques bains tièdes et à des soins de propreté. Quand elle s'étend à toutes les parties du corps, on a recours aux bains sulfureux, alcalins et mercuriels, aux fumigations, aux frictions et aux lotions de même nature. *Voy.* POU.

PHTHIROMYIES (du gr. φθείρ, pou, et μυῖα, mouche), tribu d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares : corps privé d'ailes ; tête très-aplatie, comme celle du Pou, et sous la forme d'un tubercule capsulaire implanté sur le thorax ; yeux composés de petits grains. Cette tribu ne comprend que les genres *Phthiridium* et *Nycteribie*.

PHTHISIE (du gr. φθίσις), dite aussi *Phthisie pulmonaire*, vulg. *Consomption*, *Maladie de poitrine*, maladie déterminée par le développement dans les poumons d'un produit appelé *tubercule*. Elle est souvent héréditaire ; elle peut aussi avoir pour causes le séjour habituel dans un air froid et humide, ou dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le défaut d'exercice, et surtout les excès. La phthisie succède quelquefois à la rougeole, à certaines maladies débilitantes, enfin à un allaitement trop prolongé pour les nourrices déjà prédisposées.

On distingue généralement deux périodes dans le cours de cette maladie, l'une antérieure, l'autre postérieure au ramollissement des tubercules. — 1re *période*. La phthisie débute le plus souvent par une petite toux sèche, qu'accompagnent bientôt un amaigrissement sensible et des sueurs nocturnes ; quelquefois, et plutôt chez la femme que chez l'homme, elle éclate subitement par un crachement de sang imprévu. A ces premiers symptômes viennent se joindre l'essoufflement, des douleurs sourdes dans le dos ou entre les épaules, une respiration rude et saccadée, ou bien différents bruits appelés *râles*. Quoique l'appétit persiste, il survient des diarrhées, sans cause apparente, et, vers le soir, un léger mouvement fébrile. — 2e *période*. La toux devient fréquente et amène des crachats verdâtres, opaques, sanguinolents ; l'oppression et les douleurs de côté sont de plus en plus marquées ; l'auscultation et la percussion indiquent dans les poumons la présence de cavernes ; l'oreille appliquée au niveau d'une caverne entend la voix comme sortant directement de la poitrine ; il y a *pectoriloquie*. L'amaigrissement général fait des progrès : les joues sont caves, les pommettes saillantes et colorées ; la poitrine se rétrécit. La fièvre devient continuelle et redouble vers le soir, les forces diminuent et le malade finit par succomber.

La marche de la phthisie est ordinairement lente et présente des moments de rémission ou d'arrêt complet ; quelquefois cependant elle suit une marche aiguë (*P. galopante*) et emporte le malade en quelques mois. Rare avant la première dentition, elle est ensuite assez commune, reste stationnaire vers la puberté, devient surtout meurtrière depuis 20 jusqu'à 30 ans et perd ensuite de son intensité. Le Dr Villemin a cherché à établir la contagion de la phthisie, mais cette opinion est repoussée par la plupart des médecins.

La phthisie n'est point une maladie incurable : les autopsies faites chez les vieillards constatent de nombreux cas de guérison : mais la plupart de ces guérisons sont dues principalement à des soins hygiéniques. Une foule de remèdes ont été employés, presque tous sans succès. Cependant l'huile de foie de morue et les eaux sulfurées sodiques prises à la source, au début de la maladie, jouissent d'une réputation méritée. Il faut y joindre une hygiène appropriée et si cela est possible résider à la campagne, dans un endroit bien aéré, naviguer sur mer, ou bien habiter les bords de la mer sous un climat doux pendant la saison rigoureuse.

Parmi les nombreux auteurs qui ont écrit *sur la Phthisie*, on remarque surtout Laënnec, MM. Chomel, Andral, Louis, etc.

Phthisie dorsale. *Voy.* MAL VERTÉBRAL DE POTT.

Phthisie laryngée, consomption analogue à la phthisie propr. dite, avec inflammation et ulcération de l'intérieur du larynx, et quelquefois carie de ses cartilages. *Voy.* LARYNGITE.

Phthisie mésentérique. *Voy.* CARREAU.

Phthisie pulmonaire. *Voy.* ci-dessus PHTHISIE.

PHTHORE (du gr. φθορά, destruction), nom donné

au *Fluor*, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le coercer. *Voy.* Fluor.

PHYCÉES, phycoïdées (du gr. φῦκος, algue). *Voy.* Fucacées.

PHYCITE ou pseudorcine. *Voy.* Érythrite.

PHYCOLOGIE (du gr. φῦκος, algue, et λόγος, discours), partie de la Botanique qui traite des Algues. Les principaux phycologistes sont : Lamouroux, Bory de St-Vincent, Greville, Berkeley, Duby, Decaisne, Kuntzing, Camille Montagne, etc.

PHYLIQUE (du gr. φυλίκη), *Phylica*, genre de la famille des Rhamnées, type de la tribu des *Phylicées*, se compose de plantes originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont de petits arbustes rameux, formant souvent des buissons très-épais, ayant le port des bruyères; des feuilles alternes, assez souvent velues et blanchâtres à leur face inférieure; des fleurs blanches, odorantes, fort petites, réunies en capitule. On cultive dans les jardins la *Bruyère du Cap* (*P. ericoides*), petit arbuste de 0m,50; la *P. plumeuse* (*P. plumosa*), aux poils longs et soyeux, etc.

PHYLLADE (du gr. φυλλάς, άδος, lit de feuilles), roche feuilletée, à base simple en apparence, est principalement composée de dépôts de matières talqueuses avec quelques parcelles de feldspath et de quartz; elle ne contient pas d'argile, comme on l'avait cru longtemps. Le Phyllade est généralement tendre; néanmoins, il devient dur par son passage aux roches quartzeuses. Il est souvent terne et quelquefois luisant; il est grisâtre, brunâtre, rougeâtre, etc. On nomme *P. paillette* celui qui renferme des paillettes de mica. Quand le phyllade se présente en feuilles minces, il constitue l'*Ardoise*. *V.* ce mot et Schiste.

PHYLLANTHE, (du gr. φύλλον, feuille, et ἄνθος, fleur; parce que les rameaux portent à la fois des feuilles et des fleurs), *Phylanthus*, genre de la famille des Euphorbiacées, type de la tribu des *Phyllanthées*, renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs axillaires, qui croissent pour la plupart dans la zone équatoriale. Le *P. du Brésil* (*P. virosa*), dit aussi *Conami* ou *Bois à enivrer*, est un arbrisseau de 2 à 3m, à branches couvertes d'une écorce rude et verdâtre et divisées en rameaux grêles, effilés; à feuilles d'un vert pâle. On se sert de ses rameaux pour enivrer les poissons.

PHYLLE (du gr. φύλλον, feuille), synonyme de *sépale*, est employé en Botanique pour désigner chacune des pièces dont se compose le calice d'une fleur : il entre à ce titre dans la composition de plusieurs mots scientifiques : *calice monophylle*, *polyphylle*, c.-à-d. à une seule pièce, à plusieurs, etc.

PHYLLIDIE, *Phyllidia*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nudibranches, renferme des animaux marins qui ont un pied très-large ; un manteau épais et coriace, tantôt de couleur jaune, tantôt d'un noir de velours. Ces animaux exhalent une odeur fétide ; ils rampent au fond de la mer ou sur les algues. Dans la classification de Cuvier, ils forment, avec les *Diphyllides*, l'ordre des *Inférobranches*.

PHYLLIE, *Phyllium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères, famille des Coureurs, tribu des Phasmiens : corps aplati et membraneux, élytres imitant des *feuilles* ; tête allongée, yeux petits, antennes insérées devant les yeux. L'espèce type est la *Phyllie feuille sèche*, de Madagascar.

PHYLLIREA, nom lat. botaniq. du genre *Filaria*.

PHYLLIRHOÉ, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nudibranches, constitue à lui seul la famille des *Phyllirhoidées* : corps gélatineux, transparent, aplati sur les côtés ; tête armée de deux tentacules ; nageoire caudale coupée transversalement. Leur transparence est si grande que quand ils nagent entre deux eaux, on ne distingue que leur tête et leurs branchies qui apparaissent au travers du corps.

PHYLLODE (du gr. φυλλώδης), nom donné, en Botanique, au pétiole lorsqu'il est assez élargi pour avoir l'apparence d'une feuille, ce qui se remarque dans beaucoup d'acacias. Le phyllode a une direction verticale contrairement aux feuilles véritables qui sont horizontales par rapport à la tige.

PHYLLOPHORE (du gr. φύλλον, feuille, et φορός, qui porte), genre de Chauves-souris américaines, de la famille des Phyllostomidés ou Vampires.

PHYLLOPNEUSTA, nom lat. scientifiq. du *Pouillot*.

PHYLLOPODES (du gr. φύλλον, feuille, et πούς, ποδός, pied), ordre de la classe des Crustacés branchiopodes, comprend des espèces à pattes *foliacées*. *Voy.* Branchiopodes.

PHYLLOSOME (du gr. φύλλον, feuille, et σῶμα, corps), larve de la Langouste, qu'on a prise longtemps pour un animal particulier. *Voy.* Langouste.

PHYLLOSTOME, (du gr. φύλλον, feuille, et στόμα, bouche), *Phyllostoma*, genre de Mammifères, de l'ordre des Chauves-souris et type de la famille des *Phyllostomidés*, renferme des espèces d'Amérique, qui ont le nez chargé d'une crête en forme de *feuille* ou de fer de lance. Les Phyllostomes attaquent les animaux endormis pour en sucer le sang, qu'ils font sortir de la peau en l'incisant avec les papilles cornées dont leur langue est munie. Principales espèces : la *P. spectre* ou *Vampire* (*Voy.* ce mot); la *P. fer de lance*, de la Guyane ; la *P. rayée*, du Paraguay ; la *P. fleur de lis*, du Brésil; la *P. lunette*, etc. *Voy.* Glossophage.

PHYLLOTAXIE (du gr. φύλλον, feuille, et τάξις, disposition). étude de la disposition des feuilles sur le végétal. Parmi les lois essentielles de la phyllotaxie, il faut remarquer les trois suivantes : 1° les feuilles éparses ou alternes sont disposées sur l'axe de la tige suivant une ligne spirale continue : 2° le rapport de l'angle que forment entre elles deux feuilles subséquentes (*angle de divergence*) est toujours exprimé par la fraction qui représente la composition du cycle ; 3° les feuilles opposées ou verticillées sont insérées suivant des spirales multiples dont chacune part d'une des feuilles du verticille et qui montent parallèlement autour de la tige. — Voir sur ce sujet les travaux de Ch. Bonnet, L. et A. Bravais, Al. Braun, Schimper, etc. *Voy.* aussi Feuille.

PHYLLURE (du gr. φύλλον, feuille, et οὐρά, queue), *Phyllurus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, et voisins des Geckos : doigts non élargis, grêles et nus; queue aussi large que le corps, et aplatie en forme de feuille cordée ou de spatule. Ces reptiles sont indigènes de l'Australie.

PHYMATE, *Phymata*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Membraneuses : corps aplati, antennes grêles et terminées par un *renflement* (φῦμα) en forme de bouton ; pattes antérieures ravisseuses. Le *P. crassipes* et le *P. monstruosa* se trouvent dans les bois d'Europe. Les autres espèces sont américaines.

PHYSALIDE (du gr. φυσαλίς), *Physalis*, genre de la famille des Solanées, comprend des herbes annuelles ou vivaces, et des arbrisseaux à feuilles alternes ou géminées, entières ou lobées; à fleurs solitaires ou groupées et sortant des aisselles des feuilles : leur calice se dilate à maturité en forme de vésicule. Ces plantes sont toutes exotiques, à l'exception de l'*Alkékenge* ou *Coqueret officinal* (*Voy.* Alkékenge). Parmi les principales espèces, on remarque la *P. de Campêche*, la *P. des Barbades*, la *P. pubescente*, dont les fruits ont une saveur agréable, etc.

PHYSALIE ou physale (du gr. φῦσα, vessie), genre de Polypes, de la classe des Acalèphes siphonophores (Discophores), comprend des animaux marins nommés vulg. *Vessies de mer* et qui ressemblent en effet à une vessie oblongue ayant en dessus une crête saillante, en dessous un grand nombre de productions charnues. Les marins les nomment *Galères* ou *Frégates*, à cause de la manière élégante dont ils voguent à la surface de la mer. Ces animaux sont urticants.

PHYSCÉE, synon. de *Cétraire* ou *Lichen d'Islande*.

PHYSE (du gr. φῦσα), *Physa*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Limnéidées : coquille spirale, mince, ovale ou allongée, enroulée à gauche; bouche en-

tière, ovale, étroite en arrière, dépourvue de péristome et présentant une columelle un peu renflée. Les Physes se trouvent à l'état fossile dans les terrains d'eau douce de la formation tertiaire. Elles vivent aujourd'hui dans les étangs et les fontaines.

PHYSETER (du gr. φυσητήρ, souffleur), nom latin scientifique du *Cachalot*. *Voy.* ce mot.

PHYSHARMONICA, instrument de Musique. *Voy.* HARMONICA.

PHYSICO-MATHÉMATIQUES (SCIENCES), sciences qui ont rapport en même temps à la physique et aux mathématiques, et dans lesquelles, on applique le calcul aux phénomènes de la nature découverts par l'observation et l'expérience. La Mécanique, la Statistique, l'Hydraulique, l'Optique, etc., sont des sciences physico-mathématiques.

PHYSIOCRATES (du gr. φύσις, nature, et κράτος, puissance), nom donné à une école d'économistes du dernier siècle, qui regardaient la Nature en général, et spécialement l'Agriculture, comme la seule source de toutes richesses : Quesnay est le chef de cette école (*Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE). Les Physiocrates s'appelaient eux-mêmes *économistes* : le nom de *physiocrates* leur a été imposé, par allusion à la *Physiocratie*, titre donné par Dupont de Nemours au recueil des œuvres de Quesnay, qu'il publia en 1763.

PHYSIOGNOMONIE (du gr. φυσιογνωμονία), art de connaître les hommes d'après leur *physionomie*, c.-à-d. d'après les traits du visage et l'attitude du corps. — De tout temps la physionomie a été regardée comme le *miroir de l'âme* ; mais Aristote est le premier qui ait exprimé quelques vues systématiques sur l'art d'interpréter les traits de la figure. Il croyait que les physionomies qui offrent quelque rapport avec les traits de certains animaux annonçaient des inclinations analogues à celles de ces animaux. Ce sujet a été traité par Adamantius, médecin du IVe siècle (*Physiognomica*), par P. d'Abano, Cardan, M. Lescot, Lachambre, J.-B Porta (*De humana physiognomica*, 1586), enfin par Camper, qui mesurait le degré de l'intelligence par l'ouverture de l'*angle facial*. Le peintre Lebrun a donné une série d'esquisses qui montrent le rapport de la figure humaine avec celle de divers animaux. Ce genre de recherches a été surtout popularisé, à la fin du dernier siècle, par Lavater (*Essais physiognomoniques*, 1775-78) : comme Aristote, il compare les diverses physionomies de l'homme à celles des animaux dont les habitudes sont le mieux connues, et il en tire relativement au caractère des conséquences de similitude un peu trop conjecturales. — L'étude de la physiognomonie offre un vif intérêt, et peut même avoir une utilité réelle ; mais elle expose ceux qui y donnent une foi entière à concevoir les préventions les plus fausses et les plus injustes ; en accordant même que les principes généraux de cet art soient admissibles, on devra toujours tenir compte des changements que l'éducation et la volonté peuvent apporter dans le caractère, ainsi que des effets trompeurs de la dissimulation. — Consulter, au point de vue de l'art, Delestre, *De la Physiognomonie*.

PHYSIOLOGIE (du gr. φυσιολογία), science qui traite de la vie et des fonctions ou actions organiques par lesquelles la vie se manifeste. Elle diffère essentiellement de l'Anatomie, qui ne traite que de la structure des organes, abstraction faite du jeu de l'organisme. On distingue la *P. animale* et la *P. végétale*, selon qu'on étudie seulement la vie dans les animaux ou dans les végétaux. On a appelé *P. comparée* la science qui étudie la vie dans toute la série des êtres vivants : *P. générale*, celle qui, sans s'occuper exclusivement de tel ou tel ordre d'êtres vivants, traite d'une manière philosophique et abstraite des phénomènes de la vie ; *P. spéciale*, celle qui, prenant pour sujet d'étude un ordre distinct, décrit le mécanisme de la vie dans les êtres de cet ordre ; *P. humaine*, celle qui s'occupe spécialement de la vie dans l'homme. — La Physiologie, soit animale, soit végétale, se divise en autant de parties qu'il y a de fonctions à étudier dans les êtres vivants ; ainsi, dans les animaux, elle traite des fonctions de *relation*, des fonctions de *nutrition* et des fonctions *génératrices* ; dans les végétaux, elle se borne à la *nutrition* et à la *génération*. *Voy.* chacun de ces mots.

On trouve dans Hippocrate, dans Aristote, et surtout dans Galien (*De usu partium*), de premières données sur les fonctions de la vie. Chez les modernes, Vésale, Fallope, et la plupart des premiers anatomistes traitèrent de cette partie de la science, en même temps que des organes qu'ils décrivaient ; Harvey découvrit la circulation du sang ; Haller fit des recherches sur la respiration, l'irritabilité, etc. ; il fut le premier qui employa le nom de *physiologie*. Depuis, la science a été constituée définitivement par les travaux de Lavoisier, de Bichat et de Magendie. Lavoisier, en créant la chimie moderne, expliqua du même coup les phénomènes chimiques qui se passent dans les êtres vivants : il fit voir que les animaux qui respirent absorbent l'oxygène de l'air comme les métaux que l'on calcine ; il prouva avec Laplace que la chaleur vitale est engendrée par une véritable combustion. Bichat, en fondant l'anatomie générale, fit voir que chaque phénomène doit être rattaché directement et rigoureusement aux propriétés spéciales d'un tissu vivant. Enfin Magendie enseigna à faire des expériences sur les organismes vivants et démontra, en même temps que Ch. Bell, une vérité déjà indiquée par Galien, la distinction des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs. M. Cl. Bernard, son élève, a multiplié et fécondé les applications de la méthode expérimentale.

Les théories des physiologistes se rattachent plus ou moins étroitement à trois systèmes qui sont l'*Animisme*, l'*Organicisme* et le *Vitalisme*. *Voy.* ces mots.

Consulter, sur la *Physiologie animale* : les *Elementa physiologiæ* de Haller (Lausanne, 1757), les *Institutiones physiologiæ* de Blumenbach, les *Éléments de physiologie* de Richerand, *le Précis élémentaire de physiologie* de Magendie, les ouvrages des physiologistes français Bérard, Longet, Béclard, Robin et Béraud, Colin, Flourens, Cl. Bernard, etc., et à l'étranger, ceux de Liedemann, Burdach, J. Muller, Helmholtz, etc. Les *Leçons de physiologie comparée* de M. Milne-Edwards offrent le répertoire de toutes les connaissances physiologiques actuelles. Voir aussi Cl. Bernard, *Rapport sur les progrès et la marche de la Physiologie générale en France* (1867).

Pour la *Physiologie végétale*, on a les traités classiques de De Candolle et de Richard, les mémoires de Dutrochet, Boussingault, Gaudichaud, etc. F.-V. Raspail a donné en 1837 un *Nouveau système de physiologie végétale*. Voir le *Rapport* de M. Duchartre *sur la botanique physiologique* (1867).

Dans l'Histoire de la philosophie grecque, le nom de *Physiologie* était employé comme synonyme de *Physique* pour désigner l'étude de la nature entière (*Voy.* PHYSIQUE). — De nos jours, le mot *Physiologie* est devenu synonyme de *Traité analytique* : c'est dans ce sens qu'il a été pris par Alibert (*Physiologie des passions*), par Brillat-Savarin (*Physiologie du goût*), par Balzac (*Physiologie du mariage*), etc.

PHYSIOLOGIQUE (DOCTRINE), système médical de Broussais. *Voy.* MÉDECINE.

PHYSIONOMIE. *Voy.* PHYSIOGNOMONIE.

PHYSIONOTRACE (c.-à-d. qui *trace la physionomie*), instrument destiné à dessiner mécaniquement des portraits, au moyen d'une espèce de *pantographe* (*Voy.* ce mot). — Le physionotrace a été inventé à Paris, vers 1820, par un nommé Chrétien ou Bouchardy, et a eu un moment de vogue.

PHYSIONOTYPE (de *physionomie* et *type*), instrument au moyen duquel on prend l'empreinte du visage, et qui, une fois cette empreinte obtenue, sert de moule pour y couler en plâtre ou autre matière des bustes d'une ressemblance parfaite. C'est une plaque ovale, percée de petits trous très-rapprochés et

traversés par des tiges métalliques mobiles et à pointe mousse. En appliquant cette plaque sur le visage, les tiges, cédant à la pression de ses diverses parties, s'enfoncent plus ou moins et il ne reste plus qu'à les fixer. — Le physionotype a été inventé à Paris en, 1835, par un nommé Sauvage.

PHYSIQUE (du gr. φυσικός), science qui s'occupe des agents ou forces qui sollicitent tous les corps de la nature, et qui ont pour effet d'y déterminer des changements d'état, de forme, d'aspect, etc. Elle se distingue de la Chimie en ce qu'elle ne considère que les propriétés ou les actions extérieures des corps, sans tenir compte de leur constitution intérieure ou de leur composition. La Physique se divise en plusieurs branches qui sont presque autant de sciences indépendantes : après avoir exposé les propriétés générales des corps, elle traite successivement : de la *Mécanique* (statique et dynamique, ou équilibre et mouvement des solides ; pesanteur, chute des corps, pendule; hydrostatique et hydrodynamique, ou équilibre et mouvement des liquides et des gaz ; thermodynamique, etc.); de la *Chaleur* (dilatation, changement d'état, chaleur rayonnante, calorimétrie, chaleur spécifique, chaleur latente), de l'*Optique* (catoptrique ou réflexion de la lumière, dioptrique ou réfraction de la lumière, achromatisme, vision, interférences, diffraction, lumière polarisée), de l'*Acoustique* (production et transmission du son, vibrations des corps, instruments de musique), de l'*Électricité* (électricité par frottement, galvanisme ou électricité développée par le contact, courants, piles, etc.), du *Magnétisme* (aimants, boussole, électro-magnétisme, diamagnétisme, etc.), des *Actions moléculaires* (capillarité, structure des corps, élasticité). *Voy.* ces mots.

Chez les Grecs, la Physique fut d'abord une partie de la Philosophie : elle étudiait la nature entière, en y comprenant même Dieu, qui en est le principe. Thalès et les autres philosophes de l'École d'Ionie tentèrent d'expliquer la formation du monde à l'aide des quatre éléments, l'eau, l'air, la terre et le feu. Pythagore, le premier, comprit que le monde est un tout plein d'harmonie (en gr. κόσμος, ordre), c.-à-d. soumis à des lois que l'on peut représenter par des rapports numériques déterminés : il en chercha la base dans les intervalles musicaux (*Voy.* HARMONIE). Démocrite inventa l'*Atomisme* (*Voy.* ce mot). Platon réunit les connaissances de son époque dans le *Timée*. Aristote sépara la Physique de la Métaphysique, mais il n'y appliqua pas le même talent d'observation que dans l'Histoire naturelle : il en fit un système de spéculations abstraites sur la *matière* et la *forme*, les *qualités* et les *éléments* (*Voy.* ces mots). — La Physique, considérée comme science positive, fut créée par l'École d'Alexandrie, qui eut une longue suite d'hommes éminents ; elle y suivit les progrès des Mathématiques et de l'Astronomie. Archimède, qui se rattache à cette école par Conon, fonda l'hydrostatique et la catoptrique ; il inventa la vis qui porte son nom, etc. (*Voy.* MÉCANIQUE). Ctésibius et Héron imaginèrent diverses machines (*V.* HYDRAULIQUE). Ptolémée écrivit un *Traité d'optique* où l'on voit qu'il avait fait des expériences sur la réfraction de la lumière. Les Romains se bornèrent à rapporter des observations, comme Sénèque (*Questions naturelles*) et Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*). Les Arabes héritèrent de la science des Grecs : Alhazen s'occupa de la réfraction et Ebn-Iounis songea à employer le pendule comme mesure du temps. Les chrétiens leur empruntèrent leurs connaissances et l'usage de la boussole; Gerbert et Roger Bacon se distinguèrent entre tous sous ce rapport. On composa alors des encyclopédies, comme le *Miroir de la nature* de Vincent de Beauvais, qui propagèrent le goût de la Physique et apprirent à la distinguer de la Magie. La découverte de l'Amérique et les progrès de l'Astronomie stimulèrent les esprits. Sébastien Cabot observa la déclinaison de l'aiguille aimantée. Porta et Maurolico de Messine s'occupèrent de l'optique. Gilbert de Cochester publia un traité sur le magnétisme. Ce fut surtout au XVIIe siècle que la Physique fit le plus de progrès. Fr. Bacon recommanda la méthode expérimentale, que Galilée pratiqua avec succès. Descartes opéra une révolution en établissant que tous les phénomènes de la nature doivent être expliqués mécaniquement, c.-à-d. par des figures et des mouvements, à l'exclusion des qualités occultes et des formes substantielles de la Scolastique (*Voy.* MÉCANISME) : il donna l'exemple en expliquant les principales lois du mouvement, la réfraction simple et l'arc-en-ciel. Galilée reconnut les propriétés du pendule, imagina la balance hydrostatique et perfectionna le télescope ; Pascal exposa les principes de l'hydrostatique; Torricelli inventa le baromètre et donna les lois du mouvement des fluides; Huyghens appliqua le pendule aux horloges, calcula la force centrifuge, inventa le micromètre et formula la théorie des ondulations de la lumière ; Salomon de Caus imagina l'emploi de la vapeur comme force motrice; Papin inventa la première machine à vapeur fonctionnant avec un piston ; Otto de Guericke découvrit la machine pneumatique et fit de nombreuses expériences sur l'électricité et le magnétisme ; Mariotte détermina la loi de la dilatation et de la condensation de l'air ; enfin Newton démontra les lois de la gravitation et décomposa la lumière par le prisme. Au XVIIIe siècle, Dufay, l'abbé Nollet, Æpinus, Franklin, Galvani, Volta, firent de nombreuses découvertes dans le domaine de l'électricité ; Halley, Taylor, Duhamel, Coulomb, approfondirent l'étude du magnétisme ; Watt perfectionna la machine à vapeur; Fahrenheit, Réaumur, Hales, Musschenbroeck, Stahl, Crawford, jetèrent les premières bases de la théorie de la chaleur ; Halley, Hawkesbee, Euler, Rochon, Herschell, firent d'excellents travaux en optique; Taylor, Sauveur, Bernouilli, rendirent de grands services à l'acoustique. Depuis le commencement de notre siècle, l'étude des propriétés générales des corps a été l'objet de nouvelles recherches : les lois en sont mieux connues et les théories sont établies sur des bases plus solides. Poncelet et Piobert ont fait de nombreuses expériences sur la mécanique ; l'acoustique a été perfectionnée par Chladni, Savart, MM. Helmholtz, Kœnig, Tyndall, Lissajous ; l'optique a fait d'immenses progrès, grâce aux recherches de Young, Fresnel, Malus, Wollaston, Brewster, Biot, Arago, de MM. Kirchoff et Bunsen, etc. ; la théorie de la chaleur a été enrichie par les travaux de Fourier, Dulong, Petit, Dalton, Péclet, Despretz, de MM. Regnault, de La Provostaye et Desains, G.-A. Hirn, R. Clausius, etc. ; enfin on doit à Œrsted, Ampère, ainsi qu'à MM. Becquerel, Faraday, Jacobi, de La Rive, Matteucci, Pouillet, Grove, Masson, Riess, etc., d'importantes découvertes dans le domaine de l'électricité et du magnétisme. — Les *Traités de physique* le plus estimés sont ceux de Biot (1816), de Pouillet (1852), de Péclet (1852), de M. Laguin (1860). Nous avons aussi les *Leçons* professées à la Sorbonne par M. Desains (1857), à l'École polytechnique par M. Lamé, M. Jamin, M. Verdet, et un grand nombre de *Précis élémentaires* dont les plus récents sont celui de MM. Boutan et d'Almeyda, et celui de MM. Drion et Fernet. Les *Annales de chimie et de physique* publient des mémoires concernant la Physique.

PHYSIQUES (SCIENCES), sciences dont l'objet est l'étude des phénomènes qui tombent sous les sens : telles sont l'Astronomie, la Physique, la Chimie, la Physiologie, etc. Par la méthode qu'elles emploient, elles se distinguent des *Sciences exactes* ou *mathématiques* et des *Sciences morales* ou *philosophiques*. *Voy.* MÉTHODE.

PHYSOPHORE (du gr. φῦσα, vessie, et φορός, qui porte), *Physophora*, genre de Polypes, de la classe des Acalèphes siphonophores (Discophores) : corps mou, gélatineux, flottant, terminé par une vessie aérifère, et muni de tentacules rameux, terminés

eux-mêmes par des vésicules allongées. La *P. hydrostatique* se trouve dans la Méditerranée.

PHYTÉLÉPHAS (du gr. φυτόν, plante, et ἐλέφας, ivoire), genre de la famille des Pandanées, dont quelques botanistes font le type d'une famille spéciale. L'espèce principale est le *P. macrocarpa :* feuilles longues, pennées, rassemblées au sommet de la tige; fleurs hermaphrodites, portées sur une spadice simple, en massue et enveloppées par une spathe monophylle. Le fruit est une agglomération de drupes; les graines, de la grosseur d'un œuf de pigeon, offrent un albumen qui en se concrétant devient osseux et donne l'*ivoire végétal. Voy.* ce mot.

PHYTEUMA, nom lat. botaniq. du genre *Raiponce*.

PHYTIBRANCHES (du gr. φυτόν, plante, et de *branchies*), nom donné par Latreille à des Crustacés isopodes, caractérisés par des branchies semblables à des tiges ramifiées.

PHYTIPHAGES (du gr. φυτόν, plante, et φάγω, manger), nom donné, dans la classification de Lamarck, à des Mollusques qui ne se nourrissent que de matières végétales.

PHYTOGRAPHIE, PHYTOLOGIE, PHYTOTOMIE (du gr. φυτόν, plante). On appelle *phytographie* la partie de la Botanique spécialement consacrée à la description des plantes, à leur distribution en familles naturelles, avec l'indication de leurs propriétés et de l'emploi de leurs principales espèces; *phytologie*, tout traité qui s'occupe des plantes; *phytotomie*, l'anatomie végétale. *Voy.* BOTANIQUE.

PHYTOLAQUE (du gr. φυτόν, plante, et de *laque ;* à cause de ses fruits rouges), *Phytolacca*, genre type de la famille des *Phytolaccées*, rapporté d'abord aux Atriplicées, renferme une dizaine d'espèces qui croissent dans les contrées chaudes des deux hémisphères. Ce sont des herbes dressées ou rarement volubiles, à racine fusiforme, épaisse ; à feuilles alternes, pétiolées, penninerves, très-entières; à fleurs en grappes ou en épis : le fruit est une baie striée, d'un pourpre violet, à 10 ou 12 loges monospermes. Le *P. à dix étamines* (*P. decandra*), vulg. *Raisin d'Amérique*, *Épinard de Virginie*, etc., vient fort bien en Europe. Ses jeunes pousses et ses feuilles se mangent en guise d'épinards. Le suc des racines est drastique; le jus des baies sert à colorer les vins.

PHYTOLOGIE. *Voy.* PHYTOGRAPHIE.

PHYTON (du gr. φυτόν), nom donné par le botaniste Ch. Gaudichaud à l'individu végétal simple hypothétique qui se composerait : 1° d'un *système supérieur* ou *ascendant* se subdivisant lui-même en trois parties dites *mérithalles*, le *M. tigellaire*, le *M. pétiolaire* et le *M. limbaire*, et en *système inférieur* ou *descendant* qui ne comporte qu'un mérithalle, le *M. radiculaire.* — L'astronome Lahire (1719) et le botaniste Dupetit-Thouars (1810) avaient déjà émis des idées analogues.

PHYTOPHAGES (du gr. φυτόν, plante, et φάγω, manger), nom donné par Duméril à une famille de Coléoptères, correspondant aux 5e et 6e familles des Coléoptères tétramères de Latreille. *Voy.* ALTISE.

PHYTOTOME (du gr. φυτόν, plante, et τομή, section), *Phytotoma*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux, que l'on place tantôt à côté des Gros-Becs, tantôt parmi les Grimpeurs, à côté des Musophages, a été établi d'abord pour un oiseau du Chili, le *Phytotome rare*, de couleur grise, mêlée de noir et de roux-cannelle, et qui se nourrit de jeunes plantes, dont il coupe les racines. Depuis, on a découvert, en Abyssinie, une autre espèce du même genre, le *P. tridactyle*, dont le plumage est brun-vert mêlé de noir et de blanc, avec la tête rouge.

PHYTOTOMIE. *Voy.* PHYTOGRAPHIE.

PHYTOZOAIRES (du gr. φυτόν, plante, et ζωάριον, animal), nom donné par Bory de St-Vincent à la 2e classe de ses Psychodiaires, classe dans laquelle il rangeait la plupart des *Zoophytes*.

PIAN (d'un mot indien qui signifie *fraise*), *Frambœsia*, affection chronique caractérisée par une éruption de pustules, qui affectent la forme de fraises ou de framboises, et qui exsudent une matière ichoreuse : l'une d'elles, plus élevée que les autres, reçoit des nègres d'Amérique, chez qui cette affection est fréquente, le nom de *mama pian* (*mère des pians*): l'éruption a pour siége les parties, l'anus, les aines, les aisselles, etc. Le pian est contagieux ; il peut durer indéfiniment en faisant dépérir le malade, ou guérir spontanément, mais en laissant des cicatrices indélébiles. On le traite tantôt par les mercuriaux, tantôt par les ferrugineux, les amers, et extérieurement par les caustiques. — L'*Yow* de Guinée a de l'analogie avec le *Pian* d'Amérique.

PIANISSIMO, mot italien usité en Musique, signifie *très-doucement, très-lentement*. Dans la musique écrite, on l'indique par les lettres PP.

PIANO, mot italien qui signifie *doux, doucement*, indique dans la Musique que le passage doit être adouci. Il se marque par l'abréviation P.

PIANO, dit aussi *Piano-forte* et *Forte-piano* (de deux mots italiens qui veulent dire *doucement* et *fort*, parce que cet instrument donne tous les tons), instrument de musique à cordes et à clavier, qui a remplacé le *clavecin*. Dans le piano, l'exécutant frappe sur des *touches* extérieures en ivoire et en ébène dont l'extrémité met en jeu un *marteau* en bois garni de peau qui frappe à son tour sur une *corde* métallique. Les cordes sont fixées à l'aide de chevilles sur une forte pièce de bois dite *table*, dont les fibres sont disposées dans le sens de la vibration des cordes, et qui elle-même est souvent doublée d'une *fausse table* ayant l'avantage d'augmenter le volume du son. Dans un bon piano, chaque ton est fourni par *trois* cordes mises à l'unisson et frappées par un marteau unique; on trouve cependant des pianos à *deux* cordes et même à *une* seule, dits *unicordes*. Enfin, à l'aide de *pédales* et d'*étouffoirs* (*Voy.* ces mots), on peut à volonté augmenter ou diminuer le volume du son. Tout le mécanisme est enfermé dans une *caisse* de forme et de dimension variables. On distingue les *P. carrés*, dont la table est horizontale : la caisse en est rectangulaire, et porte sur quatre pieds ; les *P. à queue*, dans lesquels les cordes sont aussi étendues horizontalement, mais dans le sens de leur longueur : la caisse, de forme irrégulière, est portée sur trois pieds : les *P. droits*, dont la table est verticale : ces derniers ont l'avantage d'occuper moins de place ; il en est de même des *P. obliques*, *demi-obliques* et en général de tous ceux dont la caisse est en forme de buffet. L'étendue du piano, qui avait été d'abord de 4 octaves, a été portée jusqu'à 7 : les plus répandus aujourd'hui ont 6 octaves et demie, et leur clavier a par conséquent 80 touches.

L'invention du piano date du commencement du XVIIIe siècle : on l'attribue au Padouan B. Cristofori, qui l'aurait imaginée dès 1711, au facteur français Marius (1716), aux Allemands Am. Schrœter (1721), et God. Silbermann (1750). L'Allemagne et l'Angleterre nous ont précédés dans l'emploi de cet instrument; mais c'est en France qu'il a reçu ses plus grands perfectionnements. Ils sont dus surtout aux facteurs Tomkinson, Systermans, Petrold, Pape, Pleyel, Érard, Roller, Herz, Kriegelstein, etc. Du reste, depuis une vingtaine d'années, les facteurs anglais et américains font à l'industrie française une sérieuse concurrence. — Le piano est aujourd'hui l'instrument le plus universellement cultivé : il doit ce succès à l'avantage qu'il a de former une harmonie complète, et de permettre à un seul exécutant de réduire toutes les parties d'un orchestre.

Les plus célèbres pianistes de notre époque ont été : Moschelès, Czerny, Hummel, Döhler, Listz, Thalberg, Chopin, Kalkbrenner, Zimmermann, Prudent, Ravina, Herz, Mme C. Pleyel, etc.

Il a été écrit un grand nombre de *Méthodes de piano*. Une des meilleures et des plus anciennes est celle de Ch.-Ph.-Em. Bach (1753) ; on cite, depuis, celles de Marpurg, Dussek, Clementi, Steibelt, Cra-

mer, Hummel, Czerny, Adam, Lemoine, Zimmermann, Rieger, Kalkbrenner, etc. Marmontel a donné l'*École classique du piano*, recueil de morceaux des meilleurs maîtres (1853-54). Le *Trésor des pianistes*, publié en 1860 par Farrenc, est la collection des œuvres remarquables composées depuis le XVIe siècle.

Il serait difficile d'énumérer toutes les inventions plus ou moins ingénieuses auxquelles le piano a donné naissance. Nous citerons : le *piano à cordes de verre* de l'Allemand Beyer (1780); le *piano* de Gœrmans (1781), qui avait 21 touches par octave ; le *piano trémolophone* attribué à Philippe de Girard ; les *pianos octaviants* de Boisselot et de Blondel, qui donnaient au moyen de la pédale l'octave de la note que l'on touchait ; le *piano scandé* de Lenz et Houdard ; le *piano transpositeur* de Roller. — Parmi les inventions curieuses nous mentionnerons le *célestino* de Walcker, sorte de piano à sons soutenus qu'on obtenait au moyen d'un cordonnet de soie courant au-dessous des cordes et de roulettes en cuivre qui l'approchaient des cordes; ainsi que les *pianos mélographes*, destinés aux compositeurs, et dans lesquels les notes sont imprimées par l'action des touches : on peut rattacher à ces derniers les *pianos compositeurs* proposés pour faciliter la composition typographique.

Piano éolique, instrument analogue à l'*Éolharmonica*. *Voy.* HARMONICA.

PIASTRE (mot espagnol), monnaie d'argent qui a cours dans divers pays, mais dont la valeur a varié.

La *piastre d'Espagne*, frappée en 1722, ne valait guère que 5 fr. 05 c. ; depuis 1772, elle valut 5 fr. 43 c., ce qui l'a fait appeler *piastre forte* ou *douro* (*peso duro*). Elle équivaut à 10 réaux de *plate*. Cette monnaie a cours dans les États barbaresques, à Malte, dans le Levant, et l'Amérique du Sud.

La *piastre de Toscane* valait 5 fr. 61 c.

La *piastre de Turquie*, en 1780, valait 2 fr., mais le titre en a été tellement altéré qu'elle ne vaut plus que 0 fr. 23 c. ; cette piastre se décompose en 40 *paras* ou 120 aspres ; 500 piastres font une *bourse* d'argent ; 30,000, une *bourse* d'or. — La *P. d'Égypte* de 1826 vaut 1 fr. 63 c. ; la *P. de Tunis*, 1 fr. 39 c.

PIBLE (du v. franç. *pible*, peuplier). En termes de Marine, *mâture à pible*, se dit des mâts qui sont d'un seul brin, qui forment un tout continu. Dans une mâture à pible, il n'y a ni hune, ni barre de perroquet, mais seulement des noix carrées, pour arrêter le capelage des haubans.

PIC, *Picus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs et type de la famille des *Picidés* : bec long, droit, anguleux, et propre à fendre l'écorce des arbres ; langue longue, grêle, extensible, armée à sa pointe d'épines recourbées en arrière, et constamment imbibée d'une salive gluante dans laquelle se prennent les larves des insectes, leur principale nourriture; queue composée de dix grandes pennes roides. Ces oiseaux montent perpendiculairement ou décrivent une spirale le long du tronc et des grosses branches des arbres. Leur vol est lourd et saccadé. Ils sont craintifs, rusés, et vivent solitaires dans les forêts; la nuit, ils se retirent dans des trous d'arbres. Les Pics sont répandus par tout le globe, mais surtout dans les forêts humides de l'Amérique. L'Europe en possède 6 ou 7 espèces dont les principales sont : le *Pic vert* ou *Pivert* (*P. viridis*), qui a le dessus de la tête rouge, les côtés noirâtres, le dessus du cou, le dos et les couvertures supérieures de la queue d'un vert olive, jaune sur le croupion ; la gorge d'un blanc jaunâtre, le devant du cou et la poitrine d'un vert pâle ; — le *Grand Pic noir* (*P. martius*), entièrement noir, avec une calotte rouge chez le mâle; il est presque de la grosseur d'une corneille; — l'*Épeiche* ou *Grand Pic varié* (*P. major*), noir et blanc, de la taille d'une grive ; — l'*Épeichette* (*P. minor*), qui n'est pas plus gros qu'un moineau. M. A. Malherbe a donné une *Monographie des Picidés*.

Pic-Grimpereau. *Voy.* PICUCULE.

PIC. En Géographie, on appelle *pic* (c.-à-d. *pointe*) une montagne élevée, isolée et d'un accès difficile. Le pic adopte en général une forme en pain de sucre. Les deux plus remarquables sont le *Pic de Ténériffe*, dans une des îles Canaries, et le *Pic d'Adam*, dans l'île de Ceylan.

Les Maçons nomment *pic* un instrument de fer un peu courbé, pointu et acéré, avec un long manche de bois, dont ils se servent pour démolir. Il est aussi usité par les terrassiers pour ouvrir la terre, et par les carriers pour découvrir les pierres.

Au Jeu de piquet, on nomme *pic* un coup qui consiste à compter soixante, si l'on a pu arriver à trente points avant l'adversaire. *Voy.* PIQUET (JEU DE).

PIC ou PICK, mesure de longueur employée en Afrique et dans l'Orient. Le *pic turc d'Alger* vaut $0^m,64$; le *pic arabe d'Alger*, $0^m,48$; le *pic de Tripoli*, $0^m,52$; le *pic de laine de Tunis*, $0^m,67$; le *pic de toile de Tunis*, $0^m,47$; le *grand pic de Constantinople*, $0^m,69$; le *petit pic*, $0^m,65$.

PICA (du lat. *pica*, pie ; parce que cet oiseau glouton avale toute espèce de nourriture), perversion du goût dite aussi *malacie*. *Voy.* ce mot et APPÉTIT.

PICA, espèce de Mammifère rongeur. *Voy.* PIKA.

PICA, nom latin de la *Pie*. *Voy.* ce mot.

PICADOR (mot espagnol qui signifie *piqueur*), se dit, en Espagne, du cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toréador et avant le matador. Le *picador* a pour arme une lance ferrée d'une pointe de quelques centimètres de longueur ; il a le talon armé d'un long éperon de fer.

PICAILLON, petite monnaie de cuivre du Piémont, valait un peu moins d'un centime. Par suite, ce mot s'est dit de toute monnaie de peu de valeur.

PICAREL, *Smaris*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Ménides, très-voisins des Mendoles, dont ils se distinguent par leur palais lisse et sans dents. Ces poissons vivent dans la vase et dans les herbes. Leur chair est bonne à manger. La Méditerranée en fournit 5 espèces. Le *P. ordinaire* (*S. vulgaris*) est long de $0^m,30$; sa couleur est d'un gris argenté, avec des reflets dorés et des taches brunes.

PICAUD, poisson. *Voy.* PLIE.

PICCOLISSIMO (c.-à-d. *très-petit*). *Voy.* BOSTON.

PICCOLO ou OCTAVIN, petite flûte. *Voy.* FLUTE.

PICEA, nom latin botanique du genre PIN.

PICHET (du b.-lat. *picarium*), pot à vin ou à cidre. — C'est aussi le nom d'une mesure pour les liquides. *Voy.* BICHET.

PICHURINE. *Voy.* PÉCHURIN.

PICIDÉS, *Picidæ*, famille d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, comprenant les *Pics*, les *Picumnes*, les *Picucules* et les *Torcols*. *Voy.* PIC.

PICK, mesure orientale. *Voy.* PIC.

PICNITE, fluosilicate d'alumine. *Voy.* TOPAZE.

PICOLINE, corps isomère de l'*aniline* (*Voy.* ce mot), qu'on retire de l'huile de charbon de terre.

PICOT (dimin. de *pic*). Outre ces petites pointes qui demeurent sur le bois quand il n'a pas été coupé net, ce mot désigne, dans l'Industrie, les petites engrêlures qui règnent à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc.

PICOTE ou PICOTTE, nom vulgaire de la *Vaccine*, de la *Variole* et de la *Clavelée* dans quelques localités.

PICOTEUX, petit bateau de pêche, long d'environ 5^m, et qui ne peut porter que deux ou trois hommes : on s'en sert sur les côtes de la Manche. — C'est aussi le nom d'un petit filet en tramail.

PICQUOTIANE, plante. *Voy.* PSORALIER.

PICRATES, sels produits par l'acide *picrique*.

PICRIDE (du gr. πικρίς, chicorée sauvage), *Picris*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées-Scorsonérées, qui croît dans les champs incultes, comprend plusieurs espèces, dont quelques-unes croissent en France, notamment la *Picride épervière* (*Voy.* ÉPERVIÈRE) et la *Picride échioïde*, dont on mange les pousses.

PICRIE (du gr. πικρός, amer), *Picria*, genre de la

famille des Scrofulariées, croît en Chine et en Cochinchine. La *Picrie fiel de terre* s'emploie contre les fièvres interminentes.

PICRIQUE (ACIDE), du gr. πικρός, amer; acide que l'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur le phénol, ainsi que sur beaucoup de matières organiques, la laine, la soie, l'aloès, etc. Cet acide, peu soluble dans l'eau, donne de belles lames brillantes, jaunes, d'une extrême amertume; de là son ancien nom d'*amer de Welter*. Il peut être fondu et même sublimé, mais quand on le chauffe brusquement il détone. Sa formule $[C^6H^3(AzO^2)^3O]$ est celle du phénol où 3 H ont été remplacés par $3(AzO^2)$; de là son nom d'*acide trinitrophénique*. Cette même formule lui a fait donner par quelques chimistes le nom d'*acide carbazotique*. — L'acide picrique possède une réaction acide et donne des sels (*picrates*), en général jaunes et peu solubles, qui détonent violemment quand on les chauffe. Paris se rappellera longtemps l'effroyable explosion causée, en 1869, par la détonation de 28 kilogr. de *picrate de potasse* chez un fabricant de produits chimiques de la place de la Sorbonne.

L'acide picrique et les picrates sont employés dans la confection des poudres fulminantes et comme matière colorante jaune pour la soie et les laines.

PICROMEL (du gr. πικρός, amer, et μέλι, miel), substance que l'on retire de la bile : elle est visqueuse, d'un jaune clair, analogue par son aspect et sa consistance à la térébenthine, d'une saveur amère et pourtant un peu sucrée : d'où son nom. On l'obtient en traitant le fiel de bœuf par l'acétate de plomb, le vinaigre et l'hydrogène sulfuré. — Le picromel a été découvert par Thénard dans la bile du bœuf.

PICROTOXINE (du gr. πικρός, amer, et τόξικον, poison), substance solide, demi-transparente, de couleur blanche, d'un aspect brillant, d'une saveur très-amère, que l'on obtient de l'extrait aqueux des fruits de la *Coque du Levant* (*Menispermum cocculus*), traité par de l'alcool bouillant. Elle est très-vénéneuse : sa formule est $C^{12}H^{14}O^5$. — La picrotoxine a été découverte en 1812 par Boullay.

PICS, *Pici*. Dans la classification de Linné, ce nom est imposé au 2ᵉ ordre de la classe des Oiseaux, comprenant les *Promeneurs*, les *Grimpeurs* et les *Marcheurs*. Cuvier en a formé ses deux ordres des *Passereaux* et des *Grimpeurs*.

PICUCULE ou PIC-GRIMPEREAU, *Dendrocolaptes*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, renferme des espèces intermédiaires entre les Pics et les Grimpereaux : bec médiocre ou long, comprimé sur les côtés, droit ou arqué, pointu ; queue à pennes un peu arquées, aiguës, et à tige roide ; quatre doigts, trois devant, un derrière. Les Picucules sont des oiseaux d'Amérique, qui vivent sur les arbres comme les pies. On en compte un assez grand nombre d'espèces, qui peuvent être réparties en deux groupes : les *P. à bec arqué* et les *P. à bec droit*.

PICUMNE, *Picumnus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Picidés : bec court, droit, conique. Les Picumnes habitent les forêts des contrées les plus chaudes des deux continents : ils ont les habitudes des autres Grimpeurs. *Voy.* ÉCHELET.

PICUS. Ce mot, qui en latin signifie *Pivert* (Pic vert), a été étendu à tout le genre *Pic*.

PIE, *Pica*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés, intermédiaire entre les Corbeaux et les Geais, est caractérisé essentiellement par une queue longue et étagée. La taille de la Pie est généralement plus petite que celle du Corbeau ; elle a le bec en forme de couteau, à bords tranchants, garni à sa base de plumes sétacées, couchées ; les ailes médiocres ; 4 doigts, 3 en avant, 1 en arrière. Les Pies vivent en famille dans les lieux boisés : elles fréquentent aussi volontiers le voisinage des lieux habités. Leur vol est lourd ; mais elles sautillent continuellement de branche en branche ou sur le sol, en cherchant les insectes, les graines ou les fruits, dont elles sont très-avides. Cet oiseau est connu pour son babil, devenu proverbial, pour son penchant à voler et à cacher tous les corps polis et luisants, comme pièces de monnaie et de vaisselle, et pour son instinct de prévoyance qui lui fait entasser en automne des provisions pour l'hiver, comme pois, fèves, larves, insectes, souris, mulots, œufs, charognes, etc. Les Pies apprivoisées sont susceptibles de retenir et de répéter certains mots. Le nid de la Pie est construit avec art et solidité : elle y pond de 7 à 8 œufs deux ou trois fois l'an. La couleur de ses œufs est d'un vert blanchâtre, moucheté de gris cendré et de brun olivâtre.

Le genre Pie renferme un assez grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les parties du globe. La *Pie d'Europe* (*Corvus pica*), vulg. *Margot*, se reconnaît à son plumage d'un noir chatoyant partout, excepté au ventre et sur une partie de l'aile, qui sont d'un blanc pur. Certaines variétés sont toutes blanches ou tachées de roux. Parmi les espèces étrangères on remarque la *Pie rousse* (*P. rufiventris*), la *Pie bleue* (*P. cyanea*), la *Pie commandeur*, d'un bleu clair en dessus, etc.

On appelle vulg. *Pie agace* ou *agasse*, la Pie-grièche ; *Pie des bouleaux*, le Rollier d'Europe ; *Pie du Brésil*, le Cassique jaune ou le Toucan ; *Pie de mer*, l'Huitrier ; *Pie des sapins*, le Casse-noix ; *Pie des savanes*, un Coucou des Antilles.

Cheval pie, cheval dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, baies ou alezanes.

Fromage à la pie, sorte de fromage blanc et écrémé, d'une saveur douce, que les pies aiment beaucoup. On le mange sucré, à la cuiller ou sur le pain.

Pie-grièche, *Pie-mère*. *Voy.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

PIÈCE (du b.-lat. *petium*), nom que l'on donne, dans le commerce, à plusieurs espèces de mesures de grandeur très-variable : on l'applique surtout aux mesures vinaires, en le prenant pour synonyme de *tonneau*, de *barrique* ou même de *baril*. Voici l'évaluation des principales pièces en setiers et en litres :

	Set.	Lit.		Set.	Lit.
Pièce Champagne.	24	183	P. Orléans.........	30	228
P. Reims........	26	198	P. Gâtinais.........	30	228
P. Bordelaise....	26 1/2	201	P. Pouilly..........	30	228
P. de l'Ermitage..	27	205	P. du Cher..........	32	243
P. Mâcon........	28	213	P. Vouvray........	33	255
P. Châlonnais....	29 1/2	225	P. Auvergne.......	39	297
P. Beaune.......	30	228	P. Languedoc......	36	274

Pièce de canon, *de monnaie*, etc. *Voy.* CANON, MONNAIE, etc.

PIÈCES. En termes de Procédure, on donne ce nom aux différents actes ou papiers qui sont les éléments d'un procès. En matière civile, on entend par *production de pièces* la déposition au greffe d'un tribunal des pièces et titres de chacune des parties, afin que les intéressés en prennent connaissance (*Voy.* COMMUNICATION, ADIREMENT). — La *destruction* volontaire *de pièces* est punie de la réclusion, s'il s'agit d'actes de l'autorité publique, d'effets de commerce ou de banque ; de 1 à 5 ans d'emprisonnement et de 100 à 300 fr. d'amende, pour toute autre pièce (C. pén., art. 439). — En matière criminelle ou correctionnelle, on appelle *pièces de conviction* les objets déposés au greffe et qui sont produits à la charge de l'accusé ou du délinquant.

Pièces honorables. *Voy.* BLASON.

Pièces justificatives, se dit de toute espèce de documents réunis à la fin d'un ouvrage pour expliquer, confirmer et appuyer des opinions ou des faits avancés par l'auteur.

PIÉCETTE (dimin. de *pièce*), *Peseta*, petite monnaie d'argent employée en Espagne, où elle vaut 1 fr. 08 c. : c'est le 5ᵉ de la piastre ; on l'appelle aussi *réal de deux*. La *demi-piécette* ou *réal de un* (*real de plata*) vaut 0 fr. 54 c. : c'est le 10ᵉ de la piastre. — *Piécette* était aussi le nom d'une monnaie de compte d'Alger qui valait, au pair, 0 fr. 47 c.

PIED (du lat. *pes, pedis*). Chez l'Homme, le pied se divise en 3 portions : 1° le *tarse*, qui se compose de deux os : le *calcanéum*, constituant le talon, et l'*astragale*, appuyant sur le calcanéum et supportant le tibia ; 2° le *métatarse*, qui est formé de cinq os, le scaphoïde, le cuboïde et les trois os cunéiformes ; 3° les *orteils* ou doigts, dont le plus gros et le plus grand est le pouce ou gros orteil. La partie supérieure du pied s'appelle *cou-de-pied ;* le dessous du pied s'appelle *plante*. Le pied se meut sur la jambe à l'aide de muscles extenseurs et fléchisseurs : les premiers, qui constituent la saillie du mollet, s'implantent à l'extrémité postérieure du calcanéum au moyen du *tendon d'Achille ;* les seconds sont situés au devant de la jambe. Il existe, en outre, des muscles releveurs qui font tourner le pied en dedans ou en dehors. — Le pied est sujet à certaines difformités connues sous les noms de *pied bot*, de *pied plat*. *Voy.* ci-après.

Le pied des Mammifères est celui qui se rapproche le plus du pied de l'homme ; mais il est moins long et moins large, et fait plus saillie postérieurement. Les Quadrumanes et les Mammifères marins font seuls exception. Parmi les Carnivores, les ours et autres animaux semblables ont la plante du pied particulièrement développée : d'où l'ancienne distinction établie entre les *M. plantigrades* et les *M. digitigrades*. Chez les animaux essentiellement marcheurs, ou qui ont une masse considérable à porter, les doigts diminuent de nombre et de longueur : les extrémités du cheval sont formées d'un seul doigt (*sabot*) ; chez les Ruminants, qui ont 4 doigts, deux seulement posent sur le sol : l'éléphant a 5 doigts ; mais ils sont très-raccourcis, etc. Chez les Oiseaux, un seul os représente le tarse et le métatarse, et cet os, toujours relevé, ne pose pas sur le sol. — La dénomination de *pied* a été étendue à l'expansion charnue, sur laquelle rampent les Mollusques gastéropodes ou au prolongement musculeux que plusieurs Mollusques acéphales font sortir de leurs coquilles pour se déplacer.

Pied (*du Cheval*). Les Vétérinaires appellent *P. cagneux*, celui dont la pince est tournée en dedans ; *P. cerclé*, celui dont la paroi présente dans le sens horizontal un ou plusieurs renflements qui entourent le sabot ; *P. comble*, celui dont la sole convexe dépasse le bord plantaire de la muraille et porte seule à l'appui ; *P. gras* ou *mou*, le pied formé d'une corne épaisse et lourde qui croît rapidement et tient mal les clous ; *P. maigre* ou *sec*, celui dont la corne est sèche et cassante ; *P. plat*, celui dont la muraille est presque horizontale et qui par conséquent est plus large que haut. Ils donnent au pied gauche de devant le nom de *pied du montoir*, et au pied droit celui de *pied hors du montoir*. — *Voy.* Paroi.

PIED. En Métrologie, le *pied* est une mesure de longueur empruntée au pied de l'homme, qu'on trouve chez presque tous les peuples anciens et modernes ; mais sa dimension a beaucoup varié. Le pied usité en France, avant l'établissement du système métrique, s'appelait *pied de roi*, parce que c'était, dit-on, la longueur du pied de Charlemagne ; mais ce pied variait lui-même avec les provinces. Voici les principaux pieds connus :

Pieds anciens.

	centim.		centim.
Pied grec ancien ou olympique	30,82	P. macédonien	35,35
P. philétérien (de Philétère, roi de Pergame)	35,40	P. géométrique (d'Égypte)	27,07
		P. romain	29,63

Pieds modernes.

Pied de Paris	32,47	P. belge	30,48
P. anglais	30,47	P. hollandais	[illegible]
P. allemand (Aix-la-Chapelle)	28,96	P. d'Espagne	27,85
P. du Rhin ou prussien	[illegible]	P. suédois	29,70
P. autrichien	31,61	P. russe	30,47
		P. chinois	[illegible]

Évaluation des pieds de Paris en mesures métriques.

pieds.	mètres.	pieds.	mètres.
1	0,32484	6	1,94904
2	0,64968	7	2,27388
3	0,97452	8	2,59872
4	1,29936	9	2,92356
5	1,62420	10	3,24839

Dans la Poésie métrique, on appelle *pied* les divisions d'un vers : c'est un certain nombre de syllabes brèves ou longues dont la quantité est déterminée, et qui, par leur combinaison plus ou moins variée, forment les différentes mesures usitées dans les vers. Les principaux pieds usités chez les Grecs et chez les Romains sont le *spondée* (¯ ¯), le *dactyle* (¯ ˘ ˘), l'*anapeste* (˘ ˘ ¯), le *trochée* (¯ ˘), l'*iambe* (˘ ¯), le *tribraque* (˘ ˘ ˘), etc. (*Voy.* ces mots). — Dans nos vers français, qui ne sont cependant pas métriques, *pied* se dit, par extension, de deux syllabes du vers. Ainsi, notre vers alexandrin ou de 12 syllabes a 6 pieds ; le vers de 10 syllabes, 5 pieds, etc.

En Botanique, on appelle vulgairement *Pied-d'aigle*, un Égopode ; *P.-d'Alexandre*, la Pyrèthre ; *P.-d'alouette*, la Dauphinelle des jardins ; *P.-de-bœuf*, un Bolet ; *P.-de-bouc*, l'Angélique sauvage ; *P.-de-chat*, une espèce d'Immortelle, l'*Antennaria dioica ;* *P.-de-chèvre*, le Boucage ; *P.-de-coq*, la Renoncule rampante ; *P.-de-corneille*, un Plantain ; *P.-de-griffon*, l'Ellébore fétide ; *P.-de-lièvre*, le Trèfle des champs ; *P.-de-lit*, le Clinopode ; *P.-de-lion*, la Cupidone jaune et l'Alchémille ; *P.-de-loup*, le Lycope et le Lycopode ; *P.-d'oie*, l'Ansérine ou Chénopode ; *P.-d'oiseau*, l'Ornithope ; *P.-d'ours*, l'Acanthe ; *P.-de-pigeon*, le Géranium colombine ; *P.-de-poulain*, un Tussilage ; *P.-de-poule*, le Chiendent ; *P.-de-veau*, le Gouet maculé. — En Ornithologie, on nomme *P. gris*, l'Alouette de mer ordinaire ; *P. noir*, le Traquet ; *P. rouge*, l'Huîtrier ; *P. vert*, le Bécasseau.

Pied chaud, mauvais goût que prend le vin dans la cuve par suite de l'action de l'air. — Maladie de la betterave. *Voy.* Betterave.

Pied cornier, gros arbre servant à marquer la limite d'une coupe dans les bois et forêts. Le déplacement ou la suppression d'un pied cornier est puni d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an et d'une amende qui ne peut être inférieure à 50 fr. (C. pén., art. 456).

En Architecture, on nomme *pied-droit* la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croisée qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure de l'écoinçon ; *pied-de-fontaine*, une espèce de gros balustre ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, et qui sert à porter une coupe, un bassin de fontaine, etc. ; *pied-de-chèvre*, une pièce de fer recourbée et fendue par le bout, dont les charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, etc., se servent pour remuer les bois, pierres, etc. — Les Charpentiers appellent aussi *pied-de-chèvre* une pièce de bois qui sert à assembler les deux montants de la machine qu'on appelle *chèvre*. *Voy.* ce mot.

Pied de bœuf, jeu d'enfants où plusieurs mains étant mises les unes sur les autres, celui qui a la sienne dessous la remet dessus en disant *un*, celui d'après en fait autant et compte *deux* et ainsi de suite jusqu'à *neuf ;* toutes les mains se retirent alors et celui qui a compté neuf tâche d'en attraper une.

Pied de cheval, espèce d'huître. *Voy.* Huitre.

Pied d'Hippocampe. *Voy.* Hippocampe.

Baisement, *Lavement des pieds*. *Voy.* Baisement et Lavement.

PIED BOT (p. *pied botté*), nom générique donné à toute difformité du pied provenant d'une déviation de ce membre. On distingue : 1° le *pied équin*, dans lequel le pied étant dans une extension forcée ne touche le sol que par les orteils ou l'extrémité des métatarsiens ; 2° le *talus*, dans lequel le pied se relève fortement en avant et touche le sol seulement par le talon ; 3° le *varus*, déviation du pied en dedans, celui-ci appuyant pendant la marche sur son bord externe ;

4° le *valgus*, déviation du pied en dehors, le bord interne du pied offrant seul un point d'appui. Le pied bot est *congénital* ou *accidentel*. Les causes ordinaires du pied bot accidentel sont la rétraction des muscles, des tissus fibreux, des aponévroses, etc. — On traite cette difformité par les machines et par la section des tendons et des muscles. Les machines suffisent chez les sujets jeunes ou lorsqu'il n'existe qu'une légère difformité. On fait la section sous-cutanée du tendon d'Achille dans le *pied équin* et le *varus*, celle des péroniers dans le *valgus*, celle des tendons du jambier antérieur et des péroniers dans le *talus*. — Consulter les travaux des Drs Duval et Bouvier.

PIÉDESTAL (de l'ital. *piedestallo*), base sur laquelle repose une colonne, une statue, et en général tout objet d'art et d'ornement. Considéré comme œuvre d'art, le piédestal se compose d'une partie inférieure (*socle* ou *base*), ornée de moulures; d'un corps massif, carré ou rond, reposant sur le socle (*dé*), enfin d'une partie supérieure (*corniche*), enrichie de moulures saillantes et couronnant le dé. Le plus souvent on ne donne en hauteur au piédestal que le double de son épaisseur.

PIÉDOUCHE (de l'ital *peduccio*, dimin. de *piede*, pied), piédestal de petite dimension, qui sert de support à des bustes, à des vases, etc., reçoit le plus souvent des moulures en haut et en bas, avec un cartel destiné à contenir une inscription.

PIED PLAT, conformation vicieuse du pied, consiste dans l'aplatissement de la région plantaire : le pied, par suite du défaut de voussure, ne pose pas sur le sol par ses extrémités, mais par son milieu, et dans la marche le bord interne appuie plus que le bord externe. Ceux qui ont les pieds ainsi conformés ne pourraient soutenir une marche prolongée; aussi cette difformité est-elle un cas d'exemption du service militaire. On y remédie par l'emploi de chaussures à talon élevé et à semelles bombées et par des bas lacés qui compriment le pied.

PIE-GRIÈCHE (de *pica græca*, pie grecque), *Lanius*, vulg. *Agace*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, type de la famille des *Lanidés* ou Pies-Grièches : bec conique et comprimé, plus ou moins crochu par le bout, et garni à sa base de poils rudes, dirigés en avant. On subdivise la famille des Lanidés en plusieurs groupes : les *Pies-Grièches* propr. dites, qui se distinguent par un bec triangulaire à la base, les *Langrayens*, les *Bécardes*, les *Falconelles* et les *Pardalotes*, etc. Parmi les *Pies-Grièches* propr. dites, cinq espèces se trouvent en Europe : la *P.-Gr. grise*, la *P.-Gr. méridionale*, la *P.-Gr. à poitrine rose*, la *P.-Gr. rousse* et la *P.-Gr. écorcheur*.

La *Pie-Grièche grise* ou *commune* (*Lanius excubitor*) est de la taille d'une grive, cendrée en dessus, blanche en dessous, avec les ailes et la queue noires. Cette espèce combat avec intrépidité les pies, les corneilles, les crécerelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts que lui : c'est par allusion à cette humeur belliqueuse qu'on appelle *pie-grièche* une femme acariâtre et querelleuse; on la dressait autrefois pour la fauconnerie. Les Pies-grièches vivent en famille, et prennent beaucoup de soin de leurs petits. Elles volent d'une manière inégale et précipitée en jetant des cris aigus, demeurent d'ordinaire dans les plaines boisées, et nichent dans les arbres ou les buissons.

PIE-MÈRE, *Pia mater*, la plus intérieure des trois membranes qui revêtent l'appareil cérébral : c'est une membrane fine, mince et transparente, qui partout revêt exactement les surfaces libres du cerveau et de la moelle épinière, se plongeant dans tous les enfoncements de cette surface; elle revêt aussi les vaisseaux et les nerfs.

PIÉRIDE (nom mythologique), *Pieris*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères et de la famille des Diurnes, tribu des Papilonides, est caractérisé par l'absence de toute concavité ou apparence d'échancrure au bord abdominal des ailes inférieures, et par la manière dont ces organes reçoivent l'abdomen dans une sorte de gouttière. Les chenilles sont atténuées aux deux extrémités. Parmi les Piérides, on distingue : la *P. du chou* (*P. brassicæ*), de 0m,06 d'envergure, à ailes blanches lavées de jaune avec des taches noires; la *P. de la rave* (*P. rapæ*), un peu plus petite que la précédente; la *P. du navet* (*P. napi*), à ailes blanches veinées de vert ou de noir; la *P. gazée* ou *Gazé*, dite aussi *Papillon de l'aubépine* (*P. cratægi*). — Quelques entomologistes font de ce genre le type d'une tribu particulière.

PIERRE (du lat. *petra*). Les Minéralogistes nomment *pierres* toutes les substances minérales autres que les sels, les métaux et les combustibles, qui se présentent sous la forme de corps durs, sans éclat métallique, plus pesants que l'eau et moins pesants que la plupart des métaux. La silice, l'acide carbonique et l'acide sulfurique, combinés avec la chaux, l'alumine et quelques autres oxydes, constituent la plupart des pierres : on y trouve aussi de la magnésie, de la potasse, de la lithine, des oxydes de fer, de chrome, etc. Les *pierres calcaires* (carbonates et sulfates de chaux) sont les plus abondantes : elles embrassent toutes les variétés de pierre à bâtir (*pierres tendres*, *pierres dures*, etc.), les marbres, le plâtre, etc. (*Voy.* CALCAIRE et MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION). Ces pierres, qui constituent des amas considérables, s'exploitent soit à ciel ouvert, soit sous le sol : les lieux d'exploitation prennent le nom de *carrières*. — Presque toutes les *pierres* dites *P. précieuses*, *P. fines* ou *P. gemmes*, à l'exception du diamant, qui est du carbone pur et cristallisé, sont formées de silice pure (cristal de roche, améthyste, agate, jaspe, opale, etc.), ou de silicates (topaze, émeraude, saphir, grenat, hyacinthe, etc.), d'autres sont formées d'alumine pure ou d'aluminates (corindon, saphir, rubis, etc.). Il en est de même des *pierres volcaniques* (granits, porphyres, etc.), des schistes, des argiles.

On appelle *pierres artificielles*, des pierres fabriquées pour la construction avec des mortiers ou des ciments comprimés : tantôt on emploie du simple mortier de chaux, tantôt un mélange de sable de craie et autres substances minérales mélangées avec de l'hydrosilicate de soude (*pierre de Ransome*). Le *similipierre*, le *béton aggloméré*, le *similimarbre*, etc., sont des produits de ce genre. D'autres pierres artificielles sont obtenues par la voie sèche comme les *laitiers cristallins* des hauts fourneaux, et se composent de substances bitumineuses mélangées à chaud avec des débris pierreux, des déchets d'ardoise, etc. — *Voy.* ci-après PIERRES PRÉCIEUSES.

Pierre (*la*), nom vulgairement donné aux calculs qui se forment dans certains organes du corps humain. *Voy.* CALCUL, LITHOTRITIE, TAILLE.

Pierre d'aigle ou *Aétite*. *Voy.* GÉODE.

Pierre à aiguiser, grès siliceux qui sert à aiguiser le fer et l'acier. On distingue les pierres à gros grains et les pierres à grains fins; les unes sont grisâtres et les autres jaunâtres ou mélangées de l'une et de l'autre de ces teintes. Les couteliers se servent des unes pour repasser les couteaux et les outils, et des autres pour repasser les rasoirs. Les carrières des environs de Langres, de Vauvillers, etc., fournissent beaucoup de *pierres à rémouleur*. On tire les pierres à aiguiser les plus fines de quelques îles de l'Archipel. *Voy.* PIERRE A RASOIR.

On appelle *affiloir* un instrument destiné à aiguiser les instruments tranchants en leur donnant le *fil*, quand ils l'ont perdu, ou en leur enlevant le *morfil*, quand ils viennent d'être aiguisés à la meule. C'est le plus souvent une pierre schisteuse sur laquelle on répand un peu d'huile pour favoriser le glissement de la lame. On se sert aussi d'un appareil composé de deux cylindres d'acier, placés parallèlement sur un plan horizontal, et garnis de cercles d'environ 0m,005 de largeur qui sont striés

de manière à former de véritables limes. *Voy.* FUSIL.

Pierre d'aimant. Voy. AIMANT.

Pierre des Amazones. On nomme ainsi : 1° le *jade,* pierre d'un vert sombre que l'on a d'abord trouvée en Amérique sur le bord du fleuve des Amazones ; 2° un feldspath lamellaire d'un vert céladon qu'on trouve dans les monts Ourals, non loin du pays où la tradition plaçait les Amazones.

Pierre d'asperge, variété d'*Apatite. Voy.* ce mot.

Pierre d'azur, nom vulgaire du *Lapis lazuli.*

Pierre à bâtir, P. d'appareil. On appelle ainsi toutes les *roches calcaires* qui s'emploient dans les constructions. *Voy.* CALCAIRE.

Pierre de Bologne, baryte sulfatée, qui calcinée avec du charbon devient phosphorescente.

Pierre à brunir, minerai de fer connu aussi sous les noms de *Sanguine,* d'*Hématite* et de *Ferret :* on s'en sert pour polir l'or, l'argent, le fer, etc.

Pierre à cautère, potasse caustique, que l'on emploie pour établir des exutoires. *Voy.* CAUTÈRE.

Pierre à champignon, Lapis fungiferus, pierre poreuse et spongieuse, qu'on trouve surtout aux environs de Naples et sur laquelle il pousse une espèce de Bolet comestible. Les anciens ont fait sur cette pierre les contes les plus absurdes.

Pierre de charpentier, schiste argileux, noir et tendre, dont les menuisiers et les charpentiers se servent pour tracer des lignes sur le bois.

Pierre de chat, nom vulgaire du *Quartz fétide.*

Pierre à chaux. Voy. CHAUX.

Pierre à détacher, argile marneuse absorbant les corps gras, dont on se sert pour enlever les taches. *Voy.* FOULON et DÉGRAISSAGE.

Pierre d'évêque: c'est l'*Améthyste. Voy.* ce mot.

Pierre à filtrer: c'est le liais de Paris et divers grès dont on fait des filtres. *Voy.* FILTRE.

Pierre à fusil, dite aussi *P. à feu, P. à briquet,* variété de silex noir ou blond, ainsi appelée parce que quand on la frappe avec un morceau d'acier, elle en détache des parcelles qui prennent feu à l'air et jaillissent sous forme d'étincelles. Ces étincelles étaient, il n'y a pas encore bien longtemps, le moyen le plus usité de se procurer du feu, ou d'enflammer la poudre des armes à feu. On la trouve par lits dans les étages supérieurs des terrains crétacés ainsi que dans quelques dépôts des terrains jurassiques. Le département de Loir-et-Cher et celui de Seine-et-Oise en fournissent beaucoup.

Pierre infernale, nom vulgaire du *nitrate d'argent,* employé en médecine comme caustique.

Pierre d'Italie, ou *Pierre noire,* schiste argileux à grains serrés dont on se sert pour le dessin.

Pierre à Jésus, gypse laminaire en grandes lames transparentes; est ainsi nommée parce qu'on s'en est servi pour recouvrir, en guise de verre, des images de dévotion. *Voy.* ci-après PIERRE SPÉCULAIRE.

Pierre de lait. Voy. GALACTITE.

Pierre de liais, variété de calcaire. *Voy.* LIAIS.

Pierre lithographique, calcaire compacte du terrain jurassique, dont on se sert en lithographie.

Pierre de lune. Voy. ORTHOSE.

Pierre meulière. Voy. MEULIÈRE.

Pierre néphrétique, nom donné au jade néphrite et à la serpentine, parce qu'en Orient et en Chine on attribue à ces pierres la propriété de calmer les coliques néphrétiques.

Pierre numismale. Voy. NUMMULITE.

Pierre ollaire. V. OLLAIRE (PIERRE) et SERPENTINE.

Pierre philosophale, substance mystérieuse dont la découverte devait, d'après les alchimistes, transformer les métaux communs en or : cette pierre merveilleuse non-seulement comblerait tous les désirs des sens, mais encore, employé comme médicament dans son plus haut degré de perfection, guérirait toutes les maladies, rajeunirait le corps et prolongerait la vie. Cette idée, fondée sur les théories philosophiques, physiques et chimiques qui avaient cours à cette époque, fut empruntée à l'Égypte par les Arabes et communiquée par eux à l'Europe. On supposait dans les métaux un principe particulier, qui leur donnait le caractère de la *métallité* : c'était le *mercure des sages.* En l'extrayant d'une matière, en augmentant sa force par l'épuration, on préparait la *quintessence de la métallité* et on obtenait la *pierre philosophale* qui, portée sur des métaux communs, les transformait en métaux nobles en agissant à la manière d'un ferment. « Placés au début du développement scientifique, les alchimistes ne pouvaient pas avoir d'autre opinion sur la nature des métaux. Sans cette idée de la transmutation, la chimie n'existerait pas dans son état actuel de perfection, et il a fallu ces deux mille ans de travaux préparatoires pour la porter au degré où elle se trouve aujourd'hui » (Liebig, *Lettres sur la Chimie,* 36).

Pierre à plâtre, nom vulgaire du *Gypse.*

Pierre ponce, roche volcanique. *Voy.* PONCE.

Pierre pourrie, schiste friable, jaune ou brun, dont on se sert pour polir les métaux.

Pierre à rasoir, ou *Novaculite,* pierre jaune et composée de silice, d'alumine et d'oxyde de fer, à grains très-fins, dont les couteliers se servent avec de l'huile pour aiguiser les instruments en acier, et en particulier les rasoirs. Cette substance se tirait autrefois exclusivement du Levant ; on en trouve aujourd'hui en Belgique, en Allemagne, et en France.

Pierre spéculaire. On nomme ainsi le mica en grandes lames et le gypse laminaire, qui ont la propriété de réfléchir les objets à la manière d'un miroir (en latin *speculum*).

Pierre de taille, nom donné à toutes les roches qui peuvent être employées aux constructions. *Voy.* PIERRE et MEULIÈRE.

Pierre de touche, pierre siliceuse d'un beau noir, dure et inattaquable par les acides, qu'on emploie pour les essais d'or (*Voy.* TOUCHAUX). La pierre de touche sert aussi à reconnaître les pièces fausses d'or et d'argent qui circulent souvent dans le commerce : une pièce d'or fausse laisse un trait rouge sur la pierre de touche, et ce trait disparaît aussitôt par quelques gouttes d'acide nitrique pur; une pièce d'argent est fausse, lorsque le trait qu'elle donne sur la pierre est d'un blanc bleuâtre, et qu'il disparaît complétement par une goutte d'eau régale. — Les pierres de touche du commerce proviennent ordinairement de la Lydie : d'où leur nom latin de *lydius lapis* et ceux de *quartz lydien* et de *lydienne,* que leur donne Werner.

Pierre travertine, travertin concrétionné, compacte et celluleux, dont il existe de vastes carrières au sud de Tivoli. Cette pierre a été toujours recherchée pour les constructions, à cause de sa légèreté. Beaucoup de monuments de Rome antique et la coupole de St Pierre ont été bâtis avec ce calcaire.

Pierre de Volvic, lave grise qu'on exploite à Volvic près de Clermont, est employée pour bâtir ou pour faire des trottoirs. *Voy.* TÉPHRINE et LAVE.

Pierres aériennes. Voy. AÉROLITHES.

Pierres fausses. Voy. PIERRES PRÉCIEUSES.

Pierres gemmes, synonyme de *Pierres précieuses.*

Pierres gravées. V. GLYPTIQUE et DACTYLIOTHÈQUE.

Pierres levées, monuments antiques formés de pierres brutes de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté. *Voy.* MENHIR et DOLMEN.

Pierres précieuses. On donne ce nom à celles qui entrent dans la joaillerie. On en compte 10 espèces principales, dont quelques-unes ont la même composition minéralogique : le *diamant,* le *rubis,* le *saphir,* la *topaze,* l'*émeraude,* la *chrysolithe* ou *topaze orientale,* l'*améthyste,* le *grenat,* l'*hyacinthe,* le *béryle* ou l'*aigue-marine.* Viennent ensuite la *turquoise,* l'*agate,* la *tourmaline,* l'*opale,* etc. (*Voy.* ces mots). — Le prix élevé des pierres précieuses a porté l'industrie à fabriquer des *pierres fausses*; on a surtout réussi à imiter la topaze et l'émeraude : c'est au moyen du strass, que l'on colore de diverses manières, que se fait le plus souvent cette imitation (*Voy.*

Strass). D'un autre côté, les chimistes sont parvenus à reproduire artificiellement plusieurs pierres précieuses ayant la même composition que leurs similaires de la nature. On doit beaucoup sous ce rapport aux travaux de MM. Becquerel, Frémy, Ebelmen, de Sénarmont, etc. — Voir Rambosson, *Les pierres précieuses et les principaux ornements*.

PIERRERIES. On appelle ainsi les pierres précieuses lorsqu'elles ont été travaillées comme objets de parure et d'ornement. *Voy.* Pierres précieuses, Joaillier et Lapidaire. — *Voy.* Meubles.

PIERRIER. Ce mot, qui désigna d'abord les premiers canons de fonte à l'aide desquels on lançait des boulets de *pierre*, s'applique aujourd'hui à une petite pièce d'artillerie qu'on charge à mitraille ou à balles, et dont on se sert principalement sur les vaisseaux. — C'est aussi le nom d'une espèce de mortier avec lequel on jette des pierres dans un retranchement ou tout autre ouvrage militaire.

PIERROT (dimin. de *Pierre*), nom vulgaire du *Moineau*. *Voy.* Moineau.

C'est aussi le nom d'un personnage de la comédie italienne, le *Pedrolino* (de *Pedro*, Pierre). Tout le monde connaît son costume entièrement blanc, son visage enfariné, son air niais et ingénu. Debureau s'est rendu fameux sur la scène des Funambules dans le rôle de Pierrot. — *Pierrette* se dit d'un déguisement de femme analogue au costume de Pierrot.

PIERRURES, parties semblables à de petites pierres, qui forment la fraise autour des meules du cerf, du daim et du chevreuil.

PIÉTÉ (du lat. *pietas*), vertu religieuse qui consiste non-seulement dans l'amour et le respect qui sont dus à Dieu, mais aussi dans l'accomplissement de tous les devoirs et œuvres qu'impose la religion. Il ne faut pas confondre la piété avec la *dévotion*. Dans le sens rigoureux du mot, la dévotion est la piété de ceux qui se dévouent à Dieu et cette dénomination ne devrait s'appliquer qu'aux moines et aux religieux qui font des *vœux*; mais dans le langage ordinaire, on applique cette expression à toutes les personnes qui font profession d'une extrême piété et d'une observation exacte de toutes les pratiques du culte. L'ignorance jointe à l'abus des pratiques religieuses enfante deux excès, également contraires à la véritable piété, la *superstition* (*Voy.* ce mot) et le *fanatisme*, ou zèle outré pour une religion. (*Voy.* Culte, Charité, Œuvres, etc.). — Les anciens comprenaient sous le nom de *piété*, outre l'amour de Dieu, la tendresse des parents pour leurs enfants et réciproquement l'affection des enfants pour les auteurs de leurs jours (ce que nous appelons aujourd'hui *piété filiale*), le respect pour les morts, etc. *Mont-de-piété*. *Voy.* Mont.

PIÉTIN (de *pied*), maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes, a pour causes principales l'humidité de l'atmosphère ou du sol, et la malpropreté des bergeries. Le *piétin* se manifeste souvent en automne ou en hiver. Il peut se communiquer. On le traite par des lotions de chlorure de soude. — Le *fic* du cheval et de l'âne, dit aussi *crapaud* et *crapaudine*, ainsi que le *fourchet* des bêtes à laine ont beaucoup d'analogie avec le piétin.

piétin, *Pedipes*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille épaisse, ovale ou conique, présentant une bouche oblongue, entière, sans péristome, et pourvue de deux dents columellaires inégales. — Les Piétins se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires; ils vivent aujourd'hui sur le littoral des mers tempérées.

PIETTE (dimin. de *pie*), oiseau du genre *Harle*, à plumage mi-partie blanc et noir. *Voy.* Harle.

PIEUVRE, ou *Poulpe commun*. *Voy.* Poulpe.

PIÉZOMÈTRE (du gr. πιέζω, presser, et μέτρον, mesure), instrument inventé par Œrsted pour mesurer la compressibilité des liquides. C'est un cylindre de verre fermé par un piston que l'on fait mouvoir à l'aide d'une vis. Le cylindre est plein d'eau et contient au milieu de cette eau un réservoir de verre à tige capillaire, semblable à un thermomètre ordinaire. C'est dans ce réservoir que se trouve le liquide à comprimer. Il s'élève jusque dans la tige, et une goutte de mercure le sépare de l'eau environnante. Quand on enfonce le piston, on comprime l'eau ; la pression se transmet au liquide et la goutte de mercure descend. On déduit de son déplacement la contraction du liquide.

PIFFERARI (de l'ital. *piffero*, espèce de fifre ou de hautbois), nom sous lequel on désigne ces musiciens ambulants au costume pittoresque, qui viennent d'Italie pour mendier dans nos rues et poser dans les ateliers des artistes. — En Italie, les *pifferari*, qui se donnent eux-mêmes le nom de *zampognatori* (de *zampogna*, chalumeau), se réunissent souvent pour donner des concerts devant les images de la Madone : la musette avec des *piffero* de différentes tailles sont leurs seuls instruments.

PIGAMON, *Thalictrum*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Anémonées, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, engaînantes à la base ; à fleurs en corymbes ou en larges panicules ; à capsules ovales, indéhiscentes. On connaît environ 50 espèces de ce genre. Les deux plus connues sont : le *P. à feuilles d'ancolie* (*T. aquilegifolium*), vulg. *Colombine plumacée*, à racines fibreuses, grosses, fasciculées ; à tiges cylindriques, glauques, hautes de plus de 1m ; à feuilles d'un vert gai en dessus; à fleurs rosées ou purpurines: on la trouve dans les prairies ombragées des Alpes et des Pyrénées; on la cultive aussi dans les jardins, et le *P. jaunâtre* (*T. flavum*), vulg. *Rue des prés*, *Fausse Rhubarbe*, qui croît dans les fossés et les prés marécageux, et dont les fleurs sont jaunâtres : on regarde cette espèce comme diurétique et apéritive. On extrait de ses racines un suc amer qu'on employait autrefois en guise de rhubarbe.

PIGEONNER, pigeonnage. *Pigeonner*, c'est, en termes de Maçonnerie, employer à la main du plâtre qu'on a gâché serré, pour élever un mur mince, comme une cloison, une languette de cheminée, etc. Ce mot vient de ce que les maçons appellent *pigeon* une poignée de plâtre qui, pressée dans la main avec la truelle, prend à peu près la forme d'un *pigeon*.

PIGEONNIER. *Voy.* Colombier.

PIGEONS (du lat. *pipio*), *Columbæ*. Ces oiseaux par leurs caractères zoologiques établissent le passage des Passereaux avec les Gallinacés et forment un sous-ordre dans ce dernier groupe. Leur forme lourde, l'écaille molle qui recouvre leurs narines, et surtout leur sternum doublement et profondément échancré, les rapprochent des Gallinacés, tandis que leurs mœurs, leur manière de percher, leur union en couples, le partage entre le mâle et la femelle des fonctions de l'incubation et des soins de l'éducation des petits les font ressembler aux Passereaux. — L'union du mâle et de la femelle paraît indissoluble. Il y a une ou deux fois l'an une ponte de deux œufs blancs : les petits naissent débiles, et vont puiser avec leur bec une espèce de bouillie contenue dans l'œsophage de leurs parents. Les pigeons sont doués de la faculté d'enfler leur jabot en y accumulant de l'air dont l'expulsion produit le son particulier appelé *roucoulement*. Buffon a vu dans les pigeons le modèle de toutes les vertus domestiques et sociales, ce qui n'est tout au plus vrai que des espèces domestiques. Le plumage des pigeons, du moins dans les espèces exotiques, est assez varié ; leur gorge offre des teintes changeantes à reflets métalliques. — Ces oiseaux fournissent à l'homme un excellent aliment ; en outre, la tendance instinctive qui pousse certaines espèces à revenir vers les lieux où ils ont été élevés, a permis de les employer comme des messagers rapides. Pour cela, on emporte dans des cages des pigeons qui ont des petits jusqu'au lieu d'où ils doivent rapporter une réponse : à peine leur a-t-on

attaché les dépêches sous l'aile ou à la queue et les a-t-on rendus à la liberté qu'ils retournent à tire-d'aile vers leur colombier. Les premiers essais de ce genre chez les anciens furent faits en Égypte. Aujourd'hui, c'est surtout en Belgique que l'on s'adonne à l'éducation des pigeons : on établit entre eux des concours qui donnent lieu à des paris importants. On sait tout le parti que la poste a tiré de ce genre de correspondance pendant le siége de Paris en 1870.

Les Ornithologistes réunissent tous les Pigeons sous le nom de *Colombidés* (*Voy.* ce mot), et en forment trois grands genres : les *Colombes*, les *Colombars* et les *Colombi-gallines* ou *Gouras*. Il n'y a que les Colombes qui aient des représentants en Europe.

Pigeons domestiques. On en compte près de 300 variétés, qui toutes proviennent du *Biset* ou *Pigeon de roche* (*Voy.* BISET). Les principales sont : le *Mondain*, le *Gros Mondain* ou *Pigeon-poulet* des cuisinières ; le *Messager* dont on se sert pour le transport des nouvelles ; le *P. grosse gorge*, le *P. culbutant* et le *P. tournant*, remarquables par leur manière de voler ; le *P. nonnain* ou *à capuchon* ; le *P. à cravate*, le *P. bagadais*, le *P. pattu*, etc.

Les pigeons sont du nombre des animaux le plus anciennement domestiqués : d'après Lepsius, le pigeon figurait dans les repas des Égyptiens, dès la 4e ou 5e dynastie. Ils passèrent en Grèce après la guerre de Troie, et de là en Italie : du temps de Pline, on conservait la généalogie des pigeons de Campanie, comme aujourd'hui celle de nos chevaux pur sang. De nos jours, l'Angleterre et la Belgique comptent un grand nombre de *pigeons clubs*. Les variétés de pigeons sont faciles à produire : un éleveur anglais, Sebright, fait apparaître en trois ans, chez ses pigeons, tel plumage indiqué d'avance ; il demande six ans pour modifier la tête ou le bec.

La loi exige que les pigeons soient tenus renfermés dans les colombiers aux époques fixées par les coutumes locales : quand ils sont dehors pendant ce temps, ils sont regardés comme gibier, et chacun a le droit de les tirer. Ceux à qui ils appartiennent et qui les laissent vaguer encourent une amende (C. pén., art. 475, 479). Les pigeons qui passent dans un autre colombier appartiennent à celui qui en est le propriétaire, pourvu qu'ils n'y aient pas été attirés par fraude ou artifice (C. civ., art. 564).

On appelle *Pigeon couronné*, le Goura ; *P. du Groënland*, le Mergule ; *P. de mer*, le Pétrel Damier.

Pigeon, nom vulgaire donné à divers coquillages des genres Strombe, Colombelle, etc.

PIGMENT (du lat. *pigmentum*), matière composée de granulations différemment colorées, tantôt roussâtres, tantôt cuivrées, brunes ou noires, qui, chez l'homme et les animaux, se trouve déposée dans les cellules de la couche muqueuse de l'épiderme, dans le bulbe et les lamelles des poils, sur la face interne de la choroïde, sur la face postérieure de l'iris et des procès ciliaires. C'est le pigment qui colore en noir la peau des nègres ; qui, chez les blancs, noircit le pourtour des mamelons, l'anus, le scrotum, etc., et produit des colorations accidentelles comme les éphélides ou *taches de rousseur*, les envies (*taches vineuses*, *nævi materni*, etc.), les signes de tout genre ; c'est lui qui donne aux cheveux leur teinte brune, blonde, ou rousse et qui en disparaissant fait que les cheveux deviennent blancs. *Voy.* PEAU, ÉPIDERME, CHEVEU, POIL, etc.

PIGNE, *Pinea nux*, fruit ou cône du Pin. *Voy.* PIN.

PIGNE. Dans la Métallurgie, on appelle ainsi la masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai pour en dégager le métal qui y était contenu.

PIGNEROLLE, nom vulg. de la *Chausse-trappe*.

PIGNON (de l'ital. *pignone*). En Architecture, c'est, dans une maison à deux toits, la partie supérieure du mur qui se termine en triangle, et dont le sommet porte le bout du faîtage : le *fronton* est une sorte de pignon. Dans les édifices des périodes romane et ogivale, on appelle *gable* le couronnement d'un mur de façade, de forme triangulaire comme le fronton antique et le pignon, et servant ordinairement à masquer le comble. Dans les maisons du moyen âge, le pignon formait toute la façade ; d'où l'expression *avoir pignon sur rue*, pour dire : avoir une maison à soi. On voit encore beaucoup de pignons de ce genre dans les villes du nord de la France. Souvent, dans les églises gothiques, les portails sont surmontés de pignons triangulaires qui sont d'un fort bel effet.

En Mécanique, le *pignon* est la denture que porte l'arbre d'une roue, et qui engrène dans les dents d'une autre roue.

PIGNON (de *pigne*), graine ou amande du Pin. Le *pignon doux* est l'amande d'une espèce de Pin cultivé nommé *Pin pignon* (*Pinus pinea*).

Pignon d'Inde. On donne ce nom aux semences du *Croton tiglium* ou *Ricin indien* et à celles du Médicinier (*Iatropha curcas*), arbres indigènes aux Indes et aux Moluques : c'est une graine d'une brun jaunâtre veinée de gris, bombée et arrondie d'un côté, aplatie de l'autre, avec une ligne légèrement saillante sur les deux faces. L'amande, revêtue d'une pellicule blanchâtre, couvre un albumen blanc et huileux d'une saveur d'abord douce, puis très-âcre et très-irritante. C'est un puissant purgatif.

PIGNORATIF (du lat. *pignus*, gage). Un *contrat pignoratif* est un acte par lequel on prête sur un gage mobilier ou immobilier, avec faculté de garder le gage en payement si le remboursement n'a pas lieu au jour fixé. Ce contrat est défendu par le Code civil (art. 2078 et 2088) : on l'appelle aussi *pacte commissoire*. *Voy.* ANTICHRÈSE et GAGE.

PIGROLIER, nom vulgaire du *Pic-vert*.

PIKA, espèce du genre *Lagomys*. *Voy.* ce mot.

PIKROPHYLE, silicate hydraté naturel de magnésie, dont la formule est $3\dot{M}g\dddot{S}i^2+2Aq$.

PIKROSMINE, silicate hydraté naturel de magnésie $[2\dot{M}g\dddot{S}i^2+Aq]$. C'est une substance voisine de la stéatite, qui cristallise en prismes rectangulaires. On la trouve en Bohême dans les filons de fer magnétique.

PILASTRE (de l'ital. *pilastro*), colonne de forme carrée, le plus souvent adossée à la façade d'un édifice ou engagée dans un mur. Les pilastres sont susceptibles des mêmes modifications et des mêmes ornements que les colonnes dont ils sont les équivalents. *Voy.* COLONNE.

PILAU (mot turc), riz cuit à l'eau, avec du beurre ou de la graisse, dans lequel on met quelquefois des morceaux de mouton hachés. C'est le mets favori des Persans et des Turcs.

PILCHARD, espèce du genre *Hareng*, ne diffère de la sardine que par une plus grande taille.

PILE (du lat. *pila*, pris dans le sens d'assises de pierres), amas de choses placées les unes sur les autres. — On appelle spécialement *pile de cuivre* un assemblage de poids de cuivre, en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui donnent toutes les subdivisions du poids total. C'est surtout pour les anciens poids de marc que l'on employait ces piles. *Voy.* MARC.

Piles de boulets. Il en existe trois sortes : La *pile carrée*, dont les tranches successives sont des carrés superposés et qui se termine supérieurement par un boulet unique ; la *pile triangulaire*, dont les tranches sont des triangles équilatéraux et qui se termine également par un boulet unique ; enfin la *pile rectangulaire* dont les tranches sont des rectangles et qui se termine supérieurement par une file de boulets. — Les nombres de boulets de la pile carrée et de la pile triangulaire sont donnés respectivement par les formules : $s = \frac{n(n+1)(2n+1)}{6}$ et $s = \frac{n(n+1)(n+2)}{6}$, dans lesquelles n désigne le nombre des boulets qui forment le côté de la base, et celui des boulets de la pile rectangulaire, par la formule : $s = \frac{n(n+1)(2n+3p+1)}{6}$, dans laquelle n désigne le nombre des boulets du

grand côté de la base, et p celui des boulets de la file supérieure.

Pile se dit aussi d'un massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. *Voy.* Pont.

Dans ces expressions, *pile ou face*, *croix ou pile*, le mot *pile* serait, dit-on, un mot gaulois qui signifiait *navire*. Dans les plus anciennes monnaies françaises, il désigne celui des deux côtés de la pièce où sont empreintes les armes du souverain ou de la nation, parce qu'on y figurait souvent un navire. — Le jeu de *pile ou face* est un jeu de hasard où l'on jette une pièce de monnaie en l'air : un des joueurs nomme un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi.

Pile électrique, dite aussi *Pile galvanique*, *P. voltaïque*, appareil inventé par Volta, et fondé sur ce principe que le contact de certains métaux développe de l'électricité (*théorie du contact*); mais on a reconnu depuis que c'est surtout aux *actions chimiques* que l'on doit attribuer le dégagement d'électricité que Volta attribuait uniquement au contact. La pile la plus simple se compose d'une série d'*éléments* ou *couples*, disposés en colonne. Chaque élément est formé d'un disque de zinc, d'une rondelle de drap humide, et d'un disque de cuivre. On empile dans le même ordre autant de couples qu'on veut, et l'on a ainsi une *pile à colonnes*, dont les deux extrémités sont appelées *pôles*. On établit le courant en réunissant ces deux pôles par un *fil conducteur*.

La pile produit des effets physiologiques, physiques et chimiques. Lorsqu'on touche avec les doigts mouillés les conducteurs qui communiquent avec les deux pôles d'une pile, on reçoit une secousse dont l'énergie dépend de la force de la pile, et qui peut être mortelle si la pile est composée d'un très-grand nombre d'éléments. Lorsqu'on approche l'un de l'autre les fils de métal qui vont puiser l'électricité aux deux pôles, on observe une succession d'étincelles qu'on appelle *arc voltaïque*. Le courant qui traverse un conducteur en élève la température au point d'en déterminer souvent l'incandescence, la fusion et la volatilisation ; il produit les phénomènes *électrodynamiques*, *électromagnétiques*, et sert ainsi à obtenir la force motrice à l'aide de l'électricité. Enfin les courants de la pile détruisent un grand nombre de combinaisons chimiques dont les composants sont alors transportés aux deux pôles de la pile : la première observation de ce genre fut faite en 1800 par Carlisle et Nicholson, qui virent l'eau se décomposer par l'action d'un courant, l'oxygène se portant au pôle positif et l'hydrogène au pôle négatif. Plus tard Jacobi obtint ainsi des dépôts métalliques et créa la *galvanoplastie*. *Voy.* ce mot.

Depuis 1794, époque à laquelle Volta construisit la première pile, cet appareil a été beaucoup perfectionné et a souvent varié. Cruikshank a imaginé la *pile à auges* : les éléments zinc et cuivre y sont soudés ensemble et posés de champ ; ils sont séparés les uns des autres par un intervalle, ou *auge*, et le tout est disposé dans une caisse de bois enduite de résine. Pour se servir de cette pile, on remplit les auges avec de l'eau acidulée, et l'on plonge dans chacune des auges extrêmes une lame de cuivre qui porte un fil métallique servant à puiser l'électricité. — Dans la *pile de Wollaston*, le zinc de chaque élément est placé entre les deux lames d'un morceau de cuivre replié sur lui-même et présentant ainsi plus de surface, et tout le système est adapté à une monture en bois qui permet de le transporter facilement; on met l'eau acidulée dans des jarres ; on y plonge les couples quand on veut mettre la pile en action, et on les en retire à l'instant où l'on veut que l'appareil cesse de fonctionner. — Les *piles sèches*, ainsi appelées parce qu'il n'entre pas de liquide dans leur composition, se construisent ordinairement avec des rondelles de papier sur lesquelles sont collés d'un côté, des feuilles minces de zinc, et, de l'autre, du peroxyde de manganèse en poudre fine. Ces piles, trop faibles pour produire des effets chimiques, montrent très-bien les phénomènes d'attraction et de répulsion électriques. Zamboni s'en est servi pour construire son *mouvement perpétuel* (*Voy.* ce mot). — La *pile à charbon* (zinc amalgamé et charbon), imaginée par M. Bunsen, est très-avantageuse lorsqu'on veut avoir des effets très-puissants : le zinc amalgamé est plongé dans l'eau acidulée sulfurique, et le charbon dans l'acide azotique, puis ces deux parties de l'élément sont séparées par une cloison poreuse. Pour disposer une série, on fait communiquer le zinc de chaque élément avec le charbon de l'élément suivant, à l'aide d'une lame de cuivre. — Outre les piles précédentes, on en a plusieurs autres d'une construction particulière, dues à MM. Smée, Young, Wheatstone, Daniell, Grove (*pile à gaz*), De la Rive, Matteucci, Muncke, Schœnbein, Marié-Davy, etc.

Plusieurs piles réunies entre elles forment une *batterie galvanique* ou *voltaïque* : la puissance de cet appareil est fort grande. La Société royale de Londres fit construire, dès 1806, une batterie de 2,000 éléments, de 4 ou 5 décimètres carrés chacun, d'après le système des piles à auges ; c'est avec cette batterie que H. Davy parvint à faire, en 1808, la décomposition de la potasse et de la soude. Gay-Lussac et Thénard firent également, à la même époque, de belles découvertes avec une batterie de 600 éléments, chacun de 9 décimètres carrés. Vers le même temps, Hare construisit à Philadelphie une batterie très-puissante, à laquelle il donna le nom de *deflagrator*.

Piles secondaires. Lorsque deux lames du même métal ont servi pendant quelque temps à décomposer un liquide dans un circuit voltaïque, si on les sépare du circuit, et si on les réunit par un conducteur, elles produisent un courant qui dure un certain temps. Ce fait, découvert par Ritter, a conduit M. Planté à la construction d'une pile secondaire à lames de plomb, très-puissante. Par elle-même, cette pile ne produit pas de courant; mais quand on l'a placée pendant quelques minutes dans le circuit d'une petite pile ordinaire, elle devient capable de donner des étincelles, de rougir des fils métalliques, etc.

Les piles s'emploient aujourd'hui dans la dorure galvanique, la galvanoplastie, la télégraphie électrique, et en général dans toutes les applications du galvanisme. Par un décret du 23 février 1852, l'empereur Napoléon III avait proposé un prix de 50,000 fr. à celui qui trouverait les meilleures applications de la pile. Ce prix a été décerné à M. Ruhmkorff, inventeur de la *bobine d'induction*. *Voy.* Bobine, Courants électriques, Électricité, Électro-magnétisme, Machines magnéto-électriques, etc.

PILÉOLE, *Pileolus*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Néritidées : coquille symétrique, conique, à sommet central et à spire cachée, pourvue d'une bouche semilunaire, épaisse sur la région columellaire, et munie de dents. Les Piléoles se trouvent de l'étage bathonien à l'étage parisien.

PILEOPSIS, synonyme de *Capulus*, genre de Mollusques pectinibranches, de la famille des Crépidulidées. *Voy.* Cabochon.

PILET, *Anas acuta*, dit aussi *Canard à longue queue*, espèce du genre Canard, sous-genre Tadorne, caractérisée par une queue prolongée horizontalement et pointue, ainsi que par un bec long et étroit : parties supérieures et flancs variés de zigzags noirs et cendrés; taches noires sur les scapulaires; sommet de la tête varié de brun et de noirâtre ; joues et gorge d'un brun irisé; une bande noire bordée de blanc sur la nuque ; parties inférieures et devant du cou blancs; rectrices d'un noir verdâtre. Sa longueur est de 0m,65 ; la femelle est un peu plus petite. Le Pilet se trouve dans le nord des deux continents.

PILEUS, bonnet de *poil*, usité chez les Romains, était l'emblème de la Liberté, parce qu'on le plaçait sur la tête des affranchis en leur donnant la liberté.

PILEUX ou pilaire (système), du lat. *pilosus*, de

pilus, poil. On entend par cette expression l'ensemble des poils de tout genre (poils, duvet, cheveux) qui couvrent un animal ou une plante. *Voy.* POILS.

PILIER (du lat. *pilarium*), sorte de colonne ronde ou carrée qui sert de point d'appui quelconque, par exemple pour soutenir la voûte d'un édifice, d'une église, d'un pont, etc. Quand ils sont employés comme ornements d'architecture, les piliers prennent les noms de *pilastres*, *colonnes*. *Voy.* ces mots.

En Anatomie, on appelle *piliers* : 1° deux replis membraneux et musculeux, qui s'étendent du voile du palais aux côtés de la base de la langue (*P. antérieur*) au côté de la base du pharynx (*P. postérieur*); 2° deux gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme. — Dans le cerveau, on nomme aussi *piliers* trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte. *Voy.* VOUTE.

PILLAGE (de *piller*, de l'ital. *pigliare*). Le *pillage* était autorisé par les lois militaires de Rome, lorsqu'on en avait donné le signal ; ce signal consistait à élever comme étendard une lance rougie de sang. Pendant le moyen âge, le pillage d'un pays conquis était regardé comme un encouragement donné aux troupes, et comme la juste punition des populations vaincues ; les villes pouvaient se racheter du pillage à prix d'argent. En 1590, une ordonnance de Henri IV défendit que le pillage des villes prises d'assaut durât plus de 24 heures. Ce ne fut, toutefois, qu'en 1791 que parurent les premières dispositions légales pour empêcher et punir le pillage. La loi du 21 brumaire an V, encore en vigueur, punit de mort tout militaire convaincu de pillage à main armée (titre V, art. 1). — Le pillage n'est pas moins sévèrement puni en dehors de l'armée : ce crime est puni de mort lorsqu'il est commis sur des propriétés publiques ou nationales; de la réclusion et d'une amende de 200 à 5,000 fr., lorsqu'il a pour objet des denrées ou marchandises, effets et propriétés mobilières, appartenant à des particuliers (C. pén., art. 96, 440, 475).

En Afrique, où la destruction des récoltes et la prise des troupeaux est le seul moyen d'atteindre les populations nomades, ce genre de pillage est encore en usage dans notre armée comme une des formes nécessaires de la guerre : on l'appelle *razzia*.

Dans la coutume de Bretagne, on appelait *droit de pillage* le droit appartenant au fils aîné roturier, ou, à son refus, au fils venant après lui, de prendre sur le lot d'un de ses puînés la principale maison de ville ou de campagne, en chacune des successions de ses père et mère, et à la charge d'en faire récompense sur les biens de la même succession.

PILOCIERGE, *Pilocereus*, vulg. *Cierge à bonnet*, genre de la famille des Cactées, tribu des Céréastrées, renferme des espèces du Mexique, dont la tige s'élève à près de 7 ou 8^{m}, et se termine par une sorte de gros bonnet de laine d'où sortent les fleurs et les fruits : ce bonnet a 0^{m},65 de haut sur 0^{m},30 de large. La fleur est belle, grande et rouge. Le fruit est une grosse baie violette.

PILON (de *piler*), instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier. Il peut être, selon la matière à broyer, de fer, de fonte, de bois, de marbre, etc. — *Mettre un livre au pilon*, c'est en déchirer les feuillets de manière qu'ils ne puissent plus servir qu'à être *pilés* et réduits en pâte. Le Code pénal (art. 477) ordonne de *mettre au pilon* les écrits et gravures contraires aux mœurs.

PILORI (orig. incert.), appareil servant à exposer les criminels. On distinguait le *pilori simple*, gros poteau dressé sur la place publique et garni d'un carcan que l'on passait au cou du condamné, et le *pilori à échelle*, construction en charpente sur laquelle on faisait monter le patient : il s'y tenait debout, ayant la tête et quelquefois les mains passées entre deux planches. Souvent le pilori était monté sur un pivot que le bourreau faisait mouvoir de manière à présenter successivement la face du patient à tous les assistants. Les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit de pilori; encore il leur était interdit de l'exercer en concurrence avec celui du roi. Le supplice du pilori fut aboli en 1789, et remplacé par l'*exposition*, qui elle-même a été supprimée en 1832.

PILORIS, *Mus pilorides*, dit aussi *Rat musqué des Antilles*, Mammifère rongeur, du genre Rat. Le Piloris est de la taille d'un petit chat; il a le corps noir en dessus, blanchâtre en dessous.

PILOSELLE (dimin. du lat. *pilosus*, velu), *Hieracium pilosella*, vulg. *Oreille de souris*, espèce du genre Épervière. *Voy.* ÉPERVIÈRE.

PILOTAGE, se dit : 1° de l'art ou la science du pilote (*Voy.* PILOTE); 2° de tout ouvrage fait avec des *pilotis*. *Voy.* ce mot.

PILOTE (de l'ital. *pilota ?*), marin expérimenté dans la conduite d'un navire. On distingue deux classes de pilotes : 1° les *P. côtiers*, qui gouvernent en vue de certaines *côtes* et dans certaines parties de mer dont ils ont une connaissance particulière : il en est embarqué un à bord de chaque bâtiment de guerre; une fois hors des côtes, il est attaché au service de la timonerie; — 2° les *P. lamaneurs*, qui dirigent les bâtiments à l'entrée et à la sortie des ports, sur les rades, baies, rivières, etc. Ces pilotes doivent avoir une connaissance parfaite de la localité, des marées, des écueils, des vents, des phares, etc. Pour être pilote lamaneur, il faut avoir 24 ans, compter 6 ans de navigation, deux campagnes au service de l'État, et avoir subi un examen sur la manœuvre et les marées. Tout ce qui concerne le service des pilotes, ainsi que les tarifs du pilotage, a été réglé par la loi du 15 août 1792 et par le décret du 12 déc. 1806, complété par diverses ordonnances, notamment celle du 23 nov. 1844.

Il y avait autrefois en France des *pilotes hauturiers*, chargés de diriger les navires en *haute mer* : chaque vaisseau de l'État avait un pilote hauturier, qui ne pouvait jamais devenir officier, parce qu'il n'était pas de race noble. Ce grade fut supprimé en 1791, et une partie de ses fonctions furent dévolues au chef de la timonerie ou maître timonier. Aujourd'hui que l'on exige de tous les officiers de marine beaucoup d'instruction pratique, il n'y a plus de pilote hauturier même sur les bâtiments de commerce : ces fonctions sont réparties entre les officiers du bâtiment.

On appelle *bateau-pilote* (*pilote boat*), le bateau dont se servent les pilotes lamaneurs : ce doit être une excellente embarcation, pontée et gréée de manière à affronter les plus mauvais temps.

En Géographie, on nomme *Pilote* un atlas contenant des cartes et des plans des côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs : tels sont le *Pilote de la Manche*, le *Pilote des côtes d'Afrique*, le *Pilote du Brésil*. Le *Pilote français*, de Beautemps-Beaupré, est un recueil des cartes des côtes de France. *Voy.* NEPTUNE.

PILOTE, *Naucrates*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes : corps fusiforme, écailles minces et uniformes; dos armé d'épines libres (*Voy.* CENTRONOTE); queue garnie, sur les côtés, d'une carène cartilagineuse qui lui sert comme de bouclier. Le *Pilote conducteur* (*N. ductor*), vulg. *Fanfre*, est un poisson de 0^{m},35 qui suit les vaisseaux pour attraper les débris : les matelots prétendent que ce poisson sert de guide ou de *pilote* au requin, qui, en récompense, lui donne une part du butin dont il peut s'emparer.

PILOTIN. Dans la Marine marchande, le *pilotin* est le même que le *novice* dans la Marine militaire.

PILOTIS, réunion de gros pieux, dits *pilots* (de *pile*), enfoncés en terre pour solidifier un sol marécageux ou qui n'est pas assez consistant, et destinés à recevoir une construction. Les pilots sont de bois en grume (chêne ou hêtre), garnis, à la pointe, d'un sabot en fer, et à la tête d'un cercle dit *frette*. On les enfonce au moyen d'une machine appelée *mou-*

ton (*Voy.* ce mot), mise en mouvement à bras d'hommes ou à l'aide d'une machine à vapeur.

PILULAIRE, *Pilularia*, genre de la famille des *Marsiléacées*. *Voy.* ce mot.

PILULE (du lat. *pilula*, dimin. de *pila*, petite boule), médicament composé de poudres incorporées au moyen d'un mucilage ou d'un sirop, et auquel on donne la forme de petites boules, destinées à être avalées : leur grosseur ne doit pas excéder celle d'un gros pois, et leur pesanteur, $0^{gr},10$; plus grosses, on leur donne une forme ovoïde, et elles prennent le nom de *bols*. On appelle *granules* de très-petites pilules dans lesquelles la substance active est en quantité minime et associée à du sucre : telles sont les granules de digitaline qui ne contiennent que $0^{gr},001$ de digitaline. Pour empêcher les pilules de s'agglutiner et pour qu'elles inspirent moins de dégoût, on les met dans de la poudre de lycopode ou on les recouvre d'une feuille d'or ou d'argent; d'où l'expression : *Dorer la pilule*.

Il y a des pilules *purgatives* (P. d'aloès, P. angéliques ou grains de santé du Dr Franck, P. d'Anderson, dites aussi P. écossaises); *stomachiques* (P. de Clérambourg, P. gourmandes ou *ante-cibum*, graine de vie de Mésué); *astringentes* (P. alunées d'Helvétius, de Capuron, de copahu); *dépuratives* (P. de Plummer); *béchiques* (P. balsamiques de Morton); *calmantes* et *antispasmodiques* (P. de cynoglosse, P. de Méglin, P. bénites de Fuller), etc. — On a appelé *pilules cochées* (du gr. χόλος, écoulement abondant), des pilules fortement purgatives, dont l'aloès, la scammonée et la coloquinte formaient la base. — Les Pharmaciens donnent le nom de *pilulier* à un instrument à l'aide duquel ils divisent aisément en parties égales toute la masse pilulaire et peuvent rouler plusieurs pilules à la fois.

PILUMNE, *Pilumnus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Cyclométopes, renferme des espèces répandues dans toutes les mers. L'espèce type, le *Pilumne spinifère*, se trouve dans la Méditerranée. — M. Koch a donné le nom de *Pilumne* à un genre d'Arachnides, de la famille des Scorpionides. — MM. Milne Edwards et d'Orbigny donnent celui de *Pilumnoïde* à un genre de Crustacés, voisin des Pilumnes.

PILUM, arme des Romains. *Voy.* JAVELOT.

PIMARIQUE (ACIDE), acide cristallisable, extrait par Laurent, de la térébenthine du *Pin maritime*. Formule : $C^{40}H^{30}O^{4}$.

PIMÉLÉE, *Pimelea*, genre de la famille des Thymélées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées ou rarement alternes, à fleurs axillaires ou en capitules terminaux : le fruit est une noix uniloculaire. Presque toutes les espèces sont originaires de l'Australie : on cultive comme plante d'ornement la *P. drupacée* (*P. drupacea*), arbuste de 1 à 2^{m}, à longues branches chargées de rameaux pendants et flexibles ; à feuilles le plus souvent linéaires, quelquefois ovales, lancéolées, d'un beau vert en dessus, d'un vert jaunâtre en dessous; à fleurs d'abord d'un rose tendre, puis d'un blanc pur dans certaines parties.

PIMÉLIE, *Pimelia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes et type de la tribu des Piméliaires, renferme des espèces aptères, de couleur sombre : antennes moniliformes ; mandibules bifides ou échancrées à leur pointe ; mâchoires armées intérieurement d'une dent cornée; élytres durs, enveloppant la majeure partie de l'abdomen, et ordinairement soudés. — La tribu des *Piméliaires* renferme les genres : *Pimélie*, *Sépidie*, *Scaure*, *Eurychore*, *Akis*, *Érodie*, *Diésie*, *Tachyderme*, *Tachynote*, *Psammétique*, etc.

PIMÉLITE, minéral qu'on trouve en rognons compactes verdâtres, quelquefois un peu terreux. C'est un silicate hydraté d'alumine et de nickel ($\ddot{Al}\ddot{Si}^2+2\dot{Ni}\ddot{Si}^3+13Aq$). La Pimélite est tendre, douce au toucher, attaquable par digestion dans les acides. On la trouve en Silésie, associée à la chrysoprase. — Une variété noirâtre de cette substance a reçu le nom de *Razoumowskine*.

PIMENT (du lat. *pigmentum*, couleur préparée, nom qu'on donnait jadis à un vin épicé), *Capsicum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées originaires des Indes, à feuilles entières, éparses; à fleurs en roues monopétales et à tube court : calice quinquéfide, 5 étamines; à fruits vésiculeux, d'un beau rouge et d'une saveur âcre et brûlante. — Le *P. annuel* (*P. annuum*), vulg. *Poivre long*, *Poivron*, *Poivre de Guinée*, *Corail des jardins*, s'élève à $0^{m},40$ et a des feuilles ovales, aiguës, alternes, quelquefois réunies deux à deux. Le fruit est une baie sèche, très-lisse, souvent conique, allongée, d'un vert pur avant sa maturité, et d'un rouge éclatant quand il est mûr. Cette espèce a été transportée des Indes orientales, d'abord en Amérique et ensuite en Europe. Son fruit se confit au vinaigre ou au sucre; les Indiens le mangent cru malgré son âcreté. — Le *poivre de Cayenne* (*Cayenne-peper*) est fait avec une très-petite espèce de Piment nommé *Piment enragé* : on cuit ce piment au four dans des galettes minces de pâte de froment, que l'on moud ensuite; il en résulte une poudre rousse très-épicée.

On nomme vulg. *Piment aquatique* la Renouée âcre, la Menthe poivrée, la Persicaire; *P. des abeilles* ou *des mouches*, la Mélisse citronelle; *P. de la Jamaïque*, l'Eugénie piment; *P. des marais*, *P. royal*, le fruit du Galé odorant (*Myrica gale*) ; *Faux piment*, une espèce de Morelle.

PIMPINELLA, nom latin de la *Pimprenelle*. *Pimpinella anisum*. *Voy.* ANIS et BOUCAGE.

PIMPRENELLE, *Pimpinella*, *Poterium*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, renferme des plantes herbacées, à feuilles composées, dont chaque foliole est dentée assez profondément, et à petites fleurs rouges réunies en thyrse au sommet des rameaux. La principale espèce est la *Pimprenelle commune* (*Poterium sanguisorba*), plante vivace, à racines rouges très-allongées et divisées en fibres nombreuses ; à tige haute de $0^{m},30$, légèrement anguleuse, et garnie, surtout à sa base, de rameaux qui sont presque couchés à terre. Cette plante se cultive en touffes ou en bordures, et on s'en sert pour l'assaisonnement des salades, dont elle relève le goût par sa saveur aromatique. On en fait aussi usage comme plante fourragère; elle réussit dans les terrains les plus secs et les plus arides.

On nomme *Pimprenelle aquatique*, le Samole; *P. d'Afrique*, le Mélianthe pyramidal; *P. blanche*, le Boucage mineur; *P. d'Italie*, la Sanguisorbe, etc.

PIN, *Pinus*, genre de la famille des Abiétinées (Conifères), se compose d'arbres toujours verts, généralement fort grands, dont les rameaux sont disposés sur le tronc en verticilles; leurs feuilles sont en forme d'aiguilles, réunies 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4 ou 5 à 5 dans une même gaîne membraneuse, et forment des spirales autour des rameaux; les fleurs sont monoïques et disposées en chatons; les fruits, appelés *pignes* et *pommes de pin*, forment un cône ou *strobile* constitué par l'agrégation des écailles du calice, allongées et devenues dures et ligneuses après la floraison : elles sont alors étroitement appliquées les unes contre les autres et terminées par une partie plus renflée. A la base de chaque écaille se voient deux noix osseuses, renfermant chacune une graine entourée d'une aile membraneuse : ces graines portent le nom de *pignons*. — Les pins sont des arbres du Nord; ils préfèrent les terrains secs, arides, sablonneux. Leur bois est plus ou moins résineux ; il est employé en charpente, en planches, en tuyaux pour la conduite des eaux, en mâts et en bordages pour les vaisseaux. Plusieurs espèces fournissent de la *résine sèche* et *liquide*, de la *poix*, du *goudron*, du *brai gras*. Un pin ordinaire fournit de la résine pendant 15 ou 20 ans : il en peut donner de 6 à 8 kilogr. par an. On utilise les copeaux dans la fabrication des torches; les pommes s'emploient surtout pour allumer le feu.

Le *Pin sylvestre* (*P. silvestris*), dit aussi *P. suisse*, *P. de Russie*, croît sur les hautes montagnes de l'Europe, jusque dans la Norwége et la Laponie, où il atteint sa plus grande hauteur. Les Lapons font avec son écorce une espèce de pain; on l'emploie aussi pour tanner, comme l'écorce du chêne. Le bois de cette espèce est blanc, et bon pour la menuiserie et la charpente; c'est avec ce bois que l'on fabrique tous les ustensiles de ménage en usage dans la Suisse, dans le Jura et la Savoie. — Le *Pin rouge*, *P. d'Écosse* (*P. rubra*), diffère peu de l'espèce précédente : il croît en Écosse et dans tout le nord de l'Europe. — Le *Pin mugho* (*P. mugho*), ou *Torche-pin*, *P. de Briançon*, parvient à une grande hauteur; il croît dans les terrains marécageux, et est propre à fertiliser les tourbières. Les Lapons se servent de son bois, qui est très-dur, pour fabriquer leurs arcs et leurs patins. Les habitants des Alpes en font des torches. — Le *Pin maritime* ou *de Bordeaux* (*P. maritima*), dit aussi *Pinastre*, est précieux pour fixer les sables mobiles sur le rivage de la mer. On le cultive en grand dans les landes de Gascogne; il croît aussi sur les montagnes des Pyrénées et du Dauphiné. Ses feuilles sont longues de 0m,12 à 0m,15; il est d'un beau port et parvient à une grande hauteur. Son bois sert en Provence à fabriquer les caisses à savon et à oranges. Il fournit de la résine, du goudron, du brai, de la térébenthine, etc. — Le *Pin pinier* ou *P. pignon* (*P. pinea*), dit aussi *P. parasol*, est un grand et bel arbre dont les branches forment une tête arrondie et étendue en forme de parasol. Ses cônes renferment des amandes (*pignons doux*), dont on tire une huile très-fine : en Italie, on les mange fraîches ou cuites. Son bois est blanc, peu résineux; on en fait des planches, des gouttières, des corps de pompe, des mâts. Cet arbre croît en France, en Italie, sur les côtes de Barbarie. — Le *Pin cembro* (*P. cembro*), dit aussi *Alviez*, *Couve* et *Tinier*, est facile à distinguer par ses cinq feuilles à chaque fascicule. Il s'élève peu et croît lentement. Ses graines sont assez agréables au goût, ainsi que l'huile qu'on en retire, quand elle est fraîche. Cet arbre croît sur sur les montagnes où la neige reste une grande partie de l'année. Il fournit une térébenthine abondante; son bois est facile à travailler : les bergers du Tyrol et de la Suisse en fabriquent de petites figures d'animaux et d'autres objets qu'ils vendent dans les villes. — Le *Pin de Weymouth* ou *P. du lord* (*P. americana*, *P. strobus*) est le géant de la famille : il atteint jusqu'à 60m de haut sur 6 de circonférence. Cet arbre est commun aux États-Unis, où son bois est d'un usage général pour la construction des maisons et l'exécution des grandes charpentes. Il a été introduit en Angleterre par lord Weymouth. — Le *Pin larix* est le Mélèze. (*Voy.* Mélèze.) — Le *Pin de Corse*, ou *Laricio* (*P. laricius*), atteint une hauteur considérable; sa tête forme une pyramide, régulièrement étagée et recouverte d'une écorce roussâtre, qui est garnie de feuilles longues très-menues. Cet arbre réussit en France : son tronc peut servir à la mâture. — Le *Pin austral* (*P. australis*), dit aussi *P. à longues feuilles*, *P. à balais*, est commun dans le sud des États-Unis : c'est un arbre magnifique, dont le bois est très-résineux et en même temps très-compacte; il est susceptible d'un beau poli : on en fait des planchers.

Chez les anciens, le Pin était l'arbre favori de Cybèle : les Corybantes portaient des thyrses, dont les extrémités étaient des pommes de pin. La pomme de pin était aussi employée dans les cérémonies du culte de Bacchus. Le dieu Sylvain est quelquefois représenté avec une branche de pin dans la main. — Cet arbre est le symbole de la hardiesse.

PINACLE (du lat. *pinnaculum*, faîte). Les anciens appelaient *pinacle* une espèce de comble décoré et terminé en pointe, que l'on plaçait au sommet des temples. — Dans les Évangiles, ce mot se dit particulièrement de la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem et de la tourelle bâtie au-dessus du vestibule : c'est l'endroit où le Christ fut transporté lorsqu'il fut tenté par le démon.

En Architecture, on donne ce nom aux amortissements ou couronnements ouvragés qui, dans les édifices du moyen âge, décorent quelquefois le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus.

PINACOTHÈQUE (du gr. πίναξ, tableau, et θήκη, lieu où l'on serre), cabinet de peinture. Ce mot, qui, chez les anciens, exprimait toute collection de tableaux, désigne spécialement aujourd'hui la galerie de tableaux du roi de Bavière à Munich.

PINASSE ou pinace (de l'ital. *pinaccia*), petit vaisseau long, étroit et fort léger, qui servait à faire la course ou la fraude. Les pinasses de Biscaye avaient 50 pieds de long sur 12 de large. Par suite, ce mot désigna une embarcation légère, armée de 8 ou 10 avirons et destinée comme les chaloupes au service des vaisseaux : c'était alors un canot analogue au grand canot des vaisseaux de guerre.

PINASTRE, nom vulgaire du *Pin maritime*.

PINAU, groupe de Champignons établi aux dépens du genre Bolet. Les principales espèces sont : le *Grand Pinau plat* ou *Bouse de vache*, le *P. moyen* ou *Gâteau de loup*, le *P. jaunâtre* ou *Pain de loup*, le *P. rouge* ou *Petit pain de loup*, le *P. à trois couleurs*. Ces champignons sont vénéneux.

Pinau, plant de vigne. *Voy.* Pineau.

PINCE (de *pincer*; orig. germaniq.), barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. Dans les exploitations de rochers, la *pince* sert à détacher et à soulever par gros fragments les quartiers de pierre que l'on veut enlever. Il y a de petites pinces dont on se sert dans diverses industries. Les *pieds de chèvre* sont des pinces recourbées et fendues par le bout. *Voy.* Bec et Pinces.

pince, *Chelifer*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Scorpionides, renferme cinq ou six petites espèces, dont la plus curieuse est la *Pince cancroïde*, dite aussi *Faux Scorpion*, *Scorpion-araignée* : cette espèce a le corps ovoïde et déprimé, revêtu d'un derme un peu coriace, presque glabre ou peu velu. Les Pinces respirent par des trachées et sont dépourvues de queue et d'aiguillon; elles ne sont pas venimeuses. Elles vivent dans les lieux écartés et humides, sous les pierres, dans les herbiers, etc.; elles se nourrissent de petits insectes.

PINCEAU (du lat. *penicillum*), instrument dont on se sert pour étendre les couleurs dans un tableau. On distingue le *pinceau* propr. dit formé de poils fins liés ensemble du côté de leur racine et ajustés dans un tuyau, et la *brosse*, formée d'un faisceau de poils attachés au bout d'un manche en bois, et retenus soit avec une ficelle, soit avec un manchon de fer-blanc. Pour laver et pour peindre en miniature, on emploie des pinceaux faits de poils très-doux, comme ceux du petit-gris; pour peindre à l'huile, on se sert, au contraire, de pinceaux faits en poils de porc ou de blaireau. — Dans l'antiquité, les peintres se servaient de l'*éponge* aussi bien que du *pinceau*. Jusqu'à Léonard de Vinci et Raphaël, on ignora l'art de manœuvrer le pinceau : tout le talent du peintre se bornait à déguiser cette manœuvre par le poli du tableau et le fondu des couleurs. C'est dans les tableaux du Corrége, du Titien, de Van Dyck, de Rembrandt et de G. Dow, qu'il faut étudier cette partie de l'art de la peinture.

En Histoire naturelle, les Annélides tubicoles (Amphitrites, Sabelles, etc.), reçoivent le nom vulgaire de *Pinceaux de mer*, parce que leurs branchies sont réunies en une sorte de bouquet.

PINCES. On nomme *pinces* en général tout instrument formé de deux leviers propres à appréhender et à serrer les objets, notamment des espèces de tenailles composées de deux branches mobiles unies par un axe autour duquel elles se meuvent. — Les arts et métiers, la chirurgie, etc., emploient des pinces de diverse nature. Les *pinces à anneaux* servent

à enlever la charpie, diverses pièces d'appareil ; les *pinces à dissection* servent à saisir les parties délicates qu'on veut couper ou disséquer; les *pinces de Museux*, ainsi nommées de leur inventeur, s'emploient pour saisir les amygdales, etc.

Dans les Crustacés (Écrevisses, Homards, etc.), on appelle *pinces* les premières pattes qui, chez ces animaux, remplissent les fonctions de véritables mains, leur servant à saisir et à serrer fortement les objets.

Pinces désigne encore : 1° les deux dents supérieures et inférieures du cheval; 2° le devant du pied de cet animal et des autres animaux ongulés.

PINCHBECK ou PEINCHEBEC (du nom de l'inventeur ?), alliage de 9 p. de cuivre pour 1 p. de zinc : c'est une espèce de *laiton*. *Voy.* ce mot.

PINCHE, nom vulgaire du *Tamarin*, espèce de Singe du genre Ouistiti.

PINCHINA ou PINCHINAT, ancienne étoffe de laine qu'on fabriquait autrefois en France.

PINÉAL (du lat. *pinea*, pomme de pin), qui a une forme de pin ou de pomme de pin. — En Anatomie, on appelle *glande pinéale* un petit corps de forme conique, mou et d'un rouge pâle, qu'on trouve entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux : Descartes la considérait comme le siége de l'âme. On ignore encore son usage.

PINEAU, sorte de raisin dont le grain est petit, un peu écarté et d'un beau noir; il est très-estimé et fournit le meilleur vin de Bourgogne. Son nom vient de ce que la forme conique de la grappe rappelle celle d'une pomme de *pin*. — On donne aussi ce nom à un petit Palmier de Cayenne.

PINGOUIN (mot d'orig. bretonne) *Alca*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes plongeurs et type de la famille des Alcadés : bec droit, comprimé, élevé verticalement, tranchant sur le dos et sillonné en travers; point de pouce et les doigts antérieurs complétement palmés. On a divisé ce genre en deux sections : les *Macareux* (*Voy.* ce mot) et les *pingouins* propr. dits; ces derniers ont le bec plus allongé. On les trouve dans les mers arctiques. Ils nichent par bandes dans les trous des rochers qui bordent la mer et ne pondent qu'un œuf, qui est oblong et très-grand. Le *P. commun* (*A. torda*) est à peu près de la taille du canard; il se montre quelquefois sur nos côtes en hiver. Il vole assez rapidement, mais sans s'élever beaucoup et en effleurant la surface des eaux. Le *Grand Pingouin* (*A. impennis*) a la taille d'une oie; ses ailes sont tout à fait impropres au vol : cette dernière espèce est devenue excessivement rare.

PINGRES. Au moyen âge, on donnait ce nom : 1° aux arêtes de poisson ; 2° à de petits os des vertèbres d'animaux dont on se servait comme d'osselets (*Voy.* OSSELETS); 3° à de longues épingles : à cette époque, l'on accusait les Juifs de crucifier, la nuit du vendredi saint, des enfants chrétiens et de leur planter des *pingres* dans la chair : c'est ce qui aurait fait donner aux Juifs le nom de *pingres*, qu'on étendit dans la suite à tous les usuriers. M. Littré rejette cette étymologie et regarde le mot *pingre* comme une forme nasalisée de *pigre*, misérable; du lat. *piger*.

PINGUICULA (du lat. *pinguiculus*, dimin. de *pinguis*, gras), nom donné, en Médecine, à une petite tumeur de la conjonctive oculaire, qui s'avance quelquefois jusqu'à la cornée. On l'a crue formée de substance graisseuse, mais elle est réellement composée de cellules épithéliales. Si elle gêne la vision par son volume, on peut l'exciser sans danger; elle n'est pas vasculaire.

PINGUICULA, nom latin botanique de la *Grassette*.

PINIER, espèce de Pin. *Voy.* PIN PINIER.

PINITE (de la mine *Pini*, en Saxe), minéral qui résulte de la combinaison d'un silicate de potasse et d'un silicate d'alumine [$3\ddot{A}l\dddot{S}i + \dot{K}\dddot{S}i^4$]. La Pinite se rencontre en cristaux appartenant au système du prisme droit à base rhombe; elle est tendre, douce au toucher, difficilement attaquable par les acides, et pèse 2,98. On la trouve dans les roches granitiques à St Pardoux en Auvergne, en Savoie, dans le pays de Bade, en Écosse, dans le Connecticut, etc.

PINNATIFIDE (du lat. *pinna*, aile, penne et *findere*, fendre), se dit, en Botanique, des feuilles qui sont divisées latéralement, de manière à imiter une plume ou une aile. — Une plante *pinnatifoliée* est celle qui a des feuilles *pinnatifides*.

PINNATIPÈDES (c.-à-d. *à pieds-nageoires*), nom donné aux oiseaux Échassiers qui, comme les Foulques, les Grèbes et les Phalaropes, offrent une membrane aux bords des doigts antérieurs.

PINNATISÉQUÉ (du lat. *pinna*, et *secatus*, coupé; découpé en forme de plume), a le même sens que *pinnatifide*.

PINNE MARINE ou PINNE, *Pinna*, vulg. *Jambonneau*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, famille des Mytilidées : coquille grande, triangulaire, équivalve, cunéiforme, fortement baillante à la région anale, acuminée à sa région buccale où elle se termine par les crochets, et présentant deux impressions musculaires à chaque valve. Leur test est composé d'une partie externe fibreuse, et d'une partie interne lamelleuse. Les Pinnes se fixent aux rochers au moyen d'un byssus composé de filaments soyeux dont on a essayé de faire des tissus. L'animal est comestible. Il donne souvent asile entre les lobes du manteau à un petit crustacé appelé *Pinnotère* (*Voy.* ce mot). — Les coquilles du genre Pinne se trouvent à l'état fossile depuis l'étage carbonifère : elles vivent aujourd'hui dans le sable de toutes les mers. La *P. rouge* (*P. rudis*) atteint 0m,50; sa couleur est d'un gris rougeâtre. La *P. écailleuse* (*P. squamosa*) dépasse 0m,60.

PINNÉ ou PENNÉ (du lat. *pinnatus*), se dit, en Botanique, des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

PINNIGENA, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Aviculidées. Les Pinnigena ont la forme triangulaire et le test fibreux des Pinnes; ils s'en distinguent en ce qu'elles sont très-inéquivalves; elles vivaient à plat comme les huîtres au lieu d'affecter la station verticale. Elles se trouvent de l'étage bathonien à l'étage néocomien.

PINNOTÈRE (du gr. πιννοτήρης), genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Catométopes, renferme de très-petits animaux semblables aux Crabes, qui passent la plus grande partie de l'année dans la mer, et qui, pendant l'automne, se retirent dans diverses coquilles bivalves, surtout dans celles des Pinnes et des Moules. On leur a attribué, à tort sans doute, les accidents qu'éprouvent quelquefois les personnes qui mangent des moules.

PINNULE (du lat. *pinnula*, dimin. de *pinna*), se dit, en Botanique, de chacune des folioles d'une feuille pinnée.

Dans certains instruments d'Optique, tels que le graphomètre p. ex., on appelle *pinnules* deux réglettes métalliques qui se relèvent perpendiculairement aux extrémités d'une alidade, et dont l'une est percée d'une fente étroite, tandis que l'autre présente une fenêtre rectangulaire traversée par un crin tendu parallèlement à la fente de la première. La direction déterminée par la fente étroite de la première pinnule et le crin de l'autre est ce qu'on appelle un *alignement*. — Dans les instruments perfectionnés les alidades à pinnules sont remplacées par des lunettes.

PINSON (jadis *pinçon*, du b.-lat. *pincio*), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés, et très-voisin du Moineau. Les Pinsons sont sédentaires dans certaines contrées; dans d'autres, ils émigrent. On a cru longtemps, mais à tort, que les femelles émigraient seules (d'où le nom de *cœlebs*, donné à l'espèce commune). En hiver, ils se réunissent en troupes, et se rapprochent des habitations. Les Pinsons ont le caractère gai et pétu-

lant; leur chant est vif et agréable: d'où l'expression : *gai comme un pinson*. — Le *P. vulgaire* (*Fringilla cœlebs*) est commun dans nos campagnes : ses mœurs sont à peu près celles du moineau, sauf une plus grande vivacité. Il a le front noir, le haut de la tête et la nuque d'un bleu cendré pur, le dos et les scapulaires châtains, avec une légère nuance noirâtre, le croupion vert, toutes les parties inférieures d'une couleur de lie de vin roussâtre plus claire sur le ventre et blanchâtre sur l'abdomen; les ailes et la queue noires avec deux bandes transversales blanches. Pris jeune, il s'apprivoise facilement. — Le *P. des Ardennes* (*Montifringilla*), vulg. *Ardenet* ou *Arderet*, quitte nos climats au printemps pour se porter vers le Nord : son cri est rauque et dur. — Le *P. niverolle* (*F. nivalis*) habite les sommets des Alpes et des Pyrénées: on le voit rarement dans les plaines.

On appelle *Pinson royal*, le Gros-Bec commun; *P. de mer*, le Pétrel tempête.

PINSONNIÈRE, synon. de *Mésange charbonnière*.

PINTADE (de l'espagn. *pintado*, bigarré), *Numida*, genre de l'ordre des Gallinacés, renferme des oiseaux qui tiennent le milieu entre les Dindons et les Faisans: tête nue et surmontée d'une sorte de casque osseux ou d'une crête calleuse, avec des barbillons charnus pendants au bas des joues; plumage gris bleuâtre, et semé de taches blanches plus ou moins arrondies; queue courte et pendante, dos arrondi, tarses dépourvus d'éperon. Ces oiseaux sont originaires de l'Afrique, où ils vont par bandes nombreuses, cherchant dans les buissons et les taillis les baies, les insectes et les vers, dont ils font leur nourriture. L'espèce la plus commune, la *P. méléagride* (*N. meleagris*), vulg. *Poule de Guinée* ou *Guinotte*, *Poule peinte*, etc., a le plumage ardoisé et couvert de taches rondes et blanches. Connue dans l'antiquité, elle disparut au moyen âge, et fut de nouveau apportée d'Afrique par les Portugais au XVe siècle. On l'élève dans nos basses-cours en une sorte de domesticité. C'est un oiseau criard et turbulent. Sa chair est agréable, et sa fécondité extrême. La *P. mitrée* et la *P. ptilorhynque* habitent le sud de l'Afrique.

PINTADINE, *Meleagrina*, Mollusque acéphale de l'ordre des Pleuroconques, dont Lamarck fait un genre distinct, mais qu'il convient de réunir aux *Avicules* (*Voy.* ce mot). La plus connue des pintadines vivantes, l'*Aronde perlière* ou *Mère-perle* (*Avicula margarita*) est une des deux ou trois coquilles qui produisent les perles fines et celle qui fournit la nacre la plus belle. *Voy.* PERLES et NACRE.

PINTE (du b.-lat. *pinta*; orig. germaniq.), unité de capacité, employée dans l'ancien système des poids et mesures français pour les liquides, tels que le vin, l'eau-de-vie, l'huile, etc. C'était le 8e du *setier*, et elle se décomposait elle-même en 2 *chopines*. Sa capacité, qui variait avec les provinces, était à Paris, de 48 pouces cubes (0 lit., 93); 29 pintes valent 27 litres.

Conversion des pintes en litres.

Pintes de Paris.	Valeur en lit.	Pintes de Paris.	Valeur en lit.
1	0,931	6	5,588
2	1,863	7	6,519
3	2,794	8	7,451
4	3,725	9	8,382
5	4,657	10	9,315

PINUS, nom latin botanique du genre PIN.

PION (en espagn. *peon*, en ital. *pedone*; du lat. *pedo*, homme de pied, fantassin), la plus petite pièce du jeu des échecs. Il y a huit pions de chaque côté à ce jeu : on y distingue le pion du roi, de la reine, de la tour, etc. *Voy.* ÉCHECS.

PIONNIER (de *pion*). Ce mot, qui dans l'origine était synonyme de *fantassin*, s'applique aujourd'hui au travailleur qui, dans une armée, sert à aplanir les chemins, à creuser les tranchées, à remuer et transporter la terre: les *sapeurs* sont des espèces de pionniers. C'est sous François Ier que commença la distinction entre *fantassin* et *pionnier*. Les grenadiers à cheval de la maison de Louis XIV étaient de véritables pionniers; les dragons, armés de pelles et de haches, servaient de pionniers à la grosse cavalerie. Les Russes ont encore des pionniers à cheval. — En Amérique, on étend le nom de *pionniers* à tous ceux qui s'avancent dans les pays nouveaux pour y défricher le terrain. — *Voy.* PÉON.

PIPA, *Pipa*, genre de Reptiles, de l'ordre des Batraciens anoures, et type de la famille des Pipadés, renferme des animaux singuliers, de l'Amérique du Sud, au corps nu, aplati, long de 0^m^.15 à 0^m^,20 : tête large, triangulaire; gueule très-fendue, point de langue; yeux petits, écartés; pattes postérieures assez courtes, doigts armés d'ongles; point de queue à l'état parfait. Le Pipa est remarquable par son mode de reproduction : après la ponte, le mâle étale les œufs sur le dos de la femelle et les féconde; il se produit alors chez celle-ci une sorte d'inflammation de la peau du dos; chaque œuf se creuse une espèce d'alvéole où il reste jusqu'au moment de l'éclosion. — La famille des *Pipadés* comprend, outre le genre-type, le genre *Dactylèthre*, particulier à l'Afrique.

PIPAL, arbre exotique. *Voy.* BANIANS (ARBRE DES).

PIPE (du lat. *pipa*, pipeau, chalumeau). Les *pipes* pour fumer le tabac se fabriquent avec toutes sortes de matières. Les *pipes ordinaires* se font avec une espèce de terre cuite, dite *terre de pipe* (*Voy.* ce mot). D'après leur forme, on distingue les pipes qui ont un talon sous le fourneau et celles qui n'en ont pas (*baurainnes* ou *flamandes*); les *croches*, qui ont l'axe du fourneau à angle droit sur le tuyau; les *guinguettes*, dont le fourneau est très-petit; les *anglaises*, qui ont le talon pointu, etc. Les principaux centres de fabrication de ces sortes de pipes sont : en France, St-Omer, Forges, Givet, etc., et en Hollande, la ville de Gouda. — Les pipes les plus recherchées sont faites d'*ambre jaune*; mais elles sont fort chères. On estime également les pipes d'*écume de mer* (*Voy.* ce mot), espèce de talc qu'on trouve en Anatolie. On tire de Constantinople des *pipes rouges*, faites avec de la poudre de ciment tamisée et mêlée avec de l'argile grasse; elles ont le fourneau bas, uni ou cannelé. Les *pipes en porcelaine* se fabriquent surtout en Saxe. L'Alsace fabrique toutes sortes de pipes en bois et surtout en buis; enfin on en fait en ivoire, en corne, en écaille, en argent, etc. En Orient, le tuyau de la pipe est ordinairement long et flexible, en peau recouverte d'une passementerie plus ou moins riche, partant d'un fourneau assez grand, qui est souvent en verre, rempli d'eau odorante, et se terminant par une embouchure en ambre jaune ou autre. Depuis peu de temps, on fait à Paris des tuyaux flexibles en caoutchouc. — On appelle *calumet*, la pipe de l'Indien d'Amérique; *chibouque*, celle de l'Arabe; *narghileh*, une pipe turque, etc.

PIPE, ancienne mesure vinaire, valant 1 muid 1/2. Elle variait comme le muid selon les pays : ainsi dans l'Armagnac, elle ne contenait que 394 litres; elle en contenait ailleurs, jusqu'à 450.

La *pipe d'eau-de-vie* est comptée pour 620 litres.

PIPEAU (dimin. de *pipe*, du lat. *pipa*), se disait autrefois d'une sorte de chalumeau ou flûte champêtre, mais ne s'emploie plus guère en ce sens qu'en poésie. Aujourd'hui on appelle proprement *pipeau* : 1° un petit instrument à l'aide duquel l'oiseleur imite le cri de différents oiseaux pour attirer le gibier : c'est une simple feuille d'arbre, ou bien un petit bâton ayant à l'un de ses bouts une fente où l'on met une feuille de laurier ou de chiendent; on fait passer le souffle à travers cette fente (*Voy.* APPEAU); 2° de petites branches ou brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre les oiseaux.

Par suite, on a appelé *pipeaux* tous les artifices par lesquels on cherche à tromper.

PIPÉE (de *pipe*), sorte de chasse dans laquelle, à l'aide de *pipeaux* ou avec la voix, on contrefait le cri d'un oiseau, surtout celui de la chouette (*frouement*), pour attirer les autres oiseaux dans les piéges qu'on

leur a tendus, ou dans un arbre rempli de gluaux.

PIPER, nom latin du genre *Poivrier*.

PIPÉRACÉES (du g.-type *Piper*), genre de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des végétaux herbacés ou frutescents et sarmenteux, à feuilles alternes, quelquefois opposées ou verticillées, souvent embrassantes à leur base, et munies d'une stipule caduque; à fleurs petites constituant des chatons grêles, cylindriques, ordinairement opposées aux feuilles : ces chatons se composent de fleurs mâles et de fleurs femelles mélangées sans ordre et souvent entremêlées d'écailles. — La famille des Pipéracées se partage en 2 tribus, les *Pipérées* et les *Pépéromiées*. Genres : *Piper*, *Macropiper*, *Cubeba*, *Peperomia*, etc. *Voy.* POIVRE.

PIPÉRINE (du latin *piper*, poivre), matière cristalline découverte en 1820 par Œrsted dans le poivre noir, et indiquée depuis dans le piment et autres espèces voisines. *Voy.* POIVRE.

PIPÉRINE. *Voy.* PÉPÉRIN.

PIPETTE (dimin. de *pipe*), tube de verre évasé en forme de *pipe*, qui est en usage dans les laboratoires : il sert à enlever un liquide d'un vase, et à le transporter dans un autre sans en répandre et sans agiter la liqueur.

PIPISTRELLE, *Pipistrellus*, genre de Chauves-souris, de la famille des Vespertilionidés, que l'on trouve communément dans toute l'Europe : elle ressemble à la Noctule; ses couleurs varient du brun au roux. C'est la Chauve-souris qui s'approche le plus de nos habitations. *Voy.* CHAUVES-SOURIS.

PIPIT (onomatopée), *Anthus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, groupe des Becs-fins, et qui tient le milieu entre les Bergeronnettes et les Alouettes : bec droit, cylindrique, en alêne, à pointe légèrement échancrée. Le *P. des buissons* ((*A. arboreus*), ou *Becfigue d'hiver*, est un petit oiseau d'un brun olivâtre, qui arrive en automne dans nos provinces méridionales. Il niche dans les touffes d'herbe, les bruyères, les buissons. Sa ponte est de 5 ou 6 œufs, d'un blanc rougeâtre, totalement couverts de nombreuses taches d'un rouge foncé. Le *P. farlouse* (*A. pratensis*) a le plumage brun roussâtre comme le précédent, mais il a la poitrine et la gorge plus grivelées : on le trouve partout. Viennent ensuite le *P. rousseline*, le *P. richard*, etc.

PIPRA, nom latin scientifiq. du genre *Manakin*.

PIQUANTS. *Voy.* AIGUILLON et POIL.

PIQUE (de *piquer*), sorte d'arme de main, composée d'une hampe en bois dur et d'un fer aigu. La longueur de cette arme a varié de 1^{m} jusqu'à 6^{m}. La pique est surtout à l'usage de l'infanterie : dans la cavalerie, elle prend le nom de *lance*. Dans les légions romaines, la pique était l'arme des triaires (*triarii*). Les Flamands et les Picards en firent un grand usage dans le moyen âge; après eux, elle fut adoptée par les Suisses, puis par les Espagnols, et enfin par les Français : on commença à s'en servir sous Charles VII. — On appelait *piquiers* les soldats qui la portaient. Abandonnée en 1703, la pique reparut dans la Révolution, et aux Cent-Jours : on arma alors le peuple de piques.

Dans les Jeux de cartes le *pique* est l'une des deux couleurs noires; son nom vient de ce que sa forme rappelle celle d'un fer de *pique*. *Voy.* CARTES.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Pique-bœuf*, un genre de Passereaux (*Voy.* ci-après); *Pique-bois*, le Pic noir; *Pique-brot*, l'Eumolpe de la vigne; *Pique-mouche*, la Mésange commune; *Pique-véron*, le Martin-pêcheur.

PIQUÉ, étoffe de coton formée de deux tissus, l'un fin, l'autre plus gros, qui sont appliqués l'un sur l'autre et unis par des points, rangés ordinairement en losange. On en fait surtout des gilets.

PIQUE-BOEUF, *Buphaga*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés, a été ainsi nommé parce qu'il a l'habitude d'entamer à coups de bec la peau des bestiaux pour en tirer les larves ou insectes qui peuvent s'y trouver. L'espèce type, le *Pique-bœuf roussâtre* (*B. africana*), se trouve au Sénégal.

PIQUE-NIQUE (de l'ang. *pick-nick*, de *pick*, choisir, et *nick*, instant précis), repas ou partie de plaisir, où se réunissent plusieurs personnes qui se sont donné rendez-vous, et qui payent chacune leur écot.

PIQUET (dimin. de *pique*). Dans l'Art militaire, on appelle ainsi tout pieu, perche ou jalon fichés en terre pour prendre un alignement, pour tendre ou retenir les cordages d'une tente, d'un pavillon, etc.; de là les expressions : *planter le piquet*, pour *camper*; *lever le piquet*, pour *décamper*. — On a donné aussi ce nom à une punition militaire, qui consistait à passer deux heures debout près d'un piquet, punition employée aussi quelquefois dans les colléges.

On appelle encore *piquet* un certain nombre de cavaliers ou de fantassins qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre ou à monter une garde.

PIQUET (JEU DE). Ce jeu se joue ordinairement à deux et avec 32 cartes. L'*as* est la plus forte carte et vaut 11 points; les figures valent 10 et les autres cartes le nombre de points qu'elles portent. La partie se joue le plus souvent en 100 points : chaque joueur reçoit 12 cartes, sur lesquelles le premier en cartes peut en écarter 5 et le second 3. L'écart fait, celui qui a le plus fort *point* compte autant de points qu'il a de cartes au point; on annonce ensuite les *séquences* : la tierce vaut 3 points; la quarte, 4; la quinte, 15; la sixième, 16, etc.; enfin, on compte les *quatorze* (on nomme ainsi 4 as, 4 rois, 4 dames, 4 valets ou 4 dix réunis, parce qu'ils valent 14 points); si chacun des deux adversaires a un *quatorze*, celui qui a les cartes supérieures l'emporte. Tous ces points étant comptés, le premier en cartes joue et compte un point pour chaque levée; l'autre commence à compter quand il prend, et ainsi de suite : la dernière levée vaut 2 points. Celui qui a fait plus de six levées compte 10 points; celui qui fait capot en compte 40. Si le premier en cartes arrive à 30 points, en jouant les cartes avant que le second en ait un, il compte 60 au lieu de 30 : c'est ce qui s'appelle faire *pic* (d'où le nom du jeu?); s'il arrive à 30 sans jouer et en comptant seulement les points qu'il a en main, il compte 90, et fait *repic*. — Outre le *piquet ordinaire*, il y a le *piquet à écrire*, qui ne diffère du précédent que par la manière dont on marque les points; le *P. à quatre* ou *P. voleur*, et le *P. à trois* ou *P. normand*.

Le piquet a été inventé, dit-on, sous le règne de Charles VII (*Voy.* CARTES). Les *Règles du jeu de piquet* ont paru chez Saugrain (Paris, 1764); chez Aubry (1818); Moronval (1834-44), et Pollet (1844).

PIQUETTE (de *piquer*, avoir un goût *piquant*). C'est proprement une boisson acidule que l'on obtient en jetant de l'eau sur le marc de raisin et en laissant fermenter. Quelquefois on y ajoute des prunelles, etc. On fait encore de la *piquette* avec des pommes et des poires de toute espèce, découpées et séchées d'abord au soleil, puis au four. — Par extension, *piquette* s'est dit de toute mauvaise boisson.

PIQUEUR, nom que l'on donne : 1° au valet à cheval, dont la fonction est de suivre et diriger une meute de chiens; 2° au domestique à cheval qui précède les voitures des souverains et des princes pour éclairer la route.

Dans la Construction, on appelle *piqueur* le surveillant des travaux, celui qui tient les rôles des maçons, tailleurs de pierre, terrassiers, etc., qui marque (*pique*) les absences et règle les comptes.

PIQURE, plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu, une aiguille, un clou, une épine; ou par certains insectes (abeilles, guêpes, cousins) et autres animaux venimeux. Ces dernières piqûres peuvent déterminer une enflure considérable. Des lotions d'eau fraîche et l'huile d'amandes douces calment la cuisson; l'eau vinaigrée ou salée, ou encore l'ammoniaque, sont utiles comme antiseptiques, mais

elles irritent la piqûre. Si l'aiguillon est resté dans la plaie, il faut l'extraire immédiatement (*Voy.* VENIN). Les piqûres faites par des insectes ou des arachnides qui se sont posés sur des matières animales en putréfaction peuvent déterminer des accidents charbonneux (*Voy.* PUSTULE MALIGNE). Les piqûres faites au bout des doigts par quelque objet aigu occasionnent souvent des *panaris* (*Voy.* ce mot). Enfin, les piqûres faites avec le scalpel en disséquant (*piqûres anatomiques*) sont des plus dangereuses : elles introduisent dans le corps un principe de fermentation putride, d'où résultent souvent des accidents mortels. *Voy.* PUTRÉFACTION. — *Voy.* aussi PLAIE.

PIRATE (du lat. *pirata*). On appelle ainsi, par opposition à *corsaire* (*Voy.* ce mot), tout écumeur de mer, tout homme qui, en pleine paix ou sans être commissionné d'aucune puissance, court les mers pour voler et pour piller. On dit aussi *forban*. — Dans l'antiquité, la Méditerranée fut de tout temps infestée par les pirates. Pompée réussit à en délivrer l'Italie ; mais les pirates continuèrent de ravager les côtes de la Grèce, de l'Afrique et de l'Espagne. Au moyen âge, les côtes de la Baltique, de la mer du Nord et de l'Atlantique furent désolées, pendant trois ou quatre siècles, par les pirates danois, normands ou varègues. Après la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la Méditerranée se trouva infestée par une foule de pirates, sortis pour la plupart des États barbaresques. Malgré les efforts des chevaliers de Rhodes et de Malte, les côtes de l'Italie, de la France et de l'Espagne eurent à souffrir horriblement de leurs incursions. Chérédin Barberousse et Dragut se firent un nom fameux parmi ces pirates. La prise de Tunis par Charles-Quint, les bombardements d'Alger, en 1682, 83, 88 et même en 1816, ne purent faire cesser leurs brigandages. Il fallut l'occupation d'Alger par les Français en 1830 pour y mettre un terme. Aujourd'hui, on ne trouve plus guère de pirates en Europe que dans certains parages peu fréquentés de l'Archipel ou sur les côtes du Maroc, surtout dans la province du Riff. En Asie, les Malais se sont de tout temps livrés à la piraterie et leurs flottilles infestent encore les mers des Iles de la Sonde. Le XVIIe siècle vit surgir en Amérique une espèce de pirates toute nouvelle, les *Flibustiers*, qui épouvantèrent de leurs ravages la mer des Antilles et les colonies espagnoles. *Voy.* FLIBUSTIERS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

On nomme vulgairement *Pirate* l'oiseau appelé aussi Frégate ; *Pirate de mer*, le Fou de Cayenne.

PIRATERIE (de *pirate*). En France, la loi poursuit pour crime de *piraterie* non-seulement tout équipage qui aurait commis des actes de déprédation ou de violence sur un navire français ou allié de la France, mais aussi tout individu faisant partie de l'équipage d'un bâtiment armé et naviguant sans passeport, rôle d'équipage ou commission ; tout commandant de navire porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances ; tout Français qui prendrait une commission d'une puissance étrangère sans l'autorisation de son Gouvernement. Les peines encourues sont, suivant la gravité des circonstances, la réclusion, les travaux forcés ou la peine capitale (Loi du 10 avril 1825). *Voy.* PIRATE.

PIRATINIER, *Piratinera*, arbre de la Guyane, appartenant à la famille des Artocarpées : il atteint 16^{m} : feuilles alternes, ovales ; fleurs jaunes. Sous son écorce grisâtre et lisse circule un suc laiteux et nourrissant, analogue à celui du Galactodendron ; son bois blanc, compacte et très-dur, porte au centre une tache d'un rouge foncé, mouchetée de noir, simulant des caractères d'écriture, d'où le nom de *Bois de lettres*, que lui donnent les créoles.

PIRÈNE, coquille. *Voy.* PYRÈNE.

PIRIFORME. *Voy.* PYRIFORME.

PIRIGARA, *Gustavia*, dit aussi *Bois puant*, genre de la famille des Myrtacées, tribu des Lécythidées, renferme huit espèces, dont sept croissent à la Guyane et à l'Ile de Java. Ce sont des arbres élevés, à feuilles grandes, alternes, dentées ou très-entières, glabres ; à fleurs blanches, en grappes terminales. Le *P. à quatre pétales* s'élève à environ 10^{m} : tronc mince, écorce grisâtre, bois blanc, souple et pliant ; il répand une odeur infecte.

PIROGUE (de l'espagn. *piroga* ; orig. caraïbe), barque longue et plate dont se servent les peuplades sauvages d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. Les pirogues sont faites le plus souvent d'un tronc d'arbre creusé et quelquefois d'écorces cousues.

Pirogue, nom marchand d'une belle espèce d'*Huître*, l'*Ostrea virginica*.

PIROLE, espèce de Bruyère. *Voy.* PYROLE.

PIROLL ou PIROLLE, *Ptilonorhynchus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés, détaché du genre Rollier, renferme un petit nombre d'espèces propres aux îles de la mer des Indes et de l'Océanie. Le type du genre est le *P. velouté* (*P. holosericeus*), de la Nouvelle-Galles du Sud, *Satin-bird* (oiseau satin) des Anglais. Le mâle a le plumage d'un bleu noir irisé, les rémiges et les rectrices d'un noir mat, le bec et les pieds jaunes ; la femelle a les parties supérieures d'un vert olive ; les rémiges et les rectrices d'un brun roux ; le dessous du corps verdâtre, rayé de noirâtre, et la gorge blanchâtre.

PIROUETTE (orig. incert. ; on a proposé le latin *gyrus*, le français *pied* ou *pivot* et *roue*). C'est proprement une sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. — Par analogie, on a nommé *pirouette*, dans l'Art de la danse, un tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe d'un seul pied, comme sur un pivot, et sans changer de place.

PIRULE, genre de Mollusques. *Voy.* PYRULE.

PIS, mamelle ou tétine de la vache, de la chèvre, de la brebis, etc.

PISCICULTURE (du lat. *piscis*, poisson, et de *culture*), art d'élever et de multiplier les poissons. Vers 1758, le comte de Girolstein découvrit le moyen de féconder artificiellement les œufs de poissons en imitant ce qui se passe dans la nature : il remarqua qu'en pressant légèrement l'abdomen des femelles prêtes à pondre, on obtient tous leurs œufs, et qu'ensuite on peut, par une opération analogue, se procurer la laitance des mâles, qui, versée dans l'eau où l'on a déposé les œufs, les féconde plus sûrement que ne le feraient les animaux eux-mêmes. Mais cette découverte ne fut guère connue d'abord que des savants, et c'est seulement de nos jours que l'on songea à convertir la *fécondation artificielle* en une véritable culture des espèces utiles. En 1842, MM. Gehen et Rémy fondèrent au village de la Bresse (Vosges) un établissement pour la multiplication des truites ; en 1848, M. de Quatrefages appela l'attention de l'Académie des sciences sur ce sujet important, et en 1851, sur les rapports de MM. Coste et Milne-Edwards, un établissement modèle fut fondé près d'Huningue, aux frais de l'État, par MM. Berthot et Detzem : en moins de deux ans, il en est sorti 600,000 saumons ou truites destinés à l'ensemencement du Rhône.

Les œufs des poissons qu'on se propose d'élever une fois obtenus, soit par la *fécondation artificielle*, soit au moyen de *frayères* disposées à cet effet (*Voy.* FRAYÈRE), on les place, suivant l'espèce, dans une eau courante ou dans un bassin, et mieux encore dans un *appareil à éclosion*, comme on peut en voir divers modèles à l'établissement d'Huningue, au Collége de France ou à l'aquarium du Jardin d'acclimatation. Dès qu'ils sont éclos, les jeunes poissons sont mis dans un milieu approprié (*bassin* ou *piscine*), où ils se développent à l'abri des espèces carnassières : de cette manière, il est possible de parquer l'alevin suivant les âges et les espèces. Quand les poissons sont devenus assez forts pour être abandonnés à eux-mêmes on les distribue dans les étangs et les cours d'eau qu'ils sont destinés à repeupler.

Comme auxiliaire de la pisciculture fluviale, il faut citer les *échelles à poissons*, qui permettent aux poissons voyageurs, p. ex., aux Salmonidés, d'aller se reproduire dans les sommités des cours d'eau en franchissant les chutes et les barrages. Une loi rendue en 1865, détermine les conditions d'établissement de ces ouvrages. — Consulter : les *Instructions pratiques sur la pisciculture* de M. Coste ; les *Traités de pisciculture* de MM. Koltz, Jourdier, Joigneaux, etc.

On peut rattacher à la pisciculture les essais plus ou moins heureux que l'on a tentés depuis quelques années pour la culture des huîtres (*Ostréiculture*), des sangsues (*Hirudiniculture*), etc.

PISCINE (du lat. *piscina*, de *piscis*, poisson), réservoir où l'on nourrit et où l'on conserve le poisson. Les riches Romains avaient presque tous des piscines auprès de leurs villas : quelques-uns, entre autres Lucullus, C. Hérius, Védius Pollion, faisaient pour cet objet des dépenses prodigieuses. On construisait quelquefois les piscines dans le voisinage de la mer, afin d'y faire parvenir aisément l'eau salée. *Voy.* VIVIER. — *Voy.* aussi PISCICULTURE.

On donnait aussi le nom de *piscines* aux bassins placés au milieu des salles de bain dans les thermes. Chez les Hébreux, on appelait *piscine probatique* un réservoir d'eau qui était proche du parvis du temple à Jérusalem, et où on lavait les animaux (*probata*) destinés aux sacrifices. C'est dans cette piscine que se fit le miracle du paralytique.

On nomme encore *piscine* l'endroit d'une sacristie où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et les linges servant à l'autel.

PISE, *Pisa*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Oxyrhynques, tribu des Maïens : corps triangulaire, velu ; yeux portés sur des pédoncules très-courts. On trouve ces Crustacés dans les eaux profondes des mers d'Europe. Ils ne sont pas comestibles. La *Pise tétraodon* est répandue sur les côtes de France et d'Angleterre.

PISÉ (du lat. *pisare*, piler), mode de construction en terre, qui se fait au moyen d'espèces de briques qu'on fabrique sur place avec de la terre argileuse, foulée avec un pilon de bois dans un moule en bois qu'on nomme *piloir*, ou simplement battue entre deux planches. Ces briques sont posées par assises et reliées entre elles avec de la même terre, délayée en forme de ciment. Les constructions en pisé sont communes aux environs de Lyon.

PISIDIE, *Pisidium*, genre de Mollusques acéphales, voisin des Cyclades, n'a pas été adopté.

PISIFORME (du lat. *pisum*, poids, et de *forme*), ce qui a la forme d'un *pois*. — En Anatomie, on appelle *Os pisiforme* ou *lenticulaire*, le 4e os de la 1re rangée du carpe : il donne attache au tendon du muscle cubital antérieur, au ligament transverse antérieur du carpe, et s'articule avec l'os pyramidal.

PISOLITHES (du lat. *pisum*, pois, et du gr. λίθος, pierre), globules formés de couches concentriques minces, et qui sont produits par les eaux chargées de matières en dissolution et douées d'un mouvement capable de soulever continuellement les grains de sable qu'elles rencontrent sur leur passage. Dans ce mouvement, ces grains de sable se recouvrent de pellicules de la matière dissoute, en prenant la forme globulaire, jusqu'à ce que, devenus trop lourds, ils tombent au fond de l'eau et y sont agglutinés par la même matière. On observe ce phénomène dans les eaux minérales de Vichy, de Carlsbad, de St Philippe en Toscane, etc. — La matière qui forme les pisolithes est ordinairement du calcaire (*Voy.* DRAGÉES DE TIVOLI) ; mais on observe aussi des pisolithes de fer, ou de quelques autres substances.

PISOLITIQUE (CALCAIRE), nom donné en Géologie, aux couches qui représentent l'étage danien, dans les environs de Paris, à cause de leur nature minéralogique. *Voy.* PISOLITHES et DANIEN (ÉTAGE).

PISSASPHALTE (du gr. πίσσα, poix, et ἄσφαλτος, asphalte), sorte de bitume mollasse. *Voy.* ASPHALTE.

PISSENLIT, *Taraxacum*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, sous-tribu des Lactucées, se compose de plantes herbacées, vivaces ; à feuilles roncinées ; à fleurs jaunes, en capitules à l'extrémité d'une hampe fistuleuse. Les semences aigretées de cette plante sont piquées, pour ainsi dire, sur un réceptacle, et forment comme une boule légère que le moindre vent détruit à l'instant, et que les enfants s'amusent à souffler. On ne cultive point le pissenlit ; l'espèce commune, le *P. dent de lion* (*T. dens leonis*, *Leontodon*), croît naturellement dans les champs et dans les prés, où on va le chercher au printemps pour le manger en salade. Le pissenlit passe pour diurétique : de là son nom vulgaire. Sa tige laisse couler un suc laiteux qu'on regarde comme fébrifuge et dépuratif : d'où le nom scientifique (du gr. ταράσσω, remuer).

PISSE-SANG, nom vulgaire de la *Fumeterre officinale*, vient de ce qu'elle a la propriété, prise en infusion, de colorer en rouge les urines.

PISTACHE, fruit du *Pistachier*. *Voy.* ce mot.

Pistache de terre, nom vulgaire de l'*Arachide*.

PISTACHIER, *Pistacia*, genre de la famille des Anacardiacées, type de la tribu des *Pistaciées*, renferme des arbres et des arbustes résineux, à feuilles alternes, ailées, avec ou sans impaires ; à fleurs dioïques, les mâles en chatons lâches, garnis d'écailles uniflores ; les femelles en grappe. Le fruit est un drupe sec, renfermant un noyau osseux, monosperme. — Le *P. franc* ou *cultivé* (*P. vera*) est un arbre de 7 à 8m, à branches étalées ; à fruits de la grosseur d'une olive, de couleur roussâtre, ridés à l'extérieur et renfermant une amande huileuse et douce, la *pistache*. Cette amande est d'un vert clair, d'une odeur légèrement balsamique, et d'une saveur fort agréable ; elle rancit facilement. Les pistaches se mangent crues ; on les fait entrer dans des dragées, des crèmes et des glaces ; on en prépare une émulsion analogue à celle d'amandes douces. Le pistachier fut apporté de l'Asie à Rome par Vitellius, vers la fin du règne de Tibère ; il croît aujourd'hui dans tout le bassin de la Méditerranée. — Le *P. térébinthe* (*P. terebinthus*) est un bel arbre, à feuilles composées de 7 à 9 folioles ; ses fruits sont de la grosseur d'un pois : ils sont un peu astringents. Dans les pays chauds, il en découle naturellement, par les fentes de l'écorce, une résine liquide, d'un blanc jaunâtre, tirant sur le bleu, d'une odeur pénétrante et qui s'épaissit au contact de l'air : c'est la *térébenthine* ; on en extrait l'*essence* dite *de térébenthine* (*Voy.* ce mot). Les Orientaux mâchent habituellement de la térébenthine cuite : ils prétendent qu'elle rend l'haleine agréable, qu'elle blanchit et consolide les dents, enfin qu'elle excite l'appétit. Dans l'île de Chio, on mange les fruits crus et marinés. L'écorce répand en brûlant une odeur qui rappelle celle de l'encens. — Le *P. lentisque* (*P. lentiscus*), croît dans le midi de l'Europe, le Levant, et le nord de l'Afrique. C'est un arbuste de 2 à 3m, dont l'écorce laisse suinter la substance résineuse appelée *mastic* (*Voy.* ce mot), qu'on emploie non-seulement comme *masticatoire*, mais comme stimulant, tonique et antiseptique. La racine est employée pour la tabletterie ; les graines donnent de l'huile ; la décoction du bois a été vantée contre la goutte et la pierre : on l'appelait *or potable* à cause de sa couleur jaune.

Faux Pistachier. *Voy.* STAPHYLIER.

PISTACITE, variété d'Épidote. *Voy.* ÉPIDOTE.

PISTIL (du lat. *pistillus*, pilon ; à cause de sa forme), organe femelle des végétaux, est situé au centre de la fleur et repose directement sur le réceptacle. Il se compose d'une partie renflée à la base, nommée *ovaire*, d'un prolongement supérieur, souvent mince comme un fil, nommé *style*, et enfin d'une partie nommée *stigmate*, où le tissu cellulaire est à nu, enduit d'une humeur visqueuse qu'il sécrète (*Voy.* FÉCONDATION). Il y a quelquefois plusieurs pistils dans la même fleur (Rosier), souvent aussi le nombre des pistils répond au nombre des divisions de l'ovaire (Lis et Iris).

Quand les fleurs ont un seul pistil, on les dit *monogynes*; quand elles en ont deux, *digynes*; trois, *trigynes*, etc., et en général, *polygynes*, quand elles en ont plusieurs. — Les pistils, comme les étamines, se changent en pétales dans les fleurs que l'on fait doubler par la culture; ils cessent alors de remplir le rôle d'organe femelle, et la fleur devient stérile.

PISTOLE. Ce mot désigna d'abord une arquebuse courte et légère, que l'on nommait également *pistolet* (*Voy.* ce mot), et qui se fabriquait à *Pistoie*, ville d'Italie. Plus tard, on transporta le même nom au demi-doublon d'Espagne et d'Italie, qui était un diminutif du doublon, comme la *pistole* était un diminutif de l'arquebuse.

PISTOLE, monnaie réelle et monnaie de compte : dans ce dernier sens, la pistole équivalait autrefois à 10 livres tournois; aujourd'hui, c'est 10 fr. Comme monnaie réelle, c'est une monnaie d'or d'Espagne et d'Italie. La *pistole d'Espagne* est la moitié du *doublon* (*doblo de oro*) et vaut 12 fr. 98 c. La *pistole d'Italie* valait à Milan 19 fr. 76 c.; à Venise, 21 fr. 36 c.; à Florence, 21 fr. 09 c.; à Rome, 17 fr. 28 c.

A Paris, on appelle vulg. *pistole* la partie d'une prison où les détenus obtiennent un logement séparé moyennant *pistole*, c.-à-d. en payant.

PISTOLET (de *Pistoie*, ville d'Italie), arme à feu présentant en petit ce qu'est l'arquebuse ou le fusil en grand. L'invention de cette arme, qui fut d'abord appelée *pistole*, remonte au commencement du XVIe siècle. Le pistolet était l'arme des carabins, des reîtres, des chevaucheurs, appelés pour cette raison *pistoletiers*. En 1610, la grosse cavalerie le reçut généralement, et elle l'a gardée depuis cette époque. — On appelle *P. d'arçon* un long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers; *P. de poche*, un petit pistolet qu'on peut porter sur soi; *P. à vent*, une arme qui est construite sur les mêmes principes que le *fusil à vent* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi RÉVOLVER.

Pistolet de Volta ou *P. électrique*, flacon de métal, dans lequel on introduit un mélange d'air et d'hydrogène; après l'avoir fermé avec un bouchon, on excite une étincelle électrique dans son intérieur, et il se produit, par l'effet de la combinaison de l'hydrogène avec l'oxygène de l'air contenu dans le flacon une explosion qui projette au loin le bouchon.

PISTON (du lat. *pisto*, de *pistare*, fouler, presser), cylindre de bois, de fer ou de cuivre, ordinairement garni de cuir et entrant à frottement dans le corps d'une pompe, sert soit à élever l'eau, soit à raréfier ou comprimer l'air contenu dans un tube (*Voy.* POMPE, MACHINE PNEUMATIQUE, etc.). C'est aussi la partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur (*Voy.* MACHINE A VAPEUR). — La *course du piston* est l'espace déterminé que parcourt alternativement le piston en montant et en descendant.

Cornet à piston. Voy. COR.

Fusil à piston. Voy. FUSIL.

PISUM, nom latin botanique du genre *Pois*.

PITANCE (du b.-lat. *pietantia*, de *pietas*), nom donné dans les communautés à la portion qu'on distribue à chacun pour son repas. — Autrefois, dans les couvents, on appelait *pitancerie* l'office du *pitancier*, c.-à-d. de celui qui distribuait aux moines la *pitance* ou portion monacale.

PITCAIRNIE, *Pitcairnia*, genre de la famille des Broméliacées, dédiée par Lhéritier à W. *Pitcairn*, amateur d'horticulture, renferme des espèces qui croissent au Pérou, et qui se font remarquer par la beauté de leurs fleurs en grappes. La *P. splendens* a été introduite en France, en 1835. *Voy.* POURRÉTIE.

PITE, jadis *Picte*, *Poitevine* (*Pictavina*), petite monnaie de cuivre des anciens comtes de Poitou, ne valait qu'une demi maille ou un quart de denier.

PITHÉCIENS ou PITHÉCINS. *Voy* PITHÉCUS.

PITHÉCUS, le πίθηκος des Grecs. Les anciens donnaient ce nom à un grand Singe que l'on croit être l'Orang-outan. Les Zoologistes modernes nomment ainsi tantôt l'Orang, tantôt le Magot. — Ce nom a formé les mots *Pithéciens*, 1e tribu de la famille des Singes dans la classification d'I.-G. St-Hilaire, et *Pithécins*, plus usité aujourd'hui. Les Pithécins sont les Singes de l'ancien-continent : ils ont 32 dents disposées comme celles de l'homme, la cloison qui sépare les narines étroites (*Voy.* CATARRHININS), les fesses souvent calleuses, la queue non prenante, courte ou nulle. — Le suffixe *pithèque* entre dans la composition du nom de plusieurs genres de la famille des Singes : les Guenons ont été appelés *Cercopithèques*, à cause de leur longue queue; les Sapajous, *Hélopithèques*, à cause de leur queue *prenante*; les Sagouins, *Géopithèques*, à cause de leurs habitudes terrestres, etc.

PITIÉ (du lat. *pietas*), sentiment de compassion, de douleur, qu'excitent dans notre âme les maux d'autrui. C'est une des formes de la *sympathie* (*Voy.* ce mot). Delille a composé un poëme sur *la Pitié*.

PITON (de l'espagn. *piton*), fer tourné en anneau ayant une queue à vis ou pointue, et qui sert, étant fixé, à recevoir l'anse d'un cadenas, le bout d'un crochet ou d'une tringle, etc. Le piton à vis, lorsqu'il est gros et que la vis est faite à double pas et à la main, prend le nom de *tire-fonds*.

PITON, se dit, en Géographie, surtout aux Antilles, de la pointe élevée d'une montagne. Les pitons sont en général inaccessibles, entourés de précipices et stériles : Tels sont le *piton du Corbet* à la Martinique, le *piton de la Soufrière* à la Guadeloupe, etc.

PITONELLUS, dite aussi *Roulette* et *Ptychomphalus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille spirale, conique et déprimée; ombilic couvert d'une forte callosité, bouche semi-lunaire à bords minces et tranchants. — Les Pitonellus apparaissent avec l'étage dévonien; ils vivent aujourd'hui sur le sable des mers tropicales.

PITPIT, *Dacnis*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés et voisin des Cassiques : bec long, très-pointu, légèrement recourbé, arrondi, à bords lisses. Le *P. bleu* (*Motacilla cayana*), type du genre, est un petit oiseau de l'Amérique tropicale, qui se tient dans les bois sur les grands arbres, vivant en troupes plus ou moins nombreuses. Son plumage est noir au front, sur les côtés de la tête, le dos, les ailes et la queue; le reste est d'un beau bleu.

PITRE (de *Petrus*, Pierre?), bouffon populaire. *Voy.* PAILLASSE.

PITTA, oiseau. *Voy.* BRÈVE.

PITTE, ou *Agave fétide*, plante dont on fait des cordages (*Voy.* AGAVE). — *Pitte*, monnaie. *V.* PITE.

PITTIZITE. *Voy.* FER SULFATÉ.

PITTORESQUE (de l'ital. *pittoresco*), se dit de tout ce qui peut faire de l'effet en peinture, de ce qui est propre à être peint, et en général de tout ce qui dans les Beaux-arts, frappe vivement l'esprit par une disposition originale Voir Tronquois, *Bâtiments pittoresques*). — Par analogie, *pittoresque* se dit de tout ce qui forme une image dans la Poésie et l'Éloquence. On a appelé *pittoresques* les publications dans lesquelles les pages sont ornées de gravures, insérées dans le texte même, afin de présenter à l'œil l'image des matières décrites ou expliquées dans le livre. Le *Magasin pittoresque*, créé en 1831, a été en France la première publication de ce genre : elle a eu depuis une foule d'imitations. *Voy.* ILLUSTRATION.

PITTOSPORE (du gr. πίττα, poix, et σπόρος, graine; parce que ses graines se réunissent en paquets visqueux), *Pittosporum*, genre type de la famille des Pittosporées, renferme de petits arbres et des arbrisseaux de l'Australie et de l'Afrique. Le *P. ondulé* (*P. undulatum*) a une tige droite, cylindrique, avec une écorce grisâtre assez unie, de laquelle suinte un suc blanc, d'une odeur agréable; des rameaux étagés, garnis de feuilles persistantes, ondulées sur leurs bords; des fleurs généralement blanches, exhalant un parfum semblable à celui du jasmin. Le *P. coriace*

est originaire de l'île de Madère; le *P. tobira* croît au Japon. — La famille des *Pittosporées* a été détachée de celle des Rhamnées. Principaux genres : *Pittospore*, *Billardière*, *Bursaire* et *Sénacie*.

PITUITAIRE (de *pituite*). Les Anatomistes nomment *fosse pituitaire* un enfoncement creusé dans le corps de l'os sphénoïde : on l'appelle aussi *selle turcique*;— *glande pituitaire*, un petit corps ovoïde, logé dans la fosse pituitaire, à la base de l'encéphale; — *tige pituitaire*, un prolongement conique, de couleur grisâtre, qui naît du corps cendré et se termine par la glande pituitaire ; — *membrane pituitaire* ou *membrane de Schneider*, la muqueuse qui tapisse les fosses nasales depuis les narines jusqu'au pharynx: c'est le siége de l'*odorat*.

PITUITE (du lat. *pituita*), nom donné vulgairement au liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, ou par le vomissement; ainsi qu'à l'état catarrhal des bronches ou de l'estomac dans lequel on rend cette matière. *Voy.* PHLEGME, GLAIRE et GASTRORRHÉE.

Pituite se dit aussi d'une maladie des poules qui n'est autre que la *pépie*. *Voy.* ce mot.

PITYLE, *Pitylus*, genre de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés, établi pour des oiseaux d'Amérique, voisins des Tangaras et des Bouvreuils.

PITYRIASIS (du gr. πιτυρίασις, de πίτυρον, son), affection chronique de la peau caractérisée par une sécrétion abondante des pellicules épidermiques. On distingue : le *P. de la tête*, qui affecte le cuir chevelu ; le *P. rouge*, qui se montre à la poitrine, et le *P. versicolore*, qui affecte diverses parties du corps et donne à la peau une teinte jaune ou brune; cette variété seule est regardée par Bazin comme une affection parasitaire, due au champignon *Microsporon*, et doit être traitée par les parasiticides. Les autres ne réclament que des soins de propreté et des lotions alcalines ou sulfureuses.

PIVERT, corruption de *Pic-vert*, oiseau. *Voy.* PIC.

PIVOINE (du gr. παιωνία), *Pæonia*, genre de la famille des Renonculacées, type de la tribu des Pæoniées, renferme des plantes herbacées, rarement ligneuses, au moins en Europe; racines ordinairement composées de tubercules allongés : feuilles alternes, pétiolées; fleurs remarquables par leur volume et l'éclat de leurs couleurs; graines globuleuses, luisantes. On en distingue deux espèces principales, et la culture a produit en outre un nombre infini de variétés. — La *P. officinale*, dite aussi *Péone* ou *Pione* (*P. officinalis*), forme de grosses touffes de verdure d'où sortent des fleurs qui, en se doublant, acquièrent une telle grosseur que leur pédoncule peut à peine en soutenir le poids. Il y en a de rouges, de roses, de blanches; mais la plus répandue est d'un beau rouge cramoisi. La pivoine fleurit pendant tout le mois de mai. La *P. mou-tan* (nom chinois) ou *P. en arbre* est un arbrisseau à fleurs grandes, d'un rose clair, et dont rappelle l'odeur celle de la rose. Il est cultivé en Chine avec une sorte de vénération. — La racine de la pivoine officinale a été vantée par les anciens comme douée de propriétés merveilleuses: elle est encore aujourd'hui employée comme antispasmodique.

Dans le Langage des fleurs, la Pivoine simple est le symbole de la honte; la Pivoine double, de l'éclat.

PIVOT (orig. inconn.), morceau de fer arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner. En Mécanique, on appelle ainsi l'extrémité d'un arbre qui s'appuie sur un plan quelconque, en tournant dans une douille.

En Botanique, on nomme *pivot* une grosse racine qui s'enfonce perpendiculairement dans le sol. Les plantes munies d'une racine de cette sorte sont dites *pivotantes* : telles sont la carotte, le radis, etc.

Dans l'Art militaire, *pivot* se dit de l'aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires et du point autour duquel se fait la conversion : *pivoter*, c'est opérer ce mouvement.

PIZZICATO, c.-à-d. *pincé*, mot italien qui s'emploie, en Musique, pour indiquer aux instruments à cordes que les notes ne doivent pas être exécutées avec l'archet, mais pincées avec les doigts. L'expression *coll' arco*, que l'on fait suivre d'ordinaire, indique la reprise avec l'archet.

PLACAGE (de *plaquer*), ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles minces, et appliqué par compartiments sur des bois qui ont plus d'épaisseur et moins de prix. On emploie à cet usage les bois des îles, surtout celui d'acajou. *Voy.* ÉBÉNISTERIE et ACAJOU.

PLACARD (de *plaquer*), écrit ou imprimé qu'on affiche aux endroits les plus apparents de la voie publique, sur les places, dans les carrefours, aux portes des mairies, etc., pour donner un avis au public. Par extension, *placard* se dit de tout écrit séditieux, injurieux, diffamatoire, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues. — Pour la législation relative aux placards, *Voy.* AFFICHES et le Code de procédure, art. 617-19, et 960.

Dans l'Imprimerie, on appelle *placards* des épreuves dans lesquelles la composition n'est pas encore mise en pages, afin de faciliter les corrections et les remaniements.

PLACE (du lat. *platea*), lieu public découvert et entouré de bâtiments. Dans les villes de l'ancienne Grèce, on appelait *agora*, la place qui servait aux assemblées du peuple; souvent aussi elle tenait lieu de marché. Athènes avait, outre son *agora*, une place exclusivement destinée aux assemblées politiques, la *Pnyx*, située sur une des pentes de l'Acropole (Hanriot, *Mémoire sur l'agora d'Athènes*, Revue archéol., 1854). Tout le monde connaît le *forum*, place publique de Rome (*Voy.* FORUM au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — De nos jours, on cite les places de la *Concorde*, *Vendôme*, *des Victoires*, *Royale*, *du Palais-Royal*, à Paris; de *St-Marc*, à Venise; de *St-Pierre*, *Navone* et *Colonna*, à Rome; *Plaza-mayor*, à Madrid; *Hof* et *Graben*, à Vienne; de *Guillaume*, de *Leipzig* et de la *Belle-alliance*, à Berlin; de l'*Amirauté*, à St-Pétersbourg, etc. — Les Anglais appellent leurs places *squares* (carrés). *Voy.* SQUARE.

Place d'armes : c'est, dans les villes de guerre ou de garnison, un emplacement où les troupes se réunissent les jours de revue ou en cas d'alerte; et, dans les lieux fortifiés, un espace destiné à recevoir les troupes qui doivent soutenir l'attaque ou la défense des points d'action.

Place forte, lieu destiné à défendre un territoire contre l'invasion d'un ennemi. On distingue les *places fortes* propr. dites ou *places de guerre* et les *forteresses*, *citadelles*, *forts*, *châteaux* et *postes militaires*. Les premières sont, suivant leur importance, divisées en trois classes; elles sont aussi, suivant leur position sur la frontière, de 1re, de 2e et de 3e ligne. *Voy.* FORTIFICATION.

Les places de guerre font partie du domaine public; mais depuis quelques années, un grand nombre de places fortes, de forteresses, de postes militaires, etc., ont été déclassés et rendus au domaine privé. — Il est généralement défendu d'élever aucune construction autour des *places de guerre* jusqu'à une distance déterminée par les règlements. Dans ces places, la loi permet à l'autorité militaire d'imposer des servitudes sur les propriétés privées, lorsque le besoin de la défense l'exige; mais ces servitudes ne peuvent être établies, qu'en vertu d'une ordonnance ou d'un décret. *Voy.* SERVITUDES.

PLACEMENT (BUREAUX DE), bureaux établis dans les grandes villes pour faciliter, moyennant rétribution, le placement des employés, domestiques, ouvriers, etc. Ces bureaux, qui peuvent rendre les plus grands services, avaient donné lieu à de graves abus, dont souffrait surtout la classe laborieuse : en vertu du décret du 25 mars 1852 et de l'ordonnance

de police du 3 avril suivant, nul ne peut ouvrir un bureau de placement sans une permission du préfet. Dans chaque bureau, il y a un registre visé par le maire ou le commissaire de police. On y inscrit les nom, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile, profession de la personne à placer, avec l'indication des pièces produites pour établir sa moralité. L'inscription ne doit pas coûter plus de 0 fr. 50 c.

PLACENTA (du lat. *placenta*, gâteau). Ce mot désigne : 1° en Anatomie, un organe cellulo-vasculaire qui, d'une part, adhère aux parois de l'utérus, et, de l'autre, communique avec le fœtus au moyen du cordon ombilical : ce n'est autre chose que l'épanouissement et la transformation de la vésicule allantoïde. C'est par les vaisseaux de cet organe que le sang maternel arrive au fœtus et revient à la mère ; — 2° en Botanique, la partie interne de l'ovaire à laquelle chaque ovule est attaché soit immédiatement, et dans ce cas l'ovule est *sessile*, soit par l'intermédiaire d'un funicule, et dans ce cas l'ovule est *stipité*. Cet organe remplit vis-à-vis de la graine le même rôle que le placenta des mammifères vis-à-vis de l'embryon. — Mirbel a nommé *placentaire* la réunion de plusieurs placentas, constituant la partie du fruit qui porte les graines.

PLACERS (de l'espagn. *placeres*). Ce mot désigne, dans la Californie et l'Australie, les *places* où l'on exploite l'or : ce sont le plus souvent des terrains d'alluvion ou même le lit des cours d'eau.

PLACET (c.-à-d. en lat. *il plaît*), se dit : 1° en termes de Procédure, de la demande adressée à un tribunal pour obtenir justice : elle doit être rédigée par l'avoué ; 2° de toute supplique adressée au souverain ou à ses ministres : dans ce sens on dit plutôt *pétition* ou *demande*.

PLACOÏDES (POISSONS). *Voy.* PLAGIOSTOMES.

PLACUNE, *Placuna*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Ostracidées : coquille mince, irrégulière, aplatie ; charnière formée de deux dents tranchantes, disposées en forme de V, et qui pénètrent dans deux cavités de même formes située sur l'autre valve, et où est logé le ligament. La coquille des Placunes est si transparente, que dans certains pays, on emploie celle des grandes espèces en guise de verre à vitre. — Les espèces vivantes habitent l'océan Indien ; il en existe de fossiles dans les terrains tertiaires.

PLAFOND (de *plat* et *fond*), se dit, en Construction, de la partie supérieure d'un lieu couvert, d'une pièce d'appartement, même quand cette partie, au lieu d'être plate, est cintrée. Les plafonds ordinaires sont composés d'un lambris de lattes et d'une ou plusieurs couches de plâtre qui le recouvrent. Autrefois, on laissait en saillie la rangée de poutres qui soutient le plancher supérieur. — Quand on veut rehausser les plafonds de peintures, on les divise ordinairement en compartiments encadrés par des moulures saillantes : c'est ce qu'on appelle *caissons*, *tympans*, *voussures*. — Quand les plafonds sont trop élevés, on fait au-dessous de *faux plafonds*.

PLAGAL (du gr. πλάγιος, oblique), se dit, dans le Plain-chant, d'un mode où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave. Le *mode* ou *ton plagal*, est moins direct que le *mode authentique* qui donne une gamme toute naturelle : de là son nom. On compte dans le Plain-chant 4 tons plagaux : le 2ᵉ, le 4ᵉ, le 6ᵉ et le 8ᵉ, en un mot, tous ceux dont le nombre est pair. *Voy.* PLAIN-CHANT.

PLAGE (du lat. *plaga*, étendue de terre), rivage plat et découvert qui se termine en pente douce. On distingue des plages de quatre sortes : les plages de *rochers*, celles de *galets* ou *cailloux*, celles de *sable* et celles de *vase*. Les côtes de l'Océan, dans presque tout le golfe de Gascogne, ainsi que celles du nord de la France (St-Malo, Trouville, Luc, Boulogne), sont en général des plages de sable : ce sont les plus favorables pour l'établissement des bains de mer.

PLAGIAT (du lat. *plagiatus*, de *plagium*), délit du plagiaire. Chez les Romains, on appelait *plagiaire* celui qui débauchait ou recélait les esclaves d'autrui, qui volait ou supposait un enfant. Une loi de Constantin les punissait de peines sévères. — Dans notre langue, cette qualification s'applique à l'auteur qui s'approprie les pensées d'autrui. Quand le plagiaire s'approprie un ouvrage entier, il prend le nom de *contrefacteur* et est puni comme tel (*Voy.* CONTREFAÇON). — Voir Ch. Nodier, *Du plagiat, de la supposition d'auteurs, des supercheries qui ont rapport aux livres* (Paris, 1826).

PLAGIONITE (du gr. πλάγιος, oblique), sulfure double d'antimoine et de plomb [$3Sb^2S^3 + 4PbS$], a été ainsi nommé à cause de ses cristaux qui appartiennent au système du prisme *oblique* à base rhombe. *Voy.* ANTIMOINE SULFURÉ PLOMBIFÈRE.

PLAGIOSTOMES (du gr. πλάγιος, oblique, et στόμα, bouche). M. Duméril avait donné ce nom à une famille de Poissons chondroptérygiens caractérisés par une bouche placée transversalement au-dessus du museau. Aujourd'hui, ce nom désigne un ordre de la classe des Poissons, qui a pour principaux caractères : un squelette cartilagineux, plusieurs paires d'ouïes, des valvules multiples, un intestin spiral, enfin le corps garni de *boucles* endurcies : d'où le nom de *Placoïdes* qu'on leur donne aussi. Les Plagiostomes de Duméril forment la famille actuelle des *Sélaciens*. *Voy.* ce mot.

On a donné aussi le nom de *Plagiostomes* aux Mollusques appelés *Limes*. *Voy.* ce mot.

PLAGIURES (du gr. πλάγιος, transverse, et οὐρά, queue), synonyme de *Cétacés* dans Linné et quelques autres, désigne surtout ceux dont la queue est très-aplatie horizontalement.

PLAID (du b.-lat. *placitum*). Ce mot, qui signifiait autrefois *débat*, *plaidoyer*, n'est plus usité que dans cette locution : *peu de chose, peu de plaid*, pour dire : Il n'est pas besoin de longues explications pour une chose de peu d'importance.

Au pluriel, le mot *plaids* désignait autrefois les assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès sous les rois de France des deux premières races. On distinguait les *plaids généraux*, tenus par le roi lui-même, qui avaient lieu deux fois l'année et en plein air ; et les *plaids particuliers* ou *assises*, qui étaient présidés par les simples seigneurs, et qui se tenaient plus fréquemment. On ouvrait tous les plaids à la St-Martin. — *Plaid* se disait aussi des jugements rendus dans ces assemblées.

En Angleterre, la *cour des plaids communs* est une des quatres principales cours de justice. Elle juge les différends civils entre parties.

PLAID (mot écossais), écharpe de laine à carreaux de diverses couleurs dont les Écossais se servent pour se couvrir, et qu'ils portent croisée sur la poitrine.

PLAIDOYER, PLAIDOIRIE (de *plaid*). Les parties, assistées de leurs avoués, peuvent plaider elles-mêmes leur cause ; néanmoins, le tribunal a la faculté de leur en interdire le droit, s'il reconnaît que la passion ou l'inexpérience les empêche de discuter avec la décence convenable ou avec la clarté nécessaire. — Les tribunaux peuvent supprimer des plaidoyers injurieux ou diffamatoires (*Voy.* DÉFENSE, AVOCAT, HUIS-CLOS, etc.). — Pour les recueils de plaidoyers, *Voy.* BARREAU et CAUSES CÉLÈBRES.

PLAIE (du lat. *plaga*). On en distingue huit espèces : 1° *plaies par instruments tranchants* (couteaux, sabres, etc.) : elles sont caractérisées par l'écartement des bords de la plaie et par l'écoulement du sang (*Voy.* BLESSURE et COUPURE) ; — 2° *plaies par instruments piquants* (poinçons, alènes, stylets), ou *piqûres* (*Voy.* PIQURE) ; — 3° *plaies contuses*, faites soit par des corps contondants ordinaires (*Voy.* CONTUSION), soit par des projectiles lancés par la poudre (grains de plomb, balles, biscaïens, boulets, éclats d'obus, etc.) : ces dernières sont les *plaies d'armes à feu* ; elles offrent une teinte livide, une désorganisation plus ou moins étendue, une sorte de stupeur

qui se propage quelquefois à toute l'économie ; souvent absence d'hémorrhagie : on les traite par la réunion immédiate quand elles ne présentent qu'une contusion modérée, et ensuite par l'irrigation continue avec l'eau froide ; lorsque les projectiles sont restés dans les tissus, il faut, autant que possible, s'efforcer de les extraire ; — 4° *plaies par arrachement :* elles sont le résultat d'une traction considérable exercée sur les parties molles ; il peut même y avoir avulsion de l'organe ou du membre ; le traitement consiste dans la réunion immédiate, l'emploi des antiphlogistiques locaux ou généraux, et les irrigations continues d'eau froide ; — 5° *plaies par morsure* (non venimeuse) : le traitement est celui des plaies contuses (*Voy.* MORSURE) ; — 6° *plaies envenimées*, produites soit par la piqûre de l'abeille, de la guêpe, du frelon, du bourdon, soit par l'atteinte du scorpion, de la vipère, du serpent à sonnettes, etc.: pour les premières, il suffit d'extraire l'aiguillon, et de faire des applications émollientes et narcotiques, ou de plonger la partie blessée dans l'eau froide ; les autres, qui sont beaucoup plus dangereuses, réclament le lavage immédiat de la plaie, l'application de ventouses, la cautérisation et la compression circulaire, si la plaie siége sur un membre ; — 7° *plaies virulentes*, produites par le *virus* de la rage, celui de la morve, etc. (*Voy.* RAGE et MORVE) ; — 8° *plaies empoisonnées*, telles que la *piqûre anatomique* provenant du scalpel imprégné de sanie : lavage immédiat, pression des parties pour faire écouler le sang et cautérisation avec le nitrate d'argent. — Voir les écrits des Drs Percy, Larrey, Baudens, Roux, Malgaigne, Amussat, Blandin, Velpeau, Jobert de Lamballe, Bégin, Rochoux, Devergie, etc.

Plaies d'Égypte, fléaux dont Dieu, par l'entremise de Moïse, punit l'endurcissement du roi d'Égypte Pharaon. Ce sont : 1° les eaux changées en sang ; 2° les grenouilles ; 3° les petits insectes piquants ; 4° les mouches ; 5° la peste ; 6° les ulcères et pustules ; 7° la grêle ; 8° les ténèbres épaisses ; 9° les sauterelles ; 10° la mort des premiers-nés.

PLAIN-CHANT (de *plain*, uni, et de *chant*, c.-à-d. chant simple, dans lequel toutes les voix chantent à l'unisson, sur un même ton), nom que l'on donne au chant ecclésiastique dans l'Église romaine : on n'y emploie que la mesure à deux temps et des notes de valeur égale. La portée sur laquelle on écrit le plain-chant n'a que quatre lignes, et l'on ne se sert que des clefs d'*ut* et de *fa*. Il n'y a que deux figures de notes, la *longue* ou carrée, à laquelle on ajoute quelquefois une queue, et la *brève*, faite en forme de losange. Toute pièce de plain-chant doit être renfermée dans l'étendue d'une octave ou tout au plus d'une neuvième. Si la finale occupe le plus bas degré de cette octave, le ton est *authentique ;* si elle en occupe le milieu, le ton est *plagal* ou *collatéral*. On compte dans le plain-chant huit tons réguliers, marchant deux à deux, un *authentique* avec un *plagal* ayant la même finale que lui : les tons authentiques portent les numéros impairs, et les plagaux les numéros pairs. Outre ces tons réguliers, il en est d'irréguliers, dont l'usage est peu fréquent.

Le plain-chant est un reste de l'ancienne musique grecque. On en attribue l'invention à St Athanase, qui en introduisit l'usage dans l'église d'Alexandrie ; St Ambroise, archevêque de Milan, en formula les règles et inventa les quatre tons dits *authentiques ;* le pape St Grégoire le perfectionna en 259 en y ajoutant les quatre tons *plagaux*, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui : il a pris de lui le nom de *chant grégorien*. C'est Charlemagne qui introduisit en France le chant grégorien. — Consulter : dom Jumilhac, *La science et la pratique du plain-chant* (1672) ; Poisson, *Traité théorique et pratique de plain chant* (1750) ; F. Clément, *Méthode de plain-chant* (1854) ; Jos. d'Ortigue, *Dictionnaire du plain-chant et de la musique d'église* (1854). *Voy.* CHANT D'ÉGLISE.

PLAINE (du lat. *planus*, uni), grande étendue de terrain, dont la surface est unie et sensiblement horizontale. Quelques pays ne sont composés que de plaines, et prennent de là leur nom ; tels sont : en Italie, la *Campagne de Rome*, la *Campanie ;* en France, la *Champagne ;* en Belgique, la *Campine*, noms qui tous sont formés de *campus*, plaine. Les plaines d'une étendue considérable prennent, selon les lieux ou selon leur caractère particulier, les noms de *steppes*, *pampas*, *llanos*, *savanes*, *maremmes*, etc. (*Voy.* ces mots). La plupart de ces grandes plaines sont arides et inhabitables (*Voy.* DÉSERT). — On appelle *plateaux* de vastes plaines dont le niveau est de beaucoup au-dessus de celui de la mer. *Voy.* PLATEAU.

Sous la Convention, on donnait le nom de *plaine* à la partie de l'Assemblée qui siégeait en bas, au-dessous de la *montagne*, qui en occupait le haut.

En termes de Blason, on nomme *plaine* la pointe de l'écu, quand elle est séparée du champ de gueules par une ligne horizontale, et peinte d'un autre émail. C'est quelquefois une marque de bâtardise.

PLAINTE (de *plaindre*, du lat. *plangere*), déclaration que l'on fait en justice du sujet qu'on a de se plaindre. Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou par un délit peut en porter *plainte* devant le juge d'instruction, soit du lieu où le crime ou le délit a été commis, soit du lieu de la résidence du prévenu. Le Code d'Instruction criminelle (art. 63-70) détermine la forme et les effets de la plainte, et l'instruction dont elle doit être suivie.

PLAISIR (substantif formé de l'anc. infinitif *plaisir*, du lat. *placere*, plaire), sentiment ou sensation agréable. On oppose le *plaisir*, qui n'est qu'une jouissance passagère, au *bonheur*, qui est un contentement durable. On divise les plaisirs, comme les passions auxquelles ils donnent naissance, en *Plaisirs des sens*, *P. de l'esprit*, *P. du cœur*. En les comparant, on trouve que les uns sont vulgaires ou méprisables, les autres nobles et généreux ; les uns fugitifs, les autres durables et continus : les uns vifs, mais dangereux par leurs conséquences, tandis que les autres sont paisibles, mais n'amènent jamais de regret. Il faut donc consulter la raison, et ne pas rechercher les plaisirs sans discernement si l'on veut arriver au *bonheur* (*Voy.* ce mot). — Consulter : Lévesque de Pouilly, *Théorie des sentiments agréables* et Fr. Bouillier, *Du plaisir et de la douleur*. Il a été publié sur diverses sortes de plaisirs des poëmes estimés : *Plaisirs de l'Imagination*, d'Akenside ; *Plaisirs de la Mémoire*, de Rogers, d'Albert de Montémont ; *Plaisirs de l'Espérance*, de Mason, etc.

Dans la Pâtisserie, on appelle *plaisir* une espèce d'oublie légère, roulée en cornet.

PLAISIRS (MENUS). *Voy.* MENUS PLAISIRS.

PLAN (du lat. *planus*). 1° En Géométrie, c'est une surface sur laquelle une ligne droite est contenue tout entière dès qu'elle y a deux de ses points. Le plan est indéfini comme la ligne droite. Un plan est complétement déterminé par la condition de passer : 1° par trois points donnés et non situés en ligne droite ; 2° par deux droites qui se coupent ; 3° par une droite et un point non situé sur cette droite ; 4° enfin par deux droites parallèles. Un plan peut être engendré par le mouvement d'une ligne droite de plusieurs manières : 1° par une droite qui se déplace parallèlement à elle-même en rencontrant constamment une droite fixe : ce mode de génération du plan le fait rentrer dans la classe des *surfaces cylindriques :* 2° par une ligne droite qui tourne autour d'un point fixe en rencontrant constamment une droite fixe : ce second mode de génération assimile le plan aux *surfaces coniques ;* 3° par une droite qui tourne autour d'une droite fixe en lui restant constamment perpendiculaire en un même point. La *géométrie plane* a pour objet l'étude des figures contenues tout entières dans un seul et même plan. — Une droite est perpendiculaire à un plan quand elle est perpendiculaire à toutes les droites qu'on peut mener par son pied dans ce plan : pour cela, il suffit que la droite soit perpendiculaire

à deux droites passant par son pied dans le plan. Dans le même cas le plan est perpendiculaire à la droite. Une droite et un plan sont parallèles quand ils ne se rencontrent jamais, à quelque distance qu'on les prolonge ; ils sont partout équidistants. Deux plans sont parallèles quand ils ne se rencontrent jamais, quelque loin qu'on les prolonge. On démontre que deux plans perpendiculaires à une même droite sont parallèles ; que quand deux plans parallèles sont coupés par un 3e, les intersections sont des droites parallèles ; que deux plans parallèles sont partout équidistants, etc. Deux plans sont dits perpendiculaires entre eux quand l'un fait avec l'autre deux angles dièdres adjacents égaux, c.-à-d. droits. On démontre que deux plans sont perpendiculaires entre eux quand l'un est conduit par une droite perpendiculaire à l'autre ; que quand deux plans sont perpendiculaires à un 3e, leur intersection est une droite perpendiculaire à ce 3e, etc.

Angle plan, angle compris entre deux consécutives des arêtes d'un *angle solide*. — On a donné aussi, mais improprement, le nom d'*angle plan* à l'angle rectiligne d'un *angle dièdre*. *Voy.* ANGLE.

2° Dans les Sciences appliquées, on appelle *plan* la représentation sur le papier de la configuration d'un terrain. Si le terrain présente des parties situées à des hauteurs différentes, on suppose les différents points du terrain projetés sur un même plan horizontal, et la représentation sur le papier de la figure formée par ces différentes projections s'appelle le *plan géométral* du terrain.

On appelle *plan coté* le plan géométral d'un terrain où, à côté de la projection de chaque point on a inscrit sa *cote*, c.-à-d. sa hauteur au-dessus du plan horizontal. Le *levé des plans* (*Voy.* ce mot) donne des méthodes pour le tracé du plan géométral, et le *nivellement* (*Voy.* ce mot), pour sa transformation en plan coté. Pour éviter de surcharger un plan coté de chiffres qui ne rappellent rien à l'esprit, on y figure les lignes de niveau du terrain (*Voy.* LIGNES DE NIVEAU). — Une droite est représentée sur un plan coté par les projections et les cotes de deux de ses points ; et il existe des formules à l'aide desquelles, ces éléments étant donnés, on peut déterminer la cote d'un point de la droite connaissant sa projection, ou la projection d'un point d'une droite connaissant sa cote. On résout plus vite ces deux problèmes en commençant par construire, à l'aide de ces mêmes formules, l'*échelle de pente de la droite* (*Voy.* PENTE). — Un plan est déterminé sur un plan coté par la connaissance de sa droite de plus grande pente, et il se représente sur ce plan par l'échelle de pente de cette droite ou *échelle de pente du plan*.

3° En Architecture, on nomme *plan* l'ensemble des projections horizontales des diverses parties d'un édifice. On l'oppose aux diverses projections verticales : à l'*élévation*, qui représente la façade ; au *profil*, section perpendiculaire à l'élévation ; à la *coupe*, qui indique l'intérieur.

Plan cavalier, sorte de plan qui consiste à représenter les objets sous un angle visuel tel que serait celui d'un observateur placé sur un point très-élevé. Ce genre de plan réunit les avantages d'un plan géométral et d'une élévation. — C'est d'après ce système que sont faits tous les dessins du *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Leduc.

En Mécanique, le *plan incliné* sert à démontrer la loi de la *chute des corps*. *Voy.* PESANTEUR.

*PLANAIRE (du lat. *planus*, plat), *Planaria*, genre d'Helminthes que l'on a d'abord rangé parmi les Trématodes et qu'on réunit aujourd'hui avec les *Némertes* en un groupe tout à fait distinct, sous le nom de *Turbellariés*. Ce sont des animaux dont le corps est diffluent et entièrement cilié : ils ressemblent à de petites limaces. Leur système nerveux les rapproche des Annélides. Ils n'ont pas d'organes spéciaux pour la respiration ni pour la circulation, et au contraire ils ont un appareil urinaire très-développé ; la bouche et l'anus sont confondus. L'accouplement est nécessaire, quoique chaque individu ait les deux sexes. La reproduction se fait aussi par scissiparité. On trouve les Planaires dans les lieux humides et dans les mares.

PLANCHE (du lat. *planca*), fragment d'un arbre scié en lames de 0^m,30 à 0^m,35 de largeur et de 0^m,03 ou 0^m,04 au plus d'épaisseur. Plus mince, la planche prend le nom de *volige ;* plus épaisse, celui de *madrier*. On obtient le plus souvent les planches livrées au commerce au moyen de scieries mécaniques. *Voy.* SCIERIE.

On donna d'abord le nom de *planche* à la tablette de bois sur laquelle les premiers graveurs travaillaient, et dont on tirait des épreuves. Plus tard, quand le cuivre et l'acier eurent remplacé les planches de bois (1452), on conserva le nom de *planche* à la tablette de métal sur laquelle on gravait.

PLANCHER (de *planche*), assemblage horizontal de solives ou de fortes bandes de fer, recouvertes soit de *planches* ou d'un *parquet*, soit d'un *carrelage*, et qui forme la séparation entre les étages d'une maison : c'est l'aire de l'appartement, ou la partie sur laquelle on marche ; on l'oppose à *plafond*.

PLANCHETTE (dimin. de *planche*), instrument employé dans le levé des plans, et à l'aide duquel on obtient immédiatement sur le papier la représentation d'un terrain uni. Il se compose d'une tablette carrée ou *planchette* de 0^m,30 à 0^m,40 de côté, montée sur un pied à trois branches, et sur laquelle on colle une feuille de papier à dessin. A cette tablette est jointe une *alidade* mobile, c.-à-d. une règle métallique munie de pinnules, disposées de manière que l'alignement qu'elles déterminent corresponde exactement au bord de la règle. — Pour tracer sur le papier l'homologue d'une ligne du terrain, on commence par transporter la planchette sur son pied à l'une des extrémités de cette ligne de telle sorte que le point du papier qui représente cette extrémité, soit exactement au-dessus de son homologue, puis on fait tourner l'alidade autour de ce point jusqu'à ce qu'au travers des fentes des pinnules on aperçoive l'autre extrémité de la ligne considérée : le trait tiré le long de l'alidade est la représentation de cette ligne. — Pour tracer sur le papier l'angle homologue d'un angle du terrain, on établit la planchette au sommet de celui-ci, en ayant soin que son homologue du papier soit placé immédiatement au-dessus. On vise alors successivement, à l'aide de l'alidade, les jalons qui déterminent les deux côtés de l'angle, et les traits tracés le long de l'alidade dans ces deux positions fournissent la représentation graphique de cet angle. — Sachant ainsi transporter sur le papier soit une ligne, soit un angle du terrain, pour lever le plan du terrain lui-même on en lève d'abord le polygone topographique, puis les points de détail, à l'aide des procédés indiqués à l'article *Levé des plans*. *Voy.* ce mot.

PLANÇON (du bas-lat. *plancio*, du lat. *planta*), branche d'arbre, surtout de saule ou de peuplier, que l'on sépare du tronc pour la planter en terre et former une bouture. *Voy.* BOUTURE.

PLANE (du lat. *planus*, uni). Dans l'Industrie, ce mot désigne : 1° un outil tranchant et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent pour *planer*, c.-à-d. rendre unies et lisses les pièces de bois qu'ils exploitent : on le nomme aussi *couteau à deux manches* ; 2° un assemblage de feuillets carrés de parchemin, à l'usage du batteur d'or ; 3° une lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces ; 4° une sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser.

En Botanique, *Plane* se disait autrefois pour *Platane*. Il se dit aujourd'hui d'un d'*Érable*, qui ressemble un peu au Platane par son feuillage.

Plane de mer, nom vulgaire de la *Plie*.

PLANÈRE (du botaniste allem. J.-J. *Planer*), *Planera*, genre de la famille des Ulmacées ou des Cel-

tidées, renferme des arbres de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord. La *Planère crénelée* (*P. crenata*), ou *Orme de Sibérie*, est un arbre qui a le port de l'Orme, mais qui s'en distingue par le poli de son écorce, ses feuilles crénelées, ovales, et par ses fruits agglomérés : son bois rougeâtre est très-dur et précieux pour l'ébénisterie. La *P. à feuilles d'orme* (*P. ulmifolia*) est un arbre de la Caroline, à rameaux grêles, rougeâtres ; à feuilles ovales, allongées en pointe, glabres et luisantes en dessus.

PLANÉTAIRE, machine qui représente les mouvements des planètes. Les planétaires les plus célèbres sont ceux de Huyghens et celui que lord Orrery fit construire en Angleterre au dernier siècle. *Voy.* ORRERY et SPHÈRE ARMILLAIRE.

Pris comme adjectif, *planétaire* se dit de tout ce qui a rapport aux planètes : le *système planétaire* est l'ensemble de tous les corps célestes qui se meuvent autour du soleil ; les *heures planétaires* sont des heures inégales dont on se servait autrefois : on en comptait 12 entre le lever et le coucher du soleil, et 12 entre le coucher et le lever suivant.

PLANÈTES (du gr. πλανήτης [s.-ent. ἀστήρ], astre errant), nom donné, en Astronomie, à des corps célestes qui, comme la Terre, circulent autour du soleil. On les distingue des *étoiles fixes* à leur absence de *scintillation* (*Voy.* ce mot), à leur déplacement dans le ciel au milieu des étoiles, et à leur diamètre apparent qui est toujours appréciable, tandis que les meilleures lunettes n'ont jamais montré chez les étoiles un diamètre apparent sensible. Les planètes sont des corps non lumineux par eux-mêmes, ce qui fait que, dans le cours de leurs révolutions, elles présentent des phases analogues à celles de la lune. Elles sont animées d'un mouvement de rotation plus ou moins rapide, et par suite elles présentent aux pôles un aplatissement sensible. On a pu constater à la surface de plusieurs planètes la présence d'une atmosphère sillonnée par des nuages et des vents, et l'existence de mers, de montagnes et même de glaces polaires ; enfin, plusieurs planètes sont douées de *satellites*. *Voy.* ce mot.

Les anciens reconnaissaient 5 planètes : Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, auxquelles ils ajoutaient la Lune et le Soleil. Pour les modernes, la Lune et le Soleil ont cessé d'être des planètes ; mais aux vraies planètes anciennes ils ont ajouté d'abord la Terre, puis Uranus découvert par Herschell en 1781, Neptune découvert par M. Le Verrier en 1846, et enfin une série de petites planètes situées entre Mars et Jupiter, et dont les 4 premières, Vesta, Cérès, Pallas et Junon, ont été découvertes de 1800 à 1808, tandis que la découverte des autres est postérieure à 1840. Peut-être faut-il y ajouter les planètes dites *intra-mercurielles*, dont on ne fait que soupçonner l'existence à cause de leur très-grande proximité du Soleil, et notamment Vulcain, aperçu par M. Lescarbault en 1859. — Les planètes se partagent en deux groupes d'après leur distance au soleil : les planètes *inférieures* (Mercure et Vénus) qui sont plus rapprochées du soleil que la Terre, et les planètes *supérieures* (Mars, planètes télescopiques, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune) dont la distance au soleil est plus grande que celle de la terre. La *loi empirique de Bode* fournit un procédé commode, sinon très-exact, pour retrouver ces distances. On écrit à la suite les nombres 0, 3, 6, 12, 24, 48, 96, 192 ; on ajoute 4 à tous ces nombres et on divise les résultats par 10, ce qui donne 0, 4 ; 0, 7 ; 1 ; 1, 6 ; 2, 8 ; 5, 2 ; 10 ; 19, 6. Les quatre premiers termes représentent les distances de Mercure, Vénus, la Terre et Mars (la distance de la Terre étant prise pour unité) ; les trois derniers représentent les distances de Jupiter, Saturne et Uranus. A l'époque où cette loi fut imaginée, on ne connaissait aucune planète située entre Mars et Jupiter, en sorte que le nombre 2, 8 ne correspondait à rien ; mais Bode avait une telle confiance dans l'exactitude de sa loi, qu'il ne craignit pas d'affirmer qu'un jour on trouverait quelque planète située à la distance 2, 8 du soleil. La découverte des petites planètes (Vesta, Cérès, Pallas et Junon) dont les distances au soleil sont comprises entre 2, 5 et 2, 9 lui donna en effet raison ; mais la distance de Neptune au soleil ne satisfait pas à la loi de Bode : elle est représentée par 30, 04 tandis que la loi donnerait 38, 8.

Les planètes présentent dans leur mouvement de translation à travers l'espace des apparences singulières. 1° *P. inférieures* : leur distance angulaire au soleil ne dépasse jamais une limite déterminée (21° pour Mercure, 45° pour Vénus), que l'on appelle leur *élongation* maximum ; elles paraissent osciller de part et d'autre de cet astre, en décrivant tantôt dans le sens direct, tantôt dans le sens rétrograde, des arcs que l'on appelle leurs *digressions* occidentales et orientales ; elles ont dans le cours de chaque révolution deux *conjonctions*, l'une supérieure, l'autre inférieure, et pas d'*opposition*. 2° *P. supérieures* : leur distance angulaire au soleil peut prendre toutes les valeurs possibles, et elles éprouvent dans le cours d'une révolution une *conjonction* et une *opposition*. Pendant une partie de leur course, elles paraissent marcher dans le sens direct, puis s'arrêtent : c'est leur *station* ; puis elles marchent dans le sens rétrograde, s'arrêtent de nouveau pour prendre le mouvement direct et ainsi de suite jusqu'à ce que, le mouvement direct l'emportant sur le mouvement rétrograde, elles finissent par revenir au point de départ. — Pour expliquer ces apparences, les anciens avaient imaginé de faire parcourir aux planètes des cercles dont les centres parcouraient eux-mêmes d'autres cercles excentriques à la terre : c'est le système des *épicycles* et des *déférents* (*Voy.* ces mots). Aujourd'hui que l'on sait que les planètes tournent autour du soleil, ces apparences ne présentent plus aucune difficulté. Elles résultent de ce que, au lieu de voir le mouvement des planètes d'un point fixe, l'observateur, entraîné par la terre, voit ce mouvement d'un point de vue qui change à chaque instant.

Pythagore, chez les anciens, avait déjà enseigné que les planètes tournent non autour de la terre, mais autour du soleil : cette idée reprise chez les modernes, et développée par Copernic, Galilée, etc., a fini par triompher de l'opposition systématique des partisans du système de Ptolémée. Mais c'est à Képler et à Newton qu'est due la connaissance des véritables lois du mouvement des planètes. Ces lois connues sous le nom de *lois de Képler* sont les suivantes : « 1° les planètes décrivent dans l'espace, d'occident en orient, des ellipses dont le soleil occupe un foyer ; 2° leur mouvement est réglé de telle sorte que l'aire décrite par le rayon vecteur mené de la planète au soleil croît proportionnellement au temps ; 3° les carrés des temps des révolutions de deux planètes quelconques sont entre eux comme les cubes de leurs distances moyennes au soleil. » Newton a fait voir que de la seconde de ces lois il résulte que le mouvement des planètes est produit par une force émanée du centre du soleil, et de la première, que cette force s'exerce en raison inverse du carré de la distance. Pour concilier les faits observés par Copernic avec les préjugés de son époque, Tycho-Brahé avait imaginé de faire tourner les planètes autour du soleil et le soleil lui-même autour de la terre. Mais ce système n'a pas vécu. — Les planètes, dans leur révolution autour du soleil, sont soumises à certaines irrégularités, dites *perturbations* (*Voy.* ce mot), et qui résultent des attractions réciproques qu'elles exercent les unes sur les autres. *Voy.* NEPTUNE.

Pour déterminer la position d'une planète dans l'espace, il faut connaître ce qu'on appelle ses *éléments elliptiques*. Ces éléments, au nombre de *sept*, sont les suivants : 1° la longitude du nœud ascendant ; 2° l'inclinaison de l'orbite (ces deux éléments déterminent dans l'espace la position du plan de l'or-

bite); 3° la longitude du périhélie, que fait connaître la position du grand axe; 4° le demi-grand axe de l'orbite ou distance moyenne de la planète au soleil; 5° l'excentricité (ces deux éléments déterminent les dimensions de l'orbite); 6° la longitude moyenne de l'époque, c.-à-d. la longitude de la planète à l'instant à partir duquel on compte le temps; 7° la durée de la révolution sidérale (ces deux derniers éléments combinés avec la deuxième loi de Képler, donnent à un instant quelconque la position de la planète sur son orbite). Il existe des formules qui permettent de calculer ces sept éléments, dès que l'on connaît la longitude et la latitude astronomiques de la planète pour trois positions différentes.

Les tableaux suivants renferment les principaux éléments des planètes actuellement connues.

GRANDES PLANÈTES.

NOMS DES PLANÈTES.	DURÉES des RÉVOLUTIONS sidérales en jours moyens	DISTANCES MOYENNES au soleil.	EXCENTRICITÉS DES ORBITES.	LONGITUDES des PÉRIHÉLIES.	LONGITUDES MOYENNES au 1er janv. 1850.	LONGITUDES DES NŒUDS ascendants.
Mercure	87j.9692	0,387099	0,2056048	75°. 7'.14"	327°.15'.20"	46°.33'. 9"
Vénus	224,7008	0,723332	0,0068433	129 .27 .15	245 .33 .15	75 .19 .52
La Terre	365,2564	1,000000	0,0167701	100 .21 .22	100 .46 .44	0 . 0 . 0
Mars	686,9796	1,523691	0,0932611	333 .17 .54	83 .40 .31	48 23 .53
Jupiter	4332,5848	5,202798	0,0482388	11 .54 .53	160 . 1 .20	98 .54 .20
Saturne	10759,2198	9,538852	0,0559956	90 . 6 .12	14 .50 .41	112 .21 .44
Uranus	30686,8208	19,182639	0,0465775	168 .16 .45	28 .26 .42	73 .11 .14
Neptune	60126,7200	30,036970	0,0087195	47 .14 .37	335 . 8 .59	130 . 6 .52

	INCLINAISONS.	DIAMÈTRES.	VOLUMES.	MASSES.	DENSITÉ.	ROTATION.
Mercure	7°. 0'. 8"	0,378	0,054	0,075	1,376	0j.24h. 5'
Vénus	3 .23 .35	0,954	0,868	0,787	0,905	0 .23 .21
La Terre	0 . 0 . 0	1,000	1.000	1,000	1,000	0 .23 .56
Mars	1 .51 . 2	0,540	0.157	0,109	0,714	0 .24 .37
Jupiter	1 .18 .40	11,160	1389,996	309,028	0,236	0 . 9 .55
Saturne	2 .29 .28	9,527	864,694	92,394	0,121	0 .10 .30
Uranus	0 .46 .30	4,221	75,253	15,771	0,209	»
Neptune	1 .46 .59	4,407	85,605	18,542	0,216	»

PETITES PLANÈTES.

NOMS DES PLANÈTES.	RÉVOLUTIONS SIDÉRALES en jours moyens.	DISTANCES MOYENNES au soleil.	EXCENTRICITÉS.	INCLINAISONS.	DATES ET AUTEURS DE LA DÉCOUVERTE.
8. Flore	1193,281	2,201727	0,156797	5°.53'.3"	Hind, 18 octobre 1847.
44. Ariane	1194,998	2,203838	0,167565	3 .27 .48	Pogson, 15 avril 1857.
71. Feronia	1245,976	2,266077	0,119780	5 .23 .45	Peters et Safford, 12 févr. 1862.
16. Eunomia	1246,949	2,267256	0,016591	4 .15 .58	De Gasparis, 29 juillet 1851.
41. Harmonia	1247,333	2,267723	0,046314	4 .15 .52	Goldsmidt, 31 mars 1856.
19. Melpomène	1270,437	2,296639	0,217671	10 . 9 .17	Hind, 24 juin 1852.
80. Sapho	1271,047	2,296375	0,200218	8 .36 .47	Pogson, 2 mai 1864.
12. Victoria	1301,419	2,332812	0,218920	8 .23 .19	Hind, 13 septembre 1850.
28. Euterpe	1313,566	2,347304	0,172896	1 .35 .31	Hind, 8 novembre 1853.
4. Vesta	1324,767	2,360630	0,090179	7 . 8 .16	Olbers, 29 mars 1807.
83. Clio	1325,772	2,361823	0,236154	9 .22 .16	Luther, 25 août 1865.
31. Uranie	1328,945	2,365591	0,126397	2 . 5 .56	Hind, 22 juillet 1854.
52. Nemausa	1329,667	2,366448	0,066395	9 .56 .55	Laurent, 22 janvier 1858.
105.	1341,060	2,379946	0,176197	21 .38 .59	Watson, 16 septembre 1868.
7. Iris	1346,371	2,386225	0,230829	5 .28 . 2	Hind, 13 août 1847.
9. Métis	1346,727	2,386646	0,122871	5 .35 .58	Graham, 26 avril 1848.
61. Echo	1353,143	2,394219	0,184313	3 .34 .27	Fergusson, 15 septembre 1860.
63. Ausonia	1355,639	2,397163	0,127318	5 .45 .25	De Gasparis, 10 février 1861.
25. Phocæa	1358,948	2,401061	0,252533	21 35 .54	Chacornac, 6 avril 1853.
21. Massalia	1365,949	2,409302	0,143834	0 .41 . 7	De Gasparis, 19 septemb. 1852.
66. Asia	1376,511	2,421706	0,185061	5 .59 .39	Pogson, 17 avril 1861.
45. Nysa	1377,979	2,423427	0,150345	3 .41 .43	Goldsmidt, 27 mai 1857.
6. Hébé	1379,638	2,425368	0,202008	14 .46 .32	Hencke, 1er juillet 1847.
82. Béatrix	1384,925	2,431631	0,085149	5 . 0 .14	De Gasparis, 26 avril 1865.
21. Lutetia	1388,236	2,435412	0,162053	3 . 5 . 9	Goldsmidt, 15 novembre 1852.
41. Isis	1392,137	2,439998	0,208578	8 .34 .30	Pogson, 23 mai 1856.
10. Fortuna	1393,301	2,441357	0,157927	1 .32 .31	Hind, 22 août 1852.
78. Eurynome	1394,965	2,443317	0,195092	4 .36 .47	Watson, 14 septembre 1863.
11. Parthénope	1402,106	2,451633	0,099627	4 .37 . 1	De Gasparis, 11 mai 1850.
18. Thétis	1420,130	2,472598	0,126773	5 .35 .28	Luther, 17 avril 1852.
46. Hestia	1470,161	2,5303[illegible]5	0,166149	2 .17 .49	Pogson, 16 août 1857.
88. Julia	1487,184	2,549831	0,180304	16 .11 .25	Stéphan, 6 août 1866.
30. Amphitrite	1491,591	2,554866	0,072383	6 . 7 .50	Marth, 1er mars 1854.

NOMS DES PLANÈTES.	RÉVOLUTIONS SIDÉRALES en jours moyens.	DISTANCES MOYENNES au soleil.	EXCENTRICITÉS.	INCLINAISONS.	DATES ET AUTEURS DE LA DÉCOUVERTE.
90. Egine...........	1494,656	2,558364	0,088446	10°. 9'.25"	Borelly, 4 novembre 1866.
101. Hélene...........	1507,621	2,573120	0,139404	2 . 4 .20	Watson, 15 août 1868.
13. Egérie............	1510,893	2,576860	0,089113	16 .32 .14	De Gasparis, 2 novembre 1850.
5. Astrée............	1511,369	2,577400	0,188752	5 .19 .23	Hencke, 8 décembre 1845.
15. Irene............	1518,287	2,585260	0,168713	9 . 6 .44	Hind, 19 mai 1851.
33. Pomone...........	1519,644	2,586799	0,082440	5 .29 . 3	Goldsmidt, 26 octobre 1854.
47. Melète............	1529,341	2,597793	0,232905	8 . 2 .14	Goldsmidt, 9 septembre 1857.
69. Panope............	1542,834	2,613050	0,183796	11 .38 . 2	Goldsmidt. 5 mai 1861.
54. Calypso............	1548,833	2,619817	0,202325	5 . 6 .45	Luther, 4 avril 1858.
77. Diane............	1550,479	2,621675	0,205749	8 .38 .42	Luther, 15 mars 1863.
24. Thalie............	1558,683	2,630914	0,230259	10 .13 .36	Hind, 15 décembre 1852.
37. Fides............	1568,875	2,642371	0,174986	3 . 7 .11	Luther, 5 octobre 1855.
51. Virginia............	1576,563	2,650995	0,287150	2 .47 .46	Luther, 19 octobre 1857.
14. Maia............	1576,791	2,651252	0,158460	3 . 4 .15	Tuttle, 9 avril 1851.
84. Io............	1579,114	2,653855	0,191062	11 .53 .13	Peters, 19 septembre 1865.
27. Proserpine.........	1581,093	2,656071	0,087336	3 .35 .48	Luther, 5 mai 1853.
102. Miriam............	1586,718	2,662306	0,254181	5 . 6 . 3	Peters, 22 août 1868.
72. Clytie............	1588,865	2,664769	0,044269	2 .24 .34	Tuttle, 7 avril 1862.
3. Junon............	1592,304	2,668613	0,256538	13 . 3 .21	Harding, 1er septembre 1804
97. Clotho............	1592,310	2,668620	0,256895	11 .44 .58	Tempel, 17 février 1868.
74. Eurydice............	1593,378	2,669812	0,306906	5 . 0 . 3	Peters, 22 septembre 1862.
76. Frigga............	1596,791	2,673624	0,136110	2 .27 .48	Peters, 15 novembre 1862.
64. Angelina............	1603,340	2,680929	0,128193	1 .19 .52	Tempel, 4 mars 1861.
98. Janthe............	1606,576	2,684535	0,189190	15 .32 .35	Peters, 18 avril 1868.
35. Circé............	1608,226	2,686373	0,107344	5 .26 .29	Chacornac, 6 avril 1855.
58. Concordia.........	1620,815	2,700373	0,042562	5 . 1 .51	Luther, 10 avril 1860.
103.	1626,263	2,702421	0,081475	5 .24 .22	Watson, 7 septembre 1868.
55. Alexandra..........	1628,850	2,709332	0,198687	11 .46 .58	Goldsmidt, 10 septembre 1858.
59. Olympia............	1632,808	2,713678	0,117849	8 .37 .15	Chacornac, 12 septembre 1860.
91. Eugenia............	1638,986	2,720519	0,082225	6 .34 .37	Goldsmidt, 27 juin 1867.
39. Léda (Eucharis).....	1656,604	2,739980	0,155525	6 .58 .26	Chacornac, 12 janvier 1856.
38. Atalante............	1661,512	2,745390	0,302385	18 .42 .12	Goldsmidt, 5 octobre 1855.
93.	1669,161	2,753808	0,133263	8 .35 .35	Watson, 24 août 1867.
81. Alcmène............	1669,977	2,754706	0,223402	2 .51 .26	Luther, 27 novembre 1864.
70. Niobé	1671,299	2,756160	0,173739	23 .18 .30	Luther, 13 août 1861.
56. Pandore............	1673,945	2,759068	0,144759	7 .13 .50	Searle, 10 septembre 1858.
1. Cérès............	1680,752	2,766541	0,079356	10 .36 .28	Piazzi, 1er janvier 1801.
42. Daphné............	1681,535	2,767402	0,270121	16 . 5 .31	Goldsmidt, 22 mai 1856.
87. Thisbé............	1682,723	2,768744	0,265061	5 .14 .35	Peters, 20 juin 1866.
2. Pallas............	1683,523	2,769582	0,113911	34 .42 .41	Olbers, 28 mars 1802.
40. Lætitia............	1684,447	2,770595	0,110249	10 .20 .58	Chacornac, 8 février 1856.
29. Bellone............	1688,546	2,775089	0,154682	9 .22 .33	Luther, 1er mars 1854.
73. Galathée............	1691,676	2,778516	0,238405	3 .58 .19	Tempel, 29 août 1862.
68. Léto............	1693,400	2,780404	0,188461	7 .57 .35	Luther, 29 avril 1861.
79. Terpsichore.........	1765,749	2,859044	0,212733	7 .55 .27	Tempel, 30 avril 1864.
31. Polymnie............	1769,033	2,862587	0,339726	1 .56 .16	Chacornac, 28 octobre 1854.
48. Aglaé............	1758,379	2,883421	0,131013	5 . 0 . 0	Luther, 15 septembre 1857.
23. Calliope............	1812,275	2,909049	0,103664	13 .44 .52	Hind, 16 novembre 1852.
17. Psyché............	1823,720	2,921265	0,135956	3 . 4 . 0	De Gasparis, 17 mars 1852.
67. Hesperia............	1871,162	2,971690	0,173831	8 .28 .19	Schiaparelli, 29 avril 1861.
62. Danae............	1882,244	2,983451	0,164654	18 .16 .57	Goldsmidt, 19 septembre 1860.
36. Leucothée.........	1895,100	2,997020	0,221193	8 .12 . 5	Luther, 19 avril 1855.
96. Eglé............	1949,702	3,054314	0,140276	16 . 6 .30	Coggia, 17 février 1868.
95. Aréthuse............	1963,576	3,068786	0,146534	12 .51 . 2	Luther, 23 novembre 1867.
50. Pales............	1976,746	3,082494	0,237207	3 . 8 .46	Goldsmidt, 19 septembre 1857.
100. Hécate............	1991,790	3,098112	0,156622	6 .22 .33	Watson, 11 juillet 1868.
53. Europa............	1993,498	3,099883	0,100938	7 .24 .35	Goldsmidt, 6 février 1858.
49. Doris............	2002,687	3,109402	0,076636	6 .29 .28	Goldsmidt, 19 septembre 1857.
85. Sémelé............	2005,164	3,111990	0,209634	4 .47 .40	Tietjen, 4 janvier 1866.
60. Erato............	2023,537	3,130946	0,169941	2 .12 .31	Forster et Lesser, 14 sept. 1860.
89. Antiope............	2029,991	3,136570	0,172535	2 .16 .39	Luther, 1er octobre 1866.
26. Thémis............	2033,839	3,141564	0,122658	0 .49 .26	De Gasparis, 6 avril 1853.
32. Euphrosine.........	2043,298	3,151298	0,221257	26 .27 .28	Fergusson, 1er septembre 1854.
10. Hygie............	2043,386	3,151388	0,100916	3 .47 .11	De Gasparis, 14 avril 1849.
57. Mnémosyne.........	2043,128	3,157288	0,104116	15 . 8 . 2	Luther, 22 septembre 1859.
94. Aurore............	2052,168	3,160409	0,888934	8 . 5 .18	Watson, 6 septembre 1867.
94 *bis*.	2055,466	3,163796	0,090143	8 . 5 .57	Watson, 6 septembre 1867.
104.	2071,091	3,179810	0,197340	2 .53 .27	Watson, 13 septembre 1868.
92. Ondine............	2082,291	3,191261	0,104082	9 .56 .22	Peters, 7 juillet 1867.
108. Hécube............	2084,504	3,194523	0,125947	4 .38 .32	Luther, 2 avril 1869.
106.	2091,837	3,201008	0,195024	4 .41 .33	Watson, 10 octobre 1868.
76. Freia............	2276,197	3,386121	0,187177	2 . 1 .52	Darrest, 21 octobre 1862.
65. Maximiliana.........	2309,979	3,419849	0,120172	3 .28 .10	Tempel, 8 mars 1861.
86. Sylvia............	2384,190	3,492707	0,081178	10 .51 .22	Pogson, 16 mai 1866.
99.	»	»	»	»	Borelly, 28 mai 1868.
107. Camilla............	»	»	»	»	Pogson, 17 novembre 1868.
109.	»	»	»	»	Peters, 16 octobre 1869.
110. Lydie............	»	»	»	»	Borelly, 19 avril 1870.
111.	»	»	»	»	....
112. 113, 114.........	»	»	»	»	....
115. Amathie............	»	»	»	»	.... 13 sept. 1871.

PLANEUR, ouvrier qui se sert de la *plane* pour aplanir les métaux (*Voy.* Plane et Chaudronnier). Il se dit surtout de celui qui plane la vaisselle d'argent. On appelle aussi *planeur* celui qui dresse et polit les planches de cuivre et d'acier pour les graveurs.

PLANIMÉTRIE (de *plan*, et du gr. μέτρον, mesure), partie de la Géométrie pratique qui enseigne l'art de mesurer les surfaces planes. *Voy.* Levé des plans et Arpentage.

PLANIPENNES (du lat. *planus*, plane, et *penna*, aile), famille d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, est caractérisée par des ailes couchées sur le dos horizontalement ou en toit. A cette famille appartiennent les genres : *Panorpe*, *Fourmilion*, *Hémérobe*, *Psoque*, *Termite*, *Raphidien*, *Semblide*, *Perle*, etc.

PLANIROSTRES (du lat. *planus*, et *rostrum*, bec), famille de Passereaux, établie par Duméril pour ceux de ces oiseaux qui ont le bec aplati horizontalement : elle répond aux *Fissirostres* de G. Cuvier.

PLANISPHÈRE (de *plan* et *sphère*), projection de la surface d'une sphère sur un plan. On s'en sert pour la représentation de la sphère céleste aussi bien que pour la représentation de la surface de la terre. *Voy.* Analemme, Projection et aussi Cartes géographiques et astronomiques.

PLANORBE, *Planorbis*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Limnéidées : coquille mince et fragile, présentant une forme discoïdale par suite de l'aplatissement de la spire, qui cependant est enroulée un peu obliquement à droite; bouche dépourvue de péristome, ovale ou triangulaire. — Les Planorbes se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires; elles vivent aujourd'hui dans les marécages de tous les pays. Espèces principales : le *P. corné*, le *P. caréné*, le *P. tuilé*, le *P. spirorbe*, etc.

PLANT (de *planter*). On appelle ainsi, en Agriculture, tantôt le scion qu'on tire de certains arbres pour planter, comme quand on dit : *prendre du plant d'un arbre*; tantôt un arbre fruitier nouvellement planté, spécialement la vigne qui ne fait que commencer à produire; tantôt enfin une quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain, comme quand on dit : un *plant de chênes*, *d'ormes*, etc.; il est alors synonyme de *plantation*.

PLANTAGINÉES (du g.-type *Plantago*, Plantain), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des herbes vivaces, rarement sous-frutescentes, à fleurs hermaphrodites, quelquefois unisexuées (*Littorella*), formant des épis simples, cylindriques, allongés ou globuleux, rarement solitaires : le fruit est une pyxide membraneuse, polysperme. — Les Plantaginées habitent les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Genres principaux : *Plantago*, *Littorella*, *Bougueria*, etc.

PLANTAIN, *Plantago*, genre type de la famille des Plantaginées, renferme des plantes herbacées dont les feuilles sortent directement de la terre, et dont les fleurs sont disposées en épis et accompagnées de petites feuilles florales. Le *P. à grandes feuilles* (*P. major*) est commun dans les prés, les champs, le long des chemins : sa racine a des propriétés fébrifuges. Les chèvres, les moutons et les porcs sont avides de cette plante; ses graines sont recueillies pour la nourriture des petits oiseaux. Le *P. moyen* (*P. media*) et le *P. lancéolé* (*P. lanceolata*) ne diffèrent du précédent que par leurs feuilles, qui sont plus petites chez le premier, et lancéolées chez le dernier. Ces trois espèces sont légèrement astringentes; on prépare avec la racine du plantain moyen une eau distillée que l'on emploie contre les maux d'yeux. On cultive comme plantes fourragères le *P. des Alpes*, le *P. des bois* et le *P. maritime*. Le *P. pulicaire*, dit aussi *Herbe aux puces* ou *Pucier* (*P. psyllium*), tire son nom de ce que son odeur chasse les puces, ou plutôt de ce que ses graines ont la forme et la couleur de la puce. Cette plante améliore les terrains sablonneux. Ses graines renferment un mucilage abondant. Le *P. corne de cerf* (*P. coronopus*), à feuilles dentées, se mange en salade.

Le *Plantain d'eau* est l'*Alisma plantago*.

PLANTAIRE (du lat. *plantaris*, de *planta*, plante du pied), qui appartient à la plante du pied. On distingue dans la plante du pied trois régions, dites *plantaire externe*, *interne* et *moyenne*, d'après leur position relativement à la ligne médiane. — On distingue : une *aponévrose plantaire*, sous la plante du pied; deux *artères plantaires*, l'interne et l'externe : cette dernière décrit une courbe appelée *arcade plantaire*; deux *veines plantaires*; deux *ligaments plantaires*, l'interne, dit *calcanéo-scaphoïdien* et l'externe ou *calcanéo-cuboïdien inférieur*; un *muscle plantaire* ou *plantaire grêle*, situé à la partie postérieure de la jambe (*Voy.* Jambier); deux *nerfs plantaires*, branches du poplité interne.

PLANTANIER, fruit du *Bananier du Paradis*.

PLANTATION (du lat. *plantatio*), se dit, en Arboriculture, et de l'art de planter, et du lieu où l'on a planté de jeunes arbres. — Pour faire des plantations avec succès, il faut, avant tout, bien connaître la nature du sol et l'état du *sous-sol* : c'est cette connaissance qui doit guider dans le choix des arbres à planter. Ainsi, dans les terrains sablonneux qui ont du fond et qui conservent un peu d'humidité, l'on plante le châtaignier, le hêtre, le peuplier; dans les sables gras mêlés d'un peu de terre substantielle, le chêne, le charme, le mûrier et le plus grand nombre des plantes ligneuses; dans les sables arides, le genévrier, le pin, le merisier, le bouleau; dans les terres de bonne qualité, sèches ou n'ayant que 0m,40 d'épaisseur, l'orme, l'érable, le robinier, le mahaleb et presque tous les arbrisseaux. Un sol marécageux convient aux bois blancs; si le sol n'est qu'humide, on y place de préférence le tilleul, le cyprès, le platane, le tulipier. Sur les bords des eaux courantes, on plante le saule, l'osier, l'aune, l'érable, le thuya, etc.

Les plantations n'ont généralement lieu que pendant la suspension de la végétation : l'époque la plus favorable est après la chute des feuilles. Plus les arbres sont jeunes, plus leur reprise est assurée. — Les deux manières principales de planter sont la plantation *par touffes* et la plantation *par sujets isolés*. La première s'exécute au moyen de plants de 1 à 2 ans réunis au nombre de 3 ou 4 que l'on plante ensemble dans un même trou : on enfonce le plan en terre jusqu'aux premières feuilles pour éviter le déchaussement : ce genre de plantation est celui qui convient le mieux pour les essences résineuses. Les essences feuillues, le chêne et le châtaignier surtout, ont besoin d'un *repiquage* (*Voy.* ce mot). Quant à la distance à observer entre les arbres, il faut tenir compte de la nature du sol, des essences, du nombre de lignes à planter : si celles-ci sont nombreuses, on remarquera que la plantation *en quinconce* (*Voy.* ce mot) contient un plus grand nombre d'arbres que la plantation *en carré*.

plantation. Aux colonies, on appelle ainsi toute exploitation rurale; le colon qui possède ou qui cultive ces propriétés est appelé *planteur*.

PLANTE du pied (du lat. *planta*), face inférieure du pied de l'homme, celle qui pose à terre et sur laquelle porte le corps lorsqu'il est debout. La peau de la plante du pied est très-épaisse; cependant elle est très-sensible, surtout entre le talon et les doigts: tout le monde sait que rien n'est plus insupportable que le chatouillement de la plante des pieds. En Turquie, c'est sur la plante des pieds que l'on applique la bastonnade. — *Voy.* Plantaire.

PLANTES (du lat. *planta*), nom général sous lequel on comprend tous les végétaux, arbres, arbrisseaux, herbes, etc. (*Voy.* Végétal). Sous le rapport de leur organisation, de leur mode de génération, de leur durée, de leur habitat ou de leur usage, les *plantes* sont dites *ligneuses*, *herbacées*, *grasses*, *sarmenteuses*; *agames*, *cryptogames*, *phanérogames*; *vivaces*, *annuelles*, *bisannuelles*; *terrestres*, *aquatiques* ou

marines, submergées ou *submersibles, grimpantes* ou *parasites*; *usuelles, alimentaires, potagères*; *médicinales, aromatiques, tinctoriales, d'ornement*, etc. (*Voy.* ces mots). — On nomme *Flore* la description des plantes d'un pays. *Voy.* FLORE.

Consulter : H. Baillon, *Histoire des plantes*; J. Roques, *Traité des plantes usuelles*; Loiseleur-Deslonchamps, *Histoire des plantes usuelles indigènes*; Duchesne, *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses ;* Rambosson, *Histoire et légendes des plantes utiles et curieuses*, et tous les *Traités d'Horticulture, d'Arboriculture*, etc.

PLANTEUR. *Voy.* PLANTATION.

PLANTIGRADES (du lat. *planta*, plante du pied, et *gradi*, marcher), se dit, en Zoologie, des animaux qui, dans la marche ou la station droite, appuient sur le sol toute la plante du pied, qui est dépourvue de poils (Ours, Raton, Blaireau, Glouton, etc.) : on les oppose aux *Digitigrades. Voy.* ce mot.

PLANTOIR (de *planter*), outil de bois, pointu, dont le jardinier se sert pour faire les trous où il met les jeunes plants et les graines. Il faut craindre, en s'en servant, de trop tasser la terre autour du trou, ce qui la rendrait impénétrable pour les racines.

PLANTON (de *planter*), sous-officier ou soldat de service auprès d'un officier supérieur ou d'un officier général pour transmettre ses ordres et pour porter ses dépêches. Les colonels, les majors, ont des plantons pris dans leurs corps respectifs. Les commandants de place, les intendants militaires, les généraux commandant un département ou une division active et territoriale, ont des plantons de chacun des corps qui sont sous leurs ordres.

PLANTULE (dimin. de *plante*), embryon végétal qui commence à se développer par l'acte de la germination : c'est ce qu'on nomme plus ordinairement *germe.* La partie supérieure de la plantule prend, en se développant, le nom de *plumule*, et sa partie inférieure le nom de *radicule.*

PLAQUE (orig. germaniq.), sorte de tablette mince de bois, de métal, etc., et de forme variable. On s'en sert spécialement pour quelque indication : les soldats ont à leur coiffure, à leur ceinturon ou à leur giberne, une plaque de métal portant le numéro du corps dont ils font partie; les commissionnaires portent à leur veste une plaque de cuivre indiquant le numéro sous lequel ils sont inscrits dans les bureaux de la police; les maisons assurées contre l'incendie sont marquées d'une plaque qui porte le chiffre ou les initiales de la compagnie d'assurances; chaque rue a son nom écrit à tous les coins sur une plaque.

En Histoire naturelle, on appelle *plaques ventrales* ou *abdominales* les écailles que portent sous le ventre les reptiles de l'ordre des Ophidiens. C'est sur ces écailles que l'animal s'appuie en rampant.

Plaques de Peyer, plaques qui se forment dans l'intestin grêle par le gonflement des glandes de Peyer dans la fièvre typhoïde.

PLAQUE ou *Crachat*, marque distinctive que les officiers supérieurs de certains ordres de chevalerie portent appliquée ou brodée sur leur habit, à droite ou à gauche de la poitrine, et dont la forme varie selon l'ordre et le grade.

Plaque, ancienne monnaie d'argent de Flandre et de France. Les ducs de Bourgogne firent frapper des plaques dans les Pays-Bas. Louis XIV en fit battre à Tournay. — *Voy.* PLAQUETTE.

Plaque fusible. Voy. SOUPAPE DE SURETÉ.

PLAQUÉ ou DOUBLÉ, procédé d'Orfévrerie, qui consiste à revêtir d'une lame d'or ou d'argent plus ou moins épaisse du cuivre préparé à cet effet : la couche d'argent a généralement le 20e de l'épaisseur totale. Dans le *doublé*, l'or et l'argent sont fixés sur le cuivre au moyen d'une soudure avec un métal fusible; dans le *plaqué*, on lamine ensemble deux lingots, l'un de cuivre, l'autre d'or ou d'argent, de manière à former une plaque de l'épaisseur voulue : le passage au laminoir produit entre les deux métaux une adhérence complète. La plaque ainsi doublée ou plaquée est soumise aux procédés ordinaires de l'estampage. Il ne faut pas confondre le *plaqué* avec l'*argenture* ou la *dorure*, qui ne recouvrent le métal ordinaire que d'une couche très-superficielle (*Voy.* ARGENTURE). — On fait aussi du *plaqué sur fer* pour mouchettes, articles de harnais, etc.; mais alors il est nécessaire d'étamer le fer avant de l'argenter.

L'industrie du plaqué date du siècle dernier. Selon les Anglais, elle aurait été inventée à Sheffield en 1742. En France, les premiers essais datent de 1785. Entravée un instant par la Révolution, cette industrie a fait de nos jours des progrès considérables; mais la *galvanoplastie* (*Voy.* ce mot) lui fait aujourd'hui une redoutable concurrence.

PLAQUEMINIER, *Diospyros*, genre de la famille des Ébénacées, renferme des arbres et des arbrisseaux qui croissent dans les contrées chaudes et tempérées des deux hémisphères. Le *P. faux lotus* (*D. lotus*) est un arbre de 12 ou 14m, garni de branches étalées, qui se divisent en rameaux recouverts d'une écorce jaunâtre : feuilles d'un vert luisant; fleurs petites, solitaires; baies charnues, jaunâtres, de la grosseur d'une cerise. Ces fruits acerbes, très-astringents, sont rendus supportables par la cuisson; on les a longtemps confondus avec le lotus. Le bois est dur, et sert à la confection de divers ouvrages de tour. — Le *P. ébène* (*D. ebenum*), très-grand arbre des Indes, a des rameaux à écorce grise, garnis de feuilles d'un vert foncé et porte des fleurs réunies ensemble au nombre de 3 à 15. C'est de cet arbre que nous vient le bois d'ébène, dont la couleur noire contraste avec l'aubier d'un blanc assez pur qui l'enveloppe. Ce bois prend un très-beau poli ; il est recherché pour les ouvrages de marqueterie (*Voy.* ÉBÈNE). — Le *P. de Virginie* (*D. virginiana*) donne des baies ovoïdes et brunes, dont la pulpe molle et blanche a le goût d'une pomme de reinette : les Américains les mangent en nature ou en font du cidre.

On donne quelquefois le nom général de *Plaqueminiers* à tous les arbres qui composent la famille des *Ébénacées* ou *Diospyrées. Voy.* ÉBÉNACÉES.

PLAQUETTE (dimin. de *plaque*), ancienne monnaie réelle de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre, valait 0 fr. 29 c.

Plaquette se dit aussi d'un volume relié ou broché de très-peu d'épaisseur.

PLASMA (du gr. πλάσμα, formation). En Physiologie, ce mot a plusieurs significations. Dans le sens le plus étendu, il désigne une substance demi-fluide, susceptible de s'organiser en tissu : c'est ce qu'on appelle aussi *blastème* (*Voy.* ce mot); dans un sens plus restreint, il désigne la partie liquide du sang, dans laquelle nagent les globules sanguins.

Les *cellules plasmatiques* sont l'élément fondamental du tissu conjonctif qui environne tous les organes : c'est leur développement exagéré qui caractérise le phénomène de l'*inflammation*, et qui produit la plupart des tumeurs. — Le *protoplasma* est cette substance vivante semi-fluide contenue dans la cavité des cellules végétales ou animales, autour du noyau, et à laquelle les différents tissus doivent, en dernière analyse, leurs différentes propriétés. *Voy.* CELLULE et CAMBIUM.

PLASMA (c.-à-d. *ouvrage façonné*), variété d'Agate verte, fort estimée des anciens, et que l'on trouve dans les ruines de Rome en petites pièces travaillées ou gravées. C'est une pierre translucide, compacte, à cassure conchoïde.

PLASTIQUE (du gr. πλαστικός, qui forme), se dit de tout ce qui a la puissance, la vertu de former, de façonner. On a appelé *force plastique* une puissance à laquelle on attribuait la production des germes ou des tissus organiques dans les corps vivants. Les anciens physiologistes ont beaucoup raisonné sur la force plastique des humeurs, particulièrement sur celle du sang dans la formation des différentes sécrétions, etc. — Pour expliquer l'action réciproque de

l'âme et du corps, des philosophes, Cudworth entre autres, ont imaginé un *médiateur plastique*, qui meut et façonne le corps d'après les ordres de l'âme.

Aliments plastiques ou *de réparation*, aliments propres à renouveler les tissus. *Voy.* ALIMENTS.

Argile plastique, argile grasse qui se prête facilement au travail du modelage. *Voy.* ARGILE.

Arts plastiques, se dit, en général, de ceux qui s'occupent de reproduire la forme, tels que la sculpture, la statuaire et même la peinture, mais plus particulièrement cette partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures en terre, en plâtre, en cire, etc. *Voy.* MODELAGE et STATUE.

Lymphe plastique, nom donné au liquide coagulable qui, en se solidifiant, amène la cicatrisation des plaies. *Voy.* CICATRICE.

PLASTIQUE ou *Autoplastie*, nom donné, en Chirurgie, à l'art de reconstruire artificiellement certaines parties du corps détruites par accident. On appelle *rhinoplastie* la réparation du nez; *stomatoplastie*, celle de la bouche, etc. — Voir Jobert de Lamballe, *Traité de chirurgie plastique* (Paris, 1849).

PLASTRON (de l'ital. *piastrone*). C'est proprement une pièce de cuir rembourrée et matelassée dont les maîtres d'armes se couvrent la poitrine pour amortir les coups de fleuret, ou bien la partie de la cuirasse qui couvre la poitrine et sert à la préserver des coups. Par extension, on a appelé *plastron* un homme qui essuie constamment les railleries, qui est en butte aux sarcasmes de tous. — On donne aussi ce nom à la partie antérieure de la *cuirasse*. *Voy.* ce mot.

En Zoologie, on donne le nom de *plastron* au sternum des tortues : il formé au-dessous de leur corps une large plaque, qui s'unit à la *carapace* (*Voy.* ce mot) par des os intermédiaires, excepté en avant et en arrière, par où passent la tête et la queue.

PLATANE (du gr. πλάτανος), *Platanus*, genre type de la petite famille des *Platanées*, autrefois compris dans celle des Amentacées, puis dans celle des Urticées, renferme de beaux et grands arbres à rameaux cylindriques; à feuilles alternes, pétiolées, palmées, lobées, ou anguleuses, dentées irrégulièrement; à fleurs très-petites, monoïques, dépourvues de calice et de corolle, réunies en têtes globuleuses et entremêlées de petites écailles. — Le *P. d'Orient* ou *Plane* (*P. orientalis*) est un arbre haut de 25 à 30^m, à cime ample et arrondie qui distribue au loin l'ombre et la fraîcheur. Son tronc est droit, uni, très-épais et revêtu d'une écorce grisâtre qui, tous les étés, se détache par grandes plaques minces. Ses feuilles sont divisées en 5 ou 7 lobes. Cet arbre croît dans tout l'Orient, surtout sur le bord des ruisseaux; les jardins d'Académus à Athènes étaient plantés de platanes. Transporté d'abord en Sicile, puis en Italie, le platane fut introduit en France, en 1754; on l'emploie aujourd'hui pour former des avenues dans les grands jardins ou des salles de verdure dans les parcs; les boulevards de Paris sont en partie garnis de platanes. Cet arbre présente souvent à sa base une expansion considérable, d'un diamètre double et triple de celui du tronc, il aime les terrains frais, humides, qui ont beaucoup de fond. Son bois n'est pas très-dur; on en fait des ouvrages d'ébénisterie. — Le *P. occidental* (*P. occidentalis*), originaire de l'Amérique septentrionale, est plus rare que le précédent.

PLATANISTE, *Platanista*, genre de Cétacés, de la famille des Delphinidés, établi pour une espèce des Indes orientales, le *Dauphin du Gange*, qui se distingue par la forme étroite de ses mâchoires, et les crêtes minces et saillantes que les maxillaires projettent en avant de chaque côté des conduits de l'évent. *Voy.* DELPHINIDÉS.

PLATAX, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Squamipennes, renferme des espèces voisines des Chétodons, dont elles ont les habitudes et les mœurs. — L'espèce type, le *P. chauve-souris*, de la mer des Indes, a le corps très-haut, les ventrales allongées, les écailles petites, une couleur verdâtre avec une bande noire sur la base de la caudale.

PLAT-BORD. On nomme ainsi, dans la Marine, tout bordage large et épais qui termine le pourtour d'un bâtiment, d'un bateau. On donne le nom de *lisse de plat-bord* à la 3e préceinte d'un vaisseau.

PLATE (de l'espagn. *plata*, argent), se dit quelquefois, en termes de Blason, pour *besant* d'argent : *porter de gueules à trois plates d'argent.*

Vaisselle plate, c.-à-d. vaisselle d'argent. *Voy.* ARGENT et VAISSELLE.

PLATE (de *plat*, aplati), petite embarcation à fond très-plat dont on se sert pour la pêche.

PLATEAU (de l'adj. *plat*). On nomme proprement ainsi les bassins d'une balance. *Voy.* BALANCE.

En Géographie, on nomme *plateau* le sommet des montagnes lorsqu'il est plane et for étendu (*Voy.* PLAINE). Tous les plateaux ne sont pas des plaines unies et régulières : les uns renferment des montagnes, des plaines, des vallées; les autres ont une pente inclinée; d'autres conservent dans une grande étendue le même niveau. Le centre de l'Asie est tout entier occupé par un plateau sablonneux, dont les bords sont les pentes de l'Himalaya et des monts Altaï. En France, on remarque le plateau de Langres, formé par les Vosges et la Côte-d'Or.

En Botanique, on appelle *plateau* ce disque mince qui, dans les bulbes, représente la tige, émettant des feuilles en dessus et des racines en dessous.

C'est aussi le nom vulgaire de plusieurs espèces d'Agarics et de Bolets à forme large et ronde.

Dans la Machine électrique, le *plateau* est le grand cercle de verre que l'on fait tourner entre deux coussins. *Voy.* MACHINE ÉLECTRIQUE.

PLATE-BANDE. Dans le Jardinage, c'est un morceau de terre uni et étroit qui borde les compartiments d'un parterre, et qui est ordinairement garni de fleurs ou d'arbustes. Les plates-bandes sont bordées de buis, de gazon, de violettes ou autres petites fleurs qui en dessinent les contours.

Dans l'Architecture, une *plate-bande* est une moulure plate et unie, plus large que saillante, ou une pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne, sur un pilier. On appelle *plate-bande de baie* la pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre.

PLATE-FORME, toit plat et uni en forme de terrasse qui couvre les bâtiments sans comble. Les plates-formes se font ordinairement avec des dalles de pierre, des lames de plomb ou de zinc, etc. Dans l'Orient, en Afrique et même en Italie, le toit des maisons est presque toujours en plate-forme.

Dans l'Artillerie, une *plate-forme* est un ouvrage de terre élevé et uni par le haut, sur lequel on met une batterie; une *plate-forme de batterie* est un assemblage de solives où l'on place du canon en batterie pour l'attaque d'une place.

PLATE-LONGE, se dit : 1° d'une longe plate et longue à l'aide de laquelle on maintient les chevaux difficiles pour les ferrer ou leur faire subir quelque opération; 2° d'une large bande de cuir que l'on met sur la croupe des chevaux de carrosse pour les empêcher de ruer. *Voy.* LONGE.

PLATESSA, nom latin scientifique de la *Plie*.

PLATINE (de *plat*). C'est proprement un ustensile de ménage consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge.

Les Armuriers appellent *platine* la plaque à laquelle sont attachées toutes les pièces qui composent le ressort d'une arme à feu, d'un fusil, d'un pistolet, et au moyen desquelles on communique le feu à la charge. On appelait *P. à mèche*, *P. à rouet*, les platines des arquebuses à mèche ou à rouet. On nomme *P. à batterie*, celle dont sont garnis actuellement les fusils de munition; *P. à percussion*, celle des fusils à percussion. *Voy.* FUSIL.

Les Horlogers appellent *platine* chacune des deux plaques qui soutiennent toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule; — Les serruriers nomment ainsi la plaque de fer attachée extérieurement à une porte au devant de la serrure, et percée de manière à donner passage à la clef.

Dans l'Imprimerie, la *platine* est la partie de la presse qui foule sur le tympan.

PLATINE (de l'espagn. *platina*, dimin. de *plata*, argent), corps simple métallique, d'un gris d'acier clair, presque aussi blanc que l'argent, très-malléable, très-ductile et assez mou pour qu'on puisse le couper même avec des ciseaux. C'est le plus pesant de tous les corps connus : sa densité est de 21,8. Il est le moins dilatable et le plus dense des métaux : aussi l'emploie-t-on, de préférence à tous les autres, à la fabrication des étalons des poids et mesures, des pièces d'horlogerie délicates, des thermomètres métalliques. Il est infusible au plus violent feu de forge; cette propriété le fait employer à la fabrication des creusets, cornues, vases évaporatoires, alambics. Il est inaltérable à l'air, à quelque température qu'on l'expose. Il résiste à l'action de tous les acides, même les plus concentrés, à l'exception de l'eau régale, qui le dissout et le convertit en chlorure. Le platine possède à un haut degré la propriété de condenser certains gaz à sa surface, et souvent de les combiner entre eux ; réduit chimiquement en poudre, il unit immédiatement à froid l'oxygène et l'hydrogène et transforme à l'air l'alcool en aldéhyde. A la température rouge, il est très-perméable aux gaz.

Le platine n'a été trouvé jusqu'ici qu'à l'état natif ou plutôt à l'état d'alliage avec le fer, le rhodium, l'iridium, le palladium, le ruthénium et l'osmium. Il se montre en grains irréguliers ou pépites dans les sables ou les terrains d'alluvion qui renferment l'or et le diamant. Les mines les plus anciennement connues sont en Amérique : au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade, le Brésil et la Colombie. On le trouve aussi en Russie, dans les monts Ourals : ces dernières mines, découvertes depuis 1823, sont très-productives.

L'extraction de ce métal exige de nombreuses opérations : le minerai, d'abord calciné au rouge, est ensuite épuisé par de l'eau régale ; on ajoute au liquide une solution de sel ammoniac, et l'on recueille le précipité jaune qui se forme (c'est un sel double de chlorhydrate d'ammoniaque et de bichlorure de platine) ; après avoir lavé ce précipité, on le calcine au rouge dans un creuset, où il prend la forme d'une masse grise et spongieuse (*éponge de platine*). Cette éponge, qu'il fallait d'abord comprimer à l'aide du martelage, se fond maintenant assez facilement dans un four en chaux vive, au moyen du gaz de l'éclairage brûlé par l'oxygène pur.

Le platine a remplacé, dans la fabrication de l'acide sulfurique, les vases de verre qui servaient jadis à le concentrer. En Russie, on en a fait des monnaies. On l'emploie aussi pour fabriquer les paratonnerres, les cuillers destinées à être plongées dans des mélanges acides, etc. Les dentistes le font servir à la confection des râteliers. Allié avec le cuivre, il sert à construire des miroirs de télescope. Sous forme d'éponge, il fait partie des briquets à gaz hydrogène. *Voy.* BRIQUET.

Parmi les combinaisons du platine, il n'y a que le *bichlorure* [$PtCl^2$] qui présente de l'intérêt, ainsi que la combinaison de ce sel avec le chlorhydrate d'ammoniaque. *Voy.* CHLORURE DE PLATINE.

Le platine fut découvert au Pérou dès 1735 et apporté en Europe en 1741 par l'Anglais Ch. Wood ; mais il ne fut guère connu des savants qu'en 1748. Wattson, Lewis et Scheffer furent les premiers qui en étudièrent les propriétés. Plus récemment, Vauquelin, Wollaston, Berzélius, Dœbereiner, Deville et Debray ont examiné ses combinaisons.

PLATONIQUE (AMOUR), amour dégagé des sens, tel que Platon l'a décrit dans ses ouvrages, dans le *Banquet* et dans le *Phèdre* : c'est l'amour purement spirituel de deux êtres dont chacun aime en l'autre l'image de la beauté éternelle. *Voy.* IDÉALISME.

PLATONISME, doctrine de Platon. *Voy.* Platon au *Dict. d'Hist. et de Géogr. Voy.* aussi IDÉALISME, PSYCHOLOGIE, ESTHÉTIQUE, DROIT NATUREL, etc.

PLÂTRE (du b.-lat. *plastrum*, p. *emplastrum*), sulfate de chaux calciné : on l'obtient, sous forme de poudre blanche, par la calcination de la *pierre à plâtre* ou *gypse* (*Voy.* ce mot). Délayé avec de l'eau, le plâtre sert dans la maçonnerie à enduire les murs ou à cimenter les pierres. Cette pâte acquiert, en séchant, une dureté presque égale à celle de la pierre même. On emploie le plâtre le plus fin à fabriquer des moules, à modeler des figures, à prendre l'empreinte des caractères d'imprimerie pour faire des clichés, etc. Mélangé avec de la colle forte, il constitue le *stuc*, et prend le poli du marbre. Les meilleurs plâtres pour la construction et le moulage se tirent des carrières de Montmartre et d'Argenteuil, près de Paris, ou de celles de Lagny (Seine-et-Marne).

Le plâtre provenant des démolitions peut servir à amender les terres : employé comme amendement, le plâtre a le triple avantage de donner de la vigueur à plusieurs plantes utiles, notamment aux légumineuses et aux luzernes, en diminuant les effets dissolvants de l'eau ; d'arrêter le développement de beaucoup de végétaux nuisibles, comme les plantes marécageuses, et de fixer le carbonate d'ammoniaque des engrais, en le convertissant en sulfate.

La calcination du plâtre a lieu dans des fours, dits *plâtrières*, où l'on entasse la *pierre à plâtre*, après l'avoir concassée. On bat ensuite ou l'on moud la pierre calcinée pour la réduire en poudre. On nomme *plâtreau* la pierre à plâtre avant qu'elle ait été cuite; *plâtre blanc*, le plâtre qui a été rablé, c.-à-d. séparé du charbon ; *plâtre gris*, celui qui est mêlé d'impuretés qui en altèrent la blancheur. Les maçons appellent *plâtre au panier* le plâtre grossier passé au mannequin : il sert à faire les crépis; *plâtre au sas*, celui qui est passé au tamis. — Le plâtre des mouleurs, qui est très-fin, mais qui n'a pas la force d'adhésion du plâtre ordinaire, est produit par une espèce de gypse dit *gypse feuilleté*.

On donne aussi le nom de *plâtres* à tous les ouvrages moulés en plâtre. Le *plâtre* d'une statue, d'un buste, etc., est le modèle en plâtre de cette statue, de ce buste, etc. ; un *plâtre antique* est une figure, un bas-relief, etc., moulé sur l'antique.

PLATY... (du gr. πλατύς, large), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *platycéphale*, *platycère*, *platydactyle*, *platygaster*, *platyodon*, *platyonyx*, *platyptère*, etc., c.-à-d. à tête, à cornes, à doigts, à ventre, à dents, à ongles, à ailes larges.

PLATYCARCIN (du gr. πλατύς et καρκίνος, crabe), *Platycarcinus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Cyclométopes, établi par M. Milne-Edwards pour trois espèces de Crabes, dont une très-commune sur les côtes de Normandie, le *Platycarcinus pagurus*, connu sous les noms vulgaires de *Poupart* et de *Tourteau*.

PLATYCERIUM, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées et voisin des Acrostics, renferme des espèces exotiques dont une, le *P. grande*, a des feuilles en forme de bénitier.

PLATYLOBIER, *Platylobium*, genre de la famille des Légumineuses, section des Lotées, renferme d'élégants arbustes de l'Australie, portant des feuilles opposées, de belles fleurs papilionacées très-variées dans leurs nuances, et des gousses fort comprimées et *aplaties* : d'où leur nom.

PLATYOME (du gr. πλατύς, large, et ὦμος, épaule), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Curculionides, renferme une soixantaine d'espèces toutes originaires de l'Amérique équinoxiale. — Ce genre n'a rien de commun avec les *Platyomides*, 42ᵉ tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, dont le caractère le plus

saillant est d'avoir la côte des premières ailes plus ou moins arquée à la base, ce qui leur a valu les noms vulgaires de *Papillons à larges épaules* et de *Phalènes chapes*. Cette tribu renferme plus de 400 espèces distribuées en 29 genres.

PLATYPUS (du gr. πλατύς et ποῦς, pied), synonyme d'*Ornithorhynque*. *Voy.* ce mot.

PLATYRHINQUE (du gr. πλατύς et ῥύγχος, bec), espèce de Phoque caractérisée par un museau élargi, est le même que le *Phoque à crinière* ou *Lion marin*. *Voy.* OTARIE.

PLATYRRHININS (du gr. πλατύς et ῥίν, nez), nom donné aux Singes du nouveau continent, caractérisés par des narines non saillantes et séparées par un espace fort large. *Voy.* SINGES.

PLATYSOMES (du gr. πλατύς et σῶμα, corps), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, établie par Latreille, n'a pas été conservée : elle forme aujourd'hui la tribu des *Cucujites* dans la famille des *Xylophages*. *Voy.* ce mot.

PLÉBÉIENS (du lat. *plebs*, peuple), 3e classe du peuple romain, par opposition aux *patriciens* et aux *chevaliers*. *V.* PLÉBÉIENS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PLÉBICISTE (du lat. *plebiscitum*). On appelait ainsi, chez les Romains, une loi décrétée par le peuple (*plebs*) réuni dans les comices par tribus et convoqué par un magistrat plébéien, en opposition à la loi propr. dite décrétée par le peuple (*populus*) réuni dans les comices par curies ou par centuries et convoqué par un magistrat patricien, comme le consul. La dénomination de *plébiscite* fut adoptée en France, dès la première République, pour désigner les résolutions soumises à l'approbation du peuple ; elle fut appliquée le 20-21 novembre 1852 au vote qui appelait à l'empire le prince Louis-Napoléon, et le 8 mai 1870 au vote par lequel le peuple français ratifiait le sénatus-consulte du 20 avril.

PLECOTUS, Chauve-souris. *Voy.* OREILLARD.

PLECTOGNATHES (du gr. πλεκτός, entrelacé, et γνάθος, mâchoire), 6e ordre de la classe des Poissons osseux, dans la classification de Cuvier, est caractérisé par la soudure de la mâchoire supérieure au crâne, ce qui la rend immobile. On réunit aujourd'hui les Plectognathes aux Lophobranches pour en faire l'ordre des *Ostéodermes*. *Voy.* POISSONS.

PLECTRUM (du gr. πλῆκτρον), sorte d'archet dont se servaient les anciens pour faire résonner les cordes de la lyre, consistait en une petite verge ou plutôt en un dé de bois ou d'ivoire terminé par un crochet, avec lequel on pinçait les cordes.

PLÉIADES (du gr. πλειάδες), constellation de l'hémisphère boréal, appelée vulgairement *la Poussinière*, occupe la tête du Taureau, et compte 64 étoiles principales, dont 6 visibles à l'œil nu (Alcyone, Électre, Atlas, Mérope, Maïa et Taygète). Une septième, Astérope, autrefois visible à l'œil nu, paraît avoir diminué d'éclat dès l'époque de la guerre de Troie. — Les Pléiades étaient chez les anciens la constellation des navigateurs, ainsi que son nom l'indique (de πλεῖν, naviguer), parce qu'elles restaient visibles de mai à novembre, époque de la navigation dans la Méditerranée. Selon la Fable, c'étaient les sept filles d'Atlas et de Pléione.

Par métaphore, on a donné, chez les anciens et chez les modernes, le nom de *Pléiades* à plusieurs groupes de poëtes contemporains. *Voy.* PLÉIADES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PLEIGE (du b.-lat. *plegium*), vieux terme de Pratique, avait la même signification que *caution*.

PLEIN (LE). Les philosophes ont, de tout temps, agité la question de savoir si le monde était *plein*, ou s'il existait du *vide* (*Voy.* ce mot), cherchant :

> Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir.

En Botanique, une fleur est dite *pleine* quand les pétales se sont multipliés par la disparition des étamines : on dit aussi qu'elle est *double*. *Voy.* ce mot.

Dans le Blason, on appelle *armes pleines* les armoiries sans écartelure ni brisure ; *écu plein*, l'écu rempli d'un seul émail. La branche aînée de chaque maison portait généralement les armes pleines.

Pouls plein. *Voy.* POULS.

PLEIN-CINTRE. *Voy.* CINTRE.

PLEIN-JEU, sorte de jeu d'orgue remarquable par sa majesté, est composé des jeux de mutation nommés *cymbale* et *fourniture*, auxquels on joint les jeux de fond, tels que bourdons, flûtes et prestants.

PLEIN-VENT (ARBRES DE). On nomme ainsi les arbres fruitiers abandonnés à leur croissance naturelle, par opposition aux *arbres en espalier* (*Voy.* ESPALIER). Pour obtenir de beaux arbres en plein vent, il faut choisir des sujets vigoureux et greffer sur *troncs*. Ils n'exigent d'autre soin que de labourer une ou deux fois par an la terre autour du pied, de détruire les branches gourmandes, de débarrasser l'arbre du bois mort, des mousses, des chenilles.

PLÉNIÈRE (COUR). *Voy.* COUR.

PLÉNIPOTENTIAIRE (MINISTRE), c.-à-d. ayant plein pouvoir. *Voy.* MINISTRE et DIPLOMATIE.

PLÉONASME (du gr. πλεονασμός). Ce mot exprime tantôt une figure de langage par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui ajoutent à la phrase plus de force ou de grâce, comme dans ce vers de Molière (*Tartufe*, V, 3) :

> Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
> Ce qu'on appelle vu ;

tantôt une redondance de paroles qui n'ajoute rien à la force ou à la grâce de la phrase, et qui dès lors n'est que vicieuse : *monter en haut*, *descendre en bas*, sont des pléonasmes en ce second sens.

PLÉONASTE ou *Spinelle noir*, minéral qui résulte de la combinaison d'un aluminate de magnésie et d'un aluminate de fer [$3\dot{M}g\ddot{A}l + \dot{F}e\ddot{A}l^2$]. C'est une substance noire qui raye tous les corps, et est rayée seulement par le corindon et le diamant. On la rencontre cristallisée en octaèdres réguliers, et quelquefois en masses vitreuses ou lithoïdes et fragmentaires (*Candite*). — Le Pléonaste se trouve dans les dolomies au Vésuve et en Tyrol ; dans des roches amphiboliques, à Franklin (États-Unis), dans les roches trachytiques des bords du Rhin, etc.

PLÉROME (du gr. πλήρωμα, plénitude), mot employé par les Gnostiques pour désigner soit l'ensemble des êtres, soit la totalité des intelligences appelées *éons*.

PLESCONIE, *Plœsconia*, genre d'Infusoires ciliés, recouverts d'une cuirasse discoïde et sans queue : on les trouve dans les eaux douces et salées : leur manière de se mouvoir et de nager leur a fait donner le nom d'*Araignées aquatiques* : longueur, 0mm,5 à 12.

PLÉSIOSAURE (du gr. πλήσιον, voisin, et σαῦρος, lézard), *Plesiosaurus*, genre de Reptiles fossiles de l'ordre des Sauriens, avait de 8 à 9m de long ; un corps ovale, allongé, mou au moins dans ses parties supérieures ; un très-long cou, portant une petite tête à mâchoires courtes, armées de dents en arrière ; une queue petite et des membres entièrement penniformes. On a trouvé des débris de Plésiosaure en Angleterre et en France dans les terrains secondaires.

PLÉSIUS, *Plœsius*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Histéroïdes, ne comprend qu'une espèce, de Java.

PLESSIMÈTRE (du gr. πλήσσειν, frapper, et μέτρον, mesure), instrument imaginé par le docteur Piorry pour pratiquer la percussion médiate : c'est une plaque d'ivoire, mince et circulaire, que le médecin applique sur les parties qu'il veut percuter. Une simple rondelle de bois, une pièce de monnaie, ou même un ou deux doigts de la main peuvent faire l'office de plessimètre. L'emploi de cet instrument peut se combiner avec celui du stéthoscope. *Voy.* PERCUSSION et AUSCULTATION.

PLÉTHORE (du gr. πληθώρη, plénitude), plénitude des vaisseaux. C'est un état morbide général résultant d'une altération du sang, dont les globules

rouges s'élèvent au-dessus de leur chiffre normal (*Voy.* Sang); on appelle *pléthoriques* ceux qui en sont affectés. Ils ont le visage très-coloré, le pouls plein, large et développé, des battements du cœur énergiques, la respiration gênée, des sueurs abondantes, l'urine fortement colorée, et souvent de la céphalalgie avec bourdonnements et tintements d'oreille. Il sont sujets aux hémorrhagies, aux congestions sanguines locales et à la fièvre inflammatoire. Les causes de cet état sont tantôt une organisation propre, apportée en naissant, et qui se développe avec l'âge, tantôt une alimentation trop abondante ou trop substantielle. On y oppose le régime végétal, l'exercice, la saignée et les purgatifs.

PLÈTHRE (du gr. πλέθρον), mesure de longueur des Grecs, valait 100 pieds grecs, environ 31 mètres. Le *plèthre carré* valait environ 9 ares et demi.

PLEURÉSIE (du b.-lat. *pleuresis*, du gr. πλευρῖτις), inflammation de la plèvre, membrane qui enveloppe le poumon et tapisse la face interne du thorax. Elle peut être aiguë ou chronique. — La *P. aiguë* est fréquente dans la jeunesse et l'âge adulte, et a pour causes ordinaires l'impression du froid ou une contusion du thorax; elle peut aussi compliquer la pneumonie et les autres affection de la poitrine. Elle débute d'une manière brusque, par un violent point de côté, avec oppression, toux sèche et pénible, fièvre s'exaspérant le soir. Bientôt il se produit un épanchement dans la cavité pleurale : à l'auscultation, on observe de l'égophonie et du souffle; de la matité est dénotée par la percussion. La main appliquée sur la poitrine ne perçoit plus les vibrations thoraciques, lorsque le malade parle. La durée et la gravité de cette maladie varient suivant l'importance de l'épanchement. Traitement antiphlogistique : sangsues, ventouses; repos absolu, diète, boissons délayantes; plus tard vésicatoires et diurétiques. — La *P. chronique* peut être une maladie primitive ou succéder à la pleurésie aiguë : elle coexiste fréquemment avec la présence de tubercules dans le poumon du côté droit surtout, ou de fausses membranes dans la plèvre. Ses symptômes sont à peu près ceux de la pleurésie aiguë, mais ils se développent d'une manière plus lente et plus vague; son issue est variable : quand elle se termine par un épanchement purulent, ou par la phthisie pulmonaire, elle est le plus souvent funeste. — Traitement : exutoires sur la poitrine (cautère, moxa, séton), diurétiques, purgatifs drastiques. Dans certains cas, on a recours à la ponction de la poitrine : ce dernier moyen, dit *thoracentèse*, a été vulgarisé surtout par Trousseau; il ne présente aucun danger. — La pleurésie est dite *latente*, quand elle ne se révèle que par l'examen médical de la poitrine. Elle peut alors donner lieu à la mort subite.

Fausse pleurésie. Voy. Pleurodynie.

PLEUREURS, pleureuses, gens payés pour pleurer aux funérailles. *Voy.* Funérailles.

Arbres pleureurs, variétés d'arbres à branches retombantes : le type de ces sortes d'arbres est le *Saule pleureur* (*Voy.* Saule); il y a aussi des *Frênes pleureurs*, des *Bouleaux pleureurs*, etc.

Singes pleureurs, nom vulgaire de diverses espèces de Sapajous, notamment du Saï, parce que, quand on les tourmente, leur voix devient plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure.

pleureuse, nom vulgaire d'un *Charançon*.

PLEUROBRANCHES (du gr. πλευρόν, côté, et de *branchies*), genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, familles des Sémiphyllidées, caractérisé par la position des branchies, situées d'un seul côté, entre le pied et le bord avancé du manteau.

PLEUROCONQUES (du grec πλευρόν, côté, et κόγχη, coquille), 3ᵉ ordre des Mollusques acéphales. Ils sont pourvus d'une coquille non symétrique, inéquivalve, irrégulière, composée d'une valve inférieure et d'une valve supérieure présentant deux empreintes musculaires internes, et une impression palléale sans sinus. Leurs habitudes sont purement aquatiques, et dans leur station normale ils sont couchés sur le côté et fixés aux corps sous-marins, soit par la coquille elle-même, soit par un byssus. Principales familles : les *Aviculidées*, les *Pectinidées*, les *Chamacidées* et les *Ostracidées*.

PLEURODYNIE (du gr. πλευρόν, côté, et ὀδύνη, douleur), vulg. *Fausse pleurésie*, douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux : cette douleur de côté change souvent de place, augmente par la respiration, la toux, et surtout par les mouvements du corps; elle est ordinairement sans fièvre. On la traite par des topiques chauds, et, si elle persiste, par des vésicatoires volants. *Voy.* Point de côté.

PLEURONECTES (du gr. πλευρόν, côté, et νηκτός, qui nage), famille de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, qui nagent sur le côté : ils sont surtout remarquables par leur forme très-aplatie, qui leur a fait donner le nom vulgaire de *Poissons plats*. Chez ces poissons, le corps, au lieu d'être symétrique comme dans les autres vertébrés, offre une disparité évidente entre ses deux moitiés latérales : leurs deux yeux sont placés d'un même côté de la tête, tantôt à gauche, tantôt à droite; leur bouche est fendue obliquement; leurs nageoires impaires sont déjetées d'un côté ou de l'autre; leurs pectorales, quand elles existent, sont d'inégale longueur et placées l'une en dessus, l'autre en dessous du corps. — Cette famille renferme 7 genres : *Plie*, *Flétan*, *Turbot*, *Sole*, *Monochire*, *Achire et Plagurie*.

PLEUROPNEUMONIE (du gr. πλευρόν, plèvre et de *pneumonie*), inflammation simultanée de la plèvre et du poumon.

PLEURORHIZE (du gr. πλευρόν, côté, et ῥίζα, racine), se dit, en Botanique, des plantes dont la racine est située sur le côté ou répond au hile. — On appelle *Pleurorhizées* une subdivision de la famille des Crucifères, renfermant des plantes dont la radicule a la même direction que la graine.

PLEUROTOMAIRE, *Pleurotomaria*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Haliotidées : coquille spirale, conique, et plus ou moins déprimée, avec un fort *sinus*, ou une large fente, qui part du bord du labre, et s'étend plus ou moins loin sur le premier tour de spire. Cette fente s'oblitère au fur et à mesure de l'accroissement de la coquille et laisse sur la spire une bande saillante, ce qui sert à distinguer cette coquille de celle des Troques. — Les Pleurotomaires se trouvent ordinairement de l'étage silurien à l'étage parisien.

PLEUROTOME, *Pleurotoma*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Fusidées : coquille allongée, fusiforme, pourvue en avant d'un canal respiratoire assez long, présentant à la partie moyenne de son labre une sorte d'entaille — Les Pleurotomes vivent en abondance dans les mers chaudes et tempérées. Ils ont des représentants fossiles depuis l'étage sénonien.

PLÈVRE (du gr. πλευρόν, côté). On donne ce nom à deux membranes séreuses qui revêtent intérieurement les parois du thorax et le poumon. Sur les côtés de la colonne vertébrale, les plèvres s'adossent l'une à l'autre en laissant en arrière un espace dit *médiastin postérieur*, et de même près du sternum, elles forment un espace à section triangulaire, le *médiastin antérieur*. L'inflammation des plèvres constitue la *pleurésie*. *Voy.* ce mot.

PLEXUS (du lat. *plectere*, entrelacer). Ce mot désigne, en Anatomie, l'entrelacement de plusieurs branches ou filets de nerfs, ou même de vaisseaux quelconques, appartenant, les uns aux nerfs cérébro-rachidiens, les autres au nerf trisplanchnique ou grand sympathique. Tous les plexus présentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formant des anastomoses nombreuses et

variées, d'où émanent d'autres branches qui vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus. Aux nerfs cérébro-rachidiens se rapportent le *plexus cervical*, le *plexus brachial* et le *plexus lombaire*. Au grand sympathique se rapporte le *plexus solaire* : c'est un vaste réseau nerveux formé par la réunion de ganglions et de rameaux disposés en forme de rayons, appartenant spécialement aux deux grands nerfs splanchniques; il est l'origine de presque tous les plexus intestinaux. Il répond, en arrière, à la colonne vertébrale, à l'aorte, aux piliers du diaphragme; par devant, à l'estomac; en haut, au foie et au diaphragme ; en bas, au pancréas. Il donne naissance aux *plexus sous-diaphragmatique*, *cœliaque*, *mésentériques supérieur* et *inférieur*, et *rénal*. Ces plexus jouent un rôle important dans les phénomènes de la vie; d'après M. Cl. Bernard, ils régularisent la circulation capillaire.

PLICATULE, *Plicatula*, dit aussi *Harpace*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Pectinidées, et voisin des Spondyles : coquille inéquivalve, épaisse, adhérente, sans oreillettes, et rétrécie dans la région cardinale ; ligament interne ; charnière composée de deux fortes dents laissant entre elles une fossette pour le ligament. — Les Plicatules se trouvent à l'état fossile depuis l'étage saliférien ; elles vivent aujourd'hui dans les mers chaudes.

PLICIPENNES (du lat. *plicare*, plier, et *penna*, aile), famille d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, caractérisée par des ailes pliées longitudinalement. Elle répond à la tribu actuelle des *Phryganiens* ou *Trichoptères*, qui comprend les genres *Phryganea*, *Trichostoma*, *Tinodes*, *Mystacida*, *Hydroptila*, etc. *Voy.* PHRYGANE.

PLIE, *Platessa*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Pleuronectes. Ce sont des poissons plats de forme rhomboïdale, qui ont les deux yeux du côté droit de la tête. Leur corps est couvert de petites écailles molles, à peine visibles. Les principales espèces sont : la *Plie franche* ou *Carrelet*, la *Limande*, le *Flet* ou *Picaut* ; et la *Pole* (qu'il ne faut pas confondre avec la Sole) : elles sont communes sur nos côtes. Leur chair est délicate.

PLINTHE (du gr. πλίνθος, brique, carré long), membre d'Architecture ayant la forme d'une petite table carrée que l'on met aux bases des colonnes. Il représente une brique sur laquelle reposerait la colonne. On lui donne aussi le nom de *socle*, qui veut dire *semelle*, à cause de la fonction qu'il remplit. — On appelle encore ainsi une bande ou saillie plate qui intérieurement règne au bas d'un mur ou d'un lambris, et qui extérieurement indique la ligne des planchers sur la façade d'un bâtiment.

PLIOCÈNE (ÉTAGE). *Voy.* SUBAPENNIN (ÉTAGE). — *Voy.* aussi ÉOCÈNE.

PLIOSAURE, *Pliosaurus*, genre de Reptiles fossiles, voisins du Plésiosaure, mais qui s'en distinguent par une tête plus grande et un cou plus court.

PLIQUE (du lat. *plicare*, enchevêtrer), *Plica*, *Trichoma*, maladie caractérisée par un développement anomal du système pileux et surtout des cheveux, qui deviennent douloureux et s'agglutinent tous ensemble imbibés par un liquide gluant et fétide qui suinte du cuir chevelu : elle s'accompagne quelquefois d'une altération particulière des ongles. Cette maladie, fréquente en Pologne, paraît devoir être attribuée à la malpropreté et à la chaleur extrême concentrée sur le cuir chevelu par les bonnets dont les paysans ont constamment la tête couverte. Les divers moyens de traitement qu'on a essayés, amers, antimoniaux, préparations sulfureuses, etc., ont eu jusqu'ici peu de succès. Les bains de vapeur, secondés par des topiques excitants, paraissent plus avantageux.

PLIQUE (du b.-lat. *plica*), signe de Notation neumatique, désignait deux notes tremblées.

PLOC (orig. incertaine), se dit du poil de vache, de la bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux, ainsi que de la laine de rebut.

PLOCAMIE, (du gr. πλόκαμος, tresse), *Plocamium*, genre d'Algues établi aux dépens du genre Fucus, comprend des espèces dont les frondes, courbées à leur extrémité, sont délicatement découpées et de couleurs vives. La *Plocamie vulgaire* est rouge.

PLOCAMIER (comme le précéd.), *Plocama*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Spermacocées : c'est un arbrisseau des îles Canaries, à tige cylindrique, à rameaux grêles et nombreux, à feuilles opposées et à fleurs solitaires ou ternées, blanchâtres et situées vers le sommet des rameaux.

PLOIÈRE (du gr. πλοιάριον, petit bateau), *Plœaria*, genres d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Réduviens : antennes extrêmement tenues et pattes très-longues qui ressemblent à des échasses.

PLOMB (du lat. *plumbum*), le *Saturne* des alchimistes, corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre, très-brillant lorsqu'il est récemment coupé. Il acquiert une légère odeur par le frottement ; il est si mou qu'on peut le rayer avec l'ongle. Il est plus malléable que ductile ; sa ténacité est très-faible : un fil de 2^{mm} de diamètre rompt sous un poids de 9 kilogr ; sa pesanteur spécifique est de 11,4. Il fond à la température de 330° ; il se ternit très-rapidement à l'air et se recouvre d'une mince couche d'oxyde. Sous l'influence de la chaleur, il s'oxyde promptement et se convertit en une poussière grise, appelée *cendre de plomb*.

Le plomb existe assez abondamment dans la nature, le plus souvent en combinaison avec le soufre, sous forme de *galène* (*Voy.* ci-après PLOMB SULFURÉ), ainsi qu'à l'état de carbonate, de phosphate, d'arséniate et de sulfate. On l'extrait des galènes en grillant celles-ci au contact de l'air pour en chasser le soufre, puis mêlant le résidu, qui consiste en un mélange d'oxyde et de sulfate de plomb, avec du charbon et de la ferraille ou de la fonte granulée, et chauffant le tout dans un four à réverbère ; l'oxyde de plomb est alors réduit par le charbon, le sulfate est ramené à l'état de sulfure, et le fer s'empare du soufre de ce dernier et met le plomb en liberté. Il est livré au commerce sous forme de blocs appelés *saumons*. Lorsque les galènes renferment de l'argent, on soumet le plomb à la *coupellation* (*Voy.* ce mot). — Les plus importantes mines de plomb se trouvent en Allemagne, en Angleterre et en Espagne. En France, on cite celles de Poullaouen et de Huelgoët (Finistère), de Ste-Marie-aux-Mines et de Giromagny (Vosges), de Pontgibaud (Puy-de-Dôme), de Vialas et de Villefort (Gard).

La grande malléabilité du plomb le rend extrêmement utile comme couverture ; on en fait des tuyaux de conduite, des gouttières, des réservoirs, des chaudières, etc. ; on le moule en balles de différents calibres, et on le convertit en grains plus ou moins fins pour l'usage de la chasse. Ce métal remplace avec avantage le soufre pour le scellement du fer dans la pierre. L'exploitation des mines d'or et d'argent en réclame aussi de grandes quantités. On doit toujours se méfier de l'usage journalier des substances contenant du plomb ou ayant été en contact avec lui. La *colique des peintres* est due à l'absorption d'une petite quantité de ce métal dans le broyage et l'emploi des couleurs. Les tuyaux de conduite en plomb rendent l'usage des eaux très-dangereux.

Le plomb forme plusieurs combinaisons avec l'oxygène : le *protoxyde* [PbO], plus connu sous le nom de *massicot* ou de *litharge* (*Voy.* ce mot), est une base salifiable et produit des sels avec les acides ; le *peroxyde de plomb* [PbO^2], de couleur puce, qui ne se combine avec les acides qu'en dégageant la moitié de son oxygène, et le *minium* (*Voy.* ce mot), qui est une combinaison des deux précédents oxydes. Les sels de plomb sont tous très-vénéneux ; ceux

qui sont solubles dans l'eau ou dans les acides se reconnaissent en ce qu'ils précipitent en blanc par l'acide sulfurique et en brun-noir par l'acide sulfhydrique. Les plus importants sont : le *carbonate* ou *céruse*, le *nitrate*, le *chromate* et l'*acétate* ou *sel de Saturne*. Plusieurs de ces combinaisons jouent un rôle important dans l'industrie et dans la médecine.

Le plomb est un des métaux les plus anciennement connus. Pausanias fait mention de livres d'Hésiode, écrits sur des lames de ce métal. Selon Pline, les actes publics furent longtemps consignés, chez les Romains, dans des volumes composés de feuillets de plomb. On a trouvé dans la province d'York, en Angleterre, des lames de plomb sur lesquelles était gravée une inscription du règne de Domitien. Au moyen âge, on a coulé en plomb beaucoup de médailles, jetons, etc. (Voir A. Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, Paris, 1862-63).

PLOMB ARSENIATÉ [$\dot{P}b_2\ddot{\bar{A}}s$], minéral jaune paille qui se présente en petites masses rayonnées faciles à pulvériser. On le trouve dans le Brisgau, ainsi qu'à Autun, dans l'Oysans, en Cornouailles, etc.

PLOMB ARSENIÉ, minéral gris bleuâtre à cassure grenue, composé d'arséniure de plomb [PbAs], avec un peu de fer, de soufre et de cobalt. On ne l'a encore trouvé qu'à Clausthal, au Hartz.

PLOMB CARBONATÉ ou *Céruse native* [$\dot{P}b\ddot{C}$], minéral qui se présente sous forme aciculaire, fibreux, compacte ou cristallisé : ses cristaux appartiennent au système du prisme rectangulaire droit ; souvent ils se groupent en s'associant 3 à 3 ou 6 à 6. Ils sont incolores, blancs, grisâtres, jaunâtres ou brunâtres ; ils possèdent l'éclat adamantin et jouissent de la double réfraction ; ils sont fragiles, rayent la chaux carbonatée et pèsent 6,7. On trouve le plomb carbonaté dans presque toutes les mines de plomb.

PLOMB CHLORO-ARSENIATÉ ou *Mimétèse* [$3\dot{P}b^3\ddot{\bar{A}}s+PbCl^2$]. Ce minéral se rencontre d'ordinaire cristallisé, et quelquefois en couches mamelonnées. Ses cristaux appartiennent au système du prisme hexagonal. Il est jaunâtre ou verdâtre, fragile, raye la chaux carbonatée et pèse de 5,6 à 6,4. Il est souvent associé avec le plomb phosphaté dont il est isomorphe. On le trouve avec les autres minerais de plomb, en Saxe, dans le Cornouailles, etc.

PLOMB CHLORO-PHOSPHATÉ, *Plomb vert*, *Pyromorphite* [$3\dot{P}b^3\ddot{\bar{P}}h+Pb(Cl,Fl)^2$], minéral qui se présente soit en masses aciculaires ou mamelonnées, soit cristallisé : ses cristaux appartiennent au système du prisme hexagonal. Il est vert, jaunâtre, brunâtre ou rougeâtre ; translucide ou opaque, présente l'éclat vitreux, raye à peine la chaux carbonatée, et pèse 6,9. Quelques variétés contiennent un peu d'arséniate de plomb. On le trouve dans les filons de plomb sulfuré, en France, en Angleterre, en Saxe. Sa gangue habituelle est le quartz et la barytine.

PLOMB CHLORURÉ, *Plomb corné*, *Kérasine* [$PbCl^2+2Pb$], substance blanche ou jaune, qui cristallise dans le système du prisme droit à base carrée. Sa densité est 6,06. On le trouve en Angleterre, dans le pays de Bade, aux États-Unis, etc.

PLOMB CHROMATÉ, *Plomb rouge*, *Crocoïse* [$\dot{P}b\ddot{\bar{C}}r^2$]. Ce minéral se présente ordinairement cristallisé : ses cristaux appartiennent au système du prisme droit rhomboïdal ; il est rouge, translucide, d'éclat vitreux, facile à rayer au couteau, et pèse 6,6. On le trouve à Bérézoff en Sibérie, dans des filons de plomb sulfuré. — On a donné le nom de *Mélanochroïte* à une variété de teinte plus foncée.

Plomb et cuivre chromatés. *Voy*. VAUQUELINITE.

PLOMB HYDRO ALUMINEUX ou *Plomb gomme* [$\dot{P}b\ddot{\bar{A}}l^6+6Aq$]. Ce minéral est jaune rougeâtre, un peu translucide, d'un éclat gommeux ; il raye la fluorine. Il a été rencontré en petites masses mamelonnées à Huelgoët (Finistère).

PLOMB MOLYBDATÉ, *Plomb jaune*, *Mélinose* [$\dot{P}b\ddot{M}o^3$], substance minérale, lamelleuse ou en cristaux appartenant au système du prisme droit à base carrée. Elle est jaune de miel, opaque ou à peine translucide ; elle est cassante, est rayée par la chaux fluatée, et pèse 6,6. On la trouve en Carinthie, en Saxe, en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, etc.

PLOMB D'ŒUVRE, plomb argentifère dont on extrait l'argent par la coupellation.

PLOMB OXYDÉ ROUGE ou *Minium natif* [$\ddot{P}b$]. On le trouve sous forme d'enduit pulvérulent à la surface du plomb sulfuré.

PLOMB SÉLÉNIÉ ou *Claustalie* [PbSe], minéral grisâtre, qui se présente en petites masses grises avec indices de clivages menant au cube. Il est tendre, possède l'éclat métallique, et pèse 6,8. On le trouve à Clausthal et au Hartz. — Au Hartz, on a trouvé un minéral d'aspect assez semblable à la galène, et qui est composé de 32 p. 100 de séléniure de mercure, et de 68 p. 100 de séléniure de plomb.

PLOMB SPATHIQUE, synonyme de *Plomb carbonaté*.

PLOMB SULFATÉ ou *Anglésite* [$\dot{P}b\ddot{\bar{S}}^1$]. On rencontre ce minéral soit compacte ou terreux, soit cristallisé : ses cristaux appartiennent au système du prisme droit à base rectangle. Il est fragile, généralement incolore, d'éclat vitreux, est rayé par la baryte sulfatée, et pèse 6,3. On le trouve avec le plomb sulfuré, dans l'île d'Anglesey et ailleurs.

Plomb sulfaté carbonaté. On distingue : 1° la *Leadhilite* [$\dot{P}b\ddot{\bar{S}}^3+3\dot{P}b\ddot{C}$], qui est verdâtre ou jaunâtre ; elle cristallise en rhomboèdres aigus, est rayée par le calcaire, et pèse 6,4 ; 2° la *Lanarkite* [$\dot{P}b\ddot{\bar{S}}^3+\dot{P}b\ddot{C}$], qui est blanchâtre, grisâtre ou bleuâtre ; elle cristallise dans le système du prisme droit à base rhombe, est rayée par le calcaire et pèse de 6,8 à 7 ; 3° la *Calédonite*, où le sulfate de plomb est remplacé en partie par du sulfate de cuivre. — On trouve ces trois minéraux à Leadhills, en Écosse.

PLOMB SULFURÉ ou *Galène* [PbS]. Ce minéral se trouve compacte, concrétionné, laminaire, cristallisé et épigène. Ses cristaux appartiennent au système cubique et sont d'ordinaire des cubes, des cubo-octaèdres, ou des octaèdres réguliers. La galène a toujours l'éclat métallique très-vif, surtout à l'intérieur ; elle est d'un gris de plomb, quelquefois irisé. Elle raye le gypse, est rayée par le calcaire, et pèse 7,76. La galène est le minerai de plomb le plus important ; elle renferme quelquefois de l'argent sulfuré en quantité suffisante pour être exploité. On la rencontre abondamment en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, etc., où elle forme des filons et quelquefois des amas au milieu des granits, des gneiss, des micaschistes ou des terrains sédimentaires anciens. Elle est associée d'ordinaire au zinc et au cuivre, et a pour gangue habituelle, le quartz, la barytine et la fluorine.

PLOMB TUNGSTATÉ ou *Schéélitine* [$\dot{P}b\ddot{\bar{T}}u^3$]. Il se présente en petits cristaux à base carrée ; il est jaune verdâtre, est rayé par la chaux fluatée et pèse 8. On l'a trouvé à Zinwald en Bohême.

PLOMB VANADATÉ ou *Vanadine*. Ce minéral ressemble un peu au plomb chromaté dont il est isomorphe. Il est d'un brun jaunâtre très-clair et se présente en mamelons hérissés de petites pointes cristallines. On le trouve à Wicklow (Irlande) ; on l'a indiqué en Écosse et à Zimapan au Mexique.

Fil à plomb. *Voy*. FIL.

Mine de plomb. *Voy*. PLOMBAGINE.

Plomb de sonde, morceau de plomb fait en cône et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer. *Voy*. SONDE.

PLOMB (LE), dans les fosses d'aisance. *Voy*. MITTE.

PLOMBAGE (de *plomb*), action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb.

En Douane, on plombe à la frontière les marchandises qui sont admises en transit, ou qui ne doivent être visitées qu'à leur arrivée à destination ; les *plombs* que l'on appose alors sont des espèces de

sceaux dont un instrument *ad hoc* imprime à la fois les deux faces.

Plombage des dents, opération qui consiste à remplir, avec du plomb, ou mieux avec de l'or en feuilles, la cavité d'une dent cariée. — On emploie aussi, pour *plomber* les dents, une composition minérale dans laquelle, avec du plomb, il entre du bismuth, de l'étain et une certaine proportion de mercure qui en augmente la fusibilité et en diminue le retrait.

PLOMBAGINE ou MINE DE PLOMB, nom donné communément à la *graphite*, minéral qui n'est autre chose que du charbon presque pur, mais qui ressemble à la galène pulvérulente. On en fait des crayons et l'industrie l'emploie à divers usages. *Voy.* GRAPHITE et CRAYONS.

PLOMBAGINÉES (du g.-type *Plumbago*, Dentelaire), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles alternes toutes réunies quelquefois à la base de la tige, et engaînantes ; à fleurs en épis ou en grappes rameuses et terminales : le fruit est un akène. Les Plombaginées se rencontrent surtout dans les contrées voisines de la Méditerranée : elles sont astringentes et toniques ; plusieurs espèces donnent un suc âcre et caustique. — Cette famille forme 2 tribus : les *Plombaginées vraies* (genres, Plumbago, Ceratostigma, Vogelia), et les *Staticées* (genres, Armeria, Statice, Ægialitis).

PLOMBIER, PLOMBERIE. La *plomberie*, ou l'art de travailler le plomb, comprend deux genres d'industrie différents : 1° la fabrication et la pose des tuyaux de conduite, la construction des réservoirs, bassins, fontaines, pompes, etc. (*Voy.* FONTAINIER PLOMBIER) ; 2° la couverture des bâtiments non-seulement en plomb, mais aussi en zinc, en cuivre repoussé, etc. *Voy.* COUVREUR et ZINGUEUR.

PLONGEON, *Colymbus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes plongeurs, et type de la famille des Colymbidés : bec long, droit, robuste, presque cylindrique ; jambes situées très en arrière, tarses nus, réticulés ; doigts entièrement palmés ; ailes médiocres et queue courte. On distingue : le *P. imbrim* (*C. glacialis*), le *P. lumme* (*C. arcticus*) et le *P. carmarin* (*C. septentrionalis*). Ces oiseaux sont communs dans le Nord ; ils voyagent le plus souvent le long de l'eau, sans presque faire usage de leurs ailes, quoiqu'ils aient le vol assez rapide. Ils vivent de poissons, mollusques, insectes aquatiques, et quelquefois de substances végétales. Leur chair est coriace, huileuse, et répand une odeur désagréable.

PLONGEUR (de *plonger*), homme qui peut rester assez longtemps dans l'eau sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. C'est à l'aide de plongeurs que l'on pêche, dans la mer des Indes, le golfe Persique et la Méditerranée, le corail, la perle, l'éponge, etc.

Appareils plongeurs, appareils à l'aide desquels un ou plusieurs hommes peuvent descendre, séjourner, se diriger et travailler au fond des eaux. Le premier appareil de ce genre a été la *cloche à plongeur* (*Voy.* CLOCHE), inventée au siècle dernier en Angleterre ou en Amérique ; on imagina ensuite les *scaphandres*, sorte de vêtement imperméable à l'eau qui permet à un homme isolé de circuler librement sous l'eau, d'y exécuter toute espèce de travail de construction, de rechercher et de réparer les avaries survenues à la carène d'un navire, etc. La tête du plongeur est enveloppée par un casque hermétiquement fermé et garni de verres à la hauteur des yeux. Pour renouveler l'air dans l'appareil, on se sert le plus souvent d'air comprimé, soit directement envoyé au plongeur à l'aide de tubes qui communiquent avec lui, soit renfermé dans un réservoir portatif que porte le plongeur et qui débite, au fur et à mesure des besoins, la quantité d'air nécessaire. La fabrication de ces appareils doit beaucoup aux recherches de MM. Siebe, Delange, Cabirol, Rouquayrol, Denayrouze, etc.

Bateau-plongeur ou *Nautile*, appareil inventé en 1852 par le Dr Payerne, et à l'aide duquel on peut non-seulement descendre et séjourner au fond de la mer et y travailler à avec une troupe d'ouvriers, mais encore se diriger partout où l'on veut. L'usage de cet appareil ne paraît pas s'être répandu.

PLONGEURS, sous-ordre de l'ordre des Palmipèdes, comprend des oiseaux qui sont tous remarquables par leur facilité à nager et à plonger. Leurs ailes étant excessivement courtes et comme transformées en nageoires, ils volent mal ou ne volent pas du tout ; ils ne peuvent pas non plus marcher, leurs pattes étant implantées tout à fait à l'arrière de leur corps ; aussi leur vie est-elle presque entièrement aquatique. — Le sous-ordre des Plongeurs compte 3 familles principales : les *Colymbidés* (Plongeon, Guillemot, etc.) ; les *Alcadés* (Pingouin, Macareux), et les *Apténidés* (Sphénisque, Gorfou, Manchot).

PLOTUS, nom latin scientifiq. du genre ANHINGA.

PLOYON, espèce de ramassette. *Voy.* FAUX.

PLUCHE, étoffe de soie. *Voy.* PELUCHE.

PLUCHÉE (de l'abbé A. *Pluche*), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini, renferme des plantes herbacées, des contrées chaudes de l'Afrique et aussi de l'Amérique. L'espèce la plus remarquable est la *Pluchée odorante*, à fleurs purpurines.

PLUIE (du lat. *pluvia*), eau que les nuages déversent à la surface de la terre sous forme de globules plus ou moins volumineux. La pluie *tombe* toutes les fois que les gouttelettes liquides qui composent un nuage deviennent trop pesantes pour continuer à flotter dans l'atmosphère : c'est ce qui arrive lorsque par l'effet du refroidissement de l'air de nouvelles quantités de vapeur viennent à se condenser à la surface des gouttes déjà formées. Les décharges de la foudre déterminent aussi la résolution des nuages orageux, soit par l'ébranlement qu'elles communiquent à l'air, soit en diminuant la répulsion que les globules d'eau électrisés exercent les uns sur les autres. Ce sont les *nimbi* qui donnent les pluies les plus abondantes ; les *cumuli* donnent parfois des pluies légères ; on a vu aussi des pluies se produire sans qu'il y eût de nuages au ciel. — On distingue plusieurs sortes de pluies : une pluie fine et serrée prend le nom de *bruine* ; le *serein* est une pluie légère qui tombe pendant quelques instants à la fin des chaudes journées d'été ; les *giboulées* sont des pluies abondantes et de courte durée, souvent mêlées de grêle, qui se produisent au printemps ; les *averses* sont aussi des pluies abondantes et de courte durée, mais qui se produisent à des époques indéterminées. La *neige* n'est que de la pluie congelée.

La quantité journalière ou annuelle des pluies dans un lieu donné se détermine à l'aide du *pluviomètre* (*Voy.* ce mot). Elle est loin d'être la même dans tous les pays. A Lima, p. ex., et sur la côte du Pérou, il pleut très-rarement ; en Norwége et en Écosse, au contraire, la quantité annuelle de pluie est très-considérable. Dans certains pays les pluies reviennent périodiquement à des époques déterminées de l'année : entre les tropiques, la *saison des pluies* est l'époque où le soleil passe au zénith, tandis que la *saison sèche* est l'époque où le soleil est de l'autre côté de l'équateur. De Humboldt explique ce phénomène en admettant que le sol plus échauffé par les rayons du soleil à l'époque de ses plus grandes hauteurs appelle l'air des régions polaires, en sorte que la rencontre de cet air froid avec l'air chaud des régions tropicales détermine la pluie. Dans l'Inde, la saison des pluies est celle de la mousson d'été. Dans les régions tempérées, les pluies se répartissent presque uniformément dans tout le cours de l'année ; mais la quantité annuelle de pluie varie avec l'altitude et la configuration du sol. En général, tous les pays situés au sud des montagnes et les pays du littoral sont des pays pluvieux, parce que l'obstacle que les vents y rencontrent dans leur course est une cause de formation des nua-

ges (*Voy.* Nuages). A Paris, on compte en moyenne 144 jours de pluie par an.

[Législation]. Les *eaux pluviales* deviennent la propriété de celui qui les a reçues sur son fonds et qui peut les retenir, mais il ne peut rien faire qui les déverse d'une manière nuisible sur les fonds voisins. Le riverain inférieur est obligé de recevoir celles qui découlent naturellement des fonds supérieurs. Celles qui coulent de la voie publique dans les fossés ou rigoles qui la bordent peuvent être prises par le premier venu. Pour celles qui tombent du toit des bâtiments, *Voy.* Égout. — *Voy.* aussi Eaux.

Pluie. On a donné le nom de *pluie* à divers phénomènes naturels: 1° les *pluies de soufre* sont dues à ce que les vents transportent quelquefois à de grandes distances le pollen jaune de certains conifères; 2° la couleur rougeâtre de certaines pluies, qui leur a fait donner le nom de *pluies de sang*, tient à la présence, dans l'eau des nuages, de matières colorantes comme le chlorure de cobalt, l'oxyde de fer, etc., que les vents ont vraisemblablement enlevées du sol: telle est la pluie qui fut observée à Naples le 14 mars 1813; c'est à des causes pareilles qu'il faut attribuer les pluies *jaunes* ou *noires*. Cependant la couleur rouge de la pluie peut tenir aussi comme celle de la neige rouge à la présence de certains cryptogames; 3° les *pluies de sables* sont dues à ce que les vents enlèvent dans les plaines sablonneuses, comme le désert du Sahara, des masses de sable d'une extrême ténuité qu'ils amènent jusque dans nos contrées; 4° les *pluies de cendres* proviennent des cendres émises par les volcans; 5° les *pluies de crapauds*, tour à tour niées et affirmées par les savants, résulteraient de ce que les jeunes crapauds, qui au printemps se trouvent par milliers sur les bords des étangs, peuvent être enlevés par un ouragan ou une trombe, et être transportés à de grandes distances.

PLUMAGE (de *plume*), ensemble des plumes qui couvrent le corps des oiseaux. Le plumage est tantôt uniforme, tantôt moucheté, avec des taches plus foncées ou plus claires que le fond; d'autres fois il est varié par des plaques ou de grandes taches. Les parties supérieures sont d'ordinaire plus colorées que les inférieures. Le climat, la saison, l'âge, le sexe, apportent dans le plumage de nombreuses variations. *Voy.* Plumes, Mue, Livrée, etc.

PLUMASSEAU (du lat. *plumacium*, de *pluma*, plume). Ce mot, qui signifie proprement un petit balai de plumes, désigne, en Chirurgie, un gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses. *Voy.* Charpie.

PLUMASSIER. Avant 1789, les *plumassiers* formaient une corporation dont les statuts datent de 1599. Ils avaient St George pour patron. *V.* Plumes.

PLUMATELLE, genre de Mollusques bryozoaires, voisins des Alcyonelles et des Cristatelles, qu'on trouve dans les eaux stagnantes, mais pures, sous les feuilles des nymphéas, des potamogétons, sur les bois submergés, etc. On les a appelés aussi *Polypes à panache*, *Lophophus*, *Naisa*, etc.

PLUMBAGO. *Voy.* Dentelaire et Plombaginées.

PLUMERIA (de *Plumier*). *Voy.* Franchipanier.

PLUMES (du lat. *pluma*), organes qui couvrent tout le corps des oiseaux: ce sont des productions épidermiques analogues aux poils des Mammifères, mais d'une structure plus compliquée. En général, les plumes se composent de trois parties: le *tube*, ou tuyau creux implanté dans la peau, où il puise les sucs nécessaires au développement de l'organe; la *tige*, remplie d'une matière blanche et spongieuse, et les *barbes*, petites lames élastiques placées de chaque côté de la tige. Les plumes qui servent particulièrement au vol s'appellent *pennes*: les unes garnissent les ailes et concourent à l'acte de voler: ce sont les *pennes rémiges*; les autres garnissent la queue, et servent de gouvernail: ce sont les *pennes rectrices*. On appelle *tectrices* les plumes qui couvrent les autres à leur base. Les couleurs changeantes des plumes de quelques oiseaux paraissent dues à l'interposition des rayons lumineux entre leurs diverses couches.

L'industrie tire un très-grand parti des plumes des oiseaux. On se sert des plumes les plus fines et les plus délicates de l'oie, du cygne, de l'édredon, etc., pour garnir les oreillers, les lits de plumes, etc. (*Voy.* Duvet). Les plumes d'autruche, de vautour, de coq, de paon, de colibri, etc., servent à faire des *plumets*, des panaches, etc.; l'art d'apprêter ces plumes, de les teindre, de les blanchir, de les assembler en plumeaux, etc., constitue l'industrie du *plumassier*. Enfin, les plumes servent pour écrire: les plumes d'oie sont celles qu'on préfère pour cet usage; les plus communes sont les plumes d'ailes de poule; les plumes de corbeau sont recherchées pour leur finesse: on s'en sert pour dessiner. Les plumes à écrire n'ont commencé à remplacer le roseau des anciens que vers le xe siècle. Cependant, dès le VIIe siècle, il en est déjà parlé par Isidore de Séville.

Plumes métalliques. Leur invention date du siècle dernier, et est due à un mécanicien français nommé Arnoux; mais leur usage n'est devenu général que depuis une trentaine d'années. L'acier, le laiton, sont les métaux dont on se sert le plus communément pour la fabrication de ces plumes. L'Angleterre et surtout Birmingham en produisent d'énormes quantités; la France rivalise avec l'Angleterre, et produit aussi des plumes excellentes.

Plume de mer, nom vulgaire des Pennatules; — *Plume de paon* ou *de coq d'Inde*, nom d'une espèce d'Ulve et d'une espèce d'Agate; — *Plume d'eau* ou *Plumeau*. *Voy.* Hottonie.

Alun de plume, alun raffiné. *Voy.* Alun.

PLUMET, bouquet de plumes qu'on porte au chapeau, soit pour ornement, comme les plumes d'autruche, soit pour signe distinctif, comme les plumets des militaires. *Voy.* Plumes et Panache.

PLUMETIS (de *plume*), sorte de broderie fine faite à la main avec du coton, sur mousseline, sur percale, etc. Cette broderie a sans doute été ainsi nommée parce que ses points, parfaitement droits et serrés les uns contre les autres, rappellent la disposition des barbes d'une plume. *Voy.* Broderie.

PLUMIPÈDES (du lat. *pluma*, plume, et *pes*, *pedis*, pied), nom sous lequel Vieillot désigne les oiseaux Gallinacés, qui ont les pattes et quelquefois les pieds couverts de plumes. Tels sont les *Tétras*, les *Lagopèdes*, les *Gangas*, etc.

PLUMITIF (de *plume à écrire*). En termes de Pratique, c'est la *feuille d'audience* ou le papier original sur lequel on écrit, aussitôt qu'ils sont rendus, la minute des arrêts et des jugements d'un tribunal, ou le sommaire des délibérations d'une compagnie.

PLUM-PUDDING (de l'anglais *plum*, raisin de Corinthe, et *pudding*, gâteau), espèce de gâteau composé de farine ou de mie de pain, de moelle de bœuf ou de beurre, de raisins de Corinthe, etc., cuit dans l'eau et assaisonné avec du vin de Madère ou du rhum. C'est un mets favori des Anglais.

PLUMULAIRE, *Plumularia*, genre de Polypes, de la classe des Acalèphes, et voisins des Sertulaires, est caractérisé surtout par ses ramilles disposées en barbes de plume. *Voy.* Sertulaire.

PLUMULE (dimin. de *plume*), dite aussi *Tigelle*, partie de l'embryon végétal destinée à devenir tige, à s'élever au-dessus du sol. La plumule est nue au milieu du corps cotylédonaire dans les Dicotylédones. Parfois elle est visible avant la germination; d'autres fois, au contraire, elle n'apparaît que lorsque cet acte a commencé. *Voy.* Gemmule.

PLUMULINE, sorte de Mousse, la même que la *Fabronie*. *Voy.* ce mot.

PLURI.. (du lat. *plures*, plusieurs), entre dans la formation de beaucoup de mots scientifiques comme *pluridenté*, *pluriflore*, *plurilobé*, *pluriloculaire*, *plu-*

ripétale, plurivalve, etc., c.-à-d. à plusieurs dents, fleurs, lobes, loges, pétales, valves, etc.

PLURIEL, terme de Grammaire : c'est le nombre qui indique la pluralité. Il s'oppose à *singulier*, et, dans la langue grecque, à *duel*. *Voy.* NOMBRE. — *Voy.* aussi COLLECTIF, PARTITIF, SYLLEPSE, etc.

PLUSIE, *Plusia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, renferme une trentaine d'espèces répandues dans toute l'Europe. Les plus communes sont les *P. illustris, chrysitis, gemma, aurifera*.

PLUS-QUE-PARFAIT, terme de Grammaire, désigne un des temps passés. *Voy.* PARFAIT et PASSÉ.

PLUS-VALUE. C'est la somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée. — Dans le cas d'éviction, si la chose vendue se trouve avoir augmenté de valeur, le vendeur est tenu de payer à l'acheteur ce qu'elle vaut au-dessus du prix de la vente (C. civ., art. 1633). — Dans les indemnités accordées à la suite d'expropriation pour utilité publique, on fait entrer en ligne de compte la *plus-value* (Loi du 6 mai 1841).

PLUTOCRATIE ou PLOUTOCRATIE (du gr. πλοῦτος, richesse, et κρατεία, domination), état social où l'influence appartient aux plus riches.

PLUTONIENS (de *Pluton*, roi des enfers) ou VULCANISTES, se dit des Géologues qui attribuent à l'action du feu central la formation des principales couches de la croûte du globe : on les oppose aux *Neptuniens*. *Voy.* GÉOLOGIE.

On a aussi donné le nom de *roches plutoniennes* à toutes les roches d'origine ignée. *Voy.* ROCHES.

PLUVIAL (du b.-lat. *pluviale*), grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et que l'officiant revêt quand il encense et quand il suit la procession. *Voy.* CHAPE.

PLUVIER (du lat. *pluvia*, pluie, parce que cet oiseau nous arrive à la saison des pluies), *Charadrius*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles et type de la famille des Charadriadés : bec long, renflé à son extrémité; tarses longs, 3 doigts en avant, et point de pouce. Ces oiseaux se nourrissent d'insectes aquatiques et d'annélides, vivent en troupes et voyagent de compagnie.

On distingue les *Pluviers propr. dits* et les *Grands Pluviers* ou *Œdicnèmes*. — Les premiers ont le bec renflé en dessus seulement : ils forment un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque : le *P. doré* (*C. pluvialis*), de la taille d'une grosse grive, et d'un plumage noirâtre taché d'un jaune doré sur le dos et les ailes; c'est un excellent gibier; le *P. à collier* (*C. hiaticula*), remarquable par le cercle de plumes noires qui lui entoure le cou; le *P. guignard* (*C. morinellus*), qui a la poitrine et les flancs d'un rouge vif, la face et les sourcils d'un blanc pur, le plumage de couleur sombre. La plupart des espèces étrangères ont les tarses armés d'éperons et des caroncules à la face. — Pour le *Grand Pluvier* ou *Arpenteur*, *Voy.* ŒDICNÈME.

Vanneau pluvier ou *Squatarole*. *Voy.* VANNEAU.

PLUVIOMÈTRE (du lat. *pluvia*, pluie, et du gr. μέτρον, mesure), appareil servant à mesurer la quantité moyenne de pluie qui tombe dans une localité pendant un temps déterminé. Le plus simple se compose d'un entonnoir qui surmonte un vase fermé. En mesurant l'eau qui entre par cet entonnoir, on connaît l'épaisseur de la couche que la pluie aurait formée sur le sol si elle y était restée sans s'évaporer, et sans imprégner la terre : c'est cette épaisseur qu'on indique pour mesurer la quantité de pluie. Ainsi, à Paris, le pluviomètre installé dans la cour d'entrée de l'Observatoire a indiqué une épaisseur moyenne de $0^{m},570$ de 1817 à 1838. — Des observations suivies ont démontré qu'un pluviomètre reçoit d'autant plus de pluie qu'il est placé plus bas. Selon M. Maille, ce phénomène tiendrait à ce que, à une certaine hauteur, le vent, en se divisant autour de l'appareil, subirait des remous et des accélérations de vitesse qui auraient pour effet d'écarter les gouttes d'eau les unes des autres, et d'entraîner une partie de celles qui devraient pénétrer dans le vase. — Les pluviomètres sont connus aussi sous les noms d'*Udomètres*, d'*Ombromètres* ou d'*Hyétomètres*.

On doit des *pluviomètres* perfectionnés à MM. Babinet, Flauguergues, etc. M. Hervé-Mangon a imaginé un *pluviomètre* qui permet de connaître l'heure et la durée d'une ondée, ainsi que le poids des gouttes de pluie. Il se compose d'un cadran horizontal, recouvert de papier imprégné d'une solution de sulfate de fer, et saupoudré d'un mélange de sandaraque et de noix de galle. Ce cadran tourne autour de son centre, entraîné par un mouvement d'horlogerie, et il est renfermé dans une boîte munie d'une rainure qui laisse à découvert un secteur du papier. Les gouttes de pluie qui tombent dans cette rainure rencontrent le papier et le noircissent.

PLUVIOSE (du lat. *pluvia*, pluie), 5ᵉ mois de l'année républicaine, commençait suivant les années le 20 ou 21 janvier, et finissait le 19 ou le 21 février. *Voy.* CALENDRIER.

PNEUMATIQUE (du gr. πνευματικός, de πνεῦμα, air), nom donné quelquefois à la partie de la Physique qui a pour objet les propriétés de l'air et des gaz, leur élasticité, leur pesanteur, etc. *Voy.* AIR, GAZ, etc.

Briquet pneumatique, *Cuve pneumatique*, *Machine pneumatique*. *Voy.* BRIQUET, CUVE et MACHINE.

PNEUMATOLOGIE (du gr. πνευματολογία), science des esprits. On nomme ainsi, en Théologie, la connaissance d'*esprits*, nommés *anges* et *démons*, placés entre les hommes et Dieu, divisés en classes selon les fonctions qu'ils remplissent et capables d'être les auxiliaires ou les ennemis des hommes (*Voy.* ANGE, DÉMON). — La croyance à l'existence de *génies*, esprits intermédiaires entre les hommes et la divinité, se trouve dans les religions de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte et de la Grèce. En Perse, on distinguait les bons et les mauvais esprits : les premiers se subdivisaient en 3 classes, les *amschaspands*, les *izeds* et les *ferouers* (*Voy.* DUALISME). Les Grecs reconnaissaient aussi de *bons génies* (ἀγαθοδαίμονες), et de *mauvais génies* (κακοδαίμονες). *Voy.* GÉNIE.

PNEUMATOSE (du gr. πνευμάτωσις), développement insolite de certains gaz au sein de tissus ou d'organes qui n'en contiennent pas à l'état normal. La pneumatose la plus fréquente est celle de l'estomac et de l'intestin; c'est elle qui caractérise la *dyspepsie flatulente* des hypochondriaques et des hystériques; on lui donne vulgairement le nom de *vents* ou *flatuosités*, elle peut être l'occasion de vives douleurs de côté, que l'on calme par l'application d'un corps chaud. Les infusions chaudes de tilleul, de mélisse, de menthe, d'anis, de camomille, les pastilles de charbon, sont prescrites contre les pneumatoses intestinales. Les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules et la gélatine, et se nourrir de viandes faites. Dans le cours des fièvres graves, il survient quelquefois une distension considérable de l'abdomen par les gaz intestinaux (*Voy.* TYMPANITE) : c'est toujours un symptôme sérieux. — *Voy.* aussi EMPHYSÈME, GASTRALGIE, etc.

PNEUMOBRANCHES (du gr. πνεύμων, poumon, et βράγχια, branchies), nom donné à un groupe de Batraciens renfermant les deux genres *Protée* et *Sirène*, aujourd'hui compris parmi les *Branchifères* ou *Pérennibranches*. *Voy.* BATRACIENS.

PNEUMOCÈLE (du gr. πνεύμων, poumon, et κήλη, tumeur), hernie d'une portion du poumon qui pénètre à travers un des espaces intercostaux, à la suite d'une plaie pénétrante de la poitrine, d'une déchirure des muscles intercostaux ou d'une fracture des côtes. Cette affection est assez rare et sans gravité : elle est facilement réduite et maintenue à l'aide d'un bandage muni d'une pelote.

PNEUMODERME, *Pneumoderma*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Ptéropodes,

établi par Cuvier pour une espèce sans coquille, de l'Océan atlantique, le *Pneumoderma Peronii*.

PNEUMOGASTRIQUE (NERF), du gr. πνεύμων, poumon, et γαστήρ, estomac ; nom donné par Chaussier au cordon principal des nerfs vagues, qui, dans la classification actuelle, forme, avec son congénère, la 10e paire des nerfs encéphaliques. Le nerf pneumogastrique naît du bulbe rachidien et se distribue au poumon et à l'estomac.

PNEUMONIE (du gr. πνευμονία, de πνεύμων), vulg. *Fluxion de poitrine*, inflammation du parenchyme pulmonaire. Elle affecte tantôt les deux poumons, tantôt un seul; elle est simple, ou compliquée de bronchite (*broncho-pneumonie*), de pleurésie, etc.; enfin elle est aiguë ou chronique : cette dernière forme est très-rare. — La pneumonie est une maladie de tous les âges, mais elle est plus commune dans la première enfance, chez l'adulte de 20 à 30 ans, et dans la vieillesse. Elle est ordinairement l'effet d'un brusque refroidissement; mais elle peut se produire sans cause appréciable, dans le cours d'un rhume, d'une bronchite, de certaines maladies (la coqueluche, la rougeole, la fièvre typhoïde, la phthisie, les affections du cœur, etc.) — Son début est presque toujours marqué par un violent frisson et par une douleur vive dans un des côtés de la poitrine, accompagnée de toux, d'oppression et d'une accélération sensible des mouvements respiratoires : crachats visqueux, de couleur variée, sanguinolents et semblables au jus de réglisse ou de pruneaux; matité à la percussion; respiration d'abord puérile, puis râle crépitant et souffle bronchique; bronchophonie. La maladie s'étend pendant quelques jours, puis diminue d'intensité (c'est alors qu'on entend le râle de retour), et se termine au bout de 14 ou de 21 jours par résolution, et dans quelques cas rares par suppuration ou par gangrène. Si elle passe à l'état chronique, sa durée devient indéterminée. — Traitement : il varie suivant les âges, les constitutions, et surtout le caractère de la maladie; toutefois les saignées générales ou locales, et l'emploi du tartre stibié à faible dose sont les indications qui conviennent aux *formes* les plus *inflammatoires*; les *formes catarrhales* guérissent très-bien par l'expectation et les toniques. La distinction de la forme est un point capital dont le médecin seul peut être juge.

Les animaux domestiques, le cheval, les bêtes à cornes, etc., sont sujets à la pneumonie. Cette affection prend souvent chez eux un caractère épizootique. *Voy.* PÉRIPNEUMONIE et ÉPIZOOTIE.

PNEUMOTHORAX (du gr. πνεῦμα, air, et de θώραξ, poitrine), épanchement d'un fluide aériforme dans les plèvres. Le plus souvent il provient de l'air atmosphérique qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule; quelquefois il se forme à la suite d'une pleurésie latente.

PNYX, place d'Athènes. *Voy.* PLACE PUBLIQUE.

POA, nom latin botanique du genre *Paturin*.

POCHADE (de *pocher*), se dit, en Peinture, d'un croquis rapidement exécuté où l'on se contente d'indiquer le sujet et de faire ressortir les masses, et dans lequel la hardiesse du trait et la vérité des tons tiennent lieu de correction et d'élégance.

POCHE (orig. germaniq.). Outre son acception primitive et vulgaire, ce mot a plusieurs applications particulières. — En Zoologie, on appelle *poche* tantôt une espèce de sac formée par la peau du ventre chez certains animaux, notamment chez les *Marsupiaux* (*Voy.* ce mot), tantôt le jabot des oiseaux, partie dilatée du gosier où se fait le premier travail de la digestion. — Les Vétérinaires appellent *poches gutturales* deux sacs membraneux particuliers aux Mammifères du genre Cheval, qui s'étendent sous les grandes branches de l'hyoïde et les muscles environnants : ces sacs communiquent, en haut, avec le tympan, et en bas, avec l'arrière-bouche.

Les Fondeurs en métaux appellent *poche* une cuiller de fer avec un long manche dont ils se servent pour puiser le métal en fusion.

POCHETTE, petit violon de *poche* dont les maîtres de danse se servent pour donner leurs leçons : il sonne une octave plus haut que le violon.

PODAGRAIRE ou *Égopode des goutteux*, plante. *Voy.* ÉGOPODE.

PODAGRE (du lat. *podagra*; du gr. πόδαγρα), goutte qui occupe les articulations des pieds (*Voy.* GOUTTE). — Il se dit aussi, au masculin, de celui qui a la goutte aux pieds.

PODALYRE (nom mytholog.), *Podalyria*, genre de la famille des Papilionacées, se compose d'arbrisseaux du Cap, dont quelques-uns sont cultivés dans nos jardins : feuilles alternes, simples; fleurs pourpres, roses ou blanches, à calice ample, arrondi; 10 étamines, ovaire sessile, pluri-ovulé; légume sessile, polysperme. L'espèce type est le *Podalyria sericea*, haut de 1m, à poils soyeux, à fleurs roses.

PODESTAT (en ital. *podestà*, du lat. *potestas*, pouvoir), titre de magistrature, au moyen âge, en Italie et en Provence. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PODICEPS, nom lat. scientifique du genre *Grèbe*.

PODIUM. On appelait ainsi, dans les théâtres des anciens, une espèce de balcon s'avançant au-dessus de l'arène et garni d'un premier rang de siéges. Au-dessus et en arrière du *podium*, les siéges s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'édifice; au-dessous étaient les loges dans lesquelles on renfermait les gladiateurs et les bêtes féroces.

PODOCARPE (du gr. πούς, ποδός, pied, et καρπός, fruit), *Podocarpus*, genre de Conifères, de la famille des Taxinées, se compose de grands arbres, à feuilles lancéolées, très-entières, persistantes, éparses; à fleurs dioïques, les mâles en chatons terminaux, filiformes; les femelles axillaires, solitaires, présentant un disque charnu, divisé en 3 lobes. Le fruit ressemble à un drupe; la graine possède un test osseux. Principaux genres : le *P. allongé* (*P. elongatus*), du Cap; le *P. dacrydioïdes*, le *P. zamiæfolius*, arbres gigantesques qui atteignent jusqu'à 65m; et le *P. totarra*, dont le bois est très-dur (ces trois espèces sont de la Nouvelle-Zélande); enfin le *P. neriifolius*, de l'Inde, dont les fruits sont comestibles.

PODOCÈRE, *Podocerus*, genre de petits Crustacés marins, de l'ordre des Amphipodes et voisins des Crevettines, qui vivent au milieu des fucus. Le *P. varié* se trouve sur les côtes de l'Angleterre.

PODOGYNE (du gr. πούς, ποδός, pied, et γυνή, organe femelle, pistil), nom donné au pistil quand il s'amincit à sa base en une espèce de support ou de pied, comme dans les *Pavots*, le *Robinier*, etc.

PODOMÈTRE du gr. πούς, ποδός, pied, et μέτρον, mesure), instrument destiné à compter les pas ou à mesurer le chemin que l'on a fait. *Voy.* HODOMÈTRE.

PODOPHYLLE, *Podophyllum*, genre type de la famille des Podophyllées, détachée de celle des Berbéridées, renferme des plantes herbacées vivaces, à tubercules épais, à fleurs solitaires, de couleur blanche, à feuilles en forme de bouclier, qui croissent dans les lieux ombragés et humides. Leurs racines fibreuses et charnues s'étendent et tracent. — Les *Podophyllées* appartiennent à l'Amérique du Nord et à l'Asie centrale.

PODOPSIDE, Mollusque. *Voy.* SPONDYLE.

PODOSPERME (du gr. πούς, ποδός, pied, et σπέρμα, graine), se dit, en Botanique, du prolongement du placenta qui sert d'attache à chaque graine : il se compose de vaisseaux nourriciers apportant de la plante mère les sucs nécessaires au développement de l'embryon et de ses tuniques. On l'appelle encore *cordon ombilical* ou *funicule*. *Voy.* GRAINE.

C'est aussi le nom d'un genre de Chicoracées-Scorsonérées, formé par De Candolle.

PODOSTÉMON (du gr. πούς, ποδός, pied, et στήμων, filament), genre d'herbes aquatiques de l'Amérique et de l'Asie tropicales, qui vivent attachées aux rochers et aux troncs d'arbres et qui offrent

quelquefois le port des Mousses et des Jungermannies. — Ce genre a été pris pour type d'une famille dite des *Podostémacées*, qui renferme, outre le genre-type, les genres *Mniopsis*, *Lacis*, *Hydrostachys*.

PODURE (du gr. ποῦς, ποδός, pied, et οὐρά, queue), *Podura*, genre d'Insectes, de l'ordre des Aptères (Thysanoures) et type de la famille des Podurelles. Ce sont de très-petits insectes, à corps mou et presque linéaire, caractérisés surtout par leur queue qui est repliée sous le ventre et qui, en se redressant, leur permet de sauter comme les puces. Les Podures vivent en société. Certaines espèces se trouvent sous l'écorce des vieux arbres, d'autres sur le bord des chemins, d'autres enfin sont aquatiques. — La famille des *Podurelles* renferme les genres : *Podura*, *Sminthurus*, *Dicyrtoma*, *Degeeria*, *Isotoma*, *Orchesella*, *Achorutes*, *Tomocerus*, *Cyphoderus*, *Anurophorus* et *Anoura*.

POECILE (en gr. ἡ ποικίλη στοά, le portique varié), portique d'Athènes, orné de peintures. *Voy.* PORTIQUE et PÉCILE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

POECILOPES ou POECILOPODES (du gr. ποικίλος, varié, et ποῦς, ποδός, pied), 1re section des Crustacés entomostracés de Latreille, renfermait 2 ordres : les *Xiphosures* ou *Limules* et les *Siphonostomes*. Ces Crustacés ont deux sortes de pieds, les uns préhenseurs et les autres natatoires et branchiaux.

POÊLE (du lat. *pallium*, manteau), se dit : 1° du voile que l'on suspend sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale et dont les bouts sont tenus ordinairement par de jeunes garçons, parents du marié et de la mariée ; 2° du dais sous lequel on porte le saint sacrement aux malades et dans la procession, ainsi que de celui qu'on présente aux princes quand ils font leur entrée dans une ville ; 3° du drap mortuaire dont on recouvre le cercueil pendant la cérémonie funèbre, et dont les quatre coins sont tenus par des parents ou amis.

POÊLE (du lat. *patella*, plat), autrefois *Poisle*, ustensile de cuisine en tôle, en fer battu ou en cuivre étamé, avec une longue queue, le plus souvent en fer, dont on se sert pour frire ou fricasser. — Dans diverses industries, on se sert d'ustensiles analogues pour fondre la cire, le suif, le plomb ou l'étain.

POÊLE (du b.-lat. *pesle* p. *pensile*, ouvroir, de *pensum*). Ce mot, qui primitivement désignait une chambre chauffée où travaillaient les femmes de service, s'est dit ensuite de toute chambre chauffée en général et ensuite de l'appareil qui servait à la chauffer. Aujourd'hui, il désigne une espèce de fourneau de terre, de faïence, de tôle ou de fonte, de forme excessivement variable et qui sert à entretenir la chaleur dans les salles à manger, les antichambres, les ateliers, les salles d'étude, etc. — L'usage des poêles n'était pas inconnu des anciens : ils avaient des appareils de chauffage fixes, analogues à nos *calorifères* (*Voy.* ce mot), et des appareils mobiles, où l'on ne brûlait que de la braise, comme aujourd'hui dans les *braseros* d'Italie et d'Espagne ; mais les véritables poêles sont originaires des froides contrées du Nord, dans lesquelles les cheminées seraient insuffisantes pour chauffer les appartements. Le poêle donne une chaleur plus égale et plus douce que la cheminée, mais elle est moins saine et porte à la tête. Les *poêles en fonte* procurent rapidement une forte chaleur ; mais ils enlèvent à l'air ambiant une partie de son oxygène et ils se refroidissent vite. Les *poêles de faïence* sont préférables à tous les points de vue. La construction des poêles est une des branches les plus importantes de la *fumisterie* et l'une des industries qui ont fait le plus de progrès de nos jours. On a donné à divers poêles construits sur des systèmes nouveaux les noms de *calorifère*, de *manomètre* (quand on y adapte un manomètre), etc. — M. Ardenne a donné un *Manuel du poêlier fumiste*.

POËME (du gr. ποίημα, œuvre, poëme), se dit en général de tout ouvrage en vers, surtout des ouvrages d'une certaine étendue. On distingue autant de genres de poëmes qu'il y a de genres de poésie (*Voy.* ce mot). — On a quelquefois étendu le nom de *poëme* à des compositions en prose ayant la forme de l'épopée, et écrites en style poétique, comme le *Télémaque* de Fénelon, les *Martyrs* de Chateaubriand, le *Joseph* de Bitaubé, etc. *Voy.* ÉPOPÉE.

POÉSIE (du gr. ποίησις, création), art de composer des ouvrages en vers. La *poésie* diffère de la *prose* non-seulement par la forme du vers, mais aussi par l'esprit dont elle est animée, par les fictions qu'elle crée, par les vives images qu'elle présente, et qui l'ont fait assimiler à la peinture, enfin par les ornements de tout genre qu'elle ajoute à la réalité : elle suppose l'inspiration. Les anciens attribuaient l'inspiration poétique à une influence divine, à celle d'Apollon ou d'une Muse. — En considérant les différents buts que se propose le poëte et les différentes formes sous lesquelles se produit la poésie, on distingue : la *Poésie lyrique*, dont l'*ode* est la forme la plus remarquable ; la *P. dramatique* (tragédie, comédie, etc.) ; la *P. épique* ou *héroïque* ; la *P. didactique* ou *philosophique*, à laquelle on rattache la *P. descriptive*, genre faux et bâtard qui a surtout régné au XVIIIe siècle ; la *P. élégiaque* ; la *P. érotique* ; la *P. pastorale* ou *bucolique* et la *P. satirique* (*Voy.* chacun de ces mots). — En considérant les différentes matières qui sont traitées en vers, on distingue la *P. sacrée*, la *P. profane*, la *P. sérieuse*, la *P. badine*, etc. — En considérant les diverses manières dont la poésie frappe l'oreille, on distingue : la *P. rhythmique*, dans laquelle on observe la mesure par rapport à la cadence et au nombre des syllabes, mais non par rapport à la quantité de ces syllabes, qu'on suppose toutes susceptibles d'une égale durée : telle est la poésie des Orientaux et de la plupart des peuples de l'Europe moderne ; la *P. métrique*, qui repose sur la *quantité*, et dans laquelle le nombre des syllabes dépend de la durée qu'exige la prononciation de ces syllabes : telle est la poésie des Grecs, des Latins et des Allemands. *Voy.* VERS, PIED, MÉTRIQUE.

L'origine de la poésie se confond avec l'origine même des langues : partout la poésie paraît s'être développée avant la prose. Dans le principe, elle était consacrée à l'expression spontanée des sentiments religieux, aux accents guerriers, aux chants d'amour, ou au récit de faits héroïques, de légendes nationales ; ce n'est que plus tard qu'elle devint un *art*, ayant uniquement pour objet d'émouvoir ou de charmer l'esprit au moyen du langage et des vers.

Les règles de la poésie sont l'objet de la *Poétique* (*Voy.* ce mot). — Son histoire se trouve le plus souvent confondue avec l'histoire générale de la littérature. Cependant il existe quelques ouvrages spéciaux, soit sur l'histoire de la poésie en général (de Saverio Quadrio, Bologne, 1739 ; de J. Brown, Lond., 1764 ; de l'abbé Henry, Paris, 1856 ; de M. Albert, 1869) ; soit sur la poésie de chaque nation (*Histoire de la poésie sacrée des Hébreux*, du Dr Lowth ; *de la poésie grecque*, de G.-H. Bode ; *de la poésie française*, de Massieu ; *de la poésie anglaise*, de Th. Warton ; *de la poésie provençale*, de Fauriel, etc.), soit enfin sur chacun des genres de poésie. *Voy.* les noms de chacun d'eux.

POÉTIQUE (en gr. ποιητική), art qui trace les règles de la poésie. Les Poétiques les plus célèbres sont celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau, que Le Batteux a réunies sous le nom des *Quatre poétiques* (Paris, 1771). A côté de ces ouvrages de premier ordre viennent se placer les productions secondaires de J. Scaliger (1561), et, au même siècle, de Th. Sébilet, Cl. Boissière, Jacq. Pelletier et P. de Loudun ; au XVIIe siècle, celles de Vauquelin de la Fresnaye (1605), de J. de la Mesnardière (1640), de l'abbé Hédelin d'Aubignac (1657), de Colletet (1658) ; enfin, au XVIIIe siècle, les écrits de Gravina (1708) et de La Motte. On peut y ajouter les *Réflexions sur la poétique d'Aristote*, de Rapin, les *Réflexions critiques sur la poésie*, de Dubos, et surtout la *Poétique fran-*

çaise, de Marmontel. — Consulter : A. Nisard, *Examen des poétiques d'Aristote, d'Horace et de Boileau* (1845) ; Egger, *Histoire de la critique chez les Grecs* (1849) ; Feys, *l'Art poétique d'Horace considéré dans son ordonnance* (1856).

POGONIAS (c.-à-d. *barbu*), oiseau. *Voy.* BARBICAN ; — poisson. *Voy.* TAMBOUR.

POGOSTÉMON, plante Labiée. *Voy.* PATCHOULI.

POIDS (du lat. *pondus*). En Physique, on appelle *poids absolu* d'un corps l'effort avec lequel un corps tend vers le centre de la terre : il est la résultante des actions de la *pesanteur* sur toutes les parties qui composent ce corps. Le *poids relatif* d'un corps est le rapport du poids absolu de ce corps à un certain poids pris pour unité. L'unité de poids est le *gramme*, poids d'un centimètre cube d'eau au maximum de densité. — Le *poids spécifique* est le poids de l'unité de volume ; ce mot désigne ordinairement la même chose que la *densité* par rapport à l'eau, à cause des unités de mesure adoptées. — En Physique et en Chimie, on appelle *poids atomique* le poids des atomes d'un corps, c.-à-d. des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps se compose : l'oxygène est ordinairement le corps auquel on rapporte ce poids. *Voy.* ATOME.

En Métrologie, on évalue le poids des corps en le comparant à celui d'autres corps qui sont ordinairement des masses de fer, de cuivre ou de platine, dites elles-mêmes *poids*. — L'*unité de poids*, variable aujourd'hui d'un peuple à l'autre, a varié aussi chez les différents peuples dans le cours des siècles. Chez les Hébreux, cette unité connue sous le nom de *talent mosaïque*, était le poids de l'eau contenue dans un pied cube (28 kilogr. environ). A Athènes, l'unité principale était le *talent attique* (26 kilogr.) ; puis venaient la *mine* (435 gr), la *drachme* (4 gr., 36) et l'*obole* (0 gr., 72). Chez les Romains, l'unité de poids était l'*as* ou *libra* (327 gr., 18) qui se décomposait en 12 *onces* valant chacune 24 *scrupules*. — Chez les modernes, l'unité de poids généralement adoptée est la *livre* ; mais le nom seul de cette unité est constant (*Voy.* LIVRE). En France, depuis l'adoption du système métrique, les unités de poids sont le *gramme*, poids dans le vide d'un centimètre cube d'eau distillée à 4 degrés au-dessus de 0°, ainsi que ses multiples et sous-multiples (*Voy.* GRAMME). La loi autorise la représentation matérielle non-seulement de ces unités, mais encore de leur double et de leur moitié. Ces poids matériels forment 3 séries : 1° les poids en fonte de fer, qui ont de 50 à 20 kilogr. la forme rectangulaire et de 20 kilogr. à 5 décagr. (50 gr.) la forme hexagonale ; 2° les poids en cuivre, de 10 kilogr. à 1 gr., qui ont la forme de cylindres surmontés de boutons ou celle de godets ; 3° les poids de 1 gr. à 1 milligr., qui sont figurés par des lames carrées en cuivre, en platine ou en aluminium.

Les poids nouvellement fabriqués ou rajustés doivent être vérifiés et poinçonnés avant d'être livrés au commerce. A cet effet, des *bureaux de poids publics* pour le pesage de ces poids sont établis dans toutes les villes un peu importantes. Des *vérificateurs*, nommés par le Gouvernement, sont chargés de constater la bonne qualité des poids qui leur sont présentés, de visiter fréquemment les magasins, boutiques ou ateliers où l'on fait usage de ces poids, de dresser procès-verbal des contraventions, etc.

Quiconque, par usage de *faux poids*, a trompé sur la quantité des choses vendues, est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende de 50 fr. au moins (C. pén., art. 423). Les détenteurs de *faux poids* sont punis d'une amende de 11 à 15 fr. et d'un emprisonnement de 5 jours au plus (art. 479).

Poids médicinaux. *Voy.* MÉDECINE (Abréviations).

POIDS ET MESURES. *Voy.* MESURES et MÉTROLOGIE.

POIGNARD (de *poing*), arme d'estoc à lame courte, pointue et tranchante. Les soldats romains s'en servaient déjà ; mais c'est au moyen âge que cette arme a été le plus employée : la *dague* n'était qu'un gros poignard ; la *miséricorde* servait à achever un ennemi. On portait le poignard à la ceinture, et cette coutume s'est conservée chez les seigneurs jusqu'au règne de Henri IV. A cette époque, le poignard disparut comme arme de guerre.

On appelle *couteau-poignard*, *sabre-poignard*, des couteaux et des sabres en forme de poignard, dont la lame est aiguë et tranchante des deux côtés.

Chevaliers du poignard. *Voy.* CHEVALIER.

POIGNET (de *poing*), partie du bras qui joint la main à l'avant-bras, est désignée par les Anatomistes sous le nom de *carpe*. *Voy.* ce mot.

POIL (du lat. *pilus*). Les *poils* sont des productions épidermiques qui recouvrent tout ou partie du corps de l'Homme et des Mammifères. Ils se composent de deux parties : l'une qui surmonte librement la surface cutanée, c'est la *tige* ; l'autre enfoncée dans une gaîne ou follicule que lui fournit la peau, c'est la *racine*. Celle-ci se termine par un renflement en massue (*bulbe*), offrant à sa partie inférieure une excavation où pénètre une papille du derme appelée *germe*, *pulpe* ou *papille* du poil. La tige est constituée par deux substances : l'une externe, *épiderme* du poil, formée de cellules imbriquées, entourant comme un manchon la masse interne ou *corticale* : celle-ci est creusée d'un canal et imbibée d'une matière grasse et colorée qui détermine la coloration du poil. Lorsque cette substance n'existe pas, il y a *albinisme* : elle disparaît dans la vieillesse, et produit la *canitie* (*Voy.* ces mots). Dans la gaîne de chaque poil viennent s'ouvrir deux petites *glandes pileuses* produisant un liquide huileux qui enduit le poil et l'empêche de se dessécher. — Autour de la gaîne ou follicule se trouvent disposées des fibres musculaires lisses, qui peuvent en déterminer le soulèvement : d'où le *hérissement* et le phénomène de la *chair de poule*.

Les poils chez l'Homme constituent les *cheveux*, les *sourcils*, les *cils*, la *barbe*, les *poils*, les *poils follets* : l'ensemble de ces poils divers est désigné sous le nom de *système pileux*. Les poils sont droits ou frisés, doués d'élasticité et surtout très-hygrométriques. — Pour leurs maladies, *Voy.* ALOPÉCIE, PLIQUE, SYCOSE, TEIGNE, VITILIGO.

Chez les Animaux, la forme et la consistance des poils sont extrêmement variables : tantôt ils forment un duvet fin et moelleux recouvert par un poil plus grossier, que l'on appelle *jar* ou *jars* ; tantôt ce sont des filaments longs, plus ou moins contournés en spirale (*laine*). Quelquefois ce sont des *soies* (porc), poils fermes et élastiques, ou des *crins* (queue de cheval), de structure semblable, mais plus longs ; d'autres fois, ce sont des *piquants* (hérisson, porc-épic), ressemblant par leur roideur à de véritables épines. L'épaisseur et la longueur des poils croissent ou diminuent en raison de la température ou de l'épaisseur de la peau : le *pelage* des espèces septentrionales est généralement épais, et se compose presque uniquement de duvet ou bourre ; le jar domine dans les espèces équatoriales. Il est bien fourni dans les Carnassiers et les Rongeurs, qui ont la peau mince ; il est peu épais dans les Ruminants, encore plus rare dans les Pachydermes ; il manque entièrement dans les Cétacés. La couleur des poils chez les animaux n'est pas aussi variée que celle des plumes : les couleurs les plus ordinaires sont le brun, le noir et le blanc, avec les couleurs intermédiaires. Le plus souvent, chaque espèce a sa coloration particulière ; en outre, le climat et la mue influent sur la coloration des poils. — Quelques zoologistes considèrent comme étant le résultat d'une commune origine, les poils des mammifères, leurs parties cornées, les plumes des oiseaux, et les écailles des poissons.

Certaines populations humaines ont été considérées comme dépourvues de poils : Hérodote parle d'Asiatiques naissant et vivant chauves : on a parlé d'Australiens à calvitie naturelle et complète. C'est une exagération ; les Mongols et les Indiens d'Amérique

ont la barbe rare, il est vrai ; mais il n'existe aucune race entièrement dépourvue de poils. Il y a aussi, par exception, des chiens entièrement nus, les *chiens turcs ;* on trouve dans les Cordillères des bœufs nus ou à peu près, les *calongos* et les *pelones*.

Les poils des animaux s'emploient à divers usages : les brossiers, matelassiers, bourreliers, tapissiers, utilisent le *crin* et les *soies* (*Voy.* ces mots). On fait des pinceaux avec les poils de blaireau. Les poils de lapin, de chèvre, de chien, sont *feutrés*, et s'emploient dans la chapellerie et les gros tissus. On fabrique avec le poil de chèvre des tissus recherchés. Quant à la *laine*, on connaît ses nombreux usages.

En Botanique, les *poils* sont également des productions épidermiques, formées tantôt par une seule cellule, tantôt par plusieurs cellules placées bout à bout. Ils sont simples ou ramifiés. Ils semblent destinés à défendre les organes qu'ils recouvrent contre les piqûres des insectes et l'action de l'atmosphère : aussi revêtent-ils surtout les parties les plus tendres et les plus délicates du végétal, les bourgeons, les sommités de tiges et les feuilles encore jeunes. Les poils manquent communément ou sont rares chez les plantes qui croissent à l'ombre, dans les terrains gras et humides; ils disparaissent tout à fait de la surface des individus étiolés. Les végétaux qui ont poussé dans les lieux secs, aérés et exposés au soleil sont ordinairement *velus*. On appelle *glabre* une plante dépourvue de poils.

POIL, nom vulgaire de l'engorgement inflammatoire du sein qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices, et dans lequel le lait ne sort que difficilement. On a longtemps attribué cet engorgement à un poil qui, introduit dans l'orifice des mamelles, s'y opposerait au libre cours du lait. *Voy.* MASTITE.

On appelle *Poils de chat* le *Chamagrostis minima; Poils de loup*, quelques Graminées à feuilles dures et sétacées, comme la *Canche blanchâtre*, le *Brome des bois*, le *Paturin des murailles*, etc.

POINCIANE ou POINCILLADE, *Poinciniana*, genre de la famille des Papilionacées, renferme des espèces appartenant aux régions les plus chaudes des deux continents. La *P. élégante* (*P. pulcherrima*) est un arbuste de 3 à 4^{m}, à tige armée d'aiguillons et garnie de rameaux légers ; à feuilles d'un vert foncé, à fleurs odorantes, formant un corymbe pyramidal où le rouge s'unit à la couleur jaune; elle porte aussi les noms de *Haie fleurie*, de *Fleur de paon* ou *F. de paradis*, d'*Œillet d'Espagne*. On connaît encore la *P. royale* et la *P. de Gillies*.

POINÇON (du lat. *punctio*), outil de fer ou d'autre métal, terminé en pointe, et qui sert pour percer ou pour graver. — On nomme aussi *poinçon :* 1° un morceau d'acier gravé en relief avec lequel on forme les matrices des monnaies et des médailles; 2° certaines marques que l'on applique sur les ouvrages d'or et d'argent pour en garantir le titre : appliquer ces marques sur ces ouvrages, c'est les *poinçonner*. *Voy.* CONTRÔLE.

On appelle encore *poinçon* (autrefois *ponchon*) un tonneau qui tient à peu près les deux tiers du muid. Le *poinçon*, encore en usage dans quelques parties de la France, varie selon les localités : il contient à Vendôme 200 litres; dans l'Indre, 218; à Blois, 228; dans l'Indre-et-Loire, 230; dans le Cher, 250.

POINT (du lat. *punctum*). On appelle ainsi, en Géométrie, l'endroit où deux lignes se rencontrent. Le *point* n'a ni longueur, ni largeur, ni épaisseur. — Les points *singuliers* d'une courbe sont les points où elle présente quelque particularité, p. ex. une inflexion, un rebroussement, un arrêt, etc. — Les points *isolés* sont des points satisfaisants à l'équation de la courbe, mais détachés de la courbe elle-même.

En Grammaire, le *point* est un signe de ponctuation qui marque la terminaison d'une proposition, d'une phrase. On distingue le point final (.), le point d'exclamation (!), le point d'interrogation (?); le point et virgule (;), qui indique la fin d'une proposition accessoire annexée à la proposition principale; les deux points (:), qui marquent une liaison entre la phrase déjà écrite et la phrase suivante : on emploie les deux points quand on annonce ce qui va être dit (*Voy.* PONCTUATION). — Dans certaines langues orientales, comme l'hébreu et l'arabe, on nomme *points-voyelles* des points qui tiennent lieu de voyelles. *Voy.* MASSORÈTES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Musique, le *point* placé après une note augmente de moitié la valeur de cette note : la note est alors dite *pointée*. Quand les points sont placés sur les notes, ils indiquent que les notes doivent être détachées. Le *point d'orgue* indique un arrêt ou repos pendant lequel les exécutants s'arrêtent ou déploient leur habileté dans des traits de fantaisie. On le marque ainsi 𝄐

Dans les industries à l'aiguille, on appelle *points* les diverses manières de coudre. Parmi les points de couture, on distingue : le *point devant*, le *point arrière*, le *point de côté*, le *point croisé*, le *point d'ourlet*, le *point de surjet*, le *piqué*, etc. Dans la broderie et la tapisserie, on distingue : le *point de chaînette*, le *point à carreaux*, le *point allongé*, le *point d'armes*, le *point de croix de chevalier*, le *point à la turque*, le *point d'Angleterre*, le *point de Hongrie*, etc. Enfin ce mot s'applique à une sorte de dentelle de fil faite à l'aiguille qui prend, selon son origine, les diverses dénominations de *point de Venise*, *d'Alençon*, *d'Angleterre*, *de Malines*, *de Bruxelles*, etc. *Voy.* DENTELLE.

En Anatomie, on appelle *points ciliaires* de petits trous dans la face interne des paupières, qui sont les orifices des conduits excrétoires des glandes ciliaires; *points lacrymaux*, les orifices des petits conduits qui aboutissent au sac lacrymal.

En Astronomie les *points cardinaux* sont le *nord* ou *septentrion*, le *sud* ou *midi*, le *levant* appelé aussi *est* ou *orient*, et le *couchant* qu'on désigne aussi du nom d'*ouest* ou d'*occident*. — Les *points équinoxiaux* sont ceux où le soleil traverse l'écliptique dans son mouvement apparent annuel.

Dans la Marine, *Faire le point*, c'est calculer exactement la route du bâtiment et déterminer sa position : cette expression vient de ce qu'on marque cette position sur la carte par un *point*. On se sert, pour faire le point, du *quartier de réduction* (*Voy.* ce mot), avec lequel on mesure la latitude et la longitude. On marque chaque jour à midi sur la carte le *point d'arrivée*, et, en se reportant au *point de départ*, on estime la route faite. On distingue le *point estimé*, le *point corrigé*, le *point observé* et le *point vrai*, expressions par lesquelles on distingue les déterminations plus ou moins rigoureuses de la position du navire.

Dans la Typographie, on appelle *point* une mesure qui sert à déterminer la force du corps des divers caractères : le point vaut un sixième de ligne, ou un quart de millimètre.

Point de côté, douleur située en un point de la poitrine ou du ventre et qui gêne la respiration : cette douleur est dite *pongitive*. — Le point de côté dépend soit d'un rhumatisme fixé dans les muscles intercostaux, soit d'une inflammation de l'enveloppe du poumon, soit d'une névralgie intercostale. Dans le premier cas, il suffit de recourir aux cataplasmes laudanisés, aux sangsues ou bien à l'application d'un emplâtre de poix de Bourgogne, suivant que la douleur est vive ou médiocre; dans le second, il y a pleurésie, et c'est le traitement de cette affection qu'il convient d'appliquer (*Voy.* PLEURÉSIE); dans le troisième, c'est le vésicatoire qui réussit le mieux.

Point de droit, *point de fait*. En termes de Pratique, ces mots sont synonymes de *question* (*question de droit*, *de fait*). — Dans les *qualités* (*Voy.* ce mot) d'un jugement, il y a une partie appelée *point de droit*, une autre, appelée *point de fait*.

Point d'honneur, ce qui intéresse, ce qui touche

l'honneur. Le point d'honneur fut de tout temps en France, mais surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, la passion dominante des gentilshommes : il a été l'origine d'une foule de duels. Pour en réprimer l'abus, Louis XIV avait institué un *tribunal du point d'honneur*, composé des maréchaux de France, et destiné à juger si l'offense valait ou non la peine de se battre. *Voy.* DUEL.

Point de partage, en Hydraulique. *Voy.* PARTAGE.

POINTAGE (de *pointer*). Dans l'Artillerie, le *pointage* est l'opération qui consiste à diriger vers un point fixé une bouche à feu quelconque. Pour cela, on élève ou on abaisse la pièce au moyen d'une vis, de manière que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse, du bourrelet de la volée et le but que l'on veut atteindre, soient sur une même ligne droite. — Consulter : C.-E. Page, *Théorie du pointage*, et de Montgéry, *Règles du pointage à bord des vaisseaux*.

En termes de Musique, *pointer une note*, c'est augmenter de moitié sa valeur. *Voy.* POINT.

POINTE (fémin. du participe *point*, de *poindre*), instrument d'acier avec lequel le graveur à l'eau-forte dessine sur le vernis dont la planche est enduite, et découvre ainsi les parties où l'acide doit mordre. Si l'on forme avec une *pointe* aiguë des traits ou des hachures sans recourir à l'eau-forte, cela s'appelle graver à la *pointe sèche*. La pointe sèche ouvre le cuivre sans en rien détacher. On l'emploie dans le fini aux objets les plus tendres, les plus légers, aux ciels, aux lointains; et son travail, contrastant avec celui de l'eau-forte ou du burin, est toujours heureux et piquant. Par suite, on a appelé *pointe* la manière d'opérer, la touche du graveur; c'est dans ce sens qu'on dit : *Avoir la pointe délicate, légère, lourde*, etc. *Voy.* GRAVURE.

On appelle de même *pointe* l'outil acéré dont on fait usage dans diverses industries, p. ex., une tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver ; le petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures et leur donner plus de relief; l'aiguille montée sur un manche avec laquelle les imprimeurs tirent les caractères des formes pour faire les corrections; un clou long et mince, etc.

Pointe de diamant, se dit, en Architecture, d'une pierre terminée en pyramide quadrangulaire aplatie : ce genre d'ornement se rencontre communément dans les constructions du style latin. *Voy.* TÊTE DE CLOU.

Coup de pointe. *Voy.* ESTOC.

POINTER, sorte de Chien d'arrêt, de race anglaise.

POINTILLÉ (de *pointille*, de l'ital. *puntiglio*), manière de peindre, particulièrement à l'usage du peintre en miniature, consiste à poser les couleurs par petits *points*, au moyen d'un pinceau bien affilé : le *pointillé* s'emploie surtout pour peindre les chairs. On procède quelquefois de même pour les dessins à la pierre noire ou à l'encre de Chine : les dessins ainsi faits prennent le nom de *dessins au pointillé*. — On fait aussi entrer un travail par petits points dans un genre de gravure que l'on appelle *gravure au pointillé*. *Voy.* GRAVURE.

POINTURES (du lat. *punctura*, piqûre). On appelle ainsi, en Typographie, deux petites lames de fer terminées en pointe et attachées au tympan, lesquelles, perçant d'abord à deux de ses extrémités la feuille de papier qu'on veut imprimer d'un côté, la traversent aux mêmes endroits quand on imprime de l'autre côté : on emploie les pointures afin que les pages opposées se correspondent exactement.

POIRE, *Pyrum* ou *Pirum*, fruit du *Poirier*. La poire a généralement la forme d'une toupie : d'abord d'un vert clair, ensuite jaunâtre, avec de nombreux points grisâtres, elle renferme une chair blanche, qui au commencement est ferme et très-acerbe, mais qui, à l'époque de la maturité, devient molle et pleine d'un suc assez délicat. On compte autant de variétés de poires qu'il y a d'espèces de poiriers (*Voy.* ci-après POIRIER). Quant à leur usage comme fruits comestibles, on range les poires en deux classes : 1° les *poires à couteau*, tendres, savoureuses, d'une conservation difficile; 2° les *poires à cuire*, dont la chair est plus ferme, un peu acerbe, et qu'on ne mange guère que cuites. Ces dernières servent à faire des compotes; c'est aussi en leur faisant subir certaines préparations au four qu'on fait les *poires séchées* ou *tapées*, qui se conservent longtemps, surtout si on les tient dans un lieu sec. Avec les poires on fait encore une espèce de confiture connue sous le nom de *raisiné* (*Voy.* ce mot). On retire des poires une liqueur fermentée qu'on appelle *poiré*, dont on fait une grande consommation dans le nord-ouest de la France : le poiré est d'une saveur agréable, mais un peu capiteux ; quand il est clair, il ressemble beaucoup au vin blanc, et il pétille comme le vin de Champagne. On peut en retirer du vinaigre et de l'eau-de-vie.

On appelle vulgairement *Poire d'acajou*, le fruit du Cassuvium; *P. de bachelier*, une espèce de Morelle; *P. de terre*, le Topinambour, etc.

Essence de poire. *Voy.* VALÉRIANIQUE (ACIDE).

Poire d'angoisse. *Voy.* ANGOISSE.

POIRÉ, boisson. *Voy.* POIRE.

POIREAU ou PORREAU, *Allium porrum*, plante potagère du genre Ail et de la famille des Liliacées. Le poireau se reconnaît à son bulbe allongé, à sa tige haute de 0^m,08 à 0^m,10, pleine, garnie de feuilles planes, mais pliées en gouttière, linéaires, lancéolées, de couleur glauque. Il est cultivé dans les jardins pour l'usage des cuisines ; on le fait aussi entrer dans quelques préparations pectorales. Le Poireau est originaire du midi de l'Europe. Les Égyptiens et les Romains en faisaient un bien plus grand cas que nous, sans doute parce que, sous leur climat, ce légume acquérait plus de saveur.

POIREAU ou PORREAU (du lat. *porrellus*, dimin. de *porrus*), excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, et dont la substance est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse, prend naissance dans le corps muqueux. *Voy.* VERRUE.

POIRÉE, plante potagère du genre Bette, à larges feuilles et à côtes fort épaisses, dont on se sert pour certains pansements. *Voy.* BETTE.

POIRIER, *Pyrus* ou *Pirus*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux souvent épineux, à feuilles simples, entières ou dentées; à fleurs blanches, grandes, en corymbes simples ou rameux : calice demi-adhérent, limbe divisé en 5 segments étalés ou réfléchis; 5 pétales; ovaire adhérent à 5 loges. Le fruit qui lui succède est la *Poire*. *Voy.* ce mot.

Le *Poirier commun* (*P. communis*), croît dans les régions tempérées de l'ancien continent. Sa hauteur atteint 10 et 12^m, et il se termine par une belle tête; mais, dans les jardins potagers, on étale ses branches en espalier, ou bien on le fait pousser en quenouille et on lui donne une forme pyramidale. Le tronc des vieux poiriers est recouvert d'une écorce rugueuse et gercée; les jeunes pousses ont une peau lisse d'un brun verdâtre. Les feuilles sont ovales, un peu coriaces, d'un vert luisant en dessus et un peu cotonneuses en dessous. Les fleurs sont blanches, réunies par bouquets le long des rameaux. Les fruits, très-petits et très-âpres à l'état sauvage, ont été considérablement améliorés par la culture. C'est par eux que l'on distingue les nombreuses variétés de ce genre, qui s'élèvent aujourd'hui à près de 600. Les plus estimées parmi les *poires à manger* sont : 1° les *P. fondantes*, telles que les *Beurrés* (B. d'Aremberg, B. royal, B. gris, B. d'Angleterre, dit vulg. *Poire d'Angleterre*, etc.); les *Doyennés* (D. roux, D. d'hiver, etc.); les *Bergamotes* (B. d'automne, B. d'Angleterre, Crassane, etc.); les *Muscats*, la *Mouille-bouche*, la *Virgouleuse*, le *Saint-Germain*, le *Sucré vert*,

les *Colmar* et *Passe-Colmar*, le *Blanquet*, etc.; 2° les *P. cassantes*, p. ex. les *Bons-chrétiens* (B.-chrétien d'été, d'hiver, d'Espagne, d'Auch, turc, etc.); les *P. oranges* (O. d'été, d'automne, d'hiver); le *Messire-Jean*, la *Poire de certeau*, le *Catillac* et la *Poire d'une livre*, remarquables par leur volume, et qui ne se mangent que cuites, etc. Quant aux *Poiriers à cidre*, leurs noms sont moins connus; cependant on remarque parmi les meilleures espèces le *P. de sauge* ou *Sauger* (*P. salvifolia*), dont les feuilles rappelle celles de la sauge; le *P. à feuilles de saule*, le *P. de Perse* (*P. persica*), etc. — On élève le poirier franc en pépinière pour y greffer les autres poiriers; les poiriers destinés à former des espaliers se greffent sur des cognassiers.

Le bois du poirier est dur, pesant, d'un tissu uni, serré, d'une couleur un peu rougeâtre; les vers ne l'attaquent pas. Il prend très-bien la couleur noire, et alors il ressemble beaucoup à l'ébène; c'est un des meilleurs bois qu'on puisse employer pour la sculpture et la gravure en bois. Il acquiert un beau poli; on en fait des ouvrages de tour et de menuiserie. Les ébénistes l'emploient pour la marqueterie; les luthiers en font des flûtes et autres instruments. Enfin c'est un bon bois de chauffage.

On appelle vulgairement *Poirier des Antilles*, *P. des Iles*, deux espèces de Bignones; *P. avocat*, l'Avocatier; *P. bergamotte*, une variété de Citronnier; *P. de Cayenne*, une espèce de Couma dont on mange le fruit; *P. des Indes*, le Goyavier, dont le fruit ressemble beaucoup à une poire; *P. rouge*, un arbre du Cap qui a le port du poirier.

POIS, *Pisum*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Viciées, se compose de plantes herbacées annuelles, presque toutes grimpantes et armées de vrilles au moyen desquelles elles montent en s'attachant soit aux autres plantes, soit aux rames ou supports qu'on leur a préparées; à feuilles ciliées, accompagnées de stipules; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires; le fruit est une gousse allongée renfermant plusieurs semences globuleuses, appelées elles-mêmes *pois*. — Le *Pois cultivé* (*Pisum sativum*), à fleurs blanches, tachées de rouge, est connu de tout le monde; ses nombreuses variétés se rapportent à 5 races principales: 1° le *P. sucré*, qui comprend presque toutes les sous-variétés dont les primeurs sont recherchées sous le nom de *petits pois*, et que les jardiniers appellent *pois à ramer* : tels sont le *pois Michaut* ou *de Francfort*, le *dominé*, le *pois de Marly*, le *sans pareil*, le *pois géant*, etc. : on les mange le plus souvent verts; secs et concassés, ils fournissent une excellente purée; 2° le *P. à gros fruit*, qui renferme des variétés, les unes naines, les autres à ramer, quelques-unes à cosse blanche, dites *pois sans parchemin*, *mange-tout*, parce qu'on mange le pois avec sa gousse; 3° le *P. à bouquet*, remarquable par ses pédoncules chargés de fleurs nombreuses et par ses grosses graines brunâtres; 4° le *P. carré*, dont les graines, très-serrées dans leur gousse, finissent par prendre une forme polyédrique : à cette section appartiennent le *pois de Clamart* ou *carré fin*, qui est très-estimé; le *carré blanc* et le *carré à œil noir*; 5° le *P. nain*, dont la tige ne dépasse guère 0m,20, et qui comprend le *nain hâtif*, le *nain de Hollande*, le *gros nain sucré*, et les *nains verts*. On sème les petits pois au printemps ou à l'automne; dès qu'ils ont 0m,10 ou 0m,15 de haut, on les *rame*. Les cosses des pois verts forment une fort bonne nourriture pour les vaches laitières. — Le *Pois des champs* (*P. arvense*), dit aussi *P. gris* ou *P. de pigeon*, *Bisaille*, espèce que l'on cultive en grand, a des fleurs solitaires, blanches ou purpurines; la hauteur de sa tige ne dépasse pas 0m,70, et elle ne se rame pas; sa graine est grise, et n'est guère employée que pour nourrir les pigeons. Le pois gris coupé en vert donne un excellent fourrage. — Le *Pois chiche* ou *P. pointu* (*P. cicer*), a des fleurs petites, violettes, quelquefois blanches; une gousse enflée, rhomboïdale, à deux ou trois semences : cette gousse sert d'aliment aux hommes dans le Midi sous le nom de *cicerole*. Dans le Nord, le pois chiche n'est employé que comme fourrage.

Pois de senteur ou *Gesse odorante*, espèce du genre Lathyrus. *Voy.* GESSE.

On appelle *Pois d'Angola*, *du Congo*, ou *de sept ans*, les fruits du Cytise de l'Inde; *P. de brebis*, *P. breton*, la Gesse cultivée; *P. cochon* ou *patate*, le fruit du Dolic; *P. grecs* ou *de lièvre*, plusieurs espèces de Gesses; *P. pouilleux* ou *à gratter*, certaines Légumineuses dont les gousses sont hérissées de poils roides qui se détachent à maturité, et qui, en s'implantant dans la peau, causent une vive démangeaison; *P. rouge*, le Haricot sphérique, etc.

POIS A CAUTÈRE, corps globuleux que l'on place dans la plaie d'un cautère pour exciter la suppuration, et empêcher le rapprochement des lèvres de la plaie. Les pharmaciens préparent ces pois avec des substances végétales, dures et poreuses, comme des pois secs ou de boules de racine d'iris de Florence ou de guimauve, du sain-bois, etc. *Voy.* CAUTÈRE.

POISON (du lat. *potio*, potion). On nomme ainsi toute substance non organisée qui, prise intérieurement ou appliquée de quelque manière que ce soit sur un corps vivant, est capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales. Il existe dans les trois règnes des substances vénéneuses douées de ces funestes propriétés. Celles qui proviennent des animaux sont spécialement désignés sous le nom de *venins*, lorsqu'ils existent indépendamment de toute espèce de maladie, et sous celui de *virus*, lorsqu'ils constituent une maladie, ou qu'ils se développent dans une maladie; mais ce ne sont point là des poisons à proprement parler. On réserve surtout le nom de *poisons* aux substances délétères du règne minéral ou du règne végétal. On appelle *antidotes*, ou *contre-poisons*, les substances qui sont propres à contre-balancer l'effet des poisons.

On peut diviser les poisons en 3 classes : 1° *poisons âcres*, dits aussi *irritants*, *caustiques*, *escarotiques* ou *corrosifs*; 2° *poisons narcotiques* ou *stupéfiants*; 3° *poisons narcotico-âcres*. On forme quelquefois, mais à tort, une 4e classe des venins et des virus, sous le nom de *poisons septiques*.

Poisons âcres. On range dans cette classe les composés mercuriels, arsenicaux, cuivreux; les acides et alcalis concentrés, etc.; l'euphorbe, la coloquinte, le garou, les renoncules, le ricin, etc. Ces poisons ont une saveur chaude, brûlante à la gorge; ils occasionnent des coliques violentes, des vomissements et des déjections alvines répétés, une soif vive, enfin les signes d'une inflammation gastro-intestinale très-intense. Si l'empoisonnement est causé par les acides, on fait boire de l'eau contenant de la magnésie, ou à défaut de l'eau de savon; puis on combat l'inflammation par les sangsues, les bains, les lavements, les boissons douces, etc. S'il est dû aux alcalis, à l'eau de Javelle p. ex., on fait vomir au moyen de l'eau tiède ou en titillant la luette avec la barbe d'une plume; puis on emploie les émollients à l'intérieur et à l'extérieur. S'il est l'effet de l'arsenic, il faut d'abord provoquer le vomissement et donner des lavements laxatifs; puis administrer comme contre-poison le peroxyde de fer hydraté ou le sulfure de fer préparé par voie humide et extemporanément en versant du sulfure de potassium (ou à défaut le résultat filtré de l'ébullition de la chaux vive délitée avec du soufre) dans du vitriol vert. Contre l'empoisonnement par le vert-de-gris ou les sels de mercure, on emploie : eau tiède en abondance, vomitifs, blancs d'œufs délayés dans de l'eau ou du lait.

Poisons narcotiques. Ce sont ceux qui, comme l'opium, la morphine, l'acide cyanhydrique, la jusquiame, agissent spécialement sur le cerveau, mais sans enflammer les organes avec lesquels ils sont mis en contact. Les symptômes de ce genre d'empoisonnement sont : vertiges, affaiblissement des contractions musculaires, stupeur, coma, respiration difficile.

Faire vomir en administrant l'émétique; faire avaler comme antidote une forte décoction de noix de galle; combattre le narcotisme par du café à l'eau très-fort. Pour l'acide prussique en particulier, faire respirer de l'air contenant un peu de chlore, et produire à tout prix la respiration artificielle.

Poisons narcotico-âcres. Ce sont ceux qui à la fois agissent sur le cerveau et enflamment les parties sur lesquelles ils sont appliqués : tels sont l'aconit, la noix vomique, les champignons, la belladone, la digitale, le stramonium, l'ellébore, la strychnine, la nicotine, le camphre, l'alcool, les émanations des fleurs, le gaz acide carbonique, l'hydrogène carburé, etc. Ils produisent des spasmes, des convulsions, de l'agitation, du délire, des cris, le collapsus, une respiration très-pénible, etc. On y oppose le vomissement par l'émétique, les lavements purgatifs, des affusions froides sur la tête; le café à l'eau, contre le narcotisme; la saignée, contre la congestion cérébrale; les boissons acidules, les révulsifs, etc.

Pour les *Poisons septiques, Voy.* VENIN et VIRUS.

Dans tous les temps, il s'est trouvé des êtres pervers qui ont fait une étude des poisons pour en faire l'usage le plus criminel (Locuste à Rome, la Voisin, la marquise de Brinvilliers en France, etc.); mais ce n'est que de nos jours qu'on en a fait l'objet d'une étude vraiment scientifique, dans le but de découvrir d'une manière incontestable les preuves du crime ou de trouver les moyens d'en prévenir les effets : cette partie importante de la Médecine légale est connue sous le nom de *Toxicologie.* Des travaux récents ont permis d'abréger les recherches et de les mieux diriger en faisant reconnaître que divers poisons affectent chacun un siége particulier. Il est bon que l'on sache qu'il n'est point aujourd'hui de matière vénéneuse, si subtile qu'elle soit, que le chimiste ne puisse démontrer et distraire du corps des victimes. — Consulter : Orfila, *Traité de toxicologie;* Tardieu, *Dictionnaire d'hygiène;* Grisolle, *Traité de pathologie interne*, etc.

Comme plusieurs poisons, introduits en très-petite quantité dans l'économie animale, ne font que modifier les propriétés vitales sans leur porter une atteinte funeste, on en tire parti dans le traitement des maladies, et ils deviennent, à petite dose, de très-bons médicaments : pour ce motif, il est permis de les vendre; mais comme, d'un autre côté, ces substances vénéneuses pourraient être introduites dans l'économie par accident, par méprise ou dans des vues criminelles, on a dû prévenir l'abus qu'on en pourrait faire. La loi du 19 juillet 1845 et l'ordonnance du 29 octobre 1846 ont réglé, dans l'intérêt de la sécurité publique, tout ce qui concerne la vente des substances vénéneuses. — La loi punit de mort tout coupable d'empoisonnement (C. pén., art. 301 et 302).

POISSONS, en lat. *Pisces*, 5ᵉ classe de l'embranchement des Vertébrés, renferme des animaux aquatiques, respirant généralement l'air dissous dans l'eau au moyen d'organes particuliers appelés *branchies* (*Voy.* ce mot) : l'eau pénètre par la bouche et sort par des orifices latéraux, les *ouïes*. Leur caractère de classification le plus général est l'absence d'*allantoïde* (*Voy.* ce mot); leurs membres, lorsqu'ils existent, sont conformés pour la natation, ce sont les *nageoires*; lorsque celles-ci sont au complet, on distingue : deux nageoires *pectorales*, analogues des membres antérieurs des autres vertébrés; deux nageoires *ventrales*, analogues des membres postérieurs: une nageoire *anale*, une nageoire *caudale* disposée verticalement et deux nageoires *dorsales*. La circulation est simple : le cœur est uniquement veineux. La plupart des poissons possèdent une *vessie natatoire*, réservoir de gaz dont le rôle n'est pas bien connu. Les vertèbres sont biconcaves : les fosses nasales ne communiquent pas avec la bouche. Le corps des poissons, terminé en avant par une tête généralement pointue, et en arrière par une queue large et comprimée, offre à l'eau dans laquelle ils se meuvent une surface très-petite, et n'éprouve qu'une faible résistance, tandis que leur queue, mue par des muscles vigoureux, leur imprime la direction qui leur convient. — L'intelligence des poissons est à peu près nulle; leur vue est très-bornée ; mais, en revanche, leur odorat et leurs appétits voraces sont très-développés. Leur fécondité est prodigieuse.

Cuvier avait divisé les Poissons en 9 ordres : 6 ordres de Poissons osseux, les *Acanthoptérygiens*, les *Malacoptérygiens abdominaux, subbrachiens* et *apodes*, les *Lophobranches* et les *Plectognathes*; 3 ordres de Poissons à squelette cartilagineux ou *Chondroptérygiens*, les *Sturioniens*, les *Sélaciens* et les *Cyclostomes*. Depuis Cuvier, la classification des poissons a beaucoup occupé les naturalistes. Agassiz en a donné une fondée sur la nature des téguments : 1° les *Placoïdes*, à peau grenue; les *Cycloïdes*, à écailles arrondies ; les *Cténoïdes*, à écailles dentelées ; les *Ganoïdes*, à écailles rhomboïdales recouvertes d'une sorte d'émail. — La classification la plus généralement adoptée, notamment par MM. P. Gervais et Van Beneden, et celle que nous suivons dans cet ouvrage est la suivante : 1° les *Ganoïdes*, subdivisés en deux sous-ordres, les *Rhombifères* (genres Lépisostée, Polyptère, Calamichthe et plusieurs genres fossiles) et les *Sturioniens* (Esturgeon, Spatulaire, etc.); 2° les *Squamodermes*, comprenant les Acanthoptérygiens et les Malacoptérygiens de Cuvier (on rattache à cet ordre les Siluridés et les Lépidosirènes); 3° les *Ostéodermes*, qui comprennent les Plectognathes et les Lophobranches de Cuvier (on réunit quelquefois les Squamodermes et les Ostéodermes sous le nom de *Téléostéens*); 4° les *Plagiostomes* (Sélaciens, Chimères, etc.); 5° les *Cyclostomes* (Lamproie et Branchiostome).

Poissons fossiles. On a découvert plus de 200 genres de poissons fossiles se subdivisant en près de 1000 espèces. La plupart appartiennent à l'ordre des Ganoïdes et à celui des Plagiostomes ou Placoïdes (Raies et Squales).

On donne le nom d'*Ichthyologie* à la partie de l'Histoire naturelle qui s'occupe de l'étude et de la connaissance des poissons, et celui de *Pisciculture* à l'art de les élever et de les multiplier. *Voy.* ces mots.

On appelle *Poisson anthropomorphe, P. femme, P. bœuf*, le Lamantin et le Dugong; *P. armé* et *P. boule*, le Coffre et le Diodon; *P. blanc*, l'Able; *P. coq* et *P. éléphant*, le Callorhynque ou Chimère; *P. doré*, le Cyprin ou Dorade de la Chine; *P. empereur*, l'Espadon ; *P. électriques*, le Gymnote, la Torpille, etc.; *P. lune*, les Môles, la Sélène, le Lampris, etc.; *P. de paradis*, le Polynème; *P. plats*, les Pleuronectes; *P. de roche*, le Bar; *P. rouge*, le Cyprin; *P. sacré*, l'Anthias; *P. serpent*, l'Anguille, la Murène, etc.; *P. volant*, l'Exocet, le Dactyloptère, etc.

POISSONS. En Astronomie, on distingue : 1° les *Poissons*, ♓, constellation composée de deux files d'étoiles offrant quelque analogie de forme avec deux poissons, et placées, l'une le long du côté méridional du carré de Pégase, l'autre entre la tête d'Andromède et celle du Bélier. Elle donne son nom à un signe du Zodiaque, dans lequel le soleil est censé entrer le 18 février. Selon la Fable, les deux poissons qui composent ce signe étaient les dauphins qui menèrent Amphitrite à Neptune; 2° le *Poisson austral*, constellation de l'hémisphère méridional située sous le Verseau et composée de 32 étoiles, dont la plus brillante se nomme *Fomalhaut*; — 3° le *Poisson volant*, petite constellation de l'hémisphère méridional, de 6 étoiles, inconnue aux anciens, et invisible dans nos contrées.

POITRAIL (du lat. *pectorale*, de *pectus*, poitrine), partie antérieure du corps du cheval, se dit aussi de la partie du harnais qui se met sur cette partie. — Grosse pièce de bois de charpente qui se pose horizontalement sur des pieds-droits de pierre pour soutenir un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE. *Voy.* POITRINE et PHTHISIE.

POITRINAL (du lat. *pectorale*). *Voy.* CUIRASSE.

POITRINE (du lat. fictif *pectorina*, de *pectus*). C'est chez l'Homme, la partie du tronc qui renferme les poumons, le cœur, les grosses artères et l'œsophage : sa forme est celle d'une cage un peu conique, que limitent en avant le sternum, en arrière le rachis, latéralement les côtes, en bas le diaphragme. (*Voy.* THORAX.) Extérieurement, elle est plane chez l'homme, arrondie par les seins chez la femme ; elle offre, en haut, la fossette susternale et les saillies des articulations claviculaires ; en bas, l'appendice xyphoïde ; sur les côtés, les articulations des cartilages costaux et les attaches du grand pectoral. — La poitrine peut être le siége des maladies les plus graves, de la *phthisie*, de la *pneumonie*, de la *pleurésie*, de l'*empyème*, de l'*emphysème*, etc. *Voy.* ces mots.

POIVRE, *Piper*, fruit du Poivrier : c'est une petite graine d'une saveur âcre et aromatique, un peu moins grosse qu'un pois ordinaire, légèrement charnue à l'état frais, d'abord verdâtre, puis rouge, qui devient noire en séchant. Les graines de poivre sont réunies au nombre de 20 à 30 sur une grappe. On distingue, dans l'usage, le *poivre noir* et le *poivre blanc* : tous deux proviennent de la même plante (*Voy.* POIVRIER) ; ce qui donne au premier son aspect d'un vert noirâtre, c'est qu'il conserve la peau brune qu'il prend en arrivant à maturité ; l'aspect blanchâtre du second vient de ce qu'on l'a dépouillé de cette enveloppe ; il est plus doux que le poivre noir. Le poivre doit sa saveur à une huile concrète peu volatile, la *pipérine* (*Voy.* ce mot). Il n'est point de condiment plus répandu : on en fait une immense consommation dans toutes les parties du monde, mais surtout en Asie, dans l'Inde particulièrement. L'abus du poivre, comme de toutes les épices fortes, irrite l'estomac et pourrait déterminer une dangereuse inflammation.

On appelle : *P. mignonnette* du poivre concassé, avec lequel on assaisonne les huîtres ; *P. grabeau*, une mignonnette de qualité inférieure ; *P. à queue*, le Cubèbe, fruit du *Piper cubeba* ; *P. long*, celui du *Macropiper*. — En outre, on a donné le nom de *Poivre* à certaines graines qui, par leur saveur brûlante, rappellent le poivre : le *P. d'eau* est le *Polygonum hydropiper* ; le *P. de Guinée*, qu'on appelle improprement *P. long*, est un Piment à saveur très-piquante ; le *P. de la Jamaïque* est le *Myrtus pimenta* ; le *P. de muraille*, l'Orpin brûlant ; le *Petit poivre* ou *P. sauvage*, le Gattilier, etc.

POIVREA COCCINEA, plante. *Voy.* COMBRET.

POIVRETTE, nom vulg. de la *Nigelle commune*.

POIVRIER, *Piper*, genre type de la famille des Pipéracées : c'est un arbrisseau sarmenteux, qui rampe à terre lorsqu'on ne lui donne pas de points d'appui pour s'élever : tiges souples, lisses, spongieuses et articulées ; feuilles ovales, épaisses, portant 5 nervures ; fleurs disposées en chatons ou en espèces de grappes simples, terminales ou opposées aux feuilles ; fruits charnus et simples, de forme ronde, petits, d'abord verts, puis rouges et bruns. Les espèces sont très-nombreuses ; les contrées méridionales de l'Asie et de l'Amérique en produisent plus de 150, toutes remarquables par leurs fruits et leur tiges minces et flexibles. Les principales sont : le *Poivrier commun* ou *aromatique* (*Piper nigrum*), qui produit le poivre noir et le poivre blanc, employés comme condiments ; le *Macropiper* (*P. longum*), propre aux îles de l'océan Pacifique, qui donne un poivre en épis connu sous le nom de *poivre long*, employé aussi comme condiment ; le *M. methysticum*, avec le fruit ou la racine duquel les Océaniens font une boisson enivrante, le *kava* ou *ava* ; le *P. cubèbe* (*P. cubeba*), dont on fait un grand usage en médecine ; et le *P. bétel* (*Chavica betle*), dont les Malais mâchent les feuilles. *Voy.* POIVRE, CUBÈBE, BÉTEL.

POIX (du lat. *pix*, *picis*), nom qu'on donne à plusieurs substances résineuses ou bitumineuses. La *Poix blanche* ou *naturelle*, appelée aussi *Poix jaune*, *Poix de Bourgogne*, ou *Poix grasse*, extraite du Pin térébinthe et de divers autres arbres résineux, est de la térébenthine fondue à chaud dans l'eau, et que l'on a fait filtrer à travers un lit de paille, pour la délivrer de ses impuretés ; elle est jaunâtre, grasse au toucher, adhésive, et se ramollit par la chaleur. On s'en sert pour faire des enduits imperméables à l'eau. Les médecins la prescrivent en emplâtre comme topique dans les affections rhumatismales, les bronchites, etc. ; elle produit sur la peau une action rubéfiante. — La *Poix noire* se prépare sur les lieux mêmes où croissent les pins et les sapins, en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux arbres. Cette combustion se fait dans un four que l'on allume par sa partie supérieure, et le produit est conduit par un tuyau dans une cuve à demi remplie d'eau, où il se partage en deux parties, l'une, plus fluide, qui surnage, et qu'on nomme *huile de poix* ; l'autre, à demi solide, qui se précipite au fond : c'est la *poix noire*. Cette dernière substance est la poix des cordonniers ; on s'en sert en outre pour goudronner les bateaux, les bouteilles, etc. On l'employait autrefois dans le traitement de la teigne. *Voy.* TEIGNE.

Poix minérale, dite aussi *Goudron minéral*, *Pissasphalte* ou *Malthe*, bitume noir naturel qu'on trouve à Seyssel (Ain), au Puy-de-la-Pège, près de Clermont-Ferrand, etc. On l'emploie au goudronnage ; on en fait des ciments très-solides.

Poix de Judée. *Voy.* ASPHALTE.

POLACRE (de l'ital. *polacra*), petit bâtiment à mâts à pible, à voiles carrées, pouvant aussi aller à rames : il est en usage dans la Méditerranée.

POLAIRE, ce qui appartient aux *pôles* ou qui est près des pôles. — La *polaire*, *triangles polaires*, en Géométrie. *Voy.* POLE.

Cercles polaires, en Astronomie. *Voy.* CERCLE.

Étoile polaire. *Voy.* ÉTOILE.

POLAKÈNE (du gr. πολύς, beaucoup, et d'*akène*), se dit, en Botanique, d'un fruit composé de plusieurs akènes ; les *crémocarpes* (*Voy.* ce mot) sont des fruits de ce genre.

POLARIMÈTRE (de *polarité*, et du gr. μέτρον, mesure). *Voy.* POLARISEURS (APPAREILS).

POLARISATION (de *polariser*, dérivé lui-même, de *polaire*), se dit, en Optique, d'un ensemble de propriétés que présentent les rayons de la lumière, lesquels, une fois réfléchis ou réfractés, deviennent incapables de se réfléchir ou de se réfracter de nouveau dans certaines directions. Ce mot vient de ce que, dans la théorie de l'émission, on supposait que les molécules lumineuses étaient alors toutes tournées d'un même côté, comme si elles avaient des axes de rotation et des *pôles* autour desquels leurs mouvements s'accomplissaient. Dans la théorie des ondulations les molécules lumineuses vibrent perpendiculairement à un plan qu'on appelle *plan de polarisation*. Trois propriétés de la *lumière polarisée* sont caractéristiques : 1° un rayon polarisé donne une seule image en passant au travers d'un prisme biréfringent, quand la section principale de ce prisme est parallèle ou perpendiculaire au plan de polarisation, tandis qu'il donne deux images plus ou moins intenses dans toutes les autres positions ; 2° un rayon polarisé n'éprouve aucune réflexion en tombant sur une lame de verre sous un angle de 54° 35', quand le plan d'incidence sur cette lame est perpendiculaire au plan de polarisation, tandis qu'il se réfléchit partiellement dans d'autres positions ; 3° un rayon polarisé s'*éteint*, c.-à-d. ne se transmet pas, en tombant perpendiculairement sur une plaque de tourmaline dont l'axe est parallèle au plan de polarisation, tandis qu'il se transmet avec une intensité croissante à mesure que l'axe de la tourmaline approche d'être perpendiculaire au plan de polarisation. L'une quelconque de ces trois propriétés entraîne essentiellement les deux autres ; aussi, pour reconnaître

si un rayon de lumière est polarisé, peut-on se contenter de l'observer avec la plaque de tourmaline ou avec le prisme biréfringent. *Voy.* POLARIMÈTRE.

Les circonstances principales qui amènent la polarisation de la lumière sont la *réflexion*, la *réfraction simple* et la *double réfraction*.

Polarisation par réflexion. Un rayon de lumière qui tombe sur une plaque de verre en faisant avec la surface un angle de 54° 35' se relève polarisé (*expérience de Malus*). Les substances autres que le verre polarisent la lumière sous des angles différents. On appelle : *angle de polarisation*, l'angle que doit faire le rayon incident avec la surface réfléchissante pour que le rayon réfléchi soit polarisé le plus complétement possible ; *plan de polarisation*, le plan qui contient le rayon incident et le rayon réfléchi, lorsque la polarisation est complète.

Polarisation par simple réfraction. La lumière naturelle se polarise en traversant, sous certaines conditions, une série de plaques de verre parallèles, et son plan de polarisation est alors perpendiculaire au plan d'émergence. Les autres corps transparents et non cristallisés présentent un phénomène analogue ; mais, pour obtenir le maximum de polarisation, il faut que l'incidence varie avec la nature de la substance.

Polarisation par double réfraction. Les deux rayons qui ont traversé un cristal biréfringent sont l'un et l'autre polarisés, mais chacun dans des plans différents, savoir : le rayon ordinaire dans la section principale, du cristal, et le rayon extraordinaire perpendiculairement à cette section.

Polarisation circulaire ou *rotatoire.* Toute lame d'un cristal à un seul axe, taillée perpendiculairement à cet axe, et qui reçoit normalement un rayon de lumière polarisée, le transmet sans altération. Le quartz fait exception à cette règle : la lumière qui le traverse est encore polarisée, mais dans un autre plan, tourné soit vers la gauche, soit vers la droite, suivant les échantillons (*Voy.* QUARTZ). Les diverses couleurs du spectre éprouvent dans leur plan de polarisation des rotations d'autant plus grandes qu'elles sont plus réfrangibles. Biot a reconnu que d'autres corps que le quartz possèdent la propriété de dévier les rayons de la lumière polarisée : telles sont les solutions du sucre de canne, du sucre de raisin, de l'acide tartrique, l'essence de citron, celle de térébenthine, etc. On utilise ces phénomènes pour reconnaître les quantités de sucre contenues dans le jus de betteraves, sans avoir recours à l'analyse chimique. *Voy.* SACCHARIMÈTRE.

Polarisation chromatique, nom donné aux phénomènes de coloration auxquels donne lieu la lumière polarisée. Ces phénomènes ont été signalés par Arago en 1811 ; Biot en a formulé les lois.

Dépolarisation. Ce mot se dit non-seulement de l'action de faire cesser l'état de polarisation de la lumière ; mais aussi, en parlant d'un barreau aimanté, de lui faire perdre ses propriétés magnétiques. *Voy.* POLARITÉ.

La découverte de la polarisation a été faite par Malus en 1810 ; depuis cette époque, plusieurs physiciens éminents, notamment Fresnel, Brewster, Biot, Arago et, dans ces derniers temps, MM. Jamin, Gernez, etc., en ont étudié les lois. MM. Bérard, Melloni, Forbes, De la Provostaye et Desains ont reconnu de leur côté que les rayons de chaleur se polarisent comme les rayons lumineux.

POLARISCOPE (de *polarité*, et du gr. σκοπέω, examiner). *Voy.* ci-après POLARISEURS (APPAREILS).

POLARISEURS (APPAREILS), instruments d'Optique, qui ont pour objet soit de *polariser* la lumière (*polariseurs*), soit de mettre en évidence les phénomènes de la polarisation (*polariscopes* ou *analyseurs*) et d'en mesurer l'intensité (*polarimètre*). — Le polariscope le plus simple se compose d'une plaque de *tourmaline* (*Voy.* ce mot), suffisamment épaisse, taillée parallèlement à l'axe, qu'on fait tourner dans son plan et à travers laquelle on regarde. Quand le rayon incident est complétement polarisé, la lumière disparaît dès que la section principale de la plaque est parallèle au plan de polarisation ; dans le cas où la polarisation n'est que partielle, on n'aperçoit que des changements d'intensité.

Prisme de Nicol, prisme oblique à six faces en spath d'Islande, que l'on a coupé en deux par une section plane passant par l'un des sommets obtus et dont on a réuni ensuite les deux faces de la section en interposant entre elles une couche de baume de Canada. Le rayon lumineux ordinaire, en passant du spath dans le baume, subit la réflexion totale et le rayon extraordinaire passe seul dans la seconde portion du prisme, où il ne se divise pas de nouveau étant polarisé dans un plan perpendiculaire à la section principale du milieu qu'il traverse. Le prisme est monté sur un bouchon intérieurement noirci pour que le rayon réfléchi puisse être totalement absorbé. Cet appareil peut fonctionner à la fois comme *polariseur* et comme *analyseur*. — On peut remplacer le baume de Canada par une mince couche d'air.

Polariscope-Savart. On coupe en deux une plaque de cristal de roche taillée parallèlement à une des faces de la pyramide qui termine le cristal, sur une épaisseur de 1 à 2 millimètres ; on superpose les deux plaques de manière que les arêtes qui étaient contiguës soient perpendiculaires : on y fixe une tourmaline, en ayant soin que la section principale divise en deux parties égales l'angle formé par les sections principales des plaques, et on assujettit le tout dans un disque de liége. Lorsqu'on observe de la lumière polarisée à travers ce système, on voit des bandes irisées rectilignes et parallèles, dont l'aspect sert à indiquer le plan de polarisation.

Polariscope-Arago. Il se compose d'un tube portant, à l'une de ses extrémités un prisme biréfringent, et à l'autre une plaque de cristal de roche taillée perpendiculairement à l'axe, à faces parallèles et ayant environ 6 millim. d'épaisseur. Quand on regarde à travers le tube, en plaçant le prisme du côté de l'œil, on voit deux surfaces circulaires qui sont les images de l'ouverture produites par la double réfraction et qui sont colorées de couleurs complémentaires, lorsque l'ouverture reçoit de la lumière polarisée. — Le *Polariscope-Babinet* ne diffère guère du précédent que par la substitution d'une plaque de verre trempé au cristal de roche. La trempe donnant aux molécules du verre des dispositions variables dans les différents points de la plaque, il en résulte, par l'effet de la polarisation, une image offrant des colorations diverses. — *Voy.* aussi CYANOMÈTRE.

POLARITÉ (de *polaire*), propriété qu'a l'aiguille aimantée de prendre une direction déterminée en chaque lieu terrestre. — Il se dit également de l'état d'un corps quelconque, lorsqu'il se subdivise en deux ou plusieurs parties, produisant des effets analogues, mais inverses : tel est le sens des mots *polarité électrique*, *P. magnétique*. — Ce mot désigne aussi certaine orientation des parties d'un système.

POLATOUCHE ou ÉCUREUIL VOLANT, *Sciuropterus*, *Voy.* ÉCUREUIL.

POLDERS, nom donné en Hollande et en Flandre à des terres d'alluvion formées par les atterrissements qui ont lieu au bord de la mer ou aux embouchures des grandes rivières, surtout de l'Escaut. Défendues par des digues, ces terres sont très-propres à la culture, notamment à celle de la garance.

POLE, POLAIRE (du lat. *polus*, du gr. πόλος ; de πόλειν, tourner). En Géométrie : étant donnés un cercle ou plus généralement une conique, et un point dans son plan, si du point on mène à la conique une sécante quelconque et que l'on détermine l'harmonique conjugué du point donné par rapport aux deux points d'intersection (*Voy.* HARMONIQUE), le lieu des points ainsi obtenus est une droite que l'on appelle la *polaire* du point donné par rapport à la conique considérée ; elle se confond avec la corde de contact des tangentes menées de ce point, quand ce point est

extérieur à la courbe. Réciproquement le point considéré est dit le *pôle* de cette droite. Quand la conique est remplacée par deux droites qui se coupent, la polaire est une droite passant par leur point d'intersection (*Voy.* SPIRALE). — On appelle *triangles polaires* deux triangles sphériques tels que les côtés de chacun ont pour pôles les sommets opposés de l'autre. Ils jouissent de la propriété que chaque côté de l'un et l'angle opposé de l'autre sont supplémentaires.

PÔLES. En Cosmographie, on appelle *pôles célestes* les extrémités du diamètre autour duquel la sphère céleste paraît accomplir sa révolution diurne; et *pôles terrestres* les extrémités du diamètre autour duquel la terre tourne d'occident en orient en 24 heures sidérales. On distingue le *pôle boréal* ou *pôle arctique* qui est le pôle situé dans notre hémisphère; et le *pôle sud* ou *antarctique* qui est le pôle opposé. La hauteur du pôle en un lieu donné, est l'angle que fait la ligne des pôles avec le plan de l'horizon de ce lieu. Elle est égale à la *latitude* (*Voy.* ce mot). — Par extension on a donné le nom de *pôles* aux extrémités du diamètre d'une sphère perpendiculaire au plan d'un cercle tracé sur cette sphère. Les pôles d'un cercle jouissent de la propriété d'être chacun à égale distance de tous les points de la circonférence de ce cercle. On profite de cette propriété pour tracer, à l'aide d'un compas dit *sphérique*, des cercles à la surface d'une sphère.

En Physique, on appelle *pôles magnétiques* les deux points opposés d'un aimant, dans lesquels paraît concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner toujours vers les pôles du globe, lorsque leurs mouvements sont libres. Les *pôles magnétiques du globe* sont situés, pour le pôle Nord, par 70° 7' de lat. N. et 259° de long. E.; pour le pôle Sud, par 76° lat. S. et 135° long. E. — On appelle *pôle mathématique* un point idéal conçu dans l'intérieur de l'aimant : c'est celui auquel est appliquée la résultante de toutes les attractions magnétiques qui s'exercent d'un même côté de la ligne neutre. — Les *pôles d'une pile* sont les deux extrémités de cette pile, qui manifestent des actions contraires. On y distingue le *pôle positif* et le *pôle négatif*. *Voy.* PILE.

POLE, nom vulgaire d'une espèce de *Plie*. *V.* ce mot.

POLÉMIQUE (du gr. πολεμικός, de πόλεμος, guerre), se dit et de l'art de la dispute et de la dispute elle-même, surtout de la dispute politique ou scientifique : la *presse* (journaux, revues, etc.) est aujourd'hui la voie ordinaire par laquelle se produit la polémique (*Voy.* aussi FACTUM et PAMPHLET). Quand la polémique se rapporte exclusivement à la religion, elle prend le nom de *controverse*. *Voy.* ce mot.

POLÉMOINE, *Polemonium*, genre type de la famille des Polémoniacées, est formé de plantes herbacées, glabres ou revêtues d'un duvet visqueux : feuilles alternes, ailées; fleurs bleues, violacées, purpurines ou blanches, sans bractées et en corymbe. L'espèce type, la *P. bleue* (*P. cæruleum*), ou *Valériane grecque*, est haute d'environ 0m,60; ses feuilles sont composées de 15 à 25 folioles, lancéolées, très-aiguës, d'un beau vert; ses fleurs sont nombreuses, d'un bleu clair, disposées en petites grappes sur des pédoncules axillaires. Elle est originaire des forêts du Nord et des montagnes de la Suisse. — On cultive aussi, mais plus rarement, la *P. rampante* (*P. reptans*) et la *P. brillante* (*P. pulcherrimum*), toutes deux originaires d'Amérique.

POLÉMONIACÉES (du genre type *Polemonium*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, se compose d'herbes, rarement d'arbrisseaux, à suc aqueux; à feuilles alternes, les inférieures quelquefois opposées; à fleurs le plus souvent régulières, ordinairement en grappes ou en corymbes : calice libre, quinquéfide; corolle à 5 divisions inégales; 5 étamines; ovaire à 3 loges; style simple, terminé par un stigmate trifide; capsule membraneuse, un peu ligneuse, rarement charnue. — Principaux genres : *Polemonium*, *Phlox*, *Caldasia*, *Gillia* ou *Leptodactylon*, *Holtzia*, *Cantua*.

POLENTA, mets italien, consiste en une bouillie faite avec de la farine de maïs ou de châtaigne. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. Les Italiens en sont très-friands. — *Voy.* GAUDE.

POLICE (du lat. *politia* ; du gr. πολιτεία, administration de la cité), partie de l'Administration qui a pour objet d'assurer la tranquillité de l'État, le respect des propriétés, la sûreté et le bien-être des particuliers. On peut distinguer : 1° la *Police administrative*, qui comprend la *P. politique* et la *P. municipale* ; 2° la *Police judiciaire* ; 3° la *Police d'armée*, la *Police sanitaire*, etc.

POLICE ADMINISTRATIVE. La *Police politique* veille spécialement à la sûreté de l'État : elle a dans ses attributions la surveillance des relations avec l'étranger, l'esprit public, les journaux, la recherche des complots. Elle a été exercée par des magistrats dont le titre a plusieurs fois changé (*Voy.* ci-après). Une de ses branches, la *police de sûreté*, comprend les attributions relatives à la défense des personnes et des propriétés : passeports, permis de séjour, vagabondage, attroupements, théâtres, port d'armes, etc.

La *Police municipale* est exercée à Paris par le *préfet de police*, à Lyon, par le préfet du département du Rhône, et dans le reste de la France, par des *commissaires de police*, qui sont placés sous l'autorité des maires et, dans les villes de plus de 40,000 âmes, sous celles des préfets. Secondée par la gendarmerie et par des *agents* de divers degrés, elle s'occupe des subsistances et des approvisionnements, de la propreté et de la salubrité publiques, de l'éclairage, de la voirie, des poids et mesures, des établissements dangereux, insalubres et incommodes, du maintien de l'ordre sur la voie publique, de la surveillance et de la recherche des malfaiteurs, des prisons, etc.

Historique. Dans tous les pays et dans tous les temps, la police a été considérée comme une des branches les plus importantes de l'administration. Chez les Grecs, elle était déjà fort bien organisée; à Rome, elle était pour la plus grande partie dans les attributions des édiles. En France, on peut la faire remonter jusqu'à Charlemagne; mais, pendant tout le moyen âge, les règlements de police furent presque toujours éludés ou mal exécutés. A mesure que l'autorité royale s'agrandit, la police fut mise sur un meilleur pied. A partir de Louis XIV, son administration fut confiée à des *lieutenants généraux* et à des *lieutenants particuliers*. Parmi les plus célèbres lieutenants généraux de la police on cite de La Reynie, premier lieutenant général; le marquis d'Argenson (1697-1718), fondateur de la *police secrète* ; Sartines (1762-74) et Lenoir (1774-84). Sous la République, dès 1795, et sous l'Empire, la direction de la police fut confiée à un *ministre de la police*, qui, en 1818, fut remplacé par un *directeur général* ; depuis, ces fonctions furent remplies par un *directeur de la police générale*, et, pour Paris, par le *préfet de police*. Un décret du 22 janvier 1852 rétablit le *ministère de la police générale* ; mais ce ministère fut supprimé dès l'année suivante. Fouché, Savary, ont été ministres de la police sous le premier Empire ; Pasquier, Decazes, G. Delessert se sont distingués comme préfets de police. — Consulter : Trébuchet, Élouin et Labat (1835), M. Pionin (1856), *Dictionnaires de police* ; Truy, *Manuel de la police* (1853) ; Collet-Meigret et Bacqua, *Codes de la police administrative judiciaire et municipale* (1856-57). Voir aussi la collection officielle des *Ordonnances de police* depuis 1800, commencée en 1842 et qui se continue depuis. — M. Frégier a écrit l'*Histoire de l'administration de la police de Paris depuis Philippe-Auguste* (1850).

POLICE JUDICIAIRE. La *Police judiciaire* a pour but la répression des infractions, et ses opérations commencent dès qu'elles sont commises, pour finir dès que le juge est saisi. Elle est exercée par les juges d'instruction, procureurs et substituts, juges de paix,

commissaires de police, maires et adjoints, officiers de gendarmerie, gardes champêtres ou forestiers, etc. — Consulter : Allain, *Code formulaire des officiers de police judiciaire* (1853); C. Berriat de St-Prix, *Manuel de police judiciaire et municipale* (1856).

Agents de police. Voy. AGENT et ci-dessus POLICE MUNICIPALE.

Commissaire de police. Voy. COMMISSAIRE.

Lieutenant de police. Voy. ci-dessus POLICE.

Ministère de la police. Voy. ci-dessus POLICE ADMINISTRATIVE et MINISTÈRES.

Préfet de police. Voy. ci-dessus et PRÉFET.

Tribunaux de police. On distingue : les *T. de simple police* ou *de police municipale* et les *T. de police correctionnelle. Voy.* TRIBUNAL.

POLICE D'ARMÉE. Elle est exercée en campagne par la gendarmerie sous les ordres du *grand prévôt* (*Voy.* PRÉVÔT); dans les places de guerre, elle est sous la responsabilité des commandants de place ; dans les corps, elle s'exerce sous la surveillance du colonel.

Bonnet de police, coiffure militaire dont la forme a souvent varié et qui se porte au corps de garde pendant la nuit, le matin aux écuries, aux exercices dans le quartier, dans les salles de discipline, les corvées, etc. Dans beaucoup de corps, il est remplacé par le képi. *Voy.* ce mot.

Salle de police. Voy. SALLE.

POLICE SANITAIRE. *Voy.* LAZARET, QUARANTAINE, CORDON SANITAIRE, PATENTE DE SANTÉ, ÉPIDÉMIE, etc.

POLICE (du b.-lat. *poleticum*, corruption de *polyptychum*, pièce écrite, registre). On appelle proprement *police d'assurance*, la convention par laquelle un particulier, que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau ou à ses marchandises, moyennant une prime payée par l'*assuré*. Ce mot s'applique également à toute autre espèce d'assurance, contre l'incendie, la grêle, etc. (*Voy.* ASSURANCES). — *Police de chargement* se dit, dans les ports de la Méditerranée, comme *connaissement* dans ceux de l'Océan.

POLICEMAN, nom donné, en Angleterre, aux agents de police chargés de veiller nuit et jour dans les rues et places des grandes villes à la sécurité publique et au bon ordre. Leurs fonctions sont analogues à celles de nos *sergents de ville*. Ils ne portent point le costume militaire.

POLICHINELLE (de l'ital. *pulcinella*, de *pulcino*, poussin, *poulot*, dérivé du lat. *pullus*), personnage comique de la comédie italienne. Polichinelle est originaire de Naples; en s'établissant en France au commencement du XVIIIe siècle (au théâtre de la Foire), il y a pris la figure d'un pantin bossu par devant et par derrière, ayant un nez fortement aquilin, portant un tricorne à claques, avec des jambes disloquées, de gros sabots, et un costume bigarré comme Arlequin. Ce qui le caractérise par-dessus tout, c'est un son de voix grêle et criard, qui s'obtient à l'aide d'un petit morceau de bois ou de métal sonore et mince, qu'on place dans la bouche, et qui s'appelle *pratique*. De nos jours, Polichinelle a beaucoup perdu de sa vogue première, et n'amuse plus que les petits enfants au théâtre de Guignol. — MM. O. Feuillet et Bertall ont publié, sous le titre de *Vie de Polichinelle*, un jeu d'esprit fort gai.

POLIORCÉTIQUE (du gr. πολιορκητική), se dit, surtout en parlant des anciens, de l'art de faire des siéges. *Voy.* SIÉGE et MACHINE DE GUERRE.

POLISSAGE (de *polir*). Les substances employées pour le polissage varient suivant la dureté des matières que l'on veut polir. On polit le diamant et les autres pierres dures avec de la poussière de diamant ; l'acier, les métaux ordinaires, les marbres, les granits, avec l'émeri, le tripoli, etc.; la corne, l'écaille, l'os, l'ivoire, le bois, l'albâtre, avec la pierre ponce, le verre pilé, etc. On polit l'or, l'argent, la porcelaine dorée, en les frottant avec un corps dur et uni, comme l'hématite, la dent de loup, etc. *Voy.* BRUNISSOIR.

POLISTE (du gr. πολιστής, bâtisseur), *Polistes*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires, renferme des insectes qui diffèrent peu des guêpes et qui se construisent des nids semblables. L'espèce type est la *P. de France* (*P. gallica*), vulg. *Guêpe rousse* ou *des arbustes* : elle est plus petite que la guêpe commune, et noire avec des taches jaunes. La *P. lécheguana*, du Brésil, fabrique un miel aussi bon au goût que celui de nos abeilles, mais qui, dit-on, rend furieux ceux qui en mangent.

POLITIQUE (du gr. πολιτική). On entend par ce mot, tantôt la science qui traite du gouvernement, tantôt l'art même de gouverner.

Comme science, la Politique traite des rapports de l'État et des citoyens, de la législation, des finances, de l'administration intérieure, des relations des peuples entre eux, comprenant ainsi le *droit public propr. dit*, le *droit administratif*, le *droit international*, l'*économie politique* (*Voy.* ces mots). Parmi les philosophes et les publicistes, les uns donnent pour base à la politique la *justice*, en lui subordonnant l'intérêt, comme Platon (*République*, *Lois*), Aristote (*Politique*), Cicéron (*de la République*), Montesquieu, J.-J. Rousseau, etc. : les autres, l'*intérêt* seul, comme Machiavel, Hobbes, Bentham, etc. (*Voy.* DROIT NATUREL). La vraie politique a pour objet de réaliser par le gouvernement d'un État la justice et l'intérêt général des citoyens. *Voy.* ÉTAT.

Comme talent de gouverner, la Politique a immortalisé quelques hommes : dans l'antiquité Lycurgue, Solon, Périclès, Alexandre, César, Auguste; dans les temps modernes, St Louis, Louis XI, Charles-Quint, Henri IV, Louis XIV, Pierre le Grand, Washington, Napoléon Ier; et, parmi les ministres, Suger, Sully, Richelieu, Mazarin, Oxenstiern, Kaunitz, Metternich, les deux Pitt, Canning, etc. L'appréciation de leurs actes et de leurs maximes est une partie importante de l'*Histoire*. *Voy.* ce mot.

Économie politique. Voy. ÉCONOMIE.

Éloquence politique. Voy. ÉLOQUENCE.

Vers politiques, vers grecs dans lesquels il n'y a pas de pieds métriques, formés de longues et de brèves, mais qui ont, comme les nôtres, un nombre de syllabes déterminé ; on y tient compte de l'accent. Les vers politiques ont été introduits par des écrivains de l'école byzantine.

POLKA (abréviation de *polacca*, polonaise), espèce de danse d'origine polonaise importée en France vers 1840. Elle est encore en grande vogue ; mais elle s'est beaucoup modifiée, et n'est plus ce qu'elle était d'abord : c'est aujourd'hui une espèce de valse à quatre temps ; elle se fond quelquefois, sous le nom de *polka mazourque*, avec la *mazourka* (*Voy.* ce mot), autre danse polonaise. *Voy.* aussi SCOTTISCH.

POLL, nom donné, en Angleterre, à la supputation des votes dans les élections des membres de la Chambre des communes. *Voy.* SCRUTIN.

POLLEN (du lat. *pollen*, farine), poussière très-fine, le plus souvent jaune, renfermée dans les loges des anthères avant la fécondation. Chaque grain de cette poussière est un utricule ou petit sac membraneux contenant le fluide fécondant. Ces utricules sont tantôt isolés et distincts, tantôt agglutinés en masse. Leur forme est variable ; leur surface, lisse, papilleuse ou comme épineuse ; elle est sèche ou lubrifiée par une humeur visqueuse. Chaque utricule se compose : d'une membrane extérieure (*exhyménine*), d'une membrane intérieure (*endhyménine*), étroitement appliquées l'une sur l'autre sans adhérence, enfin d'un liquide intérieur (*fovilla*), qui contient des granules de fécule très-petits. Un utricule pollinique, placé sur la surface lubrifiée du stigmate, se gonfle en absorbant de l'eau par endosmose : la membrane extérieure se déchire en un ou plusieurs points, à travers lesquels l'endhyménine sort sous forme d'appendices tubuleux, nommés *tubes* ou *boyaux polliniques*. Ces tubes s'insinuent à travers le stigmate, le tissu conducteur du style, les trophospermes, et se

mettent en contact avec les ovules, rudiments des graines contenus dans l'ovaire, et les fécondent.

POLLICITATION (du lat. *pollicitatio*, promesse), se dit, en Droit civil, de la promesse non encore acceptée par celui à qui elle a été faite. Elle peut être rétractée au gré du promettant. Elle ne peut être utilement acceptée après sa mort par des héritiers.

POLLUX, nom de l'étoile β des Gémeaux.

POLONAISE (LA), *Polacca*, danse nationale des Polonais, d'un caractère grave et solennel : l'air est à 3 temps, d'un mouvement lent, et remarquable par la syncope de la 2e note du 1er temps et la chute de la cadence finale du motif qui tombe sur le temps faible. — Dans la Musique instrumentale, on nomme ainsi des morceaux à 3 temps, d'un mouvement modéré.

C'est aussi le nom d'une redingote courte, ornée de brandebourgs, d'origine polonaise ou allemande.

POLY... (du gr. πολύ, beaucoup), particule inséparable qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *polyacanthe, polyanthe, polycarpe, polycéphale, polydactyle, polymorphe, polysome, polysperme*, etc., qui offre *beaucoup* d'épines, de fleurs, de fruits, de têtes, de doigts, de formes, de corps, de semences, etc.

En Chimie, ce préfixe indique la répétition d'un même radical dans la molécule d'un corps. Ainsi le nom de *polysulfures* indique les sulfures contenant un certain nombre d'atomes de soufre ; celui de *polybasique*, un composé salin contenant plus d'un équivalent de base. Ce nom s'applique aussi aux acides qui ont la propriété de s'unir à plus d'une molécule de base, l'acide phosphorique est un acide *polybasique*. Plusieurs classes importantes de composés, en Chimie organique, portent le nom de *polyéthyléniques*, parce que, pour tous les corps que ces classes comprennent, l'éthylène est souvent répété. Ainsi on connaît des *bases polyéthyléniques*, où l'éthylène remplace plusieurs fois l'hydrogène [H^2.] Les alcools *polyéthyléniques* sont des espèces de *glycols* (*Voy.* ce mot), où il existe plus d'un noyau *éthylène*. — On dit encore *polyatomique*, pour indiquer qu'un atôme jouit de la propriété de ne se saturer que par plusieurs atomes d'un élément monoatomique, comme l'hydrogène ou le chlore. *Voy.* ATOMICITÉ.

POLYACANTHE, *Polyacanthus*, poisson de la famille des Labyrinthiformes, voisin des *Anabas* et des *Osphromènes*. *Voy.* ces mots.

POLYADELPHIE (du préf. *poly* et du gr. ἀδελφός, frère), nom donné à la 18e classe, du système de Linné, comprenant les plantes dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets. Cette classe se divise en 4 ordres, appelés, d'après le nombre des étamines : *P. décandrie*, à 10 étamines (Cacaotier); *P. dodécandrie*, à 12 (Abrome); *P. icosandrie*, à 20 (Citronnier); *P. polyandrie*, à étamines nombreuses (Millepertuis).

POLYAMATYPIE (du gr. πολύ, multiple, ἁμά, ensemble, et τύπος, caractère), nom donné par H. Didot à un procédé de son invention qui consiste à fondre à la fois plusieurs caractères d'imprimerie au lieu de les fondre un à un, selon le procédé ordinaire. Au moyen d'une bascule à poids, la matière fondue est brusquement refoulée dans les moules préparés pour les recevoir.

POLYANDRIE (du préf. *poly* et du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, homme, mâle), nom donné à la 13e classe, du système de Linné, contenant les plantes qui ont plus de vingt étamines insérées sous un pistil simple ou multiple. Cette classe était divisée en 7 ordres, d'après le nombre des pistils.

POLYANTHES (c.-à-d. *à nombreuses fleurs*), nom latin botanique du genre *Tubéreuse*.

POLYBASITE, minéral composé de sulfure d'antimoine, de sulfure de cuivre et de sulfure d'argent [$(Sb^2S^3 + 4Cu^2S) + (Sb^2S^3 + 9AgS)$] : il cristallise en prismes hexaèdres. *Voy.* ANTIMOINE SULFURÉ.

POLYBORUS (c.-à-d. *qui dévore tout*), espèce de Vautour. *Voy.* CARACARA.

POLYCARPE (du préf. *poly* et du gr. κάρπος, fruit), nom donné à un recueil de canons et de constitutions touchant les affaires ecclésiastiques, composé vers 1120 par Grégoire, prêtre espagnol.

POLYCHRESTE (du gr. πολύχρηστος), se dit, en Pharmacie, de substances servant à plusieurs usages, et notamment d'un sel purgatif, le *sel polychreste de Glaser* ou sulfate de potasse.

POLYCHROÏSME (du préf. *poly* et du gr. χροΐζειν, colorer), phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réfraction, manifestent des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel le rayon lumineux les pénètre. *Voy.* DICHROÏSME.

POLYCHROÏTE (comme le précéd.), principe colorant du safran, s'obtient en traitant l'extrait aqueux des stigmates du safran par l'alcool concentré, filtrant la liqueur et évaporant jusqu'à siccité.

POLYCHROMIE (du préf. *poly* et du gr. χρῶμα, couleur), art qui consiste à peindre ou à décorer de diverses couleurs certaines parties des édifices, des statues, des bas-reliefs, etc. Dans l'antiquité, les Assyriens et les Chaldéens revêtirent leurs sculptures de couleurs éclatantes et couvrirent les murailles de leurs édifices soit de briques émaillées, soit de peintures murales à teintes plates dont un gros trait noir ou blanc dessinait les contours. Les Égyptiens décorèrent leurs temples et leurs palais de peintures hiéroglyphiques dont l'étude offre le plus grand intérêt pour l'archéologie. On a cru longtemps que les Grecs n'appliquaient la polychromie qu'aux vases. M. Hittorf a démontré (*Architecture polychrome chez les Grecs*, 1830) que les temples même de la belle époque étaient peints : les degrés et le sol étaient couverts d'un stuc épais, souvent rouge; le chapiteau, l'architrave recevaient des tons cramoisis ; les corniches étaient bleues avec des ornements rouges, bruns, jaunes et verts; le fronton était bleu ; les cheneaux, les tuiles, les acrotères, les antéfixes, toutes les terres cuites offraient des couleurs brillantes habilement associées. Dans le Parthénon d'Athènes, les figures sculptées aux deux frontons se détachaient en blanc sur un fond rouge ; les triglyphes étaient bleus, etc. En outre certains édifices, comme le portique appelé *Pœcile*, étaient décorés de peintures murales. Les Romains employèrent surtout les colonnes monolithes de marbre de diverses nuances et les mosaïques. Les Byzantins, héritiers de l'art grec, transmirent la polychromie aux Arabes et aux Latins. Dans le style latin et le style ogival, la surface des parois intérieures des églises, surtout dans les chapelles, sculptures comprises, fut décorée de peintures de tons simples et tranchants; les ornements ressortirent sur un fond rouge ou bleu; souvent même les voûtes furent parsemées d'étoiles d'or ou d'argent sur une couleur bleu de ciel; la dorure ennoblit les détails les plus importants; enfin, les verrières y ajoutèrent leur éclat. La Ste-Chapelle, récemment restaurée à Paris, en offre le plus bel exemple. La Renaissance en Italie employa surtout les marbres, les fresques et les mosaïques, comme à St-Pierre de Rome. Dans l'architecture moderne, la polychromie, abandonnée généralement pour les églises, a été employée pour l'ornementation intérieure des palais, etc. — Consulter Racinet, *De l'ornement polychrome*.

POLYCLINUM (du préf. *poly* et du gr. κλίνη, lit), genre de Mollusques, de l'ordre des Tuniciers.

POLYCYSTINÉES (du préf. *poly* et du gr. κύστις, vessie) ou RADIOLAIRES, noms donnés à de très-petits animaux, de l'ordre des Rhizopodes (Foraminifères), à test siliceux, aréolé ou treillissé, d'une admirable délicatesse. Les plus gros n'ont pas un quart de millimètre de diamètre. Leur accumulation a produit des amas géologiques considérables, notamment, une partie du terrain de l'île de la Barbade (Antilles).

POLYDÈME ou POLYDESME (du préf. *poly* et du gr. δεσμός, lien), *Polydesmus*, genre de Myriapodes, de la classe des Diplopodes, renferme un assez grand

nombre d'espèces partout répandues et a pour type le *Polydème aplati* (*P. complanatus*), qu'on trouve dans les bois, sous les écorces des arbres, les feuilles mortes et les pierres.

POLYDIPSIE (du préf. *poly* et du gr. δίψα, soif), synonyme de soif excessive. *Voy.* Soif.

POLYÈDRE (du gr. πολύεδρος, à beaucoup de faces). En Géométrie, on appelle *solide* ou *polyèdre* toute portion de l'espace terminée de toutes parts par des polygones. Ces polygones en sont les *faces*; les côtés communs à deux faces contiguës sont les *arêtes* du polyèdre, les extrémités des arêtes sont les *sommets*. Les polyèdres se distinguent entre eux par le nombre de leurs faces. — Un *polyèdre* est *régulier* quand toutes ses faces sont des polygones réguliers égaux et comprennent entre eux des dièdres égaux. Il n'existe que cinq polyèdres réguliers : le *tétraèdre*, l'*octaèdre* et l'*icosaèdre*, dont les faces sont des triangles équilatéraux; l'*hexaèdre* ou *cube*, qui a pour faces des carrés, et le *dodécaèdre*, dont les faces sont des pentagones réguliers. *Voy.* ces mots.

POLYERGUE (du gr. πολύεργος, laborieux), *Polyergus*, genre de Fourmis, qui se distinguent des fourmis véritables par leurs mandibules robustes, triangulaires et très-dentées. *Voy.* Formicaires.

POLYGALE (du préf. *poly* et du gr. γάλα, lait), *Polygala*, genre type de la famille des Polygalées, renferme des herbes, des sous-arbrisseaux et des arbustes, à feuilles alternes, entières, quelquefois ponctuées; à fleurs irrégulières présentant un calice persistant, à 5 divisions profondes, dont 2 plus grandes, souvent colorées; corolle presque papilionacée, roulée en tube à la base, s'ouvrant ensuite à 2 lèvres. Les principales espèces sont : le *P. commun* (*P. vulgaris*), dit *Laitier* ou *Herbe à lait*, parce qu'on lui attribuait la propriété de donner beaucoup de lait aux nourrices : il croît partout, et porte des fleurs en grappes, de couleurs variées; cette plante est amère, tonique et un peu purgative; le *P. sénéga*, originaire de la Caroline et de la Virginie : il passe pour diurétique; sa racine est amère, purgative et quelquefois émétique. Viennent ensuite : le *P. brillant*, le *P. amer*, le *P. uliginosa*, le *P. serpyllacea*, le *P. de Montpellier*, le *P. faux buis*, etc. — La famille des *Polygalées*, détachée de celle des Scrofulariées, a beaucoup de rapport avec la famille des *Trémandrées*.

POLYGAMIE (du gr. πολυγαμία), état d'un homme qui est marié à plusieurs femmes ou d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La polygamie était tolérée par les Hébreux et autorisée par l'exemple des patriarches. Les lois romaines se bornaient à noter d'infamie le polygame. La polygamie a été définitivement interdite par la loi chrétienne. En France, la polygamie était autrefois punie de mort; elle ne l'est aujourd'hui que des travaux forcés (*Voy.* Bigamie). La polygamie existe chez les musulmans et en général dans presque tout l'Orient : elle est considérée comme une des causes de la dégénération et de l'infériorité relative des populations asiatiques.

polygamie, 23e classe du système de Linné, comprenant les plantes qui portent des fleurs tantôt mâles, tantôt femelles, ou hermaphrodites, soit sur le même individu, soit sur des pieds séparés. Elle est partagée en 3 ordres : *P. monœcie*, fleurs mâles et fleurs femelles distinctes, mais sur un seul pied (Noyer); *P. diœcie*, fleurs mâles et fleurs femelles séparées, les premières sur un pied, les secondes sur un autre (Houblon); *P. triœcie*, aux trois sortes de fleurs séparées sur trois individus (Figuier).

POLYGÉNISME (du préf. *poly* et du gr. γενής, engendré), doctrine qui consiste à considérer tous les hommes comme constituant *plusieurs espèces* zoologiques différentes et non pas des races ou des variétés d'une *espèce unique*. L'école américaine (Morton, Nott et Gliddon), et quelques anthropologistes contemporains sont *polygénistes*. Le *monogénisme* a été défendu par Linné, Buffon, Cuvier, Müller, de Humboldt; il l'est aujourd'hui par M. de Quatrefages. — M. Agassiz a exposé une doctrine intermédiaire, qui consiste à regarder les hommes comme appartenant à une seule et même *espèce*, mais à admettre que cette espèce a pris naissance soit à la fois, soit successivement, sur divers points du globe, et que les diverses *races* ont apparu toutes formées avec les caractères de toute sorte qui les distinguent encore aujourd'hui. *Voy.* Anthropologie.

POLYGLOTTE (du gr. πολύγλωττος), se dit et des personnes qui savent plusieurs langues et des ouvrages écrits ou imprimés en plusieurs langues. — Il y a plusieurs Bibles polyglottes; les plus connues sont : les *Hexaples* (*Voy.* ce mot) d'Origène; la *Bible de Ximenès* (*Bible d'Alcala* ou *Complute*), en 4 langues : hébreu, chaldéen, grec et latin (1517) : la *Bible d'Aug. Justiniani*, en 5 langues, les quatre précédentes, plus l'arabe (1518); la *Bible d'Arias Montanus* ou *Bible royale*, faite sur l'ordre de Philippe II : c'est une copie de celle de Ximenès, augmentée du syriaque (1572); la *Bible d'Élie Hutler*, en 6 langues : c'est la bible de Ximenès, plus l'allemand et la langue vulgaire du pays auquel l'exemplaire est destiné (1599); la *Bible de Le Jay*, publiée à Paris, en 7 langues, hébreu, chaldéen, samaritain, syriaque, arabe, grec et latin (1643); la *Bible waltonienne*, de Bryan Walton, évêque de Chester (1657). — Parmi les autres ouvrages polyglottes on remarque : la *Porte des langues* et l'*Orbis pictus*, de Comenius; le *Mithridate*, de Vater; la *Synglosse européenne*, d'Eichhoff; les *Dictionnaires polyglottes*, de Calepin, Castell, etc.

POLYGONACÉES (du genre type *Polygonum*, Renouée), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des végétaux herbacés, des arbustes ou de grands arbres, à feuilles alternes, engaînantes à leur base ou adhérentes à une gaîne membraneuse et stipulaire roulées en dessous dans leur jeunesse; à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, en épis cylindriques ou en grappes terminales : calice à 4 ou 6 sépales; de 4 à 9 étamines; ovaire libre, uniloculaire; le fruit sec et indéhiscent. — Cette famille se partage en deux tribus, les *Ériogonées* (genres principaux, *Eriogonum*, *Pterostegia*, *Mucronea*) et les *Polygonées* (g. *Polygonum*, *Rheum*, *Fagopyrum*, *Coccoloba*, *Rumex*, etc.

POLYGONATUM (du gr. πολύς, beaucoup, et γόνυ, nœud), vulg. *Signet*, *Sceau de Salomon*, *Muguet anguleux*, genre de la famille des Smilacées, ou de celle des Liliacées, tribu des Asparagées, se compose de plantes herbacées, qui se plaisent dans les bois touffus et ombreux des climats froids et tempérés en Europe et en Amérique. Sur 8 ou 9 espèces, 3 croissent aux environs de Paris. La plus remarquable est le *Signet à larges feuilles* (*P. vulgare*), plante vivace, à racines rampantes qui, coupées obliquement, présentent les figures diverses auxquelles elle a dû son nom : tige simple, garnie de feuilles sessiles ou amplexicaules; fleurs axillaires, solitaires, en grappe blanche teinte de vert.

POLYGONE (du gr. πολύγωνος), nom donné, en Géométrie, à toute figure plane terminée par des lignes droites. Les polygones ont toujours plusieurs côtés et plusieurs angles. Le plus simple est le *triangle*, qui a trois côtés; puis viennent le *quadrilatère*, qui en a quatre; le *pentagone*, cinq; l'*hexagone*, six, etc. On nomme *P. inscrit*, celui dont tous les côtés sont les cordes d'une circonférence; *P. circonscrit*, celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence; *P. régulier*, celui dont les côtés et les angles sont égaux. — La somme des angles d'un polygone est égale à autant de fois deux angles droits qu'il a de côtés, moins deux. Quand on partage une circonférence en un nombre arbitraire n de parties égales et qu'on joint les points de division deux à deux, on a un polygone régulier inscrit de n côtés. Quand dans le même cas, on joint les points de division de m en m, si m est premier avec n, on a ce qu'on appelle un polygone régulier *étoilé* de n côtés. On sait de temps immémorial inscrire dans la circonférence, à l'aide

de la règle et du compas, les polygones réguliers de 3, 4, 5 et 15 côtés, et ceux qui ont 2 fois, 4 fois, 8 fois... autant de côtés que ceux-là. Gauss a fait voir qu'on peut aussi inscrire dans la circonférence, à l'aide de la règle et du compas, le polygone régulier de 17 côtés et ceux qui en dérivent, et plus généralement les polygones réguliers dont les nombres de côtés sont compris dans la formule $2^n + 1$.

En Arithmétique, on nomme *nombres polygones*, ceux qui sont formés par l'addition successive des termes d'une progression arithmétique commençant par l'unité. — Si l'on part de la plus simple des progressions arithmétiques, 1, 2, 3, 4, 5... et qu'on y prenne le premier terme ou la somme des 2 premiers, ou celle des 3 premiers... etc., on obtient la suite 1, 3, 6, 10, 15, 21... des nombres qu'on appelle *triangulaires*, parce qu'ils peuvent toujours être disposés en triangles équilatéraux ayant respectivement 1, 2, 3, 4... unités de chaque côté. — En partant de la progression arithmétique 1, 3, 5, 7, 9... dont la raison est 2, et la traitant comme la première, on obtient la suite 1, 4, 9, 16, 25... des nombres appelés *quadrangulaires* ou *carrés* parce qu'ils représentent les nombres d'unités des carrés ayant respectivement 1, 2, 3, 4... unités de chaque côté. De même en partant de la progression arithmétique 1, 4, 7, 10, 13... dont la raison est 3, on obtient la suite 1, 5, 12, 22, 35... des nombres appelés *pentagones*. On trouve de même les nombres *hexagones, heptagones*... et en général, les nombres *polygones* de l'ordre *m*. — La formule générale des nombres polygones de l'ordre *m* pour le côté *n*, est $\frac{(m-2)\,n^2 - (m-4)\,n}{2}$.

POLYGONE. En termes de Fortification, c'est la figure qui détermine la forme générale du tracé d'une place de guerre : elle est dite *polygone extérieur*, si elle aboutit aux pointes des bastions; *polygone intérieur*, si elle aboutit à leurs centres. — On appelle spécialement *polygone* le lieu où les artilleurs s'exercent au tracé et à la construction des batteries, au tir des diverses bouches à feu et à toutes les manœuvres de l'artillerie. Il se compose essentiellement d'une *butte* en terre, à plusieurs côtés et à *plusieurs angles*, qui sert de point de mire aux projectiles (c'est là le *polygone* propr. dit); de deux *aidants* pour le tir à ricochet, et de diverses constructions accessoires, le tout au milieu d'un vaste terrain vide.

POLYGONÉES, tribu de la famille des Polygonacées. *Voy.* POLYGONACÉES.

POLYGONUM, nom latin botanique du genre *Renouée*. *Voy.* RENOUÉE et POLYGONACÉES.

POLYGRAPHE (du gr. πολυγράφος), auteur qui a écrit sur plusieurs matières. Chez les anciens, Platon, Xénophon, Aristote, Plutarque, Lucien, Cicéron, Varron, Sénèque; chez les modernes, Fontenelle, Voltaire, Leibnitz, Gœthe, Wieland, peuvent être appelés des polygraphes.

POLYGRAPHIE. Outre qu'on appelle ainsi la qualité de *polygraphe*, ou la partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes, on a aussi donné le nom de *polygraphie* à l'art d'écrire de plusieurs manières secrètes qui ne peuvent être déchiffrées que par celui qui en a la clef. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

POLYGYNIE (du préf. *poly* et du gr. γυνή, organe femelle), nom donné dans le système de Linné, à 4 ordres comprenant des plantes qui ont plusieurs pistils dans la même fleur (Renoncule, Rosier).

POLYHALITE, Sulfate multiple de chaux, de magnésie, de soude et de potasse $[2(\dot{C}a,\dot{M}g)\ddot{S}^3+(\dot{N}a,\dot{K})S^3]$. C'est une substance grisâtre soluble qu'on rencontre dans les dépôts salifères de Vic (Meurthe). — La *Blœdite* et l'*Ischélite* en sont des variétés.

POLYMÉRISME ou POLYMÉRIE (du préf. *poly* et du gr. μέρος, partie), sorte d'*isomérisme* qui consiste en ce qu'une substance se modifie par la condensation de ses molécules, de sorte que le point d'ébullition est plus élevé, que la densité est plus grande et que l'équivalent se trouve multiplié par un nombre entier. Telles sont les modifications du cyanogène et de ses composés. *Voy.* ISOMÉRISME.

POLYMIGNITE, Titanate de zircone, d'yttria, de chaux et de fer $[(\dot{Z},\ddot{Y},\dot{C}a,\dot{F}e)\ddot{T}i]$. C'est une substance noire, opaque, d'un éclat très-vif et un peu métallique qui cristallise en prismes rectangulaires. Elle raye le feldspath et pèse 4,8. On l'a trouvée en Norwége, dans une syénite.

POLYMNIE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

POLYMORPHISME (du préf. *poly* et du gr. μορφή, forme), propriété que présentent certaines substances de cristalliser dans plusieurs formes appartenant à des systèmes différents. *Voy.* DIMORPHISME et ISOMORPHISME.

POLYNÈME (du préf. *poly* et du gr. νῆμα, filet), *Polynemus*, vulg. *Poisson de paradis*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, renferme des espèces propres aux mers des pays chauds, et surtout à l'Océan équinoxial. Ces poissons sont revêtus d'écailles brillantes, et leurs nageoires pectorales ont plusieurs de leurs rayons libres et terminés en filaments allongés, à peu près comme les plumes qui ornent les oiseaux de paradis. On pêche sur les côtes du Bengale le *P. mangue*, long de 0m,15, et d'un jaune-citron ou orange; certains individus sont argentés, avec des reflets pourpres et dorés.

POLYNOME (du préf. *poly* et de la désinence du mot *monôme*), expression algébrique composée de plusieurs monômes réunis par les signes + ou —. Telles sont, p. ex., les expressions $a + b - c + d$; $5a^2b^3 + 3a^3b^2 - 2a^4b + 3a^5$. On appelle *binôme*, *trinôme*, les polynomes à deux et à trois termes.

POLYOMMATE (du gr. πολύς, nombreux, et ὄμματα, yeux), *Polyommatus*, vulg. *Argus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides, comprend des papillons de petite taille, parés d'assez belles couleurs, et qui, sur un fond uniforme, offrent des taches imitant des sortes d'yeux. Leur chenille ressemble presque à un cloporte. Quelques espèces portent, à l'extrémité de leurs ailes, un petit appendice en forme de queue. Les espèces les plus communes sont : l'*Argus bleu*, le *Bronzé*, le *Xanthe*, l'*Argus du chêne*, l'*A. de la verge d'or*, etc.

POLYODON, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Ganoïdes, famille des Sturioniens, établi pour un poisson du Mississipi, le *Poisson feuille*, remarquable par son museau aux bords élargis en forme de feuilles et par les nombreuses petites dents dont sa bouche est garnie.

POLYPE (du lat. *polypus*, du gr. πολύπους), tumeur charnue, ordinairement pédiculée, qui se développe dans les cavités du corps revêtues d'une membrane muqueuse, notamment dans les fosses nasales. On a dit que les anciens lui avaient donné le nom de *polype*, parce qu'elle a plusieurs racines ou pieds. Selon d'autres, cette dénomination viendrait de ce que les excroissances polypeuses ont la faculté de se reproduire après avoir été extirpées, de même que les polypes ont la faculté de reproduire les parties qu'ils ont perdues. — Les polypes varient pour le nombre, le volume, le mode d'adhérence. On les divise en *P. vésiculeux*, *sarcomateux*, *muqueux* et *fibreux*. Les polypes sarcomateux sont les plus graves; ils se ramollissent, s'ulcèrent et envahissent toutes les parties molles environnantes, même les cartilages et les os. L'excision, la ligature, l'arrachement et la cautérisation, sont les procédés que l'on emploie pour les guérir.

POLYPES, POLYPIERS. Les *Polypes* sont des animaux Rayonnés qui forment, avec les Échinodermes et peut-être les Spongiaires, un des derniers embranchements dans la classification actuelle du Règne animal. Ils comprennent non-seulement les *Polypes* propr. dits de Cuvier et de De Blainville, mais aussi leurs *Acalèphes* (*Voy.* ce mot), depuis

qu'on a vu ces deux groupes s'engendrer l'un l'autre. — Les Polypes sont des animaux à corps mou, gélatineux, nettement rayonné : leurs tissus peuvent être envahis par un dépôt calcaire dont la masse souvent ramifiée constitue ce que l'on nomme le *polypier* (*Voy.* Corail). Leur tube digestif est représenté par une cavité à un ou plusieurs orifices. Les Polypes vivent isolés ou agrégés. Ils se reproduisent par deux modes : 1° l'oviparité : à la sortie de l'œuf, les embryons sont couverts de cils et se meuvent comme les infusoires; 2° par la *gemmiparité* : les gemmes deviennent à leur tour et suivant les groupes que l'on étudie des individus semblables à ceux dont ils proviennent ou des individus dissemblables, dont les rejetons seulement seront semblables aux individus de la première génération : c'est la génération dite *alternante*. — Les Polypes sont surtout abondants dans les mers chaudes et profondes. Ceux qui possèdent des polypiers y ont formé et y forment encore des roches, des récifs et des îles même. *Voy.* Madrépores.

Les progrès de la science ont souvent fait varier la classification des Polypes. Cuvier et, après lui, Lamarck les avaient partagés en deux ordres : les *Polypes nus* ou *Gymnopolypes* (Actinie, Hydre, Vorticelle, etc.), qui vivent sans polypier, et les *Polypes à polypier* ou *Sympolypes* (Tubipore, Corail, Madrépore, Pennatule, etc.). Les travaux de MM. de Blainville, Ehrenberg et Milne-Edwards firent modifier ces divisions. D'après M. Milne-Edwards, les Polypes constituent deux ordres : les *Tuniciens* ou *Bryozoaires* (Vorticelle, Plumatelle, Myriapore, Tubulipore, Vésiculaire, etc.), et les *Parenchymateux* ou *Anthozoaires* (Sertulaire, Zoanthaire, Alcyone). Aujourd'hui, on les partage en 4 ou 5 classes : 1° les *Cténophores*, comprenant les *Ciliobranches* de De Blainville et une partie des *Acalèphes hydrostatiques* de Cuvier (Ceste, Callianire, Béroë, etc.); 2° les *Discophores* ou *Acalèphes simples* de Cuvier, comprenant les *Siphonophores* (Physale, Physophore, Praya, Vélelle, Porpite), les *Méduses* et *Polypoméduses* (Campanulaire, Coryne, etc.), les *Sertulaires*, les *Hydres* ou Polypes d'eau douce; 3° les *Zoanthaires*, comprenant les *Actinies*, les *Madrépores*, les *Antipathes*, etc.; 4° les *Cténocères* ou *Coralliaires*, parmi lesquels on range les genres Alcyon, Corail, Gorgone, Lobulaire, Vérétille, Pennatule, etc. Enfin, pour plusieurs Zoologistes, les *Spongiaires* ou *Éponges* (*Voy.* ces deux mots) formeraient un 5ᵉ ordre de la classe des Polypes.

POLYPÉTALE (du préf. *poly* et de *pétale*), se dit, en Botanique, des corolles formées de plusieurs pétales ou de plusieurs pièces, qui sont distinctes jusqu'à leur insertion et qui tombent séparément les unes des autres. *Voy.* Corolle.

POLYPHYLLE (du préf. *poly* et du gr. φύλλον, feuille), se dit, en Botanique, de toute tige qui offre beaucoup de feuilles.

POLYPIER, demeure des Polypes. *Voy.* Polypes.

POLYPIFORME, se dit, en Médecine, des concrétions fibrineuses qui se forment spontanément dans les affections du cœur.

POLYPLECTRON (du préf. *poly* et du gr. πλῆκτρον, ergot), nom lat. scientifique du genre *Éperonnier*.

POLYPODE (du préf. *poly* et du gr. ποῦς, ποδός, pied), *Polypodium*, genre de la famille des Fougères, type de la tribu des Polypodiacées, renferme plus de 300 espèces, pour la plupart étrangères à l'Europe. La racine de cette plante pousse une multitude de fibres par lesquelles elle s'attache à la surface des corps; elle recouvre ainsi les murs, les vieux arbres et les souches. On attribue de grandes vertus à cette racine : le *P. filix mas* (Fougère mâle) est un vermifuge. — La tribu des *Polypodiacées*, la plus considérable de la famille des Fougères, renferme les genres : *Adiante* ou *Capillaire*, *Aspidium*, *Asplenium* ou *Doradille*, *Athyrium*, *Blechne*, *Cheilanthe*, *Grammite*, *Notochlène*, *Polypode*, *Polystic*, *Ptéride*, *Scolopendre*, etc.

polypodes, insectes. *Voy.* Millepieds.

POLYPOMÉDUSES. On a désigné sous ce nom les espèces de *Polypes* qui, comme les Campanulaires, les Corynes, etc., sont d'abord fixes et rameux, puis donnent naissance, par génération agame, à des *Méduses* qui se détachent du polype où elles ont pris naissance et viennent flotter à la surface des mers. *Voy.* Méduse et Polypes.

POLYPORE (du préf. *poly* et de *pore*), *Polyporus*, genre de Champignons voisins des Agarics, mais qui en diffèrent en ce qu'ils portent sous leur chapeau des tubes verticaux au lieu de lames. Le *P. officinalis* est l'Agaric blanc ou Bolet du Mélèze; le *P. igniarius* est l'Amadouvier.

POLYPTÈRE (du préf. *poly* et du gr. πτερόν, nageoire), *Polypterus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Clupéidés, a pour type le *P. bichir*, du Nil, qui a 16 dorsales. Les jeunes du *P. du Sénégal* (*P. Lapradei*) ont des branchies extérieures comme les squales.

POLYPTOTE (du gr. πολύπτωτον), figure de Style qui consiste à répéter un même mot dans une même période, sous plusieurs des formes dont il est susceptible. Exemple : « Dieu *est*, *a été* et *sera*. » « Rien de plus facile pour les gens d'une même coterie que de se faire une réputation : *je me prône, tu te prônes, il se prône, nous nous prônons*. »

POLYPTYQUE (du lat. *polyptychum*, registre, du gr. πολύπτυχος, qui a beaucoup de plis), se disait, chez les anciens, des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets : on opposait *polyptyque* à *diptyque* (*Voy.* ce mot). On appelait *inventaire polyptyque* celui qu'on dressait à Rome pour le cens, pour l'aumône, etc. — Au moyen âge, le *polyptyque* était le livre de cens, contenant le détail des rentes, des corvées et autres redevances seigneuriales. On doit à Guérard le *Polyptyque* d'Irminon, abbé de St-Germain au IXᵉ siècle, et celui de l'abbaye de St-Remi de Reims. On y trouve des documents précieux. *Voy.* Pouillé.

POLYSÉPALE (du préf. *poly* et de *sépale*), se dit, en Botanique, du calice, lorsqu'il a plus de cinq sépales, comme dans la Renoncule, le Pavot, etc.

POLYSTIC, *Polystichum*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées et voisin des *Aspidies*. *Voy.* ce mot.

POLYSYLLABE. *Voy.* Mot et Syllabe.

POLYSYNODIE (du préf. *poly* et de *synode*), système d'administration qui consiste à confier la direction de chaque ministère à un conseil délibérant. Après la mort de Louis XIV, le Régent voulut établir en France la *polysynodie*. L'abbé de St-Pierre et J.-J. Rousseau ont écrit sur ce sujet.

POLYTECHNIQUE (du préf. *poly* et du gr. τέχνη, art). L'*École polytechnique*, établie à Paris, est destinée à former des élèves pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, les mines, le corps d'état-major, la marine, le corps des ingénieurs-hydrographes, les poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques et l'administration des tabacs. — On ne peut y être admis que par voie de concours. Les candidats doivent être Français, avoir plus de 16 ans et moins de 20 ans. Les connaissances exigées comprennent : l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre, la trigonométrie, la géométrie analytique à 2 et à 3 dimensions, la géométrie descriptive, la mécanique, la physique, la chimie, la cosmographie, les langues française, latine et allemande, le dessin géométrique et d'imitation, le lavis. Des examens d'admission ont lieu chaque année dans les principales villes. La durée du cours d'étude est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir, suivant le rang qu'ils occupent sur la liste de classement et jusqu'à concurrence du nombre des emplois disponibles, le service public dans lequel ils désirent entrer.

L'École polytechnique fut créée par un décret de la

Convention du 7 vendémiaire an III (28 sept. 1794), sur la proposition de Monge et de Fourcroy, et porta d'abord le titre d'*École centrale des travaux publics*. La loi du 1er sept. 1795 lui donna le nom qu'elle porte aujourd'hui. Son organisation a été modifiée successivement par diverses lois et ordonnances, notamment par celles de 1830 et 1832, qui l'ont mise dans les attributions du ministre de la Guerre. Elle ne recevait d'abord que des externes : c'est à partir de 1804 qu'elle a été internée. — Les élèves de l'École polytechnique se signalèrent en 1814 à la défense de Paris, et dans la révolution de 1830. L'École fut licenciée par Louis XVIII en 1816, mais pour être bientôt rétablie et réorganisée. — A. Fourcy a donné une *Histoire de l'École polytechnique*. Il se publie un *Journal de l'École polytechnique*, et, depuis 1833, l'*Annuaire de l'École*.

POLYTHALAMES (du préf. *poly* et du gr. θάλαμος, lit), se dit, en Conchyliologie, des coquilles partagées intérieurement en plusieurs loges (Spirules, Nautiles, Ammonites, etc.).

POLYTHÉISME (du préf. *poly* et du gr. θεός, Dieu), culte de plusieurs dieux. L'homme a naturellement l'idée de l'Être infini et parfait, et, l'infini impliquant l'unité, le *monothéisme* est seul conforme à la raison. Mais plusieurs causes ont pu obscurcir cette conception dans les temps primitifs ; la principale est que, consultant les sens et l'imagination plus que la raison, on considéra les différentes forces de la nature comme autant de manifestations de l'essence et de la puissance divines (*naturalisme, sabéisme, fétichisme*); puis, distinguant les phénomènes de leurs causes sans s'élever encore à l'unité, on conçut celles-ci semblables à l'homme, on les personnifia (*anthropomorphisme, idolâtrie*). — Dans l'histoire des religions, les formes du polythéisme les plus intéressantes à connaître sont celles qu'ont professées les nations indo-européennes (Aryas, Iraniens ou Perses, Grecs ou Hellènes, Latins, Gaulois, Germains, Scandinaves, etc.). L'explication de leurs mythes a donné lieu à divers systèmes chez les anciens et chez les modernes (*Voy.* MYTHOLOGIE). Dans notre siècle, les études qu'on a faites sur ce sujet en s'appuyant à la fois sur l'histoire, l'archéologie, la philologie comparée et la philosophie, ont établi l'existence d'un fonds commun de croyances religieuses chez les anciennes nations indo-européennes et permis de remonter aux véritables origines.

Religion des Aryas. La plus ancienne forme du polythéisme est la religion des Aryas, population pastorale qui occupa d'abord le Pendjab, puis s'avança au nord de l'Hindoustan. Ses croyances nous ont été conservées dans le *Rig-véda* (en sanscrit), recueil d'hymnes qui est le code religieux des brahmanes. On y trouve un panthéisme naturaliste qui divinise les objets et les phénomènes physiques et adore en eux les manifestations d'une puissance cachée et mystérieuse, créant le monde et vivant en lui, planant sur la terre, mais résidant dans les profondeurs des cieux. L'Arya rend au Ciel lumineux, à l'Aurore, au Soleil, au Feu, etc., un culte de reconnaissance et d'amour, de respect et de crainte ; dans son langage poétique et anthropomorphique, il les transforme en êtres pareils à ceux qu'il voit, mais en leur attribuant une puissance infiniment supérieure ; il les appelle les *Dévas* (originairement *brillants*, ensuite *dieux*, du radical *div*, dont les dérivés dans les langues indo-européennes expriment l'idée de la *divinité* : en grec θεός, en latin *Deus, divus, divinus*); il les oppose aux *Asouras*, puissances malfaisantes des ténèbres que chasse l'Aurore. Le plus ancien dieu est *Dyaus* ou *Dyu*, le Ciel lumineux, le Jour (dont les dérivés sont en grec Ζεὺς [gén. Διός], en latin *Ju-piter* [gén. *Jovis*] et *Dies-piter*, correspondant au sanscrit *Dyaushpitar*); mais le rang suprême appartient à son fils *Indra* (originairement *celui qui donne la pluie*), le dieu fort et agissant, qui monte sur les nuages comme sur des coursiers, qui triomphe de l'orage et lance sa foudre contre les démons des ténèbres ; ce Dieu joue le même rôle que le Zeus d'Homère et le Jupiter latin. Après lui, vient *Agni* (en lat. *ignis*), le feu qui brille au ciel (où il s'identifie avec le Soleil) et la flamme du foyer, par suite, le protecteur de la famille et de la société, enfin le ministre du sacrifice, le médiateur entre les dieux et les hommes. Ce culte du feu se retrouve chez les Perses sous une forme plus pure, le *Mazdéisme* (*Voy.* DUALISME), et chez la plupart des nations indo-européennes : il est représenté chez les Grecs par *Hestia*, et chez les Romains par *Vesta*. En dégénérant, la religion des Aryas a produit dans l'Inde le *Brahmanisme*, d'où est né le *Bouddhisme* (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Consulter, outre les ouvrages cités à MYTHOLOGIE : Maury, *Croyances et légendes de l'antiquité* (religion des Aryas) ; Ad. Pictet, *Origines indo-européennes* (Aryas primitifs) ; Baudry, *Mythes du feu et du breuvage céleste chez les nations indo-européennes* (*Revue germanique*, 1861-1862).

Religion grecque. Les premiers Grecs (Pélasges et Hellènes) professèrent d'abord un naturalisme analogue à celui des Aryas. Ils y joignirent certaines croyances qu'ils empruntèrent à l'Égypte et à la Phénicie. Comme à une vive imagination ils alliaient étroitement le sentiment moral, leur polythéisme cessa peu à peu d'être la personnification des objets physiques et aboutit à un anthropomorphisme qui inspira à l'art et à la poésie une foule de chefs-d'œuvre. Leurs traditions religieuses, très-variées d'ailleurs, ne furent pas consignées dans un livre sacré comme chez les Aryas et les Perses. Transmises par les mystères et les oracles, formulées dans des compositions épiques, lyriques et dramatiques, elles perdirent beaucoup de leur valeur par leur alliage avec une mythologie qui séduisait l'imagination par sa poésie, mais choquait la raison par l'invraisemblance et l'immoralité de certaines légendes dont elle ne comprenait plus le sens métaphorique (*Voy.* MYTHOLOGIE). Le besoin de les interpréter et de se rendre compte de ses croyances donna naissance à une philosophie qui, en établissant l'existence d'un Dieu unique et parfait, détruisit la foi au polythéisme dans tous les esprits éclairés et prépara l'avénement du christianisme. — Les principales divinités étaient : *Jupiter* (Ζεύς), maître du ciel, père des dieux et des hommes, *Junon* (Ἥρα), *Minerve* (Ἀθήνη), *Apollon* (Ἀπόλλων), *Diane* (Ἄρτεμις), *Mars* (Ἄρης), *Vénus* (Ἀφροδίτη), *Neptune* (Ποσειδῶν), *Cérès* (Δημήτηρ), *Vulcain* (Ἥφαιστος), *Vesta* (Ἑστία), *Mercure* (Ἑρμῆς), *Bacchus* (Διόνυσος), *Pluton* (Ἅδης ou Πλούτων), *Proserpine* (Περσεφόνη) ; à un rang inférieur, l'*Amour* (Ἔρως), *Esculape* (Ἀσκληπιός), *Pan* (Πάν) ; *Hercule* (Ἡρακλῆς), *Persée* (Περσεύς), les *Dioscures* (Κάστωρ, Πολυδεύκης) ; l'*Aurore* (Ἕως), *Némésis* (Νέμεσις), les *Furies* (Ἐριννύες, Εὐμενίδες), les *Parques* (Μοῖραι), les *Muses* (Μοῦσαι), les *Grâces* (Χάριτες), les *Nymphes* (Νύμφαι), les *Tritons* (Τρίτωνες), les *Sirènes* (Σειρῆνες), etc. (*Voy.* ces noms dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Consulter : Maury, *Histoire des religions de la Grèce* ; Al. Bertrand, *Essai sur les dieux protecteurs des héros dans l'Iliade* ; L. Ménard, *le Polythéisme hellénique* ; Bunsen, *Dieu dans l'histoire*.

Religion latine. Les Romains, en assimilant leurs dieux à ceux des Grecs et en leur empruntant leurs mythes avec leur poésie, amenèrent entre les deux théologies un amalgame partiel, de sorte que pendant longtemps les modernes les ont confondues, d'autant plus que l'usage a donné aux divinités grecques des noms latins. Ce n'est que de nos jours qu'on est arrivé à déterminer ce qui appartient en propre aux Romains. Leur religion consistait plutôt dans un ensemble de rites, dans un culte adressé aux dieux du pays que dans un corps de dogmes. Ce culte avait pénétré si profondément dans la vie publique et privée que ses formules et ses cérémonies furent longtemps maintenues avec une obstination superstitieuse contre les attaques des philosophes et des chrétiens et que, sa chute entraîna celle d'une foule d'institu-

tions civiles et politiques. Formé d'éléments italiques, sabins, étrusques et grecs, organisé par Numa, par les Tarquins et les vieux patriciens qui donnèrent aux magistratures un caractère sacerdotal, conservé avec le respect scrupuleux qui s'attachait aux coutumes nationales, il s'associa à ce patriotisme et à cet orgueil du nom romain qui firent de si grandes choses. En succombant après une lutte acharnée, il imposa encore aux peuples chrétiens une partie de son organisation et de ses usages (p. ex. son *calendrier*). Si l'on dégage le polythéisme latin des légendes et des contes dont Ovide a rempli ses *Fastes* et ses *Métamorphoses*, on voit qu'il repose sur cette conception naturaliste que tous les phénomènes du monde visible résultent de l'action cachée de puissances celestes ou infernales. La religion consiste à étudier leur volonté dans les présages qui la manifestent, à les associer à toutes ses entreprises et ses actions par la prière et les rites sacrés (divination, invocations, expiations, consécration augurale, etc.). Par suite, autant on distingue de forces dans l'ordre physique du monde et de fonctions dans la vie sociale, autant on admet de divinités qui y président : 1° les 12 grands dieux, *Jupiter* (avec *Terme*, la *Foi* et la *Jeunesse*), *Junon*, *Mars* (avec *Bellone*), *Vénus*, *Neptune*, *Minerve*, *Apollon*, *Diane*, *Vulcain*, *Vesta*, *Mercure*, *Cérès* ; 2° les divinités secondaires, le *Soleil* et la *Lune*, *Janus* (représenté avec deux têtes tournées l'une vers l'orient et l'autre vers l'occident, parce qu'il ouvre et ferme les portes du ciel au lever et au coucher du soleil), *Saturne* (en gr. Κρόνος) et *Ops*, *Quirinus*, *Consus*, *Bacchus* et *Proserpine* (*Liber pater* et *Libera*), *Picus*, *Picumnus* et *Pilumnus*, *Faunus*, *Sylvain*, *Palès*, *Féronie*, *Flore*, *Priape*, *Vertumne* et *Pomone*, *Nymphes* et *Fleuves* ; 3° les *Génies*, *Lares* et *Pénates*, *Mânes*, *Lemures* ; 4° les demi-dieux et les héros, *Hercule* chez les Sabins, *Semo*, *Sancus* et *Dius Fidius*, *Castor* et *Pollux*, *Enée*, etc. Les Romains y joignirent, sous l'Empire, les princes auxquels ils décernèrent l'apothéose. Ils élevèrent en outre des temples à tous les génies bienfaisants ou malfaisants dans lesquels ils personnifiaient la vie humaine : la *Fortune*, la *Santé* (*Salus*, *Strenua*, d'où dérive *étrennes*), la *Fièvre*, la *Victoire*, la *Paix*, la *Liberté*, l'*Espérance*, le *Succès* (*Bonus Eventus*), la *Récolte de l'année* (*Annona*), et aux vertus telles que l'*Honneur*, la *Concorde*, la *Pudeur*, etc. Le sénat importa d'Épidaure le culte d'*Esculape* et de Phrygie celui de la *Grande Mère* (*Cybèle*) ; mais il réprima avec sévérité les désordres des Bacchanales; à la fin de la République et sous l'Empire, Rome laissa pénétrer chez elle les mystères d'*Isis* et de *Sérapis*, les expiations sanglantes en l'honneur de la *Bellone* asiatique, de *Cybèle* et d'*Atys*, les tauroboles de la Phrygie, les cultes syrien (le dieu *Elagabale*, etc.) et carthaginois (la *Junon céleste*, la même que l'*Astarté* phénicienne), l'adoration du *Soleil invincible* et les mystères de *Mithras*, enfin les pratiques de l'Astrologie et de la Magie. — *Voy.* dans le *Dict d'Hist. et de Géogr.* tous ces noms propres ainsi que les articles ASSYRIE, ÉGYPTE, PHÉNICIE, CARTHAGE, SYRIE, PHRYGIE, DRUIDES, GERMANIE, SCANDINAVIE. Consulter Preller, *les Dieux de l'ancienne Rome* (trad. par Dietz, 1866), etc.

POLYTRIC (du préf. *poly* et du gr. θρίξ, τριχός, poil, cheveu), *Polytrichum*, genre de la famille des Mousses, que l'on a quelquefois rangé à tort parmi les Fougères, tribu des Aspléniacées, a été ainsi appelé parce que ces plantes poussent plusieurs petites tiges menues qui ressemblent à une épaisse chevelure. Les Mousses de ce genre sont les plus grandes de la famille et celles dont la structure est le plus compliquée. Elles sont vivaces, et se trouvent partout. Le *Polytric des boutiques* est employé comme succédané des capillaires.

POLYURIE (du préf. *poly* et du gr. οὖρον, urine), sécrétion abondante d'urine, se dit quelquefois pour *Diabète non sucré*. *Voy.* DIABÈTE.

POLYZONIE (du préf, *poly* et du gr. ζώνη, ceinture), *Polyzonium*, genre de Myriapodes, de l'ordre des Diplopodes, assez semblables aux Jules, dont le corps est déprimé ; d'où le nom de *Platyule* qu'on lui donne quelquefois. On les trouve dans les bois aux environs de Paris.

POMACANTHE (du gr. πῶμα, opercule, et ἄκανθα, aiguillon), *Pomacanthus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Squamipennes et voisins des Chétodons; ils sont remarquables par leur préopercule armé d'un fort aiguillon. Les Anglais des Antilles nomment ce poisson *Flat-fish*, *Indian-fish* ; nos colons l'appellent *Portugais*. On en distingue plusieurs espèces.

POMACÉES (du lat. *pomum*, fruit), grande tribu de la famille des Rosacées, est caractérisée par son fruit qui est toujours charnu, à plusieurs graines et présentant à son sommet un *ombilic*, espèce de couronne formée par le calice. Principaux genres : *Pommier*, *Poirier*, *Cognassier*, *Sorbier*, *Alisier*, *Néflier*.

POMACENTRE (du gr. πῶμα, opercule, et κέντρον, corps, épine), *Pomacentrus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes : corps oblong, tête obtuse, préopercule dentelé; dents rondes, minces et tranchantes, sur une seule rangée. Le *P. paon* (*P. pavo*), de la mer des Moluques, long de $0^m,15$, a été ainsi appelé à cause de l'éclat de ses écailles, changeant du brun au violet, et offrant de petites taches analogues aux yeux de la queue du paon.

POMATOME (du gr. πῶμα, opercule, et τομή, section), *Pomatomus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes : opercule entaillé dans le haut de son bord postérieur; yeux globuleux et très-grands; museau court; nageoires bien développées; corps épais. On distingue le *P. skib*, de l'Amérique du Sud, et le *P. télescope*, de la Méditerranée, ainsi nommé à cause de ses yeux. Ce poisson est long de $0^m,30$ à $0^m,35$. Il habite à de très-grandes profondeurs.

POMBALIA, synon. de *Ionidium*. *Voy.* ce mot.

POMMADE (de l'ital. *pomata*, de *pomme* ; parce qu'autrefois ces préparations contenaient de la pulpe de pomme), composition onctueuse préparée soit avec de la cire, soit avec de la graisse ou de la moelle de certains animaux, pour différents usages de toilette, et ordinairement aromatisée. Il y a des *pommades à la rose*, *au jasmin*, *à la vanille*, *à l'héliotrope*, etc. Une pommade bien préparée se conserve plus d'un an, sans parfum ; parfumée, elle peut rester plus longtemps sans rancir. L'introduction du benjoin ou du tolu dans les pommades blanches, et du baume de Pérou dans les pommades brunes, contribue à leur conservation. Beaucoup de pommades communes sont falsifiées ou tout au moins mélangées de substances inertes qui en augmentent le poids.

Les Pharmaciens donnent le nom de *pommade* à toute préparation, exclusivement destinée à l'usage extérieur, composée de matières grasses, telles que l'*axonge*, de consistance molle et onctueuse, et dans laquelle on a fait entrer des principes médicamenteux ou aromatiques. Dans l'usage, les pommades diffèrent peu des *onguents* (*Voy.* ce mot); mais le *Codex* réserve le nom d'*onguents* aux préparations qui résultent de l'association des résines avec l'huile ou la graisse. — On connaît surtout la *P. ammoniacale* ou *de Gondret* ; la *P. antipsorique* ou *soufrée*, contre la gale et les dartres légères ; la *P. de concombre*, qui peut remplacer le cérat ; la *P. épispastique*, pour les vésicatoires ; la *P. hydriodatée* ou *iodurée*, qu'on emploie dans le traitement des maladies scrofuleuses, soit en frictions sur les tumeurs, soit pour panser les ulcères ; la *P. de Lyon*, faite avec de l'oxyde rouge de mercure et de la pommade rosat, et la *P. du Régent*, faite avec de l'oxyde rouge de mercure, de l'acétate de plomb, du camphre et de l'eau de roses : on les emploie toutes deux contre les blépharites ; la *P. mercurielle*, dite aussi *onguent mercuriel* (*Voy.* ce mot) ; la *P. rosat*, préparée avec des feuilles

de rose pilées et colorée avec de l'orcanète : on l'emploie contre les gerçures des lèvres, etc.

POMMADE (de *pommeau*), s'est dit, en termes de Manége, d'un tour qu'on fait en voltigeant et en se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle.

POMME (du lat. *pomum*), fruit du *pommier* : il est ordinairement sphérique, quelquefois allongé, ou bien déprimé et aplati sur son axe, creusé à sa base d'une cavité plus ou moins large dans laquelle s'implante un pédoncule assez court. La saveur de la pomme est acerbe, mais agréable; on peut manger ce fruit cru, cuit, réduit en marmelade, en compote, en gelée (*gelée de pomme*); on en fait aussi un sirop. On fabrique à Rouen un *sucre de pomme* depuis longtemps renommé. On retire des pommes, par la pressuration et la fermentation, la boisson connue sous le nom de *cidre*. — Pour les différentes espèces de pommes. *Voy.* POMMIER.

Les Botanistes appelaient autrefois *pomme* tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse où sont logées les graines ou pepins. *Voy.* MÉLONIDE.

Vulgairement, on appelle *Pomme d'acajou*, le fruit du Cassuvium ; *P. d'amour* ou du Pérou, la Tomate et la Morelle faux piment; *P. d'Arménie*, l'Abricot; *P. baume*, la Momordique lisse; *P. de cannelle*, l'Anone; *P. de chien*, la Mandragore; *P. épineuse*, le Datura stramonium ; *P. d'or*, l'Orange ; *P. de paradis*, une variété de Cédratier; *P. de pin*, les fruits du Pin et autres Conifères; *P. de rose*, la Jambose, etc.

POMME D'ADAM, nom donné vulgairement au premier cartilage du larynx (le cartilage *thyroïde*), parce qu'il forme une espèce de grosseur ronde : ce serait, a-t-on dit plaisamment, la marque de la pomme que mangea notre premier père dans le Paradis terrestre et dont le morceau lui resta dans le gosier. *Voy.* LARYNX.

POMME DE TERRE, *Solanum tuberosum*, dite aussi *Patate*, *Parmentière*, etc., espèce bien connue du genre Morelle (*Solanum*), famille des Solanées. Elle offre extérieurement une tige herbacée, fistuleuse; des feuilles presque ailées, à folioles glabres, ovales, aiguës; des fleurs blanchâtres ou purpurines, disposées en corymbe; le fruit est une baie molle, de la grosseur d'une cerise; ses racines donnent des tubercules alimentaires, qui sont proprement les *pommes de terre*. — Toutes les variétés de pommes de terre semblent découler des trois types suivants : 1° la *grosse blanche* ou *patraque*, peu farineuse, mais qui est parfaite pour les bestiaux; 2° la *grosse jaune*, ou *chave*, qui est très-farineuse et de bon goût; 3° la *rouge longue*, dont la chair est ferme et qui ne s'écrase point en cuisant. De ces trois types sont provenues : la *Rohan*, très-grosse et blanche; la *Royale d'Irlande*, jaune et très-farineuse; la *petite naine hâtive*, jaune; la *Hollande jaune*, qui ne s'emploie guère que dans les ragoûts; la *patraque jaune*, que l'on emploie surtout dans les féculeries; la *violette de Hollande*, dont la peau est d'un violet foncé et dont la chair est d'un beau jaune; la *Descroizille*, rose, allongée, parfaite, de bonne garde; la *vitelotte*, qui est rouge et fort estimée; la *rouge plate de Hollande*, qui est ovale et comprimée.

Tout le monde connaît l'utilité de la pomme de terre pour la nourriture de l'homme et celle des animaux. En outre, on en retire de la fécule, soit pour la livrer aux arts en nature, soit pour la convertir en glucose; ou bien on la fait fermenter pour en extraire l'alcool qu'elle contient; cet alcool ne s'emploie guère que dans l'industrie.

La pomme de terre demande un sol léger, substantiel et non pierreux : il faut planter les plus gros tubercules si on a peu de terrain; si l'on en a beaucoup, il faut planter de gros tubercules coupés en quartiers ou les plus petits tubercules. La plante peut encore se reproduire par les *yeux* et même par les pelures. On plante ordinairement la pomme de terre aussitôt après les gelées. La récolte se fait d'octobre à novembre. — La pomme de terre est sujette à une maladie qui en altère ou en détruit la fécule. L'invasion du mal est subite : les feuilles jaunissent et sont semées de points bruns; un duvet blanchâtre recouvre leurs stomates; deux ou trois jours après, les tubercules sont envahis. On a attribué cette maladie à une putréfaction de la pomme de terre, à une dégénérescence de l'espèce, à la présence de champignons microscopiques appartenant aux genres *perisporium* ou *peronospora*, ou bien encore à celle d'un insecte fungicole. Il paraît résulter d'expériences nombreuses que le mal n'est point héréditaire ; que le fumier de basse-cour prédispose à la maladie ; que les cendres sont, au contraire, un puissant agent de conservation ; que les moyens les plus sûrs de conjurer le mal sont de varier les cultures sur un même sol et de cultiver de préférence les espèces hâtives. Voir Payen, *Maladie des pommes de terre* (1853).

La pomme de terre est originaire de l'Amérique. Elle croît naturellement dans les Cordilières et on la cultivait au Pérou longtemps avant qu'elle fût connue en Europe. Elle y fut importée au XVI[e] siècle par les Espagnols : la Bourgogne, la Franche-Comté la cultivèrent des premières ; elle fut introduite en Allemagne du temps de Charles-Quint, et lorsque John Hawkins en fit jouir l'Irlande (1565), et que Walter Raleigh l'apporta de la Virginie comme une nouveauté (1623), la pomme de terre se répandait déjà parmi nous. Dès 1588, elle était cultivée autour d'Arras; c'est elle, sans aucun doute, qui est désignée sous le nom de *cartoufle* dans le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres (1604). Vers la même époque, Gasp. Bauhin en avait établi la culture aux environs de Lyon et dans les Vosges; mais c'est seulement de la fin du XVIII[e] siècle que date chez nous son importance comme substance alimentaire : c'est à Parmentier qu'était réservé l'honneur de l'accréditer définitivement et de vaincre d'injustes préjugés.

POMMELIÈRE (de *pomme*, *pommelle*, de la forme des tumeurs qui remplissent les poumons), inflammation chronique du poumon, qui affecte les vaches laitières, surtout celles qui sont élevées à l'étable. Elle paraît être identique avec la *phthisie pulmonaire* : elle amène un rapide amaigrissement et menace l'animal d'une mort prochaine. On a vainement tenté de guérir cette redoutable maladie ; on ne peut que chercher à en prévenir les causes : les étables étroites et infectes, le passage du chaud au froid la déterminent le plus souvent, ainsi que l'épuisement causé par la sécrétion laiteuse.

POMMETTE (dimin. de *pomme*), partie saillante que présente le visage au-dessous de l'angle externe de l'œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette*, *os molaire* ou *os jugal* (*zygoma*). — La coloration des pommettes fournit un indice dans les cas de phthisie et de pneumonie.

POMMIER, *Malus*, genre de la famille des Rosacées, type de la tribu des Pomacées, se compose d'arbres de moyenne grandeur, à rameaux souvent épineux; à feuilles pétiolées, ovales, un peu aiguës, à peine dentées; à fleurs d'un blanc mêlé de rose, disposées en une sorte d'ombelle sessile : calice persistant, à 5 divisions; 5 pétales, étamines nombreuses ; le fruit (*pomme*) est sphérique, ombiliqué à ses deux extrémités, renfermant dans une pulpe très-épaisse une capsule cartilagineuse à 5 loges ; les semences (*pepins*) sont aussi cartilagineuses. Ces fruits, acerbes à l'état sauvage, fournissent par la culture un très-grand nombre de variétés, qu'on distingue en deux ordres : les *pommes douces*, agréables à manger, et les *pommes acerbes*, ou *à cidre*, préférables pour fabriquer cette boisson. La pomme est de tous les fruits d'hiver celui qui se conserve le plus longtemps (*Voy.* POMME). Les pommes sont rafraîchissantes : crues, elles peuvent être indigestes; cuites, elles forment un aliment sain et léger; leur décoction, leur sirop, calment la toux. Le bois du pommier est léger,

doux et liant; il est recherché par les tourneurs et les ébénistes. L'écorce peut servir à teindre en jaune. — Ces arbres se perpétuent de graines, de drageons et de greffes; ils veulent un climat tempéré, un terrain frais, profond et de bonne qualité.

Le *Pommier cultivé* (*Malus sativa*) offre un très-grand nombre de variétés, la plupart cultivées en Normandie. Parmi celles qui produisent des pommes douces, nous citerons : les *reinettes* (R. du Canada, R. grise, R. blanche, R. jaune hâtive, R. d'Angleterre hâtive, R. pomme d'or); les *apis* (Petit Api, A. noir, A. blanc, A. étoilé); les *fenouillets* ou *pommes-anis* (F. gris, F. rouge ou court-pendu); les *calvilles* (C. blanche, C. rouge d'hiver, C. cœur de bœuf); les *pigeonnets* ou *cœurs-de-pigeon* (P. commun ou rougeâtre, P. blanc, Gros Pigeonnet, P. de Rouen); les *passe-pommes* ou *pommes de glace* (P. hâtive, P. tardive); le *rambour d'été* et *d'hiver*, etc. — Le *Pommier sauvage* (*M. acerba*) diffère du pommier commun par des feuilles plus petites et presque glabres, des fleurs longuement pédonculées, et un fruit d'un goût acerbe. Il croît spontanément dans les bois de l'Europe, et est la souche des principales espèces de *pommiers à cidre*.

Le *Pommier de la Chine* (*Malus spectabilis*) se cultive comme arbre d'ornement : il se couvre en avril de fleurs doubles d'un rose vif, un peu odorantes et d'assez longue durée; le *P. à bouquets* (*M. coronaria*), originaire de l'Amérique du Nord, et le *P. à feuilles de prunier* (*M. prunifolia*), de la Sibérie, se cultivent également dans les jardins.

Le *Pommier de paradis*, ainsi nommé à cause de la qualité exquise de ses fruits, atteint à peine 1m de hauteur : il vient en espalier ou en plein vent, et fournit des sujets pour la greffe des *pommiers nains*.

POMOERIUM (du lat. *post*, derrière, et de *mœrus* p. *murus*, mur). Les Étrusques appelaient ainsi un espace vide qu'ils laissaient autour de leurs villes, au dedans et au dehors des murs. Rome leur emprunta l'usage d'établir un *pomœrium;* c'était là qu'on prenait les auspices avant la tenue des comices.

POMOLOGIE (du lat. *pomum*, fruit, et du gr. λόγος, discours), science des arbres fruitiers. On cite en ce genre : l'*Instruction pour les jardins fruitiers* de la Quintinie (1690), le *Traité des arbres fruitiers* de Duhamel du Monceau (1768), et le *Traité d'arboriculture* de M. A. du Breuil. La Société d'Horticulture de Paris a publié, en 1851, la *Pomologie française*. *Voy.* FRUITIERS (ARBRES).

POMONE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

POMPE (orig. incert.), machine hydraulique destinée à élever l'eau ou tout autre liquide au-dessus de son niveau. Toute pompe se compose d'un cylindre creux ou *corps de pompe*, d'un *piston* qui joue à frottement dans ce cylindre, et de *soupapes*. On distingue deux sortes de pompes : les *pompes aspirantes* et les *pompes foulantes*. Dans les premières, le corps de pompe est fixé sur un tube dit *tuyau d'aspiration*, qui plonge dans le liquide, et le point de réunion de ces deux parties, ainsi que le piston, est muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut, pour laisser passer le liquide. Dans les secondes, le piston est plein; le corps de pompe plonge dans le liquide, et il reçoit un *tuyau de décharge* latéral, fermé par une soupape qui se meut de dedans en dehors, et destiné à l'écoulement du liquide refoulé. Le plus souvent ces deux espèces de pompes sont réunies de manière à être à la fois *aspirantes* et *foulantes*. — On appelle *pompes centrifuges* des pompes puissantes d'un usage encore peu répandu, mais qui sont destinées à un grand avenir par la simplicité de leur mécanisme, l'absence de pièces pouvant se détériorer par le travail et la facilité de la mise en œuvre : c'est une sorte de ventilateur à eau aspirant l'air par le centre et le rejetant par la circonférence en chassant l'eau dans le tuyau de refoulement.

Les pompes ordinaires, dites aussi *pompes élévatoires*, sont de simples pompes aspirantes, munies d'un *tuyau d'ascension*, placé au-dessus du corps de pompe. Lorsque le piston, arrivé au bas de sa course, remonte, il se produit au-dessous de lui un vide; la soupape placée dans l'épaisseur du piston se ferme par l'effet du poids de l'eau placée au-dessus; en même temps, par l'effet de l'excès de la pression atmosphérique sur la pression intérieure, la soupape du tuyau d'aspiration se soulève, et l'eau monte par ce tuyau dans le corps de pompe; lorsque le piston redescend, la soupape d'aspiration se ferme. L'eau soulève ensuite la soupape du piston, et passe par dessus : elle est évacuée, lors de l'ascension du piston par un déversoir placé à la partie supérieure du tuyau d'ascension. Théoriquement, la distance entre le fond du corps de pompe et le niveau de l'eau à élever doit être inférieure à 10m,33 (32 pieds); elle est beaucoup moindre dans la pratique, parce qu'on ne peut pas réaliser exactement les conditions théoriques. — Les pompes destinées aux usages domestiques sont généralement des pompes élévatoires très-simples.

Les *pompes à incendie* sont des pompes aspirantes et foulantes qui ne diffèrent des pompes ordinaires qu'en ce que leur tuyau d'aspiration est très-court, et qu'au lieu d'un tuyau de décharge solide, elles ont un tuyau de cuir par lequel l'eau, qui est pressée dans le corps de pompe, s'échappe avec force. On obtient un jet continu dans les pompes à incendie, au moyen d'un réservoir d'air dans lequel ce fluide est pressé pendant que la pompe jette l'eau; cet air se rétablit ensuite, et produit la continuation du jet. Depuis quelque temps on construit des pompes à incendie mises en jeu par la vapeur : leur jet est d'une abondance et d'une force incomparablement supérieures. — On donne le nom de *pompe à vapeur*, ou de *pompe à feu*, à une machine à vapeur qui sert ordinairement à élever l'eau d'une rivière : telle est la pompe à feu de Chaillot, construite par les frères Perrier en 1781 et refaite en 1852 : elle a pour objet d'élever l'eau d'un bassin communiquant avec la Seine, pour qu'elle puisse être distribuée en différents quartiers de Paris.

L'invention de la pompe est attribuée à Ctésibius d'Alexandrie (120 av. J.-C.). C'est à l'Allemagne qu'on doit l'invention des pompes à incendie. En 1699, Duperrier, gentilhomme provençal, obtint de Louis XIV le privilége d'en faire confectionner et de les vendre en France. Le roi en donna douze à la ville de Paris, qui furent d'abord servies par les ouvriers des fabricants. Quelques années plus tard fut organisée la compagnie des *garde-pompes*. Au XVIIIe siècle, Perronet inventa la double pompe à jet continu. La première pompe à feu a été construite en Angleterre.

POMPES FUNÈBRES. En France, le service des inhumations et pompes funèbres se fait à l'entreprise et d'après des tarifs approuvés par l'autorité, conformément aux règles établies par le décret du 18 août 1811 et l'ordonn. du 2 sept. 1842. Il existe à Paris deux administrations des Pompes funèbres : le *Service général des inhumations et pompes funèbres de Paris*, et l'*Entreprise des pompes funèbres générales* (pour les départements) : toutes deux possèdent un matériel considérable en corbillards, tentures, catafalques, voitures de deuil, etc. On distingue 9 classes de services, ayant chacune leur tarif. Pour prix du monopole qui lui est concédé, l'entrepreneur fait à la Ville des remises considérables. En outre, il doit inhumer gratuitement les indigents.

Le mot *corbillard*, jadis *corbeillard*, désignait au commencement du XVIIe siècle le coche de Paris à Corbeil; vers la fin de ce siècle il prit le sens de voiture de noce et de gala, qu'il échangea au XVIIIe siècle pour celui qu'il porte aujourd'hui.

POMPHOLYX (c.-à-d. en gr. *bulle d'air*), nom donné par les anciens chimistes à l'oxyde de zinc obtenu par l'oxydation de la vapeur de ce métal : il forme la base de l'*onguent* (dessiccatif) *de pompholyx*.

POMPHOLYX. Willan a décrit sous ce nom une éruption bulleuse, sans fièvre et sans inflammation

circonvoisine : ce qui, selon lui, distingue le pompholyx du *pemphigus*. *Voy*. ce mot.

POMPIERS (SAPEURS-), corps chargé de porter secours en cas d'incendie. A Paris, les pompiers forment un bataillon de 10 compagnies commandé par un colonel. Ce corps fait partie de l'armée; mais il est soldé et entretenu aux frais de la Ville. Il est placé sous les ordres du préfet de police. L'organisation du corps des sapeurs-pompiers date de l'Empire (1811); elle a été complétée par les ordonn. des 7 nov. 1821, 28 août 1822, 27 mai 1850 et par les lois du 5 avril et du 13 juin 1851. En 1871, la Commune avait désorganisé ce corps et l'avait désarmé. — L'introduction des exercices gymnastiques dans le corps des pompiers, l'invention des échelles à crochets, des tuyaux de sauvetage, des masques en toile métallique et des casaques en cuir, a beaucoup contribué à augmenter l'efficacité de ses services. On doit la plupart de ces améliorations au commandant Paulin, auteur d'un *Manuel du sapeur-pompier*. — Dans les départements, presque toutes les villes et la plupart des communes rurales ont des compagnies de sapeurs-pompiers prises généralement dans la garde nationale.

POMPILE, *Pompilus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, tribu des Sphégides. Les plus grandes espèces se trouvent en Amérique.

PONANT (de l'ital. *ponente*, du lat. *ponere*, dans le sens de *cesser*, *se reposer*), synonyme d'*Occident*, de *Couchant*.

PONCE (PIERRE), ou PUMITE (du lat. *pumex*), pierre d'origine volcanique, ordinairement poreuse, parfois fibreuse ou arénacée et toujours fort légère. On la regarde comme de l'obsidienne boursoufflée : elle en a la composition, et elle se trouve toujours à la surface ou à la base des dépôts d'obsidienne. Elle est grisâtre ou blanchâtre, rarement rougeâtre. La pierre ponce raye l'acier, et est en même temps très-friable, ce qui la fait employer pour polir les pierres ou les métaux. Les parcheminiers, corroyeurs, chapeliers, marbriers, menuisiers, doreurs et potiers d'étain, font aussi usage de la pierre ponce pour polir ou *poncer* leurs ouvrages; elle entre dans la composition de la poudre dentifrice : on s'en sert enfin pour unir les ongles et pour user les cors aux pieds et les durillons. — On trouve la pierre ponce dans les environs du Vésuve, de l'Etna, de l'Hécla, dans l'Auvergne et autres localités volcaniques.

PONCEAU (du lat. fictif *punicellus*, de *puniceus*, rouge de pourpre), nom vulgaire du *Coquelicot*. — Ce mot désigne aussi une nuance éclatante du rouge qui rappelle la couleur vive du coquelicot.

PONCIF ou PONCIS (de *ponce*), papier ou carton sur lequel un dessin quelconque est découpé ou piqué, de manière à pouvoir être reproduit sur la toile ou ailleurs, au moyen de la *poncette* (petit tampon rempli de poudre de charbon). C'est un procédé commode et expéditif, auquel ont souvent recours ceux qui sont chargés de copier un tableau. *Voy*. CALQUE.

PONCIRE (de *pomum citreum*), fruit d'une espèce de Citronnier (*Voy*. CÉDRATIER). Il est fort gros et fort odorant : on en fait une confiture sèche qu'on appelle quelquefois *écorce de citron*.

PONCTION (du lat. *punctio*), opération chirurgicale qui consiste à pratiquer une ouverture avec un instrument aigu (trois-quarts ou bistouri) dans une partie du corps, où s'est amassé un fluide que l'on veut expulser. Ce mot se dit surtout de l'ouverture que l'on fait au bas-ventre dans l'*hydropisie abdominale*; on dit aussi *paracentèse*. *Voy*. HYDROPISIE et PARACENTÈSE.

PONCTUATION (de *ponctuer*, du lat. *punctum*, point). Les signes de ponctuation généralement usités aujourd'hui sont : la *virgule* (,), le *point-virgule* (;), le *deux-points* (:), le *point final* (.), le *point d'interrogation* (?), le *point d'exclamation* (!), les *points de suspension* (.....), le *tiret* (—), les *guillemets* («»), la *parenthèse* ( ). On peut y joindre les *crochets* ([]), le *trait d'union* (-) et les *astérisques* (*). *Voy*. chacun de ces mots.

Dans l'origine, tous les mots s'écrivaient à la suite les uns des autres sans aucune séparation ; on commença d'abord par séparer les phrases par des *blancs*, puis on fit des *alinéa*. C'est, dit-on, Aristophane de Byzance qui inventa les signes de la ponctuation, au IIe siècle avant J.-C. Les premiers signes employés furent : le *point* (στιγμή, *punctum*), la *virgule* (κόμμα, ὑποστιγμή, *incisum*), le *point en haut* (κῶλον, μέση στιγμή, *membrum*). Plus tard, on introduisit le *point-virgule* (;) : ce dernier signe fut longtemps employé par les Grecs comme signe d'interrogation. Au XVe siècle, le point final avait tantôt la forme d'un astérisque, tantôt celle de trois points réunis en triangle (.·.). Le trait horizontal (*obèle*) fut employé de bonne heure, ainsi que les parenthèses et les astérisques : ceux-ci indiquaient des renvois à des notes, des omissions, des restitutions, etc.; leur forme était variable. Quant aux guillemets, ils sont modernes et ont été ainsi appelés du nom de leur inventeur.

PONÈRE (du grec πονηρός, méchant), *Ponera*, genre de Fourmis, pour la plupart d'Amérique, à tête courte, presque triangulaire; à larges mandibules; à antennes épaisses par le bout. La *P. contracta* se trouve en Europe. *Voy*. FORMICAIRES.

PONEY ou PONET, en anglais *Pony*, très-petit cheval à longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Écosse.

PONGITIVE (DOULEUR), du lat. *pungitivus*, de *pungere*, piquer. *Voy*. DOULEUR.

PONGO ou ORANG NOIR. *Voy*. ORANG.

PONT (du lat. *pons*, *pontis*), construction servant au passage d'un cours d'eau, d'un fossé, etc. Les ponts sont *fixes* ou *mobiles*.

Ponts fixes. On distingue les *ponts de pierre*, les *ponts de bois* ou *de charpente*, les *ponts de fer*, les *ponts suspendus*. — Les *ponts de pierre* se composent d'un *tablier* en maçonnerie, reposant sur des *arches*, soutenues elles-mêmes par des *piles*. On appelle *culées* les massifs qui terminent le pont aux deux extrémités et qui soutiennent la poussée de toute la construction. Les *arches* furent d'abord construites en plein cintre, celle du milieu (*arche marinière*) étant plus haute que les autres, ce qui obligeait d'établir des pentes fort roides : tels étaient jadis le *Pont-Neuf*, le *Pont-au-Change*, le *Pont-Marie*, etc., à Paris; le *Pont-St-Esprit* et celui *de la Guillotière* sur le Rhône, etc. On les fit ensuite à cintre surbaissé en forme d'anse de panier, ce qui permit de rendre le tablier horizontal : on cite en ce genre les *Ponts de Neuilly* (1768), *d'Iéna*, *de Solférino*, etc., à Paris; le *Pont de Bordeaux* (1821), le *Pont de Waterloo* et le *Nouveau-Pont* à Londres, etc. — Les *ponts de bois* sont moins chers et plus rapidement construits, mais moins durables que les précédents; on en fait dont les culées et les piles sont en maçonnerie, et qui n'ont en bois que le tablier et les arches. On cite, parmi les ponts de charpente les plus remarquables, le *Pont de Bonpas*, sur la Durance ; le *Pont de Schaffhouse*, sur le Rhin, et celui qui fut construit en 1778 sur la Limmat, et qui n'a qu'une seule travée. — Les premiers *ponts de fer* ne diffèrent des ponts de charpente à piles de pierre que par l'emploi de fer forgé ou de la fonte au lieu de bois : tels sont, à Paris, les *Ponts d'Austerlitz* (1804, refait en pierre en 1854), *des Arts* (1806) et *du Carrousel* (1836); en Angleterre, les *Ponts de Sunderland*, sur le Wear (1793), *de Southwark*, à Londres (1818), etc. — Les *ponts suspendus*, imités des ponts de lianes ou de cordes des indigènes de l'Amérique, se composent d'un *plancher* ou tablier supporté par des tiges verticales fixées à des chaînes ou à des câbles en fil de fer, qui décrivent un arc de cercle renversé : ces câbles, fortement amarrés aux deux extrémités du pont, sont eux-mêmes supportés ordinairement au milieu, ou en deux en-

droits, sur de grands massifs en maçonnerie élevés au-dessus des piles. Le *Pont du Drac*, à Grenoble, et celui *de Tain*, sur le Rhône, sont les premiers ponts de ce genre construits en France. Paris en a possédé plusieurs; mais on les a remplacés presque tous par des ponts en pierre et en fer. On cite encore le *Pont de Cubzac*, sur la Dordogne (auj. détruit), le *Pont de Fribourg*, en Suisse, etc. Un des plus extraordinaires est le *pont tubulaire* qui traverse le détroit de Menai et réunit l'île d'Anglesey au pays de Galles.

Ponts mobiles. On distingue : 1° les *ponts de bateaux* ou *ponts flottants*, composés d'un plancher qui repose sur une suite transversale de bateaux disposés dans le sens du courant et liés entre eux par des câbles ou des poutrelles : il en existe trois sur le Rhin, à Strasbourg, Mayence et Cologne; Rouen eut longtemps un pont de ce genre qui s'ouvrait pour laisser passer les navires; — 2° les *ponts-levis*, qui s'élèvent en tournant autour d'une arête horizontale : l'extrémité mobile est suspendue à des chaînes qu'on fait mouvoir de différentes manières; il y a des ponts-levis sur les fossés de toutes les places fortes : on peut rattacher à ce genre les *ponts à flèche*, ainsi que les *ponts à bascule* (*Voy.* ci-après); — 3° les *ponts tournants*, qui restent toujours dans la position horizontale et qui pivotent autour d'un axe vertical, comme ceux du canal St-Martin, à Paris; — 4° les *ponts roulants* et *à coulisses*, qui se retirent en arrière en glissant sur des roulettes ou des galets.

On appelle *passerelle* un pont léger, pour les piétons; *aqueduc*, un pont qui sert à conduire l'eau; *pont-canal*, un pont destiné à faire passer un canal par-dessus une rivière; *viaduc*, un pont qui donne passage à une route ou à un chemin de fer.

L'art de construire les ponts remonte à une très-haute antiquité; mais pendant longtemps on ne les fit qu'en bois : l'antique *pont Sublicius* à Rome, œuvre du corps sacré qui prit de là le nom de *pontifes*, était de bois. Les Grecs furent les premiers à construire des ponts en pierre; les Romains perfectionnèrent cet art et firent des ponts d'un caractère monumental; toutefois, les célèbres *ponts du Gard* et *du Danube*, construits sous Trajan, ne datent que du Ier siècle de J.-C. ou du commencement du IIe. En France, avant le XIIe siècle, on ne traversait guère les rivières qu'à l'aide de bacs : à cette époque, on vit se former en France et en Allemagne plusieurs associations religieuses, dites les *Frères du pont* ou *Pontifices*, qui, à l'aide de sommes obtenues de la piété des fidèles, construisirent un nombre considérable de ponts : un des plus fameux en ce genre est le *pont d'Avignon*, sur le Rhône, construit en 1178. Le premier pont de pierre de Paris fut le *pont Notre-Dame*, fait en 1412. Depuis, ces constructions se multiplièrent et arrivèrent insensiblement à la perfection qu'elles ont atteinte de nos jours.

Ponts militaires, ponts construits par une armée pour traverser une rivière. Ils s'établissent, soit au moyen des ressources locales, soit à l'aide des *équipages de pont* que les armées mènent à leur suite. Les ponts militaires prennent le nom de leurs supports : il y a *des ponts de bateaux* ou *de pontons* (*Voy.* ci-après), *de radeaux*, *de chevalets*, etc.— On appelle *vont-volant* une portion de pont construite sur deux grands bateaux, et qui, fixée à un cordage qui a son point d'attache dans le lit même de la rivière, passe d'une rive à l'autre par la seule force du courant. — Les plus célèbres ponts qui aient été jetés par des armées sont ceux de Darius, fils d'Hystaspe, sur le Danube; de Xerxès, sur l'Hellespont; de César, sur le Rhin; du duc de Parme, sur l'Escaut, en 1585; ceux des Français sur le Rhin, la Limmat, le Pô, le Danube, le Niémen, la Bérésina, etc., sous la République et sous l'Empire; ceux qui furent jetés par les Russes sur le Danube, en 1837 et en 1839.

Dans la Marine, on appelle *pont* le plancher d'un bâtiment, fait en fortes planches de sapin et de chêne. Selon leur grandeur, les bâtiments ont un, deux et même trois ponts, sans compter le faux pont et les gaillards. On appelle *premier pont*, ou franc tillac, celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le pont le plus élevé, lorsque le vaisseau est à trois ponts; *faux pont*, un espace ménagé entre deux ponts ou entre un pont et le fond de cale pour établir un plus grand nombre de logements (*Voy.* FAUX PONT); *pont coupé*, celui qui n'a que l'acastillage de l'avant et de l'arrière, sans régner de la proue à la poupe.

Pont à bascule, appareil dont on se servait pour peser les voitures publiques à l'entrée et à la sortie des villes, et s'assurer si leur chargement n'excédait pas le poids déterminé par les règlements. C'était une sorte de *balance-bascule* (*Voy.* BASCULE). Ces ponts, établis par la loi du 29 floréal an X, ont été supprimés par celle du 30 mai 1851.

Pont de Varole. *Voy.* PROTUBÉRANCE CÉRÉBRALE.

PONTE (de *pondre*, du lat. *ponere*, s.-ent. *ova*), action de pondre ou de mettre bas des œufs. La plupart des Poules pondent un œuf tous les jours et quelquefois deux. La Perdrix, la Caille, plusieurs Mésanges, ne font annuellement qu'une ponte : elle est de 10 ou 20 œufs. Les autres oiseaux font deux, trois, et même quelquefois quatre pontes par an; mais le nombre des œufs de chacune varie entre 2 et 6 (*Voy.* ŒUF). — *Pondre* se dit non-seulement des Oiseaux, mais aussi des Reptiles, comme la Tortue et la Couleuvre. Pour les Poissons, on dit *frayer*.

PONTE (de l'espagn. *punto*, point, as). Dans plusieurs jeux de cartes, où il y a un banquier, on appelle *ponte* celui des joueurs qui joue contre le banquier. — Au jeu de l'Hombre, on appelle *ponte* l'as de cœur ou de carreau, quand on fait jouer dans l'une de ces deux couleurs.

PONTÉDÉRIE, *Pontederia*, genre type de la petite famille des *Pontédériacées* : ce sont des herbes aquatiques assez semblables aux Narcisses, à feuilles alternes, pétiolées, engaînantes à leur base; à fleurs en épi : périanthe tubuleux à limbe partagé en 6 divisions; 6 étamines; fruit capsulaire, charnu, à 3 loges. L'espèce type est la *P. en cœur* (*P. cordata*), originaire de l'Amérique septentrionale : du milieu de plusieurs feuilles radicales, cordiformes, d'un vert foncé et luisant, sort une hampe haute de 0m,60 à 0m80, au sommet de laquelle se développe un épi composé d'une soixantaine de fleurs d'un bleu d'azur.

PONTIFE (du lat. *pontifex*), personne revêtue d'un caractère sacré, et remplissant les fonctions de ministre d'un culte. Ce mot s'employait surtout en parlant du culte de l'ancienne Rome. Pour l'origine du nom. *Voy.* ci-dessus PONT.

Le Pape est appelé le *Souverain pontife*.

PONTIFICAL (du lat. *pontificalis*), livre qui contient toutes les prières et l'ordre des cérémonies que l'évêque doit observer dans ses fonctions. Le *Pontifical romain* est attribué aux papes Gélase et Grégoire VII. — *Voy.* ORDINAL.

PONT-NEUF. On a nommé jadis ainsi les airs des vaudevilles et des chansons vulgaires, parce qu'autrefois les marchands de ces chansons se plaçaient sur le Pont-Neuf à Paris. *Voy.* CHANSON.

PONTON, PONTONNIER (de *pont*). Dans l'Art militaire, on nomme *pontons* des bateaux en bois, et quelquefois en tôle, qu'on place sur des rivières côte à côte, à des distances déterminées, et qui, joints ensemble par des madriers et des planches, composent un pont pouvant donner passage aux troupes, aux équipages et à tout le matériel d'une armée ou d'une expédition. Le service des pontons est fait par des militaires spéciaux, dits *pontonniers*, qui appartiennent à l'arme de l'Artillerie.

Dans la Marine, on nomme *ponton* un grand bâtiment carré, un peu plus long que large, à fond plat, d'une forte construction, et portant au milieu un mât garni de caliornes et aux deux extrémités un cabestan. Les pontons servent, dans les ports mi-

litaires, pour toutes les opérations de l'intérieur. On emploie aussi comme *pontons* de vieux vaisseaux de ligne désarmés et rasés jusqu'au premier pont. Ces derniers, en temps de guerre, sont souvent transformés en prisons : les pontons des rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatham en Angleterre, ont servi, pendant nos guerres avec cette puissance, de prisons à un grand nombre de Français, qu'on entassait dans les entre-ponts, et qui étaient traités avec la plus grande barbarie.

PONTS ET CHAUSSÉES (CORPS DES), corps d'ingénieurs spécialement chargés de la direction et de la surveillance de tous les travaux qui se rapportent aux voies de communication. Chaque département possède un *ingénieur en chef*, ayant sous ses ordres un nombre variable d'*ingénieurs ordinaires*; ceux-ci ont sous leurs ordres des agents nommés *conducteurs* et *piqueurs*. Le corps des ingénieurs se recrute partie parmi les élèves-ingénieurs sortant de l'École des Ponts et chaussées, partie parmi les conducteurs (Loi du 30 nov. 1850). Les travaux sont surveillés par des *inspecteurs généraux*, qui parcourent tous les deux ans une des circonscriptions dans lesquelles la France est divisée pour ce service. Un certain nombre de ces inspecteurs forme le *conseil général* des Ponts et chaussées qui siége au ministère du Commerce et des Travaux publics.

Les élèves de l'*École des Ponts et chaussées* sont pris parmi les élèves sortant de l'École polytechnique; depuis 1854, on admet des externes. Le cours est de 3 ans. Du 1er novembre au 30 avril, les élèves reçoivent dans l'école l'enseignement proprement dit; du 1er mai au 31 octobre, ils sont envoyés dans les départements et occupés à des études pratiques.

Le *Corps des Ponts et chaussées*, créé par Louis XIII, organisé en 1739 par Trudaine et Perronet, a été constitué tel qu'il est aujourd'hui par le décret du 7 fructidor an XII (25 août 1804), complété par ceux des 13 oct. 1851 et 17 juin 1854.

POPELINE (corruption de *papeline*), sorte d'étoffe, dont la chaîne est de soie et la trame de laine lustrée. Elle était fabriquée d'abord à Avignon, autrefois *terre papale* : d'où son nom.

POPES, *Popæ*. Chez les Romains, ce nom désignait les *victimaires*, serviteurs des prêtres, chargés d'amener les victimes devant l'autel, et de les achever après que le sacrificateur leur avait donné le premier coup. Les popes recevaient comme salaire une portion de la victime : ils l'emportaient dans leurs maisons, et en vendaient les morceaux cuits et préparés à ceux qui venaient y manger et y boire : telle fut l'origine des *popinæ* (*cabarets*).

Aujourd'hui on nomme *popes*, par corruption de *papas*, les prêtres de l'Église russe.

POPLITÉ (du lat. *poples*, *poplitis*, jarret), qui tient au jarret. L'*artère poplitée* est la continuation de l'artère crurale : elle traverse le muscle grand adducteur de la cuisse. Le *muscle poplité* s'étend du condyle externe du fémur à la ligne oblique et au bord interne du tibia.

POPULAGE (du b.-lat. *populago*, de *populus*, peuplier; parce que cette plante croît au milieu des peupliers), *Caltha*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, se compose de plantes herbacées, qui croissent dans les terrains humides. Le *P. proprement dit* (*C. palustris*), vulg. *Souci d'eau*, se montre dès les premiers jours du printemps, sur le bord des marais et des ruisseaux : feuilles grandes, arrondies, presque réniformes; fleurs d'un jaune éclatant, se doublant facilement et produisant un bel effet autour des eaux, dans les jardins paysagers. Dans le Nord, on confit les boutons à fleurs dans le vinaigre, comme des câpres. Les pétales donnent une couleur jaune.

POPULATION (du lat. *populatio*). On distingue la *P. absolue*, nombre d'habitants d'une contrée quelconque, abstraction faite de la grandeur du territoire sur lequel ils sont répandus, et la *P. relative*, quantité moyenne d'individus qui sont censés vivre sur une étendue donnée, p. ex. 1 kilomètre carré. La population absolue du globe terrestre a été diversement évaluée; elle varie depuis 640 jusqu'à 736 et même jusqu'à 930 millions d'âmes, ainsi répartis entre les cinq parties du monde : Europe, 222; Asie, 534; Afrique, 106; Amérique, 38; Océanie, 30. — De nos jours, la population s'accroît presque partout : c'est aux États-Unis que l'accroissement est le plus rapide. En France, il a été annuellement, de 1817 à 1850, du 211e de la population moyenne, de sorte que le nombre des habitants pourrait doubler en 147 ans. Voici le mouvement de la population de la France depuis 1790 :

1790	26,363,008	1841	34,240,178
1798	28,810,694	1846	35,400,486
1801	27,349,000	1851	35,781,628
1820	30,451,187	1856	36,039,364
1831	30,560,934	1861	37,386,161
1835	32,569,223	1866	38,067,094

Quant à la population relative, voici l'évaluation de Balbi, l'Amérique et l'Océanie étant 1 : Asie, 9,3; Europe, 23,9; Afrique, 2,0.

La question de l'accroissement de la population et des moyens qu'il convient d'employer soit pour favoriser, soit pour restreindre cet accroissement, a donné lieu, depuis le commencement de ce siècle, à de vives discussions. L'Écossais Malthus publia en 1798 un célèbre *Essai sur le principe de population*, dans lequel, effrayé du rapide accroissement du genre humain, il conseille d'en prévenir l'excès. Il a été réfuté par W. Godwin en Angleterre, par Morel-Vindé en France; néanmoins, les opinions de Malthus ont tout récemment encore fourni prétexte à de violentes déclamations. Du reste, les faits ont démontré combien ses évaluations étaient exagérées. — Consulter : Herbert Spencer, *Théorie de la population* (1852, en angl.) et Jos. Garnier, *Du principe de la population* (1857). — *Voy.* MORTALITÉ.

POPULEUM (ONGUENT). Il est composé de bourgeons de *peuplier* récents, de graisse de porc, de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire. Il est employé comme calmant : on l'applique sur les tumeurs hémorrhoïdales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULINE, principe cristallisable trouvé par le Dr Braconnot dans l'écorce et les feuilles du tremble (*populus tremula*), d'où son nom : ce sont des aiguilles blanches, sans odeur, d'une saveur légèrement sucrée qui rappelle celle de la réglisse. La populine est presque insoluble dans l'eau froide; elle est soluble dans l'eau chaude, ainsi que dans l'alcool et l'acide acétique. Traitée à chaud par les acides étendus, elle se transforme en acide benzoïque, glucose et saligénine. Formule, $C^{20}H^{22}O^{8}$.

POPULUS, nom latin et nom botanique du genre *Peuplier*. *Voy.* ce mot.

PORC (du latin *porcus*), genre de Mammifères, de l'ordre des Bisulques et type du sous-ordre des *Porcins*. *Voy.* COCHON.

On nomme vulg. *Porc à large groin*, le Phacochère; *P. marin*, le Marsouin; *P. à musc*, le Pécari; *P. de rivière*, le Cabiai; *P. sauvage*, le Sanglier.

PORC-ÉPIC (du lat. *porcus spicatus*, porc à piquants), *Hystrix*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, qui, malgré son nom, n'a presque rien de commun avec le porc, renferme des animaux dont la taille, la forme et les habitudes se rapprochent plutôt de celles du lapin : tête forte, museau gros et renflé, oreilles courtes, arrondies; 4 doigts aux pieds de devant, 5 ordinairement aux pieds de derrière, tous armés d'ongles robustes. Le Porc-épic a, comme le Hérisson, le corps couvert de piquants roides et aigus qui peuvent se redresser. Ces piquants sont larges, clair-semés, creux comme les tuyaux d'une plume, et si peu adhérents à la peau, qu'ils tombent souvent dans

les secousses que l'animal imprime à son corps : de là cette fable, accréditée chez les anciens, que le porc-épic pouvait lancer ses dards. Les Porcs-épics sont des animaux inoffensifs. Ils vivent dans des terriers profonds, dont ils ne sortent que la nuit pour chercher leur nourriture, qui consiste en graines, en racines, et quelquefois en œufs et en petits oiseaux. Leur chair, quoique d'un goût un peu fort, n'est pas désagréable à manger. Le *Porc-épic d'Italie* (*H. cristatus*), commun en Italie et en Espagne, est une des plus grandes espèces : il a de 0m,60 à 0m,65. — On a fait des Porcs-épics une petite famille sous le nom d'*Hystricidés*. Fréd. Cuvier y distingue 5 groupes : 1° les *Hystriciens* ou *Porcs-épics* propr. dits; 2° les *Acanthions*; 3° les *Éréthizons* (renfermant l'*Urson* de Buffon); 4° les *Synéthères* ou *Coendous*; 5° les *Sphiggures* (Coui, Orico, etc.). On y rattache aussi les genres *Myopotame*, *Echimys*, *Saccomys* ou *Diplostome*, *Agouti*, *Anomalure*, etc.

PORCELAINE (du nom vulgaire de la *coquille de Vénus*), poterie fine et blanche, translucide, qui a pour base le *kaolin* et le *feldspath*. La *porcelaine dure* a une *couverte* terreuse, dure, qui ne fond qu'à une très-haute température. La *porcelaine tendre*, un *vernis* vitreux, transparent, peu dur, plombifère ou boracifère : sa pâte contient plus de feldspath, par suite, est fusible à une moins haute température. — La porcelaine anglaise renferme du phosphate de chaux et de la baryte. L'*ancien sèvres* avait pour base argileuse une marne calcaire, et pour fondant une fritte composée de sable siliceux, de soude et de nitre : on le reconnaît au glacé gras de sa couverte et à sa teinte jaunâtre.

La préparation de la pâte exige plusieurs opérations : on lave les terres, on les broie, on les mélange intimement à l'état de bouillie claire, on les raffermit en leur enlevant leur excès d'humidité, on les pétrit, on les laisse pourrir, c.-à-d. vieillir quelque temps dans un lieu bas et humide; enfin on les malaxe pour en faire dégager les bulles de gaz qui se sont développées pendant la pourriture. On façonne les pièces par le *tournage* (à l'aide du tour à potier), par le *moulage* ou par le *coulage* (en versant dans un moule poreux en plâtre la pâte à l'état de bouillie liquide) : les garnitures sont moulées à part et collées aux pièces avec une pâte liquide, dite *barbotine*. Les pièces finies et séchées lentement subissent une première cuisson, qu'on nomme le *dégourdi*. Quand elles ne doivent pas rester à l'état de *biscuit* (*Voy.* ce mot), on met la couverte ou le vernis; après quoi, elles subissent une seconde et dernière cuisson de 30 à 36 heures, qui fritte la pâte et vitrifie l'émail qui la recouvre. La moindre négligence dans ces manipulations peut déterminer des accidents ou des défectuosités : c'est ce qui explique le prix élevé des belles porcelaines.

Décoration de la porcelaine. Parmi les couleurs dont on décore la porcelaine, on distingue : les *couleurs de grand feu* (bleu de cobalt, vert de chrôme, bruns de fer et de manganèse, jaunes de titane et noirs d'urane), qui sont cuites sous la couverte ou mêlées avec elle au *grand feu* du four à porcelaine; les *couleurs de moufle*, formées par des oxydes colorants et des substances facilement vitrifiables, qu'on applique sur la porcelaine vernissée et qu'on fait cuire à une température peu élevée dans des fourneaux à moufle. — La *peinture sur porcelaine* se fait avec des *couleurs de moufle* qui fournissent à l'artiste une riche palette et lui permettent d'exécuter les compositions les plus variées, ou de reproduire des sujets gracieux empruntés aux tableaux des grands maîtres (Voir Solon, *Inventions décoratives*, etc.). — La *dorure sur porcelaine* s'exécute au moyen d'une solution de chlorure d'or qu'on précipite par le sulfate de protoxyde de fer; on mélange cette poudre avec un peu d'oxyde de bismuth et de borax, on l'applique au pinceau et on la fait cuire dans un fourneau à moufle.

La porcelaine dure était connue en Chine et au Japon dès le Ier siècle de J.-C.; mais ce n'est qu'au XVIe siècle qu'elle est mentionnée en Europe dans les inventaires des trésors royaux et princiers. A Florence, François Ier, fils de Cosme Ier, fit les premiers essais de fabrication, qui furent tenus secrets. Des fabriques de porcelaine tendre, à vernis plombifère, furent ensuite créées en France, à Rouen (1673), à St-Cloud, à Chantilly (1695), à Vincennes, etc. En 1710, on découvrit le kaolin en Saxe, et l'on fabriqua, à Meissen, la première vraie porcelaine ou porcelaine dure (*vieux saxe*); en 1765, la découverte de gisements de kaolin à St-Yrieix, près de Limoges, permit d'entreprendre en France, à la *manufacture de Sèvres*, la fabrication de la porcelaine dure, et bientôt les produits de cet établissement atteignirent une perfection qui n'a point été surpassée. On doit à Brongniart, Ebelmen, Salvetat, etc., les derniers perfectionnements apportés à cette fabrication, comme le chauffage des fours à la houille, et, pour la décoration, l'application sur céladon de pâtes blanches formant bas-reliefs, etc. — Consulter : A. Jacquemart et E. Leblant, *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine* (1861-62); Turgan, *les Grandes usines de France*, etc. *Voy.* aussi CÉRAMIQUE.

Porcelaine de Réaumur. Voy. DÉVITRIFICATION.

Porcelaine opaque, sorte de faïence fine. *Voy.* LITHOCÉRAME et FAIENCE ANGLAISE.

PORCELAINE (de l'ital. *porcellana*, de *porca*, vulve de truie, par assimilation), *Cypræa*, vulg. *Coquille de Vénus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches et type de la famille des *Cypréadées* : coquille globuleuse, ovale ou oblongue, à spire embrassante presque toujours cachée; ouverture longitudinale, étroite, fortement dentée de chaque côté, formée du labre roulé en dedans, et terminée de part et d'autre par un canal. — Les Porcelaines habitent sur les côtes et dans les excavations des rochers : leurs mœurs sont peu connues. Les espèces les plus communes sur nos côtes sont la *P. coccinelle* (*C. costata*), à stries transverses et de couleur grisâtre, fauve ou rosée, avec ou sans taches, et la *P. argus*, ainsi nommée à cause de ses taches nombreuses : on en fait des tabatières. Parmi les espèces exotiques, on remarque la *P. cauris* (*C. moneta*), qui sert de monnaie aux indigènes de quelques pays (*Voy.* CAURIS); la *P. australe* de l'Australie; la *P. grenue* (*C. nucleus*), dont les femmes hindoues se font des colliers : elle est d'un blanc violâtre.

On donne aussi quelquefois le nom de *Porcelaines* aux *Marginelles*.

Porcelaine, variété de l'*Urticaire. Voy.* ce mot.

PORCELLANE, *Porcellana*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures : corselet presque carré, pinces ovales ou triangulaires, queue à demi repliée. Ces crustacés se tiennent sous les pierres. La *P. à larges pinces* (*P. platycheles*), longue de 0m,16 sur 0m,10, se trouve sur nos côtes.

PORCELLANITES, matières à demi vitrifiées qui se produisent au contact du charbon enflammé, dans l'incendie des houillères.

PORCELLIE, *Porcellia*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Haliotidées : coquille enroulée sur le même plan, ombiliquée des deux côtés et munie sur une partie du premier tour, d'une fente analogue à celle des pleurotomaires. Les Porcellies se trouvent de l'étage dévonien à l'étage saliférien.

PORCELLION, *Porcellio* (dimin. de *porcus*), genre de Crustacés édriophthalmaires, de l'ordre des Isopodes, famille des Cloportides, ne diffère des Cloportes que par le nombre des articles de leurs antennes extérieures, qui dans les Porcellions est de sept, au lieu de huit. — Quelques-uns donnent le nom de *Porcellions* aux Cloportes eux-mêmes.

PORC-ÉPIC. *Voy.* PORC.

PORCHE (du lat. *porticus*, portique), lieu couvert placé sur le devant d'un édifice, et le plus com-

munément d'une église, d'un temple. L'église St-Germain l'Auxerrois, à Paris, a un porche. On distingue : le *P. cintré*, qui représente dans son plan une portion de cercle; le *P. circulaire*, qui représente un cercle complet (église *della Pace*, à Rome); le *P. fermé*, dont les espaces compris entre les piliers ou jambages sont garnis de grilles de fer; le *P. en tambour*, espèce de vestibule de menuiserie placé du côté intérieur de la porte d'une église. *Voy.* PORTIQUE et NARTHEX.

PORCHERIE (de *porc*), partie de la ferme qui sert d'habitation aux cochons. Elle se compose de *toits à porcs*, d'*auges* en bois ou en pierre et d'une *cour* fermée contenant un *bassin* ou réservoir où les animaux peuvent boire et se baigner. Les *toits* doivent être suffisamment spacieux et aérés; le sol imperméable et un peu en pente; les portes à gonds tournants, pour que l'animal puisse sortir et rentrer à volonté : elles sont fermées pendant la nuit. Les *auges* bien entendues sont divisées en plusieurs compartiments. Quelques poteaux sont placés dans la cour pour que les porcs puissent s'y frotter.

PORCHERONS (de *porcher*), nom donné d'abord sans doute à un lieu où se réunissaient les marchands de porcs, désignait anciennement à Paris la partie du faubourg Montmartre, où était le *carrefour des Porcherons*, à la rencontre des rues du Faubourg Montmartre, St-Lazare, des Martyrs et Coquenard (auj. Lamartine). Ce quartier, situé alors hors barrière, était rempli de cabarets en renom.

PORCINS (de *porc*), sous-ordre de Mammifères, ordre des *Bisulques* (*Voy.* ce mot), est caractérisé surtout par ses dents appropriées à un régime essentiellement omnivore et par un estomac simple ou peu compliqué. Les différents genres de ce sous-ordre sont principalement répandus dans l'ancien continent; l'Amérique n'en nourrit qu'un seul, le *Pécari*. Les *Sangliers* et les *Porcs* se trouvent en Europe, en Asie et en Afrique. Ce dernier continent possède en particulier le *Phacocère* et l'*Hippopotame* (aujourd'hui du moins); les *Babiroussas* ne vivent que dans l'archipel des Moluques. Il faut aussi rapporter aux Porcins un grand nombre de genres fossiles aujourd'hui éteints, l'*Anoplothérium*, le *Xiphodon*, l'*Amphiméryx*, etc.

PORES (du lat. *porus*, du gr. πόρος, passage), interstices qui séparent les molécules des corps, et qui rendent ces corps perméables. *Voy.* POROSITÉ.

En Anatomie, on a donné le nom de *pores* aux orifices, ordinairement microscopiques, par lesquels on supposait que les divers ordres de vaisseaux (vaisseaux exhalants, vaisseaux lymphatiques, ramuscules des veines et artères, etc.), s'ouvraient à la surface des membranes et de la peau, et auxquels on attribuait la fonction d'absorber et d'exhaler. Il est reconnu aujourd'hui que ce sont les orifices des *glandes* ou *follicules sudoripares*.

En Botanique, *pore* se dit aussi de petites ouvertures imperceptibles dont les végétaux sont criblés, et qui ont à peu près les mêmes usages que dans les animaux. On nomme *pores intérieurs* les orifices des vaisseaux séveux, qui pompent les sucs de la terre; *pores extérieurs*, les orifices destinés à livrer passage aux fluides aériformes qui se forment dans l'intérieur des végétaux.

PORION, nom vulgaire du *Narcisse des prés*.

PORISME (du gr. πόρισμα). Ce mot, sur la signification duquel on a souvent varié, paraît avoir été, chez les anciens géomètres, une désignation commune s'appliquant à toutes les vérités géométriques qui ne sont pas énoncées *à priori*, soit qu'elles ressortent d'elles-mêmes et sans qu'on les cherche de la démonstration d'une proposition ou de la résolution d'un problème (*corollaires*), soit au contraire qu'elles fassent l'objet d'une recherche expresse (*porismes* propr. dits). Aujourd'hui on entend spécialement par *porisme* une question dont la solution consiste à tirer une vérité géométrique de conditions assignées par l'énoncé. — Euclide avait composé sous le nom de *porismes* un ouvrage célèbre dans l'antiquité : il était en 3 livres et contenait 171 propositions se rapportant à des lieux géométriques. Cet ouvrage est aujourd'hui perdu ; mais Pappus d'Alexandrie nous en a laissé un résumé et a réuni dans 29 énoncés l'expression des relations qui étaient l'objet des 171 propositions d'Euclide. M. Breton de Champs a fait une étude particulière de cette question.

PORLIÉRIE, *Porlieria*, genre de la famille des Zygophyllées, renferme des arbrisseaux du Pérou et du Chili. Une espèce est hygrométrique.

POROSITÉ. C'est, en Physique, une des propriétés générales des corps. Un grand nombre de corps, même parmi les plus denses, présentent des interstices ou *pores* assez grands pour être perméables aux gaz et même aux liquides : on connaît la belle expérience des académiciens de Florence, qui, après avoir rempli d'eau une sphère d'or creuse, parvinrent, en la comprimant, à faire suinter l'eau à l'extérieur sous forme de rosée. Si l'on mêle de l'alcool avec de l'eau, le volume du mélange est sensiblement moindre que la somme des volumes des deux parties : parce qu'une partie de l'alcool s'insinue dans les pores de l'eau. Récemment MM. Deville et Troost ont reconnu la porosité de certains métaux, tels que le platine, à haute température. — La perméabilité des tissus et de certains papiers est utilisée pour la filtration des liquides.

PORPHYRE (du gr. πορφυρίτης, de πορφύρα, pourpre). Les anciens donnaient ce nom à une roche d'origine ignée, d'un rouge foncé, parsemé de taches blanches, et qu'on tirait principalement de la Hte Égypte : c'est le *porphyre rouge antique*. Les artistes ont étendu le nom de *porphyre* à toute espèce de pierre dure et polissable, présentant, au milieu d'une pâte d'une certaine couleur, des cristaux disséminés dont la teinte tranche nettement sur celle du fond. La plupart des minéralogistes réservent ce nom aux roches feldspathiques qui présentent des cristaux épars au milieu d'une pâte homogène : cette pâte est ordinairement de l'albite; les cristaux sont de l'orthose. Le *granit porphyroïde*, le *pétrosilex*, la *variolite* peuvent être considérés comme des espèces de porphyres. La dureté et la finesse des porphyres, aussi bien que la beauté de leur poli et de leurs couleurs, en font une des substances les plus estimées. On en fait des vases, des colonnes, etc. — L'art de tailler et de polir le porphyre était connu des anciens. Perdu après l'invasion des barbares, il fut retrouvé au XVe siècle par le Florentin Peruzzi. Un autre Florentin, P. Focardi est parvenu en 1854 à sculpter le porphyre.

Les Pharmaciens et les Fabricants de couleurs appellent *porphyre* une petite table de porphyre bien polie sur laquelle ils placent les substances qui ont besoin d'être très-finement pulvérisées. Pour triturer ces substances, ils se servent d'une *molette* de même matière, de forme conique, qu'ils font mouvoir circulairement. Par extension, on a conservé le nom de *porphyres* à ces instruments, lors même qu'ils sont en granit ou en verre.

PORPHYRIO, nom latin scientifique de la *Poule sultane*. *Voy.* POULE.

PORPHYRISATION, action de broyer une substance pour la réduire en poudre très-fine. Cette expression vient de ce qu'on se sert, à cet effet, d'une table de *porphyre*. *Voy.* ce mot et LÉVIGATION.

PORREAU, légume. *Voy.* POIREAU.

PORRECTION (du lat. *porrectio*, de *porrigere*, présenter), cérémonie en usage dans l'Église catholique, lorsque l'on confère les ordres mineurs; elle consiste à *présenter* et à faire toucher aux ordinands les instruments relatifs à leur ministère.

PORRIGO (du lat. *porrigo*), dit aussi *Favus disséminé*, *Teigne vraie*, *Teigne à rayon de miel*, affection de la peau, parasitaire et contagieuse, caractérisée

par le développement sur le cuir chevelu, et quelquefois sur d'autres parties du corps, de pustules faveuses qui se convertissent rapidement en croûtes jaunes, déprimées, répandant une odeur nauséabonde et laissant souvent après elles une alopécie permanente : cette affection est due au développement du *Trichophyton* (*Voy.* ce mot). Le traitement en est très-long; il consiste dans l'emploi des amers, des sudorifiques, des arsénicaux : le traitement dit *des frères Mahon* est celui qui compte le plus de succès. — On emploie quelquefois, mais à tort, le mot *porrigo* comme synonyme de *pityriasis* ou de *psoriasis*. *Voy.* ces mots.

PORT (du lat. *portus*), lieu sur une côte où la mer, qui s'enfonce dans les terres, offre aux bâtiments un abri contre les vents et les tempêtes. On distingue : les *ports naturels*, où la nature a presque tout fait, comme Brest, Toulon, la Havane, Bombay, etc., et les *ports artificiels*, dans lesquels l'homme a complété l'œuvre de la nature, ou même a tout créé : tel était, dit-on, chez les anciens le port de Carthage; tels sont aujourd'hui les ports de Cherbourg, d'Alger, etc. On appelle généralement *havre* tout port situé à l'entrée d'un fleuve. *Voy.* HAVRE.

D'après leur usage, on distingue : 1° les *ports militaires* ou *de guerre*, comme ceux de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, en France; de Portsmouth, Plymouth, etc., en Angleterre; de Cronstadt, en Russie; de Carlscrona, en Suède, etc., et les *ports marchands* ou *de commerce*, comme ceux du Havre, de Marseille, de Bordeaux, en France; de Liverpool et de Douvres, en Angleterre; de Trieste, de Livourne, de Gênes, dans la Méditerranée; d'Odessa, dans la mer Noire, de Bombay, de Canton, en Asie; de la Havane, en Amérique, etc. — On appelle *port franc* ou *libre* celui où les marchandises ne payent point de droits tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays : Gênes, Livourne, Trieste, Odessa, en Europe; Singapour, aux Indes, sont des ports francs. — Consulter Ad. Bouin et Cuvillier jeune, *Dictionnaire des principaux ports et mouillages du monde connu* (Paris, 1851). *Voy.* aussi PORTULAN.

La surveillance et la police maritimes des ports est faite, en France, par des agents spéciaux auxquels on donne les noms de *capitaine de port*, *maître* ou *officier de port*, etc.

PORT. Dans les Pyrénées, on donne le nom de *ports* aux cols ou passages ménagés par la nature entre deux anneaux de la grande chaîne. Les plus élevés sont celui de Viella, (2572^{m}), et celui d'Oo (3080^{m}).

PORT D'ARMES. Le droit de porter des armes, pouvant entraîner les dangers les plus graves pour la vie des citoyens, a de tout temps été réglementé.

Solon à Athènes, Servius Tullius à Rome, avaient interdit le port des armes dans les rues de la ville. Cette prohibition fut renouvelée à Rome par César, par Auguste, et enfin par Valentinien Ier. Après l'invention des armes à feu, la prohibition du port d'armes devint de plus en plus sévère : une ordonnance de François Ier fit défense à toutes personnes, même aux gentilshommes, de porter de ces sortes d'armes, sous peine d'être sur-le-champ pendus et étranglés. Henri IV défendit le port d'armes par deux ordonnances de juillet 1607 et septembre 1609; Louis XIII, par celle de décembre 1611, et Louis XIV, par plusieurs édits et ordonnances, renouvelés par Louis XV dans diverses déclarations, et notamment dans celles des 22 mars 1728 et 25 août 1737. — Aujourd'hui le port d'armes, apparentes ou cachées, dans un mouvement insurrectionnel, est puni de la détention (Loi du 24 mai 1834, art. 5).

Pour le *port d'armes de chasse*, *Voy.* PERMIS.

PORT DE LETTRES. *Voy.* TAXE et POSTE AUX LETTRES.

PORTABLE (en Droit). *Voy.* QUÉRABLE.

PORTAGE (de *porter*). On appelle ainsi, en Amérique, un espace compris entre deux cours d'eau navigables, parce que, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, on est quelquefois forcé, pour abréger la route, de porter son canot d'une rivière à l'autre. On donne aussi ce nom aux endroits des fleuves où sont les chutes d'eau qui obligent à faire *portage* : le St-Laurent offre beaucoup de portages.

PORTAIL (de *porte*), entrée principale et monumentale d'un édifice, principalement d'un édifice consacré au culte. Dans ce dernier cas, le portail se compose souvent de colonnes superposées, adossées au mur ou peu saillantes, et disposées sur les côtés des portes qu'elles encadrent sans les masquer. Parmi les plus beaux portails en style byzantin, on cite les portails de St-Marc à Venise, et de la cathédrale de Poitiers; parmi ceux d'architecture gothique ou en style ogival, ceux des églises de Reims, de Chartres, de Strasbourg, de Notre-Dame de Paris, de Bourges, etc.; parmi ceux d'architecture moderne, les portails de St-Pierre de Rome, de St-Paul de Londres, de St-Sulpice, de St-Gervais, du Panthéon, de la Madeleine et des Invalides, à Paris. *Voy.* FAÇADE.

PORTE (du lat. *porta*). Ce mot désigne à la fois l'ouverture pratiquée dans une enceinte pour lui servir d'issue, et l'assemblage de bois ou de métal, tournant sur des gonds, qui ferme cette ouverture. On appelle *baie* l'ouverture d'une porte; *chambranle* et *huisserie*, son encadrement; *seuil*, le pas de la porte; *linteau*, la partie supérieure; *vantaux*, les battants d'une porte en deux parties; *jambages*, *pieds-droits*, les deux côtés. La forme des portes varie suivant le style du monument : elle est ordinairement quadrangulaire, cintrée ou en ogive.

Les portes de ville ont souvent un caractère monumental : quelques-uns sont de véritables arcs de triomphe (*Porte St-Denis* et *P. St-Martin* à Paris). Les portes d'édifices, temples, églises, palais, hôtels et autres monuments sont souvent ornées de colonnes, de pilastres et de frontons : on les appelle alors *portes avec ordre*. On nomme *portails* les entrées des grands monuments et des églises. Les portes des maisons particulières se distinguent en *portes cochères* et en *portes bâtardes* selon qu'elles peuvent ou non laisser passer une voiture. Les *vantaux* sont le plus souvent en bois (sapin, chêne, etc.); ils offrent quelquefois des panneaux ornés de moulures ou de riches sculptures : on admire les portes sculptées des palais du Louvre et de Versailles, de la galerie du Vatican à Rome, etc. Les vantaux de l'église St-Marc à Venise, de la Madeleine à Paris, etc., sont en bronze.

En Géographie, on donne le nom de *portes* à certains défilés formant quelquefois l'unique communication d'un pays à un autre. Telles sont : en Europe, les *Thermopyles*, en Grèce; les *Portes de fer* du Danube (Démir-kapou), et celles de Transylvanie; la *Porte westphalienne*, près de Minden; en Asie, les *P. de Syrie* et les *P. amaniques*, dans le Taurus; les *P. caucasiennes*, *albaniennes*, *ibériennes* et *caspiennes*, dans le Caucase; en Afrique, la *P. de fer* ou *Biban*, dans l'Atlas, entre Constantine et Alger.

Porte Ottomane, *Sublime Porte*, ou simplement *la Porte*, la cour du sultan des Turcs. Elle tire son nom de la porte du palais de Bagdad, sur le seuil de laquelle le calife abbasside Mostadem fit enchâsser un morceau de la pierre de la Kaaba, envoyée, dit-on, par Dieu à Abraham, et devenue noire, de blanche qu'elle était, par les péchés des hommes.

PORTE. En Histoire naturelle, le mot *porte* (de *porter*) joint à un autre nom désigne spécifiquement un certain nombre d'animaux. Ainsi on nomme : en Mammalogie, *Porte-corne*, le Rhinocéros; *P.-musc*, le Chevrotain; — en Ornithologie, *P.-lyre*, les Menures; — en Ichthyologie, *P.-écuelle*, un genre de *Discoboles* (*Voy.* ci-après PORTE-ÉCUELLE); *P.-lancette*, les Acanthures; — en Entomologie, *P.-aiguillon*, *P.-scie* (*Voy.* ces mots ci-après), deux groupes d'Insectes hyménoptères; *P.-bec*, les Rhynchophores, *P.-chandelle* ou *P.-lanterne*, les Fulgores et les Lampyrides; *P.-malheur*, les Blaps; *P.-mort*, les Nécrophores; *P.-queue*, les Papillons dont les ailes sont

munies d'appendices, comme les Polyommates; *P.-tarière*, les Térébrants, etc.

En Anatomie, *Veine porte*, *Éminences portes*. *Voy.* VEINE et ÉMINENCE.

PORTE-AIGUILLON, 2e section de l'ordre des Hyménoptères, dans la classification des Insectes de Latreille, comprend 4 familles : les *Hétérogynes*, les *Fouisseurs*, les *Diploptères* et les *Mellifères*.

PORTE-AMARRE, cylindre en bois servant d'enveloppe à un cordage roulé en bobine allongée, et qu'on lance à l'aide d'une bouche à feu afin d'établir une communication de navire à navire ou de la terre à un navire. La bobine ainsi lancée se dévide dans sa course et le cylindre porte au point voulu le bout du cordage qui, fixé par l'autre bout au canon ou au rivage, peut servir de va-et-vient. Cette invention, due à M. Delvigne (1850), perfectionnée par M. Tremblay (1856), aide beaucoup au sauvetage.

PORTE-BALLE, petit mercier qui court le pays. *Voy.* COLPORTAGE.

PORTE-DRAPEAU. Dans l'Armée française, le drapeau est ordinairement porté par un sous-lieutenant, qui fait partie de l'état-major.

PORTÉE (de *porté*). En Architecture, c'est l'étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue en l'air à ses extrémités par un ou plusieurs points d'appui. Dans les colonnes espacées, la pierre de l'architrave a une grande portée. Quand la portée est trop grande, la pierre peut se briser ou la poutre plier.

Dans l'Artillerie, la *portée* d'une bouche à feu est la distance à laquelle cette pièce peut lancer un projectile : la portée dépend de la nature de la bouche à feu, de la charge, de la qualité de la poudre, de la nature du projectile et de l'angle de projection. Le canon rayé de 4 a une *portée de but en blanc* de 500m; celle du fusil Chassepot est de 235m, portée bien supérieure à celle du fusil prussien qui est de 155m et à celle de la carabine de chasseur qui est de 186m. La *grande portée* de ces armes est beaucoup plus considérable.

En Histoire naturelle, le mot *portée* désigne le nombre de petits que mettent bas les femelles des mammifères, et la durée de leur *gestation*. *Voy.* ce mot.

PORTÉE. En Musique, on appelle ainsi l'assemblage de cinq lignes parallèles sur lesquelles ou entre lesquelles on place les notes. Comme ces cinq lignes sont loin de suffire à toutes les notes que l'on peut avoir besoin de placer, on ajoute souvent au-dessus et au-dessous de la portée des lignes supplémentaires appelées *fausses lignes* ou *lignes postiches*. *Voy.* NOTATION.

PORTE-ÉCUELLE, *Lepadogaster*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Discoboles, remarquables par la disposition de leurs nageoires ventrales et pectorales, formant un disque concave, simple ou double, que l'on a comparé à une écuelle. Nous avons dans nos mers plusieurs espèces de ce genre : elles ne sont pas comestibles.

PORTEFAIX, homme dont le métier est de porter des fardeaux. Il existe à Marseille une corporation importante et fort ancienne de portefaix qui a le monopole du chargement et du déchargement des navires. Les portefaix d'Avignon formaient autrefois une corporation analogue. A Paris les *portefaix* ou *porteurs des halles* sont connus sous le nom de *forts de la halle*. *Voy.* HALLE.

PORTE-FORT. En Droit, on appelle ainsi celui qui garantit ou qui promet qu'un tiers fera une certaine chose. Il diffère de la *caution* (*Voy.* ce mot), en ce qu'il contracte une obligation qui lui est spéciale, au lieu que la caution n'en contracte pas d'autre que celle du débiteur principal.

PORTE-LUMIÈRE, appareil de Physique, consistant en un miroir que l'on adapte à l'ouverture du volet d'une chambre obscure, en dehors, afin de renvoyer dans la chambre un faisceau de lumière solaire. A l'aide de deux mouvements, on peut donner au miroir une position telle que le faisceau réfléchi prenne une direction voulue à toute heure du jour.

PORTE-MUSC. *Voy.* MUSC et CHEVROTAIN.

PORTE-OR, marbre noir qui porte des paillettes d'or, ou dont les veines ont la couleur de l'or.

PORTE-QUEUE. *Voy.* CAUDATAIRE.

Grand porte-queue ou *Machaon*, insecte Lépidoptère. *Voy.* PAPILLONS.

PORTER, espèce de bière forte d'Angleterre, de couleur très-foncée. Elle a été ainsi nommée parce que, dans l'origine, il n'y avait que les *porteurs* ou *portefaix* (*porters*) qui en fissent usage. *Voy.* BIÈRE.

PORTE-SCIE, première famille de la section des Térébrants, établie par Latreille dans l'ordre des Insectes hyménoptères, renferme 2 tribus : les *Tenthrédiniens* et les *Urocères*.

PORTES ET FENÊTRES, impôt établi par la loi du 4 frimaire an VII (24 nov. 1798), et qui s'applique aux portes et aux fenêtres donnant sur les rues, cours et jardins des bâtiments. Il est payable par les propriétaires sauf recours contre les locataires. Sont affranchies de cet impôt les portes et fenêtres servant à aérer les granges, bergeries, caves et autres locaux non destinés à l'habitation des hommes, celles des bâtiments affectés à un service public, civil ou militaire, des manufactures et ateliers, etc. La quotité de l'impôt varie suivant le nombre des ouvertures de la maison, suivant l'étage et suivant la population de la commune. La moindre taxe (0 fr. 30 c.) est celle d'une maison à une ouverture dans une commune de 5000 âmes au plus; la plus forte (1 fr. 80 c.) est celle d'une ouverture (porte ou fenêtre), au rez de-chaussée, au 1er ou au 2e étage, dans une ville de plus de 100,000 âmes. La taxe des portes cochères, charretières ou de magasin, varie de 1 fr. 60 c. à 18 fr. 80 c. (Loi du 21 avril 1832).

PORTEUR (de *porter*). Autrefois on appelait spécialement ainsi les porteurs des chaises dites *chaises à porteur*. — *Voy.* PORTEFAIX.

Porteur de contraintes, celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des contributions.

Dans le Commerce, le *porteur d'une lettre de change*, ou *d'un billet*, est celui en faveur de qui cette lettre de change a été souscrite ou à l'ordre duquel elle est passée. Un *billet payable au porteur* est un billet que l'on promet de payer à celui qui en sera le porteur, sans désigner personne en particulier. De même, on dit une *inscription de rentes au porteur*, une *action au porteur*, etc.

PORTE-VERGUES. *Voy.* HUNES.

PORTE-VOIX, instrument d'Acoustique destiné à faire entendre au loin les sons. C'est un tuyau de cuivre ou de fer-blanc, en forme de trompette, largement évasé par sa partie inférieure, et dans lequel on parle en portant la petite extrémité à sa bouche. Un porte-voix de 1m porte aisément le son à environ 500 pas géométriques (800m); de 6m, à 1 600 pas (2560m); de 8m, à 2,500 (4000m). Le porte-voix est d'un grand usage sur les vaisseaux pour le commandement des manœuvres. On distingue plusieurs sortes de porte-voix de marine : le plus usité est le *braillard*, qui sert aux manœuvres ordinaires d'un bâtiment; celui qu'on appelle quelquefois *gueulard*, et qui s'allonge à volonté comme une lunette, sert à transmettre la parole d'un navire à un autre; Le *porte-voix de combat* est à demeure sur le pont et descend verticalement dans les batteries. Les bateaux à vapeur ont aussi un porte-voix vertical pour communiquer les ordres au mécanicien. — On suppose que cet instrument était connu des anciens; toutefois il ne commença à être d'un usage général dans la marine qu'au XVIIe siècle. On attribue l'invention du porte-voix moderne au jésuite Kircher ou à l'Anglais Samuel Morland. — *Voy.* TÉLÉPHONIE.

On fait, avec des tuyaux en caoutchouc, des es-

pièces de porte-voix qui transmettent la voix d'un étage à un autre, sans exiger aucun effort.

PORTIER (de *porte*). Chez les Juifs, certains Lévites faisaient les fonctions de portiers du temple la nuit et le jour, et avaient la garde des trésors des offrandes. — Dans la Hiérarchie ecclésiastique, l'ordre de *portier* est le moindre des quatre ordres mineurs. Les *portiers*, dans la primitive Église, étaient des espèces d'inspecteurs chargés de veiller à ce que rien ne troublât le service divin. — Dans les couvents, l'office de portier est rempli par un des frères (le *frère portier*).

Portier ou *Concierge*, domestique établi par le propriétaire pour la garde, la surveillance et la propreté de sa maison. Le portier est tenu d'ouvrir aux locataires la porte d'entrée à toute heure de nuit comme de jour. Il doit recevoir les lettres, journaux et paquets qui leur sont adressés et, en particulier, monter les lettres au fur et à mesure des distributions. En cas de vacance d'un appartement, il fait visiter le local à louer aux heures d'usage, c.-à-d. à Paris de 10 h. du matin à 4 h. du soir. Il lui est dû en cas de location verbale un *denier à Dieu* (*Voy.* ce mot). Le propriétaire est civilement responsable des délits, contraventions, etc., de son concierge, et le locataire qui aurait des motifs légitimes de plainte pourrait, sur le refus du propriétaire, en demander judiciairement l'expulsion.

Portier consigne. Voy. CONSIGNE.

PORTION (du lat. *portio*). On appelait autrefois, en Droit canonique, *portion congrue* la pension que faisait au desservant d'une cure celui qui en était titulaire et qui en touchait le revenu. La portion congrue n'était due qu'aux curés dont les revenus étaient au-dessous de 300 livres. Le concile de Reims (1583) l'avait fixée à 100 fr. en France; une ordonnance de 1629 la porta à 300 livres.

Portion disponible. Voy. QUOTITÉ DISPONIBLE.

PORTIQUE (du lat. *porticus*), galerie couverte régnant tout le long d'une façade, et soutenue par des colonnes ou des arcades. Chez les anciens, les portiques étaient fort en usage : ils servaient d'abri aux passants, et l'on pouvait s'y promener à couvert. Athènes possédait un grand nombre de portiques (*stoai*), parmi lesquels on distinguait le *Pœcile*, sous lequel se rassemblaient les disciples de Zénon ou *Stoïciens*. L'*Académie*, le *Lycée*, le gymnase appelé *Cynosarge*, avaient aussi leurs portiques. A Rome, on citait, parmi les principaux portiques, ceux de *Livie*, *d'Octavie*, *de Philippe*, *de Pompée*, *de Neptune*, les *Septa Julia* de Lépide, l'*Hécatonstylon*, etc. — Aujourd'hui, on admire les portiques de la place St Pierre à Rome, ceux de la place St-Marc à Venise, le *Bazar du commerce* à St-Pétersbourg, les *galeries* du Palais-Royal, celles de la rue de Rivoli et de la place Royale, à Paris, etc.

PORTLANDIEN (ÉTAGE), le dernier des étages jurassiques, succède à l'étage kimméridien, et précède l'étage néocomien. Il est généralement composé de calcaires plus ou moins compactes. Cependant quelquefois, comme dans l'est de la France, il renferme des bancs d'oolite : les belles pierres de taille de Chevillon (Hte-Marne) et de Savonnières (Meuse), appartiennent à cet étage. D'autres fois, comme aux environs de Boulogne-sur-mer, on y trouve des argiles alternant avec des grès. — Dans cette dernière localité, où est son type le plus complet, il se partage en 3 groupes : le *groupe inférieur*, caractérisé par l'*Ammonites gigas*, la *Trigonia variegata*, la *Cyprina Brongniarti*, et la *Natica Marcousana*; le *groupe moyen*, caractérisé par l'*Ostrea expansa* et le *Cardium morinicum*; et le *groupe supérieur*, dont les principaux fossiles sont la *Trigonia gibbosa*, le *Cardium dissimile*, et la *Serpula coacervata*. Dans le reste de la France, au pourtour du bassin parisien, l'étage portlandien paraît être réduit aux couches à *Ammonites gigas* et à *Cyprina Brongniarti*. En Angleterre, il présente les mêmes groupes qu'à Boulogne, et de plus, il est surmonté de couches d'eau douce connues sous le nom de *couches de boue de Purbeck*, dans lesquelles on a observé une forêt tout entière encore debout avec ses racines. L'étage portlandien se retrouve également développé dans les autres bassins français; mais il est peu connu dans le reste de l'Europe, sauf le Hanovre.

PORTOR, espèce de marbre. *Voy.* PORTE-OR.

PORTRAIT (de *portraire*, du lat. *protrahere*), image, ressemblance d'une personne reproduite par les arts du dessin. Les portraits sont dessinés au crayon ou peints à l'huile, en miniature, au pastel, sur émail (*Voy.* MINIATURE, PASTEL, ÉMAIL). Souvent, de nos jours, la photographie remplace l'art. — Les portraits peuvent représenter la personne en *pied*, en *buste*, de *face*, de *profil*, ou de *trois-quarts*.

Chez les anciens, à l'exception de Lala de Cyzique, qui vivait du temps de César, on ne connaît point de peintres qui se soient adonnés exclusivement au portrait. Chez les modernes, les peintres d'histoire les plus célèbres ont également réussi dans ce genre, comme Raphaël, Léonard de Vinci, le Titien, Holbein, Rubens, Van Dyck, Rembrandt, Vélasquez, etc.; et dans notre siècle, en France, David, Gros, Gérard, Ingres, Flandrin, P. Delaroche, etc. — A partir du siècle de Louis XIV, on cite un certain nombre de peintres qui se sont appliqués spécialement au portrait : Ph. Champagne, J.-B. Champagne, Rigaud, Largillière ; de nos jours, Mme Vigée-Lebrun, Mme de Mirbel, MM. Pérignon, Dubuffe, Winterhalter, Amaury-Duval, Cabanel, etc.

PORTRAIT. En Littérature, c'est la description de l'extérieur et du caractère d'une personne. S'il est quelquefois nécessaire de faire connaître les traits d'un personnage, sa physionomie, son maintien, sa démarche, etc., la partie la plus importante du portrait est dans la peinture de ses mœurs, de ses vertus et de ses vices. On ne doit parler des avantages ou des désavantages physiques qu'autant qu'ils expliquent et représentent les défauts ou les qualités de l'âme. On distingue : les *P. historiques*, portraits des personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire; les *P. littéraires*, portraits, éloges ou critiques des hommes qui se sont illustrés dans les lettres ; les *P. moraux* ou *caractères*, qui peignent non un individu, mais une espèce d'individus : on dit aussi *éthopée*. *Voy.* CARACTÈRE, PARALLÈLE, etc.

PORTULACÉES (du g.-type *Portulaca*, Pourpier), familles de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose de plantes herbacées annuelles ou vivaces, rarement frutescentes, à tiges et à rameaux diffus; à feuilles alternes, épaisses et charnues, de forme variable, sessiles ou courtement pétiolées, sans stipules; à fleurs régulières, disposées en cymes terminales ou axillaires, plus rarement solitaires ; à fruits capsulaires.— Genres principaux : *Portulaca*, *Talinium*, *Montia*, *Claytonia*, *Calandrinia*, *Tetragonia*.

PORTULAN (de l'ital. *portolano*, de *porto*, port), nom donné, au moyen âge, aux cartes marines indiquant les ports de mer, les fleuves dans lesquels les navires pouvaient stationner, les rumbs des vents, etc. Plusieurs de ces monuments sont précieux pour l'histoire de la géographie. Les plus anciens portulans italiens sont ceux du Génois P. Visconti (1318), conservé à Vienne, et de Marino Sanuto (1320), possédé par la Bibliothèque de Paris. Il existe aussi beaucoup de portulans arabes, portugais, etc. Les derniers datent du XVe siècle. — Le nom de *portulan* s'emploie encore aujourd'hui pour désigner un guide à l'usage des pilotes côtiers.

PORTUNE, *Portunus*, genre de Crustacés. *Voy.* ci-après PORTUNIENS.

PORTUNIENS, tribu de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Cyclométopes, renferme des animaux essentiellement nageurs, qui vivent souvent en pleine mer. Au genre type, *Portune*, appartiennent les espèces dites *Étrilles* : l'*Étrille*

commune (*P. puber*) et la *Petite étrille* (*P. corrugatus*) se trouvent sur les côtes de Normandie; elles sont bonnes à manger. Autres genres: *Carcin*, *Podophthalme*, *Polybie*, *Louve*, *Thalamite*, *Platyonyque*.

POSE, mesure agraire employée en Suisse. La *pose* de Lausanne vaut 45 ares.

POSIDONIÉES, tribu de la famille des *Naïadées*. *Voy.* ce mot.

POSIDONOMYE ou POSIDOMYE, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Aviculidées. Les Posidonomyes se rapprochent des Avicules par leur valve supérieure bombée, leur valve inférieure plate et échancrée pour le passage d'un byssus, leurs deux impressions musculaires et leur ligament linéaire; mais s'en distinguent par l'absence d'oreillettes. Elles sont toutes fossiles, de l'étage silurien à l'étage kimméridien.

POSITIF (du lat. *positivus*). En Grammaire, *positif* est synonyme d'*affirmatif*, quand on oppose les *propositions positives* aux *propositions négatives* (*Voy.* PROPOSITION). — En parlant des adjectifs et des adverbes, le *positif* exprime le premier *degré de signification*. *Voy.* COMPARAISON (degrés de).

En Algèbre les *quantités positives* sont celles qui sont précédées du signe +, exprimé ou non : on les oppose aux *quantités négatives*. *Voy.* ce mot.

En Physique, *positif* se dit, par opposition aussi à *négatif*, de l'un des deux fluides que l'on a imaginés pour expliquer les phénomènes électriques (*Voy.* ÉLECTRICITÉ). Dans l'hypothèse de Franklin, qui n'admettait qu'un seul fluide électrique, on disait qu'un corps passait *à l'état positif* quand il recevait du dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoutait à celle qu'il possédait déjà. Quand, au lieu d'être en excès, le fluide électrique était en défaut, le corps était dit à *l'état négatif*. — On distingue de même dans la pile galvanique un *pôle positif* (zinc) et un *pôle négatif* (cuivre). *Voy.* PILE.

N. B. Sans faire aucune hypothèse sur la nature de l'électricité, on dit que le verre poli, frotté avec de la laine, acquiert l'électricité *positive*, et que la résine acquiert dans les mêmes circonstances l'électricité *négative*.

En Musique, on appelle *le positif* un petit buffet d'orgue que l'on place devant le grand orgue quand celui-ci est assez considérable pour être divisé en deux. L'organiste est assis entre le *positif* et le grand orgue : ce dernier comprend tous les claviers, dont le plus bas répond au *positif*.

POSITION (RÈGLE DE FAUSSE). *V.* FAUSSE POSITION.

POSITIVES (SCIENCES), s'emploie comme synonyme de *Sciences physiques*. *Voy.* ce mot.

POSITIVISME ou PHILOSOPHIE POSITIVE, doctrine philosophique d'après laquelle le seul objet de la science est le *positif*, c.-à-d. les faits et les lois : les *faits* sont les phénomènes que nous manifestent les sens; les *lois* sont les relations que certains faits ont avec d'autres faits qui les précèdent, les suivent ou les accompagnent. La *Philosophie* se compose des relations qu'ont entre elles les lois les plus générales dans lesquelles se résume chaque science particulière : elle doit renoncer à la recherche de l'absolu, c.-à-d. des causes et des principes qui expliquent l'origine et la fin des choses, parce que nous ne pouvons connaître que le *relatif*, c.-à-d. des faits en relations avec d'autres faits; toute existence qu'on se figure au delà des phénomènes sensibles n'a pas de réalité, et la métaphysique qui s'en occupe est une pure chimère. Toutes les sciences ainsi subordonnées à la philosophie se ramènent à six : les *Mathématiques*, l'*Astronomie*, la *Physique*, la *Chimie*, la *Biologie* et la *Sociologie*. Toutes doivent être traitées par une même méthode : l'*observation des sens*, suivie de l'*expérimentation* et aboutissant à la généralisation nommée *induction*, est l'unique base du *raisonnement déductif* pour démontrer les vérités scientifiques, à l'exclusion de toute notion *à priori* et de toute hypothèse. Le monde est l'ensemble des *corps*, composés eux-mêmes de molécules et de forces qui agissent en elles. Tout se réduit donc aux diverses combinaisons de la matière et aux lois mécaniques qui les régissent. Quant à l'ensemble que constituent ces combinaisons, il s'explique par la loi du *progrès*, c.-à-d. de la formation successive et graduelle des existences en allant du simple au composé, du minéral à la plante, de la plante à l'animal, de l'animal à l'homme. L'étude de l'homme tout entier appartient à la *Biologie*, science de la vie, qui ramène la psychologie à la physiologie : la pensée est un phénomène vital, et la vie n'est qu'un ensemble de phénomènes physico-chimiques sans qu'il soit besoin de supposer une force distincte de la matière : car elle résulte de l'organisation que la matière se donne à elle-même dans les circonstances convenables. Quant aux sciences morales, elles sont toutes contenues dans la *Sociologie* ou science sociale, qui étudie les conditions sous lesquelles les sociétés se développent : la Morale a pour fondement l'étude des *penchants* de l'homme, c.-à-d. des *P. égoïstes*, qui nous font faire les actes nécessaires à notre propre conservation, et des *P. altruistes*, qui nous portent à être utiles aux autres; le Droit et la Législation ont pour but l'utilité générale des hommes vivant en société; la civilisation tend à fondre toutes les nations en une société unique qui est l'humanité, et la Religion doit consister dans le *culte de l'humanité*; enfin l'Histoire confirme cette théorie en montrant que l'évolution des sociétés humaines se divise en trois époques, l'*É. théologique*, l'*É. métaphysique* et l'*É. scientifique*. — Telle est la doctrine exposée par Aug. Comte dans son *Cours de philosophie positive* (1830-42) : elle a été surtout professée par des physiologistes et des médecins qui réduisent la vie à un pur mécanisme, comme MM. Leblais, Robin, etc. Cette doctrine soulève les mêmes objections que le *matérialisme* (*Voy.* ce mot) : 1° le *positivisme* n'a pas le droit d'invoquer en sa faveur l'autorité des sciences positives ou physiques. Celles-ci ont pour unique objet d'étudier les phénomènes sensibles et leurs lois au moyen de la méthode expérimentale (*Voy.* EXPÉRIMENTALE [MÉTHODE], DÉTERMINISME) : elles n'interdisent donc point à l'esprit l'étude des phénomènes de conscience ni les spéculations de la raison. Au contraire, le positivisme, dépassant les limites et la compétence de ces sciences, formule un dogmatisme rigoureusement négatif à l'égard de la métaphysique : en niant *à priori* la réalité des faits psychologiques parce qu'ils ne tombent pas sous les sens, il viole les règles de la méthode expérimentale; en niant l'existence de l'âme et celle de Dieu, il n'anéantit pas la métaphysique, il substitue seulement un système de métaphysique à un autre, le matérialisme au spiritualisme; 2° si de la *biologie* on retranche ce qui appartient à la physiologie, il ne reste, pour tenir lieu de la psychologie, qu'un amalgame d'opinions empruntées sans critique à l'empirisme de Locke, au sensualisme de Condillac, et à la phrénologie de Gall. 3° La *sociologie* détruit la liberté en cherchant dans l'histoire un développement nécessaire qui amène une organisation nécessaire de la société, et partage ainsi l'erreur des sectes socialistes (*Voy.* SOCIALISME). Elle ôte au droit tout caractère obligatoire en le déduisant du fait au lieu de juger le fait d'après le droit. Elle prétend arbitrairement faire leur part aux penchants égoïstes et aux penchants désintéressés sans se baser sur la règle absolue du devoir : sa morale a tous les défauts du système utilitaire et du système sentimental (*Voy.* INTÉRÊT, SENTIMENT). — Consulter : Caro, le *Matérialisme et la Science*; Franck, *Philosophie et Religion*; Ravaisson, la *Philosophie au XIXe siècle*, § VII, IX.

Quelques-uns des principes du positivisme ont été adoptés en Angleterre par l'*École de l'association des idées*. Son chef, M. J. Stuart Mill, admet la philosophie des sciences et de l'histoire d'Aug. Comte; mais, dans son écrit intitulé *Aug. Comte et le Positivisme* (1865), il signale des lacunes et des erreurs

capitales dans tout le système : 1° tout ce qui est connu de nous dépend de nos moyens de connaître; nous devons donc nous en tenir à l'expérience; or, Aug. Comte dépasse l'expérience en déclarant impossible toute conception d'une cause première intelligente à laquelle on rapporte l'origine de toutes choses; 2° l'œuvre d'Aug. Comte ne contient aucune règle pour l'induction et la déduction, aucun critérium de certitude : il y manque donc une logique; 3° c'est une erreur que de rejeter l'observation de la conscience et de remplacer la psychologie par la phrénologie. Quelque opinion que l'on ait d'ailleurs sur la phrénologie, on ne peut établir scientifiquement des relations entre la conformation des diverses parties du cerveau et les opérations de l'esprit sans observer parallèlement les unes et les autres, par conséquent sans analyser les faits psychologiques par un procédé indépendant des conditions physiologiques; 4° on ne saurait reconnaître Aug. Comte comme fondateur de la science sociale quand on le voit exclure l'économie politique de l'ordre des connaissances positives. Outre les critiques qu'il adresse ainsi à l'ensemble du système, M. J. Stuart Mill rejette absolument la morale d'Aug. Comte, sa politique autoritaire et sa religion de l'humanité. — Consulter Taine, le *Positivisme anglais*; Ravaisson, la *Philosophie au* XIX*e siècle*, § VIII.

POSOLOGIE (du gr. ποσόν, combien, et λόγος, traité), partie de la science pharmaceutique qui détermine les doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution de chaque malade, etc. *Voy.* DOSE.

POSPOLITE (du polonais *pospolite ruszenie*, mouvement général). On appelait ainsi, dans l'ancien royaume de Pologne, la levée en masse de toute la noblesse : elle pouvait fournir une armée de 200,000 hommes. La dernière eut lieu en 1807.

POSSÉDÉ, celui qui est tourmenté par le démon : on dit aussi *démoniaque* et *énergumène*. *Voy.* POSSESSION.

POSSESSEUR. *Voy.* POSSESSION.

POSSESSIF (du lat. *possessivus*). En Grammaire, on appelle *adjectifs possessifs* les adjectifs déterminatifs qui expriment l'idée de possession : *mon, ton, son; notre, votre, leur*. Tels sont aussi *le mien, le tien, le sien; le nôtre, le vôtre, le leur*, mots auxquels quelques grammairiens donnent de préférence la dénomination de *pronoms possessifs*.

POSSESSION (du lat. *possessio*), POSSESSEUR, POSSESSOIRE. En Droit la *possession* est l'exercice matériel des avantages qui résultent d'un droit; elle peut se confondre avec le droit lui-même ou en être séparée; ainsi le propriétaire d'une chose peut en être *possesseur*, et c'est l'hypothèse normale; mais un autre peut aussi en avoir la possession. La possession qui n'est qu'un état de fait est cependant protégée par la loi, parce qu'elle fait présumer la propriété et que l'intérêt de la paix publique s'attache au respect de la possession. Aussi produit-elle les effets suivants : d'abord, quand la chose possédée par une personne est réclamée par une autre qui s'en prétend propriétaire, le possesseur a l'avantage de jouer au procès le rôle de défendeur; il a le droit de *rétention*, c.-à-d. de garder la chose jusqu'au remboursement des dépenses qu'il a pu faire pour la conserver ou l'améliorer. Ensuite, quand il a une possession continue, non interrompue, paisible, publique, non équivoque, non précaire, il peut prétendre aux *actions possessoires* et à la *prescription* : pour intenter les actions possessoires, il faut avoir possédé un an, et par ce moyen on se fait maintenir en possession contre celui qui la trouble, fût-il propriétaire, à la condition de les avoir exercées dans l'année qui suit le trouble. Par la prescription on arrive à la propriété quand la possession a duré trente ans. Puis, si aux conditions ci-dessus se joignent le *juste titre* et la *bonne foi* (*Voy.* ces mots), on a droit aux fruits de la chose, on n'est jamais tenu d'enlever sans indemnité les constructions qu'on a faites sur la chose, et on peut prescrire par dix ou vingt ans (*Voy.* PRESCRIPTION). Enfin, en fait de meubles, la *possession de bonne foi* vaut titre, en ce sens que celui qui possède un meuble de bonne foi en est présumé propriétaire, à moins qu'il n'ait été perdu ou volé, auquel cas il peut être revendiqué pendant trois ans (C. civ., art. 549, 550, 555, 2228-2235, 2279, 2280.) — Consulter : sur la possession et les actions possessoires, Savigny, *Traité de la possession* (traduit par Faivre d'Audelange, Paris, 1841, et par Staedler, Paris, 1866); Molitor, *Traité de la revendication* (Bruxelles, 1851); Belime, *Traité de la possession* (Dijon, 1842); de Parieu, *Études sur les actions possessoires* (Paris, 1850).

Envoi en possession. *Voy.* ENVOI et ABSENCE.

On appelle *possession d'état* l'ensemble des faits qui établissent des rapports de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle elle prétend appartenir et qu'on résume ainsi : *tractatus, nomen, fama*. On peut, dans certains cas, à défaut d'acte de naissance, invoquer la possession d'état (*Voy.* ÉTAT); — *possession clandestine*, celle dont on s'est emparé furtivement en la laissant ignorer à celui qui serait en droit de la troubler; — *possession précaire*, celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire : ainsi, le fermier, l'usufruitier, le donataire, possèdent à titre précaire; — *possession triennale*, une ancienne règle de la chancellerie romaine par laquelle le possesseur d'un bénéfice, qui en aurait joui paisiblement pendant trois ans non interrompus, ne pouvait être inquiété d'aucune façon, ni au possessoire, ni au pétitoire.

POSSESSION. Ce mot se dit, en Théologie, de l'état d'un homme tourmenté par le démon, qui est entré dans son corps et en a pris *possession*. On distingue la *possession* de l'*obsession*, dans laquelle le démon n'agit qu'au dehors. *Voy.* DÉMON et EXORCISME.

Selon les médecins, certaines monomanies simulent la possession : les malades se croient en la puissance d'un être surnaturel malfaisant, ou exposés aux attaques des démons, aux maléfices des sorciers, etc. *Voy.* DÉMONOMANIE.

POSSESSOIRE (ACTION), demande qu'une personne fait en justice pour se faire maintenir ou réintégrer dans sa possession, lorsqu'elle y est troublée par un tiers qui, sans établir qu'il soit réellement propriétaire, veut se mettre à sa place : on l'oppose à l'*action pétitoire* par laquelle on réclame non la possession, mais la propriété (C. de proc., art. 23, 27). On distingue trois sortes d'actions possessoires : la *complainte*, la *dénonciation de nouvel œuvre* et la *réintégrande*. *Voy.* ces mots.

POSSIBLE (du lat. *possibilis*) se dit, en Philosophie, de ce qui peut également être ou n'être pas; de ce qui n'est pas encore, mais peut être; de ce qui n'implique pas contradiction.

POSTCOMMUNION (du lat. *post*, après, et de *communion*), oraison que le prêtre récite ou chante à la messe, immédiatement après la prière appelée *communion*, et qui termine la messe. Elle renferme une action de grâces pour le bienfait que l'on vient de recevoir, et l'on y rappelle en quelques mots l'objet de la fête du jour.

POSTE (du b.-lat. *posta*, p. *posita*, station, relais). Ce mot désigne, en France, deux services publics, la *P. aux chevaux* et la *P. aux lettres*, dont l'administration est réunie entre les mains d'un même *directeur général*, qui relève du ministre des Finances.

La *Poste aux chevaux*, dont toute l'importance a disparu depuis la création des chemins de fer, tenait, et tient encore sur quelques routes, des relais de chevaux établis de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager avec célérité : une *poste* est de 2 lieues anciennes (dites *lieues de poste*) ou de 8 kilomètres. La direction de ces relais est confiée à des *maîtres de poste*, qui ont droit à une rétribution fixe. — On attribue, mais sans preuves, l'invention des postes à Cyrus, roi de

Perse : ce prince paraît s'être borné à établir de distance en distance des *étapes* (*mansiones*) ou lieux de repos pour ses courriers ou pour lui-même. L'empereur Auguste est réellement le premier qui ait employé, pour la rapidité des communications, des relais analogues aux nôtres. Charlemagne institua un corps de courriers (*cursores* ou *veredarii*), qui disparut peu de temps après lui. Louis XI organisa les postes en France par l'édit de Dourlens (1464) : les courriers qui portaient les ordres royaux portaient en même temps, de ville en ville, les lettres des particuliers; on pouvait courir avec les chevaux destinés à ces courriers en payant 10 sous par cheval pour une traite de 4 lieues. Les *maîtres coureurs* (nos *maîtres de poste*) reçurent des rois de nombreux priviléges qu'ils conservèrent jusqu'en 1790. L'Assemblée constituante remplaça ces priviléges par une indemnité fixe payée annuellement, et calculée par tête de cheval : cette indemnité, le produit des estafettes, des chaises de poste, plus, une contribution de 25 centimes par poste et par cheval (dont un décret de 1805 frappa, en leur faveur, tout entrepreneur de messageries qui ne se servirait pas des chevaux du relais), formèrent alors les revenus des maîtres de postes.

Poste aux lettres. Pendant plusieurs siècles, en France, les particuliers ne correspondirent entre eux que par l'entremise des messagers que l'Université de Paris expédiait, à des époques indéterminées et à son profit, dans les principales villes du royaume. Plus tard, le service de la *poste aux lettres* devint une annexe de celui de la poste aux chevaux. Il ne fut organisé comme service distinct qu'en 1627, époque à laquelle fut établi un tarif pour le port des lettres. A partir de 1663, les postes furent affermées; en 1791, l'Etat se chargea lui-même de l'exploitation. En 1806 fut rendue sur les postes une loi qui régit encore actuellement ce service. — Le *directeur général*, qui réside à Paris, est aidé pour tous les détails du service par 3 *administrateurs*. Il y a dans chaque département un *directeur*, un *contrôleur* et un *receveur principal*. Le transport et la distribution des lettres se font : sur les chemins de fer, au moyen de *bureaux* dits *ambulants*; sur les routes ordinaires, par des *malles-poste*; sur mer, par des *paquebots-poste* appartenant en général à des compagnies concessionnaires; dans les villes, par des *facteurs*, en voiture ou à pied; dans les communes, par des *piétons* ou *facteurs ruraux*. Le nombre des *bureaux de poste* s'est élevé graduellement : il n'était en 1840 que de 2,295; on en comptait 3,751 en 1853; aujourd'hui, il y en a plus de 6,000 et la poste transporte annuellement près de 400 millions de lettres. La *taxe du port* des lettres, fixée pendant longtemps d'après la distance, a été depuis 1850 rendue uniforme : elle est aujourd'hui (1871) de 15 centimes pour les lettres non affranchies, de 10 c. pour les lettres affranchies dans Paris ou dans chaque ville; et, depuis 1854, de 20 c. pour les lettres affranchies destinées aux départements, de 30 c. pour les lettres non affranchies. L'Angleterre avait donné en 1840 l'exemple de cette utile réforme.

Outre les *lettres missives*, la poste transporte les *lettres d'avis*, les *lettres chargées*, les *sommes d'argent* à découvert, les *cartes de visite*, les *journaux*, les *imprimés* de toute sorte, les *papiers d'affaires*, les *échantillons*, etc. *Voy.* ces mots. *Voy.* aussi LETTRES CHARGÉES, VALEURS COTÉES, TIMBRES-POSTE, etc.

L'administration publie chaque année un *Livre de poste* indiquant les distances et les taxes de port pour chaque destination soit en France, soit à l'étranger. On doit à M. Sagansan, géographe de l'administration, une *Carte des postes de la France*. — Pour l'histoire de l'institution, on peut consulter Lequien de Laneuville, *De l'usage des postes chez les anciens et chez les modernes* (1730), et Naudet, *Mémoire sur les postes chez les Romains*.

Poste restante. On écrit ces mots sur l'adresse d'une lettre quand on ignore où se trouve le destinataire, afin que cette lettre reste au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce qu'il vienne la réclamer.

Législation. Le secret des lettres étant un des premiers besoins de la société, la loi a voulu le garantir par des mesures sévères : « Toute suppression, toute ouverture de lettres confiées à la poste, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou un agent de l'administration des postes, est punie d'une amende de 16 à 300 fr. Le coupable est, de plus, interdit de toute fonction ou emploi public pendant 5 ans au moins et 10 ans au plus. » (Loi du 26 août 1790; C. pén., art. 187). — D'autre part, toute contravention au monopole de la poste est punie d'une amende de 150 à 300 fr., et en cas de récidive, de 300 à 3000 fr.

POSTE (de l'ital. *posto*), lieu occupé par un corps d'hommes armés qui en a la défense ou la garde. Le *chef du poste* est responsable de l'exécution de la *consigne* (*Voy.* ce mot). Dans les villes, on appelle *corps de garde* les postes occupés par la troupe; *postes*, ceux où se tiennent les pompiers, les sergents de ville et autres agents qu'on peut requérir au besoin; *poste d'honneur*, celui qui est établi pour garder le souverain, un officier général, un corps constitué, etc. A l'armée, on distingue les *postes d'observation*, les *postes fortifiés*, les *postes avancés*, etc. *Voy.* AVANT-POSTES.

POSTERIORI (A). *Voy.* A POSTERIORI.

POSTES, nom donné, en Architecture, à des ornements plats, en manière d'enroulements soit simples, soit fleuronnés avec des roses, qui se répètent et semblent se poursuivre.

POSTHUME (du lat. *postumus*, dernier : la lettre *h* en français provient de la fausse étymologie, *post humatum*, s.-ent. *patrem*, né après la mort du père). L'enfant posthume n'est reconnu légitime par la loi que s'il est né moins de 300 jours après la mort du père. — *Posthume* se dit aussi d'un ouvrage publié après la mort de l'auteur.

POSTLIMINIE (DROIT DE), en lat. *postliminium* (de *limen*, seuil, frontière). Le droit *postliminaire*, ou *de postliminie*, est, relativement à la guerre, le droit en vertu duquel on restitue à un État, à un particulier ce dont il avait été privé par la force, et par lequel les choses prises par l'ennemi sont remises dans leur premier état. — C'est ce qu'on appelle sur mer le *droit de recousse* : les bâtiments et marchandises reprises sur l'ennemi dans les *vingt-quatre heures* retournent à leurs propriétaires.

POSTULANT (du lat. *postulare*, demander). On appelle ainsi dans certaines administrations, notamment dans celle de l'Enregistrement et des Domaines, ceux qui font leur noviciat, et que l'on nomme ailleurs *aspirants* ou *surnuméraires*.

POSTULAT ou en latin POSTULATUM, ce qui est demandé. C'est, dans les Sciences de démonstration, la demande qu'on fait qu'un principe non encore démontré ou non susceptible de démonstration soit admis comme incontestable, afin d'en pouvoir tirer les conséquences : tel est le fameux *postulatum d'Euclide* (deux droites dont l'une est perpendiculaire et l'autre oblique à une 3e, doivent se rencontrer), sur lequel est fondée la théorie des parallèles.

POSTULATION (du lat. *postulatio*). En termes de Pratique, c'est l'action d'occuper pour une partie devant un tribunal. Ce droit n'appartient qu'aux avoués, et l'usurpation en est punie d'une amende, de dommages-intérêts et de confiscation du produit de l'instruction. Le *délit de postulation* est le concert frauduleux entre plusieurs personnes pour exploiter les bénéfices d'une étude d'avoué. — En Droit canonique, la *postulation* est la demande d'un bénéfice en faveur d'une personne qui ne remplit point toutes les conditions exigées par les canons.

POT (du lat. *potus*, boisson ?), anc. mesure de capacité pour les liquides, valait le plus souvent 1 lit., 83 (2 pintes); mais elle variait, en France, de 0 lit., 98 à 2 lit., 12, et plus encore à l'étranger. *Voy.* BROC.

On appelle encore *pot*, *papier pot*, une sorte de papier dont se servent surtout les fabricants de cartes à jouer. *Voy.* CARTES.

On appelait autrefois *pot-en-tête* une espèce de casque à l'épreuve de la balle ; on appelle *pot à feu* des espèces de grenades qui se lancent à la main, ainsi que certaines pièces d'artifice, en forme de vase.

Pot-de-vin, *Pot pourri*. *Voy.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

POTAGER, partie d'un jardin où l'on cultive les herbages et légumes qui entrent dans la confection des *potages*, ainsi que les arbres à fruit. On donne le nom de *jardins maraîchers* (*Voy.* ce mot) aux jardins où les plantes potagères sont cultivées pour la vente et l'approvisionnement des halles et marchés. — Un bon potager doit être situé dans un terrain bas, dont le sol soit léger, meuble, très-riche en humus et en débris végétaux ; il doit être clos et abrité par des murs garnis d'espaliers, de contre-espaliers, partagé en carrés divisés en planches pour la culture des divers légumes, avec des allées plantées de quenouilles, etc. Il faut que dans toutes les saisons et chaque jour de l'année il fournisse son tribut : jamais un carré ni une planche ne doivent y être vides. Les semis y durent presque toute l'année. La terre, fécondée par le fumier et les arrosements, doit y suffire à des récoltes toujours nouvelles. Bien cultivé, le potager donne trois ou quatre fois plus que la plus riche terre à froment.

POTALIE, *Potalia*, genre de la famille des Loganiacées, type de la tribu des Potaliées, établi pour un arbuste de l'Amérique tropicale, la *P. amère*, à feuilles opposées et à fleurs en corymbe, qui donne par transsudation une résine jaunâtre qui exhale en brûlant une odeur de benjoin.

POTAMÉES, POTAMOPHILES (du gr. ποταμός, fleuve), noms donnés par A.-L. de Jussieu et L.-C. Richard à une famille de plantes aquatiques qui répond aux *Fluviales* ou *Naiadées*. *Voy.* NAÏADÉES.

POTAMIDES, POTAMITES. *Voy.* TORTUE FLUVIATILE.

POTAMIDES, nom sous lequel on désignait autrefois des coquilles d'eau saumâtre, distraites à tort du genre *Cérithe*. *Voy.* ce mot.

POTAMOT, *Potamogeton* (du gr. πόταμος, fleuve, et γείτων, voisin), genre de la famille des Naiadées, type de la tribu des *Potamogétonées*, est composé d'espèces à racines vivaces, vivant dans les eaux, s'étendant à leur surface ou tapissant le fond des étangs, des rivières, des ruisseaux, des fontaines et même des fossés. Le *P. luisant*, ou *Épi d'eau*, a une tige longue, grêle ; des feuilles d'un vert foncé, luisant et veiné ; des fleurs d'un blanc sale ou verdâtres, en épi cylindrique. Les rhizomes du *P. nageant* fournissent aux habitants de la Sibérie un aliment grossier. Dans nos pays, ces plantes ne servent guère qu'à augmenter la masse des fumiers.

POTAMYS, animal rongeur. *Voy.* MYOPOTAME.

POTASSE (de l'allem. *Potasche*, cendres de *pot*, parce que les cendres de potasse se calcinaient autrefois dans des pots en fer), se dit, dans le langage vulgaire, de deux produits différents : la *P. du commerce*, qui est le carbonate de potasse des chimistes, et la *P. caustique*, qui est la potasse du commerce débarrassée de son acide carbonique.

La *Potasse du commerce*, ou *Alcali végétal*, est un corps solide, gris ou blanchâtre, friable, d'une saveur âcre et caustique. Elle s'obtient en incinérant certaines plantes : dans les pays abondants en forêts, on prépare les potasses par l'incinération des arbres dans des fosses creusées sur les lieux mêmes où le bois a été abattu. Ces cendres sont soumises à des lavages ; le résidu qu'on obtient par l'évaporation de ces *lessives* est connu dans les arts sous le nom de *salin* : il ne prend celui de *potasse* qu'après avoir été calciné au rouge dans un four à réverbère. Les plus belles potasses reçoivent le nom de *perlasses* (de l'angl. *pearl ashes*, cendres perlées). Sous le nom de *cendres gravelées*, on désigne particulièrement la potasse obtenue par la calcination des lies de vin desséchées, des marcs et des sarments de vigne. La plupart du temps, les potasses sont plus ou moins impures, et par suite plus ou moins colorées. On essaye la qualité d'une potasse à l'aide de l'*alcalimétrie* (*Voy.* ce mot). — L'usage ordinaire de la potasse est de servir à la lessive ou au blanchissage du linge et de presque tous les tissus, en raison de la propriété qu'elle possède de dissoudre les matières organiques, grasses ou colorantes, qui salissent les étoffes. Elle sert aussi à la fabrication des savons mous, du verre, du nitre, de l'alun, de l'eau de Javelle, etc. On l'emploie en médecine sous forme de tisane contre la dyssenterie et le rachitisme.

La *Potasse caustique*, dite aussi *Protoxyde de potassium*, *Hydrate de potasse*, est un corps solide, blanc, sans odeur, très-caustique et qui attire promptement l'humidité de l'air ; il renferme du potassium et de l'oxygène, combinés avec de l'eau (KHO^2), fond vers 400°, et se dissout aisément dans l'eau, en développant de la chaleur. Pour l'obtenir, on fait bouillir avec de la chaux caustique une solution de carbonate de potasse ; il se produit ainsi du carbonate de chaux insoluble qu'on sépare par le filtre, et de la potasse caustique qui reste en dissolution (*lessive*) ; on évapore le liquide, l'on fait fondre le résidu, et on le coule sur des plaques de fer. Ce produit prend le nom de *potasse à l'alcool* quand on l'a purifié en le traitant par l'alcool qui ne dissout à peu près que la potasse pure et laisse les impuretés. La potasse caustique attaque et désorganise promptement les tissus ; on n'en peut placer un petit fragment sur la langue sans que celle-ci ne soit cautérisée profondément. Cette propriété la fait employer comme cautère en médecine (*pierre à cautère*) ; elle constitue la vertu caustique de la lessive des cendres de bois, et intervient dans beaucoup d'opérations chimiques.

La potasse forme avec les acides des sels remarquables par leur solubilité dans l'eau : les plus importants sont le *carbonate* ou potasse ordinaire, le *nitrate* ou salpêtre, le *silicate*, qui se trouve dans le verre et dans un grand nombre de minéraux, le *tartrate* ou tartre, le *sulfate* (sel de duobus), et le *chlorate* (*Voy.* ces mots). Les sels de potasse se distinguent des sels de soude, en ce qu'ils donnent un précipité blanc et cristallin de crème de tartre, quand on y ajoute un excès d'acide tartrique.

On donne improprement le nom de *potasse factice* à un produit dans lequel il n'entre réellement pas de potasse, et que l'on obtient en faisant fondre du carbonate de soude avec du sulfate de cuivre pulvérisé, qui sert à le colorer. On applique ce produit aux mêmes usages que la potasse du commerce.

POTASSE MURIATÉE ou *Chlorure de potassium naturel* (KCl). Cette substance, désignée par les minéralogistes sous le nom de *Sylvine*, ne se trouve qu'en petite quantité dans le sel gemme des mines d'Autriche.

POTASSE SULFATÉE (KS^2) ou *Aphthalose*, substance minérale qui se trouve en enduits sur les laves du Vésuve et dans leurs cavités.

POTASSIUM ou KALIUM, corps simple métallique, de la couleur de l'argent, mou comme de la cire et plus léger que l'eau (sa densité est de 0,86). Il est volatil et s'oxyde immédiatement au contact de l'air, en se changeant en potasse. Cette rapide transformation oblige de conserver le potassium dans l'huile de naphte. Si on le jette sur l'eau, il la décompose et s'empare de l'oxygène, en produisant une flamme violacée et en se transformant lui-même en potasse qui se dissout. — On obtient le potassium en chauffant au rouge blanc, dans un vase distillatoire, un mélange de charbon et de carbonate de potasse. Ce corps a été isolé pour la première fois en 1807 par H. Davy, au moyen de l'action de la pile voltaïque sur la potasse.

POT-DE-VIN, gratification donnée dans une transaction, bail ou marché quelconque, par l'une des parties intéressées à l'autre partie, ou par toutes les deux à un tiers qui a aidé à la conclusion de l'affaire,

Cette expression vient de ce que dans l'origine la gratification se bornait à un *pot de vin*. — Permis dans les transactions privées, où ils sont offerts ouvertement, les *pots-de-vin* deviennent criminels quand ils sont donnés clandestinement et qu'ils ont pour but de corrompre des mandataires ou des fonctionnaires publics. *Voy.* CORRUPTION.

POTÉE (de *pot*), se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glace, etc. On appelle *potée d'étain* l'étain calciné (oxyde d'étain), que l'on emploie pour polir; *potée d'émeri*, la matière sèche qui tombe en boue de la meule des lapidaires, et qui contient de la poudre d'émeri impure. — On appelle encore ainsi l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie pour lui faire prendre le plomb. — Les Fondeurs appellent *moule de potée* un moule fait d'argile, de fiente de cheval et de bourre.

POTELÉE, nom vulgaire de la *Jusquiame noire*.

POTENCE (du b.-lat. *potentia*, soutien, béquille; sens primitif du mot français *potence*), instrument qui sert au supplice de la pendaison; il différait du *gibet* (ou *fourches patibulaires*) en ce que ce dernier ne servait qu'à accrocher le cadavre des suppliciés, qui y restaient exposés. Dans plusieurs localités, on lui donnait le nom de *justice*. Il y avait autrefois des potences permanentes dans plusieurs endroits de Paris : à la Grève, aux Halles, à la Croix du Trahoir (rue de l'*Arbre-Sec*), à la barrière des Sergents, au Parvis, au port St-Landry, etc. Il y avait à Montfaucon un célèbre *gibet* (*Voy.* ce mot). Le supplice de la potence était réservé aux bourgeois et aux manants. Il fut aboli en France le 21 janvier 1790.

POTENTIEL (du lat. *potentialis*, de *potentia*, puissance), se dit, en termes de Philosophie scolastique, de ce qui existe en puissance, par opposition à *actuel*, qui se dit de ce qui existe réellement : les générations futures n'existent que *potentiellement*.

En Médecine, *potentiel* se dit des substances qui, bien qu'énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application : les alcalis caustiques sont des cautères *potentiels*, par opposition au fer rouge, qui est un cautère *actuel*.

POTENTILLE (dimin. de *potentia*, à cause des vertus qu'on lui attribuait), *Potentilla*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, se compose d'herbes vivaces, rarement d'arbustes, à feuilles alternes, à fleurs assez grandes, portées sur des pédoncules uniflores et groupées en corymbes terminaux. Ce genre renferme plus de 175 espèces, qui croissent dans notre hémisphère. Les principales sont : la *P. ansérine* (*P. anserina*), ou *Argentine*, commune sur le bord des chemins et parmi les gazons humides : c'est une plante à racines traçantes, à fleurs jaunes; les divisions du calice sont soyeuses et *argentées* en dessous : les oies (*anseres*) en recherchent les feuilles, qu'on mange aussi dans le Nord comme herbe potagère ; les cochons sont friands de ses racines ; enfin, cette plante est propre à fertiliser les terrains sablonneux et humides; la *P. couchée* (*P. supina*), qui croît sur les collines, les terrains pierreux, un peu humides : ses fleurs sont petites, jaunes, situées le long des rameaux ; la *P. droite* (*P. erecta*), grande espèce à fleurs nombreuses, terminales, d'un jaune de soufre ; elle croît dans le midi de la France ; la *P. rampante* (*P. reptans*), vulg. *Quintefeuille*, employée en médecine comme astringent, et prescrite, avant l'introduction du quinquina, contre les fièvres intermittentes; la *P. dorée* (*P. aurea*), qui se trouve sur les Alpes ; la *P. blanche* (*P. alba*), à fleurs blanches; la *P. à feuilles d'alchemille* (*P. alchemilloïdes*) et la *P. blanc de neige* (*P. nivea*), qui toutes deux croissent aussi sur les Alpes; la *P. rouge-noire* (*P. atrosanguinea*), à fleurs d'un pourpre noir: elle est originaire du Népaul. — Endlicher réunit la *Tormentille* au genre Potentille.

POTERIE (de *pot*). Ce mot désigne à la fois tout vase fait d'argile, et l'industrie du *potier*, industrie qui embrasse la fabrication de toute espèce de vases, vaisselle et ustensiles faits d'argile et autres matières. — M. Brongniart, dans son *Traité des Arts céramiques*, classe ainsi les poteries : 1° *terre cuite* (briques, tuiles, plastique des anciens), pâte sans enduit ou recouverte d'une simple glaçure de plomb ; 2° *poterie commune*, pâte recouverte d'un vernis translucide et plombeux ; 3° *faïence commune* (ou *italienne*), pâte recouverte d'un émail opaque, ordinairement stannifère : 4° *faïence fine* ou *anglaise* (terre de pipe, etc.), pâte blanche recouverte d'un vernis cristallin, plombifère, quelquefois boracique ; 5° *grès cérame*, pâte sans vernis, ou enduite soit d'une glaçure salifère et plombifère, soit d'une couverte terreuse ; 6° *porcelaine dure* (ou *chinoise*), pâte blanche, enduite d'une couverte terreuse et dure ; 7° *porcelaine tendre* (ou *française*), pâte translucide, enduite d'un vernis transparent, peu dur, plombifère ou boracifère. Les poteries des 4 dernières classes ne sont point rayées par une pointe d'acier, quand elles sont d'une bonne fabrication. *Voy.* CÉRAMIQUE, FAÏENCE, PORCELAINE, etc.

On appelle *poterie d'étain* toute sorte de vaisselle et d'ustensiles d'étain, tels que plats, gobelets, mesures, cuillers de toute espèce, tables de comptoir, etc.

Il y avait dès le XIII[e] siècle deux corporations de *potiers* : les *potiers d'étain* (patron St-Fiacre), dont les derniers statuts sont de 1631, et les *potiers de terre* (patron St-Bon), dont les statuts furent renouvelés en 1456 et 1607 : ces derniers furent réunis aux faienciers-vitriers au XVIII[e] siècle.

POTERIUM, nom latin botanique du genre *Pimprenelle*. *Voy.* ce mot.

POTERNE (de *posterula*, s.-ent. *porta*, porte de derrière), fausse porte placée dans un rempart pour donner issue dans les fossés et faciliter les sorties.

POTESTATIF (du lat. *potestativus*, de *potestas*, puissance). La loi distingue la condition *potestative*, celle qui dépend de la volonté d'une personne (p. ex., si je fais tel voyage) et la condition *purement potestative*, celle qui dépend de sa pure volonté (p. ex., si je veux). Toute obligation contractée sous conditions *purement potestatives* est nulle (C. civ., art. 1174), mais on peut s'obliger sous condition *potestative*, excepté dans la donation entre vifs (art. 944).

POTICHE (de *pot*), vase en porcelaine de Chine ou du Japon. — On donne aussi ce nom à tout vase en verre qui, au moyen de papiers peints collés à l'intérieur, imite la porcelaine de Chine.

POTIN (de *pot*, parce qu'on fabrique les pots de cuivre avec ce mélange). On distingue le *potin jaune*, mélange de cuivre jaune et d'un peu de cuivre rouge; c'est un métal factice et cassant, avec lequel on fabrique des médailles et du billon (*Voy.* BILLON); et le *potin gris*, fabriqué avec les lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant d'ailleurs du plomb ou de l'étain.

POTION (du lat. *potio*), médicament liquide qu'on n'administre ordinairement que par cuillerées ; c'est presque toujours un mélange de sirops, d'eaux distillées et d'infuses, dans lesquels on introduit des substances actives solides, soit solubles, soit insolubles, mais alors réduites en poudre impalpable. On appelle *looch*, une potion gommeuse, mucilagineuse ou huileuse, qui a la consistance de la crème; *julep*, un mélange de sirop et d'eau distillée, transparent et agréable au goût ; *médecine*, une potion purgative qui se prend généralement en une seule fois ; *mixture*, une potion formée de médicaments très-actifs.

POTIRON, *Cucurbita pepo*, espèce du genre Courge, famille des Cucurbitacées : feuilles amples, en cœur, à 3 ou 5 angles plus ou moins marqués, molles et couvertes de poils; fleurs très-évasées, limbe de la corolle rabattu en dehors ; fruits très-gros, sphériques, aplatis et même enfoncés aux deux extrémités. Le *Potiron jaune commun* est lisse ou brodé : il y a des individus qui pèsent plus de 50 kilogr. On fait avec ce potiron, cuit dans le lait et sucré, des potages, des tourtes, des crèmes, etc. Le *Gros potiron vert*

a des qualités analogues. Le *Petit potiron vert* est recherché parce qu'il se conserve jusqu'à la fin de mars. Le *Petit potiron jaune* est le plus hâtif. *Voy.* COURGE, CITROUILLE et GIRAUMON.

POTOROO ou POTOROU, *Hypsiprymnus*, genre de Marsupiaux australiens, du groupe des Macropodes, renferme trois espèces; mais la seule que l'on connaisse bien est l'*H. murinus*, ou *Kangourou rat*, qui a la taille d'un petit lapin et la couleur d'une souris.

POTOS, Mammifère. *Voy.* KINKAJOU.

POT POURRI, l'*Olla podrida* des Espagnols, ancien ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire *pourrir* ou dissoudre à force de cuisson. Ce ragoût était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit.

Par métaphore, on a appliqué ce nom : 1° à un morceau de musique formé d'une suite d'airs différents et connus, ou à une chanson dont les couplets sont sur différents airs ; — 2° à toute production littéraire, composée de choses rassemblées sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix.

POTT (MAL DE). *Voy.* MAL VERTÉBRAL.

POTTO, genre de Quadrumanes, famille des Lémuriens. *Voy.* PÉRODICTIQUE.

POU, *Pediculus*, genre d'Insectes aptères, que l'on range aujourd'hui dans l'ordre des Hémiptères, renferme un grand nombre d'espèces qui vivent sur le corps de plusieurs animaux et sur celui de l'homme. Leur corps est plat ; leurs pattes sont terminées par un ongle très-fort ou par deux crochets dirigés l'un vers l'autre, ce qui leur permet d'adhérer fortement aux poils et aux cheveux. Leur tête présente à sa partie inférieure un suçoir à l'aide duquel ils pompent le sang, après avoir percé la peau de l'animal avec un aiguillon corné qu'ils portent sous le ventre. Les espèces qui sont parasites de l'homme sont : le *Pou de la tête* (*P. capitis*), qui ne vit que dans les cheveux et est commun chez les enfants ; ses œufs sont appelés *lentes* ; le *P. du corps* (*P. vestimenti*), et le *P. des malades* (*P. tabescentium*). Ces insectes se multiplient avec une prodigieuse rapidité : la multiplication de l'espèce qui vit sur le corps de l'homme est quelquefois si grande qu'elle finit par engendrer une maladie, qui peut devenir mortelle, la *phthiriase* ou *maladie pédiculaire*. *Voy.* ce mot.

On a indiqué, pour se débarrasser de ces insectes incommodes, des lotions faites avec une infusion de semences de staphysaigre, de coque du Levant, de tabac ; ou bien l'essence de térébenthine, les préparations mercurielles, etc. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête ; les autres moyens qu'on a proposés peuvent avoir des inconvénients.

On a donné le nom de *Pou* à beaucoup d'animaux qui vivent en parasites sur des animaux et des plantes : ainsi on appelle *Pou de baleine* les Cyames et quelques Pycnogonons ; *P. de bois*, les Kermès et les Psoques ; *P. d'eau*, les Daphnies ; *P. de mer*, les Cymothoés et les Cyames ; *P. des oiseaux*, le Ricin ; *P. de Pharaon*, une espèce d'Ixode ou de Chique ; *P. de rivière* ou *des poissons*, les Caliges et les Argules ; *P. volant* ou *ailé*, des Diptères des genres Simulie et Cousin.

POUCE (du lat. *pollex*). En Anatomie, c'est le nom du plus gros et du plus court des doigts de la main de l'homme et du singe. Les autres animaux qui ont des doigts ont aussi une sorte de pouce ; mais ce doigt est chez eux très-peu développé et n'est point *opposable*. Dans l'homme, où il se trouve le plus parfait par sa longueur et sa mobilité, le pouce est formé de deux os seulement, la phalange et la phalangette. — Le pouce du pied se nomme *gros orteil*.

POUCE, ancienne mesure française, était égale à la 12e partie du pied, et se décomposait elle-même en 12 lignes. Le pouce équivalait à $0^{m},0002707$. Son nom vient sans doute de ce qu'il représente à peu près la largeur du pouce.

Conversion des pouces en millimètres.

Pouces.	Millim.	Pouces.	Millim.
1............	27	7............	189
2............	54	8............	217
3............	81	9............	244
4............	108	10............	271
5............	135	11............	298
6............	162	12............	325

POUCE D'EAU OU DE FONTAINIER, unité de mesure pour les eaux courantes : c'est la quantité d'eau qui coule en une minute par un orifice circulaire d'un pouce de diamètre, percé dans une paroi verticale, avec une charge d'eau de 7 lignes sur le centre de l'orifice, ou d'une ligne au-dessus de son point culminant. Le volume d'eau qui s'écoule dans de telles conditions est de 14 pintes anciennes de Paris ou 672 pouces cubes par minute, ce qui revient à 19 mètres cubes en 24 heures. *Voy.* ÉCOULEMENT.

POUCE-PIED, *Pollicipes*, nom donné par Lamarck à l'*Anatife* (*Voy.* ce mot), parce qu'il a une espèce de tube ou de pied qui ressemble à un doigt.

POU-DE-SOIE, qu'on écrit aussi *Poult* et *Poult-de-soie*, étoffe de soie forte et bien garnie dont le grain tient le milieu entre celui du gros de Naples et celui du gros de Tours. Quelques-uns pensent que ce nom fait allusion au grain de cette étoffe, qui est à peu près de la grosseur du *pou*. Il est plus probable que ce mot, qui en anglais se dit *paduasoy*, est une corruption de *Padoue-soie* ou *soie de Padoue*.

POUD, poids russe équivalant à 16 kilogr., 38.

POUDING (de l'angl. *pudding*), mets anglais de composition variable, et dont les fruits tels que raisins, cerises, etc., cuits dans une pâte plus ou moins assaisonnée, constituent la base. *Voy.* PLUM-PUDDING.

POUDINGUE (comme le précéd., et par assimilation), synonyme de *brèche* (*Voy.* ce mot). Les *poudingues* sont des roches formées de débris anguleux de calcaire, réunis par un ciment calcaire. Quand ce ciment est très-dur, les poudingues fournissent souvent des marbres très-estimés. Quand leur cimentation n'est pas très-solide, on les nomme *nagelfluhe* et *molasses*. *Voy.* ces mots.

POUDRE (du lat. *pulvis, pulveris*), poussière réduite à une grande finesse. Ce nom se donne à différentes substances solides pulvérisées, et à certains mélanges. Ainsi, la *poudre de fusion* est un mélange fait avec 3 p. de nitrate de potasse pulvérisé, 1 p. de soufre sublimé, et 1 p. de sciure de bois tamisée : elle sert à faciliter la fonte de certains métaux ou minerais. — La *poudre d'or* est l'or en poudre, comme on l'apporte de la côte de Guinée ; la *poudre d'or des peintres* est l'*or en coquilles* (*Voy.* ce mot). — La *poudre à dorer le cuivre* est plus connue sous le nom d'*or mussif* (*Voy.* OR). — La *poudre à polir* est le *rouge anglais*, oxyde de fer fortement calciné et porphyrisé. *Voy.* ROUGE.

En Médecine, on appelle *poudre* toute composition desséchée et broyée. Telles sont : la *poudre d'Algarot* ou *mercure de vie*, qui a pour base l'oxychlorure d'antimoine (*Voy.* ALGAROT) ; — la *poudre d'alun*, alun en poudre seul ou mêlé au quinquina et à l'amidon et faisant la base de plusieurs médicaments employés contre les angines gutturales, contre le ptyalisme mercuriel, et pour le pansement des plaies cancéreuses ; — la *poudre arsenicale*, caustique à base d'acide arsénieux, pour le pansement des ulcères ; — la *poudre des Chartreux* (*Voy.* KERMÈS MINÉRAL) ; — la *poudre de Dower*, diaphorétique et calmant composé de sulfate et de nitrate de potasse avec de l'ipécacuanha et de l'opium ; — les *poudres gazeuses* : on peut préparer l'*eau de Seltz* artificielle avec 8 p. de bicarbonate de soude et 10 p. d'acide tartrique cristallisé ; le *soda-water*, avec une solution de bicarbonate de soude dans de l'eau chargée d'acide carbonique ; l'*eau de Sedlitz*, avec 30 p. d'acide tartrique, 30 p. de bicarbonate de soude et 100 p. de tartrate de potasse et de soude : — la *poudre d'Iroë*,

purgatif renommé à base de jalap, de laque carminée et de crème de tartre; — la *poudre de James*, mélange de sulfure d'antimoine et de corne de cerf, employé comme contro-stimulant; — la *poudre sternutatoire* ou *poudre capitale*, mélange des feuilles d'asarum, de bétoine, de marjolaine, de muguet desséchées et réduites en poudre; — la *poudre vomitive*, mélange de 15 décigr. d'ipécacuanha avec 5 centigr. d'émétique, pour 3 doses; — la *poudre d'yeux d'écrevisse* (*Voy.* ÉCREVISSE), etc.

POUDRE (à poudrer), amidon pulvérisé et parfumé dont on se sert pour blanchir les cheveux. Le premier de nos écrivains qui parle de la poudre est l'Étoile, dans son journal (année 1593). La poudre s'introduisit peu à peu dans les habitudes. Vers la fin du XVII[e] siècle, il n'y avait encore que les comédiens de poudrés. Dans le XVIII[e], la mode en passa aux hommes et aux femmes. Aujourd'hui on trouve peu de personnes qui aient conservé cet usage. En revanche, les femmes font abus de la *poudre de riz* pour se blanchir le visage.

POUDRE A CANON, mélange très-inflammable de salpêtre, de charbon et de soufre, destiné à lancer au loin des projectiles par l'effet de la force expansive des gaz qu'il développe en s'enflammant. Les proportions des matières composantes varient beaucoup, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	Salpêtre.	Charbon.	Soufre.
Poudre de chasse française..	78	12	10
— de guerre française..	75	12,5	12,5
— de mine française....	65	15	20
— dite anglaise........	76	15	9
— de Chine......... ...	40	7,6	52,4

Pour préparer la poudre, on pulvérise séparément les matières; puis on les triture ensemble dans des mortiers, au moyen d'un système de pilons, en y ajoutant une certaine quantité d'eau. On sèche ensuite les gâteaux humides, et on les réduit en grains en les faisant passer à travers des tamis dits *guillaumes*. La poudre de chasse est, de plus, soumise au *lissage*, c.-à-d. que, pour rompre l'aspérité du grain, on la fait rouler sur elle-même dans des tonnes pendant quelques heures. Le grenage de la poudre est nécessaire pour que sa combustion soit instantanée; pulvérisée et réunie ensuite en morceaux compactes, elle ne s'enflamme que successivement et *fait long feu*. Les produits gazeux de la combustion de la poudre sont l'acide carbonique et l'azote, dont il se produit environ 400 litres par litre de poudre (de 900 gr.); le produit solide, ou *crasse*, est formé par du sulfure de potassium, rendu noir par du charbon non brûlé. Outre ces produits, qui sont essentiels, il peut encore se former de petites quantités de substances (vapeur d'eau, sulfure de carbone, sulfate de potasse) provenant de l'humidité de la poudre, de la variation de la température au moment de l'explosion, de la nature du charbon qui compose la poudre, et d'autres circonstances accidentelles.

La *poudre de guerre blanche* qu'on prépare aujourd'hui spécialement pour les torpilles est un mélange de prussiate jaune et de chlorate de potasse ou encore de picrate et de chlorate de potasse. — L'artillerie et le génie emploient d'ailleurs un grand nombre de compositions explosives diverses, entr'autres la *dynamite*. *Voy.* NITROGLYCÉRINE.

La fabrication et la vente de la poudre pouvant offrir les plus grands dangers pour la sécurité publique, ce genre d'industrie a été réservé à l'État: une administration spéciale, dite *Direction des poudres et salpêtres*, résidant à l'Arsenal de Paris, est chargée en France de tout ce qui regarde ce service. La fabrication se fait dans les *poudreries* de l'État. Il est défendu à toute personne non commissionnée de fabriquer de la poudre sous peine d'amende et de confiscation; il est également défendu de vendre de la poudre, sans y être autorisé, ainsi que d'introduire aucunes poudres étrangères en France. Les particuliers ne peuvent avoir chez eux de la poudre de guerre ni plus de 2 kilogr. de poudre de chasse.

La découverte et l'usage de la poudre à canon sont beaucoup plus anciens qu'on ne le croit généralement: il est démontré aujourd'hui que les Chinois connaissaient, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et peut-être bien avant, les effets les plus simples de la poudre, comme les feux d'artifice, les fusées, etc. Ce sont eux qui apprirent aux Romains l'usage des feux d'artifice, que ceux-ci employaient au IV[e] siècle dans leurs représentations théâtrales. C'est aussi des Chinois, dit-on, que Callinicus, architecte d'Héliopolis, reçut le *feu grégois*, qu'il apporta aux Grecs en 673 (*Voy.* FEU GRÉGEOIS). La poudre à canon est mentionnée pour la première fois avec le nom qu'elle a aujourd'hui dans un ouvrage arabe sur les machines de guerre, écrit à l'époque de la croisade de St Louis en Afrique. De ce pays elle passa en Espagne, où on la voit figurer en 1257 au siége de Niébla, puis en France (bataille de Crécy, 1346). Roger Bacon et Albert le Grand la connaissaient; mais la préparation en resta secrète. C'est à tort qu'on en a attribué l'invention à un moine allemand du XIV[e] siècle, nommé Berthold Schwarz.

POUDRE-COTON, dite aussi *Fulmi-coton*, *Coton-poudre*, *Pyroxyle*, *Pyroxylène*, substance explosive qu'on obtient par l'action de l'acide nitrique, sur le coton, le papier, le chanvre, et, en général, sur la fibre ligneuse. Elle se distingue à peine par l'aspect du coton ordinaire, et elle fait explosion, comme la poudre à canon, par le contact d'une étincelle, et même par le seul choc. Les expériences qu'on a faites dans les mines et les carrières pour faire éclater les roches ont montré que la force explosive de la poudre-coton est environ quatre fois plus grande que celle des poudres de mine. Quelques chasseurs ont aussi constaté qu'elle écarte moins les charges à petit plomb que la poudre de chasse. Il suffit pour préparer cette poudre de maintenir pendant 20 minutes du coton dans un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique concentrés; on lave ensuite le produit à grande eau et on le dessèche : cette dernière opération exige beaucoup de précautions quand on opère sur de grandes masses. La poudre-coton renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, dans les mêmes rapports que la fibre ligneuse, mais associés aux éléments de l'acide nitrique, auxquels elle doit, comme la poudre à canon, ses propriétés explosives. C'est en général un mélange de plusieurs composés nitrés, dont le principal a pour formule $C^6H^7(AzO^2)^3O^5$. On a proposé de substituer la poudre-coton à la poudre ordinaire pour les armes à feu et les mines; mais, outre qu'elle est plus chère, elle a l'inconvénient de détériorer les armes si elle n'est pas bien préparée, de les remplir toujours d'humidité, et de produire sur elles des effets *brisants*. En effet son explosion est si rapide qu'on peut l'allumer sur la poudre ordinaire sans qu'elle communique à celle-ci son inflammation. On prépare en Angleterre et en Autriche par des procédés peu connus du coton-poudre qui paraît complétement résister à l'altération et qui même ne fait pas explosion par le choc. On emploie en Chirurgie et en Photographie, sous le nom de *collodion* (*Voy.* ce mot), du coton-poudre dissous dans l'éther.

Les Chimistes connaissaient depuis longtemps un grand nombre de substances explosives produites par l'action de l'acide nitrique sur les substances organiques; mais c'est M. Schoenbein, professeur de chimie à Bâle, qui prépara le premier, en 1846, une semblable substance avec le coton.

POUDRE FULMINANTE. *Voy.* FULMINATES.

POUDRETTE, poudre extrêmement fine que l'on obtient par la dessiccation des matières fécales, séparées des urines, et qui sert à fumer les terres, auxquelles elle fournit un des meilleurs engrais. Il y a d'importantes fabriques de poudrette près de Paris, notamment à Bondy, à Courbevoie, à St-Denis, à Colombes. M. de Sussex a trouvé un moyen économique

de désinfecter, avec le silicate soluble de soude, les matières fécales et l'urine, et de les convertir immédiatement en un engrais inodore, susceptible de remplacer avantageusement le guano.

POUDRIÈRE, magasin de poudre. — Il ne faut pas confondre la *poudrière* avec la *poudrerie*, qui est une fabrique de poudre.

POUGOUNÉ, espèce de Civette. *Voy.* PARADOXURE.

POUILLÉ (du b.-lat. *pulegium*, corruption de *polyptycum*, tablette à plusieurs plis). On nommait ainsi d'abord le registre sur lequel on inscrivait les noms des censitaires ou contribuables, avec la note de ce qu'ils avaient payé. Par extension, on a donné ce nom à tout registre public, et spécialement au registre où l'on inscrivait le catalogue des églises et des bénéfices d'un pays, d'un diocèse, etc. On trouve dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong le catalogue de tous les *pouillés* connus. *Voy.* POLYPTYQUE.

POUILLOT, *Phyllopneusta*, oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Sylviadés, tribu des Becs-fins, genre des Roitelets ou Figuiers : sommet de la tête et parties supérieures d'un olivâtre clair, plumes de l'aile et de la queue d'un brun cendré. Cet oiseau, de fort petite taille, vit dans les bois, et se nourrit de moucherons et d'insectes, surtout de chenilles. Il fait son nid à terre avec beaucoup de soin, et pond six œufs blancs, marqués de taches d'un rouge pourpré. Vif et remuant, il agite continuellement les ailes et la queue. Son chant doux et agréable lui a fait donner le nom de *Chantre*.

POULAILLER, lieu où juchent les poules. Le *poulailler* doit être entretenu avec une propreté particulière. Il ne doit être ni trop froid, ni trop chaud, ni trop humide : trop froid, les poules n'y pondent pas; trop chaud ou trop humide, il engendre des maladies. L'exposition du levant et celle du midi sont celles qu'il faut préférer. On ménage un jour au nord pour donner de l'air et rafraîchir la température intérieure. L'entrée des poules doit être à 1m,50 au-dessus du sol ; une échelle extérieure leur donne le moyen d'y monter. Des juchoirs, formés de traverses de bois, sont disposés dans l'intérieur. Des nids garnis de foin fin sont préparés pour les poules qui veulent pondre.

POULAIN ou POULIN (du b.-lat. *pullanus*, du lat. *pullus*), nom vulgaire du jeune Cheval jusqu'à 3 ans. —On appelle *pouliche* la jeune Jument, et *jument poulinière*, la Jument en état de gestation.

POULAIN, *Equula*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, remarquables par leur forme oblongue et comprimée, la petitesse de leurs écailles minces et lisses et la protractilité de leur bouche.

POULAINE. Ce mot qui, primitivement, c.-à-d. au XIIe siècle, servait à désigner des souliers à pointe démesurément longue (*Voy.* SOULIER), parce qu'ils étaient faits en cuir de Pologne (en *poulanne*), fut ensuite appliqué par assimilation au bec des navires, c.-à-d. à la partie la plus antérieure d'un navire : c'est là que l'équipage lave son linge et a ses latrines. — On dit aussi *pouline*; mais alors, ce mot paraît avoir été formé de *poule* et il signifierait *bec de poule*.

POULARD, espèce de Blé. *Voy.* FROMENT.

POULARDE, poule à laquelle on fait l'extraction des ovaires pour que, ne pondant point, elle engraisse davantage. La chair des poulardes du Mans et de la Bresse est des plus délicates.

POULE (du lat. *pulla*), *Gallina*, femelle du *Coq* (*Voy.* ce mot). Les poules sont plus petites que les coqs; elles en diffèrent encore par un plumage moins éclatant, par une queue plus courte, et par un moindre développement de la crête et de l'ergot. Les poules pondent toute l'année, excepté pendant l'époque de la mue. Elles pondent 1 et quelquefois 2 œufs par jour ; après en avoir pondu un certain nombre, elles manifestent l'intention de couver : on leur donne alors une douzaine d'œufs qu'elles couvent 21 jours. Leur fécondité dure environ 4 ans. Outre qu'elles donnent des œufs, les poules fournissent un excellent manger. *Voy.* POULARDE, POULET.

Les races de poules sont très-nombreuses. On cite comme pondeuses : parmi les races françaises, la *poule commune*, à pattes grises, et la *poule russe* (indigène malgré son nom étranger), à pattes jaunes; parmi les races étrangères ; la *poule de la Campine*, grise et blanche, dite vulg. *poule de tous les jours*, parce qu'elle pond sans interruption du printemps à l'automne, et la *poule d'Espagne*, qui est toute noire. Les meilleures races pour l'engraissement sont : en France, la *poule de Crèvecœur* ou *poule normande*, du Calvados, la *poule de Bresse*, la *poule de la Flèche*, la *poule de Barbezieux*, etc. ; à l'étranger, la *poule anglaise*, dite *Dorking*, la *poule cochinchinoise*, la *poule indienne* ou de *Brahmapoutre*, la *poule malaise*. On élève comme curiosité, la *poule de Bantam*, qui est très-petite, la *poule de Hambourg*, grosse et huppée, les poules *pattues*, *frisées*, etc.

On a étendu le nom de *Poule* à beaucoup d'autres oiseaux qui n'appartiennent pas au genre Coq, et même à d'autres êtres que des oiseaux.

POULE D'EAU, *Gallinula*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers macrodactyles, et voisins des Râles, dont ils se distinguent par de longs doigts bordés d'une membrane étroite. Ils ont une plaque frontale comme les Foulques, un bec conique, se courbant à la pointe. Les Poules d'eau volent mal, mais nagent et plongent bien. Quoiqu'elles courent rapidement, on les voit plus souvent sur l'eau que sur la terre. Elles font leur nid dans les roseaux, où elle se tiennent cachées pendant le jour; la nuit elles vont à la chasse des insectes et des petits reptiles, dont elles font leur nourriture. La *Poule d'eau ordinaire* (*G. chloropus*), d'un brun foncé en dessus, d'un gris d'ardoise en dessous, avec du blanc aux cuisses, au ventre et au bord de l'aile, habite le bord de nos rivières et de nos étangs : c'est un gibier assez estimé.

POULE SULTANE OU TALÈVE, *Porphyrio*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers macrodactyles, très-voisin des Poules d'eau, renferme des espèces originaires d'Afrique : leur plumage est, sur les joues, sur la gorge, sur le devant et les côtés du cou, d'un bleu de turquoise très-pur; sur l'occiput, la nuque, les cuisses et l'abdomen, d'un bleu indigo très-foncé ; sur la poitrine, le dos, les ailes et la queue, d'un bleu indigo éclatant ; bec rouge, ainsi que la plaque du front ; pieds de couleur de chair rougeâtre. Leurs mœurs sont celles de la Poule d'eau ; on en élève dans les parcs comme objet d'ornement.

Poule d'Inde, femelle du Coq d'Inde. *Voy.* DINDE.

On appelle encore *Poule antarctique*, le Chionis ; *P. de Barbarie*, *d'Afrique* ou *de Numidie*, la Pintade; *P. des bois* ou *des coudriers*, *P. sauvage*, la Gélinotte ; *P. de bruyère*, le Tétras; *P. de neige*, le Lagopède.

En Botanique, on appelle *Poule grasse* la Mâche cultivée, la Lampsane commune ; *Poule pondeuse*, la Morelle mélongène ou Aubergine.

En Chorégraphie, on appelle *poule* ou *main droite* une des figures (la 3e) de la contredanse française. Le cavalier et la dame en face traversent et retraversent pendant 8 mesures ; vient ensuite un avant-deux suivi d'un balancé (8 mesures), puis un avant-quatre et en arrière (8 mesures), enfin une chaîne anglaise (8 mesures), en tout 32 mesures.

Au jeu de Billard et à plusieurs autres jeux, la *poule* est la réunion des mises que fait chaque joueur, et qui reste à celui qui gagne la partie : ce terme vient sans doute de ce que dans l'origine l'enjeu était une *poule*.

POULET (dimin. de *poule*), nom que reçoit le poussin lorsque le duvet a été remplacé par les plumes. Après cinq ou six semaines, il prend le nom de *coq* ou de *poule*, selon son sexe; si on lui enlève la faculté de se reproduire, il reçoit le nom de *chapon* quand il est mâle, de *poularde* quand il est femelle. — Les Romains appelaient *poulets sacrés* ceux que les prêtres élevaient pour en tirer des augures.

S'ils refusaient de manger, l'augure était funeste. Dans le cas contraire, il était favorable en proportion de l'avidité avec laquelle ils achevaient leur repas.

Poulet d'Inde, le Dindon; *Poulet de bois*, la Huppe.

POULICHE ou POULINE, nom donné aux jeunes cavales jusqu'à trois ans.

POULIE (orig. germaniq.; de l'anglo-saxon *pullian*, tirer), cylindre de bois ou de métal d'épaisseur arbitraire, mobile sur son axe, qui est porté dans une chape; la surface convexe du cylindre est creusée en gorge pour recevoir une corde qui enveloppe une partie de sa circonférence. La poulie est dite *fixe*, si la chape est attachée à un point fixe; la poulie ne peut alors prendre qu'un mouvement de rotation. Elle est *mobile*, si c'est une des extrémités de la corde qui est attachée au point d'appui; outre son mouvement de rotation, la poulie mobile a encore un mouvement de translation : c'est Archimède qui inventa la *poulie mobile*. On donne le nom de *moufle* à un système de poulies assemblées dans la même chape, soit sur le même axe, soit sur des axes différents. On a imaginé des *poulies* dites *différentielles*, se composant de deux poulies, l'une inférieure, à laquelle est suspendu le fardeau; l'autre supérieure, présentant deux gorges de diamètres différents, sur chacune desquelles passe un des brins de la chaîne qui supporte la poulie inférieure. La différence des gorges étant très-petite, une très-petite force suffit pour mettre l'appareil en mouvement ou pour l'arrêter; d'un autre côté, l'appareil est toujours stable, le frottement de la chaîne suffisant pour équilibrer le fardeau. Les deux poulies peuvent aussi être montées sur deux axes concentriques et reliées au moyen d'un engrenage à mouvement épicycloïdal; on emploie en outre deux chaînes indépendantes, l'une pour la manœuvre, l'autre pour soutenir le fardeau.

POULIN, POULINIÈRE. *Voy.* POULAIN.

POULINE, vieux mot français, était synonyme de *bec* ou *éperon* de navire. *Voy.* POULAINE.

POULIOT, *Pulegium*. *Voy.* MENTHE.

POULPE, *Octopus*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères et de la tribu des Octopodes : corps charnu, bursiforme, couvert d'une peau rugueuse; tête large, surmontée de *huit* bras allongés et pourvus d'une double rangée de ventouses sessiles; yeux fixes et unis aux téguments; bouche terminale et placée au centre de la couronne. Les poulpes n'ont ni osselet dorsal intérieur ni lame cornée, mais seulement deux petits corps durs et allongés. Ces mollusques vivent retirés dans les anfractuosités des rochers, où ils attendent les poissons et les crustacés qu'ils saisissent avec leurs bras et dont ils se nourrissent. Quelques-uns cependant sont voyageurs, et vivent en troupes nombreuses. Quand ils atteignent une certaine dimension, ils prennent une force considérable, et peuvent devenir pour l'homme de redoutables ennemis; cependant il ne faudrait pas accepter aveuglément toutes les fables auxquelles ils ont donné lieu. L'espèce la plus connue est le *Poulpe commun* (*O. vulgaris*), vulg. *Pieuvre*, qui a reçu d'un roman de M. V. Hugo une grande célébrité : son corps a environ 0m,20 de diamètre; ses bras sont six fois aussi longs que son corps. — Lamarck avait rangé dans ce genre quatre espèces : l'*O. vulgaris* et l'*O. granulatus*, qui ont deux rangs de ventouses; l'*O. cirrhosus* et l'*O. moschatus*, qui n'en ont qu'un : ces deux dernières espèces forment aujourd'hui le genre *Élédone*. *Voy.* ce mot.

POULS (du lat. *pulsus*, battement), sensation de choc qu'éprouve le doigt quand on l'appuie sur une artère. Cette sensation correspond avec chaque afflux du sang poussé par le cœur dans le système artériel. On l'attribuait autrefois à un changement de volume de l'artère à chaque ondée sanguine; on sait aujourd'hui qu'elle est due aux changements de tension, c.-à-d. aux différences dans la force avec laquelle le sang presse contre les parois du vaisseau. Pour percevoir le pouls, il faut nécessairement déterminer une déformation de l'artère en l'appliquant contre un plan résistant, contre un os par exemple. Cette condition est remplie au poignet où l'on tâte le pouls de l'artère radiale, à la tempe, dans le creux du jarret, au pied. Au milieu des tissus, au contraire, on ne sent pas le battement des artères. — On *tâte le pouls* avec les quatre derniers doigts de la main droite pour le bras gauche, de la main gauche pour le bras droit : on place en même temps le pouce à la partie postérieure du bras afin d'avoir un point d'appui. Le sujet doit être calme, à jeun, plutôt assis que debout et mieux encore couché. Le pouls offre des variétés nombreuses qui donnent au médecin des indications précieuses sur l'état général de la circulation, mais qui exigent un tact très-exercé pour être utilement appréciées. Les plus légères variations peuvent être indiquées par des instruments enregistreurs, tels que le *sphygmographe* (*Voy.* ce mot) du Dr Marey. A l'aide de cet instrument on peut connaître les changements qui se produisent dans la forme du pouls, changements plus importants que ceux qui ont lieu dans la fréquence.

Dans l'état de santé, le pouls est égal, régulier, souple, sans lenteur ni fréquence et d'une force médiocre. L'âge, le tempérament, le sexe et mille autres circonstances influent, comme la maladie, sur le nombre et la nature des pulsations. Le nombre des battements diminue progressivement depuis la naissance jusqu'à la décrépitude : dans les premières années de la vie, on compte par minute de 120 à 140 pulsations; vers l'âge de six ans, de 100 à 106; à sept ans, de 90 à 95; à la puberté, environ 80; dans l'âge adulte, de 65 à 75; à soixante ans, 60; dans une vieillesse plus avancée, 50 et au-dessous. Le *pouls* est dit *fréquent* quand les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné; *fébrile*, lorsque dans l'adulte il bat 90 fois par minute. L'ancienne médecine usait d'un grand nombre d'épithètes pour qualifier l'état du pouls des malades : il était dit : *dur*, *rare*, *serré*, *tendu*, *souple*, *mou*, *plein*, *vide*, *rebondissant*, *concentré*, etc. Ces diverses qualifications sont pour la plupart négligées aujourd'hui.

Pouls veineux, mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères : c'est un mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave supérieure et jugulaire.

POUMON (du lat. *pulmo*), organe de la respiration. Chez l'Homme, le *poumon* est double, de nature spongieuse, cellulaire, expansible : ses deux portions remplissent la cavité du thorax et sont séparées l'une de l'autre par le médiastin et par le cœur. Les poumons ont la forme d'un conoïde irrégulier, dont la base est en bas : le droit, plus court, mais plus large que le gauche, est divisé en trois lobes inégaux; le gauche n'offre que deux lobes. La face externe est convexe et séparée des parois de la poitrine par le feuillet costal des plèvres; la face interne est légèrement concave et offre vers le milieu de sa hauteur un pédicule (*racine des poumons*), qui est formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires. La base repose sur le diaphragme, le sommet est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres au niveau de la première côte. Les poumons surnagent quand on les met dans l'eau : ils doivent cette légèreté à l'air qui les pénètre; aussi chez les enfants mort-nés, qui n'ont point respiré, les poumons ne surnagent point. Dans l'état de santé, les poumons de l'adulte sont d'un bleu grisâtre, quelquefois rouge et violacé, ou bien avec des taches qui leur donnent un aspect marbré; chez les vieillards ces taches sont presque noires. L'artère pulmonaire distribue ses ramifications jusqu'aux moindres cellules des poumons, et le sang retourne ensuite au cœur au moyen des veines pulmonaires. — Pour le jeu des poumons dans l'acte de la respiration, *Voy.* RESPIRATION.

Les poumons sont sujets à de nombreuses mala-

dies, telles que la *pneumonie*, la *phthisie*, la *pleurésie*, l'*emphysème*, etc. *Voy.* ces mots.

POUND, c.-à-d. *poids*, mot anglais employé pour désigner la *livre sterling*. *Voy.* STERLING.

POUPART, espèce de Crabe. *Voy.* CRABE et PLATYCARCIN.

POUPE (du lat. *puppis*), l'arrière d'un navire, la partie opposée à la *proue*. La poupe est le poste d'honneur d'un bâtiment. — Dans les anciens navires, la poupte était très-élevée (*Voy.* DUNETTE et CHATEAU D'ARRIÈRE) : elle était festonnée de galeries et ornée de sculptures ; aujourd'hui elle a beaucoup perdu de son élévation ; mais elle est encore chargée d'ornements; elle est surmontée par le couronnement. C'est à la poupe qu'est inscrit le nom du navire.

POUPÉE (du lat. *pupata*, de *pupa*, petite fille), petite figure humaine faite de bois, de carton, etc., et servant de jouet. En même temps qu'elles contribuent à l'amusement des petites filles, qui les habillent et font pour elles toutes les parties de l'habillement, les poupées les accoutument de bonne heure au travail de couture. Ces jouets étaient déjà fort en vogue chez les Perses et chez les Romains. — Les Modistes et les Tailleurs appellent *poupée* une espèce de mannequin sur lequel on essaye des chapeaux, des vêtements. *Voy.* MANNEQUIN.

Les Tourneurs donnent ce nom à deux pièces solides fixées sur le banc ou établi, qui servent, dans le tour à pointes, à soutenir les deux extrémités de la pièce qu'on veut tourner, et, dans le tour en l'air, à supporter les deux extrémités de l'arbre au bout duquel est fixée la pièce que l'on tourne.

En Arboriculture, *enter en poupée*, c'est placer autour des greffes nouvelles en fente ou en couronne une masse de glaise, mêlée de mousse ou de foin et serrée avec des lanières d'étoffe ou de la paille. C'est l'opposé de l'*écusson*.

POURCEAU (du lat. *porcellus*). *Voy.* COCHON.

Le Hérisson est appellé *Pourceau ferré*, et le Marsouin, *Pourceau de mer*.

POURETTE, nom donné vulgairement dans le midi de la France aux *Mûriers nains* tenus en gaulis.

POURPIER (jadis *poule-pied* et *pourpied*, du lat. *pullipes*, pied de poulet), *Portulaca*, genre type de la famille des Portulacées, se compose de plantes herbacées charnues, dont quelques espèces sont cultivées dans nos contrées. L'espèce type, le *P. cultivé* (*P. oleracea*), est une plante annuelle, dont la racine simple et fibreuse donne naissance à des tiges et à des rameaux couchés, s'étalant à plat sur la terre, et dont les feuilles ovales se redressent seules un peu ; des fleurs jaunes pourprées terminent les rameaux ; le fruit est une capsule qui s'ouvre par une fente transversale circulaire (*portula*). Cette espèce, originaire des Indes, croît facilement en France. On en cultive plusieurs variétés, dont on mange les feuilles cuites ou en salade ; l'une de ces variétés se nomme *P. doré*. On recherche le *P. à grandes fleurs*, d'un rouge pourpre très-brillant, et le *P. de Gillies*, originaire du Chili. Les feuilles du *P. sauvage* sont rafraîchissantes; sa décoction passe pour être diurétique.

Pourpier de mer, espèce d'Arroche qui croît sur le bord de la mer, et dont les feuilles, charnues comme celles du pourpier cultivé, ont un goût salé.

Pourpier sauvage ou *Pourpière*. *Voy.* PÉPLIDE.

POURPOINT (de *pourpoindre*, piquer à travers), ancien vêtement français en usage surtout aux XVIe et XVIIe siècles, couvrait le haut du corps, du cou à la ceinture. Dans l'origine, le pourpoint était un vêtement de guerre qui se mettait sous la cuirasse : il était fait de laine ou de coton, fortement piqués entre deux étoffes : d'où son nom. Ce fut ensuite un vêtement de ville ayant un collet, des manches et même des basques. On en fit en peaux de senteur, en velours, en soie, etc. La mode des pourpoints tailladés est venue d'Espagne.

POURPRE (du lat. *purpura*). Les anciens donnaient ce nom à une matière colorante qu'ils employaient pour la teinture et qui donnait un rouge foncé tirant sur le violet. Ils l'extrayaient d'un coquillage de la Méditerranée, que l'on avait cru retrouver dans le mollusque qui a été appelé pour ce motif *Pourpre* (*Voy.* ci-après) ou dans l'*Aplysie*, et qu'on a reconnu depuis être le *Murex* ou Rocher. La pourpre la plus estimée était la *pourpre de Tyr*, d'un rouge foncé, que l'on tirait du *Murex brandaris* (*Rocher droite épine*); la *pourpre de Tarente* était violette: on la tirait du *M. trunculus* (*R. fascié*). On imitait la première avec certains *Buccins* (*Purpura hæmastoma*, *P. lapillus*), la *Janthine*, une *Arche*, etc. — La liqueur purpurigène est contenue chez les Murex dans une poche placée à la partie supérieure du corps entre la tête et le foie : elle est incolore dans l'animal, mais exposée à l'air et à la lumière, elle passe par toutes les nuances du vert pour se fixer enfin à la couleur pourpre. La liqueur du *M. trunculus* donne deux radicaux, une substance azurée, analogue au bleu d'indigo (*oxyde cyanique*), et une substance d'un rouge ardent (*oxyde purpurique*) ; celle du *M. brandaris* ne renferme qu'un radical (*oxyde tyrien*). Ces résultats sont dus aux travaux du Dr Bizio de Venise (1835) ; ils ont été confirmés depuis par les expériences de M. Lacaze Duthiers, et ils s'accordent en outre avec les recherches des archéologues.

Suivant la tradition, la découverte de la pourpre serait due au chien d'un berger phénicien qui, ayant brisé un coquillage, en fit sortir un liquide qui lui teignit la gueule en rouge. Pendant longtemps l'usage de la pourpre fut réservé aux rois et aux princes souverains. Chez les Romains, le droit de la porter n'appartenait qu'aux triomphateurs, et plus tard aux empereurs. C'est pour cela que l'expression *prendre la pourpre* devint synonyme de *se faire proclamer empereur*. Dans les temps modernes, la robe de pourpre a été réservée aux plus hauts dignitaires de l'Église : d'où l'expression *pourpre romaine*, pour dire la dignité de *cardinal*.

POURPRE, *Purpura*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Muricidées : coquille spirale, ovale et épaisse, présentant une ouverture large, pourvue en avant d'une forte échancrure respiratoire oblique et à peine canaliculée ; bord columellaire aplati ; labre simple et non épaissi. L'animal a la tête petite, deux tentacules coniques et un pied elliptique assez court. Ces mollusques faisaient jadis partie du genre Buccin : c'est Lamarck qui les en a détachés et qui leur a donné le nom de *Pourpres*, parce qu'on pensait à tort que la pourpre des anciens en provenait. — Les Pourpres ont des représentants fossiles dans l'étage falunien, ils vivent aujourd'hui dans toutes les mers.

POURPRE. En Médecine, on appelle ainsi tantôt la *fièvre pourprée* (*Voy.* ci-après), tantôt un exanthème qui offre sur la peau de petites taches pourprées nettement circonscrites : le mot est alors masculin. — On donne le nom de *pourpre blanc* à la *miliaire*.

Dans le Blason, le mot *pourpre* désigne la couleur violette.

Pourpre de Cassius, belle couleur de pourpre que l'on emploie dans les arts pour peindre sur la porcelaine : c'est un oxyde d'or et d'étain, qu'on obtient en faisant réagir le deutochlorure d'or sur une solution de protochlorure d'étain.

POURPRÉE (FIÈVRE), *Purpura hemorrhagica febrilis*, fièvre ainsi nommée, parce que le corps est alors parsemé de petites taches sous-cutanées, de couleur pourpre, et qui sont autant de petites hémorrhagies. (*Voy.* PURPURA et FIÈVRE). Le nom de *fièvre pourprée* n'est plus en usage. *Voy.* SCORBUT.

POURRÉTIE (du botan. Al. *Pourret*), *Pourreria*, genre de la famille des Bombacées, détaché de celle des Malvacées, a été établi pour un arbre de l'Amérique tropicale au tronc épais et comme renflé vers son milieu, à bois fongueux, à feuilles cordiformes, à fleurs rouges et disposées en ombelles. Cet arbre croît dans les Andes et au Pérou. Principales espèces :

P. arborea ou *Cavanillesia*, *P. platanifolia*, etc. — Genre de Broméliacées. *Voy.* Pitcairnie.

POURRITURE (de *pourrir*), état d'un corps en décomposition. *Voy.* Putréfaction.

pourriture d'hôpital, gangrène qui survient aux plaies et aux ulcères des blessés par l'encombrement des malades ou par l'insalubrité du local. Elle débute ordinairement par la suppression de la suppuration de la plaie, qui se recouvre d'une sanie grisâtre, couenneuse et tenace, en même temps qu'elle devient très-douloureuse. La gangrène se manifeste ensuite : du centre de la surface ulcérée, elle s'étend vers les bords ; ceux-ci se tuméfient et se renversent ; les malades succombent dans un état d'adynamie. Le traitement consiste dans l'emploi des toniques à l'intérieur, et des topiques excitants et antiseptiques à l'extérieur ; il faut, en outre, désinfecter soigneusement la salle où règne la maladie. L'acide phénique et le camphre sont ici d'un excellent emploi.

Pourriture ou *Cachexie aqueuse*, maladie non contagieuse des bêtes à laine et quelquefois des bêtes à cornes : c'est une anasarque chronique qui peut avoir pour causes une nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité, et l'humidité des étables ou des pâturages. Elle se reconnaît à la pâleur de la peau, à la bouffissure des yeux, au gonflement du menton et de l'abdomen. Au début, on peut lui opposer les toniques astringents.

Pourriture du pied : c'est le Piétin. *Voy.* ce mot.

Pourriture des soies, maladie du Cochon, qui a un caractère scorbutique.

POURSUITE (de *poursuivre*). C'est, en Jurisprudence, la mise en action d'un droit : elle comprend tous les actes d'exécution (saisie, expropriation, vente, etc.), qui se font en vertu d'un droit contre quelqu'un pour le contraindre à faire une chose à laquelle il est obligé. On appelle spécialement *droit de poursuite* le droit pour les créanciers d'une succession de poursuivre les héritiers et légataires universels, sauf le recours de ceux-ci contre leurs cohéritiers et colégataires. — Le mot *poursuite* s'emploie en matière criminelle, comme en matière civile. *Voy.* Action et Procédure.

POURTOUR (de *pour* et *tour*), se dit, en Architecture, du circuit, de la circonférence d'un corps, d'un ouvrage. Quand le pourtour d'un édifice est orné d'une colonnade ou d'arcades, il prend le nom de *péristyle* ou de *portique*. — Dans une église, le *pourtour du chœur* est la prolongation des nefs latérales lorsqu'elles se rejoignent derrière le chœur.

POURVOI (de *pourvoir*). C'est, en Jurisprudence, l'action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure la décision d'un tribunal inférieur. Il se dit surtout pour désigner les actions déférées à la cour de cassation. — Le *pourvoi en cassation* ne peut être fondé que sur la violation ou fausse application de la *loi* ou des *formes* et sur l'*incompétence* du juge ou l'*excès de pouvoir*. Les jugements des juges de paix ne peuvent être cassés que pour ces deux dernières causes. — Le *pourvoi dans l'intérêt de la loi* est exercé exclusivement par le procureur général et uniquement pour la conservation des principes sans que les parties puissent s'en prévaloir ni en souffrir en aucune manière (C. d'Instr. crim., art. 442). — En matière civile, le délai pour se pourvoir en cassation est ordinairement de 2 mois ; en matière criminelle, correctionnelle ou de police, le délai n'est que de 3 jours. Le *pourvoi civil* n'est reçu qu'autant que le demandeur a consigné 150 fr. Cette somme est restituée à celui dont le *pourvoi* est admis ; elle est perdue pour celui qui succombe. Le *pourvoi* n'est point suspensif de l'exécution des jugements et arrêts en matière civile ; il l'est en matières de police correctionnelle et criminelle. — Le pourvoi en cassation est encore sous l'empire d'un règlement de 1738 relatif à la procédure à suivre devant l'ancien conseil du Roi.

Pourvoi en grâce. Voy. Recours.

POUSSE (de *pousser*), se dit, en Botanique, du jet qu'un arbre produit dans le cours d'une année, surtout au printemps et au milieu de l'été. On nomme *première pousse*, celle qui vient en mars et avril ; *seconde pousse*, celle qui vient en août.

pousse, maladie du Cheval, caractérisée par une irrégularité, une difficulté de l'acte respiratoire, presque toujours incurable, mais qui laisse néanmoins à l'animal une certaine aptitude au travail. La loi de 1838 a rangé la pousse parmi les *vices rédhibitoires*. Cette affection a pour causes toutes les maladies chroniques des voies aériennes, l'emphysème pulmonaire, l'induration des poumons ; les maladies du cœur, l'hypertrophie du foie, etc. : elle peut exister sans aucune lésion organique et, alors, elle a de l'analogie avec l'asthme de l'homme. — On a recommandé contre la pousse l'emploi de l'acide arsénieux.

Pousse, altération du vin qui consiste en un développement accidentel d'acide carbonique : c'est comme une seconde fermentation produite par le contact de l'air. La *pousse* attaque surtout les vins mousseux : la fermentation y est tellement considérable que si on ne l'arrête pas, on s'expose à la casse d'un grand nombre de bouteilles.

Pousse se dit aussi pour *Mofette*, *Feu grisou*.

POUSSÉE (de *pousser*). En Architecture, *poussée* se dit de l'effort que font les terres d'un quai, d'une terrasse, les pierres d'une voûte, etc., qui *poussent* les corps environnants : c'est un effet de la pesanteur. On y résiste au moyen d'éperons et d'arcs-boutants (*Voy.* aussi Culée). — Voir : de Garidel, *Tables des poussées des voûtes en plein cintre* (1837).

En Physique, *poussée* se dit de la pression de bas en haut qu'éprouvent les corps plongés dans un liquide quelconque. C'est pour résister à la poussée qu'on charge de lest les navires et autres bâtiments.

En Médecine, on appelle *poussée* l'éruption provoquée par l'action de certaines eaux minérales, notamment de celles de Louesche, de Baden en Suisse, de Schinznach, etc. Cette éruption n'a rien de dangereux ; elle exerce même une action thérapeutique qui n'est pas sans utilité.

On nomme encore ainsi la première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSIF, se dit d'un Cheval affecté de la *pousse*.

POUSSIN (du lat. *pulliceus*, dimin. de *pullus*), petit poulet nouvellement éclos. Le poussin sort de l'œuf vers le 21[e] jour de l'incubation. Lorsqu'il revêt les plumes, on lui donne le nom de *poulet*.

POUSSINIÈRE (la). *Voy.* Pléiades.

POUT-DE-SOIE. *Voy.* Pou-de-soie.

POUTRE (jadis *poultre*, du b.-lat. *pulletra*, jument, comme *chevalet* de *cheval*), grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher. Quand elles sont de moindre dimension, on les appelle *poutrelles*. La résistance de chaque poutre est le produit de sa base par sa hauteur. Une poutre posée sur le champ résiste plus que posée sur le plat. Voici pour la force de résistance des poutres, dans quel ordre on range les divers bois : orme, charme, hêtre, chêne, châtaignier, marronnier, sapin, noyer, saule, platane, tilleul, peuplier. — Aujourd'hui, dans la construction, la fonte et le fer forgé tendent de plus en plus à remplacer les poutres de bois. *Voy.* Charpente.

POUVOIR (du b.-lat. *potere*, p. *posse*). En Politique, le *pouvoir* ou la *puissance publique* est l'autorité chargée de gouverner la société. On distingue généralement le *pouvoir législatif*, chargé de faire les lois ; le *pouvoir exécutif*, chargé de les exécuter les lois ; le *pouvoir judiciaire*, chargé de poursuivre les infractions à la loi. Dans les États constitutionnels, on entend aussi par les *trois pouvoirs* le Souverain (Empereur, Roi ou Président), le Corps législatif, dit aussi Assemblée législative, Chambre des députés ou des Communes, et la Chambre des pairs ou le Sénat.

On distingue encore, selon la nature de l'autorité

exercée, le *pouvoir temporel*, gouvernement civil d'un État, s'appliquant aux intérêts purement terrestres, et le *pouvoir spirituel*, qui n'appartient qu'à l'Église, et qui est la faculté d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, de lier et de délier les consciences. On sait quelles luttes ces deux pouvoirs se sont livrées au moyen âge, et par quelles transactions elles furent terminées (*Voy.* INVESTITURE). Les mêmes difficultés se sont élevées de nos jours en Italie au sujet du *pouvoir temporel* de la papauté.

Abus et *Excès de pouvoir. Voy.* ABUS et EXCÈS.

En Droit, on nomme *pouvoir* la capacité de faire une chose : une femme n'a pas le *pouvoir* d'agir en justice sans l'autorisation de son mari. — *Pouvoir* se dit aussi pour *mandat*, *procuration*. *Voy.* ces mots et VÉRIFICATION.

Pouvoir discrétionnaire. Voy. DISCRÉTIONNAIRE.

Dans la Discipline ecclésiastique, on entend par *pouvoirs* la faculté d'exercer les fonctions du ministère ecclésiastique : les pouvoirs principaux nécessaires à un prêtre sont ceux de *célébrer la messe*, de *prêcher* et de *confesser*. Il est aussi des *pouvoirs gracieux*, tels que ceux d'absoudre des cas réservés, d'indulgencier les croix, chapelets, de bénir les ornements et les linges sacrés, etc.

POUZZOLANE, substance qui provient de la désagrégation des scories volcaniques et qu'on trouve en couches stratifiées notamment en Italie, aux environs de *Pouzzoles* et de Rome. On en trouve aussi en France dans le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Hte-Vienne, etc. La pouzzolane forme avec la chaux et le sable un excellent mortier hydraulique.

On fabrique de la *pouzzolane artificielle* en mélangeant du sable fin volcanique avec 20 pour 100 d'oxyde de fer et un peu de chaux, ou en torréfiant les vases argileuses pour détruire les matières végétales qu'elles contiennent.

PRAGMATIQUE (du gr. πραγματικός, de πρᾶγμα, affaire). Sous le nom de *Pragmatique sanction*, l'Histoire désigne spécialement certains décrets ou règlements relatifs aux grandes affaires de l'Église ou de l'État. *Voy.* PRAGMATIQUE au *Dict. d'H. et de G.*

Les Allemands appellent *Histoire pragmatique*, celle qui étudie les faits en eux-mêmes, pour en découvrir l'esprit, l'ordre et la liaison et en tirer ainsi des conclusions pratiques.

PRAIRIAL (de *prairie*), 9e mois du calendrier républicain, commençait le 20 ou le 21 mai et finissait le 18 ou le 19 juin. *Voy.* CALENDRIER.

PRAIRIE (du b.-lat. *prataria*, du lat. *pratum*, pré), terrain qui produit l'herbe et les fourrages nécessaires à la nourriture des animaux, fourrages que l'on fauche pour les conserver. Les *prairies* diffèrent des *pâturages* ou *herbages* en ce que, dans ces derniers, les bestiaux consomment sur place, ce qui n'a jamais lieu dans les prairies bien ordonnées. On distingue les *prairies naturelles*, engazonnées et arrosées par la nature, et les *prairies artificielles*, dues au travail de l'homme. Les premières se subdivisent en *prairies sèches*, qui couvrent les pentes des coteaux et les sols plats très-perméables à l'eau ; *prairies fraîches*, dont le sol est frais sans être humide : ce sont celles qui fournissent le foin le meilleur et le plus abondant, et *prairies humides* ou *marécages*, dont l'herbe est souvent mélangée de joncs et de roseaux. Elles produisent des plantes de tout genre (surtout des Graminées), dont la moitié au plus conviennent à la nourriture des animaux. Les secondes, qui le plus souvent ne sont que temporaires, sont composées de plantes fourragères choisies, qui varient suivant la nature des terrains, et dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne, le sainfoin, auxquels on joint la fléole, le dactyle et surtout le *ray-grass*, qui a une prodigieuse vigueur de végétation. L'invention des prairies artificielles, qui ont presque partout succédé au système vicieux des jachères, est attribuée, par les uns à Camille Torello, agriculteur lombard du XVIe siècle, et par les autres à l'Anglais Hartlib, qui vivait dans le siècle suivant. *Voy.* FOIN, FOURRAGE, HERBAGE, etc.

PRALINE (pour *prasline*), amande ou pistache rissolée dans du sucre bouillant et ordinairement coloré en rouge. Cette espèce de dragée a été ainsi nommée par un sommelier du maréchal du Plessis-Praslin qui l'imagina au siècle dernier.

PRAME, grand et fort bateau à fond plat, à rames et à voiles, tirant peu d'eau, et susceptible de porter beaucoup de poids et une forte artillerie. Napoléon Ier avait fait entrer un grand nombre de *prames* dans la flottille de Boulogne.

PRANGOSIER, *Prangosia*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, renferme des herbes vivaces, originaires de l'Inde, et propres à la nourriture des bestiaux. On a cherché à acclimater en France le *Prangosia pabularia*.

PRASE (du gr. πράσον, porreau), variété verdâtre de Quartz hyalin. Elle doit sa couleur tantôt à de l'actinote, tantôt à la présence de petites quantités d'alumino-silicates de fer hydratés. On l'emploie en joaillerie. *Voy.* CHRYSOPRASE.

PRASIUM (du gr. πράσιον), genre de Labiées, type de la tribu des *Prasiées*, renferme des arbrisseaux à feuilles pétiolées, d'un vert sombre, ovales, obtuses, en cœur à leur base, crénelées à leur contour ; à fleurs blanchâtres ou d'un bleu tendre, de grandeur médiocre : calice à 5 dents et à 2 lèvres. L'espèce principale est le *Prasium majus*, arbrisseau d'environ 2m, glabre, très-rameux, qui croît parmi les broussailles, sur les coteaux arides et sablonneux des côtes de la Méditerranée.

PRATICIEN (de *pratique*). Outre que ce mot se dit, en général, de toute personne qui a beaucoup d'expérience dans un art, d'un médecin exerçant, d'un avoué, il désigne spécialement un ouvrier qui travaille sous les ordres d'un sculpteur, qui dégrossit et *met au point* la statue que l'artiste achève ensuite. *Voy.* MISE AU POINT.

PRATIQUE (du lat. *practica*, du gr. πρακτικός), se dit, en général, de l'application des règles et des principes d'un art ou d'une science : on oppose la *pratique* à la *théorie*.

En termes de Palais, on entend par *pratique* la connaissance des affaires suivies en justice, notamment des formalités de procédure qui doivent y être observées et du style des actes : on dit, en ce sens, *style de pratique*, *termes de pratique*.

En termes de Marine, *pratique* signifie accès ou communication ; *donner pratique* à un bâtiment, l'admettre *à la libre pratique*, c'est lui permettre de communiquer librement avec la terre.

On appelle encore *pratique* un petit instrument de métal que les joueurs de marionnettes mettent dans leur bouche, comme une guimbarde, et au moyen duquel ils changent leur voix : ils s'en servent surtout pour faire parler Polichinelle.

PRÉ, petite prairie. *Voy.* PRAIRIE.

PRÉALABLE (QUESTION), p. *préallable*, du préfixe *pré*, devant, et d'*aller*. *Voy.* QUESTION.

PRÉBENDE (du lat. *præbenda*, de *præbere*, fournir), droit que possédait un ecclésiastique de percevoir certains revenus dans une Église cathédrale ou collégiale. La *prébende* différait du *canonicat* en ce que ce dernier n'était qu'un titre purement spirituel, et ne donnant de revenu temporel que lorsqu'il était accompagné de la prébende. Les *prébendiers* ou *chanoines prébendés* avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires. — Il y avait quelques *prébendes laïques*, réservées à des personnages laïques de haute naissance.

PRÉCAIRE (du lat. *precarius*, obtenu par prière). On nommait jadis ainsi une espèce de bénéfice ou fief non héréditaire, en usage surtout du VIe au IXe siècle, et qui se bornait à la concession gratuite de l'usufruit pour un temps limité, ou même pour la vie entière. L'Église accorda souvent des *précaires*

aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses domaines.

PRÉCAIRE. En Droit, ce mot se dit de la possession qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire, comme celle du fermier, de l'usufruitier, ou de l'emprunteur. Cette possession ne peut conduire à la prescription (C. civ., art. 2236).

PRÉCAUTIONS ORATOIRES. Ce sont les ménagements que l'orateur est souvent obligé de prendre pour ne pas blesser son auditoire. Ils sont surtout nécessaires dans l'exorde. Le début de la harangue que La Fontaine prête à son *Paysan du Danube* (*Fables*, XI, 7) offre un exemple remarquable de ce genre de précautions. *Voy.* MŒURS.

PRÉCEINTES (du préf. *pré*, en avant, et de *ceint*), bordages épais qui forment la ceinture d'un vaisseau, et qui en distinguent les étages. Les préceintes se placent au-dessous de chaque rangée de sabords. On distingue la *grande préceinte*, correspondant à la hauteur du premier pont; la *deuxième préceinte*, répondant au deuxième pont; la *troisième*, appelée aussi *tribord* ou *lisse de plat-bord*, répondant au pont des gaillards; la *quatrième* ou *lisse de rabattue*, répondant au pont de la dunette.

PRÉCEPTION (du lat. *præceptio*), nom donné autrefois en France à des lettres royaux ou à des édits particuliers permettant certaines choses que la loi défendait, comme mariages illicites, transports d'héritages, etc.

PRÉCESSION (du lat. *præcessio*). En Astronomie, on appelle *précession des équinoxes*, un phénomène qui se manifeste par un accroissement uniforme de 51",2 par an dans les longitudes astronomiques des étoiles, tandis que leurs latitudes demeurent constantes. L'axe de terre décrivant un cône autour d'une perpendiculaire au plan de l'écliptique, de manière à faire un tour complet dans le sens rétrograde dans l'espace de 26,000 ans environ, la ligne des équinoxes accomplit elle-même une révolution dans cette période de temps (*Voy.* TERRE). De là résulte d'abord un déplacement du point équinoxial ♈, dans le sens du mouvement diurne, et par suite l'accroissement observé dans les longitudes des étoiles. Il résulte aussi de cette rotation de la ligne des équinoxes, que dans le mouvement de translation de la terre autour du soleil, cette ligne vient rencontrer de nouveau le soleil avant que la terre ait accompli une révolution entière, ou en d'autres termes, que le retour de l'équinoxe du printemps, *précède* le retour de la terre au même point de son orbite. — Quant à la cause elle même de la précession des équinoxes, elle s'explique en ce que, par suite du renflement de la terre à l'équateur, l'attraction que le soleil et la lune exercent sur sa masse, ne peut pas être considérée comme passant par son centre et tend par suite à déplacer son axe de rotation.

Un des effets les plus sensibles de ce phénomène est le déplacement des signes du zodiaque. Depuis le IIe siècle avant J.-C., le point équinoxial du printemps s'est déplacé de tout un signe, en sorte que les noms des 12 signes étant restés appliqués aux 12 mois, les signes ne correspondent plus aux constellations de même nom. Ainsi au mois d'avril, on dit, comme du temps d'Hipparque, que le soleil entre dans le signe du *Bélier*, tandis qu'il entre en réalité dans la constellation des *Poissons*. On a fait usage de ce déplacement des signes, pour déterminer l'âge de certains monuments anciens sur les murailles desquels sont tracées des figures astronomiques, et en particulier des zodiaques; mais ce moyen ne doit être employé qu'avec une grande réserve, et le zodiaque de Denderah notamment, auquel on attribuait d'après des calculs basés sur la précession, une antiquité énorme, est à peine antérieur à notre ère. On a pu aussi, à l'aide de considérations analogues, retrouver la date de certains événements connaissant la description laissée par les auteurs de l'état du ciel à l'époque de ces événements. — Un autre effet de la précession, c'est que combinée avec le déplacement direct du périhélie, elle amène successivement la ligne des équinoxes à faire tous les angles possibles avec la ligne des absides de l'orbite terrestre, et fait par suite varier la durée relative des saisons dans des proportions notables. Quelques savants en ont conclu que dans le cours d'une longue suite de siècles l'hémisphère boréal et l'hémisphère austral doivent éprouver des alternatives de refroidissement et de réchauffement, et ont cherché à expliquer ainsi les phénomènes glaciaires de la période quaternaire.

La précession des équinoxes a été découverte par Hipparque, 128 ans av. J.-C. C'est Newton qui le premier en a reconnu les véritables causes.

PRÉCHANTRE (du lat. *præcantor*), nom donné dans certaines églises cathédrales ou collégiales au premier chantre. *Voy.* CHANTRE.

PRÊCHE (de *prêcher*, du lat. *prædicare*), se dit d'un sermon prononcé dans un temple de l'Église protestante, et, par extension, du lieu où s'assemblent les Protestants pour l'exercice de leur culte. Pendant nos guerres de religion, le traité d'Amboise (19 mars 1563), assura aux nobles protestants le *droit de prêche* dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Les bourgeois purent avoir un *prêche* dans une ville par chaque baillage. *Voy.* PRÉDICATION.

PRÉCIEUSE (du lat. *pretiosa*), femme qui est affectée dans ses manières et surtout dans son langage. Ce mot, qui se prend aujourd'hui en mauvaise part, était entendu tout autrement dans la première moitié du XVIIe siècle : on le donnait alors à des femmes d'un mérite réel, qui recherchaient dans leur langage, comme dans leur style, la pureté et l'élégance : il s'appliquait surtout aux personnes qui fréquentaient l'*Hôtel de Rambouillet* (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Cette recherche ayant dégénéré en affectation ridicule de purisme, Molière s'en moqua dans ses *Précieuses ridicules* (1659) et dans ses *Femmes savantes* (1672), et le titre de *précieuse* devint dès lors un objet de raillerie. — Voir Rœderer, *Histoire de la société polie en France* (1335) et Livet, *Précieux et précieuses* (1859).

PRÉCIPITATION, PRÉCIPITÉ (du lat. *præcipitare*). En Chimie, la *précipitation* est le phénomène chimique qui se produit quand une substance dissoute dans un véhicule s'en sépare et tombe au fond du vase sous l'influence de l'addition d'un autre composé : le dépôt qui se forme alors en poudre, en flocons, en cristaux, etc., prend le nom de *précipité*. On nomme *précipitant* le réactif qui donne naissance au précipité. — On a spécialement appelé *Précipité blanc*, le protochlorure de mercure, obtenu par précipitation ; *P. jaune*, le sulfate de mercure; *P. rouge* ou *P. per se*, l'oxyde de mercure.

PRÉCIPUT (du lat. *præcipuum*), se dit, en Droit, de l'action de prélever une certaine portion sur un tout. Il peut y avoir *préciput* stipulé soit par contrat de mariage, soit dans des dispositions testamentaires : ainsi, le survivant des époux peut, en vertu d'une clause fréquemment usitée, prélever *par préciput et hors part* une certaine partie des biens de la communauté, avant qu'elle soit partagée (C. civ., art. 1515-20). Le préciput accordé à l'un des héritiers d'un défunt consiste à lui donner la faculté de prélever sur la succession une certaine somme d'argent ou certain objet sans préjudice de ses droits au partage du reste. Ce préciput ne peut excéder la portion disponible; il peut être retenu même par l'héritier qui renonce à la succession (art. 919).

On donne aussi le nom du *préciput* à un traitement supplémentaire qu'on accorde à certains fonctionnaires, p. ex. aux doyens des Facultés.

PRÉCIS *Voy.* ABRÉGÉ.

PRÉCISION, qualité du style. *Voy.* STYLE.

PRÉCONISATION (de *préconiser*, du lat. *præconisare*, publier par la voix d'un héraut), acte par lequel un cardinal, et quelquefois le pape lui-même,

déclare en plein consistoire que tel sujet, choisi pour un évêché par son souverain, et dont la nomination est soumise à l'agrément du pape, a toutes les qualités requises. A la suite de cette déclaration, le pape décerne les bulles d'institution canonique.

PRÉCORDIAL (du lat. *præcordia*, diaphragme), se dit de tout ce qui a rapport à l'épigastre et à la région voisine du cœur située au devant de cet organe ou *région précordiale*.

PRÉDÉCÈS (du préfixe *pré*, avant, et de *décès*), terme de Jurisprudence, mort de quelqu'un avant celle d'un autre. *Voy.* SUCCESSION.

PRÉDESTINATION (du lat. *prædestinatio*). Dans le langage théologique, c'est un décret de Dieu par lequel, suivant l'opinion de certains docteurs, il a de toute éternité résolu de sauver un certain nombre de créatures raisonnables et de leur donner la gloire, ainsi que les moyens nécessaires pour y parvenir. Il n'est pas de matière qui ait été autant controversée que la prédestination. Les Thomistes, prétendant s'appuyer de l'autorité de St Augustin, tiennent pour la *P. absolue et antécédente*, c.-à-d. qui n'est pas subordonnée à la prévision des mérites de l'âme prédestinée, mais purement gratuite ; les Molinistes ou Congruistes sont pour la *P. conditionnelle et conséquente*, c.-à-d. subordonnée à la prévision de Dieu sur le mérite de telle ou telle âme. Luther, Calvin, Baïus, Jansénius, exagérèrent la doctrine de la prédestination. *Voy.* GRACE.

Prédestination se dit aussi d'un arrangement immuable d'événements, que l'on suppose devoir arriver nécessairement : ce genre de prédestination se confond avec le *fatalisme*. *Voy.* ce mot.

PRÉDÉTERMINATION ou PRÉMOTION PHYSIQUE. C'est, suivant la croyance des Thomistes, une action de Dieu qui prévient et meut la volonté humaine, l'affectant intérieurement et la déterminant à agir, sans que pour cela la liberté de la créature soit contrainte. C'est un des moyens qu'on a proposés pour concilier la grâce et la liberté.

PRÉDICABLE, PRÉDICAT (du lat. *prædicabile*, *prædicatum*, de *prædicare*, attribuer). Dans ses *Topiques*, Aristote, considérant les idées générales qui sont les matières de toute proposition, les classe ainsi : *genre*, *espèce*, *différence*, *propre*, *accident*. Porphyre a expliqué ces cinq divisions dans son *Introduction aux catégories d'Aristote*, et les Scolastiques leur ont donné les noms latins de *prédicables* et de *prédicats*. On les appelle encore les *cinq universaux* (*Voy.* ces mots). — *Voy.* aussi ATTRIBUT.

PRÉDICAMENT (du lat. *prædicamentum*, de *prædicare*), terme par lequel les Scolastiques désignaient les dix catégories d'Aristote. *Voy.* CATÉGORIE.

PRÉDICATION (du lat. *prædicatio*), action de *prêcher*, c.-à d. d'annoncer en chaire la parole de Dieu et les vérités de la religion. Jésus-Christ confia le ministère de la prédication à ses apôtres en leur disant : « Allez par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les créatures. » Les apôtres le transmirent aux évêques qui, dans le principe, en furent exclusivement chargés ; plus tard, ceux-ci déléguèrent ce soin à de simples prêtres ou à des clercs instruits et habiles dans l'art de la parole. Le droit d'autoriser les prédicateurs n'appartient qu'aux évêques dans leurs diocèses ; les curés l'exercent dans leur paroisse. *Voy.* SERMON, HOMÉLIE et ORATEURS SACRÉS.

Quoique tout prêtre puisse se livrer à la prédication, certains ordres se sont particulièrement consacrés à cet exercice : les Dominicains eurent d'abord ce privilége : d'où le titre de *Frères prêcheurs* ; depuis, ce droit fut étendu aux Franciscains, aux Carmes et aux ermites de St Augustin.

Consulter : St-Augustin, *De doctrina christiana* ; Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence de la chaire* ; l'abbé Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire* ; l'abbé Hamon, *Traité de la prédication à l'usage des séminaires* (1854) ; — J.-B. Joly, *Histoire de la prédication* (1766) ; Houdry, *Bibliothèque des prédicateurs* (1722) ; d'Assance, *Nouvelle bibliothèque des prédicateurs* (1837) ; l'abbé Migne, *Collection intégrale des orateurs sacrés*. — Il a paru de 1837 à 1841 un *Dictionnaire des prédicateurs*.

PRÉDICATIVE (RACINE). *Voy.* RACINE.

PRÉEMPTION (du lat. *præ*, avant, de préférence, et *emptio*, achat). On appelle *droit de préemption* le droit qu'a, dans certains cas, l'administration de la Douane, d'acheter une marchandise sur-le-champ, au prix déclaré par le propriétaire, lorsque celui-ci est soupçonné de vouloir la faire passer frauduleusement en lui attribuant une valeur trop faible. Quand la Douane exerce ce droit, elle paye en outre un dixième en sus de la valeur déclarée.

PRÉEXISTENCE. *Voy.* MÉTEMPSYCHOSE.

PRÉFACE (du lat. *præfatio*), discours préliminaire qu'un auteur place en tête d'un livre, soit pour expliquer le plan et la contexture de son ouvrage, soit pour prévenir favorablement le lecteur. On dit aussi *prologue*, *préambule*, *avant-propos*. Le premier a vieilli et ne s'emploie plus guère qu'au théâtre (*Voy.* PROLOGUE) ; le second se dit surtout de la partie préliminaire d'un projet de loi, d'une ordonnance ou d'un règlement, dans laquelle le législateur expose l'objet qu'il a en vue et son utilité. Quant au mot *avant-propos*, il fut, selon Pasquier, employé pour la première fois au XVI[e] siècle par Lecharrond, qui appela ainsi le prologue mis en tête de ses *Dialogues* ; il ne diffère en rien de la préface, mais il est généralement moins étendu. Le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet est précédé d'un court avant-propos où l'auteur explique le dessein général de son ouvrage et sa division en trois parties. Quelquefois l'avant-propos est suivi lui-même d'une préface, qui le justifie et le développe. C'est ce que M. Cousin a fait dans sa 2[e] édition de son *Rapport sur les Pensées de Pascal*. Il ne faut pas confondre la *préface* avec l'*introduction* : celle-ci se met surtout en tête des ouvrages littéraires ou scientifiques et a pour objet de présenter un tableau général soit de l'état antérieur de la science, soit des faits historiques ou littéraires dont la connaissance est nécessaire au lecteur pour qu'il comprenne bien l'ouvrage qui lui est offert. Souvent l'introduction prend des développements tels qu'on pourrait la considérer comme un véritable livre. Telle est la *Philosophie de l'histoire* qui sert d'introduction à l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire. La *préface* que Th. Jouffroy a mise en tête de sa traduction des *Esquisses de philosophie* de Dugald Stewart mériterait le nom d'*introduction*. — *Voy.* DÉDICACE.

PRÉFACE. On appelle ainsi, en Liturgie, la partie de la messe que le célébrant chante avec le *Canon*, et qui lui sert comme de préambule ; elle commence par ces mots : *Sursum corda*. Chaque grande fête a d'ordinaire sa préface particulière. On chante la préface sur un ton qui est le même pour toutes : c'est un reste de l'ancienne musique grecque. Cette formule de prière est fort ancienne : on la fait remonter jusqu'au I[er] siècle de l'ère chrétienne.

PRÉFÉRENCE (de *préférer*). En Droit, on appelle *droit de préférence* pour un créancier celui d'être payé avant d'autres : c'est un attribut du *privilége* et de l'*hypothèque*. — *Voy.* aussi PRÉLATION.

PRÉFET, PRÉFECTURE (du lat. *præfectus*, *præfectura*). Les Romains ont donné le nom de *préfectures* d'abord à celles des villes sujettes au gouvernement desquelles était *préposé* un magistrat romain appelé *préfet*, puis, sous l'Empire, à de grandes divisions territoriales régies par des fonctionnaires importants appelés eux-mêmes *préfets*, et qui ne relevaient directement que de l'empereur. — Il y avait en outre le *préfet de Rome*, le *préfet du prétoire*, les *préfets des vivres*, *de la flotte*, *des légions*, *des camps*, etc. *Voy.* PRÉFET au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui, en France, le *préfet* est le fonctionnaire qui administre un département. Les préfets sont nommés par le chef de l'État ; ils sont sous l'autorité

du ministre de l'Intérieur et en partie sous le contrôle du conseil général; ils ont sous leurs ordres des *sous-préfets*, qui administrent les arrondissements : ils sont assistés par un *conseil de préfecture* (Voy. Conseil). — Le mot *préfecture* se prend tantôt pour les fonctions de préfet, tantôt pour le territoire qu'administre ce magistrat, tantôt pour le chef-lieu du département ou même pour l'hôtel du préfet.

Les *préfets* ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) : d'après cette loi, ils sont seuls chargés de l'administration départementale; ils président le conseil de préfecture où ils ont voix prépondérante. Ils doivent faire, chaque année, une tournée départementale et en rendre compte au ministre. Ils peuvent suspendre les membres des conseils municipaux. Les décrets du 25 mars 1852 et du 13 avril 1861, dits de *décentralisation*, ont beaucoup étendu ses pouvoirs en lui permettant de statuer sur un grand nombre d'affaires départementales et communales sans en référer à l'autorité supérieure et lui attribuant la nomination directe à beaucoup de fonctions ou d'emplois.

Préfet maritime, fonctionnaire investi de l'autorité soit militaire, soit administrative, dans un arrondissement maritime. Il y a en France cinq arrondissements ou *préfectures maritimes*, dont les chefs-lieux sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Les préfets maritimes sont choisis parmi les contre-amiraux et les vice-amiraux. — Leur institution date du 7 floréal an VIII. Supprimés en 1815, ils furent rétablis en 1826. Leur service est réglé par une ordonnance du 14 juin 1846.

Préfet du palais. Napoléon Ier avait institué sous ce titre des fonctionnaires chargés de surveiller une partie de l'administration du palais impérial sous les ordres du grand-maréchal. — Ces fonctions, supprimées en 1814, furent rétablies en 1852.

Préfet de police. Voy. POLICE.

PRÉFIX (du lat. *præfixus*), se dit, en termes de Palais, de ce qui est fixé à l'avance (*præ*). Il ne s'emploie que dans les locutions : *jour préfix*, *terme préfix*, *somme préfixe*, *douaire préfix* (déterminé par contrat). — On entend particulièrement par *délai préfix* celui qui ne peut s'augmenter et on l'oppose au délai de la prescription qui peut être suspendu. Voy. SUSPENSION.

PRÉFIXE (du lat. *præfixus*), terme de Grammaire, se dit de toute partie accessoire d'un mot, qui en précède le radical dont elle modifie le sens. Les préfixes sont généralement des *prépositions* (*prédire*, *sur-venir*) ou des *particules inséparables prépositives* (*in-utile*, *a-battre*, *retenir*, etc.). Les *augments*, les *redoublements* sont des préfixes. Voy. Affixes et Préposition.

PRÉFLORAISON (du préf. *pré* et de *floraison*), se dit, en Botanique, de la manière d'être des différentes parties d'une fleur avant son épanouissement, des dispositions variées que ses diverses parties affectent dans le bouton. La préfloraison peut être *valvaire*, *obvolutive*, *plicative*, *imbriquée*, *chiffonnée*, etc. On dit aussi *estivation*.

PRÉFOLIATION (du préfixe *pré* et du latin *folium*, feuille), se dit, en Botanique, de la manière d'être ou de l'arrangement des feuilles les unes à l'égard des autres dans les bourgeons, selon qu'elles sont *plissées*, *roulées*, etc.

PRÉHENSEURS (du lat. *prehendere*, prendre). De Blainville a donné ce nom aux oiseaux qui, ayant deux doigts devant et deux derrière, saisissent les corps dont ils se nourrissent et les portent à leur bec : tels sont les Perroquets.

PREHNITE ou *Zéolithe radiée*, minéral qui résulte de la combinaison d'un silicate de chaux et d'un silicate d'alumine [$\ddot{A}l\,\dddot{Si} + \dot{C}a^2\dddot{Si} + Aq$]. Il se présente cristallisé, mamelonné, fibreux ou compacte. Ses cristaux appartiennent au système du prisme droit à base rhombe; ils offrent souvent des faces courbes. La Prehnite est généralement verdâtre, translucide, d'éclat un peu nacré; elle raye le verre et pèse 7. On la trouve tantôt dans des terrains porphyriques, tantôt dans des roches amygdaloïdes.

PRÉJUDICE (du lat. *præjudicium*). Voy. Dommages-intérêts, Obligation, Responsabilité.

PRÉJUDICIEL. En Droit, ce mot signifie ce qui doit être jugé préalablement. Une *question préjudicielle* doit être résolue avant le jugement d'un procès; une *exception préjudicielle* fait renvoyer le jugement jusqu'à la solution d'une question de même nature. Ainsi devant une cour d'assises, où un individu est traduit pour parricide, peut se présenter la question préjudicielle de savoir s'il est réellement le fils de la victime. — Consulter Bertauld, *Traité des questions et exceptions préjudicielles* (Paris, 1856).

PRÉLART (orig. inconn.), grosse toile goudronnée, avec laquelle on couvre les objets dans les ports pour les mettre à l'abri.

PRÉLAT (du lat. *prælatus*, placé au-dessus). Dans l'Église catholique, on nomme *prélats* tous les dignitaires ecclésiastiques possédant une juridiction : tels sont le pape, les cardinaux, archevêques et évêques; les patriarches, les légats, les chefs d'ordres religieux, abbés ou prieurs. On étend même ce nom à ceux qui par leur charge approchent de la personne du pape, et ont le droit de porter le violet.

Chez les Protestants, le titre de *prélat* n'a été conservé qu'en Angleterre, en Suède et en Danemark.

PRÉLATION (du lat. *prælatio*, préférence), droit de préférence. On nommait ainsi en France, sous l'ancien régime, un droit qu'avait le roi, en plusieurs endroits du royaume, de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, pourvu qu'il n'eût pas fait foi et hommage. — En fait de bail emphytéotique, c'était le droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tout autre dans l'acquisition des constructions et améliorations que le preneur voulait aliéner. — On nommait encore ainsi le droit établi pour les enfants d'avoir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées.

PRÊLE (p. *asprelle*, de l'ital. *asparello*, rude), *Equisetum*, vulg. *Queue de cheval*, *Asperelle*, *Asprêle*, genre type de la famille des Équisétacées, se compose des plantes herbacées à tiges rondes, cannelées et rugueuses, dont les rameaux effilés offrent quelque analogie avec les crins d'une *queue de cheval*. Les fruits, en forme de cônes obtus, sont composés de plusieurs anneaux de pièces distinctes qui ressemblent à de petits boucliers et sous lesquelles on trouve des spores nombreuses. Les Prêles se plaisent dans les lieux humides, marécageux et tourbeux; elles varient en hauteur, depuis quelques centimètres jusqu'à 2 et 3m. Les principales espèces sont : la *Prêle des champs* (*E. arvense*), qui étouffe les plantes cultivées; la *P. des fleuves* (*E. fluviatile*); la *P. des marais* (*E. palustre*); la *P. des bois* (*E. sylvaticum*). En Italie, on mange en guise d'asperges les jeunes pousses de la Prêle des fleuves. Les menuisiers et les orfèvres emploient les tiges de la Prêle d'hiver, pour polir les bois et les métaux; les doreurs s'en servent aussi pour adoucir le blanc qui sert de couche à l'or. — On trouve dans les tourbières et les terrains houillers beaucoup de Prêles fossiles, plus grandes que les espèces actuelles.

Prêle, nom vulgaire de l'oiseau appelé *Proyer*.

PRÉLEGS (du préfixe *pré* et de *legs*), synonyme de *legs par préciput*. Voy. Préciput.

PRÉLÈVEMENT (de *prélever*). C'est, dans le partage d'une succession, ce que prennent de plus que leur part les cohéritiers de celui qui fait un rapport en moins prenant (C. civ., art. 830). Voy. Rapport.

PRÉLIMINAIRE (du préfixe *pre* et de *liminaire*). Dans le Droit des gens, c'est un traité provisoire conclu par un général d'armée sous la condition de la ratification du pouvoir souverain. On connaît en ce genre les préliminaires de Leoben (29 avril 1797), qui précédèrent la paix de Campo-Formio. — En Droit

civil, il y a le *préliminaire de conciliation*. *Voy.* CONCILIATION.

PRÉLUDE (du lat. *præ*, avant, et *ludere*, jouer). En Musique, ce mot désignait autrefois des introductions, des ouvertures tout entières. Il ne s'applique plus guère qu'aux traits de chant faits avec un instrument ou avec la voix par celui qui se prépare à exécuter un morceau, et qui essaye ainsi le ton dans lequel il va se faire entendre.

PRÉMÉDITATION (du lat. *præmeditatio*). En Droit criminel, la *préméditation*, ou dessein réfléchi d'exécuter un crime, est une circonstance très-aggravante, dont la preuve entraîne une augmentation de peine (C. pén., art. 297). Le meurtre avec préméditation est qualifié d'*assassinat* (art. 296).

PRÉMICES (du lat. *primitiæ*), les premiers fruits de la nature, les premiers produits de la terre ou du bétail. On voit dans l'Écriture Abel offrir à Dieu les prémices de ses troupeaux. Les Israélites lui offraient, au nom de toute la nation, une gerbe d'orge cueillie le soir du 15 du mois de nisan, avant la récolte générale, et battue dans le parvis du temple. Par la loi de Moïse, les prémices qu'on offrait à Dieu appartenaient à la tribu de Lévi. — Chez les Païens, les peuples les plus lointains, les Hyperboréens, envoyaient à Délos, pour y être offertes à Apollon, les prémices de leurs moissons. Les Romains offraient les leurs aux dieux lares et aux prêtres.

PREMIER (NOMBRE). *Voy.* NOMBRE.

PRÉMISSES (en lat. *præmissæ*). On nomme ainsi, en Logique, les deux premières propositions d'un syllogisme, parce qu'elles sont comme envoyées en avant pour préparer la troisième, qui en est la *conséquence*. *Voy.* SYLLOGISME.

PREMNE, *Premna*, genre de la famille des Verbenacées, tribu des Viticées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, dentées en scie dans les jeunes plantes, très entières dans les adultes; à fleurs petites, blanchâtres, en cymes terminales : le fruit est un drupe pisiforme, à un seul noyau quadriloculaire. Les Premnes croissent dans l'Asie tropicale et l'Australie. On en connaît une dizaine d'espèces : les feuilles de la *Premne à feuilles entières* (*P. integrifolia*) exhalent une odeur désagréable; mais elles ont, dit-on, la propriété de dissiper les maux de tête : d'où le nom d'*Arbre à la migraine* qu'on lui a donné.

PRÉMONITOIRE (du préf. *pré*, avant, et de *monitoire*), qui avertit d'avance. Les médecins appellent *diarrhée prémonitoire*, celle qui précède le *choléra* et qu'il convient, en temps d'épidémie, de traiter sérieusement aussitôt qu'elle paraît.

PRÉMOTION. *Voy.* PRÉDÉTERMINATION.

PRÉNANTHE (du gr. πρηνής, penché, et ἄνθος, fleur), *Prenanthes*, plante de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, dont la plupart des espèces sont indigènes d'Europe : feuilles grandes, lyrées, glauques en dessous, d'un vert foncé en dessus; tige terminée par une panicule très-ample, composée de petits capitules penchés d'un jaune pâle. On trouve, dans les montagnes subalpines, le *P. pourpré*, espèce gracieuse par la finesse de ses pédoncules et ses petits capitules purpurins. Le *P. blanc*, de l'Amérique septentrionale est une plante d'ornement, à feuilles cordiformes, sinueuses; à fleurs blanches, légèrement lavées de rose. Le *P. serpentaire* est regardé comme un remède infaillible contre la morsure des serpents à sonnettes. — Les diverses espèces de ce genre ont été rangées par quelques botanistes soit dans le genre *Crepis*, soit dans le genre *Phœnixopus*.

PRENEUR (de *prendre*). Ce mot, en termes de Pratique, s'emploie par opposition à *bailleur* : le *preneur* est celui qui prend à loyer ou à ferme une chose, une maison, une terre, etc.

PRÉNOM (du lat. *prænomen*), nom que l'on met d'ordinaire avant le nom de la famille, afin de distinguer celui qui le porte. Chez les Romains, l'enfant recevait son prénom le 9e jour de la naissance. Les prénoms les plus usités étaient *Aulus*, *Caius*, *Cneius*, *Lucius*, *Marcus*, *Manius*, *Publius*, *Quintus* et *Titus*, qui s'écrivaient abréviativement par les initiales A., C., Cn., L., M., M'., P., Q., T., et ensuite ceux de *Decimus*, *Servius*, *Sextus*, *Spurius* et *Tiberius*, que l'on écrivait D. ou Dec., Serv., Sext., Sp. et Tib. — Chez les Chrétiens, les prénoms sont le plus souvent empruntés aux saints du calendrier, et ils se confondent avec les *noms de baptême*. Sous la République française, on les tirait du calendrier républicain, qui ne contenait que des noms de plantes, de légumes, d'instruments aratoires. Depuis 1802, il n'est permis d'employer dans les actes de naissance que les noms en usage dans les différents calendriers ou ceux des personnages connus de l'histoire ancienne. Il est interdit aux officiers de l'état civil d'en admettre aucun autre dans leurs actes (Loi du 11 germinal an XI).

PRÉOLIER. *Voy.* MARAÎCHER.

PRÉOPERCULE (du préf. *pré*, devant, et d'*opercule*). On nomme ainsi, chez les Poissons, une pièce osseuse par le moyen de laquelle l'*opercule*, c.-à-d. la plaque qui protége les ouïes, s'articule avec le crâne. L'opercule se meut sur le préopercule comme une porte sur son montant.

PRÉPARATE (VEINE), du lat. *vena præparata*, veine qui se présente en avant, synonyme de *veine frontale*. *Voy.* FRONTAL.

PRÉPOSITION (du lat. *præpositio*), partie invariable du discours qui se place entre deux mots pour exprimer le rapport qu'ils ont entre eux ; exemple : les *rayons* du *soleil*; *je vais* à *Rome*, etc. Les deux mots réunis par la préposition sont appelés les *termes du rapport* : les prépositions précèdent le plus souvent le second terme ou *complément* de la préposition : d'où leur nom. — Les Grammairiens divisent les prépositions, d'après la nature du rapport exprimé, en prépositions de lieu, comme *à*, *auprès*, *autour*, *chez*, *jusque*, *près*, *par*, *proche*, *vers*, etc. ; de temps, comme *durant*, *pendant* ; de lieu et de temps à la fois, comme *dans*, *dès*, *en*, *depuis*, *sous*, *vers* ; d'ordre, comme *avant*, *après*, *devant*, *derrière*, *entre*, etc.; d'union et de conformité, comme *avec*, *selon*, *suivant*; de séparation, d'exception, d'opposition, comme *excepté*, *hors*, *hormis*, *sans*, *sauf*, *contre*, *malgré*, *nonobstant*. Considérées matériellement, les prépositions peuvent se diviser : 1° en *prépositions simples*, telles que *à*, *de*, *pour*, etc. ; 2° et en *locutions prépositives*, qui s'expriment en plusieurs mots, comme *auprès de*, *au travers de*, *loin de*, etc. Il y a aussi des *mots pris accidentellement comme prépositions*, tels que *durant*, *joignant*, *attendu*, *suivant*, etc. — On appelle *particules prépositives* certaines prépositions, ordinairement empruntées du latin, qui entrent dans la composition de beaucoup de mots, en tête desquels elles se placent et dont elles deviennent inséparables. Telles sont : *a* dans *a*battre, *de* dans *dé*tourner, *é* dans *é*tendre, *in* dans *in*faillible, *per* dans *per*mettre, *pro* dans *pro*poser, etc. (*Voy.* PRÉFIXE). — Consulter Horne-Tooke, *Epea pteroenta* (Lond. 1786 et 1827); Lemare, *Cours de langue française* (1807) ; F.-G. Pottier, *Essai sur la valeur des prépositions latines* (1829), etc.

PRÉPOSTÈRE (du lat. *præposterus*). On appelle ainsi, en Droit, une condition qui ne peut se réaliser après l'exigibilité du droit conditionnel (*si je fais telle chose demain, me donnerez-vous aujourd'hui?*). Une pareille condition entraîne contradiction et est considérée comme nulle.

PRÉROGATIVE (du lat. *prærogativa*). Ce mot, chez les Romains, désignait originairement la tribu ou la centurie qui, dans les comices, était appelée à donner son suffrage la première (de *præ* et *rogare*) : son vote entraînait ordinairement celui de toutes les autres. Par suite, *prérogative* a exprimé un avantage particulier, un privilége quelconque. *Voy.* PRIVILÉGE.

En Droit politique, on appelle *prérogative royale*, *prérogative parlementaire*, les droits, les pouvoirs

que la constitution accorde au roi ou au parlement.
En Diplomatie, les ministres étrangers jouissent de trois prérogatives principales : l'*exterritorialité*, l'*inviolabilité*, l'*immunité* ou exemption de la juridiction ordinaire.

PRÉSAGE (du lat. *præsagium*), signe d'après lequel on juge de l'avenir. Les païens tiraient des présages des paroles fortuites (*omina*), des tressaillements de certaines parties du corps et notamment du cœur, des yeux, des sourcils ; des tintements d'oreilles, des éternuments, des chutes imprévues, de la rencontre de certaines personnes ou de certains animaux, des noms, des éclairs, de la foudre, etc. On remédiait aux mauvais présages de différentes manières : une des plus ordinaires était de cracher promptement. *Voy.* AUGURE et DIVINATION.

PRÉ-SALÉ. On nomme ainsi par ellipse la viande des moutons qui ont pâturé dans des *prés salés* ou arrosés par l'eau de la mer. On estime surtout les gigots et les côtelettes de pré-salé de Normandie.

PRÉSANCTIFIÉS (du préf. *pré* et de *sanctifié*). L'Eglise appelle *messe des présanctifiés* une messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties consacrées la veille ou quelques jours auparavant : ces hosties sont elles-mêmes appelées *hosties présanctifiées*. Dans l'Église latine, on ne dit de messe des présanctifiés que le vendredi saint ; mais, dans l'Eglise grecque, on en dit pendant tout le carême, excepté le samedi et le dimanche.

PRESBYTE, PRESBYTIE (du gr. πρεσβύτης, vieillard ; parce que les vieillards ont généralement ce genre de vue). On nomme *presbytes* les personnes qui ne peuvent voir que confusément les petits objets situés près de l'œil, et qui, pour les voir nettement, sont obligées de les tenir à une certaine distance. Ce défaut de la vue, qu'on appelle *presbytie*, vient de ce que les rayons lumineux qui partent des objets voisins de l'œil ont une trop grande divergence, de sorte qu'après s'être réfractés dans le cristallin, ils atteignent la rétine avant de se réunir, ce qui empêche la vision d'être distincte. Pour remédier à ce défaut, on emploie des verres convexes qui, diminuant la divergence des rayons, déterminent leur rapprochement et font qu'ils se réunissent précisément sur la rétine. — Les personnes âgées sont ordinairement presbytes, parce que chez elles le temps a fini par aplatir le cristallin. Le défaut de la vue des presbytes est le contraire de celui de la vue des myopes, dont le cristallin a trop de convexité. On peut aussi être presbyte quoique le cristallin ait la forme qui convient à la vision distincte : il suffit pour cela que la distance qui sépare la rétine du cristallin soit trop petite, car alors les rayons lumineux se réunissent au delà de la rétine.

PRESBYTÈRE (du gr. πρεσβυτέριον, de πρεσβύτερος, prêtre). Ce mot, dans l'origine, se disait de toute *assemblée de prêtres* desservant une église ou réunion de fidèles. Il désigna ensuite le *chœur* des églises où les prêtres seuls avaient le droit de prendre place. Aujourd'hui le *presbytère* est l'habitation du curé ou du desservant d'une église. Dès les temps les plus anciens, une habitation a dû être fournie au curé aux frais de ses paroissiens. La législation actuelle laisse aux communes l'alternative d'un logement ou d'une indemnité : l'article 92 du décret de 1809 porte que « toute commune doit fournir au curé ou desservant un presbytère, ou, à défaut de presbytère, un logement, ou, à défaut de presbytère et de logement, une indemnité pécuniaire. »

PRESCIENCE (du lat. *præscientia*). En Théologie, la *prescience* est la connaissance certaine et infaillible de l'avenir : c'est un des attributs de Dieu. Elle donne lieu à deux difficultés. La première consiste à comprendre comment tous les siècles futurs qui ne sont pas encore réalisés peuvent cependant être éternellement présents à la pensée divine : c'est là une chose qui dépasse la portée de notre esprit, parce que nous ne connaissons pas assez Dieu ni l'avenir. La seconde consiste à concilier la prescience divine et la liberté humaine, sans sacrifier celle-ci ; on a fait à ce sujet diverses réponses : Dieu ne prévoit pas comme nous, mais voit toutes choses par une seule pensée qui embrasse à la fois, le passé, le présent et l'avenir ; la connaissance qu'il a des faits futurs ne leur ôte pas leur caractère de contingence, etc. Ces difficultés ont donné naissance à plusieurs systèmes, *prédestination*, *prédétermination*, etc. *Voy.* ces mots). Lors même qu'aucune des solutions proposées ne paraîtrait satisfaisante, il ne faut accuser que la faiblesse de l'intelligence humaine, ne jamais perdre de vue que la prescience divine et la liberté humaine sont deux vérités également certaines, et ne pas sacrifier l'une à l'autre. — Voir Bossuet, *Traité du libre arbitre.*

PRESCRIPTION (du lat. *præscriptio*). En Droit, la *prescription* est un moyen d'acquérir ou de se libérer par un certain laps de temps et sous les conditions déterminées par la loi (C. civ., art. 2219). Elle est donc de deux espèces, *acquisitive* ou *libératoire*. Les conditions de la *prescription acquisitive* sont la possession continue, non interrompue, paisible, publique, non équivoque, non précaire, prolongée pendant 10 ou 20 ans, s'il y a juste titre et bonne foi, sinon pendant 30 ans. Cependant, en fait de meubles, elle s'opère instantanément par le seul fait de la possession, à moins qu'ils n'aient été perdus ou volés, auquel cas elle a lieu par 3 ans (*Voy.* BONNE FOI, POSSESSION, TITRE). La *prescription libératoire* n'exige pas de bonne foi et s'opère par 30 ans. Cependant, elle a lieu quelquefois par 5 ans, comme en matière de lettre de change, arrérages de rente et d'intérêts de sommes prêtées, loyers et fermages, etc. ; par 2 ans, pour les actions des avoués en payements de leurs frais et salaire, et celles en restitution des pièces confiées à un huissier ; par 1 an, pour l'action des médecins et pharmaciens pour leurs honoraires, des huissiers pour le salaire de leurs actes, des marchands pour leurs factures vis-à-vis des particuliers non marchands, des maîtres de pension, des domestiques, etc. ; par 6 mois, pour l'action des instituteurs, professeurs, hôteliers et ouvriers ; mais, en ce cas, le serment peut être déféré au débiteur pour lui faire jurer qu'il a payé : c'est ce qu'on appelle les *courtes prescriptions* ou *prescriptions statutaires*. La prescription peut être *interrompue*, soit *naturellement*, lorsque le possesseur est privé pendant plus d'un an de la jouissance de la chose par l'ancien propriétaire ou même par un tiers, soit *civilement*, par une citation en justice, un commandement, ou une saisie, signifiés à celui que l'on veut empêcher de prescrire. La suspension ne court pas contre les mineurs et les interdits (les courtes prescriptions exceptées) ; elle ne court pas non plus entre époux (*Voy.* SUSPENSION). — Le principe de la prescription a donné lieu aux discussions les plus vives, les uns regardant cette institution comme une création arbitraire du droit civil, propre à favoriser la rapine et la mauvaise foi ; les autres la considérant, au contraire et avec plus de raison, comme la *patronne du genre humain*, comme le plus ferme appui de la propriété, parce qu'elle met un terme à des discussions qui autrement seraient sans fin. Quoi qu'il en soit, elle remonte aux temps les plus anciens : la prescription acquisitive est consacrée, sous le nom d'*usucapion*, par la loi des Douze-Tables. — La prescription a lieu aussi en matière criminelle : l'action publique et l'action civile se prescrivent par 10 ans pour les crimes, 3 ans pour les délits et 1 an pour les contraventions ; les peines criminelles se prescrivent par 20 ans, les peines correctionnelles par 5 ans, les peines de simple police par 2 ans. (C. civ., art. 2219-2280 ; C. de comm., art. 189, 430 et 434 ; C. d'Instr. crim., art. 635-643). — Pothier, Dunod, Delaporte, Marcadé, Bousquet, Vazeille, Troplong, Royer, etc., ont traité spécialement de *la Prescription*.

PRÉSÉANCE (du lat. *præsidentia*), droit de pren-

dre place au-dessus de quelqu'un, de passer ou de marcher avant lui. Des règlements spéciaux règlent l'ordre de *préséance* des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques dans les cérémonies publiques (Décr. des 24 messidor an XII, 1er juin, 15 novembre 1811, etc.). — Consulter Toussaint, *Code des préséances et des honneurs* (1845); L. Dupont, *le Cérémonial officiel* (1868), etc. *Voy.* Cérémonial et Étiquette.

Dans les rapports internationaux, la question de la préséance ou du *pas* a plusieurs fois donné lieu à de graves contestations. Pour les prévenir, le règlement de Vienne, annexé à l'acte final du congrès de 1815, et le protocole du 21 novembre 1818, ont réglé le rang des représentants des diverses puissances. Dans leurs rapports entre eux, les souverains catholiques accordent la préséance au pape.

PRÉSENCE (du lat. *præsentia*). On entend par *présence réelle*, dans la Religion catholique, la présence réelle du corps et du sang du fils de Dieu dans l'eucharistie, l'existence substantielle du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de J.-C. sous les espèces ou apparences du pain et du vin consacrés. Le dogme de la présence réelle est le dogme fondamental du catholicisme. Les Calvinistes nient la présence réelle. *Voy.* Communion et Eucharistie.

PRÉSENTATION (de *présenter*). Dans l'ancien Droit français, on appelait ainsi ce que l'on appelle aujourd'hui *constitution d'avoué* (*Voy.* ce mot). — On appelle aussi *droit de présentation*, le droit pour un officier ministériel de présenter son successeur à l'agrément du chef de l'État. *Voy.* Office.

Présentation de la Vierge (21 novembre). *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PRÉSIDENT (du lat. *præsidens*), celui qui est le chef temporaire ou perpétuel d'un corps, d'une compagnie, d'une assemblée politique (Chambre des Députés ou Corps législatif, Chambre des Pairs ou Sénat, etc.), d'un État républicain, d'une division territoriale dans certains pays, etc. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Président se dit le plus souvent en parlant des *présidents* des cours et des tribunaux. Les *présidents* de cour prennent le titre de *premiers présidents.* Chacune des chambres dont se compose la cour a, en outre, un président particulier, qui se nomme *président de chambre.* Les tribunaux composés de plus de quatre juges ont un *président* et des *vice-présidents.* — Les présidents des assises sont des magistrats choisis pour diriger les assises, et dont les fonctions ne sont que temporaires. On les prend parmi des conseillers des cours d'appel. — Les présidents veillent au maintien de l'ordre et de la discipline dans les cours et les tribunaux; ils ont la police des audiences; ils règlent l'ordre et la distribution des affaires qui doivent y être jugées. Leurs attributions sont déterminées par le Code de procédure (art. 138, 239, 325, 751, etc.), par la loi du 20 avril 1810 et les décrets des 6 juillet et 18 août 1810.

PRÉSIDES, présidial. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PRESLE, plante. *Voy.* Prêle.

PRÉSOMPTIF (héritier). *Voy.* Héritier.

PRÉSOMPTION (du lat. *præsumptio*). En Droit, les *présomptions*, suivant l'art. 1349 du Code civil, sont des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. Elles se divisent en *P. légales* et en *P. simples.*

La *présomption légale* est celle qui est attachée par une loi spéciale à certains actes ou à certains faits; tels sont : 1° les actes que la loi déclare nuls comme présumés faits en fraude de ses dispositions, d'après leur seule qualité; 2° les cas dans lesquels la loi déclare la propriété ou la libération résulter de certaines circonstances déterminées; 3° l'autorité que la loi accorde à la chose jugée; 4° la force que la loi attache à l'aveu de la partie ou à son serment (art. 1350). La présomption légale dispense de toute preuve celui au profit duquel elle existe, à moins que la loi elle-même n'ait réservé la preuve contraire, p. ex. pour la *présomption de paternité. Voy.* Paternité et Cohabitation.

Les *présomptions simples*, c.-à-d. qui ne sont point établies par la loi, sont abandonnées aux lumières et à la prudence du magistrat, qui ne doit admettre que des présomptions *graves*, *précises* et *concordantes*, et dans les cas seulement où la loi admet les preuves testimoniales, à moins que l'acte ne soit attaqué pour fraude ou dol (art. 1353).

Présomption d'absence. Voy. Absence.

PRESQU'ILE, étendue de terre entourée d'eau de tous côtés à l'exception d'un seul par lequel elle communique au continent : la langue de terre par laquelle la presqu'île touche au continent s'appelle *isthme.* Les Grecs donnaient aux presqu'îles le nom de *chersonèses*, et les Romains celui de *péninsules.* Ce dernier mot est resté dans notre langue, où il désigne une presqu'île d'une étendue considérable. L'Espagne et l'Italie sont quelquefois désignées par les noms de *péninsules Ibérique* et *péninsule Hespérique* ou *Italique;* on dit même, en parlant de la première, *la Péninsule*, sans rien ajouter. — Les principales presqu'îles proprement dites sont en Europe, le Jutland, la Crimée, la Morée ou Péloponnèse; en Asie, la presqu'île de Malacca, le Kamtchatka; en Amérique, la Nouvelle-Écosse, les presqu'îles de Honduras, de Floride, de Melville, d'Alaska, etc.

PRESSE (de *presser*, du lat. *pressare*, fréquentatif de *premere*). En Mécanique, on appelle ainsi toute machine destinée à comprimer les corps ou à y laisser une impression quelconque. On distingue la *presse à levier*, la plus simple de toutes, dans laquelle la résistance se trouve placée entre le point d'appui et celui de l'application de la puissance : on s'en sert souvent pour imprimer les timbres secs; c'est aussi à ce genre qu'appartiennent les *presses à bras* employées dans la plupart des imprimeries (*Voy.* Imprimerie); — la *presse à coins*, généralement employée pour l'extraction des huiles de grains; — la *presse à vis* dont on se sert pour presser les fruits (*Voy.* Pressoir); c'est aussi celle dont font usage les relieurs : dans les fortes presses de ce genre, les vis et les écrous sont armés de volants et fonctionnent à l'aide de leviers; — la *presse à cylindres*, qui est plus puissante que les précédentes et qui cependant, grâce aux engrenages dont elle est pourvue, se manœuvre avec moins d'efforts; le plus souvent on la fait marcher à l'aide de la vapeur : c'est de cette presse, connue aussi sous le nom de *presse mécanique*, *presse à la Stanhope*, que font usage les typographes, les lithographes et les imprimeurs sur étoffes; la *calandre* et les *laminoirs* sont des presses de ce genre; — la *presse hydraulique*, composée de deux corps de pompe de dimensions différentes communiquant entre eux, et fondée sur le principe de la transmission des pressions dans les liquides : en vertu de ce principe, une pression exercée dans un vase sur un point de la surface d'un liquide, se fera sentir sans altération sur tous les points de la surface du même liquide dans un autre vase communiquant avec le premier; si la surface du niveau dans le second vase est centuple de ce qu'elle est dans le premier, les pressions seront dans le même rapport, et avec un effort d'un kilogramme on en obtiendra un de cent. La première idée de cette presse est due à Pascal; elle a été réalisée au dernier siècle par le mécanicien anglais Bramah.

Parmi les inventions les plus récentes en fait de presses, nous mentionnerons les *presses monétaires* de Thonelier et de Cail, qui ne sont autre chose que la presse continue, dite *de Munich*, perfectionnée; les presses typographiques pour journaux (presse dite à *réaction*, presse *rotative à retiration* de MM. Marinoni, J. Derriey, etc.), les petites presses *pour billets de chemins de fer* de MM. Lecoq, Létang et Trouillet, et pour le *numérotage* soit de ces billets, soit des billets de banque, de MM. Trouillet et

Ch. Derriey, etc. Voir les *Rapports du jury de l'Exposit. univ. de* 1867 (t. IX).

PRESSE s'entend aussi de tous les produits de la *presse* ou de l'imprimerie, c.-à-d. de tous les ouvrages imprimés. Sous le nom de *presse périodique*, on distingue les *journaux* et les *revues*. *Voy.* ces mots.

Par *Liberté de la presse*, on entend la liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à la censure et sans être inquiété. La liberté de la presse, aujourd'hui reconnue dans tous les pays libres, est un droit pour lequel les nations les plus civilisées n'ont cessé de lutter. Cette liberté n'existait pas en France avant 1789, ou du moins elle était extrêmement limitée par la censure. Elle fut proclamée par l'Assemblée constituante et réglée par le décret du 14 septembre 1791. A la suite de plusieurs vicissitudes, elle fut reconnue par la Charte de Louis XVIII, et confirmée de nouveau par la Charte de 1830. Depuis, il a été rendu de nombreuses lois qui ont eu principalement pour objet la presse politique et les journaux, tantôt étendant, tantôt restreignant leur liberté. Telles sont la loi du 17 mai 1819, sur la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse ; la loi du 26 mai 1819, relative à la poursuite de ces crimes et délits ; la loi du 10 juin 1819, relative à la publication des journaux, auxquels elle impose l'obligation d'un *éditeur responsable ;* la loi du 25 mars 1822, qui édictait de nouvelles mesures de répression ; la loi du 18 juillet 1828, qui fixait les conditions de la publication libre des journaux : la loi du 8 octobre 1830, appliquant le jury aux délits de la presse ; la loi du 9 septembre 1835, sur les crimes, délits et contraventions de la presse ; le décret du 6 mars 1848, abrogeant la loi précédente ; les lois du 27 juillet 1849 et du 16 juill. 1850, contre les excès de la presse (cette dernière prescrit de signer les articles) ; le décret du 17 février 1852, qui, en soumettant les journaux à l'autorisation, fixait le tarif des cautionnements, les rendait justiciables de la police correctionnelle, permettait de les suspendre après deux avertissements et de les supprimer après deux condamnations ; la loi du 11 mai 1868, qui a supprimé l'autorisation préalable et les avertissements, mais en conservant toutefois le cautionnement et le timbre : elle a substitué à l'action préventive de l'administration la répression par les tribunaux, rétabli l'emprisonnement pour délits de presse, permis d'ordonner l'exécution provisoire nonobstant appel, et puni d'une amende de 500 fr., sur la plainte de la partie intéressée, toute publication dans un écrit périodique, d'un fait relatif à la vie privée. Enfin une dernière loi votée en juillet 1870, avait déterminé d'une manière précise la nature et la gravité des délits de presse et réduit le timbre des journaux politiques à 4 centimes pour le département de la Seine et à 1 centime pour les autres départements. L'Assemblée nationale de 1871 y a apporté de nouvelles modifications relativement aux délits de presse ; elle a aussi rétabli le cautionnement et le timbre supprimés par le décret du 9 octobre 1870. — Consulter les *Codes* et *Commentaires des lois* sur la presse de H. Celliez, Parant, Grattier, Bonnin, Chassan, H. Dubois, et, en dernier lieu, G. Rousset, *Nouveau code annoté de la presse* (1856) ; Bories et Bonassies, *Dictionnaire pratique et complet de la presse* (1852).

Pour l'histoire de la presse et du journalisme, *Voy.* l'art. JOURNAL, en y ajoutant : Peignot, *Essai historique sur la liberté d'écrire chez les anciens et au moyen âge, et sur la liberté de la presse depuis le* XVe *siècle* (Paris, 1832) ; Leber, *De l'état de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV* (1834) ; Cucheval-Clarigny, *Histoire de la presse périodique en Angleterre et aux États-Unis* (1857).

Presse des matelots, enrôlement forcé de matelots en Angleterre. En certaines circonstances, on enlève de vive force des hommes de toute profession pour les faire servir comme matelots sur les bâtiments de guerre : c'est de préférence sur les matelots marchands ou pêcheurs que s'exerce cet acte de violence. La *presse des matelots* a été autorisée en Angleterre par un acte du parlement de 1779, pour les cas où les enrôlements volontaires seraient insuffisants. — En France, l'institution de l'*inscription maritime* (*Voy.* ce mot) dispense le Gouvernement d'avoir recours à ce moyen odieux.

PRESSION (du lat. *pressio*). C'est l'action d'un corps qui fait effort pour en mouvoir un autre ; telle est l'action d'un corps pesant qui repose sur un support, p. ex., celle de l'air atmosphérique sur la surface de la terre. Les anciens attribuaient à l'horreur de la nature pour le vide un grand nombre de phénomènes, dont la cause, aujourd'hui connue, est la *pression de l'atmosphère*. Cette pression sur la surface de la terre est égale à la pression d'une colonne d'eau de même base et d'environ 10 mètres (32 pieds) de hauteur, ou d'une colonne de mercure d'environ 754 millimètres (28 pouces). *Voy.* AIR, BAROMÈTRE, POMPE, PRESSE, COMPRESSIBILITÉ, ÉLASTICITÉ.

PRESSIROSTRES (du lat. *pressus*, serré, comprimé, et *rostrum*, bec), groupe d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers, caractérisés par un bec médiocre, mais assez fort pour percer la terre et y chercher des vers. Les Pressirostres, parmi lesquels on range les genres *Vanneau*, *Pluvier*, *Outarde*, *Huîtrier*, *Coure-vite* et *Cariama*, forment une section du sous-ordre des *Limicoles*. *Voy.* ce mot.

PRESSOIR (du lat. *pressorium*), machine qui sert à extraire par foulage ou pression du raisin, des poires, des pommes, des olives et des plantes oléagineuses, les sucs qu'ils contiennent. Le pressoir le plus simple est le *pressoir à cage*, sorte de presse à vis, dans laquelle la pression s'opère au moyen d'un grand arbre ou *bras de levier* qui a son point d'appui entre quatre jumelles : ce pressoir a l'inconvénient de fatiguer extrêmement la vis, laquelle, en raison de l'inclinaison même du levier, ne tourne pas perpendiculairement dans son écrou ; souvent même il la fait casser ou plier ; il exige en outre, à cause de sa longueur, plus d'emplacement que les autres, et est d'un prix considérable, en raison de la quantité et de la force du bois qu'il exige. On emploie de préférence le *pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson*, qui coûtent moins et occupent moins de place : ils se composent d'une table inférieure, recevant la matière à presser, d'une table supérieure, qui lui est superposée, et d'une vis, engagée par le haut dans un écrou, reposant sur la table supérieure ; la vis est mise en mouvement par un volant, un cabestan ou un levier. — Dans les usines, on emploie des presses hydrauliques, bien supérieures aux pressoirs précédents.

Pressoir d'Hérophile. *Voy.* CONFLUENT.

PRESTANT (du lat. *præstans*, qui l'emporte), un des principaux jeux de l'orgue et l'un de ceux que l'on nomme jeux de mutation : c'est sur lui que s'accordent tous les autres jeux.

PRESTATION (du lat. *præstatio*), se dit, en termes de Jurisprudence, de certaines redevances qu'on doit payer en nature, et spécialement d'une espèce de *corvée* à laquelle sont soumis les habitants de toute commune. Aux termes de l'art. 3 de la loi du 21 mai 1836 : « Tout habitant, chef de famille ou d'établissement porté au rôle des contributions directes, peut être appelé à fournir, chaque année, une prestation de 3 jours, pour sa personne et pour chaque individu mâle, valide, âgé de 18 ans au moins, et de 60 ans au plus, membre ou serviteur de la famille, et résidant dans la commune. La prestation pourra être acquittée *en nature* ou *en argent*, au gré du contribuable. » C'est le plus souvent pour la réparation des chemins vicinaux que l'on réclame les prestations.

Prestation de serment. *Voy.* SERMENT.

PRESTIDIGITATEUR (de l'adj. franç. *preste*, habile, et du lat. *digitus*, doigt), individu dont le métier consiste surtout à faire des tours subtils avec les doigts : on les appelle aussi *escamoteurs*, *joueurs de*

gobelets, etc. Parmi les plus célèbres prestidigitateurs qu'on ait vus en France, on cite l'Italien Pinetti, les Français Bienvenu, Olivier, Ledru dit Comus, Bosco, Comte, Robert Houdin, etc.

PRESTIGE (du lat. *præstigium*), illusion opérée par sortilége (*Voy.* Magie). On oppose *prestige* à *miracle :* les changements que semblaient opérer les magiciens d'Egypte n'étaient que des prestiges ; ceux qu'opérait Moïse étaient des miracles.

PRESTIMONIE (de *prêtre ?*). En Droit canonique, ce mot se disait d'un revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un prêtre sans qu'il y eût érection en titre de bénéfice.

PRÉSURE (de l'ital. *presura*, de *preso*, pris), liqueur acide qui se trouve dans le 4e estomac ou caillette des jeunes veaux, des chevreaux, etc., qui tettent encore. On s'en sert pour faire cailler le lait et dans la fabrication des fromages : une seule cuillerée de présure liquide, c.-à-d. macérée dans du petit lait aigri, ou dans du vinaigre alcoolisé, est suffisante pour faire prendre au moins quinze litres de lait. Pour conserver la présure, on la fait sécher à l'air et on la sale : dans cet état, elle prend un aspect grisâtre et une consistance onctueuse. *Voy.* Caillette, Lait et aussi Gaillet.

PRÊT (de *prêter*, du lat. *præstare*, fournir). En Droit, on distingue deux sortes de prêt : celui des choses dont le *prêteur* se réserve le droit d'exiger la restitution dans leur individualité, et celui des choses que l'*emprunteur* a le droit de consommer à la charge d'en rendre d'autres de même nature et qualité et en même quantité, le premier s'appelle *prêt à usage* ou *commodat ;* le second, *prêt de consommation*, ou *simple prêt.* — Le prêt est dit *gratuit*, lorsque le prêteur se contente de la restitution au terme convenu de la chose prêtée, sans rien exiger en retour : le *prêt à usage* est essentiellement gratuit ; le prêt est dit *à intérêt*, quand le prêteur exige de l'emprunteur une certaine somme d'argent qui est comme le revenu de la chose productive dont il a cédé momentanément la possession. Le Code civil (art. 1874-1915) règle tout ce qui concerne les divers genres de prêts et les engagements respectifs de l'emprunteur et du prêteur.

Prêt sur gage, prêt garanti par un nantissement (*Voy.* Gage). Pendant longtemps, il fut loisible à tout particulier d'ouvrir des maisons de prêt sur gage ; aujourd'hui, aucune maison de prêt sur gage ne peut être établie sans autorisation sous peine d'amende et d'emprisonnement (C. pén., art. 411). Ces maisons, qui donnaient souvent lieu à de graves abus, ont été supprimées et remplacées par des *monts-de-piété. Voy.* ce mot.

Prêt à la grosse (s.-ent. *aventure*). *Voy.* Grosse.

Dans l'Armée, on appelle *prêt* la solde fournie aux troupes, parce qu'elle est payée par anticipation. On fait le prêt tous les cinq jours. *Voy.* Solde.

PRÊTE-NOM, celui qui prête son nom à autrui et se présente comme intéressé apparent dans une affaire : on l'appelle quelquefois *command.* L'intervention d'un prête-nom est licite pourvu que ce ne soit pas une interposition de personne destinée à éluder la loi et à faire ce qu'elle défend.

PRÉTÉRIT (du lat. *præteritus*, passé), mot employé souvent, en Grammaire, pour désigner les temps passés des verbes. *Voy.* Passé et Verbe.

PRÉTÉRITION ou prétermission (du lat. *præteritio*, *prætermissio*), figure de pensée qui consiste à feindre de passer sous silence des choses sur lesquelles on ne laisse cependant pas que d'appuyer, p. ex. lorsque Pyrrhus annonce à Hermione qu'il va épouser Andromaque (*Androm.*, IV, 5) :

> Un autre vous dirait que, dans les champs troyens,
> Nos deux pères sans nous formèrent ces liens,
> Et que, sans consulter ni mon choix, ni le vôtre,
> Nous fûmes, sans amour, engagés l'un à l'autre.
> Mais c'est assez pour moi que je me sois soumis, etc.

On appelait ainsi, dans l'ancien Droit, l'omission volontaire que faisait le père de famille dans son testament d'un de ses enfants ou de tout autre héritier nécessaire.

PRÉTEUR, prétoire, prétoriens. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PRÉTEXTE (robe). *Voy.* Robe.

PRÊTRE (du lat. *presbyter*, du gr. πρεσβύτερος, plus ancien, vieillard ; parce qu'originairement le sacerdoce était exercé par des vieillards), se dit en général de tout ministre du culte, et spécialement de l'ecclésiastique catholique revêtu de la *prêtrise*, c.-à-d. du plus élevé des trois ordres sacrés ou majeurs : cet ordre confère le droit de célébrer la messe et d'administrer les sacrements. Pour être ordonné *prêtre*, il faut, entre autres conditions, avoir au moins 25 ans et avoir passé un an dans l'ordre du diaconat (Pour le cérémonial de l'ordination, *Voy.* Ordre). Les prêtres catholiques sont astreints au célibat ; ils sont dispensés du service militaire, de la garde nationale, du jury et de la tutelle. — Consulter : l'abbé Mathieu, *Devoirs du sacerdoce* ; l'abbé Réaume, *Guide du jeune prêtre* ; Henrion, *Code ecclésiastique* ; Jacquin et Duesberg, *Dictionnaire usuel du curé de campagne.*

Dans les premiers temps du christianisme, on donna le nom de *prêtres* aux plus anciens docteurs : ils n'avaient guère de commun avec les prêtres d'aujourd'hui que le nom, et ils se bornaient à expliquer aux fidèles le sens des saintes Écritures. — Dans l'Église chrétienne d'Orient, les prêtres sont appelés *papas* ou *popes* (pères). Dans les Églises réformées et luthériennes, les ministres du culte prennent le nom de *pasteurs* ou de *ministres.* — Pendant la Révolution, les prêtres qui consentirent à prêter serment à la constitution civile du clergé, décrétée en 1790, furent dits *prêtres assermentés* ; ceux qui s'y refusèrent ou qui, après avoir accepté, se rétractèrent, furent appelés *prêtres insermentés.*

Toutes les religions ont eu leurs prêtres, constitués diversement dans chacune d'elles. Chez les Égyptiens, les prêtres formaient une classe puissante, qui posséda pendant longtemps presque tout le pouvoir : ils étaient distribués en différentes catégories, distinguées par des marques particulières et employées à différents exercices. Ils étaient astreints à de fréquentes purifications et à des ablutions multipliées ; ils célébraient chaque jour un office qui consistait à chanter quelques hymnes le matin, à midi, l'après-midi et le soir. Ils remplissaient les intervalles par l'étude des sciences. Leur vêtement était une simple tunique de lin. Ils se rasaient tout le corps. — Chez les Israélites, les prêtres portaient le nom de *lévites*, parce qu'ils appartenaient tous à la tribu de Lévi. Leur chef suprême était appelé *grand prêtre* ou *grand sacrificateur.* — Chez les Grecs, les princes faisaient, pour la plupart, les fonctions de sacrificateurs ; mais, en même temps, il y avait des prêtres spéciaux, chargés des fonctions ordinaires du sacerdoce : on les appelait *néocores*, Il y avait même des familles investies du sacerdoce à perpétuité, comme les Eumolpides à Athènes. Chaque divinité avait aussi ses prêtres particuliers, tels que les *dactyles Idéens*, prêtres de Jupiter ; les *galles* ou *corybantes*, prêtres de Cybèle, etc. — Chez les Romains, on choisissait les prêtres parmi les citoyens les plus distingués par leurs emplois et leurs dignités. Comme chez les Grecs, les uns offraient des sacrifices à tous les dieux, et n'étaient attachés à aucune divinité en particulier ; les autres avaient leurs divinités particulières. A la 1re classe appartenaient les *pontifes*, les *augures*, les *quindécemvirs*, les *auspices*, les *frères arvales*, les *curions*, les *septemvirs* ou *épulones*, les *féciaux*, etc. ; à la 2e, les *flamines*, les *saliens*, les *pinariens*, les *potitiens*, etc. — Les prêtres des Gaulois portaient le nom de *druides* ; ceux des Indiens, celui de *brahmes* ; les prêtres de la religion de Bouddha s'appellent *bonzes.* Chez les Musulmans, on distingue, les *imams*, les

mollahs, les *derviches*, etc. ; le chef de la religion prend le nom de *muphti*.

PRÊTRESSE. Dans l'antiquité païenne, il y avait des femmes chargées de fonctions relatives au sacerdoce : c'étaient tantôt de jeunes vierges, comme les prêtresses de Diane en Achaïe, de Minerve en Arcadie ; tantôt des femmes mariées, comme les prêtresses de Junon en Messénie ; tantôt enfin des femmes vouées à un célibat perpétuel, comme les Vestales à Rome. — Les Gaulois et les Germains avaient aussi leurs prêtresses, connues sous le nom de *druidesses*, telle était la célèbre Velléda.

PREUVE (du lat. *proba*, de *probare*, prouver), démonstration directe ou indirecte de la vérité. *Voy.* DÉMONSTRATION, ARGUMENT. — En Rhétorique, *Voy.* CONFIRMATION.

PREUVE. En Droit civil, on distingue plusieurs sortes de preuves : 1° la *preuve littérale* ou *écrite*, qui résulte des actes authentiques et sous seing privé ; 2° la *preuve testimoniale* ou *par témoins*, qui n'est admise qu'au-dessous de 150 fr., à moins qu'il n'y ait un commencement de preuve par écrit, c.-à-d. un acte émanant de la partie à qui on l'oppose et rendant vraisemblable le fait allégué : cette restriction à l'admission de la preuve testimoniale provient de l'ordonnance de Moulins (1566), qui a créé la maxime *lettres passent témoins* ; on disait auparavant *témoins passent lettres*. Les *présomptions*, l'*aveu*, le *serment* (*Voy.* ces mots), sont aussi des modes de preuve, en ce sens que le fait présumé par la loi ou par le magistrat, avoué par la partie, attesté sous serment ou dont on a refusé de jurer qu'il n'est pas vrai, est tenu pour prouvé (C. civ., art. 1315-1369). — En Droit commercial, tous les modes de preuve sont admis (C. de comm., art. 109). — En Droit criminel, le principe est le même, et le juge se fait sa conviction comme il l'entend et par tous moyens (C. d'Instr. crim., art. 312). — Le fardeau de la preuve incombe toujours à celui qui se prévaut du fait qu'il allègue (C. civ., art. 1315). — Consulter : Bentham, *Traité des preuves judiciaires*, et Ed. Bonnier, *Traité théorique et pratique des preuves en droit civil et en droit criminel*.

PREUVE (du lat. *proba*), terme d'Arithmétique, opération par laquelle on vérifie l'exactitude des résultats d'un calcul. Pour la manière de faire la preuve de chaque opération, *Voy.* ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, DIVISION.

On appelle encore *preuve* une petite fiole dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut faire connaître le degré : *preuve* est alors synonyme d'*éprouvette*. L'eau-de-vie *preuve de Hollande* est de l'eau-de-vie à 19 degrés.

PRÉVARICATION (du lat. *prævaricatio*), action de manquer par mauvaise foi aux devoirs de sa charge, aux obligations de son ministère. On comprend sous le terme général de *prévarication* les délits rangés par la loi sous les noms de *forfaiture*, *déni de justice*, *concussion*, *corruption* des fonctionnaires publics, *abus d'autorité*, etc. *Voy.* ces mots.

PRÉVENTION, PRÉVENU (du lat. *præventum*, de *prævenire*, prévenir). En Droit criminel, la *prévention* est le renvoi d'un individu devant le tribunal correctionnel pour y être jugé au sujet d'un délit, ou devant la chambre des mises en accusation chargée de juger si les faits allégués ne constituent pas un crime. — On appelle *prévenu*, celui qui est l'objet de cette action ou même celui à qui un délit quelconque est imputé.

Prévention signifie aussi l'action de devancer l'exercice du droit d'un autre : c'est ainsi que les commissaires de police ont *prévention* à l'égard des gardes champêtres pour la recherche des contraventions (C. d'Instr. crim., art. 11).

Autrefois, en Droit canonique, on appelait *prévention en cour de Rome* le droit qu'avait le pape de prévenir les collateurs dans la nomination aux bénéfices, en nommant par lui-même.

PRÉVISION (du lat. *prævisio*), vue de l'avenir, des choses futures. Cette faculté, qui appartient essentiellement à Dieu, et qui en lui prend le nom de *prescience* (*Voy.* ce mot), a été quelquefois aussi attribuée à l'homme même, non seulement aux saints prophètes inspirés de Dieu, mais même à des hommes vulgaires, doués de la faculté de *seconde vue*, ou chez lesquels l'intelligence était exaltée par une vive excitation cérébrale. On dit avoir observé cette faculté dans quelques mourants, ou dans certains extatiques, dans plusieurs somnambules. — Consulter Deleuze, *Mémoire sur la faculté de prévision* (1836).

PRÉVÔT (du lat. *præpositus*, préposé), nom donné autrefois en France à divers juges ou magistrats (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Dans l'Armée, on donne encore le nom de *prévôts* aux officiers chargés de la surveillance et de la répression des délits et en général de tout ce qui se rapporte à la police militaire (*Voy.* POLICE); on appelle *grand prévôt* l'officier général qui exerce ces fonctions dans toute l'étendue de l'armée ; *prévôts*, les officiers supérieurs qui les exercent dans les divisions, brigades ou régiments. La gendarmerie est sous leurs ordres. — On appelle encore *prévôt* le sous-maître d'une salle d'escrime et même d'une école de danse.

Cours prévôtales. On nommait, ainsi avant 1789, les cours judiciaires présidées par le *grand prévôt de France* et par le *prévôt de l'hôtel du Roi*. L'étendue de leur juridiction était mal déterminée et donnait lieu à de fréquents conflits. — Sous l'Empire et sous la Restauration, on donna ce nom à des tribunaux exceptionnels, composés de cinq juges civils présidés par un prévôt ou juge militaire. Les cours prévôtales de l'Empire, établies en 1810, connaissaient de tous les crimes et délits de contrebande : leur but était d'empêcher l'introduction des marchandises étrangères. Celles de la Restauration furent établies pour juger les crimes ou délits politiques, et ne furent abrogées qu'après quelques années d'activité : elles laissèrent d'odieux souvenirs.

PRIACANTHE (du gr. πρίων, scie, et ἄκανθα, épine), *Priacanthus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes : préopercule dentelé, et terminé dans le bas par une épine qui elle-même est dentelée ; d'où leur nom. L'espèce type, le *P. à gros yeux* (*P. macrophthalmus*), vit dans les mers du Brésil.

PRIAMÈLE (de l'allem. *Priamel*, [du lat. *præambula*]), nom donné en Allemagne, au moyen âge, à des recueils de sentences moitié morales, moitié satiriques et d'une forme toute particulière : c'est une énumération de faits et de pensées ayant entre eux quelque analogie et aboutissant à une idée générale qui les résume ; d'où le nom de *Priâmel*, la suite des sentences qui composent la pièce étant considérée comme le préambule du trait final. — Voir le recueil de Keller, *Alte gute Schwänke* (Leipz., 1847). Consulter Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. I, p. 346, et aussi Bergmann, *la Priamèle dans les différentes littératures anciennes et modernes* (Strasb., 1868).

PRIAPÉE, *Priapeia*, nom donné chez les anciens à toute collection de poésies, à toute œuvre d'art (peinture ou sculpture) dont le dieu Priape est le sujet. — Les priapées en vers sont souvent écrites dans un mètre particulier, dit *priapéen*, qui est la réunion du vers glyconique et du vers phérécratien.

PRIÈRE (du b.-lat. *precaria*, de *precari*, prier), acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu, soit pour l'implorer, soit pour l'adorer. On distingue les *prières mentales* et les *prières orales* (*Voy.* ORAISON). L'ensemble des formules de prières appropriées aux cérémonies du culte constitue la *liturgie*. On appelle *euchologe* tout livre de prières dont la formule a été donnée par l'Église. *Voy.* ces mots.

La prière principale des Chrétiens est le *Pater*, que Jésus-Christ lui-même a enseigné. Cette prière forme ordinairement, avec l'*Ave Maria*, le *Credo* et

le *Confiteor*, les principales prières que tout chrétien doit réciter tous les jours, matin et soir.

Prières nocturnes. *Voy.* MATINES. — *Prières des quarante heures*. *Voy.* QUARANTE.

Chez les Israélites, dans les premiers temps de la loi de Moïse, aucune prière de vive voix n'accompagnait les sacrifices. Il n'y avait également rien de fixe, soit sur l'heure, soit sur la forme des prières particulières. Esdras, le premier, ordonna deux prières, l'une le soir et l'autre le matin pour les jours ordinaires, trois pour le jour du sabbat, et composa dix-huit bénédictions que tout Israélite devait apprendre et dire chaque jour.

Les Grecs avaient personnifié les prières, qui, dans leur langue, se nommaient *Litai*: ils en faisaient des déesses, filles de Jupiter. Ils les représentaient boiteuses, timides, consternées et marchant continuellement après l'Injure ou *Até*, pour guérir les maux qu'elle a faits.

PRIEUR, PRIEURÉ (du lat. *prior*, premier). *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PRIMAIRE ou PRIMITIVE (ÉPOQUE), nom sous lequel on désignait autrefois, en Géologie, les terrains de cristallisation, qu'on supposait antérieurs aux terrains sédimentaires. On a reconnu depuis qu'un certain nombre des terrains ainsi nommés sont en réalité d'origine sédimentaire et on les désigne aujourd'hui du nom de *terrains azoïques*. Les autres, d'origine ignée, se sont formés parallèlement aux terrains sédimentaires et ne leur sont pas toujours antérieurs. *Voy.* ÉPOQUE et TERRAINS.

PRIMAIRES (ASSEMBLÉES), *Voy.* ASSEMBLÉE.

Écoles primaires. *Voy.* ÉCOLES.

PRIMAT (du lat. *primas*, *primatis*) archevêque qui a sur plusieurs archevêchés ou évêchés une supériorité de dignité ou de juridiction.

PRIMATES (du lat. *primates*, qui occupent le premier rang), grande famille de Mammifères établie par Linné, et dans laquelle il faisait entrer les animaux qui, par leur organisation, se rapprochent le plus de l'espèce humaine, tels que les Singes, les Makis, les Chauves-Souris, et même les Bradypes et les Galéopithèques. Cette division a été remplacée par celle des *Quadrumanes*. *Voy.* ce mot.

PRIME (du lat. *prima*, s.-ent. *hora*, première heure). On désignait par ce mot, chez les Romains, la première des quatre parties du jour, celle qui s'écoule après le lever du soleil. Les trois autres parties du jour se nommaient : *tierce*, *sexte* et *none*. — Par suite, on a donné le nom de *prime*, dans la Liturgie catholique, à la première des heures canoniales, celle qui se chantait à *prime* et suivait l'office de la nuit : elle se dit après *Laudes*.

PRIME (de *prima*, s.-ent. *pars*, part prélevée sur le gain), s'emploie aussi pour désigner une certaine somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération hasardeuse ou onéreuse de commerce, d'agriculture ou de toute autre nature. Le Gouvernement donne des primes considérables aux marins qui se livrent à la grande pêche, à la pêche de la baleine et de la morue, dans le but d'entretenir ainsi une pépinière d'habiles marins. Il en donne aussi à l'exportation de certaines marchandises, comme une compensation aux charges imposées à l'industrie par les droits qui pèsent sur l'entrée des matières premières. *Voy.* DRAWBACK.

Il est également accordé des primes pour la destruction des animaux malfaisants. *Voy.* LOUP.

En termes de Bourse, on appelle *marché à prime* une négociation à terme, dont l'acheteur peut se délier en abandonnant au vendeur une différence convenue à l'avance, et qu'on nomme *prime* : c'est une espèce de pari. *Voy.* BOURSE et MARCHÉ.

Prime d'assurance. *Voy.* ASSURANCE.

PRIMEROSE synon. de *Passe rose*. *Voy.* ce mot.

PRIMEURS (de *prime*, dans le sens de *premier*), se dit des fruits ou légumes obtenus avant l'époque ordinaire, soit par la culture forcée, au moyen de couches et de châssis, soit dans un climat plus hâtif, comme le midi de la France ou l'Algérie. Les progrès de l'horticulture, ainsi que les moyens rapides de communication dus aux chemins de fer, ont donné au commerce des primeurs une extension considérable, et ces produits autrefois réservés pour les tables des princes et des plus riches particuliers deviennent aujourd'hui une ressource pour l'alimentation des grandes villes. Les choux-fleurs, les artichauts, les asperges, les pois verts, les melons, etc., en fait de légumes ; les fraises, les cerises, les prunes, les abricots, les pêches et le raisin en fait de fruits, sont les primeurs qui viennent en plus grande abondance sur nos marchés. — Les jardiniers fleuristes ont aussi leurs primeurs comme les jardiniers maraîchers. *Voy.* CULTURE FORCÉE, COUCHES, CHASSIS, SERRE, JARDIN MARAÎCHER, etc.

PRIMEVÈRE (du lat. *primum ver*, premier printemps; à cause de sa précocité), *Primula*, genre type de la famille des Primulacées, se compose d'herbes vivaces, à feuilles radicales, du milieu desquelles s'élèvent des hampes le plus souvent simples, terminées par des fleurs en ombelle simple : calice tubuleux, à 5 dents; corolle à limbe quinquélobé ; 5 étamines ; fruit capsulaire. La plupart des espèces croissent sur les pelouses des montagnes alpines. La *P. commune* (*P. veris*), vulg. *Coucou* et *Brayette*, fleurit dès les premiers jours du printemps : ses fleurs sont odorantes et d'un jaune doré ; on les mêle quelquefois à la bière pour l'empêcher d'aigrir. On distingue en outre : la *P. élevée* (*P. elatior*), remarquable par ses hampes plus élevées; la *P. à grandes fleurs* (*P. acaulis*), à hampes uniflores, sortant immédiatement de la racine : fleurs d'un jaune doré ; la *P. farineuse* (*P. farinosa*), dont toutes les parties sont recouvertes d'une poussière farineuse : fleurs petites, bleues, quelquefois blanchâtres et mélangées de rouge; la *P. à longues fleurs* (*P. longiflora*) ; la *P. glutineuse* (*P. glutinosa*), à fleurs violettes et purpurines ; la *P. oreille d'ours* (*P. auricula*), à feuilles ovales, épaisses et veloutées (*Voy.* AURICULE); la *P. à feuilles entières* (*P. integrifolia*), à fleurs purpurines; la *P. pygmée* (*P. minima*), à fleurs d'un jaune pâle ; la *P. vitulienne* (*P. vituliana*), à fleurs sessiles, d'un jaune comparable à celui de l'œuf ; enfin, la *P. de Chine* ou *à candélabre* et la *P. de Palinure*, à fleurs jaunes, originaire de l'Italie. — Dans le Langage des fleurs, la Primevère est le symbole de la crédulité et de l'espérance.

PRIMICIER (du lat. *primicerius*), celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres : dans les églises cathédrales, le primicier avait soin de l'ordre de l'office et présidait au chœur; il était le premier des chantres (*Voy.* CHANTRE et CHÉVECIER). C'était aussi le titre de plusieurs officiers principaux de la cour de Byzance.

PRIMIDI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

PRIMIPARE (du lat. *primipara*). Dans certains traités de Médecine, on désigne ainsi la femme qui accouche pour la première fois.

PRIMIPILAIRES ou PRIMIPILES, nom donné, chez les Romains, aux deux centurions qui commandaient les centuries du premier manipule de triaires (*pilani*) ; le plus ancien était chargé de l'aigle de la légion. Il n'avait au-dessus de lui que les tribuns et les préfets de camp.

PRIMITIF (du lat. *primitivus*), qui appartient au premier état des choses. On appelle, en Physique, *couleurs primitives* les sept couleurs du spectre solaire, d'où dérivent toutes les autres (*Voy.* COULEUR); — en Cristallographie, *forme primitive*, celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique, forme simple, dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qu'on ne peut dériver d'aucune autre ; — en Géologie, *terrains primitifs*, les terrains qui se composent des plus anciennes formations de roches, c'est-à-dire de la partie inférieure des dépôts qui constituent nos continents: ils ne contiennent aucun

vestige de corps organisés (*Voy.* PRIMAIRE); — en Grammaire, *mots primitifs*, ceux qui servent de radical, et d'où les autres sont dérivés : ainsi, *forme* est le primitif de *formel*, *former*, *formation*, *informe*, *conformer*, *déformer*, *transformer*, etc.

En Philosophie, on oppose le *primitif* à l'*actuel*, p. ex. l'état de nos connaissances avant qu'un travail ultérieur de l'esprit les ait modifiées. *Voy.* IDÉE.

PRIMOGÉNITURE (du lat. *primus*, premier, et *genitura*, engendrement). *Voy.* AÎNESSE.

PRIMULACÉES (du g.-type *Primula*, Primevère), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à rhizôme ligneux, parfois tubéreux ; à feuilles opposées ou verticillées, presque sessiles, sémi-amplexicaules, souvent entières, sans stipules; à fleurs disposées en épis, en sertules ou en grappes, quelquefois solitaires : calice tubuleux, ordinairement à 5 divisions, plus rarement à 4, 6 ou 7 ; divisions de la corolle alternant avec celles du calice; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle et opposées; fruit capsulaire, à une seule loge et polysperme. — Cette famille se divise en 4 tribus : les *Primulées* subdivisées en *Lysimachiées* et *Androsacées* (genres : *Lysimachia*, *Primula*, *Androsace*, *Cyclamen*, *Soldanella*), les *Hottoniées*, les *Anagallidées* et les *Samolées*.

PRINCE, PRINCESSE (du lat. *princeps*), titre de dignité. *Voy.* PRINCE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PRINCIPAL (du lat. *principalis*), ce qui est en première ligne, au premier rang. — On dit le *principal* d'une dette pour désigner la somme capitale par opposition aux intérêts.

Le chef d'un collége communal est désigné sous le titre de *principal*, pour le distinguer du chef d'un lycée, qui prend celui de *proviseur*. — On appelle aussi, par abréviation, *principal*, le médecin principal ou en chef d'un hôpital militaire.

PRINCIPAUTÉ (de *prince*), petit État indépendant ou médiat dont le chef a la qualité de prince. L'Italie, l'Allemagne, les provinces danubiennes, etc., renferment un grand nombre de principautés de ce genre. — On donne aussi le nom de *principautés* à deux divisions administratives de l'ancien royaume des Deux-Siciles, la *Principauté citérieure* et la *Principauté ultérieure*. *Voy.* au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* les art. ALLEMAGNE et PRINCIPAUTÉ.

PRINCIPE (du lat. *principium*, commencement). En Philosophie, le mot *principe* a deux sens. Il désigne les connaissances et les existences qui, par leur évidence, occupent le premier rang dans notre pensée et dans l'univers. Ce sont : 1° les *jugements* que nous plaçons au commencement d'une science, comme les *axiomes* et les *définitions* en Géométrie, les *vérités premières* en Métaphysique (*Voy.* VÉRITÉS PREMIÈRES); 2° les *causes* et les *substances* auxquelles nous rapportons les autres choses, savoir, Dieu, l'âme et la matière. *Voy.* CAUSE, SUBSTANCE.

Pétition de principe. *Voy.* PÉTITION.

En Physique, *principe* s'emploie comme synonyme de *loi* : tel est le *principe d'Archimède* : « Tout corps plongé dans un fluide éprouve une poussée de bas en haut égale au poids du fluide qu'il déplace. »

En Chimie, le mot *principe* s'applique aux corps simples et indécomposables. On appelle *principes immédiats* les substances formant une *espèce définie* de composition et de propriétés. On les retire des substances végétales ou animales complexes par des procédés simples qui n'altèrent point leur constitution et qui les extrayent pour ainsi dire immédiatement, d'où leur nom. La gélatine, la fibrine, l'osmazôme, le gluten, les sucres, les gommes, les résines, les fécules, la quinine, la morphine, etc. sont des principes immédiats. Ces principes ont au moins deux éléments : on les range en plusieurs groupes, soit d'après les rapports qui existent entre les éléments qui les composent, soit d'après l'arrangement relatif de tels ou tels composés binaires auxquels peuvent donner lieu les éléments primitifs.

Principe vital, puissance que l'on suppose présider à la vie. *Voy.* VITALISME.

Principes de 1789. Ces principes, base de notre droit public, et qui ont été garantis par plusieurs de nos constitutions, notamment par celle de 1852, ont été l'objet d'une *déclaration* en dix-sept articles, qui formait le préambule de la Constitution du 3 septembre 1791.

PRINOS, ou APALANCHE, genre de la famille des Ilicinées et voisin du Houx, renferme des arbustes communs aux États-Unis, surtout dans les lieux marécageux. Leur écorce amère et astringente a été employée comme fébrifuge.

PRINTEMPS (du lat. *primum tempus*), première saison de l'année, celle qui commence à l'instant où le soleil, dans son mouvement apparent annuel, traverse l'équateur en allant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal (équinoxe du printemps), et finit à l'instant de sa déclinaison maximum (solstice d'été). Le printemps s'étend du 20 ou 21 mars au 21 ou 22 juin, suivant les années, et dure 92 jours 21 h. 16 min. Pendant cette saison le soleil parcourt les signes du Bélier, du Taureau et des Gémeaux : dans notre hémisphère les jours vont toujours croissant et sont toujours plus longs que les nuits. — Chez les anciens, le printemps était consacré aux Muses et aux Grâces. Les poëtes anciens et modernes l'ont célébré à l'envi dans leurs vers. — On représente cette saison sous la figure d'un jeune homme au visage riant et la tête couronnée de fleurs.

PRIOCÈRES (du gr. πρίον, scie, et κέρας, corne), nom donné par M. Duméril à une famille de Coléoptères que Latreille appelle *Serricornes*. *Voy.* ce mot.

PRIODONTE. *Voy.* TATOU.

PRION (du gr. πρίον, scie), genre d'Oiseaux détaché des Pétrels par Lacépède, comprend des individus rencontrés au cap de Bonne-Espérance (*Voy.* PÉTREL). On distingue le *P. à large bec* (*Procellaria vittata*) et le *P. à bec étroit* (*P. cærulea*), qui ont les bords du bec garnis de lames comme le canard.

PRIONE (du gr. πρίων, scie), *Prionus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes et type de la tribu des Prioniens. Ce sont des insectes de couleurs sombres, dont la forme rappelle celle du Cerf-volant. Les Priones ne sortent que le soir, et le jour restent cachés dans les trous qu'ils ont faits aux arbres, étant à l'état de larves. Ce genre renferme environ 60 espèces, parmi lesquelles le *P. tanneur* (*P. coriaceus*), long de $0^m,04$ et l'une des plus grosses espèces de notre hémisphère : il est d'un noir châtain. La larve et l'insecte parfait vivent au pied et dans l'intérieur des vieux chênes. Le *P. longimane* ou *Arlequin de Cayenne* a jusqu'à $0^m,06$. — La tribu des *Prioniens* renferme un grand nombre de genres et notamment les genres *Prione*, *Spondyle*, *Anacole*, *Thyrsie*, etc.

PRIONOPS, oiseau. *Voy.* BAGADAIS.

PRIONOTE (du gr. πρίων, scie, et νῶτος, dos), *Prionotus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues-Cuirassées, se distingue des Trigles par ses dents en velours formant bande sur chacun de ses palatins.

PRIORI (A). *Voy.* A PRIORI et ARGUMENT.

PRISE (du lat. *prensus*, pris, de *prehendere*). Dans la Marine, on appelle ainsi tout vaisseau enlevé à l'ennemi, en temps de guerre, soit par un vaisseau de l'État, soit par un corsaire. Ces derniers ne peuvent disposer de leurs prises à leur gré : ils doivent les faire déclarer *de bonne prise* par un Conseil spécial. — Consulter Valin, *Traité des prises* (1763, refondu par Pistoye et Duverdy, 1855). *Voy.* CORSAIRE.

Prise à partie. C'est, en Jurisprudence, une action intentée contre le juge dans le cas où l'un des plaideurs croirait avoir à se plaindre de lui, à l'effet de le forcer à venir lui-même, comme simple *partie*, rendre compte de sa conduite devant le tribunal. (C. de proc., art. 505-516).

Prise de corps. *Voy.* CONTRAINTE PAR CORPS.

Prise d'habit, cérémonie par laquelle s'accomplit la consécration définitive d'une personne à la vie religieuse. *Voy.* Religieux.

PRISÉE (de *priser*). *Voy.* Commissaire-priseur, Estimation, Inventaire.

PRISME (du gr. πρίσμα). En Géométrie, on appelle *prisme* un solide terminé par deux polygones égaux et à côtés parallèles qu'on appelle ses *bases*, et par des parallélogrammes que déterminent les *côtés* parallèles pris deux à deux. Sa *hauteur* est la distance de ses bases. — Le prisme est dit *triangulaire*, *quadrangulaire*, *pentagonal*, etc., suivant que ses bases sont des triangles, des quadrilatères, des pentagones, etc. Il est *droit* quand ses arêtes latérales sont perpendiculaires sur les bases, et alors les parallélogrammes que forment ses faces latérales sont des rectangles; il est *oblique*, dans le cas contraire. — Le *parallélipipède* n'est autre chose qu'un prisme dont les bases sont elles-mêmes des parallélogrammes. — Le *volume* d'un prisme a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur, ou le produit de sa section droite par son arête. Sa *surface latérale* a pour mesure le produit de son arête par le périmètre de cette même section droite.

En Physique, *prisme* se dit particulièrement d'un prisme triangulaire, en verre blanc ou en cristal, dont on se sert pour décomposer, par la réfraction, les rayons lumineux (*Voy.* Spectre solaire et Réfraction). Outre ce prisme ordinaire, on fait des prismes *rectangulaires*, *à angles variables*, *à compartiments*, *achromatiques*, etc.

Prisme de Nicol. Voy. Polariseurs (appareils).

PRISON (du lat. *prensio*, action de saisir, d'emprisonner), lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, les débiteurs, etc. Notre législation distingue : 1° les *maisons de police municipale*, établies dans chaque canton pour recevoir les individus condamnés à l'emprisonnement par les tribunaux de simple police : chaque commune est tenue d'avoir une prison que l'on désigne, suivant l'usage des lieux, sous les noms de *dépôt*, *salle de police*, *violon*, *geôle*, *custode*, etc.; 2° les *maisons d'arrêt*, établies dans chaque arrondissement pour recevoir les inculpés, les prévenus et les condamnés à un emprisonnement qui ne dépasse point un an; 3° les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire du département, et qui reçoivent surtout les individus qui se pourvoient en appel devant les tribunaux du chef-lieu et les cours d'appel; 4° les *maisons de détention* ou *de force*, dites aussi *maisons centrales*, où l'on enferme les individus condamnés à la réclusion ou à un emprisonnement de plus d'un an, ainsi que les femmes condamnées aux travaux forcés : ces maisons sont au nombre de 26; aucune d'elles ne renferme à la fois des condamnés des deux sexes, aucune ne reçoit de jeunes détenus. Il faut encore ajouter à la liste des prisons les *bagnes*, aujourd'hui supprimés en partie, et qui étaient destinés aux criminels condamnés aux travaux forcés à perpétuité; les *maisons de correction* et les *maisons* ou *colonies pénitentiaires*, pour les jeunes détenus; les *prisons pour dettes*, les *prisons d'État*, les *prisons militaires*. *Voy.* Emprisonnement, Détention, Correction, etc.

Le régime des prisons a fréquemment varié. Dans les temps anciens, et bien longtemps encore dans les temps modernes, la prison était considérée comme un lieu de supplice, comme un moyen de vengeance, bien plutôt que de correction. Les prisonniers, renfermés dans des espaces étroits, privés d'air et d'exercice, étaient soumis aux plus dures privations, exposés à la brutalité des guichetiers ou geôliers et torturés à plaisir. C'est aux Chrétiens qu'on doit les premières améliorations du sort des détenus : le concile de Nicée, en 325, établit des *procureurs des pauvres*, chargés de visiter les prisonniers, et de travailler à leur délivrance. Au XVIe siècle, St Charles Borromée, St Vincent de Paul, se consacrèrent au soulagement des captifs. Au XVIIIe siècle, J. Howard, Beccaria, Bentham, travaillèrent, au nom de la philanthropie, à la réforme des prisons; néanmoins il fallut bien du temps pour que la voix de l'humanité se fit entendre : au commencement de ce siècle les *carceri duri* de l'Autriche, les plombs (*I piombi*) de Venise étaient encore célèbres. Enfin la réforme s'accomplit de nos jours d'abord en Angleterre, puis aux États-Unis et dans la plupart des États de l'Europe : elle a été consommée en France par la loi du 18 mai 1845. Depuis l'adoption du *système pénitentiaire* (*Voy.* Pénitencier), on a souvent varié sur le mode d'emprisonnement le plus convenable; le *système cellulaire*, essayé plusieurs fois, a été tout à fait abandonné en 1853. Le travail supprimé dans les maisons centrales, par le décret du 4 mars 1848, a été réorganisé en 1852, mais de manière à ne pas entraîner une concurrence funeste pour l'industrie libre. — Consulter : Howard, *Des prisons et des maisons de force* (1777); Dr Villermé, *Des prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être* (1820); Ch. Lucas, *De la réforme des prisons* (1836); Moreau-Christophe, *État des prisons en France* (1837), les *Prisons de l'Angleterre, de la Suisse, de la Hollande*, etc.; L. Faucher, *De la réforme des prisons* (1838); Watteville, *Du travail dans les prisons* (1850); Perrot, *Statistique des prisons* (1855-56), etc.

PRISONNIER de guerre, celui qui a été pris à la guerre. Le sort des prisonniers de guerre a varié suivant les temps et les progrès de la civilisation. Les peuples les plus sauvages les massacrent impitoyablement ou même les mangent; ceux qui sont un peu moins barbares les réduisent en *esclavage* (*Voy.* ce mot). Les peuples anciens traitaient les prisonniers de guerre avec la plus grande inhumanité. Dans les villes prises d'assaut, le droit de la guerre autorisait le vainqueur à égorger ou à mutiler les hommes valides, à massacrer les vieillards, à vendre les femmes et les enfants. Les Lacédémoniens, chez les Grecs, et les Romains, jusqu'après les guerres puniques, ne faisaient point de prisonniers sur le champ de bataille et ne rachetaient point ceux des leurs qui se rendaient à l'ennemi. Toutefois, le rachat des prisonniers a existé dès les temps les plus reculés : Homère en offre de fréquents exemples. Au moyen âge, à partir des croisades, ce fut en quelque sorte l'usage habituel, surtout à l'égard des chevaliers. Les simples soldats continuèrent longtemps encore à être misérablement traités. Au XVIIe siècle, on voit Cromwell, après la bataille de Saverne, conduire à Londres 7,000 prisonniers et les faire vendre pour aller travailler comme *esclaves* aux plantations anglaises de l'Amérique. Le souvenir des *pontons* anglais où nos prisonniers étaient enfermés pendant les guerres de l'Empire est encore vivant en France. Aujourd'hui, les nations civilisées *échangent* leurs prisonniers pendant la guerre et les *restituent* lorsque la paix est conclue. *Voy.* Guerre, Capitulation, Rançon, etc. — Voir aussi le *Règlement ministériel* du 6 mai 1859 (*Journal officiel militaire*, 1859, n° 17).

PRISTIPOME, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes, caractérisés par leur préopercule dentelé. *Voy.* Lutjan.

PRISTIS, poisson de mer. *Voy.* Scie.

PRIVATIF (du lat. *privare*, qui marque la privation. — En Grammaire, on appelle *privatifs*, *particules privatives*, des particules qui, ajoutées à certains mots, leur donnent une signification tout opposée à celle qu'ils avaient d'abord. Tels sont, en grec, ἀ et δυς; exemple : κακία, méchanceté, et ἀκακία, bonhomie; ἀρεστός, agréable, et δυσάρεστος, désagréable; — en latin, *in* : *humanus*, humain, et *inhumanus*, inhumain; — en français, *in*, *mé*, *dé*, etc.; exemple : *inconnu*, *méconnu*, *déplaisant*.

PRIVÉ (du lat. *privatus*). *Voy.* Conseil (III) et Droit positif (II).

PRIVILÉGE (du lat. *privilegium*, loi exception-

nelle), avantage exclusif concédé soit à un particulier, soit à une communauté.

En Politique, *privilége* s'entend des avantages propres à certaines classes de la société. En France, avant 1789, la noblesse et le clergé étaient dispensés des impôts, pouvaient seuls prétendre à certains postes, et jouissaient d'un grand nombre d'autres avantages contraires au droit commun : tous ces priviléges furent abolis par l'Assemblée constituante dans la célèbre nuit du 4 août 1789. Les priviléges concédés par la constitution au souverain ou à l'un des grands corps de l'État prennent le nom de *prérogatives* (*Voy.* ce mot). — En Matière commerciale, le *privilége* s'appelle *monopole*. *Voy.* ce mot.

Sous l'ancien régime, on appellait spécialement *privilége* l'autorisation donnée par le roi de publier un ouvrage, ainsi que la garantie de propriété donnée à l'auteur ou à l'éditeur.

En termes de Jurisprudence, on appelle *privilége* un titre à la préférence, un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. La préférence se règle entre créanciers privilégiés par les différentes qualités du privilége. Les priviléges peuvent porter : 1° sur les meubles, 2° sur les immeubles, 3° sur les meubles et les immeubles à la fois. Ils sont ou *généraux* ou *particuliers*. Les créances privilégiées sur la généralité des meubles et, à défaut, sur les immeubles sont : 1° les frais de justice, 2° les frais funéraires, 3° les frais de la dernière maladie, 4° les salaires des gens de service pour l'année échue et ce qui est dû sur l'année courante, 5° les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille par les marchands en détail et la dernière année par les marchands en gros. Des priviléges particuliers sont concédés sur les immeubles, p. ex. au vendeur, sur l'immeuble vendu pour le payement du prix ; aux cohéritiers, sur les immeubles de la succession pour la garantie des partages et des soultes; aux architectes, entrepreneurs, maçons, etc., pour les constructions et réparations faites par eux (*Voy.* aussi Propriétaire, Hypothèque, etc.). Tout ce qui concerne les priviléges est réglé par le Code civil (art. 2092-2113). — Voir les *Traités* spéciaux de Favard de Langlade, Hervieu, Valette, Troplong, etc.

Cas privilégiés. *Voy.* Cas.

PRIX (du lat. *pretium*), la valeur d'une chose qui est dans le commerce. Le *prix* est une des conditions essentielles à la validité de la vente; il doit être déterminé par les parties (C. civ., art. 1583 et 1591). Le Code civil indique les cas où il y a lieu à la diminution ou à l'augmentation du *prix* (art. 1619 et suiv.), et à la rescision pour vilité du prix ou lésion de plus des sept douzièmes (art. 1674 et suiv.). *Voy.* Lésion et Rescision.

En Économie politique et dans le Commerce, on appelle *prix courant* la valeur d'une chose en monnaie. Il est réglé par la loi de l'offre et de la demande combinée avec celle des frais de production. — On nomme *prix originaire*, *naturel* ou *réel* la somme des frais de production la première fois que le produit est mis en circulation. La baisse de ce prix offre un grand avantage lorsqu'elle porte sur tous les produits, parce qu'on en acquiert plus avec la même quantité de fonds productifs.

Prix décennaux, prix institués par l'empereur Napoléon Ier (Décret du 30 août 1804), pour récompenser les savants, les littérateurs, les artistes, les industriels et les agriculteurs. Ces prix devaient être distribués, tous les dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, sur le rapport de juges choisis dans l'Institut; mais ils ne furent décernés qu'une seule fois, en 1809. Parmi les lauréats, on remarquait Lagrange, Laplace, Berthollet, Montgolfier, Oberkampf, Raynouard, Girodet, David, Chaudet, Spontini et Méhul. — L'empereur Napoléon III avait créé de même : 1° un *prix bisannuel* qui devait être décerné par l'Institut et alternativement dans l'ordre des lettres, des sciences et des arts, à une œuvre ou à une découverte désignée par la majorité des suffrages des cinq Académies : ce prix fut décerné deux fois, au physicien Ruhmkorff et à l'historien Thiers; 2° un *grand prix de* 100,000 fr., qui devait être décerné tous les cinq ans à l'auteur d'une grande œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture : ce prix ne fut décerné qu'une fois en 1869 à M. Duc, architecte.

Prix d'honneur du Concours général entre les élèves de l'Université. Pendant longtemps, il n'y eut qu'un seul prix d'honneur, celui de rhétorique, donné au *discours latin*. Depuis, on en créa deux autres, celui de philosophie en 1822, et celui de mathématiques en 1835. Parmi les lauréats qui ont remporté le prix d'honneur de rhétorique, on cite, dans l'ancienne Université : Thomas (1749), Delille (1755), La Harpe (1756-57), Noël (1774-75), Defauconpret (1786), Lemaire (1787), Burnouf (1792); et, dans la nouvelle : Naudet (1803 et 1804), J.-V. Le Clerc (1806 et 1807), Glandaz (1808), Cousin (1810), Boismilon (1813), Rinn (1816), A. de Wailly (1817), Cuvillier Fleury (1819), G. de Wailly (1821), Drouyn de Lhuys (1824), H. Lemaire (1829), Girard (1839), Rigault (1840), Taine (1847), Dietz (1863-64), etc.

PROBABILISME (de *probable*). En Philosophie, c'est une doctrine intermédiaire entre le Dogmatisme et le Scepticisme, d'après laquelle l'esprit humain, étant supposé incapable d'atteindre la *certitude* et ne pouvant s'arrêter au *doute* dans la pratique, doit se contenter de la *probabilité*. Dans l'antiquité, ce système fut professé par les chefs de la nouvelle Académie, Arcésilas et Carnéade, qui s'en firent une arme pour combattre le critérium des Stoïciens (*Voy.* Compréhension). Cicéron l'a exposé dans ses *Académiques*. Dans les temps modernes le probabilisme a reparu sous des formes diverses, notamment dans l'*école critique* (*Voy.* Critique). On ne saurait cependant l'admettre ni dans la spéculation ni dans la pratique : dans la spéculation, il détruit la *science* en la remplaçant par l'*opinion*, et il se détruit lui-même en détruisant la *certitude*, qui est la mesure de la *probabilité*; dans la pratique, il détruit la *force d'âme* en ôtant au *devoir* son caractère absolu.

En Théologie, le Probabilisme est la doctrine qui enseigne qu'on morale il est permis de suivre une opinion plus ou moins probable ; les partisans de cette doctrine sont appelés *probabilistes*. On distingue : le *P. relâché*, qui prétend qu'on peut suivre une opinion simplement probable, qui n'aurait en sa faveur que l'autorité d'un seul docteur grave (système dont Pascal a montré le danger dans ses *Provinciales*), et le *P. mitigé*, qui enseigne que, dans le concours de deux opinions également probables, on peut choisir celle qui est plus favorable à la liberté. — Les Théologiens qui soutiennent qu'on ne doit agir que d'après une opinion moralement certaine ou du moins plus probable que toute autre s'appellent *probabilioristes*.

PROBABILITÉ (du lat. *probabilitas*), caractère d'un jugement fondé sur des motifs qui approchent plus ou moins de ceux qui produisent la certitude, mais qui en sont plus près, en tout cas, que les motifs à l'appui du jugement contraire. La certitude sert de mesure pour apprécier la probabilité : pour cela, on la conçoit comme une unité divisible en autant de parties que l'on veut; puis on donne à la probabilité la forme d'une fraction dont le numérateur est le nombre de chances favorables à l'hypothèse, et le dénominateur la somme de toutes les chances possibles. Cette conception est le fondement d'une partie des mathématiques appelée *calcul des probabilités* (*Voy.* ci-après). Quoique les faits sur lesquels s'appuie ce calcul soient contingents, ses conclusions sont d'évidence démonstrative, parce qu'il démontre, non que tel fait doit arriver, mais qu'entre l'hypothèse qu'il arrivera et l'hypothèse contraire, il y a tel rapport déterminé. Il faut ici distinguer deux choses : 1° le *calcul*, qui appartient aux mathématiques; 2° la *détermination*, c.-à-d. l'énuméra-

tion et l'évaluation de l'importance relative des chances favorables ou contraires, détermination qui appartient aux sciences spéciales. Les seules probabilités qui soient ainsi mathématiquement comparables entre elles concernent des faits de l'ordre physique susceptibles d'être exprimés en nombre. Il y a beaucoup de faits qui ne remplissent pas cette condition : il faut les comparer par une appréciation logique et non mathématique. Telles sont les choses morales, p. ex. le témoignage. La tentative d'appliquer le calcul des probabilités aux faits qui dépendent du libre arbitre est une des plus grandes erreurs où soit tombé l'esprit humain. Malgré l'autorité de Bernouilli (*Voy.* ESPÉRANCE MORALE), de Condorcet, de Laplace et de Poisson, cette erreur doit disparaître de la science, parce que les théories de ces savants reposent sur de fausses hypothèses. — Voir Kant, *Logique;* Gouraud, *Histoire du calcul des probabilités* (1848) et les ouvrages cités ci-après.

Calcul des probabilités. Les Mathématiciens appellent *probabilité* d'un événement, le rapport du nombre des cas amenant cet événement au nombre total des cas qui peuvent se présenter. Si une urne, p. ex., contient 7 boules blanches et 5 boules noires, la probabilité d'amener une boule blanche en tirant une seule boule de l'urne, est mesurée par la fraction $\frac{7}{12}$. On représente aussi d'une manière analogue, mais seulement par comparaison aux premiers, la probabilité de certains événements qui ne sont pas comme eux astreints à ne pouvoir arriver que d'un nombre déterminé de manières. Le *calcul des probabilités* a donc deux objets distincts : 1° il sert, étant données les circonstances qui peuvent influer sur l'arrivée d'un événement simple ou composé, à déterminer la probabilité que cet événement arrivera. C'est à cette première partie que se rattache la théorie des jeux de hasard, des loteries, etc.; 2° il sert encore à déterminer la probabilité d'un événement à venir, à l'aide de l'observation des événements passés de même nature. Il se fonde alors sur ce théorème dû à Bernouilli, que p et q représentant les probabilités d'un événement et de son contraire, si l'on a fait un grand nombre d'épreuves amenant m fois le premier événement et n fois l'événement contraire, le rapport $\frac{m}{n}$ est d'autant plus près d'être égal à $\frac{p}{q}$ que le nombre des épreuves est plus grand. Cette seconde partie du calcul des probabilités s'applique spécialement aux assurances sur la vie, aux tontines, à la constitution des rentes viagères, etc. — L'origine du calcul des probabilités ne remonte pas au delà du XVIIe siècle, où il a été l'objet des travaux de Pascal, de Fermat, de Huyghens, de J. Bernouilli, etc. Consulter en outre : Laplace, *Théorie analytique* et *Essai sur les probabilités*; Lacroix, *Traité élémentaire du calcul des probabilités*; Poisson, *Recherches sur la probabilité des jugements en matière civile et en matière criminelle*; Cournot, *Exposition de la théorie des chances et des probabilités*; Quételet, *Lettres sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques.* Gauss a publié, dans les *Mémoires de l'académie de Göttingue*, plusieurs travaux sur le choix des données les plus probables dans les calculs qui se rattachent aux sciences d'observation. Ces travaux ont été traduits par M. Bertrand.

PROBATION (du lat. *probatio*, preuve), se dit, en parlant des Religieux, du temps d'épreuve qui précède le noviciat, et quelquefois du noviciat lui-même.

PROBATIQUE (PISCINE). *Voy.* PISCINE.

PROBLÈME (du gr. πρόβλημα), question à résoudre par des procédés scientifiques; ce terme s'emploie surtout dans les sciences mathématiques, soit pures (*problèmes d'arithmétique, de géométrie, d'algèbre*), soit appliquées (*problèmes de physique, d'astronomie*, etc.). On distingue les *problèmes déterminés*, qui n'admettent qu'une seule solution ou un nombre déterminé de solutions; et les *problèmes indéterminés*, dans lesquels le nombre des solutions est indéfini. On résout les problèmes tantôt par le raisonnement pur, tantôt par l'algèbre. — Il existe un grand nombre de *Recueil de problèmes*, entre autres ceux de Ritt, Saigey, Sonnet, etc., pour l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie; de Bary, pour la physique, etc.

Problème se dit aussi, particulièrement en Philosophie, de toute question qui est encore obscure. *Voy.* DIALECTIQUE et DISSERTATION.

PROBOSCIDE (du gr. προβοσκίς, trompe). Ce mot, qui ne signifiait d'abord que la trompe de l'éléphant, a été appliqué par les entomologistes à l'organe oral ou trompe de certains insectes de l'ordre des Hémiptères et de celui des Diptères.

PROBOSCIDIENS, ordre de la classe des Mammifères, n'est représenté aujourd'hui que par l'*Éléphant* (*Voy.* ce mot); on y rattache plusieurs genres fossiles, tels que les *Mastodontes* et les *Dinothériums.* — Cuvier avait donné le nom de *Proboscidiens* à la 1re famille de son ordre des Pachydermes; M. de Blainville avait réuni ces Proboscidiens avec les Lamantins dans un ordre à part, auquel il donnait le nom de *Gravigrades.*

PROCÉDURE (de *procéder*), forme suivant laquelle les affaires sont instruites devant les tribunaux.

En Matière civile, les règles relatives à la demande, à l'instruction, au jugement et à son exécution sont fixées par le *Code de procédure civile*, décrété en 1806 et modifié successivement par les lois du 17 avril 1832, 25 mai 1838, 2 juin 1841 et 24 mai 1842. Ce code, dont la révision est en ce moment à l'étude, est composé de 1042 articles, et divisé en deux parties qui traitent : la première, de la procédure devant les tribunaux (5 livres : de la justice de paix, des tribunaux inférieurs, des tribunaux d'appel, des voies extraordinaires pour attaquer les jugements, de l'exécution des jugements); la seconde, de diverses procédures (ouverture de succession, séparation de biens, arbitrages, etc.). — Avant la rédaction de ce code, la France n'avait point de loi qui eût embrassé toute la matière; les règles de procédure étaient disséminées dans une multitude de lois et de règlements, et particulièrement dans l'ordonn. de 1667.

En Matière criminelle, la procédure s'appelle *instruction* et les règles à suivre sont déterminées par le *Code d'instruction criminelle*, promulgué le 26 décembre 1808, et modifié par les lois du 4 mars 1831 et 9 septembre 1835.

En Matière commerciale, la procédure est tracée dans le *Code de procédure civile* (art. 414-442).

En Matière administrative, les formes de la procédure sont fixées, pour les affaires portées devant le conseil d'État, par le décret du 22 juillet 1806. Devant les conseils de préfecture, les affaires sont instruites sur mémoires, et les communications ont lieu par voie de correspondance administrative.

Consulter : Pigeau, *Procédure civile* (1809) et *Commentaires sur le code de procédure* (1827); G.-L.-J. Carré, *Lois de la procédure civile* (1840-43); Boncenne, *Théorie de la procédure civile* (1828-38, continué par Bourbeau); Ortolan et Bonnier, *Élément de procédure civile*; Berriat-St-Prix, *Cours de procédure civile et de droit criminel*; Boitard et Colmet d'Aage, *Leçons de procédure civile*; Bioche, *Formulaire de procédure* et *Dictionnaire de procédure.*

PROCÉLEUSMATIQUE (du gr. προκελευσματικός, propre à exhorter, à encourager), pieds de vers grec ou latin, dit quelquefois *dipyrrhique*, composé de quatre brèves, comme dans *hŏmĭnĭbŭs.* Il se dit aussi d'un vers composé de cette sorte de pieds; le dernier pied peut être un tribraque ou un anapeste. En voici un exemple de Septimius Serenus :

Animula | miserula | properiter | obiit.

PROCELLARIA (du lat. *procella*, tempête), nom latin du *Pétrel* ou *Oiseau des tempêtes.* *Voy.* PÉTREL,

PROCÈS (du lat. *processus*, marche). On nomme ainsi toute instance devant un juge ou un tribunal sur un différend élevé entre deux ou plusieurs parties. Tout procès intenté commence par une demande, se continue et s'explique par l'instruction, et se termine par un jugement. On distingue le *procès civil*, dans lequel le demandeur poursuit une réparation purement civile, et le *procès criminel*, qui a pour but de faire prononcer une peine contre l'auteur d'un fait qualifié crime par la loi.

PROCÈS-VERBAL, acte par lequel un fait est constaté avec toutes ses circonstances. — En matière civile, les procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêt privé; ils sont dressés par les notaires, les huissiers, les greffiers, les juges de paix, et font foi de ce qu'ils contiennent jusqu'à inscription de faux. En matière de police correctionnelle et en matière criminelle, ils ont pour objet d'assurer l'exécution des lois répressives : tels sont ceux dressés par les gendarmes, les gardes champêtres, les préposés des douanes, etc. La preuve contraire par écrit ou par témoins est admise contre les procès-verbaux faits par des officiers, agents ou employés, auxquels la loi n'accorde pas le droit d'être crus jusqu'à inscription de faux. — M. Mangin et M. Cotelle ont donné des *Traités des procès-verbaux en matière de délits et contraventions*.

On appelle encore *procès-verbal* l'acte par lequel les assemblées délibérantes résument et constatent, au début de chaque séance, les travaux accomplis dans la séance précédente. Les résolutions ne sont définitives que quand le procès-verbal a été adopté.

PROCÈS CILIAIRES (en Anatomie). *Voy.* CIL.

PROCESSION (du lat. *processio*), marche solennelle, d'un caractère religieux, avec accompagnement de chants et de prières. L'usage des processions remonte à la plus haute antiquité. La Bible en cite de fréquents exemples, notamment la procession de Josué autour des murs de Jéricho et celle dans laquelle le roi David dansa devant l'arche. — A Athènes, on faisait tous les ans cinq grandes processions : celle en l'honneur de Jupiter, le 18 de munychion; celle des Panathénées, le 13 d'hécatombéon; et les trois processions des mystères d'Éleusis, l'une vers la mer, le 16, la seconde aux flambeaux, le 19, et la dernière ou pompe d'Iacchus, le 20 du mois de boédromion. — A Rome, il y avait les ambarvales, les pompes triomphales, la procession en l'honneur de Diane, la procession consulaire, qui, le 1er janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter, etc.

Chez les Chrétiens, les processions forment une partie essentielle des pompes extérieures du culte. Elles étaient plus nombreuses au moyen âge que de nos jours; mais aussi elles ont dégénéré parfois en mascarades indécentes, que l'autorité ecclésiastique a dû réprimer. Elles sont encore fréquentes en Italie, en Espagne, en Portugal et en Belgique. — On distingue des processions *commémoratives, votives, d'intercession, de pénitence, de bénédictions, d'honneur, à stations, d'actions de grâces, de pèlerinages, de translation*. Les plus célèbres sont celles de la Purification, des Rameaux, des Rogations, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de l'Assomption. — Consulter le livre intitulé : *Des processions de l'Église, de leurs antiquité, usages, utilités*, etc. (Paris, 1715).

En France, depuis l'établissement de la liberté des cultes, les processions ont dû se renfermer dans l'intérieur des églises, surtout à Paris et dans les villes où plusieurs cultes sont exercés simultanément.

En Théologie, on entend par *procession du Saint-Esprit* la production éternelle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils, procession qui n'a rien de commun avec ce que les Juifs et les Païens appelaient l'émanation des esprits. L'Église grecque ne fait procéder le Saint-Esprit que du Père.

PROCESSIONNAIRES (CHENILLES), nom donné vulgairement aux chenilles d'une espèce du genre Bombyx, qui vivent en société sur le chêne, et ne changent de place que réunies en colonnes serrées et en forme de *procession*. *Voy.* BOMBYX.

PROCÈS-VERBAL. *Voy.* ci dessus PROCÈS.

PROCHILUS (du gr. πρό, en avant, et χεῖλος, lèvre), nom donné par Illiger à l'*Ours jongleur* (*Ursus longirostris*), à cause du prolongement de sa lèvre inférieure. *Voy.* OURS.

PROCIDENCE (du lat. *procidentia*), se dit, en Chirurgie, du déplacement extérieur de quelques parties mobiles, comme celui du rectum, etc. On l'applique surtout à la chute de l'iris. Cette dernière affection, dite aussi *hernie* ou *staphylôme de l'iris*, se manifeste par une petite tumeur noirâtre.

PROCLITIQUES (du gr. προκλίνειν, tomber en avant), se dit, en Grammaire, de certains mots qui donnent leur accent au mot suivant, et qui, par conséquent, en sont eux-mêmes privés. La langue grecque a dix proclitiques : ὁ, ἡ, οἱ, αἱ ; ἐν, εἰς, ἐξ ; εἰ, ὡς ; οὐ. En français même, certains monosyllabes deviennent proclitiques par position : tels sont, dans le vers suivant, les mots écrits en italiques, qui s'appuient, pour ainsi dire, sur le mot qui les suit :

Le jour *n'est* pas *plus* pur *que le* fond *de mon* cœur.

On oppose *proclitique* à *enclitique*. *Voy.* ce mot.

PROCNÉ ou PROGNÉ, nom donné par les poëtes anciens à l'Hirondelle, qu'ils faisaient sœur de Philomèle ou du Rossignol.

PROCOMBANT (du lat. *procumbere*, se coucher), se dit, en Botanique, de toute tige qui reste couchée sur la terre par débilité et n'y jette pas de racines (Trèfle, Mésembryanthème).

PROCONSUL, PROCURATEUR, magistrats romains. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PROCRUSTE (nom mythol.), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, diffère du Carabe par la lèvre supérieure qui est trilobée, et par la dent de l'échancrure du menton qui est bifide.

PROCTOTRUPE, *Proctotrupes*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores et type de la tribu des *Proctotrupiens*. La plupart des espèces déposent leurs œufs dans le corps des larves de divers Diptères.

PROCURATION (du lat. *procuratio*), acte par lequel une personne donne à une autre, dite *fondé de pouvoir*, le pouvoir d'agir en son nom comme elle pourrait le faire elle-même ; cet acte s'appelle aussi *mandat* (*Voy.* ce mot). La procuration peut être donnée *sous seing privé* ou *par acte public* : cette dernière formalité est obligatoire quand il s'agit de représenter une partie dans un acte de l'état civil (C. civ., art. 36), de récuser un juge, d'accepter une donation (art. 993), de répudier une succession, de toucher des arrérages de rente sur l'État, etc.

PROCUREUR (du lat. *procurator*). Sous l'ancien régime, on appelait *procureur* un officier ministériel qui remplissait les fonctions dévolues aujourd'hui aux *avoués*. Les procureurs représentaient les parties devant les cours et tribunaux, prenaient des conclusions, et faisaient tous les actes de procédure requis pour l'instruction des causes. — Ces officiers existaient déjà chez les Romains sous le nom de *procuratores ad lites*. On trouve des procureurs en France dès le XIVe siècle; sous François Ier, leurs charges devinrent vénales. Ils furent supprimés par la loi du 30 mars 1791. *Voy.* AVOUÉ.

Aujourd'hui, on donne le nom de *procureurs* à certains membres du parquet qui exercent les fonctions de ministère public près les cours et tribunaux. On distingue : les *procureurs généraux*, magistrats supérieurs qui exercent ces fonctions près de la cour de cassation et des cours d'appel ; ils ont sous leurs ordres des *avocats généraux*, chargés le plus souvent du service des audiences, et des *substituts*, chargés du service du parquet, et les simples *procureurs* (dits,

selon les temps, *P. impériaux*, *P. du roi*, *P. de la république*), qui exercent les mêmes fonctions devant les tribunaux de 1re instance : ils sont sous la dépendance hiérarchique du procureur général, et ont aussi leurs substituts. Ces magistrats sont nommés par le chef de l'État ; ils sont amovibles. Nul ne peut être nommé procureur s'il n'a 25 ans, ni procureur général s'il n'a 30 ans. — L'institution des procureurs date du 28 floréal an XII. Auparavant, leurs fonctions étaient remplies en partie par les procureurs de l'ancien régime, et, depuis 1790, par les *occusateurs publics* et les *commissaires du Gouvernement*. *Voy.* PARQUET.

Pendant la Révolution, il y eut, dans chaque chef-lieu de département, un *procureur général syndic*; dans chaque district, un *procureur syndic*; dans chaque municipalité, un *procureur de la commune*.

On appelait autrefois : *procureur fiscal*, un officier qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun : on disait aussi par abréviation *le fiscal*; — *procureur général*, le religieux chargé des intérêts de tout l'ordre; — *procureur-gérant*, le religieux chargé des intérêts temporels d'une communauté : c'est ce que l'on appelle aujourd'hui l'*économe*; — *procureur de la fabrique*, ce que nous appelons *marguillier*.

PROCYON (du gr. προκύων, de πρό, avant, et κύων, chien), étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du Petit Chien ; est ainsi nommée parce que son lever héliaque précède de plusieurs jours celui du Grand Chien ou Sirius. On croit que cette étoile a un satellite comme Sirius.

PROCYON, nom latin scientifique du genre *Raton*.

PRODICTATEUR, magistrat romain. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PRODIGUE (du lat. *prodigus*). Dans notre ancienne législation, la *prodigalité* était une cause d'interdiction; aujourd'hui, elle donne seulement lieu à la nomination d'un *conseil judiciaire*, sans l'assistance duquel le *prodigue* ne peut plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier et en donner décharge, aliéner, ni grever ses biens d'hypothèques (C. civ., art. 513-515). Ce conseil lui est donné par le tribunal, sur les conclusions du ministère public. La demande peut en être faite, comme pour l'interdiction, par un époux, un parent, ou par le magistrat agissant d'office (art. 490).

PRODROME (du gr. πρόδρομος). Dans certaines sciences, p. ex. en Histoire naturelle, on appelle ainsi des traités qui servent comme d'introduction. De Candolle a intitulé *Prodromus regni vegetabilis* un traité de Botanique qui, dans sa pensée, ne devait être que l'introduction d'un plus grand ouvrage, le *Regni vegetabilis systema naturale*.

En Médecine, on appelle *prodrome* l'état d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie; c'est une phase intermédiaire entre la santé et la maladie, qui a lieu depuis l'instant où certains changements se manifestent dans la santé habituelle de l'individu, jusqu'à celui où l'état de maladie devient incontestable.

PRODUCTION (du lat. *productio*). En Économie politique, on appelle ainsi cette partie de la science qui a pour objet la *création des valeurs*, par opposition à la *distribution* et à la *consommation* des richesses. *Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE, PRODUITS.

Production de pièces. Voy. PIÈCES.

PRODUCTUS, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés et type de la famille des *Productidées* : coquille libre, de contexture fibreuse, ovale, transverse, formée d'une valve supérieure concave et d'une valve inférieure bombée qui embrasse l'autre; aréa presque nulle; des tubes sont épars sur la valve bombée. Les Productus ne se trouvent que dans les terrains paléozoïques.

PRODUITS (du lat. *productus*). En Économie politique, on nomme *produits* ou *valeurs* les choses auxquelles l'industrie humaine a donné de l'utilité, en exerçant son action sur les matières premières. On distingue des *produits matériels*, choses obtenues par un travail manuel, comme les fruits de la terre, et des *produits immatériels*, services rendus par la science et le talent, comme le travail d'un ingénieur, les leçons d'un professeur, les ordonnances d'un médecin. Le prix courant d'un produit est réglé par la loi de l'offre et de la demande combinée avec celle des frais de production. — On nomme *produit brut* l'ensemble de toutes les choses utiles procurées par la production, et *produit net* ce qui reste quand l'entrepreneur a remboursé ses frais, c.-à-d. ce qu'il a avancé, dépensé ou consommé. *Voy.* PROFIT.

En Arithmétique, un *produit* est le résultat de la multiplication de deux nombres, qui prennent à son égard le nom de *facteurs*.

Produits chimiques. On comprend sous cette dénomination tous les corps simples et composés qu'on retire des substances minérales, végétales et animales, soumises soit à l'action des bases, des acides et des sels, soit à la fermentation, à la distillation, à la combustion, à la calcination, etc., et qu'on emploie principalement pour la teinture, la pharmacie et la médecine, tels que le camphre raffiné, le borax épuré, les chromates de potasse, la quinine, tous les chlorures, tous les sels de plomb, les bleus de cobalt et d'outremer, les laques, le phosphore, l'alun, le nitre, l'ammoniaque, la soude, le noir animal, etc. La fabrication de ces produits, dont Vauquelin donna l'exemple au commencement de ce siècle, est devenue l'objet de plusieurs industries importantes.

PROFANATION. *Voy.* SACRILÉGE.

PROFECTICE (du lat. *profectitius*), se dit, en Droit romain : 1° du pécule dont un père laissait la jouissance à son fils ; 2° de la dot instituée par le père ou un ascendant paternel du sexe masculin.

PROFÈS (du lat. *professus*, qui a fait profession), se dit de tout religieux qui a prononcé les vœux. Chez les Jésuites, les *profès* forment la plus haute des six classes qui composent cet ordre.

PROFESSEUR (du lat. *professor*), celui qui enseigne une science ou un art. Il y a des *professeurs publics*, nommés par l'État, et des *professeurs particuliers*, choisis par les particuliers. — Les *professeurs publics* suivent la gradation de l'enseignement. A l'enseignement supérieur appartiennent les *professeurs de Facultés*, qui enseignent la théologie, le droit, la médecine, les sciences et les lettres, et qui, selon les temps, ont été tantôt nommés au concours, tantôt choisis par le ministre sur une liste de présentation : ils doivent avoir le grade de *docteur*. A l'enseignement secondaire appartiennent les *professeurs* (*agrégés*) *des lycées* qu'on distingue en *professeurs titulaires* et simples *divisionnaires*, les *chargés de cours* et les *professeurs* (*régents*) *des colléges communaux*; ces divers professeurs sont chargés d'enseigner la philosophie, la rhétorique, les mathématiques, la physique, l'histoire, les humanités (classes de 2e et 3e), la grammaire (4e, 5e 6e). Ceux qui sont chargés de l'enseignement élémentaire sont appelés *maîtres élémentaires*. — Pour l'enseignement primaire, *Voy.* ÉCOLES PRIMAIRES et INSTITUTEUR.

PROFESSION (du lat. *professio*). Le choix d'une profession est un des actes les plus importants de la vie. Massillon et Bourdaloue ont traité du *choix d'un état* au point de vue religieux et moral. Au point de vue humain, on trouvera d'utiles indications sur les diverses professions, ainsi que sur la préparation nécessaire à chacune d'elles, dans le *Guide pour le choix d'un état* d'E. Charton (1842 et 1853) et dans le *Dictionnaire de la vie pratique* de M. Belèze.

Dans le langage ecclésiastique, le mot *profession* signifie spécialement l'acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. *Voy.* VŒUX.

PROFESSIONNEL (ENSEIGNEMENT). *V.* INSTRUCTION.

PROFIL (de l'ital. *proffilo*), se dit proprement,

en Peinture, du trait du visage d'une personne vue de côté, de manière à n'en montrer qu'une moitié (*Voy.* SILHOUETTE).— Il se dit aussi, en Architecture, de la coupe ou section perpendiculaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage de maçonnerie, pour en montrer l'intérieur, la hauteur, l'épaisseur, la largeur, etc.; en ce sens, on dit aussi *sciagraphie* (*Voy.* COUPE).— Par extension, en Géologie, on nomme *profil* la coupe d'un terrain laissant à découvert les pentes du sol, sa configuration, la nature des matières qu'il renferme, les différentes couches de terrains qu'il présente, etc.

Profil de niveau. Quand on veut peindre aux yeux les accidents de hauteur que présente un terrain de forme allongée, p. ex. celui où doit être établi un canal, un chemin de fer, etc., si ce terrain est compris entre deux lignes sensiblement droites, on le suppose coupé dans sa longueur par un plan vertical, et l'on détermine les cotes des points successifs de la courbe d'intersection de ce plan avec la surface du terrain (*Voy.* NIVELLEMENT). On peut à l'aide de ces données tracer sur le papier, une figure qui représente à une échelle quelconque la coupe verticale du terrain. — Si le terrain ne forme pas une bande complétement rectiligne, on le partage en portions rectilignes et l'on suppose les coupes verticales de chacune de ces portions reportées à la suite les unes des autres dans un même plan vertical. On a ainsi ce qu'on appelle le *profil en long* du terrain proposé. A ce profil sont joints d'ordinaire une suite de *profils en travers*, c.-à-d. de dessins représentant à la même échelle la coupe du terrain par une suite de plans verticaux perpendiculaires au premier et assez rapprochés pour qu'on ait ainsi la notion complète de tous les accidents que le terrain peut présenter.

PROFIT (du lat. *profectus*). En Économie politique, on nomme *profit* la part du produit net qui revient au capital, et *bénéfice* la part qui revient à l'entrepreneur. Le profit du capital comprend l'intérêt courant, la prime d'assurance pour les risques, l'amortissement du capital qui se détériore avec le temps (à moins qu'il ne constitue un prêt remboursable en numéraire). Si les deux dernières conditions ne sont pas réalisées, le capital peut être entamé ou même complétement perdu. On a démontré que les profits sont en raison inverse de la *quantité des capitaux*, qui se présentent pour exploiter une industrie et en raison directe des *emplois* que l'industrie leur offre. — Consulter J. Garnier, *Éléments de l'économie politique*. *Voy.* PRODUIT.

Profits et pertes, nom donné dans la Comptabilité en partie double, à l'un des chapitres des registres d'un négociant où sont enregistrés les escomptes, les bonifications, ainsi que les erreurs de compte, etc., dont le total sert à solder le compte de capital. *Voy.* TENUE DES LIVRES.

Profit du défaut (en Droit). *Voy.* DÉFAUT.

PROGLOTTIS. *Voy.* MÉDUSE.

PROGNÉ. *Voy.* PROCNÉ et HIRONDELLÆ.

PROGNOSTIC. *Voy.* PRONOSTIC.

PROGRAMME (du gr. πρόγραμμα) Ce mot qui, dans l'origine, désignait toute espèce d'avis affiché ou répandu à la main dans le public, ne s'applique plus guère qu'à l'affiche contenant soit le détail d'un spectacle ou d'une fête publique, soit les conditions d'un concours ou le sommaire d'un cours public.

PROGRÈS (du lat. *progressus*, marche). L'humanité a sa destinée comme l'individu ; mais, tandis que l'individu n'a qu'une vie passagère et des forces bornées, l'humanité jouit d'une existence continue par la succession des générations et peut par l'union des efforts collectifs augmenter indéfiniment sa puissance. Elle possède donc la *perfectibilité*, c.-à-d. la faculté d'augmenter ce qu'elle a acquis dans les diverses sphères où elle exerce son activité : la mesure dans laquelle elle réalise sa perfectibilité constitue le progrès dont l'observation fait connaître les conditions et les lois (*Voy.* DESTINÉE). L'histoire montre qu'il est interrompu par des catastrophes et des révolutions. Pour le saisir, il faut comparer entre elles les différentes périodes de la civilisation. C'est dans les sciences et l'industrie qu'il se manifeste le plus clairement, parce que les générations successives ajoutent sans cesse au patrimoine de l'humanité, comme l'ont expliqué en termes éloquents beaucoup d'écrivains, Sénèque (*Questions naturelles*, VII, 31 ; *Lettre* 33), Bacon *Novum organum*, I, 84), Descartes (*Discours sur la méthode*, 6e p.), Pascal (*De l'autorité en matière de philosophie*), etc. Dans les beaux-arts et les lettres, au contraire, le progrès ne consiste pas à continuer indéfiniment le perfectionnement d'une forme, mais à la remplacer par une autre forme qui s'approprie les éléments antérieurs en les modifiant par l'esprit nouveau : ainsi l'art chrétien, sans reproduire la pureté et la grâce qui font de l'art grec le type de la beauté, le surpasse par l'expression d'idées plus hautes et de sentiments plus profonds. On peut en dire autant de la moralité : le progrès ne supprime pas les passions inhérentes à la nature humaine ; il fait seulement prévaloir l'une sur l'autre selon les temps (*Voy.* ESTHÉTIQUE, IDÉAL). L'idée du progrès a été de nos jours étendue à toutes choses ; mais la plupart des auteurs qui en ont traité à ce point de vue n'y ont cherché qu'un argument à l'appui de certaines doctrines scientifiques, métaphysiques et sociales; admettant *à priori* un déterminisme qui exclut toute liberté, ils ont considéré le progrès comme un développement logique ou naturel, une série d'évolutions graduelles qui résultent de la force des choses (*Voy.* HISTOIRE [PHILOSOPHIE DE L'], DÉTERMINISME). — Voir E. About, *le Progrès*.

PROGRESSION (du lat. *progressio*), faculté de se déplacer et de se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. *Voy.* MARCHE et LOCOMOTION.

PROGRESSIONS (Mathématiques). On distingue les *P. arithmétiques* ou par différence et les *P. géométriques* ou par quotient. — *Progression arithmétique.* On appelle ainsi une suite de termes tels qu'en retranchant chacun d'eux de celui qui le suit immédiatement on obtient une différence constante appelée *raison* de la progression. La progression est *croissante* quand ses termes vont en croissant du premier au dernier, et alors sa raison est positive; elle est *décroissante* quand ses termes vont en décroissant, et alors sa raison est négative : Ainsi la suite, 5, 8, 11, 14, 17... est une progression croissante dont la raison est 3. La suite 21, 17, 13, 9, 5... est une progression décroissante dont la raison est -4. Dans toute progression arithmétique, un terme quelconque est égal au 1er, plus autant de fois la raison qu'il y a de termes avant celui que l'on considère; on traduit cet énoncé par la formule $l = a + (n-1)\,r$, dans laquelle l désigne le terme considéré, n son rang, a le premier terme et r la raison. Insérer p moyens arithmétiques entre deux nombres donnés A et B, c'est former une progression arithmétique commençant par A, finissant par B et ayant p termes de l'un à l'autre. Pour trouver la raison de la progression inconnue il suffit de retrancher le nombre A du nombre B et de diviser le résultat par le nombre des moyens à insérer plus 1; d'où la formule $r = \frac{B-A}{p+1}$. Dans toute progression arithmétique la somme de deux termes équidistants des extrêmes est égale à la somme des extrêmes : ainsi $a, b, c \ldots h, k, l$ étant une progression arithmétique, on a $a + l = b + k = c + h \ldots$ Pour obtenir la somme de n termes consécutifs d'une progression arithmétique, il suffit de répéter n fois la demi-somme des termes extrêmes. Ainsi la somme des n termes de la progression $a, b, c \ldots h, k, l$ est égale à $\frac{n(a+l)}{2}$. Les n premiers nombres entiers forment une progression arithmétique croissante dont la raison est 1, et les n premiers nombres impairs, une progression arithmétique dont la raison est 2. En appliquant la

formule qui précède à ces deux progressions, on trouve que la somme de la première est donnée par la formule $s = \frac{n(n+1)}{2}$, et la somme de la seconde par $s = n^2$. On démontre aussi, en Algèbre, que la somme des carrés des n premiers nombres entiers est donnée par la formule $s_2 = \frac{n(n+1)(2n+1)}{6}$. — *Progression géométrique.* On appelle ainsi une suite de termes tels qu'en divisant chacun d'eux par celui qui le précède immédiatement, on obtient un quotient constant appelé encore *raison* de la progression. La progression est *croissante* quand ses termes vont en croissant depuis le premier, et alors sa raison est plus grande que 1. Elle est *décroissante* quand ses termes vont en décroissant, et sa raison est plus petite que 1. Ainsi la suite 5, 10, 20, 40... est une progression croissante dont la raison est 2; la suite 324, 108, 36, 12, 4... est une progression décroissante dont la raison est $\frac{1}{3}$. Un terme quelconque d'une progression géométrique est égal au premier multiplié par une puissance de la raison dont l'exposant est égal au nombre des termes qui précèdent celui que l'on considère; on traduit cet énoncé par la formule $l = aq^{n-1}$, dans laquelle l désigne le terme considéré, n son rang, a le premier terme et q la raison. Insérer p moyens géométriques entre deux nombres donnés A et B, c'est trouver une progression géométrique commençant par A, et finissant par B, et ayant p termes de l'un à l'autre. La raison de la progression inconnue est donnée par la formule $q = \sqrt[p+1]{\frac{B}{A}}$. Dans toute progression géométrique, le produit de deux termes équidistants des extrêmes est égal au produit des extrêmes : ainsi, $a, b, c... h, k, l$ étant une progression géométrique, on a $al = bk = ch$... La somme de n termes consécutifs d'une progression géométrique est donnée par les formules : $s = \frac{ql - a}{q - 1}$ et $s = \frac{a(q^n - 1)}{q - 1}$, dans lesquelles a désigne le premier des n termes considérés, l le dernier, et q la raison de la progression. Quand la progression est décroissante, ces formules s'écrivent : $s = \frac{a - ql}{1 - q}$ et $s = \frac{a(1 - q^n)}{1 - q}$. La somme des termes d'une progression géométrique décroissante indéfiniment prolongée a pour limite le premier terme de la progression divisé par l'excès de la raison sur l'unité. Le produit de n termes consécutifs d'une progression géométrique s'obtient en extrayant la racine carrée de la puissance n^e du produit des extrêmes. — Les fractions périodiques simples sont de véritables progressions géométriques indéfiniment prolongées.

PROHIBITIF (RÉGIME, SYSTÈME). *Voy.* PROHIBITION et PROTECTEUR (SYSTÈME).

PROHIBITION (du lat. *prohibitio*). En termes de Douanes, c'est la défense de faire entrer dans un pays une marchandise étrangère. Parmi les prohibitions, les unes sont fondées sur des considérations d'ordre public, comme celle des armes, des munitions de guerre; les autres sur la nécessité de protéger des revenus fiscaux, comme le tabac, les cartes à jouer; mais le plus souvent elles ont pour but de favoriser une industrie : c'est ainsi qu'ont été prohibés les peaux et cuirs ouvrés, la sellerie, le plaqué, la coutellerie, le savon, les tissus de laine et de coton. — La plupart des économistes condamnent les prohibitions; elles privent en effet le consommateur de produits utiles ou le forcent à les payer fort cher; elles ne peuvent se justifier que comme mesures temporaires et quelquefois nécessaires pour permettre à une industrie naissante de se développer. *Voy.* PROTECTEUR (SYSTÈME).

Prohibitions du mariage. Voy. EMPÊCHEMENT.

PROJECTILE (du lat. fictif *projectilis*). En Mécanique, on nomme en général *projectile* tout mobile lancé avec une vitesse et sous une direction données, dans un milieu résistant ou non résistant; et en particulier, tout corps pesant lancé en l'air, par la poudre, par des ressorts ou même par la main, dans une direction quelconque, et abandonné ensuite à l'action de la pesanteur. Il se dit le plus souvent des *bombes*, des *boulets*, des *obus*, des *grenades*, des *balles*, etc. — L'art de lancer des projectiles constitue la *balistique*. *Voy.* ce mot.

PROJECTION (du lat. *projectio*). En Mécanique, on appelle *projection* l'action par laquelle on imprime un mouvement à un projectile. Descartes a établi le premier, que la continuation du mouvement, quand la force qui l'a produit a cessé d'agir, est due à ce qu'on appelle l'inertie de la matière. Un projectile lancé obliquement dans le vide décrit une parabole, sous l'action commune de sa vitesse acquise et de la pesanteur (*Voy.* PARABOLE); mais quand le mouvement s'effectue dans l'air, la résistance de ce fluide modifie le mouvement d'une manière notable, et la trajectoire est non plus une parabole, mais une courbe transcendante douée d'une asymptote verticale.

En Géométrie, on appelle *projection d'une droite* sur une autre, l'intervalle compris sur la seconde entre les perpendiculaires abaissées des extrémités de la première. — La *projection d'un point* sur un plan est le pied de la perpendiculaire abaissée du point sur ce plan; le plan prend le nom de *plan de projection*, la perpendiculaire est la *ligne projetante*. — La *projection d'une ligne* sur un plan est le lieu des projections de ses différents points; le lieu de toutes les lignes projetantes est un cylindre perpendiculaire au plan et qu'on appelle *cylindre projetant*. Quand la ligne est droite, sa projection est une autre droite, et le cylindre projetant se réduit à un plan, qui prend le nom de *plan projetant* de la droite. — La géométrie descriptive étudie les propriétés et détermine les dimensions des figures représentées par leurs projections sur deux plans qui se coupent.

En Astronomie et en Géographie, on appelle *projection* le mode employé pour la représentation de la sphère céleste ou terrestre. On en distingue plusieurs sortes : — 1° *P. orthographique.* On conçoit des perpendiculaires abaissées des différents points d'un même hémisphère sur l'équateur; la figure formée par les pieds de ces perpendiculaires, et transportée sur la carte, constitue la projection orthographique de cet hémisphère. En rapprochant les projections orthographiques des deux hémisphères, on a la représentation de la sphère totale, ou *planisphère*. Dans ce système, qu'on n'applique guère qu'à la sphère céleste, les parallèles sont représentés par des cercles concentriques à l'équateur, et les cercles horaires par des rayons équidistants du cercle que représente l'équateur. Son inconvénient principal est de diminuer les dimensions des constellations équatoriales, dans le sens perpendiculaire à l'équateur. Si l'on prend un méridien pour plan de projection, les parallèles sont représentés par des droites parallèles, et les cercles horaires par des ellipses. — 2° *P. stéréographique.* On appelle projection *stéréographique* ou *perspective* d'un point, le point de rencontre avec un plan appelé *plan de projection*, de la ligne qui va de ce point à un point fixe appelé *point de vue*. La projection stéréographique d'une ligne est le lieu des projections stéréographiques de ses différents points. Dans ce système appliqué à la représentation de la sphère terrestre, on prend pour plan de projection le méridien de l'île de Fer, et pour point de vue le point situé sur l'équateur, à 90° de ce méridien. En réunissant les projections des deux hémisphères déterminés par le plan de projection, on a la représentation de la sphère totale, ou ce qu'on appelle la *mappemonde*. Dans ce système, les méridiens et les parallèles sont figurés par des arcs de cercle non concentriques. Son avantage consiste en ce que les figures de la carte (au moins celles de petite dimension), sont semblables à celles qu'elles représentent. Mais

il a l'inconvénient de ne pas conserver les grandeurs relatives de ces figures; car celles qui avoisinent le plan de projection conservent leur grandeur vraie, tandis que celles qui en sont à 90°, se trouvent réduites au quart par le fait de la projection. — 3° *P. de Mercator* ou *Développement cylindrique*. C'est le système des *cartes marines*. On imagine un cylindre tangent à la sphère terrestre le long de l'équateur; les 360 méridiens le coupent suivant 360 génératrices équidistantes que l'on regarde comme la représentation de ces méridiens. Quant aux parallèles, ils sont représentés par les sections droites du cylindre; mais ces sections droites étant plus grandes que les parallèles qu'elles représentent, afin de conserver la similitude entre les figures de la sphère et celles du cylindre, on accroît dans la même proportion la distance des sections droites successives. Que l'on ouvre alors le cylindre suivant une de ses génératrices, et qu'on l'étende sur un plan, on a deux systèmes de lignes perpendiculaires entre elles qui figurent les projections *cylindriques* du méridien et des parallèles de la sphère terrestre. Ce système agrandit beaucoup les dimensions des parties un peu éloignées de l'équateur, mais il permet au marin de trouver, par une opération facile, la route qu'il doit suivre à la surface de la mer. En effet, cette route qui coupe tous les méridiens sous le même angle, est représentée sur la carte par une ligne droite, et en cherchant à l'aide d'un rapporteur l'angle que cette ligne droite fait avec celles qui représentent les méridiens, on a l'angle sous lequel l'axe du vaisseau doit couper le méridien terrestre, pour être dans la bonne direction. Le développement cylindrique appliqué à la sphère céleste peut servir à la représentation des constellations zodiacales dont la projection orthographique dénature la forme. — 4° *Système Babinet* ou *P. homalographique*. Dans ce système, qui a pour objet la représentation plane de la *sphère terrestre*, on prend pour plan de projection le plan d'un méridien; les parallèles sont figurés par des droites perpendiculaires à celle qui représente la ligne des pôles, et tellement espacées que les surfaces comprises entre elles soient proportionnelles aux zones sphériques correspondantes. Quant aux méridiens ils sont figurés par des ellipses ayant pour axe commun la droite qui représente la ligne des pôles, et comprenant entre elles des surfaces équivalentes, et proportionnelles par suite aux fuseaux correspondants de la sphère. L'avantage de ce système est de conserver le rapport des surfaces des contrées représentées, qu'altère notablement la projection stéréographique. On peut en outre représenter à la fois tout un hémisphère seul, soit la totalité de la sphère, mais dans ce dernier cas la figure de la carte présente la forme d'une ellipse fortement allongée dans le sens transversal. — 5° *Développement conique*. Il ne s'applique, comme les deux suivants, qu'à la représentation d'une partie restreinte de la sphère terrestre. On imagine un cône circonscrit à la terre le long du parallèle qui passe à peu près au milieu du pays à représenter, et l'on prolonge les méridiens et les parallèles jusqu'à la rencontre de ce cône. Si alors on l'ouvre suivant une génératrice et qu'on l'applique sur un plan, les méridiens s'y trouvent représentés par des droites convergentes et les parallèles par des circonférences concentriques. — 6° *Développement de Flamsteed*. Dans ce système le méridien moyen est représenté par une ligne droite et les parallèles par des droites équidistantes et perpendiculaires à la première. Quant aux méridiens, pour obtenir les lignes qui les représentent, on porte sur les droites qui figurent les parallèles, et à partir de celle qui figure le méridien moyen, des longueurs égales à 1, 2, 3... fois la longueur de l'arc d'un degré de ces parallèles et l'on joint les points de division de même rang par un trait continu. — 7° *Système de l'état-major*. Ce système, adopté pour la *carte de France* du dépôt de la Guerre, participe à la fois du développement conique et de celui de Flamsteed : le méridien moyen y est représenté par une ligne droite, et les parallèles par des circonférences ayant leur centre commun en un point de cette droite. Le rayon du cercle que représente le parallèle moyen est égal à la tangente menée, sur la sphère terrestre, au méridien moyen, en son point de rencontre avec le parallèle moyen, et prolongée jusqu'à la ligne des pôles; ceux des autres parallèles sont égaux à ce rayon augmenté de 1, 2, 3... fois l'arc d'un degré du méridien. Quant aux autres méridiens, pour obtenir les lignes qui les représentent, on porte sur les circonférences qui figurent les parallèles, à partir du méridien moyen, des longueurs égales à 1, 2, 3... fois l'arc d'un degré de ces parallèles, et l'on joint par un trait continu les points de division de même rang. Ce système a l'avantage de conserver à la fois la forme et les grandeurs relatives des différentes parties du pays que l'on veut représenter.

PROJECTION. En Chimie, on appelle ainsi l'action de jeter par cuillerées dans un creuset ou dans un vaisseau placé sur le feu une matière réduite en poudre. — On appelle *poudre de projection* une poudre avec laquelle les alchimistes prétendaient changer les métaux en or, en la jetant sur un métal au moment où il entrait en fusion.

PROLÉGOMÈNES (du gr. προλεγόμενα, choses dites auparavant), espèce d'introduction plus ou moins étendue mise en tête d'un ouvrage, particulièrement d'un traité didactique, et renfermant toutes les notions nécessaires à l'intelligence de ce qui doit suivre, la définition des termes, l'histoire des développements de la science dont on va traiter, de ses rapports avec les autres sciences, etc.

PROLEPSE (du gr. πρόληψις), ou *Antéoccupation*, *Anticipation*, figure de Rhétorique, par laquelle on prévient une objection en l'exposant soi-même, pour la réfuter d'avance et empêcher l'adversaire d'en faire usage. Bossuet, dans son sermon *Sur l'ambition*, détruit ainsi, sous forme de dialogue, toutes les illusions de l'ambitieux « Mais je saurais bien m'affermir et profiter de l'exemple des autres..... Folle précaution! car ceux-là ont ils profité de l'exemple de ceux qui les précèdent? — Mais je jouirai de mon travail. Eh quoi! pour dix ans de ma vie? etc. » Boileau a dit de même (*Sat.* IX) :

> Attaquer Chapelain! Ah! c'est un si bon homme! etc.

PROLÉTAIRES (du lat. *proletarius*). On nommait ainsi, chez les Romains, ceux qui, venant après les trente-cinq classes du peuple, formaient une classe particulière de citoyens pauvres qui n'étaient considérés qu'à proportion du nombre d'enfants qu'ils pouvaient donner à l'État. Ils étaient, du reste, exempts d'impôts, et la plupart du temps nourris et entretenus aux frais du public. — De nos jours, on a donné cette qualification aux individus qui composent les dernières classes de la société, ne possédant rien en propre et vivant au jour le jour du produit de leurs mains. *Voy.* PAUPÉRISME, etc.

PROLIFÈRE (du lat. *prolifer*), se dit, en Botanique, de tout organe (tige, feuille ou fleur) qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable lui-même.

PROLOGUE (du gr. πρόλογος), sorte de préface, d'avant-propos, particulièrement en usage dans la poésie dramatique. Tantôt il sert à faire l'exposition du drame ou plutôt à la préparer, en donnant tous les renseignements propres à la faire saisir; tantôt c'est un éloge ou une apologie de l'auteur. Le prologue n'apparaît pour la première fois chez les Grecs que dans les pièces d'Euripide. Eschyle, Sophocle et même Aristophane n'en ont point. A Rome, au contraire, la plupart des comédies de Plaute et toutes celles de Térence ont un prologue. Au moyen âge, les prologues des mystères étaient souvent un sermon, un cantique ou une prière à Dieu pour les auditeurs. — En France, on a longtemps mis des prologues au commencement des opéras. Au XVIIe siè-

cle, les prologues contiennent presque toujours des vers en l'honneur de Louis XIV (opéras de Quinault, *Esther*, etc.). Le théâtre anglais et le théâtre allemand offrent aussi de fréquents prologues; quelques-uns sont de véritables avant-pièces : tel est celui de la *Jeanne d'Arc* de Schiller. Le *Faust* de Gœthe a deux prologues, dont l'action se passe pour l'un sur la terre, pour l'autre au ciel.

PROLONGE. On nomme ainsi, dans l'Armée : 1° les cordages dont se servaient autrefois les artilleurs pour réunir une bouche à feu à son avant-train; 2° un petit chariot servant à transporter des munitions, des agrès ou des effets militaires.

PROMENADES (de *promener*). Parmi les promenades les plus célèbres, on cite : chez les anciens, les *Jardins d'Académus* et les portiques circulaires du *Lycée* à Athènes; le *Champ de Mars*, les *Portiques de Pompée* et *d'Octavie*, etc., à Rome; — chez les modernes : à Paris, les *Tuileries*, les *Champs-Élysées*, le *Bois de Boulogne*, les *Boulevards*, le *Luxembourg*, le *Jardin des plantes*, le *Palais-Royal*, la *Place Royale*, les *squares*, etc.; à Londres, les parcs *St-James*, *Regent-park*, *Green-park*, *Hyde-park*, les *jardins* de Kinsington et de nombreux *squares*; à Madrid, le *Prado* et le *Buen-Retiro*; à St-Pétersbourg, le *boulevard de l'Amirauté*; à Berlin, la promenade *Sous les Tilleuls* (*Unter-den-Linden*); à Vienne, le *Prater*; à Florence, les *Caccine*, le jardin *Boboli*; à Rome, la *villa Borghèse*, etc.

PROMÉROPS, *Promerops*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, détachés du genre Huppe, dont ils se distinguent par l'absence de la huppe, remplacée chez eux par les plumes du front veloutées et dirigées en avant sur les narines comme chez les oiseaux de paradis. Comme ces derniers, ils brillent par l'éclat de leur plumage; ils ont une queue très-longue et une langue fourchue et extensible qui leur permet de vivre du suc des fleurs. Le *P. propr. dit* (*Upupa promerops*), du Cap, a les parties supérieures d'un brun roux et le ventre blanc avec des taches olivâtres.

PROMESSE (du lat. *promissus*). En Droit, ce mot est synonyme d'*engagement*. La promesse est *unilatérale*, et alors l'engagement est imparfait, c.-à-d. que le promettant est seul obligé et ne peut imposer l'accomplissement de la promesse à l'autre partie; ou *synallagmatique*, et alors l'engagement est parfait et chacune des parties peut contraindre l'autre à l'exécuter. L'article 1326 du Code civil appelle *promesse* le billet sous seing privé par lequel une seule partie s'engage envers l'autre à lui payer une somme d'argent ou une chose appréciable. Au contraire la *promesse de vente vaut vente* lorsqu'il y a consentement des deux parties sur la chose et sur le prix (art. 1589). *Voy.* Obligation, Convention, Contrat.

PROMONTOIRE (du lat. *promontorium*). En Géographie, ce mot est synonyme de *cap*. *Voy.* ce mot.

En Anatomie, on appelle *promontoire* une petite saillie de la paroi interne du tympan qui correspond à la rampe externe du limaçon, et qui borne inférieurement la fenêtre ovale.

PROMOTEUR (du lat. *promotum*, de *promovere*, pousser en avant), magistrat qui, autrefois, remplissait d'office près des tribunaux ecclésiastiques les fonctions de nos procureurs.—On nomme aujourd'hui *promoteur*, dans les évêchés et archevêchés, l'ecclésiastique chargé par l'évêque du maintien de la discipline et de la répression de ceux qui y manquent.

PROMOTION (du lat. *promotio*), acte par lequel on élève plusieurs personnes à la fois au même grade, à la même dignité : en ce sens, il se dit surtout en parlant des écoles du gouvernement (*école polytechnique*, *école de St-Cyr*, *école normale*, etc.), de l'ensemble des élèves d'une même année. — Il se dit encore de la nomination à un rang, à une dignité plus élevée que celle que l'on possédait déjà : un *chevalier* de la Légion d'honneur est *promu au grade d'officier*, *l'officier* à celui *de commandeur*.

PROMPTUAIRE (du lat. *promptuarium*, armoire, de *promptus*, qui est sous la main). Ce mot se trouve souvent employé au moyen âge comme titre de recueils ou d'abrégés, surtout pour des ouvrages de Droit. On cite notamment le *Promptuarium* d'Harménopule, rédigé en Orient vers le xe siècle (Racine, *les Plaideurs*, III, 3).

PROMULGATION (du lat. *promulgatio*), acte par lequel le chef du pouvoir exécutif atteste au corps social l'existence de la loi et ordonne de l'observer; il résulte de l'insertion au *Bulletin des lois*. Aux termes du Code civil (art. 1er), les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la *promulgation* qui en est faite par le chef de l'État. Elles sont exécutoires dans chaque partie du territoire au moment où la promulgation en peut être connue : elle est réputée connue dans le département de la résidence du chef de l'État un jour après celui de la promulgation, et, dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois dix myriamètres entre la ville où la publication en a été faite et le chef-lieu de chaque département. Ces divers délais courent du jour où le *Bulletin des lois* a été reçu de l'imprimerie nationale au ministère de la justice. — Un décret du 4 nov. 1870 a décidé que la promulgation pourrait résulter de l'insertion au *Journal officiel*.

Dans les cas où le chef de l'État juge nécessaire de hâter l'exécution des lois, les délais ordinaires cessent d'être observés; elles sont adressées au préfet, qui en constate la réception sur un registre, et en ordonne de suite l'impression et l'affichage aux lieux accoutumés : elles sont exécutoires à dater de la publication ainsi faite (Ordonn. des 27 nov. 1816 et 7 juill. 1824). *Voy.* Publication, Distances légales.

PRONATION (du lat. *pronare*, de *pronus*, penché en avant), mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte en avant du cubitus, et la main exécute une sorte de rotation de dehors en dedans. Dans ce mouvement, la paume de la main se tourne vers la terre : c'est la position la plus ordinaire et la plus naturelle de la main. — Les muscles au moyen desquels le radius exécute ce mouvement s'appellent *muscles pronateurs*.

PRONE (du lat. *præconium*, proclamation). C'est proprement l'annonce publique que le curé fait chaque dimanche, après le premier évangile de la messe paroissiale, de tout ce qu'il est important pour les fidèles de connaître, des fêtes, des jeûnes, des heures des offices, des bans, des mandements épiscopaux, etc. En outre, le curé fait au prône des prières pour le chef de l'État et sa famille, pour les bienfaiteurs de l'Église, etc. Il y joint ordinairement une instruction familière, qui a reçu elle-même le nom de *prône*; c'est ce qu'on appelait jadis *homélie*.

PRONOM (du lat. *pronomen*, qui tient la place du nom), partie du Discours qu'on met à la place du nom ou substantif pour en éviter la répétition et en même temps pour désigner la personne. On distingue cinq espèces de pronoms : 1° les *pronoms personnels* (*je*, *tu*, *il*, etc.), qui désignent spécialement les trois personnes grammaticales (*Voy.* Personne) et les *pronoms personnels réfléchis*, qui expriment le retour de l'action exprimée par le verbe sur le sujet même qui la fait : *je m'*aime, *tu t'*aimes, *il s'*aime, — 2° les *pronoms démonstratifs*, qui servent à montrer, à indiquer les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée ; tels sont : *ce*, *celui*, *cela*, *celle*, *ceux*, *celles*; — 3° les *pronoms possessifs*, qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée, comme *le mien*, *le tien*, *le sien*, etc.; — 4° les *pronoms conjonctifs* ou *relatifs*, qui servent non-seulement à rappeler l'objet dont on a parlé, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet : tels sont *qui*, *que*, *lequel* ; — 5° les *pronoms indéfinis*, qui désignent d'une manière vague, indéterminée, les personnes ou les choses dont ils rap-

pellent l'idée, par exemple : *on*, *quiconque*, *chacun*, mots auxquels quelques grammairiens joignent les adjectifs indéfinis *nul*, *tel*, *aucun*, *plusieurs*, quand ils sont employés sans substantifs.

On a donné, mais à tort, le nom de *pronoms* à des mots qui sont de véritables adjectifs, puisqu'ils se joignent à des noms, aux *adjectifs démonstratifs*, *possessifs*, etc. *Voy.* ADJECTIF.

PRONOMINAL. *Voy.* VERBE et RACINE.

PRONONCIATION (du lat. *pronunciatio*), manière d'articuler et de faire entendre les mots. La prononciation est exposée à plusieurs vices connus sous les noms de *balbutiement*, de *bégayement*, de *bredouillement*, de *grasseyement*, etc. On a proposé diverses méthodes pour guérir ces défauts, qui le plus souvent tiennent à de mauvaises habitudes contractées dès l'enfance, bien plus qu'à un vice d'organisation (*Voy.* BÉGAYEMENT). — Consulter : Mathieu, *Traité de la parole* (1847), et Morin (de Clagny), *Traité de prononciation* (1852). *Voy.* aussi DÉCLAMATION.

PRONOSTIC (du gr. προγνωστικόν, indice), jugement que porte le médecin sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. Les *signes pronostiques* sont ceux qui font prévoir ce qui arrivera de bon ou de mauvais. Ils s'appliquent particulièrement aux événements qui surviennent tout à coup, et qui se font remarquer vers la fin de la maladie ou aux approches de la crise. *Voy.* DIAGNOSTIC.

On donne aussi le nom de *pronostics* aux jugements que les astrologues tiraient de l'inspection des astres ou de toute autre combinaison superstitieuse, ainsi qu'aux prédictions des Matthieu Laënsberg, des Nostradamus, sur la pluie et le beau temps.

PRONUNCIAMENTO (c.-à-d. *déclaration*), nom donné en Espagne et dans les républiques de l'Amérique méridionale à l'acte par lequel un chef militaire se déclare en insurrection contre le gouvernement.

PROPAGANDE (du lat. *propagandus*, qui doit être propagé), association qui a pour but de répandre une opinion, une religion quelconque. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PROPAGATION (du lat. *propagatio*), multiplication des êtres par reproduction, par génération. *Voy.* GÉNÉRATION, FÉCONDATION, BOUTURE, etc.

PROPAGULES (du lat. *propagula*), nom donné d'abord aux corps pulvérulents qui se trouvent à la surface de plusieurs plantes agames, telles que les Lichens, et qui en sont les organes reproducteurs, a été réservé depuis aux portions de certaines Algues, uniquement composées de cellules, à l'aide desquelles la reproduction a lieu. *Voy.* CRYPTOGAMES.

PROPHÈTE, PROPHÉTESSE (du lat. *propheta*, *prophetissa*), homme et femme inspirés de Dieu pour prédire l'avenir. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PROPHYLAXIE, MÉDECINE PROPHYLACTIQUE (du gr. προφυλακτικός, qui préserve), partie de la Médecine qui a pour objet les précautions nécessaires pour prévenir les maladies. *Voy.* HYGIÈNE et RÉGIME.

PROPIONIQUE (ACIDE), du gr. πρό, avant, et πίων, gras, parce qu'il est un des premiers de la série des acides gras. Il est liquide, volatil, et répand une odeur de sueur; formule $C^3H^6O^2$. Il se produit dans la fermentation de substances albuminoïdes, comme le fromage. On l'appelle aussi *acide métacétique*.

PROPIONITRILE ou *Cyanure d'éthyle*, corps que l'on obtient en déshydratant le propionate d'ammoniaque et qui est un homologue de l'acide cyanhydrique (*Voy.* NITRILES). Sa formule est AzC^3H^5.

PROPITHÈQUE, Quadrumane. *Voy.* INDRIS.

PROPITIATION, PROPITIATOIRE (du lat. *propitiatio*, de *propitius*, propice). On appelle *sacrifice de propitiation*, *victime de propitiation*, un sacrifice, une victime qu'on offre à Dieu pour l'expiation des péchés : le sacrifice de la Messe est un sacrifice de propitiation. — Les Israélites appelaient *propitiatoire*, la table d'or qui couvrait l'arche sainte.

PROPOLIS (du gr. πρόπολις), substance résineuse et odorante, de couleur rougeâtre, que les abeilles recueillent sur les arbres verts, ou sur les saules, les peupliers, les marronniers, etc., et qu'elles préparent pour enclore leur demeure. Elle leur sert à enduire tout l'intérieur de la ruche et à en boucher toutes les issues, à l'exception de celles qui sont nécessaires pour l'entrée et la sortie des habitants. Cette substance a une odeur balsamique.

PROPORTION (du lat. *proportio*), convenance et relation des parties d'un objet comparées entre elles ou comparées à l'ensemble. — Dans les Arts, ce mot se dit des dimensions d'une partie comparée avec le tout auquel elle appartient. Le plus ou moins de justesse des *proportions* du corps est une des conditions essentielles du beau, et sert à établir les divers degrés de beauté. De tout temps, on a reconnu que le corps humain est le modèle le plus parfait des bonnes proportions. Pour apprécier les proportions d'un corps, et pour donner, autant que cela se peut, une base fixe à leurs appréciations, les artistes ont choisi pour mesurer certaines parties du corps lui-même, la tête et la face; dans la Peinture et dans la Sculpture, on mesure toutes les dimensions de la figure humaine par longueurs de *tête* ou par longueurs de *face*. Les anciens donnaient à leurs sujets 8 longueurs de *tête*, quelquefois 7; aujourd'hui on compte de préférence par longueur de face : on donne ordinairement aux sujets 10 longueurs de *face*.

PROPORTION. En Arithmétique, on appelle *proportion* l'expression de l'égalité de deux rapports : elle prend le nom de *proportion par différence* ou d'*équidifférence*, et celui de *proportion par quotient* ou de *proportion* propr. dite, suivant que les deux rapports qui la composent sont des rapports par différence ou par quotient. Ainsi $a - b = c - d$ est une équidifférence; $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$ est une proportion par quotient. Le premier et le troisième terme de toute proportion en sont les *antécédents*; le second et le quatrième en sont les *conséquents*. Le premier et le quatrième prennent encore le nom de *termes extrêmes* ou simplement d'*extrêmes*; le second et le troisième le nom de *moyens*.

Propriétés des équidifférences : 1° Dans toute équidifférence la somme des moyens est égale à la somme des extrêmes et réciproquement; 2° un terme extrême est égal à la somme des moyens diminuée de l'autre extrême, et de même, un moyen est égal à la somme des extrêmes diminuée de l'autre moyen : cette propriété permet de compléter une équidifférence dont on connaît trois termes; 3° on appelle *moyenne arithmétique* entre deux quantités, une 3ᵉ quantité qui, répétée, forme les deux moyens d'une équidifférence dans laquelle les deux premières sont les extrêmes : la moyenne arithmétique entre deux quantités est égale à leur demi-somme.

Propriétés des proportions par quotient : 1° Dans toute proportion par quotient le produit des extrêmes est égal au produit des moyens et réciproquement; 2° sans troubler une proportion par quotient, on peut y intervertir l'ordre des moyens, ou celui des extrêmes, ou y renverser les rapports; 3° on peut à chaque antécédent ajouter ou retrancher son conséquent, ou à chaque conséquent ajouter ou retrancher son antécédent; 4° si l'on fait la somme ou la différence des antécédents et celle des conséquents, on obtient un nouveau rapport égal aux précédents; 5° la somme des antécédents est à la somme des conséquents, comme la différence des antécédents est à celle des conséquents, etc. — On appelle *quatrième proportionnelle* à trois quantités, le quatrième terme d'une proportion dont ces quantités forment les trois premiers : pour l'obtenir, il suffit de faire le produit des moyens et de le diviser par l'extrême connu. — On appelle *moyenne géométrique* ou *proportionnelle* entre deux quantités une troisième quantité qui, répétée, forme les moyens d'une proportion par quotient dans laquelle les deux quantités données for-

ment les extrêmes : cette moyenne est égale à la racine carrée du produit des deux quantités.

Proportion continue, suite de rapports égaux, soit par différence, soit par quotient, où chaque conséquent est égal à l'antécédent du rapport suivant. Les proportions continues ne sont autre chose que des *progressions*. *Voy.* ce mot.

Proportions définies. En Chimie, on nomme ainsi les quantités fixes et invariables d'après lesquelles les corps s'unissent pour former des combinaisons chimiques. La forme et l'état d'un corps peuvent quelquefois se modifier; un même corps peut, suivant les circonstances, se présenter sous forme de liquide, de gaz ou de solide; il peut être tantôt amorphe, tantôt cristallisé; mais ces différences n'influent jamais sur les proportions de ses parties constituantes. Deux lois principales régissent les combinaisons chimiques : la *loi des rapports multiples* et la *loi des nombres proportionnels.* La première se généralise ainsi : « lorsque deux corps s'unissent entre eux pour produire deux ou plusieurs composés, les quantités contenues dans l'un des composés sont des multiples ou des sous-multiples, en nombres simples, des quantités renfermées dans les autres composés. » Le mercure, p. ex., forme deux combinaisons avec le chlore; dans l'une (chlorure mercurique), 35,4 chlore sont combinés avec 100 mercure; dans l'autre (chlorure mercureux), 35,4 chlore sont combinés avec 2 fois 100 mercure. La seconde s'énonce de la manière suivante : « lorsqu'un corps A est capable de s'unir à plusieurs autres a, b, c..., les poids de ces derniers sont entre eux dans le même rapport que les poids des mêmes corps a, b, c..., qui s'uniraient à B, à C ou à tout autre corps. » Exemple : on a trouvé que 8 oxygène s'unissent à 104 plomb, 28 fer, 31,8 cuivre; si l'on combine du soufre avec ces trois métaux, les poids du plomb, du fer et du cuivre contenus dans leurs combinaisons avec le soufre, seront entre eux comme 104 : 28 : 31,8. Ces rapports étant constants pour toutes les combinaisons semblables, où l'oxygène est remplacé par d'autres corps, on a construit une table où ils sont tous inscrits : on l'appelle *Table des nombres proportionnels*, ou *des équivalents* (*Voy.* Équivalent et Poids atomiques). — On doit au chimiste allemand Richter les premières recherches sur les proportions chimiques. Gay-Lussac a constaté plus tard que dans les combinaisons des gaz, les volumes suivent aussi la loi des rapports multiples.

PROPORTIONNEL. *Moyenne proportionnelle*, *Quatrième proportionnelle. Voy.* Proportion.

Quantités proportionnelles. Étant données deux suites de quantités A, B, C.. ; a, b, c,.., on dit que les quantités de la première suite sont proportionnelles à celles de la seconde, s'il y a un rapport constant entre chaque quantité de la première et la quantité correspondante de l'autre, c.-à-d. si l'on a la proportion $\frac{A}{a} = \frac{B}{b} = \frac{C}{c} = \ldots$ On dit que deux quantités varient *proportionnellement* ou sont *directement proportionnelles* quand les valeurs de l'une et les valeurs correspondantes de l'autre forment deux suites de nombres proportionnels, c.-à-d. quand, l'une devenant 2, 3, 4... fois plus grande ou plus petite, l'autre devient par suite ce même nombre de fois plus grande ou plus petite. Au contraire deux quantités varient *en raison inverse* ou sont *inversement proportionnelles*, quand les valeurs successives de l'une et les inverses des valeurs correspondantes de l'autre forment deux suites de nombres proportionnels, c.-à-d. quand, l'une devenant 2, 3, 4... fois plus grande ou plus petite, l'autre devient par suite ce même nombre de fois plus petite ou plus grande. Exemples : le prix d'un certain nombre de mètres d'étoffe varie proportionnellement au nombre de ces mètres; le salaire d'un ouvrier varie proportionnellement au temps de son travail; l'espace parcouru par un corps d'un mouvement uniforme varie proportionnellement au temps, etc. Au contraire, le temps nécessaire à des ouvriers pour faire un certain ouvrage varie en raison inverse du nombre de ces ouvriers ; la hauteur d'un rectangle de surface donnée varie en raison inverse de sa base ; le volume d'une masse de gaz varie en raison inverse de la pression qu'elle supporte, etc.

Partages proportionnels. Soit proposé de partager le nombre A en parties proportionnelles à m, n et p. En désignant par x, y, z les parties cherchées, on devra avoir :

$$\frac{x}{m} = \frac{y}{n} = \frac{z}{p}.$$

Mais quand plusieurs rapports sont égaux, si l'on fait la somme de leurs numérateurs et celle de leurs dénominateurs, on obtient un rapport égal aux précédents. Le rapport $\frac{x+y+z}{m+n+p}$ ou $\frac{A}{m+n+r}$ est donc égal à chacun des rapports ci-dessus et l'on peut écrire :

$$\frac{x}{m} = \frac{A}{m+n+p}, \text{ d'où : } x = \frac{Am}{m+n+p};$$
$$\frac{y}{n} = \frac{A}{m+n+p}, \text{ d'où : } y = \frac{An}{m+n+p};$$
$$\frac{z}{p} = \frac{A}{m+n+p}, \text{ d'où : } z = \frac{Ap}{m+n+p}.$$

Donc, pour partager un nombre proportionnellement à des nombres donnés, on fait la somme de ceux-ci et l'on divise par cette somme le nombre à partager. On n'a plus alors pour obtenir les parties demandées qu'à multiplier le quotient obtenu respectivement par les nombres auxquels les parties doivent être proportionnels. Le quotient $\frac{A}{m+n+p}$ porte le nom de *prorata. Voy.* ce mot.

Lignes proportionnelles. Les principaux théorèmes qui se rapportent aux lignes proportionnelles sont les suivants : 1° toute parallèle à la base d'un triangle ou aux bases d'un trapèze partage les deux autres côtés en segments proportionnels, et réciproquement ; 2° la bissectrice d'un angle d'un triangle partage le côté opposé en segments proportionnels aux côtés adjacents ; 3° les segments interceptés sur deux parallèles par des droites issues d'un même point sont proportionnels; 4° lorsque deux cordes se coupent dans un cercle, les parties de l'une sont réciproquement proportionnelles aux parties de l'autre; 5° quand deux sécantes se coupent hors d'un cercle, les sécantes entières sont réciproquement proportionnelles à leurs parties extérieures.

PROPOSITION (du lat. *propositio*). En Logique et en Grammaire, la *proposition* est l'expression d'un *jugement* (*Voy.* ce mot). Dans sa forme la plus simple, elle contient deux termes et leur lien (*copule*) : le *sujet* ou la chose que l'on veut qualifier; l'*attribut*, ou la qualification que l'on applique au sujet ; le *verbe*, qui lie le sujet et l'attribut en affirmant ou en niant leur convenance. Dans cette proposition : *l'air est pesant*, l'*air* est le sujet; *pesant*, l'attribut; *est*, le verbe. — On divise les propositions sous le rapport de la *qualité* en *affirmatives* et *négatives*; sous celui de la *quantité*, en *universelles* et *particulières*. Dans la théorie du syllogisme, on les groupe en 4 classes : 1° *universelles affirmatives* (les corps sont étendus; Platon est éloquent ; 2° *universelles négatives* (nul homme n'est infaillible); 3° *particulières affirmatives* (il y a des hommes vicieux); 4° *particulières négatives* (quelques hommes ne sont pas vicieux). Les scolastiques les désignaient par les lettres A, E, I, O, dans les deux vers suivants :

Asserit A, negat E; verum generaliter ambæ;
Asserit I, negat O; sed particulariter ambæ.

On distingue en outre, en Logique, des propositions *contradictoires*, *subalternes*, *contraires*, *subcontraires* (*Voy.* ces mots), et, en Grammaire, des propositions *incomplexes* et *complexes*, *simples* et *compo*·

sées, *principales* et *subordonnées* ou *incidentes*. — *Voy.* Sujet, Verbe, Attribut.

En Rhétorique, la *proposition* est l'exposé sommaire du sujet. Elle doit être courte, claire et précise. Elle peut être *simple* ou *composée* : dans ce dernier cas, l'énoncé de ses parties s'appelle *division*.

Ce qu'on appelait *les Cinq propositions* dans les disputes théologiques des deux derniers siècles, ce sont cinq propositions de Jansénius, qui furent condamnées en 1653 comme entachées d'hérésie.

PROPRE (du lat. *proprius*). En Droit, on appelle *biens propres* les biens qui ne tombent pas en communauté (*Voy.* Communauté). — On appelait autrefois *propres de succession* les biens que le défunt avait reçus de ses ascendants, par opposition aux *acquêts* (*Voy.* ce mot) qui lui venaient d'étrangers par achat, échange ou donation.

En Logique, le *propre* est l'attribut lié à la différence spécifique, c.-à-d. au caractère essentiel de l'espèce : p. ex. la *différence spécifique* du triangle rectangle est d'avoir un angle droit, et sa *propriété* est que le carré construit sur l'hypoténuse égale la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. Cette propriété dépend de l'essence du triangle rectangle et ne convient qu'à lui seul. — Le *propre* est un des *cinq universaux*.

En Liturgie, le *propre du temps*, le *propre des Saints*, est l'office particulier de certains jours, de certaines fêtes; le *propre d'une église* est l'office particulier à cette église.

PROPRÉTEUR, magistrat romain. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PROPRIÉTAIRE (du lat. *proprietarius*), celui qui possède en *propre* un objet quelconque (*Voy.* Propriété). — Dans l'usage vulgaire, *propriétaire* s'entend surtout de ceux qui possèdent le sol et les constructions qu'il supporte.

La loi accorde un privilége au *propriétaire* sur les meubles de son fermier ou locataire, sur tout ce qui sert à l'exploitation de la ferme, et sur les fruits de la récolte de l'année, pour les loyers et fermages des immeubles, pour les réparations locatives, et pour tout ce qui concerne l'exécution du bail. Le Code civil (art. 2102) et le Code de procédure civile (art. 819 et suiv.) règlent l'étendue et le mode d'exercice de ce privilége. — Consulter : Sergent, *Manuel du propriétaire et du locataire* (collect. Roret), et Marc-Deffaux, *Manuel des propriétaires* (1853).

PROPRIÉTÉ (du lat. *proprietas*). En Droit naturel, la *propriété* est un droit primitif parce qu'elle résulte de la nécessité de pourvoir par un ensemble de moyens à notre développement physique et intellectuel. A ce point de vue, elle peut être définie : une chose ayant des qualités qui la rendent propre à satisfaire quelques-uns des besoins de l'homme; par suite, le droit de propriété renferme les conditions pour l'acquisition, la revendication et l'usage de la propriété. On lui a assigné diverses origines : 1° l'*occupation* (*Voy.* ce mot); 2° l'*appropriation* des choses par le travail, en vertu de laquelle l'homme transforme des objets par son activité et leur donne l'empreinte de sa personnalité; 3° la *loi* ou une *convention* qui oblige tous les membres de la société à la reconnaissance et au respect de la propriété; 4° la réalisation de l'ensemble des moyens et des conditions nécessaires pour le développement soit physique, soit spirituel, de chaque individu, dans la quantité et la qualité conforme à ses besoins rationnels. Ces diverses théories donnent lieu aux observations suivantes : l'*occupation* que les hommes ont faite du sol et des choses matérielles dans les temps anciens est un fait historique, mais ne suffit pas pour constituer le droit; l'*appropriation* est une des conditions nécessaires pour acquérir la propriété, mais, malgré la liaison intime qui existe entre le travail et la personnalité humaine, elle n'explique pas suffisamment le point essentiel; la *loi* ou une *convention sociale* garantissent la propriété, mais ne la créent point; la dernière théorie est la plus large et la plus complète parce qu'elle cherche le fondement rationnel de la propriété dans les conditions nécessaires à l'accomplissement de la destinée humaine et qu'elle indique comment le législateur doit régler l'exercice de ce droit. — Quant au droit de succession, il se rattache à la constitution même de la *famille*.

Tous les systèmes d'organisation de la propriété dans la vie sociale se ramènent à deux, celui de la *propriété individuelle* et privée, celui de la *propriété commune* ou de la communauté de biens. Le premier a été admis généralement par les diverses législations, mais avec de nombreuses restrictions. Le second n'existe qu'exceptionnellement; mais il a été proposé comme règle générale par un certain nombre d'écrivains : Platon (*République*), Th. Morus (*Utopie*), Campanella (*Cité du Soleil*), Harrington (*Oceana*), J.-J. Rousseau (*Discours sur l'inégalité des conditions*), Fichte (*Staatslehre*), Babeuf, Owen, Hugo (*Naturrecht*), etc. (*Voy.* Socialisme). Les théories communistes ont été combattues par G. Garnier (*De la propriété dans ses rapports avec le droit politique*, 1792); Ch. Comte (*Traité de la propriété*, 1834); Troplong (*De la propriété d'après le Code civil*, 1836); Fréd. Bastiat, A. Franck (1848), G. de Molinari, Thiers (1849), etc. Les raisons qu'on donne en faveur de la propriété individuelle sont les suivantes : 1° la propriété individuelle est le principal mobile de l'activité des hommes; 2° elle est la sauvegarde de la liberté personnelle et de la vie de famille; 3° elle maintient entre les hommes, par l'inégalité de sa distribution, une subordination nécessaire dans les grandes entreprises industrielles et dans les travaux nécessaires au bien-être de la société. — Consulter Ahrens, *Cours de Droit naturel*.

En Droit, la *propriété* est définie « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements (C. civ., art. 544). » — « Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité (art. 545). » *Voy.* Expropriation.

La *propriété* s'acquiert et se transmet par succession, par donation entre-vifs ou testamentaire, par l'effet des conventions, par accession ou incorporation, par prescription, par occupation, par découverte ou invention (C. civ., art. 711 et suiv.).

On appelle *pleine propriété* celle à laquelle l'usufruit est joint, et *nue propriété*, celle dont l'usufruit est séparé : cette dernière n'est guère que nominale tant que dure l'usufruit (*Voy.* Usufruit). Par rapport à la nature de l'objet possédé, la propriété est dite *mobilière*, *immobilière*, *foncière*, *industrielle*, *littéraire*, *artistique*, selon qu'elle s'applique à un objet meuble ou immeuble, à un fonds de terre, à une industrie, à une œuvre d'esprit ou d'art. — On appelle *copropriétaire*, celui qui possède par indivis avec un autre une maison, une terre, etc.

La loi garantit à tous la possession perpétuelle des biens meubles et immeubles. Quant à la propriété des œuvres littéraires et des productions artistiques (musique, dessins, etc.), la loi du 14 juillet 1866 la garantit aux auteurs pendant la durée de leur vie et à leurs héritiers pendant 50 ans. Pour les inventions et découvertes, *Voy.* Invention (brevets d'). Comme constatation de la propriété littéraire ou artistique, tout auteur ou éditeur doit déposer, à Paris, au ministère de l'Intérieur, dans les départements, au secrétariat de la préfecture, deux exemplaires de tout ouvrage imprimé, et trois exemplaires de tout ouvrage lithographié ou de musique. Pour s'assurer la propriété d'une marque ou d'un dessin de fabrique, il faut en faire le dépôt aux archives du conseil des prud'hommes ou au greffe du tribunal de commerce (*Voy.* Contrefaçon). — Consulter A. Villefort, la *Propriété littéraire et artistique* (1815); Jobart de Bruxelles, la *Propriété intellectuelle* (1851); Mu-

quardt, la *Propriété littéraire internationale* (1851); E. Blanc et A. Beaume, le *Code de la propriété industrielle, littéraire*, etc. (1854); E. Calmels, *De la propriété des œuvres de l'intelligence* (1856).

Certificat de propriété. Voy. CERTIFICAT.

PROPRIÉTÉ, qualité du style. *Voy.* STYLE.

PROPYLÉES (du gr. προπύλαια, avant-portes), sorte d'entrée monumentale formée de portes reliées entre elles par des massifs ou des galeries en colonnes, que les anciens plaçaient quelquefois en avant de leurs temples. On cite en ce genre les *Propylées de l'Acropole* d'Athènes (dont l'entrée principale a été retrouvée en 1853 par M. Beulé), et les *P. du temple de Cérès* à Éleusis (*Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*).— On avait donné le nom de *propylées* aux 60 bâtiments construits de 1784 à 1787, sur les plans de l'architecte Ledoux, en avant des barrières de Paris, pour servir de bureaux des octrois. Il en subsiste encore quelques uns.

PROPYLÈNE, carbure d'hydrogène, analogue à l'éthylène, mais plus élevé d'un degré dans l'échelle des composés organiques : sa formule est C^3H^6.

PROPYLIQUE [ALCOOL], alcool qui dans la série de l'alcool ordinaire est l'homologue supérieur de cet alcool. Sa formule est C^3H^6O. On l'extrait aussi des liqueurs sucrées fermentées. Il ressemble à l'alcool ordinaire, mais a plus que lui une odeur de fruits; il bout à la température de 97°. Cet alcool a été découvert par M. Chancel en 1853. *Voy.* LACTIQUE (ACIDE). — Il existe un autre alcool qui a la même composition que le précédent et qu'on a nommé *alcool isopropylique*. On obtient son éther iodhydrique en chauffant la glycérine avec l'iode et le phosphore. Il a été employé en Angleterre à la fabrication des roses d'aniline.

PRORATA (AU), du lat. *pro*, pour, et *rata*, réglée, s.-ent. *parte*, est synonyme d'*à proportion*.

PROROGATION (du lat. *prorogatio*). En Droit constitutionnel, la *prorogation* est l'acte par lequel le chef de l'État déclare que les travaux législatifs resteront suspendus pendant un délai déterminé, et ajourne l'Assemblée à certain jour.

En Droit civil, on appelle *prorogation de terme* le délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur, qui n'a pas pu se libérer à l'échéance. La simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut en ce cas poursuivre le débiteur pour le forcer au payement (C. civ., art. 2039).— La *prorogation d'enquête* est l'autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au-delà du terme rigoureusement prescrit par la loi (C. de procéd., art. 40 et 279).

PROSATEUR. *Voy.* PROSE.

PROSCENIUM (du latin *pro*, en avant, et *scena*, scène), partie du théâtre des anciens qui dominait l'orchestre, la *scène* des modernes; c'est là que jouaient les acteurs.

PROSCOLEX. *Voy.* DISTOME.

PROSCRIPTION (du lat. *proscriptio*), condamnation au bannissement ou à la mort, prononcée sans aucune forme judiciaire, et qui peut être mise à exécution par qui que ce soit. La proscription était généralement accompagnée de la confiscation des biens. Les républiques anciennes firent un fréquent usage de la proscription. A Athènes, un héraut se présentait dans la place publique pour faire connaître la récompense promise à quiconque apporterait la tête du proscrit : la somme était déposée sur l'autel de quelque divinité. A Rome, il y avait deux sortes de proscriptions, l'une *civile* et l'autre *politique*. La première avait lieu à la requête des créanciers lorsqu'un débiteur se tenait caché pour n'être point traduit en justice : cette proscription se faisait par un édit du préteur, affiché à la porte du débiteur et réitéré jusqu'à quatre fois; après quoi, si le débiteur ne paraissait pas, ses biens étaient partagés entre ses créanciers ou vendus à leur profit. Pour la *proscription politique*, on se contentait d'afficher dans le forum les noms des proscrits, sans même désigner le crime qui les faisait proscrire. Les *tables de proscription* de Sylla, de Marius, des triumvirs Antoine, Lépide et Octave, sont devenues fameuses. — Chez les modernes, on trouve plusieurs exemples de proscriptions sanglantes, depuis celle qui frappa les Armagnacs au temps de Charles VI, jusqu'à celle dont furent victimes Guillaume de Nassau et ses adhérents sous Philippe II. La funeste journée de la St-Barthélemy, les rigueurs exercées contre les protestants après la révocation de l'édit de Nantes, les massacres des prisons pendant la Terreur, les mesures barbares prises à la même époque contre les émigrés et les suspects, les exceptions (ou *catégories*) qui accompagnaient les lois d'amnistie rendues en 1815, l'acte par lequel il était ordonné de *courir sus* à Napoléon Ier, etc., peuvent être considérés comme autant de proscriptions.

PROSE (du lat. *prorsa*, directe [*s.-ent.* construction]), discours qui n'est pas assujetti aux lois de la versification, c'est-à-dire au rhythme et à la rime : on l'oppose à *poésie*. Les ouvrages en prose peuvent se partager en six genres : *Genre oratoire*, *G. historique*, *G. philosophique et moral*, *G. didactique*, *G. épistolaire*, *Roman*. *Voy.* ces mots.

Dans toutes les Littératures, la prose n'apparaît que longtemps après la poésie. Chez les Grecs, les premiers *prosateurs* connus furent Phérécyde et Hécatée, qui vivaient au VIe siècle; vinrent ensuite les historiens Hérodote, Thucydide, Xénophon; les orateurs Isocrate, Démosthène, Eschine; les philosophes Platon, Aristote, etc. Chez les Romains, le premier prosateur est l'annaliste Fabius Pictor, qui vivait deux siècles avant J.-C.; César, Cicéron, Salluste, Tite-Live, Sénèque et Tacite, sont les principaux prosateurs latins. En France, la prose commence avec Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, Rabelais, Amyot et Montaigne. Au XVIIe siècle, Descartes, Pascal et Balzac, fixent la prose française, qui dès lors balance la gloire de la poésie, et ouvrent le grand siècle, où brillent surtout les orateurs de la chaire, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Massillon; les moralistes, La Bruyère et La Rochefoucauld; les historiens, de Retz, St-Réal, St-Simon; enfin mesdames de Sévigné, Lafayette, Maintenon. Au XVIIIe siècle, la prose prend le pas sur la poésie : au premier rang se placent Voltaire, J.-J. Rousseau, Buffon, Montesquieu, et après eux Fontenelle, Thomas, d'Aguesseau, Marmontel, Vauvenargues, Condillac, Condorcet, Bernardin de St-Pierre; au XIXe siècle, on compte parmi nos meilleurs prosateurs Chateaubriand, Villemain, Cousin, MM. Guizot, Thiers, Mignet, etc. — *Voy.* LITTÉRATURE.

PROSE. Dans la Liturgie, on donne ce nom à un chant composé de vers non rhythmés, mais terminés par une rime obligée, et n'ayant pour toute prosodie qu'un nombre déterminé de syllabes, à la différence de l'*hymne* qui est une véritable pièce de poésie mesurée. Dans l'office de la Messe, la *prose* se chante après le graduel; d'où le nom de *séquence* qu'on lui donne quelquefois. Les principales proses sont : le *Stabat*; celles de Pâques, *Victimæ paschali* et *O filii*; celle du St-Sacrement, *Lauda Sion*; celle en l'honneur de la Vierge, *Inviolata*; le *Veni Sancte Spiritus*, le *Dies iræ*, etc. — Voir dans la préface des *Œuvres poétiques* d'Adam de St-Victor par L. Gautier (Paris, 1858) une histoire abrégée des proses.

PROSECTEUR (du lat. *prosector*, qui découpe d'avance), se dit, dans les cours de Médecine, de celui qui dissèque à l'avance et dispose les pièces anatomiques pour la leçon du professeur. C'est le prosecteur qui dirige les élèves dans leurs études de dissection; il les fait opérer sous ses yeux et prépare devant eux des pièces anatomiques. Les prosecteurs des Facultés sont nommés au concours.

PROSÉLYTE (du gr. προσήλυτος, nouveau venu, étranger). Dans l'origine, ce mot se disait chez les

Juifs d'une personne qui avait passé du paganisme à la religion judaïque. Il s'est dit ensuite de tout converti à une religion, à une opinion quelconque.

PROSERPINE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

PROSODIE (du gr. προσῳδία, chant, accent), prononciation régulière des mots conformément au rhythme, à l'accent et à la quantité. Il se dit aussi de la connaissance des règles d'après lesquelles on doit construire ou prononcer les vers : il se confond alors avec la *Métrique* (*Voy.* ce mot). — Il n'y a guère de prosodie bien déterminée et fixe que dans l'idiome des Grecs et des Latins; c'est aussi la prosodie la plus mélodieuse et la plus riche. De tous les idiomes modernes, le nôtre est celui où l'absence de prosodie se fait sentir davantage. On a tenté, surtout au XVIe siècle, de composer en français des vers métriques; mais les essais n'ont jamais réussi.

On désigne aussi sous le nom de *Prosodies* les livres qui traitent de la prosodie : tels sont, pour la prosodie grecque, les *Elementa doctrinæ metricæ* d'Hermann, les *Prosodies grecques* de Spitzner, Mathiæ, J. Hubert; pour la prosodie latine, les *Prosodies* de Lechevalier, Dumas, Aubert, de MM. Cabaret, Quicherat, Dunglas, le *Traité de versification latine* de M. Quicherat, ainsi que les dictionnaires qui donnent la quantité de chaque mot : les *Gradus ad Parnassum* de Boinvilliers, de Noël, de M. Em. Pessonneaux; le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, etc. L'abbé d'Olivet a écrit un *Traité de prosodie française*, où il formule en onze règles toutes les lois de la quantité de notre langue; MM. Duquesnois et Quicherat ont donné aussi des *Prosodies françaises*. Consulter aussi Ed. Duméril, *Essai philosophique sur le principe et les formes de la versification*; Bergmann, *Théorie de la quantité prosodique*.

PROSOPOGRAPHIE (du gr. πρόσωπον, visage, physionomie, et γράφω, décrire), espèce de figure de Rhétorique qui consiste à décrire soit en vers, soit en prose, les traits extérieurs, l'air, le maintien d'un homme ou d'un animal, de manière à le rendre pour ainsi dire présent. *Voy.* HYPOTYPOSE.

PROSOPOPÉE (du gr. προσωποποιΐα), figure de Rhétorique par laquelle l'orateur prête le sentiment, la parole et l'action à des êtres inanimés ou imaginaires, à des morts, à des absents, etc. On cite parmi les plus magnifiques prosopopées, celles de la patrie dans la *première Catilinaire* de Cicéron et dans la *Pharsale* de Lucain (1er chant); celle de Fabricius dans le *Discours* de J.-J. Rousseau sur les arts et les sciences. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre* et dans le *Sermon sur l'impénitence finale*; Fléchier, dans l'*Oraison funèbre de Montausier*, et les autres grands orateurs de la chaire, offrent de fréquents exemples de cette belle figure. L'éloquence et la poésie ont seules le privilége d'employer la prosopopée; encore ne peuvent-elles y recourir qu'en des circonstances particulières et rares : car si la prosopopée n'est pas de nature à produire un grand effet, elle devient ridicule.

PROSTANTHERA, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des *Prostanthérées*, a été établi pour des arbrisseaux de l'Australie peu connus.

PROSTATE (du gr. προστάτης, placé en avant), glande située entre le rectum, le bas-fond de la vessie, le col vésical, dont elle fait partie, et la symphyse pubienne, à laquelle l'unissent des ligaments spéciaux. Elle sécrète un liquide visqueux, qui sert à lubrifier le canal de l'urètre. Cet organe est sujet à de graves altérations, telles que tuméfaction, abcès, inflammation, etc.

PROSTHÈSE (du gr. πρόσθεσις), figure grammaticale qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans que le sens de ce mot soit changé. Ex. : *gnatus* pour *natus*. C'est ainsi que se sont formés les mots *grenouille*, du latin *ranuncula*; *nombril*, de *umbilicus*, etc. *Voy.* MÉTAPLASME.

PROSTOME (du gr. πρό, en avant, et στόμα, bouche), genre d'Helminthes, de l'ordre des Turbellariés, intermédiaires entre les *Némertes* et les *Planaires* (*Voy.* ce dernier mot). Il y a des espèces fluviatiles et d'autres marines.

PROSTRATION (du lat. *prostratio*), se dit, en Médecine, de l'anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et notamment les fièvres typhoïdes. Elle est caractérisée par la lenteur et la difficulté des mouvements, l'abattement des traits, et par l'attitude qu'affecte le malade, qui ne se trouve bien que couché sur le dos.

PROSTYLE (du gr. πρόστυλος). En Architecture, on désigne par cette épithète les temples des anciens qui n'ont des colonnes qu'à la principale face, à la partie antérieure. L'église Notre-Dame de Lorette, à Paris, offre l'exemple d'un édifice de ce genre.

PROSYLLOGISME, ou *Syllogisme continué*, argument composé de deux syllogismes placés à la suite l'un de l'autre, de telle sorte que la conclusion du premier serve de prémisse au second.

PROTAGON ou CÉRÉBRINE, substance organique azotée qu'on a extraite du cerveau, n'est autre chose que la *Lécithine*. *Voy.* ce mot.

PROTAGONISTE. *Voy.* ACTEUR.

PROTASE (du gr. πρότασις, proposition, exposition), partie d'un poëme dramatique qui contient l'exposition du sujet. On appelle *personnage protatique* celui qui ne paraît qu'au commencement de la pièce pour faire l'exposition.

PROTE (du gr. πρῶτος, le premier), celui qui dans une Imprimerie est chargé, de la direction et de la conduite de tous les travaux.

PROTÉACÉES (du genre type *Protea*, Protée), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent en abondance au Cap et en Australie : feuilles alternes, toujours vertes; fleurs hermaphrodites, groupées en épis, en grappes, en corymbes, en capitules, formant quelquefois une fleur composée : calice coriace, coloré, à 4 folioles tantôt distinctes, tantôt soudées inférieurement ; étamines opposées aux folioles ; anthères biloculaires; ovaire libre, à une seule loge, contenant un ou plusieurs ovules; fruit capsulaire. — La famille des Protéacées forme selon les uns 3 tribus : les *Protées*, les *Grévillées* et les *Banksiées*; selon d'autres, 5 tribus : les *Protéinées*, les *Conospermées*, les *Franklandiées*, les *Persooniées* et les *Grévillées*.

PROTECTEUR, titre politique qui a été employé en Angleterre et dans plusieurs autres pays. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PROTECTION, SYSTÈME PROTECTEUR. En Économie politique, la *protection* est le système qui favorise l'industrie nationale soit en imposant des droits élevés sur les marchandises étrangères qui lui font concurrence, soit en accordant des primes à l'exportation, soit en écartant certains produits par une prohibition absolue (*Voy.* DOUANES, PRIMES, PROHIBITION). Le *système protecteur* a donné lieu, depuis le commencement de ce siècle, aux plus graves discussions : on l'a accusé d'attenter à la liberté du commerce, de nuire aux intérêts du plus grand nombre et d'obérer les finances pour augmenter les bénéfices de quelques producteurs. Il a été fort mitigé en Angleterre depuis Huskisson et Robert Peel, et récemment en France (*Voy.* ÉCHANGE). — Voir M. Chevalier, *Examen du système protecteur*, et P. Clément, *Histoire du système protecteur en France*.

PROTECTORAT (de *protecteur*), se dit et de la dignité de *protecteur* (*Voy.* ci-dessus), et de la situation d'un gouvernement à l'égard d'un autre gouvernement moins puissant auquel il prête son appui. Des traités publics avaient placé sous le protectorat de la Grande-Bretagne les Iles Ioniennes; sous celui de la Russie, les principautés de Moldavie, Servie et Valachie; sous celui de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, la république de Cracovie. La France a établi son protectorat sur les îles de Taïti, de Wallis, Gambier et autres îles de la Polynésie.

PROTÉE (nom mythol.), *Proteus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Batraciens pérennibranches, établi pour une espèce qui vit dans les eaux souterraines de la Carniole et de l'Istrie, le *P. anguillard* (*P. anguinus*), long de $0^{m},35$ et de la grosseur du doigt : corps nu, cylindrique, terminé par une queue en forme de nageoire; 4 pattes courtes et à 3 doigts; yeux presque entièrement cachés par la peau. Par sa conformation générale, le Protée a quelque analogie avec les Tritons ou Salamandres aquatiques.

Protée, genre de Protozoaires. *Voy.* AMIBE.

PROTÉE, *Protea*, genre type de la famille des Protéacées, renferme des arbustes, des arbres ou quelquefois même de petits arbrisseaux sans tige, portant des feuilles alternes et très-entières. Le fruit est une sorte de noix toute couverte de poils. Ces plantes sont originaires des parties australes de l'Afrique. Le *P. élégant* (*P. speciosa*) a des fleurs de couleur rosée, frangées de brun et pourvues d'une barbe de poils blancs, qui forment de gros capitules. On cultive comme plantes d'ornement le *P. en cœur*, le *P. argenté* ou *Arbre d'argent*, le *P. à aigrette*, etc.

On donne encore le nom de *Protée* à un Champignon basidiosporé du genre Lycoperdon, le *Lycoperdon proteus* (*Puff ball* des Anglais). La fumée de ce champignon, dont on se sert en Angleterre pour engourdir les abeilles dans leurs ruches, paraît avoir des propriétés anesthésiques. *Voy.* LYCOPERDON.

PROTÉINE (du gr. πρῶτος, premier, et de la désinence *ine*), nom donné par le chimiste Mulder à une substance qu'il pensait être toujours identique et qu'il obtenait en traitant les matières albuminoïdes par la potasse; de là le nom de *substances protéiques* donné à ces corps. La *protéine* n'est pas un principe défini.

PROTÈLE, *Proteles*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Hyénidés, créé en 1825 par M. Isid. Geoffroy St-Hilaire pour un animal de la taille du chacal, qui a 4 doigts comme les hyènes aux pieds postérieurs, et 5 aux pieds de devant, d'où son nom (du gr. πρό, par devant, et τέλειος, complet). Il se distingue en outre par ses molaires rudimentaires et impropres à la mastication. Cet animal est nocturne, et ne sort de son terrier que pour aller à la recherche de sa nourriture, qui se compose de jeunes ruminants et principalement d'agneaux. L'espèce type, le *P. de Delalande* ou *Genette hyénoïde*, habite l'Afrique méridionale.

PROTESTANTS, nom donné d'abord aux Luthériens, puis à tous les partisans de la Réforme. *Voy.* PROTESTANTS et LUTHÉRIENS au *Dict. d'H. et de G.*

PROTESTATION (du lat. *protestatio*), acte par lequel on déclare qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut l'empêcher, qu'on tient un acte pour nul, qu'on entend se pourvoir contre. Les *protestations* faites contre un jugement par celui à qui il est signifié, sont conservatoires de ses droits. — En cas de perte d'une lettre de change par celui qui en est le porteur, un acte de *protestation* de sa part, notifié aux tireurs et endosseurs dans les formes et délais prescrits, lui conserve ses droits (C. de comm., art. 153).

En Politique, on a recours aux *protestations* pour prévenir l'établissement d'un principe avancé par un État, l'adoption d'une mesure nuisible, ou du moins pour prévenir les inductions que l'on pourrait tirer du silence. Parmi les plus célèbres protestations, on peut citer celle que firent les Luthériens contre un décret de la diète de Worms, en 1529, et qui leur valut le nom de *protestants*; celle du pape Innocent X contre la paix de Westphalie, en 1648; celles auxquelles donna lieu la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748; celles de l'Espagne, du St-Siége, des princes allemands médiatisés contre diverses stipulations du congrès de Vienne en 1814 et 1815.

PROTÊT (de *protester*), acte par lequel le porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. Les protêts doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins ou enfin par un huissier et deux témoins. A Paris, les huissiers seuls font les protêts. — Voir le Code de commerce, art. 161-187.

PROTÉVANGILE ou PROTO-ÉVANGILE (c.-à-d. *premier évangile*), livre faussement attribué à St-Jacques-le-Mineur, premier évêque de Jérusalem, et où il est parlé de la naissance de la Ste Vierge et de Jésus-Christ. Ce livre fut rapporté d'Orient au XVIe siècle par G. Postel et publié à Bâle en 1552 par Th. Bibliander. Basnage a démontré qu'il était l'œuvre de l'hérétique L. Carinus, du IIe siècle.

PROTHÈSE (du gr. πρόθεσις). En Chirurgie, on appelle ainsi l'opération qui consiste dans le remplacement, par une préparation artificielle, d'un organe perdu ou enlevé. Poser un obturateur au palais, placer une jambe de bois, un œil artificiel, une dent fausse, etc., c'est faire une opération de prothèse; de là les expressions *prothèse oculaire*, *prothèse dentaire*, etc.

Dans l'Église grecque, on appelle *prothèse* un petit autel sur lequel on prépare tout ce qui est nécessaire pour le saint sacrifice.

PROTHORAX (du gr. πρό, en avant, et de *thorax*), le premier à partir de la tête des trois segments qui composent le thorax chez la plupart des Insectes. Le prothorax donne toujours attache à la première paire de pattes; les ailes ne s'y insèrent jamais. *V.* THORAX.

PROTO... (du gr. πρῶτος, premier), dans les termes chimiques *protosulfate*, *protochlorure*, *protonitrate*, etc., désigne un *sulfate*, *chlorure*, *nitrate*, etc., correspondant au protoxyde d'un métal.

PROTOCOCCUS (du gr. πρῶτος, premier, et κόκκος, grain), genre de la famille des Algues, section des Algues vertes, se compose uniquement de cellules globuleuses, à nucléus mono ou polygonimique. Ces végétaux, de couleur verte ou rouge, s'étendent parfois sur un grand espace de mer (*P. atlanticus*), sur la terre humide, sur la neige, sur les rochers, etc., qu'ils colorent diversement. On a attribué au *P. nivalis* la coloration de la neige rouge. — M. Lamy a extrait en 1852 du *P. vulgaris* une matière sucrée analogue au sucre de raisin. Le *Chaos* et la *Matière verte* de Priestley ne sont que des *Protococcus*.

PROTOCOLE (du b.-lat. *protocollum* [du gr. πρωτόκολλον, le premier collé, la première page d'un livre]). A Byzance, on nommait *protocole* ou *premier registre* le registre destiné à contenir les actes publics : on l'appelait ainsi parce qu'il portait à la première page un timbre qui lui donnait un caractère authentique. — Aujourd'hui, les *protocoles* sont le compte rendu ou procès verbal des conférences tenues entre les ministres plénipotentiaires de diverses puissances. C'est au congrès de Vienne, en 1814 et 1815, que le mot *protocole* fut employé en ce sens pour la première fois. Ce congrès, ainsi que ceux d'Aix-la-Chapelle en 1818 et de Vérone en 1822, l'institution du royaume de Grèce, la séparation de la Belgique et de la Hollande, etc., ont donné lieu à de très-nombreux *protocoles*.

Protocole diplomatique : c'est la règle du cérémonial à suivre dans les rapports politiques officiels entre les États aussi bien qu'entre les ministres. Il embrasse les qualifications et titres qui sont attribués aux États, aux souverains, aux ministres publics, etc., de même que les formes et la *courtoisie* à observer dans les documents politiques. La juste application de ce cérémonial a une telle importance pour les bonnes relations qu'il a été créé en France au ministère des Affaires étrangères un *bureau du protocole*, spécialement chargé de ce service.

PROTOGYNE (c.-à-d. *roche mère*), roche composée de feldspath, de talc et de quartz. Elle ne diffère du gneiss que par le remplacement du mica par le talc. Elle est granitoïde quand le talc y est en petite quantité, schistoïde quand il y est abondant, porphy-

roïde quand le feldspath y est en gros cristaux. On y trouve, à l'état de dissémination, de l'épidote, du sulfure de molybdène, de la pyrite, etc. La protogyne est la roche dominante du Mont-Blanc.

PROTONOTAIRE (c.-à-d. *premier notaire*). On nommait ainsi dans le Bas-Empire le premier notaire des empereurs romains; les rois de France de la première race adoptèrent la même dénomination pour des fonctions analogues. — Aujourd'hui, le *protonotaire* est un officier de la cour de Rome, supérieur aux autres notaires apostoliques. Il y a à Rome un collége de 12 protonotaires : ils ont rang de prélat et portent le violet. Leurs fonctions consistent à faire les procès-verbaux d'intronisation des papes, et à écrire toutes les délibérations et décisions des consistoires publics. Les simples *notaires apostoliques* expédient les actes d'une moindre importance.

PROTOPHYTES (du gr. πρῶτος, premier, et φυτόν, végétal), nom commun donné aux Organismes microscopiques qui se rattachent au Règne végétal par leur propriété de se nourrir de matières inorganiques et de décomposer l'acide carbonique de l'air, et au Règne animal par leur motilité. Les plus importants sont les *Desmidies* et les *Diatomées*, que l'on classe parmi les Algues et qui forment des amas considérables au fond des mers de nos jours.

PROTOPLASMA. *Voy.* Plasma.

PROTOPTÈRE, *Protopterus*, genre intermédiaire entre les Batraciens et les Poissons, établi pour le *P. anguilliformis* des côtes de Gambie et que l'on range dans la même famille que les *Lépidosirènes*. *Voy.* ce mot.

PROTOXYDE (du gr. πρῶτος, premier, et d'*oxyde*), se dit, en général, de l'oxyde le moins oxygéné d'un métal. Ainsi le *protoxyde* de mercure [Hg^2O] renferme proportionnellement moins d'oxygène que le *deutoxyde* [HgO]. On désigne aussi les protoxydes en ajoutant la syllabe *eux* au nom du métal : *oxyde mercureux* est synonyme de *protoxyde de mercure*.

PROTOZOAIRES (du gr. πρῶτος, premier, et ζωάριον, animal), 5e embranchement du Règne animal, comprend les animaux à la fois les plus petits et les plus simples. Ils sont formés d'une matière gélatineuse et sans structure, le *sarcode*, ayant toutes les propriétés réparties dans les différents tissus des animaux supérieurs : cette substance est ou non soutenue par une sorte de squelette. — On distingue les Protozoaires en *Infusoires* et en *Rhizopodes* ou *Foraminifères*. On y joint quelquefois les *Spongiaires*.

PROTUBÉRANCE (du lat. *protuberare*, être proéminent). En Anatomie, on donne le nom de *protubérances* à des saillies qu'on observe à la surface des os, surtout de ceux du crâne. C'est sur l'observation des protubérances du crâne que repose toute la *Phrénologie*. *Voy.* ce mot.

On nomme spécialement *protubérance cérébrale* ou *annulaire*, ou *corps de la moelle allongée*, la portion la moins volumineuse de l'organe encéphalique, placée à la base du crâne, entre le cerveau, le cervelet et le bulbe rachidien, et que l'on connaît aussi sous le nom de *pont de Varole*, du nom de l'anatomiste qui l'a décrite le premier. — *Protubérances cylindroïdes*. *Voy.* Cylindre.

Protubérances roses (du Soleil). *Voy.* Soleil.

PROTUTEUR (du lat. *protutor*), celui qui tient lieu de tuteur. La loi permet de donner un *protuteur* au mineur qui possède des biens dans un lieu éloigné du siége de la tutelle; par exemple, dans les colonies. Le protuteur doit rendre compte au tuteur (C. civ., art. 417).

PROUE (du latin *prora*), l'avant d'un navire, et plus exactement la partie du bâtiment qui est située sur l'avant du couple antérieur, dit *coltis*, et qui a pour limite en avant l'étrave. Chez les anciens, la proue des vaisseaux de guerre était armée d'un éperon en airain ou en fer, en forme de bec d'oiseau : d'où son nom de *rostrum*. La proue est souvent ornée de sculptures.

PROUSTITE. *Voy.* Argent arsénié-sulfuré.

PROVÉDITEUR (de l'ital. *provveditore*), magistrat vénitien. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PROVERBE (du lat. *proverbium*), espèce de sentence ou de maxime exprimée en peu de mots, et devenue d'un usage commun. Les proverbes, résumé de l'expérience générale, sont, comme on l'a dit, *la sagesse des nations*. Les plus anciens recueils de proverbes sont ceux de Salomon (*Livre des proverbes*), chez les Hébreux, et de Pilpaï, chez les Indiens. On peut consulter encore, pour les proverbes orientaux, le *Pantcha-tantra*, et les *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux*, par Galland. Les *Poésies gnomiques* des Grecs peuvent être considérées comme des recueils de proverbes (*Voy.* Gnomiques). On doit à M. E.-L. Leutsch un savant recueil de proverbes grecs (*Corpus parœmiographorum græcorum*, Gœttingue, 1839-51). Les *Distiques* latins de Dionysius Caton, qui vivait au IIIe siècle de notre ère, furent traduits au moyen âge en langue vulgaire et jouirent longtemps d'une grande popularité. A la même époque, le *Hava-mal*, poëme gnomique des Scandinaves, était répandu en Allemagne, ainsi que les *Triades galloises* en Bretagne. Le XVIe siècle vit éclore un grand nombre de recueils de proverbes anciens, notamment le *Violier* d'Apostolius, et les *Adages* d'Érasme. Quant aux peuples modernes, indépendamment des ouvrages qui, comme le *Don Quichotte*, sont remplis de proverbes, on a des recueils spéciaux de *proverbes italiens*, par Cornazzano; *espagnols*, par N. Pinciano (Madrid, 1616 et 1804); *hollandais* et *allemands*, par Gruter; *anglais*, par Howell, Ray, Fielding, Kelly; *français*, par Leroux de Lincy (1842). Consulter aussi A.-J. Panckoucke, La Mésangère, Quitard, *Dictionnaires des proverbes*; Gratet-Duplessis, *Encyclopédie des proverbes*, *Fleur des proverbes* et *Bibliographie des proverbes*. *Voy.* Parémiographie.

Proverbe, sorte de petite comédie servant de développement à quelque proverbe. Quelquefois on se contente de tracer un canevas, et les acteurs improvisent leurs rôles. Le plus souvent ces pièces sont destinées à être jouées en société. Collé et Carmontelle dans le siècle dernier, Gosse et Th. Leclercq de nos jours, ont écrit de charmants proverbes pour les théâtres de société. Dans ces derniers temps, ce genre de pièces a été introduit sur la scène française et a eu beaucoup de vogue : Alfred de Musset a fait représenter des proverbes qui méritent presque le nom de comédies.

PROVIDENCE (du lat. *providentia*, prévoyance), action perpétuelle de Dieu sur le monde et sur l'homme pour les conserver et les diriger à leur fin, selon l'ordre qu'il a établi par la création. La *Providence* s'explique par la réunion des attributs intellectuels et moraux de Dieu. Être souverainement parfait, Dieu possède l'*intelligence*, la *toute-puissance* avec la *liberté*, la *bonté* et la *justice* : il conçoit le plan du monde, il le réalise volontairement, il attache le plaisir à l'accomplissement des actes nécessaires à la conservation des animaux, il est le législateur et le juge des hommes (*Voy.* Création, Dieu). — La Providence se manifeste dans l'ordre de l'univers. Le règne inorganique est gouverné par des lois qui forment un système plein d'harmonie. Les êtres vivants sont organisés pour se conserver eux-mêmes, propager leur espèce et remplir une fonction dans l'ensemble. Ils constituent une série qui offre une progression continuelle de perfection par des transitions graduelles. Le végétal se développe en absorbant pour les convertir en sa propre substance des éléments empruntés aux minéraux. L'animal a de plus la sensation et le mouvement instinctif ou volontaire. L'homme résume en lui les puissances des êtres inférieurs; il y ajoute la raison et la liberté, par lesquelles il peut comprendre et réaliser avec réflexion sa destinée. Enfin, il y a progrès dans le développement historique de l'hu-

manité, au milieu des révolutions qui marquent les diverses périodes de la civilisation.

A la théorie de la Providence se rattache la question de l'origine du mal métaphysique, du mal physique et du mal moral. 1° Le *mal métaphysique* est l'imperfection naturelle des êtres. Il est la conséquence nécessaire de la nature des choses : d'un côté, il devait y avoir une distance infinie entre les créatures et le créateur; d'un autre côté, il valait mieux que Dieu créât librement des êtres imparfaits que de ne rien créer. Il faut également rejeter le *dualisme* qui suppose deux principes nécessaires, l'un pour le bien et l'autre pour le mal, ainsi que le *naturalisme* et le *panthéisme* qui suppriment la création en identifiant Dieu avec le monde ou le monde avec Dieu (*Voy.* ces mots). 2° Le *mal physique* est la douleur. Celle-ci résulte des lois générales de la nature toutes les fois qu'elle n'est pas pas imputable à l'abus de notre liberté. Elle remplit d'ailleurs un rôle utile, soit parce qu'elle nous détourne des objets nuisibles à notre organisation, soit parce qu'elle nous détermine à faire les actes nécessaires à la conservation de notre existence et au développement de nos facultés, en sorte que l'effort et le travail nous élèvent au rang de personnes morales. 3° Le *mal moral* consiste dans la violation de la loi morale et le défaut d'harmonie entre la vertu et le bonheur. L'homme, par cela seul qu'il est libre, peut violer la loi morale; cependant la liberté est bonne, parce que, jointe à la raison qui lui donne la notion du bien, elle lui permet de se perfectionner et de mériter un bonheur fort supérieur aux jouissances de l'animal, quoiqu'elle l'expose à l'erreur et au vice. Quant à la punition des fautes, elle est conforme à la justice distributive et ramène l'individu au bien par l'expiation. Enfin, la vie actuelle est une épreuve où l'homme doit, par la grandeur de ses efforts, se rendre digne du bonheur : s'il ne l'obtient pas immédiatement sur cette terre, c'est qu'une harmonie complète entre la vertu et la récompense ôterait tout mérite au dévouement; il en faut seulement conclure que Dieu doit, conformément à sa justice, continuer notre existence pour rétribuer chacun selon ses œuvres. — On peut ajouter que, pour croire à la Providence, il n'est pas nécessaire de résoudre toutes les objections, parce que ces objections tiennent à l'ignorance où nous sommes naturellement sur le plan total de l'univers et sur les vues finales de Dieu. C'est le tort de l'*optimisme absolu* que d'essayer de tout expliquer et d'entreprendre ainsi une tâche au-dessus des forces de l'esprit humain. *Voy.* Optimisme.

Les questions auxquelles donne lieu la Providence ont été traitées à des points de vue très-différents par beaucoup de philosophes et de théologiens : Platon (*Lois, Timée*, etc.), Cicéron (*de la Nature des Dieux*, d'après les Stoïciens), Sénèque (*De la Providence*, etc.), Marc-Aurèle (*Pensées*), Plotin (*du Destin, de la Providence*), Simplicius (*Commentaire sur le Manuel d'Épictète*), Proclus (*de Providentia et Fato, de Malorum subsistentia*, etc.), St-Augustin, qui a emprunté à l'idéalisme platonicien ce qui était compatible avec la doctrine chrétienne (*Confessions, de l'Ordre, du Libre arbitre, de la Cité de Dieu*, etc.), Boëce (*Consolation de la philosophie*), Malebranche (*Entretiens sur la métaphysique, Méditations chrétiennes*), Leibnitz (*Théodicée*). — Consulter aussi Bersot, *Essai sur la Providence* (1853); J. Simon, *la Religion naturelle* (6e éd., 1866). *Voy.* Grace, Prescience, Prédestination, Fatalisme.

PROVIGNAGE (de *provin*, du lat. *propago, -ginis*), sorte de marcottage qui consiste à coucher en terre des branches d'arbres, surtout de *vigne*, afin qu'elles prennent racine et produisent de nouveaux pieds. Ces branches prennent le nom de *provins*. Les provins ne rapportent pas de fruit la première année.

PROVINCE (du lat. *provincia*), division territoriale. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PROVINCIAL (du lat. *provincialis*), supérieur religieux gouvernant, sous la dépendance du supérieur général, les divers monastères d'un même pays, d'une même circonscription, qui constituent une *province* religieuse.

PROVISEUR (du lat. *provisor*). Ce titre qui, dans l'ancienne Université de France, désignait particulièrement le chef de certaines maisons, telles que la Sorbonne, les colléges d'Harcourt et de Navarre, fut adopté lors de la réorganisation de l'instruction publique, en 1802, pour désigner le chef d'un lycée. Le proviseur est chargé de pourvoir à tous les besoins, moraux, intellectuels ou matériels, de la maison : tous les autres fonctionnaires lui sont subordonnés.

PROVISION (du lat. *provisio*). En Jurisprudence, on appelle *provision* toute somme allouée à l'une des parties avant le jugement définitif. — On appelle *provision alimentaire* la somme allouée par la justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants; *provision sur les biens meubles ou immeubles*, la somme allouée au failli ou à sa famille pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou syndicat définitif.

En termes de Commerce, on nomme *provision*, tous fonds destinés au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non-payement par les endosseurs et le tireur. On dit aussi qu'il y a provision si le tiré est, à l'époque de l'échéance, redevable envers le tireur d'une somme au moins égale au montant de la lettre de change (C. de comm., art. 116).

En Matière bénéficiale, la *provision* est le titre qu'accorde à un ecclésiastique son supérieur légitime, et en vertu duquel cet ecclésiastique possède un bénéfice. On accordait la provision d'un bénéfice par *résignation*, par *dévolution* et par *prévention*.

On appelait autrefois, en France, *lettres de provision*, ou simplement *provisions*, l'ordre royal par lequel un acquéreur était autorisé à prendre possession de l'office qu'il avait acheté.

Provisions d'Oxford. Voir le *Dict. d'H. et de G.*

PROVOCATION (du lat. *provocatio*). Les provocateurs aux crimes et délits sont punis des mêmes peines que ceux qui les ont commis ; ils sont passibles de punition, lors même que la provocation n'aurait pas été suivie d'effet. — La provocation directe à la désobéissance aux lois ou à l'autorité, celle tendant à soulever les citoyens ou à les armer les uns contre les autres, sont punies des peines portées au Code pénal, art. 202 à 206, etc. — La provocation est une cause d'excuse en matière pénale, aussi le meurtre, les coups et les blessures sont excusables s'ils ont été provoqués par des violences envers la personne (C. pén., art. 321).

PROXÈNE (du gr. πρόξενος). Chez les anciens Grecs, on appelait ainsi le citoyen d'une ville, à qui une cité étrangère confiait le soin d'être l'hôte public de ses députés et le mandataire de ses nationaux. Les fonctions du proxène avaient beaucoup d'analogie avec celles de nos *agents consulaires*.

PROYER, *Miliaria*, oiseau du genre Bruant, type du genre *Cynchramus* (Ch. Bonaparte) : plumage d'un brun cendré, tacheté de noir, en-dessus, blanc en-dessous, avec des traits noirs sur la gorge; bec bleuâtre, pieds bruns. Les jeunes ont une teinte générale plus rousse et des taches noires plus grandes. Le Proyer passe l'hiver dans le Midi et ne vient chez nous qu'au printemps. Il habite les plaines et niche dans les blés. Il pond 4 ou 6 œufs cendrés avec des taches noirâtres ou d'un roux vineux. La chair de cet oiseau est peu délicate.

PRUDENCE (du lat. *prudentia*, science), une des 4 vertus cardinales, est, d'après les anciens, la culture de l'esprit, la connaissance de la vérité (Cicéron, *des Devoirs*, I, 6). C'est un devoir pour l'homme de développer son intelligence et de ne négliger aucune

occasion d'acquérir des connaissances. Parmi ces connaissances, les unes sont facultatives, comme l'étude des sciences ; les autres sont obligatoires, comme la connaissance de nos devoirs et celle des principes de l'art que nous exerçons ou des fonctions que nous remplissons dans la société. Par là nous acquérons la *science*, qui est la connaissance théorique de la vérité, la *sagesse* ou le *bon sens*, qui juge les événements et les hommes et prévoit les choses futures, enfin la *prudence* proprement dite, qui discerne ce qu'il faut faire ou ne pas faire afin d'être utile à soi-même et aux autres. — Quelques esprits, en se plaçant au point de vue d'une dévotion mystique, comme Nicole et Malebranche, ont regardé les sciences comme inutiles. J.-J. Rousseau, dans un écrit paradoxal, les a accusées d'être une cause de décadence et de corruption. Sur le premier point, on peut répondre que la science elle même donne un des plus nobles plaisirs et que le goût des méditations élevées garantit de l'entraînement des passions ; sur le second, que si l'instruction est quelquefois nuisible, c'est parce qu'elle est mal dirigée, qu'on néglige les sciences morales pour les sciences industrielles, ou qu'on préfère les voluptés matérielles aux jouissances de l'esprit. — Voir P. Janet, *Eléments de morale*.

La Fable avait fait de la *Prudence* une divinité allégorique qu'on représentait tantôt avec une tête à deux visages, tantôt avec un miroir entouré d'un serpent et quelquefois tenant une lampe à la main.

PRUD'HOMME (du vieux franç. *preux* et d'*homme*). On nommait ainsi jadis tout homme prudent et probe ayant l'expérience des affaires, et pouvant être pris pour juge d'un différend. Ce mot était devenu une qualification que l'on ajoutait par courtoisie au nom de ceux qui jouissaient plus particulièrement de l'estime publique. Aujourd'hui on appelle ainsi des espèces d'arbitres institués par la loi.

Il y a, en France, dans la plupart des villes de commerce, des *conseils de prud'hommes*, composés de marchands, de fabricants, chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers, qui connaissent des contestations qui peuvent s'élever entre ces diverses classes de personnes, dans le but de les terminer par voie de conciliation et même par jugement. Leurs jugements sont rendus en dernier ressort lorsque le montant de la condamnation n'excède pas 200 fr. ; au-dessus de cette somme, ils sont sujets à appel devant le tribunal de commerce. Les membres de ces conseils sont électifs, mais le président est nommé par le Gouvernement. — L'institution des *prud'hommes* est fort ancienne en France. Il y avait à Paris, de temps immémorial, 24 *prud'hommes* chargés avec le prévôt et les échevins, de visiter les maîtres de chaque corps de métier ; on trouve à Marseille dès 1452 des *prud'hommes pêcheurs* institués, dit-on, par le roi René ; à Lyon, des *prud'hommes* institués par Louis XI en 1464 pour régler les contestations entre marchands. Les *conseils* actuels *de prud'hommes* ont été créés en 1806. Organisée pour la première fois à Lyon, cette juridiction n'a été introduite à Paris qu'en 1844. Elle est maintenant régie par la loi du 1er juin 1853.

PRUINE (du lat. *pruina*, givre, par assimilation), matière blanchâtre, pulvérulente, que sécrète la surface de certains fruits, notamment de la prune, et qui forme un enduit propre à les garantir de l'humidité : on dit aussi *fleur*. On en trouve également sur le chapeau de certains agarics.

PRUNE, *Prunum*, fruit du Prunier : c'est un drupe arrondi, quelquefois ovoïde, charnu, à peau lisse et fleurie, de couleur variable, à noyau plat et pointu, sillonné et anguleux vers les bords. Les prunes sont sucrées, un peu acidules et rafraîchissantes ; elles sont susceptibles de former une boisson fermentée agréable. Les prunes paraissent en juillet et durent jusque dans l'automne par les variétés qui se succèdent. Elles se conservent facilement d'une année à l'autre, soit en confitures, soit confites à l'eau-de-vie ou séchées au four (*Voy.* PRUNEAU). — Pour les différentes espèces de prunes, *Voy.* PRUNIER.

On appelle *Prune des anses*, *P. de coco*, *P. de coton* ou *P. d'icaque*, le fruit de l'Icaquier ; *P. des Indes*, les Myrobalans ; *P. du Malabar*, le fruit du Jambosier ; *P. sébeste*, le fruit du Sébestier ; *P. de catignac*, une variété d'olivier, à gros fruit.

PRUNEAU (de *prune*), prune séchée. On cueille les prunes lorsqu'elles sont bien mûres ; on les fait sécher au soleil sur des claies, puis on les expose dans le four à une douce température trois ou quatre fois de suite. Ainsi préparés, les pruneaux, placés dans un lieu sec, se conservent sans altération une et deux années. Les meilleurs sont le *gros damas de Tours*, la *Ste-Catherine*, l'*impériale violette*, la *reine-Claude* et la *prune d'Agen* : les pruneaux de ces espèces, préparés en compotes, sont une nourriture agréable, mais laxative. Le *petit damas*, le *St-Julien*, servent à faire les pruneaux purgatifs, dits *pruneaux à la médecine*.

PRUNELLE, fruit du *Prunellier*. *Voy.* ci-après.

Genre de Labiées. *Voy.* BRUNELLE.

Synonyme d'*Iris*. *Voy.* ce mot.

Prunelle, étoffe de laine rase à laquelle on mêle quelquefois de la soie. On en fait des empeignes de souliers de femme, des pantalons, etc.

PRUNELLIER ou ÉPINE NOIRE, *Prunus spinosa*, variété du genre Prunier. C'est un arbrisseau haut de plus de 1m, qui croît dans les terrains arides, au milieu des haies : écorce brune, rameaux épineux ; feuilles ovales, petites, glabres ; fleurs blanches, aromatiques, presque solitaires ; fruits, dits *prunelles*, d'un bleu foncé et d'une saveur acerbe et astringente. Dans certaines localités, on broie les fruits avec de l'eau et du marc de raisin pour en faire une boisson vineuse, aigrelette : on les mêle aussi aux mauvais vins pour leur donner de la couleur. L'écorce a été employée comme fébrifuge.

PRUNIER, *Prunus*. Sous ce nom, Linné comprenait, outre le *prunier propr. dit*, l'*Abricotier* (*P. armenica*), le *Cerisier* (*P. cerasus*), le *Laurier cerise* (*P. lauro-cerasus*), dont on fait aujourd'hui autant de genres distincts. — Le *Prunier propr. dit* est un genre de la famille des Rosacées, tribu des Amygdalées ; il se compose d'arbres et d'arbustes à rameaux diffus ; à feuilles alternes, entières, d'un vert foncé, dentées sur les bords ; à fleurs blanches et distribuées sur tous les rameaux. Le fruit est un drupe bien connu (*Voy* PRUNE). Toutes les espèces cultivées dérivent du *Prunier domestique* (*P. domestica*), qui est originaire de l'Orient ; il était connu des anciens et fut introduit en Italie par Caton l'Ancien. C'est un arbre de 4 à 5m, à racines traînantes, à écorce brune et rude, à rameaux sans épines, à feuilles glabres en dessus, pubescentes en dessous, à fleurs presque solitaires. Il pousse en plein vent, et n'est guère cultivé en espalier qu'aux environs de Paris. On cultive une centaine environ de variétés dont les fruits diffèrent pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Les plus estimées sont la *reine-Claude*, le *gros damas*, la *Ste-Catherine*, la *prune de Monsieur*, la *mirabelle*, etc. Les prunes mûrissent à des époques différentes : la *jaune hâtive*, plus grosse à l'extrémité que du côté de la queue, mûrit en espalier au commencement de juillet ; la *précoce de Tours*, à peau noire et très-fleurie ; la prune de *Monsieur hâtif*, à peau d'un violet foncé, peu sucrée, le *damas de Provence hâtif*, à chair jaune très-sucrée ; sont bonnes vers la fin de juin. Viennent ensuite en juillet la *grosse noire hâtive*, le *gros damas de Tours*, la *prune d'Agen*, employée pour faire les pruneaux ; le *monsieur*, qui peut avoir jusqu'à 0,04 de diamètre, la *royale de Tours* ; en août, le *damas rouge*, le *damas musqué*, la *mirabelle*, petite, à peau jaune, excellente en confitures et en compotes ; le *drap d'or*, l'*impériale violette*, les *damas violet* et *noir* ; la *diaprée* ; la *grosse reine-Claude*, dite aussi *abricot vert*, *verte bonne*, à peau fine, verte, frap-

pée de rouge du côté du soleil; vers la fin d'août, la *reine-Claude violette*, les *perdrigons blanc, violet* et *rouge*, la *Ste-Catherine*, etc. — Le bois du prunier est dur, d'un tissu serré, marqué de veines rouges; les ébénistes et les tourneurs en font divers ouvrages. La gomme qui suinte de son écorce a les propriétés de la gomme arabique.

Le *Prunier sauvage* (*P. insititia*) est un arbrisseau qui ne s'élève pas au-dessus de 4 à 5ᵐ: il croît dans les bois, les haies et les buissons. Ses rameaux deviennent épineux au sommet en vieillissant. Les fruits en sont petits, bleuâtres et très-acerbes.

Le *Prunier épineux* (*P. spinosa*) est plus connu sous le nom vulgaire de *Prunellier*. *Voy.* ci-dessus.

Le *Prunier odorant* ou *Cerisier odorant*, dit aussi *Arbre de Ste-Lucie*, est le même que le *Mahaleb*. — Le *P. à grappes*, ou *Faux bois de Ste-Lucie*, est le même que le *Putiet*. *Voy.* ce mot.

PRURIGO (mot latin signifiant *démangeaison*), éruption cutanée caractérisée par un prurit plus ou moins intense et par des papules peu saillantes, quelquefois brunâtres, offrant souvent à leur centre une petite croûte noire, de sang coagulé, lorsque les malades les déchirent avec leurs ongles. On distingue : le *P. bénin*, le *P. formicant*, dont la durée est indéterminée; le *P. sénile*, qui affecte surtout les vieillards, dont la durée est fort longue et qui doit être respecté, sous peine de voir paraître des accidents graves de répercussion; le *P. pédiculaire*, qui est provoqué par des parasites, etc. — Le traitement consiste en bains frais, simples d'abord, puis sulfureux; boissons délayantes et adoucissantes (petit lait, eau d'orge), antispasmodiques. Cette maladie est de même nature que le lichen.

PRURIT (du lat. *pruritus*), état de surexcitation de la peau, caractérisé par des démangeaisons plus ou moins vives, variant depuis une sensation agréable jusqu'au délire nerveux. Il diffère du *prurigo* en ce qu'il n'est accompagné d'aucun symptôme d'inflammation ou d'éruption cutanée. Purement local le plus souvent, le prurit devient quelquefois général, et est alors intolérable. Il peut avoir pour causes des excès de régime, l'usage d'aliments âcres ou excitants, le contact de certains vêtements. On le combat surtout par des antispasmodiques.

PRUSSE (BLEU DE). *Voy.* BLEU.

PRUSSIATES. *Voy.* CYANURES et CYANHYDRIQUE.

PRUSSIQUE (ACIDE). *Voy.* CYANHYDRIQUE (ACIDE).

PRYTANÉE (du gr. πρυτανεῖον). Ce nom, affecté, chez les Athéniens, à un édifice où se donnaient des repas publics auxquels étaient admis ceux qui, par leurs services, avaient mérité d'être nourris aux frais de l'État, a été appliqué en France, depuis la Révolution, à plusieurs établissements d'éducation destinés à recevoir des boursiers (*Voy.* PRYTANÉE et PRYTANES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Un décret du 23 mai 1853 a fait revivre ce nom en l'affectant au collége militaire de La Flèche. *Voy.* MILITAIRES (ÉCOLES).

PRZIBRAMITE. *Voy.* ZINC SULFURÉ CADMIFÈRE.

PSALMISTE, auteur de psaumes. On appelle par excellence *le Psalmiste*, le roi David, auteur de la plus grande partie des *psaumes*. *Voy.* ce mot.

PSALMODIE (du gr. ψαλμῳδία). C'est proprement le chant des psaumes, l'air sur lequel on les chante. *Psalmodier*, c'est chanter d'une manière particulière qui tient le milieu entre le chant et la parole : la voix y est soutenue comme dans le chant; mais on y garde presque toujours le même ton : c'est ce qui a donné lieu à l'expression de *psalmodier*, pour dire réciter sur un ton monotone et traînant.

PSALTÉRION (du gr ψαλτήριον). Les anciens Grecs appelaient *psaltérion*, et les Hébreux *hébel* ou *nabla*, un instrument de musique dont ces derniers se servaient pour accompagner leurs chants religieux. Le psaltérion était en bois et à cordes. On le pinçait avec les doigts ou on le touchait avec le *plectrum*. *Voy.* ce mot.

Les modernes ont appelé *psaltérion* une espèce de harpe triangulaire, montée de treize cordes en fil de fer ou en laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Cet instrument se joue des deux mains, en mettant aux doigts des anneaux plats, d'où sort un fort tuyau de plume pointu. C'était l'instrument des bardes et des troubadours.

PSAMMITE (du gr. ψαμμός, sable), roche formée de grès et d'argile, plus ou moins friable, de couleur variable, quelquefois bigarrée. On y trouve accidentellement du mica, des macles, des sels de plomb et de cuivre, etc. Elle forme des dépôts considérables dans les terrains sédimentaires anciens, notamment dans les terrains permiens.

PSAMMOBIE (du gr. ψαμμός, sable, et βίος, vie), *Psammobia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Tellinidées : coquille transverse et ovale, oblongue, comprimée et un peu bâillante de chaque côté; crochets peu saillants; charnière formée de deux dents d'un côté et d'une seule de l'autre. Les Psammobies se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires et se rencontrent aujourd'hui dans presque toutes les mers. Une espèce notamment est très-abondante dans les lagunes de Venise.

PSARIS, oiseau. *Voy.* BÉCARDE.

PSATUROSE. *Voy.* ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ.

PSAUMES (du lat. *psalmus* [du gr. ψαλμός]), cantiques sacrés des Hébreux, remarquables par leur sublimité. On les attribue généralement en entier à David, sauf quelques-uns qu'on dit être de Salomon. Cependant plusieurs paraissent être l'œuvre de poëtes postérieurs, tels que Asaph, Idithum, Éman et les enfants de Coré, qui vivaient sous les Macchabées. Le *psautier* est la collection des psaumes : la compilation en est attribué à Esdras. Le nombre des *psaumes canoniques* a toujours été de 150, pour les Juifs comme pour les Chrétiens; ils ne diffèrent que sur la manière de les partager. Les Juifs les avaient partagés en 5 livres, et plusieurs Pères ont admis cette division; St Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans l'édition qu'il a donnée de l'ancienne Vulgate. — Les psaumes 109-134 sont appelés *graduels*, parce que, suivant dom Calmet, leur titre hébreu signifie *cantiques de la montée*, et qu'ils furent chantés, au retour de la captivité de Babylone, lorsque les Juifs *montèrent* sur la colline de Sion. On appelle *psaumes de la pénitence* sept psaumes consacrés spécialement à l'expression du repentir du pécheur : ce sont les psaumes 6, 31, 37, 50, 101, 129 et 142. — L'Église catholique chante les psaumes dans la plupart de ses offices, et toujours en latin ; l'Église protestante les chante dans la langue vulgaire : en France, on se sert d'une traduction commencée par Cl. Marot, terminée par Th. de Bèze, et revue depuis par Conrart, Labastide, etc.; on les chante sur des airs connus ou sur la musique spéciale de L. Bourgeois, Guill. Franc, Cl. Goudimel, revue par Wilhem et Potier. Les psaumes ont été de nos jours mis en vers par un poëte catholique, M. Gilfard (1841).

PSAUTIER. *Voy.* PSAUMES.

PSCHENT, nom égyptien de la coiffure, en forme de mitre, que l'on voit sur la tête de plusieurs divinités dans les monuments antiques de l'Égypte.

PSÉLAPHE, *Pselaphus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères trimères (dimères), type de la famille des Psélaphiens : taille petite; palpes maxillaires dépassant la longueur de la tête; tarses de 3 articles. On trouve ces insectes dans les prés, sous les pierres, sous l'écorce des arbres; ils courent avec vivacité, surtout le soir. Ils sont carnassiers. — La famille des *Psélaphiens* renferme, outre le genre type, les genres *Metopias*, *Tyrus*, *Chennium*, *Ctenistes*, *Bryaxis*, *Bythinus*, *Tychus*, *Trimium*, *Batrisus*, *Euplectus*, *Claviger* et *Articerus*.

PSELLISME (du gr. ψελλισμός, de ψελλός, bègue), nom générique sous lequel on comprend tous les vices de prononciation, tels que le *balbutiement*, le

bégayement, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *nasillement*, le *zézaiement*, etc. *Voy.* PRONONCIATION et BÉGAYEMENT.

PSÉPHITE (du gr. ψῆφος, caillou), roche à pâte argiloïde et à texture grenue, enveloppant des fragments de schiste. Elle est ou rougeâtre ou verdâtre, quelquefois tachetée, tantôt solide, tantôt meuble ou friable. Les Pséphites forment des dépôts ou des couches dans certains terrains sédimentaires anciens, surtout à la base des terrains permiens.

PSEUDENCÉPHALES (du gr. ψεῦδος, mensonge, et d'*encéphale*), monstres qui ont l'encéphale remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne ouvert et point de moelle épinière.

PSEUDO.... (du gr. ψεῦδος, mensonge), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques. *Voy.* FAUX et FAUSSE, et les mots ci-après.

PSEUDOMORPHOSE (du préf. *pseudo* et de μορφή, forme), se dit, en Minéralogie, de toute substance qui se présente sous la forme d'une autre. On distingue : 1° les *épigénies* (*Voy.* ce mot), dans lesquelles une substance a été transformée molécule à molécule, soit par déperdition d'une partie de ses éléments, soit par addition d'éléments nouveaux, tout en gardant sa forme primitive ; 2° les *pseudomorphoses* propr. dites, où une substance complétement détruite ou enlevée, a laissé, en disparaissant, un moule en creux où est venue postérieurement se déposer une autre substance. C'est à cette seconde espèce qu'appartiennent ces minéraux si fréquents dans les marnes blanches de Gentilly, et qui, formés de carbonates de chaux siliceux, affectent la forme du gypse lenticulaire soit simple, soit maclé. — Un grand nombre de fossiles ne se sont conservés qu'à l'état de pseudomorphoses.

PSEUDONYME (du gr. ψευδώνυμος), qui a un nom faux et supposé : on dit aussi *cryptonyme*. — Le mot *pseudonyme* se dit également et des auteurs qui prennent, en publiant leurs ouvrages, un nom autre que le leur, et des ouvrages de ces auteurs. La coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom emprunté remonte à l'invention de l'imprimerie; ce genre de supercherie fut porté à l'excès dans le dernier siècle : Voltaire publia sous le voile du pseudonyme la plupart de ses ouvrages philosophiques et de ses écrits polémiques; d'Holbach mit sous le nom du comte de Mirabaud le *Système de la Nature*, etc. On doit à A.-A. Barbier et à J.-M. Quérard des *Dictionnaires des pseudonymes*, réimprimés avec de grands développements, sous le titre de *Supercheries littéraires dévoilées*, par G. Brunet et P. Jannet (Paris, 1869 et suiv.). M. G. Brunet avait déjà donné : *Imprimeurs imaginaires et Libraires supposés* (Paris, 1866).

PSEUDOPUS (du préf. *pseudo*, et du gr. πούς, pied), dit aussi *Scheltopusick*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, établi pour un animal voisin des Chalcides et caractérisé par deux rudiments de pieds de derrière placés de chaque côté de l'anus : sa taille dépasse $0^m,60$: tête verdâtre; corps d'un brun rougeâtre ponctué de noir. Ce reptile se trouve en Crimée, dans la Sibérie méridionale, etc.

PSEUDORCINE. *Voy.* ERYTHRITE.

PSEUDOSCOPE (du préfixe *pseudo*, et du grec σκοπεῖν, voir), appareil d'Optique analogue au *phénakisticope* (*Voy.* ce mot), et composé de deux disques concentriques et qui tournent avec des vitesses différentes. On a dessiné sur ces disques des figures bizarres, et pendant leur mouvement, on voit un dessin régulier.

PSIDIUM, nom latin botanique du *Goyavier*.

PSILE (du gr. ψιλός), *Psilus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Pupivores, a pour type de *Psile de Bosc* (*Inostemma*), très-petit insecte noir qui est l'ennemi de la Cécidomyie du froment.

PSILOMÉLANE. *Voy.* MANGANÈSE OXYDÉ (5°).

PSITTACIDÉS. *Voy.* PSITTACUS.

PSITTACIN (du lat. *psittacus*, perroquet), *Psittacirostra*, genre de Gros-becs (famille des Fringillidés), établi pour un oiseau ressemblant à un petit perroquet, le *P. olivâtre* (*P. icterocephala*), qui a le plumage d'un brun olivâtre, la tête et le cou jaunes, les pennes des ailes et de la queue brunes, bordées d'olivâtre, le bec et les pieds bruns. La femelle est d'un brun olivâtre mélangé de gris. Cet oiseau se trouve dans les îles Sandwich.

PSITTACULE, *Psittacula*, section du genre Perroquet, renferme des espèces de très-petite taille et à queue courte, carrée ou cunéiforme. On les confond généralement avec les *Perruches :* tels sont la *P. moineau*, la *P. inséparable*, la *P. à collier*, la *P. toui*, etc. *Voy.* PERRUCHE et PERROQUET.

PSITTACUS, nom latin du *Perroquet* (*Voy.* ce mot), a servi à former les mots *Psittacidés* et *Psittacins*, qui désignent la famille des Perroquets.

PSOAS (du gr. ψόα, lombes), nom de deux muscles abdominaux, le *petit psoas* et le *grand psoas*, situés dans la région lombaire, et qui fléchissent la cuisse sur le bassin. Ces muscles constituent le *filet* des animaux de boucherie.

PSOÏTE, inflammation du muscle *psoas*. Elle est accompagnée de douleurs vives, avec rétraction de la jambe et rotation du pied en dedans; une tumeur fluctuante se manifeste dans la fosse iliaque et au pli de l'aine. Un exercice forcé, un effort trop violent, des coups ou une chute sur la région lombaire sont les causes ordinaires de la psoïte. Le traitement est antiphlogistique; une fois l'abcès formé, il ne s'agit plus que de chercher les moyens de donner une issue au pus. — *Voy.* LUMBAGO.

PSOPHIA (du gr. ψόφος, bruit), nom latin scientifique du genre *Agami*. *Voy.* ce mot.

PSOQUE (du gr. ψώχω, gratter), *Psocus*, insecte Névroptère, de la famille des Planipennes, appelé vulg. *Pou de bois* et *Horloge de la mort*. *Voy.* ces mots et VRILLETTE.

PSORALIER (du gr. ψώρα, gale ; à cause des points calleux dont le calice de cette plante est parsemé), *Psoralea*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, sous-tribu des Galégées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes : feuilles composées de 3 folioles oblongues, lancéolées; fleurs en tête portées sur un long pédoncule ; le fruit est une gousse monosperme. Ces plantes habitent les pays chauds, principalement le cap de Bonne-Espérance; une seule espèce se trouve dans le midi de l'Europe ; c'est le *P. bitumineux*, sous-arbrisseau rameux, haut de près de 1^m, à feuilles d'un vert noirâtre et à fleurs d'un bleu violacé ; il exhale une forte odeur de bitume. On cultive comme plantes d'ornement le *P. odorant*, à fleurs bleuâtres et blanches, le *P. aiguillonné*, le *P. tuberculeux*, etc. Une espèce de l'Amérique du Nord, le *P. comestible*, ou *Picquotiane*, a une racine féculente qui fournit un aliment sain et abondant.

PSORE (du gr. ψώρα, gale), nom donné à la *Gale* ou à un principe dartreux supposé, qui joue un grand rôle dans la doctrine d'Hahnemann.

PSORIASIS (du gr. ψώρα, gale), affection cutanée, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, plus fréquemment à certaines articulations, telles que le coude ou le genou, et qui se présente d'abord sous la forme d'élevures solides se transformant ensuite en squammes sèches, d'un blanc chatoyant et comme nacré. On distingue : le *P. pommelé*, à plaques squammeuses isolées : il est peu grave ; le *P. arrondi*, dont les plaques sont en huit de chiffre; le *P. diffus*, dont les plaques sont confluentes ; le *P. en cercles*, avec une partie de peau saine au centre, qui s'appelle aussi *Lèpre vulgaire* (*Voy.* ce mot); enfin le *P. invétéré*, dans lequel la desquamation devient si abondante que les vêtements et le lit du malade sont toujours remplis d'écailles. L'âge, la malpropreté, la misère aggravent toujours cette

affection, et la durée en est fort longue. Traitement : frictions avec la pommade au goudron ou l'iodure de soufre; sous-carbonate d'ammoniaque, sudorifiques; bains sulfureux.

PSORIQUE (virus). *Voy.* Gale.

PSOROPTE, *Psoroptes*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides, famille des Sarcoptidés, établi pour le parasite qui cause la gale du cheval.

PSYCHÉ (nom mytholog.), genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, groupe des Bombycides, dont Boisduval fait le type de la tribu des *Psychides*. Ses espèces sont communes dans le midi de la France : corps très-velu, ailes chargées de peu d'écailles et presque diaphanes; femelles aptères; chenilles glabres.

psyché, astéroïde. *Voy.* Planètes.

On donne aussi le nom de *psyché* à un grand miroir mobile qu'on peut incliner à volonté au moyen d'un axe qui s'attache par le milieu au montant d'un châssis : à l'aide de cette glace, on se voit en pied. Les femmes s'en servent pour s'habiller.

PSYCHIQUE (du gr. ψυχικός), épithète employée quelquefois pour désigner ce qui se rapporte à l'âme. — Quelques-uns ont admis un *fluide psychique* pour expliquer l'action de l'âme sur le corps.

PSYCHODIAIRES (du gr. ψυχή, vie, et διαιρέω, diviser), nom proposé par Bory de St-Vincent pour un règne intermédiaire entre le règne animal et le végétal, et comprenant les êtres appelés *Zoophytes* ou *Animaux-plantes* : il n'a pas été adopté.

PSYCHOLOGIE (du gr. ψυχή, âme, et λόγος, traité), science de l'âme considérée dans ses phénomènes, ses facultés et sa nature. C'est la partie la plus importante de la Philosophie, celle qui sert de fondement à toutes les autres. Elle se divise en *P. expérimentale*, qui, à l'aide de la *conscience*, étudie les phénomènes de l'âme et ses facultés, *sensibilité, intelligence* et *activité* (*Voy.* ces mots); et en *P. rationnelle*, qui, avec le secours du raisonnement, détermine la nature de la substance à laquelle appartiennent ces phénomènes (*Voy.* Ame, Cause, Force, Substance, Immortalité). La méthode employée en psychologie est la *méthode expérimentale;* mais on désigne sous ce nom deux procédés fort différents : le 1er, assimilant la psychologie aux sciences physiques, se borne à analyser les opérations de l'âme et à en tirer des inductions sur la nature de leur cause (*Voy.* Empirisme); le 2e établit qu'il y a une différence fondamentale entre les sciences physiques, qui par les *sens* ne connaissent que des phénomènes sans atteindre leur cause, et la psychologie, qui par la *conscience* connaît à la fois les phénomènes de son ressort et leur principe : car l'âme se sent comme *cause* dans chacun de ses actes, comme *sujet* dans chacune de ses modifications; par suite, l'œuvre de la *réflexion* consiste à distinguer, dans une sensation ou une perception, ce qui l'achève en la faisant nôtre et qui n'est autre que notre activité personnelle; en repliant notre esprit sur lui-même, elle l'habitue à se saisir dans sa réalité toujours vivante au lieu de se conclure de ses effets extérieurs. C'est ainsi que l'esprit tire de son propre fonds les idées d'*être*, de *cause*, de *substance*, de *durée*, etc., idées à l'aide desquelles il conçoit les êtres inférieurs, en raisonnant par analogie, et Dieu, en lui attribuant par la raison comme infinies et absolues les perfections qu'il trouve en lui-même limitées et relatives. La connaissance de l'âme par la réflexion est donc le vrai fondement de la Métaphysique, et sa certitude la condition de toute certitude.

Dans la question des rapports de l'âme et du corps, la Physiologie prête à la Psychologie son concours pour l'analyse des phénomènes complexes, p. ex., de la perception. Certains physiologistes en ont conclu que le sentiment, la pensée et la volonté sont des phénomènes cérébraux; mais, puisque les phénomènes psychologiques sont connus, comme nous l'avons dit ci-dessus, par un mode tout particulier d'observation, qui est la *conscience*, il est évident que les modifications du cerveau, qui se connaissent par les *sens*, ne les constituent pas et n'en sont que les causes et les moyens. — Voir Jouffroy, *Légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie;* Ravaisson, *la Philosophie au* xixe *siècle*; Vacherot, *la Science et la conscience*.

Le nom de *Psychologie* a été employé pour la première fois par Goclenius en 1500; mais son origine remonte à la philosophie grecque. Socrate le premier recommanda l'étude de l'âme humaine en invoquant le précepte : *connais-toi toi-même*. Platon ébaucha cette science dans ses *Dialogues*, où il admet trois facultés : la *sensibilité* ou partie concupiscible, à laquelle se rapportent les sensations et les appétits; le *courage* ou partie irascible, qui correspond à la volonté; la *raison*, qui conçoit les *idées*. Aristote composa un *Traité de l'Ame*, où il définit l'âme la *forme* du corps, et distingue dans la vie trois ordres de facultés : 1° fonctions de la vie végétative (*nutrition* et *génération*); 2° facultés de la vie sensitive ou animale (*sensation, imagination* et *mémoire*) : à la sensation, considérée comme affective se rattachent le *plaisir* et la *douleur*, dont naissent l'*appétit* et le *désir*; 3° facultés intellectuelles, propres à l'homme (*entendement* et *raison*) : l'entendement combine les notions abstraites et générales tirées des sensations; la raison règle la *volonté* (*R. pratique*) et pense l'intelligible (*R. théorétique* ou *intuitive*). En ne reconnaissant pas à l'âme une force propre, Aristote en fit une essence inséparable du corps et sujette à périr avec lui. Exagérant son erreur, les Épicuriens et les Stoïciens enseignèrent le matérialisme. Leur doctrine fut réfutée par Plotin, qui le premier donna une démonstration positive de la spiritualité de l'âme et fit voir que la psychologie est la base de la philosophie « L'âme, dit-il, possède par elle-même une *activité innée* (συμφυὴς ἐνεργεία), dont elle a conscience dans toutes ses opérations; par suite, elle est immortelle. Elle ne doit donc pas l'existence à ce qu'elle serait en quelque sorte édifiée sur le corps; c'est elle, au contraire, qui lui communique la vie; elle est présente tout entière dans tous les organes : chacun d'eux, selon son aptitude, reçoit la puissance propre à la fonction qu'il remplit. » La Psychologie fut cultivée par toute l'école néoplatonicienne : Porphyre composa un *Traité de l'Ame* et un *Traité sur le précepte : Connais-toi toi-même*; Jamblique, un *Traité de l'âme*, et un *Commentaire du Traité d'Aristote sur l'âme*. Parmi les Pères de l'Église, c'est St Augustin qui fit à Plotin les emprunts les plus importants : théorie de la raison intuitive, analyse de l'activité intellectuelle dans la sensation et la mémoire, démonstration de l'immatérialité et de l'immortalité de l'âme (*de Musica, de Quantitate animæ, de Immortalitate animæ*, etc.). Cette démonstration passa de St Augustin dans St Thomas, qui commenta le traité d'Aristote (*Voy.* Forme). Dans les temps modernes, l'école cartésienne renouvela la psychologie et la replaça à la base de la philosophie; elle s'inspira de St Thomas et de St Augustin, comme Bossuet (*Connaissance de Dieu et de soi-même*), Malebranche (*Recherche de la vérité*), Leibnitz (*Nouveaux essais*), Fénelon (*De l'existence de Dieu*, 1re p., ch. 2); elle s'occupa principalement de la question de l'origine des idées, de la distinction et de l'union de l'âme et du corps. Les philosophes qui professèrent l'empirisme s'occupèrent surtout de la sensation, de la perception, de l'association des idées et du langage. Kant essaya de déterminer le rôle de la raison dans l'acquisition de nos connaissances. Enfin, dans notre siècle, Maine de Biran, Jouffroy, etc. se sont appliqués à distinguer la psychologie de la physiologie et à en préciser la méthode. *Voy.* Ame.

PSYCHOMANCIE (du gr. ψυχή, âme, et μαντεία, devination), synonyme d'*évocation*. *Voy.* ce mot et Spiritisme.

PSYCHOTRIA (mot grec signifiant *qui vivifie*, à

cause de ses vertus médicales), genre de la famille des Rubiacées, section des Cofféacées, se compose de petits arbrisseaux d'Amérique et d'Asie, à feuilles grandes, opposées ; à fleurs blanches, disposées en grappes axillaires ou en panicules terminales. La racine du *P. emetica* de Rio-Janeiro fournit l'*ipécacuanha brun* du commerce. *Voy.* IPÉCACUANHA.

PSYCHROMÈTRE (du gr. ψυχρός, frais, et μέτρον, mesure), appareil qui sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère. C'est une espèce d'hygromètre. *Voy.* HYGROMÈTRE.

PSYLLE (du gr. ψύλλα, puce), *Psylla*, dit aussi *Faux puceron*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Aphidiens. Ils ne diffèrent des vrais pucerons que par leur agilité et leurs antennes terminées en pointe.

PSYLLES (en gr. Ψύλλοι). Les anciens donnaient ce nom à un peuple de la Libye, habitant au sud de la grande Syrte, auquel on attribuait la vertu de guérir les morsures des serpents; les descendants de ces Psylles subsistent encore en Égypte, où ils exercent le métier de jongleurs et de dompteurs de serpents. Voir Lucain (*Pharsale*, liv. IX).

PSYLLIUM, le *Plantain pulicaire. Voy.* PLANTAIN.

PTARMIGAN ou *Perdrix de neige*, espèce du genre *Lagopède. Voy.* ce nom.

PTARMIQUE (du gr. πταρμικός, qui provoque l'éternument), synonyme de *sternutatoire* (*Voy.* ce mot). — On en a formé l'épithète distinctive d'une espèce d'Achillée, l'*Achillea ptarmica* ou *Herbe à éternuer*, et d'une espèce d'Arnica.

PTÉLÉE (du gr. πτελέα, orme), *Ptelea*, genre de la famille des Xanthoxylées, se compose de grands arbrisseaux des contrées chaudes de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, de 3 à 5 folioles, ponctuées; à fleurs en corymbe. Le *P. à trois feuilles* (*P. trifoliata*) a le port de l'orme : d'où son nom d'*Orme de Samarie*; ses fleurs sont verdâtres, ses graines exhalent une odeur aromatique.

PTÉRIDE (du gr. πτερίς, fougère), *Pteris*, nom donné d'abord à toutes les Fougères, et borné aujourd'hui à un genre de cette famille, de la tribu des Polypodiacées. Ce genre renferme plus de 150 espèces dont le plus grand nombre croît entre les tropiques : une seule, connue sous le nom d'*Aigle impériale* (*Pteris aquilina*), parce que sa tige coupée en travers présente des traits qui rappellent l'aigle à deux têtes de l'empire d'Autriche, se rencontre dans l'Europe septentrionale. Incinérée, elle donne une grande quantité de potasse.

PTÉROCARPE (c.-à-d. *à fruit ailé*), *Pterocarpus*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Dalbergiées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux des contrées tropicales. On distingue : le *P. santalinus*, de l'Inde, dont le bois, connu sous le nom de *bois de santal*, fournit à la teinture une couleur rouge assez belle ; le *P. erinaceus*, du Sénégal, connu sous le nom de *bois hérisson*, et qui donne la gomme appelée *kino*, et le *P. draco*, de l'Amérique du Sud, qui fournit le *sang-dragon. Voy.* SANTAL, KINO et SANG-DRAGON.

PTÉROCÈRE, *Pterocera*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Strombidées : coquille conique dans le jeune âge et présentant dans l'âge adulte une expansion du labre pourvue de digitations très-longues dont l'une vient s'appuyer sur les tours de spire ; bouche oblongue, se terminant antérieurement par un tube respiratoire courbé en avant. Les Ptérocères, apparaissent avec l'étage liasien, et vivent aujourd'hui sur les rochers sous-marins (*Voy.* LAMBIS). — Quelques géologues donnent le nom de *terrain ptérocérien* au niveau moyen de l'étage kimméridien, à cause des ptérocères qu'on y trouve en grand nombre.

PTEROCLES, nom scientifique du genre GANGA.

PTÉRODACTYLE (c.-à-d. *à doigt ailé*), *Pterodactylus*, *Ornithocephalus*, genre de Reptiles fossiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Agames. Ces animaux avaient les dents égales et pointues comme les Agames; mais ils s'en distinguaient par la conformation de leurs membres : ceux de devant avaient le deuxième doigt tellement allongé qu'il dépassait du double la longueur du corps entier. On présume qu'il soutenait une membrane analogue à celle des Chauves-souris, et qui pouvait avoir près de 2^m d'envergure. La plupart de ces débris ont été trouvés en Allemagne.

PTÉRODONTE, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille oblongue et ventrue, présentant une spire conique allongée ; bouche ovale, à péristome rudimentaire, munie d'un canal antérieur court et quelquefois d'un canal postérieur ; protubérance oblongue sur la face intérieure et moyenne du labre et parallèle à son bord. Les Ptérodontes appartiennent aux terrains crétacés supérieurs.

PTEROGLOSSUS, nom latin de l'*Aracari*, espèce de Toucan. *Voy.* TOUCAN.

PTÉROGON, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, tribu des Sphingides. *Voy.* SPHINX.

PTEROMELES, nom latin de l'*Amélanchier*.

PTEROMYS (c.-à-d. *rat ailé*), synonyme de *Polatouche* ou *Écureuil volant. Voy.* ÉCUREUIL.

PTÉROPHORE, *Pterophorus*, vulg. *Phalène-tipule*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, renferme une quarantaine d'espèces toutes européennes. L'une des principales est le *P. pentadactylus*, à ailes d'un blanc satiné imitant la plume.

PTÉROPODES (c.-à-d. *à pieds ailés*), 7e ordre de la classe des Mollusques gastéropodes. Ce sont des mollusques libres, ayant des expansions membraneuses propres à la natation, sans pieds pour ramper et sans bras pour saisir leur proie, mais doués d'une coquille mince, fragile, presque toujours symétrique et rarement spirale. — Principales familles : les *Hyalidées* et les *Pneumodermidées*.

PTEROPUS, nom latin scientifique de la Chauve-souris appelée *Roussette*, a formé le mot *Ptéropodés*, famille de Chéiroptères dont la Roussette est le type. *Voy.* CHAUVES-SOURIS et ROUSSETTE.

PTEROTRACHEA, Mollusque. *Voy.* FIROLE.

PTÉRYGIENS (du g. πτέρυξ, πτέρυγος, aile), nom donné par Latreille à un groupe de Mollusques, comprenant les *Céphalopodes* et les *Ptéropodes*.

PTÉRYGION (du gr. πτερύγιον, dimin. de πτέρυξ), maladie de l'œil, dite aussi *Onglet*, *Onyx*, consiste dans une sorte d'hypertrophie d'une portion de la conjonctive oculaire et du tissu cellulaire sous-jacent, affectant des formes variables. Le ptérygion peut survenir sans cause appréciable, ou bien à la suite d'ophthalmies prolongées, de plaie, de brûlure de la conjonctive, etc. ; il ne cause point de douleur, mais seulement de la gêne; s'il envahit le centre de la cornée, il peut faire obstacle à la vision. On emploie, pour le faire disparaître, des collyres résolutifs ou astringents, ou bien on le touche avec le nitrate d'argent. Si ces moyens échouent, on excise toute la portion conjonctive affectée.

PTÉRYGOÏDE (du gr. πτέρυξ, aile, et εἶδος, ressemblance), nom donné, en Anatomie, à deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Elles sont composées chacune de deux lames appelées *ailes*.

PTILINUS (du gr. πτίλον, plume), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Ptiniores, renferme de petites espèces qui vivent dans l'intérieur des vieux saules ou dans le bois de hêtre : les mâles ont les antennes pectinées.

PTILODICTYA. *Voy.* ESCHARIDÉES.

PTILONORHYNCHUS, oiseau. *Voy.* PIROLL.

PTILOSE (du gr. πτίλωσις), se dit de la chute des cils par suite de l'irritation chronique des paupières.

PTINIORES, tribu de la famille des *Serricornes* (*Voy.* ce mot) appartenant à l'ordre des Coléoptères

pentamères, renferme les genres *Ptinus*, *Ptilinus*, *Gibbium*, *Anobium* (Vrillette), etc.

PTYALINE (du gr. πτύαλον, salive), ferment actif de la salive, que l'on extrait de diverses façons. On peut filtrer la salive et précipiter la ptyaline par l'alcool concentré, laver à l'alcool et sécher à 50°. La ptyaline est une matière blanche soluble dans l'eau, coagulable par la chaleur qui à 100° lui fait perdre toute activité, et qui a la propriété, qu'elle communique à la salive de transformer rapidement l'amidon cuit en sucre. Elle sert donc à la digestion des matières amylacées. — La ptyaline a été découverte par M. Mialhe en 1845.

PTYALISME. *Voy.* SALIVATION.

PTYCHOCÈRE, *Ptychoceras*, genre de Mollusques céphalopodes fossiles, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées : coquille droite, allongée, conique, se recourbant à sa partie supérieure de manière à s'appliquer sur la partie inférieure avec laquelle elle se soude; cloisons transverses sinueuses et profondément lobées; siphon dorsal. Les Ptychocères se rencontrent dans les terrains crétacés.

PTYCHOMPHALUS. *Voy.* ROULETTE.

PUANT DE CAYENNE. *Voy.* CRABIER.

PUBERTÉ (du lat. *pubertas*), état des garçons ou des filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles. Cet âge varie selon les climats : il était fixé chez les Romains à 14 ans pour les garçons, et à 12 pour les filles. La loi française (C. civ., art. 144) l'établit, par la permission du mariage, à 18 ans pour le sexe masculin, et à 15 pour les femmes. Le mariage d'un impubère est nul, mais cette nullité cesse après 6 mois depuis qu'il a atteint l'âge compétent, ou, si c'est la femme, quand elle a conçu (art. 185). Chez les Indiens et les habitants de certaines parties de l'Afrique, que la chaleur du climat rend plus précoces, la puberté a lieu dès l'âge de 10 à 12 ans. L'apparition de la puberté se manifeste surtout, chez l'homme, par la mue de la voix; chez la femme, elle produit des changements plus graves.

PUBESCENT (du lat. *pubescere*, se couvrir de poil), se dit, en Botanique, des parties de végétaux (tiges, feuilles, pétales), qui sont garnies de poils courts et fins, plus ou moins serrés.

PUBIS (du lat. *pubis* ou *pubes*, poil follet), partie antérieure et inférieure du bassin. On en a formé les mots : *arcade pubienne*; *articulation* ou *symphyse pubienne*; *région pubienne*, etc.

PUBLICAIN (du lat. *publicanus*), nom donné par les Romains aux collecteurs des deniers publics.

PUBLICATION (du lat. *publicatio*), acte par lequel on rend une chose publique. Il se dit, surtout en termes de Droit, de l'annonce des bans du mariage, soit civil, soit religieux. « Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fait deux publications à 8 jours d'intervalle... Le mariage ne peut être célébré avant le 5e jour depuis celui de la 2e publication » (C. civ., art. 63-67, 166, 169.)

La *publication d'une loi* consistait autrefois dans un fait matériel, tel qu'annonce ou affiche. Elle résulte aujourd'hui de l'expiration d'un certain délai après lequel la loi est réputée connue. Pour ce délai. *Voy.* PROMULGATION.

PUBLICISTE (de *public*), écrivain qui traite du droit public, du droit des gens, de la politique, de l'économie sociale, etc. Il s'entend aussi des écrivains qui font dans les journaux les articles de politique (*Voy.* DROIT PUBLIC, POLITIQUE, etc.). — Les connaissances nécessaires au publiciste ont été résumées dans la *Bibliothèque de l'homme public*, de Condorcet, Peyssonnel et Lechapelier (1790-92); et dans la *Science du publiciste*, par Fritot (1819-23).

PUBLICITÉ. *Voy.* AFFICHES, JOURNAUX, OFFICE, DÉBATS, AUDIENCE, etc.

PUCCINIE, *Puccinia*, sorte de Champignons microscopiques qui s'étendent sous forme de taches sur l'épiderme des végétaux. La *P. des graminées* est souvent confondue avec la *Rouille*. *Voy.* ce mot.

PUCE, *Pulex*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, sous-ordre des Suceurs aphaniptères (ou siphonaptères), renferme des espèces qui vivent sur le corps de l'homme et d'un grand nombre d'animaux, dont elles sucent le sang : corps comprimé, arqué à sa partie dorsale, et composé de 12 segments cornés et comme imbriqués; tête petite, arrondie par devant, tronquée en-dessous et armée d'espèces de petites scies ainsi que d'un suçoir aigu; pattes épineuses, longues, fortes, surtout celles de derrière : ce qui permet à cet insecte de faire des bonds extraordinaires pour sa taille. Les puces sortent de l'œuf sous la forme de petits vers blancs, qui se filent un cocon soyeux et subissent toutes les métamorphoses des insectes ailés : 12 jours leur suffisent pour arriver à l'état parfait. On distingue : 1° la *Puce commune* (*P. irritans*), d'un rouge brun, bien connue de tous : elle paraît susceptible d'une sorte d'éducation; 2° la *Puce pénétrante*, de l'Amérique du Sud, dont la morsure est fort cruelle (*Voy.* CHIQUE). — Des observations nombreuses ont constaté que la Puce des animaux domestiques diffère de la nôtre : chaque espèce paraît même avoir la sienne propre.

On appelle vulgairement *Puces aquatiques*, les Gyrins, *Puces d'eau*, les Daphnies.

Puce maligne, ou *Puce de Bourgogne*, nom vulgaire d'une espèce d'Anthrax qui est endémique dans quelques parties de la Bourgogne.

PUCERON, *Aphis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, type de la famille des Aphidiens, renferme de très-petits animaux qui vivent sur les végétaux, de la sève desquels ils se nourrissent : corps court et renflé, de couleur verte, noire ou bronzée; tête petite, sans ocelles; antennes de 7 articles, le 3e plus long que les autres; bec articulé et très-long; ailes diaphanes, pattes grêles; l'abdomen offre à son extrémité deux petits tubes qui sécrètent une matière sucrée. Les fourmis recherchent les pucerons : elles s'en emparent et les établissent près de leurs demeures pour se nourrir du suc qu'ils produisent. Les coccinelles et les larves des syrphes, des hémérobes, de beaucoup de chalcidites, etc., vivent aussi aux dépens des pucerons. La fécondité de ces animaux est prodigieuse : la manière dont ils se reproduisent offre de curieuses singularités. Ils sont alternativement *vivipares* et *ovipares* : pendant tout l'été, la femelle produit des petits vivants; à la fin de l'automne, elle pond des œufs, qui n'éclosent qu'au printemps. En outre, les femelles peuvent, pendant une série de 8 ou 10 générations, mettre au jour, seules et sans le secours du mâle, des petits vivants, qui jouissent eux-mêmes de cette propriété (*Voy.* PARTHÉNOGÉNÈSE). L'organisation et les mœurs de ces insectes ont été étudiées par Leuwenhœk, Réaumur, Bonnet, Dutrochet, L. Dufour, Morren, etc. — Les espèces dont se composent le genre Puceron sont aussi nombreuses que les plantes sur lesquelles se fixent ces insectes; mais elles sont peu différentes entre elles. On remarque surtout le *P. du pommier*, ou *P. lanigère* (*Lachnus*, *Eriosoma*), qui fait de très-grands ravages dans les contrées où l'on cultive le Pommier. On ne s'en débarrasse qu'en frottant l'arbre avec une brosse, et détruisant immédiatement les insectes ainsi détachés. Viennent ensuite le *P. du pêcher*, le *P. du rosier*, le *P. du géranium*, le *P. du chou*, etc.

PUDDLAGE ou PUDLAGE (*puddling process*), mot emprunté de l'anglais, désigne l'opération de l'affinage de la fonte qui s'exécute dans les fourneaux à réverbère nommés *fours à pudler*. On dit du métal qui a été soumis à cette opération qu'il est *pudlé* : *fer*, *acier pudlé*.

PUDEUR (du lat. *pudor*). Les Grecs et les Romains avaient fait de la Pudeur une divinité. Elle avait des autels à Sparte et à Athènes. Les Romains lui avaient consacré deux temples, l'un réservé aux patriciennes, l'autre pour les plébéiennes. On représente la Pudeur enveloppée dans un voile, depuis la

tête jusqu'aux pieds, et assise dans une attitude modeste. On lui donne pour symboles une branche de lis, et une tortue, qui signifie que les femmes pudiques doivent vivre retirées dans leurs maisons.

En France, tout outrage public à la pudeur est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende de 16 fr. à 200 fr. L'attentat à la pudeur est puni de la réclusion, des travaux forcés à temps ou à perpétuité, selon les cas (C. pén., art. 330-333).

PUERPÉRALE (FIÈVRE, du lat. *puerpera*, femme en couche; sorte de péritonite. *Voy.* PÉRITONITE.

PUFFIN, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Longipennes et voisin des *Pétrels*, dont ils ne se distinguent que par la disposition de leur mandibule inférieure.

PUGILAT (du lat. *pugilatus*, de *pugil*, qui se bat à coups de poing), combat à coups de poing. Le pugilat était un des exercices en usage dans les gymnases des anciens. Vers la 23e olympiade (688 av. J.-C.), il fut introduit aux jeux Olympiques, et depuis lors il fit partie de presque tous les jeux publics. Les athlètes au pugilat s'armaient les poings de *cestes*, gantelets garnis de fer ou de plomb, et se couvraient la tête d'une calotte appelée *amphotide*, qui garantissait les tempes et les oreilles : c'étaient les moins considérés de tous les athlètes. Un reste de barbarie a conservé chez les Anglais le pugilat sous le nom de *boxe*. *Voy.* ce mot.

PUISARD (de *puits*), endroit souterrain creusé en forme de puits où viennent se réunir au moyen de tuyaux de conduite les eaux inutiles d'une maison ou des ruisseaux des rues. Ces eaux se perdent ensuite dans la terre, ou bien un aqueduc les transporte au loin, dans une rivière par exemple. Le puisard construit dans la cour d'une maison est ordinairement en pierres sèches et recouvert d'une pierre trouée ou d'une grille en fer. — On se sert encore de puisards dans les glacières et les exploitations minérales. Les eaux qui s'amassent dans les puisards des mines sont épuisées par le moyen d'une pompe à feu.

Pour la législation. *Voy.* PUITS.

PUISSANCE (de *puissant*, du lat. *posse*, pouvoir). En Mécanique, on désigne du nom de *puissance* et de *résistance* la force motrice appliquée à une machine et celle que la machine est destinée à vaincre. Dans l'équilibre de levier sollicité par deux forces, ces deux forces doivent être dans un même plan passant par le point d'appui, et la puissance et la résistance sont en raison inverse de leurs points d'appui, c.-à-d., des distances du point d'appui à leurs directions. *Voy.* LEVIER.

Puissance vive. On appelle ainsi le produit divisé par 2 de la masse d'un corps multipliée par le carré de sa vitesse $\left(\frac{MV^2}{2}\right)$, ce qui représente la quantité de travail que la force motrice accumule dans un corps et qui peut devenir à son tour, la source d'un nouveau travail. *Voy.* TRAVAIL.

En Mathématiques, on appelle *puissance d'un nombre* le produit de plusieurs facteurs égaux à ce nombre. Le nombre de ces facteurs est ce qu'on appelle le *degré* de la puissance. En particulier la 2e et la 3e puissance prennent les noms de *carré* et de *cube*. — Pour indiquer une puissance d'un nombre on écrit à sa droite et un peu au-dessus un second nombre qui marque le degré de la puissance. Ainsi les puissances 2e, 3e, 4e..... de *a*, s'indiquent a^2, a^3, a^4 ... (*Voy.* EXPOSANT). — Pour multiplier entre elles deux ou plusieurs puissances d'un même nombre, il suffit d'affecter ce nombre d'un exposant égal à la somme des exposants de ces nombres. Ainsi $a^3 \times a^4 \times a^6 = a^{13}$.

En Métaphysique, on oppose *puissance* à *acte*. *Voy.* ACTE et VIRTUEL.

Puissance paternelle. Elle comprend : 1° le droit de consentir au mariage de l'enfant; 2° le droit de consentir à l'enrôlement volontaire du fils; 3° le droit de correction; 4° le droit d'usufruit légal (C. civ., art. 371-387). — Elle cesse à la majorité ou à l'émancipation de l'enfant. *Voy.* PÈRE et MINORITÉ.

Puissances célestes. Voy. ANGE.

PUITS (du lat. *puteus*), excavation artificielle, pratiquée dans le sol et qui est destinée à réunir les eaux qui coulent ou s'infiltrent dans l'intérieur de la terre. La surface intérieure d'un puits est ordinairement revêtue de pierre; sa profondeur varie suivant la couche où se trouve la source qui doit l'alimenter. On y puise l'eau avec des seaux placés à l'extrémité d'une corde enroulée autour d'une poulie; la corde est tirée tantôt à bras, tantôt par un manége ou une machine. — Un puits remarquable est le *Puits de Bicêtre*, près de Paris, achevé en 1735 d'après les plans de Boffrand. Il a 5m de profondeur et 5m de diamètre. L'eau s'en extrait au moyen de deux seaux contenant 8 hectolitres d'eau et pesant chacun 600 kilogr., lesquels montent et descendent au moyen d'une charpente tournante mue par huit chevaux. On cite parmi les plus profonds et les plus larges : le *Puits d'Orvieto* en Italie, construit par Ant. San-Gallo : des mulets vont y chercher l'eau en descendant par un escalier en spirale et remontant par un autre, et le *Puits de Joseph* (*Birr-el-Yousouf*), que l'on voit au Caire : il a été construit par un prince arabe nommé Yousouf, et non par Joseph, fils de Jacob, ainsi qu'on l'a prétendu. Ce puits est taillé dans le roc; il a 93m de profondeur sur une circonférence de 13m; on y descend par un escalier circulaire de 300 marches. L'eau en est tirée au moyen de machines mues par des bœufs qui l'élèvent successivement dans des bassins situés au milieu du puits, de distance en distance. — Les puits sont d'une grande ressource dans les pays chauds et surtout dans les déserts. En Afrique et en Arabie, on en trouve dans toutes les oasis; on les y considère comme des lieux sacrés.

Celui qui fait creuser un puits ou un puisard près d'un mur mitoyen, d'un mur de séparation, d'une cave, d'un autre puits ou d'une fosse d'aisance, est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers, ou de faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages, pour éviter de nuire au voisin (C. civ., art. 674).

Les *eaux de puits* dans les grandes villes, dont le sol est généralement empreint de matières organiques azotées, contiennent de l'ammoniaque et sont souvent impropres aux usages domestiques; dans les campagnes elles sont plus pures, mais étant peu aérées et parfois chargées de chaux, elles ont tous les défauts des eaux dures ou crues. *Voy.* EAU.

PUITS ARTÉSIENS. On appelle ainsi des trous de sonde forés artificiellement jusqu'à une nappe d'eau souterraine, et qui descendent souvent à une très-grande profondeur. Les uns sont *jaillissants*, les autres *absorbants*. Les couches qui composent une partie de l'écorce solide du globe, ne sont pas horizontales, mais disposées par bassins, et, tandis qu'elles se relèvent vers les bords du bassin et affleurent à son pourtour, elles plongent vers son centre jusqu'à une profondeur plus ou moins considérable. Or, qu'une couche de sable se trouve comprise entre deux couches imperméables, d'argile p. ex., elle s'imbibera de toutes les eaux pluviales qui tomberont sur sa tranche d'affleurement, ainsi que de l'eau des rivières qui baignent cette même tranche, et ces eaux, entraînées par la pente du terrain, descendront jusqu'au fond de la couche sableuse qui s'en trouvera ainsi pénétrée. Si donc, on perce un trou de sonde jusqu'à cette couche, l'eau, en vertu des lois de l'hydrostatique, tendra à remonter jusqu'au niveau d'où elle est partie, et si le point où le puits a été ouvert est inférieur à ce niveau, elle s'y élèvera plus ou moins haut au-dessus du sol; on aura construit un *puits jaillissant*. Si au contraire, le point où le puits a été ouvert est supérieur au niveau d'affleurement de la couche aquifère, l'eau ne s'y élèvera pas jusqu'à la surface du sol; mais les masses d'eau qu'on y projettera du dehors ne pouvant en aucun cas en élever

le niveau, ces masses d'eau y disparaîtront tout entières; on aura un *puits absorbant*. Un exemple de puits absorbant se voit à Bicêtre où l'eau des égouts va se perdre dans un trou de sonde. Un autre exemple est donné par la fontaine publique de St-Denis, dont l'eau est fournie par un puits jaillissant, tandis que le trop plein se perd dans une nappe absorbante traversée par le même trou de sonde. — Les sables verts de l étage albien, qui règnent sous tout le bassin de Paris, et viennent affleurer aux environs de Vassy d'une part, et de l'autre, près de Neufchâtel en Normandie, fournissent les puits artésiens les plus importants qui aient été creusés aux environs de Paris. ils alimentent entre autres le *puits artésien de Grenelle* et celui *de Passy*. D'autres couches aquifères, entre autres les sables du Soissonnais, alimentent sur le même sol un grand nombre de puits artésiens de moindre importance.

Les puits artésiens ne sont pas d'invention récente : sans remonter aux puits de Moïse, il est certain que les peuples de l'Afrique septentrionale, de la Syrie, de la Médie, de la Perse, de la Chine, savaient aller chercher dans les profondeurs du sol, les sources jaillissantes. Les oasis du désert du Sahara, sont dues la plupart du temps à des sources de cette nature. Le premier puits artésien qui ait été creusé en France paraît être celui d'un couvent de Chartreux, à Lillers, ancienne province d'*Artois*, (d'où le nom de ces puits). Mais ce n'est qu'en 1818, à la suite d'un rapport de Héricart de Thury, que l'art de forer les puits a pris de l'importance. Le forage du puits artésien de Grenelle opéré par MM. Mulot et Degousée, a duré 7 ans, du 1er janvier 1834 au 26 février 1841. La profondeur en est de 647m. Le puits artésien de Passy creusé par M. Kind en 1857, a dans une partie une largeur de près d'un mètre; sa profondeur est de 570m. Celui de Prégny près de Genève a 220m de profondeur; celui de Mondorf dans le Luxembourg en a 730.

Chez les anciens, le forage s'opérait de main d'homme comme celui des puits ordinaires. Dans le système Mulot et Degousée, on fait usage d'un foret que supportent une suite de tiges de fer emmanchées les unes dans les autres, et que l'on enfonce dans le sol à l'aide d'un mouton. L'inconvénient principal est le poids énorme des tiges, et le temps qu'il faut pour retirer tout l'appareil du fond du puits. Dans le système de M. Kind, les tiges de fer sont remplacées par des tiges de sapin qui supportent un trépan de 1,500 à 2,000 kilogr., muni de lames tranchantes d'acier; à l'aide d'un système particulier de déclic, ces tiges, mues par une machine à vapeur, soulèvent et laissent tomber le trépan 50 à 60 fois par minute. Des cuillères cylindriques munies de valvules, et d'une capacité considérable, peuvent d'ailleurs être substituées au trépan et permettent de retirer les détritus des roches écrasées par son action (*Voy.* Forage instantané). — Pour préserver les puits artésiens contre l'obstruction résultant de l'affaissement et du gonflement des terres qu'ils traversent, on est dans l'habitude de les tuber. Le puits de Grenelle est muni dans toute sa profondeur d'un tube en tôle de fer. Celui de Passy est muni jusqu'à 250m de profondeur d'un cuvelage en chêne et de tubes de fer dans le reste de sa profondeur. — Consulter F. Garnier, *Traité des puits artésiens*.

Puits de carrière ou *de mine*, excavation verticale pratiquée pour l'exploitation d'une mine ou d'une carrière, et au moyen de laquelle on peut pénétrer dans la première galerie ou d'une galerie dans une autre. — Dans l'Art militaire, on appelle *puits:* 1° des trous creusés au devant d'un retranchement, d'une circonvallation, et qu'on recouvre de fascines et de terre pour les cacher à la cavalerie ennemie; 2° un creux très-profond fait en terre par les assiégés d'une place, pour découvrir et éventer les mines pratiquées par les assiégeants.

PULEGIUM, nom latin de la *Menthe pouliot*.

PULEX, nom latin scientifique du genre Puce.

PULICAIRE (du lat. *pulex*, puce; parce qu'on prétendait jadis que son odeur chassait les puces), *Pulicaria*, genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, très-voisin du genre Inule, se compose de plantes herbacées, à fleurs tubuleuses, dont on compte environ 16 espèces qui croissent en Europe et en Afrique. Les plus connues sont la *Pulicaire arabique*, la *P. dyssentérique*, la *P. inuline*, etc. — C'est aussi le nom d'une espèce de *Plantain*.

On donne l'épithète de *pulicaire* à des éruptions cutanées qui ressemblent à des morsures de puces.

PULLASTRA, nom appliqué quelquefois à plusieurs espèces de Mollusques acéphales qui doivent rentrer dans le genre *Vénus*. *Voy.* ce mot.

PULMOBRANCHES (du lat. *pulmo*, poumon, et de *branchies*), sous-ordre de la classe des Mollusques gastéropodes. Il respirent l'air en nature, sont ou non munis de coquille, et cette coquille quand elle existe est mince, spirale ou oblique, et non symétrique. Leurs habitudes sont terrestres ou fluviatiles. Principales familles : les *Limacidées*, les *Hélicidées* et les *Limnéidées*.

PULMONAIRE (du lat. *pulmonaris*, de *pulmo*, poumon), ce qui a rapport au poumon. L'*artère pulmonaire* porte le sang noir ou veineux du cœur dans l'intérieur des poumons; les *veines pulmonaires* sortent des poumons, au nombre de 4, pour reporter au cœur le sang purifié par le contact de l'air dans les poumons. — Le *catarrhe pulmonaire* est l'inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse des bronches; la *phthisie pulmonaire* est l'inflammation chronique des poumons, avec production de tubercules. *Voy.* Bronchite et Phthisie.

pulmonaire, *Pulmonaria*, genre de la famille des Borraginées, se compose de plantes herbacées à tige velue; à feuilles inférieures rudes, ovales, oblongues, les supérieures sessiles; à fleurs en bouquet terminal, d'un bleu rougeâtre et marquées de taches livides, analogues à celles qu'on remarque sur les poumons : d'où leur nom. On distingue : la *Pulmonaire commune* (*P. officinalis*), la *P. à larges feuilles* (*P. latifolia*), la *P. à feuilles étroites* (*P. angustifolia*). Ces plantes fleurissent au printemps sur le bord des chemins et des fossés; les abeilles recherchent le suc de leurs fleurs; elles sont un peu mucilagineuses et peuvent, à ce titre, être employées en tisane dans les irritations de poitrine; leurs feuilles se mangent quelquefois en guise d'épinards.

PULMONAIRES, 1er ordre de la classe des Arachnides suivant la division de Latreille, correspond aux *Aranéides* de Walckenaër et renferme des espèces qui respirent au moyen d'un véritable *poumon* (d'où leur nom) — Latreille a divisé cet ordre en 2 familles : les *Aranéides* ou *Fileuses* (comprenant les *Araignées* et les *Mygales*), et les *Pédipalpes*.

PULMONÉS, 1re division de la classe des Mollusques dans la classification de Cuvier, correspond à l'ordre des *Pulmobranches*. *Voy.* ce mot.

PULMONIE (du lat. *pulmo*, poumon). Ce mot est synonyme tantôt de *pneumonie*, tantôt de *phthisie pulmonaire*. — On en a formé vulgairement l'adjectif *pulmonique*, pour désigner ceux qui sont affectés d'une maladie du poumon.

PULPE (du lat. *pulpa*), partie molle, charnue, essentiellement formée de tissu cellulaire, qui constitue une grande partie des fruits, des feuilles et des graines. La pulpe des fruits s'appelle *sarcocarpe* ou *mésocarpe*; la pulpe des feuilles *parenchyme;* la pulpe des graines *endosperme*. — En Pharmacie, on donne le nom de *pulpes* à des médicaments simples, formés de la partie charnue des végétaux.

En Anatomie, on nomme *pulpe cérébrale*, la partie médullaire du cerveau, bien qu'elle ait une texture fibreuse; *pulpe digitale*, la partie charnue, renflée, arrondie et spongieuse qui termine les doigts.

PULSATEUR, nom donné vulgairement à divers Insectes qui font entendre un bruit régulier compa-

rable aux battements d'une pendule. *Voy.* VRILLETTE, PSOQUE et HORLOGE DE LA MORT.

PULSATILLE (du lat. *pulsare*, battre), espèce d'Anémone (*Voy.* ANÉMONE), tire son nom de ce que les aigrettes de ses graines sont agitées par le vent le plus léger. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Fleur de Pâques* ou *Passe-fleur. Voy.* PASSE-FLEUR.

PULSATION, battement des artères. *Voy.* POULS.

PULSATIVE (DOULEUR). *Voy.* DOULEUR.

PULSILOGE ou PULSIMÈTRE (du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. λόγος, expression, ou μέτρον, mesure), instrument propre à faire connaître l'état du pouls et à en mesurer la vitesse. *Voy.* SPHYGMOMÈTRE.

PULTACÉ (du lat. *pultaceus*, formé de *puls, pultis*, bouillie), se dit, en Pharmacie, de toutes les substances qui ont la consistance d'une bouillie.

PULTENÉE (d'un nom propre), *Pultenæa*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Podalyriées, établi pour un arbrisseau de l'Australie, à fleurs jaunes au calice campanulé. On cultive dans les jardins la *P. daphnoïde* et la *P. à grandes stipules*.

PULVÉRIN (de l'ital. *polverino*, de *polvere*, poudre), poudre à canon très-fine obtenue en écrasant la poudre ordinaire et la tamisant. Le pulvérin sert pour amorcer, faire des traînées, composer des artifices. — *Pulvérin* se dit aussi de la poussière humide produite par les jets d'eau, les cascades, etc.

PULVÉRISATEUR, instrument de Pharmacie servant à réduire en poudre les drogues simples (*Voy.* PULVÉRISATION). — On donne le nom d'*appareils pulvérisateurs* à divers appareils à l'aide desquels on force un jet très-fin d'eau minérale, chassé par compression, à se réduire en poussière sur une lentille métallique : le malade absorbe cette poussière humide par *inhalation* (*Voy.* ce mot). Ce genre de médication dû au Dr Sales Girons est appliqué avec succès dans beaucoup de stations hydrominérales. On se sert aussi de ces appareils pour lancer le jet sans le briser sur des parties malades. Le Dr de Laurès en fait application aux névralgies : c'est ce qu'il appelle *douche filiforme* ou *acquapuncture*.

PULVÉRISATION (de *pulvériser*), opération usitée surtout en Pharmacie, et qui a pour but de réduire en poussière plus ou moins fine des corps solides. On distingue diverses manières de pulvériser : la *contusion*, employée pour les substances qui ne cèdent qu'à des chocs violents; la *trituration*, pour celles qui se ramollissent par la chaleur, comme les gommes, les résines, etc. : on les écrase dans le mortier en agitant circulairement le pilon; la *porphyrisation*, pour les substances très-dures qu'on veut réduire en poudre impalpable (*Voy.* PORPHYRE). On peut aussi rapporter à la pulvérisation la *mouture*, la *lévigation*, etc.

PULVÉRULENCE DES NARINES, se dit, en Médecine, de l'accumulation de poussière sur les poils des narines qui s'observe dans certains états graves, les malades n'ayant plus la force, ni le besoin de se débarrasser de cette poussière.

PULVÉRULENT (du lat. *pulverulentus*), se dit, en Minéralogie, des corps dont les grains sont tellement ténus qu'ils ressemblent à de la poussière; — en Botanique, du pollen des végétaux, quand il se compose d'une foule d'utricules distinctes semblables à une fine poussière, et des plantes qui sont couvertes de grains très-fins qui se détachent facilement; — en Zoologie, de certaines parties du corps des Insectes où l'on remarque une poussière très-fine, comme sur le ventre et les ailes du hanneton.

PULVINITE, *Pulvinites*, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Pleuroconques, famille des Ostracidées : coquille pourvue d'une ouverture ronde à la valve inférieure, mais sans opercule; ligament présentant une suite de segments logés dans des fossettes disposées circulairement. Les Pulvinites se trouvent dans les étages corallien et sénonien.

PUMA ou LION DU CHILI. *Voy.* COUGUAR.

PUMITE (du lat. *pumex*). *Voy.* PONCE (PIERRE).

PUNAIS (du lat. *putere*, puer). *Voy.* OZÈNE.

PUNAISE, *Cimex*, groupe d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, se divise en deux familles : les *Punaises terrestres* ou *Géocorises*, et les *Punaises d'eau* ou *Hydrocorises. Voy.* ces mots.

Les *Punaises propr. dites*, qui font partie des Géocorises membraneuses, section des Réduviens, forment aujourd'hui le genre type de la famille des *Cimicides* : corps ovalaire, aplati; tête sans rétrécissement postérieur; antennes à premier article court, les deuxième et troisième assez longs; pas d'ailes. L'espèce type, la *Punaise des lits* (*C. lectularius*), trop connue à cause des désagréments que cause sa morsure et de l'odeur infecte qu'elle exhale, est surtout commune dans l'Europe tempérée dont elle infeste la plupart des habitations. Cachée pendant le jour dans les fissures des murailles et des boiseries, dans les sangles des lits, dans les plis des rideaux, elle en sort la nuit pour sucer le sang des personnes endormies. L'irritation que cause la morsure de cet insecte est due à un liquide corrosif que sécrètent leurs glandes salivaires. Les punaises peuvent vivre très-longtemps sans prendre de nourriture. On a imaginé toutes sortes de moyens pour se débarrasser de ces hôtes incommodes; on vante notamment les poudres insecticides dont le pyrèthre fait la base (*poudre Vicat*); il faut avant tout leur faire une chasse opiniâtre, surtout pendant les mois d'août ou de septembre, c.-à-d. au moment de la ponte. Les petits quand ils sortent de l'œuf ont en général les formes de l'insecte parfait; ils subissent toutefois trois ou quatre mues avant d'arriver à cet état.

La *Punaise des bois* (*Pentatoma*) appartient à la tribu des Scutellériens : antennes filiformes de 5 articles, labre long; corps court, ovale et arrondi. Ces punaises vivent sur les plantes dont elles sucent les parties molles : quelques espèces s'attaquent même aux insectes. Presque toutes exhalent une odeur désagréable. On distingue : la *P. des potagers* (*P. oleracea*), verte, à raies et taches rouges ou blanches; la *P. rufipède* (*P. rufipes*), brune, avec des pattes rouges; la *P. grise* (*P. grisea*), la *P. du genévrier*, etc.

PUNCH, boisson d'origine anglaise. On la prépare de diverses manières, et le plus ordinairement en brûlant avec du sucre de l'eau-de-vie ou du rhum, et en y égouttant les tranches d'un citron, on y mêle quelquefois du thé. — On appelle *punch à la romaine*, du punch glacé.

PUNCTUM SALIENS, expression latine qui signifie le *point bondissant*, s'emploie pour désigner les premiers rudiments du cœur chez l'embryon.

PUNICA, nom lat. botaniq. du genre *Grenadier*.

PUPA, vulg. *Maillot*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Hélicidées : coquille spirale, oblongue, cylindracée, ou pupiforme; bouche pourvue d'un fort péristome et le plus souvent munie de dents. Les Pupa ont des habitudes terrestres et respirent l'air en nature. A l'état fossile, on les trouve surtout dans les terrains tertiaires. Ils vivent aujourd'hui dans tous les climats, mais principalement dans les pays chauds.

PUPE, synonyme de *Nymphe. Voy.* MÉTAMORPHOSES (des insectes).

PUPILLE (du lat. *pupilla*), vulg. *Prunelle*, ouverture située dans l'œil au milieu de la membrane de l'iris ou prunelle, et pouvant se rétrécir ou s'agrandir par l'effet de la contraction et de l'expansion alternative de l'iris. La couleur noire de la pupille chez l'homme, sa couleur métallique chez certains animaux, sont dues à la teinte de la membrane choroïdienne que l'on aperçoit à travers les humeurs de l'œil et la rétine. La belladone et l'atropine dilatent énormément la pupille; l'opium la contracte et la ferme. La pupille est ronde dans l'homme, les singes, les chauves-souris et les rongeurs; ovale transversalement chez les ruminants, le cheval, les cétacés, et ovale de haut en bas dans les chats, où, quand elle se resserre tout à fait, elle n'apparaît plus que sous

la forme d'une fente verticale. — Certains Mammifères ont, en naissant, la pupille bouchée par une membrane, dite pour cette raison *membrane pupillaire*, et qui ne se brise que quelques jours après. Le fœtus humain a cette membrane jusqu'à 7 mois.

Pupille artificielle, ouverture que l'on pratique à l'œil, dans le cas d'oblitération, soit congénitale, soit accidentelle, de la pupille. Cette opération consiste tantôt à inciser l'iris (*iridotomie*), tantôt à exciser une portion de cette membrane (*iridotomédialyse*), tantôt à enlever une portion de la sclérotique ou de la cornée (*scléroticotomie, kératotomie*).

PUPILLE (du lat. *pupillus*, dimin. de *pupus*, enfant, poupon). En Droit, on appelle ainsi l'enfant mineur qui, ayant perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, est sous la direction et la conduite d'un tuteur. *Voy.* TUTEUR.

Pour la *Substitution pupillaire*, *Voy.* SUBSTITUTION.

Pupilles de la garde impériale, régiment composé à son origine d'enfants de troupe de 12 à 15 ans, fut organisé par décret impérial du 30 août 1811 : ils étaient commandés par des officiers de la vieille garde. Ce régiment, après avoir fourni en 1813 un excellent régiment de tirailleurs et avoir vaillamment combattu en 1814 aux portes de Paris, fut dissous la même année. — En 1860, Napoléon III essaya un instant de le reconstituer.

Pupilles de la marine. Voy. MAISTRANCE.

PUPIPARES (du lat. *pupa*, nymphe, et *pario*, enfanter), famille d'Insectes, de l'ordre des Diptères brachocères, qui ont pour caractère principal de conserver leurs œufs dans leur abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes. La plupart de ces insectes vivent en parasites sur les mammifères et les oiseaux. — Ils forment 2 tribus : les *Coriaces* (genres *Hippobosque, Strible, Ornithomye*, etc.) et les *Phthiromyies* (g. *Nyctéribie, Phthiridium*).

PUPIVORES (du lat. *pupa*, nymphe, et *vorare*, dévorer), famille d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, tirent leur nom de ce que, dans la première période de leur existence, ils se nourrissent de petits animaux dans lesquels la femelle dépose ses œufs, et qui leur servent d'abri en même temps que de nourriture. — On divise les Pupivores en 3 tribus : *Ichneumoniens*, *Chalcidiens* et *Proctotrupiens*, ou en 6 : *Évaniales*, *Ichneumonides*, *Gallicoles*, *Chalcidites*, *Chrysides*, *Oxyures*.

PUPUT, nom vulgaire de la *Huppe d'Europe*.

PURBECK (COUCHES DE). *Voy.* PORTLANDIEN (ÉTAGE).

PUREAU. Les Couvreurs appellent ainsi la partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur le toit, et qui se trouve placée entre la tuile ou l'ardoise supérieure et la tuile ou l'ardoise inférieure.

PURGATIFS (du lat. *purgativus*), médicaments propres à déterminer des évacuations alvines : les évacuations ainsi provoquées prennent le nom de *purgations*. On divise les purgatifs, suivant leur degré d'action, en *laxatifs* (dits *minoratifs* quand ils sont très-faibles), *cathartiques* et *drastiques*. Les *laxatifs* (miel, manne, tamarin, casse, pruneaux, huiles grasses) et les *cathartiques* (huile de ricin, sulfate de potasse, de soude, de magnésie, sel marin, crème de tartre, tartre soluble, séné, rhubarbe, etc.) sont employés lorsqu'on veut ne produire qu'une action locale ou une faible dérivation. On n'a recours aux *drastiques* que pour déterminer un effet général et une dérivation prompte (*Voy.* DRASTIQUES). — Les purgatifs sont administrés en infusion et en décoction, sous forme de limonade, de sirop, d'électuaire, en pilules ou en poudre, etc.; pris sous la forme d'une potion, ils constituent ce qu'on appelle vulgairement une *médecine*. La *potion purgative* du *Codex* est composée de séné, sulfate de soude, rhubarbe, manne en sortes dissoute dans de l'eau ; on peut l'aromatiser avec l'alcoolat de citron. On fait aussi des *potions purgatives au jalap*, *à la résine de jalap* (looch purgatif), *à la résine de scammonée*, *à l'huile de ricin*, *au calomel*, etc.

PURGATOIRE (du lat. *purgatorius*), lieu de souffrance dans lequel les âmes de ceux qui, bien que morts en état de grâce, n'ont point encore pleinement satisfait pour leurs péchés à la justice divine sur la terre, souffrent une peine d'expiation, jusqu'à ce qu'entièrement purifiés ils passent au rang des bienheureux dans le paradis. Suivant les décisions du concile de Trente, les prières et les bonnes œuvres des vivants peuvent contribuer au soulagement des âmes qui souffrent dans le purgatoire ; le saint sacrifice de la messe a la même vertu. L'Église a reconnu, contrairement à l'opinion d'Origène, que la durée du purgatoire ne se prolongerait pas au delà du jugement dernier. Du reste, elle ne s'explique pas sur la nature des peines que subissent les âmes dans le purgatoire. — Le dogme consolant du purgatoire se retrouve dans les traditions de presque tous les peuples. Chez les Juifs, l'enfant doit, pendant un an, réciter une prière nommée *kadis* pour l'âme de son père, afin de le tirer du purgatoire. Les Musulmans ont un lieu intermédiaire entre le paradis et l'enfer : ils l'appellent *araf*.

PURGE (de *purger*). En Droit, la *purge des hypothèques* est l'observation des formalités prescrites par la loi, et au moyen desquelles le tiers-détenteur *purge*, c.-à-d. affranchit les immeubles des priviléges et hypothèques qui les grèvent du chef des précédents propriétaires. C'est un des moyens d'éteindre les hypothèques (C. civ., art. 2167, 2181-2195 et C. de proc., art. 834 et suiv.). *Voy.* HYPOTHÈQUE.

Purger la demeure, c'est anéantir les effets attachés au retard qu'apporte le débiteur dans l'accomplissement de son obligation : elle se purge principalement par l'exécution de l'obligation ou les offres de les faire exécuter. *Voy.* DEMEURE.

Purger une contumace, c'est anéantir, par le seul fait qu'on se constitue prisonnier ou qu'on est arrêté avant l'époque de la prescription, le jugement par lequel on a été condamné comme contumax. A tout condamné de ce genre il est accordé un délai de 5 ans pour *purger* la contumace, et pour la condamnation l'époque de la prescription est fixée à 20 ans (C. d'Instr. crim., art. 476 et suiv.).

PURIFICATION (du lat. *purificatio*), acte qui a pour but de rendre au corps sa pureté. On y recourt soit par mesure de propreté, soit plutôt comme symbole de la pureté de l'âme dans certaines cérémonies religieuses. — Chez les Hébreux, il y avait autant d'espèces de purifications que d'impuretés, et la plupart consistaient en bains et en offrandes, qui devaient, autant que possible, avoir lieu dans le temple même. — Les Grecs et les Romains distinguaient les purifications générales, dans lesquelles un prêtre, après avoir trempé une branche de laurier ou de verveine dans l'eau lustrale, en faisait aspersion sur le peuple (*Voy.* LUSTRATION), et des purifications particulières, qui consistaient à se laver les mains, avant quelque acte de religion, avec de l'eau vive ou avec de l'eau lustrale. Il y avait des cas extraordinaires, comme celui d'une peste, où l'on immolait un homme, dont la mort purifiait tout un peuple. Le coupable de meurtre, d'adultère, d'inceste, etc., était soumis à des purifications spéciales (*Voy.* EXPIATION). — C'est encore dans un but de purification que, dans le culte catholique, on fait des aspersions d'eau bénite, et que le prêtre, dans l'ablution, verse sur ses doigts du vin qui retombe dans le calice. C'est aussi dans le même but que les Musulmans font de fréquentes ablutions. *Voy.* ABLUTION.

Purification de la Vierge. Voy. ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PURIFICATOIRE, linge sacré avec lequel le prêtre essuie le calice après la communion.

PURIFORME (du lat. *puriformis*). On appelle *crachats puriformes* des crachats opaques que l'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique augmentée par l'inflammation. Il ne faut pas les confondre avec les

crachats purulents : les premiers sont sans odeur sensible, surnagent sur l'eau, et ne s'y délayent pas facilement; les seconds gagnent le fond de ce liquide et ont une odeur particulière.

PURIN (de *purée ?)*, eaux de fumier provenant des urines des animaux domestiques. Ces eaux, que le plus souvent on laisse perdre, sont un des engrais les plus précieux. Le meilleur moyen de les recueillir et de les conserver est de creuser, à l'extrémité même du trou à fumier, un trou profond avec un corps de maçonnerie pour soutenir les terres. Les eaux du fumier s'y rendent par la pente naturelle du sol, et quand on en a besoin, on les extrait à l'aide d'une petite pompe ou au moyen de seaux. *Voy.* LISIER.

PURISME, défaut de celui qui affecte une trop grande *pureté* de langage. « Le *puriste*, dit La Bruyère, parle proprement et ennuyeusement. » — On a appelé *euphuisme* une sorte de langage affecté qui fut en vogue à la cour d'Angleterre, sous le règne d'Élisabeth; *cruscantisme*, le purisme italien de l'académie *della Crusca*, etc. *Voy.* PRÉCIEUSES.

PURPURA, c.-à-d. *pourpre*. On comprend sous cette dénomination plusieurs maladies qui ont pour caractère commun et générique de se manifester intérieurement par des hémorrhagies, et à l'extérieur par des pétéchies ou des ecchymoses. Le purpura indique toujours une altération du sang (*Voy.* SCORBUT). Le traitement varie suivant la maladie.

PURPURA, genre de Mollusques. *Voy.* POURPRE.

PURPURATES, sels d'un acide que l'on n'a pas encore obtenu isolé et qui sont d'une belle couleur rouge pourpre. Le plus important de ces composés est le *purpurate d'ammoniaque* ou *murexide*, que l'on obtient en traitant l'acide urique par l'acide nitrique, évaporant celui-ci et ajoutant un peu d'ammoniaque. C'est un corps d'un beau pourpre quand il transmet la lumière et jouissant de reflets métalliques dorés quand il l'a réfléchit. La *pourpre* des anciens paraît n'avoir été autre chose que la murexide (*Voy.* POURPRE).— C'est Scheele qui, en 1776, observa pour la 1re fois la production de la murexide, et c'est Liebig et Wœhler qui en déterminèrent la composition.

PURPURINE (du lat. *purpura*), matière colorante rouge qui existe, d'après Robiquet et Colin, avec l'*alizarine*, dans la racine de garance. Elle est en aiguilles volatiles rouges, plus solubles que celles d'alizarine, et donne, par les alcalis, des teintes groseilles qui précipitent en rouge par les eaux de chaux et de baryte, tandis qu'avec l'alizarine les dépôts sont bleus ou violacés.

PURULENT (du lat. *purulentus*), ce qui est de la nature du *pus*. On appelle *foyer purulent* l'endroit où s'amasse le pus dans un abcès. — *Voy.* PURIFORME.

PUS (du lat. *pus*, *puris*), liquide morbide formé généralement à la suite d'un travail inflammatoire. Ce produit varie suivant la nature de l'organe enflammé, le degré de l'inflammation, le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. Le *pus du tissu cellulaire*, le *vrai pus*, est un liquide épais, crémeux, opaque, homogène, de couleur jaunâtre, de saveur douceâtre et d'une odeur fade, un peu plus pesant que l'eau, à réaction d'abord alcaline, puis acide par la formation de l'acide lactique. Il se compose d'eau, d'albumine, de sel, de matières extractives et de *globules du pus* ou *leucocytes* (*Voy.* ce mot), les *membranes séreuses* donnent un pus albumineux; les *membranes muqueuses*, un pus qui tient de la nature du mucus; les *os*, un pus séreux. Si l'inflammation des organes est intense, le *pus*, quelle que soit la partie enflammée, se coagule avec facilité, et forme de fausses membranes.

PUSTULE (du lat. *pustula*), terme générique sous lequel on comprend toutes les petites tumeurs cutanées qui contiennent du *pus*.

Pustule maligne, maladie produite par l'inoculation de matières putrides provenant de certains animaux ou de leurs dépouilles. Elle est caractérisée par la formation d'une pustule gangréneuse, avec inflammation des téguments et symptômes adynamiques et ataxiques du caractère le plus grave. Quelquefois le malade succombe en moins de 18 ou 24 heures; ordinairement la maladie dure de 12 à 15 jours. Cette affection est commune dans les campagnes; les bergers, les maréchaux ferrants, les bouchers, ainsi que les corroyeurs et les cardeurs de laine y sont surtout exposés. La transmission peut être directe ou se faire par l'intermédiaire d'un insecte qui a sucé le suc morbide; elle a lieu aussi de l'homme à l'homme. La cautérisation des parties malades est le seul traitement efficace. *Voy.* CHARBON.

PUTATIF (du lat. *putativus*), se dit, en Droit, de celui qui est réputé être ce qu'il n'est pas : *héritier putatif, mariage putatif, père putatif.*

PUTIET, *Prunus padus*, *Padus avium*, dit aussi *Laurier-putiet*, *Merisier à grappes*, *Faux bois de Ste-Lucie*, espèce du genre Prunier qui croît spontanément dans les bois de l'Europe, et s'élève à 4 ou 5m. L'élégant effet et l'odeur suave de ses grappes de fleurs, qui se développent dès le mois d'avril, le font admettre dans les bosquets d'agrément. Ses fruits ont, ainsi que son bois, une saveur désagréable et nauséabonde; d'où son nom.

PUTOIS (du b.-lat. *putacius*, de *putere*, puer), *Putorius*, espèce du genre Marte, tire son nom de l'odeur désagréable qu'elle répand, et se distingue des *Martes propr. dites* par le système dentaire (2 petites molaires en haut et 3 en bas), ainsi que par un museau plus court et plus gros. Le *Putois commun* est plus petit que la fouine. Son pelage est d'un brun noirâtre assez clair, avec le museau, la pointe des oreilles et une partie du front blancs. Cet animal est la terreur des poulaillers et des garennes; il fait la guerre aux rats, aux taupes, aux mulots, aussi bien qu'aux perdrix, aux cailles et aux alouettes, dont il mange les œufs et les petits. Il détruit pendant l'hiver un grand nombre de ruches dont il dévore le miel. Il est nocturne et vit solitaire. La femelle met bas 5 ou 6 petits à la fois. La fourrure du putois est douce et chaude. — On distingue en outre, le *P. de Sibérie*, d'un fauve clair uniforme; le *P. de Pologne*, brun tacheté de blanc et de jaune; le *P. des rivières*, brun roussâtre; le *P. du Cap* ou *Zorille* (*Voy.* ce mot); enfin, l'*Hermine*. *Voy.* aussi ce mot.

Le *Putois d'Amérique* est une espèce du genre *Moufette*. *Voy.* ce mot.

PUTRÉFACTION (du lat. *putrefacere*, se putréfier), décomposition que subissent, sous l'influence de certaines conditions, les corps organisés que la vie a abandonnés. Elle est accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz, tels que les gaz hydrogène carboné et quelquefois phosphoré, azote, acide sulfhydrique, ammoniaque, acide carbonique, dont plusieurs sont remarquables par leur fétidité. Une température moyenne (de 18° à 25° centigr.), le contact de l'air et un peu d'humidité favorisent la putréfaction. M. Pasteur a démontré que le phénomène de la putréfaction offre deux phases distinctes. Sous l'influence de petits animalcules apportés du dehors et appelés *vibrions* (*Voy.* ce mot), les matières animales complexes se transforment d'abord en produits plus simples, sans que l'action de l'air soit nécessaire. Bien plus cette action détruirait ces petits infusoires, si des végétaux microscopiques (*mucors*, *mucédinées*) ne formaient à la surface des matières qui se putréfient une couche qui absorbe tout l'oxygène atmosphérique. Ces végétaux accomplissent la seconde phase; ils vivent activement aux dépens des substances plus simples en lesquelles les vibrions ont transformé déjà les matières animales, et oxydent rapidement ces substances de manière à détruire complétement la matière organique et à la changer en eau, acide carbonique, ammoniaque, azote, etc. — On parvient à empêcher la putréfaction en tenant les substances animales dans le vide ou en les desséchant par des moyens chimiques. On l'arrête par les *antiseptiques* ou *antiputrides*, tels

que la créosote, la fumée, le sel marin, l'acide arsénieux, etc. *Voy.* aussi EMBAUMEMENT.

La putréfaction atteint les substances végétales comme les substances animales. *Voy.* FERMENTATION.

PUTRIDITÉ, ÉTAT PUTRIDE (du lat. *putridus*, pourri). Les médecins humoristes donnaient le nom de *maladies putrides* à toutes celles qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, et dans lesquelles l'haleine et les excrétions du malade répandent une odeur fétide, comme dans le typhus et dans certaines fièvres. Ce qu'on appelait alors *fièvre putride* est aujourd'hui la *fièvre typhoïde*. *Voy.* ce mot.

Fermentation putride. *Voy.* FERMENTATION.

PUTRILAGE (du lat. *putrilago*), matière pultacée qui se forme sur les plaies de mauvaise nature.

PUY (du lat. *podium*), nom que l'on donne aux montagnes volcaniques dans certaines contrées du midi de la France et surtout dans l'Auvergne : le *Puy-de-Dôme*, le *Puy-en-Velay*, le *Puy-Mirol*, etc. — Par allusion aux assemblées politiques qui, dans plusieurs contrées de la France, se tenaient sur les *puys*, on donna ce nom, au moyen âge, à certaines fêtes littéraires où l'on faisait des concours de poésie. Les pièces de vers présentées à ces concours avaient généralement pour sujet l'éloge de la Vierge : d'où les noms de *puys Notre-Dame*, donnés souvent à ces concours. — On a dit aussi *puy d'amour* comme synonyme de *cour d'amour*. *Voy.* ce mot.

PYCNOGONIDES (du gr. πυκνός, épais, et γόνυ, genou ; à cause de la forme des pattes), groupe d'Arachnides ou de Crustacés læmodipodes, se compose de petits animaux marins analogues aux Cyames, qui vivent en parasites sur les poissons, les mollusques, les cétacés, etc., ainsi que sur les varechs et les conferves. Ils ont 8 pattes : les deux premières portent à leur base deux autres pattes ovifères. Le canal digestif offre des expansions qui se prolongent jusque dans les membres. — Le genre type *Pycnogonon* se trouve sur les Ascidies et sur divers Poissons.

PYÉLITE (du gr. πύελος, bassin, et de la désinence *ite*), inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

PYGARGUE (du gr. πύγαργος, vulg. *Cul-blanc*, *Queue blanche*, espèce d'Aigle de la division des Aigles pêcheurs ou Haliètes. Lorsqu'il est jeune, on lui donne le nom d'*Orfraie* (*Voy.* ce mot); à l'état tout à fait adulte, il change de plumage et prend le nom de *Pygargue* : alors il a tout le plumage du corps et des ailes d'un brun sale ou cendré, sans aucune tache, la tête et la partie supérieure du cou d'un cendré brun clair, la queue d'un blanc pur et le bec presque blanc. Le Pygargue habite les forêts qui avoisinent la mer ou les lacs au nord du globe ; pendant l'hiver, il est commun sur les côtes d'Angleterre et de France. Sa voracité est extrême.

PYGASTER, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, famille des Galéritidées : test arrondi, ambulacres simples, bouche décagone et centrale; anus grand et supérieur; tubercules perforés, crénelés et disposés en séries régulières. Les Pygasters se trouvent de l'étage bathonien à l'étage cénomanien.

PYGAULUS, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, famille des Spatangidées : test renflé et cylindrique, ambulacres pétaloïdes, anus infra-marginal, bouche centrale et pentagonale. Les Pygaulus sont spéciaux aux terrains crétacés.

PYGME (du gr. πυγμή, poing fermé), petite mesure des anciens Grecs, valait un pied olympique, plus un huitième. Rapportée à notre système métrique, la pygme eût valu $0^m,347$.

PYGMÉES. *Voy.* NAIN.

PYGORHYNCHUS, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, famille des Spatangidées : test allongé ou ovale; bouche centrale, pentagonale et entourée de bourrelets et d'une rosette de pores; anus latéral, ambulacres pétaloïdes. Les Pygorhynchus apparaissent de l'étage suessonien à l'étage parisien.

PYGURUS, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, famille des Spatangidées : test rond ou ovale ; bouche centrale, pentagonale et entourée de bourrelets et d'une rosette de pores; anus infra-marginal, longitudinal ; zones porifères larges; ambulacres pétaloïdes. Les Pygurus se trouvent de l'étage bajocien à l'étage subapennin.

PYLONE (du gr. πυλών, portail). On appelle ainsi dans les monuments égyptiens, ces grands massifs de forme pyramidale, qui se trouvent souvent placés en avant des temples. On montait à leur sommet par des escaliers intérieurs et leurs quatre faces étaient couvertes d'hiéroglyphes et d'ornements.

PYLORE (du gr. πυλωρός), orifice inférieur de l'estomac, a été ainsi appelé par les anciens, parce qu'il forme comme la porte (πύλη) du canal intestinal. Il est garni d'un bourrelet circulaire aplati qui sert à l'ouvrir ou à le fermer, et qui s'appelle *valvule pylorique*. L'intérieur de ce bourrelet contient un anneau fibreux désigné par quelques auteurs sous le nom de *muscle pylorique*. — Le pylore peut être le siége de maladies graves, surtout du cancer de l'estomac : c'est là ce que le vulgaire appelle *avoir le pylore*.

PYOHÉMIE (du gr. πύον, pus, et αἷμα, sang), altération du sang; constituant un état, toujours très-grave, dans lequel il y a prédisposition à former partout des collections purulentes. Telles sont la phlébite, la morve, les piqûres anatomiques, etc. C'est ce qu'on appelle aussi *diathèse purulente*. *Voy.* INFECTION PURULENTE.

PYRACANTHE. *Voy.* BUISSON ARDENT.

PYRALE (du gr. πυραλίς), *Pyralis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, et type de la tribu des *Pyralides* : ailes entières ou sans fissure, en toit écrasé dans l'état de repos ; antennes filiformes; corselet ovale, abdomen conico-cylindrique, terminé par une pointe chez les femelles et par une houppe de poils chez les mâles ; pattes courtes. Les chenilles des Pyrales ont 16 pattes toutes propres à la marche ; le corps ras ou garni de poils courts et isolés. Ces chenilles sont fort nuisibles aux arbres fruitiers, surtout à la vigne. Elles habitent pour la plupart dans les feuilles roulées en cornet, ou plissées sur leurs bords, ou réunies en paquets (*Voy.* TORTRIX); quelques-unes seulement vivent dans l'intérieur des tiges et des fruits à pépins et à noyaux, ou bien se nourrissent aux dépens des bourgeons de la vigne. B. Raclet, vigneron de la Romanèche, a trouvé en 1841 le moyen de détruire la *pyrale de la vigne* : il suffit d'ébouillanter les souches pour empêcher l'éclosion des œufs.

Pyrale de la pomme. *Voy.* CARPOCAPSE.

PYRALLOLITE, minéral composé de silicate et d'hydrate de magnésie $[Mg\ddot{S}i + \dot{M}gAq^3]$. On l'a trouvé écailleux et cristallisé en prismes rhomboïdaux dans les mines de Pargas (Finlande).

PYRAME (nom de fantaisie), petite variété de Chiens épagneuls. Ils ont le poil noir avec des taches de feu. *Voy.* ÉPAGNEUL.

PYRAMIDAL, qui a la forme d'une pyramide.

En Anatomie, on appelle *os pyramidal*, *cunéiforme* ou *cubital* (*os triquetrum*), le 3ᵉ os de la première rangée des os du carpe; *muscle pyramidal du nez*, un petit muscle situé à la partie antérieure et supérieure du nez; *muscle pyramidal de l'abdomen*, un muscle qui s'attache inférieurement au pubis et remonte le long de la ligne blanche; *muscle pyramidal de la cuisse*, un muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique à la face interne du grand trochanter : il tourne le fémur en arrière; *corps pyramidaux* ou *éminences pyramidales*, deux petites éminences médullaires qu'on observe à la face antérieure de la queue de la moelle allongée.

En Histoire naturelle, on donne l'épithète de *pyramidal* aux plantes, coquilles, cristaux, etc., qui affectent la forme pyramidale. On appelle spécialement *Pyramidale* une espèce de Campanule, remarquable par son long épi de fleurs bleues, qui s'élèvent en pyramide de la base au sommet.

Nombres pyramidaux. Voy. NOMBRES.

PYRAMIDE (du gr. πυραμίς). Les anciens donnaient ce nom à de grands monuments à base rectangulaire et dont les faces latérales représentaient des triangles venant tous se réunir au sommet. Les plus remarquables de ces monuments sont les *Pyramides d'Égypte,* sur la destination desquelles les opinions les plus diverses ont été émises, les uns les considérant comme des tombeaux, ce qu'elles sont en réalité; les autres comme des magasins de blé, d'autres comme des digues opposées aux sables du désert, etc. *Voy.* PYRAMIDES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Anatomie, on nomme *pyramide* une petite éminence osseuse qui se voit dans la caisse du tympan, et dans laquelle est creusée une cavité où se trouve le muscle de l'étrier.

PYRAMIDE. En Géométrie, on appelle *pyramide* un solide ayant pour faces un polygone quelconque appelé sa *base*, et une suite de triangles ayant pour bases les côtés successifs de ce polygone et leurs sommets en un même point que l'on appelle *sommet* de la pyramide; la *hauteur* d'une pyramide est la perpendiculaire abaissée de son sommet sur le plan de sa base. La pyramide est *triangulaire*, *quadrangulaire*, *pentagonale*, etc. suivant que sa base est un triangle, un quadrilatère, un pentagone, etc.; elle est *régulière* quand sa base est un polygone régulier, et que le pied de sa hauteur est au centre de sa base. La pyramide triangulaire porte aussi le nom de *tétraèdre* (*Voy.* ce mot). Le *volume* de la pyramide a pour mesure le produit de sa base par le tiers de sa hauteur. — On appelle *pyramide tronquée*, ou *tronc de pyramide*, le solide obtenu en coupant une pyramide par un plan parallèle à sa base, et enlevant la pyramide partielle déterminée par la section. Ses faces sont deux polygones semblables et à côtés parallèles qu'on appelle ses *bases*, et une suite de trapèzes formant ce qu'on nomme sa *surface latérale*. Sa *hauteur* est la distance de ses bases. Son *volume* est équivalent à la somme de trois pyramides ayant pour hauteur commune sa hauteur, et pour bases respectives, sa base inférieure, sa base supérieure et une moyenne proportionnelle entre ses deux bases : d'où la formule : $V = \frac{h}{3}(B + b + \sqrt{Bb})$, dans laquelle h désigne sa hauteur et B et b ses deux bases. On le mesure aussi à l'aide de la formule $V = \frac{Bh}{3}\left(1 + \frac{a}{A} + \frac{a^2}{A^2}\right)$, où $\frac{a}{A}$ représente le rapport de similitude des bases. — On appelle *pyramide sphérique* la partie du volume de la sphère comprise entre les plans de trois grands cercles et l'un des triangles sphériques qu'ils déterminent à la surface de la sphère. La pyramide sphérique a pour mesure le triangle sphérique qui lui sert de base, multiplié par le tiers du rayon de la sphère.

PYRAMIDELLE, *Pyramidella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, et type de la famille des *Pyramidellidées* : coquille de contexture polie, allongée et turriculée; bouche entière, sans sinus antérieur et sans canal postérieur. — Les Pyramidelles se trouvent à l'état fossile depuis l'étage turonien; elles vivent aujourd'hui sur le sable des mers chaudes.

PYRANGA, oiseau. *Voy.* TANGARA.

PYRÈNE (du gr. πυρήν, noyau), se dit, en Botanique, d'une petite noix ou *nucule* contenue dans un péricarpe charnu ou multiloculaire (Nèfle).

PYRÈTHRE (du gr. πύρεθρον), *Pyrethrum*, vulg. *Pied d'Alexandre*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-anthémidées, établi aux dépens de quelques espèces de Chrysanthèmes et de Matricaires. On distingue le *Pyrèthre camomille* (*Matricaria chamomilla*) et le *P. officinal* (*Anthemis parthenium*), le *P. inodore* (*Chrysanthemum inodorum*), le *P. à fleurs blanches* (*C. leucanthum*), le *P. en corymbes* (*C. corymbosum*). *Voy.* MATRICAIRE et CHRYSANTHÈME.

PYRÉTOLOGIE (du gr. πυρετός, fièvre, et λόγος, traité), partie de la Médecine qui traite des fièvres.

PYREXIE (du gr. πυρεξία), état fébrile, opposé à l'*apyrexie,* ou absence de fièvre. — On réunit aussi sous ce nom toutes les maladies fébriles, et surtout les fièvres essentielles, éruptives ou miasmatiques.

PYRHÉLIOMÈTRE (du gr. πῦρ, feu, ἥλιος, soleil, et μέτρον, mesure), instrument au moyen duquel M. Pouillet a mesuré la quantité de chaleur que donne le soleil : ce physicien est ainsi parvenu à constater que l'atmosphère absorbe près de la moitié de la chaleur que le soleil émet vers la terre, et que c'est l'autre moitié seulement qui vient tomber sur la surface du sol. *Voy.* HÉLIOTHERMOMÈTRE.

PYRIFORME. *Voy.* PIRIFORME.

PYRINA, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, famille des Galéritidées : test allongé ou circulaire, anus supra marginal, bouche centrale, pentagonale et oblique; ambulacres simples. Les Pyrina sont spéciaux aux terrains crétacés.

PYRITE (du gr. πυρίτης), nom donné à quelques sulfures métalliques natifs qui ont la propriété de s'enflammer dans des circonstances particulières. *Voy.* FER SULFURÉ, CUIVRE PYRITEUX, ÉTAIN SULFURÉ.

La *pyrite arsenicale* est un arséniure de fer naturel. *Voy.* FER ARSÉNICAL.

PYROBALISTIQUE (du gr. πῦρ, πυρός, feu, et de *balistique* , se dit des machines de guerre qui lancent le feu. *Voy.* BALISTIQUE.

PYROCHLORE, Titanate naturel de chaux, de cérium, d'urane, de manganèse, de fer, etc. Ce minéral se présente cristallisé en octaèdres réguliers. Il est brun rougeâtre ou noirâtre, d'un éclat vitreux ou résineux. Il devient jaune verdâtre par calcination, d'où son nom. Il raye la chaux fluatée et pèse 4,2. On le trouve dans la syénite zirconienne de Friedrichswarn (Norwége) et dans l'Oural.

PYROCITRIQUE (ACIDE). *Voy.* ACONITIQUE.

PYRODMALITE. *Voy.* FER CHLORURÉ.

PYROÉLECTRICITÉ, propriété que possèdent divers cristaux, p. ex. la tourmaline, de s'électriser par l'action de la chaleur. L'une des extrémités s'électrise positivement, et l'autre négativement. Quand on refroidit le cristal, il s'électrise aussi, mais les signes de l'électricité sont renversés. Canton, Haüy, Brewster, et plus récemment MM. Rose, Ross, Becquerel, etc., ont étudié ces phénomènes.

PYROGALLIQUE (ACIDE, corps improprement nommé acide, d'un emploi fréquent aujourd'hui dans les arts, spécialement en photographie pour faire paraître les images, et qui mélangé à la potasse jouit de la propriété d'absorber rapidement l'oxygène. Il s'obtient en soumettant l'acide gallique à la distillation sèche. Sa formule est $C^6H^6O^3$.

PYROGÉNÉS (CORPS), nom que l'on donne à tous les corps organiques obtenus par l'action de la chaleur sur un autre composé organique.

PYROÏDES (TERRAINS), terrains formés immédiatement par la voie ignée, comme les terrains volcaniques, granitiques, porphyriques, etc.

PYROLE ou PIROLE (du lat. *pyrus* ou *pirus*, poirier; à cause de la forme de ses feuilles), genre de la famille des Monotropées suivant les uns, et suivant les autres, type de la petite famille des *Pyrolées*, voisine de celle des Éricacées, se compose de plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, qui croissent dans les montagnes boisées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. Principales espèces : la *Pyrole verdure d'hiver*, la *P. mineure* et la *P. en ombelle.*

PYROLIGNEUX (ACIDE), du gr πῦρ, feu, et de *ligneux*. *Voy.* ACÉTIQUE (ACIDE) et VINAIGRE.

PYROLUSITE. *Voy.* MANGANÈSE OXYDÉ.

PYROMANCIE (du gr. πυρομαντεία), divination par le moyen du feu. *Voy.* DIVINATION.

PYROMAQUE (du gr. πυρόμαχος), synonyme de *Pierre à fusil. Voy.* PIERRE.

PYROMÉRIDE, nom donné quelquefois à la *Diorite orbiculaire. Voy.* DIORITE.

PYROMÈTRE (du gr. πῦρ, πυρός, feu, et μέτρον, mesure), instrument de Physique, destiné à faire connaître approximativement les températures trop élevées pour être indiquées par le thermomètre ordinaire. On l'emploie surtout dans les fourneaux d'usines. Le *P. de Wedgwood* est fondé sur le retrait qu'éprouve l'argile soumise à l'action de la chaleur, retrait qui croît avec la température. Il est formé de deux règles de cuivre légèrement inclinées l'une sur l'autre et fixées sur une plaque de même métal ; l'une de ces règles est divisée en 240 degrés. Pour connaître la température d'un fourneau, on fait glisser entre les règles, jusqu'au point le plus élevé qu'il puisse atteindre, un petit cône d'argile auquel on a fait prendre la température de ce fourneau en l'y introduisant enfermé dans un creuset. Avant l'opération, ce petit cône, à la température ordinaire, ne s'enfonçait entre les deux règles que jusqu'à 0 degrés ; le nombre de degrés dont on peut l'enfoncer au delà de ce terme, par suite de sa contraction, indique la température. Le zéro de ce pyromètre correspond à 580°,55 du thermomètre centigrade, et chaque degré de l'échelle représente environ 72°,22 du même thermomètre. — Le *P. à cadran* est en platine et indique la température par la dilatation de ce métal. Il consiste en un levier à deux branches inégales qu'un cylindre de platine écarte à mesure que la chaleur s'élève : on estime l'intensité de cette dernière au moyen d'un arc de cercle gradué, que parcourt la grande branche du levier.

PYROMORPHITE. *Voy.* Plomb chlorophosphaté.

PYROMUCIQUE (acide). *Voy.* Furfurol.

PYROPE (du lat. *pyropus*). Les anciens nommaient ainsi : 1° l'escarboucle, pierre précieuse, qui éclaire, disaient-ils, pendant le nuit ; 2° un alliage dans lequel il entrait 4 p. de cuivre et 1 p. d'or.

Aujourd'hui on donne ce nom à une espèce de *Grenat* qui jette beaucoup de feu. *Voy.* Grenat.

PYROPHORE (du gr. πυροφόρος, qui porte le feu), se dit de divers corps qui jouissent de la propriété de s'enflammer au contact de l'air ; cette propriété paraît avoir pour cause la rapide absorption de l'oxygène par des corps combustibles réduits à un état de grande division. Certains oxydes métalliques, celui de fer, p. ex., réduits par l'hydrogène à la plus basse température possible, deviennent extrêmement *pyrophoriques*. En calcinant dans un creuset du noir de fumée mélangé avec de l'alun, on obtient un mélange de charbon, d'alumine et de sulfure de potassium qui s'enflamme au contact de l'air avec la plus grande facilité : c'est ce qu'on appelle le *pyrophore de Homberg*.

PYROPHOSPHORIQUE (acide). *Voy.* Phosphorique (acide).

PYROSCAPHE (du gr. πῦρ, πυρός, feu, et σκάφη, navire), synonyme de *Bateau à vapeur*. *Voy.* ce mot.

PYROSCOPE (du gr. πῦρ, πυρός, feu, et σκοπεῖν, examiner), instrument au moyen duquel on peut mesurer le pouvoir de la chaleur rayonnante : c'est un thermomètre différentiel dont l'une des boules est couverte d'une feuille d'argent.

PYROSIDÉRITE. *Voy.* Fer hydroxydé.

PYROSIS (du gr. πύρωσις), vulg. *Fer chaud*, *Soda*, affection caractérisée par une douleur brûlante ressentie à l'épigastre, et accompagnée de l'éructation d'une certaine quantité de sérosité. La pyrosis est un degré plus élevé de l'affection qu'on a appelée *aigreurs de l'estomac*. Ce n'est du reste le plus souvent qu'un symptôme des diverses affections de l'estomac, notamment de la gastralgie. La pyrosis affecte surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés ou autres substances indigestes. Le traitement consiste dans l'éloignement des causes qui ont produit la maladie. Une alimentation très-animalisée est souvent utile ; il faut s'abstenir de tisanes.

PYROSKLÉRITE, silicate double hydraté naturel d'alumine et de magnésie $[\ddot{\ddot{A}}l\ddot{S}i + 2\dot{M}g\ddot{S}i + 2Aq]$. C'est une substance verdâtre, translucide à cassure inégale, qui cristallise dans le système rhomboédrique. Elle raye le calcaire et pèse 2,74. On la trouve dans les schistes talqueux de l'île d'Elbe.

PYROSOME, *Pyrosoma*, genre de Mollusques acéphales, de la classe des Tuniciers composés ou agrégés, comprend des animaux mous comme les Ascidies, qui, au moins à certaines époques de leur vie, se trouvent réunis en masse, et paraissent vivre d'une vie commune. Leurs branchies forment un sac au fond duquel se trouve aussi la bouche. Les Pyrosomes répandent à la surface de la mer une lueur rougeâtre et phosphorescente, d'où leur nom.

PYROTARTRIQUE (acide). *Voy.* Tartrique (acide).

PYROTECHNIE (du gr. πῦρ, πυρός, feu, et τέχνη, art), art de préparer les pièces d'artifice, les fusées, etc., soit pour les feux d'artifice, soit pour les besoins de l'artillerie (*Voy.* Artifice, Fusée et Poudre a canon). En 1870, il existait en France deux *écoles de pyrotechnie :* l'une pour l'armée de terre, à Metz ; l'autre, pour la marine à Toulon. — Consulter, outre le *Cours d'artifices* publié sous les auspices du ministère de la Guerre, les *Traités de pyrotechnie militaire* de Ravichio et de Moritz-Meyer (trad. de l'all.) ; les *Éléments de pyrotechnie* de Ruggieri ; les *Nouvelles recherches sur les feux d'artifice* de F.-M. Chartier ; le *Manuel de l'artificier* de Vergnaud, etc.

PYROXÈNE (du gr. πῦρ, πυρός, feu, et ξένος, étranger ; parce qu'il se rencontre accidentellement dans les produits volcaniques), famille de Minéraux qui résultent tous de la combinaison d'un silicate de chaux, et d'un silicate de magnésie ou de fer. Ce sont des substances blanches, vertes ou noires, qui cristallisent en primes rhomboïdaux obliques et présentent généralement deux clivages à angle droit pour les unes, et à 92° 55′ pour les autres. Quelquefois un troisième clivage donne la base du prisme que fournissent les deux premiers. Tous les pyroxènes rayent difficilement le verre et sont rayés par le quartz ; ils fondent tous au chalumeau en un verre plus ou moins coloré suivant qu'ils contiennent plus ou moins de fer. Les principales variétés ont reçu les noms de *Diopside*, *Hédenbergite*, *Trémolite*, *Actinote*, *Augite*, *Fossaïte*, etc. — Les pyroxènes forment quelquefois des veines ou des filons dans les roches de cristallisation. D'autres fois ils entrent comme partie intégrante dans certaines roches. Certaines variétés se trouvent, en cristaux isolés, dans les basaltes, les trachytes et les laves modernes.

PYROXYLE, pyroxylène (du gr. πῦρ, πυρός, feu, et ξύλον, bois), synon. de *Poudre-coton*. *Voy.* ce mot.

PYRRHIQUE (du gr. πυῤῥίχη), danse militaire des anciens, qu'on dansait tout armé, était en grande vogue à Sparte et en Crète principalement. On en attribuait l'invention à Pyrrhicus de Crète ou à Pyrrhus Néoptolème. *Voy.* Danse.

Dans la Prosodie latine, on donne ce nom à un pied ou plutôt à un demi-pied composé de deux brèves (*dĕŭs*, *bŏnă*) : deux pyrrhiques formaient le pied dit *procéleusmatique*. *Voy.* ce mot.

PYRRHOCORAX, oiseau. *Voy.* Choquard.

PYRRHONISME. *Voy.* Scepticisme.

PYRRHULA, nom lat. scientifiq. du *Bouvreuil*.

PYRULE, *Pyrula*, vulg. *Radis*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Fusidées. Ce genre, dans lequel Lamarck faisait rentrer un grand nombre d'espèces aujourd'hui rangées parmi les Fuseaux, doit être restreint à celles dont la coquille, mince et finement treillissée à la surface, est piriforme, pourvue d'une spire courte et se terminant en avant par un canal ouvert. L'animal a la tête petite, armée de tentacules oculés et un pied court pourvu d'un opercule corné. — Les Pyrules fossiles apparaissent dans l'étage néocomien. Les espèces vivantes se trouvent dans les mers chaudes.

PYRUS ou pirus, nom latin du genre *Poirier*.

PYTHIE, pythonisse, pythiques (jeux). *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

PYTHON (du nom du serpent tué par Apollon), genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Colubridés, renferme des serpents de l'Inde et de l'Afrique d'une taille considérable : corps allongé et cylindrique; tête offrant de grandes plaques jusqu'au bout du museau; mâchoires garnies de dents aiguës et recourbées en arrière, mais sans crochets venimeux; queue longue, conique et sans grelots, portant de chaque côté de l'anus deux éperons crochus. Les Pythons sont des animaux carnassiers, redoutables à cause de leur grande force musculaire; leurs mœurs et leurs habitudes sont celles des Boas. On divise ce genre en 4 sous-genres : 1° les *Pythons* propr. dits, dont les principales espèces sont le *P. de Séba*, de l'Afrique intertropicale : c'est à cette espèce qu'on rapporte le fameux serpent de Régulus et celui dont parle Diodore de Sicile; le *P. de Natal*, de la Cafrerie; le *P. royal*, de Sénégambie; le *P. molure* ou *P. tigre*, de l'Inde et de l'Asie orientale; le *P. réticulé*, des îles de la Sonde; 2° les *Morélies*, de l'Australie; 3° les *Liasis*; 4° les *Nardoa*.

PYXIDE (du gr. πύξις, boîte), vulg. *Boîte à savonnette*. En Botanique, on appelle *pyxide* tout fruit simple, uniloculaire, globuleux, qui s'ouvre par une scissure circulaire en deux valves superposées, la valve supérieure (*opercule*) servant de couvercle à la valve inférieure (*amphore*) : tel est le fruit du Plantain (*Voy.* CAPSULE). — On appelle *pyxidie*, une pyxide à plusieurs loges provenant de plusieurs carpelles soudés : tel est le fruit de la Jusquiame.

Q

Q, la 17e lettre de notre alphabet et la 13e des consonnes, se prononce comme le le C dur et le K. En français comme en latin, le Q est toujours suivi d'un *u*, si ce n'est à la fin des mots. Cependant quelques orientalistes emploient le *q* sans *u* dans la transcription des mots arabes. — Cette lettre existait, sous le nom de *koppa*, dans l'alphabet primitif des Grecs : les Doriens l'avaient empruntée au *qof* des Phéniciens; mais le *coppa* n'est resté chez les Grecs que comme signe de numération (*Voy.* KOPPA). Au contraire, le Q ne faisait point partie primitivement de l'alphabet des Latins; qui le remplaçaient par le C, et qui écrivaient *oblicuus*, *locuuntur*; il n'y fut introduit qu'assez tard, et servit à remplacer la syllabe *cu* : il ne prit point d'abord à sa suite la lettre *u*, parce qu'il la portait en lui-même ; ce n'est que par une sorte de pléonasme qu'on en vint à écrire l'*u* après le Q. — Au XVIe siècle, il s'éleva une vive dispute entre les docteurs de Sorbonne et de grammairien Ramus sur la manière de prononcer le Q : la Faculté de théologie soutenait que dans les mots latins *quoniam*, *quisquis*, *quanquam*, on devait prononcer *koniam*, *kiskis*, *kankam*; Ramus soutenait, avec plus de raison, que ces mots devaient se prononcer comme ils s'écrivent.

Comme abréviation, Q signifiait, chez les Romains, *Quintus*, *Quinctius*, *Quirinus*, *Quirites*, *Quæstor*; QQ, *quinquennalis*. — Comme signe numéral Q, chez les Romains valait 500; Q̄, 500,000. — En Médecine, *q.* signifie *quantité*; *q. s.*, *quantité suffisante*. — Q était jadis la marque des monnaies frappées à Perpignan.

QUADRAGÉSIME (du lat. *quadragesimus*, quarantième). Le *dimanche de la quadragésime* est le premier dimanche du Carême : il a été ainsi appelé, parce que le carême est un espace de 40 jours.

QUADRANGULAIRE (du lat. *quadrangulus*). On désigne, en Géométrie, du nom de *prisme quadrangulaire* et de *pyramide quadrangulaire*, le prisme et la pyramide à 4 faces, c.-à-d. dont les bases sont des quadrilatères.

QUADRANS. Ce mot servait chez les Romains à désigner toute mesure égale au *quart* de la mesure principale de même espèce. — Comme poids, le quadrans était le *quart de la livre*, et valait 3 onces romaines (81 gr., 798); comme monnaie, le quadrans était le *quart de l'as*, et valait 0 fr. 02 c.,3.

QUADRANT (du lat. *quadrans*), nom donné, en Géométrie, au quart de la circonférence ou à l'arc de 90 degrés.

QUADRANTAL, mesure de capacité chez les Romains. *Voy.* AMPHORE.

QUADRAT (du lat. *quadratus*, carré), mot employé autrefois en Astrologie pour indiquer la position de deux corps célestes éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle : cette position est ce qu'on appelait le *quartile aspect*.

Quadrat, en Typographie. *Voy.* CADRAT.

QUADRATIN. *Voy.* CADRAT.

QUADRATIQUE (du lat. *quadratus*, carré), nom donné autrefois, en Algèbre, à l'équation du second degré. — En Cristallographie, c'est le nom du système du prisme droit à base carrée. *Voy.* CRISTAL.

QUADRATRICE (du lat. *quadrator*, qui rend carré). On appelle ainsi, en Géométrie, une courbe inventée par Dinostrate pour résoudre le problème de la trisection de l'angle et de la quadrature approchée du cercle. C'est le lieu des intersections d'une droite qui se meut uniformément en restant parallèle au diamètre d'un demi-cercle, avec une droite qui tournerait elle-même uniformément autour du centre.

QUADRATURE (du lat. *quadratura*) En Astronomie, on donne ce nom aux positions de la lune également éloignées de la conjonction et de l'opposition. Ces positions sont ainsi nommées parce qu'avec la conjonction et l'opposition elles partagent le cours de la lune en quatre parties égales. On les appelle aussi le *premier* et le *dernier quartier*. A l'époque des quadratures la lune, ne montrant à la terre que la moitié de son hémisphère éclairée, apparaît sous la forme d'un demi-cercle. *Voy.* LUNE.

En Géométrie, *faire la quadrature* d'une figure, c'est la transformer en un carré équivalent à l'aide de la règle et du compas. — On peut opérer exactement la quadrature de toutes les figures polygonales et d'un certain nombre de figures particulières, p. ex. des segments de parabole, des lunules d'Hippocrate, etc. La *quadrature du cercle*, qui a occupé l'antiquité et une partie du moyen âge, ne peut être opérée que par approximation, ainsi que l'a démontré Legendre. — Voir Montucla, *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle* (1754, rééditée en 1861 avec notes de Lacroix).

Dans les Arts, on désigne quelquefois sous le nom de *quadrature* la peinture à fresque et celle des ornements d'Architecture formant encadrement.

Quadrature, en Horlogerie. *Voy.* CADRATURE.

QUADRETTE, plante. *Voy.* RHÉXIE.

QUADRI..., QUADR..., préfixes qui entrent dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, pour désigner des objets ou des corps composés de 4 éléments ou dans lesquels un élément entre en proportion quadruple, comme *quadribasique*, à base quadruple; *quadroxyde*, *quadrisulfure*; *quadrifide*, *quadrifolié*, *quadrilatéral*, *quadriloculaire*, *quadrumane*, *quadrupède*, etc.

QUADRIGE (du lat. *quadrigæ*), char monté sur deux roues et attelé de *quatre* chevaux de front dont les anciens se servaient dans les courses de chars. On en attribuait l'invention à Érichthonius, roi d'Athènes. *Voy.* CHAR.

QUADRIJUGUÉ (de *quadri*, quatre, et *jugum*, couple), se dit, en Botanique, des feuilles pennées

dont le pétiole commun porte quatre paires de folioles, c.-à-d. huit folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX (de *quadri*, quatre, et de *jumeaux*). En Anatomie, les *tubercules quadrijumeaux* sont des renflements nerveux situés sur les pédoncules du cerveau, au-dessus du bulbe rachidien : ils portent au-dessus d'eux la glande pinéale. De chaque côté il en existe deux, un antérieur et un postérieur. — Chez les Vertébrés, autres que les Mammifères (Oiseaux, Reptiles, Amphibiens et Poissons, ces renflements se réduisent à deux et sont appelés *tubercules bijumeaux* ou *lobes optiques :* ils sont creusés de cavités plus ou moins spacieuses.

C'est à ces renflements que se rendent les nerfs optiques : ils sont les foyers de réception des impressions visuelles : leur atrophie ou leur destruction amène nécessairement la perte de la vue. De plus, ils sont les centres qui régissent les mouvements de l'iris déterminant l'agrandissement ou le rétrécissement de la pupille pour l'accommodation de l'œil à des lumières plus ou moins intenses.

QUADRILATÈRE (du lat. *quadrilaterus*). On nomme ainsi, en Géométrie, le polygone qui a quatre côtés et par suite quatre angles. Les principales espèces de quadrilatères sont le *parallélogramme*, le *rectangle*, le *carré*, le *losange* et le *trapèze* (*Voy.* ces mots). — Un *quadrilatère gauche* est un quadrilatère dont les quatre côtés ne sont pas dans un même plan. Le *quadrilatère complet* est un quadrilatère plan ordinaire dont les côtés opposés ont été prolongés jusqu'à leurs points de rencontre respectifs : il joue un rôle important dans la théorie des polaires.

En termes de Fortification, on désigne quelquefois sous le nom de *quadrilatère* un espace quadrangulaire défendu par quatre places fortes : tel était le fameux quadrilatère construit par les Autrichiens, sur les frontières de la Vénétie et de la Lombardie (Vérone, Mantoue, Legnago et Vicence).

QUADRILLE (de l'ital. *quadriglia*). On nomma d'abord ainsi (en faisant ce mot féminin) une petite troupe de gens à cheval (*Voy.* ESCOUADE) ; puis on donna ce nom à *quatre* cavaliers superbement montés et habillés pour combattre et disputer les prix dans les fêtes galantes, telles que les *carrousels* et les *tournois* : il y avait toujours pour le moins deux quadrilles, formant deux partis opposés ; les *carrousels* en avaient au moins quatre, et chaque quadrille était composé de 8 ou 12 personnes ; les quadrilles se distinguaient par la forme des habits ou par la diversité des couleurs. Le dernier divertissement de ce genre qu'on ait vu en France est celui que donna Louis XIV en 1662 dans l'enceinte qui depuis a conservé le nom de *place du Carrousel*.

Dans la suite, le mot *quadrille* devint masculin, et passa dans l'art de la danse : il y désigna d'abord chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, qui figuraient dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distinguaient des autres groupes par un costume particulier. Aujourd'hui, il se dit d'un nombre pair de couples qui exécutent des contredanses dans les bals, ainsi que des airs mêmes de contredanse. On distingue : le *quadrille ordinaire*, ou *contredanse* propr. dite, composé de 5 figures (*Voy.* CONTREDANSE) ; le *quadrille croisé*, dans lequel le second couple doit partir deux mesures plus tard que le premier pour n'arriver au point occupé par celui qu'au moment où il le quitte ; le *quadrille des lanciers*, dont les 5 figures sont appelées, les *tiroirs*, les *lignes*, les *moulinets*, les *visites* et les *lanciers*.

QUADRIVIUM (carrefour où 4 rues se croisent), nom donné, au moyen âge, à la *division* supérieure des sept arts libéraux qui venait après le *trivium* (*Voy.* ce mot) et qui comprenait l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique.

QUADRUMANES (du lat. *quadrumanus*, à quatre mains, nom donné par Blumenbach et Cuvier aux Singes et aux Lémuriens, comme ayant quatre mains, par opposition : 1° à l'Homme, qui a deux mains et deux pieds et qu'ils appellent *bimane* ; 2° aux autres Mammifères, qui sont *quadrupèdes* (*Voy.* ci-après). — Les anthropologistes modernes ont démontré que les prétendues mains postérieures du Singe étaient de véritables pieds, pouvant servir à la préhension comme cela arrive exceptionnellement chez l'homme : la disposition des os du tarse, l'existence d'un muscle court fléchisseur et court extenseur des doigts du pied, celle d'un long péronier, en sont la preuve évidente. Néanmoins la plupart des zoologistes donnent encore le nom de *Quadrumanes* au 1er ordre de la classe des Mammifères, et y distinguent quatre familles : les *Singes*, les *Lémuriens*, les *Chéiromys* et les *Galéopithèques*. *Voy.* ces mots.

QUADRUPÈDES (du lat. *quadrupes*), nom donné en général à tous les animaux à quatre pieds. Les anciens naturalistes désignaient autrefois par ce nom ceux qu'on appelle aujourd'hui *Mammifères*. Ce terme était impropre : car les Lézards, les Grenouilles, les Tortues, qui ont aussi quatre pieds, n'étaient pas compris dans la classe des Quadrupèdes.

QUADRUPLE (du lat. *quadruplus*), ancienne monnaie d'or d'Espagne, valait deux doubles pistoles, c.-à-d. plus de 80 fr. ; sa valeur a du reste varié. En Amérique on l'appelait *once d'or*. — En France, on donnait aussi ce nom à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII, et valant 4 écus ou 24 livres. Elle portait d'un côté l'effigie royale, et de l'autre une croix surmontée de 4 couronnes et cantonnée de fleurs de lis.

QUAI (du b.-lat. *cayum*, orig. celtiq.), construction en maçonnerie revêtue de pierres de taille et qu'on élève, soit le long d'une rivière ou d'un fleuve pour maintenir les eaux dans leur lit et les empêcher de déborder : on cite en ce genre les quais de Paris comme les plus beaux du monde ; plusieurs grandes villes, comme Londres (des quais magnifiques sont actuellement en construction sur un des bords de la Tamise) et Rome, n'en ont pas ; — soit sur le rivage de la mer ou autour d'un port, d'un bassin, etc., pour faciliter le chargement et le déchargement des marchandises, l'embarquement et le débarquement des voyageurs. *Voy.* DÉBARCADÈRE.

On appelle *quayage* le droit que payent les marchands pour avoir la permission de déposer leurs marchandises sur le quai d'un port.

QUAICHE, genre d'embarcation. *Voy.* KETCH.

QUALIFICATIF. *Voy.* ADJECTIF.

QUALITATIVE (ANALYSE). *Voy.* ANALYSE.

QUALITÉ (du lat. *qualitas*, de *qualis*, quel), manière d'être d'une chose, ce qui sert à déterminer l'essence d'un être (*Voy.* ESSENCE, SUBSTANCE). Dans cette proposition, l'*air* est *pesant*, le sujet *air* représente la substance, et l'attribut *pesant*, la qualité.

En Logique, la *qualité* d'une proposition est l'affirmation ou la négation. *Voy.* PROPOSITION.

En Métaphysique, on distingue les *qualités premières* et les *qualités secondes* de la matière. *Voy.* MATIÈRE et PERCEPTION EXTERNE.

Qualités organoleptiques. *Voy.* ORGANOLEPTIQUES.

Qualités ou *Vertus occultes*. C'étaient, dans la Scolastique, des forces imaginaires substituées aux forces réelles qu'il fallait chercher : p. ex., l'ascension de l'eau dans les pompes expliquée par l'*horreur du vide*, les effets de l'opium expliqués par une *vertu dormitive* ; on donnait ainsi pour cause efficiente l'expression abstraite du fait même. Tels sont le *chaud* et le *froid*, le *sec* et l'*humide* dans la Physique d'Aristote. *Voy.* ÉLÉMENTS.

En Jurisprudence, on entend par *qualité* le titre qui rend habile à exercer quelque droit : dans tout procès, on commence par établir les qualités. — En termes de Palais, on appelle *qualités* d'un jugement ou d'un arrêt, tout ce qui en précède le dispositif. Les qualités sont l'ouvrage de l'avoué ; elles doivent contenir les noms, professions et demeures des parties, les conclusions, les points de fait et de droit ; elles sont signifiées à l'avoué adverse, qui peut y former opposition (C. de proc., art. 142-145).

QUAMOCLIT, plante exotique de la famille des Convolvulacées. *Voy.* Ipomée.

QUANTITATIVE (analyse). *Voy.* Analyse.

QUANTITÉ (du lat. *quantus*, combien, grand). En Mathématiques, on appelle *grandeur* ou *quantité* tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution. On distingue deux sortes de quantités : 1° les *quantités discontinues* ou *discrètes*, qui sont formées d'êtres ou d'objets tous semblables entre eux comme une réunion d'hommes, une rangée d'arbres. Elles se représentent immédiatement par des nombres entiers ; ex. : 25 hommes, 36 arbres ; 2° les *quantités continues* ou *concrètes*, qui ne présentent par elles-mêmes aucune division comme la longueur d'une pièce d'étoffe, la surface d'un champ. Pour les représenter numériquement il faut les *mesurer* (*Voy.* Mesure), et leur mesure change avec la grandeur de l'unité employée à cet effet. — Une quantité continue est dite *incommensurable* quand elle n'a pas de commune mesure avec l'unité ; elle est *commensurable* dans le cas contraire.

En particulier, en Algèbre, on prend le nom de *quantité* comme synonyme d'*expression algébrique* (*Voy.* ce mot). — Une *quantité négative* est une quantité arithmétique précédée du signe —, comme -5, $-\frac{2}{3}$ (*Voy.* Négatif) ; par opposition, les quantités ordinaires prennent le nom de *quantités positives*. On appelle *quantité imaginaire*, une quantité dans laquelle il entre des radicaux du 2e degré portant sur des quantités négatives : $\sqrt{-5}, 3+\sqrt{-7}$. (*Voy.* Imaginaires) ; par opposition les quantités positives ou négatives sont dites *quantités réelles*.

En Logique, on appelle *quantité* l'universalité ou la particularité des propositions. *Voy.* Proposition.

En Prosodie, la *quantité* est la durée plus ou moins considérable qu'on emploie à prononcer une lettre, une syllabe. La syllabe, la lettre est dite *longue*, si l'on reste longtemps à la pononcer ; *brève*, si l'on s'y arrête peu. Dans quelques cas, la quantité est dite *douteuse* ou *ad libitum*. *Voy.* Prosodie.

QUAO, variété de Chien sauvage que l'on a trouvé dans les montagnes du Bengale (Indes orientales) : nez effilé, oreilles droites et pointues, jambes hautes, pelage roux, queue touffue et pendante.

QUARANTAINE (de *quarante*), temps de séjour plus ou moins long pendant lequel les navires de certaines provenances sont obligés de rester, avant de débarquer leurs passagers ou leurs marchandises, dans un isolement rigoureux et dans un lieu destiné à cet effet qu'on nomme *lazaret* (*Voy.* ce mot) : les *quarantaines* ont été ainsi nommées de ce que primitivement leur durée était de 40 jours pleins ; depuis on a créé des quarantaines de 30, de 15 et même de quelques jours. — Les navires provenant de pays habituellement sains sont, après les visites d'usage, immédiatement admis à la *libre pratique* ; ceux qui proviennent de lieux qui sont habituellement malsains ou accidentellement infectés, sont soumis à une quarantaine, dont la durée est plus ou moins longue selon qu'ils ont reçu à leur départ une patente *brute*, *suspecte* ou *nette*, c.-à-d. constatant la présence, le soupçon ou l'absence de quelque maladie contagieuse parmi les passagers. On ne communique que de la voix avec les personnes en quarantaine ; les lettres et papiers sont passés au soufre et plongés dans le vinaigre ; les marchandises sont déballées et exposées à l'air. Si pendant la quarantaine il se déclare un cas de maladie, sa durée est doublée ; en cas de peste les effets sont brûlés et le navire submergé. — Les bâtiments en quarantaine arborent le pavillon jaune au mât de misaine.

Ces mesures, bien que dictées par une prudence légitime, apportent au commerce et à la rapidité des communications de fâcheuses entraves ; en outre, leur utilité réelle a été contestée : aussi s'est-on peu à peu relâché de la rigueur primitive.

Barnabo, seigneur de Milan, enjoignit le premier, en 1383, de purifier tout ce qui viendrait des pestiférés, auxquels il interdit sous peine de mort l'entrée de la Lombardie. Les Vénitiens établirent les premiers établissements réguliers de quarantaines en 1484 ; ce ne fut toutefois qu'à partir de 1665 que les nations commerçantes de l'Europe délivrèrent des lettres de santé. En France, c'est à Marseille que fut établi le premier lazaret : les plus anciens règlements de police sanitaire ne remontent pas au delà de 1683. Après la terrible peste de 1720, le gouvernement français se décida à établir des quarantaines dans tous nos ports. Les lois du 9 mai 1793 et du 9 mars 1822 et le décret du 24 déc. 1850 ont réglé la matière. Postérieurement, il a été ouvert à Paris une *conference sanitaire internationale* dans le but d'établir l'uniformité dans l'application des quarantaines aux divers pays : une convention rédigée en 1852 oblige chaque puissance à établir des lazarets, supprime les *patentes suspectes*, enfin fixe le maximum et le minimum des quarantaines (pour la peste, maximum 15 jours, minimum 10 jours ; pour la fièvre jaune, 7, 5 et 3 jours ; pour le choléra, 5 jours), etc.

quarantaine, variété de Giroflée. *Voy.* Giroflée et Matthiole.

QUARANTE (du lat. *quadraginta*). On appelle les *Quarante*, à cause de leur nombre invariable, les membres de l'Académie française.

En Liturgie, on appelle *Prières de quarante heures* des prières particulières que l'on fait devant le St-Sacrement dans les calamités publiques, pendant le jubilé, les jours gras, etc. Ces prières ont été ainsi appelées parce que dans l'origine elles duraient en effet 40 heures sans interruption, en mémoire des 40 heures que le corps de Jésus-Christ demeura dans le sépulcre Leur origine remonte à l'an 1560, époque à laquelle le pape Pie IV permit à l'archiconfrérie de Rome de les célébrer, et accorda des indulgences à ceux qui y assisteraient.

QUART (du lat. *quartus*, quatrième), 4e partie d'une unité quelconque. — On appelait spécialement *quart*, avant l'adoption du système métrique, une mesure de capacité pour les liquides égales au quart du muid (*Voy.* Quartaut). — On appelait aussi *quart* une petite monnaie de cuivre valant 4 deniers ; *quart d'écu*, une monnaie d'argent qui était à peu près le quart de l'écu d'or, fixé à 60 sous en 1577 : elle valait donc 15 sous de l'époque. Cette monnaie, frappée sous Henri III, eut cours jusqu'en 1646.

En Architecture, on appelle *quart de rond* une moulure tracée au compas et qui a 90 degrés, c.-à-d. le quart d'un cercle.

En Astronomie, on nomme *quart de cercle* ou *quadrant* un instrument formé de la 4e partie du cercle, divisé en 90 degrés, muni d'une lunette, et servant à prendre les hauteurs, les distances angulaires, etc. On distingue les *quarts de cercle* de Gunter, de Lutton, de Collins, etc. Le *quart de cercle mural* ne diffère du *cercle mural* (*Voy.* ce mot) qu'en ce que son limbe est un quart de cercle au lieu d'être un cercle complet. Le *quart de cercle des arpenteurs* est circulaire, garni de deux pinnules immobiles et d'une règle mobile portant aussi deux pinnules. *Voy.* Graphomètre.

En Marine, on appelle *quart* le temps durant lequel une partie de l'équipage est de service. Il y a deux quarts, celui de tribord et celui de bâbord, qui sont chacun, terme moyen, de 12 heures par jour pour les matelots. Il y a d'autres manières de diviser les quarts, suivant les circonstances, pour moins fatiguer les équipages. Les officiers ont aussi leur quart de commandement, dont la durée est proportionnée au nombre des officiers du bord : ordinairement, il est de quatre heures.

Quart de vent. *Voy.* Rumb.

En Musique, on nomme *quart de soupir*, une valeur de silence qui est la 4e partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche 𝄿 ; *demi-quart de soupir*, le silence d'une triple croche 𝅀.

Dans la Stratégie militaire, le *quart de conversion*

est le mouvement par lequel une aile d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre aile pivote de manière que le front devienne perpendiculaire à la direction qu'il occupait d'abord.

Pays de quart bouillon. Voy. GABELLE.

QUARTAINE (FIÈVRE), synon. de *Fièvre quarte.*

QUARTATION. *Voy.* INQUARTATION.

QUARTAUT (du b.-lat. *quartale*) ou QUART, mesure de capacité pour les liquides, contenait la 4ᵉ partie d'un muid. Il s'emploie encore, surtout pour le vin et la bière. La capacité du quartaut varie suivant les lieux : le quartaut de vin contient aux environs de Paris, 67 litres ; en Champagne, 91 ; à Reims, 101 ; à Bordeaux, 102 ; à Pouilly et à Sancerre, 105 ; à Mâcon, 106 ; à Orléans, 112 ; à Beaune et à Nuits, 113 ; dans l'Indre-et-Loire, 126 ; en Auvergne, de 137 à 145. — Le quartaut de bière a une capacité beaucoup moins considérable et non moins variable.

QUARTE (du lat. *quartus*, quatrième), 4ᵉ partie. Dans la mesure du Temps, la *quarte* est la 60ᵉ partie de la *tierce*, qui est elle-même la 60ᵉ partie de la *seconde* : on ne s'en sert plus aujourd'hui, et les espaces de temps inférieurs à 1 seconde s'évaluent en dixièmes et centièmes de seconde.

Quarte. Voy. BROC.

En Droit romain, on appelait *quarte*, le quart de la succession qu'un héritier avait le droit de retenir contre un légataire ou un fidéicommissaire (*Voy.* FALCIDIE et FIDÉICOMMIS), ou que devait laisser le testateur à ses héritiers, enfants, ascendants, frères ou sœurs (*quarte légitime*) : c'est l'origine de notre *réserve. Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

En Escrime, on appelle *quarte* une manière de porter ou de parer un coup d'épée ou de fleuret en tournant le poignet en dehors.

Dans les Jeux de cartes, la *quarte* est une série de quatre cartes de même couleur qui se suivent : as, roi, dame et valet forment une *quarte majeure*.

En Musique, la *quarte* est un intervalle de deux tons et demi, que l'on compte en montant : on distingue la *quarte simple*, ou cinq demi-tons (de *ut* à *fa* naturel) ; la *quarte diminuée* ou *fausse quarte*, intervalle de deux tons ou quatre demi-tons (de *ut* dièze à *fa*) ; la *quarte augmentée* ou *superflue*, intervalle de trois tons ou six demi-tons. *Voy.* ACCORD.

Fièvre quarte. Voy. FIÈVRE.

QUARTENIER, commandant de *quartier. Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

QUARTERON (de *quart*), expression très-usitée autrefois dans le commerce de détail pour désigner : 1° un poids équivalant au quart de la livre ou à 4 onces (125 gr.) : on disait un *demi-quarteron* pour 2 onces (62 gr. et demi) ; — 2° le quart d'un cent dans les choses qui se vendent au cent : un quarteron de marrons, de prunes, etc.

Dans les Colonies, on appelle *quarteron* ou *carteron* celui qui provient de l'union d'un blanc et d'une mulâtresse ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTIDI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

QUARTIER (du lat. *quartarius*). Ce mot, qui proprement ne désigne que le *quart* d'un tout, une partie d'un tout divisé en quatre parties, a été étendu à toute partie d'un objet divisé en un nombre quelconque de parties ; c'est ainsi que l'on dit : les *quartiers d'une rente* ; un *quartier de bois, de roche*, etc.

Quartiers de la lune. Voy. QUADRATURE et LUNE.

Dans les Généalogies, on appelle *quartier de noblesse* chaque degré de descendance dans une ligne soit paternelle, soit maternelle. On ne pouvait être reçu dans certains ordres sans avoir prouvé un nombre plus ou moins grand de quartiers. Ce nom de *quartier* vient, dit-on, de ce qu'autrefois on mettait sur les quatre coins d'un tombeau les écus du père et de la mère et des aïeuls du défunt. On voit en Flandre et en Allemagne des tombeaux où il y a 8, 16 et 32 quartiers. — Dans le Blason, on appelle *quartier* ou *écart* la quatrième partie d'un écusson écartelé. *Voy.* ECART et ÉCARTÈLEMENT. *Voy.* aussi CANTON.

En Marine, on nomme *quartier de réduction* une feuille de carton blanc, de forme quadrangulaire, servant, dans la timonerie, à résoudre graphiquement tous les problèmes de la réduction des routes d'un navire : un fil est fixé à l'un des angles de la feuille et une aiguille à grosse tête sert à diriger le fil pour les opérations à effectuer ; — *quartier sphérique*, une feuille de carton, de figure ronde, servant également à résoudre graphiquement certains problèmes d'astronomie nautique, l'heure du lever et celle de coucher du soleil, à déterminer l'amplitude de cet astre, la latitude, etc. : on s'en sert rarement ; — *quartier de réflexion*, un instrument d'Optique plus connu sous le nom d'*octant. Voy.* ce mot.

Dans les Villes, on appelle *quartiers*, soit les divisions administratives (chacun des 20 arrondissements de Paris est divisé en 4 quartiers), soit certaines parties que l'usage isole, comme les quartiers St-Germain, de la Chaussée d'Antin, St-Antoine, etc.

Dans l'Armée, on appelle *quartier* tout lieu occupé par un corps de troupes, soit en garnison, soit en campagne : il est souvent synonyme de *caserne* (*Voy.* ce mot) ; — *quartier général*, le lieu occupé par les officiers généraux et leur état-major : il est toujours placé à proximité des camps, des cantonnements ou des rassemblements de troupes.

QUARTIER-MAITRE (c.-à-d. *maître des quartiers*). On nommait ainsi un officier du rang de lieutenant ou de capitaine, qui était chargé du logement, du campement, des subsistances et des distributions, et, en outre, de la caisse et de la comptabilité. Le quartier-maître trésorier d'un régiment était le secrétaire du conseil d'administration ; il était responsable des fonds mis à sa disposition par le payeur. Il remplissait, en outre, en campagne, les fonctions d'officier de l'état civil pour naissances, décès, mariages, etc. Ce grade fut créé en 1762 ; on y réunit en 1764 les fonctions de trésorier. Les ordonnances du 13 mai 1818 et du 19 mars 1823 ont implicitement abrogé le titre de *quartier-maître* en n'employant plus que le terme *trésorier. Voy.* ce mot.

Dans la Marine, le *quartier-maître* est un sous-officier, du rang de caporal, chargé d'aider dans leurs fonctions le *maître* et le *contre-maître* : il dirige les matelots dans tout ce qui concerne le service et la manœuvre, et s'occupe spécialement du service des pompes.

Plusieurs nations étrangères donnent le nom de *quartier-maître général* à un officier général qui remplit en partie les fonctions de chef d'état-major général

QUARTILE ASPECT. *Voy.* QUADRAT.

QUARTINHO, monnaie portugaise. *V.* LISBONNINE.

QUARTZ (orig. germaniq.). On appelle ainsi, en Minéralogie, la silice naturelle. On réunit sous le nom de *quartz hyalin* ou *cristal de roche*, toutes les variétés cristallisées ou cristallines, et transparentes ; les variétés compactes constituent l'*agate*, le *silex*, la *meulière*, le *jaspe*, l'*opale*, le *résinite*, le *grès*, etc.

Les cristaux de *quartz hyalin* sont généralement des prismes hexagonaux bipyramidés, se réduisant quelquefois à une double pyramide hexagonale ; ils présentent souvent des modifications indiquant l'hémiédrie du rhomboèdre. La trempe manifeste d'ailleurs dans ces cristaux des indices de clivage menant pareillement au rhomboèdre. Mais certains cristaux de quartz hyalin présentent une autre sorte d'hémiédrie constituant ce qu'on appelle la variété plagièdre : elle consiste en ce que, de deux facettes additionnelles disposées en alternant sur les sommets du prisme et conduisant à un scalénoèdre, l'une disparaît, tantôt celle de droite, tantôt celle de gauche. Cette hémiédrie est intimement liée à une propriété optique du quartz : une lame mince de quartz taillée perpendiculairement à l'axe du prisme et disposée sur le trajet d'un rayon de lumière polarisée, en dévie le plan de polarisation (*Voy.* POLARISATION ROTATOIRE), et cette déviation a lieu à droite ou à gauche, selon que la face plagièdre est elle-même disposée à droite ou à gauche. Le quartz hyalin possède

en outre la double réfraction à un axe attractif. — Les cristaux de quartz hyalin ne sont pas toujours incolores. Les cristaux noircis par du charbon prennent le nom de *quartz enfumé*. D'autres présentent une teinte violette qu'ils doivent à la présence du manganèse et forment ce qu'on appelle l'*améthyste*. D'autres encore doivent à la présence du fer une belle couleur rouge et une opacité complète : ce sont les *hyacinthes de Compostelle*. Ces trois variétés sont employées en joaillerie, ainsi que quelques variétés limpides connues sous le nom de *cailloux du Rhin*. Quelquefois les cristaux de quartz hyalin présentent à l'intérieur des stries parallèles disposées dans plusieurs directions, et formant une sorte de treillis : c'est ce qu'on appelle le *quartz tricoté*. Ajoutons enfin que le quartz hyalin peut renfermer dans sa masse des minéraux étrangers comme le *rutile*, la *pyrite*, etc., ou des cavités remplies d'air, d'eau ou de substances volatiles. — Le quartz hyalin se rencontre généralement dans les filons que traversent les terrains anciens. Les plus beaux échantillons viennent de Madagascar et de l'Isère. Le quartz hyalin fait partie intégrante de certaines roches telles que les granits, les hyalomictes, etc.

L'*agate* est un quartz amorphe mais translucide, qui se présente en masses globuleuses, en rognons, en stalactites, etc. Ses variétés sont connues sous les noms de *calcédoine, chrysoprase, saphirine, cornaline, sardoine, onyx*, etc. (*Voy.* Agate). On a trouvé certaines agates cristallisées en rhomboèdres. Mais cette forme est vraisemblablement pseudomorphique, l'agate comme toutes les autres variétés compactes de quartz paraissant résulter d'un précipité gélatineux solidifié postérieurement. — Le *silex pyromaque* ou *pierre à fusil*, n'est qu'une variété grossière d'agate. La *pierre meulière* ou *silex molaire* est une variété de silex à constitution caverneuse (*Voy.* Silex et Meulière). — Le *jaspe* ne se distingue de l'agate que par sa complète opacité ; sa couleur comme celle de l'agate est très-variable (*Voy.* Jaspe) : on l'emploie dans la joaillerie. On le trouve dans les terrains de cristallisation, en couches peu épaisses alternant avec des roches amphiboliques, diallagiques ou serpentineuses. — L'*opale* se distingue des variétés précédentes par la présence constante d'une certaine quantité d'eau : cette eau lui donne un aspect résineux qui lui a valu souvent le nom de *quartz résinite*. Il y a des variétés d'opale très-recherchées : l'*opale noble*, remarquable par ses beaux reflets irisés ; l'*hyalite*, qui est complètement incolore, etc. Parmi les variétés grossières, il faut citer : la *ménilithe*, qui en perdant son eau, donne quelquefois une sorte d'éponge siliceuse très-légère, et la *geysérite*, qui n'est que le dépôt siliceux de l'eau chaude des geysers d'Islande, etc. (*Voy.* Opale). — Les *grès* sont des sables siliceux agglutinés par un ciment soit siliceux soit calcaire ; ils servent soit à la bâtisse soit au pavage des rues. Ils forment des couches continues ou interrompues dans tous les terrains sédimentaires, notamment dans les terrains tertiaires des environs de Paris. *Voy.* Grès.

QUARTZITE, roche à base de quartz, qui paraît n'être qu'un sable siliceux agglutiné par les actions métamorphiques. Les quartzites sont tantôt granuleuses, tantôt compactes ou même cristallines ; les couleurs en sont très-variées. On y trouve accidentellement du feldspath, de la tourmaline, de la topaze, de l'amphibole, du talc ou du mica ; quelquefois ces dernières substances sont tellement abondantes que les quartzites passent aux micaschites ou aux talcschistes. Ces roches appartiennent aux terrains azoïques et paléozoïques.

QUASI-CONTRAT, c.-à-d. ce qui ressemble à un contrat. Le Code civil (art. 1371-81) définit le *quasi-contrat* « tout fait volontaire de l'homme, dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers et quelquefois un engagement réciproque des deux parties. » Cet engagement n'a pas entièrement le caractère du contrat en ce qu'il n'est pas le résultat d'une convention. Les principaux quasi-contrats sont : 1° celui qui résulte de la gestion volontaire d'un bien, qui entraîne la reddition de compte ; 2° celui qui résulte du payement d'une chose et qui entraîne la restitution. *Voy.* Obligation.

QUASI-DÉLIT, ce qui ressemble à un délit, mais en diffère en ce qu'il n'y a pas d'intention coupable. Celui qui a causé ainsi un dommage est tenu de le réparer. On est même responsable du dommage causé par le fait de personnes dont on doit répondre ou des choses qu'on a sous sa garde (C. civ., art. 1382-86). *Voy.* Responsabilité et Dommage.

QUASIMODO, le dimanche de l'octave de Pâques, ainsi appelé parce que l'introït de la messe commence ce jour-là par les mots : *Quasi modo geniti*.

QUASI-POSSESSION. C'était, en Droit romain, la possession appliquée aux choses incorporelles, telle qu'usufruit ou servitude réelle.

QUASI-PUPILLAIRE. *Voy.* Substitution.

QUASI-TRADITION. C'était, en Droit romain, la tradition appliquée aux choses incorporelles.

QUASS, boisson fermentée. *Voy.* kwas.

QUASSIER, *Quassia*, genre de la famille des Simaroubées, établi pour un arbre de la Guyane, le *Quassia amara*, haut de 2 ou 3^m, à écorce mince, jaune-grisâtre, à feuilles éparses, à fleurs en grappes allongées et d'un beau rouge, à fruits drupacés. Cet arbre fournit le *bois de quassia*, remarquable par son extrême amertume et ses propriétés toniques et fébrifuges. Beaucoup de brasseurs emploient sa racine en guise de houblon.

QUATERNAIRE (du lat. *quaternarius*), le nombre quatre ou les nombres qui en sont composés. Le *quaternaire* était un nombre révéré des Pythagoriciens. *Voy.* quatre.

En Chimie, les *composés quaternaires* sont ceux qui renferment quatre corps simples ou trois corps composés binaires ayant un principe commun.

quaternaire (époque), la dernière des périodes géologiques, appelée aussi *période diluvienne*, succéda à la période tertiaire et précède immédiatement la période contemporaine. Ce qui la caractérise au point de vue minéralogique c'est la formation des dépôts de galets et de cailloux roulés, le creusement des vallées d'érosion, le remplissage des cavernes, le transport des blocs erratiques, etc. On s'accorde à peu près aujourd'hui pour reconnaître dans l'époque quaternaire deux *périodes glaciaires*, séparées par une période d'envahissement des eaux, et qui correspondent aux trois niveaux que l'on distingue en France dans les dépôts diluviens, et connus sous les noms de *diluvium gris, diluvium rouge* et *lœss*. Au point de vue des fossiles, la période glaciaire se partage également en plusieurs époques distinctes : les dépôts les plus anciens sont caractérisés généralement par l'*éléphant primitif* et le *grand ours des cavernes* ; les derniers renferment des ossements de *renne* et du *bœuf primitif*. Mais ce qui caractérise surtout la période quaternaire, c'est la présence dans tous ses dépôts de débris de l'industrie humaine. *Voy.* Age de pierre et Diluvium.

QUATERNE (du lat. *quaternus*, quatre à la fois), combinaison de quatre numéros pris à la loterie et sortis ensemble de la roue. Dans la loterie de France, le quaterne gagnait 75,000 fois la mise. — Au jeu de loto, *quaterne* se dit de quatre numéros placés sur la même ligne horizontale et gagnant ensemble.

QUATERNÉ (du latin *quaternus*), disposé quatre par quatre. Il se dit, en Botanique, de toutes les parties des plantes qui suivent cette disposition (feuilles de la Croisette, pétales des Crucifères, anthères du Lierre terrestre).

QUATORZE, se dit au jeu de Piquet de la réunion des quatre as, des quatre rois, dames, valets et dix. *Voy.* Piquet.

QUATRAIN (de *quatre*), petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordinairement croisées, de manière que le premier vers

rime avec le quatrième ou bien avec le troisième, et le second avec le quatrième ; les rimes peuvent aussi suivre deux à deux. Ce genre de poëme admet des vers de toutes les mesures. Le quatrain convient à l'épigramme, au madrigal, ainsi qu'aux inscriptions, aux épitaphes. On connaît les *Quatrains moraux* de Pibrac, de Du Faur, de P. Matthieu, et les *quatrains* plus récents de Morel de Vindé (*Morale de l'enfance*). — On donne aussi le nom de *quatrain* à quatre vers qui font partie d'un sonnet, d'une ode, etc.

QUATRE (du lat. *quatuor*). Chez les anciens, ce nombre était consacré à Mercure. Pour les Pythagoriciens, le nombre *quatre*, sous les noms de *tétrade*, de *quaternaire*, était un nombre sacré.

Quatre-épices, mélange de girofle, de muscade, de poivre, de cannelle ou de gingembre, dont on fait grand usage dans la cuisine.

Quatre-fleurs, mélange de coquelicot, de violettes, de mauve et de camomille, dont on fait une infusion stomachique.

Quatre-fruits, fruits qu'on mélange pour les servir : on distingue les *quatre-fruits jaunes*, l'orange, le citron, la bigarade et le cédrat ; et les *quatre-fruits rouges*, les fraises, les cerises, les groseilles et les framboises. — La tisane des *quatre-fruits* se compose de dattes, figues, raisin et pommes.

Quatre mains. En Musique, on appelle morceau *à quatre mains* un morceau composé pour être exécuté par deux personnes sur un même piano.

Quatre-mendiants, mélange de quatre fruits secs : figues, raisins, amendes et noisettes.

Quatre-semences, nom qu'on donnait autrefois, en Pharmacie, à certaines graines auxquelles on attribuait de grandes vertus : il y avait les quatre-semences *chaudes majeures :* l'anis, le carvi, le cumin et le fenouil ; *chaudes mineures :* l'ache, le laurier, la carotte et le persil ; *froides majeures :* le concombre, la courge, la citrouille et le melon ; *froides mineures :* la chicorée sauvage, l'endive, la laitue et le pourpier.

QUATRE-TEMPS, temps de jeûne observé par l'Église au commencement de chacune des *quatre* saisons de l'année : il dure 3 jours, le mercredi, le vendredi et le samedi. C'est l'époque à laquelle les évêques ont coutume de faire les ordinations. Ce jeûne, qu'on trouve établi dès le temps de St Léon, en 440, fut introduit en France en 769. Grégoire VII en fixa définitivement les époques, savoir : au *printemps*, dans la semaine qui suit le 1er dimanche de Carême ; en *été*, dans la semaine de la Pentecôte ; en *automne*, dans la semaine qui suit l'Exaltation de la Ste Croix, c.-à-d. dans la 3e semaine de septembre ; en *hiver*, dans la 3e semaine de l'Avent.

QUATUOR (du lat. *quatuor*, quatre), morceau de Musique vocale ou instrumentale qui est à quatre parties récitantes, quelle que soit d'ailleurs l'importance de chacune de ces parties. Les *quatuor* pour instruments à cordes sont ordinairement écrits pour deux violons, un alto et un violoncelle, et comprennent quatre parties : un premier morceau *allegro* ou *moderato*, un *andante*, un *scherzo* ou *menuet* et un *finale*. — Haydn est le premier qui ait organisé le quatuor. Après lui on cite Mozart, Boccherini, Beethoven, Onslow. On trouve dans les opéras de nombreux *quatuor :* on les désigne par le nom de l'ouvrage d'où ils sont tirés : le quatuor de *Don Juan*, de *Stratonice*, de *Ma tante Aurore*, etc.

QUENELLE (orig. inc.). Autrefois on donnait ce nom à un ragoût fait de viande hachée, de pommes et de pâte. On appelle aujourd'hui *quenelles* les boulettes dont on garnit un pâté chaud. On fait des quenelles de volaille, de lapin, de poisson, etc.

QUENOUILLE (du bas-lat. *conucula* p. *colucula*, dimin. de *colus*), petit bâton dont on se sert pour filer et que l'on entoure, vers le haut, de chanvre, de lin, de laine, de soie, etc., que l'on étire peu à peu avec la main (*Voy.* FUSEAU). — Chez les Romains, on portait derrière la nouvelle mariée une quenouille garnie de laine pour lui rappeler ses occupations futures. Dans la Fable, la *quenouille* était un attribut des Parques et en particulier de Clotho.

En Généalogie, *quenouille* se prend pour la ligne féminine. C'est en ce sens qu'on a dit : *cette maison est tombée en quenouille ;* le *royaume de France ne tombe pas en quenouille.*

En Horticulture, on appelle *quenouille* un arbre fruitier, jeune ou nain, taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. Ce genre de taille convient aux arbres à pepins, ainsi qu'à quelques pruniers et cerisiers.

Quenouille, *Quenouillette*, est aussi le nom vulgaire de plusieurs plantes, notamment de l'*Atractylis*, genre de la famille des Composées, dont la tige, longue et légère, servait jadis à faire des fuseaux. — *Quenouille des prés*. *Voy.* CNIQUE.

QUÉRABLE (de *quérir*, aller chercher). En Droit, on dit qu'une *dette* est *quérable* quand le débiteur peut attendre qu'on vienne lui en demander le payement, par opposition à la *dette portable* dont il doit offrir le payement dès l'échéance.

QUERCINÉES (du g.-type *Quercus*, Chêne) ou CUPULIFÈRES, famille de plantes Dicotylédones apétales détachée des Amentacées, a pour caractères distinctifs l'ovaire infère et les ovules suspendus. Le fruit est plus ou moins recouvert par un involucre ligneux, osseux ou coriace. Elle renferme un grand nombre d'arbres et d'arbrisseaux constituant les genres : *Chêne*, *Châtaignier*, *Charme*, *Hêtre*, *Coudrier*, etc.

QUERCITRON (du lat. *quercus*, chêne, et de *citron*), espèce de Chêne vert de l'Amérique septentrionale. Cet arbre dépasse 20m et est gros à proportion ; ses glands sont arrondis et un peu déprimés ; son bois, rougeâtre et poreux, porte une écorce noire qui sert en teinture et donne un jaune-citron foncé. On tire cette écorce de Baltimore, de New-York et de Philadelphie. Pour l'employer, on la fait infuser dans l'eau tiède ; on fixe la couleur sur la laine à l'aide de l'alun ou du chlorhydrate d'étain.

QUERCUS, nom latin botanique du genre *Chêne*. *Voy.* ce mot et QUERCINÉES.

QUERQUEDULA, nom latin scientifique de la *Sarcelle*. *Voy.* ce mot.

QUESTEUR (du lat. *quæstor*), magistrat romain chargé surtout de fonctions financières (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Le titre de *questeur* a été adopté par nos assemblées législatives pour désigner ceux de leurs membres qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds.

QUESTION (du lat. *quæstio*). En Droit, on appelle *question* tout point soumis à la décision des juges. On distingue : les *Q. de droit*, les *Q. de fait*, les *Q. d'état ;* les *Q. de pratique*, *de procédure*, etc. ; les *Q. mixtes*, *préjudicielles*, etc.

Dans l'ancienne Jurisprudence criminelle, on appelait *question* un mode barbare employé pour obtenir des accusés, en les *questionnant* au milieu des tortures, l'aveu du crime qui leur était imputé, ou pour forcer celui qui était condamné à mort à découvrir ses complices. On distinguait deux espèces de questions : la *question préparatoire :* elle avait lieu avant le jugement, et avait pour but de tirer des aveux ; et la *question définitive :* on la donnait au condamné immédiatement avant l'exécution du jugement, dans le but de lui faire révéler ses complices. La question était administrée par un bourreau appelé *questionnaire :* il était assisté d'un médecin, qui avertissait le magistrat instruisant le procès si le patient pouvait ou non supporter l'épreuve sans risque de la vie (*Voy.* TORTURE). Beaucoup d'innocents, trop faibles pour résister à la douleur, périssaient victimes d'un aveu fait au milieu des tourments ; tandis que le scélérat, s'il était doué d'une grande force de corps, pouvait être absous. — La question fut en usage en France jusque vers la fin du siècle dernier. La *question préparatoire* fut abolie par une déclaration de Louis XVI du 14 août 1780 ; la *question définitive* ne fut abolie qu'après la Révolution, par la loi du 9 octobre 1789.

En Style parlementaire, la *question préalable* est une formule, souvent employée depuis 1789, pour écarter une motion regardée comme intempestive ou inconstitutionnelle, en faisant discuter préalablement une autre question qui est à l'ordre du jour. — On appelle *questions de cabinet*, toutes celles qui mettent en jeu l'existence d'un ministère. Les ministres mettent en avant la question de cabinet toutes les fois qu'ils veulent obtenir un vote de confiance.

QUÊTE (jadis *queste*, du lat. *quæsitum*, chose demandée), action de demander et de recueillir les aumônes pour les pauvres ou pour des œuvres pieuses. — Les *quêtes ecclésiastiques* ont été réglementées par le décret du 12 septembre 1806 et par un décret de 1809; celles *des bureaux de bienfaisance* par un arrêté du 25 mai 1803. Les *quêtes à domicile* doivent être autorisées par le maire.

QUEUE (du lat. *cauda*). Chez les Mammifères, la queue est le prolongement des vertèbres dorsales : rudimentaire ou très-courte chez les uns (magots, ours, lapins), elle est, chez les autres, très-longue, flexible, musculeuse ; tantôt nue, tantôt poilue, garnie de longs crins ou terminée par une touffe de poils. Elle sert à divers usages : à l'aide de leur queue qui est prenante, certains singes se suspendent aux branches ; chez les kangourous et les gerboises, cet organe forme, avec les pieds de derrière, une sorte de trépied qui aide l'animal à se tenir debout; chez les castors, la queue, large et aplatie, leur sert à la fois à frapper l'eau comme une nageoire et à battre le mortier avec lequel ils construisent leurs habitations. Chez les Reptiles comme chez les Mammifères, la queue va toujours en décroissant. Chez les Oiseaux, la queue, dite *croupion*, donne attache à un nombre variable de plumes qui portent elles-mêmes le nom de *queue*, et qui servent à l'animal comme de gouvernail pour le diriger dans son vol. Chez les Poissons, la queue est représentée par une nageoire, dite *caudale*, composée de rayons parallèles : elle sert de gouvernail et aide à la natation.

En Turquie, la *queue de cheval* est un insigne honorifique : les pachas font porter devant eux des étendards composés d'un bâton surmonté d'un croissant, et sur lequel flotte une queue de cheval. Le nombre de queues augmente avec la dignité. Un pacha à trois queues est le plus haut placé dans la hiérarchie militaire. Le grand visir seul a 5 queues.

Les sens figurés du mot *queue* sont très-nombreux, mais tous ont pour caractère commun d'exprimer l'extrémité d'un objet : *queue d'une robe, d'un manteau* (*Voy.* CAUDATAIRE); *queue*, touffe de cheveux pendant derrière la tête et autour de laquelle on roule un ruban (*Voy.* CHEVELURE), etc.

En Zoologie, on nomme vulg. *Queue aiguë*, certaines Fauvettes ; *Q. blanche*, le Pygargue ; *Q. bleue*, une espèce de Lézard ; *Q. de fenouil*, le Machaon ou Papillon à queue; *Q. de paon*, une Coquille univalve du genre Volute ; *Q. de poêle*, la Mésange à longue queue et le Têtard de la grenouille ; *Q. d'or*, un poisson du genre Spare ; *Q. en éventail*, un Gros-Bec de Virginie; *Q. fourchue*, une chenille du genre Bombyx ; *Q. noire*, un poisson du genre Perche ; *Q. rayée*, un Holocentre, etc.

En Botanique, la *queue* est le pétiole des feuilles, ou le pédoncule qui supporte les fleurs ou les fruits. — On appelle *Queue de biche*, une espèce de Graminée de l'Amérique du Sud ; *Q. de cheval*, la Prêle ordinaire ; *Q. de lion*, le Léonure ; *Q. de loup*, le Mélampyre des champs; *Q. de pourceau*, le Peucédane ; *Q. de rat*, le Myosurus ; *Q. de renard*, le Vulpin et aussi le Mélampyre.

En Anatomie, on nomme *queue de la moelle allongée* un rétrécissement plus ou moins prononcé que présente le prolongement rachidien de l'encéphale au niveau du grand trou occipital, à l'endroit où il se continue avec la protubérance cérébrale.

En Astronomie, la *queue d'une comète* est la traînée lumineuse qui la suit. *Voy.* COMÈTE.

En termes de Chancellerie, on nomme *lettres scellées sur simple queue* celles dont le sceau est sur cette partie de parchemin que l'on coupe en forme de queue pour y attacher le sceau ; *lettres scellées sur double queue*, celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres.

Dans les Arts industriels, on appelle *queue d'aronde* une espèce de tenon en queue d'hirondelle (*aronde*) fait dans une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme ou qui sert à lier deux pièces de bois : on emploie la même dénomination dans la Marine, et dans le Génie militaire, on donne ce nom aux ailes ou branches d'un ouvrage à corne ou à couronne, lorsqu'elles vont en se rapprochant vers le corps de la place, de sorte que la gorge se trouve moins étendue que le front. — On appelle *queue de cochon*, une tarière terminée en vrille; — *queue de rat*, une lime ronde dont on se sert pour agrandir et limer des trous.

En Chorégaphie, on appelle *queue du chat* une ancienne figure de la contredanse, qui ne se fait plus : elle consistait en un avant-quatre, après lequel chaque couple allait prendre la place l'un de l'autre sans se séparer comme cela a lieu dans la chaîne anglaise.

Queue de billard. *Voy.* BILLARD.

QUEUE, mesure ancienne de capacité, que l'on emploie encore fréquemment aujourd'hui, surtout pour le vin. C'est une sorte de futaille qui contient environ un muid et demi. La queue étant d'une capacité assez grande, et par conséquent difficile à manier, on emploie de préférence la *demi-queue*, dont la valeur varie suivant les contrées : en Champagne, elle contient 183 litres; à Reims, 198 ; à Bordeaux, 201 ; à l'Ermitage, 205 ; à Cahors, Sancerre, etc., 221 ; en Anjou et dans le Cher, 221 ; en Touraine, 243; en Languedoc, 247 ; à Mâcon, 213 ; à Châlons, 224 ; à Beaune, Orléans et Pouilly, 228 ; à Condrieu, 251; en Sologne, 236 ; en Auvergne, 265, 280 et 297.

QUEUX (du lat. *coquus*), se disait autrefois pour *cuisinier*. Les traiteurs de Paris se qualifiaient de *maîtres queux*. Le *Grand queux de France* était un officier de la maison du roi : il commandait à tous les officiers de la bouche.

QUEVAISE. On appelait ainsi, en Bretagne, une forme du bail à domaine congéable. *Voy.* BAIL.

QUIDDITÉ (du lat. *quidditas*, de *quid*, quelle chose? en grec τὸ τί ἐστι), nom par lequel la Scolastique désignait l'essence de chaque chose, qui est l'objet de la définition et qui répond à cette question : *qu'est cette chose?* *Voy.* FORME.

QUIÉTISME (du lat. *quietus*, tranquille), erreur de certains mystiques qui, par une fausse spiritualité, font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et qui, se livrant à la seule contemplation, négligent entièrement les œuvres extérieures. *Voy.* QUIÉTISTES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

QUILLAJA, genre de la famille des Rosacées, établi pour un arbre indigène du Pérou et du Chili, le *Q. saponaria*, qui paraît être le même que celui qui fournit l'écorce avec laquelle se font les chapeaux d'été qu'on nomme *panamas*.

QUILLE (de l'espagn. *quilla*), longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire. C'est la base sur laquelle on construit toute la carcasse du bâtiment : les couples sont montés sur elle et y trouvent leur appui. Elle porte l'étambot à son arrière et l'étrave à son avant. La quille est d'une seule pièce, si la longueur du bâtiment le permet, et de plusieurs morceaux réunis pour les grands bâtiments. On appelle *fausse quille* plusieurs pièces de bois qu'on applique à la quille, par-dessous, pour la préserver du premier choc dans les échouages. Il y a aussi des *quilles mobiles* ou *glissantes*, qui ne servent que dans des cas exceptionnels. — On appelle *droit de quillage* un droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

On appelle encore *quille* : 1° un grand coin de fer

à l'usage des ardoisiers; 2° un instrument pour calibrer un tuyau et estimer le produit d'un courant; 3° un instrument de bois qui sert à élargir les doigts des gants et à les mettre en forme.

QUILLES (orig. germaniq.), morceaux de bois longs et ronds, plus minces par le haut que par le bas, et servant à un jeu où il y a neuf de ces morceaux de bois, qu'on range ordinairement trois par trois, en carré, pour les abattre avec une grosse boule. Quelquefois on se sert, pour abattre les quilles, d'un disque ou palet qu'on fait tourner circulairement, comme au *jeu de Siam*. — On appelle *quilles au bâton* un jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, que l'on plante l'une près de l'autre dans du sable, sur la même ligne, et que l'on abat avec des bâtons; — *quilles des Indes* ou *toupie hollandaise*, un jeu qui consiste à lancer une toupie au milieu de quilles dressées sur un plateau; — *quilles sur table*, de petites quilles rangées sur un plateau et se redressant au moyen de cordons : on fait tourner la boule autour d'une flèche à laquelle elle est attachée.

QUILLOT ou KILOT, mesure de grains en usage à Constantinople, à Smyrne et dans quelques autres villes du Levant, équivaut à 31 kilogr., 50.

QUINAIRE (du lat. *quinarius*), petite monnaie romaine, moitié du denier, valut jusqu'à l'an 34 av. J.-C. 2 sesterces, c.-à-d. 0 fr. 40 c.

En Numismatique, le mot *quinaire* désigne le plus petit des trois modules des médailles d'or et d'argent frappées sous les empereurs romains.

QUINATES, sels formés par l'acide *quinique*.

QUINCAILLERIE (de *quincaille*, jadis *clinquaille*, p. *cliquaille*, de *cliquer*, résonner). On comprend sous cette dénomination une multitude d'ustensiles en fer, en cuivre, en acier, en fer battu, en fer blanc, comme chandeliers, mouchettes, couteaux, ciseaux, etc., et autres objets servant aux arts industriels et à l'agriculture (haches, faux, faucilles, pelles, bêches, pioches, scies, truelles, pinces, tenailles, marteaux, étaux, enclumes; fers à repasser, serrures, cadenas, verrous, crémones, etc.); fournitures de poêlerie, garnitures de meubles, clouterie, etc. La quincaillerie allemande, autrefois supérieure, appelée aujourd'hui *Q. de balle*, est la moins chère et la plus commune. On recherche encore cependant les scies, vrilles, fléaux et compas de Remscheid (Prusse), et les produits de quelques autres localités de l'Allemagne et de la Suisse. La quincaillerie la plus estimée aujourd'hui est celle de l'Angleterre, surtout celle qui se fabrique à Birmingham. Vient ensuite la quincaillerie française, dont les principaux produits sortent des fabriques de Paris, St-Étienne, Charleville, l'Aigle, Rugles (Eure), Châtillon-sur-Loire, Thiers, Nevers, etc. (*Voy.* FERRONNERIE). — Consulter les *Rapports* du jury de l'Exposition universelle de 1867 (t. V, p. 576 et t. X, p. 134).

QUINCAJOU, Mammifère. *Voy.* KINKAJOU.

QUINCONCE (du lat. *quincunx*, fait de *quinque*, cinq), disposition de plants d'arbres rangés de telle façon qu'ils représentent la figure de la lettre V, lettre qui, chez les Romains, servait à marquer le nombre cinq. Dans cette disposition, les arbres plantés à distances égales en ligne droite présentent plusieurs allées semblables en différents sens, mais toujours droites. On appelle *Q. simple* trois arbres plantés en forme de V; *Q. double*, le chiffre V double qui forme un X, étant composé de quatre arbres qui forment un carré avec un cinquième au milieu.

Ce mot est passé aussi dans la langue militaire : il désigne un ordre de bataille. *Voy.* ÉCHIQUIER.

QUINCUNCIAL, se dit, en Botanique, des feuilles lorsqu'elles sont disposées autour de la tige en une spirale simple formée de cinq feuilles, de telle sorte que la sixième recouvre la première, la septième la seconde, et ainsi de suite, comme dans le Poirier.

QUINCUNX (de *quinque*, cinq, et *uncia*, once). Les anciens Romains désignaient par ce mot les cinq douzièmes d'une unité quelconque, et spécialement un poids qui valait les cinq douzièmes de l'as, c.-à-d. 5 onces romaines (136 grammes, 30).

QUINDÉCEMVIRS (du lat. *quindecimviri*), magistrats romains. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

QUINE (du lat. *quinus*), se dit à la Loterie, d'une combinaison de 5 numéros pris ensemble et sortis ensemble de la roue. Le quine ne se jouait pas à la Loterie royale de France. — Dans le jeu de Loto, le quine se dit de 5 numéros gagnant ensemble et rangés sur la même ligne. — Au Trictrac, on appelle *quine* un coup de dés qui amène deux cinq.

QUINIDINE, alcali organique, trouvé en 1833 par MM. Henry et Delondre dans certaines espèces de quinquinas. Il présente la même composition que la quinine; mais il en diffère par plusieurs propriétés. M. Pasteur a publié des observations sur les caractères optiques, à l'aide desquels on peut distinguer la quinidine de la quinine.

QUININE, substance alcaline et amère contenue dans l'écorce de Quinquina, et dans laquelle réside toute la vertu fébrifuge de cette écorce. En général, on retire la quinine de l'écorce des *quinquinas jaunes*; pour cela, on fait bouillir cette écorce avec un peu d'acide chlorhydrique, on filtre, on ajoute de la chaux, on sèche le précipité qu'on reprend ensuite par l'alcool; on décolore cette dernière solution par le noir animal et, après avoir ajouté de l'acide sulfurique à la partie filtrée, on fait cristalliser : on obtient ainsi le *sulfate de quinine*. La *quinine*, qu'on peut en extraire au moyen des alcalis, est une poudre blanche fort peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; sa formule est $C^{20}H^{24}Az^2O^2$: elle donne des sels dont le plus employé est le *sulfate*, qui cristallise en aiguilles légères et délicates. On le fraude, dans le commerce avec de la *salicine*, ce que l'on reconnaît en ajoutant de l'acide sulfurique : il se produit alors une belle coloration rouge de sang. La médecine emploie aussi le *chlorhydrate* et le *valérianate de quinine*. Ces sels s'administrent pour l'adulte à la dose de 0gr,50 à 1 gr.; en plus grande proportion, ils produisent des tremblements nerveux et deviennent toxiques. La quinine est un de nos plus précieux médicaments. Elle a été découverte en 1820 par MM. Pelletier et Caventou. *Voy.* QUINQUINA.

QUINIQUE (ACIDE), acide organique contenu en combinaison avec la chaux et la quinine dans les quinquinas. Il est en cristaux incolores et transparents, ressemblant beaucoup à l'acide tartrique, et assez solubles dans l'eau. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^7H^{12}O^6$. Il forme avec les bases des *quinates*. On l'extrait des quinquinas en faisant bouillir cette écorce avec de l'acide chlorhydrique, précipitant par un excès de lait chaud, faisant cristalliser par l'évaporation le quinate de chaux resté en dissolution, et décomposant ce quinate par de l'acide sulfurique. — Cet acide a été découvert par Hoffmann en 1790.

QUINO. *Voy.* KINO.

QUINOA, *Chenopodium quinoa*, espèce du genre Ansérine, famille des Chénopodées, est originaire de la Colombie et du Pérou, mais peut venir chez nous en pleine terre. Sa tige monte jusqu'à 2m. Le Quinoa est une plante alimentaire : ses graines, assez grosses, sont très-farineuses, et remplacent le riz et les autres céréales. — De Humboldt a mentionné un des premiers cette plante précieuse.

QUINOÏDINE, un des alcaloïdes contenus dans le Quinquina. *Voy.* ce mot.

QUINOLA (de l'espagnol *quinola*, écuyer d'une dame), nom du valet de cœur au jeu de Reversi.

QUINOLÉINE ou LEUCOLINE, base découverte par Runge en 1834 dans le goudron de houille et que Gerhardt a aussi obtenue en distillant la quinine, la cinchonine et la strychnine avec la potasse. C'est un liquide incolore, mobile, dont les vapeurs sont dangereuses à respirer. Il bout à 238°. Formule, C^9H^7Az.

QUINQUAGÉSIME (du lat. *quinquagesimus*, cin-

quantième ; parce qu'il arrive cinquante jours avant Pâques), le dimanche qui précède le premier dimanche de Carême : c'est le *dimanche gras*. — La Pentecôte s'appelait autrefois *quinquagésime pascale*, parce qu'elle vient cinquante jours après Pâques.

QUINQUE...., mot latin qui signifie *cinq*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *quinquédenté*, *quinquéfide*, *quinquéfolié*, *quinquéparti*, etc., à 5 dents, 5 divisions, 5 feuilles, 5 parties, etc.

QUINQUET, sorte de lampe à un ou à plusieurs becs, et à double courant d'air, inventée vers 1785, a été ainsi appelée du nom de *Quinquet*, qu'on regarda comme son inventeur, mais qui n'est que l'auteur de son perfectionnement : car Argant en est le véritable inventeur, et Quinquet n'y a fait d'autre changement que d'y placer le tuyau de verre, qui fait l'office de cheminée. *Voy.* LAMPE.

QUINQUINA ou QUINA (du péruvien *kina-kina*), *Cinchona*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées, renferme des arbres d'Amérique, fournissant l'écorce amère et fébrifuge connue aussi sous le nom de *quinquina*. Ces arbres sont tantôt élevés, tantôt de petite taille ; à feuilles opposées, planes ; à fleurs blanches ou purpurines, en panicule ou en corymbe ; à fruits capsulaires. Les principales espèces sont : le *Q. gris* (*C. Condaminea*), arbre toujours vert, à écorce crevassée de couleur grise ; le *Q. scrobiculé* (*C. scrobiculata*), à écorce brune ; à feuilles ovales, oblongues, marquées en dessous de petites fossettes, (*scrobes*) hérissées de poils : il atteint de 12 à 15^m ; le *Q. orangé* (*C. lancifolia*), à écorce grise en dehors, jaune-orangé en dedans, à feuilles ovales lancéolées ; le *Q. jaune* (*C. pubescens*), arbre de 6 à 8^m, à rameaux duvetés et grisâtres, dont l'écorce est jaune en dedans : le *Q. rouge* (*C. magnifolia*), qui atteint parfois de 25 à 30^m, à feuilles très-grandes, à fleurs blanches ; le *Q. blanc* (*C. macrocarpa*), de 4 à 5^m, remarquable par la couleur pâle de son écorce. L'écorce du Quinquina fournit plusieurs alcaloïdes, la *quinine*, la *cinchonine*, la *quinidine*, auxquelles quelques-uns ajoutent la *cinchonidine* et la *quinoïdine*.

Dans les Pharmacies, on distingue le *quinquina gris*, ou *de Loxa*, le premier qui fut introduit en Europe : il est dû au *Cinchona Condaminea* et se présente sous forme d'écorces roulées, de grosseur variable, de 0^m,50 de long, recouvertes d'un épiderme grisâtre et de rugosités nombreuses; il a une odeur prononcée, une saveur amère et astringente ; le *quinquina jaune* ou *royal*, dit aussi *calisaya*, dû surtout au *C. lancifolia :* il se présente en morceaux aplatis de dimension variable; l'écorce en est rugueuse, inégale, à cassure très-fibreuse : elle donne une poudre jaune fauve fortement amère et un peu astringente; c'est le quinquina fébrifuge par excellence ; le *quinquina rouge*, dû surtout au *C. magnifolia :* il se présente en morceaux roulés, à surface rude et rugueuse, de couleur rouge-brun ; il est sans odeur. — Le quinquina s'emploie surtout contre les fièvres intermittentes. Il est en même temps tonique et antiseptique et sert à arrêter les progrès de la gangrène. Malheureusement ce médicament devient tous les jours de plus en plus rare.

Ce fut seulement au milieu du XVIIe siècle que les vertus du quinquina fixèrent l'attention des Européens qui habitaient le Pérou. En 1648, il fut importé en Europe par la comtesse de Cinchon, femme du vice-roi de Lima : d'où le nom de *poudre de la comtesse* qu'on lui donna d'abord. On l'appela aussi *remède des Jésuites*, parce que ce fut un général des Jésuites qui l'administra, dit-on, à Louis XIV. Suivant d'autres, ce fut l'Anglais Talbot qui le mit en vogue en France, et qui, en 1676, vendit à Louis XIV la manière de l'employer à des doses convenables. Au siècle dernier, La Condamine rapporta du Pérou le *quinquina gris ;* cet arbre a été récemment naturalisé à Java. En 1851, on en a envoyé des pieds de Cuzco en France ; on essaye de le naturaliser en Algérie. — Consulter : A. Weddell, *Histoire naturelle des quinquinas* (1849) ; Briquet, *Recherches sur les propriétés du quinquina* (1853) ; Delondre et Bouchardat, *Traité de quinologie* (1855).

On a donné le nom de *Quinquina aromatique* à la Cascarille, de *Q. caraïbe* à l'Exostemme, de *Faux quinquina* à l'écorce dite *copalchi*, de *Q. français* à celle de plusieurs végétaux indigènes qu'on emploie comme succédanés du quinquina : le saule, le peuplier, l'alkékenge, la gentiane, etc.

QUINT (du lat. *quintus*), se disait autrefois pour *cinquième :* de là, en Histoire, *Charles Quint*, *Sixte-Quint* ; et, en Jurisprudence, *droit de quint et de requint*, c.-à-d. droit prélevé sur une succession, sur une vente, etc. : ce droit féodal valait la cinquième partie de cette succession, etc., plus la cinquième partie de ce cinquième. C'est l'origine de nos droits de mutation par décès.

QUINTAINE (de l'ital. *quintana*). On nommait ainsi au moyen âge un poteau fiché en terre et servant de but, contre lequel on s'exerçait à courir avec la lance ou à jeter des dards. Souvent ce poteau était surmonté d'un mannequin, dit *quinton* ou *faquin*, monté sur un pivot, et qui avait la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le heurtait maladroitement avec la lame, il tournait rapidement et frappait le cavalier. La *joute à la quintaine* était une espèce de jeu de bagues.

QUINTAL (du b.-lat. *quintale*, de l'arabe *quintar*, cent), poids de 100 livres, dans l'ancien système français des poids et mesures. Le *quintal métrique* est un poids de 100 kilogrammes. — Le *quintal portugais* vaut 4 *arrobas* de 32 livres chacune (58 kilogr., 74); le *quintal espagnol* vaut 100 livres (46 kilogr.), et se divise aussi en 4 *arrobas*.

QUINTE (du lat. *quintus*, cinquième), désigne, en Musique, un intervalle consonnant qui comprend 5 notes, par exemple de *ut* à *sol*. On distingue la *quinte juste*, *quinte naturelle*, ou simplement *quinte*, qui a sept demi-tons; la *quinte diminuée* ou *fausse quinte*, qui a six demi-tons (de *ut* à *sol* bémol) ; la *quinte augmentée* ou *superflue*, qui a huit demi-tons (de *ut* à *sol* dièse). La *quinte* propr. dite est une consonnance parfaite. La *quinte diminuée* et la *quinte augmentée* sont regardées comme des dissonances.

On appelle encore *quinte :* 1° une espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire, et monté comme celui de quatre cordes, mais à une quinte au-dessous : on le nomme aussi *alto* et *viole ;* — 2° un jeu d'orgue, qui sonne la *quinte* du prestant et qui en a le timbre; c'est le même que le *nasard*.

Au jeu de Piquet, *quinte* se dit d'une série de 5 cartes de même couleur : *quinte*, *quatorze* et le *point* constituent ce qu'on appelle le *repic*.

En termes d'Escrime, la *quinte* est une 5e garde, que l'on accomplit lorsque l'épée décrit un cercle.

En Médecine, la *quinte* est un accès de toux prolongé et violent, qui prend par redoublement.

En termes de Manége, c'est un mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et après lequel il s'arrête tout court. On dit en ce sens un cheval *quinteux*.

QUINTEFEUILLE, espèce de Potentille (*P. reptans*), ainsi nommée parce qu'elle a 5 feuilles sur le même pétiole. *Voy.* POTENTILLE.

QUINTESSENCE (du lat. *quinta essentia*, cinquième essence). Anciennement ce mot servait à désigner l'*éther*, que l'on regardait comme un cinquième élément, le plus subtil de tous. Plus tard, les alchimistes donnèrent ce nom aux produits les plus volatils, ordinairement obtenus par des distillations répétées jusqu'à quatre ou *cinq* fois, notamment à certains alcools (*Voy.* PIERRE PHILOSOPHALE). Aujourd'hui on l'emploie encore pour désigner la partie la plus subtile, la plus pure de certains corps ou de certains ouvrages. Il ne se dit guère que figurément.

QUINTETTE (de l'ital. *quintetto*, dimin. de *quinto*), morceau de Musique composé pour cinq voix ou cinq

instruments. Les quintettes pour instruments à cordes sont d'ordinaire écrits pour deux violons, deux altos et un violoncelle, ou, comme l'ont fait Boccherini et Onslow, pour deux violons, un alto et deux violoncelles. Reicha a composé pour flûte, hautbois, clarinettes, cor et basson, plusieurs quintettes estimés.

QUINTIDI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

QUINTIL (du lat. *quintilis*, de *quintus*, 5e). Les Astrologues nommaient *quintil aspect*, la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la 5e partie du zodiaque ou de 72 degrés.

QUINTIN, toile fine et claire pour rabats et manchettes, qu'on fabrique à *Quintin* (Côtes-du-Nord).

QUINTINIE, *Quintinia*, genre de la famille des Saxifragées, tribu des Escalloniées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

QUINTUPLE (du lat. *quintuplus*), monnaie d'or de Naples, qui vaut 15 ducats, ou 64 fr. 95 c.

QUINZE (LE), sorte de jeu de cartes qui tient de la Bouillotte et du Vingt-et-un, est ainsi nommé parce que celui qui gagne est celui des joueurs qui compte *quinze* par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre. Ce jeu se joue ordinairement à 5, mais le nombre des joueurs peut varier de 3 à 6. On se sert de deux jeux de cartes entiers, disposés de manière que les piques et les trèfles soient réunis d'un côté, et les cœurs et les carreaux de l'autre. Tout l'art consiste à arriver au point de *quinze*. Au-dessus on *crève* et on perd sa mise.

Quinze-épines, nom vulgaire de l'*Épinoche*.

QUIPOS ou QUIPUS, système de cordes à nœuds en laine, dont se servaient les Péruviens, les Mexicains, les Caraïbes et certaines tribus du Canada, soit pour calculer, soit pour correspondre. Quelques peuplades de l'Amérique du Sud en font encore usage.

QUIPROQUO (des mots latins *qui pro quo*, l'un pour l'autre), méprise, malentendu. En Logique, on appelle *quiproquo* ou *ignorance du sujet* (*ignoratio elenchi*), un sophisme qui consiste à appliquer à une personne ou à une chose ce qui n'est vrai que d'une autre personne ou d'une autre chose.

Les médecins du XIIIe et du XIVe siècles intitulaient *quid pro quo* les chapitres où, à défaut de telle ou telle drogue, ils en indiquaient une autre de même vertu. Comme ces substitutions donnaient souvent lieu à de graves méprises chez les apothicaires, on en prit l'habitude de dire un *quiproquo d'apothicaire* pour une erreur grave.

QUISCALE, *Quiscalus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés, voisins des Pies et des Troupiales : bec long, droit, robuste; tarses forts, nus, annelés ; doigts robustes; ailes moyennes; queue étagée. Les Quiscales sont des oiseaux voyageurs du Nord de l'Amérique ; ils vivent en troupes et fréquentent les lisières des bois et les champs cultivés. Le *Q. à plumage changeant* (*Q. versicolor*) est de couleur noire veloutée à reflets bleus, pourpres, violets, verts et dorés.

QUISQUALIS, genre de plantes exotiques de la famille des *Combrétacées*. *Voy.* ce mot.

QUITTANCE (de *quitte*), déclaration écrite par laquelle on déclare un débiteur *quitte*, c.-à-d. libéré vis-à-vis du créancier. On dit aussi *acquit* ou *décharge*. La quittance peut être faite sous seing privé, ou par-devant notaire. La quittance du capital donnée sans réserve des intérêts, en fait présumer le payement et opère la libération (C. civ., art. 1908). — La quittance définitive accordée au comptable de deniers publics, et constatant qu'il est libéré envers le trésor, reçoit le nom de *quitus*.

QUIVISIA, genre de la famille des Méliacées, établi pour des arbrisseaux de l'île de Madagascar.

QUOTE-PART (du lat. *quotus*, combien grand, et de *part*), quotité que chacun doit donner ou recevoir, soit en argent, soit en nature, pour sa part, dans la distribution faite entre plusieurs pour parvenir à une collecte, à un produit total. *V.* COTE et PIQUE-NIQUE.

QUOTIDIEN (du lat. *quotidianus*), ce qui a lieu tous les jours. On appelle *fièvres quotidiennes* celles dont l'accès revient chaque jour; — *journal quotidien*, un journal qui paraît tous les jours.

QUOTIENT. En Mathématiques, on appelle ainsi le résultat de toute division (*Voy.* DIVISION). Ce mot dérive du latin *quotiens*, combien de fois, parce que dans la division des nombres entiers, quand la division se fait exactement, le quotient exprime *combien de fois* le dividende contient le diviseur. Plus généralement le quotient est le nombre qui multiplié par le diviseur reproduit le dividende, exactement ou avec une approximation aussi grande qu'on veut.

QUOTITÉ (du lat. *quotus*). En termes de Finances, l'*impôt de quotité* est celui par lequel on détermine immédiatement la somme fixe à laquelle chaque contribuable doit être taxé, c.-à-d. sa *quote-part*.

En Droit, la *quotité* ou *portion disponible* est la part des biens dont chacun peut disposer librement à titre de libéralité : le reste constitue la *réserve légale* qui ne peut être mise en disposition. La quotité disponible ne peut excéder la moitié des biens du disposant s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime, le tiers s'il en laisse deux, le quart s'il en laisse trois ou un plus grand nombre ; elle est de la moitié des biens dans le cas où, à défaut d'enfants, le défunt laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle et maternelle, et des trois quarts s'il n'en laisse que dans une ligne. L'époux qui n'a pas d'enfants d'un premier lit peut disposer en faveur de son épouse, dans le cas où il ne laisserait ni enfants ni descendants, de tout ce dont il pourrait disposer en faveur d'un étranger plus de l'usufruit du reste, et dans le cas où il laisserait des enfants ou descendants, il peut disposer de la moitié de ses biens en usufruit ou d'un quart en propriété et d'un quart en usufruit. L'épouse qui a des enfants d'un premier lit ne peut disposer au profit de son époux que d'une part d'enfant légitime le moins prenant et encore sans pouvoir jamais excéder le quart des biens. Enfin le mineur de seize ans ne peut disposer que par testament et de la moitié seulement des biens dont la loi permet au majeur de disposer (*Voy.* AVANTAGE, EXHÉRÉDATION). La *quotité disponible* peut être donnée en tout ou en partie aux enfants et autres successibles du donateur, par actes entre vifs ou par testament, pourvu que la disposition ait été faite expressément à titre de préciput et hors part. Les libéralités excédant la *quotité disponible* sont réductibles à cette *quotité* lors de l'ouverture de la succession (C. civ., art. 904, 913, 920, 1094, 1098). *V.* INOFFICIEUX.

R

R, consonne linguale et liquide, la 18e lettre de notre alphabet; les enfants l'articulent difficilement et la remplacent souvent par *l*. Elle correspond au P, ρ des Grecs qui portait toujours l'esprit rude lorsqu'il était initial : c'est pourquoi les mots français dérivés du grec qui commencent par un *r* prennent un *h* après cet *r* (*rhétorique, rhombe, rhume*). Les Romains l'appelaient *lettre canine* parce que le chien la fait entendre quand il gronde. — Comme lettre numérale, chez les Grecs, ρ' valait 100 ; ͵ρ 100,000 ; chez les Romains, R valait 80 ; R̄ 80,000. — Comme abréviation, chez les anciens, R. se mettait pour *rex* ou *Roma*;

R.P. pour *respublica; Rc.* pour *rescriptum; R.C.* pour *Romana civitas; R. S.* pour *responsum; Ruf.* pour *Rufus*; chez les modernes, R. se met pour *Raoul, Robert, Romain*, etc. — Dans le Commerce, *R* s'écrit pour *reçu*; *R°*, pour *recto*. — Dans les anciennes ordonnances, *r* signifie *recipe*, prenez. — En Liturgie, ℟ est l'abréviation de *répons*. — Sur les monnaies, R est la marque de la fabrique d'Orléans. — En Chimie, Rb veut dire *rubidium*; Rh, *rhodium*; Ru, *ruthénium*.

RABAIS. *Voy.* ADJUDICATION et ENCHÈRE.

RABAN (du holland. *raaband*), terme de Marine, désigne des bouts de cordage qu'on emploie à faire divers amarrages. On distingue les *rabans d'envergure, de têtière, d'empointure, de ferlage*, qui servent à rattacher différents points d'une voile à sa vergue; les *rabans de sabord*, qui maintiennent fermes les mantelets de sabord; les *rabans de volée*, qui tiennent fixée contre la muraille intérieure d'un bâtiment la volée des canons qui sont à la serre; les *rabans de hamac, du gouvernail*, etc.

RABASTAINS, nom donné dans le Dauphiné aux chercheurs de truffes.

RABAT (de *rabattre*), partie de l'habillement ecclésiastique et de quelques autres costumes. Pour les ecclésiastiques, c'est un morceau de toile noire ou de crêpe noir qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. Les gens de robe, les professeurs, ainsi que les membres de certaines congrégations, les Frères de la doctrine chrétienne, p. ex., portent des rabats blancs. *Voy.* COLLET.

RABBIN (de l'hébreu *rabb*, maître). Chez les anciens Juifs, ce mot, synonyme de *docteur*, désigna d'abord l'homme versé dans l'Écriture et les lois des Juifs. Il fut ensuite appliqué à toute personne lettrée.

Aujourd'hui, on appelle *rabbins*, les docteurs du culte judaïque placés à la tête des communautés; depuis 1830, en France et en Belgique, ils sont reconnus et institués par l'État, qui leur accorde un traitement. Leurs fonctions sont d'officier, de prêcher, de bénir les mariages, etc. — Le *grand rabbin* est le chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

On appelle *langue rabbinique*, la langue hébraïque moderne, dans laquelle ont écrit les rabbins d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'Allemagne. Les plus beaux monuments de cette langue sont la *Mischna* et les ouvrages de Maimonide. Les caractères employés pour l'écrire, dits *caractères rabbiniques*, dérivent de l'ancien caractère hébreu, mais sont arrondis. La langue rabbinique n'est autre chose que la langue arabe perfectionnée par les rabbins. Elle s'est formée dans les écoles d'Espagne.

RABDOMANCIE. *Voy.* RHABDOMANCIE.

RABETTE, nom vulgaire de la *Navette*.

RABIOULE ou *Rave du Limousin. Voy.* NAVET.

RÂBLE (de l'espagn. *rabo*, queue), partie de certains mammifères qui s'étend le long de l'échine depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. Ce mot ne se dit guère que du lapin et du lièvre.

RABLE (du lat. *rutabulum*), instrument de fer à long manche de bois, espèce de râteau qui sert à remuer les tisons, à manier la braise dans un four de boulanger. — Dans les Laboratoires, on nomme ainsi une barre ou crochet de fer, qu'on emploie pour remuer les substances que l'on calcine.

On appelle encore *râble*, en Marine, une pièce de bois droite sur laquelle on cloue les bordages du fond dans les bateaux plats. On appelle *râblure*, une cannelure excavée sur la base latérale de la quille et de l'étrave pour recevoir l'extrémité de certains bordages extérieurs.

RABOT (de *raboter*, de l'anc. fr. *rabouter*, heurter), outil de menuisier, en forme de ciseau, ajusté obliquement dans un fût de bois, et qui sert à aplanir une pièce de bois, à la rendre unie et comme polie, en enlevant des copeaux de moins en moins gros. Tous les ouvriers qui travaillent le bois manient cet outil. Le *rabot* ordinaire a la forme d'un parallélipipède plus long que large : il est fait en bois dur, le plus souvent en cormier. Il y a des rabots longs, courts, étroits, à fer rond; des rabots à moulures, à plates-bandes, à élégir, etc. Quelques-uns reçoivent les noms de *bouvet*, de *guillaume*, de *varlope*, etc. Il y a aussi des *machines à raboter* le bois : elles sont généralement formées d'un ou de plusieurs arbres porte-outils et d'un système qui fait avancer le bois. — Les rabots employés pour aplanir la surface de certains métaux, tels que le fer et le cuivre, ou pour y faire des filets ou des moulures, sont de véritables machines : telles sont les *machines à aléser, à planer*, etc.

On donne le nom de *rabot* : 1° à un outil en forme de T, fait d'une planchette adaptée à un long manche, et dont les cultivateurs se servent pour ramasser en tas le grain épars, après qu'il a été battu; les jardiniers emploient le *rabot* pour unir la surface du terrain labouré et ratissé; — 2° à une perche de même forme que les pêcheurs emploient pour troubler l'eau et prendre plus facilement le poisson : une ordonnance de 1669 prohibe ce procédé.

RABOUILLÈRE, se dit, et des terriers que la femelle du lapin creuse à l'écart pour y faire ses petits, et des trous que se creusent les lapins de garenne pour se mettre à l'abri des oiseaux de proie.

RACAGE (orig. german.), sorte de collier qui lie une vergue à un mât : il est formé par des pommes et des bigots en bois, percés pour passer dans un bout de filin qu'on nomme *bâtard*, et qui fait le tour du mât de hune.

RACAHOUT (mot arabe), mélange de fécule de pommes de terre, de glands doux et de racine de souchet rond, réduits en poudre et aromatisés avec la vanille. L'usage de ce mélange alimentaire, qu'on vend dans le commerce sous le nom de *racahout des Arabes*, est bon pour les convalescents.

RACCORDEMENT (de *raccorder*), terme d'Architecture, désigne la réunion et l'ajustement de deux portions de bâtiments non semblables. C'est une opération fort difficile, et qui ne réussit presque jamais complétement. On peut citer comme exemple de raccordement les constructions faites à Paris pour réunir le Louvre et les Tuileries.

RACCOURCI (de *raccourcir*). En Peinture, c'est l'aspect qu'offre une figure ou une partie de figure qui ne se voit pas dans tout son développement, parce qu'elle se présente à l'œil de face et longitudinalement. Dans la peinture des plafonds et des coupoles, les raccourcis sont la principale condition de la composition des sujets qui doivent être vus en dessous. Le tableau qui offre le plus de modèles en ce genre est *le Jugement dernier* de Michel-Ange. Le Corrége passe pour avoir le mieux entendu l'art du raccourci. Les principes de cet art reposent sur les règles de la perspective. — Voir J. Cousin, *Science de la portraiture*.

RACE (du lat. *radix*, racine). Ce mot, pris dans son sens le plus général, est synonyme de *lignée*, et désigne tous ceux qui viennent d'une même famille. C'est ainsi qu'on dit en parlant des Israélites, la *race d'Abraham*; des Grecs, la *race des Pélopides* et celle *des Héraclides*. Les anciens rois de France ont formé trois races : la *race des Mérovingiens*, la *race des Carlovingiens* et la *race des Capétiens*. Le XIXe siècle a vu commencer la *race des Napoléons*.

En Anthropologie, en Zoologie et en Botanique, on appelle *race* toute variété d'une espèce quand, fixée par la reproduction, elle fournit pendant un certain laps de temps une lignée particulière. *Voy.* ESPÈCE.

I. La plupart des auteurs divisent l'espèce humaine en 4 races : 1° la *race blanche* ou *indo-européenne*, caractérisée par un angle facial de 80 à 90°, une peau blanche, variant du blanc rosé au brun foncé; un visage ovale, un nez long et saillant, des incisives verticales; des cheveux longs, unis, flexibles, variant du blond au noir : elle se subdivise en 4 rameaux, *sémitique, indo-persique, scythique* et *européen*; 2° la *race jaune* ou *asiatique* : peau généralement d'un jaune olivâtre et brune dans certains groupes, tête sphérique, visage plat en losange, an-

gle facial inférieur à celui de la race blanche, pommettes saillantes, nez aplati, yeux noirs, écartés, paupières bridées et relevées obliquement, incisives verticales, oreilles grandes et détachées, cheveux durs et rares, peu de barbe : 3 rameaux, *sinique* ou *chinois*, *mongol*, *ougrien* ou *boréal*, *malais*; 3° la *race rouge* ou *américaine* : peau rougeâtre, mais avec des nuances de blanc, jaune, brun et même noir; os frontal très-fuyant, yeux creux, nez long et arqué, incisives verticales, mâchoire inférieure forte et massive; cheveux noirs, plats, durs, peu longs; barbe rare : 2 rameaux, *septentrional* et *méridional*; 4° la *race noire* ou *océano-africaine* : peau plus ou moins noire, angle facial de 61 à 75°; cheveux ordinairement crépus, barbe rare, incisives obliques, nez écrasé, pommettes et mâchoires proéminentes, lèvres épaisses, bras très-longs : 2 rameaux, *oriental* ou *papouasien*, *occidental* ou *africain*. — M. de Quatrefages donne la classification suivante : 1° *race blanche* : branches *tchoude* (Esthoniens, etc.), *caucasienne*, *basque*, *sémitique* (Hébreux, Arabes, Abyssiniens), *libyenne* (Kabyles, Touaregs, Égyptiens), *indoue*, *iranienne*, *helléno-latine*, *slave*, *germanique* et *scandinave*, *celtique*; 2° *race jaune* : branches *sinique* (Chinois, Indo-chinois, Tibétains), *mongole* ou *touranienne* (Turcs, Kalmouks, Mandchous), *ougrienne* ou *boréale* (Samoyèdes, Ostiaks, Lapons); 3° *race nègre* : branches *mélanésienne*, *africaine* (Tarnétans, Cafres, Guinéens), *sdab* (Boschimen, Hottentots). A cette énumération, qui ne contient que les *races pures*, il faut ajouter la classification des *races mixtes*, qui sont nombreuses et importantes. A la race jaune se rattachent particulièrement les familles *japonaise*, *malayenne* (Hovas, Malais), *polynésienne* (Tahitiens), puis l'ensemble des familles qui ont peuplé l'*Amérique du Nord* (Esquimaux, Colombiens, Chinouks, Californiens, Comanches, Moquis, Mexicains, Guatémaliens, Delawares, Hurons, Cherokees, Choctaws, Séminoles, Osages) et l'*Amérique du Sud* (Yurakarès, Aucas, Quichuas ou Péruviens, Patagons, Chiquitos, Moxos, Guaranis, Botocudos, Charruas). — Les individus qui proviennent du croisement de plusieurs races s'appellent *métis*, et se désignent, selon leurs diverses origines, par les noms de *mulâtre*, *griffe*, *quarteron*, etc. (*Voy.* ces mots). — Consulter : D'Omalius d'Halloy, *Essai sur les races humaines* (1845); Hollard, *De l'homme et des races humaines* (1853); De Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1855); Maury, *la Terre et l'Homme* (1857); *Bulletins de la société d'anthropologie* de Paris.

Au point de vue historique, on a essayé d'éclaircir et de compléter, à l'aide des documents rassemblés par la science moderne, les indications ethnographiques contenues dans le chapitre X de la *Genèse*. Voici les résultats auxquels on est parvenu. 1° *Famille de Cham* (le brûlé par le soleil) : de *Kousch* descendent les Éthiopiens, les anciens habitants de la Chaldée, des bords de l'Oxus, du cours supérieur de l'Indus, d'une partie de l'Inde, de l'Arabie méridionale et de la Carie; de *Misraïm*, les Égyptiens; de *Phut*, les Libyens primitifs (?); de *Chanaan*, les Phéniciens et les tribus voisines. 2° *Famille de Sem* : d'*Élam* descendent les Élyméens de la Susiane; d'*Assur*, les Assyriens; d'*Arphaxad*, les Hébreux par *Héber* et les Arabes Jectanides par *Jectan*; de *Lud*, les Lydiens; d'*Aram*, les Araméens ou Syriens. 3° *Famille de Japhet* : de *Gomer* descendent les Cimmériens, c.-à-d. les Germains et les Scandinaves par *Askenaz*, les Celtes (habitant primitivement près des monts Riphées) par *Riphat*, les Arméniens par *Thogorma*; de *Magog*, les Scythes ou Touraniens (Turcs, Hongrois, Finlandais, Esthoniens, Tchoudes, etc.) et les Dravidiens de l'Inde (Tamouls, etc.); de *Madaï*, les Mèdes; de *Thubal*, les Tibaréniens des montagnes voisines de la Colchide; de *Mosoch*, les Moschiens d'Hérodote et les nations du nord de l'Asie Mineure (?); de *Thiras*, les Thraces (?); de *Javan* ou *Jon*, les Ioniens, etc. — Cette énumération comprend la plus grande partie des peuples de la race indo-européenne ou race blanche; elle omet les *Aryas* (d'où sortirent les Bactriens, les Perses et les castes supérieures de l'Inde), les Hellènes, les Latins, les Slaves, etc. Enfin elle ne donne aucune indication ni sur la *race nègre* ni sur la *race jaune*. — Voir Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient* (1869).

II. L'amélioration des races de nos animaux domestiques est de nos jours l'objet des soins de tous les agriculteurs. Elle s'applique surtout aux *races chevalines*, *bovines*, *ovines* et *porcines*. Les principes qui doivent y présider sont les suivants : les qualités physiques et morales ainsi que les défauts se transmettent des parents à leurs produits; quelquefois même ceux-ci les doivent à leurs ancêtres. Plus une race est ancienne, plus ses caractères sont enracinés. Les mâles ressemblent ordinairement à leur mère, les femelles à leur père. La disposition à produire plus ou moins de lait se transmet de la mère, par le fils, aux petites-filles. Le père transmet plutôt les formes, surtout des parties antérieures; la mère transmet plutôt ce qui tient à la vie intérieure, à la nutrition, aux qualités morales, au tempérament. Il faut éviter de vouloir améliorer une petite race par de grands mâles. Les individus destinés à la reproduction doivent être bien sains, ni trop jeunes, ni trop vieux et ne présenter ni contraste, ni opposition tranchée. Les produits doivent être soumis à un régime parfaitement approprié à leur destination. Aussi, pour ne parler que de l'espèce bovine, on doit réserver comme animaux de boucherie ceux qui ont une tête petite, un cou mince, des jambes fines et courtes, et il faut leur donner une nourriture substantielle. Les vaches laitières recevront au contraire une nourriture délayée; les animaux destinés à être engraissés à l'étable ne doivent prendre que peu de mouvement. — Une des méthodes d'amélioration le plus en faveur est la méthode des *croisements*. Il faut avoir soin que le mâle soit toujours d'une race plus parfaite que la femelle. De plus, il ne faut plus avoir recours à un mâle de race inférieure, mais persévérer dans l'emploi de celui qu'on a choisi (étalon ou taureau). On oppose à cette méthode la *multiplication en dedans* (*breeding in and in*) de l'éleveur anglais Bakewell : elle consiste à accoupler les animaux du degré de parenté le plus rapproché, frères et sœurs, pères et mères avec leurs descendants. On obtient ainsi des animaux à formes parfaites et on fixe dans les produits les caractères des parents. On a remarqué qu'appliquée à l'espèce bovine cette méthode produit des animaux précoces et engraissant rapidement en même temps que le volume des os diminue. *Voy.* Bœuf, Cheval, Haras, Cochon, Mouton, etc. — *Voy.* aussi Sélection, Abatardissement, etc.

RACÉMIQUE (acide) ou paratartrique, sorte d'acide tartrique que l'on trouve quelquefois dans les lies de vin, et qui a la remarquable propriété de se dédoubler dans certaines circonstances en deux acides tartriques, l'un qui dévie la lumière polarisée à droite, l'autre à gauche (*Voy.* tartrique [acide]). Un petit champignon microscopique, le *Penicillum glaucum*, détruit l'acide tartrique droit et laisse le gauche intact dans l'acide racémique. — Découvert par M. Kestner en 1820; étudié depuis par M. Pasteur.

RACHAT (de *racheter*). En Droit civil, la faculté de *rachat* ou de *réméré* est un pacte par lequel le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement des frais faits par l'acquéreur. La faculté de rachat ne peut être stipulée pour un terme excédant *cinq* années. Le vendeur la transmet à ses héritiers, et peut même la céder. Si le vendeur n'en fait point usage avant le délai prescrit, l'acquéreur devient propriétaire irrévocable (C. civ., art. 1658-73).

RACHE, nom vulgaire sous lequel on désignait autrefois les diverses maladies éruptives de la tête et surtout la *teigne*. *Voy.* ce mot.

RACHETABLE (de *racheter*). En Droit, on dit qu'une rente est rachetable quand on peut s'en libérer par le remboursement du capital. Les rentes perpétuelles sont essentiellement rachetables ; on peut seulement stipuler qu'elles ne pourront être rachetées pendant un certain temps ; ce temps ne peut excéder 30 ans si la rente est foncière, 10 ans si elle est constituée moyennant l'aliénation d'un capital mobilier (C. civ., art. 530 et 1911).

RACHIALGIE (de *rachis* et du gr. ἄλγος, douleur), douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. Ce n'est qu'un symptôme de maladies qui peuvent être très-différentes.

RACHIDIEN, ce qui appartient au *rachis*.

RACHIS (du gr. ῥάχις), dit aussi *Épine dorsale*, *Colonne vertébrale*, sorte de tige osseuse, courbée en S à ses extrémités, légèrement flexible, qui s'étend de la nuque au sacrum, soutient les côtes, et sert ainsi de moyen d'union, d'axe et d'appui à toutes les parties du tronc. Le rachis est formé de 24 os superposés, dits *vertèbres* (*Voy.* ce mot) ; il est hérissé d'épines sur une de ses faces, uni et arrondi sur l'autre, traversé par un *canal* dit *rachidien* ou *vertébral*, qui contient la moelle épinière, et percé sur chacun de ses côtés de 24 trous (*trous rachidiens* ou *de conjugaison*) pour le passage des nerfs.

RACHITISME (de *rachis*), maladie propre à l'enfance et caractérisée par une altération profonde du système osseux et par un affaiblissement général de la constitution. Chez les enfants *rachitiques*, les os se ramollissent, se courbent et se dévient ; les chevilles, les genoux, les poignets, tuméfiés, offrent des nodosités, ce qui fait dire de ces enfants qu'ils sont *noués* ; l'ossification du crâne restant incomplète, la tête devient volumineuse et il en résulte quelquefois un développement exagéré du cerveau et de l'intelligence. La conformation vicieuse du rachis et de la poitrine amène la compression et même l'atrophie des poumons et du cœur, et, par suite, un état d'étiolement toujours croissant, une consomption lente avec diarrhée, à laquelle le malade succombe le plus souvent. Quelques enfants recouvrent la santé à l'époque de la puberté, ou même plus tôt ; mais ils peuvent rester toujours contrefaits. Le rachitisme apparaît ordinairement vers l'âge de 2 ans ; il a pour causes : le séjour dans une habitation humide et froide, le défaut d'exercice, une alimentation insuffisante ou trop substantielle quand elle n'est pas digérée, la suppression trop rapide de l'allaitement, etc. Le traitement consiste en un bon régime et une bonne hygiène ; on recommande l'huile de foie de morue, les bains aromatiques, sulfureux, ou iodés et les bains de mer. On complète la guérison par la gymnastique et les moyens orthopédiques.

Rachitisme se dit aussi d'une maladie du blé qui l'empêche de se développer. La tige des blés atteints de rachitisme est basse, tortue et noueuse ; les épis sont petits et ne renferment qu'un grain maigre.

RACINAGE (de *racine*), décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture. — Les Relieurs nomment ainsi les dessins qu'on forme sur les couvertures des livres, et qui imitent plus ou moins bien des racines naturelles.

RACINAL (de *racine*), se dit en général de grosses pièces de bois qui servent au soutien ou à l'affermissement des autres. — En Architecture hydraulique, on nomme *racinaux* les pièces de bois ou bouts de solives arrêtés sur des pilots, et sur lesquels on pose les madriers et les plates-formes pour porter les murs de douve des réservoirs. Dans la Construction navale, ce sont des espèces de lambourdes faisant plate-forme, qu'on établit sur pilotis, et qui supportent une cale, un quai, etc. — En Charpenterie, on nomme *R. de comble* des espèces de corbeaux de bois qui portent en encorbellement, sur des consoles, le pied d'une ferme ronde qui couvre en saillie le pignon d'une maison ; *R. d'écurie*, de petits poteaux qui, dans une écurie, servent à porter la mangeoire des chevaux ; *R. de grue*, des pièces de bois croisées qui font l'empatement d'une grue et dans lesquelles sont assemblés l'arbre et les arcs-boutants.

RACINE (du b.-lat. *radicina*, dimin. de *radix*), partie par laquelle la plante tient à la terre et puise dans le sol les fluides qui contribuent à la nourrir. Les plantes aquatiques ont communément, outre les racines qui les fixent au sol, d'autres racines nageant dans l'eau. L'extrémité libre des fibres radicales porte le nom de *spongiole* : c'est par ce point que se fait l'absorption des fluides nutritifs. On appelle *chevelu* les radicelles qui terminent les ramifications des fibres principales. Plusieurs parties dans les végétaux peuvent produire accidentellement des racines : ainsi, lorsqu'on met en terre par son extrémité inférieure une branche de saule, il en naît des racines, qui bientôt en font un individu parfait : c'est sur cette propriété qu'est fondée la multiplication par *boutures*. Les racines qui naissent ainsi de la tige sont dites *adventives* ou *aériennes*.

Les racines ont une tendance marquée à se diriger vers les veines de bonne terre : souvent elles s'allongent considérablement pour se porter vers les lieux où la terre est plus meuble et plus substantielle.

Considérées sous le rapport de la durée, les racines sont dites, comme la plante elle-même, *annuelles*, *bisannuelles*, *vivaces*, etc. Sous le rapport de la direction, la racine peut être *pivotante* (Carotte), *oblique* (Iris germanique), *horizontale* (la plupart des Iris) ; *rampante*, *traçante* (Lilas). Sous celui de la division, la racine est : *simple* (Carotte), *rameuse* (Arbres), *fasciculée* (Lis asphodèle) ; *chevelue*, *capillaire*, *fibreuse* (Fraisier). Quant à la forme, elle est : *fusiforme* (Rave), *palmée* (Orchis taché), *tubéreuse* (Dahlia), *grenue*, *granulée*, *grumeleuse* (Ophris nid d'oiseau), *en chapelet* (Filipendule), *tronquée* (Scabieuse succise), *articulée* (Sceau de Salomon) ; *contournée*, *tortueuse* (Bistorte), etc.

Vulgairement, on appelle *Racine d'abondance* ou *de disette* la Betterave ; *R. d'Amérique*, la racine du Mabouier (*Voy.* MORISONIE) ; *R. d'Arménie*, une espèce de Garance ; *R. du Brésil*, l'Ipécacuanha ; *R. de camomille*, *R. salivaire*, les racines du Pyrèthre ; *R. de Florence*, l'Iris de Florence ; *R. jaune*, ou *R. d'or*, la racine d'un Pigamon de la Chine ; *R. de peste*, la racine de Tussilage ; *R. des Philippines*, la racine du Contra-yerva ; *R. de Rhode*, celle de la Rhodiole ; *R. de safran*, celle du Curcuma ; *R. du St-Esprit*, celle de l'Angélique officinale ; *R. de serpent*, celle de l'Ophiose de l'Inde ; *R. de serpent à sonnettes*, celle du Polygala sénéka ; *R. de thymélée*, celle de la Lauréole ; *R. vierge*, la Bryone dioïque et le Taminier.

Par extension, on a appliqué le mot *racine* à tout organe, toute production vivante implantée dans un tissu : c'est ainsi qu'on dit les *racines des dents*, *des ongles*, *des cheveux*, etc.

RACINE. Chez les anciens grammairiens, on entend par *racines* les mots primitifs d'une langue, ceux d'où les autres sont dérivés ou dont ils sont composés. C'est en ce sens que sont entendues les racines dans le célèbre *Jardin des racines grecques* de Cl. Lancelot (dont la 1re édit. est de 1657 et dont la meilleure réimpression est celle qu'a publiée en 1863 M. Ad. Regnier), ainsi que dans les *Dictionnaires* où, comme dans le *Thesaurus linguæ græcæ* de H. Estienne (1572), les mots sont distribués par familles au lieu d'être rangés par ordre alphabétique. — Les linguistes modernes entendent par *racine* la partie élémentaire et irréductible d'un mot, celle à laquelle on parvient, du moins dans les *langues à flexions* (langues aryennes et sémitiques), en dépouillant les mots de leurs affixes et de leurs flexions. Dans les langues sémitiques, les racines veulent *trois* consonnes et forment deux syllabes visibles ou cachées : les voyelles qui se placent entre ces consonnes n'appartiennent pas à la racine, mais à la structure du mot, c.-à-d. à ses modifications grammaticales. Dans les langues indo-européennes, la racine est

comme un noyau fermé et presque invariable qui s'entoure de syllabes étrangères; la voyelle seule ou accompagnée d'une ou de deux consonnes peut être racine. Fr. Bopp distingue les racines *pronominales* ou *indicatives* (*démonstratives*) qui désignent les personnes et les choses avec l'idée accessoire de proximité ou d'éloignement, et les *racines verbales* ou *attributives (prédicatives)*, qui marquent une manière d'être ou une action. L'importance des premières comme suffixes est très-grande; elles ôtent aux racines verbales ce qu'elles ont d'indéterminé : ainsi la racine verbale sanscrite *ak* signifie *rapidité*; jointe à la racine pronominale *va*, *akva* (lat. *eq-vo*) elle signifie *cheval.* Ce sont les racines pronominales qui ont donné naissance aux déclinaisons et aux conjugaisons, aux pronoms, aux articles, et en partie aux prépositions, aux adverbes et aux conjonctions. — Il ne faut pas confondre la *racine* avec le *radical.* La *racine* est irréductible, le *radical* est la racine déjà revêtue de son suffixe de dérivation et prête à recevoir la flexion ; on l'oppose à la *désinence* : dans *gustus* (goût), *gustu* est le radical composé de la racine verbale *gus* et du suffixe *tu*; *s* est la désinence. — Consulter Fr. Bopp, *Grammaire comparée* (trad. de M. Bréal), t. I, p. 221-271); Max Muller, *Science du langage* (1864, 7e leçon); *Nouvelles leçons sur la science du langage* (1867-68, 7e leçon); Fick, *Wœrterbuch der indo-germanischen Grundsprache*, etc. — L'étude des racines ainsi entendues n'est pas encore entrée dans notre enseignement public; nous devons toutefois mentionner comme livres vraiment classiques, le *Nouveau manuel des racines grecques et latines* de M. A. Bailly, la *Grammaire historique de la langue française* de M. A. Brachet et le *Dictionnaire grec-français* de M. A. Chassang.

RACINES. En Mathématiques, on appelle *racine* n^e d'un nombre un second nombre qui élevé à la puissance n reproduit le premier. En particulier, la *racine* 2e et la *racine* 3e prennent les noms de *racine carrée* et de *racine cubique.* Pour indiquer une *racine* n^e on se sert du signe $\sqrt{}$ que l'on appelle *radical* et dans les branches duquel on place le nombre n qui prend le nom d'*indice* de la racine. Ainsi la racine n^e de A s'indique $\sqrt[n]{A}$; pour la racine carrée on sous-entend l'indice ; Ex : $\sqrt{A}$. Toutes les racines ne peuvent pas s'extraire exactement et beaucoup d'entre elles sont des nombres incommensurables, mais on peut toujours les obtenir avec autant d'approximation qu'on veut. On appelle racine n^e d'un nombre à moins d'une unité, par défaut, le plus grand nombre d'unités qui élevé à la puissance n^e, donne un résultat contenu dans le nombre donné. De même la racine d'un nombre à moins de 0,1 ; 0,01 ; 0,001, ou encore à moins de $\frac{1}{p}$, par défaut, est le plus grand nombre de dixièmes, de centièmes, de millièmes et plus généralement de p^{mes} dont la puissance n soit contenue dans ce nombre.

1° *Racine carrée. — Extraction de la racine carrée des nombres entiers à moins d'une unité.* On distingue deux cas, suivant que le nombre est plus petit ou plus grand que 100. 1° Dans le premier, on fait usage du tableau suivant :

nombres,	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
carrés,	1	4	9	16	25	36	49	64	81	100 ;

on cherche dans la ligne inférieure le plus grand carré contenu dans le nombre proposé; au-dessus on a sa racine. Ainsi 43 étant compris entre 36 et 49, sa racine est 6, et le reste est $43-36 = 7$.

2° Dans le second, on partage le nombre en tranches de deux chiffres à partir de la droite, sauf à ne laisser qu'un seul chiffre dans la première tranche à gauche. Extrayant la racine de cette première tranche à l'aide de la règle du cas précédent, on a exactement le premier chiffre de la racine. On fait le carré de ce chiffre et on le soustrait de la première tranche à gauche ; à la suite du reste on abaisse la seconde tranche du nombre proposé, et séparant par une virgule un chiffre sur la droite du résultat, on divise la partie à gauche par le double du chiffre déjà trouvé à la racine. On a ainsi le second chiffre de la racine ou un chiffre plus fort. Pour le vérifier on l'écrit à la suite du double précédemment formé du premier chiffre déjà trouvé à la racine, et l'on multiplie le nombre résultant par le chiffre à vérifier. Le produit doit pouvoir se retrancher de l'ensemble du premier reste et de la tranche de deux chiffres abaissée à sa suite. Si la soustraction n'était pas possible, on diminuerait le chiffre à vérifier, successivement de 1, 2, 3... unités jusqu'à ce qu'elle devînt possible. A la suite du reste de cette soustraction on abaisse la 3e tranche de deux chiffres du nombre proposé, et séparant par une virgule un chiffre sur la droite du résultat, on divise la partie à gauche par le double du nombre déjà trouvé à la racine. On obtient ainsi le 3e chiffre de la racine ou un chiffre plus fort. On le vérifie comme précédemment, et l'on continue de la sorte jusqu'à l'entier épuisement des tranches. Le reste de la dernière soustraction est le reste final de l'opération. Il ne peut pas dépasser le double de la racine. — Si l'une des divisions prescrites par la règle précédente donnait le quotient 0, ce serait une preuve que la racine n'a pas d'unités de l'ordre correspondant. On mettrait donc 0 à la racine, puis abaissant à la suite du reste une nouvelle tranche de deux chiffres on continuerait l'opération comme à l'ordinaire. — *Racine carrée des fractions.* Quand une fraction a ses deux termes carrés parfaits, pour extraire sa racine on extrait celles de ses deux termes. Quand elle est irréductible et n'a pas ses deux termes carrés parfaits, sa racine est incommensurable ; on la convertit alors en décimales et l'on extrait sa racine comme il suit :

Extraction de la racine carrée des nombres entiers ou décimaux à moins d'une unité décimale donnée. On conserve deux fois autant de chiffres décimaux que l'on veut en avoir à la racine et l'on supprime les autres, puis faisant abstraction de la virgule, on extrait la racine du nombre ainsi préparé à moins d'une unité à l'aide de la règle précédemment donnée. On n'a plus qu'à séparer par une virgule sur la droite du résultat, le nombre de chiffres décimaux qui correspond à l'approximation demandée. — Il est clair que si le nombre donné n'avait pas assez de chiffres décimaux pour l'application de la règle, on y suppléerait par des zéros. Il est clair aussi que la règle s'applique à l'extraction de la racine carrée des nombres entiers à moins d'une unité décimale donnée, puisque les nombres entiers peuvent être considérés comme des nombres décimaux, dont la partie décimale est formée de zéros.

Extraction de la racine carrée d'un nombre à moins de $\frac{1}{n}$. On multiplie ce nombre par le carré de n, et l'on extrait à moins d'une unité la racine carrée du produit. Exemple : Pour extraire la racine carrée de $\frac{15}{7}$ à moins de $\frac{1}{12}$, on multiplie cette fraction par 144, carré de 12, ce qui donne $\frac{2160}{7}$ ou $308\frac{4}{7}$. On extrait à moins d'une unité la racine de 308, ce qui donne 20, et la racine demandée sera $\frac{20}{12}$.

2° *Racine cubique. — Extraction de la racine cubique des nombres entiers à moins d'une unité.* On distingue deux cas, suivant que le nombre considéré est plus petit ou plus grand que 1000. 1° Dans le premier cas, on fait usage du tableau suivant :

nombres,	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
cubes,	1	8	27	64	125	216	343	512	729	1000 ;

on cherche dans la ligne des cubes, le plus grand qui soit contenu dans le nombre proposé ; au-dessus on a sa racine cubique. Ainsi 292 étant compris entre 216 et 343, sa racine à moins d'une unité est 6, et le reste est $292 - 216 = 76$.

2° Dans le second cas, on partage le nombre en tranches de trois chiffres à partir de la droite, sauf à ne laisser qu'un ou deux chiffres dans la première tranche à gauche. Extrayant à l'aide de la règle précédente, la racine de cette première tranche, on a le premier chiffre de la racine. On fait le cube de ce premier chiffre, et on le soustrait de la première tranche; on sépare, par une virgule, deux chiffres sur la droite du résultat, et l'on divise la partie à gauche par le triple carré du nombre déjà trouvé à la racine : on obtient ainsi le second chiffre de la racine ou un chiffre plus fort. Pour le vérifier, on écrit deux zéros à la suite du triple carré déjà formé du premier chiffre de la racine ; au-dessous on écrit le triple produit du chiffre déjà trouvé par le chiffre à vérifier, en le faisant suivre d'un zéro. Au-dessous encore on écrit le carré du chiffre à vérifier ; on additionne les trois nombres ainsi écrits, et l'on multiplie la somme par le même chiffre. Le produit doit pouvoir se retrancher de l'ensemble du premier reste et de la tranche abaissée à sa suite. A la suite du reste de cette soustraction on abaisse la tranche suivante du nombre proposé, on sépare par une virgule deux chiffres sur la droite du résultat et l'on divise la partie à gauche par le triple carré du nombre déjà trouvé à la racine (pour obtenir ce triple carré, il suffit d'ajouter ensemble les deux derniers des nombres additionnés pour la vérification du chiffre précédent, avec la somme de cette addition, et le dernier de ces nombres, récrit en dessous); le quotient représente le 3[e] chiffre de la racine ou un chiffre plus fort. On vérifie ce quotient comme on a vérifié le second, et l'on continue jusqu'à l'entier épuisement des tranches. Le reste de la dernière soustraction est le reste de l'opération : il ne doit pas dépasser le carré de la racine, plus 3 fois la racine. — *Racine cubique des fractions.* Quand une fraction a ses deux termes cubes parfaits, on extrait sa racine cubique en extrayant la racine cubique de ses deux termes. Quand elle est irréductible et n'a pas ses deux termes cubes parfaits, sa racine cubique est un nombre incommensurable. Pour l'obtenir avec approximation, on convertit la fraction en décimales et on lui applique les règles qui suivent.

Extraction de la racine cubique des nombres entiers ou décimaux à moins d'une unité décimale déterminée. Pour un nombre décimal, on conserve trois fois autant de chiffres décimaux qu'on en veut avoir à la racine et l'on fait abstraction des autres, ainsi que de la virgule. On extrait la racine cubique du nombre ainsi préparé à moins d'une unité, à l'aide de la règle donnée pour les nombres entiers; seulement on sépare sur la droite du résultat un nombre de chiffres décimaux égal à celui qu'on se proposait d'obtenir. Quand le nombre n'a pas assez de chiffres pour l'application de la règle, on y supplée par des zéros. — Cette règle peut s'appliquer aux nombres entiers, à condition de les regarder comme des nombres décimaux dont les chiffres décimaux sont des zéros.

Extraction de la racine cubique d'un nombre à moins de $\frac{1}{n}$. On multiplie ce nombre par *n*, et l'on extrait à moins d'une unité la racine cubique du produit. On a ainsi le numérateur du résultat demandé. D'ailleurs on sait que son dénominateur est *n*.

RACK, ARACK, liqueur. *Voy.* ARAC et KOUMISS.

RACOLEUR (de *racoler*, prendre par le cou), individu qui fait profession d'engager des soldats pour le service militaire. Avant l'établissement du recrutement régulier, les chefs de corps entretenaient dans les villes des recruteurs de ce genre, qui étaient des espèces d'entrepreneurs de levées. Les racoleurs avaient recours à toutes sortes de manœuvres frauduleuses : ils tenaient leur bureau de recrutement dans un cabaret, et avaient pour dépôt un *four*, c.-à-d. un lieu où ils gardaient sous clef les malheureuses victimes qu'ils avaient saisies dans les tripots ou qu'ils avaient enivrées en les faisant boire à la santé du roi.

RACONDE, nom vulgaire du pelage du Coypou, qu'on vend comme du *castor*. *Voy.* MYOPOTAME.

RADE (de l'ital. *rada*), partie de mer, plus ou moins abritée des vents et des courants, où les bâtiments peuvent tenir à l'ancre. Parmi les plus belles rades, on cite celles de Spithead entre Portsmouth et l'île de Wight, celles de Brest, de la Spezzia, de San-Francisco. Les ports de Toulon, du Havre, etc., sont précédés d'une rade.

RADEAU (du b.-lat. *radellus* p. *ratellus*, dimin. de *ratis*). On donne ce nom : 1° à un assemblage de plusieurs pièces de bois liées ensemble, comme les trains de bois à brûler, et qui forment une sorte de plancher, dont on se sert quelquefois pour porter des hommes, des chevaux et autres choses sur des rivières; — 2° à une plate-forme faite d'un assemblage régulier de poutres recouvertes de planches bien ajustées, et encadrée d'un bordage sur ses quatre faces, dont on se sert pour réparer les parties inférieures de la coque d'un navire : quelques-uns de ces radeaux ont une petite cale, qui sert à mettre des cordages, des palans, des anspects, etc.

Radeau de fortune, sorte de construction improvisée pour sauver l'équipage dans un échouage ou un naufrage en mer ; tel était le célèbre radeau construit par les naufragés de la *Méduse*.

RADIAIRE (du lat. *radius*). *Voy.* ASTRANCE.

RADIAIRES. *Voy.* RAYONNÉS et ZOOPHYTES.

RADIAL (du lat. *radialis*), ce qui a rapport au *radius* (os de l'avant-bras). On distingue une *artère radiale*, des *veines radiales*, un *nerf radial*, un *muscle grand radial* et un *muscle petit radial*.

RADIATION (du lat. *radiatio*, rayonnement). Ce mot désigne, en Physique, les rayons caloriques, lumineux, chimiques, phosphorogéniques, quand on les attribue à une cause unique.

RADIATION (du lat. barb. *radiare*), action de rayer, d'effacer. On se sert de ce mot pour exprimer le retranchement que l'ordre des avocats fait de l'un de ses membres pour cause d'inconduite, et par mesure de discipline : on dit, dans ce sens, *rayer un avocat du tableau*. — Dans le langage hypothécaire, on dit *radiation d'inscription*, pour suppression, anéantissement d'*inscription*.

RADICAL, se dit, en Botanique, de ce qui tient à la racine. — Les feuilles *radicales*, les pédoncules *radicaux*, sont les feuilles, les pédoncules qui naissent de la racine d'une plante.

En Grammaire, on appelle *radical*, dans les déclinaisons et les conjugaisons, la partie d'un mot qui reste invariable, par opposition à la *désinence* ou *terminaison*. — Il s'emploie aussi, mais improprement, comme synonyme de *racine*. *Voy.* RACINE.

RADICAL, se dit, en Chimie, de tout atome ou groupe d'atomes capable de jouer le rôle de l'hydrogène dans une ou plusieurs molécules d'eau et de donner ainsi un acide ou une base. Si l'on prend p. ex. une molécule d'eau H.O.H et qu'on la traite par le potassium, on obtiendra K.O.H, c.-à-d. la potasse caustique, où K remplace H et constitue ainsi un *radical*. Si nous traitons cette eau dans certaines conditions par l'éther chlorhydrique C^2H^5Cl, nous obtiendrons $(C^2H^5).O.H$, l'alcool, où le groupe complexe C^2H^5 remplace maintenant H et est à ce titre un *radical alcoolique* très-important auquel on a donné le nom d'*éthyle* ; si nous versons dans l'eau de l'acide sulfurique anhydre nous obtiendrons le composé $SO^2.O^2.H^2$, qui correspond à 2 molécules d'eau $H^2.O^2.H^2$ et où SO^2 remplace H^2 pour former ainsi l'acide sulfurique : SO^2 est donc encore un *radical acide* et *diatomique*, car il remplace H^2. Si à de l'eau nous ajoutons du chlorure d'acétyle $C^2H^3O.Cl$, nous remplacerons cette fois H par le groupe (C^2H^3O), et nous obtiendrons ainsi $C^2H^3O.O.H$, c.-à-d. l'acide acétique où le groupe C^2H^3O est le *radical acide monoatomique* que l'on a nommé acétyle. — La théorie des radicaux, entrevue par Lavoisier, donnée par Dumas, a été surtout développée par Liebig.

RADICAL. On appelle ainsi, en Arithmétique et en Algèbre, le signe $\sqrt{\ }$ à l'aide duquel on indique les racines des nombres. Sous la barre horizontale de ce signe on place le nombre dont on veut indiquer la racine, tandis que dans ses branches verticales on met l'indice de cette racine. Ainsi $\sqrt[7]{12}$ indique la racine 7ᵉ du nombre 12. Par extension de langage toute racine à l'état d'indication prend aussi le nom de *radical*; à ce point de vue les radicaux sont dits du 2ᵉ, du 3ᵉ, du 4ᵉ... degré, suivant qu'ils représentent une racine carrée, cubique, 4ᵉ..., etc. Pour opérer la simplification d'un radical, on supprime les facteurs communs qui peuvent exister entre l'exposant de la quantité soumise au radical et l'indice de ce radical. Ainsi $\sqrt[12]{a} = \sqrt[4]{a^3}$. Pour multiplier entre eux plusieurs radicaux de même indice, on fait le produit des quantités soumises à ces radicaux et on le soumet au radical commun. Ainsi $\sqrt[3]{a} \times \sqrt[3]{b} \times \sqrt[3]{c} = \sqrt[3]{abc}$. On peut représenter symboliquement un radical en affectant la quantité soumise à ce radical d'un exposant fractionnaire ayant pour numérateur l'exposant de cette quantité et pour dénominateur l'indice même du radical. Ainsi $\sqrt[5]{a^3}$ peut s'écrire $a^{\frac{3}{5}}$. Le calcul des exposants fractionnaires est soumis aux mêmes règles que celui des exposants ordinaires.

Axe radical. En Géométrie, on appelle *axe radical* de deux circonférences, le lieu des points tels que les tangentes menées de ces points aux deux circonférences sont égales : c'est une droite perpendiculaire à la ligne des centres des deux circonférences, qui se confond avec le prolongement de la corde commune quand ces deux circonférences se coupent.

En Politique, on appelle *radical* tout parti exclusif qui demande les réformes les plus complètes, et qui veut extirper jusqu'à la *racine* de tout abus.

RADICULE (du lat. *radicula*, dimin. de *radix*, racine), la partie de l'embryon qui est destinée à devenir *racine* ou à pousser des racines. La radicule est *supérieure*, si la pointe se dirige vers le sommet du fruit (Chanvre, Noyer); *inférieure*, si la pointe se dirige vers la base du fruit (Rubiacées). Sa forme est variable, mais généralement fusiforme. Les plantes où la radicule n'est point enveloppée d'une gaine reçoivent le nom d'*exorhizes*; celles dont la radicule est enveloppée d'une gaîne sont dites *endorhizes* : la gaîne s'appelle *coléorhize*. — Quelquefois le mot *radicule* se prend dans un sens plus vague pour désigner soit une petite racine, soit les fibrilles qui terminent une grande racine. *Voy.* CAUDEX.

On appelle *radicelle* une petite racine placée à l'extrémité de la radicule, et sortant tantôt de ses côtés ou de la tige, tantôt du sommet de la radicule : les filaments très-déliés dont elle est formée sont connus sous le nom de *chevelu*.

RADIÉES (du lat. *radius*, rayon), nom donné par Tournefort à des plantes comprises aujourd'hui dans la famille des *Composées* et caractérisées par des fleurs en partie composées de fleurons formant un disque et de demi-fleurons constituant autour du disque une couronne rayonnante (Tournesol, Chrysanthème, Paquerette, etc.). — De Candolle a donné le nom de *Fausses Radiées* à des corolles labiatiflores ayant la lèvre externe des corolles extérieures beaucoup plus grande, de manière à offrir quelque similitude avec les fleurs radiées.

RADIER (orig. inc.), construction en charpente ou en maçonnerie sur laquelle sont établies les portes ou les écluses d'un bassin, les piles d'un pont, etc.

RADIOLAIRES. *Voy.* POLYCYSTINÉES.

RADIOLE, *Radiola*, genre de la famille des Linacées, ne diffère du genre Lin qu'en ce que le calice a 4 divisions, la corolle 4 pétales ; les étamines et les styles sont aussi au nombre de 4, tandis que dans le genre *Linum* il y a 5 sépales, 5 pétales, 5 étamines et 5 styles. Ce genre a pour espèce type le *R. linoïde* (*Linum multiflorum*), petite plante qui croît en France, dans les allées humides : tiges basses, se divisant en un grand nombre de bifurcations ; feuilles petites, sessiles, opposées, ovales, aiguës; fleurs blanches, très-petites, solitaires et pédicellées.

RADIOLITE ou SPHÉRULITE, genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Brachiopodes cirrhidés, et type de la famille des *Radiolidées* : coquille formée de deux valves coniques inégales, dont l'inférieure est toujours plus élevée; composées toutes deux de lames foliacées marquées extérieurement de ramifications rayonnantes. Les Radiolites apparaissent dans l'étage néocomien et finissent avec l'étage sénonien.

RADIOMÈTRE, synon. d'*Arbalestrille*. *V.* ce mot.

RADIS (du lat. *radix*, racine), *Raphanus*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées, à racine charnue fusiforme, cultivées de temps immémorial en Europe, et qu'on dit indigènes de la Chine ou du nord de l'Inde. Le *Radis cultivé* (*R. sativus*) a des feuilles rudes, découpées en lyre, avec un grand lobe terminal, des fleurs blanches ou d'un blanc rougeâtre, des siliques renflées, à plusieurs loges. La partie comestible du radis est fournie par la racine. Les variétés du Radis cultivé se distinguent, d'après la forme et la grosseur des racines, en *rondes*, en *longues* et en *grosses*. Les premières, ou *Radis prop. dits*, comprennent le *R. blanc*, le *R. rouge*, le *R. violet* et le *R. rose*. Les secondes, vulg. appelées *Raves*, se distinguent aussi d'après leur couleur. Les troisièmes ou *Raiforts* comprennent : le *Radis noir à racine oblongue*, le *Radis noir à racine arrondie*, le *Petit Raifort gris* et le *Gros Raifort blanc* : les raiforts sont plus gros et d'un tissu plus compacte que les radis et les raves. La chair de toutes ces espèces a une saveur plus ou moins piquante et plus ou moins âcre. Les personnes dont l'estomac est faible doivent s'en abstenir.

On appelle *Radis raphanistre* (*Raphanistrum arvense*) la Ravenelle, plante commune dans les champs cultivés : elle a une racine très-grosse et des fleurs jaunes ; les bestiaux aiment ses feuilles ; — *R. maritime*, une plante analogue qui se trouve dans les lieux maritimes, en Bretagne et en Angleterre.

En Conchyliologie, on appelle *Radis*, par assimilation de forme, plusieurs coquilles du genre Pyrule.

RADIUS (du lat. *radius*, rayon), celui des deux os de l'avant-bras qui occupe le côté externe, a été ainsi appelé parce qu'on l'a comparé au rayon d'une roue. Son extrémité supérieure, par laquelle il s'unit à l'humérus, porte une éminence arrondie dite *tête du radius* : elle est soutenue par un rétrécissement qu'on nomme *le col*; par son extrémité inférieure, il s'unit aux doigts de la main. — Du mot *radius* on a formé les épithètes de *radial* (*Voy.* ce mot), *radio-carpien*, *radio-cubital*, *radio-palmaire*, etc.

RADJAH ou RAJAH, titre de princes hindous. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

RADOUB (du préf. *re* et de *adouber*, orig. germaniq.), se dit, en Marine, de la réparation extérieure de la coque d'un bâtiment. Quand on veut radouber un navire, il faut d'abord *éventer*, c.-à-d. mettre hors de l'eau la partie ordinairement immergée. Pour cela, on recourait autrefois à l'*abattage en carène*, c.-à-d. au renversement du navire sur un flanc, puis sur l'autre, de manière à éventer successivement toutes ses parties. Aujourd'hui, on a substitué à l'abattage l'emploi des *cales de carène* et celui des *docks flottants* : ce sont des espèces de grands bateaux qu'on submerge, de manière que le navire à radouber se pose dessus, et qui, au moyen d'un système de pompes substituant l'air à l'eau dans des compartiments ménagés à cet effet, remontent à la surface avec leur fardeau. Les charpentiers et les calfats font alors les réparations nécessaires. *Voy.* CALFATAGE.

RAFALE (du préf. *re*, et d'*affaler?*), passage subit d'un vent modéré à un vent impétueux, augmentation de vent soudaine, mais qui dure peu. Les rafales précèdent ou suivent les tempêtes, dont elles sont alors comme les derniers efforts. Elles se dé-

veloppent surtout aux anfractuosités des rivages qui s'ouvrent en avant d'une gorge de montagnes.

RAFF. On nomme ainsi les nageoires du *Flétan* (*Voy.* ce mot), et la peau grasse à laquelle elles sont attachées. C'est, dit-on, un mets délicat. Les pêcheurs les salent et les sèchent pour les envoyer au loin. Le meilleur raff vient de Norwége.

RAFFINAGE, RAFFINERIE (du préf. *re*, et d'*affiner*). On appelle en général *raffinage* toute opération qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. On entend particulièrement par ce mot la purification du sucre brut, purification qui se fait au moyen du charbon animal et du sang de bœuf (*Voy.* SUCRE et CLAIRCE). Le sucre brut contient deux matières différentes : le sucre cristallisable et une matière mucoso-sucrée, liquide ou au moins visqueuse, et incristallisable, connue sous le nom de *mélasse* ou *sirop*, qui enveloppe le grain, et le colore en roux ou en brun. L'art du raffinage consiste à séparer ces deux principes, et à dépouiller en même temps le sucre des matières hétérogènes qu'il peut contenir. On appelle *raffineries* les usines où l'on raffine le sucre. Le décret du 1er septembre 1852 et la loi du 7 mai 1864 règlent tout ce qui concerne l'exercice de cette industrie (*Voy.* SUCRE). — Le raffinage du sucre paraît remonter au XIIIe siècle. A cette époque, les Vénitiens purifiaient déjà le sucre qui leur arrivait brut d'Égypte, et ils le livraient au commerce sous la forme de sucre candi ; mais ils ne tardèrent pas à découvrir les procédés de cristallisation dont nous nous servons aujourd'hui.

Raffinage du salpêtre. Voy. SALPÊTRE.

RAFFINÉS, nom donné en France, vers la fin du XVIe siècle, à certains élégants, duellistes et débauchés. Ils portaient un riche pourpoint, serré au corps et tailladé, un toquet et un manteau court brodé d'or : les mignons de Henri III étaient le type des *raffinés*.

RAFFLÉSIE (de sir Stamford *Raffles*), *Rafflesia*, genre type de la famille des *Rafflésiacées*, voisine des Aristolochiées. L'espèce principale, la *R. d'Arnold* (*R. Arnoldi*), vit en parasite sur la racine de quelques gros arbres de l'île de Java : point de feuilles ; tige très courte, portant une fleur gigantesque, qui a jusqu'à 1m de diamètre et pèse 7 kilogr. ; sa corolle, formée de 5 pétales d'un rouge de brique, couverts de protubérances blanches, repose sur un tube large et court qui pourrait contenir 12 litres d'eau ; cette fleur répand une odeur fort désagréable. — Les autres genres de la famille des Rafflésiacées, *Brugmansia*, *Hydnora*, *Frostia*, etc., sont également parasites.

RAFLE (de l'allem. *Rappe*). En Botanique, *râfle* ou *râpe*, se dit : 1° du pédoncule central d'une grappe de raisin, de groseille, etc. ; 2° de l'épi du maïs. — Ce mot est aussi employé dans le midi de la France comme synonyme de *marc du raisin*.

RAFLE (du lat. *rapere*). On appelle ainsi : 1° une espèce de filet contremaillé, dont on se sert pour prendre les moineaux et autres petits oiseaux pendant la nuit ; 2° un filet de pêche garni d'ailes, et qui a plusieurs ouvertures à chaque extrémité.

Rafle se dit, au Jeu de dés, quand les dés amènent chacun le même point.

RAFLE (du holland. *rappe*, teigne). Les Vétérinaires appellent *rafle* une maladie éruptive qui affecte spécialement les bêtes bovines : elle consiste dans une éruption de pustules qui, après avoir formé abcès, s'ouvrent et se dessèchent.

RAGE (du lat. *rabies*), maladie virulente consistant en un trouble profond de l'innervation qui atteint à la fois la sensibilité, le mouvement et l'intelligence. Elle est spontanée chez le chien, le loup, le chat et le renard et peut être communiquée à l'homme par la morsure de ces animaux, mais seulement par elle : la transmission de l'homme à l'homme ou aux animaux n'a pas été constatée. C'est à tort que l'on donne à la rage le nom d'*hydrophobie* (horreur de l'eau ou des boissons) ; car ce symptôme manque le plus souvent chez le chien, et chez l'homme il appartient à d'autres maladies. — Le développement de la rage offre trois périodes dont la succession est plus ou moins régulière : 1° *P. d'excitation*, 2° *P. de perversion*, 3° *P. d'affaissement*.

Chez l'homme, dans la 1re période, il y a exaltation douloureuse de la sensibilité, hyperesthésie de tous les sens, d'où résultent une inquiétude et une agitation incessantes. Le malade manifeste l'horreur des boissons (hydrophobie) et des aliments (dysphagie) ; ces signes caractéristiques s'accompagnent parfois de crachotements d'une salive gluante, mais non écumeuse, qui ne durent pas au delà d'un jour. Dans la 2e période, apparaissent les hallucinations et le délire qui atteint quelquefois jusqu'à la fureur maniaque ; il est excessivement rare toutefois que le malade cherche à mordre. Le patient est en proie à des spasmes convulsifs qui se rapprochent et se généralisent de plus en plus. Puis, toute lueur d'intelligence disparaît, les sensations deviennent obtuses : c'est la période d'affaissement, interrompue encore par quelques attaques spasmodiques et se terminant par la mort. — La maladie se déclare en moyenne 40 jours après la morsure : chez les enfants l'incubation n'est que de 20 à 25 jours : dans quelques cas l'invasion du mal ne s'est produite qu'après 5 ou 7 mois. On a signalé un cas de guérison spontanée (Decroix, 1864). Le tiers seulement des individus mordus devient enragé. Il n'y a de remède efficace que la cautérisation énergique avec le fer rouge faite immédiatement après la morsure. Il faut se mettre en garde contre tous les spécifiques journellement préconisés et dont aucun n'a eu jusqu'ici d'action véritable.

Chez le chien, la maladie n'a pas la même marche. Dans la 1re période, l'animal continue à manger et à boire ; la bave est peu écumeuse et elle l'est moins que dans l'épilepsie avec laquelle on confond souvent la rage ; la voix ressemble au cri du coq. Dans la 3e période, les attaques spasmodiques sont plus fréquentes et plus furieuses que chez l'homme, et c'est alors seulement qu'apparaît l'horreur des aliments. A l'autopsie on constate l'injection des veines du cerveau, du pharynx, du poumon, des papilles de la langue : ramollissement cérébral et albuminurie. — On a attribué l'apparition de la rage spontanée chez les animaux à l'influence des climats, des variations de température, de la faim, de la soif, de la malpropreté, de l'éloignement des sexes, sans que la production artificielle de ces conditions ait pu la produire. — Voir l'*Instruction*, rédigée par le Dr Tardieu, sur les précautions à prendre contre les animaux enragés et les premiers soins à donner aux personnes mordues par eux.

RAGOT (du wallon *roguin*, jeune cochon ?). En termes de Vénerie, on donne ce nom à un sanglier qui a déjà quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore tout à fait trois ans.

RAGUE ou **POMME DE RACAGE.** On appelle ainsi, dans la Marine, de petits blocs en bois presque sphériques, percés diamétralement pour recevoir le cordage appelé le *bâtard* ; ces pommes facilitent les mouvements de bas en haut et de haut en bas des racages. — Une *rague goujée* est celle qui a deux goujures ou entailles à angle droit sur sa surface, l'une servant au passage d'un cordage dormant, l'autre recevant la ligne qui fixe la rague sur le dormant.

RAIAS ou **RAYAS** (c.-à-d. *troupeau*), nom sous lequel la Porte Ottomane désigne ses sujets non mahométans, surtout en Arménie. Les *raïas* ont été longtemps soumis en Turquie aux traitements les plus humiliants ; leur sort s'est amélioré à mesure que la civilisation européenne a pénétré chez les Ottomans. Cependant, tous payent encore le tribut qu'on appelle *kharadj*. *Voy.* ce mot.

RAIE, *Raja*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens : corps large, aplati horizontalement en forme de disque ; nageoires pectorales, larges et charnues ; queue longue et grêle ; bouche large, située en travers à la

face ventrale; mâchoires armées de dents menues. — Les Raies habitent exclusivement la mer : elles sont très-voraces et se nourrissent de petits poissons et de crustacés. Les œufs de ces poissons sont enveloppés dans des espèces de petits sacs carrés, longs et aplatis, dont les quatre coins sont prolongés. On pêche les raies avec des filets et avec des lignes amorcées de petits poissons. On les transporte au loin, et l'on remarque que la chair en est beaucoup meilleure que lorsqu'elle n'a pas voyagé. Les espèces principales sont: la *Raie commune*, *R. blanche* ou *cendrée* (*R. batis*), qui habite presque toutes les mers; elle atteint jusqu'à 4^m, et porte à la queue deux épines fortes et pointues; la *R. bouclée*, vulg. *Clavel* ou *Clavelade* (*R. clavata*), reconnaissable à sa peau hérissée de tubercules osseux, munis chacun d'un aiguillon recourbé comme une *boucle*, d'où son nom : cette espèce a le dos bleuâtre et semé de taches rondes et blanches; on la trouve dans toutes les mers d'Europe; c'est la plus recherchée pour la table; la *R. à museau aigu* ou *Oxyrhynque*, appelée vulg. *Alêne* dans le midi de la France; la *R. pastenague*, vulg. *Ratepenade* (*Voy.* MOURINE). — Au groupe de Raies il faut encore rapporter l'*Anacanthe*, la *Torpille*, etc. *Voy.* ces mots.

Raie pécheresse : c'est la *Baudroie*. *Voy.* ce mot.

RAIE (du lat. *radius*, rayon). En Optique, on appelle *raies du spectre*, les changements brusques d'intensité qu'on observe dans le spectre, et qui se présentent tantôt sous l'apparence de lignes plus ou moins noires, tantôt sous celle de lignes brillantes. Ces raies ne tombent pas aux limites des couleurs ; mais elles sont réparties avec une grande irrégularité depuis le rouge jusqu'au violet. Pour établir quelques points de repère au milieu de cette confusion, Fraunhofer, à qui l'on doit la découverte des raies obscures du spectre solaire, a choisi les huit plus saillantes et les a désignées par les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*. Le nombre total des raies s'élève à environ 6 ou 700. Elles restent les mêmes pour le nombre, la forme et la disposition, quels que soient l'angle réfringent et la substance du prisme à l'aide duquel on les observe, mais elles présentent des différences suivant la nature de la source lumineuse. Le spectre solaire ne donne que des raies obscures; celui d'une lampe, d'une flamme, de l'arc voltaïque présentent des raies brillantes caractéristiques (*Voy.* SPECTROSCOPE). D'autre part, en observant une éclipse de soleil, on a découvert des raies brillantes dans la lumière des protubérances solaires. En s'appuyant sur ces diverses observations, on peut reconnaître que les raies brillantes sont produites par les rayons qui émanent directement des sources lumineuses; les raies obscures sont dues à l'interposition de vapeurs entre la source et l'observateur; ces vapeurs absorbent certains rayons, lesquels font alors défaut dans le spectre. On attribue ainsi à l'atmosphère solaire les raies obscures du spectre ; l'atmosphère terrestre en produit aussi. — On a également observé des raies dans les spectres chimique, phosphorogénique, et calorifique. *Voy.* SPECTRE.

RAIFORT, (de l'anc. fr. *raiz*, racine, et de *fort*), *Raphanus*, subdivision du genre *Radis*. *Voy.* ce mot. On appelle *Raifort sauvage* le *Cochlearia armoracia*, vulg. *Cranson de Bretagne* et *Moutardelle* (*Voy.* ARMORACIA); *R. d'eau*, le *Nasturtium amphibium*.

RAIL, mot anglais qui signifie *barre*, a été employé pour désigner toute bande de fer, de bois, de pierre ou de toute autre matière posée sur le sol d'une chaussée, et destinée à recevoir les roues des voitures; plus particulièrement celle avec laquelle s'emboîte la roue des locomotives et des wagons sur un chemin de fer. Cette dernière espèce de *rail* est une barre de fer ou d'acier forgé ou laminé d'environ 4^m,50 de long, haute de 0^m,11 à 0^m,12, et offrant sur deux de ses faces un renflement qui, d'un côté, reçoit la roue du wagon et, de l'autre, s'engage dans un coussinet en fer fondu qui la fixe sur la voie. Les rails ont pour effet de diminuer la difficulté qu'éprouve le tirage des voitures sur les routes ordinaires, en présentant aux roues une surface unie et toujours également résistante. — On fit d'abord les rails en bois, et ce n'est que pour éviter l'usure rapide de cette matière que l'on songea plus tard (vers 1776) à recouvrir le bois de bandes de fer. Peu à peu le bois disparut et fut généralement remplacé par des rails tout en fer. C'est en 1820, que J. Birkinshaw trouva le moyen de laminer les rails ; mais ce n'est que depuis 1862 que l'usage des rails d'acier a commencé à se répandre. *Voy.* CHEMIN DE FER.

RAILWAY, RAILROAD, mots anglais employés comme synonymes de *chemin de fer*. Ils signifient littéralement *route* ou *chemin à rails* ou *à barres*.

RAINETTE ou RAINE (du lat. *rana*, grenouille), *Hyla*, genre de Reptiles, de l'ordre des Batraciens anoures, famille des Ranidés : corps trapu, large, sans queue ; doigts terminés par des pelotes ou par des disques élargis, visqueux, au moyen desquels ces animaux se fixent sur les corps lisses et plus ou moins verticaux. Les Rainettes se nourrissent de vers et de petits insectes ; durant la belle saison, elles vont dans les bois, à la recherche de leur nourriture ; plus tard, elles se retirent au fond des eaux, et, comme les grenouilles, elles y passent l'hiver dans l'engourdissement. Le coassement de ces animaux est moins aigre et parfois plus fort que celui des grenouilles. — La *Rainette commune* (*Hyla viridis*), vulg. *Grasset*, *Grenouille d'arbre*, se rencontre dans les bois humides et dans les haies qui bordent les marais et les parcs ornés de pièces d'eau. Quelques personnes s'en servent comme de baromètre : pour cela, ils la tiennent dans un bocal où ils placent une petite échelle : ils prétendent qu'à l'approche de la pluie la rainette rentre dans l'eau et qu'au contraire elle monte au sommet de l'échelle quand il va faire beau. — Parmi les espèces étrangères on distingue la *R. flanc rayé*, la *R. fémorale*, la *R. bigarrée*, la *R. bicolore*, la *R. à bandeau*, la *R. bleue de l'Australie*, la *R. brune*, la *R. beuglante*, etc. Quelques-unes de ces espèces, dites *Notodelphes*, ont un mode de gestation qui a de l'analogie avec celui des Marsupiaux.

RAINETTE ou RENETTE (de *rainer*, faire des rainures). Ce mot désigne : 1° un outil dont les maréchaux-ferrants et les vétérinaires se servent pour couper l'ongle du cheval par sillons pour y trouver l'enclouure ou pour fouiller une seime, un javart; 2° un outil de charpentier servant à tracer des lignes et à donner de la voie aux scies ; 3° un outil de bourrelier qui sert à tracer des raies sur le cuir ; 4° un outil de fondeur en caractères, etc.

RAINURE (de *rain*, bord ?), entaillure en long, plus ou moins profonde, que l'on fait dans un morceau de bois ou de métal pour y assembler une autre pièce ou pour servir de coulisse.

RAIPONCE, *Campanula rapunculus*, *Phyteuma*, petite plante de la famille des Campanulacées, qui croît naturellement sur le bord des fossés, dans les prés, dans les champs. On la cultive aussi comme plante potagère d'hiver et de printemps ; on mange ses racines et ses feuilles en salade. *Voy.* CAMPANULE.

RAIS (du lat. *radius*), se dit propr. des rayons d'une roue, pièces de bois qui entrent par un bout dans le moyeu et par l'autre dans les jantes; et, au figuré, des rayons lumineux de la lune, des étoiles, etc.

En termes de Blason, *rais* se dit : 1° des bâtons pommelés et fleurdelisés, disposés comme les rayons d'une roue ; 2° des pointes qui sortent d'une étoile.

En Architecture, on appelle *rais de cœur* un ornement composé de fleurons, qu'on taille sur cette sorte de moulure qu'on nomme *talon*.

RAISIN (du lat. *racemus*), le fruit de la Vigne. C'est une baie pulpeuse, renfermant ordinairement cinq semences osseuses, en forme de cœur allongé, et recouverte d'une peau lisse, à la surface intérieure de laquelle adhère une résine colorée en rouge, en gris, en jaune ou en blanc, qui détermine la couleur

du fruit; la pulpe est formée d'une substance muqueuse incolore. Le raisin est mûr quand la queue de la grappe devient brune, que la grappe pend, que l'enveloppe du grain cède facilement sous la dent, que les pepins n'y adhèrent pas, et que le jus est doux et légèrement acide. On sait qu'on foule le raisin pour en extraire le jus et en faire du *vin* (*Voy.* ce mot). — Pour les diverses espèces de raisins, *chasselas*, *pineau*, *muscat*, etc., et pour la maladie du raisin, *Voy.* Vigne et les noms des différentes espèces.

Pour conserver le raisin frais, on étend ordinairement les grappes, après en avoir détaché tous les grains suspects, et en les isolant avec soin, sur des planches ou sur des claies garnies de mousse bien sèche; ou bien, on les suspend à des ficelles ou à des fils de fer tendus horizontalement; ou enfin on les range sur un lit de cendres et on les enferme dans des caisses bien closes. Un procédé préférable à tous les précédents, et qu'on pratique aux environs de Fontainebleau, consiste à cueillir les grappes avec une queue aussi longue que possible et à les conserver la queue plongée dans une bouteille appropriée, où l'on maintient de l'eau renouvelée fréquemment.

Le raisin séché se conserve à merveille et fournit un aliment fort agréable. Les meilleurs raisins secs viennent d'Espagne, de Calabre, de Syrie (tous à gros grains) ou de Corinthe (à petits grains) : ce dernier est la *passoline* du commerce. — On appelle *raisins de caisse*, les raisins secs qui nous viennent du midi de la France : ils sont trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude, puis séchés au soleil.

Vulgairement, on appelle *Raisin d'Amérique* ou *R. du Canada*, le Phytolaque; *R. barbu*, la Cuscute; *R. des bois* ou *de bruyère*, l'Airelle myrtille; *R. de chêne*, les Galles; *R. de chèvre*, le Nerprun; *R. de corneille*, la Camarine noire; *R. de coudre*, le fruit du Raisinier; *R. de loup*, la Morelle noire; *R. de mer*, l'Uvette et le *Fucus vesiculosus*; *R. d'ours*, la Busserole; *R. de perroquet*, le Brésillet bâtard; *R. de renard*, la Parisette; etc.

On donne encore le nom de *R. de mer* aux œufs de Seiche, ainsi qu'à ceux des Murex et des Buccins.

En Papeterie, on appelle *papier grand raisin* un papier de luxe, de grand format. *Voy.* Papier.

RAISINÉ (de *raisin*), sorte de confiture qu'on obtient par l'évaporation du suc de raisin jusqu'à consistance d'extrait, et à laquelle on mélange d'autres fruits à pepins ou à noyaux. Le meilleur raisiné se fait avec la poire de messire-jean bien pelée et coupée par quartiers. On estime le raisiné de Bourgogne. En général, les raisinés du midi valent mieux que ceux du nord, parce que les fruits y sont plus sucrés et plus aromatiques. — On vend par tonneaux à Paris, chez les épiciers, un *raisiné* grossier qui est fait avec du moût de cidre et des pommes communes. On fait aussi des raisinés économiques en mettant dans le moût, au lieu de fruit, des tranches de potiron.

RAISINIER, *Coccoloba*, genre de la famille des Polygonées, renferme de grands arbres et des arbrisseaux d'Amérique, remarquables par l'ampleur de leurs feuilles épaisses, coriaces, d'un vert sombre. Le *R. à grappes* (*C. uvifera*) se plaît sur les bords de la mer; il a un bois rougeâtre, des feuilles larges, cordiformes, à pétioles courts; des rameaux étalés et diffus, couverts d'une écorce cendrée et terminée par une longue grappe, composée de fleurs rougeâtres, qui donnent naissance à de petits drupes charnus, arrondis, de la grosseur d'une cerise et de couleur purpurine; ces fruits, dits *raisins de coudre*, ont une saveur acidule, agréable. Le *R. de la Martinique* offre un bois dur, pesant, d'un rouge foncé, qui est recherché pour les constructions.

RAISON (du lat. *ratio*). 1° Dans son acception la plus étendue, la *raison* est l'intelligence ou entendement, faculté générale de connaître et de comprendre; par suite, le bon usage de cette faculté, la rectitude dans nos croyances et dans notre conduite (*Voy.* Intelligence, Sens commun). 2° Dans son acception spéciale et philosophique, la *raison* est la partie la plus relevée de l'intelligence, la faculté qui rapporte nos pensées et nos actions à certaines règles universelles et immuables, qui nous met en communication avec Dieu par les idées du vrai, du bien et du beau, etc. Sa fonction est de concevoir ce qui est *absolu* et *nécessaire*, c.-à-d. l'*Être infini* et *parfait*, ainsi que les *vérités premières* qui servent de fondement à toutes les sciences. On lui donne d'ailleurs divers noms d'après ses applications : *R. spéculative*, *R. pure* ou *intuitive*, pour les principes métaphysiques et logiques et pour les axiomes mathématiques; *R. pratique* ou *conscience morale*, pour les principes moraux; *goût*, pour l'appréciation du beau. Par le rôle qu'elle remplit ainsi dans notre esprit, la *raison* se distingue de l'*expérience* et préside au *jugement* ainsi qu'au *raisonnement*. *Voy.* ces mots.

On a beaucoup discuté sur la nature et les caractères de la Raison, sur ses rapports avec les autres facultés, sur le nombre des idées que nous lui devons. Il y a, sur ces divers points, deux systèmes : l'un, appelé *idéalisme* et *rationalisme*, fait de la raison une faculté spéciale; l'autre, nommé *empirisme*, lui refuse une existence à part, et prétend expliquer l'origine de toutes nos connaissances par l'expérience aidée de l'abstraction, de la généralisation et du langage. Le premier système doit montrer comment la raison fait son apparition, comment elle saisit les idées qui sont de son domaine; il doit déterminer ce qu'elle est en elle-même, si elle est l'intelligence humaine envisagée dans une de ses applications, comme l'ont enseigné Aristote (*Traité de l'âme*), St Thomas, Kant (*Critique de la raison pure*), Reid, etc., ou si elle est la lumière par laquelle Dieu éclaire notre esprit, comme l'ont pensé Platon (*République*), Plotin (*Ennéade* IV), St Augustin, Descartes, Bossuet (*De l'existence de Dieu et de la connaissance de soi-même*, I, IV), Fénelon (*De l'exist. de Dieu*, I, 2), Malebranche (*Méditations*), etc. *Voy.* Empirisme, Idéalisme. — Consulter : Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*; Bouillier, *Théorie de la raison impersonnelle*; Ravaisson, *la Philosophie au* XIXe *siècle*.

Raison se prend aussi dans le sens de cause, motif : c'est ainsi qu'il faut entendre le *principe de la raison suffisante*, établi par Leibnitz, principe en vertu duquel aucun fait ne peut avoir lieu sans qu'il y ait une raison suffisante pour qu'il soit de telle manière plutôt que de telle autre. *Voy.* Déterminisme.

raison. En Mathématiques, le mot *raison* est synonyme de *rapport*, soit par différence, soit par quotient. La *raison d'une progression arithmétique* est la différence constante, et celle *d'une progression géométrique*, le quotient constant de deux termes consécutifs. On dit que deux quantités varient en *raison directe* ou en *raison inverse* l'une de l'autre quand l'une devenant 2, 3, 4 fois plus grande, l'autre devient par suite 2, 3, 4 fois plus grande ou plus petite. — On appelle *raison composée* le rapport formé par le produit des antécédents et par celui des conséquents de deux ou de plusieurs rapports.

En termes de Commerce, les mots *raison*, *raison sociale*, signifient les noms des associés en nom collectif ou commandités, rangés et énoncés de la manière que la société a déterminée pour signer les lettres missives, billets et lettres de change.

RAISONNEMENT ou raison discursive (en lat. *ratiocinatio*), opération de l'esprit qui consiste à établir un rapport entre deux idées au moyen d'une troisième, ou en d'autres termes, à passer d'un jugement à un autre. Le raisonnement s'appelle *induction*, quand il va du particulier au général; p. ex. : « L'eau, l'alcool, l'huile se dilatent par la chaleur; or ce sont des corps liquides; donc les corps liquides se dilatent par la chaleur. » Il s'appelle *déduction*, quand il tire d'une proposition générale une proposition particulière; p. ex. : « Les corps liquides se dilatent par la chaleur; or, le mercure est un corps liquide; donc le mercure se dilate par la cha-

leur. » Quelquefois, il se borne à reproduire une proposition sous une forme différente, comme dans une série d'*équations*. Il se fonde souvent sur l'*analogie*. — Dans les sciences démonstratives, comme les mathématiques, la déduction s'emploie exclusivement. Dans les sciences expérimentales, comme la physique, l'induction donne les lois qui servent de principes, et la déduction en tire les conséquences. *Voy.* INDUCTION, DÉDUCTION, SYLLOGISME, ÉQUATION, etc.

L'évidence propre au raisonnement est médiate et démonstrative, parce qu'elle résulte du rapport établi entre plusieurs jugements qu'on a disposés dans l'ordre propre à faire ressortir leur liaison. Elle suppose l'évidence immédiate ou intuitive dans chacun de ces jugements. C'est aussi par ce caractère que le raisonnement se distingue de la raison dont il dérive et à laquelle il se rattache parce qu'il en applique les principes. *Voy.* CERTITUDE, DÉMONSTRATION.

RÂLE (orig. germaniq.), en lat. *rhonchus*. Dans le langage vulgaire, le mot *râle* désigne le bruit que font entendre les moribonds en respirant : il est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée artère ou les grosses divisions des bronches. — Les médecins appellent ainsi tous les bruits contre nature que peut produire le passage de l'air pendant l'acte respiratoire, soit en traversant des liquides ou des mucosités qui se trouvent dans les bronches, soit en raison d'un rétrécissement partiel des conduits aériens. Tous ces bruits anormaux peuvent se ramener à deux types généraux : les *râles secs*, *sibilants* ou *vibrants* et les *râles humides* ou *bulleux*. *Voy.* AUSCULTATION et STÉTHOSCOPE.

RALE, *Rallus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers macrodactyles, et type de la famille des *Rallidés*. Les Râles courent avec rapidité et ne volent guère. Ils vivent isolés dans les joncs, les broussailles, etc. Les deux espèces les plus connues sont le *Râle d'eau* (*R. aquaticus*), d'un roux brun, avec des nuances blanchâtres et grises, et le bec rouge, plus long que la tête, et le *Râle de genêts* (*R. crex*), vulg. *Roi des cailles*, parce que son arrivée annonce celle de ces oiseaux : il est d'un brun fauve, tacheté de noirâtre en dessus et gris roussâtre en dessous; il a le bec plus court que la tête. On cite encore le *R. d'eau poussin* (*R. pusillus*), le *R. de Baillon* (*R. Baillonii*), qui fréquentent surtout l'Europe orientale; le *R. marouette* (*R. porzana*), qui ressemble à une poule d'eau, etc. La chair des râles est estimée.

RALINGUE (de l'anglo-saxon *ran*, vergue et *læccan*, saisir), cordage cousu autour des bords d'une voile pour la fortifier. On distingue la *R. de têtière* ou *d'envergure*, qui borde la partie supérieure de la voile; la *R. de fond* ou *de bordage*, qui borde la partie inférieure, et les deux *R. de chute*, qui bordent les côtés verticaux. — *Ralinguer*, *mettre en ralingue*, c'est disposer les voiles dans la direction du vent qui souffle, de manière qu'elles ne reçoivent le vent sur l'une ni sur l'autre face.

RALLUS, nom latin scientifique du genre RÂLE.

RALUTS, nom vulgaire des angelots d'or frappés à Paris en 1427, par Henri VI, roi d'Angleterre, alors maître de la France. *Voy.* ANGELOT.

RAMADAN ou RAMAZAN, le carême des Musulmans. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

RAMAGE (du lat. *ramaticum*, branchage), une des opérations de la fabrication du drap. *Voy.* RAME.

RAMASSE (de l'ital. *ramazza*, du lat. *ramus*, branche), espèce de traîneau fait de branches d'arbre, guidé par un homme qui se tient en avant pour en modérer le mouvement et dans lequel les voyageurs descendent les montagnes couvertes de neige. Les voyageurs qui traversent les Alpes en descendent souvent les pentes en *ramasse*.

RAMBERGE (de l'angl. *row-barge*, barque à rames), ancienne espèce de navire de guerre de la Méditerranée, adoptée ensuite par les Anglais. Sa forme était longue et étroite.

Un des noms vulgaires de la *Mercuriale annuelle*.

RAMBOUR, espèce de Pomme fort grosse et un peu acide, ainsi appelée parce qu'elle fut d'abord cultivée dans les environs de *Rambour* ou *Rambures* (Somme). On distingue le *R. blanc* et le *R. rouge*.

RAME (du lat. *remus*). Outre son acception ordinaire, par laquelle il désigne tout instrument de bois plat par un bout, arrondi par l'autre, dont on se sert pour faire voguer un bateau (*Voy.* RAMEURS, AVIRON, GODILLE, PAGAIE, etc.), ce mot s'emploie pour désigner : 1° les rameaux de bois sec que l'on fiche en terre près des pois, des haricots, ou autres plantes grimpantes, pour leur servir de points d'appui, ce qu'on appelle les *ramer*; 2° un instrument à l'aide duquel on sèche et tend les pièces de drap : cette opération s'appelle *ramage*; 3° la ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubanier; 4° la réunion de vingt mains de papier.

Coton de rames, se disait d'un coton filé de médiocre qualité qui venait de Judée, et dont on se servait pour faire la trame des voiles.

On appelle encore *rame*, la farine mêlée de son telle qu'elle sort de dessous la meule.

RAMEAU (du lat. *ramellus*, dimin. de *ramus*), petite branche d'arbre. *Voy.* BRANCHE.

Dimanche des rameaux, celui qui précède la Pâque : c'est le dernier du carême. On l'appelle ainsi parce que les fidèles y portent des rameaux bénits en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem : ces rameaux sont, selon les pays, de bois, d'olivier, de palmier, etc. On lui donne encore les noms de *pâques fleuries*. En Italie, on l'appelle le *dimanche des palmes*. *Voy.* PALME.

Rameau d'or, nom vulgaire de la *Giroflée des murailles* doublée par la culture.

RAMEURS (de *ramer*), ceux qui rament. C'est à l'aide de rameurs distribués en plusieurs rangs que les anciens faisaient marcher leurs galères (*Voy.* GALÈRE). Aujourd'hui, on ne se sert de rameurs que pour faire marcher les bateaux ou autres embarcations plus ou moins légères. On dit souvent *nager*, *nageurs*, pour *ramer*, *rameurs*.

RAMEURS, tribu d'Insectes hémiptères, de la famille des *Géocorises*. *Voy.* ce mot.

RAMIER (c.-à-d. oiseau qui se tient sur les branches), nom que portent deux espèces de nos pigeons sauvages : le *Ramier* propr. dit ou *Grand Ramier* (*Columba palumbus*), et le *Petit Ramier* ou *Colombin* (*C. œnas*). La couleur de leur plumage est généralement le cendré plus ou moins bleuâtre. Les Ramiers sont répandus dans les bois de toute l'Europe; ils se nourrissent de glands, de faînes et même de fraises, dont ils sont très-friands. Ils aiment à se percher sur la cime des hauts arbres : c'est là qu'ils établissent leur nid. *Voy.* COLOMBE et PIGEON.

RAMIFLORE (du lat. *ramus*, rameau, et *flos*, fleur), se dit, en Botanique, d'une plante dont les fleurs naissent sur les rameaux, comme l'*Arbre de Judée*, le *Rhamnus ramiflorus*, etc.

RAMILLE (diminutif de *rameau*), nom donné, en Botanique, aux plus petites divisions des rameaux. (*Voy.* BRANCHE). — On donne aussi ce nom aux bourgeons, produits de la dernière séve, qui ont cessé de croître en longueur et dont l'extrémité est terminée par un œil bien formé.

RAMOLLISSEMENT (de *ramollir*), se dit, en Médecine, d'une altération particulière des organes caractérisée par une diminution de la consistance normale ou de la cohésion naturelle à chaque tissu. Tantôt le tissu conserve son apparence extérieure, mais il se déchire avec une grande facilité; tantôt il est réduit en une pulpe plus ou moins diffluente. Le ramollissement peut envahir tout un organe ou être limité à un point plus ou moins circonscrit. On ne s'explique pas toujours les causes de ce mal : le plus souvent il est le résultat d'une inflammation aiguë ou chronique. Quand il affecte les os, le ramollissement prend les noms de *rachitisme*, d'*ostéomalacie*

(*Voy.* ces mots). — Le *ramollissement cérébral* est considéré comme une gangrène moléculaire. L'expression symptomatique de cette affection est analogue à celle de l'apoplexie cérébrale ; mais le plus souvent le début en est lent et graduel ; il survient, par intervalles, des attaques convulsives simulant l'épilepsie ; la perte de la mémoire, l'engourdissement de la sensibilité et la gêne des mouvements dans un côté du corps sont les symptômes dominants. La durée est ordinairement longue et la terminaison toujours fatale. — Voir sur ce sujet Rostan et Durand-Fardel.

RAMONAGE (du v. fr. *ramon*, balai fait de rameaux). Outre le ramonage *à la main*, qui se fait, à l'aide d'une raclette, par de jeunes enfants, on peut, quand le tuyau est trop étroit pour qu'un enfant puisse y entrer, ramoner *à la corde*, en faisant descendre et monter à travers la cheminée une longue corde entourée d'un *hérisson*, espèce de tête-de-loup formée de lames ou de pointes d'acier ou de tôle très-flexibles. On peut encore, quand le tuyau de cheminée est en pierre ou en briques et qu'on n'a pas à craindre l'incendie, *brûler la cheminée*, c.-à-d. allumer un grand feu qui consume la suie. — Le ramonage des cheminées est à la charge des locataires ; il doit être fait aux époques déterminées par l'usage des lieux sous peine d'amende en cas d'incendie.

RAMPANT, en termes de Blason, se dit en général de tous les animaux qui, dans les armoiries, sont représentés debout et s'élevant comme le long d'une rampe : on oppose ce mot à *passant*.

RAMPE (de *ramper*), balustrade d'appui qui règne dans toute l'étendue des escaliers. Les rampes se font tantôt en balustres de pierre, de marbre, de bronze ou de bois, tantôt en enroulements de fer ; elles sont couronnées ou par des plates-bandes plus ou moins ornées, ou par un corps arrondi et continu, en fer ou en bois, sur lequel la main s'appuie, et qu'on appelle *main courante*. On distingue les *rampes droites, courbes, par ressaut*, dont le contour est interrompu par des paliers, etc. La construction des rampes d'escalier en bois est une des parties les plus délicates de la menuiserie. On appelle *rampistes* ceux qui se livrent à cette spécialité.

En Architecture, *rampe* se dit aussi de la partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre. — Par extension, on a donné le nom de *rampe* à un plan incliné en pente douce par lequel on monte et on descend, et qui tient lieu d'escalier dans les jardins, dans les ouvrages de fortification, le long des quais, ainsi qu'à la pente d'une colline, etc. — En Hydraulique, on appelle *rampe* une suite de chandeliers qui accompagnent les cercles d'une cascade et forment une succession de jets.

Dans les Théâtres, *rampe* se dit de la rangée de lumières qui est placée au bord de la scène, et qu'on lève ou qu'on baisse à volonté.

Rampes du limaçon, en Anatomie. *Voy.* LIMAÇON.

RAMPHASTOS, nom latin du genre *Toucan*.

RAMPIN, se dit du Cheval qui marche sur la pince de son fer. Ce défaut peut résulter d'une direction vicieuse du sabot, dont la pince est relevée, plus ou moins perpendiculaire, ou même inclinée en arrière.

RAMS, jeu de cartes qui se joue à 4, 5 ou 6 personnes avec un jeu de 32 cartes. Chaque joueur reçoit 5 cartes et un certain nombre de jetons. Celui qui donne peut échanger une de ses cartes contre la retourne. Si tout le monde passe, il fait *rams*, c.-à-d. se débarrasse de 5 jetons. Quand on joue, chaque joueur se débarrasse d'autant de jetons qu'il a fait de levées ; celui qui n'en fait aucune est *ramsé*, c.-à-d. prend 5 jetons. Le gagnant est celui qui s'est débarrassé le premier de tous ses jetons.

RAMULE (du lat. *ramulus*, dimin. de *ramus*, rameau), nom donné, en Botanique, aux organes caulinaires de l'Asperge et du Fragon, qu'on regarde communément comme des feuilles, et qui sont, en réalité, des rameaux avortés, ou plutôt métamorphosés, développés d'une manière particulière.

RAMURE (de *rame*, branchage), le bois d'un cerf ou d'un daim. La ramure du cerf est ronde ; celle du daim est plate. On compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leurs *ramures*.

RAN, nom donné, dans plusieurs pays, au *Bélier*, à cause de l'espèce de bêlement court et rauque qu'il fait entendre souvent au moment du rut. — Dans quelques vignobles, ce mot se dit des fosses qu'on creuse pour planter la vigne.

RANA, nom latin du genre *Grenouille*. *Voy.* ce mot.

RANATRE, *Ranatra*, vulg. *Scorpion aquatique*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Hydrocorises, tribu des *Népides* : corps linéaire, tête petite, yeux globuleux et saillants ; abdomen terminé par deux filets sétacés ; pattes longues et grêles. Les Ranâtres vivent dans les eaux dormantes ; elles sont très-voraces. La *R. linéaire* (*Nepa linearis*) est longue de plus de $0^m,05$; son corps gris en dessus, jaune en dessous.

RANCANCA, *Ibycter*, genre d'Oiseaux de proie, de l'ordre des Rapaces diurnes, famille des Falconidés : bec droit, convexe en dessus, à mandibule supérieure crochue, à bords droits et lisses ; tarses nus, réticulés, courts, forts ; ongles peu crochus, les joues, le haut du cou et le jabot sont dépourvus de plumes. Les Rancancas n'ont aucune inclination à la voracité ni à la rapine ; ils habitent les forêts de la Guyane, où ils font retentir leur voix bruyante. L'espèce type, le *R. à ventre blanc* (*I. leucogaster*) a le plumage d'un noir bleu foncé, à l'exception du ventre qui est blanc. Le *Petit aigle d'Amérique* ou *à gorge nue*, dont on fait quelquefois une espèce à part, paraît devoir être rapporté à l'espèce précédente.

RANCE, RANCIDITÉ (du lat. *rancidus*), se dit d'une graisse, d'une huile, et en général de tout corps gras qui, par l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une odeur forte et une saveur âcre dues au développement d'acides gras, tels que l'acide stéarique et l'acide oléique. On prévient cette altération pour la graisse, le beurre, l'huile, en les conservant dans des caves dont la température est peu variable, et en les tenant renfermés dans des vases de médiocre capacité, bien bouchés et le moins remués possible. Quant au lard salé, comme l'humidité ferait fondre le sel, on le tient au grenier exposé à un courant d'air loin des rayons du soleil.

Rance se dit encore du marbre blanc et rouge-brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

RANCHES (du lat. *ramex*), chevilles de fer ou de bois qui traversent l'échelier ou *rancher* d'une grue et qui servent d'échelons.

RANCIO (c.-à-d. *ranci*), nom donné au vin d'Espagne qui a jauni en vieillissant.

RANÇON (du lat. *redemptio*), somme convenue que l'on paye pour tirer des mains de l'ennemi un prisonnier. L'usage des rançons, aussi ancien que la guerre, a surtout été en vigueur au moyen âge : on sait que St-Louis, fait prisonnier en 1250 à la bataille de la Massoure par les Sarrasins, rendit pour sa rançon la ville de Damiette, et paya 600,000 livres pour celle des autres prisonniers. Le vassal était souvent obligé de payer la rançon de son seigneur : c'était une des aides féodales.

RANCON (de l'ital. *runcone*, *rampicone*, crochet), espèce de hallebarde, dont le fer avait de chacun des côtés une courbure en forme d'hameçon.

RANELLE (dimin. du lat. *rana*, grenouille), *Ranella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Muricidées. Les Ranelles, voisines des Murex, s'en distinguent surtout par leur ensemble plus déprimé, et parce que leurs bourrelets épineux forment seulement deux rangées opposées. Ces mollusques se rencontrent à l'état fossile depuis l'étage falunien. Les espèces vivantes se trouvent sur le sable des mers chaudes. On remarque la *R. bourse*, vulg. *Grenouille*, la *R. géante*, la *R. marginée*, etc.

RANGIER ou RANGER, ancien nom du *Renne*, s'emploie encore dans le langage héraldique.

RANGIFER, nom latin scientifique du *Renne*.

RANIDES (du g.-type *rana*, grenouille), famille de Batraciens anoures. *Voy.* BATRACIENS.

RANINE, terminaison de l'artère linguale (*Voy.* LINGUAL), a été ainsi nommée parce que c'est là que se forme la *ranule*. *Voy.* ci-après.

RANULE, tumeur sous la langue, synonyme de *Grenouillette*. *Voy.* ce mot.

RANUNCULUS, nom botaniq. du genre *Renoncule*.

RANZ ou RANZ DES VACHES (de l'allem. *Ranz*, file, marche), nom donné, en Suisse, aux airs que les bouviers jouent sur la cornemuse en faisant paître leurs troupeaux : chaque canton a ses airs particuliers. On rapporte que les Suisses engagés au service de l'étranger ne pouvaient entendre répéter l'un de ces airs sans éprouver un besoin invincible de revoir leur patrie : les uns désertaient, les autres mouraient de langueur. Il était défendu d'en jouer sous peine de mort. Le ranz des vaches est généralement un air simple et même grossier ; mais il produit un grand effet dans les montagnes. C'est un trois-huit composé de 3 *adagios* plaintifs séparés par 2 courts *allegros*.

RAPA, nom latin botanique du genre *Rave*.

RAPACES (du lat. *rapax*, ravisseur), dits aussi *Oiseaux de Proie*, en lat. *Accipitres*, premier ordre de la classe des Oiseaux, caractérisé par un bec fort et crochu, par des serres acérées et par une membrane appelée *cire* qui garnit la base de leur bec. Ce sont des animaux carnassiers qui ne vivent que de rapines. Tous ont la vue très-perçante ; mais les uns ne peuvent l'exercer qu'au grand jour, et les autres ont besoin du crépuscule ; de là la division des Rapaces en deux familles, les *Diurnes* (Aigle, Vautour, Faucon, etc.) et les *Nocturnes* (Duc, Chouette, Hibou, etc.). En général, les femelles sont plus grandes que les mâles.

RAPATELLE (orig. inc.), grosse toile fabriquée avec du poil de la queue des chevaux, sert à faire des sacs, des enveloppes, des tamis.

RAPATRIEMENT (de *rapatrier*, ramener dans la patrie). C'est aux agents consulaires qu'est dévolu le soin de fournir les moyens de rentrer en France aux marins naufragés, aux enfants d'origine française abandonnés à l'étranger, à tout Français sans ressources qui demande à rentrer en France.

RÂPE (de *râper*, orig. germaniq.), instrument en métal, ordinairement en fer-blanc, percé de plusieurs trous, et dont on se sert pour réduire les corps en pulpe ou en poudre. On se sert surtout de la râpe, dans les ménages, pour le sucre, le chocolat, le poivre, et, dans les usines, pour le tabac, les betteraves, les pommes de terre (qu'on réduit en fécule), etc. Il y a des râpes garnies de lames de scie ou de couteaux tranchants, des râpes à lames dentelées, etc. Dans les grandes usines, on fait mouvoir la râpe par une manivelle, par un manége ou par la vapeur.

On appelle encore *râpe* une lime à grosses entailles, à l'usage des menuisiers, serruriers, etc.

Râpe, en Botanique, se dit pour *râfle*. *Voy.* RAFLE.

RAPÉ, petit vin qu'on fait en mettant des grappes de raisin, avec leur *râpe* ou *râfle*, dans des tonneaux sans les écraser, et en remplissant le tonneau d'eau ; ou bien en mettant des sarments ou des branches de chêne sous le pressoir, entre les lits de raisin : ce procédé éclaircit promptement le vin, mais lui ôte toute valeur. Le *vin de copeaux* est une espèce de râpé.

RAPETTE, *Asperugo*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées dont les feuilles sont rudes au toucher comme une *râpe*. La *R. couchée* (*A. procumbens*), croît en Europe dans les lieux cultivés et sur le bord des champs. On s'en sert, en Italie, en guise de bourrache, et les paysans mangent ses feuilles dans la soupe.

RAPHANIE, maladie convulsive qui consiste dans une contraction des membres avec douleurs très-vives ; elle a quelque rapport avec l'*ergotisme* (*Voy.* ERGOT). On l'attribue aux semences de la Ravenelle (*Raphanistrum arvense*), qui se trouvent quelquefois mêlées avec le blé.

RAPHANUS, nom latin et botanique du *Radis* a fait donner le nom de *Raphanées* à une tribu de Crucifères dont le Radis est le type.

RAPHÉ (du gr. ῥαφή, suture), nom donné, en Anatomie, à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture, comme celle qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales.

En Botanique, on nomme *raphé* ou *vasiducte* une petite masse de vaisseaux filiformes et spiraux, placés sur le côté de l'ovule, qui va du *hile* ou ombilic externe à l'ombilic interne, dit *chalaze*. *Voy.* ces mots.

RAPHIA, espèce de *Sagouier*. *Voy.* ce mot.

RAPHIDE (du gr. ῥαφίς, aiguille), nom donné, en Botanique, aux cristaux disposés comme un faisceau d'aiguilles que l'on rencontre dans les cellules végétales des Orchidées et de quelques autres plantes.

RAPHIDIE (du gr. ῥαφίς, aiguille), *Raphidia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes et type de la tribu des *Raphidiens* : tête grande et aplatie ; antennes filiformes ; prothorax cylindrique, aussi long que l'abdomen ; pattes antérieures simples ; abdomen armé d'une tarière saillante chez les femelles. Ces insectes se rencontrent principalement dans le voisinage des bois. En Angleterre, on les appelle *Mouches-serpents* (*Snake flies*), à cause de leur facilité à se mouvoir en tous sens.

RAPHIPTERUS, genre d'Oiseaux palmipèdes, le même que la *Merganette*. *Voy.* ce mot.

RAPIDES, nom donné à des sortes de cascades qui se trouvent dans certains fleuves, surtout en Amérique, et qui en entravent la navigation, sans cependant former de véritables chutes d'eau. Elles sont produites par une différence de niveau dans le lit du fleuve que l'eau franchit brusquement, la pente augmentant la rapidité de son cours.

RAPIDOLITHE. *Voy.* WERNÉRITE.

RAPIÈRE (orig. incert.), épée longue et affilée, employée comme arme de duel, et qui porte comme garde une coquille hémisphérique percée de trous dans lesquels l'épée de l'adversaire peut s'engager.

RAPISTRE, *Rapistrum*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Raphanées, établi par Boerhaave. L'espèce la plus connue est le *Rapistre doré*, qui croît dans le midi de la France, en Italie, etc. Le Rapistre paraît se confondre avec la *Caméline*. *Voy.* ce mot.

RAPPE, au pluriel *Rappen*, monnaie de compte de Suisse, valant un peu plus d'un centime. Notre système décimal ayant été adopté en Suisse en 1850, le *rappe* a été assimilé à notre centime.

RAPPEL (de *rappeler*). Dans les Assemblées délibérantes, on prononce, selon les cas, le *rappel à l'ordre*, le *rappel à la question*, le *rappel au règlement*, toutes expressions qui s'expliquent d'elles-mêmes. — En Angleterre, on entend par *rappel* le rapport ou la dissolution de l'union législative, établie depuis 1801, entre l'Angleterre et l'Irlande. On sait que le célèbre O'Connell ne cessa de pousser au *rappel*.

En Comptabilité, le *rappel* est une mesure pécuniaire par laquelle on alloue à un fonctionnaire un traitement arriéré, ou même par laquelle on décide qu'il touchera un traitement à partir d'une époque antérieure à son entrée en fonctions.

Dans l'Art militaire, c'est une batterie de tambour ou une sonnerie de clairons, d'une mesure rapide et pressante, par laquelle on donne à des militaires l'ordre de se rassembler immédiatement.

RAPPORT (de *rapporter*). Dans son acception la plus ordinaire, ce mot signifie un compte rendu, un exposé sommaire que l'on fait à quelqu'un sur un travail quelconque dont on a été chargé : les ministres adressent des rapports au souverain pour motiver les projets de loi ou de décret qu'ils leur soumettent ; les commissions adressent des rapports au corps délibérant dont ils font partie, etc.

Dans les Tribunaux, les juges d'instruction adressent à la Chambre du conseil un *rapport* d'après lequel celle-ci décide s'il y a lieu ou non de suivre contre l'inculpé. Le *juge rapporteur* est celui qui a été

spécialement chargé d'une affaire, d'un règlement de compte, et qui en fait le *rapport* à la chambre ou à la cour. — On appelle *rapport d'expert* le témoignage que rendent par ordre de la justice ou autrement les médecins, les chirurgiens, ou les experts en quelque sorte d'art que ce soit.

En Jurisprudence, on entend par *rapport* la remise faite par un héritier à la masse d'une succession des dons qui lui ont été faits par le défunt, en avancement d'hoirie, ou des legs qu'il a reçus du défunt. Le rapport a pour but d'établir l'égalité entre les héritiers; toutefois, le donateur peut dispenser expressément du rapport : c'est alors ce qu'on appelle un *don* ou *legs par préciput*. Le rapport se fait en nature ou en moins prenant, selon que l'héritier est tenu de remettre effectivement la chose donnée dans la succession, ou qu'il prend en moins dans cette succession une somme égale à la valeur de ce qu'il a reçu (*Voy.* PRÉLÈVEMENT). Le rapport des legs consiste à ne pas les exiger (C. civ., art. 843-869).

En Médecine, on entend par *rapports* toute éructation des flatuosités contenues dans l'estomac. *Voy.* AIGREURS, PNEUMATOSE, VENTS.

RAPPORT OU RELATION. En Philosophie, c'est la manière d'être d'une chose à l'égard d'une autre, p. ex. l'analogie, la différence, etc. La conception des rapports joue un rôle important dans l'intelligence, comme on le reconnaît en étudiant l'*association des idées*, le *jugement* et le *raisonnement* (*Voy.* ces mots). — On a proposé des divisions très-diverses pour les rapports. La plus simple et la plus complète consiste à les ramener à deux classes: 1° *R. contingents*, fondés sur l'expérience, comme les lois scientifiques ; 2° *R. nécessaires*, fondés sur la raison, comme les principes métaphysiques, mathématiques, logiques, moraux (*Voy.* VÉRITÉS PREMIÈRES). — Aristote et Kant ont fait de la *relation* une catégorie. *Voy.* CATÉGORIES.

En Mathématiques, on appelle *rapport arithmétique* la différence entre deux quantités inégales, et *rapport géométrique* le quotient de la division de ces deux quantités l'une par l'autre. Ainsi, le rapport arithmétique de 18 à 6 est 12, et le rapport géométrique de 18 à 6 est 3. Les nombres 18 et 6 sont les deux *termes* du rapport : 18 en est l'*antécédent* et 6 le *conséquent*. Pour indiquer le rapport de deux quantités, on les écrit l'une à côté de l'autre, en les séparant par deux points pour le rapport géométrique (18 : 6), et par un seul pour le rapport arithmétique (18 . 6). — La réunion de deux rapports égaux forme une *proportion* ; une suite de rapports égaux forme une *progression*. *Voy.* ces mots et RAISON.

RAPPORTEUR (de *rapporter*), instrument destiné à tracer ou à mesurer les angles sur le papier. Il se compose généralement d'un demi-cercle en corne transparente ou en cuivre évidé au milieu, dont le contour est partagé en 180 degrés. Pour mesurer un angle avec un rapporteur, on applique son centre au sommet de cet angle de telle sorte que son diamètre coïncide avec l'un des côtés ; on n'a plus qu'à lire le nombre de degrés qui correspond à l'autre côté. — Réciproquement, pour faire en un point d'une droite donnée un angle dont on connaît le nombre de degrés, on applique une règle sur le papier, et contre cette règle le diamètre d'un rapporteur, en ayant soin que son centre soit au point donné ; puis l'on fait tourner la règle autour de ce point jusqu'à ce que la droite donnée corresponde, sur la division du rapporteur, au nombre de degrés proposé. On n'a plus alors qu'à enlever le rapporteur et à tirer le long de la règle un trait qui fait avec la droite donnée l'angle demandé.

On construit quelquefois des rapporteurs ayant la forme non d'un demi-cercle mais d'un rectangle circonscrit à un demi-cercle. Dans ce cas les divisions tracées sur les côtés du rectangle représentent, non les nombres successifs de degrés, mais leurs tangentes ou leurs cotangentes. L'usage en est d'ailleurs le même que celui des rapporteurs demi-circulaires.

Dans les Conseils de guerre et de discipline, on nomme *rapporteur* l'officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction ou de ministère public.

Juge rapporteur. Voy. RAPPORT.

RAPT (du lat. *raptus*), enlèvement avec violence d'une jeune fille ou d'une femme. Le mot *rapt* a disparu de nos codes, et a été remplacé par celui d'*enlèvement* (*Voy.* ce mot); cependant, le *rapt* diffère de l'*enlèvement* en ce que ce dernier n'emporte pas l'idée de violence. — Autrefois, la loi distinguait le *rapt par violence* et le *rapt par séduction*. L'un et l'autre crime étaient presque toujours punis de mort.

RAPUNCULUS, nom latin du genre *Raiponce*.

RAQUETTE (d'un dimin. du lat. *rete*, réseau, ou du b.-lat. *racha*, paume de la main). Outre l'instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant, on nomme *Raquette*, en Botanique, à cause de la forme de ses ramifications, un genre de la famille des Cactées, dont les deux principales espèces sont la *Raquette* proprement dite et le *Nopal*. — La *Raquette*, dite aussi *Figuier d'Inde* ou *de Barbarie* (*Cactus opuntia*), a sa tige, qui est d'un vert de mer, garnie de rameaux composés d'articulations comprimées et aplaties, portant des épines rousses disposées par petits bouquets du centre desquels sort une fleur solitaire, inodore et jaune, faisant place à un fruit sucré, mais un peu fade, de la grosseur d'une figue, à pulpe aqueuse et rougeâtre. Cette espèce est commune au Mexique, en Afrique et dans le midi de l'Europe. On en fait des haies impénétrables autour des habitations. En Sicile, les gens du peuple sont très-friands de la pulpe de ce cactus. — Le *Nopal* (*C. cochenillifer*) est l'espèce sur laquelle on élève surtout l'insecte qui donne la *cochenille* (*Voy.* ce mot) ; ses articulations sont oblongues, épaisses et presque entièrement lisses : elle est originaire du Mexique.

Raquette de mer, espèce d'Algue, du genre Coraline, dont les articulations sont en forme de raquette.

RARÉFACTION (de *raréfier*, du lat. *rarus*, rare, et *facere*, faire), se dit, en Physique, de la diminution de la quantité de matière en général gazeuse, qui se trouve dans un espace donné. On raréfie l'air dans un récipient soit avec la machine pneumatique, soit à l'aide de la chaleur. L'air atmosphérique est de plus en plus raréfié, à mesure que l'on s'élève à de plus grandes hauteurs.

RAS (du lat. *rasus*, de *radere*, raser). On nomme ainsi plusieurs étoffes croisées, à poil *ras*, ou dont le poil ne paraît point, et qui sont faites les unes de laine, les autres de soie. Elles ont beaucoup de rapport avec la *serge*. *Voy.* ce mot.

En termes de Marine, un *navire ras* se dit d'un navire qui a très-peu d'élévation au-dessus du niveau de l'eau, ou dont la mâture a été abattue, soit par un coup de vent, soit dans un combat.

RAS OU RAT DE CARÈNE (du lat. *ratis*), espèce de radeau ou de plate-forme flottante, qui est employé dans les opérations de radoub et de carénage.

Ras de marée. Voy. RAZ.

RASCASSE, poisson. *Voy.* SCORPÈNE.

RASOIR (de *raser*, du lat. *radere*). Pour fabriquer un rasoir, on se procure de bon acier fondu, qu'on expose au feu de forge ; lorsque la barre commence à devenir rouge, on en forge le bout en lui donnant la forme de lame, puis on la finit à la lime quand elle est refroidie. On fait ensuite chauffer au rouge cerise la lame ainsi préparée ; on la trempe, puis on la ramène au jaune citron. Il ne reste plus alors qu'à la décaper et à la passer sur la meule, et enfin sur une *pierre à rasoir* (*Voy.* ce mot) avec de l'huile pour lui donner le tranchant et enlever le morfil. Cette dernière partie du travail est la plus importante de toutes : souvent de très-bonnes lames de rasoir sont rebutées faute d'avoir leur tranchant bien affilé. — On fabrique d'excellents rasoirs en France, à Langres, à Châtellerault, à Nogent-le-Roi, etc. Les rasoirs anglais sont particulièrement estimés.

RASON, poisson. *Voy.* RAZON.

RASORISME, doctrine médicale de *Rasori*, basée sur l'emploi des *contro-stimulants* pour combattre l'excitation qui, selon lui a rompu l'équilibre nécessaire à la santé; cette doctrine est opposée à celle de Brown. *Voy.* MÉDECINE (*Histoire*).

RASSEMBLEMENT. *Voy.* ATTROUPEMENT, ÉMEUTE.

RAT (de l'allem. *Ratte*, rongeur), *Mus.* Ce nom, que l'on donnait jadis à tous les Mammifères rongeurs de petite taille, a été restreint à un genre de la famille des Muridés, qui comprend encore de nombreuses espèces, et qui a pour caractères : 2 dents incisives et tranchantes à chaque mâchoire, 4 doigts aux pattes de devant, et 5 non palmés à celles de derrière; une queue nue, longue et couverte d'écailles épidermiques furfuracées. Les Rats sont omnivores et très-voraces. Leur fécondité est extrême : ils pullulent à tel point que, malgré les piéges, le poison, la dent des chats, etc., on serait obligé de déserter les lieux qu'ils ont envahis, s'ils ne se détruisaient eux-mêmes en s'entre-dévorant. Les Rats vivent dans les habitations de l'homme et dans les champs, cachés dans des trous ou dans des terriers. On en trouve dans toutes les contrées du globe ; quelques espèces exécutent en commun des voyages considérables. Celles qu'on trouve surtout en Europe sont : le *Rat noir* ou *R. domestique* (*Mus rattus*), la *Souris* (*M. sorex*), le *Mulot* (*M. medius*, *M. sylvaticus* ou *campestris*), et le *Surmulot* (*M. decumanus*). — Le *Rat noir*, avec lequel on confond ordinairement tous les Rats qui désolent nos habitations, a un pelage noirâtre en dessus, passant graduellement au cendré foncé en dessous ; il a 0m,20 de long environ et sa queue est plus longue que son corps. On croit que cette espèce est originaire de l'Asie-mineure et qu'elle a été introduite en Europe au retour des croisades : elle se multiplie rapidement, excepté dans les endroits qu'a envahis le Surmulot, ce dernier lui faisant une guerre acharnée. Sa peau peut être utilisée pour faire des gants. *Voy.* SOURIS, MULOT et SURMULOT.

Parmi les espèces étrangères, on remarque le *Rat géant* (*Mus giganteus*), des Indes-orientales, qui est grand comme un petit chat ; le *Rat perchal*, de Pondichéry, dont on mange la chair; le *Rat du Brésil* et le *Rat piloris*, des Antilles.

Quant au *Rat d'eau* (*Mus amphibius*), c'est une espèce de *Campagnol. Voy.* ce mot.

On appelle vulgairement *Rat araignée*, la Musaraigne ; *R. bipède*, la Gerboise ; *R. de blé*, le Hamster; *R. des bois*, le Mulot; *R. des champs*, le Campagnol et le Mulot ; *R. coypou*, le Myopotame ; *R. doré*, le Muscardin, espèce de Loir ; *R. d'Égypte* ou *de Pharaon*, le Mangouste, l'Ichneumon ; *R. épineux*, l'Echimys ; *R. laineux*, le Chinchilla ; *R. à longs pieds*, la Gerbille; *R. de Madagascar*, le Maki ; *R. de montagne*, la Marmotte ; *R. musqué*, l'Ondatra et le Desman de Russie; *R. taupe*, le *Mus aspalax*; *R. à trompe*, le Macroscélide ; *R. volant*, une Chauve-souris du genre Molosse.

RATAFIA (orig. dout.), liqueur spiritueuse, sucrée, aromatisée avec certains fruits ou ingrédients. (*Voy.* LIQUEUR). On obtient les ratafias soit en distillant l'esprit-de-vin sur des substances odorantes, soit en faisant macérer ou infuser ces substances dans l'alcool, soit enfin en mêlant avec l'alcool les sucs de certains fruits. On connaît un grand nombre de ratafias : tels sont ceux de cassis, d'anis, d'angélique, de café, de cerise, de coings, de noyaux, de fleurs d'oranger, etc. — On a fait dériver le mot *ratafia* : 1° des mots *rack* ou *rhum* et *tafia* ; 2° de *rectifié* (alcool rectifié) ; 3° du latin *res rata fiat* (que l'affaire soit conclue, *ratifiée*), parce que jadis c'était l'habitude, en concluant un marché, que les parties vidassent ensemble un verre de liqueur.

RATANHIA (mot péruvien), racine dont on se sert en Médecine, provient d'un arbrisseau du Pérou, le *Krameria*, qui appartient à la famille des Polygalées; on la tire particulièrement des espèces dites *K. triandra* et *K. ixiodes*. Cette racine est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Le ratanhia est un des plus forts astringents: on l'emploie contre les diarrhées chroniques, les hémorrhagies, certains écoulements, le relâchement de certains organes, etc. — Le Krameria fut découvert en 1779 au Pérou par Ruiz, qui en fit connaître les propriétés en 1784. Le Dr Bourdois de Lamotte en introduisit l'usage en France en 1808.

RATE (du néerland. *rate*, gaufre de miel, par assimilation de forme), en grec *Splen*, organe qui appartient au groupe des glandes vasculaires sanguines, c.-à-d. n'ayant pas de conduits excréteurs et versant leurs produits dans le sang pour en modifier la constitution. La rate n'existe pas chez les Invertébrés, ni même chez les derniers Poissons. — Chez l'Homme, elle constitue une masse de 0m,12 à 0m,14 de long sur 0m,06 de large, située dans l'hypocondre gauche au-dessous du diaphragme entre l'estomac et les fausses côtes. Une trame fibreuse en forme le squelette : elle y détermine des alvéoles remplies par des corpuscules particuliers, (*corpuscules de Malpighi*) et la matière appelée *pulpe splénique*, d'une couleur lie de vin. De nombreux vaisseaux sanguins rampent entre ces éléments. — Les fonctions de la rate sont à la fois *mécaniques* : elle offre un réservoir au sang qui afflue dans le système vasculaire au moment de la digestion, et *physiologiques* : c'est un organe d'élaboration pour les corpuscules sanguins : certains auteurs pensent qu'elle les régénère, d'autres pensent qu'elle les détruit.

La rate enlevée partiellement chez certains animaux s'y reproduit : l'ablation complète n'est pas mortelle ; on a même prétendu que jadis on enlevait la rate aux coureurs pour les rendre plus lestes et prévenir le gonflement de cet organe; d'où l'expression *courir comme un dératé*.—La rate est sujette à des engorgements ou obstructions qui peuvent en doubler ou en tripler le volume chez les individus qui ont été longtemps en proie aux *fièvres intermittentes* ; c'est un des signes de la *cachexie paludéenne. Voy.* ces mots.

Les Vétérinaires donnent le nom de *rate* au charbon des bêtes ovines. — *Sang de rate. Voy.* SANG.

RATEAU (du lat. *rastellum*, dimin. de *rastrum*), instrument de Jardinage et d'Agriculture, composé de plusieurs dents parallèles, fixées à une traverse à laquelle s'adapte un manche. Le râteau sert pour ramasser les foins, rassembler les pailles des champs, nettoyer les allées des jardins, épierrer la surface des labours, etc. Les dents du râteau peuvent être en bois ou en fer : quand elles sont en bois, c'est avec le chêne ou le cormier qu'on les fait.

RATEL, espèce du genre Glouton. *Voy.* GLOUTON.

RATELAGE. *Voy.* GLANAGE.

RATELAIRE, nom vulg. de l'*Aristoloche clématite*.

RATELIER (de *rastel*, râteau), espèce d'échelle suspendue ou attachée horizontalement au mur d'une écurie ou d'une étable, afin de recevoir le foin ou la paille qu'on donne à manger aux animaux. — Il se dit aussi, dans les corps de garde, des pièces de bois horizontales sur lesquelles on pose les fusils.

Râtelier. Voy. DENTIER.

RATELLE (dimin. de *rate*), maladie du Cochon, caractérisée par une débilité totale, un pouls accéléré et petit, la palpitation des flancs, une bouche chaude, des accès de chaleur et de froid aux oreilles et aux jambes, et des convulsions.

RATEPENADE, espèce de Raie. *Voy.* MOURINE.

RATIFICATION (de *ratifier*, du lat. *ratum facere*, rendre certain, arrêter), se dit, en Droit : 1° de l'approbation donnée à un acte contre lequel la loi admettrait la demande en nullité ou en rescision : elle peut être *expresse* ou *tacite* ; en ce sens, *ratification* est synonyme de *confirmation* (*Voy.* ce mot); 2° de l'approbation donnée par une personne aux actes qu'un gérant d'affaires a faits pour elle (*Voy.* GESTION D'AFFAIRES) ; — en Diplomatie, de la confirmation par le chef de l'État d'un traité conclu par ses pléni-

potentiaires : les ratifications doivent être *échangées* entre les États contractants pour que le traité soit obligatoire. *Voy.* Traité.

RATINAGE, ratine (orig. inc.). Le *ratinage* est une opération qu'on fait subir à certaines étoffes, aux peluches, à l'envers du drap noir et à d'autres étoffes de laine, et qui consiste à tirer en dehors les poils de l'étoffe et à les friser de manière à en former de petits grains. Ces étoffes prennent alors le nom de *ratines*. Le ratinage s'effectue à l'aide d'une machine appelée *frise*, qui se compose essentiellement de deux madriers superposés l'un à l'autre, sans cependant se toucher ; le madrier inférieur est immobile. Après avoir passé entre les deux madriers, l'étoffe coule le long d'un rouleau hérissé de pointes, où elle finit de se ratiner.

RATION (du lat. *ratio*), la portion journalière de vivres, de fourrage, etc., qui se distribue aux troupes et aux matelots. Cette portion est déterminée par les règlements. A Paris, p. ex., la ration de pain est de 750 gr. de pain confectionné avec de la farine de blé blutée à 15 % ; en province, même poids, mais le plus communément la farine est blutée à 10 % seulement. — En Prusse on donne 1 kilogr. de pain, mais il est fait de *seigle pur*, c.-à-d. non bluté ; en Bavière, la ration est de 900 gr. de pain fait de 1/6 de froment, 4/6 seigle et 1/6 orge, le tout bluté à 10 %.

RATIONAL (du lat. *rationale*), un des insignes de la grande sacrificature chez les Juifs : c'était une pièce de broderie carrée, que le grand prêtre portait sur la poitrine ; on l'appelait aussi *pectoral*.

Au moyen âge, le *rational* était un manuel des offices, contenant les *raisons* mystiques et historiques de la liturgie.

RATIONALISME (du lat. *rationalis*, de *ratio*, raison), système philosophique qui, pour expliquer l'origine de nos connaissances, admet, outre l'*expérience*, l'existence d'une faculté intellectuelle nommée *raison*. On l'oppose à l'*empirisme* (*Voy.* ce mot). — On nomme aussi *rationalisme* l'abus du raisonnement déductif, comme la Scolastique en offre un exemple.

En Théologie, on appelle *rationalisme* tout système métaphysique qui admet uniquement la raison humaine comme principe de nos connaissances, à l'exclusion de la révélation et de la tradition sur lesquelles se fonde le *supranaturalisme*. Spinosa, dans son *Tractatus theologico-politicus*, a donné le modèle de cette exégèse biblique à l'aide de laquelle, en Allemagne, une suite de théologiens protestants ont essayé d'expliquer d'une manière naturelle les faits miraculeux et de transformer le christianisme en une doctrine philosophique : tels furent Ernesti, Semler, Roehr, Wegscheider, Paulus, Gesenius, Strauss, l'auteur de la *Vie de Jésus*, auquel se rattache en France M. Renan. Ils ont été combattus en Allemagne par Tholuck, Hengstenberg, Guéricke, Hahn, etc. *Voy.* Déisme et Théologie.

RATIONNEL (du lat. *rationalis*). En Mathématiques, une expression algébrique ou arithmétique est dite *rationnelle*, quand elle ne contient pas de radicaux ; elle est *irrationnelle* dans le cas contraire. — En Astronomie, on oppose l'*horizon rationnel* à l'*horizon sensible* (*Voy.* Horizon). — En Philosophie, *rationnel* s'entend de ce qui est conforme à la raison, ou de ce qui est le produit de la raison ou du raisonnement : en ce sens on l'oppose à *empirique*.

RATISSOIRE A CHEVAL. *Voy.* Cultivateur.

RATON, *Procyon*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Ursidés, renferme des animaux féroces, plus petits et plus agiles que les ours, se nourrissant de substances animales et végétales, ayant le corps un peu massif, la tête large et terminée par un museau pointu et assez effilé, les oreilles petites, les pattes à cinq doigts terminés par des ongles forts et aigus, la queue longue et touffue. Le *R. laveur* (*P. lotor*), de la grosseur d'un blaireau, de couleur gris noirâtre, doit son nom à l'habitude qu'il a de laver dans l'eau ses aliments : il habite l'Amérique du Nord. Le *R. crabier* (*P. cancrivorus*), un peu plus grand, de couleur gris fauve, mêlé de noir, doit son nom à sa nourriture, qui se compose de crabes ou d'autres crustacés. On le trouve surtout en Guyane. On a fait avec la peau et la queue du Raton des espèces de bonnets à poils : c'était un des ornements distinctifs des Jacobins de 1793.

RATONCULE, nom vulgaire du *Myosurus*.

RATURE (du v. fr. *rater*, gratter). D'après la loi du 25 nivôse an XI, toute rature, dans un acte authentique, doit être faite de telle sorte qu'il soit facile de compter le nombre de mots sur lesquels elle s'étend, et le nombre des mots ainsi annulés doit être mentionné par un renvoi à la marge ou à la fin de l'acte ; chaque mention de cette nature doit être approuvée par les parties, lesquelles y apposent leur parafe : l'omission de ces formalités peut entraîner la nullité des ratures, ou même celle de l'acte. Le Code civil (art. 42), a consacré ces dispositions pour les actes de l'état civil.

RAVALEMENT (de *re* et *aval*, en descendant), travail que l'on fait à un mur, à une façade, lorsque après les avoir élevés, on les crépit de haut en bas.

RAVE, *Rapa*, subdivision du genre *Radis*. On distingue : la *R. commune*, d'un blanc sale ; la *R. hâtive*, d'un beau rouge ; la *R. jaune*, et la *R. noirâtre*, estimée la meilleure. *Voy.* Radis.

On nomme vulgairement *Rave de genêt* l'Orobanche ; *R. de St-Antoine*, la Renoncule bulbeuse ; *R. de terre*, les tubercules du Cyclamen ; *R. des Juifs* ou *des Parisiens*, le Raifort cultivé ; *R. du Brésil*, l'Igname ; *R. de cheval*, le Cranson de Bretagne.

RAVELIN (de l'ital. *rivellino*), ouvrage de Fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant. *Voy.* Demi-lune.

RAVENALA, *Urania*, genre de la famille des Musacées, tribu des Uraniées, croît à Madagascar, dans les lieux marécageux. Ce sont des arbres qui s'élèvent très-haut, sur un tronc très-droit, très-simple, semblable à celui des palmiers. Leurs larges feuilles fournissent, quand on les perce à la base, une espèce d'eau bonne à boire ; ce qui a fait donner au végétal le nom d'*Arbre du voyageur* ; les Madécasses se servent de ces feuilles pour couvrir leurs maisons ; ils font de l'huile avec la pellicule bleue qui enveloppe les semences, et réduisent celles-ci en une farine qu'ils mangent avec du lait.

RAVENELLE, *Raphanistrum arvense* (*Voy.* Radis et Raphanie). — *Ravenelle jaune* ou *Giroflée des murailles*. *Voy.* Giroflée.

RAVENSARA, *Agathophyllum*, genre de la famille des Laurinées. Le *Ravensara aromatique*, de l'île de Madagascar, est un arbre aromatique dont les feuilles et les fruits sont rangés parmi les épices fines. L'amande, fraîchement cueillie, a une odeur excellente ; mais elle est d'une saveur amère, âcre, très-piquante, et brûlante à la gorge. Les Indiens se servent des feuilles comme d'assaisonnement.

RAVET, nom vulgaire de la *Blatte des cuisines*.

RAVISSEURS, nom que porte, dans la méthode de M. de Blainville, l'ordre des *Oiseaux de proie*.

RAVITAILLEMENT (du préf. *re* et d'*avitaillement*, du lat. *victualia*), introduction dans une place forte, dans une flotte, etc., des vivres et des munitions dont elle manquait. *Voy.* Avitaillement.

RAYAS. *Voy.* Raïas.

RAY-GRASS, nom anglais de l'*Ivraie vivace*, qui entre dans les gazons et les prairies artificielles.

RAYON (du lat. *radius*). En Physique, *rayon* se dit proprement, par rapport à la lumière, la chaleur, etc., de la ligne droite suivant laquelle se transmet l'action de la lumière, de la chaleur, etc. Les rayons peuvent être *directs*, *réfléchis*, *parallèles*, *convergents*, *divergents*, etc.

En Géométrie, on appelle *rayon* d'une circonférence ou d'une sphère toute ligne menée d'un point de cette circonférence ou de la surface de cette sphère à son centre. Tous les rayons sont égaux. On appelle *rayon*

recteurs d'un point quelconque d'une ellipse, les droites menées de ce point aux deux foyers (*Voy.* ELLIPSE). Dans le mouvement des planètes, le rayon vecteur est la ligne qui joint le centre de la planète à celui du soleil. — Dans le système des coordonnées polaires, le rayon vecteur d'un point est la ligne qui joint ce point au pôle. *Voy.* COORDONNÉES.

En Botanique, on applique ce mot aux portions marginales ou aux fleurons de la circonférence des fleurs corymbifères et aux pédicules d'une ombelle. — Les *rayons médullaires* sont des lames verticales, de la nature de la moelle, de la circonférence de laquelle elles partent en tous sens, dans les troncs des plantes dicotylédones.

En Agriculture, *rayon* est la même chose que le *sillon*. — On appelle *culture en rayons* celle qui se pratique en disposant certaines plantes (carottes, betteraves, haricots, etc.), en lignes parallèles, entre lesquelles on donne les binages ou buttages nécessaires. Ce mode de culture économise la main-d'œuvre et permet l'usage des instruments comme la houe à cheval, le buttoir, le rayonneur.

Rayon de miel, morceau du gâteau de cire fait par les abeilles, lorsque le miel y est encore.

RAYONNEMENT (de *rayon*). On appelle ainsi, en Physique, la marche progressive du son, de la chaleur et de la lumière, qui s'éloignent de leurs foyers en se répandant dans tous les sens. Il désigne surtout la propriété qu'a la chaleur de se transmettre en ligne droite à travers le vide, avec une très-grande vitesse. Le rayonnement de la chaleur dépend de la température du corps qui l'émet, de la direction des rayons par rapport à la surface du corps, de la nature de la surface (*Voy.* CHALEUR RAYONNANTE). La chaleur rayonnante peut être réfléchie, transmise, absorbée par les corps. Ses lois sont celles de la lumière. — Le *rayonnement nocturne* est la cause d'un refroidissement des corps terrestres qui détermine la rosée, la gelée blanche, le givre. On mesure l'intensité de ce rayonnement à l'aide d'un instrument, dit *éthrioscope* (du gr. αἰθρία, ciel pur, et σκοπέω, examiner), qui se compose d'un miroir métallique au foyer duquel est la boule d'un thermomètre et que l'on tourne vers le zénith. — On explique la propagation de la chaleur par la *conductibilité*, en supposant un rayonnement intérieur de molécule à molécule.

RAYONNÉS, nom donné à une classe du Règne animal, comprenant les animaux sans vertèbres dont les parties sont disposées autour d'un axe, et sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre. Ce sont les *Actinozoaires* de De Blainville et les *Zoophytes* (*Voy.* ce mot) de beaucoup de zoologistes. Dans la classification que nous avons adoptée on y comprend les *Échinodermes* et les *Polypes*.

RAYONNEUR, instrument à plusieurs socs qui, dans la culture en rayons, sert à tracer parallèlement les sillons où doit être déposée la semence.

RAZ ou RAS (de *raz*, mot breton qui signifie courant violent, remous), se dit : 1° de certains passages où la marée, entravée dans son cours, produit des courants irréguliers et violents : telle est, sur les côtes de France, le *Raz Blanchard*, dans la Manche, entre le cap de la Hogue et l'île d'Aurigny, et la *pointe de Raz*, cap à l'ouest du Finistère, sur l'Océan; 2° d'un grand nombre de promontoires d'Asie et d'Afrique, tels que le *Raz Camouzar*, à Tunis; le *Raz al-makbys*, sur la mer Rouge; le *Raz al-nashef* et le *Raz zofram* en Égypte, sur la mer Rouge; le *Raz al-gal*, en Arabie, etc.

RAZ DE MARÉE, mouvements violents des eaux de la mer, qui tantôt paraissent produits par les tremblements de terre, tantôt sont intimement liés au phénomène des ouragans. Les raz de marée produisent quelquefois sur certaines côtes de la mer des Indes d'effroyables désastres.

RAZON ou RASON (de *rasoir*), *Xyrichthys*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes, qui tient des Labres et des Girelles, a été ainsi nommé à cause de la forme de son corps. On l'a confondu à tort avec le Coryphène. Il se trouve dans la Méditerranée.

RAZZIA, mot arabe, employé en Algérie pour désigner les incursions faites par un parti de soldats sur le territoire ennemi, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. *Voy.* PILLAGE.

RÉ, la 2e note de la gamme. C'est aussi le nom du signe qui représente cette note. Les Allemands l'appellent D. — On donne ce nom à la 3e corde du violon ou à la 2e de l'alto, du violoncelle ou de la contre-basse, parce que, dans l'accord ordinaire, ces cordes sonnent l'octave ou l'unisson du *ré*.

RÉA ou RIA (corruption de *rouet*). Les Marins donnent ce nom aux rouets des poulies et palans. — *Filer* un cordage *à réa*, c'est le laisser courir sur le réa de la poulie sans le retenir.

RÉACTIFS (de *réagir*), substances dont on se sert, en Chimie, pour reconnaître la nature des corps, et qui agissent sur les composés avec lesquels on les met en contact en opérant des compositions, des décompositions ou un changement quelconque. Les acides, par exemple, rougissent la teinture bleue du tournesol, et cette teinture, une fois rougie, est ramenée au bleu par les oxydes, qui dans ce cas opèrent une réaction. Les réactifs les plus employés sont les teintures végétales (tournesol, sirop de violettes, curcuma), les acides sulfurique, chlorhydrique, tartrique, oxalique, le chlore, l'ammoniaque, le nitrate d'argent, etc. — MM. Payen et Chevallier ont donné un *Traité des réactifs*.

RÉACTION, se dit, en Mécanique, de l'effort qui est suscité, en retour, par une *action*. C'est Newton qui a découvert le principe de l'égalité de l'action et de la réaction. *Voy.* ACTION.

RÉAL, RÉAUX (c.-à-d. *royal*), petite monnaie d'Espagne et de Portugal. On distingue le *réal de vellon* de cuivre, dit aussi *realillo*, qui vaut le 20e de la piastre ou 34 maravédis (27 centimes), et le *réal de plata*, ou d'argent, dit aussi *demi-pécette* et *réal de un*, qui est le 10e de la piastre et vaut 68 maravédis (de 50 à 54 c.). Il y a encore le *réal de deux* ou *pécette*, qui vaut 1 fr. 09 c. — *Voy.* REIS.

RÉALGAR ou *Arsenic sulfuré rouge* [AsS], minéral qui cristallise en prismes rhomboïdaux droits. Il est rouge, quelquefois translucide, tendre et électrique par le frottement. On le trouve dans quelques filons d'argent et de plomb, en Transylvanie, en Bohême, au St-Gothard, etc.; on le rencontre aussi dans les solfatares de Pouzzoles et dans les volcans du Vésuve et de l'Etna. — On l'obtient artificiellement en faisant fondre ensemble du soufre et de l'arsenic, ou en distillant un mélange d'acide arsénieux et de soufre. C'est avec le réalgar que les artificiers produisent les *feux blancs* : on mêle 2 p. de réalgar avec 7 p. de fleur de soufre et 24 p. de nitre; ce mélange est extrêmement combustible et répand une lumière d'une intensité extraordinaire. Les Chinois façonnent les gros morceaux de réalgar en pagodes et autres vases élégants; ils en font des coupes où ils laissent séjourner du jus de citron ou du vinaigre, qu'ils boivent ensuite pour se purger. Les anciens le confondaient avec l'orpiment. *Voy.* SANDARAQUE.

RÉALISATION (de *réaliser*). En Droit, on donne ce nom à une clause de communauté conventionnelle par laquelle on exclut de la communauté son mobilier présent et futur (C. civ., art. 1500).

RÉALISME (du lat. *realis*, réel). Ce mot a trois sens : 1° Dans l'Histoire de la philosophie, il désigne la doctrine des scolastiques qui soutenaient que les *universaux*, ou idées générales, ont une *réalité* indépendante des individus et de l'esprit de l'homme *Voy.* RÉALISTES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*); 2° de nos jours, en Métaphysique, il s'applique à l'étude des êtres réels, connus positivement par l'expérience et la raison, par opposition à la spéculation abstraite (*Voy.* MÉTAPHYSIQUE); 3° en Esthétique, c'est le nom d'une théorie qui borne l'art à la simple reproduction des ob-

jets, en excluant tout idéal. *Voy.* Esthétique, Idéal.

RÉASSIGNATION (du préf. *re* et de *assignation*). En Procédure civile, c'est l'acte d'assigner à nouveau une personne (C. de proc., art. 5, 19, 263).

RÉASSURANCE (du préf. *re* et de *assurance*), acte de faire assurer par d'autres soit les effets qu'on a soi-même assurés, soit le coût de l'assurance (C. de comm., art. 342). *Voy.* Assurance.

REBEC (de l'ital. *ribeca*, dérivé lui-même de l'arabe *rabeb*, violon), se disait autrefois d'une espèce de violon à trois cordes, accordé de quinte en quinte, et dont le son était fort aigu. C'était l'instrument favori des ménestrels.

RÉBELLION (du lat. *rebellio*), résistance avec violence et voies de fait envers les agents de l'autorité. La rébellion est, selon les circonstances, qualifiée *crime* ou *délit* par le Code pénal. Elle est qualifiée crime : 1° lorsqu'elle a été commise par plus de 20 personnes, armées ou non armées : dans le premier cas, elle est punie des travaux forcés à temps; dans le second, de la réclusion ; 2° lorsqu'elle a été commise par une réunion armée de 3 personnes et plus jusqu'à 20 : elle est alors punie de la réclusion. — Dans les autres cas, c'est un simple délit, et elle est punie correctionnellement (art. 209-221).

REBOISEMENT. Les montagnes dont les pentes sont rapides et sans cesse ravinées par les eaux d'orage seraient bientôt dépouillées de toute terre végétale, si on les défrichait d'une manière inconsidérée, ce qui arrive trop souvent, ou si l'on ne prenait soit de retenir les terres par des arêtes gazonnées et de nouvelles plantations. La loi exempte pendant 20 ans de l'impôt foncier les coteaux et montagnes nouvellement *reboisés*. Des subventions soit en délivrance de graines ou de plants, soit en primes d'argent, peuvent être accordées pour le *reboisement* et le *regazonnement* (Lois du 28 juillet 1860 et du 8 juin 1864).

REBONDISSANT (pouls). *Voy.* Dicrote.

REBOUTEURS (de *rebouter*, remettre), dits aussi *Renoueurs*, *Rhabilleurs*. On appelle ainsi, surtout dans les campagnes, des gens qui font métier de *remettre* un membre démis, de guérir les luxations et les foulures. Quelques-uns acquièrent par la pratique une grande habileté et obtiennent des succès incontestables; mais comme ils manquent de connaissances théoriques, ils opèrent souvent en aveugles et peuvent occasionner de graves accidents.

REBROUSSEMENT (de *rebrousser*, de *rebours*), se dit, en Géométrie, de l'inflexion d'une courbe qui revient sur elle-même. *Voy.* Inflexion et Développables (surfaces).

RÉBUS, jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance avec les mots ou les phrases qu'on veut exprimer. Ce sont des espèces d'hiéroglyphes parlants. En voici un des plus simples : G a (j'ai grand appétit). Les *rébus* dits *illustrés* sont devenus fort à la mode de nos jours : certains journaux, tels que l'*Illustration*, le *Monde illustré*, etc., en offrent une ample collection. Il a été fait aussi des livres entiers en *rébus*. Les *Bigarrures et touches du sieur des Accords* (Ét. Tabourot) sont un des plus anciens recueils de ce genre. — Voici comment on explique l'origine du mot : autrefois, les basochiens de Picardie faisaient pendant le carnaval des libelles intitulés : *De rebus quæ geruntur*. Ces libelles offraient la chronique scandaleuse de la ville, et probablement on y cachait certaines allusions sous la forme hiéroglyphique : du titre du livre, le nom de *rébus* passa bientôt au contenu.

RECAME, se dit des brocarts dont la broderie est tissée sur l'étoffe et comme en relief.

RECEL, recèlement (de *recéler*, du préf. *re* et de *celer*, cacher), détention illicite de choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit. Le *recéleur* est puni comme complice. — La loi punit le *recèlement d'un accusé*, quand il a lieu dans le but de le soustraire à l'action de la justice : elle excepte pourtant les père et mère, fils ou filles, époux, frères ou sœurs (C. pén., art. 61, 83, etc.).— En matière civile, on appelle *recèlement* l'action de celui qui s'approprie par fraude et en cachette les objets dépendant d'une succession ou d'une communauté à laquelle il a cependant des droits : cet acte prend le nom de *divertissement* si l'objet a été enlevé ou détourné. L'héritier coupable de recèlement est privé du bénéfice d'inventaire, du droit de renoncer à la succession, ou même, dans certains cas, de sa part des objets distraits (C. civ., art. 792, 801, 1477).

RECENSE (pour *nouveau cens*), nouvelle marque que l'administration du contrôle applique, chez les orfèvres et les bijoutiers, sur les objets d'or ou d'argent, quand elle change le poinçon, pour dérouter les fraudeurs qui auraient contrefait la marque connue.

RECENSEMENT (de *recenser*), opération administrative qui consiste à dénombrer soit toute la population d'un État, soit les individus auxquels sont imposées certaines obligations particulières, comme le service militaire, celui de la garde nationale, etc. — Chez les anciens, les Égyptiens et les Hébreux avaient l'habitude de faire de fréquents dénombrements : on cite surtout, chez ces derniers, le dénombrement de Moïse lors de la sortie d'Égypte, et celui de David. Chez les Athéniens, la division des citoyens en quatre classes, établie par la constitution de Solon, donna également lieu à des dénombrements officiels. — A Rome, on appelait *cens* le dénombrement de la population, ainsi que l'évaluation des fortunes. Le recensement avait lieu tous les 5 ans au Champ-de-Mars ; le censeur, assisté de ses scribes, citait devant lui chacun des citoyens rangés par classes et par centuries. — En France, le recensement général de la population se fait tous les 5 ans; en Angleterre, tous les 10 ans.

Conseil de recensement (pour la garde nationale). Sous le régime du décret du 11 janv. 1852, il était composé : pour une compagnie, du capitaine et de deux membres désignés par le sous-préfet; pour un bataillon, du chef de bataillon et du capitaine de chacune des compagnies. A Paris les membres de ce conseil étaient nommés par le ministre de l'Intérieur sur la présentation du général commandant supérieur.

RECENSION (du lat. *recensio*), se dit, en Philologie, d'une édition critique pour laquelle on a eu recours aux manuscrits originaux, et dans laquelle on passe en revue toutes les éditions précédentes en discutant les variantes qu'elles peuvent offrir.

RECÉPAGE (du préf. *re* et de *cep*), opération d'Agriculture qui consiste à tailler une vigne jusqu'au pied, en coupant tous les sarments et ne conservant que le cep. Il se dit également des arbres et arbustes dont on coupe la tige par le pied afin qu'ils poussent des rejetons. Le plus souvent les rejetons ainsi obtenus sont plus droits et plus vigoureux que la tige enlevée. Le recépage est indispensable pour l'orme, le tilleul, l'acacia, le châtaignier, l'aubépine, le micocoulier, dont les premières pousses sont faibles et irrégulières; il ne doit être tenté qu'à la dernière extrémité sur les arbres qui ont une flèche, ou sur ceux qui poussent avec une grande force dans leur jeunesse, comme les frênes, les érables, les marronniers, les peupliers, les saules ; enfin il est mortel à certains arbres, comme les noyers, les pins, les sapins.

RÉCÉPISSÉ (mot latin qui signifie *avoir reçu*), écrit par lequel on déclare avoir reçu des papiers, des pièces, etc. En termes de Palais, il se dit des reçus, donnés par les avoués, des actes dont la communication leur est faite. — *Voy.* Magasins généraux.

RÉCEPTACLE (du lat. *receptaculum*). En Botanique, on appelle ainsi le fond du calice d'une fleur, auquel est fixé l'ovaire ; ou le point de croissance du bouton sur lequel reposent les étamines et les enveloppes de la fleur : on l'appelle aussi *torus*.

RÉCEPTEUR. *Voy.* Télégraphie électrique.

RÉCEPTION (du lat. *receptio*). En Droit, pour la *réception de compte*, *Voy.* Reddition. — Le Code de

procédure civile prescrit les formes à suivre pour la *réception des cautions* (art. 517-522).

Discours de réception, discours que chaque nouvel élu à l'Académie française prononce en séance solennelle et auquel répond le directeur de l'Académie. Ce fut Olivier Patru qui en 1640 prononça le premier un remerciement de ce genre. Le *récipiendaire* fait ordinairement l'éloge de son prédécesseur.

RECÈS ou RECEZ (du lat. *recessus*, action de se retirer), en allem. *Reichs-Abschied*, nom qu'on donnait, dans l'ancien Empire germanique, à l'acte dans lequel on résumait les résolutions qu'une diète avait prises : il était ainsi appelé parce qu'on ne le rédigeait qu'au moment où la diète allait se séparer.

RECEVABLE (de *recevoir*), se dit, en Droit, d'une prétention qui peut être admise ou d'une personne admise à la formuler.

RECEVEUR (de *recevoir*), fonctionnaire chargé de percevoir les deniers publics. Avant la Révolution, la recette des deniers publics était confiée à un petit nombre d'agents supérieurs, dont les uns, appelés *receveurs généraux*, percevaient la taille et la capitation, et dont les autres, nommés *fermiers généraux*, prenaient à bail toutes les autres taxes. Aujourd'hui, chaque département a un *trésorier-payeur-général*, résidant au chef-lieu ; un *receveur particulier* dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et des *percepteurs* dans les localités d'une moindre importance. Ces employés sont soumis au cautionnement. — Outre les *receveurs des finances* proprement dits, il y a les *receveurs de l'enregistrement, des domaines*, etc. *Voy.* ENREGISTREMENT, DOMAINES.

RECEVOIR (FINS DE NON-). *Voy.* FINS.

RECHANGE (c.-à-d. *second change, change itératif*). C'est : 1° le fait par lequel le porteur d'une lettre de change *non payée et protestée* se rembourse sur le tireur, ou sur l'un des endosseurs, en tirant sur eux une nouvelle lettre de change ou *retraite* ; 2° le nouveau change qu'il peut faire payer à raison de la négociation de cette retraite (C. de comm., art. 177-186). *Voy.* RETRAITE.

RECHUTE, réapparition d'une maladie pendant ou peu après la convalescence. Certaines maladies, telles que la pneumonie, la pleurésie, les fièvres intermittentes, les rhumatismes, les inflammations, sont plus que d'autres, sujettes aux rechutes. Outre les causes qui ont déterminé la première maladie, un remède mal administré, un refroidissement, un écart de régime, une émotion vive, suffisent pour provoquer une rechute surtout au début de la convalescence.

RÉCIDIVE (du lat. *recidivus*, sujet à retomber). Il y a *récidive* quand un individu commet de nouveau un crime ou un délit pour lequel il a déjà subi une condamnation. Il y a plusieurs cas de récidive : 1° un second crime après un premier : l'aggravation consiste tantôt à prononcer le maximum de la peine, tantôt à appliquer la peine supérieure ; mais on ne passe jamais d'une peine de droit commun à une peine politique ; 2° un crime après un délit : il n'y a aucune aggravation à raison de la récidive ; 3° un délit après un crime : on prononce le maximum de la peine ; 4° un second délit après un premier : l'aggravation est la même, mais il faut pour qu'elle ait lieu que le premier ait été puni d'un emprisonnement d'au moins une année ; 5° une seconde contravention après une première : la récidive n'a lieu que si la première contravention a été commise dans l'année et dans le ressort du même tribunal ; l'aggravation consiste à élever la peine ou à ajouter l'amende à l'emprisonnement (C. pén., art. 56-58, 483).

RÉCIF ou RESCIF (de l'espagn. *arrecife*, de l'arabe *ar-recif*, chaussée), chaîne de rochers ou banc de coraux dont la surface est presque de niveau avec celle de l'eau ou n'est recouverte que par intervalles. En quelques lieux, un récif offre un bon mouillage : tel est le port de Pernambuco, au Brésil, qu'on appelle encore *Recife*. Les récifs paraissent en général appartenir à une formation postérieure aux îles qu'ils bordent. Les mers de l'Inde, et surtout les parages de la Polynésie, abondent en récifs qui y rendent la navigation périlleuse.

RECIPE (c.-à-d. en latin *prenez*), se lit, dans les ordonnances de médecin, en tête des formules.

RÉCIPIENDAIRE (du lat. *recipiendus*), celui qu'on reçoit dans un corps, dans une compagnie, avec un certain cérémonial. A l'Académie française, le récipiendaire prononce un discours, auquel répond le directeur (*Voy.* RÉCEPTION). — Dans la Franc-Maçonnerie, le récipiendaire est soumis à diverses épreuves.

RÉCIPIENT (du lat. *recipiens*). En Physique, le *récipient* de la machine pneumatique est une cloche de verre posée sur la platine de l'appareil, et dans laquelle on fait le vide. — En Chimie, le *récipient* est un vase de forme variable, et presque toujours en verre, à une ou deux tubulures, destiné à recevoir le produit d'une distillation ou d'une opération chimique. On appelle *récipient florentin*, un récipient en forme de cafetière qu'on emploie pour la distillation des huiles volatiles plus légères que l'eau.

RÉCIPROQUE (du lat. *reciprocus*). En Logique, une proposition est *réciproque* quand on peut, sans changer le sens, mettre l'attribut à la place du sujet ; p. ex. ; *un triangle est un polygone de trois côtés*, ou *un polygone de trois côtés est un triangle*. Dans ce cas, l'attribut est l'équivalent du sujet. Toute définition est une proposition réciproque (*Voy.* CONVERSION). — En Grammaire, on appelle *verbes réciproques*, des verbes pronominaux qui expriment l'action de deux ou plusieurs sujets les uns sur les autres : *Pierre et Paul se louent*.

En Mathématiques, la *réciproque* est l'inverse d'une proposition démontrée. Garnier a publié les *Réciproques de la Géométrie*.

RÉCIT (de *réciter*). En Rhétorique, c'est l'exposé de faits réels ou imaginaires. On distingue : le *R. historique*, le *R. oratoire* ou *narration* (*Voy.* NARRATION), et le *R. poétique*, qui comprend le *R. épique*, exposition d'une action héroïque, intéressante, merveilleuse, comme le récit de la *prise de Troie* par Énée (*Énéide*, ch. II et III), ainsi que le *R. dramatique*, narration détaillée d'un événement important, qui vient de se passer et qui tient au nœud et au dénouement de l'intrigue, comme le récit de la *mort d'Hippolyte* par Théramène (*Phèdre*, acte V).

En Musique, on appelle *récit* ce qui est chanté par une voix seule ou joué par un instrument seul. — C'est encore, dans une symphonie, la partie exécutée par le sujet principal.

RÉCITATIF (de *réciter*). Dans la Musique d'opéra, on appelle ainsi une sorte de chant, voisin de la parole, qui n'est point assujetti à une mesure rigoureuse, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue ; c'est une déclamation notée. Il est ainsi appelé parce qu'il s'applique à la narration ou *récit* et qu'on s'en sert dans le dialogue dramatique. Le récitatif est : *simple* ou *libre*, quand il est accompagné par le piano ou la basse, et quelquefois par les deux ensemble : ce récitatif n'est plus en usage qu'en Italie ; *accompagné*, quand on ajoute, outre la basse continue, un accompagnement de violons ; *mesuré*, s'il se change tout d'un coup en chant et prend de la mesure et de la mélodie, pour faire ressortir quelque passage remarquable ; *obligé*, quand il est accompagné et coupé par les instruments, ce qui *oblige*, pour ainsi dire, le récitant et l'orchestre à être attentifs et à s'attendre mutuellement.

RÉCLAMATION D'ÉTAT, action par laquelle un enfant agit pour faire constater une filiation qui lui est contestée. Elle est imprescriptible et ne peut être intentée par les héritiers de l'enfant qui n'a pas réclamé que s'il est mort mineur ou dans les cinq ans après sa majorité (C. civ., 326-330).

RÉCLAME (du lat. *réclamer*). En Typographie, on appelle *réclame* le mot qu'on mettait autrefois au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou même d'une page d'impression, et qui est le premier de la

feuille, de la page suivante. Les réclames ne sont plus guère en usage. Aujourd'hui, ce mot se dit plutôt de la note manuscrite qui rappelle au correcteur ou au metteur en pages le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve. — Dans le Plain-chant, la *réclame* est la partie du répons que l'on reprend avec le verset.

On appelle encore *réclame* un article inséré dans le corps d'un journal, au milieu des nouvelles et des faits divers, et qui contient ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'un objet d'art, qui est l'objet d'une *annonce* dans la même feuille.

RECLUS, RECLUSE (du lat. *reclusus*, enfermé). On appelait ainsi, au moyen âge, des pénitents qui se condamnaient à vivre enfermés dans une petite cellule, livrés à la prière et à la mortification ; ces cellules étaient ordinairement attenantes à une église ou à un monastère. On en voit encore une dans la cathédrale de Bourges, attenant à la chapelle Ste-Barbe. On ne pouvait se faire *reclus* sans la permission de l'évêque ou de l'abbé de son monastère.

RECLUSION (du lat. *reclusum*, de *recludere*), peine afflictive et infamante qui consiste, en France, à être détenu dans une maison de force, et à être employé dans l'intérieur de la prison à des travaux déterminés par des règlements administratifs. La durée de la reclusion est de 5 ans au moins et de 10 ans au plus (C. pén., art. 21, 22, etc.). Elle emporte nécessairement la dégradation civique et l'interdiction légale (art. 29 et 34). — Autrefois, on entendait par *reclusion* l'action d'enfermer pour la vie un coupable dans un monastère. *Voy.* ADULTÈRE.

RECOGNITIF (ACTE), du lat. *recognitio*. C'est, en Droit, l'acte par lequel on reconnaît une obligation en rappelant le titre qui l'a créée.

RÉCOLEMENT (du lat. *recolere*, repasser), se disait autrefois de l'acte qui consistait à donner lecture à des témoins entendus dans une procédure criminelle, de la déposition qu'ils avaient faite, pour voir s'ils y persistaient.

Le *récolement d'un inventaire* est l'acte constatant qu'on a vérifié tous les effets et meubles compris dans un inventaire (C. de proc., art. 611, 612, 616).

Dans les Eaux et Forêts, on appelle *récolement* la visite faite par les agents de l'administration d'une coupe exploitée, pour s'assurer si l'adjudicataire a rempli toutes ses obligations.

RÉCOLTES (du lat. *recollecta*, s.-ent. *poma*, fruits recueillis). Ce mot désigne à la fois l'action de recueillir les fruits de la terre, et les produits en nature qui en résultent. Lorsque ces produits sont des céréales, la récolte est dite *moisson ;* lorsqu'il s'agit de fruits, elle prend le nom de *cueillette*.

En Droit, les *récoltes pendantes par les racines* (c.-à-d. encore attachées au sol), et les fruits des arbres non encore recueillis, sont *immeubles*. Dès qu'ils sont détachés du sol, quoique non enlevés, ils sont *meubles*. La loi accorde au propriétaire un privilége sur la récolte de l'année pour l'exécution du bail (*Voy.* PRIVILÉGE). — Les vols et les tentatives de vol de récoltes, lorsqu'ils n'ont pas été commis la nuit, ou par deux ou plusieurs personnes, sont jugés correctionnellement. Lorsqu'ils ont été commis la nuit, ou par deux ou plusieurs personnes, ils sont jugés par les cours d'assises (C. pén., art. 401 et 388).

RECOMMANDATION (du préf. *re* et de *commander*). En termes de Pratique, c'est l'opposition que l'on met à la sortie d'un prisonnier. Un créancier qui avait le droit d'exercer la contrainte par corps contre son débiteur pouvait le *recommander* lorsqu'il était déjà détenu pour un délit ou pour toute autre cause : l'individu *recommandé* était alors retenu, encore que son élargissement eût été prononcé. Le Code de procédure civile (art. 792-96) réglait les formalités à observer à cet égard. La recommandation a disparu avec la contrainte par corps.

Sous la Féodalité, on appelait *recommandation* l'acte par lequel un propriétaire d'*alleu* cédait son domaine à quelque seigneur puissant, qu'il choisissait pour patron, et de qui il recevait immédiatement ce même domaine à titre de *bénéfice* ou *fief*, en se soumettant à certains services, à certaines charges.

RÉCOMPENSE (du préf. *re* et de *compenser*). En termes de Droit, ce mot a la même signification qu'*indemnité*. On l'emploie, en matière de communauté entre époux, pour exprimer l'indemnité que l'un d'eux doit à l'autre pour tout ce que le premier a fait tourner à son profit personnel des biens du second, ou qui peut être due dans le même cas aux époux par la communauté ou à la communauté par les époux. Le Code civil (art. 1433, 1436-37) détermine le cas où la récompense est due.

RÉCONCILIATION (du lat. *reconciliatio*). Outre son sens ordinaire, ce mot se dit, dans le langage ecclésiastique : 1° de l'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église et absous des censures qu'il avait encourues ; 2° de la cérémonie qui se fait quand on bénit une église profanée et devenue ainsi incapable de servir à la célébration de l'office divin. La réconciliation est nécessaire lorsqu'il y a eu dans le lieu saint effusion criminelle du sang, meurtre, inhumation d'un excommunié, d'un hérétique ou d'un infidèle, ou quand une église a été consacrée par un évêque excommunié ou hérétique.

En Droit civil, l'action en séparation permise aux époux est éteinte par leur réconciliation survenue depuis les faits qui auraient pu autoriser cette action (C. civ., art. 272 et 306).

RECONDUCTION (du lat. *reconductio*, louage à nouveau), renouvellement d'une location ou d'un bail à ferme. On distingue la *reconduction expresse*, qui se fait par écrit ou verbalement, par paroles expresses entre les parties, et la *tacite reconduction*, continuation de la jouissance d'une maison, d'une ferme, d'un appartement, au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration du bail, sans qu'il ait été renouvelé, et sans que le propriétaire s'y soit opposé. Ce nouveau bail, soumis aux mêmes conditions que l'ancien, dure le temps fixé par l'usage des lieux, si c'est le bail d'une maison ; le temps nécessaire pour que le preneur puisse recueillir tous les fruits, si c'est le bail d'un fonds rural (C. civ., art. 1759 et 1776).

RECONNAISSANCE (de *reconnaissant*). Outre son sens moral de gratitude, ce mot a diverses autres acceptions. — Dans l'Art militaire, on appelle *reconnaissance* toute opération ayant pour but d'examiner le théâtre d'une guerre et les dispositions de l'ennemi. S'il s'agit d'une simple opération topographique, ce sont les officiers d'état-major qui en sont chargés. S'il faut reconnaître les forces de l'ennemi et au besoin le combattre, la reconnaissance est faite par des corps entiers de cavalerie et d'infanterie.

En Droit, c'est l'acte écrit contenant l'aveu d'un fait passé ou d'une obligation antérieure. La *reconnaissance d'enfant* consiste en une déclaration, faite dans l'acte de naissance ou dans un acte postérieur, qui doit être inscrit sur les registres de l'état civil, et par laquelle on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel (C. civ., art. 62, 334-342). Les enfants adultérins et incestueux ne peuvent être reconnus. La *reconnaissance* est le préalable nécessaire de la *légitimation* (*Voy.* ce mot). — C'est aussi l'écrit par lequel on constate qu'on a reçu une somme, par emprunt, en dépôt, ou autrement. Dans les établissements de prêt sur gages, au Mont-de-piété p. ex., on appelle *reconnaissance* l'acte qui est remis à l'emprunteur, et qui constate la somme prêtée, ainsi que la nature et la valeur des effets déposés.

Au Théâtre, comme dans la poésie épique et dans les romans, les *reconnaissances* soit des personnes, soit des choses, sont un des moyens les plus propres à amener une *péripétie*, un *dénoûment* (*Voy.* ces mots). Mais ce ressort trop souvent employé devient banal et froid ; l'invraisemblance est son écueil. On peut citer, dans le genre sérieux, la reconnaissance d'Ulysse par Euryclée dans l'*Odyssée*, celles d'Oreste dans l'*Électre* de Sophocle, d'Iphigénie dans l'*Iphi-*

génie en Tauride d'Euripide, de Joas dans *Athalie*, la reconnaissance commune d'Égisthe et de sa mère dans *Mérope*, et, dans le genre comique, les reconnaissances des *Captifs* et de l'*Amphytrion* de Plaute, de l'*Andrienne* de Térence, des *Fourberies de Scapin*, des *Précieuses ridicules*, de l'*Avare* de Molière. Les reconnaissances abondent dans le drame moderne.

RECONVENTION (du préf. *re* et de *convention*), se dit, en Jurisprudence, de la demande que forme incidemment le défendeur contre celui qui en a lui-même formé une le premier contre lui, et devant le même juge. La *reconvention* ou *demande reconventionnelle* n'est admise que lorsque la demande du défendeur a de la connexité avec la demande principale ou peut lui servir de défense.

RECORDER (mot anglais), magistrat chargé en Angleterre de veiller à l'observation des lois dans les villes qui ont le droit de juridiction, et qui sont le siége d'une *court of record* (d'une *cour à registre*, c.-à-d. dont les actes sont inscrits sur un registre). Le *recorder* de Londres remplit les fonctions de juge de paix, soumet au souverain les condamnations à mort et publie les arrêts de la cour de justice.

RECORS (du vieux fr. *record*, assistant, témoin), celui qu'un huissier ou un garde du commerce mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution et pour lui prêter main forte au besoin. Il ne se dit qu'en mauvaise part. *Voy.* GARDE DU COMMERCE.

RECOUPE, RECOUPETTE (du préf. *re* et de *coupe*). En Agriculture, on appelle *recoupe* : 1° la seconde coupe de trèfle et de foin qu'on fait dans une année; 2° la farine qu'on tire du son remis au moulin; *recoupette*, une troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes.

En Architecture, on appelle *recoupes* les menus morceaux qu'on abat des pierres lorsqu'on les taille pour les équarir ou les mettre en œuvre. On se sert des recoupes, en les aplanissant avec la batte, pour affermir le sol des caves et les allées de jardin.

RECOUPEMENT (de *recouper*). C'est, en termes d'Architecture, une retraite large qu'on laisse à chaque assise de pierre dure, dans les ouvrages construits sur un terrain dont la pente est escarpée, ou dans ceux qui sont fondés sous l'eau, comme les piles de ponts, les digues, pour donner à ces constructions plus d'empâtement et de solidité.

RECOURS (du lat. *recursus*). En Droit civil, ce mot désigne l'action en garantie ou en dommages-intérêts que l'on a contre quelqu'un. La loi accorde un recours au cohéritier qui a payé au delà de ce dont il était tenu dans les dettes de la succession ; au codébiteur d'une dette solidaire qu'il a payée en entier ; aux mineurs, aux interdits, contre leurs tuteurs, ou aux femmes mariées contre leurs maris (C. civ., art. 875, 942, 1214 et suiv.).

Recours en cassation. *Voy.* POURVOI.

Recours en grâce, demande adressée au chef de l'État pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine prononcée par un jugement ou un arrêt.

RECOUSSE (du lat. *recutere*, renvoyer la balle), reprise d'un bâtiment sur l'ennemi par un autre bâtiment de sa nation dans les vingt-quatre heures, à compter de l'instant où il a été amariné. On rend le navire à l'armateur, qui paye le tiers de sa valeur, comme droit de recousse. — Au moyen âge, ce mot s'étendait à la reprise de toute personne ou de toute chose enlevée de force. *Voy.* POSTLIMINIE.

RECRÉANCE (du b.-lat. *recredentia*). On appelait autrefois ainsi, en Matière de bénéfice, un jugement provisoire qui maintenait ou envoyait dans la jouissance d'un bénéfice en litige, pendant la durée du procès, celui des adversaires dont les droits étaient en apparence les plus fondés.

Lettres de récréance. *Voy.* LETTRE DE CRÉANCE.

RECRUTEMENT (de *recruter*, de *recrue*, nouvelle levée). Les divers modes de recrutement peuvent se réduire à deux, l'*enrôlement libre* ou *engagement volontaire*, et l'*enrôlement forcé* ou *par appel*, qui, changeant de nom suivant les lieux et les temps, s'est appelé *ban* et *arrière-ban*, *milice*, *levée en masse* (*réquisition*, *landsturm*), *conscription*, etc.

Chez les anciens, tout Spartiate était soldat depuis 20 ans jusqu'à 60 ; à Athènes, les citoyens ne servaient que jusqu'à 40 ans. A Rome, le soldat romain se devait à sa patrie de 17 à 40 ans ; tous les ans les tribuns légionnaires assemblaient les centuries dans le Champ-de-Mars, et choisissaient (*legebant*, d'où le mot *legio*) les citoyens qu'ils jugeaient aptes à servir. Sous les empereurs, les armées romaines ne se composèrent plus de citoyens seulement ; elles se recrutèrent à prix d'argent, parmi les affranchis et les barbares. En France, dans l'origine, tout Franc était tenu de suivre la bannière de son seigneur; et celui-ci devait, sur la convocation du roi, fournir un contingent déterminé d'hommes de pied et de cheval : c'est ce qu'on appelait le *ban* et l'*arrière-ban*. Depuis la création des armées permanentes, au XVe siècle, jusqu'en 1791, l'armée française se *recruta* principalement par des enrôlements volontaires et à prix d'argent (*Voy.* RACOLEUR). Il y avait en outre la *milice* (*Voy.* ce mot), qui n'était réunie qu'en temps de guerre et qui se composait de paysans et de bourgeois désignés par le sort. En 1793 une levée en masse fut décrétée, et tous les Français âgés de 18 à 40 ans furent *requis* de se rendre sous les drapeaux.

En 1798, les réquisitions firent place à une *conscription militaire* comprenant tous les jeunes gens de 20 à 25 ans ; les conscrits étaient répartis en 5 classes, suivant leur âge, et des lois particulières devaient déterminer le nombre de ceux qui seraient appelés sous les drapeaux : le remplacement était autorisé. Ce mode de recrutement fut usité pendant tout l'Empire. Celui qui est encore en usage aujourd'hui (1871) a été établi par la loi du 10 mars 1818, modifiée par celles du 9 juin 1824, du 21 mars 1832 et du 4 février 1868. Tous les ans, chaque département fournit un certain nombre de conscrits, tirés au sort parmi les jeunes gens qui ont atteint leur 20e année. La durée du service actif est de 5 ans, après lesquels les jeunes soldats restent 4 ans dans la réserve (*Voy.* SERVICE MILITAIRE). Ce mode de recrutement paraît avoir fait son temps et il est probable que d'ici à peu tout Français devra le service militaire pendant un temps plus ou moins long.

RECTANGLE (du lat. *rectangulus*). Ce mot pris comme substantif sert à désigner, en Géométrie, un parallélogramme dont les angles sont droits. Pris comme adjectif, il sert à désigner soit un triangle qui a un angle droit, soit un trapèze qui a deux angles droits, soit enfin un parallélipipède dont toutes les faces sont des rectangles. — Un angle trièdre est dit *rectangle*, *birectangle*, *trirectangle*, suivant qu'il a un, deux, ou trois dièdres droits. — *Rectangulaire*, se dit de tout ce qui a la forme d'un rectangle.

RECTEUR (du lat. *rector*). Ce nom qui, à diverses époques, a été donné à des fonctions de natures fort différentes, désigne spécialement aujourd'hui, en France, le fonctionnaire placé à la tête de chacune des *académies universitaires*. Il y en eut 27 jusqu'en 1850 (un dans chaque ville où siégeait une cour d'appel) ; la loi du 15 mars 1850 en porta le nombre à 86 ; celle du 14 juin 1854 le réduisit à 16 (en 1870, il y en avait 18 par suite de l'annexion de la Savoie). Les recteurs sont nommés par le chef de l'État, sur la présentation du ministre ; ils ont autorité sur les Facultés, les lycées, les colléges et les écoles de tous les degrés ; ils président les conseils académiques.

Autrefois, on donnait le titre de *recteur* au chef de chacune des Universités de France. Celui de l'Université de Paris était tiré du corps de la Faculté des arts. On l'élisait pour trois mois seulement ; mais il était communément continué pour deux ans. Le recteur portait une ceinture violette, avec un bourdalone d'or au chapeau. Dans les cérémonies, il était précédé des *massiers* des quatre Facultés. Depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier, le recteur gouverna en

souverain, avec droit de justice haute et basse sur tout le pays latin, qui s'étendait alors sur la rive gauche de la Seine, de l'abbaye de St-Victor jusqu'au Pré-aux-Clercs; mais ce pouvoir ne tarda pas à être limité. Cependant, le titre de *recteur* fut toujours très-considéré dans l'ancienne Université : Rollin est un des recteurs dont l'Université de Paris s'honore le plus.

Dans quelques provinces de France, et notamment dans la Bretagne, on donne au curé d'une paroisse le nom de *recteur*.

RECTI... (du lat. *rectus*, droit), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques tels que *rectiflore*, à fleurs droites ; *rectigrade*, qui marche droit ; *rectiligne*, en ligne droite ; *rectirostre*, qui a le bec droit, etc.

RECTIFICATION (de *rectifier*, du lat. *rectificare*). En Chimie, on nomme ainsi une opération qui consiste à distiller de nouveau un liquide dans le but de l'obtenir à l'état le plus pur possible : on rectifie l'alcool, certains acides, etc.

En Géométrie, la *rectification* d'une courbe est l'opération par laquelle on trouve une droite de longueur égale à celle de la courbe, et par extension, l'opération par laquelle on détermine la longueur même de cette courbe.

En Matière d'actes de l'état civil, la *rectification* est le fait de rétablir dans un acte erroné les énonciations exactes qu'il doit contenir. Elle se fait en vertu d'un jugement du tribunal de première instance qui est transmis à l'officier de l'état civil et transcrit par lui sur ses registres en marge de l'acte rectifié.

RECTO, mot latin francisé, s'emploie pour désigner la première page d'un feuillet, celle qui se trouve à droite lorsqu'on ouvre le livre. Ce nom vient de ce qu'autrefois chaque feuillet n'était numéroté qu'à la première des deux pages (*recto folio*). On oppose *recto* à *verso*, qui est la seconde page.

RECTORAT. *Voy.* RECTEUR.

RECTRICE (du lat. *rectrix*). En Ornithologie, on nomme *pennes rectrices* les plumes de la queue des oiseaux, parce que, dans leur vol, elles leur servent comme de gouvernail. *Voy.* QUEUE et PLUMES.

RECTUM (du lat. *rectum*, droit), la troisième et dernière portion du gros intestin, est ainsi appelée à cause de sa direction presque droite. Le rectum occupe la partie postérieure du bassin, et s'ouvre à l'extérieur par l'orifice appelé *anus*. Les matières fécales s'y accumulent comme dans une sorte de réservoir, avant d'en être chassées par l'acte de la défécation. Plusieurs animaux, le Musc, la Civette, etc., ont des glandes odoriféres à cette extrémité. Chez l'Homme, les veines s'y engorgent souvent de sang. *Voy.* HÉMORRHOÏDES.

RECUIT ou RECUITE (de *recuire*). En Chimie, on appelle ainsi l'opération que l'on fait subir aux métaux ductiles, quand on les a trempés ou battus au marteau et qu'ils ont acquis trop de dureté. Elle consiste à faire rougir ces métaux et à les laisser refroidir lentement : ils reprennent ainsi l'élasticité qu'ils avaient perdue. *Voy.* ACIER.

En Peinture, la *recuite* est l'opération par laquelle le peintre sur verre ou en émail parfond ses couleurs, en soumettant la pièce peinte à l'action du feu.

RECUL (de *reculer*), mouvement qui se fait sentir dans les canons et les fusils quand ils font feu, et par lequel ils reviennent en arrière. Pour les gros canons, le recul peut aller jusqu'à près d'un mètre.

RÉCURRENT (du lat. *recurrens*, qui revient en arrière). En Anatomie, on nomme *artères récurrentes*, plusieurs artères du coude et une artère de la jambe, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance ; *nerfs récurrents*, les nerfs laryngés inférieurs.

En Arithmétique, on nomme *série récurrente*, toute série dans laquelle chaque terme est formé au moyen d'un certain nombre de termes qui le précèdent, d'après une même loi : telle est la suite des nombres, 1, 3, 4, 7, 11, 18, 29, etc., dont chaque terme est égal à la somme des deux termes qui le précèdent immédiatement ; telle est encore la série 1, 2, 5, 12, 29, 70, etc., dont chaque terme est égal à celui qui le précède de deux rangs, plus le double de celui qui le précède immédiatement.

En Minéralogie, *récurrent* se dit d'une variété de cristal dans laquelle, en prenant les faces par rangées annulaires, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, on a deux nombres qui se succèdent plusieurs fois, comme 4, 8, 4, 8, 4.

Vers récurrents ou *rétrogrades*. *Voy.* ANACYCLIQUE.

RECURVIROSTRA, oiseau. *Voy.* AVOCETTE.

RÉCUSATION (du lat. *recusatio*), action de décliner la compétence d'un tribunal, d'un juge, d'un juré, d'un expert, d'un témoin, etc. Le Code de proc. civile (art. 378) et celui d'Instr. criminelle (art. 332, 399, etc.) déterminent les cas et les modes de récusation des juges de paix, juges, jurés, etc.

REDAN (pour *redent*, dérivé de *dent*), terme de Fortification, se dit des angles saillants et rentrants, pratiqués de distance en distance dans les circonvallations pour flanquer l'enceinte, et se protégeant réciproquement. — Il s'emploie aussi, en Architecture, pour désigner ces ressauts qu'on pratique de distance en distance à la retraite d'un mur construit sur un terrain en pente, pour le mettre de niveau dans chacune de ses distances ; ou dans une fondation, à cause de l'inégalité de consistance du terrain ou d'une pente escarpée.

REDDITION (du lat. *redditio*). La *reddition de compte*, est l'acte par lequel un comptable soumet ses opérations au contrôle de qui de droit. Les formes à suivre à cet égard sont tracées au Code de procédure civile, art. 527-542.

RÉDEMPTION. (du lat. *redemptio*, rachat). Ce terme désigne spécialement, dans la Religion chrétienne, le rachat du genre humain par N.-S. Jésus-Christ. — Les Juifs donnaient le nom de *Rédempteur* à Dieu même, parce qu'il les avait rachetés de la servitude d'Égypte.

Rédemption se dit aussi du rachat des captifs chrétiens qui sont au pouvoir des infidèles. Une communauté religieuse qui s'était vouée à cette œuvre avait reçu le nom d'*ordre du Rédempteur* ; on l'appelait aussi l'*ordre de la Merci*. — On connaît sous le nom de *Rédemptoristes* un ordre fondé, vers 1722, dans le royaume de Naples, par St Liguori.

REDEVANCE (de *redevoir*). Sous le régime féodal, on donnait ce nom à une charge annuelle, prix d'un fonds concédé originairement sous la condition de ce payement. Il y avait des redevances en argent, en denrées, en corvées, ou en devoirs personnels.

REDHIBITION (du lat. *redhibitio*), se dit, en Jurisprudence, de l'annulation de la vente d'une chose mobilière entachée de certains *vices* dits *rédhibitoires* (C. civ., art. 1641-48). *Voy.* VICES.

RÉDIFS, sorte de landwehr ottomane. *Voy.* NIZAM.

RÉDIMÉS (PAYS), c.-à-d. *rachetés*, nom donné avant 1789 aux provinces qui avaient acheté l'exemption du droit de gabelle (*Voy.* GABELLE). — Aujourd'hui, on appelle *villes rédimées* celles qui ont obtenu le droit d'établir un octroi à la charge de payer pour les habitants la contribution personnelle.

RÉDINGOTE (de l'angl. *riding-coat*, vêtement pour monter à cheval). Ce mot, dont on connaît assez la signification actuelle, désignait primitivement une espèce de casaque plus ample et plus longue que l'habit ordinaire, et dont on ne se servait que dans les temps de pluie, de gelée ou pour monter à cheval. L'usage en est venu d'Angleterre en 1725.

REDORTE (du lat. *retortus*), se dit, en termes de Blason, d'une branche d'arbre tortillée en anneaux les uns sur les autres.

REDOUBLEMENT (de *redoubler*). En Grammaire, on appelle ainsi la répétition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement de certains temps des verbes. Les langues sanscrite, grecque, latine, allemande, etc., ont des redoublements : ainsi, en sans-

crit *bhû*, être, fait au parfait *babhûva*; en grec, λύω fait λέλυκα; en latin, *tango* fait *tetigi*; en allemand, *geben* fait au participe *gegeben*.

En Musique, on nomme *redoublement* toute note qui, dans un accord, est doublée, répétée, à une ou plusieurs octaves. L'accord *ut mi sol ut* n'est autre chose que l'accord *ut mi sol*, dont la fondamentale *ut* a été doublée à l'octave.

Rimes redoublées. *Voy.* RIME.

REDOUL ou REDOU, *Coriaria*, genre type de la famille des *Coriariées*, voisine de celle des Malpighiacées, renferme des arbustes des régions tropicales et du midi de l'Europe: tige de 1m à 1m,50; feuilles opposées ou verticillées, ternées; fleurs blanchâtres, en grappes. Les feuilles du *R. à feuilles de myrte* (*C. myrtifolia*), vulg. *Corroyère*, sont séchées, réduites en poudre et employées à la préparation des cuirs; ses fruits donnent une couleur noire pour la teinture des étoffes. Les feuilles et les fruits sont vénéneux. Le *R. sarmenteux* (*C. sarmentosa*), de la Nouv.-Zélande, est cultivé dans les jardins.

REDOUTE (de l'ital. *ridotto*, asile, réduit), petit fort détaché, que l'on construit en maçonnerie ou simplement en terre, et qui est disposé pour recevoir de l'artillerie: il consiste en un simple rempart avec fossé et présente de 3 jusqu'à 8 fronts, suivant les circonstances et les lieux. On construit une redoute pour prolonger la défense d'une place, pour défendre un point stratégique, pour arrêter la marche de l'ennemi, etc. — En Italie et dans plusieurs villes de France, on donne le nom de *redoutes* à des lieux publics où l'on s'assemble soit pour jouer aux jeux de hasard, soit pour danser, etc.

REDOUTÉE (de P.-J. *Redouté*, peintre de fleurs), *Redoutea*, *Fugosia*, genre de la famille des Malvacées, renferme des plantes exotiques, remarquables par la beauté et l'élégance de leurs fleurs. La *Redoutée hétérophylle* est cultivée dans les parterres.

REDOWA, sorte de walse à trois temps qui tient de la polka et de la mazurka, mais dont le mouvement est moins précipité.

RÉDUCTION (du lat. *reductio*). En Chirurgie, c'est l'action de *réduire*, c.-à-d. de remettre à leur place les os *luxés* ou *fracturés*; ou les parties molles qui ont formé des *hernies*. — Pour opérer la réduction des os, il faut opposer à la force qui retient les os déplacés une force supérieure. En même temps que l'on tire l'os dans le sens de son déplacement (*extension*), de manière à lui faire suivre en sens inverse, pour prendre sa position normale, le chemin qu'il a suivi pour en sortir, on exerce un tirage en sens contraire (*contre-extension*) sur la partie supérieure du membre et quelquefois sur le tronc. Lorsque ce double effort a mis de niveau les parties qui doivent se rejoindre, le chirurgien opère la *coaptation* en portant l'une vers l'autre les surfaces déplacées. Des appareils ingénieux ont été imaginés pour opérer graduellement et d'une manière continue la double extension et pour maintenir ensuite les parties réunies (*Voy.* FRACTURE et LUXATION). — Pour la réduction des hernies. *Voy.* HERNIE et TAXIS.

En Chimie, on appelle *réduction* l'opération par laquelle on enlève l'oxygène à un oxyde métallique pour mettre le métal à nu. La plupart des oxydes sont réductibles à l'aide du charbon, qui s'empare de l'oxygène et forme de l'acide carbonique qui se volatilise. — On appelle, en général, *réducteurs* tous les corps qui diminuent dans un composé la proportion d'oxygène: tels sont l'acide sulfureux, l'hydrogène, l'acide arsénieux, les métaux, etc.

En Droit, on appelle *réduction* l'action par laquelle les héritiers à réserve font ou retrancher des donations entre-vifs ou des legs, ce qui a été donné par leur auteur au delà de la quotité disponible, ou annuler complétement ces donations ou legs, si la quotité disponible est déjà épuisée. On réduit d'abord les legs, puis les donations en commençant par la plus récente (C. civ., art. 920-930).

RÉDUCTION. En Mathématiques, on attribue à ce mot plusieurs sens différents, mais qui impliquent toujours l'idée de transformation. — La *réduction* d'une figure, en Géométrie, est sa transformation en une figure semblable, mais de dimensions plus petites: on emploie à cet usage différents instruments; le *compas de réduction*, l'*échelle de réduction*, le *pantographe*, etc. — En Algèbre, la *réduction des termes semblables* d'un polynôme a pour objet le remplacement de tous les termes ayant même partie littérale par un seul, sans que la valeur du polynôme en soit altérée: si deux termes semblables ont mêmes signes, on fait la somme des coëfficients et l'on conserve la partie littérale et le signe; s'ils ont des signes différents, on prend pour coëfficient la différence des coëfficients, et pour signe celui du terme qui avait le plus grand coëfficient. Pour réduire plus de deux termes semblables, on réduit le premier avec le second, le terme résultant avec le troisième et ainsi de suite jusqu'au dernier. — En Arithmétique, la *réduction d'une fraction à sa plus simple expression* a pour objet sa transformation en une fraction irréductible équivalente à la première. La *réduction des fractions au même dénominateur* a pour objet la transformation de plusieurs fractions données en d'autres, respectivement équivalentes aux premières et qui aient toutes le même dénominateur (*Voy.* FRACTION). — La méthode de *réduction à l'unité* est une méthode qui s'emploie de préférence aux proportions pour la résolution des problèmes connus sous le nom de *règles de trois*, *d'intérêt*, *d'escompte*, etc. (*Voy.* ces mots). — L'*élimination par réduction* est un des procédés d'élimination employés dans la résolution des équations du 1er degré à plusieurs inconnues. *Voy.* ÉLIMINATION.

Réduction à l'impossible, *à l'absurde* (*apagogie*). En Mathématiques et en Logique, ce mode de raisonnement consiste, pour faire voir qu'une chose est vraie, à supposer qu'elle ne le soit pas et à montrer qu'il en résulterait une conséquence impossible. Ex.: *Deux droites perpendiculaires à une troisième sont parallèles; car si elles ne l'étaient pas, elles se rencontreraient, et du point de leur rencontre partiraient deux perpendiculaires à une même droite, ce qui est absurde*. *Voy.* CONTRADICTION.

Réduction ou *Conversion des rentes*, opération financière. *Voy.* RENTE.

Dans les arts du Dessin, on entend par *réduction* la copie que l'on fait d'un objet en lui donnant la même forme, mais une moindre grandeur. MM. Gavard, Colas, Sauvage, etc., sont parvenus à exécuter cette opération avec une grande précision au moyen de procédés mécaniques. Le *procédé Colas* est une application du *tour à portrait* (*Voy.* ce mot): il divise le modèle en fragments qu'il traite comme des bas-reliefs; le *procédé Sauvage* ne fragmente pas le modèle, mais il l'entoure de broches multiples opérant sur toutes les faces à la fois. Pour le *procédé Gavard*, *Voy.* DIAGRAPHE. — *Voy.* aussi PANTOGRAPHE, MOULAGE, PHOTOSCULPTURE.

RÉDUIT (de *réduire*). En termes de Fortification, ce mot désigne un retranchement qui consiste en une petite demi-lune ménagée dans une grande. Les assiégés s'y renferment quand la grande est enlevée.

RÉDUVE (du lat. *reduviæ*, restes, débris; de l'habitude qu'ont ces insectes de se couvrir de poussière), *Reduvius*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises nudicolles et auj. type de la tribu des Réduviens, renferme des espèces carnassières, agiles à la course, de couleurs variées, et qui vivent tantôt sur les fleurs, tantôt dans nos habitations. L'espèce type est le *R. masqué* (*R. personatus* ou *R. quisquilius*), qui habite nos maisons et s'attaque de préférence aux punaises et aux mouches. — La tribu des *Réduviens* comprend, outre le genre type, les genres *Cimex* (Punaise), *Aradus*, *Salda*, *Hydrometra*, *Gerris*, etc. *Voy.* ces mots.

REFAIT (de *refaire*), nom donné, en termes de

Vénerie, au bois des cerfs, des daims ou des chevreuils, lorsqu'il vient de repousser.

REFEND (de *refendre*), action de fendre, de partager. En termes de Construction, on appelle *mur de refend* un mur intérieur qui sépare les pièces d'un bâtiment ; *pierre de refend*, une pierre angulaire. — On appelle *refends* ces lignes plus ou moins creuses qu'on taille entre les pierres pour marquer les assises ou pour empêcher qu'on n'en aperçoive les joints. Quelquefois on taille en *refends* toute la surface d'un mur ou d'une devanture.

En Menuiserie, on nomme *refend* un morceau de bois ou une tringle enlevée à un ais trop large. Du *bois de refend* est du bois scié en long.

REFENTE, en Droit. *Voy.* FENTE.

RÉFÉRÉ (du lat. *referre*, rapporter), procédure sommaire qui a pour but de faire statuer provisoirement et avec rapidité soit sur les difficultés survenues dans le cours de l'exécution d'un jugement, soit sur toute autre affaire urgente. Cette procédure consiste en une assignation donnée directement et un exposé verbal des moyens des parties. La demande est portée à une audience tenue à cet effet par le président du tribunal de 1re instance. La décision qui intervient est appelée *ordonnance de référé:* elle est exécutoire par provision, et même, si le besoin l'exige, sans caution et quelquefois sur minute. L'appel est le seul mode de recours admis contre elle : il doit être interjeté dans la quinzaine (C. de proc., art. 806-812). — Consulter : Bilhard, *Traité des référés*, et Debelleyme, *Recueil d'ordonnances sur requêtes et sur référés*.

RÉFÉRENDAIRE (du lat. *referendarius*, de *referendus*, qui doit être rapporté). On donne le nom de *référendaires :* 1° à ceux des magistrats de la *cour des comptes* qui font sur les pièces de comptabilité les *rapports* d'après lesquels prononcent les conseillers maîtres ; — 2° à douze officiers ministériels qui forment auprès du ministre de la Justice un conseil dit (*conseil du sceau des titres*) chargé exclusivement de la poursuite des demandes relatives aux titres, majorats et dotations, ainsi qu'aux remises ou réductions des droits de sceau affectés à l'expédition des lettres de naturalisation, de service à l'étranger, de réintégration dans la qualité de Français, d'addition ou de changement de nom et de dispenses pour mariage : on appelle ceux-ci *référendaires au sceau*. Cet office existe en France depuis 1522.

Sous la première race de nos rois, on appelait *grand référendaire* un officier dont la charge équivalait à celle de chancelier et de garde des sceaux. — De nos jours, on a donné le titre de *grand référendaire de la Chambre des Pairs, du Sénat*, à celui des pairs ou des sénateurs qui appose le sceau de l'assemblée aux actes émanés d'elle, et qui a, en outre, la garde de son palais et de ses archives.

REFERENDUM, dépêche envoyée par un agent diplomatique à son gouvernement pour lui demander de nouvelles instructions, quand celles qu'il a ne lui suffisent pas pour achever une négociation commencée. On dit alors qu'il négocie en attendant la réponse *ad referendum*.

RÉFLÉCHI. *Voy.* PRONOM et VERBE.

RÉFLECTEUR (du lat. *reflectere*, réfléchir), se dit, en Physique, de tout appareil destiné à réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. On nomme particulièrement ainsi les miroirs métalliques au moyen desquels on concentre sur un point donné la lumière ou la chaleur d'un foyer lumineux ou calorifique : tels sont les divers abat-jour ou réverbères qu'on adapte aux lampes, aux quinquets, et les miroirs paraboliques employés à l'éclairage des phares. Les *réflecteurs* augmentent la puissance de l'éclairage en empêchant la lumière d'une source de se répandre en tous sens et en la rejetant dans la direction la plus utile.

Cercle réflecteur. *Voy.* RÉFLEXION (INSTRUMENTS A).

Réflecteur acoustique, appareil inventé par Sax, en 1839 et qui consiste en une plaque de métal qu'on adapte au pavillon des instruments et à l'aide duquel on dirige le son du côté où l'on veut.

RÉFLEXE (ACTION), du lat. *reflexus*. En Physiologie, on nomme ainsi certains *mouvements* involontaires provoqués dans une partie du corps par une *excitation* venue de cette partie ou d'une autre, après intervention d'un centre nerveux autre que le cerveau. L'occlusion des paupières quand on approche subitement un objet de l'œil, l'éternûment quand on excite la membrane pituitaire, le vomissement déterminé par la titillation du pharynx, la toux provoquée par la présence d'un corps étranger dans les voies respiratoires, la déglutition, le cheminement des aliments dans l'intestin, la plupart des phénomènes de la vie organique, sont des phénomènes réflexes. Les mouvements de cette espèce affectent souvent l'apparence des mouvements volontaires les mieux associés, les mieux combinés pour atteindre un but particulier; ainsi, une grenouille décapitée se défend contre une piqûre avec autant de sagacité apparente que si elle pouvait accomplir ses fonctions cérébrales. — Pour toute action reflexe il faut l'intervention de trois organes : 1° un filet nerveux qui porte au centre l'excitation ; 2° un centre nerveux qui la transmet; 3° un filet nerveux centrifuge qui la reçoit et la manifeste. Le centre nerveux doué du pouvoir réflexe (*excito-moteur*) est la *moelle épinière* ou du moins sa substance grise; M. Cl. Bernard a prouvé que les ganglions sympathiques jouissaient aussi de ce pouvoir. — On a appelé *arcs diastaltiques* un ensemble de nerfs considérés à la fois comme sortant de la moëlle épinière (*nerfs moteurs*), y entrant (*nerfs sensitifs*), et s'unissant à travers la moelle pour faire contracter les muscles, et *action diastaltique* l'ensemble de mouvements opérés par le moyen de ces arcs, c.-à-d. l'action réflexe.

L'existence des actions réflexes, établie par Prochaska en 1784, a servi de fondement à la plupart des théories matérialistes. Certains auteurs (Pflüger et Paton) ont doté la moelle d'un pouvoir perceptif et de déterminations intentionnelles. D'autres ont nié même la spontanéité de la volonté, prétendant que les manifestations volontaires ne sont que des réponses réflexes aux excitations motrices, sensitives ou idéales. — Voir Longet, *Traité de physiologie*.

RÉFLEXION (du lat. *reflexio*). En Physique, on entend par *réflexion* le changement de direction d'un rayon, soit lumineux, soit calorifique, soit sonore, produit par la rencontre d'un obstacle. Ce changement a lieu suivant une loi qui s'applique à la fois à la lumière, à la chaleur et au choc des corps élastiques : 1° le rayon incident, le rayon réfléchi et la normale au point d'incidence sont dans un même plan ; 2° l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence, ces angles étant respectivement formés par le rayon incident et le rayon réfléchi avec la normale. La partie de la Physique qui traite de la *réflexion de la lumière* prend le nom de *Catoptrique* (*Voy.* MIROIR, ANAMORPHOSES, CHAMBRE CLAIRE, MIRAGE, CHALEUR, etc.). — Il y a aussi une réflexion irrégulière qui s'effectue dans tous les sens et qui produit ce qu'on appelle la *lumière diffuse*. *Voy.* ce mot.

Instruments à réflexion, instruments d'Astronomie, dont on se sert, sur mer, pour prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon, pour mesurer la distance de la lune au soleil, etc. Ces instruments, fondés sur les principes de la catoptrique, tirent leur nom de ce qu'on y adapte un miroir métallique destiné à réfléchir la lumière. Les octants et les sextants sont des instruments à réflexion.

RÉFLEXION. En Philosophie, on entend par ce mot la faculté qu'a l'âme de se replier sur elle-même pour observer ses propres opérations : c'est l'exercice volontaire de la *conscience*, comme l'attention est l'application de l'esprit aux données des sens. *Voy.* CONSCIENCE et PSYCHOLOGIE.

REFLUX (du préf. *re* et de *flux*), mouvement rétro-

grade de la mer et qui est l'opposé du *flux*. *Voy.* Marée.

RÉFORMATION (du lat. *reformatio*), acte par lequel une décision judiciaire est supprimée et remplacée par une autre. Les voies de réformation des jugements sont *ordinaires* (appel, opposition) ou *extraordinaires* (tierce opposition, requête civile, pourvoi en cassation, prise à partie) : on ne peut recourir aux dernières qu'à défaut des premières. — *Réformation* est aussi synonyme de *réforme*. *Voy.* ce mot.

RÉFORME. En matière de Religion, on entend par *réforme* tantôt le retour à l'ancienne discipline, p. ex. la réforme des Bernardins de la Trappe, due à Rancé, celle des Carmélites, due à Ste Thérèse, etc.; tantôt le changement introduit au xvie siècle dans la religion par Luther, Calvin et leurs adhérents. *Voy.* Réforme au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Politique, le mot *réforme* a été employé, surtout en France et en Angleterre, pour désigner la *réforme électorale*, la *réforme parlementaire*. Une réforme parlementaire a été accomplie en Angleterre en 1832. On sait à quelles conséquences l'abus du mot *réforme* a conduit la France en 1848.

On appelle encore *réforme* le licenciement partiel d'une armée, la réduction d'un corps de troupes à un moindre nombre.

Congé de réforme, congé délivré au militaire incapable de faire un service actif, sur le certificat des officiers de santé délégués à cet effet.

Traitement de réforme : c'est celui de l'officier sans emploi qui, n'étant plus susceptible d'être rappelé à l'activité, n'a pas de droits acquis à la pension de retraite : la quotité en est déterminée d'après le *minimum* de la retraite de son grade, à raison d'un trentième pour chaque année de service effectif. — Les fonctionnaires civils forcés de cesser leurs fonctions avant l'âge de la retraite peuvent aussi obtenir un traitement de réforme (Loi du 9 juin 1853, art. 11).

Réforme julienne, *R. grégorienne*. *Voy.* Année.

REFOULOIR (de *refouler*), bâton garni, à l'une de ses extrémités, d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE (du lat. *refractarius*, de *refractum*, supin de *refringere*), se dit, en Chimie, de toute substance difficilement altérable par la chaleur et infusible ou peu fusible : tels sont certains grès, les argiles qui ne renferment point de calcaire, la chaux, la magnésie, le charbon, etc. Ces substances sont d'un grand secours pour la construction des fourneaux et des creusets.

réfractaire. Pendant la Révolution, ce mot devint synonyme de rebelle à la loi. On l'appliqua d'abord indistinctement à tous les prêtres ou fonctionnaires publics qui avaient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. — On l'appliqua ensuite aux soldats qui, appelés par le sort à faire partie de l'armée, refusaient de se rendre sous les drapeaux ou désertaient avant d'arriver au corps. Les décrets du 12 oct. 1802 et du 28 oct. 1808 créèrent des dépôts ou compagnies de discipline pour recevoir ceux des réfractaires qu'on pourrait arrêter : ils étaient surtout employés aux travaux des routes, des canaux, des réparations des places fortifiées, etc. Les lois du 10 mars 1818 et du 21 mars 1832 ont attribué aux tribunaux civils et militaires l'application des lois relatives à cette sorte de rébellion. *Voy.* Retardataire.

RÉFRACTEUR interférentiel, appareil de Physique imaginé par Arago pour mesurer les indices de réfraction à l'aide des *franges d'interférence*. Deux faisceaux lumineux traversent deux tubes contenant des substances différentes, puis ils vont interférer, et l'on déduit de la position des franges le rapport des indices de réfraction des deux substances. Cet appareil a été perfectionné par M. Billet et par M. Jamin qui a mesuré ainsi les indices de réfraction des gaz. MM. Jamin et Fizeau ont du reste imaginé d'autres *refracteurs* beaucoup plus précis.

RÉFRACTION (du lat. *refractio*), déviation ou changement de direction qu'éprouve un rayon lumineux, calorifique ou sonore, en passant d'un milieu dans un autre. L'étude de la réfraction de la lumière est l'objet de la *Dioptrique*. — On appelle *angle de réfraction*, l'angle que forme le rayon réfracté avec le prolongement de la normale au point de rencontre du rayon avec le second milieu ; *plan de réfraction*, le plan de l'angle de réfraction. Un rayon incident ne donne naissance en général qu'à un seul rayon réfracté : on dit alors que la réfraction est *simple*; on appelle *double réfraction*, le phénomène qui se présente pour la lumière dans certains corps, tels que le spath d'Islande, le cristal de roche, etc., dans lesquels un seul rayon lumineux incident donne naissance à deux rayons réfractés.

Réfraction simple. Les phénomènes de la réfraction de la lumière et de la chaleur se résument ainsi : 1° le plan de réfraction coïncide toujours avec le plan d'incidence ; 2° le rapport des sinus d'incidence et de réfraction est constant pour les mêmes milieux : ce rapport s'appelle l'*indice de réfraction* (*Voy.* ce mot). — Les effets de la réfraction de la lumière peuvent se constater à chaque instant : un bâton à demi plongé dans l'eau paraît brisé; les objets submergés semblent être plus gros qu'ils ne le sont; les poissons nous paraissent plus près de la surface, et les bassins ou les rivières ne nous semblent pas aussi profonds qu'ils le sont réellement. C'est la réfraction qui nous fait voir les astres à leur lever avant le moment où les rayons qui en émanent pourraient arriver directement jusqu'à nous. L'aurore et le crépuscule sont également produits par la réfraction et par la réflexion, qui ont lieu dans l'air, des premiers ou des derniers rayons du soleil.

Double réfraction. Lorsqu'on tient un rhomboïde de spath d'Islande au-devant de l'œil, et qu'on regarde au travers un objet délié, on en voit deux images distinctes, et, si l'on fait tourner le rhomboïde dans son plan pour qu'il accomplisse une révolution complète, les deux images tournent pareillement d'une circonférence entière. On observe les mêmes effets si l'on pose le rhomboïde sur une feuille de papier blanc où l'on a tracé des lignes. On n'observe pas la double réfraction dans les liquides et les gaz, mais on la constate dans tous les solides cristallisés qui n'ont pas pour forme primitive le cube. Dans un cristal doué de la double réfraction, il y a toujours une ou deux directions suivant lesquelles un rayon de lumière ne se divise jamais : ces directions, appelées *axes optiques* du cristal, ont toujours une certaine symétrie par rapport aux faces naturelles de la forme cristalline (*Voy.* Axe). Dans les cristaux *à un axe*, comme le spath d'Islande, la tourmaline, le corindon, le quartz, la glace, etc., l'axe optique coïncide toujours avec l'axe cristallographique ; lorsqu'un rayon de lumière ne se meut pas suivant l'axe du cristal, il donne, en se réfractant, deux rayons, dont l'un, appelé *rayon ordinaire*, reste soumis aux lois générales de la réfraction, tandis que pour l'autre, nommé *rayon extraordinaire*, le plan de réfraction ne coïncide pas, en général, avec le plan d'incidence, et que les sinus d'incidence et de réfraction cessent d'être dans un rapport constant. Dans les cristaux *à deux axes*, comme le salpêtre, l'aragonite, le borax, le sucre, le feldspath, etc., la marche de la lumière est encore plus compliquée : car il n'y a plus de rayon ordinaire, et les deux rayons qui y naissent par la division d'un rayon incident ne suivent ni l'un ni l'autre les lois générales de la réfraction. La double réfraction présente certaines relations avec les phénomènes de *polarisation*. *Voy.* ce mot.

Descartes a fait connaître les lois de la réfraction simple. Huyghens, et plus tard Malus, Wollaston, Fresnel, Biot, Arago et Brewster ont étudié les lois de la double réfraction.

RÉFRANGIBILITÉ (de *réfrangible*), propriété que possèdent les rayons lumineux ou calorifiques d'être plus ou moins susceptibles de réfraction. Si l'on peut séparer au moyen du prisme les sept rayons de cou-

leur différente qui composent le *spectre solaire* (*Voy.* ce mot), c'est que ces rayons, étant d'une réfrangibilité différente, vont au sortir du prisme former leur image en des points différents. La réfrangibilité des couleurs simples croît dans l'ordre suivant : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. — Il y a des rayons calorifiques moins réfrangibles que le rouge. Ce sont ceux qu'émettent les sources de chaleur obscure.

RÉFRIGÉRANT (du lat. *refrigerare*, rafraîchir). En Chimie, on appelle *réfrigérant* le vaisseau qui entoure le chapiteau ou le serpentin d'un alambic, et qu'on remplit d'eau froide pour y favoriser la condensation des vapeurs. *Voy.* ALAMBIC.

Mélanges réfrigérants ou *frigorifiques*, mélanges propres à produire un froid artificiel. Voici les plus usités : 3 p. de glace pilée et 1 p. de sel marin produisent un abaissement de température de — 20° : c'est à l'aide de ce mélange que les limonadiers font leurs glaces ; — 3 p. de chlorure de calcium cristallisé et 2 p. de glace pilée font descendre le thermomètre jusqu'à — 55° : ce mélange sert à la congélation du mercure préalablement refroidi par le mélange précédent ; — 8 p. de glace pilée et 10 p. d'acide sulfurique faible ; — 3 p. de sulfate de soude et 2 p. d'acide azotique étendu, etc. *Voy.* CONGÉLATION.

RÉFRINGENT (du lat. *refringere*, briser), se dit, en Optique, d'un corps qui fait dévier de leur direction les rayons de lumière qui y entrent (*Voy.* INDICE DE RÉFRACTION). On appelle *biréfringent* tout corps qui produit une double réfraction.

REFROIDISSEMENT (de *refroidir*), abaissement de la température d'un corps. *Voy.* FROID, CONGÉLATION et RÉFRIGÉRANT.

Refroidissement du globe. Voy. TERRE.

REFUGE (DROIT DE), du lat. *refugium*. *Voy.* ASILE. Les Israélites donnaient le nom de *villes de refuge* à des villes où se retiraient ceux qui avaient commis un meurtre involontaire : ils n'en pouvaient sortir qu'après s'être excusés juridiquement.

Maison de refuge, nom donné à certaines maisons d'asile pour les indigents, et particulièrement à des communautés religieuses destinées à recevoir les femmes qui voulaient se retirer du désordre ou vivre dans la retraite : telles étaient, à Paris, le *Refuge des filles*, fondé rue St-Honoré en 1492 ; les *Madelonnettes* (1618), qui servent aujourd'hui de prison pour les femmes ; le *Refuge de Ste-Pélagie* (1691), etc. ; telles sont encore actuellement les maisons de la rue de Vendôme (*Filles du Sauveur*), de la rue d'Enfer (*Filles du Bon Pasteur*), de la rue St-Jacques (*Dames de St-Michel*) où se retirent les femmes qui plaident en séparation, de la rue des Postes (*Filles repenties*). Ces maisons sont régies par le décret du 26 décembre 1810 et la loi du 24 mai 1825.

RÉFUGIÉS. On nomme spécialement ainsi les *religionnaires* (*Voy.* ce mot) que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France. — Voir Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France* (1853).

Réfugiés politiques, proscrits qui ont quitté leur patrie par suite de révolutions politiques. Ils sont, dans les pays qui les accueillent le plus souvent, notamment en France et en Angleterre, l'objet d'une législation spéciale. *Voy.* ÉTRANGERS.

REFUS DE SACREMENT, DE SÉPULTURE. *Voy.* SACREMENT, SÉPULTURE.

RÉFUTATION (du lat. *refutatio*). On nomme spécialement ainsi en Rhétorique la partie du discours où l'orateur détruit les moyens de l'adversaire : on place la *réfutation* tantôt avant, tantôt après la *confirmation* (*Voy.* ce mot). — *Réfutation des sophismes. Voy.* SOPHISME et RÉTORSION.

REGAIN (c.-à-d. *second gain*), nom donné, en Agriculture, à la seconde et à la troisième coupe d'herbe que l'on fait dans les prairies. Sous le point de vue économique, le *regain* est généralement peu profitable : le fauchage et la dessiccation exigent ordinairement plus de dépenses que le foin lui-même. — Administré aux chevaux, le *regain* est pour eux un aliment de beaucoup inférieur au foin : il les échauffe, il excite la soif et dispose à la pousse. Pour les bêtes bovines, au contraire, il favorise l'engraissement et procure une lactation très-abondante.

RÉGALE (du lat. *regalis*, royal). La *régale* était le droit qu'avaient les rois de jouir de certains revenus et de certains bénéfices ecclésiastiques (*Voy.* RÉGALE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Ce mot s'employait aussi quelquefois comme synonyme de *droits régaliens* ou *royaux*. *Voy.* DROIT (V, 2°).

En Musique, on appelait *régale* le plus ancien des tuyaux de l'orgue : c'était un jeu d'anches, à tuyaux courts. — C'est aussi le nom d'un clavecin qui, au lieu de cordes, avait des touches de bois.

Eau régale. Voy. EAU.

RÉGALEC (du lat. *rex halecorum*, roi des harengs), poisson des mers du Nord peu connu et qui paraît être le même que la *Chimère arctique*, a été ainsi appelé par les pêcheurs norwégiens, parce qu'on le rencontre au milieu des harengs. D'autres font rentrer ce poisson dans le genre *Gymnètre*.

REGALIA, sorte de cigares de la Havane.

REGARD (de *regarder*). On nomme ainsi, en Architecture, des ouvertures maçonnées, pratiquées d'espace en espace pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, etc., et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux.

RÉGATES (de l'ital. *regatta*). Ce nom, qui d'abord n'était donné qu'aux joutes ou courses de gondoles qui ont lieu à Venise sur les canaux, a été étendu depuis à toutes les courses en canot, surtout à celles qui ont lieu dans les fêtes des ports de mer.

REGAZONNEMENT. *Voy.* REBOISEMENT.

REGÉLATION (de *regel*), nom donné par Faraday à ce fait que deux glaçons, mis en contact, se soudent en quelque sorte d'eux-mêmes. Ce phénomène se passe dans les glaciers ; lorsque les parois d'une crevasse se rapprochent jusqu'au contact, il y a soudure. On s'explique ainsi la plasticité apparente de la glace : quand on presse des fragments de glace dans un vase, ils se soudent après avoir rempli le vase, et l'on obtient une sorte de moulage.

RÉGENCE (de *régent*, du lat. *regere*, gouverner), dignité de celui qui gouverne un État pendant la minorité ou l'absence du souverain. Il se dit aussi du temps que dure la régence. En France, on cite les régences de Baudouin de Flandre, pendant la minorité de Philippe I[er] (1060-67) ; de Blanche de Castille, pendant la minorité et la première croisade de son fils St Louis (1226-36 et 1248-54) ; du dauphin Charles (depuis Charles V), pendant la captivité de son père Jean le Bon (1356-64) ; des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, oncles du roi, pendant la minorité et la démence de Charles VI (1377-84 et 1392-1422) ; d'Anne de Beaujeu, pendant la minorité de son frère Charles VIII (1483-91) ; de Catherine de Médicis, sous Charles IX (1560-65) et sous Henri III (1574) ; de Marie de Médicis, pendant la minorité de son fils Louis XIII (1610-17) ; d'Anne d'Autriche, pendant celle de Louis XIV (1643-51) ; enfin du duc d'Orléans, pendant celle de Louis XV, son petit-neveu (1715-23) : cette dernière est spécialement connue sous le nom de *la Régence*.

Dans la plupart des États européens, le cas de régence est prévu par la constitution et réglé diversement (*Voy.* MINORITÉ). Une loi votée en 1842 donnait la régence au prince le plus proche du trône et âgé de 21 ans. Un sénatus-consulte du 17 juillet 1856 conférait la régence à l'Impératrice-mère.

Régence se dit aussi du gouvernement de certaines villes (régence d'Amsterdam, de Kiel, etc.), ou de certains États, notamment des États barbaresques.

RÉGÉNÉRATION (du lat. *regeneratio*), faculté que possède tout être vivant de se compléter, de reproduire les parties qui lui ont été enlevées. Cette tendance, qui se manifeste avec énergie chez les Végétaux (*bouture*) et chez ceux des Animaux où les facultés vitales sont réparties uniformément dans la masse entière, est de moins en moins évidente chez

ceux où la localisation des fonctions atteint un degré plus élevé. En coupant en plusieurs fragments les Polypes appelés *Hydres*, on voit chacun de ces fragments (hormis ceux des bras) reproduire l'être entier. Chez les Vers, la régénération s'étend à des parties entières du tronc. Un *Lombric* étant divisé en deux, chaque moitié reproduit ce qui lui manque, tête ou queue; chez les *Naïs*, cette régénération de la tête ou de la queue peut être répétée jusqu'à 12 fois de suite. On a observé la régénération de la tête chez les Mollusques céphalopodes décapités; la régénération des pattes, des serres et des antennes, chez la plupart des Articulés; des nageoires, chez les Poissons. Chez les Reptiles, on a observé la reproduction presque indéfinie des crochets des serpents venimeux; celle de la queue, chez les Orvets, les Seps, les Geckos et les Lézards. On a vu des Salamandres régénérer leurs quatre pattes et même la mâchoire inférieure enlevée ou un œil détruit. Chez l'Homme, la régénération se borne à une production de tissus (épithélium, épiderme, poils, ongles, tissus cicatriciels des os, des fibres et des nerfs). — *Voy.* PALINGÉNÉSIE.

RÉGENT, celui qui exerce la régence. *Voy.* ci-dessus RÉGENCE et l'art. RÉGENT au *Dict. d'H. et de G.*

On donnait autrefois le nom de *régents* aux professeurs des colléges communaux : cette dénomination n'existe plus aujourd'hui. — On appelait *docteurs régents* les docteurs qui professaient la théologie, le droit ou la médecine.

On nomme encore *régent* chacun des membres qui composent le conseil de la Banque de France.

Le Régent, diamant célèbre. *Voy.* DIAMANT.

RÉGICIDE (du lat. *regicida*, *regicidium*), se dit et de celui qui assassine un roi et du crime lui-même. Le *régicide* a été longtemps puni des supplices les plus cruels : en France, avant 1789, les *régicides* étaient écartelés ou périssaient sur la roue; depuis ils ont été punis de la peine du *parricide* (*Voy.* ce mot). — Parmi les plus fameux régicides, on cite J. Clément, meurtrier de Henri III; Ravaillac, de Henri IV; Damiens, qui attenta aux jours de Louis XV; Louvel, meurtrier du duc de Berry; Fieschi, Orsini, auteurs de machines infernales contre Louis-Philippe et Napoléon III.

A l'époque de la restauration des Stuarts en Angleterre et de celle des Bourbons en France, les partisans de ces deux familles appliquèrent la qualification de *régicides* aux personnes qui avaient condamné à mort Charles Ier et Louis XVI : ces derniers furent bannis de France en 1815.

RÉGIE (de *régir*), administration de biens à la charge d'en rendre compte. Ce mode de perception peut s'appliquer aux revenus privés et aux revenus publics. Un particulier donne ses biens *en régie*, quand il confie à un tiers, dit alors *régisseur*, la perception des revenus qu'ils peuvent produire, moyennant un salaire fixe ou éventuel, se réservant les chances de plus-value ou de moins-value. Quand il s'agit de revenus publics, on appelle *régie* la perception directe de ces revenus par les employés de l'État, notamment celle des impôts fondés sur un monopole; c'est ainsi que l'on dit : la *régie des tabacs*, la *régie des poudres*, *des cartes*, *des contributions indirectes*. On appelle *régie intéressée* celle où le régisseur a une part des produits, comme cela a lieu pour les droits d'enregistrement. — La *régie* a remplacé la *ferme* dans la perception des revenus publics.

Mettre des travaux publics en régie, c'est faire exécuter ces travaux sous la surveillance d'agents de l'État, au compte du soumissionnaire qui n'a pas tenu ses engagements.

RÉGIME (du lat. *regimen*). En Économie sociale, on entend par ce mot toute manière de gouverner un État, de constituer une société. On dit en ce sens : *régime féodal*, *despotique*, *représentatif*, *constitutionnel*, etc. — On oppose à l'*ancien régime*, qui existait en France avant 1789, le *nouveau régime*, qui est né de la Révolution.

En Jurisprudence, on distingue pour le règlement des intérêts pécuniaires des époux quatre régimes différents : 1° le *régime de communauté*, où certains biens des époux deviennent communs entre eux, tandis qu'ils gardent en propre certains autres; 2° le *régime de séparation de biens*, où chaque époux conserve en propre tous ses biens et où la femme conserve la jouissance et l'administration des siens; 3° le *régime sans communauté*, où les époux conservent en propre tous leurs biens, mais où le mari a la jouissance et l'administration de ceux de sa femme; 4° le *régime dotal*, où les époux conservent en propre tous leurs biens et où le mari a la jouissance et un droit d'administration particulièrement étendu sur les biens de la femme : de plus, à moins de convention contraire, l'immeuble dotal ne peut être aliéné ni hypothéqué, et la femme peut se réserver la jouissance et l'administration de certains biens qu'on appelle *paraphernaux* (*Voy.* DOT et COMMUNAUTÉ). A défaut de contrat de mariage, les époux sont mariés sous le régime de la communauté (C. civ., art. 1393).

En Médecine, on entend par *régime* l'usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, dans l'état de santé comme dans celui de maladie. *Voy.* DIÈTE et HYGIÈNE.

RÉGIME. En Grammaire, le *régime* est le mot qui dépend d'un verbe ou d'une préposition, et qui en forme le complément. En parlant du verbe, on distingue le *R. direct*, sur lequel tombe directement l'action du verbe, ou qui est l'objet immédiat de cette action (ex. : aimer *Dieu*, servir *son pays*); et le *R. indirect*, sur lequel cette action ne tombe pas directement : en français, le régime indirect est toujours précédé d'une préposition exprimée ou sous-entendue (ex. : plaire *à Dieu*, *lui* adresser ses prières, venir *d'Amérique*).

RÉGIME. En Botanique, on appelle ainsi un mode d'inflorescence et de fructification propre à certains palmiers et aux bananiers : c'est un assemblage de fleurs ou de fruits, formant une grappe énorme à l'extrémité des rameaux. On le nomme aussi *spadice*.

RÉGIMENT (du b.-lat. *regimentum*, de *regimen*, administration), corps de troupes commandé par un colonel. — Dans l'Armée française, le *régiment* est l'unité militaire administrative. Il y a des régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie. Les *régiments d'infanterie* se fractionnent en *bataillons*; ceux de *cavalerie*, en *escadrons*: les bataillons se subdivisent à leur tour en *compagnies*, et les escadrons en *pelotons*. Chaque régiment a 3 bataillons ou de 4 à 6 escadrons. Un bataillon d'infanterie se compose de 8 compagnies. L'effectif d'une compagnie se compose de 3 officiers, *capitaine*, *lieutenant* et *sous-lieutenant*, des sous-officiers et d'un nombre de soldats, qui varie de 1,800 à 3,600 hommes, selon que l'on est en paix ou en guerre. — Pour les *régiments d'artillerie* et *de génie*, *Voy.* ces mots.

Chaque régiment a son *état-major* et son *conseil d'administration* (*Voy.* ces mots). Il n'y a qu'un drapeau par régiment. Chaque compagnie d'infanterie a deux tambours ou deux clairons; dans la cavalerie, le tambour est remplacé par la trompette. Il n'y a de *corps de musique* que dans l'infanterie. On admet dans chaque compagnie un *enfant de troupe*, et dans chaque bataillon 4 *vivandières*. — Tous les régiments ont des *écoles régimentaires*, et envoient des élèves au gymnase musical de la division territoriale dans laquelle ils sont en garnison.

Le nom de *régiment* paraît avoir été employé d'abord par les Espagnols; il fut introduit en Allemagne par Charles-Quint; Maximilien Ier l'appliqua à un corps de troupes formé de plusieurs compagnies de lansquenets. En France, les premiers *régiments* furent constitués par Henri II en 1558.

RÉGIONALES (ÉCOLES), écoles d'Agriculture établies dans différentes parties de la France pour enseigner et pratiquer les procédés de la culture perfectionnée. Elles sont au nombre de 4 : Grandjouan

(Loire-Inférieure), Grignon (Seine-et-Oise), La Saulsaie (Ain), Saint-Angeau (Cantal).

RÉGISSEUR. *Voy.* Régie.

REGISTRE. Outre son acception ordinaire, par laquelle ce mot (dérivé du lat. *regesta*, choses rapportées, enregistrées) désigne tout livre public ou privé où l'on consigne certains faits ou actes dont on veut conserver le souvenir (*Voy.* État civil, Livres de commerce, Polyptyque, Pouillé, etc.), le mot *registre*, qui dérive alors de *regere*, gouverner, s'emploie: 1° en Mécanique et en Chimie, pour désigner certaines ouvertures pratiquées aux fourneaux, et qu'on bouche ou qu'on débouche selon le degré de chaleur qu'on veut donner; — 2° en Musique, pour désigner des bâtons ou règles de bois percées qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue : il y a autant de registres que l'orgue a de jeux différents; ces *registres* donnent à l'organiste les moyens de gouverner le vent et de l'introduire dans le nombre de tuyaux nécessaire à l'effet qu'il veut rendre. — On donne le même nom au changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur : une voix de dessus a trois registres, celle de ténor en a deux; les voix de basse et de contralto n'en ont qu'un.

En Typographie, on nomme *registre* la correspondance plus ou moins exacte que les lignes des deux pages d'un même feuillet ont l'une avec l'autre. *Faire son registre*, c'est tirer l'une sur l'autre les deux pages d'un même feuillet, de manière que les lignes s'y correspondent parfaitement.

RÈGLE (du lat. *regula*), instrument qui sert à tirer des lignes droites: c'est tantôt une planchette de bois ou de métal, dont un bord est travaillé de manière à présenter la forme d'une ligne droite; tantôt un long bâton carré à tranches vives. La *règle* est l'instrument essentiellement employé pour tirer les lignes droites sur le papier. Elle est, avec le *compas*, le seul instrument admis dans la résolution des problèmes dits *problèmes graphiques*. Pour vérifier une règle, c.-à-d. pour savoir si elle est bien droite, on tire un trait le long de son bord, puis on fait tourner la règle autour de ce bord de manière à placer la règle de l'autre côté du trait, mais de manière que deux de ses points restent exactement où ils étaient. Le trait tiré le long de la règle dans cette nouvelle position doit coïncider avec le premier. — Les anciens appelaient *règle lesbienne*, une règle de plomb qui se pliait facilement et qui servait aux architectes pour prendre le contour des pierres.

Règle à calcul. Elle se compose d'une règle de 0^m,30 environ, creusée dans toute sa longueur d'une rainure où l'on peut faire glisser une *réglette* ou coulisse de même longueur. Sur la réglette de même que sur le bord supérieur de la règle sont portées, à partir d'un trait marqué à l'extrémité de gauche, des longueurs proportionnelles, non aux nombres eux-mêmes, mais aux logarithmes des nombres de 1 à 100. Il résulte de cette construction et de ce que le logarithme d'un produit est égal à la somme des logarithmes des facteurs, qu'à l'aide d'un simple déplacement de la réglette dans sa coulisse on peut trouver immédiatement et sans calcul le produit ou le quotient de deux nombres n'ayant pas plus de 2 ou 3 chiffres. — La règle à calcul a été imaginée en 1625 par Gunter : on emploie surtout la *règle en buis* de Lenoir-Gravet, et la *nouvelle règle à calcul*, à enveloppe de verre, de Léon Lalanne. La *tresse logarithmique* de Doyère est une véritable règle à calcul.

RÈGLE. Au figuré, on entend par *règle* tout principe sur lequel s'appuie la pratique de la morale, du droit, des sciences en général, ainsi que tout précepte qui sert à l'enseignement d'une science, à la pratique d'un art : c'est en ce sens qu'on dit les *règles de la grammaire, de la logique, de la poésie, du théâtre*, etc. — En Mathématiques, on comprend sous le nom de *règle*, l'ensemble des calculs à effectuer pour arriver à un but déterminé. Par extension, on appelle souvent les *quatre règles*, les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique, l'*addition*, la *soustraction*, la *multiplication* et la *division*. — On donne aussi, mais improprement, le nom de *règles*, à certains problèmes qu'on résout à l'aide des proportions, ou par la méthode dite de *réduction à l'unité*. Ce sont les *règles de trois, d'intérêt, d'escompte, de société, de change, de fausse position*, etc. *Voy.* ces mots.

En Musique, on nomme *règle d'octave* une formule d'harmonie établie d'après la force mélodique des cordes de l'échelle : cette formule tend à donner à chacune de ces cordes l'harmonie qui lui est propre quant à elle-même, et en raison de celle qui précède et de celle qui la suit. Cette règle a varié selon les temps et les pays, et a suivi les progrès de la musique.

Le mot *règle* s'emploie aussi pour *règlement*. C'est dans ce sens qu'on appelle *règle monastique*, ou simplement *règle*, l'ensemble des statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. On cite les règles de St Basile, de St Augustin, de St Benoît, de St François d'Assise, etc. — St Benoît d'Aniane, à la fin du VIIIe siècle, est le premier qui ait rédigé une règle pour les couvents de la Gaule méridionale.

RÉGLÉES (surfaces), se dit, en Géométrie, des surfaces produites par le déplacement dans l'espace d'une génératrice rectiligne.

RÈGLEMENT (de *régler*), acte fait pour l'exécution des règles, des lois. — Dans l'ancien Droit français, on appelait *arrêts de règlement* des arrêts que les parlements rendaient sur la procédure ou sur des questions civiles ou ecclésiastiques, et qui avaient force de loi dans les tribunaux pour tous les cas semblables: ils ont été supprimés par la loi du 24 août 1790. Il est aujourd'hui défendu aux juges de prononcer, par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises (C. civ., art. 5).

Règlement de juges, décision par laquelle une autorité supérieure déclare laquelle de deux ou de plusieurs juridictions qui lui sont subordonnées doit connaître d'une contestation dont elles se trouvent simultanément saisies, aussi bien dans le cas où deux tribunaux, p. ex., se déclarent incompétents, que dans celui où ils veulent tous deux retenir l'affaire (C. de proc., art. 363-367; C. d'Instr. crim., art. 525-541).

Règlement de mémoires. Voy. Vérificateur.

Règlements d'administration publique, décrets préparés par le Conseil d'État pour l'exécution des lois, décrets ou ordonnances.

Règlements de police, actes par lesquels le préfet de police à Paris, les préfets dans les départements et les maires dans chaque commune, ordonnent des mesures relatives à la salubrité, à la sûreté et à la tranquillité publiques. Ces règlements sont obligatoires tant qu'ils n'ont pas été réformés par une autorité supérieure. Les tribunaux de simple police connaissent des contraventions à ces règlements.

RÉGLET (de *règle*), petite moulure plate et droite qui, dans les compartiments et les panneaux, sert à en séparer les parties et à former des guillochés et des entrelacs. Le réglet diffère du *filet* ou *listel*, en ce qu'il ne reçoit aucune variété de forme et ressemble uniquement à une règle. — Ce mot désigne aussi la règle du menuisier et un outil de bois dont on se sert pour dégauchir les planches.

RÉGLISSE (du b.-lat. *liquiritia*; du gr. γλυκύρριζα), genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, à racines rampantes, à tiges longues, vivaces; à fleurs violacées ou purpurines, parfois blanches ou jaunes ; le fruit est une gousse un peu comprimée, à plusieurs semences. L'espèce la plus connue est la *Réglisse officinale* (*G. glabra*), à racine longue, ligneuse, jaunâtre en dedans, d'une saveur douce et sucrée; à tiges hautes de 1^m et plus, garnies de feuilles glabres, ovales, un peu visqueuses; à fleurs petites, rougeâtres ou purpurines, en épis grêles, axillaires. Cette espèce croît surtout dans le Midi, aux lieux humides et sur le bord des ruisseaux. La *R. à fruits hérissés*, ou *de Dioscoride* (*G. echinata*), se distingue par ses

gousses hérissées : elle croît dans plusieurs contrées de l'Italie, dans la Grèce, le Levant, la Tartarie.

On fait usage de la racine de réglisse pour édulcorer les tisanes. Son extrait, connu sous le nom de *jus de réglisse*, dont on fait des pâtes et des bâtons, est employé contre la toux et les affections catarrhales. Celui qu'on vend dans le commerce nous vient de Calabre, de Sicile et d'Espagne. L'infusion aqueuse de la racine, qui se vend dans les rues sous le nom de *coco*, est rafraîchissante.

RÈGNE (du lat. *regnum*). Outre le sens qu'il a dans l'histoire politique, ce nom se donne, en Histoire naturelle, à chacune des grandes divisions des corps de la nature. On compte ordinairement trois règnes : le *règne animal*, le *règne végétal* et le *règne minéral* (*Voy.* ANIMAL, VÉGÉTAL, MINÉRAL). Certains naturalistes, ne considérant que l'absence ou la présence d'une organisation, n'admettent que deux règnes : le *règne inorganique*, comprenant les minéraux, les gaz et les liquides, et le *règne organique*, comprenant les végétaux et les animaux. D'autres ont proposé d'admettre l'existence d'un règne intermédiaire entre l'animal et le végétal, et lui ont donné le nom de *règne psychodiaire*. *Voy.* ce mot.

RÉGNICOLE (du lat. *regnicola*, habitant du royaume), se dit, en termes de Jurisprudence, des habitants d'un royaume, d'un empire, ayant droit comme tels à certains droits : on l'oppose à *étranger*.

RÉGULATEUR (du lat. *regulare*, régler), nom donné, en Mécanique, à toute pièce, à tout appareil appliqué à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre plus réguliers. On se sert surtout à cet effet du *régulateur à force centrifuge*, dit aussi *pendule conique*. Lorsque le mouvement d'une machine à vapeur s'accélère, le régulateur agit sur un registre qui diminue la quantité de vapeur admise dans le cylindre; alors le mouvement cesse de s'accélérer et redevient uniforme. — Les Horlogers donnent le nom de *régulateur* : 1° au balancier et au spiral des montres ; 2° à la verge et à la lentille des pendules; 3° à une horloge d'une grande précision et qui sert à régler les autres horloges : elle est mue par un poids et n'a pas de sonnerie.

En Physique, on appelle *régulateur de la lumière électrique* un appareil destiné à faire varier la distance des charbons qui forment l'arc voltaïque, pour que la clarté reste constante. Les plus répandus sont ceux de MM. Dubosq, Foucault, Serrin.

Dans les Forges et Fonderies, le *régulateur du feu* est un appareil destiné à produire dans un foyer un degré de chaleur déterminé, et à maintenir plus ou moins longtemps la même intensité de chaleur.

Régulateur de charrue. *Voy.* CHARRUE.

RÉGULE (du lat. *regulus*, petit roi), nom donné par les anciens chimistes à la substance métallique obtenue par la fusion d'un minerai. Ils distinguaient : le *régule d'antimoine*, ou simplement le *régule*, l'antimoine pur (*Voy.* ANTIMOINE); le *régule d'arsenic* ou arsenic métallique ; le *régule de cobalt*, matière métallique fixe obtenue de la mine de cobalt ; le *régule jovial*, alliage d'antimoine et d'étain ; le *régule martial*, antimoine provenant du sulfure d'antimoine décomposé par le fer ; le *régule de Vénus*, alliage violet d'antimoine et de cuivre. — Ce nom de *régule* paraît venir de ce que les alchimistes, croyant toujours trouver de l'or ou les éléments de ce métal dans les culots métalliques qu'ils retiraient de leurs fontes, considéraient ceux-ci comme de petits rois ou des rois enfants, qui n'étaient pas encore l'or, roi des métaux, mais qui pouvaient le devenir.

RÉGULIER (du lat. *regularis*), ce qui est conforme à la règle. — En Botanique, une *fleur régulière*, est celle dans laquelle les pièces de même nature sont semblables entre elles, placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres : une *corolle régulière*, un *calice régulier*, sont ceux dont les pétales ou les lobes sont sensiblement égaux et semblables. — En Grammaire, les *verbes réguliers*, les *noms réguliers*, sont ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps ou de leurs cas, les règles générales des conjugaisons ou des déclinaisons.

En Matière ecclésiastique, *régulier* se dit, par opposition à *séculier*, des ordres religieux, parce qu'ils sont soumis à une *règle* particulière : ces ordres constituent le *clergé régulier*.

RÉGULUS, nom latin scientifique du ROITELET.

RÉGUR, nom donné, en Géologie, à des dépôts diluviens de l'Inde. Ils ne renferment aucun caillou roulé, ni aucun fossile, et sont remarquables par leur fertilité. Ils paraissent postérieurs à tous les autres dépôts diluviens et même aux sables aurifères.

RÉGURGITATION (de *régurgiter*). En Médecine, on nomme ainsi une espèce de vomissement naturel et nullement pénible, dans lequel l'enfant à la mamelle rejette par gorgées les aliments qui surchargent son estomac.

RÉHABILITATION (de *réhabiliter*; du préf. *re* et de *habile*), rétablissement d'une personne dans son premier état, dans ses anciens droits.

En Matière criminelle, tout condamné qui a subi sa peine, ou qui a obtenu des lettres de grâce, peut être réhabilité. La demande en réhabilitation pour les condamnés à une peine afflictive ou infamante ne peut être formée que 5 ans après le jour de leur libération. Ce délai est réduit à 3 ans pour les condamnés à une peine correctionnelle (C. d'instr. crim., art. 619-34 ; Loi du 3 juillet 1852).

En Matière commerciale, le failli qui a intégralement acquitté ses dettes peut aussi obtenir sa réhabilitation. Elle a lieu par l'effet d'une décision judiciaire (C. de comm., art. 526, 531, 604-614).

REIN, en latin *ren*, *renis*. *Voy.* REINS.

REINE (du lat. *regina*), la femme du roi. *Voy.* ROI.

En Histoire naturelle, on appelle vulgairement *Reine des bois*, l'Aspérule odorante ou Petit Muguet, la Dianelle bleue et le Dragonnier à feuilles en glaive; *Reine-Claude*, une variété de Prunes vertes très-estimée ; *Reine-Marguerite*, l'Aster de Chine (*Voy.* MARGUERITE) ; *Reine des prés*, ou *Ormière*, la Spirée ulmaire ; — *Reine des carpes*, un grand poisson du genre Cyprin ; *Reine papillon*, la Vanesse-paon de jour ; *Reine des serpents*, le Boa devin.

Reine-abeille. *Voy.* ABEILLE.

REINETTE ou RAINETTE (dimin. de *raine*, grenouille; à cause des taches dont sa peau est marquetée), sorte de Pomme très-estimée, et qui se conserve bien. On distingue la *R. blanche*, la *R. grise*, la *R. d'Angleterre*. La reinette s'emploie de préférence pour faire de la gelée de pomme et des sirops.

REINS (du lat. *renes*), organe double qui secrète l'urine : c'est ce que vulgairement on désigne dans l'art culinaire sous le nom de *rognons*. Les reins sont placés dans l'abdomen, au niveau des deux premières vertèbres lombaires et des deux dernières dorsales, et disposés à droite et à gauche de la colonne vertébrale, à laquelle ils touchent. Ce sont deux glandes, dont la forme est celle d'un haricot et la longueur de 0m,12 env. Les *uretères*, canaux excréteurs, conduisent l'urine des reins, où elle s'est amassée dans le *bassinet* (*Voy.* ce mot), jusque dans la vessie. Les *artères* et les *veines rénales* sont quelquefois désignées sous le nom de *vaisseaux émulgents*. Les reins paraissent n'être qu'un simple filtre laissant passer les substances qui doivent être éliminées, comme l'urée et les urates, qui préexistent dans le sang et qui entraîneraient les désordres de l'*urémie* (*Voy.* ce mot), si la nature ne les éliminait. Certaines substances, l'iodure de potassium entre autres, se retrouvent dans les urines une minute après avoir été ingurgitées. Les reins sont sujets à de nombreuses maladies, inflammation, atrophie, tubercules, cancer, calculs, etc.

Dans le langage ordinaire, on étend improprement le nom de *reins* aux lombes, à la partie inférieure de l'épine dorsale et à la région voisine; c'est en ce sens qu'on dit *avoir mal aux reins*, en parlant d'une courbature ou d'un lumbago.

RÉINTÉGRANDE (ACTION EN), du latin *redintegrare*, rétablir dans son état premier ; action possessoire qui a pour objet le rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on a été dépossédé par force ou autrement. *Voy.* POSSESSION.

REIS (du lat. *regius*, royal), monnaie de compte de Portugal et du Brésil, vaut 0 fr. 006 : 160 reis valent 1 fr. ; 1,000 reis, 6 fr. 12 c., 50. *Voy.* REAL.

En Portugal, on se sert d'une monnaie d'or dite *mil reis* (mille reis), vulgairement *milleray*. On distingue le *mil reis de St-Étienne*, qui vaut un peu plus que la pistole d'Espagne, et le *milreis à la petite croix*, qui fait à peu près la demi-pistole.

REIS-EFFENDI (de l'arabe *rais*, chef, et de *effendi*), chancelier et ministre des affaires étrangères de la Porte ottomane. *Voy.* EFFENDI.

RÉITÉRATION (du lat. *reiteratio*). C'est, en Droit, le fait de commettre une nouvelle infraction après une première non punie. La *réitération* diffère de la *récidive* en ce que celle-ci n'a lieu qu'après une première condamnation. La peine la plus forte est seule prononcée (C. d'Instr. crim., art. 365).

REITRES (de l'allem. *Reiter*, cavalier), nom donné dans l'ancien empire d'Allemagne à des corps de cavalerie formés d'aventuriers de tout pays, qui vendaient leurs services comme les *condottieri* : ils furent introduits en France au XVIe siècle.

REJET, REJETON (du préf. *re* et de *jet*), pousse des arbres, arbustes, ou des plantes vivaces, qui sort des racines et forme de nouveaux arbres. Certains arbres se multiplient plus facilement par leurs rejetons que par leurs graines : tels sont le *peuplier*, le *lilas*, le *rosier*, etc.; mais les arbres ainsi multipliés s'élèvent moins haut et vivent moins longtemps que ceux qui sont le produit des graines.

RÉJOUISSANCE, se dit, en termes de boucherie, d'une certaine quantité d'os que les bouchers ajoutent à la viande qu'ils pèsent à leurs pratiques. Sous le règne de Henri IV, une ordonnance du prévôt des marchands Miron enjoignit aux bouchers de vendre au peuple la basse viande désossée et de répartir les os sur la vente des qualités supérieures. Cette ordonnance fut alors l'occasion de réjouissances publiques ; mais aujourd'hui le mot *réjouissance* a l'air d'une véritable ironie.

RELACHE (de *relâcher*). En termes de Marine, ce mot signifie l'entrée d'un bâtiment dans un port, soit pour déposer une partie de son chargement ou recevoir quelques colis nouveaux, acheter des vivres, prendre de l'eau, soit pour chercher un abri contre le gros temps ou la poursuite d'un ennemi. On distingue la *R. simple* et la *R. forcée* : celle-ci a lieu par force majeure, dans un port autre que celui de la destination. Dans les cas de relâche forcée, c.-à-d. lorsqu'il y a danger imminent, les navires doivent être reçus dans les ports mêmes qui ne sont pas ordinairement ouverts au commerce. Des traités conclus entre presque toutes les nations civilisées garantissent et règlent le droit de relâche.

RELACHEMENT (de *relâcher*). En Médecine, on nomme ainsi l'état des parties contractiles, qui ont perdu leur activité habituelle. On oppose cet état à celui de *contraction*. — Dans l'usage vulgaire, on appelle particulièrement *relâchement* un état de faiblesse et d'inertie des voies intestinales : ce mot est alors l'opposé de *constipation*, de *resserrement*.

RELAIS (de *relaisser*, de préf. *re* et de *laisser*), station de poste où l'on réunit des chevaux frais, destinés à remplacer ceux qui sont fatigués. *Voy.* POSTE.

Ce mot se dit encore : 1° en termes de Fortification, de l'espace qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent; 2° du terrain qu'un fleuve laisse à découvert en se retirant d'une rive pour se porter sur l'autre, ou de celui que la mer abandonne. *Voy.* LAIS.

En Télégraphie, on appelle *relais* un circuit voltaïque, installé à la station d'arrivée, et destiné à faire fonctionner l'électro-aimant qui donne les signaux. Ce circuit est ouvert et fermé à la station de départ à l'aide d'un autre électro-aimant qui est mis en activité par le fil qui réunit les deux stations. On a imaginé cette disposition pour les appareils qui exigent un électro-aimant assez fort, comme ceux du système Morse; si on voulait animer un appareil de ce genre à l'aide du fil de ligne, il faudrait une pile très-puissante, à cause de la résistance de ce fil. Au contraire, l'électro-aimant qui ouvre et ferme le *relais* exige peu de force, et le fil de ligne suffit avec une pile ordinaire.

RELAPS (du lat. *relapsus*, retombé). Ce mot désignait d'abord celui qui retombait dans le péché pour lequel il avait subi une pénitence publique. Il s'est dit ensuite de l'hérétique ou de l'idolâtre qui, après sa conversion, retournait à son hérésie ou à l'idolâtrie. Les relaps étaient autrefois brûlés vifs. Jeanne d'Arc fut brûlée par les Anglais comme relapse.

RELATIF (du lat. *relativus*), se dit, en Philosophie, de ce qui n'existe qu'à la condition d'une autre chose et dans un certain rapport avec elle ; de ce qui, dans la pensée comme dans la réalité, dépend d'une condition. On l'oppose à l'*absolu*. — L'Empirisme professe qu'on ne peut rien connaître que de relatif; il entend par là, soit que nous ne pouvons connaître aucun objet qu'en l'opposant ou à un autre objet ou à nous-mêmes, soit que tout ce qui est connu de nous dépend à cet égard de nos facultés mêmes et de nos moyens de connaître. *Voy.* EMPIRISME, etc.

Pronoms relatifs. *Voy.* PRONOM.

En Musique, on nomme *mode relatif* un mode qui offre à la clef les mêmes signes de tonalité qu'un autre mode. Tout mode majeur a un mode mineur qui lui est relatif, et réciproquement. Chaque mode majeur a pour *relatif* mineur celui de sa sixième note, et chaque mode mineur a pour *relatif* majeur celui de sa troisième note : ainsi, le mode mineur de *la* est le *relatif* du majeur d'*ut*, et réciproquement.

RELATION (du lat. *relatio*). *Voy.* RAPPORT. — En Musique, c'est l'intervalle qui se trouve entre la note prise par une partie et la note quittée par une autre. La relation est *bonne* lorsque ces deux sons concourent à laisser la sensation d'une consonnance exacte ; elle est *fausse* quand il résulte de leur rapport une consonnance altérée, si, par exemple, après avoir entendu un *mi bémol* dans une partie, l'on entend un *mi naturel* dans une autre.

En Physiologie, on entend généralement par *fonctions de relation*, les fonctions des sensations, la locomotion, la voix et la parole.

Ministère des relations extérieures ou *des affaires étrangères*. *Voy.* MINISTÈRE.

RELÉGATION (du lat. *relegatio*), sorte de bannissement en usage chez les Romains, et qui astreignait le condamné à vivre dans un lieu déterminé : ainsi, Ovide fut relégué à Tomes, sur les bords du Pont-Euxin; Sénèque fut relégué en Corse. Les îles de la Méditerranée et de l'Archipel étaient les lieux ordinaires de relégation. Cette peine ne privait l'exilé ni de ses droits de citoyen ni de sa fortune. — La relégation n'a pas été inconnue en France : on en trouve des traces dans plusieurs anciens édits.

RELENT (orig. incert.), mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide.

RELEVAILLES (de *relever*), cérémonie pieuse faite par une femme qui vient d'accoucher et qui va à l'église pour se faire bénir par le prêtre. La cérémonie consiste dans la récitation d'une antienne et d'un psaume, l'aspersion avec l'eau bénite et le signe de croix fait par le prêtre, qui tient son étole au-dessus de la tête de la femme, pendant qu'elle porte un cierge à la main. Cette cérémonie n'est point de précepte, mais de conseil et de dévotion seulement. Elle a été introduite dans l'Église en imitation de la Ste Vierge, qui alla présenter au temple Jésus nouveau-né.

RELEVEURS (MUSCLES), muscles dont la fonction est de relever certaines parties auxquelles ils sont attachés, telles que la paupière supérieure, le menton, la luette, etc. *Voy.* MUSCLES.

RELIEF (du b.-lat. *relevium*, du lat. *relevare*), ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse. *Voy.* BAS-RELIEF.

Sous la féodalité, le *droit de relief* était un droit perçu par le seigneur sur la mutation d'un fief par décès du vassal. — Le *relief* est aujourd'hui l'acte d'être relevé d'une déchéance, et l'on appelle spécialement *lettres de relief* les lettres qui s'accordent à celui qui veut recouvrer la qualité de Français.

RELIEUR. *Voy.* RELIURE.

RELIGIEUX, RELIGIEUSE (du lat. *religiosus*), nom donné aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui ont pris l'habit, c.-à-d. qui se sont consacrées à Dieu dans un ordre religieux. *Voy.* ORDRES MONASTIQUES.

En Histoire naturelle, le nom de *Religieuse* a été donné par le vulgaire, sans doute à cause de quelque analogie de couleur ou de maintien, à plusieurs animaux, tels que la *Sarcelle*, l'*Hirondelle des fenêtres*, la *Corneille mantelée*, les *Mantes*, etc.

RELIGION (du lat. *religio*), ensemble des croyances, des sentiments et des actes qui relient l'homme à Dieu. Également nécessaire à l'intelligence et au cœur de l'homme, la religion, en lui enseignant l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, lui donne la solution des problèmes qui concernent sa destinée; elle oppose un frein puissant à des passions coupables, et par là elle sauvegarde la société ainsi que l'individu ; enfin elle soutient et console l'homme dans le malheur, le prépare à la mort et lui ouvre le ciel.

Fondée sur la révélation divine, la *religion chrétienne* comprend deux parties, le *dogme*, qui est l'objet de la *foi*, et le *culte*, par lequel se manifeste le *sentiment religieux*. *Voy.* THÉOLOGIE, CULTE, PIÉTÉ.

Avant le *Christianisme*, le *Polythéisme* sous ses diverses formes était répandu dans le monde entier, sauf une partie de l'Asie, où les Juifs avaient conservé l'idée d'un seul Dieu (*Monothéisme*) ; chez les Grecs et les Romains, les philosophes s'étaient élevés à la conception d'un Dieu unique, mais sans pouvoir rien fonder. Enfin le Christ parut, et vint apporter à la terre la vraie religion, celle qui, s'appuyant sur l'amour de Dieu et du prochain, enseigne l'unité d'un Dieu en trois personnes, l'incarnation du Verbe, le péché originel, la rédemption, la rémission des péchés, la communion des saints, la résurrection des morts et la vie éternelle. Du sein du Christianisme sont sorties deux sectes principales, l'*Église grecque* au IXe siècle, et le *Protestantisme* ou *Religion réformée*, au XVIe. Néanmoins, l'*Église latine*, de laquelle se sont détachées ces deux branches, a conservé le nom de *catholique*, c.-à-d. universelle.

Voici la liste des diverses religions, avec un état approximatif de leurs adhérents :

Église catholique.	139,000,000
Église grecque.	62,000,000
Protestantisme.	59,000,000
Judaïsme.	4,000,000
Mahométisme.	96,000,000
Brahmanisme.	60,000,000
Bouddhisme.	170,000,000
Religions de Zoroastre (Mazdéisme) et de Confucius (Sintoïsme)	40,000,000
Sabéisme, Fétichisme, Chamanisme, etc.	107,000,000

Consulter : pour la religion chrétienne, outre l'*Écriture*, qui en est la base, les traités de Théologie et les divers *Catéchismes* : l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet ; le *Traité de la vraie religion* de Bergier ; la *Doctrine chrétienne* de Mésenguy, celle de Lhomond ; l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, celles de Dupin, de Bonav. Racine, de Godeau, de Bérault Bercastel, d'Orsi, de Rohrbacher, etc., redigées par des écrivains catholiques ; de Basnage, Jurieu, Mosheim, Jablonsky, Jacque-Matter, etc., écrites au point de vue protestant ; — pour les religions païennes, les ouvrages cités aux art. MYTHOLOGIE et POLYTHÉISME.

On doit à L. Racine un poème sur la *Religion*. — L'abbé Bertrand a donné un *Dictionnaire universel de toutes les religions du monde* (1857).

Religion se dit aussi de l'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle : c'est en ce sens qu'on dit : *entrer en religion*.

RELIGIONNAIRES (de *religion*), nom donné autrefois à ceux qui faisaient profession de la religion réformée. Les *religionnaires fugitifs* étaient ceux qui s'étaient réfugiés en pays étranger après la révocation de l'édit de Nantes et malgré l'interdiction de quitter la France : leurs biens avaient été confisqués et ils ne pouvaient être réhabilités. *Voy.* RÉFUGIÉS.

RELIQUAIRE (de *relique*), sorte de boîte ou de coffret portatif et de forme variable où l'on renferme des *reliques*. Le reliquaire diffère de la châsse en ce que celle-ci renferme ordinairement le corps tout entier du saint, tandis que le reliquaire n'en contient que des fragments (*Voy.* ci-après RELIQUES). Au moyen âge, on portait sur soi un reliquaire.

RELIQUAT (du b.-lat. *reliquatum*, de *relinquere*, laisser), ce qui reste dû par suite d'un compte rendu à quelqu'un. On appelle *reliquataire* celui qui, après son compte rendu, reste devoir quelque chose. — Le tuteur doit l'intérêt du *reliquat* de son compte à partir du jour où il a été clôturé, et le mandataire, à partir seulement du jour où il a été mis en demeure (C. civ., art. 474 et 1996).

RELIQUES (du lat. *reliquæ*, de *relinquere*, laisser). On appelle ainsi les restes du corps d'un saint offerts par l'Église à la vénération des fidèles. On étend ce nom à ce qu'on a pu conserver des instruments de la Passion de Jésus-Christ, à son suaire, aux morceaux de la Ste croix, etc. On place les reliques, selon leur importance ou leur volume, dans des *châsses*, des *reliquaires* ou des *thèques*. Dans la procession en l'honneur d'un saint, on porte ordinairement ses reliques. Les corps des martyrs, recueillis par les fidèles, furent les premières reliques. Les croisades en multiplièrent le nombre. C'est à Rome qu'existent les plus précieuses. La basilique de St-Saturnin à Toulouse est riche en reliques : ses caveaux renferment les corps de St Saturnin, de St Exupère, de St Hilaire, etc.

Le culte de l'Église rend aux reliques des saints est purement un culte d'honneur et de vénération. Les Protestants le rejettent comme une idolâtrie.

RELIURE, RELIEUR (de *relier*). L'industrie du *relieur* a pour objet de rassembler sous une couverture solide les feuilles d'un livre, de manière à en prévenir la dégradation. On distingue la *reliure entière*, qui se dit d'un livre entièrement recouvert de peau ; la *demi-reliure*, qui n'a que le dos couvert en peau ; les *reliures en basane*, *en veau*, *en chagrin*, *en toile* ou *reliure anglaise*, la *reliure à la Bradel*, etc. — Après avoir mis en cahiers les feuilles imprimées (*pliage*), les avoir battues sur un bloc de marbre ou de pierre avec un lourd marteau à tête convexe (*batture*), et les avoir tenues en presse un certain temps, on procède pour les relier au *grécage*, qui consiste en plusieurs incisions faites au dos du volume avec une scie à main nommée *grecque* : ces incisions servent à guider la brocheuse dans l'opération de la couture. On met alors les cahiers sur le *cousoir*, et on passe des fils autour de plusieurs ficelles qui entrent dans les incisions faites au dos, et dont les bouts sont ensuite rattachés à la couverture. Cela fait, on trempe à plusieurs reprises le dos des feuillets dans de la colle, pour qu'ils ne puissent plus bouger (*endossure*). On procède ensuite à l'*ébarbage*, à la *rognure*, puis à la dorure ou au coloriage de la tranche ; après quoi, on pose le *signet* et la *tranchefile*. Quand on a appliqué sur le dos une bande de parchemin mouillé ou de toile, on colle sur le carton la basane, le maroquin, la toile ou le papier, qui doivent le recouvrir. La couverture faite, il ne reste plus qu'à coller les *gardes* ; enfin à appliquer les dorures, gaufrures et autres ornements, et à mettre le titre.

La *reliure* était déjà classée comme un art chez les Romains : on distinguait les *librarioli*, les *glutinatores*, etc. Voir G. Peignot, *Essai sur la reliure des livres chez les anciens*, 1834 ; Géraud, *Essai sur*

les livres dans l'antiquité, 1839). Pendant le moyen âge, les reliures furent quelquefois splendides, mais toujours lourdes et surchargées d'ornements. Après la découverte de l'imprimerie et à l'époque de la renaissance, cet art prit un grand essor : dès la fin du XVe siècle, on vit les reliures en maroquin et en veau succéder aux reliures en bois couverts d'étoffes ou de peaux de bêtes fauves. L'Italie, puis Lyon et Paris fournirent alors les plus habiles relieurs : on cite, en France, Pierre Roifet, dit le *Faucheux*, sous François Ier et Henri II ; Nicolas et Clovis Eve, sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Les amateurs recherchent les livres que firent relier les bibliophiles de ce temps, Grollier, Laurin, Maioli, etc. Au XVIIe siècle, les arabesques italiennes, les filets, les entrelacs, les ornements rehaussés d'or et de couleur, firent place à des reliures simples et sévères, notamment en maroquin rouge et en veau uni, souvent de couleur sombre, comme dans les reliures dites *jansénistes*. Le Gascon, P. Gaillard et Ruette, puis Boyer, Du Seuil, les deux Dérôme et Padeloup, enfin Bisiaux et Bradel, sont les relieurs les plus estimés du XVIIe et du XVIIIe siècles ; on cite à la même époque en Angleterre, Baumgarten, Welcher, Roger Payne, Kalthober, etc. Notre siècle n'a pas dégénéré sous ce rapport : on admirera longtemps les reliures de Purgold, de Bozerian, de Simier, de Thouvenin, de Bauzonnet et de Trautz son gendre, celles de Kœhler, Duru, Niédrée, Capé, Thompson, Marius (doreur), etc., en France, et de Clarke, Lewes, Hering, Rivière, etc., en Angleterre. — Voir Le Roux de Lincy, *Recherches sur J. Grollier et sa bibliothèque* (1866) ; J. Arnett, *History of the art of bookbinding* (1837) ; Ed. Fournier, l'*Art de la reliure en France aux derniers siècles* (1864).

RELOCATION (du préf. *re* et de *location*). C'est, en Droit, l'acte de louer de nouveau ou de sous-louer une chose. En cas de résiliation d'un bail par faute du locataire, celui-ci est tenu d'en payer le prix pendant le temps nécessaire à la *relocation* (C. civ., art. 1760). Quand il s'agit de sous-louer, on dit plutôt *sous-location*. *Voy.* ce mot.

REMBLAI. *Voy.* TERRASSEMENT.

REMBOURSEMENT DES RENTES. *Voy.* RENTE.

REMÈDE (du lat. *remedium*). En Pharmacie, ce mot se dit de toute substance simple ou composée dont on fait usage pour combattre les maladies (*Voy.* MÉDICAMENT). On appelle *R. officinaux*, ceux que les pharmaciens préparent à l'avance et qu'ils conservent dans leurs *officines* ; *R. magistraux*, ceux qui ne se composent que sur l'ordonnance du médecin ; *R. secrets*, tous les remèdes dont la préparation ne se trouve point au *Codex*. Certains remèdes, longtemps tenus secrets, ne sont connus que par le nom de leur inventeur : tels sont : le *R. de Durande* ou *de Whytt*, contre les calculs biliaires ; le *R. de Pradier*, le *R. de Villette*, le *R. des Caraïbes*, contre la goutte ; le *R. de la Charité*, contre la colique des peintres, etc. — La vente et la distribution des remèdes secrets sont prohibées par la loi française (Lois du 21 germinal an XI, art. 36 ; du 29 pluviôse an XIII ; Décret du 18 août 1810). Toutefois les auteurs et inventeurs de remèdes nouveaux peuvent en remettre la formule au ministre de l'Intérieur, qui nomme une commission pour examiner la composition et le mérite du remède, et en autoriser la vente en attendant qu'il puisse être inscrit au *Codex* (Décret du 3 mai 1850).

RÉMÉRÉ (du lat. *re*, de nouveau, et *emere*, acheter), synonyme de *rachat*. *Voy.* ce mot.

RÉMIGES (du lat. *remex*, *remigis*), nom donné aux plumes allongées et roides des ailes des oiseaux, parce que, dans le vol, elles font l'office de rames.

RÉMINISCENCE (du lat. *reminiscentia*, ressouvenir), souvenir faible et imparfait d'une notion qui se représente à l'esprit spontanément et qu'il ne reconnaît pas avoir déjà eue. Dans la Littérature et dans la Musique, les auteurs prennent parfois pour des créations de leur imagination certaines réminiscences qui les font à tort accuser de plagiat. (*Voy.* MÉMOIRE, IMAGINATION.) — Dans l'Histoire de la philosophie grecque, le mot *réminiscence* a un autre sens. D'après Platon (*Philèbe*, *Ménon*), la mémoire est le souvenir des sensations et la réminiscence est l'acte par lequel l'esprit se rappelle les connaissances précédemment acquises, soit dans cette vie, soit dans une existence antérieure. D'après Aristote (*de la Mémoire et de la Réminiscence*), la réminiscence est également supérieure à la mémoire et consiste dans le souvenir volontaire accompagné de la notion du temps.

REMINISCERE, le 2e dimanche de Carême, est ainsi appelé parce que l'introït de ce jour commence par ces mots : *Reminiscere miserationum tuarum*.

RÉMIPÈDE (du lat. *remus*, rame, et *pes*, pied), *Remipes*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, dont l'espèce la plus connue est la *Rémipède tortue*, de l'Australie. — Ce mot se dit aussi des insectes de l'ordre des Coléoptères, qui ont des tarses propres à la natation.

REMISE (de *remis*), s'entend, en Droit, de l'action de décharger un débiteur de son obligation : la remise peut résulter d'une déclaration formelle ou de l'abandon volontaire du titre au débiteur (C. civ., art. 1282-88). — En termes de Banque, *remise* se dit des valeurs que les négociants font remettre à leurs correspondants, par lettres de change ou autrement, pour les couvrir de leurs avances, valeurs qui doivent plus tard figurer en ligne de compte : c'est en ce sens qu'on dit : *faire des remises de place en place*. L'expression *remise en espèces* signifie versement en argent. — Dans l'administration des Finances, on appelle *remises* les sommes que l'on abandonne aux fonctionnaires chargés de faire les recettes, sommes qui s'ajoutent à leurs appointements, ou qui en tiennent lieu. C'est dans leurs remises que consiste le revenu principal des receveurs généraux et particuliers.

RÉMISSION (du lat. *remissio*). En Théologie, ce mot est synonyme de *pardon* : c'est en ce sens qu'on dit la *rémission des péchés*. *Voy.* PÉNITENCE.

On appelait autrefois *lettres de rémission*, des lettres patentes par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime, en cas que ce qu'il avait exposé à sa décharge se trouvât vrai.

En termes de Médecine, la *rémission* est la cessation plus ou moins complète des symptômes fébriles, entre les accès d'une fièvre intermittente. Il se dit, dans un sens plus étendu, de toute diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique. — On donne l'épithète de *rémittentes* aux maladies qui présentent des rémissions.

REMIZ, sorte de Mésange. *Voy.* MÉSANGE.

REMONTE (de *remonter*), se dit, dans l'Armée : 1° des chevaux qu'on donne aux cavaliers pour les remonter ; 2° de l'achat des chevaux nécessaires pour la remonte. — Il existe dans notre armée un *service de la remonte générale*, chargé d'acheter et de dresser les chevaux propres au service de la cavalerie. La création de ce corps constitué par ordonnance du 11 avril 1831, a pour but d'encourager l'amélioration des races indigènes.

REMONTRANCES (DROIT DE). Autrefois on appelait ainsi les actes par lesquels les parlements ou autres cours souveraines, telles que la cour des aides, la chambre des comptes, représentaient au roi les motifs qui les forçaient de s'opposer à l'enregistrement de ses édits, à l'exécution de ses volontés.

REMORA, poisson. *Voy.* ÉCHÈNE.

REMORDS (du lat. *remordere*, mordre), reproche que le coupable reçoit de sa conscience. Envisagé psychologiquement, c'est un phénomène complexe qui se compose du *jugement* par lequel le coupable condamne son action et du *sentiment de douleur* né de cette condamnation. C'est la première des sanctions de la loi morale. *Voy.* CONSCIENCE.

Le Remords est figuré allégoriquement par le vautour rongeant les entrailles de Prométhée. On l'a

aussi représenté par un homme couché sur la terre, les vêtements déchirés, et se mordant les poings ; un serpent l'entoure et lui déchire le cœur.

REMORQUE (du lat. *remulcum*, câble de halage), action de traîner un bateau, un vaisseau ou tout autre corps flottant au moyen d'une corde ou d'une chaîne. Quand la remorque s'effectue à l'aide de machines fixes, elle reçoit plus particulièrement le nom de *touage*. Quand elle a lieu par la force de l'homme ou celle de chevaux, au moyen de cordes sur lesquelles s'exerce leur traction musculaire, elle prend le nom de *halage*. Dans les ports, il existe des bateaux à vapeur, appelés *remorqueurs*, qui aident les navires à sortir des bassins, ou vont les prendre en rade pour les introduire dans le port.

RÉMOULADE ou RÉMOLADE (de *remoudre*), espèce de sauce piquante faite avec de la moutarde, de l'ail, des ciboules et autres ingrédients hachés menu ou broyés ensemble.

REMOULAGE (de *re* et *moulage*, mouture), son provenant de la mouture du gruau.

REMOUS (de *remoudre*), sorte de contre-courant qui se produit dans le sillage d'un bâtiment lorsqu'il cingle avec vitesse (*Voy.* HOUACHE). Dans les rivières dont le cours est assez rapide, on l'observe en aval de toutes les arches de pont. — On appelle encore ainsi certains tournoiements d'eau que l'on remarque sur des rochers, des bancs, etc., au niveau de la mer, lorsqu'elle n'est pas agitée.

REMPART (de *remparer*), tout mur, toute levée de terre qui entoure une place de guerre, qui sert à sa défense. Un rempart est aujourd'hui une enceinte rasante composée de bastions et de courtines, surmontée d'un parapet, garnie d'artillerie, entourée d'un fossé et percée de portes et de poternes. Extérieurement, le rempart est presque entièrement masqué par le glacis que son feu rase; il doit couvrir la place et n'être dominé par aucune position extérieure. Intérieurement, il est terminé par un talus, dans lequel sont pratiquées des rampes : on y plante ordinairement des arbres qui en temps de paix forment une promenade. *Voy.* BOULEVARD.

Dans l'antiquité et au moyen âge, il n'y avait point de remparts proprement dits, les villes et les places étant toujours entourées de hautes murailles massives percées de meurtrières et couronnées de créneaux. Dans le principe, les remparts ne furent qu'une simple levée formée de la terre d'une tranchée et rejetée du côté de la place ; dans la suite on les revêtit de maçonnerie et ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui.

REMPLACEMENT. Le *remplacement militaire*, qui donne lieu à de graves objections, et qui a été plusieurs fois mis en question, est autorisé par nos lois, notamment par celles du 21 mars 1832 et du 1er fév. 1868. Pendant longtemps, il fut livré en toute liberté à la spéculation privée; la loi du 6 avril 1855 chargea l'État d'opérer par lui-même les remplacements, et d'y pourvoir particulièrement en conservant autant que possible sous les drapeaux les anciens militaires. Aux termes de cette loi, les jeunes gens désignés par le sort pour faire partie du contingent annuel pouvaient s'*exonérer* du service militaire en payant une somme fixée par l'État et qui était versée dans la caisse de la *dotation de l'armée*. Ce système de recrutement n'ayant pas produit les avantages qu'on en attendait, on en revint presque aux dispositions de la loi de 1832. Aujourd'hui (1871), le remplacement dans l'armée ne dispense pas de faire partie de la garde nationale mobile et, dans celle-ci, le remplacement n'est admis que quand elle est appelée à l'activité et seulement au profit de certaines catégories d'individus qui se trouvent dans des cas d'exemption déterminés.

REMPLAGE (de *rempler* p. *remplir*), action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. Le remplage a pour but d'empêcher que le vin ne s'évente ou ne s'aigrisse.

Il se dit encore : en Maçonnerie, d'un blocage en moellons, en briques ou en cailloux, dont on remplit avec du mortier le vide ou l'entre-deux des parements d'un mur construit en pierres de taille ou de toute autre matière : — en Charpenterie, de tous les bois qu'on place dans un pan de bois, dans une cloison, dans une ferrure, pour remplir les vides.

REMPLOI. On nomme ainsi, en Droit, le remplacement des deniers qui proviennent de la vente d'un immeuble, d'une rente, etc., deniers avec lesquels on fait l'acquisition d'un autre bien. L'obligation de *faire le remploi* des deniers dotaux est une des clauses ordinaires des contrats de mariage qui stipulent le régime dotal. Le Code civil (art. 1434-35) règle la cause, la forme et les effets du *remploi* du prix des biens des époux vivant en communauté qui ont été aliénés durant leur mariage. *Voy.* SUBROGATION.

RÉMUNÉRATOIRE (de *rémunérer*). En Droit, on appelle *donation rémunératoire* celle qui est faite en récompense d'un service rendu. Elle est soumise aux règles ordinaires, notamment à la révocation pour survenance d'enfant (C. civ., art. 960)

RENAISSANCE. On désigne sous ce nom la résurrection des lettres, des sciences et des arts qui eut lieu aux XVe et XVIe siècles, sous le patronage des Médicis, du pape Léon X et de François Ier. Les Grecs chassés de Constantinople par Mahomet II et réfugiés en Italie, contribuèrent à cette révolution, qui de la cour des Médicis se répandit bientôt dans tout l'Occident. L'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité transforma non-seulement les lettres et les sciences, mais encore les beaux-arts, qui brillèrent alors du plus vif éclat en Italie et se répandirent de là dans toute l'Europe. *Voy.* ITALIEN (ART).

En France, l'*architecture* substitua au *gothique* un genre nouveau, dit *renaissance*, qui remplaça l'*ogive* par le *plein cintre* orné d'arabesques ou de rinceaux et autres moulures empruntées aux anciens, mais conserva quelquefois des détails du style précédent. Cette architecture, fine et légère, brille plus par la grâce que par la grandeur. On cite les façades de St-Michel à Dijon, de la cathédrale de Tours, de St-Étienne du Mont à Paris ; la flèche centrale d'Amiens, le clocher de Bayonne, le jubé de Limoges, etc. ; les tombeaux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, de François Ier, de Henri II et de Catherine de Médicis à St-Denis. Sous Charles VIII, on construisit le château d'Amboise et l'Hôtel-de-ville d'Orléans ; sous Louis XII, le château Gaillon, le château de Blois, l'hôtel de Cluny à Paris; sous François Ier et Henri II, les châteaux de Chambord, de St-Germain-en-Laye, de Fontainebleau, de Chenonceaux, d'Anet (Ph. Delorme), d'Écouen (J. Bullant), la moitié de la façade du Louvre dite *F. de l'horloge* (Pierre Lescot), l'Hôtel-de-ville de Paris (D. Cortone), brûlé en 1871; sous Charles IX et Henri III, les Tuileries (Ph. Delorme), brûlées en 1871 ; sous Henri IV, la galerie du Louvre (J.-B. Ducerceau, Dupérac, Métezeau), la Place royale à Paris, une partie du château de Fontainebleau. — La *sculpture* française, dès le XIIIe siècle, tenait un rang éminent en Europe. Tout en subissant l'influence de l'Italie, elle conserva un caractère national par sa grâce et son élégance avec Colomb (tombeaux à Brou, à Nantes, au Louvre, etc.), Jean Juste de Tours (t. de Louis XII), J. Texier (bas-reliefs de la cathédrale de Chartres), J. de Bologne, P. Bontemps (t. de François Ier), J. Goujon, dit le Phidias français (Diane de Poitiers, Naïades de la Seine, le Christ au tombeau, Caryatides au Louvre), Germain Pilon (t. de Henri II, de René de Birague; groupe des Trois Grâces), J. Cousin (t. de Ph. de Chabot, de P. de Brézé), Bernard de Palissy (faïences), Delaulne (orfèvrerie), etc. — La *peinture* avait déjà fait de grands progrès avant l'arrivée des artistes italiens sous François Ier, comme on en peut juger par les œuvres du miniaturiste Jehan Foucquet de Tours, qui peignit le portrait du pape Eugène IV, par les portraits si fins de J. et de Fr. Clouet, par les tableaux et les vitraux de J. Cousin, enfin par les

émaux de Léonard Limousin. Elle fut cultivée avec succès dans les provinces par des maîtres inconnus qui conservèrent les traces d'imitation naïve des Clouet et constituèrent l'ancienne école française.

En Espagne, l'*architecture* se distingua surtout au moyen âge où elle éleva les cathédrales de Léon, de St-Jacques, de Tarragone, de Burgos, de Tolède. La *sculpture* se signala dès le XIVe siècle par d'intéressants essais avant de s'inspirer de la statuaire antique à l'époque de la Renaissance. La *peinture*, dès l'origine, s'inspira des artistes italiens. Elle chercha la vérité et la couleur; mais souvent elle traduisit les rêves ascétiques du cloître et les légendes des saints en images violentes dont elle trouva les modèles dans les auto-da-fé de l'inquisition. On cite : dans l'école de Valence, Juanez, les deux Ribalta, Ribera; dans l'école d'Andalousie, Cespèdes, Al. Cano, L. de Vargas, J. de las Roelas, Herrera le Vieux, Pacheco, Zurbaran, Murillo; dans l'école de Castille, Moralès, Navarette, Al. Sanchez, Vélasquez, J. Carreno, etc. L'art tomba ensuite dans une décadence complète et ne produisit plus que Goya.

En Allemagne et en Flandre, la *peinture* produisit dans l'école d'Augsbourg, les deux Holbein; dans celle de Dresde, Lucas de Cranach; dans celle de Nuremberg, Albert Durer; dans celle de Bruges, Van Eyck, Hans Hemling, Quintin Metzys. Leurs successeurs s'appliquèrent à imiter l'art italien.

Consulter : Hallam, *Histoire de la littérature pendant les* XVe, XVIe et XVIIe *siècles;* Charpentier, *Histoire de la renaissance des lettres au* XVe *siècle;* Berty, *la Renaissance monumentale, les grands Architectes français de la Renaissance;* L. et R. Ménard, *Histoire de la sculpture, Tableau historique des Beaux-Arts*; L. Viardot, *les Merveilles de la peinture*; Ch. Blanc, *Histoire des peintres;* P. Lacroix et F. Seré, *le Moyen âge et la Renaissance.*

RÉNAL (du lat. *renalis*, de *ren*, rein), se dit de tout ce qui a rapport aux *reins.*

RENARD (du nom donné au *goulpil* dans le roman de *Renart* (*Voy.* ci-après), et qui veut dire *rusé*; orig. germaniq.), *Vulpes*, genre de la famille des Canidés, renferme des animaux bien connus, et qui se distinguent du Chien par leur museau pointu, leur tête plus large, leur queue longue et très-touffue, et surtout par leurs prunelles, qui de jour sont fendues verticalement, ce qui indique des habitudes nocturnes. Le *Renard ordinaire* (*Canis vulpes*), commun dans les deux continents, est d'un quart moins grand que le loup; il a le pelage fauve, semé de poils blanchâtres et de quelques taches noires, avec la gorge, le devant du cou, le ventre, l'intérieur des cuisses blancs, et le museau roux. On connaît les milles ruses du Renard, qui ont fait de cet animal le type de l'astuce : il est la terreur des basses-cours. Il creuse ordinairement son terrier à l'entrée d'un bois, dans le voisinage des fermes. Il ne chasse que la nuit : il fait alors entendre un cri particulier, analogue à l'aboiement du chien, et qu'on nomme *glapissement.* Le Renard se nourrit surtout de poules et d'œufs, ou de perdrix, de lapins, de lièvres, et aussi de miel, de raisin et de baies de genévrier. Cet animal exhale une odeur très-forte. La femelle porte 9 semaines, et met bas de 7 à 8 petits. La chasse du renard est une des plus suivies en Angleterre. On fait avec la peau de cet animal une assez bonne fourrure. — Outre le *Renard commun*, on connaît le *R. argenté*, ou *R. noir*, de l'Amérique du Nord, et le *R. bleu*, ou *Isatis*, qu'on chasse tous deux pour leur fourrure; le *R. tricolore* d'Amérique, le *R. gris* du Brésil, et le *Petit Renard jaune*, dit aussi *Adive* ou *Corsac*. *Voy.* ce dernier mot.

Roman de Renart, poëme allégorique qui est une ingénieuse satire des mœurs du moyen âge : les acteurs sont des animaux : *Vulpin* dit le *Renart* et *Ysengrin* (le Loup) en sont les principaux personnages; viennent ensuite *Noble* (le Lion), *Tibert* (le Chat), *Brun* (l'Ours), *Chante-clair* (le Coq), etc. On attribue cette œuvre à Pierre de St-Cloud, poëte français du XIIIe siècle, ou à Hugues de Trymberg, instituteur à Thürstadt près de Bamberg. Henri d'Alkmaar en a donné le texte bas-saxon en 1498. On trouve ce poëme traduit de fort bonne heure dans toutes les langues, et répandu dans toute l'Europe; Gœthe l'a mis en allemand moderne. Quelques savants ont prétendu que le héros de ce poëme allégorique était Reinhard, comte de Hainaut, qui sut se maintenir par la ruse contre Zwentibold, roi de Lorraine. — Voir l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXII) et A. Rothe, les *Romans de Renart examinés, analysés et comparés* (Paris, 1854).

RENARD, petite constellation, voisine de celle de l'*Oie. Voy.* ce mot et FLEUVE DU TIGRE.

Renard ou *Requin bleu. Voy.* REQUIN.

RENÉGAT (du lat. *renegare*, renier), celui qui a renié la foi chrétienne pour embrasser une autre religion, particulièrement l'islamisme. Le *renégat* diffère de l'*apostat*, en ce que ce dernier abandonne une religion pour retourner à son ancienne croyance.

RÊNES (du lat. *retinere*, retenir). *Voy.* BRIDE.

RENETTE, outil. *Voy.* RAINETTE.

RENGAGEMENT (du préf. *re* et d'*engagement*). Aux termes de la loi du 1er fév. 1868, les *rengagements*, dans l'Armée, sont admis pour 2 ans au moins et 5 ans au plus. *Voy.* ENGAGEMENT.

RÉNIFORME, se dit, en Botanique, de ce qui a la forme d'un rein, comme le *Haricot.*

RÉNITENT (du lat. *renitens*, qui fait effort). En Médecine, on appelle *tumeur rénitente*, une tumeur dure, sur laquelle la peau est tendue et luisante.

RENNE (de l'allem. *Renn*, de *rennen*, courir), *Tarandus, Rangifer*, genre de Mammifères ruminants, de l'ordre des Bisulques, famille des Cervidés, renferme des animaux propres aux contrées les plus froides de l'hémisphère septentrional, et reconnaissables à leurs bois sessiles, pourvus d'andouillers aplatis et dentelés. Contrairement à tous ses congénères, le bois existe chez le Renne dans les deux sexes; seulement il est plus petit chez les femelles que chez les mâles. La taille du Renne est à peu près celle du cerf; mais il est moins svelte; son pelage est touffu et s'emploie comme fourrure : il est d'un brun grisâtre en été et presque blanc en hiver. Les Lapons ont domestiqué le Renne; ils s'en servent comme de bête de trait et de somme, se nourrissent de son lait et de sa chair, et se couvrent de sa peau. Attelé à un traîneau, le Renne fait près de 120 kilom. par jour en hiver. Il se contente pour toute nourriture de quelques bourgeons d'arbres ou du lichen qu'il déterre sous la neige; l'été, on le mène paître en troupeaux sur les montagnes.

Les ossements de *Rennes fossiles* sont abondants sur divers points de la France, notamment dans les stations où l'on trouve des débris de l'Homme primitif. *Voy.* AGE DE PIERRE.

RENOMMÉE (de *renommer*). En Rhétorique, la *renommée* est mise au rang des lieux communs extrinsèques. *Voy.* LIEUX COMMUNS.

Commune renommée, en Droit. *Voy.* INVENTAIRE.

RENONCIATION (du lat. *renunciatio*), action de répudier des droits acquis ou éventuels à une succession, à une communauté, etc. Voir sur la renonciation à une succession le Code civil (art. 784-793), et sur la renonciation à la communauté entre époux, les articles 1454-66. — La renonciation à la prescription ne peut avoir lieu que quand celle-ci est acquise (C. civ., art. 2220-27).

RENONCULACÉES (du g.-type *Renoncule*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, se compose d'herbes, de sous-arbrisseaux et d'arbrisseaux, ordinairement sarmenteux, à feuilles alternes, plus rarement opposées; à fleurs tantôt solitaires, tantôt en grappe ou en panicule; à fruits monospermes, indéhiscents, le plus souvent en capitule ou en épi. — La famille des Renonculacées forme 5 tribus : les *Ranunculées*, les *Clématidées*, les *Anémo-*

nées, les *Elléborées* et les *Pæoniées*. — Elle renferme beaucoup d'espèces vénéneuses (*Aconit*, *Ellébore*, etc.); la plupart contiennent des sucs âcres et caustiques (beaucoup de *Renoncules*, d'*Anémones*, de *Clématites*); quelques-unes sont ou simplement amères et toniques, ou légèrement aromatiques. Un grand nombre se cultivent comme plantes d'ornement (*Renoncule*, *Pivoine*, *Anémone*, *Pied d'alouette*, *Ancolie*, *Nielle*, *Clématite*, etc.).

RENONCULE, *Ranunculus*, genre type de la famille des Renonculacées, comprend près de 150 espèces, la plupart indigènes des contrées tempérées de l'hémisphère septentrional. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, dont la racine, en forme de griffe, porte à sa partie supérieure 2 ou 3 yeux couverts de soies blanches, d'où sortent des filets qui grossissent, et qui finissent par donner naissance à de nouvelles griffes destinées à remplacer les vieilles : feuilles alternes, en général lobées, palmées, ou digitées; fleurs jaunes ou blanches, ordinairement terminales. Nos espèces indigènes sont très-caustiques, et pour la plupart vénéneuses. — La *R. des jardins* (*R. asiaticus*), rapportée de l'Orient par les Croisés, a des fleurs simples à 5 pétales jaunes ou rouges, au milieu desquels se trouve un gros bouton noir composé d'étamines et de pistils. Parmi ses nombreuses variétés, on estime surtout les noires, les brunes, celles de nuance rouge-feu, pourpre, violette, nacarat et gris de lin. Cette plante exige une terre légère et fraîche, et l'exposition au levant; la graine ne germe qu'au bout de 50 jours. La *R. d'Afrique* a des feuilles plus grandes et plus foncées, des tiges plus fortes, des fleurs plus grandes et très-doubles : on l'appelle vulg. *Renoncule-pivoine*, *Turban doré*, *Séraphique d'Alger*. — Parmi les autres espèces, on remarque : la *R. aquatique* (*R. aquatilis*), qui porte une multitude de fleurs blanches; la *R. langue*, ou *Grande Douve* (*R. lingua*), à feuilles en forme de langue, et à fleurs jaunes; la *R. flammette* ou *Petite Douve*, à fleurs jaunes; elle est caustique et brûlante; la *R. scélérate* (*R. sceleratus*), dont les seules émanations excitent l'éternument et des larmes : prise à l'intérieur, elle occasionne une contraction de la bouche et des joues, qui ressemble au rire (*Voy.* SARDONIE); fleurs jaunes et petites; la *R. âcre* ou *Grenouillette* (*R. acris*), commune dans les prés et les pâturages humides : fleurs d'un jaune luisant, connues sous le nom de *Bacinet* et de *Bouton d'or*; la *R. rampante* (*R. reptans*), la *R. bulbeuse* (*R. bulbosus*), la *R. ficaire* (*R. ficaria*), dite aussi *Petite Chélidoine*, *Petite Éclaire*, *Éclairette* (*Voy.* FICAIRE); la *R. des champs* (*R. arvensis*), extrêmement âcre; enfin, la *R. à feuilles d'aconit* (*R. aconitifolius*) et la *R. à feuilles de platane* (*R. platanifolius*), dites *Boutons d'argent*, à cause de leurs fleurs blanches : elles croissent toutes deux sur les Alpes.

RENOUÉE, *Polygonum*, genre type de la famille des Polygonacées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, entières ou sinuées; à fleurs petites, blanchâtres ou purpurines; le fruit consiste en une seule semence ovale ou triangulaire. On en compte près de 200 espèces; les principales sont : la *Renouée bistorte* (*Voy.* BISTORTE); la *R. sarrasin* (*Voy.* SARRASIN); la *R. vivipare*, à fleurs blanches en épi grêle et allongé : elle habite les pâturages des Alpes et des Pyrénées; cette espèce a les mêmes propriétés que la bistorte; la *R. amphibie*, à épis touffus d'un rouge agréable : elle habite les régions tempérées de l'Europe; la *R. poivre d'eau*, qui se plaît sur le bord des ruisseaux : feuilles lancéolées; fleurs blanchâtres; saveur âcre et brûlante; la *R. persicaire*, commune sur le bord des fossés : ses feuilles ressemblent à celles du pêcher; elle passe pour vulnéraire et détersive; elle donne une couleur jaune; la *R. tinctoriale*, qui produit de l'*indigo* (*Voy.* ce mot) : tige de $0^m,60$, rameuse, presque droite; feuilles ovales, vertes, pointues au sommet; fleurs d'abord roses, puis rouges; c'est dans les feuilles que réside le principe colorant; la *R. d'Orient*, dite vulg. *Cordon de St-Jean*, ou *de Cardinal*, *Monte-au-ciel*, *Persicaire du Levant*, etc. : tige élevée, feuilles grandes et ovales; fleurs rouges, quelquefois blanches, en longs épis : les volailles sont avides de ses graines; la *R. maritime*, qui croît sur les plages sablonneuses : ses racines profondes sont très-propres à fixer le sol mobile des dunes; la *R. traînasse*, vulg. *Tirasse*, *Herniole*, *Herbe des Sts-Innocents*, plante annuelle à tiges rameuses, étalées; à feuilles étroites, presque sessiles; à fleurs axillaires, blanches ou rougeâtres sur leurs bords : elle est commune sur les bords des chemins et dans les champs; ses graines servent de nourriture aux volailles; la *R. liseron*, espèce grimpante qui croît au milieu des champs et des moissons; la *R. des buissons*, etc.

RENOUEUR, synon. de *Rebouteur*. *Voy.* ce mot.

RENTE (de *rendre*), se dit en général de tout revenu annuel et plus ordinairement de ce qui est reçu annuellement pour une valeur prêtée ou aliénée. On distingue : 1° les *rentes perpétuelles* et les *rentes viagères* ou à *fonds perdu* (*Voy.* VIAGER); 2° les *rentes foncières*, c.-à-d. constituées moyennant l'aliénation d'un capital immobilier ou pour prix de la vente d'un immeuble, et les *rentes constituées* propr. dites, c.-à-d. moyennant l'aliénation d'un capital mobilier. Toutes les rentes sont considérées comme *meubles* (*Voy.* ce mot); les rentes perpétuelles sont rachetables et les arrérages se prescrivent par 5 ans (C. civ., art. 529, 530; 1909-14, 1968-83, 2277). *Voy.* ASSURANCES, PENSIONS, RETRAITE, etc. — Voir Félix et Henrion, *Des rentes foncières* (1829); Menant, *Des rentes en droit romain et en droit français* (1860).

Rentes sur l'État, rentes constituées par l'État et annuellement payées pour les intérêts des emprunts publics : elles sont inscrites au *Grand-Livre* de la dette publique; les titres délivrés aux rentiers sont appelés *inscriptions*. Ces rentes se désignent ordinairement par le taux de l'intérêt qu'elles rapportent : ainsi on dit : la rente 3, 4, 4 1/2 ou 5 p. 100, ou simplement le 3, le 4, le 4 1/2, le 5. — On appelle *cours de la rente* le taux auquel la rente est cotée quotidiennement à la Bourse, et d'après lequel ont lieu la vente et l'achat des *titres* de rente. Ce cours subit des fluctuations continuelles à cause de l'affluence ou de la rareté des titres sur la place. Les événements politiques exercent la plus grande influence sur les cours de la rente : ainsi, on a vu la rente 5 p. 100, qui était à 6 fr. 95 c. en 1797, à 17 fr. 38 c. en 1800, et à 45 fr. en 1814, s'élever progressivement à 126 fr. en 1844, et retomber à 50 fr. en 1848 : elle est aujourd'hui (juillet 1871) à 88 fr.

La rente est la partie la plus considérable de la dette publique. Pour arriver à se libérer, l'État a deux moyens : l'*amortissement* (*Voy.* ce mot), et le *remboursement*. Le remboursement n'est ordinairement qu'une mesure comminatoire, dont le résultat final est la *conversion* ou la *réduction* des titres des créanciers de l'État en des créances nouvelles rapportant un moindre intérêt. En 1797, la dette publique de la France s'élevait à 2 milliards 800 millions : la loi du 9 vendémiaire an VI la réduisit de deux tiers : le tiers restant, qu'on nomma *tiers consolidé*, est ce qui devint plus tard le 5 p. 100. En 1823, furent créés le 3 p. 100 et le 4 1/2 p. 100 : les porteurs de rentes 5 p. 100 furent alors autorisés à les convertir en l'un ou l'autre de ces deux fonds, avec garantie contre tout remboursement pour le premier, et contre le remboursement pendant dix ans pour le second. En 1852, un décret du 14 mars a converti la rente 5 p. 100 en 4 1/2, avec faculté de remboursement au pair pour ceux qui le demanderaient, et garantie contre l'exercice du droit de remboursement pendant dix ans pour ceux qui accepteraient la conversion. — De pareilles conversions ont eu lieu à l'étranger : l'Angleterre a réduit par trois conversions successives, de 1822 à 1844, le 5 p. 100 en 3; la Prusse a réduit en 1842 son 4 1/2 en 3 1/2; la Belgique en 1844 son 5 p. 100 en 4 1/2, etc.

RENTOILAGE (des préf. *re*, *en* et de *toile*), opération par laquelle on soutient et on conserve la *toile* d'un tableau en la collant sur une toile neuve. — On étend ce nom à une opération de restauration beaucoup plus délicate, qui consiste à enlever la peinture d'un tableau dont la toile est déchirée, pourrie ou gâtée, et à la transporter sur une toile neuve. Pour cela, on colle d'abord sur la peinture plusieurs doubles de papier qui forment un cartonnage, puis on enlève la vieille toile, soit en l'humectant avec une éponge mouillée, soit en l'usant avec une pierre-ponce, et on applique sur l'envers de la peinture une toile neuve après avoir enduit l'un et l'autre d'une couche de colle. Quand cette dernière est presque sèche, on promène un fer chaud sur la toile pour la rendre unie et adhérente ; après quoi il ne reste plus qu'à enlever le cartonnage, ce qui se fait avec une éponge, et le tableau se trouve *rentoilé*. Ce procédé a été imaginé au XVIIIe siècle par Hacquin et Picault.

RENTRÉE (de *rentrer*). En Musique, on désigne par ce mot le retour du sujet, surtout après quelques pauses de silence, dans une fugue, dans une imitation, ou dans quelque autre endroit. — Toutes les fois qu'une partie reprend après un silence plus ou moins long, on dit aussi qu'elle fait sa *rentrée*, qu'elle reproduise ou non le sujet.

RENVERSEMENT (de *renverser*). En Musique, on nomme ainsi le changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, et dans les parties qui composent l'harmonie : ce qui se fait en substituant à la basse, par des octaves, les sons qui doivent être dessus, ou en plaçant aux extrémités ceux qui doivent occuper le milieu, et réciproquement : les notes graves se trouvent ainsi transportées aux parties supérieures, et celles-ci sont placées aux parties graves. Les intervalles renversés changent de nom : la *seconde* devient *septième* ; la *tierce*, *sixte* ; la *quarte*, *quinte* ; la *quinte*, *quarte* ; la *sixte*, *tierce* ; la *septième*, *seconde* ; l'*octave*, *unisson*, et l'*unisson*, *octave*. Les accords de trois sons ont deux renversements ; les accords de quatre sons en ont trois.

RENVI (de *re* et *envi*, enchère), se dit, à certains jeux de cartes, de ce qu'on met par-dessus l'enjeu.

RENVIDAGE (de *renvider*, des préf. *re*, *en* et de *dévider*). Les Tisserands appellent ainsi l'action de tourner le fil sur la broche en le rapprochant du rouet. Dans la plupart de nos usines, le renvidage s'effectue par l'intervention du fileur qui imprime le mouvement au chariot. Cette intervention du fileur a été remplacée en Angleterre par l'emploi d'une machine, dite *renvideur mécanique*.

RENVOI (du préf. *re* et de *envoi*). D'après l'art. 15 de la loi du 25 ventôse an XI, les *renvois* dans les actes ne peuvent être écrits qu'en marge ; ils doivent être signés ou parafés tant par les notaires que par les autres signataires, à peine de nullité.

En Procédure civile, on appelle *demande en renvoi* les conclusions d'une partie qui demande que le tribunal, mal à propos saisi, la renvoie devant les juges compétents. En général, il y a lieu au renvoi d'un tribunal devant un autre pour cause de sûreté publique, de suspicion légitime, de parenté ou d'alliance entre l'une des parties et l'un des juges : le renvoi est prononcé par la cour de cassation (C. de proc., art. 368-77 ; C. d'Instr. crim., art. 542-62).

En Matière correctionnelle ou de simple police, le *renvoi* du prévenu est synonyme d'absolution ou d'acquittement (C. d'Instr. crim., art. 191).

RÉPARATION (du lat. *reparatio*). Dans la Construction, *réparations* se dit particulièrement de tous les travaux d'entretien que nécessitent les bâtiments. La loi distingue les *grosses* et les *menues réparations*. Les *grosses réparations* sont à la charge des propriétaires : telles sont celles des murs, des planchers, des couvertures, etc. Le locataire est tenu à faire les *menues réparations* ou *réparations locatives* comme celles des vitres, des carreaux, des dégradations d'âtre, etc., à moins que ces dégradations ne soient occasionnées par vétusté ou par force majeure. — On appelle *R. viagères et d'entretien*, les réparations autres que les grosses réparations, qui sont à la charge de l'usufruitier, etc. (C. civ., art. 605, 664, 1720, 1754).

En Droit, on appelle *réparations civiles* : 1° la somme adjugée à la partie civile, pour la dédommager du tort que le crime ou le délit lui a causé ; 2° les dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé. Ces réparations entraînent la contrainte par corps.

RÉPARTITION (de *répartir*). On nomme ainsi, dans la perception des Contributions directes, l'opération par laquelle, après que le budget des recettes a été voté par l'autorité législative, l'autorité centrale *répartit* entre les départements la somme totale à percevoir. L'autorité départementale répartit à son tour entre les arrondissements le contingent qui lui est échu ; l'autorité d'arrondissement, entre les communes, et l'autorité communale, entre les individus.

En matière de Faillite, le Code de commerce (art. 513) règle le mode de répartition de l'actif mobilier du failli entre ses créanciers. Ceux d'entre eux qui n'ont point fait l'affirmation de leurs créances ne sont pas admis à y prendre part ; néanmoins la voie de l'opposition leur est ouverte.

REPAS (du préf. *re* et de *past*, du lat. *pastus*, nourriture). Les Grecs faisaient communément trois repas par jour. Le 1er (ἄριστον), qui avait lieu de grand matin, et le 2e (δόρπον), qui avait lieu le soir, paraissent n'avoir été que de simples collations. Le 3e (δεῖπνον), qui se faisait à midi, était le plus considérable ; il se composait ordinairement de trois parties : dans la 1re ou *prélude* (προοίμιον), on servait des œufs, des huîtres, des herbes amères, et tout ce qui est propre à exciter l'appétit ; la 2e, le *repas* proprement dit, était composée de mets solides ; la 3e ou *dessert*, consistait en mets plus friands et plus délicats. — Les Romains avaient le déjeuner du matin (*jentaculum*), le dîner (*prandium*), à midi, et le souper ou repas principal (*cœna*), qui se prenait vers quatre heures. Plus tard, on ajouta sur le soir la collation (*comessatio*). Le souper était divisé en deux parties, le premier et le second service (*mensa prima* et *mensa secunda*). On sait que les Romains prenaient leurs repas couchés sur des lits. Ils déployaient un luxe excessif dans les grands repas : un *roi du festin*, ordinairement désigné par le sort, présidait la fête, et réglait le nombre des coupes à vider. — Chez les modernes, on retrouve les trois repas des anciens, le *déjeuner*, le *dîner* et le *souper* ; mais les heures de ces repas ont souvent varié. Nos aïeux, sous François Ier, dînaient à 9 heures du matin et soupaient à 5 heures ; sous Louis XIV, la cour dînait à midi. Aujourd'hui nous déjeunons à peu près à l'heure où l'on dînait autrefois et l'on appelle *premier déjeuner* la collation légère (soupe, café au lait, chocolat ou thé) que beaucoup de personnes prennent en se levant ; quant au *dîner*, il a pris la place du souper, qui n'a plus guère lieu que par exception : on dîne ordinairement entre 6 et 7 heures du soir.

Repas funéraires. Chez les Grecs, on en distinguait de deux espèces : les uns avaient lieu dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parents et ses amis ; les autres se faisaient sur le tombeau même : on y servait à manger pour les âmes errantes. L'usage des repas funéraires existait aussi chez les Romains, et il s'est maintenu jusqu'à nos jours dans plusieurs provinces de la France.

Repas publics. Les Lacédémoniens prenaient leurs repas en public : c'est ce qu'ils appelaient συσσίτια, φειδίτια ; on ne pouvait, sans s'exposer à être puni, se dispenser d'assister à ces repas. — A Athènes, il y avait aussi des repas publics ; mais on n'y admettait qu'un petit nombre de citoyens et en récompense de services rendus à la patrie ; ils se faisaient dans le Prytanée. — En France, en 1793, on voulut remettre en honneur les repas publics à la façon des Lacédémoniens ; mais la mode n'en dura guère.

Repas de charité. Voy. Agapes au *Dict. d'H. et de G.*

REPASSAGE (de *repasser*), se dit : 1° de l'action d'aiguiser, d'affiler un instrument tranchant (couteau, canif, rasoir, etc.) : il s'exécute soit sur une *meule* (*Voy.* ce mot), soit sur une *pierre à aiguiser* ou un *affiloir* en acier (*Voy.* Pierre et Morfil.) : on dit aussi *affûtage*, surtout en parlant soit d'outils, tels qu'un rabot p. ex., soit d'une arme blanche ; 2° de l'action de repasser avec un *fer* et quelquefois avec un *cylindre* échauffé le linge qui a été blanchi : c'est surtout pour les *blanchisseuses de fin* que le repassage est une opération importante : le *plissage*, le *tuyautage*, le *repassage des dentelles* demandent des ouvrières spéciales. *Voy.* Godron.

RÉPERCUSSIFS (du lat. *repercutere*, faire rentrer de force), médicaments qui, appliqués à l'extérieur sur une partie engorgée, font refluer à l'intérieur les fluides qui l'engorgent. La glace, l'eau froide sont des répercussifs. Leur action se nomme *repercussion*. On y a recours en cas de foulure ou d'entorse, pour combattre les hémorrhagies, les hémorrhoïdes, pour faire disparaître un exanthème récent, etc. Leur emploi dans les maladies de la peau invétérées peut offrir de graves dangers.

REPÈRE, point de repère (du lat. *reperire*, retrouver), marque que l'on fait aux pièces d'un ouvrage en morceaux détachés, pour en assembler exactement les diverses parties. Ainsi, le mouleur a soin de marquer chaque pièce du moule d'une marque en rapport avec celle près de laquelle elle doit se placer. Le graveur qui publie un dessin en plusieurs feuilles marque ces diverses feuilles de lignes ou de points qui se correspondent entre eux, et au moyen desquels on trouve d'abord, sans autre recherche, en quel ordre les feuilles doivent être assemblées. L'architecte, le menuisier, le charpentier en usent de même pour les pièces d'un ouvrage qu'il s'agit d'assembler ou de démonter, afin de le remonter ailleurs. — Les ingénieurs et les arpenteurs appellent *repères* les points successifs du niveau desquels ils partent pour se rendre raison du mouvement d'un terrain et en prendre le nivellement. — Ce mot se dit également des marques que l'on fait sur un mur pour donner un alignement, pour marquer des traits de niveau sur un jalon, etc.

RÉPERTOIRE (du lat. *repertorium*), table, recueil, inventaire où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui permet de les trouver facilement. Ce mot se dit surtout, en matière de Jurisprudence, des recueils où l'on enregistre les arrêts mémorables des cours et tribunaux (*Voy.* Jurisprudence), et, quand il s'agit de Théâtre, de l'ensemble des pièces dont se compose le fonds particulier de chaque théâtre. Un des recueils les plus remarquables en ce genre est le *Répertoire de la Comédie française* (1818 et ann. suiv.) qui forme plus de 200 volumes.

répertoire. Dans le Commerce, on appelle ainsi un livre qui se tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité sur le grand-livre les divers comptes qui y sont portés. — On donne aussi ce nom à un registre timbré sur lequel les notaires, greffiers, huissiers, commissaires-priseurs, etc., sont tenus d'inscrire sommairement et par ordre de date tous les actes qu'ils reçoivent ou rédigent.

RÉPÉTITEUR (cercle). *Voy.* Cercle.

RÉPÉTITION (du lat. *repetitio*). En Droit, c'est l'action par laquelle on réclame ce que l'on a indûment payé : « Tout ce qui a été payé sans être dû est sujet à *répétition*. » (C. civ., art. 1235, 1376-81.)

Dans l'Enseignement, on appelle *répétitions* des leçons particulières données par un professeur à un seul élève ou à un très-petit nombre d'élèves réunis, et dans lesquelles on *répète* les exercices d'une classe pour les compléter ou pour aider l'élève à en résoudre les difficultés. — Depuis 1852, les maîtres d'étude ont reçu le titre de *maîtres répétiteurs*.

répétition ou *Anaphore*, figure de Rhétorique, qui consiste à employer plusieurs fois soit les mêmes mots, soit le même tour, pour donner plus d'énergie à la phrase. Telle est, dans Virgile, l'exclamation de Nisus : « *Me, me*, adsum qui feci (*Énéide*, IX, 427) » et les fameux vers où le poëte peint la douleur d'Orphée privé d'Euridice (*Georg.*, IV, 465) :

> *Te* dulcis conjux, *te* solo in littore secum,
> *Te* veniente die, *te*, decedente canebat.

En voici un double exemple de Voltaire (*Zaïre*, II, 3) :

> *Ton* Dieu que tu trahis, *ton* Dieu que tu blasphèmes,
> Pour toi, pour l'univers est mort *en ces lieux* mêmes,
> *En ces lieux*, où mon bras le servit tant de fois,
> *En ces lieux*, où son sang te parle par ma voix.

Au Théâtre, on appelle *répétitions* les études préparatoires qu'exige une pièce, un morceau de musique, etc., avant d'être offert au public. La mise en scène d'un opéra ou d'un grand drame exige ordinairement de nombreuses répétitions, que termine une *répétition générale*, destinée à faire juger de l'effet que l'œuvre produira sur le public.

Montre à répétition. Voy. Montre.

REPIC, terme du jeu de Piquet. *Voy.* Piquet.

REPIQUAGE. On appelle ainsi : en Agriculture, la transplantation d'une jeune plante venue de semis, ainsi que la plantation des arbres d'un ou de deux ans ; — dans la Construction, l'action d'enlever les pavés enfoncés ou cassés d'une chaussée pour les remplacer par d'autres pavés.

RÉPIT (du lat. *respectus*, regard en arrière). En Droit, on appelait ainsi autrefois un délai que pouvait obtenir un débiteur de bonne foi et qui s'accordait en chancellerie par lettres dites *de répit*. Aujourd'hui, un tribunal ne peut accorder de délai à un débiteur que par le jugement même qui statue sur la contestation (C. de proc., art. 127).

RÉPLIQUE (de *répliquer*, du lat. *replicare*). En termes de Pratique, ce sont les moyens opposés par une partie à la défense proposée par l'autre. — On appelle encore ainsi la plaidoirie de l'avocat en réponse à celle de l'adversaire, ou, en matière criminelle, au réquisitoire du ministère public.

RÉPONS (du lat. *responsum*). En Liturgie, ce mot désigne des paroles, ordinairement tirées de l'Écriture, qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Église après la lecture de la leçon. On les a appelées ainsi parce que tout le chœur répond au choriste qui les a chantées ou récitées. — Dans les livres d'Église, les *répons* sont indiqués par le signe ℟.

RÉPONSES de droit, décisions des anciens jurisconsultes romains sur les questions qui leur étaient proposées. Le Digeste est composé en grande partie des réponses de droit rendues par les jurisconsultes.

REPORT (de *reporter*). En termes de Comptabilité, on appelle ainsi toute opération qui a pour but de reporter une somme, un total, d'un compte, d'une page ou d'un livre à un autre compte, à une autre page, à un autre livre. On donne aussi le nom de *report* à la somme même qu'on a ainsi reportée.

En termes de Bourse, un *report* est une opération double et simultanée, qui consiste à acheter au comptant et à vendre à terme une même valeur (*rente*, *action industrielle*, etc.). Le cours des valeurs à terme étant plus élevé que celui du comptant, la différence forme, pour le capitaliste, l'intérêt de son argent. Cette opération, qui peut se renouveler à chaque liquidation, offre un mode de placement passager des sommes que l'on a sans emploi. On ne place ainsi que des valeurs d'une quotité déterminée, p. ex. 1500 fr. de rentes, 25 ou 50 actions, etc. *Voy.* Bourse et Liquidation.

En Droit commercial, on appelle *report de faillite* la fixation de l'ouverture de la faillite à une époque antérieure au jugement qui l'avait déclarée (C. de comm., art. 441).

REPOSOIR (du lat. *repositorium*), espèce de chapelle temporaire qu'on élève en différents endroits, dans les places publiques, les carrefours, les rues, pour y faire les stations dans les processions de la

Fête-Dieu, et qui renferme un autel orné de vases, de fleurs, de chandeliers, etc. Les reposoirs ont été ainsi appelés parce qu'en effet ils offrent des lieux de *repos* dans le trajet que parcourent ces processions : on y dépose le St-Sacrement.

REPOUSSÉ, se dit, en parlant des métaux, de toute œuvre en relief exécutée au marteau dans une feuille de métal posée sur un mastic élastique : l'orfèvrerie, la fabrication des armes de luxe, etc., emploient le repoussé. *Voy.* EMBOUTISSAGE et ESTAMPAGE.

REPOUSSOIR, ciselet qui sert aux bijoutiers et aux tourneurs en métaux à repousser les reliefs. — On appelle *repousseurs*, les ouvriers tourneurs qui façonnent en relief les chandeliers, lampes, et autres objets d'ameublement. *Voy.* REPOUSSÉ.

Repoussoir se dit aussi, dans l'Industrie : 1° d'une cheville de fer ou d'un marteau dont la panne est remplacée par une longue tige en forme de cheville, et qui servent tous deux à repousser les chevilles qu'on veut faire sortir de leur trou ; 2° du poinçon dont on se sert pour faire sortir les clous du pied d'un cheval en le déferrant ; 3° d'un outil, en forme de ciseau, dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures ; 4° d'un instrument dont se servent les dentistes pour arracher les chicots, etc.

REPRÉSAILLES (de l'ital. *ripresaglia*). En Droit international, on entend par ce mot toute mesure exercée contre un État ou contre les nationaux de cet État pour obtenir la réparation de droits méconnus ou violés. Ces mesures présentent trois degrés : la *rétorsion*, par laquelle on oppose à un acte de rigueur un acte de même nature ; les *représailles* propr. dites, confiscation de biens trouvés sur le territoire national ou sur mer, embargo, blocus, retenue des personnes, etc. ; enfin la *guerre*, qui n'est qu'un état de représailles générales et continues.

REPRÉSENTANT, REPRÉSENTATION. On appelle *représentation nationale* une assemblée des députés représentant la nation et concourant à la formation des lois. Le gouvernement dans lequel il y a une représentation nationale s'appelle *représentatif* : c'est la forme de gouvernement le plus généralement adoptée aujourd'hui. Lorsque le souverain au lieu de gouverner réellement et par lui-même laisse la direction des affaires aux représentants de la nation, et se borne au rôle de modérateur, le gouvernement représentatif est dit *parlementaire* ; on l'oppose alors au gouvernement *personnel*. — On trouve le germe du gouvernement représentatif dans les temps les plus reculés de notre histoire (*champs de Mars*, *champs de mai*, etc.). Ceux qui sont élus pour représenter leurs concitoyens ont été appelés en France tantôt *députés* (*Voy.* ce mot), tantôt *représentants du peuple* : cette dernière dénomination fut d'abord en vigueur sous la Convention ; elle fut reprise aux Cent-Jours, et de 1848 à 1852. — Consulter : Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif* ; de Carné, *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France* de 1789 à 1848.

En Droit, la *représentation*, en matière de succession, est une fiction dont l'effet est de faire entrer les *représentants* dans la place, le degré et les droits du *représenté*. Elle a lieu à l'infini dans la ligne directe descendante, et dans la ligne collatérale en faveur des enfants et descendants de frères ou sœurs, mais non dans la ligne ascendante. Dans tous les cas de représentation, le partage a lieu par souche et les représentants, s'ils sont plusieurs, ne prennent jamais que la part du représenté (C. civ., art. 739-744).

RÉPRIMANDE (du lat. *reprimendus*), peine disciplinaire que portent les lois ou les règlements contre les manquements légers. Elle peut être appliquée par le conseil de discipline de l'ordre des avocats, par la chambre des avoués, par celle des notaires, par le conseil de discipline de la garde nationale, et, dans l'Université, par les conseils départementaux ou académiques ou par le Conseil supérieur. Elle peut être faite avec ou sans publicité.

REPRIS DE JUSTICE, celui qui a déjà subi une condamnation judiciaire (*Voy.* RÉCIDIVE). Il ne peut jamais être mis en liberté provisoire sous caution (C. d'Instr. crim., art. 115).

REPRISE (de *repris*), continuation de ce qui a été interrompu. — En Musique, on nomme *reprise* toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. La séparation de la reprise se marque par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées latéralement de deux points. Quand ces points ne sont marqués que d'un côté, on ne répète que la partie qui suit ou qui précède, selon que les points sont à droite ou à gauche. — On appelle aussi *reprise* la seconde partie d'un air ; *reprise du sujet*, l'instant où une partie que l'on a fait reposer pendant quelques mesures reprend le sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. La reprise du sujet se fait aussi dans le courant du discours musical, et sans qu'elle soit précédée de silences.

En Droit, on nomme *reprises*, *reprises matrimoniales*, ce que chacun des époux a droit, par lui ou par ses représentants, de prélever avant partage sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. Les reprises de la femme s'exercent avant celles du mari. En cas d'insuffisance de la communauté, la femme ou ses héritiers exercent leurs reprises sur les biens personnels du mari (C. civ., art. 1471-1523, *passim*).

REPRISE, plante. *Voy.* ORPIN.

RÉPROBATION (du lat. *reprobatio*). C'est, en Théologie, le jugement par lequel Dieu exclut du bonheur éternel un pécheur, et le condamne au feu de l'enfer : c'est le contraire de la *prédestination*. On distingue la *R. négative*, qui est la non-élection d'une créature à la gloire éternelle, et la *R. positive*, qui est la condamnation formelle d'une créature aux supplices de l'enfer. L'Église catholique admet : 1° qu'il y a réellement une réprobation ; 2° que le nombre des réprouvés, comme celui des prédestinés, est fixe et immuable. Toutefois, elle considère comme une hérésie de croire que Dieu, par sa pure volonté, et sans avoir égard au mal, a destiné des hommes aux péchés qui les conduisent à la réprobation éternelle.

REPROCHE (de *reprocher* p. *rapprocher*, mettre sous les yeux). En Droit, c'est la fin de non recevoir proposée contre l'admission d'un témoignage en matière civile. Le témoin *reproché* est entendu, sauf au tribunal à avoir tel égard que de droit à la déposition. Les causes de reproche sont la parenté, l'alliance, la qualité de serviteur à gages ou d'héritier présomptif, etc. (C. de proc., art. 268-275).

REPRODUCTION (du préf. *re*, et de *production*), action par laquelle les animaux et les végétaux produisent des êtres semblables à eux, de quelque manière que cette action s'exerce (*Voy.* GÉNÉRATION). On appelle *reproduction sexuelle* la génération par œufs fécondés, qui exige le concours de deux éléments, l'un femelle (*ovule*), l'autre mâle (*spermatozoïde*) ; du contact et de la fusion de ces deux éléments ou *fécondation*, résulte une combinaison organique (*germe*) qui se développe en un être nouveau. Les organes des sexes sont tantôt réunis sur le même animal, tantôt séparés sur des animaux différents : dans le premier cas, il y a *hermaphrodisme*, *monœcie*, *êtres monoïques* ; dans le second, *sexes séparés*, *diœcie*, *êtres dioïques*. L'*hermaphrodisme* est incomplet lorsqu'un seul animal ne peut pas se féconder lui-même : ainsi les Salpes sont mâles, puis femelles à des époques successives ; chez les Limaces, la fécondation exige le concours d'un animal de même nature ; enfin les Limnées jouent le rôle de mâle avec un être de leur espèce, de femelle avec une autre. Il est *complet* quand un seul animal peut se suffire à lui-même : tels sont les Stéphanomies, les Synaptes, les Edwarsies, les Peignes, etc. — La séparation des *sexes* est entière chez tous les animaux supérieurs et elle entraîne alors une différence mar-

quée dans toute l'organisation. La fécondation est alors *extérieure* ou *intérieure*. La fécondation *extérieure* est fortuite chez les Poissons : les femelles pondent leurs œufs, les mâles leur *laite*, et la rencontre des deux éléments est abandonnée au hasard ; elle est un peu moins fortuite chez les Batraciens où le mâle arrose les œufs à mesure qu'ils sont pondus ; enfin la fécondation s'opère avant la ponte de l'œuf et dans l'intérieur même du corps de la femelle chez quelques Poissons, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères : cette fécondation interne nécessite l'*accouplement*. La fécondation s'accomplit dans la glande femelle qui produit l'*œuf* (*ovaire*) ou dans son voisinage ; l'œuf fécondé descend par le même chemin, par lequel le spermatozoïde est monté, et il s'arrête dans l'*utérus* ou *matrice*, où il se développe et devient *embryon* (*Voy.* ce mot). — Pour la fécondation en Botanique, *Voy.* FÉCONDATION.

Ce n'est que depuis de Baër (1827) et Coste (1834) que l'on sait véritablement que l'espèce humaine se reproduit par œufs comme les espèces animales.

REPS (orig. inc.), étoffe de soie à chaîne très-forte qui se fabrique principalement à Lyon. — Il y a aussi du *reps* de laine pour tapisserie.

REPTATION (du lat. *reptatio*), mode de progression propre aux *Reptiles*, aux vers et à certains mollusques qui se traînent sur le sol en rampant.

REPTILES (du lat. *reptilis*, de *repere*, ramper), 3e classe de l'embranchement des Vertébrés, renferme des animaux de formes très-diverses, à respiration pulmonaire, à température variable, sans poils, sans plumes et sans mammelles. On les divise en deux sous-classes : les *Reptiles* propr. dits, à peau écailleuse et allantoïdiens, et les *Amphibiens*, à peau nue et sans allantoïde. On classe quelquefois à part les Reptiles fossiles ou *Paleerpètes*. — La première sous-classe (*Ornithoïdes* de De Blainville) comprend 4 ordres : les *Chéloniens* (Tortues), les *Crocodiliens*, les *Sauriens* (Lézards) et les *Ophidiens* (Serpents). Leur forme se rapporte à celle des trois types : lézard, tortue, serpent ; leur peau est couverte d'écailles épidermiques et se détache d'un seul bloc dans les mues ; leur tête s'articule avec la colonne vertébrale par un seul condyle. Leur système circulatoire est disposé de façon qu'il y ait toujours communication entre le système à sang rouge et le système à sang noir : leurs poumons tendent à se simplifier et leur respiration est peu active. Ils s'engourdissent sous l'action du froid et se mettent en équilibre de température avec le milieu où ils se trouvent. — La seconde sous-classe (*Ichthyoïdes*) ne comprend qu'un ordre, celui des *Batraciens* (*Voy.* ce mot). — L'étude des Reptiles a reçu le nom d'*Erpétologie*. *Voy.* ce mot.

RÉPUBLICAIN, citoyen d'une république. *Voy.* ci-après RÉPUBLIQUE.

Calendrier républicain. *Voy.* CALENDRIER.

On a donné le nom de *Républicains* aux oiseaux du genre *Tisserin*, à cause de la forme de leur nid, qui présente une suite de cellules comparables à celles d'une ruche, et qui est commun à un grand nombre de couples. *Voy.* TISSERIN.

RÉPUBLIQUE (du lat. *res*, chose, et *publica*, publique). I. Pris dans son acception antique et primitive, ce mot se dit de tout État, de tout gouvernement, quelle qu'en soit la forme. Aujourd'hui, on appelle *république* tout État où le peuple se gouverne lui-même soit immédiatement, soit par ses délégués : on l'oppose à *monarchie* (*Voy.* ce mot). Montesquieu donne à cette forme de gouvernement pour principe et pour ressort la *vertu*. Elle a pour écueils l'instabilité, la démagogie, et l'anarchie. — On distingue trois espèces de républiques : les *R. aristocratiques*, dans lesquelles le gouvernement est entre les mains de la haute classe des citoyens : les *R. oligarchiques*, dans lesquelles il se trouve entre les mains du petit nombre ; et les *R. démocratiques*, dans lesquelles la majorité ou même la totalité de la nation participe elle-même au gouvernement. *Voy.* DÉMOCRATIE, ARISTOCRATIE, etc.). On pourrait y ajouter les *R. fédératives*, composées de plusieurs États ayant chacun leur constitution particulière.

Parmi les plus célèbres républiques, on cite : chez les anciens, celles d'*Athènes*, de *Sparte*, de *Thèbes*, et la *République romaine* ; chez les modernes, au moyen âge, les *R. italiennes* (Venise, Gênes, Pise, Florence, etc.), aristocratiques pour la plupart ; la *R. helvétique*, qui existe depuis le XIVe siècle ; la *R. des Sept Provinces-Unies*, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; celles des *États-Unis* d'Amérique, la *République française* et toutes celles qui en sont dérivées : la *R. batave*, la *R. parthénopéenne*, la *R. romaine*, la *R. ligurienne*, la *R. cisalpine*, etc. — Les républiques qui existent aujourd'hui sont : en Europe, outre la *République française*, la *Suisse*, ou *R. helvétique* et les petites *R. d'Andorre* et de *St-Marin* ; en Amérique, les *États-Unis* propr. dits, l'*Amérique centrale*, l'*Équateur*, la *Nouvelle-Grenade*, le *Venezuela*, le *Pérou*, la *Bolivie*, le *Chili*, *Montevideo*, le *Paraguay*, *la Plata* ou *R. argentine*.

II. Sous le titre de *République*, on connaît plusieurs ouvrages célèbres : la *R. de Platon*, qui est une pure utopie : le philosophe y énumère et classe les diverses formes de gouvernement (aristocratie, démocratie, oligarchie, timocratie ou gouvernement des ambitieux, tyrannie ou monarchie), et donne la préférence au premier ; voulant écarter tout ce qui pourrait porter atteinte à la morale, il exclut de sa république les arts et la poésie, et en bannit Homère, le front couvert de lauriers et de fleurs ; il y admet la communauté des biens et même celle des femmes ; la *R. de Cicéron*, excellent traité de politique, dont malheureusement il ne nous est parvenu qu'une partie ; la *R. de Bodin*, etc. — Il a paru aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous le titre de *Nouvelles de la république des lettres*, un journal littéraire, fondé par Bayle en 1684 et qui jouit longtemps d'une grande autorité.

RÉPUDIATION (du lat. *repudiatio*), renvoi d'une femme avec laquelle on vivait uni par le mariage. La loi de Moïse tolérait la répudiation, hors le cas où la femme se trouvait avoir été épousée par celui qui lui avait ravi l'honneur. On restreignit depuis la répudiation au seul cas d'adultère. Les Romains en faisaient un grand abus. Elle est encore généralement permise chez tous les peuples qui ne sont pas chrétiens. *Voy.* DIVORCE et SÉPARATION.

Répudiation se dit aussi, en Droit, de l'action de renoncer à une succession (C. civ., art. 775 et 781). *Voy.* RENONCIATION.

RÉPULSION (du lat. *repulsio*). En Physique, c'est l'effet d'une force qui tend à éloigner deux corps l'un de l'autre. Ainsi, un aimant repousse un autre aimant lorsqu'on oppose l'un à l'autre les pôles du même nom ; un corps électrisé repousse, après les avoir attirés, les corps légers qui sont près de lui. C'est le contraire de l'*attraction*. Les forces qui produisent cet effet sont dites *répulsives*. On a admis jusqu'ici leur existence conjointement avec les forces attractives dans les molécules des corps, et l'on a expliqué les trois états, solide, liquide ou gazeux, par la prédominance plus ou moins marquée de l'une ou de l'autre des deux forces. Mais la nouvelle *Théorie de la chaleur* (*Voy.* CHALEUR) contredit cette hypothèse.

REQUÊTE (du lat. *requisitus*, de *requirere*, réclamer), terme de Jurisprudence, désigne toute demande par écrit présentée suivant des formes établies à un tribunal ou à un magistrat, pour obtenir une chose sur-le-champ. On appelle spécialement ainsi : l'acte par lequel on demande interrogatoire sur faits et articles ; les mémoires fournis par les avoués dans les causes qui sont instruites par écrit, et l'acte par lequel une partie condamnée par défaut forme opposition motivée au jugement rendu contre elle, etc.

Requête civile, voie extraordinaire employée pour obtenir la rétractation d'un jugement en dernier ressort, en démontrant au tribunal même dont il émane qu'il a commis une erreur. La *requête civile* a lieu

dans les cas énumérés aux art. 480 et 481 du Code de procédure. Elle doit être précédée d'une consultation fournie par trois avocats.

Chambre des requêtes. Voy. COUR DE CASSATION.

Maître des requêtes, nom donné autrefois aux magistrats qui rapportaient les requêtes des parties dans le conseil du roi, présidé par le chancelier. — Aujourd'hui, on donne ce nom à ceux qui font l'office de rapporteur au conseil d'État.

REQUIEM (accusatif du mot latin *requies*, repos). On désigne par ce mot la messe que l'Église célèbre pour les morts, parce que l'*Introït* de cette messe commence par les mots : *Requiem æternam dona eis....* — Sous le rapport musical, on cite les *Requiem* de Mozart, Jomelli, Cherubini, Berlioz, etc.

REQUIENIA, genre de Mollusques fossiles, de l'ordre des Brachiopodes cirrhidés et très-voisins des *Caprotines. Voy.* ce mot.

REQUIN (du lat. *requiem*, parce qu'il n'y a plus qu'à chanter un *requiem* pour l'âme de celui qu'attaque ce poisson), *Carcharias*, grand poisson de mer de la famille des Sélaciens et du groupe des Squales, atteint jusqu'à 9 et 10^{m} : il a la tête aplatie de haut en bas, le museau proéminent, arrondi, et la bouche très-fendue, placée en dessous du museau et transversale : cette bouche est hérissée de dents plates, triangulaires, pointues et dentelées sur les bords. Les narines du requin sont très-développées : aussi son odorat paraît-il excellent ; il est attiré de loin par les appâts qu'on lui offre ou par les animaux qu'il préfère. La forme générale de son corps est celle d'un cône très-allongé, terminé par une nageoire caudale fourchue. Le Requin se trouve dans toutes les mers et fait l'effroi des navigateurs par son audace, sa force prodigieuse et son excessive voracité : la fureur avec laquelle il poursuit sa proie l'entraîne assez souvent sur nos plages et l'y fait échouer. Sa pêche est fort dangereuse. Sa peau sert à peu près au même usage que le cuir et est souvent confondue avec la peau de *chagrin* (*Voy.* ce mot), et son foie donne jusqu'à deux barriques d'huile. — Outre l'espèce commune (*C. verus*), on distingue le *R. bleu* (*C. glaucus*), vulg. *Faux* ou *Renard*, qui est plus petit, de couleur azurée, avec une caudale très-longue en forme de faux.

RÉQUISITION (du lat. *requisitio*), se dit, en Droit, d'une demande incidente formée à l'audience, soit par le ministère public (*Voy.* RÉQUISITOIRE), soit par l'avoué ou l'avocat de l'une des deux parties, soit enfin par la partie elle-même, et ayant pour but de requérir l'apport au greffe ou la communication d'une pièce, de requérir acte d'une assertion, d'un fait avancé dans les plaidoiries d'un procès, etc.

RÉQUISITION, acte de requérir pour le service public des subsides en hommes, en chevaux, en argent, en vivres, etc. — Sous la République française, ce mot s'est dit spécialement de l'appel fait aux jeunes citoyens pour le service militaire, et particulièrement de la levée en masse décrétée en 1793 par le Comité de Salut public, pour repousser l'invasion étrangère. Tous les Français de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, furent mis en état de réquisition permanente. Les citoyens compris dans ce recrutement extraordinaire reçurent le nom de *réquisitionnaires*. Les levées partaient par rang d'âge, au fur et à mesure des besoins, et on les désignait par les noms de 1re, 2e et 3e *réquisition*.

RÉQUISITOIRE, acte écrit contenant une *réquisition*. Il se dit surtout de la demande faite à une cour ou à un tribunal par le ministère public, c.-à-d. par le procureur ou son substitut.

RESCISION (du lat. *rescisio*). En Droit, c'est la rétractation d'une obligation valable en elle-même; mais où celui qui demande la rescision a éprouvé quelque *lésion* (*Voy.* ce mot). Cette action dure dix ans, à moins qu'elle ne soit limitée par la loi (C. civ., art. 1304). — En matière de *requête civile* (*Voy.* ce mot) on appelle *rescindant* la partie de la procédure par laquelle on fait rétracter la décision attaquée, et *rescisoire*, la partie de la procédure qui tend à lui substituer une autre décision.

RESCRIPTION (du lat. *rescriptio*), ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme, sur quelque fond, sur quelque personne. La rescription n'est qu'une lettre de change imparfaite.

Avant 1789, on appelait *rescriptions des receveurs généraux des finances* les mandats fournis par les receveurs généraux à l'ordre du trésor royal. En 1795, on donna le nom de *rescriptions* aux billets d'État substitués aux *assignats*, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux.

RESCRIT (du lat. *rescriptum*), se dit, en Droit romain, de toute décision en matière de droit, rendue par les empereurs romains. Dans les rescrits impériaux, les empereurs n'interprétaient pas simplement les lois ; mais ils les appliquaient quelquefois à des cas particuliers, cumulant ainsi les fonctions de législateurs et de juges. L'usage général des rescrits qui paraît ne dater que du règne d'Adrien, prévalut surtout depuis Alexandre Sévère. Le *Code* de Justinien se compose de rescrits ; le *Digeste* en contient aussi un grand nombre. — A Rome, on donne encore aujourd'hui le nom de *rescrits* aux décisions du pape sur quelques questions de théologie.

RÉSEAU (du lat. *retiolum*, dimin. de *rete*), se dit, en Anatomie, de tout entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc., formant une espèce de filet ou de rets. On a appelé *réseau admirable*, un réseau formé, à la base du cerveau, par les branches des artères carotides interne et vertébrale, anastomosées entre elles. Le *réseau de Malpighi* est le corps réticulaire de la peau. *Voy.* ÉPIDERME.

En Conchyliologie, *Réseau* est le nom vulgaire de quelques coquillages. Le *Réseau blanc* est la Vénus tigrine ; le *R. corné*, une coquille du genre cône.

RÉSEAU, se dit, en Optique, d'un système de traits parallèles très-fins et très-serrés, au nombre de plusieurs centaines dans l'espace d'un millimètre. Si ces traits sont sur une lame de verre et qu'on regarde une lumière à travers, on voit une série d'images irisées de la lumière, distribuées sur une droite perpendiculaire à la direction des traits ; s'ils sont sur une surface opaque et qu'on regarde la lumière par réflexion, le même phénomène se produit. Quand les traits sont croisés, circulaires, etc., on a des images irisées dans toutes les directions. Ces effets s'expliquent par le *principe des interférences. Voy.* ce mot.

Réseau (*Premier, second, troisième*), dans les chemins de fer. *Voy.* CHEMIN DE FER.

RÉSECTION (du lat. *resectio*), opération chirurgicale par laquelle on retranche l'une des extrémités articulaires d'un os, ou le bout des fragments, dans le cas de fracture non consolidée.

RÉSÉDA, *Reseda* (du lat. *resedare*, calmer; parce qu'on attribuait autrefois à cette plante des vertus sédatives), genre type de la famille des Résédacées, se compose de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, hautes de 0^{m},40, à feuilles alternes, entières, découpées; à fleurs irrégulières, généralement jaunes et très-petites, en épis simples et terminaux ; à capsules anguleuses, uniloculaires renfermant une grande quantité de graines fort petites. Les principales espèces sont : le *R. odorant* (*R. odorata*), originaire d'Afrique et apporté en France en 1736 : ses fleurs d'un brun jaunâtre, avec des anthères couleur de brique exhalent une odeur douce et agréable, qui les fait rechercher pour les parterres et employer en parfumerie, et le *R. des teinturiers* (*R. luteola*), à fleurs jaunes, qui est employé en teinture sous le nom de *Gaude* (*Voy.* ce mot). — La famille des *Résédacées* se range parmi les Dicotylédones dialypétales hypogynes : elle ne renferme, outre le *Reseda*, que des genres peu importants.

RÉSERVE (de *réserver*). Dans l'Art militaire, on appelle ainsi : 1° tout corps d'armée destiné à remplacer les forces anéanties, à suppléer à l'insuffisance des troupes engagées, ou à les sauver d'une destru-

tion certaine : dans l'action, la *réserve* se tient en arrière de la ligne de bataille, prête à se porter aux endroits où son appui est nécessaire ; 2° la partie de l'armée qui reste dans ses foyers et qu'on peut appeler sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent.

On appelle *cadre de réserve*, par opposition à *cadre d'activité*, un cadre sur lequel sont portés les officiers généraux arrivés à un certain âge : dans l'Armée de terre, les généraux de brigade y sont portés à 62 ans et les généraux de division à 65 ; dans l'Armée de mer, les contre-amiraux y sont admis à 65 ans, et les vice-amiraux à 68 ans. Dans cette position, les officiers ne peuvent plus être employés qu'en temps de guerre. Ils reçoivent les 3/5 de leur solde (Loi du 4 août 1839).

En Droit, on nomme *réserve légale* la portion de biens que la loi déclare non disponible et qu'elle réserve à certains héritiers, dits pour ce motif *héritiers réservataires*. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

Dans les Eaux et Forêts, on nomme *réserve* une portion de bois qu'on laisse croître en haute futaie.

Dans la Liturgie, on donne le nom de *réserve* aux saintes espèces conservées pour la communion des malades et des fidèles communiant aux messes où l'on n'a point consacré de petites hosties.

En Teinture, on appelle *réserves* des substances qu'on applique sur certaines parties des toiles, pour les empêcher de prendre la couleur du liquide dans lequel on les plonge, et de manière à obtenir des dessins blancs ou colorés différents du fond. Le sulfate et l'acétate de cuivre et les sels de zinc sont surtout employés pour la composition des réserves.

Réserves apostoliques, rescrits par lesquels les papes se réservaient la nomination et la collation de certains bénéfices vacants. Clément IV est le premier pape qui ait fait une réserve générale de tous les bénéfices vacants (1265). Les réserves apostoliques furent abolies en France par le concordat de 1516.

RÉSERVOIR (de *réserver*), récipient destiné à tenir en *réserve* une quantité d'eau plus ou moins considérable. Quand le réservoir est isolé, il consiste ordinairement en un grand bassin de forte maçonnerie, avec un double mur, appelé *mur de douve*, assez solide pour résister à la charge de l'eau, et glaisé ou pavé dans le fond. On cite parmi les plus grands réservoirs en ce genre celui du château de Versailles, qui contient près de 1,300 hectolitres. — Les citernes sont des reservoirs. *Voy.* CITERNE.

Réservoir de Pecquet, dilatation considérable du canal thoracique située au-devant de la région lombaire de la colonne vertébrale. On l'a ainsi nommé de Pecquet, médecin de Dieppe, qui l'a découvert.

RÉSIDENCE (du lat. *residere*, demeurer) : c'est la demeure habituelle d'une personne, à la différence du domicile, qui est sa demeure légale (*Voy.* DOMICILE). — Il se dit aussi du séjour actuel et obligé d'un magistrat, d'un fonctionnaire, d'un ecclésiastique, dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. Le concile de Trente ordonne la résidence à tous les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice ayant charge d'âmes (évêques, curés, etc.).

RÉSIDENT (MINISTRE), envoyé d'un souverain vers un autre souverain, auprès duquel il remplit les fonctions diplomatiques, lorsque l'importance des relations n'exige pas la présence d'un ambassadeur. Le *résident* est un ministre public de 3e rang.

RÉSIGNATION (du lat. *resignatio*), se disait autrefois, en termes de Droit, de tout abandon de biens ou de droits en faveur de quelqu'un. — En Droit canonique, c'est la démission d'un bénéfice ecclésiastique dans les mains du collateur ou du pape.

RÉSILIATION (de *résilier*, du lat. *resilire*, sauter en arrière), annulation d'un acte : il se dit surtout en parlant de baux. La faculté de faire résilier un bail est accordée au bailleur lorsqu'il n'est pas payé de ses loyers, lorsque le preneur fait servir la chose louée à un usage auquel elle n'était pas destinée et qui peut lui causer dommage, etc. *Voy.* BAIL. — La résiliation du marché à forfait a lieu par la seule volonté du maître, à la charge par lui d'indemniser l'entrepreneur (C. civ., art. 1794). *Voy.* RESCISION.

RÉSINE (du lat. *resina*, du gr. ῥητίνη), matière inflammable, plus ou moins solide ou visqueuse, qui découle de certains arbres, tels que pin, sapin, mélèze, lentisque, térébinthe, etc. Les *résines* se distinguent des *gommes* en ce qu'elles ne sont pas solubles dans l'eau ; elles renferment beaucoup de carbone et d'hydrogène, ce qui les rend très-combustibles. On distingue : 1° les *résines liquides*, ou *baumes*, qui contiennent assez d'huile essentielle pour devenir liquides, telles que la *térébenthine*, le *baume*, ou *résine de copahu*, le *baume de la Mecque*, le *benjoin*, etc. (*Voy.* BAUMES) : 2° les *résines solides*, dont les principales sont la *résine animé*, la *colophane*, le *gaïac*, la *gomme-laque*, le *mastic*, la *sandaraque* etc. ; 3° les *gommes résines*, comme le *copal*, la *résine élémi*, la *gomme-gutte*, la *gomme-ammoniaque*, etc. (*Voy.* GOMME). Dans le langage ordinaire, on donne le plus souvent le nom de *résine* au résidu de la distillation de la térébenthine. — On emploie les sucs résineux pour préparer la poix, la colophane, le noir de fumée, les savons de résine, les vernis, la cire à cacheter ; pour l'éclairage au gaz, et pour différentes compositions pharmaceutiques.

Résine animé, substance solide, jaunâtre, transparente, dure, friable, en fragments irréguliers, à cassure brillante et lisse, ayant l'apparence du copal ou de l'ambre : odeur balsamique et agréable, saveur nulle. Cette résine se ramollit à la chaleur de la bouche ; elle brûle avec une odeur désagréable. Distillée avec l'eau ou l'alcool, elle lui communique son odeur. La résine animé découle du tronc d'un arbre de la Guyane, l'*Hymenæa Courbaril* (*Voy.* COURBARIL). On l'emploie dans la fabrication des vernis.

Résine copal, *R. élémi*, etc. *Voy.* COPAL, ÉLÉMI, etc.

RÉSINIER, arbre exotique. *Voy.* GOMART.

RÉSINITE, variété de Quartz. *Voy.* QUARTZ.

RÉSISTANCE (du lat. *resistentia*). C'est, en Mécanique, une force qui agit sur un corps, dans un sens opposé à celui du déplacement ; on l'oppose à *puissance*. Ainsi, dans un levier, le poids à soulever représente la *résistance* ; la force qui s'exerce à l'autre extrémité du levier est la *puissance*. — La *résistance des solides* est la propriété que possèdent ces corps de supporter un effort sans se rompre. — La *résistance des fluides* est la propriété que possèdent ces corps, tels que l'air, l'eau, de ralentir le mouvement des corps qui s'y trouve immergés. *Voy.* FORCE, LEVIER, etc. — *Voy.* aussi IMPÉNÉTRABILITÉ.

On emploie aussi le mot *résistance* pour désigner la propriété que possède le conducteur d'un courant voltaïque, de diminuer l'intensité du courant, suivant sa longueur, sa section, sa nature, sa température ; cette propriété est inverse de la *conductibilité*.

RÉSISTANCE (en Droit). *Voy.* RÉBELLION.

RÉSOLUTIFS (du lat. *resolutum*, de *resolvere*, résoudre), médicaments qui déterminent la résolution des engorgements. Les *résolutifs* sont tantôt des émollients, tantôt des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. Les alcalins, les carbonates de soude et de potasse, le savon, l'iode, plusieurs eaux minérales, résolvent les engorgements lymphatiques.

RÉSOLUTION (du lat. *resolutio*). En Droit, c'est l'action de rompre un contrat valablement formé, pour inexécution des engagements qui en résultent. Dans les contrats synallagmatiques, la *condition résolutoire* est sous-entendue pour le cas d'inexécution des engagements réciproques (C. civ. art. 1184). — L'*action resolutoire* est celle qui a pour objet de faire prononcer la *résolution* d'un contrat.

En Médecine, on appelle *résolution* un mode de terminaison des phlegmasies consistant dans le retour de la partie affectée à son état naturel, l'inflammation cessant insensiblement et sans suppuration. On hâte ce retour au moyen des *résolutifs*.

En Musique, on nomme *résolution* la chute d'un intervalle ou d'un accord affecté de dissonance sur un intervalle ou un accord consonnant.

Résolution des équations. Voy. ÉQUATION.

RÉSONNANCE (de *résonner*, du lat. *resonare*), bruit confus qui résulte de la réflexion du son, ou de la communication des vibrations du corps sonore à des corps voisins, tels que des cordes tendues, des masses d'air confinées dans des tuyaux, etc. Si le corps réfléchissant les rayons sonores est à moins de 16^m de l'oreille de l'observateur, le son réfléchi se confondra avec le son direct, et, la distinction étant impossible, il n'y aura qu'une *résonnance*, dont l'effet sera de prolonger le son. Si, au contraire, la distance surpasse 16^m, le son mettant pour aller et venir juste le temps nécessaire pour prononcer la syllabe (un dixième de seconde), les deux sons seront distincts, et il pourra y avoir écho.

RÉSONNATEUR, sorte de boule de métal, creuse, ayant une ouverture par laquelle l'atmosphère pénètre librement dans son intérieur. Quand on produit un certain son devant cette ouverture, il est renforcé ; il faut pour cela qu'il y ait un certain rapport entre le volume de la boule et la hauteur du son. Lorsqu'on produit devant un *résonnateur* plusieurs sons mélangés, et que, parmi eux, se trouve celui pour lequel l'appareil est accordé, ce son est accusé par le renforcement ou par la vibration de l'air contenu dans la boule. Avec une série de résonnateurs de dimensions graduées, on peut reconnaître les divers sons du mélange ; c'est ce qu'on appelle *analyser un son composé*. M. Helmholtz qui a imaginé cette méthode l'a appliquée à l'étude du timbre.

RÉSORCINE, composé homologue de l'*orcine* (*Voy.* ce mot), est produit par l'action de la potasse sur le galbanum. Formule, $C^6H^6O^2$.

RÉSORPTION (du lat. *resorptio*), se dit, en Médecine, de l'acte par lequel les corps organisés vivants font rentrer dans la masse de leur fluide nourricier et dans la circulation, des molécules de sang, de pus ou de sérosité qui en étaient sorties et qui avaient été déposées dans quelque partie du corps.

RESPECTUEUX (ACTE), acte par lequel les enfants de famille, ayant atteint la majorité de 21 ans pour les filles et de 25 ans pour les fils, sont tenus, avant de contracter mariage, de demander le conseil de leur père et de leur mère, ou, à leur défaut, de leurs aïeuls ou aïeules. Jusqu'à 25 ans pour les filles et 30 ans pour les fils, il faut trois actes respectueux renouvelés de mois en mois ; après cet âge, un seul acte suffit. Dans l'usage, l'acte respectueux est appelé *sommation respectueuse* (C. civ., art. 151-155).

RESPIRATION (du lat. *respiratio*), fonction commune à tous les *êtres organisés* sans exception, soit animaux, soit végétaux. Les germes aussi (*œufs* et *graines*) ainsi que les *tissus* respirent, c.-à-d., empruntent l'oxygène au milieu qui les entoure et lui restituent de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau ; mais ce genre de respiration élémentaire propre aux tissus surtout et aux plantes se rapporte à la *nutrition* (*Voy.* ce mot), et le nom de *respiration* propr. dite est réservé à l'échange gazeux qui s'opère entre le *sang* et le *milieu* où vit l'être animé. — Cet échange se fait au moyen d'appareils différents : l'*allantoïde*, pour l'œuf ; la *peau*, pour les êtres inférieurs ; les *branchies* pour les poissons, les crustacés, la plupart des mollusques ; les *trachées*, pour les insectes ; les *poumons*, pour les vertébrés et quelques autres animaux.

Chez l'Homme, le résultat de la respiration est : 1° de transformer le *sang veineux*, où les proportions de l'oxygène à l'acide carbonique sont de 22 à 100, en *sang artériel*, où ces proportions sont de 38 à 100, c'est l'*hématose ;* 2° de charger l'air d'acide carbonique en remplaçant 100 p. d'oxygène absorbé par 70 p. d'acide carbonique, d'un peu d'azote et de beaucoup de vapeur d'eau, ce qui constitue la *transpiration pulmonaire*. Le renouvellement de l'air dans les poumons est assuré par le mécanisme de l'*inspiration* et de l'*expiration* ; le renouvellement du sang par la *circulation* (*Voy.* ce mot). Dans l'*inspiration*, la poitrine s'agrandit dans tous les sens par le jeu des muscles et il se fait ainsi un appel d'air dans les poumons à travers la trachée-artère et les bronches maintenues béantes. L'*expiration* est purement passive : le poumon dilaté revient sur lui-même. Le nombre des respirations par minute varie de 44 à la naissance jusqu'à 18 à l'âge mûr : le mouvement respiratoire paraît être plus accéléré chez la femme que chez l'homme. Le passage de l'air dans les bronches détermine le *murmure respiratoire* et le *souffle bronchique*. Dans les affections du poumon ces bruits sont remplacés par d'autres, *souffles* et *râles*, dont la connaissance, depuis Laennec, permet le diagnostic de ces affections. Le *bâillement*, le *hoquet*, le *soupir*, le *sanglot*, le *rire*, le *cri*, la *voix*, la *succion*, l'*effort*, le *ronflement*, la *toux*, le *crachement* sont des modifications de l'acte respiratoire. — *Voy.* INHALATION.

Dans les Végétaux, outre le phénomène de *nutrition* en vertu duquel les parties vertes, exposées à la lumière décomposent l'acide carbonique de l'air, absorbant le carbone et régénérant l'oxygène, il y a une véritable *respiration*, identique à la respiration animale, par laquelle la plante absorbe l'oxygène par toutes ses parties et restitue l'acide carbonique. Celle-ci est souvent masquée par la première dont l'énergie varie avec les conditions de lumière.

RESPIRATOIRES (ALIMENTS) ou *A. de combustion. Voy.* ALIMENTS.

RESPONSABILITÉ (de *responsable*, du lat. *respondere*). La *responsabilité morale* est le caractère d'un agent libre auquel ses actes sont *imputables*, qui doit rendre compte de sa conduite. Elle a pour conditions la liberté et le discernement du bien et du mal. Elle varie, diminue ou disparaît selon les circonstances qui influent sur une de ces conditions ou sur toutes deux à la fois : 1° la folie, l'idiotisme, le délire ; 2° l'ivresse ; 3° la passion ; 4° la force majeure ; 5° la contrainte exercée par la violence physique ; 6° l'ignorance et l'erreur involontaires ; en général l'absence d'intention. Elle a pour conséquences le mérite et le démérite, la récompense et la peine (*Voy.* SANCTION). L'homme est en outre dans une certaine mesure responsable des actions d'autrui, quand il y prend une part directe ou indirecte en y coopérant ou en ne les empêchant pas : c'est en ce sens qu'un père est responsable de ses enfants, un maître de ses serviteurs, un patron de ses ouvriers, etc. — La *responsabilité civile* est l'obligation de répondre du préjudice causé, volontairement ou par imprudence, non-seulement par nous-mêmes, mais aussi par des personnes qui sont sous notre dépendance, ou par des choses qui nous appartiennent (C. civ., art. 1382 et suiv.). — Voir Sourdat, *Traité de la responsabilité*.

Responsabilité des ministres : cette responsabilité, un des principes du régime parlementaire, avait été exclue de nos institutions par la constitution de 1852 ; elle a été rétablie en 1870. — On distingue en outre la *responsabilité des agents du gouvernement :* ces agents ne peuvent être poursuivis pour faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une autorisation du Conseil d'État, et la *responsabilité des officiers publics*, notaires, avoués, greffiers, huissiers, etc. : les parties dont les intérêts ont été compromis par la faute de ces agents ont contre eux et contre leurs héritiers, une action récursoire.

RESSAC (de l'anc. verbe *resacher*, retirer ?), nom donné par les Marins au retour violent des lames vers elles-mêmes ou vers le large, après qu'elles ont frappé contre le rivage, contre un banc, un rocher ou tout autre obstacle.

RESSAUT (du préf. *re* et de *saut*), se dit, en Architecture, de toute partie, de tout corps de bâtiment qui, au lieu d'être continu sur une seule et même ligne horizontale, se projette en dehors de

cette ligne et fait une saillie. Les *ressauts* sont quelquefois un moyen de variété : dans les entablements, ils peuvent être admis, selon la nature des masses d'édifices que l'architecture doit couronner.

RESSORT (de *ressortir*, rebondir), en termes de Mécanique, est synonyme d'*élasticité*, et se dit de la propriété qu'ont beaucoup de corps de reprendre leur première forme, après avoir été distendus ou comprimés. — Dans les Arts, on appelle *ressort* un morceau de fer, de cuivre, d'acier, de baleine, ou de toute autre matière, en forme de lame ou de spirale, et posé de façon qu'il se rétablisse dans sa première situation quand il cesse d'être comprimé. Les ressorts servent à divers usages dans les machines, et principalement à faire mouvoir une pièce en réagissant sur elle. On les emploie dans les montres, dans les pendules, dans les fusils, dans les serrures, etc. Leur force est encore utilisée comme moyen de mesure dans les *dynamomètres*, les *pesons*, les *balances à ressort*, etc. (*Voy.* ces mots). — On nomme *R. à chien* un ressort plié en forme de V et fixé à la réunion des deux branches d'un instrument; *R. à boudin*, *R. à pompe*, celui qui est roulé en forme de spirale ou d'hélice; *R. à foliot*, une pièce qui sert à transmettre l'effet d'un autre ressort; *R. en cordes*, une corde sans fin arrêtée et tendue entre deux points fixes, et tordue plusieurs fois sur elle-même, à l'aide d'un morceau de bois; *R. d'horlogerie*, une longue lame d'acier trempé roulée en spirale et renfermée dans un tambour ou barillet; *R. de voiture*, tout mécanisme destiné à affaiblir les secousses produites dans les voitures par le tirage fait avec rapidité sur un terrain inégal : il y en a de *courbes*, *en pincettes*, de *combinés*, d'autres qui agissent par *torsion*, etc.

RESSORT se dit, en Administration, et en organisation judiciaire, de l'étendue du territoire dans lequel un tribunal exerce sa juridiction, ou un officier public ses fonctions. — Il se dit aussi du degré de juridiction : un jugement *en dernier ressort* est un jugement qui n'est pas susceptible d'appel.

RESSUAGE (de *ressuer*, du préf. *re* et de *suer*). Il se dit, en Métallurgie : 1° de l'action qui consiste à faire sortir à coups de marteau le laitier interposé entre les parties d'une loupe de fer; 2° de l'opération qui a pour but de séparer l'argent qui était uni au cuivre, en faisant fondre l'alliage avec du plomb. *Voy.* LIQUATION.

RESTAURATION (du lat. *restauratio*). Dans les Arts, il se dit des réparations faites à une œuvre d'art pour la rétablir dans son état primitif. Ainsi, en Peinture et en Sculpture, on *restaure* des tableaux et des statues qui ont été endommagés par suite d'un accident ou par l'effet de la vétusté. La *restauration* des tableaux, pastels, etc., est devenue de nos jours une industrie importante.—Voir Bedotti, *Traité de la restauration des tableaux*. *Voy.* aussi RENTOILAGE.

En Architecture, *restauration* se dit aussi d'un travail fait d'après un édifice antique pour en rétablir les parties qui n'existent plus.

RESTAURATION, se dit, en Politique, du rétablissement d'une dynastie sur le trône dont elle avait été renversée. Telle fut la *restauration des Stuarts* en Angleterre (1660), lorsque Monk ramena sur le trône le roi Charles II, dont le père avait été chassé par O. Cromwell. En France, il y eut une *première restauration* des Bourbons en 1814; une *seconde* eut lieu en 1815, après les Cent-Jours. — Voir A. de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*; de Lamartine, Lubis, Rittiez, etc., *Histoire de la restauration*.

RESTE (de *rester*). Ce mot s'emploie, en Mathématiques : 1° dans la *soustraction*, pour désigner la différence que l'on trouve entre deux grandeurs, après avoir ôté la plus petite de la plus grande; 2° dans une *division*, pour indiquer que le dividende ne contenait pas exactement le diviseur.

RESTIACÉES (du g.-type *Restio*), famille de plantes Monocotylédones périspermées, voisine des Joncacées et des Cypéracées, se compose d'herbes et d'arbrisseaux exotiques à rhizôme rampant, à tiges rameuses et noueuses, à feuilles caulinaires, engaînantes ou simples, et à fleurs groupées en inflorescences diverses, généralement unisexuelles. Les Restiacées croissent toutes au delà de la ligne tropicale; le plus grand nombre se trouve au cap de Bonne-Espérance.

RESTIFORME (du lat. *restis*, corde, et de *forme*). En Anatomie, on appelle *corps restiformes* la partie supérieure des cordons de la moelle épinière, allant former les *pédoncules cérebelleux inférieurs*.

RESTIO, plante exotique. *Voy.* RESTIACÉES.

RESTITUTION (du lat. *restitutio*). En Droit, c'est la remise volontaire ou forcée d'une chose. Ainsi le possesseur de mauvaise foi est tenu de restituer les fruits de la chose qu'il possède indûment; celui qui a reçu sciemment ou par erreur ce qui ne lui était pas dû est tenu de le restituer; celui qui a reçu un legs ou une donation à titre de *substitution* (*Voy.* ce mot) est grevé de restitution. — On appelle aussi *restitution* le rétablissement d'un certain état de choses accordé à une personne en considération de son incapacité. C'est en ce sens qu'en Droit romain, on accordait au mineur de 25 ans la restitution en entier contre les actes qui l'avaient lésé et qu'on dit aujourd'hui que le mineur ne peut être restitué contre les obligations résultant de son délit ou quasi-délit (C. civ., art. 1310).

RÉSULTANTE, se dit, en Mécanique, d'une force qui *résulte* de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné. Quand deux forces sont dirigées suivant une même droite, et exercent leur action dans le même sens, la résultante est égale à leur somme et dirigée suivant la même droite; si elles agissent en sens contraire, la résultante est égale à leur différence et dirigée dans le sens de la plus grande. On obtient la résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite en faisant la somme des forces qui agissent dans le même sens, et retranchant la plus petite somme de la plus grande; cette résultante est dirigée dans le sens des forces qui ont la plus grande somme. — On emploie aussi ce mot dans la composition des vitesses, et dans celle des chemins parcourus. En Mécanique, on regarde souvent un mouvement comme une *résultante* de plusieurs chemins parcourus simultanément par le même point matériel. *Voy.* PARALLÉLOGRAMME DES FORCES.

RÉSURRECTION (du lat. *resurrectio*), retour d'un mort à la vie. L'Ancien et le Nouveau Testament offrent plusieurs exemples de résurrection : celle du fils de la veuve de Sarepta, par le prophète Élie; du fils d'une femme sunamite, par Élisée; celles du fils de la veuve de Naïm et de Lazare, par Jésus-Christ; enfin celle de Jésus-Christ lui-même, qui sortit du tombeau après trois jours. La religion enseigne qu'il doit y avoir à la fin des temps une résurrection générale. Quelques sectes juives, les Pharisiens à leur tête, croyaient à la résurrection : les Saducéens la niaient. — Les Mahométans admettent la fin du monde et la résurrection générale. On retrouve le même dogme chez les Parsis ou Guèbres, chez les Péruviens et chez plusieurs autres nations.

RETABLE (p. *rière-table*, arrière-table), décoration qui encadre les autels des églises catholiques, et qui sert de revêtement aux murs contre lesquels ces autels sont appuyés : elle consiste en divers ornements d'architecture exécutés en marbre, en pierre, en stuc ou en bois, sculptés, peints, dorés, etc. Quand le maître autel est isolé, il n'a pas de retable.

RETARDATAIRES, nom sous lequel la loi désigne actuellement les soldats insoumis, que l'on appelait autrefois *réfractaires*. *Voy.* ce mot.

RÉTENTION (du lat. *retentio*). En Médecine, c'est l'accumulation d'une substance dans les conduits excrétoires et dans les réservoirs, où elle ne devrait jamais séjourner que momentanément. — La *rétention d'urine* est une maladie dans laquelle l'urine s'ac-

cumule dans la vessie sans pouvoir être évacuée (*R. complète*), ou du moins ne peut l'être qu'avec difficulté (*R. incomplète*). On distingue l'*ischurie*, quand le liquide est presque complétement retenu; la *strangurie*, quand il n'est rendu qu'avec effort et douleur, et la *dysurie*, quand il y a seulement difficulté d'uriner. Cette maladie peut être l'effet de la paralysie de la vessie ou de quelque obstacle mécanique ayant son siége dans les organes urinaires ou en dehors de ces organes (hernie, tumeur; inflammation, rétrécissement ou obstruction de l'urètre; tuméfaction de la prostate, distension du rectum, de l'utérus, etc.). — La rétention est plus fréquente chez l'homme que chez la femme: elle peut survenir tout à coup; mais le plus souvent ses progrès sont lents et insensibles : elle se manifeste d'abord par un sentiment de pesanteur et des douleurs sourdes dans la région de la vessie : le besoin d'uriner (*micturition*) devient fréquent et n'amène que de petites quantités de liquide. Il faut alors recourir à la sonde. L'ischurie exige un traitement énergique: on est quelquefois obligé de recourir au cathétérisme forcé et à la ponction de la vessie.

Droit de rétention, droit qui consiste à garder par devers soi une chose qu'on doit restituer jusqu'au remboursement d'une somme due à raison de cette chose. Ainsi, le créancier gagiste a le droit de rétention sur la chose donnée en gage jusqu'au payement de la dette (C. civ., art. 2082), et le locataire expulsé par l'acquéreur de la chose louée a le droit de rétention jusqu'au payement des dommages-intérêts qui lui sont dus (art. 1749). — Voir Glasson, *Du droit de rétention* (1862).

RETENTUM (c.-à-d. *retenu*), nom donné jadis à la disposition d'un arrêt qui devait être exécutée bien qu'elle n'y fût pas énoncée. Cela du reste n'avait lieu qu'en matière criminelle : c'était p. ex. en vertu d'un *retentum* que les condamnés à être rompus vifs étaient étranglés auparavant.

RETENUE. En termes de Finances, ce mot se dit : 1° du prélèvement d'une portion d'un traitement fait pour un objet légal, comme pour assurer une retraite, payer un suppléant, etc.; 2° de la retenue que pouvait autrefois faire subir un débiteur sur les intérêts et arrérages de rentes qu'il devait au créancier, à raison de contributions qu'il devait payer pour le fonds grevé de la dette : cette retenue a été supprimée par la loi du 3 sept. 1807.

En termes de Marine, on appelle *retenue* tout cordage employé à retenir un objet que l'on hisse ou que l'on débarque, et qui pourrait se renverser.

RETÉPORE (du lat. *rete*, filet, réseau, et *porus*, pore), *Retepora*, genre de Polypiers pierreux, de l'ordre des Zoanthaires: expansions aplaties, se composant de rameaux le plus souvent anastomosés en réseau ou en filet. L'espèce type est le *R. dentelle de mer* (*R. cellulosa*) ou *Manchettes de Neptune*, qui se trouve dans la Méditerranée et dans l'océan Indien.

RÉTICENCE (du lat. *reticentia*), ou *Aposiopèse*, figure de Rhétorique par laquelle l'orateur ou le poëte, interrompant le propos qu'il a commencé, passe subitement à un autre, mais de manière que l'auditeur puisse facilement suppléer ce que son silence laisse sous-entendre. Le plus souvent cette figure fait comprendre plus qu'on n'aurait dit. Aricie va découvrir à Thésée le crime de Phèdre, quand elle s'arrête tout à coup, se souvenant qu'Hippolyte lui a ordonné le silence (*Phèdre*, V, 3) :

> Prenez garde, Seigneur : vos invincibles mains
> Ont de monstres sans nombre affranchi les humains;
> Mais tout n'est pas détruit, et vous en laissez vivre
> Un... Votre fils, Seigneur, me défend de poursuivre.

RÉTICULAIRE, RÉTICULÉ, RÉTIFORME (du lat. *rete*, réseau), ce qui ressemble à un réseau. — En Anatomie, le *corps réticulaire*, ou *réseau muqueux de Malpighi*, est une des parties qui entrent dans la composition de la peau. *Voy.* ÉPIDERME.

Pierre réticulaire, sorte de Polypier fossile.

RÉTICULE (du lat. *reticulum*, dimin. de *rete*), nom donné, en Physique, à un système de fils extrêmement fins et ordinairement en platine, qui est placé entre l'oculaire et l'objectif d'une lunette, de telle sorte qu'on le voie nettement en regardant dans l'instrument : l'image de l'objet que l'on observe se fait à la même place que le réticule; on voit ainsi à la fois les fils et cette image. Dans les lunettes ordinaires il y a deux fils qui se croisent, et la droite qui passe par le point de croisement et le centre optique de l'objectif s'appelle *axe optique*. C'est cette droite qui détermine la direction de la lunette. Pour les observations astronomiques on emploie aussi des assemblages de fils parallèles, que l'on peut déplacer avec une *vis micrométrique*. On s'en sert pour déterminer la position d'un point du ciel, une étoile p. ex., par rapport à l'axe optique. *Voy.* MICROMÈTRE.

RÉTINASPHALTE. *Voy.* RÉTINITE.

RÉTINE (du lat. *rete*, filet), épanouissement du nerf optique dans l'œil. C'est une membrane mince, entièrement transparente, reposant sur la membrane choroïdienne, et séparée de l'humeur vitrée par la membrane hyaloïde. Dans son épaisseur d'environ $^1/_5$ de millimètre, on a distingué jusqu'à 15 couches de nature différente superposées l'une à l'autre. Celle qui paraît sensible aux impressions lumineuses est la dernière (*couche des bâtonnets*) : dans les précédentes rampent les vaisseaux sanguins de la rétine. La partie la plus impressionnable, celle qui dans l'acte de regarder est dirigée vers l'objet, est une petite dépression, appelée *tache jaune*: le lieu d'arrivée du nerf optique est au contraire insensible à la lumière; c'est le point aveugle, *punctum cæcum*. — La rétine a la constitution générale des centres nerveux : on l'a considérée comme une sorte d'avant-poste du cerveau.

RÉTINITE, inflammation de la *rétine*, caractérisée par la photophobie, les bluettes lumineuses, la sensation d'une tension plus ou moins pénible dans le globe de l'œil, avec rétrécissement de la pupille, etc. Traitement : bains de pieds sinapisés; purgatifs, ventouses scarifiées, vésicatoires, séton à la nuque.

RÉTINITE (du gr. ῥητίνη, résine), roche feldspathique, d'aspect résineux. Elle est grisâtre, brunâtre, bleuâtre ou noirâtre : elle a la texture porphyroïde, et contient souvent des cristaux de feldspath apparents, ainsi que du mica. Au chalumeau, elle fond en se boursouflant et donne un émail blanc bulleux. La Rétinite appartient aux terrains volcaniques, et forme des dépôts ou des filons en Auvergne, en Lombardie, etc. On l'a appelée aussi *Rétinasphalte*.

RÉTORSION (du lat. *retorsio*), sorte de réfutation par laquelle on retourne l'argument d'un adversaire contre lui-même. Les dilemmes incomplets donnent souvent lieu à rétorsion. Tisias, élève du rhéteur Corax, ne devait lui payer le prix de ses leçons que s'il gagnait sa première cause. Comme après le cours fini, il ne se pressait ni de plaider ni de payer, le maître l'appela en justice, lui disant : « Ou vous gagnerez et vous devrez me payer d'après nos conventions; ou vous perdrez, et vous serez condamné à me payer. » Le disciple, rétorquant cet argument, lui dit : « Ou je perdrai, et d'après nos conventions je ne vous devrai rien; ou je gagnerai, et je serai dispensé de vous payer. »

En matière de Droit international, la *rétorsion* est une sorte de *représailles*. *Voy.* ce mot.

RETORTE (du lat. *retortus*, recourbé), nom employé quelquefois, dans l'Industrie, comme synonyme de *cornue*, désigne spécialement les vases en tôle de fer qui servent à la fabrication de l'acier, à celle du gaz d'éclairage, etc.

RETOUR (de préf. *re* et de *tour*). En matière de Succession, le *droit de retour légal* est le droit en vertu duquel : 1° les ascendants succèdent à l'exclusion de tous autres, aux choses par eux données à leurs enfants ou descendants décédés sans postérité; 2° les

frères et sœurs légitimes de l'enfant naturel succèdent, à l'exclusion de ses frères et sœurs naturels, aux choses à lui données par ses père et mère; 3° l'adoptant et ses descendants succèdent, à l'exclusion de tous autres, aux choses par lui données à l'adopté, lorsque ces choses se retrouvent en nature dans la succession : le *retour légal* est plus exactement appelé *succession anomale* (*Voy.* ANOMAL). — Le *droit de retour conventionnel* est celui qui est stipulé dans l'acte de donation ; il ne peut avoir lieu qu'au profit du donateur (C. civ., art. 351-52, 747, 766, 951).

RETOUR (CHOC EN), en Physique. *Voy.* CHOC.

RÉTRACTATION (du lat. *retractatio*). En Procédure, on appelle *voies de rétractation* les recours exercés contre un jugement et portés devant la juridiction qui l'a rendu et qui est ainsi appelée à se rétracter. L'*opposition* et la *requête civile* sont des voies de rétractation.

RÉTRACTILE (de *rétraction*), se dit, en Zoologie, des ongles des Mammifères lorsque, dans l'état de repos, ils se trouvent naturellement ramenés sur la partie supérieure du doigt et comme cachés dans la peau : tels sont les ongles du Chat et de tous ses congénères, le Lion, le Tigre, la Panthère, etc.

RETRAIT (de *retraire*, du lat. *retrahere*), réduction ou diminution du volume d'un corps par la dessiccation, comme dans l'argile, ou par le refroidissement, comme dans les ouvrages fondus. C'est sur le retrait qu'éprouve l'argile par la dessiccation sous l'influence de l'augmentation de température qu'est fondé le *pyromètre de Wedgwood* (*Voy.* ce mot). Le retrait s'explique par un rapprochement des molécules du corps, dû soit à une combinaison plus intime de ces molécules, soit à la vaporisation de l'eau contenue dans les interstices des molécules.

RETRAIT. En Droit, c'est l'action de *retirer*, de reprendre un bien, un droit qui avait été perdu. En matière de droits litigieux, le cédant peut reprendre le droit cédé en remboursant au cessionnaire le prix de la cession : c'est ce qu'on appelle *retrait litigieux* (C. civ., art. 1699-1701). En matière de succession, tout héritier a la faculté de reprendre sur le cessionnaire d'un droit dans une succession la part pour laquelle il serait venu au partage : c'est le *retrait successoral* (art. 841). En matière de communauté entre époux, le *retrait d'indivision* est le droit pour la femme de reprendre l'immeuble qui lui appartenait par indivis avant le mariage et dont le mari s'est rendu acquéreur en son nom personnel (art. 1408).

Dans la Jurisprudence féodale, on appelait *retrait* l'action de retirer ou de reprendre un héritage aliéné : le *retrait féodal* était un droit du seigneur; le *retrait lignager* un droit qu'avait le plus proche parent de retirer d'un tiers acquéreur un bien de famille, en restituant le prix de l'acquisition ; le *retrait conventionnel* une sorte de *réméré*. *Voy.* ce mot.

RETRAITE (de *retrait*). En Stratégie, c'est le mouvement que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi. Chez les anciens, la plus fameuse retraite est celle des *Dix mille*, dirigée par Xénophon à travers l'Asie-mineure après la bataille de Cunaxa (401 avant J.-C.) : elle a été racontée par Xénophon lui-même dans l'*Anabase*. Chez les modernes, on cite surtout : la retraite de Turenne en Alsace en 1674, devant les forces combinées des Impériaux et des Brandebourgeois ; celle du maréchal de Belle-Isle, de Prague à Egra, en 1742, pendant la guerre de la succession d'Autriche; celle de Jourdan en Allemagne (1796), de la Naab à la Lahn, pendant laquelle ce général gagna sur l'archiduc Charles la bataille de Wurtzbourg, et surtout celle de Moreau (1796), de Pfaffenhofen à Huningue, qui dura 47 jours, et pendant laquelle il vainquit à Biberach. Parmi les retraites désastreuses, il faut citer celle de la Grande Armée dans la campagne de Russie en 1812, celle du maréchal Clausel devant Constantine en 1836, et celle des Anglais, de Kaboul à l'Indus en 1842.

En matière de Religion, on appelle *retraite* l'éloignement où l'on se tient du monde pendant un temps plus ou moins long pour se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété. On distingue les *R. ecclésiastiques*, que tout prêtre doit accomplir au moins une fois par an ; les *R. paroissiales*, et la *R. de la première communion* : cette dernière est ordinairement de trois jours.

RETRAITE. En termes de Banque, *retraite* se dit pour *nouvelle traite*. C'est une nouvelle lettre de change au moyen de laquelle le porteur se rembourse sur le tireur ou sur l'un des endosseurs du principal de la lettre protestée, de ses frais et du nouveau change qu'il paye (C. de comm., art. 178). *Voy.* RECHANGE.

RETRAITE (PENSIONS DE). — *Pensions militaires.* Les droits de l'armée à la pension ont été réglés par les lois du 11 et 18 avril 1831, 26 avril 1855, 26 avril 1856, 25 juin 1861. Dans l'armée de terre, les officiers ont droit au *minimum* de la pension, à titre d'ancienneté, après 30 ans accomplis de services effectifs et les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats, après 25 ans, et au *maximum* après 50 ans, campagnes comprises. Dans la Marine, le *minimum*, est acquis pour les officiers et marins de tout grade après 25 ans, pour les autres corps de la Marine après 30 ans ; le *maximum* est atteint après 45 ans pour les premiers, après 50 ans pour les seconds. Des règles spéciales sont faites pour les cas de blessures ou d'infirmités. En outre, des avantages particuliers sont assurés aux officiers généraux portés au cadre de *réserve* (*Voy.* RÉSERVE). Le taux de la pension se règle sur le grade du titulaire au moment de son admission à la retraite. — Les veuves des militaires et des marins reçoivent une pension qui est fixée au quart du *maximum* d'ancienneté.

Pensions civiles. Ces pensions, établies en principe par le décret du 22 août 1790, ont été longtemps soumises à des règles qui variaient pour chaque administration. Une loi en date du 9 juin 1853, complétée par un décret du 9 novembre de la même année, a établi à cet égard des règles uniformes. D'après cette loi, le droit à la pension de retraite est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans accomplis de services ; la pension est calculée sur la moyenne des traitements touchés pendant les 6 dernières années ; elle est réglée pour chaque année de service au 60e du traitement moyen, sans pouvoir excéder les 3/4 de ce traitement ni les *maximum* déterminés par la loi. Les services civils ne sont comptés que de la date du premier traitement et à partir de l'âge de 20 ans accomplis : le temps de surnumérariat n'est compté dans aucun cas. La veuve a droit à une pension qui est le tiers de celle du mari. Pour subvenir à la dépense des pensions de retraite, tout fonctionnaire subit une retenue de 5 pour 100 sur son traitement. MM. R. Dareste et L. Delaroque ont donné chacun un *Code des pensions civiles* (1853). — *Voy.* ÉMÉRITE.

Le clergé ne se trouvant pas compris dans la précédente loi, un décret du 28 juin 1853 a créé des ressources qui permissent de donner une pension de retraite aux prêtres âgés.

Enfin, une loi du 18 juin 1852, modifiée et complétée par celles des 28 mai 1853, 7 juillet 1856, 12 juin 1861 et 4 mai 1864, en créant une *Caisse des retraites pour la vieillesse*, a permis à tout homme qui veut joindre l'ordre au travail de se procurer, au moyen des plus faibles économies, une existence assurée pour ses vieux jours. Les versements peuvent être faits avec aliénation ou réserve du capital; le maximum de la rente viagère, est de 1500 fr. Les fonds des déposants sont versés à la *Caisse des dépôts et consignations*.

RETRANCHEMENT (de *retrancher*), se dit, en termes de Fortification, de tout obstacle naturel ou artificiel dont on se sert pour se fortifier contre une attaque ou une surprise de l'ennemi. On peut ranger parmi les *R. naturels* les ravins, les cours d'eau, les marais, les escarpements, les bois, etc. Les *R. artificiels* se composent essentiellement d'un talus

en terre formé des déblais de la tranchée, et sur lequel on dresse quelquefois des fascines, des palissades, des chevaux de frise, etc. Leur direction et leur profil varient suivant la nature des lieux. Souvent aussi ils se composent d'ouvrages détachés, destinés à se flanquer réciproquement. Quand un retranchement a un grand développement et qu'il défend une vaste étendue de pays, il prend le nom de *lignes*. Les Romains excellaient dans les retranchements : c'était une règle, chez eux, de ne s'établir jamais dans une position, fût ce pour une seule nuit, sans y construire un retranchement (*vallum*).

En Droit, ce mot est quelquefois synonyme de réduction d'une libéralité à la quotité disponible (C. civ., art. 1496). *Voy.* Réduction.

RÉTROACTIF, rétroactivité (du lat. *retro*, en arrière, et de *actif*). L'art. 2 du Code civil porte : « La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'*effet rétroactif* », et l'art. 4 du Code pénal : « Pour que la loi pénale puisse être appliquée à l'auteur d'un délit, il faut qu'elle ait été déjà en vigueur au moment où le délit a été commis. »

RÉTROCESSION (de *rétrocéder*, du lat. *retrocedere*), acte par lequel on remet à une personne un bien, un droit qu'elle avait précédemment cédé.

RÉTROGRADATION. *Voy.* Planètes.

RÉTROGRADE (vers). *Voy.* Anacyclique.

RETROUSSIS (de *retrousser*), se dit : 1° de la partie du bord d'un chapeau qui est retroussée, comme dans les chapeaux à la Henri IV ; 2° de la partie des basques d'un habit qui est ou qui semble retroussée ; 3° d'une pièce de cuir qui se rabat ou semble se rabattre dans le haut des bottes dites *à revers*.

RETS (du lat. *retis*), sorte de filet. On appelle *rets saillant* un filet composé de mailles à losanges, et qui sert à prendre des pluviers, des canards et de plus petits oiseaux ; *pans de rets*, des filets avec lesquels on prend les grosses bêtes.

RETUS (du lat. *retusus*), se dit, en Botanique et en Entomologie, de ce qui est très-obtus, et plus ou moins déprimé.

RÉUNION (du préf. *re* et de *union*), se dit, en Chirurgie, du rapprochement des lèvres d'une plaie : la réunion est *immédiate* ou *par première intention*, quand elle se fait sans suppuration ; *médiate* ou *par seconde intention*, quand il y a suppuration.

réunions publiques. Aux termes de la loi du 10 juin 1868, elles pouvaient être tenues sans autorisation préalable, excepté quand elles avaient pour objet des matières politiques ou religieuses ; la déclaration en devait alors être formée par *sept* personnes domiciliées dans la commune où la réunion devait se tenir et *trois* jours francs avant son ouverture. — Les *réunions électorales* avaient lieu librement jusqu'au 5e jour avant le scrutin, sous condition d'une déclaration faite *un* jour franc à l'avance.

REVACCINATION. *Voy.* Vaccination.

RÊVE (orig. inc. : on a proposé le gr. ῥέμβος, agitation, inquiétude), combinaison spontanée d'idées ou d'images, le plus souvent confuses, parfois nettes et suivies, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil, et qui ont l'apparence de la réalité. Les rêves sont l'effet d'un sommeil incomplet : l'imagination, qui reste éveillée, évoque, en vertu de l'association des idées, une série de pensées ou d'images qui, à la faveur du sommeil des sens, acquièrent une vivacité égale à celle des sensations réelles, et qui prennent quelquefois même assez de force pour déterminer l'action (*somnambulisme*). Les rêves se rattachent le plus souvent aux dernières idées qui nous ont occupés au moment du sommeil, ou à celles qui nous dominent ; ou bien ils sont l'effet de sensations, soit dues à des impressions de chaud, de froid, de contact, imparfaitement perçues, soit résultant de l'état de l'estomac, du cœur, de la poitrine, du cerveau (oppression, cauchemar, délire, etc.). Aussi les rêves peuvent-ils offrir d'utiles indications au philosophe et surtout au médecin. Le vulgaire a été plus loin, et, dans tous les temps, il a voulu trouver dans les rêves, qui prennent alors le nom de *songes*, des révélations prophétiques. *Voy.* Sommeil, Songe, Somnambulisme, Hallucination.

RÉVEILLE-MATIN ou réveil. C'est proprement une horloge ou une montre qui sonne pendant un certain espace de temps pour éveiller à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant (*Voy.* Montre). — C'est aussi le nom vulgaire d'une espèce d'Euphorbe (*E. helioscopia*), dont le suc irritant cause de violentes ophthalmies. — *Voy.* aussi Diane.

RÉVEILLEUR, *Strepera*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, intermédiaire entre les Corbeaux et les Cassicans. Ces oiseaux ont le plumage tout à fait noir, avec des parties blanches aux ailes et à la queue. Ils doivent leur nom aux cris continuels qu'ils font entendre pendant la nuit. On les trouve en Australie et à l'île de Norfolk.

RÉVÉLATION (du lat. *revelatio*). 1° En Théologie, c'est la connaissance que Dieu donne à l'homme, par des moyens surnaturels, des vérités qui sont la base de la religion chrétienne (*Voy.* Théologie). La révélation a des formes diverses : tantôt Dieu se met directement en communication avec l'homme, comme lorsqu'il parle à Adam dans le Paradis terrestre, ou à Moïse sur le mont Sinaï ; tantôt il revêt la forme humaine, comme on le voit par l'incarnation de J.-C. ; tantôt il envoie un ange annoncer quelque grand événement, comme lorsque l'ange Gabriel apparut à la Ste Vierge ; tantôt enfin il procède par pure *inspiration* comme à l'égard de ceux qui ont écrit l'Ancien et le Nouveau Testament.

2° Dans le langage ordinaire, *révélation* est synonyme de *dénonciation*. Sous Tibère et ses successeurs, quiconque n'eût pas *révélé* un projet contre la majesté impériale eût été déclaré coupable de lèse-majesté et puni de mort ; sous Richelieu, de Thou fut mis à mort pour n'avoir pas révélé la conspiration de son ami Cinq-Mars, dont il avait eu connaissance. — Dans des temps plus modernes, la loi fit longtemps en France un devoir de révéler les crimes qui pouvaient compromettre la sûreté de l'État (C. pén., art. 103 et suiv.) ; cette prescription a disparu depuis 1832. Aujourd'hui, *révélation* s'entend surtout de la dénonciation faite par un complice du crime.

REVENANT (de *revenir*). La croyance aux *revenants* paraît avoir régné de tout temps, sous les formes les plus diverses ; on la trouve dans les *larves*, les *lémures* et les *ombres* des anciens ; dans les *lycanthropes*, les *vampires*, du moyen âge ; dans les *spectres*, les *fantômes*, etc. Elle a son origine soit dans l'imagination, mise en jeu par la peur ou par le remords, soit dans quelques phénomènes physiques, comme les feux follets, que l'on ne savait expliquer. Elle disparaît à mesure que les lumières se répandent.

REVENDICATION (du lat. *revendicatio*). C'est, en Droit, l'action par laquelle le propriétaire d'une chose la *revendique*, la réclame à celui qui l'en a injustement dépouillé, ou à celui qui en est actuellement détenteur (C. civ., art. 549 et 930). — Le détenteur de la chose revendiquée est tenu de la rendre au légitime propriétaire, et doit lui faire compte des produits qu'il en a retirés. *Voy.* Restitution.

REVENU. *Voy.* Rente, Intérêt, etc.

RÉVERBÉRATION (de *reverbérer*, du lat. *reverberare*), réflexion de la lumière et de la chaleur. Les corps blancs et les corps polis sont ceux qui donnent lieu à la réverbération la plus grande. Dans les régions arctiques, la réverbération du soleil par les glaces peut produire une chaleur considérable.

RÉVERBÈRE (de *réverbérer*). C'est proprement le miroir métallique que l'on ajoute aux lampes dans le dessein d'en augmenter la lumière (*Voy.* Réflecteur). Par extension, on a donné ce nom aux lampes mêmes qui sont munies de ces miroirs et dont on se sert pour l'éclairage public. Les premiers réverbères n'ont été établis dans les rues de Paris que vers le milieu du XVIIIe siècle ; ils ont disparu pour

la plupart depuis l'application du gaz à l'éclairage.

En Chimie, on appelle *feu de réverbère* celui dont la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières soumises à son action, comme dans un four ou sous un dôme. Les fourneaux qui offrent cette particularité se nomment *fourneaux à réverbère*.

RÉVÉREND (du lat. *reverendus*, digne de vénération), titre d'honneur qu'on donne aux religieux et aux religieuses. On l'a aussi appliqué aux évêques. — On donne le titre de *révérendissime* aux évêques, aux archevêques, aux généraux d'ordre et aux supérieurs de certaines abbayes.

RÉVÉRENTIEL (du lat. *reverentia*). La *crainte révérentielle* est celle que nous inspirent nos ascendants; celui qui aurait contracté sous l'empire de cette crainte peut demander l'annulation du contrat pour cause de violence (C. civ., art. 1114).

REVERS (du lat. *reversus*). *Voy.* MÉDAILLE.

REVERSALES (LETTRES), déclaration par laquelle un État s'engage à ne pas contrevenir à des arrangements antérieurement convenus, ou à un usage établi. Lorsqu'en 1745, par exemple, la cour de France reconnut à la czarine Élisabeth le titre d'*impératrice*, ce fut à la condition que cette princesse délivrerait des *reversales* portant que la reconnaissance de ce titre n'entraînerait aucune dérogation en ce qui concernait le rang du *roi* de France.

REVERSI ou REVERSIS (de l'ital. *rovescino ?*), jeu de cartes, qui se joue à 4 personnes, avec un jeu entier, moins les dix. Chaque joueur a 11 cartes et il en reste 4 au talon. La règle est de ne faire aucune levée, ou de réunir le moins de points possible dans celles que l'on s'est vu forcé de prendre. Ces points se comptent ainsi ; l'as 4, le roi 3, la dame 2, le valet 1. La carte principale est le valet de cœur, qui prend le nom de *quinola*. Quatre as réunis dans la main, ou 3 as avec le quinola, forment ce qu'on appelle l'*espagnolette* et donnent le droit de renoncer en toutes couleurs pendant les 9 premières levées, avantage qui fait presque toujours gagner la partie. Les règles de ce jeu sont du reste fort compliquées.

RÉVERSION (du lat. *reversio*), droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants. Les biens sujets à réversion sont dits *réversibles*. — La *réversibilité* joue un rôle important en Politique : c'est à elle que sont dus les accroissement progressifs de plusieurs grands États, de la France, de l'Autriche, etc.

REVERTIER ou REVERQUIER, sorte de jeu qui se joue sur un trictrac et qui consiste à faire revenir toutes ses dames dans la table d'où elles sont sorties.

REVÊTEMENT (de *revêtir*). En Architecture, ce mot s'entend de tout placage en plâtre, mortier, bois, stuc, marbre, faïence émaillée, etc., dont on recouvre un mur extérieur ou intérieur pour lui donner plus de solidité ou comme simple ornement. — En termes de Fortification, on appelle ainsi tout talus garni de pierres sèches, de pisé, de gazon, de fascines, de gabions, et servant à consolider l'escarpe ou la contrescarpe d'un fossé, les embrasures d'une batterie, etc.

RÉVISION (du lat. *revisio*). *Révision de compte*. Il ne peut y être procédé qu'autant qu'il y a eu des erreurs ou des omissions, des faux ou des doubles emplois. La demande doit en être portée devant les mêmes juges qui ont connu du compte (C. de proc., art. 541).

Révision de procès. Les art. 443-447 du Code d'Instruction criminelle réformés par la loi du 29 juin 1868 indiquent les cas où il y a lieu à révision et les formes à suivre. — La révision peut être demandée en matière criminelle ou correctionnelle, quelle que soit la juridiction qui ait statué, lorsque, après une condamnation pour crime ou délit, un nouvel arrêt ou jugement a condamné, pour le même fait, un autre accusé ou prévenu, et que les deux condamnations ne pouvant se concilier, leur contradiction est la preuve de l'innocence de l'un ou de l'autre condamné. Le droit de demander la révision appartient au ministre de la justice, au condamné et, après la mort du condamné, à son conjoint, à ses enfants, à ses parents, à ses légataires universels ou à titre universel, à ceux qui en ont reçu de lui la mission expresse.

Conseils de révision. *Voy.* CONSEIL.

REVIVIFICATION (de *revivifier*, du lat. *revivificare*), opération chimique par laquelle on réduit un oxyde à l'état métallique. *Voy.* RÉDUCTION.

La *revivification du noir animal* est une opération au moyen de laquelle le noir animal qui a servi à décolorer les liquides, le sirop de sucre, par exemple, est remis en état de servir de nouveau.

RÉVOCATION (du lat. *revocatio*), acte par lequel on retire les priviléges concédés à une personne, à une classe de citoyens. Un des actes les plus célèbres en ce genre est la *révocation de l'édit de Nantes*. Cet édit, rendu en 1598 par Henri IV en faveur des protestants, auxquels il assurait le libre exercice de leur culte, fut révoqué par Louis XIV en 1685, à l'instigation de M[me] de Maintenon et par le ministère du chancelier Le Tellier.

En Droit, une donation entre-vifs donne lieu à *révocation* pour cause d'inexécution des conditions sous lesquelles elle a été faite, pour cause d'ingratitude, ou de survenance d'enfants (C. civ., art. 953 et suiv.). Les donations entre époux faites pendant le mariage sont toujours révocables (art. 1096). Un testament peut être révoqué, en tout ou en partie, par un testament postérieur, par un acte devant notaire portant déclaration du changement de volonté, par l'aliénation de la chose léguée, etc. (art. 1035-38). Un mandat est toujours révocable (art. 2003).

Dans l'Administration, *révocation* se dit pour *destitution*. *Voy.* ce mot.

RÉVOLTE (de l'ital. *rivolta*). *Voy.* RÉBELLION.

RÉVOLUTION (du lat. *revolutio*). En Mathématiques, on donne le nom de *révolution* au mouvement de rotation d'un corps quelconque autour d'un axe fixe ; ainsi on appelle *surfaces de révolution* les surfaces engendrées par la révolution d'une ligne droite ou courbe autour d'un axe. Les *solides de révolution* sont ceux dont les surfaces sont des surfaces de révolution. La sphère, le cône et le cylindre droits à base circulaire sont des solides de révolution.

En Astronomie, la *révolution d'un corps céleste* est le mouvement en vertu duquel il se déplace en tournant autour d'un autre corps. C'est ainsi que la terre et les planètes accomplissent en des temps divers leurs révolutions autour du soleil, que la lune accomplit sa révolution autour de la terre, que dans les étoiles doubles l'une des étoiles exécute sa révolution autour de l'autre, etc. — Quand il s'agit de la terre, on distingue : la *R. sidérale*, qui ramène la terre au même point de son orbite, et la *R. tropique*, qui est l'espace de temps écoulé entre deux équinoxes du printemps consécutifs (*Voy.* TERRE). — Pour la lune, on distingue de même la *R. sidérale* au bout de laquelle la lune ayant parcouru 360° sur son orbite est revenue dans la même position par rapport aux étoiles, et la *R. synodique* ou *lunaison* qui est l'espace de temps écoulé entre deux conjonctions ou nouvelles lunes consécutives (*Voy.* LUNE). — Par extension, on appelle : *R. du périgée* le mouvement qui déplace le périgée de l'orbite terrestre de 11″,8 par an et le ramène dans sa position première au bout de 109830 ans environ ; *R. synodique du nœud de la lune* le temps qui s'écoule entre deux passages successifs du soleil au même nœud (*Voy.* NŒUD). Sa durée est de 346 j, 619.

En Géologie, on comprend sous la dénomination de *révolutions du globe* tous les changements que la terre a éprouvés pendant son travail de formation. On doit à Cuvier un célèbre *Discours sur les révolutions du globe*. *Voy.* ÉPOQUES, TERRAINS, FOSSILES.

RÉVOLUTION. Dans l'ordre social, on appelle ainsi tout changement considérable qui arrive dans les choses du monde, dans les mœurs, les opinions, etc., et surtout dans le gouvernement. Les plus célèbres

révolutions politiques sont, en Angleterre, celles de 1645 et de 1688, qui précipitèrent du trône la dynastie des Stuarts; en France, celle de 1789 et celles de juillet 1830, février 1848 et septembre 1870. — Vertot a écrit les *Révolutions romaines* et les *Révolutions de Suède* et *de Portugal*; Ancillon a tracé le *Tableau des révolutions politiques de l'Europe*; l'histoire de la *Révolution d'Angleterre* a été écrite par M. Guizot; celle de la *Révolution française*, par MM. Thiers, Lacretelle, Mignet, Poujoulat, Buchez et Roux, Michelet, L. Blanc, Th. Barrau, etc.

REVOLVER (de l'angl. *revolver*, tourner), pistolet à plusieurs coups qu'un mécanisme tournant permet de tirer sans interruption. Le revolver n'a qu'un seul canon, mais le tonnerre y est remplacé par un cylindre (dit *tambour* ou *barillet*), creusé de 4, 6 ou 8 *chambres* pouvant contenir autant de charges et qu'un mouvement de rotation vient après chaque décharge présenter sucessivement à l'orifice postérieure du canon. — L'idée du revolver date du XVIe siècle, mais cette arme n'est véritablement entrée dans la pratique que depuis 1837, époque à laquelle le colonel américain Colt sut lui donner une forme commode. Depuis, elle a été perfectionnée par divers armuriers.

REVUE (de *revoir*). Dans l'Art militaire, ce mot se dit principalement en parlant des troupes qu'on met en bataille et qu'on fait ensuite défiler devant un souverain ou un officier supérieur.

REVUE, journal périodique qui paraît à des intervalles plus ou moins éloignés, et qui a pour objet de passer en *revue* les questions à l'ordre du jour dans les lettres, les sciences, les arts ou la politique : son format est ordinairement celui d'un livre ordinaire. — Il a existé en France depuis le XVIIe siècle plusieurs publications périodiques ayant cette destination (*Voy.* JOURNAL); mais les premiers recueils qui portèrent, en France, le nom de *Revue* furent : la *Revue philosophique*, qui succéda à la *Décade*, et la *Revue encyclopédique* (1819-31). Ces recueils furent bientôt suivis de la *Revue britannique* (1826), de la *Revue de Paris* (1830), de la *Revue des Deux-mondes* (1830) qui est toujours restée au premier rang parmi les publications de ce genre, de la *Revue indépendante* (1841-48), de la *Revue nouvelle*, de la *Revue contemporaine*, etc., sans parler des *Revues* spéciales : *R. médicale*, *R. ecclésiastique*, *R. de l'instruction publique*, *R. archéologique*, *R. critique*, *R. de législation*, *R. commerciale*, etc. — En Angleterre, les *Revues* (*Reviews*) sont plus anciennes qu'en France : le *Monthly review* date de 1749, et le *Critical review* de 1756. Les plus célèbres sont aujourd'hui l'*Edinburgh review*, le *Quarterly review*, le *London review*, le *Weekly review*, etc. : les articles qu'elles publient s'appellent *essais*, d'où le nom d'*essayits* donné aux littérateurs qui cultivent spécialement ce genre. — L'Allemagne a eu ses *Acta eruditorum*, et elle possède encore, sous des titres divers, un grand nombre de revues qu'il serait impossible d'énumérer ici.

Au Théâtre, une *Revue* est une pièce de circonstance où l'on passe en revue toutes les actualités de l'année qui vient de s'écouler. Ces pièces, dont la vogue a été un instant considérable, sont devenues banales et sans intérêt et n'excitent plus la curiosité qu'au moyen de la *parodie* et des *féeries*. *V.* ces mots.

RÉVULSIFS, moyens que la Médecine emploie pour opérer une *révulsion*, c.-à-d. pour détourner le principe d'une maladie, en le portant d'un organe important vers une partie éloignée du siége du mal et moins importante. Les révulsifs s'appliquent ordinairement à l'extérieur : tels sont les manuluves et les pédiluves, les sinapismes et autres rubéfiants, les vésicatoires, les sétons, les cautères de tout genre, les moxas; telles sont aussi les ventouses et la saignée. Les vomitifs, les purgatifs et en général toutes les injections irritantes, sont de vrais révulsifs internes; mais on les désigne plus ordinairement sous le nom de *dérivatifs*.

REZ (du lat. *rasus*, ras). Ce mot, qui veut dire *au ras de, au niveau de*, ne s'emploie plus que dans ces expressions : *rez-pied* (abattre une maison rez-pied), *rez-terre* (couper un arbre rez-terre); *rez-de-chaussée*, *rez-mur*, etc. — Le *rez-de-chaussée* est la partie d'une maison qui est au niveau du terrain ou à peu près : il est immédiatement au-dessus des fondations ou des caves, cuisines, etc., en sous-sol. — Le *rez-mur* est la surface des gros murs en dedans de l'œuvre. On dit qu'une solive a tant de portée rez-mur, pour exprimer depuis un mur jusqu'à l'autre, sans compter ce qui entre dans l'intérieur du mur.

RHABDITE, phosphure double de fer et de nickel, voisin de la *Schreibersite*, et qui comme elle n'a encore été trouvée que dans les météorites.

RHABDOMANCIE (du gr. ῥάβδος, baguette, et μαντεία, divination), prétendue divination qui se faisait avec une baguette, et qui avait lieu de plusieurs manières différentes. Ce mot se dit particulièrement de l'art de découvrir les sources au moyen de la *baguette divinatoire*. *Voy.* ce mot.

RHABILLEUR. *Voy.* REBOUTEUR.

RHAGADE (du gr. ῥαγάς), petit ulcère long et étroit qui a son siége dans les interstices des plis de l'anus. *Voy.* FISSURE.

RHAMNÉES (du g.-type *Rhamnus*, Nerprun), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose d'arbres, d'arbrisseaux ou de sous-arbrisseaux, quelquefois épineux, à feuilles simples, alternes, plus rarement opposées, pétiolées, quelquefois très-petites; à fleurs régulières, petites, verdâtres, axillaires ou terminales : calice à 4 ou 5 divisions, 4 ou 5 pétales alternes, 4 ou 5 étamines, ovaire à 2, 3 ou 4 loges; fruit charnu et indéhiscent. — La famille des Rhamnées forme 3 tribus : les *Phylicées*, les *Zyziphées* et les *Gouaniées*. Principaux genres : *Rhamnus* (subdivisé en *Alaternus* [Nerprun] et *Frangula* [Bourdaine]), *Zyziphus*, *Paliurus*, *Pomaderris*, *Colletia*, *Phylica*, *Gouania*, etc.

RHAMNUS, nom latin botaniq. du genre *Nerprun*.

RHAPIS (mot grec signifiant *verge*), genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, a pour type le *Rhapis arundinacea* de la Caroline.

RHAPONTIC, plante. *Voy.* RHUBARBE.

RHAPSODE (du gr. ῥαψῳδός), nom donné par les anciens Grecs à ceux qui faisaient métier de réciter les chants des poëtes, surtout des poëtes épiques et en particulier ceux d'Homère : on appelait ces derniers *Homérides*. — Voir Pierron, *Histoire de la littérature grecque* (ch. 3).

RHEA AMERICANA, oiseau. *Voy.* NANDOU.

RHÉÉLECTROMÈTRE (du gr. ῥέος, courant, et de *électromètre*), appareil qui mesure l'aimantation d'une aiguille de fer à l'aide d'un courant voltaïque. Il se compose d'une spirale de métal disposée parallèlement à une aiguille de déclinaison; on place l'aiguille de fer dans cette spirale, et quand le courant traverse la spirale, le fer est aimanté et l'aiguille de déclinaison est déviée d'un angle qui dépend de l'intensité de l'aimantation.

RHÉOMÈTRE (du gr. ῥέος, courant, et μέτρον, mesure), synonyme de *Galvanomètre*. *Voy.* ce mot.

RHÉOPHORE (du gr. ῥέος et φορός, qui porte), fil métallique qu'on adapte aux pôles de la pile pour former le circuit voltaïque. *Voy.* COURANTS et PILE.

RHÉOSTAT (du gr. ῥέος, courant, et du lat. *stare*, s'arrêter), appareil imaginé par M. Wheatstone pour changer à volonté et mesurer la résistance d'un circuit voltaïque. Il se compose essentiellement d'un cylindre de bois sur lequel est tracé une rainure héliçoïdale; un fil de cuivre fin suit cette rainure. Un second cylindre de cuivre est à côté du précédent et le fil de cuivre quitte l'un des cylindres pour s'enrouler sur l'autre. L'une des extrémités du fil étant mise en communication avec un des pôles d'une pile, et le cylindre de cuivre avec l'autre pôle, on fait tourner l'un des cylindres; le fil entraîne l'autre cylindre, de sorte qu'il s'enroule sur le pre-

mier en quittant le second. On peut ainsi introduire dans le circuit une longueur quelconque du fil fin, ce qui fait varier la résistance.

RHÉOTOME (du gr. ῥέος, courant, et τομή, section), dit aussi *Interrupteur*, appareil de Physique servant à interrompre périodiquement un courant voltaïque. Le plus simple est formé d'une roue métallique, dentée, dont les dents touchent successivement un ressort de métal pendant sa rotation : ce ressort communique avec un des pôles de la pile. Un autre ressort métallique qui communique avec l'autre pôle frotte l'axe de la roue. Le courant passe chaque fois qu'une dent est en contact avec le premier ressort. — Un autre rhéotome consiste en une tige de platine qui oscille sur un bain de mercure, de sorte que son immersion périodique ferme le circuit. — *Voy.* aussi TREMBLEUR.

RHÉSUS, *Macacus erythræus*, espèce de Singe du genre *Macaque*. *Voy.* ce mot.

RHÉTIEN (ÉTAGE). *Voy.* LIAS.

RHÉTORIQUE (du gr. ῥητορική), l'art de bien dire et de persuader, c.-à-d. de convaincre, de plaire et de toucher. La *rhétorique* ne peut produire l'*éloquence*, qui est un don naturel; mais elle apprend à l'orateur à user de toutes ses ressources; elle lui sert de règle et d'auxiliaire. Dans tout discours, comme dans toute composition littéraire, il faut d'abord trouver ce qu'on doit dire, puis le disposer dans l'ordre le plus convenable, enfin l'orner de tous les agréments du style : de là trois parties dans la rhétorique, l'*invention*, la *disposition* et l'*élocution*. Comme le débit et le geste sont inséparables de la parole, on ajoute à ces trois parties l'*action*, à laquelle se rattache la *mémoire*. — L'origine de la Rhétorique est fort ancienne. Les premiers qui l'enseignèrent chez les Grecs furent les rhéteurs Tisias et Corax, qui vivaient au ve siècle avant J.-C., et de l'école desquels sortit le célèbre sophiste Gorgias. Aristote la soumit à des règles. On doit encore citer : parmi les rhéteurs grecs, Isocrate, Démétrius de Phalère et Denys d'Halicarnasse, et parmi les Romains, Cicéron, Sénèque le père et Quintilien. La Rhétorique eut des écoles brillantes en Grèce, à Rome, dans les Gaules, et elle n'a cessé, depuis les temps anciens, d'être l'objet d'un enseignement spécial. Dans notre système actuel d'études, la *classe de rhétorique* couronne les humanités.

Une foule d'ouvrages ont été écrits sur la *Rhétorique*. Les plus célèbres sont : chez les anciens, le *Gorgias* de Platon, la *Rhétorique* d'Aristote, l'*Ars rhetorica* d'Hermogène, les *Progymnasmata* d'Aphthonius; les traités de rhétorique de Cicéron (*Orator, de Oratore, de Inventione, Topica, Partitiones oratoriæ*, etc.); les *Institutions oratoires* de Quintilien, etc. (ces ouvrages ont été réunis sous les titres de *Rhetores græci* par Christ Walz, 1832-36, et par Léonhard Spengel, 1853-56; et de *Rhetores latini*, publiés par Capperonnier, 1756); — chez les modernes, les *Institutions oratoires* de Vossius, les *Règles de l'éloquence* de Gibert, la *Rhétorique* du P. Lamy, celles de Crevier et de Rollin (dans son *Traité des études*), la *Bibliotheca rhetorum* du P. Lejay, le *Cours complet de rhétorique* d'Amar, et les divers *Cours de littérature* (*Voy.* LITTÉRATURE). — Parmi les abrégés classiques, on estime la *Rhétorique* de J.-V. Le Clerc, les *Éléments de rhétorique française* de M. A. Filon, le *Petit traité de rhétorique* de M. B. Jullien, la *Rhétorique des classes* de M. H. Lemaire, etc.

RHEUM, nom lat. botaniq. du genre *Rhubarbe*.

RHEXIE, *Rhexia*, vulg. *Quadrette*, genre de la famille des Mélastomacées, se compose de plantes de l'Amérique du Nord, à tige herbacée, droite, quadrangulaire; à feuilles opposées, ovales, entièrement chargées de poils courts et soyeux; à fleurs variant du jaune au pourpre, disposées en cime, en corymbe ou en panicule. On cultive en France la *R. de Virginie*, à fleurs d'un beau rouge, et la *R. veloutée*, vulg. *Fleur ailée*, à fleurs d'un bleu superbe.

RHINANTHE (du gr. ῥίν, nez, crête, et ἄνθος, fleur; allusion à la forme de la lèvre de la corolle), *Rhinanthus*, vulg. *Cocrête, Crête de coq*, genre de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des Rhinanthées, renferme des végétaux herbacés à tige droite, à feuilles simples et opposées, à grandes fleurs, en épis terminaux : calice renflé à 4 dents, la lèvre supérieure de la corolle en casque. Le *R. crête de coq* (*R. crista galli*), s'élève à près de 1^m : feuilles glabres, sessiles, lancéolées, profondément dentées; fleurs jaunes; cette plante est commune dans les prés et les pâturages humides de l'Europe. Le *R. des Alpes* (*R. alpinus*), est remarquable par ses belles fleurs d'un rouge violet : le calice et les bractées forment un épi feuillé, très-coloré. Le *R. thrixago* a la tige hérissée, les feuilles disposées par paires opposées en croix, les fleurs jaunes ou blanchâtres. Le *R. bizarre* (*R. versicolor*), se distingue par ses grandes fleurs purpurines; la lèvre inférieure de la corolle est souvent blanchâtre, avec un palais à deux bosses d'un blanc jaunâtre : elle croît en Espagne, en Italie, etc. Le *R. visqueux* (*R. viscosus*), du midi de l'Europe, a des fleurs jaunes. — On fait quelquefois de la tribu des *Rhinanthées* une famille à part, celle des *Rhinanthacées* ou *Pédiculaires*.

RHINGRAVES, c.-à-d. *comtes du Rhin*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

RHINOCÉROS (du gr. ῥινόκερως), *Rhinoceros*, genre de Mammifères, de l'ordre des Jumentés, que les zoologistes modernes rangent dans la même famille que le *Daman* (*Voy.* ce mot), celle des Hyracidés. Ce sont des animaux herbivores, d'un extérieur difforme et de grande taille : ils ont souvent de 3 à 4^m de long sur 2^m et plus de haut; leurs formes sont lourdes, leur corps massif; ils ont la peau rugueuse, sèche, épaisse, grossièrement plissée et presque tout à fait dépourvue de poils; la tête courte, portant de petits yeux latéraux; les oreilles droites et mobiles; le museau tronqué, toujours armé d'un corne pleine, qui est accompagnée, dans certaines espèces, d'une seconde corne plus petite, placée derrière la première : cette corne semble formée par le rapprochement et l'agglutination d'une grande quantité de poils; leur bouche est petite et munie à la lèvre supérieure d'un appendice extensible dont ils se servent pour saisir leurs aliments. Leurs jambes courtes et torses sont terminées par 3 sabots ou onglons, qui indiquent le nombre des doigts de chaque pied; enfin leur queue est médiocrement longue, plate et grêle. Les habitudes des Rhinocéros sont brutales, leur force est extraordinaire : ils peuvent lutter avec avantage contre les éléphants. Les Rhinocéros habitent les Indes-orientales et l'Afrique : ils se tiennent dans les forêts et les solitudes marécageuses. Leur vie paraît être fort longue. On leur fait la chasse pour leur chair, qui est comestible, quoique ayant une odeur musquée; pour leur peau, dont on fait un cuir impénétrable, et pour leur corne, à laquelle les indigènes attribuent des propriétés merveilleuses, mais qui n'est qu'une inutile curiosité. — Les principales espèces sont : le *R. des Indes* (*R. unicornis*), qui n'a qu'une corne : il était connu des anciens qui le faisaient combattre dans leurs cirques, mais il est assez rare aujourd'hui; le *R. d'Afrique* (*R. bicornis*), qui a deux cornes et la peau beaucoup moins plissée que l'espèce précédente : cette espèce n'a point de dents incisives; et le *R. de Sumatra*, qui est de la grosseur d'un petit bœuf.

On a trouvé une grande quantité de débris de *Rhinoceros fossiles*, dont les types n'existent plus. Les plus anciens de ces débris ne remontent pas au delà des terrains tertiaires inférieurs; les espèces les moins anciennes se rencontrent dans le diluvium ou dans des cavernes à ossements.

On appelle vulgairement *Rhinoceros avis*, plusieurs espèces de Calaos; *R. de mer*, le Narval. — On donne aussi ce nom à plusieurs Scarabées qui portent sur le front un prolongement corné.

RHINOLOPHE (du gr. ῥίν, nez, et λόφος, crête), *Rhinolophus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Chéiroptères ou Chauves-souris, et type de la famille des *Rhinolophidés*, se distingue par un nez armé de crêtes membraneuses, dont la supérieure figure un fer de lance placé à plat sur le bas du front, et l'inférieure, qui s'étend sur les lèvres, a quelque analogie avec un croissant ou un fer à cheval. Les espèces de ce genre sont répandues dans les îles de la Sonde, dans l'Inde, l'Afrique et l'Europe : il n'y en a pas en Amérique. La plus grande est le *R. fameux* (*R. nobilis*), des îles de la Sonde : son envergure dépasse 0m,40. Parmi les espèces d'Europe, on remarque le *R. bifer* et le *R. unifer*. *Voy.* Fer a cheval.

RHINOPLASTIE (du gr. ῥίν, ῥινός, nez, et πλαστός, factice), art de refaire un nez à ceux qui l'ont perdu. Cette opération peut se pratiquer de plusieurs manières, sans parler de celle qui consiste à emprunter à une personne étrangère la matière du nez à refaire. Celse ramenait en avant la peau des joues ou taillait un lambeau sur la lèvre supérieure. On peut aussi inciser la peau du front et en détacher un lambeau, qui ne tient qu'entre les yeux et qu'on rabat ensuite sur le tronçon du nez, en le retournant : ce procédé, connu sous le nom de *méthode indienne*, est celui le plus généralement employé. La *méthode* dite *italienne* n'en diffère qu'en ce que le lambeau est pris sur la surface antérieure et interne du bras. Il faut dans tous les cas que le lambeau implanté communique par un pédicule avec la partie à laquelle on l'emprunte jusqu'à ce que la cicatrisation soit complète. *Voy.* Plastique.

RHIPIPTÈRES (du gr. ῥῖπος, claie, éventail, et πτερόν, aile), *Strepsiptères* de Kirby, ordre d'Insectes créé par Latreille, aux dépens des Diptères, renferme de très-petits insectes, à ailes grandes, membraneuses, plissées longitudinalement en forme d'*éventail*, ayant à leur base deux appendices mobiles, en forme de petites élytres, rejetés en arrière, étroits, allongés, dilatés en massue, courbés au bout, appendices appelés par Latreille *prébalanciers*. A l'état de larve, ils vivent en parasites entre les écailles des guêpes et de quelques autres hyménoptères.

RHIZOCARPE (du gr. ῥίζα, racine, et καρπός, fruit), *Rhizocarpus* et *Lecidea*, genre de la famille des Lichénacées, se compose de plantes cryptogames, croissant sur les pierres les plus dures en forme de plaques, et qui, par leur dessin réticulaire ainsi que leurs couleurs, ont quelque ressemblance avec des cartes géographiques, d'où le nom de *R. géographique* donné à l'espèce principale.

RHIZOME (du gr. ῥίζωμα), nom donné, en Botanique : 1° au pivot d'une racine ; 2° à la tige souterraine des Fougères, des Iridées, des Convallariées, des Cypéracées, etc., qui a l'apparence d'une racine et qu'on appelle aussi *souche* et *caudex* ; 3° à la radicule de la graine.

RHIZOPHORÉES (du g.-type *Rhizophora*, Palétuvier ou Manglier), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques, à feuilles opposées, à fleurs axillaires, à fruits coriaces. Les Rhizophorées abondent sur les côtes maritimes et les terrains inondés des régions intertropicales : elles se multiplient au moyen de longs jets qui, partant de leurs rameaux, pendent jusqu'à terre, s'y fixent par des racines et produisent de nouveaux troncs. Leur écorce contient beaucoup de tannin. Les Indiens pauvres mâchent les graines de quelques espèces avec des feuilles de bétel. — Genres principaux : *Rhizophora*, *Bruguiera*, *Ceriops*, *Carallia* ; *Barraultia*, *Demidofia*.

RHIZOPHYLLUM (du gr. ῥίζα, racine, et φύλλον, feuille), genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, s.-tribu des *Aspléniacées*. *Voy.* ce mot.

RHIZOPODES (du gr. ῥίζα, racine, et πούς, ποδός, pied), ordre d'Infusoires non ciliés dans la classification de F. Dujardin, correspond à la classe des *Foraminifères*. *Voy.* ce mot.

RHIZOPOGON (du gr. ῥίζα, racine, et πώγων, barbe), genre de Champignons basidiosporés, de la famille des Lycoperdacées. Ce sont des champignons souterrains, assez gros, semblables à des pommes de terre ou à des truffes. Le *Rhizopogon blanc* (*Tuber album*) en est le type.

RHIZOSPERMÉES. *Voy.* Marsiléacées.

RHIZOSTOME (du gr. ῥίζα, racine, et στόμα, bouche), *Rhizostoma*, vulg. *Gelée de mer*, genre de Rayonnés acalèphes, de l'ordre des Polypo-méduses, renferme des espèces de grande taille : ombrelle large de 0m,25, demi-transparente et bleuâtre comme un plat d'empois renversé ; bouche réduite à de très-petites ouvertures qui terminent les ramifications du pédoncule. *Voy.* Méduse.

RHODALOSE, ou *Cobalt sulfaté*. *Voy.* Cobalt.

RHODANIEN (terrain), nom donné à des couches caractérisées par l'*Heteraster oblongus*, et qui sont rangées par quelques géologues dans l'étage aptien, et par d'autres, dans l'urgonien supérieur. Le *terrain rhodanien*, qui a son type à la perte du Rhône, est représenté dans l'est de la France par une couche très-mince connue sous le nom de *couche rouge*.

RHODIOLE, *Rhodiola*, dit aussi *Orpin à fleurs roses*, espèce du genre Sedum et de la famille des Crassulacées. *Voy.* Orpin.

RHODIUM (du gr. ῥόδον, rose ; par allusion à la couleur de la plupart de ses combinaisons), corps simple métallique qui, pur, a la couleur de l'argent : il est dur, cassant, et d'une densité de 10,6. On le rencontre dans certains minerais de platine. Il a été découvert en 1803 par Wollaston.

RHODOCHROLITE (c.-à-d. *pierre de couleur rose*), variété de *Manganèse carbonaté*. *Voy.* ce mot.

RHODODENDRON (du gr. ῥόδον, rose, et δένδρον, arbre), vulg. *Rosage*, genre de la famille des Éricacées, type de la tribu des *Rhododendrées* ou *Rhodoracées*, renferme des arbres et des arbrisseaux assez semblables aux Azaléas, et qui font l'ornement des jardins par la beauté de leurs corymbes chargés de fleurs variant du blanc rose au rouge le plus vif : rameaux droits et cassants, à écorces jaunâtre ; feuilles persistantes, alternes, entières, éparses, d'un vert foncé et luisant. Les principales espèces sont : le *R. ferrugineux* (*R. ferrugineum*), ou *Rose des Alpes*, arbrisseau à rameaux tortueux et diffus ; à feuilles ovales, oblongues, vertes en dessus, ponctuées, rousses ou ferrugineuses en dessous ; à fleurs nombreuses, d'un beau rouge : il croît dans les Pyrénées et les Alpes, et fleurit à la fin du printemps ; le *R. hérissé* (*R. hirsutum*), plus petit que le précédent : à feuilles hérissées sur les bords de longs cils épars ; à fleurs d'un rouge plus pâle ; il croît aux mêmes lieux ; le *R. du Pont* (*R. ponticum*), abondant le long des ruisseaux, sur les côtes de la mer Noire : cet arbrisseau a le port d'un laurier-rose, mais il est moins élevé : feuilles oblongues, lancéolées, presque luisantes ; limbe de la corolle partagé en 5 découpures profondes. Presque toutes les variétés cultivées dans les jardins sont obtenues par greffe sur le *R. ponticum* ou par des fécondations croisées avec le *R. canadense* ou *maximum*. Toutes ces espèces se cultivent dans la terre de bruyère. — On distingue encore le *R. en arbre* (*R. arboreum*), des Indes orientales, qui, chez nous, se cultive en serre tempérée, et le *R. à fleurs jaunes* (*R. chrysanthum*), qui habite le Caucase et la Daourie : l'infusion de ses feuilles est sudorifique.

RHODONITE. *Voy.* Manganèse silicaté.

RHODORACÉES. *Voy.* Rhododendron.

RHOEAS (du gr. ῥοιάς), nom latin spécifique du *Coquelicot*. *Voy.* ce mot.

RHOMBE (du lat. *rhombus*, du gr. ῥόμβος), synonyme de *losange* (*Voy.* ce mot), sert à désigner le parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux.

Le mot *rhombe* entre comme radical dans un grand nombre de mots composés ou dérivés, comme *rhombifère*, *rhombiforme*, *rhombipore*, *rhombique*, etc., qui, pour la plupart, s'expliquent d'eux-mêmes.

Les Grecs appelaient *rhombe* un instrument magique, consistant en une espèce de fuseau ou de toupie qu'on entourait de lanières tressées à l'aide desquelles on la faisait tourner. On attribuait à cet instrument la vertu de donner aux hommes les mouvements et les passions qu'on voulait leur inspirer.

RHOMBE, *Rhombus*. Ce mot, qui, en latin, était le nom du *Turbot*, a été appliqué par Lacépède à un genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, voisin des Stromatées : ils sont ainsi appelés à cause de leur forme. On en connaît 5 ou 6 espèces qui se trouvent dans l'Atlantique, sur les côtes de l'Amérique.

RHOMBOÈDRE du gr. ῥόμβος, rhombe, et ἕδρα, base). On appelle ainsi, en Cristallographie, le parallélipipède dont toutes les faces sont des losanges égaux, et qui a par suite deux angles solides opposés réguliers. Il est *aigu*, quand ces deux angles solides sont formés par la réunion de trois angles aigus; il est *obtus*, quand ils sont formés par la réunion de trois angles *obtus*. Le rhomboèdre s'obtient en modifiant par des facettes additionnelles alternantes de deux en deux, les arêtes des bases ou les sommets du prisme hexagonal et régulier. Il n'est par suite que l'hémiédrie des modifications qui mènent à la double pyramide régulière. Le spath d'Islande, le carbonate de magnésie, la dolomie, le carbonate de fer, le carbonate de manganèse, etc., cristallisent en rhomboèdres ou sous des formes qui en dérivent.

RHOMBOÏDE ou RHOMBOÏDAL (du gr. ῥομβοειδής), qui a la forme d'un rhombe. — En Anatomie, on appelle *muscle rhomboïde* le muscle dorso-scapulaire, qui s'étend des apophyses épineuses des vertèbres dorsales au bord interne de l'omoplate.

En Cristallographie, on appelle *prisme rhomboïdal*, droit ou oblique, celui dont la base est un losange ou rhombe; le *dodécaèdre rhomboïdal* est celui dont toutes les faces sont des losanges.

En Botanique et en Zoologie, *rhomboïde, rhomboïdal* se disent de tout corps dont le diamètre transversal se raccourcit brusquement aux extrémités, depuis le milieu de la longueur.

RHOMBUS, nom lat. scientifiq. du genre TURBOT.

RHONCHUS (du gr. ῥόγχος). *Voy.* RÂLE.

RHUBARBE (du lat. *rheubarbarum*), *Rheum*, genre de la famille des Polygonacées, renferme des plantes herbacées analogues à l'Oseille et à la Patience : racines fortes, rameuses, brunes en dehors, d'un jaune rouge en dedans, amères et fortement odorantes ; tiges droites; feuilles, larges et grandes, palmées, vertes en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous ; fleurs d'un blanc jaunâtre en panicules terminales. — La *R. rhapontic* (*R. rhaponticum*), vulg. *Grande Patience*, originaire des bords du Rha ou Volga, est depuis longtemps cultivée dans les jardins : sa racine est tonique et stomachique; à haute dose, elle est purgative. En Angleterre et en Suède, on mange ses feuilles et ses jeunes pousses. La plante entière donne une couleur jaune, qu'on emploie surtout à la teinture des cuirs. La *R. du commerce* (*R. palmatum*), ou *R. du Levant*, vient des Indes orientales : ses feuilles sont grandes, divisées en 5 ou 7 segments inégaux, lancéolés et dentés à leur contour; on mange ses jeunes feuilles cuites, préparées comme les épinards ; c'est un tonique et un purgatif doux et fortifiant. La *R. ondulée* (*R. undulatum*), vulg. *R. de Moscovie*, a les mêmes propriétés mais à un degré inférieur. Les semences de la *R. pulpeuse* ou *R. groseille* (*R. ribes*) sont entourées d'une pulpe succulente et rougeâtre, comme celle de la groseille; les Persans l'emploient comme apéritive et rafraîchissante. On cultive encore dans les jardins la *R. compacte*, originaire de la Tartarie.

RHUM ou RUM (mot anglais), eau-de-vie de sucre, obtenue par la distillation des mélasses et des écumes de sucre de canne fermentées, se distingue de l'eau-de-vie ordinaire par un parfum tout particulier. On nomme *tafia* dans les colonies françaises ce qu'on appelle *rhum* dans les colonies anglaises. S'il y a quelque différence, c'est que le tafia est plus piquant que le rhum et n'a pas un arome aussi prononcé, parce qu'on n'emploie que des mélasses pour le faire, tandis que les écumes de sucre entrent pour une forte proportion dans la fabrication du rhum. Le meilleur rhum vient de la Jamaïque.

RHUMATISME (du gr. ῥευματισμός, fluxion). Dans l'origine, les médecins humoristes appliquaient ce nom à toute fluxion sanguine ne se terminant point par une hémorrhagie. Dans le langage vulgaire, on le donne à des douleurs vagues et indéterminées : il est alors le plus souvent synonyme de *névralgie* (*Voy.* ce mot). A proprement parler, le *rhumatisme* est une affection essentiellement mobile, qui attaque surtout les parties fibreuses des jointures (*R. articulaire*) et les muscles (*R. musculaire*).

Le *R. articulaire* (*Arthrite rhumatismale, Arthrodynie*) est une inflammation du système fibro-séreux des articulations, compliquée d'une altération particulière du sang consistant dans l'augmentation de la fibrine : Bouillaud a observé que dans un grand nombre de cas l'inflammation du tissu séro-fibreux du cœur coïncidait avec le rhumatisme articulaire. L'impression du froid humide en est la cause la plus ordinaire. Il peut aussi être héréditaire. Ce rhumatisme est *aigu* ou *chronique*. — Le *R. aigu* s'annonce généralement par des frissons, de la courbature, un trouble de l'appareil digestif, de la gêne et de la roideur dans les articulations. Bientôt ces articulations deviennent le siége d'une vive douleur s'exaspérant par la pression et le mouvement et s'aggravant le soir ; enfin le mal se caractérise par le gonflement des jointures avec rougeur et tension de la peau. Le rhumatisme se concentre quelquefois sur une seule articulation; mais le plus souvent il est ambulant; s'il s'étend à plusieurs articulations à la fois, les douleurs sont insupportables, l'immobilité devient presque complète et la fièvre très-intense. L'inflammation peut se porter non-seulement sur le cœur, ce qui est déjà une complication grave ; mais aussi sur les enveloppes du cerveau et, dans ce cas, l'affection est presque toujours mortelle. Quelquefois aussi, le rhumatisme aigu est accompagné d'une éruption (*érythème noueux, péliose rhumatismale*), consistant en plaques rouges, saillantes et dures, un peu douloureuses au toucher. Dans les circonstances favorables, après 2 ou 3 semaines, quelquefois plus, les douleurs ainsi que la fièvre tendent à diminuer; le mouvement des jointures devient plus facile et la guérison a lieu, à moins que le rhumatisme ne passe à l'état chronique. — Le *R. chronique* est le plus souvent consécutif ; il peut aussi se produire spontanément (*R. goutteux*). Sous cette forme, il se manifeste d'abord par des douleurs dans les articulations des doigts des mains et des pieds, douleurs qui s'étendent peu à peu à toutes les autres articulations et qui s'accompagnent bientôt de gonflement et de nodosités analogues aux concrétions de la goutte ; les mouvements articulaires deviennent de plus en plus difficiles et il en résulte une rétraction et une déviation permanente des membres. Le rhumatisme chronique offre des intervalles de rémission, mais il ne disparaît jamais entièrement; du reste il ne menace pas directement la vie et peut se prolonger jusqu'à une extrême vieillesse. — Traitement : dans le *R. aigu*, saignées générales ou partielles dès le début, applications calmantes : suivant les cas, délayants et calmants à l'intérieur, ou bien nitre ou sulfate de quinine à haute dose; soustraire les articulations à l'action de l'air. Dans le *R. chronique*, l'emploi du bicarbonate de soude doit être la base du traitement : on y joint les sudorifiques et les purgatifs. L'hydrothérapie a été vantée comme efficace contre les rhumatismes. — Pour éviter le retour du mal, il faut suivre un régime sévère et se garantir, autant que possible, du froid et de l'humidité.

Le *R. musculaire* diffère du rhumatisme articu-

laire en ce qu'il se manifeste dans la continuité des membres, et que, quelque vive que soit la douleur, la partie affectée n'offre ni rougeur, ni tuméfaction, ni chaleur, ni réaction fébrile. Il peut attaquer toutes les parties du corps. On en distingue, selon le siége qu'occupe la douleur, plusieurs variétés, qui pour la plupart ont reçu les noms particuliers de *torticolis, lumbago, pleurodynie*, etc. (*Voy.* ces mots). Quant au traitement, c'est le même que celui du rhumatisme articulaire. — Consulter les travaux des Drs Scudamore, Bouillaud, Réveillé-Parise, etc.

RHUMB. *Voy.* Rumb.

RHUME (du gr. ῥεῦμα, écoulement), indisposition plus ou moins légère produite par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse soit les fosses nasales (*rhume de cerveau* ou *coryza*), soit les bronches (*rhume de poitrine, catarrhe bronchique* ou *bronchite*), avec augmentation de sécrétion muqueuse. *Voy.* Coryza, Bronchite et Catarrhe.

RHUS, nom latin botanique du genre Sumac.

RHYNCHÉE (du gr. ῥύγχος, bec), *Rhynchæa*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres, renferme des oiseaux d'Asie et d'Afrique qui forment le passage des *Bécasses* propr. dites aux Barges ou aux Chevaliers. L'espèce principale est la *Rhynchée jaspée* (*R. variegata*), à laquelle il faut rapporter le *Chevalier vert* et le *Scolopax capensis* de plusieurs ornithologistes.

RHYNCHÈNE, *Rhynchænus*, insecte Coléoptère, du genre *Charançon*. *Voy.* ce mot et Cléogone.

RHYNCHOCINÈTES, genre de Crustacés décapodes, de la tribu des Palémoniens. *Voy.* Palémon.

RHYNCHONELLE, *Rhynchonella*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés et type de la famille des *Rhynchonellidées* : coquille bombée, de contexture fibreuse et presque toujours à côtes rayonnantes, pourvue intérieurement d'apophyses brachiales libres : la grande valve, sans aréa, présente une ouverture ronde munie d'un bourrelet et séparée de la charnière par un double deltidium. Les Rhynchonelles commencent avec l'étage dévonien et finissent avec l'étage danien.

RHYNCHOPHORES (c.-à-d. *porte-bec*), nom donné par Latreille à une famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, dont les principaux genres sont les *Calandres*, les *Bruches* et les *Charançons*. *Voy.* ce dernier mot.

RHYNCHOPS, oiseau. *Voy.* Bec-en-ciseaux.

RHYTHME (du gr. ῥυθμός). Dans la Musique, à laquelle ce mot appartient en propre, c'est la différence qui résulte, dans les mouvements, de la vitesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la brièveté du temps mis à les accomplir. On marque le rhythme d'un air quand on se borne à en battre la mesure, en le dépouillant de l'intonation et de la mélodie : le tambour, qui n'a qu'un ton, ne fait que marquer le rhythme des airs que joue le fifre ou le clairon. — Une musique *rhythmique* est celle qui est ordonnée avec une parfaite symétrie dans les membres dont se composent ses périodes. Les anciens donnaient le nom de *rhythmique*, de *rhythmopée*, à la partie de l'art musical qui concernait les lois du rhythme. *Voy.* Musique et Chant.

rhythme. En Poésie, on appelle ainsi la succession régulière des mêmes temps, du même pied. Dans le discours en prose, le rhythme est une suite déterminée de syllabes ou de mots qui symétrisent avec une autre suite pareille, de même que le rhythme de notre vers alexandrin est composé de douze syllabes qui, par leurs intervalles et leurs combinaisons, donnent à tous les vers du même genre une égale durée. Les langues anciennes sont naturellement *rhythmées* parce que les longues et les brèves, bien déterminées, amènent de toute nécessité une cadence. Notre langue l'est beaucoup moins. — Voir Benloew, *Précis d'une théorie des rhythmes* (1862).

RHYTHMIQUE, rhythmopée. *Voy.* rhythme.

RHYTHMOMÈTRE. *Voy.* Chronomètre.

RHYTINE ou stellère, *Rhytina*, genre de Mammifères marins, de l'ordre des Sirénides, qui paraît avoir disparu depuis le commencement de ce siècle. Ces animaux, assez voisins des Lamantins, étaient jadis très-communs dans le détroit de Behring et aux environs des îles Kouriles et Aléoutiennes. Ils étaient surtout recherchés pour leur graisse.

RIBAUDS (du b.-lat. *ribaldi*, orig. germaniq.), sorte d'enfants perdus du moyen âge, aussi fameux par leur indiscipline et leur licence que par leur intrépidité. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

RIBES, nom latin botaniq. du genre *Groseillier*.

RIBÉSIACÉES, dite aussi *Grossulariées*, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose d'arbrisseaux faibles, buissonneux, quelquefois épineux, à feuilles éparses ou fasciculées, simples, pétiolées; à fleurs axillaires, solitaires, géminées ou disposées en épis ou grappes simples; le fruit est une baie uniloculaire, pulpeuse, polysperme. — Les Ribésiacées abondent dans les régions froides et tempérées de l'Amérique aussi bien que de l'Europe. Outre le genre *Groseillier* (*Ribes*), cette famille ne comprend que le genre *Robsonia*.

RIBLAGE, opération qui a pour objet de *ribler* les meules de moulin neuves, c.-à-d. de les frotter l'une contre l'autre avec de l'eau et du sable sec, pour en user les plus grandes aspérités.

RIBORDS, bordages de la carène d'un bâtiment, placés au-dessus du gabord. On appelle *ribordage* le dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port, ainsi que l'indemnité due pour la perte occasionnée par ce choc.

RICCIE, *Riccia*, genre de la famille des Hépatiques, type de la tribu des *Ricciées*, renferme des espèces qui croissent sur la terre où leurs frondes membraneuses s'étalent en forme d'étoiles d'un vert glauque, ou qui nagent à la surface des eaux stagnantes : les fruits sont enfermés dans la fronde et n'en sortent qu'en la rompant; point d'élatères.

RICHARD, nom vulgaire du *Geai* d'Europe, et des insectes du genre *Bupreste*.

RICHE-PRIEUR, nom vulgaire du *Pinson*.

RICHESSE (de *riche*, orig. germaniq.), ensemble des objets qui donnent satisfaction à nos besoins matériels ou immatériels, et tout ce qui peut nous procurer ces objets. La *richesse* se mesure principalement par sa valeur en échange, valeur variable selon les temps et les lieux et dont la *monnaie* est l'étalon le plus ordinaire (*Voy.* Valeur, Numéraire). On distingue : 1° des *R. matérielles*, soit *naturelles* (terres, forêts, animaux, mines, etc.), soit *artificielles* ou *sociales* (produits industriels ou manufacturés de toute espèce) ; 2° des *R. immatérielles* (la science, les œuvres de l'esprit, etc.). — L'Économie politique traite de la *production*, de la *circulation*, de la *distribution* et de la *consommation des richesses*. Elle recommande de s'attacher principalement aux richesses réelles, qui ont une valeur indépendante des conventions humaines et dont la consommation elle-même est productive ; elle proscrit la recherche des superfluités, qui n'ont de prix que par la mode et ne procurent qu'une satisfaction stérile. Cependant, tout en s'élevant contre le *luxe*, qui empêche l'épargne et dissipe les capitaux, elle ne nous demande pas de nous priver de ce qui nous fait plaisir, si la satisfaction de nos désirs n'est contraire ni à la santé ni à la prospérité publique. — Quant aux théories sur la source des richesses (le *numéraire* d'après l'école mercantile, la *terre* d'après les physiocrates, le *travail* d'après Adam Smith, etc.), *Voy.* Économie politique.

RICIN, *Ricinus*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides, famille des Ixodidés, renferme des espèces parasites d'un grand nombre d'animaux et dont le type est l'*Ixode ricin* qui vit sur le chien. La plupart des autres Ricins vivent sur les oiseaux, se nourrissant de la substance de leurs plumes et quelquefois suçant leur sang. *Voy.* Tique.

ricin, *Ricinus*, genre de la famille des Euphorbia-

cées, tribu des Crotonées, renferme des espèces herbacées ou arborescentes, à feuilles alternes, palmées, peltées, portées sur un pétiole glanduleux et accompagnées de stipules ; à fleurs monoïques : fleurs mâles à calice d'un vert glauque, à 5 divisions ; corolle nulle ; étamines nombreuses ; fleurs femelles à calice à 3 divisions ; ovaire surmonté de 3 styles d'un rouge écarlate ; 3 coques monospermes hérissées de pointes subulées. Le *R. commun* (*R. communis*), dit vulg. *Palma-Christi*, à cause de ses feuilles palmées, forme, dans les pays chauds, un arbre haut de 5 à 6 ^{m} ; mais, dans nos climats, ce n'est qu'une plante herbacée et annuelle, qui n'atteint que 2^m. Ses semences contiennent une huile grasse et douce, qu'on connaît sous le nom d'*huile de ricin* (*Voy.* ce mot) et qui constitue un purgatif fréquemment employé en médecine ; c'est aussi un puissant vermifuge : pour cet usage, on l'administre aussi en lavement. Les feuilles nourrissent une belle espèce de ver à soie, le *Bombyx cynthia* (*Voy.* VER A SOIE). Le Ricin est connu de toute antiquité ; mais l'emploi de l'huile de ricin comme purgatif ne date que du siècle dernier. Odier, médecin de Genève, emprunta ce médicament aux Anglais, lesquels eux-mêmes l'avaient apporté de la Jamaïque.

Ricin d'Amérique, nom vulgaire du *Médicinier*.

RICINELLE, plante euphorbiacée. *V.* ACALYPHE.

RICINULE, genre établi pour quelques coquilles qui viennent de la mer des Indes, doit être rapporté au genre *Murex* ou *Rocher*. *Voy.* ce dernier mot.

RICOCHET (TIR A). *Voy.* TIR.

RICOTTE (p. *recuite?*) substance que les fabricants de fromages obtiennent en mettant sur le feu le petit-lait résultant de la fabrication du fromage et le poussant jusqu'à l'ébullition, puis en y versant du petit-lait froid : il s'élève alors sur la surface du liquide de petites masses de caséum qui surnagent et que l'on retire avec l'écumoir : c'est la *ricotte*. A l'état frais, la ricotte sert à la nourriture des vaches. On en prépare aussi des fromages inférieurs.

RIDE (du ht-allem. *riden*, plisser), pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est l'effet de l'âge. Les chagrins et les passions fortes, en contractant souvent les muscles du visage, favorisent la formation des rides. L'abus du fard et des cosmétiques peut produire un effet semblable.

RIDEAU (de *ride*, à cause des plis de l'étoffe). Au Théâtre, ce mot désigne la toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs, et qui a remplacé les rideaux dont on se servait autrefois pour le même usage et qui se tiraient à droite et à gauche. — A Rome, la scène était également fermée par un rideau (*aulæum* ou *siparium*) ; mais on ne le levait pas, on le baissait. Il restait alors plié sur la partie antérieure du *proscenium*, ou descendait par une trappe dans l'*hyposcenium*.

RIDELLES (orig. inc.), les deux côtés d'une charrette, qui sont tantôt à claire-voie ou en forme de râtelier, tantôt pleins, et qui servent à empêcher que ce qui est dedans ne soit vu ou ne tombe.

RIDENNE, espèce de Canard du sous-genre Souchet, dit aussi *Chipeau* et *Rousseau*. *Voy.* SOUCHET.

RIEUR, oiseau, *Voy.* TACCO.

RIEUSE, *Voy.* MOUETTE.

RIFLARD (de *rifler*, aplanir). On nomme ainsi dans les Arts : 1° une espèce de grand rabot à deux poignées, qui sert à dresser le bois de charpente ; 2° un ciseau en palette, à l'usage des maçons ; 3° une grosse lime pour dégrossir les métaux.

RIFLE (mot anglais), synonyme de *Carabine*.

RIGODON (de l'inventeur *Rigaud ?*), ancienne danse, dont l'air, très-animé, était à 2 temps et se divisait en 2 reprises, phrasées de 4 en 4 mesures, et commençant par la dernière note du deuxième temps. Le pas du rigodon se fait à la première place sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent plusieurs mouvements.

RIG-VÉDA. *Voy.* VÉDAS.

RILLETTE, viande de porc hachée menu et mêlée de graisse. On estime les *rillettes de Tours*.

RIME (du lat. *rhythmus*, du gr. ῥυθμός), retour du même son à la fin de deux ou de plusieurs vers : *armer* et *charmer*, *belle* et *rebelle*, forment des rimes. — La rime est dite *masculine*, quand les mots se terminent par un son plein, par une syllabe sonore, sans *e* muet (*captif*, *rétif*) ; *féminine*, quand ils se terminent par un *e* muet (*secrète*, *poëte*). Elle est *riche*, quand les mots offrent une grande conformité de son (*auteur*, *hauteur*) ; *pauvre*, quand les mots n'offrent que la plus petite ressemblance possible, ne rimant que par le son final (*j'aimai*, *je parlai*) ; *suffisante*, quand il y a identité non-seulement entre les voyelles finales, mais aussi entre les consonnes qui les précèdent (*candeur*, *pudeur*). Les poëmes dont les vers se suivent par couplets dans un ordre alternatif de deux rimes masculines et de deux rimes féminines sont dits à *rimes plates* ou *suivies* ; ceux qui présentent des rimes masculines et féminines, se croisant et se mêlant avec ou sans régularité, sont dits à *rimes croisées* ou *mêlées*. On appelle *rimes redoublées*, un certain nombre de rimes semblables qui se suivent, comme dans ces vers de La Fontaine (I, 5) :

> Et le mâtin était de taille
> A se défendre *hardiment*.
> Le Loup donc l'aborde *humblement*,
> Entre en propos, et lui fait *compliment*, etc.

Dans l'enfance de notre poésie, on se plaisait à multiplier les difficultés de la rime. On distinguait alors les *rimes annexées*, *concaténées* ou *fraternisées*, suite de vers dont chacun commençait par le dernier mot ou par la dernière syllabe du vers précédent ; les *rimes batelées*, qui consistaient à répéter à la fin du premier hémistiche de chaque vers le dernier son du vers précédent ; les *rimes brisées*, vers dont les premiers hémistiches rimaient entre eux et pouvaient se détacher, de manière à former un couplet distinct ; les *rimes équivoques*, *équivalentes* ou *homonymes*, dans lesquelles on reprenait au commencement ou à la fin de chaque vers la dernière syllabe du vers précédent, en lui donnant un sens différent, etc.

Sans avoir le même charme que la mesure des anciens, la rime, qui caractérise la poésie des modernes, a aussi ses avantages : elle plaît à l'oreille, soulage la mémoire, tient en éveil l'esprit du poëte, et lui fournit souvent d'heureuses inspirations.

On n'est point d'accord sur l'époque de l'invention de la rime. On l'attribue aux Arabes : c'est à eux, dit-on, que les troubadours l'auraient empruntée. Selon d'autres, elle s'introduisit peu à peu dans la poésie latine pendant les siècles de décadence remplaçant la *quantité* négligée ou plutôt oubliée. Quoi qu'il en soit, on la voit apparaître pour la première fois dans le latin barbare du VIe siècle ; le plus ancien monument de poésie rimée que l'on trouve dans la langue des Francs est le livre des Évangiles en vers rimés, par Otfrid, moine bénédictin du IXe siècle. Les troubadours perfectionnèrent l'emploi de la rime : ils la fixèrent où elle est maintenant, à la fin du vers. Ce fut au XIIIe siècle que l'on commença à entrelacer les rimes masculines et féminines. On attribue à Malherbe les règles qui subsistent encore aujourd'hui.

Dictionnaires de rimes. *Voy.* VERSIFICATION.

RIMULE, *Rimula*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, famille des Fissurellidées : coquille conique, à sommet recourbé et latéral, percée d'une entaille allongée entre ce sommet et le bord. — Les Rimules vivent en grand nombre dans les mers actuelles ; les espèces fossiles apparaissent avec l'étage bathonien.

RIMULE, *Rimulus*. *Voy.* DYTREMARIA.

RINCEAU (p. *rainceau*, du lat. *ramicellus*, rameau, feuillage), nom donné, dans le Dessin d'ornement, à diverses compositions dont l'idée est prise soit de branchages recourbés, soit de plantes qui se contournent sur elles-mêmes, ou naturellement, ou

par l'effet de quelque obstacle accidentel. On emploie les rinceaux soit à faire l'ornement courant des frises dans les édifices, à décorer des vases, des candélabres et autres objets de ce genre; soit à remplir les champs des pilastres ou des panneaux; quelquefois ils circulent autour des fûts de colonnes.

Dans le langage héraldique, on appelle *rinceaux* des branches chargées de feuilles.

RINGARD, barre de fer, courbée ou affilée par l'un de ses bouts, et avec laquelle on remue le combustible dans les fourneaux et les forges.

RINGICULE, *Ringicula*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille spirale et ventrue, ornée extérieurement de stries transverses; bouche oblongue, labre pourvu d'un bourrelet extérieur, sinus antérieur profond et callosité calcaire au bord columellaire postérieur. Les Ringicules habitent les fonds sablonneux des mers chaudes; elles ont des représentants fossiles, depuis l'étage parisien.

RINGINELLE, *Ringinella*, genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Pyramidellidées, doit être rapporté au genre *Avellana*. *Voy.* ce mot.

RIPE (de l'allem. *rippen*, p. *riben*, gratter, frotter), outil à l'usage des maçons, des tailleurs de pierre, des sculpteurs, et qui sert à gratter un enduit, de la pierre, une figure, etc.

Dans la Marine, *riper* signifie *glisser* : il s'emploie en parlant de cordages, d'amarres, de garcettes, qu'on fait glisser l'un contre l'autre.

RIPIDOLITHE ou RIPIDOLITE, minéral voisin des micas et composé de silicates d'alumine et de magnésie, et de magnésie hydratée. On le trouve dans les protogynes des Alpes et aux Pyrénées, en cristaux minces, peu déterminables, et formant entre eux des espèces de mamelons flabelliformes. *Voy.* CHLORITE.

RIRE (du lat. *ridere*), mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclats plus ou moins violents, et causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant ou de ridicule : c'est généralement l'expression de la joie. Considéré physiologiquement, le rire est caractérisé par une suite d'expirations courtes, rapides, saccadées et comme convulsives, avec contraction des muscles faciaux et résonnance plus ou moins bruyante du larynx ou du voile du palais. Le rire immodéré peut conduire à l'asphyxie : on raconte que le philosophe Chrysippe mourut d'un rire qu'il ne put arrêter. — Outre les causes morales qui l'excitent le plus souvent, et auxquelles correspondent plusieurs sortes de rires très-différents, le *rire gai*, le *rire bienveillant*, le *rire moqueur*, le *rire amer*, *cruel*, etc., ce phénomène peut aussi avoir des causes physiques, telles que le chatouillement qui, prolongé, deviendrait un supplice mortel; l'aspiration du *gaz hilarant* (protoxyde d'azote), la démence, etc. — Voir Poinsinet de Sivry, *Traité des causes physiques et morales du rire* (1768). L. Joubert (1579), A.-L. Politien (1604), Beattie (1764), Dumont (1862), ont traité *Du rire*.

Rire sardonique, sorte de spasme convulsif dans les lèvres et les joues, ainsi appelé parce qu'on observe, dit-on, un effet analogue chez les individus qui ont mangé de la *sardonie*, espèce de renoncule qui croît en Sardaigne. C'est un symptôme fréquent des maladies convulsives, du tétanos, des affections cérébrales (*Voy.* CANIN). — *Rire sardonique* se dit aussi au figuré d'un rire forcé ou d'un rire amer qui annonce beaucoup de malignité.

RIS (du lat. *risus*), synonyme de *rire*. — Cette forme du mot désigne surtout le Rire personnifié, ainsi que les dieux de la gaieté, divinités qui font partie du cortége de Vénus, avec les Jeux et les Grâces.

RIS (de l'allem. *Riss*, fente). Dans la Marine, on appelle *ris* une portion de voile (dans le sens de sa largeur) comprise entre deux bandes dites *bandes de ris*, qui sont fortifiées par des renforts et percées d'œils de pie ou boutonnières, où l'on passe des garcettes avec lesquelles on fait des nœuds. Les ris servent à diminuer la surface d'une voile en y faisant des plis : *prendre un ris*, c'est raccourcir une voile dans le sens de sa hauteur : *larguer un ris*, c'est détacher les garcettes qui retiennent cette partie de la voile repliée sur la vergue.

Ris de veau (pour *rides*), corps glanduleux qui se trouve sous la gorge du veau : les *ris de veau* sont un manger tendre et délicat.

RISDALE, RIXDALER (corruption de *reichsthaler*, écu de l'Empire), monnaie d'argent, qui était employée comme monnaie réelle, et qui est encore employée comme monnaie de compte, dans une partie de l'Allemagne. Elle valait en Autriche et en Saxe, 5 fr. 19 c.; en Hollande, où on lui donne aussi le nom de *ducat*, 5 fr. 48 c.; en Suède, 5 fr. 75 c.; en Danemark, 5 fr. 66 c. — Aujourd'hui le *rixdaler de banque* ne vaut guère que 2 fr. 12 c. *Voy.* THALER.

RISQUE (de l'espagn. *risco*, écueil). En termes de Jurisprudence, on prend une affaire à ses *risques et périls* lorsqu'on se charge de tout ce qui peut en arriver, du mauvais comme du bon succès. On appelle *risques de mer*, les chances résultant pour l'assureur d'un contrat d'assurance maritime. Dans les obligations, les *risques* sont, pour le créancier, le préjudice résultant de ce qu'il n'obtient pas ce qui avait été promis et qui a péri, tout en restant obligé à prester ce qu'il avait promis en échange (C. civ., art. 1138).

Risques locatifs. *Voy.* LOCATIF.

RISSOA, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Littorinidées : coquille spirale, épaisse et assez allongée; bouche dépourvue d'aplatissement columellaire, labre droit non tranchant, souvent muni d'un bourrelet externe. Les Rissoa se trouvent à l'état fossile depuis l'étage saliférien; elles vivent aujourd'hui sur les rivages de toutes les mers. — Les *Rissoina* ne diffèrent guère des Rissoa que par leur bouche semi-lunaire, étroite et sinueuse, dont le labre, saillant au milieu, présente en avant et en arrière un léger sinus. Elles apparaissent avec l'étage bathonien et vivent aujourd'hui sur les côtes des mers chaudes.

RISSOLE (de *risser*, rôtir; orig. germaniq.), sorte de pâtisserie consistant en viande cuite et hachée, enveloppée dans une abaisse de pâte feuilletée qu'on replie sur elle-même, et qu'on fait frire dans du saindoux ou du beurre. On fait aussi des rissoles avec du poisson, des œufs, etc.

C'est aussi le nom d'un filet à petites mailles, qui sert, dans la Méditerranée, pour pêcher les anchois.

RISTORNE ou RISTOURNE. Il se dit, en matière d'Assurances maritimes, de la dissolution d'un *contrat à la grosse*. Cette dissolution peut avoir lieu pour défaut ou insuffisance d'objets exposés aux risques, ou pour fraude de la part de l'emprunteur.

RIT et RITE (du lat. *ritus*). On donne en général le nom de *rites* aux cérémonies d'une religion, aux formes et aux usages de la liturgie : ainsi, on dit les *rites* de la religion catholique pour désigner les cérémonies du culte catholique. On appelle spécialement *rit* la manière dont se pratiquent ces cérémonies : ainsi, on dit le *rit catholique* ou *romain*, pour indiquer l'ordre prescrit par les règlements pour telle et telle cérémonie de ce culte, pour le distinguer du rit adopté par l'Église grecque ou par les Communions protestantes. Il y a dans la religion catholique elle-même plusieurs rits; on en compte autant que de liturgies : le *R. grégorien*, le *R. ambrosien*, le *R. romain* propr. dit, le *R. gallican*, le *R. mozarabe*. *Voy.* LITURGIE.

Il existe à Rome une *Congrégation des rits* : elle s'occupe de tout ce qui regarde les rits ou cérémonies de l'Église, la célébration de la messe et des offices divins, l'administration des sacrements, la béatification ou la canonisation des saints, etc. Elle a été instituée par Sixte-Quint. *Voy.* RITUEL.

RITOURNELLE (de l'ital. *ritornello*, dimin. de *ritorno*, retour; parce que dans l'origine l'accompagnement se bornait à répéter la dernière phr. [illegible]

chant), trait de symphonie qui s'emploie soit en tête d'un air, comme prélude, soit à la fin pour imiter et assurer la fin du chant, ou bien encore, dans le milieu, pour renforcer l'expression, embellir le morceau, et donner au chanteur le temps de prendre haleine. Les *airs de bravoure* ont de brillantes ritournelles. Dans les airs passionnés, le compositeur, maîtrisé par la force de la situation, supprime souvent le prélude de l'orchestre, et débute par le chant vocal.

RITTE, instrument d'Agriculture dont l'effet a quelque analogie avec celui de l'extirpateur. Il consiste en une lame de fer qui s'adapte horizontalement à une charrue ordinaire dont on a démonté le versoir, et qui continue le tranchant du soc.

RITUEL (de *rite*), livre qui contient les *rites* ou cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des sacrements et la célébration du service divin. On donne plus particulièrement le nom de *missel* au livre qui renferme tout ce qui a rapport à la liturgie et aux cérémonies de la messe, et celui de *rituel* au livre consacré aux autres parties du culte, telles que sacrements, bénédictions, exorcismes, etc. Chaque diocèse a ordinairement un rituel qui lui est propre; les plus répandus sont les *rituels* de Rome et de Paris. Depuis quelques années, le St-Siége s'efforce de faire adopter partout le *rituel romain*.

RIVET (de *river*), clou dont la pointe est refoulée sur elle-même, de manière à former un clou à deux têtes qui ne peut plus sortir. Les feuilles de tôle dont sont formées les chaudières des machines à vapeur sont unies entre elles par des *rivets*.

RIVIÈRE (du b.-lat. *riparia*, de *ripa*, rive), se dit de toute espèce de cours d'eau, et particulièrement d'un cours d'eau qui se jette dans un fleuve, par opposition aux *fleuves*, qui se jettent directement dans la mer. On appelle *flottables* les rivières sur lesquelles on peut faire flotter des bois disposés en trains ou radeaux, et *navigables*, celles qui portent des bateaux. Les rivières navigables et flottables font partie du domaine public (C. civ., art. 538).

Rivière se prend aussi, en Géographie, pour *côte* : la *Rivière de Gênes* n'est autre chose que la côte qui borde le golfe de Gênes.

RIXDALE, monnaie. *Voy.* Risdale.

RIZ (de l'ital. *riso*), *Oryza*, genre de la famille des Graminées qui a pour caractères : 6 étamines, 2 styles, 2 glumes fort petites, à une seule fleur, dont les glumelles sont naviculaires, un peu pubescentes; l'extérieure profondément striée, surmontée d'une longue arête; une semence blanche, cornée, renfermée dans les balles. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *Riz cultivé* (*O. sativa*), originaire de l'Inde : racines fibreuses, capillaires, touffues; tiges droites, épaisses, dépassant 1m; feuilles très-longues, larges, striées; panicule de couleur purpurine, un peu resserrée, longue, inclinée. Les variétés sont nombreuses, mais ne diffèrent guère entre elles que par la forme du grain : on distingue le riz avec ou sans arête, à grains longs et plats, à grains larges et plats, à grains longs et ronds, à grains rouges; le riz barbu, dit *nostrano*, le riz non barbu, dit *chinese*, etc. Le riz croît dans toute espèce de terre, pourvu que le sol soit humide. Les peuples qui se sont le plus appliqués à cultiver le riz sont les Égyptiens, les Indiens, les Chinois, et, en Europe, les Italiens du nord; en Amérique, les habitants de la Caroline. En Asie, le riz tient lieu de blé et de tous les autres grains propres aux climats tempérés. La culture de cette plante est très-productives : dans l'Hindoustan, une rizière donne trois ou même quatre récoltes par année; mais cette culture a ses inconvénients : en Piémont et en Lombardie, où elle est très-développée, les fièvres intermittentes et malignes sont presque endémiques. On a essayé plusieurs fois d'introduire la culture du riz dans le midi de la France, mais on a dû y renoncer, à cause des exhalaisons malfaisantes qui s'élevaient des rizières. En Chine, les rizières sont des espèces d'îles flottantes formées avec des nattes de bambous et chargées de terre, dans lesquelles les racines sont en contact avec l'eau courante.

Le riz est un aliment de facile digestion. Réduit en farine (*crème de riz*), le riz cuit plus promptement que lorsqu'il est en grain. En Chine, on fait fermenter le riz en le mettant dans l'eau avec quelque substance sucrée; on en tire par la distillation une liqueur alcoolique, l'*arack*, qui enivre promptement. On emploie dans ce pays la farine de riz en guise d'amidon, et même on en compose du papier, du carton, des ouvrages de sculpture d'une grande dureté et d'une grande blancheur. Les Turcs préparent avec le riz un mets dont ils font continuellement usage; c'est le *pilau* (*Voy.* ce mot). En Europe, on consomme le riz en potage, en gâteau, ou avec des viandes et des graisses qui lui servent de condiment. Les balles de riz se donnent aux chevaux, et les grains de déchet à la volaille. Avec la paille on fait des chapeaux. La médecine prescrit l'usage de l'*eau de riz* comme adoucissant. Avec la farine de riz on fait des cataplasmes émollients.

Riz du Canada ou *Riz sauvage. Voy.* Zizanie.

ROB (de l'arabe *robb*, suc de fruits), nom donné, en Pharmacie, à l'extrait d'un fruit ou de toute autre substance. On tire des *robs* des baies de nerprun, de berbéris, de sureau, de groseille, de raisin, etc. Le *rob* fait avec le raisin prend le nom de *sapa* : il est laxatif. Autrefois on mêlait du miel au jus des fruits dont se composait le rob; aujourd'hui, on fait épaissir le suc non fermenté jusqu'à ce qu'il ait lui-même acquis la consistance du miel. Quelques robs composés portent le nom de leur inventeur : tel est le *rob de Boyveau-Laffecteur*.

rob (de l'anglais *rubber*), se dit, au Jeu de whist, d'une certaine manière de lier les parties. On a *fait un rob* lorsqu'on a gagné deux parties de suite, ou lorsque, après avoir réussi dans une des deux premières parties et perdu l'autre, on gagne la troisième.

ROBE (du b.-lat. *rauba*, dépouille, puis vêtement). Outre le vêtement ordinaire des femmes, ce mot désigne le vêtement plus ou moins semblable que portent les magistrats, les avocats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. Par extension, il désigne aussi la profession de la judicature : c'est en ce sens qu'on disait : les *gens de robe*, la *noblesse de robe*. Autrefois, on appelait *gens de robe longue* les magistrats et le clergé, par opposition aux *gens de robe courte*, qui exerçaient la profession militaire; on donnait le nom de *juges de robe courte* aux prévôts, maréchaux, lieutenants et autres officiers non gradués, qui siégeaient l'épée au côté.

Chez les anciens, en Orient, en Grèce et à Rome, la *robe* était le vêtement ordinaire des hommes aussi bien que des femmes. A Rome, les citoyens portaient une espèce de grande robe appelée *toge* (*toga*). Les candidats revêtaient une robe blanche (*candida*); les triomphateurs portaient, ainsi que les augures et les rois, une robe de cérémonie appelée *trabée*; les jeunes gens de qualité portaient de 15 à 17 ans la *robe prétexte*, robe longue et blanche, ainsi appelée parce que les bords en étaient tissus (*texti*) de pourpre : ils la quittaient pour prendre la robe virile (*pura* ou *libera*). *Voy.* Toge et Trabée.

Robe se dit, en Histoire naturelle, du pelage d'un animal, en parlant de sa couleur : c'est en ce sens qu'on dit : la panthère, le serval, ont une robe mouchetée. — Il se dit aussi de l'enveloppe de certains fruits, de certains légumes : on appelle *Robe de sergent* une variété de Prune cultivée dans les environs d'Agen, et dont on fait des pruneaux.

ROBINET (de *Robin* [mouton]; parce qu'on donnait autrefois aux robinets des fontaines publiques, la forme d'une tête de mouton), pièce d'un tuyau de fontaine qui sert à retenir l'eau ou à la faire couler. On distingue le *R. à boisseau*, dont la clef, de forme conique, s'engage dans un boisseau creux qui a la même forme; le *R. à tête*, dont la clef est surmontée d'une poignée en forme de béquille; le *R. à deux* ou

trois eaux, dont la clef est percée de manière à correspondre à volonté à 2 ou 3 tuyaux différents; le *R. de jauge*, à 2 ou 3 clefs, dont une, celle du milieu quand il y en a 3, porte dans l'œil un diaphragme percé d'un trou jaugé pour fournir un volume d'eau déterminé; le *R. flotteur*, dont la clef est horizontale et se manœuvre au moyen d'un levier, à l'extrémité duquel est fixé un cylindre creux, en métal, flottant à la surface du réservoir que le robinet est destiné à entretenir plein; le *R. en cul-de-lampe*, qui verse l'eau par un orifice ouvert à son extrémité inférieure; le *R. à col de cygne*, dont la clef, disposée en col de de cygne, renferme elle-même l'orifice; le *R. à valve*, dont la valve peut monter et descendre à volonté; le *R. papillon*, qui consiste en une boîte de fonte séparée en deux capacités par un diaphragme, afin de défendre ou de permettre à l'eau de passer de la case supérieure à la case inférieure; le *R. à siphon*, qui puise à la surface d'un liquide qui dépose, de manière à n'en prendre que la partie clarifiée.

On appelle *robinet de deux, de trois pouces*, un robinet par où passent deux ou trois pouces d'eau (0m,05, ou 0m,08) : *robinet de demi-pied*, un robinet par où passe un demi-pied (0m,16 d'eau).

Robinet, nom vulgaire de la *Lychnide dioïque*.

ROBINIER ou FAUX ACACIA, *Robinia pseudo-acacia* (de J. *Robin*, médecin et naturaliste), genre de la famille des Papilionacées, se compose d'arbres exotiques, mais depuis longtemps acclimatés en Europe, et connus sous le nom d'*Acacias*. *Voy.* ce mot.

On rapporte aussi au Robinier le *Caragan* (*Robinia caragana*), arbrisseau d'agrément, qui diffère fort peu du *Robinier* propr. dit.

ROBLO, espèce de Clupéidés. *Voy.* LÉPISOSTÉE.

ROBLOT, nom vulgaire d'un *Maquereau*.

ROBSONIE, *Robsonia*, genre de la famille des Ribésiacées, établi par M. Spach : c'est une espèce de Groseillier propre à la Californie.

ROC, ROCHE, ROCHER (du lat. *rupicus*, de *rupes*, roche). Ces trois mots, presque synonymes, ne se distinguent que par de faibles nuances : selon l'Académie, le *roc* est une masse de pierre très-dure, qui tient à la terre; la *roche* est aussi une masse de pierre dure, mais qui entre moins dans la terre et peut être isolée; le *rocher* est ordinairement élevé, escarpé, et terminé en pointe. En outre, *roche* a un sens spécial en Minéralogie. *Voy.* ROCHE et ROCHER.

ROCAILLE (de *roc*), nom donné, dans l'Architecture rustique, à certaines compositions, telles que voûtes, grottes, salles, etc., faites en coquillages, en pierres irrégulières et brutes, où l'on fait entrer des matières soit naturelles, soit artificielles, mais qui semblent être un produit de la nature.

On a donné aussi ce nom à un genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, tels que pendules, vases, flambeaux, etc., dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages.

ROCAMBOLE, dite aussi *Ail d'Espagne* et *Ail rouge*, en lat. *Allium scorodoprasum*, espèce du genre Ail, d'une saveur assez douce. On mange les petites bulbes purpurines et blanchâtres qui couronnent la tige et qui se voient entremêlées aux fleurs.

ROCCELLE, *Rocella*, genre de Lichen ainsi appelé parce qu'il s'attache aux *rochers*. *Voy.* ORSEILLE.

ROCHE (du lat. *rupea*, de *rupes*). En Géologie, on appelle *roches* les masses minérales solides ou meubles qu'on trouve dans le sein de la terre ou à sa surface, et dont la réunion constitue les différents terrains qui composent l'écorce solide du globe. Les roches sont *simples*, quand elles sont formées d'une seule espèce minérale; *composées*, quand plusieurs espèces de minéraux concourent à leur formation. Toutefois les premières peuvent, sans cesser d'être simples, empâter accidentellement dans leur masse des minéraux étrangers. Les roches composées elles-mêmes se distinguent en *adélogènes* et *phanérogènes* suivant que les minéraux qui les composent forment une pâte homogène et dans laquelle il est impossible de reconnaître les éléments intégrants, ou que ces éléments restent distincts et apparents. — Considérées au point de vue de leur état moléculaire, les roches sont à texture *cristalline, grenue, compacte, schistoïde, feuilletée, fibreuse, lamellaire, porphyroïde*, etc. Au point de vue de leur origine, elles se distinguent en roches *ignées, sédimentaires* et *métamorphiques*. Les *roches ignées* ou *éruptives* sont dues à l'action du feu, et sont sorties du sein de la terre à l'état incandescent, soit par d'énormes fissures, comme les granits, soit par des bouches étroites, comme les basaltes, les trachytes et les laves modernes. Les *roches sédimentaires* sont dues à l'action de l'eau et se sont déposées à la manière des sédiments qui se forment aujourd'hui au fond des rivières, des lacs et des mers; elles contiennent généralement des *fossiles* (*Voy.* ce mot). Les *roches métamorphiques* sont des roches sédimentaires qui ont été transformées dans leur composition et leur état moléculaire au contact des roches ignées qui les ont traversées. Les roches sédimentaires sont encore appelées roches *stratifiées* parce que les terrains qu'elles composent forment au sein de la terre des bancs ou strates parallèles, soit horizontaux, soit inclinés. Les roches métamorphiques participent de la disposition stratiforme des roches sédimentaires. Enfin les roches ignées sont dites *massives*, parce qu'elles se répartissent en masses énormes sans trace de division ou de stratification. Parmi ces dernières on distingue les roches *amygdaloïdes*, qui, formées d'une pâte généralement compacte, renferment dans leur sein des noyaux plus ou moins aplatis de substances étrangères, noyaux qui tantôt en sont contemporains, tantôt leur sont postérieurs (*Voy.* CONGLOMÉRATS, ROGNONS). Mais c'est surtout la composition minéralogique qui permet de distinguer aisément les roches les unes des autres et qui fournit une base naturelle de classification, parce que la diversité d'origine entraîne en même temps la diversité de composition. Nous donnons ci-après la classification de M. Cordier, qui est à peu près universellement adoptée.

I. *Roches terreuses.*

1. R. feldspathiques,	8. R. talqueuses,
2. — pyroxéniques,	9. — micacées,
3. — amphiboliques,	10. — quartzeuses,
4. — épidotiques,	11. — vitreuses,
5. — grenatiques,	12. — argileuses,
6. — hypersténiques,	13. — schisteuses.
7. — diallagiques,	

II. *Roches salines non métalliques.*

14. R. calcaires,	17. R. à base de chlorure de sodium,
15. — gypseuses,	18. — à base de carbonate de soude.
16. — à base de sous-sulfate d'alumine,	

III. *Roches métallifères.*

19. R. à base de carbonate de zinc,	22. R. à base de silicate de fer,
20. — à base de carbonate de fer,	23. — à base d'hydrate de fer,
21. — à base d'oxyde de manganèse,	24. — à base de fer oligiste,
	25. — à base de fer oxydulé.

IV. *Roches combustibles non métalliques.*

26. R. à base de sulfure de fer,	30. R. graphiteuses,
27. — à base de soufre,	31. — anthraciteuses,
28. — à base de bitume gris,	32. — à base de houille,
29. — pissasphaltiques.	33. — à base de lignite,
	34. — tourbe.

Appendice.

35. R. anomales.	36. R. météoriques.

Toutes ces roches ne concourent pas en égale proportion à la composition de l'écorce solide du globe. Les roches feldspathiques entrent pour près de la moitié dans la partie connue de l'enveloppe terrestre; les roches quartzeuses y entrent pour un tiers; les plus abondantes après celles-là sont les roches ar-

gileuses et schisteuses, puis les calcaires. Les autres roches n'y entrent que pour une très-faible part.

Les Carriers des environs de Paris donnent le nom de *roche* à une pierre calcaire dure et criblée de moules creux de coquilles, qui, en raison de sa dureté, est réservée pour les marches d'escaliers et autres parties exposées à des frottements fréquents.

Roche à feu, composition incendiaire employée, dans la Marine militaire, est formée de soufre fondu, de poussier, de salpêtre, de camphre, etc. Elle est solide, brûle lentement et ne s'éteint pas dans l'eau.

ROCHÉE, *Rochea*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes du Cap, cultivées dans les jardins d'agrément pour l'éclat de leurs fleurs : ce sont des sous-arbrisseaux charnus à feuilles opposées, très-entières ; à fleurs rouges, ou jaunes, ou blanches, disposées en cymes.

ROCHER (de *roche*), masse de pierre dure. *V.* Roc.

En Anatomie, on donne le nom de *rocher*, à cause de sa dureté, à l'une des trois portions de l'os temporal. *Voy.* Temporal.

ROCHER, *Murex*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, et type de la famille des Muricidées : coquille ovale ou oblongue, pourvue antérieurement d'un canal respiratoire, et dont chaque spire est ornée de trois ou quatre bourrelets épaissis et saillants, restes des anciennes bouches, et qui forment des rangées longitudinales irrégulières sur toute la longueur de la coquille. — Les espèces vivantes sont très-nombreuses : leurs formes singulières leur ont valu les noms vulgaires de *Tête de bécasse*, *de scorpion*, *de chicorée*, *de feuille d'escarolle*, etc. Parmi les plus remarquables, on cite : le *Rocher cornu* ou *Grande massue d'Hercule*, de la mer des Indes ; le *R. droite-épine* (*M. brandaris*) et le *R. fascié* (*M. trunculus*), de la Méditerranée, d'où les anciens extrayaient la *pourpre* (*Voy.* ce mot) ; le *R. forte épine* (*M. crassispina*) ou *Grande Bécasse épineuse* ; le *R. chicorée renflée* (*M. inflatus*) ; le *R. palme de rosier* (*M. palmarosæ*), etc. — Les espèces fossiles sont également nombreuses : on en trouve depuis l'étage sénonien.

ROCHET (de l'allem. *Rock*, robe), espèce de surplis à manches étroites, que portent les évêques et les prélats, les abbés ainsi que les chanoines. Ce n'est autre chose que l'aube raccourcie. Le rochet des évêques est généralement garni de broderies et de dentelles. — On donne également ce nom au mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies. Les rochets des vicomtes ont deux bordures et demie, ceux des comtes en ont trois, etc.

Les Horlogers appellent *rochet*, *roue à rochet*, une roue dont les dents recourbées ont une forme à peu près semblable à celles d'une crémaillère de cheminée. — On nomme aussi *rochet* une bobine sur laquelle on dévide la soie, le fil d'or, etc. ; elle est plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires.

ROCHETTE ou roquette, *Voy.* Fusée.

ROCHIER, oiseau (*Voy.* Émérillon). — Poisson. *Voy.* Roussette.

ROCOCO (style), nom donné à un genre d'ornementation qui fut à la mode pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle et que caractérisent l'abus des formes tourmentées, les *rocailles*, les entrelacements bizarres, etc. L'architecture, le mobilier, la décoration intérieure des appartements, tout alors se ressentit de ce style auquel succéda, par réaction, le style dur et sec de l'Empire. *Voy.* Moderne (Art).

ROCOU ou roucou, matière colorante rouge, d'une consistance butyreuse, qui entoure, sous la forme d'une pulpe gluante, les graines du *Rocouyer* (*Bixa orellana*), arbrisseau de l'Amérique, de la famille des Bixacées ou Flacourtiacées. Le rocou nous arrive en pains ou gâteaux de 5 à 8 kilogr., enveloppés de feuilles de balisier, de bananier ou de roseau. Il cède à l'eau froide un principe colorant jaune, à l'esprit-de-vin ainsi qu'aux liqueurs alcalines, un principe colorant rouge qui participe de la nature des résines : ce dernier se colore en bleu d'indigo par l'acide sulfurique concentré. On emploie surtout le rocou pour la teinture des soies en aurore et en orangé ; il donne des couleurs belles, mais peu solides. On s'en sert aussi pour colorer les vernis, les huiles, les graisses, le beurre, le fromage.

ROD (mot anglais signifiant *verge*, *perche*), mesure de superficie anglaise, vaut 17 pieds carrés anglais ou une perche carrée (25[me],2929).

RŒMERIA, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Argémonées, établi pour des plantes herbacées de la région méditerranéenne.

ROGATIONS (du lat. *rogatio*), prières publiques accompagnées de processions, pour attirer sur les champs la bénédiction du ciel. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr. Voy.* aussi Litanies.

ROGATOIRE (commission). *Voy.* Commission.

ROGNE (p. *roigne*, du lat. *robigo*, rouille), nom vulgaire : 1° de la gale de l'homme quand elle est invétérée ; 2° de la gale rongeante des chevaux (*Voy.* Gale) ; 3° de plusieurs mousses qui vivent sur les arbres et les rongent.

ROGNON (du lat. *renio*, dimin. de *ren*, rein) : c'est le *rein* d'un animal. Il ne se dit guère qu'en parlant des animaux chez lesquels cet organe est bon à manger, comme le bœuf, le veau, le mouton, etc.

En Minéralogie, on appelle *rognons* des portions de roches cohérentes, de grosseur variable, de forme arrondie, souvent étranglées sur plusieurs points, qu'on trouve englobées dans l'épaisseur des couches de la terre ou dans d'autres masses minérales.

ROGUE, œufs de morue salés, qui servent d'appât, notamment pour la pêche de la sardine.

ROHWAND (en allem. *dure muraille*), dite aussi *Wandstein*, substance minérale de couleur blanche nuancée de gris ou de rougeâtre, d'un éclat vitreux, et qu'on emploie en Allemagne, comme la castine en France, pour faciliter la fusion des minerais de fer. Elle est composée de carbonates de chaux et de fer.

ROI, royauté (du lat. *rex*, *regis*, et de *regalitas*). Le *roi* est le souverain d'un État qualifié *royaume*. La *royauté* peut être *élective*, comme autrefois en Pologne, ou *héréditaire*, comme dans toutes les monarchies actuellement existantes ; *absolue*, comme en Turquie et en Russie, ou *constitutionnelle*, comme en Angleterre, en Espagne, en Belgique, etc. — Consulter Al. de St-Priest, *Histoire de la royauté considérée dans ses origines* (1842). *Voy.* Monarchie.

Les États de l'Europe dont le souverain prend le titre de *Roi* sont : la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark, la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière, la Hollande, la Belgique, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. — La France a eu des rois pendant 1,400 ans. Ceux de la première et de la deuxième race, et les six premiers de la troisième, prenaient le titre de *roi des Français*. Philippe-Auguste est, dit-on, le premier qui prit celui de *roi de France*. Louis XVI reprit, en 1790, le titre de *roi des Français*. Sous la Restauration, le roi s'intitulait *roi de France* ; la monarchie de Juillet rétablit le titre de *roi des Français*.

Quelquefois le titre de *roi* n'a été qu'une distinction purement honorifique, comme pour le *roi d'Yvetot*. Dans l'ancien empire d'Allemagne, l'héritier présomptif de la couronne portait le titre de *roi des Romains*, dénomination que l'empereur Napoléon I[er] fit revivre un moment en France, en donnant à son fils le titre de *roi de Rome*. — Chez les Athéniens, on appelait *archonte-roi*, le second des neuf archontes, chargé spécialement de présider à tous les sacrifices ; à Rome, le *roi des sacrifices* (*rex sacrificiorum*) remplissait les mêmes fonctions. — Au moyen âge, on donnait le nom de *roi d'armes* au chef des hérauts et des poursuivants d'armes (*Voy.* Héraut). On a aussi donné ce nom à tous les chefs de corporations jouissant de quelque privilége public : il y avait le *roi des arpenteurs*, le *roi des barbiers*, le *roi des merciers*, le *roi des violons*, le *roi de la basoche*, le *roi des ribauds*, etc.

On nomme vulgairement *Roi des cailles*, le Râle de genêts; *Roi des gobe-mouches*, le Moucherolle couronné; *Roi de Guinée*, l'Oiseau royal ou Grue couronnée; *Roi des harengs*, le Régalec, etc.

Jour des Rois, *Livre des Rois*. *Voy.* l'article Rois au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ROIOC ou ROYOC, plante rubiacée. *Voy.* MORINDE.

ROITELET, *Regulus*, genre de Passereaux dentirostres, de la famille des Sylviadés ou Becs fins, se compose d'oiseaux de très-petite taille, à bec très-grêle, court, droit; à tarses nus, annelés, minces; à ailes assez longues; à queue médiocre et très-échancrée. Le *R. ordinaire* (*R. cristatus*, *Basiliscus*), que l'on confond souvent avec le Troglodyte, a environ 0m,09 de long; sa tête porte des plumes longues, effilées, d'un jaune vif brillant; toutes les parties supérieures sont d'une couleur olivâtre nuancée de jaunâtre; les plumes des ailes et de la queue sont brunes. Le *R. à triple bandeau* ou *à moustaches* (*R. mystaceus* ou *ignicapillus*), un peu plus petit que le précédent, s'en distingue par trois bandes jaune, noire et blanche qui environne son cou, et par les plumes rouge de feu de sa tête. Le *R. modeste* (*R. proregulus*) est marqué sur la tête d'une bande verte jaunâtre. Les mœurs des Roitelets rappellent celles des Mésanges. Comme elles, ils font leur nourriture d'insectes, qu'ils vont chercher en voltigeant sans cesse de branche en branche. Ils sont communs dans toute l'Europe; on en trouve aussi en Asie et en Amérique. — *Voy.* SYLVICOLE et TYRANNEAU.

ROLE (du lat. *rotulus*, rouleau). Dans son acception primitive, ce mot désigne une feuille de papier ou de parchemin, roulée ou non, sur laquelle sont écrits des listes de noms, des états, des expéditions. C'est en ce sens qu'on dit : en termes de Marine, le *rôle d'un équipage*; dans l'Administration des Finances, le *rôle des contributions*; au Palais, telle affaire est *mise au rôle* ou sera plaidée *à tour de rôle*. — En termes de Pratique, un *rôle* est un feuillet écrit, comprenant la page et le verso. Les expéditions des actes chez les notaires et les avoués se payent à tant le rôle : le rôle a un nombre de lignes déterminé.

En Angleterre on appelle *rôles* (*rolls*), les anciens actes du parlement, les lettres royales, les titres ou chartes, etc. — Le *maître des rôles* est un magistrat de la cour de la chancellerie qui supplée le chancelier dans ses fonctions judiciaires.

Rôles d'Oléron, recueil de coutumes et usages maritimes, rédigé à Oléron par ordre d'Éléonore de Guyenne, femme du roi de France Louis VII.

Au Théâtre, on appelle *rôle* la partie d'une pièce que chaque acteur doit jouer. On distingue ordinairement pour les hommes : les *premiers rôles* tragiques et comiques, les *jeunes premiers* ou amoureux, les *seconds amoureux*, les *troisièmes rôles* ou raisonneurs, les *pères nobles*, les *rôles à manteaux* ou de financiers, les *premiers* et *seconds comiques* et les *utilités*; pour les femmes : dans la tragédie, les reines ou *grands rôles tragiques*, les jeunes princesses ou *amoureuses* et les *confidentes*; dans la comédie, les *coquettes*, les *amoureuses*, les *soubrettes*, les *mères nobles*, les *duègnes*, les *agnès*, etc.

ROLLE, *Eurystomus*, *Colaris*, subdivision du genre Rollier, renferme des oiseaux particuliers aux îles de la mer des Indes : bec plus court que celui des Rolliers, très-déprimé à la base et plus large que haut; tarses courts, robustes, annelés; ailes pointues, assez longues; queue presque égale. Les Rolles sont remarquables par la fraîcheur et l'élégance de leurs couleurs. Le *R. de Madagascar* ou *Grand R. violet* (*E. violaceus*) est d'un violet pourpré avec le ventre bleu clair; le *R. à gorge bleue* (*E. cyanicollis*), des Grandes-Indes, a la gorge et le devant du cou bleus, les ailes vertes, et le reste du corps brunâtre; le *Petit R. violet* (*E. purpuraceus*) est d'un brun pourpré, avec la gorge bleue, etc.

ROLLIER, *Coracias*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Corvidés : bec fort, comprimé, crochu au bout, élargi à la base; tarses courts; plumage rude et peint de couleurs vives et métalliques. Les Rolliers sont des oiseaux insectivores, voisins des Pies et des Martins-pêcheurs. Ils sont farouches et ne s'écartent des bois qu'ils habitent que pour manger. Ils nichent sur les arbres. — Le genre Rollier forme trois subdivisions : les *Rolliers* proprement dits, les *Rolles* et les *Pirolles*.

Le *Rollier commun* (*C. garrula*) a le dessus de la tête et le haut du cou d'un bleu clair, à reflets verts, le dos fauve, les ailes d'un bleu violet éclatant, avec les parties inférieures d'un bleu d'aigue-marine plus ou moins foncé. Il est assez commun en Allemagne et en Suède : on lui donne les noms vulgaires de *Perroquet d'Allemagne*, *Geai de Strasbourg*, *Pie des bouleaux*. Parmi les espèces exotiques, on remarque le *R. à longs brins*, d'Afrique; le *R. vert*, le *R. de Temminck* et le *R. du Bengale*, tous deux des Grandes-Indes, le *R. à ventre bleu*, de Java, etc.

ROMAIN (du lat. *romanus*), nom donné à divers caractères d'imprimerie importés d'Italie (*Voy.* CARACTÈRES). Le *gros romain* ou *seize* se place, pour la grosseur, entre le petit parangon et le gros texte; le *petit romain* ou *neuf*, entre la philosophie et la gaillarde. — En outre, dans chaque corps de caractère, on distingue le *romain* et l'*italique*. Les traits du romain sont perpendiculaires, et ceux de l'italique inclinés.

ROMAIN (ART). Les Romains empruntèrent les premiers rudiments de leurs arts et de leur industrie aux Étrusques déjà célèbres par l'invention de l'ordre toscan (*Voy.* ORDRE), par le travail des métaux (bijoux d'or et d'argent, statues de bronze, armures, etc.), et par la céramique (vases et statues). Ils se perfectionnèrent ensuite au contact de la civilisation grecque. — En Architecture, ils adoptèrent les ordres grecs pour la structure de leurs temples (*T. de Vesta*, *de la Fortune virile*, *de Jupiter Tonnant*, *Panthéon* d'Agrippa, basilique de Constantin, dite *T. de la Paix*, etc.), et pour la parure de leurs autres édifices (*Arcs triomphaux* de Titus, de Septime Sévère, de Constantin; *Colonne trajane*; *Théâtre de Marcellus*, *Colisée*; *thermes*; *tombeaux*, comme la *Tour de Cécilia Métella*, le *Môle d'Adrien*; *aqueducs*; *ponts*); mais ils donnèrent à ces derniers un caractère complétement original. Élevant des constructions plus vastes que celles des Grecs, ils superposèrent les ordres en étages, substituèrent la voûte et l'arcade à l'architrave, employèrent souvent de petits matériaux en les liant par un excellent mortier et augmentèrent l'intervalle des points d'appui. Ils bâtirent aussi de nombreux monuments du même style dans les diverses provinces de leur empire : p. ex. en Gaule, la *Maison carrée* de Nîmes, le *Théâtre* d'Orange, les *Arènes* de Nîmes et d'Arles, les *Thermes* de Paris, les *Arcs* d'Orange et de Saintes, les *Portes* d'Autun et de Reims, l'aqueduc appelé *Pont du Gard*, etc. — Dans la Sculpture, ils se montrèrent plus réalistes que les Grecs : les statues des empereurs, de leurs épouses ou des grands personnages que l'on conserve dans les musées, sont souvent des portraits où la nature est reproduite avec une vérité frappante. — La Peinture ne fut réellement cultivée à Rome que par des Grecs, quoique l'on cite Fabius Pictor, et cet art, réduit par Ludius à décorer l'intérieur des maisons, ne fut plus qu'un simple métier. — Consulter les *Antiquités* de Piranesi. *Voy.* ITALIEN (ART).

Chiffres romains, chiffres composés de lettres numérales, comme C, D, I, L, M, V, X. *Voy.* CHIFFRE.

Droit romain. *Voy.* DROIT.

Rit romain. *Voy.* RIT et LITURGIE.

ROMAINE, sorte de balance employée pour peser avec un seul poids. Elle est composée d'un fléau inflexible, divisé en deux bras inégaux. Au bras le plus court est un crochet auquel on attache le corps qu'on veut peser. Un curseur, ou anneau mobile, qu'on fait glisser le long de l'autre bras, porte un poids invariable. On amène cet anneau sur le point où l'équilibre a lieu entre les deux poids, ainsi sus-

pendus à des bras de levier inégaux. Des chiffres gravés près des traits de division du long bras indiquent les poids correspondants à chaque trait, quand le curseur du poids équilibrant y doit être amené. — Cet instrument était employé par les Romains : d'où son nom. *Voy.* Balance et Peson.

romaine, variété de Laitue cultivée. *Voy.* Laitue.

ROMAN (jadis *romant*, cas régime de *romance*). 1° Dans l'origine, ce mot ne désignait point un genre distinct de littérature, mais toute composition écrite en langue vulgaire par opposition à celles qui étaient écrites en latin. Aussi s'applique-t-il, dans le moyen âge, à des compositions de nature très-diverse, qu'on peut ranger en trois classes : *Romans de chevalerie*, *Romans d'amour*, et *Romans satiriques.*

Les *Romans de chevalerie* forment trois cycles : ceux du *cycle de Charlemagne,* belliqueux, sans mélange de galanterie (la *Chanson de Roland*, les *Quatre fils Aymon* de Huon de Villeneuve); ceux du *cycle de la Table ronde*, qui roulent sur les exploits guerriers ou galants des chevaliers de la cour du roi Artus (le *Lancelot du lac* de Chrestien de Troyes); ceux du *cycle d'Alexandre*, qui offrent un mélange bizarre de traditions de l'antiquité et de coutumes féodales, et dont le héros est le plus souvent Alexandre et quelquefois Hector, César, etc. Lambert le Court et Alexandre de Bernay sont les principaux écrivains de ce cycle —Voir *Essai de classification méthodique et synoptique des romans de chevalerie inédits et publiés* (Paris, Didot, 1870).

Parmi les *Romans d'amour*, on cite surtout *Aucassin et Nicolette,* poëme demi-sentimental et demi-burlesque; *Narcissus*; *Pyramus et Thysbé*, imités d'Ovide; le *Châtelain de Coucy et la dame du Fayel*, récit touchant, dont le fond est historique.

Les *Romans satiriques* ou *allégoriques*, postérieurs aux précédents, offrent deux compositions remarquables : le *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung, et le *Roman du Renart*, de Pierre de St-Cloud (*Voy.* ces mots). — Consulter : Lenient, *la Satire au moyen âge* (1859).

2° Aujourd'hui, on entend par *roman* toute histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité d'aventures purement imaginaires. On distingue : le *Roman de mœurs*, le *R. pastoral*, le *R. historique,* le *R. philosophique*, le *R. comique*, le *R. satirique*, le *R. humoristique*, qui n'est qu'une variété du roman satirique, etc. (*Voy.* aussi Conte, Nouvelle, etc.). — Sous le rapport de la forme, on distingue le roman dont la narration est suivie, et le *R. épistolaire* ou par lettres, comme *Clarisse*, la *Nouvelle Héloïse*, etc.

Historique. L'existence du *roman* est fort ancienne. Les Orientaux ont cultivé de tout temps ce genre de composition. Les Alexandrins le leur empruntèrent : les *Histoires éthiopiques* d'Héliodore, les *Amours de Daphnis et Chloé* de Longus, sont encore lus. Au moyen âge, dominèrent les romans chevaleresques. Au xviie siècle, l'auteur de *Don Quichotte* couvrit de ridicule ces récits fabuleux et surannés; mais à la même époque naissait le roman pastoral : l'*Astrée* de D'Urfé, le *Cyrus* et la *Clélie* de Mlle de Scudéry, la *Cassandre* et la *Cléopâtre* de La Calprenède ne prêtaient pas moins au ridicule par leur style précieux, par l'afféterie des sentiments et une fade galanterie. Le Sage mit en honneur le roman de mœurs, dans lequel brillèrent au xviiie siècle Richardson, Marmontel et Marivaux. Voltaire excella à la même époque dans le roman philosophique et satirique. A la fin du xviiie siècle, Pigault-Lebrun donna des romans comiques, qui jouirent d'une grande popularité. Le roman historique, en vogue surtout depuis le commencement de ce siècle, a été porté à un haut degré de perfection par Walter Scott. De nos jours, tous les genres ont été confondus; la production des romans, favorisée par les revues et par la presse quotidienne (*romans-feuilletons*), est devenue prodigieuse. Quelques romanciers contemporains se sont fait un nom par leur verve et leur fécondité : tels sont V. Ducange, P. de Kock, Balzac, Fr. Soulié, E. Sue, A. Dumas, Mme G. Sand, J. Sandeau, O. Feuillet, Paul Féval, Ponson du Terrail, etc. A l'étranger, on cite, outre les auteurs déjà nommés, Aug. Lafontaine et Zschokke en Allemagne, Anne Radcliffe, Mrs Inchbald, Bulwer, Ch. Dickens en Angleterre, F. Cooper, Washington Irving aux États-Unis, Pouschkine, N. Gogol en Russie, etc. — Il a été publié à diverses époques de vastes collections de romans : telles sont la *Bibliothèque universelle des romans* (224 vol., Paris, 1775-89), la *Nouvelle Bibliothèque des romans* (112 vol., 1798), etc. — On doit à Huet un *Traité de l'origine des romans* (1770); à Dunlop, une *Histoire de la fiction* (1816); à V. Wolff, une *Histoire générale du roman* (1841, en allem.), à M. A. Chassang un savant mémoire sur les *Narrations fabuleuses dans l'antiquité* (1860), etc.

La lecture si attrayante des romans peut offrir de graves dangers. Lenglet Dufresnoy a discuté ce sujet dans deux écrits : *De l'usage des romans* (1734) et *L'histoire justifiée contre les romans* (1735).

Style roman. On nomme ainsi, en Architecture, le style latin altéré. C'est au roman qu'appartiennent les édifices religieux élevés en France depuis la fin du xe jusqu'au xiie siècle. *Voy.* Gothique.

ROMANCE (cas sujet dérivé du lat. *romanicus*). Ce mot, dont la signification primitive était la même que celle du mot *roman* (*Voy.* ci-dessus), c.-à-d. composition écrite en langue vulgaire, désigna ensuite une sorte de poëme écrit en petits vers simples et naïfs, sur un sujet touchant et fait pour être chanté. Nos premières romances étaient des chants populaires sur les principaux faits de l'histoire nationale. L'Espagne est la terre classique de ce genre de romances (*Voy.* Romancero). Depuis, le mot de *romance* a été appliqué à toute chanson tendre ou plaintive, divisée en couplets avec refrain, et ayant pour sujet une histoire, un regret, une plainte. On cite au moyen âge les romances du châtelain de Coucy, d'Adam de La Halle, de Lescurel, etc. Au xvie et xviie siècles, les plus célèbres compositeurs de l'époque créèrent un grand nombre d'airs de romances, qui devinrent bientôt populaires. Au xviiie siècle appartiennent une foule de romances encore bien connues aujourd'hui, telles que : *Que ne suis-je la fougère!* de Riboutté; *Il pleut, il pleut, bergère*, de Fabre d'Eglantine (musique de Simon); *Plaisir d'amour ne dure qu'un moment,* de J.-P. Martini, etc. A partir du Directoire la romance française acquit une vogue extraordinaire. Garat, Boieldieu, Pradher, Lambert, Choron, Pollet, auteur de *Fleuve du Tage*, Blangini, Mme Gail, la reine Hortense, à qui l'on doit *Partant pour la Syrie*, etc., cultivèrent ce genre avec plus ou moins de succès. Depuis la Restauration, on cite surtout Romagnesi, de Beauplan, Mme Pauline Duchambge, Monpou, Masini, Mme Loïsa Puget, Théod. Labarre, Fréd. Bérat, Paul Henrion, Ét. Arnaud, Abbadie, Clapisson, Thys, et enfin Nadaud; mais avec ces derniers compositeurs la romance a perdu peu à peu son premier caractère de sensibilité touchante et de grâce naïve, pour prendre plus de couleur et de franchise : elle a ainsi ouvert la voie à la *chansonnette comique*, qui a hérité de sa vogue et de sa popularité : parmi les chanteurs qui ont mis ce dernier genre à la mode, on cite surtout Achard, Levassor, Mmes Déjazet, Thérésa, etc.

Langue romance. *Voy.* Romanes (langues).

ROMANCERO, c.-à-d. en espagnol *recueil de romances*. Les *romanceros* ne contiennent que des chants populaires, souvent anonymes et célébrant quelque histoire héroïque ou touchante. Ce sont des espèces de chroniques, en strophes avec refrain, qui chantent les exploits de Bernard del Carpio, de Fernand Gonzales et surtout du Cid. Il ne faut pas les confondre avec les *cancioneros*, qui renferment des compositions étudiées, de valeur inégale, mais toutes

œuvres de poëtes plus ou moins connus (*Voy.* CANCIONERO). Il existe un grand nombre de romanceros. Le plus important est le *Romancero general* de don Pédro de Flores, publié pour la première fois en 1604 et dont la meilleure édition est celle qu'a donnée M. Duran (Madrid, 1850). — On a imité dans toutes les langues les plus remarquables des romanceros espagnols. M. Paulin Pâris a publié, sous le titre de *Romancero français*, un recueil de chants d'amour et de guerre du XIIIe siècle.

ROMANCHE (LANGUE). *Voy.* ROMANES (LANGUES).

ROMANES ou NÉOLATINES (LANGUES). On appelle ainsi en général toutes les langues dérivées au moyen âge du latin vulgaire, c.-à-d. le *français*, l'*italien*, l'*espagnol*, le *portugais*, le *valaque* ou *roumain*, le *rhétien* ou *romanche* des Grisons, le *ladinique* des paysans de l'Engaddine (*Voy.* LANGUES). — Consulter : J. Planta, *Histoire des langues romanes* (Coire, 1776); F. Diez, *Grammaire des langues romanes* (trad. en fr. par Gaston Pâris, etc.); la *Revue des langues romanes* (1870 et suiv.), etc.

On appelle spécialement *langue romane*, ou *romance*, la langue vulgaire de la France du VIIe au XIe siècle. Elle se composait de plusieurs dialectes dont les deux principaux étaient la *langue d'oïl*, qui se parlait au nord de la Loire, et la *langue d'oc*, qui se parlait au sud de ce fleuve. — Voir : Raynouard, *Grammaire de la langue romane* (1816), *Lexique de la langue rustique romane* (1835), et Roquefort, *Glossaire de la langue romane* (1808-20).

ROMANTIQUE (LITTÉRATURE OU GENRE), nouveau genre de littérature cultivé par des écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies d'après les auteurs classiques de l'antiquité et du XVIIe siècle, et qui vont puiser de préférence leurs modèles parmi les vieux auteurs de notre littérature nationale, dans les *romans* des trouvères, dans les *romances* du moyen âge (d'où le nom de *romantiques*), etc. — Déjà L. Tieck en Allemagne avait mis en honneur ce genre de littérature, lorsqu'au commencement de ce siècle, Mme de Staël, dans son livre *de l'Allemagne*, puis Chateaubriand, dans ses premiers ouvrages, et Lemercier, par son *Théâtre* et son *Cours de littérature*, commencèrent la réaction contre l'école classique. Lamartine la continua sous la Restauration ; M. Victor Hugo l'acheva, et fut longtemps considéré comme le chef de l'*école romantique*, qui compta parmi ses adeptes : Théophile Gautier, Ste-Beuve, Alfred de Vigny, Pétrus Borel, etc. Alexandre Dumas est un de ceux qui contribuèrent le plus à la populariser au théâtre. Pendant quelques années la lutte fut vive entre les *classiques* et les *romantiques*; mais cette lutte ne pouvait être longue : le romantisme en s'affranchissant de toute règle, en supprimant la tradition, l'idéal, en admettant le grotesque, le trivial au même titre que le sublime et le beau, ne pouvait enfanter que la licence et l'anarchie. Les individualités brillantes qui en avaient signalé les débuts n'ont point laissé de successeurs, et le romantisme a fait place dans la littérature et dans l'art à un *réalisme* grossier qui ne tardera pas sans doute à disparaître à son tour.

ROMARIN, *Ros marinus*, genre de la famille des Labiées, tribu des Monardées, se compose d'arbustes très-rameux, à feuilles linéaires et persistantes, luisantes en dessus et blanchâtres en dessous, et à fleurs d'un gris bleuâtre ou d'un bleu cendré, disposées en petites grappes terminales. Toutes les parties de la plante répandent une odeur aromatique. Le *R. commun* (*R. officinalis*), vulg. *Encensier*, est un arbrisseau de 1 à 2 m, qui croît sur les bords de la Méditerranée. Les anciens l'avaient surnommé *Herbe aux couronnes*, parce qu'on l'entrelaçait dans les couronnes avec le myrte et le laurier. Dans certains pays, on en plaçait une branche dans la main des morts ou on le plantait sur les tombeaux. Dans le midi de la France, on en fait des palissades. La bonté du miel de Narbonne et de Mahon est due au parfum des fleurs du romarin ; les moutons le recherchent avidement. Le romarin s'emploie comme condiment et en médecine comme tonique et excitant ; c'est un des principaux ingrédients de l'*eau de la reine de Hongrie*. — Dans le Langage des fleurs, le Romarin est le symbole de la franchise et de la bonne foi.

On appelle vulgairement *Romarin de Bohême*, le Lédon des marais ; *R. du Nord*, le Galé odorant ; *R. sauvage*, le Rhododendron ferrugineux.

ROMÉITE, chaux antimoniatée naturelle [$\dot{C}a^{2}\ddot{S}b^{3}$], se présente en cristaux très-petits jaune de miel ou rouge hyacinthe qui sont des octaèdres à base carrée. Elle raye le verre et est insoluble dans les acides. On la trouve à St-Marcel dans le Piémont.

ROMESTECQ, jeu de cartes peu connu et fort compliqué, qui se joue à 2, 4 ou 6 personnes, avec un jeu de piquet auquel on a ajouté les six. Son nom vient des deux mots *rome* et *stecq*, employés dans ce jeu, le 1er pour exprimer une levée de 2 cartes inférieures semblables, le 2e pour la dernière levée, qui vaut toujours un point à celui qui la fait.

RONCE (du lat. *rumex*, *rumicis*), *Rubus*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, se compose de plantes frutescentes, quelquefois herbacées, en général sarmenteuses et armées d'aiguillons, à feuilles simples ou composées et pourvues de stipules; à fleurs en grappes ou en bouquets ; chaque semence est enveloppée par une pulpe succulente d'où résulte une baie composée. On distingue : la *R. des haies* (*R. fruticosus*), vulg. *Muron*, *Mûrier sauvage*, *M. de renard*, *Framboisier sauvage*, qui croît dans les broussailles, les haies, etc. : tiges anguleuses, feuilles à 5 folioles, ovales-aiguës, vertes en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous; fleurs blanches ; les fruits ont une saveur acidule, assez agréable. Les tiges servent dans les campagnes à chauffer le four ; les feuilles sont employées contre les maux de gorge ; on fait avec les fruits un sirop et des confitures assez agréables : on les emploie aussi à colorer les vins blancs ; la *R. à fruits bleus* (*R. cæsius*), également très-commune, surtout dans les terres en jachère : tiges grêles ; baies couvertes d'une poussière bleuâtre, et dont les grains se séparent à la maturité ; la *R. faux mûrier* (*R. chamæmorus*), plante herbacée, à racines rampantes, qui croît dans les marais tourbeux de la Suède, du Danemark, etc. : baies ovales d'un roux clair, d'une saveur aigrelette; en Suède, on en fait une espèce de limonade ; la *R. des rochers* (*R. saxatilis*), à tiges droites, à baies rougeâtres d'une saveur aigrelette, se trouve sur les rochers des Alpes et dans les contrées du Nord. — Dans le Langage des fleurs, la Ronce est le symbole de l'envie.

Ronce du mont Ida (*Rubus idæus*). *V.* FRAMBOISIER.

RONCETTE, nom vulgaire du *Traquet*.

RONCINÉ (du lat. *runcina*, instrument à crochet), se dit, en Botanique, des feuilles découpées, divisées à droite et à gauche par des découpures latérales en lanières aiguës, inclinées, et dans lesquelles le sommet des incisions est *recourbé* vers le bas comme le fer d'une faucille (feuilles du Pissenlit).

ROND (du lat. *rotundus*). En Anatomie, on donne ce nom à plusieurs muscles à cause de leur forme. Tels sont, à la partie postérieure de l'épaule, le *muscle gros-rond*, qui porte le bras en arrière et en dedans, et le *muscle petit-rond*, qui abaisse le bras.

RONDACHE, grand bouclier de forme *ronde*, en usage dès le temps de Charlemagne. Il était également porté par la cavalerie et par l'infanterie. C'était l'arme défensive des chevaliers errants. Il exista longtemps dans nos troupes un corps de *rondachers*.

RONDE. A l'Armée, on nomme ainsi : 1° la visite que fait un officier aux postes pour voir si les sentinelles sont éveillées, si tout est en bon ordre ; 2° la troupe même qui fait la ronde : la *ronde major* est celle que fait le major de la place ou tout autre officier supérieur.

Ronde, air de danse populaire composé pour être chanté, et divisé en couplets avec un refrain que l'on

répète en chœur, et sur lequel les danseurs sautent *en rond* en se tenant la main. Il y a des rondes à la fin des revues, des vaudevilles, etc. : ce sont des couplets chantés successivement par chaque acteur avec un refrain que tous chantent en chœur.

RONDE. Dans la Notation musicale, une *ronde* est une note de musique de forme circulaire sans queue (O). Elle vaut 2 blanches, 4 noires, 8 croches, 16 doubles croches, 32 triples croches, 64 quadruples croches. On l'appelait autrefois *semi-brève*. La ronde est la plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur. Elle sert d'unité pour la mesure.

En Calligraphie, la *ronde* est un écriture arrondie dont les caractères sont presque perpendiculaires.

RONDEAU, petit poème dont la forme a souvent varié. Le plus souvent il se compose de treize vers sur deux rimes, formant deux stances de cinq vers séparées par un tercet, et dans lesquels on répète, à la fin du tercet et de la seconde stance, les premiers mots du premier vers de la première stance. On trouve aussi des rondeaux composés de deux quatrains séparés par un distique (*R. simple*), ou de six quatrains dans lesquels on ramène les 4 vers du premier quatrain (*R. redoublé*).

La simplicité, la facilité et le naturel, font le mérite du rondeau. On connait le vers de Boileau :

Le Rondeau, né Gaulois, a la naïveté. (*Art poét.*, II, 140.)

Cependant on donne aussi cette forme à l'épigramme : témoin le rondeau adressé à Benserade par Prépetit de Grammont, qui commence et finit par ces mots : *A la Fontaine*.

Clém. Marot aurait su le premier, suivant Boileau,

A des refrains réglés asservir les rondeaux.

Toutefois Charles d'Orléans et Villon, qui vivaient bien avant lui, en offrent déjà des exemples. St-Gelais, Voiture et Benserade se sont exercés avec succès dans ce petit genre. — Voir P. Gaudin, *Du rondeau, du triolet et du sonnet* (Paris, Lemerre, 1870).

En Musique, on appelle *rondeau* (*rondo*) une sorte de chant composé ordinairement d'une première, d'une seconde et d'une troisième reprise, dont la première se rejette sur la seconde et la troisième. Gluck fut le premier qui introduisit le *rondeau* en France, dans son opéra d'*Orphée*. On cite les rondeaux de Piccini, Sacchini, Paësiello, Cimarosa, Mozart, Rossini, pour le chant; ceux d'Haydn, Mozart, Onzlow et Beethoven, pour les instruments.

RONDE-BOSSE. *Voy.* BOSSE.

RONDELETTE, RONDELLE, RONDOLE, noms vulgaires de l'*Asaret* et du *Lierre terrestre*.

RONDELLE, bouclier rond, fait le plus souvent de bois de tremble, ne différait guère de la *rondache* que parce qu'il était plus petit. Il était porté par les francs-archers de Charles VII; les Écossais s'en servaient encore en 1745.

Dans l'Industrie, *rondelle* se dit de pièces rondes de métal, de cuir, de carton, etc., qui sont percées par le milieu, et qui entrent dans la construction de certaines machines. Elles sont généralement employées pour opérer et rendre plus parfaite la juxtaposition de deux surfaces en contact. — On donne aussi ce nom aux disques de drap humide qui entrent dans la composition des piles galvaniques. *V.* PILE.

RONDIER ou LONTAR, arbre de la famille des Palmiers, n'est autre chose que le *Borassus*, type de la tribu des Borassinées. *Voy.* BORASSUS.

RONFLEMENT, bruit qui se fait entendre durant l'inspiration chez certaines personnes dormant la bouche ouverte. Il se produit dans l'arrière-bouche et les fosses nasales. On l'attribue à la vibration du voile du palais, vibration qui a lieu lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration. Il se distingue, par son siége, du *râle ronflant*, qui se produit dans les bronches.

RONGEANTS, se dit, en Teinture, des substances qui servent à paralyser l'effet des mordants (acides oxalique, citrique, tartrique, etc.) : les parties sur lesquelles sont appliqués ces rongeants deviennent blanches par des lavages convenables et peuvent ensuite être diversement colorées.

RONGEURS, *Glires*, 4e ordre de la classe des Mammifères, comprend les animaux de petite taille, dont le caractère principal est de n'avoir que deux sortes de dents, des incisives et des molaires ; les canines n'existent pas, et leur place est vide. Les incisives sont au nombre de deux et doublés en profondeur : elles sont grandes, fortes, très-arquées et tranchantes ; on compte depuis deux jusqu'à six molaires à chaque mâchoire. Leur tête oblongue se termine par un museau bombé et arrondi; leurs membres postérieurs, plus longs que ceux de devant, élèvent toujours leur croupe au-dessus de leurs épaules, surtout à l'état de repos; leurs pattes sont terminées par des ongles robustes, propres à fouir ; leur pelage est généralement épais. La vie des Rongeurs est sédentaire. Leur nourriture se compose en grande partie d'herbes, de fruits, etc. ; quelques-uns sont omnivores. — L'ordre des Rongeurs renferme un grand nombre de genres formant plus de 400 espèces; M. P. Gervais les distribue en 8 familles, savoir : 1° les *Sciuridés* (Écureuil, Marmotte, Castor, etc.); 2° les *Muridés* (Rat, Loir, Campagnol, Ondatra, Gerbille, Spalax, etc.); 3° les *Dipodés* (Gerboise, Hélamys); 4° les *Cténomydés* (Cténome); 5° les *Hystricidés* (Porc-épic, Myopotame, Échimys, Agouti, etc.) ; 6° les *Caviens* (Cabiai, Apéréa ou Cochon d'Inde) ; 7° les *Lagostomidés* (Chinchilla), et 8° les *Léporidés* (Lièvre, Lapin et Lagomys). — On trouve beaucoup d'espèces fossiles qui n'ont plus de représentants aujourd'hui.

ROOD, mesure agraire, usitée en Angleterre vaut 10 de nos ares, 11 centiares, 677.

ROQUEFORT (FROMAGE DE). *Voy.* FROMAGE.

ROQUELAURE, manteau fermé sur le devant par des boutons depuis le haut jusqu'en bas, a été ainsi nommé du duc de *Roquelaure* qui le mit à la mode.

ROQUER (de *roc*, ancien nom de la *tour*), terme du jeu d'échecs. Pour *roquer*, il faut approcher la tour auprès du roi et passer le roi par derrière pour le placer à l'autre case joignante. On ne peut *roquer* qu'une fois, et encore faut-il n'avoir point déjà remué le roi ni la tour.

ROQUET (par allusion au chien de *St Roch*). Ce nom, que l'on donne en général et par mépris à tous les chiens de petite taille, désigne spécialement une variété de Chiens de la famille des Dogues. Le Roquet a la tête ronde, le front bombé, les oreilles petites, la queue retroussée ; son pelage est ras ; quelques-uns l'ont *arlequiné*, c.-à-d. moucheté de noir sur un fond blanc. Le mélange du Roquet avec le Doguin fournit le *chien d'Artois* ou *chien lillois*.

ROQUETTE, nom vulgaire de deux plantes de la famille des Crucifères, la *Roquette des jardins* (*Eruca sativa*) et la *Roquette sauvage* (*E. sylvestris*). — La première, qui appartient à la tribu des Brassicées, a une tige rameuse, des feuilles longues, vertes; des fleurs d'un blanc bleuâtre ou d'un jaune pâle, disposées en grappes terminales. Elle a une odeur forte et désagréable, une saveur âcre et piquante ; elle s'emploie dans les cuisines comme assaisonnement et se prescrit en médecine comme stimulante et antiscorbutique. — La seconde appartient à la tribu des Sisymbriées : c'est une plante à tige droite, branchue, diffuse, un peu étalée, à feuilles pinnées, à racine rampante, à fleurs jaunes : elle est commune dans les lieux sablonneux, humides, et le long des murailles. Elle se mange en salade.

Roquette, nom vulg. de la *Perdrix de montagne*.

Roquette, fusée de guerre. *Voy.* FUSÉE.

RORELLE (du lat. *ros*, *roris*, rosée), *Rorella*, plante, synonyme de *Drosère*. *Voy.* ce mot.

RORQUAL, *Rorqualus*, dit aussi *Baleinoptère* et *Fausse Baleine*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés mysticètes, renferme des baleines qui se distinguent des Baleines franches par leur aileron dor-

sal, leurs fanons plus courts, leur panne graisseuse moins épaisse et leurs corps plus effilé. Certaines espèces sont remarquables par les rides qui sillonnent leur poitrine et leur ventre. Telles sont la *Jubarte des Basques* (*Balæna boops*), dont la vigueur et l'agilité sont extrêmes, et le *Rorqual de la Méditerranée* (*B. musculus*) qui diffère peu de la précédente. Parmi les espèces à ventre lisse, on cite surtout le *Gibbar* (*B. physalus*), qu'on trouve dans les mers du Nord. Les Rorquals produisent beaucoup moins d'huile que les Baleines franches.

ROS. Dans les métiers à tisser, on appelle ainsi une espèce d'échelle, couchée dans le battant du métier, et entre les échelons de laquelle passent, de deux en deux, tous les fils d'une chaîne, qui y conservent leur position respective.

ROS MARINUS, nom latin du *Romarin*. *Voy.* ce mot.

ROSACE (du lat. *rosaceus*), ornement d'architecture en forme de rose ou d'étoile à plusieurs branches, qu'on emploie dans les compartiments. Les rosaces occupent le milieu des caissons dont on décore les voûtes et les plafonds.

ROSACÉES (du g.-type *Rosa*, Rosier), grande famille de plantes Dicotylédones dialypétales, périgynes, renferme des plantes herbacées, des arbustes et des arbres : feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées à leur base de 2 stipules foliacées ; fleurs en forme de *rose* et très-variées dans leur mode d'inflorescence : calice tubulé ou infundibuliforme, quand il est supère, en godet ou en rose, quand il est infère ; corolle à 5 pétales ou plus, étamines nombreuses, ovaire tantôt infère, simple à un ou plusieurs styles latéraux, tantôt supère, avec style basilaire. Le fruit est très-variable ; les semences ont toutes un embryon à cotylédons charnus, immédiatement recouvert par le tégument propre de la graine. — Cette grande famille comprend, outre les *Rosiers*, une foule d'autres végétaux remarquables, et notamment la plupart de nos arbres fruitiers : *Pommiers*, *Poiriers*, *Cognassiers*, *Néfliers*, *Cormiers*, *Cerisiers*, *Pruniers*, *Abricotiers*, *Amandiers*, *Pêchers*. On y fait aussi quelquefois entrer le *Fraisier* et le *Framboisier*. De Candolle la partageait en 8 tribus : *Rosacées exotiques* ou *Chrysobalanées*, *Drupacées* ou *Amygdalées*, *Spiréacées*, *Neuradées*, *Dryadées*, *Sanguisorbées*, *Rosées* et *Pomacées*. Ad. de Jussieu l'a subdivisée en 7 familles : les *Rosacées* propr. dites ou *Rosées*, les *Pomacées*, les *Neuradées*, les *Dryadées*, les *Spiréacées*, les *Amygdalées* et les *Chrysobalanées*. M. Brongniart adopte cette division sauf qu'il fait rentrer les *Dryadées* comme tribu dans la famille des *Rosacées* propr. dites : il divise celle-ci en 2 tribus, les *Rosées* (g.-type *Rosa*) et les *Dryadées* (genres, *Dryas*, *Rubus*, *Fragaria*, *Potentilla*, *Comarum*, *Geum*, *Alchemilla*, *Sanguisorba*, *Poterium*).

ROSAGE, plante. *Voy.* RHODODENDRON.

Les Teinturiers appellent *rosage*, l'action de *roser*, c.-à-d. de donner de l'éclat et de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

ROSAIRE (du lat. *rosarium*, couronne de roses), triple chapelet, composé de 150 petits grains et de 15 grains plus gros que l'on appelle *roses*, et qui séparent les autres de dizaine en dizaine. On récite un *Pater* et un *Gloria* sur les gros grains et un *Ave* sur les petits. Au rosaire pend une croix sur laquelle on récite le *Credo* (*Voy.* CHAPELET). Le nombre de 15 ou 3 fois 5 a été adopté en mémoire des 5 mystères joyeux, des 5 mystères douloureux et des 5 mystères glorieux où la Vierge a eu part. — Le pape Pie V institua une *Fête du rosaire* et Grégoire XIII, après la victoire de Lépante remportée sur les Turcs en 1571, la fixa au premier dimanche d'octobre. — Il a existé plusieurs confréries et plusieurs ordres de chevalerie sous le nom de *Rosaire*, notamment la *Confrérie du Rosaire*, instituée par St-Dominique au XIIIe siècle ; l'ordre du *Collier céleste du St Rosaire*, fondé en France en 1645, à la demande d'Anne d'Autriche, pour 50 filles nobles ; et l'ordre militaire de *Notre-Dame du Rosaire*, fondé en Espagne par Frédéric, archevêque de Tolède.

ROSALIE, se dit, en Musique, d'une phrase répétée plusieurs fois sur les cordes qui sont un degré plus haut ou plus bas. Les bons compositeurs évitent les rosalies, comme fastidieuses et banales.

ROSANILINE, matière tinctoriale fournissant une couleur rose très-riche et que l'on obtient avec l'*aniline*. *Voy.* ce mot.

ROSAT (de l'ital. *rosato*), épithète donnée aux préparations pharmaceutiques où il entre des *roses*, comme l'*onguent rosat*, le *miel rosat*, le *vinaigre rosat*. Les roses qu'on emploie à cet usage sont le plus souvent les roses rouges ou roses de Provins.

ROSBIF (de l'angl. *roastbeef*, bœuf rôti), désigne un morceau placé au-dessus du filet, et composé de plusieurs côtelettes réunies.

ROSE, *Rosa*, la fleur du *Rosier* (*Voy.* ce mot). A l'état sauvage, la corolle de la rose n'a que 5 pétales : ce n'est que par la culture qu'on obtient ce nombre considérable de pétales qui font la beauté de cette fleur. — Parmi les roses les plus recherchées, le premier rang appartient à la *Rose à cent feuilles*, dite *R. mousseuse* ou *R. mousse*, de couleur rose ou blanche, qui doit son nom au fin duvet qui recouvre ses rameaux et son calice : elle a de très-nombreuses variétés, la *R. de Hollande*, la *R. des peintres*, la *R. du roi*, etc. Viennent ensuite : la *R. blanche*, qui est tantôt d'un blanc virginal, tantôt légèrement teintée de rose ; la *R. du Bengale*, à fleurs généralement inodores, mais dont une variété, la *R. thé*, a au contraire une odeur particulière très-prononcée ; la *R. des quatre saisons* ; la *R. noisette*, ainsi nommée de l'horticulteur Noisette qui l'a importée d'Amérique : fleurs petites et nombreuses, blanches, teintées de rose et réunies par bouquets de 10 à 12 ; la *R. pompon*, charmante petite fleur, véritable miniature de la rose à cent feuilles ; la *R. multiflore*, qui grimpe le long des murs exposés au midi ; la *R. jaune*, très-double, mais avortant souvent ; la *R. capucine*, toujours simple : elle s'épanouit le matin et tombe avec le jour, etc. — Parmi les variétés employées en médecine, la *R. de Provins*, ou *R. rouge*, de couleur ponceau ou violacée, fait la base de plusieurs préparations astringentes ou purgatives, comme la *conserve de roses*, le *miel rosat*, le *vinaigre de roses*, etc. — L'*eau de roses* (*Voy.* EAU) et l'*essence de roses* sont employées dans l'Inde, de temps immémorial, pour l'usage de la toilette ; elles n'ont été connues dans l'Occident que depuis le XIe siècle ; les plus estimées viennent encore de la Perse et de Tunis.

La Rose a été considérée de tout temps et chez tous les peuples comme la *reine des fleurs*. Il n'en est aucune qui ait été célébrée davantage par les poëtes ou qui compte un plus grand nombre d'amateurs. Les Grecs l'avaient consacrée à Vénus. Suivant la Fable, elle était blanche d'abord et elle fut colorée par le sang d'Adonis, ou par celui de Cupidon ou de Vénus même, qu'une épine avait blessée. On ornait de roses les statues de Vénus et de Flore ; on se couronnait de roses dans les festins. Aujourd'hui dans certaines processions, notamment dans celle du St-Sacrement, on jonche le sol de feuilles de roses. On couronne de roses les *rosières* (*Voy.* ce mot), etc. — La *rose* est en général le symbole de la beauté, de la grâce, de la fraîcheur et de la tendresse. La *rose blanche* est l'emblème de la virginité, de l'innocence ; la *rose rouge*, celui de l'amour ; la *rose des quatre saisons*, de la beauté toujours nouvelle ; la *rose mousseuse*, de la prétention ou de la volupté.

La Rose est le triomphe du peintre de fleurs : on admire *les Roses* de Redouté, recueil de roses peintes. — M. Boitard a donné le *Manuel de l'amateur de Roses*. Voir aussi la *Monographie du genre Rosa* de Lindley (trad. par A. de Pronville, 1824).

On nomme vulgairement *Rose chan[illegible]* ou *de Cayenne*, la Ketmie de l'Inde ; *R. de Gueldre*, le Viorne obier ; *R. de Jéricho* ou *Jérore*, l'Anastatique ; *R. du*

Japon, l'Hortensia ; *R. d'Inde*, le Tagète ; *R. de Noël* ou *d'hiver*, l'Ellébore noir ; *R. de Ste Marie*, une Coquelourde : *R. de Sibérie*, un Rhododendron ; *R. trémière*, la Passe-rose ou Alcée.

Bois de rose. Voy. Bois.

Pomme de rose ou *Jambose. Voy.* Eugénie.

rose, ornement en forme de rosace qui se place au-dessous des plafonds et des corniches, dans les intervalles qui séparent les modillons, dans le milieu de chaque face de l'abaque du chapiteau corinthien, etc. On nomme *R. de compartiment*, tout compartiment formé en rayons par des plates-bandes, guillochés, entrelacs, étoiles, etc., et renfermé dans une figure circulaire: il se dit aussi des espèces de petits bouquets ronds triangulaires et en losanges, qui remplissent des renfoncements de sofittes, de voûtes, etc. ; *R. de pavé*, tout pavage circulaire, en grès, en cailloux, en pierres ou en carreaux de marbre, de couleurs diverses et mêlées alternativement, dont on orne certaines cours, des grottes, des fontaines, ou l'intérieur des édifices. — Dans l'Architecture gothique, on appelle *roses* ces grandes fenêtres circulaires placées au-dessus des portails des églises et qui sont formées de nervures en pierre, dont les intervalles sont remplis de vitraux peints : au XIIe siècle, ces roses affectent la forme de roues dont les rais sont des colonnettes reliées entre elles par des arcs en plein cintre ; à partir du XIIIe, les compartiments sont formés d'ogives, de trèfles, de quatre feuilles, de lignes sinueuses qui s'entrecoupent avec un art merveilleux.

Les Lapidaires appellent *rose* une façon particulière qu'on donne aux diamants lorsqu'ils ont peu d'épaisseur. La *rose* a une base plane ; elle est facettée en dessus sur toute sa surface, et n'offre point de table ni de culasse comme le brillant.

Rose des vents, terme de Marine, désigne l'ensemble des trente-deux rayons par lesquels on partage la circonférence de l'horizon, afin de pouvoir estimer en mer la direction des vents. *Voy.* Aire.

Rose d'or, rosier d'or, que le pape bénit tous les ans, le 4e dimanche du carême, appelé pour cette raison le *dimanche des roses*, et qu'il envoie ensuite à l'un des souverains catholiques de l'Europe et plus ordinairement à une reine ou princesse. Cet usage remonte aux premiers temps de la papauté; mais dans l'origine c'était au préfet de Rome que le pape remettait la rose d'or.

Roman de la Rose, poëme allégorique du XIIIe siècle, écrit en vers français de 8 syllabes. Commencé par Guillaume de Lorris avec un esprit tout chevaleresque, il fut continué et achevé dans un esprit tout autre par Jean de Meung, dit Clopinel : ce dernier, érudit et sceptique, fit du poëme de Lorris une immense satire de la société au moyen âge. C'est l'art d'aimer, renfermé sous l'allégorie d'une rose qu'un amant veut cueillir. — Voir Lenient, *la Satire en France au moyen âge* (ch. VII et IX).

Pour *les deux Roses* dans l'histoire d'Angleterre, *Voy.* Rose au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ROSEAU (jadis *rosel*, orig. germaniq.), *Arundo*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Arundinacées, renferme des plantes herbacées, communes dans les étangs, les marécages et les terrains humides et inondés : racines vivaces et traçantes, tiges articulées, feuilles plus longues que larges, fleurs verdâtres, en épis ou en panicules. Le genre Roseau ne comprend plus aujourd'hui que deux espèces : le *R. à quenouille* (*Arundo donax*), dit aussi *R. des jardins*, *Canne de Provence* : tige élevée qui atteint quelquefois jusqu'à 5m ; feuilles larges, lancéolées ; épillets multiflores et fruit glabre; cette espèce est cultivée dans le midi de la France, ses tiges servent à faire des manches de quenouilles, des échalas, des cannes, etc.; sa racine passe pour sudorifique, et le *R. à balais* (*A. phragmites*), haut de 1 à 2m : feuilles assez grandes ; fleurs brunâtres, réunies au nombre de 3 à 5 dans chaque calice, entourées, après la floraison, de poils longs et soyeux, et formant une longue panicule plumeuse et touffue d'un pourpre noirâtre ; cette espèce croît sous tous les climats. Les bestiaux recherchent ses feuilles au printemps : on peut faire un pain grossier avec les racines réduites en farine : ces racines sont employées en médecine comme celles du chiendent. En coupant la panicule avant l'épanouissement de ses fleurs, on en fait de petits balais d'appartement. — C'est avec la tige creuse du roseau que l'on fabriqua les premiers instruments à vent : on s'en sert encore pour fabriquer des flûtes de Pan, des anches de hautbois et de basson.

Parmi les autres espèces, on comptait le *R. de l'Inde* ou Bambou (*A. bambos*); le *R. des sables*, ou Calamagrostis ; le *R. panaché* ou Alpiste chiendent (*Voy.* Chiendent) ; le *R. épineux*, ou Rotang; le *R. des étangs*, le *R. de la Passion*, ou Massette, etc.

ROSE-CROIX, secte d'Illuminés. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ROSÉE (de l'anc. verbe *roser*, du lat. *rorare*), nom donné à ces gouttelettes d'eau que l'on trouve souvent le matin sur la plupart des corps exposés à l'air libre. La rosée ne se dépose que pendant les nuits sereines et calmes ; cependant un vent léger et humide est favorable à sa production ; elle est d'autant plus abondante qu'il y a plus de différence entre la température de la nuit et celle du jour. Elle se produit surtout sur les corps éloignés de tout obstacle : sous les arbres et dans le voisinage des édifices, il n'y a pas de rosée. Enfin elle ne se dépose pas indifféremment sur tous les corps ; les corps mauvais conducteurs sont ceux qui en reçoivent le plus. — C'est au Dr Wells qu'on doit la véritable théorie de la rosée (1810-16). Avec lui, tout le monde admet aujourd'hui que les corps exposés à l'air libre font rayonner leur chaleur vers les espaces célestes, sans en rien recevoir en échange si le ciel est pur, en sorte que leur température s'abaisse rapidement. L'air qui les entoure se refroidit lui-même à leur contact, et la vapeur qu'il contient se dépose à la surface du sol en gouttelettes d'abord très-ténues, mais qui grossissent peu à peu par de nouveaux dépôts de vapeur. On comprend d'après cela, comment la présence des nuages ou la proximité de certains objets est contraire à la production de la rosée en restituant aux corps la chaleur qu'il perdent par rayonnement, et en empêchant par suite leur refroidissement. Le *givre* ou *gelée blanche* n'est autre chose que de la rosée qui gèle en se déposant. — On appelle *drosomètre* (du gr. δρόσος, rosée) tout instrument qui sert à mesurer la quantité de rosée qui se produit pendant la nuit.

ROSÉES, tribu de la famille des *Rosacées*, qui a pour type le genre *Rosier*. *Voy.* ces deux mots.

ROSE-GORGE, oiseau. *Voy.* Guiraca.

ROSELET, synonyme d'*Hermine*. *Voy.* ce mot.

ROSÉLITE. *Voy.* Chaux arséniatée.

ROSÉOLE, sorte d'éruption cutanée qui survient quelquefois comme simple accessoire dans le cours d'affections internes plus ou moins graves : elle consiste en petites taches roses diversement figurées, sans élevures ni papules. Les moules et certains médicaments peuvent la déterminer. Elle a quelquefois un caractère spécifique. Cette éruption se dissipe d'elle-même et n'exige aucun traitement.

ROSETTE (dimin. de *rose*). Outre les nœuds de ruban en forme de rose, on nomme spécialement ainsi l'insigne que les officiers de la Légion d'honneur portent au-dessus de la croix ou à leur boutonnière. — Les Horlogers appellent *rosette* le petit cadran en argent placé sur la petite platine d'une montre, au centre duquel est l'aiguille qui sert à faire avancer ou retarder le mouvement de la montre. — Les fabricants de peignes nomment ainsi un instrument d'acier en forme de cône tronqué, dont ils se servent pour faire les dents des peignes.

Cuivre rosette. On nomme ainsi les plaques de cuivre affiné, à cause des rosaces ou boursoufflures qu'offre ordinairement leur surface.

ROSIER, *Rosa*, genre type de la famille des Ro-

sacées, et de la tribu des Rosées, renferme des arbustes ou sous-arbrisseaux presque tous armés d'aiguillons, à feuilles alternes pennées avec impaire, formées de folioles dentées en scie, avec stipules; à fleurs terminales, quelquefois solitaires, le plus souvent rapprochées à l'extrémité des rameaux : calice ovale ou arrondi, resserré au sommet, à 5 divisions, 5 pétales à l'état sauvage; étamines nombreuses; ovaire inférieur. Le fruit est une baie rougeâtre contenant plusieurs semences osseuses hérissées de poils.

On compte aujourd'hui environ 160 espèces de Rosiers; mais les variétés obtenues par la culture s'élèvent à plusieurs milliers. Lindley range toutes les espèces dans 11 sections : 1° *Simplicifoliæ*, à fleurs simples, c.-à-d. à 5 pétales, comme le *Rosier à fleurs de berbéris*; — 2° *Feroces*, à tige armée de forts aiguillons, comme le *R. du Kamtchatka* : rameaux grêles, revêtus d'un tomentum brunâtre, fleurs d'un violet clair; — 3° *Bracteatæ*, à fleurs accompagnées de feuilles bractéales, comme le *R. à bractées*, originaire de la Chine : fleurs doubles, blanches ou couleur de chair; — 4° *Cinnamomeæ*, qui ont pour type le *R. cannelle*, ainsi nommé de la couleur de son écorce : cette espèce a donné naissance à de nombreuses variétés, notamment au *R. de mai*; — 5° *Pimpinellifoliæ*, dont la principale espèce, le *R. à feuilles de pimprenelle*, croît dans les haies, et fournit par la culture des variétés simples, semi-doubles et doubles; — 6° *Centifoliæ*, comme le *R. à cent feuilles*, si remarquable par la forme arrondie de ses fleurs, et par leur odeur exquise : à cette section se rattachent le *R. changeant*, le *R. mousseux*, le *R. pompon*, le *R. œillet*, le *R. de Hollande*, etc.; le *R. de Damas*, originaire de la Syrie et dont les variétés sont souvent désignées sous les noms de *R. bifère*, *R. de tous les mois*, *R. des quatre saisons*; le *R. de Provins*, à fleurs violacées, employées en médecine; il paraît être indigène de l'Europe, quoiqu'on ait prétendu qu'il avait été rapporté de Syrie par les Croisés; — 7° *Villosæ*, dont toutes les parties sont revêtues d'un duvet cotonneux, comme le *R. blanc*, qui croît le long de toutes les haies; — 8° *Rubiginosæ*, qui ont pour type le *R. rouillé*, dont les feuilles sont couvertes, à leur face inférieure, de petites glandes couleur de rouille qui distillent un suc résineux; l'*Églantier odorant*, à fleurs jaunes, appartient à cette section : — 9° *Caninæ*, qui ont pour type le *R. de chien* ou *Églantier commun*, *Cynorrhodon* (*Voy.* ÉGLANTIER) : on y rapporte également le *R. de l'Inde*, importé de la Chine en 1771, et qui a fourni les variétés dites *R. du Bengale*, à fleurs roses d'une grande fraîcheur, mais inodores; *R. de la Chine*, à fleurs d'un rouge intense, et *R. thé*, dont la fleur, d'un blanc jaunâtre ou rose-clair, a une odeur de thé très-prononcée; — 10° *Systylæ*, dont les fleurs ont les styles réunis en un faisceau allongé dépassant la fleur, comme le *R. toujours vert*, espèce indigène, à feuilles persistantes, à fleurs blanches ou incarnat; et le *R. musqué*, originaire du nord de l'Afrique, à fleurs blanches, très-parfumées; — 11° *banksianæ*, qui ont pour type le *R. de Banks*, à tiges grimpantes, sans aiguillons, à fleurs blanches et odorantes, ou jaunes et inodores, etc.

On multiplie les rosiers de graines, de boutures, de drageons, d'éclats, et principalement de greffes sur l'églantier : ils s'accommodent de toute espèce de sol; mais ils préfèrent une terre franche, légère, amendée avec du terreau végétal.

ROSIÈRE, nom que l'on donne, dans plusieurs endroits de la France, à la jeune fille qui a mérité le prix de la sagesse. Ce prix consiste en une couronne de *roses*, accompagnée ordinairement d'une somme d'argent. Selon la tradition, ce prix fut institué en 535 dans le village de Salency, près de Noyon, par St Médard, et la première rosière fut la sœur du saint évêque. On couronne encore aujourd'hui des rosières à Suresnes et à Nanterre, près de Paris; à Canon (Orne), à Briquebec et à St-Sauveur-le-Vicomte (Manche), à Neuilly (Côte-d'Or), etc.

ROSINE, anc. monnaie d'or de Toscane, valait 21 fr.

ROSMARUS, nom latin spécifique du *Morse du Nord*. *Voy.* MORSE.

ROSOGLIO, dit aussi *Rosolio*, *Rosolis* ou *Rossolis*, (c.-à-d. *rosée du soleil*), liqueur spiritueuse composée d'alcool étendu d'eau sucrée et aromatisée avec de la cannelle, des clous de girofle ou des fleurs d'oranger ou de jasmin. On estime surtout le *rosoglio de Turin* et celui *de Zara*.

ROSSE, nom vulgaire du *Gardon*. *Voy.* ce mot.

ROSSIGNOL, *Luscinia*. Ce petit oiseau dont le chant mélodieux charme nos bois pendant les belles nuits de l'été, appartient à l'ordre des Passereaux dentirostres et à la famille des Sylviadés ou Becs-fins, section des Fauvettes. Il a le plumage roussâtre sur le dos et les ailes, et d'un blanc grisâtre sous la gorge et le dessous du corps. Son bec est droit, grêle et pointu, brun en dessus et couleur de chair en dessous; ses pattes sont grêles, ses ongles courbés et comprimés sur les côtés, sa queue arrondie. Chaque année, vers la fin de mars, le rossignol arrive dans nos contrées, et, au commencement de mai, il s'enfonce dans les bois pour y construire son nid : il l'établit d'ordinaire dans les buissons ou dans les taillis peu élevés. Pendant toute la belle saison, et surtout pendant l'incubation de sa femelle, le mâle chante jour et nuit. Dès que les petits sont éclos, il perd sa voix, et, dès les premiers jours de juin, il ne lui reste plus qu'un son rauque et désagréable. La femelle fait trois pontes par an. Vers la fin de septembre, les rossignols gagnent le Midi. A cette époque, cet oiseau est un excellent gibier, qui le dispute à l'ortolan pour la délicatesse de sa chair. — Le Rossignol est difficile à apprivoiser et à élever en cage. On y réussit cependant à force de soins : il faut le nourrir de mie de pain, de cœur de bœuf haché, de larves de fourmis, de vers de farine; il faut de plus entourer sa cage de verdure, la couvrir de toile, afin qu'il ne se blesse pas la tête, et le tenir dans un appartement chaud, si l'on veut prolonger ses chants.

Dans la Fable, le Rossignol est Philomèle, sœur de Progné (l'Hirondelle).

Rossignol des murailles, *Parot*, ou *Gorge noire* espèce du genre *Rubiette* (*Voy.* ce mot), reconnaissable à son plumage d'un cendré bleuâtre en dessus, et d'un roux brillant en dessous, avec la gorge noire, le front et les sourcils blancs, la queue presque rouge. Cet oiseau est commun dans les contrées montueuses de l'Europe tempérée. Il a des mœurs farouches et sauvages; il fait son nid dans les trous des vieilles murailles et y pond de 5 à 8 œufs d'un bleu verdâtre. Son chant est doux et mélancolique.

On appelle vulgairement *Rossignol aux ailes variées* le Gobe-Mouche noir; *R. d'Amérique*, le Grand Figuier de la Jamaïque; *R. des Antilles*, le Moqueur; *R. d'eau* ou *de rivière*, la Rousserolle; *R. d'hiver*, le Rouge-gorge et la Fauvette d'hiver; *R. monet*, le Bouvreuil ordinaire; *R. de Virginie*, le Cardinal huppé.

On donne encore le nom de *Rossignol* : 1° à une sorte de petite flûte à piston qui se fait ordinairement avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert dans le temps de la sève; 2° à l'un des jeux de l'orgue qui imite le chant du rossignol; 3° à un coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues; 4° à un instrument en forme de crochet qui, à défaut de clef, sert pour ouvrir une porte, etc.

Les Vétérinaires nomment *rossignol* une espèce de fistule artificielle, que les maréchaux ignorants pratiquaient sous la queue du cheval poussif, prétendant le soulager ainsi.

ROSSOLIS ou ROSOGLIO, liqueur. *Voy.* ROSOGLIO.

ROSTELLAIRE, *Rostellaria*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Strombidées : coquille turriculée, terminée en avant par un long canal respiratoire droit et tubuleux; labre très-dilaté, dit vulgairement *aile*, et séparé du canal par un sinus qui lui est contigu. Les Rostellaires fossiles apparaissent avec l'étage néo-

comien : les espèces actuelles, *R. bec arqué* ou *Fuseau de Ternate*, *R. bec droit*, *R. pied de pélican*, etc., vivent aujourd'hui, en petit nombre, sur les fonds sablonneux des mers chaudes.

ROSTRAL (du lat. *rostralis*) Les Romains appelaient *couronne rostrale*, une couronne garnie de proues, que l'on décernait au chef ou au soldat qui le premier avait accroché ou abordé un vaisseau ennemi ; *colonne rostrale*, une colonne ornée de proues et qui était érigée en mémoire d'une victoire navale.

ROSTRE (du lat. *rostrum*, bec ou éperon de navire . A Rome, on appelait *rostres* (*rostra*), la tribune aux harangues : c'était une espèce d'estrade située au milieu du *Forum*, et dont la base était ornée d'éperons de navire enlevés sur les Antiates et sur les Carthaginois. Au-dessus était un siége, du haut duquel les magistrats parlaient au peuple.

Rostre, se dit, en Architecture et en Sculpture, d'un ornement ayant la forme d'un éperon de navire antique; — en Botanique, des extrémités des capuchons, dans les corolles irrégulières ; — en Entomologie, de l'ensemble des pièces longues et étroites qui, par leur réunion, composent le suçoir des insectes hémiptères ; — dans beaucoup de Crustacés, de la partie du test qui est située entre les yeux et qui s'avance plus ou moins ; — en Conchyliologie, du siphon qui termine intérieurement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

ROTACÉ (du lat. *rota*, roue), se dit, en Botanique, des corolles gamopétales, dont le tube s'épanouit en un limbe ouvert, en forme de roue.

ROTANG ou ROTIN, *Calamus*, genre de la famille des Palmiers, type de la tribu des *Calamées*, renferme des arbrisseaux des Indes-orientales et de l'Afrique intertropicale, caractérisés par une tige très-grêle, offrant des entre-nœuds longs et espacés, armés d'épines, s'attachant aux grands arbres, comme les lianes, et d'une longueur qui dépasse quelquefois 100^m. Certaines espèces fournissent ces petites cannes badines avec lesquelles on bat les habits, et qu'on fend aussi en petites lanières pour faire les siéges et les dossiers des chaises et fauteuils, dits *chaises* et *fauteuils de canne* ; d'autres, ces *roseaux* d'une consistance ligneuse, et en même temps flexibles, dont on fait les cannes connues sous le nom de *joncs* et de *rotins*. D'autres encore se réduisent en une filasse, avec laquelle on fabrique de solides cordages. Les fruits du *Rotang zalacca*, de Java, sont alimentaires. Le *R. sang-dragon* fournit une résine employée en médecine comme astringente, et qui entre dans la composition des vernis (*Voy.* SANG-DRAGON). Le *R. vrai* est cultivé depuis 1830 dans nos serres.

ROTATEUR (du lat. *rotator*), nom donné, en Anatomie, à plusieurs muscles qui ont pour action de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils s'attachent. Tels sont les muscles obliques de l'œil.

ROTATEURS ou SYSTOLIDES, groupe d'Animalcules, plus ou moins aquatiques, que l'on rattache à la classe des Crustacés, est caractérisé en général par un appareil cilié vibratile, plus ou moins dilaté, ou étalé autour de la bouche, et dont le mouvement produit l'apparence de deux roues d'engrenage tournant en sens inverse avec une extrême vitesse : leur taille varie entre 0^m,0002 et 0^m,0007. F. Dujardin les répartit en 7 familles formant 3 ordres : 1° les *R. pédonculés*, comprenant les *Floscularieus*, qui n'ont pas de cils vibratiles, et les *Mélicertiens*, qui en sont pourvus ; 2° les *R. nageurs*, comprenant les *Brachioniens*, les *Furculariens* et les *Albertiens* ; 3° les *Rotifères* (*Voy.* ci-après) et les *Tardigrades* que d'autres zoologistes rangent parmi les Arachnides.

ROTATION (du lat. *rotatio*), mouvement d'un corps qui tourne soit autour d'un point fixe, soit autour d'un axe fixe. Quand un corps se meut autour d'un axe fixe, on appelle *vitesse angulaire* de ce point, l'arc parcouru pendant l'unité de temps par un point situé à une distance de l'axe égale à l'unité. Le mouvement de rotation d'un corps autour d'un point fixe peut être décomposé en une infinité de mouvements partiels de rotation infiniment petits, s'effectuant autour d'axes différents et qu'on appelle *axes instantanés de rotation*. — Consulter Poinsot, *Théorie de la rotation des corps*.

Tout corps en mouvement est généralement animé de deux mouvements l'un de translation, l'autre de rotation autour de son centre de gravité. Les planètes et les satellites, de même que le soleil lui-même, sont animés de ce double mouvement. *Voy.* DIURNE (MOUVEMENT) et TERRE.

Rotation des récoltes. *Voy.* ASSOLEMENT.

ROTATOIRE (POUVOIR), se dit, en Physique, de la propriété que possèdent certaines substances, p. ex. le quartz, de faire tourner le plan de polarisation de la lumière. *Voy.* POLARISATION.

ROTE (du latin *rota*, roue), instrument de Musique, analogue à la vielle, qui s'employait au moyen âge et même chez les Gaulois. Il tirait sans doute son nom de ce qu'on en jouait en tournant une roue.

ROTE. un des tribunaux de la cour de Rome, spécialement chargé de toutes les affaires pontificales, et composé de 12 prélats nommés *auditeurs de rote*, est ainsi appelé, selon Ducange, parce que le pavé de la chambre est taillé en forme de roue *Voy.* DÉCISION et l'art. ROTE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ROTIFÈRES (c.-à-d. *porte-roue*), 3e ordre du groupe des *Rotateurs* (*Voy.* ce mot) : corps transparent, en forme de fuseau, long de 0^m,0002 à 0^m,0005, portant à la tête deux organes très-mobiles en forme de roue, appelés *cirrhes*, et à la partie postérieure une espèce de queue qui aide leurs mouvements. Le *R. vulgaire*, découvert par Leeuwenhœck, vit au milieu des mousses humides. Desséché, il ressemble à un grain de poussière; mais il se ranime dès qu'on le mouille. La nourriture des Rotifères se compose d'autres animalcules qu'ils attirent dans leur bouche par le mouvement rotatoire de leurs cirrhes.

ROTIN, partie de la tige du *Rotang* qui sert le plus ordinairement de canne. *Voy.* ROTANG.

ROTONDE (de l'ital *rotonda*, du lat. *rotundus*, rond), édifice circulaire qui se termine en coupe ou couverture également circulaire ou sphérique. Les restes du Panthéon à Rome (*Sta Maria rotonda*), la *chapelle de l'Escurial* à Madrid et celle des *Médicis* à Florence, offrent la forme de rotondes : l'*église de l'Assomption* à Paris est surmontée d'une rotonde en bois, et la *Halle au blé*, d'une rotonde en fer (*Voy.* DÔME et COUPOLE). — *Rotonde de Ravenne*, édifice construit en 530 pour servir de tombeau au roi des Ostrogoths, Théodoric : c'est un rez-de-chaussée décagone, surmonté d'un étage circulaire que recouvre une coupole monolithe de 11^m de diamètre.

On donne aussi le nom de *rotonde* à une construction de pur ornement sur un plan circulaire, qui se compose d'un seul rang de colonnes. Dans les jardins de Versailles on voit une rotonde de ce genre dite *salle* ou *bosquet d'Apollon*.

ROTTBOELLIACÉES (du g.-type *Rottbœllia*), tribu de la famille des Graminées, qui n'est pas adoptée par tous les botanistes.

ROTULE (du lat. *rotula*, dimin. de *rota*, roue), petit os plat et situé au devant du genou. Convexe en avant et légèrement concave en arrière, cet os glisse sur les condyles de l'os du fémur. Son tissu intérieur est spongieux : extérieurement, il est recouvert d'une mince couche de tissu compacte. La rotule est par sa position. exposée aux fractures et aux luxations. La réduction des luxations est assez facile. Dans les fractures, il est rare d'obtenir réunion par un *cal osseux* ; c'est le plus souvent par du *tissu fibreux* que les fragments se ressoudent.

ROTULE, mesure de pesanteur usitée chez les Juifs, dite aussi *petite mine*, valait 96 drachmes et était la 150e partie du talent babylonien, et la 125e du talent de Moïse. Elle équivaut à 214 grammes.

ROTURE (du b.-lat. *ruptura*, défrichement, culture de la terre), nom donné jadis à la condition

d'une personne qui n'était pas noble. Dans l'origine, on n'appelait *roturiers* que ceux qui tenaient une terre *en roture*, c.-à-d. qui payaient au seigneur un cens ou redevance pour les terres qu'ils cultivaient ; mais dans la suite on étendit ce nom à tous ceux qui ne jouissaient pas des privilèges de la noblesse.

ROUAGE, ensemble de *roues*. *Voy.* ROUE.

ROUAN (de l'ital. *roano*), se dit du Cheval dont la robe est mêlée de bai-roux, de gris et de blanc.

ROUBAYEH, pièce d'or de Turquie, vaut un tiers de sequin, ou 2 fr. 50 c. environ.

ROUBB, monnaie d'argent de Turquie, vaut 10 paras ou 30 aspres, ou 0 fr. 45 c. environ.

ROUBLE (mot russe, de *roubith*, couper; c.-à-d. coupon levé sur le lingot), monnaie usitée en Russie comme monnaie réelle et comme monnaie de compte. — Comme monnaie réelle, le rouble est une pièce d'argent pesant 24 gr., 01, et valant 4 fr. 61 c.; comme monnaie de compte, le rouble vaut 100 *kopecks* ou 4 fr. — Il y a aussi des *roubles d'or* dont la valeur a varié de 3 fr. 81 c. à 5 fr. 02 c.

ROUCOU, ROUCOUYER, plante. *Voy.* ROCOU.

ROUDOU ou RODOUL, plante. *Voy.* REDOUL.

ROUE (du lat. *rota*), machine simple, de forme plate et circulaire, mobile sur un axe qu'on nomme *pivot* ou *essieu*. Les roues sont en bois ou en métal; les unes sont pleines, les autres formées d'une circonférence dont les rayons aboutissent à un centre appelé *moyeu* : on appelle *jantes* les pièces de bois courbes dont l'assemblage forme la circonférence de la roue, et *rais* les rayons qui rattachent les jantes au moyeu (*Voy.* CHARRON); quand la circonférence de la roue et le centre du moyeu ne sont pas dans le même plan, on appelle *écuanteur* l'espèce de cône creux que forme l'inclinaison des rais sur le moyeu. On distingue deux sortes de roues: les unes, roulant sur leur circonférence, emportent avec elles l'essieu sur lequel elles tournent dans une direction parallèle au plan qu'elles parcourent : telles sont les roues des *voitures*, des *manéges*, etc. ; les autres tournant sans se déplacer, soit autour d'un axe, comme dans les *poulies*, soit avec leur axe fixe au centre, dont les pivots se meuvent librement dans des trous servant d'appui, comme dans les *montres*, les *moulins* et la plupart des *machines* : ces dernières reçoivent ou transmettent le mouvement à l'aide des *dents* et des *chevilles* ou *alluchons* dont leur circonférence est munie. *Voy.* ENGRENAGE.

Roue hydraulique, roue mue par une eau courante, et destinée à transmettre le mouvement à un moulin, à une machine quelconque. La circonférence de ces sortes de roues est garnie de palettes (*aubes*), ou de cavités (*auges* ou *augets*), de forme variable, qui, frappées par l'eau, font tourner la roue ainsi que son axe, lequel communique le mouvement au moyen d'engrenages. Les principales roues hydrauliques sont : les *roues en dessus*, à augets, qui servent pour les grandes chutes; les *roues de côté*, emboîtées dans un coursier circulaire (*machine hydraulique* de Marly ; les *roues en dessous*, c.-à-d. avec vanne, soit à aubes planes, soit à aubes courbes (*roue Poncelet*), les *roues pendantes*, sur bateaux ; les *roues à axe vertical* appelées *turbines* (*Voy.* ce mot). — La vitesse de l'eau à la sortie de la roue doit être la même qu'à l'entrée, de sorte que la force motrice est produite par le poids de l'eau qui presse la roue, ou par la vitesse qu'acquiert l'eau en tombant. Les meilleures roues ont un rendement de 75 à 80 0/0 Le travail disponible dans une chute d'eau s'obtient en multipliant le poids de l'eau qui tombe par la hauteur de la chute. Si on évalue ce travail en une seconde, on n'a qu'à le diviser par 75 et on obtient la force de la chute en chevaux-vapeur (*Voy.* CHUTE). — On appelle *danaïde* une sorte de roue hydraulique qui sert à convertir le mouvement rectiligne d'un courant d'eau en un mouvement de rotation continue. Elle fut inventée au dernier siècle par le marquis Manoury d'Hectot.

Dans les Loteries, on appelle *roue de fortune* le tambour en forme de roue où l'on enferme les numéros pour les tirer au sort, après les avoir mêlés en faisant tourner la roue.

Supplice de la roue, supplice qui consistait à coucher le criminel sur quatre soliveaux assemblées en X, les bras et les pieds assujettis par des cordes; à rompre à coups de barre les os des bras en deux endroits, ainsi que ceux des reins, des jambes et des cuisses, puis à exposer le corps ainsi disloqué autour d'une roue qu'on faisait tourner. — On attribue l'invention de cet affreux supplice à l'empereur romain Commode. Il fut infligé pour la première fois, en France, aux assassins du comte de Flandre, sous Louis le Gros ; mais il ne fut établi légalement que sous François Ier : un édit du 4 février 1534 ordonna de l'appliquer aux voleurs de grand chemin et de maisons habitées. Il fut étendu aux assassins en 1547. Le supplice de la roue ne fut aboli qu'en 1789.

ROUELLE (du lat. *rotella*, petite roue). Ce mot, qui n'est guère usité que dans l'Art culinaire, se dit de tranches coupées en rond, comme une *rouelle de citron*, une *rouelle de pomme*, etc. — *Rouelle de veau*, partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui se trouve ainsi de figure ronde.

ROUENNERIES, toiles communes de coton, peintes, rayées et à carreaux, qui servent à l'habillement des femmes, et où dominent certaines couleurs, telles que le rose, le violet, le lilas, mais plus ordinairement le rouge. Elles se fabriquent surtout à Rouen : d'où leur nom. — Cette industrie fut créée vers 1700 par un négociant de Rouen nommé Delarue ; elle a pris rapidement une grande extension.

ROUÉS. Ce nom, donné d'abord à ceux qui subissaient le supplice de la roue, fut étendu, sous la Régence et sous Louis XV, à des libertins sans pudeur et sans foi, dignes de la *roue* : c'étaient pour la plupart des grands seigneurs, capables pour arriver à leur fins, de tous les crimes. Les principaux *roués* de la Régence étaient les ducs de Richelieu, de Broglie, de Biron, de Brancas, Canillac, Nocé, etc.

ROUET (de *roue*), machine à roue qui sert à filer. On distingue : le *rouet* dit *de la bonne femme*, qui se meut à l'aide du pied, et a deux fonctions bien distinctes : l'une de tordre l'étoupe, à mesure qu'elle sort des doigts de la fileuse, et l'autre de l'envider sur une bobine (*Voy.* FUSEAU et DÉVIDOIR); — le *rouet du cordier*, qui se compose d'un grande roue mise en mouvement par un manœuvre, laquelle tord la corde à mesure que le cordier lâche la filasse en marchant. *Voy.* CORDIER et FILATURE.

Les Arquebusiers donnaient autrefois le nom de *rouet* à une petite roue d'acier qui, étant appliquée sur la platine de l'arquebuse et montée avec une clef, faisait feu en se débandant sur une pierre. Les arquebuses qui avaient ce mécanisme étaient dites *arquebuses à rouet*, *fusils à rouet*. *Voy.* FUSIL.

On nomme encore ainsi : 1° un assemblage circulaire, à queue d'aronde, de plusieurs plates-formes de bois de chêne, sur lequel on pose en retraite la première caisse de pierres ou de moellons à sec, pour fonder soit un puits, soit un bassin de fontaine ; 2° une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin, et garnie de dents qui entrent dans les fuseaux de la lanterne pour faire tourner les meules.

ROUF (du holland. *roef*, toit), se dit, en termes de Marine, d'une construction élevée sur l'arrière d'un navire : on dit aussi *carrosse*. *Voy.* DUNETTE.

ROUGE (du lat. *rubeus*), l'une des sept couleurs primitives et la moins réfrangible de toutes : elle est placée dans le prisme au-dessous de l'orangé. La teinture de garance, la rose de Provins, offrent un rouge pur. Le rouge est la couleur qui fatigue le plus les yeux, quand on est forcé de la regarder longtemps, comme cela arrive aux brodeurs, aux tisserands, etc.

Rouge d'Andrinople, préparation faite avec la garance, le rocou, le rouge de carthame, l'écarlate, le ponceau, que l'on obtient en précipitant le rouge

du carthame tenu en dissolution par la potasse, la cochenille, le bois de Brésil. On l'applique sur le coton à l'aide de mordants, tels que le chlorhydrate d'étain, l'alun, ou plutôt l'acétate d'alumine.

Rouge d'Angleterre, couleur d'une teinte plus vive et moins jaunâtre que l'ocre rouge foncé. Les peintres la préfèrent dans les draperies rouges pour en faire les ombres, soit pure, soit mélangée avec la laque. — *Voy.* aussi Rouges a polir.

Rouge de Fernambouc. Voy. Brésiline.

Rouge de Hollande, ocre jaune rendu rouge par le grillage.

Rouge de Prusse. Voy. Rouges a polir.

Rouge végétal, fard préparé avec le rouge de carthame et le talc de Venise; il a le défaut de rendre la peau luisante.

Rouges à polir. On comprend sous ce nom le *rouge d'Angleterre* ou *de Prusse*, le *brun-rouge* et le *rouge de colcotar*, employés en poudre pour polir l'acier, les autres métaux et même les pierres fines: ce sont des peroxydes de fer dont quelques-uns sont naturels, mais qui sont obtenus presque tous par la calcination et le lavage du sulfate de fer.

Fièvre rouge. Voy. Scarlatine.

ROUGE-GORGE, *Rubecula,* vulg. *Bonhomme misère,* joli petit oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres et du genre Rubiette. Son plumage est d'un gris-brun olivâtre en dessus, blanc en dessous, avec la gorge, la poitrine et le front d'un roux ardent. Cet oiseau est commun dans les bois de l'Europe et n'émigre que très-tard, souvent même il reste l'hiver dans le voisinage des habitations. Il niche près de terre, et, pendant toute la durée de l'incubation, le mâle égaye la femelle par son ramage doux et modulé. Sa chair est très-délicate en automne.

ROUGEOLE (de *rouge*), exanthème contagieux, précédé de fièvre, de larmoiement, de coryza et de toux, s'annonce à l'extérieur par de petites taches rouges, irrégulières, les unes légèrement saillantes, le plus grand nombre ayant les dimensions et les formes les plus variées. Ces taches paraissent vers le 3e ou 4e jour de l'invasion, quelquefois plus tard, d'abord à la face, puis sur le tronc et les membres; elles disparaissent vers le 7e ou 8e jour, laissant souvent après elles une desquamation furfuracée. Lorsque l'éruption est complète, la fièvre et le malaise diminuent; mais l'inflammation des muqueuses, la toux et l'enrouement persistent plus longtemps. La rougeole par elle-même est une affection bénigne; mais elle peut devenir grave, si elle règne épidémiquement, ou si elle se complique de pneumonie, de bronchite ou d'accidents cérébraux. Elle favorise le développement des tubercules, chez les sujets prédisposés. Pendant la convalescence il faut éviter l'impression du froid. La rougeole frappe à tout âge, mais surtout dans l'enfance; elle affecte rarement plus d'une fois le même individu. — Traitement expectant: repos au lit, température douce et uniforme, boissons tièdes et diaphorétiques.

La *rougeole boutonneuse* est celle dans laquelle l'éruption a une apparence papuleuse offrant quelque analogie au début avec celle de la *variole*.

Rougeole (Art vétérinaire). *Voy.* Clavelée.

Rougeole, nom vulgaire du *Mélampyre des champs*.

ROUGEOT, nom vulgaire du Canard *Milouin*.

ROUGE-QUEUE, *Ruticilla*, *Tithys*, petit oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres et du genre Rubiette, habite l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique: plumage d'un cendré bleuâtre en dessus; joues, gorge et poitrine d'un noir profond, miroir blanc sur l'aile, queue d'un roux ardent. Cet oiseau a les habitudes du Rossignol de muraille: il niche comme lui dans un trou de muraille ou d'arbre, et pond jusqu'à six œufs d'un blanc pur et luisant. Il nous quitte en automne pour revenir au printemps.

ROUGET, nom vulgaire que l'on donne à plusieurs poissons *rouges* que l'on pêche dans l'Océan et la Méditerranée, et que l'on apporte dans nos marchés: ils appartiennent à quatre ou cinq genres différents. A Paris, on donne surtout ce nom au *Trigle* (*Voy.* ce mot), et dans le Midi au *Surmulet*, ainsi qu'à un autre poisson du genre Mulle qui habite la Méditerranée et se montre, mais rarement, jusque dans la Manche. Le corps de ce dernier est d'un rouge vif qui présente plusieurs changements lorsque le poisson meurt; sa chair est délicate. Les Romains, qui l'appelaient *Mullus* avaient pour ce poisson une passion telle qu'ils payaient à des prix exorbitants ceux qui dépassaient la taille ordinaire.

Rouget volant (poisson). *Voy.* Dactyloptère.

rouget, genre d'Arachnides. *Voy.* Lepte.

ROUILLE (du lat. *rubigula*, dimin. de *rubigo*), poudre fine, de couleur rouge plus ou moins foncée, dont se couvre promptement le fer lorsqu'il reste exposé à l'action de l'air humide: c'est un peroxyde de fer hydraté (*Voy.* Fer et Oxyde). — On a étendu le nom de *rouille* à plusieurs autres oxydes de métaux: la *rouille de cuivre* est le vert-de-gris; la *rouille de plomb*, le blanc de plomb.

rouille ou *Brûlure,* maladie qui attaque plusieurs végétaux, et entre autres le froment, le seigle, les rosiers, les poiriers. Elle se manifeste par des plaques d'un jaune plus ou moins vif, qui ne sont que de petites plantes cryptogames de la famille des Urédinées, l'*Uredo rubigo vera.*

Les médecins donnent le nom de *crachats rouillés*, à des crachats couleur de rouille qui sont expectorés pendant la pneumonie.

ROUISSAGE (de *rouir*, du holland. *roten*), macération que l'on fait subir aux matières textiles, telles que le lin, le chanvre, etc., pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse d'avec la tige ligneuse qu'elle recouvre. Ordinairement on dépose ces matières, pendant un temps plus ou moins long, dans une eau stagnante ou dans une eau courante, où la fermentation suffit pour désagréger le tissu cellulaire qui unit ensemble les diverses parties de l'écorce: le lieu où s'opère le rouissage s'appelle *routoir*. Les *routoirs* à eau stagnante étant un foyer d'infection et d'insalubrité pour les habitations voisines, et le rouissage ne s'opérant que très-lentement dans les routoirs à eau courante, on a imaginé divers procédés pour remédier à ces inconvénients: 1° on plonge la plante textile dans des cuves remplies d'eau tiède à 33° environ, ce qui en détermine promptement la fermentation; le rouissage est à son terme quand la fermentation a complétement cessé; 2° on met la plante dans une cuve où l'on fait arriver, entre les tiges, de la vapeur qui s'y condense et les désagrége; un trop plein enlève l'excès de liquide, et donne lieu à un lavage continu; à la sortie des cuves, les tiges sont soumises à la pression de cylindres qui hâtent la dessiccation, puis elles achèvent de sécher dans une étuve; 3° on plonge la plante dans une lessive de carbonate de soude, puis dans une eau aiguisée d'acide sulfurique; les fibres alors se séparent parfaitement, et le blanchiment s'opère au moyen du chlore. La filasse ainsi obtenue offre la blancheur du coton; mais elle n'a plus la force et la résistance des lins préparés par les autres procédés.

ROULADE (de *rouler*), agrément de chant, formé par le passage de plusieurs notes rapides sur une même syllabe, et qui fait ressortir la flexibilité du gosier du chanteur: on dit aussi *fredon*. Les roulades se placent ordinairement dans les points d'orgue.

ROULAGE (de *rouler*), mode de transport des marchandises sur des voitures traînées par des chevaux. Il est *ordinaire* ou *accéléré*. En France, la vitesse moyenne du *R. ordinaire* est généralement de 35 à 40 kilomètres par jour; le *R. accéléré* relaye en route et peut faire jusqu'à 80 kilomètres par jour. — L'industrie du roulage a beaucoup perdu de son importance depuis l'introduction des chemins de fer.

Des règlements d'administration publique règlent ce mode de transport, et déterminent la largeur obligée des jantes des voitures. Pendant longtemps,

les règlements avaient aussi fixé la limite du poids que pouvaient porter les voitures : une loi du 31 mai 1851, complétée par les décrets des 10 août 1852, 24 févr. 1858, 29 août 1863, a abrogé ces dernières dispositions. *Voy.* VOITURES PUBLIQUES.

ROULEAU (du lat. *rotulellum*, dimin. de *rotulus*), cylindre de bois, de pierre, de métal, etc., servant à divers usages. On se sert de rouleaux pour mouvoir les pierres de taille et pour les conduire d'un lieu à un autre ; on les place alors sous le corps qu'il s'agit de déplacer. On emploie des rouleaux très-pesants pour niveler le terrain et écraser les cailloux sur les routes (*R. compresseurs* ou *plombeurs*), pour aplanir les gazons, ou pour briser les mottes (*R. brise-mottes*), etc. — En Typographie, on appelle *rouleau* un cylindre de bois ou de fonte recouvert d'une enveloppe molle (faite de gélatine), sur lequel on applique l'encre d'imprimerie pour la distribuer sur les formes.

ROULEAU, *Tortrix*, genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, famille des Colubridés. Ce sont des serpents non venimeux, de l'Inde et de l'Amérique du Sud, voisins des Boas. Ils ont le corps cylindrique, allongé ; la peau couverte d'écailles semblables entre elles, hexagonales en dessus ; la bouche petite, la queue extrêmement courte. Les principales espèces sont le *Rouleau scytale* ou *Ruban*, le *R. maculé*, le *R. de Botta*, le *Serpent corail*.

ROULEMENT (de *rouler*). *Voy.* FROTTEMENT. — En Musique, le *roulement* s'exécute, sur le tambour ou sur la timbale, par le mouvement alternatif de deux baguettes et en frappant deux coups avec chacune ; il peut aller en montant ou en descendant. Il produit un grand effet dans les orchestres et les symphonies. A l'Armée, on appelle *roulement* une batterie de caisse formée par un ou plusieurs tambours que l'on bat à coups égaux et pressés, pour ordonner de reprendre son rang, de se préparer à une manœuvre, etc.

En matière d'Organisation judiciaire, le *roulement* est la répartition des magistrats d'une cour ou d'un tribunal entre les chambres de cette cour ou de ce tribunal : elle est faite annuellement par voie de tirage au sort (Décr. du 20 oct. 1870). Il n'y a pas de roulement à la cour de cassation.

ROULETTE (de *rouler*). Ce mot qui, au propre, désigne ces petites roues de bois dur ou de métal qui tournent dans tous les sens, et qui servent à faire rouler une table, un lit, un fauteuil, etc., a été appliqué dans l'Industrie à plusieurs appareils de forme analogue. On nomme ainsi : 1° une partie importante du métier à bas qu'on appelle aussi *curseur* ; 2° de petites roues en cuir recouvertes de drap fin dans leur circonférence convexe, montées sur des manches de fer et à fourchette, dont on se sert dans l'art d'imprimer des gravures sur la faïence et la porcelaine ; 3° une petite roue en cuivre gravée en relief sur sa partie cylindrique, et montée sur un manche en fer et à fourchette, qui sert aux relieurs pour fixer l'or sur le bord des livres.

En Géométrie, on nomme *roulette* la courbe appelée aussi *cycloïde*. *Voy.* ce mot.

ROULETTE, jeu de hasard. La *roulette* est proprement un cylindre de 0m,50 de diamètre, au centre duquel est suspendu un plateau mobile, et dont les bords sont garnis de petites cases numérotées : les numéros de 1 à 36, le zéro simple et le zéro double, y sont mélangés et alternativement inscrits en rouge et en noir. Ce cylindre est placé au milieu d'un tapis divisé lui-même en autant de compartiments que les bords du cylindre et sur lesquels les joueurs placent leurs pontes. Le banquier fait tourner le plateau et y lance une petite bille d'ivoire qui, après avoir décrit plusieurs tours, va se loger dans une des cases numérotées, dont le numéro est le gagnant. Le joueur qui a ponté sur un seul numéro ou sur l'un des 2 zéros gagne 36 fois sa mise ; sur deux numéros, 18 fois s'il n'en sort qu'un ; sur quatre, 9 fois ; sur six, 6 fois : ces combinaisons ont été calculées de manière qu'à tous les coups le joueur a 18 chances seulement, tandis que le banquier en a 20 : on peut aussi jouer *rouge* ou *noir*, *pair* ou *impair*, *manque* (de 1 à 18) ou *passe* (de 19 à 36), etc. — Ce jeu, l'un des plus dangereux pour les joueurs, fut établi dans les *maisons de jeu* au siècle dernier : il a été supprimé en France dès 1838 ; mais il se joue encore dans toutes les maisons de jeu d'Allemagne et d'Italie.

ROULETTE, *Rotella*, nom donné par Lamarck à un genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, antérieurement désigné par Montfort du nom de *Pitonellus* (*Voy.* ce mot). Le même genre a reçu depuis de M. Agassiz le nom de *Ptychomphalus*.

ROULEURS, ROULEUSES. Les Entomologistes appellent *Rouleurs* les Lépidoptères nocturnes, dont les ailes sont roulées autour du corps, ou très-inclinées dans l'état d'inaction ; — *Rouleuses*, les chenilles qui roulent les feuilles sur elles-mêmes pour s'y loger.

ROULIS (de *rouler*), oscillation d'un bâtiment dans le sens de sa largeur, penchant tantôt sur tribord, tantôt sur bâbord ; on l'oppose au *tangage*, qui a lieu dans le sens de la longueur, de poupe en proue. Le roulis est occasionné par les lames qui battent les flancs d'un navire ; il diffère suivant les formes et l'arrimage des bâtiments. Le roulis est, avec le tangage, la principale cause du mal de mer.

ROULOUL, *Cryptonyx*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Tétras, établi pour un oiseau des Indes orientales, le *R. de Malacca* (*C. coronata*), qui ne diffère du Faisan que par l'absence d'ongle au doigt postérieur ou pouce, d'où son nom générique : plumage d'un vert sombre sur le dos, d'un violet foncé sur la poitrine et le ventre, joues et cou noirs ; huppe noire et rouge, se dirigeant en arrière. Cet oiseau ne peut supporter la captivité. Une autre espèce, le *R. de Dussumier*, a le plumage noir à reflets bronzés.

ROULURE (orig. inc.), maladie des arbres qui consiste dans la désorganisation de la couche ligneuse de l'année par l'effet d'une gelée tardive. Les couches frappées de *roulure* apparaissent lors de l'abatage du bois en zones de couleur brune et s'émiettant plus ou moins facilement.

ROUPIE, monnaie des Indes et de la Perse, de valeur variable. Il y a des roupies d'or et d'argent. La *R. d'or du Mogol* vaut 38 fr. 72 c. ; la *R. d'argent* vaut 2 fr. 40 c. La *R. de Perse*, d'or, vaut 36 fr. 75 c. ; celle d'argent vaut 2 fr. 45 c.

ROUSSEAU, nom vulgaire d'une espèce de Canard dit aussi *Chipeau* et *Ridenne*.

ROUSSELET, sorte de Poire d'été, qui a la peau roussâtre, et qui est d'un parfum agréable. On distingue le *Rousselet hâtif*, le *R. de Reims*, le *Petit rousselet*, le *Gros rousselet* et le *R. d'hiver*.

ROUSSELETTE, ROUSSELINE, noms vulgaires de deux sortes d'*Alouettes*, tirés de leur couleur.

ROUSSEROLLE, *Salicaria*, vulg. *Fauvette riveraine*, *Rossignol de rivière*, *Belle de nuit*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Sylviadés ou Bec-Fins, renferme des oiseaux à tête déprimée, avec le front aigu : ailes courtes, queue longue, pouce pourvu d'un ongle fort. Ils vivent sur le bord des étangs et des rivières, nichent parmi les joncs et se nourrissent de mouches, d'insectes et de vers ; leur chant n'est ni aussi doux ni aussi cadencé que celui des vraies fauvettes. Ce genre compte trois espèces, qui habitent l'Europe : la *R. commune* (*S. turdoïdes*), qui a la taille du merle et est d'un brun roussâtre par-dessus ; la *R. effarvatte* (*S. arundinacea*), un peu plus petite que la précédente, et la *R. verderolle* (*S. palustris*), dont les parties supérieures ont une teinte verdâtre.

ROUSSETTE, *Pteropus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Chéiroptères et type de la famille des Ptéropodés, renferme les plus grandes Chauves-souris connues (il en est qui ont plus de 1m,20 d'envergure) ; elles sont toutes étrangères à l'Europe, et habitent les îles de l'Océan pacifique et de la mer des Indes : molaires à couronne plate ; doigt indicateur

toujours composé de trois phalanges et terminé par un ongle comme le pouce ; absence de membrane interfémorale; queue presque nulle. Leur pelage est noir avec un reflet *roussâtre :* d'où leur nom. Ces Chauves-souris se cachent l'été sur les arbres, l'hiver dans les fentes des rochers ; elles sont susceptibles d'être apprivoisées. On distingue : 1° les espèces sans queue apparente, telles que la *R. comestible* (*P. edulis*), des îles de la Sonde, et la *R. commune* (*P. vulgaris*), *Chien-volant* de Daubenton, qui se trouve à l'île de-France, et à Madagascar; 2° les espèces à queue apparente, comme la *R. paillée* (*P. stramineus*), la *R. hottentote* (*P. hottentotus*), etc.

Roussette est aussi le nom vulgaire du *Bruant des roseaux* et de la *Fauvette des bois*.

ROUSSETTE, *Scyllium*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens, renferme des espèces à museau court et obtus, à narines percées près de la bouche et contournées en un sillon qui règne jusqu'au bord de la lèvre ; pourvues d'évents et d'une nageoire anale; dorsales en arrière, caudale allongée, non fourchue et tronquée au bout ; ouvertures branchiales situées en partie sous les pectorales. La peau des Roussettes est hérissée d'une multitude de petits tubercules pierreux, et devient très-rude par la dessiccation : elle prend alors le nom de *peau de chagrin* ou de *peau de chien*, et est employée dans l'Industrie pour polir les corps durs, tels que l'ivoire ; teinte en vert et polie, elle prend le nom de *galuchat* (*Voy.* ce mot). Nos mers nourrissent la *R. rochier* (*S. catulus*), et la *Grande roussette* (*S. canicula*, vulg. *Chien de mer*, *Gatangier*, de près de 1m de long.

ROUSSEUR (TACHES DE). *Voy.* ÉPHÉLIDES.

ROUSSIER, minerai de fer limoneux et sablonneux de couleur *rousse*, qui se trouve en rognons irréguliers dans le grès supérieur des plateaux élevés du bassin de Paris, notamment aux environs de Pontoise, ce qui lui a valu le nom de *R. de Pontoise*.

ROUSSIN (de l'allem. *Ross*, cheval). Ce mot désigne proprement un cheval entier de race commune. — Par dérision, on désigne l'âne sous le nom de *roussin d'Arcadie*.

ROUTE (du lat. *rupta*, s.-ent. *via*, chemin de traverse), grande voie de communication destinée à relier entre elles les principales localités d'un pays. En France, on distingue : 1° les *routes nationales* qui traversent plusieurs départements et qui sont établies et entretenues aux frais de l'État : on les subdivise en routes de 1re, de 2e et de 3e classe ; 2° les *routes départementales*, qui relient entre elles les principales localités d'un département et sont à la charge du département ; 3° les routes ou *chemins de grande communication*, entretenues concurremment par les ressources des départements et des communes; les *chemins communaux* ou *vicinaux*, qui vont de commune à commune et qui sont entretenus aux frais des communes (*Voy.* CHEMIN). Nous ne comprenons pas dans cette énumération les *routes forestières*, *agricoles*, *thermales*, etc., ni les *chemins de fer*. — Les routes et chemins classés en France présentaient en 1870 un développement de 38,200 kilom. environ pour les routes nationales, de 48,808 kilom. pour les routes départementales et de 85,000 kilom. pour les chemins de grande communication. Les unes sont pavées, les autres empierrées ou macadamisées : ces dernières sont plus commodes pour le tirage : aussi les substitue-t-on généralement aujourd'hui aux routes pavées. La construction et l'entretien des routes appartiennent à l'administration des *Ponts-et-chaussées*. *Voy.* ce mot.

Les plus anciennes routes dont parle l'histoire sont celles dont Sémiramis sillonna toute l'étendue de son empire. Suivant Isidore de Séville, les Carthaginois sont les premiers qui aient pavé leurs routes. Après eux les Romains construisirent par tout leur empire ces admirables *voies militaires*, dont il reste encore de nombreux vestiges. En France, l'origine des grandes routes remonte à Brunehaut, qui fit réparer en Austrasie et en Bourgogne les chaussées romaines, et à Philippe-Auguste, qui ouvrit de nouvelles routes. Napoléon Ier donna une grande impulsion à la construction des routes : on lui doit celle du Simplon. En 1590, Henri IV fit planter des arbres le long des chemins royaux : de nos jours, les ingénieurs sont divisés sur l'utilité de ces plantations. Au XVIIIe siècle, le ministre Trudaine fit placer des bornes le long des routes de mille en mille toises : aujourd'hui, ces bornes sont placées de kilomètre en kilomètre.

Feuille de route, sorte de passeport que l'on délivre à tout soldat ou officier qui voyage isolément. L'itinéraire qu'il doit suivre et les gîtes d'étape où il peut s'arrêter y sont indiqués.

ROUTIER (de *route*). On appelle ainsi, dans la Marine, tout livre contenant des cartes marines, des vues de côtes ou de terres, et des instructions sur les écueils, les routes à suivre, les passages à éviter par les bâtiments, etc. Il y a un routier pour chacune des grandes lignes de navigation.

Carte routière, carte de géographie où sont marquées spécialement les routes, chemins de fer, etc., et qui sert de guide aux voyageurs. Telle est la *Carte des postes de France* de L. Sagansan et les diverses *Cartes des chemins de fer* (français et étrangers).

Routiers, bandes armées du moyen âge. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ROUTOIR. *Voy.* ROUISSAGE.

ROUVERIN, nom donné, en Métallurgie, à une sorte de fer mou et assez tenace, d'une couleur foncée et sans éclat, qui contient du soufre et du cuivre. Les fers rouverins se traitent assez bien à froid, mais se soudent difficilement et sont cassants à chaud.

ROUVET, nom vulgaire de l'*Osyris blanc*.

ROUVIEUX ou ROUX-VIEUX (du v. fr. *rouffe*, gale ; orig. germaniq.), gale rebelle qui, chez le cheval, le mulet, l'âne, occupe les plis que forme la peau sur la partie supérieure de l'encolure. Cette maladie est contagieuse comme la gale et se traite comme elle.

ROUVRE (du lat. *robur*), *Quercus robur*, espèce du genre Chêne. *Voy.* CHÊNE.

Rouvre des corroyeurs. *Voy.* FUSTET.

ROYAL (s.-ent *écu*), monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et ses successeurs, était ainsi appelée parce que le roi y était représenté vêtu de ses habits royaux. Il y avait le *petit royal*, qui valait 13 sous 9 deniers, environ 10 fr. 74 c. ; et le *grand* ou *gros royal*, qui valait le double : on nommait aussi ce dernier *cadière*. *Voy.* ce mot.

ROYALE ou IMPÉRIALE, moustache ou bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

Ce mot se dit encore de plusieurs variétés de pêches, de poires, de prunes, etc. de qualité supérieure.

ROYAUTÉ. *Voy.* ROI et MONARCHIE.

ROYOC, espèce de Morinde. *Voy.* MORINDE.

RUBACE ou RUBICELLE (du lat. *rubaceus*, *rubicellus*). On donne ce nom, en Joaillerie, tantôt à une variété rougeâtre de Spinelle, tantôt à une topaze du Brésil, ramenée par l'action du feu à la couleur rouge du rubis. Il ne faut pas confondre la *rubace* avec la *rubasse* qui est une variété rougeâtre de quartz.

RUBAN (orig. inc.) Les rubans, dont tout le monde connaît les usages multipliés, peuvent être en soie, en filoselle, en fil, en coton, en laine, etc. — On distingue la *petite rubanerie*, qui comprend les rubans de fil, de laine, de coton, de filoselle ; et la *grande rubannerie*, qui ne comprend que le ruban de soie, et celui où l'or et l'argent se mélangent à la soie. On fait des rubans de toute largeur, depuis le ruban, connu sous le nom de *faveur*, jusqu'aux larges ceintures et cordons d'ordre. Après le tissage, qui se fait sur des métiers à haute et à basse lisse, les rubans sont soumis à diverses préparations (découpage, cylindrage, moirage, gaufrage, impression), auxquelles ils doivent ce lustre et cette apparence attrayante qui les font rechercher. — Les rubans de soie, d'or, d'argent, se fabriquent surtout à Lyon, à

St-Étienne et à St-Chamond. Ceux de filoselle ou de bourre de soie, nommés *padous* (*Voy.* ce mot), se font à Lyon et à St-Étienne. Les rubans de fil, unis ou croisés, dits *rouleaux*, viennent de Normandie, de Flandre et de Hollande. Les rubans grossiers de fil roux, nommés *chevillières rousses*, se font surtout en Auvergne. Les rubans de laine, souvent nommés *galons*, se fabriquent principalement en Picardie.

L'origine de l'industrie des rubans remonte au moins au XIVe siècle. Les *rubaniers*, dits aussi *tissutiers-rubaniers* ou *ouvriers de la petite navette*, formaient une corporation dont les premiers statuts datent de 1403. Cette corporation fut réorganisée par un arrêt du 3 avril 1666. L'application du métier à la Jacquard à la fabrication des rubans a fait prendre à cette industrie un essor prodigieux depuis le commencement du siècle. — Voir le *Rapport* de M. Girodon (*Jury de l'Exposit. univ. de* 1867, t. IV).

RUBAN. En Architecture, on donne ce nom à tout ornement fait à l'imitation d'un ruban qui s'enroulerait sans fin sur une baguette. — Dans le Blason, c'est le nom d'une bande très-étroite.

En Botanique, on nomme *ruban* : 1° une bande qui s'observe sur les feuilles de certaines fleurs ; 2° une espèce de Jacinthe. — On appelle *Ruban d'eau*, une plante aquatique dite aussi *Rubanier* (*Voy.* ce mot) ; *R. panaché*, une variété du Roseau cultivé.

En Conchyliologie, on appelle vulg. *Ruban de Nassau*, une coquille du genre Sabot ; *R. rayé*, le Buccin tonne ; *R. terrestre commun*, *Grand ruban* ou *R. plat*, diverses espèces d'Hélicelles.

Ruban ou *Rouleau*, serpent. *Voy.* ROULEAU.

RUBANIER, *Sparganium*, genre de la famille des Typhacées, se compose de plantes aquatiques à feuilles longues et minces en forme de *ruban*, très-communes sur les bords des rivières, des étangs et dans les marais : fleurs monoïques ; les mâles placées au-dessus des femelles ; les unes et les autres réunies en paquets globuleux et distants ; le fruit est un assemblage de petits drupes secs, aigus, sessiles, renfermant chacun une semence osseuse. Les principales espèces sont : le *R. droit* ou *Ruban d'eau* (*S. erectum*) ; le *R. simple* (*S. simplex*), et le *R. flottant* (*S. natans*). Les feuilles de ces plantes ont été autrefois employées en médecine comme astringentes, et leurs racines comme sudorifiques. Elles servent encore à faire de la litière, à couvrir les chaumières, à rembourrer les chaises, etc. Les Rubaniers contribuent à la formation de la tourbe.

RUBASSE, variété de Quartz coloré en rouge.

RUBECULA, nom lat. scientifiq. du *Rouge-gorge*.

RUBÉFIANT (du lat. *rubeficare*, de *rubeus*, rouge), qui produit la rougeur. On donne ce nom à tous les moyens à l'aide desquels on détermine la rubéfaction de la peau, aux emplâtres de poix de Bourgogne, aux sinapismes, etc. Les frictions et la chaleur sont aussi des moyens rubéfiants.

RUBELLANE (du lat. *rubeus*), minéral qui résulte de la combinaison d'un silicate de fer, de soude, de potasse et de chaux et d'un silicate d'alumine $[6(\dot{F}e,\dot{C}a,\dot{N}a,\dot{K})\ddot{S}i + \dddot{A}l\ddot{S}i]$. La Rubellane est d'un brun rougeâtre ; sa dureté est entre celles du gypse et du calcaire ; elle pèse 2,6 et cristallise en doubles pyramides à base hexagone. On la trouve en Bohême.

RUBELLE (du lat. *rubeus*), variété de Vigne à feuilles rouges et à raisin noir.

RUBELLITE, variété rouge de *Tourmaline*.

RUBÉOLE, *Rubeola*, plante Rubiacée, synonyme de *Crucianelle*. *Voy.* ce mot.

RUBÉOLIQUE (du lat. *rubeolus*), qui a rapport à la rougeole, synonyme de *morbilleux*. *Voy.* ce mot.

RUBIA, nom latin botanique de la *Garance*.

RUBIACÉES (du g.-type *Rubia*, Garance), famille de plantes Dicotylédones gamopétales périgynes, renferme des arbres, des arbrisseaux, rarement des herbes, à tige et à rameaux plans, souvent tétragones, à nœuds articulés ; à feuilles opposées ou plus rarement verticillées, simples, entières, pétiolées ou parfois sessiles ; à fleurs en cymes ou en grappes ; fruits très-variables. La famille des Rubiacées renferme plus de 2,000 espèces, originaires pour la plupart des régions intertropicales. Un grand nombre sont précieuses comme plantes tinctoriales, p. ex., la *Garance* (*Rubia tinctorum*), et l'*Aspérule* (*Asperula tinctoria*) ; comme plantes médicinales, le *Quinquina*, l'*Ipécacuanha*, etc., ou comme propres à d'autres usages, le *Bois de fer*, le *Caille-lait*, le *Café*. — On divise cette famille en deux grandes sections : 1° les *Cofféacées*, comprenant 8 tribus : *Operculariées*, *Galiées*, *Anthospermées*, *Spermacocées*, *Psychotriées*, *Pœderiées*, *Guettardées*, *Cordiérées* ; 2° les *Cinchonacées* ou *Cinchonées*, formant 5 tribus : *Hamélées*, *Isertiées*, *Hédyotidées*, *Cinchonées* et *Gardéniées*.

RUBICAN, se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe est semée çà et là de poils blancs.

RUBICELLE. *Voy.* RUBACE.

RUBIDIUM (du lat. *rubidus*, rougeâtre, à cause de la couleur de la raie qu'il produit dans le spectre), métal alcalin découvert en 1861 par MM. Bunsen et Kirchhoff dans l'analyse spectrale des eaux mères de la saline de Durkheim, et retrouvé depuis dans un grand nombre d'eaux minérales, notamment dans celles de Bourbonne et de Nauheim, ainsi que dans le tabac et la betterave. On le retire surtout des lépidolithes roses à base de lithine. Le rubidium est blanc argentin, teinté de jaune, et ressemble au potassium. Il fond à 38°,5, et donne au rouge des vapeurs d'un bleu verdâtre. Il brûle sur l'eau et donne alors un hydrate tout à fait semblable à la potasse caustique. Son équivalent est 85,4.

RUBIETTE, *Erythacus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Sylviadés ou Becs-fins, comprend les espèces dites *Rouge-gorge*, *Rouge-queue*, *Gorge-bleue*, *Gorge-noire* ou *Rossignol des murailles*, etc. *Voy.* ces mots.

RUBINE, nom donné autrefois, en Chimie et en Minéralogie, à plusieurs sulfures métalliques, natifs ou artificiels, à cause de leur couleur rouge. La *Rubine d'arsenic* est le réalgar ; la *R. d'argent*, l'argent rouge ; la *R. blende*, le sulfure de zinc rouge ; la *R. d'antimoine*, le sulfure d'antimoine, etc.

RUBIS (de l'espagn. *rubi*). On donne ce nom, en Joaillerie, à des pierres précieuses de composition différente, mais qui sont toutes d'un rouge plus ou moins foncé. 1° Le *rubis oriental* est une variété de corindon, d'un beau rouge de feu, qui n'est rayée que par le diamant, et dont le prix est supérieur à celui du diamant lui-même (*Voy.* CORINDON). 2° Le *rubis spinelle*, est un aluminate de fer et de magnésie $[(\dot{M}g,\dot{F}e)\dddot{A}l]$, également d'un beau rouge, qui cristallise en octaèdres réguliers et se trouve dans les mêmes gisements que le corindon (*Voy.* SPINELLE) ; quand il est bien pur, sa valeur est aussi très-grande. 3° Le *rubis balais* est une variété de corindon, mais dont la teinte est rose ou rouge lie de vin : ses cristaux appartiennent au système du prisme droit hexagonal. Il est moins estimé que les précédents, mais nous arrive, comme eux, tout taillé, de l'Inde et notamment de Ceylan. — On appelle encore *R. du Brésil*, une topaze rose ; *R. de Hongrie*, un grenat rouge violacé ; *R. de Bohême*, un grenat rouge de feu ; *R. occidental* ou *faux rubis*, un quartz hyalin rose ou rouge ; *R. de Sibérie*, une tourmaline rouge cramoisi. — Par un fâcheux abus de langage, on a étendu le nom de *rubis* à des substances dont la couleur est toute différente du rouge : on a appelé *rubis blanc* le corindon hyalin ; *rubis saphir*, le corindon azuré ; *rubis vert*, l'émeraude, etc.

RUBRIQUE (du lat. *rubrica* de *ruber*, rouge). Ce mot désigne proprement une espèce de terre rouge, dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang et pour faire des emplâtres siccatifs, ainsi qu'une craie rouge dont les charpentiers frottent le cordeau avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois à équarrir.

Chez les Romains, on désignait quelquefois sous

le nom de *rubrica* le droit civil, parce que dans les manuscrits les titres des lois étaient écrits en encre rouge faite de cinabre. Lorsque l'imprimerie fut inventée, il fut longtemps d'usage d'imprimer en rouge tout ou partie des titres des ouvrages, et par suite on donna le nom de *rubrique*, non-seulement à ces titres, mais en général à toutes les lettres rouges contenues dans un livre. — De plus, le nom de l'endroit où le livre était publié étant ordinairement imprimé en rouge, ce mot servit aussi à désigner le lieu, vrai ou faux, de la publication d'un ouvrage : beaucoup de livres, imprimés en France au XVII et XVIIIe siècles, portent la rubrique de Genève, de la Haye ou de Londres. Par extension, *rubrique* s'est dit, dans les journaux, du titre qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue, ou d'où l'on suppose qu'elle vient ; ainsi on a dit : ce fait est *sous la rubrique* de Londres, de Vienne, etc.

En Liturgie, *rubrique* se dit de certaines règles qui sont au commencement du bréviaire et du missel, et qui enseignent la manière dont il faut célébrer l'office divin. On distingue des rubriques *générales*, *particulières*, *pour la communion*, *la confirmation*, *le baptême*, etc. Le bréviaire romain contient des rubriques *pour les matines, laudes*, etc., *pour les translations*, *béatifications*, *commémorations*, etc.

RUBUS, nom latin botanique du genre *Ronce*.

RUCHE (jadis *rusche*, orig. celtiq.), habitation préparée pour un essaim d'abeilles, où elles deposent le miel et la cire, et où elles forment de nouveaux essaims. C'est ordinairement une espèce de panier renversé fait en paille de seigle, tordue et roulée en cylindre. Sa hauteur est d'environ 0^{m},80 sur 0^{m},50 de large. L'intérieur est enduit d'un mélange de terre et de bouse de vache corroyées ensemble. Le sommet est garni d'un *chapeau* ou *surtout*, espèce d'entonnoir de paille que l'on place renversé pour forcer l'eau à s'écouler. On fabrique encore les ruches en bois, en osier ou en jonc. Le *chapeau* s'enlève quand on veut retirer le miel. Pour exécuter cette opération, on chasse les abeilles avec la fumée, ou bien l'on remplace le chapeau plein de gâteaux de miel par un autre chapeau vide. — On distingue les ruches *simples*, que nous venons de décrire, et les ruches *composées*, formées de la réunion de plusieurs ruches qui peuvent se séparer au besoin. Plusieurs ruches perfectionnées portent les noms de leurs inventeurs, comme la *Ruche du Carme de Blangy*, la *R. Gélieu*, la *R. Mahogany*, la *R. Palteau*, la *R. Boisjugan*, la *R. Hubert*, la *R. Beauvoys*, la *R. villageoise de Lombard*, etc. On appelle *R. d'observation* des ruches à parois de verre qui permettent de voir ce qui se passent à l'intérieur ; il faut recouvrir ces parois de volets pour que les abeilles ne les enduisent pas de propolis, afin de conserver l'obscurité qui leur est nécessaire. — La capacité d'une ruche ordinaire doit se proportionner à l'importance de l'essaim : elle peut être de 40 décimètres cubes pour 20,000 abeilles, de 60 pour 30,000, et ainsi de suite. *Voy.* ABEILLE.

Dans la Toilette des femmes, on donne le nom de *ruche* à une bande plissée d'étoffe, de tulle ou de dentelle, qui sert d'ornement à différents ajustements, tels que bonnets, collerettes, chapeaux, robes.

RUCHER, endroit où l'on place les *ruches* pour les mettre à l'abri des intempéries de l'atmosphère. C'est généralement une espèce de hangar, formé par un avant-toit adossé contre un mur, exactement fermé, et percé seulement de deux fenêtres latérales pour faciliter la circulation de l'air. Il faut aussi que le rucher soit autant que possible à l'abri des ennemis des abeilles, c.-à-d. des rats, des loirs, de certains oiseaux tels que les guêpiers et une foule d'insectes, guêpes, frêlons, philanthe apivore, larves de clairones, teignes de la cire, etc.

RUDBECKIE, *Rudbeckia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Hélianthées. Ce sont des plantes herbacées vivaces de l'Amérique du Nord, couvertes dans toutes leurs parties de poils rudes au toucher : feuilles alternes, opposées aux rameaux ; fleurs en capitules terminaux, offrant un disque brun violacé et des rayons jaunes. On cultive dans les jardins, pour la beauté de leurs fleurs : la *R. laciniée* (*R. laciniata*), la *R. digitée* (*R. digitata*) et la *R. éclatante* (*R. fulgida*).

RUDENTURE (du lat. *rudens*, corde), moulure en forme de bâton, de corde, ou de roseau, dont on remplit quelquefois les cannelures des colonnes jusqu'au tiers de leur hauteur, à partir d'en bas. Les colonnes à *rudentures* sont dites *rudentées*.

RUDIMENT (du lat. *rudimentum*, apprentissage), se dit, en général, des principes, des éléments d'une science ou d'un art quelconque. Par suite, il s'est dit de tout ouvrage élémentaire, et, en particulier, d'une grammaire à l'usage de la jeunesse. Parmi les plus anciens ouvrages de ce genre, on cite les *Rudimenta grammatices*, de N. Perotto (1473), et les *Rudimenta novitiorum*, de Comestor (1475), abrégé d'histoire universelle. La *Grammaire latine* de Lhomond est souvent désignée sous le nom vulgaire de *rudiment*.

En Histoire naturelle, *rudiment* se dit des premiers linéaments ou des vestiges de la structure des organes, et d'organes mêmes, lorsqu'ils se trouvent réduits à de très-petites dimensions. Ces organes sont dits alors être à *l'état rudimentaire*.

RUDISTES, 2e ordre des Mollusques conchifères dimyaires dans la classification de Lamarck qui les rangeait à côté des Huîtres et des Chames. Réunis aux *Thécidées*, ils forment aujourd'hui le sous-ordre des *Brachiopodes cirrhidés*. *Voy.* BRACHIOPODES.

RUE (du lat. *ruga*, sillon), espace de terrain qui, dans les villes, les bourgs, les villages, reste libre pour la voie publique, entre les bâtiments dont elle est bordée. Dans les villes, les rues sont assujetties à certaines règles pour l'alignement, le nettoyage, la largeur et quelquefois même pour la hauteur des maisons (*Voy.* ALIGNEMENT, FAÇADE et VOIRIE). — La multiplicité des rues des grandes villes a rendu nécessaires des plans détaillés et des dictionnaires qui permissent de s'y diriger. Voir pour Paris, Lazare frères, *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris* (1844-49) et Fr. Lock, *Guide alphabétique des rues de Paris*.

RUE, *Ruta*, genre type de la famille des Rutacées, contient une dizaine d'espèces à tiges herbacées ou ligneuses, à feuilles composées et alternes, et à fleurs disposées en corymbe terminal. La *Rue commune* ou *fétide* (*Ruta graveolens*) a des tiges dures, des feuilles d'un vert glauque et des fleurs jaunes. Elle exhale une odeur repoussante, et a une saveur âcre, chaude, très-amère. Placée sur la peau, elle y détermine de la rubéfaction ; à l'intérieur, elle cause de l'agitation, de la sécheresse dans la bouche, des maux de gorge. On l'emploie comme emménagogue, vermifuge et diaphorétique. On prétend qu'elle fortifie la vue. Cette espèce croît sur les montagnes et dans les lieux stériles du Midi.

Rue sauvage, plante de la même famille, mais qui forme un genre à part sous le nom de *Peganum harmala*. Elle exhale une odeur désagréable ; ses fleurs sont blanches, grandes, solitaires. Elle croît en Espagne et en Afrique : on en retire une substance tinctoriale, l'*harmaline*.

Rue ou *Doradille des murailles* (*Ruta muraria*), espèce du genre *Asplénie* (*Voy.* ce mot) : c'est une petite fougère dont le feuillage a de la ressemblance avec celui de la Rue. Comme les autres capillaires, elle est pectorale. Elle croît partout dans les fentes des vieux murs et des rochers.

On nomme *Rue de chèvre* le Galéga officinal ; *Rue de chien*, une Scrofulaire ; *Rue des prés*, un Pigamon, etc.

RUELLE (dimin. de *rue*). Outre sa signification propre de *petite rue*, ce mot désigne l'espace qui, dans les chambres à coucher, surtout dans celles qui ont des alcôves, se trouve libre entre le lit et le mur. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, on appelait

ruelles les alcôves mêmes qui servaient de salon aux dames de qualité connues alors sous le nom de *précieuses*. On s'y réunissait autour de la dame du logis, qui s'asseyait sur son lit pour recevoir les visites. C'est en prenant le mot dans ce sens que Boileau a dit (*Art poét.*, IV, 200):

Benserade en tous lieux amuse les ruelles.

RUELLIE, *Ruellia*, genre de la famille des Acanthacées, type de la tribu des *Ruelliées*. Ce sont des herbes caulescentes, poilues, à feuilles opposées; à fleurs médiocres, de couleurs variées, disposées en épis axillaires ou terminaux, ou groupées en capitules. Elles croissent dans l'Asie tropicale et l'Australie. On cultive dans les jardins les *R. strepens*, *patula*, *clandestina*, *paniculata*, *repens*, etc.

RUFI... (du lat. *rufus*, roux), entre dans la composition d'un grand nombre de mots d'histoire naturelle, comme *ruficaude*, *rufinerve*, *rufipalpe*, *rufirostre*, etc., qui s'expliquent d'eux-mêmes.

RUGINE (du lat. *runcina*, rabot?), instrument dont se servent les Chirurgiens et les Anatomistes pour racler ou ratisser les os et pour en détacher le périoste: il est terminé par une plaque d'acier tranchante, de forme variable. — Les Dentistes ont un instrument analogue pour déchausser les dents ou enlever le tartre qui les couvre.

RUGISSEMENT (du lat. *rugitus*), cri que font entendre le lion, le tigre, la panthère et quelques autres animaux féroces du grand genre Chat. « Le *rugissement* du lion est si fort, dit Buffon, que, quand il se fait entendre par échos la nuit dans les déserts, il ressemble au bruit du tonnerre: c'est un cri prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu. »

RUGUEUX (du lat. *rugosus*), se dit de toute surface qui présente des rides. En Botanique, les feuilles rugueuses sont celles dont les nervures forment des rides sur la surface, comme celles de la Sauge, du Marrube et du Loranthe rugueux, etc.

RUINE (du lat. *ruina*), débris d'un édifice abattu, d'une ville détruite. Parmi les ruines les plus célèbres, on cite celles de Thèbes et de Memphis en Égypte, celles de Ninive et de Palmyre, en Asie; de Pompéies et d'Herculanum, en Italie; de Palenque, au Mexique; celles du Parthénon dans Athènes, du Colisée, du Panthéon à Rome; du temple de la Concorde et de celui des Dioscures à Agrigente, des Thermes de Julien à Paris, et les nombreuses ruines des monuments du moyen âge qu'on rencontre en France et dans le reste de l'Europe.

Volney a intitulé *Ruines* (1791) un ouvrage fameux sur les causes des révolutions des empires.

Ruines factices, constructions en forme de ruines. C'était, au dernier siècle, la mode d'orner les jardins anglais de ruines de ce genre.

RUINIQUE ou RUINIFORME (MARBRE), espèce de marbre dont les marbrures offrent l'apparence d'édifices en ruines. *Voy.* MARBRE.

RUMB (de l'angl. *rhumb*, de *rhombe*, losange, parce que dans les cartes on désigne ordinairement les quatre points cardinaux par deux losanges allongés et disposés en croix). *Voy.* AIRE-DE-VENT.

RUMEX, nom latin du genre de plantes qui renferme la *Patience* et l'*Oseille*. *Voy.* ces mots.

RUMINANTS (du lat. *ruminare*, de *rumen*, estomac des herbivores), subdivision de l'ordre des Bisulques, classe des Mammifères, se compose d'animaux ainsi appelés à cause de leur mode particulier de digestion, dit *rumination*. Après avoir mâché leurs aliments et les avoir engloutis dans un premier estomac, appelé *panse* ou *herbier*, ils les font remonter dans la bouche en les faisant passer à travers un second estomac, le *bonnet*, dans lequel ces aliments s'imbibent et se compriment en petites pelotes, ce qui rend la seconde mastication plus facile; les aliments remâchés redescendent ensuite par l'œsophage dans un troisième estomac, le *feuillet*, ainsi nommé à cause de la disposition de ses parois qu'on dirait feuilletées; de là, les aliments se rendent dans un quatrième et dernier estomac, la *caillette*, qui remplit chez ces animaux les fonctions de l'estomac des autres mammifères. Les Ruminants sont encore caractérisés par l'absence d'incisives supérieures, qui chez eux sont remplacées par un bourrelet dur et calleux, et par leurs pieds fourchus, où les deux métacarpiens et métatarsiens principaux sont réunis en un seul os appelé *canon*. Leur cerveau est pourvu de circonvolutions. — Principales familles: *Bovidés*, ruminants à cornes pourvues d'étuis épidermiques (Bœuf, Chèvre, Bouquetin, Mouton, Antilope, etc); *Cervidés*, ruminants à bois caducs (Cerf, Élan, Renne, Daim, Chevreuil, Girafe); *Chevrotains*; *Camélidés* ou *Caméliens* (Chameau, Dromadaire, Lama, Alpaga, Vigogne), etc.

RUMINATION. *Voy.* ci-dessus RUMINANTS.

RUNCINÉ. *Voy.* RONCINÉ.

RUNES (c.-à-d. *secret*), ALPHABET RUNIQUE. On appelle *runes* des caractères d'écriture usités chez les Scandinaves et les anciens Germains. L'*alphabet runique*, telle que nous le possédons aujourd'hui est de date relativement récente. Il se compose de 16 lettres, formant chacune l'initiale du nom qu'elle porte et reproduisant presque toutes la forme de l'objet que le nom désigne. C'est une écriture qui exprime des sons, mais qui garde la trace d'une sorte de système hiéroglyphique. L'*alphabet gothique* d'Ulfilas n'est autre que l'alphabet runique complété par des lettres grecques (*Voy.* GOTHIQUE). — Consulter: Grimm, *les Runes allemands* et *la Littérature runique* (1821-28); Édélestan Duméril, *Mélanges archéologiques* (1850), etc.

RUPELLAIRES, RUPICOLES. *Voy.* PÉTRICOLES.

RUPIA (du gr. ῥύπος, malpropreté), inflammation chronique de la peau, caractérisée par des bulles aplaties, isolées renfermant un liquide séro-purulent, et auxquelles succèdent des croûtes qui recouvrent des ulcérations. Le rupia a la plus grande analogie avec le *pemphigus* (*Voy.* ce mot), dont les bulles sont seulement plus petites. La vieillesse, la misère, les excès, certaines maladies (variole et fièvre typhoïde), peuvent donner naissance au rupia. La propreté, la bonne nourriture; les amers, les bains sulfureux, les lotions aromatiques, les cautérisations, l'onguent styrax et l'iodure de mercure forment la base du traitement.

RUPICAPRA, nom latin scientifique du *Chamois*.

RUPICOLE (du lat. *rupes*, roche, et *colere*, habiter), *Rupicola*, vulg. *Coq de roche*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, rapporté par les uns à la famille des Manakins, et par les autres à celle des Cotingas. Ces oiseaux sont farouches; ils vivent dans les fentes des rochers et se nourrissent de fruits sauvages, de baies et d'insectes. Le *R. orange* (*R. aurantia*), ou *Coq de roche de la Guyane*, est de la grosseur d'un pigeon: le mâle est de couleur orangée, avec une huppe en demi-cercle; le plumage de la femelle est d'un brun fuligineux. Le *R. du Pérou* (*R. peruviana*) est couleur gris-tendre sur le dos, avec des rectrices noires; sa huppe est en touffe. Le *R. vert* (*R. viridis*), de Java, est d'un vert d'émeraude.

RUPPIE, *Ruppia*, genre de plantes aquatiques de la famille des Naïadées, type de la tribu des *Ruppiées*, est composé de deux espèces, dont une, la *R. maritima*, est indigène de l'Europe.

RUPTURE (du lat. *ruptura*), solution de continuité. Ce mot s'emploie quelquefois comme synonyme de *fracture* et de *hernie*. *Voy.* ces mots.

Rupture de ban. *Voy.* BAN et SURVEILLANCE.

RURAL (du lat. *ruralis*), ce qui concerne la campagne. — *Code rural* (*Voy.* CODE et DROIT); — *Économie rurale*. *Voy.* ÉCONOMIE.

RUSA, genre de Cervidés peu connu. *Voy.* CERF.

RUSCUS, nom lat. botanique du genre *Fragon*.

RUSE (de *ruser*, jadis *reüser*, du lat. *recusare*), moyen dont on se sert pour tromper. — *Ruses de guerre*. *Voy.* STRATAGÈME.

RUSMA, mélange dépilatoire *Voy.* DÉPILATION.

RUSPONE, anc. monnaie d'or de Toscane valait 3 sequins aux lis, c.-à-d. 36 fr., 04 c.

RUSTIQUE (du lat. *rusticus*). En Architecture, ce qu'on appelle l'*ordre rustique*, ou simplement *le rustique*, est un ordre dans lequel les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés, etc. : c'est le plus simple de tous, et le plus dénué d'ornements. — On appelle *ouvrage rustique*, *genre rustique*, toute construction faite de pierres brutes ou taillées grossièrement. Ces constructions, qui semblent avoir pour type les grottes naturelles ou les premiers essais de l'art de bâtir, ont cependant leurs règles, et comportent des ornements dont l'imperfection et l'irrégularité ne sont qu'apparentes.

En Agriculture, on dit qu'un *arbre*, qu'une *plante*, sont *rustiques*, lorsqu'ils bravent le chaud et le froid, la sécheresse et l humidité, et qu'ils viennent aussi bien sans culture que ceux auxquels on prodigue le plus de soins. — *Maison rustique. Voy.* MAISON.

Écriture rustique, se dit de l'ancienne écriture soit grecque, soit latine, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement et sans aucune précision : c'est l'écriture des inscriptions les plus anciennes.

Langue rustique (*Sermo rusticus*), synonyme de *latin vulgaire. Voy.* LATIN.

RUSTRE, se dit, en Langage héraldique, d'une macle percée en rond. *Voy.* MACLE.

RUT (du lat. *rugitus*, cri, rugissement), époque périodique où certains Mammifères sont portés à la reproduction.

RUTA, nom latin botaniq. de la *Rue. Voy.* ce mot.

RUTABAGA, ou *Navet de Suède*, espèce hybride résultant du croisement du Chou et du Navet : chair jaune et feuilles glauques comme celles des choux. Le Rutabaga se cultive dans le midi de la France comme légume de jardin et comme racine fourragère. Il est hâtif et a un goût sucré.

RUTACÉES (du g.-type *Ruta*, Rue), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, se compose de plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, simples, diversement lobées ou décomposées, très-souvent marquées de points translucides à fleurs régulières, en corymbes ou en grappe au sommet des rameaux, en général hermaphrodites : le fruit est capsulaire. — La famille des Rutacées a été considérablement réduite par les botanistes modernes qui en ont détaché les *Zygophyllacées*, les *Diosmées*, les *Xanthoxylées* et les *Simaroubées* (*Voy.* ces noms). Les genres qui la composent aujourd'hui, habitent la zone tempérée chaude de l'ancien continent; ils forment deux tribus : les *Rutées* (genres *Ruta*, *Harmala* ou *Peganum*, etc.), et les *Biebersteiniées* (genre *Biebersteinia*.)

RUTÈLE, *Rutela*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides (Xylophiles) : corps convexe, plus ou moins carré; antennes à 10 articles, le 1er velu, plus gros que les autres. Les Rutèles ont à peu près les habitudes des Hannetons. Ils sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique.

RUTHÉNIUM, métal découvert en 1845 par Claus, et dont les caractères sont encore peu connus. C'est le plus infusible des métaux : MM. Deville et Debray l'ont cependant fondu ; il a alors une densité de 11 à 11, 4. — Il se présente sous la forme d'une poudre grise, d'un éclat semblable à celui de l'iridium; on le trouve ainsi que l'iridium, combiné avec l'osmium, à l'état d'*osmiure*.

RUTICILLA, nom lat. scientifiq. du *Rouge-queue*.

RUTILANT (de *rutilans*, ayant l'éclat de l'or), se dit surtout, en Chimie, de l'acide nitreux et des vapeurs qu'il exhale, à cause de leur couleur rouge.

RUTILE (du lat. *rutilus*, rouge) ou TITANITE, une des formes de l'oxyde naturel de Titane. Le Rutile est rouge, brun ou jaunâtre, raye fortement le verre et pèse 4,25. Ses cristaux sont des prismes octogones droits, quelquefois pyramidés, clivables parallèlement à leurs faces, et présentant souvent des groupements analogues à ceux de l'étain oxydé. On le trouve aussi en aiguilles croisées (*Titane réticulé*), à l'état amorphe, ou pulvérulent. Il se rencontre dans les granits, les gneiss, les pegmatites, etc., ainsi que dans les sables provenant de ces roches, au St-Gothard, à St-Yrieix, etc. La *Crispite* n'est autre chose que du Rutile. *Voy.* ANATASE et BROOKITE.

RUYDER, RYDER (c.-à-d. *cavalier*, à cause de son effigie), anc. monnaie de Hollande. Le *ruyder d'or* équivalait à 14 florins (31 fr. 65 c.); le *ruyder d'argent* ou *ducaton* à 3 florins 15 *cents* (6 fr. 85 c.).

RUYSCHIA, genre de la famille des Marcgraviacées établi pour des arbrisseaux de la Guyane. Genre type, la *R. clusiæfolia*.

RYACOLITE, substance minérale de la famille des Feldspaths, résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de soude et de potasse [3ÄlSi + (Ña, K̈) S̈i³]. Le Ryacolite cristallise en prismes rhomboïdaux obliques diversement modifiés et présentant sur leurs faces cette espèce de fendillement qui a fait donner à cette substance le nom de *Feldspath vitreux*. On le trouve dans les laves de l'abbaye de Lach (Eiffel), et dans les dolomies de la Somma.

RYTIDOPHYLLUM, genre de la famille des Gesnériacées. *Voy.* GESNÉRIE.

S

S, 19e lettre de notre alphabet, et 15e des consonnes; on l'appelle *lettre sifflante*. La lettre *s* a le son dur en tête et dans le corps des mots, lorsqu'elle est double ou accompagnée d'une autre voyelle; elle prend le son du *z* lorsquelle est entre deux voyelles. — Comme lettre numérale, chez les Grecs, σ' valait 200 ; ,σ 200,000 ; chez les Romains, S valait 90 ; S̄, 90,000. — Comme abréviation, S. à Rome signifiait *Sanctus*, saint; Sp., *Spurius*; Ser., *Servius* ou *Servilius*; Sext., *Sextus*; S. J., *sacrum Jovi*; S. M., *sacrum Manibus*; S. P. Q. R., *senatus populusque Romanus*; S. D., en tête des lettres, *salutem dicit*, formule de salutation. Chez nous, S. ou St se met pour *Saint*, SS. pour *Saints*, S. S. pour *Sa Sainteté*, S. M., pour *Sa Majesté*, S. H., pour *Sa Hautesse*, S. A., pour *Son Altesse* S. V. P., veut dire *s'il vous plaît*. — Dans la Musique, S est l'abréviation de *solo*. — Dans les formules chimiques et minéralogiques, S signifie *soufre* Sb, *stibium* ou antimoine, Se, *selenium*, Si, *silicium*, Sn, *stannum* ou étain, Sr, *strontium*. — En Anatomie, ce qu'on appelle l'*S du colon* est une partie du colon en forme d's.

SABADILLA, nom latin de la *Cévadille. V.* ce mot.

SABAL, genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, renferme des espèces qui habitent la Caroline et la Virginie.

SABBAT (de l'hébreu *schabat*, se reposer). Les Juifs appelaient ainsi le dernier jour de la semaine, notre *samedi*, jour pendant lequel ils observaient un repos absolu. — On appelait *année sabbatique*, chaque septième année, parce que cette année-là était, comme le jour du sabbat, consacrée au repos : on laissait reposer la terre sans la labourer, et tout ce qu'elle produisait d'elle-même appartenait aux pauvres.

Le mot *Sabbat* désigne encore une assemblée nocturne et solennelle, qui, selon une superstition populaire fort ancienne, est tenue le samedi à minuit par les sorciers et les sorcières, sous la présidence de Satan, leur seigneur et maître. Les sorciers se rendent dans le lieu de l'assemblée, qui est ordinairement un lieu désert ou une abbaye en ruines, à cheval sur des boucs, des ânes, des manches à balai, des pelles à feu, et, au moyen de certaines paroles magiques, ils traversent les airs avec la plus grande rapidité. On choisit pour ces réunions des lieux élevés et écartés : en Allemagne, le Brocken, la plus haute montagne du Hartz, fut longtemps considéré comme le lieu du sabbat. Il s'y tenait dans la nuit du 30 avril au 1er mai.

SABÉISME, culte des astres. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SABELLE (de *sable*), *Sabella*, genre d'Annélides, de l'ordre des Chétopodes céphalobranches, et très-voisins des Amphitrites avec lesquelles on les confond fort souvent. Les Sabelles adhèrent fortement aux rochers; elles vivent en société et forment des masses comparables à des gâteaux d'abeilles. On en trouve sur toutes nos côtes. Les espèces principales sont : la *S. de Rudolphe*, la *S. raboteuse*, la *S. marsupiale*, la *S. indienne*, etc.

SABICE, *Sabicea*, genre de la famille des Rubiacées, section des Cinchonacées, tribu des Haméliées, renferme 9 espèces originaires des régions intertropicales du continent américain. Ce sont des arbrisseaux sarmenteux et traçants, à feuilles vertes, recouvertes d'un duvet blanchâtre; à fleurs blanches et velues; à baies rouges ou blanches succulentes. On remarque surtout : la *S. cendrée*, la *S. velue*, la *S. rude*, la *S. en ombrelle à feuilles variées*.

SABINE (en lat. *Sabina herba*; du pays des Sabins où elle était commune), *Juniperus sabina*, espèce du genre Genévrier. C'est un arbrisseau de 2 à 4m, d'une belle verdure, mais d'une odeur repoussante; feuilles très-petites, aiguës, imbriquées; baies d'un bleu noirâtre à leur maturité. On distingue la *S. stérile*, dite aussi *S. femelle*, qui fructifie rarement, et la *S. mâle*. Cet arbrisseau croît dans les Alpes et dans le Levant. Ses feuilles sont d'une saveur chaude et amère; elles sont si âcres que leur application sur la peau suffit pour l'enflammer. On en extrait une huile (*huile de sabine*), qui est un emménagogue puissant, mais dangereux. Les Baskirs attribuent à cette plante une grande vertu contre les sortiléges : ils en suspendent de petites branches au-dessus de leurs portes. Les maquignons la font avaler à leurs chevaux, pour leur donner du feu. *Voy.* Genévrier.

SABLE (du lat. *sabulum*). On donne le nom de *sables* à des matières meubles composées de grains ronds ou anguleux, et qui proviennent de la désagrégation des roches compactes. Les sables peuvent affecter les couleurs les plus diverses, le blanc, le rouge, le gris, le vert. Au point de vue des matières qui les forment ou qu'ils contiennent accidentellement, on distingue : 1° les *S. siliceux* ou *quartzeux*, qui proviennent de la désagrégation des grès (*sablon de Fontainebleau*) ou des granits; 2° les *S. calcaires*, qui résultent le plus souvent de la désagrégation des roches calcaires et principalement des oolites, mais qui quelquefois représentent l'agglomération des carapaces de milliards d'animaux microscopiques; 3° les *S. basaltiques*, dus à la décomposition des basaltes et généralement des roches amygdaloïdes; 4° les *S. volcaniques*, qui ne sont autre chose que des cendres émises par les volcans dans leurs éruptions; 5° les *S. micacés*, ou sables quartzeux remplis de paillettes de mica (*poudre d'or*); 6° les *S. aurifères*, sables quartzeux qui contiennent des paillettes et des pépites d'or et quelquefois d'autres métaux; 7° les *S. verts*, masses de chlorure de cuivre pulvérulent, que l'on rencontre dans le désert d'Atakama, au Pérou, etc. — Les sables se forment aujourd'hui abondamment dans la nature, soit dans la mer au pied des falaises et dans les rivières, où ils sont le produit de l'action triturante des eaux (*Voy.* Gravier); soit au pied des glaciers, soit enfin sur le sol même où ils résultent de l'action des agents atmosphériques sur différentes espèces de roches. Mais il s'en est formé également à toutes les époques géologiques. Il est peu de terrains anciens ou récents, où l'on ne trouve des bancs de sable (*sable de carrière*); des contrées tout entières où de pareils bancs affleurent ne sont que d'immenses plaines de sable : tels sont les déserts du Sahara et de l'Arabie, et en France la Sologne et les Landes. — Les sables sont fréquemment utilisés dans les arts et l'industrie, notamment les sables siliceux : on les emploie à la confection des mortiers et des ciments hydrauliques; quand ils sont purs et blancs comme ceux de Rilly et de Dieppe, on les emploie à la fabrication du verre et du cristal; les sables réfractaires sont employés à la fabrication des creusets et des briques servant à la construction des hauts fourneaux; enfin certaines variétés de sables argileux gris ou verdâtres servent dans les fonderies à la fabrication des moules.

Bain de sable. Voy. Bain.

sable. Dans le Blason, ce mot désigne la couleur de la marte zibeline, et par suite, la couleur noire (il est alors pour *zabelle*, nom sous lequel on désignait jadis la marte zibeline). Dans la gravure des armoiries, le *sable* se marque par des traits croisés.

SABLÉ, Mammifère rongeur. *Voy.* Hamster.

SABLIER (de *sable*), instrument propre à évaluer le temps, est formé de deux entonnoirs de verre, opposés par la pointe, et réunis entre eux par un col étroit : il est garni d'une monture en bois léger qui le protége sans empêcher d'en voir l'intérieur. Un des entonnoirs est plein de sable. On calcule le temps au moyen du sablier, en comptant le nombre de minutes que le sable met à passer d'un entonnoir dans l'autre. Quand il est tout à fait passé, on n'a qu'à renverser le sablier. Le sablier est la première horloge que l'homme ait employée : on s'en sert encore pour quelques usages particuliers. On fait des sabliers d'une demi-heure, d'un quart d'heure et aussi d'une minute, d'une demi-minute et d'un quart de minute. Ces derniers sont usités dans la marine pour compter les nœuds filés par le navire : ce sont des tubes étranglés par le milieu. — On représente le Temps un sablier à la main.

sablier, *Hura*, genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Hippomanées. Le *Sablier élastique* (*H. crepitans*), dit aussi *Pet du diable*, est remarquable par ses fruits dont les coques ligneuses ont la propriété d'éclater avec fracas au moment de la maturité. Les colons mettent dans ces coques le *sable* dont ils se servent pour poudrer l'écriture : de là le nom de *sablier* donné à l'arbre.

SABLIÈRE, carrière de sable. *Voy.* Sable.

Les Charpentiers nomment ainsi : 1° une pièce de bois posée horizontalement sur un portail ou sur une assise de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloison; 2° la pièce qui, à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, et porte les solives d'un plancher; 3° des espèces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre et qui reçoivent par embrèvement les solives dans leurs entailles.

SABLINE, *Arenaria*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme des plantes herbacées, dont on forme ordinairement des gazons, et qui se plaisent dans les *sables*, sur les murailles, les montagnes, etc. On distingue : la *S. péploïde*, la *S. à trois nervures*, la *S. à feuilles de serpolet*, la *S. rouge*, la *S. des rochers* et la *S. à grandes feuilles*.

SABLON, sable fin et menu qui sert aux usages domestiques. *Voy.* Sable.

SABORD (orig. inc.). On donne vulgairement ce nom à toute ouverture, même accidentelle, faite dans les murailles d'un bâtiment; mais c'est proprement une espèce de petite fenêtre faite à un vaisseau, et par laquelle on tire le canon. Les sabords sont car-

rés, et c'est à leur côté supérieur que sont fixés les gonds du volet qui sert à les fermer et à les ouvrir; on appelle *faux-sabord* une pièce de bois mobile qui sert à fermer le sabord, mais qui est percée à son centre de manière à donner passage à la volée du canon. Les grands vaisseaux ont plusieurs rangs de sabords. Les sabords d'un côté doivent correspondre exactement à ceux de l'autre; ils doivent fermer hermétiquement, pour empêcher l'eau de la mer de pénétrer dans les batteries. — On appelle *S. de retraite* ceux qui sont percés dans la poupe, pour tirer sur l'ennemi quand on est forcé de fuir; *S. de chasse*, ceux qui sont du côté de la proue et dans le sens de la longueur du vaisseau, pour tirer sur l'ennemi qui fuit; *S. de charge*, de grandes ouvertures pratiquées dans la cale des bâtiments et qui permettent d'y charger des mâtures et des bois de construction.

SABOT (orig. inc.), chaussure de bois faite toute d'une pièce, et creusée de manière à contenir le pied. On fait le plus souvent les sabots en bois de hêtre et de noyer. La fabrication de ces chaussures a une grande importance : on s'y livre surtout dans les pays de forêts et de montagnes; les sabots de Limoges furent longtemps en réputation.

En Zoologie, on nomme *sabot* (en lat. *ungula*) l'ongle des Mammifères lorsqu'il est épais et qu'il garnit de toutes parts la dernière phalange des doigts. On trouve 5 sabots à chaque pied de l'éléphant, 4 dans l'hippopotame, 3 dans le rhinocéros, 2 grands et 2 petits dans les cochons, 4 aux pieds de devant et 3 à ceux de derrière dans les tapirs; 2 à chaque membre, avec 2 onglons surnuméraires, dans les Ruminants; un seul à chaque pied dans les chevaux. *Voy.* Pied (du cheval).

On appelle encore *sabot* : 1° les garnitures de cuivre qu'on met au bas des pieds de certains meubles, d'une table, d'un bureau; — 2° une pièce de fer creusée pour recevoir le bout d'un pilotis, et qui se termine en pointe pour mieux s'enfoncer dans la terre; — 3° un outil à fût, dont les menuisiers, et même les maçons, se servent pour pousser des moulures; — 4° une plaque de fer ou de bois creusé, qu'on met sous l'une des roues d'une voiture pour enrayer dans les descentes; — 5° un jouet d'enfant (en lat. *turbo*) en forme de toupie, que l'on fait pirouetter au moyen d'un fouet armé d'une lanière; — 6° un crochet qui fait partie du mécanisme de la harpe à pédales, et qui en raccourcissant la corde la hausse d'un demiton. — *Voy.* Heuse.

Sabot, nom vulgaire des Mollusques des genres *Trochus* et *Turbo*. *Voy.* ces mots.

Sabot de Vénus ou *de la Vierge*, espèce d'Orchidée. *Voy.* Cypripède.

sabot, sabotière. *Voy.* Glaces et Sorbet.

SABRE (de l'allem. *Säbel*), arme d'estoc et surtout de taille, à lame plus ou moins large. En France, les modèles de sabre pour la cavalerie se réduisent à deux : le sabre à lame droite, dit *latte*, propre à pointer (cuirassiers, carabiniers, dragons), et le sabre demi-courbe, appelé *sabre-Montmorency*, à lame plus ou moins courbe, propre à la fois à pointer et à sabrer (lanciers, chasseurs, hussards). L'artillerie à cheval a un sabre, de forme plus cambrée que le précédent. — Le sabre de l'infanterie est le *sabre-baïonnette*, à lame en forme de yatagan, à double courbure et tranchante dans une partie du dos : la monture est percée d'une douille, de manière qu'il puisse s'adapter au canon du fusil; il a remplacé le *sabre-poignard*, qui consistait en une lame droite et à deux tranchants, à gouttières et à pans creux, avec une monture à croisière en cuivre, ciselée en écailles. — Le *sabre d'abordage*, à l'usage des marins, a la lame légèrement cambrée, et de chaque côté une gouttière, qui règne le long du dos.

Le sabre ne paraît pas avoir été en usage chez les Grecs ni chez les Romains. On ne trouve d'arme analogue dans l'antiquité que chez les Perses et les Espagnols : le sabre des Perses (*acinaces*) ressemblait au *cimeterre* des Sarrasins et des Turcs; il a sans doute donné naissance au sabre des modernes. L'usage de cette arme passa de l'Orient en Allemagne vers le ve siècle. Du temps des croisades, il devint presque général dans toute l'Europe. Jusqu'au milieu du xviiie siècle, l'infanterie française fut armée de l'épée; les grenadiers seuls portaient un sabre à longue lame. En 1747, le *sabre-briquet*, à lame légèrement cambrée, à un tranchant et sans gouttières, devint l'arme de l'artillerie, des sous-officiers d'infanterie et des soldats des compagnies d'élite des troupes à pied. En 1831, fit place au *sabre-poignard*. En 1842, le *sabre-baïonnette* commença à être porté par les chasseurs à pied; son usage est devenu général dans l'armée en 1866. — Pour les fabriques de sabres. *Voy.* Armes blanches.

En Horticulture, on appelle *sabre* un instrument avec lequel on tond les haies et les palissades, et dont le tranchant est recourbé en arrière vers son extrémité; sa longueur est de moins d'un mètre; il est fixé à un manche assez long.

sabre, *Chirocentrus*, poisson de la Méditerranée, de la famille des Ténioïdes, et qui constitue seul un genre voisin des Gymnètres : nageoire dorsale très-longue, soutenue par des rayons ronds, et dont les antérieurs sont dentelés en scie; point de nageoire anale, la ligne latérale armée d'épines, queue fortement dentelée au-dessous. Quelques-uns rangent ce poisson dans la famille des Clupéidés.

Sabre, nom vulgaire de l'*Espadon*. *Voy.* ce mot.

SABRETACHE (de l'allem. *Säbeltasche*, poche du sabre), espèce de gibecière volante en usage dans certains régiments de cavalerie : elle est attachée par des courroies au ceinturon du sabre, et pend le long de la jambe gauche. La face extérieure est en vache, noire et lisse, l'intérieur en basane de même couleur. La sabretache porte une plaque de cuivre estampé en forme d'écusson.

SABURRE (du lat. *saburra*, gravier, lest d'un navire), se dit, en Médecine, des liquides altérés provenant soit de l'estomac, soit du foie, que peuvent retenir les premières voies gastriques par suite de mauvaises digestions. D'après l'opinion des médecins humoristes, l'*état saburral*, c.-à-d. l'accumulation de la saburre dans les voies digestives, serait l'origine et la cause d'une foule de maladies. On peut, au moins, y reconnaître la cause de ce qu'on appelle l'*embarras gastrique*. *Voy.* ce mot.

SAC (du lat. *saccus*). Outre son acception ordinaire, ce mot s'emploie dans divers sens. Ainsi, on a donné ce nom : 1° à l'habit que portaient les pénitents dans les premiers temps de l'Église, et que portèrent ensuite certains ordres religieux (*Voy.* Sachet); 2° à l'enveloppe, en forme de sac, qui renfermait les pièces d'un procès (*Voy.* Dossier); 3° à une sorte de filet de pêche, etc.

En Anatomie, on nomme *sac herniaire* l'espèce de poche que forme extérieurement le péritoine poussé hors de la cavité splanchnique par une *hernie*; — *sac lacrymal*, une petite poche membraneuse logée au grand angle de l'orbite de l'œil.

En Botanique, on nomme *sac* la réunion des étamines dont les filets, soudés ensemble, recouvrent l'ovaire (Asclépiadées). On distingue le *sac anthérifère* (sac du pollen) et le *sac embryonnaire*.

Sac-à-terre, sac en toile qu'on remplit de terre et qu'on utilise dans la construction des batteries, des épaulements, etc.

SACCHARATES (du lat. *saccharum*, sucre), se dit, en Chimie, des combinaisons du sucre avec les bases. On donne aussi le même nom aux sels formés par l'*acide saccharique*, qu'on obtient en traitant le sucre par de l'acide nitrique faible.

SACCHARIFICATION animale. *Voy.* Glycogène et Diabète.

SACCHARIMÈTRE (du lat. *saccharum*, sucre, et du gr. μέτρον, mesure), instrument propre à apprécier la richesse des divers sucres. *Voy.* Sucre.

SACCHAROSE, le sucre ordinaire. *Voy.* Sucre.

SACCHARUM (du gr. σάκχαρον), nom latin scientifique du sucre. On en a formé les mots : *saccharin*, qui tient du sucre, et *saccharoïde*, analogue au sucre; *saccharolés*, médicaments où domine le sucre ou le miel ; *saccharures*, médicaments résultant de de l'union du sucre avec une substance dissoute dans l'alcool ou de l'éther; *saccharates* (*Voy.* ci-dessus), etc.

SACCOMYS (du gr. σάκκος, sac, et μῦς, rat) ou diplostome, *Diplostoma*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs et voisin des Échimys, renferme des petits animaux de l'Amérique, qui ont de fortes abajoues, 16 molaires, et des pieds à 5 doigts armés d'ongles fouisseurs. Le Saccomys est de la taille d'un lérot; son pelage est brun fauve-clair en dessus : le dessous du corps est blanc roussâtre.

SACERDOCE (du lat. *sacerdotium*), dignité et fonctions des ministres du culte. *Voy.* Prêtre.

SACHET (dimin. de *sac*). Outre les petits coussins où l'on met des parfums ou des senteurs pour pour le simple agrément, on nomme ainsi, en Pharmacie, un remède topique composé d'herbes ou de drogues pulvérisées et enfermées dans un petit sac de toile, qu'on met sur quelque partie malade sur laquelle on veut agir. On remplit ces sachets d'espèces aromatiques, comme la sauge, le romarin, la lavande; ou de poudre de quinquina, de camphre, etc.; le *sachet de Morand* est un mélange de sel ammoniac, de sel commun et d'éponge calcinée.

On donnait autrefois le nom de *Sachets* à des religieux d'un ordre institué sous le titre d'*Ordre de la pénitence de Jésus-Christ*, mais qu'on appelait vulgairement *Ordre du sac*, parce qu'ils portaient des vêtements grossiers en forme de sac.

SACOLÈVE, navire du Levant très-tonturé ; il a l'arrière élevé, 3 mâts à pible et la voile à livarde.

SACRE (de *sacrer*), cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains lors de leur avénement au trône, et qui leur confère un caractère sacré. Cette cérémonie vient des Hébreux : on en attribue l'institution à Samuel lorsqu'il sacra Saül en l'oignant de l'huile sainte (*Voy.* Oint). Les premiers rois chrétiens adoptèrent cet usage pour marquer que leur puissance venaient de Dieu même. — En France, le baptême de Clovis par St-Remi a pu être considéré comme le premier sacre de nos rois; mais cette cérémonie ne prit un caractère authentique que depuis Charlemagne, sacré à Rome en 800 par le pape Léon III. Depuis, le lieu destiné au sacre des rois de France fut l'église cathédrale de Reims. Le jour de cette cérémonie, le roi entrait solennellement dans l'église, précédé des princes du sang et des grands dignitaires du royaume. Le prieur de St-Remi apportait en pompe la *sainte-ampoule;* après plusieurs oraisons, l'archevêque sacrait le roi avec l'huile sainte, en lui faisant sept onctions : à la tête, à la poitrine, entre et sur les deux épaules, et sur les jointures des bras. Le roi revêtait ensuite la couronne, l'épée, les éperons d'or, le sceptre, la main de justice, les bottines de soie, la tunique, la dalmatique et le manteau royal. Enfin, il communiait et donnait le baiser de paix aux princes, aux prélats et aux grands du royaume. Depuis la Révolution de 1789, il n'y a eu en France que deux sacres, celui de Napoléon Ier à Notre-Dame de Paris (1804), par le pape Pie VII, et celui de Charles X à Reims (1824). — On appelle encore *sacre* la cérémonie par laquelle est conférée la dignité épiscopale. *Voy.* Évêque et Consécration.

sacre (de l'arabe *çaqr*, épervier), grand oiseau de proie du genre des Faucons, le même que le *Gerfaut* (*Voy.* ce mot); le mâle s'appelle *Sacret.* Ce faucon est propre au vol du milan, du héron, des buses et autres oiseaux de montée.

SACRÉ (de *sacrer*), se dit, quand il s'agit de Religion, de ce qui a reçu un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies religieuses. *Voy.* Sacre et Ordination.

En Anatomie, *sacré* se dit de tout ce qui a rapport à l'os appelé *sacrum*. Ainsi, il y a les *artères sacrées*, le *canal sacré*, qui fait suite au canal vertébral ; les *nerfs sacrés*, qui sont formés par la terminaison de la moelle vertébrale; le *plexus sacré*, dont les branches donnent naissance au nerf sciatique, la *région sacrée*, les *trous sacrés*, situés aux deux faces de l'os sacrum.

Feu sacré, l'Érysipèle; — *Mal sacré*, l'Épilepsie.

SACRÉ-COEUR. L'Église catholique reconnaît deux fêtes de ce nom : la fête du *Sacré-Cœur de Jésus* (le 2e dimanche de juillet, ou, dans le rit romain, le vendredi après l'octave du St-Sacrement), et celle du *Sacré-Cœur* (ou du *Cœur très-pur*) *de Marie* (dans le rit romain, le dimanche après l'octave de l'Assomption). — Plusieurs couvents sont sous l'invocation du Sacré-Cœur.

SACREMENT (du lat. *sacramentum*), signe sensible d'un effet intérieur et spirituel que Dieu opère en nos âmes, tel que la régénération, la purification de l'âme, la rémission des péchés, le don de la grâce et du St-Esprit. Les Catholiques ont sept sacrements : le *baptême*, la *confirmation*, l'*eucharistie*, la *pénitence*, l'*ordre*, le *mariage* et l'*extrême-onction* (*Voy.* ces mots). Les Protestants n'admettent que deux sacrements : le *baptême* et la *cène*. — Outre la grâce sanctifiante que produisent tous les sacrements, trois d'entre eux impriment un caractère ineffaçable, et, à cause de cela, ne peuvent être renouvelés : ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre. Les prêtres sont les ministres des sacrements; mais le baptême peut être au besoin appliqué par toute autre personne. — Le prêtre a le droit, dans certains cas, de refuser les sacrements; mais ces refus, pouvant donner lieu à de graves conflits et entraîner des conséquences fâcheuses pour la religion elle-même, ne doivent être faits qu'avec une extrême prudence.

On trouve chez les Juifs quelque chose d'analogue à nos sacrements : la circoncision, les purifications, etc., étaient les sacrements de l'ancienne loi.

Sous le nom de *Saint Sacrement*, on désigne spécialement le sacrement de l'*eucharistie* (*Voy.* ce mot). On donne aussi ce nom à l'hostie consacrée, et même à l'ostensoir où l'on renferme cette hostie. — La *Fête du St-Sacrement* (*Fête-Dieu*) a pour but de protester de la foi de l'Église à la présence réelle de J.-C. dans l'*eucharistie*. Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. — La fête de l'*Institution du St-Sacrement* a lieu le jeudi saint.

SACRIFICATEUR, ministre préposé pour faire les sacrifices (*Voy.* Sacrifice). — Le *Grand-sacrificateur* était le souverain prêtre chez les Juifs. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SACRIFICE (du lat. *sacrificium*), offrande faite à la Divinité d'une chose extérieure ou sensible, pour apaiser sa colère, ou pour reconnaître sa puissance et lui rendre un pieux hommage. Les sacrifices sont aussi anciens que le monde et se trouvent dans toutes les religions. — La loi mosaïque établissait différentes espèces de sacrifices : les uns publics, les autres particuliers. Les victimes étaient ordinairement les bœufs, les veaux, les moutons, les agneaux, les boucs, les chevreaux et les béliers. On appelait *holocauste* (*Voy.* ce mot) tout sacrifice où la victime était entièrement consumée sur l'autel; *S. expiatoire*, un sacrifice dans lequel on ne mettait qu'une partie des victimes sur l'autel : le reste appartenait au prêtre, ou était brûlé hors de l'enceinte sacrée; *S. de prospérité* ou *de reconnaissance*, un sacrifice où l'on ne brûlait que la graisse des animaux immolés. Le prêtre recevait une partie de la victime, le reste était mis sur la table des sacrifices, où celui qui avait offert la victime le mangeait avec ses convives. — Chez les Païens, on offrait des sacrifices à toutes les divinités. Le plus souvent on immolait l'animal consacré à la divinité même qu'on voulait honorer, comme le cheval à Neptune, le bouc à Bacchus; mais les victimes ordinaires étaient les bœufs, les

taureaux, les moutons, et pour les plus pauvres, les agneaux et les oiseaux. L'*immolation* consistait originairement à répandre, sur la tête de la victime de la farine de pur froment mêlée avec du sel (*mola salsa*). Plus tard, on appela immolation l'acte complet du sacrifice. On donnait le nom d'*hécatombe* (*Voy.* ce mot) à un sacrifice de cent bœufs. A Rome, on appelait *roi des sacrifices* un pontife qui, après l'expulsion des rois, fut chargé d'accomplir certains sacrifices réservés précédemment aux rois. — Chez quelques peuples anciens, notamment chez les Tyriens, les Carthaginois et les Gaulois, on faisait des sacrifices humains en l'honneur de Moloch, de Teutatès, etc. Ces horribles sacrifices avaient lieu aussi chez plusieurs peuples de l'Amérique, au Mexique, au Pérou, etc. Ils sont encore en usage chez quelques peuplades sauvages de l'Afrique et de l'Océanie.

Pour les Chrétiens, il n'y a de sacrifice réel que celui de Jésus-Christ, qui s'est immolé pour le genre humain, sacrifice qui est représenté par l'*hostie* (victime). C'est à raison de ce sacrifice que la Messe est souvent désignée sous le nom de *St-Sacrifice.*

SACRILÉGE (du lat. *sacrilegium*), crime par lequel on profane des choses sacrées. La loi romaine qui, dans le principe, avait restreint le sacrilége au vol des objets employés au service du culte, l'étendit plus tard à toute espèce de crimes commis contre la loi de Dieu, soit par mépris, soit par ignorance. — De nos jours, on donne le nom de *sacrilége* à toute profanation. On se rend coupable de *S. personnel* en insultant la *personne* d'un ecclésiastique dans l'exercice de ses fonctions; de *S. local*, en profanant les *lieux* sacrés (églises, autels, cimetières); de *S. réel*, en profanant les *choses* sacrées (Écriture sainte, sacrements, hosties, vases sacrés, croix, reliques, images des saints, vêtements des ministres des autels ou tout ce qui sert à la décoration des églises), en usurpant ou en retenant injustement les biens de l'Église. — Autrefois, le sacrilége était puni de mort avec amende honorable et mutilation du poing droit. La Révolution de 1789 fit disparaître de nos codes le crime de sacrilége; mais, sous la Restauration, le 20 avril 1825, une loi rigoureuse fut portée contre les sacriléges : cette loi fut abolie le 11 octobre 1830. *Voy.* BLASPHÈME et LÈSE-MAJESTÉ.

SACRISTAIN (de *sacristie*), officier de l'Église, qui a soin de l'église et de la garde des vases et ornements sacrés. Souvent, surtout dans les campagnes, le sacristain est en même temps sonneur et bedeau. — Le *Sacristain du pape* ou *Préfet de la sacristie pontificale*, est chargé de la garde des ornements, vases, reliques et autres choses précieuses de la sacristie du pape. Le plus souvent ces fonctions sont remplies par un évêque *in partibus.*

SACRISTIE (du b.-lat. *sacristia*, de *sacer*, sacré), lieu de l'église où l'on conserve les ornements et les vases *sacrés*, et où les ecclésiastiques vont se revêtir des habits propres à la célébration des offices. Les meubles essentiels dans une sacristie sont un buffet fermant à clef pour les vases et les linges sacrés, des tiroirs-tablettes pour les ornements, un chapier, quelques porte-chapes, de grandes armoires pour les soutanelles, aubes, surplis, rochets, etc.

SACRO..... En Anatomie, ce mot, joint à quelques autres, indique un rapport avec l'os *sacrum*. Ainsi l'on dit les articulations *sacro-coccygienne*, *sacro-iliaque* et *sacro-vertébrale*; les muscles *sacro-fémoral*, *sacro-lombaire* et *sacro-spinal*, etc.

SACRUM (du lat. *os sacrum*, os sacré; parce que les anciens, dans les sacrifices, offraient aux dieux cette partie de la victime), os symétrique et triangulaire, placé à la partie postérieure du bassin, à la suite de la colonne vertébrale. La base du sacrum s'articule avec la dernière vertèbre lombaire; son sommet, avec le coccyx; chacun de ses bords latéraux, avec l'os coxal correspondant. *Voy.* SACRÉ.

SAFRAN (de l'arabe *az-za'ferân*), *Crocus*, genre de la famille des Iridées, renferme des plantes bulbeuses, à feuilles étroites, linéaires, traversées par une ligne blanche plus ou moins saillante, et à fleurs qui naissent immédiatement du bulbe : corolle tubulée, limbe à 6 divisions, 3 étamines, un seul style chargé de 3 stigmates allongés et roulés en cornet; le fruit est une capsule triangulaire et à 3 loges. Le *S. cultivé* (*C. sativus*), originaire d'Asie, a des fleurs jaunes et parfumées qui s'épanouissent en automne. Il réussit dans les terres noires, légères et sablonneuses. En France, on le cultive en grand dans le Midi et le Gâtinais; comme plante d'ornement, il fournit un grand nombre de variétés remarquables par la diversité de leurs couleurs. Les anciens employaient les stigmates desséchés du safran comme parfum dans les temples et dans les festins; les Romains le mêlaient aux fleurs odorantes qu'on répandait sur le théâtre. Aujourd'hui, il n'est guère employé que comme assaisonnement dans un grand nombre d'aliments, qu'il sert à colorer et à parfumer; il entre aussi dans la préparation de la liqueur de scubac et de l'élixir de *garus*. On en retire pour la teinture une belle couleur jaune, mais peu solide. Les bulbes fournissent une fécule amylacée. En Médecine, on prescrit le safran comme tonique, et comme emménagogue. Le *S. printanier* (*C. vernus*) est l'espèce sauvage, celle qui fournit le plus de variétés. Sa floraison a lieu au printemps; les feuilles paraissent presque en même temps que les fleurs, qui sont blanches violettes, purpurines, lilas, quelquefois panachées. Cette plante croît dans les prairies montagneuses. Le *S. découpé* (*C. multifidus*) a de grandes fleurs violettes qui se montrent seules en automne, tandis que ses feuilles ne paraissent que le printemps suivant. — Les bulbes du safran cultivé ont à redouter un champignon parasite, le *Rhizoctone*, dont les filets bleuâtres envahissent en peu de temps toute une *safranière*.

On nomme vulgairement *Safran bâtard*, *S. d'Allemagne*, le Colchique rose et le Carthame officinal, avec lequel on sophistique le véritable safran; *S. des Indes*, le Curcuma; *S. marron*, la Canne d'Inde; *S. des prés*, le Colchique d'automne.

Les anciens chimistes appelaient *S. de mars apéritif*, le sous-carbonate de fer; *S. de mars astringent*, le peroxyde de fer; *S. métallique*, l'oxysulfure d'antimoine.

SAFRAN, terme de Marine. *Voy.* GOUVERNAIL.

SAFRE (de *saphir*, à cause de la couleur bleue de ce minéral), nom donné autrefois à l'oxyde de cobalt que l'on obtient après que la mine de ce métal a été grillée dans un fourneau à réverbère, pour la dépouiller de l'arsenic qu'elle contenait (*Voy.* COBALT). — C'est aussi le nom d'une couleur tirée du cobalt, avec laquelle on fait le bleu d'émail. *Voy.* SMALT.

En termes de Blason, on appelle *safre* une aiglette de mer peinte dans quelques armoiries.

SAGAIE. *Voy.* ZAGAIE.

SAGAMITÉ, espèce de bouillie faite avec de la farine de maïs et dont se nourrissent les peuplades de l'Amérique du Nord.

SAGAPENUM ou *Gomme séraphique*, gomme-résine voisine de l'*Assa fœtida*. Elle est d'un blanc jaunâtre à l'intérieur, roussâtre à l'extérieur. Son odeur est forte, aromatique et un peu alliacée; sa saveur âcre et amère. On l'emploie comme antispasmodique, sudorifique et résolutive. Le sagapenum est dû sans doute à la *Férule de Perse*.

SAGAS, recueils de traditions religieuses et historiques des peuples septentrionaux. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SAGE (du lat. *sapere*, avoir du goût). Les premiers philosophes s'appelèrent *sages* (σοφοί) : Pythagore substitua à ce titre ambitieux le nom plus modeste de *philosophe*, c.-à-d. ami de la sagesse (*Voy.* PHILOSOPHIE et SAGESSE). — Pour les *Sept sages* de la Grèce, *Voy.* SAGES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SAGE-FEMME (c.-à-d. *femme qui possède la science*), femme dont la profession est d'accoucher. Des cours d'accouchement sont faits dans les écoles de méde-

cine et dans plusieurs hôpitaux des départements en faveur des *élèves sages-femmes*. Celles qui, après examen passé devant une faculté, ont obtenu le diplôme de *sage-femme* peuvent exercer dans toute l'étendue de la France; celles qui ont été reçues par un jury départemental ne peuvent exercer que dans le département où elles ont été reçues. La loi défend aux sages-femmes de procéder à des opérations obstétricales, avant d'avoir réclamé la présence d'un docteur, médecin ou chirurgien (Loi du 19 ventôse an XI, 10 mars 1803). *Voy.* ACCOUCHEMENT.

SAGÈNE, en russe *sachine*, mesure de longueur chez les Russes, est la 500ᵉ partie du *verste*, et vaut 2ᵐ,134. Elle se subdivise en 3 *archines* et 48 *verchoks*.

SAGESSE (de *sage*). On désigne par ce mot la bonne conduite dans le cours de la vie, et, surtout dans le style biblique, la connaissance des choses, les lumières de l'esprit; c'est en ce sens qu'on a dit: « Moïse était instruit dans la sagesse des Égyptiens. » — Pour les anciens, la sagesse (σοφία), comprenait à la fois la *science* et la *sagesse* proprement dite (*Voy.* PHILOSOPHIE). Pour nous, l'étude de la sagesse est plutôt la *morale*: c'est à cette science que se rapportent le *Livre de la sagesse*, attribué à Salomon; *la Sagesse* de Charron, les *Leçons de la sagesse* de Debonnaire, etc. *Voy.* MORALE.

Les Païens représentaient la Sagesse sous la figure de Minerve, avec un rameau d'olivier à la main, emblème de la paix intérieure et extérieure. Son symbole ordinaire était la chouette, oiseau nocturne, parce que la vraie sagesse n'est jamais endormie.

SAGINE, *Sagina*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles simples et opposées; à tiges très-basses; à fleurs très-petites et blanches. Ces plantes se trouvent partout, dans les champs sablonneux, dans les lieux légèrement humides, entre les pavés dans les rues peu fréquentées, etc. — *Sagine* est aussi le nom vulgaire de la *Houque gros millet*.

SAGITTA, vulg. *Flèche*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nucléobranches, famille des Firolidées: corps nu, allongé, gélatineux, transparent et cylindrique; tête indiquée seulement par la bouche; queue horizontale et aplatie; nageoires latérales ou dorsales. Les Flèches vivent dans toutes les mers, fixées par leur bouche aux corps flottants.

SAGITTAIRE (du lat. *sagittarius*, archer), constellation qui donne son nom au 9ᵉ signe du Zodiaque, dans lequel le soleil entre le 22 novembre. On y remarque 31 étoiles, dont les deux plus brillantes sont de la 2ᵉ grandeur. Cette constellation est, selon la Fable, le centaure Chiron, qui, après sa mort, fut transporté au ciel.

SAGITTAIRE, plante aquatique. *Voy.* FLÉCHIÈRE.

SAGITTAL (du lat. *sagitta*, flèche), ce qui ressemble à une flèche. — En Anatomie, on nomme *suture sagittale* une suture qui réunit entre eux les deux os pariétaux; *gouttière sagittale*, une gouttière peu profonde qui se voit à la face interne de la voûte du crâne: elle loge le *sinus sagittal*.

SAGITTÉ (du lat. *sagitta*), se dit, en Botanique, des parties (feuilles, anthères, stigmates, etc.) qui ont la forme d'un fer de flèche.

SAGOU, fécule amylacée que l'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers, mais principalement du *Sagouier Sagus*) et de l'*Areng* (*Saguerus*). *Voy.* SAGOUIER et ARENG. — On imite le sagou avec de la fécule de pomme de terre.

SAGOUIER ou SAGOUTIER, *Sagus*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Calamées, renferme des arbres indigènes aux contrées intertropicales: feuilles grandes, nombreuses et pendantes; fruit rond ou ovoïde, luisant, renfermant une graine ovale et ridée. On cultive surtout: le *S. de Rumphius*, aux Moluques; le *S. raphia*, dans l'Inde et l'Afrique; le *S. pédonculé*, à Madagascar, l'île de France et Cayenne. — On retire de la moelle de ces palmiers la fécule qui nous arrive, sous le nom de *sagou*, en petits grains de couleur rousse. Cette fécule se dissout dans le lait et le bouillon, et forme une sorte de gelée nourrissante et facile à digérer. Les fruits fournissent par la distillation une eau-de-vie très-enivrante.

SAGOUINS ou SAGOINS, nom donné par Lacépède à un groupe de Singes américains qui se distinguent des autres Cébins, à la tribu desquels ils appartiennent, parce qu'ils n'ont pas la queue prenante et qu'ils vivent à terre; d'où le nom de *Géopithèques* que leur donnait Et. Geoffroy St-Hilaire. On les trouve dans les broussailles et les crevasses des rochers: leur angle facial est de 60°; les yeux sont propres à la vision nocturne. — Les zoologistes qui ne font pas disparaître cette division intermédiaire de la tribu des Cébins, y rangent les 5 genres: *Saïmiri*, *Callitriche*, *Nyctipithèque*, *Saki* et *Brachyure*.

SAGRE, *Sagra*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Eupodes et type de la tribu des *Sagrides*. Ce sont de grands insectes du midi de l'Afrique et de l'Asie; ceux de l'Asie sont surtout remarquables par l'éclat de leurs couleurs métalliques. Le *S. pourpré*, long de 0ᵐ,30 environ, est d'un beau vert doré brillant, à reflets pourpres.

SAGUEBUTE, instrument à vent. *Voy.* SAQUEBUTE.

SAGUERUS, nom latin botanique de l'*Areng*.

SAGUM, en français *Saie*, habillement militaire des Romains. C'était une espèce de manteau court, ou plutôt une espèce de blouse qui ne dépassait pas les genoux. Le *sagum* était chez les Romains l'emblème de la guerre, comme la *toge* celui de la paix. Ils avaient emprunté ce vêtement des Gaulois.

SAHLITE, variété de *Pyroxène*. *Voy.* ce mot.

SAI ou CAPUCIN, *Cebus griseus*, Singe américain, du genre *Sapajou*. *Voy.* ce mot.

SAIE, vêtement de guerre. *Voy.* SAGUM.

SAIGA, espèce du genre Antilope, de la taille d'un Daim, est remarquable par ses cornes annelées, transparentes de couleur jaune-clair, qui se recourbent en arrière pour se reporter en dehors et ramener ensuite leurs pointes à l'intérieur et un peu en avant. Son pelage est fauve sur le dos et les flancs; blanc sous le ventre. Le Saïga habite les déserts sablonneux de la Russie centrale. Sa chair n'est pas comestible.

SAIGNÉE (de *saigner*, du lat. *sanguinare*), évacuation de sang provoquée par l'art. On distingue la *S. artérielle* (artériotomie) et la *S. veineuse* (phlébotomie), qui toutes deux se font avec une lancette, et la *S. capillaire*, qui se fait au moyen de sangsues ou de ventouses (*Voy.* ces mots). On appelle aussi cette dernière *S. locale*, parce qu'elle ne dégorge que la partie où on la pratique; de même qu'on donne le nom de *S. générale* à la phlébotomie, parce qu'elle dégorge tout le système sanguin. La saignée veineuse est celle que l'on pratique habituellement: l'artériotomie ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches artérielles, telles que l'artère temporale.

Saignée veineuse. On la pratique aujourd'hui au pli du bras, ou au pied, et quelquefois au cou: autrefois on ouvrait aussi la veine frontale, les ranines de la langue, la céphalique ou la salvatelle à la main. — *S. du bras*. Parmi les veines qui se trouvent au pli du bras, la médiane basilique et la médiane céphalique sont celles que l'on ouvre le plus facilement. Le malade étant assis ou couché, le chirurgien applique d'abord au-dessous du coude un bandage assez serré pour interrompre la circulation veineuse superficielle sans arrêter toutefois les battements de l'artère radiale; il reconnaît ensuite la position de la veine qu'il veut ouvrir; puis tenant sa lancette entre l'index et le pouce, en même temps qu'avec le pouce de l'autre main il tend la peau, il en plonge la pointe dans la veine et la retire ensuite en agrandissant l'ouverture par un léger mouvement de bascule. On favorise l'écoulement du sang en frictionnant doucement de bas en haut la face palmaire de l'avant-bras. Pour fermer la veine, on rapproche les bords de la piqûre en les tendant dans le sens de leur longueur, et on place dessus une compresse maintenue

par un huit de chiffre. — *S. du pied.* On ouvre ordinairement la saphène interne au-devant de la malléole : le chirurgien prend le pied, préalablement plongé dans un pédiluve chaud, le pose sur son genou et ouvre la veine sans trop enfoncer, puis il remet le pied dans l'eau tiède : on ferme la plaie avec une compresse et un bandage en étrier. — *S. du cou.* Elle se pratique sur la jugulaire externe, un peu au-dessus de la clavicule : la ponction doit être plus profonde et l'ouverture plus large qu'au bras : on ferme la plaie avec une mouche de taffetas gommé ou un point de suture. — La saignée ne doit être pratiquée que par des personnes exercées. La lancette peut piquer un des nerfs qui se rendent aux doigts et entraîner leur paralysie ; d'autres fois elle atteint l'artère brachiale, accident qui peut produire un anévrisme de cette artère, et nécessiter une opération sérieuse. — La saignée est dite *révulsive* lorsqu'on la pratique loin de la partie où le sang se porte en trop grande abondance, dans le but de détourner ce fluide, d'en changer le cours. On dit que l'on a fait une *saignée blanche* lorsqu'on a manqué la veine, qu'on ne l'a point ouverte.

On sait l'importance exclusive qu'attribuaient à la saignée certains systèmes médicaux : aujourd'hui les médecins, tout en reconnaissant les heureux effets qu'elle produit dans un grand nombre de cas, (phlegmasies aiguës, pléthore, etc.), sont loin de la considérer comme le remède universel, et se mettent en garde contre les dangers qui peuvent résulter de l'abus d'un moyen si puissant et qui a toujours l'inconvénient d'enlever des forces au malade.

SAIGNEMENT DE NEZ. *Voy.* ÉPISTAXIS.

SAILLIE (de *saillir*, du lat. *salire*), se dit des constructions *saillantes*, ou qui débordent les murs des bâtiments. On ne peut avoir des balcons ou autres semblables *saillies* sur l'héritage de son voisin, s'il n'y a 1m,90 de distance entre le mur où on les pratique et cet héritage (C. civ., art. 678).

SAÏMIRI, *Saïmiris*, genre de Quadrumanes, de la famille des Singes, tribu des Cébins, section des Sagouins, renferme des espèces à queue comprimée non entièrement prenante : tête plate, yeux volumineux. L'espèce type, le *S. sciurin*, est de petite taille et d'un gris olivâtre. Ce singe est doux et intelligent ; il s'apprivoise aisément et s'attache à son maître. Il se nourrit d'araignées et d'insectes. On le trouve au Brésil et dans la Guyane.

SAINBOIS (p. *bois sain*), écorce. *Voy.* GAROU.

SAINDOUX (du lat *sagina*, graisse, et de l'adjectif *doux?*), graisse de porc fondue. *Voy.* AXONGE.

SAINEGRAIN, nom vulgaire du *Fenugrec*.

SAINFOIN (p. *foin sain*), *Hedysarum*, genre de la famille des Papilionacées et type de la tribu des Hédysarées, renferme des plantes fourragères, herbacées ou sous-frutescentes : feuilles ailées avec une impaire dans les espèces européennes ; fleurs assez grandes, purpurines, blanches ou d'un blanc jaunâtre, en épis ou en grappes axillaires; gousses articulées, monospermes. Les principales espèces sont : le *S. des prés*, vulg. *Esparcette* et *Bourgogne* (*H. onobrychis*), commun en France, à racine vivace, pivotante ; à tiges hautes de plus de 0m,60 ; à feuilles alternes, pennées ; à fleurs rougeâtres, en épis, portées par de longs pédoncules : il donne un excellent fourrage ; le *S. d'Espagne* ou *à bouquets* (*H. coronarium*), à fleurs rouges : il est cultivé comme fourrage en Espagne et en Italie ; on l'a introduit dans le midi de la France, où on le confond souvent avec la luzerne ; le *S. alhaghi* (*H. alhaghi*), indigène à l'Asie et à l'Afrique : c'est un buisson épineux et rabougri, qui exsude, en été, un suc blanc concret, d'une saveur sucrée, dit *manne de Perse* ; le *S. oscillant* (*H. gyrans*), originaire des bords du Gange, etc.

Sainfoin d'hiver. Voy. AJONC.

SAINT (du lat. *sanctus*), se dit, en général, de ce qui est pur et exempt de toute souillure, ainsi que de ce qui appartient à la religion ou est destiné à quelque usage sacré : c'est dans ce second sens qu'on dit la *sainte Bible*, les *lieux saints*, le *Saint-siége*, etc.

On donne le nom de *saints* aux hommes pieux dont la vie a été exemplaire, irréprochable, approchant de la perfection divine ; on appelle spécialement ainsi ceux qui ont été canonisés (*Voy.* CANONISATION). Les Catholiques honorent les saints comme les amis et les serviteurs de Dieu, comblés de ses dons et de ses grâces. Le culte qu'ils leur rendent est un hommage fondé sur l'excellence particulière des saints : ce culte est aussi ancien que l'Église. Les Protestants au contraire refusent toute espèce de culte aux saints et taxent les Catholiques d'idolâtrie à cet égard. — On a recueilli la vie d'un grand nombre de saints. Le recueil le plus complet est l'immense collection des Bollandistes, intitulée *Acta sanctorum* (*Voy.* BOLLAND au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). Les *Vies des Saints* de Ribadeneira, du P. Croiset, d'A. Butler (trad. de l'anglais par Godescard), de Rohrbacher, sont plus accessibles au commun des lecteurs. Celles de Baillet sont suspectes, ainsi que celles de Mésenguy et Goujet. *Voy.* LÉGENDE.

Les Juifs nommaient *Saint* la partie du tabernacle située entre le vestibule et le sanctuaire où se voyaient le chandelier d'or, l'autel des parfums et celui des pains de proposition ; — *Saint des Saints*, la partie la plus intérieure et la plus sacrée du tabernacle du temple de Jérusalem : l'arche d'alliance y était déposée ; le grand prêtre pouvait seul y entrer, et encore une seule fois par an.

Saint-Sacrement. Voy. EUCHARISTIE et SACREMENT.

SAINT-AUGUSTIN, caractère d'imprimerie qui est entre le gros romain et le cicéro ; on l'appelle ainsi, parce qu'il servit d'abord à l'impression de la *Cité de Dieu*, de St Augustin, publiée en 1465.

On appelle aussi *Saint-Augustin :* 1° une espèce de Poire qui se mange au mois de novembre ; 2° une sorte d'Anémone.

SAINTE-BARBE. On appelle ainsi, du nom de la patronne des canonniers, l'endroit d'un vaisseau où sont renfermées la poudre et les munitions; c'est toujours un lieu séparé dans la première batterie, sous l'entre-pont, et à l'arrière du bâtiment.

SAINT-ESPRIT (LE), la 3e personne de la sainte Trinité. Il procède, selon les Catholiques, du Père et du Fils; selon les Grecs, du Père seul : on sait que c'est principalement sur cette divergence d'opinions qu'est fondé le schisme grec. — Les Macédoniens, au IVe siècle, nièrent la divinité du St-Esprit; les Ariens soutenaient qu'il n'est pas égal au Père.

C'est au St-Esprit que sont dus l'inspiration des livres saints et le don de prophétie, ainsi que l'opération par laquelle conçut la Ste Vierge. Le St-Esprit descendit sur les apôtres 50 jours après la mort du Christ : c'est en mémoire de cet événement qu'on fête la Pentecôte.

Il a existé en France, sous l'invocation du St-Esprit, un ordre de religieux hospitaliers, fondé au XIIe siècle et approuvé en 1198 ; — un ordre de religieuses, associé à l'ordre précédent ; — une congrégation, fondée en 1703 à Paris, pour former à l'état ecclésiastique des jeunes gens peu aisés, et pour faire des missions ; — enfin un ordre de chevalerie instituée par Henri III. *Voy.* pour cet ordre SAINT-ESPRIT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SAINTETÉ (du lat. *sanctitas*), titre d'honneur et de respect que les Catholiques emploient pour désigner le pape. On dit en lui parlant : *Votre Sainteté*, et en parlant de lui : *Sa Sainteté*.

SAINT-GERMAIN, SAINT-MICHEL (POIRES DE), variété de Poires très-estimées. *Voy.* POIRE.

SAINT-OFFICE, congrégation de l'inquisition. *Voy.* INQUISITION au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SAINT-SIÉGE (LE), nom donné au siége, à la résidence du Souverain Pontife. Il se prend le plus souvent pour l'autorité papale elle-même.

SAINT-SIMONISME, doctrine sociale proposée par Saint Simon. *Voy.* SOCIALISME.

SAISIE (de *saisir*, du b.-lat. *sacire*, prendre), acte par lequel un créancier s'empare des biens de son débiteur pour les faire vendre, à l'effet d'obtenir le payement de ce qu'il lui est dû. On distingue les *S. mobilières* et les *S. immobilières*. — Il y a des objets qu'on ne peut saisir (*Voy.* INSAISISSABLE). En outre, il ne peut être procédé à aucune saisie, mobilière ou immobilière, excepté à la saisie-gagerie, la saisie-foraine et la saisie-revendication, qu'après un commandement fait à la personne ou au domicile du débiteur, qu'après l'expiration des délais fixés, et en vertu d'un titre exécutoire.

Parmi les *Saisies mobilières*, la loi distingue : 1° la *saisie-arrêt*, par laquelle un créancier fait *arrêter* entre les mains d'un tiers les sommes ou effets mobiliers appartenant à son débiteur : tout créancier porteur de titres authentiques ou privés peut faire signifier une saisie-arrêt : les sommes ainsi arrêtées entre les mains des dépositaires doivent être versées à la caisse des dépôts et consignations (C. de proc., art. 56 et suiv.) ; — 2° la *saisie-brandon*, par laquelle un créancier saisit les *fruits pendants par racine*, c.-à-d. encore attachés à la terre, appartenant à son débiteur, pour les faire vendre à leur maturité et se faire payer sur le prix de vente : on ne peut opérer cette saisie que dans les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité ; la vente doit être faite un jour de dimanche ou de marché (art. 626-635) ; — 3° la *saisie-exécution*, saisie qu'exerce le créancier pour faire vendre les meubles de son débiteur et être payé sur le prix : cette saisie doit être précédée d'un commandement fait un jour au moins avant l'exécution du jugement (art. 583-625) ; — 4° la *saisie-foraine*, exercée par un créancier dans la commune qu'il habite et sur les choses appartenant à son débiteur forain ; on peut la faire sans commandement et sans autorisation du tribunal ou du juge de paix (art. 822) ; — 5° la *saisie-gagerie*, qui a pour but d'empêcher que les meubles et les fruits garnissant la maison ou les terrains du propriétaire ne soient déplacés ou enlevés au préjudice des loyers et fermages qui lui sont dus : cette saisie se fait dans la forme de la saisie-exécution, et, s'il y a des fruits, dans celle de la saisie-brandon ; — 6° la *saisie revendication*, réclamation d'un effet mobilier qui se trouve dans la main d'un tiers, et sur lequel on prétend avoir un droit de propriété ou celui d'un gage privilégié (art. 826 et suiv.) ; — 7° la *saisie des rentes constituées sur particuliers*, saisie des rentes que possède le débiteur : elle est nulle quant aux rentes sur l'État et les communes, que la loi déclare insaisissables.

La *Saisie immobilière*, dite aussi *Expropriation forcée*, est pour les immeubles ce que la saisie-exécution est pour les meubles. Elle a pour but de mettre les immeubles du débiteur entre les mains de la justice pour les faire vendre et payer les créanciers sur le prix. Elle entraîne des formalités nombreuses, et ne peut être exécutée que 30 jours après le commandement (C. civ., art. 2204-2219 et C. de proc., art. 673-748). Voir les lois du 2 juin 1841 et du 21 mai 1858.

SAISINE : c'est le fait d'être *saisi*, c.-à-d. mis en possession d'une chose. Il se dit particulièrement, en matière de Succession, des biens qui sont dévolus à l'héritier par la loi ou par la volonté du testateur. La *saisine* légale appartient à l'héritier légitime, réservataire ou non, ou au légataire universel, lorsqu'il n'y a pas d'héritier à réserve. Les légataires à titre universel ou à titre particulier n'ont jamais la *saisine* légale ; ils doivent demander la délivrance de leur legs aux héritiers à réserve ou au légataire universel (C. civ., art. 724, 1006-1014). — Voir Simmonet, *Histoire et théorie de la saisine héréditaire* (1854).

SAISON (du lat. *satio*, semaille). On appelle *saisons* les quatre parties dans lesquelles l'année tropique est partagée par les équinoxes et les solstices. Le *printemps* s'étend de l'équinoxe du printemps (20 ou 21 mars), au solstice d'été (21 juin), et dure 92j. 20^{h} 25^{m} ; l'*été* s'étend du solstice d'été à l'équinoxe d'automne (22 septembre), et dure 92 j. 14^{h} 22^{m} : l'*automne* s'étend de l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver (21 décembre), et dure 89j 17j. 57^{m} ; enfin l'*hiver* s'étend du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps et dure 89j. 1^{h} 20^{m}. L'inégalité des saisons vient de ce que le soleil dans son mouvement apparent annuel tourne d'autant plus vite qu'il est plus près de la terre, en sorte que le périgée arrivant aujourd'hui vers le 31 décembre, le soleil a, pendant l'automne et l'hiver, une vitesse angulaire plus grande que pendant les autres saisons. Du reste les durées respectives des saisons varient avec les positions relatives du périgée et de l'équinoxe du printemps, en sorte que par la suite des siècles, il arrivera un moment où la durée de l'automne et de l'hiver réunis sera supérieure à celle du printemps et de l'été.

Les phénomènes qui caractérisent chaque saison diffèrent d'un climat à un autre. Dans la zone tempérée de l'hémisphère boréal, l'été est la saison chaude parce que c'est l'époque où les jours ont la plus grande et les nuits la plus petite durée, et aussi parce que les rayons du soleil arrivent le moins obliquement ; pour des raisons inverses, l'hiver est la saison froide. L'automne et le printemps y sont des saisons de température moyenne. Dans la zone glaciale, les phénomènes sont analogues avec cette différence que le soleil étant caché sous l'horizon pendant une partie de l'année, tandis que pendant le reste ses rayons sont toujours très-obliques, l'hiver est beaucoup plus rigoureux et l'été beaucoup moins chaud que dans la zone tempérée. Enfin dans la zone torride qui avoisine l'équateur, la température reste à peu près invariable toute l'année, et la seule différence entre les saisons, c'est que les unes sont sèches, les autres caractérisées par des pluies abondantes. Dans l'hémisphère austral, les phénomènes sont tout à fait inverses de ceux de l'hémisphère boréal : notre hiver y est la saison chaude, et notre été la saison froide. — On donne le nom d'*antichthones* aux peuples qui habitent à égale latitude, de part et d'autre de l'équateur, et pour qui par conséquent les saisons sont renversées.

Les anciens avaient personnifié les Saisons. Le Printemps est représenté couronné de fleurs : il tient par la main un chevreau ou il trait une brebis ; l'Été est couronné d'épis de blé, et tient d'une main une gerbe, de l'autre une faucille ; l'Automne a dans ses mains des grappes de raisin ou un panier de fruits sur la tête ; l'Hiver, couvert d'épais vêtements, est auprès d'un arbre dépouillé de verdure, et chauffe ses mains tremblantes sur un brasier allumé. — Thomson, St-Lambert, Laprade, ont chanté *les Saisons*.

SAJOU, genre de Singes américains plus connu sous le nom de *Sapajou*. *Voy.* SAPAJOUS.

SAKI, *Pithecia*, genre de Quadrumanes, de la famille des Singes, tribu des Cébins, section des Sagouins, renferme des espèces à tête ronde, à queue lâche, non prenante et très-touffue (d'où le nom de *Singe à queue de renard*), qui vivent dans les forêts de la Guyane et du Brésil, se nourrissant de fruits et d'insectes. On distingue les *Sakis* propr. dits, à queue aussi longue que le corps, et les *Brachyures*, à queue courte. Le *Saki à ventre roux* (*P. rufiventer*), type du genre, est long de 0^{m},50. Il habite les forêts de la Guyane française.

SALADE (de *saler*), mets composé d'herbes ou de légumes assaisonnés avec du sel, du poivre, du vinaigre et de l'huile. On fait des salades de *laitue*, de *romaine*, d'*escarolle*, de *pourpier*, de *mâche*, de *pissenlit*, de *chicorée*, de *barbe de capucin*, de *céleri*, de *betterave*, etc. On appelle encore *salade* le mélange de plusieurs mets, viandes froides, poissons, etc., assaisonnés à peu près comme les salades d'herbes et de légumes ; ainsi l'on dit une *salade de homard*, *d'anchois*, *de volaille*, etc. — On a même étendu le sens de ce mot jusqu'à désigner des mets assaisonnés sans sel, comme des oranges coupées par tranches et arrosées d'eau de-vie avec addition de sucre et d'eau.

Vulgairement on nomme *Salade de chanoine*, la Mâche ; *S. de chouette*, une Véronique ; *S. de grenouille*, la Renoncule d'eau ; *S. de taupe*, le Pissenlit.

SALADE (de l'esp. *celada*, du lat. *cœlata* [*cassis*], casque ciselé), sorte de casque rond et léger, sans visière, autrefois à l'usage de la cavalerie. Ce mot ne s'emploie plus qu'en parlant des derniers siècles ou dans le style plaisant.

SALAIRE (du lat. *salarium*, de *sal*, sel ; parce que dans l'origine c'était une indemnité payée aux soldats pour l'achat du sel), rétribution que l'on donne à quelqu'un en payement de son travail, de ses services : le *prix de la journée* d'un ouvrier, les *gages* d'un domestique, les *appointements* d'un employé, les *honoraires* d'un avocat. Les *salaires* des gens de service sont privilégiés sur les meubles et sur les immeubles pour l'année échue, et pour ce qui est dû de l'année courante. L'action des ouvriers pour le payement de leur salaire se prescrit par six mois (C. civ., art. 2101-40 et 2271). — Les Économistes enseignent que, dans l'Industrie, les salaires s'élèvent ou s'abaissent en raison inverse du nombre des ouvriers et en raison directe de la quantité de travail disponible. Quant à la diversité dans le taux des salaires, Adam Smith lui assigne 5 causes : la nature du métier ; la longueur, la difficulté ou la cherté de l'apprentissage qu'il nécessite ; le chômage auquel il expose ceux qui s'y livrent ; la confiance qu'il faut accorder à l'ouvrier et la moralité qu'il doit avoir ; la probabilité et l'improbabilité d'y réussir. En outre l'abondance ou la disette agissent puisamment sur le taux des salaires en augmentant ou en diminuant la consommation des produits des manufactures.

SALAISON (de *saler*). Les *salaisons* jouent un rôle important dans l'économie domestique et la marine. Les viandes qu'on soumet le plus ordinairement à ce procédé de conservation sont, en première ligne, le bœuf et le porc ; viennent ensuite les volailles, telles que l'oie et le canard, et enfin certains poissons, tels que la morue, le hareng, le maquereau, la sardine, l'anchois, le saumon, le thon, etc. On sale aussi le beurre, surtout en Bretagne et en Normandie. — Quand on dit *du salé*, on entend spécialement la chair du porc salé ; le *petit salé* est cette chair nouvellement salée. — L'abus des salaisons peut engendrer des maladies : il rend le sang âcre, dispose aux éruptions cutanées et au scorbut.

SALAMALEC, salut turc, dans lequel on prononce les mots *salam alek* (salut sur toi), en les accompagnant de révérences profondes.

SALAMANDRE, *Salamandra*, genre de Reptiles, de l'ordre des Batraciens urodèles, renferme des animaux qui ont l'aspect extérieur du Lézard : corps allongé, queue longue, à pointe mousse ; 4 pattes latérales de même longueur, non palmées en général, et présentant 4 et 5 doigts dépourvus d'ongles ; tête aplatie ; dents nombreuses et petites. A l'état adulte, les Salamandres ont une respiration pulmonée ; mais leurs têtards respirent par des branchies. On distingue les *S. terrestres*, ou *S. propr. dites*, et les *S. aquatiques*, ou *Tritons*. *Voy.* ce mot.

Les Salamandres ont donné lieu aux contes les plus merveilleux. On a dit qu'elles pouvaient vivre au milieu des flammes, que leur morsure était très-venimeuse, etc. La vérité est que les salamandres secrètent de la surface de leur corps une humeur blanchâtre, gluante, qui, étant fort abondante, peut, si on les jette dans les flammes, les protéger quelques instants contre l'ardeur du feu, mais qu'elles ne tardent pas à y périr ; que cette humeur a une odeur forte et une saveur âcre, mais n'est nullement venimeuse. Loin d'être des animaux malfaisants, ce sont des êtres faibles, timides et inoffensifs, à peu près sourds et presque aveugles. Ils habitent les endroits humides et sombres, et se nourrissent de lombrics, d'insectes, etc. La *S. commune* (*S. maculosa*), vulg. *Sourd* et *Mouron*, a de 0m,15 à 0m,20 de long ; son corps est d'un noir sombre, parsemé de taches arrondies d'un jaune vif, et, sur les côtés, de tubercules d'où suinte l'humeur visqueuse propre à cet animal. On la trouve en France. Parmi les autres espèces européennes on cite encore la *S. de Corse* et la *S. noire*. L'*Ambystome* est une espèce américaine, dont l'*Axolotl* (*Voy.* ce mot), serait le jeune.

On a donné la Salamandre pour attribut au feu. Les poëtes en ont fait le symbole de la valeur et l'emblème de l'amour. — On sait que François Ier avait dans ses armoiries une salamandre avec cette devise : *J'y vis et je l'éteins.*

SALANGANE, *Hirundo esculenta*, espèce d'Hirondelle des mers de la Chine : quelques ornithologistes en font un genre à part, dont le nom (*Collocalia*, c.-à-d. nid de colle) rappelle le produit qui caractérise cette espèce. C'est en effet la Salangane qui construit ces nids comestibles si estimés dans l'extrême Orient et qu'on vend quelquefois chez nous sous le nom de *nids d'hirondelle* (*Voy.* NID). Quant à l'oiseau lui-même il n'offre rien de particulier : c'est un Martinet à queue médiocrement fourchue.

SALAR, nom latin scientifique de la *Truite*.

SALBANDE, nom donné, en Minéralogie, à des couches qui séparent les filons de la roche qui la contient : la salbande sur laquelle s'appuie le filon s'appelle *lit*, *chevet*, ou *mur du filon* ; celle qui le couvre se nomme *toit*. On donne aux salbandes le nom de *détaches* quand elles sont formées d'argile grasse.

SALDE, *Salda*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises (Réduviens) et type de la tribu des *Saldides*, renferme plusieurs espèces de Punaises sauteuses, parées de couleurs éclatantes et assez communes dans le midi de la France, sur les rivages et dans les prairies.

SALÉ, PETIT SALÉ, *Voy.* SALAISON.

SALÉNIE, *Salenia*, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, type de la famille des *Saléniidées* : tubercules gros, ambulacres étroits, pores ambulacraires disposés par simples paires ; écusson discoïde, large, à pourtour ondulé, formé de dix plaques ocellaires, et d'une onzième suranale. Les Salénies sont spéciales aux terrains crétacés.

SALEP (mot arabe et persan), nom donné, en Orient, aux bulbes des *Orchis* (*Voy.* ce mot) et à la substance amylacée et alimentaire que l'on en tire. Pour préparer cette substance, on dépouille les tubercules de leur écorce et on les met pendant quelques heures dans l'eau froide ; on les fait ensuite cuire dans l'eau bouillante, et, après les avoir enfilés avec du crin, on les laisse sécher à l'air. Quand on veut s'en servir, on en réduit en poudre une certaine quantité, et, après l'avoir fait infuser dans l'eau chaude, on achève de la dissoudre dans l'eau bouillante, puis on l'aromatise et on la sucre : en se refroidissant, elle se prend en gelée demi-transparente. Cette gelée fournit une nourriture saine et légère qui convient aux malades et aux convalescents. — Le *salep de Perse* est le plus estimé. En France, on peut extraire du salep de diverses espèces d'orchis qui croissent dans nos contrées ; mais ce salep est inférieur à celui qui vient d'Orient.

SALICAIRE, *Lythrum*, *Salicaria*, genre type de la famille des Lythrariées (ou Salicariées), renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, quelquefois ligneuses, à tiges hautes de plus de 1m, à feuilles sessiles, opposées, quelquefois serrées, glabres, lancéolées, entières, un peu échancrées à leur base ; à fleurs d'un rouge sanguin (d'où le nom scientifique, de λύθρον, sang, disposées par verticilles le long d'un épi : le fruit est une capsule à 2 loges et à 2 valves. La *S. commune* (*S. salicaria*) décore agréablement les bords des étangs et des rivières. On la cultive comme plante d'agrément. Les Kamtchadales mangent ses feuilles en guise d'épinards et en font une boisson analogue au thé ; ils tirent aussi de la moelle des tiges une liqueur spiritueuse.

SALICARIA, plante (*Voy.* SALICAIRE) ; — espèce de Fauvette. *Voy.* ROUSSEROLE.

SALICARIÉES. *Voy.* LYTHRARIÉES.

SALICICATE DE MÉTHYLE. *Voy.* GAULTHÉRIE.

SALICINE, principe immédiat, blanc, cristallisé, très-amer, qu'on rencontre dans l'écorce du saule (*salix alba*), du tremble et du peuplier. Il se présente en petites aiguilles brillantes solubles dans l'eau et l'alcool, qui renferment du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène [$C^{13}H^{18}O^{7}$]. Traitée par l'acide sulfurique la salicine prend une couleur rouge qui permet de la reconnaître dans les cas de fraude. Par son hydratation, elle se dédouble en deux corps, la *saligénine* et le *glucose*. On a proposé la salicine comme succédané du quinquina contre les fièvres intermittentes; mais son efficacité n'est pas démontrée. — Découverte en 1828 par Leroux.

SALICINÉES (du g.-type *Salix*, Saule), famille de plantes Dicotylédones dialypétales, périgynes, détachée de la famille des Amentacées, ne comprend que les deux genres Saule (*Salix*) et Peuplier (*Populus*). *Voy.* ces mots.

SALICOQUE, sorte de Crevette alimentaire, qui constitue avec le *Crangon* (*Voy.* ce mot) un genre de la tribu des Palémoniens. Les Salicoques ressemblent à de petites écrevisses de consistance assez molle : corps transparent et allongé; tête petite; 7 paires de pieds dont les 2 premiers sont terminés par une main large, comprimée, pourvue d'un fort crochet et susceptible de mouvement; les pieds suivants finissent insensiblement en un doigt simple, légèrement courbé; abdomen pourvu de longs filets très-mobiles et terminé par 3 paires d'appendices allongés. Ces crustacés sont communs sur le bord de la mer et même dans les eaux douces courantes; ils sont très-agiles et très-voraces : ils se nourrissent d'insectes, de végétaux, de débris d'animaux. On connait surtout la *Crevette marine*, qu'on pêche sur les côtes de Normandie et d'Angleterre, et qu'on sert sur nos tables comme un mets délicat : on donne le nom de *Bouquet* aux plus belles de ces crevettes. *Voy.* CREVETTE.

SALICOR et SALICOTTE, nom vulgaire de la *Soude commune* (*Salsola*) et du sel qu'on en tire.

SALICORNE, *Salicornia*, genre de plantes de la famille des Chénopodées, type de la tribu des *Salicorniées*, comprend une vingtaine d'espèces herbacées ou ligneuses, qui croissent sur le rivage de la mer et dans les terrains imprégnés de sel. Ce sont des plantes d'un aspect triste, à tiges épaisses et à rameaux noués, dépourvus de feuilles; à fleurs petites et peu visibles, naissant des articulations des rameaux. Coupées à la fin de l'été, puis desséchées au four ou au soleil, ces plantes donnent de la soude par l'incinération. Les bestiaux recherchent la *S. ligneuse* et la *S. herbacée* communes sur nos côtes; leurs jeunes pousses se mangent en salade.

SALICYLIQUE (ACIDE), acide cristallisé, fusible à 159°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, que l'on peut obtenir artificiellement, mais qui existe tout formé dans diverses essences (*essence de Reine des prés*, *huile de Wintergreen*, etc.). Sa composition est exprimée par la formule $C^{7}H^{6}O^{3}$ qui ne diffère de celle de l'*acide benzoïque* que par O en plus. Quand on le distille, il donne du *phénol* et de l'acide carbonique. — Piria a découvert ce corps en 1839.

SALIÈRE. On nomme ainsi, dans le Cheval, l'enfoncement plus ou moins profond qui se remarque au-dessus de chaque œil; et, par extension, chez l'homme, le vide qui existe derrière la clavicule chez les personnes maigres.

SALIFÉRIEN (ÉTAGE), le plus récent des étages triasiques, succède à l'étage conchylien et précède immédiatement l'étage sinémurien. En France, il est composé de marnes irisées, d'origine d'eau douce, et forme une zone interrompue autour du bassin parisien. On y exploite du gypse (Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Hte-Marne, etc.), et du sel gemme (Meurthe, Moselle, etc.). Cet étage prend un faciès marin dans le Wurtemberg, le pays de Bade et le Tyrol, où se trouve la localité classique pour son étude, celle de St-Cassian. Fossiles caractéristiques : *Thecophyllia obliqua*, *Spirifer rostratus*, *Gervillia angusta*, *Ammonites Aon*, *Nautilus Baraudi*, etc.

SALIFIABLES (BASES). *Voy.* BASE et SEL.

SALIGÉNINE, sorte d'alcool obtenu par Piria en 1845, en dédoublant la salicine (*Voy.* ce mot). Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther et fond à 82°. Formule, $C^{7}H^{8}O^{2}$.

SALIGOT, nom vulgaire de la *Mâcre flottante*.

SALIN (de *sel*). Ce mot, qui, comme adjectif, se dit de tout ce qui contient du sel, s'emploie substantivement pour exprimer le résidu des cendres qui contiennent de la potasse : c'est la potasse brute telle qu'on la trouve au fond des chaudières dans lesquelles on fait évaporer les lessives qui ont passé sur les cendres des végétaux propres à fournir de la potasse, bruyère, buis, vigne, genévrier, etc.

Cour de salin, juridiction établie vers 1634, pour juger les différends qui s'élevaient à l'occasion de la possession des salines : elle siégeait à la Rochelle.

Salins, marais salants. *Voy.* MARAIS.

Eaux salines, celles qui contiennent une quantité notable de sels dont la nature n'est ni ferrugineuse ni sulfureuse. — *Marbre salin*, celui qui a une texture grenue et homogène.

SALINES, lieux où l'on exploite le sel contenu dans les eaux de la mer ou dans celles des sources salées. — On étend aussi ce nom aux mines de sel gemme. *Voy.* SEL.

SALIQUE (LOI). *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

SALISBURIA, nom lat. botanique du GINKGO.

SALIVAIRE (APPAREIL). Chez l'Homme et les Mammifères, l'*appareil salivaire* comprend deux sortes de glandes : les unes remarquables par leur multiplicité et leurs faibles dimensions occupent l'épaisseur même des parois de la bouche (*glandes labiales*, *géniennes*, *palatines*, *linguales*); les autres, plus grosses, forment autour de la mâchoire inférieure un collier composé de trois parties : 1° la *glande parotide*, située dans l'excavation qui existe en avant de l'oreille entre le crâne et la mâchoire : elle verse le produit de sa sécrétion par le *canal de Sténon*, qui aboutit à la face interne de la joue au niveau du collet de la deuxième grosse molaire supérieure; 2° la *glande sous-maxillaire*, située en dedans et en dessous du corps de la mâchoire et versant sa sécrétion par le *conduit de Wharton*, près du filet de la langue; 3° la *glande sublinguale*, située sous la muqueuse de la bouche à droite et à gauche du frein de la langue, s'ouvrant par quatre ou cinq conduits appelés *canaux de Rivinus*. — L'ouverture accidentelle des conduits excréteurs des glandes salivaires peut donner lieu à une fistule.

SALIVATION, dite aussi *Ptyalisme* et *Sialisme*, sécrétion surabondante de la salive déterminée soit par l'usage des masticatoires irritants, soit sous l'influence d'une cause qui agit sur toute l'économie, et notamment des préparations mercurielles. Dans ce dernier cas, elle est accompagnée du gonflement des gencives; l'haleine devient fétide, et les dents s'ébranlent. Cet état cesse promptement à l'aide du chlorate de potasse ou des purgatifs. — Quelquefois la salivation est un effet de la grossesse; elle ne finit alors qu'après l'accouchement.

SALIVE (du lat. *saliva*), liquide qui humecte la bouche et qui est le mélange des sécrétions de toutes les glandes salivaires. Elle est formée d'une grande quantité d'eau, de chlorure de sodium, de phosphate tribasique de soude, de carbonates alcalins et elle contient, d'après Longet, un peu de sulfocyanure de potassium : quant aux matières organiques, ce sont des lactates, de l'albumine, de la caséine, de la graisse phosphorée et une substance azotée spéciale, la *ptyaline* (*Voy.* ce mot). Le rôle chimique de la salive dans le travail de la digestion consiste à modifier les matières féculentes ou amyloïdes, pour les convertir en glucose, comme font aussi le suc pancréatique et le suc intestinal. Quant à son usage mécanique dans la

mastication et la déglutition, il a donné lieu à de longs débats entre les physiologistes. En 1853, M. Cl. Bernard enseigna pour la première fois que chacune des sécrétions dont la réunion formait la salive mixte, avait un rôle particulier : la *S. parotidienne* servirait à la *mastication* : à raison de sa grande fluidité, elle serait destinée à humecter et imbiber les aliments; la *S. sublinguale*, plus gluante, servirait à la *déglutition*, en favorisant le glissement du bol alimentaire; la *S. sous-maxillaire* serait en rapport avec la *gustation*. Cette division du travail alimentaire n'a pas été admise par tous les physiologistes. La sécrétion de la salive est pour chaque glande sous l'influence de deux nerfs antagonistes, l'un qui l'exagère, l'autre qui la modère. C'est par suite de l'excitation du premier que la bouche est sèche dans les moments d'émotion, et qu'au contraire la vue ou le souvenir d'un aliment savoureux font venir l'*eau à la bouche*. Vulpian, Wittich, Longet admettent une troisième espèce de nerfs spéciaux, les *nerfs secréteurs*.

SALIX, nom latin botanique du genre *Saule*.

SALLE (orig. germaniq.), pièce plus ou moins grande d'un appartement, ou d'un palais, d'un édifice public, destinée à un usage particulier, comme *Salle à manger*, *S. d'audience*, *de réception*, *de conseil*, *de bal*, *de concert*, *S. d'armes*, etc.

Salle de police ou *de discipline*, chambre d'arrêt pour la punition des fautes légères contre la discipline militaire : elle fait partie de la caserne même. Les détenus y reçoivent la nourriture de l'ordinaire, et en sortent pour faire leur service et aller deux fois par jour à l'exercice. Ils sont de plus astreints à faire les corvées de propreté dans les quartiers. On n'entre pas dans la salle de police pour moins de 24 heures et l'on ne peut y rester plus de 15 jours.

Salles d'asile. *Voy.* ASILE.

SALMARE, nom donné par Beudant au *sel marin*.

SALMIAC, pour *Sel ammoniac*. *Voy.* AMMONIAC.

SALMIS (orig. inc.), ragoût fortement salé, qu'on fait avec des bécasses, des perdrix, des alouettes, des grives ou autres pièces de gibier, d'abord rôties à la broche, dépecées ensuite et cuites sur un réchaud avec du vin, du pain rôti, et autres ingrédients propres à piquer le goût.

SALMO, nom latin du genre *Saumon*.

SALMONIDÉS (du g.-type *Salmo*, Saumon), famille de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, se compose d'espèces toutes remarquables par leur voracité et par la délicatesse de leur chair. Ces poissons vivent généralement dans la mer, mais à l'époque du frai ils remontent les rivières pour atteindre les sources, près desquelles ils déposent leurs œufs dans des trous qu'ils creusent exprès. — La famille des Salmonidés comprend les genres : *Saumon*, *Éperlan*, *Lodde*, *Ombre*, *Lavaret*, *Argentine*, *Characin*, *Curimate*, *Anostome*, *Serpe*, *Piabuque*, *Serrasalme*, *Tétragonoptère*, *Chalcée*, *Mylète*, *Hydrocin*, *Citharine*, *Saure*, *Scopèle*, *Aulope*, *Sternoptyx*.

SALON (augmentatif de *salle*). Outre la vaste pièce destinée dans chaque maison à recevoir la compagnie, on a appelé spécialement *le Salon* la galerie où se fait à Paris l'exposition périodique des ouvrages de peinture, de sculpture, de gravure, etc., des artistes vivants, et, par extension, l'exposition elle-même. Dans l'origine cette exposition n'avait lieu que dans le grand *salon* du Louvre : d'où son nom. Aujourd'hui, c'est dans les galeries du Palais de l'Industrie que se fait cette exposition.

SALPES ou SALPIENS, *Salpæ*, animaux qui, avec les Ascidies, composent la classe des Mollusques tuniciers. Leur forme est régulière et symétrique : c'est une espèce de sac de 0^m,15 à 0^m,20 de long, qui n'offre à la vue que deux ouvertures, l'ouverture anale et l'ouverture buccale; d'où leur nom de *Biphores* et mieux *Bifores*. Leur enveloppe est anguleuse et d'une si grande transparence que l'on peut voir fonctionner tous les organes dans l'intérieur de leur corps. C'est sur un Salpe que Chamisso a fait la belle découverte des générations alternantes. Alternativement, en effet, une génération est composée d'individus isolés, une autre, d'individus agrégés. Ces animaux sont phosphorescents. — On rapproche du genre *Salpa*, le *Doliolum* ou *Barillet*. *Voy.* ce mot.

SALPÊTRE (du lat. *sal petræ*, sel de pierre; parce qu'il forme des efflorescences salines sur les murs), nom vulgaire du *Nitrate de potasse* ou *Nitre* (*Voy.* NITRE). — On désigne aussi quelquefois, mais improprement, sous le nom de *salpêtre* certaines efflorescences blanches et brillantes qu'on remarque sur les murs bâtis avec du mortier et des pierres ou des briques. Ces efflorescences sont formées de carbonate et de sulfate de soude, et ne doivent pas être confondues avec le salpêtre propr. dit. — Ce qu'on appelle *S. du Chili* est du nitrate de soude.

L'État se réserve le monopole de la fabrication du salpêtre dans certaines circonscriptions. Dans les départements situés en dehors des circonscriptions des *salpêtreries nationales*, l'exploitation des salpêtres est laissée à l'industrie privée; mais ceux qui veulent se livrer à cette fabrication sont tenus de se munir d'une licence (Lois du 13 fructidor an V et du 10 mars 1819, Ordonn. du 11 août 1819).

SALPÊTRERIE, SALPÊTRIÈRE, fabrique et dépôt de salpêtre. *Voy.* SALPÊTRE et NITRE.

Sous le nom de *la Salpêtrière*, on désigne à Paris un hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence, qui a servi aussi de maison de correction. Cet hospice, commencé sous Louis XIII, occupe l'emplacement d'une fabrique de *salpêtre*.

SALPICON (pour *sel piquant?*), ragoût composé de plusieurs viandes coupées en petits cubes, mélangées avec des truffes, des champignons ou des concombres, assaisonnées de sel, de poivre et de vinaigre, qui doivent être également hachés en forme de dés et d'égale grosseur.

SALPIENS, *Voy.* SALPES.

SALPINGO-MALLÉEN (du gr. σάλπιγξ, trompe, et du lat. *malleus*, marteau), nom donné, en Anatomie, au muscle interne du marteau de l'oreille, parce qu'il s'attache à la trompe d'Eustache et au *marteau*. — On a de même donné les noms de *salpingo-pharyngien*, de *salpingo-staphylin* à des muscles qui s'attachent au pharynx et au palais.

SALSEPAREILLE (de l'esp. *zarza*, ronce, et *parilla*, vigne, ou, selon d'autres, du médecin *Parillo*, qui l'aurait fait connaître), *Smilax*, *Sarsaparilla*, genre type de la famille des Smilacées, se compose d'arbustes à tiges sarmenteuses, souvent épineuses, à feuilles coriaces, persistantes, munies d'une vrille de chaque côté du pétiole; à fleurs petites, dioïques : le fruit est une baie à 3 loges et à 2 graines dans chaque loge. L'espèce la plus importante est la *S. de Portugal* (*S. medica*), qui vient du Brésil : sa racine est un puissant sudorifique, dépuratif et diurétique; on l'emploie contre les maladies de la peau, les scrofules, et surtout contre les affections syphilitiques; la *S. de Chine* (*S. china*) s'emploie aux mêmes usages : sa racine est connue sous le nom de *squine* (corruption de *Chine*). La seule espèce qui se trouve en Europe est la *S. d'Italie*, vulg. *Liseron épineux*, *Liset piquant* (*S. aspera*) : c'est une plante très-épineuse, à feuilles en cœur; à fleurs blanchâtres, petites, odorantes, en grappes terminales : les individus femelles portent des baies sphériques, rouges, brunes ou noirâtres. Elle croît dans les lieux arides, parmi les buissons et le long des côtes maritimes. Sa racine a les propriétés de la salsepareille du Brésil, mais à dose plus forte.

On appelle vulgairement *Salsepareille d'Allemagne* la Laiche des sables; et *S. d'Amérique* ou *S. grise*, la racine de l'Aralie à tige nue.

SALSES (du lat. *salsus*, salé), nom donné à des espèces de volcans, d'où s'élancent des masses de gaz hydrogène carboné, accompagné de quantités plus ou moins considérables d'eau salée ou de ma-

tières boueuses. Les salses sont quelquefois réunies en grand nombre dans un espace restreint, quelquefois au sommet d'une butte de 100 à 200m de hauteur. — Il existe beaucoup de salses dans le Modénais, en Sicile, en Crimée, dans la province de Carthagène (Amérique méridionale). On en cite aussi à l'île de la Trinité et dans l'Hindoustan.

SALSIFIS, *Tragopogon*, genre de la famille des Composées, section des Chicoracées-Scorsonérées, se compose de plantes potagères bisannuelles que l'on cultive pour leurs racines : tige herbacée, fistuleuse; feuilles alternes; fleurs en capitules; semences surmontées d'une aigrette plumeuse. Le *S. des prés* (*T. pratense*) est commun au milieu des prés : capitules d'un beau jaune, bruns en dessous; feuilles longues, étroites, aiguës, sessiles. Ce salsifis passe pour apéritif : on en mange les jeunes pousses, ainsi que les feuilles et les racines; leur saveur se rapproche beaucoup de celle de la scorsonère. Tous les bestiaux en sont avides, excepté les chèvres. Le *S. blanc* ou *à feuilles de poireau* (*T. porrifolium*) se cultive pour ses racines, qui fournissent un aliment sain et léger; ses fleurs sont d'un pourpre violet. Le *S. à gros pédoncules* (*T. major*), à fleurs jaunes; le *S. à feuilles de safran* (*T. crocifolius*), à fleurs bleues ou violettes; le *S. de Dalechamp* (*T. Dalechampii*), à fleurs d'un jaune de soufre, un peu rougeâtres en dehors, sont des espèces peu employées.

Salsifis noir ou *d'Espagne*. *Voy.* SCORSONÈRE.

SALSOLA, nom latin botanique du genre *Soude*, a formé le mot *Salsolées*, qui désigne une tribu de la famille des Chénopodées.

SALTARELLE (en ital. *saltarella*, du lat. *saltare*, danser), danse vénitienne à trois temps qui a beaucoup d'analogie avec la *tarentelle*. Dans la saltarelle, le premier temps de chaque mesure est fortement marqué, quoique commençant par une brève.

SALTATION (du lat. *saltatio*), nom donné chez les Romains à l'art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire, embrassant tous les gestes et tous les mouvements que les hommes peuvent faire. *Voy.* PANTOMIME.

SALTIGRADES, dites aussi *Sauteuses*, tribu d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides fileuses, renferme les deux genres *Érise* et *Saltique*.

SALTIMBANQUE (de l'ital. *saltimbanco*, formé de *saltare in banco*, sauter sur des tréteaux), bateleur, jongleur qui fait des exercices sur les places publiques (*Voy.* BATELEUR et JONGLEUR). Lorsqu'en même temps il débite des drogues, on l'appelle plutôt *charlatan*. — A Paris, les saltimbanques sont soumis à des règlements sévères ; ils ne peuvent exercer avant huit heures du matin ni après six heures du soir en hiver, et neuf heures en été. Il leur est défendu de se faire accompagner par des enfants de moins de seize ans.

SALTIQUE ou ATTE, *Salticus* ou *Attus*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, famille des Araignées vagabondes, tribu des Saltigrades (Voltigeuses de Walckenaër), renferme des espèces dont les pieds robustes sont propres au saut et à la course. Ces araignées sont répandues partout. La plus commune en France est la *S. chevronnée* ou *Atte paré*, longue de 0m,007, noire, avec l'abdomen ovale, allongé, ayant 3 bandes blanches demi-circulaires.

SALTUS, grande mesure agraire des Romains, valait 800 *jugera* ou arpents, c.-à-d. environ 3 de nos myriamètres carrés.

SALUBRITÉ PUBLIQUE. Le soin de la santé publique est confié dans les départements aux préfets, et, à Paris, au préfet de police, assisté d'un conseil de salubrité. Le service de la salubrité embrasse l'hygiène publique, la surveillance des établissements insalubres, des halles, cimetières, tueries, voiries, amphithéâtres de dissection; celle des prisons; les secours à donner aux noyés et asphyxiés, etc. — Voir Montfalcon et Polinière, *Traité de la salubrité dans les grandes villes* (1846). *Voy.* HYGIÈNE et POLICE.

SALUT (du lat. *salus*), démonstration extérieure de civilité ou de respect faite à quelqu'un en l'abordant. Chaque peuple a sa manière de saluer. Les Européens saluent en se découvrant et en s'inclinant; les Américains se pressent la main sans se découvrir; les Ottomans saluent en s'inclinant et en portant la main droite sur le cœur, ou en élevant les deux mains au-dessus de la tête. — On donne aussi le nom de *salut* aux formules que l'on prononce en s'abordant, formules qui ne sont pas moins variées que les manières extérieures de se *saluer*, ainsi qu'à celles qu'on emploie dans les lettres, dans les préambules des lois et ordonnances, des bulles, des mandements, des lettres patentes. Les Romains commençaient leurs lettres par la formule : *S. D.* (*salutem dicit*). Les rois de France disaient, en tête des actes émanés de leur autorité : *A tous ceux qui ces présentes verront, salut.* Sous la première République, on terminait les lettres par les mots : *Salut et fraternité.* Autrefois, dans les livres, les épîtres et les préfaces portaient souvent ces mots : *Au lecteur, salut.*

Salut militaire, témoignage de soumission et de respect ou d'honneur que les militaires, isolés ou en troupes, rendent au souverain, aux généraux et autres officiers, aux décorés, etc. Le salut varie selon les personnes, le grade et les circonstances : on distingue le *S. des armes*, le *S. du drapeau*, le *S. de l'épée*, le *S. à feu*, le *S. sans armes*, etc.

Salut de mer, salut militaire que se rendent réciproquement les vaisseaux de même ou de différentes nations, ou qu'ils échangent avec les places ou châteaux qui sont sur les côtes. Les saluts de mer se font tantôt par le pavillon et les voiles, tantôt par des décharges d'artillerie. On salue avec le canon en tirant un certain nombre de coups de canon, l'un après l'autre, et l'un d'un bord, l'autre de l'autre alternativement. Lorsque le salut a lieu entre égaux, il se rend en nombre pareil. Si celui qui salue est inférieur, le supérieur rend quelques coups de moins. Les bâtiments de l'État, salués par ceux du commerce, rendent le tiers des coups qu'ils ont reçus.

SALUT, félicité éternelle qui attend le juste mort en état de grâce. C'est un dogme de la foi chrétienne que nous ne pouvons obtenir le salut que par Jésus-Christ, et que c'est pour nous le procurer que le Fils de Dieu est venu sur la terre : c'est ce qui lui fait donner le nom de *Sauveur*. Les Catholiques ont pour maxime : *hors de l'Église point de salut*; ce qu'il ne faut entendre que de ceux qui, ayant eu connaissance de la vraie doctrine, n'ont pas voulu la suivre. — Dans la Liturgie catholique, on appelle *salut* des prières que l'on chante le soir, après complies, notamment les jours de fête, et qui se terminent par la bénédiction du St-Sacrement.

Salut d'or, monnaie en or qui portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique, et qui fut frappée en France sous Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre, maître alors d'une partie de la France. Les saluts d'or valaient 15 sous tournois, environ 11 fr. 41 c.

SALUTATION ANGÉLIQUE, prière à la Ste Vierge, qui commence par ces mots : *Ave, Maria, gratia plena* (Je vous salue, Marie, pleine de grâce), etc. Elle se compose des paroles que l'Évangile met dans la bouche de l'ange Gabriel lorsqu'il annonça à Marie le mystère de l'Incarnation, de celles que proféra Élisabeth lorsqu'elle reçut la visite de Marie, et enfin de celles que l'Église emploie pour implorer l'intercession de la Mère de Dieu. — On récite ordinairement cette prière à la suite du *Pater*.

SALUTH, *Silurus glanis*, poisson. *Voy.* SILURE.

SALVADORE (d'un nom propre), *Salvadora*, genre de la famille des Plombaginées, se compose d'arbrisseaux qui croissent en Asie et en Afrique. L'espèce type est la *S. de Perse* (*S. persica*), qu'on trouve en Asie et en Afrique : feuilles opposées, un peu charnues; fleurs blanches, très-petites, en bouquets terminaux; baies pyriformes, jaunes, monospermes. On emploie les feuilles broyées comme résolutives : les

Arabes en font usage contre la morsure des serpents. Les baies sont comestibles.

SALVATELLE, veine qui commence sur la surface dorsale des doigts et de la main par un grand nombre de radicules et qui remonte jusqu'à la partie interne de l'avant-bras, où elle prend le nom de *veine cubitale postérieure*. Les anciens recommandaient d'ouvrir cette veine dans la mélancolie, l'hypochondrie, etc., et ils attribuaient à cette saignée une grande efficacité : d'où le nom de *salvatelle* (de *salvatio*, salut).

SALVATOR, nom latin scientifique du genre *Sauvegarde*. *Voy.* ce mot.

SALVE (du lat. *salve*, salut), décharge de coups de canons ou de toutes autres armes à feu, que l'on tire en même temps ou successivement, soit en l'honneur de quelqu'un, pour le saluer (*Voy.* SALUT), soit pour la célébration d'une fête, soit enfin pour l'annonce d'une bonne nouvelle.

SALVE REGINA (c.-à-d. *je vous salue, reine*), premiers mots latins d'une prière à la Vierge, par laquelle on a coutume de terminer l'office divin pendant un certain temps de l'année. On attribue cette prière à Hermannus Contractus, ou à Pierre de Monsoro, évêque de Compostelle. La formule paraît en appartenir aux Dominicains de Cologne (vers 1237).

SALVIA, nom latin botanique du genre *Sauge*.

SALVINIE, *Salvinia*, genre de plantes cryptogames, aquatiques, flottantes, de la famille des *Marsiléacées*. *Voy.* ce mot.

SAMA. *Voy.* VÉDAS.

SAMARE (du lat. *samara*, semence d'orme), nom donné, en Botanique, aux capsules coriaces et membraneuses, indéhiscentes, à une ou deux loges, munies d'ailes sur les côtés ou terminées par une languette foliacée : tels sont les fruits de l'orme, du frêne, de l'érable, etc.

SAMBUCUS, nom latin botanique du *Sureau*, a formé le mot *Sambucées* qui désigne une tribu de la famille des Caprifoliacées, comprenant les genres *Sambucus*, *Viburnum*, etc.

SAMBUQUE (du lat. *sambuca*), instrument de Musique des anciens : c'était tantôt une espèce de flûte qui tirait sans doute son nom de ce que dans l'origine elle était faite de bois de sureau, tantôt une espèce de harpe à 4 cordes. — Ancienne machine de guerre qui consistait en une échelle aussi haute que les murailles que l'on voulait attaquer. Marcellus fit usage de la sambuque au siége de Syracuse. Selon Plutarque, ce nom lui serait venu d'une ressemblance de forme avec la harpe appelée *sambuque*.

SAMÉ, poisson de mer qui remonte les rivières : c'est une espèce de Muge, qui diffère peu du Mulet, excepté qu'il a la tête plus grosse et plus pointue, la chair moins blanche et moins grasse. *Voy.* MUGE.

SAMEDI (du lat. *sabbati dies*, jour du sabbat), septième et dernier jour de la semaine. Les Païens l'appelaient *jour de Saturne*. Les Juifs, qui le nommaient *sabbat*, le consacraient au repos, parce que Dieu se reposa ce jour-là, après avoir créé le monde en six jours. Dans les premiers temps du Christianisme, le *samedi* était fêté comme le dimanche; aujourd'hui, il est consacré à la Vierge. — Pour les catholiques, le samedi est un jour maigre. C'est en 1100 seulement qu'un concile prescrivit ce jour d'abstinence.

Samedi saint, celui qui précède le jour de Pâques : c'est ce jour-là que l'on fait la bénédiction de l'eau.

SAMIS, nom qu'on donnait autrefois à une étoffe, tramée de lames d'or et d'argent, qui venait de Venise, et qu'on employait surtout pour l'ameublement des palais. L'oriflamme était de samis vermeil.

SAMOLE, *Samolus*, nom que les Druides donnaient à une plante sacrée, qu'on croit être la *Barbarée*, espèce de crucifère à fleurs jaunes, à laquelle ils attribuaient des propriétés merveilleuses.

Linné a donné ce nom à un genre de la famille des Primulacées, renfermant des plantes herbacées, bisannuelles, à tige droite, à racines fibreuses, à feuilles alternes et à fleurs blanches, en grappes ou en corymbes : ces plantes vivent au bord des eaux et dans les marais. Le *S. aquatique* (*S. Valerandi*), vulg. *Mouron d'eau* et *Pimprenelle aquatique*, passe pour vulnéraire et antiscorbutique.

SAMSCRIT. *Voy.* SANSCRIT.

SAN-BENITO, vêtement dont les inquisiteurs revêtaient ceux qu'ils avaient condamnés à être brûlés : c'était une robe de moine, de couleur jaune ou grise, portant la figure d'un homme debout au milieu des flammes d'un bûcher et environné de démons. Ce vêtement avait la même forme que l'habit des religieux de St-Benoît. — *Voy.* CHEMISE ARDENTE.

SANCIR, terme de Marine, signifie couler à fond sous voiles et à l'ancre, en plongeant par l'avant.

SANCTIFICATION, action de la grâce qui nous purifie et nous rend saints; elle est aussi un des effets des sacrements. *Voy.* GRACE et SACREMENT.

SANCTION (du lat. *sanctio*). En Morale, la *sanction* est l'ensemble des récompenses et des peines attachées à l'exécution et à la violation de la loi. On entend par *récompense* le plaisir obtenu à la suite d'une action vertueuse pour cette seule raison qu'elle est vertueuse ; et réciproquement par *peine*, la souffrance infligée à une mauvaise action par cela seul qu'elle est mauvaise. Ces principes posés, on distingue 5 espèces de sanctions : 1° la *S. morale*, c.-à-d. le remords et la satisfaction de conscience; 2° la *S. naturelle*, c.-à-d. les conséquences naturelles de nos actions (p. ex. la sobriété entretient la santé, tandis que l'intempérance est une cause de maladie) ; 3° la *S. sociale*, c.-à-d. l'estime et le mépris de nos semblables; 4° la *S. légale*, c.-à-d. les peines et les récompenses instituées par les lois positives; 5° la *S. religieuse*, c.-à-d. les peines et les récompenses que Dieu doit réaliser dans une autre vie pour rétablir entre la vertu et le bonheur l'harmonie qui n'existe pas sur la terre par suite de l'insuffisance des sanctions précédentes.

En Droit, la *sanction* est l'acte par lequel le chef du pouvoir exécutif, exerçant une partie de l'autorité législative, donne à une loi l'approbation, la confirmation sans laquelle elle ne serait point exécutoire.

Sanction se dit encore de constitutions ou ordonnances sur les matières ecclésiastiques ou même politiques. *Voy.* PRAGMATIQUE SANCTION.

SANCTUAIRE (du lat. *sanctuarium*). C'était chez les Juifs la partie la plus secrète et la plus intime du temple de Jérusalem. On l'appelait aussi *le Saint*, *le Saint des Saints*. *Voy.* SAINT.

Chez les Chrétiens, on appelle ainsi l'endroit où est placé le maître-autel, et qui est fermé d'une balustrade. — Il se dit dans un sens analogue des temples consacrés aux divinités du paganisme, p. ex. du lieu où la Pythie rendait ses oracles.

SANCTUS, mot latin qui veut dire *saint*, désigne la partie de la messe qui commence par les mots *Sanctus*, *sanctus*, *sanctus*, *Dominus Deus*, etc. (saint, saint, saint, le Seigneur Dieu, etc.) et qui suit immédiatement la préface. C'est un cantique de louanges et de gloire que les esprits célestes ne cessent de chanter devant la majesté de Dieu (Isaïe, VI, 3).

SANDAL, bois exotique. *Voy.* SANTAL.

SANDALE (du lat. *sandalium*), sorte de chaussure usitée chez les anciens : ce n'étaient guère que des semelles de cuir ou de bois qui couvraient la plante des pieds, et qui étaient attachées sur le pied et autour de la jambe par des courroies. Dans la primitive Église, tous les ministres de l'autel portaient des sandales. L'usage s'en perdit par la suite; cependant quelques congrégations monastiques en portent encore, notamment les capucins. Le pape et les évêques portent aussi la sandale quand ils officient dans certaines circonstances. — *Voy.* PANTOUFLE.

Dans la Marine, on nomme *sandale* un bateau de transport en usage sur les côtes Barbaresques.

SANDARAQUE (du gr. σανδαράκη), résine qui découle d'un Conifère, le *Thuya articulata* de l'Arabie. On la trouve dans le commerce en larmes allon-

géos, d'un blanc jaunâtre et d'une cassure vitreuse. On s'en sert pour préparer des vernis, et pour couvrir, afin de l'empêcher de boire, le papier gratté ou non collé. Les Arabes l'emploient contre les diarrhées. — On retire une espèce de sandaraque du *Genévrier de Suède*; mais elle est inférieure à la précédente.

On donne quelquefois le nom de *sandaraque* au *réalgar* (sulfure d'arsenic rouge ; c'est le sens que ce mot avait le plus communément chez les Grecs.

SANDERLING, *Arenaria*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Longirostres : bec médiocre, grêle, droit, mou, flexible, plus large vers la pointe qu'au milieu ; pieds grêles et offrant seulement trois doigts dirigés en avant. La livrée de ces oiseaux varie d'une saison à l'autre : au printemps, la face et le sommet de la tête sont marqués de grandes taches noires, bordées de roux et lisérées de blanc ; le reste du corps est un mélange régulier de taches rouges, noires et blanches. Le plumage d'hiver est grisâtre en dessus, blanc en dessous et aux flancs. Le Sanderling émigre le long des bords de la mer, et recherche les pays froids.

SANDJAK, officier turc chargé du gouvernement d'une circonscription territoriale appelée *sandjakat*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SANDORICUM, *Faux Mangoustan* ou *Hantol*, arbre de la famille des Méliacées, tribu des Trichiliées, croît dans les Iles Philippines et aux Moluques.

SANDRE, *Lucioperca*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, qui ont les nageoires et les préopercules de la Perche, et des dents pointues comme celles du Brochet, d'où le nom scientifique (de *lucius*, brochet, et *perca*, perche). Le *S. commun* (*L. sandra*) vit dans les fleuves et les lacs du nord et de l'est de l'Europe : il dépasse quelquefois 1m. Il est verdâtre, à bandes brunes. Sa chair est blanche et agréable.

SANDSTONE, SANDSTEIN, noms allemand et anglais des roches de *grès*. *Voy.* ce mot.

SANG (du lat. *sanguis*), liquide qui remplit le système circulatoire des animaux. Il est rouge intense chez l'Homme et tous les Vertébrés, hormis l'Amphioxus, rouge ou vert chez les Annélides, jaune ou rougeâtre chez beaucoup d'Insectes et de Crustacés, faiblement bleuâtre chez les Mollusques et les Arachnides, incolore chez les Échinodermes.

Dans le sang de l'Homme, on distingue une partie liquide (*plasma sanguin*) et des corpuscules ou globules en suspension, les uns rouges (*hématies*), les autres blancs (*leucocytes*). C'est aux *hématies* que le sang doit sa couleur, rutilante dans le sang artériel, rouge-noire dans le sang veineux, parce que les hématies elles-mêmes sont rutilantes ou noires selon qu'elles contiennent plus ou moins d'oxygène. Ce sont elles, d'ailleurs, qui sont chargées de porter dans toutes les parties du corps l'oxygène nécessaire à l'activité de ces parties ; elles contiennent une substance riche en fer, l'*hématocristalline* ou *hémoglobine* ; on y a noté aussi dans ces derniers temps la présence de la matière cérébrale appelée *lécithine* (*Voy.* ces mots). Quant aux *leucocytes*, M. Cl. Bernard les considère comme de véritables infusoires comparables à des amibes : ils possèdent des mouvements propres, vont et viennent contre les parois des vaisseaux et poussent de temps à autre des prolongements ou bras qui leur servent à progresser. Le *plasma* contient 780 p. d'eau sur 1000; plus des principes minéraux (carbonates, phosphates, etc., chlorure de sodium); on y trouve encore des principes cristallisables d'origine organique (lactates, urates, urée, créatine, corps gras); enfin, une proportion plus considérable de principes coagulables, la *sérine* et la *plasmine* ou *fibrinogène* : celle-ci peut se dédoubler en deux, la *fibrine dissoute* et la *fibrine coagulable*.

Dans l'état de santé, le sang se modifie à chaque instant par l'arrivée de la lymphe et des peptones intestinales de la veine porte, et par la disparition des éléments sécrétés et de ceux qui vont former les différents tissus. Le *sang artériel*, seul revivifiant, diffère du *sang veineux*, impropre à la nutrition, en ce que la proportion de l'oxygène à l'acide carbonique est de 38 à 100 dans le premier et seulement de 22 à 100 dans le second. — Pour le mouvement propre à l'un et à l'autre, *Voy.* CIRCULATION, ARTÈRE, VEINE.

Lorsque le sang est abandonné à l'air, le dédoublement de la plasmine a lieu ; la fibrine coagulable emprisonne les globules rouges dans une masse appelée *caillot* : le reste, appelé *sérum* comprend la fibrine dissoute, la sérine et tous les autres principes signalés ci-dessus. Dans les maladies inflammatoires, la fibrine n'augmente pas, mais le dédoublement dont nous parlons est plus complet et l'on voit se former à la surface un caillot léger (*couenne inflammatoire*). — Les altérations morbides de la composition du sang, ou *dyscrasies*, sont les symptômes de maladies très-graves. Dans le charbon, la fièvre typhoïde, l'infection purulente, le choléra, l'altération porte sur les principes coagulables; dans l'urémie et l'albuminurie, elle porte sur les principes cristallisables d'origine organique. — Dans l'empoisonnement par l'oxyde de carbone (asphyxie par le charbon), les globules rouges sont tués, minéralisés : c'est comme si l'on enlevait subitement à l'animal tout son sang; dans l'anémie, la chlorose, la proportion des globules rouges est diminuée; dans la leucocythémie, la proportion des globules blancs est augmentée.

Le sang de certains animaux peut être appliqué à divers usages: outre l'emploi que font les Charcutiers du sang de bœuf et de sang de porc pour la confection des boudins, le sang de bœuf sert à clarifier les sirops et le sucre, à faire le bleu de Prusse, etc.

SANG DE RATE, maladie apoplectique des bêtes à laine, dans laquelle les vaisseaux, la *rate* surtout, sont gorgés de *sang*. Cette maladie paraît être de nature charbonneuse et due à la présence d'animalcules microscopiques voisins des bactéries : elle règne le plus souvent d'une manière épizootique. La chaleur, l'excès ou l'insuffisance de l'alimentation, la mauvaise qualité des eaux et la malpropreté ou l'encombrement des étables, en sont les causes ordinaires. On n'a point encore trouvé de traitement véritablement efficace.

SANG-DRAGON (p. *sang de dragon*), substance solide, d'un rouge brun, composée de tannin et de résine, fort usitée autrefois en médecine. Elle nous vient des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Elle exsude spontanément du tronc du *Dragonnier commun* (*Voy.* ce mot) et de plusieurs autres végétaux analogues, ou par des incisions pratiquées sur le tronc de ces arbres pendant l'été. — Le sang-dragon a été longtemps préconisé en médecine comme astringent ou styptique et comme dessiccatif; son usage est presque abandonné aujourd'hui. Il s'emploie pour la confection des couleurs à l'usage des peintres et donne un beau coloris rouge ; il entre dans la composition des vernis.

On désigne encore sous le nom de *Sang-dragon* la résine rouge que l'on retire du Rotang et du Croton sanguifluent. Le *S. oriental* et le *S. de Gambie* sont des gommes attribuées à deux *Ptérocarpes*.

On donne aussi ce nom à la *Patience sanguine*, ou *Herbe au charpentier*. *Voy.* PATIENCE.

SANG-GRIS (de sa couleur), boisson forte, en usage aux Antilles, se fait avec du vin de Madère, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de girofle et de muscade, et une croûte de pain rôtie.

SANGLIER (du lat. *singularis*, seul; parce que cet animal vit solitaire), *Sus scrofa*, mammifère de l'ordre des Bisulques, sous-ordre des Porcins et souche de notre Cochon domestique (*Voy.* COCHON). Il a la tête plus allongée que le cochon, le chanfrein plus arqué, les oreilles plus courtes et moins pointues, les défenses plus longues; les soies plus grosses, roides, d'un brun noirâtre, et mêlées, d'une espèce de laine noirâtre cendrée ou jaunâtre. Sa queue est droite et courte. Jusqu'à six mois on nomme

le sanglier *marcassin* : à cet âge, on l'appelle *bête rousse*; à un an, *bête de compagnie*; à deux ans, *ragot*; à trois, *sanglier à son tiers an* : à quatre, *quartenier*; plus tard, *vieux sanglier* ou *solitaire*.

Le sanglier est d'un naturel farouche et la chasse en est dangereuse. Cet animal est d'une grande hardiesse dans le danger; il est surtout terrible à l'âge de 3 à 4 ans, lorsque ses défenses ont atteint leur plus grand développement et sont devenues tranchantes; il tient tête alors à toute une meute et se précipite comme la foudre sur les chasseurs. Le sanglier choisit pour *bauge* les endroits les plus sombres et les plus humides des forêts : il ne sort que le soir pour aller chercher sa nourriture. Il se nourrit de fruits sauvages, de racines et de graines, et dévore les jeunes lapins, les levrauts et les perdrix, lorsqu'il est pressé par la faim. Comme les cochons, il fouille le sol, mais en droite ligne et profondément. Dans le temps du rut, les mâles se livrent entre eux de terribles combats ; la femelle met bas, au mois de mars, de 3 à 9 petits, qu'elle allaite trois mois. — La chair du sanglier a beaucoup de ressemblance avec celle du porc ; on ne sert sur la table que la *hure* (tête), les filets, les jambons et les quartiers de devant.

Chez les anciens, le sanglier était l'animal qu'on sacrifiait à Diane chasseresse.

On appelle *Sanglier d'Afrique* le Phacochère, et *Sanglier d'Amérique*, le Pécari.

SANGLOTS (du lat. *singultus*), soupirs redoublés, poussés avec une voix entrecoupée, que font naître les peines violentes. Physiologiquement, c'est l'effet des contractions spasmodiques, brusques et instantanées du diaphragme, qui sont aussitôt suivies d'un mouvement de relâchement par lequel le peu d'air que la contraction avait fait entrer dans la poitrine est chassé avec bruit.

SANGSUE (du lat. *sanguisuga*), *Hirudo*, genre d'Annélides suceurs de l'ordre des Abranches sans soles ou Apodes, constituant la famille des *Hirudinées* ou *Bdellaires* (*Voy.* ce mot), se compose des espèces dont la bouche porte 3 mâchoires ou un suçoir protractile roide et pointu. La *S. médicinale* (*H. sanguisuga*, *Iatrobdella*) a le corps long de 0m,8 à 0,15, plissé transversalement et composé de 94 anneaux marqués de taches noires à leur face dorsale, et offrant en dessous deux séries de pores qu'on regarde comme des organes respiratoires. Elle porte, aux deux extrémités du corps, deux cavités contractiles qui lui permettent d'adhérer fortement aux objets auxquels elle s'applique : dans la cavité antérieure est située la bouche, qui est armée de trois petites lancettes dentées en scie, à l'aide desquelles elle pique la peau des animaux et y fait une incision triangulaire. C'est avec leurs lèvres, qui forment une espèce de suçoir, et au moyen d'un mouvement particulier des anneaux dont leur corps est composé, que les sangsues parviennent à se gorger de sang. Si l'on ne fait rien pour les forcer à rendre le sang qu'elles ont avalé, ce sang est plusieurs mois à disparaître.

Quand on se sert de sangsues pour tirer du sang, on commence par mouiller avec du lait ou de l'eau sucrée la partie du corps sur laquelle on veut les appliquer. Pour leur faire ensuite lâcher prise, on les touche avec un peu de sel ou de tabac; les sangsues enlevées, on favorise l'écoulement du sang par des lotions chaudes ou l'application d'un cataplasme; si l'écoulement, au contraire, persiste trop longtemps, il suffit le plus souvent d'appuyer quelque temps le doigt sur la plaie pour l'arrêter.

Parmi les variétés de la *Sangsue médicinale*, on distingue la *S. grise* : robe d'un gris obscur, avec deux bandes plus foncées de chaque côté, non compris un liséré noir formant la séparation du dos et du ventre, qui est entièrement maculé de noir ; la *S. verte* : robe d'un vert olive plus ou moins clair, avec trois bandes de chaque côté, qui sont roussâtres ou noirâtres, et quelquefois disposées par taches distinctes ; ventre uniformément coloré en jaune verdâtre ; la *S. noire* : robe noire, mais offrant cependant des traces de bandes sur les côtés. Toutes ces variétés sont également bonnes.

Les anciens connaissaient l'avidité des sangsues pour le sang de l'homme et des animaux ; ce n'est toutefois qu'assez tard, après l'ère chrétienne, qu'on a commencé à les employer en médecine. Aujourd'hui l'usage en est généralement répandu. Lyon et Paris sont les principaux entrepôts du commerce des sangsues. La consommation qui s'en fait est si considérable que ces annélides ont presque entièrement disparu de notre sol, et qu'après avoir mis à contribution l'Europe entière, on a été obligé de les faire venir à grands frais de l'Asie-mineure et de la Géorgie. — Cette penurie a fait imaginer des *sangsues artificielles* (*Voy.* BDELLOMÈTRE et SCARIFICATEUR); mais l'usage de ces instruments ne paraît pas s'être répandu.

Outre la *Sangsue médicinale*, le genre *Hirudo* comprend les espèces dites *Bdelle*, *Hémopide* ou *S. de cheval*, *Aulastome* et *Hæmentérie*. Les autres espèces, *Branchiobdelle*, *Néphélis*, *Trochétie*, *Albione* ou *Pontobdelle*, *Hæmocharis*, *Branchellion*, *Malacobdelle*, etc., doivent être rapportées aux divers genres qui constituent la famille des *Bdellaires*.

Sangsue volante, nom vulgaire du *Vampire phyllostome*, sorte de Chauve-souris.

SANGUIFICATION. *Voy.* HÉMATOSE.

SANGUIN, qui appartient au sang. On appelle *système sanguin* l'ensemble des vaisseaux (*vaisseaux sanguins*) qui contiennent le sang et servent à sa circulation (*Voy.* CIRCULATION); — *tempérament sanguin*, celui où domine le système sanguin (*Voy.* TEMPÉRAMENT); — *maladies sanguines*, celles qui dépendent de la surabondance du sang.

SANGUINAIRE, *Sanguinaria*, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Argémonées, ainsi nommé à cause de la couleur rougeâtre du suc fourni par toutes ses parties : c'est une petite plante herbacée, originaire du Canada, qu'on cultive dans nos jardins sous le nom de *Grande Célandine* : racine épaisse et traçante, d'où sort une feuille unique radicale, presque ronde, d'un vert noirâtre en dessus, d'un blanc bleuâtre en dessous, traversée par des nervures rouges; tige nue, grêle, portant une fleur blanche assez grande, à 8 pétales et à étamines nombreuses. La Sanguinaire s'emploie en médecine comme émétique. Elle sert aussi à teindre la soie et la mousseline en couleur orangée.

SANGUINE, sorte de crayon rouge fait avec du fer oxydé rouge ou *hématite* (*Voy.* ce mot), ou avec de l'ocre rouge, et qui est d'un grand usage dans le dessin. On a, au musée du Louvre, des dessins à la sanguine de Raphaël, du Corrége, du Dominiquin, etc. Au siècle dernier, la sanguine fut employée préférablement à tout autre crayon par les peintres et les graveurs. Bouchardon, Carle Vanloo, Pierre, Boucher, Cochin, Greuze, Gilles Demarteau, etc., ont laissé de remarquables dessins en ce genre. — La sanguine sert aussi à polir et à brunir.

SANGUINOLAIRE, *Sanguinolaria*, genre de Mollusques acéphales, de la famille des Tellinidées et très-voisin des *Psammobies*. *Voy.* ce mot.

SANGUISORBE, *Sanguisorba*, genre de la famille des Rosacées-Dryadées, très-voisin des Pimprenelles, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, ailées avec impaire; à folioles opposées, pétiolées, et à fleurs disposées en capitule sur de longs pédoncules axillaires et terminaux. La *S. commune* (*S. officinalis*) vulg. *Grande Pimprenelle*, *P. d'Italie*, croît dans les pâturages de l'Europe; la *S. du Canada* (*S. canadensis*) est plus haute que la précédente; ses fleurs blanches en épis font un bel effet. Ces deux plantes plaisent aux bœufs, aux vaches et aux moutons. Leurs fleurs s'emploient en teinture, et donnent un très-beau gris sur la soie, la laine et le coton. La Sanguisorbe a été longtemps usitée en médecine comme vulnéraire ; d'où son nom.

SANGUISUGA, nom latin de la *Sangsue*.

SANHÉDRIN (du gr. συνέδριον), conseil suprême des Juifs. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SANICLE, *Sanicula*, genre de la famille des Ombellifères, division des Orthospermées, et type de la tribu des *Saniculées*, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles palmées ou digitées; à fleurs blanches disposées en ombelles, et donnant chacune naissance à 2 graines ovales hérissées de pointes nombreuses. Ces plantes croissent en petites touffes dans les bois et les lieux ombragés. La *S. commune* (*S. officinalis*), vulg. *Toute-saine*, fleurit en mai et en juin : elle entre comme astringente dans les vulnéraires suisses. — On nomme vulgairement *Sanicle mâle* la Sanicle commune; *S. femelle*, l'Astrance; *S. de montagne*, la Benoîte officinale et une espèce de Saxifrage; *Petite Sanicle*, la Moscatelline.

SANIE (du lat. *sanies*), matière purulente, liquide, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un mauvais caractère.

SANITAIRE, qui est relatif à la santé. *Voy.* SANTÉ.

Convention sanitaire internationale, convention conclue en 1852 entre les principales puissances maritimes de l'Europe, a eu pour but, tout en sauvegardant la santé publique, de faciliter les relations commerciales et maritimes dans la Méditerranée. Conformément aux principes posés dans cette convention, un *règlement sanitaire*, en date du 27 mai 1853, a déterminé tout ce qui regarde les quarantaines, les *lazarets* (*Voy.* ce mot), les patentes de santé, les médecins sanitaires, etc.

Cordon sanitaire. *Voy.* CORDON.

SANKHYA, philosophie semi-orthodoxe des Hindous. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SANSCRIT (c.-à-d. *parfait*), langue sacrée des Hindous. *Voy.* LANGUES et le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SANSEVIÈRE, *Sanseviera*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Aloïnées, renferme des plantes à feuilles radicales d'un vert foncé, du milieu duquel sort une hampe rouge terminée par des épis de fleurs d'un blanc rosé. La *S. de Guinée* est une plante de serre chaude; la *S. carpée*, de Chine, peut se cultiver à l'air libre.

SANSONNET, nom vulgaire de l'*Étourneau* d'Europe (*Voy.* ÉTOURNEAU). — *Sansonnet* ou *Roblot*, petite espèce de Maquereau. *Voy.* MAQUEREAU.

SANS-SOUCI (ENFANTS). *Voy.* ENFANTS.

SANTAL ou SANDAL (mot arabe), nom donné, dans le Commerce, à trois sortes de bois qui nous sont apportés des Indes. 1° Le *S. citrin* est un bois pesant, compacte, à fibres droites : sa couleur est d'un jaune fauve, sa saveur est amère et son odeur semble être un mélange de musc, de citron et de rose. On en extrait une huile volatile très-odorante. 2° Le *S. blanc* ne diffère du précédent que par sa couleur plus pâle et son odeur plus faible. 3° Le *S. rouge* est un bois solide, dense, pesant, à fibres tantôt droites, tantôt ondées : il n'a aucune odeur sensible; sa saveur est légèrement astringente. — On croit que le santal blanc et le santal citrin sont dus à deux espèces d'un même genre, dont on a fait le type de la famille des *Santalacées* (*Voy.* ci-après), savoir : le *S. blanc* ou *Santalin*, qui croît sur les montagnes du Malabar, et le *S. de Freycinet*, qui se trouve dans toute l'Océanie. Quant au santal rouge, il serait dû à une espèce de Ptérocarpe.

Le santal est recherché dans tout l'Orient comme parfum. On le brûle dans des cassolettes; réduit en poudre et mêlé à la colle de riz, il constitue les bougies parfumées des Chinois; ces derniers l'emploient aussi à la fabrication des cercueils. Les Indiens lui attribuent des propriétés sudorifiques et stimulantes. En Europe, on ne l'emploie guère qu'à la fabrication de coffrets, boîtes à parfums et autres menus ouvrages de tabletterie et de marqueterie.

Santal faux, écorce de l'Aralie à grappes (*A. racemosa*), qui a, suivant les Indiens, les propriétés médicales du véritable santal.

SANTALACÉES (du g.-type *Santal*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose d'herbes annuelles ou vivaces, d'arbrisseaux et d'arbres, à feuilles alternes, rarement opposées, sans stipules; à fleurs petites, solitaires, ou disposées en épi ou en sertule; à fruits indéhiscents, monospermes, quelquefois charnus. Les espèces arborescentes ne se trouvent que dans l'Asie tropicale et l'Océanie; les arbrisseaux, dans la région méditerranéenne et les régions tempérées de l'Amérique du sud; les plantes herbacées, en Europe, dans l'Amérique du nord et l'Asie centrale. — Genres principaux : *Santal*, *Thesium*, *Osyris*, etc.

SANTALINE, matière colorante que l'on retire du bois de santal en traitant celui-ci par l'alcool presque bouillant et évaporant jusqu'à siccité. Elle est rouge, solide et en masse, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, etc. Dissoute dans l'alcool et précipitée par plusieurs sels, la santaline donne des laques de belle couleur. Celle que l'on obtient avec le chlorure d'étain est d'un beau pourpre. Elle a été découverte par Pelletier.

SANTÉ (du lat. *sanitas*). Les anciens avaient fait de la santé une déesse, fille d'Esculape : les Grecs la nommaient *Hygie* et les Romains *Salus*. On la représentait sous la figure d'une belle jeune fille assise sur un trône, tenant d'une main une patère, de l'autre un serpent, et couronnée d'herbes médicinales.

Ce qu'on appelle *la Santé*, dans les Ports de mer, est un établissement institué pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. La Santé a des *bateaux* ou *canots de santé* pour visiter les bâtiments qui entrent en rade, prendre connaissance de l'état des individus à bord et juger s'ils doivent être soumis à la quarantaine. Elle a aussi un local à terre, dans lequel se fait la quarantaine, local qui lui-même est appelé *la Santé*. *Voy.* QUARANTAINE.

Corps de santé, corps chargé du service médical dans l'armée. Ce corps se compose d'inspecteurs, de médecins ou chirurgiens principaux et ordinaires, de majors et d'aides-majors, tous réunis sous la dénomination générale d'*officiers de santé*. *Voy.* ce mot et les articles CHIRURGIEN et MÉDECIN MILITAIRE.

Sous les titres de : *La Santé du peuple*, *la Santé universelle*, le *Manuel de la Santé* (de Raspail), etc., il a été publié plusieurs traités élémentaires ou populaires de médecine, d'une utilité pratique.

Maison de santé. *Voy.* MAISON.

SANTOLINE, *Santolina*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, renferme plusieurs espèces qui croissent dans les lieux secs des contrées voisines de la Méditerranée. La *S. petit cyprès* (*S. chamæcyparissus*), dite aussi *Aurone femelle*, *Garderobe*, *Citronelle*, etc., forme des buissons toujours verts, à feuilles nombreuses et odorantes, couvertes d'un duvet blanchâtre; à fleurs jaunes en étoile qui s'épanouissent l'été : elle se taille comme le buis et s'emploie pour bordures et palissades; on en extrait une huile vermifuge. On retire une belle couleur jaune des fleurs de la *S. du Chili*. La *S. d'Égypte* est antiophthalmique. La *S. à feuilles d'anthémis* peut remplacer la camomille.

SANTON, sorte de moine turc. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SANTONINE, substance active du *semen-contra*, a été découverte en 1830 par Kahler dans l'*Artemisia santonica* (d'où son nom) : elle est fortement anthelmintique, mais son emploi pourrait être dangereux.

SANVE, nom vulgaire du *Senevé sauvage*.

SAOULE ou SOULE, jeu usité parmi les paysans bretons dans les jours de fêtes, et qui consiste à jeter un ballon que la troupe poursuit ensuite en s'en disputant la possession. Celui qui peut s'en emparer et le porter dans une autre paroisse que celle où se fait le jeu, remporte le prix proposé.

SAP (de *sapin*), se dit, dans les chantiers de marine, du sapin et de tout bois analogue au sapin.

SAPA, mot latin qui veut dire *vin cuit*, est appliqué

par les Pharmaciens au suc de raisin amené jusqu'à consistance de miel. *Voy.* Rob.

SAPAJOUS, nom donné à une section de la tribu des Cébins ou Singes américains dans laquelle on range les genres *Alouate*, *Lagotriche*, *Ériode*, *Atèle* et *Sajou* ou *Sapajou* propr. dit. Ce dernier, appelé en latin *Cebus*, renferme un grand nombre d'espèces au corps assez mince et de taille en général au-dessous de la moyenne : tête de forme ronde, museau court, front prononcé, point d'abajoues ; oreilles arrondies ; yeux volumineux ; membres robustes et allongés, les postérieurs surtout, ce qui permet aux Sapajous de sauter avec facilité ; queue longue et prenante. Le pelage de ces singes est court, de couleur sombre, variant du brun au gris. Les Sapajous sont adroits, intelligents, d'une vivacité et d'une agilité extrêmes, mais doux et faciles à élever. Ils vivent sur les arbres, se nourrissent de fruits et d'insectes ; ils exhalent une odeur musquée. Leur voix est plaintive et flûtée, ce qui les a fait nommer *Singes pleureurs*. On les trouve surtout au Brésil et dans la Guyane. — Espèces principales : le *Sajou brun* ou *S. sassou (Cebus apella)*, dit aussi *Singe voltigeur :* c'est l'espèce que les bateleurs montrent le plus communément par les rues ; le *S. gris* ou *Saï (C. griseus* ou *barbatus*), dit aussi *Capucin*, à cause de son pelage ; le *S. à gorge blanche* ou *Carico* (*C. hypoleucos*) ; le *S. à grosse tête*, etc.

Sapajou aurore, dit aussi *Singe écureuil*. *Voy.* Callitriche.

SAPE (du lat. *sappa*, pioche), action de *saper*, de creuser sous les fondements d'un édifice pour le faire tomber. — Dans le Génie militaire, c'est le travail qui consiste à ouvrir des tranchées, des chemins couverts et les boyaux qui conduisent sur le corps de la place. Ce travail se fait à l'aide du pic, de la pioche et de la hache. Ceux qui l'exécutent emploient pour se couvrir des paniers cylindriques appelés *gabions* (*Voy.* ce mot). On distingue la *sape entière* ou *pleine*, la *demi-sape*, la *sape volante*, la *sape couverte*, etc. La *tête de sape* est le point le plus avancé du chemin qu'on creuse, et, par conséquent, le plus exposé : c'est un poste d'honneur. *Voy.* Sapeur.

SAPÈQUE, monnaie chinoise, en cuivre. La *grosse sapèque* de Pékin vaut 0 fr., 018, les autres ne valent que 0 fr., 005 et même moins. En Cochinchine, à Saigon, la piastre de 5 fr. 50 c. vaut 3000 sapèques.

SAPEUR (de *sape*). On donne proprement ce nom aux soldats du corps du Génie qui, sous les ordres des ingénieurs, travaillent aux fortifications : ce sont des soldats d'élite, dont la paye est plus forte que celle du fantassin ; il y a 14 compagnies de sapeurs par régiment du génie (*Voy.* Mine et Sape). — Dans les Régiments d'infanterie, on appelle *sapeurs* les soldats qui, à l'armée, sont chargés de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer aux troupes un chemin à travers les forêts : ils marchent en tête du régiment. Ce sont eux aussi qui, en garnison, font le service d'ordonnance ou de *planton* auprès des chefs du corps. Les sapeurs ont un bonnet à poil, un tablier de peau, et sont armés de la hache et du mousqueton, ils ont la barbe longue.

Sapeurs pompiers. *Voy.* Pompiers.

SAPHAN, le *Daman*, dans la Bible. *Voy.* Daman.

SAPHÈNE (du gr. σαφήνης, apparent), nom donné à plusieurs branches nerveuses et à deux veines de la jambe et du pied, savoir : pour les nerfs, le *S. interne*, le *S. péronier* et le *S. tibial* ou *externe* ; pour les veines, la *S. interne* ou *Grande S.* et la *S. externe* ou *Petite S.* : c'est sur l'une de ces veines que l'on pratique la saignée du pied.

SAPHIQUE, vers grec et latin, de 5 pieds (un trochée, un spondée, un dactyle et deux trochées), a été ainsi nommé de *Sapho*, qui, dit-on, s'en servit la première. Ce vers a été surtout employé par les poëtes lyriques. — La *strophe saphique* se compose de trois vers saphiques suivis d'un vers adonique. En voici un exemple d'Horace (*Odes*, I, 2) :

Jam sa | tis ter | ris nivis | atque | diræ
Grandinis misit Pater, et rubente
Dextera sacras jaculatus arces,
Terruit Urbem.

SAPHIR (du lat. *sapphirus*), pierre précieuse, d'une belle couleur bleue ; c'est une variété de *Corindon* (*Voy.* ce mot). On nomme *saphirs mâles* ceux qui présentent la nuance bleu indigo ; *saphirs femelles*, ceux qui sont d'un bleu d'azur. On trouve les saphirs en Sibérie et dans l'Inde. Après le diamant, le saphir est la pierre précieuse la plus chère : un saphir de 6 carats coûte de 15 à 1800 fr. Un des plus beaux saphirs connu est celui qui fut donné à M. Weiss par le Muséum de Paris, en échange d'une collection de minéraux.

On a étendu le nom de *saphir* à un grand nombre de substances de composition très-différente : on appelle *S. blanc*, le Corindon incolore ; *S. d'eau*, la Cordiérite ; *S. du Brésil*, une Tourmaline, etc.

SAPHIRINE, variété d'Agate, de couleur bleue, que l'on confond quelquefois avec l'*Haüyne*. *V.* ce mot.

SAPHO, astéroïde. *Voy.* Planètes.

SAPIENCE (du lat. *sapientia*, sagesse et science). Ce mot ne s'emploie guère aujourd'hui que pour désigner le *Livre de la Sagesse*, de Salomon. — On appelle *Livres sapientiaux* plusieurs livres de l'Écriture sainte, destinés à donner aux hommes des leçons de sagesse et de morale : ce sont l'*Ecclésiastique*, le *Cantique des cantiques*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Livre de la Sagesse*.

Il y a à Rome un célèbre *Collége de la Sapience*, ainsi appelé parce qu'on y enseigne les principales sciences : c'est l'Université de Rome.

SAPIN (du lat. *sapinus*), *Abies*, genre de la famille des Conifères, type de la tribu des Abiétinées, se compose d'arbres très-voisins des Pins : ils n'en diffèrent que par les feuilles, qui ne sont jamais réunies par faisceaux dans des gaînes, et par les cônes, qui sont composés d'écailles coriaces, mais non ligneuses, amincies au sommet et non épaissies. Les Sapins croissent naturellement dans les pays froids et sur les hautes montagnes, et se plaisent partout, excepté à l'exposition des vents de mer. On les multiplie de graines. — Le *S. épicéa* (*A. picea*), vulg. *Pesse*, *S. rouge*, *S. de Norwége*, atteint quelquefois jusqu'à 60m ; le tronc est recouvert d'une écorce mamelonnée, assez mince ; les rameaux de sa base tombent dès l'âge adulte, et il devient nu jusqu'au tiers de son élévation, se terminant par une pyramide de branches ouvertes à angles droits. Les feuilles sont linéaires, quadrangulaires, pointues, d'un vert sombre, disposées en triple spirale autour des rameaux. Les fruits sont des strobiles, allongés et composés de nombreuses écailles imbriquées. Cet arbre fournit un bois excellent pour la charpente, la mâture, la construction des bateaux, la menuiserie, la boissellerie, etc. Son écorce peut servir pour le tannage. On en extrait de la poix (d'où son nom de *picea*), de la térébenthine, de la colophane ; dans le Nord, on fait une espèce de bière avec ses jeunes pousses. — Le *S. noir* (*A. nigra*), dit aussi *Épinette* ou *Sapinette noire*, abonde aux États-Unis, où il atteint de 25 à 30m : branches étalées, mais non inclinées ; feuilles d'un vert sombre ; cônes courts et ellipsoïdes. Son bois est excellent pour les constructions navales. Il fournit une bière, dite *sapinette* (en angl. *spruce beer*), qu'on prétend être antiscorbutique : le *S. rouge* (*A. rubra*) n'est qu'une variété de cette espèce. — Le *S. blanc d'Amérique* (*A. alba*), dit aussi *Épinette* ou *Sapinette blanche*, *S. du Canada*, reconnaissable à ses feuilles blanchâtres, n'atteint guère que 12 ou 14m. Son bois est inférieur à celui des espèces précédentes. En Europe, on le recherche pour l'ornement des bosquets. — Le *S. argenté* (*A. pectinata*), dit aussi *S. blanc de Normandie*, *S. à feuilles d'if*, est très-répandu sur les montagnes de l'Europe, où il atteint 40 et 50m : feuilles d'un vert luisant en dessus, blanc ou glauque en

dessous, et disposées sur deux rangs; bois blanchâtre, léger, élastique ; c'est cette espèce qui fournit la *térébenthine de Strasbourg*. — Le *S. baumier* (*A. balsamea*), de l'Amérique du Nord, fournit une térébenthine qui se vend sous le nom de *baume de Giléad*. On le cultive comme arbre d'ornement.

SAPINDACÉES (du g.-type *Sapindus*, Savonnier), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux dressés ou montants, munis de vrilles, plus rarement des herbes à suc aqueux : feuilles alternes, rarement opposées, la plupart du temps composées, à stipules caduques, manquant souvent; fleurs parfaites ou imparfaites par avortement : le fruit est une capsule à 1, 2 ou 3 loges. — Les Sapindacées habitent les régions tropicales, surtout en Amérique. Elles ont du rapport avec les Ampélidées, les Méliacées et les Térébinthacées. La famille forme 2 sections : les *Sapindées* (genres, *Sapindus*, *Paullinia*, etc.), et les *Dodonéacées* (g., *Dodonæa*, *Kœlreuteria*, etc.).

SAPINDUS, nom latin botanique du *Savonnier*.

SAPINETTE, *Abies nigra* et *alba*. *Voy.* SAPIN.

Sapinette ou *Spruce beer*, espèce de bière, réputée antiscorbutique, qu'on obtient en faisant macérer dans 2 litres de bière nouvelle des feuilles de cochléaria, des bourgeons de sapin et du raifort.

SAPONAIRE, *Saponaria*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, ainsi nommé parce que la tige et la racine de quelques espèces ont la propriété de donner à l'eau une qualité savonneuse. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, voisines des Œillets, dont elles ne diffèrent guère que par l'absence d'écailles à la base du calice. L'espèce principale, la *S. commune* (*S. officinalis*), croît au bord des buissons et des fossés; elle a des tiges hautes de $0^{m},50$, des feuilles ovales, des fleurs nombreuses de couleur blanche ou rosée, sans odeur ; sa racine est grêle, longue et d'un blanc jaunâtre. On emploie les feuilles et la racine comme toniques, sudorifiques, antiscrofuleuses et antisyphilitiques. Les anciens usaient de la saponaire pour préparer les étoffes à la teinture. La *S. des vaches* (*Voy.* VACCAIRE), à fleurs rouges, croît au milieu des champs, parmi les moissons. La *S. à feuilles de basilic* rampe sur les rochers : elle a aussi des fleurs rouges, en grand nombre.

On se sert, pour dégraisser les laines, d'une racine qu'on nomme *Saponaire d'Égypte* ou *du Levant* ; on croit qu'elle appartient au *Gypsophila struthium*, déjà employé du temps de Pline à cet usage.

SAPONIFICATION (du lat. *sapo*, savon, et *facere*, faire), opération chimique par laquelle les corps gras sont transformés en savons. Lorsqu'on chauffe de l'huile ou de la graisse avec un alcali, l'acide du corps gras (acides stéarique, margarique, oléique, etc.) se combine avec l'alcali et produit du savon, tandis que la *glycérine* du corps gras est mise en liberté. Cette opération s'exécute en grand dans les fabriques de savon. On doit surtout à M. Chevreul la connaissance des principes de la saponification ; avant les travaux de ce chimiste, on croyait que les huiles et les graisses se combinaient directement avec les alcalis pour constituer les savons.

On emploie aussi cette expression pour désigner la transformation partielle des cadavres inhumés en une espèce de savon ammoniacal, qu'on appelle *gras de cadavre* ou *adipocire*. *Voy.* ce mot.

SAPONINE, principe chimique extrait de la *Saponaire d'Égypte*, a été indiqué par Wahlenberg et étudié par M. de Bussy.

SAPOTACÉES (du g.-type *Sapota*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, comprend des arbres et des arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. Ce sont des végétaux remplis d'un suc lactescent, vénéneux, à feuilles alternes, coriaces, très-entières ; à fleurs portées sur des pédoncules : corolle divisée en plusieurs lobes, étamines en nombre variable; à fruits ordinairement charnus ; graines huileuses ; leur écorce est amère et passe pour fébrifuge. — Genres : *Sapota* (Sapotillier), *Isonandra* (Guttapercha), *Sideroxylon*, *Bumelia*, *Mimusops*, *Imbricaria*, *Bassia*, *Omphalocarpa*, *Rostellaria*, etc.

SAPOTILLIER ou SAPOTIER, *Sapota*, genre type de la famille des Sapotacées, renferme 8 ou 10 espèces propres à l'Amérique tropicale. Le *S. comestible* (*S. achras*), a des rameaux couverts d'une écorce fauve, laissant exsuder un suc blanc visqueux, qu'on emploie comme fébrifuge : ce suc se condense à l'air et répand en brûlant une agréable odeur. Le bois est blanc, dur, assez liant : on s'en sert en menuiserie et dans les constructions navales. Les feuilles sont d'un vert luisant en dessus, épaisses, très-veinées et disposées par bouquets à la sommité des rameaux. Les fleurs sont peu apparentes. Le fruit, dit *sapotille* ou *nèfle d'Amérique*, est une pomme arrondie ou ovale, à peau brune et crevassée, à chair succulente, fondante et sucrée : il est rafraîchissant et très-sain ; les amandes de ses pepins donnent avec l'eau une émulsion qu'on administre contre les rétentions d'urine et les coliques néphrétiques.

SAPYGE, *Sapyga*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs et type de la tribu des *Sapygides*. L'espèce type, la *S. punctata*, est commune en Europe.

SAQUEBUTE (comme *haquebute* ?), nom donné : 1° à une espèce de lance avec harpon, qui servait à tirer les cavaliers ; 2° à un instrument de musique à vent : c'était une espèce de trompette que l'on pouvait allonger ou raccourcir, comme le trombone, pour rendre les sons ou plus graves ou plus aigus.

SARABANDE (de la danseuse espagnole *Zarabanda*), air de danse espagnol à trois temps, d'un caractère grave et qu'on chantait autrefois avec des paroles en s'accompagnant de castagnettes, au lieu de le jouer avec des instruments. La sarabande avait une grande analogie avec le menuet.

SARANCOLIN, marbre des Pyrénées. *Voy.* MARBRE.

SARBACANE (de l'arabe *zabatâna*), long tuyau qui sert à lancer quelque chose en soufflant. Les enfants s'en servent pour tirer sur de petits oiseaux. On s'est aussi servi de sarbacanes comme armes pour lancer des flèches empoisonnées, du feu grégeois, ou de petites balles appelées *dragées*.

Sarbacane se dit aussi des *cannes* dont se servent les Verriers pour souffler le verre.

SARCELLE (jadis *Cercelle*), *Querquedula*, espèce du genre Canard, se distingue des *Canards* propr. dits par sa taille plus petite et ses narines ovalaires situées près du front et rapprochées. La *S. ordinaire* (*Anas crena*), vulg. *Mercanette*, est longue de $0^{m},35$. Son plumage est maillé de noir sur un fond gris. Elle vit de vers, d'insectes et de mollusques, et voyage en troupes souvent nombreuses. Elle est commune en France au printemps et en automne, sur les étangs et les marais. La *S. d'hiver*, ou *Petite Sarcelle*, vulg. *Canette*, n'a guère que $0^{m},30$; elle reste toute l'année en France. Ces oiseaux sont un gibier très-estimé.

SARCINE, *Sarcina*, plante parasitaire, appartenant au groupe des Algues isocarpées, consiste en masses cubiques, coriaces, transparentes, partagées par deux sillons qui se coupent à angle droit. On la trouve dans les matières vomies par les individus atteints d'affection chronique de l'estomac et dans les fèces des diarrhées chroniques.

SARCLAGE (de *sarcler*, du lat. *sarculare*), opération agricole qui consiste à arracher avec la main ou à couper entre deux terres avec le *sarcloir* les mauvaises herbes, qui peuvent nuire aux céréales. Les sarclages se font ordinairement après les pluies. — Le *sarcloir* est tantôt une espèce de ratissoire à pousser ou à tirer, tantôt un instrument en fer armé d'un long manche en forme de pioche d'un côté, et garni de l'autre de deux dents plus ou moins longues. — *Sarcloir à cheval*. *Voy.* CHARRUE.

SARCOCARPE (du gr. σάρξ, σαρκός, chair, et καρπός, fruit), une des parties du *péricarpe*. *Voy.* ce mot.

SARCOCÈLE (du gr. σαρκοκήλη), tumeur cancéreuse du testicule ; on en distingue plusieurs variétés, squirrheuses, encéphaloïdes, colloïdes, tuberculeuses. Indolente au début, cette tumeur devient ensuite douloureuse et finit par s'ulcérer. Le sarcocèle vient ordinairement d'une cause externe, comme d'un coup, d'un froissement ou de quelque contusion ; il peut aussi naître spontanément. On le combat par des applications réitérées de sangsues, les bains, et à l'aide de pilules d'extrait de ciguë. Il devient quelquefois nécessaire de recourir à l'extirpation.

SARCOCOLLE, matière résineuse qui exsude spontanément du *Sarcocollier* (*Penæa sarcocolla*), arbuste du nord de l'Afrique, de la famille des Pénéacées. Elle est sous forme de globules oblongs, de couleur jaune ou d'un bleu rougeâtre, et d'une odeur analogue à celle de l'anis. On l'a employée comme astringente et surtout comme propre à hâter la cicatrisation en consolidant les chairs : d'où son nom.

SARCODE (du gr. σαρκώδης, charnu), substance contractile, sans organisation apparente, qui constitue le corps des animaux inférieurs, tels que les *Amibes* (*Voy.* ce mot). Ce terme a été introduit dans la science par M. Dujardin.

SARCODERME (du gr. σάρξ, σαρκός, chair, et δέρμα, peau), nom donné par De Candolle au parenchyme qui se trouve sous le test de la graine.

SARCOLEMME ou MYOLEMME. *Voy.* MUSCLES.

SARCOLITE, synon. d'*Analcime*. *Voy.* ce mot.

SARCOLOGIE. *Voy.* ANATOMIE.

SARCOME (du gr. σάρκωμα), nom vague donné, en Médecine, à toute tumeur ou excroissance offrant l'apparence et la consistance de la chair.

SARCOPHAGE (du gr. σαρκοφάγος), sorte de tombeau ordinairement en pierre où les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler. On l'appelait originairement ainsi, parce que la pierre dont on se servait avait, dit-on, la propriété de consumer rapidement les chairs. Cependant on faisait des sarcophages de toute matière, de terre cuite, de métal, de bois de cèdre, de chêne, de cyprès, etc.; ce n'était alors qu'un *cercueil*. *Voy.* ce mot.

On donne aujourd'hui ce nom à la partie d'un monument funèbre qui représente le cercueil, bien qu'il ne renferme pas réellement le corps du mort.

SARCOPHAGE, *Sarcophaga*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères et tribu des Muscides, renferme un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque surtout la *Mouche vivipare* (*Musca carnaria*), commune en France et en Allemagne.

SARCOPTE (du gr. σάρξ, σαρκός, chair, et κόπτω, couper), *Sarcoptes*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides, et type de la famille des *Sarcoptidés*. Le *S. de la gale* (*S. scabiei*), qui donne lieu à cette maladie parasitaire chez l'Homme, est un très-petit animal, punctiforme, ayant un tiers de millimètre de long, sur un quart de large ; d'un blanc laiteux. De ses quatre paires de pattes, les deux postérieures manquent de tarses, et toutes sont garnies de soies rigides ; le corps lui-même est garni d'épines pareilles, contribuant à rendre très-douloureuse la présence de ces animaux sous la peau. Ils s'insinuent entre le derme et l'épiderme, aux points où la peau est le plus mince, comme les entre-doigts et les plis des membres : ils y tracent des sillons à l'extrémité desquels ils se tiennent le jour et d'où ils sortent la nuit, provoqués par la chaleur du lit. — Décrit dès le XIIe siècle par Abenzoar, puis par Scaliger, Joubert de Montpellier, Hauptmann (1657), Rédi et Linné, ce parasite fut confondu en 1812 par Galès avec le *S. du fromage* ou *Tyroglyphe*. L'erreur accréditée fut relevée, en 1829 seulement, par Raspail qui en commit une autre en affirmant que la gale n'était pas produite par le sarcopte. C'est en 1834 que la question fut tranchée par M. Renucci. — Outre le *S. de la gale*, la famille des *Sarcoptides* comprend le *Tyroglyphe*, les *Glyciphages*, les *Psoroptes* du cheval, du mouton, le *Chorioptе* de la chèvre, les *Sarcoptes* du dromadaire, du chamois, du chien, des oiseaux, etc.

SARCORAMPHE (du gr. σάρξ, σαρκός, chair, et ῥάμφος, bec), genre de la famille des Vautours, comprend ceux de ces oiseaux qui ont le bec garni, à la base, de caroncules charnues. Ce genre renferme le *Condor*. *Voy.* ce mot.

SARDE, nom vulgaire des poissons du genre *Mésoprion* (*Voy.* ce mot). — *Voy.* aussi PÉLAMIDE.

Sarde ou *Agate rougeâtre*, variété d'Agate, qui ne diffère de la *Sardoine* que par sa nuance.

SARDINE, *Clupea sardina*, espèce du genre Clupe, très-voisine du Hareng, dont elle ne diffère essentiellement que par son sous-opercule, qui est taillé carrément au lieu d'être arrondi, et par sa taille, qui dépasse rarement 0m,15. Les Sardines voyagent en troupes nombreuses ; elles sont surtout abondantes dans les parages de la Sardaigne : d'où leur nom. On les pêche pendant l'automne, à l'époque du frai, parce qu'alors elles s'approchent des côtes. En France, cette pêche est très-abondante sur les côtes de Bretagne. On mange des sardines fraîches, salées en boîtes, ou fumées. Leur chair est délicate et très-estimée.

SARDOINE (du lat. *sardonyx*), variété d'*Agate calcédoine*, que les anciens recherchaient pour la gravure. Elle est de couleur rouge orangé, plus ou moins altérée par des nuances de jaune, de roussâtre et de brun ; elle est quelquefois à zones concentriques. *Voy.* QUARTZ et AGATE.

SARDONIQUE (RIRE). *Voy.* RIRE et SARDONIE.

SARDONIE (du lat. *Sardonia*), espèce de Renoncule abondante en Sardaigne (*Sardinia*) et connue des Botanistes sous le nom de *Ranunculus sceleratus*. Ses feuilles ont un goût âcre et brûlant, et renferment un suc dont l'effet est de contracter la bouche d'une manière singulière. Les anciens ont appelé ce rire affreux, *rire sardonique*.

SARDONYX, nom donné par les anciens à une variété d'*Agate onyx*, composée d'une couche de *sarde*, ou agate rougeâtre, et d'une autre couche de couleur blanche. On en faisait des camées.

SARE, période de temps. *Voy.* SAROS.

SARGASSE (de l'espagn. *sargazo*, varech), *Sargassum*, genre d'Algues marines, du groupe des Algues brunes, tribu des Fucoïdées. L'espèce principale est la *S. baccifère*. On trouve cette plante en si grande quantité entre les îles du cap Vert et les Canaries, que cette partie de l'Océan a été nommée par les Portugais *mer des sargasses*.

SARGUE, *Sargus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sparoïdes, se trouve dans la mer d'Égypte, près du rivage, et souvent enfoncé dans le sable. Son corps est large, couvert d'écailles minces tirant sur le violet et orné de lignes dorées et argentées. Il se nourrit de coquillages et de petits crustacés.

SARGUE, *Sargus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes et voisin des Stratiomes. Les Sargues voltigent au soleil ou sur les feuilles ; leurs couleurs sont brillantes et métalliques. Le *S. cuivreux* (*S. cuprarius*), long de 0m,01, est vert doré, avec l'abdomen cuivré, violet postérieurement. On le trouve par toute la France.

SARIGUE, *Didelphis*, famille de l'ordre des Marsupiaux, renferme des animaux insectivores, voisins des Fouines et des Putois, qui habitent les bois, les plaines ou les rochers d'Amérique, surtout dans le Brésil et la Guyane. Leur taille, moyenne ou petite, varie depuis celle du chat jusqu'à celle de la souris ; ils ont, l'*Hémiure* excepté, une queue prenante, ce qui leur permet de s'accrocher aux branches des arbres ; le pouce de leurs membres postérieurs est long, sans ongle et opposable ; ce qui fait qu'ils marchent lentement, mais qu'ils grimpent avec facilité. Les *Sarigues* propr. dites (*Sarigue de Virginie*, *S. à oreilles bicolores* ou *Manicou*, *Opossum*, *Gamba* ou *S. du Paraguay*, *Crabier* ou *Puant de Cayenne*, etc.) ont une poche ventrale bien développée, où les pe-

tits se tapissent dès qu'ils sont nés, et dans laquelle, attachés chacun à une mamelle, ils achèvent de se développer : devenus assez forts pour marcher, on les voit se réfugier encore dans cette poche au moindre danger qui les menace, ce qui a fait choisir la Sarigue par nos fabulistes comme l'emblème de la sollicitude maternelle. Chez les *Micourés*, la gestation mammaire n'est protégée que par un simple repli de la peau du ventre et les petits, attachés aux tétines de leur mère, pendent sous son ventre et se font ainsi porter par elle, jusqu'au moment où leurs forces leur permettent de grimper sur son dos et de s'y tenir solidement, en accrochant leurs petites queues prenantes autour de celle de leur mère, qui relève à cet effet cet organe. Les *Chironectes* ou *Oyapoks* sont aquatiques et ont les pieds de derrière palmés. Les Sarigues sont des animaux timides et inoffensifs, et leur intelligence paraît être bornée. La plupart sont nocturnes. *Voy.* MARSUPIAUX.

Sarigue épineuse, nom vulgaire d'un *Porc-épic*.

SARISSE (du gr. σάρισσα), grande pique de la phalange macédonienne, de grandeur variable, avait quelquefois jusqu'à 5m de long.

SARMENT (du lat. *sarmentum*), bois que la vigne pousse chaque année. Il se dit aussi de toute tige ou branche à la fois ligneuse et grimpante.

Plantes sarmenteuses, plantes ligneuses dont les rameaux, longs et flexibles, ne peuvent s'élever qu'en s'appuyant sur les corps voisins; tels sont la Vigne, le Lierre, l'Aristoloche, la Clématite, etc.

SARMENTACÉES. *Voy.* AMPÉLIDÉES.

SAROS ou SARE (du gr. σάρος), nom donné par les Chaldéens à une période de temps qui se compose de 223 lunaisons et de 19 révolutions synodiques du nœud. Elle ramène les éclipses dans le même ordre, en sorte que l'observation des éclipses successives d'une de ces périodes, permet de prédire toutes les particularités des éclipses des périodes suivantes. Elle comprend 41 éclipses de soleil et 21 de lune. — Il ne faut pas la confondre avec le *cycle de Méton* qui se compose de 235 lunaisons.

SARRACÉNIE, *Sarracenia*, genre type de la famille des *Sarracéniées*, renferme des plantes herbacées d'Amérique, toutes marécageuses, dont les fleurs sont presque aussi éclatantes que celles des Nénuphars. Ces fleurs sont portées sur une hampe qui s'élève d'entre les feuilles; elles sont grandes, penchées, de couleur jaune ou rougeâtre; les insectes se prennent dans leur calice comme dans un piége. On remarque la *S. à fleurs purpurines*, la *S. à fleurs jaunes*, la *S. bec de perroquet*, la *S. à fleurs rouges*.

SARRASIN (ainsi appelé parce que cette plante a été apportée en Espagne par les Arabes ou *Sarrasins*), *Fagopyrum*, genre de la famille des Polygonacées, tribu des Polygonées. Le *S. commun* (*F. esculentum*), vulg. *Blé noir*, *Bucail*, est une plante annuelle, à racine fibreuse et chevelue; à tige mince, branchue; à feuilles alternes, hastées, cordiformes; à fleurs blanches ou rougeâtres, ou panachées de vert, de rouge et blanc, réunies en bouquets touffus au sommet des tiges; les semences, triangulaires, recouvertes d'une écorce noirâtre et amère, contiennent une farine blanche avec laquelle on fait un pain noir et humide, plus savoureux que celui de l'orge, mais lourd, indigeste et peu nourrissant. Cette farine sert aussi à faire des bouillies, ainsi que des galettes. La plante verte ou sèche fournit un assez bon fourrage; enfouie en vert, c'est un excellent engrais. Les graines engraissent la volaille. Les fleurs du sarrasin sécrètent une matière sucrée analogue au miel : aussi sont-elles toujours couvertes d'abeilles. Le Sarrasin réussit partout; semé après la moisson du blé, il donne une seconde récolte. — Le *S. de Tartarie* (*F. tartaricum*) est aussi cultivé en France : il est plus précoce, moins sensible aux gelées, donne une plus grande quantité de graines, mais qui fournissent une farine plus amère que l'espèce précédente.

SARRASINE (ARCHITECTURE). L'architecture *arabe*, vulg. nommée *sarrasine*, a élevé des *mosquées* (*Voy.* ce mot), des palais, des caravansérails et des bazars. Le plan de ces constructions est fort simple : c'est en général une cour entourée de salles ou de portiques sur lesquels ouvrent des chambres. Les palais comprennent 3 parties : le *sérail* qu'habitent les hommes et où se trouvent les salles de réception; le *harem*, réservé aux femmes; le *khan* contenant les dépendances du service avec le trésor. Les toits sont ordinairement en terrasse, et souvent bordés de créneaux. La partie principale des édifices importants est surmontée d'une coupole. Dans la 1re période, les arcades sont en plein cintre ou en fer à cheval, comme dans le style byzantin (*Voy.* GOTHIQUE); dans la 2e, elles sont en ogive. Les matériaux sont la pierre et la brique. L'ornementation, élégante et légère, déploie sa richesse surtout à l'intérieur : elle consiste en colonnes de pierre ou de marbre, en carreaux émaillés (*Voy.* FAIENCE), en arabesques peintes ou sculptées, souvent moulées en stuc, qui donnent à la décoration un aspect fantastique et merveilleux. — Les Arabes, tout en déployant beaucoup d'originalité dans leurs œuvres, ont emprunté les éléments de leur architecture aux Grecs, qui venaient de créer le style byzantin, et aux Persans, qui eux-mêmes pratiquaient certains procédés remontant jusqu'aux Assyriens, comme l'emploi des briques émaillées, les sculptures murales dessinées comme une tapisserie, etc. Ils ont développé leur art dans la Syrie, en Afrique, où l'on cite surtout les monuments du Caire, dans la Sicile et l'Espagne (*Voy.* MORESQUE). Ils ont enseigné l'emploi de l'ogive aux Persans; ils ont transmis leurs principes aux Mongols, qui les ont appliqués dans l'Inde, et aux Turcs, qui les suivent encore aujourd'hui. — Consulter : J. Bourgoin, *les Arts arabes*; Prisse d'Avennes, *l'Art arabe d'après les monuments du Caire du* VIIe *au* XVIIe *siècle*; P. Coste, *Monuments modernes de la Perse*; L. Parvillée, *Architecture et décoration turques au* XVe *siècle*.

SARRASINE. En termes de Fortification, ce mot est synonyme de *herse*. *Voy.* ce mot.

Sarrasine ou *Aristoloche clématite*, plante. *Voy.* ARISTOLOCHE.

SARRETTE ou SERRETTE, *Serratula*, genre de la famille des Composées, section des Cinarées, renferme des herbes ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes dentées en *scie* et à fleurs en épis terminaux. La *S. des teinturiers*, ou *Jacée des bois*, sert à la teinture des étoffes de laine en jaune verdâtre : elle fournit une couleur solide, mais moins brillante que celle de la gaude.

Sarrette des champs. *Voy.* CIRSE.

SARRIETTE, *Satureia*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des *Saturéiées*, renferme des plantes herbacées, dont l'espèce principale est la *S. des jardins* (*S. hortensis*), commune sur les collines pierreuses du midi de la France : tige presque ligneuse; rameaux nombreux, disposés en une touffe un peu arrondie; feuilles linéaires, lancéolées, aiguës; fleurs petites, rougeâtres, axillaires. Cette plante est stomachique, diurétique et tonique; toutes ses parties ont une odeur et une saveur aromatiques très-agréables : c'est ce qui la fait employer comme assaisonnement, surtout pour les fèves de marais; les Allemands la mêlent à leur choucroute. La *S. des montagnes* (*S. montana*) a des fleurs purpurines; elle croît surtout dans le Levant et la Barbarie : son odeur est très-suave. La *S. thymbra*, à fleurs purpurines ou blanchâtres, est très-odorante. La *S. de St-Julien* (*S. juliana*), à fleurs rougeâtres, croît sur les bords de la mer de Toscane et aux environs de Nice.

On nomme vulgairement *Sarriette sauvage*, le Galéopsis ladanum; *S. jaune*, le Mélampyre.

SAS (du b.-lat. *setatium*, de *seta*, soie), tissu de crin, de soie, de toile, etc., plus ou moins serré, entouré d'un cercle en bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, de la terre, des liquides. Les

sas dont les trous sont grands se nomment *cribles*; les plus fins, *tamis*.

SAS (de l'ital. *sasso*), intervalle qui dans un canal sépare les deux portes d'une écluse. *Voy*. ECLUSE.

SASSAFRAS, genre de la famille des Laurinées, caractérisé par des fleurs dioïques nues. Le *S. officinal* (*Laurus sassafras*) se trouve dans l'Amérique du sud, dans la Floride et la Caroline. C'est un arbre haut de 12 à 14^m : tronc droit; branches très-rameuses; feuilles alternes et pétiolées; fleurs petites, jaunâtres, en panicules au sommet des rameaux; fruit drupacé, ovoïde, de la grosseur d'un pois. Le bois du Sassafras nous arrive en bûches irrégulières, d'un gris de fer, recouvertes d'une écorce légère, cassante et rougeâtre; l'un et l'autre ont une saveur âcre, brûlante, et exhalent une odeur aromatique analogue à celle du fenouil. Le sassafras est employé en médecine comme stomachique, et surtout comme sudorifique. — On nomme *Sassafras de l'Orénoque*, l'Ocotée des canots, et *S. de Cayenne*, le Licania ou Bois de rose de Cayenne.

SASSE, pelle creuse munie d'une anse ou d'une poignée qui sert à jeter l'eau hors des embarcations.

SASSENAGE, fromage du Dauphiné. *V*. FROMAGE.

SASSOLINE, acide borique naturel, qu'on trouve surtout dans les lagonis de *Sasso* près de Sienne en Toscane. *Voy*. BORIQUE (ACIDE).

SATELLITE (du lat. *satelles*), nom donné aux corps célestes, qui tournent autour des planètes, comme les planètes tournent autour du soleil, en décrivant des ellipses dont ils occupent un foyer. La lune est le satellite de la Terre; Jupiter a 4 satellites; Saturne en a 8, outre son anneau qui est un véritable satellite; Uranus en a 8 également, dont deux présentent la particularité de tourner d'orient en occident. Enfin, Neptune a aussi un satellite. On n'en connaît pas aux autres planètes. — Les satellites, comme la lune, tournent tous sur eux-mêmes dans le même temps qu'ils emploient à accomplir une révolution autour de leur planète : il en résulte que comme la lune, ils montrent à leur planète toujours la même face. — L'observation des éclipses des satellites de Jupiter a fourni à Rœmer le premier moyen connu pour mesurer la vitesse de la lumière.

SATIN (du lat. *seta*, soie), étoffe de soie plate, fine, douce, moelleuse et lustrée au cylindre, dans laquelle la chaîne est très-fine, et dont la trame ne paraît pas à l'endroit : ce qui produit cet effet, c'est que, l'ouvrier ne levant que la huitième ou la cinquième partie de sa chaîne pour passer sa trame au travers, il reste toujours les 4/5 ou les 7/8 de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe. On fabrique des satins unis de toutes les couleurs; on en fabrique aussi de façonnés, de brochés en soie et en dorure. — Le premier satin est venu de Chine.

La *satinade* est une étoffe de soie très-mince qui imite le satin. — On appelle *satin de Bruges* un satin dont la chaîne est de soie et la trame de laine, qu'on employait autrefois pour meubles; — *satin de laine*, une étoffe de laine croisée : les calmandes et les stoffs sont des satins de laine. — Le *satin turc* est une étoffe croisée à l'envers et lisse à l'endroit; elle est employée surtout pour souliers de dames.

Satiner, c'est donner à une étoffe, à un ruban, à du papier, l'aspect du satin. — Le *satinage* du papier qui lui donne ce poli et ce lustre qu'on admire dans les livres soignés, s'obtient en le pressant, au moyen de la presse ou du rouleau, entre deux cartons bien lisses. *Voy*. LISSAGE.

SATIRE (du lat. *satira* ou *satura*, mélange; parce que les premières satires étaient mêlées de prose et de vers), composition poétique du genre didactique, où l'auteur attaque les vices et les ridicules du genre humain, ou les sottises de son temps. Suivant son objet, la satire est *morale*, *religieuse*, *politique* ou *personnelle*. Au témoignage d'Horace et de Quintilien, la satire appartiendrait aux Romains, et le poëte Lucilius, qui vivait du temps de César, en serait l'inventeur; mais si l'on fait abstraction de la forme, on trouve des compositions satiriques chez les Grecs dès le temps d'Homère (le *Margitès*); viennent ensuite les *iambes* d'Archiloque, les vers satiriques de Simonide d'Amorgos, de Théognis de Mégare, enfin ceux d'Aristophane et des autres poëtes de l'*ancienne comédie*. C'est aussi un Grec, le philosophe Ménippe, qui composa le premier, en prose mêlée de vers, ces satires morales que le Romain Varron imita en latin sous le nom de *satires ménippées*. Après Lucilius, les poëtes romains, Horace, Perse et Juvénal, se distinguèrent dans le genre de la satire propr. dite, mais avec des mérites divers. — En France, la satire fut représentée au moyen âge par la chanson, le fabliau, certains romans, comme le *Renart* et le *Roman de la Rose*, les farces et sotties, etc. (Voir Lenient, la *Satire au moyen âge*); mais elle n'eut une forme déterminée qu'au XVIe siècle. Boileau est le prince de nos poëtes satiriques; les autres poëtes qui se sont distingués dans ce genre sont : avant lui, Mellin de St-Gelais, Clém. Marot, Mathurin Régnier; après lui, Voltaire, Palissot, Chénier, Gilbert; et, de nos jours, Barthélemy, Méry, Aug. Barbier, etc. A l'étranger, la satire a été aussi cultivée avec succès : en Angleterre, par Dryden, Pope, Byron; en Allemagne, par Hagedorn, Kæstner; en Italie, par l'Arétin, l'Arioste, Alamanni, Bentivoglio, etc. — Parmi les compositions satiriques mêlées de prose et de vers, et écrites dans le genre des *satires* de Varron, il faut encore citer : en latin, la *Satire de Pétrone* (*Satyricon*), et en français, la *Satire Ménippée*, pamphlet du temps de la Ligue. *Voy*. MÉNIPPÉE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SATIRE, poëme dramatique grec. *Voy*. SATYRE.

SATISFACTION (du lat. *satisfactio*), peine temporelle que les pécheurs pénitents subissent volontairement pour réparer l'injure qu'ils ont faite à Dieu par leurs péchés. Lorsque cette peine est imposée par le confesseur dans le sacrement de la pénitence, elle s'appelle *S. sacramentelle*, et fait partie de ce sacrement. On appelle *satisfactoire* ce qui est propre à expier les fautes commises. — Tous les Chrétiens enseignent que Jésus-Christ, par son sacrifice, a *satisfait* à la justice divine pour la rédemption du genre humain; mais les Protestants n'admettent pas la doctrine catholique sur le sujet des *satisfactions humaines* : Daillé a exposé leurs objections dans son traité *De pœnis et satisfactionibus humanis*.

SATRAPE, gouverneur de province chez les anciens Perses. *V*. ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SATURATION (du lat. *saturatio*). Ce mot, en Chimie, exprime le terme où les affinités réciproques des deux principes d'un corps binaire étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre : *saturation* est alors synonyme de *neutralisation* (*Voy*. ce mot et INDIFFÉRENCE). — On dit d'un liquide, de l'eau p. ex., qu'elle est *saturée* lorsqu'elle a absorbé une substance en assez grande quantité pour qu'elle n'en puisse absorber davantage.

Saturation, se dit, en Physique, de l'état d'une vapeur, qui est en contact avec le liquide d'où elle provient. Ainsi la vapeur d'eau placée dans un réservoir avec une certaine quantité d'eau liquide est une vapeur *saturée*; ses propriétés diffèrent de celles d'un gaz. Par exemple, quand on diminue le volume occupé par le mélange d'un liquide et de sa vapeur, une partie de la vapeur se condense, en dégageant de la chaleur. Inversement quand on augmente le volume, une partie du liquide se vaporise, en consommant de la chaleur. Si la température est maintenue constante pendant ces opérations, la force élastique de la vapeur ne change pas; on l'appelle *tension maxima*. M. Regnault a mesuré très-exactement les tensions maxima d'un grand nombre de vapeurs à diverses températures.

SATUREIA, nom latin botanique de la *Sarriette*.

SATURNE (nom mythol.), une des planètes supérieures, la plus grosse après Jupiter. Son diamè-

tre est 9 fois $1/2$ plus grand que celui de la Terre, son volume 865 fois plus grand, sa masse 100 fois plus grande. Sa densité n'est que le huitième de celle de la Terre. Saturne accomplit sa révolution sidérale autour du soleil en 30 ans environ; il tourne en 10 h. 30', autour d'un axe qui fait avec la perpendiculaire au plan de l'écliptique un angle de 28° 40. On évalue son aplatissement à $\frac{1}{11}$. Sa distance moyenne au Soleil est 9,539, la distance de la Terre étant 1; ce qui fait plus de 362 millions de lieues de 4 kilomètres. — Saturne possède huit satellites dont l'un, le septième, a un volume comparable à celui de la planète Mars; le 8e (*Hypérion*) a été découvert en 1848. Le disque de cette planète offre comme celui de Jupiter des bandes obscures de forme plus ou moins changeante. Elle présente en outre un phénomène unique dans le système solaire, c'est son *anneau*. Cet anneau circulaire, large et mince, est disposé dans le plan de l'équateur de la planète, et l'environne de toutes parts. A certaines époques, il apparaît sous la forme d'une ellipse dont le petit axe va en diminuant progressivement à mesure que son plan se rapproche de la Terre; lorsque le plan passe par la Terre, l'anneau cesse d'être visible à cause de son peu d'épaisseur; mais on peut avec de bonnes lunettes distinguer l'ombre qu'il projette à la surface de la planète. Un phénomène analogue se présente lorsque le plan de l'anneau passe par le soleil, parce qu'alors il n'est éclairé que par sa tranche, et cesse d'être visible. L'anneau n'est pas simple, mais composé de trois anneaux concentriques, indépendants, qui tournent ensemble autour d'un axe perpendiculaire à leur plan, dans un temps à peu près égal à la durée de la rotation de la planète; l'anneau intérieur, plus obscur que les autres, n'a été découvert qu'en 1850. — Huyghens est le premier astronome qui ait su démêler et expliquer les apparences bizarres présentées par l'anneau de Saturne: il a exposé ses idées dans son *Systema saturnium*. Maupertuis dans son *Discours sur les figures des astres*, et Laplace dans sa *Mécanique céleste*, traitent avec détail des particularités que présente Saturne. On peut consulter également l'*Astronomie populaire* d'Arago. — Bond aux États-Unis, Lassel et Dawes en Angleterre, ont, de nos jours, particulièrement observé cette planète.

Les Païens avaient consacré cette planète au dieu Saturne. Ils donnaient son nom à l'un des jours de la semaine, au samedi (*Saturni dies*). Les Astrologues lui attribuaient une influence maligne.

Les Alchimistes donnaient au *plomb* le nom de *Saturne*; ils appelaient *sel de Saturne* l'acétate de plomb : l'*extrait de Saturne* des Pharmaciens est la solution de ce sel.

SATURNIE, *Saturnia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Attacides. La *Saturnie du poirier*, ou *Grand Paon* (*Pavonia major*), a une envergure de 0m,14 ; c'est le plus grand des papillons d'Europe : ailes grises, avec l'extrémité d'un brun noirâtre, et une large bordure d'un brun jaunâtre clair ; vers le milieu de chaque aile, dans un cercle noir, est un œil également noir à demi cerclé de blanc et de rouge pourpre. Le corps est brun, mêlé de blanc roussâtre et gris cendré. On trouve ce papillon en France. Sa chenille, qui vit sur les arbres fruitiers, est d'abord brun foncé, puis verte; elle est garnie de tubercules surmontés d'un petit bouquet de poils.

SATURNIEN (VERS), le plus ancien vers en usage chez les Romains, et qui à partir d'Ennius fut remplacé par le vers héroïque (hexamètre); il n'offrait qu'un rhythme confus et difficile à démêler. Voir Dunzer, *De versu quem vocant saturnino* (Bonn, 1838).

SATURNIN (de *Saturne*, plomb). En Médecine, on appelle *maladies saturnines* celles que l'on constate chez les ouvriers qui manient le plomb ou ses composés ; telles sont la *colique saturnine* (*Voy.* COLIQUE); l'*encéphalopathie saturnine*, empoisonnement saturnin avec symptômes cérébraux (délire, épilepsie, etc.); la *paralysie saturnine*, qui porte spécialement sur les muscles extenseurs, etc.

SATYRE (du gr. σάτυρος), poëme dramatique particulier aux Grecs, était ainsi nommé parce que les personnages du chœur étaient ordinairement des *Satyres*. C'était un mélange du comique et du tragique, où l'on voyait d'un côté une aventure remarquable d'un héros, et de l'autre les railleries et les bouffonneries de Silène et des Satyres. On jouait ces pièces après les tragédies, afin d'égayer les spectateurs. On en attribue l'invention à Pratinas de Phlionte, contemporain d'Eschyle. Le seul monument qui nous reste de ce genre est une pièce d'Euripide intitulée *le Cyclope*. Les Romains imitèrent les satyres dans leurs atellanes. *Voy.* SATIRE.

SATYRE, *Satyrus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides, comprend plus de 200 espèces : antennes terminées par un bouton court ou par une massue grêle; teinte généralement sombre. Les chenilles sont atténuées postérieurement, et offrent de chaque côté de l'anus deux petites pointes coniques. Ces insectes se trouvent surtout dans les lieux secs et arides. Une espèce commune dans le Piémont et les Cévennes, le *Satyre bryce*, a une envergure de 0m,07; elle est d'un brun presque noir. On trouve encore en France : le *S. Amaryllis* (*S. tithonus*), le *S. némusien* (*S. mœra*), le *S. bacchante* (*S. Dejanira*), le *S. Céphale* (*S. arcanius*), le *S. Mélicerte*, etc.

SATYRE, Champignon. *Voy.* PHALLUS.

SATYRICON. On connaît sous ce titre un ouvrage satirique de Pétrone (*Voy.* SATIRE), et un traité de Marcien Capella, qui est une espèce d'encyclopédie de l'époque où il vivait : tous deux sont en latin.

SATYRION, *Satyrium*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, renferme des plantes à racines bulbeuses, à tiges anguleuses ou striées, à feuilles entières et alternes, ordinairement lancéolées et un peu épaisses, et à fleurs disposées en épis. Parmi les espèces, on remarque le *S. à odeur de bouc* (*S. hircinum*), qui croît dans les bois humides et dans les prés ombragés, et qui exhale en effet une forte odeur de bouc. Il a été jadis employé comme aphrodisiaque.

SAUCE (du lat. *salsus*, salé), assaisonnement liquide dans lequel on fait cuire plusieurs sortes de mets, ou qu'on prépare à part, soit à chaud, soit à froid, pour le mêler aux mets. Les sauces sont ordinairement d'un goût relevé. On distingue un très-grand nombre de sauces, désignées tantôt par leur saveur (*S. piquante*), ou leur couleur (*S. blanche*, *S. brune*, *S. verte*), tantôt par les ingrédients qui y entrent (*S. au beurre noir*, *aux tomates*, *à la crème*, *au vin de Madère*, etc.), ou par le nom de leur inventeur (*S. Robert*, *S. à la Béchamelle*, etc.).

On appelle : *dorure à la sauce*, une dorure légère obtenue par la simple immersion des objets dans un liquide aurifère ; — *médailles saucées*, des médailles de cuivre couvertes d'une mince feuille d'argent.

SAUCISSE, SAUCISSON (de l'ital. *salsiccia*). Outre leur acception culinaire, ces mots s'emploient par analogie dans l'Art militaire et dans celui de l'Artificier, pour désigner des rouleaux de diverse nature. Ainsi on appelle *saucisse*, de la poudre à tirer mise en rouleau dans une toile goudronnée. On nomme *saucisson* : 1° une espèce de fascine de 2 à 3m de long, dont on se sert dans un siége pour la construction de l'épaulement des batteries et pour réparer les brèches ; 2° un sac de toile ou de cuir, long et étroit, rempli de poudre, dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine ; 3° une espèce de fusée dont on garnit les feux d'artifice : elle est sans étoiles ni serpenteaux; on en met plusieurs ensemble pour faire plus de bruit.

SAUF-CONDUIT. C'est, en général, la permission donnée par une autorité publique d'aller en quelque endroit, d'y demeurer un certain temps et de s'en retourner, sans crainte d'être arrêté. Une per-

sonne munie d'un sauf-conduit est toujours sacrée.

En Diplomatie, on nomme ainsi une sorte de passe-port remis en temps de guerre aux étrangers qui doivent se retirer d'un pays en guerre avec le leur.

En Droit commercial, c'était la permission donnée par un tribunal à un failli sous le coup de la *contrainte par corps* de faire usage *provisoirement* de sa liberté, moyennant une caution et certaines formalités (C. de comm., art. 472-78, 488, etc.; C. de procéd. civ., art. 782).

SAUGE, *Salvia* (de *salvare*, sauver; à cause de ses vertus), genre de la famille des Labiées, tribu des Monardées, contient plus de 300 espèces. Ce sont des plantes à tiges ligneuses, à feuilles opposées, en général grandes, de forme variable, à fleurs de couleurs assez vives, disposées en épi. La *S. officinale* (*S. officinalis*) est suffrutescente, vivace; rameaux nombreux; feuilles pétiolées, d'un vert cendré; fleurs d'un bleu rougeâtre. Elle est amère, d'une odeur aromatique forte; on l'emploie comme tonique, excitante, antispasmodique; on en fait une infusion théiforme assez agréable; en Chine, on la fume en guise de tabac. La *S. pomifère* (*S. pomifera*) a souvent ses jeunes tiges piquées par un insecte; il résulte de ces piqûres des tumeurs charnues, dont la chair est à demi transparente comme de la gelée, et qu'on nomme *pomme de sauge :* on les mange confites. Parmi les autres espèces, on cite : la *S. des prés* (*S. pratensis*), à fleurs bleues; la *S. sauvage* (*S. sylvestris*), qui a aussi des fleurs bleues; la *S. sclarée* (*S. sclarea*), dite aussi *Toute bonne*, *Orvale*, qu'on croyait propre à *éclaircir* la vue; dans le Nord, elle remplace le houblon pour la fabrication de la bière; la *S. cotonneuse* (*S. æthiopis*), dont les calices sont entourés d'un duvet épais et très-blanc; la *S. glutineuse* (*S. glutinosa*), à grandes fleurs jaunes enduites d'une humeur visqueuse; la *S. ormin*, semblable à la *S. sclarée*, dont elle a les vertus; la *S. fulgens*, la *S. formosa*, la *S. coccinea*, à fleurs d'un beau rouge écarlate, etc.

On appelle *Sauge amère*, *S. des bois*, deux Germandrées; *S. en arbre*, la Phlomide frutescente; *S. de Jérusalem*, la Pulmonaire officinale.

SAULE, *Salix*, genre type de la famille des Salicinées, se compose d'arbres de moyenne taille, qui se plaisent dans les terrains humides. Leur tronc est presque toujours creux et pourri dans le cœur; leurs rameaux droits portent des feuilles nombreuses, alternes et lancéolées; les fleurs sont petites, tantôt monoïques, tantôt dioïques, en chaton : chatons mâles écailleux, renfermant de 1 .. 5 étamines; chatons femelles portant un grand nombre d'ovaires munis d'un style et de 2 stigmates; capsules à 2 valves, graines très-petites. — Le *Saule blanc* (*S. alba*) est l'espèce la plus commune. Son tronc s'élève à la hauteur de 10^{m}; son feuillage répand un éclat soyeux et argenté; ses fleurs sont recherchées des abeilles. Son bois est souple et tenace; avec les grosses branches on forme des cercles pour les tonneaux, du charbon pour les crayons et pour la fabrication de la poudre à canon; les rameaux servent à faire les liens : la coupe périodique de ces rameaux finit par épaissir le tronc, qui est dit alors taillé en *têtard*. L'écorce du saule peut servir à tanner les cuirs; on en obtient une couleur rouge et une substance, la *salicine*, à laquelle on attribue des vertus fébrifuges. Les chèvres, les vaches et les moutons mangent les feuilles du saule. Le *S. fragile* (*S. fragilis*) se distingue par la fragilité de ses rameaux à leur point d'insertion. Le *S. hélix* (*S. helix*) s'élève moins haut que le précédent; on le plante le long des rivières, pour empêcher l'éboulement des terres. Le *S. rouge* ou *Osier rouge*, *Verdiau* (*S. purpurea*), l'*Osier brun* (*S. triandra*), l'*Osier blanc* (*S. viminalis*), le *S. ondulant* (*S. undulata*), ne sont que des variétés du Saule hélix. Le *S. osier* ou *Osier jaune* (*S. vitellina*) se reconnaît à la couleur jaune de ses rameaux (*Voy.* OSIER). Le *S. marceau* (*S. caprea*) fournit des perches et des échalas pour soutenir la vigne. Le *S. pleureur* (*S. babylonica*), est employé à orner les tombeaux et les pièces d'eau des jardins paysagers. Ses branches, très-longues et très-déliées, s'inclinent vers la terre, ce qui leur donne un air de tristesse et de deuil; mais il doit son nom à cette propriété qu'à certaines époques de l'année sa séve tombe en larmes de l'extrémité des rameaux.

SAULSAIE ou SAUSSAIE, lieu planté de saules.

SAUMON, *Salmo*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes et type de la famille des Salmonidés : corps plus ou moins fusiforme, arrondi vers le ventre, écailleux et tacheté; dorsales situées en avant des ventrales; mâchoire fortement armée. — Le *Saumon ordinaire* (*S. communis*) est long de près de 1^{m} et pèse plus de 10 kilogr.; il a le dos noir, les flancs bleuâtres, le ventre argenté. Sa chair est rougeâtre, lamelleuse, d'un goût exquis, mais de digestion difficile. Il vit en troupes nombreuses dans les mers septentrionales, d'où il émigre tous les ans pour visiter les mers plus tempérées : au printemps, on voit les saumons remonter très-haut dans les fleuves pour y déposer leurs œufs; les *saumoneaux* ne redescendent vers la mer que lorsqu'ils sont déjà forts. La pêche de ce poisson est très-importante sur les côtes de la mer du Nord. On le sèche, on le sale ou on le fume pour le conserver. — On trouve sur nos côtes une espèce moins estimée, le *Bécard* (*S. hamatus*), reconnaissable au crochet saillant qu'il porte à la mâchoire inférieure, et dans le Danube, le *Huch* (*S. hucho*), remarquable par sa longueur. — Le Saumon est un des poissons que la pisciculture a le mieux réussi à multiplier artificiellement. — *Voy.* TRUITE.

Dans le commerce des Métaux, on appelle *saumon* une masse de fer, de fonte, de plomb ou d'étain coulé, du poids d'env. 100 kilogr. *Voy.* LINGOT.

SAUMONÉ, se dit des poissons, surtout des Truites, dont la chair est rouge comme celle du Saumon.

SAUMURE (du lat. *salmuria*), substance liquide qui se dépose dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, et qui, après la salaison parfaite de ces substances, est imprégnée de sel mêlé aux parties volatiles et huileuses des chairs qui y ont été macérées. On se sert de la saumure comme d'assaisonnement et on la fait entrer dans la sauce de certains poissons. On estime les saumures d'esturgeon, d'anchois, de thon, etc. — *Voy.* ÉTHYLAMINE.

Dans les Salines, on donne aussi le nom de *saumure* à l'eau saturée de sel qu'on fait évaporer pour obtenir ce produit.

SAUNAGE, SAUNERIE (de *saunier*, du lat. *salinarius*). On appelle *saunage* la fabrication et le débit ou trafic du sel marin. Le *faux saunage*, ou débit du sel en fraude, est sévèrement défendu par les ordonnances : autrefois il était puni de la peine des galères (*Voy.* GABELLE). —On appelle *saunerie* l'ensemble des bâtiments, puits, fontaines et instruments propres à la fabrication du sel; *saunier*, l'ouvrier qui travaille à faire le sel. *Voy.* SEL.

SAUPIQUET, corruption de *Sauce piquante*.

SAUR, SAURE (orig. inc.). Le *hareng saur* est un hareng salé qui a pris la couleur *saure*, (c.-à-d. jaune roux) en séchant à la fumée : on dit aussi *hareng sauri* ou *sauret*. — *Saure* se dit : 1° d'un cheval dont la robe est jaune brun; 2° d'un jeune faucon qui n'a pas encore perdu son premier plumage, lequel est roux; on écrit aussi *sor*.

SAURE, *Saurus*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de l'ordre des Squamodermes, famille des Salmonidés, est facile à distinguer à son museau court et à sa gueule fendue jusque fort en arrière des yeux. Les Saures sont des poissons de mer très-voraces, que l'on trouve dans la Méditerranée. Les principales espèces sont le *Salmo saurus*, le *Salmo fœtens* et le *Salmo bavi*.

SAUREL, ou *Maquereau bâtard*, noms vulgaires du *Caranx trachurus*. *Voy.* CARANX.

SAURIENS (du gr. σαῦρος, lézard), *Saurii*, 3e ordre de la classe des Reptiles propr. dits, renferme des

animaux longtemps confondus sous le nom général de *Lézards*, le plus souvent quadrupèdes, et quelquefois apodes ou n'ayant que des pieds rudimentaires (Anguis, Scheltopusick) : corps allongé, couvert d'écailles ou d'une peau fortement chagrinée; doigts garnis d'ongles crochus ; paupières mobiles, tympan de l'oreille visible à l'extérieur, mâchoires armées de dents enchâssées, etc. Parmi les Sauriens, les uns habitent les eaux, d'autres la terre; ceux-ci sont amphibies, ceux-là se tiennent dans les lieux secs et élevés; quelques-uns (Dragons) peuvent se maintenir quelques instants en l'air, à l'aide de membranes qui remplacent les ailes. Tous sont pourvus d'une queue plus ou moins longue. Les Sauriens habitent surtout les pays chauds: ils se nourrissent de mammifères, d'oiseaux, de mollusques, etc. — Cuvier divisait cet ordre en 6 familles : celles des *Crocodiliens*, des *Lacertiens*, des *Iguaniens*, des *Geckotiens*, des *Caméléoniens* et des *Scincoïdiens*. — Les *Crocodiliens* forment aujourd'hui un ordre à part; et deux nouvelles familles, celles des *Varaniens* et des *Chalcidiens* ont été ajoutées par MM. Duméril et Bibron.

Les Sauriens figurent en grand nombre parmi les animaux fossiles, sous les noms d'*Ichthyosaure*, de *Plésiosaure*, de *Pleurosaure*, etc., et se trouvent surtout dans les terrains de la deuxième époque; ils avaient alors des dimensions beaucoup plus grandes que celles qu'ils offrent aujourd'hui.

SAUROTHERA, oiseau Grimpeur. *Voy.* TACCO.

SAUT (du lat. *saltus*), mouvement brusque par lequel le corps se détache du sol, au moyen de l'extension rapide d'une ou de plusieurs parties de son corps préalablement fléchies. — En Chorégraphie, le *saut* est un pas de ballet où l'on élève en même temps son corps et ses deux pieds en l'air comme pour faire la cabriole, ce qui se fait ordinairement à la fin d'un couplet et pour marquer les doubles cadences. Le saut est *simple*, lorsque les jambes, étant en l'air, ne font aucun mouvement ; il est *battu*, lorsque, les jambes étant en l'air, les talons battent l'un contre l'autre une ou plusieurs fois.

En Musique, on appelle *saut* toute succession de notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre de la gamme ascendante ou descendante. Ces successions sont proscrites lorsqu'elles donnent lieu à des intonations difficiles ou à des dissonances irrégulièrement attaquées ou résolues. Le S. *régulier* se fait sur un intervalle consonnant ; le S. *irrégulier*, sur un intervalle dissonant.

Saut de carpe, saut que les baladins exécutent à plat ventre en s'élevant et retombant horizontalement.

Saut de loup, fossé que l'on creuse au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin, pour en défendre l'entrée sans borner la vue.

Saut de mouton, mouvement capricieux par lequel un cheval, en s'enlevant, baisse la tête, voûte l'épine dorsale, ramène les extrémités sous le ventre, et se jette de côté, de manière à renverser son cavalier.

SAUTE DE VENT, terme de Marine, se dit d'un changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant. Les sautes de vent sont fréquentes dans les mers des Antilles

SAUTEREAU, lame de bois mince munie d'un morceau de plume ou de buffle qui, dans les clavecins, était poussée contre les cordes par la touche. La plume ou le buffle, en *sautant*, c.-à-d. en s'échappant, faisait l'effet d'un ressort, et produisait le son en frappant la corde du clavecin qu'elle rencontrait.

SAUTERELLE (de *sauter*), *Locusta*, genre d'Insectes, de l'ordre des Orthoptères sauteurs, famille des Acridiens et type de la tribu des Locustaires. Ces insectes, de couleur vert-jaunâtre, sont reconnaissables à leurs pattes postérieures beaucoup plus longues et plus fortes que les antérieures, ce qui leur permet de faire des sauts assez grands. Ils volent aussi très-loin et très-haut. Les mâles font entendre une sorte de chant qui est produit par le frottement de leurs cuisses contre les élytres ; les femelles déposent leurs œufs dans la terre : elles en pondent une assez grande quantité à la fois, rassemblés dans une membrane mince. Les larves ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence des ailes et des élytres. Sous leurs différentes formes, les sauterelles sont très-voraces : elles ravagent les campagnes partout où elles s'abattent en grand nombre. Les dégâts occasionnés par la *Sauterelle de passage* ou *Criquet voyageur* (*Voy.* CRIQUET), sont les plus considérables : l'Orient et le nord de l'Afrique y sont surtout exposés. Ces sauterelles arrivent en masses si grandes à travers les airs qu'elles forment comme d'épais nuages et cachent par moments la lumière du soleil. On est quelquefois réduit à incendier les récoltes pour leur opposer une barrière. D'autre part, un vent violent, une pluie d'orage, peuvent en détruire des millions en un instant ; les oiseaux, les lézards et les grenouilles, en dévorent une grande quantité; en outre, ces sauterelles se font entre elles une guerre acharnée. — Parmi les espèces d'Europe, on cite surtout la *Grande Sauterelle verte* (*L. viridissima*) ; parmi les espèces étrangères, quelques-unes se font remarquer par la variété de leurs couleurs ou par la forme de leurs élytres, qui parfois ressemblent à des feuilles d'arbre.

On appelle vulg. *Sauterelle écumeuse* la larve du Cercope écumeux ; *S. puce*, une petite Cicadelle qui se trouve sur la luzerne ; *S. de mer*, la Squille mante.

Les Charpentiers et les Tailleurs de pierre donnent le nom de *sauterelle* à la fausse équerre mobile, instrument de bois composé de deux règles mobiles assemblées par un bout comme la tête d'un compas, et propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes. Ils nomment *S. graduée* celle qui a autour de la pièce qui forme le centre de ses bras un demi-cercle divisé en 180° : elle sert à mesurer les angles avec rigueur.

SAUTEURS, nom donné par Cuvier à une famille d'Insectes, qui se confond avec celle des *Acridiens* (*Voy.* ce mot). — Ce mot s'applique encore à plusieurs animaux à cause de leurs allures : tels sont les Gerboises, une Antilope, un Tangara (*Habia saltator*), un Gecko, un Exocet, etc.

SAUTOIR, se dit de la figure de deux ou plusieurs objets mis l'un sur l'autre de manière à former une espèce de X ou de croix de Saint-André. — On emploie surtout cette expression dans le Blason, en parlant d'armoiries, comme quand on dit qu'il y a deux bâtons passés *en sautoir* derrière l'écu des maréchaux de France ; ou en parlant des ordres de Chevalerie, comme quand on dit qu'un ordre *se porte en sautoir*, c.-à-d. en forme de collier tombant sur la poitrine et soutenant l'insigne de l'ordre. L'ordre de la Toison d'or, p. ex., se porte en sautoir.

SAUVAGE (du lat. *silvaticus*). En parlant des hommes, ce mot se dit de ceux qui vivent dans l'état de nature, habitant les bois, sans demeure fixe, sans lois, et il s'oppose alors à *civilisé*. Les philosophes se sont demandé si l'état sauvage était, comme le pensaient les anciens, la condition primitive de l'homme, ou s'il ne serait pas, comme Bonald l'a soutenu, l'effet d'une dégénération accidentelle. Quoi qu'il en soit, cet état est celui dans lequel ont été trouvées les peuplades qui couvraient la plus grande partie de l'Amérique et de l'intérieur de l'Afrique lors de la découverte de ces contrées. Du reste, l'état sauvage offre une foule de degrés, depuis le féroce Caraïbe jusqu'à l'Arabe nomade : l'état de barbarie est un intermédiaire entre l'état sauvage et l'état de société civilisée. Quelques amis des paradoxes, J.-J. Rousseau à leur tête, ont prétendu élever l'état sauvage au-dessus de l'état de civilisation.

En parlant des animaux, *sauvage* s'oppose à *apprivoisé*, et, en parlant des plantes, à *cultivé*.

SAUVAGEON (dimin. de *sauvage*), se dit, en Arboriculture, d'un jeune arbre né spontanément et provenant de graines d'un arbre fruitier sauvage sur lequel on se propose de greffer d'autres espèces, ou des variétés plus utiles ou plus agréables. Les pépi-

niéristes et les jardiniers donnent aussi ce nom au jeune arbre obtenu de la graine d'un arbre franc.

SAUVAGÉSIE (du médecin *Sauvage*), *Sauvagesia*, genre de la famille des Frankéniacées, dont quelques-uns ont fait le type de la famille des *Sauvagésiées*, renferme de petites plantes ligneuses de l'Amérique du Sud et de l'Océanie, à feuilles simples, sessiles ou portées sur de courts pétioles, munies de stipules; à fleurs roses, blanches ou violacées; à fruits capsulaires, renfermant des graines très-petites. Elles sont employées en médecine à l'intérieur comme pectorales, et à l'extérieur comme antiophthalmiques.

SAUVAGINE. On comprend sous ce nom : 1° les oiseaux de mer, d'étang ou de marais, dont la chair a un goût prononcé dit *sauvagin*; 2° les pelleteries communes qui proviennent des animaux *sauvages* qu'on trouve en France, telles que peaux de renards, de lièvres, de lapins, de blaireaux, de putois, de fouines, etc.

SAUVEGARDE, protection accordée par le souverain ou par l'autorité à une personne, qui autrement serait menacée. *Voy.* SAUF-CONDUIT.

SAUVEGARDE, *Salvator*, sous-genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Varaniens, formant une subdivision du genre *Monitor* (*Voy.* ce mot), comprend surtout des espèces américaines, qui se distinguent par l'absence de crêtes caudales, par une queue comprimée, et des dents dentelées qui s'émoussent avec l'âge. Le *Grand Sauvegarde d'Amérique*, ou *S. de Mérian*, dépasse 1m; il vit sur terre et dans les eaux, et se nourrit de reptiles, d'insectes et d'œufs. Il est noir en dessus, avec des lignes transverses de petits points ou de taches jaunes; son ventre est jaune, et sa queue rayée de noir et de jaune. Les Sauvegardes sont quelquefois désignés, mais à tort, sous le nom de *Tupinambis*.

SAUVETAGE, action de sauver les hommes en danger d'être noyés, ainsi que les navires et leurs cargaisons. L'obligation du *sauvetage* est aujourd'hui un devoir sacré, qui a remplacé le droit que dans les temps barbares on croyait avoir de s'emparer des objets naufragés. On y procède, quand il s'agit d'hommes tombés à la mer, soit en leur jetant des amarres, des bouées de sauvetage et autres corps flottants, ou des ceintures de sauvetage; soit en envoyant à leur recherche des canots de sauvetage, des bateaux insubmersibles (*life boat*, *radeaux*, *nautiles*, etc. *Voy.* BOUÉE, PORTE-AMARRE, etc.

SAUVE VIE, nom vulgaire de l'*Asplenium ruta muraria*, petite Fougère semblable aux Capillaires, qui croît dans les fentes des rochers et des murs, et à laquelle on attribue des vertus médicales.

SAVACOU, *Cancroma*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers hérodiens, renferme des espèces de la Guyane et du Brésil, à bec large et comme formé de deux cuillers appliquées l'une contre l'autre; les pieds ont quatre longs doigts. Le *Savacou huppé* (*C. cochlearia*) est de couleur roussâtre ou grisâtre, avec le dessus de la tête et le derrière du cou noirs; la poitrine, le dessous du corps, le front, les joues et le bord de l'aile blancs. Cet oiseau habite les bords des fleuves, et se nourrit de poissons et de *crabes*: d'où son nom latin.

SAVALLE, poisson. *Voy.* MÉGALOPE.

SAVANE (de l'esp. *savana*, du b.-lat. *sabana*, drap de lit), nom donné, dans l'Amérique du Nord, à d'immenses plaines couvertes de hautes herbes qui croissent sans culture, et servent de pâturages aux bisons et aux buffles sauvages. Ces prairies naturelles disparaissent tous les jours devant les défrichements opérés par les colons et aujourd'hui, il faut aller fort loin dans l'ouest pour retrouver les savanes décrites par Châteaubriand et Cooper. — Au Canada, on donne le nom de *savanes* à des forêts formées d'arbres résineux, tels que pins et sapins. Dans les colonies françaises, cette dénomination est étendue à toute espèce de plaines, et même à toute grande étendue de terrain, boisée ou non. Dans l'Amérique du Sud, les savanes sont appelées *pampas*. *Voy.* ce mot.

SAVARY, poisson. *Voy.* CALLIONYME.

SAVETIER, nom vulg. de l'*Épinoche*. *Voy.* ce mot.

SAVEUR (du lat. *sapor*). Ce mot désigne à la fois l'impression que certains corps exercent sur l'organe du goût, la sensation qu'excite cette impression, et la propriété en vertu de laquelle les corps produisent cette impression ou cette sensation. On distingue ordinairement les saveurs par quelque épithète, comme *douce*, *sucrée*, *mielleé*, *âcre*, *brûlante*, *caustique*, *piquante*, *poivrée*, *alcaline*, *saline*, *acide*, *acerbe*, *astringente* ou *styptique*, *amère*. On dit des substances qui ont de la saveur qu'elles sont *sapides*; de celles qui n'en ont pas, qu'elles sont *fades*, *insipides*. — Les Métaphysiciens rangent la saveur au nombre des *qualités secondes* des corps. *Voy.* PERCEPTION.

La nature intime des saveurs nous est tout à fait inconnue. On sait seulement que les conditions nécessaires au développement des saveurs sont le contact immédiat et suffisamment prolongé du corps sapide avec les parties de la langue et du palais, qui sont spécialement l'organe du goût, une température ni trop basse ni trop élevée, et la dissolution des molécules de ce corps par la salive. *Voy.* GOUT.

SAVON, composé qu'on obtient en traitant les corps gras (huiles et graisses) par les bases salifiables (potasse, soude, chaux, oxyde de plomb), sous l'influence de l'eau, opération qu'on appelle *saponification* (*Voy.* ce mot). Le nom du *savon* vient du latin *sapo*, mot employé par Pline (*Hist. nat.*, XXVIII, 12) pour désigner un mélange de cendre et de suif que les Gaulois appliquaient aux mêmes usages que notre *savon*. Les savons se distinguent en *S. solubles* dans l'eau, qui sont produits par la potasse et la soude, et en *S. insolubles*, qui sont formés par divers oxydes métalliques : ceux de ces derniers qui ont pour base l'oxyde de plomb, prennent particulièrement le nom d'*emplâtres* (*Voy.* ce mot). Les savons solubles sont les seuls employés dans l'industrie et l'économie domestique ; ce sont ceux auxquels on donne vulgairement le nom de *savons* : les savons à base de soude sont dits *durs*; ceux à base de potasse, *mous*.

Savon dur. On le fabrique avec de la soude caustique et avec de l'huile d'olive, de sésame, d'arachide, etc., ou bien du suif ou de la graisse. On est aussi parvenu à faire du savon avec toutes sortes de matières animales, convenablement traitées. — Pour obtenir le savon, on fait bouillir l'huile ou la graisse avec une lessive de soude caustique (*empâtage*); on se sert à cet effet de grandes cuves en bois ou de chaudières qui portent à leur fond un tuyau nommé l'*épine* ou la *vidange*, destiné à donner issue à l'eau de la lessive. Le savon ainsi préparé est ordinairement coloré en bleu par une certaine quantité de savon de fer, mêlé de sulfure, qui provient de l'impureté de la soude employée. On le blanchit en le délayant à une douce chaleur, dans de la lessive faible contenant du sel marin (*relargage*), puis en laissant bien reposer; le savon ferrugineux, n'étant pas soluble dans la lessive à cette température, s'en sépare et tombe au fond de la chaudière. On puise alors la pâte du savon, qui est devenue blanche, et on la coule dans des moules ou *mises*, où elle se prend en masse; puis on la divise en pains de 20 à 25 kilogr. qu'on nomme *savon en table*, et que l'on subdivise en *briques* plus ou moins grandes. — Pour obtenir le *savon marbré* ou *madré* (dit *de Marseille*), on ajoute à la pâte bouillante assez d'eau ou de lessive faible pour que les parties ferrugineuses se réunissent, et l'on refroidit le tout promptement, de manière à empêcher les parties ferrugineuses de se précipiter. — Les *savons de toilette* exigent des soins de fabrication particuliers et sont aromatisés avec des huiles essentielles; le *savon de Windsor*, qui jouit d'une grande renommée, est un savon de suif de mouton aromatisé et coloré; l'*essence de savon* des parfumeurs est une dissolution de savon dans de l'alcool, aromatisée avec une huile essentielle; les *savons transparents* s'obtiennent en coulant dans les mises des dissolutions de savon dans de l'al-

cool chaud; on les colore en rose avec de l'orseille ou en jaune foncé avec du curcuma.

Savon mou, dit aussi *S. noir* et *S. vert*. Dans les pays où l'huile d'olive est à un prix élevé et où la potasse se trouve en plus grande abondance que la soude, on fabrique beaucoup de *savons mous* avec les huiles de chènevis, d'œillette, de colza et de navette, et la potasse. Ces savons sont naturellement brun-jaunâtre : on les rend *verts* en les colorant avec un peu d'indigo; *noirs*, en y ajoutant du sulfate de cuivre ou de fer, ou de la noix de galle.

Les savons sont employés généralement pour le blanchissage des tissus : en raison de l'excès d'alcali qu'ils renferment, ils rendent miscibles à l'eau les corps gras et les autres impuretés qui y adhèrent. On emploie les savons mous pour fouler et dégraisser les étoffes de laine, pour le blanchissage du linge commun, pour terminer le blanchiment du fil et du coton. Les savons insolubles, à base de plomb, de cuivre, de mercure, sont employés en médecine. L'eau de savon s'emploie comme neutralisant dans l'empoisonnement par les acides, et comme résolutif dans les contusions et les engorgements.

Voir les *Manuels du savonnier*, par Mme Gacon-Dufour, par MM. Thillaye, Malpeyre, etc., et les *Rapports* de M. de Fourcade sur l'industrie savonnière et de M. Barreswil sur les savons de parfumerie (*Jury de l'Expos. de* 1867, t. III, p. 412 et t. VII, p. 158).

On appelle *savon de fer* une composition qui est utilisée pour vernir les métaux et les bois, après qu'on l'a fait dissoudre dans l'essence de térébenthine; *savon de chaux*, un composé qui joue un grand rôle dans la préparation de l'acide stéarique.

Savon ammoniacal. Voy. LINIMENT AMMONIACAL.

Savon amygdalin. Voy. SAVON MÉDICINAL.

Savon animal : c'est de la moelle de bœuf purifiée et fondue, à laquelle on ajoute de la lessive des savonniers et du sel marin.

Savon à détacher, composition propre à dégraisser, due à Chaptal. On dissout du savon blanc dans de l'alcool, et on broie le liquide avec des jaunes d'œufs, en y ajoutant peu à peu de l'essence de térébenthine. Dès que la pâte est unie, on y incorpore de la terre à foulon très-divisée, pour donner au tout une consistance convenable. Lorsqu'on veut faire usage de cette composition, on humecte l'étoffe avec de l'eau et l'on frotte dessus avec la savonnette pour dissoudre une partie du savon; puis à l'aide d'une éponge ou d'une brosse, on frotte l'étoffe pour y faire pénétrer la composition; enfin on lave pour enlever la dernière trace de savon.

Savon médicinal, savon obtenu en mêlant à froid et peu à peu dans un vase non métallique 1 kilogr. de lessive de soude concentrée à 38° avec 2 kilogr. d'huile d'olives ou d'amandes douces. On l'emploie dans les engorgements de la rate et autres viscères abdominaux, dans le carreau, etc.

Savon de montagne, *S. naturel*, sorte d'argile smectique. *Voy.* ARGILE et SMECTIQUE.

Savon de Starkey, savon excitant et résolutif : il est préparé, selon le *Codex*, avec parties égales de carbonate de potasse, d'huile essentielle de térébenthine et de térébenthine de Vénise.

Savon végétal, poudre composée de 8 p. de gomme arabique et 1 p. de bicarbonate de potasse : on l'emploie comme fondant.

Savon du verre ou *des verriers*, manganèse oxydé qu'on emploie pour décolorer le verre.

Plante à savon, espèce du genre Anthéric, famille des Liliacées : c'est une plante bulbeuse de la Californie, dont les oignons contiennent une boule qui a toutes les propriétés du savon.

SAVONNERIE, lieu où l'on fait du savon (*Voy.* SAVON). — On appelait spécialement *la Savonnerie* une manufacture située à Chaillot, près Paris, où l'on fabriquait originairement du savon, et dans laquelle se fabriquèrent depuis ces beaux ouvrages en tapisserie qui se font maintenant aux Gobelins.

SAVONNIER, *Sapindus*, genre type de la famille des Sapindacées, se compose d'arbres propres aux régions équatoriales : leurs racines et la partie charnue de leurs fruits contiennent une substance mucilagineuse qui produit sur le linge un effet analogue à celui du savon. Le *S. usuel* (*S. saponaria*), des Antilles, est un arbre de moyenne taille, à feuilles pinnées, à fruits globuleux, de la grosseur d'une cerise, rouges quand ils sont mûrs et renfermant une pulpe visqueuse, demi-transparente, amère. On extrait de ses graines une huile bonne à brûler. La *S. comestible* (*S. esculenta*), du Brésil, donne des fruits bons à manger : il en est de même du *S. du Sénégal*. — *Voy.* ci-dessus PLANTE A SAVON.

SAVONULE (de *savon*), nom donné à quelques combinaisons d'une huile essentielle (térébenthine, succin, etc.) avec des alcalis, comme la potasse et l'ammoniaque, et que l'on croyait à tort être analogues aux savons.

SAX, famille d'Instruments de musique dont l'invention est due à M. *Sax* (de Paris) : ce sont des instruments à vent, en cuivre et à plusieurs pistons ou cylindres. On distingue le *sax-horn*, le *saxophone*, le *saxotromba*, le *saxotuba*, etc. Ces instruments, d'une grande sonorité et destinés à remplacer les cors, le bugle, le trombone et l'ophicléide, ont été successivement introduits dans la musique militaire et dans les orchestres de 1843 à 1845.

SAXATILE (du lat. *saxatilis*), se dit des plantes qui croissent sur les rochers ou des animaux qui vivent sous les pierres.

SAX-HORN. *Voy.* SAX.

SAXICAVE (du lat. *saxum*, pierre, et *cavere* creuser), *Saxicava*, genre des Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, et type de la famille des *Saxicavidées* : coquille inéquilatérale transverse, baillante antérieurement; charnière sans dents, et ligament externe. Les Saxicaves ont des habitudes perforantes; elles sont dépourvues de tube testacé et possèdent en revanche un byssus. Elles apparaissent avec l'étage albien, et vivent aujourd'hui dans toutes les mers. La *S. gallicane* se trouve sur nos côtes dans les rochers calcaires ou sur le test des grosses huîtres.

SAXICOLA (c.-à-d. *qui habite les rochers*), oiseau dentirostre. *Voy.* TRAQUET.

SAXIFRAGE, *Saxifraga*, vulg. *Casse-pierre*, *Perce-pierre*, genre type de la famille des Saxifragées, renferme de petites plantes herbacées, à feuilles entières ou découpées, souvent alternes et rassemblées en rosette à la base ou sur la partie inférieure des tiges; à fleurs réunies en grappes ou en panicules, tantôt blanches, tantôt roses, ou rouge pourpre. Cette plante se trouve en abondance dans les régions froides : on en compte plus de 150 espèces, la plupart originaires des Alpes et des Pyrénées. Les principales sont : la *S. cotylédon*, à fleurs blanches formant une panicule presque pyramidale, à feuilles en forme d'écuelle (d'où son nom), dentées sur les bords; la *S. à longues feuilles*, à feuilles radicales, linéaires, coriaces, d'un vert glauque; à fleurs blanches, en longue panicule un peu resserrée; la *S. velue*, à feuilles toutes radicales, portées sur de longs pétioles hérissés; à fleurs blanches réunies en une panicule lâche; la *S. tridactyle*, commune sur les toits, les vieux murs, les pelouses sèches : toute la plante est chargée de poils courts et visqueux; petites fleurs blanches; la *S. granulée*, vulg. *Sanicle de montagne*, à feuilles un peu velues; à grandes fleurs blanches, en panicule terminale; ses racines sont garnies de petits tubercules (d'où son nom) : cette espèce a une saveur âcre; elle passe pour lithontriptique. On cultive encore la *S. ombreuse*, vulg. *Mignonnet* et *Aigrette*; la *S. mousseuse* ou *hypnoïde*, dite aussi *Amourette mousseuse*, *Gazon turc*, *G. d'Angleterre*, petites espèces dont on fait des bordures et des gazons : elles se multiplient facilement par les coulants qu'elles émettent de l'aisselle des feuilles inférieures.

On appelle *Saxifrage dorée*, le Cresson de roche; *S. tubéreuse*, une Crassulacée.

SAXIFRAGÉES ou SAXIFRAGACÉES (du g.-type *Saxifrage*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, se compose de plantes herbacées et quelquefois de sous-arbrisseaux et même d'arbres, d'un port varié : feuilles éparses ou opposées, parfois verticillées, simples, ternées ou imparipennées, entières; fleurs parfaites, à disposition variée; fruit ordinairement capsulaire et s'ouvrant en deux valves. — La famille des Saxifragées est aujourd'hui partagée en 5 tribus : 1° les *Saxifragées* proprement dites (genres, *Saxifraga*, *Eremosyne*, *Chrysosplenium*, etc.); 2° les *Escalloniées* (g. *Escallonia*, *Quintinia*); 3° les *Cunoniées* (g. *Cunonia*, *Codia*, *Callicoma*); 4° les *Bauérées* (g. *Bauera*); 5° les *Hydrangées* (g. *Hortensia*, *Jamesia*, *Adamia*).

SAXOPHONE, SAXOTROMBA, SAXOTUBA. *Voy.* SAX.

SAYETTE, étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabriquait à Amiens.

SAYNÈTE ou SAINÈTE (de l'espagn. *sainete*), petite comédie mêlée de chansons que l'on représente en Espagne : c'est à proprement parler un divertissement qui se joue après une pièce principale. Le mot, qui signifie *petit morceau de graisse*, *assaisonnement*, est attribué à L. Quinones de Benavente (1653). De nos jours, on cite les saynètes de Ramon de la Cruz et de Gonzalès del Castillo.

SAYON (de *soie*), espèce de casaque ouverte que portaient autrefois les gens de guerre. *Voy.* SAIE.

SBIRE (de l'ital. *sbirro*), nom donné dans quelques villes d'Italie aux archers chargés d'arrêter les malfaiteurs et les personnes incriminées. — Dans notre langue, il ne s'emploie qu'en mauvaise part.

SCABELLON (du lat. *scabellum*), nom donné, en Architecture, à un piédestal ou socle sur lequel on pose des bustes ou des girandoles, et dont la forme est celle d'un balustre ou d'une gaîne.

SCABIEUSE, *Scabiosa*, genre de la famille des Dipsacées, renferme des plantes herbacées vivaces, à tiges simples ou rameuses ; à feuilles opposées, simples ou découpées ; à fleurs bleues, violettes, pourprées et quelquefois blanches. Ces plantes habitent les prés secs, les montagnes et les forêts. La *S. fleur des veuves* (*S. atropurpurea*) a des fleurs d'un pourpre presque noir, avec des anthères blanches, formant par leur réunion une tête ronde et bombée ; les corolles qui occupent la circonférence sont beaucoup plus grandes que celles qui sont au centre. On la croit originaire de l'Inde ; elle produit d'assez jolies variétés, une entre autres qui est blanche. La *S. des champs* (*S. arvensis*) a des feuilles lancéolées, des fleurs d'un lilas tirant sur le gris : elle fleurit dans les prés sur la fin de l'été ; cette espèce passait autrefois pour très-efficace contre la gale (*scabies*, d'où le nom de *scabieuse*). La *S. tronquée* (*S. succisa*), vulg. *Succise*, *Remors*, *Mors du diable*, est ainsi nommée parce que sa souche est brusquement tronquée à son extrémité inférieure : elle a des fleurs bleues qui s'épanouissent au commencement de l'automne : ces fleurs, desséchées, teignent en jaune ; les feuilles, fermentées, fournissent une couleur verte. On remarque encore la *S. des bois* (*S. sylvatica*), à grandes fleurs bleues ; la *S. colombaire* (*S. columbaria*), à fleurs bleues, violettes ou blanches ; la *S. du Caucase*, à fleurs d'un bleu de ciel ; la *S. de Crète*, à fleurs d'un bleu pâle ; la *S. des Alpes*, à fleurs d'un jaune pâle. — On fait de la Scabieuse l'emblème du veuvage et le symbole du mystère.

Fausse Scabieuse, nom vulgaire de la *Jasione*.

SCABINS, officiers de justice au moyen âge. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SCAFERLATI, tabac à fumer. *Voy.* TABAC.

SCALAIRE, *Scalaria*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Littorinidées : coquille conique, allongée, à bouche ronde, pourvue d'un bourrelet extérieur, et à tours présentant une suite de côtes longitudinales qui résultent des bouches successives. Ces mollusques se trouvent à l'état fossile depuis l'étage corallien ; ils vivent aujourd'hui sur les fonds sablonneux de toutes les mers. La *S. précieuse*, longue de 0m,07 sur 0m,035 de large, se trouve surtout dans la mer des Indes.

SCALDES, poëtes des anciens peuples du Nord. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SCALÈNE (du gr. σκαληνός, oblique). En Géométrie, on appelle *triangle scalène* tout triangle qui a ses trois côtés inégaux. — En Anatomie, ce mot s'applique à trois muscles dont la forme rappelle celle d'un triangle scalène : ce sont des muscles placés sur les côtés et le derrière du cou.

SCALÉNOÈDRE, se dit, en Cristallographie, de tout solide dont les faces sont des triangles scalènes égaux. Le *S. du système cubique* a 48 faces ; il a pour figure hémiédrique le scalénoèdre tétraédrique à 24 faces. Le *S. du système hexagonal* holoédrique est un solide à 24 faces ; il a pour figure hémiédrique un scalénoèdre rhomboédrique à 24 faces. Les autres systèmes n'ont pas de scalénoèdres.

SCALITE, *Scalites*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille déprimée et orbiculaire, quelquefois plus longue que large ; tours de spire anguleux en dessus, ombilic non ouvert. Les Scalites se trouvent de l'étage silurien à l'étage carbonifère.

SCALOPE (du gr. σκάλλω, fouir), *Scalops*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, famille des Talpidés, renferme de petits animaux qui tiennent de la taupe et de la musaraigne et qu'on trouve dans le Canada et les États-Unis, le long des ruisseaux et des rivières : pelage d'un gris fauve ; museau allongé, terminé en boutoir, avec lequel l'animal fouit la terre et se creuse un terrier ; dents semblables à celles des Desmans.

SCALPEL (du lat. *scalpellum*, de *scalpere*, gratter, inciser), instrument à lame fixe, pointue, à un ou à deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques.

SCALPER (de l'angl. *scalp*, péricrâne), se dit de l'acte par lequel les sauvages de l'Amérique arrachent à leur ennemi vaincu la peau du crâne, avec sa chevelure, après l'avoir coupée circulairement avec une espèce de couteau. Les guerriers indiens se font gloire du nombre de peaux ainsi enlevées et les suspendent comme des trophées dans leurs huttes.

SCAMMONÉE (du lat. *scammonea*, du gr. σκαμμωνία), gomme-résine qu'on emploie comme purgatif. On distingue : la *S. d'Alep*, qui s'extrait d'une espèce de Liseron, le *Convolvulus scammonia*, et la *S. de Smyrne*, qui provient de diverses plantes de la famille des Apocynées. La première est la plus estimée : elle est en masses poreuses, légères, grises, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur d'abord faible, puis nauséabonde, amère et âcre ; la seconde est d'un brun terne, non poreuse, très-pesante et dure. Les médecins grecs prescrivaient déjà la scammonée sous le nom de *diacrydion* (par corruption *diagrède*). Aujourd'hui, elle entre encore dans beaucoup de potions purgatives. On la mêle souvent avec le jus de coing, ou bien on l'édulcore avec de l'extrait de réglisse, etc.

On appelle *Scammonée d'Europe* ou *d'Allemagne* le suc du Liseron des haies ; *S. d'Amérique*, celui du Liseron bryone ou Méchoacan ; *S. de Montpellier*, celui qu'on tire des racines du Cynanque de Montpellier ; *S. jaune*, la Gomme-gutte.

SCANDER (du lat. *scandere*, monter). En termes de Prosodie, *scander* a deux sens : dans les langues anciennes, c'est marquer, en prononçant, la quantité des vers en y distinguant avec soin les longues et les brèves, pour s'assurer s'ils sont sur leurs pieds ; dans les langues modernes, c'est mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes. — En Musique, *scander*, c'est exécuter un trait de manière à distinguer les temps de chaque mesure et à faire bien sentir les divers rhythmes.

SCANDIX, nom latin botanique du *Cerfeuil*, a formé le mot *Scandicinées*, qui désigne une tribu de la famille des Ombellifères.

SCANSORES, nom latin des oiseaux de l'ordre des *Grimpeurs*. *Voy.* ce mot.

SCAPE (du lat. *scapus*, espèce de tige), se dit : 1° en Entomologie, du premier article des antennes des insectes; — 2° en Botanique, de la hampe qui soutient certaines fleurs.

SCAPHANDRE (du gr. σκάφη, nacelle, et ἀνήρ, ἀνδρός, homme), appareil dont se revêtent les hommes qui veulent plonger sous l'eau afin d'y exécuter des travaux. *Voy.* PLONGEUR.

SCAPHANDRE, *Scaphander*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, famille des Bullidées : coquille externe, en forme de cornet ouvert, et présentant une ouverture triangulaire élargie en avant et rétrécie en arrière. L'estomac de l'animal est pourvu de trois pièces testacées. Les Scaphandres se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires ; ils habitent aujourd'hui toutes les mers.

SCAPHÉ (du gr. σκάφη), nom donné par les anciens à une sorte de gnomon pourvu d'un cercle vertical divisé qui permettait de déterminer la direction des rayons solaires.

SCAPHIDIUM, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes et type de la tribu des *Scaphidites*, renferme une trentaine d'espèces qui vivent sur les champignons et sur les bois pourris.

SCAPHITE, *Scaphites*, genre de Mollusques céphalopodes fossiles, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées : coquille spirale, formée de tours enroulés sur le même plan et contigus, jusqu'au dernier qui se détache des autres, et se projette en une crosse plus ou moins longue; cloisons ramifiées présentant un lobe dorsal ; siphon également dorsal. Les Scaphites sont spéciaux aux terrains crétacés.

SCAPHOÏDE (du gr. σκάφη, nacelle, et εἶδος, forme), qui a la forme d'une nacelle. — En Anatomie, on appelle *os scaphoïde de la main* le premier et le plus gros des os de la première rangée du carpe ; *os scaphoïde du pied*, un os qui occupe la partie interne du tarse; *fosse scaphoïde*, une petite cavité placée à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde.

SCAPIN, un des personnages bouffons du théâtre italien. C'est un valet intrigant et fripon qui, par intérêt, sert les passions des jeunes libertins. Son costume est la livrée avec le manteau court; il est coiffé d'une toque, porte des gants de peau, et est armé d'une dague. En Italie, Scapin parle l'idiome bergamasque ou lombard. Ce rôle fut introduit au XVIIe siècle en France par les acteurs italiens. Molière l'a popularisé en intitulant *les Fourberies de Scapin* une de ses comédies les plus gaies. Ciavarelli et Camerani, au dernier siècle, excellèrent dans ce rôle.

SCAPOLITE. *Voy.* WERNÉRITE.

SCAPULAIRE (du lat. *scapularium*, de *scapula*, épaules), partie du vêtement de certains religieux, qui se met par-dessus la robe, et qui dans l'origine était destinée à préserver l'habit pendant le travail des mains. Le scapulaire est ordinairement composé de deux lés de drap qui couvrent le dos et la poitrine, et qui pendent jusqu'aux pieds ou aux genoux : il ne faut pas le confondre avec la *cuculle*, espèce de froc et de capuchon comme celui que portent les Chartreux. Le scapulaire des Carmes se compose d'une bande de laine de couleur brune qu'on met sur l'estomac, sur le dos et sur les épaules, ou de deux petits morceaux d'étoffe bénite et taillée en carré qui sont attachés à deux rubans : c'est ce dernier scapulaire que portent les confrères de la *Dévotion du scapulaire*. Les Carmes en attribuent l'institution à la Ste Vierge, qui, dans une apparition, l'aurait donné au bienheureux Simon Stock, général des Carmes.

En Anatomie, on donne le nom de *scapulaire* à plusieurs parties (*veines*, *artères*, *aponévrose*) qui ont rapport ou appartiennent à l'épaule. — Les Chirurgiens donnent aussi ce nom à la bande de toile dont ils se servent pour soutenir et fixer les bandages de corps.

En Ornithologie, on nomme *scapulaires* les plumes qui s'attachent au bras, au-dessus de l'aile, et qui se cachent entre le corps et l'aile au repos.

SCARABÉE (du gr. σκάραβος), *Scarabæus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes et type de la tribu des Scarabéides : corps ovoïde. convexe; tête presque trigone, ayant un chaperon simple et muni d'une corne; antennes courtes de 6 articles; écusson distinct, triangulaire ; élytres grandes et recouvrant les ailes de l'abdomen ; jambes fortes. Les Scarabées courent sur la terre, ou volent d'un endroit à un autre. Ils sont de couleur noire ou brune; en général, les mâles portent des cornes sur la tête, et des appendices plus ou moins larges et ramifiés sur le corselet, tandis que leurs femelles en sont dépourvues. — Généralement, on confond sous le nom de *Scarabées* la plupart des gros Coléoptères que l'on rencontre dans la campagne ; ainsi, le type du genre *Oryctes* est le *S. nasicorne*, insecte de couleur marron, de la grosseur du pouce, qui porte sur la tête une corne allongée et que l'on trouve communément à l'état de la larve, de nymphe ou d'insecte parfait dans les vieux fumiers ou dans la tannée des couches. La larve est très-vorace, et fait beaucoup de mal dans les jardins. Dans le midi de la France, on trouve le *S. ponctué*, dont Kirby fait le type du genre *Pentodon* : il est noir et long de 0^m,15. Cayenne, le Brésil, le Sénégal, le cap de Bonne-Espérance, etc., produisent des scarabées d'une très-forte taille et des plus belles couleurs. L'un des plus gros insectes connus, l'*Actéon*, appartient à ce genre ; l'*Hercule* ou *Mouche cornue*, autre espèce de Cayenne, est aussi remarquable par les deux cornes énormes qu'il présente.

Les Égyptiens croyaient tous les Scarabées mâles : ils en plaçaient sous les images des héros, pour exprimer la vertu mâle et guerrière, exempte de faiblesses. Ils faisaient aussi de cet insecte le symbole de l'immortalité. Les espèces qui sont représentées sur leurs monuments paraissent appartenir aux genres *Ateuchus*, *Bousier* et *Géotrupe*.

On appelle vulgairement : *Scarabées aquatiques* les Dytiques et les Hydrophiles ; *S. à ressort*, les Taupins; *S. tortues* ou *hémisphériques*, les Coccinelles ; *S. à trompe*, les Rhynchophores, etc.

SCARABÉIDES, SCARABÉIENS. Dans la classification de Latreille, les *Scarabéides* forment une tribu de la famille des Lamellicornes, qui comprend 6 sections : les *Coprophages* (genres, Ateuchus, Onthophage, Bousier, Aphodie), les *Arénicoles* (g., Géotrupe), les *Xylophiles* (g., Orycte, Scarabée, Rutèle), les *Phyllophages* (g., Hanneton, Sérique, Macrodactyle, Anisoplie, Hoplie), les *Anthobies* (g. Amphicôme), les *Mélitophiles* (g., Cétoine, Goliath, Macronote, Trichius) — Dans la classification de M. Blanchard la tribu des *Scarabéiens* correspond à toute la famille des Lamellicornes : elle est partagée en 9 sections comprenant 28 groupes et plus de 200 genres.

SCARAMOUCHE, en italien *Scaramuccio*, l'un des personnages bouffons de la comédie italienne, est originaire d'Espagne, d'où il passa à Naples : son nom signifie *escarmouche*. Son caractère, analogue à celui du Capitan, était un mélange de fanfaronnerie et de poltronnerie. Il portait d'épaisses moustaches, avec le costume espagnol, noir de la tête aux pieds, et un masque rayé au front, aux joues et au menton. Les plus célèbres Scaramouches en France furent le Napolitain Tiberio Fiurelli, au XVIIe siècle, et Gandin ou Gandini, au XVIIIe.

SCARE (du gr. σκάρος), *Scarus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes : corps oblong, comprimé ; écailles grandes ; mâchoires osseuses, très saillantes, recouvertes par des lèvres charnues et toujours dé-

nuées de dents propr. dites. Les Scares sont parés de belles couleurs qui leur ont valu le nom de *Poissons-perroquets*. Le *S. de Crète* (*S. cretensis*) est abondant dans l'Archipel ; sa couleur est très-belle, et sa chair délicate. Les autres espèces habitent les mers intertropicales.

SCARIEUX (du lat. *scaria*, arbuste épineux), se dit, en Botanique, de ce qui est membraneux, sec, mince et translucide, comme les stipules de la Renouée des oiseaux et de certaines Immortelles.

SCARIFICATEUR (de *scarifier*, du lat. *scarificare*), boite en métal, dans laquelle sont renfermées de 10 à 12 pointes de lancettes qui en sortent par la détente d'un ressort, et qui font d'un même coup autant de *scarifications*. Ces scarifications, ou incisions superficielles de la peau, peuvent être plus ou moins profondes, selon que l'on approche ou que l'on écarte des fentes de l'instrument l'axe qui supporte les pointes de lancette. Quand elles sont très-superficielles, on leur donne le nom de *mouchetures*. — Les scarifications peuvent remplacer les sangsues : elles servent soit à dégorger une partie infiltrée de sang, d'eau ou de gaz ; soit à produire une émission sanguine révulsive : dans ce dernier cas on les associe souvent à la *ventouse*. *Voy.* ce mot.

SCARIFICATEUR, instrument de la grande culture, en forme de herse, et garni d'un nombre plus ou moins grand de coutres, à l'aide desquels on fend la terre. Cet instrument, qui a beaucoup de rapports avec l'*extirpateur*, est particulièrement destiné à ouvrir la terre pour la semence, après des labours d'hiver déjà anciens, ou à donner une culture aux champs empoisonnés de mauvaises herbes, en faisant pénétrer les dents assez avant pour détruire leurs racines.

SCARIOLE, SCAROLE, un des noms de l'*Escarole*.

SCARITE, *Scarites*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, renferme des espèces nocturnes : corps cylindrique, assez allongé ; tête presque carrée ; antennes de 11 articles ; élytres recouvrant tout l'abdomen et rarement les ailes. Les Scarites habitent les contrées chaudes et les terrains sablonneux près de la mer. On trouve dans le midi de la France le *S. pyracmon* et le *S. lisse*, tous deux d'un noir luisant.

SCARLATINE (d'*écarlate*) ou *Fièvre scarlatine*, fièvre contagieuse éruptive et souvent épidémique, caractérisée par de larges plaques d'un rouge écarlate qui occupent presque toute la surface du corps, avec coloration semblable de l'intérieur de la bouche et angine plus ou moins intense. L'invasion de la scarlatine est marquée par un malaise général, des frissons, de la fièvre, de la céphalalgie, des nausées, un peu de mal de gorge, et quelquefois par des accidents nerveux. Après un ou deux jours au plus, l'éruption se manifeste d'abord au cou et à la poitrine, puis aux membres : la fièvre augmente ainsi que le mal de gorge ; les pieds et les mains sont roides et gonflés. Vers le 5e jour, l'éruption a atteint tout son développement et déjà elle tend à décroître : les plaques pâlissent, la tuméfaction disparaît ; la fièvre et le mal de gorge diminuent ; vers le 10e jour, la desquamation est établie et l'épiderme s'enlève par larges plaques surtout aux pieds et aux mains. Suivant la prédominance de certains symptômes, la scarlatine est dite *maligne*, *hémorrhagique*, etc. Elle peut se compliquer d'accidents cérébraux, aussi de douleurs rhumatismales, d'angine pseudo-membraneuse et gangréneuse, etc. Pendant la convalescence, il peut se produire une altération du sang donnant lieu à une anasarque aiguë et à l'albuminurie. — La scarlatine affecte spécialement les enfants, elle atteint du reste tous les âges et est surtout grave chez les vieillards. — Traitement expectant : diète, repos au lit, boissons acides, douce température ; on n'a recours à la saignée qu'en cas de congestion. Pendant la convalescence, qui dure trois semaines, il faut éviter tout écart de régime et tout refroidissement.

SCATOPHAGE, *Scatophaga*, nom scientifique de la *Mouche merdeuse* (*Musca stercoraria*), commune en France sur les matières fécales.

SCAZON (du gr. σκάζω, boiter), vers latin, le même que le *Choliambe* (*Voy.* ce mot). La préface des *Satires de Perse* est en vers scazons.

SCEAU ou SCEL (du lat. *sigillum*), grand cachet employé pour rendre un acte authentique : c'est une lame de métal de forme ronde ou ovale, qui a une face plate, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un souverain, d'un État, d'un corps, d'une communauté, d'un officier public, etc. On applique les sceaux sur de la cire, sur une pâte de carton, ou sur quelque autre matière, afin d'y laisser leur empreinte, et, après avoir ainsi obtenu des empreintes détachées, on les attache, avec un ruban de soie ou autrement, aux actes publics, lettres closes ou patentes, diplômes, etc., auxquels on veut donner de l'authenticité. On donne aussi le nom de *sceaux* aux empreintes mêmes du sceau ainsi obtenues. — On appelle *contre-sceau* un sceau apposé au revers de la première empreinte.

L'usage des sceaux remonte à la plus haute antiquité : la Bible les mentionne dès le temps de Salomon. Les sceaux anciens, qui ne se distinguent guère des *cachets* (*Voy.* ce mot), étaient d'ordinaire gravés sur le chaton des bagues, sur des agates, émeraudes, saphirs, cornalines. Les empereurs romains ont scellé d'un sceau d'or tous les actes d'importance. Le pape a deux sortes de sceaux : l'un pour les lettres secrètes et pour les brefs apostoliques (*Voy.* ANNEAU DU PÊCHEUR) ; l'autre pour les bulles : celui-ci a la tête de St-Pierre à droite et celle de St-Paul à gauche, avec une croix au milieu. — On distinguait autrefois en France le *grand sceau*, qui représentait le roi dans ses habits royaux et assis sur son trône : il s'apposait tantôt sur de la cire jaune, tantôt sur de la cire verte ; le *petit sceau*, qui était celui des chancelleries des parlements ; le *sceau secret*, qui scellait les lettres closes, etc. Depuis 1789, le *sceau de l'État*, sous la République, a porté d'un côté, pour type, la figure de la Liberté, et pour légende : *Au nom du peuple français* : de l'autre, une couronne de chêne et d'olivier ; au milieu de la couronne : *République française* (en 1870, *démocratique*), *une et indivisible* ; et pour légende : *Liberté, égalité, fraternité*. Sous l'Empire, le sceau représenta l'aigle impériale, surmontée d'une couronne fermée et entourée du collier de la Légion d'honneur, avec le sceptre et la main de justice en sautoir. Sous la Restauration, l'aigle impériale fut remplacée par un écusson portant trois fleurs de lis. Sous Louis-Philippe, le sceau représentait un livre ouvert portant ces mots : *Charte de* 1830, et entouré de drapeaux tricolores.

Le soin de garder et d'apposer les sceaux de l'État a de tout temps été confié à un haut fonctionnaire, appelé, selon les époques, *Chancelier* ou *Garde des sceaux* (*Voy.* ces mots) : ce soin est aujourd'hui confié en France au ministre de la Justice, assisté pour cette partie de ses fonctions par douze *référendaires au sceau*. En outre, il y a auprès de chaque ambassade, de chaque consulat, un officier public chargé de sceller les pièces authentiques, et que l'on nomme *chancelier*. Les sceaux apposés par autorité de justice prennent le nom de *scellés* (*Voy.* ce mot). — La contrefaçon du sceau de l'État et l'usage d'un sceau contrefait sont punis des travaux forcés à perpétuité (C. pén., art. 139). — Pour le *Conseil du sceau des titres*, *Voy.* RÉFÉRENDAIRE et NOBLESSE.

L'étude des sceaux a une grande importance pour la diplomatie et pour l'histoire : elle est devenue la matière d'une science spéciale appelée *Sphragistique* ou *Sigillographie* ; elle est un des objets de l'enseignement à l'École des Chartes. *Voy.* SPHRAGISTIQUE.

On appelle *Sceau de Notre-Dame*, le Taminier commun ; *S. de Salomon*, une espèce de Muguet : la tige de ces plantes présente, lorsqu'on la coupe obliquement, des linéaments en forme de *sceau*.

SCÉLIDOTHÉRIUM. *Voy.* MÉGATHÉRIUM.

SCELLÉ (de *sceau*), cire molle qu'on appose, par autorité de justice, en y appliquant un cachet officiel, à des serrures, aux portes d'un appartement, d'un cabinet pour empêcher de les ouvrir. Les scellés sont mis en cas d'absence, de faillite, de décès. Ils sont apposés tantôt d'office, tantôt à la requête des parties, et par le ministère des juges de paix. Ces magistrats se servent pour cette opération d'un sceau particulier, qui reste entre leurs mains, et dont une empreinte est déposée au greffe du tribunal de première instance. L'apposition des *scellés* après décès peut être requise par tous ceux qui ont droit à la succession, par les créanciers ayant un titre exécutoire, et, en cas d'absence des héritiers, par les personnes qui demeurent avec le défunt ou par ses serviteurs (C. civ., art. 819-21 ; C. de proc., art. 907 et suiv.). Tous ceux qui ont droit de faire apposer les *scellés* peuvent aussi en requérir la levée. On doit observer, dans l'apposition et la levée des scellés, les formalités prescrites par le Code de procédure (art. 928 et suiv.). — *Voy.* BRIS.

SCELLEMENT, se dit, en Construction, de l'action de sceller ou d'arrêter l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du soufre, du plâtre ou du mortier. Les *scellements* des pièces de fer dans la pierre se font ordinairement au moyen du soufre ou du plomb fondu.

SCÈNE (du gr. σκηνή, tente), partie du théâtre où jouent les acteurs. Chez les anciens, la scène se divisait en trois parties : la plus considérable, ou *scène* propr. dite, était entourée de bâtiments contre lesquels se plaçaient les décorations : c'est ce que nous appelons aujourd'hui *fond de la scène* et *coulisses*, quelquefois elle était surmontée d'une construction (*épi kénion*) pour la manœuvre de certaines machines ; la deuxième partie, que les Grecs nommaient *proskénion* ou *logéion*, et les Latins *proscenium* ou *pulpitum*, était un grand espace libre au devant de la *scène*, et où jouaient les acteurs; la troisième était un espace ménagé derrière la scène (*paraskénion*, *postscenium*) : c'était le lieu où les acteurs s'habillaient (*Voy.* THÉATRE). — Aujourd'hui, on ne donne le nom de *scène* qu'à la partie du théâtre qui s'étend depuis la rampe jusqu'aux décorations, et sur laquelle les acteurs se montrent au public. — On appelle *avant-scène* la partie du théâtre la plus rapprochée des spectateurs : elle est ordinairement comprise entre la toile et la rampe. Les loges d'*avant-scène* sont les loges qui s'élèvent sur cet espace.

Le mot *scène* désigne encore : 1° le lieu où un auteur suppose que l'action qu'il raconte s'est passée ; 2° la plus petite division d'un poëme dramatique, qui est déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur ou la sortie des acteurs présents ; c'est en ce sens qu'on dit qu'un *acte* est subdivisé en *scènes*.

SCEPTICISME (de *sceptique*, du gr. σκεπτικός, qui examine), doctrine des philosophes qui soutiennent que l'homme doit s'en tenir au *doute*, sans rien affirmer. On l'oppose au *dogmatisme* qui enseigne que l'esprit humain peut arriver à la *certitude* (*Voy.* ces mots). Le scepticisme est *général* ou *partiel*, selon qu'il met en doute la totalité de nos connaissances, comme le faisait Pyrrhon, ou une partie seulement. Le scepticisme partiel peut s'attaquer soit au monde matériel : c'est le cas de Berkeley qui nie l'existence des corps, soit au monde immatériel, ce qui est le cas des matérialistes. Le scepticisme peut en outre être *fictif* et purement provisoire, comme celui de Descartes, ou *effectif* et définitif.

On peut ramener les doctrines sceptiques et les principes d'où elles partent à trois points de vue : 1° l'objet de la connaissance : cet objet est variable et sujet à un renouvellement continuel (les êtres organisés, p. ex.), en sorte que la connaissance n'a rien de fixe à quoi elle puisse se prendre ; 2° le sujet qui connait : en le considérant, on voit les erreurs et les contradictions de l'esprit, les illusions des sens, du rêve, de la folie, etc. ; 3° le rapport du sujet à l'objet : la possibilité de faire communiquer l'âme, être immatériel, avec des objets matériels, de passer du *subjectif* à l'*objectif*, a été niée par quelques philosophes (Hume, Kant, etc.). — Le scepticisme mitigé constitue le *Probabilisme*. *Voy.* ce mot.

Utile quand il se produit, comme le recommandait Descartes, sous forme de doute provisoire, en ce qu'il contrôle nos connaissances, le scepticisme est la plus dangereuse des doctrines lorsqu'il devient systématique ; il aboutit alors ou à une inaction absolue, à une ignorance complète et à une immoralité profonde, ou bien il rejette l'homme dans le mysticisme. Les partisans de ce système ne peuvent d'ailleurs essayer d'en démontrer la vérité sans se mettre en contradiction avec leurs propres principes. A défaut des arguments que le dogmatisme oppose au scepticisme en déterminant l'objet des sciences et la méthode à suivre, les causes de nos erreurs et les moyens d'y remédier, le sens commun suffirait pour réfuter une doctrine qui ruinerait toutes les sciences par leur base et rendrait la vie elle-même impossible. Cependant, il y a eu de tout temps des sceptiques, depuis le Grec Pyrrhon, duquel cette doctrine emprunta le nom de *pyrrhonisme*, jusqu'à Hume au XVIIIe siècle (Pour leur histoire, *Voy.* au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, l'article SCEPTIQUES et les noms des principaux sceptiques). – Le scepticisme des anciens a été exposé par Ænésidème et par Sextus Empiricus (*Hypotyposes pyrrhoniennes*); on trouve les principaux arguments des sceptiques modernes dans les *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs* de Berkeley, dans les *Essais philosophiques* de Hume, dans la *Critique de la raison pure* de Kant, et dans l'*Ænésidème* de Schulze. Le doute méthodique de Descartes est exposé dans son *Discours sur la méthode*. — Le scepticisme a été réfuté par Mersenne (*La Vérité des sciences contre les sceptiques*), par Th. Jouffroy (*Cours de Droit naturel* et *Mélanges*), etc.

SCEPTRE (du lat. *sceptrum*, du gr. σκῆπτρον), bâton de commandement, de forme variable, et plus ou moins orné, qui est, avec la couronne, un des insignes de la royauté. Dans l'origine, le sceptre n'était qu'une canne ou bâton que les rois et les généraux portaient pour s'appuyer.

SCHABRAQUE ou CHABRAQUE (mot emprunté de l'allemand), sorte de housse ou de couverture en peau de mouton ou en drap, qu'on étend sur la selle et qui couvre les fontes des pistolets. Elle a été importée en France en 1692 par les hussards hongrois.

SCHAH ou CHAH, titre que les Européens donnent au souverain de la Perse.

SCHAKO ou CHAKO, coiffure militaire d'origine allemande, fut introduite dans l'armée française au siècle dernier; mais elle ne fut d'abord en usage que dans les régiments de hussards et de chasseurs. Le schako était alors sans visière et orné de torsades. Au commencement de l'Empire, tous les corps d'infanterie quittèrent le chapeau à trois cornes pour prendre le schako, qu'ils n'ont plus quitté : seulement la forme de cette coiffure a fréquemment varié. Aujourd'hui le *képi* (*Voy.* ce mot), tend à remplacer le schako dans toute l'armée.

SCHALL. *Voy.* CHALE.

SCHEELITE ou *Schéelin calcaire*, chaux tungstatée naturelle [CaTu]. Ce minéral se trouve soit amorphe, soit en octaèdres à base rhombe plus ou moins modifiés. Il est blanc ou jaunâtre, possède l'éclat gras et vif, et la cassure lamelleuse, raye la fluorine, est rayé par une pointe d'acier, et pèse 6. On le trouve avec les minerais d'étain et de bismuth, dans les gneiss et dans les pegmatites.

SCHÉÉLITINE, Plomb tungstaté. *Voy.* PLOMB.

SCHEIK, chef de tribu. *Voy.* CHEIK.

SCHELLING (orig. germaniq.), monnaie d'argent usitée dans plusieurs pays d'Europe. En Angleterre, le schelling se divise en 12 *pence* ; il est la 20[e] partie de la livre ou *pound*. Il vaut, selon le change, de

1 fr. 16 c. à 1 fr. 20 c. Il y a des *doubles schellings* et des *demi-schellings*. — En Allemagne, la valeur des schellings est très-variable : il en faut de 31 à 33, selon le pays, pour faire un florin ; il en faut 46 pour un thaler. Les Suédois et les Danois ont aussi des schellings.— Les anciens *escalins* ne sont autre chose que des schellings.

SCHELTOPUSICK, Reptile. *Voy.* PSEUDOPUS.

SCHÈME (du gr. σχῆμα), mot aujourd'hui à peu près inusité, s'employait autrefois dans les sciences, comme synonyme de *plan* ou de *figure*, de *principe* ou de *forme*.

SCHÈNE (du gr. σχοῖνος, corde de jonc), *Schœnus*, mesure itinéaire des anciens, surtout des Égyptiens, valait 2 parasanges ou 60 stades grecs, environ 6 de nos kilomètres. — Plante. *Voy.* SCHOENUS.

SCHÉRÉRITE, matière grasse naturelle, analogue à la paraffine, blanche ou grisâtre, d'un éclat gras, lamelleuse et tendre, qu'on trouve près d'Usnach, dans le canton de St-Gall, au milieu de bois fossiles appartenant à la formation tertiaire.

SCHÉRIF. *Voy.* CHÉRIF et SHÉRIF.

SCHERZO, mot italien qui signifie *badinage*, est employé, en Musique, pour désigner les morceaux à 3 temps des symphonies, quatuors, etc., qu'on nommait autrefois *menuets*. Leur mouvement est très-rapide. — Le mot *scherzando*, qui signifie *en badinant*, indique un mode d'exécution légère et badine.

SCHILLING, monnaie. *Voy.* SCHELLING.

SCHINE, *Schinus*, genre de la famille des Anacardiacées, tribu des Pistaciées, répandu surtout au Chili. L'espèce principale, le *Mollé* ou *Poivrier d'Amérique*, est un petit arbre toujours vert, qui donne une baie globuleuse dont les Chiliens tirent une boisson rafraîchissante et vineuse.

SCHISME (du gr. σχίσμα, séparation), se dit du fait de se séparer du corps et de la communion d'une religion pour en former une nouvelle. Ceux qui se séparent ainsi sont dits *schismatiques*. Pour l'énumération et l'historique des divers schismes, *Voy.* SCHISME au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SCHISTE (du gr. σχιστός, coupé, fendu), roche de composition très-variable, mais analogue cependant à celle des argiles, dont le caractère essentiel est de se diviser en feuillets parallèles. Les schistes, dont le type est l'*Ardoise* (*Voy.* ce mot), appartiennent généralement aux terrains anciens, et leur constitution feuilletée semble due à des actions métamorphiques subies par les argiles de ces terrains. Les principales variétés sont : 1° le *S. alumineux* ou *Ampélite*, qui est noir, gris, brun, rougeâtre ou verdâtre, quelquefois luisant, rubané, doux au toucher (*Voy.* AMPÉLITE) : certaines variétés tendres servent à faire les crayons des charpentiers ; d'autres, qui contiennent des pyrites, à préparer l'alun ; 2° le *S. ardoisier*, connu aussi sous les noms de *Phyllade* et d'*Ardoise*, qui est noir, rougeâtre ou verdâtre, et contient accidentellement du quartz, du feldspath, des mâcles, etc., ainsi que des poissons et des plantes fossiles (*Voy.* PHYLLADE) ; 3° le *S. micacé*, qui doit son nom à la plus ou moins grande quantité de paillettes de mica qu'il renferme dans sa pâte ; 4° le *S. bitumineux* (*Naphtoschiste*), qu'on trouve dans les terrains houillers, notamment aux environs d'Autun. On en extrait par distillation une huile minérale analogue au pétrole (*huile de schiste*), dont ses feuillets sont imprégnés ; 5° le *S. coticule* (*Novaculite*, *Pierre à rasoir*), plus compacte que les précédents et qu'on trouve avec l'ardoise : il est blanc-jaunâtre, tenace, et doit à des particules de feldspath qui y sont disséminées de pouvoir être employé pour aiguiser les rasoirs, les canifs, etc. *Voy.* PIERRE A RASOIR.

Schiste talqueux. *Voy.* STEASCHISTE.

SCHIZÆA, genre de la famille des Fougères, tribu des Lygodiées. *Voy.* LYGODIUM.

SCHIZOPODES (du gr. σχίζω, fendre, et πούς, ποδός, pied), Crustacés qui ont les pieds divisés en deux branches ou appendices grêles, uniquement destinés à la natation. Ils répondent aux *Stomapodes* et aux *Phyllopodes* de M. Milne-Edwards.

SCHLAGUE (de l'allem. *schlagen*, battre), punition militaire en usage en Allemagne pour les infractions à la discipline, consiste dans l'application d'un certain nombre de coups de canne ou de bâton (*Voy.* BAGUETTES). — La peine de la schlague s'inflige aussi quelquefois au civil, surtout dans les campagnes.

SCHLICH (mot allemand), terme de Métallurgie, désigne le minerai qui a été écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion.

SCHLOT (de l'allem. *Schlotte*), nom donné au dépôt qui se forme au fond des vases dans lesquels on fait bouillir l'eau des sources salées ou dans lesquels on opère la purification du sel gemme.

SCHOENUS (du gr. σχοῖνος, jonc), vulg. *Choin*, genre de la famille des Cypéracées, type de la tribu des *Schœnées*, renferme des espèces assez nombreuses qui croissent sur le bord des eaux stagnantes. L'espèce principale est le *Choin marisque* (*S. mariscus*) : sa tige, haute de 1 à 2^{m}, est garnie de longues feuilles triangulaires, armées de dents aiguës ; fleurs en panicule. Cette plante n'est broutée que par les chèvres ; on s'en sert comme de chaume et elle fournit un assez bon fumier.

SCHOLASTIQUE, SCHOLIE, etc. *Voy.* SCOLASTIQUE, SCOLIE, etc.

SCHONER ou SCHOONER (mot anglais), petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette.

SCHOP, mesure de capacité pour les liquides, usitée en Allemagne, et qui vaut, selon les localités, de 40 à 45 centilitres. *Voy.* CHOPE.

SCHORL (de l'allem. *Schörl*), nom sous lequel on désignait, dans l'ancienne minéralogie, l'*amphibole noir* ou *hornblende*, mais en y réunissant une foule de substances différentes, dont les seuls caractères communs étaient d'être fusibles au chalumeau ou de cristalliser en prismes rhomboïdaux. Ces substances, ainsi indûment associées à l'amphibole, étaient : la tourmaline ou *S. électrique*; l'épidote ou *S. vert* du Dauphiné ; le pyroxène noir ou *S. volcanique* ; l'axinite ou *S. violet* ; la staurotide ou *S. cruciforme* ; le disthène ou *S. bleu* ; l'anatase ou *S. octaèdre* du Dauphiné ; l'actinote ou *S. du Zillerthal* ; l'albite ou *S. blanc* ; la picnite ou *S. blanc* d'Altenberg ; la macle de Bretagne ; la prehnite ou *S. en gerbes* ; le titane oxydé de Hongrie ou *S. rouge* ; la sibérite de Lhermina ou *S. de Sibérie* ; la grammatite ou *S. fibreux*, et le sphène ou *nouveau S. violet*. — On pourrait ajouter encore : le péridot des volcans, l'amphigène, l'émeraude, l'apatite, la baryte sulfatée, etc.

SCHREIBERSITE, phosphure double de fer et de nickel, contenant en outre du magnésium, n'a encore été trouvé jusqu'ici que dans les météorites.

SCIAGRAPHIE (du gr. σκία, ombre, et γράφω, décrire), art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par le moyen de l'ombre des corps célestes (*Voy.* CADRAN SOLAIRE). — En Architecture, c'est la coupe d'un bâtiment ou la représentation de son intérieur.

SCIATIQUE (du lat. *sciaticus*, corrupt. du gr. ἰσχιαδικός), se dit de tout ce qui a rapport à la hanche : ainsi, il y a l'*artère sciatique* ou *ischiatique*, l'*épine sciatique*, le *plexus sciatique*, le *nerf sciatique*, etc. — Le *nerf sciatique*, le plus long et le plus volumineux de tous les nerfs, s'étend du plexus sacré aux muscles de la région postérieure de la cuisse et à toutes les parties de la jambe et du pied. On donne le nom de *petit sciatique* au nerf fessier inférieur. — On appelle *sciatique*, *goutte sciatique* (*ischias*), une névralgie qui affecte le grand nerf sciatique, et qui se fixe principalement à la partie postérieure de la hanche. Cette affection a pour causes : le refroidissement, le froid humide, la goutte, la répercussion des exanthèmes aigus ou chroniques. Ses accès sont fort longs : ils durent souvent plusieurs mois de suite. Le traitement, comme celui de toutes les névralgies, varie suivant le tempérament du malade et la nature de la cause. Le plus souvent on a

recours, d'abord aux saignées locales, aux bains de vapeur, aux fumigations calmantes; puis aux révulsifs de tout genre, aux frictions, aux moxas, à l'acupuncture, à l'électricite. La cautérisation de l'oreille est un moyen abandonné comme inefficace. Les eaux thermales, surtout celles d'Aix en Savoie, sont bonnes dans les cas de sciatique chronique.

SCIE (de *scier*, du lat. *secare*), lame de fer longue et étroite, quelquefois unie, le plus ordinairement dentée d'un côté, et dont on se sert pour diviser, au moyen d'un mouvement alternatif de va-et-vient, certaines matières solides, comme le bois, la pierre, etc. Le plus souvent la lame de la scie est fixée par ses deux bouts dans un châssis rigide qui la tient tendue : telles sont les scies qu'on emploie pour scier le bois de chauffage, le bois de charpente, la pierre de taille, etc. Celles qui sont montées sur un manche ou une poignée ont une lame courte et épaisse : telles sont les *scies à main*, et en particulier la *scie à couteau* et la *scie à araser* des menuisiers, l'*égohine*, la *scie à guichet* des serruriers et la *petite scie* des chirurgiens. La scie dite *hunsar* a une poignée en bois à l'une de ses extrémités, et à l'autre un trou dans lequel on peut faire passer une brochette, qui sert de poignée pour se faire aider, au besoin, par un second scieur. — On appelle *scie à chantourner* une scie à lame très-étroite, montée sur un archet d'acier fort élevé, qui sert à opérer la section suivant des lignes courbes ; *scie à contourner*, une scie analogue à la précédente, employée en marqueterie pour enlever dans les feuilles de placage les parties qui devront être remplacées par des incrustations; *scie circulaire*, un disque d'acier très-mince monté sur un axe, et dont toute la circonférence est taillée en forme de dents à côtés inégaux : ce genre de scie évite la perte de temps que produit le mouvement de va-et-vient de la scie ordinaire. — Le chirurgien emploie, selon les cas, la *scie droite*, la *scie circulaire* ou *à molette*, la *scie à chaînette*.

Les scies d'une grande dimension sont mues par un moyen mécanique, un manége, un cours d'eau, le vent ou la vapeur. Elles sont *à mouvement alternatif* ou *à mouvement continu*. On donne le nom de *scieries mécaniques* aux usines où on les emploie : ces scies sont surtout utiles pour scier le bois en long et en faire des planches, pour débiter le bois de placage, les feuilles de marbre ou de pierre, etc.

Les Grecs attribuaient l'invention de la scie à Dédale ou à Icare. Les perfectionnements de cet instrument sont tout à fait modernes. Autrefois, les meilleures lames de scie se tiraient d'Angleterre ou d'Allemagne : aujourd'hui, nous en fabriquons d'excellentes. La scie circulaire est due au Français Brunel.

SCIE, *Pristis*, genre de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens : museau long, déprimé, en forme de bec, armé de chaque côté de fortes épines osseuses, pointues et tranchantes, implantées comme des dents de scie : d'où son nom. La *Scie commune* ou *Épée de mer* (*P. antiquorum*), atteint de 3 à 5m ; elle nage avec rapidité, et se sert de son bec comme d'une arme puissante pour affronter les plus gros poissons : on a du reste, exagéré sa force et son animosité contre la Baleine. On trouve ce poisson dans toutes les mers.

SCIENCE (du lat. *scientia*, connaissance). On appelle *science*, soit une connaissance certaine (par opposition à l'*opinion*, qui n'est que probable), soit un ensemble de connaissances contrôlées et systématisées par l'application d'une méthode.

Avec les *Lettres* et les *Arts*, les *Sciences* composent tout le domaine de l'esprit humain.

Dans l'antiquité, la *Science*, que les Grecs nommaient σοφία et φιλοσοφία, était si peu étendue qu'il était facile à un seul homme de l'embrasser tout entière : mais, à mesure qu'elle fit des progrès, on se vit forcé de multiplier les divisions. On partagea d'abord la Science ou Philosophie en 3 parties : Morale, Logique, Physique (*Voy.* PHILOSOPHIE). Au moyen âge, on substitua à cette division celle des *sept Arts libéraux* : la Grammaire, la Dialectique et la Rhétorique (formant le *trivium*) ; l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique (formant le *quadrivium*). A la fin du XVIe siècle, Bacon tenta, dans le traité *De augmentis scientiarum*, de systématiser nos connaissances. Prenant pour base de sa classification la Mémoire, la Raison et l'Imagination, il forma trois grandes divisions correspondantes, qu'il intitula : *Histoire* (H. naturelle, H. civile, H. des arts) ; *Philosophie* (1° Science de Dieu ou Théologie ; 2° Science de la nature, comprenant les S. physiques, les S. mathématiques ; 3° Science de l'homme, subdivisée elle-même en S. de l'homme physique, comprenant la Médecine, l'Hygiène, l'Athlétique, etc.; et en S. de l'homme intellectuel et moral, qui embrassait la Psychologie, la Logique avec la Grammaire et la Rhétorique, enfin la Morale avec la Politique et la Jurisprudence); *Poésie* (P. narrative, P. dramatique, P. parabolique). — Au XVIIIe siècle, les auteurs de l'*Encyclopédie* adoptèrent l'arbre encyclopédique de Bacon, en y faisant toutefois les modifications exigées par les progrès de la Science. Depuis, cette classification est devenue l'objet de nombreuses critiques et on a fait, pour la remplacer, plusieurs tentatives, dont les principales sont dues aux auteurs de l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, à J. Bentham (*Essai sur la classification d'Art-et-science*, 1823), à Ampère (*Essai sur la philosophie des sciences, Exposition d'une classification nouvelle*, 1834), à Cournot (*Essai sur les fondements de nos connaissances*, 1852), à Charma (*Une nouvelle classification des sciences*, 1850), à M. Th.-H. Martin (*les Sciences et la Philosophie*, 1869). On divise généralement les sciences en deux grandes classes d'après la nature de leurs objets et celle des facultés qui connaissent ces objets : 1° *Sciences philosophiques*, qui étudient l'esprit humain et Dieu par l'observation de la conscience, la raison et le raisonnement ; 2° *Sciences mathématiques* et *S. physiques*, qui étudient la matière par l'observation des sens et le raisonnement. Ici nous nous bornerons à présenter la classification consacrée dans tous les traités de Bibliographie :

SCIENCES.

I. *Sciences philosophiques* (*S. métaphysiques, morales et politiques*).
- Théologie révélée : dogme, exégèse ;
- Philosophie ; psychologie, logique, morale, esthétique, métaphysique et théodicée, pédagogie ;
- Jurisprudence ; droit public (D. politique ou constitutionnel, D. international ou D. des gens, D. pénal ou criminel, D. administratif), droit privé (D. civil, D. commercial, D. rural), droit militaire, droit maritime, droit canonique ;
- Économie politique et sociale, statistique.

II. *Sciences historiques.*
- Histoire politique, histoire ecclésiastique, histoire littéraire, biographie, bibliographie ;
- Chronologie, généalogie, archéologie, paléographie, numismatique, blason ;
- Géographie, ethnographie, statistique.

III. *Sciences mathématiques.*
- Mathématiques pures : arithmétique, algèbre, géométrie ;
- Mathématiques appliquées : mécanique, astronomie, marine, art militaire, génie, construction navale, construction des ponts et chaussées, des chemins de fer, etc. ; métrologie.

IV. *Sciences physiques et naturelles.*
- Physique : optique, acoustique, calorique, électricité, magnétisme, météorologie, etc. ;
- Chimie : chimie inorganique, chimie organique ;
- Histoire naturelle : minéralogie, géologie, botanique, zoologie, anthropologie, anatomie comparée ;
- Sciences médicales : anatomie et physiologie humaines ; médecine : pathologie, hygiène, thérapeutique ; chirurgie ; pharmacie, art vétérinaire.

V. *Sciences occultes* ou *Fausses sciences.*
- Alchimie, astrologie, cabale, magie, chiromancie, nécromancie, sorcellerie, etc.

LETTRES.

- Grammaire, linguistique, philologie ;
- Rhétorique : divers genres d'éloquence, histoire, romans, ouvrages didactiques, genre épistolaire, etc. ;

Poétique : poésie lyrique, épique, dramatique, satirique, didactique, descriptive, élégiaque, etc.;
Critique littéraire.

ARTS.

I. *Beaux-arts* et *Arts d'agrément.*
Arts du dessin : dessin propr. dit, peinture, gravure lithographie, photographie; sculpture ; architecture ;
Musique : solfége, musique vocale et instrumentale; composition : Danse et chorégraphie ; gymnastique, escrime, équitation, natation ;
Jeux : jeux scéniques et fêtes publiques; mimique, jeux d'adresse, prestidigitation, etc.

II. *Arts utiles. A. mécaniques et industriels ; Technologie.*
Arts qui fournissent les matières premières : arts agricoles ; chasse, pêche zootechnie, pisciculture, apiculture, sériciculture, exploitation des mines, des carrières, des salines, etc. ;
Arts et industries qui préparent les matières premières : filature, tissage, draperie, pelleterie, tannerie, teinturerie ; métallurgie, fonderie, affinage, raffinerie; fabrication des produits chimiques, etc. ;
Arts et industries qui mettent en œuvre les matières préparées : arts alimentaires, boulangerie, boucherie, fabrication de boissons (vin, bière, cidre, esprits, etc.); art culinaire ; arts de l'habillement : tailleur, chapelier, cordonnier, gantier, couturière, etc. ; — arts du bâtiment et de l'ameublement, maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie; ébénisterie, peinture, tapisserie, etc.; — arts céramiques : poterie, vitrerie ; — arts de luxe : orfévrerie, bijouterie, joaillerie ; — fabrication des instruments, outils, machines (I. aratoires, coutellerie, armurerie ; I. de précision, I. de musique) ; — arts typographiques : papeterie, imprimerie, librairie ; etc.
Industrie commerciale : négoce, trafic, transport des marchandises; change des monnaies, négociation des valeurs, banque.

De nombreux ouvrages ont été publiés depuis deux siècles, en France et à l'étranger, pour présenter l'ensemble des Sciences, soit sous forme de traités méthodiques, soit sous forme de dictionnaires : on les connaît sous le nom d'*Encyclopédies* (*Voy.* ce mot). — Pour les ouvrages qui se rapportent aux *Sciences naturelles*, *Voy.* HISTOIRE NATURELLE.

Sciences occultes. On désigne sous ce nom de prétendues sciences dont on fit longtemps un mystère et dont on a reconnu la vanité, l'*Alchimie*, l'*Astrologie*, la *Cabale*, la *Chiromancie*, la *Magie*, la *Nécromancie* (*Voy.* ces mots). — Voir l'abbé de Villars, *Entretiens sur les sciences secrètes* (1670); Salverte, *les Sciences occultes* (1829); F. Denis, *Tableau historique des Sciences occultes* (1830) ; de Résie, *Histoire et traité des Sciences occultes.*

Académie des Sciences. Cette académie, fondée en 1666 par Colbert, est aujourd'hui divisée en 11 sections, savoir : pour les *sciences mathématiques*, les sections de Géométrie, Mécanique, Astronomie, Géographie et Navigation, Physique générale; et pour les *Sciences physiques*, celles de Chimie, Minéralogie, Botanique, Économie rurale et Art vétérinaire, Anatomie et Zoologie, Médecine et Chirurgie. Elle compte 63 membres. Elle publie des *Mémoires* dont la collection offre le plus grand intérêt.

Académie des Sciences morales et politiques. Cette académie, créée en 1795, lors de la création de l'Institut, supprimée sous l'Empire, a été rétablie par l'ordonn. du 26 octobre 1832 et complétée par le décret impérial du 14 avril 1855. Elle est divisée en 6 sections: Philosophie; Morale ; Législation, Droit public et Jurisprudence ; Économie politique et statistique ; Histoire générale et philosophique ; Politique, Administration et Finances. Elle compte 40 membres. Elle publie des *Mémoires.*

Facultés des Sciences. En 1870, il en existait 16, établies à Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Celle de Paris comptait 16 cours : Astronomie physique, Astr. mathématique, Algèbre, Mécanique rationnelle, Méc. physique, Calcul différentiel, Géométrie, Calcul des probabilités, Physique, Chimie, Zoologie, Physiologie, Anatomie, Botanique, Minéralogie et Géologie.

SCIÈNE (du gr. σχίαινα), *Sciæna*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et type de la famille des Sciénoïdes : tête bombée, écailleuse, soutenue par des os caverneux ; 2 dorsales, une anale; préopercule dentelé, opercule terminé par des pointes ; 7 rayons aux branchies, pas de dents canines, ni de barbillons. L'espèce principale est la *S. d'Europe* (*S. aquila*), dite aussi *Maigre* et *Aigle de mer*, grand poisson qui atteint jusqu'à 2m : sa couleur est d'un gris argenté assez uniforme ; les pectorales et les ventrales sont d'un beau rouge. Ce poisson est fort commun sur certaines côtes ; il est recherché pour la bonté de sa chair. Il a une force extraordinaire et sa pêche est quelquefois dangereuse.

SCIÉNOÏDES (du g. type *Sciène*), famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes. On les divise en deux sections : 1° les Sciénoïdes à 2 dorsales : *Sciène, Otolithe, Ancylodon, Corb, Johnius, Léiostome, Larime, Nebris, Lépiptère, Boridie, Conodon, Eleginus, Ombrine, Longure, Tambour, Chevalier* et *Micropogon* ; 2° les Sciénoïdes à une dorsale: *Gorette, Pristipome, Diagramme, Lobote, Chéilodactyle, Scolopside, Latilus, Maquarie, Microptère, Amphiprion, Premnade, Pomacentre, Dascylle, Glyphisodon, Héliase* et *Etrople.*

SCIERIE, SCIERIE MÉCANIQUE. *Voy.* SCIE.

SCILLE (du gr. σχίλλα), *Scilla*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Hyacinthinées, renferme des plantes bulbeuses, herbacées, à tiges nues ; à feuilles radicales ; à fleurs petites, ouvertes en étoile et disposées en épi. — La *S. maritime* (*S. maritima*) croît dans le midi de l'Europe ; elle a des fleurs d'un blanc pâle, en épis coniques, longs de plus de 0m,50 ; sa tige est haute de 1m, entourée de feuilles grandes, larges, ovales, sortant d'un oignon qui a quelquefois la grosseur de la tête d'un enfant et qui est formé de tuniques épaisses, charnues, blanches ou rougeâtres. Cet oignon a une odeur piquante et une saveur amère, âcre et nauséabonde. On emploie en médecine les tuniques desséchées, ou *squammes*, comme diurétiques et stomachiques. La *S. du Pérou* (*S. peruviana*), ou *Jacinthe du Pérou*, a des tiges peu élevées, entourées à leur base par une rosette de longues feuilles lancéolées et dentées ; elles portent au sommet un gros bouquet de fleurs en corymbes, d'un bleu vif ou violacé : originaire du Pérou, cette espèce croît aujourd'hui en Portugal et en Espagne. La *S. agréable* (*S. amœna*), ou *Jacinthe étoilée*, a des feuilles planes, longues, obtuses et des fleurs bleues : elle se trouve en Allemagne et dans le midi de la France, etc. La *S. du Portugal* (*S. lusitanica*) diffère peu de la précédente. La *S. d'Italie* (*S. italica*) a des fleurs d'un bleu pâle, cendré ou blanchâtre. La *S. fausse jacinthe* (*S. lilio-hyacinthus*) a des bulbes composées d'écailles imbriquées et des fleurs bleues formant un épi court; elle croît dans le midi de l'Europe. Viennent ensuite, la *S. printanière* (*S. verna*), d'Espagne; la *S. à deux feuilles* (*S. bifolia*), la *S. d'automne* (*S. autumnalis*), la *S. campanulée* (*S. campanulata*), etc.

On appelle *Scille blanche*, le Pancrais maritime.

SCILLITIQUE, épithète donnée, en Médecine, aux préparations qui contiennent de la Scille et qui ont les vertus de cette plante. *Voy.* SCILLE.

SCINCOÏDIENS (du g.-type *Scinque*), famille de Reptiles sauriens, caractérisée par une tête recouverte en dessus de plaques cornées, minces, anguleuses ; par des pieds courts, une langue non extensible, et des écailles égales et imbriquées, couvrant le corps et la queue. — Cette famille renferme les genres *Scinque, Seps, Bipède, Chalcide* et *Bimane*. Elle répond aux *Lépidosaures* de MM. Duméril et Bibron. *Voy.* SAURIENS.

SCINQUE (du g. σχίγχος), *Scincus*, genre de Reptiles sauriens, type de la famille des Scincoïdiens. Le *S. des pharmaciens* (*S. officinalis*), long de 0m,15 à 0m,20, est d'une teinte jaunâtre argentée, avec plusieurs bandes transversales noires. On le trouve

en Abyssinie, en Égypte et en Arabie. Les anciens le vantaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque : ces propriétés lui sont encore attribuées par les Orientaux. — Parmi les espèces d'Amérique, on cite le *S. de la Jamaïque* ou *Brochet de terre*, et le *S. mabouya*, des Antilles, tous deux venimeux.

SCINTILLATION (du lat. *scintillatio*), phénomène qui consiste en ce que, quand on observe une étoile pendant un certain temps, on lui voit éprouver des changements d'éclat fréquemment renouvelés, et accompagnés le plus souvent de variations de couleur, d'altérations dans le diamètre apparent, et dans la longueur des rayons divergents qui paraissent s'élancer du centre de l'astre. La pureté du ciel et la basse température des nuits, accroissent la beauté du phénomène. La scintillation tient à la propriété que possèdent les divers rayons dont se compose la lumière blanche de se mouvoir avec des vitesses différentes au travers des couches atmosphériques et de donner ce qu'on appelle des interférences. Les planètes ne scintillent pas ou presque pas parce que, à cause de leur diamètre apparent, les rayons qui nous viennent des différents points de leur surface ne peuvent pas être considérés comme venant d'un foyer unique. — Arago a imaginé une sorte de *scintillomètre* : c'est un diaphragme percé d'un trou qu'on met devant l'objectif d'une lunette astronomique ; on enfonce ensuite l'oculaire jusqu'à ce qu'on voie l'image de l'étoile affecter la forme d'un cercle, ayant en son centre une tache noire qui apparaît et disparaît alternativement ; on n'a plus qu'à compter le nombre des disparitions ; il varie pour la même étoile, et peut s'élever à une dizaine par minute.

SCION (de *scier*), rejeton tendre et flexible d'un arbre ou d'un arbrisseau. — *Voy.* GREFFE.

SCIRPE, *Scirpus*, genre de la famille des Cypéracées, type de la tribu des *Scirpées*, renferme des plantes, la plupart vivaces, qui sont communes en Europe. Le *S. des lacs*, vulg. *Jonc des chaisiers* ou *des tonneliers*, croît dans les lacs, les étangs, sur le bord des rivières : racine vivace, rampante et charnue ; chaumes cylindriques, nus, hauts de 1 à 3^{m}, entourés de feuilles à leur base, et offrant à leur sommité de 5 à 8 épis roussâtres. Avec les vieux chaumes on tresse des paniers, des nattes ; on couvre des chaises, etc. Le *S. des bois* et le *S. des marais*, vulgairement *Jonc à masse*, offrent des feuilles que broutent les bestiaux. Les Chinois mangent les tubercules du *S. tubéreux*.

SCISSIPARITÉ (du lat. *scissus*, fendu, et *pario*, produire), mode de génération qui consiste dans une simple division de l'organisme souche en deux organismes secondaires semblables : le corps de l'animal s'étrangle par un rétrécissement spontané, qui devient de plus en plus sensible, et finit par se séparer en deux ou plusieurs êtres distincts aussi complets que celui qui a servi à les former. L'essence de ce phénomène est identique avec la *régénération* (*Voy.* ce mot). Ce mode de génération a été observé chez les Helminthes, les Madrépores, les Hydres, les Éponges, mais surtout et d'une manière normale chez les Infusoires. Ces animaux peuvent se partager spontanément en 2, en 4, ou même, comme les Kolpodes, en 8 individus particuliers. Bientôt ces êtres nouveaux se comportent de la même manière, jusqu'à ce qu'enfin leur aptitude à la scissiparité se trouvant épuisée ils s'accouplent pour se régénérer par des œufs. La scissiparité a lieu dans un sens déterminé, tantôt longitudinalement (Vorticelles), tantôt transversalement (Paramécies). Elle est quelquefois incomplète (Vorticellines, Caryophyllies) et il en résulte des associations d'animaux composés.

SCISSURE (du lat. *scissura*). En Anatomie, on appelle *scissures* les fentes ou enfoncements que présentent certains os, p. ex. la *S. glénoïdale* ou *de Glaser*, qui est située dans le fond de la cavité articulaire du temporal ; ou les sillons creusés à la surface de certains organes parenchymateux, p. ex. la *Grande scissure du foie* ; la *S. de Sylvius*, à la base du cerveau, etc.

SCITAMINÉES, famille de Plantes, établie par R. Brown, et que l'on confond aujourd'hui avec les *Amomées* et les *Zingibéracées* (*Voy.* ces deux mots). — Elle tirait son nom du latin *scitamentum*, friandise, parce que plusieurs des plantes qu'elle renferme donnent des produits agréables au goût.

SCIUROPTERUS (du gr. σκίουρος, écureuil, et πτερόν, aile), nom latin scientifique de l'*Écureuil volant* ou *Polatouche*. *Voy.* ÉCUREUIL.

SCIURUS, nom latin scientifique de l'*Écureuil* (*Voy.* ce mot), a servi à former le mot *Sciuridés* qui désigne une famille de Mammifères rongeurs, dans laquelle on comprend, outre l'*Écureuil*, les genres *Tamia*, *Marmotte*, *Spermophile*, *Castor*, etc.

SCLARÉE, espèce du genre Sauge. Son nom, qui veut dire *éclaire*, vient de ce qu'en Italie on attribuait à cette plante des propriétés ophthalmiques.

SCLÉRANTHE (du gr. σκληρός, dur, et ἄνθος, fleur), genre de la famille des Paronychiées, renferme des herbes qui croissent dans les champs incultes et les lieux sablonneux de l'Europe, et dont les principales espèces sont : le *S. annuus*, le *S. perennis*, le *S. polycarpus*, le *S. hirsutus*.

SCLÉRÈME (du gr. σκληρός, dur), endurcissement du tissu cellulaire des nouveau-nés, qu'on observe surtout chez ceux qui sont d'une faible constitution ou nés avant terme. Cette affection est souvent mortelle : on en triomphe quelquefois avec des bains à 30 et 36° centigr., répétés plusieurs fois par jour.

SCLERIA, genre de la famille des Cypéracées, type de la tribu des *Sclériées*, renferme des herbes d'Amérique dont l'espèce principale est le *Scleria flagellum* ou *Schœnus lithospermus*. *Voy.* CYPÉRACÉES.

SCLÉRODERMES (du gr. σκληρός, dur, et δέρμα, peau), famille de Poissons plectognathes, de l'ordre des Ostéodermes, qui ont le corps couvert de plaques dures et osseuses qui s'articulent ensemble. Cette famille comprend les genres *Baliste*, *Coffre*, etc.

SCLÉROPHTHALMIE (du gr. σκληρός, dur, et ὀφθαλμός, œil), inflammation de la conjonctive avec rougeur, douleur, *dureté* et difficulté du mouvement du globe de l'œil, mais sans augmentation dans la sécrétion de la membrane muqueuse.

SCLÉROSTOME, *Sclerostoma*, genre d'Helminthes parasites, de l'ordre des Nématoïdes et voisin des Ascarides. L'espèce type, le *S. seguinum*, se trouve dans les intestins du cheval. Une autre espèce, le *Syngame trachéal*, vit dans la trachée des oiseaux. *Voy.* NÉMATOÏDES.

SCLÉROTIQUE (du gr. σκληρός, dur), dite aussi *Cornée opaque*, *Blanc de l'œil*, une des membranes extérieures de l'œil, est fibreuse, très-*dure*, d'un blanc azuré ou mat. En avant, elle présente une ouverture arrondie dans laquelle est enchâssée la cornée transparente ; en arrière, elle est percée d'une ouverture plus petite qui donne passage au nerf optique. Son épaisseur, variable suivant les individus, est toujours plus grande en arrière qu'en avant. — C'est sur elle que viennent s'attacher les muscles de l'œil.

SCOLASTIQUE (du lat. *scholasticus*), se dit, adjectivement, de ce qui concerne les écoles, et, substantivement, de la Philosophie enseignée dans les écoles de Théologie au moyen âge. *Voy.* PHILOSOPHIE (*Histoire*). — *Voy.* aussi ÉCOLÂTRE.

SCOLEX (du gr. σκώληξ), nom donné aux larves de certains Vers intestinaux, des Polypo-méduses, etc. *Voy.* CYSTICERQUES et MÉDUSES.

SCOLEXÉROSE, minéral résultant de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de chaux. Il est blanc ou verdâtre, translucide ou opaque, quelquefois d'un éclat gras. On l'a trouvé en Finlande, dans un calcaire saccharoïde.

SCOLÉZITE, minéral résultant de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de chaux hydratés [$3\ddot{\bar{A}}l\ddot{S}i + \dot{C}a\ddot{S}i^{3} + 3Aq$] et qui a beaucoup de ressemblance avec la mésotype. Ce sont de petites

masses blanches, aciculaires, réniformes, ou cristallisées en prismes droits à base carrée terminés par des pointements. La scolézite est peu fusible; elle raye la chaux carbonatée et pèse 2,3. On la trouve dans des roches amygdaloïdes en Islande, en Bohême, en Tyrol, en Auvergne, etc.

SCOLIASTE, annotateur grec. *Voy.* SCOLIE.

SCOLIE ou SCHOLIE. Les anciens Grecs appelaient *scolie* (σκολιόν) une chanson de table que l'on chantait en s'accompagnant de la lyre et dont le mètre était très-irrégulier : il nous reste quelques scolies de Callistrate, d'Hybrias de Crète, etc. (Voir Th. Bergk, *Poetæ lyrici græci*). — On a donné le nom de *scholie* (du gr. σχόλιον) : 1° en Littérature, à des notes de grammaire ou de critique rédigées pour servir à l'intelligence, à l'explication de quelque ancien auteur classique, particulièrement des auteurs grecs; Alexandrie vit naître les premiers et les plus célèbres scoliastes : Eustathe, Tzetzès, Didyme, Emm. Moschopule; 2° en Géométrie, à une remarque qui a rapport à une proposition précédente.

SCOLIE (du gr. σκολιός, courbe), *Scolia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères, famille des Fouisseurs et type de la tribu des *Scoliètes* : mandibules tridentées chez les mâles, sans dents et fortement *arquées* chez les femelles. La *S. des jardins* (*S. hortorum*), commune dans le midi de la France, est longue de 0m,032, noire, avec le front jaune, et l'abdomen traversé sur les deux premiers segments par une large bande jaune souvent interrompue.

SCOLIOSE (du gr. σκολίωσις, courbure), déviation latérale du rachis. *Voy.* GIBBOSITÉ et ORTHOPÉDIE.

SCOLOPAX, nom lat. scientifiq. du genre *Bécasse*.

SCOLOPENDRE (du gr. σκολόπενδρα), *Scolopendra*, vulg. *Mille-pieds*, genre de Myriapodes, de l'ordre des Chilopodes : corps mince, allongé, et divisé en de nombreux segments; 21 ou 23 paires de pattes, non compris les pieds mâchoires dont les deux postérieurs sont terminés par un crochet contenant une liqueur venimeuse. Les Scolopendres vivent sous les pierres, dans les fentes des murs, et, en général, dans les lieux humides et obscurs; elles courent très-vite, sont carnassières, et se nourrissent de vers de terre, d'araignées et d'insectes vivants. Les Scolopendres d'Europe n'ont tout au plus que 0m,10 de long; celles de l'Inde atteignent jusqu'à 0m,30. La *S. cingulée* (*S. cingulata*) est commune dans le midi de l'Europe et de la France. La *S. mordante* (*S. morsicans*) de la Guinée et des Antilles, est de couleur ferrugineuse verdâtre; sa morsure est très-douloureuse. — On confond avec les vraies Scolopendres des Myriapodes qui en diffèrent par plusieurs caractères, notamment la *S. électrique* (*Voy.* GÉOPHILE) et les *Cryptops*.

On donne quelquefois le nom de *Scolopendres de mer* aux *Néréides*. *Voy.* ce mot.

SCOLOPENDRE, *Scolopendrium*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, sous-tribu des Aspléniacées. L'espèce la plus commune, la *S. officinale* (*S. vulgare*), vulg. *Langue de cerf*, croît dans les lieux humides et ombragés, sur les murs des puits et les fentes des rochers. Son odeur est peu prononcée ; sa saveur très-acerbe. Elle a été employée comme astringente.

SCOLYME, *Scolymus*, vulg. *Cardousse*, *Épine jaune*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées. Le *S. hispanicus* et le *S. maculatus* sont des herbes qui croissent dans toute la région méditerranéenne, et dont on peut manger les racines.

SCOLYTE, *Scolytus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Xylophages : ils causent de grands dégâts à quelques arbres, dont ils perforent l'écorce tout à l'entour. On distingue le *Scolyte de l'orme*, le *S. du chêne*, *du frêne*, *du pin*, etc. *Voy.* OMOPHRON.

SCOMBÉROÏDES (du g.-type, *Scomber*, Maquereau), famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes : opercules non dentelés, écailles petites et lisses, nageoires verticales généralement sans écailles, cœcums nombreux. Ces poissons sont marins et vivent en troupes. Ils offrent une nourriture saine et délicate, et leur pêche est l'objet d'une industrie avantageuse. — La famille des Scombéroïdes est partagée en 5 grandes tribus : 1° S. à fausses pinnules et sans armure à la ligne latérale (genres *Maquereau*, *Thon*, *Auxide*, *Pélamide*, *Tassard*, *Tyrsite*, *Gempyle*, *Lépidope*, *Trichiure*, *Espadon*, *Tétrapture*, *Makaira*, *Voilier*); 2° S. à rayons épineux du dos séparés (g. *Pilote*, *Élacate*, *Liche*, *Chorinème*, *Trachinote*, *Apolectus*, *Rhynchobdelle*, *Mastacemble*, *Notacanthe*); 3° S. à ligne latérale cuirassée (g. *Caranx*, *Saurel*, *Oliste*, *Scyris*, *Bléphiaris*, *Gal*, *Argyréiose*, *Vomer*, *Hynni*); 4° S. sans fausses pinnules, sans épines libres au dos, sans armures aux côtés de la queue (g. *Sériole*, *Temnodon*, *Lactaire*, *Pasteur*, *Nauclère*, *Porthmée*, *Psène*, *Coryphène*, *Lampuge*, *Centrolophe*, *Astroderme*, *Ptéraclis*, *Stromatée*, *Rhombe*, *Louvarlou*, *Séserin*, *Kurte*); 5° S. à bouche protractile (g. *Zée*, *Capro*, *Lampris*, *Equula*, *Méné*).

SCOMBRE, *Scomber*, poisson. *Voy.* MAQUEREAU.

SCOMBRÉSOCE (de *Scombre* et d'*Ésoce*), poisson de la famille des Ésoces, fort semblable aux Orphies, et qu'on trouve dans la Méditerranée.

SCOPS, ou *Petit Duc*, oiseau de proie. *Voy.* DUC.

SCOPUS, nom latin scientifique de l'*Ombrette*.

SCORBUT (du néerl. *scheurbuik*), maladie caractérisée par la pâleur de la face et un état de faiblesse général; le plus souvent par la tuméfaction, la mollesse, l'état fongueux, l'ulcération et le saignement des gencives, avec fétidité de l'haleine et déchaussement des dents; par des ecchymoses à la surface du corps, des hémorrhagies passives, de l'œdème, etc. Cette maladie paraît consister dans une altération profonde de la masse du sang; le malade succombe dans un accès d'oppression ou une syncope, ou bien épuisé par les hémorrhagies. S'il y a guérison, la maladie laisse longtemps après elle de la pâleur, de la débilité et des douleurs articulaires. Les causes ordinaires du scorbut sont le froid humide, l'insalubrité des habitations, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, l'abus des salaisons, l'excès du travail et des fatigues, les peines morales, la nostalgie, etc. : souvent il se produit sans causes appréciables. Le scorbut n'atteint pas seulement les marins; la maladie appelée *purpura hemorrhagica* n'offre aucune différence sensible avec le scorbut de mer. Le traitement de cette affection est surtout hygiénique : une habitation saine, des vêtements chauds, un bon régime, l'exercice, le passage d'une température froide et humide à une température chaude et sèche, sont particulièrement indiqués. Pour les marins, le transport des malades à terre amène toujours un prompt rétablissement. Comme médication, on recommande les toniques, les amers, les acides, surtout le citron, les végétaux frais dits *antiscorbutiques* (*Voy.* ce mot), la gentiane ou le quinquina. On combat le gonflement des gencives au moyen de l'eau de Rabel (alcool sulfurique), de la dissolution d'alun ou d'un mélange de miel rosat et d'acide chlorhydrique : on fait sur les taches scorbutiques des fomentations alcooliques, camphrées, etc. Les marins regardent l'usage de la pomme de terre comme un excellent préservatif. Le scorbut de mer est devenu beaucoup plus rare depuis qu'on fait usage de conserves alimentaires, et que les progrès de la marine et surtout l'introduction de la vapeur ont abrégé la durée des traversées.

SCORDIUM (TEUCRIUM), nom latin de la *Germandrée aquatique* qui entre dans la composition du *Diascordium*. *Voy.* DIASCORDIUM et GERMANDRÉE.

SCORIE (du lat. *scoria*), mot usité pour désigner : 1° en Métallurgie, les matières comme vitrifiées qui viennent à la surface des métaux que l'on purifie par la fusion : ce sont des terres, des sulfures et des oxydes métalliques (*Voy.* MACHEFER); — 2° en Minéralogie, les substances qui présentent un aspect boursouflé, et offrent, comme la pierre ponce, des

trous de toute dimension, substances qui proviennent d'éruptions volcaniques.

SCORODITE, Fer arseniaté naturel. *Voy.* Fer.

SCORODON, scorodum, nom grec et latin de l'*Ail.* — On en a fait *Scorodoprasum* (ail-poireau), nom latin botanique de la *Rocambole.*

SCORPÈNE, *Scorpæna*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues-cuirassées, remarquables par leur laideur et leur forme extraordinaire, qui leur a valu les noms de *Scorpions*, de *Crapauds* et de *Diables de mer.* Deux espèces vivent dans la Méditerranée; la *Grande Scorpène rouge* (*S. scrofa*), longue de 0m,60, et la *Petite Scorpène brune* (*S. porcus*), dite aussi *Rascasse.* Leur chair est assez délicate. *Voy.* Synancée.

SCORPION, *Scorpio*, genre d'Arachnides, type de l'ordre des Scorpionides : palpes ou deuxième paire des appendices buccaux disposés en pinces analogues à celles des homards; corps allongé, formé de segments distincts; abdomen intimement uni au tronc dans toute sa largeur, offrant à sa base deux lames mobiles en forme de peignes, et terminé brusquement par une queue longue, grêle, de 6 articles, le dernier s'effilant en une pointe arquée, très-aiguë, qui forme *dard;* à la base de ce dard, sont deux orifices qui laissent couler une liqueur venimeuse sécrétée par un appareil particulier. Les scorpions sont vivipares, se nourrissent de vers, d'insectes, etc., et sont tellement voraces qu'ils se dévorent entre eux. Ils habitent les contrées chaudes des deux continents, et vivent cachés sous les pierres, dans les troncs d'arbre et jusque dans l'intérieur des maisons. En Europe, les Scorpions n'ont guère plus de 0m,03 de long; en Afrique et dans l'Inde, ils atteignent jusqu'à 0m,15. Le *Scorpion d'Europe* (*S. flavicaudus*), est brun; le *S. d'Afrique*, ou *Souvignargue* (*S. occitanus*) est d'un gris roussâtre. La piqûre du premier est rarement dangereuse; au contraire, celle du second et des autres espèces qui composent le sous-genre *Androctone*, peut donner lieu à des accidents graves. On combat l'inflammation locale produite par cette piqûre, ainsi que la fièvre et les symptômes spasmodiques qui en résultent, à l'aide de l'ammoniaque liquide, prise intérieurement à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée, et instillée extérieurement dans la plaie pour détruire le venin; la cautérisation au fer rouge est plus sûre encore, lorsqu'elle peut être opérée immédiatement. — On appelait autrefois *huile de scorpion*, de l'huile dans laquelle on avait fait mourir des scorpions, et que l'on employait contre les maladies des voies urinaires, contre la paralysie, l'épilepsie, etc.

On appelle vulg. *Scorpion aquatique*, la Ranâtre; *S. de mer*, la Scorpène et quelques autres poissons, tels que le Chabot.

scorpion, constellation située entre la Balance et le Sagittaire, renferme 60 étoiles, dont une de 5e grandeur, *Antarès* ou le *Cœur du Scorpion*, et se termine à gauche par une file d'étoiles qui forme la *Queue du Scorpion.* Elle était, chez les Romains, consacrée au dieu Mars : on croyait qu'il était funeste d'être né sous son influence. — Cette constellation donne son nom au 8e signe du Zodiaque, dans lequel le Soleil entre le 23 octobre.

Les anciens donnaient le nom de *Scorpion* : 1° à une petite machine de guerre appelée aussi *manubalista*, c.-à d. baliste à main, avec laquelle on lançait de petits dards, dits eux-mêmes *scorpions;* 2° à une arme formée d'un manche court, auquel étaient attachées par des chaînes plusieurs balles de métal.

SCORPIONIDES, ordre de la classe des Arachnides, se subdivise en trois sections suivant qu'ils ont : 1° l'abdomen sans peigne et supportant une queue sétiforme (*Thélyphones*); 2° l'abdomen pourvu de peignes et d'une queue articulée vénénifère (*Scorpion* et ses sous-genres *Androctonus*, *Centrurus*, *Atreus*, *Telegonus*, *Buthus*, etc.); 3° l'abdomen sans peigne, sans queue ni aiguillon (*Pinces* ou *Chélifères*).

SCORPIURE (du gr. σκορπίουρος), *Scorpiurus*, vulg. *Chenillette*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Hédysarées, renferme des plantes herbacées, annuelles, employées pour la fourniture des salades. Leurs fruits sont hérissés, écailleux, et ressemblent à des chenilles roulées sur elles-mêmes, ou à des queues de scorpion : d'où leur nom.

SCORSONÈRE ou scorzonère de l'ital. *scorza nera*, écorce noire; à cause de la couleur de sa racine), *Scorsonera*, genre de la tribu ou famille des Chicoracées, renferme des plantes herbacées, vivaces, à tiges simples ou rameuses; à feuilles lancéolées, entières, demi-embrassantes à la base; à fleurs en capitules terminaux solitaires. L'espèce la plus importante est la *S. d'Espagne* (*S. hispanica*), vulg. *Salsifis noir :* racine longue, charnue, laiteuse, cylindrique, noire à l'extérieur; tige haute, rameuse vers le sommet, chargée de 5 à 6 fleurs jaunes; feuilles planes ou ondulées; elle est originaire d'Espagne; on la trouve aussi dans les pâturages de nos montagnes du Midi. Sa racine se mange comme le salsifis; les bestiaux l'aiment beaucoup ainsi que les feuilles. La *S. tubéreuse* (*S. tuberosa*) a une très-grosse racine également comestible. La *S. à fleurs purpurines* (*S. purpurea*) a de jolies fleurs d'un pourpre violet. La *S. petite* (*S. humilis*) a des fleurons jaunes, une racine grosse : on peut manger ses jeunes pousses; elle est recherchée des bestiaux.

SCOTIE, dite aussi *Rond-creux* et *Trochile,* moulure ronde en creux, bordée de deux filets plats, qui se place entre les tores des bases d'une colonne de l'ordre corinthien.

SCRIBE (du lat. *scriba*), nom qu'on donnait chez les Juifs aux secrétaires des rois de Juda, aux commissaires chargés de tenir registre des troupes, et aux docteurs de la Loi, qui devaient enseigner et commenter l'Écriture. — Chez les Grecs et chez les Romains, les *scribes* étaient des employés subalternes qui transcrivaient les lois, les édits, les jugements et tous les actes publics. Il y avait des *scribes prétoriens*, *questoriens*, *édiliens*, etc. — Ce mot désigne aujourd'hui un copiste, un homme qui gagne sa vie à écrire, à faire des copies.

SCRIBLAGE, opération qui a pour but de dégrossir la laine avant de la soumettre au cardage.

SCRIPULUM ou scriplum. *Voy.* Scrupule.

SCROBICULE (du lat. *scrobiculus*, fossette), nom donné, en Anatomie, à la dépression que l'on observe sur le devant de la poitrine. — En Botanique, *scrobiculé* se dit des parties des plantes dont la surface est parsemée de petites cavités.

SCROFULAIRE, *Scrophularia*, genre type de la famille des Scrofulariées, tribu des Chélonées, renferme des plantes herbacées qui tirent leur nom de la propriété qu'on leur attribuait autrefois de guérir les *scrofules:* feuilles opposées ou alternes; fleurs personnées, tantôt axillaires, tantôt en épis ou en grappes terminales; fruit capsulaire s'ouvrant en deux valves. Les principales espèces sont : la *S. noueuse* (*S. nodosa*), vulg. *Herbe aux écrouelles*, à tige légèrement membraneuse, à racine tuberculeuse, qui croît dans les lieux couverts, un peu humides : outre la vertu antiscrofuleuse, qu'on croyait propre à tout le genre, on lui attribuait celle de guérir les hémorrhoïdes; la *S. aquatique* (*S. aquatica*), vulg. *Bétoine d'eau*, à tiges tétragones, à fleurs rouges, qui croît sur le bord des eaux courantes : elle passait pour être résolutive, carminative, etc; la *S. printanière* (*S. vernalis*), à tiges velues, presque laineuses, à fleurs d'un jaune verdâtre; la *S. trifoliée* (*S. trifoliata*); la *S. voyageuse* (*S. peregrina*), à fleurs purpurines; la *S. canine* (*S. canina*), à fleurs petites, d'un pourpre foncé, qu'on emploie contre la gale des chiens; la *S. luisante* (*S. lucida*), à fleurs plus pâles, etc.

SCROFULARIÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, dont les limites ont souvent varié : elle comprend actuellement les deux familles des *Pédiculaires* ou *Rhinanthées*, et des *Scro-*

fulaires ou *Personnées* de Jussieu. — On la divise en 15 tribus : *Salpiglossées*, *Calcéolariées*, *Verbascées*, *Hémimèridées*, *Antirrhinées*, *Chélonées*, *Escobédiées*, *Gratiolées*, *Sibthorpiées*, *Buddléiées*, *Digitalées*, *Véronicées*, *Buchnérées*, *Gérardiées* et *Euphrasiées*. Ses principaux genres sont : la *Scrofulaire*, la *Digitale*, la *Linaire*, le *Muflier*, le *Rhinanthe* et la *Véronique*.

SCROFULES ou SCROPHULES (du lat. *scrofulæ*, dites aussi *Strumes*, *Écrouelles*, *Humeurs froides*, maladie qui consiste en un engorgement, *avec* ou *sans tubercules*, des glandes lymphatiques, surtout des ganglions sous-maxillaires et cervicaux, et altération des liquides qui les pénètrent. Elle se manifeste par la formation de petites tumeurs ovalaires, mobiles, qui peuvent rester longtemps indolentes et stationnaires et même finir par se résoudre; mais, le plus souvent, elles s'enflamment, se ramollissent et suppurent, donnant ainsi naissance à un grand nombre d'ulcères fistuleux, qui laissent après eux des cicatrices indélébiles. Cette affection peut se déclarer à tout âge, mais ordinairement ses premiers symptômes apparaissent dès l'enfance : le sexe féminin et le tempérament lymphatique paraissent y être plus enclins : on a remarqué que la plupart des scrofuleux ont la peau blanche, fine, rosée, des formes arrondies et une grande apparence de fraîcheur; ils sont sujets au catarrhe nasal, avec production de croûtes dans les fosses nasales. Les enfants nés de parents scrofuleux sont presque toujours atteints de cette affection : il en est de même de ceux qui sont nés de parents débiles, trop âgés ou syphilitiques. L'humidité, le défaut d'insolation, une mauvaise nourriture, l'usage d'eaux séléniteuses, etc., contribuent aussi au développement de cette maladie. Les scrofules ne sont point contagieuses. — Traitement : un air sec et pur, l'insolation, l'exercice en plein air, des vêtements chauds, une nourriture substantielle et fortifiante, les vins généreux doivent être avant tout recommandés. On y joindra, suivant les cas, des frictions sèches et des fumigations aromatiques, ou bien des bains sulfureux et des bains froids, surtout les bains de mer. De tous les médicaments réputés *antiscrofuleux* (*Voy.* ce mot), l'iode et les préparations iodées paraissent être les plus efficaces; ils ne doivent du reste être employés qu'avec ménagement. On attribue aussi une grande efficacité au vin antiscorbutique, à l'huile de foie de morue, ainsi qu'à l'infusion de feuilles de noyer. On a longtemps vanté la *Scrofulaire* (*Voy.* ce mot), mais elle est aujourd'hui abandonnée. Pendant longtemps aussi la superstition attribua aux rois de France la merveilleuse faculté de guérir les écrouelles par le simple attouchement.

Les scrofules étaient déjà connues d'Hippocrate; mais ce n'est que depuis le siècle dernier qu'elles ont été bien étudiées ; on peut consulter les travaux de Kortum, de Hufeland, de Baudelocque, de Lugol : c'est ce dernier qui a indiqué l'efficacité de l'iode contre cette maladie. Voir aussi : Milcent, *De la scrofule* (1846); Lebert, *Traité des maladies scrofuleuses* (1849); Bazin, *Leçons sur la scrofule*, etc. — MM. Hardy et Bazin donnent le nom de *Scrofulides* à toutes les affections cutanées qui relèvent de la scrofule.

SCROTUM, nom médical et scientifique de l'enveloppe cutanée qui contient les testicules.

SCRUPULE (en latin *scrupulum* ou *scriptulum*), (du lat. *scrupulus*). Chez les Romains, c'était la 24e partie de l'once et la 288e partie de la livre, c.-à-d. 1 gr., 136. Il désignait aussi la 21e partie d'un tout quelconque. — Dans les anciennes mesures françaises, le *scrupule* était le tiers d'un gros et valait 24 grains. Il était usité surtout en pharmacie. — On appelle *S. chaldaïques* la 18e partie d'une minute, mesure de temps dont les Orientaux se servaient dans les calculs astronomiques.

SCRUTIN (du lat. *scrutinium*), opération qui consiste à recueillir les votes soit d'une assemblée délibérante, soit d'une réunion d'électeurs, votes exprimés publiquement avec un bulletin portant le nom du votant et sur lequel il inscrit son vote, ou secrètement avec un bulletin anonyme ou bien avec une boule blanche ou noire (*S. secret*). Quand il s'agit de nominations, on distingue le *S. simple* ou *individuel*, où les votants ne désignent sur leur bulletin qu'une seule personne, et le *S. de liste*, où l'on écrit sur le bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire. On appelle *S. de ballottage*, celui auquel on procède lorsque les voix se sont partagées sur deux candidats, sans qu'aucun d'eux ait obtenu la majorité voulue; dans ce dernier cas, l'élection a lieu à la majorité relative (*Voy.* ÉLECTION). — On appelle *scrutateurs* les personnes chargées de recueillir les votes et d'en faire le dépouillement. *Voy.* VOTE.

SCUBAC ou ESCUBAC, liqueur spiritueuse dont le safran est la base. Elle paraît être d'origine irlandaise, ainsi que le nom qu'elle porte. *Voy.* WHISKEY.

SCUDO, nom de l'écu en Italie. *Voy.* ÉCU.

SCULPTURE (du lat. *sculptura*, de *sculpere*, graver), art d'imiter en relief les corps organisés, soit en façonnant de l'argile ou de la cire, ce qui constitue la *plastique* ou l'art de modeler ; soit en reproduisant en plâtre un modèle au moyen du *moulage;* soit en taillant avec le ciseau des matières dures : bois, pierre, marbre, ivoire, etc., ce qui constitue la *sculpture* propr. dite et la *ciselure ;* soit en coulant dans un moule des métaux en fusion (*Voy.* FONTE), ce qui constitue la *statuaire;* soit en composant une statue de diverses pièces assemblées en bois, en marbre et en métal coulé ou repoussé au marteau, mode nommé *toreutique ;* dans ce dernier cas, si l'on emploie l'or et l'ivoire, comme le fit Phidias pour sa Minerve d'Athènes et son Jupiter Olympien, c'est la *chryséléphantine*. Il faut y joindre la *sculpture d'ornement*, qui est inséparable de l'Architecture (*Voy.* ORNEMENT). — Considéré d'après la manière dont il représente les objets, l'ouvrage se nomme *ronde-bosse* quand la figure est isolée et terminée sur toutes ses faces ; *bas-relief*, *demi-relief*, ou *haut relief*, quand elle adhère à un fonds sur lequel elle fait plus ou moins saillie. — On rattache à la sculpture l'*orfèvrerie*, la *serrurerie*, l'*ébénisterie*, etc., considérées au point de vue de l'art. *Voy.* ces mots.

La Sculpture remonte aux temps les plus anciens ; on trouve, en effet, des idoles chez les premières nations dont parle l'Écriture. Cet art fut porté de bonne heure à un haut degré de perfection par les Égyptiens, les Indiens, les Assyriens et les Perses; mais, chez tous ces peuples, les formes étaient roides et immobiles; elles avaient, en outre, un caractère symbolique et religieux qui, en les rendant arrêtées, invariables, dut retarder les progrès de l'art. La véritable sculpture naquit en Grèce : c'est à Dédale qu'on attribue d'avoir su le premier *faire marcher*, *voir* et *parler les statues*. Cet art y fut très-florissant depuis Périclès jusqu'au siècle d'Alexandre. Rome accueillit avec faveur les artistes de la Grèce, mais sans pouvoir les égaler : la sculpture, après avoir jeté un dernier éclat sous le règne d'Adrien, déchut à partir du IIe siècle de notre ère et disparut au IIIe. Cet art reparut au moyen âge avec l'architecture religieuse, mais le style roide des figures sculptées alors se rapproche de celles qu'on exécutait dans l'enfance de l'art. La sculpture moderne ne date réellement que de l'époque de la Renaissance : Ghiberti, Donato, au XVe siècle, Michel-Ange, J. Goujon, G. Pilon au XVIe, en furent les restaurateurs. Le XVIIe et le XVIIIe siècles virent briller en France Puget, Girardon, Coysevox, Couston, Bouchardon, Pigalle, Falconet, Houdon, qui, de nos jours, ont eu pour successeurs Cortot, Bosio, Lemaire, Duret, J. Pradier, Etex, etc. A l'étranger, on cite surtout en Allemagne, Thorwaldsen, Schwanthaler; en Angleterre, Flaxman ; en Italie, Canova; en Espagne, Alvarez ; en Portugal, Machado de Castro, etc. *Voy.* ART GREC, ROMAIN, GOTHIQUE, ITALIEN, MODERNE et RENAISSANCE.

On étudiera l'art de la Sculpture dans les *Œuvres* de J. Goujon, de Canova, et des autres grands maîtres,

ainsi que dans les *Leçons sur la sculpture* de Flaxman (Lond., 1829) et les écrits de Winckelmann. Sous le titre de *Musée de sculpture antique et moderne*, de Clarac a décrit les principaux chefs-d'œuvre de l'art (1827-52). — Voir Cicognara, *Histoire de la sculpture* (en ital., Venise, 1813, et Prato, 1824) ; Ém. David, *Recherches sur l'art statuaire* (1805) et *Histoire de la sculpture française* (publié par P. Lacroix et Duseigneur, 1853); L. et R. Ménard, *Histoire de la sculpture antique et moderne* (2e éd., 1868); F. Lenormant et F. Robiou, *Chefs-d'œuvre de l'art antique*, etc.

Sculpture mécanique. On a réussi, surtout depuis le dernier siècle, à exécuter par des procédés purement mécaniques la plupart des ouvrages de sculpture. Les principaux de ces procédés sont: 1° le *moulage* des objets dans des formes creuses (*Voy.* MOULAGE) ; 2° le *tour à portrait*, indiqué dès 1733 par La Condamine, perfectionné depuis par M. Hulot ; 3° le *procédé Am. Durand* pour sculpter ou graver en creux sur bois et autres matières (1826) ; 4° la *machine Colas*, inventée en 1837, et fondée sur le principe du tour à portrait ; 5° la *compression des bois à froid*, soit à l'aide de matrices gravées en acier, soit par le refoulement du bois debout (procédé Ardisson, 1839) ; 6° l'*estampage* (*Voy.* ce mot) ; 7° les *machines Sauvage* et *Dutel*, propres à réduire ou augmenter la dimension des statues (1836); 8° la *machine Grimpé*, propre à reproduire et à réduire les formes des reliefs (1838); 9° les machines analogues de MM. Ph. de Girard, Moreau, Lebas, Gervaizot, Combettes, Jordan, etc. *Voy.* PHOTOSCULPTURE.

SCUTELLAIRE (du lat. *scutella*, coupe ; de la forme de l'appendice que les fleurs portent à leur lèvre supérieure), *Scutellaria*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des Scutellariées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces. La *S. commune* (*S. galericulata*), vulg. *Toque*, fournit une couleur noire pour la teinture; on fait usage de ses sommités comme fébrifuges. La *S. à grandes fleurs* (*S. macrantha*), de Chine, se cultive dans les parterres.

SCUTELLE, *Scutella*, genre d'Échinodermes échinoïdés, de la famille des Clypéastéridées, ne contient que des espèces fossiles des terrains tertiaires.

SCUTELLE. On nomme ainsi dans les Lichens une sorte de cupule ou de conceptacle.

SCUTELLÈRES (du lat. *scutella*, de *scutum*, écusson ; à cause du développement de cette partie), *Scutellera*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Longilabres et type de la tribu des *Scutellériens*, renferme des espèces remarquables par l'éclat de leurs couleurs et la bizarrerie de leurs formes. Ces insectes exhalent à volonté une odeur fétide, qui leur sert à repousser leurs ennemis. Ils sont carnassiers et voraces. La *S. rayée* (*S. signata*), ou *Punaise siamoise*, longue de 0m,01, est rouge, avec le dessus rayé de noir dans toute sa longueur.

SCUTELLINE, *Scutellina*, genre d'Échinodermes échinoïdés, de la famille des Clypéastéridées, ne renferme que des espèces fossiles, qui appartiennent toutes au terrain parisien.

SCUTIBRANCHES, 3e ordre de la classe des Mollusques gastéropodes. Ils respirent l'air à l'aide de branchies, ont des habitudes purement marines, sont dépourvus d'opercule et possèdent une coquille spirale ou conique toujours symétrique et qui protège les branchies comme un bouclier (*scutum*). — Principales familles : les *Fissurellidées*, les *Patellidées*, les *Chitonidées*, et les *Dentalidées*.

SCUTIFORME (du lat. *scutum*, bouclier), ce qui ressemble à un bouclier. Quelques Anatomistes ont donné cette épithète au *cartilage thyroïde*.

SCUTIGÈRE (du lat. *scutum*, bouclier, et *gero*, porter), *Scutigera*, genre de Myriapodes, de l'ordre des Chilopodes ; corps allongé, divisé en dessous en 15 anneaux portant chacun une paire de pieds allongés, fragiles, de grandeur inégale, recouvert en dessus par 8 plaques en forme d'écussons. Ces animaux ne se montrent que la nuit; ils courent avec rapidité sur le sol ou contre les murs pour chercher les petits insectes dont ils font leur nourriture ; leur piqûre est venimeuse. La *S. aranéoïde* et la *S. coléoptrée* se trouvent en Europe.

SCYLLARE, *Scyllarus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes macroures, renferme des espèces d'écrevisses comestibles, dites vulg. *Cigales de mer*, et assez communes sur les côtes de la Méditerranée. Le *Scyllare large* atteint jusqu'à 0m,30.

SCYLLIUM, poisson, *Voy.* ROUSSETTE.

SCYMNUS, poisson. *Voy.* LEICHE.

SCYTALE (du gr. σκυτάλη), bande de cuir ou de parchemin, employée par les magistrats lacédémoniens pour correspondre avec les généraux d'armée. Ils la roulaient autour d'un bâton, de manière qu'il n'y eût aucun vide, écrivaient ensuite dans le sens de la longueur du rouleau, et l'envoyaient déroulée. Le général avait un bâton semblable, autour duquel il appliquait la bande, et retrouvait ainsi l'ordre naturel des lignes et des caractères.

SCYTALE. Les Erpétologistes ont donné ce nom : 1° à un serpent du genre Rouleau, le *Ruban* (*Tortrix scytale*) ; 2° à un serpent non venimeux, voisin des Boas ; 3° à un genre de serpents venimeux, du groupe des Vipéridés, dit aussi *Échis*. La taille de ces derniers varie de 0m,30 à 1m. On les trouve dans les pays chauds, où ils sont très-redoutés. Les principales espèces sont le *S. des pyramides*, d'Égypte; le *S. zigzag* et le *S. krait*, des Indes orientales.

SCYTHROPS (du gr. σκυθρωπός, triste), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidés, établi pour un oiseau de l'Australie, au plumage gris cendré, varié en dessus de taches oblongues noires, et en dessous de raies blanches. Son caractère triste et farouche lui a valu son nom.

SÉBACÉ (du lat. *sebaceus*). On appelle *matière sébacée*, l'humeur grasse et onctueuse que sécrètent les follicules situés dans l'épaisseur de la peau et qui paraît destinée à en lubrifier la surface : ces follicules sont abondants aux ailes du nez, aux aisselles, aux aînes, etc. La matière caséeuse qui couvre le corps du nouveau-né est de nature sébacée. *Voy.* TANNE.

SÉBACIQUE ou SÉBIQUE (ACIDE), acide que l'on obtient en décomposant les graisses par la chaleur. Il se forme surtout quand on traite l'huile de ricin par la potasse. Il fond comme le suif et cristallise en petites aiguilles peu consistantes, incolores, inodores, légèrement amères. — Il a été découvert par M. Thénard en 1801.

SÉBESTIER, *Cordia*, genre type de la famille des *Cordiacées*, détachée de celle des Borraginées, renferme des arbres et des arbrisseaux des contrées intertropicales, à feuilles d'un vert sombre, épaisses, coriaces ; à fleurs situées au sommet des branches ou des tiges : calice tubuleux, denté ; corolle infundibuliforme ; fruit drupacé. Le *S. domestique* (*C. myxa*), est un arbre qui croît dans l'Inde, en Arabie et en Égypte, où il est cultivé dès la plus haute antiquité ; ses fruits, appelés *sébestes*, ressemblent à une prune, et ont une saveur sucrée ; leur chair est très-visqueuse : macérée, elle donne une glu blanche, dite *glu d'Alexandrie*, qui est employée en médecine ; sa racine passe pour laxative. Le *S. à larges feuilles* et le *S. à feuilles rudes*, qui croissent aussi aux Indes orientales, ont les mêmes propriétés. Il en est de même des fruits du *Cordia sebestena*, qui croît dans les Antilles. Le bois du *Sébestier de Rumphius* (*C. Rumphii*) est jaune avec des raies noires : il exhale une odeur musquée.

SÉBIFÈRE (du lat. *sebum*, suif, et *fero*, porter), épithète donnée à quelques végétaux qui fournissent un corps gras analogue au suif.

SECALE, nom latin botanique du genre *Seigle*.

SÉCANTE (du lat. *secans*, de *secare*). On appelle ainsi, en Géométrie, toute droite qui coupe une circonférence ou plus généralement une courbe quelconque. En général une sécante peut avoir avec une courbe autant de points d'intersection qu'il y a d'u-

nités dans le degré de l'équation de cette courbe en coordonnées rectilignes. — En Trigonométrie, la *sécante d'un arc* est la distance du centre de la circonférence à la tangente à l'origine, comptée sur le rayon de l'extrémité de l'arc. Elle est regardée comme positive quand elle a même direction que ce rayon, négative dans le cas contraire. Dans le 1ᵉʳ quadrant, elle varie de $+1$ à $+\infty$; dans le second, de $-\infty$ à -1 ; dans le 3ᵉ, de -1 à ∞ ; et enfin dans le 4ᵉ, de $-\infty$ à $+1$. *Voy.* COSÉCANTE.

SÉCATEUR (du lat. *secare*, couper), nom donné à divers instruments employés en Horticulture pour la taille des arbres et des arbustes : ce sont des espèces de ciseaux ou de cisailles, plus ou moins fortes, selon la grosseur des branches à couper.

SÉCHAGE DES ÉTOFFES, DU LINGE. Dans l'Économie domestique, le séchage du linge blanchi s'opère par la simple exposition à l'air et par l'évaporation qui en est la conséquence naturelle. Dans les grandes buanderies et dans les diverses industries où il faut procéder au séchage des étoffes, on a recours à des appareils spéciaux, dits *séchoirs* (*Voy.* ce mot). Ordinairement, le séchage est précédé de l'*essorage*, qui a pour objet d'enlever l'excès d'humidité que contient le tissu à sécher. Les blanchisseuses se bornent le plus souvent à tordre le linge, mais ce procédé, toujours nuisible à la solidité de l'étoffe, est remplacé avantageusement par les *essoreuses*, appareils fondés sur la force centrifuge : un mouvement rapide de rotation détache l'eau de l'étoffe sous forme de gouttelettes qui s'échappent par des ouvertures convenablement disposées.

SÈCHE, mollusque. *Voy.* SEICHE.

SÉCHIUM, genre de la famille des Cucurbitacées établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale, grimpantes à l'aide de vrilles; à feuilles alternes, pétiolées, cordées, anguleuses ou lobées; à fleurs monoïques : les mâles en grappe, les femelles solitaires, à l'aisselle des feuilles. Le *S. comestible* (*S. edule*), vulg. *Chayote*, donne des fruits tantôt lisses et de la grosseur d'un œuf de poule, tantôt hérissés de soies molles, et longs de 0ᵐ,10 : c'est pour les créoles un mets favori.

SÉCHOIR, appareil employé dans l'Industrie pour faire sécher les substances chargées d'humidité, notamment les étoffes, le linge, en faisant évaporer rapidement l'eau qu'elles contiennent. On y réussit en faisant passer sur ces objets un courant d'air fortement échauffé et desséché au moyen de calorifères. Tredgold, en Angleterre, Péclet, en France, ont indiqué les conditions d'un bon séchoir; M. R. Duvoir a réussi à exécuter d'immenses séchoirs : on remarque ceux des blanchisseries de Gisors et de Caën.

SECONDAIRE (du lat. *secundarius*). Ce nom s'applique, en Chimie, à diverses classes de corps. On nomme *alcools secondaires* ceux qui en s'oxydant donnent, non pas un acide, mais une acétone : tel est l'alcool isopropylique; *amides secondaires*, les amides où 2 atômes d'hydrogène sont remplacés par 2 radicaux acides, ainsi la *diacétamide*.

SECONDAIRE (PÉRIODE), la troisième des périodes géologiques, succède à la période *paléozoïque* et précède la période *tertiaire*. Son nom lui vient de ce que, dans le principe, tous les terrains antérieurs formaient ce qu'on appelait la période *primaire* ou *primitive*. Ce qui la caractérise, c'est l'apparition, le développement énorme et l'extinction des ammonites et des bélemnites. Elle comprend trois formations : la formation *triasique*, la formation *jurassique* et la formation *crétacée*. *Voy.* ces mots.

SECONDE (du lat. *secundus*). Dans les classes, la *seconde* vient immédiatement après la Rhétorique, celle-ci étant considérée comme la 1ʳᵉ.

Dans la division du temps, une *seconde* est la 60ᵉ partie d'une minute ; dans celle d'une circonférence, c'est la 60ᵉ partie de la minute de degré.

En Musique, on appelle ainsi l'intervalle dissonant de deux notes voisines ou l'intervalle d'un degré conjoint. On distingue : la *S. mineure*, qui a un demi-ton (*ut* et *ré bémol*); la *S. majeure*, formée d'un ton (*ut* et *ré* naturel), et la *S. augmentée* (*ut* et *ré dièse*), composée d'un ton et demi.

En termes d'Escrime, la *seconde* est un coup d'épée qu'on allonge à l'adversaire de dehors et sous les armes. C'est une botte semblable à la botte de tierce, excepté que la lame passe sous le bras de l'adversaire. On la nomme aussi *tierce basse*.

Eau seconde. *Voy.* EAU.

SECONDES NOCES. Elles sont vues défavorablement par le législateur, à cause de leurs dangers pour les enfants du premier lit : ainsi la mère tutrice qui se remarie ne conserve la tutelle des enfants du premier lit qu'avec l'autorisation du conseil de famille (C. civ., art. 390) ; le père ou la mère qui se remarie ne peut donner à son nouvel époux qu'une part d'enfant légitime le moins prenant, et cette part ne peut en aucun cas excéder le quart des biens (art. 1098). L'origine de ces prescriptions est l'édit de 1566, dit *des secondes noces*.

SECOURS (du lat. *succursus*). Il y a deux principales sortes de secours : les *S. médicaux*, qui s'adressent aux hommes dont la vie est mise en danger par quelque accident, et les *S. pécuniaires*, qui ont pour but de prévenir ou de soulager la misère.

SECOURS MÉDICAUX. On ne peut ici qu'indiquer en quelques mots les premiers secours à donner aux gens *noyés*, *pendus* ou *asphyxiés*.

Noyés. Les coucher sur le côté droit, la tête plus haute que les pieds : désobstruer leurs narines et leur bouche, si ces ouvertures sont bouchées par des corps étrangers (vase, écume, etc.); prendre à pleines mains la paroi antérieure de l'abdomen, la soulever et la laisser retomber, tandis qu'on presse les côtés de la poitrine, de manière à ramener de force la respiration ; frictionner en même temps le corps et les membres; exciter l'éternuement en chatouillant les narines avec les barbes d'une plume; rétablir la respiration par l'insufflation avec la bouche ou avec un soufflet.

Pendus. Employer pour rétablir la respiration les mêmes moyens que chez les noyés.

Asphyxiés. Pour l'*asphyxie par le charbon*, dépouiller le malade de ses vêtements et l'exposer à l'air libre ; lui jeter avec force, à la surface du corps, de l'eau chaude; frictionner la plante des pieds et l'épine du dos avec une brosse ; faire respirer de l'ammoniaque ou du vinaigre ; chercher à rétablir la respiration comme pour les noyés. — Pour l'*asphyxie par le gaz des fosses d'aisance et des égouts*, faire respirer du chlorure de soude ou du chlore dissous dans l'eau. *Voy.* ASPHYXIE.

Pour les cas d'*Empoisonnement*. *Voy.* POISON.

Sous le titre de *Premiers secours avant l'arrivée du médecin*, Cadet-Gassicourt, Troussel, etc., ont donné des manuels à l'usage des gens du monde, où sont prévus tous les cas d'urgence. Voir aussi Belèze, *Dictionnaire de la vie pratique*.

SECOURS PÉCUNIAIRES. Outre les aumônes faites incessamment par les personnes charitables, et qui sont distribuées soit par ces personnes mêmes, soit par l'intermédiaire d'ecclésiastiques, des secours sont distribués par les *bureaux de bienfaisance* (*Voy.* ce mot) et par les *sociétés de secours mutuels*. Ces sociétés, dont l'intervention est préférable à tout autre mode d'assistance, parce qu'elle n'a point le caractère humiliant de l'aumône, ont été constituées légalement en France par la loi du 15 juillet 1850 et organisées par le décret du 26 mars 1852 : en 1870, la nomination des présidents a été rendue aux sociétaires et la commission de surveillance instituée au ministère de l'Intérieur supprimée (Décrets des 18 et 26 oct.). Le nombre de ces sociétés s'élevait alors à plus de 6000 et leur avoir atteignait 50 millions de fr. — Les premiers essais de ces sortes d'associations remontent en France à 1754 et 1770 ; mais ce n'est que depuis le commencement du XIXᵉ siècle et surtout depuis 1830

qu'elles ont commencé à avoir une existence durable. — Consulter : Ad. Bernard, *Traité pratique des sociétés de secours mutuels* (1853); E. Laurent, *Études sur ces sociétés* (1856), etc. — Pour les secours offerts par l'État, *Voy.* ASSISTANCE PUBLIQUE.

SECRET (du lat. *secretum*). En Procédure criminelle, le *secret* est un cachot particulier, avec défense de communication au dehors, assigné aux inculpés dont on veut obtenir des aveux. La *mise au secret* ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une ordonnance du juge d'instruction ou du président des assises. — Les médecins, etc., coupables d'avoir révélé des secrets qu'ils ont reçus dans l'exercice de leur profession, sont punis de 1 à 6 mois de prison et de 100 à 300 fr. d'amende (C. pén., art. 378). Tout directeur, commis ou ouvrier de fabrique, qui en révèle les secrets encourt une peine de 2 à 5 ans de prison et de 500 à 20000 fr. d'amende (art. 418). Le crime d'avoir livré à l'étranger ou à l'ennemi le secret d'une négociation ou d'une expédition peut être puni de la déportation (C. pén., art. 76, Loi du 16 juin 1850). — Pour le secret des lettres, *Voy.* POSTE.

SECRÉTAGE, opération qui consiste à mouiller les poils du lièvre, du lapin, etc., avec une solution mercurielle, afin de les feutrer. *Voy.* FEUTRAGE.

SECRÉTAIRE (de *secret*). C'est proprement celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne à laquelle il est attaché. Dans l'Administration, ce nom est donné à des fonctionnaires dont les attributions sont fort diverses. Les *secrétaires d'État* sont des ministres ayant un portefeuille : le *ministre secrétaire d'État au département de la Guerre, des Finances*, etc., n'est autre chose que le ministre de la Guerre, des Finances, etc. Sous Napoléon Ier, il y eut un *ministre de la Secrétairerie d'État* : il était chargé de l'expédition et du contre-seing des décrets impériaux et de la garde des archives impériales. — On nomme encore *secrétaire général*, un fonctionnaire qui, dans les ministères et dans les préfectures, est chargé de contre-signer les actes administratifs et de représenter le ministre ou le préfet dans ses relations avec les grands corps de l'État ou avec le public; *chef du secrétariat*, celui qui est chargé d'ouvrir la correspondance et de distribuer le travail aux divers employés.

Avant 1789, on appelait *Secrétaires du Roi, de la maison* ou *couronne de France*, certains officiers qui dressaient les lettres expédiées en chancellerie. — On appelle encore *secrétaires des commandements*, les secrétaires des souverains et des princes, employés spécialement pour leurs affaires privées.

Dans l'Ameublement, un *secrétaire* est un meuble où l'on renferme les papiers précieux, et dont le devant se rabat comme une table sur laquelle on peut écrire. Les secrétaires ont souvent des serrures à secret.

SECRÉTAIRE, *Secretarius*, dit aussi *Messuger*, *Serpentaire*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Rapaces, famille des Diurnes et voisin des Busards : bec robuste, crochu et très-fendu; jambes démesurément hautes. Il porte derrière la tête une longue huppe roide qui lui donne quelque ressemblance avec les écrivains qui, dans les intervalles de leur travail, mettent leur plume sur l'oreille; d'où son nom. Cet oiseau vit dans l'Afrique méridionale. Il se nourrit d'insectes, de petites tortues et de serpents, qu'il combat à outrance, d'où le nom de *serpentaire*.

SECRÉTAIRERIE, SECRÉTARIAT. *Voy.* SECRÉTAIRE.

SECRÈTE, oraison que le prêtre récite tout bas à la messe, immédiatement avant la préface.

SÉCRÉTEUR, SÉCRÉTOIRE (de *secréter*, du lat. *secretare*), se dit, en Physiologie, de ce qui sert ou de ce qui a rapport aux sécrétions. *Voy.* ci-après.

SÉCRÉTION (du lat. *secretio*, séparation, triage), fonction physiologique par laquelle les corps vivants séparent de l'organisme certaines substances destinées à être rejetées au dehors ou à être transformées pour servir à l'accomplissement de certains actes. On rapporte à la *nutrition* (*Voy.* ce mot) les *sécrétions élémentaires* qui s'opèrent dans les éléments anatomiques au contact du sang avec les tissus. La *sécrétion* propr. dite s'opère dans des organes particuliers, les *glandes* (*Voy.* ce mot), dont l'élément fondamental est la cellule épithéliale, à la surface de laquelle est amené le sang qui fournit toutes les humeurs de l'économie. Cette cellule, quand elle est vivante et seulement alors, a le pouvoir d'absorber dans le milieu où elle baigne certains matériaux particuliers; ces matériaux, plus ou moins élaborés dans l'intérieur de la cellule, donnent un produit soit *récrémentitiel* (bile, suc gastrique), soit *excrémentitiel* (urine, sueur, etc.). Les sécrétions excrémentitielles préexistent dans le sang, et la glande les sépare comme un filtre; au contraire le sang ne renferme pas les sécrétions récrémentitielles, mais seulement les éléments de leur formation. Les sécrétions dépendent, pour leurs qualités, de l'activité propre à la cellule épithéliale; pour leur quantité, de l'énergie de la circulation sanguine et des actions nerveuses qui la modifient, ainsi que de l'action de certains nerfs particuliers (*nerfs sécréteurs* ou *trophiques*). — Les principales sécrétions sont : la matière sébacée, la sueur, le mucus, le suc gastrique, le suc intestinal, les larmes, la salive, la bile, le suc pancréatique, l'urine, le lait, le sperme, les sécrétions vasculaires sanguines, séreuses et synoviales.

Dans les végétaux, la *sève* joue le rôle du sang par rapport aux sécrétions et, par analogie, on a donné aussi le nom de *glandes* aux organes particuliers qui servent spécialement à cette fonction.

SECTE (du lat. *secta*), parti composé de personnes qui font profession d'une même doctrine. C'est en ce sens qu'on a distingué, dans l'ancienne Grèce, plusieurs sectes de philosophes, comme les Platoniciens, les Épicuriens, les Stoïciens, etc. *Voy.* PHILOSOPHIE.

En Religion, il y a également différents partis opposés qui se donnent réciproquement le nom de *secte*, auquel ils attachent une idée d'erreur. Les protestants sont partagés en une infinité de sectes : les Luthériens, les Calvinistes, les Anabaptistes, les Anglicans, les Méthodistes, etc. *Voy.* HÉRÉSIE.

SECTEUR (du lat. *sector*). En Géométrie, on appelle *S. circulaire* la portion de la surface d'un cercle comprise entre un arc et les deux rayons qui aboutissent à ses extrémités : ce secteur a pour mesure le produit de son arc par la moitié du rayon de la circonférence; — *S. sphérique*, le solide engendré par un secteur circulaire tournant autour d'un diamètre de la circonférence à laquelle il appartient, qui le laisse tout entier d'un même côté : il est terminé par une zone et les surfaces de deux cônes ayant leur sommet au centre de la sphère; son volume a pour mesure le produit de la zone qui lui sert de base par le tiers du rayon.

Secteur astronomique, lunette qui se meut au centre d'un limbe en forme de secteur, dont l'arc est divisé en degrés. On s'en servait autrefois dans les circonstances où on emploie aujourd'hui le cercle mural. Le premier secteur connu fut construit par Molyneux en 1725. C'est à l'aide de cet instrument que Bradley découvrit l'*aberration* et la *nutation*.

SECTION (du lat. *sectio*), se dit, en Géométrie, de la figure obtenue en coupant un solide par un plan. C'est en ce sens que l'on dit que toute section faite dans un parallélipipède par un plan est un parallélogramme; que toute section plane d'une sphère est un plan. — En particulier on appelle *sections coniques*, les courbes obtenues en coupant par un plan, un cône droit à base circulaire. La section est une *ellipse*, quand le plan sécant rencontre toutes les génératrices du cône d'un même côté de son sommet; c'est une *parabole*, quand le plan sécant est parallèle à l'une des génératrices; une *hyperbole*, quand le plan sécant rencontre les génératrices partie d'un côté partie de l'autre du sommet. Quand le plan est perpendiculaire à l'axe du cône, la section est un *cercle*, cas particulier de l'ellipse; quand il passe par le sommet, elle se compose de deux génératrices du cône, cas

particulier de l'hyperbole. *Voy.* Ellipse, Parabole, Hyperbole.

On appelait *sections*, pendant la Révolution, les subdivisions des arrondissements de Paris créées par un décret de l'Assemblée constituante du 21 mars 1791 : ce sont nos *quartiers* actuels. — La *section de commune* est une partie de la circonscription communale qui, bien que régie par les magistrats de la commune, possède cependant des biens propres et des droits appartenant exclusivement à ses habitants.

SÉCULAIRE (du lat. *sæcularis*), ce qui se fait de siècle en siècle. *Voy.* Jeux et Centenaire.

SÉCULARISATION (de *séculier*), acte par lequel un religieux régulier devient séculier, rentre dans le *siècle*, c.-à-d. dans la vie mondaine. Il se dit aussi d'un bénéfice qui cesse d'appartenir au clergé, d'un lieu, d'un édifice qui cesse d'être sacré. Pour la sécularisation d'un monastère, il fallait le concours de l'autorité du roi et de celle du saint-siége. — Parmi les plus célèbres sécularisations, on cite celle qu'accomplit Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, qui sécularisa la Prusse en 1525, et celle des États ecclésiastiques de l'Allemagne effectuée en 1806, lors de la formation de la Confédération du Rhin. — Pour la *sécularisation des biens du clergé* en France, *Voy.* biens nationaux.

SÉCULIER (clergé). *Voy.* clergé.

SECURIDACA, nom lat. botaniq. de la *Coronille*.

SÉDATIFS (du lat. *sedativus*, de *sedare*, calmer), médicaments qui modèrent l'action excessive d'un organe ou d'un système d'organes : la digitale, p. ex. est un *sédatif* de l'action du cœur ou de la circulation ; les gommes-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. On distingue des *S. narcotiques :* opium, belladone, jusquiame, etc.; des *S. chauds*, éther, musc, castoréum, assa fœtida. — *L'eau sédative*, composée d'ammoniaque, de camphre et d'eau salée (*Voy.* Eau), s'emploie à l'extérieur comme résolutive, à l'intérieur comme stimulante et antiputride. On lui attribue du reste beaucoup plus de vertus qu'elle n'en a, et on en fait un étrange abus.

Sel sédatif : c'est l'acide borique.

SÉDIMENT (du lat. *sedimentum*), dépôt qui se forme par la précipitation des substances en dissolution dans un liquide. — En Médecine, on tire des signes importants des différents états dans lesquels s'offre le sédiment des urines.

En Géologie, on appelle *sédiment* tout dépôt formé au sein des eaux. Les *terrains sédimentaires* ou *neptuniens* se reconnaissent à leur stratification, c.-à-d. à leur disposition par bancs parallèles et surtout à la présence des fossiles. *Voy.* Terrains.

SÉDITION (du lat. *seditio*). *Voy.* Attentat, Attroupement, Émeute, Rébellion.

SEDLITZ (eau de), eau purgative naturelle que l'on imite artificiellement au moyen d'une solution de sulfate de magnésie. *Voy.* Magnésie.

SÉDUCTION (du lat. *seductio*). La *séduction* n'est pas par elle-même un délit ; elle est punie seulement, à l'égard de la mineure de 16 ans, quand elle est accompagnée d'*enlèvement* (*Voy.* ce mot), sans fraude ni violence et avec consentement de la victime. — *Voy.* aussi Corruption.

SEDUM, nom latin botanique du genre *Orpin*.

Sedum acre, *S. telephium*, noms donnés à tort à la *Petite Joubarbe* et à la *Joubarbe des vignes*, qui n'appartiennent pas au genre *Sedum*.

SÉGESTRIE, *Segestria*, genre d'Araignées, de la classe des Tubicoles vagabondes, a pour type la *S. perfide*, qu'on trouve en France et dans le nord de l'Afrique. M. Dugès a fait voir que cette araignée, ainsi que la *Dysdère*, au lieu d'avoir deux paires de faux poumons, comme les autres espèces de ce groupe, n'ont que deux organes qui méritent ce nom et que les deux autres sont de véritables trachées.

SEGMENT (du lat. *segmentum*). En Géométrie, on appelle *S. de cercle*, la portion de la surface d'un cercle comprise entre un arc et sa corde; *S. de sphère*, la portion du volume de la sphère comprise entre deux plans parallèles : quand l'un de ces deux plans devient tangent à la sphère, le segment est dit *à une base*. Tout segment de sphère est équivalent au cylindre de même hauteur, qui aurait pour base la demi-somme de ses bases, augmenté de la sphère qui aurait sa hauteur pour diamètre $(V=\pi h\left(\frac{R^2+r^2}{2}\right)+\frac{1}{6}\pi h^3)$. — Quelquefois le terme *segment de droite* est synonyme de *droite*.

SEGUE, mot italien qui veut dire *suivez*, s'emploie, sur les partitions, pour indiquer que l'on doit continuer à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté le passage précédent.

SÉGUEDILLE (de l'esp. *seguidilla*), nom donné, en Espagne, à divers airs de danse à trois temps, d'un mouvement rapide. Les airs sur lesquels on danse les *boléros* et les *fandangos* sont des séguedilles. Beaucoup d'airs nationaux portent le même nom.

SEICHE ou sèche, *Sepia*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères décapodes, et type de la famille des Sépidées. Leur corps charnu et déprimé est contenu dans un sac bordé de chaque côté et dans toute sa longueur d'une aile étroite. Un os calcaire libre est enchâssé dans l'intérieur du corps : c'est l'*os de seiche* qu'on donne aux oiseaux en cage. La bouche est terminale et entourée de 10 bras rétractiles munis de ventouses : deux sont pédonculés et plus grands que les autres; cette bouche est armée de mandibules cornées ayant la forme d'un bec de perroquet. Les seiches répandent à volonté une encre noirâtre qui sert à les protéger contre leurs ennemis; cette encre est contenue dans une poche spéciale qui s'ouvre près de l'anus : elle est employée en peinture sous le nom de *sépia* (*Voy.* Lavis). — Les Seiches vivent aujourd'hui dans toutes les mers : la *S. officinale*, qui est commune sur nos côtes, a $0^m,40$ de longueur; sa peau est lisse, blanchâtre et pointillée de roux. Les pêcheurs s'en servent comme d'appât.

SEIGLE, *Secale*, genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, se distingue du Blé par ses feuilles planes, par ses épillets, qui sont solitaires sur chaque dent de l'axe, et ne renferment que deux fleurs accompagnées quelquefois du rudiment d'une troisième, qui est stérile. Le *S. cultivé* (*S. cereale*) a un épi long, comprimé, chargé de longues arêtes dures; ses glumes sont également garnies de cils rudes. Les variétés connues sous les noms de *Petit seigle*, *S. trémois* (c.-à-d. de 3 mois), *S. de mars*, *S. du printemps*, sont le même seigle que celui d'automne, rendu plus petit par la moindre durée de sa végétation. On en cultive deux variétés en Angleterre : le *S. noir* et le *S. blanc ;* une en Allemagne, le *S. à épi rameux*. Il existe aux environs de Montpellier une espèce sauvage, le *S. velu*. L'Orient fournit encore le *S. oriental* et le *S. crétois*. — Le seigle est sujet à une maladie qui consiste en une excroissance en forme de corne un peu recourbée, qu'on appelle *ergot* (*Voy.* ce mot) et qui n'est autre chose qu'un champignon : le pain fait avec ce seigle est très-malfaisant.

Le seigle se cultive particulièrement dans le nord de l'Europe : sa farine donne un pain plus rafraîchissant que celui du froment, mais un peu moins nutritif ; mélangée en petite quantité avec celle du froment (*Voy.* Méteil), elle tient le pain frais. Le pain d'épice est un mélange de farine de seigle, d'orge et de miel. Le seigle, semé de bonne heure, peut être fauché pour fourrage avant que la tige ne monte; il repousse ensuite sans que la récolte en souffre. Si on le destine uniquement aux bestiaux, il peut être coupé deux fois en avril et pâturé ensuite. La paille du seigle est longue, flexible ; soignée dans le battage, elle sert à faire des liens pour attacher la vigne et les jeunes arbres ; elle sert aussi à remplir des paillasses, à empailler les chaises, etc.

SEIGNETTE (sel de). *Voy.* Sel.

SEIGNEUR (du lat. *senior*, vieillard), titre que l'on donnait autrefois au possesseur d'un fief, qui avait,

sur les personnes et les propriétés relevant de sa seigneurie, des droits particuliers appelés *droits seigneuriaux* (*Voy.* SUZERAIN). On appelait *S. temporel*, celui qui avait la justice temporelle sur un certain territoire; *S. spirituel*, un prélat qui avait la puissance ecclésiastique dans un certain district; *seigneurie*, l'autorité d'un seigneur et le pays sur lequel s'étendait cette autorité. — Aujourd'hui, le titre de *seigneur* est purement honorifique. *Voy.* MONSEIGNEUR.

Le *Grand Seigneur* est le sultan, empereur des Turcs. — Dans plusieurs villes d'Italie, *seigneur* (*signor*) a été longtemps le titre du chef de la cité. A Venise, la *seigneurie* était l'assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement.

Pris dans un sens absolu, *le Seigneur* désigne Dieu, souverain maître de toutes choses; *Notre-Seigneur* désigne Jésus-Christ.

SEILLE (du lat. *situla*). Ce mot, qui se disait autrefois de toute espèce de vase propre à contenir des liquides, désignait spécialement un vase employé pour porter l'eau bénite.

SEIME (orig. inc.), se dit, en parlant du Cheval, de la fente, fissure ou division de la corne du pied, dirigée de haut en bas, mal qui attaque surtout les chevaux de poste, de manége, de chasse. La seime vient quelquefois au devant du pied, quelquefois sur l'un des côtés, mais surtout au quartier interne.

SEIN (du lat. *sinus*). *Voy.* MAMELLES.

Mal au sein ou *Glande au sein. Voy.* MASTITE.

SEINE ou SENNE (du lat. *sagena*), grand filet composé d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux et sur les grèves. Il est beaucoup plus long que large; il est garni en tête de flottes et en bas de plombs ou de cailloux; à ses extrémités sont des cordes qui servent à le tendre et à le traîner.

SEING (du lat. *signum*), signature d'une personne opposée par elle-même au bas d'une lettre, d'un acte, pour les confirmer, les rendre valables (*Voy.* SIGNATURE, SCEAU, SCELLÉ). — On appelle *seing privé* une signature qui n'a point été faite en présence d'un officier public : on oppose les *actes sous seing privé* aux *actes notariés* ou *authentiques* ; — *blanc seing*, un papier ou parchemin signé à l'avance que l'on donne à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté. *Voy.* BLANC.

SEL (du lat. *sal*). Dans le langage vulgaire, ce mot signifie le *sel de cuisine* ou *sel marin* (*Voy.* ci-après). — En Chimie, on donnait autrefois le nom de *sels* à tous les corps qui ressemblent au sel marin par leurs caractères physiques, et qui sont solubles dans les mêmes conditions. Aujourd'hui, on restreint le nom de *sel* à des composés formés par l'union d'un acide et d'une base (*sels oxygénés*) ou d'un corps non métallique et d'un métal (*sels haloïdes*). — Un sel est dit *neutre* quand il est formé d'un équivalent d'acide et d'un équivalent de base, parce que, dans le cas d'un acide fort et d'une base énergique, les propriétés de ces deux corps sont parfaitement neutralisés par la combinaison (*Voy.* NEUTRALITÉ). Un sel est dit *acide* ou *sur-sel*, quand il renferme une proportion d'acide plus forte que celle qui correspond à la composition du sel neutre (on dit *bisel* si la quantité d'acide est double de celle que contient le sel neutre); il est dit *basique* ou *sous-sel*, quand il contient une quantité d'oxyde plus considérable que celle qui est renfermée dans le sel neutre. Un sel *simple* est formé d'un acide et d'une base (sulfate de soude); un sel *double* renferme deux bases (tartrate de potasse et de soude); un sel *triple* en contient trois, etc. — On distingue aussi les sels en genres et en espèces : l'acide détermine le genre, et la base l'espèce. Ainsi l'acide sulfurique forme les divers *sulfates* (de chaux, de potasse, etc.) ; l'acide azotique, les *azotates*; l'acide phosphoreux, les *phosphites*, etc. Tous les sels dont le nom se termine en *ate* sont dus à un acide terminé en *ique*; ceux dont le nom finit en *ite*, à un acide en *eux*. *Voy.* ACIDE.

SEL proprement dit, appelé aussi *Sel marin* (*Salmare*), *S. de cuisine*, *S. commun*, *Chlorure de sodium*, *Chlorhydrate*, *Hydrochlorate* ou *Muriate de soude*, l'un des corps qui ont le plus d'applications dans l'économie domestique, la médecine, les arts industriels et l'agriculture. C'est un composé de chlore et de sodium [ClNa]. Il est incolore, transparent, cristallisé en cubes et a une densité de 1,125. Il est très-soluble dans l'eau et décrépite sur les charbons ardents. Ce sel est très-répandu dans la nature, soit en couches plus ou moins considérables dans le sein de la terre (*sel gemme*), soit en dissolution dans les eaux de la mer, de certains lacs et de certaines fontaines. Les mines de sel gemme les plus considérables en Europe sont celles de l'Allemagne méridionale, de la Hongrie, de la Pologne (surtout celles de Wielickza et de Bochnia, près de Cracovie), celles de Vic et de Dieuze en Lorraine, de Norwich en Angleterre, etc. On trouve aussi d'immenses mines de sel gemme en Asie, en Afrique, au Pérou, au Chili. L'exploitation de ces mines se fait comme celle des carrières de chaux : on détache le sel par masses plus ou moins considérables. Le plus habituellement il est coloré par de l'argile, de l'oxyde de fer, etc., et chargé d'impuretés : pour le purifier, on le dissout et on le fait cristalliser. Les lacs salés sont communs dans la Russie d'Asie, la Hongrie, l'Afrique; en France, on exploite les eaux salines de Salins et Montmorot (Jura), de Saulnot, de Gouhenans (Hte-Saône), d'Arc (Doubs), de Mas-d'Azil (Ariége), etc. Quand les eaux de ces sources sont assez riches en sel, on les fait immédiatement évaporer dans de grandes chaudières en fer; lorsqu'elles ne renferment que quelques centièmes de sel, on les soumet d'abord à une évaporation spontanée, en les faisant tomber sur des masses de fagots très-hautes et placées sous des hangars ouverts, dits *bâtiments de graduation*, où elles se concentrent de plus en plus. — L'eau de la mer renferme environ 3 p. 100 de sel marin : dans l'ouest et le midi de la France, on expose cette eau à l'évaporation dans de vastes bassins creusés sur les bords de la mer et auxquels on donne le nom de *salines* ou *marais salants*. *Voy.* MARAIS SALANTS.

La composition du sel marin n'est connue que depuis le milieu du XVIII[e] siècle, où Marcgraff démontra le premier qu'on pouvait en retirer de l'acide chlorhydrique et un alcali différent de la potasse.

Outre son usage culinaire, le sel a reçu plusieurs autres applications : on s'en sert pour conserver les substances alimentaires, pour assaisonner la nourriture des bestiaux; pour fabriquer la soude artificielle, préparer le chlore, le sel ammoniac; pour vernir certaines terres cuites; pour amender les terres froides et tourbeuses, etc. — De tout temps en outre, le sel a eu une certaine importance dans le culte : chez les Juifs, chez les païens, on s'en servait dans les sacrifices pour purifier et consacrer la victime; l'eau lustrale était salée, comme l'est encore notre eau bénite.

L'immense consommation de sel qui se fait journellement a donné presque à tous les gouvernements l'idée de frapper cette substance d'un impôt ou même de s'en attribuer le monopole. Ce monopole, connu en France sous le nom de *gabelle* (*Voy.* ce mot), a subsisté jusqu'à la Révolution : il a été supprimé par la loi du 1[er] décembre 1790. Toutefois, un impôt sur le sel fut rétabli en 1806. Cet impôt, dont le taux a fréquemment varié, et qui déjà avait été mitigé pour les sels applicables à la pêche, aux usages agricoles, à la fabrication de la soude, a été réduit presque à rien en 1848.

Sel alembroth, *S. de sagesse*. *Voy.* ALEMBROTH.

Sel ammoniac. *Voy.* AMMONIAC.

Sel ammoniacal. On distingue : le *S. ammoniacal crayeux*, qui est un carbonate d'ammoniaque; le *S. amm. nitreux* ou nitrate d'ammoniaque ; le *S. amm. vitriolique* ou *de Glauber*, sulfate d'ammoniaque; le *S. amm. sédatif* ou borate d'ammoniaque.

Sel d'Angleterre, *S. anglais*, *S. volatil concret* : c'est le sous-carbonate d'ammoniaque. Ce sel a une

odeur forte et pénétrante : on en remplit des flacons que les dames portent pour ranimer les esprits.

Sel arsénical de Macquer, l'arséniate de potasse.

Sel de colcotar, le sulfate de fer neutre.

Sel commun ou *de cuisine*. *Voy.* SEL.

Sel de duobus, le sulfate de potasse.

Sel d'Egra, *S. d'Epsom*, le sulfate de magnésie.

Sel d'étain, le protochlorure d'étain, employé en teinture. *Voy.* CHLORURE D'ÉTAIN.

Sel fébrifuge ou *digestif de Sylvius*, le chlorure de potassium.

Sel fixe ou *lixiviel*, produit qu'on obtient en traitant par l'eau les cendres de végétaux, et qui renferme beaucoup de carbonate de potasse ou de soude.

Sel gemme. *Voy.* SEL.

Sel de Glauber, le sulfate de soude.

Sel de Guindre, mélange de sulfate de soude, de nitrate de potasse et de tartrate de potasse antimonié, qu'on emploie en médecine comme purgatif.

Sel de Jupiter, le chlorure d'étain.

Sel marin. *Voy.* SEL.

Sel microcosmique : c'est le phosphate de soude et d'ammoniaque.

Sel de nitre. *Voy.* NITRE.

Sel d'oseille, mélange de bioxalate et de quadroxalate de potasse ; il est en petits cristaux incolores, transparents, d'une saveur aigre et légèrement amère. Il est fort vénéneux. On s'en sert, dans l'économie domestique, pour enlever les taches d'encre et de rouille sur les tissus. Il sert comme rongeant dans les fabriques d'indienne. On l'utilise aussi, comme agent décolorant, dans la préparation de la paille destinée à la confection des chapeaux. On l'extrait surtout des feuilles et des tiges de l'*Oxalis acetosella*, et du *Rumex acetosa*. — Cité pour la première fois par Ange Sala, au commencement du XVII[e] siècle, le sel d'oseille n'a été décrit qu'en 1668, par Duclos. Marcgraff y démontra l'existence de la potasse, et Schéele en isola, en 1784, l'acide oxalique. — On donne quelquefois le nom de *sel d'oseille* à l'acide oxalique lui-même. *Voy.* OXALIQUE et OXALATE.

Sel polychreste de Glaser, le sulfate de potasse.

Sel de prunelle, nitrate de potasse fondu avec un peu de soufre, et qui s'emploie comme le nitre.

Sel de Saturne, l'acétate de plomb.

Sel sédatif, l'acide borique.

Sel de Seignette, tartrate double de potasse et de soude, qui donne des cristaux prismatiques incolores ; il s'emploie comme purgatif. Découvert en 1672 par Seignette, pharmacien de la Rochelle.

Sel de soude : c'est le carbonate de soude privé d'eau de cristallisation par la dessiccation.

Sel sulfureux de Stahl, le sulfite de potasse.

Sel de tartre, le carbonate de potasse.

Sel végétal, le tartrate de potasse.

Sel de Vichy, le bicarbonate de soude.

Sel de vinaigre, le sulfate de potasse cristallisé, arrosé d'acide acétique, qu'on met dans les flacons.

Sel volatil, toute substance concrète obtenue par distillation. Le *S. vol. concret* est le *S. d'Angleterre*.

SELACHE (du gr. σέλαχος), poisson. *Voy.* PÈLERIN.

SELACIENS (du gr. σέλαχος), famille de Poissons chondroptérygiens ou cartilagineux qui correspond aux *Plagiostomes* de M. Duméril, comprend les *Raies* et les *Squales*, avec toutes leurs subdivisions : les *Requins*, les *Roussettes*, les *Mélandres*, les *Squatines* ou *Anges*, les *Aiguillats*, les *Marteaux*, les *Scies*, la *Torpille*, etc. *Voy.* ces mots.

SÉLAGE, *Selago*, plante sacrée que les Druides cueillaient avec toutes sortes de pratiques superstitieuses et à laquelle ils attribuaient des vertus merveilleuses : on suppose que c'est une Verveine.

SÉLAGINE, plante de la famille des Verbénacées, dont quelques-uns font le type d'une famille à part, celle des *Sélaginées*, et qui croît au cap de Bonne-Espérance. On cultive dans les jardins la *S. à corymbes*, à fleurs blanches, et la *S. bâtarde*, à petites fleurs d'un bleu clair.

SÉLAM, nom donné par les Orientaux à un bouquet dont les fleurs sont disposées ordinairement de manière à exprimer une pensée, un sentiment secret, soit en s'attachant au nom des fleurs, qui y entrent, soit en faisant allusion au caractère particulier qu'on est dans l'usage de prêter à chacune d'elles. *Voy.* FLEURS (LANGAGE DES).

SÉLECTION (du lat. *selectio*), choix, triage. On distingue la *S. artificielle* et la *S. naturelle*. — La *S. artificielle* est l'art de diriger la reproduction pour un but déterminé, à l'effet de créer des races ou de les continuer, par le choix convenable des animaux qu'on accouple et le régime qu'on leur fait suivre. Un de ses procédés est l'*accouplement consanguin* ou *multiplication en dedans* (*in and in*) ; on crée ainsi chez certaines espèces et on y perpétue des qualités de taille, de forme, de coloration, et même d'aptitudes particulières. Le *croisement des races* produit aussi des résultats avantageux (*Voy.* RACES). — La *S. naturelle* est l'œuvre de la nature. Elle aurait, d'après Darwin, le pouvoir de changer l'espèce. C'est le principe en vertu duquel se conserverait chaque variation accidentellement produite chez les animaux, à condition qu'elle soit utile. L'accumulation de ces variations amènerait la substitution d'une espèce à une autre moins élevée. Voir au mot ESPÈCE la réfutation de cette hypothèse.

SÉLÈNE (du gr. σελήνη, lune), genre de Poissons osseux, créé par Lacépède, et qui n'a pas été conservé. La *S. quadrangulaire* appartient au genre Chétodon ; la *S. argentée* ou *Lune*, au genre Vomer.

SÉLÉNHYDRIQUE (ACIDE), *Acide hydrosélénique*, *Hydrogène sélénié*, gaz incolore, composé de sélénium et d'hydrogène [SeH], ayant l'odeur du raifort, et irritant fortement la muqueuse des fosses nasales. Il est inflammable et brûle avec une flamme bleue. On le prépare en traitant un séléniure par un acide. — Il a été découvert en 1817 par Berzélius.

SÉLÉNIATES, sels analogues aux sulfates, formés par l'acide sélénique et une base.

SÉLÉNIEUX (ACIDE), composé solide formé de sélénium, d'oxygène et d'hydrogène [SeO^2H^2], cristallisable, incolore, très-soluble dans l'eau. Il se produit quand on brûle du sélénium à l'air.

SÉLÉNIQUE (ACIDE), composé analogue à l'acide sulfurique, formé de sélénium, d'oxygène et d'hydrogène [SeO^3H^2] : il est liquide, sans odeur, volatil et caustique. On obtient le sel correspondant de potasse en chauffant du sélénium avec du nitre. — Il a été découvert en 1827, par Mitscherlich.

SÉLÉNITES, sels formés par l'acide sélénieux et les bases, analogues aux sulfites par leur composition et leurs propriétés. — Les minéralogistes donnent spécialement le nom de *sélénite* à la chaux sulfatée naturelle quand elle est hydratée. Les *eaux* dites *séléniteuses* sont celles qui contiennent beaucoup de sulfate de chaux ou de magnésie. Ces eaux sont dures et ne dissolvent pas le savon ; elles paraissent développer à la longue le rachitisme et la scrofule.

SÉLÉNIUM (du gr. σελήνη, lune ; à cause de l'analogie du sélénium avec le *tellure*, métal dont le nom vient lui-même de *tellus*, terre), corps simple, semblable par l'aspect à la mine de plomb, et d'un rouge brique en poudre. A la température de l'eau bouillante, il devient mou comme de la cire, et se laisse réduire en fils très-minces. Il fond à 130° et bout vers 400°, en donnant des vapeurs jaunes semblables aux vapeurs de soufre. Sa densité est de 2,132. Il présente la plus grande analogie avec le soufre dans ses tendances chimiques. Il brûle à l'air avec une flamme pâle, en répandant une odeur de chou pourri et en se transformant en acide sélénieux. — Le Sélénium n'existe qu'en petite quantité dans la nature. On le trouve à l'état de séléniure de plomb au Hartz et dans quelques pyrites de la Suède. Il a été découvert en 1816 par Berzélius dans l'acide sulfurique préparé avec le soufre de Fahlun en Suède.

SÉLÉNIURES, composés de sélénium et de métal.

Les séléniures sont analogues aux sulfures par la composition et les propriétés.

SÉLÉNOGRAPHIE (du gr. σελήνη, lune, et γράφω, décrire). Hévélius, et, plus récemment, W. Beer et Mædler ont donné sous ce titre des cartes de la Lune.

SELIN, *Selinum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Angélicées, renferme des plantes herbacées, vivaces, répandues dans les lieux humides et montueux de toute l'Europe : racines fusiformes ; tige droite et verte, laiteuse ; feuilles ailées ; fleurs blanches ou jaunes et petites. Le *S. des marais* (*S. palustre*), vulg. *Encens d'eau*, *Persil* et *Livèche des marais*, *Tisselin*, etc., et le *S. tortueux* (*S. tortuosum*), appelé aussi *Faux Turbith* et *Ache sauvage*, jouissent des propriétés purgatives.

SELLE (du lat. *sella*, siége), sorte de siége que l'on met sur le dos des chevaux et autres montures pour la commodité du cavalier : il se compose essentiellement d'un *fût* ou *arçon* (*Voy.* ce mot) qui en forme le corps, et de *panneaux* garnis, placés sur les côtés et laissant entre eux un sillon assez profond pour que l'échine de l'animal ne soit pas endommagée. On appelle *bât*, la selle que l'on met sur le dos de l'âne : elle se compose d'un fût et de panneaux ou *formes* auxquels on adapte des *courbes*, planchettes faisant saillie et qui portent des crochets destinés à fixer des paniers ou des échelettes (*Voy.* HARNAIS et SELLERIE). — Pendant longtemps, les Romains ne se servaient ni de selles ni d'étriers. Ils plaçaient seulement sur leurs chevaux une espèce de housse. L'historien Zonaras est le premier qui fasse mention d'une *selle* propr. dite, en décrivant un combat livré en 340 par Constance à son frère Constantin.

SELLERIE (de *selle*). L'industrie du *sellier* comprend l'art de travailler le cuir pour selles, brides et colliers, et s'étend à tout ce qui concerne les harnais, et en général l'équipement des chevaux de selle et de voiture, y compris même les mors, étriers et articles d'éperonnerie. Elle tient de l'industrie du bourrelier et s'unit ordinairement à celle du carrossier. Il y avait autrefois à Paris deux corps de selliers, les *selliers-bourreliers* et les *selliers-lormiers-carrossiers* : ces derniers avaient pour patron St-Benoît.

SELLETTE (dimin. de *selle*). On donnait autrefois ce nom a un petit siége de bois fort bas sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir pour subir le dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du ministère public tendaient à la peine afflictive. Cet usage a été aboli en 1789.

On appelle encore *sellette* : 1° la partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé ; — 2° l'espèce de bât qui couvre le dos d'un timonier, et sur lequel glisse la dossière.

SELTZ (EAU DE). *Voy.* EAUX MINÉRALES.

SEMAILLES (du lat. *seminalia*). On donne ce nom à l'action de semer les céréales et les autres végétaux qui intéressent l'agriculture, ainsi qu'à la saison durant laquelle on ensemence les terres. On peut semer de 3 manières : *en pots*, *en lignes* et *à la volée*. Le semis *en pots* consiste à faire de petits trous dans lesquels on dépose une ou plusieurs graines, que l'on recouvre immédiatement : on ne sème guère ainsi que les fèves, les pommes de terre, les glands, les châtaignes, etc. Les semailles *en lignes* se font soit à l'aide de *semoirs* (*Voy.* ce mot), que l'on conduit comme des charrues, soit avec des *plantoirs* à plusieurs dents, à l'aide desquels on fait des lignes de trous régulièrement espacés et dans lesquels le grain est déposé. La semaille *à la volée*, qui est la méthode la plus ordinaire pour les céréales, consiste à parcourir d'un pas régulier les champs nouvellement remués par la charrue, en lançant le grain au loin de toute la force du bras et en quantité toujours égale. — On fait les semailles de seigle et de froment de bonne heure ; celle des avoines, des orges et des menus grains, en février ou en mars au plus tard. En général, on ensemence les terres légères plus tôt que les terres fortes.

SEMAINE (du lat. *septimana*), division du temps qui comprend sept jours. La division du temps en semaines appartient à l'Orient : on la trouve de temps immémorial chez les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois, aussi bien que chez les Israélites. Chez ceux-ci, elle paraît être une figure de la création du monde, Dieu ayant achevé son œuvre en six jours et s'étant reposé le septième. Dion Cassius prétend que les Égyptiens sont les premiers qui aient divisé le temps en semaines, que les *sept* planètes connues d'eux leur avaient suggéré cette idée, et qu'ils en avaient tiré le nom des *sept* jours de la semaine. Les noms que portent encore aujourd'hui les jours de la semaine semblent confirmer cette opinion : le dimanche, ou jour du Seigneur, était le jour du Soleil, le premier des astres ; le lundi, celui de la Lune ; le mardi, de Mars ; le mercredi, de Mercure ; le jeudi, de Jupiter ; le vendredi, de Vénus ; le samedi, de Saturne. — Les Grecs et les Romains ne connaissaient pas cette manière de diviser le temps : l'usage des semaines pour la division du temps, emprunté aux Orientaux, ne s'est établi en Occident qu'avec le Christianisme. On compte la semaine à partir du dimanche, qui est le 1er jour ou 1re *férie*.

Outre les semaines de jours, qui se comptaient d'un sabbat à l'autre, les Hébreux avaient des *semaines d'années*, qui étaient de 7 années, et qui se comptaient d'une année sabbatique à l'autre, et des semaines de semaines d'années, c.-à-d. de 7 fois 7 années ou de 49 ans, qui se comptaient d'un jubilé à l'autre.

SEMAINE SAINTE, la dernière semaine du carême, pendant laquelle on célèbre les mystères de la passion et de la mort de N.-S. Jésus-Christ.

SEMAINIER, nom primitivement donné, dans les églises, à l'ecclésiastique chargé de faire pendant toute la semaine l'office divin, et qui doit assister à toutes les heures. — Ce mot a été étendu à tout employé chargé de faire pendant huit jours de suite un service quelconque.

SÉMAPHORE (du gr. σῆμα, signal, et φορός, qui porte), sorte de télégraphe usité sur les côtes et dans les ports, et destiné soit à faire connaître les arrivées et les manœuvres des bâtiments venant du large ou naviguant en vue des côtes et devant les ports ; soit à leur envoyer ou à recevoir d'eux des avis ou des dépêches pressées. C'est un mât établi sur la côte et où des guetteurs font les *signaux* dits *de côte*. Ces signaux s'effectuent de jour à l'aide d'ailes tournant autour d'un axe et susceptibles de former toutes sortes d'angles avec le mât auquel elles sont fixées, et de nuit avec des lanternes. Les sémaphores sont ordinairement reliés aux stations télégraphiques les plus voisines et leur servent d'auxiliaires.

SEMBLABLES (FIGURES). En Géométrie, deux *triangles* et en général deux *polygones* sont dits *semblables*, quand ils ont leurs angles égaux et leurs côtés homologues proportionnels. Pour que deux triangles soient semblables, il suffit qu'ils aient ou leurs angles égaux, ou leurs côtés proportionnels, ou un angle égal compris entre côtés proportionnels, ou enfin leurs côtés parallèles ou perpendiculaires chacun à chacun. Les polygones semblables sont décomposables en un même nombre de triangles semblables et semblablement placés, et réciproquement. Les surfaces de deux triangles ou de deux polygones semblables sont entre elles comme les carrés de leurs côtés homologues.

Deux polygones semblables et situés dans le même plan peuvent toujours être disposés de telle sorte que les lignes de jonction des sommets homologues aillent passer en un même point appelé *centre de similitude*. C'est l'extension de cette propriété qui sert à la définition de la similitude des courbes : deux *courbes planes* sont *semblables*, quand on peut les disposer dans leur plan de telle sorte que les droites menées d'un même point aux deux courbes soient toujours partagées par elles dans le même rapport. Les courbes sont dites alors *homothétiques* et le point prend le nom de *centre d'homothétie*.

Deux *polyèdres* sont *semblables* quand ils ont toutes leurs faces semblables chacune à chacune et disposées de même, et leurs dièdres homologues égaux. Deux polyèdres semblables peuvent toujours être décomposés en un même nombre de tétraèdres semblables et semblablement placés; leurs volumes sont entre eux comme les cubes de leurs arêtes homologues.

SEMBLIDE, *Semblis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes et voisin des Hémérobes. Il a pour type la *Semblide de la boue* (*S. lutarius*), commune aux environs de Paris sur les bords des rivières. Sa larve est aquatique.

SÉMÉIOLOGIE ou SÉMÉIOTIQUE (du gr. σημεῖον, signe), branche de la Pathologie qui a pour objet la connaissance des signes des maladies et de toutes les indications qui s'y rapportent. *Voy.* DIAGNOSTIC et PRONOSTIC. *Voy.* aussi SIGNE.

Séméiologie musicale. Voy. NOTATION.

SÉMÉLÉ, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

SEMENCE (du b.-lat. *sementia*, de *sementis*), se dit, en général, de toute substance qui se sème soit par l'effet de la nature, soit par la main de l'homme, tels que grains, graines, noyaux, pepins, etc., et, en particulier, du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et de quelques autres céréales. On doit toujours choisir la semence la plus lourde, la plus grosse et la plus mûre. *Voy.* GRAINE, SEMAILLES et SEMIS. *Voy.* aussi STRATIFICATION.

Pour les *Quatre-semences, Voy.* QUATRE.

SEMEN-CONTRA (c.-à-d. en lat. *graine contre*, s.-ent. *vermes*, les vers), nom donné, dans l'ancienne Pharmacie, aux semences de plusieurs espèces du genre Armoise (*Artemisia judaïca*, *A. contra*) ou plutôt aux fleurs non épanouies de ces plantes, mêlées de pédoncules coupés menus, qu'on employait comme vermifuges. On distinguait surtout le *S. de Barbarie* et celui *d'Alep* ou *d'Alexandrie*. Le semen-contra a une odeur forte et une saveur aromatique. Il doit son action stimulante à une huile essentielle, abondante dans toutes les espèces du genre Armoise et à un principe particulier, la *santonine*, qu'on y a découvert. On emploie aussi, sous le nom de *barbotine*, un mélange de semen-contra, d'aurone, de tanaisie et de santoline.

SEMI, mot latin qui veut dire *demi*, *moitié*, entre, en français, dans la composition d'un grand nombre de mots. *Voy.* ci-après.

SEMI-BRÈVE. *Voy.* RONDE.

SEMI-DOUBLE, se dit, en Botanique, d'une fleur dont les pétales sont très-multipliés, mais qui est encore féconde, parce que les étamines n'y ont pas entièrement disparu, et que, par conséquent, la fleur n'est pas encore tout à fait *double*.

Fêtes semi-doubles, fêtes que l'on célèbre avec moins de solennité que les fêtes doubles, mais avec plus de solennité que les simples.

SEMI-FLOSCULEUX, se dit, en Botanique, d'une fleur composée dont toutes les fleurettes sont des demi-fleurons : telles sont les Chicorées, les Scorsonères, etc. (*Voy.* DEMI-FLEURON). Tournefort avait donné le nom de *Semi-flosculeuses* à une des grandes divisions de la famille des *Composées*.

SEMI-LUNAIRE, ce qui est en demi-lune. — En Anatomie, on donne cette épithète : 1° au second os de la rangée supérieure du carpe ; 2° à deux fibro-cartilages placés entre les condyles du fémur et les surfaces articulaires du tibia ; 3° à des ganglions placés dans l'abdomen, au-dessus et en arrière de la capsule surrénale; 4° aux valvules sigmoïdes de l'aorte et à l'artère pulmonaire à leur orifice dans le cœur.

SÉMINAIRE (du lat. *seminarium*, pépinière), établissement où l'on élève des jeunes gens pour les former à l'état ecclésiastique. On distingue les *grands séminaires*, ou *séminaires* propr. dits, où les jeunes clercs font leur philosophie et leur théologie, et les *petits séminaires*, maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques et qui servent à préparer les jeunes clercs à entrer dans les grands séminaires, ou même à élever de jeunes laïques. Les séminaires sont sous la direction d'un *supérieur* et sous l'autorité des archevêques ou évêques ; ils ressortissent au ministère des Cultes. Il y a un grand séminaire par diocèse : celui de St-Sulpice à Paris est le plus important. Quant aux petits séminaires, le nombre en est illimité. — St Augustin passe pour être le créateur des maisons de noviciat ecclésiastique. Le concile de Trente prescrivit à tous les évêques d'entretenir un séminaire dans leur diocèse; cette obligation fut renouvelée en France par les articles organiques du Concordat. Les petits séminaires ont été organisés par une ordonnance du 5 octobre 1814. — Les cultes réformés ont aussi des séminaires pour l'éducation de ceux qui se consacrent au culte.

En Allemagne et en Suisse, on donne le titre de *séminaires* à des établissements purement laïques.

SÉMINAL (du lat. *seminalis*), se dit de tout ce qui a rapport à la semence ou à la graine.

SÉMINULES (du lat. *seminula*, dimin. de *semen*), corps reproducteurs des plantes cryptogames.

SEMIPHYLLIDÉES, famille de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, comprend les genres *Ombrelle* et *Pleurobranche*.

SEMI-QUARTILE, SEMI-QUINTILE, SEMI-SEXTILE, noms donnés autrefois à la position de deux astres, dont les longitudes diffèrent d'un 8e (demi-quart), d'un 10e (demi-cinquième) ou d'un 12e (demi-sixième) de circonférence, c.-à-d. de 45°, 36°, ou 30°.

SEMIS ou SEMISSIS (p. *semi-assis*). Ce mot désignait d'ordinaire la moitié de l'*as* romain ; mais par extension il servait à désigner la moitié de tout objet divisible. *Voy.* AS.

SEMIS (de *semer*). Ce terme, qui s'emploie surtout dans le jardinage et l'arboriculture, exprime à la fois la mise en terre des graines des plantes dont on veut obtenir la reproduction, et les plants d'arbrisseaux, de fleurs, de plantes de tout genre qui ont été semés en graines. *Semaille* se dit plus particulièrement des grains et des plantes céréales (*Voy.* SEMAILLES). — Les semis se font à la volée, par planches, par pochets, en caisses, en terrines, en pots ; en pleine terre, sur couches et sur châssis. Dans les potagers, les *semis* de légumes se font en planches, de 1m50 à 2m de large sur une longueur indéterminée. Le *semis* par rayons est usité pour la culture des menus grains, tels que pois, lentilles, gesses, mais.

SÉMITIQUES (LANGUES), langues parlées par les peuples issus de Sem. *Voy.* LANGUES et l'art. SÉMITIQUES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SEMNOPITHÈQUE (du gr σεμνός, grave, et πίθηκος, singe), *Semnopithecus*, genre de Quadrumanes, de l'ordre des Pithécins, renferme des Singes, voisins des Guenons, et qui habitent surtout dans l'Inde : membres longs et grêles; mains antérieures étroites, à pouce très-court ; queue très-longue et musculeuse ; museau court et peu saillant; callosités petites ; abajoues nulles ou rudimentaires. Ces animaux se font remarquer par la *gravité* et la douceur de leur caractère. On les apprivoise facilement ; mais lorsqu'ils sont vieux, ils deviennent tristes et quelquefois méchants. On en connait plusieurs espèces, notamment : le *S. douc*, le *S. entelle* et le *S. nasique* (*Voy.* ces mots) ; le *S. à fesses blanches*, le *S. à fourrure*, le *S. à capuchon*, le *S. de Dussumier*, le S. *aux mains jaunes*, etc.

SEMOIR (de *semer*), instrument d'Agriculture, de forme variable, qui se conduit à bras ou à cheval et qui est destiné à distribuer la semence avec plus de régularité et d'économie qu'il n'est possible de le faire quand on sème à la main. Les semoirs les plus usités aujourd'hui sont le *S. à lanterne*, pour les graines fines, colza, navette, œillette, etc. ; le *S. à cylindre*, pour céréales, et le *S. Hugues*, de Bordeaux. Viennent ensuite les semoirs français de Valcourt, Dombasle, Bella, Barrault, Jacquet-Robillart, etc., et les semoirs anglais de Hille, Duckett, Garrett, Smith, etc. — Cet instrument était connu

des Chinois de toute antiquité ; il ne paraît pas avoir été employé en Europe avant le XVIIe siècle.

SEMOULE (de l'ital. *semola*), gruau de froment à très-petits grains, presque réguliers et sphériques, dont le mode de fabrication nous est venu d'Italie. C'est avec la semoule que les vermicelliers fabriquent leurs pâtes ; on s'en sert également pour potages et entremets sucrés. On appelle *S. blanche*, celle qui se fait avec de la farine de riz ; *S. jaune*, celle qui se fait avec de la fleur de froment dans laquelle on ajoute de la teinture de safran, de la coriandre et des jaunes d'œufs. La semoule de Gênes est renommée. On en prépare aussi d'excellente à Paris, à Lyon, etc.

SEMPERVIVUM (c.-à-d. en lat. *qui vit toujours*), nom latin botanique du genre *Joubarbe*.

SEMPLE, instrument qui fait partie du métier avec lequel on fabrique les étoffes de soie, se compose d'un nombre de ficelles proportionné au genre de l'étoffe qu'on veut fabriquer. Ces ficelles tiennent chacune par un bout à un trou appelé *œil de perdrix*, et sont attachées par le bas à un long morceau de bois appelé *bâton de semple*.

SÉNARMONTITE. *Voy.* ANTIMOINE OXYDÉ.

SÉNAT (du lat. *senatus*), nom donné d'abord au Conseil suprême des Romains, et, par suite, dans beaucoup d'États, notamment en France, sous Napoléon I et III, à la première des assemblées politiques de la nation. Les membres du sénat sont dits *sénateurs*. *Voy.* SÉNAT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SÉNATORERIE. On nommait ainsi, en France, sous Napoléon I, la résidence d'un sénateur, ainsi que le district dans lequel un sénateur jouissait, sur des biens qui y étaient situés, des revenus affectés à sa dignité, avec prééminence honorifique sur les autorités locales.

SÉNATUS-CONSULTE (du lat. *senatus consultum*). On nommait ainsi, dans l'ancienne Rome, tout décret du sénat relatif aux affaires publiques. Cette dénomination fut adoptée en France pour qualifier les décrets émanés du Sénat conservateur créé par la constitution du 23 frimaire an VIII. Elle fut rétablie par la constitution du 14 janvier 1852 : d'après l'art. 27 de cet acte, c'était par des sénatus-consultes qu'était réglé tout ce qui n'avait pas été prévu par la Constitution et qui était nécessaire à sa marche, et qu'était fixé le sens des articles qui donnaient lieu à différentes interprétations. Les sénatus-consultes étaient soumis à la sanction de l'Empereur.

SÉNÉ (de l'arabe *sana*), *Senna*, espèce du genre *Cassia* (Canéficier), famille des Césalpiniées. Les feuilles et les gousses que l'on vend sous le nom de *follicules de séné*, proviennent de deux espèces différentes, le *Cassia senna* ou *Séné d'Italie* et le *Cassia lanceolata* ou *Séné d'Alexandrie* ou *de la Thébaïde*. Ces follicules, surtout ceux du Séné d'Alexandrie, ont une vertu purgative bien connue. Comme ils occasionnent souvent des coliques, on y remédie en les associant avec quelque sel alcalin, tel que le sel de Glauber (sulfate de soude).

On donne vulgairement le nom de *Séné* à beaucoup de plantes purgatives. On appelle *S. arghel*, le Solénostemme, qui sert à sophistiquer le séné ; *S. bâtard* ou *sauvage*, la Coronille des jardins ; *S. des prés*, la Gratiole ; *S. d'Europe* ou *Faux séné*; un Baguenaudier ; *S. des Provençaux*, la Globulaire turbith ; *S. d'Amérique*, la Casse de Maryland.

SÉNEBIÈRE (du physicien *Sénebier*), *Senebiera*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, à petites fleurs blanches, en grappe, opposées aux feuilles. Les graines de la *S. coronopus* (Corne de cerf) peuvent servir à engraisser la volaille. La *S. pennatifide*, ou *Cresson des savanes*, a une saveur poivrée : on peut la manger en salade.

SÉNÉCHAL (du b.-lat. *seniscalcus* ; orig. german.), grand officier de la couronne qui avait à la fois la surintendance de la maison du roi et des finances, la conduite des troupes et le pouvoir de rendre la justice au nom du roi (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On appelait *sénéchaussée* l'étendue de pays soumise à la juridiction du *sénéchal*.

SÉNÉCIONIDÉES, une des tribus dont se compose la grande famille des Composées, a pour type le genre Séneçon (*Senecio*), et comprend elle-même 8 sous-tribus : *Sénécionées*, *Mélampodiées*, *Hélianthées*, *Flavériées*, *Tagétinées*, *Héléniées*, *Anthémidées* et *Gnaphaliées*.

SÉNEÇON, *Senecio*, genre de la famille des Composées, type de la tribu des Sénécionidées, renferme près de 600 espèces répandues par toute la terre : involucre cylindrique, à folioles égales, placées sur un seul rang, avec un second involucre extérieur, composé de petites bractées avortées ; réceptacle nu ; aigrettes simples, sessiles. — Le *Séneçon commun* (*S. vulgaris*), vulg. *Herbe aux charpentiers*, croît partout dans les champs ; ses fleurs sont jaunes. On lui attribuait autrefois des propriétés vulnéraires : d'où son nom vulgaire. Il est recherché par les chèvres, les cochons, et surtout par les lièvres et les lapins ; les petits oiseaux sont friands de ses semences. Le *S. jacobée* (*S. jacobæa*), vulg. *Herbe de St-Jacques*, a des fleurs jaunes, assez grandes, des tiges hautes et droites : il fleurit en juin, et croît partout sur le bord des chemins, dans les prés et les bois. Le *S. des marais* (*S. paludosus*) croît sur le bord des étangs et des rivières : tiges hautes de 1^m et plus fleurs jaunes terminales. Le *S. doronic* (*S. doronica*) a une seule fleur ou trois au plus, grandes, d'un jaune orangé : il habite les Alpes et les Pyrénées. On cultive dans les jardins le *S. élégant*, dit aussi *S. d'Afrique* ou *des Indes* : ses fleurs ont le disque jaune et les rayons d'un beau rouge ; on en a obtenu par la culture des variétés à fleurs doubles, à fleurs blanches, rosées, cramoisies et foncées.

SÉNÉGA, espèce du genre *Polygale*. *Voy.* ce mot.

SÉNÉGALI, *Estrilda*, nom donné à de petits oiseaux exotiques, de la famille des Fringillidés et du genre Gros-bec, mais particulièrement à une espèce du *Sénégal*, au plumage mêlé de rouge vineux et de brun verdâtre ; au bec rougeâtre, et dont l'iris est d'un brun rougeâtre. Les Sénégalis se nourrissent de graines et vivent en troupes.

SÉNEGRAIN, SÉNEGRÉ (corruption de *Fenugrec*), plante légumineuse. *Voy.* FENUGREC.

SENELLE, fruit de l'*Aubépine*.

SÉNEVÉ, *Sinapis* : c'est la graine de *Moutarde*.

SÉNILE (du lat. *senilis*), se dit de tout ce qui tient à la vieillesse : c'est dans ce sens qu'on dit *démence sénile*, *gangrène sénile*, *vue sénile*, etc.

SÉNILLE ou SENICLE, nom vulgaire de l'*Ansérine fétide*. — *Fausse sénille*, nom vulgaire de la *Renouée*.

SENNA, nom latin botanique du *Séné*.

SENNE ou SEINE. *Voy.* SEINE.

SÉNONIEN (ÉTAGE), celui des étages crétacés qui est compris entre l'étage turonien et l'étage danien. Il est plus connu sous le nom d'étage de *craie blanche* (*Voy.* CRAIE), à cause du faciès qu'il affecte constamment dans le bassin de Paris. Dans ce bassin, on distingue trois zones différentes : 1° à la base, la zone à *Micraster cor testudinarium*, dont le type est à la Faloise (Somme) ; 2° à la partie moyenne, la zone à *Micraster cor anguinum*, dont le type est à Tartigny, Lahérelle, Étaples, etc. ; 3° à la partie supérieure, la zone à *Belemnitella mucronata*, formant elle-même deux niveaux, que l'on peut étudier l'un à Montdidier, l'autre à Meudon et à Bougival. Parmi les autres fossiles de l'étage sénonien, on peut encore citer : le *Spondylus spinosus*, l'*Ostrea vesicularis*, la *Crania parisiensis*, l'*Ananchytes ovata* et ses variétés, etc. L'étage sénonien se retrouve avec les faciès les plus divers dans les autres bassins français (*terrain garumnien*, etc.), puis en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, dans les provinces danubiennes, dans le Caucase, en Russie, en Suède, en Amérique, etc.

SENS (du lat. *sensus*), facultés par lesquelles, à

la suite des *impressions* faites par les objets extérieurs sur les organes, l'homme et les animaux éprouvent certaines modifications appelées *sensations*. On distingue cinq sens : la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher*, qui correspondent à autant de classes de sensations et à autant d'organes : l'*œil*, l'*oreille*, le *nez*, la *langue*, la *main* et la *peau*. L'opération de ces sens est désignée par les mots de *vision*, d'*audition*, d'*olfaction*, de *gustation*, de *toucher* (*Voy.* ces mots). Les sens se rencontrent tous avec plus ou moins de perfection chez les animaux des classes supérieures; ceux des classes inférieures ne les possèdent pas tous, ou les ont extrêmement bornés.

Les philosophes ne sont pas d'accord sur le rôle que jouent les sens dans l'acquisition de nos connaissances; selon les uns, les sens sont l'unique source de toutes nos idées (*nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu : Voy.* EMPIRISME); selon les autres, leur exercice est seulement la condition de la *perception externe*, outre laquelle il faut admettre la *conscience* et la *raison* (*Voy.* ces mots). Ces diverses doctrines ont été indiquées aux articles IDÉES et INNÉES (IDÉES).

SENS COMMUN. Aristote nommait *sens commun* ou *sens suprême*, la faculté qui réunit et compare les diverses espèces de sensations (Voir Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 5.) — Aujourd'hui, on donne au terme de *sens commun* la signification de l'expression latine *sensus communis*, et l'on désigne sous ce nom la forme la plus simple et la plus générale de la *raison*, celle en vertu de laquelle les hommes, malgré l'inégalité des esprits et la diversité des opinions, reconnaissent tous certaines vérités et admettent des principes invariables. C'est le fondement du *consentement universel* (*Voy.* ce mot). Il peut être invoqué contre un système pour en juger les résultats pratiques et manifestes. Il y a à cet égard deux opinions également erronées : l'une, professée par les esprits exclusifs, refuse au sens commun tout droit de contrôle sur les théories philosophiques; l'autre, développée surtout par l'École écossaise, réduit la philosophie à éclaircir les vérités du sens commun, ce qui anéantit la science. — A cette acception de *sens commun* se rattache celle de *bon sens*, application individuelle de la raison qui juge dans les cas particuliers.

Sens esthétique. Voy. GOUT.

Sens intime. Voy. CONSCIENCE.

Sens moral. Voy. CONSCIENCE MORALE.

SENSATION (de *sentir*), modification de l'âme, qui résulte d'une impression faite sur un organe des sens et qui est souvent accompagnée de plaisir et de douleur. L'*impression* est un phénomène physiologique du système nerveux (*Voy.* IMPRESSION et NERFS), dont nous connaissons les conditions par l'étude des corps et des agents extérieurs avec lesquels il entre en relation. La *sensation* est un phénomène psychologique : nous la saisissons par la conscience qui nous en révèle seule les caractères et les lois (*Voy.* SENSIBILITÉ). Il peut y avoir *impression* sans qu'il y ait sensation, comme dans la paralysie, et même quelquefois *sensation*, sans qu'il y ait impression, comme dans l'hallucination. — On distingue des *sensations externes*, qui proviennent des impressions produites par l'action des objets extérieurs sur les organes des sens; et des *sensations internes*, qui naissent de l'état du corps, de l'exercice des fonctions vitales, et auxquelles correspondent les *appétits*. *Voy.* SENS, PERCEPTION EXTERNE, APPÉTIT.

SENSIBILITÉ (de *sensible*), faculté de sentir, distincte de l'Intelligence et de l'Activité (*Voy.* FACULTÉ). Les phénomènes dont elle est le principe se divisent en deux classes, *sensations* et *sentiments*. Les *sensations* sont les modifications agréables ou pénibles, que font éprouver à l'âme les *impressions* produites sur les organes des sens par les objets extérieurs ou déterminées par l'état et les besoins du corps. Les *sentiments* sont les émotions qu'on nomme dans le langage ordinaire plaisirs et peines de l'esprit et du cœur : ils naissent de l'exercice de nos facultés intellectuelles ou ils résultent de la satisfaction d'une disposition naturelle à rechercher certains objets. Il y a d'ailleurs plusieurs degrés dans le développement de ces dispositions. Ce sont d'abord de simples inclinations appelées *penchants;* à un degré supérieur, elles forment les *désirs*; lorsqu'elles ont acquis toute leur force, elles constituent les *passions*. *Voy.* ces mots.

En Physiologie, le mot *sensibilité* a reçu des sens très-différents selon les systèmes (*Voy.* ANIMISME, ORGANICISME, VITALISME). Certains auteurs nomment *S. animale* l'ensemble des fonctions de relation qui s'exercent à l'aide du système nerveux cérébro-spinal, et *S. organique*, l'ensemble des fonctions vitales qui s'exercent à l'aide du système ganglionnaire, etc. *Voy.* NERFS et AME.

La sensibilité peut être momentanément suspendue. *Voy.* ANESTHÉSIE.

SENSIBLE (NOTE). *Voy.* NOTE et SEPTIÈME.

SENSITIVE, *Mimosa pudica*, espèce du genre *Mimosa* (*Voy.* ce mot) : c'est un joli arbuste, à tiges armées d'aiguillons; à feuilles composées de folioles délicates; à fleurs petites, de couleur rouge ou violet clair. La *Sensitive* doit son nom à la faculté qu'elle a de se montrer *sensible* au moindre attouchement; on voit alors ses rameaux articulés fléchir, se rapprocher de leurs tiges, et toutes les folioles se coucher les unes contre les autres. Il existe à chaque insertion du pétiole avec la tige, et des folioles avec le pétiole, une très-petite glande, qui est le point le plus irritable; il suffit de la toucher avec la pointe d'une épingle pour faire fermer la feuille ou la foliole. La Sensitive est une des plantes chez lesquelles on observe une sorte de sommeil ; vers le soir, elle plie ses rameaux et ses feuilles, et ne les relève qu'avec le retour du jour; du reste, ses feuilles ne sont dans un état complet d'épanouissement qu'éclairées par la lumière directe : un nuage qui passe devant le soleil suffit pour en changer la direction. On a pu changer les heures de son sommeil en la mettant dès le matin dans une chambre noire, et la portant le soir dans une salle très-éclairée. Cette plante paraît aussi perdre sa sensibilité sous l'influence des anesthésiques : on est même parvenu à l'endormir avec du laudanum. Enfin la Sensitive est offensée par des mouvements très-brusques, tels que ceux d'une voiture qui roule rapidement sur le pavé : cependant elle s'y habitue quand ils deviennent fréquents. — On n'a donné jusqu'ici que des explications insuffisantes de ces divers phénomènes.

La Sensitive a été prise comme le symbole de la sensibilité et de la pudeur.

On donne vulgairement le nom de *Sensitive* à plusieurs plantes chez qui l'on remarque, comme chez la Sensitive, des phénomènes d'irritabilité : tels sont le *Ros solis*, le *Carambolier*, une *Oxalide*, etc.

SENSORIUM, nom latin que certains auteurs ont donné à la partie du cerveau qu'ils croient être le centre commun des sensations et le siége de l'âme. *Voy.* AME.

SENSUALISME, doctrine philosophique qui rapporte aux *sens* l'origine de toutes nos idées. Chez les modernes, on donne spécialement ce nom au système de Condillac. *Voy.* EMPIRISME.

SENTENCE (du lat. *sententia*), parole mémorable, apophthegme, maxime qui renferme une grande pensée, une belle moralité. Les sentences doivent être exprimées brièvement, de manière à se graver facilement dans la mémoire. Les *Proverbes* de Salomon, les *Poésies gnomiques* des Grecs, les *Sentences* de P. Syrus, les *Distiques* de Dion. Caton, les *Quatrains* de Pibrac, etc., sont des recueils de ce genre. — Dans la Scolastique, sous le titre de *Livre des sentences*, Pierre Lombard, surnommé pour cela le *Maître des sentences*, avait rassemblé les *opinions* des apôtres et des Pères de l'Église sur les points les plus importants de la théologie : ce livre eut pour commentateurs St Thomas, St Bonaventure, etc.

Dans la Jurisprudence, *sentence* est synonyme de *jugement* et se dit surtout des décisions des arbitres. Autrefois, on donnait spécialement ce nom aux jugements rendus par les juges inférieurs.

SENTEUR, se dit pour *odeur, parfum*. *V.* ces mots. *Pois de senteur* ou *Gesse odorante*. *Voy.* GESSE.

SENTIMENT (de *sentir*), plaisir ou peine qui naît de l'exercice de nos facultés intellectuelles, comme le regret et l'espérance, ou qui résulte de la satisfaction d'une disposition naturelle à rechercher certains objets, comme les jouissances que procure l'amitié. On distingue deux classes de sentiments : 1° les *S. intellectuels*, ou plaisirs de l'esprit, comme les jouissances que procurent la science et la vue de la beauté, etc.; 2° les *S. moraux*, ou plaisirs du cœur, comme les jouissances que procure l'amitié ou l'accomplissement d'un devoir. — Il ne faut pas confondre le *sentiment* avec la *sensation* : la sensation est toujours précédée d'une impression organique; le sentiment n'est jamais précédé d'une impression et il ne se manifeste dans le corps qu'en vertu de la réaction naturelle de l'âme sur certains organes ; c'est ainsi que la joie et la tristesse s'expriment par la physionomie. *Voy.* SENSATION et SENSIBILITÉ.

Morale du sentiment, doctrine philosophique qui donne pour fondement à la morale le *sentiment moral*, c.-à-d. l'ensemble des plaisirs et des peines qui accompagnent le discernement du bien et du mal, comme la satisfaction morale et le remords, l'estime et le mépris, la sympathie et l'aversion. D'après elle, le *bien* consiste dans la satisfaction d'un penchant désintéressé, qui est la *bienveillance* pour Cumberland et Shaftesbury, la *sympathie* pour Adam Smith, le *sentiment moral* pour J.-J. Rousseau, l'*amour de Dieu* pour les mystiques, etc.; l'approbation que ce penchant donne à certains actes constitue le *sens moral*, la *conscience ;* le *devoir* consiste à agir de manière à mériter cette approbation. La théorie d'A. Smith est la plus célèbre. Elle a le mérite de reconnaître le désintéressement de la vertu et de combattre le système de l'*intérêt* (*Voy.* ce mot); mais on lui fait trois objections fondamentales : 1° le sentiment de la sympathie ne peut fonder le jugement d'approbation ; il le suppose au contraire; 2° il manque des deux caractères essentiels au devoir, l'universalité et l'obligation; 3° il ne saurait fournir une règle immuable et absolue pour le droit naturel. *Voy.* CONSCIENCE, BIEN, DEVOIR, etc.

SENTINE (du lat. *sentina*), la partie la plus basse d'un bâtiment, située au fond de la cale. C'est le réceptacle de toutes les eaux et de toutes les ordures. On la vide avec les pompes.

SENTINELLE (de l'ital. *sentinella*), soldat armé placé près d'un poste pour veiller à sa garde, découvrir les ennemis, prévenir les surprises, et exécuter tout ce qui a été prescrit. On le nomme aussi *factionnaire*. On appelle *vedette*, une sentinelle à cheval ; *sentinelle perdue*, un soldat que l'on place dans un poste avancé et dangereux — Les sentinelles ne doivent pas s'écarter de leur poste au delà de 30 pas. Elles rendent les *honneurs* à ceux qui y ont droit, arrêtent les rondes et patrouilles par les mots : *Halte là! Qui vive?* elles crient : *Aux armes!* en cas d'alerte; quand elles ne doivent pas se laisser approcher, elles enjoignent aux passants de *passer au large*. La sentinelle qui abandonne son poste, ou même qui s'endort, est punie de peines sévères, qui varient selon les cas. — *Voy.* PLANTON.

Sentinelle, oiseau. *Voy.* MACRONYX.

SEP, partie de la charrue : c'est une pièce de bois qui pose à plat sur la terre, et dans laquelle le soc de la charrue est emboîté. *Voy.* CHARRUE.

SÉPALE, nom donné, en Botanique, aux découpures ou folioles articulées, ordinairement vertes, qui constituent le calice des fleurs. Le calice est *monosépale* quand ces découpures sont adhérentes par leur bord, et *polysépale* quand les divisions sont parfaitement distinctes.

SÉPARATION (du lat. *separatio*). En Droit, il y a la *S. de biens*, la *S. de corps* et la *S. des patrimoines*.

La *S. de biens* est un régime particulier du mariage qui conserve à chacun des époux la propriété et l'administration de ses biens. La *S. de biens* est *contractuelle*, si elle a été stipulée dans le contrat de mariage (C. civ., art. 1536), et *judiciaire*, quand elle a été prononcée en justice en faveur de la femme dont la dot est mise en péril (art. 1443). La femme séparée de biens ne peut cependant aliéner ses immeubles sans le consentement de son mari ou l'autorisation de la justice ; sous le régime de la séparation de biens, chacun des époux contribue pour sa part aux charges du ménage, la femme jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus, si la séparation de biens est conventionnelle (art 1537), proportionnellement à ses facultés et à celles du mari, si la séparation de biens est judiciaire (art. 1448).

La *S. de corps* est une autorisation de prendre des domiciles séparés, autorisation qu'un jugement peut accorder aux époux pour des causes graves : adultère, excès, sévices, injures graves, condamnation de l'un des époux à une peine infamante (art. 306-10) : elle entraîne la séparation de biens (art. 311). La séparation de corps a remplacé le divorce (*Voy.* DIVORCE). — Le Code civil et le Code de procédure règlent les formes qui doivent être observées dans les séparations de biens et de corps.

Séparation des patrimoines. *Voy.* PATRIMOINE.

SEPIA, nom latin du Mollusque appelé en français *Seiche* (*Voy.* ce mot), désigne aussi la liqueur noire qu'on retire de cet animal, et dont on fait une espèce d'encre qui sert en peinture. *Voy.* LAVIS.

SÉPIOLE, *Sepiola*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères décapodes, famille des Sépidées : corps en forme de sac raccourci et déprimé, arrondi postérieurement ; bras dépourvus de ventouses. Les Sépioles sont armées de deux nageoires latéro-dorsales. On n'en connaît qu'une espèce de la Méditerranée.

SEPS (du gr. σήψ), genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Scincoïdiens, renferme des animaux au corps très-allongé, cylindrique, serpentiforme, et couvert d'écailles arrondies et imbriquées : tête petite, peu obtuse, recouverte de plaques; 4 pieds très-minces et très-courts, terminés par un ou plusieurs doigts. On distingue : le *Seps tridactyle* ou *Chalcide*, du midi de l'Europe (*Voy.* CHALCIDE) : on regarde à tort sa morsure comme venimeuse; le *Seps de Decrès*, de l'Australie, qui a quatre doigts à chaque patte; l'*Hémiergis*, également de l'Australie.

SEPS ou CEPS, champignon comestible. *Voy.* BOLET.

SEPT (du lat. *septem*), un des nombres premiers. — Ce nombre, comme le nombre 3, a toujours été vénéré : il est consacré dans les livres saints par un grand nombre de circonstances et d'événements. Dieu se reposa le *septième* jour de la création; le sabbat fut fixé au *septième* jour; la semaine a *sept* jours, en l'honneur des *sept planètes*. On connaît le chandelier aux *sept branches* de l'Ancien Testament, le livre aux *sept sceaux* de l'Apocalypse. Il y a *sept sacrements*, *sept péchés capitaux*, etc. — Chez les Grecs, on retrouve les *sept sages*, les *sept merveilles du monde*, les *sept étoiles* des Pléiades, les *sept chefs* devant Thèbes; Rome est la ville aux *sept collines*, etc. Les médecins ont leurs *septénaires*. — Les Cabalistes attribuaient au nombre *sept* la vertu d'évoquer les génies planétaires et de les contraindre à opérer des prodiges.

SEPTANTE, dénomination vieillie du nombre 70. — Pour les *Septante* qui traduisirent la Bible en grec. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SEPTEMBRE (du lat. *september*), le 9ᵉ mois de notre année, a été ainsi nommé parce qu'il était le 7ᵉ de l'année romaine quand elle commençait en mars. Il a 30 jours. Vulcain en était le dieu tutélaire. Le soleil entre dans le signe de la Balance le 23 septembre : c'est alors que commence l'automne.

— C'est au mois de septembre que s'ouvrent ordinairement les vendanges dans nos climats.

SEPTÉNAIRE (du lat. *septenarius*), c.-à-d. qui contient *sept*. Il se dit d'un espace de sept ans dans la vie de l'homme quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de *sept* ans, à compter du jour de la naissance. — En Médecine, les *septénaires* sont des espaces de *sept* jours : c'étaient, dans la doctrine des jours critiques, autant de périodes qui partageaient le cours des maladies.

SEPTENNALITÉ, mot créé sous la Restauration pour désigner la durée de *sept* ans assignée par la loi du 16 juin 1824 à la Chambre des Députés.

SEPTENTRION (du lat. *septentrio*, de *septem*, sept, et *triones*, bœufs de labour), nom qu'on donnait aux étoiles de la Petite Ourse, est devenu synonyme de *Nord*. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

SEPTICÉMIE (du gr. σηπτικός, qui putréfie, et αἷμα, sang), altération du sang due au développement d'un principe morbifique; l'infection purulente ou putride, la fièvre typhoïde, la fièvre puerpérale, etc., ont été attribuées à la septicémie.

SEPTICIDE (du lat. *septum*, cloison, et *cædere*, couper), se dit, en Botanique, des péricarpes s'ouvrant par des sutures correspondantes aux cloisons.

SEPTIDI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

SEPTIÈME (du lat. *septimus*). En Musique, on appelle *septième* un intervalle dissonant renversé de la seconde et comprenant sept notes (d'*ut* à *si*). On distingue la *S. majeure*, composée de 5 tons et 1 demi-ton, renversement de la seconde mineure; la *S. mineure*, composée de 4 tons et 2 demi-tons, renversement de la seconde majeure; la *S. diminuée*, composée de 2 tons et 3 demi-tons, renversement de la seconde augmentée ; la *S. augmentée*, renversement de la seconde minime : cette dernière n'est point en usage. — Reicha compte 4 accords de septième, qui tous ont leurs renversements. — Les accords de septième se chiffrent par un 7 ; le 1er renversement par $\frac{6}{5}$ (le 5 est barré pour l'accord de septième dominante) ; le 2e, par $\frac{6}{3}$ ou par un 6 barré ; le 3e, par un 4 ou par un 2, etc.

On donne le nom de *septième de sensible* au 1er renversement de l'accord de 9e majeure sans fondamentale (*sol dièse*, *si*, *ré*, et *fa dièse*).

SEPTIFÈRE (du lat. *septum*, cloison, et *fero*, porter), se dit, en Botanique, des valves du péricarpe, lorsqu'elles portent des cloisons qui restent fixées sur elles après la déhiscence du fruit.

SEPTIQUE (du gr. σηπτικός, qui produit la putréfaction), se dit des substances, des miasmes ou autres principes morbifiques, qui déterminent des affections gangréneuses (venin de la vipère, seigle ergoté), ou qui produisent une sorte de décomposition des liquides et des tissus organiques (acide sulfhydrique, pus, etc.). *Voy.* ANTISEPTIQUES.

SEPT-ŒIL, nom vulgaire de la Lamproie de rivière. — *Sept-œil rouge*, nom de l'Ammocète rouge.

SEPTUAGÉSIME (du lat. *septuagesimus*, 70e), le dimanche qui précède la Sexagésime et qui est le 3e avant le 1er dimanche de Carême.

SEPTUM (en latin *cloison*), désigne, en Anatomie, certaines parties du corps qui séparent deux cavités, comme le *S. lucidum*, qui sépare les deux ventricules latéraux du cerveau ; le *S. medium* du cœur, qui sépare les oreillettes et les deux ventricules ; le *S. narium*, cartilage qui sépare les narines, etc.

SEPTUOR, composition musicale pour sept parties, pour sept voix ou pour sept instruments. On cite le *septuor de Lodoïska* de Cherubini, les *septuors* de Beethoven, de Kalkbrenner, etc.

SÉPULCRE (du lat. *sepulcrum*) tombeau, monument, ou lieu particulier préparé pour recevoir la dépouille d'un mort. Il ne se dit guère qu'en parlant des tombeaux des Juifs, particulièrement des sépultures creusées dans le roc, ou bien pratiquées dans un ouvrage de maçonnerie, où le corps repose, renfermé dans un cercueil ou dans un simple linceul. — Pour le *St-Sépulcre*, église de Jérusalem, bâtie sur l'emplacement même où fut enseveli Notre-Seigneur, et pour les *Chevaliers du St-Sépulcre*, *Voy.* SÉPULCRE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SÉPULTURE (du lat. *sepultura*). L'obligation de donner la sépulture aux morts a été regardée par tous les peuples civilisés comme un devoir de religion : les Égyptiens, les Grecs, les Romains surtout étaient fort scrupuleux dans l'accomplissement de ce devoir : ils auraient cru se rendre coupables d'un crime horrible en y manquant, même envers des étrangers. Ils étaient persuadés que ceux qui ne recevaient point la sépulture erraient pendant cent ans sur les bords du Styx. La privation des honneurs de la sépulture était considérée comme la plus sévère des punitions ; pour les Romains, c'était le comble de l'infamie.

Dans les pays catholiques, les règles ecclésiastiques défendent d'accorder la sépulture chrétienne à celui qui n'est pas catholique ou qui a abjuré sa foi, ainsi qu'à celui qui est mort dans l'impénitence ou dans un flagrant délit ; mais il faut que la profession de l'impiété ou de l'erreur ait été publique, ou que le crime soit notoire. L'application des règles relatives aux *refus de sépulture* ne doit être faite qu'avec une extrême prudence, ces refus étant de nature à compromettre l'honneur des familles, en même temps qu'à flétrir la mémoire du défunt, et pouvant quelquefois provoquer des troubles dangereux. Pour prévenir tout excès en ce genre, il a été décidé en France que tout individu doit être enseveli suivant le rit du culte qu'il a professé pendant sa vie, à moins qu'il n'ait formellement demandé le contraire (Décision du 16 juillet 1806). Dans les localités où différents cultes sont professés, chaque culte a son lieu de sépulture particulier. Il peut être fait dans les cimetières des concessions de terrains aux personnes qui désirent y posséder une place distincte et séparée pour y fonder leur sépulture ou celle de leurs parents (*S. de famille*) et y construire des caveaux, monuments ou tombeaux (Décr. du 23 prairial, an XII). — *Voy.* VIOLATION.

Le mode de sépulture a varié selon les temps, et selon les idées que chaque peuple se faisait de la vie future et du sort des âmes. Les Égyptiens embaumaient leurs morts afin de les conserver; les Juifs les déposaient dans des *sépulcres* (*Voy.* ce mot) ; les Grecs et les Romains brûlaient les corps et renfermaient les cendres dans des urnes, qu'ils plaçaient dans des tombeaux. L'usage de mettre les morts en terre (*inhumation*), emprunté aux Juifs, s'est répandu par toute la terre avec le Christianisme. Dans les premiers siècles de l'Église, les corps des martyrs furent ensevelis dans les églises. Plus tard, on étendit cet honneur aux personnes distinguées par leur piété, et dans la suite on en vint à l'accorder à tout le monde. Cet usage, dangereux pour la salubrité publique, n'a cessé en France qu'en 1777. — Voir E. Feydeau, *Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens* (1856). *Voy.* FUNÉRAILLES, INHUMATION et CIMETIÈRE.

SÉQUANIEN (ÉTAGE), nom sous lequel quelques géologues réunissent des couches distraites de l'étage *kimméridien inférieur* et de l'étage *corallien supérieur*, et qui sont caractérisées par la *Terebratula humeralis* et la *Pinnigena Saussurii*.

SÉQUENCE (du lat. *sequentia*), nom que l'on donne, dans certains jeux de cartes, à une série de cartes de la même couleur et dont les nombres se suivent : la séquence prend son nom de la carte la plus haute. — *Voy.* PROSE.

SÉQUESTRATION (de *séquestre*), crime qui consiste à enlever par violence une personne pour la tenir en *chartre privée* (*Voy.* ce mot) et comme en séquestre. Si la séquestration a duré plus d'un mois, elle est punie des travaux forcés à perpétuité ; si elle a duré moins de 10 jours et si la personne séquestrée a été rendue à la liberté avant les pour-

suites, la peine est réduite à un emprisonnement de 2 à 5 ans. Si les personnes séquestrées ont été soumises à des tortures, la peine est la mort (C. pén., art. 341 et suiv.). — *Séquestration de biens.* *Voy.* SÉQUESTRE.

SÉQUESTRE (du lat. *sequester*). En Droit, ce mot désigne le dépôt d'une chose litigieuse entre les mains d'un tiers, qui doit la conserver jusqu'à la décision définitive. On appelle aussi *séquestre* la personne entre les mains de laquelle se fait le dépôt. Le séquestre est dit *conventionnel*, quand il est fait par une ou plusieurs personnes de leur propre volonté; *judiciaire*, quand le dépôt d'un objet litigieux est ordonné par justice entre les mains d'un tiers. — Tout ce qui concerne cette matière est réglé par le Code civil (art. 1955-63) et par les Codes de procédure (art. 688) et de commerce (art. 106).

En Médecine, on appelle *séquestre* une portion d'os privée de vie, qui, dans les nécroses, est rejetée au dehors comme corps étranger. *Voy.* NÉCROSE.

SEQUIN (de l'ital. *zecchino*, dérivé de *zeccha*, lieu où l'on bat la monnaie), monnaie d'or répandue en plusieurs pays, et qui paraît avoir eu cours primitivement à Venise. Le *sequin* de Venise valait 12 fr.; celui des États romains, 11 fr. 80 c.; le *S. aux lis*, de Toscane, 12 fr. 02 c.; le *sequin* de Parme et celui du Piémont, 11 fr. 95 c. — En Turquie, le *sequin zermahboub* de 1774 vaut 8 fr. 72 c.; celui de Sélim III, 7 fr. 30 c.; le *demi* vaut 3 fr. 65 c.; le *tiers*, 2 fr. 43 c.; le *quart*, 1 fr. 82 c.: toutes ces subdivisions sont aussi en or.

SEQUOIA, genre de la famille des Abiétinées (Conifères), établi pour de très-grands arbres de la Californie et du Mexique, qui ont beaucoup de ressemblance avec les Pins. Le *S. gigantesque* atteint jusqu'à 100m de hauteur; le *S. toujours vert* a pu être acclimaté en France dans les terrains secs, mais profonds et siliceux.

SÉRAIL (du turc *séraï*). Ce mot, qui, chez les Turcs, est synonyme de *palais* (*Voy.* SARRASINE [ARCHITECTURE]), s'emploie communément chez nous, mais improprement, comme synonyme de *harem* (*Voy.* ce mot). A Constantinople, le *sérail*, résidence habituelle du sultan, est situé à l'entrée du Bosphore, sur une pointe qui s'avance dans la mer: c'est un assemblage de constructions irrégulières, entouré de fortes murailles, et qui renferme, outre le harem, de vastes jardins et plusieurs mosquées.

SÉRAN ou SÉRANÇOIR, sorte de peigne ou de grande carde armée de dents de gros fil de fer dont on se sert pour démêler l'étoupe et mettre le chanvre et le lin en état d'être filés. — *Sérancer*, c'est l'action de passer successivement le chanvre et le lin sur des sérans de plus en plus fins, pour obtenir une plus belle filasse.

SÉRAPHINS (de l'hébreu *seraphim*), esprits célestes qui occupent le premier rang dans la première hiérarchie des anges. *Voy.* ANGE et le mot SÉRAPHINS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.* — *Ordre des séraphins.* *Voy.* CHEVALIER.

St Bonaventure fut surnommé le *Docteur séraphique*, à cause de la mysticité de ses écrits.

SERAPIAS, genre d'Orchidées. *Voy.* ÉPIPACTIDE.

SÉRASKIER (du turc *ser*, chef, et *asker*, armée), général en chef et gouverneur chez les Turcs.

SERDAR, chef militaire en Turquie et dans quelques contrées de l'Asie.

SERDEAU, nom donné autrefois à un officier de la maison du roi qui recevait les plats que l'on desservait de la table du roi, et qui étaient réservés aux gentilshommes servants. On appelait *salle du serdeau*, le lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants.

SEREIN (du lat. *serenus*, de *serum*, soir), pluie fine qui se produit sans nuage à la fin des chaudes journées d'été. Elle résulte de ce que, à la fin de ces journées, par suite de la disparition du soleil sous l'horizon, le refroidissement de l'air est assez rapide pour précipiter directement la vapeur d'eau atmosphérique en gouttelettes à la surface de la terre. Le serein est généralement malsain et peut donner lieu à des fièvres ou à des rhumatismes.

Goutte sereine. *Voy.* AMAUROSE.

SÉRÉNADE (de l'ital. *serenata*), concert donné le soir ou la nuit, en plein air, sous les fenêtres de quelqu'un. Il n'est ordinairement composé que de musique instrumentale; quelquefois cependant on y ajoute des voix. L'Espagne, l'Italie et nos provinces méridionales sont les terres classiques de la sérénade. On y chante ordinairement des barcaroles et des romances, adaptées le plus souvent à la situation. — *Sérénade* est aussi le nom des morceaux de musique que l'on compose ou que l'on exécute pour ces occasions.

SERÈNE, sorte de baratte mécanique formée par un tonneau de 1m de haut sur 0m,75 de diamètre. On peut faire 50 kilogr. de beurre à la fois dans une serène de cette proportion. *Voy.* BARATTE.

SÉRÉNISSIME (du lat. *serenissimus*, superlatif de *serenus*), titre d'honneur qu'on donnait autrefois aux rois de France, aux évêques, au doge de Venise et aux électeurs d'Allemagne. Ce titre, joint à celui d'*Altesse*, est réservé, dans quelques monarchies, aux souverains qui ne sont pas rois et aux princes du sang.

SÉREUX (du lat. *serosus*), ce qui abonde en sérosité ou qui en a les caractères. — *Membranes séreuses*, *Apoplexie séreuse.* *Voy.* MEMBRANES et APOPLEXIE.

SERF (du lat. *servus*), s'est dit, pendant le moyen âge, des hommes qui, sans être complétement en état d'esclavage, étaient cependant la propriété d'un seigneur, et qui, attachés à la glèbe, étaient astreints à cultiver une terre déterminée sans pouvoir la quitter. *Voy.* ESCLAVAGE et PAYSANS.

SERFOUETTE (de *serfouir*, creuser autour), outil de Jardinier avec lequel on remue la terre autour des jeunes plantes. C'est une espèce de binette formée de deux dents de fer renversées et pointues, réunies par une douille à laquelle s'adapte un manche.

SERGE (du lat. *serica*, vêtement de soie), étoffe légère et croisée, en laine ou en soie, mais le plus souvent en laine, qui se fabrique sur un métier à quatre marches et de la même manière que le satin. La serge de laine diffère de l'étamine en ce que, dans l'étamine, la chaîne et la trame sont également lisses, également serrées, au lieu que dans la serge la trame est de laine cardée et filée lâche au grand rouet, pour faire draper l'étoffe. Les serges sont rases, à poil ou drapées. On appelle *serge naturelle* ou *beige*, une serge noire ou grise fabriquée avec de la laine qui n'a point été teinte. — La fabrication de cette étoffe est fort ancienne en France.

On donne aussi le nom de *serge*, de *sergé*, à diverses étoffes, dont le tissu est celui de la serge: le *ras de St-Maur* est une serge de soie.

SERGENT (du lat. *serviens*, qui sert). Ce mot, dans l'origine, était synonyme de *servant*, *serviteur*, et s'appliquait aux fonctions les plus diverses. Il y avait autrefois, en France, des *S. d'armes* pour les cérémonies et les tournois; des *S. barriers*, pour percevoir les droits d'octroi aux barrières et aux portes des villes; des *S. prairiers* et *champestres*, pour garder les prairies et les champs; des *S. du plaid de l'épée*, pour faire exécuter les jugements; des *S. de la paix et de la querelle*, pour maintenir le bon ordre; des *S. à verge*, bas officiers de justice dont les fonctions consistaient à porter des exploits, des assignations, à faire des saisies et des exécutions, et à arrêter ceux contre lesquels avaient été portés des décrets de prise de corps: ces derniers ont été remplacés par des *huissiers* et leurs *recors*.

Dans l'Armée, le grade de *sergent* date du XVe siècle. Il fut d'abord donné à de bas officiers qui prenaient le nom de *S. de bandes*; cependant, il y avait aussi à la même époque des officiers supérieurs d'un

rang élevé qu'on appelait *S. de bataille*, et dont la fonction était de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général en chef : ces derniers subsistèrent jusqu'au XVIIe siècle. — Aujourd'hui, on appelle *sergent*, un sous-officier d'infanterie qui commande au caporal et aux soldats en tout ce qui est relatif au service, à la police et à la discipline. Le sergent porte un galon d'or ou d'argent au-dessus de chaque parement de l'uniforme. Le *sergent-major* est le premier sous-officier d'une compagnie : il commande aux autres sous-officiers et aux soldats ; il est responsable envers le capitaine, et surveille le fourrier, qui est chargé, sous sa direction, de faire les écritures. Le sergent-major porte un double galon d'or ou d'argent au-dessus de chaque parement. Ce grade a été créé en 1776.

Sergent de ville, agent de police, principalement chargé de maintenir le bon ordre dans les lieux publics. A Paris, les sergents de ville dépendent du préfet de police ; dans les départements ils sont sous les ordres de l'autorité municipale. Un décret du 7 septembre 1870 a changé leur nom à Paris, en celui de *gardiens de la paix publique*. — A Londres, les *policemen* remplissent des fonctions analogues.

Les Menuisiers appellent *sergent* un instrument qui serre l'une contre l'autre les pièces qu'on veut assembler, et les maintient dans cet état pendant qu'on perce les trous des chevilles ou que la colle sèche.

SÉRIALIDÉES, famille de Mollusques bryozoaires, a pour type le genre *Sérialaire* (*Amathia* de Lamouroux), que l'on a longtemps rangé parmi les Polypes. *Voy.* BRYOZOAIRES.

SÉRICAIRE (du lat. *sericum*, soie), *Sericaria*, nom scientifique du genre de Lépidoptères nocturnes, tribu des Bombycides, qui a pour type le *Ver à soie*.

SÉRICICULTURE (du lat. *sericum*, soie), culture de la soie. L'industrie séricicole se compose de deux parties bien distinctes : la partie agricole, ou *sériciculture* propr. dite, qui renferme la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et la préparation des cocons; et la partie manufacturière, ou *industrie sérigène*, qui comprend le travail de la filature de la soie, celui du dévidage et du moulinage, et enfin celui du tissage. — Olivier de Serres, à la fin du XVIe siècle ; l'abbé Boissier de Sauvages, au XVIIIe ; le comte vénitien Dandolo, au commencement du XIXe, et de nos jours MM. Bonafous, Camille Beauvais, Pasteur, etc., sont ceux dont les travaux ont le plus fait pour les progrès de la sériciculture. — Consulter : De Quatrefages, *Rapport sur la sériciculture à l'Exposit. univ. de* 1867 (*Rapports du jury*, t. XIII, p. 429-50). *Voy.* MAGNANERIE et VERS A SOIE.

SÉRICIQUE (ACIDE). *Voy.* MYRISTIQUE.

SÉRIE (du lat. *series*). En Mathématiques, on appelle *série* toute suite de termes en nombre illimité, qui dérivent tous d'une même loi de formation. Telles sont les suites : $\frac{1}{3}, \frac{1}{5}, \frac{1}{7}, \frac{1}{9} \ldots ; \frac{m}{1}, \frac{m-1}{1.2}, \frac{m-2}{1.2.3} \ldots$ — On dit qu'une série est *convergente*, quand la somme des n premiers termes de cette série tend vers une limite déterminée à mesure que n devient de plus en plus grand ; elle est *divergente* dans le cas contraire. Les progressions géométriques décroissantes indéfiniment prolongées donnent l'exemple le plus simple de séries convergentes. Parmi les différents caractères auxquels on reconnaît la convergence d'une série, on peut citer celui-ci : une série est convergente quand le rapport d'un terme au précédent tend vers une limite moindre que l'unité, à mesure que ce terme est plus reculé dans la série. Une série à termes décroissants, alternativement positifs et négatifs, est toujours convergente.

Série, en Chimie. *Voy.* HOMOLOGUES (CORPS).

SERIN (du lat. *citrinus*, de couleur de citron), *Serinus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés : bec gros, court, bombé ; tarses médiocres, ailes pointues, queue de moyenne largeur et fortement échancrée. Les espèces principales sont : le *Canari* ou *Serin des Canaries*, espèce à laquelle appartient notre Serin domestique ; le *Cini*, qui comprend le *S. vert de Provence* et le *S. jaune d'Italie* ; le *S. vert-jaune*, dit aussi *Verduron* ou *Venturon*.

Le *Serin des Canaries*, dans l'état sauvage, a le dessus du corps brun, varié de gris, la poitrine d'un vert jaune, les flancs variés de traits bruns, et le croupion blanchâtre. Le *Serin domestique* a le corps couvert de plumes blanches à leur base, et jaune citron sur toute leur partie apparente; les grandes plumes de ses ailes et de sa queue sont blanches en dessous et jaunes en dessus; son bec ainsi que ses pattes sont couleur de chair. Les amateurs se sont plu à croiser la race pure des Canaris avec le Cini, le Venturon, le Bouvreuil, le Chardonneret, le Linot et le Tarin : il en est résulté des métis bigarrés que l'on nomme *Arlequins*. Parmi les variétés les plus recherchées, on cite le *S. plein* ou *jonquille*, le *S. huppé*, le *S. panaché de noir et de jonquille*, le *S. hollandais à longues pattes*, etc. Les serins mâles ont un gazouillement assez agréable ; ils peuvent apprendre des airs au moyen d'une *serinette* (*Voy.* ci-après). Les serins sont aisés à nourrir et à élever : le millet, le mouron, les épis du panic, le plantain, le séneçon, font avec le sucre et les échaudés appelés *colifichets*, la base de leur nourriture. Ils sont sujets à beaucoup de maladies et d'infirmités : ils ont, entre autres, la maladie du *bouton*, qui se développe sous la queue, et qu'il faut percer à temps. La serine fait 2 ou 3 pontes par an, de 5 ou 6 œufs à la fois ; on lui donne pour nid un petit panier garni de coton.

SERINETTE, instrument dont on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les *serins* : c'est un petit orgue, ayant sommier, clavier, tuyaux et soufflet, et qui est en parfaite harmonie avec le timbre de ces petits oiseaux. L'étendue de la serinette est ordinairement d'une octave. On peut lui faire porter 4 ou 5 airs différents. Le rang qu'occupe chaque encoche détermine l'air que fait entendre la *serinette*, et une table des timbres de ces airs sert à les indiquer.

SERINGAT, *Philadelphus*, plante. *Voy.* SYRINGA.

SERINGUE (du lat. *syringa*, du gr. σύριγξ, tuyau), instrument bien connu dont on se sert pour faire des injections dans les intestins, les plaies, les ulcères, etc. *Voy.* LAVEMENT, CLYSOIR, CLYSOPOMPE.

SÉRIOLE, *Seriola*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, voisin des Caranx et des Leiches. L'espèce type, la *S. de Duméril*, habite la Méditerranée et pèse quelquefois jusqu'à 80 kilogr. : sa chair, ferme et rougeâtre, est estimée. Plusieurs autres espèces se trouvent dans la mer des Indes et dans les mers d'Amérique.

SÉRIOLE, *Seriola*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées annuelles, hérissées, à feuilles sinuées, dentées ou roncinées ; à fleurs ligulées jaunes, en capitules terminaux. L'espèce type est la *S. de l'Etna*. Les autres espèces croissent au Chili et au Brésil.

SÉRIQUE, *Serica*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille de Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, renferme de petits insectes d'un aspect soyeux qui se trouvent communément sur les plantes.

SERMENT (du lat. *sacramentum*), acte par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on avance, ou d'un engagement par lequel on se lie.

Le serment a été considéré de tout temps comme un des actes les plus importants de la vie : presque toujours il est environné de cérémonies religieuses. Chez les anciens, le serment se prêtait toujours devant les autels. Chez les Chrétiens, il s'est longtemps prêté la main sur l'Évangile ou sur les reliques des saints; aujourd'hui, on se contente de le prêter debout, la tête découverte et la main droite levée vers le ciel ou en face d'un crucifix. Les Juifs prêtent le

serment dans la synagogue, en présence du rabbin et la main sur le Talmud. — Les Quakers et plusieurs autres sectes protestantes prohibent le serment, se fondant sur la défense expresse qu'en aurait faite Jésus-Christ (*Év. St Matthieu*, v, 33.)

Serment judiciaire : c'est une affirmation faite en justice sous l'invocation du nom de Dieu, et dont la loi fait dépendre le jugement de la cause. Le Code civil (art. 1357 et suiv.) distingue : celui qu'une partie *défère* à l'autre (*S. décisoire*), et celui qui est déféré d'office par le juge à l'une des parties (*S. supplétoire*). Le *S. décisoire* ne peut avoir lieu que sur un fait personnel à celui à qui il est déféré; il peut être référé par la partie à qui il est déféré à celui qui l'a déféré. Le *S. supplétoire* a pour but de compléter la preuve d'un fait ou de déterminer le montant de la condamnation : il ne peut être déféré par le juge que lorsque la demande ou l'exception n'est pas pleinement justifiée; il ne peut être référé. — On appelle *S. à plaids* (*S. in litem*), celui qui est déféré par le juge au demandeur pour déterminer la valeur de la chose demandée. — La personne à qui le serment a été déféré et qui est convaincue d'avoir fait un *faux serment*, est punie de la dégradation civique (C. pén., art. 366). — Pour le serment en matière criminelle, *Voy.* Témoins.

Serment militaire. Voy. drapeau (serment du).

Serment politique. C'est celui que prêtent les fonctionnaires publics avant d'entrer en charge, et par lequel ils promettent obéissance aux lois de l'État et fidélité au souverain. Ce serment a été prescrit par la loi du 31 août 1830, aboli en 1848, rétabli en 1852, aboli de nouveau le 5 septembre 1870 et remplacé par le *serment professionnel.* La prestation du serment professionnel a lieu, suivant la nature ou l'importance des fonctions entre les mains du chef de l'État ou du supérieur hiérarchique.

En Rhétorique, le *serment* est rangé parmi les lieux communs extrinsèques. *Voy.* Lieux communs.

SERMOLOGE (c.-à-d. *recueil de sermons*), nom donné jadis à des livres qui contenaient des discours ou des sermons des papes et autres personnes en grande vénération pour leur sainteté. On lisait ces sermons aux fêtes des Confesseurs, tous les jours depuis Noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, à la Purification, à la Toussaint et à quelques autres fêtes. — *Voy.* Sermonnaire et Prédication.

SERMON (du lat. *sermo*), prédication chrétienne, discours qu'on prononce en chaire, dans une église, pour instruire ou pour exhorter les fidèles : c'est ordinairement le développement de quelque vérité religieuse ou morale, d'une utilité pratique, dont le texte est emprunté à l'Écriture. Ce genre de discours, qui est la principale et la plus importante application de l'éloquence sacrée, prend, selon la forme qu'on lui donne, les noms d'*homélie*, de *prône*, ou de *sermon* propr. dit.

Le *Sermon sur la montagne*, prononcé par Jésus-Christ (*St Matthieu,* v, vi et vii), peut être considéré comme le plus ancien des sermons. Les épîtres des Apôtres, les écrits des premiers Pères sont le plus souvent, par leur but du moins, de véritables sermons. Cependant, ce n'est qu'à partir du ive siècle qu'on voit naître le genre particulier d'éloquence que nous nommons ainsi et que les Grecs appelaient *homélie* (*Voy.* ce mot). On y vit briller successivement, du ive au vie siècle, St Augustin, St Ambroise, St Jean-Chrysostôme, St Basile, St Grégoire de Nazianze, St Grégoire de Nysse, St Cyprien, St Ephrem, St Cyrille, St Léon, St Hilaire; au moyen âge, St Bernard, St Dominique, le fondateur des *Frères prêcheurs*, St François d'Assise, St Antoine de Padoue, Gerson, Savonarole. Au xve siècle, Olivier Maillard, Barlet, Ménot, compromirent la gravité de la chaire par un mélange de bouffonnerie; au xvie, les prédicateurs de la Ligue, G. Rose, J. Boucher, Poncet, mirent leur éloquence au service des passions politiques ; mais au xviie, St François de Sales, Senault, le P. Lejeune, Lingendes, Desmares, rendirent au sermon sa véritable destination ; et bientôt après, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Mascaron, Massillon, portèrent ce genre à sa plus haute perfection. Ils eurent pour émules ou pour continuateurs le P. La Rue, le P. de Neuville, l'abbé Poulle, le P. Bridaine, Beauvais, Boulogne, Beauregard, Lenfant, Cochin, Legris-Duval, le P. Élisée, l'abbé Maury, et depuis le commencement de ce siècle, l'abbé Frayssinous, Maccarthy, Cœur, Ravignan, Lacordaire, etc.

Les Protestants citent, en France, les sermons de Calvin, de Saurin ; en Angleterre, ceux de Tillotson, Blair, Chalmers ; en Allemagne, ceux de Luther, Mélanchthon, Reinhard, Schleiermacher, etc. — Pour les recueils de sermons. *Voy.* Prédication.

SERMONNAIRE, se dit et d'un recueil de *sermons* et d'un orateur qui s'est voué à l'éloquence de la chaire, et dont on a beaucoup de sermons. *Voy.* Sermon et Prédication.

SÉROSITÉ (du lat. *serosus*), liquide sécrété par les membranes séreuses et qui sert à les humecter : c'est lui qui forme l'épanchement dans les hydropisies, qui s'amasse dans les phlyctènes produites par les brûlures, et sous l'épiderme soulevé par les substances épispastiques. Il est incolore, légèrement visqueux, composé chimiquement d'eau, d'albumine et d'une petite quantité de substances solubles et de sels.

SÉROTINE (du lat. *sera*, soir), *Serotinus*, espèce de Chauve-Souris, du genre Vespertilion, est commune en France et habite les toits des grands bâtiments ; elle a le corps marron et les oreilles noires. *Voy.* Vespertilion.

SERPE (jadis *sarpe*, du lat. *sarpere*, tailler, émonder), instrument de fer plat et tranchant, en forme de grand et large couteau dont le bout serait recourbé en croissant. Il a une poignée en bois ou en corne. Les bûcherons, les jardiniers, s'en servent pour élaguer les arbres. — On appelle *serpette*, une petite serpe qui sert à tailler la vigne, à émonder les arbres, et à divers autres usages.

En Ichthyologie, on donne le nom de *Serpe* à divers genres de Poissons, au *Gasteropelecus sternicla* et au *Scopèle*, de la famille des Salmonidés ; au *Microstome*, de celle des Ésocidés, etc.

SERPENT (en lat. *serpens*, de *serpere*, ramper). Les *Serpents* sont des Reptiles au corps très-allongé, cylindrique, sans pieds, qui se meuvent au moyen des replis qu'ils font sur le sol. C'est par le mouvement de leur colonne vertébrale, douée d'une grande mobilité et munie de muscles puissants, qu'a lieu chez eux la progression. A une force prodigieuse quelques serpents joignent une extrême agilité : ils montent facilement sur les arbres. Leurs yeux sont sans paupières, ce qui donne à leur regard une grande fixité et explique le pouvoir de fascination qu'on leur a attribué ; leur langue est bifide et très-extensible ; c'est à tort qu'on la regarde comme lançant le venin qui est propre à certaines espèces : ce venin est instillé dans la plaie par des crochets situés sous la langue (*Voy.* Vipère). La plupart des serpents passent l'hiver dans un engourdissement léthargique, cachés dans quelque retraite obscure, isolés ou entrelacés les uns avec les autres. Ils sont les uns ovovivipares, les autres ovipares. C'est dans les contrées méridionales que les serpents sont presque exclusivement répandus ; sous les tropiques, quelques-uns acquièrent un volume énorme. — Les Serpents forment, sous le nom d'*Ophidiens*, un ordre important de la classe des Reptiles. *Voy.* Ophidiens.

Le Serpent est le symbole du mensonge, de l'astuce, de l'envie ; c'est aussi l'emblème de la prudence, de l'éloquence, de la séduction : c'est sous la forme du serpent que le démon tenta la première femme. — Dans la Fable, le serpent arme le fouet des Furies et forme leur chevelure : il entoure le caducée de Mercure ; il est aussi l'attribut d'Esculape, dieu de la médecine, et d'Hygie, déesse de la santé (parce que,

dit-on, le serpent, qui tous les ans change de peau, est l'emblème de l'homme qui, en recouvrant la santé, entre dans une nouvelle vie). Le serpent avait, dans l'opinion des anciens, quelque chose de prophétique; un serpent sur un trépied marque l'oracle de Delphes, sans doute en souvenir du serpent Python, tué par Apollon à Delphes même. Un serpent qui mord sa queue représente l'éternité. — Le serpent était en grande vénération chez les Égyptiens : il entourait la tête d'Isis, le sceptre d'Osiris, le corps de Sérapis. Il est encore aujourd'hui l'objet d'un culte chez les peuples de la Nigritie.

Serpent d'airain. Un grand nombre d'Israélites étant morts dans le désert par la piqûre de serpents, Moïse fit ériger, par l'ordre de Dieu, un *serpent d'airain* comme un signe dont la puissance miraculeuse guérirait ceux qui le regarderaient (*Nombres*, XXI).

Serpent corail. *Voy.* ROULEAU.

Serpent d'eau ou *Couleuvre à collier* (*Natrix*). *Voy.* COULEUVRE.

Serpent jaune des Antilles. *Voy.* TRIGONOCÉPHALE.

Serpent de mer, poisson. *Voy.* OPHISURE.

Serpent à sonnettes ou *Crotale*, *Crotalus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Ophidiens solénoglyphes, famille des Vipéridés. Son nom lui vient des productions épidermiques, en forme de sonnettes ou de grelots, que supportent ses dernières vertèbres caudales. On distingue : le *C. Durisse*, de l'Amérique du nord; le *C. horrible*, de l'Amérique intertropicale, et le *C. millet*, de l'Orégon. Ces serpents sont très-robustes; ils atteignent de 1 à 2ᵐ de long, vivent dans les lieux ombragés et se nourrissent de petits mammifères. Ils sont extrêmement venimeux; leur venin tue les oiseaux en quelques secondes, les plus gros animaux et l'homme en quelques heures; le crotale lui-même meurt, dit-on, lorsqu'il s'est piqué avec ses crochets : Halm vit ainsi un crotale qui ne survécut pas plus de 12 minutes à sa propre morsure. Le dompteur anglais Drake, quoique immédiatement cautérisé, mourut en 9 heures. Le venin du crotale peut agir même après la mort de l'animal : des crochets conservés sur des squelettes dans des collections d'histoire naturelle ont encore produit de graves accidents. On a essayé de combattre l'action de ce venin redoutable à l'aide des stimulants, notamment de l'eau-de-vie. On cite aussi le prénanthe comme antidote de ce poison. — On a dit que le serpent à sonnettes était sensible aux charmes de la musique et qu'il pouvait être apprivoisé.

Serpent de verre. *Voy.* ANGUIS et OPHISAURE.

SERPENT, instrument à vent qui est employé pour soutenir les chants d'église, et dans la musique militaire et d'harmonie, où il sert à donner les sons graves ou de basse. Il a la forme d'un gros serpent tortillé en S, est creusé dans sa longueur et ouvert aux deux bouts, percé sur le côté de six trous, dont les trois supérieurs sont bouchés par les doigts de la main gauche, et les trois inférieurs par ceux de la droite. Ceux de ces instruments qui ont des clefs prennent le nom d'*ophicléides* (*Voy.* ce mot). Le son le plus grave que donne le serpent est le *si bémol*. La musique en est écrite sur la clef de *fa*, à la 4ᵉ ligne.

SERPENT, constellation. *Voy.* SERPENTAIRE.

SERPENTAIRE. On donne ce nom en Botanique : 1° à l'*Ophioglosse*, sorte de Fougère; 2° à une espèce de *Cactier*, à grandes fleurs rouges et à tiges contournées; 3° à une espèce de Gouet, l'*Arum dracunculus*. — La *Serpentaire de Virginie* est une Aristoloche (*Aristolochia anguicida*), dont le suc tue, dit-on, les serpents. — La *S. femelle* est la *Bistorte*.

Serpentaire, oiseau de proie. *Voy.* SECRÉTAIRE.

SERPENTAIRE, *Ophiuchus*, constellation de l'hémisphère boréal, qu'on figure par Esculape tenant un *serpent* qui se roule autour de son corps. Elle est placée au-dessus du Scorpion, de la Balance et du Sagittaire. Le Serpent touche d'un côté à la *Couronne boréale*, et à l'*Aigle* de l'autre.

SERPENTEAU (dimin. de *serpent*). On nomme ainsi, en Pyrotechnie : 1° de petites fusées volantes sans baguettes qui, au lieu de monter droit, vont en zigzag et comme en serpentant, sans s'élever bien haut; — 2ᵉ un cercle de fer muni de grenades chargées de pointes de fer qu'on jette sur une brèche.

SERPENTIN (de *serpent*), synonyme de *réfrigérant*. *Voy.* ce mot et ALAMBIC.

On donne aussi ce nom à un marbre dont le fond est vert, avec des taches rouges et blanches.

SERPENTINE, roche formée de talc et de diallage dans des proportions variables. Elle est tantôt dure, tantôt tendre et douce au toucher, grenue, compacte, porphyroïde ou schistoïde. Les couleurs les plus ordinaires sont le brun, le vert, le rouge et le noirâtre; souvent on y remarque des veines sinueuses et irrégulières dues à un mélange de carbonate de chaux. La Serpentine est assez souvent magnétique, ce qui tient à la grande proportion de fer silicaté qui s'y trouve mélangé. On y rencontre accidentellement du grenat, de l'amphibole, du quartz, du fer chromé, du fer oxydulé, etc. Les serpentines appartiennent aux terrains de cristallisation. Les variétés susceptibles de poli servent à faire des tables, des consoles, etc. Une variété tendre est employée en Piémont sous le nom de *pierre ollaire*, à la fabrication de marmites que l'on travaille sur le tour.

En Botanique, on nomme vulgairement *Serpentine* : 1° une plante de la famille des Apocynées, dite aussi *Ophioxyle* ou *Bois de serpent*; 2° le Salsifis noir ou Scorsonère; 3° l'Estragon (*Artemisia dracunculus*); 4° un Cactier, le *Cereus flagelliformis*.

SERPETTE. *Voy.* SERPE.

SERPIGO (du lat. *serpere*), nom donné à certaines ulcérations cutanées dont l'allure est de serpenter, guérissant dans un point, tandis qu'elles s'étendent dans un autre : c'est l'aspect que présentent certains ulcères syphilitiques ou scrofuleux. On les appelle aussi *ulcères serpigineux*.

SERPILLIÈRE (orig. inc.), toile grosse et claire dont on se sert pour emballer des marchandises, pour faire des tabliers, des tentes, etc.

SERPOLET, *Thymus serpyllum*, appelé aussi *Pillolet* et *Thym sauvage* ou *bâtard*, espèce du genre Thym, à tiges couchées et grêles, à feuilles petites, à fleurs petites et pourpres : toutes ses parties exhalent une odeur aromatique bien connue. Le Serpolet croît sur les collines et dans les bois secs; il est brouté avec plaisir par les bestiaux, les lapins et les lièvres; les abeilles recherchent le suc de ses fleurs.

SERPULAIRE, *Serpularia*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées. Ils se rapprochent des Cadrans par leur coquille déprimée et leur large ombilic, et des *Straparollus* par l'absence de crénelures à l'ombilic; mais ils se distinguent de ces derniers en ce que leurs tours de spire sont disjoints. On les trouve de l'étage dévonien à l'état parisien.

SERPULE, *Serpula*, vulg. *Tuyau de mer*, genre d'Annélides tubicoles, de l'ordre des Chétopodes céphalobranches et voisin des Amphitrites, renferme des animaux qui habitent le littoral de toutes les mers. Ils vivent enfoncés dans le sable, et sont logés dans des tubes ou des fourreaux qu'ils ne quittent jamais. Il en existe un très-grand nombre d'espèces vivantes, telles que la *S. contournée*, aux branchies formant un panache rouge marqué de jaune et de violet, la *S. spirorbe*, la *S. gigantesque*, etc., et un nombre plus considérable encore d'espèces fossiles, surtout dans les terrains jurassiques et crétacés.

SERRADELLE, plante papilionacée, n'est autre chose qu'une espèce d'*Ornithope*. *Voy.* ce mot.

SERRAN (du lat. *serra*, scie; à cause des dentelures du préopercule), *Serranus*, vulg. *Perche de mer*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes : dorsale unique et dents crochues. Leur chair est estimée. On trouve dans la Méditerranée : le *S. commun* (*S. cabrilla*), le *S. écriture* (*S. scriba*), ainsi appelé à cause

des traits irrégulièrement tracés sur son crâne et son museau ; le *Grand S. brun* (*S. gigas*), ou *Mérou*, qui peut avoir jusqu'à 1m et le *Petit S.* (*S. hepatus*), qui n'a guère que 0m,10. — On rattache à ce genre le *Barbier* dont l'espèce principale est le *B. de la Méditerranée* (*Anthias sacer*), long de 0m,20 et d'un rouge nuancé d'or; sa mâchoire et le bout de son museau sont armés d'écailles.

SERRATULE, plante. *Voy.* Sarrète.

SERRE (de *serrer*, du lat. *serare*), lieu clos et couvert, où l'on abrite les plantes qui redoutent le froid ou l'excès de chaleur, ainsi que celles qui demandent une température constamment élevée. Une serre doit être exposée entre l'ouest et le midi, abritée contre le vent, et vitrée d'un ou de plusieurs côtés pour y laisser pénétrer facilement les rayons du soleil ; les vitrages doivent pouvoir s'ouvrir pour renouveler l'air. Pendant l'été, on modère à volonté l'ardeur des rayons du soleil au moyen de rideaux ou de paillassons. On nomme : *S. tempérées*, celles qui se chauffent par les rayons solaires ou par des poêles qui maintiennent la température entre 12 et 15° : telles sont les *orangeries*, les *jardins d'hiver*, les *S. d'appartements*, les *S. à plantes grasses*, *à pélargoniums*, etc. ; — *S. chaudes*, celles où l'on entretient la chaleur au moyen de poêles ou d'appareils à vapeur (*Voy.* Thermosiphon); la chaleur que réclament les serres chaudes contenant des plantes des contrées tropicales, est comprise entre 18 et 25° : on distingue parmi ces serres, les *S. à orchidées*, *à palmiers*, *à ananas*, certaines *S. aquariums*, etc.; — *S. froides*, celles où la température intérieure ne s'élève jamais au-dessus de 8°, mais ne s'abaisse guère au-dessous : on y cultive les bruyères, les azalées, les rhododendrons, les camellias, etc.

Serre pour légumes, endroit où l'on dépose les légumes pendant l'hiver pour les mettre à l'abri de la gelée et de l'humidité : un caveau voûté, avec des ouvertures propres à renouveler l'air au besoin, est en général le lieu le plus convenable. Là, on enfouit dans du sable ou dans de la terre sèche, les choux, les choufleurs, les chicorées, les carottes, les betteraves, etc., en ayant soin de les écarter un peu les uns des autres ; pour les pommes de terre, on les met en tas, ou, si l'on veut, on les sépare par des lits de sable ou de terre. On doit entretenir dans ces serres une température inférieure à 10°.

Serres : on donne ce nom aux griffes ou ongles acérés des Rapaces et autres Oiseaux de proie.

SERRE-BOSSE, gros cordage qui tient une ancre soulevée par une de ses pattes, entre le bossoir où cette ancre est suspendue et le porte-hauban de misaine.

SERRE-FILE, nom donné, dans l'Armée, aux officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, et sur une ligne parallèle au front de cette troupe ; — et, dans la Marine militaire, à un vaisseau qui est placé à la queue d'une ligne ou d'une colonne, et qui marche le dernier de tous.

SERRE-FINE, petit instrument de Chirurgie, inventé par Vidal (de Cassis), et destiné à maintenir réunies les lèvres d'une plaie, sans entamer la peau. Il est formé d'un fil d'argent de la grosseur d'une épingle ordinaire, tourné en spirale et doué par ce moyen d'une certaine élasticité.

SERRE-NOEUD, instrument dont on se sert en Chirurgie pour attacher les bouts d'une ligature, et spécialement pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, qu'on se propose de détruire lentement. Les serres-nœuds sont de forme très-diverse, selon leur destination.

SERRICORNES (du lat. *serra*, scie), *Priocères* de Duméril, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, caractérisée par des antennes en général filiformes ou sétacées : celles des mâles sont ordinairement en panache, en peigne ou dentées en scie. On la divise en deux sections : les *Sternoxes*, qui comprennent les tribus des *Buprestides* et des *Élatérides*, et les *Malacodermes*, qui comprennent celles des *Cébrionites*, des *Lampyrides*, des *Mélyrides*, des *Clairones*, des *Lime-bois* et des *Ptiniores*.

SERRIROSTRES, synonyme de *Lamellirostres*. *Voy.* ce mot.

SERRURE (de *serrer*), appareil destiné à fermer une porte de manière qu'elle ne puisse s'ouvrir qu'à l'aide d'une clef fabriquée exprès. La serrure la plus simple consiste en une boîte de fer nommée *palastre*, dans laquelle se meut une pièce du même métal nommée *pêne*, espèce de verrou qui sort en partie de la boîte quand on tourne la clef en un certain sens, et va se loger dans une *gâche* fixée dans la muraille ou dans l'autre battant de la porte. En tournant la clef dans l'autre sens, le pêne rentre dans la boîte, et la porte n'est plus fermée. On appelle *gardes* de petites lames de fer placées dans l'intérieur de la serrure, et qui correspondent exactement aux entailles du panneton de la clef. On nomme *S. à ressort*, celle qui se ferme en tirant la porte; *S. tréflière*, celle qui ne s'ouvre que d'un côté; *S. à pêne dormant*, celle qui ne peut s'ouvrir ou se fermer qu'avec une clef; *S. à bosse*, celle dont le pêne est en dehors. On a imaginé, pour empêcher d'ouvrir les serrures à l'aide de fausses clefs, divers appareils connus sous les noms de *S. de sûreté*, *S. à secret*, *S. à combinaisons*, *S. à pompe*, etc.

SERRURERIE, serrurier. La *serrurerie* comprend non-seulement tout ce qui concerne la clôture, au moyen d'appareils en fer, des meubles, des appartements et des habitations, mais aussi la fabrication de tous les ouvrages en fer qui entrent dans la construction des machines, des instruments et outils de toute espèce, etc. : de là plusieurs industries distinctes. La *S. en bâtiments* comprend la fabrication et la pose des serrures, verrous, gonds, charnières, espagnolettes, sonnettes, grilles, rampes, tringles, boulons, équerres, etc. : elle ajuste les pièces qu'elle reçoit toutes faites des mains du quincailler. La *S. en voitures* comprend la fabrication et l'ajustement des ressorts de suspension, des cols de cygne, la ferrure des roues et des trains, etc. Le *serrurier-mécanicien* fabrique les pièces de mécanique, et exécute les machines d'après les plans de l'inventeur. Il confectionne les serrures de sûreté, à secret ou à combinaisons, les objets en fer d'un travail délicat ou qui exigent de la précision, etc. — L'ouvrier serrurier doit savoir forger, limer, ajuster, manier le marteau, le ciseau, le vilbrequin, les tenailles, etc.

La serrurerie française est estimée pour son élégance non moins que pour sa solidité. Paris est le centre de la serrurerie de luxe et de précision : parmi les mécaniciens dont les ouvrages sont le plus recherchés aujourd'hui, on distingue Fichet, Grangoir, Le Paul, Dorval, Gillot, etc. Les principaux pays de fabrication sont, pour la grosse serrurerie, St-Étienne, la Picardie et la Normandie.

L'art du serrurier a été poussé fort loin en Flandre et en France au moyen âge : témoin les ferrures des portes de Notre-Dame de Paris par Biscornette. La Renaissance se distingua par l'élégance pour les grilles en fer forgé, les clefs, les enseignes d'hôtel, les heurtoirs, les verroux, etc. (Voir le *Recueil* de J. Androuet du Cerceau). Le XVIIe siècle eut la grandeur du style (grille du Palais de Justice à Paris; grilles de châteaux, etc.). Le commencement du XIXe siècle a offert une décadence complète : emploi de la fonte lourde et sans grâce pour les petites pièces; alignement monotone de barreaux pointus en fer de lances. L'étude et la restauration des anciens monuments ont produit de nos jours une véritable renaissance en ramenant à l'emploi du fer forgé (portes du parc Monceaux, à Paris). — Consulter : L. Berthaux, *le Parfait serrurier* ; le *Manuel du serrurier* (collection Roret); Pugin, *Modèles de serrurerie (style des* XVe *et* XVIe *s.)* ; Viollet-le-Duc, *Rapports du Jury de l'Exposit. univ. de* 1867 (t. X, p. 116, 127 et 135).

SERTISSURE (du lat. *sertire*, de *sertum*, couronne), se dit, en Joaillerie, de la partie du chaton

qui entoure une pierre et la retient par son feuilletis, ainsi que de la manière dont la pierre y est enchâssée. On distingue la sertissure à griffe, à filet, etc.

SERTULAIRE (du lat. *sertum*, bouquet), *Sertularia*, genre de Polypes, de la classe des Discophores, se compose d'individus réunis sur un axe commun, se ramifiant en forme de *bouquet*, et revêtu par une enveloppe cornée; chaque tête, munie de tentacules en nombre variable, peut rentrer dans le tube ou la cellule que forme l'enveloppe cornée à la base de chacune de ces têtes. Ce genre, qui renferme un grand nombre d'espèces, est, pour beaucoup de zoologistes, le type de la famille des *Sertularines* dans laquelle on fait entrer les genres *Campanulaire*, *Plumulaire*, *Sertulaire* propr. dit, *Dynamène*, *Cymodoce*, *Antennulaire*, *Tulipaire*, etc. Les Sertulaires vivent le long des côtes, adhérentes aux fucus et aux algues, ainsi qu'aux corps submergés.

SERTULE (du lat. *sertula*), se dit, en Botanique, de tout assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point : les fleurs de la Spirée ulmaire, sont sertulées.

SERUM, mot latin employé pour désigner le liquide aqueux qui est contenu dans le sang et dans le lait. *Voy.* SANG, LAIT et PETIT LAIT.

SERVAGE. *Voy.* SERF et SERVITUDE.

SERVAL, *Felis serval*, animal du genre Chat, un peu plus gros que le chat sauvage et dont le pelage rappelle celui de la panthère : il habite le Sénégal et le cap de Bonne-Espérance. Sa fourrure est connue sous les noms de *Pard* et de *Chat-tigre*.

SERVANT. Dans plusieurs ordres religieux, on appelle *frères servants* les frères convers qui sont employés aux œuvres serviles du monastère. Dans l'ordre de Malte, on appelait *frères servants* ceux qui entraient dans cet ordre sans faire preuve de noblesse : ils tenaient un rang inférieur aux autres chevaliers. — On nommait autrefois à la cour *gentilshommes servants* des officiers nobles qui servaient le roi à table par quartier.

SERVICE (du lat. *servitium*). Outre son acception vulgaire, *service* se dit en général de l'emploi de ceux qui *servent* l'État dans un des grands corps, tels que l'Armée, la Magistrature, l'Instruction publique, les Finances, etc., mais plus particulièrement du *service militaire*. — La durée du *service militaire* a subi de nombreuses modifications : fixée à 5 ans par la loi du 19 fructidor an VI, à 6 ans par celle du 18 février 1808, à 6 ans pour l'infanterie et à 8 ans pour la cavalerie et les armes spéciales par la loi du 10 mars 1818; portée à 8 ans pour toutes les armes par la loi du 9 juin 1821, elle fut réduite à 7 ans par la loi du 21 mars 1832, et à 5 ans dans l'armée active et 4 ans dans la réserve, par la loi du 1er février 1868 (*Voy.* RECRUTEMENT); enfin un projet de loi, déposé le 19 août 1871, impose à tout Français le service militaire, comme obligatoire de 20 à 40 ans, et par suite supprime le remplacement et les primes de rengagement : ce même projet ôte le droit de vote à l'armée et entraîne la suppression des gardes nationales. — Quant aux officiers, la durée de leur service n'est déterminée que par l'âge auquel ils sont admis à la retraite. *Voy.* RETRAITE (PENSIONS DE).

Dans la Liturgie, on entend vulgairement par *service* la célébration solennelle de l'office divin, de la messe et de toutes les prières qui se font dans l'église; et, dans un sens plus restreint, une grande messe qui se dit pour un mort : un *service de bout de l'an* est un service qui se célèbre pour un défunt au premier anniversaire de son décès.

SERVITUDE (du lat. *servitudo*). En Droit, le mot *servitude* désigne toute restriction à la liberté. La restriction peut être établie contre les personnes (*S. personnelles*), ou contre les choses (*S. réelles*).

L'*esclavage* antique et celui des noirs en Amérique, le *servage* ou condition du *serf* au moyen âge, sont les véritables *S. personnelles* (*Voy.* ESCLAVAGE). Aujourd'hui cependant, on appelle *S. personnelles* les droits d'usufruit, d'usage et d'habitation, parce que ces droits, attachés à la *personne* du titulaire, ne passent pas à ses héritiers.

Les *S. réelles* comprennent toutes les charges imposées sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un autre : on les nomme aussi *services fonciers*. La servitude dérive ou de la situation naturelle des lieux (*S. naturelles*), ou des obligations imposées par la loi (*S. légales*), ou des conventions entre les propriétaires (*S. conventionnelles*) (C. civ., art. 637-710). Les premières s'appliquent principalement à trois objets, le libre écoulement des eaux, le droit de bornage et le droit de clôture. Les secondes sont établies par la loi pour l'*utilité publique*, ou *communale*, ou *privée*, et ont pour objet, soit la sûreté générale et l'hygiène publique, la construction des chemins, leur réparation et celle des autres ouvrages publics ou communaux, tels que le marchepied des rivières navigables, la voirie, les mines et carrières; soit la défense du territoire (*S. militaires*) : ces dernières sont régies par des lois particulières (Lois du 8 juill. 1791, du 17 juill. 1819 et du 7 avril 1851 ; Décr. du 10 août 1853, etc.). Les servitudes conventionnelles se divisent en *S. continues*, et *S. discontinues*, selon qu'elles s'exercent *sans* ou *avec* le fait actuel de l'homme. Elles se divisent aussi en *S. apparentes* et *S. non apparentes* ; en *S. urbaines* et *S. rurales*. — Les servitudes s'établissent par titres et, quand elles sont continues et apparentes, par prescription et destination du père de famille ; elles s'éteignent, entre autres causes, par le non-usage pendant 30 ans. — Consulter : Pardessus, *Traité des servitudes ;* Solon, *Traité des servitudes réelles ;* Jousselin, *Traité des servitudes d'utilité publique ;* Delalleau, *Traité des servitudes militaires ;* Demolombe, *Traité des servitudes* (1856), etc.

Dans l'Histoire sainte, on appelle *servitudes*, les six captivités que les Israélites eurent à subir depuis leur entrée dans la Terre Promise et sous le gouvernement des Juges jusqu'à l'établissement de la royauté, c.-à-d. de 1613 à 1156.

SÉSAME, *sesamum*, genre de la famille des Bignoniacées, type de la tribu des Sésamées, renferme des plantes oléagineuses propres à l'Asie méridionale et à l'Italie. Le *S. d'Orient* ou *de l'Inde* (*S. orientale*), vulg. *Jugeoline*, a une tige haute de 1^m, droite, herbacée; des feuilles ovales oblongues ; des fleurs blanches ou roses, solitaires; les fruits sont des capsules allongées, renfermant des graines ou semences nombreuses, petites, ovoïdes, brunes. Ces graines, que le commerce tire surtout d'Égypte, fournissent une huile excellente et qui ne se fige jamais. Elle sert aux préparations alimentaires et cosmétiques, ainsi qu'à l'éclairage; elle est éminemment propre à la fabrication des savons. Les Égyptiens mangent le marc de cette huile assaisonné avec du miel et du jus de citron. Les graines de sésame donnent encore une farine grossière dont on fait des galettes, de la bouillie, etc. ; on les mange aussi grillées comme celles du maïs, ou cuites comme le riz. On a essayé, mais sans beaucoup de succès, d'acclimater le sésame en France. Il réussit en Algérie. — La tribu des *Sésamées* comprend, outre le *Sésame*, le genre *Ceratotheca*.

On donne le nom de *Sésame bâtard* ou *d'Allemagne* à la Cameline cultivée.

SÉSAMOÏDE, c.-à-d. *qui ressemble à la graine du sésame*. — Les *os sésamoïdes* sont de petits os courts, analogues pour l'organisation à la rotule, qui se développent à la main ou au pied dans l'épaisseur des tendons, au voisinage des articulations : ils préviennent la contusion des tendons, dans les mouvements rapides et réitérés.

SÉSÉLI, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Sésélinées, renferme des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, à tige verte, haute de près de 1^m ; à feuilles alternes, presque filiformes; à fleurs d'abord rougeâtres, puis blanches ; à fruits petits et ovoïdes. Le *S. officinal* ou *de Marseille* (*S. tortuosum*) donne des fruits aromatiques dont l'odeur

approche de celle de l'anis : on en fait une liqueur de table; ces fruits entraient autrefois dans la thériaque et autres préparations pharmaceutiques. Le *S. de montagne* (*S. montanum*), ou *Livèche*, est commun dans les lieux secs. Le *S. hippomarathrum* est le *Fenouil des chevaux*. — La tribu des *Sésélinées* renferme les genres *Séséli*, *Œnanthe*, *Æthuse*, *Bacile*, *Fenouil*, *Livèche*, *Meum*, etc.

On nomme vulg. *Séséli commun* la Livèche et le Chervi ; *S. d'Égypte*, le Caucalis à grandes fleurs ; *S. de Crête*, le Tordyle officinal ; *S. de Montpellier*, une Peucédane ; *S. d'Éthiopie*, un Buplèvre.

SÉSIE (du gr. σής, teigne), *Sesia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, et type de la tribu des *Sésiides* renferme des insectes communs en France : ailes allongées, étroites, transparentes; abdomen presque cylindrique, garni à son extrémité d'une brosse plus ou moins épaisse. Les Sésies se nourrissent du suc des fleurs; leurs chenilles habitent l'intérieur des tiges ou des racines des végétaux. La *S. frelon* (*S. apiformis*) a une envergure de près de 0m,05, la tête et l'abdomen jaunes, le corselet d'un noir brun, les ailes transparentes. On la trouve sur les saules et les peupliers. Parmi les autres espèces, on remarque la *S. mutilæformis*, la *S. vespiformis*, etc.

SESQUI, mot latin contracté des mots *semis que*, c.-à-d. et demi), devant lesquels on sous-entend *semel*, une fois. — En Chimie, ces mots, *sesquioxyde*, *sesquichlorure*, etc., indiquent un oxyde, un chlorure, etc., dans lequel un équivalent et demi d'oxygène, de chlore, etc., est combiné avec un équivalent de métal. Dans les sels, les mots *sesquisulfate*, *sesquinitrate*, etc., indiquent qu'un équivalent et demi d'acide est combiné avec un équivalent de base. — En Mathématiques, on dit que deux quantités varient en rapport *sesquialtère*, quand le carré de l'une varie proportionnellement au cube de l'autre. C'est ainsi que Képler formule sa 3e loi sur le mouvement des planètes en disant que « le rapport entre les temps périodiques de deux planètes est précisément sesquialtère du rapport de leurs moyennes distances. » Ce mot n'est plus guère usité.

SESSILE (du lat. *sessilis*), se dit, en Botanique, d'une partie quelconque qui n'a pas de support, qui repose immédiatement sur une autre. Ainsi, une *fleur sessile* n'a pas de pédoncule, un *stigmate sessile* est privé de style, une *feuille sessile* est dénuée de pétiole, une *anthère sessile* n'a pas de filet.

SESSION (du lat. *sessio*), temps pendant lequel un corps délibérant, un tribunal exceptionnel, une cour d'assises, etc., est assemblé. Ce mot se dit plus spécialement du temps qui s'écoule depuis l'ouverture des assemblées législatives jusqu'à leur clôture.

SESTERCE, monnaie romaine, en argent, dont la valeur a beaucoup varié. Dans l'origine, le sesterce valait 2 as et demi, et s'appelait *sesquitertius*, d'où par abréviation *sestertius*. Plus tard, quand la valeur du denier fut élevée de 10 à 16 as, le sesterce valut 4 as ou un quart de denier. Mais, depuis cette époque, la valeur du sesterce diminua de siècle en siècle. — Le *sesterce* était pour les Romains une monnaie de compte en même temps qu'une monnaie réelle. Jusqu'à mille, on comptait les sesterces en mettant devant ce mot la somme dont il s'agissait, comme *centum sestertii*. Arrivé à mille, le sesterce prenait le nom de *sestertium* et devenait un nom neutre, formant au pluriel *sestertia* : on sous-entendait alors *millia* : *centena sestertia* désignait 100,000 sesterces. Pour désigner les nombres au-dessus de cent mille, p. ex. un million de sesterces, on écrivait *sestertium decies*, en sous-entendant *centena millia*. Dans les inscriptions, le mot *sesterce* s'écrivait IIS ou IIS (pour *L. L. S.*, *libra*, *libra*, *semis*).

Nous donnons ci-après une table d'évaluation des sesterces en monnaies françaises : cette table peut servir également pour les *deniers* (4 sesterces) et pour les *aureus* (100 sesterces).

NOMBRE DE SESTERCES.	VALEUR EN FRANCS ET CENTIMES. Jusqu'à Auguste.		Sous Domitien.	
1	0 fr.	20 c.	0 fr.	18 c.
2	0	41	0	35
3	0	61	0	53
4	0	81	0	70
5	1	02	0	88
6	1	22	1	06
7	1	43	1	24
8	1	63	1	41
9	1	83	1	58
10	2	04	1	76
50	10	19	8	79
100	20	38	17	59
1000	203	79	175	87

SETACÉ (du lat. *seta*, soie, crin), se dit, en Botanique, de toute partie qui est grêle et roide, à l'instar d'une soie de sanglier. — Il se dit aussi des antennes de certains insectes.

SÉTI... (de *seta*, soie), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *séticaude*, *sétifère*, *séticorne*, à queue, à cornes, à antennes en forme de soie ou terminées par des soies ; *sétifère* et *sétigère*, qui porte des soies : *sétiflore*, *sétipède*, etc.

SETIER, jadis *Sextier* (du lat. *sextarius*), ancienne mesure française pour les liquides et les grains, variait suivant les localités. Le *setier de blé* de Paris était de 12 boisseaux et contenait 1 hectolitre 59 lit. Le *setier de vin* valait 7 lit., 44. Ce qu'on appelait *demi-setier* n'avait du reste aucun rapport avec ce setier : c'était la moitié d'une chopine ou le quart de la pinte (0 lit., 26). — Il y avait aussi le *setier de terre* : c'était autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé. — *Voy.* SEXTARIUS.

SÉTON (de l'ital. *setone*), bandelette de linge, ou mèche de coton, qu'on passe avec une aiguille à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire. On donne aussi ce nom à l'exutoire lui-même. On emploie les *sétons* contre les ophthalmies, les maux d'oreilles, les migraines intenses, l'inflammation de divers viscères, etc. On les applique ordinairement à la nuque ou dans les parois de la poitrine et de l'abdomen. On les panse en attirant chaque fois une portion de la bandelette dans le trajet de la plaie, et en coupant celle qui en sort. Pour supprimer un *séton*, on retire la mèche, et l'on panse avec de la charpie. — On applique fréquemment des *sétons* aux chevaux.

SEUIL (du lat. *soleum*, de *solea*), terme d'Architecture, désigne la partie inférieure d'une porte, la pierre ou la pièce de bois qui est entre ses tableaux : le *seuil* ne diffère du *pas* qu'en ce qu'il est arasé d'après le mur. — On appelle aussi *seuil* les pièces de bois qui ferment l'avant et l'arrière des bateaux ; *seuil d'écluse*, une pièce de bois qui sert à appuyer par le bas la porte d'une écluse ou d'un pertuis.

SÉVE (du lat. *sapa*, jus), liquide qui sert à la nutrition du végétal et que les racines puisent dans le sein de la terre : ce liquide, en parcourant les divers tissus du végétal, change sensiblement de nature, par l'effet du mélange des sucs propres de la plante avec les dissolutions salines originairement puisées dans le sol. En outre, la séve est plus aqueuse au printemps qu'à une époque plus avancée de la végétation. — D'après l'opinion généralement admise, la séve a deux courants généraux et opposés. Elle monte d'abord des racines vers les branches par les couches corticales du bois : lorsqu'elle est parvenue vers les extrémités des branches, elle se répand dans les feuilles ; là, au contact de l'air et par l'effet du phénomène de la respiration, elle se dépouille de sa quantité surabondante de principes aqueux et des substances qui sont devenues étrangères ou inutiles à la nutrition de la plante ; puis, suivant une route inverse, elle redescend des feuilles vers les racines, à travers le liber ou la partie végétante des couches

corticales : de là, la distinction de la *S. ascendante* et de la *S. descendante*, dite aussi *S. élaborée*. Le mouvement d'ascension est plus abondant au printemps, époque à laquelle les bourgeons se développent, et en automne, lorsque se forment les bourgeons qui donneront des feuilles l'année suivante. Ce mouvement est peu marqué durant l'été ; il est presque nul en hiver. — *Voy.* LATEX et SUC PROPRE.

SÉVÉRITE, silicate d'alumine hydraté naturel [$\ddot{A}l\dddot{S}i^2 + 2Aq$]. C'est une substance compacte jaunâtre, bleuâtre ou grisâtre, quelquefois translucide, qu'on rencontre dans les sables des environs de St-Sever (Landes).

SÉVICES (du lat. *sævitiæ*), se dit, en Droit, des mauvais traitements exercés par un mari envers sa femme, par un père envers ses enfants, par un maître envers ses serviteurs. Les sévices sont une cause de séparation entre mari et femme (C. civ., art. 231); ils sont aussi une cause de révocation de donation entre vifs (art. 955 et 1046).

SEVRAGE (de *sevrer*, du lat. *separare*, séparer), action de sevrer un enfant, c.-à-d. de substituer à l'allaitement une nourriture plus solide. Le temps du sevrage ne saurait être fixé : il a lieu ordinairement du 12[e] au 15[e] mois, mais il peut être avancé de quelques mois, sans danger pour l'enfant, surtout si les dents se sont développées. Il doit se faire aussi par une douce transition plutôt que d'une manière subite. Relativement à la mère, le sevrage n'a aucun inconvénient quand il est gradué, la secrétion laiteuse diminuant peu à peu et d'une manière presque insensible. *Voy.* ALLAITEMENT et BOUILLIE.

SEXAGÉSIMALE (du lat. *sexagesimus*, 60[e]), nom donné aux fractions dont le dénominateur est 60 ou une puissance de 60. — On appelle *division sexagésimale* la division du cercle en 360 degrés, subdivisés chacun en 60 minutes et celles-ci en 60 secondes : c'est la division généralement adoptée.

SEXAGÉSIME, le dimanche qui suit immédiatement celui de la Septuagésime et qui précède celui de la Quinquagésime. Il arrive quinze jours avant le premier dimanche de Carême.

SEXE (du lat. *sexus*), différence physique et constitutive de l'homme (*sexe masculin*) et de la femme (*sexe féminin*); et, en général, du mâle et de la femelle, différence sur laquelle repose dans la nature, la propagation des espèces (*Voy.* GÉNÉRATION), et, dans les langues, la distinction des *genres*. *Voy.* GENRE.

Dans les plantes, il existe aussi une différence de sexes, et des organes sexuels : ces organes résident dans les *fleurs* : les étamines sont les organes mâles ; les *pistils*, les organes femelles (*Voy.* FLEUR). — L'existence du sexe dans les fleurs a été inconnue aux anciens : ils n'ignoraient pas, il est vrai, que le palmier *femelle* a besoin de la poussière du palmier *mâle* pour être fécondé, mais ils n'avaient point étendu cette découverte aux autres plantes. Le premier qui prouva par des expériences décisives la nécessité du concours de deux sexes pour la fécondation des végétaux fut Vaillant, démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes de Paris ; mais il ne réussit point à persuader son contemporain Tournefort, qui continua à regarder la poussière des étamines comme un simple excrément. Linné reconnut la justesse de l'opinion de Vaillant et la prit pour base de sa classification.

SEXTANT (du lat. *sextans*), instrument que les marins emploient pour mesurer les angles, et notamment la hauteur des astres et leurs distances angulaires, et par suite pour déterminer la position du navire à la surface de la mer. Son emploi n'exige pas la fixité de l'observateur et ses indications sont indépendantes des oscillations du vaisseau. Il se compose d'un limbe gradué formant à peu près la 6[e] partie d'un cercle et portant deux petits miroirs en verre, l'un fixé transversalement à l'un des rayons et étamé sur sa moitié inférieure seulement, l'autre placé au centre du limbe et pouvant tourner autour de ce centre à l'aide d'une alidade avec laquelle il fait corps. Une lunette astronomique de petite dimension est d'ailleurs fixée dans le plan du limbe en face du miroir fixe. Si mettant le limbe dans le plan de l'angle à mesurer, on place l'alidade de manière à rendre les deux miroirs parallèles, et que l'on vise l'objet qui détermine l'un des côtés de cet angle, on verra non-seulement cet objet directement au travers de la partie non étamée du miroir fixe, mais encore son image produite par réflexion successive sur les deux miroirs, et qui viendra coïncider avec l'objet lui-même. Que l'on déplace alors l'alidade, de sorte qu'avec le premier objet vu directement, vienne coïncider l'image par double réflexion de l'objet qui détermine le second côté de l'angle, l'angle dont il aura fallu la faire tourner, sera égal à la moitié de l'angle à mesurer lui-même. On n'aura donc qu'à lire sur la division du limbe le nombre de degrés dont l'alidade a tourné, et à doubler ce nombre. D'ordinaire pour avoir à éviter ce dernier calcul, on trace sur le limbe des divisions moitié moindres que celles qui devraient représenter des degrés, tout en leur laissant la désignation de degrés. — L'*octant* ou *quart de réflexion*, qui ne représente qu'un 8[e] de cercle, est un instrument analogue.

Sextant d'Uranie, petite constellation boréale composée de 15 étoiles, est placée entre l'Hydre et le Lion. Elle a été formée par Hévélius.

SEXTARIUS, le *setier* des Romains. C'était une mesure de capacité employée à la fois pour les liquides : il valait alors le 6[e] du *conge* et le 48[e] de l'*amphore*; et pour les grains : il valait alors le 16[e] du *modius* ou boisseau. Il équivaut à 0 lit., 54.

SEXTE (du lat. *sextus*, 6[e]), la 3[e] des petites heures canoniales qui, d'après l'institution, devait se célébrer à la 6[e] heure du jour, à compter depuis le soleil levé, c.-à-d. à notre heure de midi.

SEXTIDI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

SEXTIL, se dit, en Astronomie, de la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 60 degrés.

Année sextile, se disait, dans le *Calendrier républicain* (*Voy.* ce mot), de l'année qui avait 6 jours complémentaires au lieu de 5, ce qui arrivait tous les 4 ans : le 6[e] jour complémentaire prenait le nom de *jour sextil*.

SEXTULE (du lat. *sextula*), poids romain valant le 6[e] de l'once. — Autrefois les Droguistes donnaient ce nom à un poids qui pesait quatre scrupules.

SEXTUOR, composition à six parties obligées. Elle peut être vocale ou instrumentale. Le sextuor du *Don Juan* de Mozart passe pour un chef-d'œuvre.

SEY ou *Merlan vert*, poisson. *Voy.* MERLAN.

SFORZANDO, mot italien qui signifie *en renforçant*, désigne, en Musique, une nuance d'expression dans l'exécution, où l'intensité des sons est augmentée graduellement. On l'écrit le plus souvent *sf*.

SGRAFFITI (de l'ital. *sgraffito*, égratigné), nom donné, en Italie, à des grands dessins tracés avec une pointe sur un mur où l'on a préalablement appliqué une teinte grise ou noire. On les obtient en *égratignant* par des hachures la couche noire dont on a couvert le mur, et en mettant à découvert le blanc qui est dessous. Ce procédé, un instant en vogue au XVI[e] siècle, paraît avoir été inspiré par les *nielles* (*Voy.* ce mot), en usage à la même époque ; mais le temps, en salissant les murailles où l'on exécutait les *sgraffiti*, fit bientôt disparaître ces dessins. Aussi, ce procédé ne tarda-t-il pas à être abandonné. Polydore de Caravage et Mathurino, élèves de Raphaël, ont exécuté des *sgraffiti* dont on voit encore quelques restes. — Il ne faut pas confondre ces dessins avec les *graffiti* des anciens. *Voy.* GRAFFITO.

SHAH. *Voy.* CHAH.

SHAKO, coiffure militaire. *Voy.* SCHAKO.

SHALL ou SHAWL. *Voy.* CHALE.

SHELLING, monnaie anglaise. *Voy.* SCHELLING.

SHELTOPUSICK, Saurien. *Voy.* PSEUDOPUS.

SHEPHERDIE, *Shepherdia*, genre de la famille

des Éléagnées, détaché du genre Hippophaë (Argousier), comprend de petits arbres de l'Amérique du nord, à feuilles opposées, pubescentes en dessous; à fleurs dioïques, en grappes, et dont le fruit est une baie monosperme. L'espèce type, la *S. du Canada*, croît sur le bord des lacs.

SHÉRARDIE, *Sherardia*, genre de la famille des Rubiacées, renferme des plantes herbacées ou légèrement frutescentes, à feuilles verticillées, linéaires; à fleurs bleuâtres ou rosées, disposées en ombelles terminales; à fruits à 2 coques, renfermant une seule graine. La *S. des champs* est une plante annuelle, haute de $0^m,10$, qui abonde dans les lieux incultes. Les bestiaux mangent ses tiges avec plaisir.

SHÉRIFF, officier de justice anglais. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SHIRE, mot anglais qui signifie *comté*, s'emploie, en Angleterre, pour désigner les divisions territoriales appelées *comtés :* on met ce mot après le nom du comté : ainsi *Yorkshire*, signifie le comté d'York.

SI, la 7e note de la gamme d'*ut :* les Allemands la désignent par la lettre H quand elle est à son état naturel, et par la lettre *b* lorsqu'elle est altérée par un bémol. La note *si* ne fut introduite qu'au XVIIe siècle dans la musique. Auparavant, on ne se servait que de six notes, et on remplaçait le *si* au moyen de combinaisons appelées *muances*. *Voy.* ce mot.

SIALAGOGUES (du gr. σίαλον, salive, et ἀγωγός, qui amène), substances qui provoquent la sécrétion de la salive. Le mercure est le plus puissant sialagogue connu. On donne à ces substances le nom de *masticatoires* lorsqu'elles sont inertes par elles-mêmes et qu'elles ne provoquent la salivation que mécaniquement. *Voy.* MASTICATOIRE.

SIALIA, genre de Passereaux, de la famille des Sylviadés. *Voy.* TRAQUET.

SIALISME (du gr. σιαλισμός), synonyme de *salivation*. *Voy.* ce mot.

SIAM, sorte de jeu qui se joue avec des quilles et une espèce de disque en bois au moyen duquel on doit les abattre : il est ainsi nommé parce qu'on le croit apporté du royaume de Siam. *Voy.* QUILLES.

SIAMANG, Singe anthropomorphe. *Voy.* GIBBON.

SIAMOISE, étoffe de fil et coton, rayée et à carreaux de diverses couleurs, que l'on fabrique en France, à l'imitation des toiles de coton fabriquées à Siam. — Les premières siamoises furent apportées en France par les gens de l'ambassade du roi de Siam, vers la fin du règne de Louis XIV.

Punaise siamoise, nom vulgaire de la *Scutellère rayée*, ainsi nommée à cause des raies dont son corps est marqué. *Voy.* SCUTELLÈRE.

SIBILATION (du lat. *sibilatio*), sifflement plus ou moins aigu, qui accompagne ou masque le murmure respiratoire. Il annonce un état phlegmasique et catarrhal des bronches. *Voy.* RALE.

SIBTHORPIE (de J. *Sibthorp*, botaniste anglais), *Sibthorpia*, genre de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des *Sibthorpiées*, se compose de plantes herbacées, à tiges rampantes; à feuilles alternes, réniformes; à fleurs purpurines, violacées ou jaunes; à fruits capsulaires : elles croissent dans l'Europe occidentale et l'Amérique tropicale. La *S. d'Europe*, à petites fleurs jaunes, croît le long des ruisseaux et dans les lieux humides.

SIBYLLES, prophétesses inspirées de l'antiquité. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SICCATIF (du lat. *siccativus*), se dit de toute substance propre à amener rapidement la dessiccation. Le chlorure de calcium, la potasse caustique, les poudres absorbantes, etc., sont des *substances siccatives*. Les huiles qui font sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle : l'huile de lin, celles de noix, de chènevis, d'œillette, etc., sont des *huiles siccatives* (*Voy.* HUILE). — *Siccatif brillant*, sorte d'encaustique pour le parquet des appartements, qui sèche rapidement et n'a pas besoin d'être frotté.

Siccatifs, en Médecine. *Voy.* DESSICCATIFS.

SICILIENNE, air de danse originaire de Sicile, dont la mesure est à 6/4 ou 6/8, et d'un mouvement très-modéré. Chaque mesure de cet air commence par trois croches, dont la première est pointée.

SICILIQUE, *Sicilicus*, petit poids romain, valait le quart de l'once et la 48e partie de la livre, c.-à-d. 6 gr., 8. — Ce mot s'employait aussi pour désigner la 48e partie d'une mesure quelconque, p. ex. du pied, du *jugerum* (arpent romain), de l'heure, etc.

SICLE (du lat. *siclus*, de l'hébreu *sekel*, peser), poids et monnaie des anciens Juifs; se décomposait en 4 drachmes. Comme poids, il équivalait à 0 gr., 935; comme monnaie, il valait 2 fr. 06 c., ou peut-être 1 fr. 26 c., suivant M. Saigey.

SIDA, *Sida*, genre de la famille des Malvacées; type de la tribu des *Sidées*, renferme un grand nombre d'espèces des contrées tropicales : ce sont des plantes herbacées, à feuilles pétiolées, entières; à fleurs sans involucre; à fruits capsulaires. Le *S. napée* (*S. napæa*), de Virginie, à fleurs blanches, est cultivé comme plante d'ornement. — Quelques botanistes rattachent au genre Sida les genres *Abutilon*, *Bastardia* et *Gaya*.

SIDÉRAL (du lat. *sideralis*), se dit de ce qui concerne les astres, qui s'y rapporte : *année sidérale*, *jour sidéral*, etc. *Voy.* ANNÉE et JOUR.

SIDÉRATION (du lat *sideratio*), nom donné par les anciens à un état d'anéantissement subit qui se produit dans certaines maladies sans cause apparente et avec la promptitude de la foudre, comme l'apoplexie, la paralysie, etc. On attribuait autrefois cet effet à l'influence maligne des astres.

SIDÉRITE (du gr. σίδηρος, fer; parce qu'elle se trouve surtout à l'*Ile de Fer*, l'une des Canaries), *Sideritis*, vulg. *Crapaudine*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées communes dans les lieux montueux et arides des rivages de la Méditerranée. La *S. des Canaries*, haute de 1^m, a les tiges et les rameaux cotonneux, chargés de feuilles grandes, cordiformes, et de fleurs blanches. Ses sommités fleuries sont toniques et stimulantes. La *S. de montagne*, à fleurs jaunes tachées de pourpre sur les bords, est cultivée comme plante d'ornement.

SIDÉRITINE. *Voy.* FER ARSÉNIATÉ.

SIDÉROCHROME. *Voy.* FER CHROMÉ.

SIDÉRODENDRON (du gr. σίδηρος, fer, et δένδρον, arbre), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cofféacées, renferme de grands arbres qui habitent la Martinique et les Iles voisines. Leur bois, très-dur et d'un rouge foncé, porte le nom de *Bois de fer*, et sert à faire des meubles. On distingue le *S. triflorum*, le *S. multiflorum*, etc.

SIDÉROSCOPE (du gr. σίδηρος, fer, et σκοπεῖν, voir), appareil destiné à étudier l'influence d'un aimant sur tous les corps. Il se compose d'une aiguille à coudre aimantée suspendue très-délicatement, afin qu'elle ait une excessive mobilité. Parmi les corps, les uns, tels que le fer, le nickel, attirent l'aiguille : ce sont les corps *paramagnétiques*; les autres tels que le bismuth, l'antimoine repoussent l'aiguille : ce sont les corps *diamagnétiques*. Brugmanns, Lebaillif ont découvert ces phénomènes, qui ont été ensuite étudiés complétement par Faraday, et par MM. Plucker, Becquerel, Tyndall, Reich, Weber, etc.

SIDÉROSE. *Voy.* FER CARBONATÉ.

SIDÉROSTAT (du lat. *sidus*, *sideris*, astre), appareil inventé par Foucault pour l'étude des phénomènes astronomiques. Son principe est celui de l'*héliostat* (*Voy.* ce mot); c'est un miroir auquel un mouvement d'horlogerie fait suivre le mouvement de l'astre qu'on étudie, de telle sorte que les rayons réfléchis aillent former l'image de l'astre toujours au même point. L'observateur n'ayant pas besoin de se déplacer, ses observations n'en sont que plus commodes et plus exactes; on peut en outre obtenir ainsi de bonnes photographies de l'astre, à cause de la fixité de l'image.

SIDÉROTECHNIE (du gr. σίδηρος, fer, et τέχνη,

art), art de travailler le fer. On a sous ce titre un savant traité d'Hassenfratz.

SIDÉROXYLE (du gr. σίδηρος, fer, et ξύλον, bois), vulg. *Bois de ferblanc*, genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres des îles Maurice et de la Réunion, dont le bois est très-dur. L'espèce type est le *S. cinereum*. Une autre espèce, le *S. spinosum*, vulg. *Bois d'Argane*, est précieuse pour ses graines dont on extrait une huile pour la table; c'est un arbrisseau épineux, toujours vert, qui croît au Maroc.

SIDJAN (nom arabe, *Amphacanthus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Teuthyes : ventrales ayant deux rayons épineux et une épine forte et acérée, couchée en avant de la dorsale. Ces poissons habitent la mer des Indes. Ils sont comestibles.

SIÈCLE (du lat. *sæculum*), espace de cent années. La division par siècles était en usage chez les Romains : elle a été conservée chez les modernes. Les années de chaque siècle se désignent (excepté la dernière) par l'adjectif ordinal qui énonce le chiffre de centaine immédiatement supérieur à celui de la centaine exprimée : ainsi l'on dit de 1701 à 1799 le XVIIIe siècle, de 1801 à 1899 le XIXe siècle : la dernière année du siècle (l'an 1800 p. ex.), porte seule le nom du chiffre de centaine qui sert à l'écrire. — Chaque peuple compte les siècles d'après l'ère qu'il a adoptée : les Romains, à partir de la fondation de Rome (754 avant J.-C.) ; les Mahométans, depuis l'hégire (622 après J.-C.), etc. Dans les pays chrétiens, on compte les siècles avant et après J.-C. ; ainsi l'on dit : Rome fut fondée au milieu du VIIIe siècle avant J.-C.; la Renaissance commença au XVe siècle après J.-C.

Le mot *siècle* désigne aussi : 1° un espace de temps indéterminé, une période illustrée par les actions, les ouvrages d'un grand homme, par le règne d'un grand prince : le *S. de Périclès*, le *S. d'Auguste*, le *S. de Louis XIV*; — 2° la vie mondaine, par opposition à la vie religieuse et cloîtrée : c'est de ce dernier sens que dérivent *séculier*, *sécularisation*.

SIÉGE (du lat. *sedium*, de *sedes*). Outre son usage vulgaire, dans lequel il désigne tantôt un meuble fait pour s'asseoir, tantôt le lieu où résident certaines autorités comme un gouvernement, un tribunal, un évêché, etc., ce mot désigne spécialement, dans l'Art militaire, l'action d'attaquer une ville ou place forte pour s'en rendre maître. Lorsqu'on investit la place pour l'empêcher de recevoir aucun secours en hommes, vivres, ou munitions, le siége prend le nom de *blocus*. Les opérations d'un siége comprennent le tracé des *parallèles* et des *tranchées*, le travail de la *sape* et de la *mine*, l'établissement des *batteries*, qu'on garnit de *pièces* de gros calibre, de *mortiers*, etc., constituant ce qu'on appelle *artillerie de siége*; la formation de la *brèche* et l'*assaut*. *Voy.* ces mots.

Les principaux siéges dont l'Histoire fasse mention sont, dans l'antiquité, ceux de Jéricho (1605 avant J.-C.), de Troie (1280-70), de Tyr par Nabuchodonosor (584-72) et par Alexandre (332), de Babylone par Cyrus (536), de Rome par les Gaulois (389), de Sagonte par Annibal (219), de Syracuse par Marcellus (212), de Carthage (146) et de Numance (133) par Scipion Émilien; d'Alésie par César (52), de Jérusalem par Titus (70 ap. J.-C.); et dans les temps modernes, de Jérusalem par les Croisés (1099), de Calais (1347) et d'Orléans (1428) par les Anglais, de Constantinople par Mahomet II (1453), de Grenade par Ferdinand et Isabelle (1492), de Rhodes (1522) et de Vienne (1529 et 1683) par les Turcs; de Paris par Henri IV (1589 et 1593); de la Rochelle par Louis XIII (1629), de Turin par les Français (1706), de Prague par les Impériaux (1742), de Gibraltar par les Français (1782), de Lille par les Impériaux (1792), de Toulon (1793) et de Mantoue (1797) par Bonaparte; de Gênes par les Anglais et les Austro-Russes (1800); de Sarragosse (1808), d'Alger (1830), d'Anvers (1831), de Constantine (1837), de Rome (1849), de Sébastopol (1855), et enfin de Paris (1870-71).

Parmi les nombreux traités publiés sur l'art de faire les siéges, on remarque : le *Traité de l'attaque et de la défense des places* de Vauban (1737), ceux du major Lefebvre (1811), de Carnot (1812), de M. Angoyat (1829), les *Relations* du général Todtleben et du maréchal Niel, etc. *Voy.* POLIORCÉTIQUE. *Voy.* aussi FORTIFICATION.

SIERRA, mot espagnol qui signifie *chaîne de montagnes*. *Voy.* SIERRA au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SIESTE (de l'espagn. *siesta*, de *sestear*, s'asseoir, se reposer), temps qu'on donne au sommeil vers le milieu du jour : on l'appelle aussi *méridienne*. L'usage de la sieste est propre aux pays chauds, où l'ardeur du soleil s'oppose à tout travail au milieu du jour. La sieste ayant lieu dans ces pays après le repas, qui s'y fait à midi, le mot *sieste* en est venu à signifier l'action de dormir après le repas, à quelque heure que ce soit. — La sieste n'est nullement nécessaire dans nos climats tempérés; elle peut même avoir de graves inconvénients : outre qu'elle n'a lieu qu'au détriment du sommeil de la nuit, qui est le plus salutaire, elle alourdit l'esprit et prédispose à la pléthore, à l'obésité, aux congestions cérébrales.

SIEUR (de *seigneur*), qualification souvent usitée dans les plaidoyers, les actes publics et autres écritures de même sorte. — C'est aussi quelquefois la manière dont un supérieur désigne un inférieur dans les lettres et autres écritures.

SIFFLANTES (LETTRES), se dit, en Grammaire, des consonnes que l'on prononce avec un certain *sifflement*, comme *s*, *z*, *x*.

SIFFLEMENT DE LA RESPIRATION. *Voy.* SIBILATION.

SIFFLEUR, nom vulgaire donné, à cause de leur cri aigu qui ressemble à une espèce de *sifflement*, à divers singes du genre *Sapajou*, à une *Marmotte*, au *Pika*, espèce de Lagomys, ainsi qu'à divers oiseaux appartenant aux genres *Canard*, *Pénélope*, *Carouge*, *Moucherolle* et *Philédon*.

SIFILET ou *Paradisier doré* (*Paradisæa sexsetacea*). *Voy.* OISEAU DE PARADIS.

SIGARET, *Sigaretus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Naticidées : coquille mince, de forme déprimée et ornée de stries, présentant une spire très-courte et une ouverture large, à bord tranchant, et sans ombilic. Le manteau enveloppe presque entièrement la coquille. Les Sigarets se trouvent à l'état fossile dans tous les étages tertiaires. Ils vivent aujourd'hui sur les plages sablonneuses des mers chaudes.

SIGILLAIRE, ou TERRE SIGILLÉE, c.-à-d. marquée d'un cachet (*sigillum*). *Voy.* BOL et TERRE.

SIGILLOGRAPHIE (du lat. *sigillum*, sceau, et du gr. γράφω, décrire), synonyme de *Sphragistique*. *Voy.* ce mot et SCEAU.

SIGISBÉE (de l'ital. *cicisbeo*), se dit, en Italie, d'un homme qui fréquente habituellement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse et se tient à ses ordres. On l'appelle aussi *cavalier servant*.

SIGLES (du gr. σίγλαι, abréviation, dérivé lui-même du lat. *sigillum*), abréviations qui se composent de lettres choisies parmi celles qui composent un mot. On distingue les *sigles simples*, qui désignent chaque mot par une seule lettre, p. ex. la lettre initiale, comme N. P. (*nobilissimus puer*); S. P. Q. R. (*senatus populusque Romanus*); D. O. M. (*Deo optimo maximo*); et les *sigles composés*, qui ajoutent à la lettre initiale une ou plusieurs lettres prises soit au commencement, soit dans le corps ou à la fin d'un mot, comme AM. (*amicus*), COL. (*coloni*), BR. (*bonorum*), COS. (*consules*), FS. (*fratres*), LUD. (*Ludovicus*). Souvent dans certains sigles une même lettre est doublée, ce qui indique que le mot est au pluriel : c'est ainsi qu'on écrit aujourd'hui MM. (*Messieurs*), LL. MM. (*Leurs Majestés*), etc. Si c'est un nom propre, la lettre doublée désigne deux personnes ; si elle est triplée, quadruplée, etc., il s'agit de trois, de quatre personnes, etc. : ainsi AVGGG désignent *Augusti tres*. — L'usage des sigles remonte à

la plus haute antiquité, comme le prouvent les inscriptions grecques et romaines, qui en sont surchargées. — Consulter : Nicolaï, *De siglis veterum* (Leyde, 1706), et, en outre, l'*Archéologie* de Vermiglioli, et les *Éléments d'épigraphie* de Franzius (Berlin, 1840).

SIGMA, 18e lettre de l'alphabet grec. Cette lettre, qu'on figure ainsi, Σ, σ, répond à notre *s*, si ce n'est qu'elle ne s'adoucit jamais.

SIGMOÏDE (du gr. σιγμοειδής), ce qui ressemble par la forme au sigma des Grecs, Σ. — En Anatomie, on nomme *cavités* ou *fosses sigmoïdes du cubitus* deux échancrures en forme de Σ, que présente l'extrémité supérieure du cubitus; *valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*, trois replis qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte, immédiatement au-dessus de leur ouverture de communication avec les ventricules du cœur.

Appareil sigmoïde, appareil en forme de Σ, employé par les Orthopédistes. *Voy.* ORTHOPÉDIE.

SIGNAL (du lat. *signale*, de *signum*, signe). Dans la Marine, on se sert des signaux pour commander les évolutions, les manœuvres, les exercices à bord ; il y a des signaux de reconnaissance, de ralliement, de détresse, de combat, de chasse, etc. On distingue : les *S. de jour*, qui se font soit par un ou plusieurs coups de canon, soit à l'aide d'un ou de plusieurs pavillons hissés ou disposés selon diverses combinaisons, soit par un certain arrangement des voiles, etc. ; les *S. de nuit*, qui se font aussi à l'aide du canon, de fusées lancées à une certaine hauteur, de fanaux allumés et hissés suivant des arrangements variés, de feux de couleur, etc. ; les *S. de brume*, que l'on fait par coups de canon, par des bruits de tambour, de trompette, de sifflet, de cloche, etc. Pour les *S. de détresse*, *Voy.* DÉTRESSE. — Les signes à employer dans chaque circonstance sont indiqués dans un livre, qui est entre les mains de tous les commandants de bâtiment.

SIGNALEMENT, description d'une personne, faite par ses caractères extérieurs, et qui sert à la faire reconnaître. Les passe-ports, les permis de chasse, contiennent le *signalement* de ceux à qui ils ont été délivrés. On donne aux gendarmes les *signalements* des accusés décrétés d'arrestation, des déserteurs, des criminels évadés.

SIGNATURE (du lat. *signatura*). En Droit, la *signature* est nécessaire pour donner à un acte toute sa perfection et le rendre valable. Les actes notariés doivent être *signés* par les parties, les témoins et les notaires ; il doit être fait mention de la déclaration des parties ou témoins qui ne savent ou ne peuvent *signer* (Loi du 25 vent. an XI, art. 14). Tout testament olographe doit être écrit, daté et *signé* de la main du testateur (C. civ., art. 970). La signature au moyen d'une *griffe* (*Voy.* ce mot) est interdite aux fonctionnaires publics. La griffe d'un commerçant apposée sur un effet vaut libération, à moins qu'il ne soit prouvé que le débiteur l'a apposée lui-même. Dans le cas où la *signature* d'un acte sous seing privé est déniée par son auteur ou que des héritiers déclarent ne pas la connaître, la vérification en est ordonnée en justice (art. 1324). — L'usage constant des *signatures* dans les actes ne date guère que du XVIe siècle. Auparavant, on se servait le plus souvent d'un sceau, d'une croix, de symboles arbitraires, de monogrammes. Une ordonnance de Henri II, en 1554, rendit la *signature* obligatoire dans tous les actes.

La loi du 16 juillet 1850 sur les journaux oblige les auteurs d'articles sur des matières politiques, philosophiques ou religieuses, à *signer* leurs articles : c'est ce qu'on appelle la *loi Tinguy*, du nom de celui qui la proposa.

On appelle encore *signature* un rescrit de la cour de Rome qui porte le seing du pape. On distingue la *S. de justice*, pour les matières contentieuses, et la *S. de grâce*, pour les matières bénéficiales.

Au moyen âge, on appelait *signatures*, des caractères de bon ou de mauvais augure, dont on prétendait que chaque homme était marqué par l'astre sous lequel il naissait. De même, on a appelé *signatures des plantes* certaines particularités de leur conformation ou de leur coloration, d'après lesquelles on les jugeait convenables dans telle ou telle maladie : c'est ainsi que la *Vipérine* (*Echium vulgare*), étant tachetée comme la vipère, passait pour être efficace contre les morsures de ce serpent.

SIGNE (du lat. *signum*). On appelle ainsi, en général, tout ce qui sert à représenter ou à indiquer une chose : ainsi les *mots*, les *gestes* sont les signes de nos *pensées* : les *lettres* sont les signes des *sons* et des *mots*. Les Mathématiques et surtout l'Algèbre, l'Astronomie, la Musique, la Chimie, etc., ont leurs signes spéciaux. *Voy.* ALGÈBRE, CHIFFRES, ASTRONOMIE, NOTATION, ÉQUIVALENTS, etc.

L'étude des *signes* considérés dans leurs rapports avec la pensée est un des objets les plus importants de la philosophie. Elle se confond avec l'étude du *langage*. *Voy.* ce mot.

Signe se dit pareillement de certaines démonstrations extérieures que l'on emploie, soit pour manifester sa croyance, comme le *signe de la croix*, que font les Catholiques, en portant la main droite au front, à l'estomac, à l'épaule gauche, et à l'épaule droite, en forme de croix ; soit pour se reconnaître, comme dans la société des Francs-maçons.

En Médecine, on appelle *signe* tout phénomène apparent par le moyen duquel on parvient à la connaissance d'effets plus cachés. Le *signe* diffère du *symptôme* en ce qu'il est une conclusion que l'esprit tire des symptômes observés ; il appartient au jugement, et le symptôme aux sens. On distingue : les *S. diagnostiques*, qui montrent l'état actuel du malade ; les *S. commémoratifs*, qui font connaître les circonstances passées, et les *S. pronostiques*, qui font prévoir les changements qui peuvent arriver dans le cours de la maladie. L'étude de ces sortes de signes constitue la *séméiologie*. *Voy.* ce mot.

On appelle encore *signes* certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau.

Signes du zodiaque. *Voy.* ZODIAQUE.

SIGNET (dimin. de *signe*). On nomme ainsi un ou plusieurs petits rubans liés ensemble, qui tiennent à un bouton ou à un peloton, et qu'on met au haut d'un bréviaire, d'un missel ou d'un livre quelconque, pour marquer les endroits qu'on veut trouver aisément, ou bien l'endroit où l'on s'est arrêté en lisant.

Signet ou *Sceau de Salomon*. *Voy.* POLYGONATUM.

SIGNIFICATION (du lat. *significatio*). En termes de Pratique, c'est un acte qui a pour but de donner légalement à une partie la connaissance d'une pièce, d'un jugement. Les significations se font ordinairement par le ministère des huissiers et, suivant les cas, par exploit *à personne* ou *à domicile*, ou par acte d'*avoué à avoué*. Les significations à personne ou domicile indiquent la personne à laquelle la copie est remise. En cas de refus, l'original est visé au parquet du tribunal de première instance, et les refusants peuvent être condamnés à une amende (C. de proc., art. 1039). Aucune signification ne peut être faite avant 6 heures du matin et après 6 heures du soir, depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, ni avant 4 heures du matin et après 9 heures du soir, depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre. On ne peut, non plus, faire de signification les dimanches, ni les jours de fête légale, si ce n'est avec permission du juge (art. 1037). — C'est à partir du jour de la signification que se comptent les délais de procédure.

SIL (mot latin employé par Vitruve), espèce d'ocre dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes, selon les préparations.

SILBERGROS (c.-à-d. *gros d'argent*), monnaie de Prusse, vaut le 30e du thaler, 0 fr. 12 c. 1/3.

SILENCE (du lat. *silentium*). Les anciens avaient fait du Silence une divinité qu'ils représentaient sous la forme d'un enfant tenant un doigt appuyé sur les lèvres, comme pour recommander de ne pas parler. — On sait que Pythagore soumettait ses disciples

à un silence de plusieurs années, et que le silence est imposé aux Chartreux et aux Trappistes.

En Musique, on appelle *silences*, des interruptions qui sont mesurées comme les sons eux-mêmes. On donne aussi ce nom aux signes de ces interruptions. Les silences correspondent aux différentes valeurs des notes : le silence d'une ronde est une *pause ;* celui d'une blanche, une *demi-pause*; celui d'une noire, un *soupir*, etc. *Voy.* Pause et Soupir.

SILENCIAIRE. On appelait ainsi : chez les anciens Romains, un esclave préposé pour faire faire silence dans les maisons ; dans l'empire grec, un officier chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité, ainsi qu'un secrétaire du cabinet de l'empereur.

SILÈNE (nom mythol.), *Silene*, genre de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des Silénées, renferme des plantes annuelles ou vivaces qui habitent les régions septentrionales de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique, ainsi que les rivages de la Méditerranée : tiges visqueuses, peu élevées ; feuilles opposées, entières et allongées; fleurs délicates et élégantes, de couleur blanche ou rouge; fruits capsulaires. Le *S. gaulois* (*S. gallica*) se trouve dans les champs sablonneux, parmi les céréales; le *S. penché*, qui habite les prés montagneux, a des fleurs blanches disposées en panicules. On cultive le *S. à bouquets* (*S. armeria*), le *S. à cinq taches* (*S. quinquevulnera*), le *S. attrape-mouche* (*S. muscipula*), le *S. de Virginie*, etc. — La tribu des *Silénées* renferme, outre le genre type, les genres : *Lychnis*, *Cucubalus*, *Saponaria*, *Dianthus* (Œillet), *Gypsophilus*, etc.

SILENUS, nom latin scientifique du *Macaque à crinière* ou *Ouanderou*. *Voy.* Macaque.

SILER, *Siler*, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des *Silérinées*, ne comprend qu'une espèce, le *Siler trilobum* ou *Laserpitium*, plante herbacée vivace, à ombelles blanches, qui croît sur les montagnes de l'Europe et de l'Asie.

SILEX (du lat. *silex*), variété grossière de Quartz : comme l'agate, il n'est point cristallisé. On distingue : le *S. réniforme* ou en rognons, le *S. concrétionné* ou *stalactitique*, le *S. pseudomorphique*, qui présente la forme de certaines coquilles fossiles, le *S. molaire* ou *meulière*, le *S. corné*, le *S. pyromaque*, etc. Au point de vue de la couleur, le silex est tantôt noirâtre ou brunâtre, tantôt jaunâtre ou blond. Les silex noirs appartiennent principalement aux dépôts de craie blanche; les silex blonds se trouvent surtout dans la craie chloritée ; les silex cornés se rencontrent le plus souvent dans les terrains jurassiques. Quant à la meulière, elle forme des dépôts importants dans les terrains tertiaires des environs de Paris (La Ferté-sous-Jouarre, etc).— La dureté des silex les a fait employer par les plus anciens habitants de l'Europe à la fabrication des *haches* et autres instruments tranchants. La propriété dont ils jouissent de donner des étincelles, quand on les frappe avec un autre silex ou avec un morceau de fer fait que l'homme les a employés de tout temps pour se procurer du feu. Avant l'invention des armes à percussion et des poudres fulminantes on en armait le chien des fusils et des pistolets, d'où le nom vulgaire de *pierre à fusil*. Aujourd'hui, les silex de la craie ou ceux que les torrents diluviens ont répandus en si grande abondance sur une partie de la France, ne servent guère qu'à ferrer les routes. Quant aux silex molaires, on fabrique avec les gros blocs des meules de moulin dont la réputation est universelle ; les blocs de moindre dimension sont employés pour la bâtisse. *Voy.* Quartz.

SILHOUETTE, espèce de dessin représentant un profil tracé autour d'un visage, à l'aide de l'ombre qu'il projette à la clarté d'une lampe ou d'une bougie. Ce genre de dessin était connu des anciens : il aurait même suivant une antique tradition, donné naissance au *dessin* propr. dit (*Voy.* Dessin); mais le nom en est tout moderne : il vient d'Ét. de *Silhouette*, contrôleur des finances sous Louis XV, au temps duquel ce genre de dessin fut mis à la mode. Les réformes financières de ce ministre ayant paru mesquines et ridicules, la caricature s'en empara, et l'on donna le nom de *silhouettes* à ces dessins imparfaits où l'on se bornait à indiquer par un simple trait le contour des objets. — On appelle encore *silhouettes*, des portraits découpés aux ciseaux dans du papier noir. Les portraits obtenus par le *physionotrace* (*Voy.* ce mot) étaient aussi des espèces de silhouettes.

SILICATES, sels formés de silice et d'une base. Les *silicates* constituent des espèces minérales assez répandues, telles que le feldspath, la serpentine, le mica, la tourmaline, l'écume de mer, etc. L'argile, les poteries, le verre, la porcelaine, sont aussi des mélanges de divers silicates. A l'exception des silicates avec excès d'alcali, qu'on obtient artificiellement, tous les silicates sont insolubles dans l'eau. C'est en calcinant la soude ou la potasse en petit excès avec la silice, qu'on prépare les silicates solubles dont on enduit soit les étoffes, soit les bois, les cartons, les pierres pour les rendre incombustibles, moins perméables, et moins aptes à subir les intempéries atmosphériques.

SILICATISATION, opération qui consiste à durcir le plâtre, le marbre, le mortier, la pierre de taille et en général les matières calcaires, au moyen d'un silicate soluble dans l'eau. Les monuments silicatisés s'altèrent moins que les autres. A Paris, une partie de Notre-Dame et le Nouveau Louvre ont été silicatisés. — *Voy.* Verre soluble.

SILICE, dite aussi *Acide silicique*, combinaison de silicium et d'oxygène [SiO^2] : c'est une substance blanche, solide, sans saveur ni odeur. Préparée artificiellement, elle constitue une poudre légère semblable à de la farine, insoluble dans l'eau et les acides, infusible au feu de forge le plus intense. On l'obtient sous cette forme en faisant chauffer du sable ou des cailloux avec de la potasse, dissolvant le produit dans l'eau et précipitant par un acide : la silice se dépose alors sous la forme d'une gelée incolore (*silice hydratée*), qu'on recueille sur un filtre et qu'on calcine. La silice est un véritable acide. — Cette substance est extrêmement répandue dans la nature, surtout en combinaison avec l'alumine, et forme avec elle la plus grande partie des chaînes de montagnes et des étages inférieurs des *terrains primitifs*. A l'état de pureté plus ou moins grande, elle constitue le sable, les cailloux, la pierre à fusil, les différentes variétés de *quartz* ou de *silex* (*Voy.* ces mots). Le *cristal de roche* est de la silice cristallisée et parfaitement pure. Différentes parties des plantes, notamment la tige des Graminées, la paille des céréales, la couche corticale d'un grand nombre de monocotylédonées, renferment de la silice. Certaines eaux minérales, surtout l'eau des geysers de l'Islande, renferment de la silice en dissolution ; il en existe même en petite quantité dans l'eau des rivières et des sources : c'est un des éléments nécessaires des eaux potables. La silice est particulièrement employée dans la fabrication du verre, des mortiers, des poteries et des pierres précieuses artificielles.

SILICIQUE (acide). *Voy.* Silice.

SILICIUM (de *silice*), corps simple, d'un brun noisette quand il est en poudre et amorphe, cristallin et de couleur gris de fer ressemblant beaucoup au graphite, quand il est cristallisé. M. Friedel est parvenu à faire entrer le silicium à la place du carbone, élément auquel il ressemble le plus, dans un certain nombre de combinaisons organiques.— Le silicium a été isolé de la silice par Berzélius dès 1810, il a été obtenu par M. Deville à l'état cristallin en 1855.

SILICULE, diminutif de *Silique*. *Voy.* ce mot.

SILIQUASTRUM, arbre. *Voy.* Gainier.

SILIQUE, silicule (du lat. *siliqua*). En Botanique, on appelle *silique* un fruit sec, déhiscent, allongé, à deux valves et à deux sutures longitudinales opposées, ayant ses graines attachées alternativement à l'une et à l'autre suture. Elle est presque toujours partagée à l'intérieur en deux loges par une cloison

dont le plan est parallèle à celui des valves. La *silicule* est plus large que longue, et ne contient souvent qu'une ou deux graines (*Voy.* CAPSULE). — La silique et la silicule caractérisent particulièrement la famille des Crucifères, que Linné avait désignées sous le nom de *Siliqueuses.*

SILIQUE, petit poids des Romains, valait la 6ᵉ partie du scrupule, et la 144ᵉ partie de l'once.

SILIS, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Lampyrides, renferme un assez grand nombre d'espèces.

SILLAGE (de *siller*, du scandin. *silla*, sillonner), se dit, en Marine : 1° de la trace qu'un vaisseau laisse derrière lui en refoulant et fendant l'eau, et qui ressemble à un *sillon :* on l'appelle aussi *houache* (*Voy.* ce mot); — 2° de l'espace parcouru par un vaisseau dans un temps donné. On mesure cet espace avec le *loch* (*Voy.* ce mot). La défectuosité de cet instrument a donné lieu d'en inventer d'autres, qu'on a appelés *sillomètres, véloximètres*, mais qui n'ont pu encore le remplacer avantageusement.

SILLAGO, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes : tête allongée et terminée un peu en pointe, bouche petite, dents en velours. On en trouve deux espèces dans la mer des Indes : le *S. bécu* (*S. acuta*), vulg. *Pêche-bicout*, de l'espagnol *peixe beiçudo*, poisson à museau aigu, et le *S. madame* (*S. domina*), vulg. *Pêche madame*, ainsi nommé parce que son goût plaisait tout particulièrement à Mᵐᵉ de la Bourdonnais, femme du gouverneur de l'Ile de France. La chair de ces poissons est très-délicate.

SILLE (du grec σίλλος), nom donné par les anciens Grecs à des poëmes mordants et satiriques. Xénophane, Timon de Phlionte, Didyme, etc., sont particulièrement cités comme *sillographes.*

SILLET, en ital. *capo-tasto*, petit morceau d'ivoire, d'ébène ou d'autre bois dur, placé à l'extrémité supérieure du manche d'un violon, d'une guitare ou autre instrument à cordes, sert de point d'appui aux cordes, et les élève de manière qu'elles ne posent pas sur la touche. Dans le violon, la longueur des cordes se mesure du sillet au chevalet. La harpe a aussi des sillets; ce sont de petits crans de cuivre.

SILLIMANITE, silicate d'alumine naturel. C'est une substance grise ou brune, qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques modifiés sur les arêtes, et clivables parallèlement à la grande diagonale. Elle raye le quartz et pèse 3,41. On la trouve dans les gneiss du Connecticut.

SILLOGRAPHE. *Voy.* SILLE.

SILLOMÈTRE. *Voy.* SILLAGE.

SILLON (de *siller*, sillonner) : c'est proprement cette longue trace que laisse le soc de la charrue dans la terre qu'on laboure. *Voy.* CHARRUE et LABOUR.

En Anatomie, on nomme *sillons* des rainures que présente la surface de certains os ou de certains organes parenchymateux, tels que le foie, et qui, pour la plupart, sont destinées à loger des vaisseaux. — On donne aussi ce nom aux rides du visage et aux replis que présente le palais des grands quadrupèdes, particulièrement celui des chevaux.

SILO (mot espagnol), sorte de grenier souterrain : c'est une grande fosse que l'on creuse en terre, et dans laquelle on dépose les grains pour les conserver. On choisit, pour l'*ensilage*, un terrain sec, à température constante, et où la pluie ne puisse pénétrer. On recouvre ensuite le silo de terre pour ne le découvrir qu'au moment où l'on veut faire usage des grains qu'il contient. Les silos sont surtout en usage chez les peuples guerriers ou nomades, qui mettent ainsi leurs récoltes à l'abri du pillage. Ils étaient connus des anciens. Ils sont tres-communs en Algérie. On en trouve aussi en Espagne, en Italie, en Russie, en Pologne, en Hongrie. On les construit très-diversement : les uns sont circulaires, d'autres en forme de cône renversé ; d'autres, au contraire, en cône évasé à sa partie supérieure. Les uns sont simplement creusés dans une terre argileuse ; d'autres revêtus d'une maçonnerie en pierre meulière ou en brique. — Dans les pays secs, à l'abri des infiltrations, les silos sont préférables à nos greniers : le blé s'y conserve parfaitement sain.

SILPHA, nom latin scientifique du *Bouclier*, insecte Coléoptère, de la famille des Clavicornes et type de la tribu des *Silphales.* — On donne aussi ce nom à une espèce de *Nécrophore*, le *N. vespillo.*

SILPHE. *Voy.* SYLPHE.

SILPHION (du gr. σίλφιον), *Silphium*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Mélampodiées, renferme des plantes herbacées vivaces, de l'Amérique septentrionale, à tige arrondie ou tétragone; à feuilles alternes, verticillées ou opposées ; à fleurs jaunes en capitules. Le *S. à feuilles découpées* (*S. laciniatum*) s'élève à 2ᵐ ; on le cultive comme plante d'ornement, ainsi que le *S. trifoliatum* et le *S. perfoliatum.* On l'emploie aussi en médecine sous le nom de *Rhubarbe de la Louisiane.*— Les anciens donnaient le nom de *silphion* à une plante toute différente, l'*assa-fœtida* ou le *laser*, ainsi qu'à un médicament qui était fourni par cette plante et qui se vendait à des prix exorbitants.

SILURE (du gr. σίλουρος), *Silurus*, genre de Poissons malacoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et type de la famille des *Siluridés* ou *Siluroïdes.* Ils sont reconnaissables à la nudité de leur corps, à leur bouche très-fendue, garnie ordinairement de 6 barbillons, et à leur tête large et déprimée. La plupart de ces poissons ont le premier rayon des pectorales transformé en une forte épine dont la piqûre est dangereuse. Ce sont néanmoins des animaux timides et craintifs; ils sont peu agiles et de nature paresseuse. Ils se nourrissent de substances végétales. Ils habitent les eaux douces des pays chauds et tempérés. Le *Silure commun* (*S. glanis*), dit aussi *Saluth* et *Wels*, est le plus grand de nos poissons d'eau douce : il atteint quelquefois 3 et 4ᵐ. Il se trouve en abondance dans les lacs de la Suisse, dans le Rhin, le Danube, le Volga, etc. Sa chair est blanche, fade et facile à digérer : son goût rappelle celui de la lotte ou de l'anguille. — On trouve dans le Nil le *Silurus auritus*, qui a 8 barbillons, et dans les eaux douces de Java, une autre espèce qui n'en a que deux. — Les *Hétérobranches* sont quelquefois considérés comme une subdivision du genre Silure.

SILURIEN (TERRAIN), le plus ancien des terrains paléozoïques. Alc. d'Orbigny, le partage en 2 groupes : le *S. inférieur*, formé des couches désignées quelquefois du nom de *terrain cambrien* ou *cumbrien ;* et le *S. supérieur* ou *murchisonien.* Sous le rapport minéralogique, les terrains siluriens sont composés généralement de schistes cristallins ou ardoisiers, de phyllades, de grauwackes, de psammites, de quartzites, de calcaires phylladifères, etc. On les rencontre en France, notamment en Bretagne, en Normandie, dans l'Aisne, l'Hérault, les Pyrénées, etc. Ils prennent un développement énorme en Angleterre, en Suède, en Norwége, en Russie, en Bohême, et surtout aux États-Unis. Principaux fossiles, pour le silurien inférieur : le *Calymene Fisheri*, l'*Exomphalus uniangulatus*, le *Leptæna deltoidea*, l'*Orthis lynx*, etc. ; pour le silurien supérieur, le *Calymene Blumenbachii*, le *C. Tristani*, l'*Asaphus caudatus*, le *Goniatites Hœninghausi*, le *Pentamerus oblongus*, l'*Orthis biloba*, le *Spirifera tumida*, etc.

SILUROÏDES ou SILURIDÉS, famille de Poissons, de l'ordre des Squamodermes, que l'on rangeait à tort parmi les Malacoptérygiens abdominaux, dont ils diffèrent par leur peau nue et sans écailles et par la forme de leur corps. — Cette famille comprend les genres *Silure, Hétérobranche, Pimélode, Agénéiose, Doras, Plotose, Malaptérure, Asprède, Loricaire*, etc.

SILVAIN, SILVES, SILVICULTURE, etc. *Voy.* SYLVAIN, SYLVES, SYLVICULTURE, etc.

SILVIA, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

SILYBUM, genre de la famille des Composées,

tribu des Cinarées, est pour quelques botanistes le type de la sous-tribu des *Silybées*, établie pour une seule espèce, le *Chardon de Notre-Dame* ou *Chardon argenté*. *Voy.* Chardon.

SIMABA, *Simaba*, arbre de l'Amérique tropicale, forme un genre de la famille de Simaroubées, très-voisin du Simarouba, dont il ne diffère que par ses fleurs hermaphrodites et par ses feuilles à folioles opposées. Ces feuilles ont une forte amertume, et sont employées comme fébrifuges.

SIMAROUBA, *Simarouba*, genre type de la famille des Simaroubées, renferme des arbres de l'Amérique méridionale, très-élevés, à feuilles alternes, pinnées, d'un beau vert luisant, et à fleurs unisexuées, petites, verdâtres ou blanches, dont les pétales sont panachées de rouge vif. Les deux principales espèces sont le *S. officinal* et le *S. élevé*, qui atteint de 30 à 35^m. Leur écorce est très-amère; on la regarde comme astringente et comme tonique. — La famille des *Simaroubées*, que l'on considère souvent comme une tribu de celle des *Rutacées*, comprend les genres *Simarouba*, *Simaba*, *Quassia*, etc.

SIMARRE (de l'ital. *zimarra*, du gr. σύρμα), habillement long et traînant dont les femmes se servaient autrefois. — C'est aussi une espèce de robe ou de soutane ample et à queue longue que les prélats, en Espagne, à Rome, etc., mettent quelquefois. — En France, la *simarre* est la marque distinctive du chef de la magistrature.

SIMBLEAU, cordeau avec lequel les Charpentiers tracent de grandes circonférences, des arcs de cercle d'une étendue plus grande que celle des compas. Les meilleurs simbleaux sont faits avec des chaînettes.

SIMIA, nom lat. scientifiq. du *Singe*. *Voy.* ce mot.

SIMILAIRE (du lat. *similaris*, de *similis*, semblable), se dit d'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties, ou de parties qui sont chacune de la même nature que leur tout: une masse d'or est un tout similaire, parce que chacune de ses parties est or: ses parties sont elles-mêmes similaires entre elles.

SIMILIMARBRE, similipierre. *Voy.* Pierres artificielles.

SIMILITUDE (du lat. *similitudo*). En Géométrie, *Voy.* Semblables (Figures). — *Centre de similitude*, point où viennent concourir les lignes de jonction des sommets homologues de deux polygones semblables, quand ils sont disposés de manière à avoir leurs côtés parallèles chacun à chacun. De même quand, dans deux circonférences, on mène deux rayons parallèles, les lignes qui joignent les extrémités de ces rayons vont toutes passer en un même point situé sur la ligne des centres des deux circonférences: ce point est *interne*, quand les rayons parallèles sont du même sens; *externe*, quand ils sont de sens contraire. La détermination de ces points peut servir au tracé des tangentes communes à deux circonférences. — S'il s'agit de courbes semblables, le centre de similitude prend le nom de *centre d'homothétie*.

En Rhétorique, on appelle *similitude* la figure par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses d'espèces différentes, afin de faire comprendre l'une par l'autre. Les similitudes sont fréquemment employées dans la Bible: c'est par une similitude que Nathan fait comprendre à David son péché.

SIMILOR c.-à-d. *qui ressemble à l'or*), dit aussi *Or de Manheim*, *Métal du prince Robert*, alliage de cuivre et de zinc, en proportions variables, qui a l'éclat de l'or et qui sert à remplacer ce métal dans la bijouterie fausse. *Voy.* Cuivre jaune.

SIMONÉE, *Simonea*, *Demodex*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides, famille des Sarcoptidés, ne se compose que d'une seule espèce, la *S. folliculorum*, qui se rencontre chez l'Homme, dans la tanne des cryptes qui se voient sur les ailes du nez.

SIMONIE, trafic criminel des choses spirituelles, telles que sacrements, dignités et bénéfices ecclésiastiques. Il se dit de toute convention illicite par laquelle on donne ou l'on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire, pour quelque chose de spirituel et de saint. On appelle *simoniaques* ceux qui se rendent coupables de simonie. — Le droit canonique prononce contre les simoniaques l'excommunication majeure et les autres censures, la nullité des actes simoniaques et l'obligation de restituer ce qu'on a reçu. — On fait dériver le mot *simonie* de Simon le Magicien, qui, au rapport de St Luc (*Actes des Apôtres*, VIII, 18 et 19), voulut acheter aux apôtres les dons du St-Esprit.

SIMOUN, vent brûlant qui souffle en Afrique du midi au nord, soulevant le sable du désert et engloutissant quelquefois des caravanes entières.

SIMPLE (du lat. *simplex*), ce qui n'est point composé. — *Corps simples*, en Chimie. *Voy.* Corps.

En Botanique, on appelle *calice simple* celui qui n'est point environné d'un second calice extérieur; *tige simple*, celle qui n'est point ramifiée; *fleur simple*, celle dont la corolle n'a que le nombre de pétales qu'elle doit avoir naturellement, comme la *Rose à cinq feuilles*: on oppose *fleur simple* à *fleur double*.

Vulgairement, on donne le nom de *simples* aux plantes médicinales, telles qu'on les recueille dans la nature, parce que ces plantes forment ordinairement les éléments des médicaments composés.

Style simple. *Voy.* Style.

SIMPLICI.... (du lat. *simplex*), préfixe qui entre dans la composition de plusieurs mots scientifiques, comme *simplicicaule*, *simplicicorne*, *simplicipède*, etc., qui a la tige, les antennes, les pattes *simples*.

SIMULATION (du lat. *simulatio*). En Droit, la *simulation* consiste dans la fausse qualification donnée à un acte ou dans la fausse indication de circonstances qui ne se sont pas présentées. Elle diffère du *faux matériel*, qui consiste à altérer les énonciations d'un acte, et n'entraîne pas par elle-même la nullité des actes où elle se trouve.

SINAPIS, nom lat. botaniq. du genre *Moutarde*.

SINAPISME (du lat. *sinapismus*), topique dont la moutarde fait la base, et qu'on applique ordinairement sous forme de cataplasme pour déterminer la rubéfaction et produire une excitation générale ou une révulsion. On le prépare en délayant de la farine de moutarde avec de l'eau à peine tiède; on se sert aussi d'un *papier-sinapisme* (*papier Rigollot*) d'un usage fort commode. On applique les sinapismes à la plante des pieds, aux jambes, aux cuisses, etc.

SINCIPUT (p. *semi-caput*, demi-tête), mot latin que l'on emploie en français pour désigner le sommet ou la partie supérieure de la tête: on l'oppose à *occiput*, qui est la partie postérieure.

SINDON, mot grec qui signifie *toile*, *linge*, *drap*, s'emploie, en Médecine, pour désigner un plumasseau de charpie arrondi et aplati, ou un morceau de linge coupé en rond, que l'on introduit dans l'ouverture faite au crâne par le trépan. — On nomme quelquefois ainsi le linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli. On dit plus souvent *saint suaire*.

SINÉMURIEN (étage), le premier des étages *jurassiques*, succède à l'étage saliférien, et précède l'étage liasien; il est connu aussi sous le nom de *lias inférieur* (*Voy.* Lias). L'étage sinémurien forme une zone presque continue au pourtour du bassin parisien; on peut l'étudier notamment à *Semur* et à Avallon (Côte-d'Or), à Chalindrey (Hte-Marne), à Hettanges (Moselle), etc. On le trouve dans les autres bassins français, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Italie, en Sicile, etc.

SINGES (du lat. *simius*), *Simiæ*. Ces animaux forment le groupe le plus élevé de la classe des Mammifères et la famille la plus importante de l'ordre des *Quadrumanes* ou *Primates* (*Voy.* ces mots). Les Singes ont physiquement une assez grande ressemblance avec l'Homme. Ils ont aux membres antérieurs et plus fréquemment encore aux membres postérieurs un pouce opposable aux autres doigts. Leur taille varie depuis celle d'un écureuil jusqu'à 2^m environ;

leur corps est généralement maigre, recouvert d'un pelage assez fourni, de couleur variable; leur visage est presque toujours nu; beaucoup d'espèces n'ont point de queue, d'autres l'ont fort longue et souvent prenante. Le régime de ces animaux est habituellement frugivore et quelquefois insectivore.

Tout le monde connaît l'intelligence des singes, leur esprit d'imitation et de malice, leur goût pour le vol et la rapine, la gravité des uns, la pétulance et la vivacité des autres. Plusieurs espèces sont susceptibles de s'apprivoiser et de vivre en domesticité : les bateleurs leur apprennent mille tours de souplesse, et les font travailler dans les rues et les foires. Cependant les grands singes ne sont doux et traitables que dans leur jeunesse : devenus adultes, ils se montrent farouches et méchants, ou tombent dans un marasme qui les conduit rapidement à la mort. La plupart des singes, appartenant aux régions tropicales, ont de la peine à s'acclimater chez nous, et dans nos ménageries on en voit un grand nombre mourir de phthisie pulmonaire.

Depuis Buffon, on divise la famille des *Singes* en 2 grandes tribus : les *Pithécins*, ou singes de l'Ancien Continent, et les *Cébins*, ou singes du Nouveau Monde. — Les *Pithécins* ont la formule dentaire de l'enfant, puis de l'homme; leurs narines s'ouvrent en dessous et ne sont séparées que par une mince cloison; d'où le nom de *catarrhinins* que leur donnait Ét. Geoffroy St-Hilaire. Chez ceux qui ont une queue, cette queue n'est jamais prenante; tous, sauf le Chimpanzé, le Gorille et l'Orang, ont des callosités fessières; ils ont le front plus saillant que les autres mammifères : leur angle facial varie de 30 à 70°; leurs oreilles diffèrent peu de celles de l'homme, leurs yeux sont rapprochés et dirigés en avant. Ils forment 5 groupes ou divisions : les *Anthropomorphes*, les *Semnopithèques*, les *Guenons* ou *Cercopithèques*, les *Macaques* et les *Cynocéphales* ou *Babouins* (*Voy.* ces mots). — Les *Cébins* (*Sapajous* et *Sagouins* de Buffon) ont 24 dents de lait, mais 32 ou 36 dents à l'âge adulte; leurs narines sont latérales et écartées, d'où leur nom de *platyrrhinins;* leur queue est plus ou moins longue et ils n'ont pas de callosités fessières. On les divise en *Cébins* propr. dits, qui ont 36 dents (*Alouate* ou *Hurleur*, *Lagothriche*, *Eriode*, *Atèle*, *Sajou* ou *Cébus*, *Callitriche*, *Saïmiri*, *Nyctipithèque*, *Saki* et *Brachyure*) et en *Hapaliens*, qui ont 32 dents (*Ouistiti* et *Tamarin*).

Les seuls Singes dont les anciens paraissent avoir eu réellement connaissance sont : le Magot (le *Pithékos* des Grecs, le *Simia* des Latins), les Cynocéphales que nous appelons Papion et Tartarin, le Patas, le Moustac (*Kébos*, *Cephus*), le Grivet, et, depuis Alexandre, l'Entelle, l'Ouendérou et peut-être le Gorille : ils n'ont point connu l'Orang, le Gibbon et le Chimpanzé. — On a trouvé un assez grand nombre de singes fossiles : tels sont en Europe le *Macacus eocenus* et le *Macacus pliocenus* d'Owen; le *Pliopithecus antiquus*, le *Dryopithecus Fontani* et le *Semnopithecus monspessulanus*, découverts tous trois en France, et le *Mesopithecus pentelicus* de Grèce. Les débris fossiles recueillis en Amérique appartiennent tous à la tribu des Cébins.

Comme les différences constatées entre les hommes inférieurs et les singes supérieurs ne sont pas plus considérables que celles qui existent entre les singes des degrés extrêmes, certains zoologistes, tels que Lamarck et Darwin, qui croient à la transformation progressive des espèces, ont admis la filiation du singe à l'homme. Cette opinion a été victorieusement réfutée. *Voy.* Espèce, Homme et Anthropologie.

On nomme vulgairement *Singes araignées*, les Atèles; *S. à camail*, une espèce de Guenon; *S. capucins*, les Sapajous; *S. en deuil*, un Sapajou tout noir; *S. dormeur*, le Douroucouli; *S. écureuil*, le Saïmiri et le Maki; *S. à museau de chien*, les Cynocéphales; *S. hurleurs*, les Alouates; *S. noir*, un Cynopithèque; *S. de nuit* ou *à queue de renard*, les Sakis; *S. pleureurs* ou *siffleurs*, les Sapajous; *S. varié* ou *vieillard*, une espèce de Guenon; *S. vert* ou *S. de St Jacques*, le Callitriche; *S. volants*, les Galéopithèques; *S. voltigeurs*, les Atèles.

En Mécanique, on donne le nom de *singe* à une machine qui sert à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux montants.

SINGLER. C'est, en termes d'Architecture, mesurer au cordeau les parties courbes d'une construction, comme le ceintre d'une voûte, la coquille d'un escalier, les moulures d'une corniche, et toute autre partie qui ne peut être mesurée avec le mètre.

SINGLETON (c.-à-d. *seul ton*, *seule couleur*), mot anglais dont on se sert au Boston et au Whist pour désigner un coup dans lequel le joueur qui n'a qu'une seule carte d'une certaine couleur joue cette carte.

SINGLIOTS, nom donné aux deux foyers d'une ellipse où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu qu'on appelle *trait du jardinier*.

SINGULIER (du lat. *singularis*), terme de Grammaire : c'est le nombre qui indique l'unité. Il s'oppose à *pluriel* et à *duel*. *Voy.* Nombre.

SINGULTUEUX (du lat. *singultus*, sanglot), se dit, en Médecine, d'une respiration gênée, entrecoupée de *sanglots*.

SINISTRE (du lat. *sinister*, placé à gauche, et, par suite, de mauvais augure). Ce mot s'emploie substantivement, en termes d'Assurance, et se dit des pertes et des dommages qui arrivent par l'effet d'incendie ou de naufrage aux objets assurés.

SINOLOGUE (du lat. *Sina*, Chine, et du gr. λόγος, discours), se dit de celui qui sait la langue chinoise et qui en connaît la littérature.

SINOPLE (de *Sinope*, ville du Pont, d'où on la tirait), variété de Quartz ferrugineux, d'un rouge vif et presque opaque. On en trouve en Hongrie.

SINOPLE (de l'arabe *sin*, herbe, et *blu*, blé naissant). Ce mot, en termes de Blason, désigne la couleur verte. Dans la gravure des armoiries, le sinople se marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base, c.-à-d. par des traits en bande.

SINUS, mot latin qui signifie *pli*, *sein*, désigne toute cavité dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée. — En Anatomie, on distingue : 1° les *sinus des os*, cavités creusées dans plusieurs os de la face et du crâne, et qui communiquent par des ouvertures avec les fosses nasales : on les nomme, selon les os qui les présentent, *S. frontaux*, *S. sphénoïdaux*, *S. maxillaires*; 2° les *sinus de la dure-mère*, canaux veineux qui parcourent la dure-mère; on les a divisés en *S. latéraux*, *S. transverse*, *caverneux*, *coronaire*, *occipitaux*, etc.; 3° les *sinus vertébraux* : ce sont deux grands vaisseaux veineux qui règnent de chaque côté dans toute la longueur du canal vertébral, etc. — *Sinus* se dit aussi de toute cavité qui se forme au fond d'une plaie, et où le pus s'accumule.

En Géométrie, on appelle *sinus* d'un angle ou d'un arc la droite menée perpendiculairement d'une des extrémités de l'arc au rayon qui passe par l'autre extrémité. On appelle *cosinus*, le sinus de l'angle ou de l'arc complémentaire. Le sinus et le cosinus se désignent par les abréviations *sin* et *cos*. On appelle *sinus total*, le sinus d'un arc ou d'un angle de 90 degrés; *sinus verse*, la partie d'un rayon comprise entre l'extrémité de ce rayon et le pied du sinus : c'est l'excès du rayon sur le cosinus. — Fr.-Ch. Mayer et Euler ont établi dans le dernier siècle la théorie algébrique des sinus.

SINUSOÏDE, espèce de courbe dont la formule est $y = \sin x$. *Voy.* Hélice.

SIPHON (du lat. *sipho*, du gr. σίφων, tuyau), tube recourbé dont une branche est plus courte que l'autre, et dont on se sert généralement pour faire passer un liquide d'un vase dans un autre, ou pour vider un vase sans l'incliner. A cet effet, on place

l'extrémité de la courte branche dans le vase qui renferme le liquide, et l'on aspire par l'extrémité de la longue branche, en la tenant tournée vers le bas. Le vide étant ainsi fait dans l'intérieur du siphon, la liqueur s'y introduit par la pression que l'air extérieur exerce sur la surface ; alors l'écoulement continue tant que la surface du liquide dans le vase est au-dessus de l'extrémité libre du siphon. — On varie les formes du siphon suivant sa destination. On en a fait de nos jours d'importantes d'applications, soit pour les réservoirs des canaux dans les vallées (p. ex. le siphon de Mittersheim, canal des houillères de la Sarre), soit pour faire passer sous une rivière, comme sous la Seine, à Paris, les eaux d'un égout collecteur, etc.

En Conchyliologie, on appelle *siphon* le tube membraneux qui traverse toutes les loges de certaines coquilles cloisonnées de la classe des céphalopodes, et qui est tantôt *central* ou *médian* (nautiles), tantôt *dorsal* (ammonites), tantôt *ventral* ou *interne* (clyménées). On croyait autrefois que ce tube servait à l'animal pour injecter dans sa coquille soit de l'air, soit de l'eau, qui en changeait le poids spécifique et lui permettait de s'élever ou de s'abaisser plus facilement dans la masse des eaux. Mais une observation plus attentive a montré que le siphon reçoit un prolongement charnu, qui sert à fixer l'animal à sa coquille.

Siphon, espèce d'*Aristoloche*. *Voy.* ce mot.

SIPHONAPTÈRES (de *siphon* et d'*aptères*), nom donné par quelques entomologistes au 2ᵉ ordre de la classe des Hexapodes, qui ne comprend que le genre *Puce*. *Voy.* ce mot et Diptères.

SIPHONIE, *Siphonia*, genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Crotonées, le même que l'*Hevea guianensis* ou *Iatropha elastica*, renferme des espèces originaires de la Guyane et du Brésil. Ce sont des arbres de 20 à 25^{m} de haut ; à feuilles alternes ternées, portées par de longs pétioles, d'un vert luisant ; à fleurs monoïques, petites, peu apparentes, formant des grappes paniculées ; à fruits capsulaires. De leur tronc sort naturellement un suc laiteux qui se coagule à l'air ; cette substance est la *gomme élastique* ou *caoutchouc*. *Voy.* Caoutchouc.

SIPHONOPHORES, nom donné par Eschscholtz à des Acalèphes simples, tels que les Diphyles, les Physophores et les Vélelles, qu'on range aujourd'hui parmi les Polypes discophores.

SIPHONOSTOMES (de *siphon* et du gr. στόμα, bouche), nom donné : 1° par Duméril, à une famille de Poissons acanthoptérygiens, correspondant aux genres *Fistulaire* et *Centrisque*, de la famille des Bouches en flûte, et à un genre de Poissons lophobranches, détaché par Rafinesque de la famille des Syngnathes ; 2° à des Crustacés entomostracés, à des Mollusques pœcilopodes et à des Annélides caractérisés par une espèce de suçoir ou de trompe qui leur sert de bouche.

SIPHONOTRETA, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Orbiculidées : coquille de contexture perforée, sans charnières, aréa ni deltidium ; ouverture ronde au crochet de la valve inférieure ; bras fixes et charnus, dépourvus de charpente osseuse. Les espèces connues appartiennent à l'étage silurien.

SIPONCLE, *Sipunculus* (pour *siphunculus*, petit tuyau), genre de Zoophytes ou Rayonnés, longtemps rangé dans la classe des Échinodermes et aujourd'hui compris dans celle des Annélides, section des Géphyriens, comprend des animaux au corps cylindrique, plus ou moins allongé, nu, terminé en avant par une sorte de col. Le *S. nu* (*S. lævis*), d'Europe, d'un blanc jaunâtre, a 0^{m},40 de long, et est armé d'une petite trompe garnie de papilles charnues ; le *S. comestible* (*S. edulis*), de la mer des Indes, est regardé par les Chinois comme un mets délicat.

SIRE, (du lat. *senior*, en passant par *sendre*, *sindre* et *sidre*), titre d'honneur qu'on ne donne aujourd'hui qu'aux rois et aux empereurs régnants. — Au moyen âge, ce titre s'appliquait indistinctement aux rois, aux barons, aux gentilshommes et aux simples citoyens ; mais il n'y avait que les familles dont les domaines seigneuriaux portaient le nom de *sirerie* qui pussent prendre le titre de *sire* devant le nom de la maison, comme les *sires de Beaujeu*, *de Joinville*, *de Coucy*, *de Créquy*, *de Pons*, etc.

En Angleterre, le mot *sir*, qui est notre mot *sire*, s'emploie en s'adressant à la personne ; mais alors il n'a pas d'autre signification que *monsieur* en français. — Placé devant un nom propre, c'est un titre honorifique, indiquant un chevalier ou un baronnet.

SIRÈNE, *Siren*, genre des Reptiles, de l'ordre des Batraciens pérennibranches et voisin des Protées : corps allongé et anguilliforme, terminé par une queue comprimée en nageoire ; absence de membres postérieurs, membres antérieurs assez courts, complets et terminés par 3 ou 4 doigts. Les Sirènes se trouvent dans les eaux douces de l'Amérique du Nord. La *Sirène lacertine*, longue de près de 1^{m}, est noirâtre, et se nourrit de petits animaux aquatiques, de mollusques, d'insectes, etc.

On a aussi donné quelquefois le nom de *Sirènes* à certains Mammifères marins, surtout aux *Lamantins*, type de l'ordre des *Sirénides*. *Voy.* ci-après.

Cagniard de la Tour a nommé *Sirène* un instrument destiné à mesurer le nombre de vibrations d'un corps sonore et qui rend des sons sous l'eau.

SIRÉNIDES, ordre de Mammifères marins, caractérisés par l'absence de membres postérieurs, ce qui les distingue des phoques ; par des membres antérieurs terminés par une sorte de rame natatoire, où les doigts ne sont pas visibles extérieurement, et par un corps pisciforme, que termine une nageoire caudale disposée horizontalement : mamelles pectorales, deux sortes de dents (incisives et molaires). — Cet ordre comprend les genres *Lamantin*, *Dugong*, *Rhytine* et *Halithérium* : ce dernier est fossile.

SIREX, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Porte-Scie et type de la tribu des *Siricides* ou *Urocères*, renferme des espèces de grande taille : abdomen se terminant en forme de queue, larve hexapode vivant dans les vieux arbres et surtout dans les pins où elle cause souvent de grands dégâts. L'espèce principale est le *S. géant*, dont la femelle est noire et longue de 0^{m},03.

SIRIUS, étoile fixe. *Voy.* Canicule.

SIRLI, espèce d'Alouette. *Voy.* Alouette.

SIROCCO (de l'ital. *scirocco*), vent du sud-est qui souffle dans la Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique et de l'Italie. C'est un vent brûlant qui dessèche tout sur son passage et accable l'homme et les animaux ; il s'élève avec le plus de violence vers le mois d'avril ; sa durée est de 14 à 20 jours.

SIROP (de l'ital. *siroppo*, de l'arabe *siroph* ou *sirab*, potion), liqueur de consistance visqueuse formée de sucre en dissolution et de jus de fruits, de sucs de fleurs, d'herbes ou autres substances. Tous les sirops n'ont pas le même degré de concentration ; on diminue la proportion du sucre pour ceux qui sont préparés avec des liqueurs vineuses ou des sucs acides peu altérables ; on l'augmente pour les sirops chargés de parties extractives ou mucilagineuses. — On appelle *sirupeux*, tout liquide qui a la consistance du sirop.

Tantôt les sirops sont des boissons de pur agrément, qu'on prend comme rafraîchissements : tels sont les *sirops de groseilles*, *de framboises*, *de vinaigre framboisé*, *de cerises*, *d'oranges*, *de grenades*, etc. ; tantôt ce sont des médicaments : tels sont le *sirop antiscorbutique*, les *sirops de quinquina*, *d'ipécacuanha*, etc.

Les sirops sont *simples*, lorsque, indépendamment du sucre, ils ne contiennent qu'une seule substance. Ils sont *composés* dans le cas contraire. Tous ont pour excipient commun le *sirop de sucre*. Pour obtenir ce sirop, on bat 2 blancs d'œufs avec 2 lit. d'eau ; on mélange, dans une bassine de cuivre, les deux

tiers de cette eau albumineuse avec 6 kilogr. de sucre, on y ajoute 1 lit. d'eau, et l'on chauffe peu à peu, en remuant de temps en temps; quand tout est fondu, on ajoute par portion le reste de l'eau albumineuse; on écume, et, quand le sirop est clarifié, on évapore jusqu'à ce qu'il marque à l'aréomètre 30° centigr. bouillant; puis on passe au blanchet.

Les *Sirops simples* tirent leur nom de la substance ajoutée au sucre : tels sont les *S. de groseilles, d'aunaaes, de digitale, de douce-amère, d'éther, de gentiane, de gomme*, etc. Pour les *Sirops composés*, il suffira de rappeler, parmi ceux que mentionne le *Codex* : le *S. des cinq racines apéritives* (ache, fenouil, persil, asperges, petit houx), recommandé comme diurétique : le *S. de rhubarbe et de chicorée*, pour stimuler les voies digestives ; le *S. de salsepareille* ou *S. de Cuisinier*, contenant, outre la salsepareille, de la bourrache, des roses pâles, des feuilles de séné, de l'anis, miel blanc et sucre : il est sudorifique et antisyphilitique ; le *S. de mou de veau* : mou de veau, dattes, jujubes, raisins secs, feuilles de pulmonaire, racines de réglisse et de consoude ; il est pectoral ; le *S. d'ipécacuanha* ou *S. de Desessarts* : vin blanc, ipécacuanha gris, séné, coquelicot, serpolet, sulfate de magnésie, fleurs d'oranger : il est purgatif ; le *S. de raifort*, plus connu sous le nom de *S. antiscorbutique* (*Voy.* ce mot); le *S. d'erysimum*, dit aussi *S. de vélar, des chantres, de Lobel*, dans lequel il entre, avec l'erysimum, de l'orge mondé, des raisins secs, de la réglisse, de la bourrache, de la capillaire, de l'aunée, du romarin, et qui était autrefois regardé comme souverain contre l'enrouement ; le *S. d'armoise*, contenant, outre l'armoise, des sommités de pouliot, de cataire, de sabine, de marjolaine, d'hysope, de matricaire, de rue, de basilic, ainsi que des racines d'aunée, de livèche et de fenouil : il est utile contre les aménorrhées par cause débilitante ; le *S. diacode* (*Voy.* DIACODE), etc.

Quelques sirops tirent leur nom de la vertu qu'on leur attribue, comme le *sirop antiscorbutique*, et le *sirop de longue vie* : ce dernier est composé de sucs dépurés de mercuriale, de bourrache et de buglosse, de racine d'iris, de gentiane, avec du miel blanc et du vin blanc : il est purgatif et emménagogue.

SIRVENTE (de *sirvent*, servant d'armes), nom donné par les troubadours provençaux à tout chant lyrique qui n'avait pas l'amour pour objet et, en ce sens, la sirvente était une poésie inférieure (*sirventese*), par opposition à la poésie noble ou chant propr. dit (*cansò*) : les sirventes étaient divisées en strophes ou couplets ; c'étaient tantôt des élégies, tantôt des chants de guerre, mais surtout des chants satiriques; tantôt on y exaltait la valeur, tantôt on y stigmatisait le vice et la lâcheté. Le troubadour Bertrand de Born était renommé au XIIe siècle pour la vigueur de ses sirventes. — Voir Baret, *Espagne et Provence* (1857).

SISMOGRAPHE (du gr. σεισμός, tremblement, et γράφω, tracer). *Voy.* TREMBLEMENT DE TERRE.

SISON, *Sison amomum*, plante aromatique de la famille des Ombellifères, est la même que l'*Ammi*.

SISTRE (du lat. *sistrum*), instrument de Musique à percussion en usage chez les anciens, surtout chez les Égyptiens. Le sistre consistait en une lame de métal sonore, taillée en ovale, qui était percée de trous pour y poser des baguettes métalliques, sur lesquelles on frappait pour en tirer des sons. Le sistre servait à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis, pour diriger la mesure de la marche, de la danse ou du chant. Il figure encore quelquefois dans la musique militaire.

SISTRE, *Sistrum*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Muricidées. Les Sistres se distinguent des Pourpres par les dents inégales de leur columelle, et par leur labre épaissi en dedans et souvent denté. Ces mollusques apparaissent avec les derniers étages tertiaires ; ils vivent aujourd'hui dans toutes les mers.

SISYMBRE, *Sisymbrium*, genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des *Sisymbriées*, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, qui habitent les deux hémisphères : feuilles alternes, fleurs jaunes ou blanches, en grappes terminales; le fruit est une silique de graines très-petites. La plupart des espèces qui composent ce genre en ont été séparées pour être transportées aux genres *Nasturtium, Arabis, Erysimum*, etc. *Voy.* ces mots et CRESSON, THALICTRON, VÉLAR, etc.

SISYPHE, *Sisyphus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides coprophages. Comme les Ateuchus, les femelles forment avec de la terre et de la fiente des boules dans lesquelles elles déposent leurs œufs. Le *S. de Schæffer*, noir et long de 0^m,008, est le type du genre.

SITTELLE, *Sitta*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres et voisin des Grimpereaux. Ces oiseaux grimpent le long des troncs des arbres et vivent d'insectes, de fruits et de graines. Leur caractère est doux et taciturne. La *Sittelle torchepot* (*S. europæa*), dite aussi *Percepot* ou *Pic-maçon*, doit son nom à l'habitude qu'elle a de rétrécir, avec de la boue ou de la fiente, l'ouverture des trous d'arbres où elle fait son nid. Elle est d'un cendré bleuâtre en dessus ; elle a la gorge blanche ; le devant du cou, la poitrine et le ventre, d'un roux jaunâtre; les flancs et les cuisses, d'un roux marron ; le bec est bleuâtre. La *S. syriaque* se trouve dans tout le Levant et la Dalmatie ; la *S. soyeuse*, dans le Caucase et la Sibérie. Plusieurs espèces sont propres à l'Amérique et à l'Océanie.

SIUM, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, comprend le *Sium latifolium*, vulgairement *Berle* et *Ache d'eau*, le *Sium angustifolium* ou *Bérule* et le *Sium sisarum*, vulgairement *Chervis*. *Voy.* ces mots.

SIX (du lat. *sex*). Ce nom de nombre entre dans quelques expressions consacrées. — On a appelé *six-blancs*, une monnaie de billon qui valait 6 blancs de 5 deniers chacun, c.-à-d. 30 deniers (2 sous et demi) : cette monnaie fut frappée sous Henri II.

En termes de Musique, on appelle : *mesure à six-quatre* ou $\frac{6}{4}$, une mesure composée de 6 noires ou des valeurs correspondantes : elle se bat à 2 temps, dont chacun prend 3 noires ; *mesure à six-huit* ou $\frac{6}{8}$, une mesure composé de 6 croches ou des valeurs correspondantes : elle se bat à 2 temps, dont chacun prend 3 croches, etc.

SIXAIN ou SIZAIN, petite pièce de poésie composée de *six* vers. Il se dit aussi d'un ensemble de 6 vers dans une pièce plus étendue, coupée de 6 en 6 vers.

On appelle encore *sixain*, un paquet de six jeux de cartes, un paquet de six milliers d'épingles, etc. ; ainsi qu'une ancienne monnaie frappée sous François Ier, et qui valait 6 deniers ou 1/2 sou.

SIXTE (du lat. *sextus*), se dit, en Musique, d'un intervalle compris entre 6 notes (de *ut* à *la*). On distingue : la *sixte majeure* (de *ut* à *la naturel*), avec 9 demi-tons, renversement de la tierce mineure; la *sixte mineure* (de *ut* à *la bémol*), avec 8 demi-tons, renversement de la tierce majeure; la *sixte augmentée* ou *superflue* de (*ut* à *la dièse*), avec 10 demi-tons, renversement de la tierce diminuée ; la *sixte diminuée*, renversement de la tierce augmenté, et composée de 8 demi tons. La sixte majeure ou mineure est consonnante. — On appelle *accord de sixte*, le premier renversement des accords parfaits ; *accord de sixte et quarte*, le deuxième renversement ; *accord de sixte et quinte*, le premier renversement des accords de septième.

SIZERIN, espèce de Linotte. *Voy.* LINOTTE.

SKODIQUE (BRUIT), du nom de *Skoda*, médecin allemand, son tympanique rendu par la percussion du sommet de la poitrine dans certains épanchements pleurétiques considérables, quelquefois dans la pneumonie.

SLOANÉES (du g.-type *Sloanea*), tribu de la famille des *Tiliacées*. *Voy.* ce mot.

SLOOP (mot anglais). Le *sloop* est un bateau ou navire caboteur à un seul mât, construit pour bien naviguer au plus près : c'est, en petit, la construction du *cutter*. *Voy.* ce mot.

SMACK, SEMAQUE ou SEMALE, sorte de grand sloop de pêche, à un mât, gréé d'une voile qui se hisse avec sa vergue. Ce navire se voit surtout sur les côtes d'Écosse.

SMALAH, nom donné par les Arabes à la réunion des tentes d'un chef puissant, où habitent sa famille et ses serviteurs, et où sont déposés ses drapeaux de commandement, ses richesses, ses équipages. La smalah accompagne le chef dans tous ses mouvements : c'est une espèce de ville ambulante. La garde en est confiée à une troupe d'élite. L'enlèvement de la smalah d'Abd-el Kader par le duc d'Aumale, près d'Aïn-Taguin (16 mai 1843), est un des beaux faits d'armes de notre armée d'Afrique.

SMALT (de l'ital. *smalto*, émail), verre bleu que l'on obtient en fondant du minerai de cobalt grillé avec une substance vitrifiable. Le *bleu d'azur* n'est autre chose que ce smalt pulvérisé et obtenu à différents degrés de finesse par le moyen de la décantation. *Voy.* BLEU.

SMALTINE. *Voy.* COBALT ARSENICAL.

SMARAGDITE, variété de Diallage, d'un beau vert d'émeraude. *Voy.* DIALLAGE.

SMARAGDUS, nom latin de l'*Émeraude*.

SMARIS, nom latin scientifique du genre PICAREL.

SMECTIQUE (ARGILE), du gr. σμηκτικός ; terre à foulon qui sert à nettoyer la laine. *Voy.* ARGILE.

SMÉRINTHE (du gr. σμήρινθος, corde, ficelle), *Smerinthus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires et tribu des Sphingides, renferme des insectes voisins des Sphinx. Le *S. demi-paon* (*S. ocellata*) a 0m,09 d'envergure : ses premières ailes sont d'un gris rougeâtre, les secondes d'un rouge carmin plus ou moins nuancé ; le milieu est marqué d'un grand œil bleu à prunelle et à iris noirs ; l'abdomen et les pattes sont brunes : on trouve cet insecte sur les arbres fruitiers. On trouve encore en Europe les *S. du peuplier*, *du tilleul*, *du chêne*, etc.

SMILACÉES ou SMILACINÉES (du g.-type *Smilax*), famille de plantes Monocotylédones, se compose de plantes herbacées, vivaces ou suffrutescentes, pour la plupart extratropicales et appartenant au nouveau monde. — Elle forme 2 tribus : les *Paridées*, à styles libres (genres, *Paris*, *Trillium*, *Medeola*), et les *Convallariées*, à styles soudés (g., *Convallaria*, *Smilax*, *Polygonatum*, *Ruscus*, etc.). Brongniart n'admet pas cette famille et en répartit les espèces dans celles des Liliacées, tribu des Asparagées.

SMILAX, nom latin botanique du genre *Salsepareille*. *Voy.* ce mot.

SMILLE, marteau qui sert à piquer le moellon ou le grès. Cette opération s'appelle *smiller*.

SMINTHURE, *Sminthurus*, genre d'Insectes aptères, de la famille des Podurelles. *Voy.* PODURE.

SMITHSONITE. *Voy.* ZINC CARBONATÉ.

SMOGLEUR (de l'angl. *to smuggle*, faire la contrebande), petit bâtiment du Nord destiné à la contrebande. On donne aussi le nom de *smogleurs* aux marins qui montent ces navires.

SMYRNIUM, nom scientifique du genre *Maceron* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Smyrnées*, nom donné à une tribu de la famille des Ombellifères.

SOBOLE (du lat. *soboles*, rejeton), nom proposé par Linck pour désigner des rudiments de nouveaux pieds ou de nouvelles branches : ce sont des espèces de bulbilles qui remplacent souvent les semences dont elles occupent la place, ou qui naissent sur différentes parties de la plante. Quelques plantes se multiplient au moyen de soboles.

SOBRIÉTÉ. *Voy.* TEMPÉRANCE.

SOBRIQUET (orig. inc.), surnom qui se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut du corps ou de l'esprit ou sur quelque singularité. Beaucoup de noms propres paraissent avoir été dans l'origine des sobriquets ; la plupart ont perdu leur signification primitive ; quelques-uns l'ont conservée : *Le Sourd*, *Le Noir*, *Le Gris*, *Le Gros*, etc. Chez les Romains, les surnoms par lesquels sont connus quelques-uns des plus grands hommes : *Brutus*, *Cocles*, *Scævola*, *Corvinus*, *Cicero*, etc., ne sont que des sobriquets (*Voy.* SURNOM). — Le sobriquet ne s'attaque pas seulement aux individus ; il désigne souvent des agrégations de personnes, une classe de la société ou un parti politique, les habitants d'une ville ou même toute la population d'une contrée. Tels sont, entre mille autres, ceux de *Jacques Bonhomme*, *John Bull*, *Jonathan*, *Yankee*, etc. ; celui de *giaour*, ceux de *badaud*, de *cockney*, de *bourgeois*, de *pékin*, de *snob* ; ceux de *maillotins*, de *gueux*, de *blancs* et *noirs*, de *bleus* et *rouges*, de *chouans*, etc.

SOC (du lat. *soccus*, soulier ; par allusion à sa pointe recourbée), partie de la charrue qui sert à ouvrir le sol. *Voy.* CHARRUE.

SOCIABILITÉ (du lat. *sociabilis*). *Voy.* SOCIÉTÉ.

SOCIALISME, nom commun (employé pour la première fois en 1835 par M. L. Reybaud) donné à des systèmes très-différents qui ont essayé de poser les bases d'une nouvelle constitution sociale pour réaliser sur la terre un ordre parfait et une félicité complète. Il faut distinguer parmi les réformateurs ceux qui veulent abolir la propriété individuelle et l'héritage : ce sont les *communistes* ; et ceux qui prétendent à l'aide de l'*association* transformer la propriété et organiser le travail en abolissant le capital et l'intérêt : ce sont les *socialistes* propr. dits.

Le *communisme*, dont on trouve le germe dans les législations de Minos et de Lycurgue, dans la *République* idéale de Platon, dans les écrits de Campanella, dans quelques passages de J.-J. Rousseau et de Mably, a été professé dans les temps modernes avec plus ou moins de rigueur, sous les formes les plus diverses, par Morelly, par Babeuf, et, de nos jours, par Rob. Owen, Cabet, etc. Il est le fondement des principes propagés par l'*Internationale*, société secrète qui tend à détruire la liberté, la propriété, la famille et la religion sous toutes ses formes.

Le *socialisme* a eu pour chefs principaux St-Simon, Ch. Fourier, Aug. Comte. S'inspirant de Condorcet qui limitait le progrès aux conditions de l'existence terrestre, St-Simon prétendit améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre en réformant l'industrie et en établissant une hiérarchie fondée sur la *capacité* (industriels, artistes, savants). Enfantin ajouta à ce système d'économie politique des développements qui en faisaient une nouvelle religion. A l'autorité absolue préconisée par le *saint-simonisme*, Fourier substitua la liberté absolue de tous (c.-à-d. la satisfaction sans aucune contrainte de tous les penchants), afin de donner pour base au monde social l'*attraction passionnelle* qui, rapprochant les individus doués d'inclinations analogues et harmoniques, les grouperait en de pacifiques *phalanges* et de fortunés *phalanstères*. Au contraire, le fondateur du *positivisme*, Aug. Comte prétendit distinguer deux espèces de penchants, les *P. égoïstes* ou intéressés, et les *P. altruistes* ou désintéressés qui nous commandent le respect et l'amour d'*autrui* : c'est sur leur développement historique que doivent, selon lui, se baser la morale et la législation pour satisfaire les besoins matériels et moraux de plus grand nombre. — Le défaut commun de tous ces systèmes est de méconnaître les notions fondamentales des devoirs et des droits, et de vouloir constituer par la dictature la plus despotique une société factice et des utopies en dehors des lois naturelles qui régissent nos facultés et nos passions.

Les excès auxquels se sont livrés, à certaines époques, ceux qui proclamaient le communisme, tels que les *Jacques* au moyen âge, les *Anabaptistes* au XVIe siècle ; les projets subversifs des *Égaux*, disci-

ples de Babeuf; les journées de juin 1848, qui ensanglantèrent Paris au nom de la *République démocratique et sociale*, l'insurrection déplorable du 18 mars 1871, organisée par l'*Internationale*, ont trop bien démontré le danger des doctrines communistes, en même temps que l'impuissance des socialistes à rien fonder a suffisamment établi la vanité de leurs théories. Toutefois les uns et les autres ont signalé dans l'ordre social des imperfections réelles, qu'une philanthropie éclairée et une sage politique doivent s'appliquer à faire disparaître ou à atténuer dans la mesure du possible. — Voir L. Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*; A. Darimon, *l'Organisation sociale d'après Krause* (1848); Am. Hennequin, *le Communisme et la Jeune Allemagne en Suisse* (1850): A. Sudre, *Histoire du communisme*; Thonissen, le *Socialisme depuis l'antiquité jusqu'en* 1852. — *Voy.* Sociologie.

SOCIÉTÉ (du lat. *societas*). En Politique, c'est un assemblage d'hommes unis par la nature et par les lois. Lorsqu'elle forme un corps de nation, elle constitue un *État* (*Voy.* ce mot). — La disposition instinctive des hommes à vivre en société est la *sociabilité*. L'homme est évidemment fait pour la vie sociale; il y est porté par ses affections, comme la sympathie; par ses facultés, comme la parole; par ses besoins, surtout dans l'enfance et la vieillesse. Cependant quelques écrivains, à l'exemple de J.-J. Rousseau, ont prétendu que nous étions créés pour vivre dans l'état sauvage qu'ils ont exalté sous le nom d'*état de nature* et que la société serait une invention malheureuse des politiques, maintenue par le préjugé et l'habitude. Ce paradoxe est facilement réfuté non-seulement par une saine philosophie, mais encore par l'histoire qui nous montrent les premières sociétés établies dès les temps les plus anciens, puis se transformant et se consolidant avec les siècles. Voir Cicéron, *Des devoirs*, II, 3-5.

En Droit naturel, une *société* est l'union d'un nombre plus ou moins grand de personnes qui se sont engagées librement à poursuivre par leurs efforts un but commun. Sa formation suppose un *contrat* (*Voy.* ce mot). Son but, pourvu qu'il soit licite, peut être très-différent: moral, comme le mariage; scientifique, comme les Académies; industriel, comme les sociétés commerciales; économique, comme les sociétés de coopération; etc. Les membres qui constituent une société sont considérées comme une seule personne, appelée *morale*, *collective* ou *juridique*, pour la distinguer de la personne individuelle.

Dans le Commerce, une *société* est la réunion de deux ou plusieurs personnes qui conviennent de mettre quelque chose en commun dans la vue de partager les bénéfices et de contribuer aux pertes qui pourront en résulter (C. civ., art. 1832). — La loi distingue plusieurs espèces de sociétés commerciales: 1° la *S. en nom collectif*, que contractent deux ou plusieurs personnes pour faire le commerce sous une raison sociale; 2° la *S. en commandite*, qui est contractée entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, qui prennent le nom de *commanditaires* ou d'*associés en commandite*: elle est régie sous un *nom social*; elle se distingue en *commandite simple* ou en *commandite par actions*, selon que le capital en est ou non divisé en actions; 3° la *S. anonyme*, qui n'est qualifiée que par l'objet de son entreprise, et n'a pas de nom social; celle-ci ne peut exister qu'en vertu de l'autorisation du Gouvernement, et reste sous sa surveillance; 4° la *S. coopérative* (*Voy.* ci-après) ou à capital variable, société par actions dont le capital ne peut excéder 200,000 fr. à la fondation de la société, mais peut être augmenté d'année en année. Il y avait également depuis 1863 des *S. à responsabilité limitée*, dont l'idée avait été empruntée à l'Angleterre; mais la loi du 22 juillet 1867, qui régit actuellement les sociétés commerciales, les a supprimées. — La loi reconnaît encore des *S. en participation*, par lesquelles plusieurs personnes conviennent de participer à une affaire dans la proportion qui est déterminée par leurs conventions (C. de comm., art. 19-50).

En Économie politique, on nomme *sociétés de coopération* ou *coopératives* les associations qui ont pour but la consommation, la production ou le crédit. On distingue: 1° les *associations de consommation*, qui, jusqu'à présent, ont donné les résultats les plus avantageux: elles consistent à se cotiser pour acheter en gros les objets nécessaires à la vie ou même les matières premières d'un grand nombre d'industries; de cette manière, on évite l'augmentation de prix que le commerce de détail fait subir aux marchandises, sans compter les fraudes et les sophistications auxquelles il a souvent recours pour augmenter ses bénéfices: telles sont la société de Rochdale, en Angleterre (1843), qui fait participer tous les acheteurs à ses bénéfices en leur attribuant des dividendes proportionnés au chiffre de leurs achats; la société alimentaire de Grenoble en France (1850), etc.; 2° les *associations de production*, qui ont pour but de créer à leurs membres un crédit collectif, de diminuer pour chacun les frais généraux de l'exploitation, de mettre au service du travail de chacun les débouchés de l'association tout entière, enfin de substituer au travail passif et indifférent du salarié le travail actif et opiniâtre de l'associé: telles sont les associations manufacturières de l'Angleterre; les associations des facteurs de pianos, des ferblantiers-lampistes, des maçons et autres ouvriers en bâtiment, etc., à Paris; 3° les *associations de crédit*, qui fournissent le capital nécessaire pour acheter des machines et des matières premières: telles sont les banques populaires d'Écosse, les banques d'avances fondées en Allemagne par M. Schulze-Delitzch, la société du crédit au travail, à Paris. — Consulter: Batbie, le *Crédit populaire*; André Cochut, *les Associations ouvrières*; An. Lemercier, *Études sur les associations ouvrières*; E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France*; Casimir Périer, *les Sociétés de coopération*; Eug. Véron, *les Associations ouvrières de consommation, de crédit et de production en Angleterre, en Allemagne et en France.*

Le mot *Société* désigne encore une compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, comme la *S. de Jésus*, ou qui ont pour objet des intérêts littéraires, scientifiques, artistiques ou industriels, comme la *S. royale de Londres* (constituée en 1660), la *S. d'agriculture*, la *S. philomathique*, la *S. philotechnique*, la *S. de géographie*, la *S. des gens de lettres*, la *S. des auteurs dramatiques*, la *S. des concerts du Conservatoire*, les *S. chorales* (*Voy.* Orphéon), etc.; ou enfin pour accomplir de bonnes œuvres: telles sont les *S. bibliques*, les *S. philanthropiques*, les *S. de charité maternelle*, les *S. de secours mutuels* (*Voy.* Secours), les *S. de tempérance* (*Voy.* ce mot), etc.

Sociétés secrètes. De tout temps il a existé des sociétés secrètes, les unes religieuses, comme les *Initiés aux mystères* de l'antiquité païenne, les *Illuminés* du dernier siècle; les autres philanthropiques, comme les *Francs-Maçons*; quelques-unes scientifiques, comme les *Rose-croix*; la plupart politiques: parmi ces dernières, les plus célèbres sont, en Allemagne, le *Tugenbund* et le *Burschenschaft*; en Italie et en France, le *Carbonarisme*; dans la Grèce moderne, l'*Hétérie*. Les sociétés politiques se développèrent surtout en France sous Louis-Philippe. Poursuivies en vertu des lois qui régissent les *associations* (*Voy.* ce mot), elles se reformèrent sans cesse sous des noms différents, tels que ceux de *Société des droits de l'homme*, *S. des familles*, *S. des saisons*, *S. des travailleurs*, *S. des égalitaires*, etc. Ces sociétés préparèrent les événements de 1848: il fallut néanmoins les prohiber cette année même (28 juillet). MM. Lombard de Langres, Crétineau-Joly, le comte Lecouteulx de Canteleu ont écrit l'*Histoire des sociétés secrètes*. — On peut rattacher aux sociétés secrètes l'*Internatio-*

nale, cette fameuse association ouvrière fondée en 1864, qui semble avoir pour objet de réaliser les utopies les plus insensées du socialisme et dont les fureurs de la commune de Paris en 1871 ont fait suffisamment entrevoir le danger. *Voy.* SOCIALISME.

Règle de société ou *de compagnie*, opération d'Arithmétique, qui a pour objet le partage entre plusieurs associés, des bénéfices ou des pertes d'une entreprise. Elle est fondée sur les principes suivants : 1° pour un même temps d'association les bénéfices ou les pertes sont proportionnels aux mises ; 2° pour une même mise les bénéfices ou les pertes sont proportionnels aux temps. On distingue deux cas, suivant que les mises sont restées ou non le même temps engagées dans l'entreprise.

Premier problème. Trois associés ont mis dans une entreprise, respectivement 40,000 fr., 50,000 fr., 60,000 fr. ; le bénéfice total s'étant élevé à 75,000 fr., quelle part de bénéfice revient-il à chacun ? — En vertu du 1er principe, le temps d'association étant le même, on a les bénéfices des 3 associés en partageant 75,000 fr., en parties proportionnelles à 40,000, 50,000 et 60,000, c.-à-d. à 4, 5 et 6. Dès lors on dit : si le bénéfice total était $4 + 5 + 6$ ou 15 fr., les parts respectives seraient 4^f, 5^f et 6^f ; si la somme à partager devenait 1 fr., les parts seraient $\frac{4}{15}$, $\frac{5}{15}$ et $\frac{6}{15}$ de fr. ; enfin si la somme à partager est 75,000 fr., les parts sont :

$$\frac{4^f \times 75{,}000}{15} = 20{,}000^f. \quad \frac{5^f \times 75{,}000}{15} = 25{,}000 \text{ fr.}$$

$$\frac{6^f \times 75{,}000}{15} = 30{,}000 \text{ fr.}$$

Second problème. Trois associés ont fait un bénéfice total de 54,000 fr. Ils ont apporté respectivement 20,000 fr., 30,000 fr. et 40,000 fr., qu'ils ont laissés le premier pendant 5 ans, le second pendant 4 ans et le 3e pendant 2. Combien revient-il à chacun dans le bénéfice total ? — On commence par ramener les mises au même temps, et pour cela on dit : le premier a laissé sa mise 5 ans dans l'entreprise ; s'il ne l'avait laissée qu'un an, son bénéfice serait 5 fois moindre ; mais si en même temps on rend sa mise 5 fois plus grande, son bénéfice redeviendra 5 fois plus grand, et il y aura compensation. Ainsi le bénéfice du 1er associé est le même que si sa mise avait été de 100,000 fr. et était restée engagée un an dans l'entreprise. De même les bénéfices des deux autres associés sont les mêmes que s'ils avaient laissé un an seulement dans l'entreprise des mises égales à 120,000 fr. et 80,000 fr. — On est ainsi ramené à partager le bénéfice total 54,000 fr. en parties proportionnelles à 100,000, 120,000 et 80,000, c.-à-d. à 10, 12 et 8. Si donc on observe que $10 + 12 + 8 = 30$, un raisonnement analogue à celui du problème précédent donne pour les trois parts :

$$\frac{10^f \times 54{,}000}{30} = 18{,}000^f. \quad \frac{12^f \times 54{,}000}{30} = 21{,}600^f.$$

$$\frac{8^f \times 54{,}000}{30} = 14{,}400^f.$$

SOCIOLOGIE (du lat. *socialis*, social, et du gr. λόγος, discours), nom donné par le Positivisme à l'étude du développement social sur lequel seul il prétend fonder la morale et la législation, ce qui ôte aux notions de devoir et de droit leur caractère obligatoire. Telle est la doctrine exposée dans le *Positivisme pour tous*, par A. Nuytz (précédé d'une préface par E. Littré, 1868). — Le nom de Sociologie est appliqué aussi aux autres théories socialistes, p. ex. à celle de Fourier par M. Barrier (*Principes de sociologie*, 1868). — *Voy.* SOCIALISME.

SOCLE (de l'ital. *zoccolo*, du lat. *socculus*), nom donné, en Architecture, à un corps carré plus large que haut, qui se met sous les bases des piédestaux, des statues, des vases, etc., et qui leur sert de piédestal et comme de chaussure. *Voy.* PLINTHE.

SOCQUE (du lat. *soccus*), sorte de chaussure. Chez les anciens, le *soccus* était le brodequin des acteurs comiques : on l'opposait au *cothurne* tragique. — Chez les modernes, on a donné le nom de *socques* : 1° à une chaussure de bois haute de 8 à 10 centimètres que portaient certains religieux, comme les Récollets ; 2° à une chaussure, en bois ou en cuir, et à semelle claquée, qui se met par-dessus la chaussure ordinaire pour garantir de la boue ou de l'humidité : les socques ont fait place aux chaussures en caoutchouc.

SODA, synonyme de *Pyrosis. Voy.* ce mot.

SODA, nom latin botanique de la *Soude cultivée*.

Soda-powder (mot anglais). *Voy.* POUDRE GAZIFÈRE.

Soda-water (c.-à-d. *eau de soude*), eau gazeuse et pétillante qui renferme du carbonate de soude, et qu'on sert comme rafraîchissement. Elle se boit soit seule, soit avec du sirop de groseille, du citron, etc.

SODALITE (c.-à-d. *pierre de soude*), substance minérale verdâtre ou blanchâtre, qui résulte de la combinaison d'un silicate double d'alumine et de soude avec du chlorure de sodium $[(3\ddot{A}l\ddot{S}i + \dot{N}a^3\ddot{S}i) + NaCl^2]$. La sodalite se rencontre en masses cristallines ou cristallisée en dodécaèdres rhomboïdaux. Elle raye le verre et pèse 2,4. On la trouve dans les dolomies de la Somma, au Vésuve, et dans les micaschistes du Groënland.

SODIUM ou NATRIUM, corps simple métallique contenu dans le sel marin à l'état de chlorure, dans la soude, le borax, le sel de Glauber, et beaucoup d'autres combinaisons. Il est blanc, mou comme de la cire, et s'oxyde promptement à l'air, ce qui oblige de le conserver dans l'huile de naphte. Il décompose l'eau à la manière du potassium, en se transformant en soude caustique et réduit les minerais d'aluminium et de magnésium. On l'obtient en chauffant au rouge blanc un mélange de charbon et de carbonate de soude. Il forme des combinaisons importantes, notamment la *soude* et ses sels, le *sel commun* ou *chlorure de sodium*, le *sulfure de sodium*, qui sert à la préparation des eaux sulfureuses artificielles, etc.

Le Sodium a été isolé, pour la première fois, en 1807, par H. Davy, au moyen de la pile voltaïque.

SOEUR (du lat. *soror*), celle qui est issue des mêmes père et mère, ou seulement de même père ou de même mère, qu'une autre personne. On nomme *sœur germaine*, celle qui est issue du même père et de la même mère ; *sœur consanguine*, celle qui est issue de même père seulement ; *sœur utérine*, celle qui est issue de même mère, mais non de même père ; *belle-sœur*, la femme du frère. — La sœur hérite de ses frère ou sœur morts sans postérité (C. civ., art. 750-752).

Dans les premiers âges du monde, le mariage entre frère et sœur était très-commun ; la civilisation le fit peu à peu disparaître. Toutefois, on en voit encore fort tard des exemples en Égypte, notamment dans la famille des Ptolémées, jusqu'à l'extinction de cette dynastie. — Le mariage entre beau-frère et belle-sœur fut longtemps prohibé par nos lois : cette prohibition a été levée par la loi du 16 avril 1832.

On appelle encore *sœurs* les religieuses et certaines filles qui, sans être religieuses, vivent en communauté, comme les *sœurs de Charité*. En Religion, les sœurs quittent leur nom propre pour prendre un nom de sainte, comme *sœur Thérèse*, *sœur Marthe*.

SOFA ou SOPHA (de l'arabe *çoffah*). En Turquie, ce mot désigne une espèce d'estrade élevée et couverte d'un tapis. C'est sur cette estrade que le grand vizir donnait autrefois ses audiences : quand il recevait les ambassadeurs, on mettait les siéges sur le sofa ; c'est ce qu'on nommait accorder les honneurs du sofa. — Chez nous, un *sofa* est une espèce de lit de repos à dossiers ou à coussins, dont on se sert indifféremment comme de siége ou comme de lit.

SOFFIONI ou SOUFFLARDS, nom donné à des jets de gaz mélangés de vapeur d'eau qui s'échappent du sol dans certaines contrées, notamment en Toscane, et qui sont connus aussi sous le nom de *volcans d'air*. Les *fumerolles* (*Voy.* ce mot) sont des phénomènes de même genre.

SOFFITE (de l'ital. *soffito*), se dit en général de la surface d'un membre d'architecture qui se présente horizontalement au-dessus de nos têtes, et notamment d'un plafond ou lambris de menuiserie formé de poutres entrecroisées, avec compartiments et caissons ornés de rosaces, de peintures et de sculptures.

SOFI, titre de certains rois de Perse. *Voy.* Sophi.

SOIE (du lat. *seta*), substance filamenteuse, que l'on tire des cocons du *Ver à soie* (*Voy.* ce mot), et qui, sous le rapport de la composition, a la plus grande analogie avec la laine, les poils et autres substances cornées. Il suffit, pour obtenir la soie, de dévider les cocons. Afin d'éviter que le papillon ne sorte du cocon et ne coupe la soie avant qu'on ait eu le temps de la dévider, on a soin d'étouffer les chrysalides en les passant au four ou en les exposant à la vapeur. On connaît les usages de la soie pour la fabrication des tissus (*Voy.* Soieries) ; mais avant de pouvoir être tissée, la soie du commerce (*soie marchande*) subit un grand nombre de préparations (mettage en mains ou écheveaux, teinture, dévidage, ourdissage, pliage, cannetage, etc.) : on appelle *soie grége*, celle qui n'a été que tirée ou dévidée des cocons : on la réunit en pelotes dites *matasses; soie crue* ou *écrue*, celle qui a passé au moulinage sans avoir été débouillie ; *soie cuite*, celle que l'on a fait préalablement bouillir pour lui enlever la partie gommeuse dont elle est imprégnée ; *soie décreusée*, celle que l'on a fait bouillir dans de l'eau de savon pour la préparer au blanchissage ou à la teinture ; *soie torse* et *retorse*, celle qui a été moulinée et organsinée (*Voy.* Moulinage et Organsin) : *soie plate*, *soie floche*, deux espèces de soies qui ne sont pas torses : l'une est unie, l'autre floconneuse, etc. — On appelle *bourre de soie*, *fleuret* ou *filoselle*, la bourre qui entoure les cocons et qui n'est bonne qu'à être cardée. — Avant d'être vendue, la soie doit être ramenée à un certain degré de siccité : c'est ce qui se fait dans des établissements spéciaux, dits *condition des soies*. *Voy.* Condition.

Les contrées qui produisent le plus de soie sont, en Asie, la Chine, le Japon, la Perse : en Europe, la France, l'Italie, l'Espagne ; en Afrique, l'Algérie.

La chenille du mûrier n'est point la seule qui produise de la soie ; d'autres espèces du genre Bombyx en fournissent également. Certaines guêpes, certaines araignées produisent des substances analogues, mais dont on ne saurait faire usage. Le byssus de certaines coquilles a aussi de l'analogie avec la soie.

On appelle *soie d'Orient*, le duvet qui entoure les semences de certaines Asclépiades et avec lequel on a fait des étoffes fort légères ; *soie végétale*, des matières textiles exotiques qui ont la finesse et le brillant de la soie : on les tire de divers végétaux, tels que la *Pitte* ou *Agave*, le *Phormium tenax*, l'*Abaca* ou *Chanvre de Manille*, etc. ; on en fait des étoffes d'une grande finesse, des filets, des cordages, etc. — On appelle quelquefois *soie minérale*, l'Amiante.

En Zoologie, on appelle *soie* : 1° les poils durs et roides qui croissent sur le corps de certains quadrupèdes, comme le *porc* et le *sanglier*; 2° la partie la plus effilée du suçoir de certains insectes ; — en Botanique, les poils roides qui garnissent le sommet des enveloppes florales de certaines Graminées, etc.

soie, maladie du porc caractérisée par des accès de fièvre, de fréquents battements de cœur et des artères, la chaleur du souffle, l'accélération de la respiration, le manque d'appétit, et par de vives douleurs que trahit le grincement des dents. Elle est ainsi appelée de ce que l'on voit dans cette maladie un certain nombre de soies se dresser en touffes derrière et sous les parotides. Les porcs qui meurent de la soie doivent être enterrés corps et poils, attendu que l'attouchement immédiat de leur chair peut communiquer le mal à d'autres animaux.

SOIERIES, tissus de soie. On distingue ces tissus en *unis* et en *façonnés*. Les *unis* sont opérés par le croisement des fils de chaîne et de trame, et s'exécutent avec des métiers de 2 à 8 lisses; ils comprennent : 1° le *taffetas* (*gros de Naples*, *de Tours*, *d'Orléans*, *d'Afrique*, *florence*, *foulard*, *pou de soie*, *crêpe*, *marceline*, etc.), qui sert à la fabrication des robes, mantilles et chapeaux de dames, doublures des gilets, cravates, parapluies, rideaux, reliures, etc. ; 2° le *satin*, dont la chaîne apparaît à l'endroit comme une peau unie : on en fait des robes et chapeaux de femme, des gilets, cravates, etc. ; 3° le *sergé*, dont la côte est en biais (*levantine*, *virginie*, *batavia*, etc.) : on en fait des robes et surtout des doublures. — Les *façonnés* comprennent les *étoffes brochées* (*brocart*, *brocatelle*, *lampas*, *damas*, etc.), qui servent pour meubles, tentures, ornements d'église, etc. ; les *velours* de toute sorte, les *châles* de soie, les *crêpes de Chine*, etc. — La soie combinée avec la laine, le coton et le fil, fournit encore un grand nombre de tissus variés, *popelines*, *peluches*, *gazes*, etc.

Les pays où l'on fabrique le plus de soieries sont : la France, à Lyon, St-Étienne, St-Amand, Avignon, Tours, Nîmes, etc.; l'Italie, dans la Lombardie (Milan, Bergame, Brescia, Vicence), le pays de Gênes, le duché de Parme, la Toscane, les Deux-Siciles ; la Suisse, surtout à Bâle; en Asie, la Turquie, la Perse, l'Inde et la Chine.

Les Chinois paraissent s'être livrés à la fabrication des soieries dès la plus haute antiquité. De la Chine cette industrie passa dans l'Inde, en Perse, en Phénicie et en Grèce : déjà du temps de Pline, les habitants de Cos s'y livraient avec succès. Cependant le commerce des soieries ne prit d'importance dans l'empire romain qu'au temps de Justinien : il se répandit alors dans toute la Grèce, surtout dans le Péloponèse, qui prit le nom de *Morée*, à cause des nombreux mûriers qu'on y avait plantés pour l'alimentation des vers à soie. Il fut introduit en Sicile à l'époque des croisades, et en France au xve siècle, ainsi que la culture du mûrier. Les premières fabriques de Lyon datent de 1466 ; vinrent ensuite celles de Tours (1470), puis d'Avignon, Nîmes, etc. — Pendant longtemps, les étoffes de soie furent le privilége des grands et des hommes les plus opulents : les premiers bas de soie fabriqués en France furent portés, dit-on, par Henri II. L'usage de ces étoffes n'a commencé à être à la portée de tous que depuis l'invention du métier à la Jacquard, qui, au commencement de ce siècle, donna une immense impulsion à la fabrication des tissus de soie. — Consulter Ernest Pariset, *Histoire de la soie* (Paris, 1866).

SOIF (du lat. *sitis*). Le siége le plus probable de la soif est dans l'arrière-bouche ; sa cause immédiate a été attribuée, tantôt à la sécheresse des papilles nerveuses du pharynx produite par la suppression des sécrétions salivaire et muqueuse, tantôt à la diminution de la partie séreuse du sang. Le manque absolu de soif a reçu des médecins les noms d'*adipsie* ou d'*aposie* ; la diminution de la soif, d'*oligoposie* ; l'augmentation de la soif, de *polydipsie* : cette augmentation est un des signes caractéristiques de la fièvre et des maladies aiguës.

SOIT COMMUNIQUÉ, terme de Pratique, s'emploie en parlant des pièces ou des causes dont le tribunal ordonne d'office la communication (C. de proc., art. 83, 84 et 188-192). *Voy.* Communication.

SOL (du lat. *solum*), partie supérieure du globe terrestre. Ce mot est synonyme de *terrain superficiel*. C'est en ce sens qu'on dit : un *sol granitique*, *calcaire*, *sablonneux*, *argileux*. *Voy.* Terre et Terrain.

En Agriculture, *sol* se dit de la terre considérée relativement à ses propriétés productives ou agricoles : c'est en ce sens qu'on dit un *sol gras*, *sec*, *léger*, *chaud*, etc. Il faut reconnaître avec soin les qualités du sol afin d'y appliquer le genre de culture qui lui convient ou de lui donner les engrais et les amendements dont il a besoin (*Voy.* Amendement) ; il est en outre nécessaire de bien connaître la nature du sous-sol, qui souvent corrige les imperfections du sol ou neutralise ses qualités. Le meilleur sol est ce-

lui qui réunit en juste proportion les éléments des trois principales sortes de sol, le *sablonneux*, le *calcaire* et l'*argileux*. *Voy.* SOUS-SOL.

En Droit, *sol* se dit du fonds de la propriété. La propriété du *sol* emporte celle du dessus et du dessous : le propriétaire peut y faire toutes les plantations et constructions qu'il juge à propos, y faire des fouilles, en retirer tous les produits qu'elles peuvent fournir, etc., sauf les restrictions relatives aux mines et les règlements de police (C. civ., art. 552, etc.).

SOL. En Musique, c'est la 5e note de la gamme ainsi que le signe qui la représente. Les Allemands la nomment G.

SOL ou SOU, monnaie. *Voy.* SOU.

SOLAIRE (du lat. *solarius*), ce qui a rapport au soleil, qui en a la forme ou l'éclat; c'est ainsi que l'on dit : *année solaire, système solaire, cadran solaire, plexus solaire, lampe solaire. Voy.* ces mots.

SOLANDRE, *Solandra*, genre de la famille des Solanées, renferme des arbrisseaux sarmenteux de l'Amérique tropicale, voisins des Daturas, et dont quelques espèces sont cultivées dans nos jardins. Le *S. herbacé* est annuel : tige haute de 1m, racine épaisse, feuilles alternes, inégales, profondément sinuées et duveteuses en dessous. Le *S. à grandes fleurs* a les feuilles ovales et luisantes, les fleurs blanches, puis jaunâtres et lavées de rouge à l'intérieur.

SOLANDRE. Les Vétérinaires nomment ainsi une crevasse qui survient au pli du genou du cheval ; on l'oppose à la *malandre*, qui attaque le pli du jarret.

SOLANÉES (du g.-type *Solanum*, Morelle), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, des arbustes et des arbrisseaux à suc aqueux, à tige et à rameaux en général grêles ; à feuilles alternes, sessiles ou pétiolées, simples et souvent découpées ; à fleurs parfaites, en général régulières, extra-axillaires, en épis ou en grappes ; fruit charnu ou capsulaire.

La famille des Solanées forme 6 tribus : 1° les *Solanées* propr. dites (genres, *Solanum, Atropa, Nicandra, Physalis, Capsicum, Mandragora*, etc.) ; 2° les *Nicotianées* (g., *Nicotiana, Petunia, Lehmania, Fabiana*) ; 3° les *Daturées* (g., *Stramonium, Solandra*) ; 4° les *Hyoscyamées* (g., *Hyoscyamus, Anisodus*) ; 5° les *Cestrinées* (g., *Cestrum, Dunalia*) ; 6° les *Vestiées* (g., *Vestia, Sessea*, etc.). La plupart de ces genres croissent dans les contrées intertropicales, surtout en Amérique ; quelques-unes cependant ont été acclimatées en Europe : telles sont les espèces alimentaires, comme la *pomme de terre*, l'*aubergine*, la *tomate* ; ou médicinales, comme la *morelle*, la *stramoïne*, la *belladone*, etc. Plusieurs espèces se font remarquer par des propriétés narcotiques qu'elles doivent aux alcaloïdes qu'elles renferment (solanine, daturine, nicotine, atropine) : telles sont le *tabac*, la *mandragore*, la *jusquiame*, la *stramoine*, la *morelle*, etc.

SOLANINE, alcali organique solide, blanc, très-vénéneux, qu'on rencontre dans différentes plantes de la famille des *Solanées*, p. ex. dans les baies de la Morelle et du Bouillon blanc, dans les feuilles et les tiges de la Douce-amère, dans les longs germes des Pommes de terre, etc. — Il a été découvert en 1821 par Desfosses, pharmacien à Besançon.

SOLANUM, nom latin du genre *Morelle*, dont l'espèce la plus connue est la *Pomme de terre* (*Solanum tuberosum*). *Voy.* MORELLE et POMME DE TERRE.

SOLARIUM, Mollusque gastéropode *Voy.* CADRAN.

SOLBATTURE (de *sole battue*), maladie du pied d'un cheval dont la *sole* a été comprimée par le fer ou par l'appui trop répété sur des corps durs.

SOLDANELLE, *Soldanella*, genre de la famille des Primulacées, renferme de petites plantes très-élégantes qui croissent sur les plus hautes montagnes, auprès des neiges et des glaces perpétuelles : feuilles radicales, pétiolées, réniformes ou arrondies en formes de sou (*soldus*), d'où peut-être le nom de la plante ; fleurs bleues, violacées ou blanches, portées sur une hampe à corolle presque campanulée. L'espèce type est la *S. des Alpes* (*S. alpina*), à fleurs violacées. — On appelle encore ainsi un *Liseron* qui croît sur le bord de la mer, et dont les feuilles et les racines sont purgatives.

SOLDAT (de l'ital. *soldato*), se dit de tout homme de guerre qui est à la *solde* d'un prince ou d'un État, et, en particulier, de tout militaire non gradé : on dit aussi alors *simple soldat*. *Voy.* ARMÉE et SOLDE.

SOLDE (du lat. *solidus*, *soldus*, sou, monnaie). Dans l'armée, c'est la paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service de l'État. — Chez les Romains, les troupes ne commencèrent à être soldées que lorsque les armées devinrent permanentes, c.-à-d. au siége de Véies, en 400 av. J.-C. D'après Polybe, les fantassins recevaient par jour 2 oboles chacun (0 fr. 29 c.), les cavaliers 1 drachme (0 fr. 87 c.). Les centurions recevaient une paye double de celle des fantassins (0 fr. 60 c.). La nourriture, l'habillement et l'équipement étaient déduits de cette paye. Au moyen âge, on ne payait que les troupes mercenaires ; les autres devaient le service à titre de redevance féodale. — En France, Philippe-Auguste paraît être le premier qui ait essayé d'établir une solde régulière affectée à l'entretien des troupes ; mais la solde ne fut réglée définitivement que sous Charles VII : les États généraux d'Orléans (1439) accordèrent à ce prince des subsides pour la paye de 1,500 lances qui composèrent d'abord toute la gendarmerie. L'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde régulière des troupes royales. — Le taux de la solde a souvent varié. Aujourd'hui, en France, le soldat d'infanterie a 0 fr. 45 c. par jour. Avec cette paye il doit suffire à son entretien et à sa nourriture (non compris le pain). On en fait trois parts : la 1re, destinée à alimenter la *masse* dite *de linge et chaussure*, reste en réserve dans la caisse du corps ; la 2e est consacrée aux *dépenses de l'ordinaire*, et la 3e est remise à chaque homme sous le nom de *centime de poche* : les deux dernières sont distribuées à l'avance sous le titre de *prêt*. Cette distribution se fait tous les cinq jours.

Dans le Commerce, *solde, solder*, se disent d'un payement par lequel on acquitte un reste de compte. — Le *solde de compte* est la somme qui, dans un arrêté de compte, fait la différence du débit et du crédit.

SOLE (du lat. *solea*, semelle, à cause de sa forme plate), *Solea*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Pleuronectes ou Poissons plats. Les Soles ont la bouche contournée et située du côté opposé aux yeux; le museau, rond et avancé ; leur dorsale règne depuis la bouche jusqu'à la caudale; leur côté droit est brun, couvert d'écailles tenaces et raboteuses, le côté gauche est blanchâtre et couvert d'une peau douce. La *Sole commune* (*Pleuronectes solea*) est un poisson de fort bon goût, dont la chair est délicate et recherchée : elle se trouve dans presque toutes les mers, et n'atteint jamais une grande taille.

Sole est aussi le nom vulgaire d'une espèce de Peigne à coquille mince et très-plate, le *Pecten pleuronectes*. On appelle *Sole en bénitier*, le Peigne zigzag.

Sole. En termes d'Hippiatrique, c'est le milieu du dessous du pied du cheval, du mulet, de l'âne ; la corne en est beaucoup plus tendre que celle qui l'environne. Elle est sujette à un mal qu'on appelle *solbatture* (*Voy.* ce mot). — En termes de Vénerie, *sole* se dit du milieu du dessous des pieds des grandes bêtes, et en particulier du cerf.

SOLE (du lat. *sola*, de *solum*), se dit, en Agriculture, d'une certaine étendue de terre sur laquelle on sème successivement des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère pendant la troisième année. Ce mode de culture est généralement remplacé aujourd'hui par l'*alternat*. *Voy.* ASSOLEMENT.

En termes de Marine, on appelle *sole* le fond des bâtiments qui n'ont pas de quille. — Les Charpentiers nomment ainsi toutes les pièces de bois posées

à plat, qui servent à faire la base d'une machine.

SOLÉAIRE (MUSCLE), du lat. *solea*, semelle ; muscle placé à la partie postérieure de la jambe, s'étend du péroné au calcanéum. Il étend le pied sur la jambe, et celle-ci sur le pied.

SOLÉCISME (du lat. *solœcismus*), faute contre les règles de la syntaxe. Ce mot vient, dit-on, de *Soles*, colonie d'Athènes, en Cilicie, dont les habitants altérèrent à tel point la langue de la métropole que cette expression : *parler comme un habitant de Soles*, ou *faire un solécisme*, en vint à signifier pour les Athéniens : manquer aux règles de la grammaire.

SOLÉCURTE, *Solecurta*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales et type de la famille des *Solécurtidées* : coquille ovale, allongée, équivalve et subéquilatérale, à bords presque droits, extrémités arrondies et sommets peu marqués ; charnière formée de dents cardinales rudimentaires ; ligament saillant, porté sur des callosités nymphales ; 3 impressions musculaires, l'impression palléale présentant un sinus profond. L'animal est pourvu de deux tubes et d'un pied élargi. Les Solécurtes apparaissent avec l'étage néocomien, elles vivent aujourd'hui profondément enfoncées dans le sable vaseux de toutes les mers.

SOLEIL (du lat. *sol*). Le *soleil* est le centre de notre système planétaire, l'astre autour duquel gravitent la terre, les planètes et les comètes. C'est de lui que nous viennent la chaleur et la lumière. On admet généralement que la distance du soleil à la terre est en moyenne de 24068 rayons terrestres (env. 38 millions de lieues) ; que son diamètre vaut 112 fois et son volume 1400000 fois celui de notre planète. Cependant M. Le Verrier, se fondant sur la vitesse de la lumière déduite des expériences de Foucault, pense que ces nombres sont trop forts et qu'il faudrait diminuer la distance du soleil à la terre (*Voy.* PARALLAXE). La masse du soleil est égale à 354000 fois la masse terrestre, en sorte que sa densité n'est guère que le quart de celle de la terre.

Le soleil, comme tous les astres, participe au mouvement apparent de la sphère céleste et parcourt chaque jour d'orient en occident un parallèle de cette sphère : c'est la durée de cette révolution qui sert de mesure au *jour solaire*. On sait aujourd'hui que ce mouvement est une pure illusion résultant du mouvement réel de la terre sur son axe (*Voy.* DIURNE [MOUVEMENT]). Le soleil semble encore animé d'un autre mouvement propre en vertu duquel il parcourt, dans l'espace d'une année, d'occident en orient un grand cercle de la sphère céleste, au travers des constellations du zodiaque. Ce second mouvement est comme le premier une pure illusion et résulte du mouvement de translation de la terre elle-même autour du soleil. Le soleil cependant n'est pas immobile dans l'espace : il se dirige vers la constellation d'Hercule, en entraînant avec lui tout son cortège de planètes ; ce qui le prouve, c'est que les étoiles qui avoisinent la constellation d'Hercule paraissent, avec le temps, s'écarter lentement les unes des autres, tandis que les étoiles de la région opposée du ciel semblent se resserrer. On ignore toutefois si ce mouvement s'effectue autour d'un centre d'attraction et quel est ce centre. — Outre son mouvement de translation dans l'espace, le soleil est animé d'un mouvement de rotation sur lui-même, qui s'effectue en 25 jours 5 heures, d'occident en orient, autour d'un axe sensiblement perpendiculaire au plan de l'écliptique. On l'a reconnu au déplacement des *taches* que présente son disque : ces taches observées pour la première fois par Fabricius en 1611 et par Galilée en 1612, sont noires et de forme irrégulière, et sont généralement entourées d'une bordure moins sombre appelée la *pénombre*. Leur dimension est quelquefois immense : on en a observé dont le diamètre dépassait à peu près 5 fois le diamètre de la terre. Elles ne sont pas permanentes, mais se déforment peu à peu en même temps qu'elles se déplacent à la surface du disque. La plupart disparaissent avant d'avoir atteint le bord du soleil ; cependant quelques-unes persistent plus longtemps et même reparaissent de nouveau au bord où elles avaient apparu une première fois, après avoir fait tout le tour de l'équateur solaire. Outre ces taches propr. dites, il en est d'autres qui sont lumineuses (*facules*) et de plus la surface du disque offre un mélange de parties lumineuses et de parties obscures formant comme des rides. — De l'étude des taches proprement dites on a essayé de tirer quelques inductions relatives à la constitution physique du soleil. Selon Fontenelle et Lalande, le soleil serait un globe solide, opaque, recouvert d'un océan de feu, et les taches seraient les sommets des montagnes apparaissant à la surface de cet océan. Pour d'autres, les taches sont des scories ou des matières impures se déposant à la surface du globe enflammé. Selon Herschel, le soleil se composerait d'un globe opaque qu'il appelle le *noyau*, enveloppé de deux atmosphères concentriques ; la première serait formée d'un fluide réfléchissant, mais non lumineux ; la seconde, extérieure à la première et qu'il appelle la *photosphère*, serait la source de la lumière et de la chaleur solaire. Une tache résulterait d'une cavité produite probablement par des commotions électriques violentes au travers des deux atmosphères solaires et laissant voir, au fond, le noyau opaque, et tout autour, les talus réfléchissants de la cavité. La mobilité des fluides composant les deux atmosphères solaires expliquerait les changements de forme et d'aspects des taches, ainsi que leur disparition. Cette hypothèse a été longtemps admise sans contestation par les astronomes, et, comme confirmation, Arago croyait avoir démontré à l'aide du polariscope, que la lumière solaire émanait d'un gaz incandescent. Aujourd'hui, les expériences de M. Kirchhoff sont venues profondément modifier ces idées. L'analyse spectrale donne en effet tout lieu de croire que la surface extérieure du soleil est constituée par une masse incandescente solide ou liquide, et qu'autour existe une atmosphère transparente contenant des vapeurs de différentes substances, hydrogène, sodium, fer, etc. Les taches seraient dues à des amas de nuages superposés qui arrêteraient en partie ou en totalité les rayons solaires. Ce qui vient corroborer cette théorie, ce sont ces apparences bizarres, connues sous le nom de *protubérances roses* que l'on observe autour du disque obscurci du soleil dans les éclipses totales et que l'on s'accorde aujourd'hui à regarder comme la crête de nuages flottant dans l'atmosphère solaire. — Le soleil est sans doute encore entouré d'une autre atmosphère très-ténue, de forme elliptique et d'immense étendue : c'est cette atmosphère qui donnerait lieu à la lueur phosphorescente que l'on aperçoit quelquefois à l'horizon, avant le lever du soleil ou après son coucher, et qui est connue sous le nom de *lumière zodiacale* (*Voy.* ce mot). — Consulter, parmi les travaux les plus récents, la *Théorie de la constitution du soleil* de M. Faye, et le *Soleil*, du P. Secchi (1870).

Le Soleil a été l'objet de l'adoration de la plupart des peuples primitifs. C'était le *Bel* ou *Baal* des Chaldéens, le *Moloch* des Chananéens, l'*Osiris* des Égyptiens, le *Mithra* des Perses, l'*Adonis* des Phéniciens, le *Phœbus* ou *Apollon* des Grecs et des Romains, le *Patchacamak* des Péruviens, etc., etc.

Les Alchimistes donnent le nom de *Soleil* à l'or.

On nomme encore *soleil* : 1° un cercle d'or ou d'argent garni de rayons dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied de même métal ; — 2° une pièce d'artillerie qui tourne autour d'un axe et qui jette des feux en forme de rayons.

SOLEIL, nom vulgaire de deux espèces du genre Hélianthe, le *Grand Soleil* ou *Tournesol* (*Helianthus annuus*) et le *Soleil vivace* ou *Petit Soleil* (*H. multiflorus*). *Voy.* HÉLIANTHE.

SOLÉMYE, *Solemya*, genre de Mollusques acé-

phales de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Solécurtidées : coquille allongée très-baillante aux deux extrémités; charnière offrant une seule dent, petite et comprimée, et une cavité pour l'insertion du ligament : cette coquille est couverte d'un épiderme luisant, déchiré sur les bords. L'animal est ovale ; les lobes du manteau sont réunis à leur partie postérieure et terminés par 2 siphons ; le pied est proboscidiforme et terminé par un disque à bord frangé. Les Solémyes se trouvent à l'état fossile depuis l'étage carbonifère; elles habitent aujourd'hui les côtes de toutes les mers.

SOLEN, *Solen* genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Myacidées; coquille allongée, en forme de manche de couteau, baillante aux deux extrémités; deux impressions musculaires allongées et un sinus très-court à chaque valve; charnière pourvue de dents très-divergentes, ligament externe et longitudinal. Les Solens apparaissent avec l'étage albien ; ils vivent aujourd'hui enfoncés dans le sable sur les côtes de toutes les mers. Le *S. transparent* (*S. pellucidus*) et le *S. manche de couteau* ou *Couteau de St-Jacques* (*S. cultellus*) habitent les grèves de la Normandie.

SOLENNEL (du lat. *solemnalis*, de *solemnis*), se dit en général de ce qui se fait avec beaucoup d'appareil, surtout de ce qui est accompagné des cérémonies de la religion. Les *fêtes solennelles*, dans l'Église romaine, sont celles qu'on célèbre avec plus de pompe et de cérémonie que les autres, à cause de la grandeur des mystères ou de la dignité des saints en mémoire desquels elles sont instituées.

SOLÉNODON, genre de Mammifères insectivores, très-voisin des Musaraignes, créé pour une espèce particulière d'Haïti et de Cuba, le *S. paradoxus*.

SOLÉNOÏDE (du gr. σωλήν, tuyau, et εἶδος, forme), dit aussi *Cylindre électro-dynamique*, appareil imitant les aimants, et construit par Ampère pour la démonstration de sa théorie de l'électromagnétisme. Il se compose d'un fil de cuivre couvert de soie, à travers lequel on fait passer un courant électrique : le fil est roulé en hélice ou spirale et ramené suivant l'axe de l'hélice afin de neutraliser l'effet de l'obliquité de chaque tour de spirale. Si l'on prend deux solénoïdes, l'un fixe, l'autre mobile, et qu'on approche successivement des extrémités de l'un les extrémités de l'autre, tous deux étant parcourus par un courant, on voit que les extrémités semblables se repoussent et que les extrémités différentes s'attirent comme les pôles d'un aimant.

SOLÉNOSTEMME (du gr. σωλήν, tuyau, et στέμμα, couronne ; parce que les étamines de ses fleurs forment une espèce de couronne, *Solenostemma*, vulg. *Arghel*, arbuste de la famille des Asclépiadées, qui croît dans les déserts de la Haute-Égypte, de la Nubie et de l'Arabie-Pétrée. Il a des propriétés purgatives : les Arabes se servent de ses feuilles pour sophistiquer le séné.

SOLÉNOSTOME (du gr. σωλήν, tuyau, et στόμα, bouche), nom donné par quelques Ichthyologistes à des poissons qui tous ont le museau prolongé en forme de tube, mais qui appartiennent à des genres différents, tels que le *Centrisque*, le *Syngnathe*, la *Fistulaire*, etc. *Voy.* ces mots.

SOLFATARE (de l'ital. *solfalo*, soufré). Les solfatares sont à proprement parler des cratères de volcans éteints, mais d'où s'échappent encore des courants de gaz généralement sulfureux, souvent mélangés de vapeur d'eau. Certaines solfatares paraissent n'avoir jamais eu d'activité plus grande : telle est p. ex. la solfatare de Pouzzoles, sur la côte de Naples, qui depuis la plus haute antiquité a toujours présenté les mêmes phénomènes. — On trouve quelquefois au fond du cratère des solfatares, des lacs plus ou moins étendus et très-profonds, dont les eaux sont chargées de sels divers, et même d'acides sulfureux et sulfurique, comme on le voyait, avant 1817, au volcan de Teschem à Java. — Dans les moments de repos, les volcans brûlants se transforment en véritables solfatares.

SOLFÈGE, SOLFIER, SOLMISATION (des notes *sol*, *fa*, *mi*). On appelle *solfége* tout recueil d'exercices, d'études et d'airs disposés dans un ordre progressif, et destinés à former les élèves au chant en leur faisant énoncer avec le ton convenable les notes d'un air, d'un morceau de musique : faire cet exercice, c'est *solfier*. On appelle *solmisation* l'action de solfier. — Parmi les nombreux *Solféges* qui existent, on estime surtout le *S. d'Italie* (1784), le *S. du Conservatoire* de Paris (1799), ceux de Rodolphe, de Catrufo, de Panseron, etc.

Le solfége était connu des anciens Grecs : ils se servaient pour solfier des syllabes τα, τη, τω, τε. Mais cet art se perdit avec la musique ancienne. Il fut remis en vigueur et perfectionné au XIe siècle par Gui d'Arezzo, l'inventeur de la gamme.

SOLIDAGE, *Solidago*, nom latin botanique de la plante plus connue sous le nom de *Verge d'or*.

SOLIDAIRE, SOLIDARITÉ (du lat. *solidus*, entier). En Droit, l'*obligation solidaire* est celle où il y a plusieurs créanciers, dont chacun peut demander toute la dette, ou plusieurs débiteurs dont chacun peut être contraint au payement de toute les dettes, mais de telle sorte que le payement fait à l'un des créanciers libère le débiteur envers les autres et le payement fait par l'un des débiteurs libère les autres envers le créancier. Du reste, le créancier qui a reçu le payement intégral est exposé au recours de ses cocréanciers, et le débiteur qui a fait le payement intégral a un recours contre ses codébiteurs. La *solidarité* est *légale* ou *conventionnelle*, mais elle ne se présume pas; il faut qu'elle soit expressément stipulée ou édictée par la loi (C. civ., art. 1197-1216). *Voy.* OBLIGATION.

Solidarité morale. Voy. FRATERNITÉ.

SOLIDE (du lat. *solidus*). En Géométrie, on appelle *solide* tout corps qui réunit les trois dimensions de longueur, largeur et épaisseur ou profondeur. Les solides sont terminés, les uns par des surfaces planes, comme le *prisme*, le *parallélipipède*, le *cube*, la *pyramide*, et en général tous les *polyèdres* ; les autres par des surfaces courbes, comme la *sphère*, le *cylindre*, le *cône*, l'*ellipsoïde*, le *paraboloïde*, etc. *Voy.* ces mots.

En Physique, on appelle *solides* les corps dont les parties sont unies par une force de cohésion assez grande pour opposer à leur séparation une résistance sensible : en ce sens, on oppose les *solides* aux *liquides* et aux *gaz* (*Voy.* CORPS). On donne quelquefois le nom de *demi-solides* aux matières grenues ou pulvérulentes, telles que le sable. — Plusieurs physiciens modernes, M. Tresca p. ex., font entrer dans le domaine de l'hydraulique générale, la théorie encore peu avancée de l'*écoulement des solides*, c.-à-d. des circonstances où, sous l'influence d'une pression convenable, les solides subissent une déformation mécanique.

SOLIDIFICATION. En Physique, ce mot désigne le passage de l'état liquide à l'état solide : c'est la transformation inverse de la *fusion* (*Voy.* ce mot). Lorsqu'un liquide se solidifie, la température reste constante et égale à celle de fusion ; de la chaleur est dégagée, et souvent la substance forme des cristaux. C'est à 0° que l'eau se congèle et un kilogr. d'eau en se solidifiant dégage 79 calories. Ainsi une enveloppe d'eau empêche le refroidissement trop brusque pendant l'hiver. Tant que toute cette eau n'est pas congelée, la température ne peut pas descendre au-dessous de zéro (*Voy.* SURFUSION). — Sous l'influence d'une puissante compression, certains gaz sont susceptibles de se solidifier, ou tout au moins de se liquéfier (*Voy.* LIQUÉFACTION): ainsi on solidifie le gaz acide carbonique au moyen des appareils Thilorier, Natterer, Bianchi, etc.

SOLIDISME, doctrine des médecins qui rapportent toutes les maladies aux lésions des parties so-

fides de l'économie animale, rejetant toutes les altérations humorales. Les *solidistes*, qui sont opposés aux *humoristes*, pensent que les solides seuls sont doués de propriétés vitales et que seuls ils peuvent recevoir l'impression des causes morbifiques. Cette doctrine a été défendue dans l'antiquité par Asclépiade, Thémison et leurs disciples ; dans les temps modernes, elle a été reproduite, sous des formes diverses, par P. Brissot, Hoffmann, Baglivi, Boerhaave, Brown, Rasori, Cullen. Elle a été vivement combattue par Broussais. *Voy.* MÉDECINE (*Histoire*).

SOLIDITÉ, qualité de ce qui est *solide*. V. ce mot. *Mesures de solidité. Voy.* VOLUME (MESURES DE).

SOLIDUS (s.-ent. *nummus*), nom qui désignait à Rome une monnaie quelconque considérée comme entière et non divisée en fractions. — Dans la suite, ce mot, après lequel on sous-entendait *aureus* (d'or), devint le nom d'une monnaie d'or. *Voy.* AUREUS.

SOLILOQUE (du lat. *soliloquium*), synonyme de *monologue* (*Voy.* ce mot). On connait spécialement sous le titre de *Soliloques* un traité philosophique de St Augustin, analogue aux *Méditations* de Descartes ; ce sont des entretiens avec la raison humaine. Il a été traduit par M. Pélissier (1853).

SOLIN (de *sol*). On nomme ainsi, en Architecture : 1° l'intervalle qui se trouve entre les solives ; 2° le plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives ; 3° l'enduit de plâtre fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

SOLIPÈDES (du lat. *solus pes*, pied simple), 3e et dernière famille de l'ordre des Mammifères pachydermes, dans la classification de Cuvier, ne comprend que le genre *Cheval* : cette dénomination a été remplacée par celle d'*Équidés. Voy.* ce mot.

SOLITAIRE (du lat. *solitarius*). *Voy.* ERMITE et ANACHORÈTE.

Espèce de jeu de patience que l'on joue seul : c'est une tablette de bois percée de 37 trous, dans lesquels on introduit des fiches en os ou en ivoire. On prend à ce jeu de la même manière qu'à celui des dames. Il faut qu'il ne reste en définitive qu'une seule fiche sur la tablette ; s'il y en a deux ou trois qui, se trouvant isolées, ne peuvent plus se prendre réciproquement, la partie est perdue.

On appelle encore *Solitaire :* 1° une constellation de l'hémisphère austral, composée de 22 étoiles principales et située entre la Balance, le Scorpion et l'Hydre ; — 2° un diamant détaché, monté seul, sans entourage, c.-à-d. sans accompagnement d'autres pierres fines ; — 3° un sanglier qui a plus de 4 ans.

Ver solitaire. Voy. TÉNIA.

SOLITUDE (du lat. *solitudo*). La *solitude* est *volontaire* ou *forcée*. — Dans le premier cas, elle peut devenir l'objet des méditations du moraliste, qui signalera les causes, les avantages ou les inconvénients d'un état qui semble si contraire à la nature de l'homme : Zimmermann a épuisé ce sujet dans un célèbre traité *De la solitude* (1756 et 1773-86). — Dans le deuxième cas, elle est ou le résultat d'une contrainte illégale, connue sous les noms de *séquestration*, de *chartre privée* (*Voy.* ces mots), ou une peine infligée par la loi, et prend le nom d'*emprisonnement solitaire* ou *cellulaire. Voy.* PÉNITENCIER.

SOLIVE (du lat. *sublevare*, soutenir), pièce de charpente qui sert à former un plancher, et qui porte sur les murs ou sur les poutres. On distingue : la *S. de brin*, qui est de toute la longueur d'un arbre équarri ; la *S. de sciage*, qui est débitée dans un gros arbre ; la *S. passante*, qui fait la largeur d'un plancher sous poutre ; les *S. d'enchevêtrure*, les deux plus fortes solives d'un plancher, qui servent à porter le chevêtre et celles qui sont assemblées dans le chevêtre ; la *S. boiteuse*, scellée d'un bout dans le mur, et de l'autre assemblée dans un chevêtre ; la *S. de remplissage*, placée entre d'autres solives, pour remplir les intervalles ; la *S. en empanon*, assemblée en biais sous un linçoir. — La *solive* était autrefois l'unité de mesure pour les bois de charpente : c'était une pièce de 6 pouces d'équarrissage sur 12 pieds de long, équivalant presque au décistère actuel.

SOLLICITEUR, en anglais *solicitor*, nom donné, en Angleterre, aux avoués et aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire qui portent la parole : le *solliciteur général* est notre procureur.

SOLMISATION, action de *solfier. Voy.* SOLFÉGE.

SOLO (en ital. *seul*), s'emploie, en Musique, pour désigner un morceau joué par un seul instrument, ou chanté par une seule voix avec ou sans accompagnement. On l'oppose à *duo*, *tutti*, etc.

SOLOT, monnaie russe, en argent, vaut 1 fr. environ. *Voy.* MONNAIE.

SOLPUGE, SOLPUGIDES, synonyme de *Galéode*, *Galéodides. Voy.* GALÉODE.

SOLSTICE (du lat. *solstitium*). On appelle *solstices* les points de l'écliptique où le soleil dans sa révolution apparente annuelle est le plus éloigné de l'équateur, soit dans l'hémisphère boréal (*solstice d'été*), soit dans l'hémisphère austral (*solstice d'hiver*). En d'autres termes, ce sont les points où la déclinaison du soleil est maximum ou minimum. Ce nom leur a été donné parce que, quand le soleil les a atteints, il semble rester quelque temps stationnaire avant de se rapprocher de nouveau de l'équateur. Le soleil arrive au solstice d'été le 20 ou 21 juin ; c'est l'époque des plus longs jours de l'année dans nos climats ; il arrive au solstice d'hiver le 20 ou 21 décembre ; c'est l'époque des jours les plus courts. — Les deux solstices et les deux équinoxes partagent l'année en quatre parties inégales qu'on appelle les *saisons. Voy.* ce mot.

Colure des solstices. Voy. COLURES.

SOLUBILITÉ (de *soluble*, du lat. *solubilis*), propriété en vertu de laquelle un corps peut se dissoudre dans un liquide. Ainsi le sucre est soluble dans l'eau ; la cire, les graisses, les résines sont solubles dans l'alcool. Certains sels sont solubles dans l'eau : tels sont le sel commun, le sulfate de potasse, le carbonate de soude, le chlorhydrate d'ammoniaque ; d'autres sont tout à fait insolubles : p. ex. le sulfate de baryte, le carbonate de chaux, etc.

SOLUTIFS. *Voy.* LAXATIFS.

SOLUTION (du lat. *solutio*). En Mathématiques, c'est la réponse faite à un problème donné, à une question scientifique. *Voy.* PROBLÈME.

En Chimie, c'est l'opération par laquelle un corps solide se fond en totalité ou en partie dans un autre qui est liquide (*Voy.* SOLUBILITÉ). — On appelle *solutum* le produit d'une solution. On distingue quelquefois *solution* et *dissolution. Voy.* ce mot.

En Pharmacie, c'est un médicament composé d'eau distillée dans laquelle on a fait dissoudre une substance énergique : telles sont les *S. arsenicales de Fowler* et *de Pearson*, qui renferment de l'arséniate de soude ; les *S. d'iodure de potassium*, prescrites contre les maladies scrofuleuses, etc.

En Médecine, *solution* est synonyme de *terminaison* ; la *solution d'une maladie* en est la terminaison, accompagnée ou non de phénomènes critiques.

SOLUTUM *Voy.* SOLUTION.

SOLVABILITÉ (de *solvable*, du lat. *solvabilis*), état de celui qui est *solvable*, c.-à-d. qui peut payer, qui peut répondre d'une dette. La solvabilité d'une caution ne s'estime qu'en égard à ses propriétés foncières, excepté en matière de commerce, ou bien lorsque la dette est modique (C. civ., art. 2019).

SOMASCÉTIQUE (du gr. σῶμα, corps, et ἀσκέω, exercer), synonyme de *Gymnastique. Voy.* ce mot.

SOMATOLOGIE (du gr. σῶμα, σώματος, corps, et λόγος, discours), partie de la Médecine qui traite du corps humain, ou, dans un sens plus limité, des parties solides du corps, des os, des muscles, etc.

SOMBRER (du lat. *subumbrare*), se dit, en Marine, d'un vaisseau, lorsque, étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait couler bas.

En Agriculture, *sombrer* c'est donner un premier labour à une jachère, à une vigne, etc.

SOMBRERO, chapeau à bords très-larges dont on fait usage en Espagne pour se garantir contre l'ardeur du soleil.

SOMMAIRE (du lat. *summarium*), se dit d'un abrégé contenant la *somme*, c'est-à-dire la substance d'un livre ou d'un chapitre (*Voy.* ABRÉGÉ). — En termes de Pratique, on appelle *causes sommaires*, *matières sommaires*, certaines affaires qui doivent être jugées promptement et avec fort peu de formalités. *Voy.* MATIÈRES.

SOMMATION, action de *sommer*, c.-à-d. d'enjoindre à quelqu'un, suivant les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose : sinon, qu'on l'y obligera. Un général, avant de donner l'assaut à une place, lui fait *sommation* de se rendre. En cas d'attroupements tumultueux, l'autorité doit faire trois *sommations* avant d'employer la force pour les dissiper.

En Droit civil, *sommation* se dit des actes judiciaires et extra-judiciaires contenant une injonction. Elle diffère du *commandement* (*Voy.* ce mot) en ce qu'elle n'est pas faite en vertu d'un titre exécutoire et n'interrompt pas la prescription. Dans certains cas, le créancier doit faire sommation à son débiteur pour le mettre en demeure (C. civ., art. 1139). Dans les offres de payement, la *sommation* doit précéder la consignation (art. 1259 et 1264).

On appelle vulg. *sommation respectueuse* ce que la loi qualifie d'*acte respectueux*. *Voy.* RESPECTUEUX.

SOMME (du lat. *summa*). En Mathématiques, on nomme *somme* ou *total* la quantité qui résulte de plusieurs quantités additionnées. *Voy.* ADDITION.

Somme est aussi le titre de certains ouvrages qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine. Un des ouvrages les plus célèbres en ce genre est la *Somme de St Thomas*, espèce d'encyclopédie de théologie et de métaphysique.

SOMMEIL (du lat. *somniculus*, dimin. de *somnus*), repos périodique des organes des sens et du mouvement, pendant lequel le corps répare ses forces : le sommeil est pour tous les êtres animés un besoin impérieux qui, chez presque toutes les espèces, se renouvelle chaque jour et coïncide avec la nuit. Le sommeil peut être plus ou moins complet : on y distingue un grand nombre de degrés, depuis l'*assoupissement* et la simple *somnolence* jusqu'au *coma* ou *carus* et à la *léthargie* (*Voy.* ces mots). — Au point de vue physiologique, le sommeil suspend les fonctions de relation, comme le prouve l'état d'affaissement du corps, mais il ne ralentit que partiellement les fonctions de nutrition ; l'état des principaux viscères peut y provoquer des sensations internes qui ont une grande influence sur les *rêves*. Au point de vue psychologique, l'exercice des facultés intellectuelles n'est pas complètement interrompu, ce qui rendrait le réveil impossible ; mais, en l'absence de l'attention et de la réflexion qui caractérisent la veille, l'activité instinctive et spontanée de l'âme suit son cours et se manifeste par des rêves agréables ou pénibles, selon les circonstances. Les sensations internes, excitées par la vie organique, les sensations externes déterminées par des bruits, par des rayons de lumière ou par le contact de certains objets, quelquefois certaines préoccupations amènent des émotions et des conceptions qui leur sont liées par l'habitude et par l'association des idées. De là résultent des mouvements automatiques ou même volontaires qui modifient la position et l'attitude du corps. *Voy.* RÊVE, SONGE, HALLUCINATION.

La durée du sommeil varie suivant l'âge, le sexe et l'état de santé. L'enfant et la femme ont besoin d'un sommeil plus prolongé que l'homme fait et surtout que le vieillard. *Six* ou *sept* heures de sommeil suffisent à l'homme dans la force de l'âge. On connaît l'aphorisme de l'école de Salerne :

> Sex horas dormire sat est juvenique senique;
> Vix septem pigro, nulli concedimus octo.

Le meilleur sommeil pour l'homme est celui qui est pris la nuit ; cependant, dans quelques contrées, il est d'usage de faire la *sieste* au milieu du jour.

Certaines substances, comme le thé, le café, les vins mousseux, et en général les stimulants, chassent le sommeil ; d'autres, au contraire, les narcotiques, l'opium surtout, le provoquent : on les nomme pour cette raison *hypnotiques* ou *somnifères*. Enfin, dit-on, l'on pourrait quelquefois, à l'aide de *passes* et d'*attouchements* magnétiques, produire un sommeil artificiel (*Voy.* MAGNÉTISME et SOMNAMBULISME). Certaines maladies, comme l'asphyxie, l'apoplexie, la catalepsie, amènent un sommeil profond qui simule la mort, et qui a pu donner lieu d'enterrer des personnes encore vivantes. — Quelques animaux, comme la marmotte, le loir, l'ours, etc., sont soumis annuellement à un sommeil qui dure des mois entiers : ce sommeil, qui le plus souvent a lieu dans l'hiver, est connu sous le nom d'*hibernation*. *Voy.* ce mot.

Après Aristote, dont on a un petit traité *du Sommeil et de la Veille*, on peut citer parmi ceux qui ont écrit sur ce sujet : Gassendi (*Syntagma*, II, VIII), Bichat (*Recherches sur la vie et la mort*), Cabanis (10e mémoire, du *Sommeil*), Maine-Biran (*Considérations sur le sommeil*), D. Stewart (*Philosophie de l'esprit humain*, IIIe part.), Jouffroy (*Recherches sur le sommeil*), Charma (*Du sommeil*, 1851) ; M. A. Lemoine (*Du sommeil au point de vue psychologique*, 1854).

Les Anciens avaient divinisé le Sommeil : ils en faisaient le fils de l'Érèbe et de la Nuit et le père des Songes ; Morphée était son principal ministre. Ils lui donnaient le pavot pour attribut.

Sommeil des plantes, état analogue au sommeil des animaux, que l'on observe dans quelques plantes (Sensitive, Trèfle, Tamarin, etc.) en l'absence de la lumière, et dans lequel ces plantes ont leurs feuilles et leurs fleurs pliées et fermées. Pour quelques plantes, ce sommeil arrive de jour : c'est le cas de la *Belle de nuit*, qui ne s'épanouit que le soir. — Voir Linné, *De somno plantarum* (1755) et les travaux de De Candolle et Dutrochet, en France, de Dassen et Meyen, en Allemagne.

SOMMELIER (du lat. *saumalarius*, de *sauma*, charge, provision), celui qui, dans une communauté, dans une grande maison, a la charge de surveiller le linge, la vaisselle, le pain, le vin, etc. Le plus souvent aujourd'hui le sens du mot est restreint à la charge de soigner le vin. On appelle *sommellerie* la fonction de sommelier et le lieu où le sommelier garde les choses qu'il a en sa charge. — M. A. Jullien a donné un *Manuel du sommelier* (Collection Roret).

SOMMET (dimin. de *som*, du lat. *summum*). En Géométrie, le *sommet d'un angle* est le point de rencontre des deux droites qui le comprennent ; le *sommet d'un angle solide*, celui où se coupent tous les plans qui forment ses faces et où aboutissent ses arêtes. Les *sommets d'un polygone* ou *d'un polyèdre* sont les extrémités des côtés ou des arêtes de ces figures. On désigne spécialement du nom de *sommet d'un triangle* ou d'une *pyramide* le sommet opposé à leur base. — Dans les courbes et spécialement dans les coniques, on appelle *sommets* les extrémités des axes.

SOMMIER (de *somme*, du lat. *salma*, *sauma*, charge). En termes de Comptabilité, on appelle ainsi un gros registre où les commis inscrivent les *sommes* reçues ou dépensées.

En Architecture, on appelle ainsi : 1° la première pierre qui pose sur les pieds-droits où les colonnes, quand on forme un arc, une plate-bande ou quelque couverture carrée ; 2° une grosse pièce de bois qui porte sur deux pieds-droits de maçonnerie, et sert de linteau à une porte ou à une croisée. — En Typographie, ce mot désigne deux pièces de bois posées à plat, qui servent à soutenir l'effort d'une presse.

Dans l'Orgue, le *sommier* est une espèce de coffre dont la table supérieure est percée de trous dans lesquels se place l'orifice des tuyaux, dont le registre est ouvert ; c'est dans ce coffre que se rend le vent des soufflets, et c'est de là qu'il se distribue dans les

tuyaux lorsque l'organiste ouvre leur soupape. — Dans les clavecins et les pianos, on appelle *sommier* la pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes de l'instrument. — *Sommier* se dit encore d'un matelas garni de ressorts diversement disposés (*S. élastique*, *S. Tucker*, etc.), et qui supporte les matelas de laine : il a remplacé avantageusement les paillasses d'autrefois.

SOMMITE, synonyme de *Népheline*. *Voy.* ce mot.

SOMMITÉ (du lat. *summitas*). En Pharmacie, on appelle *sommités fleuries*, la partie supérieure de la tige fleurie de certaines plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément : telles sont les sommités d'absinthe, de thym, de centaurée, etc., qui entrent dans diverses prépations.

SOMNAMBULISME (du lat. *somnus*, sommeil, et *ambulare*, marcher), état caractérisé par l'aptitude à marcher et à répéter pendant le sommeil divers mouvements dont on a contracté l'habitude, sans qu'il en reste ordinairement de souvenir au réveil. C'est un rêve en action, pendant lequel on a vu des somnambules accomplir les actes les plus difficiles ou les plus périlleux, comme de marcher sur les toits. Pour les médecins, le somnambulisme est une *névrose* produite par une surexcitation du cerveau, fruit d'excès, de méditations trop prolongées, ou de vives préoccupations. On le combat en éloignant les causes morales qui ont pu le produire, en s'abstenant de stimulants, en faisant un exercice modéré, et en évitant de se charger l'estomac avant de se coucher. Il faut veiller le somnambule la nuit ou l'enfermer avec soin ; il faut éviter de l'éveiller brusquement. — On appelle *S. magnétique*, *S. artificiel*, un état analogue au *S. naturel*, dans lequel certaines personnes d'une grande susceptibilité nerveuse sont jetées par l'action du magnétisme animal. Cet état est généralement caractérisé par l'insensibilité extérieure et l'isolement, et quelquefois par l'exaltation de certaines facultés. D'après quelques personnes, le *somnambule lucide*, comme doué d'un nouveau sens, percevrait ce qui se passe en lui, verrait les yeux fermés, et, par une espèce de sympathie, ressentirait ce qu'éprouvent ceux qu'on met en rapport avec lui ; il pourrait même, dans certains cas, indiquer des remèdes appropriés, obéissant en cela à une sorte d'instinct analogue à celui qui dirige l'animal. La plupart des médecins contestent ces faits, et regardent le somnambulisme comme un état comateux ou extatique, dans lequel le somnambule est dupe de son imagination. En admettant d'ailleurs la possibilité de pareils faits, qui ne peuvent être que fort rares, il faudrait encore se mettre en garde avec soin contre l'enthousiasme qui les exagère, contre la mauvaise foi qui les simule et contre le charlatanisme qui les exploite. — Il existe un traité allemand sur le somnambulisme du médecin wurtembergeois A. Seitz (Landshut, 1515) ; mais ce fut seulement en 1787 que le phénomène du somnambulisme magnétique fut observé pour la première fois en France par M. de Puységur.

Consulter, sur le somnambulisme naturel, l'article *Somnambulisme* de la grande *Encyclopédie* (rédigé par Menuret de Chambaud), et les ouvrages cités aux articles Sommeil et Songe ; — et sur le somnambulisme magnétique, les *Mémoires* de M. de Puységur et ses *Recherches sur l'homme en état de somnambulisme* ; le *Traité du somnambulisme* et le *Traité de l'extase*, du Dr Bertrand ; l'*Histoire du somnambulisme* de M. Aubin-Gauthier (1842) et les ouvrages déjà cités à l'article *Magnétisme animal*.

SOMNIFÈRE (du lat. *somnifer*), se dit des substances qui provoquent le sommeil, comme l'opium. *Voy.* Narcotiques.

SOMNOLENCE (du lat. *somnolentia*), état intermédiaire entre le sommeil et la veille : c'est un assoupissement peu profond, mais difficile à surmonter. *Voy.* Sommeil.

SOMPTUAIRES (lois), nom donné aux lois, règlements, édits, qui ont pour but de restreindre le luxe et la dépense (en lat. *sumptus*). On cite chez les anciens les lois de Zaleucus, législateur des Locriens, celles de Lycurgue à Sparte, et plusieurs lois romaines : les lois *Oppia*, *Orchia*, *Fannia*, *Didia*, etc., avaient en effet pour but de restreindre le luxe des vêtements et celui de la table ; mais elles étaient fort mal observées. Dans les temps modernes, il y eut également beaucoup de lois somptuaires, notamment en France, sous Charlemagne, Philippe le Bel, Charles VIII, etc. ; mais partout elles sont promptement tombées en désuétude : aussi y a-t-on renoncé.

SON (du lat. *sonus*), mouvement vibratoire imprimé à un corps élastique, communiqué ensuite par ce corps au fluide qui l'environne, et transmis enfin par ce fluide jusqu'à l'organe de l'ouïe, qui en reçoit l'impression. La partie de la Physique qui s'occupe des lois du son est l'*Acoustique* (*Voy.* ce mot). — Le son se propage par l'air, les liquides et en général tous les corps élastiques : il ne se produit pas dans le vide. Quand un corps sonore a été frappé, ses particules éprouvent aussitôt un mouvement de *vibration* ou d'*ondulation* ; l'air qui environne ce corps, participant à ce mouvement, forme autour de lui des *ondes* qui s'étendent à de grandes distances, dans des sphères concentriques, et qui parviennent enfin à l'oreille. La vitesse du son dans l'air est de 340m par seconde, et dans l'eau de 1435m. Un vent favorable ou contraire, la chaleur ou le froid peuvent augmenter ou diminuer la vitesse du son. Les ondes sonores qui rencontrent un obstacle sur leur route sont réfléchies, à la manière des corps élastiques, en faisant leur angle de réflexion égal à l'angle d'incidence ; le mouvement que ces ondes reçoivent par la réflexion donne naissance à l'*écho* (*Voy.* ce mot). — On peut rassembler les rayons sonores et les condenser, comme on condense les rayons lumineux : cette condensation s'effectue à la faveur d'un cornet de figure parabolique, dit *cornet acoustique*. *Voy.* ce mot.

Un son est plus ou moins *grave* ou *aigu*, suivant le nombre des ondes qu'il produit dans l'air, dans un certain temps ; le *ton* est le rapport de gravité et d'acuité de deux sons, et dépend du nombre des ondes produites. Si deux corps sonores font leurs vibrations en temps égaux, il n'y a aucune différence entre les tons, et cette consonnance, la plus parfaite de toutes, s'appelle l'*unisson*. En général on appelle *intervalle* musical le rapport du nombre des vibrations du son le plus aigu à celui du son le plus grave (*Voy.* Intervalle). L'*intensité* du son dépend de l'amplitude des vibrations du corps sonore. Le *timbre* des sons dépend de la loi de succession des vitesses dans chaque vibration ; la vibration peut être simple ou composée de vibrations simples qui se superposent. Les sons rendus par les corps vibrants suivent des lois particulières que la science est parvenue à reconnaître (*Voy.* Vibration). On nomme *harmoniques d'un son* tous ceux dont les nombres de vibrations sont des multiples entiers du premier. Les musiciens appellent *sons harmoniques* ou *sons flûtés*, des sons fort doux qu'on tire des instruments à cordes en posant légèrement le doigt sur certaines divisions de la corde. — Lorsque deux sons présentent des *battements* dont le nombre est supérieur à 32 par seconde, on entend un son grave appelé *son résultant*.

Sons bouchés. *Voy.* Cor.

SON (du lat. *summum*, le dessus [de la farine], c.-à-d. la partie la plus légère), *Furfur*. On nomme ainsi l'écorce ou épiderme des graines des céréales, lorsqu'elle en a été séparée par la mouture. On distingue 4 espèces de son d'après leur grosseur : le *gros son*, le *petit son*, les *recoupes* et les *remoulages*. La farine est plus ou moins pure, plus ou moins blanche, selon qu'on en extrait plus ou moins de son : la farine bien blutée doit fournir en son 20 p. 100 environ de son poids. On appelle *son gras*, celui dans lequel il reste beaucoup de farine ; *son maigre* ou *sec*, celui qui est séparé de toute la farine. — Le son sert à nourrir les chevaux, les bestiaux et les vo-

lailles. C'est pour les premiers un aliment sain et rafraîchissant, mais qui a besoin d'être mêlé à d'autres aliments échauffants. — En Médecine, on emploie l'*eau de son* comme émollient, en lavements, en cataplasmes, en bains.

Son ou *Taches de rousseur*. *Voy.* ÉPHÉLIDES.

SONATE (de l'ital. *sonata*), composition instrumentale, formée de trois ou quatre morceaux de caractères différents, un *allegro*, un *adagio*, un *presto* ou *rondo*, auxquels on joint souvent un *menuet* ou *scherzo*. La sonate est faite quelquefois pour un seul instrument, et quelquefois pour plusieurs. Ce genre de composition, qui a eu jadis une grande vogue, est maintenant presque abandonné. On cite parmi les meilleures sonates : pour le violon, celles de Corelli, Tartini, Viotti, Baillot, Kreutzer; pour le piano, celles d'Emm. Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Clementi, Dusseck, Hummel, Moschelès, Kalkbrenner, Field, etc.; pour les instruments à vent, celles de Cramer, Reicha, Devienne, Berbiguier, etc.

SONCHUS, nom latin botaniq. du genre *Laiteron*.

SONDE, SONDAGE (de *sonder*, du lat. *subundare*). 1° En Marine, on appelle *sonde*, un instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer ou dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. Cette ligne est graduée de brasse en brasse par des nœuds qui aident à en calculer la longueur. Le plomb, de forme conique, est creusé à la partie inférieure, afin de recevoir un morceau de suif destiné à rapporter des échantillons de la nature du fond. Le plomb pour les petites sondes servant habituellement à l'arrivée sur rade, et appelées *sondes à la main* ou *courantes*, pèse environ de 3 à 4 kilogr. Outre le *plomb de sonde*, on emploie aussi au sondage des *bouées de sonde*, des *lances de sonde* et des *sondes mécaniques* : une des plus ingénieuses est le *sondeur Lecoëntre*, qui, au moment où il touche au fond, marque la hauteur du fond au moyen d'une aiguille qui parcourt un cercle divisé. On peut avec la sonde marine atteindre d'énormes profondeurs : un sondage exécuté le 30 octobre 1852, pendant la traversée de Rio-Janeiro au Cap, a descendu jusqu'à 14.191 mètres. En pleine mer, la sonde atteint rarement le fond. Dans certains parages, au contraire, tels que la Manche d'Angleterre, les indications de la sonde font connaître sur la carte le lieu où l'on est. — On appelle *sonde de pompe* la tige en fer graduée, plongée verticalement dans la partie la plus basse du navire, et servant à indiquer la quantité d'eau qu'il fait; *sonde de pêche*, un morceau de plomb que les pêcheurs amarrent à l'haim d'une ligne pour le faire couler et indiquer la profondeur de l'eau.

2° Le *sondage* à travers le sol est d'une application fréquente dans l'exploitation des mines, pour le percement des puits artésiens, recherche des eaux minérales, etc.; mais en ce sens on dit plutôt *forage* (*Voy.* ce mot et PUITS). — Voir aussi les *Rapports* de MM. Gernaert, Ch. Laurent Degousée, Dubocq et J. Lefrançois (*Jury de l'Exposition universelle de* 1867, t. VIII).

En Chirurgie, on appelle *sonde* tout instrument que l'on introduit soit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de quelque mal, soit dans le trajet des plaies, des fistules, pour en reconnaître l'état ou en évacuer les liquides. Il se dit particulièrement des tubes cylindriques que l'on introduit dans la vessie, et que l'on nomme aussi *algalies*. On appelle *cathétérisme* l'art qui consiste à se servir de ces sondes (*Voy.* ce mot et LITHOTRITIE). — Les sondes varient de forme, de grandeur, suivant leur destination : on les fait en métal ou en gomme élastique. On appelle *S. brisée* une grande sonde d'acier, droite, et composée de deux parties qui se joignent au moyen d'une vis : elle sert à explorer les plaies pénétrantes; elle sert aussi d'aiguille à séton; *S. cannelée*, une tige d'acier ou d'argent, droite, mousse à l'une de ses extrémités, terminée à l'autre par une plaque fendue et munie dans toute sa longueur d'une cannelure : elle sert à guider la pointe des instruments tranchants au milieu des organes; *S. de Belloc*, une sonde courbe à ressort qui sert pour le tamponnement des fosses nasales, la ligature des polypes, etc. Il y a encore la *S. à dard*, pour la cystotomie; la *S. d'Anel*, pour sonder les points lacrymaux, etc.

SONGE (du lat. *somnium*). Le *songe* se distingue du *rêve*, en ce que les idées y sont bien suivies, qu'il a toute l'apparence de la réalité et qu'on se le rappelle dans son entier, tandis que le rêve est plus décousu et fugitif : on nomme *songes* et non *rêves* ces conceptions poétiques qui jouent un si grand rôle dans les épopées et les tragédies classiques, comme le *songe d'Agamemnon*, d'Homère, et le *songe d'Athalie*, de Racine.

De tout temps, on a vu dans les songes quelque chose de prophétique : la Bible attribue cette vertu au songe de Jacob, à ceux de Pharaon et de ses grands officiers, que Joseph réussit à interpréter, à celui de Nabuchodonosor qu'expliqua Daniel, etc. Dans l'histoire profane, on cite le songe d'Alexandre à l'égard de Cassandre, celui de Calpurnie sur la mort de César, de Brutus aux champs de Philippes. C'était chez les Égyptiens, chez les Juifs et les Chaldéens, un art révéré que celui de deviner les songes : les Grecs ont aussi cultivé cet art, qu'ils appelaient *onéirocritie* (*Voy.* ce mot) : Aristote et Artémidore ont écrit *Sur les songes*. Plusieurs divinités, Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, rendaient leurs oracles en songe. Aujourd'hui encore, beaucoup de personnes accordent une grande foi aux révélations des somnambules magnétiques. — Les conciles ont condamné l'interprétation des songes. Notre législation défend également de faire profession de deviner ou d'expliquer les songes (C. pén., art. 479, § 7). — Voir : Leunclavius, *De significatis insomniorum*; l'abbé J. Richard, *Théorie des songes*; Formey, *Essai sur les songes*; Pierquin, *Mémoire sur les songes* (Montpellier, 1839); Burdach, *Traité de physiologie*, etc. *Voy.* RÊVE, SOMMEIL, SOMNAMBULISME.

La Fable faisait des Songes les enfants du Sommeil et de la Nuit : elle distinguait des Songes vrais et des Songes faux, les premiers sortant des Enfers par une porte d'ivoire, et les seconds par une porte de corne.

SONICA, terme du jeu de bassette. Il se dit d'une carte qui vient en gain ou en perte le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire perdre ou gagner.

SONICÉPHALE, insecte. *Voy.* VRILLETTE.

SONNA ou SUNNA (c.-à-d. *tradition*), recueil qui contient les traditions de la religion mahométane : c'est un supplément au Coran. *Voy.* SUNNITES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SONNERIE, son de plusieurs cloches qui se font entendre soit ensemble, soit successivement. Quelques sonneries d'églises forment une sorte de musique qui a son charme : on les nomme alors *carillons* (*Voy.* ce mot). — *Sonnerie* se dit aussi : 1° de l'assemblage des rouages et des mouvements qui servent à faire sonner une pendule, une montre; 2° de l'appareil électrique qui fait mouvoir un *timbre*. *Voy.* ce mot.

Dans l'Armée, *sonnerie* se dit des airs destinés à être joués sur la trompette ou le clairon, pour indiquer les diverses parties du service militaire, surtout dans la cavalerie : les principales sonneries sont la *générale*, le *réveil*, le *boute-selle*, l'*appel*, la *retraite*, la *charge*. — Dans la Marine, *sonner le quart*, c'est avertir la partie de l'équipage qui est couchée de se lever pour venir faire le quart; *sonner pour la pompe*, c'est avertir les gens du quart de pomper.

SONNET (de l'ital. *sonetto*), petit poëme de 14 vers, partagés en deux quatrains sur deux rimes, et en deux tercets qui sont divisés par le sens, comme doivent l'être aussi les deux quatrains. Le sonnet n'admet ni vers faibles, ni expressions impropres, et l'idée qui le termine doit avoir quelque chose de piquant et

de relevé. Aussi ce petit poëme offre-t il de grandes difficultés; ce qui a fait dire à Boileau :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.
(*Art poet.*, II, 94.)

Pétrarque est regardé comme l'inventeur du sonnet, bien que plusieurs critiques prétendent qu'il en emprunta l'idée à nos trouvères provençaux. Sous François Ier, ce genre de poésie fut introduit en France par Mellin de Saint Gelais, J. du Bellay et Pontus de Thiart. Il eut une grande vogue au XVIIe siècle : en 1651, on vit la cour et la ville partagées en deux camps à l'occasion du sonnet de Benserade sur *Job* et de celui de Voiture sur *Uranie*. Parmi les écrivains qui se sont distingués dans ce genre, on cite, outre les poëtes déjà nommés, Desbarreaux, Fontenelle, Malleville, etc. A l'étranger, le sonnet fut cultivé, après Pétrarque, par le Tasse, Camoëns, Shakspeare, Spenser, etc. Au XVIIIe siècle, le sonnet tomba dans le discrédit. De nos jours, quelques écrivains, Alfred de Musset, Ste-Beuve, Soulary, en France, Wordsworth en Angleterre, etc., ont tenté de le remettre en honneur.

SONNETTE (de *sonner*). Outre son acception commune, ce mot désigne, en Mécanique, une machine dont on se sert pour enfoncer des pilotis et des pieux. La sonnette porte le mouton et sert à le lever et à le laisser retomber. *Voy.* MOUTON

SONNEZ, terme dont on se sert au Jeu de dés, particulièrement au Trictrac, lorsque le coup de dés amène les deux six. Ce mot s'écrivait jadis *sanne :* on le fait venir de *seni*, nom latin du nombre *six*.

SONOMÈTRE (du lat. *sonus*, son, et du gr. μέτρον, mesure), appareil destiné à mesurer les vibrations sonores et les intervalles musicaux. Tout appareil muni d'une corde vibrante peut servir de *sonomètre* (*Voy.* MONOCORDE); mais on appelle spécialement ainsi un appareil composé de plusieurs cordes parallèles, supportées par des chevalets mobiles; l'une de ces cordes est invariable. On fait varier les autres pour établir entre le son qu'elles rendent et celui de la première les intervalles qu'on veut mesurer. Si les cordes sont de même substance, de même diamètre, et également tendues, les intervalles sont les rapports inverses des longueurs.

SOPHA. *Voy.* SOFA.

SOPHIS ou SOFIS, nom d'une secte religieuse de l'Orient et d'une dynastie persane. *Voy.* SOPHIS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SOPHISME (du gr. σόφισμα), raisonnement faux et captieux, à l'aide duquel on cherche à tromper son adversaire, ce qui le distingue du *paralogisme*, qui est aussi un raisonnement faux, mais fait de bonne foi. On l'a ainsi appelé parce qu'il était la ressource des *sophistes*. Le sophisme se lie souvent au *paradoxe*. *Voy.* ce mot.

On compte ordinairement, en Logique, neuf espèces principales de sophismes : 1° les *S. de déduction*, savoir : l'*ignorance du sujet* (*ignoratio elenchi*), qui prouve autre chose que ce qui est en question, et la *pétition de principe*, qui suppose vrai ce qui est en question : le *cercle vicieux* ou *diallèle* rentre dans la pétition de principe; il a lieu lorsqu'on s'efforce de prouver une proposition par une autre qui s'appuie sur elle ; — 2° les *S. d'induction*, savoir : la *fausse cause* (*non causa pro causâ*), qui consiste à supposer une cause imaginaire ou à prendre pour cause d'un fait ce qui l'accompagne (*cum hoc, ergo propter hoc*), ou ce qui le précède (*post hoc, ergo propter hoc*); le *dénombrement incomplet* ou *énumération imparfaite*, qui tire une conclusion générale d'une division incomplète; l'*induction défectueuse*, qui érige un fait en loi par une généralisation précipitée; le *sophisme de l'accident*, ou *juger d'une chose par ce qui ne lui convient qu'accidentellement* (*fallacia accidentis*), comme d'attribuer à la médecine les fautes de quelques médecins; c'est la source d'une foule de faux jugements, de préjugés et de superstitions ; enfin *passer de ce qui est vrai relativement à ce qui l'est absolument* (*a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*), comme faisaient les Épicuriens en attribuant la forme humaine aux dieux sur ce principe, que tout ce qui est beau est en Dieu, et que la forme humaine est la plus belle de toutes; tandis qu'elle n'est belle que par rapport au corps et non absolument; — 3° les *S. de grammaire*, savoir : *abuser de l'ambiguïté des mots*, comme dans cet exemple : L'homme pense; or l'homme est composé de corps et d'âme; donc le corps pense aussi bien que l'âme (*Voy.* ÉQUIVOQUE), ou bien *passer du sens divisé au sens composé, et réciproquement*, comme dans les jeux de mots célèbres chez les Grecs : p. ex. Électre, fille d'Agamemnon, connaissait et en même temps ne connaissait pas Oreste : car, en présence d'Oreste encore inconnu, elle sait qu'Oreste est son frère, mais elle ignore que celui qui est là est Oreste.

Pour réfuter les sophismes de déduction, il faut appliquer les règles du syllogisme; pour les sophismes d'induction, les préceptes de Bacon; pour les sophismes de grammaire, définir les mots et en distinguer les divers sens. — Platon a dévoilé les artifices des Sophistes dans l'*Euthydème* et le *Protagoras*. Après lui Aristote, dans l'*Organon*, a consacré un livre entier à l'exposition et à la réfutation des sophismes (*Réfutations des sophistes*). La *Logique* de Port Royal a ajouté à l'œuvre d'Aristote un excellent chapitre *sur les mauvais raisonnements que l'on commet dans les discours ordinaires*. — J. Bentham a donné les *Sophismes des assemblées délibérantes*.

SOPHISTES. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SOPHISTICATION (du σοφιστικός, trompeur), synonyme de *Falsification*. *Voy.* ce mot.

SOPHISTIQUE. Ce mot s'entend et de l'art des sophistes et de la partie de la Logique qui traite des sophismes. *Voy.* SOPHISME.

SOPHORA, genre de la famille des Papilionacées et type de la tribu des Sophorées, renferme des arbres d'un beau port qui s'élèvent à 15 ou 20m : feuilles d'un vert foncé; fleurs en grappes axillaires ou terminales, blanches ou jaunes et très-nombreuses; le fruit est une gousse charnue et pendante, renfermant des semences noires et luisantes semblables au haricot. Le Sophora est originaire de la Chine et a été importé en France en 1747. Le *S. du Japon* a un bois compacte, jaune et uni, propre à l'ébénisterie; ses corolles donnent une teinture jaune, ses feuilles sont purgatives. — La tribu des *Sophorées* renferme les genres *Sophora*, *Myroxylon*, *Cercis* ou *Gaînier*, *Edwardsia*, etc.

SOPORATIF, SOPORIFÈRE ou SOPORIFIQUE (du lat. *sopor*, sommeil), qui produit le sommeil. *Voy.* SOMNIFÈRE, HYPNOTIQUES, NARCOTIQUES.

SOPRANO, mot italien qui s'emploie, en Musique, pour désigner la plus aiguë des quatre parties dans lesquelles on divise ordinairement l'étendue de la voix humaine. Le soprano porte, en France, le nom de *dessus* (*Voy.* ce mot). Les voix de *soprani* sont celles des femmes, des enfants et des castrats. — On appelle *mezzo soprano* une voix qui tient à la fois du soprano et du contralto.

SORA, espèce de Hérisson. *Voy.* ÉRICULE.

SORBE ou CORME, fruit du *Sorbier*. *Voy.* ce mot.

SORBET (de l'ital. *sorbetto*, du lat. *sorbere*, boire), boisson à demi glacée qui a pour base des jus de fruits et du sucre, et dans laquelle on fait entrer une liqueur telle que le rhum, le marasquin, etc. — On appelle *sorbetière*, et par corruption *sabotière*, le vase dans lequel on prépare les sorbets.

SORBIER, *Sorbus*, genre de la famille des Rosacées, section des Pomacées, renferme des arbres et des arbrisseaux qu'on cultive surtout pour l'ornement des bosquets et des jardins. Leur feuillage est touffu, léger, d'un beau vert; au printemps, ils produisent de belles fleurs blanches en larges bouquets, auxquels succèdent des fruits en paquets et semblables à de petites pommes d'un rouge de feu, qui res-

tent sur l'arbre une partie de l'hiver. — Le S. *des oiseaux* (*S. aucuparia*), est peu élevé et d'une médiocre grosseur. Cet arbre est commun dans nos bois, où il vit pendant des siècles. Son bois, dur, compacte et rougeâtre, est propre à l'ébénisterie et au tour. Le sorbier jouait un rôle important dans les mystères religieux des Druides; on trouve encore sur les montagnes du nord de l'Écosse, où étaient leurs temples, de grands cercles de pierres entourés de vieux sorbiers. Dans quelques endroits de la Suisse, on répand le fruit du sorbier sur les tombeaux. — Le *S. cormier* (*S. domestica*) a le tronc plus élevé; il donne des fruits appelés *sorbes* ou *cormes*, qui sont plus gros, d'un rouge jaunâtre, et assez semblables à de petites poires d'un goût acerbe: mûris sur la paille, ils deviennent mangeables; on en extrait une espèce de cidre appelé *cormé*. — Le *S. hybride* (*S. hybrida*) a des fruits petits, rougeâtres, un peu pyriformes; il croît en Laponie, en Suède, etc.; il sert à orner les bosquets.

M. Pelouze a extrait, en 1852, des baies du sorbier un sucre infermentescible qu'il a appelé *sorbine* ou *sorbite* et dont la formule est $C^6H^{12}O^6$.

On nomme *Sorbier des Alpes*, l'Alisier blanc; *S. de Fontainebleau*, l'Alisier aux larges feuilles.

SORBONIQUE. On appelait jadis ainsi une thèse de théologie qu'on soutenait en *Sorbonne* pour être reçu docteur : elle durait depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. — On appelait *sorboniste* tout gradué de la maison de Sorbonne. *Voy.* SORBONNE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SORCELLERIE, SORCIER (du lat. *sortiarius*, qui prédit le *sort* ou qui jette des *sorts*). On appelle *sorciers* ceux qui, comme on l'a cru dans les temps d'ignorance, ont fait un pacte avec le diable pour opérer, par son secours, des prodiges et des maléfices, pour jeter des *sorts*, et qui vont au *sabbat*; et *sorcellerie*, l'œuvre d'un sorcier. Le *sorcier* diffère du *magicien* en ce qu'il est de plus bas étage et ne fait que du mal : la dénomination de sorcier remplaça celle de magicien après le triomphe du Christianisme, qui avait proscrit la magie comme étant l'œuvre du démon. — La croyance aux sorciers date de la plus haute antiquité; elle a régné chez tous les peuples sous des noms différents (*Voy.* MAGIE, GOÉTIE, etc.). Pendant le moyen âge, les malheureux qu'on qualifiait de *sorciers* étaient brûlés vifs : parmi les victimes les plus déplorables de ces accusations, qui souvent n'étaient qu'un prétexte pour perdre ceux dont on avait juré la mort, on peut citer Jeanne d'Arc, Urbain Grandier et la maréchale d'Ancre. Quelquefois les accusés, dupes de leur imagination, se prenaient eux-mêmes pour sorciers et avouaient avoir assisté au sabbat : on explique leur illusion par les hallucinations qu'enfantait la superstition ou que l'on provoquait même au moyen de certaines drogues narcotiques et enivrantes, comme le *stramonium*, le *haschich*. Ce n'est qu'au XVIIe siècle, en 1672, que les accusations de sorcellerie cessèrent d'être admises par les tribunaux de France. — La croyance aux sorciers et aux sortiléges existe encore dans quelques campagnes : on donne le plus souvent la qualification de sorcier à quelque vieux berger, à quelque mendiant mal famé; mais les progrès de l'instruction rendent ce préjugé de plus en plus rare.

Parmi les nombreux écrits publiés sur la sorcellerie, on peut lire, outre ceux qui sont indiqués au mot *Magie*, un traité *De la sorcellerie*, par M. Louandre (1853) et *la Sorcière*, par M. Michelet.

Sorcier, poisson percoïde. *Voy.* APRON.

SORDAWALITE, minéral qui résulte de la combinaison d'un silicate double de fer et d'alumine avec un phosphate de magnésie. C'est une substance compacte et opaque, noire, grise ou verte, que l'on trouve en lits peu épais au milieu des argiles ferrugineuses de *Sordawala* en Finlande.

SORE (du gr. σωρός, amas), nom donné, en Botanique, à la réunion de fructifications dans les Fougères. — On appelle *sorédion*, la tache pulvérulente que forment, en se réunissant, les corpuscules reproducteurs de beaucoup de Lichens.

SOREX, nom latin de la *Souris*, est devenu le nom scientifique du genre *Musaraigne*, type des *Soricidés*, l'une des quatre familles de l'ordre des Insectivores, et qui comprend les genres *Musaraigne*, *Desman*, *Solénodon*, etc.

SORGHO. On comprend sous ce nom diverses espèces de Graminées appartenant au genre *Andropogon* (*Voy.* ce mot). — Le *Sorgho à balais* (*Holcus sorgho*), vulg. *Grand millet*, est une plante annuelle, d'un bel aspect, à tiges articulées, pleines de moelle, s'élevant à plus de 2m, et garnies de feuilles semblables à celles du maïs, simples, pointues, vertes, traversées par une forte nervure blanche; sa panicule est grosse et un peu serrée : on en fait des balais. Cette espèce réussit très-bien dans le Midi. Les graines fournissent un aliment sain, agréable et de facile digestion pour l'homme; on les donne aussi aux volatiles et aux bestiaux, ainsi que les feuilles de la plante. — Le *Sorgho sucré* (*H. saccharatus*), apporté de Chine par le jésuite Du Halde et aujourd'hui cultivé en Provence et en Algérie, contient beaucoup de sucre. Suivant Gössmann 100 p. de ce suc renferment 78,9 d'eau, 10,2 de parties solubles, 8,2 de cellulose, 0,5 de parties insolubles, de sels et de cérasine. *Voy.* HOUQUE.

SORITE (du gr. σωρίτης), raisonnement composé d'un nombre indéterminé de propositions, disposées de façon que l'attribut de la première devienne le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde, le sujet de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la conclusion, qui prend pour sujet le sujet de la première proposition et pour attribut l'attribut de la dernière. Voici un exemple de sorite souvent cité; c'est le raisonnement que Montaigne, d'après Plutarque, prête au renard de Thrace qui sonde la glace : « Ce qui fait du bruit se remue; ce qui se remue n'est pas gelé; ce qui n'est pas gelé est liquide; ce qui est liquide plie sous le faix; donc cette eau, qui fait du bruit, plie sous le faix » (*Essais*, II, 12).

SOROSE (du gr. σωρός, monceau), nom donné, en Botanique, aux fruits agrégés formés par la réunion de plusieurs fruits charnus qui se sont soudés en une seule masse par suite du développement des folioles du calice, charnues comme les fruits eux-mêmes. Tels sont, p. ex., les fruits de l'Ananas, de l'Arbre à pain, du Mûrier, etc.

SORT (du lat. *sors*). Ce mot signifie proprement les chances diverses du hasard. L'usage d'abandonner au sort la décision que l'on doit prendre remonte à la plus haute antiquité : dans l'Ancien Testament, on voit les Israélites s'en remettre au sort pour le choix des victimes, pour le partage de la Terre sainte, etc. Les Francs faisaient usage du *sort* pour partager le butin, et au moyen âge, des juges ignorants eurent souvent recours à ce procédé singulier pour vider les contestations. Aujourd'hui, on n'a guère recours au *sort* que pour égaliser les chances, comme pour partager les lots d'une succession, pour tirer la loterie, etc.

Les Païens nommaient *sorts* une espèce de divination qui avait lieu, soit au moyen des dés sur lesquels étaient gravés des caractères ou des mots dont on allait chercher l'explication dans des tables faites exprès; soit en ouvrant au hasard un livre et interprétant le premier passage que le sort faisait rencontrer : les livres usités dans ces occasions étaient surtout Homère ou Virgile; de là les expressions : *sorts homériques*, *sorts virgiliens*. Plus tard, on substitua les livres saints aux poëmes païens, et il y eut les *sorts des Saints*. Le concile d'Agde, en 506, condamna cette superstition.

On nommait encore *sort* ou *sortilége* un maléfice qu'un sorcier jetait sur quelqu'un ou sur quelque chose, au moyen de paroles, de caractères cabalistiques ou de drogues. Le sort ainsi jeté pouvait être

levé, moyennant finance, par le sorcier qui l'avait jeté, ou par un sorcier plus puissant.

SORTILÉGE, maléfice. *Voy.* Sort et Sorcellerie.

SOTADIQUES (vers). *Voy.* Anacycliques (vers).

SOTHIS, nom que donnaient les Égyptiens à l'étoile Sirius. *Voy.* Canicule.

Période sothiaque ou *Cycle caniculaire. V.* Année.

SOTIE ou sottise, pièce satirique qui appartient à la comédie française du moyen âge et qui est comme une sorte de mélange de la farce et de la moralité : elle se distingue surtout des autres pièces de l'époque par de grossières personnalités. Les acteurs de ces pièces formaient des confréries, connues sous le nom d'*Enfants sans souci*, de *Basochiens*, etc. Le chef de la troupe prenait le nom de *Prince des sots* ; le personnage principal avait celui de *Mère-sotte*. Parmi les soties les plus fameuses on cite surtout le *Vieux Monde*, le *Nouveau-Monde* attribué à Jean Bouchet et le *Jeu du Prince des sots*: cette dernière, dont l'auteur est Pierre Gringoire, n'est qu'une longue satire dirigée contre le pape Jules II, alors en guerre avec Louis XII. Elle fut jouée aux Halles de Paris le mardi gras de l'an 1511. Soumises à la censure sous François I[er], les soties perdirent bientôt de leur intérêt et elles disparurent avec les farces au commencement du XVII[e] siècle. — Les soties imprimées ou manuscrites sont d'une grande rareté.

SOTTO-VOCE, expression italienne, qui signifie *sous-voix*, et qu'on emploie, en Musique, pour signifier *à demi-voix*, *à demi-jeu*.

SOU ou sol (du lat. *solidus*, entier), petite monnaie de cuivre qui était la 20[e] partie de l'ancienne *livre* d'argent, et qui se subdivisait en deniers : on distinguait le *sou tournois*, qui valait 12 deniers, et le *sou parisis*, qui valait 15 deniers. Le *sou* actuel est le 20[e] du franc et vaut 5 centimes. — Il y eut, sous les rois des deux premières races des *sous d'or*, qui se divisaient originairement en 40 deniers d'argent, mais dont la valeur a souvent varié (*Voy.* Solidus); on les nomma depuis *florins*. Il y eut aussi des sous d'or de 12 deniers.

SOUBAB, vice-roi indien. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SOUBASSEMENT (de *sous* et *base*), partie inférieure d'une construction, espèce de piédestal continu, sur lequel semble porter tout l'édifice. Il se dit surtout en parlant des édifices à colonnes.

SOUBRESAUT (de l'espagn. *sobresalto*), mouvement brusque et inopiné, résultant de la brusque contraction d'un muscle sans intervention de la volonté : c'est un symptôme qui se rencontre fréquemment dans les affections cérébrales. — Le *soubresaut épigastrique* consiste dans des secousses convulsives de l'estomac, qui ne peut ni admettre de nouvelles substances, ni expulser celles qu'il contient.

En parlant d'un cheval, *soubresaut* s'entend d'un saut inopiné et à contre-sens.

SOUBRETTE (orig. inc.), suivante de comédie. Les *soubrettes* de Molière, si l'on peut appeler de ce nom les Dorine, les Martine, les Nicolle, etc., sont les génies familiers de la maison ; elles ont le propos leste et caustique, mais le bon sens du peuple et le dévouement du fidèle domestique. Avec Regnard, Marivaux et les autres auteurs comiques du XVIII[e] siècle, les soubrettes deviennent plus rusées et moins honnêtes : ce sont de fines mouches à l'œil mutin, qui mettent volontiers leurs bons offices aux gages des soupirants généreux et qui s'entendent presque toujours avec les *valets*, au détriment de leurs maîtres réciproques. De nos jours, Augustine Brohan a été parfaite dans ce rôle difficile.

SOUBREVESTE (de l'espagn. *sobre*, par-dessus, et de *veste*), sorte de justaucorps sans manches, que portaient autrefois les mousquetaires.

SOUBUSE ou busehai, oiseau. *Voy.* Busard.

SOUCHE (orig. inc.). On nomme ainsi vulgairement le tronc des arbres ou cette partie du tronc qui reste dans la terre après que l'arbre a été coupé. Pour les botanistes, la *souche* est la prolongation souterraine de l'axe de la plante ou le corps de la racine. La souche est séparée de la tige aérienne par une ligne circulaire appelée *collet* ou *nœud vital :* elle peut être *simple* (Navet), ou *rameuse* (Giroflée); *charnue* (Radis), ou *ligneuse* (arbres et arbrisseaux). Sa forme est variable : elle est *cylindracée*, *conique* (Carotte); *napiforme* ou en navet (Radis); *fusiforme* ou en fuseau (Rave); *scutelliforme*, c.-à-d. en forme de plateau (plantes bulbeuses); *contournée* (Bistorte); *articulée* (Gratiole); *tronquée* (Scabieuse succise); *tubéreuse*, offrant des renflements nommés *tubercules* (Pomme de terre), etc. *Voy.* Rhizome.

souche. En termes de Généalogie, c'est le personnage duquel descend une famille, une race : Eudes, duc de France, est la souche des Capétiens; Robert le Fort, 4[e] fils de St-Louis, celle de la maison de Bourbon. — En Droit, le *partage par souche* consiste, en matière de succession, à diviser une succession ou une part de succession entre plusieurs personnes qui en représentent une autre et ne prennent toutes ensemble que la part qui lui serait revenue (C. civ., art. 743). *Voy.* Partage et Succession.

On appelle encore *souche* : 1° la partie du corps d'une cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble; 2° la partie qui reste des feuilles d'un registre lorsqu'on les a coupées en zigzag, de sorte qu'en rapprochant la partie coupée et détachée du registre de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement.

SOUCHET, *Anas spatula*, section du genre Canard, caractérisée par un bec long dont la mandibule supérieure, ployée en demi-cylindre, est élargie à son extrémité en forme de *spatule*. Le Souchet a la tête et le cou verts, la poitrine blanche, le ventre roux, le dos brun et les ailes variées de blanc, de cendré, de vert et de brun. Il est triste et sauvage, et vit de vermiceaux qu'il recueille dans la vase, au bord des ruisseaux. Sa chair est délicate, et son plumage recherché. C'est un oiseau migrateur : on le trouve en France de novembre en avril. — Quelques ornithologistes rapprochent de ce genre le *Ridenne* (*A. strepera*), dit aussi *Chipeau* et *Rousseau*.

souchet, *Cyperus*, genre type de la famille des Cypéracées et de la tribu des Cypérées, renferme des plantes herbacées vivaces, qui habitent les marais et le bord des eaux, dans les pays chauds. Le *S. long* (*C. longus*) s'élève à plus de 1[m] sur une tige droite, presque nue, triangulaire : racines longues, traçantes et répandant, quand elles sont sèches, une odeur assez agréable; fleurs réunies en ombelle terminale fort ample, chargée d'épillets grêles et roussâtres. Cette plante est utile dans les terrains en talus, pour prévenir les éboulements. Ses racines passent pour diurétiques, stomachiques et détersives; les parfumeurs les font entrer, réduites en poudre, dans la composition de leurs aromates. Le *S. comestible* (*C. esculentus*) a des fleurs blanches et des racines tuberculeuses : ses tubercules ont une saveur sucrée, assez semblable à celle de la noisette; on les mange crus, et plus souvent cuits : ils abondent en Égypte. — Parmi les autres espèces, on remarque le *S. à feuilles rondes* (*C. rotundifolius*), le *S. jaunâtre* (*C. flavescens*), le *S. brun* (*C. fuscus*), et surtout le *S. à papier*, plus connu sous le nom de *Papyrus*. *Voy.* Papyrus.

On nomme *Souchet babylonique*, le Galanga ; *S. d'Amérique*, un Rotang; *S. des Indes*, un Curcuma.

SOU-CHONG, espèce de thé. *Voy.* Thé.

SOUCI, dit aussi *Calende* (*Calendula*), parce qu'il fleurit tous les mois, et *Mé-lorine*, parce que ses fleurs s'épanouissent quand le soleil brille et qu'elles se ferment quand il disparaît; genre de la famille des Composées, renferme des plantes herbacées, annuelles, à tiges peu élevées; à feuilles entières, le plus souvent très-découpées; à fleurs jaunes, d'une odeur forte ; à semences brunes. Le *S. des champs* (*C. arvensis*) est commun dans les vignes et les champs : feuilles ses-

siles, ovales, presque glabres; fleurs jaunes : les fleurons du centre sont mâles; ceux du disque, hermaphrodites ; les demi-fleurons, femelles et fertiles. Le *S. des jardins* (*C. officinalis*), à grandes fleurs d'un jaune orange, croît naturellement dans le midi de l'Europe : on a obtenu de jolies variétés, entre autres le *S. anémone*, le *S. de la reine*, etc. On cultive aussi dans les jardins le *S. de pluie* (*C. pluvialis*, *Dimorphotheca*), du cap de Bonne-Espérance : fleurs grandes, qui sont, à leur circonférence, d'un blanc de neige en dessus, d'un violet foncé en dessous; ces fleurs s'ouvrent le matin et restent ouvertes tout le jour si le temps est sec; elles se ferment dès que le temps est à la pluie. — Les fleurs du souci sont employées dans la teinture en jaune; elles servent à colorer le beurre et à sophistiquer le safran. Les bestiaux recherchent avidement cette plante.

Le Souci des jardins est le symbole du chagrin et de l'inquiétude; le Souci de pluie, du présage.

Souci d'eau, nom vulgaire du Populage et de la Lysimachie.

SOUDAN (de *soldanus*, forme latinisée du mot *sultan*), titre de souverain mahométan. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SOUDE (de l'ital. *soda*, du lat. *solida*), *Salsola*, genre type de la famille des Chénopodées et de la tribu des Salsolées, renferme des plantes herbacées ou ligneuses, qui habitent le voisinage de la mer, et des cendres desquelles on retire la substance saline connue elle-même sous le nom de *soude* (*Voy.* ci-après) : tiges souples et pliantes; feuilles petites, glabres, charnues, serrées contre les tiges; graines enveloppées dans le calice persistant de la fleur. Ces plantes sont utiles pour fixer les sables mobiles du rivage. Les troupeaux, surtout les moutons, en sont très-avides. Aux environs de Narbonne, on donne les graines en guise d'avoine aux bœufs de labour. Les Soudes habitent aussi l'intérieur des terres, là où le sol est imprégné de sel marin; on en trouve dans le voisinage des salines, le long des lacs salés et des eaux saumâtres. C'est en incinérant les tiges des soudes qu'on obtient le sel que ces plantes contiennent. — Les principales espèces sont : la *S. commune* (*S. soda*), la *S. épineuse* (*S. tragus*), la *S. kali* (*S. kali*), la *S. cultivée* (*S. sativa*), la *S. velue* (*S. hirsuta*), la *S. ligneuse* (*S. fruticosa*), la *S. maritime* (*S. maritima*), qui diffèrent peu les unes des autres.

SOUDE. En Chimie et dans les Arts, *Soude* se dit de deux substances différentes : la *Soude du commerce* ou simplement *Soude*, qui est le carbonate de soude, et la *Soude caustique* ou *Oxyde de sodium*, qui est la soude débarrassée de son acide carbonique.

Soude du commerce, *Carbonate neutre de soude*, *Pierre de soude*, sel composé d'acide carbonique et de soude $[CO^3Na^2 + 5H^2O]$. La soude se présente sous l'aspect d'une matière blanche, fort soluble dans l'eau, d'une saveur âcre et urineuse, un peu caustique. Elle se distingue de la potasse en ce qu'elle n'est pas déliquescente, et qu'elle peut s'obtenir en beaux cristaux qui renferment 62,9 p. 100 d'eau. Ces cristaux sont transparents et incolores, mais ils deviennent bientôt opaques au contact de l'air, et se recouvrent d'une poussière farineuse : on dit alors qu'ils sont efflorescents. Autrefois, on préparait la soude, sur les côtes d'Espagne et de France, par l'incinération des plantes marines, notamment des soudes ou barilles, des salicors, des chénopodes, des arroches, de la cresse de Crète, etc., qui croissent sur les bords des étangs salés ou sur les plages de la mer. Sur les côtes de Normandie, on faisait au moyen de plantes marines connues sous le nom de *goemons*, une espèce de soude qui était appelée *soude de varech*. Aujourd'hui, on ne fabrique plus guère que des *soudes artificielles* : dès 1792, Leblanc et Dizé avaient trouvé le procédé qui est encore suivi actuellement pour ce genre de fabrication. Il consiste à calciner le sulfate de soude avec de la craie et du charbon dans des fours à réverbère, et à lessiver le produit : le charbon transforme d'abord le sulfate en sulfure de sodium, en lui enlevant son oxygène ; le sulfure de sodium et la craie se décomposent ensuite réciproquement et forment du sulfure de calcium et du carbonate de soude. La soude ainsi obtenue est bien plus pure que la soude de varech; la préparation en est arrivée à un degré de perfection extrême et ses résidus fournissent une grande quantité de soufre au commerce.

La soude sert à peu près aux mêmes usages que la potasse; on l'emploie pour la fabrication du verre, des glaces, des cristaux, des savons durs; on l'utilise dans les ateliers de teinture, pour dissoudre la matière colorante du rocou, du carthame, pour la confection de la couleur dite *rouge des Indes*, pour disposer les laines à recevoir les matières colorantes, etc. En Médecine, on associe la soude aux amers dans le traitement des scrofules; on l'emploie à l'extérieur contre quelques affections cutanées.

Outre le *carbonate neutre*, il existe deux autres carbonates de soude : 1° le *bicarbonate*, qui se trouve dans plusieurs eaux minérales naturelles, notamment dans celles de Vichy et du Mont-Dore : il est employé avec succès dans le traitement de la gravelle; il entre dans la composition des *pastilles de Vichy* ou *tablettes digestives de Darcet*; 2° le *sesquicarbonate* ou *natron*. *Voy.* ce mot.

Soude caustique, *Oxyde de sodium*, *Alcali minéral*, base minérale, composée de sodium et d'oxygène [NaHO]. Elle est solide, blanche, sans odeur, très-caustique, et fort soluble dans l'eau. On l'obtient par le même procédé que par la potasse caustique, en faisant bouillir avec de la chaux caustique une solution de carbonate de soude : la chaux débarrasse le carbonate de son acide carbonique et s'unit avec cet acide. — La soude forme avec les acides un grand nombre de sels dont les plus importants sont : les *carbonates* de soude (*Voy.* ci-dessus), le *borate* de soude ou borax, le *nitrate* de soude ou salpêtre du Chili, le *sulfate* de soude ou sel de Glauber et le *phosphate* de soude, employés comme purgatifs, etc.

SOUDE BORATÉE. *Voy.* BORAX.

SOUDE CARBONATÉE. *Voy.* NATRON et URAO.

SOUDE NITRATÉE ou *Marianite* $[\dot{Na}\ddot{Az}]$, substance soluble, blanche, non déliquescente, susceptible de cristalliser en rhomboèdres, et qu'on trouve sur les côtes de la baie d'Yquique au Pérou, où elle forme une couche impure de près d'un mètre d'épaisseur et d'une longueur de plus de 200 kilomètres.

SOUDE MURIATÉE. *Voy.* SEL MARIN.

SOUDE SULFATÉE ou *Exanthalose* $[\dot{Na}\dddot{S} + 2Aq]$, substance blanche, soluble, d'une saveur amère, susceptible de cristalliser en prismes rhomboïdaux obliques, que l'on trouve en efflorescences, sur les laves du Vésuve et de Pouzzoles, dans les salines d'Autriche et au bord de certains lacs de Sibérie.

Soude sulfatée anhydre ou *Thénardite* $[\dot{Na}\dddot{S}]$, substance soluble, blanche, efflorescente, cristallisant en octaèdres droits et se clivant en prismes rhomboïdaux. Elle se dépose en croûtes cristallisées au fond des eaux de certaines salines, notamment à Aranjuez, en Espagne. — *Voy.* aussi GLAUBÉRITE et POLYHALITE.

SOUDURE (de *souder*, du lat. *solidare*), opération par laquelle on joint ensemble deux ou plusieurs métaux à l'aide d'un fondant métallique que le feu puisse faire entrer en fusion plus facilement que les métaux que l'on veut unir. On nomme aussi *soudure* le fondant qui sert à cette opération. La soudure des ferblantiers et celle des plombiers se composent d'étain et de plomb, alliés dans des proportions diverses; celle qui sert aux bijoutiers se prépare avec de l'or et de l'argent, ou avec du cuivre et de l'argent. On nomme *brasure*, une espèce de soudure qui s'emploie pour réunir de la tôle ou de petites pièces de fer : elle se compose avec du cuivre et de l'étain. Quant au fer proprement dit, il se soude avec lui-même à une forte chaleur. On nomme en général

soudure autogène toute soudure faite sans l'intermédiaire d'un métal étranger. Le plomb et le platine lui-même peuvent aujourd'hui subir ce genre de soudure, qu'il est important d'obtenir lorsque ces métaux doivent être longtemps soumis à l'action de corrodants puissants, tels que l'acide sulfurique bouillant. — Pour que le fondant d'une soudure prenne solidement, il faut préalablement gratter les parties que l'on veut réunir et les aviver avec du sel ammoniac, de l'acide chlorhydrique ou du borax. Aujourd'hui, dans les ateliers, les fers à l'aide desquels on fait les soudures sont chauffés par un jet de gaz.

SOUFFLAGE. On appelle spécialement ainsi l'action et l'art de *souffler* le verre, c.-à-d. de façonner quelque ouvrage de cette substance en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la matière que l'on travaille (*Voy.* VERRE). On appelle *four de soufflage* le four où se fond et se prépare le verre pour faire les glaces soufflées ; le four des glaces de grand volume se nomme *four à couler*. On souffle les petites pièces de verre au chalumeau et à la lampe d'émailleur. *Voy.* CHALUMEAU et ÉMAILLEUR.

En Marine, on nomme *soufflage* un revêtement en planches appliqué extérieurement sur la carène d'un navire, soit pour remédier à un défaut de stabilité de la coque, soit pour préserver celle-ci du choc ou du contact de tout ce qui pourrait l'endommager.

SOUFFLANTES (MACHINES). *Voy.* SOUFFLET.

SOUFFLARDS. *Voy.* SOFFIONI.

SOUFFLE. Dans l'*auscultation* (*Voy.* ce mot), on distingue deux espèces de bruits dits de *souffle :* 1° ceux qui sont perçus par l'auscultation des *vaisseaux artériels* et surtout du *cœur :* ils indiquent, dans les artères, de l'anémie ou un anévrysme ; dans le cœur, une lésion des valvules ; 2° ceux qui sont perçus dans les *bronches :* ils sont dus à un changement d'état du tissu pulmonaire qui est plus condensé, ou à l'interposition d'un liquide, comme dans la pleurésie. On appelle *souffle amphorique,* celui qui résulte de la pénétration de l'air dans une excavation pulmonaire ou dans la plèvre.

SOUFFLÉ, mets léger dont la pâte renfle beaucoup, et que l'on fait au four de campagne.

SOUFFLERIE, l'ensemble des soufflets d'un orgue, ou le local dans lequel est placé l'appareil de la soufflerie, et où se tient le souffleur qui fait mouvoir les soufflets de l'orgue. — Il se dit encore de l'ensemble des soufflets d'une fabrique, d'une forge, d'une usine, etc., des pompes de compression destinées à renouveler l'air dans les hôpitaux, les salles de théâtre, etc. *Voy.* SOUFFLET et VENTILATEUR.

SOUFFLET, instrument destiné à projeter l'air avec force. Le *soufflet ordinaire* est une espèce de pompe à air aspirante et foulante. Il se compose de deux plaques de bois séparées par une large bordure de cuir, munies à l'extrémité inférieure d'un tube métallique ; la plaque inférieure est percée d'un trou qui en dedans est recouvert d'une peau mobile. Si on écarte les deux plaques, l'air s'introduit dans l'intérieur du soufflet par le trou de la plaque inférieure ; si on les rapproche ensuite, l'air, cherchant une issue pour sortir, comprime la peau contre l'ouverture par laquelle il est entré, et s'échappe avec force par le tube. Les grands *soufflets de forge* ne diffèrent de nos soufflets d'appartement que par le volume : ils sont mus par des mécanismes divers.

On appelle *machines soufflantes* des machines qui servent à lancer l'air destiné à alimenter les feux et fourneaux métallurgiques : elles reçoivent de leur forme et de leur destination les noms de *trompes*, de *soufflets pyramidaux,* de *machines soufflantes à piston*, etc. ; elles sont ordinairement mues par la vapeur (*Voy.* VENTILATEUR). — Cagniard de la Tour a appliqué avec succès la vis d'Archimède aux machines soufflantes. *Voy.* CAGNIARDELLE.

Soufflet, coup appliqué par la main sur la joue. De tout temps le soufflet fut un outrage. Dans l'antiquité on déshonorait souvent par un soufflet ceux qu'on voulait sacrifier ou mener au supplice. Quand on achetait un esclave, on en prenait possession en lui donnant un petit soufflet sur la joue. De nos jours encore, un soufflet est regardé comme l'affront le plus sanglant, que le point d'honneur oblige à laver dans le sang. *Voy.* DUEL.

SOUFFLEURS, nom commun sous lequel on désigne les Cétacés munis d'évents, à l'aide desquels ils rejettent sous forme de jets l'eau qu'ils avalent en nageant. *Voy.* ÉVENT et CÉTACÉS.

SOUFFLURE (de *souffler*), nom donné, dans les Fonderies et les Verreries, à des concavités plus ou moins grandes qui se forment dans l'épaisseur d'un métal ou à la surface du verre.

SOUFRAGE, action de *soufrer*, c.-à-d. d'imprégner de soufre les allumettes, les étoffes qu'on veut blanchir, etc. Pour soufrer les allumettes, il suffit d'en plonger l'extrémité dans du soufre en fusion. Pour soufrer les étoffes, on les suspend dans des salles hermétiquement fermées, dites *soufroirs*, dans lesquelles sont disposés des réchauds allumés, sur lesquels on a répandu de la fleur de soufre. Pour le soufrage des vins, dit aussi *mutage* (*Voy.* ce mot), on se sert de *mèches soufrées,* qu'on descend par la bonde, et tout allumées, dans le tonneau vide. Ces mèches sont des bandes de toile longues de 0m,20 et larges de 0m,03, trempées dans du soufre fondu. On mêle souvent avec le soufre des aromates, tels que les poudres de girofle, de cannelle, de gingembre, d'iris de Provence, de fleur de thym, de lavande, de marjolaine : les mèches que l'on fait à Strasbourg sont couvertes de feuilles de violettes.

On emploie aussi avec succès le *soufrage* pour arrêter les progrès de l'oïdium de la vigne, du *blanc* des arbres fruitiers, etc. On se sert pour cela de soufflets ou de houppes en laines disposées à cet effet : il faut avoir soin de procéder à l'opération par un temps un peu humide pour que le soufre s'attache mieux aux feuilles.

SOUFRE (du lat. *sulfur*), corps simple, solide, de couleur jaune, sans saveur et sans odeur, d'une pesanteur spécifique double environ de celle de l'eau. Le frottement lui communique une légère odeur et le rend électrique ; serré dans la main, un bâton de soufre fait entendre un petit craquement, qui est dû à ce qu'il se brise intérieurement par suite de l'inégale dilatation de ses parties. Le soufre revêt des formes cristallines qui appartiennent à deux systèmes différents : refroidi lentement, il cristallise en aiguilles ayant la forme de prismes obliques à bases rhombes ; dissous dans du sulfure de carbone, il offre des octaèdres allongés à bases rhombes. Le soufre fond vers 110° et forme un liquide de couleur citrine ; si on le chauffe jusqu'à 220°, il s'épaissit de plus en plus, de manière à perdre entièrement sa fluidité ; si, dans cet état, on le refroidit subitement par l'immersion dans l'eau, il reste mou, transparent et d'une couleur rouge ; il est alors assez ductile pour qu'on puisse le tirer en fils aussi fins qu'un cheveu ; mais peu à peu il reprend au bout de quelques jours la forme cristalline et devient jaune et cassant. Chauffé en vase clos, le soufre entre en ébullition vers 400°, et se réduit en vapeurs de couleur orangée, qui se condensent, par le contact d'un corps froid, sous la forme d'une poussière appelée *fleur de soufre.* Il prend feu dans l'air à la température de 150° environ, produit alors une flamme bleuâtre et répand des vapeurs suffocantes. Le soufre est insoluble dans l'eau, fort peu soluble dans l'alcool, mais il se dissout dans les corps gras ; son meilleur dissolvant est le sulfure de carbone qui permet de l'associer à diverses substances, entre autres au caoutchouc. — Le soufre s'unit directement à froid ou à chaud au chlore, au brome, à l'oxygène, à l'arsenic, au charbon et à la plupart des métaux. De son union à l'oxygène résultent deux acides principaux, l'un gazeux (*acide sulfureux*), qui répand l'odeur sulfureuse du soufre qui brûle ; l'autre liquide (*acide sulfuri-

que), que l'on obtient indirectement et qui contient en outre de l'hydrogène.

Le soufre se présente dans la nature sous différents états; on le trouve dans la plupart des terrains qui constituent l'écorce du globe. Il est surtout abondant auprès des volcans en activité. Le Vésuve, l'Etna, les volcans d'Islande, de Java, de la Guadeloupe (la *Soufrière*), de l'Amérique méridionale, en vomissent constamment. Les environs des volcans sont souvent imprégnés de soufre jusqu'à des profondeurs de 10^m et au delà; les cratères des volcans éteints laissent aussi fréquemment échapper des courants de gaz sulfureux : on leur donne alors le nom de *solfatares* (*Voy.* ce mot). Le soufre entre dans la composition des *pyrites*, des *galènes* et des *blendes*, qu'on exploite pour les métaux qu'elles renferment. Uni à l'oxygène et aux bases, il forme le *gypse* ou *plâtre* (*sulfate de chaux*) et divers autres sulfates. Enfin, il est contenu dans beaucoup de plantes, comme le raifort, les radis, le cresson, le cochléaria, les navets, le sénevé, les oignons, et particulièrement dans certaines matières animales, comme les œufs, la fibre musculaire, le lait caillé, la laine, les cheveux, les poils, les crins, la matière cérébrale, etc.

Le soufre est l'objet d'une immense consommation, notamment pour la fabrication des allumettes, de la poudre à canon et de la plupart des poudres d'artifice. On s'en sert souvent pour sceller le fer dans la pierre. Les modeleurs et les graveurs se servent du soufre fondu pour prendre des empreintes de médailles. En incorporant le soufre au caoutchouc, on obtient le *caoutchouc vulcanisé*, qui sert aujourd'hui à une foule d'usages (*Voy.* CAOUTCHOUC). Les médecins emploient depuis fort longtemps le soufre pour combattre les maladies de la peau, notamment la gale : il entre dans une multitude de préparations, *pastilles de soufre*, *pommade soufrée*, *cérat soufré*, etc.; on employait autrefois sous le nom de *baume de soufre anisé* une solution de soufre dans l'essence d'anis. La fleur de soufre est le meilleur remède contre la maladie de la vigne.

Le soufre est connu de toute antiquité; ce n'est toutefois que depuis Lavoisier qu'on a reconnu qu'il doit être rangé parmi les corps simples. — Les anciens chimistes désignaient sous le nom de *soufre* toutes les substances inflammables : le soufre, selon eux, entrait même comme principe dans tous ces corps. On appelait *foie de soufre* la combinaison d'un alcali fixe et du soufre; *crème de soufre*, le soufre porphyrisé et lavé ; *magistère de soufre*, le soufre obtenu par la précipitation d'une solution de sulfure de potasse au moyen d'un acide; *lait de soufre*, *beurre de soufre*, une précipitation de ce corps dans un liquide qui le tenait en dissolution; *soufre sublimé*, la fleur de soufre; *soufre doré d'antimoine*, l'oxyde d'antimoine ; *soufre rouge*, l'arsenic sulfuré rouge ; *soufre vif*, le soufre naturel ; *soufre hydrogéné*, l'acide sulfhydrique.

Soufre végétal, poussière des étamines du Lycopode, qui s'enflamme promptement à l'approche d'une lumière ou d'un tison, et que l'on emploie dans les feux de théâtre, dans les torches d'Opéra, etc.

SOUFRIÈRE. *Voy.* SOUFRE.

SOUGAR, Mammifère rongeur. *Voy.* HAMSTER.

SOUILLARD, se dit : 1° du trou percé dans une pierre pour livrer passage à l'eau de pluie ou aux eaux ménagères et pour en recevoir la chute ; 2° d'une pièce de bois assemblée sur des pieux, et que l'on pose au-devant des glacis entre les piles des ponts.

SOUILLE ou SOUIL (du lat. *suile*, étable à porcs), se dit, en termes de Chasse, d'un endroit fangeux où le sanglier aime à se vautrer. — Ce mot s'emploie aussi dans la Marine, pour désigner l'espèce de lit que forme dans la vase ou dans le sable mou un navire échoué.

SOUILLURE. La loi de Moïse distinguait plusieurs sortes de *souillures légales* : les unes étaient *volontaires*, les autres *involontaires*. Dans les premières se rangeaient l'attouchement des morts, des animaux impurs, etc.; dans les autres, certaines maladies, comme la lèpre, ou l'action de toucher par mégarde quelque chose d'impur. La loi indiquait les pratiques par lesquelles on pouvait se laver de ces souillures. *Voy.* PURIFICATION et EXPIATION.

SOUI-MANGA (mot corrompu pour *mange-sucre*), *Cinnyris*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres (*Cinnyridés* de Lesson), et voisins des Colibris et des Grimpereaux. Ces oiseaux ont un ramage gai, beaucoup de vivacité, et vivent du suc des fleurs. Ils sont les représentants du genre Colibri en Afrique et en Asie. Le *S. mignon* (*C. elegans*), du Cap de Bonne-Espérance, est d'un vert doré par tout le corps, avec une petite tache noire de chaque côté de la tête, entre l'œil et le bec. Le *S. splendide*, le *S. de Madagascar*, etc., sont également remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Le *Sucrier-figuier* (*C. platurus*) appartient au même genre, mais il n'a pas de dentelures aux mandibules.

SOULCIE, *Petronia*, oiseau du genre Gros-bec, et qu'on range aussi parmi les Moineaux. Il appartient aux contrées chaudes de l'Europe ; on le trouve dans le midi de la France, d'avril à septembre. Il est d'un naturel sauvage. *Voy.* GROS-BEC.

SOULE, jeu breton. *Voy.* SAOULE.

SOULÈVEMENTS. On appelle ainsi, en Géologie, dans le système de M. Élie de Beaumont, ces brusques changements de niveau du sol qui, produits par les commotions intérieures, ont donné naissance aux montagnes. Ces soulèvements, en déplaçant les mers, auraient détruit la majeure partie des êtres qui les habitaient et déterminé une discordance de stratification entre les terrains antérieurs au phénomène et les terrains postérieurs. La direction d'un soulèvement est la ligne de faîte des montagnes qu'il a produites ; l'ensemble des chaînes de même direction, constitue le système du soulèvement. M. Élie de Beaumont compte dans la suite des âges 20 soulèvements différents, marquant les limites d'autant de formations ; le dernier de ces soulèvements, celui du *Ténare*, est postérieur aux dépôts diluviens et à la période quaternaire. — Contrairement à cette théorie, beaucoup de géologues voient dans la formation des montagnes, non l'effet d'une commotion brusque, mais le résultat d'actions lentes, très-longtemps continuées. Selon eux, la croûte terrestre, par suite de son refroidissement incessant, subirait et aurait subi aux époques géologiques un retrait d'autant plus violent que sa température aurait été plus élevée. De là des changements de niveau, des plissements, des fractures, des redressements même, dont l'action prolongée suffirait pour expliquer complétement le phénomène. Il y aurait là un effet analogue à celui qui se produit de nos jours à Uddewala, en Suède, dont les côtes se soulèvent d'environ 1 millimètre chaque année. C'est surtout pendant la période quaternaire que la surface de la terre a éprouvé de grandes variations de niveau. C'est à ces variations très-lentes, du reste, qu'on attribue l'envahissement des eaux et par suite les ravinements et les érosions subies par la terre à cette époque, ainsi que la formation et la disparition successive des immenses glaciers dont l'étude du sol a démontré l'existence. On observe toutefois des soulèvements brusques, mais partiels : en 1821, sur les bords de l'Indus, on a vu s'élever en une nuit une colline de 80 kilomètres de long sur 25 de large, dans un pays auparavant plat et uni; en 1835 et 1837, par l'effet d'un tremblement de terre, les côtes du Chili se sont soulevées de plusieurs mètres, sur une longueur de plus de 800 kilomètres.

Les soulèvements ont pour contre-partie les *affaissements* du sol : ainsi, pendant que les côtes de Suède se soulèvent, celles du Groënland s'abaissent par une sorte de mouvement de bascule. Le tremblement de terre qui produisit le soulèvement des bords de l'Indus en 1821, détermina plus au sud

l'affaissement et la destruction du village et du fort de Sindré. Le temple de Sérapis, près de Pouzzoles, en Italie, construit à une certaine hauteur au-dessus de la mer, est maintenant au niveau des flots qui baignent le pied de ses colonnes. A une autre époque, le sol qui porte ce temple a dû être plus bas encore, car le fût de ses colonnes est percé de pholades à une hauteur de plusieurs mètres. Il y a donc là la preuve d'un affaissement suivi d'un relèvement partiel. Souvent il arrive que le retrait et les envahissements de la mer ne sont que les effets apparents de soulèvements ou d'affaissements de ses bords.

SOULIER (du lat. *solarium*, de *solea*), chaussure qui couvre le pied en tout ou en partie. Les diverses pièces qui composent un soulier sont l'*empeigne*, les *quartiers*, la *trépointe*, les *semelles* et le *talon*. (Pour l'assemblage de ces pièces, *Voy.* CORDONNIER). On fait les souliers avec de la peau de veau, de chèvre, de castor, de chamois, en maroquin, en cuir verni; les femmes en portent aussi en étoffes diverses. Leur forme est excessivement variable, et suit les caprices de la mode. On appelle *escarpins* des souliers très-découverts et à semelles très-minces qu'on porte encore l'été ou pour la danse.

Ce qu'on appelait au moyen âge *souliers à la poulaine* étaient des souliers dont l'extrémité, recourbée et pointue, était si longue que, pour marcher, on était obligé de les relever et d'en rattacher le bout aux genoux à l'aide d'un anneau ou d'une chaîne (*Voy.* POULAINE). On attribue à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, l'introduction des souliers à la poulaine.

SOULTE ou SOUTE (du lat. *solutum*, de *solvere*, payer), terme de Pratique, est synonyme de *retour*; il se dit, en matière de succession et de partages, de ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, si celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il soit d'une valeur plus grande que les autres (C. civ., art. 833 et 1476). — Dans le Commerce, *soulte* se dit pour *solde de compte*.

SOUMISSION. *Voy.* ADJUDICATION et ENCHÈRE.

SOUPAPE (orig. inconn.), se dit, en Mécanique, d'une espèce de couvercle placé sur une ouverture de telle manière qu'il s'ouvre d'un côté, tandis que de l'autre il bouche exactement l'ouverture, et d'autant mieux qu'il est plus fortement pressé. Les soupapes sont destinées à laisser entrer un fluide dans l'intérieur d'un corps de pompe ou de tout autre appareil, à l'empêcher de ressortir, et réciproquement. On les appelle souvent *clapets*. On les fait, selon leur destination, en bois, en cuir, en métal.

Les chaudières des machines à vapeur sont munies d'une *soupape de sûreté* qui s'ouvre à une forte pression pour donner issue à une partie de la vapeur, et empêcher ainsi l'explosion des chaudières : cette soupape consiste en une plaque métallique qui ferme une ouverture pratiquée dans la chaudière, et qu'on charge de poids; la résistance est calculée de manière que la soupape se soulève avant que la pression intérieure ait atteint la limite de la résistance de la chaudière. Les *plaques fusibles* ont le même objet que les soupapes de sûreté : elles ferment une ouverture de la chaudière et se fondent à une température un peu supérieure à celle que prend la vapeur dans le travail ordinaire. C'est un alliage de plomb, de bismuth et d'étain dit *alliage fusible de Darcet* : mais cet alliage s'altère par les alternatives d'échauffement et de refroidissement, de sorte qu'il finit par résister à la température à laquelle il devait fondre; on ne peut donc avoir pleine confiance dans ce dernier procédé.

SOUPENTE (de *soupendre*, du lat. *suspendere*). Outre ces petits réduits soutenus en l'air, dans une grande pièce, pour loger les domestiques ou pour tout autre usage, on appelle ainsi, en Mécanique, une pièce de bois qui, retenue à plomb par le haut, est suspendue pour retenir le treuil de la roue d'une machine. C'est aussi le nom de grosses courroies formées de plusieurs cuirs cousus ensemble, qui servent à tenir suspendu le corps d'une voiture, ou à suspendre un cheval dans l'appareil appelé *travail*.

SOUPER (de *soupe*; orig. germaniq.). *Voy.* REPAS.

SOUPIR (du lat. *suspirium*), respiration plus longue et plus forte qu'à l'ordinaire. Considéré physiologiquement, c'est une contraction volontaire et lente du diaphragme et des muscles intercostaux, qui a pour effet de rétablir l'équilibre entre la circulation et la respiration, ou de nous débarrasser de ce poids incommode que nous sentons sur la poitrine dans les chagrins profonds, poids qui paraît surtout dépendre du trouble porté par quelque cause morale dans l'accomplissement des fonctions du cœur.

En Musique, le *soupir* est un signe de silence dont la durée est égale à celle d'une noire; le *demi-soupir* est le silence d'une croche; le *quart de soupir*, d'une double croche; le *demi-quart de soupir*, d'une triple croche.

SOUQUENILLE (orig. inconn.), espèce de surtout fort long, fait de grosse toile, qu'on donnait autrefois aux cochers et aux palefreniers pour s'en servir quand ils pansaient leurs chevaux. Ce mot ne s'emploie plus guère qu'en mauvaise part, pour désigner un vêtement délabré.

SOUQUER, se dit, en termes de Marine, pour roidir un cordage ou un amarrage quelconque.

SOURBASSIS ou SOURBASTIS, soie de Perse d'une grande finesse et d'une excellente qualité.

SOURCE (de *sourdre*, du lat. *surgere*), endroit où un cours d'eau sort de terre. Si le cours d'eau est considérable, il donne naissance à un *ruisseau* ou à une *rivière*; s'il est peu abondant, c'est une simple *fontaine*. Les sources sont dues aux infiltrations des eaux pluviales dans le sol : ces eaux pénétrant au travers des roches perméables ou des fissures des roches calcaires, s'enfoncent dans la terre jusqu'à ce qu'elles rencontrent une couche imperméable qui les arrête. Elles coulent alors à sa surface en filets d'abord très-minces, mais qui vont en grossissant peu à peu, comme elles le feraient à la surface même de la terre, en suivant toutes les déclivités souterraines; puis quand elles arrivent au point où cette couche est interrompue soit par dislocation, soit par érosion, elles s'échappent du sol : c'est pour cette raison que les sources sont plus abondantes dans les pays de vallées et dans les pays à sous-sol argileux, où la superficie est fermée par un terrain meuble ou de gravier. On appelle *eau de source*, *eau de roche*, l'eau recueillie à l'endroit même où elle sort de terre, et qui a conservé toute sa fraîcheur et sa limpidité. Les eaux de certaines sources sont fortement chargées de sels qu'elles empruntent aux roches au milieu desquelles elles coulent dans le sein de la terre : ce sont les *eaux minérales* (*Voy.* ce mot). D'autres sources sont *chaudes*, ce qui tient à la grande profondeur où elles sont descendues, avant de remonter à la surface du sol; d'autres sont *jaillissantes*, soit parce que leurs eaux proviennent d'un niveau supérieur à celui d'où elles sourdent, soit parce que leurs eaux, émettant des vapeurs au contact de matières volcaniques souterraines subissent de la part de ces vapeurs une pression qui les lance à une grande hauteur : c'est ce dernier cas qui se présente dans les *geysers* (*Voy.* ce mot). Les *puits artésiens* sont des sources jaillissantes artificielles de la première espèce. Les sources sont dites *temporaires*, quand elles ne coulent qu'à la suite des temps pluvieux. Elles sont *permanentes*, quand elles coulent toute l'année sans éprouver de variations sensibles. Les sources *intermittentes* sont celles qui coulent et s'arrêtent alternativement à des intervalles plus ou moins égaux. *Voy.* FONTAINES INTERMITTENTES.

Au moyen âge, certains individus prétendaient découvrir les sources à l'aide d'une baguette de coudrier qu'ils faisaient tourner entre leurs doigts : on les nommait *sourciers* ou *hydroscopes* (*Voy.* BAGUETTE DIVINATOIRE). De nos jours, l'abbé Paramelle, Gaulherot, Raffin, Roux, etc., se sont fait une véri-

table célébrité par leur sagacité dans ce genre de découvertes: seulement leurs recherches étaient basées, non sur la divination, mais bien sur un examen plus ou moins approfondi de la constitution géologique de chaque pays. L'abbé Paramelle, dans son livre sur la *Recherche des sources*, a fait connaître son système qui n'est guère applicable qu'aux vallées remplies par des graviers d'alluvion. — Voir aussi Tournier, l'*Art de découvrir les sources*.

Il existe non-seulement des sources d'eau, soit pure, soit minérale, mais encore des sources de *naphte*, de *pétrole*, de *gaz*, etc. Elles donnent lieu à des exploitations ou à des applications importantes.

SOURCIL (du lat. *supercilium*), éminence arquée et garnie de poils, qui s'élève au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne du sourcil porte le nom de *tête*, et l'externe celui de *queue*. Les sourcils ont pour base l'arcade orbitaire de l'os frontal, qui prend le nom d'*arcade sourcilière*.

SOURD, SOURD-MUET (du lat. *surdus*). La *surdité* est une abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe : elle est ou *congénitale* ou *accidentelle*. La *surdi-mutité* est la privation simultanée de l'ouïe et de la parole; le plus souvent, chez le sourd-muet, le mutisme est l'effet de la surdité (*Voy.* MUET). — La *surdité* peut provenir d'une conformation imparfaite de l'organe auditif, d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons, d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie du nerf auditif; souvent les causes en restent inconnues. La surdité de naissance est presque toujours incurable. Dans certains cas de surdité accidentelle, on a recours aux exutoires appliqués à la nuque ou au-dessous de l'oreille; on détermine une action dérivative au moyen des purgatifs; on stimule l'organe de l'ouïe à l'aide de l'électricité ou du galvanisme ; on prescrit des fumigations, des injections et des douches excitantes : mais le plus souvent, l'emploi de ces moyens ne fait qu'empirer l'état du malade ou tout au moins reste infructueux. Les personnes qui ne sont affectées que d'une surdité incomplète parviennent à entendre à l'aide d'un *cornet acoustique* (*Voy.* ce mot), qui amplifie le son. — Pour les *sourds-muets*, on a cherché à suppléer, par une éducation particulière, aux organes qui leur manquaient. Dès le XVIe siècle, le bénédictin Pedro de Ponce, en Espagne, le ministre W. Holder, en Angleterre, essayaient d'instruire quelques jeunes sourds-muets; J.-Pablo Bonet (1620), Ramirez de Carion, le Portugais Rodrigue Pereira, J. Wallis, le Suisse Amman (auteur du *Surdus loquens*, Amst., 1692) etc., marchèrent sur leurs traces; mais ceux dont les efforts eurent le plus de succès furent, au XVIIIe siècle, le célèbre abbé de l'Épée, qui inventa l'*Alphabet-manuel* et fonda l'*Institut des sourds-muets*, et l'abbé Sicard, son successeur, qui popularisa son œuvre. Avant ces derniers, on se bornait à développer chez les sourds-muets le langage naturel d'action et à en faire d'excellents mimes que tout le monde pût comprendre ; l'abbé de l'Épée créa pour eux un alphabet manuel purement conventionnel, désignant chaque lettre par un signe particulier fait avec les doigts (*dactylologie*), mais sans exclure toutefois l'emploi des gestes naturels. De nos jours, on a imaginé d'exercer les sourds-muets à comprendre la parole par le mouvement des lèvres, et l'on est parvenu à leur faire articuler des sons, à les faire parler quoique ne s'entendant pas eux-mêmes. *Voy.* MIMIQUE et PHONOMIMIQUE.

Parmi les ouvrages sur l'instruction et l'éducation des sourds-muets, nous citerons : la *Véritable manière d'instruire les sourds-muets*, par l'abbé de l'Épée (1784); *Mémoires sur l'art d'instruire les sourds de naissance* (1789), et *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets* (1808), par l'abbé Sicard ; *De l'éducation des sourds-muets*, par de Gérando (1827); *Traité philosophique et médical de la surdi-mutité*, par le Dr Blanchet (1853). Consulter, en outre, les *Annales des sourds-muets et des aveugles*, et les écrits de MM. Bébian, Berthier (sourd-muet), Puybonnieux, Valade Gabel, Piroux, Ménière, Hubert-Valleroux, Guadet, etc., relatifs les uns à l'instruction des sourds-muets, les autres à leur traitement.

Institut des sourds-muets, établissement fondé à Paris en 1760, par l'abbé de l'Épée, et entretenu aujourd'hui aux frais de l'État. On y reçoit 100 élèves gratuits et un certain nombre d'élèves payants. Les élèves restent six ans dans l'établissement. Outre l'éducation spéciale que réclame leur état, ils reçoivent l'enseignement primaire et apprennent une profession manuelle. Cet établissement a servi de modèle à un grand nombre d'institutions analogues. On cite parmi les plus remarquables, en France, celles de Bordeaux, de Lyon, de Chambéry; à l'étranger, celles de Vienne, de Brünn, de Leipzig, de Berlin, de Milan, de Madrid et de Barcelone, de Copenhague, de Stockholm, de Liége, de Grœningue, de Bermondsey, près de Londres, d'Édimbourg, de Claremont, de Boston et de Hartfort aux États-Unis, etc.

En Droit, le sourd-muet jouit d'une entière capacité ; toutefois, si son infirmité le rend absolument incapable de gérer ses affaires, on l'interdit comme toute personne frappée d'imbécillité. Le sourd-muet ne peut pas tester par acte public, parce qu'il ne peut dicter ses dispositions.

En Histoire naturelle, on a donné le nom de *Sourd* à une espèce de Lézard du Sénégal, ainsi qu'à la Salamandre terrestre du midi de la France.

SOURDINE (de *sourd*), morceau de bois en forme de peigne, à trois dents évidées, que l'on enchâsse sur le chevalet du violon, de la basse, de l'alto, pour amortir les sons et produire certains effets particuliers. On en fait de différentes sortes; la sourdine de M. Duhamel se compose de deux lames de fer qui se serrent à volonté au moyen d'une vis à oreilles. — Les sourdines du hautbois et de la clarinette sont des pavillons rentrants en dedans, et n'ayant qu'une petite ouverture. La sourdine des cors est un cône de carton, percé d'un trou à sa base, et qu'on place dans le pavillon. — Les pianos ont une pédale qui fait l'office de sourdine : elle fait marcher des réglettes de bois garnies de peau qui, venant s'appliquer sous les cordes, amortissent le son. On a aussi donné le nom de *sourdine* à une espèce d'épinette, dont les cordes étaient mises en vibration par des sautereaux garnis de drap, et dont le son était fort doux.

Dans les Montres à répétition, la *sourdine* est un ressort qui retient le marteau et l'empêche de frapper sur le timbre.

SOURDON, espèce de Mollusque. *Voy.* CARDIUM.

SOURIS (du lat. *sorex*), *Mus musculus*, *M. sorex*, *Micromys*, espèce du genre Rat, originaire de l'Europe, mais aujourd'hui répandue partout. C'est un petit animal, long de 0^m,05 sans la queue, à l'œil vif, aux mouvements alertes, courant avec une extrême rapidité et se glissant à travers les moindres trous. Le pelage de la Souris commune est d'un gris roussâtre, uniforme en dessus, passant au cendré clair en dessous. Quelques variétés sont tachetées de blanc et de gris; d'autres tout à fait blanches avec des yeux rouges. La Souris est omnivore : infestant les habitations de l'homme, elle y ronge tout ce qu'elle rencontre, pain, fromage, lard, chandelle, papier, linge, etc. La femelle fait annuellement 7 ou 8 portées de 6 à 8 petits chacune : aussi cet animal se multiplie-t-il prodigieusement dans les lieux où il n'est point inquiété. La Souris est d'un naturel timide et craintif ; cependant elle se familiarise aisément : elle est même susceptible d'éducation : on lui apprend à faire tourner une roue comme l'écureuil; mais elle exhale toujours une odeur désagréable. La Souris a pour ennemis naturels le chat, dont l'odeur seule la fait fuir, la fouine, la belette, les oiseaux de nuit, le rat même : l'homme la détruit au moyen du poison (*Voy.* MORT AUX RATS) ou de piéges dits *souricières*.

On appelle vulg. *Souris des bois*, une petite Sarigue d'Amérique ; *S. d'eau*, une Musaraigne ; *S. de*

montagne, le Lemming et la Gerboise ; S. *de terre*, un Mulot. — On donne le nom de S. *de mer* à la Baudroie, au Cycloptère et au *Balistes capriscus*.

Dans l'Art militaire, on appelle *souris* un appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine, dit lui-même *souricière*; *pas de souris* un escalier étroit, pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé, pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière.

Souris se dit encore : 1° d'un des cartilages des naseaux du cheval ; 2° d'un muscle charnu qui tient à l'os du gigot de mouton, près de la jointure.

SOUS.... En Chimie, on fait précéder de cette préposition les noms de certains sels, tels que *sous-carbonate, sous-sulfate, sous-nitrate, sous-chlorure*, etc. On s'exprime ainsi lorsque les sels sont basiques, c.-à-d. sont des combinaisons de sels neutres avec l'oxyde correspondant. Si, p. ex., le sel résultant de l'union d'une molécule d'acide sulfurique à une molécule d'oxyde de mercure représente du sulfate de mercure neutre, celui qui résultera de l'union d'une molécule d'acide sulfurique à deux molécules d'oxyde de mercure sera un *sous-sulfate* que l'on nomme aussi *sulfate basique*. — On appelle aussi *sous-oxydes* certains oxydes. *Voy.* Oxyde.

SOUS-ARBRISSEAU, *Suffrutex*. *Voy.* Arbre.

SOUS-BARBE. C'est, en termes de Manége, la partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval sur laquelle porte la gourmette. — Dans la Marine, on nomme ainsi une pièce de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau dans le chantier, ainsi qu'un gros cordage ou une chaîne qui descend du beaupré à la guibre, pour retenir le beaupré lorsque, dans les agitations du navire, il tendrait à se relever.

SOUS-CLAVIER, ce qui est sous la clavicule. Les *artères sous-clavières* sont situées sur les parties supérieures de la poitrine et latérales inférieures du cou; les *veines sous-clavières* succèdent aux veines axillaires et se terminent à la veine cave supérieure, qu'elles forment par leur réunion ; le *muscle sous-clavier* s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule ; il sert à élever la clavicule et à la porter en avant.

SOUSCRIPTION (Finances et Commerce). *Voy.* Emprunt public, Livraison, etc.

SOUS-CUTANÉ, se dit des parties placées sous la peau (en latin *cutis*) c'est en ce sens qu'on dit : *veines, artères sous-cutanées*.

SOUS-DIACONAT, sous-diacre. Le *sous-diaconat* est le 1er des ordres sacrés ou majeurs, celui qui précède immédiatement le *diaconat* : on nomme *sous-diacre*, celui qui en est revêtu. Le sous-diacre a soin des vases sacrés ; il verse le vin et l'eau à la messe ; il chante l'épître aux grand'messes, soutient le livre de l'Évangile au diacre, et le porte à baiser aux prêtres ; il porte la croix aux processions; donne à laver au prêtre, sert le diacre en fonctions, et reçoit les offrandes. Il est déjà engagé dans les ordres et ne peut se marier

SOUS-DOMINANTE. C'est la 4e note d'un ton quelconque. Dans le ton d'*ut*, *fa* est la sous-dominante. On la nomme ainsi parce qu'elle précède la dominante. On la nomme aussi *note du 4e degré*.

SOUS-ÉPINEUX, se dit, en Anatomie, des parties situées au-dessous de l'épine de l'omoplate : la *fosse sous-épineuse* est une large excavation que présente la face postérieure de l'omoplate ; le *muscle sous-épineux*, placé dans la fosse sous-épineuse, fait tourner le bras de dedans en dehors, et le porte en arrière lorsqu'il est élevé.

SOUS-FAITE, pièce du comble, posée de niveau au-dessous du faîte, et liée par des croix de St-André, des entretoises, etc. Elle sert à rendre les assemblages de charpente plus solides.

SOUS-GARDE, morceau de fer en forme de demi-cercle, qu'on place au-dessous de la détente d'une arme à feu pour la protéger et empêcher qu'elle ne se débande par accident.

SOUS-GORGE, partie de la bride d'un cheval qui passe *sous la gorge* et qui est terminée par deux boucles, au moyen desquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la têtière.

SOUS-LIEUTENANT. *Voy.* Lieutenant.

SOUSLIK, espèce de Marmotte. *V.* Spermophile.

SOUS-LOCATION. Le preneur à bail peut *sous-louer* quand la faculté ne lui en a pas été interdite (C. civ., art. 1717). Le *sous-locataire* est responsable envers le principal locataire ; il n'est tenu envers le propriétaire que jusqu'à concurrence du prix de sa *sous-location* (art. 1853).

SOUS-MARIN, se dit de tout ce qui existe sous les eaux de la mer : il y a des *volcans-sous-marins*, des *forêts sous-marines*, etc. *Voy.* Volcan, Forêt.

SOUS-MAXILLAIRE, se dit des parties situées au-dessous de la mâchoire. La *glande sous-maxillaire*, une des glandes salivaires, se trouve placée au côté interne de l'os maxillaire inférieur. Le *ganglion sous-maxillaire* est un petit ganglion nerveux situé au niveau de la glande précédente.

SOUS-MULTIPLE. *Voy.* Multiple.

SOUS-NORMALE. On appelle ainsi, en Géométrie, la projection sur l'axe des abscisses, de la partie de la normale à une courbe comprise entre cette courbe et le même axe.

SOUS-OCCIPITAL, nom donné, en Anatomie, aux parties situées au-dessous de l'os occipital, notamment à des nerfs qui naissent de la partie supérieure de la moelle épinière.

SOUS-OFFICIER. *Voy.* Officier.

SOUS-ORBITAIRE, ce qui est placé au-dessous de la cavité orbitaire : le *canal* ou *conduit sous-orbitaire* parcourt obliquement l'épaisseur de la paroi inférieure de l'orbite ; les *nerfs sous-orbitaires* en sortent et s'écartent en rayonnant pour former plusieurs filets : l'*artère sous-orbitaire* provient de l'artère maxillaire interne ; le *trou sous-orbitaire* est creusé dans l'os maxillaire supérieur.

SOUS-ORDRE, nom donné autrefois à la répartition de la collocation d'un créancier hypothécaire entre ses propres créanciers, en suivant la date des inscriptions qu'ils avaient prises à sa place. Aujourd'hui, elle se répartit entre eux sans distinction de dates (C. de proc., art. 770).

SOUS-PRÉFECTURE, se dit d'une subdivision de préfecture administrée par un *sous-préfet*, ainsi que des fonctions et de la résidence du sous-préfet. Il y a une sous-préfecture dans chacun des arrondissements, excepté dans celui où réside le préfet.

SOUS-PUBIEN, ce qui est situé au-dessous du *pubis*: *trou sous-pubien*; *fosse sous-pubienne*, etc.

SOUS-SCAPULAIRE, ce qui est situé sous l'omoplate (en latin *scapula*) : *fosse sous-scapulaire, muscle sous-scapulaire*.

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT, titre qui, à diverses époques, a été donné à de hauts fonctionnaires qui, dans un grand ministère, comme ceux de l'Intérieur, de la Marine, étaient chargés de certaines parties du service, et partageaient le pouvoir et la responsabilité du ministre.

SOUS-SEING PRIVÉ. *Voy.* Seing.

SOUS-SOL, couche sur laquelle repose la terre végétale. Le sous-sol joue un rôle important en agriculture ; il peut, par ses qualités, corriger les imperfections du sol : si le sol est sablonneux, un sous-sol argileux et imperméable y conservera l'humidité nécessaire à la végétation ; si, au contraire, les terres sont argileuses, un sous-sol sablonneux et perméable absorbera l'eau surabondante. — *Voy.* Fouilleuse.

SOUS-TANGENTE, nom donné, en Géométrie, à la projection sur l'axe des abscisses, de la partie de la tangente à une courbe comprise entre ce même axe et le point de contact.

SOUS-TENDANTE. On emploie ce mot comme synonyme de corde d'un arc de courbe. Ainsi l'on dit que la corde soutend l'arc, ou que l'arc est soutendu par la corde.

SOUSTRACTION (du lat. *subtractio*). En Arithmétique comme en Algèbre, la soustraction a pour objet, étant données deux quantités, d'en trouver une troisième qui ajoutée à la seconde reproduise la première. Au point de vue spécial de l'Arithmétique, c'est l'opération par laquelle on retranche d'un nombre entier ou fractionnaire toutes les unités ou parties d'unités contenues dans un autre. Le résultat de l'opération s'appelle *reste*, *excès* ou *différence*. — La soustraction des *nombres entiers* présente deux cas : 1° On peut avoir un nombre moindre que 10 à retrancher d'un autre nombre qui surpasse le premier de moins de 10 unités, ou plus généralement deux nombres quelconques dont la différence soit moindre que 10 : dans ce cas l'opération se fait de tête ; 2° Pour retrancher l'un de l'autre deux nombres de plusieurs chiffres qui diffèrent de plus de 10 unités, on écrit le plus petit sous le plus grand, de sorte que leurs chiffres de même ordre se correspondent ; commençant alors par la droite, on retranche chaque chiffre du nombre inférieur du chiffre correspondant du nombre supérieur, si la soustraction est possible, et l'on écrit le résultat au-dessous ; si la soustraction partielle n'est pas possible, on ajoute au chiffre supérieur 10 unités de son ordre, ce qui la rend possible ; seulement, par compensation, arrivé à la soustraction partielle suivante, on augmente d'une unité le chiffre inférieur : on continue ensuite comme à l'ordinaire. L'ensemble des chiffres ainsi écrits successivement représente le résultat total. Pour faire la *preuve*, on ajoute le plus petit nombre avec le reste : on doit ainsi retrouver le plus grand nombre. — Pour faire la soustraction de *nombres décimaux*, on les écrit l'un sous l'autre, de sorte que les chiffres de même ordre se correspondent, ce que l'on réalise en mettant les virgules l'une sous l'autre. On ajoute alors, de fait ou par la pensée, à celui des deux nombres qui a le moins de chiffres décimaux, assez de zéros pour qu'il en ait autant que l'autre, puis on opère comme pour les nombres entiers ; seulement, au résultat, on place la virgule sous les virgules des nombres proposés.

Fractions ordinaires : 1° Pour retrancher l'une de l'autre deux fractions ayant même dénominateur, on retranche l'un de l'autre les numérateurs, ce qui donne le numérateur du résultat ; et l'on prend pour dénominateur de ce résultat le dénominateur commun ; 2° Pour retrancher l'une de l'autre des fractions n'ayant pas le même dénominateur, on les réduit au même dénominateur et l'on rentre dans le 1er cas ; 3° Pour retrancher l'un de l'autre deux nombres entiers accompagnés de fractions, on commence par réduire les fractions au même dénominateur : cela fait, si l'on peut retrancher séparément l'entier de l'entier et la fraction de la fraction, on fait ces deux soustractions partielles et l'on réunit leurs résultats. Si au contraire on ne peut pas faire les deux soustractions partielles indépendamment l'une de l'autre, on prend sur l'entier qui accompagne la fraction la plus petite une unité que l'on ajoute à cette fraction. Les deux soustractions partielles deviennent possibles séparément, et l'on rentre dans le cas de la première hypothèse.

Nombres complexes. On retranche chaque partie du plus petit nombre de la partie correspondante du plus grand, en commençant par les unités de l'ordre inférieur, et, en employant, toutes les fois qu'une soustraction partielle est impossible, un artifice analogue à celui qu'on emploie en pareil cas dans la soustraction des nombres entiers.

Soustraction algébrique. 1° Pour retrancher deux monômes positifs l'un de l'autre, on écrit le second à la suite du 1er, en les séparant par le signe — ; 2° Pour retrancher deux polynômes l'un de l'autre, on écrit d'abord le premier, puis à la suite le second, en rendant additifs tous ses termes soustractifs et réciproquement. On fait ensuite, s'il y a lieu, la réduction des termes semblables. — Pour la soustraction des quantités négatives, *Voy.* NÉGATIVES (QUANTITÉS).

Soustraction des arcs. On désigne ainsi la partie de la Trigonométrie qui a pour objet, étant données certaines lignes trigonométriques de deux arcs, de trouver les lignes trigonométriques de leur différence. Les principales formules qui résolvent le problème sont les suivantes :

$$\sin(a-b) = \sin a \cos b - \cos a \sin b.$$
$$\cos(a-b) = \cos a \cos b + \sin a \sin b.$$
$$\text{tang}\,(a-b) = \frac{\text{tg}\, a - \text{tg}\, b}{1 + \text{tg}\, a\ \text{tg}\, b}.$$

SOUSTRACTION. En Droit, on appelle *soustraction frauduleuse* l'action de prendre furtivement. Les soustractions commises par les dépositaires ou comptables publics, par les fonctionnaires publics, par les particuliers dans les dépôts publics, sont punies des peines portées par les art. 169 173 du Code pénal. — Celles qui sont commises par des maris aux préjudice de leurs femmes, par des femmes au préjudice de leurs maris, par les enfants ou descendants au préjudice de leurs père ou mère, par les ascendants au préjudice des enfants, ne donnent lieu qu'à des réparations civiles (380).

SOUS-VENTRIÈRE, courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette et qui passe sous le ventre du cheval limonier. — On nomme également ainsi une sangle qui passe sous le ventre du cheval et retient la selle sur son dos.

SOUS-YEUX, nom donné, en Botanique, à de petits boutons qui poussent souvent au-dessous des véritables boutons des arbres, et qui sont destinés à remplacer ces boutons s'ils viennent à manquer. Les sous-yeux ne poussent ordinairement qu'une feuille qui sert à les nourrir et qui est différente des autres par la forme. Souvent les sous-yeux s'oblitèrent l'année même de leur naissance ; souvent ils poussent de faibles bourgeons l'année suivante.

SOUTACHE (de *sous* et *attacher*), tresse de galon, de lacets plats en soie, en argent ou en or, qui sert à former une sorte de broderie sur un vêtement civil ou militaire.

SOUTANE (de l'ital. *sottana*, vêtement de dessous), habit long, descendant sur les talons, et à manches étroites, que portent les ecclésiastiques. La soutane est de couleur noire pour les simples prêtres ; elle est violette pour les évêques, rouge pour les cardinaux, blanche pour le pape. — Au moyen âge, du XIIe au XVe siècle, la soutane était portée non seulement par les ecclésiastiques, mais par les magistrats, les avocats, les médecins, les professeurs et les personnes de distinction. — On appelait *soutanelle* une petite soutane qui ne descendait que jusqu'aux genoux.

SOUTE (de l'ital. *sotto*, dessous), nom donné, dans la Marine, à de petits magasins qu'on établit dans l'entre-pont ou dans la cale des grands bâtiments pour recevoir toutes les sortes de provisions et de munitions. Il y a la *Soute aux poudres*, la *S. au biscuit*, la *S. aux voiles*, la *S. au vin*, la *S. aux légumes*, etc. *Voy.* CALE.

SOUTE, pour *solde*, terme de Droit. *Voy.* SOULTE.

SOUTÈNEMENT, moyen, action de soutenir. — Dans la Construction, on appelle *mur de soutènement* un mur destiné à servir d'appui à une construction ou à des terres qui pourraient s'ébouler.

En matière de Comptes, on appelle ainsi les raisons que l'on donne pour soutenir ou justifier les articles dont se compose un compte.

SOUTERRAIN (du lat. *subterraneus*), excavation qui s'étend plus ou moins loin sous terre. *Voy.* GROTTE, CAVERNE et CATACOMBES.

SOUTIRAGE (de *sous* et *tirer*), action de transvaser une liqueur quelconque, et spécialement le vin, d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. Il faut soutirer le vin

avant la floraison de la vigne, et avoir soin de ne pas remuer la lie.

SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI. *Voy.* Myosotis.

SOUVENIR. *Voy.* Mémoire.

SOUVERAIN (du lat. *superanus*), se dit adjectivement de tout ce qui est au plus haut degré en son genre, de ce qui ne reconnaît pas d'autorité au-dessus de soi. On appelle *cour souveraine*, *tribunal souverain*, un tribunal qui juge en dernier ressort ; les arrêts d'un tel tribunal prennent aussi le nom d'*arrêts* ou de *jugements souverains*.

souverain (*sovereign*), monnaie d'or d'Angleterre qui pèse 7gr,988 et est au titre légal de 0,916 ; sa valeur en monnaie française est de 25 fr. 20 c. Le souverain se décompose en 20 *schellings*. Il existe aussi des *demi-souverains* de la valeur de 12 fr. 60 c.

SOUVERAINETÉ (de *souverain*) se dit : 1° de l'exercice de l'autorité suprême ; 2° de la source de cette autorité. On distingue la *S. de droit divin*, d'après laquelle les rois tiendraient leur autorité de Dieu seul, en excluant toute intervention nationale, et la *S. du peuple* ou *S. nationale*, qui réside dans la nation, de laquelle émanent les pouvoirs politiques. Chacun de ces deux principes a eu ses partisans exclusifs, ce qui a donné lieu à des dissensions qui durent encore. Le principe de la souveraineté nationale a prévalu en France depuis la Révolution, et il est aujourd'hui consacré par le *suffrage universel*. *Voy.* ce mot et Droit divin.

SOWERBYE, *Sowerbya*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Tellinidées : coquille équivalve et subtriangulaire, caractérisée par les deux dents latérales énormes de sa charnière, et la fossette destinée au ligament interne. On en connaît une espèce fossile des terrains carbonifères.

SPADASSIN (de l'ital. *spadaccino*, épée), nom qu'on donnait autrefois aux soldats mercenaires, et, par suite, aux ferrailleurs, à ceux qui ne respirent que duels. *Voy.* Espadon.

SPADICE (du gr. σπάδιξ), mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun, simple, nu ou entouré d'une spathe. Les fleurs des Palmiers, des Aroïdées, etc., en offrent l'exemple. *Voy.* Épi.

SPAGIRIE (du gr. σπάω, séparer, extraire, et ἀγείρω, assembler), nom donné par Paracelse et ses disciples à la Chimie, qui en effet décompose et recompose alternativement les corps. — La *médecine spagirique* ou le *spagirisme* est la même chose que la *chimiatrie*. *Voy.* ce mot.

SPAHIS ou sipahis. Ce nom désignait originairement un corps de cavalerie turque dont on attribue l'organisation à Amurat Ier. Les spahis n'étaient soumis à aucune discipline pendant la guerre ; ils avaient pour armes le sabre, la lance ou le javelot, et une large épée attachée à la selle du cheval. Depuis 1820, ces spahis sont, comme le reste des troupes turques, organisés à l'européenne. — En Algérie, on appelle ainsi aujourd'hui un corps de cavalerie au service de la France, qui est composé en grande partie d'indigènes, armés et équipés selon l'usage de ce pays.

SPALAX (du gr. σπάλαξ), dit aussi *Rat-taupe*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Muridés, renferme des animaux au corps allongé, mais assez robuste ; aux pattes très-courtes, propres à fouir la terre, et terminées par 5 doigts armés d'ongles plats et obtus ; museau très-obtus ; yeux et oreilles très-petits ; queue nulle. Les Spalax se creusent des galeries sous terre. Ils vivent de racines, et causent de grands dégâts à l'agriculture. Le *Spalax zemni* (*S. microphthalmus*), un peu plus gros que notre rat, habite l'Asie mineure et la Russie méridionale : il est complétement aveugle. Le *S. zokor* (*Siphneus*) se trouve en Sibérie : on le range aussi dans le genre Lemming ; le *Rat sukerkan* (*S. minor*, *Bathyergus*), qui vit sous terre et ne marche que la nuit, se trouve dans les steppes de l'Oural et d'Astrakan. Plusieurs zoologistes réunissent les Spalax et les Lemmings avec la Taupe du Cap et en font une petite famille distincte de celle des Muridés sous le nom d'*Oryctères* ou *Fouisseurs*. *Voy.* Oryctères.

SPALME ou espalme. *Voy.* Espalme.

SPARADRAP (mot qu'on croit d'origine arabe), nom donné, en Pharmacie, à tout emplâtre agglutinatif étendu sur du linge ou du papier. Les plus usités sont : la *toile de Gautier*, le *sparadrap à deux faces*, la *toile emplastique*, et surtout le *taffetas d'Angleterre* et le *diachylon* (*Voy.* ces deux derniers mots). On se sert de ces emplâtres soit simplement pour rapprocher les bords d'une plaie : ils sont dits alors *agglutinatifs* ; soit comme *médicants*, surtout comme *rubéfiants*, etc.

SPARE (du gr. σπάρος), *Sparus*, poisson. *Voy.* Sparoïdes.

SPARGANIER, *Sparganium*. *Voy.* Rubanier.

SPARGOUTE ou espargoute. *Voy.* Spergule.

SPAROÏDES, famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et qui correspond à peu près au grand genre *Spare* des anciens : corps écailleux, ovale ; une seule dorsale sans écailles et soutenue dans sa partie antérieure par des épines fortes et pointues. Les Spares se nourrissent de moules et de petits crustacés. Ils remontent les fleuves pendant l'été et regagnent la haute mer en hiver. — Genres principaux : *Sargue*, *Charax*, *Daurade* ou *Aurade*, *Pagre*, *Pagel*, *Dentex*, *Pentapode*, *Erythrin*, *Canthère*, *Bogue*, *Oblade*, *Scathare* et *Crénide*. *Voy.* Ménides.

SPART ou sparte (du gr. σπάρτος), *Lygeum*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées, renferme des plantes jonciformes, communes en Espagne, en Algérie et dans le midi de la France : tiges roides, noueuses, hautes de près de 1m ; feuilles longues de 0m,30, cylindriques, coriaces, flexibles ; fleurs jaunâtres nombreuses ; graines très-petites. On fabrique avec les feuilles de ces plantes divers ouvrages, tels que nattes, tapis, cordes, corbeilles, chapeaux, sandales, etc., qui sont connus dans le commerce sous le nom de *sparterie*. L'espèce principale est le *S. tenace* (*L. spartum*), connu sous les noms vulgaires d'*Alfa* et d'*Auffe* : on l'utilise en Angleterre dans la fabrication du papier.

SPARTERIE. *Voy.* ci-dessus Spart.

SPARTIER joncier, *Spartium junceum*, synonyme de *Genêt d'Espagne*. *Voy.* Genêt.

SPASME (du lat. *spasma* [du gr. σπασμός]), contraction involontaire et convulsive des muscles, notamment de ceux qui n'obéissent pas à la volonté et qui servent à la vie organique, tels que ceux de l'estomac, des intestins, de la vessie, etc. — Du reste, le sens du mot *spasme* est fort vague : quelquefois il est employé en médecine comme synonyme de *convulsion* ; souvent enfin, dans le monde, il est pris pour *vapeurs* (*Voy.* ces mots). — On nomme *spasmodique* ce qui tient aux spasmes ; c'est ainsi qu'on dit : *état spasmodique*, *contraction* ou *constriction spasmodique*. *Voy.* Antispasmodiques.

SPATANGUE, *Spatangus*, genre d'Échinodermes échinoïdés, type de la famille des *Spatangidées* : bouche composée de plaquettes polygonales ; anus postérieur ; ambulacres pairs, largement pétaloïdes et oblitérés au bord antérieur : l'ambulacre impair est logé dans un sillon. Les Spatangues vivent aujourd'hui dans les mers profondes : on trouve sur nos côtes le *S. pourpré*, vulg. *Cœur de mer* ou *Pas de poulain*. Les espèces fossiles apparaissent avec l'étage suessonien.

SPATH (de l'allem. *Spath*), nom sous lequel on réunissait dans l'ancienne Minéralogie, un grand nombre de substances différentes dont le seul lien était leur clivage facile et chatoyant. Les principales de ces substances ainsi indûment associées étaient : le *S. pesant*, ou baryte sulfatée ; le *S. fluor*, ou

fluorine; le *S. d'Islande*, ou chaux carbonatée (*Voy.* ARAGONITE); le *S. adulaire*, ou orthose du St-Gothard; le *S. boracique*, ou boracite; le *S. perlé*, ou dolomie; le *S. cubique*, ou karsténite; le *S. adamantin*, ou corindon; le *S. séléniteux*, ou gypse; le *S. en tables*, ou wollastonite, etc.

SPATHE (du lat. *spatha*), se dit, en Botanique, d'un involucre membraneux renfermant une ou plusieurs fleurs, qu'il recouvre entièrement avant leur épanouissement, comme dans les Narcisses et l'Oignon commun. La spathe peut être *monophylle* ou *diphylle*, c.-à-d. composée d'une seule pièce (Gouet); ou de deux (Ail); *cuculliforme* ou roulée en cornet (Arum); *ruptile*, se déchirant irrégulièrement (Narcisse); *uniflore*, *biflore* ou *multiflore*; *membraneuse* (Narcisse); *ligneuse* (Dattier); *pétaloïde*, etc. Quelquefois les fleurs enfermées dans une spathe commune sont enveloppées chacune dans une spathe particulière, qui porte les noms de *spathelle*, *spathellule* (Iridées).

SPATULA (ANAS), nom latin du genre *Souchet*.

SPATULE (du lat. *spatula*), instrument de Chirurgie et de Pharmacie, rond par un bout et plat par l'autre, dont on se sert pour remuer les préparations pharmaceutiques, pour étendre les électuaires, les emplâtres, les onguents, les pommades, etc.

SPATULE, *Platalea*, vulg. *Palette* et *Pale*, subdivision du genre *Cigogne* (*Voy.* ce mot) renferme des oiseaux Échassiers remarquables par leur bec long, arrondi et aplati à l'extrémité, comme une *spatule*. Ils ont les jambes très-élevées, les ailes médiocres, la queue courte. Les Spatules vivent dans les marais boisés, en troupes ou par couples et se nourrissent de poissons, de mollusques et d'insectes. La *S. blanche* (*P. leucorodia*) porte une huppe sur l'occiput. Son plumage est d'un blanc pur avec un large plastron d'un jaune roussâtre sur la poitrine. Cette espèce habite l'Europe et surtout la Hollande. On remarque encore la *S. rose*, d'Amérique, qui n'a point de huppe; la *S. à front nu*, d'Afrique, etc.

On donne aussi le nom de *Spatule*, à cause de la forme de leur museau, à plusieurs poissons de différents genres : à un Lépisostée, à un Pégase, à un Cycloptère, etc.

SPÉCIALITÉ (de *spécial*, du lat. *specialis*). On appelle *spécialité* : 1° en matière de Budget, le principe en vertu duquel il est voté par sections dont les crédits ne peuvent être reportés de l'une sur l'autre par le ministre compétent (Sénatus-consulte du 3 déc. 1851); 2° en matière d'Hypothèque, le principe qui ordonne au débiteur hypothéquant plusieurs immeubles de déclarer spécialement et la nature et la situation de chacun d'eux (C. civ., art. 2129).

SPECIES, mot latin qui signifie *espèce*, a été adopté comme titre dans quelques ouvrages d'Histoire naturelle, pour indiquer une description méthodique de toutes les espèces qui appartiennent à quelqu'une des grandes divisions de la science.

SPÉCIFICATION (de *spécifier*). C'est, en Droit, l'action de faire un objet nouveau avec une chose qui ne nous appartient pas. L'objet nouveau appartient à l'ouvrier ou au propriétaire de la matière, suivant que la valeur de la main-d'œuvre dépasse ou non celui de la matière, à la charge par l'ouvrier, dans le premier cas, de rembourser la valeur de la matière, et par le propriétaire de la matière, dans le second cas, de rembourser la main-d'œuvre (C. civ., art. 570). *Voy.* ACCESSION.

SPÉCIFIQUE, se dit, en Médecine, de tout médicament qui exerce une action *spéciale* sur un organe ou sur une maladie particulière. Ainsi le *quinquina* a une action spécifique contre les fièvres intermittentes; le *soufre*, contre les maladies de la peau; le *mercure*, contre les maladies syphilitiques; l'*iode*, contre les affections scrofuleuses; la *digitale* agit sur la circulation du sang; la *scille*, sur la sécrétion urinaire; la *belladone*, sur la pupille, etc. — Il y a aussi des *causes spécifiques* : ce sont celles qui produisent constamment des effets identiques et prévus; tous les *virus*, qui donnent lieu à des *maladies spécifiques*, sont des causes de ce genre.

Dans les Sciences naturelles, *spécifique* se dit de ce qui appartient à l'espèce : *caractères spécifiques*, *nom spécifique*, etc. *Voy.* CLASSIFICATION.

SPECKSTEIN (*pierre de lard*). *Voy.* STÉATITE.

SPECTACLES (du lat. *spectaculum*). Dans tous les temps, chez tous les peuples, il y a eu des *spectacles* pour le divertissement du public : tels étaient, chez les Grecs et les Romains, les *jeux publics* (*jeux olympiques*, *pythiques*, *isthmiques* et *néméens*; *jeux du cirque*, *combats de gladiateurs*, *d'animaux féroces*, *naumachies*, etc.), et les *représentations théâtrales* de tout genre; chez nos ancêtres, les *joutes*, les *tournois*, les *carrousels*, les *mystères*, les *moralités*, les *farces*, les *soties*, auxquels succéda le *théâtre moderne*. — Aujourd'hui les *représentations théâtrales* sont le spectacle le plus universellement répandu; cependant quelques pays ont conservé leurs spectacles nationaux : l'Espagne a ses *combats de taureaux*; l'Angleterre, ses *combats de coqs* et ses *courses hippiques*; la Belgique, ses *kermesses*; Rome et Venise, leurs *carnavals*; la France, ses *bateleurs* et ses *spectacles forains*, etc. *Voy.* THÉATRE, FÊTES, JEUX, CIRQUE, etc.

Les Moralistes ont discuté sur les spectacles, les uns les condamnant, les autres les justifiant. Nicolle, dans son *Traité de la comédie* et dans ses *Pensées sur les spectacles*, a montré le danger de ce genre de distractions; J.-J. Rousseau a écrit une célèbre *Lettre à D'Alembert*, où il condamne également les représentations théâtrales, quoi qu'il ait écrit lui-même pour le théâtre.

SPECTRALE (ANALYSE). *Voy.* ANALYSE.

SPECTRE (du lat. *spectrum*), fantôme, figure fantastique qui présente les formes d'un être mort, et que l'imagination montre à certaines personnes. Les anciens croyaient à l'existence des spectres, qu'ils appelaient *ombres* : ils s'imaginaient que, quand le cadavre était déposé dans le tombeau, il en surgissait une figure entièrement semblable qui se manifestait aux parents, aux amis des morts. Aussi avaient-ils établi des fêtes pour conjurer les spectres, afin qu'ils ne vinssent pas effrayer les hommes par leur apparition. La croyance aux *spectres*, comme celle aux *revenants* (*Voy.* ce mot), était encore en pleine vigueur au XVI[e] siècle, et elle a donné lieu à de graves publications. — Voir sur ce sujet : L. Lavater, *De spectris, lemuribus*, etc. (Zurich, 1570); Leloyer, *Les spectres se montrent visiblement aux hommes* (Angers, 1586); Lenglet-Dufresnoy, *Traité des apparitions* (Paris, 1750). *Voy.* VISION.

En Zoologie, on a donné le nom de *Spectre* : 1° à une Chauve-souris du genre *Phyllostome* (*Voy.* ce mot et VAMPIRE); 2° à des insectes Orthoptères, de la famille des Coureurs et de la tribu des Mantiens.

SPECTRE SOLAIRE. En Physique, on nomme ainsi l'image oblongue et colorée du soleil qui se produit par le passage de ses rayons à travers un prisme dans une chambre noire. La lumière blanche du soleil se décompose, dans ces circonstances, en sept faisceaux différemment colorés, qui se suivent dans l'ordre suivant : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. C'est ce qu'on appelle *couleurs du prisme*, *du spectre*, *de l'iris* ou *de l'arc-en-ciel*, *couleurs simples*, etc. Newton a expliqué ce phénomène en imaginant que les rayons solaires sont distincts les uns des autres par leur réfrangibilité, et par l'impression qu'ils produisent dans l'œil, de laquelle résulte la couleur. Il y aurait sept groupes de rayons simples, chaque groupe étant caractérisé par la couleur qu'il peut produire; la réfrangibilité irait en croissant du rouge au violet. Le prisme sépare les divers rayons à cause de leur inégale réfraction, sans modifier la couleur que chacun d'eux est apte à produire. D'après M. Brewster, le spectre ne se composerait que de trois couleurs primitives, le

rouge, le jaune et le bleu, et c'est la superposition de ces trois couleurs qui produit les sept nuances, suivant que l'une d'elle est en excès ou en défaut. On peut recomposer la lumière blanche en ramenant toutes les couleurs du spectre dans la même direction ou en les faisant toutes concourir au même point, à l'aide d'un miroir concave ou d'une lentille; on y parvient aussi en faisant tourner rapidement autour de son centre un cercle en carton, sur lequel on a collé des bandes de papier ayant la couleur et la dimension des sept nuances du spectre; on obtient les couleurs composées en mélangeant quelques-unes des couleurs du spectre, dans diverses proportions. Lorsqu'on examine dans la chambre obscure le spectre donné par une ligne étroite de lumière solaire, on y observe une multitude de lignes noires transversales, qu'on nomme les *raies du spectre*; les autres sources de lumière donnent aussi des raies, soit obscures, soit brillantes (*Voy.* Raie).— Les rayons solaires présentent encore des propriétés *calorifiques*, *chimiques*, *phosphorogéniques*, qui se manifestent soit dans le spectre lumineux, soit sur son prolongement. Ainsi les premières se montrent en deçà du rouge, les dernières au delà du violet. On appelle spectres *calorifique*, *chimique*, *phosphorogénique* l'espace où s'étalent à la sortie du prisme ces sortes de rayons; ces spectres présentent des raies, c.-à-d. des proportions d'espace où les rayons font défaut. La photographie est une application des rayons chimiques. Les rayons phosphorogéniques sont ceux qui donnent à certaines substances la propriété de luire pendant quelque temps dans l'obscurité (*phosphorescence*); ils ont été étudiés particulièrement par E. Becquerel. Les rayons moins réfrangibles que les rayons violets produisent encore la *fluorescence* (*Voy.* ce mot). On admet généralement que ces divers rayons ne diffèrent pas physiquement les uns des autres; ainsi le même rayon peut être apte à produire la lumière, l'action chimique, la chaleur, etc. Seulement l'intensité de chacune de ces actions dépend de la réfrangibilité du rayon. Les rayons les moins réfrangibles ne produisent que la chaleur; les plus réfrangibles, que l'action chimique, et la lumière quand ils rencontrent les substances dites *fluorescentes*. C'est en cela que consiste l'identité de la chaleur, de la lumière et du rayonnement chimique.

SPECTROSCOPE, spectromètre (de *spectre*, et du gr. σκοπέω, examiner, et μέτρον, mesure), appareils de Physique qui servent à observer les raies des spectres obtenus avec les diverses sources de lumière. Le *spectroscope* se compose essentiellement d'un prisme triangulaire, sur lequel on dirige à l'aide d'une lentille les rayons de la source, et d'un oculaire dans lequel les rayons réfractés et séparés par le prisme vont former une image irisée de la source. C'est dans cette image qu'on aperçoit les raies brillantes qui caractérisent la source. Quelques traces de sels métalliques volatils introduits dans la flamme d'une lampe à alcool et d'un brûleur de Bunsen développent les raies spécifiques du métal. D'après leur nombre, leur couleur, leur position, on peut reconnaître quel est le métal employé. MM. Kirchhoff et Bunsen ont fondé sur cette observation une méthode d'analyse chimique, qui est très-féconde (*Voy.* Analyse spectrale). Elle a déjà fait découvrir plusieurs corps simples nouveaux, le cæsium, le rubidium, le thallium. Appliquée aux astres, l'analyse spectrale permet de reconnaître les principes qui constituent leurs atmosphères lumineuses. Les spectroscopes *à quatre* et *à six prismes* de Steinhill et Duboscq sont préférables pour l'analyse chimique; le spectroscope *à vision directe* dû à M. Amici est plus commode pour les observations astronomiques.

SPÉCULAIRE (du lat. *speculum*, miroir), se dit de tout ce qui offre des lames brillantes et propres, comme un miroir, à réfléchir la lumière. — On appelle *pierre spéculaire*, une pierre transparente qui a la propriété de se diviser en feuilles minces: tel est le mica. Les anciens s'en servaient en guise de verre à vitres. *Voy.* Mica.

spéculaire, *Specularia*, vulg. *Miroir de Vénus*, genre de la famille des Campanulacées, tribu des Campanulées, se compose de petites plantes herbacées, annuelles, communes dans les moissons: tige rameuse, divisée supérieurement en rameaux triflores; fleurs d'un violet foncé, plus pâles en dehors, qui ne s'ouvrent qu'au soleil.

SPÉCULATION (du lat. *speculatio*). En Philosophie, on nomme *spéculation* l'étude des premiers principes à laquelle se livre la Métaphysique, parce qu'elle est une science fondée sur les données de la raison et l'emploi du raisonnement, et non une science expérimentale, comme la Psychologie, ni une science pratique comme la Logique ou la Morale.

SPECULUM, mot latin qui signifie *miroir*, et que l'on emploie, en Chirurgie, pour désigner des instruments propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse en voir l'état intérieur. Souvent aussi le *speculum* fait l'office de conducteur, et permet de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique. Le *speculum* prend ordinairement le nom de la partie où on l'applique: tels sont les *speculum oris*, *oculi*, *nasi*, *ani*, *uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, le nez, l'anus, etc.

Au moyen âge, on a donné le nom de *Speculum* à des encyclopédies scientifiques et littéraires, comme le *Speculum majus* (Miroir général) de Vincent de Beauvais.

SPERGULE, *Spergula*, dite aussi *Spargoute* ou *Espargoutte*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme une dizaine d'espèces de plantes fourragères à racine pivotante: tiges noueuses, articulées, presque simples; feuilles linéaires, souvent réunies en verticilles; fleurs blanches, disposées en une sorte de panicule. La *S. commune* (*S. arvensis*) entre dans les prairies artificielles et fournit un bon fourrage, notamment pour les vaches laitières. On donne ses graines à la volaille. On la sème dans les terrains de mauvaise qualité, les plaines sablonneuses, les roches granitiques en décomposition. En la semant à la fin de l'hiver, on peut obtenir 3 ou 4 coupes dans l'année. La *S. à cinq étamines* (*S. pentandra*) ne diffère guère de la précédente que par le nombre des étamines.

SPERKISE ou sperkies (c.-à-d. *pyrite en forme de lance*). *Voy.* Fer sulfuré.

SPERMA CETI ou cétine. *Voy.* Blanc de baleine.

SPERMACOCE, genre de la famille des Rubiacées-Cofféacées, renferme plusieurs espèces qui ont les vertus de l'ipécacuanha.

SPERMATOZOÏDE. *Voy.* Génération.

SPERMIOLE, *Sperma ranarum*, œufs ou frai de Grenouille et de Crapaud qui, au printemps, flottent en masse dans une substance blanche et visqueuse à la surface des eaux dormantes. On en faisait autrefois usage en médecine.

SPERMOPHILE (du gr. σπέρμα, graine, et φίλος, qui aime), genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, famille des Sciuridés, a été établi par Fr. Cuvier pour le *Souslik* ou *Zizel* (*Arctomys citillus*), espèce de Marmotte caractérisée par une taille plus petite et plus svelte, des pieds plus longs et plus étroits, à doigts entièrement libres, et par la présence d'abajoues. Le Souslik vit solitaire et se nourrit de graines: on le trouve en Allemagne et en Pologne. La Russie d'Asie et le nord de l'Amérique nourrissent plusieurs espèces qui se rapportent au même genre.

SPÉRONARE ou spéronade, petit bâtiment maltais non ponté, à fond plat, gréant une voile à livarde, sur un seul mât placé vers l'avant.

SPESSARTINE, espèce de grenat. *Voy.* Grenat.

SPET (de l'espagn. *espeto*, broche), poisson percoïde. *Voy.* Sphyrène.

SPHACÈLE (du gr. σφάκελος). *Voy.* Gangrène.

SPHACÉLIE, *Sphacelia*, sorte de Champignon parasite. *Voy.* ERGOT.

SPHAIGNE, *Sphagnum*, genre de la famille des Mousses, groupe des Pleurocarpes, forme à lui seul la tribu des *Sphagnacées* : feuilles blanches légèrement teintées de roussâtre ou de verdâtre. Cette mousse abonde dans les lieux marécageux; elle constitue la base principale des tourbes.

SPHÈGE (du gr. σφήξ), *Sphex*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Fouisseurs, et type de la tribu des *Sphégides* ou *Sphégiens*. La plupart des espèces sont de grande taille : elles vivent surtout dans les lieux chauds et sablonneux, quelquefois dans nos habitations. Leur couleur ordinaire est le bleu violacé, plus ou moins brillant. Leurs nids sont construits avec un art admirable. — La tribu des Sphégiens renferme, outre le genre type, les genres; *Ammophile, Pélopée, Pepsis, Pompile, Chlorion*, etc.

SPHÉGIENS ou SPHÉGIDES. *Voy.* SPHÈGE.

SPHÈNE, *Shenia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Corbulidées : coquille fermée, très-inéquivalve et mince, allongée et de contexture vitreuse; deux impressions musculaires et une impression palléale à peine sinueuse; côtes rayonnantes, région anale prolongée en rostre. Les Sphènes vivent enfoncées dans le sable des mers actuelles; elles ont des représentants fossiles depuis l'étage suessonien.

SPHÈNE, dit aussi *Titanate de chaux*, *Titanate silicéo-calcaire* [$\dot{C}a(\dddot{T}i^2,\dddot{S}i^2)$], substance minérale vitreuse, de couleur verdâtre, jaunâtre rougeâtre ou brune, dont les cristaux appartiennent au système du prisme rhomboïdal oblique. Son nom lui vient du grec σφήν, coin, parce que souvent ses cristaux ont la forme d'un coin; souvent aussi ils se groupent en forme de gouttière. Le sphène se trouve dans les granits, les gneiss, les micaschistes, les roches amphiboliques, dans le Dauphiné et l'Auvergne ainsi qu'en Suède, en Saxe, en Angleterre, aux États-Unis, etc.

SPHÉNISQUE, *Spheniscus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes plongeurs, famille des Apténidés et voisins des Manchots : bec comprimé, droit, irrégulièrement sillonné à sa base; pieds très en arrière et à peu près impropres à la marche. Les Sphénisques vivent en bandes sur les rivages des mers australes, et se nourrissent de poissons. On distingue le *S. du Cap*, qu'on trouve au Cap de Bonne-Espérance et aux Malouines, et le *Petit Manchot*, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande.

SPHÉNOÏDE (du gr. σφηνοειδής, en forme de coin), os impair placé à la base du crâne, et qui, s'articulant avec tous les autres os de cette cavité, les soutient et fortifie leur union; il concourt à former les fosses nasales, les orbites, etc. On le divise en *corps* ou *partie moyenne*, et en *ailes*, au nombre de quatre, subdivisées en *grandes* et *petites*.

Sphénoïdal se dit de ce qui a rapport au sphénoïde : *cornets sphénoïdaux, fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure ; épine sphénoïdale, sinus sphénoïdaux*. On a nommé *sphéno-maxillaire, sphéno-palatin, sphéno-pariétal, sphéno-temporal*, divers organes qui tiennent à la fois à l'os sphénoïde et aux os maxillaire, palatin, pariétal et temporal.

SPHÈRE (du lat. *sphæra*, du gr. σφαῖρα). En Géométrie, une *sphère* est un solide dont la surface a tous ses points également distants d'un point intérieur appelé *centre*. Toute droite menée du centre à la surface, prend le nom de *rayon*; toute droite qui, passant par le centre, aboutit de part et d'autre à la surface de la sphère est un *diamètre*. La sphère peut être considérée comme engendrée par un demi-cercle tournant autour de son diamètre : elle rentre ainsi dans la classe des *solides de révolution*. Toute section faite dans une sphère par un plan est un cercle, et ce cercle a un rayon d'autant plus petit que le plan sécant est plus éloigné du centre; il est maximum quand ce plan passe par le centre, et son rayon est égal au rayon de la sphère : il prend alors le nom de *grand cercle* de la sphère. Tout autre cercle de la sphère s'appelle un *petit cercle*. On appelle *pôles* d'un cercle tracé sur une sphère, les extrémités du diamètre de la sphère perpendiculaire au plan de ce cercle. Les pôles d'un cercle sont chacun à la même distance de tous les points de sa circonférence : on s'appuie là-dessus pour tracer à la surface d'une sphère un cercle dont on connaît le pôle et la distance polaire. Le *plan tangent* à une sphère est perpendiculaire à l'extrémité du rayon du point de contact. La *surface* de la sphère a pour mesure le produit de la circonférence d'un grand cercle par son diamètre, c.-à-d. la somme de 4 grands cercles ($S = 4\pi R^2$). Son *volume* a pour mesure le produit de sa surface par le tiers du rayon ($V = \frac{4}{3}\pi R^3$).

Un solide circonscrit à la sphère est un solide dont toutes les faces sont tangentes à la sphère. Il a pour mesure le produit de sa surface par le tiers du rayon. Dans deux solides circonscrits quelconques, les volumes sont entre eux comme les surfaces. Ce théorème s'étend au cylindre et au cône circonscrits à la sphère. Appliqué au cylindre circonscrit, il est connu sous le nom de *théorème d'Archimède*. C'est la figure de ce théorème gravée sur le tombeau d'Archimède qui permit à Cicéron de retrouver ce tombeau en Sicile au milieu des ronces et des épines.

Sphère céleste. En Astronomie, on donne ce nom à une sphère idéale décrite de l'œil de l'observateur comme centre avec un rayon arbitraire : la position apparente d'un astre sur cette sphère est le point où elle rencontre le rayon visuel mené à cet astre. La distance angulaire de deux astres est mesurée par l'arc du grand cercle de cette sphère qui joint leurs positions apparentes. Il ne faut pas confondre la sphère céleste avec la *voûte céleste*, c.-à-d. avec cette voûte surbaissée dont le ciel nous présente la forme. L'*axe du monde* est le diamètre de la sphère céleste autour duquel les astres paraissent accomplir leur révolution diurne; il n'est autre que le prolongement de la ligne des pôles terrestres. L'*équateur céleste* est le grand cercle, et les parallèles sont les petits cercles perpendiculaires à ce diamètre. Les *cercles horaires* sont les grands cercles de la sphère céleste passant par l'axe du monde. — On donne aussi le nom de *sphère céleste* à une sphère pleine et matérielle, représentant la sphère céleste, et sur laquelle on a figuré l'équateur céleste, les parallèles, les cercles horaires ainsi que les différentes constellations. Elle est dite *droite, oblique, parallèle*, suivant la position qu'on lui donne par rapport au plan de l'horizon. — Une *sphère armillaire* est un assemblage de cercles figurant l'équateur, les parallèles, les cercles horaires, etc., de la sphère céleste, et destinés à la représentation du mouvement apparent des astres. On attribue l'invention de cet instrument à Thalès ou à Anaximandre. On construit aussi des sphères armillaires dans le système de Copernic; mais on les nomme plutôt *planétaires*. *Voy.* ce mot.

SPHÉRICITÉ, qualité de ce qui est sphérique (*Voy.* SPHÈRE). — *Aberration de sphéricité*. *V.* ABERRATION.

SPHÉRIDIE, *Sphæridium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Palpicornes et type de la tribu des Sphéridiotes : corps presque *hémisphérique*, jambes épineuses, antennes de 8 à 9 articles, etc. Ces insectes vivent dans les bouses, au bord des eaux, sous les détritus, dans les bois sous la mousse, etc. — La tribu des *Sphéridiotes* renferme les genres *Sphæridium, Cercyon, Cyclonotum, Pelosoma* et *Megasternum*.

SPHÉRIE, *Sphæria*, genre de Champignons thécasporés, qui vivent généralement en parasites sur les arbres, comprend plus de six cents espèces, dont la plus remarquable est la *Sphérie fragiforme* ou *Fraise d'écorce*. Ces champignons se développent d'abord sous l'épiderme des plantes, d'où ils sortent ensuite, après en avoir crevé l'enveloppe. Quelques

espèces vivent en parasites sur certaines Chenilles.

SPHÉRISTIQUE (du gr. σφαιριστική), partie de la Gymnastique des anciens, comprenait les exercices où l'on se servait de la balle (*sphæra*).

SPHÉROÏDAL (ÉTAT), nom donné par M. Boutigny à l'état particulier que prennent les liquides (eau, alcool, éther, acide sulfureux, etc.) au contact des corps incandescents. *Voy.* CALÉFACTION.

SPHÉROÏDE (du gr. σφαιροειδής), se dit des solides de forme globuleuse et se rapprochant plus ou moins d'une sphère. C'est en ce sens qu'on dit que la terre est un sphéroïde.

SPHÉROME, *Sphæroma*, genre de Crustacés édriophthalmaires, de l'ordre des Isopodes, renferme des animaux aquatiques, de petite taille, qui ont la propriété de se contracter en boule (*sphæra*) : ils habitent les bords de la mer, sous les pierres, les rochers et les tas de plantes marines. Ils restent réunis en troupes nombreuses, marchent et nagent avec dextérité. Le *S. denté* (*S. serratum*) habite les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

SPHÉROMÈTRE (de *sphère*, et du gr. μέτρον, mesure), dit aussi *Bathomètre*, appareil de Physique servant à mesurer le rayon d'une surface sphérique, et aussi les petites épaisseurs. Il se compose d'un trépied au centre duquel est un écrou, et d'une vis qui traverse cet écrou. La tête de la vis est un plateau large, divisé en 500 parties égales, et le pas de la vis est d'un demi-millimètre. On peut donc apprécier $\frac{1}{1000}$ de millimètre. Cette disposition est celle de la *vis micrométrique*. Pour mesurer le rayon d'une surface sphérique, on pose l'appareil de manière que la pointe de la vis et les trois pieds touchent la surface; on note les divisions correspondantes de la tête de vis et d'une petite règle qui est fixée au trépied parallèlement à l'axe de la vis et qui rase le bord de la tête. Cela fait, on transporte l'instrument sur un plan, et on abaisse la vis jusqu'à ce qu'elle touche; on observe encore les divisions qui correspondent à cette nouvelle position, et on calcule ensuite le rayon cherché par une formule de géométrie.

SPHÉRULITE, nom donné par Lametherie à des coquilles fossiles de la famille des Rudistes, désignées déjà par Lamarck sous le nom de *Radiolites*.

SPHEX, nom latin scientifique du genre SPHÉGE.

SPHIGGURE (du gr. σφίγγω, serrer, et οὐρά, queue), *Sphiggurus*, subdivision de la famille des Hystricidés, comprend des Porcs-épics qui ont la queue prenante et en partie nue, comme le *Couï*, l'*Orico* (*S. insidiosus*), etc. *Voy.* PORC-ÉPIC.

SPHINCTER (du gr. σφίγκτηρ), nom donné à certains muscles annulaires, soumis à l'influence de la volonté, et qui servent à fermer ou à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. Tels sont le *S. des lèvres*, le *S. de la vessie*, le *S. de l'anus*, etc.

SPHINGIDES (du g.-type *Sphinx*), subdivision de la tribu des Crépusculaires, ordre des Lépidoptères, renferme des insectes robustes, aux antennes prismatiques, dentelées en dessous, toujours terminées par une petite houppe : ailes longues et étroites, mais fortes; corps épais; abdomen large, plus ou moins allongé, presque cylindrique. Ils sont généralement parés d'agréables couleurs. — On divise cette tribu en 8 genres : *Sphinx*, *Macroglosse*, *Ptérogon*, *Thyrée*, *Deiléphile*, *Achérontie*, *Brachyglosse* et *Smérinthe*.

SPHINX (du gr. σφίγξ). On donne ce nom à certains monstres imaginaires, ainsi qu'aux figures et statues qui représentent ces monstres. On doit distinguer le *Sphinx égyptien* et le *Sphinx grec*, qui, du reste, est lui-même d'origine égyptienne.

Les *Sphinx égyptiens* sont des statues ayant le corps d'un lion, avec une tête de femme ou d'homme. La tête des sphinx est parfois soutenue par un buste humain orné de deux seins; le corps est ordinairement couché et les pattes posées à plat. La plupart des monuments égyptiens offrent l'image du sphinx. C'était l'emblème de la prudence, de la sagesse et de la force réunies. On pense aussi que c'était l'image du Nil pendant son inondation périodique, laquelle a lieu en effet quand le soleil parcourt les signes de la Vierge et du Lion : ce qui expliquerait l'assemblage des formes diverses qui composent ce monstre.

Le *Sphinx grec* était, suivant la Fable, un monstre qui avait la tête et la poitrine d'une femme, le corps d'un chien, les griffes d'un lion, les ailes d'un aigle, et la queue armée d'un dard aigu. Il habitait sur un rocher dans le voisinage de Thèbes, proposait aux passants une célèbre énigme (Quel est l'animal qui a 4 pieds le matin, 2 à midi et 3 le soir ?), et dévorait ceux qui ne pouvaient la deviner. Œdipe devina l'énigme en nommant l'*Homme*, et le sphinx se précipita du haut de son rocher.

SPHINX. Les Entomologistes donnent ce nom à un genre de Lépidoptères, type de la tribu des *Sphingides* (*Voy.* ce mot) et renfermant des insectes caractérisés par une tête allant un peu en pointe, des ailes triangulaires, un abdomen conique. Les Sphinx volent avec rapidité; ils planent en bourdonnant sur les fleurs, dont ils sucent le suc sans se poser; d'où le nom de *papillons éperviers* qu'on leur donne quelquefois. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses; mais plusieurs en ont été détachées pour former des genres à part. Nous citerons parmi les plus remarquables : le *Sphinx du troëne* (*S. ligustri*), qui a une envergure de $0^m,10$ et dont les ailes sont parées de couleurs éclatantes : il vit sur le troëne, le lilas, le frêne, etc.; le *S. Atropos* ou *Tête de mort*, du genre *Achérontie*, qui doit son nom à une empreinte assez exacte d'une tête de mort qu'il porte sur le corselet: s'il est inquiété, il fait entendre un petit cri plaintif; il pénètre souvent dans les ruches et y porte le ravage ; sa chenille se nourrit de feuilles de pomme de terre : le *S. de la vigne* (*S. Elpenor*), le *Petit S. de la vigne* (*S. porcellus*), le *S. du laurier rose* (*S. nerii*), le *S. du tithymale* (*S. euphorbiæ*), qui appartiennent au genre *Deiléphile* ; le *S. phœnix* (*S. celerio*), qui vit aussi sur la vigne; le *S. du liseron* (*S. convolvuli*); le *S. du caille-lait*, (*S. galii*), type du genre *Macroglosse* ; le *S. de l'épilobe* (*S. epilobii*), type du genre *Ptérogon*, etc.

SPHRAGIS, mot grec qui signifie *cachet*. — C'est aussi le nom que les Grecs donnaient à la *terre sigillée* de l'île de Lemnos. *Voy.* BOL.

SPHRAGISTIQUE (du gr. σφραγιστικός), science des *sceaux* et des *cachets* (*Voy.* ces mots), a principalement pour but d'expliquer les inscriptions et les emblèmes qu'ils portent. — On peut consulter sur cette science : Heineccius (*De veterum Germanorum aliarumque nationum sigillis*, Francf., 1709 et 1719); Ficoroni (*I piombi antichi*, Rome, 1740); Manni (*I sigilli antichi de secoli bassi*, 1739-86); Natalis de Wailly (*Paléographie*), Drouet d'Arcq, *Diplomatique nouvelle*, *Collection de sceaux* (1863); A. Chassant et P.-C. Delbarre, *Dictionnaire de sigillographie pratique* (pour les sceaux du moyen âge), etc.

SPHYGMOGRAPHE, SPHYGMOMÈTRE (du gr. σφυγμός, pouls, et γράφω, écrire, ou μέτρον, mesure), noms donnés à divers instruments destinés à indiquer les variations dans l'amplitude du pouls. On connaît, outre le *Pulsiloge de Sanctorius* et le *Sphygmomètre* de Hérisson, peu usités aujourd'hui, le *Sphygmographe* de Vierordt, perfectionné par Marey ; ce dernier est un levier très-léger et à bras très-inégaux ; l'extrémité du bras le plus court déprime l'artère au moyen d'un ressort et l'autre extrémité amplifie les mouvements de la première et en laisse la trace écrite sur une plaque mobile.

SPHYRÈNE (du gr. σφύραινα, *Sphyræna*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes : corps allongé, museau pointu, muni d'une gueule large, armée de dents aiguës et tranchantes. Ces poissons sont très-voraces. La *S. de la Méditerranée*, ou *Spet*, est de couleur argentée sur les flancs et sous le ventre, plombée ou noirâtre sur le dos; sa chair est légère et de bon

goût. La *Bécune*, dite aussi *Barracuda* ou *Brochet de mer*, est une espèce de Sphyrène. Au contraire, la *S. or-vert* et la *S. aiguille*, de Lacépède, n'appartiennent pas réellement au genre Sphyrène : ce sont, la première, un Centropome, et la seconde, une Orphie. *Voy.* aussi ARGENTINE.

SPIC ou ASPIC, *Lavandula spica*. *Voy.* LAVANDE.

SPICA, mot latin qui signifie *épi*, désigne, en Chirurgie, certains bandages croisés, dont les tours de bandes sont disposés comme les épillets des Graminées le long de leur axe commun.

Spica-nard, ou *Nard indien*. *Voy.* NARD.

Spica venti, sorte d'Agrostide. *Voy.* ce mot.

SPICI... (du lat. *spica*, épi), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, *spicifère*, *spiciflore*, *spiciforme*, *spicigère*, etc., tous mots qui s'expliquent d'eux-mêmes.

SPICILEGIUM (c.-à-d. en lat. *collection d'épis*, *gerbe*), nom donné à divers recueils, à des collections de pièces, d'actes, etc., d'un genre quelconque. Parmi les ouvrages de ce genre, on remarque le *Spicilegium* de d'Achery (1653-77), et le *Spicilegium solemense*, de J.-B. Pitra, bénédictin (1853 56).

SPIGÉLIE (du botaniste A. *Spigel*), *Spigelia*, genre type de la famille des *Spigéliacées*, détachée de celle des Strychnées, renferme des plantes herbacées, rarement frutescentes, appartenant à l'Amérique. Ces plantes donnent de belles fleurs d'un rouge vif. La *S. du Maryland* est cultivée dans les jardins d'Europe. La *S. anthelmintique*, qui croît au Brésil, a reçu le nom de *la Brinvillière*, à cause de ses propriétés vénéneuses : on l'emploie cependant quelquefois comme antispasmodique et vermifuge.

SPILANTHE (du gr. σπῖλος, tache, et ἄνθος, fleur), *Spilanthes*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Hélianthées, renferme des plantes herbacées, propres aux contrées chaudes de l'Amérique, à fleurs jaunes tachées de noir. Le *S. oléracé* (*S. oleracea*), vulg. *Cresson de Para*, *Herbe de Malacca* ou *de Ternate*, possède des propriétés antiscorbutiques : il fait la base du *Paraguay-roux*, teinture fort vantée contre les maux de dents. Sa saveur est âcre et piquante. Le *S. acmelle* s'emploie aux même usages.

SPINA BIFIDA (c.-à-d. *épine* [*dorsale*] *divisée*), maladie du rachis, caractérisée par l'écartement que présentent les apophyses de l'épine dorsale, d'où résultent des tumeurs remplies d'un liquide séreux. C'est une espèce d'hydropisie du rachis, ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrorachis*.

SPINA VENTOSA (c.-à-d. *épine* [*dorsale*] *remplie de vent*), nom sous lequel on a décrit tantôt des hyperostoses ou des exostoses, parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os. C'est à proprement parler une dégénérescence fongueuse de la membrane qui tapisse l'intérieur des os : l'os semble comme soufflé dans le point malade ; il se tuméfie, se dilate et acquiert un volume énorme. Cet état est accompagné d'une douleur, qui, d'abord obtuse, devient ensuite très-aiguë. La seule ressource est l'amputation de la partie affectée, quand cette amputation est possible.

SPINACIA, nom latin botanique de l'*Épinard*.

SPINAL (du lat. *spinalis*), ce qui a rapport à l'*épine dorsale* : ainsi il y a des *nerfs spinaux*, des *artères spinales*. On appelle spécialement *nerf spinal* (*accessoire* de Willis, *respiratoire* de Ch. Bell), un nerf qui naît de la partie latérale postérieure de la moelle épinière, au-dessus de la racine postérieure du 4e nerf cervical, et qui remonte jusque dans le crâne, où il entre par le grand trou occipital pour en ressortir ensuite : il est essentiellement moteur. — *Voy.* CÉRÉBRO-SPINAL.

SPINAX, nom latin scientifique du genre de Squale appelé aussi *Acanthias*. *Voy.* AIGUILLAT.

SPINELLANE, dite aussi *Nosine*, *Nosiane*, substance voisine de la Haüyne, résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de soude hydraté, et renferme en outre un peu d'acide sulfurique. La Spinellane cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux ; elle est grise ou brunâtre, raye le verre et pèse 2,3. On la trouve dans une roche feldspathique près du lac de Laach, dans l'Eiffel.

SPINELLE, aluminate anhydre de fer et de magnésie [$(\dot{M}g, \dot{F}e)\dddot{A}l$]. C'est une substance très-dure qui n'est rayée que par le diamant et le corindon, et dont les cristaux sont généralement des octaèdres réguliers. Quand le spinelle est d'un beau rouge, c'est une pierre de grande valeur, connue sous le nom de *rubis-spinelle* ; les variétés rosées ou lie-de-vin ont une valeur moindre, et portent le nom de *rubis-balais* ; les variétés bleues sont aussi très-estimées et vont de pair avec le saphir. On trouve le spinelle dans les roches granitiques ou feldspathiques, ou dans les sables qui proviennent de leur décomposition, dans l'Inde et à Ceylan, d'où il nous arrive tout taillé. On le trouve, mais plus rarement en Chine, au Thibet, et même en Europe.

Spinelle noir. *Voy.* PLÉONASTE.

SPINESCENT, se dit, en Botanique, des parties dont le sommet s'amincit en une pointe grêle, roide et piquante comme une *épine*.

SPINI... (du lat. *spina*, épine), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques : *spinicaude*, *spinicorne*, *spinifère*, *spinifolié*, *spiniforme*, *spinigère*, *spinilabre*, *spinipède*, etc., qui se comprennent assez.

SPINOSISME. *Voy.* PANTHÉISME.

SPIRAL (de *spire*), se dit de tout ce qui a la forme d'une *spirale* (*Voy.* ci-après). — En particulier, les horlogers donnent le nom de *spiral* à un petit ressort d'acier, contourné en forme de spirale, et qui adapté à l'arbre du balancier des montres, sert à déterminer l'isochronisme de ses oscillations. *Voy.* MONTRE.

SPIRALE. En Géométrie, on donne le nom de *spirales* à une famille de lignes courbes qui font toutes une infinité de tours autour d'un point fixe appelé *pôle*. Les principales spirales sont : la *S. d'Archimède*, dans laquelle le rayon vecteur croît proportionnellement à l'angle polaire ($\rho = a\omega$) ; 2° la *S. hyperbolique*, où le rayon vecteur varie en raison inverse de l'angle polaire $\left(\rho = \frac{a}{\omega}\right)$; 3° enfin la *S. logarithmique*, où le logarithme du rayon vecteur varie proportionnellement à l'angle polaire ($\rho = a^{\theta}$).

SPIRATELLE, *Spiratella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Ptéropodes, famille des Hyalidées : coquille papyracée et fragile, subcarénée et enroulée un peu obliquement de manière à présenter d'un côté un ombilic profond, et de l'autre une spire peu saillante. L'animal est allongé, muni de deux nageoires triangulaires, et a sa partie supérieure contournée en spirale. Les Spiratelles sont communes dans les mers du Nord. Cuvier et Lamarck les désignent sous le nom de *Limacines*.

SPIRE (du lat. *spira*). On donne ce nom à l'arc d'une spirale correspondant à une variation de l'angle polaire égale à 360°. — On le donne aussi par extension à l'arc d'une hélice compris entre deux points consécutifs situés sur une même génératrice du cylindre. *Voy.* HÉLICE.

En Architecture, c'est la base d'une colonne lorsque le profil de cette base va en serpentant.

En Histoire naturelle, ce mot s'applique : 1° aux circonvolutions en spirale décrites par une partie quelconque d'un végétal ; 2° à l'ensemble des tours que présentent certains coquillages univalves.

SPIRÉE, *Spiræa*, genre de la famille des Rosacées, type de la tribu des Spirées, renferme des arbrisseaux ou des herbes vivaces, à feuilles alternes ; à fleurs blanches ou purpurines : calice à 5 divisions, 5 pétales, étamines nombreuses ; plusieurs ovaires libres, surmontés d'autant de styles ; à fruits capsulaires à une loge bivalve. — La *S. ulmaire* (*S. ulmaria*), vulg. *Reine des prés*, embellit le bord des

ruisseaux et les prés humides : fleurs blanches en corymbes, d'une odeur suave ; feuillage velouté et blanchâtre en dessous, d'un vert foncé en dessus. Cette plante est commune dans le Nord. Les abeilles ainsi que les chèvres la recherchent avec avidité. On prétend que ses fleurs communiquent au vin le bouquet du vin de Malvoisie. La *S. filipendule* (*S. filipendula*) croît dans les bois : elle doit son nom à ses racines formées de tubercules ovoïdes que soutiennent de petits filets : feuilles ailées et profondément découpées; fleurs grandes en corymbes terminaux, blanches en dedans, rougeâtres au dehors. La racine est légèrement astringente. La *S. brayère* (*Voy.* BRAYÈRE) est vermifuge. La *S. barbe de chèvre* (*S. aruncus*) croît sur les montagnes des Alpes et des Pyrénées : feuilles 3 fois ailées, composées de grandes folioles et dentées en scie ; fleurs blanches, petites, formant une longue panicule étalée et terminale. La *S. à feuilles de saule* (*S. salicifolia*) est commune en Auvergne; c'est un arbrisseau à fleurs d'un blanc rosé réunies en une panicule étroite à l'extrémité des rameaux. Ces deux dernières espèces sont cultivées dans les jardins, ainsi que la *S. à feuilles trilobées* (*S. opulifolia*), la *S. petit-mai* (*S. hypericifolia*), la *S. crénelée* (*S. crenata*), etc. — La tribu des *Spirées* (ou famille des *Spiréacées*, suivant quelques botanistes) renferme les genres *Spirée*, *Kerria* (Corète), *Quillaia* (bois de panama), etc.

SPIRIFÈRE, *Spirifera*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, et type de la famille des *Spiriféridées* : coquille libre, inéquivalve, de contexture fibreuse, munie intérieurement d'une charpente osseuse conique, et pourvue, au crochet de la grande valve, d'une ouverture triangulaire simple, et sans deltidium, qui occupe toute la largeur de l'aréa et entame un peu le crochet de la petite valve. Ces coquilles se trouvent de l'étage silurien à l'étage saliférien. — Les *Spiriférines*, qui ne diffèrent des précédentes qu'en ce que leur ouverture est bordée d'un bourrelet et n'entame pas le crochet de la petite valve, se trouvent de l'étage sinémurien à l'étage toarcien.

SPIRIGÈRE, *Spirigera*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Spiriféridées : coquille inéquivalve et de contexture fibreuse, pourvue intérieurement de bras coniques, et extérieurement d'une ouverture ronde placée à l'extrémité du crochet de la grande valve, sans deltidium ni aréa. Les Spirigères se trouvent de l'étage murchisonien à l'étage saliférien. — Les *Spirigérines*, qui ne diffèrent des précédentes que par la présence d'un deltidium et d'une aréa, se trouvent de l'étage murchisonien à l'étage devonien.

SPIRILLE, espèce de *Vibrions*. *Voy.* ce mot.

SPIRITISME, prétendue doctrine d'après laquelle les *esprits*, c.-à-d. les âmes de ceux qui ont vécu, peuvent être évoqués et interrogés. Les réponses des esprits se manifestent par certains bruits, par des coups frappés ou par des mouvements particuliers d'objets ordinairement inertes (*tables frappantes*, *tables tournantes*, *chapeaux tournants*, etc.) ; ces bruits peuvent être produits soit spontanément, soit sous l'influence de certaines personnes, dites *médiums*, douées du pouvoir surnaturel d'évoquer les esprits. — C'est vers 1850, aux États-Unis d'Amérique, que ces phénomènes singuliers attirèrent pour la première fois l'attention ; dès 1853, on commença à s'en préoccuper en Europe : ils furent rapportés par les uns à la supercherie, par les autres au démon : ce qui a fait condamner ces expériences par le clergé. Quelques savants ont cherché à expliquer les phénomènes du spiritisme, ainsi que ceux qu'offrent le *pendule explorateur*, la *baguette divinatoire*, par une action musculaire ou une trépidation involontaires, par une série d'impulsions imperceptibles qu'impriment à la table et à leur propre insu ceux qui la touchent, en conséquence de la direction même et de l'intensité de leur attention, de la vivacité du désir ou de la pensée qui les domine : c'est cette explication qu'a proposée M. Chevreul dans le *Journal des Savants* (1853-54). M. Agénor de Gasparin l'a combattue dans son livre *Des tables tournantes, du surnaturel et des esprits* (1854). — Voir aussi Allan Kardec, *Le livre des esprits* (1861) et *Le Livre des médiums* (1862) ; Edgar Saveney, *Le spiritisme et les spirites* (*Revue des Deux-Mondes*, sept. 1863) ; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie* (Essai VI, § 8).

SPIRITUALISME (du lat. *spiritus*, esprit). Sous ce nom, qui s'oppose à *matérialisme* (*Voy.* cet article), on désigne le système philosophique qui, tout en reconnaissant l'existence de la matière, soutient qu'il faut admettre un autre ordre d'êtres, les *esprits* (l'*âme* et *Dieu*), et en tire les conséquences pour la Psychologie, la Logique, la Morale, l'Esthétique et la Théologie naturelle (*Voy.* tous ces mots). Le Spiritualisme est impliqué dans toutes les religions qui enseignent l'immortalité de l'âme. Il fut professé dans l'antiquité par les plus illustres philosophes, Pythagore, Anaxagore, Socrate, Platon et les Néoplatoniciens, et, depuis la naissance du christianisme, par tous les Pères de l'Église ; il compte parmi ses plus illustres défenseurs dans les temps modernes, Descartes, Bossuet, Malebranche, Fénelon, Leibniz (*Voy.* MÉTAPHYSIQUE). — Quant au spiritualisme exclusif, qui nie l'existence de la matière, et qu'on nomme plutôt *idéalisme*, on peut en trouver le germe dans les dogmes de l'école éléatique et dans quelques spéculations de Platon ; il a été soutenu dans les temps modernes par Berkeley, Fichte, etc. Il était impliqué dans la théorie de Locke sur les *idées* et dans le *criticisme* de Kant : leurs disciples l'en ont tiré. *Voy.* EMPIRISME, IDÉALISME.

SPIRITUEL (du lat. *spiritualis*), se dit, par opposition à *temporel*, de tout ce qui regarde l'Église. La détermination des limites qui doivent séparer le *spirituel* et le *temporel* a donné lieu, pendant le moyen âge, aux luttes les plus vives. Voir, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, les articles PAPE et INVESTITURE.

Spirituel se dit aussi de ce qui intéresse la dévotion ou la conscience, de ce qui regarde la conduite de l'âme ; il s'oppose alors à *corporel*, à *sensuel* ou à *mondain*. C'est en ce sens que les écrits de Ste Thérèse sont appelés des livres *spirituels* ou livres *de spiritualité*. — On appelle *communion spirituelle* la part que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit ; *concert spirituel*, un concert que l'on donne ordinairement dans la semaine sainte, et qui se compose de morceaux de musique religieuse. — En parlant de l'interprétation des Écritures, *spirituel* s'oppose à *littéral*, et se dit du sens mystique ou allégorique.

SPIRITUEUX (de l'angl. *spirituous*). Le vin, la bière, le cidre, etc., sont, à des degrés différents, des liquides spiritueux ; mais on entend ordinairement par *spiritueux* les liqueurs alcooliques, l'eau-de-vie, le rhum, sous quelque forme qu'on les prenne. — Sur l'abus des spiritueux, *Voy.* ALCOOLISME.

SPIROGYRE (du gr. σπεῖρα, spire, et γῦρος, tour), *Spirogyra*, genre d'Algues vertes, du groupe des Conferves : ce sont de petites plantes d'aspect filamenteux, composées de cellules articulées entre elles, formant un tube garni intérieurement de granules de matière verte disposés en spirale.

SPIRORBE, *Spirorbis*, genre d'Annélides tubicoles, du groupe des Serpules : ce sont des tubes blancs contournés en spire circulaire, qu'on trouve sur les fucus et toutes les matières submergées.

SPIROSPERME, *Spirospermum*, genre de la famille des Ménispermées, établi pour un arbrisseau de l'île de Madagascar. *Voy.* MÉNISPERMÉES.

SPIRULE, *Spirula*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères décapodes, et type de la famille des *Spirulidées* : coquille multiloculaire, mince et transparente, contournée en spirale

à tours disjoints; cloisons concaves et nacrées ; siphon latéral, ouverture orbiculaire. L'animal a la tête armée de dix bras dont deux contractiles ; tous sont pourvus de ventouses. Le corps est terminé inférieurement par deux lobes qui cachent presque toute la coquille. — Bien que les Spirules soient très-communes dans l'océan Atlantique et notamment à l'île d'Haïti où leurs coquilles couvrent le rivage, on a longtemps ignoré la forme de l'animal. C'est à MM. Pérou et Lesueur qu'on en doit la connaissance.

SPIRULIROSTRE, *Spirulirostra*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères décapodes, famille des Spirulidées : coquille formée de loges aériennes constituant une spirale, et enveloppée dans un rostre calcaire acuminé. La seule espèce connue est fossile, et appartient aux terrains faluniens des environs de Turin.

SPITHAME (du gr. σπιθαμή), petite mesure de longueur employée par les Grecs, valait 12 doigts ou la moitié de la coudée (0m,2245).

SPIZAËTE, *Morphnus*, dit aussi *Aigle autour*, subdivision du genre Aigle, comprend des espèces qui tiennent des éperviers et des autours par leurs tarses grêles et des aigles par leur taille et leurs tarses : on les trouve surtout en Amérique. Tels sont : le *S. huppé de la Guyane*, l'*Urubitinga*, l'*Urutaurana* ou *S. varié*, le *S. noir huppé*, d'Afrique, etc.

SPLACHNE (du gr. σπλάγχνα, viscères), *Splachnum*, genre de la famille des Mousses acrocarpes : urne subulée surmontée d'un péristome à 8 ou 15 dents géminées ou réunies 4 par 4, et portée par un double renflement coloré extérieurement en rouge ou en jaune. On trouve aux environs de Paris le *S. ampullarium*, qui forme des gazons sur le bord des marais tourbeux.

SPLANCHNIQUE (du gr. σπλάγχνα, viscère). On nomme *cavités splanchniques* les trois grandes cavités du corps humain, le crâne, la poitrine et l'abdomen; *nerfs splanchniques*, des nerfs qui appartiennent au nerf grand sympathique.

SPLANCHNOLOGIE (du gr. σπλάγχνον, viscère, et λόγος, discours), partie de l'Anatomie qui s'occupe de l'étude des viscères.

SPLEEN (forme anglaise du mot grec σπλήν, rate), sorte d'hypocondrie, qui consiste en un état de consomption engendré par la mélancolie et caractérisé par la tristesse du malade, le dégoût de la vie, une grande apathie, de l'indifférence pour toute chose. Cette maladie entraîne souvent la mort et porte au suicide. Son nom vient de ce qu'on a longtemps placé dans la rate la bile noire (mélancolie), qui, disait-on, déterminait par son action sur le cerveau les accidents de tristesse qui constituent le *spleen*.

SPLÉNIQUE, qui a rapport à la rate (en gr. σπλήν). Il y a une *artère*, une *veine splénique*, un *plexus splénique*, etc.

SPLÉNITE (du gr. σπλήν, rate, et de la désin. *ite*), inflammation de la rate. Cette affection, en dehors des coups et blessures reçus dans la région occupée par la rate, est très-contestable. L'augmentation du volume de la rate qui se manifeste dans les fièvres paludéennes n'est pas une inflammation.

SPLÉNIUS (du gr. σπλήνιον, bandage ; par assimilation de forme), muscle placé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos. Il est allongé et aplati. Il sert à tendre la tête en avant et à l'incliner.

SPODE (du gr. σποδός, cendre), nom donné jadis à divers médicaments obtenus par calcination ou par combustion, notamment à l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, et à l'ivoire calciné à blanc.

SPODUMÈNE (c.-à-d. *cendre*). *Voy.* Triphane.

SPONDÉE (du lat. *spondæus*, du gr. σπονδεῖος), nom donné dans la poésie grecque et latine à un pied composé de deux syllabes longues, comme *surgunt*. Le spondée est grave, et convient dans les sujets majestueux ou tristes : son nom vient du gr. σπονδή, libation, parce que ce pied était en usage dans les chants qui accompagnaient les libations. — On appelle *vers spondaïque* un hexamètre dont les deux derniers pieds sont des spondées :

Cara de | ûm sobo | les ma | gnum Jovis | incre | mentum.

SPONDIAS (du gr. σπονδιάς, prunier sauvage), genre de la famille des Anacardiacées, se compose d'arbres propres aux contrées chaudes, à feuilles alternes, imparipennées ; à fleurs blanches ou rouges, en panicules axillaires et terminales : le fruit est un drupe charnu à noyau ligneux. Le *S. rouge* (*S. purpurea*), vulg. *Prunier d'Espagne*, donne des fruits d'une saveur aigrelette et aromatique dont on fait aux Antilles des confitures et des gelées ; il fournit aussi une gomme connue sous le nom de *hucare* (*Voy.* ce mot). Le *S. jaune* (*S. lutea*), vulg. *Monbin*, a des fruits qui ressemblent aux mirabelles. Le *S. doux* (*S. cythærea*), des îles de la Société, donne des fruits en grappes de la grosseur d'un citron, qu'on nomme *pomme de Cythère* ; son bois sert aux naturels pour la construction des pirogues.

SPONDYLE (du gr. σπόνδυλος), vertèbre en général, et spécialement la 2e vertèbre du cou.

spondyle, *Spondylus*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Pleuroconques et de la famille des Pectinidées : coquille inéquivalve, auriculée, adhérente, à côtes rayonnantes, présentant à la valve supérieure une facette cardinale externe, divisée par un sillon; charnière pourvue à chaque valve de 2 fortes dents, et d'une facette intermédiaire destinée au ligament et qui communique avec le sillon externe. Les Spondyles vivent comme les Huîtres fixés aux rochers de toutes les mers : le *S. pied d'âne*, de la Méditerranée, est comestible. On trouve des espèces fossiles depuis l'étage néocomien.

Les *Podopsides* de Lamark ne sont que des Spondyles modifiées par la fossilisation.

spondyle, *Spondylis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Prioniens, auquel on rapporte le *S. buprestoïdes* et le *S. upiformis*.

SPONDYLIUM, plante. *Voy.* Berce.

SPONGIAIRES (du lat. *spongia*, éponge), ou Amorphozoaires, classe d'Animaux inférieurs, que l'on range dans l'embranchement des Protozoaires ou Zoophytes. Ce sont des êtres qui n'ont d'autre apparence de mouvement qu'une très-faible contractilité. Leur corps, de forme variable et irrégulière, est gélatineux ou albumineux, et soutenu par un squelette corné (genres *Spongia*, *Achillea*, *Cliona*, *Tethya*, *Spongilla*, etc.), ou testacé (genres *Eudea*, *Ierea*, *Siphonia*, *Lymnorea*, etc.) ; il est traversé par des canaux sans cesse parcourus par des liquides et dont les orifices apparents extérieurement ont reçu suivant leur forme les noms de *pores*, d'*oscules* et de *tubules*. A l'exception des *Spongilles*, qui sont fluviatiles, tous les genres de la classe des Spongiaires sont marins. — De nombreuses classifications ont été proposées par les zoologistes pour cette classe encore peu connue; nous nous bornerons à mentionner celles de Guettard, Grant, Fleming, Goldfuss, J. Hogg, Alc. d'Orbigny et en dernier lieu celle de M. de Fromentel (*Introduction à l'étude des éponges fossiles*, Caen, 1869). *Voy.* Éponges.

SPONGILLE, *Spongilla*, dit aussi *Tupha*, *Ephydatia*, genre de la classe des Spongiaires, comprend toutes les éponges des eaux douces. Leur parenchyme est soutenu par une sorte de feutrage formé de spicules siliceux. Elles ont les mêmes modes de reproduction que les éponges marines ; mais l'industrie n'a pu jusqu'à présent en tirer aucun parti.

SPONGIOLES (dimin. du lat. *spongia*, éponge), petits filets placés à l'extrémité des racines, et qui, en se remplissant d'eau comme des éponges, servent à puiser dans le sein de la terre les éléments nutritifs nécessaires à la végétation.

SPONTANÉ (du lat. *sponte*, de son propre mouvement), se dit de tout ce qu'on fait de soi-même, sans impulsion étrangère. La *spontanéité* n'appartient

qu'aux êtres animés : c'est la première forme de l'activité, celle qui, chez les animaux, prend le nom d'*instinct*, et qui, chez l'homme, précède toute réflexion. *Voy.* Activité et Instinct.

En Physiologie, on applique l'épithète de *spontané* à des mouvements automatiques auxquels la volonté, même spontanée, n'a aucune part, mais qui semblent s'exécuter d'eux-mêmes, sans cause extérieure apparente. En ce sens, les mouvements du cœur, des artères, sont des mouvements spontanés.

Il se dit également, en Médecine, des maladies qui surviennent sans cause apparente.

SPORADIQUE (du gr. σποραδικός), nom donné aux maladies ordinairement épidémiques, lorsqu'elles n'attaquent qu'un seul individu à la fois, ou quelques individus isolément. Le choléra, la suette, la variole, la grippe, la fièvre jaune, peuvent se présenter sous la forme sporadique.

SPORANGE (du gr. σπορά, graine, et ἀγγεῖον, vase), nom donné, en Botanique, aux vésicules ou capsules membraneuses qui renferment les spores d'un grand nombre de plantes cryptogames.

SPORE, sporidie (du gr. σπορά, graine). En Botanique, on appelle *spores* les corps reproducteurs des plantes cryptogames. Ce sont, en général, des utricules remplis d'une matière homogène et amorphe; ces utricules sont très-petits, souvent d'une forme ovoïde ou globuleuse (*gongyles*). Quelques-uns sont mobiles et paraissent doués d'une certaine vitalité. Les spores sont quelquefois réunis plusieurs ensemble dans un utricule général, qui en contient un nombre variable : ces utricules communs sont appelés *sporidies*, et les spores eux-mêmes, lorsqu'ils sont réunis en masses, prennent les noms de *sore*, *sorédie*.

SPOROCADUS, genre de Champignons trichosporés pyrénomycètes, établi par M. Corda.

SPOROCYSTE. *Voy.* Distome.

SPORT, mot anglais qui signifie *jeu*, *divertissement*, s'emploie depuis quelque temps en France pour désigner les plaisirs de la chasse, des courses de chevaux, etc. On appelle *sportsman* (homme du sport), l'amateur de ces sortes de plaisirs. M. E. Gayot a donné *le Guide du sportsman* (1839). — *Voy.* Turf.

SPORTULE (dimin. du lat. *sporta*, corbeille). Ce mot désignait chez les Romains un panier dans lequel les clients pauvres allaient chaque matin recevoir les aliments et autres dons en nature que leurs patrons leur faisaient distribuer. On l'étendit ensuite à de petits présents en argent que les empereurs donnaient au peuple.

SPORULE (dimin. de *spore*), nom donné à ceux des corpuscules reproducteurs des Cryptogames qui sont dépouillés de toute enveloppe : ce sont comme des bourgeons rudimentaires. Les Hépatiques possèdent à la fois des spores et des sporules.

SPOULINAGE, spoulins. *Voy.* Espoule.

SPRAT, espèce de Hareng. *Voy.* Esprot.

SPUTATION (du lat. *sputare*, cracher), synonyme de *crachement*. *Voy.* Crachement et Ptyalisme.

SPRINGBOCK, espèce d'Antilope. *Voy.* Gazelle et Antilope.

SQUALE, *Squalus*, genre important de Poissons chondroptérygiens, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens, renferme un grand nombre d'espèces au corps allongé, revêtu d'une peau rugueuse et très-dure (on appelle *boucles* les aiguillons dont elle est souvent parsemée), et terminé postérieurement par une queue grosse et comme fourchue : museau proéminent; bouche située transversalement sous le museau et garnie de dents extrêmement tranchantes. Les Squales sont les poissons les plus voraces de l'Océan; quelques-uns atteignent des dimensions considérables. Leur chair est dure et coriace; la peau de quelques espèces sert à polir divers ouvrages, à couvrir des étuis, etc. On les a divisés en plusieurs sous-genres; les principaux sont : la *Roussette* ou *Chien de mer*, le *Requin*, la *Milandre*, la *Scie*, l'*Ange*, l'*Aiguillat*, le *Humantin* et le *Marteau*. *Voy.* Sélaciens.

SQUAME (du lat. *squama*). Ce mot, en Botanique, est synonyme d'*écaille* (*Voy.* ce mot). On donne le nom de *squamelles* aux appendices du clinanthe, et celui de *squamules* aux petites écailles placées quelquefois à l'orifice de la corolle (Borraginées).

En Médecine, le mot *squame* est souvent employé pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tissu cutané. *Voy.* Desquamation.

SQUAMEUX ou squammeux (du lat. *squamosus*), ce qui a du rapport avec l'écaille.

SQUAMIPENNES ou squammipennes (du lat. *squama*, écaille, et *penna*, aile, nageoire), famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, caractérisée par des nageoires recouvertes d'écailles. Genres principaux : *Chétodon*, *Castagnole*, *Arche*, *Holacanthe*, *Tranchoir*, etc. — Cette famille n'est pas acceptée par tous les Ichthyologistes.

SQUAMODERMES (du lat. *squama*, écaille, et du gr. δέρμα, peau), ordre de la classe des Poissons, comprend tous les poissons osseux, à branchies pectinées, n'ayant qu'une seule paire d'ouïes et des écailles de forme ordinaire (cténoïdes ou cycloïdes) : leur intestin est non spiral et le bulbe artériel est pourvu de deux valvules principales. — Cet ordre se subdivise en plusieurs sous-ordres, les *Acanthoptérygiens*, les *Malacoptérygiens subbrachiens*, les *M. apodes* et les *M. abdominaux*. *Voy.* ces mots.

SQUARE, mot anglais qui signifie *carré*, s'emploie pour désigner une place publique au milieu de laquelle on a ménagé un jardin entouré d'une grille. A Londres, les squares appartiennent aux propriétaires des maisons qui les entourent et la jouissance en est réservée à leurs locataires. Les premiers squares créés à Paris, place Vintimille et place de l'Europe, furent aussi d'abord des propriétés particulières; mais depuis il en a été créé un grand nombre (*Tour-St-Jacques*, *Ste-Clotilde*, *Temple*, *Louvois*, *Innocents*, *Arts et Métiers*, *Belleville*, *Batignolles*, *Laborde*, etc.) qui sont publics et entretenus aux frais de la Ville.

SQUATAROLE gris, ou *Vanneau pluvier*, oiseau. *Voy.* Vanneau.

SQUATINE, *Squatina*, poisson. *Voy.* Ange de mer.

SQUELETTE (du gr. σκελετός, desséché), nom donné, en Anatomie, à la charpente osseuse sur laquelle s'attachent ou s'appuient toutes les parties molles qui composent le corps des animaux vertébrés. C'est de la forme du squelette que dépendent les formes générales du corps et celles de ses diverses parties. Tous les os qui entrent dans sa composition se rapportent à 3 divisions principales : la *tête*, le *tronc* et les *membres*.

Le *squelette de l'homme adulte* se compose d'un très-grand nombre d'os, doubles pour la plupart, et toujours symétriques. On y trouve environ 250 pièces :

21 vertèbres,	6 os dans les bras,
1 sternum,	16 os du carpe,
24 côtes,	10 os du métacarpe,
20 os du crâne et de l'oreille,	28 phalanges aux mains,
1 à la mâchoire inférieure,	2 fémurs,
13 à la mâchoire supérieure,	2 rotules,
32 dents,	2 tibias,
1 os hyoïde,	2 péronés,
4 os du bassin,	14 os du tarse,
2 clavicules,	10 os du métatarse,
2 omoplates,	28 phalanges aux pieds

Le squelette des jeunes enfants présente un plus grand nombre d'os, parce qu'il y en a qui, à cette époque, sont divisés en plusieurs pièces, et qui, plus tard, se soudent intimement. Le squelette des femmes est plus petit et moins fortement constitué que celui des hommes; il présente aussi des différences notables dans les os du bassin, qui sont plus étendus : ce qui donne aux hanches plus de saillie.

Le *squelette des animaux* offre des différences notables avec celui de l'homme. Les clavicules manquent au cheval, au bœuf, à l'éléphant; elles sont doubles dans les oiseaux et dans quelques reptiles :

les quatre membres commencent à se déformer dans les phoques, et plus encore dans les cétacés ; ils deviennent méconnaissables dans les poissons, et disparaissent avec beaucoup d'autres os dans les serpents, au point que la tête et les vertèbres sont les seules parties du squelette proprement dit qui ne disparaissent jamais. Les animaux sans vertèbres n'ont plus de squelette.

On dit qu'un squelette est *naturel*, quand tous ses os se tiennent encore par les tendons et les ligaments qui les unissent dans l'être vivant; il est *artificiel*, quand ces mêmes os sont réunis par des fils de fer ou de laiton qui les maintiennent en place tout en leur conservant leurs mouvements naturels. Pour les grands animaux, on emploie des barres de fer, des boulons, des charnières, etc.; on se sert de fils d'argent pour certains poissons et certains reptiles.

SQUELETTOLOGIE. *Voy.* ANATOMIE.

SQUILLE, *Squilla*, genre de Crustacés, de l'ordre des Stomapodes: corps étroit, allongé, recouvert d'un test assez mince, et composé de 12 segments; pattes ravisseuses très-puissantes, terminées par une griffe en lame de faux dentelée. Les Squilles habitent les lieux sablonneux et fangeux sur les bords de la mer. Leur chair est comestible. La *S. mante* et la *S. de Cerisy* habitent la Méditerranée : leur taille varie de 0m,10 à 0m,20. La *S. maculée*, des mers chaudes, atteint 0m,30.

Squille aquatique ou *Crevette des ruisseaux*. *Voy.* CREVETTE.

SQUINE (p. *S. china*, c.-à-d. *Smilax sinensis*), racine de la *Salsepareille de Chine*. *V.* SALSEPAREILLE.

SQUIRRE ou SQUIRRHE (du gr. σκίῤῥος), tumeur plus ou moins dure, tantôt indolente, tantôt douloureuse, et qui est une des formes du *cancer* (*Voy.* ce mot). Elle consiste en une substance d'un blanc bleuâtre ou grisâtre un peu transparente, qui crie sous le scalpel, et dont la consistance varie depuis celle de la couenne de lard jusqu'à une dureté voisine de celle des cartilages ; ordinairement homogène, cette matière semble divisée en masses subdivisées en lobules qu'unit un tissu cellulaire serré. Les squirres se développent particulièrement dans les intestins, l'estomac, l'utérus, le foie, les reins. — Pour le traitement, *Voy.* CANCER.

STABAT, prose célèbre, ainsi nommée parce qu'elle commence par ces mots : *Stabat Mater dolorosa, Juxta crucem lacrymosa*, etc. Cette prose se chante dans le temps de la Passion, au salut : elle rappelle, dans un style naïf et plein de mélancolie, les souffrances de la Ste Vierge pendant le crucifiement de son fils. Le *Stabat* a été attribué au pape Innocent III, ou plutôt au frère Jacopone de Todi. Il a été mis en musique par les plus grands maîtres, Pergolèse, Haydn, Haëndel, Rossini, etc. Le *Stabat* de Pergolèse est le plus célèbre.

STACCATO, mot italien qui signifie *détaché*, indique, en Musique, qu'il faut détacher les notes.

STACHIDE (du grec στάχυς, épi), *Stachys*, vulg. *Epiaire*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des *Stachydées*, renferme des plantes à tiges carrées, à feuilles opposées, à fleurs en campanules plus ou moins rouges, et répandant, quand on les froisse, une odeur peu agréable. La *S. des marais* (*S. palustris*), à fleurs purpurines, fournit une fécule amylacée. La *S. des bois* (*S. sylvatica*), à fleurs lie de vin, donne une belle couleur jaune; ses fibres corticales peuvent fournir de bons cordages. On cultive dans les jardins la *S. laineuse*, la *S. grecque*, la *S. épineuse* et la *S. écarlate*.

STADE (du gr. στάδιον), nom donné, chez les Grecs, au lieu où l'on faisait certains exercices (course, lutte, etc.), et à l'unité de mesure itinéraire.

Comme lice, où joutaient les athlètes, le stade était une longue chaussée, de largeur variable : on y distinguait trois parties : l'entrée, marquée soit par une barrière, soit par une simple ligne blanche ; le milieu, où étaient placés les prix destinés aux vainqueurs ; l'extrémité, où était une borne devant laquelle s'arrêtaient les coureurs à pied : dans les courses de char, il fallait tourner plusieurs fois rapidement autour de cette borne sans la toucher, pour regagner de là le lieu d'où l'on était parti.

Comme mesure itinéraire, le *stade* valait généralement 600 pieds grecs; mais sa longueur a varié avec celle du pied et avec les pays. Le *stade olympique*, le plus fréquemment employé, était le 8e du mille romain et valait 185 de nos mètres (184m,955). Le *stade pythique* était plus petit : il ne valait que 147m,96. Vers le IIIe siècle avant J.-C., on introduisit dans quelques contrées de l'Orient un stade qui était plus long que le stade olympique, et qui avait pour base le pied philétérien : il valait 213m.

Stades.	Kilom. Mètres. Centim.	Stades.	Kilom. Mètres. Centim.	Stades.	Kilom. Mètres. Centim.
1	184,95	8	1,479,64	60	11,097,32
2	369,91	9	1,664,59	70	12,946,87
3	554,86	10	1,849,55	80	14,796,43
4	739,92	20	3,699,10	90	16,645,98
5	924,77	30	5,548,66	100	18,495,54
6	1 109,73	40	7,398, 1	500	92,477,74
7	1,294,68	50	9,247,77	1000	184,955,00

Le mot *stade* est employé en Médecine comme synonyme de *période* ou de *degré* d'une maladie ; il désigne particulièrement chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STADIA (du gr. στάδιον), instrument dont on se sert pour l'appréciation des distances. Sous sa forme la plus simple, c'est une plaque ovale en cuivre, dans l'intérieur de laquelle est découpé un triangle isoscèle portant sur ses bords des divisions destinées à indiquer la distance à laquelle se trouve placée une personne dont les pieds et la tête viennent aboutir à ces bords. — Il existe divers modèles de stadias perfectionnés : un des plus remarquables est le *stadiomètre* du capitaine Dupuy de Podio (1861).

STAGE (du lat. *staticum*, de *stare*, demeurer), se dit du temps d'épreuve dont on doit justifier pour être reconnu apte à remplir certaines professions, et, en particulier, de la résidence que le licencié en droit, après avoir prêté serment, est obligé de faire auprès d'une cour ou d'un tribunal, en y suivant les audiences, avant d'être inscrit sur le tableau des avocats. La durée du *stage* est fixée à 3 ans consécutifs, sans pouvoir être interrompue plus de 3 mois. Les conseils de discipline ont le droit de prolonger la durée du *stage* selon les circonstances. Les avocats *stagiaires* ne sont admis à plaider ou à écrire dans aucune cause, que sur un certificat d'assiduité aux audiences pendant 2 ans, ou lorsqu'ils ont 22 ans accomplis (*Voy.* AVOCAT). — La loi sur l'enseignement, du 15 mars 1850, oblige ceux qui veulent diriger un établissement secondaire à justifier d'un stage de 5 ans (art. 60).

Autrefois on appelait *stage*, dans certaines églises, la résidence que devait faire un chanoine, pendant six mois ou un an, après la prise de possession, pour jouir des honneurs et revenus de son canonicat.

STALACTITES et STALAGMITES (du gr. σταλακτίς et σταλαγμός). On donne le nom de *stalactites* à des espèces de cônes irréguliers qui pendent à la voûte des grottes et des cavernes ; les *stalagmites* sont des incrustations calcaires qui recouvrent le sol des mêmes grottes, et sont généralement mamelonnées, ou même s'élèvent du sol sous forme de cônes, de telle sorte que chacun de ces mamelons ou de ces cônes correspond toujours à une stalactite. Quelquefois les stalactites se rejoignent aux stalagmites et donnent naissance à des colonnes de forme bizarre et de l'aspect le plus pittoresque. Les stalactites et les stalagmites sont dues à une même cause : l'eau qui suinte de la voûte des grottes, s'est souvent chargée dans l'intérieur de la terre d'une quantité plus ou moins grande

de calcaire dissous à la faveur d'un excès d'acide carbonique ; lorsque cette eau vient s'épandre à la surface de la voûte, elle perd peu à peu son acide carbonique et par suite laisse déposer le calcaire qu'elle tenait en dissolution : de là un mamelon d'abord très-petit qui s'allonge progressivement à mesure que de nouvelles couches de calcaire se déposent sur les premières. En même temps l'eau, qui tombe de l'extrémité de la stalactite sur le sol, achève d'y perdre le calcaire qu'elle contenait : de là la formation de la stalagmite. Les grottes les plus célèbres par la beauté de ces incrustations sont celles d'Antiparos dans l'Archipel, d'Arcy et d'Osselle en France, et de Han en Belgique.— Les stalactites et les stalagmites de grande taille sont souvent exploitées sous le nom d'albâtre calcaire.

STALLE (du b.-lat. *stallum ;* orig. germaniq.). On nomme ainsi, dans les Églises, des siéges en bois placés autour du chœur, qui se haussent et se baissent à volonté, et sur lesquels sont assis les prêtres, les chanoines, les religieux et ceux qui chantent au chœur. Quand la stalle est baissée, elle offre un siége assez bas; levée, elle présente un appui attaché sous le siége. Cet appui, en forme de cul de-lampe, a reçu le nom de *patience* ou de *miséricorde*, parce qu'autrefois l'usage était de chanter debout, et que ce n'est que par tolérance que l'on a permis au clergé de s'appuyer sur ces siéges. — Dans les Salles de spectacle, les *stalles* sont des siéges séparés et numérotés, placés à l'orchestre, au balcon, aux galeries, ou même au parterre.

STAMINAIRE, etc. (du lat. *stamina*). En Botanique, *staminaire* se dit des fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des *étamines*; *staminal*, de ce qui a rapport aux étamines; *staminifère*, de la partie qui porte les étamines.

STANCE (de l'ital. *stanza*), nom donné, en Poésie, à un certain nombre de vers formant un sens complet et arrangés symétriquement. La mesure des vers qui doivent entrer dans une *stance* dépend uniquement de la volonté du poëte ; mais toutes les *stances* qui composent une même pièce sont soumises aux mêmes règles. Les *couplets* des chansons, les *strophes* lyriques ne sont autre chose que des stances. Une stance peut avoir de 3 à 12 vers : on donne les noms particuliers de *tercet*, *quatrain*, *sixain*, *octave*, aux stances de 3, 4, 6 et 8 vers. La *Divine comédie* de Dante est en tercets (*terza rima*); la *Jérusalem délivrée* du Tasse, en octaves (*ottava rima*); les poëmes de lord Byron, d'A. de Musset, sont composés de stances plus ou moins longues. Plusieurs monologues des tragédies de Corneille sont partagés en stances (*Le Cid*, act. I et V; *Polyeucte*, act. IV).
Jean de Lingendes, poëte du XVI[e] siècle, paraît être le premier qui ait introduit les stances dans la poésie française : on a de lui un recueil de *Stances*.

STANNATES (du lat. *stannum*, étain), sels formés par le bioxyde d'étain ou acide stannique, et un autre oxyde. — Pour l'*Acide stannique*, qui est plutôt un oxyde, *Voy.* OXYDE D'ÉTAIN.

STANNINE. *Voy.* ÉTAIN SULFURÉ.

STAPÉLIE (de l'anglais *Stapel*), *Stapelia*, genre de la famille des Asclépiadées, renferme des plantes remarquables par la bizarrerie de quelques-unes de leurs parties. La *S. panachée* (*S. variegata*), vulg. *Fleur de crapaud*, originaire du cap de Bonne-Espérance, a des tiges charnues, angulaires, divisées en rameaux quadrangulaires, dépourvus de feuilles et chargés de tubérosités courtes et terminées en pointe très-aiguë. Les fleurs sont grandes, à 5 lobes et portant au centre une sorte de disque concave; elles répandent une odeur cadavéreuse : ces fleurs sont d'un vert jaunâtre et tachetées irrégulièrement. La *S. à grandes fleurs* (*S. grandiflora*) a des fleurs larges de 0m,15, de couleur pourpre-noir en dessus, vert glauque en dessous. La *S. hérissée* (*S. hirsuta*) a ses rameaux couverts de poils courts et fins.

STAPHISAIGRE (du gr. σταφίς, grappe de raisin, et ἄγρια, sauvage), *Delphinium staphisagria*, vulg. *Herbe aux poulleux*, espèce de Dauphinelle, qui croît sur les montagnes du midi de l'Europe : racine pivotante, tige presque simple, velue, haute de 0m,70 ; feuilles palmées, à 5 ou 7 lobes ; fleurs d'un bleu clair ou foncé, en longues grappes terminales. Ses graines, très-âcres, sont un violent purgatif; on les fait entrer dans une pommade contre les poux.

STAPHYLIER (du gr. σταφυλή, grappe), *Staphylea*, genre type de la famille des Staphyléacées, renferme de petits arbrisseaux à feuilles opposées, trifoliolées ou pennées avec impaire ; à fleurs blanches, hermaphrodites, en *grappes;* le fruit est une capsule vésiculeuse, renfermant une ou deux graines osseuses. Le *S. penné* (*S. pinnata*), vulg. *Faux pistachier* ou *Patenôtier*, grand arbrisseau d'un bel aspect, à rameaux nombreux, à feuilles pennées, à fleurs blanches, assez grandes, en grappes pendantes, qui s'épanouissent au printemps. L'amande des noyaux a un peu le goût des pistaches; mais elle est très-âcre, et peut occasionner des nausées. Elle fournit une huile douce et résolutive. Les semences, dures, grises et luisantes, servent à faire des colliers et des chapelets. Cette espèce croît en France et en Italie. — La famille des *Staphyléacées*, détachée de celles des Rhamnées et des Célastrinées, comprend, outre le genre type *Staphylea*, les genres *Turpinia*, *Euscaphis*, *Bumalda*.

STAPHYLIN (du gr σταφυλή, luette), se dit, en Anatomie, de ce qui appartient à la luette.

STAPHYLIN (du gr. σταφυλῖνος), *Staphylinus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, comprend une dizaine d'espèces : antennes droites, grenues ; palpes filiformes; élytres courts. Certaines espèces sont lisses et brillantes (*S. à mâchoires*); d'autres sont couvertes de poils et velues (*S. bourdon* ; la plupart vivent sur les charognes, les excréments et le fumier.

STAPHYLOME (du gr. σταφύλωμα), nom donné à plusieurs affections du globe de l'œil, caractérisées par la convexité anomale des enveloppes de l'œil, qui prennent la forme d'un grain de raisin. Le *S. de la cornée* est une tumeur transparente ou opaque, de forme et de grandeur variables, qui est formée par la membrane cornée transparente ; le *S. de la sclérotique* consiste en une tumeur noirâtre ou bleue, accompagnée de déformation du globe de l'œil, et qui se trouve enveloppée par la sclérotique : ces deux affections ont pour cause des plaies, des coups, des ophthalmies prolongées, etc. ; elles sont presque toujours incurables. Le *S. de l'iris* consiste en une petite tumeur noire, arrondie, molle, douloureuse, formée par l'iris lorsqu'il s'est engagé dans une ouverture accidentelle.

STAPHYLORAPHIE (du gr. σταφυλή, luette, et ῥαφή, suture), opération chirurgicale par laquelle on remédie à la division congénitale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, afin qu'une inflammation adhésive en détermine la réunion. Roux, dès 1819, et après lui Græfe et Sédillot, se sont occupés de cette opération.

STAPHYSAIGRE. *Voy.* STAPHISAIGRE.

STARIE (du lat. *stare*). On appelle *staries* ou *jours de planche* le délai dans lequel l'affréteur est tenu d'amener au quai les marchandises que doit prendre à bord le capitaine du navire, et celui dans lequel le chargeur doit recevoir du capitaine ces mêmes marchandises après l'arrivée du bâtiment. Les jours employés en sus de ceux qui sont fixés par l'usage ou par les conventions sont appelés *surestaries* ou *surstaries*.

STAROSTE, dignitaire polonais. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

STASE (du gr. στάσις, arrêt), se dit, en Médecine, du séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, à cause de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement.

STATER ou **STATÈRE**, nom grec d'une monnaie d'or. Le *S. attique* valait 20 drachmes ou 18 fr. 50 c.; le *S. de Cyzique*, 28 drachmes (26 fr. env.); le *S. des Perses* s'appelait *darique*.

STATHOUDER, magistrat suprême de l'ancienne république des Provinces-Unies. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

STATICE, *Statice*, genre de la famille des Plombaginées, type de la tribu des Staticées, se compose d'herbes et de sous-arbrisseaux, à feuilles radicales, à fleurs en épis unilatéraux; le fruit est un utricule membraneux monosperme. Les Statices croissent sur les côtes de la mer, notamment dans les marais salants. On cultive comme plantes d'ornement la *S. monopétale*, la *S. limonium* (*Voy.* BEHEN), la *S. sinuée*, la *S. élégante*, etc. On fait des bordures avec la *S. des jardins* ou *Gazon d'Olympe*, et avec la *S. capitée* ou *Gazon de montagne* ou *d'Espagne*, qui forment de petites touffes arrondies et portent des fleurs rouges ou roses réunies en têtes, à l'extrémité de longs pédoncules. La Statice a été recommandée comme astringente. En Sibérie, on s'en sert pour tanner (*Voy.* KATRAN). — La tribu des *Staticées* renferme les genres *Statice*, *Armeria* et *Ægialitis*.

STATION (du lat. *statio*). En Physiologie, on appelle ainsi l'action de se tenir debout : c'est un état d'immobilité active et volontaire, dans lequel la contraction permanente des muscles extenseurs maintient le corps en équilibre sur les pieds et l'espace compris entre eux, de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité (le milieu du bassin) tombe sur cette base. — *Voy.* aussi PARASITE.

On appelle encore *station* : 1° en matière de Liturgie, tout lieu, église, chapelle, autel, reposoir, etc., où l'on s'arrête dans les processions ou les pèlerinages pour faire des prières, ainsi que le temps pendant lequel on s'y arrête; les *stations* que l'on fait dans le but d'honorer les principales scènes de la Passion sont appelées *stations du Calvaire, chemin de Croix* (*Voy.* CROIX); — 2° dans les lignes de voitures publiques et dans les chemins de fer, les lieux où l'on s'arrête pour prendre ou déposer des voyageurs et des colis; — 3° dans la Marine, le séjour que font pendant un certain temps les bâtiments de guerre en pays étranger ou dans les colonies, dans le but de faire respecter le pavillon national, de protéger ou de favoriser le commerce : le temps de ce séjour est généralement de 2 ou 3 ans; — 4° en Astronomie, l'état d'une planète qui paraît n'avancer ni reculer dans le zodiaque : ce phénomène a lieu pour Mercure et Vénus, tant que le rayon visuel, dirigé vers ces astres, est tangent à leur orbite, etc.

STATIONNAIRE (de *station*), se dit de ce qui demeure au même point, sans avancer ni reculer, p. ex. des planètes qui semblent immobiles dans le zodiaque. *Voy.* STATION.

Dans la Marine, on appelle *stationnaire* tout navire en *station*, et particulièrement un petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade ou à l'entrée d'un port, pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent et qui sortent.

STATIQUE (du gr. στατική), une des branches de la Mécanique, a pour objet les lois de l'équilibre des corps. Elle se divise en deux parties, dont l'une considère l'équilibre dans les corps solides (*Statique* propr. dite) et l'autre l'équilibre dans les liquides et les gaz (*Hydrostatique*). — On estime surtout le *Traité élémentaire de statique* de Monge, revu par Hachette et Aug. Cauchy; les *Éléments de statique* de Poinsot, les *Leçons de statique* de Garnier, etc. *Voy.* ÉQUILIBRE et MÉCANIQUE.

Le nom de *statique* a été appliqué par Hales, dans sa *Statique des végétaux*, aux forces qui régissent les corps vivants, et par Berthollet, dans sa *Statique chimique*, aux affinités chimiques. MM. Dumas et Boussingault ont donné un *Essai de statique chimique des êtres organisés* (1844).

STATISTIQUE. Moreau de Jonnès définit la statistique : « la science des faits sociaux exprimés par des termes numériques. » La connaissance de cette science est indispensable au politique, à l'administrateur, à l'économiste, au médecin, au moraliste. Une statistique exacte fournit en effet les seuls éléments d'après lesquels on peut apprécier l'état réel des institutions, les progrès du commerce ou de l'industrie, les causes de mortalité, l'augmentation ou la diminution des crimes et délits, et, par suite, prendre ou proposer les mesures nécessaires.

La statistique, se trouvait en germe dans tous les traités de politique et d'économie politique; mais cette science doit son existence, ainsi que son nom, à G. Achenwall, de Gœttingue, qui publia en 1748 sous le titre de *Statistique* ou *Introduction à la science de la description des États* (du lat. *status*, état), un livre où il se proposait d'étudier les États sous les divers rapports de l'étendue, de la population, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, etc. La statistique ne tarda pas à être cultivée avec ardeur en Allemagne, en Angleterre, en France, en Belgique, etc. En France, ceux auxquels elle doit le plus sont : Chaptal, qui, pendant son ministère, créa, à l'Intérieur, un *Bureau de statistique*, encore subsistant; César Moreau, qui fonda la *Société de statistique universelle*; de Férussac, qui consacra à la statistique une des sections de son *Bulletin universel*; Charles Dupin, Moreau de Jonnès, Legoyt, etc. De nombreuses sociétés privées se sont formées en France, en Allemagne, en Angleterre, etc., pour hâter les progrès de cette science. En outre, un décret rendu le 1[er] janv. 1852 a créé dans chaque chef-lieu de canton une commission de statistique dont les travaux doivent être centralisés au ministère de l'intérieur. — Consulter, parmi les ouvrages théoriques, le *Traité de statistique* de Dufaur (1840), les *Éléments de statistique* de Moreau de Jonnès (1847), *Du système social et des lois qui le régissent*, par Quételet (1848), le *Traité pratique de la statistique comparée* de G.-F. Kolb (1857), etc., et parmi les *Statistiques*, soit générales, soit particulières, la *Statistique générale de la France*, publiée depuis 1834 par le ministère de l'Intérieur; la *Statistique générale et comparée de la France* de Schnitzler, la *France statistique* de Legoyt, etc., ainsi que les diverses publications périodiques, *Annales de statistique*, *Bulletin de la Société de statistique*, *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, etc.

STATUAIRE (du lat. *statuarius, -aria*), se dit et du sculpteur qui fait des statues, et de l'art de faire des statues. *Voy.* SCULPTURE.

Marbre statuaire. Voy. MARBRE.

STATUE (du lat. *statua*), figure de plein relief, moulée, taillée ou fondue, qui représente un homme, une femme, une divinité ou même un animal. L'exécution d'une statue en marbre ou en pierre comprend d'abord la composition du modèle en matière molle, ou *plastique* : c'est la partie la plus importante du travail; puis le dégrossissement du bloc, qui s'exécute par le *praticien* (*Voy.* MISE AU POINT). Ce travail achevé, l'artiste termine son œuvre avec le ciseau. Les statues coulées en bronze comprennent, outre la composition du modèle, la fabrication du moule, qui est ordinairement en sable fin ou en argile, et le coulage, qui est l'œuvre du fondeur. *Voy.* SCULPTURE, FONTE, MOULAGE, etc.

STATU QUO, mots latins que l'on emploie en français pour désigner une chose qui reste dans le même *état qu'*auparavant (*in eodem* statu quo *ante*). Cette locution est surtout usitée dans le langage politique et diplomatique.

STATUT (du lat. *statutum*). On appelait ainsi, dans l'anc. Droit, des règlements locaux qui avaient force de loi. Aujourd'hui encore, dans les cas où les lois s'en réfèrent aux usages particuliers, on suit ces statuts. On appelle *statutaires* les courtes prescriptions édictées par les art. 227 et suiv. du Code civil, parce qu'elles ont été établies autrefois par des sta-

tuts locaux ou des ordonnances particulières. — On appelle aussi *statuts* certaines lois, certaines dispositions détachées d'une loi : en ce sens on distingue les *statuts personnels*, relatifs aux personnes, et les *statuts réels*, relatifs aux choses.

En Angleterre, on donne le nom de *statuts* aux lois faites par les trois grands pouvoirs de l'État.

Statut se dit enfin des règles établies pour la conduite d'une corporation d'une compagnie, d'une communauté, etc. Avant 1789, les ordres religieux, les corps des métiers, etc., avaient chacun leurs statuts. L'Université, les sociétés littéraires, les compagnies de chemins de fer, etc., sont aujourd'hui régies chacune par des statuts particuliers.

STAUNTONIE (du voyageur G.-L. *Staunton*), *Stauntonia*, genre de la famille des Ménispermées, renferme des arbrisseaux grimpants du Népaul et de la Chine, à feuilles digitées-peltées ; à fleurs blanches ou rougeâtres, odorantes, en grappes fasciculées : ils peuvent servir à couvrir les berceaux.

STAUROTIDE, dite aussi *Pierre de croix*, *Croisette*, *Granatite*, silicate anhydre d'alumine [$\ddot{A}l^2\ddot{S}i$]. Ce minéral se présente cristallisé en prismes rhomboïdaux droits, se groupant souvent à angle droit ou à angle aigu, de manière à simuler soit une croix ordinaire, soit une croix de St-André. La Staurotide est tantôt noire, tantôt jaunâtre ou rougeâtre, quelquefois translucide, souvent opaque. Elle raye le quartz et pèse 3,4. — On la trouve avec le grenat, dans les schistes argileux et les micaschistes du Morbihan, du Finistère et du Var ; associée au disthène, dans un talc schistoïde du St-Gothard, etc.

STEAM, STEAMER, STEAM-BOAT (de l'angl. *steam*, vapeur), noms employés quelquefois dans la marine française pour désigner les *bateaux à vapeur*.

Steamer calorique, nom donné en 1851, par l'ingénieur américain Ericson, à la machine à air chaud dont il est l'inventeur. *Voy.* MACHINE A AIR CHAUD.

STÉARATES, composés résultant de la combinaison de l'*acide stéarique* avec les bases. Les principaux stéarates sont ceux *d'ammoniaque*, *de plomb*, *de potasse* et *de chaux*.

STÉARINE (du gr. στέαρ, graisse), principe immédiat, solide et cristallisable, qui entre dans la composition de la plupart des graisses et des huiles. La stéarine est un véritable éther qui résulte de l'union de 3 molécules d'acide stéarique à 1 molécule de glycérine avec élimination de 3 molécules d'eau. Quand on la traite par un alcali, elle se transforme en savon. *Voy.* STÉARIQUE, SAVON et GRAISSE.

STÉARIQUE (ACIDE), acide organique solide, formé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [$C^{18}H^{36}O^2$], qu'on obtient par la saponification de la stéarine contenue dans le suif et dans d'autres graisses. Il est blanc, nacré, gras au toucher, insoluble dans l'eau, et fond à 69°. On le produit en chauffant le suif avec du lait de chaux, décomposant par l'acide sulfurique le savon qui en résulte (*stéarate de chaux*), et soumettant l'acide gras, qu'on sépare ainsi, à l'action de la presse, afin d'en séparer l'acide oléique liquide. Soumis à la distillation sèche, il donne de l'acide acétique, de l'acide butyrique et des hydrocarbures. On emploie l'acide stéarique pour la fabrication des bougies dites *stéariques*. — On doit la découverte de cet acide à Chevreul (1811) ; M. Berthelot a fixé définitivement sa formule.

STÉASCHISTE, dite aussi *Talcschiste*, *Talcite*, *Schiste talqueux*, roche feuilletée à la constitution de laquelle le talc seul paraît essentiel. Elle est blanche, verdâtre, noirâtre, douce au toucher et très-tenace. Quelquefois elle renferme du feldspath en si grande quantité qu'elle passe à la protogyne. Elle contient accidentellement un grand nombre de minéraux : quartz, fer oligiste, fer carbonaté, fer oxydulé, cuivre pyriteux, amphibole, disthène, corindon. Quelques variétés sont pétries de mâcles. Cette roche abonde dans les terrains métamorphiques.

STÉATITE (du gr. στεατίτης), ou *Craie de Briançon*, silicate hydraté de magnésie [$2\dot{M}g\,\ddot{S}i^3 + Aq$]. C'est une substance compacte ou schistoïde, blanche, jaunâtre ou verdâtre, tendre, douce au toucher et facilement tachante. On l'emploie à l'état de poudre fine pour faciliter l'usage des gants neufs et des chaussures étroites, pour adoucir le frottement des machines, etc. Les tailleurs s'en servent pour tracer sur les étoffes la coupe des vêtements. Elle ne diffère du talc que par la présence de l'eau dans sa composition. *Voy.* TALC.

STÉATOME (du gr. στεάτωμα), espèce de loupe ou de tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif. Le stéatôme est susceptible de passer à l'état cancéreux. L'ablation en est le seul remède.

STEATORNIS, oiseau. *Voy.* GUACHARO.

STEEPLE-CHASE. *Voy.* COURSE AU CLOCHER.

STÉGANOGRAPHIE (du gr. στεγανογραφία), art d'écrire en chiffres et d'interpréter cette écriture. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

STÈLE (du gr. στήλη), nom donné, chez les anciens : 1° à un monument monolithe ayant la forme d'un fût de colonne, d'un obélisque ; 2° à une espèce de colonne brisée, destinée à porter une inscription ; 3° à un poteau où l'on exposait les condamnés.

STELLAIRE (du lat. *stellaris*), se dit adjectivement de tout ce qui a rapport aux étoiles : *lumière stellaire*, *astronomie stellaire*, etc.

STELLAIRE, *Stellaria*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme des petites plantes herbacées, à tiges rameuses ; à feuilles étroites ; à fleurs blanches, ouvertes *en étoile* ; à fruits capsulaires, ovoïdes, renfermant plusieurs graines arrondies. On connaît principalement la *S. des bois* (*S. nemorum*) et la *S. holostée* (*S. holostea*), c.-à-d. *tout os*, sans doute à cause de la dureté de son épiderme. La *S. moyenne*, ou *Alsine*, est plus connue sous le nom de *Mouron des oiseaux*.

STELLÈRE, Mammifère marin. *Voy.* RHYTINE.

STELLÉRIDES ou *Étoiles de mer*. *Voy.* ÉCHINODERMES.

STELLION, *Stellio*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Iguaniens (Agames), et type de la tribu des Stellionides : corps épais, couvert d'une peau lâche et garnie d'écailles nombreuses : tête allongée, légèrement aplatie en dessus ; langue large, épaisse, non extensible et seulement échancrée à la pointe ; pieds allongés ; doigts amincis, séparés et onguiculés. Le *Stellion du Levant* (*S. vulgaris*), d'un bleu olivâtre, a 0^m,30 env. de longueur totale. Il vit dans les ruines des édifices et les fentes des rochers ; il est très-agile et se nourrit d'insectes. — La tribu des *Stellionides* renferme, outre le genre *Stellion*, les genres *Cordyle*, *Doryphore*, *Fouette-queue* ou *Stellion bâtard* et *Léiolépide*.

STELLIONAT (du lat. *stellionatus*, de *stellio*, lézard, animal dont on a fait le symbole de la fraude), nom donné à divers genres de fraude. Dans le Droit romain, il y a *stellionat* : quand on vend la même chose à deux personnes ; quand on paye avec des choses qu'on sait ne pas vous appartenir ; quand le débiteur enlève une chose affectée à un payement ; quand il y a collusion entre deux personnes au bénéfice d'un tiers, substitution d'une marchandise à une autre, ou fausse déclaration faite dans un acte. — En Droit français, il y a *stellionat* lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire, lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés ; il y a même stellionat quand on hypothèque un immeuble sans déclarer qu'il est déjà grevé de l'hypothèque légale du mineur ou de la femme mariée. Les *stellionataires* étaient passibles de la contrainte par corps (C. civ., art. 2059 et 2136). Le *stellionataire* n'est pas admis au bénéfice de cession de biens (C. de proc., art. 905), ni à la réhabilitation après faillite (C. de comm., art. 612).

STELLITES. *Voy.* ASTROÏTES.

STEMMATES (du gr. στέμμα, couronne), nom donné par les Naturalistes aux yeux lisses qui sont placés en forme de couronne au-dessus de la tête dans certains ordres d'Insectes. *Voy.* ŒIL.

STÉNANTHÈRE, *Stenanthera*, genre de la famille des Épacridées, établi pour un arbuste de la Diéménie, le *S. à feuilles de pin* (*S. pinifolia*), qu'on cultive en serre tempérée : feuilles aciculaires, très-nombreuses et serrées; fleurs axillaires : corolle tubuleuse à tube rouge plus long que le calice et ventru, à limbe jaune verdâtre, court, étalé et demi barbu.

STÉNÉLYTRES (du gr. στενός, étroit, et d'*élytre*), famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères : élytres étroites, antennes filiformes ou sétacées, corps oblong, carré en dessus, pieds allongés. — On la divise en cinq tribus ; *Hélopiens*, *Cistélides*, *Serropalpides*, *Œdémérites* et *Rhynchostomes*.

STÉNOCARPE (du gr. στενός, étroit, et καρπός, fruit), *Stenocarpus*, genre de la famille des Protéacées, tribu des Grévillées, renferme des arbustes de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, à feuilles glabres, alternes, sinuées ou entières; à fleurs en ombelles terminales ou axillaires; à fruits ressemblant à un follicule linéaire. Le *S. de Cunningham* a des fleurs de $0^m,04$ de long, dont la couleur varie de l'orangé écarlate au jaune doré.

STÉNOCHILE (du gr. στενός, étroit, et χεῖλος, lèvre), *Stenochilus*, genre de la famille des Myoporinées, établi pour des arbustes de l'Australie, à feuilles alternes, entières et à fleurs rouges ou jaunâtres. On cultive dans les jardins le *S. glabre* et le *S. maculé*, à longues et belles fleurs rouges en dehors, jaunes et maculées de rouge en dedans.

STÉNOGRAPHIE (du gr. στενός, étroit, et γράφω, écrire), art de se servir de signes abrégés et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole. La ligne droite, l'oblique, la perpendiculaire, l'horizontale, l'arc de cercle, le cercle entier, la boucle et le point sont les éléments de toute sténographie. On peut les disposer de trois manières : 1° les ranger tous parallèlement sur une même ligne avec une pente uniforme ; 2° les combiner par syllabes détachées en leur donnant une signification de position ; 3° lier les signes simples entre eux de manière que chaque groupe de signes représente un mot. Ce dernier procédé paraît être le plus avantageux, mais il exige une longue pratique. La sténographie est du plus grand secours pour conserver les discours prononcés à la tribune législative et les débats des tribunaux. — L'emploi d'une écriture abrégée était connu des anciens : Xénophon se servait de signes particuliers pour retenir la parole de Socrate ; Tiron, affranchi de Cicéron, recueillait les discours de l'orateur romain, à l'aide de signes abréviatifs devenus célèbres sous le nom de *notes tironiennes* (Voir U.-F. Kopp, *Palæographia critica*, 1817-29); mais la véritable sténographie ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Elle fut pratiquée d'abord en Angleterre, et fut introduite en France par l'Écossais Ch. Ramsay, auteur d'une *Tachéographie* dédiée à Louis XIV en 1681 : Ramsay n'écrivait que par syllabes détachées. En 1786, Taylor publia son système de *Sténographie*, où, pour la première fois, les signes étaient combinés de manière à représenter des mots. Ce procédé fut appliqué en France par Th. Bertin et par Coulon-Thévenot, qui lui donna le nom de *Tachygraphie* ; mais cet art obtint d'abord peu de succès. Ce ne fut que sous le Directoire que la pratique de la sténographie commença à se répandre ; très-borné sous l'Empire, cet art prit un grand développement à partir de la Restauration ; depuis 1817, le *Moniteur* et aujourd'hui le *Journal officiel* ont des sténographes, dont l'habileté serait difficilement surpassée. — Consulter les *Traités de sténographie* de Montigny (*S. méthodique*), Conen de Prépean (*S. exacte*), Astier, Chauvin, C. Lagache, Midy, Aimé Paris, H. Prévost, qui tous dérivent de la méthode de Taylor, ainsi que l'*Okygraphie* de Blanc (1802), et la *Notographie* de Vidal (1819), qui se rapportent à la méthode syllabique de Ramsay. Scott de Martinville a donné une *Histoire de la sténographie* (1849).

STÉNORHYNQUE (du gr. στενός, étroit, et ῥύγχος, bec), *Stenorhynchus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Oxyrhinques et tribu des Macropodiens. Le *S. faucheur* (*S. phalangium*) est très-commun sur les côtes de la Manche et de l'Océan.

STENTOR, nom donné à l'*Alouate*, espèce de Singe hurleur, à cause de son cri bruyant (*Voy.* ALOUATE). — On appelle encore ainsi certains Infusoires ciliés, voisin des Urcéolaires.

STÉPHANOMÈTRE (du gr. στέφανος, couronne, et μέτρον, mesure), appareil de Physique, qui sert à mesurer la grosseur des gouttelettes d'eau qui forment les couronnes autour du soleil ou de la lune. Il est formé d'un tube autour duquel est une plaque de verre saupoudrée de lycopode . On voit à travers cette plaque la couronne que l'on étudie et aussi une couronne formée par le lycopode. Les diamètres de ces deux couronnes sont en raison inverse des grosseurs des corpuscules qui les produisent, de sorte qu'on déduit la grosseur cherchée de celle des grains de lycopode, déterminée directement. On a trouvé que les globules d'eau des nuages varient de 1 à 3 centièmes de millimètre.

STÉPHANOMIE (du gr. στέφανος, couronne), *Stephanomia*, genre d'Acalèphes siphonophores, voisins des Physophores. L'espèce type, la *S. amphitrite*, a l'apparence d'une belle guirlande de cristal azuré, soulevant à la surface des flots ses folioles diaphanes qui ressemblent à des feuilles de lierre et qui sont entremêlées de longs tentacules filiformes de couleur rose. On la trouve dans les mers australes. La *S. tortillée*, de la Méditerranée, appartient au même genre.

STÉPHANOSCOPE (du gr. στεφάνωμα et σκοπέω, examiner), tube au fond duquel se trouvent plusieurs verres colorés, qui ne laissent passer qu'une seule couleur. Avec cet appareil, on voit aisément les couronnes solaires, lorsque l'éclat de l'astre empêche de les voir à l'œil nu. En saupoudrant l'une des plaques de lycopode, on transforme l'appareil en *stéphanomètre*. *Voy.* ce mot.

STEPHANOTIS, genre de la famille des Asclépiadées, se compose d'arbustes sarmenteux volubiles, de l'île de Madagascar. La *S. floribunda*, vulg. *Liane à odeur de tubéreuse*, est une plante de serre, à grandes fleurs blanches en ombelles portées sur de longs pédoncules.

STEPPE (mot slave), plaines immenses, élevées, d'un aspect uniforme, les unes privées d'eau et stériles, les autres sillonnées par des ruisseaux et couvertes de pâturages : ces dernières sont habitées par de nombreux troupeaux de moutons et de chevaux en liberté. Les steppes commencent, en Europe, vers l'embouchure du Danube, et deviennent très-multipliées et très-étendues dans la Russie méridionale et la Tartarie. Ces plaines ont été habitées de tout temps par des peuples nomades et pasteurs, par les Scythes dans l'antiquité, par les Mongols, les Tartares et les Cosaques dans les temps modernes.

STERCORAIRE (du lat. *stercus*, fiente), Oiseau palmipède. *Voy.* LABBE.

On donne aussi ce nom aux insectes qui vivent dans la fiente des animaux, comme les Bousiers.

Chaise stercoraire. Voy. CHAISE.

STERCORAL (du lat. *stercus*), se dit de ce qui a rapport aux matières fécales. Une *fistule stercorale* est celle qui laisse passer des matières fécales.

STERCULIACÉES (du g.-type, *Sterculia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée de celles des Malvacées, renferme des arbres et des arbrisseaux qui habitent les régions tropicales des deux continents. — Elle forme 2 tribus : les *Sterculiées* et les *Hélictérées*.

STERCULIER (du lat. *stercus*, fiente), *Sterculia*, genre type de la famille des Sterculiacées, renferme un grand nombre d'espèces parmi lesquelles on remarque le *Sterculier fétide* (*S. fœtida*), ainsi nommé de l'odeur fétide de ses fleurs : il croît dans l'Inde, où l'on extrait de ses graines une huile comestible; le *S. à feuilles de platane* (*S. platanifolia*), bel arbre de la Chine et du Japon ; le *S. acuminé* (*S. acuminata*), de l'Afrique et du Brésil : ses graines, connues sous les noms de *Noix de Gourou*, *Noix du Soudan*, sont de la grosseur d'une châtaigne : elles ont une saveur âpre et acide.

STERCUS DIABOLI. *Voy.* DYSODYLE et ASSA FŒTIDA.

STÈRE (du gr. στερεός, solide), mesure du système métrique destinée aux bois de chauffage. Elle équivaut au *mètre cube*. Son seul multiple usité est le *décastère* (10 stères); ses sous-multiples sont le *décistère* et le *centistère* (10e et 100e de stère). — Pour opérer le mesurage du bois de chauffage, on empile les bûches dans un cadre rectangulaire en bois composé de deux montants verticaux et d'une traverse, et reposant sur une plate-forme horizontale : comme la longueur des bûches dépasse ordinairement 1 mètre, on donne au cadre la largeur du mètre, mais on réduit sa hauteur dans une proportion convenable. Ainsi à Paris, où le bois a une longueur de 1m,12, on donne au cadre une hauteur de 0m,89. — Le stère équivaut à très-peu près à la moitié de la *voie* ancienne, ou au quart de la *corde*.

STÉRÉOBATE (du gr. στερεός, solide, et βάσις, base), nom donné, en Architecture, à un soubassement sans moulures qui supporte un édifice, ainsi qu'à ce que l'on met au-dessous du piédestal d'une colonne pour la tenir plus élevée.

STÉRÉOCHROMIE (du gr. στερεός, solide, et χρῶμα, couleur), genre de peinture monumentale dans lequel les couleurs sont délayées dans du verre soluble et appliquées ensuite sur le mur préalablement silicatisé. Ce genre de peinture se conserve indéfiniment ; l'eau ne l'altère pas. Il a été inventé par M. Fuchs. *Voy.* SILICATISATION.

STÉRÉOGRAPHIQUE (PROJECTION). *Voy.* PROJECTION.

STÉRÉOMÉTRIE (du gr. στερεός, solide, et μέτρον, mesure), nom donné quelquefois à la partie de la Géométrie, qui s'occupe de la mesure des solides.

STÉRÉOSCOPE (du gr. στερεός, solide, et σκοπέω, voir), instrument d'Optique à l'aide duquel les images planes apparaissent en relief. Cet instrument a été inventé en 1838 par Wheatstone et perfectionné depuis par Brewster et Duboscq. Le stéréoscope de Wheatstone est fondé sur la réflexion : chaque œil y voit dans un miroir une des images, et les deux images se superposent en produisant l'illusion du relief. Celui de Brewster est une boîte en forme de pyramide rectangulaire tronquée, qui porte à la base d'une de ses grandes faces une ouverture pour éclairer les images placées à l'intérieur, et sur son sommet deux tuyaux de lunettes par lesquels on regarde simultanément, à travers deux prismes, deux images d'un même objet prises sous un angle différent. En regardant ainsi, les deux yeux ne voient pas les deux images distinctes qui existent réellement, mais bien une seule placée dans l'espace intermédiaire et qui résulte de la superposition des deux images réelles. On se sert ordinairement à cet effet d'images photographiques obtenues au même moment sous une même action de la lumière. L'expérience peut aussi être faite avec des figures géométriques symétriques. — L'*alétoscope* (*Voy.* ce mot) est une espèce de stéréoscope. On peut encore rapprocher de cet appareil le *pseudoscope* de Wheatstone, qui fait voir à l'œil droit l'image destinée à l'œil gauche et réciproquement, le *téléstéréoscope* d'Helmholtz, destiné à faire voir le relief des objets très-éloignés, le *mono-stéréoscope* de Claudet, dans lequel une seule photographie est examinée avec deux lentilles convenablement disposées pour donner l'illusion du relief, etc.

STÉRÉOTOMIE (du gr. στερεός, solide, et τομή, section), partie de la Géométrie descriptive qui s'occupe de la coupe des pierres (*Voy.* ÉPURE et PROJECTION). M. Leroy a donné un *Traité de stéréotomie*, qui contient les applications de la géométrie descriptive à la théorie des ombres, à la coupe des pierres, etc. (1844).

STÉRÉOTYPIE (du gr. στερεός, solide, et τύπος, type, empreinte), art de convertir en formes ou planches solides, des pages qui ont été préalablement composées en caractères mobiles. On peut employer pour *stéréotyper* des procédés fort divers : 1° souder par la queue les caractères mobiles (procédé primitif); 2° prendre l'empreinte d'une page de caractères mobiles ordinaires en appliquant cette page avec force sur une matière métallique particulière, puis, à l'aide d'un mouton, appliquer cette empreinte sur du métal à l'état de pâte, de manière à y reproduire le relief de la page primitive (procédés Carez, F. Didot); 3° se servir pour la composition en mobile de caractères dont l'œil soit frappé en creux, et qui puissent servir eux-mêmes, sans aucun intermédiaire, de matrice pour la planche en relief (procédé Herhan); 4° prendre en creux, avec du plâtre fin et humide, de la pâte de carton ou de la gutta-percha, l'empreinte d'une page composée en caractères ordinaires, puis couler, dans cette espèce de matrice, un alliage métallique tel que celui qu'emploient les fondeurs en caractères (procédés de Paroy, Durouchail, etc.) : ce dernier procédé, que l'on appelle *clichage*, est à peu près le seul employé aujourd'hui. — La stéréotypie permet d'obtenir, avec un nombre restreint de caractères mobiles, des plaques d'un faible volume et faciles à conserver, avec lesquelles on peut tirer à volonté, et seulement à mesure des besoins, un nombre considérable d'exemplaires; elle offre, en outre, un moyen assuré d'épurer les textes et d'arriver à une exactitude de plus en plus grande : il suffit pour cela d'enlever, sur le cliché, avec un emporte-pièce, le passage fautif, et d'y souder à la place un nouveau morceau. — Les graveurs en médailles ont recours au clichage pour faire épreuve de leurs ouvrages.

Bien qu'on puisse trouver le germe de la stéréotypie dans les premiers essais des inventeurs de l'imprimerie, cet art ne date réellement que du dernier siècle. Vers 1725, Valleyre, imprimeur de Paris, eut l'idée d'appliquer les caractères mobiles sur une composition argileuse et de fondre un bloc en cuivre sur le moule ainsi obtenu. Peu d'années après, W. Ged, orfèvre écossais, et Funkter, imprimeur d'Erfurt, firent des essais analogues, qui eurent peu de succès. L'Alsacien Hoffmann, en 1784; Carez, imprimeur de Toul, en 1786; F. Didot et Herhan, en l'an VI (1798), perfectionnèrent ce nouvel art, et les Didot le popularisèrent, au commencement de ce siècle, par leurs éditions dites *stéréotypes*. En 1844, E. Duverger l'appliqua à la reproduction de la musique et des cartes géographiques. — Consulter : Camus, *Histoire et procédés du polytypage et de la stéréotypie* (an X), et de Paroy, *Précis sur la stéréotypie* (1822).

STERLET, ou *Petit Esturgeon*. *Voy.* ESTURGEON.

STERLING, jadis *Esterlin*, valeur monétaire fictive de la Grande-Bretagne. La livre sterling (*pound sterling*), qu'il ne faut pas confondre avec la guinée, équivaut aujourd'hui à 20 schellings, environ 25 fr. — On fait venir le mot *sterling* du saxon *easterling*, hommes de l'Est, nom par lequel on désignait des Néerlandais qui furent employés à l'hôtel des monnaies de Londres : on appliqua leur nom aux pièces de monnaie auxquelles ils travaillaient.

STERNAL, qui appartient au sternum. — *Appendice sternal* ou *xiphoïde*. *Voy.* STERNUM et XIPHOÏDE.

STERNALGIE ou *Angine de poitrine* *Voy.* ANGINE.

STERNBERGIE, *Sternbergia*, genre de la famille des Amaryllidées, établi pour des espèces de petite taille, assez semblables aux Colchiques. La principale est la *S. jaune* (*S. lutea*), vulg. *Lis narcisse* ou *Vendangeuse*.

STERNE, *Sterna*, dite aussi *Hirondelle de mer*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, famille des Longipennes : bec très-long, effilé, tranchant, pointu ; ailes très-longues, queue fourchue. Ces oiseaux volent en poussant des cris aigus ; ils saisissent leur proie au vol ou en rasant la surface des flots. Ils arrivent sur nos côtes au printemps. On trouve en Europe : la *S. Pierre-Garin* (*S. hirundo*), d'un cendré bleuâtre en dessus, blanc en dessous, calotte noire, bec et pieds rouges ; elle est commune sur les côtes de France ; la *S. tschegrava* (*S. caspia*), des bords de la Caspienne et de la Baltique, de grande taille ; la *S. caujek* (*S. cantiaca*), à bec noir ; la *S. épouvantail* (*S. nigra*), la *S. petite* (*S. minuta*), etc. *Voy.* NODDI.

STERNO-PUBIEN (MUSCLE). *Voy.* DROIT (de l'abdomen).

STERNUM (du grec στέρνον, poitrine), os impair, symétrique, placé au-devant et au milieu de la poitrine, est large en haut, rétréci au milieu, et se termine en bas par une pointe saillante l'*appendice xiphoïde* ou *sternal*. Cet os s'articule avec les clavicules et les sept côtes supérieures de chaque côté. L'*articulation sterno-claviculaire* unit l'extrémité interne de la clavicule avec l'extrémité supérieure du sternum. Les *muscles sterno-hyoïdien*, *sterno-mastoïdien*, *sterno-thyroïdien* prennent attache sur le sternum et servent à abaisser, le premier l'os hyoïde, le second l'occiput, et le troisième le cartilage thyroïde.

Chez les Oiseaux, le *sternum*, vulg. *bréchet*, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré qui recouvre le thorax et une partie de l'abdomen : il donne attache aux muscles du vol.

STERNUTATOIRES (du lat. *sternutare*, éternuer souvent), dits aussi *Errhins*, substances qui provoquent l'éternument : tels sont le Tabac, les Ptarmiques (Arnica, etc.), les poudres de Bétoine, de Cabaret, de Marjolaine, l'Euphorbe, etc. (*Voy.* ÉTERNUMENT). — On recourt aux sternutatoires dans la syncope, dans l'asphyxie, ou pour dissiper les maux de tête, pour provoquer des hémorrhagies nasales, etc.

Poudre sternutatoire. *Voy.* POUDRE.

STERTOREUX (du lat. *stertor*, ronflement), se dit de la respiration quand elle est accompagnée, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, d'une sorte de ronflement : c'est souvent un symptôme fâcheux, surtout dans les affections cérébrales.

STÉTHOSCOPE (du gr. στῆθος, poitrine, et σκοπέω, examiner), instrument inventé par Laënnec, et qui sert à explorer la poitrine. Il consiste en une espèce de cornet acoustique formé d'un cylindre de bois ou de métal, long de 0m,35 environ et évasé par un bout : ce canal est percé dans sa longueur d'un canal de 0m,006 de diamètre ; la partie évasée est remplie par un petit cône, dit *embout*, et percée également d'un canal central. Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur, tenant le cylindre comme une plume à écrire, en applique l'extrémité sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, et met son oreille à la partie évasée ; il entend alors très-distinctement les sons que produisent par leurs mouvements les organes pectoraux, et reconnait ainsi les altérations qu'ils peuvent avoir éprouvées. *Voy.* AUSCULTATION et PLESSIMÈTRE.

STHÉNIE (du gr. σθένος, force), excès d'incitation de l'action organique. *Voy.* BROWNISME et ASTHÉNIE.

STIBICONISE. *Voy.* ANTIMOINE OXYDÉ.

STIBIÉ (du lat. *stibium*, antimoine), se dit des médicaments qui contiennent de l'antimoine, p. ex. le *tartre stibié* ou émétique, la *pommade stibiée* ou *d'Autenrieth*, etc.

STIBINE. *Voy.* ANTIMOINE SULFURÉ.

STICHOMANCIE (du gr. στίχος, vers, et μαντεία, divination), divination par le moyen des vers. *Voy.* DIVINATION et SORTS.

STICK (mot anglais), espèce de canne courte et non souple dont on se sert en guise de cravache pour monter à cheval. L'usage en est venu d'Angleterre.

STIFTIA ou AUGUSTA, genre de la famille des Composées, renferme des arbrisseaux du Brésil, à fleurs magnifiques en capitules dorés, larges de 0m,08 env.

STIGMATE (du lat. *stigmatis*, du gr. στίγμα). Chez les anciens, on appelait ainsi une marque qu'on imprimait sur l'épaule gauche des soldats qu'on enrôlait. Aujourd'hui, l'on se sert le plus souvent de ce mot pour désigner les marques des plaies de Jésus-Christ, imprimées miraculeusement sur le corps de St-François d'Assise.

En Botanique, on appelle *stigmate* l'extrémité supérieure du pistil : le stigmate est le plus souvent supporté par un *style* ; il est *sessile*, c-à-d. immédiatement attaché à l'ovaire, dans le Pavot, la Tulipe, etc. Il est dit *terminal*, s'il est situé au sommet du style ou de l'ovaire (Lis, Pavot) ; *latéral*, quand il occupe les côtés du style ou de l'ovaire (Renonculacées). *Voy.* PISTIL et FÉCONDATION.

En Entomologie, on nomme *stigmates* les petites ouvertures placées sur les côtés du corps de l'insecte et par lesquelles l'air s'introduit dans les trachées.

STIL DE GRAIN, couleur jaune que les peintres emploient souvent ; c'est une argile colorée par une décoction faite avec les semences du Nerprun, qu'on appelle aussi *graines d'Avignon* ou *grenettes*.

STILBÈNE, matière colorante que l'on extrait du gaz d'éclairage.

STILBITE, espèce de Zéolithe, qui résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate de chaux hydraté $[5\dddot{A}l\dddot{S}i^2 + \dot{C}a\dddot{S}i^3 + 6Aq]$. Cette substance se présente en masses laminaires, globuleuses, flabelliformes, ou cristallisée en prismes droits à base rectangle, clivables parallèment à l'axe. Elle est blanchâtre ou jaunâtre, presque toujours nacrée ; elle raye la chaux carbonatée et pèse 2,2. On la trouve dans les cavités des roches basaltiques, dans les granits ou les filons métallifères.

STILLINGIE, *Stillingia*, genre de la famille des Euphorbiacées, type de la tribu des *Stillingiées*, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques à suc laiteux. Les semences de la *S. sébifère* sont recouvertes d'une matière semblable à du suif.

STIMULANTS (du lat. *stimulare*, aiguillonner), médicaments qui ont la propriété d'exciter l'action organique des divers systèmes de l'économie. On distingue les *S. diffusibles*, c.-à-d. qui ont une action prompte et de peu de durée, comme le camphre, l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles, le thé, le café, les vins mousseux, et les *S. persistants*, qui ont, en général, une action moins prompte, mais plus durable : tels sont les semences des Ombellifères, les sommités des Labiées aromatiques, la cannelle, le girofle, la muscade, la vanille, la myrrhe, les térébenthines, les résines. — Les médecins rasoristes appellent *contre-stimulants* les agents thérapeutiques qui ralentissent l'action vitale surexcitée, comme les préparations antimoniales et mercurielles, les sels purgatifs alcalins, et aussi l'abstinence, la saignée, l'action du froid. *Voy.* ci-après STIMULUS.

STIMULUS, mot latin, qui signifie *aiguillon*, désigne, dans le langage médical, tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Le *stimulus* joue le principal rôle dans la doctrine de Rasori. Les médecins de cette école admettent que la santé est le résultat de deux forces opposées qui produisent, l'une la *stimulation*, l'autre la *contre-stimulation*, et qui se contre-balancent et s'équilibrent parfaitement. Dans toute maladie, il y a excès de l'une ou de l'autre : de là deux classes seulement d'agents thérapeutiques : les *stimulants*, pour combattre l'excès du *contre-stimulus*, et les *contre-stimulants*, pour détruire l'excès du *stimulus*.

STIPE (du lat. *stipes*), nom donné, en Botanique, à la tige ligneuse des plantes monocotylédones arborescentes, des Palmiers p. ex., tige qui se termine par un faisceau de feuilles. On le donne également à la partie des Champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion.

STIPE, *Stipa*, genre de la famille des Graminées,

type de la tribu des *Stipacées*. L'espèce la plus intéressante est la *S. plumeuse* (*S. pennata*), qui fait de jolies bordures ; les arêtes de ses fleurs sont barbelées de poils blancs soyeux. Cette espèce croît par touffes dans les pâturages arides et montagneux, et ne fournit qu'un foin dur. On fait avec le chaume de la *S. tenacissima* de forts tissus de sparterie.

STIPITE, nom donné autrefois à la houille qu'on rencontre dans certains terrains supérieurs au terrain carbonifère, parce que, outre les débris de fougères, on y observe des troncs ou *stipes* de Cycadées.

STIPULATION (du lat. *stipulatio*). On appelait ainsi, en Droit romain, un contrat solennel dans lequel les parties s'engageaient verbalement et en rompant une paille (*stipula*, chaume). Ce mot se prend auj. comme synonyme de *clause* ou de *convention*.

STIPULES (du lat. *stipula*, chaume), petits appendices squammiformes ou foliacés qu'on rencontre au point d'origine des feuilles sur la tige : les stipules sont ordinairement latérales et au nombre de deux, une de chaque côté du pétiole (Charme, Tilleul); plus rarement elles sont solitaires, situées à l'aisselle des feuilles. (*Voy.* FEUILLE). — On appelle *stipelles* les petites stipules qui accompagnent les folioles de certaines feuilles composées.

STIRATOR (de l'ital. *stirare*, tendre, étirer), cadre en bois à l'usage des dessinateurs à l'aquarelle et au lavis, sert à tenir bien tendu le papier sur lequel on doit dessiner.

STOCK. Ce mot qui, en anglais, signifie *provision*, s'emploie, dans le langage commercial, pour signifier la quantité d'une marchandise quelconque qui se trouve en magasin dans les entrepôts ou sur les marchés d'une place de commerce. — A la Bourse de Londres, on entend par *stocks* ce que nous appelons *fonds consolidés*.

STOCK-FISCH, c.-à-d. *poisson pour provision*, nom que les pêcheurs du Nord donnent spécialement à la morue et à la merluche desséchées à l'air. On le dit aussi, par extension, de tout poisson séché et salé.

STOECHAS, espèce de Lavande. *Voy.* LAVANDE.

STOFF (de l'angl. *stuff*, étoffe), étoffe de laine sèche et brillante qui se fabriquait primitivement en Angleterre. On en fait surtout des robes.

STOÏCISME (du lat. *stoicus*, du gr. στοά, portique ; parce que Zénon, le chef des Stoïciens, enseignait sous le Portique d'Athènes), système de philosophie, caractérisé surtout par l'austérité de sa morale. *Voy.* BIEN, VERTU, DROIT NATUREL, etc., et aussi STOÏCIENS et ZÉNON, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

STOLÉPHORE, espèce d'Anchois, dite aussi *Engraulis Browmi* et *Clupée raie d'argent*. *V.* MÉLETTE.

STOLON (du lat. *stolo*). On nomme ainsi, en Botanique, les jets d'une tige ou d'un rameau rampant, du Fraisier, p. ex., ou de l'*Ajuga reptans*, jets qui produisent à la fois des feuilles et de petites racines. Les stolons sont un des moyens de multiplication : ils se fixent au sol par leurs racines et servent à former de nouveaux individus. On appelle *stolonifères* les plantes qui jettent des *stolons*.

STOMACHIQUE ou STOMACAL (du lat. *stomachus*), ce qui appartient à l'estomac. Il se dit des substances ou des préparations qui conviennent à l'estomac, comme l'*élixir stomachique de Stoughton*, qu'on prend avant le repas pour ouvrir l'appétit, ou après, pour faciliter la digestion. *Voy.* CORDIAL.

STOMAPODES (du gr. στόμα, bouche, et πούς, ποδός, pied), ordre de la classe des Crustacés, division des Podophthalmaires, qui forme le passage des Décapodes aux Amphipodes : yeux portés sur un pédicule mobile ; l'extrémité antérieure de la tête présente une articulation qui sert de support à ces organes, ainsi qu'aux antennes intermédiaires ; les branchies ne sont point protégées par le thorax et on ne distingue pas de véritable cœur. Ces Crustacés sont tous marins. — Genres principaux : *Squille*, *Gonodactyle*, *Coronis*, *Erichte*, *Alime*, etc.

STOMATE (du gr. στόμα, bouche), nom donné, en Botanique, à des orifices ou pores microscopiques qu'offre l'épiderme des surfaces herbacées des plantes. Ces stomates sont tantôt épars et sans ordre, tantôt disposés par séries ou lignes longitudinales ; ils existent indifféremment sur les deux faces de la feuille dans les plantes herbacées. On les trouve sur la face inférieure seulement, dans les végétaux ligneux ; sur la face exposée au contact de l'air, dans les feuilles étalées à la surface de l'eau. Ils servent à la respiration des végétaux. *Voy.* FEUILLE.

STOMATE, *Stomatia*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille auriforme, déprimée, nacrée intérieurement à spire proéminente ; bouche entière, ample, plus longue que large ; labre mince et tranchant. Les Stomates se trouvent à l'état fossile depuis l'étage silurien ; elles vivent aujourd'hui dans les mers de l'Inde. — On fait rentrer aussi dans ce genre les coquilles que Lamarck en avait séparées sous le nom de *Stomatelles*.

STOMATITE (du gr. στόμα, bouche, et de la désinence *ite*), inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. Elle est quelquefois produite par l'introduction dans la bouche de boissons ou d'aliments trop chauds, de boissons âcres ou caustiques : elle cède ordinairement aux collutoires mucilagineux. Elle peut se compliquer d'aphthes (*S. aphtheuse*) ou de muguet (*S. pultacée*); elle devient quelquefois gangréneuse. — Pour la *S. mercurielle*, *Voy.* MERCURIEL.

STOMOXE (du gr. στόμα, bouche, et ὀξύς, aigu), *Stomoxys*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Conopsaires, a pour type le *S. piquant* (*S. calcitrans*), commun en Europe et qui s'attaque surtout aux jambes. C'est à ce genre qu'appartient la redoutable mouche d'Afrique connue sous le nom de *Tsétsé* (*S. morsitans*).

STOP (impératif du verbe anglais *to stop*, s'arrêter). Ce mot s'emploie, dans la Marine, pour ordonner de s'arrêter, p. ex., sur un bateau à vapeur, pour faire cesser le mouvement de la machine.

STOR (du lat. *sturio*), nom vulg. de l'*Esturgeon*.

STORAX, substance balsamique et résineuse produite par le *Styrax* ou *Aliboufier officinal*, et employée comme stimulant : elle est de consistance variable et d'une odeur qui rappelle celle de l'acide benzoïque. On distingue : le *S. blanc*, en larmes blanches, opaques et molles ; le *S. amygdaloïde*, en larmes sèches, dures, opaques, blanches, cassantes ; le *S. rouge-brun*, en masses mélangées de substances étrangères, et le *S. calamite*, qualité inférieure, que l'on extrait de l'écorce de l'Aliboufier : on l'emploie en parfumerie ; les chimistes s'en servent pour la préparation de l'acide cinnamique. Le *S. liquide* paraît provenir du *Liquidambar styraciflua* ; il a la consistance du miel, une odeur forte et aromatique, une couleur d'un gris brunâtre, opaque ; il entre dans la composition de divers onguents et emplâtres. — Pour le *benjoin*, *Voy.* BENJOIN.

STORE (du lat. *storea*, natte), espèce de rideau en coutil, en soie ou en toute autre étoffe claire et transparente, ou bien fait de nattes ou de petites lames de bois, qui se lève et se baisse par un moyen quelconque et qu'on met devant une fenêtre, une portière de voiture, etc., pour se garantir du soleil ou de la poussière. — La Chine a précédé l'Europe dans la fabrication des *stores peints*. On attribue à Chenavard, dessinateur à la manufacture de Sèvres, le premier store peint en France (1823) à l'imitation des stores chinois. L'Allemagne fabrique des *stores imprimés* qui sont moins chers, mais aussi moins élégants que les stores français.

STORTHING, assemblée générale ou diète de Norwége. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

STOURNE, *Lamprotornis*, division générique établie par Temminck dans la famille des Merles pour des espèces exotiques remarquables par leur plumage éclatant, à couleurs métalliques. L'espèce type est l'*Oiseau de paradis noir*, de la Nouvelle-Guinée.

STOURNELLE, *Sturnella*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, voisin des Étourneaux. Ces oiseaux vivent dans les prairies et les plaines marécageuses ; ils courent avec vitesse ; ils ont le vol vif, planent et filent en volant comme la perdrix grise Ils se nourrissent de vers, d'insectes et de graines. Ils nichent à terre. La *S. à collier* (*S. collaris*) a le plumage varié de gris, de brun, de noir et de roux. On la trouve dans l'Amérique du Nord.

STOUT ou BROWN-STOUT, sorte de bière anglaise, d'un *brun foncé*, et qui n'est qu'une variété du *Porter*. *Voy.* ce mot.

STRABISME (du gr. στραβισμός), difformité de celui qui *louche*. Lorsque le sujet affecté de strabisme regarde un objet, l'un des yeux seulement (*S. simple*), ou tous les deux à la fois (*S. double*), s'écartent involontairement de l'axe visuel, de manière que les yeux ne peuvent jamais être dirigés en même temps sur le même point. Le plus souvent c'est en dedans, et vers le nez, que l'œil se tourne; parfois aussi c'est en dehors, en haut ou en bas. Si les deux yeux sont affectés, ils peuvent être dirigés tous deux en dedans (*S. convergent*), ou en dehors (*S. divergent*), ou en haut (*S. supérieur*), ou en bas (*S. inférieur*) ; quelquefois l'un se dirige en haut et l'autre en bas (*S. horrible*). — On a essayé de remédier au strabisme par la section des muscles trop courts : ce procédé (*strabotomie*) a été surtout mis en honneur, en Allemagne, par Stromeyer (1828) et Dieffenbach (1830), et en France, par Baudens; mais, à côté de succès réels, il s'est produit aussi des accidents graves dont les moindres sont la déviation des yeux en sens inverse ou la fixité de la pupille. On a proposé de remplacer la section des muscles trop courts par le raccourcissement et la ligature des muscles opposés, qui chez les personnes louches sont trop longs.

STRADIOT. *Voy.* ÉCLAIREUR.

STRAMOINE, *Stramonium*, espèce du genre *Datura*. *Voy.* ce mot.

STRANGULATION (du lat *strangulatio*), constriction du cou par un lien circulaire qui intercepte l'accès de l'air dans les organes de la respiration et le retour vers le cœur du sang porté au cerveau par le système artériel. La strangulation a lieu soit par *étranglement* (*Voy.* GARROTTE), soit par *suspension* ou *pendaison*. Dans l'un comme dans l'autre cas, la mort arrive par asphyxie.

STRANGURIE (du gr. στραγγουρία), difficulté extrême d'uriner : c'est le premier degré de la *rétention*. *Voy.* ce mot.

STRAPAROLLUS (*Eromphalus*), genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées Par leur coquille déprimée et orbiculaire et leur large ombilic, ils se rapprochent des *Cadrans*, mais ils s'en distinguent par l'absence de crénelures à l'ombilic. Les Straparollus se trouvent de l'étage silurien à l'étage cénomanien.

STRAPONTIN, siége garni que l'on met sur le devant dans les carosses coupés, et qui peut, comme un pont levis, se lever et s'abaisser. — Il se dit aussi du siége supplémentaire de certains *omnibus*.

STRASS (du nom de l'inventeur), verre qui imite les pierres précieuses Il se compose en général de silicate de potasse et de silicate de plomb, colorés par différents oxydes, et s'obtient avec du cristal de roche ou du sable blanc, de la potasse pure, du minium, un peu de borax et d'acide arsénieux. On imite le *diamant* avec du strass incolore ; le *saphir* avec du strass coloré par l'oxyde de cobalt ; le *rubis* avec du strass coloré par de l'oxyde de manganèse ; l'*émeraude* avec l'oxyde vert de cuivre et un peu d'oxyde de chrome ; la *topaze* avec le verre d'antimoine et le pourpre de Cassius ou oxyde d'or, etc. ; — L'art d'imiter les pierres précieuses naturelles avec du verre coloré était déjà connu des anciens. Aujourd'hui, on fabrique des strass si beaux qu'il faut une grande habitude pour les distinguer des pierres véritables. *Voy.* PIERRES FAUSSES.

STRATAGÈME (du lat. *stratagema*, du gr. στρατήγημα), ruse de guerre. On a sous ce titre deux recueils importants pour l'histoire de l'art militaire chez les anciens, l'un en grec, de Polyen; l'autre en latin, de Frontin. — Carlet de la Rosière a publié en 1756 les *Stratagèmes de la guerre*.

STRATÉGE (du gr στρατηγός), général d'armée et chef politique chez les Grecs. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

STRATÉGIE (du gr. στρατηγία), science des mouvements d'une armée, des opérations militaires d'une campagne. La *stratégie* conçoit et forme le plan des opérations et en embrasse tout l'ensemble; l'exécution de ce plan, les manœuvres qu'il exige de la part des troupes sont du ressort de la *tactique* (*Voy.* ce mot). Un bon général doit être à la fois stratégiste et tacticien (Voir les écrits de Jomini, de l'archiduc Charles, du maréchal Marmont, du prince Frédéric-Charles, etc.). — *Stratégique* se dit de tout ce qui concerne l'art de la guerre : on appelle *routes stratégiques*, les routes propres à faciliter les marches et le mouvement des armées.

STRATES (du lat. *strata*, couche), synonyme de *couches*, en Géologie. *Voy.* COUCHES et STRATIFICATION.

STRATIFICATION (de *stratifier*, du lat. *stratum*, couche, et *fieri*, devenir). C'est, en Géologie, la disposition des masses minérales et des terrains par *strates* ou *couches*. *Voy.* TERRAINS et DISCORDANCE.

Dans un sens plus général, c'est l'opération par laquelle on dispose par couches ou par lits des corps que l'on veut combiner ensemble On obtient l'acier par stratification, en faisant chauffer des barreaux de fer que l'on a eu soin de séparer par des couches d'un ciment dont le charbon fait la base.

Stratification de la lumière électrique. Lorsque l'étincelle électrique est produite dans certains gaz très-raréfiés, elle présente des couches alternativement lumineuses et obscures. Ce phénomène a été découvert par M. Ruhmkorff; on n'en connaît pas encore l'explication complète.

Stratification des graines, opération préparatoire à l'ensemencement que l'on fait subir aux graines qui germent très-lentement (p. ex. celles qui sont revêtues de noyaux) ou qui ne peuvent être semées en automne, parce qu'elles ne sauraient supporter sans être désorganisées l'excès d'humidité et les gelées de la mauvaise saison, ou bien encore à celles qui pourraient être dévorées par les animaux rongeurs (glands, noix, marrons, faînes, etc). Elle consiste à mélanger ces graines avec du sable fin ou de la terre sèche et à en former sur un terrain élevé une sorte de monticule, que l'on recouvre d'une couche de paille. On ne les met en terre que quand la germination est bien développée. *Voy.* GERMINATION.

STRATIOME, *Stratiomys*, vulg. *Mouche armée*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, ainsi appelés à cause des épines dont leur thorax est le plus souvent pourvu. On trouve surtout en France, sur les fleurs, le *S. caméléon* ou *Mouche armée à ventre plat* : sa larve est aquatique. — On rattache à ce genre les *Odontomyies*, les *Ephippies*, les *Oxycères*, les *Némotèles*, les *Chrysochlores*, les *Sargues*, etc.

STRATIOTE, *Stratiotes*, genre de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes vivaces, stolonifères, analogues aux Broméliacées. Le *S faux aloès* (*S. aloides*) est commun dans les fossés et les canaux des Pays-Bas.

STRÉLITZ, milice russe. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

STRELITZIA, genre de la famille des Musacées, tribu des Uraniées, renferme des plantes originaires du Cap : feuilles radicales, oblongues, coriaces, à longs pétioles, du milieu desquelles sort une tige nue qui porte 8 ou 10 grandes fleurs de couleur jaune orangé, mêlé de bleu. La *S. de la reine* (*S. regina*), dédiée à une reine d'Angleterre de la maison de Mecklembourg-*Strélitz*, est cultivée pour la beauté de ses

fleurs. — On a détaché de ce genre plusieurs espèces qui forment auj. le genre *Heliconia*. *Voy.* ce mot.

STREPERA (du lat. *strepere*, faire du bruit), nom latin scientifique de l'oiseau appelé *Réveilleur*.

STREPSILAS (du gr. στρέφω, tourner, et λᾶας, pierre), nom latin scientifique du *Tourne-pierre*.

STREPSIPTÈRES, insectes parasites. *Voy.* RHIPIPTÈRES.

STREPTOPUS. *Voy.* UVULAIRE.

STRETTE (en ital. *stretta*), partie d'une fugue où le sujet est traité d'une manière plus brillante et plus serrée qu'au commencement. On nomme *strette magistrale* celle qui termine une fugue, quand celle-ci est en canon. — Ce mot indique encore le mouvement accéléré des finales d'opéra.

STRIBORD, côté droit d'un vaisseau. *V.* TRIBORD.

STRIE (du lat. *stria*), se dit en Architecture, des cannelures des colonnes. — On appelle aussi *stries* les fils que l'on aperçoit sur le verre. Ce défaut provient de l'inégale densité des parties.

En Histoire naturelle, on nomme *stries* : 1° les rayures en relief que l'on voit sur la coquille de certains mollusques : elles diffèrent des *rides*, qui forment des ondes irrégulières, et des *cannelures*, qui sont plus longues et plus égales; 2° de petits filets saillants et parallèles entre eux, qu'on voit à la surface de presque tous les cristaux.

Strié se dit des objets dont la surface porte des stries ou cannelures : tels sont les colonnes et les pilastres cannelés dans toute leur longueur. Les Botanistes appellent *tige striée*, celle qui offre des côtes nombreuses séparées par des sillons. Les médecins nomment *crachats striés*, ceux dans lesquels le sang est mêlé par filets avec la matière muqueuse.

STRIGOCÉPHALE, *Strigocephalus*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Rhynchonellidées : coquille libre, bombée, de contexture fibreuse, pourvue intérieurement d'apophyses brachiales libres, et munie au crochet de la grande valve, d'une aréa et d'un deltidium simple, dans lequel est percée une ouverture ronde et sans bourrelet. Les seules espèces connues appartiennent à l'étage dévonien.

STRIGOPS, genre créé pour un oiseau Grimpeur de la Nouvelle-Zélande, le *S. habroptilus*, qui réunit aux caractères des Perroquets ceux des oiseaux de proie nocturnes.

STRIX (du gr. στρίγξ), nom latin scientifique du genre *Chouette*, dont plusieurs ornithologistes forment une famille, de l'ordre des Rapaces nocturnes, sous le nom de *Strigidés*. *Voy.* CHOUETTE.

STROBILE (du gr. στρόβιλος, pomme de pin), sorte de fruit agrégé (*Voy.* CÔNE). — Réunion d'animaux agrégés. *Voy.* GÉNÉRATION ALTERNANTE.

STROMATÉE, *Stromateus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes: corps aplati et aussi large que long. On en distingue plusieurs espèces : l'une d'elles, le *Fiatole* (*S. fiatola*) est remarquable par ses raies et ses taches d'un jaune doré sur un fond gris de plomb; il habite la Méditerranée.

STROMATES (du gr. στρώματα, tapisseries). On a employé ce mot dans le sens de mélanges littéraires : les *Stromates* de St Clément, d'Alexandrie, se composent de sujets fort divers, historiques, philosophiques ou théologiques.

STROMBE, *Strombus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches et type de la famille des *Strombidées :* coquille simplement conique dans le jeune âge, présentant dans l'âge adulte un labre élargi en forme d'aile, et pourvu en arrière d'une crénelure et en avant d'un sinus et d'une échancrure respiratoire assez courte. L'animal est spiral, pourvu d'une tête large et proboscidiforme, munie de deux tentacules portant des yeux gros et colorés. Le pied est comprimé et formé de deux parties dont la postérieure porte un opercule corné et onguiculé. — Les Strombes apparaissent avec l'étage néocomien. Ils vivent aujourd'hui sur les rochers et les coraux des mers tropicales. Le *S. géant* (*S. gigas*), ou *Aile d'aigle*, de la mer des Antilles, atteint jusqu'à 0m,30 ; son labre est rose. On distingue encore : le *S. lucifer* ou *Chameau*, le *S. pied de pélican* ou *Aile de chauve-souris*, le *S. très-large* ou *Crapaud ailé*, le *S. gueule noire*, etc.

STROMEYÉRINE, sorte de Cuivre sulfuré argentifère. *Voy.* CUIVRE.

STROMNITE, combinaison de carbonate de strontiane et de sulfate de baryte $[4\dot{Sr}\ddot{C}^{2} + \dot{Ba}\dddot{S}^{3}]$. C'est une substance massive, à texture cristalline, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, fragile, et pesant 3,7. On la trouve dans un schiste argileux à Stromness, dans les îles Orcades.

STRONGLE (du gr. στρογγύλος, rond), *Strongylus*, genre de Vers parasites, de l'ordre des Nématoïdes et type du groupe des *Strongylidés*. Ces vers sont quelquefois vivipares. Ils habitent en général le tube digestif des mammifères et des oiseaux, les bronches des ruminants et le corps des reptiles. — On a trouvé dans les reins de certains mammifères, et de l'homme même, le *Strongle géant*, qui atteint jusqu'à 1m de longueur, et qui se reconnaît facilement à sa couleur rougeâtre. On connaît environ dix autres espèces de ce genre.

STRONTIANE (du cap *Strontian*, en Écosse), protoxyde de strontium, base minérale, composée de strontium et d'oxygène [Sr O], qu'on trouve dans plusieurs minéraux, notamment dans la *S. carbonatée* et la *S. sulfatée* (*Voy.* ci-après). On la rencontre aussi dans quelques eaux minérales, où elle accompagne la chaux. La Strontiane est une substance blanche, semblable à la chaux, caustique, soluble dans l'eau et cristallisable. Elle forme, avec les acides, des sels généralement incolores, parmi lesquels le *nitrate* est intéressant, à cause de son emploi dans la composition des feux d'artifice, qu'il colore en beau rouge. — La Strontiane a été découverte, en 1793, par Hope et Klaproth.

STRONTIANE CARBONATÉE ou *Strontianite* $[\dot{Sr}\ddot{C}^{2}]$. Elle se présente d'ordinaire en masses rayonnées, plus rarement en aiguilles, ou en cristaux qui sont des prismes droits à base rhombe présentant des groupements analogues à ceux de l'aragonite et de la céruse dont elle est l'isomorphe. Elle est blanche ou verdâtre, d'un éclat gras ; elle raye la chaux carbonatée et pèse 3,65. On la trouve dans les filons à Strontian (Écosse), à Leadhills, en Saxe, au Brésil, etc.

STRONTIANE SULFATÉE ou *Célestine* $[\dot{Sr}\dddot{S}^{3}]$, substance fibreuse, lamellaire, compacte, terreuse ou cristallisée en prismes rhomboïdaux droits, diversement modifiés de même que les cristaux de la barytine dont elle est l'isomorphe, et qui présentent trois clivages, dont deux plus faciles, conduisant pareillement à un prisme rhomboïdal droit. Elle est bleuâtre, plus rarement incolore, raye la barytine, et pèse 3,96. On la trouve dans les dépôts de soufre de Sicile, dans les argiles crétacées et les calcaires jurassiques des environs de Vassy (Hte-Marne), dans les fissures des silex de la craie blanche et les marnes vertes du gypse aux environs de Paris, ainsi qu'en Suisse, en Espagne, aux États-Unis, etc.

STRONTIUM, corps simple métallique, contenu dans la strontiane, d'un jaune de laiton, a une densité de 2,504, est très-oxydable et décompose l'eau avec énergie. — Il a été isolé en 1808 par H. Davy, au moyen de la pile.

STROPHE (du gr. στροφή). Chez les Grecs, ce mot désignait la partie de l'hymne que le chœur tragique ou lyrique chantait en tournant à droite autour de l'autel, tandis que l'*antistrophe*, autre division de l'hymne, se chantait en allant vers la gauche. Après quoi venait l'*épode*, que le chœur chantait en restant immobile devant l'autel. Les *Odes* de Pindare sont toutes partagées en *strophes*, *antistrophes* et *épodes*. — Chez les Latins, et plus tard chez les modernes,

la *strophe* ne fut plus qu'une simple subdivision de l'ode. *Voy.* ODE, STANCE et COUPLET.

STROPHULUS (du gr. στροφή, retour, à cause de son intermittence), nom donné par Willan à une inflammation cutanée fréquente chez les enfants à la mamelle et à l'époque de la première dentition ; elle est caractérisée par des papules rouges ou blanches, qui apparaissent successivement sur la face (vulg. *feux de dents*) et sur les membres, qui disparaissent et se reproduisent quelquefois d'une manière intermittente, et se terminent par simple résolution ou par une desquammation furfuracée. Il suffit de bassiner légèrement les papules avec de l'eau amidonnée, et de donner aux enfants une alimentation appropriée à leurs organes digestifs.

STRUMÉE, plante ainsi nommée par les anciens parce qu'ils la croyaient propre à guérir les écrouelles (*strumæ*) : ce n'est autre chose que la *Ficaire* ou la *petite Éclaire*, de la famille des Renonculacées.

STRUMES (du lat. *strumæ*, écrouelles), synonyme de *Scrofule. Voy.* ce mot.

STRUTHIO, nom latin du genre *Autruche* (*Voy.* ce mot), a servi à former le mot *Struthiones*, qui désigne une famille d'Oiseaux échassiers connue aussi sous le nom de *Brévipennes. Voy.* ce mot.

STRYCHNINE, alcaloïde découvert en 1818, par Pelletier et Caventou, dans le fruit de plusieurs espèces du genre *Strychnos*, où il est mêlé à de la brucine et combiné avec l'*acide strychnique*. Il est composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène. [$C^{31}H^{22}Az^{22}O^{2}$]. Il est solide, inodore, très-amer, inaltérable à l'air, et forme des sels avec les acides. On peut l'obtenir en traitant par une solution de sous-acétate de plomb l'extrait alcoolique des plantes qui le contiennent, puis en faisant bouillir la dissolution avec de la magnésie ; on met ainsi à nu la strychnine et la brucine, que l'on sépare ensuite par des cristallisations successives. La strychnine demande pour se dissoudre 6667 p. d'eau et cependant cette solution aqueuse est fort amère. Elle est très-vénéneuse : elle exerce sur le système nerveux, et particulièrement sur la moelle épinière, une action énergique, et produit instantanément des spasmes, des convulsions générales ou le tétanos : deux centigrammes de cette substance tuent un chien en trois minutes. C'est à la strychnine que la noix vomique doit ses vertus : on l'emploie contre la paralysie, contre les paresses intestinales, dans certains cas de ramollissements cérébraux, etc. L'Angleterre fait une consommation considérable de cet alcaloïde pour conserver les laines : on les plonge dans une solution faible d'un sel de strychnine pour empêcher l'action des vers. On prétend même que l'on emploie la strychnine à donner de l'amertume à certaines bières anglaises.

STRYCHNIQUE (ACIDE), acide que l'on trouve dans la Noix vomique et dans la Fève de St-Ignace, combiné avec la strychnine ; il a quelque analogie avec l'acide malique.

STRYCHNOS (nom grec de la Morelle), genre de la famille des Loganiacées, type de la tribu des *Strychnées*, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux grimpants, remarquables par leurs propriétés vénéneuses. Le *S. noix vomique* ou *Vomiquier* (*S. nux vomica*) est un arbre de l'Inde, dont les graines, appelées *noix vomiques*, sont orbiculaires, de couleur grisâtre, recouvertes d'une pellicule composée de plusieurs feuillets, luisante et comme nacrée. Leur action sur l'homme et les animaux est très-violente et très-rapide (*Voy.* STRYCHNINE) : on ne s'en sert en médecine qu'à très-petite dose. Le *S. tieuté* (*S. tieute*), qui croît à Bornéo, est une grande et belle liane à bois blanc, d'une odeur nauséabonde, et dont les racines donnent un poison violent, l'*upas tieuté*, qu'il ne faut pas confondre avec le *boun-upas* (*Voy.* ANTIARIS) ; les indigènes de cette île s'en servent pour empoisonner leurs flèches. Le *S. ignatier* ou *Ignatier amer* (*Ignatia amara*), des îles Philippines, porte des graines de couleur brun pâle, connues sous le nom de *fèves de St-Ignace*, *noix igasur* : elles sont amères, et fournissent un poison très-actif, l'*igasurine* (*Voy.* ce mot). Le *S. bois de couleuvre* (*S. colubrina*), de l'Inde, est un arbrisseau sarmenteux ainsi nommé de la marbrure de son écorce, qui porte aussi le nom de *fausse angusture*, et qui est un poison très-violent. — On remarque encore le *S. faux quinquina*, dont l'écorce peut s'employer comme succédané du quinquina, et le *S. des buveurs*, dont le fruit a, dit-on, la propriété de clarifier l'eau.

STUC (de l'ital. *stucco*), composition faite soit avec un mélange de chaux éteinte, de craie et de marbre blanc pulvérisé que l'on gâche dans de l'eau de manière à former une espèce de mortier, soit avec du plâtre cuit exprès, bien pilé et tamisé, puis gâché dans de l'eau chaude contenant de la colle de Flandre en dissolution. Cette composition est susceptible de prendre le poli du marbre, et acquiert, en séchant, une dureté égale à celle de la pierre. On peut aussi donner au stuc la couleur des divers marbres au moyen de pâtes colorées. On appelle *stucateur* l'ouvrier qui fait le stuc. — Les Romains connaissaient déjà le stuc ; on s'en sert avec avantage, dans les constructions modernes, pour revêtir les colonnes en pierre, les murs d'escalier, les parois des salles de bain, etc.

STUD-BOOK (c.-à-d. *livre de haras*), nom donné, en Angleterre, au registre que l'on tient des chevaux entretenus dans les haras de l'État et de leur filiation. Un registre semblable a été introduit, en France, dans les haras de l'État, en 1853.

STUPÉFIANTS (de *stupéfier*, du lat. *stupefieri*), substances qui produisent la stupeur ou qui diminuent le sentiment et le mouvement : tels sont les narcotiques et les anesthésiques.

STUPEUR (du lat. *stupor*), état d'engourdissement des facultés intellectuelles, accompagné d'une expression d'étonnement hébété : c'est un des symptômes du typhus.

STURIO, nom latin scientifique de l'*Esturgeon*, genre de poissons, de l'ordre des Ganoïdes et type de la famille des *Sturoniens*.

STURNUS, nom latin scientifique de l'*Étourneau*, genre de Passereaux conirostres et type de la famille des *Sturnidés*.

STYLE (du lat. *stylus*, du gr. στύλος). Les anciens appelaient proprement ainsi un petit poinçon de métal, pointu par un bout et plat de l'autre, dont ils se servaient pour écrire. Avec la pointe ils écrivaient sur des tablettes enduites de cire ; l'extrémité plate leur servait à effacer les caractères que l'on avait tracés : d'où l'expression *vertere stylum*, retourner le style, pour dire *corriger*. — Par analogie, le mot *style* a désigné, en parlant des ouvrages d'esprit, la manière d'écrire, le caractère particulier que chaque écrivain imprime à la langue commune : c'est en ce sens qu'on dit le *style de Voltaire*, le *style de Montesquieu*, etc. Buffon, dans son *Discours de réception* à l'Académie française, a exprimé les considérations les plus justes comme les plus élevées sur ce sujet. La partie de la Rhétorique qui traite des règles du style s'appelle *Élocution*. On distingue trois genre de style : le *style simple*, le *style tempéré* et le *style sublime;* on oppose aussi le *style simple* au *style figuré*, c.-à-d. au style dans lequel on fait un emploi fréquent des *figures* (*Voy.* ce mot). Les qualités générales qui conviennent à tout genre de style sont : la pureté ou correction, la propriété, la clarté, la précision, la convenance et l'harmonie. Le style simple y joint le naturel et la concision ; le style tempéré, l'élégance et la richesse, quelquefois la finesse, la délicatesse et la naïveté; le style sublime, l'énergie, la véhémence, la magnificence, le sublime de pensée ou de sentiment. L'incorrection, l'obscurité, l'emphase, la prétention sont les défauts les plus graves de tout genre de style. — On trouvera les règles particulières à chaque genre dans tous les traités de Rhétorique et de Littérature, ainsi

que dans les traités spéciaux, comme le *Manuel de style* de Sommer, la *Méthode de composition et de style* de Barrau, etc.

Dans les Beaux-Arts, *style* s'emploie pour la manière de composer et d'exécuter particulière à chaque artiste. Il se dit aussi du caractère imprimé à tous les ouvrages d'une même époque; c'est en ce sens qu'on dit, p. ex. en parlant d'Architecture, le *S. grec*, le *S. romain*, le *S. gothique*, etc.

En Chronologie, on appelle *vieux style* la manière dont on comptait les jours de l'année avant la réforme de Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. On dit par opposition *nouveau style*, pour la manière dont on compte depuis cette réforme. Le *vieux style* est aujourd'hui en retard 12 jours sur le *nouveau style*: ce qui dans le vieux style est le 1er janvier est pour nous le 13. *Voy.* ANNÉE.

Style (de cadran solaire) ou *Gnomon*. *Voy.* ce mot et CADRAN.

En Botanique, le *style* est l'une des trois parties qui composent le pistil : c'est un prolongement de l'ovaire qui supporte le stigmate. Le style peut être unique ou multiple; il y a des plantes qui n'en ont point. Le style est *terminal* quand il surmonte l'ovaire : c'est le cas le plus ordinaire; *latéral*, quand il naît de ses parties latérales (Rosacées); *basilaire*, quand il paraît naître de la base (Alchémille).

STYLET (dimin. de *style*) poinçon, poignard à lame mince et ordinairement triangulaire : c'est l'arme favorite des Italiens et des Espagnols.

En Chirurgie, on appelle *stylet* une tige métallique fine et flexible, qui sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc. Cet instrument est terminé à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois percé d'un chas à l'autre bout.

STYLIDIER, *Stylidium*, genre type de la famille des Stylidiées, se compose de plantes herbacées annuelles ou vivaces, et quelquefois d'arbrisseaux de l'Australie, remarquables par l'irritabilité de leur *style*, qui s'agite lorsqu'on le touche avec une aiguille. On cultive dans les serres le *S. frutescent* (*S. glandulosum*) et le *S. adné* (*S. adnatum*). — La famille des *Stylidiées* renferme, outre le genre type, les genres *Levenhookia* et *Forstera* ou *Phyllacne*.

STYLITE (du gr. στυλίτης), surnom donné à certains anachorètes qui, par esprit de pénitence et pour s'isoler plus complétement du monde, avaient placé leurs cellules sur des colonnes ou des édifices en ruines. St-Siméon, qui vivait à Antioche au Ve siècle, a été le premier des stylites; il a eu des successeurs jusqu'au XIIe siècle.

STYLOBATE (du gr. στυλοβάτης), espèce de soubassement ayant base et corniche et formant un piédestal continu sous un rang de colonnes. — Ce mot se prend aussi pour *plinthe*.

STYLOÏDE (du gr. στυλοειδής), épithète donnée à plusieurs apophyses qui par leur forme grêle et aiguë ressemblent à un *stylet*. — On en a formé les composés *stylo-glosse*, *stylo-hyoïdien*, *stylo-mastoïdien*, *stylo-pharyngien*, etc.

STYPHÉLIE, *Styphelia*, genre de la famille des Épacridées, tribu des *Styphéliées*, se compose d'arbrisseaux de l'Australie, à feuilles rapprochées, presque sessiles, acuminées; à fleurs axillaires : calice quinquéparti, corolle urcéolée, à 5 divisions réfléchies; 5 étamines, ovaires à loges monospermes.

STYPTIQUE (du gr. στυπτικός), synonyme d'*astringent*, se dit surtout des astringents employés topiquement, tels que l'*eau de Goulard*, l'*alun en poudre*. *Voy.* ASTRINGENTS.

STYRACÉES (du g.-type *Styrax*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, détachée de celle des Ébénacées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux glabres ou tomenteux, à feuilles alternes, sans stipules; à fleurs régulières, solitaires sur des pédoncules axillaires ou terminaux; à fruits légèrement charnus renfermant des nucules osseuses. — Les Styracées habitent les régions tropicales de l'Asie, de l'Amérique et la partie orientale de la région méditerranéenne; elles fournissent des substances résineuses et aromatiques, telles que le *storax* et le *benjoin* (*Voy.* ces mots). On les partage en 2 tribus: les *Styracées* propr. dites (genres, *Styrax*, *Petrostyrax*, *Halesia*), et les *Symplocées* (g., *Symplocos*).

STYRAX (mot connu de Pline et qui dérive de l'arabe *assthirak*), nom scientifique de l'*Aliboufier officinal*, type de la famille des Styracées (*Voy.* ALIBOUFIER). — On nomme aussi *styrax* ou *storax*, diverses substances balsamiques et gommeuses que l'on tire des Styracées. *Voy.* STORAX.

SUAGE (de *sus*, porc?). En termes de Marine, on appelle ainsi les graisses et le suif dont on enduit de temps à autre un vaisseau.

SUAIRE (du lat. *sudarium*). C'était proprement, dans l'origine, un linge, un mouchoir propre à essuyer la *sueur* de la tête ou du visage. Il se disait aussi d'une espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts, ou d'un linceul dans lequel on les ensevelissait : c'est dans ce dernier sens seulement qu'on le prend aujourd'hui. On a nommé *saint suaire* le linge qui servit à la sépulture de Jésus-Christ.

SUB, préposition latine qui signifie *sous*, *au-dessous*, entre comme préfixe dans la composition d'un grand nombre de mots, où il indique soit la situation, ce qui est placé au-dessous : *subabdominal*, *subcaudal*; soit la diminution, l'à peu près : *subanguleux*, *subconique*, *subéquilatéral*, etc., pour : qui est presque anguleux, presque conique, etc.

SUBALTERNES (PROPOSITIONS), nom donné, en Logique, aux propositions qui diffèrent en *quantité* seulement et conviennent en *qualité* (*Voy.* PROPOSITION). Ex. : 1° *Tout homme est animal; quelque homme est animal*: 2° *Nul homme n'est infaillible; quelque homme n'est pas infaillible*. — Si la proposition universelle est vraie, la proposition particulière l'est aussi; mais la réciproque n'a pas lieu.

SUBAPENNIN (ÉTAGE), dit aussi *Pliocène*, le dernier des étages tertiaires. Dans le bassin de Paris, on n'en connaît guère qu'un lambeau aux environs du Bosc d'Aubigny, près de Saint-Lô. On n'en trouve non plus que des lambeaux dans les autres bassins français. Mais en revanche il présente un développement considérable dans le reste de l'Europe, notamment en Italie (d'où son nom de *subapennin*), ainsi qu'aux États-Unis, etc. Les argiles, dites *pampéennes*, qui recouvrent d'immenses étendues dans l'Amérique du Sud, paraissent devoir se rattacher à cet étage. Principaux fossiles : l'*Argonauta hians*, le *Turbo rugosus*, le *Buccinum maculosum*, la *Crepidula plana*, la *Mactra rugosa*, l'*Isocardia cor*, etc. — *Voy.* CRAG.

SUBBRACHIENS, 2e ordre de la classe des Poissons malacoptérygiens, est caractérisé par les ventrales attachées sous les pectorales et immédiatement suspendues aux os de l'épaule (*sub brachio*). — Il comprend 3 ou 4 familles : les *Gadoïdes*, les *Pleuronectes* ou *Poissons plats*, les *Discoboles*, et les *Échénéis* qu'on réunit quelquefois aux Discoboles.

SUBCONTRAIRES (PROPOSITIONS). *V.* CONTRAIRES.

SUBDELIRIUM, sorte de délire incomplet, dans lequel le malade, absorbé et comme à moitié endormi, s'égare en de perpétuelles rêvasseries, murmure des paroles inintelligibles, gesticule au hasard, ou sort de son lit sans but apparent.

SUBER, nom lat. botaniq. du *Liége*. *Voy.* ce mot.

SUBÉRINE. *Voy.* LIÉGE.

SUBÉRIQUE (ACIDE), acide organique, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [$C^8H^{14}O^4$], qu'on obtient en faisant bouillir le liége, le suif et beaucoup de matières grasses, avec l'acide nitrique. Il est blanc, cristallin, peu soluble dans l'eau froide, et forme avec les bases les *subérates*. — Il a été obtenu pour la première fois par Brugnatelli.

SUBINTRANT. En Médecine, on appelle *fièvre intermittente subintrante*, celle dont les accès em-

piètent les uns sur les autres, de sorte qu'un nouvel accès arrive avant que le précédent soit terminé.

SUBJECTIF (du lat. *subjectivus*). *Voy.* OBJECTIF.

SUBJECTION (du lat. *subjectio*), figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse, ou bien à prévoir ce qu'il pourrait dire et à fournir d'avance la réplique. On l'appelle aussi *antéoccupation*. Cette figure se présente souvent sous la forme du *dialogisme*. *Voy.* ce mot.

SUBJONCTIF (du lat. *subjunctivus*), un des modes du verbe : c'est la forme qu'il prend quand le fait exprimé dépend d'un autre fait, lui est *subordonné :* on donne aussi à ce mode le nom de *conjonctif*. On oppose le *subjonctif* à l'*indicatif*, qui affirme d'une manière positive et présente le fait comme indépendant. Un verbe au subjonctif est toujours soumis à un autre verbe, exprimé ou sous-entendu, dont il a besoin pour former un sens logique. Les verbes après lesquels on emploie généralement le subjonctif sont ceux qui marquent le doute, l'incertitude, l'irrésolution, la nécessité, la volonté, la permission, le désir, la crainte, la prière, etc. En français et dans la plupart des langues modernes, le subjonctif est presque toujours précédé de la conjonction *que* ou d'une conjonction équivalente. Dans les langues anciennes, le subjonctif s'exprimait par une modification dans la terminaison du verbe : exemple, *amo*, j'aime ; *amem*, que j'aime. — Les différents temps du subjonctif sont le *présent*, l'*imparfait*, le *parfait* ou *passé* et le *plus-que-parfait*, et dans quelques langues, le *futur*, qui le plus souvent se confond avec le présent.

SUBLET, *Coricus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Labroïdes, qu'on trouve sur les côtes rocheuses et peu profondes de la Méditerranée. Ils sont de petite taille ; leur chair est tendre et savoureuse. L'espèce type, le *S. groin* (*C. rostratus*), a été ainsi nommé à cause de son museau protractile.

SUBLIMATION (du lat. *sublimare*, élever), opération chimique par laquelle on volatilise et on condense à la partie supérieure d'un alambic, d'un matras, etc., des matières sèches et solides. Quand il s'agit de matières liquides ou gazeuses, on se sert du mot *volatilisation* (*Voy.* ce mot). — Les anciens chimistes donnaient généralement le nom de *fleurs* aux produits de la sublimation : *fleurs de soufre*, *d'arsenic*, *fleurs argentines d'antimoine*. On les appelait aussi *sublimés* *Voy.* ci-après.

SUBLIME (du lat. *sublimis*, élevé). En Philosophie, on appelle *sublime* tout ce qu'il y a de plus grand, de plus élevé dans les sentiments, dans les actions, dans les œuvres de la nature, de l'esprit ou de l'art. — Le *sublime* est d'ailleurs distinct du *beau :* dans le beau, il y a une harmonie parfaite entre les deux éléments qui le constituent, l'idée et la forme (*Voy.* BEAU); dans le sublime, le spectacle d'une grandeur et d'une puissance sans limites nous fait oublier leur manifestation sensible et nous inspire le sentiment de notre faiblesse. *Voy.* ESTHÉTIQUE.

En Littérature, on distingue : le *sublime de pensée*, qui consiste en une idée ou une suite d'idées grandes et profondes, comme cette pensée : « Chez les païens tout était dieu, excepté Dieu lui-même ; » 2° le *sublime de sentiment*, comme le *qu'il mourût*, de Corneille (*Horace*); 3° le *sublime d'images*, comme ce vers de Racine (*Esther*) :

L'Éternel est son nom; le monde est son ouvrage;

4° enfin, le *sublime d'expression*, comme cette phrase de la Bible : *Dieu dit : Que la lumière soit; et la lumière fut.* — Parmi les écrivains qui se sont occupés du sublime, il faut citer Longin, auteur d'un *Traité du sublime* (traduit et annoté par Boileau, traduit de nouveau et publié, avec le texte grec, par M. Pujol, 1853); H. Blair (*Cours de belles-lettres*), Burke (*Essai sur le beau et le sublime*), etc.

En parlant du Style, on appelle *style sublime* un genre de style dont les qualités propres sont l'énergie, la véhémence et la magnificence (*Voy.* STYLE) : on l'oppose au *style simple* et au *style tempéré.*

SUBLIMÉ, tout produit d'une *sublimation.*

Sublimé doux : c'est le calomel ou protochlorure de mercure. *Voy.* CALOMEL.

Sublimé corrosif : c'est le deutochlorure de mercure, sel blanc, cristallisé en aiguilles brillantes, volatil, soluble dans l'eau, d'une saveur métallique désagréable. On l'obtient en sublimant du sulfate mercurique avec du sel marin. Il est principalement employé en médecine contre les maladies syphilitiques : on le donne en solution dans de l'eau alcoolisée (*liqueur de Van Swieten*). On en fait aussi usage pour conserver les matières animales et les rendre imputrescibles. Dans les fabriques d'indiennes, il entre dans la composition de plusieurs mordants. Le sublimé corrosif est extrêmement vénéneux : quelques centigrammes de cette substance introduits dans l'estomac suffisent pour occasionner les plus vives douleurs et amener promptement la mort, si l'action du poison n'est pas combattue par les moyens les plus énergiques. Le blanc d'œuf en est l'antidote le plus efficace; le sulfure ferreux récemment préparé et délayé dans de l'eau produit aussi de bons effets. Ce poison était connu autrefois sous le nom de *poudre de succession*, à cause du criminel usage auquel l'appliquèrent quelques scélérats : c'est un de ceux dont se servait la fameuse Brinvilliers. — L'Arabe Geber indiqua, dès le IXe siècle, la préparation du sublimé corrosif; les alchimistes firent jouer à ce composé un grand rôle dans la recherche de la pierre philosophale. *Voy.* CHLORURES.

SUBMERGÉ, SUBMERSIBLE (du lat. *submergere*). On appelle *plantes submergées*, les plantes aquatiques qui fructifient dans l'état de submersion ; *plantes submersibles*, celles qui élèvent leurs fleurs au-dessus de l'eau au moment de la fécondation et se replongent ensuite dans le liquide.

SUBRÉCARGUE (de l'espagn. *sobrecarga*, préposé au chargement). Ce mot désignait, dans la Compagnie des Indes, des officiers chargés de vendre, dans les comptoirs de la compagnie, les marchandises qu'elle y avait fait porter et d'y acheter celles qui leur étaient désignées. — Aujourd'hui, dans le Commerce maritime, le *subrécargue* est un préposé spécial choisi par un armateur pour veiller, sur le navire, à la conservation et à la vente des marchandises qu'il a chargées, pour en acheter d'autres destinées au retour, et pour recevoir le fret. Le *subrécargue* doit se conformer aux instructions de son armateur; il l'engage de la même manière qu'en général un commis engage son commettant.

SUBREPTICE (du lat. *subrepticius*), se disait, en termes de Chancellerie, de lettres, grâces, provisions obtenues par surprise, sur un faux exposé. — Il se dit, par extension, de toutes choses qui se font furtivement et illicitement.

SUBROGATION (du lat. *subrogatio*), fiction de droit par laquelle une personne ou une chose est mise à la place d'une autre. — La *S. personnelle* est la transmission de tous les droits et actions d'un créancier contre son débiteur à celui qui le désintéresse : cette subrogation peut être *conventionnelle*, *légale* ou *judiciaire* (C. civ., art. 1249-52 ; C. de proc., art. 612, 721, etc.). M. Mourlon a donné un excellent *Traité des subrogations personnelles* (1848). — La *S. réelle* est la substitution d'une chose à une autre, p. ex. en cas de *remploi*. *Voy.* ce mot.

SUBROGÉ-TUTEUR. On appelle ainsi celui qui est nommé par le conseil de famille pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur, et surtout pour soutenir les droits du mineur contre son tuteur pour le cas où leurs intérêts seraient opposés. Dans toute tutelle, il y a un subrogé-tuteur (C. civ., art. 420-26).

SUBSIDE (du lat. *subsidium*), taxes et impositions que les peuples payent au chef de l'État pour

subvenir aux besoins publics. Avant que tous les impôts fussent consentis par les contribuables, comme cela se pratique aujourd'hui dans les États constitutionnels, les *subsides* se distinguaient de l'*impôt* propr. dit, en ce que celui-ci était imposé par le gouvernement, tandis que les subsides étaient réglés par la nation même et donnés de son propre gré. — *Subside* désigne encore un secours d'argent qu'un État donne à un autre État, son allié, en conséquence des traités faits entre eux.

SUBSIDIAIRE (du lat. *subsidiarius*), nom donné, en Jurisprudence, à ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une dernière ressource. On nomme *conclusions subsidiaires*, celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtiendrait pas les premières conclusions; *moyens subsidiaires*, ceux que l'on fait valoir lorsque les premiers qu'on a proposés ne réussissent pas; *raison subsidiaire*, une raison qui vient fortifier celles qui ont été précédemment données.

SUBSISTANCES (du lat. *subsistere*, subsister), se dit spécialement, en termes d'Administration, de tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une armée. Le soin des subsistances est confié à l'intendance. — *Mettre un homme en subsistance*, c'est recueillir dans un régiment, dans une caserne, un soldat isolé, dont le corps est éloigné, le nourrir et le solder jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre son drapeau.

SUBSTANCE (du lat. *substantia*, de *sub*, sous, et *stare*, se tenir). En Philosophie, on nomme *substance* le *sujet* auquel se rattachent les *attributs*, l'*être* un et identique dans lequel se produisent des *phénomènes* multiples et variables. — La première substance que nous connaissons, c'est nous-mêmes. En même temps que la conscience perçoit une modification, comme la *pensée*, elle saisit sous cette modification une substance qui est déterminée par elle et dont nous disons *moi* : « Je pense. » Par la mémoire, nous comparons nos états successifs et nous distinguons en nous ce qui est *un* et *identique* par opposition à la multiplicité et à la variabilité des phénomènes : ce n'est pas la somme des phénomènes, comme l'a enseigné Condillac ; c'est l'être même qui existe d'une manière continue; c'est la cause ou force permanente, manifestée par les phénomènes qu'elle produit (*Voy.* Ame, Cause). Univers disant le rapport qui unit ces deux termes, le *moi* et la *pensée*, la raison nous élève de là au *principe de substance*, qui s'énonce ainsi : *Toute qualité se rapporte à une substance* (en Grammaire : *Tout adjectif se rapporte à un substantif*). — Appliqué aux phénomènes qui tombent sous nos sens, ce principe nous conduit à la conception de la substance corporelle, dont la chimie formule ainsi la permanence : *Au milieu de tous les changements des corps, la quantité de la matière reste toujours la même* (*Voy.* Matière). — Enfin, de l'âme et de la matière la raison nous élève à l'idée de la substance absolue, nécessaire et infinie (*Voy.* Dieu); c'est à elle seule que doit s'appliquer la définition de Spinosa : *ce qui existe par soi, sans avoir besoin d'aucun autre être pour exister*. En n'admettant pas d'autre substance, ce philosophe a été conduit au *panthéisme*. *Voy.* ce mot.

Dans le langage vulgaire, le mot *substance* s'entend de l'être tout entier, pris avec ses qualités, et se dit de toute sorte de matière.

Substances vénéneuses. *Voy.* Poison.

SUBSTANTIF, se dit, en Grammaire, de ce qui a rapport à la *substance* (*Voy.* ce mot) : *nom substantif*, *verbe substantif*. *Voy.* Nom et Verbe.

SUBSTITUT (du lat. *substitutus*), se dit, en général, de celui qui tient la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre, en cas d'absence ou d'empêchement légitime; et particulièrement des magistrats chargés de remplacer les procureurs au parquet. Les substituts sont nommés par le chef de l'État : ceux des procureurs généraux doivent avoir 25 ans; les autres, 21 ans.

SUBSTITUTION (du lat. *substitutio*). En Droit on nomme *Substitution*, *S. de biens*, *S. fidéicommissaire*, la disposition par laquelle on appelle à une donation un ou plusieurs donataires successivement après celui qu'on a institué, de manière que celui-ci, qui doit jouir le premier, ne peut aliéner les biens sujets à la substitution; dans ce cas, le donateur ou le testateur, après avoir transmis la propriété de ses biens à un tiers, le *grève* de la charge de les restituer à une autre personne. On nomme *grevé de restitution* celui qui reçoit ainsi à charge de conserver et de rendre à sa mort; et *appelé* celui qui doit succéder à l'héritier premier institué. Les substitutions, permises par l'ancienne législation romaine et française, sont prohibées depuis 1792 : l'art. 896 du Code civil, porte que : « Toute disposition par laquelle le donataire, l'héritier institué ou le légataire, sera chargé de conserver et de rendre à un tiers sera nulle, même à l'égard du donataire, de l'héritier institué ou du légataire. » — Cependant la loi permet certaines dispositions en faveur des petits-enfants du donateur ou testateur, ou des enfants de ses frères et sœurs (art. 1048-74). La loi du 17 mai 1826, dans le but d'arrêter la division toujours croissante des biens, avait étendu cette permission à toute personne, en faveur des enfants de tout donataire ou légataire, jusqu'au 2[e] degré inclusivement; mais la loi du 7 mai 1849 a de nouveau prohibé les substitutions.

La loi n'assimile pas à la substitution fidéicommissaire la disposition par laquelle un tiers serait appelé à recueillir le don, l'hérédité ou le legs, dans le cas où le légataire ne le recueillerait pas : c'est ce qu'on appelle *substitution vulgaire*; il en est de même de la disposition entre-vifs ou testamentaire par laquelle l'usufruit est donné à l'un et la propriété à l'autre (art. 898-99). — Rolland de Villargues, Saintes-Pès-Lescot, etc., ont traité *des Substitutions*.

En Droit romain, on appelait *S. pupillaire*, l'institution d'un héritier faite par le chef de famille, dans son propre testament, pour l'hérédité du fils impubère, soumis à sa puissance, en cas que ce fils, lui survivant, meure avant d'avoir atteint l'âge de puberté; *S. quasi-pupillaire*, une constitution, introduite par l'empereur Justinien, qui autorisait le père ayant un fils, un petit-fils ou tout autre descendant en démence, à leur substituer, bien qu'ils fussent pubères, un descendant, un frère ou à défaut une autre personne.

Substitution d'obligation. *Voy.* Novation.

Substitution de part. *Voy.* Part.

Substitution. En Algèbre, la *méthode d'élimination* dite *de substitution*, consiste, pour éliminer une inconnue entre deux équations, à tirer de l'une d'elles la valeur de l'inconnue à éliminer, comme si les valeurs des autres inconnues étaient connues, et à substituer l'expression ainsi trouvée dans l'autre équation (*Voy.* Élimination). Soit, p. ex., les deux équations :

$$5x - 2y = 7 \qquad \text{et} \qquad 2x + 3y = 28;$$

de la première on tire $y = \frac{5x-7}{2}$ et cette expression substituée dans la seconde lui donne la forme.

$$2x + 3\frac{(5x-7)}{2} = 28.$$

ou après réduction : $19x = 57$. D'après cela $x = \frac{57}{19} = 3$, et cette valeur, substituée dans la première équation, donne $15 - 2y = 7$, et par suite $y = 2$. — L'élimination par substitution ne convient pas seulement aux équations du premier degré; elle s'applique toutes les fois qu'une des équations peut être résolue par rapport à l'une des inconnues.

SUBSTRATUM (mot latin formé de *sub*, sous, et *stratus*, couché), ce qui est conçu comme existant dans les êtres indépendamment de leurs qualités, et qui sert de support à celles-ci. C'est ce qui constitue la *substance*. *Voy.* ce mot.

SUBSTRUCTION (du lat. *substructio*), construction souterraine, construction d'un édifice sous un

autre. On emploie particulièrement ce mot en parlant des édifices antiques, sur les restes desquels on a élevé des constructions modernes.

SUBULAIRE, *Subularia*, genre de la famille des Crucifères établi pour une plante herbacée annuelle, la *S. aquatique*, qui a des feuilles subulées.

SUBULÉ (du lat. *subula*, alène), se dit, en termes de Botanique et d'Entomologie, des organes qui sont en forme d'alène. Tels sont les antennes de certains Carabiques, appelés pour cette raison *Subulipalpes*, et le bec d'un grand nombre de Passereaux chanteurs, l'Alouette, la Mésange, le Bec-fin, etc., dont M. Duméril a formé la famille des *Subulirostres*. Telles sont aussi les feuilles de la *Subulaire aquatique*. *Voy.* ci dessus.

SUBULICORNES, 1re famille de l'ordre des Névroptères, renferme des insectes caractérisés par des antennes en forme d'alènes. Elle comprend les *Éphémérines* et les *Libellules*. *Voy.* Névroptères.

SUBULIPALPES, subulirostres. *Voy.* Subulé.

SUBVENTION (du lat. *subventio*), secours en argent, espèce de subside accordé soit par les particuliers à l'État (*subvention de guerre*), soit par l'État à certains établissements pour subvenir aux dépenses dans un cas pressant. Ce qu'on a appelé au dernier siècle *subvention territoriale* était un impôt foncier que le ministre De Calonne voulait substituer à l'impôt du 20e, et qui aurait été réparti sur toutes les terres également : il ne put jamais être mis à exécution. — Aujourd'hui, *subvention* s'entend surtout des fonds que l'État accorde pour soutenir un établissement ou une entreprise d'un intérêt public : les théâtres, les lycées, certaines entreprises maritimes, sont soutenus par des subventions.

SUC (du lat. *succus*), liquide que l'on obtient par expression des matières végétales ou animales.

Sucs végétaux. Ils peuvent être partagés en *S. aqueux* ou *jus*, qui se subdivisent en *sucs extractifs*, contenant tous de l'albumine végétale, de la matière extractive et de la chlorophylle, en *sucs sucrés* et en *sucs acides* : *S. huileux*, liquides ou solides ; *S. myroliques*, ou huiles essentielles ; *S. résineux*, résines, baumes et térébenthines, et *S. laiteux*, tels que les gommes-résines, le caoutchouc, etc. — Quelques botanistes appellent *suc propre* un liquide distinct de la *séve* et du *cambium*, qui varie selon les familles, les genres et même les espèces ; le suc propre est blanc et laiteux dans le pavot, la laitue, le figuier; rouge dans l'artichaut, le campêche ; résineux dans les conifères, les térébinthacées, etc. Il se trouve dans le tissu cellulaire de la plante, quelquefois dans le bois, rarement dans l'écorce. — En Pharmacie, les sucs des plantes forment le plus souvent la base des *sirops* (*Voy.* ce mot). On appelle *suc de citron* un liquide composé d'eau, d'acide citrique et d'une matière mucilagineuse ; *suc* ou *jus d'herbes*, *sucs antiscorbutiques*, les sucs obtenus en pilant dans un mortier de marbre plusieurs plantes dépuratives ou antiscorbutiques. *Voy.* jus d'herbes et antiscorbutiques.

Sucs animaux. Les Physiologistes appellent ainsi certaines humeurs animales, telles que le *suc gastrique*, le *suc pancréatique*, etc. *Voy.* ces mots.

Sucs nourriciers, humeurs ou liquides qui nourrissent toutes les parties d'un être vivant, animal ou végétal, en réparant les pertes qu'entraîne l'exercice même de la vie : tels sont, chez les animaux, le *chyle* et le *sang* ; dans les végétaux, la *séve*.

SUCCÉDANÉ (du lat. *succedaneus*), médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés. Un grand nombre d'amers peuvent servir de succédanés au quinquina, notamment la salicine, l'alkékenge, etc.

SUCCESSEUR (du lat. *successor*). *Voy.* Héritier et Succession.

SUCCESSIBLE (du lat. *successibilis*). Ce mot, en Droit, signifie héritier ou habile à succéder. *Voy.* Héritier.

SUCCESSIF (du lat. *successivus*). En Droit, on appelle *degrés successifs*, le degrés de parenté dans lequels on peut hériter (*Voy.* ci-après) ; *droits successifs*, les droits qu'on peut avoir à un héritage, ainsi que l'impôt que l'on doit payer sur une succession à recueillir. — On nomme *délits successifs*, ceux qui consistent dans une série d'actes qui séparément ne sont pas criminels : ainsi le fait isolé d'usure n'est pas puni ; l'habitude d'usure est un délit successif puni par la loi de 1850. *Voy.* Usure.

SUCCESSION (du lat. *successio*), transmission des biens et des droits d'une personne morte à une autre qui lui survit. Il se dit aussi des biens ainsi transmis. — Les successions sont transmises par la force de la loi ou par la volonté de l'homme : les premières s'appellent *légitimes* ; les secondes *testamentaires*. Le Code civil a consacré tout le titre Ier de son IIIe livre (art. 718-892) à régler ce qui concerne les successions légitimes. Pour les successions testamentaires, *Voy.* Testament.

Les successions s'ouvrent par la mort naturelle ou par la mort civile. La loi règle l'ordre de succéder entre les héritiers légitimes : à leur défaut, les biens passent en entier aux enfants naturels, qui concourent avec les héritiers légitimes, quand il y en a ; à défaut de ceux-ci, à l'époux survivant, et, s'il n'y en a pas, à l'État, par déshérence. Les héritiers légitimes sont saisis de plein droit des biens, droits et actions du défunt ; les autres doivent se faire envoyer en possession par justice. — Pour succéder, il faut exister naturellement et civilement à l'époque de l'ouverture de la succession ; il faut, en outre, ne s'en être pas rendu indigne. — Les successions sont *descendantes*, *ascendantes*, *collatérales* ou *irrégulières*. Les *S. descendantes* sont celles qui sont déférées aux enfants ou descendants du défunt, sans distinction d'âge ni de sexe, par égales parts et par tête lorsqu'ils y viennent de leur chef, et par souche lorsqu'ils y viennent par représentation. Les *S. ascendantes* sont celles que la loi défère aux ascendants lorsque le défunt ne laisse ni postérité, ni frères, ni sœurs, ni descendants des frères ou sœurs : elles se partagent entre la ligne paternelle et la ligne maternelle et dans chaque ligne ; l'ascendant le plus proche en degré exclut le plus éloigné. Les *S. collatérales* sont celles que la loi défère aux frères et sœurs du défunt qui n'a point laissé de postérité, ou à leurs descendants ; et, à défaut de ceux-ci, à ses parents les plus proches en degré dans l'une et dans l'autre ligne, lorsqu'il n'y a pas d'ascendants : elles se partagent également entre la ligne paternelle et la ligne maternelle et le plus proche dans chaque ligne succède à l'exclusion des plus éloignés ; les parents collatéraux succèdent jusqu'au 12e degré inclusivement (*Voy* parents) ; au delà, ils ne succèdent plus. On appelle *S. irrégulière* les droits que la loi accorde aux enfants naturels légalement reconnus, sur les biens de leurs père et mère décédés, et réciproquement à ceux-ci sur les successions de leurs enfants naturels ; les droits du conjoint survivant sur les biens de son conjoint mort sans parents et sans enfants naturels ; et ceux de l'État, à défaut de conjoint.

On accepte une succession expressément ou tacitement, purement et simplement, ou bien sous bénéfice d'inventaire. Nul n'est tenu d'accepter une succession qui lui est échue ; mais la renonciation ne se présume pas : elle doit être expresse. Le Code civil détermine les effets de l'acceptation, les actes d'où elle résulte ; il détermine la forme et les effets de la renonciation, ceux du bénéfice d'inventaire et les obligations de l'héritier bénéficiaire, le mode d'administrer les successions vacantes ; la forme et les effets du partage et des rapports, et ce qui est relatif au payement des dettes, etc.

Parmi les ouvrages sur ce sujet, consulter surtout le *Commentaire sur la loi des successions*, de Chabot (de l'Allier), revu par Pellat; le *Traité des succes-*

sions de C. Demolombe : le *Manuel des héritiers*, et le *Dictionnaire des successions* de Despréaux, etc.

Chez tous les peuples civilisés, le droit de succéder a été reconnu, comme étant la première conséquence du droit de propriété, et comme donnant une satisfaction légitime à l'amour inné des parents pour leurs enfants ; mais le mode d'exercice de ce droit a varié selon les temps et les lieux : tantôt la faculté de tester a été accordée ; tantôt elle a été refusée ou restreinte ; tantôt le partage s'est fait également entre tous les enfants; tantôt on n'y a admis que les enfants mâles : souvent même tous les biens ont été réservés à l'aîné seul; tantôt on a permis les *substitutions*, les *majorats* (*Voy.* ces mots) ; tantôt on les a interdits. Gans a donné une savante *Histoire du droit de succession* (Berlin, 1821). — De nos jours, le droit même de succéder a été mis en question : les disciples de St-Simon et autres utopistes ont proposé de le transporter à l'Etat. *Voy.* HÉRÉDITÉ et SOCIALISME.

SUCCESSORAL (RETRAIT). *Voy.* RETRAIT.

SUCCIN (du lat. *succinum*). *Voy.* AMBRE JAUNE.

SUCCINATES, sels formés d'acide succinique et d'une base. Le plus important de ces sels est le *succinate de fer* dont la couleur rouge-brun est caractéristique. Le *succinate d'ammoniaque* peut remplacer l'*eau de Luce*. *Voy.* ce mot.

SUCCINEA, nom latin botanique de l'*Ambrette*.

SUCCINIQUE (ACIDE), acide organique, solide, incolore, cristallisé, volatil, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [$C^4H^6O^4$], qu'on extrait du succin par la distillation. On l'obtient aussi par l'action de l'acide azotique sur les corps gras et sur la cire, ainsi que par la fermentation de l'acide malique. L'acide succinique est bibasique comme l'acide oxalique à la série homologue duquel il appartient : il donne donc des succinates acides et des succinates neutres à 2 atomes de métal, et de même deux séries d'éther. — Cet acide était déjà connu des alchimistes. Il est employé en médecine comme antispasmodique. Les chimistes l'emploient quelquefois dans l'analyse, pour séparer le fer du manganèse.

SUCCINITE, variété de Grenat. *Voy.* GROSSULAIRE.

SUCCION (du lat. *suctum*, de *sugere*), action de *sucer* ou d'attirer un fluide dans sa bouche en y faisant le vide à l'aide d'une forte aspiration. C'est par ce procédé, appliqué instinctivement, que l'enfant tire le lait du sein de sa nourrice. Les *ventouses* (*Voy.* ce mot) sont une espèce de succion artificielle.

SUCCOTRIN, variété d'*Aloès*. *Voy.* ce mot.

SUCCUBE (c.-à-d. *couché dessous*), nom donné, dans les croyances superstitieuses du moyen âge, à des démons qui tourmentent les gens pendant leur sommeil : on opposait les *succubes* aux *incubes*. *Voy.* CAUCHEMAR.

SUCCULENTES, nom donné par quelques botanistes à la famille des *Crassulacées*.

SUCCURSALE (du lat. *succursalis*, de *succursus*, aide), se dit, en général, de tout établissement subordonné à un autre, et créé pour suppléer à l'insuffisance du premier, comme les *succursales de la Banque de France*, *de la Caisse d'épargne*, *du Mont-de-piété*, etc. — *Succursale* s'entend plus particulièrement d'une église dans laquelle on fait le service paroissial pour la commodité des habitants trop éloignés de la paroisse ou trop nombreux. Les succursales sont confiées à des *desservants*. *Voy.* ce mot et CURÉ.

SUCCUSSION (du lat. *succussio*), mode d'exploration employé par Hippocrate pour s'assurer de l'existence des épanchements dans la poitrine. Il consiste à saisir par les épaules le malade placé sur son séant, et à imprimer une secousse au tronc, pour écouter si l'on entend la fluctuation d'un liquide. Il est nécessaire pour que ce bruit se produise qu'il y ait, outre le liquide, de l'air ou des gaz dans la cavité pleurale; c'est donc un signe d'*hydro-pneumothorax*.

SUCEPIN, plante parasite. *Voy.* MONOTROPE.

SUCET (de *sucer*), nom vulgaire de plusieurs poissons, tels que le Rémora (*Echeneis*), la petite Lamproie de rivière (*Petromyzon Planeri*), le *Cyprin sucet* (*Catostomus suceti*), etc., dont les lèvres sont propres à la succion.

SUCEURS, nom donné par Cuvier à une famille de Poissons chondroptérygiens, plus connus aujourd'hui sous le nom de *Cyclostomes*. *Voy.* ce mot.

Suceurs, dits aussi *Aphaniptères* et *Siphonaptères*, ordre ou famille d'Insectes aptères qui ne renferme que le genre *Puce*. *Voy.* ce mot et DIPTÈRES.

SUÇOIR, nom donné à la bouche de divers poissons (*Voy.* SUCET), et spécialement à celle de divers insectes qui se nourrissent, soit de sang, comme la Punaise, soit du suc des végétaux, comme la Cigale.

SUCRE (du lat. *saccharum*), se dit, dans le langage vulgaire, de toute matière qui offre une saveur douce et agréable, et spécialement du sucre de canne et de betterave. En Chimie, on réserve ce nom aux substances qui possèdent la propriété de fermenter, c.-à-d. de se convertir en esprit-de-vin et en acide carbonique. On distingue, sous ce rapport, 3 espèces de sucres : le *sucre ordinaire* ou *saccharose*, les *sucres de fruits* ou *glucoses* et le *sucre de lait* ou *lactine*; les seconds seuls sont susceptibles de fermenter directement; les autres sucres n'entrent en fermentation qu'après s'être transformés en glucoses.

I. SUCRE ORDINAIRE. Il est répandu dans un grand nombre de plantes, surtout dans la tige de la canne à sucre et du maïs, dans la séve des érables et des bouleaux, dans les racines de betterave, de carotte, de navet, de guimauve, dans les châtaignes, les melons et les citrouilles, dans les fruits du figuier, du bananier, etc. Le sucre propre aux usages domestiques s'extrait presque exclusivement de la canne et de la betterave. Il cristallise en gros prismes transparents à 4 ou 6 faces (*Voy.* CANDI [SUCRE]). Le plus habituellement, dans le commerce, le sucre est en pains coniques, compactes, durs et d'une cassure grenue et cristalline. Quand on le brise dans l'obscurité, il devient lumineux. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{22}O^{11}$. Soumis à l'action d'une douce chaleur, il fond, se colore en jaune-brun, et se transforme en une substance amère appelée *caramel* (*Voy.* ce mot), qui ne diffère du sucre que par perte d'un peu d'eau. Le sucre se dissout dans la moitié de son poids d'eau froide, et en toutes proportions dans l'eau bouillante : sa dissolution concentrée jusqu'à 30° de l'aréomètre est visqueuse et constitue le *sirop de sucre* (*Voy.* SIROP). Si l'on fait cuire ce sirop assez pour qu'il se prenne en masse par le refroidissement, on obtient ce qu'on appelle *sucre d'orge*, *sucre tors*, etc. Le sucre se dissout assez bien dans l'eau-de-vie ; les acides faibles convertissent peu à peu le sucre ordinaire en sucre de raisin; l'acide azotique le convertit à chaud en acide oxalique.

L'extraction du sucre de la canne se fait aux Indes et en Amérique. On écrase la canne au moyen d'un *moulin* ou laminoir composé de gros cylindres de fer, élevés verticalement sur une table entourée d'une rigole pour l'écoulement du suc : ce suc ou jus s'appelle *vesou*. On chauffe le vesou dans une chaudière en cuivre, avec un peu de chaux pour séparer quelques matières étrangères : on enlève l'écume à mesure qu'elle se produit. Quand le jus est suffisamment clarifié, on le concentre par la cuisson, et on le filtre à travers une étoffe de laine dans de larges bassines : il se prend alors par le refroidissement en une masse cristalline plus ou moins brune : c'est le *sucre brut* ou *cassonade*. On distingue dans le sucre brut la *moscouade* ou *cassonade brune*, premier sucre qu'on tire de la canne ; le *sucre passé*, qui tient le milieu entre la cassonade brune et la cassonade blanche ; la *cassonade blanche*, qui a déjà subi un premier degré de purification ; enfin le *sucre d'écume*, tiré de l'écume dont on a parlé ci-dessus. Le sirop épais et brun dont on ne peut plus extraire le sucre cristallisable qu'il contient encore, à cause de l'exis-

tence d'une trop grande proportion de sels très-solubles, forme la *mélasse* : ce sirop s'utilise pour la fabrication du rhum. — Le *raffinage* du sucre brut s'opère de la manière suivante. On blanchit le sucre brut en le faisant dissoudre dans l'eau, et projetant dans la solution chaude du sang de bœuf et du noir animal ; on fait passer le sirop ainsi clarifié à travers des filtres d'une construction particulière, et on le concentre par la cuisson ; on le distribue ensuite dans des cônes en terre cuite, renversés, et percés à leur sommet d'un trou qu'on tient bouché jusqu'à ce que la cristallisation soit achevée ; lorsque le sirop est entièrement solidifié dans ces formes, on procède au *terrage*, opération qui consiste à recouvrir la base du pain de sucre d'une bouillie d'argile blanche, dont l'eau, en filtrant peu à peu à travers toute la masse, dissout le sirop qui adhère encore aux cristaux et l'entraîne. On abrége l'évaporation du sucre en substituant au terrage le *clairçage*, qui consiste à lessiver les pains à l'aide de solutions saturées de sucre, et contenant de moins en moins de mélasse. — Depuis quelques années, on est parvenu à pousser l'extraction du sucre des mélasses à un degré de perfection extrême, en séparant simplement soit par précipitation avec la chaux et l'acide sulfurique, soit par tout autre moyen, les sels déliquescents qui empêchent la cristallisation du sucre. M. Marguerite a fondé sur la sursaturation du sucre dans l'alcool un procédé d'extraction du sucre cristallisable des mélasses.

A quelques modifications près, on suit le même procédé pour l'extraction et le raffinage du sucre de la betterave. C'est à Paris et dans nos départements du nord, que cette dernière industrie s'est particulièrement concentrée. MM. Schuzenbach, Melsens, Rousseau, Dubrunfaut, Marguerite, etc., ont introduit d'importants perfectionnements dans la fabrication du sucre de betteraves. — Dans l'Amérique du Nord, on emploie quelquefois à la fabrication du sucre une espèce d'érable, dont la séve renferme environ 1/30e de son poids de matière sucrée.

Pour apprécier la pureté du sucre et la quantité de sucre contenue dans les matières exploitées, on a recours à des procédés divers, les uns empruntés à l'Optique, les autres à la Chimie ; on appelle *saccharimétrie* l'art d'appliquer ces procédés. — La *méthode chimique*, indiquée par Frommherz, employée pour la première fois par Barreswil, et perfectionnée par Payen, est basée sur ce que le sucre de canne ou de betterave ne réduit pas le bioxyde de cuivre contenu dans un liquide alcalin, mais qu'il devient apte à réduire ce bioxyde après avoir été transformé en glucose par l'acide sulfurique dilué, et sur ce que la quantité de bioxyde réduite dans cette réaction est proportionnelle à la quantité de sucre employée. Les dosages se font à l'aide d'une liqueur d'épreuve, titrée à l'avance, que l'on compose avec du sulfate de cuivre, du tartrate neutre de potasse et de la potasse caustique. — La *méthode optique*, imaginée par Biot, et plus exacte que la précédente, consiste à mesurer, à l'aide du polarimètre, la déviation que la liqueur sucrée produit sur le plan de polarisation des rayons lumineux ; en effet, le sucre de canne ou de betterave dévie toujours ce plan d'un certain nombre de degrés vers la droite de l'observateur, suivant le nombre des molécules sucrées que le rayon polarisé rencontre dans son passage. M. Soleil a imaginé un instrument qui porte son nom et qui est très-avantageux pour la saccharimétrie optique. On doit aussi à M. Clerget des tables qui abrégent le calcul des analyses saccharimétriques (Voir *Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. XXVI, p. 175).

Les usages du sucre sont fort nombreux et connus de tous : il est employé dans une foule d'industries, telles que celles de confiseur, liquoriste, limonadier, glacier, etc. C'est un puissant agent de conservation pour les substances animales et végétales, comme l'attestent les sirops, les conserves, les confitures, marmelades, pâtes, candis, etc. Pris modérément avec d'autres aliments, le sucre est une substance bienfaisante ; mais l'abus du sucre est nuisible à la santé : il échauffe et a tous les inconvénients des aliments de combustion pris avec excès. Voy. ALIMENTS.

La canne à sucre était connue et employée de toute antiquité en Chine et dans l'Inde. De là, elle passa en Arabie, en Syrie et en Égypte. Les Européens ne la connurent que par les conquêtes d'Alexandre. Vers le milieu du XIIe siècle, les Siciliens introduisirent dans leur île la culture de la canne ; elle passa, en 1420, à Madère et, un peu plus tard, aux îles Canaries. En 1506, l'Espagnol P. d'Arrança apporta la canne à St-Domingue, où elle se multiplia rapidement. Gonzalès de Velosa y établit les premières sucreries. En 1643, les Anglais commencèrent à la Barbade la culture de la canne ; les Français débutèrent à St-Christophe en 1644, et à la Guadeloupe en 1648. — En 1747, Marcgraff découvrit le sucre dans la betterave ; le baron Koppi et Achard de Berlin essayèrent les premiers, en 1787, d'exploiter en grand cette découverte ; mais on n'y réussit qu'en 1810, en France : c'est à Benjamin Delessert et à Thiéry qu'on doit les premiers succès en ce genre. Napoléon Ier encouragea cette fabrication de tout son pouvoir, notamment par le décret du 15 janvier 1812. L'art de raffiner le sucre est attribué aux Arabes. — Sous le règne de Henri IV, le sucre était encore si rare en France, qu'on le vendait à l'once chez les pharmaciens. Aujourd'hui il est devenu un objet de première nécessité.

La législation sur les sucres a fréquemment varié. La loi du 7 mai 1864 établit l'égalité des sucres de toute origine devant l'impôt et par suite la concurrence de tous les sucres bruts sur le marché français, l'adoption de deux taxes correspondant à deux séries de types, l'admission temporaire en franchise des sucres non raffinés destinés à l'exportation après le raffinage, l'adoption des trois classifications de rendement au raffinage, etc.

II. SUCRES DE FRUITS ou *Glucoses*, dits aussi impropr. *S. incristallisables*, espèces particulières de sucres directement fermentescibles qui existent dans les raisins, les groseilles et en général dans tous les fruits sucrés de nos climats qui présentent en même temps une saveur acide. On donne spécialement le nom de *glucose* à celui qui constitue les grains de sucre qu'on voit dans le raisin sec. Sous l'action des acides étendus le sucre ordinaire, la fécule et le ligneux se transforment également en glucoses (*sucre de fécule, d'amidon, de bois*) ; on en trouve dans le foie de la plupart des animaux et dans l'urine des diabétiques (*sucre de diabète*), dans le miel, etc. Le *sucre de raisin* ne cristallise pas comme le sucre ordinaire en cristaux réguliers, mais en grains mamelonnés, qui se groupent comme des têtes de chou-fleur. Sa saveur est fraîche et bien moins sucrée que celle du sucre ordinaire ; il est aussi moins soluble dans l'eau. Le sucre de raisin renferme les mêmes éléments que le sucre ordinaire, associés à une certaine quantité d'eau. Il s'en distingue en ce qu'il se dissout sans se colorer dans l'acide sulfurique concentré, tandis que le sucre ordinaire noircit au contact de cet agent ; au contraire, la potasse brunit fortement, même à froid, le sucre de raisin, et n'altère pas le sucre ordinaire. — On appelle particulièrement *dextroglucoses* les glucoses qui dévient à droite le plan de la lumière polarisée ; *lévuloses*, les glucoses qui dévient ce plan à gauche ; *maltose*, le sucre obtenu en soumettant la fécule à l'action de l'orge germée ou *malt* ; *sucre interverti*, le mélange à équivalents égaux de glucose et de lévulose que l'on obtient en soumettant le sucre de canne à l'action de l'eau et des acides. Tous ces sucres d'ailleurs se ressemblent beaucoup. — A l'époque du blocus continental, Parmentier, Proust et Chaptal s'occupèrent d'établir sur une grande échelle la fabrication du sucre de raisin. De nombreux établissements s'élevèrent alors dans le midi

de la France, et rendirent bientôt de grands services; mais cette industrie fut abandonnée dès qu'on eut réussi à exploiter la betterave.

III. SUCRE DE LAIT, dit aussi *Lactine*, *Lactose*, matière sucrée, contenue dans le lait des mammifères. On l'en extrait en évaporant le petit-lait par la chaleur; elle s'y dépose alors en cristaux blancs, durs, craquant sous la dent, et d'une texture feuilletée. Ces cristaux renferment du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène [$C^{12}H^{22}O^{11} + H^2O$]. Ils sont moins solubles dans l'eau que le sucre ordinaire, et ne donnent pas de sirop; ils s'en distinguent aussi en ce qu'ils donnent, comme les gommes, de l'acide mucique quand on les traite par l'acide nitrique. Les acides dilués transforment la lactine en glucose susceptible de donner de l'esprit-de-vin par la fermentation; dans certaines circonstances, cet effet se produit dans le lait : ainsi les peuplades nomades de l'Asie préparent une boisson enivrante avec le lait de leurs juments. Au contact de l'air et en présence du caséum, la lactine se convertit en acide lactique. — Il est déjà fait mention du sucre de lait en 1619, par l'Italien Bartoletti, qui le désigne sous le nom de *manne* ou *nitre du sérum du lait*.

Sucre d'amidon ou *de fécule*, dit aussi *Maltose*, sorte de glucose, qu'on obtient en soumettant la fécule à l'action des acides faibles ou de l'orge germée. On le prépare en grand en faisant bouillir dans une bassine de l'eau additionnée d'un peu d'acide sulfurique, dans laquelle on fait couler peu à peu la fécule, délayée dans l'eau. On sature ensuite l'acide par de la craie, on filtre pour séparer le sulfate de chaux, on évapore rapidement le liquide, puis on y ajoute successivement du sang de bœuf et du noir animal pour le clarifier et le décolorer. On concentre ensuite le sirop par la cuisson, et on le coule dans des rafraîchissoirs, où il se prend en une masse blanche. Le sucre de fécule sert à la fabrication de l'eau-de-vie, dite *eau-de-vie de pommes de terre* ou *de fécule*. On en ajoute à la bière, au cidre, au vin, pour les rendre plus spiritueux par la fermentation. Kirchhoff découvrit en 1811 la transformation de la fécule, par l'acide sulfurique, en une matière sucrée fermentescible. Le Dr Jovine avait déjà reconnu, en 1785, que l'orge germée pouvait subir cette transformation; Payen et Persoz parvinrent, en 1833, à extraire de l'orge germée le principe qui détermine ce phénomène, la *diastase*. *Voy.* ce mot et MALTOSE.

Sucre de betterave. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

Sucre de bois, sorte de glucose, qu'on obtient en soumettant la matière ligneuse du bois à l'action de l'acide sulfurique. On prend de la toile de chanvre ou de lin divisée en petits morceaux qu'on triture avec de l'acide sulfurique concentré. Quand la matière est réduite en pâte, on l'étend avec de l'eau et l'on fait bouillir; puis l'on sature l'acide par la craie, et l'on opère comme pour le sucre d'amidon. Toutes les matières ligneuses se comportent comme les chiffons : les diverses espèces de bois, les écorces, la paille, la filasse donnent le même sucre. — Ce sucre a été découvert par Braconnot en 1819.

Sucre candi : c'est le sucre ordinaire cristallisé.

Sucre de canne. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

Sucre de champignons. *Voy.* MANNITE.

Sucre de diabète, sorte de glucose, qu'on trouve dans l'urine des individus attaqués du diabète. L'urine de ces malades est limpide, presque incolore et n'a point d'odeur; elle est susceptible d'éprouver la fermentation spiritueuse.

Sucre d'érable. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

Sucre de fécule, synonyme de *Sucre d'amidon*.

Sucre de gélatine. *Voy.* GLYCOCOLLE.

Sucre de manne. *Voy.* MANNITE.

Sucre de miel, le même que le *Sucre de raisin*.

Sucre d'orge. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

Sucre de pomme : c'est le même que le sucre d'orge, si ce n'est qu'on ajoute au sirop de sucre, avant de le couler, un peu de gelée de pommes et de l'eau de fleur d'oranger ou de l'essence de citron, pour l'aromatiser.

Sucre de Saturne : c'est l'*Acétate de plomb*.

Sucre de sorgho, sucre d'une plante de la Chine, que M. L. Vilmorin a signalée, en 1853, comme renfermant beaucoup de matière sucrée.

Sucre tors (*Penide* des pharmaciens), composition d'un goût délicat, faite de sucre et quelquefois de jus de réglisse, et qui est en petits bâtons tortillés. On le recommande contre les rhumes, mais on le mange le plus souvent comme pure friandise. Les sucres tors de Poissy et de Moret sont renommés.

Sucre vermifuge, mélange de deutoxyde de fer noir, de mercure et de sucre, qu'on emploie pour détruire les vers qui tourmentent les enfants.

N. B. Outre les sucres susdits, il existe beaucoup d'autres matières sucrées, fermentescibles ou non. Telles sont : la *mélézitose* ou sucre de mélèze; la *tréhalose*, ou sucre de la manne de Tréhala; la *mycose*, qu'on trouve dans le seigle ergoté, la *melitose* dans la manne d'Eucalyptus, etc.

SUCRÉ VERT, nom d'une bonne espèce de *Poire*.

SUCRIER, oiseau d'Amérique, le même que le *Guit-Guit*. — *Sucrier-Figuier*, le *Cinnyris platurus*. *Voy.* FIGUIER et SOUI-MANGA.

SUCRIN, variété de Melon. *Voy.* MELON.

SUD (orig. germaniq.). *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

SUDAMINA, petites vésicules transparentes, contenant une sérosité limpide; c'est une éruption qui se rencontre dans toutes les maladies où la peau est violemment troublée dans ses fonctions : on la voit surtout dans la suette miliaire, qui lui doit son nom; dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, etc. La présence des *sudamina* n'aggrave pas le pronostic.

SUDORIFIQUE (du lat. *sudor*, sueur), qui provoque la sueur. En Médecine, on emploie comme *sudorifiques* les stimulants aromatiques (thé, café, etc.), les huiles volatiles, l'éther et les composés alcooliques, l'antimoine diaphorétique, les poudres de James, de Dower, la bardane, le sureau, la bourrache, et particulièrement les *quatre bois sudorifiques*, gayac, salsepareille, squine et sassafras. Les frictions, les bains chauds, les vapeurs aqueuses ou sulfureuses, etc., sont des sudorifiques externes.

SUDORIPARES (FOLLICULES). *Voy.* GLANDE et SUEUR.

SUESSONIEN (ÉTAGE), le premier des étages tertiaires, succède à l'étage danien et précède l'étage parisien. Dans le bassin de Paris, cet étage affecte deux faciès complétement différents : sous son *faciès marin* (environs de Reims et Soissonnais), il se compose de deux couches d'eau douce, couches de Rilly et lignites, alternant avec deux couches marines, sables de Bracheux et de Châlons-sur-Vesle et sables de Cuise-Lamothe; principaux fossiles : *Physa gigantea*, *P. columnaris*, *Paludina lenta*, *Cyrena cuneiformis*, *Teredina personata*, *Voluta ambigua*, *Ostrea bellovacina*, *Nummulites planulata*, etc. Sous son *faciès d'eau douce* (environs de Paris), il se compose à la base, d'une couche de transport, le conglomérat de Meudon, qui contient de nombreux mammifères, et un grand échassier, le *Gastornis parisiensis*, et au-dessus, de deux couches d'argile plastique souvent ligniteuse, séparées par un lit de sable siliceux. — L'étage suessonien se retrouve dans les autres bassins français, notamment en Gascogne et dans les Pyrénées, où il est connu sous le nom de *terrain nummulitique*, à cause des nummulites qui y abondent. Il est développé dans toute l'Europe méridionale et centrale, dans le Caucase, en Afrique, dans l'Inde, etc.

SUETTE MILIAIRE (de *sueur*), fièvre éruptive contagieuse, caractérisée par des *sueurs* abondantes et par une éruption papulo-vésiculeuse (*S. rouge*), ou simplement vésiculeuse (*S. blanche*). Il y en a eu plusieurs épidémies en Angleterre au XVe siècle, d'où le nom de *sudor anglicus*; aujourd'hui, elle règne

quelquefois épidémiquement en Picardie et en Bretagne. L'invasion est tantôt précédée de malaise et d'anorexie, tantôt elle débute brusquement par une sueur exhalant une odeur nauséabonde, avec céphalalgie, constriction à l'épigastre, palpitations, syncopes, soif ardente, etc. L'éruption paraît d'abord à la poitrine, puis s'étend au reste du corps, sauf à la face. Si la maladie est bénigne, la desquammation commence vers le 7e jour, mais la convalescence est toujours lente et pénible, et souvent exposée à des rechutes. Dans les cas graves, le malade peut être foudroyé en quelques heures ; le plus souvent la mort arrive du 3e au 4e jour; quelquefois la vie se prolonge jusqu'au 12e ou 14e jour. Traitement : évacuants, vomitifs au début, ensuite purgatifs ; sangsues derrière les oreilles, s'il y a congestion ; contre les symptômes nerveux, antispasmodiques et révulsifs ; diète, repos, air pur et fréquemment renouvelé. — Consulter : Dr Foucart, *de la Suette* (1854).

SUEUR (du lat. *sudor*), produit de la transpiration cutanée secrété par les follicules sudoripares et se rassemblant en gouttelettes à la surface de la peau. Dans l'état sain, la sueur est ordinairement provoquée par l'exposition à une forte chaleur ou par un exercice violent : elle se présente alors sous l'aspect d'une humeur aqueuse, incolore, d'une odeur plus ou moins forte, d'une saveur salée, qui sort par les pores de la peau. Chimiquement, elle est formée d'acide acétique, d'un peu de matière animale, de chlorhydrate de soude et de potasse, d'un atome de phosphate terreux et d'oxyde de fer. — Dans beaucoup de maladies, il se produit une transpiration abondante, p. ex., dans certaines maladies aiguës, dans les fièvres intermittentes à la fin de chaque accès, dans la phthisie, dans la suette, etc. Tantôt ces sueurs sont le signe d'un changement favorable (*sueur critique*), et dans ce cas le médecin les provoque par l'emploi des *sudorifiques*, des appareils fumigatoires, des boissons chaudes, des bains tièdes, etc. ; tantôt elles sont de mauvais augure : telles sont les *sueurs froides* des agonisants, les *sueurs visqueuses* et *fétides* des fièvres de mauvais caractère, les *sueurs colliquatives* des phthisiques, etc. Certaines personnes sont incommodées de sueurs habituelles circonscrites à certaines parties du corps, aux pieds, aux aisselles, etc. : ces sueurs exhalent d'ordinaire une odeur désagréable; mais il serait dangereux pour la santé de chercher à les supprimer.

Sueur de sang. *Voy.* Diapédèse.

SUFFÈTES, magistrats suprêmes de Carthage. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SUFFIXES (du lat. *suffixus*), terme de Grammaire, désigne les syllabes ou les lettres qu'on ajoute à la fin des mots, après le radical, pour en modifier la signification. La plupart des désinences dans les déclinaisons et les conjugaisons sont des suffixes. Ex. : *rosa*, *ros*arum ; *soror*, *soror*is ; *ama*, *ama*bo ; *j'aime*, *j'aime*rai. *Voy.* Affixes.

SUFFOCANT (catarrhe). *Voy.* Catarrhe.

SUFFOCATION (du lat. *suffocatio*), perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. On appelle aussi *suffocation* l'asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx ou l'arrière-bouche, et intercepte ainsi le passage de l'air.

SUFFRAGANT, titre donné à un évêque relativement à son archevêque métropolitain. Ce mot vient de ce que les évêques ont droit de *suffrage* dans le synode métropolitain, ou de ce que, dans l'origine, les évêques de province élisaient l'archevêque.

SUFFRAGE (du lat. *suffragium*), voix que l'on donne dans une assemblée où l'on délibère sur quelque chose, où l'on élit quelqu'un pour une charge, etc.

Suffrage universel. Le suffrage universel, établi sous la première République française par la constitution de l'an III et par les décrets des 5 fructidor an III, 24 et 25 frimaire an VIII, mais bientôt aboli, fut décrété de nouveau le 5 mars 1848 par le gouvernement provisoire. Il a été réglé par la loi organique du 19 mars 1849, modifiée par la loi du 31 mai 1850. Il a été consacré également par la constitution du 14 janvier 1852.

Dans l'Église catholique, on appelle *suffrages de l'Église* les prières que l'Église fait pour les fidèles ; *S. des Saints*, les prières que les saints font à Dieu pour les fidèles ; *S. des vivants et des morts*, les prières que l'on fait pour les fidèles vivants ou morts, et les bonnes œuvres qu'on leur applique, etc.

SUFFRUTESCENT, se dit, en Botanique, des plantes qui sont de la nature d'un sous-arbrisseau (*suffrutex*) ou qui en ont le port. *Voy.* Arbre.

SUFFUSION (du lat. *suffusio*). Ce mot, en Médecine, est synonyme d'épanchement de sang ou de sérosité, quelquefois de bile.

SUGILLATION (du lat. *sugillatio*). On appelle ainsi les taches qui surviennent à la peau dans certaines maladies, notamment dans les maladies scorbutiques. On a aussi appliqué cette dénomination aux *ecchymoses* provenant de causes internes, ainsi qu'aux *lividités cadavériques*, c.-à-d. taches violacées qui se forment sur les cadavres par l'afflux du sang dans les parties les plus basses du corps.

SUICIDE (du lat. *sui*, de soi, et de la désinence *cide*, par assimilation à *homicide*, *parricide*, etc.). Le *suicide*, dont l'amour de la vie éloigne naturellement l'homme, peut naître des causes les plus différentes : ce qui ne permet pas de l'apprécier toujours de la même manière. Il peut être, comme chez Judas l'Iscariote, une peine que le criminel s'inflige à lui-même, ou, comme chez Caton et Brutus, l'effet du désespoir d'une grande âme, ou, comme chez les veuves de l'Inde, un acte de dévoûment ou plutôt le résultat de la tyrannie de l'usage, ou enfin, comme chez Chatterton et dans le roman de Werther, le fruit d'une imagination déréglée ; le plus souvent il est imputable à la folie. — Les Moralistes ont vivement discuté sur le suicide : Platon, dans le *Phédon*, le condamne comme l'acte d'un lâche qui déserte son poste ; Sénèque et la plupart des stoïciens l'exaltent comme un acte héroïque ; J.-J. Rousseau, dans deux des plus belles lettres de l'*Héloïse*, a exposé les principaux arguments présentés pour le suicide et contre lui. On doit condamner le suicide à trois points de vue : 1° le suicide, comme l'a fort bien démontré Kant, est une violation du devoir qu'a l'homme de se conserver, par cela seul qu'il est une personne morale et qu'il n'a sur lui-même aucun droit ; 2° le suicide est une transgression de notre devoir envers les autres hommes, en ce sens que nous pouvons toujours, quelque misérable que soit notre position, rendre quelque service à autrui ; 3° le suicide est une violation de notre devoir envers Dieu, en ce sens que nous abandonnons le poste qu'il nous a confié dans le monde. C'est pourquoi la religion chrétienne condamne sévèrement le suicide comme un acte de révolte contre la volonté divine, et refuse à celui qui s'en est rendu coupable la sépulture en terre sainte. Il fut même un temps où la législation punissait sévèrement les suicides : leur corps était traversé d'un pieu, ou traîné sur la claie ; leurs biens étaient confisqués, leur mémoire flétrie. Les Anciens se bornaient à leur assigner une place à part dans le Tartare et à les livrer à leurs regrets :

> Proxima deinde tenent mœsti loca qui sibi lethum
> Insontes peperère manu, etc. (Virg., *Æn.*, liv. vi.)

Voir, outre les auteurs cités ci-dessus, la dissertation *De morte voluntaria* de Robeck, qui se tua après l'avoir écrite ; les *Réflexions sur le suicide* de Mme de Staël ; les *Entretiens sur le suicide* de l'abbé Guillon ; la *Manie du suicide* de J. Tissot ; le *Traité du suicide* du Dr L. Bertrand (1856), et les travaux des Drs Falret, Cazauvieilh, Brière de Boismont, etc. — App. Buonafede a donné l'*Histoire du suicide* (Lucques, 1761 ; trad. en fr., 1841), et Stæudlin, l'*Histoire des opinions sur le suicide* (Gott., 1824).

SUIE (orig. inc.), produit charbonneux provenant

de la combustion incomplète des matières organiques et que la fumée dépose en couches luisantes à l'intérieur des cheminées. La suie contient : 1° du charbon très-divisé et formant environ le tiers de son poids; 2° des huiles empyreumatiques (l'*asboline* de Braconnot et la *pyrétine acide*), des sels, etc. (*Voy.* FUMÉE). La suie sert dans la teinture : elle donne une couleur fauve très-solide; elle sert aussi dans la peinture : elle entre dans la composition du *bistre* et du *noir de fumée* (*Voy.* ces mots). On en fait divers usages dans l'industrie, et l'on peut l'utiliser comme engrais dans les terres humides : on lui attribue la propriété de détruire les mousses et autres plantes parasites qui infestent les prairies marécageuses. On peut à l'aide d'une solution de suie dans l'eau conserver les substances animales et leur donner la saveur de la viande fumée, propriété due à la présence dans la suie d'une faible quantité de créosote. Enfin, en Médecine, on a recommandé la suie contre les vers, les dartres, la teigne, etc.

Les anciens chimistes nommaient *suies* des oxydes et des métaux volatilisés dans les cheminées des fourneaux de fusion ou de grillage. Ainsi ils avaient la *suie arsenicale*, la *suie de zinc* ou *tuthie*, etc.

SUIF (du lat. *sebum* ou *sevum*), terme général sous lequel on désigne les graisses fondues des animaux ruminants, dont l'industrie fait usage pour la fabrication des chandelles et des bougies stéariques. Les suifs sont composés de carbone, d'oxygène et d'hydrogène combinés en proportions variables. Ils contiennent les mêmes principes que toutes les graisses, c.-à-d. l'oléine et la stéarine, plus, en petite quantité, une substance volatile (valérine, butyrine, etc.), qui donne au suif du mouton et à celui du bouc l'odeur qui les caractérise. Le mouton fournit environ 2 kilogr. d'un suif sec et très-blanc ; le bœuf 26 kilogr. d'un suif moins sec et moins blanc que celui du mouton ; le veau 1 kilogr. d'un suif blanc et mou ; le porc ne donne qu'un mauvais suif mou, dit *flambart*. — Dans les fonderies, on extrait le suif en chauffant, soit à feu nu, soit avec de l'acide sulfurique étendu d'eau, les matières chargées de graisses jusqu'à ce qu'elles ne laissent qu'un résidu appelé *boulée* ou *creton*.

On appelle *suif de place* le suif que les bouchers vendent en pain ; *suif en branche*, la graisse desséchée et propre à faire du suif ; *suif en jatte* ou *en pain*, du suif qui a été moulé dans une forme en bois : *suif morin*, le suif des animaux morts de maladie, particulièrement du sang de rate.

En termes de Vénerie, le *suif* est la graisse des bêtes fauves ; celle du sanglier se nomme *sain*.

Suif minéral, variété de Talc très-onctueuse.

Suif végétal, substance particulière et analogue au suif que l'on retire d'un arbre de la Chine, l'*Arbre à suif* ou *Glutier* (*Croton sebiferum*) : les Chinois s'en servent pour l'éclairage.

SUIN, nom donné, dans les Verreries, aux scories qui surnagent sur le verre en fusion.

SUINT (de *suinter*), substance grasse, onctueuse, très-odorante, qui remplace dans le mouton la sueur et la matière transpirable existant dans les autres animaux, et qui a la propriété de donner du moelleux à la laine, et d'empêcher l'eau de la pénétrer. — La première opération qu'on fait subir aux laines est le *désuintage*, qui a pour objet de les débarrasser du suint. On y parvient en alternant les ébullitions dans une forte lessive alcaline, et les immersions dans l'eau souvent répétées.

On appelle *laine en suint* ou *surge* la laine qui n'a pas été débarrassée de son suint.

SUITE (de *suivre*). C'est un élément de Droit réel (*Voy.* DROIT), consistant en ce qu'il peut s'exercer sur la chose objet de ce droit, en quelques mains qu'elle se trouve.

SUJET (du lat. *subjectum*, placé dessous). En Philosophie, ce mot s'oppose tantôt à *objet*, tantôt à *qualité*, tantôt à *attribut*. Dans le 1er cas, il s'entend de l'être qui a conscience de lui-même, c.-à-d. du *moi* (*Voy.* OBJECTIF). Dans le 2e, *sujet* est synonyme de *substance* (*Voy.* ce mot). Dans le 3e, le sujet logique n'a d'autre caractère que d'exprimer ce dont est affirmé l'attribut logique, que ce soit une idée concrète ou abstraite. *Voy.* PROPOSITION.

En Grammaire, le *sujet* d'une proposition est celui des deux termes de la proposition qui exprime la personne ou la chose dont on affirme ou dont on nie quelque chose : dans cette proposition, *Dieu* est tout-puissant, le sujet est *Dieu* ; *sujet* est alors opposé à *attribut*. On reconnaît le sujet au moyen de l'une des questions *qui est-ce qui ?* ou *qu'est-ce qui?* Le sujet est le plus souvent représenté par un nom substantif ou par un pronom : « *Dieu* voit tout : *il* nous jugera selon nos œuvres » ; mais il peut être aussi un mot quelconque, variable ou invariable, pris substantivement : « *aimer* est un besoin de l'âme; *le mieux* est l'ennemi du bien ». Le plus souvent le sujet est exprimé ; mais il peut aussi être sous-entendu ; il l'est presque toujours dans les langues anciennes, quand c'est un pronom. — On distingue plusieurs sortes de sujets comme plusieurs sortes d'attributs : *Sujet logique* et *S. grammatical; S. simple*, *S. composé; S. incomplexe* et *S. complexe*, etc. *Voy.* ATTRIBUT et PROPOSITION.

SULA, nom latin scientifique des oiseaux Palmipèdes du genre *Fou*. *Voy.* ce mot.

SULCOBUCCINUM, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Buccinidées. Ils ne diffèrent guère des Buccins que par un léger sinus que leur coquille présente sur le labre. Ils appartiennent tous aux terrains tertiaires inférieurs.

SULCOPORA, genre de Mollusques bryozoaires, de la famille des Escharidées.

SULFATES, sels résultant de l'union de l'acide *sulfurique* et d'une base.

Sulfate d'alumine, composé blanc, cristallisable, soluble dans l'eau, d'une saveur astringente, qu'on emploie, en teinture, pour la préparation des mordants. On le substitue quelquefois, dans l'Industrie, à l'*alun*. *Voy.* ce mot.

Sulfate de baryte, composé blanc, insoluble dans l'eau et les acides. On le rencontre dans la nature : c'est le *Spath pesant* ou *Baryte sulfatée* (*Voy.* ces mots). Il sert à préparer les composés barytiques. On le mêle au carbonate de plomb pour faire les qualités inférieures de céruse.

Sulfate de chaux. *Voy.* CHAUX SULFATÉE.

Sulfate de cuivre, dit aussi *Vitriol bleu*, *Couperose bleue*, composé d'acide sulfurique et d'oxyde de cuivre [SO^4Cu+5H_2O], en cristaux bleus d'azur, qui deviennent entièrement blancs par la dessiccation à 200°. Il se dissout aisément dans l'eau avec une couleur bleue ; sa solution a une saveur styptique désagréable, qui excite la salivation. Ce sel entre dans la composition de l'encre et dans la teinture en noir sur laine et sur soie, conjointement avec le sulfate de fer ; il sert aussi à obtenir plusieurs couleurs, telles que le violet, le lilas, etc. Il forme la base des réserves chez les indienneurs. Le chaulage du blé en consomme une certaine quantité, ainsi que la préparation des verts de Schéele et de Schweinfurt. Ce sel est, comme tous les sels de cuivre, un poison violent. Les médecins l'emploient à l'extérieur comme cathérétique ; on l'a même administré à l'intérieur, mais à faible dose ; certaines eaux minérales, celles de Balaruc, p. ex., lui doivent en partie leur activité. — On prépare le sulfate de cuivre en mouillant des plaques de cuivre, les saupoudrant de fleur de soufre, et les chauffant au rouge dans un four à réverbère ; il se fait d'abord un sulfure que l'oxygène de l'air convertit en sulfate. On lessive le produit par l'eau et on le fait cristalliser.

Sulfate de fer, dit aussi *Vitriol vert*, *Couperose verte*, composé d'acide sulfurique et de protoxyde de fer [SO^4Fe+7H^2O], cristallisant en gros prismes

rhomboïdaux, transparents, d'un beau vert d'émeraude ; il a une saveur d'encre, et se dissout aisément dans l'eau. Les cristaux de ce sulfate se recouvrent promptement à l'air de taches ocreuses, par suite de la suroxydation du fer. Le sulfate de fer sert à préparer l'encre ; il est le principal ingrédient de la teinture en noir, gris, violet et olive. C'est avec lui qu'on monte les cuves d'indigo à froid, qu'on prépare le bleu de Prusse, le colcotar, l'acide sulfurique de Saxe, qu'on obtient l'or en poudre, nécessaire à la dorure de la porcelaine, etc. — Dans l'Industrie, on prépare ce sel en grand, soit en lessivant les pyrites effleuries au contact de l'air, soit en traitant les vieilles ferrailles par l'acide sulfurique affaibli et faisant cristalliser la solution. Le sulfate de fer est souvent mélangé avec du sulfate de cuivre, ce qui le rend moins propre à certains usages ; on y reconnaît la présence du sel de cuivre en maintenant un instant, dans la solution du sel, une lame de fer poli ; le fer se recouvre alors d'une couche rouge de cuivre.

Sulfate de magnésie, combinaison d'acide sulfurique et d'oxyde de magnésium [SO^4Mg+7H^2O], cristallisant en prismes quadrilatères, efflorescents, incolores et d'une saveur amère et désagréable. Ce sel existe en dissolution dans les eaux de plusieurs sources, et particulièrement dans celles d'Epsom, de Sedlitz, d'Égra, de Seidschutz. On le fabrique en Italie avec les schistes magnésiens qu'on soumet au grillage et qu'on abandonne ensuite à l'action lente de l'air humide ; on extrait le sel du produit par la lixiviation. Le sulfate de magnésie est employé en médecine comme purgatif; l'*eau de Sedlitz* n'est qu'une dissolution de ce sel dans de l'eau chargée d'acide carbonique, imitant l'eau minérale naturelle de Sedlitz en Bohême.

Sulfates de potasse. On en connaît trois : le *sulfate neutre* [SO^4K^2], le *sulfate acide* ou *bisulfate* [SO^4KH]; enfin un sel dit *sulfate acide anhydre*, que l'on obtient en chauffant le bisulfate de potasse au rouge vif. Ce sont des sels incolores et cristallisables. On emploie le sel neutre pour faire l'alun, en le combinant avec le sulfate d'alumine ; les salpêtriers s'en servent pour convertir le nitrate de chaux en nitrate de potasse.

Sulfate de quinine, combinaison de l'acide sulfurique avec la quinine. On distingue : le *sulfate neutre* et le *bisulfate*. Le premier est employé en médecine, et se présente en fines aiguilles soyeuses, incolores, fort amères et peu solubles dans l'eau froide. On l'obtient en dissolvant la quinine dans l'acide sulfurique affaibli et faisant cristalliser. Il est prescrit dans le traitement des fièvres intermittentes. *Voy.* QUINQUINA.

Sulfate de soude, dit aussi *Sel de Glauber*, du nom de l'inventeur, combinaison d'acide sulfurique et de soude [$SO^4Na^2+10H^2O$] ; c'est un sel incolore, d'une saveur à la fois salée et amère, cristallisant en longs prismes à 6 faces, transparents et efflorescents. On le rencontre en dissolution dans l'eau de mer et dans beaucoup de sources salées. On le produit de toutes pièces par la décomposition du sel marin au moyen de l'acide sulfurique, dans la préparation de l'acide chlorhydrique. Il joue un grand rôle dans la fabrication de la soude, du verre, etc. Les médecins le prescrivent comme purgatif. Délayé dans l'acide chlorhydrique ou sulfurique, il fournit un mélange frigorifique pour faire de la glace.

Sulfate de zinc, dit aussi *Vitriol blanc*, *Couperose blanche*, combinaison d'acide sulfurique et d'oxyde de zinc [SO^4Zn+7H^2O], en cristaux blancs, ressemblant à du sucre, d'une saveur âpre et styptique, et très-solubles dans l'eau. On l'obtient en faisant dissoudre du zinc dans de l'acide sulfurique étendu. On le prépare en grand, par le grillage du sulfure de zinc naturel. Les fabricants d'indiennes en consomment beaucoup pour la composition de certaines réserves. Les vernisseurs l'emploient pour rendre l'huile siccative. On s'en sert pour préparer le *blanc de zinc* (*Voy.* ce mot). Avant la découverte de l'émétique, les médecins se servaient du sulfate de zinc pour provoquer le vomissement ; il entre encore maintenant dans divers collyres. C'est aussi un excellent antiputride.

SULFHYDRATE D'ÉTHYLE. *Voy.* MERCAPTAN.

SULFHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide hydrosulfurique*, *Hydrogène sulfuré*, *Sulfure d'hydrogène*, composé gazeux formé de soufre et d'hydrogène [SH^2], incolore, d'une odeur fétide, d'une saveur acide et sucrée à la fois; il est inflammable et brûle avec une flamme bleue, en produisant du gaz sulfureux. On peut le solidifier par l'action d'un grand froid. Il est irrespirable et fort délétère. Il attaque la plupart des métaux et les noircit. — L'acide sulfhydrique se produit incessamment par la putréfaction des matières organiques ; il se dégage dans les fosses d'aisance, dans la vase des marais et des fossés, dans les canaux où séjourne l'eau de mer; c'est ce gaz qu'exhalent les œufs pourris. Il se forme dans les intestins de l'homme et des animaux par suite de la digestion. Il prend naissance dans les eaux soustraites au contact de l'air, et qui contiennent à la fois des matières organiques et du plâtre; il entre dans la composition des eaux minérales sulfureuses, et se dégage dans les environs des volcans, où il constitue souvent les *fumerolles*. Les chimistes l'obtiennent en versant de l'acide sulfurique dilué sur la combinaison de soufre et de fer, obtenue en chauffant ensemble ces deux corps.

Les effets toxiques de l'acide sulfhydrique sont très-prompts : un oiseau périt dans un air qui en contient seulement 1/1500 de son volume ; un cheval, dans celui qui en est chargé de 1/250; c'est la présence de l'acide sulfhydrique dans les fosses d'aisances (*plomb*) qui cause la mort des vidangeurs. Les fumigations au chlore ou les aspersions avec une solution de chlorure de chaux détruisent ce gaz pernicieux. — Ce gaz est un réactif précieux qui sert à distinguer les différents métaux. On les divise en effet en deux sections, ceux qui dissous dans l'eau acidulée ne précipitent pas par l'hydrogène sulfuré, et ceux qui précipitent. La couleur de ces précipités est en général caractéristique : les sels de plomb précipitent en noir; ceux de cuivre en brun noir, ceux de zinc en blanc, ceux de manganèse en couleur de chair, ceux d'étain en jaune ou en brun, ceux d'antimoine en orangé, etc.

Longtemps connu sous le nom d'*Air puant*, le gaz sulfhydrique a été d'abord observé par Cartheuser et Baumé ; il a été étudié, en 1773, par Rouelle jeune, et, en 1777, par Schéele.

SULFHYDROMÈTRE, tube gradué, rempli d'une solution d'iode dans l'alcool d'une concentration connue, et servant à déterminer la quantité d'acide sulfhydrique ou du sulfure contenue dans les eaux minérales sulfureuses. Ordinairement chaque degré représente un centigramme d'iode. Lorsque la solution d'iode est versée dans ces eaux, elle se décolore, l'iode s'emparant de l'hydrogène et précipitant le soufre de l'acide sulfhydrique; le nombre des degrés nécessaires à cette décoloration indique la quantité du soufre, et conséquemment de l'acide sulfhydrique ou du sulfure ; 63 p. d'iode correspondent à 8 p. de soufre. Ce moyen d'analyse a été proposé, en 1840, par M. Dupasquier.

SULFIDE, synonyme de *Sulfure*. — On applique particulièrement ce nom aux sulfures dont les propriétés correspondent à celles des acides oxygénés.

SULFITES, sels formés par la combinaison de l'acide *sulfureux* avec une base. Au contact de l'acide sulfurique, tous les sulfites dégagent de l'acide sulfureux ; exposés à l'air, ils en attirent l'oxygène et se transforment en sulfates. Le *sulfite de chaux acide* ou *bisulfite de chaux* a été proposé comme moyen de blanchir et de déféquer le sucre. Les *sulfites de potasse* et *de soude* servent à blanchir la laine et la

soie : lorsqu'on les fait bouillir avec du soufre, ils se convertissent en *hyposulfites*. Les sulfites sont de bons désinfectants.

SULFOCYANURE D'ALLYLE. *Voy.* ALLYLIQUES (COMPOSÉS).

SULFOMUCOSE. *Voy.* GLAIRINE.

SULFOVINIQUE (ACIDE), dit aussi *Éthylsulfurique*, éther acide qu'on obtient en traitant l'alcool par l'acide sulfurique. Sa formule est [(SO^4,H.C^2H^5]. A ce corps correspondent des *sulfovinates* ou *éthylsulfates* [SO^4,R'.C^2H^5], qui sont en général solubles et altérables. *Voy.* ÉTHER HYDRIQUE, É. SULFURIQUE.

SULFURES, composés formés par la combinaison du *soufre* avec un autre corps. Parmi les sulfures métalliques, on distingue les *protosulfures* qui correspondent aux protoxydes, les *deutosulfures* qui correspondent aux deutoxydes, etc. Un grand nombre de ces sulfures s'obtiennent en chauffant du soufre avec les métaux ; plusieurs d'entre eux se rencontrent dans la nature, comme les *pyrites*, les *blendes*, les *galènes*, etc. Les sulfures se détruisent lorsqu'on les chauffe au contact de l'air, et se transforment soit en acide sulfureux, soit en sulfates.

Sulfure d'antimoine. Voy. ANTIMOINE SULFURÉ.

Sulfure d'argent. Voy. ARGENT SULFURÉ.

Sulfure d'arsenic. Voy. ORPIMENT et RÉALGAR.

Sulfure de carbone, dit aussi *Acide sulfocarbonique*, combinaison de carbone et de soufre [CS^2], dont la composition correspond à celle de l'acide carbonique. On l'obtient en faisant passer de la vapeur de soufre sur du charbon chauffé au rouge. C'est un liquide incolore, très-inflammable, très-mobile, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur aromatique et fétide. Il a une densité de 1,272 à 15° et bout déjà à 46°. Il dissout le soufre, le phosphore, l'iode, le caoutchouc, qui résistent à l'action de l'alcool. Le sulfure de carbone ressemble par ses propriétés chimiques à l'acide carbonique ; il donne des sels avec les sulfures alcalins (*sulfocarbonates*). Il est indécomposable par la chaleur. Ce composé est très-précieux dans l'industrie du caoutchouc, ainsi que pour l'extraction des corps gras et des essences. Sa vapeur, qui est fort lourde (densité 2,67) est très-délétère et les usines où l'on emploie le sulfure de carbone doivent être ventilées avec soin. On a proposé cette vapeur pour la destruction des insectes dans les greniers et les silos.

Sulfure d'étain ou *Or mussif. Voy.* ce mot.

Sulfure de fer. Il se forme toutes les fois qu'on chauffe du fer avec du soufre. Il se rencontre dans la nature à l'état de *pyrite* (*Voy.* ce mot). Le sulfure artificiel s'emploie dans les laboratoires pour préparer l'acide sulfhydrique; récemment précipité, c'est l'antidote du sublimé corrosif.

Sulfure d'hydrogène. Voy. SULFHYDRIQUE (ACIDE).

Sulfure de mercure : c'est le *Cinabre* ou *Vermillon. Voy.* ces mots.

Sulfure de plomb, synon. de *Galène. Voy.* ce mot.

Sulfure de zinc, synon. de *Blende. Voy.* ce mot.

SULFURÉ (HYDROGÈNE). *Voy.* SULFHYDRIQUE (A).

SULFUREUX (ACIDE), combinaison du soufre avec l'oxygène [SO^2] qui prend naissance quand le soufre brûle au contact de l'air, et qui se dégage en abondance dans le voisinage des volcans. C'est un gaz plus pesant que l'air, invisible, d'une odeur piquante et désagréable. Quand on le respire en trop grande quantité, il irrite la gorge, provoque la toux, cause une oppression fort douloureuse et finit par asphyxier. Il éteint subitement les corps en combustion, ce qui l'a fait utiliser pour arrêter les incendies de cheminée : pour cela, on projette dans l'âtre de la fleur de soufre à laquelle on met le feu, après avoir eu soin de boucher toutes les ouvertures. L'acide sulfureux se dissout en grande quantité dans l'eau ; sa solution absorbe promptement l'oxygène de l'air et se convertit peu à peu en acide sulfurique. Le gaz acide sulfureux peut être liquéfié et même solidifié par l'action d'un grand froid. Il blanchit les substances animales sans les altérer, et détruit la plupart des couleurs végétales. Les médecins l'emploient en fumigations pour la guérison de la gale et autres maladies de la peau. L'industrie l'utilise pour blanchir la laine, la soie, les plumes, la baudruche, la colle de poisson, la gomme adragante, la paille destinée à la confection des chapeaux. On s'en sert pour enlever les taches de fruits sur les vêtements; pour assainir les lieux remplis de miasmes putrides, pour désinfecter les hardes, couvertures, matelas, etc. ; pour soufrer les tonneaux dans lesquels on doit conserver le vin, la bière et autres liquides fermentés. *Voy.* SOUFRAGE.

L'acide sulfureux est un des acides les plus anciennement connus; sa composition fut établie par Lavoisier en 1777. Glauber le proposa dès 1659 pour la guérison de la gale.

SULFURINE. *Voy.* GLAIRINE.

SULFURIQUE (ACIDE), dit autrefois *Huile de vitriol*, combinaison du soufre avec l'oxygène [SO^4H^2], l'un des acides les plus énergiques et les plus importants de la Chimie. Il est bibasique. L'acide sulfurique se présente sous la forme d'une huile incolore, sans odeur, d'une saveur acide extrêmement forte. Il a une pesanteur spécifique de 1,85. Il rougit le tournesol, noircit et désorganise la plupart des substances animales et végétales. Il bout à 325°. Il absorbe promptement l'humidité, et se mêle avec l'eau en s'échauffant considérablement. Quand on veut obtenir la dessiccation complète d'un courant de gaz ou d'une enceinte fermée, on n'a qu'à mettre ce gaz ou cette enceinte en rapport avec de l'acide sulfurique qui s'empare de toute l'humidité. — On prépare l'acide sulfurique en grand en brûlant du soufre dans des chambres de plomb, et mettant le gaz acide sulfureux en contact avec de la vapeur d'eau et de la vapeur nitreuse (acide hyponitrique), obtenue par la calcination du nitre, et enfin avec de l'air, de manière à suroxyder le gaz sulfureux ; on concentre le produit dans des chaudières en platine. En Saxe et en Bohême, on fabrique cet acide en distillant le sulfate de fer produit par la décomposition des pyrites naturelles. L'acide obtenu par ce dernier procédé porte, dans le commerce, le nom d'*acide de Nordhausen :* on l'appelle aussi *acide fumant*, parce qu'il répand à l'air d'abondantes fumées blanches, dues à ce qu'il renferme une certaine quantité d'acide anhydre [SO^3] qui produit ces vapeurs en se combinant avec l'humidité de l'air. — A la chaleur rouge, l'acide sulfurique donne de l'eau, de l'oxygène et de l'acide sulfureux. Le cuivre, le mercure, le soufre lui enlèvent aussi de l'oxygène et dégagent de l'acide sulfureux.

L'acide sulfurique est un des agents les plus fréquemment employés dans les arts : on l'utilise dans la fabrication des autres acides, de la soude artificielle, de l'alun, du chlore ; dans l'affinage de l'argent, la transformation de la fécule en sucre, l'ébourrage des peaux destinées au tannage, etc. L'acide fumant s'emploie généralement pour dissoudre l'indigo : la solution ainsi obtenue est dite *bleu de Saxe* ou *de composition*. Très-étendu d'eau ou d'alcool, l'acide sulfurique est employé en médecine comme rafraîchissant et hémostatique. Concentré, c'est un des poisons corrosifs les plus énergiques. — L'acide sulfurique se combine avec les oxydes métalliques et forme avec eux des sels acides et neutres, appelés *sulfates*. Il est très-commun dans la nature sous cette forme : en combinaison avec la chaux, il constitue le *plâtre*; avec la baryte, le *spath pesant* ; avec la strontiane, la *célestine*, etc. Il existe à l'état de liberté dans les sources et rivières des environs des volcans.

L'acide sulfurique était inconnu aux anciens. Il en est fait mention, pour la première fois, dans les ouvrages de Rhasès, chimiste arabe du Xe siècle. Au XIIIe siècle, Albert le Grand le désigna sous les noms de *soufre des philosophes* et d'*esprit de vitriol romain*. Vers le milieu du XVe siècle, Basile Valentin

en exposa la préparation par la distillation du sulfate de fer ou vitriol. Angelus Sala reconnut, au commencement du XVIIe siècle, que l'huile de vitriol se forme aussi par la combustion du soufre dans des vases humides ; Lefèvre et Lémery proposèrent, quelques années après, de favoriser cette combustion en ajoutant au soufre une certaine quantité de salpêtre ; enfin vers 1746, les Anglais Rœbuck et Garbett, mettant à exécution en grand le procédé des chimistes français, remplacèrent les ballons de verre, d'abord employés à cette préparation, par des chambres de plomb.

Éther sulfurique. Voy. Éther.

SULGAN, Mammifère rongeur. *Voy.* Lagomys.

SULTAN, l'empereur des Turcs. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Poule sultane. Voy. Poule.

SUMAC, *Rhus*, genre de la famille des Anacardiacées, renferme des arbustes, des arbrisseaux et des arbres, à feuilles alternes, tantôt simples, tantôt ternées ou ailées; à fleurs très-petites, disposées en grappes ou en panicules : calice à 5 divisions ; 5 pétales, 5 étamines ; ovaire chargé de 3 styles ; baie ou drupe renfermant une ou plusieurs nucules. — On ne possède en Europe que le *S. fustet* (*R. cotinus*) (*Voy.* Fustet), et le *S. des corroyeurs*, dit aussi *Vinaigrier* (*R. coriaria*) : ce dernier est un arbrisseau velu, de 2 à 3^{m}, à fleurs printanières, d'un blanc verdâtre, et à baies rouges. Cette plante croît en buisson dans les lieux secs et pierreux du midi de l'Europe. On s'en sert pour tanner les peaux de chèvre, dont on fait le maroquin. On teint en jaune avec l'écorce des tiges, et en brun avec celle des racines. Les baies ont une saveur acide assez agréable. — Parmi les espèces exotiques, on remarque : le *S. de Virginie* (*R. typhinus*), vulg *S. amarante*, bel arbre de 5 à 6^{m}, dont le bois est satiné et marbré de jaune et de vert, disposés par zones; à fleurs en grappes rougeâtres, et à baies rouges et velues d'une saveur acide ; il découle de l'écorce incisée de l'arbre une résine abondante ; le *S. glabre* (*R. glabrum*) et le *S. copal* (*R. copallinum*), également originaires de l'Amérique septentrionale : le Sumac copal donne une résine jaune et transparente, le *copal d'Amérique*, dont on fait un vernis (*Voy.* Copal) ; le *S. vernis* (*R. vernix*), vulg. *Vernis du Japon*, qui s'élève à la hauteur de 15 à 20^{m} ; on le trouve au Japon et dans l'Amérique du Nord ; il se multiplie très-facilement et pousse très-vite : aussi l'emploie-t-on à orner les bosquets ; malheureusement il exhale une odeur désagréable ; il en découle un suc blanc qui se noircit à l'air, et qui est employé comme vernis par les Japonais : on retire de l'huile de ses semences ; le *S. vénéneux* (*R. toxicodendron*), qui, dans l'Amérique du Nord, grimpe comme le lierre autour des plus grands arbres ; le suc de cette plante est vénéneux : il produit des ampoules, des pustules, qui quelquefois s'étendent sur tout le corps ; le *S. cirier* (*R. succedaneum*), arbre dont les semences fournissent une huile épaisse dont on fait des bougies au Japon.

SUPÈRE (du lat. *superus*), se dit, en Botanique : 1° du calice quand il s'insère au-dessus de l'ovaire ; 2° de l'ovaire, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur, etc. On oppose ce mot à *infère*.

SUPERFICIE (du lat. *superficies*). En Géométrie, *Voy.* Surface, Aire, etc.

On appelle *droit de superficie*, le droit sur les constructions élevées sur un terrain dont on n'est pas propriétaire.

SUPÉRIEUR (du lat. *superior*), celui qui a la principale autorité dans une communauté, un couvent, un séminaire, etc. — Pour les maisons de femmes, on dit la *supérieure*, la *mère supérieure*.

SUPERLATIF (du lat. *superlativus*). En Grammaire, le *superlatif* est le degré de comparaison qui exprime la qualité portée à un très-haut degré (*S. absolu*) ou au plus haut degré (*S. relatif*). — Dans les langues anciennes, le superlatif était, comme le comparatif, exprimé le plus souvent par un changement dans la terminaison de l'adjectif. *Voy.* Comparaison (degrés de).

SUPERPOSITION (du lat. *superpositio*), action de poser une surface, une ligne sur une autre, de manière qu'elles coïncident : en Géométrie, la superposition est quelquefois un moyen de démonstration. — En Géologie, ce mot désigne l'ordre dans lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les groupes, les assises, les roches et toutes les parties qui composent l'ensemble de l'écorce terrestre. L'ordre de superposition est constant et n'est jamais interverti. *Voy.* Terrains.

SUPERSTITION (du lat. *superstitio*). En Théologie, la *superstition* consiste à transporter à la créature le culte qui n'est dû qu'à Dieu, ou à rendre à Dieu un culte illégitime et désordonné. Considérée sous le rapport de l'objet, la superstition peut être *idolâtrie*, *magie*, *maléfice*, *divination*, *spiritisme* (*Voy.* ces mots). Quant au caractère du culte, il peut être ou faux, p. ex. la vénération de fausses reliques ; ou superflu, lorsqu'on ajoute aux rites canoniques des cérémonies dont l'Église ne se sert point. Une pratique est superstitieuse, lorsqu'elle n'a aucune vertu pour produire l'effet qu'on attend, ni selon l'institution de Dieu et de l'Église, ni selon l'ordre de la nature. Il y a superstition à porter, pour se guérir, pour se préserver d'un mal, des amulettes, des talismans. — Consulter : Plutarque. *De la superstition* ; l'abbé Thiers, *Traité des superstitions* (1679) ; Pluquet, *De la superstition* (1804, posthume) ; le P. Lebrun, *Histoire critique des pratiques superstitieuses* (1702) ; H. Martin, *les Sciences et la Philosophie*, Essai VI (1869). *Voy.* Piété.

SUPIN (du lat. *supinum*), terme de Grammaire, désigne un temps de l'infinitif des verbes latins, qui, sans perdre sa nature de verbe, s'emploie comme substantif, ce qui le fait appeler aussi *substantif verbal*. Exemple : *difficile dictu*, chose difficile à dire. Le supin est déclinable, et a quatre cas : le nominatif, terminé en *um* ; le datif, en *u* ; l'accusatif, en *um* ; et l'ablatif, en *u* et en *o*. A quelque cas qu'il soit employé, il conserve sa force de verbe : s'il appartient à un verbe actif, il prend un régime direct.

SUPINATION (du lat *supinus*), position d'un malade couché sur le dos, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est, dans les maladies, le signe d'une grande faiblesse. — En Physiologie, on appelle *supination* le mouvement dans lequel l'avant-bras et la main sont portés en dehors, et *muscles supinateurs* ceux qui servent à exécuter ce mouvement. On distingue le *long supinateur*, placé à la partie antérieure et externe de l'avant-bras, et le *court supinateur*, situé à la partie externe et postérieure de l'avant-bras.

SUPPLÉMENT, SUPPLÉMENTAIRE (du lat. *supplementum*). En Géométrie, on appelle *supplément d'un angle* ce qu'il faut lui ajouter pour obtenir une somme égales à deux angles droits. De même, on appelle *angles supplémentaires* deux angles dont la somme est égale à deux droits. — Deux *trièdres supplémentaires* sont deux trièdres dont chacun a pour arêtes des perpendiculaires aux faces opposées de l'autre. Ce nom leur vient de ce que les faces de chacun sont supplémentaires des dièdres opposés de l'autre.

En Littérature, on entend par *supplément* ce qu'on ajoute à un livre pour le compléter. Quelques suppléments des classiques latins sont célèbres, notamment ceux de Tite-Live par Freinshemius et de Tacite par Brotier ; on cite encore ceux de Quinte-Curce, de Lucain, etc. Les *Dictionnaires biographiques* ou *scientifiques* et autres ouvrages de ce genre, se maintiennent au courant des évènements ou de la science à l'aide de *suppléments*.

SUPPLÉTOIRE (serment). *Voy.* serment.

SUPPLICE (du lat. *supplicium*), punition corporelle ordonnée par la justice. Par *dernier supplice*, on entend la peine capitale ou la peine de mort.

Chez les Hébreux, les principaux supplices étaient

la strangulation, la lapidation, le feu, le fouet, la bastonnade, la décollation, la scie, le chevalet, la perte des yeux, l'avulsion des cheveux et de la peau de la tête, ou tous autres indiqués par la loi du talion. Les Égyptiens avaient à peu près les mêmes supplices. — Les Perses écorchaient vifs les grands coupables; quelquefois le condamné était enseveli sous des monceaux de cendres brûlantes. — Les Grecs avaient trois sortes de supplices, la corde, la décollation et le poison (ciguë). — A Rome, les supplices principaux étaient la décollation pour les hommes libres, la croix ou la fourche pour les esclaves, la fustigation, les verges, etc.; dans certains cas, on précipitait le coupable de la roche Tarpéienne; les parricides et les vestales qui enfreignaient leur vœu de chasteté, subissaient des supplices particuliers. — On connaît la variété et la cruauté des supplices qui furent inventés contre les Chrétiens : on les livrait aux bêtes féroces; on leur déchirait la chair avec des ongles de fer, on les brûlait vifs, etc. — Sous les premiers rois francs, les peines étaient le gibet, la décollation, la roue, l'écartèlement, l'aveuglement, le bûcher, l'immersion (noyade) et l'estrapade. Au moyen âge, le pilori et la question, le bûcher, la décollation et la roue étaient les supplices les plus ordinaires : certains criminels étaient écorchés vifs, les blasphémateurs avaient la langue percée avec un fer rouge; on connaît aussi les cages de fer de Louis XI. — La Révolution abolit en France tous ces genres de supplices, et ne conserva que la décapitation au moyen de la guillotine, le carcan et la marque : ces deux derniers ont été supprimés en 1832. — Les autres nations n'ont pas toutes suivi l'impulsion de la France : en Prusse, on trouve encore les supplices du feu, de la roue, de la corde, du glaive, etc. Les Russes ont conservé le knout; les Anglais, les baguettes, les Espagnols, la garrotte, etc. — Les supplices les plus barbares règnent encore chez les peuples de l'Asie : les Chinois ont la cangue, la scie, la décollation; les Turcs ont le pal, etc. *Voy.* PEINES.

SUPPORTS, se dit, en termes de Blason, des figures d'anges, d'hommes et d'animaux qui soutiennent un écusson.

SUPPOSITION (du lat. *suppositio*), proposition que l'on *suppose* vraie ou possible pour en tirer quelque induction *Voy.* HYPOTHÈSE.

En Jurisprudence, c'est l'action de mettre une personne ou une chose à la place d'une autre. La *S. de personne* consiste à présenter une personne au lieu d'une autre comme si elle était cette personne elle-même. Dans le faux par écriture authentique, la supposition de personne est punie par les travaux forcés à temps (*Voy.* FAUX). — La *S. de part* consiste à présenter un enfant comme étant né de parents dont il n'est pas réellement issu (*Voy.* PART). — La *S. de chose* consiste à produire, à alléguer en justice une pièce fausse, un contrat par exemple. — La *S. de nom* consiste dans la simple allégation d'un faux nom pris par un individu. A l'égard des passeports, quiconque a pris dans un passeport un nom supposé, ou a concouru comme témoin à faire délivrer le passe-port sous un nom supposé, est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an (C. pén., art. 145, 154). *Voy.* aussi C. de comm., art. 112.

SUPPOSITOIRE (du lat. *suppositorium*), nom donné, en Pharmacie, à tout médicament en forme de cône long, destiné à être introduit dans le rectum, soit pour favoriser les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissant.

SUPPÔT (du lat. *suppositus*). On appelait ainsi autrefois ceux qui étaient membres accessoires d'un corps, qui remplissaient certaines fonctions pour le service de ce corps : les imprimeurs et les libraires étaient *suppôts* de l'Université. La justice avait aussi ses suppôts. — Ce mot ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part.

SUPPRESSION, action de *supprimer*. En Jurisprudence, les *suppressions d'écrits* sont quelquefois ordonnées par justice, et s'appliquent aux publications qui peuvent porter atteinte à la morale publique ou à l'honneur des particuliers (C. de proc., art. 1036). Le crime de *suppression d'état* consiste dans l'enlèvement, la destruction ou la soustraction des registres destinés à constater l'état civil des citoyens : la peine est la réclusion ou l'emprisonnement avec amende (C. civ., art. 326-330; C. pén., art. 439). — Pour la *suppression d'enfant*, *Voy.* PART.

SUPPURATION (du lat. *suppuratio*, sécrétion du *pus*. La suppuration est une terminaison fréquente de l'inflammation. Souvent on établit artificiellement une suppuration sur un point quelconque du système cutané, soit pour déplacer un ulcère, soit pour détourner une irritation qui s'est fixée sur un organe essentiel — On appelle *suppuratifs* les moyens propres à faciliter la suppuration, tels que vésicatoires, cautères, sétons, etc. *Voy.* ces mots.

SUPRANATURALISME (du lat. *supra naturam*, au-dessus de la nature), mot de création moderne, employé surtout en Allemagne pour désigner le système de Théologie qui admet dans le monde une intervention surnaturelle et qui reconnaît la révélation. On l'oppose à *rationalisme* (*Voy.* ce mot). Les principaux supranaturalistes sont Tholuck, Hengstenberg, Guericke, Harms, Sartorius, etc.

SUPRÉMATIE (de *suprême*, du lat. *supremus*). Outre son sens général, ce mot se dit particulièrement en parlant des droits que les rois d'Angleterre se sont attribués d'être chefs de la religion anglicane : tout fonctionnaire appartenant à l'Église anglicane doit prêter un serment par lequel il reconnaît ce pouvoir. C'est Henri VIII qui a établi la suprématie spirituelle des rois d'Angleterre.

SURAL (du lat. *sura*, mollet), ce qui se rapporte au mollet, au gras de la jambe : *nerfs suraux*, *artères* et *veines surales*, etc.

SURANNÉ (de *sur* et *an*), se disait spécialement, en termes de Chancellerie : 1° de certains actes publics, lorsque l'année au delà de laquelle ils ne pouvaient avoir d'effet était expirée; 2° des concessions qui, faute d'avoir été enregistrées dans le temps prescrit, devenaient nulles. — On appelait *lettres de surannation* des lettres qu'on obtenait pour rendre de la force et de la validité à des actes surannés.

SURARD ou SURAT (VINAIGRE), vinaigre dans lequel on a fait infuser des fleurs de *Sureau*.

SURBAISSÉ, se dit des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre, mais qui vont en s'abaissant par le milieu. Le *surbaissement* d'une voûte est la quantité dont elle est surbaissée.

SURCHARGE, mot écrit sur un autre mot. Les surcharges sont interdites dans les actes, dans les pièces comptables, dans les registres : la rectification des erreurs commises ne peut avoir lieu qu'au moyen de la *rature*. *Voy.* ce mot.

SURCHAUFFEMENT, état d'une vapeur dont la température est supérieure à celle pour laquelle sa force élastique est une *tension maxima*. Les *vapeurs surchauffées* diffèrent peu des gaz. La vapeur d'eau surchauffée est employée avantageusement dans les machines à vapeur.

SUR-COSTAL, ce qui est placé au-dessus des côtes. Les *muscles sur-costaux* vont des apophyses transverses des vertèbres dorsales au bord supérieur de la côte qui est au-dessous.

SURDENT, dent surabondante qui pousse hors de la rangée des autres dents, et qui est plus ou moins éloignée de l'arcade alvéolaire. Les surdents sont le résultat ou de dents de la première dentition qui persistent après la venue de celles de la seconde, ou bien d'un germe surnuméraire. Les surdents n'existent guère qu'aux dents canines et incisives.

SURDI MUTITÉ, SURDITÉ. *V.* SOURD, SOURD-MUET.

SURDOS, bande de cuir qui porte *sur* le *dos* d'un cheval de carrosse et qui sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU, *Sambucus*, genre de la famille des

Caprifoliacées, type de la tribu des Sambucées, renferme des arbustes et des arbrisseaux à feuilles opposées, ailées, dentées en scie ; à fleurs blanches en corymbes ou en grappes à l'extrémité des rameaux. — Le *Sureau propr. dit* (*S. nigra*), croît dans tous les lieux frais, dans les bois, les haies et les buissons ; son écorce est cendrée ; ses jeunes rameaux sont remplis d'une moelle blanche ; ses feuilles sont d'un vert foncé ; ses fleurs, blanches, d'une odeur aromatique plus ou moins agréable ; ses baies, d'abord rouges, deviennent noirâtres à leur maturité. Plusieurs variétés sont cultivées comme plantes d'ornement : une est à fruits blancs, une autre à feuilles panachées ; la plus recherchée est le *S. à feuilles de persil.* — Le *S. à grappes* (*S. racemosa*), moins grand que le Sureau noir, se cultive aussi comme plante d'ornement : ses fleurs sont en grappes ovales, un peu pendantes ; ses baies sont nombreuses et d'un rouge très-vif. — Pour le *S. hièble* (*S. ebulus*), *Voy.* Hièble.

Le bois des vieux pieds de sureau est très-dur ; les tourneurs et les ébénistes le substituent souvent au buis ; les enfants font des sarbacanes avec des bouts de branches débarrassés de leur moelle. L'écorce intérieure est purgative, ainsi que les feuilles ; les fleurs, prises en infusion, sont sudorifiques : cette infusion est aussi employée à l'extérieur en fumigation, comme résolutive, contre les ophthalmies légères. On met les fleurs dans le vinaigre, pour lui donner une saveur plus agréable : c'est le *vinaigre surat* ; on les mêle avec le moût de raisin pour communiquer au vin une odeur de muscat.

Sureau aquatique : c'est la Viorne obier.

SURELLE, nom vulgaire de l'Oxalide blanche ou Alleluia (*Rumex acetosella*). *Voy.* Oseille.

SURENCHÈRE, enchère mise *sur* une *enchère* précédente. Dans les ventes immobilières, on distingue : la *S. sur aliénation volontaire*, la *S. sur expropriation forcée*, la *S. sur aliénation des immeubles d'un failli* et la *S. sur aliénation des immeubles d'un mineur.* La surenchère ne peut être faite, dans le premier cas, que par un créancier ayant hypothèque inscrite sur l'immeuble ; dans les autres cas, toute personne est admise à la faire. Elle doit être du dixième, dans le cas d'aliénation volontaire ou d'aliénation des immeubles d'un failli ; du sixième, dans le cas d'expropriation forcée ou d'aliénation des immeubles d'un mineur (C. civ., art. 2185, C. de proc., art. 708 et 975 ; C. de comm., art. 573).

SUR ÉPINEUX. *Voy.* Sus-épineux.

SURÉROGATION (de *sur* et du lat. *erogatio*, frais, dépense), ce qu'on fait au-delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qui n'est pas précisément d'obligation. On appelle *œuvres de surérogation* les bonnes œuvres faites au-delà de ce qui est prescrit par la loi.

SURESTARIE. *Voy.* Starie.

SUREXCITATION, augmentation excessive de l'énergie vitale dans un organe, dans un tissu. *Voy.* Excitation et Irritation.

SURFACE (du lat. *super facies*). On appelle *surfaces*, en Géométrie, les limites des corps. Les surfaces n'ont que deux des trois dimensions, la longueur et la largeur. — On distingue : la *S. plane* ou plan, les *S. polyédriques* et les *S. courbes*. La *S. plane* est caractérisée par cette propriété qu'une ligne droite y est contenue tout entière dès qu'elle y a deux points ; la *S. polyédrique* est composée de surfaces planes ; la *S. courbe* n'est ni plane ni composée de surfaces planes : on la regarde comme engendrée par une ligne droite ou courbe qui se déplace dans l'espace en obéissant à une loi déterminée. Parmi les surfaces courbes, on distingue les *S. de révolution*, les *S. réglées*, les *S. gauches*, les *S. développables*, les *S. coniques*, les *S. cylindriques*, etc. *Voy.* ces mots.

SURFAIX, large sangle que l'on met par-dessus les autres sangles du cheval pour assurer la selle.

SURFUSION, propriété que possèdent plusieurs liquides de pouvoir être refroidis d'un certain nombre de degrés au-dessous de leur température de solidification ordinaire, sans se congeler. Ainsi l'eau peut conserver l'état liquide au-dessous de zéro ; le soufre qui fond ordinairement à 110° peut être conservé liquide jusqu'à 100°. Quand on touche le liquide surfondu avec une parcelle de la substance solide, la solidification a lieu immédiatement, avec dégagement de chaleur, et la température remonte à celle de la fusion ordinaire. *Voy.* Glace.

SURGE, laine qui se vend sans avoir été lavée et dégraissée. *Voy.* Suint.

SURGEON (du lat. *surgere*, se lever), rejeton qui naît du collet ou de la souche d'un arbre et qui est susceptible d'être séparé avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu. Les surgeons nuisent à la durée des arbres, ainsi qu'à l'abondance de leurs fruits. Il faut les extirper quand ils sont dans la force de leur croissance.

SURINTENDANT, titre que portaient autrefois les administrateurs en chef des finances, de la marine et des bâtiments de l'État. — Il y avait aussi une *surintendante de la Maison de la Reine.* Il y a encore une *surintendante de la Maison de la Légion d'honneur.*

SURJET (de *jeté*, posé, *sur*), espèce de couture qu'on fait en appliquant l'une sur l'autre, bord à bord, les deux étoffes qui doivent être jointes, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille.

SURLIER. C'est, en termes de Marine, amarrer avec du fil fort le bout d'une manœuvre, pour la fortifier et l'empêcher de se détordre.

SURLONGE, partie du bœuf qui reste quand on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend l'aloyau.

SURMULET, *Mullus surmuletus*, beau poisson du genre Mulle, de 0m,30 à 0m,40 de long, se distingue du *Rouget* (*Voy.* ce mot) par des raies dorées et longitudinales qui s'étendent sur le corps et la queue, ainsi que sur la tête, où elles se marient avec le rouge vermillon qui fait le fond de la couleur sur cette partie. La mâchoire inférieure est garnie de petites dents. Ce poisson a la chair blanche, feuilletée, ferme et agréable au goût. On le trouve dans l'Océan et la Méditerranée. Les Romains en faisaient grand cas.

SURMULOT, *Mus decumanus*, espèce du genre Rat : c'est un animal long de 0m,25, sans la queue. Son pelage, d'un gris brun roussâtre en dessus, est d'une couleur moins foncée sur les flancs et blanchâtre en dessous. Le Surmulot pullule dans les fermes et les granges, où il cause beaucoup de dégâts, ainsi que dans les voiries, les égoûts, etc.

SURNIA, nom latin de la *Chouette* propr. dite.

SURNOM (de *sur* et *nom*). L'usage des surnoms, qui, dans l'origine, ne furent pour la plupart que des *sobriquets* (*Voy.* ce mot), remonte aux temps les plus anciens. Chez les Romains, le surnom (*cognomen*) était personnel et se transmettait rarement : il servait à distinguer les individus d'une même famille ; ainsi, dans la famille Claudia, il y avait Claudius *Cæcus*, Claudius *Pulcher* ; dans celle des Scipions, Scipio *Africanus*, Scipio *Nasica* ; dans celle des Metellus, Metellus *Pius*, Metellus *Macedonicus*. Quelques surnoms devinrent des prénoms (*Lucius*) ; d'autres, des titres honorifiques (*Cæsar*, *Augustus*). — Chez les Chrétiens, le petit nombre des noms de baptême, les seuls noms qu'on portât d'abord, fit sentir de bonne heure le besoin des surnoms : ces surnoms indiquèrent alors la filiation (Pierre, *fils de Jean*), le lieu de naissance (Grégoire *de Nazianze*), les charges ou emplois (Paul *le Silenciaire*), certaine qualité personnelle (Denys *le Petit*, Guillaume *le Bâtard*), un ridicule, une infirmité (*le Camus*, *le Bossu*, etc.), ou enfin un nom de terre ou de seigneurie (*de La Rochefoucauld*) ; ce dernier usage, adopté bientôt par tous les nobles, ne date en France que de la 3e race. — La plupart de ces surnoms devinrent dans la suite des noms de famille. *Voy.* Noms propres.

SURNUMÉRAIRE (du lat. *super*, au-dessus, et *numerus*, nombre), qui est au-dessus du nombre déterminé. Il se dit particulièrement, dans les Administrations, des commis qui travaillent sans appointements, jusqu'à ce qu'on les admette au nombre des commis en titre.

SURON, nom donné, dans le Commerce, à des ballots de marchandises couverts de peaux de bœuf ou de vache ayant le poil en dedans, que l'on exporte de l'Amérique méridionale.

SUROS (pour *sur-os*), tumeur osseuse qui survient chez le cheval à la partie interne du canon. On appelle *fusée* la réunion de plusieurs suros. Lorsqu'ils avoisinent les tendons ou les articulations, les *suros* font boiter l'animal.

SUROXYDE, dénomination qui indique, en Chimie, un oxyde contenant une quantité d'oxygène plus que suffisante pour en faire une base, de sorte que cet oxygène se sépare le plus souvent quand on traite ce suroxyde par les acides. Tels sont : le *peroxyde* ou *suroxyde de manganèse*, le *suroxyde de plomb*, *l'eau oxygénée*, etc.

SURPEAU, nom donné quelquefois à l'*épiderme*.

SURPLIS (du lat. *superpellicium*), habit de chœur que les ecclésiastiques portent par-dessus la soutane lorsqu'ils assistent à l'office ou qu'ils administrent les sacrements. C'est une sorte de tunique courte, en lin, de couleur blanche, à larges manches, ou accompagnée, à défaut de manches, de deux ailes plissées qui pendent par derrière plus ou moins bas : ces ailes représentent les anciennes manches, que l'on rejetait sur les épaules pour être plus libre d'agir. On appelle *aube* le surplis que revêt le prêtre pour dire la messe, et *rochet* le surplis à manches étroites et brodé que portent les évêques et les chanoines.

SURPLOMB, état de ce qui n'est pas à-plomb, de ce qui penche, le haut avançant plus que le pied. On dit des constructions qui offrent ce défaut, qu'elles *surplombent*.

SURRÉNAL, ce qui est placé au-dessus des reins. — On nomme *capsules surrénales* deux petites glandes vasculaires sanguines situées au-dessus des reins (*Voy.* CAPSULE). Leur rôle, inconnu jusqu'en 1855, a reçu une certaine lumière des expériences du médecin anglais Addison, qui remarqua un rapport entre l'altération de ces organes et la maladie dite *maladie bronzée* (*Voy.* ce mot). Ce rôle consisterait à modifier une substance qui, transformée en pigment, se répandrait ensuite dans tout le corps.

SURSATURATION, état d'une dissolution, tel que le contact d'une parcelle de la substance dissoute détermine immédiatement la cristallisation, avec dégagement de chaleur. M. Gernez a expliqué la plupart des curieux phénomènes que présentent les liqueurs sursaturées.

SUR-SEL. *Voy.* SEL.

SURSIS (de *surseoir*), se dit, en Jurisprudence, du délai accordé par le juge et pendant lequel la poursuite d'une affaire est suspendue. Le Code civil (art. 1244 et 2212) et le Code de procédure (art. 127, 240, etc.), indiquent les différents cas où il y a lieu à *sursis*, et ceux où il est permis d'en accorder.

SURTOUT, sorte de justaucorps fort large que l'on met *sur tout* autre vêtement. — Il se dit aussi d'une grande pièce d'orfèvrerie que l'on place comme ornement sur la table dans des repas d'apparat.

Les Fondeurs de cloches appellent *surtout* un moule qui recouvre les autres moules du modèle de la cloche et qui doit soutenir l'action du feu.

SURVEILLANCE. La surveillance des enfants mineurs appartient à la mère, en l'absence du père (C. civ., art. 141). En cas de décès de la mère, un conseil de famille défère cette surveillance aux ascendants les plus proches (art. 142).

Surveillance de la haute police, peine par suite de laquelle un condamné est mis à la disposition de la police, et qui a pour but de garantir la société contre de nouveaux attentats de la part des criminels libérés. En vertu de l'art. 44 du Code pénal, l'effet du renvoi sous la *surveillance de la haute police* est de donner au Gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il est interdit au condamné de paraître après qu'il a subi sa peine. Le condamné doit déclarer, avant sa mise en liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence, et il ne peut changer de résidence sans avoir indiqué au maire de la commune, trois jours à l'avance, le lieu où il se propose d'aller habiter. En cas d'infraction (*rupture de ban*), il peut être condamné par les tribunaux correctionnels à un emprisonnement de 5 ans.

SURVENANCE D'ENFANT, naissance d'un enfant légitime après une donation entre-vifs, ou légitimation à la même époque d'un enfant naturel né après une donation entre-vifs. Elle révoque les donations (C. civ., art. 953 et 960-966), excepté celles qui auraient été faites entre époux pendant le mariage (art. 1096). La survenance d'enfant ne révoque pas l'adoption une fois consommée, et n'autorise pas le tuteur à abdiquer la tutelle (art. 350 et 437).

SURVIE, état de celui qui survit à un autre. On nomme *gains de survie* les avantages faits entre époux, par contrat de mariage, en faveur du survivant (C. civ., art. 1525) (*Voy.* GAINS). — Si plusieurs personnes respectivement appelées à la succession l'une de l'autre périssent dans un même événement, sans qu'on puisse reconnaître laquelle est décédée la première, la présomption de survie est déterminée par les circonstances du fait, et, à leur défaut, par la force de l'âge ou du sexe (C. civ., art. 720-722).

SURVIVANCE. *Voy.* EXPECTATIVE et SURVIE.

SUS-ÉPINEUX, se dit, en Anatomie, de ce qui est placé sur l'épine dorsale : *ligaments sus-épineux*, deux ligaments étendus sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires ; *fosse sus-épineuse*, enfoncement qui se trouve au-dessus de l'épine de l'omoplate ; *muscle sus-épineux*, muscle placé dans la fosse précédente et qui sert à élever le bras.

SUSIN, pont brisé ou partie du tillac d'un vaisseau qui s'étend depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUS-ORBITAIRE, ce qui est placé au-dessus de l'orbite de l'œil. Le *trou sus-orbitaire* donne passage à l'*artère sus-orbitaire*.

SUSPECT (du lat. *suspectus*). On appelait ainsi, sous la Terreur, tout citoyen qui était soupçonné d'être peu favorable au régime révolutionnaire. La *loi des suspects*, rendue le 17 septembre 1793, ordonnait d'arrêter toutes les personnes suspectes au gouvernement : pour la plupart, cette arrestation équivalait à la mort.

SUSPENSE (de *suspendre*, du lat. *suspendere*). On nomme ainsi, en Droit canonique, une peine par laquelle un ecclésiastique est privé pour un certain temps de l'usage de son bénéfice, ou de l'exercice du ministère sacré. — On appelait autrefois *charte de suspense*, une charte royale en vertu de laquelle tout procès intenté à une personne qui était absente pour le service ou par les ordres du prince demeurait en surséance jusqu'à son retour.

SUSPENSEUR, nom donné, en Anatomie, à divers ligaments qui servent à suspendre certains organes. Le *ligament suspenseur du foie* est un repli triangulaire que forme le péritoine entre la face inférieure du diaphragme et la face supérieure du foie.

SUSPENSIF. En Jurisprudence, on appelle *effet suspensif*, l'effet du recours exercé contre un jugement dont l'exécution est différée jusqu'à ce qu'il ait été jugé sur ce recours. L'*appel* est suspensif, le *pourvoi en cassation* ne l'est pas.

SUSPENSION (du lat. *suspensio*). En Physique, le *point de suspension* est le point où la balance est suspendue (*Voy.* BALANCE). — En Chimie, *suspension* se dit de l'état où se trouvent des parties solides flottant et nageant dans un liquide sans s'y dissoudre ni s'y précipiter.

En Droit, la *suspension* est l'action de retarder l'ac-

complissement d'une chose (*Voy.* Suspensif), ou d'interdire temporairement à une personne la faculté d'exercer ses fonctions. — En matière de prescription, il y a *suspension* en faveur des mineurs et des interdits, sauf pour les courtes prescriptions, et en faveur des femmes mariées, quant aux actions en rescision des contrats qu'elles auraient faits sans l'autorisation de leur mari ou de la justice, et à celles qui réfléchiraient contre leur mari; quant aux actions que les femmes mariées sous le régime de la communauté ne pourraient exercer qu'après option sur l'acceptation ou la répudiation de cette communauté; enfin pour la femme mariée sous le régime dotal, quant aux immeubles dotaux non stipulés aliénables. — En matière de discipline, la *suspension* est une peine que les tribunaux, les conseils de discipline des avocats, les chambres des notaires, des avoués, etc., peuvent prononcer contre ceux de leurs membres qui ont commis quelque faute dans l'exercice de leurs fonctions (C. de proc., art. 90; Décret du 30 mars 1808; Loi du 20 avril 1810). La suspension est applicable aux membres du corps enseignant (Loi du 15 mars 1850). Dans l'Armée, elle peut être appliquée aux sous-officiers et aux caporaux. — *Voy.* Suspense.

En Rhétorique, la *suspension* est une figure de pensée par laquelle l'orateur prolonge l'attente de l'auditeur pour augmenter l'effet des choses qu'il annonce, et pour frapper plus fortement les esprits. Ainsi Bossuet, racontant les infortunes de la reine d'Angleterre, s'écrie : « Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une de l'avoir faite chrétienne; l'autre... Messieurs, qu'attendez-vous? peut-être, d'avoir rétabli les affaires du roi, son fils ? Non : c'est de l'avoir faite reine malheureuse. »

Suspension d'armes. Voy. Armistice et Trêve.

SUSPICION (du lat. *suspicio*). En Droit, il y a *suspicion légitime* lorsqu'il y a lieu de présumer qu'un tribunal saisi d'une affaire pourra se laisser dominer par des préoccupations étrangères. Le renvoi pour cause de suspicion légitime peut être invoqué en matière criminelle, correctionnelle ou de police : il est porté devant la cour de cassation (C. d'Instr. crim., art. 542-52).

SUSPIRIEUX, se dit de la respiration, quand elle s'accompagne d'un bruit semblable au soupir.

SUSURRUS, mot latin employé en Pathologie, pour exprimer le murmure que l'on constate dans certains anévrismes artériels.

SUTTEE ou suttie, nom donné dans l'Inde à la pratique par laquelle, lors des funérailles de leurs maris, les veuves hindoues se brûlent sur le bucher pour ne pas leur survivre. Cet usage barbare est proscrit dans les possessions anglaises ; néanmoins les progrès de la civilisation n'ont pu encore le faire disparaître complétement : à la mort du roi de Lahore, Runjet-Sing, en 1839, quatre de ses femmes se firent brûler sur son bûcher.

SUTURE (du lat. *sutura*). En Anatomie, on donne ce nom aux articulations immobiles qui réunissent les os du crâne et de la face. La suture est dite *harmonique*, lorsque les os se touchent par des bords épais, à surfaces presque planes, ou n'offrant que des aspérités superficielles; *imbriquée* ou *squammeuse*, lorsque les bords sont taillés en biseau, de manière que l'un puisse recouvrir l'autre ; *dentée* ou *par engrenure*, si les bords sont dentelés et si leurs dentelures s'engrènent réciproquement.

En Conchyliologie, on appelle *suture*, dans les coquilles univalves, le point de jonction des tours de la spire ; dans certaines coquilles bivalves, l'espace qui sépare les nymphes et qui est formé par le bord interne de cette partie de la circonférence des valves.

En Botanique, la *suture* est l'endroit où les pièces, les valves qui forment l'enveloppe de certains fruits, se joignent et adhèrent par leurs bords.

En Chirurgie, c'est l'opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion.

SUZERAIN (du lat. *superanus*), se disait, sous le régime féodal, de tout seigneur duquel un *fief* (*Voy.* ce mot) relevait directement ou non : on opposait ce mot à celui de *vassal*. Le suzerain devait protection et justice à ses vassaux et arrière-vassaux. A leur tour, ceux-ci lui rendaient foi et hommage, le suivaient à la guerre lorsqu'il les en requérait, et lui payaient des redevances de diverses natures.

SWARTZIE, *Swartzia*, genre de la famille des Légumineuses, type de la section des Swartziées, renferme des arbres de moyenne hauteur et des arbrisseaux à feuilles simples, d'un vert foncé, sur lesquelles tranchent des grappes de fleurs rouges ou d'un beau pourpre. Toutes les espèces croissent dans l'Amérique tropicale.

SWARTZIÉES (du g.-type *Swartzia*), une des grandes divisions de la famille des Légumineuses, se partage elle-même en deux subdivisions, renferme des arbres peu résistants, à feuilles alternes, imparipennées, ou simples avec deux ordres de stipules ; à fleurs un peu irrégulières, rameuses ; les *Swartziées* propr. dites, à gousses bivalves, et les *Détariées*, à gousses drupacées. Elles habitent exclusivement les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. — Genres : *Swartzia*, *Aldina*, *Baphia*, *Zollernia*; *Detarium*, *Cordyla*.

SWIÉTÉNIE (du médecin *Van Swieten*), *Swietenia mahogoni* ou *Acajou à meubles*, genre de la famille des Cédrélacées. *Voy.* Acajou.

SYCOMORE (du gr. συκομορέα), nom spécifique par lequel on désigne deux arbres fort différents : le *Figuier d'Égypte* (*Ficus sycomoros*), de la famille des Morées, et l'*Érable sycomore* (*Acer pseudoplatanus*), de la famille des Acérinées.

Le *Figuier sycomore*, espèce du genre Figuier, acquiert dans l'Égypte une grande élévation et une grosseur considérable. Ses fruits petits et d'un blanc jaunâtre, sont d'une saveur douce, mais d'un goût peu délicat. Son bois, que les anciens regardaient comme vénéneux, passait pour être incorruptible. La plupart des caisses renfermant les momies égyptiennes sont faites avec ce bois.

L'*Érable sycomore*, que nous appelons simplement *Sycomore*, est un arbre de 15m environ, qui croît naturellement dans les bois et sur les montagnes de l'Europe : feuilles larges, pétiolées, à 5 lobes pointus, et dentées, d'un vert foncé en dessus, pâles en dessous ; fleurs petites, verdâtres, en grappes allongées et pendantes. On le cultive pour l'ornement des parcs et des jardins paysagers ; son bois est recherché pour l'ébénisterie, pour la fabrication des bois de fusil, des violons, etc.

On appelle *Faux sycomore* l'Azédarach.

SYCONE (du gr. συκών, figuier), nom donné par M. de Mirbel au fruit du *Figuier* (*Voy.* ce mot) et aux fruits analogues, tels que ceux des *Dorstenia*.

SYCOPHANTE (du gr. συκοφάντης), synonyme de *calomniateur*, *délateur*. Le mot *sycophante* signifie proprement *dénonciateur de figues :* les Athéniens ayant défendu par une loi d'exporter les figues de l'Attique et une forte récompense étant accordée à ceux qui révélaient les infractions à la loi, des hommes pervers abusèrent souvent de ce prétexte pour accuser des innocents ; de sorte qu'insensiblement le mot *sycophante* devint synonyme de *faux délateur*.

SYCOSE (du gr. σύκωσις), *Sycosis*, maladie de la peau, qui s'attaque exclusivement aux parties du visage où croît la barbe, est caractérisée par de petites pustules acuminées qui s'agglomèrent comme les pepins de la figue : elle est plus connue aujourd'hui sous le nom de *mentagre* (*Voy.* ce mot). — *Virus sycosique. Voy.* Homœopathie.

SYÉNITE (de *Syène*, v. d'Égypte), roche d'origine ignée, formé de feldspath laminaire rouge et d'amphibole hornblende d'un vert foncé, en proportions très-variables. Quelquefois on y rencontre du mica et du quartz, et elle prend alors le nom de *syénite granitique* ou *granit-rouge* d'Égypte. Les minéraux

qu'on y trouve accidentellement sont, d'ordinaire, l'épidote, l'oxyde de fer, la pyrite, etc. — On trouve la syénite au mont Blanc, au mont Rose, au Sinaï, en Saxe, en Bretagne, etc. La plupart des anciens monuments d'Égypte sont faits avec de la syénite granitique. — La *syénite zirconienne* ne diffère de la syénite ordinaire que par l'énorme dimension des cristaux de feldspath qui s'y rencontrent, et parce qu'elle renferme toujours des zircons. On la trouve notamment en Suède.

SYLLABAIRE (de *syllabe*), petit livre élémentaire à l'usage des enfants. On s'en sert pour leur apprendre à épeler. Les syllabes y sont rangées dans un ordre méthodique, qui diffère selon la méthode de lecture adoptée par l'auteur. *Voy.* LECTURE.

SYLLABE (du lat. *syllaba*, du gr. συλλαβή), terme de Grammaire, désigne une voyelle seule ou jointe à d'autres lettres, consonnes ou voyelles, qui se prononcent par une seule émission de voix : ainsi, le mot *décimal* est formé de trois syllabes, *dé-ci-mal.* — Un mot formé d'une seule syllabe s'appelle *monosyllabe;* celui qui est composé de deux syllabes, *dissyllabe;* de trois, *trissyllabe;* d'un plus grand nombre, *polysyllabe.*

SYLLABIQUE, qui a rapport aux syllabes. — On nomme *écriture syllabique*, l'écriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

Augment syllabique. Voy. AUGMENT.

Vers syllabique. Voy. VERS.

SYLLEPSE (du gr. σύλληψις), figure de Grammaire par laquelle on fait accorder un mot avec celui auquel il correspond dans la pensée, plutôt qu'avec celui auquel il se rapporte grammaticalement. On distingue la *S. du nombre*, la *S. du genre* et la *S. de la personne*. Voici un exemple de syllepse de la première espèce, emprunté à la *Henriade* :

> Tout le *peuple* au-devant court en foule avec joie;
> *Ils* bénissent le chef que Madrid *leur* envoie.

On appelle encore *syllepse* une figure ou plutôt une faute de style par laquelle un même mot est pris en deux sens différents dans la même phrase, comme dans cet exemple : « Galatée est pour Corydon plus *douce* que le miel du mont Hymette. » Dans ces vers de l'*Andromaque* de Racine :

> Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
> *Brûlé* de plus de feux que je n'en allumai,

brûlé est pris à la fois au propre et au figuré.

SYLLIS, genre d'Annélides, de l'ordre des Chétopodes dorsibranches, famille des Néréididées, établi d'abord pour une espèce de la mer Rouge, la *S. monilaire,* long ver à nombreux anneaux qui paraît se multiplier par segmentation spontanée.

SYLLOGISME (du gr. συλλογισμός), argument composé de trois termes formant par leur combinaison trois propositions, dont les deux premières servent à démontrer la troisième. La première et la seconde s'appellent *prémisses* (du lat. *præmissæ*, placées devant); la troisième, *conclusion*. Ex. : « Tout corps est pesant; or l'air est un corps ; donc l'air est pesant. » — On nomme *termes* le sujet et l'attribut de chaque proposition : *pesant* (employé deux fois comme attribut) est le *grand terme*, parce qu'il exprime l'idée la plus générale (*Voy.* EXTENSION); *l'air* (employé deux fois comme sujet) est le *petit terme*, parce qu'il exprime l'idée la moins générale; *corps* (employé successivement comme sujet et comme attribut) est le *moyen terme*, parce qu'il remplit un rôle intermédiaire. Euler a bien fait saisir ce rapport en figurant les trois termes du syllogisme par trois cercles concentriques. — On nomme *majeure* la proposition qui contient le grand terme : *Tout corps est pesant*, et *mineure*, celle qui contient le *petit terme : Or l'air est un corps.* Quant à la *conclusion* (du lat. *concludere*, renfermer), sa fonction est de renfermer et de réunir le petit terme et le grand terme : *Donc l'air est pesant. Voy.* RAISONNEMENT.

Les Scolastiques ont résumé les règles du syllogisme en 8 vers latins :

> Terminus esto triplex : medius, majorque, minorque.
> Latius hunc quam præmissæ conclusio non vult.
> Nequaquam medium capiat conclusio fas est.
> Aut semel aut iterum medius generaliter esto.
> Utraque si præmissa neget, nil inde sequetur.
> Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.
> Nil sequitur geminis ex particularibus unquam.
> Pejorem sequitur semper conclusio partem.

En voici l'explication : 1° Le syllogisme doit contenir trois termes, le grand, le petit et le moyen. 2° Le petit terme et le grand terme ne peuvent être pris plus universellement dans la conclusion que dans les prémisses. 3° La conclusion ne doit pas contenir le moyen terme. 4° Le moyen terme doit être pris au moins une fois universellement. 5° On ne peut rien conclure de deux prémisses négatives. 6° On ne peut prouver une proposition négative par deux propositions affirmatives. 7° De deux propositions particulières il ne s'en suit rien. 8° La conclusion suit toujours la plus faible partie ; c.-à-d. si l'une des deux prémisses est négative, elle doit être négative ; si l'une des deux prémisses est particulière, elle doit être particulière (*Voy.* PROPOSITION). — Toutes ces règles peuvent se ramener à une seule : *L'une des prémisses doit contenir la conclusion et l'autre doit le faire voir* (*Logique de Port-Royal*, III, 10).

Les Scolastiques distinguaient, d'après Aristote, plusieurs espèces de syllogismes, selon les *modes* et les *figures*. Ils appelaient *modes du syllogisme* les différentes manières dont les 4 sortes de *propositions*, l'*universelle affirmative* et l'*universelle négative*, la *particulière affirmative* et la *particulière négative*, se combinent trois à trois pour former un syllogisme, selon que les propositions sont toutes trois affirmatives et universelles, ou l'une seulement affirmative et les deux autres négatives, ou l'une seulement universelle et les deux autres particulières, etc.; il y a 64 de ces *modes* possibles. — Ils appelaient *figures du syllogisme* les diverses positions du moyen terme dans les prémisses. Il y a 4 figures, selon qu'il est sujet dans la majeure et attribut dans la mineure, ou attribut dans la majeure et dans la mineure, ou sujet dans l'une et dans l'autre, ou enfin attribut dans la majeure et sujet dans la mineure. — De toutes ces combinaisons, 19 seulement peuvent donner des syllogismes concluants, savoir : 9 modes de la 1re figure, 4 de la 2e, et 6 de la 3e. Pour abréger, les Scolastiques désignaient par des lettres les 4 sortes de propositions qui peuvent entrer dans un syllogisme : l'*affirmative universelle* par A, la *négative universelle* par E, l'*affirmative particulière* par I, la *négative particulière* par O ; de sorte qu'au lieu de dire, par ex., qu'un syllogisme était composé de trois propositions affirmatives universelles, on disait qu'il était en AAA. Afin de mieux retenir ces combinaisons de lettres, on les avait enchâssées dans des formules mnémotechniques, et on en avait fait 4 vers correspondant aux 4 figures et dans lesquels les trois premières voyelles de chaque mot indiquent le mode :

> *BArbArA, cElArEnt, dArII, fErIO, bArAlIpton,*
> *CElAntEs, dAbItIs, fApEsmO, frIsEsOmorum,*
> *CEsArE, cAmEstrEs, fEstInO, bArOcO, dArAptI,*
> *FElAptOn, dIsAmIs, dAtIsI, bOcArdO, fErIsOn.*

Indépendamment de la distribution des syllogismes fondée sur la distinction des *modes* et des *figures*, on les a aussi divisés en *S. simples*, où le moyen n'est joint, dans la majeure, qu'à un seul des trois termes, et en *S. conjonctifs*, où il est joint à la fois aux deux autres termes. Le syllogisme cité plus haut comme exemple est un syllogisme simple; le syllogisme suivant est conjonctif : « Si Dieu est bon, il doit être aimé ; or il est bon, donc il doit être aimé ». Les syllogismes conjonctifs ont été partagés en *conditionnels*, *disjonctifs* et *copulatifs*, selon que la ma-

jeure est une proposition conditionnelle, ou une disjonctive, ou une copulative négative.

On peut en outre rapporter au syllogisme, comme en étant autant de transformations, toutes les autres espèces d'arguments : l'*enthymème* est un syllogisme tronqué ; le *dilemme*, un double syllogisme ; l'*épichérème*, un syllogisme où les prémisses sont accompagnées de leur preuve ; le *prosyllogisme*, le *sorite*, ne sont que des séries de syllogismes. *Voy.* ces mots.

La théorie du syllogisme formait, dans l'école d'Aristote et dans la Scolastique, une science compliquée. Créée tout entière par Aristote dans ses *Analytiques*, elle fut commentée par Alexandre d'Aphrodisie, Simplicius, Albert le Grand, St Thomas d'Aquin, etc. L'emploi du syllogisme devint même, entre les mains des scolastiques, la méthode par excellence. Attaquée par Ramus, Bacon, Locke, Descartes, la méthode syllogistique a perdu sa domination exclusive depuis les progrès de la philosophie moderne, en présence des découvertes que la méthode inductive a fait faire aux sciences physiques. Cependant, on doit dire que, si la méthode syllogistique ne méritait pas l'autorité exagérée dont elle a si longtemps joui, elle ne mérite pas non plus le mépris et l'abandon où elle est tombée depuis : on ne peut pas plus s'en passer dans la déduction et l'argumentation qu'on ne peut se passer de l'observation et de l'induction dans les sciences naturelles. *Voy.* Déduction et Démonstration.

Outre les écrits d'Aristote et de ses commentateurs, on pourra consulter, sur le syllogisme, la *Logique de Port-Royal*, et les *Lettres d'Euler à une princesse d'Allemagne*.

SYLPHES, sylphides, nom qu'on a cru longtemps dérivé du latin *sylvanus*, sylvain, mais qui n'est que le mot germanique *Elfe*, lequel a le même sens. Ce sont des génies aériens des deux sexes dans la mythologie scandinave. *Voy.* Génie.

SYLVAINS (du lat. *sylvanus*), *Sylvicolæ*. Ce nom, que les anciens donnaient aux divinités des bois, a été appliqué par les ornithologistes à un groupe d'oiseaux qui vivent dans les bois. Vieillot en a fait un ordre où il réunit les Passereaux de Cuvier, ses Grimpeurs et une partie de ses Gallinacés (Pigeons). — *Sylvain* est aussi le nom vulgaire de plusieurs Papillons des genres *Nymphale* et *Satyre*.

SYLVANE, sylvanite. *Voy.* Tellure.

SYLVES ou silves (du lat. *sylva*, forêt), nom que quelques auteurs latins ont donné à des recueils de pièces de poésies détachées et de genres divers : c'est ce que nous appellerions *mélanges*. Nous possédons en ce genre les *Sylves* de Stace. — Bacon a intitulé *Sylva sylvarum* un recueil de faits d'histoire naturelle et d'expériences de toutes sortes.

SYLVIA, nom latin scientifique de la *Fauvette*, a servi à former le mot *Sylviadés*, nom donné par les ornithologistes à divers groupes de Passereaux dentirostres qui tous ont pour type la Fauvette (*Voy.* Bec-Fin). — On l'étend à tous les oiseaux chanteurs qui égayent nos forêts durant la belle saison.

SYLVICOLE (du lat. *sylva*, forêt, et *colere*, habiter), *Sylvicola*, le *Figuier* de Buffon, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux, très-voisin des Roitelets et des Mésanges renferme un grand nombre d'espèces, toutes propres à l'Amérique et dont le ramage est assez agréable.

SYLVICULTURE, science qui a pour objet la culture et l'entretien des bois. Il ne faut pas confondre la *sylviculture* propr. dite, qui embrasse les grands bois et les forêts, et l'*arboriculture*, qui est limitée aux pépinières et aux plantations isolées ou de peu d'étendue. *Voy.* Arboriculture et Forêts.

SYLVIE, *Sylvia*, ou *Anémone des bois*, espèce d'Anémone (*Voy.* Anémone). — *Voy.* Sylvia.

SYLVINE. *Voy.* Potasse muriatée.

SYMBLÉPHAROSE (du gr. σύν, ensemble, et βλέφαρον, paupière), adhérence contre nature des paupières, particulièrement de la paupière supérieure avec le globe de l'œil.

SYMBOLE (du gr. σύμβολον), figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen du dessin, de la peinture ou de la sculpture, soit avec le secours d'expressions figurées : c'est une représentation des choses morales par des choses sensibles. Le Chien est le symbole de la fidélité ; la Colombe, de la simplicité ; le Renard, de la ruse ; le Caméléon, de la versatilité ; le Lion, de la valeur ; le Pélican, de l'amour paternel ; le Laurier, de la victoire ; le Lis de la majesté ; la Girouette, la Roue ou la Boule, de l'inconstance, etc.

Les Médaillistes appellent particulièrement *symboles* certaines marques emblématiques, certains attributs propres à quelque personne ou à quelque divinité : le Trident est le symbole de Neptune ; le Paon, celui de Junon ; une figure appuyée sur une Urne représente un fleuve. Les provinces, les villes ont aussi leurs symboles sur des médailles : le symbole de Paris est un vaisseau. *Voy.* Médaille.

Les *symboles* sont d'un usage perpétuel dans les religions, surtout dans celles de l'Egypte, de l'Inde et des anciens Grecs. L'étude de ces symboles et de leur signification est importante pour la connaissance de la Mythologie, et elle a reçu en Allemagne le nom de *Symbolique*. On a sur ce sujet un ouvrage capital de Creuzer, traduit par M. Guigniaut sous le titre de *Religions de l'antiquité* (*Voy.* Mythologie). A l'imitation de cet ouvrage, Mone a donné la *Symbolique du Nord* ; Bæhr, la *Symbolique du culte mosaïque*, la *S. des confessions chrétiennes*, etc.

Dans la Religion chrétienne, on entend par *symboles* : 1° les signes extérieurs des sacrements ; 2° le formulaire de la foi chrétienne : en ce dernier sens, l'Église a 4 symboles : 1° le *S. des Apôtres* ou *Credo*, qui renferme les principaux points de la doctrine enseignée par les Apôtres ; 2° le *S. de Nicée*, formulé au concile de Nicée en 325, qui proclame surtout contre Arius la doctrine catholique sur la divinité de Jésus-Christ ; 3° le *S. de Constantinople*, rédigé au concile de cette ville en 331 : il est le même que celui de Nicée, si l'on en excepte ce qui regarde la procession du St-Esprit ; 4° le *S. de St-Athanase*, extrait des écrits de ce docteur et renfermant la doctrine qu'il défendit contre les Ariens : ce symbole a été mentionné pour la 1re fois au concile d'Autun, en 670.

Pour les symboles particuliers des cultes réformés, *Voy.* Confession.

SYMBOLIQUE. *Voy.* Symbole.

SYMÉ torotoro, oiseau. *Voy.* Martin-pêcheur.

SYMÉTRIE (du lat. *symetria*, du gr. συμμετρία), proportion qu'ont entre elles, sous le rapport de la grandeur et de la figure, les diverses parties d'un même sujet. C'est une des conditions de la beauté (*Voy.* Proportion ; *Voy.* aussi Contraste). Ce mot s'emploie surtout dans les arts : en Architecture, la symétrie est l'exacte correspondance des parties similaires qui se répètent d'un côté comme de l'autre d'un édifice, d'un local, soit pour la dimension, soit pour la composition des masses, soit enfin pour la distribution des détails : si, p. ex., il y a 4 colonnes, 4 fenêtres d'un côté, il faut, pour la symétrie, qu'il y en ait aussi 4 de l'autre. La nature offre partout des exemples de symétrie, aussi bien parmi les êtres inanimés (plantes, cristaux, etc.) que parmi les êtres animés : l'homme et la plupart des animaux sont composés d'organes placés symétriquement par rapport à un plan vertical.

Dans les ouvrages d'esprit, il existe aussi une sorte de *symétrie*, mais moins rigoureuse. On entend par *symétrie du style* toute correspondance des mots et des membres d'une phrase entre eux ou même de plusieurs phrases entre elles.

En Musique, la *symétrie* est la proportion et le rapport de durée et d'intonation que les parties d'un air ont entre elles et avec leur tout. La symétrie admet la répétition des mêmes formes ; mais elle n'exige quelquefois que leur correspondance.

symétrie. En Géométrie, on dit que deux *figures*

sont *symétriques* par rapport à un point, à un axe, à un plan, quand leurs points sont situés deux à deux sur une même droite passant par ce point, ou perpendiculaire à cet axe ou enfin perpendiculaire à ce plan, de part et d'autre, et à la même distance. Bravais a démontré (*Journal de Mathém.*, t. XIV): 1° que deux figures symétriques par rapport à un axe sont égales et superposables; 2° que deux figures, symétriques d'une même figure par rapport à deux centres différents sont égales; 3° que quand deux figures sont symétriques par rapport à un plan, on peut toujours déplacer l'une d'elles de manière à la rendre symétrique de l'autre par rapport à un point quelconque pris dans ce plan. — Il résulte de ces faits que la symétrie par rapport à un axe ne donne pas une figure différente d'une figure donnée, mais seulement une figure égale différemment orientée, et que les deux autres genres de symétrie ne peuvent fournir qu'une seule figure symétrique d'une figure donnée et que l'orientation seule peut différer. — On démontre que dans l'un ou l'autre des deux derniers genres de symétrie: 1° une droite, un angle, un polygone, un dièdre ont pour symétrique une droite, un angle, un polygone, un dièdre égaux aux premiers; 2° que les symétriques d'un angle solide ou d'un polyèdre sont des figures ayant tous leurs éléments égaux aux éléments homologues des premiers, mais non superposables à celles-ci parce que la disposition y est inverse; 3° enfin que deux polyèdres symétriques sont équivalents.

On dit qu'une figure a *un centre*, *un axe*, ou *un plan de symétrie*, quand les points de cette figure sont deux à deux symétriques par rapport à ce point, à cet axe ou à ce plan. Ainsi dans l'ellipse, la droite qui passe par les foyers, et la perpendiculaire à cette droite menée par son milieu, sont des axes de symétrie; l'intersection de ces deux droites est un centre de symétrie. De même dans un parallélogramme, ou dans un parallélipipède, le point de rencontre des diagonales est un centre de symétrie. Dans la sphère, tout plan mené par le centre est un plan de symétrie; dans l'ellipsoïde, il existe trois plans de symétrie passant par le centre et rectangulaires entre eux, etc.

SYMPATHIE (du gr. συμπάθεια, conformité d'affection). On désigne par ce mot le penchant qui attire deux personnes l'une vers l'autre, et les rapports de caractère qui sont le principe de cette attraction; c'est de la sympathie ainsi comprise que Corneille a dit (*Rodogune*):

> Il est des nœuds secrets, il est des *sympathies*,
> Dont par le doux rapport les âmes assorties
> S'attachent l'une à l'autre, etc.

En Philosophie, on entend par *sympathie* la disposition à partager les sentiments de nos semblables, leurs plaisirs ou leurs peines. C'est ce qu'Horace a décrit dans ces vers de l'*Art poétique*:

> Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent
> Humani vultus : si vis me flere, dolendum est
> Primum ipsi tibi.

Cette disposition est la source de la plupart des affections bienveillantes, comme l'*antipathie* est la source des affections malveillantes. Elle prend, selon les circonstances, les noms d'*amour*, de *compassion*, de *charité*, etc. Adam Smith, dans sa *Théorie des sentiments moraux*, a donné la sympathie comme le principe et la règle de toute la morale : mais ce système succombe devant les objections qu'on fait à toute théorie fondée sur le *sentiment*. *Voy.* ce mot.

En Physiologie, on appelle *sympathie* le rapport qui existe entre les actions et les affections de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés. On distingue : 1° les sympathies qui résultent de l'action des sens; 2° les contractions musculaires, dites *synergies*; 3° les contractions involontaires succédant à une impression nerveuse; 4° les modifications de circulation, d'absorption, etc., qui surviennent à la suite d'un autre acte du même ordre, ou bien comme conséquence d'une impression des sens; 5° les modifications cérébrales provoquées par une impression extérieure et réciproquement celles que l'activité du cerveau peut imprimer aux divers organes. C'est sur la connaissance de ces effets qu'est fondé, en Médecine, l'emploi des *révulsifs*.

SYMPATHIQUE, ce qui a rapport aux sympathies. *Voy.* SYMPATHIE.

En Anatomie, on appelle *Système nerveux du grand sympathique* ou *S. nerveux ganglionnaire*, *S. de la vie organique*, une double chaîne de ganglions qui se trouvent sur les côtés et au-devant de la colonne vertébrale et qui sont réunis entre eux et avec les nerfs rachidiens. On distingue : 1° les ganglions de la tête; 2° les ganglions cervicaux d'où partent des nerfs formant réseau, ou *plexus*, sur le cœur et autour de l'estomac (*plexus cardiaque*, *plexus hypogastrique*); 3° les douze ganglions thoraciques, qui fournissent les *nerfs splanchniques*; 4° les ganglions abdominaux, et les filets qui les relient, formant le *plexus cœliaque* ou *solaire*. Les filets nerveux sympathiques présentent cette particularité, qu'ils conservent leur calibre dans presque tout leur trajet, et qu'ils sont constitués pour la plupart de fibres nerveuses spéciales, dites *fibres de Remak*. Les nerfs sympathiques paraissent agir continuellement sur les muscles des vaisseaux pour les contracter et diminuer ainsi le calibre vasculaire : on les appelle pour cette raison *nerfs vaso-moteurs*; la section du grand sympathique amène un plus grand afflux du sang dans les parties où il se distribue, et une augmentation de chaleur considérable. Ces nerfs agissent encore sur le cœur, sur les muscles de l'intestin et en général sur tous les muscles lisses de la vie organique. Il est probable que les ganglions sont des centres d'actions réflexes pour toutes les impressions qui viennent des viscères. — Par opposition au *grand sympathique*, on a appelé *nerf moyen sympathique* et *nerf petit sympathique* le nerf *pneumogastrique* et le nerf *facial* (*Voy.* ces deux mots). — *Voy.* aussi NERFS.

En Médecine, les *affections sympathiques* sont celles qui n'ont qu'un rapport éloigné avec l'organe primitivement atteint.

Poudre sympathique ou *P. de sympathie*, poudre qui eut un instant de vogue vers le milieu du XVIIe siècle et à laquelle on attribuait la faculté de guérir incontinent les plaies, et même de faire reconnaître un meurtrier, en l'appliquant seulement sur une portion des vêtements ensanglantés du blessé. Cette poudre était du sulfate de zinc, effleuri par une longue exposition à l'air et au soleil.

Encre sympathique, composition avec laquelle on peut écrire sans que l'encre paraisse d'abord, mais qu'on peut rendre visible à volonté. *Voy.* ENCRE.

SYMPHONIE (du gr. συμφωνία). Ce mot signifie, d'après son étymologie, toute union de voix ou de sons qui forment un concert. Dans son acception générale, il désigne une composition faite pour plusieurs instruments; mais dans l'usage habituel, c'est le nom d'une pièce de musique d'un genre particulier divisée en trois ou quatre morceaux, et composée pour un orchestre complet : la 1re partie de la symphonie est l'*allegro*, la 2e l'*andante*, la 3e le *menuet* ou le *scherzo*, la 4e le *final* ou *rondeau*. — Lully et San-Martini se sont des premiers exercés en ce genre. On estime particulièrement les symphonies d'Haydn, de Mozart, de Gossec, de Méhul, mais surtout celles de Beethoven. De nos jours, H. Berlioz, Douay, Félicien David, ont écrit des symphonies qui sont aussi fort goûtées.

SYMPHORINE (du gr. σύμφορος, ramassé), *Symphoricarpus*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, renferme des arbustes d'ornement, à grappes *serrées*, d'un effet agréable. La *S. boule de neige* (*S. leucocarpa* ou *racemosa*), originaire de la Caroline, est remarquable par ses grap-

pes de fruits globuleux, d'un beau blanc et de la grosseur d'une cerise, qui persistent jusqu'à l'hiver. La *S. du Mexique* (*S. mexicana*) est chargée, en été, de fleurs roses en grappes terminales ; son fruit, de la grosseur d'un pois, est blanc, piqueté de violet. La *S. à petites fleurs* (*S. parviflora*), également originaire de la Caroline, est un petit arbrisseau touffu, à fleurs peu apparentes et à fruits rouges.

SYMPHYSE (du gr. σύμφυσις), se dit, en Anatomie, de tout ensemble des moyens qui servent à retenir en rapport les os dans les articulations ; mais plus particulièrement de certaines articulations, telles que la *S. du pubis* et la *S. sacro-iliaque*. — On appelle *symphyséotomie* (de *symphyse*, et du gr. τομή, section), une opération à laquelle on est forcé de recourir dans certains accouchements périlleux.

SYMPHYTUM, nom latin botanique du genre *Consoude*. *Voy.* ce mot.

SYMPIÉZOMÈTRE (du gr. συμπιέζω, comprimer, et μέτρον, mesure), dit aussi *Thermo-baromètre*, espèce de baromètre, permettant l'emploi de liquides moins denses que le mercure ; il est composé d'un réservoir d'air, logé dans la boule d'un thermomètre à alcool, et sur lequel s'exerce la pression atmosphérique par l'intermédiaire d'un tube recourbé contenant de l'huile. Quand la pression change, la colonne d'huile monte ou descend, par l'élasticité de l'air du réservoir, comme une colonne barométrique. Le volume de l'air confiné dans ce réservoir dépend de la température et de la pression. Le thermomètre donnant la température ; il est aisé de calculer la pression. Cet instrument, employé dans la Marine, et destiné à remplacer le baromètre nautique ordinaire, est d'une très-grande sensibilité. Il a été inventé par Amontons et Boyle, puis perfectionné par Adie, Bunsen, Silbermann et Gaudin.

SYMPLOQUE, *Symplocos*, genre de la famille des Styracées, renferme des plantes ligneuses et des arbrisseaux, à feuilles alternes, entières, sans stipules ; à fleurs variant du blanc au rose vif, solitaires ou réunies en grappes. Ces plantes habitent l'Amérique méridionale. Le *S. thé*, ou *Arbre à thé de Bogota*, a des feuilles odoriférantes d'un beau noir luisant ; ces feuilles séchées donnent une infusion d'un vert jaunâtre, d'une odeur aromatique fort agréable.

SYMPOSIAQUES (du gr. συμποσιακοί, s.-ent. λόγοι), entretiens tenus dans un banquet. On a sous ce titre un des livres les plus curieux de Plutarque. Le *Banquet* de Platon est du même genre.

SYMPTOMATOLOGIE (du gr. σύμπτωμα, symptôme, et λόγος, traité), partie de la Médecine qui traite des symptômes des maladies. *Voy.* Séméiologie.

SYMPTÔME (du gr. σύμπτωμα), modification qui survient dans la constitution ou dans les fonctions et qui se trouve, liée à la présence d'une maladie. C'est par l'ensemble et la succession des *symptômes* qu'on reconnaît la maladie. — On appelle *maladie symptomatique*, celle qui dépend d'une autre maladie, dont elle est en quelque sorte le symptôme : on oppose les maladies *symptomatiques* aux maladies *essentielles* ou *idiopathiques* ; *médecine symptomatique*, une méthode de traitement qui consiste à combattre les symptômes d'une maladie sans se préoccuper de la cause même du mal.

SYNADELPHES (du gr. σύν, ensemble, et ἀδελφός, frère), monstres doubles autositaires, de la famille des Monocéphalions, caractérisés par la présence de 8 membres avec un seul tronc et une seule tête.

SYNAGOGUE (du gr. συναγωγή, assemblée), nom par lequel on désigne communément le lieu où les Juifs s'assemblent pour prier, lire et entendre la lecture des livres saints. La synagogue était à la fois, chez les anciens Juifs, un lieu de prières, une école et un tribunal religieux. On construisait les synagogues sur les lieux élevés ; le sanctuaire était du côté de l'Orient et la porte au couchant. On ne comptait pas moins de 400 synagogues à Jérusalem : chacune d'elles avait un chef nommé *chacam* ou *archisynagogue*. — Dans les synagogues modernes, il y a du côté de l'Orient, en mémoire de l'arche d'alliance, une arche ou mémoire où l'on renferme les cinq livres de Moïse ou livres de la loi, écrits à la main sur du vélin en manière de rouleau, suivant l'usage antique. On y remarque aussi une estrade sur laquelle se font les lectures et les autres actes du service religieux. Les hommes se tiennent au milieu ; les femmes occupent des places séparées dans les galeries latérales. — Parmi les plus fameuses synagogues, on cite, dans l'antiquité, la synagogue d'Alexandrie, et dans les temps modernes, celles de Bagdad, de Tolède, d'Amsterdam, de Paris, de Livourne, de Vienne, d'Altona, etc.

SYNALLAGMATIQUE (du gr. συνάλλαγμα, échange, transaction), ce qui est réciproque. Un contrat est dit *synallagmatique* ou *bilatéral*, lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres : tels sont les contrats de bail, de vente, etc. Les actes de cette nature sous signature privée ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct (C. civ., art. 1102, 1184, 1325). *Voy.* Doubles.

SYNALLAXE, *Synallaxis*, nom donné par Vieillot à un genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, famille des Grimpereaux et voisin des Sittelles. Il comprend des oiseaux de l'Amérique méridionale, qui se tiennent dans les broussailles et dans les petits bois où ils vivent de moucherons. Le type du genre est le *S. à tête rousse*, du Brésil.

SYNANCÉE, *Synanceia*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues Cuirassées, détaché par Bloch du genre des Scorpènes, comprend plusieurs espèces qui habitent les mers des Indes : tête grosse et monstrueuse, formes hideuses. On distingue : la *S. horrible* ou *Crapaud de mer*, la *S. double filament* et la *S. didactyle*.

SYNANTHÉRÉES, nom donné par Linné à la vaste famille de plantes connue aujourd'hui sous le nom de *Composées*. *Voy.* ce mot.

SYNAPTASE. *Voy.* Émulsine.

SYNARTHROSE. *Voy.* Articulation.

SYNCARPE (du gr. σύν, ensemble, et καρπός, fruit). En Botanique, on appelle *syncarpe* ou *fruit syncarpé* tout fruit formé par la réunion de plusieurs carpelles soudés ensemble. Parmi ces fruits les uns sont indéhiscents, secs (glande, noisette) ou charnus (pomme, orange, raisin) ; les autres, déhiscents (pavot, giroflée, jusquiame, etc.).

SYNCELLE (du gr. συγκέλλω, naviguer de conserve), titre donné, dans l'ancienne Église grecque, à un ecclésiastique qui demeurait auprès du patriarche, pour être témoin de sa conduite. Tel était le fameux chronologiste *George le Syncelle*, du VIII[e] siècle. — Dans la suite cet office devint une dignité, et il y eut des syncelles des églises.

SYNCHRONE, synon. d'*Isochrone*. *Voy.* ce mot.

SYNCHRONISME (du gr. συγχρονισμός), coïncidence des dates, des époques. La connaissance des synchronismes, c.-à-d. des événements qui sont arrivés simultanément dans différents pays, est importante pour l'étude de l'histoire. On a publié dans le but de fixer les faits dans la mémoire un grand nombre de *Tableaux synchroniques* : on estime ceux de Lamp, Bredow, Vater ; les *Atlas* de Kruse, de Lesage ; les *Tableaux chronologiques et synchroniques* de Leclerc ; les *Tables chronologiques* de Blair ; les *Fastes universels* de Buret de Longchamps, etc.

SYNCHYSIS (du gr. σύγχυσις), vieux mot repris par l'oculiste Desmarres, qui appelle *Synchysis étincelant*, une affection de l'œil, caractérisée par la sensation de paillettes brillantes, se mouvant dans les humeurs de l'œil. C'est surtout après les opérations de cataracte par abaissement qu'on la constate ; elle est due à des cristaux de cholestérine.

SYNCOPE (du gr. συγκοπή), perte subite et momentanée du sentiment avec suspension de la respi-

ration et des mouvements du cœur. On lui donne aussi, selon le degré de l'accident, les noms de *défaillance* ou *pamoison*, d'*évanouissement*, de *lipothymie*: c'est ce qu'on appelle *se trouver mal*. La cause première de la syncope est dans l'interruption de l'action du cœur : la suspension des fonctions cérébrales et de tous les actes qui en dérivent n'a lieu que parce que le sang cesse d'arriver au cerveau : ce n'est point l'effet d'une congestion au cerveau ou aux poumons comme dans l'apoplexie ou dans l'asphyxie; la syncope s'accompagne quelquefois de convulsions. Les maladies qui attaquent le cœur et les gros vaisseaux qui en partent, plusieurs maladies cérébrales et pulmonaires, les émotions vives, l'anémie, la pléthore, une abstinence prolongée, des efforts musculaires trop violents peuvent occasionner des syncopes.— Pour ranimer les individus tombés en syncope, il faut les exposer au grand air, desserrer leurs vêtements et les coucher horizontalement. On emploie en même temps les frictions, les aspersions avec l'eau froide vinaigrée, l'inspiration des sels, de l'éther, etc.

En Grammaire, la *syncope* est le raccourcissement d'un mot par le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu de ce mot ; c'est ainsi qu'on dit, en latin : *vincla* pour *vincula*, *liberûm* pour *liberorum*, *nil* pour *nihil*, *mi* pour *mihi* ; et en français : *j'avoûrai* pour *j'avouerai*, quoi qu'on *die* pour quoi qu'on *dise*. *M'sieu* pour *Monsieur*, *Mamzelle* pour *Mademoiselle* sont des espèces de syncopes.

En Musique, on appelle *syncope* le prolongement sur le temps fort d'un son commencé sur le temps faible. C'est ce que quelques-uns appellent *ligature*. On distingue la *S. brévissime*, la *brève*, la *longue*, la *très-longue*, selon qu'elle occupe le quart ou la moitié d'un temps, un temps entier ou deux temps.

SYNCRÉTISME (du gr. συγκρητισμός), nom donné, en Philosophie, à la réunion en un seul système de doctrines hétérogènes et inconciliables. On l'oppose à *éclectisme*.

SYNDACTYLES (du gr. σύν, ensemble, et δάκτυλος, doigt), division de l'ordre des Passereaux, où Cuvier faisait entrer les oiseaux de cet ordre, dont le doigt externe, presque aussi long que le doigt du milieu, lui est uni jusqu'à l'avant-dernière articulation. On trouve dans cette division les genres *Guêpier*, *Calao*, *Martin-pêcheur*, *Momot*, *Manakin*, etc. — *Voy.* Alcyon.

SYNDÉRÈSE (du gr. συνδιαιρέω, discerner), nom donné par les Théologiens au discernement moral, sentiment de la conscience qui donne la connaissance naturelle des principes de la bonne morale, et qui porte à fuir le mal et à pratiquer le bien. Il est synonyme de *conscience morale*.

SYNDESMOGRAPHIE, syndesmologie (du gr. σύνδεσμος, ligament), partie de l'Anatomie qui traite des ligaments.

SYNDIC (du lat. *syndicus*, du gr. σύνδικος). On entend en général par *syndic* un mandataire quelconque chargé de veiller aux intérêts d'une association, d'une compagnie et de la représenter devant le public : tels sont les *S. des agents de change*, les *S. de la chambre des notaires*, *des avoués*, etc. Il se dit, en particulier, de ceux qui, dans une faillite, sont délégués pour représenter la masse des créanciers. Les devoirs des *S. de faillite* sont tracés par le Code de commerce, art. 463-536, et par la loi du 18 mai 1838.

Sous le régime des maîtrises et des jurandes, chaque corporation d'arts et métiers avait son *syndic*, chargé de faire exécuter ses règlements. On appelait *syndicat* la charge de syndic et le temps que durait cette charge; *chambre syndicale*, une espèce de tribunal disciplinaire qui jugeait les infractions aux règlements de la corporation. — La loi du 10 juin 1865 a créé des *associations syndicales* entre propriétaires, tantôt libres, tantôt autorisées par l'administration, pour effectuer les travaux de drainage, de desséchement et d'assainissement, ainsi que ceux destinés à prévenir les inondations.

Dans le Midi de la France, on donnait le nom de *syndic* au premier magistrat de la plupart des villes ; on le donne encore à celui de la ville de Genève. — Après 1789, on a donné quelque temps le nom de *procureur-syndic* à l'administrateur d'un district.

Dans la Marine, on nomme *syndics des gens de mer*, des employés qui, dans les sous-quartiers maritimes, et particulièrement dans les localités éloignées des centres de population, exercent à l'égard des marins classés et de leurs familles le patronage attribué dans les grands centres aux commissaires pour les quartiers.

SYNECDOCHE ou synecdoque (du gr. συνεκδοχή), figure de Rhétorique : c'est un trope par lequel on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus, ou par lequel on prend le genre pour l'espèce, l'espèce pour le genre, la partie pour le tout ou le tout pour la partie : *cent voiles* pour cent vaisseaux ; *castor* pour chapeau fait avec le poil de cet animal ; l'*homme*, le *Français*, le *riche*, pour les hommes, les Français, les riches, sont autant de *synecdoques*. — L'*antonomase* est une espèce de synecdoque.

SYNÉRÈSE (du gr. συναίρεσις), terme de Grammaire, désigne la réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement de lettres : c'est une espèce de *crase*. C'est par *synérèse* que les poëtes latins font quelquefois de deux syllabes les mots *Orpheus*, *deerant*, etc. On oppose la *synérèse* à la *diérèse*. *Voy.* ce mot.

SYNERGIE (du gr. συνεργία), se dit, en Médecine, de l'action simultanée, du concours d'action entre divers organes, dans l'état de santé.

SYNETHÈRES, nom latin scientifique du genre *Coendou*. *Voy.* ce mot.

SYNGAME (du gr. σύγγαμος, uni par mariage), genre d'Helminthes parasites. *Voy.* Sclérostome.

SYNGÉNÉSIE (du gr. σύν, ensemble, et γένεσις, génération), 19[e] classe du système de Linné, renferme les plantes qui ont les étamines réunies par les anthères, de manière à présenter une espèce de tube, à travers lequel passe et s'élève le pistil, comme dans la Violette et les Synanthérées (Composées).

SYNGNATHE (du gr. σύν, ensemble, et γνάθος, mâchoire), *Syngnathus*, vulg. *Aiguille de mer*, genre de Poissons lophobranches, de l'ordre des Ostéodermes : corps très-long, mince, presque cylindrique, terminé par un museau tubuleux et long, à l'extrémité duquel est la bouche, très-petite, fendue verticalement, dépourvue de dents. Ces poissons se nourrissent de vers et d'œufs de poisson. Le *S. vert*, vulg. *Cavau*, se trouve dans la Méditerranée. Il est long de 0^{m},35 et à peine épais de quelques millimètres. On distingue encore le *S. trompette de mer*, vulg. *Gagnola*, et le *S. tuyau de mer* : ces poissons servent d'appât pour la pêche. — On rattache à ce genre les *Hippocampes*. *Voy.* ce mot.

SYNODE (du gr. σύνοδος), se dit spécialement de certaines assemblées religieuses. *Voy.* Synode au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SYNODIQUE (révolution). *Voy.* Révolution et Lune.

SYNODON, poisson Sparoïde. *Voy.* Dentex.

SYNONYME (du gr. συνώνυμος), se dit d'un mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable. Les véritables synonymes sont très-rares : ce sont le plus souvent des mots empruntés à des idiomes différents pour exprimer la même idée (*hypothèse* et *supposition*, *pyroscaphe* et *bateau à vapeur*, etc.); le plus souvent les mots qui paraissent synonymes sont séparés par des nuances délicates, mais réelles. — L'étude des synonymes est de la plus haute importance pour quiconque veut écrire ou parler une langue avec une entière justesse. Les Latins avaient écrit sur cette matière des traités spéciaux qui ne nous sont point parvenus. Le plus ancien *Traité des Synonymes* que nous possédions est celui du Grec Ammonius, trad. par

Pillon (1824 et, sous le titre de *Synonymes grecs*, 1847). Pour le latin, on cite les traités de L. Valla, d'Ausone Popma, de Dœderlein, d'A.-D. Richter; les *Synonymes latins* de Gardin-Dumesnil et le *Traité des synonymes de la langue latine* de MM. E. Barrault et E. Grégoire (1853). Parmi ceux qui traitent de la langue française, les plus estimés sont: les *Remarques* de Ménage et de Bouhours; les *Synonymes français* de l'abbé Girard (1736) et ceux de Beauzée (1769); les *Nouveaux synonymes français* de l'abbé Roubaud; le *Nouveau Dictionnaire universel des synonymes de la langue française* de M. Guizot (1809 et 1848); le *Dictionnaire complet des synonymes français* d'Em. Haag (1835); le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye (1858). Sommer a donné, sous le titre de *Petit dictionnaire des synonymes français*, un bon abrégé de ces grands travaux.

SYNONYMIE (du gr. συνωνυμία), figure de Rhétorique qui consiste à répéter la même idée en termes différents; p. ex.: *Abiit, evasit, erupit, effugit*. Cette figure a pour but de frapper davantage l'esprit des auditeurs.

SYNOPTIQUE (du gr. συνοπτικός), qui permet d'embrasser, de saisir du même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble. Il se dit surtout en parlant de tableaux qui représentent un ensemble de faits scientifiques ou historiques.

SYNOQUE (du gr. σύνοχος, continu), dénomination générale sous laquelle on désignait jadis toute fièvre qui dure pendant un certain temps, sans intermission et même sans rémission bien marquée. La *fièvre inflammatoire* des auteurs modernes est la *fièvre synoque* des anciens.

SYNOVIE (du gr. σύν, avec, et du lat. *ovum*, œuf). Ce mot hybride, créé par Paracelse, désigne un liquide, clair, filant comme le blanc d'œuf, analogue au mucus pour sa composition, et qui est sécrété dans les articulations ainsi qu'à la surface de certaines membranes séreuses (*Voy.* ci-après). La synovie articulaire facilite les mouvements des membres en favorisant le glissement des extrémités osseuses qui composent les articulations: elle remplit chez les animaux les mêmes fonctions que les huiles et la graisse dans les rouages des machines. Plus les articulations sont appelées à fournir de grands ou de fréquents mouvements, plus la synovie y est abondante. — Pour les maladies des synoviales, *Voy.* ARTHRITE, RHUMATISME, GOUTTE, etc.

On appelle: *capsules synoviales* de petits sacs membraneux qui existent dans les articulations (*Voy.* CAPSULES); *bourses synoviales*, des membranes en forme de sacs sans ouverture, interposées entre la peau et certaines parties osseuses ou cartilagineuses saillantes, comme le trochanter, la rotule, l'olécrâne, etc.; *glandes synoviales*, des pelotons rougeâtres, situés dans l'intérieur des capsules synoviales.

SYNOVITE TENDINEUSE, maladie du Cheval. *Voy.* MOLETTE.

SYNSPORÉES, tribu d'Algues. *Voy.* ZYGNÉMÉES.

SYNTAGMA (mot grec qui signifie *ordre, arrangement*), titre donné à divers traités méthodiques. Le principal ouvrage de Gassendi porte le titre de *Syntagma philosophiæ Epicuri*.

SYNTAXE (du gr. σύνταξις, arrangement), partie de la Grammaire qui a pour objet les rapports à établir entre les mots et les phrases afin d'exprimer les rapports qui existent entre les pensées. Ces rapports ne pouvant être que de concordance ou de dépendance, la syntaxe se divise en deux parties: *S. d'accord* et *S. de régime*. Les règles de la syntaxe font l'objet principal de toutes les grammaires. *Voy.* GRAMMAIRE et CONSTRUCTION.

SYNTHÈSE (du gr. σύνθεσις, composition), procédé de Méthode qui, dans l'observation, va du simple au composé, des éléments au tout, et dans le raisonnement, du principe aux conséquences. On l'appelle aussi *méthode de doctrine* ou *d'enseignement*, parce que c'est elle que l'on emploie pour exposer les vérités déjà découvertes et pour en montrer l'enchaînement. On oppose la *synthèse* à l'*analyse*, et l'on distingue autant de sortes de synthèses qu'il y a d'analyses. Cependant la synthèse ne se borne pas toujours à être la contre-partie de l'analyse; elle trouve souvent des combinaisons nouvelles; en Chimie, elle crée des composés qui n'existent pas dans la nature, en Physique, elle invente des expériences et des appareils, etc. *Voy.* ANALYSE et MÉTHODE.

En Chirurgie, on appelle *synthèse* la réunion de parties divisées, p. ex. des bords d'une plaie ou des fragments d'un os (*S. de continuité*), ou le rapprochement de parties qui étaient seulement écartées ou déplacées, comme dans les luxations (*S. de contiguïté*). *Voy.* PLAIE, FRACTURE, LUXATION, etc.

SYNTONINE (du gr. σύντονος, qui fait effort), dite aussi *Musculine*, matière qui forme la substance propre contractile des muscles. *Voy.* FIBRINE.

SYPHILIS (mot introduit au XVI[e] siècle par Fracastor, auteur d'un poëme latin qui porte ce titre: il paraît formé du lat. *sus*, pourceau, et du gr. φιλία, amour; c.-à-d. *amour immonde*), maladie honteuse. L'origine de cette maladie est encore inconnue. On a cru longtemps qu'elle avait été apportée d'Amérique après la découverte du Nouveau Monde; il est démontré aujourd'hui qu'elle remonte aux temps les plus reculés: elle est aussi ancienne que la débauche, dont elle est le fruit et la punition. — On appelle *syphilides* un groupe de maladies cutanées propres à la syphilis et qui en sont une manifestation.

SYRINGA, nom donné par Tournefort à l'arbuste qu'on appelle vulgairement *Seringat*, et que Linné appelle *Philadelphus*. Le *Seringat* forme le genre type de la famille des Philadelphées: il se compose d'arbrisseaux à feuilles opposées et dentelées, à fleurs blanches et élégantes, le plus souvent odorantes. L'espèce principale est le *S. odorant* (*P. coronarius*), arbrisseau très-rameux, qui s'élève à 1 ou 2^{m}: feuilles ovales, acuminées; fleurs blanches et qui réunies en bouquet exhalent une très-forte odeur de fleur d'oranger. Cette espèce croît dans les Alpes, le Piémont, le Dauphiné, etc.; elle s'accommode de tous les terrains et de toutes les expositions. Il existe une variété de seringat à fleurs inodores, qui a les fleurs beaucoup plus grandes, presque solitaires. Elle est originaire de la Caroline.

Le mot latin *Syringa* est aujourd'hui le nom botanique du genre *Lilas*.

SYRINX, nom grec de la *Flûte de Pan*. *Voy.* FLUTE.

SYRNIUM, nom latin scientifique du *Chat-Huant*. *Voy.* ce mot.

SYRPHE (du gr. σύρφος), *Syrphus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères et type de la tribu des *Syrphides*, renferme un assez grand nombre d'espèces la plupart européennes et qui ont quelque ressemblance avec les guêpes et les bourdons; leur abdomen va s'amincissant et se termine en pointe; leurs larves sont des vers coniques qui se nourrissent de pucerons. L'espèce type, le *S. du groseillier* (*S. ribesii*), est longue de 0^{m},01: cet insecte a le thorax vert, l'abdomen noir, rayé de 4 bandes jaunes. — A la tribu des Syrphides se rapportent encore les genres *Volucelle*, *Éristale*, *Hélophile*, *Mérodon*, *Ascie*, *Eumère*, etc.

SYRTES (du gr. σύρτις), nom donné par les anciens à des bancs de sable mobiles situés sur les côtes de l'Afrique septentrionale. *Voy.* SYRTE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

SYSTALTIQUE (MOUVEMENT). *Voy.* SYSTOLE.

SYSTÈME (du gr. σύστημα, assemblage). Il se dit de tout assemblage de propositions, de principes enchaînés ensemble, de manière à former une doctrine. C'est ainsi que l'on distingue, en Philosophie, les systèmes de Platon, d'Aristote, de Descartes, etc.; en Astronomie, le système de Copernic, de Newton, etc. — Le plus souvent ce mot se prend en mauvaise part, et signifie une hypothèse gratuite à

laquelle on s'efforce de ramener la marche de la nature. Les anciens, qui procédaient plutôt par des suppositions et des conjectures que par des observations et des expériences ont professé, en Philosophie, en Astronomie, en Médecine, des systèmes fort divers que font connaître les histoires de ces sciences. Condillac a donné un *Traité des systèmes*, dans lequel il a montré les causes et les dangers de ces hypothèses.

Système se prend aussi pour un assemblage de parties qui se coordonnent et qui dépendent les unes des autres, qu'elles soient l'œuvre de la nature (*S. du monde, S. planétaire, S. de montagnes*), ou l'œuvre de l'homme (*S. métrique, S. décimal*). Il se dit dans le même sens des parties qui concourent à former une machine, un mécanisme.

En Anatomie, *système* s'entend d'un ensemble d'organes composés des mêmes tissus et destinés à des fonctions analogues : *S. nerveux, S. musculaire, S. osseux*, etc.

En Histoire naturelle, on appelle *système* une certaine distribution des êtres de la nature : un *système* diffère d'une *méthode* en ce que le premier est un ordre artificiel fondé sur un petit nombre de caractères, comme le *système* botanique de Linné, tandis qu'une *méthode* repose sur un ensemble de rapports réels : telle est la *méthode* de Jussieu. *Voy.* CLASSIFICATION.

Système, en Musique, est synonyme d'*intervalle composé*. *Voy.* INTERVALLE.

En Finances, quand on dit *le Système*, en prenant le mot seul, on entend le système de Law. *Voy.* ce nom au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Système continental. Voy. BLOCUS.

SYSTOLE (du gr. συστολή), mouvement de contraction du cœur, opposé à la *diastole*. *Voy.* CŒUR.

SYSTYLE (du gr. σύστυλος), se dit, en Architecture, d'un édifice dont les colonnes sont écartées les unes des autres de deux diamètres ou de quatre modules.

SYZYGIE (du gr. συζυγία), désigne, en Astronomie, la conjonction et l'opposition d'une planète avec le soleil. Ce terme s'emploie particulièrement en parlant de la *lune*. *Voy.* ce mot.

T

T, consonne dentale, la 20ᵉ lettre de notre alphabet. Le *t* se confond presque avec le *d* et se permute souvent avec cette lettre ; cependant il est plus dur. Le *th* qui, chez nous, se prononce comme le *t* simple, a dans plusieurs langues, en grec, en anglais, etc., une prononciation toute différente, qui tient à la fois de la dentale et de la sifflante. — Employé comme lettre numérale, τ' chez les Grecs, valait 300; ͵τ 300,000. Chez les Latins, T s'employait dans les bas siècles pour 160 ; T pour 160,000. — Comme abréviation, T. se mettait chez les Romains pour *Titus, Tullius*, etc. Chez nous; T. F. voulait dire *travaux forcés*, T. P., *travaux forcés à perpétuité*. Dans les prénoms, Th. se met pour *Théodore, Thérèse, Thomas*. — Dans les Monnaies, T est la marque de la monnaie de Nantes. — En Chimie, Ta désigne le *Tantale* ou *Colombium*; Te, le *Tellure*; Th, le *Thorium* ; Tha, le *Thallium;* The, le *Therbium* ; Ti, le *Titane* ; Tu, le *Tungstène*.

TABAC (de l'espagn. *tabaco*, de l'île de *Tabago*, où il fut d'abord trouvé), *Nicotiana*, genre de la famille des Solanées, tribu des Nicotianées, renferme des plantes herbacées, presque ligneuses, à tige droite, cylindrique ; à feuilles très-amples, molles, d'un vert foncé ; à fleurs blanchâtres, verdâtres ou purpurines, d'une seule pièce, conformées en entonnoir ou en soucoupe ; à graines petites et nombreuses, contenues dans des capsules à 2 loges. Presque toutes les espèces sont originaires de l'Amérique du Sud ; deux seulement sont cultivées en Europe, ce sont : 1° le *Tabac mâle* ou *commun* (*N. tabacum*), plante très-glutineuse dans toutes ses parties, à tige haute de plus de 1ᵐ, pubescente et rameuse, garnie de grandes feuilles sessiles, ovales, lancéolées, dont les inférieures sont munies à leur base de deux oreillettes arrondies ; à fleurs d'un rouge pourpre, disposées en panicule; 2° le *T. rustique* (*N. rustica*), velu et glutineux comme le précédent, mais dont les feuilles n'entourent pas la tige ; elles sont au contraire pétiolées, obtuses et découpées légèrement en cœur; ses fleurs, d'un jaune verdâtre, sont très-courtes. Ces deux espèces ne donnent pas partout des produits de même qualité : le climat et le terroir influent beaucoup sur le goût et le parfum de la plante. — Parmi les espèces exotiques, il faut surtout remarquer le *T. recourbé* (*N. repanda*), avec lequel sont fabriqués les cigares de la Havane et le *T. à feuilles étroites* (*N. attenuata*), qui fournit le tabac de Virginie : les tabacs provenant de ces espèces contiennent beaucoup moins de *nicotine* (*Voy.* ce mot), que ceux de nos pays.

Fabrication du tabac. Les feuilles des diverses provenances arrivent soit dans d'énormes tonnes dites *boucauts*, soit dans des *ballotins* et réunies en petites poignées ou *manoques*. On les trie d'abord avec soin (*époulardage*) et on les soumet ensuite à des manipulations qui varient suivant l'usage auquel on les destine.

Tabac à priser. On commence par mélanger des feuilles de Virginie et de Kentucky avec du tabac indigène, et des débris de feuilles de toute provenance qui ne pourraient servir à la fabrication des cigares, ni du tabac à fumer. Ce mélange, une fois fait, est entassé dans des compartiments dont le sol est dallé en pierres. Là on *mouille* le tabac avec de l'eau salée (*sauce*) ; la *mouillade* se fait à deux fois et dure environ 3 jours ; après un certain repos, les feuilles ainsi mouillées sont soumises à l'action de *hachoirs*. Le tabac haché est ensuite entassé en meules carrées, où on le laisse fermenter pendant plusieurs mois, ce qui lui donne une couleur uniforme et développe les vapeurs ammoniacales qui donnent du piquant au tabac à priser. Enfin on introduit cette matière fermentée dans des moulins analogues aux moulins à café : le tabac y est réduit en poudre fine (*râpé*) et peut, dès lors, être livré à la consommation. Autrefois le tabac à priser se vendait pressé en rouleaux, dits *carottes*, que les priseurs râpaient eux-mêmes : aujourd'hui, on ne vend plus en carottes que certaines qualités inférieures de tabac à fumer et le tabac à mâcher. *Voy.* ci-après.

Tabac à mâcher (*à chiquer*). Ce tabac est livré au commerce sous la forme de petites cordes, dites *filé* et *menu filé*, que l'on obtient en filant les feuilles de tabac avec un rouet analogue à celui des cordiers.

Tabac à fumer (*scaferlati*). On mêle ensemble des feuilles de Kentucky et de Maryland, avec du tabac indigène ; on les mouille avec de l'eau salée, mais en proportion moindre que pour le tabac à priser ; on enlève la *côte* ou nervure médiane, puis on les livre aux machines à couper. Ces machines se composent de deux toiles sans fin dont le mouvement en sens contraire entraîne les feuilles tout en les comprimant, et les livre au tranchant d'un couteau oblique qui se meut de haut en bas et qui les découpe en lanières d'un millimètre environ.

Les feuilles, ainsi hachées, sont passées sur de longues tables formées par une série de cylindres en fonte juxtaposés et échauffés au moyen de la vapeur : cette opération donne au tabac l'aspect frisé qu'il conserve dans le commerce. Le tabac est ensuite épluché, déposé sur les claies d'un séchoir, où on le laisse reposer en masse pendant environ un mois : après quoi, on le livre à la consommation ; c'est le tabac pour la pipe. Quant aux cigares, il sont faits, pour la partie intérieure, avec les plus belles feuilles de tabac d'Amérique, et, pour la partie extérieure, ou *robe*, avec les plus belles feuilles de Hongrie, de Hollande et de Guayaquil, dont on forme de petits rouleaux de diverses grosseurs (*Voy.* CIGARE). Outre les *cigares de régie*, le Gouvernement fournit à la consommation les meilleurs cigares étrangers, notamment ceux de la Havane et de Manille. On appelle *tabac de cantine* du tabac de qualité inférieure que la régie vend à l'armée à prix réduit.

Effets du tabac. L'usage du tabac répond à un plaisir factice, à une habitude plus ou moins impérieuse, mais non à un besoin naturel. Son utilité, à dose modérée, n'est reconnue que pour quelques professions fatigantes et monotones, s'exerçant dans des atmosphères humides (marins, mineurs, égoutiers). Pris en poudre ou fumé, le tabac agit surtout sur le cerveau : il provoque une sorte d'engourdissement cérébral qui se traduit par le vague dans les sensations et dans les idées; chez les individus qui fument continuellement, la netteté de l'esprit s'émousse, les facultés d'expression orale et mimique sont altérées, la mémoire est atteinte. On cite des cas extrêmes où le tabac a entraîné la perte de mémoire complète, l'*amnésie*, soit momentanément à chaque abus nouveau, soit définitivement. Outre cette fâcheuse influence sur le cerveau, le tabac peut déterminer une altération de la muqueuse de la bouche, qui va quelquefois jusqu'à la tumeur grave, l'*épithélioma* ; il jaunit toujours les dents, oblige souvent à cracher et corrompt l'haleine ; chez certains fumeurs de pipe, il est l'occasion du développement de l'ulcère épithélial papilliforme. Il assoupit ordinairement la fonction génésique. On a remarqué chez plusieurs ouvriers des manufactures de tabac une altération dans la couleur de la peau qui devient d'un gris jaune. Enfin, ingéré en trop grande quantité par le tube digestif, il agit à la façon des poisons stupéfiants par l'effet de la nicotine qu'il renferme. C'est ainsi, dit-on, que le poëte Santeuil expira dans d'atroces douleurs après avoir bu un verre de vin dans lequel on avait mis du tabac d'Espagne. — En Médecine, on employait autrefois le tabac en lavements, contre la paralysie intestinale, la hernie étranglée et l'iléus ; en lotions, contre la teigne, enfin comme *sternutatoire* (*Voy.* ce mot). — Les Orientaux, qui fument presque continuellement, font usage du *narghileh*, dans lequel la fumée passant d'abord à travers un vase rempli d'eau s'y débarrasse d'une partie de ses principes volatils : ils combattent, du reste, les effets narcotiques du tabac par l'usage presque perpétuel du café.

Historique. A l'époque où les Européens découvrirent l'Amérique, les Indiens faisaient déjà usage du tabac. Leurs prêtres, leurs devins en aspiraient la fumée par la bouche et par les narines à l'aide d'un long tube ou *calumet*, lorsqu'ils voulaient traiter de la paix ou bien prédire les résultats d'une guerre, le succès de quelque affaire importante, etc. C'est, dit-on, à l'île de *Tabago*, dans le golfe du Mexique, que les Espagnols connurent d'abord le tabac. On le désigna longtemps par le nom de *pétun*, nom qu'il portait chez les indigènes du Brésil et de la Floride. En 1518, Cortez envoya des graines de tabac à Charles-Quint ; 42 ans plus tard, en 1560, J. Nicot, ambassadeur français en Portugal, l'introduisit en France, où il fut mis à la mode par François de Lorraine, grand prieur de France, et par la reine Catherine de Médicis ; de là les noms de *Nicotiane*, d'*Herbe de M. le prieur* et d'*Herbe à la reine*, qu'il porta d'abord. Les savants lui donnèrent, en outre, les noms de *Buglosse antarctique*, de *Jusquiame du Pérou*, etc. Ceux qui les premiers firent usage du tabac en poudre ou à fumer furent tournés en ridicule ou même persécutés. Le roi d'Angleterre, Jacques Ier, en interdit l'usage dans son royaume en 1604. Le pape Urbain VIII excommunia en 1624 certains prêtres qui prenaient du tabac en officiant. Amurat IV le défendit sous peine d'avoir le nez et les lèvres coupés. Malgré tous ces édits, l'usage du tabac ne fit que s'accroître : aujourd'hui il est universel.

Culture et monopole du tabac. La culture du tabac n'est permise en France qu'à ceux qui en ont préalablement fait la déclaration au préfet, et qui en ont obtenu la permission. Les cultivateurs ont la faculté de destiner leur récolte, soit à l'approvisionnement des manufactures de l'État, soit à l'exportation. L'achat, la fabrication et la vente des tabacs, tant indigènes qu'étrangers, sont attribués exclusivement à la régie des contributions indirectes et se font au profit de l'État. Nul ne peut avoir en sa possession des tabacs en feuilles s'il n'est cultivateur dûment autorisé ; nul ne peut avoir en provision des tabacs fabriqués autres que ceux des manufactures nationales, et cette provision ne peut excéder dix kilogrammes. — En 1870, il existait en France 17 manufactures de tabac, à Paris, le Havre, Dieppe, Morlaix, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Chatellerault, Tonneins, Marseille, Nice, Lyon, Metz, Nancy, Strasbourg et Lille. Les départements qui fournissaient alors des tabacs à la régie étaient le Lot, le Lot-et-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, le Bas-Rhin, le Nord, le Pas-de-Calais, les Bouches-du-Rhône, le Var, la Gironde, la Meurthe ; elle recevait en outre, des feuilles de tabac de Hongrie, de Grèce, de Hollande, de la Virginie, du Kentucky, du Maryland, de la Pensylvanie, du Mexique, du Brésil, de la Chine et de l'Algérie.

La culture du tabac ne s'introduisit en France qu'en 1624, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Dès 1674, le gouvernement s'attribua le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs. En 1718, le prix du bail s'élevait à 4 millions ; en 1790, il avait atteint 32 millions. Un décret du 24 février 1791 permit de cultiver, fabriquer et débiter librement le tabac par toute la France ; mais sous l'Empire, les décrets du 29 décembre 1810 et 11 janvier 1811 rendirent à l'État le monopole des tabacs et instituèrent *la Régie*. Ce monopole a depuis été maintenu par diverses lois successives, dont la dernière l'a prorogé jusqu'en 1873. De 1811 à 1814, la vente des tabacs produisit au Trésor un bénéfice annuel de plus de 25 millions ; depuis, ce produit n'a fait que s'augmenter ; il atteint aujourd'hui près de 200 millions. — Le tabac est également monopolisé en Autriche, en Italie, en Espagne et en Portugal ; la culture et la vente sont libres en Belgique, dans les Pays-Bas, dans l'Allemagne du Nord et en Russie. En Angleterre, la culture est interdite, mais la fabrication et la vente sont libres.

Bureaux de tabac. Voy. DÉBIT.

Entre autres ouvrages sur le tabac, on peut consulter : sous le rapport botanique, Schrank (*Botan. Zeitung* de Hoppe, 1807) et George Don ; sous celui de la fabrication et de l'hygiène, le *Manuel du fabricant et de l'amateur de tabac* de P.-Ch. Joubert (collect. Roret), les *Recherches* de Melsens, le mémoire de Barral, *Sur le monopole et l'industrie du tabac* ; la *Monographie du tabac et des narcotiques* de Tiedemann, etc.

Tabac de montagne ou *des Vosges*, nom vulgaire de l'Arnica ; — *T. marron*, espèce de Morelle dont les nègres d'Amérique fument les feuilles.

TABANIENS (du g.-type *Tabanus*, Taon), 3e famille de l'ordre des Diptères, caractérisée par une trompe saillante et terminée par 2 lèvres, des palpes avancés, le dernier article des antennes annelé et

un suçoir de 6 pièces. — Cette famille renferme les genres : *Taon*, *Pangonie*, *Dicranie*, *Rhinomyze*, *Diabase*, *Acanthocère*, *Hématopote*, *Hexatome*, *Chrysops*, *Silvius*, *Raphiorhynque* et *Acanthomère*.

TABANUS, nom latin scientifique du genre *Taon*.

TABELLION (du lat. *tabellio*), nom donné, dans l'antiquité et au moyen âge, aux fonctionnaires publics appelés aujourd'hui *notaires*. *Voy.* ce mot.

TABERNACLE (du lat. *tabernaculum*, tente). Chez les Israélites, ce nom fut d'abord donné, pendant leur séjour dans le désert, à la tente qui leur servait de sanctuaire ; il fut ensuite conservé à la partie la plus reculée et la plus sainte du temple de Jérusalem, celle où l'on conservait l'arche d'alliance. — Chez les Catholiques, le *tabernacle* est une petite armoire, placée sur l'autel, et dans laquelle on renferme le saint ciboire rempli d'hosties consacrées.

TABIS (orig. inc.), nom donné autrefois à de gros taffetas ondés par la calandre ; c'est l'étoffe qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *moire*.

TABLATURE (de *table*). On nommait ainsi jadis la totalité des signes dont on se servait pour marquer le chant à ceux qui chantaient ou jouaient des instruments, ainsi que l'arrangement ou la combinaison de ces signes, et l'art de les lire ou de les appliquer. Cet art offrait d'assez grandes difficultés : de là l'expression *donner de la tablature*, pour dire : donner des embarras à quelqu'un. — On appelle aujourd'hui *tablature* un tableau qui représente un instrument à vent et à trous (flûte, flageolet, clarinette, basson, etc.), et qui indique quels trous doivent être bouchés ou bien ouverts pour former les diverses notes. La tablature de chaque instrument se trouve en tête des méthodes de cet instrument.

On appelait *tablature alphabétique* l'emploi qu'on a fait longtemps des lettres de l'alphabet pour noter les parties du luth, de la guitare et de quelques instruments du même genre. On figurait les cordes par plusieurs lignes parallèles : A, sur la ligne d'une corde, marquait qu'on devait la pincer à vide ; B, qu'il fallait mettre un doigt de la main gauche sur la première touche du manche, etc.

TABLE (du lat. *tabula*). Outre le meuble usuel de ce nom, ce mot désigne : 1° une lame ou plaque de cuivre, d'airain ou de tout autre métal, un morceau de marbre ou de pierre, plat et uni, sur quoi on peut écrire, graver, peindre, etc. : c'est dans ce sens qu'on dit *les tables de la loi* ; — 2° les deux lames de tissu compacte qui revêtent à l'extérieur les os du crâne ; — 3° des pierres précieuses taillées de manière que la surface en est plate ; ainsi on dit : *diamant en table*, *table de rubis*, etc.

Au Figuré, *table* s'emploie pour signifier : soit un relevé, méthodique ou alphabétique, qui indique les matières traitées dans un livre, et qui renvoie aux pages ; on dit en ce sens : *table des chapitres*, *table des matières*, etc. ; soit un tableau dans lequel certaines matières sont disposées méthodiquement, de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil ou trouvées facilement, comme les *tables de sygnaux*, la *table de multiplication*, les *tables de logarithmes*, les *tables chronologiques*, etc.

Table alimentaire, nom donné à une inscription découverte en 1747, en Italie, près de Plaisance, et qui est conservée aujourd'hui à Parme, au palais Farnèse. Elle renferme la liste d'un grand nombre de fonds de terre dont les revenus avaient été affectés par l'empereur Trajan à l'entretien des enfants pauvres. Cette inscription a donné lieu à d'importants travaux archéologiques. M. Ern. Desjardins l'a publiée en 1852, avec de savantes remarques.

Table d'harmonie, partie sonore de la caisse des instruments à clavier et à cordes : c'est celle sur laquelle on appuie le chevalet des violons, altos, basses, etc.

Table de marbre, nom donné autrefois à trois juridictions qui siégeaient au Palais de justice de Paris : ce nom venait de ce que la grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande *table de marbre* destinée aux banquets royaux, et autour de laquelle se plaçaient les juges. Les trois juridictions étaient : 1° la connétablie et maréchaussée de France ; 2° l'amirauté ; 3° la réformation générale des eaux et forêts. La dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes : on l'appelait spécialement la *chambre de la table de marbre*. La table de marbre fut détruite par le grand incendie du palais en 1618 ; mais les trois juridictions qui siégeaient à l'entour n'en conservèrent pas moins leur nom jusqu'en 1790.

Table rase. *Voy.* Empirisme.

Table sainte ou *Sainte table*, balustrade ou grille qui, dans les Églises, sépare le chœur du sanctuaire, et devant laquelle les fidèles s'agenouillent pour recevoir la communion ; on y attache des nappes que l'on rejette en dedans après la communion. Par extension ce mot s'entend de la communion même.

Tables astronomiques, tables qui contiennent les calculs des mouvements, des lieux et des phénomènes des corps célestes. Les plus anciennes sont celles de Ptolémée, qu'on trouve dans son *Almageste* ; viennent ensuite les *Tables alphonsines*, dressées au XIIIe siècle sur l'ordre d'Alphonse X, roi de Castille ; celles d'Oulough-beg, et les *Tables rudolphines*, rédigées par Tycho-Brahé et Képler. Les meilleures ont été dressées par Delambre, Bürg, Burckhart, Plana, Carlini, etc. Aujourd'hui, en France, le *Bureau des longitudes* est chargé de rectifier et de compléter les *tables astronomiques* : son travail paraît chaque année dans la *Connaissance des temps*.

Tables de la loi, tables de pierre sur lesquelles étaient gravées les lois que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, et qui renfermaient le Décalogue.

Tables loxodromiques, tables où la différence des longitudes et la route qu'un vaisseau parcourt en suivant un certain rumb sont marquées de 10 en 10 minutes de latitude. *Voy.* Loxodromie.

Tables de mortalité, *de population*, etc. *Voy.* Mortalité, Population.

Tables tournantes, *tables frappantes*. *Voy.* Spiritisme.

Tables trigonométriques, tables dans lesquelles, à côté de chacun des arcs du premier quadrant, on a mis les valeurs de leurs sinus, tangentes, cosinus ou cotangentes, ou mieux les logarithmes de ces lignes. Les tables les plus estimées sont celles de Gardiner, revues par Callet : elles donnent les logarithmes des sinus, tangentes, cosinus et cotangentes des arcs de 10 secondes en 10 secondes, avec sept décimales. Cependant on leur préfère souvent celles de Dupuis, qui leur sont supérieures au point de vue typographique. Les tables trigonométriques de Lalande contiennent seulement les lignes trigonométriques des arcs de minute en minute.

Pour la *Table isiaque*, monument égyptien ; la *Table de Peutinger*, ancienne carte de l'empire romain exécutée au IVe ou au Ve siècle ; la *Table ronde*, ordre de chevalerie au moyen âge, et les *Lois des Douze Tables*, code publié à Rome par les Décemvirs, *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TABLEAU (d'un dimin. du lat. *tabula*), ouvrage de peinture exécuté sur une toile ou sur une table de bois, de cuivre, etc. (*Voy.* Peinture, Galerie, Musée, Pinacothèque). — En Droit, les tableaux sont considérés comme *immeubles*, quand ils sont placés à perpétuelle demeure ; comme *meubles*, quand ils font partie d'une collection dans des galeries ou pièces particulières ; et comme *meubles meublants*, quand ils font partie du mobilier d'un appartement (C. civ., art. 525 et 534).

En Architecture, ce qu'on appelle *tableau* est la partie de l'épaisseur d'un bois de porte ou de fenêtre qui est en dehors de la fermeture. — Dans la Marine, le *tableau* est la partie de la poupe d'un vaisseau qui est en dessous des contours du couronnement. C'est la face arrière, où sont percées les

fenêtres des chambres du conseil. Le tableau est généralement orné de sculptures et de peintures.

Tableau se dit aussi d'une espèce de cadre où des matières didactiques sont rangées méthodiquement, de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil et retenues plus facilement. *Voy.* TABLE.

Tableau magique, nom donné, en Physique, à un carreau de verre monté dans une bordure, dont les deux surfaces sont couvertes en partie par une feuille d'étain. Quand il est électrisé, il produit les mêmes effets que la bouteille de Leyde.

Tableau votif, tableau consacré dans un temple, pour satisfaire à un vœu, par ceux qui viennent d'échapper à un danger ou qui veulent remercier Dieu d'un bienfait obtenu. *Voy.* EX-VOTO.

TABLETTE, petite table, planchette. — Les Romains nommaient *tablettes* (*tabulæ, tabellæ*), de petites planches de bois enduites d'une couche de cire sur laquelle ils écrivaient avec le *style*. On donne encore ce nom à de petites feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier péparé, etc., qui sont attachées ensemble, et qu'on prorte ordinairement dans la poche pour écrire des choses dont on veut se souvenir; ainsi qu'à des ouvrages où les faits sont présentés sous forme de tables, comme les *Tablettes chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy.

En Architecture, on nomme *tablettes :* 1° les pierres, ordinairement plates, dont on se sert pour terminer les murs d'appui et autres pièces de maçonnerie; 2° une planche de bois ou une pièce de marbre qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée ou sur l'appui d'une fenêtre.

En Pharmacie, on donne ce nom à tout médicament solide composé d'une substance incorporée au sucre par un mucilage, et ayant la forme de tablettes, de losanges, etc. On connaît les *T. antimoniales* de Kunckel, au sulfure d'antimoine; les *T. de baume de Tolu, de cachou, de charbon*; les *T. digestives* de Darcet ou *pastilles de Vichy*, au bicarbonate de soude; les *T. de gomme, de guimauve, de lichen, de lactate de fer, de magnésie*; les *T. martiales* ou *chalybées*, de fer porphyrisé; les *T. de quinquina, de rhubarbe, de soufre*, etc. — On fait aussi des *tablettes de bouillon, de chocolat*, etc. *Voy.* BOUILLON, CHOCOLAT, etc.

TABLETTERIE, TABLETIER. La *tabletterie* est une industrie mixte qui tient à la fois de l'art de l'ébéniste, et de ceux du tourneur et du marqueteur. Elle comprend une foule de petits ouvrages en bois, en écaille, en corne, en ivoire, en os ou en nacre, tels que tabatières, peignes, pièces d'échiquier, de damier et de trictrac, dominos, jetons, fiches, billes de billard, dés à jouer, étuis, brosses de toilette, chausse-pieds, boutons, bois d'éventails, mesures linéaires, couteaux à papier, etc. — La tabletterie française est très-renommée, et s'exporte par toute l'Europe et en Amérique. Beauvais (Oise) et St-Claude (Jura) sont les principaux centres de cette fabrication; viennent ensuite, autour de Beauvais, les communes de Méru, Andeville, La Boissière, Le Déluge et Ste-Geneviève. Nantua et Oyonnax (Ain), et Boisle-Roi (Eure), fabriquent une grande quantité de peignes de buis et de corne; Dieppe (Seine-Inférieure), des objets d'ivoire, etc. La tabletterie fine et de luxe, particulièrement les nécessaires, se fabriquent à Paris.

TABLIER (de *table*). Outre l'espèce de vêtement que les femmes et les artisans mettent devant eux pour préserver leurs habits en travaillant, on appelle encore ainsi : 1° en Marine, le doublage en toile à voile que l'on ajuste au bas des huniers pour les garantir du frottement; 2° en Architecture, le plancher d'un pont en bois, en pierre ou en fer, et la partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé; 3° au jeu de Trictrac, chacune des deux parties du trictrac : chaque tablier contient six flèches ou cases. — En Botanique. *Voy.* LABELLE.

TABOU, sorte d'interdiction sacrée ou d'excommunication en usage parmi les indigènes de l'Océanie. *Voy.* TABOU, au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TABOURET (de *tambour*, c.-à-d. petit siége en forme de tambour). Dans l'ancienne cour de France, on appelait *droit de tabouret* le droit qu'avaient certaines dames de s'asseoir sur un tabouret en présence de la reine. Le tabouret ne fut d'abord accordé qu'aux princesses; il fut depuis concédé aux dames qui occupaient le premier rang dans la maison de la reine, et aux maris desquelles leur position donnait droit au fauteuil chez le roi, notamment aux femmes des ducs et pairs. Plus tard, on étendit ce privilége aux ambassadrices, aux duchesses, aux femmes des grands d'Espagne, du chancelier de France, du garde des sceaux.

Tabouret électrique, nom donné, en Physique, à une planche carrée portée sur quatre petites colonnes de verre, et dont on se sert pour isoler les personnes et les objets qu'on veut électriser.

Tabouret, un des noms vulgaires du *Thlaspi*.

TAC, maladie contagieuse des moutons, qui fit surtout de grands ravages en France en 1441.

TACAMAHACA ou TACAMAQUE, nom de plusieurs espèces de résine qui découlent de divers arbres des régions tropicales, du Calophylle inophylle, d'un Fagarier et du Peuplier balsamifère, etc. Elles ont été recommandées comme vulnéraires.

TACCACÉES, petite famille de plantes Monocotylédones, voisine des Dioscorées, et qui ne comprend que les deux genres *Tacca* et *Ataccia*. Ce sont des plantes herbacées, à racine féculente; à feuilles radicales pétiolées; à fleurs régulières et disposées en une sorte d'ombelle. Elles croissent dans les lieux humides et dans les forêts des contrées tropicales.

TACCO, *Saurothera*, vulg. *Vieillard, Oiseau de pluie, Rieur*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidés, renferme des espèces d'Amérique, qui ressemblent beaucoup au Coucou d'Europe. Le Tacco a été ainsi nommé à cause de son cri. Il se nourrit de lézards, de grenouilles, de couleuvres, etc. On le trouve surtout aux Antilles.

TACET, mot latin qui veut dire *il se tait*, s'emploie en Musique pour indiquer le silence d'une partie pendant un morceau entier.

TACHE (orig. inc.), souillure. *Voy.* DÉGRAISSAGE.

En Astronomie, on appelle *taches* et quelquefois *macules*, certains endroits obscurs que l'on aperçoit à la surface soit du soleil, soit de la lune ou des planètes. On suppose que les taches du soleil sont dues à des nuages qui flottent dans l'atmosphère solaire (*Voy.* SOLEIL). Les taches de la lune et des planètes sont dues aux montagnes de ces astres, et à l'ombre qu'elles projettent derrière elles.

En Médecine, on nomme *taches* des changements dans la couleur naturelle des téguments, certaines marques naturelles ou accidentelles sur la peau de l'homme, sans gonflement de son tissu. Quelques-unes ont reçu des noms particuliers. *Voy.* PÉTÉCHIE, PURPURA ou POURPRE, etc.

Taches de rousseur. Voy. ÉPHÉLIDES.

TACHOMÈTRE (du gr. τάχος, vitesse, et μέτρον, mesure), instrument destiné à mesurer la vitesse du mouvement d'une machine. On s'en sert surtout dans les chemins de fer, afin de connaître la rapidité de la course et d'arriver à imprimer aux trains une marche uniforme. On a proposé des tachomètres de constructions fort différentes : un des plus usités se compose d'un pendule mis en mouvement par l'action de l'élasticité, et d'une espèce d'horloge qui sert à mesurer ce mouvement en traçant sur un carton des cercles concentriques dont les amplitudes représentent les diverses vitesses. *Voy.* GRAPHIQUE.

TACHYDROMUS (du gr. ταχυδρόμος), nom latin scientifique du genre *Coure-vite. Voy.* ce mot.

TACHYGRAPHIE (du gr. ταχυγράφος). *Voy.* STÉNOGRAPHIE.

TACHYLITE, substance minérale résultant de la combinaison d'un silicate d'alumine et d'un silicate

de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, de manganèse et de fer [(K̇, Ṅa, Ċa, Ṁg, Ṁn, Ḟe)^{9}S̈i^8 + Ä̶l^{3}S̈i]. Elle est noire, compacte et raye le feldspath. On la trouve dans des wackes et des basaltes à Sœsebuhl (Hanovre).

TACHYPÈTES (du gr. ταχυπέτης), nom latin scientifique du genre *Frégate*. *Voy.* ce mot.

TACITE RECONDUCTION. *Voy.* RECONDUCTION.

TACON, maladie du safran : c'est une espèce d'ulcère que l'humidité fait naître sur le corps de l'oignon et qu'il ne faut pas confondre avec la *mort au safran*, due à la présence d'un champignon parasite. On peut sauver les oignons malades du tacon en extirpant la partie gangrenée.

TACONNET, nom vulg. du *Tussilage pas-d'âne*.

TACT (du lat. *tactus*), sens en vertu duquel on juge de certaines qualités des corps, de leur solidité ou de leur fluidité, de leur humidité ou de leur siccité, de leur température, etc. *Voy.* TOUCHER, PEAU, MAIN et PERCEPTION.

TACTIQUE (du gr. τακτική), partie de l'art de la guerre qui a pour but de former les troupes, de les discipliner, de les mettre en mouvement, de les faire manœuvrer et de les ranger en bataille. C'est le complément nécessaire de la *stratégie* (*Voy.* ce mot). On distingue : la *T. élémentaire*, qui s'occupe de l'instruction des troupes et des manœuvres particulières à chacune des *trois armes*, infanterie, cavalerie, artillerie; et la *T. générale*, qui embrasse l'ensemble des mouvements d'une armée et les diverses combinaisons de l'ordre de bataille. — La tactique des Grecs avait pour base le carré : il y avait des carrés de plus en plus nombreux, de 4, de 16, de 32 hommes, qui, en se réunissant, constituaient la *phalange* (*Voy.* ce mot), et toute la tactique consistait uniquement dans la formation et la décomposition de la phalange. La tactique des Romains reposait sur la *légion*, qui se formait en bataille sur deux ou plusieurs lignes présentant, comme nos damiers, autant de pleins que de vides, et se remplissant ou se couvrant selon le besoin. Chez les modernes, la tactique ne devint une science qu'aux XVIe et XVIIe siècles : Maurice de Nassau et Gustave-Adolphe en fixèrent les principes; Turenne, Condé et le prince Eugène lui firent faire d'importants progrès; Frédéric II et Napoléon Ier la révolutionnèrent en y introduisant des mouvements plus rapides. De nos jours les perfectionnements apportés à l'artillerie et en général aux armes de précision et à longue portée ont encore fait modifier la tactique de nos pères. — Pour l'histoire de ces transformations, consulter outre les ouvrages déjà indiqués à l'art. GUERRE, le *Cours de tactique* de J. de Maizeroy (1766-69); l'*Essai général de tactique* de Guibert (1772); le *Traité de tactique* d'Arsac de Ternay, revu par Koch (1832); le *Traité des opérations militaires* (1830) de Jomini; la *Tactique des trois armes*, de Dekker (trad. de l'all. par Fr. de Brack, 1836); la *Tactique appropriée au mouvement des armes à feu portatives* du général Rémond (1853), etc.

TADORNE, *Anas tadorna*, subdivision du genre *Canard*, caractérisée par un bec très-aplati vers le bout et renflé à la base de la mandibule supérieure. Le Tadorne a le duvet aussi fin et aussi doux que celui de l'Eider; il est blanc, avec la tête verte, et a une ceinture couleur de tanche autour de la poitrine, et l'aile variée de noir, de blanc, de roux et de vert. Il vient par petites troupes, au printemps, visiter nos côtes, et repart à l'automne. Sa chair est excellente. — *Voy.* PILET.

TAËL, poids et monnaie de compte en Chine et au Japon : c'est une quantité d'argent dont la valeur varie avec le titre. Le taël le plus pur, celui de la douane de Tien-tsin, vaut 8 fr.; celui de Pékin vaut 2 ou 3 0/0 de moins; celui de Sanghaï, environ 5 0/0 de moins.

TÆNIA, TÉNIOÏDES. *Voy.* TÉNIA, etc.

TAFFETAS (du persan *tafteh*), étoffe de soie légère et lustrée, qui est tissue comme la toile. Elle diffère des satins en ce que dans ceux-ci la marche ne fait lever qu'une partie de la chaîne, au lieu que, dans le taffetas, elle fait lever la moitié de la chaîne et alternativement l'autre moitié, pour faire également le corps du tissu. On fabrique des taffetas de toutes couleurs et de toutes sortes de façons; on les distingue par les noms de *taffetas de Lyon*, *de Tours*, *d'Italie*, *de Florence*, *d'Avignon*, *de Chine*, etc., tirés des lieux où on les fabriquait originairement. — Octavio May fut, dit-on, le premier qui fabriqua des taffetas à Lyon, d'où ce genre de fabrication a passé dans tous les autres lieux où il se fabrique actuellement des soieries.

Taffetas d'Angleterre, *T. agglutinatif* ou *gommé*, sorte de sparadrap préparé en appliquant sur du taffetas, au moyen d'un pinceau, une couche de colle de poisson ou de gomme dissoute à chaud dans la teinture de benjoin. Il est ordinairement noir, quelquefois couleur de chair. On l'applique sur les petites coupures. — On donne le nom de *T. épispastiques* à des bandes de taffetas ou de toile enduites d'une poudre vésicante. *Voy.* SPARADRAP.

TAFIA, nom donné, aux colonies, à l'eau-de-vie qu'on retire du moût de la canne à sucre. *Voy.* RHUM.

TAGETES, nom lat. botaniq. de l'*Œillet d'Inde*.

TAIE (jadis *toie*, du lat. *theca*, enveloppe), nom vulgaire de l'*albugo*, du *leucôme*, du *nuage* ou *néphélion*, et en général de toutes les taches qui surviennent à la cornée. *Voy.* ces mots.

TAILLANDERIE (de *tailler*), industrie qui consiste à fabriquer toutes sortes d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc., et particulièrement les instruments tranchants qui servent à *tailler*, comme haches, cognées, serpes, doloires, coûtres à merrain, faux, cisailles, pics, pioches, bêches, houes, etc. On nomme *taillandier* celui qui exerce ce métier. Les villes où la taillanderie est le plus renommée sont celles de Foix (Ariége), Toulouse, Orléans, Mont-le-Bon et Mouthe (Doubs), Versailles, Nantes, etc. — Les ouvriers taillandiers se distinguaient autrefois en *T. grossiers*, *T. vrilliers*, *T. tailleurs de limes*, et *T. ouvriers en fer blanc et noir*.

TAILLE (de *tailler*, du lat. *taleare*). Ce mot s'emploie dans un grand nombre de cas qui, pour la plupart, se rapportent aux deux acceptions principales de *coupe* et de *stature*.

Dans le premier sens, *taille* se dit : 1° de la *taille des pierres* destinées au bâtiment (*Voy.* STÉRÉOTOMIE); — 2° d'une opération chirurgicale (*Voy.* ci-après); — 3° de l'incision que les graveurs font dans le cuivre ou tout autre métal avec le burin (*Voy.* ci-après TAILLE-DOUCE); — 4° d'un morceau de bois sur lequel les boulangers marquent quelquefois par de petites incisions (*coches*) la quantité de pains qu'ils vendent à leurs pratiques : chaque taille est composée de deux morceaux de bois, d'égale longueur, que l'on marque à la fois d'un seul trait de scie; un des deux reste au marchand, l'acheteur emporte l'autre (*Voy.* ci-après TAILLE, IMPÔT); — 5° de la quantité d'espèces monnayées qui doivent être taillées dans un marc d'or, d'argent ou de cuivre; on dit que des espèces sont de *tant à la taille* pour dire qu'on en fait tant au marc : ainsi l'on disait que les louis d'or étaient *à la taille* de 30 pièces, lorsqu'on faisait 30 louis avec un marc d'or; — 6° du tranchant d'une épée : c'est en ce sens qu'on dit *frapper d'estoc et de taille*, c.-à-d. de la pointe et du tranchant, etc.

Dans le second sens, le mot *taille* désigne la stature d'un animal quelconque, et le plus ordinairement la stature de l'homme ou plutôt sa hauteur. Les extrêmes de la taille humaine sont de 1^m,35 (Lapons, Samoyèdes, Esquimaux) à 2^m (Patagons). La taille moyenne est de 1^m,70; la taille ordinairement exigée pour les soldats est de 1^m,56. La taille des plus

grands géants dont parle l'histoire est de 2 à 3ᵐ. — Pour les déviations de la taille, *Voy.* ORTHOPÉDIE.

TAILLE. En matière d'Impôt, on appelait autrefois *taille* une espèce d'imposition mise en France par le roi sur ses sujets roturiers. On distinguait la *T. personnelle* et la *T. réelle*. La première était celle qui s'imposait sur chaque *personne taillable*, c.-à-d. sujette à l'impôt : les nobles, les ecclésiastiques, les officiers en étaient exempts. La seconde se levait sur les *terres* et autres propriétés d'origine roturière : les biens nobles ne payaient point de taille, de quelque état et condition que fussent ceux qui les possédaient; mais, à l'égard des biens roturiers, les nobles, les ecclésiastiques, etc., qui les possédaient, en payaient les tailles. — Le mot *taille*, ainsi entendu, vient de ce qu'autrefois les paysans, ne sachant pas lire, marquaient leurs recettes ou leurs payements sur une *taille* de bois, comme on le fait encore quelquefois chez les boulangers. En ce sens, la taille est un moyen de preuve: « les tailles corrélatives à leurs échantillons font foi entre les personnes qui sont dans l'usage de constater ainsi les fournitures qu'elles reçoivent en détail » (C. civ., art. 1333).

TAILLE (*Cystotomie, Lithotomie*), opération chirurgicale qui consiste à *inciser* la vessie afin d'extraire les calculs qui y sont renfermés. On arrive à la vessie soit par le *périnée*, soit par l'*hypogastre*, soit enfin par la face postérieure de la vessie : ce qui fait qu'on distingue la taille en *périnéale* ou *sous-pubienne*, *hypogastrique* ou *sus-pubienne*, et *recto-vésicale*. — La *taille périnéale*, connue de tout temps, se pratique de diverses manières. On distingue : 1° le *petit appareil*, dit aussi *méthode de Celse, de Guy de Chauliac* : cette méthode, qui ne réclame qu'un petit nombre d'instruments, consiste à faire saillir le calcul à gauche du raphé périnéal et à pratiquer une incision sur cette saillie; 2° le *grand appareil*, imaginé en 1520 par Jean des Romains : dans cette méthode, on divise, sur la ligne médiane, le canal de l'urètre, la prostate et le col vésical; 3° la *M. latérale*, inventée en 1727 par Foubert et Thomas, dans laquelle on divise la face intérieure de la vessie sur la gauche; 4° la *M. latéralisée*, perfectionnement de la précédente, dû à Jacques de Beaulieu et complété par Cheselden et le frère Côme; 5° la *M. bilatérale*, due à Dupuytren, et qui consiste dans une incision du périnée commençant à droite entre l'anus et l'ischion, et se terminant à gauche au point correspondant; 6° la *M. prérectale*, de Nélaton; 7° la *M. quadrilatérale*, de Vidal de Cassis, etc. — La *taille hypogastrique*, imaginée au XVIᵉ siècle, par Franco, est pratiquée surtout quand le calcul est volumineux. On ouvre la vessie à sa paroi antéro-supérieure, sans intéresser le péritoine, dans l'espace libre situé derrière la ligne blanche et les muscles droits de l'abdomen. — La *taille recto-vésicale* de Sanson atteint la vessie par le rectum, au moyen d'une incision, qui, après avoir fendu le sphincter externe de l'anus, pénètre dans le viscère, soit par son col, soit par son bas-fond.

L'opération de la taille était connue des anciens et elle s'est conservée jusqu'à nos jours; mais son usage est fort restreint depuis l'emploi de la *lithotritie* (*Voy.* ce mot); on y recourt cependant lorsque des calculs trop volumineux ou trop durs ne permettent pas de réussir par le broiement.

Taille. En Arboriculture, c'est une opération par laquelle on coupe une partie des branches ou jets d'un arbre, pour donner à cet arbre une certaine disposition, ou pour lui faire porter de plus beaux fruits. Sous le rapport de la forme, on taille les arbres fruitiers *en espalier*, *en contre-espalier*, *en quenouille*, *en pyramide*, etc.; on taille les arbres d'ornement, les arbrisseaux et les arbustes en haies, en charmilles, en bordures, en boule, etc. Sous le rapport de la production, il faut, dans la taille, tenir compte surtout des branches à feuilles et des branches à fleurs et à fruits. C'est en hiver que se fait la taille des arbres. Cette matière est traitée dans tous les ouvrages d'*Arboriculture*. *Voy.* ce mot.

Dans la Gravure, on appelle *taille-douce* une gravure faite au burin seul, et sans eau-forte, sur une planche en cuivre ou en acier; *taille de bois*, celle qui est faite sur une planche de bois (*Voy.* GRAVURE). On nomme aussi *taille-douce* l'estampe qui est tirée sur une gravure en taille-douce. — On appelle proprement *tailles* les hachures faites par le burin; *contre-tailles*, celles que l'on emploie en second pour donner un ton plus vigoureux aux gravures. La contre-taille coupe toujours la taille, soit à angle droit, soit à angle aigu. Dans les draperies, l'usage est de placer la contre-taille en losange; lorsqu'on représente de la pierre unie, elle coupe carrément la taille. — Un décret du 22 mars 1862 a étendu aux imprimeurs en taille-douce les règlements auxquels sont soumis les imprimeurs typographes.

TAILLE. En Musique, on donnait autrefois le nom de *taille* à la voix qu'on nomme aujourd'hui *ténor* (*Voy.* ce mot) : elle est comprise entre le contralto et la basse. On appelle *haute-taille* une voix qui approche de la haute-contre; *basse-taille*, un ténor grave.

TAILLEUR. Ce mot désigne divers artisans dont la profession est de *tailler* une substance quelconque : tels sont les *tailleurs de pierres*, *de limes*, *de diamants*, *de cristal*, *de monnaie*, etc.; mais on appelle exclusivement *tailleur*, en prenant ce mot seul, le *tailleur d'habits*.

Jusqu'en 1655, les *marchands tailleurs* et les *pourpointiers* formaient deux communautés distinctes; elles furent alors réunies et reçurent de nouveaux statuts le 22 mai 1660. Aujourd'hui, la profession de *tailleur* comprend : 1° les *coupeurs*, dont la seule industrie est de couper le drap d'un vêtement d'après les mesures prises par le maître tailleur; 2° les *ouvriers tailleurs*, qui confectionnent les vêtements, et qui ont chacun leur spécialité, les uns ne faisant que des habits, les autres des pantalons ou des gilets, quelques-uns les *poignards* ou réparations aux habits qui ne vont pas suffisamment bien; 3° les *marchands tailleurs* qui vendent les habits tout faits ou qui les font faire sur mesure. — Le métier de tailleur s'est élevé, de nos jours, entre les mains des Staub, des Humann, des Blain, des Bretonville, des Renard, etc., au rang d'un art véritable. — Voir Daël, *Manuel du tailleur d'habits*, et F.-A. Barde, *Traité encyclopédique de l'art du tailleur* (1834 et 1850).

TAILLE-VENT, voile qui remplace la grande voile dans les lougres, chasse-marées et plusieurs bateaux de pêche, quand le vent souffle bon frais. Elle est de grandeur moyenne, et se place près du grand mât.

TAILLIS, bois dont les arbres les plus vieux n'ont pas encore 36 ans, et que l'on met en coupe réglée tous les 9 ou 10 ans. De 40 à 75 ans, on les nomme *haut-taillis* ou *galis*; au delà, ils prennent la dénomination de *haute-futaie*. *Voy.* BOIS et COUPE.

TAILLOIR. *Voy.* ABAQUE.

TAIN (p. *étain*), couche fort mince formée d'un amalgame d'étain et de mercure, qu'on applique derrière les miroirs et les glaces.

TAÏRA, Mammifère carnassier. *Voy.* GRISON.

TAISSON (du lat. *taxus*), nom vulgaire du *Blaireau*. *Voy.* ce mot.

TALAPOIN, prêtre du royaume de Siam et du Pégu : ce sont des espèces de moines mendiants. — C'est aussi le nom vulgaire d'une espèce de Guenon, le *Cercopithecus melarhinus*.

TALARO, monnaie d'argent de Venise, qui n'a guère cours que dans les échelles du Levant, et dont la valeur varie entre 4 et 5 fr.

TALC (mot persan), silicate anhydre de magnésie [$\dot{M}g\ddot{S}i$]. Ce minéral se rencontre d'ordinaire en masses feuilletées, ou compactes. Quelquefois il est pseudomorphique. Il est blanc d'argent, verdâtre, bleuâtre, opaque, et d'éclat nacré. Ses lames sont flexibles, mais non élastiques, ce qui le distingue du mica auquel il ressemble au premier abord. Il

est doux au toucher et facile à rayer avec l'ongle. On le trouve dans les stéaschistes, roches métamorphiques, où il entre comme élément essentiel. — On réunissait autrefois au talc, quelques autres substances qu'il convient d'en séparer : tels sont les *micas magnésiens* des Alpes, auxquels on doit rapporter tous les échantillons longtemps regardés comme du talc cristallisé; le *talc fibreux* ou pyrophyllite, qui, avec tous les caractères extérieurs du talc, a une composition chimique absolument différente ; le *talc graphique* ou agalmatolite, le *talc ollaire* ou serpentine, le *talc zographique* ou chlorite, etc. *Voy.* ces mots et STÉATITE.

On appelle encore improprement *talc de Montmartre*, le gypse en lames vitreuses, *talc de Sibérie* ou *de Moscovie*, le mica en grandes lames.

TALCITE. *Voy.* STÉASCHISTE.

TALENT (du lat. *talentum*). Ce mot servait chez les anciens à désigner à la fois un poids pour les métaux et une somme ou monnaie de compte. Il y avait plusieurs sortes de *talents*. Le *T. attique*, d'argent, renfermait, comme poids, 60 mines ou 6 000 drachmes, et pesait 26 kilogr., 178. Comme monnaie, il valait un peu plus de 5500 fr. Il y avait aussi des talents attiques d'or: ils valaient 10 talents d'argent, et répondaient à 55 609 fr. de notre monnaie. Le *T. d'Égine* ou *de Corinthe* valait 100 mines ou 10 000 drachmes. Le *T. euboïque* était un peu moindre que le talent attique. — Le *T. mosaïque* des Hébreux était le poids de l'eau contenue dans un pied cube (28 kilogr. env.). Le *T. babylonien* valait, comme poids, 30 kilogr., 837 et comme monnaie, 6 416 fr. Suivant M. Saigey, le *T. asiatique* ne pèserait que 18 kilogr.

TALÈVE, genre d'Échassiers macrodactyles. *Voy.* POULE SULTANE.

TALIN, *Talinum*, genre de la famille des Portulacées, tribu des Calandriniées, renferme des plantes d'Amérique et d'Afrique, très-voisines des Pourpiers et qui croissent surtout au bord de la mer : feuilles grasses, alternes, très-entières, un peu âcres ; fleurs rouges. Le Talin sert d'assaisonnement et est antiscorbutique.

TALION (du lat. *talio*, de *talis*, tel), punition par laquelle on traite le coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. Ainsi la loi du talion veut non seulement que l'on mette à mort celui qui a tué son semblable, mais que l'on fasse subir à celui qui l'a blessé ou mutilé une blessure ou une mutilation analogue. — La peine du talion remonte à la plus haute antiquité. Elle est exprimée, dans la loi de Moïse, par ces mots : « œil pour œil, dent pour dent » (*Exode*, XXI, 22-25). Elle fut autorisée par les législations grecque et romaine ; on lit dans la loi des XII Tables : *Si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto.* On l'appliquait aussi au moyen âge. Introduite dans le Coran par Mahomet, elle est encore en usage chez les Musulmans. Le talion a disparu depuis longtemps du Code pénal chez toutes les nations européennes; cependant, on peut considérer les représailles comme étant encore une application de la loi du talion.

TALIPOT, espèce de Palmier. *Voy.* CORYPHE.

TALISMAN, mot arabe qui signifie *consécration*. Ce nom se donne à des figures ou images qui ont été gravées sur une pierre ou sur un métal, sous certains aspects de planètes ou sous certaines constellations, et auxquelles les Orientaux attribuent des vertus merveilleuses. Le *talisman* diffère de l'*amulette* en ce que celle-ci n'a que des vertus préservatrices, tandis que le talisman donne à celui qui le possède un pouvoir supérieur à celui des autres hommes.

TALITRE, *Talitra*, genre de Crustacés amphipodes, famille des Crevettines et voisins des Orchesties. *Voy.* CREVETTE.

TALLE (du lat. *thallus*, du gr. θαλλός, jeune branche), branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied, et que l'on sépare du pied si elle est trop forte. — On appelle encore *talles* les chaumes secondaires qui sortent de terre autour du pied principal des céréales : ces tiges produisent aussi des épis.

TALLEVANES, pots de grès de forme allongée dans lesquels on conserve le beurre.

TALMOUSE, sorte de pâtisserie boursoufflée faite avec de la farine, de la crème, des œufs, du beurre et du sucre. On assaisonne souvent les talmouses avec du fromage, et quelquefois on les aromatise. Les talmouses de St-Denis sont encore renommées.

TALMUD, code civil et religieux des Juifs : il se divise en deux parties, la *Mischna* et la *Gemara*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TALON (du lat. *talus*), saillie que le pied présente en arrière, est formée par l'os calcanéum. Le talon est plus proéminent chez les nègres que chez les individus de race blanche.

Talon rouge, se disait autrefois d'un homme de la cour qui avait des talons rouges à ses souliers, ce qui était une marque de noblesse.

En Architecture, le *talon* est une moulure concave par le bas et convexe par le haut.

Dans la Marine, on nomme *talon* l'extrémité arrière de la quille d'un bâtiment : un bâtiment *talonne* quand il touche le fond de la mer avec son talon. — Le *talonnier* est une pièce de bois qui s'applique sous le milieu d'une varange qui ne fournit pas de quoi former son talon ou support. La *talonnière* est la partie basse de la mèche du gouvernail d'un bâtiment.

Au Jeu de cartes, le *talon* est ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre nécessaire. — Dans un Registre à souche, le *talon* est une sorte de chiffre ou de vignette imprimée en forme de bande verticale à l'endroit où doivent être coupés les feuillets qu'on détache de la souche. *Voy.* SOUCHE.

TALONNIÈRES, nom donné aux ailes que Mercure avait aux talons. — *Voy.* aussi TALON (Marine).

TALPA, nom latin de la *Taupe*, a formé le mot *Talpidés* qui désigne l'une des quatre familles de l'ordre des Insectivores, comprenant les genres *Taupe*, *Chrysochlore*, *Condylure*, *Scalope*, etc.

TALPACK. *Voy.* COLBACK.

TALUS (du lat. *talus*), pente qu'on donne aux élévations de terre et à certaines constructions verticales, afin qu'elles tiennent mieux. On dit le *talus* d'un fossé, d'un épaulement, etc. — Dans les arts, *talus* est quelquefois synonyme de *biseau*.

TAMALE, préparation alimentaire en usage au Mexique : c'est de la pâte de maïs mélangée avec du sucre ou assaisonnée avec du piment.

TAMANDUA, *Myrmecophaga tetradactyla*, dit aussi *Fourmilier à longues oreilles*, genre de Mammifères, de l'ordre des Édentés, famille des Fourmiliers, de moitié plus petit que le Tamanoir (*Voy.* ci-après) : 4 ongles aux pieds de devant, queue prenante, velue à la base et nue dans la partie prenante : l'animal s'en sert pour s'accrocher aux branches, au milieu desquelles il grimpe avec facilité. Le Tamandua se nourrit d'insectes, et exhale une forte odeur de musc. Ses petits se tiennent sur le dos de leur mère, et ne prennent la livrée de l'espèce qu'à leur deuxième année. Le Tamandua se trouve dans l'Amérique du Sud.

TAMANOIR, *Myrmecophaga jubata*, genre de Mammifères, de l'ordre des Édentés, famille des Fourmiliers : 4 ongles aux pieds de devant, 5 à ceux de derrière, et queue très-poilue et non prenante. Le Tamanoir est long de $1^{m},40$ depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue. Sa démarche est lente, et il ne grimpe jamais sur les arbres. Il vit d'insectes. On le trouve dans les mêmes contrées que le Tamandua.

TAMARICACÉES ou TAMARISCINÉES, famille botanique. *Voy.* TAMARIS.

TAMARIN, *Midas*, genre de Quadrumanes, de la tribu des Cébins : ce sont des Singes qui diffèrent peu des Ouistitis, avec lesquels ils forment le groupe des Hapaliens. Les principales espèces sont : le *Tamarin*

propr. dit (*Midas rufimanus*), qui a la taille d'un écureuil; le *T. à lèvres blanches* (*M. labiatus*) et le *Marikina* (*M. rosalia*), noir avec une crinière roux doré. On les trouve au Brésil et dans la Guyane.

TAMARIN, fruit du *Tamarinier*. *Voy.* ce mot.

TAMARINIER (de l'arabe *tamar-hindy*, datte des Indes), *Tamarindus*, genre de la famille des Césalpiniées, renferme de grands et beaux arbres qui croissent dans les deux Indes, aux Antilles, dans l'Égypte et l'Arabie : tronc épais, rameaux diffus, feuilles imparipennées à folioles nombreuses, linéaires, entières ; fleurs en petites grappes lâches, un peu pendantes ; le fruit, connu sous le nom de *tamarin*, est une gousse oblongue, indéhiscente, pulpeuse entre ses deux enveloppes, à 2 ou 3 loges monospermes. La pulpe de ce fruit est d'une consistance molle et gluante, d'une couleur brune, noirâtre ; sa saveur acide, assez agréable quand elle est récente. Cette pulpe est laxative ; fraîche et dissoute dans l'eau, elle forme une sorte de limonade rafraîchissante. On distingue plusieurs sortes de tamarins : l'une qui est noir de jais, l'autre rouge ; celle-ci est la seconde qualité. Les tamarins nous viennent par la voie de Marseille sous deux états : en pulpe détachée de sa gousse, ou en gousses entières renfermant les pulpes.

TAMARIS, TAMARIX ou TAMARISC, *Tamarix*, genre type de la famille des Tamaricacées, détachée de celle des Portulacées, renferme des arbrisseaux garnis de feuilles alternes, très-petites, disposées sous forme d'écailles ou bien engaînantes, et de fleurs disposées en épis simples ou paniculés; fruit capsulaire à 3 valves, à une seule loge. Le *T. français* ou *de Narbonne* (*T. gallica*) croît dans un sol humide et sablonneux : c'est un arbrisseau qui s'élève à 5 ou 6m, au feuillage touffu, assez semblable à celui des cyprès ou des bruyères; à fleurs blanches ou lilas, quelquefois un peu purpurines, en grappes horizontales ou pendantes. Le Tamaris se plante dans les terrains sablonneux abandonnés par la mer, pour fixer le sable des dunes ; on en fait aussi des clôtures. Les Danois en substituent les feuilles au houblon dans la fabrication de la bière. Ses fruits fournissent une teinture; ses cendres servent à faire de la soude. Le *T. d'Allemagne* (*T. germanica*) s'élève moins que le précédent : en Alsace, on perce les rameaux avec un fer chaud et on en forme des tuyaux de pipe. Le *T. à manne* (*T. mannifera*), de l'Arabie, donne une espèce de manne, qui n'est qu'une exsudation produite par la piqûre d'un insecte (*Coccus manniparus*): ce n'est pas, comme on l'a dit, l'arbre qui aurait fourni la manne que les Hébreux mangèrent dans le désert. — La famille des *Tamaricacées* ou *Tamariscinées* ne renferme, outre le genre type *Tamarix*, que les deux genres *Trichaurus* et *Myricaria*.

TAMATIA, *Tamatia*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Buccoïdés, renferme des espèces d'Amérique, voisines des Barbus: bec allongé et comprimé, extrémité de la mandibule supérieure recourbée en dessous. Leur tête grosse, leur queue courte et leur grand bec donnent à ces oiseaux un air stupide. Leurs doux doigts antérieurs sont réunis jusqu'à la dernière phalange. Les Tamatias sont d'un naturel triste et ils vivent solitaires. Ils se nourrissent d'insectes.

TAMBOUR (du persan *tambûr*), instrument de percussion dont on fait usage particulièrement dans l'Armée. On donne le même nom à celui qui bat le tambour. On distingue le *tambour* propr. dit, qui sert à cadencer le pas des troupes à pied, et le *tambour roulant*, qui fait partie de la musique militaire. — Le *tambour* proprement dit, ou *caisse*, est composé d'une caisse ronde en cuivre ou en bois, dont les extrémités sont couvertes d'une peau d'âne, de chèvre ou de veau tendue au moyen de cerceaux et de cordes. On bat le tambour avec deux baguettes. Les principales batteries sont le *rappel* ou la *générale*, pour convoquer les troupes ; la *marche*, la *charge*, la *retraite* ; le *ban*, pour recevoir un officier à la tête des troupes ; la *breloque*, pour prévenir les travailleurs ; la *diane*, le *roulement*, l'*assemblée*, les batteries *aux champs*, *au drapeau*, etc. — Le tambour était connu de toute antiquité dans l'Orient ; mais il ne paraît pas avoir été en usage chez les Grecs et chez les Romains. Il a été importé en Europe par les Sarrasins ; il était déjà adopté par les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Anglais, lorsqu'il fut introduit dans l'armée française en 1347. *Voy.* TAROLES.

Il y a aujourd'hui en France deux tambours par compagnie. Chaque régiment d'infanterie de ligne a une école de tambours; les élèves sont pris parmi les enfants de troupes, les enrôlés volontaires et les nouvelles recrues. Il y a par bataillon un *tambour-maître*, ou *caporal-tambour*, chargé de la police, de l'instruction et de la discipline des tambours ; et par régiment, un *tambour-major*, qui surveille et commande les tambours et les clairons du régiment, et dirige leur instruction. Le tambour-major porte un habit richement galonné d'or et d'argent, avec des épaulettes de fantaisie, un colback avec plumet, un sabre garni d'ornements ; il porte aussi une grande canne avec laquelle il fait les divers commandements. Il a rang de sous-lieutenant. On choisit pour remplir ces fonctions un homme de haute taille.

Tambour de basque, petit tambour qui se compose d'un cercle de bois de 0m,05 de large, avec une peau tendue d'un côté du cercle, et auquel sont attachés des grelots et des lames de métal. La peau du tambour se frappe avec le dos de la main, et l'on fait résonner les grelots soit en glissant le doigt sur la peau du tambour, soit en agitant celui-ci. On ignore l'origine du nom de cet instrument. Il a été toujours inconnu aux Basques, bien qu'il porte leur nom.

Tambour de Provence. *Voy.* TAMBOURIN.

On appelle encore *tambour* : 1° la cavité qui se trouve entre le conduit auditif externe et l'oreille interne : on la nomme aussi *caisse* et *tympan* (*Voy.* OREILLE) ; — 2° en Architecture, chacune des assises de pierre cylindriques, plus larges que hautes, qui forment le fût d'une colonne et le noyau d'un escalier à vis, ainsi qu'une avance de menuiserie avec une porte au-devant de l'entrée d'une chambre pour empêcher le vent : — 3° en termes de Marine, tout assemblage de planches en forme de coffre destiné à couvrir et à garantir soit la tête du gouvernail, soit les roues d'un bâtiment à vapeur, à entourer les écoutilles, etc. ; — 4° en Mécanique, une roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont enfoncés deux leviers pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever le poids ; — 6° en termes d'Horlogerie, un cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge ou une montre. — 7° Les Brodeuses nomment *tambour* une caisse rembourrée, sur laquelle est tendue l'étoffe à broder.

TAMBOUR, *Pogonias*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes, caractérisé par la présence de nombreux barbillons à la mâchoire inférieure : ils se trouvent sur les côtes de l'Amérique du Sud.

TAMBOURIN, ou *Tambour de Provence*, espèce de tambour, plus long que large, dont on se sert surtout en Provence pour faire danser les villageois. Le joueur de tambourin le bat d'une seule main et s'accompagne ordinairement de l'autre avec une petite flûte dite *galoubet*. Le son de cet instrument est toujours vif et gai. On fait entrer quelquefois le tambourin dans la musique des opéras-comiques. Cet instrument nous vient des Sarrasins.

Les Joailliers nomment ainsi une perle ronde d'un côté et plate de l'autre, qui ressemble à une timbale.

TAMIA (du gr. ταμίας, économe ; parce que cet animal amasse des vivres pour l'hiver), *Tamias*, sorte d'Écureuil de l'Amérique septentrionale, remarqua-

ble par ses abajoues, et qui habite dans des trous souterrains. Sa fourrure est élégante.

TAMINIER, TAME ou TAMIER, *Tamus*, vulg. *Sceau de Notre-Dame* ou *de la Vierge*, *Racine vierge*, *Couleuvrée noire*, genre de la famille des Dioscorées, renferme des plantes herbacées volubiles, à racines grosses, tubéreuses; à tiges flexibles comme celles de la vigne; à feuilles larges, en cœur, luisantes et d'un beau vert; à fleurs petites, en cloche; le fruit est une baie à 3 loges, contenant chacune 3 semences. Cette plante croît dans les climats tempérés de l'Europe et de l'Asie. Ses racines ont une saveur âcre: elles contiennent une fécule amylacée comestible et passent pour être diurétiques et résolutives. Les baies, semblables à de petites cerises rouges, disposées en grappes, ont une saveur légèrement sucrée. On trouve dans l'Afrique méridionale le *T. à pieds d'éléphant* (*T. elephantipes*), remarquable par sa souche, dont la partie aérienne est grasse, fendillée, couverte d'écailles saillantes, et rappelle la forme d'un pied d'éléphant.

TAMIS (du holland. *tems*), instrument qui sert à passer les matières mises en poudre, quand on veut séparer la partie la plus fine d'avec celle qui est la plus grossière. Les tamis consistent en un cercle tendu d'un treillage en fils de fer, d'un tissu de crin, de fil ou de soie. *Voy.* CLAIE et SAS.

TAMPON (de l'espagn. *tapar*, boucher). Outre ces bouchons faits en bois, en pierre ou en métal qui servent pour fermer les trous d'un tonneau, d'un évier, etc., on nomme ainsi : en Médecine, des bouchons de charpie ou d'amadou dont on se sert pour arrêter une hémorrhagie (*Voy.* TAMPONNEMENT) ; — en Typographie, une espèce de balle avec laquelle les imprimeurs en taille-douce appliquent, en frappant, l'encre sur la planche gravée.

TAMPONNEMENT, opération de Chirurgie qui consiste à introduire des tampons de charpie ou des bourdonnets dans une plaie ou dans une cavité naturelle, comme les cavités nasales, etc., pour arrêter une hémorrhagie. *Voy.* SONDE.

TAM-TAM, dit aussi *Gong*, instrument de Musique à percussion, originaire de la Chine et de l'Inde. C'est une espèce de cymbale, qui se compose d'un grand plateau de métal, large et un peu épais, qu'on porte suspendu à une corde, et sur lequel on frappe avec un marteau ou une forte baguette garnie d'un tampon de peau. Le son de cet instrument est étrange et très-fort ; les vibrations en sont lentes et continues. Le tam-tam, très-usité dans la musique orientale, n'est guère en usage, en Europe, que dans les cérémonies funèbres. — Les tam-tams sont fabriqués avec un alliage d'environ 90 p. de cuivre et 20 p. d'étain. Voir Stanislas Julien, *Notice sur la fabrication des tam-tams* (Acad. des Sciences, t. XXIV).

TAN, écorce de chêne concassée et réduite en poudre, avec laquelle on prépare les cuirs (*Voy.* TANNAGE). A défaut d'écorce de chêne, les tanneurs se servent d'écorces moins riches, de celles du châtaignier, du sapin, du frêne, du hêtre, du peuplier d'Italie, du saule, etc. On appelle *tannée* le tan mêlé de chaux, qui a servi à préparer les cuirs, et tel qu'on le retire des fosses lorsqu'on les vide. Le résidu du tan sert à faire les *mottes à brûler*.

TANACETUM, nom latin de la *Tanaisie*.

TANAGRA, nom latin scientifique du *Tangara*.

TANAISIE, *Tanacetum*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles divisées ; à fleurs jaunes en capitules. La *T. vulgaire* (*T. vulgare*), dite aussi *Barbotine*, décore, vers la fin de l'été, les prairies humides : feuillage ample et touffu, d'un vert foncé ; fleurs d'un jaune doré, formant un large bouquet. Toute la plante répand une odeur balsamique, très pénétrante ; elle a une saveur amère, et contient une huile âcre, volatile et jaunâtre. La Tanaisie a des propriétés toniques et stimulantes : ses semences sont recommandées contre les vers. Elle entre dans la composition des poudres insecticides. — La *T. balsamite*, vulg. *Menthe-Coq*, forme un genre à part. *Voy.* BALSAMITE.

TANCHE ou TENCHE, *Tinca*, genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Cyprinidés, et très-voisins des Goujons, dont ils ne diffèrent que par une taille plus grande et par la petitesse de leurs écailles ; nageoires dorsale et anale courtes et sans aiguillons; barbillons très-petits. La tanche est un poisson d'eau douce ; sa chair est agréable, mais elle renferme beaucoup d'arêtes et a quelquefois le goût vaseux. La *T. commune* (*T. vulgaris*) a de $0^m,30$ à 0^m40 de long ; sa couleur ordinaire est le vert foncé doré; ses nageoires sont violettes ; mais ces teintes changent avec la qualité des eaux, ainsi qu'avec l'âge et le sexe des individus.

TANGAGE, balancement d'un bâtiment dans le sens de sa longueur, causé par l'agitation de la mer : on l'oppose au *roulis*. *Voy.* ce mot.

TANGARA, *Tanagra*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Gobe-mouches et dont on fait souvent une famille à part : bec court, dur, conique, triangulaire à sa base, échancré vers le bout ; narines latérales, arrondies, ouvertes ; ailes et pieds médiocres. Ces oiseaux, qui tous habitent l'Amérique, rappellent par leurs habitudes celles des moineaux et des fauvettes. Ils vivent de baies, d'insectes et de graines. Leur vol est vif et leurs mouvements brusques. Ils marchent à terre en sautant. Les Tangaras habitent la lisière des forêts, les lieux arides, les broussailles ou le voisinage des habitations rurales. Ils vivent en troupes ou isolés. La plupart sont remarquables par la richesse et la vivacité de leurs couleurs. — On divise le genre Tangara en douze sections, savoir : 1° les *Tangaras vrais*, qui ont pour type le *T. évêque* (*T. episcopus*), de Cayenne, ainsi nommé parce que le violet domine dans son plumage ; 2° les *T. bouvreuils* ou *Euphones*, 3° les *Aglaias*, 4° les *T. loriots* ou *Tachyphones*, 5° les *T. gros-becs* ou *Habias*, 6° les *T. bruants* ou *Embernagres*, 7° les *T. cardinals* ou *Pyrangas*, 8° les *T. ramphocèles* ou *Jacapas*, 9° les *Némosies*, 10° les *Arremons*, 11° les *Touits* ; 12° les *T. hirondelles*.

TANGENTE (du lat. *tangere*, toucher). En Géométrie, on appelle *tangente* à une courbe la position limite que prend une sécante lorsque celle-ci venant à tourner autour d'un de ses points d'intersection, un second point d'intersection vient se confondre avec le premier. Dans la théorie des infiniment petits, la tangente à une courbe est considérée comme le prolongement d'un des éléments infiniment petits qui composent la courbe. Quand il s'agit du cercle, la définition qui précède revient à dire que la tangente est une droite qui n'a, avec la circonférence, qu'un seul point commun appelé *point de contact*. La propriété principale de la tangente au cercle, est d'être perpendiculaire au rayon du point de contact. — En Trigonométrie, on appelle *tangente* d'un arc la portion de la tangente à l'origine comprise entre ce point et le prolongement du rayon de l'autre extrémité de cet arc. Dans le premier quadrant la tangente varie de 0 à $+\infty$; dans le second, de $-\infty$ à 0 ; dans le troisième, de 0 à $+\infty$; enfin dans le quatrième elle varie de $+\infty$ à 0. — On appelle *cotangente* la tangente du complément d'un arc.

TANGON, terme de Marine, se dit d'un espart double, placé en travers sur l'avant du mât de misaine, et saillant au delà du pont, pour soutenir les ancres loin du bord ou pour amarrer les chaloupes.

TANGUE ou TANQUE, engrais tiré des bords de la mer, surtout dans la Manche, entre les embouchures de la Rance et de l'Orne, n'est qu'une terre calcaire formée de débris de coquillages et mêlée d'un sable très-fin, ainsi que d'une petite quantité de matières salines et organiques.

TANNAGE, opération qui consiste à combiner la matière animale de la peau avec le *tannin* (*Voy.* ce

mot), de manière à la transformer en une substance imputrescible, appelée *cuir*. — Les peaux destinées à la préparation des cuirs sont d'abord soumises au *dessaignage :* à cet effet, elles sont maintenues pendant plusieurs jours dans une eau courante, ou dans des cuves dont on renouvelle souvent l'eau ; on en ôte ensuite le sang et les ordures qui les salissent. On les porte alors à l'atelier de *pelanage* ou des *pelains*, espèces de bassins en bois ou en maçonnerie, contenant des laits de chaux à des degrés différents, et où l'on fait macérer les peaux, en commençant par les laits les plus faibles et finissant par les plus énergiques : cette opération a pour but de faciliter l'enlèvement du poil (*ébourrage* ou *épilage*). Vient ensuite le travail *des façons :* on racle les peaux, on enlève la chair et les impuretés qui y restent attachées, on rogne les lambeaux inutiles, on adoucit avec une pierre *le grain de la fleur*, c.-à-d. le côté du poil, et enfin on façonne la peau de telle sorte qu'elle finisse par être entièrement blanche et dégorgée. A ce travail, succède celui de l'atelier *des cuves* et la *mise en fosse*. On maintient d'abord les peaux dans des cuves contenant une dissolution de *tan*, pendant 20 ou 30 jours, jusqu'à ce qu'elles soient convenablement gonflées. Enfin on les porte dans des cuves en bois enfoncées en terre ou dans des fosses en maçonnerie, et on les y dispose en couches alternatives avec de l'écorce de chêne (*tan*) réduite en fragments plus ou moins fins, et sur lesquelles on fait ensuite arriver de l'eau déjà chargée de tan (*jusée*), de manière à en humecter toutes les parties. Cette eau dissout le tannin et en détermine la combinaison avec la peau. Il faut plusieurs mois pour que cette action s'accomplisse. Au sortir des fosses, le cuir se trouve définitivement tanné. Après l'avoir nettoyé, on le livre au *corroyeur* (*Voy.* ce mot). — Quelques tanneurs ajoutent de l'acide sulfurique à la jusée, dans le travail des cuves, afin d'activer le gonflement des peaux et d'abréger la durée du tannage, mais cette addition nuit à la bonne qualité des cuirs. En traitant par une solution de sucre les peaux soumises à l'ébourrage à la chaux, on en détermine le dégorgement complet et l'on favorise ainsi la combinaison du tannin avec la peau.

TANNE, nom donné à de petites tumeurs dues à l'accumulation de la matière sébacée dans des follicules dilatés. On les observe particulièrement au front, sur les ailes du nez, au cou, au-devant de la poitrine. Lorsqu'on les presse, on en fait sortir une matière blanche plus ou moins dure, ayant la forme de petits vers à cause de l'étroitesse du goulot du follicule par lequel elle passe, comme à la filière. Lorsque les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps; il est quelquefois nécessaire de les extirper.

TANNÉE, vieux tan qui a servi. *Voy.* TAN.

TANNIN ou TANIN (de *tan*), substance végétale, extrêmement astringente, que l'on a considérée longtemps comme un principe immédiat, et que l'on confondait avec l'acide gallique ; on la trouve non-seulement dans la noix de galle, mais aussi dans le cachou, la gomme kino, le sumac, le thé, le café, la plupart des écorces et des fruits. L'écorce de chêne, connue sous le nom de *tan*, en renferme une grande quantité. Le tannin de l'écorce de chêne et de la noix de galle est solide, incristallisable, brun, fragile, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool : abandonnée au contact de l'air la dissolution de tannin, qui prend le nom d'*acide tannique*, se convertit en acide gallique et acide ellagique. On a donné du reste aux divers tannins des noms qui indiquent leur origine : *acide gallotannique*, *cachoutannique*, *cafétannique*, etc. On obtient le tannin du chêne, le plus important de tous, en traitant l'infusion du tan par l'eau de chaux, et en lavant le précipité avec de l'acide azotique, qui s'empare de la chaux et laisse le tannin.

Le tannin fait la base de beaucoup de produits des arts et de l'industrie : doué de la propriété de former, en se combinant avec la peau des animaux, un composé imputrescible, il sert principalement à la préparation des cuirs (*Voy.* TANNAGE). C'est aussi un astringent précieux pour la thérapeutique.

TANNIQUE (ACIDE). *Voy.* TANNIN.

TANQUE, sorte d'engrais. *Voy.* TANGUE.

TANREC, Mammifère carnassier. *Voy.* TENREC.

TANTALATE D'YTTRIA, ou *Yttrotantale* [$\ddot{T}a\ddot{Y}^3$], substance minérale, noire, brunâtre ou jaunâtre, ordinairement amorphe, quelquefois cristallisée en prismes rhomboïdaux. Elle raye difficilement le verre et pèse de 5,39 à 5,88. On la rencontre disséminée dans les pegmatites en Suède et au Groënland. — La *Fergusonite*, autre tantalate d'yttria, admet en outre dans sa composition de la zircone, du cérium, de l'étain et du fer ; c'est une substance noirâtre, éclatante, qui cristallise en octaèdres à base carrée et pèse 5,83. On la trouve au Groënland. — *Voy.* aussi EUXÉNITE.

Tantalate de fer et de manganèse. Voy. TANTALITE et BAYÉRINE.

TANTALE (nom mythologique), corps simple métallique, le même que le *Niobium* ou *Colombium*. *Voy.* NIOBIUM et TANTALATE.

TANTALE, *Tantalus*, subdivision du genre *Cigogne* (*Voy.* ce mot), se compose d'oiseaux Échassiers, qui ont souvent la tête et le cou nus et couverts d'une peau rude et verruqueuse ; les jambes longues et nues et les doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane découpée. Les Tantales vivent de poissons et de reptiles. On les trouve en Afrique, en Asie et en Amérique. Le *T. d'Afrique* (*T. ibis*), qu'on a pris longtemps pour l'*Ibis* des anciens, a la face rouge, le bec jaune, les pieds rouges, les ailes noires en dessus et le reste du plumage d'un blanc roussâtre ; le *T. de Ceylan* ou *Jaunhill* (*T. leucocephalus*) a la tête blanche ; le *T. lacté* (*T. lacteus*) habite Java ; le *T. loculator* (c.-à-d. *thésauriseur*) se trouve en Amérique.

TANTALITE, tantalate de fer et de manganèse. Ce minéral, extrêmement rare, ne se trouve qu'en grains disséminés. Il est noir, luisant, à cassure un peu métallique, raye difficilement le verre et pèse 7,9. On l'a rencontré dans un granit en Finlande. — Un autre tantalate de fer et de manganèse est la *Colombite* ou *Bayérine*. *Voy.* BAYÉRINE. — *Voy.* aussi TORRÉLITE.

TANTE (jadis *ante*, du lat. *amita*), la sœur du père ou de la mère. *Voy.* ONCLE et NEVEU.

TANYSIPTÈRE, oiseau. *Voy.* MARTIN-CHASSEUR.

TANYSTOMES (du gr. τανύω, étendre, et στόμα, bouche), 2e famille de l'ordre des Diptères, renferme des espèces dont la trompe est coriace et allongée. La tête de ces insectes est hémisphérique, petite ou globuleuse. Les ailes sont tantôt couchées, tantôt fort écartées. Les principaux genres de cette famille sont partagés en un assez grand nombre de tribus qui ont pour types les genres : *Asile*, *Empis*, *Cyrte*, *Bombyle*, *Anthrax*, *Thérève*, *Leptis*, *Dolichope*, etc.

TANZIMAT (c.-à-d. en turc, *réforme*). On nomme ainsi l'ensemble des réformes qui découlent du hatti-chérif donné en 1839 à Gulhané par le sultan Abdul-Medjid, pour réorganiser l'administration. *Voy.* HATTI-CHÉRIF au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TAON, *Tabanus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, type de la famille des Tabaniens, renferme des insectes qui ressemblent à de grosses mouches. Ils ont la tête déprimée ; le corps large, peu velu, tacheté ; les ailes étendues horizontalement ; l'abdomen triangulaire et déprimé. Les Taons font éprouver aux bœufs et aux chevaux de cruels tourments : ils percent leur peau afin de sucer leur sang. Aussi sont-ils la terreur de ces animaux : leur vol bruyant suffit pour les effrayer et quelquefois pour les mettre en fureur. Le *Taon commun* (*T. bovinus*) est brun en dessus ; abdomen et ailes roussâtres ; yeux verts. On confond souvent avec le Taon d'autres Diptères de la même famille, entr'autres le *Chrysops* qui s'attaque fréquemment aux chevaux. *Voy.* TABANIENS.

TAPAYE, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, famille des Iguaniens, que quelques-uns rattachent au genre *Phrynosome*, renferme des espèces propres à l'Amérique tropicale et remarquables par leurs formes bizarres ou hideuses : la principale est le *T. orbiculaire* (*Lacerta orbicularis*), du Mexique.

TAPE. On appelle ainsi, en termes de Marine : 1° les morceaux de bois en cônes tronqués, qui servent à boucher les écubiers: on dit aussi *tampon d'écubier ;* 2° les tampons qui servent à fermer la gueule des canons, pour empêcher l'eau d'y pénétrer. — Pour les Tonneliers, *tape* est synonyme de *bonde*.

TAPECU, nom donné, dans la Marine, à une petite voile trapézoïdale établie sur l'extrémité arrière de certains bâtiments, comme les lougres et les chaloupes ; ainsi qu'au petit mât qui porte cette voile. — On donne encore ce nom à une bascule qui ferme l'entrée d'une barrière, ainsi qu'à un petit cabriolet découvert et mal suspendu.

TAPER, se dit, en termes de Peinture, d'une manière de peindre qui consiste dans une touche très-libre, négligée en apparence, et telle qu'il semble que l'artiste n'ait fait que *taper* sa toile çà et là de quelques coups de brosse. Le tableau *tapé* exige pour produire son effet qu'on le voie d'un peu loin.

TAPIER, arbre exotique. *Voy.* CRATEVIER.

TAPIOKA, fécule alimentaire qu'on retire de la racine du Manioc, *Jatropha manihot* (*Voy.* MANIOC). Cette fécule est grenue, blanche, inodore, demi-transparente, et assez semblable au sagou. Le tapioka est nourrissant : on en fait des potages, des pâtisseries, des gelées, etc.

TAPIR, *Tapirus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Jumentés et type de la famille des Tapiridés. Ce sont des animaux qui ont la forme du Cochon avec une taille plus grande; 14 molaires à la mâchoire supérieure et 12 en bas, 6 incisives et 2 canines à chaque mâchoire ; un nez prolongé en une trompe mobile, mais assez courte et non préhensible ; des yeux petits, des oreilles longues et mobiles, les pieds de devant terminés par 4 doigts armés de petits sabots courts et arrondis, ceux de derrière par 3 doigts seulement, la queue courte et peu velue, la peau épaisse, formant peu de plis et couverte de poils soyeux assez rares. Les Tapirs sont herbivores : ils vivent dans les forêts, surtout dans les lieux humides et marécageux de l'Amérique et de l'Inde. Le *Tapir commun* (*T. americanus*) est long de 2m depuis le bout de la trompe jusqu'à l'origine de la queue et haut de 1m ; sa couleur est brune, quelquefois tachetée. Le *T. pinchaque* (*T. pinchaque*), qui vit dans les Andes, est noir. Le *T. indien* (*T. indicus*), originaire de Sumatra, Bornéo et Malacca, est plus grand que les deux espèces précédentes ; son pelage est brun noir avec le dos gris. Le Tapir se laisse facilement apprivoiser. Sa chair est sèche et d'un goût désagréable. — Il existe des débris de Tapirs fossiles d'une taille beaucoup plus grande que celle des espèces existant actuellement, notamment le *Tapirothérium*, le *Lophiodon* et le *Dinothérium*.

TAPIS (du lat. *tapes*, du gr. τάπης), pièce d'étoffe ou de tissu de laine, de soie, etc., à dessins variés, dont on couvre une table, une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, le devant d'une cheminée (*foyer* ou *carpette*), etc. On distingue : 1° les *T. veloutés*, qui se font sur des métiers de haute ou de basse lisse (*Voy.* LISSE), et qui sont ébarbés de manière à offrir l'aspect d'un velours de laine ; ils se subdivisent en *veloutés de haute lisse* ou *de la Savonnerie*, dont les fils colorés sont arrêtés sur la chaîne au moyen d'un nœud, et en *veloutés de haute laine*, dont la laine n'est que passée et non nouée à la chaîne; 2° les *T. ras*, moins chauds et moins moelleux que les précédents; 3° les *T. moquettes*, qui sont dites *veloutées* ou *épinglées*, selon que l'on a coupé ou non la boucle que forme la laine à chaque brin ; 4° les *T. écossais*, qui n'ont pas d'envers; 5° les *T. vénitiens*, dont le dessin ne consiste qu'en rayure; 6° les *T. jaspés*, dont le fond est rayé ou bien chiné.

La fabrication des tapis est portée aujourd'hui à une grande perfection. Les progrès de cet art furent surtout favorisés en France par Henri IV, qui, en 1607, établit une manufacture de tapis à Paris, et par Colbert, qui, en 1662, érigea en manufacture royale la célèbre maison de teinture et de tapisserie des frères Gobelin. Le peintre Lebrun dirigea d'abord les travaux de cette manufacture; Vaucanson, au dernier siècle, en perfectionna les métiers; de nos jours, M. Chevreul y a introduit de nouvelles améliorations, surtout pour la teinture. — Les principales manufactures françaises sont, avec celle des Gobelins, à Paris, celles de Beauvais, Aubusson, Felletin, Tours, Turcoing, Abbeville, Amiens, Roubaix, Nîmes et Bordeaux. A l'étranger, on estime les tapis et tapisseries de Flandre, surtout les produits de Tournay (Belgique); ceux de Nottingham (Angleterre), du Tæfferegg (Tyrol). L'Orient nous envoie les *tapis de Turquie*, dont la laine est très-haute, et les *tapis de Perse*, remarquables par l'originalité et l'élégance de leurs dessins. *Voy.* TAPISSERIE.

On appelle *tapis vert :* 1° l'étoffe de drap vert qui recouvre un billard ou une table de jeu ; — 2° une grande pièce de gazon pleine et entière. Le tapis vert du jardin de Versailles est renommé.

Tapis turc ou *de Perse*, coquille. *Voy.* FASCIOLAIRE.

TAPISSERIE (de *tapis*). On nomme ainsi : 1° tout ouvrage fait à l'aiguille, sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. On distingue : la *T. de point de Hongrie*, ou à gros points ; la *T. de point d'Angleterre, de point d'Espagne*, etc., ou à petits points. Ces sortes de tapisseries servent à recouvrir des siéges, des boîtes à ouvrage, des coussins, des tabourets, des pantoufles, etc. ; c'est un ouvrage de salon pour les dames du monde, qui souvent se bornent à remplir des dessins tracés à l'avance où à achever le travail commencé par d'habiles ouvrières; — 2° de grandes pièces faites au métier avec de la laine, de la soie, de l'or, représentant des tableaux, des personnages, des dessins de toute sorte, et qui servent à tendre les appartements et à recouvrir les meubles. La fabrication de ces tapisseries est la même que celle des tapis de haute et basse lisse (*Voy.* TAPIS). Les plus belles sortent, en France, des manufactures des Gobelins et de Beauvais; à l'étranger, de Bruxelles, Oudenarde, Bergame, etc.

L'usage des tapisseries est fort ancien. Il paraît avoir pris naissance dans l'Inde et avoir passé de là chez les Assyriens et les Égyptiens, qui employèrent les premiers le métier à basse-lisse, comme on en peut juger par quelques fragments conservés au musée du Louvre. Le prix que l'on attachait dès le temps d'Homère aux tapis prouve la perfection des ouvrages fabriqués alors à la main ou au métier. Les produits les plus renommés venaient du centre de l'Asie (Babylone) ou du littoral (Sardes, Pergame, Milet, Tyr). Cette industrie fut ensuite cultivée à Alexandrie et à Byzance (Constantinople) et passa de là en Italie, puis en France. Dès le IXe siècle on fabriqua des tapisseries à haute-lisse. Suspendues aux murs dans les églises, elles concouraient à la décoration par la représentation de sujets tirés de la Bible ; dans les châteaux, elles reproduisaient, d'après les miniatures, les fêtes, les chasses, les expéditions guerrières : témoin la fameuse *tapisserie de Bayeux*, attribuée à la reine Mathilde et qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume. Les tapisseries d'Arras et celles de Bruxelles étaient renommées au XVe siècle. A la Renaissance, des peintres illustres composèrent des cartons; par ex. Raphaël (musée de South-Kensington), J. Romain (musée du Louvre). — En 1604, fut fondée à Chaillot la célèbre manufacture de *la Savonnerie*, réunie plus tard à celle *des Gobelins*, qui devint manufacture de l'État en 1662 : Ch. Lebrun en fut directeur ; J. Bérain, Boucher, etc., y composèrent des modèles. Aujourd'hui, au lieu de copier des tableaux, la manufacture des Gobelins et celle de

Beauvais demandent à des artistes spéciaux des compositions simples qui comportent une touche franche, ce qui est bien préférable. Les *Gobelins de St-Pétersbourg* et surtout la manufacture de tapis de Turin sont jusqu'ici ce qui s'en rapproche le plus à l'étranger. *Voy.* TAPIS.

La *tapisserie de Neuilly*, récemment inventée, est une application du métier à la Jacquart; le dessin y est monté comme pour un châle.

Consulter : Lacordaire, *Notice historique sur les manufactures de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie*; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*, etc. *Voy.* DÉCORATION.

TAPISSIER. On distingue le *marchand-tapissier*, qui vend des tapis, et le *tapissier-décorateur*, qui pose les tapisseries ou tentures d'appartement, les rideaux, les dais de lit, les portières, recouvre les meubles, tend les tapis sur le parquet, et s'occupe, en un mot, de toutes les parties de l'ameublement. Cette dernière profession exige beaucoup de goût et touche presque à l'art. — Voir Garnier-Audiger, *Manuel du tapissier-décorateur;* J. Verdellet, *Manuel géométrique du tapissier*.

TAPISSIÈRE, voiture suspendue, couverte, mais ouverte sur les côtés, qui sert aux tapissiers pour transporter des meubles, et qu'on emploie aussi pour tout autre usage.

En Entomologie, on donne le nom de *Tapissières*; 1° à des Abeilles qui coupent les pétales des fleurs pour en tapisser leur nid; — 2° à une tribu de la famille des Aranéides, comprenant les Araignées qui filent des toiles serrées, horizontales et régulières.

TAQUE, se dit, en termes de Commerce, de toute plaque de fer fondue, comme celles qui forment le contre-cœur des cheminées.

TAQUET. On appelle ainsi : 1° un petit morceau de bois taillé qui sert à maintenir l'encoignure d'un meuble, d'une armoire; 2° des piquets que l'on enfonce en terre pour servir de repères dans un alignement; 3e en termes de Marine, différentes sortes de crochets en bois auxquels on amarre des manœuvres. — Dans la Fauconnerie, un *taquet* est un morceau de bois sur lequel on frappe pour rappeler l'oiseau. *Nourrir un oiseau au taquet*, c'est l'appeler avec le taquet pour lui donner sa nourriture.

TAQUOIR. C'est, en termes d'Imprimerie, un morceau de bois tendre, très-uni, de la grandeur d'une page in-8, et doublé de bois de chêne, dont on se sert pour égaliser les caractères dont une forme est composée.

TARANDUS, nom latin scientifiq. du genre *Renne*.

TARANTASSE, sorte de voiture de voyage, fort grande et fort lourde, dont la caisse repose sur deux longues traverses de bois flexibles, supportées par des essieux. Ce véhicule est d'un usage habituel dans la Russie méridionale.

TARARE, espèce de blutoir qui sert à vanner le blé et à nettoyer le grain. C'est un ventilateur d'un bois léger et mince, renfermé dans une espèce de tambour ouvert des deux bouts. On le meut à bras, au moyen d'une manivelle, ou bien on le place dans un moulin où des machines lui impriment le mouvement. Au-dessus du tarare est une trémie où l'on verse le grain à vanner et à nettoyer, et sous cette trémie une petite auge qui reçoit le grain pour le renverser dans le tarare.

TARASPIC, nom vulgaire du *Thlaspi*. *Voy.* ce mot.

TARASQUE, représentation d'un animal monstrueux que l'on promène solennellement à *Tarascon* et dans plusieurs autres villes de France à certains jours de l'année. Cette image rappelle un dragon ou un crocodile dont le pays, suivant une légende, aurait été délivré par Ste Marthe.

TARAUD (du lat. *taratrum*, tarière), morceau d'acier de forme conique, taillé en vis, et dont on se sert pour *tarauder*, c.-à-d. pour percer une pièce de bois ou de métal en spirale ou en écrou, de manière qu'elle puisse recevoir une vis. *Tarauder* une vis, c'est faire ces cannelures qui mordent dans le bois ou s'enchâssent dans les écrous et fixent la vis avec solidité.

TARAXACUM, nom latin botanique du *Pissenlit*.

TARBOUCH. *Voy.* TURBAN.

TARCHONANTHE, *Tarchonanthus*, arbrisseau du Cap, forme un genre, qui sert de type à la sous-tribu des *Tarchonanthées*, tribu des Astéroïdées, famille des Composées.

TARDIGRADES (du lat. *tardus*, lent, et *gradiri*, marcher), nom donné, en Histoire naturelle : 1° à une famille de Mammifères, de l'ordre des Édentés (*Voy.* PARESSEUX); — 2° à une famille d'Anneles microscopiques, qui fait partie de la classe des Crustacés, ordre des Rotateurs ou Systolides : ce sont de très-petits vers munis de 4 paires de pieds qui vivent dans les gouttières et la mousse des toits; après une longue dessiccation, un peu d'humidité suffit pour les faire renaître à la vie. *Voy.* ROTATEURS.

TARE (de l'arabe *tarah*, rejeter) se dit, dans le Commerce, de tout défaut ou déchet qui se rencontre sur le poids, la quantité ou la qualité des marchandises. Par suite, il s'est dit de toute défectuosité, notamment de celles des chevaux, et, au figuré, des vices, des imperfections morales : un homme *taré* est un homme perdu de réputation.

Tare se dit aussi du poids des caisses, tonneaux, sacs et emballages des marchandises, ainsi que du rabais ou de la diminution que l'on fait sur le poids et le prix de la marchandise par rapport au poids des caisses, etc. Le poids de la marchandise avant la défalcation de la tare est le *poids brut ;* après cette défalcation, le *poids net*. Le plus souvent on ne prend pas la peine de peser à part les caisses et emballages, l'usage ou les tarifs établis par l'administration ayant fixé le montant de la tare : ainsi il est fait pour tare les déductions suivantes : sucre brut en caisses ou en futailles, 15 p. 100; en balles ou sacs, 2 p. 100; café, cacao, poivre, en caisses ou en futailles, 12 p. 100; en balles ou en sacs; 3 p. 100; indigo en caisses, 21 p. 100; en surons, 9 p. 100, etc.

On nomme *tare d'espèces* une diminution que l'on supporte dans le compte de l'argent lorsqu'on change un billet ou une monnaie, et qui est le droit du changeur; *tare de caisse*, une perte qui a lieu communément sur les sacs d'argent, soit à cause des fausses espèces, soit à cause des mécomptes auxquels on est exposé en payant ou en recevant.

TARENTELLE, danse et air de danse d'un caractère gai, en mesure à 6/8. L'air de cette danse est court, mais on le répète plusieurs fois. On cite l'air de la tarentelle inséré dans *la Muette de Portici*. *Voy.* TARENTULE.

TARENTISME, maladie. *Voy.* TARENTULE.

TARENTULE, *Lycosa tarentula*, en ital. *Tarantolo*, *Ragno arrabbiato*, grosse Araignée du genre *Lycose* (*Voy.* ce mot), qu'on trouve surtout dans la région méditerranéenne, principalement en Italie, aux environs de *Tarente*; d'où son nom. On la rencontre aussi dans l'Amérique septentrionale. D'après les recherches les plus récentes, la piqûre de la tarentule détermine réellement les phénomènes de cette singulière affection nerveuse qu'on a appelée *tarentisme* et qui consiste en une sorte de chorée, de musicomanie. Le tarentisme a régné épidémiquement pendant près de deux siècles dans le midi de l'Europe : on en trouve la première mention dans Nicolo Peretto, qui vivait au XIIIe siècle. On a signalé aussi une maladie analogue en Abyssinie, dans le Tigré. C'est dans les champs, à l'époque de la moisson que les paysans apuliens sont ordinairement piqués de la tarentule. Ils tombent rapidement sous l'empire d'une étrange exaltation nerveuse; ils crient, rient, soupirent, ne peuvent supporter la vue du noir ou du bleu, sont réjouis au contraire par celle du rouge ou du vert. Pour les guérir, leurs compagnons leur jouent, avec la guitare, le hautbois ou le tambour sicilien, différents airs traditionnels, tels que la *pastorale* et surtout la *tarentelle*. Les

malades se mettent alors à danser jusqu'à ce que, épuisés de fatigue et de sueur, ils tombent et s'endorment : à leur réveil, ils sont guéris. Le tarentisme purement nerveux, qui ne résulte pas de la piqûre de la tarentule, paraît aussi être salutairement influencé par l'action de la musique. — Consulter : Ozanam (*Du tarentisme*, Paris, 1856), Baglivi, Walckenaër (*Histoire des aptères*).

TARET, *Teredo*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Pholadidées : coquille libre, sans pièces accessoires et sans charnières fortement échancrée aux deux extrémités, et renfermée dans un long tube à l'extrémité anale duquel sont deux ouvertures et des palettes testacées. Les tarets percent le bois et les pierres submergées. Au siècle dernier, la moitié de la Hollande faillit être inondée, les pilotis de toutes ses grandes digues s'étant rompus à la fois, minés par les tarets. C'est pour défendre les navires contre les attaques de ces mollusques qu'on double leur coque avec des feuilles de cuivre. — Les espèces fossiles apparaissent avec l'étage toarcien ; les espèces vivantes sont répandues aujourd'hui dans toutes les mers. La principale est le *T. naval* (*T. navalis*), qui vit dans la Méditerranée, la Manche et l'Atlantique.

TARGE et TARQUE (orig. germanique ou arabe), nom donné, au moyen âge, à un bouclier échancré à droite pour laisser passer la lance. — *Tarque* se dit encore aujourd'hui du bouclier dont les matelots sont armés dans les joutes qui ont lieu à Marseille, à Toulon, et dans les autres ports du Midi.

TARGETTE, petite plaque ou platine de métal qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, aux guichets, aux croisées, pour servir à les fermer.

TARGUM, paraphrase chaldaïque de la Bible. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TARI, vin de Palmier et de Cocotier employé autrefois en Médecine comme tonique. On en tirait une espèce de sucre que l'on nommait *jagre*.

TARIER, espèce du genre Traquet. *Voy.* TRAQUET.

TARIÈRE (du lat. *taratrum*, p. *terebrum*), outil de fer dont se servent les charpentiers, les charrons, les menuisiers, etc., pour percer des trous dans une pièce de bois. — On appelle encore *tarière* une sonde dont on se sert pour connaître la nature des substances renfermées dans le sein de la terre.

En Histoire naturelle, on nomme *tarière* une espèce d'aiguillon qu'on remarque à l'abdomen des femelles de certains insectes, et qui leur sert tantôt à introduire leurs œufs dans les cavités propres à les recevoir, tantôt à percer les végétaux ou le corps d'autres animaux pour y placer leurs œufs.

TARIÈRE, *Terebellum*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Olividées : coquille subcylindrique, enroulée, mince, pourvue d'une spire apparente ou non ; bouche étroite et longitudinale, échancrée en avant ; columelle lisse, lobe simple et tranchant. Les Tarières se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires ; elles n'ont qu'un seul représentant vivant dans les mers de l'Inde.

TARIF (de l'arabe *tarif*, dérivé d'*arafa*, qui signifie *série*), tableau qui marque les prix de certaines denrées, de certains services, le taux de certains droits. — On appelle *tarif des douanes* celui qui fixe les droits d'entrée, de sortie, de transit, etc., que chaque sorte de marchandise doit payer. L'établissement des tarifs de douanes a pour but à la fois de protéger l'industrie indigène et de remplir les coffres de l'État. La fixation de ces tarifs offre de grandes difficultés, à cause de la nécessité de concilier l'intérêt du producteur et celui du consommateur : aussi les tarifs doivent-ils varier et ont-ils varié, en effet, selon les temps et les pays, afin de se mettre en harmonie avec les besoins reconnus. Le premier tarif général en France est celui de 1664, établi par Colbert. Il fut remplacé en 1791 par un tarif plus libéral qui affranchissait de tout droit d'entrée les substances alimentaires et les matières nécessaires aux manufactures. Un nouveau tarif établi en 1816 était surtout conçu dans l'intérêt des propriétaires fonciers. L'ordonnance du 10 octobre 1835 mit le tarif plus en harmonie avec les besoins du pays. Depuis, les tarifs ont encore été plusieurs fois modifiés : les dernières modifications datent de 1861 et de 1869. *Voy.* DOUANE, PROHIBITION, etc.

Plusieurs professions ont leur tarif particulier : tels sont le *Prix des travaux de bâtiment* de Morel, le *Tarif des glaces*, qui marque le prix des glaces proportionnellement à leurs dimensions, etc. — On distingue aussi le *tarif des frais de justice*, qui fixe le coût des divers actes judiciaires : le *tarif des frais et dépens en matière civile*, établi par un décret du 16 février 1807 ; *en matière criminelle et de police*, par un décret du 18 juin 1811, etc.

TARIN, *Fringilla spinus*, espèce du genre Moineau, famille des Fringillidés. Le Tarin est un oiseau voisin des Chardonnerets, des Linottes et des Serins, et qui ne se distingue de ces derniers que par son bec long et aigu comme celui des Chardonnerets. Il a la tête noire, deux bandes jaunes sur l'œil, la gorge et le ventre jaunes, le dessus du corps olivâtre. Cet oiseau est vif et toujours en mouvement ; il s'apprivoise facilement ; mais son chant ne vaut pas celui du Chardonneret. Le Tarin est originaire de la Russie ; il est de passage en France en automne.

TARLATANE, sorte de mousseline très-claire, dont les fils sont un peu gros. *Voy.* BÉTILLES.

TAROLES, petites caisses plates à tambour, en usage dans plusieurs régiments de l'armée, où elles remplacent avantageusement les grosses caisses.

TAROTS (de *Taro*, v. de Lombardie), cartes à jouer dont on se sert surtout en Italie et en Espagne. Elles sont plus grandes que nos cartes ordinaires et marquées d'autres figures : au lieu des *trèfles*, *cœurs*, *piques* et *carreaux*, elles ont des *coupes*, des *deniers*, des *épées* et des *bâtons*. Le dos ou revers de ces cartes est orné de grisailles en compartiment ; par suite, on a appelé *cartes tarotées* les cartes, même ordinaires, dont le dos offre de pareils dessins. — Chez nous, les tarots ne servent qu'à former le *grand jeu* des *tireuses de cartes*.

TAROUPE, le poil qui croît entre les sourcils.

TARQUE, sorte de bouclier. *Voy.* TARGE.

TARSE (du gr. ταρσός), partie postérieure du pied. Elle est composée de sept os, dits *os tarsiens*, qui forment deux rangées : la première (*rangée jambière*) comprend l'astragale et le calcanéum ; la seconde (*rangée métatarsienne*) est l'assemblage du scaphoïde, du cuboïde et des trois cunéiformes. — On appelle *fibro-cartilages tarses* deux expansions membraneuses qui existent dans l'épaisseur des paupières et les maintiennent étendues.

Chez les Oiseaux, le *tarse* est le 3ᵉ article des pieds, celui qui est immédiatement après la jambe, et qui est terminé par des doigts. — Chez les Insectes, le *tarse* est divisé en plusieurs articles, et terminé par un ou plusieurs ongles, des crochets, des pinces ou des brosses, qui servent à l'animal, soit pour la préhension, soit pour la marche sur les corps polis ou sur l'eau, etc.

TARSIER, *Tarsius*, genre de Mammifères, de la famille des Lémuriens, renferme des animaux ainsi appelés à cause de l'extrême allongement du tarse de leurs membres postérieurs : tête ronde et terminée par un museau très court ; yeux grands et très-rapprochés ; oreilles grandes, arrondies, presque nues et membraneuses ; queue très-longue ; pelage composé de poils longs et doux. Cet animal inoffensif est nocturne ; il se tient dans les bois et vit d'insectes. Il habite les îles Banka, Bornéo et Célèbes. Le *T. aux mains rousses* (*T. spectrum*) est long de près de $0^m,20$. Il a la tête cendrée, et, comme le dit son nom, les mains rousses.

TARSIPÈDE, *Tarsipes*, genre de Marsupiaux australiens carnivores : dents en très-petit nombre,

pieds postérieurs à cinq doigts et à pouce opposable. *Voy.* MARSUPIAUX.

TARTAN (du gaélique *tarstin*, en travers), étoffe de laine, à grands carreaux de diverses couleurs, rouges, verts, bruns, etc., et formés par de larges bandes qui se croisent, dont s'habillent les Écossais. Ils en font des plaids, des jaquettes, des robes, des châles, etc. — En France, on donne ce nom à des châles de laine ou de coton à carreaux analogues aux tartans écossais.

TARTANE (de l'ital. *tartana*), petit bâtiment de la Méditerranée, portant un grand mât, un mât de tapecu et un beaupré, avec une voile triangulaire. — C'est aussi le nom d'un filet à manche dont on se sert sur les côtes du Languedoc.

TARTARELLE ou TARTAVELLE. *Voy.* CRÉCELLE.

TARTARIN, *Cynocephalus hamadryas*, espèce de Singe du genre *Cynocéphale*. *Voy.* ce mot.

TARTE (orig. inc.), sorte de pâtisserie plate dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits (cerises, abricots, pommes, fraises, etc.), ou des confitures, et qui est couverte de petits filets de pâte coupés avec un instrument guilloché et disposés symétriquement. — Les plus petites tartes reçoivent le nom de *tartelettes*.

TARTRATES, sels composés d'acide tartrique et d'une base. Les plus importants sont : le *tartrate acide de potasse* ou *bitartrate de potasse*, dit aussi *crème de tartre*, avec lequel on prépare les autres tartrates (*Voy.* TARTRE) ; le *tartrate de potasse* ou *de soude* ou *sel de Seignette* (*Voy.* ce mot); le *tartrate de potasse et d'antimoine*, ou *émétique* (*Voy.* ce mot). Les tartrates, notamment ceux à base de chaux et de potasse, sont très-répandues dans les plantes : on les trouve surtout dans les raisins, les tamarins, les mûres, les betteraves, etc.

TARTRE (du b.-lat. *tartarum*), nom sous lequel on désigne le dépôt que produisent les vins en vieillissant, et qui s'attache aux parois des tonneaux et des bouteilles où ils sont renfermés. Le tartre est rouge ou blanc, selon la couleur du vin. Il se compose pour la plus grande partie de bitartrate de potasse, rendu impur par un mélange de tartrate de chaux et de matière colorante. Il craque sous la dent et a une saveur légèrement acide et vineuse ; il se dissout difficilement dans l'eau, et brûle sur les charbons en exhalant l'odeur du pain grillé. Purifié par des cristallisations réitérées, il prend le nom de *crème de tartre*; il est alors en prismes quadrangulaires, raccourcis et incolores. Calcinée seule ou avec du nitre, la crème de tartre donne le carbonate de potasse pur, *flux noir* et *flux blanc* des anciens chimistes. On emploie la crème de tartre pour faire l'acide tartrique et les tartrates; on s'en sert comme mordant dans la teinture des laines. Dans les ménages, on l'utilise pour le nettoyage de l'argenterie, après l'avoir mêlée avec un peu de blanc d'Espagne. La crème de tartre s'emploie aussi en médecine comme purgatif; mais comme elle est peu soluble dans l'eau, on lui associe le quart de son poids d'acide borique qui lui donne de la solubilité : c'est ce qu'on appelle *crème de tartre soluble*. — On connait le tartre depuis qu'on fabrique le vin ; mais ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on a trouvé la manière de purifier ce sel. En 1770, Schéele en fit connaître la véritable nature.

Tartre ammoniacal, le tartrate d'ammoniaque.

Tartre chalybé, ou *T. martial soluble*, combinaison de tartrate de potasse et de tartrate de sesquioxyde de fer qu'on obtient en mettant cet oxyde en digestion avec de la crème de tartre au sein d'une infusion de plantes aromatiques. — Décrite par Angelus Sala au XVIIe siècle, elle est devenue populaire depuis le commencement du XVIIIe, comme remède contre les contusions. *Voy.* BOULE DE MARS.

Tartre crayeux : c'est le carbonate de potasse.

Tartre des dents ou *Odontolithe*, sécrétion calcaire, de couleur jaunâtre, qui se dépose autour des dents. Cette incrustation est primitivement molle, mais elle peut acquérir, avec le temps, la consistance de la pierre. Elle se compose de phosphate de chaux, mélangé d'un peu de mucus, de matière salivaire, et autres substances animales.

Tartre stibié, synonyme d'*Émétique*. *Voy.* ce mot.

Tartre tartarisé, dit aussi *Tartrate de potasse neutre*, *Sel végétal*, sel blanc, beaucoup plus soluble dans l'eau que la crème de tartre, et qu'on obtient en la saturant par le carbonate de potasse. Il s'emploie en médecine comme diurétique et purgatif.

Tartre vitriolé, nom que les anciens chimistes donnaient au sulfate de potasse.

TARTRIQUE (ACIDE). Il en existe quatre sortes qui se distinguent surtout par leur action sur la lumière polarisée : l'*A. tartrique droit* ou *A. tartrique* propr. dit, qui dévie cette lumière à droite; l'*A. tartrique gauche*, l'*A. paratartrique*, qui résulte de l'union des deux premiers, et l'*A. tartrique inactif*, qui est sans action sur la lumière polarisée. L'acide tartrique ordinaire ou droit est contenu dans le tartre, l'émétique, le sel de Seignette, etc. Il se présente en beaux prismes blancs, transparents, d'une saveur aigre, très-solubles dans l'eau et inaltérables à l'air; il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène [$C^4H^6O^6$]. On l'extrait du tartre en neutralisant par la craie la crème de tartre dissoute dans l'eau bouillante : on obtient ainsi du tartrate de chaux insoluble et du tartrate de potasse neutre soluble ; celui-ci est également transformé en tartrate de chaux par une solution de chlorure de calcium ; les deux portions de tartrate de chaux sont ensuite décomposées par l'acide sulfurique qui met l'acide tartrique en liberté. On est parvenu à produire aussi l'acide tartrique artificiellement en partant de la matière minérale. Fondu avec la potasse, cet acide donne un mélange d'acide oxalique et d'acide acétique. L'acide tartrique s'emploie dans les fabriques d'indienne comme rongeant ; on en fait aussi des limonades. Il a été découvert en 1770 par Schéele.

Dans quelques raisins, et surtout dans certaines années, l'acide tartrique droit se présente accompagné d'acide *paratartrique* : ce dernier a été découvert en 1819 par Kestner de Thann, qui l'avait appelé *acide racémique* (*Voy.* ce mot). M. Pasteur est parvenu, en 1849, à transformer l'acide paratartrique en un mélange d'acide tartrique ordinaire et d'acide tartrique gauche et réciproquement.

TASSARD, *Cybium*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes et voisins des Thons, renferme une quinzaine d'espèces qui vivent dans les deux océans.

TASSART (CAILLEU-), espèce de Hareng. *Voy.* MÉGALOPE.

TASSETTES. *Voy.* CUISSART.

TÂTEVIN ou POMPE DES CELLIERS, sorte de pipette destinée à puiser dans un tonneau une petite quantité de vin. C'est un tube en fer-blanc ouvert aux deux extrémités, mais dont l'ouverture inférieure est très-étroite ; en introduisant cet instrument dans le tonneau par la bonde, le vin y pénètre et s'élève jusqu'au niveau extérieur. On met alors le pouce sur l'ouverture supérieure et on retire l'instrument. Le vin y reste suspendu et ne s'écoule pas, parce qu'il est maintenu par la pression de l'air qui agit sur lui par l'ouverture inférieure et parce que cette ouverture est trop étroite pour que la colonne liquide puisse se diviser et donner accès à l'air.

TATOU, *Dasypus*, famille de Mammifères, de l'ordre des Édentés, renferme des animaux remarquables par l'espèce de cuirasse, composée d'une multitude de petites pièces osseuses disposées par zones successives et qui recouvre leur tête, leur corps et souvent leur queue. Les Tatous ont le corps épais, les jambes basses, la tête petite et terminée par un museau pointu ; les yeux placés latéralement; les oreilles en cornet, pointues et mobiles ; les doigts des pieds propres à fouir la terre ; la queue

longue et conique. Ces animaux vivent en petites troupes dans les plaines et les bois de l'Amérique méridionale. Presque tous sont nocturnes et se creusent des terriers. Ils se nourrissent de substances végétales, d'insectes, de mollusques, etc. On distingue : le *Tatou apara* ou *Apar*, qui peut se rouler en boule ; le *T. noir*, à longue queue ; le *T. encoubert*, à cuirasse rayée et caractérisé par la présence d'une dent de chaque côté dans l'os intermaxillaire ; le *T. cabassou*, à queue longue et tuberculeuse ; le *T. tronqué* ou *Chlamyphore* et le *Grand Tatou* ou *Priodonte géant*. Il existe des débris fossiles de Tatous gigantesques, dont les principaux sont le *Glyptodon* et le *Chlamydothérium*.

TATOUAGE, action de *tatouer*, c.-à-d. d'imprimer sur le corps des dessins indélébiles. Cet usage est très-répandu chez toutes les nations sauvages, et surtout chez les peuples de l'Océanie. Chaque insulaire a son *moko* ou dessin, qui lui sert comme d'armoiries et qui rappelle son mérite individuel. Les naturels de la Nouvelle-Zélande sont surtout remarquables par la beauté et la complication de leur tatouage. On *tatoue* en enfonçant une pointe aiguë dans la chair vive et en y versant une substance colorée. — Le *tatouage* est usité aussi chez nous parmi les classes ouvrières, chez les matelots et les soldats. En Europe, pour *tatouer*, on trace un dessin sur la peau en la piquant avec une aiguille jusqu'au vif ; la partie dessinée est ensuite couverte de poudre à canon très-fine ; on y met le feu, et l'explosion fait pénétrer dans la peau des particules de poudre qui y gravent les traits de telle sorte que rien ne pourrait plus les effacer. Le dessin paraît de couleur bleue. En mélangeant avec la poudre des substances colorées, on peut avoir des dessins jaunes, rouges, noirs, etc.

TATTERSALL, maison de vente par voie d'enchères pour chevaux, voitures, harnais et équipages de chasse. Ce nom vient de ce que le 1[er] établissement de ce genre fut fondé à Londres vers 1779 par Richard *Tattersall*, éleveur du duc de Kingston.

TAUMATROPE (p. *tomotrope*, du gr. τομος, morceau coupé, et τροπή, tour), disque qu'on peut faire tourner autour d'un de ses diamètres. La moitié d'un dessin se trouve d'un côté de ce diamètre sur l'une des faces du disque, l'autre moitié est du côté opposé sur l'autre face. Pendant la rotation, on voit le dessin entier. On explique ce phénomène par la persistance des impressions sur la rétine.

TAUPE, *Talpa*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, type de la famille des Talpidés, renferme des animaux de petite taille, au corps cylindrique, couvert d'un poil court, fin et doux au toucher ; à tête allongée et terminée par une espèce de boutoir que soutient intérieurement un os particulier ; à membres antérieurs terminés par une main en forme de pelle et armée de 5 ongles plats et tranchants ; les yeux de la taupe sont infiniment petits, si bien que l'on a cru longtemps que cet animal était aveugle. Les Taupes se creusent des galeries nombreuses, aboutissant toutes à un gîte principal, où chacune vit isolément : de distance en distance, elles ouvrent des soupiraux (*taupinières*) pour rejeter les déblais au dehors. Elles se nourrissent de larves d'insectes, de petits animaux, et quelquefois de racines. Elles nuisent à l'agriculture en bouleversant le sol, et en coupant les racines des plantes ; aussi cherche-t-on presque partout à les détruire : des hommes, appelés *taupiers*, font de cette chasse une industrie spéciale. D'autre part, il faut reconnaître que les taupes détruisent aussi une quantité considérable de larves et surtout de vers blancs et que leurs fouilles constituent une sorte de drainage naturel souvent nécessaire. La *Taupe commune* (*Talpa vulgaris*), longue de 0m,15 à 0m,20, a le pelage noir et luisant. La *T. aveugle* (*T. cæca*), qui est plus petite, se trouve surtout dans l'Apennin.

On nomme *Taupe du Cap*, l'Oryctère ; *T. dorée*, le Chrysochlore ; *T. au museau étoilé*, le Condylure ; *T. grillon*, *T. volante* ou *Taupette*, la Courtilière, insecte qui, comme la Taupe, habite sous terre. — On a aussi étendu le nom de *Taupe* aux *Spalax*. *Voy.* encore RAT-TAUPE.

TAUPE. En Chirurgie, on nomme ainsi une espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête, qui se trouvent alors soulevés comme la terre fouillée par la taupe. — En Hippiatrique, on donne ce nom à une tumeur qui a son siége sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval. C'est ordinairement le résultat d'une forte contusion.

TAUPIN (de *taupe*), nom qu'on donnait autrefois aux pionniers et aux mineurs parce qu'ils remuaient la terre à la manière des taupes. — On a appelé *francs taupins* un corps de fantassins levés par Charles VII, en 1448, qu'on employait surtout à creuser des mines, des tranchées. C'est de la création des *francs taupins* que date en France l'établissement d'une milice régulière.

TAUPIN, *Elater*, vulg. *Scarabée à ressort*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, section des Sternoxes, et type de la tribu des Élatérides, sont surtout remarquables par la propriété qu'ils ont de sauter à une très-grande hauteur (*Voy.* ÉLATÉRIDES). Ces insectes habitent l'Europe pour la plupart, et se trouvent sur les fleurs et les plantes. Le *T. du blé* (*E. sputator*), est souvent nuisible aux moissons. Quelques espèces, propres à l'Amérique, sont phosphorescentes.

TAUREAU, *Taurus*, le mâle de la vache : on le nomme *taurillon* quand il est jeune, et *bœuf* lorsqu'il a subi l'opération de la castration (*Voy.* BŒUF). Le Taureau est dans toute sa vigueur à l'âge de 3 ou 4 ans. A 9 ans, il convient de le mettre à l'engrais. C'est, parmi les animaux domestiques, celui qui supporte le plus impatiemment le joug, et qui est le moins docile à la voix de l'homme : il connaît bien, il est vrai, ceux qui le soignent, qui lui donnent la liberté et qui le ramènent à l'étable ; mais il est beaucoup de taureaux que l'on est forcé d'enchaîner à la crèche ; en général, la couleur rouge les offusque et les met en fureur.

Combats de taureaux. C'est en Espagne un divertissement national des plus goûtés. Presque toutes les villes possèdent des cirques construits pour cet usage : le *Coliseo de los Toros*, à Madrid, peut contenir plus de 10,000 spectateurs. Il existe à Séville une école de *tauromachie*. Les meilleurs taureaux destinés à ces combats se tirent de Xarama (Castille) et d'Outrera (Andalousie) : on les nourrit dans des forêts sauvages où ils vivent en liberté. Parmi les combattants ou *toréadors*, on distingue : 1° les *picadores*, qui sont à cheval, vêtus d'un costume brillant et armés d'une lance dite *garocha*, de plus de 3 mètres : ce sont eux qui ouvrent la lutte ; 2° les *chulos* ou *bandilleros*, qui sont à pied et armés de petites flèches à banderolles de toutes couleurs qu'ils enfoncent dans les chairs du taureau ; 3° le *matador* (immolateur), portant l'épée nue d'une main et de l'autre un petit drapeau de soie rouge (*muleta*) : à lui seul appartient le privilége dangereux de donner au taureau le coup mortel. Si le matador succombe, un autre vient le remplacer. — On a essayé plusieurs fois, mais sans succès, d'introduire en France ces combats sanglants.

On appelle *Taureau à bosse*, *T. des Illinois*, *T. du Mexique*, *T. du Canada*, le Bison ; *T. cerf*, le Bubale ; *T. des Indes*, le Zébu ; *T. de mer*, un poisson du genre Coffre ; *T. volant*, un gros Scarabée.

En Astronomie, le *Taureau* est une constellation qui a donné son nom à l'un des 12 signes du Zodiaque. Elle est située entre le Bélier et les Gémeaux ; sur son cou sont placées les *Pléiades* ; sur son front, les *Hyades* ; sur son œil, *Aldebaran*. Le soleil est censé entrer dans le signe du Taureau vers le 20 avril, et en sortir vers le 19 mai. — Le *Taureau royal de Ponia-*

towski est une petite constellation boréale, située entre le Serpent, l'Aigle et Ophiuchus.

En termes de Marine, on nomme *taureau* un navire de charge, très-renflé de l'avant, en usage dans la Manche. Il a deux mâts (celui de l'avant est plus grand) et deux voiles carrées.

TAURINE, matière cristalline, incolore, brillante, soluble dans l'eau chaude, très-stable, que l'on rencontre dans la bile, dans divers liquides naturels et dans les matières fécales. C'est une amide sulfurée provenant du dédoublement d'un des acides de la bile, l'*acide taurocholique :* sa formule $[C^2H^7AzSO^3]$ a été donnée par Strecker qui a obtenu cette substance artificiellement. — La Taurine a été découverte par L. Gmelin en 1826.

TAUROBOLE (du gr. ταυροβόλος), sacrifice expiatoire en usage chez les anciens, dans lequel on immolait un taureau en l'honneur de Cybèle avec des cérémonies particulières ; ce sacrifice était destiné à laver les criminels de leurs fautes. On égorgeait le taureau sur une grande pierre un peu creuse et percée de plusieurs trous ; sous cette pierre était une fosse dans laquelle se plaçait l'expié et où il recevait sur son corps et sur son visage le sang de la victime.

TAUROCHOLIQUE (ACIDE), un des acides de la bile. *Voy.* BILE et CHOLALIQUE (ACIDE).

TAUTOCHRONE (du préf. grec ταὐτό, le même, et χρόνος, temps). On appelle *courbe tautochrone*, une courbe telle qu'un corps pesant descendant le long de cette courbe arrive toujours au point le plus bas au bout du même temps, quel que soit son point de départ. Dans le vide, la courbe tautochrone est la *cycloïde* (*Voy.* ce mot). Huyghens avait proposé d'utiliser cette propriété de la cycloïde, pour réaliser un pendule vraiment isochrone pour toutes les amplitudes d'oscillation. A cet effet, il composait le pendule d'un fil flexible portant à son extrémité une balle de plomb, et s'enroulant sur une développée de cycloïde, en sorte que la balle elle-même se trouvait astreinte à décrire une cycloïde. La difficulté d'établir une communication de mouvement entre ce pendule et l'échappement d'une horloge a rendu la découverte d'Huyghens sans emploi.

TAUTOGRAMME (du préf. ταὐτό, le même, et γράμμα, lettre), sorte de poëme usité dans le moyen âge, et où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre (*Voy.* aussi LIPOGRAMMATIQUE). — On a des *poëmes tautogrammatiques* de Christianus Pierius, *sur Jésus-Christ crucifié*, de Nicolas Memmeranus *sur la Chasse*, et du bénédictin Ubaldus, *sur la Calvitie*, dont tous les mots commencent par un C. Un moine, nommé Petrus Placentius, en fit un, intitulé *Pugna porcorum*, dont tous les mots commencent par un P :

> *Plaudite, porcelli : porcorum pigra propago*
> *Progreditur*, etc.

TAUTOLOGIE (du gr. ταυτολογία), répétition inutile d'une même idée exprimée en différents termes. Ces locutions vicieuses : le *jour d'aujourd'hui*, *je suis sûr et certain*, sont des tautologies. Les chevilles dont abondent les mauvais vers ne sont autre chose que des tautologies.

TAUX. *Voy.* INTÉRÊT.

TAUZIN, *Quercus tauza*, dit aussi *Chêne angoumois*, espèce du genre Chêne, qu'on trouve surtout dans les landes de Gascogne. *Voy.* CHÊNE.

TAVAIOLLE (de l'ital. *tavaglia*, nappe), linge fin, garni de dentelles, dont on se sert à l'église pour présenter un enfant au baptême, pour couvrir les brancards sur lesquels est placé le pain bénit, ou pour porter en procession les statues de la Ste Vierge ou des saints, etc.

TAVELLE, sorte de passementerie très-étroite. — Ce mot se dit aussi, dans les fabriques d'étoffes, d'une tringle de bois très-plate qui sert comme de battant pour frapper la trame dans le petit métier.

TAVELER (du lat. *tabella*, dans le sens d'*échiquier*, damier). *Taveler*, en termes de Fourreurs, c'est moucheter l'hermine avec les bouts de la queue de cet animal qui sont noirs, ou à défaut avec de petits morceaux de peau d'agneau de Lombardie, dont la laine est luisante et très-noire. — Le mot *tavelé* s'emploie aussi en parlant de la peau de certains animaux qui devient tachetée : un *léopard tavelé*, une *panthère tavelée*, un *serpent tavelé*, etc.

TAVERNE (du lat. *taberna*). *Voy.* CABARET.

TAXACÉES. *Voy.* TAXINÉES.

TAXE (du gr. τάξις), règlement établi par l'autorité pour le prix de certaines denrées, comme le pain, ou de certains services, comme le port des lettres, les chevaux de poste. — Il se dit aussi du règlement de la rémunération due pour les frais faits en justice, pour les actes des notaires, des avoués, des huissiers, etc. Ce règlement se fait d'après un tarif établi par l'autorité. On appelle *taxateur* le juge chargé de régler la *taxe* due pour frais de justice.

Taxe des pauvres. *Voy.* PAUVRES.

TAXICORNES, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, se subdivise en 2 tribus : les *Diapérales* (g.-type *Diapère*), dont la tête est saillante et les *Cossyphènes* (g.-type *Cossyphe*), dont la tête est abritée par le corselet.

TAXIDERMIE (du gr. τάξις, ordre, arrangement, et δέρμα, peau), nom scientifique donné à l'art de l'*empailleur*. *Voy.* EMPAILLEMENT.

TAXINE. *Voy.* IF.

TAXINÉES (du g.-type *Taxus*, If), tribu de la famille des Conifères, se compose d'arbres à feuilles simples, solitaires, pour la plupart toujours verts. Genres principaux : *Taxus*, *Gingko*, *Dacrydium*, *Phyllocladus*, etc.

TAXIS (du gr. τάξις, arrangement), nom donné, en Chirurgie, à la pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire. *Voy.* HERNIE.

TAXODIUM, genre de la famille des Cupressinées, très-voisin des Cyprès et dont l'espèce principale est le *T. distique* ou *Cyprès chauve*, de la Louisiane et du Mexique. C'est un bel arbre résineux qui croît à 1000 et 1500^m au-dessus du niveau de la mer et qui atteint quelquefois des proportions considérables.

TAXOLOGIE, TAXONOMIE (du gr. τάξις, ordre, et λόγος, discours, ou νόμος, loi), théorie des classifications (*Voy.* CLASSIFICATION et NOMENCLATURE). — De Candolle a intitulé *Taxonomie* la 1re partie de sa théorie élémentaire de la Botanique ; Ad. de Jussieu a fait, dans l'art. *Taxonomie* du *Dictionnaire univ. d'Histoire naturelle* de M. d'Orbigny, l'examen historique des principaux essais de classification botanique.

TAXUS, nom latin botanique du genre *If*.

C'est aussi le nom latin du Blaireau commun ou *Taisson*. *Voy.* BLAIREAU.

TCHETVERT, mesure de capacité employée en Russie pour les matières sèches, vaut 209 lit., 72. — Le *tchetvérik* vaut le 8e du *tchetvert*, et le *tchetvertka*, le quart du *tchetvérik*.

TECHNIQUE (du gr. τεχνικός), qui appartient en propre à un art ou à une science. — Les *mots techniques* sont les termes spéciaux dont on se sert pour indiquer les objets d'une science, les instruments, les procédés, etc., d'un art quelconque.

Vers techniques. *Voy.* VERS.

TECHNOLOGIE (du gr. τέχνη, art, et λόγος, discours), science des arts industriels, théorie de l'industrie pratique. Cette science, de création toute moderne, se bornait d'abord à la simple explication des termes techniques (*Voy.* TERMINOLOGIE) ; mais depuis, elle s'est étendue à la description et à la critique des procédés industriels, traçant l'histoire de leurs perfectionnements et recherchant ceux dont ils sont susceptibles. — On a essayé, à diverses époques, la classification des nombreuses industries qui composent le domaine de la technologie ; on peut les partager en trois grandes classes : 1° celles qui tirent de la nature les matières premières (arts

agricoles, pêche, chasse, mines, etc.); 2° celles qui préparent ces matières (métallurgie, fabrication des produits chimiques, préparation des céréales, des plantes textiles, des laines et poils, de la soie, des plumes, des cuirs, etc.); 3° celles qui mettent en œuvre les matières déjà préparées (art culinaire, habillement, industrie du bâtiment, ameublement, outils, instruments, machines, etc.).

Des ouvrages importants ont été publiés sur la Technologie, nous citerons : au XVIIIe siècle, la *Description des arts et métiers*, par l'Académie des Sciences (1771 et suiv.); l'*Encyclopédie* pour la partie des *arts et métiers*), et le *Dictionnaire des arts et métiers* de l'*Encyclopédie méthodique*; de nos jours, le grand *Dictionnaire technologique* (1822-35); les *Dictionnaires technologiques* de G. Crabbs (1823) et W. Buchanan (1846); les *Annales des arts et manufactures* d'O'Reilly (1799-1817); le *Dictionnaire des arts et manufactures* du Dr Ure (1830); le *Dictionnaire des arts et manufactures* de Ch. Laboulaye (1847 et 1854); le *Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole* de Baudrimont, Blanqui, etc. (1833-41); les *Manuels de l'Encyclopédie Roret*; le *Technologiste* ou *Archives des progrès de l'industrie*, publiés par MM. Malepeyre et Vasserot; le *Dictionnaire de technologie* de M. de Chesnel (1857); le *Dictionnaire technologique* de MM. Tolhausen et Gardissal (all.-angl.-fr.), etc. On doit à M. Francœur des *Éléments de technologie*. *Voy.* INDUSTRIE, ARTS et MÉTIERS.

TECK, arbre exotique. *Voy.* TEK.

TÉCOME, *Tecoma*, genre de la famille des Bignoniacées, renferme des arbres et des arbrisseaux parfois grimpants, à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou rouges, en campanules. Le *Técome vulgaire* (*T. radicans*), plus connu sous le nom de *Jasmin de Virginie*, peut s'élever à une grande hauteur et couvrir les plus hautes maisons : ses fleurs sont grandes, de couleur rouge-cinabre. Le *T. de la Chine* (*T. grandiflora*), à fleurs également grandes et rouge-vermillon ; le *T. du Cap* (*T. capensis*), de l'Afrique méridionale, et le *T. pandorée* (*T. pandorea*), de l'Australie, se cultivent aussi dans les jardins.

TECTIBRANCHES, 4e ordre de la classe des Mollusques gastéropodes. Ces mollusques respirent l'air par des branchies recouvertes par le manteau et sont pourvus d'une coquille mince, fragile et non symétrique, oblique ou spirale. Leurs habitudes sont marines et ils habitent les fonds tranquilles, vaseux ou sablonneux. Les principales familles sont celles des *Sémiphyllidées*, des *Bullidées*, etc.

TECTRICES (du lat. *tegere*, recouvrir), se dit, en Ornithologie, des plumes imbriquées qui couvrent les ailes des oiseaux dessus et dessous, protégeant l'insertion des grandes plumes implantées sur le bras et l'avant-bras. Les *petites tectrices* garnissent le haut de l'aile ; viennent ensuite les *moyennes tectrices*, au-dessous desquelles sont les *grandes tectrices*. — On appelle aussi *tectrices* les plumes molles qui couvrent la base de la queue dessus et dessous.

TE DEUM, cantique d'actions de grâces en usage dans l'Église catholique, et qui commence par ces mots : *Te Deum laudamus, Te dominum confitemur*. On le chante à la fin des matines, les jours qui ne sont point simples féries, ni dimanches du carême et d'avent. On le chante aussi extraordinairement et avec solennité pour rendre grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre événement heureux. Le *Te Deum* a été attribué à St Augustin, à St Ambroise, à St Hilaire de Poitiers et à St Nicaise.

TÉGÉNAIRE, *Tegenaria*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, renferme une vingtaine d'espèces, dont la plus connue est l'*Araignée pleuse* ou *A. domestique*, si commune dans nos habitations (*Voy.* ARAIGNÉE). Elle fait sa toile dans les angles des murs en forme de toit : d'où son nom (de *tegere*, couvrir).

TÉGUMENT (du lat. *tegumentum*), tout ce qui sert à couvrir, à envelopper : la peau p. ex. est le tégument du corps de l'homme et des animaux. — En Botanique, on appelle *tégument* l'enveloppe immédiate de l'amande d'une graine; *téguments floraux*, les enveloppes des organes sexuels, c.-à-d. le calice et la corolle.

TEIGNE, *Tinea*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes et type de la tribu des Tinéides. Les Teignes sont des insectes destructeurs, de très-petite taille, à ailes étroites, à tête large et velue, à corselet ovale, et qui ont l'abdomen cylindrique, terminé par un bouquet de poil chez les mâles, en pointe chez les femelles. Leurs chenilles sont glabres, de couleur jaune blanchâtre, à huit pattes ; elles vivent et se métamorphosent dans des fourreaux fusiformes, fixes ou portatifs, de la couleur des substances dont elles se nourrissent : Réaumur donnait le nom de *Teignes vraies* à celles qui se fabriquent des fourreaux mobiles et celui de *Fausses teignes* à celles dont les fourreaux sont immobiles. Ce sont ces chenilles qui détruisent les étoffes de laine, les pelleteries, les meubles en crin, les lits de plumes, les animaux empaillés, les grains, etc. Parmi les espèces les plus redoutables il faut signaler : la *T. des tapisseries* (*T. tapetzella*) ou *T. bédeaude à tête blanche*, longue de 0m,008, à ailes brunes à la base et d'un blanc jaunâtre pour le reste, à corps brun et à tête blanche; la *T. des pelleteries* (*T. pellionella*), d'un gris argenté; la *T. des draps* (*T. sarcitella*), ou *T. fripière*, à ailes blanchâtres; la *T. à front jaune* (*T. flavifrontella*), qui détruit les collections d'insectes; la *T. du crin* (*T. crinella*); la *T. des grains* (*T. granella*), d'un gris brunâtre et dont la chenille, dite *Fausse Teigne des blés*, porte le dégât dans nos greniers, etc.

On appelle vulg. *Teigne aquatique*, la larve des Phryganes; *T. des chardons*, celle des Cassides; *T. de la cire*, une espèce de Gallerie; *T. des cuirs*, la larve du Crambe; *T. des faucons*, celle du Ricin; *T. du lis*, celle du Criocère, etc.

TEIGNE. En Médecine, on a longtemps confondu sous ce nom différentes affections du cuir chevelu. Depuis il a été reconnu que cette maladie, bien que son siége le plus ordinaire soit à la tête, peut affecter également toutes les parties du tégument où se trouve le système pileux. Les nombreuses variétés de la teigne ont été rapportées au *porrigo*, à l'*impetigo*, aux *dartres*, etc. ; on en a proposé diverses classifications sur lesquelles les médecins ne paraissent point d'accord. Aujourd'hui, on distingue généralement quatre espèces principales de teigne, savoir : 1° la *T. faveuse*, *T. vraie*, *T. jaune*, *Favus disséminé* (*Porrigo favosa*), caractérisée par des incrustations jaunâtres plus ou moins épaisses, en forme de godet : elle est produite par un champignon microscopique, l'*Achorion Schœnleinii*, dont l'existence a été démontrée d'une manière évidente par MM. Bazin et Lemaire ; 2° la *T. tonsurante* ou *Herpès tonsurant* qui se manifeste par la destruction du cheveu à 1 millimètre du follicule et n'offre pas d'éruption à l'œil nu : elle est due à un autre parasite, le *Trichophyton tonsurans* ; 3° la *T. pelade* ou *Alopécie* (*Voy.* ce mot) ; 4° la *T. granulée* ou *Impetigo du cuir chevelu* : ces deux dernières ne paraissent pas dues à un parasite. — La malpropreté, la misère, une nourriture insuffisante et le séjour dans des habitations malsaines et mal aérées sont les causes ordinaires de la teigne : elle atteint surtout les enfants et les vieillards dont l'organisation est plus faible. Lorsqu'elle est récente, les soins de propreté suffisent quelquefois pour la faire disparaître; mais lorsqu'elle est invétérée, le traitement est long et difficile. On recourait autrefois à un traitement barbare, celui *de la calotte*, qui consistait à recouvrir la tête d'une calotte de toile enduite de poix, puis à l'arracher violemment pour enlever à la fois l'épiderme et les cheveux. Aujourd'hui, après avoir coupé les cheveux, on fait tomber les croûtes à l'aide

de cataplasmes émollients; après quoi, on nettoie la peau à l'aide de lotions huileuses et savonneuses, et de pommades alcalines. Le procédé des *Frères Mahon* (resté secret) est un de ceux qui réussissent le mieux; il consiste surtout dans l'épilation.

Teigne des chevaux ou *Crapaudine*, ulcération fétide qui a son siége à la fourchette du pied de ces animaux, dont le tissu est comme vermoulu. Elle répand une odeur de fromage pourri.

TEILLAGE ou TILLAGE (de *teille* ou *tille*, nom de l'écorce du chanvre, du lat. *tilia*), opération qui consiste à rompre les brins du lin et du chanvre, à séparer les chènevottes de l'écorce, et à réduire celle-ci en filasse, pour la convertir ensuite en fil. Le *teillage* à la main se fait ordinairement à la campagne, par des femmes qui se livrent à ce travail tout en gardant les animaux au pâturage; dans les grandes exploitations, il se fait à l'aide de machines : on cite les *tilleuses* de chanvre de MM. Sitger, Pinet et Pareidt. *Voy.* LIN et CHANVRE.

TEINTURE (du lat. *tinctura*). Ce mot se dit à la fois et de l'art de *teindre*, c.-à-d. de fixer à la surface des tissus et des fibres textiles des particules colorantes, et de toute liqueur propre à teindre. On nomme *teinturier* celui qui exerce l'art de teindre. — Les *couleurs tinctoriales* sont fournies par des matières végétales, animales ou minérales. Parmi les premières, nous citerons : pour les *rouges*, l'alizarine, le carthame, l'orcanète, l'orseille, la santaline, les matières rouges du bois de Brésil et du bois de Fernambouc, ainsi que l'hématoxyline du bois de Campêche, etc.; pour les *jaunes*, le quercitron, le morin, la gaude, le curcuma, la sarrette, la graine d'Avignon, la genestrolle, le fustet, le safran, etc.; pour les *bleus*, le tournesol bleu et l'indigo (les couleurs végétales *vertes* sont peu employées à cause de leur instabilité). Parmi les secondes, les plus usitées sont : le carmin ou cochenille, la gomme ou résine laque et la murexide, substance identique à la pourpre des anciens et que l'on obtient par l'action successive de l'acide nitrique et de l'ammoniaque sur l'acide urique. Les substances colorantes que l'on tire du règne minéral sont trop nombreuses pour être citées ici; nous indiquerons seulement : pour les *rouges*, le cinabre ou vermillon et le minium ; pour les *orangés*, le sulfure d'antimoine et le réalgar ; pour les *jaunes*, l'orpiment, l'or mussif, le sulfure de cadmium et le chromate de plomb ; pour les *verts*, les verts de Schéele et de Schweinfurt ou de Saxe ; pour les *bleus*, le bleu d'azur ou smalt, le bleu Thénard, les bleus verdâtres dits verdets, le bleu de Prusse et le bleu de Paris; pour les *violets*, l'or et le platine qui très-divisés donnent de belles couleurs violettes sur le verre et la porcelaine. Quant aux nombreuses matières colorantes dérivées du goudron de houille, nous renvoyons le lecteur à ce qui en a été dit au mot *aniline*. Voir aussi les traités spéciaux de M. Chevreul et de M. Schutzenberger, *sur la Teinture*, le *Traité de chimie industrielle* de M. Girardin et l'article *Matières colorantes* dans le *Dictionnaire des arts et manufactures* du Dr Ure.

Avant de recevoir les couleurs, les tissus subissent diverses opérations préparatoires : le lin, le chanvre et le coton sont soumis au *blanchiment*; la laine, au *désuintage*; la soie, au *décreusage* (*Voy.* ces mots). — Si les matières colorantes sont solubles dans l'eau, on commence par les faire dissoudre dans une cuve remplie d'eau chaude, en ayant soin de les y tenir renfermées dans un sac; puis on plonge dans le bain d'eau ainsi colorée les matières textiles préalablement *mordancées*, c.-à-d. imprégnées d'un *mordant* (*Voy.* ce mot), et on les y laisse séjourner un temps plus ou moins long, à chaud ou à froid; après quoi, on les lave à plusieurs reprises pour exprimer l'excès de teinture (*Voy.* aussi RÉSERVES et RONGEANTS). — Si les matières colorantes sont insolubles, les procédés sont beaucoup plus compliqués, et exigent la connaissance des réactions et décompositions chimiques. Ainsi, pour l'indigo, si la teinture a été obtenue par l'acide sulfurique (*bleu de Saxe*), on précipite l'indigo par un alcali ; si elle a été obtenue par les alcalis (*bleu de cuve*), on le précipite par un acide; pour la teinture écarlate par la laque, il faut saturer l'acide sulfurique par du carbonate de soude ou de la chaux éteinte. D'autres teintures, le *bleu Raymond*, p. ex., exigent de doubles décompositions dans lesquelles on fait réagir le sulfate de peroxyde de fer et le tartre rouge avec le ferrocyanure de potassium, etc. — Pour fixer certaines couleurs peu solides, il est nécessaire de donner préalablement aux tissus une autre teinture : ainsi les noirs ne sont bon teint qu'autant qu'ils recouvrent un bleu foncé : c'est ce qu'on appelle donner un *pied*. Enfin on peut *aviver* certaines couleurs ternes ou foncées en les trempant dans une dissolution saline appropriée.

Sous le rapport de la qualité, la teinture se divise en deux grandes classes : 1° *le grand et bon teint*, qui n'emploie que les drogues donnant des couleurs solides et peu altérables; 2° *le petit teint*, qui emploie des drogues à meilleur marché et qui s'altèrent facilement.

L'art de teindre remonte aux temps les plus anciens : il était connu des Égyptiens; ce sont les Phéniciens qui teignirent les premiers avec la pourpre et le coccus (kermès). Les laines teintes de Milet, les teintureries de Sidon et de Tyr, étaient renommées dans l'antiquité. Au moyen âge, l'art de la teinture dégénéra; il commença à se relever au XVIe et au XVIIe siècles ; en 1669, Colbert donna des règlements à la profession de teinturier et fit publier des documents utiles pour cette industrie ; mais elle doit ses plus notables perfectionnements aux récentes découvertes de la chimie : les travaux de Berthollet et de M. Chevreul y ont surtout contribué.

En Pharmacie, on nomme *teinture* la dissolution de différentes substances sèches, simples ou composées; soit dans l'alcool (*Teinture* propr. dite, *T. alcoolique*, *Alcoolat*), soit dans l'éther (*T. éthérée*) ; la couleur que prend alors le spiritueux qui sert de dissolvant est la raison du nom qu'on a donné à ce genre de préparation.

Teinture de tournesol. Voy. TOURNESOL.

TEK ou TECK, *Tectona*, arbre exotique de la famille des Verbénacées, tribu des Viticées, qui croît dans les forêts de l'Inde, dans les îles de Ceylan, de Java, de Manille, etc., et qui s'élève à une très-grande hauteur. Son tronc droit et très-gros offre un bois solide, dur et serré, quoique léger ; un suc vénéneux qui circule dans ses diverses parties le met à l'abri des insectes. Ce bois, supérieur à celui du meilleur chêne, est surtout employé pour les constructions navales. Les fleurs du Tek forment d'amples panicules terminales d'un blanc grisâtre ; ses feuilles assez grandes sont opposées et un peu pendantes; ses fruits sont charnus et un peu plus plus petits que la cerise.

TÉLAGON, *Mydaus meliceps*, animal Carnassier, de la famille des Mustélidés. *Voy.* MYDAS.

TÉLAMONS ou TÉLAMONES. *Voy.* ATLANTES.

TÉLÉGRAPHE (du gr. τῆλε, de loin, et γράφω, écrire), appareil au moyen duquel on transmet à de grandes distances des nouvelles, des avis ou des ordres, à l'aide de signaux répondant à des lettres de l'alphabet, à des mots ou à des chiffres.

I. TÉLÉGRAPHE AÉRIEN. Il repose sur l'emploi de la lunette d'approche appliquée à certains signaux. L'appareil se compose de trois branches qui peuvent se mouvoir dans un même plan vertical, savoir : une branche principale, nommée *régulateur*, et deux petites branches, nommées *indicateurs*, disposées à chaque extrémité du régulateur. Le régulateur, fixé par son milieu à un mât qui s'élève de 4 à 5m au-dessus du toit, a 4m de long et 0m,30 de large; chaque indicateur est long de 1m et porte à son extrémité une queue en fer, sorte de lest qui sert à l'équilibrer. Ces trois branches sont mues à l'aide

de 3 cordes sans fin en laiton, de 3 poulies et de 3 pédales; les cordes communiquent, dans une chambre placée au-dessous du toit, avec les branches d'un autre télégraphe qui est la reproduction en petit du télégraphe extérieur; c'est ce second appareil que le guetteur manœuvre. — Le régulateur est susceptible de 4 positions : verticale, horizontale, oblique de droite à gauche, oblique de gauche à droite; les ailes peuvent former des angles droits, aigus ou obtus; ces différentes positions donnent 192 combinaisons qu'on a réunies 2 à 2, de manière à avoir un vocabulaire de 36 864 signes. — En 1846, avant l'établissement des télégraphes électriques, il existait en France 5 grandes lignes de télégraphie aérienne, qui, partant de Paris, aboutissaient à Lille, Strasbourg, Toulon, Bayonne et Brest. La distance entre les différentes stations était en moyenne de 12 kilomètres. On recevait à Paris des nouvelles de Strasbourg (480 kil.) en 6 minutes et demie par 44 télégraphes; de Toulon (830 kil.), en 20 minutes, par 100 télégraphes; de Brest (600 kil.), en 8 minutes, par 54 télégraphes.

Il paraît que les Chinois ont de bonne heure poussé fort loin l'art de la correspondance aérienne au moyen de signaux; mais la télégraphie proprement dite est une invention toute récente. A la fin du XVII[e] siècle, Amontons proposa le premier d'employer les lunettes d'approche à l'observation des signaux transmis de loin. Hooke, Hoffmann, Bergstrasser de Hanau, et Linguet, imaginèrent depuis plusieurs systèmes de télégraphie assez compliqués; enfin, les frères Chappe inventèrent, en 1792, le système qui depuis fut généralement adopté : en 1793, la Convention en déclara l'utilité et décréta l'établissement d'une ligne de 12 télégraphes, de Paris à Lille. De nouvelles lignes rayonnèrent bientôt dans plusieurs autres directions. Quelques systèmes nouveaux ont été proposés depuis l'invention de Chappe, notamment par MM. Vilalongue et Gonon, systèmes qui ont l'avantage de pouvoir servir la nuit.

Le *Télégraphe nautique* ou *T. marin*, destiné à transmettre les signaux sur mer, n'est qu'une application du télégraphe aérien. Il se compose d'une longue poulie, placée au bout de la corne d'artimon, et divisée en 12 compartiments, dans lesquels une personne placée sur le pont hisse des signaux et des numéros, dont le sens est déterminé par un dictionnaire. La première idée du télégraphe marin est due à l'amiral Rosily (1806). Depuis 1855, le gouvernement français a adopté pour les communications nautiques le *Code Reynold*. Ce système n'a pas tardé à être accepté par la plupart des nations de l'Europe. — *Voy.* SÉMAPHORE.

II. TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE. Dans tout système de ce genre, il y a : 1° une *pile*, qui produit l'électricité; 2° un *fil conducteur* isolé, en fer galvanisé, qui transmet le courant d'une station à une autre; 3° un *manipulateur*, placé à la station de départ, avec lequel on interrompt ou l'on fait passer le courant; 4° un *récepteur*, placé à la station d'arrivée, dans lequel une pièce servant de signal est mise en mouvement par le passage du courant. Un *avertisseur* (*Voy.* ce mot) annonce au moyen d'une sonnerie l'arrivée de la dépêche. L'un des pôles de la pile communique avec le sol par un conducteur métallique; l'autre pôle développe le courant, qui traverse le manipulateur, le fil conducteur ou *fil de ligne*, le récepteur et se perd enfin dans le sol, pourvu que le manipulateur ferme le circuit. — Un appareil particulier, dit *déchargeur*, empêche l'électricité atmosphérique de s'accumuler sur les fils conducteurs; il consiste en une série de pointes de métal, qui sont très-rapprochées du fil, sans le toucher, et qui communiquent avec le sol. Le courant qui fait fonctionner le télégraphe ne peut donner d'étincelle entre le fil et les pointes, tandis que l'électricité atmosphérique s'écoule dans le sol par ces pointes, sous forme d'étincelles.

Dans le *T. à aiguilles*, de Wheatstone et Cooke, le manipulateur est un *commutateur* (*Voy.* ce mot), qui sert à faire passer le courant dans un sens ou dans l'autre; le récepteur est formé, comme le galvanomètre-multiplicateur, d'une aiguille aimantée et d'un fil de métal recouvert de soie qui s'enroule plusieurs fois autour d'elle. Quand le courant passe, l'aiguille est déviée; si l'on renverse le courant, la déviation change de sens. Chaque signal se compose d'un certain nombre de déviation dans un sens, et d'un certain nombre de déviations dans le sens opposé. — Dans le *T. à cadran*, de Wheatstone et Bréguet, le manipulateur est formé d'une roue métallique dentée qui communique avec le fil de ligne et d'une lame de métal placée sur le contour de cette roue, et communiquant avec la pile. Quand on fait tourner la roue, cette lame touche successivement les dents de métal, et à chaque contact il y a émission du courant. Le récepteur est un électro-aimant avec une armature de fer placée devant ses pôles, et pouvant osciller. Quand le courant passe, l'électro-aimant attire l'armature; quand il cesse de passer, un ressort antagoniste ramène cette armature. Le mouvement de va-et-vient de cette pièce est transmis à une aiguille qui parcourt un cadran sur lequel sont inscrits les signaux. Les mêmes signaux sont reproduits sur la roue du manipulateur; quand l'employé la fait tourner à l'aide d'une manivelle qu'il amène sur un des signaux, l'aiguille du récepteur tourne simultanément, et s'arrête sur le même signal. — Dans le *T. de Morse*, le manipulateur ou *levier-clef* est formé par un levier qui touche une saillie quand on appuie la main sur sa tête, et se relève par l'action d'un ressort quand on cesse d'appuyer. C'est ce contact qui ferme le circuit électrique, et on peut le faire durer plus ou moins longtemps à volonté. Le récepteur est formé d'un électro-aimant dont l'armature transmet son mouvement à une pointe, qui laisse, lorsque le courant passe, une trace sur une bande de papier entraînée par un mécanisme d'horlogerie. Cette trace est plus ou moins longue suivant la durée du contact opéré par le levier-clef. Chaque signal est composé d'un certain nombre de points et de traits. — Dans le *T. de Hughes*, la dépêche est imprimée en caractères d'imprimerie, lettre par lettre; le manipulateur et le récepteur contiennent chacun une roue dont le contour porte les lettres en relief; les deux roues sont mises en mouvement par deux mécanismes d'horlogerie, qui ont rigoureusement la même marche. Au-dessous de chacune d'elles est une bande de papier qui reçoit l'empreinte des lettres, et s'avance d'un intervalle de lettre à chaque empreinte . un électro-aimant rapproche cette bande de la roue à types, quand le courant passe, afin que l'empreinte se fasse. Pour envoyer une dépêche, on appuie sur la touche d'un clavier, placé au manipulateur, qui correspond à la lettre voulue; le courant passe alors par les deux électro-aimants, et les deux bandes de papier reçoivent la même empreinte. La dépêche se trouve ainsi imprimée à la fois, à la station de départ et à celle d'arrivée. — Dans le *T. autographique* de Blackwell et dans le *T. pantographique* de Caselli, on reproduit le fac-simile d'une écriture ou d'un dessin tracés à la plume. A chacune des stations oscillent deux pointes d'acier, dont les mouvements sont identiques. Sous chacune d'elles est une feuille de papier qui avance un peu à chaque oscillation, de manière que la pointe oscillante décrit des hachures parallèles. A la station de départ la feuille est en papier d'étain, et on y trace la dépêche à l'encre grasse; à l'arrivée la feuille est en papier imbibé d'une solution de prussiate jaune de potasse; ces feuilles reposent l'une et l'autre sur des plaques de cuivre communiquant avec le sol. Le fil de ligne réunit les deux pointes d'acier, le pôle positif de la pile communique avec la pointe de départ. Quand cette pointe touche une partie métallique du papier, le courant se perd dans le sol de la station,

sans être transmis par le fil de ligne. Mais quand la même pointe rencontre un trait à l'encre grasse, celle-ci ne conduisant pas le courant, il passe par le fil de ligne, atteint la pointe d'arrivée, décompose le sel du papier, et un trait bleu se trouve marqué en ce moment. Ainsi la dépêche est reproduite en hachures bleues parallèles. — Le procédé chimique dont il est ici question a été employé par Bain dans le *T. enregistreur électro-chimique.* — Il existe d'autres systèmes télégraphiques dûs à Froment, Siemens, Meyer, etc.

L'idée première des télégraphes électriques, déjà entrevue par Franklin, avait été mise en avant dès 1774 par Lesage, physicien de Genève; on s'en occupa un instant en Allemagne (1794, Reiser), et en Espagne (1798, Salva) : on employait alors l'électricité des machines à frottement. Après la découverte de la pile (1800), Sœmmering voulut employer la décomposition de l'eau. Après la découverte d'Œrstedt (1820), Ampère proposa de l'appliquer à la télégraphie; le premier essai fut fait par Schilling à St-Pétersbourg (1833). Quelques années après, MM. Wheatstone et Cooke en Angleterre, Morse en Amérique, Stenheil en Allemagne, l'appliquèrent en grand : c'est en 1841 que M. Wheatstone inventa l'appareil à cadran qui fut d'abord adopté généralement en Angleterre et en France. Les premiers appareils furent établis en Bavière et en Belgique; il en fut placé en Angleterre le long des railways de Londres à Bristol et de Great-Western. En France, le premier télégraphe électrique fut établi sur la ligne de Paris à Rouen en 1845. Aujourd'hui, la France possède un réseau complet de lignes électriques. Ce service, réservé d'abord à l'État, est aujourd'hui à la disposition des particuliers. Il a été organisé par les décrets des 6 janvier 1852 et 1er juin 1854.

Les *Télégraphes sous-marins* ne diffèrent des précédents qu'en ce que les fils sont plongés au fond de la mer et préservés de l'humidité par un enduit de gutta-percha — En 1850, un premier télégraphe de ce genre relia l'Angleterre à la France par Douvres et Calais : il fut mis en activité le 29 septembre 1851. Des télégraphes analogues ont été établis depuis entre l'Angleterre et l'Irlande, la Belgique, la Hollande, le Danemark, entre la France et l'Italie, la Corse, l'Algérie, etc. ; on a même réussi à en établir un entre l'Europe et l'Amérique (juillet 1866). Les fils sous-marins qui constituent le *câble transatlantique* forment un faisceau de 7 fils de cuivre soudés à leurs extrémités : ce faisceau est recouvert de gutta-percha et de coton imbibé de goudron, puis préservé par une armature de fer enveloppée ellemême d'une épaisse couche de goudron.

Consulter : Chappe l'aîné, *Histoire de la télégraphie* (Le Mans, 1840), les *Traités* ou *Manuels de télégraphie électrique* de M. l'abbé Moigno, de M. L. Bréguet, de MM. Walker et Magnier, de M. Mayer, de M. Bois, et surtout le *Cours théorique et pratique de télégraphie électrique* de M. E. Blavier (1857).

Télégraphe militaire. L'importance des communications rapides entre les différents corps d'une armée en campagne a donné l'idée d'appliquer à cet effet la télégraphie électrique. Pour cela des voitures-postes suivent l'armée; elles renferment un bureau pour les employés, les appareils, les piles, et un second compartiment à l'arrière pour des bobines dont la fonction est de laisser dévider le fil télégraphique le long de la route. Des chariots portent, enroulée sur des bobines, la provision de fils nécessaires pour une journée de marche de 25 kilomètres. Ces fils tantôt rampent sur le sol, tantôt sont immergés dans un cours d'eau ou suspendus sur des poteaux ou *lances*, hautes de 2 à 4m. — Voir, pour plus de détails, Th. Fix, *la Télégraphie militaire* (1868).

Télégraphe solaire, appareil télégraphique proposé par M. Leseurre pour le service des armées et les travaux de grande triangulation. L'appareil forme un héliostat à deux miroirs, dont l'un, mobile, réfléchit les rayons du soleil dans la direction polaire; l'autre, fixe, reçoit ces rayons et les renvoie dans une direction voulue. Deux personnes, placées en vue l'une de l'autre, à 50 kilom. de distance, et ignorant leurs positions respectives, peuvent, à l'aide de cet appareil, se reconnaître, puis entrer en correspondance; la lumière réfléchie couvrant une zone horizontale d'un demi-degré de hauteur, on peut balayer ainsi tout l'horizon et éveiller l'attention de l'observateur opposé. Celui-ci reconnaît le point d'où partent les éclairs, s'oriente sur ce point, et renvoie à son tour un éclair fixe qui sert ensuite pour l'orientation. — Les signaux sont composés de séries d'éclairs *brefs* ou *longs* que l'on forme en tenant écartés plus ou moins longtemps un écran qui intercepte habituellement le faisceau réfléchi. A défaut de soleil on peut emprunter la lumière à la combustion de l'oxygène, du magnésium, de poudres d'artifice, etc. — Voir le *Rapport* de M. Le Verrier (*Acad. des sciences*, mars 1871).

TÉLÉICONOGRAPHE (du gr. τῆλε, loin, εἰκών, image, et γράφω, tracer), instrument imaginé en 1869 par M. Revoil, n'est autre chose que le prisme de la chambre claire adapté à une longue vue ; ce qui permet de dessiner un objet placé à un ou plusieurs kilomètres, comme s'il était à quelques mètres de l'observateur. Il se compose d'une longue vue moyenne dont la plaque, dite *bouchon d'œil*, est armée d'un prisme quadrangulaire. Les rayons arrivant par l'objectif de la lunette se transmettent par l'oculaire sur la face verticale du prisme, et la projection des rayons de l'image, suivant alors les lois d'incidence sur les diverses faces de ce prisme, l'image se projette avec le grossissement obtenu par la lunette.

TÉLÉMÈTRE (du gr. τῆλε, loin, et μέτρον, mesure), modification de la lunette terrestre imaginée par M. Porro, et qui permet de la réduire au quart de la longueur d'une longue vue à tirage de même puissance. Les rayons qui ont traversé l'objectif ne forment l'image réelle de l'objet qu'après avoir subi quatre réflexions dans l'intérieur de deux prismes, de sorte que ces rayons sont repliés sur eux-mêmes, avant d'arriver à l'oculaire. Au foyer de l'oculaire se trouve un micromètre qui sert à évaluer les distances des objets éloignés quand on connaît leurs dimensions. Cet instrument n'exige pas les deux mains pour être mis au point.

TÉLÉOLOGIE (du gr. τέλειος, final, et λόγος, discours), traité des causes finales. *Voy.* CAUSES FINALES.

TÉLÉOSAURE, *Teleosaurus*, espèce de Crocodile fossile. *Voy.* CROCODILE.

TÉLÉPHIUM, nom latin de l'*Orpin reprise.*

TÉLÉPHONIE (du gr. τῆλε, loin, et φωνή, voix), art de correspondre à de grandes distances à l'aide du son : c'est une télégraphie acoustique. En 1830, M. Sudre a proposé une méthode de téléphonie qui a été appliquée avec succès à la Guerre et à la Marine. Il emploie à cet effet trois notes seulement (*sol, do, sol*), données par le clairon, par le tambour ou par le canon, et il les combine comme les signaux du télégraphe, en leur attribuant une valeur analogue. — *Voy.* PORTE-VOIX.

TÉLÉPHORE (du gr. τῆλε, loin, et φορός, qui porte; parce qu'en Suède leurs larves sont souvent emportées au loin par les tourbillons de vent), *Telephorus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes malacodermes, tribu des Lampyrides : corps mou; antennes filiformes et simples; larves cylindriques, d'un noir velouté. Le *T. livide* (*T. fuscus*) a la tête ornée d'un point noir, le corselet d'un jaune roussâtre, sans taches, les ailes d'un jaune d'ocre, et le bout des cuisses noir. Ces insectes, voisins des Vers luisants, ne possèdent pas leur propriété phosphorescente. Ils sont très-carnassiers.

TÉLESCOPE (du gr. τηλεσκόπος, qui observe de loin). Dans le langage ordinaire, on comprend sous le nom de *télescopes* tous les instruments d'Optique

dont l'effet est de rapprocher et de rendre distincte l'image des objets éloignés ; mais, pour l'Astronome, le *télescope* propr. dit est un instrument où les objets sont vus par *réflexion*, à l'aide de miroirs métalliques, tandis que, dans les *lunettes* ou *longues-vues*, les images sont rendues visibles par *réfraction*. *Voy.* LUNETTE.

Le *Télescope de Newton*, construit en 1671, se compose d'un tube muni d'un réflecteur concave placé au fond d'une caisse, et d'un petit miroir plan, disposé entre le miroir concave et son foyer principal : le miroir plan est incliné de 45° sur l'axe de la caisse. L'image se produit sans couleurs et sous un fort grossissement. On la regarde au moyen d'une loupe placée dans un tube latéral. — Le *T. d'Herschel* n'est autre chose qu'un miroir concave; les objets très-éloignés, comme les corps célestes, vont se peindre dans une position renversée au foyer principal du miroir, et leurs images s'y regardent au moyen d'une loupe douée d'un fort grossissement. Le télescope qu'Herschel a employé dans ses observations astronomiques avait près de 13^m de distance focale, et près de 2^{mc},50 de surface. — Le *T. de Grégory* est formé d'un grand miroir concave percé à son milieu d'une ouverture, et d'un autre miroir concave, plus petit, placé au delà du foyer principal et vis-à-vis du premier. Les objets très-éloignés donnent d'abord une image renversée au foyer du miroir ; cette image se réfléchit ensuite sur le petit miroir, et va se peindre près de l'ouverture du réflecteur. On la regarde au moyen d'un oculaire destiné à l'amplifier; elle est directe et sans couleurs. — Le *T. de Cassegrain* ne diffère du précédent que par la substitution d'un petit miroir convexe au petit miroir concave.

L'invention du télescope date de 1609 : on l'attribue à J. Metzu, lunetier d'Alkmaër, ou à Z. Jansen, lunetier de Middlebourg. Les premiers télescopes n'avaient guère que 50 centimètres de longueur. Aujourd'hui, on en fait de plusiers mètres de long, qui ont une puissance prodigieuse : un des plus gigantesques, avec celui d'Herschel, est celui que lord Ross a fait disposer à Parsontown en Irlande. Foucault a perfectionné les télescopes en employant comme miroir une surface de verre argentée, et en donnant des règles pour la construction de cette surface.

Télescope, petite constellation méridionale, située entre le Scorpion et le Sagittaire.

Nom vulgaire du *Pomatome*, poisson du genre Cyprin, et de diverses coquilles qui ont toutes la forme d'un tube allongé.

TÉLESCOPIQUE, se dit des astres qui ne peuvent être aperçus qu'avec le télescope, comme les *étoiles* les plus éloignées, les *planètes* les plus petites, certaines *nébuleuses*, etc. *Voy.* ces mots.

TÉLÉSIE (du gr. τελέσιος, parfait), nom donné spécialement aux variétés transparentes de *Corindon* (*Voy.* ce mot); elles constituent suivant leurs couleurs les pierres les plus précieuses, comme le saphir, le rubis, la topaze, etc.

TÉLÉSTÉRÉOSCOPE. *Voy.* STÉRÉOSCOPE.

TELLINE, *Tellina*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, et type de la famille des *Tellinidées* : coquille bivalve mince, tordue à gauche sur la région anale ; deux impressions musculaires, sinus énorme qui s'unit avec le bord de l'impression palléale ; charnière composée de deux dents cardinales et de dents latérales écartées ; ligament externe. L'animal respire au moyen de deux longs tubes qu'il peut faire sortir ou rentrer à volonté entre les valves de la coquille. — Les Tellines apparaissent avec l'étage bajocien ; elles vivent aujourd'hui dans toutes les mers. Les principales espèces des mers d'Europe sont la *T. donacine*, la *T. variable*, la *T. mince*, la *T. solidule*, etc. La *T. radiée* appartient aux mers d'Amérique.

TELLURE (du lat. *tellus*, *telluris*, terre), corps simple, d'un blanc bleuâtre, friable, et à cassure lamelleuse, pesant 6,25 et fondant environ à 500°. Il brûle à l'air avec une flamme bleue, en répandant des vapeurs qui ont une forte odeur de raifort. Le tellure présente la plus grande analogie avec le soufre dans ses affinités chimiques : ainsi il produit avec l'oxygène un acide *tellureux* [TeO^2] et un acide *tellurique* [TeO^3] ; avec l'hydrogène, un acide *tellurhydrique* [TeH^2]; avec les métaux des *tellurures*, etc. Ce corps est peu répandu dans la nature; on le rencontre à l'état natif dans quelques mines d'or de la Transylvanie et à Huttington (États-Unis); à l'état de tellurure, en Hongrie et en Norwége, etc. — Il a été découvert en 1782 par Müller de Reichenstein. Berzélius en a tracé l'histoire chimique.

Tellure graphique ou *Sylvane*. *Voy.* TELLURURE D'ARGENT.

Tellure natif ou *Sylvanite*. *Voy.* ci-dessus TELLURE.

TELLURISME, nom par lequel l'Allemand Kiefer exprime l'action magnétique de la terre (*tellus*).

TELLURURE D'ARGENT ET D'OR, *Tellure graphique*, *Or graphique*, *Sylvane* [$AgTe + 2AuTe^3$], substance métalloïde d'un gris d'acier qu'on rencontre cristallisée en prismes rhomboïdaux, et plus fréquemment en lames ou en aiguilles groupées de manière à imiter des caractères. On la trouve dans les dépôts aurifères de la Transylvanie.

TELLURURE DE BISMUTH. *Voy.* BORNINE.

TELLURURE DE PLOMB, dit aussi *Plombotellure*, *Élasmose* [$PbTe$], substance minérale aigre et cassante, d'un blanc d'étain et métalloïde, en masses susceptibles de clivage dans trois directions. Elle pèse 8,159. On la trouve dans les mines de Sawodinski (Sibérie), avec la *Sawodinskite* qui est un tellurure d'argent [$AgTe$].

TELLURURE DE PLOMB, D'ARGENT ET D'OR, dit aussi *Tellure auro-plombifère*, *Mullérine* [$2(Pb,Ag)Te + Au^2Te^3$], substance minérale d'un blanc jaunâtre et d'éclat métalloïde, de forme aciculaire, fibreuse ou cristallisée en prismes rhomboïdaux diversement modifiés. Elle pèse 9,22. On la trouve en Transylvanie avec l'*Élasmosine*, [$4PbTe + AuTe + 2PbS$] et la *Blætterine* [$2AuTe^3 + SbS^3 + 18PbS$].

TELODYNAMIQUE (TRANSMISSION), organe mécanique imaginé par M. Hirn pour transmettre au loin (τῆλε) le travail d'un moteur. Il se compose essentiellement d'un fil métallique qui passe sur les gorges de deux grandes poulies dont l'une est située près du moteur et l'autre au lieu éloigné où se trouve l'outil. Ce fil se meut avec une grande vitesse et le travail se transmet sans perte notable.

TELPHUSE, TÉLYPHONES. *Voy.* THELPHUSE, THÉLYPHONES.

TÉMIA, *Crypsirina*, genre de la famille des Corvidés, établi pour un oiseau des îles de Java et de Banda encore peu connu

TÉMOIGNAGE, TÉMOIN (du lat. *testimonium*, *testis*). En Philosophie, le *témoignage des hommes* est un des motifs de nos jugements, en même temps qu'il est une des sources de nos connaissances. Nous sommes obligés de le consulter pour tous les faits que nous ne pouvons observer nous-mêmes, dans les questions judiciaires, dans l'histoire et la géographie, enfin dans les sciences physiques et naturelles. Les conditions que doit remplir le témoignage pour produire la certitude ou la probabilité varient selon qu'il s'agit d'un seul individu ou de plusieurs, selon que le témoignage est verbal ou écrit, oculaire ou auriculaire, etc. Ces conditions, qu'on trouvera indiquées en détail dans tous les traités de *Logique*, se ramènent à trois points principaux; l'assurance que le témoin ne se trompe pas, parce qu'il s'est trouvé placé dans les circonstances nécessaires pour bien bien voir et bien entendre (*capacité*) : qu'il ne veut pas tromper, parce qu'il est honnête ou parce qu'il n'a pas d'intérêt à altérer la vérité (*véracité*) ; que son récit est intelligible, parce qu'il ne se contredit pas (*clarté*). La certitude qui en résulte est dite *certitude morale*. — Pour la méthode historique, *Voy.* HISTOIRE.

En Droit, le *témoignage* est la déclaration que

fait une personne d'un fait qui est à sa connaissance. On distingue deux espèces de témoins : les *T. judiciaires*, qui portent témoignage d'un fait en justice, et racontent devant le juge comment les choses se sont passées ; les *T. instrumentaires*, qui assistent un officier public dans l'exercice de ses fonctions, pour donner plus d'authenticité à l'acte qu'il est chargé de recevoir. — Les *T. judiciaires* doivent avoir 15 ans accomplis ; déclarer s'ils sont parents, alliés ou serviteurs de l'une des parties, et prêter serment de dire la vérité. Ils doivent n'avoir subi aucune peine afflictive ou infamante. Le Code de procédure civile et le Code d'instruction criminelle règlent tout ce qui est relatif au mode de citation des *témoins*, à leur récusation, à leur audition, aux peines qu'encourent ceux qui refusent de paraître. Ceux qui se seraient rendus coupables de *faux témoignage* sont punis, en matière criminelle, de la peine des travaux forcés à temps; en matières correctionnelle, de police ou civile, de la réclusion, et même des travaux forcés à temps lorsqu'ils ont reçu de l'argent ou une récompense quelconque (C. pén., art. 361-366). Les anciens condamnaient les *faux témoins* à la peine du talion, c.-à-d. à celle qu'eût encourue l'accusé s'il eût été déclaré coupable. Au moyen âge, les *faux témoins* étaient presque toujours mis à mort, ou ils avaient la langue coupée et leurs biens étaient confisqués. — Les *T. instrumentaires* produits aux actes de l'état civil doivent être du sexe masculin, âgés de 21 ans au moins. La loi exige deux témoins pour un acte de naissance (C. civ., art. 56) et pour un acte de décès (art. 78) ; quatre témoins pour la célébration du mariage (art. 75) et pour un testament fait par acte public (art. 971). Les actes notariés sont reçus par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins, citoyens français, sachant signer et domiciliés dans l'arrondissement communal où l'acte est passé. Les témoins appelés pour être présents aux testaments doivent être majeurs et jouissant des droits civils : ils ne peuvent être ni légataires du testateur, ni ses parents ou alliés jusqu'au 4e degré inclusivement, ni parents ou alliés des notaires présents (C. civ., art. 37, 975 et 980 ; Loi du 24 ventôse an XI).

Les *témoins d'un duel* sont poursuivis comme complices. *Voy.* DUEL.

En Rhétorique le *témoignage* est rangé parmi les lieux communs extrinsèques. *Voy.* LIEUX COMMUNS.

TÉMOINS. On appelle ainsi : dans les travaux de Terrassement, de petites buttes qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées ; — dans les Eaux et Forêts, des arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes ; — dans l'art du Relieur, des feuillets qu'on laisse exprès sans les rogner, afin de montrer qu'on a fait son possible pour épargner les marges.

TEMPE (du lat. *tempus*), région déprimée située de chaque côté de la tête et comprise entre l'œil, l'oreille et le front : elle correspond à la *fosse temporale*.

TEMPÉRAMENT (du lat. *temperamentum*), se dit de la complexion, de l'organisation particulière de tout individu, laquelle résulte d'éléments divers, mêlés dans de telles proportions qu'ils se *tempèrent* mutuellement. Le *T. parfait* serait celui où tous ces éléments se feraient équilibre l'un à l'autre ; mais d'ordinaire, il existe un élément prédominant donnant ainsi lieu à une organisation particulière, à un *T. special*. Les anciens supposaient quatre éléments constitutifs des corps : le sec, l'humide, le chaud, le froid, auxquels correspondaient quatre humeurs, le sang, la pituite, la bile et l'atrabile : de là quatre tempéraments ; le *sanguin*, le *lymphatique*, le *bilieux* et le *mélancolique*. Ils ont été conservés par les modernes, qui en ont ajouté quelques autres secondaires, de sorte que le nombre en est devenu fort arbitraire. Si à une certaine époque on a abusé de la doctrine des tempéraments pour expliquer l'état moral de l'homme, on ne saurait pourtant nier qu'il existe une relation intime entre l'état physique et l'état moral de notre être. L'indication du tempérament est toujours basée sur la prédominance d'un système *sanguin*, *lymphatique*, *nerveux*, etc. ; il y a en outre des formes mixtes qui résultent de la combinaison de deux systèmes, d'où des tempéraments *lymphatico-sanguin*, *bilioso-nerveux*, etc.

En Musique, on entend par *tempérament* l'égalisation approximative des demi-tons chromatiques de l'échelle musicale, égalisation que les accordeurs de piano et d'orgue obtiennent en altérant un peu la justesse absolue de tous les intervalles.

TEMPÉRANCE (du lat. *temperantia*), l'une des quatres vertus cardinales des anciens, a pour objet la juste satisfaction des besoins du corps et l'usage modéré des plaisirs des sens. Elle comprend la *sobriété* et la *chasteté*. Les vices opposés sont la *gourmandise*, l'*ivrognerie* et l'*impudicité*, dont les excès altèrent et ruinent la santé en même temps qu'ils portent atteinte aux facultés intellectuelles et morales. Socrate (*Mémorables de Xénophon*), Platon (*Gorgias*), Cicéron (*des Devoirs*, I, 27,28), Bossuet (*de la Concupiscence*), etc., ont admirablement traité de cette vertu. *Voy.* ABSTINENCE.

Sociétés de tempérance, associations qui ont pour but d'arrêter ou de prévenir l'abus des spiritueux, dont les effets sont si funestes. La première idée de ces sortes d'associations remonte au XIVe siècle, époque à laquelle on en trouve plusieurs établies en Allemagne, notamment à Mayence. Tombées depuis en discrédit, elles ont repris faveur de nos jours, surtout dans l'Amérique du Nord et en Angleterre. La première de ces Sociétés modernes de tempérance fut fondée en 1828, aux États-Unis, et dès 1830 on comptait, dans ce pays, 1 700 de ces associations. Les prédications du Rév. P. Mathew ont beaucoup contribué à multiplier dans les classes ouvrières le nombre des adhérents.

TEMPÉRANTS, remèdes propres à calmer l'excès d'action et d'excitation : on *tempère* la chaleur fébrile et l'inflammation par les antiphlogistiques et les sédatifs, les convulsions et les spasmes par les antispasmodiques, etc.

TEMPÉRATURE (du lat. *temperatura*). On appelle *température* d'un corps le plus ou moins d'intensité de la chaleur que ce corps peut manifester au dehors. La température s'évalue à l'aide du *thermomètre* (*Voy.* ce mot). — La *température moyenne* d'un lieu se mesure par la moyenne de degrés observés au thermomètre pendant tout le cours de l'année. Elle détermine ce qu'on appelle le climat de ce lieu (*Voy.* CLIMAT). On appelle *lignes isothermes* des lignes idéales tracées à la surface de la terre, et passant par les points qui jouissent d'une même température moyenne. *Voy.* ISOTHERMES (LIGNES).

Pour la température interne du globe terrestre, et pour celle du sang, *Voy.* TERRE et SANG.

TEMPÉRÉ (STYLE). *Voy.* STYLE.

TEMPÊTE. *Voy.* ORAGE, OURAGAN, etc.

TEMPLE (du lat. *templum*). Dans l'origine, les Romains donnaient le nom de *temple* à la partie de l'horizon que les augures choisissaient pour *contempler* le ciel et tirer des présages des signes qu'ils y auraient observés. Dans la suite, ils appliquèrent ce nom à de petites chapelles construites sur un lieu élevé, et enfin à tous les édifices religieux. — Parmi les temples les plus célèbres de l'antiquité, on cite, outre les temples de l'Inde et de l'Égypte, le *Temple de Salomon* à Jérusalem, détruit par Titus en 70 ; le *T. de Diane* à Éphèse ; le *T. de Jupiter* à Olympie; le *T. d'Apollon* à Delphes; le *Parthénon* d'Athènes, consacré à Minerve ; le *Capitole* à Rome, etc.

Aujourd'hui le mot *temple* ne s'emploie plus guère en France que pour désigner les églises protestantes, si ce n'est dans le style poétique et oratoire, où il s'étend à tout édifice religieux. — Les églises des Templiers s'appelaient spécialement *temples:* de là le nom de *Temple* donné à un de leurs plus an-

ciens monastères à Paris, devenu depuis une célèbre prison et aujourd'hui démoli. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TEMPLE. Les Tisserands appellent ainsi un instrument qui sert à tenir l'étoffe tendue en largeur sur le métier. Ce sont deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, et dont les bouts sont garnis de petites pointes de fer. On accroche ces deux bouts au deux lisières de l'étoffe, auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille. — Les Charrons donnent le même nom à un morceau de bois plus plat que rond, dont ils se servent pour marquer, quand les rais sont placés dans le moyeu, la distance à laquelle il faut former les mortaises dans la jante.

TEMPORAL (du lat. *temporalis*), tout ce qui a rapport aux tempes. L'*os temporal* occupe les parties latérales et inférieures du crâne : on y distingue la *portion écailleuse*, la *portion mastoïdienne*, et la *portion pierreuse* ou *rocher* ; la *fosse temporale* est une excavation qu'on observe de chaque côté de la tête ; elle est remplie par le *muscle temporal*, destiné à élever la mâchoire inférieure. — Les *artères temporales*, les *nerfs temporaux*, sont les artères et les nerfs qui se rendent aux tempes.

TEMPOREL (du lat. *temporalis*), se dit par opposition à *spirituel* (*Voy.* ce mot). — C'est aussi le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice.

TEMPS (du lat. *tempus*). En Philosophie, le *temps* est cette durée idéale, continue, illimitée, que nous concevons comme contenant toutes les durées particulières des êtres contingents. Considéré en lui-même, le temps est indéfini. L'existence des êtres contingents, par les limites de leur propre durée et la succession des phénomènes qui la manifestent, introduit dans le temps les déterminations de *présent*, de *passé*, de *futur*, ou de *simultanéité*, d'*antériorité*, de *postériorité*. Le temps se mesure à l'aide d'une *unité*, c.-à-d. d'un certain élément de durée toujours pareil à lui-même, tel que l'effort volontaire qui produit un pas ; l'unité d'espace parcourue ainsi dans l'unité de temps nous donne la notion de *mouvement uniforme*, par suite celle de *vitesse uniforme*. L'idée de temps est nécessaire et absolue comme celle d'espace ; elle a donc aussi son origine dans la raison : en comparant un acte dont nous avons présentement conscience à un acte passé que nous rappelle notre mémoire, nous connaissons notre propre durée ; puis nous concevons notre propre durée contenue dans une durée qui n'a pas de limite assignable, et nous affirmons que *toute succession d'événements est dans le temps*. La question de la nature du temps a donné lieu aux mêmes discussions que celle de l'espace. Clarke confond le temps avec l'éternité divine. Leibnitz définit le temps l'*ordre des successions*. Kant lui attribue une réalité purement subjective et en fait une des *formes nécessaires de la sensibilité*. — Consulter : *Fragments* de Royer-Collard (*Œuvres de Reid*, trad. par Jouffroy, t. IV) ; H. Martin, *Les Sciences et la Philosophie* (Essai V). *Voy.* ÉTERNITÉ.

Les anciens avaient fait du *Temps* une divinité : ils le représentaient sous la figure d'un vieillard armé d'une faux et tenant un sablier à la main. Ils le confondaient aussi avec Saturne (*Kronos*), père de Jupiter.

En Astronomie, on appelle *temps vrai*, le temps exprimé à l'aide du jour vrai et de ses subdivisions ; *temps moyen*, le temps exprimé à l'aide du jour moyen ; *temps sidéral*, le temps évalué en jours sidéraux. *Voy.* JOUR.

En Droit, on appelle *temps légaux*, tout ce qui est relatif aux prescriptions, déchéances, délais, dates, durées, âges requis par la loi. — Voir Souquet, *Dictionnaire des temps légaux*.

En Grammaire, on appelle *temps* les diverses modifications du Verbe qui servent à exprimer le présent, le passé et l'avenir. On distingue les *T. principaux :* le présent, le passé ou parfait et le futur, et les *T. secondaires*, comme l'imparfait, le passé défini ou aoriste, le plus-que-parfait et le futur passé. On distingue aussi, sous le rapport de la forme, des *T. simples*, comme, en français, *j'aime*, *j'aimais*, *j'aimerai*, et des *T. composés*, qui se combinent avec les auxiliaires *être* ou *avoir : j'ai aimé*, *je suis venu*. Chaque mode a ses temps ; on dit donc : les temps de l'indicatif, du subjonctif, de l'infinitif, etc. *V.* VERBE.

En Musique, on nomme *temps* la durée des sons, durée marquée par la mesure. On dit qu'une mesure est *à deux temps*, *à trois temps*, etc., si elle se divise en deux, en trois parties égales, ainsi de suite (*Voy.* MESURE). — Le mot *temps* est encore synonyme de *mouvement*. Les *temps faibles* sont les temps pairs d'une mesure. Dans les mesures *à* 2 et 3 *temps*, le deuxième est le temps faible ; dans celles *à* 4 *temps*, le deuxième et le quatrième sont faibles. Les *temps forts* sont les temps impairs de chaque mesure. Dans la mesure *à* 2 *temps*, c'est le premier qui est fort ; dans celles *à* 3 et *à* 4 *temps*, ce sont le premier et le troisième.

Dans les exercices de l'Escrime et de la Danse, dans le Maniement des armes, *temps* se dit des moments précis dans lesquels il faut faire certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses, comme autrefois dans *la charge en douze temps*.

TÉNACITÉ (du lat. *tenacitas*), propriété en vertu de laquelle certains corps soutiennent une traction considérable sans se rompre. Elle existe surtout dans les métaux : un fil de fer de 0m,002 de diamètre supporte, sans se rompre, un poids de 250 kilog. ; un fil de pareille grosseur qui serait en cuivre ne supporterait que 137 kilogr. ; en platine, 124 ; en argent, 85 ; en or, 68 ; en zinc, 50 ; en étain, 15.

TENACULUM. Les Chirurgiens appellent ainsi l'aiguille recourbée dont ils se servent pour saisir dans une plaie les artères, afin de les lier.

TENAILLE ou TENAILLES (du lat. *tenaculum*), instrument de fer à l'usage des serruriers, des menuisiers, des maréchaux-ferrants, etc., se compose de deux pièces opposées l'une à l'autre et attachées par une goupille autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose. On nomme *mors de la tenaille*, les deux demi-cercles qui, en se rencontrant, quand on les ferme, mordent, pour ainsi dire, les objets que l'on veut saisir. — *Voy.* MORAILLES.

En Chirurgie, on nomme *tenaille incisive* un instrument dont on se sert pour couper les esquilles. — On se servait autrefois de *tenailles ardentes* pour torturer certains criminels en leur enlevant des lambeaux de chair. Ce supplice atroce n'était guère usité qu'envers les criminels de lèse-majesté au premier chef : Ravaillac fut tenaillé.

En termes de Fortification, on nomme : 1° *tenaille*, un ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne, et qui sert à couvrir une courtine : les barbacanes, les fausses baies ont souvent cette forme ; 2° *double tenaille*, celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants ; 3° *tenaillon*, un ouvrage construit vis-à-vis de l'une des faces de la demi-lune : il y en a ordinairement deux, que l'on nomme aussi *lunettes*.

Les Entomologistes donnent le nom de *tenailles* aux crochets qui terminent l'abdomen des Perce-oreilles et des Demoiselles.

TENANCIER, nom donné, dans l'ancien Droit féodal, à celui qui *tenait* ou possédait des terres en roture, dépendantes d'un fief, auquel il était dû des cens ou autres droits. On appelait *franc tenancier* celui qui *tenait* une terre en roture, mais qui en avait racheté les droits. — *Tenancier* se dit encore quelquefois aujourd'hui du fermier d'une petite métairie dépendante d'une grosse ferme.

TENANT, terme d'ancienne chevalerie. Dans les joutes et tournois, on appelait *tenants* ceux qui s'engageaient à *tenir* contre toutes sortes d'*assaillants :* ils ouvraient le carrousel et faisaient les premiers défis par des cartels que publiaient les hérauts.

En termes de Droit, *tenant* veut dire *qui tient à*, qui est adjacent : les *tenants* et *aboutissants* d'un héritage sont les confins d'un bien, d'une terre.

En termes de Blason, *tenant* se dit des figures d'homme ou d'ange qui soutiennent les écus : lorsque ce sont des animaux, on dit *support*. Les armes de France avaient pour *tenants* deux anges vêtus de la dalmatique.

TENDER (mot anglais qui veut dire *suivant*, *conserve*), se dit, dans les Chemins de fer, d'un chariot qui suit immédiatement la locomotive et qui porte l'eau et le charbon nécessaires à son alimentation. *Voy.* LOCOMOTIVE.

TENDINEUX, ce qui a rapport aux *tendons*.

TENDON (de *tendre*) nom donné, en Anatomie, à des cordons ou faisceaux fibreux, de forme variable et très-résistants : ils terminent les muscles ou leur servent de moyen d'attache et entraînent les parties que ces muscles mettent en mouvement. Si leurs glissements doivent être étendus, ils sont enfermés dans une gaîne synoviale, qui facilite leur action ; quelquefois ils sont séparés de l'os par une bourse séreuse, et, dans certains points, ils renferment des cartilages et même des os (*os sésamoïdes*).

Tendon d'Achille, tendon situé à la partie postérieure inférieure de la jambe et qui prend attache sur le calcanéum ou os du talon : on sait que c'est le seul endroit où, selon la Fable, Achille fût vulnérable. — En Hippiatrique, le *tendon* est la partie postérieure des jambes des chevaux et autres animaux : c'est ce qu'on appelle improprement *nerf*, et, dans le bœuf, *nerf de bœuf*.

TENDREC, *Ericulus setosus*, Mammifère insectivore de Madagascar. *Voy.* ÉRICULE.

TÉNÈBRES (du lat. *tenebræ*). On nomme ainsi l'office de l'après-midi des trois derniers jours de la semaine sainte, parce que, à la fin de cet office, on éteint toutes les lumières.

TÉNÉBRION, *Tenebrio*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères et type de la famille des Ténébrionites, détachée de celle des Mélasomes : ce sont des insectes qui fuient la lumière, au corps allongé, étroit ; aux antennes grossissant insensiblement vers le bout ou presque filiformes. Le *T. de la farine* (*T. molitor*), vulg. *Cafard*, *Escarbot*, *Meunier*, se trouve dans nos habitations, dans les boulangeries, les moulins à farine, sur les vieux murs, etc. Son corps est d'un brun noir en dessus, marron et luisant en dessous, avec le corselet large et carré. La larve, dite *ver de la farine*, est jaune, lisse et luisante ; on la vend pour la nourriture des rossignols et autres oiseaux insectivores. — La famille des *Ténébrionites* comprend, outre le genre type, les genres *Cryptique*, *Opatre*, *Orthocère*, *Calcar*, *Upis*, etc.

TÉNESME (du lat. *tenesmus*, du gr. τεινεσμός), envie continuelle et presque inutile d'aller à la selle, avec un sentiment douloureux de *tension* et de constriction à la région de l'anus. C'est le symptôme d'une irritation du rectum, occasionnée soit par une inflammation intestinale, la dyssenterie, p. ex., soit par des hémorrhoïdes. On le combat par les moyens antiphlogistiques locaux. — Le *T. vésical* est l'envie continuelle et douloureuse d'uriner, avec chaleur et cuisson. Le siége de cette irritation paraît être au col de la vessie.

TENETTES, instrument de Chirurgie avec lequel on *saisit* les calculs pour en faire l'extraction : ce sont des pinces à branches entre-croisées. Elles portent à un bout deux cuillers oblongues dont la concavité est garnie de pointes pour empêcher la pierre de glisser ; elles se terminent à l'autre bout par deux anneaux dans lesquels on passe les doigts.

TÉNIA ou TÆNIA (du gr. ταινία, ruban, bandelette), genre d'Helminthes, de l'ordre des Cestoïdes ou Vers rubanés, renferme des espèces parasites de l'homme et des animaux. La principale est le *Ténia solium* ou *Ver solitaire*, long ruban formé de la réunion d'un grand nombre d'articles dont chacun est un être isolé (*proglottis*), qui a bourgeonné sur le précédent. La colonie peut ainsi être fort nombreuse et varier en longueur, de 1ᵐ à 6, 7 et même 8ᵐ ; des auteurs disent en avoir vu de 1 kilomètre, le ver s'étant replié jusqu'à 26 fois sur lui-même tout le long de l'intestin. Tous les articles sont semblables entre eux, sauf les premiers qui constituent la tête et le cou du ténia : ils ont une figure quadrangulaire aplatie, et sont formés d'une enveloppe et d'un contenu indistinct : sur les côtés, on aperçoit, alternant plus ou moins régulièrement, des saillies cratériformes qui sont les orifices des organes reproducteurs. C'est par là que s'échappent les œufs qui résultent de la fécondation réciproque des proglottis entre eux. La tête, seul point par lequel la colonie tout entière est fixée au tube digestif, se compose d'articles de plus en plus atténués terminés par un renflement muni de quatre ventouses et de six crochets, qui sont des moyens de fixation. Il n'y a pas de tube digestif ; l'animal se nourrit par imbibition. Le *ténia* est un être polymorphe : l'œuf a la forme d'un petit sac ; la première modification qu'il présente est de se couronner d'une série de 6 pointes (*embryon hexacanthe*, *protoscolex*) ; puis l'animal s'allonge et son extrémité terminale se renfle en une vésicule dans laquelle la tête rentre et s'invagine (*deutoscolex*, *cysticerque*) ; il se fixe alors dans l'intestin, la tête ne se modifie pas, mais la vésicule est remplacée par les proglottis qui bourgeonnent en série : c'est le *ténia* propr. dit. A chacun de ces états correspond une station différente (*Voy.* PARASITES) : le ver solitaire de l'homme passe son premier âge, celui de cysticerque, dans les tissus du porc chez lequel il produit la *ladrerie* ; il continue son développement dans l'intestin de l'homme qui a mangé du porc ladre ; puis le cycle recommence. — Le ver solitaire produit quelquefois des désordres considérables, convulsions, attaques épileptiformes, névralgie, paralysie, manie aiguë et furieuse ; mais dans la grande majorité des cas, il ne trahit sa présence que par les débris qu'on en trouve dans les excréments. Sur les bords de la mer Rouge, en Abyssinie, presque tous les habitants ont le ver solitaire ; lorsqu'il devient gênant, ils se débarrassent d'une portion du ver au moyen de l'infusion de *Kousso* (*Voy.* ce mot) Chez nous, les médecins emploient contre ce parasite différents vermifuges, tels que la racine de fougère mâle, l'écorce de grenadier, la mousse de Corse, mais le *Kousso* paraît être le remède par excellence. Tant que la tête n'est pas tombée, l'animal peut se reproduire.

On trouve chez l'homme 4 espèces de *Ténias* : 1° le *T. solium* ; 2° le *T. nana*, qui n'a que les dimensions d'une forte aiguille, et qui est très-commun en Égypte ; 3° le *T. mediocannellata*, qui ressemble au ver solitaire ordinaire, mais dont la tête n'a pas de crochets ; 4° le *T. échinocoque*, qui ne vit pas chez l'homme à l'état de ténia, mais à l'état de deutoscolex : il s'insinue dans les tissus du foie, des reins, etc., et y produit les kystes hydatiques. Une 5ᵉ espèce appartient à l'Amérique, c'est le *T. bothryocéphale*, à tête sans crochets, à tubercules génitaux situés au milieu et non sur les côtés de l'anneau.

Parmi les ténias des animaux, il faut citer : le *T. serrata*, si commun chez le chien, qui vit chez le lapin à l'état de cysticerque et y détermine la maladie appelée *boule*, *gros ventre* ou *hydropisie*, et encore le *T. cénure* du chien, qui, à l'état de cysticerque, s'introduit dans le cerveau du mouton chez qui il provoque la maladie appelée *tournis*. — Voir sur ces animaux, les travaux de Van Beneden, de Küchenmeister, de Bertholus, du Dʳ Davaine, etc.

TÉNIOÏDES (du gr. ταινιώδης), ou *Poissons en ruban*, famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et très-voisins des Scombéroïdes : corps allongé, comprimé latéralement et semblable à un ruban ; une seule nageoire dorsale régnant tout le long du dos. — Genres : *Trachyptère*, *Gymnètre*, *Styléphore*, *Cépole* et *Lophote*.

TENNANTITE. *Voy.* CUIVRE SULFURÉ ARSENICAL.

TENON (de *tenir*), terme commun à la Charpenterie, à la Menuiserie et à plusieurs autres métiers, désigne le bout d'une pièce de bois ou de métal taillée de manière à entrer dans une mortaise.

TÉNOR (de l'ital. *tenore*). Ce mot désigne, en Musique, l'espèce de voix qu'on désignait autrefois sous le nom de *taille* : c'est la voix d'homme la plus aiguë qu'on puisse obtenir sans contrarier la nature. Le ténor a la même étendue que le soprano ou dessus, voix ordinaire des femmes et des enfants ; mais il est à une octave plus bas. — La *haute-contre* est une voix de ténor qui possède à l'aigu une ou plusieurs notes de plus qu'un ténor ordinaire. La *basse-taille* est un ténor grave. On se sert le plus souvent de la clef d'*ut*, 4e ligne, et de la clef de *sol*, pour écrire les parties de ténor. — Le rôle de *ténor* est, dans nos opéras, le rôle le plus brillant. Nourrit et Duprez y ont surtout excellé.

TÉNOTOMIE (du gr. τένων, tendon, et τομή, section). Ce mot, employé d'abord pour désigner exclusivement la *section des tendons*, indique aujourd'hui toute opération dans laquelle on coupe un organe quelconque (muscle, ligament, aponévrose, etc.) qui est trop tendu ou trop court. Cette opération est pratiquée pour corriger une disposition vicieuse des parties naturelles, qui gêne les mouvements (*pied-bot*, *ankylose*, *strabisme*) ; pour remédier à une cicatrice difforme ou douloureuse ou bien au resserrement d'orifices naturels (fissures à l'anus) ; enfin pour rendre possible la réduction de certains déplacements. On distingue : la *T. extérieure* et la *T. sous-cutanée* : cette dernière consiste à ne faire à la peau qu'une incision étroite par laquelle on divise la partie rétractée à l'aide d'un instrument spécial appelé *ténotome*. — Dès le XVIIe siècle, on avait eu recours à la section d'un muscle du cou pour remédier à certains vices de position de la tête, et longtemps auparavant on avait pratiqué des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses ; mais c'est seulement de nos jours qu'on a songé à généraliser la section des parties fibreuses pour corriger un grand nombre de difformités. Hunter, Thilénius, Sartorius, Michaelis, Delpech, Stromeyer, Dieffenbach, Duval, Bouvier, Guérin, Bonnet, Baudens, ont beaucoup contribué au développement de la ténotomie. *Voy.* ORTHOPÉDIE.

TENREC ou TANREC, *Centetes*, dit aussi *Hérisson de Madagascar*, genre de Mammifères, de l'ordre des Insectivores, famille de Érinacidés, renferme des animaux de petite taille, très-voisins des Hérissons : corps bas, trapu ; tête conique et pointue ; museau terminé par une sorte de groin mobile ; oreilles courtes et arrondies ; pieds à 5 doigts armés d'ongles et propres à fouir la terre ; queue nulle. Le pelage des Tenrecs est semblable à celui des Hérissons ; mais ils ne peuvent pas comme ces derniers se rouler en boule. Ils vivent d'insectes dans des terriers qu'ils se creusent au bord des eaux ; ce sont des animaux nocturnes. Les Tenrecs sont soumis à un sommeil annuel qui a lieu pendant les plus fortes chaleurs. *Voy.* ESTIVATION.

TENSEURS (MUSCLES), muscles qui servent à tendre un membre ou un organe quelconque : tel est le muscle situé à la partie supérieure et externe de la cuisse et qui tend l'aponévrose crurale ou *fascia lata*.

TENSION DES VAPEURS. *Voy.* VAPEUR.

TENSIVE (DOULEUR). *Voy.* DOULEUR.

TENSON (du lat. *contentio*, dispute, débat), dit aussi *Jeu-parti*, nom donné, au moyen âge, à des pièces de poésie, le plus souvent en dialogues, qui avaient ordinairement pour objet des questions ingénieuses sur l'amour que les troubadours se proposaient les uns aux autres : il en naissait d'agréables disputes. C'étaient aussi parfois des plaintes langoureuses, des reproches amers, ou enfin de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires. On trouve de nombreux tensons dans les *Poésies originales des troubadours* de Raynouard. Les *xacaras* espagnoles (*chacras* portugaises) sont des romances dialoguées, analogues au tenson.

TENTACULES (du lat. *tentacula*), vulg. *Cornes*, nom donné, en Zoologie, aux appendices mobiles non articulés et de conformation très-diverse dont beaucoup d'animaux, entre autres les Mollusques et plusieurs Poissons, ont la tête pourvue. Les tentacules servent le plus souvent d'organes du tact.

TENTACULIFÈRES, un des deux ordres de la classe des Mollusques céphalopodes, sont ainsi nommés parce que leur bouche est entourée d'un grand nombre de tentacules : on les appelle aussi *Tétrabranches*, parce que leur appareil respiratoire est composé de 4 branchies. *Voy.* CÉPHALOPODES.

TENTATIVE (du lat. *tentare*, essayer). La *tentative de crime*, manifestée par des actes extérieurs, et suivie d'un commencement d'exécution, si elle n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances fortuites ou indépendantes de la volonté de l'auteur, est considérée comme le *crime* même (C. pén., art. 2, 3, 86, etc.). La *tentative de délit* n'est considérée comme délit que dans les cas déterminés par une disposition spéciale de la loi.

TENTE (du b.-lat. *tenta*, toile tendue), espèce de pavillon fait de grosse toile, et que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri du soleil et des injures du temps. Les anciens patriarches vivaient sous la tente : c'est encore la seule habitation des peuples nomades. — En Marine, les tentes sont de grosses couvertures que l'on tend à 3 ou 4m au-dessus des ponts supérieurs des navires. Les embarcations légères ont une toile tendue à 1m,50 au-dessus des bancs : on la nomme *tente de nage* ou *taude*.

Les armées grecques et romaines menaient des tentes à leur suite et les dressaient toutes les fois qu'elles établissaient leurs camps. Cet usage se perdit au moyen âge, parce qu'alors les armées ne tenaient guère la campagne pendant l'hiver. Louis XIV fit reprendre la tente à ses troupes. Sous la Révolution et sous l'Empire, la rapidité des mouvements stratégiques ne permit point de s'en servir, et les soldats furent obligés de bivouaquer en plein air. Aujourd'hui, les tentes ne sont guère en usage que dans les camps de manœuvres : elles peuvent contenir 15 fantassins ou 8 cavaliers (*Voy.* BARAQUE). En campagne, on se sert surtout de sacs de campement disposés de telle sorte que plusieurs réunis ensemble forment une tente improvisée, dite *tente-abri*.

En Chirurgie, on donne le nom de *tentes* à de petits faisceaux ou rouleaux de charpie un peu durs, de forme cylindrique ou conique, et liés au milieu par un fil que l'on introduit dans les ulcères profonds ou dont on se sert pour dilater une ouverture ou un canal.

Tente du cervelet, large repli de la dure-mère tendu entre le cerveau et le cervelet.

Tente, filet de pêche. *Voy.* ÉTENTE.

TENTHRÈDE (du gr. τενθρηδών), *Tenthredo*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères térébrants, famille des Porte-scie et type de la tribu des Tenthrédiniens : corps court et cylindrique, mandibules fortes et aplaties, mâchoires munies de palpes à 6 articles, antennes assez courtes, abdomen peu distinct du thorax ; tarière dentelée en forme de *scie* chez les femelles. Leurs larves ressemblent aux chenilles des Lépidoptères, ce qui leur a valu le nom de *Fausses-chenilles*. — A la tribu des *Tenthrédiniens* appartiennent les genres *Tenthrède*, *Céphus*, *Lophyre*, *Némate*, *Hylotome*, *Cimbex*, etc.

TENTURE (du lat. *tentura*), se dit d'un certain nombre de pièces de tapisserie de même facture, de même dessin, ou dont les dessins font suite l'un à l'autre ; il se dit aussi de tout ce qui sert à tapisser un appartement, une église, etc. — Ce mot désigne le plus souvent les pièces d'étoffe de deuil qui sont *tendues*, lors d'un convoi ou d'un service, dans l'intérieur et à l'extérieur de l'église, ainsi qu'à la maison mortuaire.

TENUE DES LIVRES, art de régler la comptabilité d'un négociant et de présenter l'histoire écrite de toutes ses opérations. On distingue : la *T. des livres en partie simple*, manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit ou à qui l'on doit; et la *T. des livres en partie double*, qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense ; cette deuxième méthode a été inventée par les Italiens. Dans la tenue des livres en partie double, on joint aux comptes des débiteurs et des créanciers particuliers, sous le nom de *marchandises générales, traites et remises, profits et pertes*, etc., des comptes généraux qui font le contrôle perpétuel des comptes particuliers, et dont les résultats indiquent, par un calcul sûr et facile, les bénéfices ou les pertes du négociant. A l'aide d'une bonne tenue de livres, un commerçant doit pouvoir toujours et facilement : 1° remonter aux transactions antérieures pour les comparer aux transactions présentes ou rectifier les erreurs; 2° connaître sa position avec ses débiteurs ou ses créanciers; 3° apprécier sa propre situation. — Voir : Trémery, *le Teneur de livres*; L'Épine, *la Tenue des livres en partie double*; E. Degrange, *Tenue des livres*; Goujon et Sardou, *Cours complet de tenue des livres*; Tacaille, *Comptabilité commerciale*; Le Pelletier, *Comptabilité apprise sans maître*, etc.

Note tenue, note soutenue pendant un certain nombre de mesures ou de temps.

TÉNUIROSTRES (du lat. *tenuis*, mince, et *rostrum*, bec), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux déodactyles, renferme des espèces qui ont le bec long, étroit, sans échancrure et souvent flexible. Elle comprend les genres *Sittelle*, *Colibri*, *Grimpereau*, *Huppe*, etc.

TENURE. En Droit féodal, ce mot se disait et de l'étendue d'un fief, et de sa mouvance ou de la manière dont il était *tenu* ou possédé. On distinguait en général la *T. féodale*, pour les fiefs nobles, et la *T. de roture*, pour les fiefs roturiers; et en particulier, la *T. par hommage*, la *T. par parage*, *par aumône*, *par bourgage*, etc. *Voy.* MOUVANCE.

TÉOCALLIS, sorte de pyramide américaine. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TÉORBE ou THÉORBE, instrument de Musique, à cordes, que l'on pinçait avec les doigts, était assez semblable au luth, mais plus grand, et avait deux têtes ou manches, l'un pour les cordes qui se doigtaient sur le manche, l'autre pour les grosses cordes qui servaient pour les basses et qui se pinçaient à vide (*Voy.* LUTH). Dans les accompagnements, le téorbe jouait à peu près le rôle que remplit aujourd'hui le violoncelle. — Cet instrument fut inventé au commencement du XVIe siècle, soit par un Italien du nom de *Teorba* ou *Tuorba*, que d'autres appellent Barletta, soit par un Français nommé Hotteman. C'était l'instrument favori des dames au temps de Louis XIV : Ninon de Lenclos excellait à en jouer.

TÉPHRINE (du gr. τέφρα, cendre), roche feldspathique voisine du trachyte, mais de composition assez mal connue, qui résulte de la décomposition des laves anciennes. Elle est grise, terne, rude au toucher, assez légère. Elle contient souvent dans sa pâte des cristaux apparents de feldspath qui la rendent porphyroïde. Quelquefois aussi elle renferme accidentellement de l'amphigène et du péridot. Les téphrines de Volvic (Auvergne) ont été employées à Paris à faire des dalles de trottoir.

TÉPHRITE (du gr. τέφρα, cendre; à cause de leur couleur), *Tephritis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, renferme de petites mouches à ailes latérales, qu'elles remuent continuellement. Les femelles ont le corps terminé par un tuyau écailleux qui leur sert à introduire leurs œufs dans diverses substances ; d'où leur nom vulgaire de *Mouches à queue*. Chaque espèce habite une plante particulière; les principales sont : le *T. du chardon*, d'un noir luisant, avec l'écusson et les pattes jaunes; le *T. cornu*, qui attaque les scabieuses : il est gris; le *T. de la bardane*, d'un vert jaunâtre, avec des poils gris, etc.

TÉPHROSIE, *Tephrosia*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, détaché du genre Galéga, renferme des plantes qui doivent leur nom au duvet soyeux qui donne à toutes leurs parties une teinte *cendrée*. La *T. tinctoriale* est le Galéga officinal; la *T. vénéneuse*, le Galéga soyeux ou Bois à enivrer. *Voy.* GALÉGA.

TÉRASPIC, plante. *Voy.* THLASPI et IBÉRIDE.

TÉRATOLOGIE (du gr. τέρας, τέρατος, monstre, et λόγος, discours), partie de la Physiologie générale qui traite des diverses monstruosités de l'organisation des animaux et qui en recherche les causes et les lois (*Voy.* MONSTRE).— Isid. Geoffroy St-Hilaire a donné un *Traité de tératologie animale* (1832-36) ; Moquin-Tandon, les *Éléments de tératologie végétale* (1841); Baudrimont, des *Recherches sur la structure* et *la Tératologie des corps cristallisés* (1847).

A côté des monstruosités naturelles, il faut placer les monstres imaginaires qui doivent naissance aux superstitions populaires, aux fictions des poëtes, des romanciers et des voyageurs, en un mot à ce besoin du merveilleux si naturel à l'homme : au nombre de ces derniers, on peut citer, outre le *Béhémoth* et le *Léviathan* de l'Écriture, les *Harpyies*, les *Sirènes*, la *Chimère*, la *Gorgone*, les *Satyres*, les *Centaures*, *Pégase*, l'*Hippogriffe*, etc., et, dans un ordre moins relevé, les « *oysons bridez*, *lièvres cornuz*, *canes bastées*, *boucs volants*, *cerfs lymonniers* et autres telles peintures, dit Rabelais (*Prol.*, liv. I), contrefaites à plaisir pour exciter le monde à rire ». — Voir sur ce sujet Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, ou *Récits sur quelques points de la Fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle* (1836).

TERATOPIUS, nom latin scientifique du *Bateleur*, espèce d'Aigle, du genre Circaète.

TERCERON ou MORISQUE. *Voy.* MULATRE.

TERCET (du lat. *tertius*), couplet ou stance de trois vers. Le sonnet est composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux *tercets*. La *Divine Comédie* de Dante est écrite en tercets.

TÉRÉBELLE, *Terebella* (dimin. de *terebra*, tarière ; à cause de sa forme), genre d'Annélides, de l'ordre des Chétopodes, sous-ordre des Céphalobranches, renferme des espèces marines, voisines des Sabelles, qui vivent enfoncées dans le sable ou dans des tubes fixes formés de fragments de coquilles mêlés de sable. — Le type du genre est la *T. coquillère* (*T. conchileza*), des côtes de France.

TEREBELLUM, nom latin des Mollusques gastéropodes du genre *Tarière*. *Voy.* ce mot.

TÉRÉBÈNES, hydrocarbures qui se forment lorsque l'on fait agir certains acides, et notamment l'acide sulfurique, sur l'essence de térébenthine. L'existence de ces composés a été signalée par M. Deville. *Voy.* CAMPHÈNES.

TÉRÉBENTHINE (du lat. *terebinthus*), suc résineux, fourni par plusieurs végétaux, surtout par les arbres de la famille des Conifères et de celle des Térébinthacées, tels que les Pins, Sapins, Mélèzes et Cyprès. On pratique, du printemps à l'automne, de petites entailles le long du tronc de ces arbres ; la térébenthine découle alors de ces incisions et vient se réunir dans un creux fait au pied de chaque tronc : c'est la *térébenthine vierge* ou *brute*. On purifie cette térébenthine en la fondant dans une grande chaudière et en la passant à travers des filtres de paille. Pendant l'hiver, les dernières plaies de l'arbre coulent encore ; mais la résine se solidifie sur le bord des entailles en croûtes opaques d'un blanc jaunâtre : c'est ce qu'on appelle le *galipot*. C'est aussi de la térébenthine qu'on tire le *goudron* et la *poix noire* (*Voy.* ces mots). — La térébenthine est un mélange d'une huile essentielle (*térébenthène*, *dadyle*, etc.), dont la formule est $C^{10}H^{16}$, et d'une

résine ; on effectue la séparation de ces deux éléments en distillant la térébenthine dans de grands alambics de cuivre. Elle fournit ainsi près du quart de son poids d'essence (*essence de térébenthine*) ; le résidu est ce qu'on appelle *brai sec*, *arcanson* ou *colophane*. *Voy.* ces mots.

On distingue dans le Commerce : la *T. française* ou *de Bordeaux*, qui découle du Pin maritime ; la *T. anglaise* ou *américaine*, qui provient surtout du Pin austral ; la *T. allemande*, due au Pin sylvestre, au Pin noir, etc. ; la *T. de Venise*, due au Mélèze, et quelques autres espèces moins importantes.

On emploie la térébenthine, ainsi que l'essence qu'on en extrait, pour la préparation du vernis. Cette essence sert aussi aux peintres et aux dégraisseurs. La médecine en fait usage contre les névralgies, le ténia, les maladies des voies urinaires, les coliques hépatiques, etc. ; associée au double de son poids d'éther sulfurique, elle constitue le *remède de Durande*, qu'on administre par 10 ou 20 gouttes.

On donne le nom de *Térébenthine du Brésil* au baume de Copahu ; de *T. du Canada*, au baume du Canada ; de *T. de Chio*, à la résine qu'on extrait du Pistachier térébinthe ; de *T. de Judée*, au suc résineux qui découle du *Balsamodendron gileadense* : ce suc est aussi connu sous le nom d'*opobalsamum*.

TÉRÉBINTHACÉES (du g.-type *Terebinthus*, Pistachier térébinthe), famille de plantes souvent remaniée par les Botanistes. On en a détaché les familles connues aujourd'hui sous les noms d'*Anacardiacées*, d'*Amyridées*, de *Burséracées*, de *Connaracées*, etc. *Voy.* ces mots.

TÉRÉBINTHE, *Pistacia terebinthus*, espèce du genre *Pistachier*. *Voy.* ce mot.

TEREBRA, nom latin scientifique des Mollusques gastéropodes du genre *Vis*. *Voy.* ce mot.

TÉRÉBRANTS (du lat. *terebrare*, percer avec une tarière), section de l'ordre des Hyménoptères, renferme ceux de ces insectes dont les femelles sont pourvues d'une tarière, qui leur sert à percer les corps pour y déposer leurs œufs. — Cette section comprend deux familles, les *Pupivores* et les *Porte-Scie*.

TÉRÉBRATELLE, *Terebratella*, genre de Mollusques brachiopodes, de l'ordre des Brachidés, famille des Térébratulidées : coquille ovale ou transverse, déprimée, présentant à la grande valve une aréa, un deltidium formé de 2 pièces et une ouverture ronde qui entame plus le deltidium que le crochet. Les espèces vivantes habitent les mers profondes ; les espèces fossiles apparaissent avec l'étage sinémurien.

TÉRÉBRATULE, *Terebratula*, genre de Mollusques brachiopodes, de l'ordre des Brachidés et type de la famille des *Térébratulidées* : coquille libre, bombée, de contexture perforée, dépourvue d'aréa ; la grande valve présente une ouverture ronde, sans bourrelet, qui entame plus le crochet que le deltidium ; ce dernier est formé de deux pièces. Les espèces vivantes habitent les mers profondes ; les espèces fossiles se trouvent depuis l'étage murchisonien.

TÉRÉBRATULINE, *Terebratulina*, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Magasidées : coquille libre, déprimée, de contexture perforée, ayant ses deux valves bombées et pourvues d'oreillettes à la région cardinale. Le crochet, sans deltidium, est tronqué obliquement par une ouverture ronde. Les Térébratulines sont spéciales aux terrains crétacés.

TÉRÉBRIROSTRA, genre de Mollusques brachiopodes fossiles, de l'ordre des Brachidés, famille des Térébratulidées : coquille allongée, présentant à la valve inférieure une longue aréa, un deltidium d'une seule pièce, et une ouverture ronde entamant à la fois le deltidium et le crochet. Toutes les espèces sont spéciales aux terrains crétacés.

TÉRÉDINE, *Teredina*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Clavagellidées. La seule espèce connue est fossile et provient de l'étage suessonien.

TEREDO, nom latin scientifique des Mollusques du genre *Taret*. *Voy.* ce mot.

TÉRÉDYLES (du gr. τερηδών, ver qui ronge le bois, et ὕλη, bois), nom sous lequel quelques entomologistes comprennent tous les insectes Coléoptères qui percent le bois.

TERGÉMINÉ (c.-à-d. *trois fois double*), se dit, en Botanique, des feuilles dont le pétiole se divise en deux parties, et porte deux folioles à chaque extrémité, et deux folioles à l'endroit de la bifurcation, comme dans la *Sensitive tergéminée*.

TERME (du lat. *terminus*), se dit, en général, de toute borne, de toute limite, et s'applique à tout ce qui est susceptible d'être mesuré.

Chez les anciens, on appelait *terme* toute borne servant à indiquer la limite d'un terrain. Les Romains mettaient ces bornes sous la protection d'une divinité particulière qu'ils appelaient le Dieu *Terme*. — Par suite, le mot *terme* a désigné en Architecture : 1° des pierres carrées surmontées d'une tête, images du dieu *Terme* des Romains, que l'on place dans les jardins, au coin des allées et des palissades : ce sont souvent aussi des statues d'homme ou de femme, sans bras, et dont la partie inférieure se termine en gaîne ; 2° des pièces de sculpture qui forment les côtés du couronnement d'un édifice.

En Algèbre, les *termes d'un polynôme* sont les monômes qui le composent. Les *termes d'une fraction* en sont le numérateur et le dénominateur. Les *termes d'un rapport* sont les quantités dont ce rapport exprime la comparaison, et qui ont reçu les noms d'*antécédent* et de *conséquent*. Les *termes d'une proportion* ou *d'une progression* sont les termes des rapports qui composent cette proportion ou cette progression.

En Grammaire et en Logique, on appelle *termes* les mots qui expriment les idées mises en rapport. Dans toute proposition, il y a deux termes, le *sujet* et l'*attribut*. Dans tout syllogisme, on ne trouve que trois termes : le *grand*, le *moyen* et le *petit*, combinés deux à deux. *Voy.* SYLLOGISME.

En Droit civil, le *terme* est l'événement futur ou certain d'où l'on fait dépendre l'exigibilité d'un droit. Le terme est *certain* quand l'époque en est connue, *incertain* quand on est sûr qu'il arrivera, mais qu'on ignore à quelle époque. Ce qui n'est dû qu'à terme ne peut être exigé avant l'échéance. Le terme est toujours présumé stipulé en faveur du débiteur (C. civ., art. 1185-88). — En matière de Location, les *termes ordinaires* de l'année sont le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre, qui, par l'usage, sont toujours reportés au 8 ou au 15 de chacun de ces mois, suivant l'importance des locations.

TERMES, nom latin scientifiq. du genre *Termite*.

TERMINAISON (du lat. *terminatio*). En Grammaire, on appelle *terminaison* ou *désinence*, par opposition à *radical*, toute la partie variable de la fin des mots, celle qu'on ajoute au radical pour exprimer les accidents de nombre, de genre, de cas, de mode, de temps, de personne, et rendre ainsi les rapports de concordance ou de dépendance que les mots ont entre eux. C'est par les différences de leurs terminaisons que se distinguent les déclinaisons et les conjugaisons. *Voy.* SUFFIXE.

C'est aussi par des différences de terminaison que se distinguent les vers dans les langues modernes : les rimes sont dites *masculines* ou *féminines*, selon que les mots ont une terminaison masculine, comme *amour*, ou féminine, comme *tendresse*.

TERMINAL (du lat. *terminalis*), épithète donnée aux parties des plantes qui occupent le sommet d'un organe quelconque : c'est ainsi qu'on dit : *bourgeon*, *style terminal*, *fleurs terminales*, etc.

TERMINALIA, nom latin botanique du genre *Badamier*. *Voy.* ce mot.

TERMINOLOGIE (du lat. *terminus*, terme, et du gr. λόγος, discours). C'est l'ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art et la science des idées

que ces termes représentent. *Voy.* NOMENCLATURE.

Il se dit aussi de la langue particulière que se fait chaque auteur : c'est ainsi que l'on dit la *terminologie* de Kant, celle de Hegel, etc.

TERMITE, *Termes*, vulg. *Fourmi blanche*, genre d'Insectes, de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, renferme des insectes très-petits et très-destructeurs, qui vivent, comme les fourmis, en sociétés innombrables, composées de mâles, de femelles, de travailleurs qui restent à l'état de larve, et de soldats qui sont dépourvus d'ailes et chargés de la défense de l'habitation. Ces insectes sont armés de mandibules puissantes à l'aide desquelles ils percent et dévorent les bâtiments en bois, les meubles, les papiers, les étoffes et les marchandises. Certaines espèces des contrées chaudes de l'Asie et de l'Afrique bâtissent leurs nids sur les branches des arbres, d'autres sur la terre. Les nids du *T. belliqueux* (*T. bellicosus*) ont la forme d'un pain de sucre, haut de 3 ou 4m, et sont très-solidement construits. On connaît encore, parmi les espèces exotiques, le *T. voyageur*, le *T. fatal*, le *T. atroce*, le *T. mordant*, etc. On trouve dans le midi de l'Europe et aussi de la France, le *T. lucifuge*, d'un noir brillant, qui infeste les forêts et a pénétré jusque dans les villes. D'après M. Lespès, cette espèce offrirait jusqu'à 11 sortes d'individus. Les deux sexes y fournissent des soldats et des ouvriers et on y remarque deux sortes d'individus féconds, mâles et femelles, les uns petits, les autres plus grands. Les Termites paraissent être originaires de l'Inde ; mais aujourd'hui les navigateurs les ont disséminés dans toutes les parties du monde. Ils font surtout de grands ravages dans nos ports occidentaux. M. de Quatrefages a proposé le chlore gazeux comme un moyen de les détruire ; mais jusqu'à présent aucun procédé n'est parvenu à arrêter leur dégâts.

TERNAIRE (du lat. *ternarius*), ce qui est composé de trois unités (*Voy.* TROIS, TRINITÉ, TRIADE). — La *mesure ternaire*, en Musique, est celle qui est divisée en trois temps.

TERNE (du lat. *ternus*), combinaison de trois numéros pris et sortis ensemble à la loterie. Le *terne* gagnait 5500 fois la mise (*Voy.* LOTERIE). — *Terne* se dit encore, au Jeu de loto, de trois numéros gagnants sur la même ligne horizontale ; et au Jeu de dés, du coup où l'on amène deux 3.

TERNÉ (du lat. *ternus*), se dit, en Botanique, des parties des plantes réunies au nombre de trois sur un support commun, ou fixées trois à trois au même point ou sur le même plan d'un axe ou réceptacle commun : les feuilles du *trèfle* sont ternées.

TERNSTRŒMIACÉES (du g.-type *Ternstrœmia*, ainsi nommé lui-même du botan. suédois G. *Ternstrœm*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules, souvent coriaces et persistantes ; à fleurs axillaires et terminales, quelquefois très-grandes ; étamines nombreuses ; fruit tantôt coriace, indéhiscent, un peu charnu intérieurement ; d'autres fois sec, capsulaire, s'ouvrant en autant de valves. — Les Ternstrœmiacées habitent principalement l'Amérique tropicale et l'Asie orientale. Cette famille comprend, outre le genre type qui est sans importance, les genres *Thé* et *Camellia*.

TERPSICHORE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

TERRA MERITA, ancien nom du *Curcuma*.

TERRAGE, droit qu'avaient autrefois certains seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenus sur les *terres* qui étaient sous leur dépendance. On nommait *seigneur terrageau* celui qui avait droit de terrage. *Voy.* CHAMPART.

On appelle encore ainsi : 1° l'action de remonter la terre des vignes de la base au sommet, ou d'y apporter des terres des champs voisins ; — 2° celle de *terrer* le sucre, c.-à-d. de le couvrir d'une terre grasse qui a la propriété de le blanchir (*Voy.* SUCRE) ; — 3° celle de *terrer* une étoffe, c.-à-d. de l'enduire de terre à foulon pour la dégraisser.

TERRAINS (du lat. *terrenum*). En Géologie, on appelle *terrains* les masses plus ou moins considérables dans lesquelles sont réparties les roches diverses qui composent l'écorce solide du globe. On distingue : les *T. sédimentaires*, les *T. ignés*, et les *T. métamorphiques*.

I. *Terrains sédimentaires.* Ce sont les terrains qui se sont formés au sein de l'eau. On les reconnaît à leur nature stratifiée, c.-à-d. à leur disposition par couches parallèles et généralement à peu près horizontales, et à la présence, dans leur masse, de débris organiques animaux ou végétaux qu'on appelle *fossiles* (*Voy.* ce mot). Au point de vue de leur composition minéralogique, ils sont *calcaires*, *argileux*, *marneux* ou *siliceux*. Cependant quelques couches sédimentaires sont composées de minerais métalliques ou de dépôts charbonneux. Les différents terrains sédimentaires s'étant formés successivement, et chacun recouvrant, en partie au moins, celui qui le précède dans l'ordre chronologique, étudier leur ordre de formation, c'est étudier leur ordre *stratigraphique* ou de superposition : c'était le système de l'ancienne géologie ; c'est encore, en partie, le système de M. Élie de Beaumont. Mais les terrains se présentant presque toujours isolément, ce procédé est d'une application difficile, et il a fallu avoir recours à d'autres moyens pour établir la chronologie relative des terrains. Ces moyens inaugurés, en 1811, par Cuvier et Brongniart, sont fondés sur la *paléontologie.* Aux époques géologiques, en effet, les climats étaient beaucoup moins marqués que de nos jours et l'uniformité de la température entraînait presque partout à une même époque l'uniformité de la faune et de la flore, tandis que par les transformations successives du milieu cette faune et cette flore se transformaient elles-mêmes, ou se renouvelaient avec le temps. Il en résulte que chaque terrain est caractérisé par une série spéciale de fossiles ; que si deux terrains en contiennent des séries différentes, ils sont différents, enfin que si sur deux points différents on trouve la même suite de terrains, on y verra toujours les fossiles s'y succéder dans le même ordre. La classification des terrains se trouve ainsi ramenée à la classification des faunes ou des flores qu'ils renferment. Quant aux caractères minéralogiques, ils sont de peu d'importance : car à de faibles distances, des terrains qui renferment des fossiles identiques et sont par suite contemporains, peuvent avoir des compositions minéralogiques très-diverses, de même que dans les mers actuelles, ici se déposent des argiles ou des sables, tandis qu'un peu plus loin se forment des calcaires. — Les grandes divisions qu'on a établies dans la succession des terrains sédimentaires, d'après la nature des débris organiques qu'ils renferment, ont reçu le nom de *périodes* ou d'*époques géologiques*. Les périodes elles-mêmes se divisent en *formations*, les formations en *étages*, les étages en *groupes* ou en *couches*. Voici, d'après Alcide d'Orbigny, le tableau des périodes, formations ou étages, que l'on reconnaît aujourd'hui dans les terrains sédimentaires à partir des plus anciens.

1° *Période azoïque* (indivise).
2° *Période paléozoïque :*
Etage silurien,
E. devonien,
E. carbonifère,
E. permien.
3° *Période secondaire* :
A. *Formation triasique*,
Etage conchylien,
E. saliférien.
B. *Formation jurassique*,
Etage sinémurien,
E. liasien,
E. toarcien,
E. bajocien,
E. bathonien,
E. callovien,
E. oxfordien,
E. corallien,
E. kimmeridien,
E. portlandien.
C. *Formation crétacée*,
Etage néocomien,
E. aptien,
E. albien,
E. cénomanien,
E. turonien,
E. sénonien,
E. danien.
4° *Période tertiaire :*
Etage suessonien,
E. parisien,
E. falunien,
E. subapennin,
5° *Période quaternaire* (indivise).

II. *Terrains ignés* ou *plutoniens*. Ces terrains ont été formés par l'action du feu central, à la manière des laves modernes, et se sont épanchés à la surface du sol tantôt par des bouches circonscrites comme celles des volcans, tantôt par d'immenses fissures. Ils forment, au sein des terrains sédimentaires ou à leur surface, des dépôts, des amas, des filons, etc. Leur classification ne diffère pas de celle des roches qui les constituent (*Voy.* ROCHES). Leur âge relatif se détermine d'après l'âge des terrains sédimentaires qu'ils ont altérés ou disloqués dans leur épanchement. On peut les ranger comme il suit, d'après leur ordre d'ancienneté : les *granits*, les *syénites*, les *porphyres*, les *serpentines*, les *trapps*, les *mélaphyres*, les *trachytes*, les *basaltes*, les *phonolites*, les *laves modernes*. — Les *granits* apparaissent dès la période paléozoïque, les *phonolites* sont contemporains de la période tertiaire, les autres se répartissent parallèlement aux différents terrains sédimentaires.

III. *Terrains métamorphiques*. On appelle ainsi des terrains d'origine sédimentaire, qui ont été tellement modifiés au contact des roches ignées, lorsque celles-ci étaient encore incandescentes, qu'ils ont maintenant une composition presque identique à celle des roches ignées, et ne rappellent plus guère leur origine que par leur stratification. Ils sont d'ailleurs la plupart du temps, soulevés, disloqués ou contournés, par suite des actions mécaniques qu'ils ont subies. Les terrains de la période azoïque sont tous des terrains métamorphiques, *gneiss*, *micaschistes*, *talcschistes*, etc. Mais, les terrains sédimentaires de toutes les époques ont pu subir des actions métamorphiques. *Voy.* MÉTAMORPHISME.

TERRASSE (de l'ital. *terraccia*), élévation de terre ménagée dans un parc ou un jardin, surtout au-dessus d'une rivière, d'une vallée ou de la mer, et plantée d'arbres, pour servir de promenade et de point de vue. On cite, en France, *les terrasses de St-Germain-en-Laye*, *de Meudon* et *de St-Cloud*; à Naples, la terrasse *de la Villa-Réal*. — Par extension, on donne le nom de *terrasse* à la toiture d'une maison lorsque c'est une plate-forme, comme sont la plupart des toitures dans le Midi et dans l'Orient.

TERRASSEMENT, TERRASSIER (*de terrasse*). Le *terrassement* a pour objet le *déblai* et le *remblai* des terres ; le *terrassier* est employé à creuser les fossés, les fondations d'une maison, à la construction des routes, des railways ou des rues, aux grands travaux des parcs et des jardins, aux plantations, etc. Ses outils sont la pioche et la pelle, auxquelles il faut joindre la brouette et le tombereau. Chez les Romains, les grands travaux de terrassement, routes, canaux, etc., étaient accomplis par les armées. Aujourd'hui, on active les grands travaux de terrassement à l'aide d'appareils mus à la vapeur (*Voy.* EXCAVATEUR) et de chemins de fer volants pour le transport des terres.

TERRE (du lat. *terra*). La *Terre* est une planète qui, dans l'ordre des distances au Soleil, se place entre Vénus et Mars. Comme toutes les planètes, elle est animée de deux mouvements : l'un de translation autour du soleil qui s'effectue d'occident en orient, dans l'espace de 365 jours, 25 638 : c'est sa *révolution sidérale*; l'autre de rotation autour d'un axe appelé la *ligne des pôles*, qui s'effectue également d'occident en orient, et dont la durée est d'un *jour sidéral*, ou de 23ʰ 56′ 3″,05. Le mouvement de translation de la terre autour du soleil, a pour effet un mouvement apparent du soleil, en vertu duquel cet astre semble décrire, dans l'espace d'un an, d'orient en occident, un grand cercle de la sphère céleste en parcourant successivement les douze constellations du zodiaque. La rotation de la terre sur son axe a pour effet le *mouvement diurne*, en vertu duquel la sphère céleste paraît exécuter, d'orient en occident, autour de la ligne des pôles, une révolution complète dans l'espace d'un jour sidéral. *Voy.* DIURNE (MOUVEMENT).

La Terre, dans son mouvement annuel autour du soleil, décrit une ellipse dont le soleil occupe un foyer, et dont le plan fixe dans l'espace est appelé le *plan de l'écliptique*. L'excentricité de cette ellipse est de 0,0168. Son demi-grand axe qui représente la distance moyenne de la terre au soleil, est de 24 068 rayons terrestres, ou environ de 38 millions de lieues de 4 kilomètres. L'excentricité de l'ellipse diminue annuellement de 0,000417 environ ; le grand axe lui-même n'est pas fixe : il tourne dans le sens direct, de 12″ environ par an. Quant au mouvement de rotation de la terre, l'axe autour duquel il s'effectue, en vertu des phénomènes connus sous les noms de *nutation* et de *précession des équinoxes* (*Voy.* ces mots), décrit en 18 ans et demi, dans le sens rétrograde un cône elliptique autour d'une droite, qui décrit elle-même dans le même sens un cône droit de 23° 28′ d'ouverture dans l'espace de 26 000 ans. Ce dernier angle n'est d'ailleurs pas constant et diminue environ de 48″ par siècle. On présume cependant que cette diminution ne dépassera pas 3°, après quoi il y aura de nouveau augmentation. Ces diverses variations sont dues à ce que l'attraction du soleil et de la lune, par suite du renflement équatorial de la terre, ne peuvent pas être considérées comme passant par son centre.

La Terre est sensiblement sphérique : on le reconnaît à ce que la dépression de l'horizon sensible est à très-peu près constante pour un point donné au-dessus de la surface terrestre tout autour d'une même verticale. Cette sphéricité toutefois est incomplète : il résulte en effet des mesures effectuées au siècle dernier, que la longueur de l'arc d'un degré du méridien (c.-à-d. de l'arc du méridien compris entre deux verticales faisant entre elles un arc d'un degré), est au Pérou de 56 750 toises, en France de 57 060 toises, en Laponie de 57 422 toises. Cette variation de longueur du degré montre évidemment que le méridien a la forme d'une ellipse dont le petit axe coïnciderait avec la ligne des pôles. Le diamètre de la terre est dès lors moindre dans le sens des pôles que dans le sens de l'équateur, ce qu'on exprime vulgairement en disant que la terre est aplatie aux pôles et renflée à l'équateur. Les mesures les plus récentes donnent 1/299 comme valeur de l'aplatissement de la terre. En se fondant sur ces diverses valeurs, on a calculé que la distance du pôle à l'équateur, ou quart du méridien terrestre est de 5 130 740 toises : c'est cette longueur qui, partagée en 10 millions de parties égales, a donné le *mètre*. La circonférence de la terre, dans le sens du méridien, est donc de 40 millions de mètres; son rayon moyen est de 6 366 kilomètres.

Les anciens avaient essayé déjà de déterminer les dimensions de la terre. Aristote lui attribue 400 000 stades de circonférence; Ératosthène faisait le degré de 694 stades et la circonférence totale de 250 000 stades ; Posidonius attribuait à cette même circonférence 240,000 stades ; enfin Ptolémée avait fixé la longueur du degré à 5 000 stades, mesure qui s'accorderait, dit-on, avec celles qui furent prises au IXᵉ siècle par ordre du calife Almamoun dans les plaines du Sindjar. Dans les temps modernes, Fernel le premier (1528) essaya de mesurer les dimensions de la terre, et malgré l'imperfection de ses procédés (il mesura la distance de Paris à Amiens à l'aide d'un compteur adapté aux roues de sa voiture), la valeur, 57 070 toises, qu'il trouva pour le degré, diffère très-peu de la valeur exacte. Après lui Snellius, Picard (1670), les Cassini, les Maraldi, Lahire, etc., obtinrent dans leurs mesures des résultats plus ou moins heureux. Enfin, c'est aux travaux de Bouguer et La Condamine (1736) d'une part, de Clairaut et Maupertuis d'autre part, et enfin de Delambre et Méchain (1790), que sont dus les résultats cités plus haut. Les corrections qui y ont été apportées depuis, en France par Puissant, en Allemagne par Bessel (1840), en Russie par Struve (1858), ont peu d'importance.

La Terre n'a pas toujours eu son relief actuel; Elle a au contraire, dans le cours de plusieurs milliers de siècles, subi des modifications profondes et incessantes. Sans remonter à cette époque extrêmement reculée où notre planète, selon Laplace, était encore à l'état de nébuleuse, les géologues s'accordent à peu près tous pour admettre que le globe terrestre a été primitivement incandescent (*Voy.* Feu central). Ce n'est qu'après une longue suite de siècles qu'une croûte solide a pu se produire à sa surface par l'effet du refroidissement, et que les eaux qui formaient une atmosphère immense autour de ce globe, ont pu se déposer sur le sol pour former des mers : c'est l'action sédimentaire de ces eaux combinée avec l'action des matières incandescentes emprisonnées sous la croute solide, qui a constitué dans son état actuel la partie de l'écorce terrestre accessible à nos investigations. Les montagnes seraient dues, soit à des commotions subites résultant de l'éruption, au travers de la masse sédimentaire, des matières ignées sous-jacentes ; soit à des plissements produits à la surface par le refroidissement du noyau intérieur. Le retrait des mers et leur approfondissement successif seraient la suite des changements de niveau dus à ce même refroidissement. Selon d'autres, notre globe serait formé de trois parties distinctes et concentriques : un noyau volumineux doué d'une haute température, une couche fluide incandescente, une enveloppe solide relativement peu épaisse. Enfin, on a émis aussi l'hypothèse que la terre forme un tout entièrement solide et que les tremblements de terre et les volcans ne seraient que le résultat du travail souterrain des eaux. Quant à l'ameublissement de la croûte superficielle de la terre et à sa transformation en *terre végétale*, il s'est opéré, en même temps que le creusement des vallées d'érosion, pendant la période quaternaire, par l'effet de plusieurs causes, parmi lesquelles il faut compter les glaciers et les immenses courants d'eau auxquels ils donnaient naissance, les agents atmosphériques, enfin l'envahissement de la terre par les eaux de la mer, qui s'est produit à différentes reprises.

Considérée comme la matière dont le sol est principalement formé, la *Terre* était pour les anciens un des 4 éléments. Les philosophes de l'antiquité admettaient une *terre élémentaire* ou *terre primitive* qui existait, selon eux, dans tous les composés solides et qu'on devait obtenir comme résidu après avoir épuisé sur ces composés tous les moyens de décomposition. Les alchimistes firent de longues recherches pour trouver cette terre, parce qu'ils s'imaginaient que, comme l'or est le plus pur des métaux, la terre primitive devait faire partie de la composition de ce métal. — Dans le langage chimique, on désigne encore sous le nom de *terres* certains oxydes, tels que la chaux, la strontiane, la baryte, l'alumine, la zircone, la glucine, etc. Les trois premières portent plus particulièrement le nom de *terres alcalines*, et les métaux qui leur donnent naissance sont appelés métaux *alcalino-terreux*.

En Agriculture, on appelle *terre* la masse des matières meubles et superficielles qui constituent le *sol cultivable*. Les terres cultivables sont formées généralement de détritus calcaires, mélangés de sable et d'argile, et de matières organiques. Elles prennent le nom de *terres argileuses* ou de *terres fortes*, quand les argiles y prédominent, de *terres légères*, quand le sable y est en excès. — L'opération du *marnage* a pour objet de donner à la terre celui des trois éléments qui lui manque : la marne qu'on y mêle doit être *sableuse*, si la terre est trop argileuse, *argilo-siliceuse*, dans le cas contraire (*Voy.* Marne). — La *terre de bruyère* est une terre végétale composée de sable siliceux et de débris de végétation : elle convient exclusivement à la culture de certaines plantes. *Voy.* Humus et Terreau.

En Peinture, on donne le nom de *terres* à des argiles fines colorées par des oxydes métalliques. La *terre d'Italie*, la *terre d'Ombre* (d'Ombrio), sont des argiles colorées par un mélange d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse, qui donne à la masse un ton brunâtre ; la *terre de Sienne* est aussi une argile ocreuse mélangée de sesquioxyde de fer anhydre qui lui donne une teinte rougeâtre d'un brun jaunâtre : rougie par la calcination, c'est la *terre de Sienne brûlée* (*Voy.* Ocre). La *terre verte* ou *terre de Vérone* est une argile verdie par une forte proportion de chlorite, qui lavée et broyée fournit une couleur très-recherchée. La *terre de Sinope* est une ocre rouge que les anciens employaient en peinture et comme médicament. La *terre d'Almagra* et la *terre d'Arménie* sont également des terres ocreuses rouges employées en peinture.

On donne encore le nom de terres à certaines argiles employées à différents usages dans l'industrie. La *terre à foulon* est une argile calcarifère onctueuse employée au dégraissage de la laine ; la *terre de pipe* ou *terre anglaise* est une argile d'un gris foncé, mais qui devient blanche par la cuisson, et dont le nom indique l'usage ; la *terre à porcelaine* n'est autre chose que le *kaolin* (*Voy.* ce mot) ; la *terre glaise* ou *terre à tuile* est une argile plastique employée suivant son degré de pureté à la fabrication des poteries ou de la tuile (*Voy.* Glaise) ; la *terre sigillée*, connue aussi sous le nom de *bol* et de *terre de Lemnos* est une argile blanche ou rouge qu'on employait autrefois en médecine comme astringent ; la *terre pourrie* est une espèce de tripoli très-fin employé au polissage des métaux ; enfin on donne le nom de *terre de Cologne*, *terre de Cassel*, *terre brune*, à un charbon fossile pulvérulent, et plus ou moins mêlé d'argile, qui brûle sans flamme et dont il existe des dépôts puissants près de Cologne : on l'emploie aussi en peinture.

Terre absorbante, nom donné autrefois aux substances qui ont la propriété d'absorber les sucs acides qui se développent dans l'estomac : tels sont la *magnésie* et le *phosphate de chaux*.

Terre d'Almagra, espèce d'Ocre rouge.

Terre alumineuse, nom donné vulgairement aux terres dont on extrait l'*alun*.

Terre d'Arménie, espèce d'Ocre rouge.

Terre bleue, Fer phosphaté pulvérulent.

Terre bolaire. *Voy.* Bol et Terre de Lemnos.

Terre brune (*de Cologne* ou *de Cassel*) espèce de Lignite terreux. *Voy.* ci-dessus.

Terre de bruyère. *Voy.* ci-dessus et Bruyère.

Terre calaminaire, Zinc oxydé calaminé.

Terre cimolée, sorte d'Argile. *Voy.* Cimolée.

Terre comestible, terre argileuse magnésifère que mangent, dit-on, certains peuples sauvages. Les terres de ce genre agissent sur l'estomac plutôt comme lest que comme nourriture.

Terre décolorante, le Lignite d'Auvergne, avec lequel on décolore beaucoup de liquides.

Terre foliée mercurielle, l'Acétate de mercure ; *T. foliée de tartre*, l'Acétate de potasse ; *T. foliée de tartre cristallisable* ou *T. foliée minérale*, l'Acétate de soude.

Terre à foulon, espèce d'Argile. *Voy.* Argile.

Terre à four, Argile plastique mêlée de sable, qui est susceptible de se cuire sans se fendre, et que l'on emploie pour la confection des fours.

Terre glaise. *Voy.* ci-dessus et Glaise.

Terre d'Italie, espèce d'Ocre brune.

Terre de Lemnos, Argile blanche ou rouge qui vient des îles de l'Archipel et dont on se sert en Orient comme d'astringent. *Voy.* ci-dessus et Bol.

Terre de Marmarosch, Chaux phosphatée.

Terre d'Ombre, terre d'Italie, d'un brun foncé, donc on se sert en peinture. *Voy.* ci-dessus.

Terre pesante. *Voy.* Baryte.

Terre de pipe, variété de terre glaise. *Voy.* ci-dessus et aussi Céramique et Faïence.

Terre à pisé. *Voy.* Pisé.

Terre à porcelaine. *Voy.* Kaolin.

Terre pourrie, espèce de tripoli, très-fin et d'un gris cendré. *Voy.* ci-dessus.

Terre de Sienne, espèce d'Ocre employée en peinture. *Voy.* ci-dessus et OCRE.

Terre sigillée. Voy. BOL.

Terre de Sinope, espèce d'Ocre rouge.

Terre végétale. Voy. ci-dessus et TERREAU.

Terre verte de Vérone. Voy. ci-dessus.

Terre vitrifiable : c'est la Silice pure.

TERREAU, dit aussi *Terre végétale*, *T. franche.* Il se compose de débris organiques plus ou moins abondants et plus ou moins modifiés, de sable et de substances accessoires fort variables, entre autres d'oxydes de fer et de manganèse, de sels de chaux et de magnésie, etc. Ce sont surtout les débris organiques qui donnent à la terre végétale sa fertilité : cette partie du terreau, que le développement des végétaux absorbe continuellement, est à chaque instant renouvelée par les engrais et par la décomposition des plantes. *Voy.* HUMUS.

TERRE-NOIX, dit aussi *Gland* ou *Noix de terre*, fruit du Bunion bulbeux. *Voy.* CARVI.

TERRE-PLEIN, amas de terres rapportées formant une surface plate et unie. C'est la partie supérieure du rempart où se trouve le canon et où se placent les assiégés pour défendre la place. — Il se dit aussi de tout terrain élevé et soutenu par des murailles, comme le terre-plein du Pont-Neuf, à Paris.

TERRES-CUITES. On comprend sous ce nom tous les ouvrages façonnés ou moulés en terre grasse ou argile plastique cuite et durcie au feu, mais non vernissée, tels que poteries, figures, statuettes ou bustes, bas-reliefs, frises, antéfixes, tuiles, briques, etc. *Voy.* CÉRAMIQUE (ART) et POTERIE.

Terres vaines et vagues, terres soumises au droit de pacage. *Voy.* PARCOURS et VAINE PATURE.

TERRETTE ou *Lierre terrestre. Voy.* LIERRE.

TERREUR (RÉGIME DE LA), TERRORISTES. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Terreur panique. Voy. PANIQUE.

TERRIER (de *terre*). Outre les retraites souterraines que se creusent certains animaux, tels que lapins, blaireaux, taupes, etc., on appelle ainsi un registre que tenaient jadis les seigneurs féodaux et qui contenait les noms de ceux qui relevaient de leur *terre*, les droits, cens et rentes qu'ils devaient, etc. On disait aussi *papier terrier. Voy.* LIEVE.

TERRINE (de *terre*). On donne ce nom, dans l'Art culinaire, à des pâtés de viandes, cuites dans une terrine, que l'on conserve pour être mangés froids. On fait des terrines de poularde, de jambon, de lièvre, de foies gras, de perdreaux aux truffes. On estime les terrines de foies de canards de Toulouse, les terrines de Nérac garnies de perdreaux aux truffes, les terrines truffées de Ruffec et de Périgueux, etc.

TERRITOIRE (du lat. *territorium*). C'est l'espace de terre soumis à une juridiction ou dépendant d'une même souveraineté. Il est important de le déterminer au point de vue des règles du droit des gens : sur terre, il comprend tout ce qui s'étend entre les frontières et, en mer, l'espace qui s'étend jusqu'à une portée de canon. *Voy.* MER, FRONTIÈRES et DOUANES.

TERTIAIRE (PÉRIODE), période géologique qui succède à la formation crétacée. Elle est caractérisée surtout par l'apparition et le développement considérable des Mammifères proprement dits. M. Lyell la décompose en 3 étages, qu'il appelle l'étage *éocène*, l'étage *miocène* et l'étage *pliocène*. Alc. d'Orbigny la partage en 4 étages : l'étage *suessonien* et l'étage *parisien* qui correspondent à l'étage éocène ; l'étage *falunien* qui représente à peu près l'étage miocène ; et l'étage *subapennin* qui est l'équivalent de l'étage pliocène. *Voy.* ces mots.

TESSÈRE (du lat. *tessera*), tablettes d'ivoire ou de métal dont les anciens se servaient pour divers usages. On appelait *T. hospitale* une tablette qu'on marquait de signes particuliers et qu'on rompait ensuite en deux : chacun des deux hôtes en gardait une moitié à l'aide de laquelle il se faisait reconnaître. Dans les Armées romaines, on donnait le nom de *tessères* aux tablettes sur lesquelles les généraux écrivaient leurs instructions, et particulièrement le mot d'ordre ; le plus souvent un simple tesson de terre cuite servait de *tessère*.

TEST ou TÊT (du lat. *testa*, coquille), enveloppe solide et calcaire qui protège le corps mou d'un grand nombre d'animaux invertébrés. *Voy.* TESTACÉS.

Les Chimistes nomment *test* une coupelle avec laquelle on fait en grand l'*essai* des minerais.

TEST (Serment du), du mot anglais *test*, épreuve. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TESTACELLE, *Testacella*, nom donné par Draparnaud à un genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Limacidées, qu'on trouve dans le midi de la France et qui se rapproche beaucoup des Limaces propr. dites. L'espèce type est la *T. ormier* (*T. haliotoidea*).

TESTACÉS, nom donné vulgairement soit aux Mollusques à *test*, c.-à-d. à coquille, comme l'Huître, la Moule, l'Escargot, etc. (*Voy.* COQUILLE) ; on l'oppose alors à *Crustacés*, soit même aux animaux dont le corps est revêtu d'une enveloppe dure comme les Tortues, les Oursins, etc. — Ce mot n'a pas de valeur scientifique.

TESTAMENT (du lat. *testamentum*), acte par lequel le *testateur* dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer (C. civ., art. 895). Pour *tester*, il faut être sain d'esprit et en dehors des incapacités prévues par la loi, comme l'état de minorité, d'interdiction, etc. (art. 901-913). Toute personne peut disposer par testament soit sous le titre d'institution d'héritier, soit sous le titre de legs, soit sous toute autre dénomination propre à manifester sa volonté (art. 967). — La loi distingue : 1° le *T. olographe*, qui n'est valable que s'il est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujetti à aucune autre forme (art. 970) ; 2° le *T. par acte public*, dit aussi *T. authentique* ou *solennel*, celui qui est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins ; il est écrit par le notaire ou l'un des notaires, mais il est dicté par le testateur et signé par lui, après lecture faite ; il est aussi signé par les témoins (art. 971-75) : ce testament répond à ce que les Romains appelaient *nuncupation* ou *T. nuncupatif* (c.-à-d. fait de vive voix) ; 3° le *T. mystique* (c.-à-d. *secret*), qui est écrit ou tout au moins signé par le testateur et remis par lui, clos et scellé, à un notaire, en présence de six témoins au moins. Le notaire dresse l'acte de suscription sur ce papier ou sur celui qui lui sert d'enveloppe, et le signe avec le testateur et les témoins (art. 976-79). (*Voy.* CODICILLE, LEGS, DONATION. *Voy.* aussi CAPTATION). — On estime les *Traités des donations et des testaments* du baron J. Grenier, de M. Poujol et de M. Coin-Delisle.

On nomme *exécuteur testamentaire*, celui qu'un testateur charge de l'exécution de son testament ; ses pouvoirs sont personnels et ne passent point à ses héritiers (art. 1025-34).

TESTAMENT POLITIQUE, écrit politique attribué à certains hommes d'État, concernant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite. On cite en ce genre le testament d'Auguste ou monument d'Ancyre, ceux de Henri IV, Richelieu, Colbert, Louis XIV, Albéroni, etc.

TESTAMENT (ANCIEN et NOUVEAU). *Voy.* BIBLE.

TESTARD, nom vulgaire du *Chabot de rivière.*

TESTIMONIALE (PREUVE). *Voy.* PREUVE.

TESTON, monnaie d'argent frappée sous Louis XII, en 1513, et sur laquelle la *tête* du roi était représentée. Les testons, qui valaient 10 sous 2 deniers, s'élevèrent successivement jusqu'à 12 sous 6 deniers : ils furent démonétisés par Henri III.

TESTUDO, nom latin scientifique de la *Tortue.*

TÊT (pour *test*, du lat. *testa*, tesson). Ce mot s'emploie quelquefois comme synonyme de *crâne*. — En Vénerie, c'est la partie de l'os frontal du cerf d'où partent les pivots de son bois. — *Voy.* TEST.

TÉTANOCÈRE (du gr. τετανός, tendu, et κέρας, corne, *Tetanocera*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, et tribu des Muscides : antennes droites et *tendues en avant* ; front saillant, corps fauve, ailes ornées d'un réseau sombre, mais élégant. Ces insectes vivent sur les plantes, dans les lieux humides. Le *T. front fauve* (*T. ferrugineu*) est long de 0m,008. On le trouve aux environs de Paris.

TÉTANOS (du gr. τέτανος), maladie caractérisée par la convulsion permanente d'un ou de plusieurs muscles, accompagnée de tension et de douleur. L'absence totale de lésions véritablement appréciables chez les individus morts du tétanos a fait ranger cette affection parmi les névroses. Le tétanos peut être *général* et alors tous les muscles à la fois sont contractés : le corps est dans un état complet de rigidité qui résiste à tous les efforts, et il ne peut être fléchi en aucun sens (*T. droit*) ; ou bien il n'est que *partiel*, et alors on lui donne différents noms suivant les parties qu'il affecte : on l'appelle *trismus*, si la convulsion est bornée aux muscles de la mâchoire inférieure ; *opisthotonos*, si la tête et le tronc sont renversés en arrière ; *emprosthotonos*, s'ils le sont en avant ; *pleurosthotonos*, ou *T. latéral*, si la flexion se fait sur l'un des côtés. Le plus souvent le tétanos débute par le trismus, avec de la roideur dans le cou ; de là, il se propage rapidement dans le tronc et les membres : il s'accompagne en même temps de crampes et de convulsions tantôt continues, tantôt rémittentes avec paroxysmes plus ou moins violents ; le pouls est petit, fréquent, irrégulier, sans fièvre toutefois ; la respiration est difficile et entrecoupée ; les facultés intellectuelles restent ordinairement intactes. — Parfois le tétanos est *spontané* et, dans ce cas, il peut avoir pour causes les émotions pénibles, les fatigues, les excès, un refroidissement subit : le plus souvent, il est *traumatique* et se manifeste surtout chez les blessés atteints de plaies aux extrémités. Les progrès du tétanos s'opposant aux mouvements de la respiration et de la déglutition, ce mal redoutable se termine presque toujours par la mort. Les seuls moyens de le combattre sont la saignée, les ventouses scarifiées, ou les sangsues appliquées en grand nombre à la partie supérieure et le long du rachis, les bains prolongés, les boissons adoucissantes, tièdes, abondantes. On a employé avec quelque succès des inhalations très-courtes de chloroforme, mais c'est un moyen qui demande une grande circonspection.

TÊTARD, nom donné aux jeunes des Batraciens, parce que, dans cet état, ces animaux ne semblent composés que d'une *tête* et d'une queue. Les Têtards sont aquatiques. *Voy.* GRENOUILLE et BATRACIENS.

TÊTE (du lat. *testa*, dans le sens de *crâne*), extrémité supérieure du corps humain, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux, l'*encéphale*, c.-à-d. le cerveau et le cervelet. Elle est supportée par le *cou* et se compose de deux parties principales : le *crâne* et la *face*. *Voy.* ces mots.

Chez les Animaux, la *tête* occupe la partie antérieure du corps : chez les vertébrés elle se compose, comme chez l'homme, du crâne, de la face, des mâchoires ou du bec ; elle contient toujours la masse cérébrale et les organes des sens. La tête persiste encore dans la plupart des animaux invertébrés et chez les mollusques à coquille univalve : elle y est distinguée par un rétrécissement plus ou moins sensible et par la présence d'une bouche ou orifice du canal alimentaire ; mais elle devient méconnaissable dans beaucoup d'autres mollusques (acéphales), et elle disparaît complétement dans les derniers échelons du règne animal.

L'étude des races humaines, de leurs migrations, et le problème de l'ancienneté de l'homme ont forcé les naturalistes à s'occuper particulièrement, depuis Blumenbach, Camper et Retzius, de la collection et de la mensuration des crânes. Au point de vue des proportions relatives des différents diamètres du crâne, on distingue les hommes en plusieurs groupes : 1° les *brachycéphales*, chez qui le rapport du diamètre transversal au diamètre longitudinal maximum est de 85 à 100 ; la tête est alors presque ronde. A ce groupe appartiennent : les Lapons, les Malgaches, les Turcs et les Italiens modernes ; 2° les *dolichocéphales*, chez qui cette proportion est de 75 p. 100 et au dessous : tels sont les Noukahiviens, les Hindous, les Esquimaux, les Nègres, les Cafres, les Hottentots ; 3° les *mésaticéphales*, chez qui la proportion varie de 77 à 80 p. 100 : ils comprennent, par ordre, les Allemands, les Russes, les Kalmouks, les Javanais, les Français, les Cosaques, les Chinois, les anciens Grecs, les Romains, les Brésiliens, les Hollandais. Lorsque la partie antérieure des mâchoires proémine fortement, comme chez le nègre, il y a *prognathisme* ; lorsque le profil de la face est presque vertical, comme chez le Kalmouk, il y a *orthognathisme*. Les différents degrés de *prognathisme* ou d'*orthognathisme* sont mesurés par les valeurs de l'*angle facial*. *Voy.* ANGLE FACIAL, PHRÉNOLOGIE, PHYSIONOMIE, etc.

En Anatomie, on nomme *tête* l'extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur et l'humérus.

En Architecture, on nomme *tête de clou* un ornement de l'époque romano-byzantine en forme de pyramide très-basse et qui rappelle la forme d'une tête de clou.

En Botanique, *tête* signifie souvent un assemblage d'organes réunis en un faisceau terminal, ou formant un ensemble arrondi : *tête de pavot*.

On nomme vulgairement : *Tête de faïence*, la Mésange bleue ; — *T. de chien*, une espèce de Boa : *T. noire*, une espèce de Couleuvre ; — *T. d'âne*, le Chabot, poisson d'eau douce ; *T. de lièvre*, une espèce de Gobie ; *T. nue*, le Gymnocéphale ; — *T. bleue*, un Papillon du genre Bombyx ; *T. de mort*, le Sphinx atropos ; — *T. d'araignée*, *T. de bécasse*, deux coquilles du genre Murex ; *T. de barbet*, une Cérithe ; *T. de bœuf*, une coquille du genre Casque ; *T. de dragon* ou *de serpent*, une Porcelaine ; *T. de fourmilier*, une Pyrule ; *T. d'Isis*, le Murex cannelé.

Tête de Méduse, étoile changeante. *Voy.* PERSÉE.

TÉTÉMA, espèce du genre Fourmilier, de l'ordre des Passereaux dentirostres. *Voy.* FOURMILIER.

TÉTHYE, *Tethya*, genre de Spongiaires établi par Lamarck pour des espèces d'éponges de formes tubéreuses ou subglobuleuses et très-fibreuses intérieurement. On en trouve sur nos côtes.

TÉTIÈRE, partie supérieure de la bride, qui passe derrière le toupet du cheval et soutient le mors.

TÉTRA, contraction du gr. τέτταρα, quatre, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *tétradactyle*, *tétragone*, *tétraphylle*, *tétrapode*, *tétraptère*, etc., à 4 doigts, à 4 angles, à 4 feuilles, à 4 pieds, à 4 ailes, etc.

TÉTRACORDE (du gr. τετράχορδος), sorte de lyre à 4 cordes dont se servaient les anciens (*Voy.* HARPE et LYRE.) — Il se disait aussi d'une suite de quatre sons par laquelle les Grecs divisaient l'étendue générale de leur échelle musicale. *Ut*, *ré*, *mi*, *fa*, composaient un tétracorde.

TÉTRADRACHME (du gr. τετράδραχμος), poids et monnaie d'argent de 4 drachmes, usités chez les anciens Grecs. *Voy.* DRACHME.

TÉTRADYNAMIE (du préf. *tétra*, quatre, et du gr. δύναμις, puissance), 15e classe du système de Linné, comprenait des plantes bisexuées, munies de 6 étamines, dont 4 plus grandes que les 2 autres. Elle se composait uniquement de la famille des *Crucifères*.

TÉTRAÈDRE (du préf. *tétra*, quatre, et du gr. ἕδρα, base), nom donné, en Géométrie, au solide à quatre faces. Un *tétraèdre* n'est autre chose qu'une

pyramide triangulaire. Il est régulier quand les quatre triangles qui forment ses faces sont des triangles équilatéraux égaux.

TÉTRAÉTÉRIDE (du gr. τετραετηρίς), cycle ou période de quatre ans, en usage chez les Athéniens.

TÉTRAGNATHE (du préf. *tétra*, quatre, et du gr. γνάθος, mâchoire), *Tetragnatha*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, famille des Araignées sédentaires, tribu des Orbitèles : deux paires de mâchoires : corps étroit et long, pattes très-allongées, dirigées en avant et en arrière longitudinalement. L'espèce la plus connue est la *T. étendue* (*T. extensa*) : corps roussâtre, abdomen d'un vert jaunâtre doré. Cette araignée se trouve sur les buissons, les plantes, surtout près des ruisseaux et des mares.

TÉTRAGONIE, *Tetragonia*, genre de la famille des Portulacées, rapporté par quelques auteurs aux Mésembryanthémées, renferme des végétaux herbacés, à feuilles alternes, planes, charnues ; à fleurs jaunes ; à fruits coriaces quadrangulaires, remplis d'une noix osseuse. La *T. cornue*, ou *Cresson de la mer du Sud*, du cap de Bonne-Espérance, fut introduite en France en 1810 : elle jouit de propriétés antiscorbutiques. La *T. étalée*, ou *Épinard de la Nouvelle-Zélande*, a les mêmes propriétés.

TÉTRAGYNIE (du préf. *tétra*, quatre, et du gr. γυνή, pistil), nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à deux ordres de végétaux comprenant des plantes munies de 4 pistils ou d'un pistil à 4 ovaires, 4 styles ou 4 stigmates.

TÉTRAHIT, plante Labiée. *Voy.* GALÉOPSIS.

TÉTRALOGIE (du gr. τετραλογία), nom donné, chez les Grecs, à *quatre* pièces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières (formant une *trilogie*) étaient des tragédies, la quatrième une comédie satirique ou bouffonne, et qui étaient destinées à concourir dans les combats littéraires. *Les Sept chefs* d'Eschyle faisaient partie d'une tétralogie ainsi composée : *Laius*, *Œdipe*, *les Sept chefs*, tragédies, et *le Sphinx*, drame satyrique. La *Médée* d'Euripide fut donnée avec deux tragédies, *Philoctète* et *Dictys*, et un drame satyrique, *les Moissonneurs*. — Voir Patin, *Études sur les tragiques grecs*.

TÉTRAMÈRES (du préf. *tétra*, quatre, et du gr. μέρος, partie), 3ᵉ section de l'ordre des Coléoptères, renferme ceux de ces insectes qui offrent seulement 4 articles à tous les tarses. Cette section est ordinairement partagée en 7 familles : *Rhynchophores*, *Xylophages*, *Platysomes*, *Longicornes*, *Eupodes*, *Cycliques*, et *Clavipalpes*.

TÉTRAMÈTRE (du gr. τετράμετρος), se disait, chez les anciens, de tout vers composé de 4 pieds. Il y a des tétramètres ïambiques, trochaïques, anapestiques, dactyliques, etc.

TÉTRANDRIE (du préf. *tétra*, quatre, et du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, organe mâle), 4ᵉ classe du système de Linné. Elle renferme les plantes dont les fleurs bisexuées ont *quatre* étamines libres, égales en hauteur, et formait 4 ordres appelés, d'après le nombre des pistils : *T. monogynie*, (Scabieuse), *T. digynie* (Cuscute), *T. trigynie* (Boscie), *T. tétragynie* (Houx).

TÉTRAPHARMACON (ONGUENT). *Voy.* BASILICON.

TÉTRAPHYLLINE. *Voy.* TRIPHYLLINE.

TÉTRAPLES (du gr. τετραπλά), Bible d'Origène contenant *quatre* versions grecques de l'Ancien-Testament, celles des Septante, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion.

TÉTRARQUE (du gr. τετράρχης), nom donné chez les anciens : 1° à un officier militaire commandant quatre compagnies ; 2° au gouverneur d'une *tétrarchie*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TÉTRAS (du gr. τέτραξ), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, essentiellement caractérisée par une bande nue et le plus souvent mamelonnée, qui tient la place du sourcil ; elle comprend : les *Coqs de bruyère* ou *Tétras propr. dits*, les *Gélinottes* ; les *Lagopèdes* et les *Gangas*. — Le *Tétras propr. dit* (*T. urogallus*) a la taille du paon ; sa queue est arrondie, son plumage noirâtre et ardoisé ; le mâle relève les plumes de sa tête en aigrette et fait la roue avec sa queue. On trouve cet oiseau dans les montagnes boisées des pays du nord ; il se nourrit de fruits, de baies, de jeunes pousses, de vers et d'insectes. Caché le jour, il ne se montre guère que le matin et le soir ; il est d'un naturel farouche et solitaire, excepté dans la saison des amours : il est impossible de l'apprivoiser. On le chasse pour sa chair, qui est excellente. Parmi les espèces, on distingue : le *Tétras averhan*, ou *Grand Coq de bruyère* ; le *Petit Tétras*, dit *Coq de bouleau*, *Coq à queue fourchue* ; le *T. Cupidon*, le *T. phasianelle*, etc. — *Voy.* GÉLINOTTE.

TÉTROBOLE (du gr. τετρώβολος), poids et monnaie des Grecs, valait 4 oboles.

TÉTRODON (du gr. τέτρα, quatre, et ὀδούς, ὀδόντος, dent), *Tetraodon*, genre de Poissons plectognathes, de l'ordre des Ostéodermes, famille des Gymnodontes : mâchoires garnies de lames partagées au milieu de manière à présenter l'apparence de *quatre dents*. Ces poissons ont, de même que les Diodons, la faculté de se gonfler comme un ballon. Quelques espèces ont la peau armée d'aiguillons mobiles. Les espèces à peau nue sont électriques. Le *Tétrodon du Nil* était connu des anciens. Sa chair est muqueuse et peu recherchée.

TÉTRYLES (du gr. τέτρα), nom donné, en Chimie, aux radicaux appelés aussi *Butyles* et qui fournissent les divers alcools butyliques et leurs dérivés. Ainsi l'on dit *alcool*, *aldéhyde tétrylique*, au lieu de *butylique* ; *tétrylamine*, au lieu de *butylamine* ; *tétrylène* au lieu de *butylène*. *Voy.* BUTYLIQUE (ALCOOL).

TETTE-CHÈVRE, nom vulgaire de l'*Engoulevent*.

TETTIGOMÈTRE (du gr. τεττιγομήτρα, larve de cigale), genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Cicadaires : front qui se confond avec les parties latérales de la tête ; antennes insérées dans une cavité au-dessous des ocelles.

TETTIGONE (du gr. τεττιγόνια), *Tettigonia*, dite aussi *Cicadelle*, genre d'Insectes de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Cicadaires, renferme des espèces très-voisines de la Cigale et dont le type est la *T. verte* (*T. viridis*), longue de 0ᵐ,008 : corselet vert, écusson jaune, couvertures des ailes vertes en dessous, noires en dessus ; ailes grisâtres, transparentes ; dessous du corps et des pattes jaune.

TÊTU, marteau à *tête* carrée avec lequel on abat la pierre, près des arêtes, pour la dégrossir. On s'en sert aussi pour assurer la pierre sur le mortier.

TEUCRIUM, nom latin du genre *Germandrée*.

TEUGUE ou TUGUE, terme de Marine. *V.* DUNETTE.

TEUTHIDÉES (du gr. τευθίς, calmar), famille de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Acétabulifères, ne renferme que des espèces fossiles, voisines des Calmars.

TEUTHYES, *Teuthydidæ*, famille de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes et très-voisins des Scombéroïdes, renferme des poissons herbivores, presque tous étrangers à l'Europe. Elle comprend les genres *Amphacanthe*, *Acanthure*, *Nason*, *Prionure*, *Axinure*, *Priodon* et *Keris*.

TEXTE (du lat. *textus*). En Philologie, on nomme ainsi les propres paroles d'un auteur, par opposition aux notes ou commentaires. L'établissement ou la restitution du texte est le premier soin du philologue qui donne une édition.

Dans l'Éloquence sacrée, le *texte* est un passage de l'Écriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon et qui revient souvent dans le discours.

En Typographie, on appelle *gros-texte* un caractère qui est entre le gros-romain et le saint-augustin ; son corps est de quatorze points ; *petit-texte*, un petit caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne ; il porte sept points et demi.

TEXTILE (du lat. *textilis*), se dit de toute matière qui peut être divisée en fils propres à faire un tissu. La plupart de ces matières sont empruntées au règne végétal (lin, chanvre, coton) ; quelques-unes au

règne animal (soie, byssus), ou même au règne minéral (amiante).

TEXTORES, nom latin de la famille des *Tisserands* (Oiseaux) de Vieillot.

THALAME du gr. θάλαμος, lit nuptial), nom donné, en Botanique : 1° à l'évasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les Composées ; 2° à un mode de fructification des Lichens, etc. ; — en Anatomie, à l'endroit où les nerfs prennent leur origine.

THALAMIFLORES, 2e famille des plantes Dicotylédones polypétales à insertion hypogyne, dans la classification de De Candolle.

THALASSIDROME (du gr. θαλάσσιος, marin, et δρομεύς, coureur), nom scientifique d'un genre d'Oiseaux de mer détaché du genre *Pétrel*. *Voy.* ce mot.

THALASSIOPHYTES (du gr. θαλάσσιος, marin, et φυτόν, plante), nom que donnait Lamouroux aux *Algues*, aux *Phycées*, etc. *Voy.* ces mots.

THALASSITES ou *Tortues de mer*. *Voy.* TORTUES.

THALER (mot allem.), monnaie d'argent usitée dans plusieurs pays d'Allemagne et du nord de l'Europe. Depuis la convention de 1857, le *thaler* usité dans l'Allemagne du Nord, en Autriche, etc., et connu sous le nom de *thaler d'association* (*Vereinthaler*) est au titre de 0,900 et pèse 37gr,034 ; sa valeur est de 7 fr. 35 c. On donne plus communément le nom de *thaler* au *demi-thaler*, du poids de 18gr,517 et de la valeur de 3 fr. 68 c. — Les thalers de Danemarck, de Hollande et de Suède, connus sous le nom de *Rigsdaler* ou *Rixdaler*, valent respectivement 2 fr. 77 c., 5 fr. 21 c. et 5 fr. 61 c.

THALICTRUM, nom latin botanique du genre *Pigamon*. *Voy.* ce mot.

THALIE, *Thalia*, genre de la famille des Cannacées, se compose de plantes herbacées vivaces de l'Amérique tropicale : tiges et feuilles couvertes d'une poussière glauque ; fleurs en épi dans une spathe bivalve. La *T. blanche* (*T. dealbata*, *Peronia stricta*) s'élève de 1 à 2m et donne de belles fleurs d'un rouge cramoisi foncé : elle sert à orner les bassins ; l'hiver on la tient en serre.

THALIE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

THALLE (du gr. θαλλός, rameau), *Thallus*, nom donné, en Botanique, à l'organe des Lichens, qui porte la fructification. *Voy.* LICHEN.

THALLITE, variété d'*Épidote*, de couleur verte. *Voy.* ÉPIDOTE.

THALLIUM (du gr. θάλλω, verdir ; à cause de la raie verte qu'il produit dans le spectre, métal brillant, gris, et qui ressemble beaucoup au cadmium : densité 11, 8, équivalent 204. Il fond à 290° ; chauffé à l'air, il se volatilise au rouge en donnant des vapeurs brunes d'oxyde. Par ses propriétés chimiques, le thallium se rapproche du plomb et du potassium ; il donne deux classes de sels cristallisables, les *sels thalleux* et les *sels thalliques* : les oxydes correspondants ont pour formules : Tl^2O et Tl^2O^3. On retire le thallium de certaines pyrites. Pour cela, on les distille dans des cornues de fer et on reprend le soufre passé à la distillation par du sulfure de carbone qui laisse le sulfure de thallium comme résidu ; on transforme ce sulfure en chlorure ou sulfate, puis on met en liberté le métal par le zinc ou la pile. Toutes les combinaisons du thallium sont vénéneuses. — Ce métal, entrevu par l'Anglais W. Crookes, a été isolé en 1862 par M. Lamy.

THALWEG (de l'allem. *Thall*, vallée, et *Weg*, chemin) : c'est le milieu du courant d'un fleuve, d'une rivière. Le thalweg joue un rôle important dans la délimitation des frontières.

THAMNOPHILUS, nom latin scientifique du genre *Batara*. *Voy.* ce mot.

THAPSIE, *Thapsia*, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des *Thapsiées*, a pour type la *T. garganique*, plante herbacée vivace de l'Italie méridionale et de la Sicile. Les anciens l'employaient fréquemment en médecine ; on en retire encore une résine qui entre dans la préparation du sparadrap.

THAUMANTIAS, genre de Méduses établi par Eschscholtz et type de la famille des *Thaumantiadées*. *Voy.* MÉDUSE.

THAUMATURGE (du gr. θαυματουργός). Ce mot désigne, dans l'Église catholique, les saints qui se sont rendus célèbres par leurs miracles : c'est dans ce sens qu'on dit St Grégoire le *thaumaturge*. On a également donné ce nom de nos jours à Gassner, au prince Alex. de Hohenlohe et à quelques autres, dont la puissance est encore un probleme. — Il se prend aussi en mauvaise part en parlant de ceux qui font de faux miracles : les prêtres égyptiens, qui luttèrent contre Moïse, Simon le Magicien, Apollonius de Tyane, étaient des *thaumaturges*.

Sous le titre de *Thaumaturgus physicus*, le P. Schott a donné un traité de Magie naturelle.

THÉ, *Thea*, genre de la famille des Ternstrœmiacées, tribu des Camelliées, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques, à rameaux brunâtres ; à feuilles alternes, ovales, lancéolées, dentées sur leurs bords ; à fleurs blanches, d'une odeur agréable ; fruit capsulaire à 2 ou 3 loges. — L'espèce type est le *Thé de Chine* (*Thea sinensis*), vulg. *Arbre à thé :* c'est un arbrisseau de 1 à 2m, à feuilles persistantes, d'un beau vert en dessus, d'un vert pâle en dessous. A cette espèce se rattachent deux variétés, que quelques botanistes considèrent comme des espèces distinctes : le *Thé vert* (*T. viridis*), d'une taille plus élevée, à feuilles plus étroites, à fleurs à 9 pétales ; et le *Thé bou* (*T. bohea*), à feuilles un peu rugueuses, à fleurs à 6 pétales. On distingue encore le *Thé sesangua* ou *sasangua*, à rameaux sarmenteux ; à feuilles lancéolées, luisantes, arquées en arrière ; à fleurs blanches, dont les pétales sont plus longs que dans les espèces précédentes.

Le Thé est cultivé en Chine de temps immémorial, et c'est encore ce pays qui fournit au commerce les thés les plus recherchés. De la Chine, la culture du thé a été importée dans l'Inde, où elle se fait en grand, surtout dans la province d'Assam ; au Brésil, aux îles Maurice et de la Réunion.

Ce qui constitue le *thé du commerce*, ce sont les plus jeunes feuilles de l'arbre à thé cueillies et desséchées. On les prépare avec les plus grandes précautions. Dès que les feuilles ont été récoltées et triées, des ouvriers les plongent un instant dans l'eau bouillante, les retirent ensuite, les font égoutter et les jettent sur des plaques de fer chauffées. On les étend alors sur des nattes, où on les roule avec la paume de la main jusqu'à leur complet refroidissement : elles prennent ainsi la forme de petits rouleaux ridés, de couleur verdâtre, brune ou grisâtre, d'une odeur aromatique et d'une saveur agréable, quoique amère et un peu styptique ; les Chinois les aromatisent quelquefois par le mélange des fleurs odoriférantes de l'*Olea fragrans*, du *Camellia sasangua*, et surtout des *Roses-thé*. Les thés fins, destinés à l'exportation, sont mis dans des caisses de forme cubique, vernissées, doublées d'étain, de plomb, de feuilles sèches et de papier peint. On appelle *thés de caravane* les thés envoyés en Russie par voie de terre : ils sont enfermés dans des caisses semblables à celles qui viennent d'être décrites, revêtues de nattes de bambou ou recouvertes en peau : ce sont en général les thés les plus estimés. — Toutes les variétés de thés du commerce se divisent en deux groupes, qui ne diffèrent guère que par les procédés de fabrication : les *thés verts*, simplement desséchés et le plus souvent colorés au moyen d'une poudre faite avec du plâtre et de l'indigo : ils sont plus astringents et plus aromatiques ; et les *thés noirs*, qui ont une couleur brune, due sans doute à ce qu'on leur fait subir une sorte de fermentation : ils sont plus doux. On distingue parmi les thés noirs, les variétés dites *péko*, *péko d'Assam*, *orange péko*, *péko noir*, *congo*, *souchong*, *pouchong*, *ning-yang*, *houlong*, *campoy*, *caper* et *bohea* ; parmi les thés verts, les variétés dites *hyson*, *hyson junior* ou *hyswen*,

choulan, hysonskin, poudre à canon, thé impérial ou *perlé* et *tun-ke*.

L'analyse chimique a trouvé dans le thé du tannin, une huile volatile, de la cire et de la résine, de la gomme, une matière extractive, des substances azotées analogues à l'albumine, quelques sels, et un alcaloïde qu'on a appelé *théine*, et qui est identique avec la *caféine*. *Voy.* ce mot.

L'usage du thé pris en infusion est depuis longtemps répandu en Chine, mais son introduction en Europe est fort récente : elle ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. La consommation du thé était déjà très-considérable en Angleterre à la fin du siècle dernier ; aujourd'hui, elle dépasse annuellement 12 millions de kilogr. L'usage en est relativement moins répandu en France. — Le thé peut être employé comme médicament ou comme boisson d'agrément. En qualité de médicament, on l'administre surtout comme excitant, digestif et tonique ; on l'a quelquefois donné comme sudorifique, mais alors il doit surtout ses propriétés à l'eau chaude. Le thé convient parfaitement aux constitutions molles, lymphatiques, aux habitants des climats froids, humides et brumeux, tels que ceux de la Hollande et de l'Angleterre. Pris comme boisson d'agrément, c'est un excellent diffusible ; mais à haute dose, il agit sur le système nerveux : comme le café, il éveille l'esprit, détermine une agitation qui commande le mouvement et cause de l'insomnie. Si l'on en fait abus, il peut irriter l'estomac et produire, chez certaines personnes prédisposées, des palpitations, des névralgies, etc. — On doit à M. Péligot des recherches sur la composition chimique du thé, et à M. Houssaye une *Monographie du Thé* (Paris, 1843).

On nomme : *Thé d'Amérique*, la Capraire et l'Ayapana ; *Thé de Bogota*, la Symploque ; *Thé de Bourbon*, l'Angrec ; *Thé du Chili*, le Psoralier ; *Thé d'Europe*, la Véronique ; *Thé de France*, la Sauge, la Mélisse officinale ; *Thé du Labrador*, le Lédon ; *Thé du Mexique*, la Capraire biflore et l'Ambroisie ansérine ; *Thé des Norwégiens*, la Ronce du Nord ; *Thé du Paraguay*, le Psoralier, l'Érythroxyle, et une espèce de Houx nommée aussi *Maté* (*Voy.* MATÉ) ; *Thé de Pensylvanie* ou *d'Oswego*, la Monarde ; *Thé suisse*, le Falltranck. *Voy.* ce mot.

THÉACÉES, nom donné par M. de Mirbel à une famille de plantes qui correspond à la tribu des *Camelliées* dans la famille des Ternstrœmiacées.

THÉATRE (du gr. θεάτρον). Les Grecs n'eurent d'abord que des théâtres de bois : le premier théâtre en pierre (*T. de Bacchus*) fut construit à Athènes vers 500 av. J.-C. Les théâtres grecs étaient ordinairement adossés à une colline, sur la pente de laquelle les gradins s'élevaient en amphithéâtre demi-circulaire ; l'aire qui séparait de la scène les gradins de l'amphithéâtre était appelé *orchestre* et servait aux évolutions du chœur ; sur le front de la scène, mais en contrebas, s'élevait l'ostrade des musiciens (*thymélé*), au milieu de laquelle était l'autel de Bacchus ; la *scène* elle-même (*Voy.* SCÈNE), plus profonde que large, était entourée, au fond et sur les deux ailes, de trois corps de bâtiments destinés à porter les décorations, à remiser les machines et tout le matériel du théâtre, ainsi qu'à loger les acteurs. L'espace où se jouait la pièce, c.-à-d. la partie antérieure de la scène (*proscénion, logéion*), était libre et communiquait par des degrés avec le *thymélé* et l'*orchestre*. Les ruines, assez bien conservées, du théâtre de Pompéies peuvent donner une idée de ce qu'était un théâtre grec. — Chez les Romains, les théâtres étaient d'immenses édifices qui pouvaient contenir depuis 20000 jusqu'à plus de 60000 spectateurs ; comme les théâtres grecs ils étaient à ciel ouvert et garantis par une toile (*velarium*) du soleil et de la pluie. Leur forme était celle aussi d'un hémicycle, dont l'espace semi-circulaire (*cavea*) était garni de rangs de gradins pour les spectateurs : ces gradins étaient séparés de distance en distance par des passages pour la circulation et coupés par des escaliers ; supérieurement, ils étaient terminés par un vaste portique. La *scène* (*pulpitum*) était la partie où jouaient les acteurs, et comme il n'y avait pas de chœur, l'espace vide, laissé par l'orchestre, était occupé par les siéges des vestales, des magistrats et des principaux citoyens. La *toile* (*aulæum*), au lieu de se lever comme chez nous, s'abaissait quand la représentation commençait, et disparaissait dans une ouverture ménagée entre la scène et l'orchestre. Derrière la scène se trouvait une construction (*postscenium*) servant de vestiaire et de foyer pour les acteurs, ainsi que de magasin pour les décors et les machines. On en peut juger par le *Théâtre de Marcellus*, à Rome, et par le *Théâtre d'Orange*, en France (*Voy.* AMPHITHÉATRE, ODÉON, CIRQUE, etc.). — Les théâtres modernes diffèrent beaucoup des théâtres anciens par leur étendue et par leur disposition ; ce sont des salles couvertes et éclairées par des lumières artificielles. Leur système de construction ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Paris possède le *Théâtre français*, l'*Opéra*, le *Théâtre italien*, l'*Opéra comique*, l'*Odéon*, le *Théâtre lyrique*, le *Vaudeville*, les *Variétés*, le *Gymnase*, le *Palais-Royal*, l'*Ambigu*, la *Gaîté*, le *Cirque*, etc. Dans les départements, on cite les théâtres de Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen, le Havre, etc. A l'étranger, on remarque *la Scala* de Milan, le théâtre de Turin, ceux de *la Fenice* à Venise, de *San Carlo* à Naples, de *Coccomero* à Florence ; les théâtres de Munich, de Berlin, de Carlsruhe, de Darmstadt, d'*Alexandrine* à St-Pétersbourg ; de *Covent-garden*, de *Drury-lane*, de *Haymarket* à Londres, etc.

Quant à l'*Art théâtral* ou *Art dramatique*, *Voy.* les art. TRAGÉDIE, COMÉDIE, DRAME, SPECTACLES, etc.

Le *Théâtre des Grecs* du P. Brumoy, complété par Rochefort et Laporte-Dutheil ; le *Théâtre des Latins* de T.-B. Levée et de MM. Duval ; les *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*, de MM. Aignan, Andrieux, de Barante, etc., enfin le *Répertoire du théâtre français*, offrent le recueil des principales pièces de théâtre. — Pour l'histoire et l'appréciation de ce genre de littérature, on peut consulter : Patin, *Études sur les tragiques grecs* ; A.-W. Schlegel, *Cours de littérature dramatique* ; l'*Histoire universelle des théâtres* de Desfontaines et Coupé (1779-81), et celle d'A. Royer (1868 et suiv.) ; les *Origines du théâtre moderne*, par Ch. Magnin ; les *Études sur les mystères*, d'Onésime Leroy ; le *Théâtre français du moyen âge*, par de Monmerqué et Francisque Michel ; la thèse de M. A. Chassang sur les *Essais dramatiques imités de l'antiquité aux XIVe et XVe siècles*, etc.

THÉATRE-FRANÇAIS OU COMÉDIE FRANÇAISE. L'origine du Théâtre-français remonte à l'acquisition que les *Confrères de la Passion* firent en 1548 de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, situé rue Mauconseil ; la *Société de la Comédie française* ne date que du 25 août 1680, époque de la réunion de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne avec celle de la rue Mazarine. La Comédie française fut successivement établie rue de l'*Ancienne Comédie* (1689), aux Tuileries (1770), puis sur l'emplacement où est aujourd'hui l'Odéon (1782) ; elle ne vint définitivement s'installer rue Richelieu que vers la fin du Directoire. Le point de départ de la Société actuelle est l'acte de société passé à Paris le 22 germinal an XII ; le 15 octobre 1812 fut rendu le fameux *décret de Moscou* dont les dispositions ont été modifiées par les ordonn. de 1816 et 1822, et par les décrets du 27 avril 1850 et du 19 nov. 1859. — Le Théâtre français partage avec l'Odéon, dit *Second Théâtre français*, le monopole de l'ancien répertoire. — Les principaux acteurs qui ont illustré la Comédie française sont, au XVIIe siècle, les deux Michel, Baron, Bellerose ; Brécourt, Floridor, Lagrange, Mondory, Montfleury ; la Béjart, la Champmeslé, Raymond-Poisson ; au XVIIIe, Armand, Bellecour, Ph. Poisson, les deux Quinault-Dufresne, Granval, Préville, Lekain : Mlles Duclos,

Adrienne Lecouvreur, Gaussin, Dangeville, Clairon, Dumesnil, Luzy, Sainval; depuis 1790, Monvel-Dugazon, Grandmesnil, les Baptiste, Fleury, St-Fal, St-Prix, Molé, Larive; Talma, Lafond, Joanny, Ligier, Desmousseaux, Montrose, Samson, Provost, Regnier, Bressant, Got, Coquelin, etc.; Mlles Vestris, Candeille, Contat, Devienne, Raucourt, Bourgoin, Volnais, Duchesnois, Georges, Mars, Rachel, Plessy, les deux Brohan, Favart, etc.

L'*Histoire du Théâtre français* a été écrite par les frères Parfaict (1734-49), puis continuée par MM. Étienne et Martainville. M. H. Lucas a donné, en abrégé, une *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre français* (1843 et 1847).

Depuis le 1er juillet 1864, les théâtres en France jouissent d'une liberté complète. Un décret du 29 septembre 1870 a même supprimé la commission d'examen des ouvrages dramatiques. Pour la législation antérieure, consulter : Simonet, *Traité de la police administrative des théâtres* (1850), ainsi que Lacan et Paulmier, *Commentaire sur la législation et la jurisprudence des théâtres* (1853).

THÉBAÏNE, alcaloïde trouvé dans l'*opium*, sert à préparer l'*extrait thébaïque* (opium sans narcotine).

THÉCIDÉE, *Thecidea*, genre de Mollusques brachiopodes, de l'ordre des Cirrhidés et type de la famille des *Thécididées* ou *Thécidées :* coquille irrégulière, de contexture perforée, à deux valves très-inégales : la grande, généralement fixée par le crochet, présente une aréa imperforée ; à l'intérieur, la petite valve offre une seule apophyse creusée de 2 à 6 sinus latéraux. Les Thécidées vivent aujourd'hui dans les mers très-profondes ; elles ont des représentants fossiles depuis l'étage bajocien.

THÉINE, alcaloïde. *Voy.* Thé et Caféine.

THEIS, synonyme de *Rhododendron. Voy.* ce mot.

THÉISME (du gr. θεός, Dieu), doctrine qui admet l'existence d'un Dieu (*Voy.* Dieu). On nomme *théistes* les philosophes qui la professent. Le *théisme* s'oppose à l'*athéisme*, et le *déisme* à la croyance en une religion révélée. *Voy.* Déisme.

THELPHUSE ou telphuse, *Telphusa*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Catométopes, renferme des espèces de Crabes qui font leur séjour habituel dans les rivières, ce qui les avait d'abord fait appeler *Potamophiles*. La *T. fluviatile*, longue de 0m,07, se trouve dans le midi de l'Italie, en Grèce, en Égypte, en Syrie, et habite les ruisseaux, les rivières, se tenant sous les pierres. Sa chair est estimée.

THÉLYGONE, *Thelygonium*, genre de la famille des Urticées, a été établi pour une seule espèce, le *T. charnu* (*T. cynocrambe*) qui habite les crevasses des rochers de la Méditerranée : tige herbacée, succulente, qui se ramifie et qui s'étale en divers sens ; feuilles ovales et charnues ; fleurs monoïques ; fruits globuleux, secs, couverts d'une poussière blanche, composée de cristaux d'oxalate calcaire.

THÉLYPHONES, *Thelyphoni*, groupe d'Arachnides, de l'ordre des Scorpionides, renferme des espèces à queue filiforme et dépourvue d'aiguillon ; les principales sont le *T. géant*, du Mexique, et le *T. à queue*, des Indes orientales. On doute que ces scorpions soient venimeux.

THÈME (du gr. θῆμα), se dit en général de tout sujet, matière ou proposition, que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. Ainsi, dans un sermon, on donne le nom de *thème* au texte de l'Écriture qui sert de début au prédicateur et auquel il rapporte tout son discours.

En Grammaire, on entend par *thème :* 1° soit le radical primitif de tout mot qui se décline ou se conjugue, soit, et spécialement en grec, le présent du verbe, parce que c'est le premier temps qu'on pose pour en tirer les autres; 2° les morceaux qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celles qu'ils apprennent : en ce sens, on oppose le *thème* à la *version*. La nécessité de ce genre d'exercices pour bien apprendre une langue est incontestée, et il a été composé pour y former les écoliers dans chaque langue de nombreux recueils et des traités didactiques ; tels sont les *Conseils pour faire un thème latin* de Goffaux, les *Méthodes pour les thèmes grecs* d'Alexandre et de Longueville, le *Cours raisonné de thèmes anglais* de Spiers, etc., mais la question de savoir s'il faut commencer l'étude des langues par l'exercice du thème ou par celui de la version partagé les Grammairiens.

En Musique, *thème* se dit de l'air sur lequel on compose des variations ; on dit aussi *sujet* ou *motif*.

En Astrologie, on nommait *thème céleste*, ou simplement *thème*, la *position* où se trouvent les astres au moment de la naissance de quelqu'un et par rapport au lieu où il est né, position d'après laquelle on tirait l'*horoscope*. *Voy.* ce mot.

Dans l'empire d'Orient, on a donné le nom de *thème* au corps de troupes chargé de la garde d'une province, et dans la suite, à la province elle-même.

THÉMIS, astéroïde. *Voy.* Planètes.

THÉNAR (du gr. θέναρ), saillie qui se trouve, dans la paume de la main, à la base du pouce, et que forment les muscles *court abducteur*, *opposant*, et *court fléchisseur* du pouce.

THÉNARDITE. *Voy.* Soude sulfatée.

THEOBROMA (c.-à-d. en grec *nourriture des dieux*), nom latin botanique du *Cacaoyer* (*Voy.* ce mot). — On appelle *Théobromine* une base organique qui existe dans le cacao : elle est peu soluble dans l'eau, d'un goût amer et peut se volatiliser. Formule : $C^7H^8Az^4O^2$.

THÉOCRATIE (du gr. θεοκρατία), gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme étant les ministres de Dieu même. Le gouvernement des Israélites, avant qu'ils eussent un roi, était une véritable théocratie. L'Égypte fut primitivement gouvernée par les prêtres au nom de leurs dieux. Le Pérou le fut de même par les Incas, que l'on regardait comme fils du Soleil. Mahomet, parlant au nom de Dieu, exerçait un pouvoir théocratique. Le gouvernement du Grand Lama au Thibet, celui qu'exerçaient en Amérique les chefs des Mormons, sont encore des exemples de théocratie. — On a aussi appliqué le nom de *théocratie* au gouvernement du pape tel qu'il était au moyen âge : Joseph de Maistre, dans son livre *Du Pape*, s'est montré chaud partisan de la théocratie, et a soutenu la suprématie temporelle et universelle du souverain pontife.

THÉODICÉE (du gr. θεός, Dieu, et δίκη, justice), titre donné par Leibnitz à ses *Essais sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*, dans lesquels il répond aux objections de Bayle contre la *justice de Dieu* et montre que l'existence du mal se concilie avec celle de la Providence. — Depuis lui, on a étendu le nom de *théodicée* à la *théologie naturelle* tout entière. *Voy.* ce mot.

THÉODOLITE (orig. inc.), instrument d'Optique, à l'aide duquel on mesure, en Géodésie, la réduction des angles à l'horizon, c.-à-d. leur projection sur le plan horizontal. Il se compose essentiellement d'un limbe ou cercle divisé que l'on peut rendre horizontal à l'aide de vis calantes. Au centre de ce limbe s'élève un axe perpendiculaire à son plan, contre lequel est appliqué un second limbe dont le plan est par suite vertical. Les déplacements de ce limbe autour de l'axe sont indiqués sur le limbe horizontal par les déplacements d'une alidade ou d'un curseur. Enfin une lunette peut se mouvoir autour du centre du limbe vertical et dans son plan. Pour déterminer à l'aide de cet instrument la réduction d'un angle à l'horizon, on le place au sommet de cet angle et l'on amène successivement la lunette à viser les points qui déterminent les deux côtés de l'angle. Le résultat cherché est représenté par l'arc dont le curseur s'est déplacé sur le limbe horizontal. Le théodolite peut servir encore à déterminer d'un seul coup, à l'aide de lectures effectuées sur les deux

limbes, l'azimut et la distance zénithale d'une étoile sur laquelle la lunette se trouve braquée. — Les premiers théodolites paraissent avoir été construits en Angleterre: ceux de Ramsden, opticien de Londres, étaient fort estimés à la fin du siècle dernier. Cet instrument a été perfectionné en France par Borda, Fortin et Gambey.

THÉOGONIE (du gr. θεογονία, titre d'un ancien poème grec dans lequel Hésiode expose un système de *cosmogonie* (*Voy.* ce mot), sous une forme mythologique et en enseignant la *filiation des dieux*. Il a été commenté par M. Guigniaut (*De la Théogonie d'Hésiode*, 1835). — Par extension, on dit dans le même sens la *Théogonie des Indiens, des Égyptiens*, etc.

THÉOLOGAL, chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale ou collégiale, pour enseigner la théologie et prêcher en certaines occasions.

Vertus théologales. Voy. VERTU.

THÉOLOGIE (du gr. θεολογία), science de Dieu et de ses attributs.

I. *Théologie naturelle.* Cette dénomination, empruntée par St Augustin à Varron et à l'antiquité, désigne la connaissance de Dieu fondée sur les seules notions de la raison humaine. Cette connaissance, démontrée par les plus grands docteurs de l'Église aussi bien que par les philosophes de tous les temps, ne saurait être niée au nom de la révélation, sans détruire ensemble la révélation et la raison. « L'existence de Dieu, dit St Thomas d'Aquin, est une de ces vérités qui ne sont pas des articles de foi, mais qui servent aux articles de foi de préambule, et la foi suppose la connaissance naturelle, comme la grâce la nature ». — La *Théologie naturelle*, appelée aussi *Théodicée*, comprend deux questions, la démonstration de l'existence de Dieu, celle de ses attributs et de ses rapports avec le monde (*Voy.* DIEU et PROVIDENCE). Les écrits les plus célèbres sur ce sujet sont : 1° au point de vue dogmatique, Platon, *Timée, Lois*; Aristote, *Métaphysique* (liv. XII); Cicéron, *De la nature des dieux*; Plotin, *Ennéades* (trad. de M. Bouillet); St Augustin, *De la vraie religion, De la cité de Dieu, De la Trinité*; St Anselme, *Proslogium, Monologium*; St Thomas d'Aquin, *Somme contre les Gentils, Somme de théologie*; Descartes, *Méditations*; Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*; Fénelon, *Traité de l'existence de Dieu*; Malebranche, *Entretiens sur la métaphysique*; Leibnitz, *Théodicée*; Clarke, *Démonstration de l'existence et des attributs de Dieu*; Kant, *Critique de la raison pratique*; Maret, *Théodicée chrétienne*; Gratry, *Connaissance de Dieu*; J. Simon, *la Religion naturelle*; etc.; 2° au point de vue historique et critique, J. Simon, *Théodicée de Platon et d'Aristote*; Ch. Jourdain, *Philosophie de St Thomas d'Aquin*; Kant, *Critique de la raison pure*; Saisset, *Essai de philosophie religieuse*; Ch. de Rémusat, *Philosophie religieuse* (*De la théologie naturelle en France et en Angleterre*); Caro, *L'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques*; Ravaisson, *Philosophie au XIXe siècle. Voy.* MÉTAPHYSIQUE.

II. La *Théologie révélée*, ou *Théologie* propr. dite, basée sur la *révélation*, comprend deux parties : le dogme et la morale, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer; d'où sa division en *T. dogmatique* et *T. morale*. Sous le rapport de la méthode, on distingue la *T. positive*, qui admet une manière moins didactique, un style plus oratoire, et qui se trouve dans les écrits des Sts Pères, spécialement de St Augustin, et la *T. scolastique*, qui suit une marche plus rigoureuse, définissant, divisant, distinguant, argumentant, et usant de toutes les ressources de la dialectique Cette seconde méthode paraît avoir été d'abord employée chez les Grecs, par St Jean Damascène; chez les Latins, elle a été mise en œuvre par St Anselme. Elle a été surtout pratiquée par Pierre Lombard, et, un peu plus tard, par St Thomas d'Aquin, qui en a donné le modèle dans sa *Somme*. Parmi les théologiens plus récents, les plus célèbres sont Suarez, Tournely, Billuart, Collet, don Liguori, le P. Perrone. Les ouvrages généralement adoptés en France pour l'enseignement théologique sont ceux de Mgr Gousset, de Mgr Bouvier, de Bailly, de M. Carrière. Richard a donné un *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* (1760), et Bergier un *Dictionnaire théologique* (1789, complété par Mgr Doney, 1853). L'*Histoire de la Théologie* (jusqu'à St Bernard) a été écrite par D.-Bonav. d'Argonne (Lucques, 1785), et par Staüdlin (en allem., 1810-11). L'abbé Goschler a publié un *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique* (trad. de l'allem. de Wetzer et Welte, 1858 et ann. suiv.). — *Voy.* aussi EXÉGÈSE et HERMÉNEUTIQUE.

Facultés de Théologie, corps chargés de l'enseignement de la Théologie. Ces Facultés, qui jetèrent tant d'éclat au moyen âge, et au premier rang desquelles se plaçaient la Faculté de Paris et la Sorbonne, ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur renommée et de leur importance. En 1870, on comptait, en France, 5 Facultés de théologie catholique, à Paris, Aix, Bordeaux, Lyon et Rouen; et 2 Facultés de théologie protestante, à Strasbourg et Montauban.

THÉOPHILANTHROPES (c.-à-d. *amis de Dieu et des hommes*). *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

THÉOPHRASTE, *Theophrasta*, genre type de la famille des Théophrastées, ne comprend guère qu'une seule espèce, le *T. de Jussieu*, petit arbre de l'Amérique tropicale, à grandes feuilles ramassées au sommet d'un tronc simple. — La famille des *Théophrastées*, détachée de celle des Myrsinées, renferme les genres *Theophrasta, Jacquinia, Clavija*, etc.

THÉORBE, instrument de Musique. *Voy.* TÉORBE

THÉORÈME (du gr. θεώρημα), se dit, en Mathématiques, d'une proposition que l'on rend évidente au moyen d'une démonstration : on l'oppose à *problème*. Cette proposition : *Les trois angles d'un triangle rectiligne sont égaux à deux droits*, est un théorème. Ce sont surtout les vérités de l'Arithmétique, de l'Algèbre et de la Géométrie que l'on démontre sous forme de théorèmes. Cependant Spinosa, Wolf et quelques autres, ont essayé de démontrer sous cette forme leurs doctrines philosophiques.

THÉORIE (du gr. θεωρία, contemplation). Tantôt ce mot se dit de toute connaissance qui s'arrête à la simple spéculation sans passer à l'action, et alors on oppose la *théorie* à la *pratique*; tantôt il désigne un ensemble de connaissances enchaînées de manière à donner l'explication complète d'un certain ordre de faits : c'est dans ce sens qu'on dit en Physique : la *théorie mécanique de la chaleur*, la *théorie de l'électricité, de la gravitation*, etc.

Il s'entend particulièrement, dans l'Art militaire, des principes de la tactique, de la science des manœuvres, des exercices de la troupe. Chaque arme a sa *théorie* particulière. *Voy.* TACTIQUE et ARMES.

Les Grecs donnaient le nom de *théories* aux députations solennelles qu'ils envoyaient à Delphes, à Tempé, à Délos, etc., pour honorer certaines divinités; les membres de la députation s'appelaient *théores*. La *théorie* qu'Athènes envoyait tous les ans à Délos était surtout célèbre. La galère *paralienne* transportait les théores et, pendant toute la durée de leur voyage, qui était de 30 jours, la ville était en fêtes et l'on ne pouvait exécuter aucun condamné.

THÉOSOPHIE (du gr. θεός, Dieu, et σοφία, science), doctrine qui se donne pour une inspiration divine, sans être cependant l'objet d'une révélation positive. Les *théosophes* forment une école de philosophes mystiques qui, dédaignant la raison humaine et se croyant éclairés par un principe intime et surnaturel, mêlent ensemble l'enthousiasme et l'observation de la nature, l'extase et la philosophie, la théologie et l'alchimie, la métaphysique et la médecine. On en trouve l'analogue dans les mystiques de tous les temps; mais les théosophes propr. dits ne datent que du XVIe siècle, et commencent avec Paracelse. On les divise en deux branches: l'une, populaire, plus mystique que savante, à laquelle appar-

tiennent J. Bœhm, Swedenborg, Martinez-Pasqualis et St-Martin ; l'autre, savante, plus philosophique que théologique, à laquelle se rattachent Paracelse, Corn. Agrippa, Val. Weigel, Rob. Fludd, Van Helmont. *Voy.* ILLUMINÉS.

THÈQUE (du gr. θήκη, boîte), se dit, en Botanique : 1° de l'urne des Mousses ; 2° des conceptacles qui renferment les organes de la fructification des Lichens. *Voy.* LICHÉNACÉES.

THÉRAPEUTES, secte juive. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

THÉRAPEUTIQUE (du gr. θεραπευτική), partie de la Médecine qui a pour objet le traitement des maladies, c.-à-d. qui donne des préceptes sur le choix et l'administration des moyens curatifs et des médicaments. — Voir : A.-L.-J. Bayle, *Bibliothèque de thérapeutique* (1828-37) ; Trousseau et Pidoux, *Traités de matière médicale et de thérapeutique* (1837); F.-V. Mérat et A.-J. Delens, *Dictionnaire universel de thérapeutique* (1829-46) ; Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique* (1841 et suiv.), etc.

THÉRAPHOSES, nom donné par M. Walckenaër à une tribu de l'ordre des Aranéides, dans laquelle il range les genres *Mygale*, *Oletera*, *Actinopus*, *Missulena*, *Calommata* et *Cyrtocephalus*.

THÉRATE (du gr. θηρατής, chasseur), *Therates*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Cicindélètes et voisin des Collyris, ne renferme que des espèces exotiques.

THÉRIAQUE (du gr. θηριακή), médicament qu'on a longtemps employé comme stomachique et comme calmant, et qu'on croyait propre à combattre les poisons et à guérir les morsures des animaux venimeux : d'où son nom (du gr. θήρ, bête dangereuse). Il y avait plusieurs sortes de thériaque ; mais on donnait surtout ce nom à un électuaire imaginé, dit-on, par Andromaque, médecin de Crète, ou, selon d'autres, par Mithridate, roi de Pont. La formule originale s'en trouve dans Galien. Elle offre un bizarre assemblage de substances hétérogènes : trochisques de scille, de vipères, poivre long, opium, agaric blanc, iris de Florence, cannelle fine, scordium, roses rouges sèches, semences de navet sauvage, suc de réglisse purifié, baume de la Mecque, racines de potentille et de gingembre, feuilles de dictame, sommités de marrube, nard indien, jonc odorant, safran, poivre noir, écorce de citron, racines de gentiane, d'acorus, de valériane ; térébenthine de Chio, sommités de millepertuis, d'amome ; semences d'anis, de fenouil, de séséli ; gomme arabique, terre de Lemnos, miel de Narbonne, vin d'Espagne, racine de petite aristoloche, bitume de Judée, encens en larmes, etc. — Pendant longtemps ce fut Venise qui eut le privilége de fournir la thériaque à toute l'Europe ; on l'y préparait chaque année avec solennité. Aujourd'hui, les Pharmaciens peuvent la faire partout en suivant le Codex, où elle a été fort simplifiée.

On appelle *Thériaque allemande* l'extrait de Genièvre ; *T. des pauvres*, le Diatessaron.

THÉRIDION (du gr. θηρίδιον, petite bête), genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, renferme des araignées très-petites, ayant 8 yeux presque égaux entre eux, une lèvre courte, des mâchoires inclinées sur la lèvre, allongées et étroites ; des pattes fines et allongées. Le *T. bienfaisant* (*T. benignum*), ou *Petite araignée de raisin*, est long de 0m,004 et d'un brun fauve; son abdomen est ovale et globuleux. Cette espèce fait une petite toile irrégulière qui est très-fine, mais qui suffit pour préserver les raisins de la morsure des autres insectes : d'où son nom de *bénigne*. — *Voy.* LATRODECTE.

THERMALES (EAUX). *Voy.* EAUX.

THERMES (du lat. *thermæ*, du gr. θέρμα), bains publics de l'ancienne Rome. Ils se composaient : 1° des diverses salles spécialement destinées au service des bains : l'*apodytérion*, où les baigneurs se déshabillaient ; le *frigidarium*, pour le bain froid ; le *tepidarium*, pour le bain tiède ; le *sudatorium*, pour le bain de vapeur, le *caldarium*, ou étuve sèche ; l'*unctorium*, où, après le bain, le baigneur se faisait essuyer, frictionner et parfumer ; 2° de galeries pour les exercices de la paume, de la lutte et autres jeux gymniques ; 3° de salles de conversation et de cours et portiques pour la promenade. Tout le monde y était admis sans distinction, les grandes personnes pour un *quadrant* (20 c.), les enfants gratis : les sexes étaient séparés. — Le luxe de ces bains publics commença sous le règne d'Auguste lorsque le peuple put jouir des thermes qui lui furent légués par Agrippa : ces thermes, situés au milieu du Champ-de-Mars, avaient plus de 37000mq de superficie. Sous les empereurs suivants furent construits des thermes encore plus magnifiques, ceux *de Néron* ou *T. alexandrins*, *de Novatius*, *de Titus*, *de Caracalla* (les plus vastes de tous), *de Dioclétien* et *de Constantin*. Les provinces eurent aussi leurs thermes, qui rivalisaient avec ceux de Rome ; on voit encore, à Paris, dans les dépendances du musée de Cluny, les ruines des *T. de Julien*, qui faisaient partie du palais construit par cet empereur au sud de Lutèce.

THERMIDOR (du gr. θερμός, chaud), 11e mois du calendrier républicain, commençait le 19 ou 20 juillet, suivant les années, et finissait le 18 ou 19 août. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

THERMOBAROMÈTRE, sorte de thermomètre à air servant à mesurer la pression atmosphérique. *Voy.* SYMPIÉZOMÈTRE.

THERMOCHROSE (du gr. θερμόν, chaleur, et χρῶσις, coloration), mot qui désigne, dans l'étude de la chaleur rayonnante, l'analogue de *coloration* dans l'étude de la lumière. Ainsi on appelle *thermochroïque* tout corps qui laisse passer certains rayons de chaleur seulement, de même qu'un corps coloré ne laisse passer que certains rayons de lumière ; *athermochroïque*, celui qui laisse passer toute espèce de rayons ; il est analogue à *incolore*. Ces mots ont été imaginés par Melloni.

THERMODYNAMIQUE (du gr. θερμόν, chaleur, et δύναμις, force), branche de la Physique dans laquelle on étudie les relations de la chaleur avec le travail mécanique. Ces relations se déduisent par le raisonnement de deux principes fondamentaux. Le premier consiste en ce que la disparition et l'apparition d'une certaine quantité de chaleur peuvent être accompagnées de l'apparition et de la disparition d'une quantité de travail mécanique proportionnelle ; de sorte que l'unité de chaleur équivaut à un certain nombre d'unités de travail qu'on appelle *équivalent mécanique de la chaleur* (*Voy.* ce mot). Ce principe entrevu par M. Seguin, énoncé avec précision par un médecin allemand, J.-R. Mayer, puis par Colding, de Copenhague, a été définitivement établi par les expériences de M. Joule, en Angleterre (1840). Depuis, un grand nombre d'expérimentateurs, MM. Favre, Hirn, Regnault, etc., en France, ont ajouté de nombreuses preuves de son exactitude. Le second principe indique dans quelles circonstances un corps peut convertir en travail la plus grande quantité possible de chaleur. Entrevu par Sadi Carnot (1824), il a été définitivement établi par M. Clausius, en Allemagne, et par M. Rankine, en Angleterre. C'est ce principe qui régit la production du travail, à l'aide de la chaleur, dans les machines soit à vapeur, soit à air chaud. Il n'a pas été vérifié directement, mais comme toutes ses conséquences sont conformes aux faits connus, il doit être accepté comme l'expression générale de ces faits. — La thermodynamique a été le point de départ d'un progrès remarquable dans toutes les branches des sciences naturelles. Ses principes généralisés s'appliquent à l'électricité, aux actions chimiques, à l'astronomie, à la physiologie. On considère aujourd'hui les forces physiques comme capables de produire des effets qui s'équivalent et qui peuvent se succéder, comme s'ils se transformaient les uns dans les autres. Ainsi, dans un phénomène,

la chaleur pourra succéder au travail mécanique, c.-à-d. à un effet du mouvement visible des corps; puis l'électricité pourra succéder à la chaleur, de sorte que l'*énergie* soit toujours la même. MM. Mayer, Colding, Thompson, Rankine, Clausius, Helmholtz, Tyndall, Zeuner, Edlund, à l'étranger; Regnault, Hirn, Favre, Tresca, Laboulaye, Reech, Combes, Verdet, Dupré, Cazin, en France, se sont particulièrement occupés de la thermodynamique. — Les principaux ouvrages publiés en France sont les *Mémoires* de M. Clausius, le *Traité* de M. Zeuner, les *Exposés* de MM. Combes et de St-Robert, les *Leçons* de MM. Verdet, Reech, Briot, les *Mémoires* de M. Dupré; puis parmi les livres destinés à la vulgarisation, la *Corrélation des forces physiques* de M. Grove; les *Leçons de thermodynamique* de M. Tyndall; la *Chaleur et les forces physiques*, par M. Cazin; l'*Unité des forces physiques*, par le P. Secchi, etc.

THERMO-ÉLECTRICITÉ ou THERMO-MAGNÉTISME (du gr. θερμόν, chaleur), branche de la Physique, qui s'occupe de la production des courants électriques au moyen de la chaleur. Les courants ainsi produits s'appellent *thermo-électriques*. Lorsque, p. ex., deux barres métalliques, l'une de bismuth et l'autre de cuivre, sont soudées bout à bout, de manière à former un circuit fermé, il s'établit dans le circuit un courant plus ou moins énergique qui fait osciller l'aiguille aimantée toutes les fois que les deux soudures sont à des températures différentes. Le courant persiste aussi longtemps que la différence des températures est maintenue. On obtient aussi un courant avec un seul métal : si l'on prend un morceau d'antimoine de forme quelconque, et qu'on dispose sur une de ses faces une aiguille aimantée légèrement suspendue, on trouve toujours sur le contour de ce morceau plusieurs points tels qu'en les chauffant on imprime à l'aiguille aimantée une déviation très-sensible dans un sens ou dans l'autre. On a utilisé les courants thermo-électriques pour déterminer la conductibilité des différents métaux et pour mesurer les hautes températures. — Seebeck a découvert en 1821 les premiers phénomènes thermo-électriques. Pouillet, Becquerel, Cumming, Sturgeon, Nobili, Magnus, Melloni, etc., ont depuis étendu nos connaissances dans cette branche de la Physique.

THERMOGÈNE (APPAREIL) (du gr. θερμόν, chaleur, et du suffixe γενής, qui engendre), appareil inventé par MM. Beaumont et Mayer pour produire la chaleur à l'aide du frottement : c'est un exemple de la conversion du travail mécanique en chaleur. Avec cette machine on peut faire bouillir de l'eau aisément. *Voy.* CHAUFFAGE.

THERMOGRAPHIE (du gr. θερμον, chaleur, et γράφω, tracer), procédé inventé par F. Abate, de Naples, pour produire des empreintes à l'aide de la chaleur. Si l'on mouille légèrement un morceau de bois avec un acide étendu d'eau ou un alcali, et que l'on en prenne ensuite l'empreinte sur du papier, du bois blanc ou du calicot, cette empreinte, d'abord invisible, exposée pendant quelques instants à une forte chaleur, apparaît dans un ton plus ou moins foncé; les fibres les plus délicates, les ombres les plus légères se trouvent reproduites avec une scrupuleuse fidélité. Lorsqu'une médaille est restée quelque temps posée sur une plaque de métal bien polie, on peut enlever la médaille et faire apparaître son image sur la plaque en chauffant celle-ci : ce phénomène se rattache aux *images* dites *de Moser*.

THERMO-MAGNÉTISME. *V.* THERMO-ÉLECTRICITÉ.

THERMOMANOMÈTRE (du gr. θερμον, chaleur, et de *manomètre*), appareil qui sert à évaluer la pression dans une chaudière à vapeur, d'après sa température. C'est simplement un thermomètre à mercure placé dans une enveloppe résistante qui entre dans la chaudière. Les tables de Physique font connaître la pression correspondant à chaque température; on inscrit les pressions sur l'échelle de l'instrument.

THERMOMÈTRE du gr. θερμον, chaleur, et μετρον, mesure), instrument de Physique qui sert à apprécier la température des corps. Sa construction est fondée sur la propriété qu'ont certains corps de se dilater d'une manière régulière par la chaleur et de se contracter de même par le froid. Le thermomètre ordinaire se compose d'un tube de verre d'un diamètre étroit et partout égal, qui porte à son extrémité un renflement en forme de boule ou de cylindre servant de réservoir à un liquide. Si la température du lieu où se trouve l'instrument vient à s'élever, le liquide augmente de volume et s'élève dans le tube; si la température vient à baisser, le phénomène inverse se présente. L'alcool et le mercure sont les deux liquides ordinairement employés.

Pour rendre comparables les indications de ces instruments, on les *gradue* de la manière suivante. Le thermomètre étant plongé dans la glace fondante, le mercure, p. ex., s'arrête dans le tube en un certain point qu'on marque zéro; porté ensuite dans la vapeur d'eau bouillante, la pression barométrique étant 0m,76, il s'élève jusqu'à un autre point qu'on note à son tour. On divise alors l'intervalle compris entre zéro et ce second point, soit en 100 parties égales (*T. centigrade*), soit en 80 (*T. Réaumur*); ces divisions portent le nom de *degrés*; en reportant au-dessous de zéro et au-dessus de 100 des divisions de même grandeur, on a des degrés pour les températures inférieures au point de congélation de l'eau, ou supérieures à celui de son ébullition. On distingue les degrés au-dessus de zéro par le signe +, et les degrés au-dessous par le signe —. Avec le thermomètre à mercure, on peut aller jusqu'à 360° au-dessus de zéro; au delà, le mercure entrerait en ébullition. Au-dessous de zéro, le même thermomètre ne donne des indications exactes que jusqu'à 30 ou 35 degrés; car le mercure, en approchant de son point de congélation, éprouve des modifications brusques. L'alcool, se congelant très-difficilement, est préférable lorsqu'il s'agit d'indiquer de basses températures. — Quel que soit d'ailleurs le thermomètre, avec le temps le zéro tend à se relever et son déplacement peut aller jusqu'à 2 degrés. Il faut donc de temps à autre vérifier la position du zéro en plongeant le thermomètre dans la glace fondante.

En France et en Allemagne, on ne se sert que de l'échelle centigrade et de l'échelle Réaumur. Comme 100° de la première correspondent à 80° de la seconde, il suffit, pour transformer des degrés centigrades en degrés Réaumur, de multiplier les premiers par 4/5 ou 0,8; et, réciproquement, de multiplier les seconds par 5/4 ou 1,25. Dans le thermomètre des Anglais, dit *de Fahrenheit*, le zéro est pris dans un mélange de glace et de sel, et l'instrument marque 212° dans l'eau bouillante et 32° dans la glace fondante; comme l'intervalle entre ces deux points est de 180°, on ramène les indications de Fahrenheit à l'échelle centigrade en déduisant d'abord 32, puis multipliant les degrés restants par 5/9 ou 0,555. Pour transformer les degrés Fahrenheit en degrés Réaumur, on multiplierait par 4/9 ou 0,444, après avoir déduit 32.

La table suivante donne la concordance des trois thermomètres de 5 en 5 degrés centigrades.

Cent.	Réaum.	Fahr.	Cent.	Réaum.	Fahr.	Cent.	Réaum.	Fahr.
0	0	32	35	28	95	70	56	158
5	4	41	40	32	104	75	60	167
10	8	50	45	36	113	80	64	176
15	12	59	50	40	122	85	68	185
20	16	68	55	44	131	90	72	194
25	20	77	60	48	140	95	76	203
30	24	86	65	52	149	100	80	212

Le *Thermomètre de Lisle*, usité en Russie, a son zéro au point de l'ébullition de l'eau : les degrés vont en augmentant de haut en bas.

On se sert, dans les expériences physiques, de thermomètres d'une construction particulière. — Le

T. métallique, ou *T. de Bréguet*, est composé d'une lame métallique formée elle-même de 3 lames d'or, d'argent et platine, larges de 1 à 2 millimètres, et invariablement fixées entre elles; cette lame est roulée en spirale, et, par l'effet de l'inégale dilatation des métaux, elle se tord ou se détord à mesure que la température s'élève ou s'abaisse. La sensibilité de cet appareil est extrême. — Le *T. différentiel* de Leslie, ou *T. à air*, est fondé sur la dilatation de l'air : c'est un tube deux fois recourbé, de manière à présenter une partie horizontale d'où s'élève, de chaque côté, une branche terminée par une boule. Cet appareil contient, dans sa partie horizontale, un peu d'acide sulfurique concentré et coloré; le reste est occupé par de l'air qui se dilate à mesure qu'il s'échauffe et refoule le liquide du côté de l'une des boules. Lorsque les deux boules sont également chauffées, les colonnes liquides se trouvent à un même niveau où l'on marque zéro; pour obtenir un deuxième point fixe, on enveloppe l'une des boules d'un manchon rempli d'eau à une température de 8°, et l'autre d'un manchon plein de neige fondante; l'air de la boule échauffée se dilate et force le liquide à s'élever vers l'autre boule : on marque 8 au point où il s'arrête; on divise en huit parties égales la distance de 0 à 8; on prolonge les divisions au-dessous et au-dessus des deux points fixes. Cet instrument sert à accuser les différences de température auxquelles sont soumises les deux boules. — Le *T. à gaz* consiste en un long tube capillaire ouvert à l'une de ses extrémités et terminé à l'autre par une boule pleine d'air qu'on sépare de l'air extérieur par un indice liquide (acide sulfurique coloré) : cet indice, s'élevant ou s'abaissant par la dilatation de l'air de la boule, indique les variations de la température. — Le *T. à maxima et à minima*, ou *T. de Walferdin*, se compose d'un tube en verre recourbé, terminé par deux réservoirs situés à la partie supérieure. La partie inférieure du tube, jusqu'à sa moitié environ, est remplie de mercure; un des réservoirs et le tube qui le porte sont pleins d'alcool. Ce liquide s'élève, en outre, dans l'autre tube, depuis le sommet de la colonne de mercure jusqu'à la moitié du réservoir supérieur. Deux petits cylindres de fer sont placés dans l'alcool pour servir d'*index* et s'y soutiennent à la hauteur où ils ont été portés par le mercure. Pour se servir de ce thermomètre, on fait descendre les index sur le mercure au moyen d'un aimant, et on abandonne l'instrument à lui-même dans le lieu dont on cherche la température; si la température augmente, la colonne d'alcool se dilate et force le mercure à monter dans l'autre tube; l'index du premier tube reste ainsi dans l'alcool à sa position primitive, et l'index du second tube est élevé par le mercure à une hauteur dépendante du degré de température; si la température diminue, l'index reste au point où la température l'avait élevé, et indique par là le maximum de la température auquel a été soumis l'instrument; l'index opposé indiquerait, au contraire, le minimum de la température. Le *T. de Rutherford*, le *Thermométrographe* de Six et Bellani, etc., ont beaucoup d'analogie avec ce dernier thermomètre.

On attribue généralement l'invention du thermomètre à Drebbel, savant hollandais, en 1621; d'autres la rapportent à Galilée, à Sanctorius ou même à Roger Bacon. Les premiers thermomètres se composaient simplement d'un tube de verre fixé sur une planchette et terminé par une boule qui contenait de l'esprit-de-vin coloré. En 1720, Fahrenheit substitua le mercure à l'esprit-de-vin et introduisit la division en 212 degrés. Ce fut Réaumur qui imagina le premier, en 1730, de faire servir à la graduation des thermomètres la température de l'eau bouillante et celle de la glace. Plus tard, on préféra la glace fondante dont la température est constante.

THERMOMÉTROGRAPHE (de *thermomètre*, et du gr. γράφω, tracer), sorte de thermomètre, inventé par Six, perfectionné par Bellani, qui donne en même temps le maximum et le minimum de température. *Voy.* THERMOMÈTRE.

THERMOMULTIPLICATEUR, sorte de pile thermo-électrique imaginée par Melloni. Elle se compose de petits carreaux de bismuth et d'antimoine, soudés les uns aux autres par leurs extrémités, de façon qu'ils forment un cube, et que les soudures paires soient d'un même côté, et les soudures impaires du côté opposé. Lorsqu'un fil conducteur réunit les extrémités de cette série de barreaux, on y produit un courant électrique en établissant la plus légère différence de température entre les soudures paires et les soudures impaires. Cet appareil sert pour observer la chaleur rayonnante; il est accompagné d'un *galvanomètre*. *Voy.* ce mot.

THERMOSCOPE (du gr. θερμόν, chaleur, et σκοπέω, examiner), instrument de Physique destiné à mesurer les températures les moins élevées. Le *T. de Rumford* diffère peu du thermomètre différentiel : il est formé comme lui d'un tube horizontal et de deux tubes verticaux terminés par des boules. Le tube horizontal y est plus long, les autres plus petits. On introduit dans l'instrument un index d'alcool coloré, de 2 ou 3 centimètres. Le zéro des divisions occupe le milieu du tube horizontal, et les divisions se marquent de chaque côté de ce point.

THERMOSIPHON (du gr. θερμόν, chaleur, et de *siphon*), sorte de calorimètre à eau chaude particulièrement employé pour le chauffage des serres. Il se compose d'une chaudière remplie d'eau, dans laquelle plonge par ses deux extrémités un tuyau replié sur lui-même, dont les circonvolutions parcourent tout l'espace qu'il s'agit de chauffer et qui est rempli d'eau comme la chaudière. Lorsque l'eau de la chaudière est suffisamment chauffée, elle monte dans le tuyau, en faisant descendre l'eau froide de celui-ci et établit ainsi un courant qui porte la chaleur dans toutes les parties de la serre. *Voy.* SERRE et CALORIFÈRE.

THÈSE (du gr. θέσις), proposition qu'on met en avant avec intention de la défendre si elle est attaquée. Il se dit particulièrement de toute proposition de Théologie, de Philosophie, de Droit, de Médecine, de Lettres ou de Sciences que l'on soutient dans les écoles. Aujourd'hui, en Théologie et en Droit, on soutient des thèses pour la licence comme pour le doctorat; en Médecine et dans les Facultés des Lettres et des Sciences, on n'en soutient que pour le doctorat seul. — MM. A. Mourier et F. Deltour ont donné le *Catalogue des thèses* admises en France par les Facultés des Lettres et des Sciences depuis 1810.

THÉSION, *Thesium*, genre de la famille des Santalacées, comprend des plantes herbacées, vivaces, de l'Europe et de l'Afrique méridionale. Parmi les principales espèces, on cite le *T. linophyllum*, qui croît sur la lisière de nos bois et est brouté par les bestiaux, et le *T. umbellatum* ou *Comandre*, à fleurs blanches, terminales : on le cultive dans les jardins.

THÉSIS, terme de Métrique ancienne. *Voy.* ARSIS.

THÊTA (θ), la 8ᵉ lettre de l'alphabet grec, correspond à notre *th*, mais a une prononciation toute différente : c'est à la fois une lettre dentale et une aspirée. Comme lettre numérale, θ' vaut 9, et ,θ, 9,000.

THÉTIS, genre de Mollusques acéphales fossiles, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, famille des Vénusidées : coquille ovale, inéquilatérale, équivalve, fermée ou presque fermée; sinus énorme bien distinct de l'impression palléale et qui s'étend jusque sous les crochets; charnière pourvue de dents cardinales divergentes; ligament externe. Les Thétis se trouvent de l'étage dévonien à l'étage cénomanien.

THÉTIS, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

THÉURGIE (du gr. θεουργία), espèce de magie au moyen de laquelle les Païens prétendaient se mettre en rapport avec la divinité et les génies bienfaisants, et produire, avec leur secours, des effets

surnaturels : c'est l'opposé de la *goétie* (*Voy.* ce mot). — La théurgie fut cultivée par les Chaldéens, et par les Égyptiens, qui s'y disaient fort habiles, grâce aux secrets qu'ils tenaient d'Hermès trismégiste. Elle ne s'introduisit chez les Grecs que dans les derniers siècles du paganisme, avec les doctrines orientales : elle joue un grand rôle dans le néo-platonisme, surtout dans les écrits de Porphyre et de Jamblique; l'empereur Julien y était adonné.

THEVETIA, nom lat. botaniq. du genre *Cerbère*.

THIACÉTIQUE (ACIDE), acide qui n'est autre que l'acide acétique où l'on a remplacé une partie de l'oxygène par du soufre (en gr. θεῖον); sa formule est C^2H^4OS. On l'obtient par l'action du chlorure d'acétyle sur le sulfhydrate de potassium.

THIALDINE (du gr. θεῖον, soufre, du radical *ald* et de la désin. *ine*), base organique obtenue par Liebig et Wœhler par l'action de l'acide sulfhydrique sur l'aldéhydate d'ammoniaque. Formule : $C^6H^{13}AzS^2$.

THIBAUDE (d'un nom propre?), tissu grossier de poil de vache dont on se sert pour doubler les tapis.

THISBÉ, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

THLASPI (du gr. θλάσπις), *Thlaspi*, genre de la famille des Crucifères, et type de la tribu des *Thlaspidées*, se compose de plantes herbacées annuelles, rarement vivaces, que l'on rencontre au milieu des champs sablonneux en grande abondance, et dont on cultive quelques espèces dans les jardins. Les bestiaux broutent avec plaisir le *T. des champs* (*T. arvense*), vulg. *Monnayère*, et le *T. des montagnes* *T. montanum*); plusieurs autres espèces se mangent en salade. L'infusion des feuilles du *T. boursette* (*T. bursa pastoris*), vulg. *Bourse à berger*, *Tabourel*, est astringente. — On donne aussi communément le nom de *Thlaspi* ou de *Téraspic* à plusieurs espèces du genre *Ibéride* (*Voy.* ce mot) et même du genre *Lépidier*.

THOLUS (du gr. θόλος, voûte). C'est proprement la pièce de bois dans laquelle s'assemblent les courbes d'une voûte en charpente ; cette pièce est à ce genre de voûtes ce que la clef est pour la voûte en pierres. — On donne aussi ce nom à la lanterne ou même à toute la coupole d'un dôme en charpente : le *Tholus* d'Athènes était un édifice en forme de rotonde où se tenaient les Prytanes.

THOMISE, *Thomisus*, vulg. *Araignée crabe*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, famille des Araignées sédentaires latérigrades (Marcheuses de Walckenaër), renferme de nombreuses espèces, dont les plus communes en France sont le *T. à crête*, le *T. tronqué* et le *T. citron*. On les trouve, sur les fleurs, les buissons et même les arbres élevés.

THOMPSONITE, espèce de *Zéolithe*. *Voy.* ce mot.

THON, *Thynnus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, renferme des poissons estimés et qui vivent dans toutes les mers. Le *Thon commun* (*T. vulgaris*) a le corps aplati, plus gros au milieu qu'aux extrémités, la tête petite, se terminant en pointe émoussée, l'œil gros, la bouche large et garnie de dents pointues, des écailles petites et faciles à détacher. Toute la partie supérieure du corps est d'un noir bleuâtre, les côtés de la tête blanchâtres, le ventre grisâtre, semé de taches blanches. Le Thon a ordinairement 1 ou 2m de longueur; il dépasse quelquefois 3m, et peut peser jusqu'à 500 kilogr. Ce poisson est très-vorace : il se nourrit de maquereaux, de sardines et de harengs. Sa chair est blanche et très-tassée ; elle est toujours savoureuse, qu'elle soit fraîche, salée ou conservée dans l'huile. On sert souvent le thon mariné comme hors-d'œuvre. On retire de ce poisson une huile employée par les corroyeurs.

La pêche du Thon, pratiquée dès la plus haute antiquité, est aujourd'hui concentrée dans la Méditerranée ; on s'y livre surtout à Marseille et à Nice. Elle se fait soit à la ligne, soit au filet, et, dans ce dernier cas, on distingue la *thonaire* et la *madrague* : on nomme *thonaires* des enceintes de filets diversement disposées, tantôt fixes (*thonaires de poste*), tantôt mobiles (*courantilles* ou *combrières*). La *madrague* est fixe et consiste en une série de parcs ou de chambres où le poisson s'engage jusqu'à une dernière enceinte, dite *chambre de mort* (*Voy.* MADRAGUE). On prend quelquefois des milliers de Thons à la fois. — On sale ce poisson comme la morue. Pour le mariner, on le retire de la saumure où on l'a laissé séjourner quelque temps ; on le coupe par tranches et on le met dans des barils ou des vases de terre que l'on achève de remplir d'huile.

Outre l'espèce commune, on distingue dans la Méditerranée, l'*Alicorti* ou *Thon à pectorales courtes* (*T. brachypterus*), la *Thonine*, *Touna* ou *Thynnide* (*T. thunnina*), le *Germon* (*Orcynus alalonga*), et, dans l'Océan, la *Bonite des tropiques* ou *Thon à ventre rayé* (*Scomber pelamys*), etc.

THONAIRE, THONINE. *Voy.* THON.

THORACENTÈSE (du gr. θώραξ, poitrine, et κέντησις, action de percer), opération chirurgicale qui consiste à pénétrer dans la cavité de la poitrine, pour en évacuer à l'aide d'un trocart, le liquide le plus souvent séreux, qui s'y est accumulé en quantité considérable à la suite de pleurésies intenses, et qui ne pourrait se résorber par les moyens ordinaires. Cette opération se pratique en général dans le 7e espace intercostal en comptant de haut en bas.

THORACIQUE, se dit, en Anatomie, de tout ce qui a rapport au *thorax* (*Voy.* ci-après) : *membres thoraciques*, les membres supérieurs ; *cavité thoracique*, la cavité de la poitrine; *canal thoracique*, canal formé par la réunion successive d'un grand nombre de vaisseaux lymphatiques et qui présente près de l'ouverture aortique du diaphragme une dilatation appelée *réservoir de Pecquet* (*Voy.* ce mot), etc.

THORACIQUES, nom donné par quelques Ichthyologistes à un ordre de la classe des poissons Osseux, comprenant ceux de ces animaux qui ont les nageoires ventrales placées sous les pectorales.

THORAX (du gr. θώραξ), s'emploie comme synonyme de *poitrine* chez l'Homme et les Mammifères (*Voy.* POITRINE). Chez les Insectes et les Animaux articulés, le *thorax* ou *corselet* est la région qui vient immédiatement après la tête : il se compose de trois anneaux, l'antérieur (*prothorax*), celui du milieu (*mésothorax*), et le postérieur (*métathorax*). Chez les autres Animaux, c'est la partie antérieure du corps séparée de la tête par le *cou*.

THORITE, dit aussi *Thorine silicatée hydratée* [$\dot{T}h\ddot{S}i + Aq$], minéral noir, d'aspect vitreux, qui raye le verre et pèse 4,8. C'est la seule substance où l'on ait jusqu'ici rencontré le *thorium* (*Voy.* ci-après). On trouve la Thorite en petits nids disséminés dans une syénite, à Brévig (Norwége).

THORIUM, corps simple métallique, qu'on extrait de la *Thorite* (*Voy.* ci-dessus), est encore peu connu : il se présente en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, insoluble dans l'eau et peu soluble dans les acides. — Le *Donarium*, signalé en 1851 par M. Bergmann, paraît être le même que le Thorium.

THRACIE, *Thracia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, fam. des Anatinidées : coquille mince, fragile, ovale, oblongue, subéquilatérale et subéquivalve, un peu baillante, presque toujours couverte d'un épiderme ; charnière présentant sur chaque valve un cuilleron destiné à un ligament à la fois interne et externe qui adhère fortement à un osselet ou pièce accessoire calcaire. Les Thracies apparaissent avec l'étage sinémurien ; elles vivent aujourd'hui dans toutes les mers tempérées.

THRAN, nom donné dans le nord de l'Europe à l'huile de poisson et surtout à celle de baleine.

THRÈNE (du gr. θρῆνος), nom donné chez les Grecs aux chants en l'honneur des morts. Dans les temps primitifs, l'aède, qui venait assister aux funérailles, se plaçait près du lit où le corps était exposé, et entonnait le thrène : les femmes accompagnaient sa voix avec des cris et des gémissements.

THRIDACE (du gr. θριδάκιον, de θρίδαξ, laitue), suc fourni par les tiges de la *Laitue cultivée* et épaissi au soleil, avec lequel on prépare des pilules et un sirop nommé *sirop de thridace*. C'est un calmant et un soporifique, mais moins actif que l'opium. *Voy.* LACTUCARIUM.

THRIPS, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères homoptères, famille des Aphidiens, renferme des espèces de très-petite taille et d'une extrême agilité, qui vivent sur les plantes et les fleurs. L'espèce type, le *Thrips des céréales*, se tient dans le sillon du grain de blé ; le *T. de l'olivier* ronge les feuilles de cet arbre. Ces insectes ont les ailes dépourvues de nervures et garnies sur leur bord de franges soyeuses, ce qui leur a fait donner le nom de *Thysanoptères* (du gr. θύσανος, frange).

THROMBOSE (du gr. θρόμβωσις, caillement), se dit, en Médecine, de la coagulation spontanée du sang dans une veine. Le caillot ainsi formé est quelquefois entraîné par le torrent circulatoire et arrive au cœur, où il peut déterminer des accidents mortels. — On appelle *embolie* (*Voy.* ce mot) le caillot formé primitivement dans le cœur.

THROMBUS (du gr. θρόμβος, grumeau, caillot), nom donné, en Médecine, à une petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée. Cet accident arrive lorsque l'ouverture de la veine n'est pas parallèle à l'incision pratiquée à la peau, lorsque l'étroitesse de cette incision ou l'interposition d'un peu de tissu cellulaire graisseux fait obstacle à l'écoulement du sang; enfin, lorsque la veine a été traversée de part en part. Il est sans gravité.

THULITE (du nom de l'île de *Thulé*), substance minérale qui résulte de la combinaison de deux équivalents de silicate de magnésie et d'un équivalent d'aluminate de magnése [$2\dot{M}g\,\dddot{S}i^2 + \dot{M}g\,\ddot{\bar{A}}l^2$]. Elle est vitreuse, rose ou rouge, cristallise en prismes rhomboïdaux, raye le verre et est rayée par le quartz. On la trouve en Norwége et en Islande.

THUNBERGIE (du botaniste *Thunberg*), *Thunbergia*, genre de la famille des Acanthacées, type de la tribu des Thunbergiées, renferme des espèces grimpantes, du Cap et des Indes, remarquables par leurs fleurs axillaires, blanches, jaunes ou bleues. — A la tribu des *Thunbergiées* se rapportent les genres : *Thunbergia*, *Meyenia*, *Hexacentris*, *Mendozia*, *Clistax*.

THUR, animal disparu, voisin de l'Aurochs et type du Bœuf, paraît être le véritable *Urus* des anciens.

THURIFÈRE (du lat. *thurifer*), se dit d'arbres qui donnent de l'encens ou une résine analogue : *Juniperus thurifera*, *Boswellia thurifera*, etc.

Dans la Liturgie, on appelle *Thuriféraire* l'acolyte ou clerc qui, dans les cérémonies de l'Église, porte l'encensoir et la navette et qui encense.

THUYA (du gr. θυία, de θύον, encens), genre de la famille des Conifères, tribu des Cupressinées, renferme des arbres verts et résineux qui se rapprochent beaucoup des Genévriers par leur feuillage et leur port, et des Cyprès par leur fructification ; mais dans ces derniers les cônes sont globuleux, formés d'écailles en tête de clou, tandis que dans les Thuyas ces écailles sont ovales, quelques-unes munies d'un tubercule ou d'un crochet un peu au-dessous du sommet. — Le *T. articulé* (*T. articulata*, *Callithris*), le *Citre* des anciens, atteint 8 et 9^m de haut sur 1^m de circonférence. Cet arbre forme des forêts en Arabie et en Algérie : c'est lui qui donne la résine connue sous le nom de *sandaraque* (*Voy.* ce mot). On l'utilise aussi pour l'ébénisterie : on emploie tout particulièrement à cet usage les loupes veinées qu'il offre à sa base. — Le *T. du Canada* (*T. occidentalis*), le *Cèdre blanc* des Américains, atteint de 8 à 10^m. Cet arbre croît aux lieux humides, sur les collines et le long des rivières. Il résiste aux froids les plus rigoureux. Son bois passe pour incorruptible, mais il a une odeur désagréable ; il est très-bon pour le chauffage. Les jeunes rameaux servent à faire des balais. On attribue aux feuilles une vertu sudorifique : les médecins homœopathes en font un fréquent usage. Le Thuya entre dans la composition des bosquets d'hiver ; il forme des palissades et des abris qu'on tond aux ciseaux. Le premier pied qui ait été planté en France le fut à Fontainebleau, sous François Ier. — Le *T. de la Chine* (*T. orientalis*), *Arbre de vie*, *Arbre de paradis*, ne s'élève qu'à 5 ou 6^m : il est indigène de la Chine et du Japon ; il entre aussi dans l'ornement des bosquets ; il craint les fortes gelées.

THYLACOLEO (du gr. θύλαχος, sac, et λέων, lion), genre de Marsupiaux fossiles, dont les débris ont été trouvés en Australie. C'était un animal comparable, pour la taille et pour la force, au tigre et au lion.

THYM, *Thymus*, genre de la famille des Labiées, tribu des Saturéinées, renferme de très-petites plantes, formant de jolies touffes toujours vertes, à racines vivaces et rampantes ; à tiges grêles, divisées en rameaux nombreux ; à feuilles simples, lancéolées, opposées ; à fleurs terminales ou axillaires. Toutes les espèces sont recherchées avec avidité par les bestiaux, par les lièvres et les lapins, par les abeilles, etc. — Le *T. commun* (*T. vulgaris*), dit aussi *Farigoule* ou *Poté*, ne croît que sur les collines sèches du Midi : fleurs blanches ou purpurines, petites, verticillées, formant un épi lâche et terminal. Il est cultivé dans les jardins à cause de son odeur aromatique et de son emploi comme assaisonnement. On s'en sert aussi en parfumerie. Le *T. mastichine* (*T. mastichina*) est un petit arbrisseau d'un port agréable, qui répand une odeur aromatique très-suave : fleurs blanches, terminales. Le *T. à grosse tête* (*T. cephalotus*), du Portugal, a de petites fleurs blanches, formant un épi oblong, terminal, muni de bractées colorées. Le *T. poivré* (*T. piperella*), croît en Espagne, en Portugal, etc. : fleurs purpurines, odeur pénétrante. Le *T. acinos* est commun dans les champs secs et pierreux ; il est moins odorant que les autres espèces : fleurs purpurines, tachetées de blanc. Le *T. des Alpes* (*T. alpinus*) a des fleurs assez grandes, bleuâtres ou violettes ; on le cultive dans les jardins. — Pour le *T. bâtard* ou *Serpolet* (*T. serpillum*), qui est l'espèce la plus commune. *Voy.* SERPOLET.

Dans le Langage des fleurs, le Thym est le symbole de l'activité et de la jalousie.

On extrait du Thym une essence aromatique qui renferme deux principes, le *thymène*, sorte d'hydrocarbure [$C^{10}H^{16}$], isomère de l'essence de térébenthine, et le *thymol*, espèce de camphre qu'on peut supposer dérivé par substitution du thymène : sa formule est $C^{10}H^{14}O$.

THYMALLUS, nom latin du poisson appelé *Ombre*. *Voy.* ce mot.

THYMÉLÉ (du gr. θυμέλη), nom donné, par les Grecs, à une espèce d'estrade qui se trouvait au-devant et au milieu du *proscenium*, partie antérieure de la scène, et où se plaçaient les musiciens pour guider les évolutions du chœur qui se faisaient dans l'orchestre. Quand le chœur ne figurait pas dans la pièce, il se réunissait sur les gradins du *thymélé*.

THYMÉLÉES, dites aussi *Daphnoïdées* et *Daphnacées*, famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, renferme des arbustes élégants ou des plantes herbacées, à feuilles simples, alternes et entières ou opposées ; à fleurs d'un aspect agréable, blanches, jaunes, vertes ou roses, se montrant à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. Le fruit est charnu ou sec, mince, et contient une graine renversée et pendante. — Cette famille renferme les genres *Daphné* ou *Thymelæa* (*Lauréole* ou *Garou*), *Dirca*, *Dais*, *Passerina*, *Pimelea*, *Gnidia*, *Lagetta*, etc. — Le nom de *Thymélée* avait d'abord été donné par Tournefort à un genre créé par lui, qui a été supprimé par Linné, et dont les débris ont formé les genres *Daphne* et *Passerina*.

THYMÈNE, THYMOL. *Voy.* THYM.

THYMUS (du gr. θύμος, ris), espèce de glande vasculaire, située derrière le sternum, dans la partie

supérieure du médiastin antérieur et la partie inférieure du cou Ce corps paraît dans le fœtus vers le 3ᵉ mois après la conception, et augmente de volume jusqu'à la fin de la 1ʳᵉ année et même de la 2ᵉ, terme après lequel il s'atrophie peu à peu. Les fonctions du *thymus* sont encore inconnues. On pense cependant que cet organe temporaire contribue au perfectionnement de l'hématose.

THYNNUS, nom latin et scientifique du poisson appelé *Thon*. *Voy.* ce mot.

THYRÉOPHORE (du gr. θυρεός, bouclier, et φορός, porteur), *Thyreophora*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides : tête épaisse, ovalaire, convexe, en forme de *bouclier ;* antennes très-courtes, insérées sur la saillie du front ; abdomen allongé, étroit ; ailes longues. Le *T. cynophile*, long de 0ᵐ,006, vit sur les cadavres des chiens, des chevaux et des bœufs ; il est phosphorescent.

THYRIDE, *Thyris*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, tribu des Sphingides, comprend deux espèces la *T. fénestrale* et la *T. vitrine*, du midi de l'Europe.

THYROÏDE (du gr. θυρεοειδής), qui a la forme d'un bouclier. — En Anatomie, on appelle *cartilage thyroïde* ou *scutiforme*, le plus grand des cartilages du larynx ; il en occupe la partie antérieure et semble formé par la jonction de deux lames qui produisent, en se réunissant, un angle saillant en avant : c'est ce qu'on nomme vulg. la *pomme d'Adam*. Sa face superficielle donne attache aux muscles *sterno-thyroïdiens* et *thyro-hyoïdiens*, ainsi qu'aux constricteurs du pharynx : sa face profonde reçoit les autres cartilages du larynx qu'elle recouvre en partie ; ses deux bords postérieurs se terminent en haut de chaque côté par un prolongement ensiforme (*grande corne*) et en bas par une éminence moins saillante (*petite corne*). — Le *corps thyroïde* est un organe d'apparence glandulaire, dont les usages sont encore inconnus, et qui couvre la partie antérieure inférieure du larynx. Il est composé de deux lobes aplatis d'avant en arrière et réunis entre eux par un prolongement transversal appelé *isthme*. C'est ce corps qui est le siége des *goîtres*. *Voy.* ce mot.

THYRSE (du gr. θύρσος), espèce de lance ou de javelot enveloppé de pampre et de lierre, que portaient les Bacchantes dans les fêtes de Bacchus, et que les poëtes donnent pour sceptre à ce dieu.

En Botanique, on donne ce nom à un mode d'inflorescence indéfinie dans lequel les fleurs sont disposées en grappes à pédicelles rameux, ceux du milieu étant plus longs que ceux du bas et du sommet, comme dans le Lilas, le Troëne, etc.

THYSANOPTÈRES (du gr. θύσανος, frange, et πτερόν, aile), insectes. *Voy.* THRIPS.

THYSANOURES (du gr. θύσανος, frange, et οὐρά, queue), ordre de la classe des Insectes, suivant la méthode de Latreille, n'a pas été conservé. Il comprenait deux familles, les *Podurelles* et les *Lépisménes* (*Voy.* ces mots). *Voy.* aussi APTÈRES.

TIARE (du lat. *tiara*, du gr. τιαρα), ornement de tête qui était un des symboles du pouvoir chez les Mèdes, les Perses et les Arméniens, et qui servait aux princes et aux sacrificateurs. La forme de cette coiffure ne peut être déterminée avec certitude. — Le grand prêtre des Juifs portait aussi la tiare ; elle était de lin et enrichie d'une couronne de couleur d'azur, avec une autre couronne au-dessus qui était d'or, et où étaient gravées des lettres sacrées.

On appelle encore *tiare* ou *trirègne*, le bonnet à triple couronne, que le pape porte dans certaines cérémonies. Primitivement, ce n'était qu'une mitre ronde et élevée. Le pape Hormisdas en 523, ou, suivant d'autres, Alexandre III au XIIᵉ siècle, l'entoura d'une couronne en signe de souveraineté ; Boniface VIII, qui mourut en 1303, en ajouta une seconde pour signifier que le pape possédait à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ; après lui, Urbain V, ou selon d'autres, Jean XXII ou Benoît XII, en ajouta une troisième pour signifier le pouvoir du pape sur l'Église souffrante, militante et triomphante ; ou bien encore sur les trois parties du monde.

En Conchyliologie, on nomme vulg. *Tiare bâtarde*, *T. épiscopale*, deux espèces de Volutes ; *T. fluviatile*, une Mélanie ; *T. papyracée*, *T. ventrue*, *T. épineuse*, trois variétés de la même coquille ; *T. papale*, une espèce du genre Mitre.

TIBIA (du lat. *tibia*, flûte ; à cause de sa forme), l'un des deux os de la jambe. C'est un os prismatique et triangulaire placé en avant et en dedans du péroné ; il s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale. Son extrémité supérieure, ou *fémorale*, est surmontée de deux surfaces articulaires que sépare une saillie dite *épine du tibia*, et elle porte sur les côtés deux éminences appelées *tubérosités*. L'extrémité inférieure, ou *tarsienne*, présente en bas une surface articulaire, laquelle se joint à l'astragale ; en dedans, une éminence triangulaire qui constitue la *malléole* ou *cheville interne* ; en dehors, une surface triangulaire qui s'articule avec le péroné. L'arête antérieure du tibia, la plus prononcée des trois, porte le nom de *crête*. — On nomme *tibial* ce qui a rapport au tibia : *nerfs tibiaux*, *artères tibiales*. On dit aussi *muscle tibial* pour *muscle jambier*.

TIC (onomatopée), contraction convulsive de certains muscles, et particulièrement de ceux du visage, qui donne lieu à des grimaces ou à des gestes plus ou moins bizarres. Le tic est l'effet d'un état nerveux général ou local, ou bien le résultat d'une habitude vicieuse ; dans ce dernier cas, on peut le guérir par des efforts persévérants. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux* qui est une névralgie faciale.

Tic se dit aussi de certains mouvements anomaux dont les animaux domestiques contractent quelquefois l'habitude. Ainsi, on distingue chez le Cheval : le *tic rongeur*, qui consiste dans l'action de tout ronger ; le *tic en l'air*, par lequel un cheval élève sans cesse la tête ; le *tic de l'ours*, par lequel l'animal se balance constamment d'un côté à l'autre, etc.

TICAL, monnaie d'or et d'argent usitée aux Indes orientales. Le *tical d'or* vaut environ 26 fr. ; le *tical d'argent*, 3 fr.

TICHODROME (du gr. τεῖχος, mur, et δρομάς, qui court), *Tichodroma*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux ténuirostres, famille des Certhiadés ou Grimpereaux. Le *T. échelette*, ou *Grimpereau de murailles* (*T. muraria*), a le sommet de la tête d'un cendré foncé, le dos, la nuque et les scapulaires d'un cendré clair ; la gorge et le devant du cou d'un noir profond ; les parties inférieures d'un cendré noirâtre, la couverture des ailes d'un rouge vif, la queue noire, terminée de blanc et de cendré. Cet oiseau vit solitaire dans les montagnes et les lieux déserts du midi de l'Europe ; il grimpe le long des rochers et des *murailles* des vieilles masures à l'aide de ses ongles qui sont très-grands et très-forts ; il se nourrit d'insectes, de larves et surtout d'araignées.

TIERCE (du lat. *tertius*, *tertia*, troisième). En Mathématiques et en Astronomie, la *tierce* est la 60ᵉ partie d'une *seconde*, qui est elle-même la 60ᵉ partie d'une *minute* de degré ou d'heure : on l'exprime par ce signe ‴.

Dans la Liturgie catholique, on appelle *tierce* la 2ᵉ des heures canoniales, qui se chantait, dans l'origine, à la 3ᵉ heure du jour, c.-à-d. à 9 heures du matin.

En Escrime, on nomme *tierce* la position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. On dit *dégager*, *parer*, *porter une tierce*, *se fendre en tierce*.

En Imprimerie, la *tierce* est la dernière épreuve, celle que l'on collationne avec le bon à tirer, pour s'assurer que toutes les corrections ont été exécutées. Cette dernière épreuve garde le nom de *tierce* lors même qu'il aurait été fait plus de trois épreuves.

En Musique, la *tierce* est un intervalle compris entre trois notes, comme *ut mi*, *ré fa*, etc. On distingue : la *T. diminuée*, renfermant deux demi-tons (de *ut dièze* à *mi bémol*); la *T. mineure*, renfermant trois demi-tons (de *ut naturel* à *mi bémol*); la *T. majeure* ou *diton* qui a quatre demi-tons (de *ut* à *mi naturels*); la *T. augmentée*, qui a cinq demi-tons (de *ut naturel* à *mi dièze*). — On nomme *T. de Picardie* la tierce majeure qui termine souvent des morceaux de musique d'église en mode mineur, parce que l'usage de cette finale est resté longtemps dans les églises de Picardie. — La *tierce* est encore un jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant.

A certains Jeux, *tierce* se dit d'une série de trois cartes de même couleur qui se suivent : *as*, *roi* et *dame* forment une *tierce majeure*.

Fièvre tierce. *Voy.* FIÈVRE.

Tierce opposition, en Droit. *Voy.* OPPOSITION.

TIERCELET, nom donné au mâle des oiseaux de proie et particulièrement à l'Autour mâle, parce que ces mâles sont d'environ un *tiers* moins grands et moins forts que les femelles.

TIERCEMENT, nom donné, en Agriculture, à une *sole* de trois ans. *Voy.* SOLE et ASSOLEMENT.

TIERCERON, nervure de voûte gothique qui partage en deux parties l'angle compris entre le formeret et la croisée d'ogive : c'est un arc qui, naissant des angles, va se joindre aux liernes.

TIERÇON, ancienne mesure de liquides qui contenait le *tiers* d'une mesure entière, mais qui variait considérablement selon les lieux : le *tierçon* de Champagne contenait 91 litres; le *tierçon* ou *tiercerolle* de Languedoc en contenait 228.

C'est aussi le nom d'une petite caisse de bois de sapin dans laquelle on envoie le savon en pains.

TIERS (du lat. *tertia*, s.-ent. *pars*), la 3[e] partie d'une chose.

En Droit, on nomme *tiers* quiconque n'est point partie dans un acte : on l'oppose à l'*ayant-cause*. On appelle *tiers opposant* celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que la sentence ou l'arrêt lui porte préjudice, et s'oppose à l'exécution; *tiers saisi*, celui entre les mains duquel on a fait une saisie, une opposition; *tiers détenteur*, celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne autre que celle dont il le tient a une hypothèque ou un droit quelconque.

Tiers arbitre. *Voy.* ARBITRAGE.

Tiers consolidé, nom sous lequel on a désigné la rente réduite au *tiers* et dont le payement fut garanti par l'État après cette réduction. *Voy.* RENTE.

Tiers état ou simplement le *Tiers*, nom donné autrefois en France à la classe bourgeoise qui venait au 3[e] rang après la noblesse et le clergé (*Voy.* TIERS-ÉTAT au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Consulter : Aug. Thierry, *Histoire de la formation et des progrès du tiers état* (1853), et le *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état*.

Tiers ordre, nom que l'on donne aux séculiers qui s'attachent à un ordre religieux sans renoncer à la vie civile, et qui suivent une règle à part, qu'on appelle la *tierce* (ou troisième) règle. On connaît surtout les *tiers ordres* de St-François, des Carmes, de St-Augustin, etc.

Tiers-point. En Architecture, on nomme ainsi le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. — En Stéréotomie, c'est la courbure des voûtes gothiques composées de deux arcs de cercle.

TIEUTÉ (UPAS). *Voy.* STRYCHNOS.

TIGE (du lat. *tibia*), support commun des organes des végétaux, feuilles, fleurs et fruits, qui sont destinés à vivre hors de terre. La *tige* existe chez toutes les plantes, sauf les Algues, les Champignons et les Lichens; à travers toutes ses transformations, le caractère qui persiste et la définit, c'est qu'elle porte des organes appendiculaires (ou les cicatrices que laisse leur chûte) disposés régulièrement suivant des lois rigoureuses (*Voy.* PHYLLOTAXIE) : ces organes sont des feuilles ayant à leur aisselle un bourgeon. Le rudiment de la tige existe dans l'embryon de la graine, c'est la *tigelle*. — On distingue des tiges *aériennes*, des tiges *rampantes* et des tiges *souterraines* ou *rhizômes* (*Voy.* ce mot). Au point de vue de la direction, on divise les tiges en : *dressées* ou verticales; *ascendantes*, qui se redressent après être restées horizontales; *nutantes*, ayant le sommet penché; *décombantes*, *couchées*, *rampantes*, qui sont couchées et émettent des racines d'espace en espace; *grimpantes*, qui s'élèvent en s'appuyant sur les corps voisins; *volubiles*, qui s'enroulent autour des corps. Au point de vue des ramifications qu'elles présentent on distingue des tiges *simples*, comme les *stipes* des palmiers; *rameuses*, qui se divisent en branches, et alors l'ensemble des ramifications est la *cime*, et la partie non ramifiée, le *tronc*; des tiges *décomposées*, ramifiées dès la base, *stolonifères* ou *flagellifères* qui émettent de leur base des *stolons* ou des *coulants*. En outre, la tige peut être *herbacée*, *ligneuse*, *charnue*, *fistuleuse*, etc. Elle est *cylindrique*, *comprimée*, *anguleuse*, *sillonnée*, *noueuse*, quand les nœuds sont épais; *articulée*, quand les nœuds sont cassants; *globuleuse* ou *méloniforme*, comme dans les cactus. Enfin, elle est *roide* ou *flexible*, *sarmenteuse*, *filiforme*, *capillaire*, etc. — Chez les Dicotylédones, la tige offre trois parties concentriques : 1° un *système central*, composé de moëlle et de bois; 2° l'*écorce*; 3° entre les deux, la *zône génératrice* ou *cambium*. Chez les Monocotylédones, il n'y a plus de zones concentriques, mais une couche corticale peu épaisse entourant une masse ligneuse sans moelle centrale définie. Chez les Acotylédones, il n'y a pas de parties fibreuses : on distingue seulement des cellules et des vaisseaux.

En Agriculture, on appelle *haute tige* un arbre fruitier tenu en espalier, dont la tige est très-élevée, et *demi-tige* celui dont la tige est basse.

En Généalogie, on appelle *tige* ou *souche* le premier père duquel sont sorties toutes les *branches* d'une même famille.

TIGELLE ou CAULICULE, rudiment de la tige que l'on voit dans la graine. *Voy.* TIGE.

TIGETTE (dim. de *tige*), ornement d'Architecture, dit aussi *caulicole*. *Voy.* ce mot.

TIGLIUM, TIGLIN OU TIGLINE. *Voy.* CROTON TIGLIUM.

TIGRE, *Felis tigris*, genre de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, famille des Félidés, est à peu près de même taille que le lion, mais plus mince, plus bas sur jambes; il a la tête plus petite et arrondie, la queue très-longue. Le *Tigre royal* ou *T. ordinaire* a le pelage jaune-fauve en dessus, blanc en dessous, *tigré*, c.-à-d. marqué de bandes irrégulières et transversales, qui sont noires. Le poil est ras; la queue est couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes, avec le bout noir. La femelle, appelée *tigresse*, ne diffère en rien du mâle, ni pour la taille, ni pour le pelage. Le Tigre se trouve surtout dans l'Asie méridionale et dans les îles de la Sonde. Sa force prodigieuse jointe à sa férocité en fait la terreur des pays qu'il habite. Il est susceptible d'être apprivoisé, et devient familier avec ceux qui le nourrissent : toutefois il paraît plus méfiant et plus perfide que le lion. La chasse du tigre est très-dangereuse. Sa peau est très-estimée, et fournit une des plus belles fourrures. — Le Tigre est le symbole de la cruauté : le char de Bacchus est représenté traîné par des tigres, pour marquer que l'excès du vin porte à la fureur.

On appelle *Tigre d'Amérique* ou *T. noir*, le Jaguar; *T. des chasseurs*, le Guépard; *T. chat*, le Serval, l'Ocelot; *T. des Iroquois* ou *T. rouge*, le Couguar; *T. loup*, l'Hyène; *T. marin*, un Phoque.

TIGRIDIE, *Tigridia*, genre de la famille des Iridacées, renferme des plantes bulbeuses, originaires du Mexique. La *T. queue de paon* (*T. pavonia*) a des feuilles ensiformes, une hampe verte, haute de 0m,40, terminée par une spathe verte, qui, en s'ouvrant, livre passage à de grandes fleurs de couleur écarlate et *tigrées* ou tachetées de jaune, qui s'épanouissent le

matin et se flétrissent avant le soir; ces fleurs se composent d'un tube cylindrique auquel adhèrent 6 pétales inégaux; les 3 extérieurs grands et ovales, les 3 inférieurs plissés et petits. — La Tigridie a été introduite en Europe en 1785.

TIL ou TILDA, petit signe qu'on met en espagnol et en portugais sur la lettre *n* placée entre deux voyelles pour lui faire prendre le son de *gn* (comme dans le français *règne, régna*): *doña, ocaña*, se prononcent *dogna, ocagna*.

TILBURY, mot anglais qui s'emploie dans notre langue pour désigner un petit cabriolet léger, à deux places et ordinairement découvert.

TILIA, nom latin botanique du *Tilleul*.

TILIACÉES (du g.-type *Tilia*, Tilleul), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes ou rarement opposées, simples, pourvues de deux stipules; à fleurs axillaires ou terminales, solitaires, nues ou accompagnées de bractées, diversement groupées: fruit capsulaire à plusieurs loges, contenant plusieurs graines, ou drupe monosperme par avortement. La plupart des Tiliacées habitent les régions intertropicales du globe: elles abondent en sucs mucilagineux qui leur donnent des propriétés émollientes, modifiées dans quelques-unes par la présence de matières astringentes et de résines amères. — La famille des Tiliacées se divise en deux sections: 1° les *Tiliacées* propr. dites, formant elles-mêmes deux tribus: les *Sloanées* (genres, *Sloanea, Hasseltia*, etc.), et les *Grewiées* (g., *Grewia, Tilia, Heliocarpus, Corchorus, Corchoropsis, Triumfetta*, etc.); 2° les *Elæocarpées*. *Voy.* ce mot.

TILL, dépôts diluviens d'Angleterre, de nature argileuse et d'une puissance énorme, caractérisés par la présence d'un grand nombre de blocs de toute espèce, souvent étrangers à la contrée. Ils sont surmontés par des argiles feuilletées, des sables, des graviers, contenant soit des ossements de cerfs ou d'éléphants, soit des coquilles fluviatiles ou marines.

TILLAC (du scandinave *thilia*, parquet), nom donné, en Marine, au pont, au plancher découvert qui fait l'étage supérieur d'un navire. On emploie plus souvent cette dénomination sur les bâtiments de commerce que sur les vaisseaux de guerre.

TILLANDSIE, *Tillandsia*, genre de la famille des Broméliacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, quelquefois parasites, à racine fibreuse; à feuilles étroites ou ensiformes; à fleurs en grappes. La *T. usnéoïde*, vulg. *Cheveu du roi*, fournit un crin végétal dont on fait des cordes, et qui sert à garnir les matelas et les meubles. La *T. recourbée* du Pérou s'emploie contre les hémorroïdes. La *T. utriculée* devient, par la forme de ses feuilles, une sorte de réservoir où s'amasse l'eau de la rosée et des pluies, et qui peut offrir dans les déserts une boisson rafraîchissante. La *Caraguate* est une espèce de Tillandsie.

TILLE (du lat. *tilia*), peau mince et lisse, qui se trouve entre l'écorce et le bois du *tilleul*, peut servir à fabriquer des cordes. — On donne aussi le nom de *tille* ou de *teille* à l'écorce du chanvre. *Voy.* TEILLAGE.

TILLETIA CARIES, espèce de Champignon, de la famille des Urédinées, paraît être la cause de la carie du froment.

TILLEUL, *Tilia*, genre type de la famille des Tiliacées, et le seul genre indigène de cette famille, se compose d'arbres de moyenne grandeur, à feuilles alternes, simples, en forme de cœur; à petites fleurs blanches ou jaunâtres, d'une odeur suave, disposées en grappes pendantes à l'extrémité d'un pédoncule allongé: le fruit est une petite noix ronde, velue, indéhiscente, uniloculaire, à 1 ou 2 graines. Le *T. sauvage* ou *Tillau* (*T. sylvestris*) est un arbre de 15 à 20^{m}, dont l'écorce est épaisse, crevassée; le bois, blanc, coriace, léger; les rameaux, un peu anguleux dans leur jeunesse; les feuilles, légèrement pubescentes en dessous, munies d'une petite touffe de poils à la base des nervures; les fleurs, odorantes, d'un blanc jaunâtre. Le *T. de Hollande* ou *des jardins* (*T. grandifolia*) a des feuilles plus molles, plus velues, plus grandes, à dentelures inégales; des fleurs qui paraissent un mois plus tard; des fruits plus gros et ovales. Le *T. argenté* (*T. argentea*), très-répandu en France, a des feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Il est originaire de l'Amérique. — Le Tilleul est surtout propre à l'ornement des promenades: on en fait de belles allées. Son bois n'est bon ni pour le chauffage, ni pour la charpente, mais il est recherché par les sculpteurs et les luthiers; il fournit un charbon excellent pour la fabrication de la poudre à canon et la peinture; la peau cachée sous son écorce (*tille*) sert à fabriquer des cordes, des câbles, des toiles et du papier d'emballage; les fleurs du tilleul passent pour antispasmodiques. La sève contient une assez grande quantité de sucre; elle peut fournir, par la fermentation, une liqueur vineuse assez agréable. — Le tronc du tilleul parvient quelquefois à une grosseur très-considérable.

TILSTONE, nom donné en Angleterre, aux schistes de l'étage silurien.

TIMBALES (de l'ital. *timballo*), instrument de Musique, à percussion, est formé de deux bassins semi-sphériques en cuivre, dont l'un est un peu plus petit que l'autre, et recouverts d'une peau d'âne qui se tend par un cercle en fer et des vis. On change l'intonation des timbales au moyen d'une tension plus ou moins forte de ces peaux. Les timbales se jouent (*se blousent*) avec des baguettes recouvertes en peau. Elles sont accordées de manière à sonner la 1re et la 5e note du ton des morceaux où on les emploie. Les *timbales* figurent dans la musique militaire et dans les orchestres, où leur *roulement* accompagne les symphonies, les ouvertures et les morceaux à grand effet. — Cet instrument, d'origine orientale, a été importé en Europe par les Sarrasins et les Maures. Les premières timbales parurent en France en 1457, sous le règne de Charles VII: on les appelait alors *nacaires*. Leur usage fut consacré à la cavalerie; plus tard on le restreignit aux seules compagnies du roi. Elles furent supprimées sous le règne de Louis XIV. Cependant plusieurs régiments de cavalerie les reprirent sous l'Empire et la Restauration. Les carabiniers, les cuirassiers et les guides ont eu longtemps des *timbaliers*. A l'étranger, il en existe dans la cavalerie de la garde russe et de plusieurs souverains de l'Allemagne. Les timbales se placent en avant de la selle du cheval, des deux côtés du cou.

TIMBRE (du lat. *tympanum*, du gr. τύμπανον), sorte de cloche immobile, qui n'a point de battant, et qui est frappée par un marteau placé en dehors. C'est souvent au moyen d'un *timbre* que les horloges et les pendules sonnent les heures. On se sert aussi de *timbres* pour remplacer les sonnettes d'appartement, pour appeler les domestiques, etc.

TIMBRE. En Acoustique, ce mot désigne une qualité des sons qui permet de distinguer deux sons de même hauteur et de même intensité, provenant de deux instruments différents. Ces sons diffèrent par leurs mouvements vibratoires: ils sont formés de plusieurs mouvements vibratoires superposés qui représentent les harmoniques du son considéré; le timbre dépend de l'intensité relative de ces harmoniques. *Voy.* SON et VIBRATION.

En Musique, on appelle *timbre*: 1° la qualité sonore d'un instrument ou d'une voix; 2° le son d'une cloche, d'une lame métallique, etc., dont l'intonation peut être appréciée; 3° la double corde à boyau placée contre la peau inférieure du tambour, qui vibre avec elle et le fait mieux résonner.

TIMBRE, marque imprimée par l'État sur le papier dont la loi oblige à se servir pour certaines écritures, comme les actes authentiques, les titres de propriété, les livres et effets de commerce, les contrats, les actes de procédure, les quittances dans les services publics, et même pour certaines impres-

sions, telles que les affiches, les prospectus, les feuilles périodiques, etc. On appelle *papier timbré* ou *marque* le papier marqué d'un timbre. On distingue : le *T. de dimension*, qui s'emploie pour toute espèce d'actes authentiques, pour les expéditions, quittances, etc., et dont le prix, qui est fixe pour chaque dimension, est en raison de la grandeur du papier employé : ce timbre s'applique *en noir;* le *T. proportionnel*, en usage pour les effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, etc., et dont le prix varie suivant les valeurs auxquelles il est destiné; il est frappé *à sec,* sans encre (*timbre sec*); le *T. à l'extraordinaire*, qui s'applique sur les papiers présentés par les particuliers eux-mêmes; sur les actes qui auraient dû être écrits sur papier timbré et sur les effets de commerce qui dépassent 20,000 fr., il s'applique *en noir.* — Depuis 1859, il existe des *timbres mobiles* qui peuvent s'appliquer sur les effets de commerce, les quittances, les journaux périodiques, etc.

Chaque timbre porte son prix. Ce prix était, en 1870, pour le *T. de dimension*, de 50 c. la demi-feuille, 1 fr. la feuille entière de petit papier; 1 fr. 50 c. la feuille de moyen papier, 2 fr. celle de grand papier, 3 fr. celle de grand registre ; pour le *T. proportionnel* des effets de commerce, de 5 c. jusqu'à 100 fr. inclusivement, de 10 c. jusqu'à 200, de 15 c. jusqu'à 300, de 20 c. jusqu'à 400, de 25 c. jusqu'à 500, de 50 c. de 501 fr. jusqu'à 1000; au-dessus, le prix du timbre augmentait de 50 c. par 1000 fr. jusqu'à 20000 fr.; pour les *affiches* de 5 c. par feuille jusqu'à 12 décim. et demi carrés, de 10 c. jusqu'à 25 décim. carrés, de 15 c. jusqu'à 50 et au delà de 20 c. Ces divers prix ont été provisoirement augmentés en 1871. La perception de l'impôt du timbre est confiée aux agents de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines; de nombreux bureaux de distribution sont établis dans les différents quartiers de Paris et dans tous les cantons de la France. — La contravention aux lois sur le timbre est punie d'une amende plus ou moins considérable, et en matière d'effets de commerce de déchéances considérables (Loi du 5 juin 1850). La contrefaçon des timbres de l'État est punie par la réclusion ou les travaux forcés et la dégradation civique. *Voy.* Contrefaçon.

Justinien est le premier qui ait établi, l'an 538 de J.-C., une espèce de timbre, qu'on appelait *protocole*, parce que cette marque ne paraissait alors que sur la première feuille des actes. Après avoir été introduit en Espagne et dans les Pays-Bas en 1553, le papier et le parchemin timbrés s'étendirent en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, puis en France en 1635; cependant ce ne fut qu'en 1673 que deux déclarations successives l'établirent définitivement. Une loi du 11 nivôse an IV établit la distinction du timbre *fixe* ou de *dimension* et du timbre *proportionnel*. Les journaux et autres feuilles périodiques ont été soumis de bonne heure à l'obligation du timbre : le décret du 6 mars 1848 les en avait affranchis ; mais ils y furent soumis de nouveau par la loi du 27 juillet 1850. Toutefois, le décret du 28 mars 1852 restreignit cette obligation aux journaux politiques et en exempta les journaux et écrits relatifs aux arts, aux sciences et à l'agriculture. Aboli pour toutes espèces de journaux, en septembre 1870, le timbre a été en quelque sorte rétabli en 1871 par la création de l'impôt sur le papier.

On appelle encore *timbre* la marque particulière que chaque bureau de poste imprime sur les lettres qu'il fait partir, pour indiquer le lieu et le jour du départ, et sur celles qu'il reçoit, pour constater le jour de l'arrivée. — Depuis 1849, l'administration des postes fait graver des *timbres-postes* au moyen desquels chacun peut affranchir soi-même ses lettres en les collant sur l'enveloppe. L'Angleterre nous avait précédés dans cette utile innovation. L'usage des timbres-postes est aujourd'hui adopté chez toutes les nations sans exception. — L'administration des lignes télégraphiques a essayé aussi d'introduire dans son service l'usage de timbres-mobiles. Depuis 1869, elle met à la disposition du public des *timbres-dépêches*, au moyen desquels on peut jeter dans une boîte *ad hoc* les télégrammes affranchis.

Dans les Armoiries, on nomme *timbre* le casque qui est au-dessus de l'écu.

TIMON (du lat. *temo*), longue pièce de bois qui fait partie du train de devant d'un chariot, d'un carrosse, et aux deux côtés de laquelle on attelle les chevaux ; les chevaux ainsi attelés sont appelés *timoniers.* — Le *timon* d'une charrue est cette longue pièce de bois à laquelle sont attachés le manche et le soc de la charrue.

Dans la Marine, on donnait autrefois le nom de *timon* à la barre du gouvernail. On appelle encore *timonerie* le lieu situé près du mât d'artimon, où se trouvent la roue du gouvernail, les habitacles, les compas de route, les horloges, etc. Le chef de ce détail est le *maître de timonerie :* il est chargé de tout ce qui a rapport aux signaux, sondes, loch, etc. On nomme *timonier* l'homme qui tient la barre ou la roue du gouvernail. Autrefois les timoniers formaient une classe spéciale de marins, sous les ordres du maître-pilote ; aujourd'hui, tous les matelots indistinctement sont exercés à diriger la barre.

TIN, morceau de bois de longueur et de grandeur variables, sorte de billot que les Charpentiers de marine emploient comme support, garniture ou soutien pour maintenir une pièce de bois ou la quille d'un navire pendant qu'on la travaille.

TINAMOU, *Tinamus*, genre d'Oiseaux, que l'on range, tantôt parmi les Gallinacés à la suite des Tétras, tantôt et plus souvent parmi les Échassiers, famille des Macrodactyles. Ce sont des oiseaux de l'Amérique méridionale, assez semblables aux Perdrix, qui vivent en petites troupes dans les forêts ou dans les hautes herbes, se nourrissant de graines, d'insectes et de vermiceaux. Ils volent bas et avec vitesse. Les principales espèces sont le *Tinamou magoua* (*T. crypturus*), du Brésil et de la Guyane ; le *T. ynambui* (*T. nothurus*), de Buénos-Ayres, et le *T. isabelle* (*T. rhynchotus*), du Paraguay.

TINCTORIALES (substances). *Voy.* Teinture.

TINE (du lat. *tina*), petit vaisseau en forme de cuve allongée, dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir ou pour transporter de l'eau.

TINEA, nom latin scientifique de la *Teigne*.

TINÉIDES (du g.-type, *Tinea*), tribu de Lépidoptères, de la famille des Nocturnes, renferme des insectes dont le corps a une forme presque linéaire. Les chenilles, rases et munies de 16 pattes en général, vivent cachées sous une toile soyeuse ou dans l'intérieur des parties de végétaux dont elles se nourrissent, mais se fabriquant le plus souvent, avec les matières qu'elles rongent, des fourreaux qui leur servent de domicile. Quoique très-petits, les Tinéides sont des insectes très-destructeurs : ils dévorent les étoffes de laine, les fourrures, les crins, les collections d'histoire naturelle ; certaines espèces habitent les ruches et s'y nourrissent du miel ; d'autres recherchent le blé, les végétaux. — La tribu des Tinéides comprend plus de mille espèces, formant au moins une cinquantaine de genres. Les plus connus sont les genres *Teigne* (*Tinea*), *Alucite*, *Adèle*, *Chauliode*, *Œcophore*, etc.

TINETTE, (dimin. de *tine*), vaisseau de forme à peu près conique, plus étroit du bas que du haut, fait de douves reliées de cerceaux, ayant du côté le plus large deux espèces d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y passer un bâton, afin d'en arrêter le couvercle. Les tinettes servent à mettre diverses sortes de marchandises et particulièrement les beurres. — Les Vidangeurs se servent aussi de *tinettes*.

TINGIS, *Tingis*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères, famille des Géocorises, tribu des Membraneuses, renferme des espèces qui, pour la plupart, vivent sur les plantes, et piquent les feuilles

et y produisent quelquefois de fausses gales. Le *Tingis du poirier* (*T. pyri*) est long de $0^{m},002$: corps noir, corselet blanchâtre; ailes blanchâtres, marquées de brun; abdomen noir, pattes blanchâtres.

TINKAL ou **TINKA**, noms sous lesquels on désigne, dans le Commerce, le *Borax brut* de l'Inde.

TINTEMENT (de *tinter*, du lat. *tinnitare*), résonnance et vibration prolongée d'une cloche. — En Médecine, le *tintement* ou *bourdonnement d'oreille* est un bruit, analogue à celui d'une cloche qui tinte, qui se fait entendre aux oreilles de l'homme malade, sans cause externe qui le produise (*Voy.* TINTOUIN). Laennec a appelé *tintement métallique* un tintement qui retentit dans le tube du sthétoscope et vient y mourir à une hauteur variable ; ce bruit est le signe de la communication de la plèvre et des bronches.

TINTENAGUE, sorte d'alliage. *Voy.* TOUTENAGUE.

TINTOUIN (de *tinter*), perversion de l'ouïe dans laquelle on croit entendre des sons qui n'existent pas réellement, comme le bruit du vent, le murmure de l'eau, une sorte de chuchotement, le roulement des voitures dans le lointain, etc. (*Voy.* PARACOUSIE). Le tintouin n'est souvent qu'une sorte d'hallucination. — Ce mot se prend le plus souvent dans un sens métaphorique pour *embarras*.

TIPULAIRES ou **TIPULES** (du lat. *tipula*, araignée d'eau), famille ou tribu de l'ordre des Diptères némocères, renferme des insectes assez semblables aux Cousins, et distingués par une trompe de longueur variable et un suçoir très-court : corps étroit, pattes grêles, ailes longues et étroites; larves en forme de petits vers allongés. Les grandes espèces sont connues sous les noms de *mouches couturières* ou de *tailleurs ;* les petites sont presque toujours confondues avec les cousins. En automne, on les voit s'élever dans les airs et former de petites nuées qui s'agitent en tous sens en faisant entendre un bourdonnement aigu. — Les Tipulaires ont été partagés en 5 sections : les *T. culiciformes*, *terricoles*, *fongicoles*, *gallicoles* et *florales*. Aux terricoles appartiennent les *Tipules propr. dites* (*Tipulæ*), dont les principales espèces sont la *T. potagère*, la *T. panachée*, la *T. safranée* et la *T. truffigène*, qui vit sur la racine du chêne, et qui, par sa piqûre, déterminerait, dit-on, la production de la truffe. *Voy.* TRUFFE.

TIQUES, très-petites Arachnides qui s'attachent au corps des animaux, aux oreilles des chiens, des bœufs, et en sucent le sang. Tels sont les *Ixodes* et surtout le *Ricin* (*Voy.* ces mots). — On donne aussi le nom de *Tique* à la *Puce pénétrante* ou *Chique*, à tous les Acarides, aux *Mites*, aux *Cirons*, etc.

TIQUET, nom vulgaire des *Altises*. *Voy.* ce mot.

TIR (de *tirer*), action de lancer, avec une arme quelconque, un projectile dans une direction déterminée; il s'emploie surtout en parlant des armes à feu. La théorie du tir des bouches à feu constitue la science appelée *Balistique*, *Pyrobalistique* (*Voy.* ces mots). — On donne aussi ce nom à la ligne suivant laquelle on tire une pièce d'artillerie : on distingue alors le *tir plongeant*, le *tir perpendiculaire*, le *tir oblique*, le *tir rasant*, le *tir à ricochet*, etc.

Les *règles du tir* des armes portatives sont tracées, pour l'armée française, dans des instructions ministérielles souvent renouvelées : une des dernières est celle du 1er novembre 1867.

Dans tous les régiments, il y a des *écoles de tir* pour exercer les soldats ; depuis 1825 des prix sont décernés aux meilleurs tireurs. L'exercice du tir est surtout en grand honneur en Suisse, en Belgique et dans le nord de la France. Au moyen âge, on s'exerçait surtout au tir de l'arbalète; aujourd'hui, c'est la carabine qui sert à cet usage, les premiers *tirs à la cible* pour carabine furent établis en 1429. Il y a presque tous les ans en Suisse un grand *tir fédéral* qui attire un grand nombre de concurrents. — En France, dans les lieux où l'on s'exerce au tir, on se sert surtout du pistolet. Consulter d'Houdetot, *Traité du tir au pistolet*.

TIRAGE, en termes d'Imprimerie, se dit de l'action de mettre les feuilles sous presse pour les imprimer et du résultat de cette action. On le dit aussi en parlant des estampes, des lithographies. — *Faire plusieurs tirages*, c'est faire plusieurs réimpressions sur les mêmes formes ou sur les mêmes planches ; on distingue alors le 1er, le 2e et le 3e *tirage*, etc.

Tirage des cheminées. *Voy.* CHAUFFAGE.

Tirage des métaux, *Voy.* FILIÈRE et TIREUR.

Pour le *tirage au sort* des jeunes conscrits, *Voy.* RECRUTEMENT.

TIRAILLEURS, soldats d'infanterie légère qui, dans les actions, se dispersent sur différents points, en avant d'une colonne, et qui commencent l'attaque que les corps continuent. Les tirailleurs se replient sur les flancs des colonnes quand l'affaire s'échauffe. — L'institution des tirailleurs remonte aux guerres de la République : mais, avant cette époque, leur office était rempli par ce qu'on appelait les *chasseurs à pied*, les *enfants perdus*, etc. En 1811, Napoléon Ier organisa jusqu'à 20 régiments de *tirailleurs ;* ils furent licenciés en 1815. Sous la Restauration, on s'occupa beaucoup, en théorie, de la tactique des tirailleurs; l'ordonnance du 4 mai 1831 posa des règles à cet égard. En 1840, on donna d'abord le nom de *tirailleurs* aux bataillons armés de carabines qui ont été appelés depuis *chasseurs d'Orléans* ou *de Vincennes*, *chasseurs à pied*. *Voy.* CHASSEURS.

TIRANT. C'est proprement le cordon que l'on *tire* pour ouvrir ou fermer une bourse. On donne encore ce nom : 1° à une pièce de bois qui tient en état les deux jambes de force du comble d'une maison; 2° à une barre de fer attachée à une poutre, et dont l'extrémité porte un œil qui reçoit une sorte d'ancre pour prévenir l'écartement du mur; 3° à des morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, qui servent, à l'aide de boucles, de cordons ou d'agrafes, à attacher la chaussure sur le cou-de-pied, etc.

Tirant d'eau. C'est la quantité dont un navire s'enfonce dans l'eau, mesurée depuis le bas de la quille jusqu'à la *flottaison* (*Voy.* ce mot). Le tirant d'eau est marqué, à l'avant et à l'arrière, par des chiffres placés sur l'étrave et sur l'étambot.

TIRASSE, sorte de filet dont les Oiseleurs se servent pour prendre les cailles, perdrix, alouettes, etc., et dont ils *tirent* les cordons pour le fermer.

C'est aussi un clavier de pédale d'orgues qui n'a point de sommier particulier, et qui ne parle qu'en accrochant les notes de la basse du clavier à la main.

TIRE-BALLE, instrument assez semblable au tire-bouchon, dont on se sert pour décharger les fusils, et qui se termine par un double crochet; on lui donne aussi le nom de *tire-bourre*. — On donne également ce nom à un instrument de Chirurgie destiné à extraire les balles dans certains cas de plaies d'armes à feu. Ce sont ordinairement de longues pinces à branches entre-croisées, dont les mors se terminent par de petites cuillers ; tels étaient l'*alphonsin* et le *bec d'âne*, dont on se servait autrefois ; le *tribulcon* de Percy, etc. On emploie surtout aujourd'hui des espèces de curettes dans lesquelles on fixe la balle au moyen d'une tige d'acier qui glisse dans une cannelure pratiquée sur le manche de l'instrument. *Voy.* TIRE-FOND.

TIRE-BORD, instrument en bois, à vis et à écrou, employé dans les chantiers de construction de la Marine pour faire revenir à sa place le bordage d'un bâtiment qui s'est écarté.

TIRE-BOUCHON, sorte de vis métallique qui tient à un anneau ou à un cylindre de bois ou de métal et qui sert à enlever les bouchons des bouteilles. Il y a des tire-bouchons de toutes les formes et de toutes les dimensions. Quelques-uns forment levier, d'autres sont armés d'un robinet pour vider, sans ôter le bouchon, les bouteilles qui renferment un liquide gazeux.

TIRE-BOURRE. *Voy.* TIRE-BALLE et MOUSSERON.

TIRE-FOND, se dit : 1° d'un anneau de fer qui

se termine par une vis, et qui sert à soutenir au plafond un lustre, un dais, un ciel de lit, etc.; 2° d'un instrument de même forme qui sert aux Tonneliers pour élever la dernière douve d'un tonneau, afin de la faire entrer dans la rainure: on l'appelle aussi *tirtoir*.

Les Chirurgiens nomment *tire-fond* un instrument destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, p. ex. dans une pièce d'os sciée par le trépan, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. On l'emploie à l'extraction des balles lorsqu'elles sont fixées dans un os et inaccessibles aux doigts et aux pinces.

TIRE-LIGNE, petit instrument terminé par deux lames d'acier à pointe mousse, qui se resserrent plus ou moins au moyen d'une vis, et qui sert aux dessinateurs pour tirer des lignes plus ou moins fines. On peut l'adapter à un compas.

TIRELIRE (p. *tire-liard*, parce qu'on n'en pourrait *tirer* les pièces de monnaie qu'une à une), petit vase de terre ou d'autre matière, en forme de boîte ou de tronc, ayant une fente en haut, par où l'on met des pièces de monnaie pour en faire une petite réserve. On casse la tirelire lorsqu'elle est pleine, ou bien on l'ouvre à l'aide d'une clef.

TIRE-LISSES, tringles de bois qui, dans les métiers à gaze, servent à faire baisser les lisses après qu'elles ont été levées.

TIRE-PIED, courroie ou lanière de cuir dont les cordonniers, selliers et autres ouvriers qui travaillent en cuir se servent pour affermir leur ouvrage sur un de leurs genoux, quand ils travaillent.

TIRET, petit trait horizontal qui, dans un dialogue, indique le changement d'interlocuteur. — Dans les livres modernes, le tiret remplace souvent les points de suspension, ou indique, comme ici, que l'on passe d'un sujet à un autre. — On emploie aussi le nom de *tiret* comme synonyme de *trait-d'union*.

TIRETAINE (de l'espagn. *tiritana*), sorte de droguet ou de drap grossier, moitié laine et moitié fil, dont on faisait grand usage autrefois, et qu'on fabriquait surtout dans le pays de Grenade en Espagne. *Voy.* BRELUCHE.

TIREUR. Dans les Fabriques d'étoffes de soie façonnées ou brochées, on nomme *tireur* l'ouvrier qui *tire* les fils qui servent à faire la figure ou le broché des étoffes. — Dans les Fonderies de plomb pour les armes à feu, le *tireur* est l'ouvrier qui tire de la chaudière le plomb fondu, et qui le verse dans des moules pour en former des dragées ou des balles.

On appelle *tireur d'or* et *d'argent* un artisan qui tire l'or et l'argent, qui le fait passer de force à travers les trous des filières. Ces trous vont toujours en diminuant de grosseur, ce qui réduit le métal en filets très-longs et très-déliés que l'on nomme *fils d'or* ou *d'argent*, ou *or trait*, *argent trait*.

En termes de Banque, *tireur* se dit de celui qui *tire* une lettre de change, c.-à-d. qui donne ordre de payer et qui signe la traite; on appelle *tiré* celui qui doit la payer. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

Tireuse de cartes. Voy. CARTOMANCIE.

TIRE-VEILLES, cordages de filin blanc, garnis de nœuds d'espace en espace, et quelquefois revêtus de drap, que l'on attache au haut de la muraille d'un bâtiment pour aider et soutenir ceux qui montent à bord d'un vaisseau par l'escalier ou qui en descendent. On donne aussi le nom de *tire-veilles* aux garde-corps placés de chaque côté du beaupré, et même à celui des barres de cabestan.

TIRIBA ou JASEUSE. *Voy.* PERRUCHE.

TIROIR. Outre son acception ordinaire, ce mot s'emploie, dans les Arts, pour désigner : 1° un cylindre ou rouleau de bois, garni de dents fines et petites, qui fait partie de la machine à friser les étoffes; 2° une pièce importante des machines à vapeur à double effet : c'est un obturateur mobile, placé en arrière du piston et destiné à régler l'admission et l'échappement de la vapeur : on distingue le *tiroir de Watt*, dit aussi *long tiroir* ou *tiroir en D*, le *tiroir normal* ou *à coquille* de Murray, le *tiroir à avance et recouvrement* de Clapeyron, etc.

En Littérature, on appelle *pièces à tiroir* les pièces de théâtre dont les scènes sont détachées les unes des autres et n'ont presque aucune relation entre elles. Tels sont *les Fâcheux* de Molière et la plupart des *Revues* que les petits théâtres donnent à la fin de chaque année.

TIRTOIR ou TIRETOIRE, outil dont les Tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est une espèce de levier garni d'un crochet avec lequel on saisit les cerceaux.

Les Dentistes donnent ce nom à une espèce de levier dont ils se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure.

TISANE (du lat. *ptisana*, du gr. πτισάνη, eau d'orge), nom donné d'abord par Hippocrate à la décoction aqueuse d'orge plus ou moins réduite par l'évaporation, a été depuis étendu à tous les médicaments liquides aqueux, contenant, en petite quantité, des infusions de substances médicamenteuses que l'on administre par verres dans la plupart des maladies. L'*eau panée*, la *tisane des hôpitaux* (décoction de racines de réglisse ou de chiendent), la plupart des *infusions* dont les tisanes se composent, ne sont que des boissons délayantes, uniquement bonnes pour rafraîchir le malade, ou provoquer la sueur et aider l'action des médicaments plus actifs. — Il y a aussi des *tisanes composées*, qui renferment des substances médicamenteuses et qui sont réservées pour des indications spéciales; telles sont: la *T. antiscorbutique*, les *T. du curé de Deuil*, *de Feltz*, *de Mascagni*, *de Pollini;* la *T. royale* ou *de séné composé*, la *T. de Vinache ;* les *T. purgatives* et *sudorifiques*, etc. Ces tisanes, autrefois très-renommées, ne sont plus guère employées aujourd'hui. — *Voy.* APOZÈME.

Tisane de Champagne, espèce de vin de Champagne plus léger que le vin de Champagne ordinaire.

TISIPHONE (nom mythol.), genre de Serpents, de la famille des Vipéridés et voisin des Crotales, que quelques-uns font rentrer dans le genre Trigonocéphale, a pour type la *Vipère brune de la Caroline* (*T. cuprea*), dont le venin est très-redoutable.

TISSAGE (*Voy.* TISSU et TISSERAND). — Le fabricant qui fait tisser une étoffe remet au tisserand sa *chaîne* et sa *trame* ; mais le poids, la longueur et le nombre des fils de la chaîne, le nombre des fils de trame à introduire par unité de surface du tissu, les longueur et largeur de la pièce à fabriquer étant essentiellement variables, le règlement du prix de façon dû à l'ouvrier donne souvent lieu à des difficultés avec le patron. Il en est de même pour le *bobinage*, au sujet de la quantité de fil livré en écheveaux à l'ouvrière pour être enroulé sur des bobines. La loi du 7 mars 1850 a eu pour objet de remédier à cet état de choses. Un décret du 20 juillet 1853 a étendu les prescriptions de cette loi à la coupe des velours de coton, ainsi qu'à la teinture, au blanchiment et à l'apprêt des étoffes.

TISSERAND (jadis *tisserenc*, de *tissier* [du lat. *texarius*] et du suffixe *enc* d'origine germaniq.), ouvrier qui *tisse*, c.-à-d. qui croise et entrelace les fils dont se composent les étoffes. Cette opération, qui, dans l'origine, se faisait à la main s'exécute aujourd'hui à l'aide d'un métier dit *métier de tisserand* (*Voy.* MÉTIER). Le lin, le chanvre, le coton, la laine, la soie, sont également susceptibles d'être tissés : ce qui fait donner à toutes ces matières le nom de *textiles*. — On appelle proprement *tisserand* l'ouvrier qui fait de la toile : on nomme *T. drapant* celui qui tisse le drap et les autres étoffes de laine ; *T. en soie*, *en basins*, *en futaine*, etc., celui qui fait les étoffes de soie, de basin. de futaine, etc. (*Voy.* TOILE, DRAP, MÉTIER, etc.) — Consulter, Falcot, *Traité de la fabrication des tissus* ; Lorentz et Jullien, *Manuel du tisserand*.

La corporation des tisserands avait pour patron St Blaise ou St Roch. Les statuts, qui datent de 1281, furent renouvelés en 1586, 1608, et 1640.

En Ornithologie, Vieillot a donné le nom de *Tisserands* à la 11e famille de ses oiseaux sylvains ; il y comprend les genres *Loriot, Ictérie, Carouge, Troupiale, Cassique*, etc.

TISSERIN, *Ploceus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés, renferme des oiseaux exotiques qui doivent leur nom à l'art avec lequel ils *tissent* leurs nids : ces nids sont tantôt de forme pyramidale, tantôt en alambic, ou roulés en spirale ; les matériaux qu'ils y emploient sont des joncs, de la paille, des feuilles, de la laine, des brins d'herbe. Les Tisserins vivent en troupes nombreuses. Ils se nourrissent de céréales et de bourgeons. La plupart des espèces habitent l'Afrique, les Indes orientales et l'Amérique. Le *Tisserin capmore* (c.-à-d. *tête de nègre*), du Sénégal, a le corps jaune orangé, avec les ailes noires, ainsi que la tête et la gorge. On distingue en outre le *T. à tête rouge*, de l'île de France, le *T. nelicourvi*, de l'Inde, le *T. toucnamcouroi*, ou *Gros-bec des Philippines*. — *Voy.* RÉPUBLICAIN.

TISSU (du v. fr. *tistre*, tisser), nom donné à toutes sortes d'étoffes, rubans et autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns, étendus en longueur, forment la *chaîne*, et les autres en travers forment la *trame*. On distingue les *tissus simples*, comme toiles, calicots, mousselines, batistes, etc. ; les *tissus croisés* ou *brochés* : étoffes damassées, rubans, cachemires, etc. ; les *tissus à poils* : velours, moquettes, tapis ; les *tissus à mailles fixes* ou *mobiles* : filets, tricots, dentelles, tulles ; les *tissus foulés* ou *demi-feutrés* : draps, casimirs, couvertures ; les *tissus feutrés* : chapeaux, etc. (*Voy.* tous ces mots et ÉTOFFE). — Consulter Bezon, *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes* (1857).

On appelle *tissus imperméables* des tissus que l'on a rendus impénétrables à l'eau au moyen de certaines préparations, comme les *toiles cirées*, enduites d'un mélange d'huile de lin et de bitume, et quelquefois recouvertes d'un vernis transparent ; les *taffetas gommés*, les *tissus en caoutchouc*, les *étoffes anglaises* (*water-proofs*) pour mackintosh, etc.

TISSU, en Anatomie, on donne le nom de *tissus* à toutes les parties des corps organisés, animaux et végétaux, qui, dans l'arrangement des molécules dont ils sont composés, offrent une sorte de *texture*. La science des tissus a reçu le nom d'*Histologie* (du gr ἱστός, toile, tissu). La classification des tissus a beaucoup varié depuis Bichat qui fut le père de l'*Histologie* jusqu'aux histologistes de nos jours, Kolliker, Wirchow, Schwann, Max Schultz et Robin. Aujourd'hui, on les divise ordinairement en *tissus constituants* et *tissus produits*. Les *tissus produits* sont formés d'une seule espèce d'éléments ; ce sont l'épiderme, le tissu épithélial, les ongles, les cornes, les poils, les dents, le cristallin, etc. Les *tissus constituants* sont formés de l'enchevêtrement d'éléments complexes : ils se divisent en *parenchymes*, où il n'y a pas d'élément prédominant et *tissus* propr. dits, où il y a un élément fondamental : tels sont les *tissus osseux, adipeux, tendineux, conjonctif, musculaire, nerveux*, etc. Pour l'origine de tous ces tissus, *Voy.* CELLULAIRE (THÉORIE). — On nomme *tissus accidentels* ou *morbides* les tissus qui naissent dans des régions où ils n'existent pas normalement : ils déterminent des *tumeurs*. *Voy.* ce mot.

En Botanique, on nomme *tissus* toutes les parties solides élémentaires qui forment, par leur agencement, la substance des plantes. On distingue le *tissu élémentaire primitif* : c'est le *tissu cellulaire* ou *utriculaire* : et le *tissu secondaire* ou *dérivé* formé par une simple modification du premier : c'est le *tissu vasculaire*.

TITANATES. Il existe dans la nature plusieurs combinaisons de l'*acide titanique* avec les bases. Les principales sont : le *T. de fer* ou *Nigrine* (*Voy.* FER TITANÉ) ; le *T. de chaux* ou *Perowskite* [$CaTi^2$], minéral gris, qui cristallise en prismes hexaèdres, raye l'apatite et pèse 4,017 : on le trouve dans l'Oural ; un autre *T. de chaux*, où l'acide silicique se substitue souvent à l'acide titanique (*Voy.* SPHÈNE) ; le *T. de chaux, de cérium et d'urane* (*Voy.* PYROCHLORE) ; le *T. de zircone, d'yttria, de chaux et de fer* (*Voy.* POLYMIGNITE) ; le *T. de zircone, de cérium*, etc., ou *Æschynite*, que Beudant considère comme un tantalate de cérium et de fer combiné avec un titanate de zircone, etc. — *Voy.* aussi WARWICKITE.

TITANE (du nom des *Titans*), corps simple métallique, de couleur noire. C'est un des métaux les plus infusibles. On le trouve toujours en combinaison avec d'autres corps : combiné avec l'azote et le charbon, il forme de petits grains cubiques, d'un rouge de cuivre, dans certaines scories des hauts fourneaux ; combiné avec l'oxygène (*acide titanique*), il forme plusieurs minéraux, tels que le *rutile*, l'*anatase* ou *oysanite* et la *brookite* (*Voy.* ces mots) ; en combinaison avec l'oxygène et le fer, il constitue le *fer titané* (*Voy.* FER). — Grégor (1791) et Klaproth (1794) ont reconnu la nature particulière de l'oxyde qu'on extrait des minerais de titane. H. Rose a étudié en 1821 les combinaisons de ce métal.

Titane oxydé, nom minéralogique de l'*acide titanique*. *Voy.* ci-après.

TITANIQUE (ACIDE), composé de titane et d'oxygène (TiO^3), blanc, insipide, infusible, qu'on obtient en faisant chauffer le rutile avec du carbonate de potasse, et précipitant la solution du produit par un acide. *Voy.* TITANE et TITANATES.

TITANITE, synonyme de *Sphène*. *Voy.* ce mot.

TITHON, *Tithonus*, nom donné quelquefois à un Lépidoptère du genre Satyre, le *S. Amaryllis*.

TITHONIQUE (FORMATION), nom donné à un ensemble des couches comprises entre l'étage oxfordien et l'étage néocomien, et qui représentent par suite les derniers étages jurassiques, mais contiennent une faune toute différente de celle qu'on y trouve dans le bassin parisien. Cette formation, reconnue par Oppel, a été étudiée dans ces derniers temps par M. Hébert et quelques autres géologues. Son type allemand est en Moravie ; son type français, entre Grenoble et Chambéry.

TITHYMALE, *Tithymalus*, synonyme d'*Euphorbe*, désigne particulièrement certaines espèces indigènes, telles que l'Épurge, l'Ésule, etc. — Quelques botanistes donnent le nom de *Tithymaloïdes* à la famille des *Euphorbiacées*.

TITRAGE, se dit, en Chimie, de l'action de *doser* ou de prendre le *titre*, c.-à-d. de déterminer la partie utile d'un mélange. — On appelle *liqueur titrée* une liqueur contenant par litre une quantité connue d'une substance dissoute, qui permet de doser une autre substance quand on connaît la quantité de liqueur titrée nécessaire pour saturer celle que l'on examine. Le dosage à l'aide de liqueurs titrées est fréquemment usité dans les arts : ainsi, c'est par une liqueur titrée au chlorure de sodium que l'on dose l'argent monétaire ; par une liqueur titrée d'acide sulfurique ou chlorhydrique, que l'on dose les alcalis du commerce ; par une liqueur titrée d'acide arsénieux, que l'on dose l'iode. Les procédés sont simples et rapides ; on se sert pour verser la liqueur titrée de petits appareils qu'on nomme *pipettes* et qui sont très-exactement calibrés et gradués. *Voy.* ANALYSE CHIMIQUE.

TITRE (du lat. *titulus*). C'est proprement l'inscription mise en tête d'un livre, et la première page d'un livre, celle qui contient cette inscription. On appelle *faux titre* un titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède celui où est le titre entier ; *titre courant*, la ligne en petites capitales qui est répétée en haut de chacune des pages d'un livre. — *Titre* se dit aussi, par extension, de certaines sub-

divisions dans les codes de lois, dans les recueils de jurisprudence, etc. Dans ces ouvrages, les *livres* se subdivisent en *titres*, et les *titres* en *chapitres*.

Titre se dit aussi de toute qualification honorable, des noms de dignité, de distinction, de prééminence : on donne aux papes le titre de *Sainteté*; aux empereurs et aux rois, celui de *Majesté* ; aux princes des maisons souveraines, ceux d'*Altesse impériale*, d'*A. royale*, d'*A. sérénissime* ; aux cardinaux, celui d'*Éminence*, aux ministres et aux ambassadeurs, celui d'*Excellence* ; aux archevêques et aux évêques, celui de *Grandeur* et de *Grâce* ; aux moines, celui de *Révérend*, etc. Les *titres nobiliaires* usités en France sont ceux de *prince*, *duc*, *marquis*, *comte*, *vicomte*, *baron* et *chevalier*. *Voy.* NOBLESSE.

Titre se dit aussi en parlant de certaines églises de Rome ou des environs dont les cardinaux prennent le nom ; c'est ainsi qu'on dit : *cardinal du titre de St-Pierre-ès-liens*, *du titre de St-Jean-de-Latran*, *du titre de Ste-Sabine*, etc.

On entend encore par *titre* la propriété d'une charge, d'un office, d'une chaire, etc. Celui qui possède un tel *titre* est dit *titulaire*. On oppose *titulaire* à *surnuméraire*, *suppléant*, *adjoint* ou *agrégé*.

En Droit, le mot *titre* a plusieurs sens : il se rapporte tantôt à l'acquisition même d'un droit, tantôt à la preuve de cette acquisition. Dans le premier sens, il désigne : 1° toute cause d'acquisition (vente, testament, occupation, prescription, etc.) ; 2° spécialement en matière de prescription acquisitive, une convention ou un acte de disposition (vente, testament) qui nous aurait rendu propriétaire, si celui de qui nous tenons la chose eût été lui-même propriétaire (c'est ce qu'on appelle *juste titre* ou *juste cause*). Dans le second sens, il désigne les actes constatant et prouvant tout fait juridique : dans ce dernier sens, on prouve par *titre*, c.-à-d. par écrit ; un *titre* fait foi par lui-même de ce qui y est contenu ; il ne peut être détruit que par un *titre* contraire ou par une inscription en faux reconnue fondée. La remise volontaire du *titre* par le créancier au débiteur fait preuve du payement ou de la remise de la dette (C. civ., art. 1234, 1282, etc.).

En Rhétorique, les *titres* sont au nombre des *lieux communs extrinsèques*. *Voy.* LIEUX COMMUNS.

Quand il s'agit de Monnaie ou d'Orfèvrerie, le *titre* est le degré de fin de l'or et de l'argent. Dans les monnaies, ce titre a été fixé, par la loi du 19 brumaire an VI, à 9 dixièmes, c.-à-d. que sur 10 parties, les monnaies contiennent 9 p. d'or ou d'argent et 1 p. d'alliage. La loi reconnaît deux titres pour les ouvrages d'argent et trois pour ceux d'or (*Voy.* BIJOUX). Comme garantie des quantités de métal pur et d'alliage contenues dans tous les objets du commerce, bijoux, lingots, pièces d'orfèvrerie, etc., chaque pièce porte un contrôle posé par l'administration, après vérification faite du titre. *Voy.* CONTROLE.

TITULAIRE. *Voy.* TITRE.

TMÈSE (du gr. τμῆσις, coupure), figure de Grammaire qui consiste à placer une ou plusieurs expressions entre les deux parties d'un mot composé. Ainsi Virgile a dit (*Én.*, I, 412) : *Circum dea fudit amictu*, pour *Dea circumfudit amictu*. Dans les langues grecque et latine, la tmèse n'est admise qu'en poésie ; la langue allemande, dans laquelle la préposition et le verbe auquel elle appartient sont souvent séparés, en offre au contraire de nombreux exemples.

TOARCIEN (ÉTAGE), celui des étages jurassiques qui succède à l'étage liasien et précède immédiatement l'étage bajocien : il est connu aussi sous le nom de *lias supérieur*. *Voy.* LIAS.

TOAST (mot emprunté de l'anglais), proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. Il se dit également du vœu que l'on exprime en portant le *toast* ou la *santé*.

TOC (onomatopée), se dit de la sonnerie d'une montre à répétition qui est sans timbre. Les montres qui portent ces sonneries sont appelées *montres à toc*.

Toc est aussi le nom d'une sorte de trictrac que l'on joue avec 15 dames de chaque couleur. On l'appelle ainsi parce que le seul but des joueurs est de *toucher* et de battre son adversaire. Les règles du *toc* sont les mêmes que celles du *trictrac*.

TOCANE, nom donné au vin nouveau fait de la mère-goutte. Il se dit surtout du vin d'Aï, en Champagne, qui se boit dans sa nouveauté. Ce mot aurait été, dit-on, formé par onomatopée, à cause du bruit que font les gouttes en tombant (*toc*, *toc*).

TOCCATE (de l'ital. *toccata*, de *toccare*, toucher), morceau de musique écrit pour un instrument à *touches*, tel que le clavecin, le piano, l'orgue. La toccate diffère de la sonate en ce qu'elle n'est le plus souvent composée que d'un seul morceau.

TOCSIN (du v. fr. *toquer*, frapper, et *sin*, cloche, qui lui-même dérive du lat. *signum*), bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc.

TODDI, boisson spiritueuse en usage parmi les Indiens, n'est autre chose que le *vin de palme*, c.-à-d. la séve du palmier obtenue par l'incision des grosses branches de l'arbre. Le toddi a une saveur vineuse fort agréable ; mais il fermente et se corrompt très-rapidement.

TODIER, *Todus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux syndactyles et voisin des Martins pêcheurs, renferme des oiseaux d'Amérique à bec allongé, plus large que haut, entouré de longs poils à la base ; à pieds médiocres, terminés par 4 doigts, 3 en avant, et semi-palmés. Le *T. vert* (*T. viridis*) ou *Perroquet de terre*, ainsi nommé à cause de sa belle couleur verte et de l'habitude qu'il a de se tenir sur le sol, vit sur le bord des rivières et se nourrit de mouches et d'insectes qu'il attrape en volant. On le trouve dans les Antilles.

TODIRAMPHE (de *todier* et du gr. ῥάμφος, bec), espèce du genre *Martin-chasseur*. *Voy.* ce mot.

TOFACÉ ou TOPHACÉ (du lat. *tofus* tuf), qui tient du *tuf* (*Voy.* ce mot). — *Concrétions tofacées* ou *osseuses*. *Voy.* CONCRÉTION.

TOFANA, poison. *Voy.* AQUA TOFANA.

TOFUS ou TOPHUS. *Voy.* TOFACÉ ou TUF.

TOGE (du lat. *toga*), vêtement caractéristique des Romains : c'était un grand manteau de laine blanche qui se mettait par dessus la tunique. *Voy.* TOGE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TOILE (du lat. *tela*). On donne, en général, le nom de *toile* à tout tissu de fil fait de lin, de chanvre, de coton ou de toute autre matière textile, et tissé sur le métier à tisserand ; mais, dans un sens plus restreint, on réserve le nom de *toile* à tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, destinés à être teints, blanchis ou consommés en écru, depuis le *linon* et la *batiste*, jusqu'à la *toile d'emballage* et la *toile à voiles*.

Toile de lin et de chanvre. Les toiles de lin se distinguent en *T. de lin propr. dite*, fabriquée avec le lin peigné et épuré : elle peut être de finesses très-diverses ; *T. demi-lin*, dont la chaîne est en lin et la trame en étoupe ; *T. d'étoupe*, qui est faite avec l'étoupe, résidu du peignage. Les toiles de chanvre se distinguent également en *T. de brin*, dont la chaîne et la tissure sont en fil de brin, c.-à-d. en chanvre épuré ; *T. demi-brin*, dont la chaîne est de ce fil de brin, et la tissure en fil d'étoupe ; *T. d'étoupe*, qui est fabriquée, chaîne et trame, avec cette matière, résidu du chanvre. Il y a aussi des toiles faites à la fois de lin et de chanvre, comme la *cretonne* (*Voy.* ce mot). — Dans le langage des fabricants, les toiles fines sont désignées, en général, sous le nom de *T. de compte*, parce qu'elles ont un nombre de cent fils déterminé pour chaque compte sur la largeur de quinze seizièmes. Ils appellent *T. de compte en vingt* la toile qui contient en chaîne 2000 fils ; *T. de compte en vingt-deux*, celle qui en contient 2200. — On appelle *T. ourrées*, celles

sur lesquelles il paraît divers dessins, diverses figures. — Les différentes espèces de toiles sont aussi désignées fort souvent par le nom du pays où elles ont été fabriquées ; on connaît surtout dans le commerce les *toiles de Hollande*, *de Cambray*, *de Bretagne*, etc. On appelle *mi-hollandes*, des toiles fines qui se fabriquent aux environs de Beauvais.

L'invention de la toile de lin remonte aux temps les plus anciens : on l'attribue aux Phéniciens et aux Sidoniens ; mais ce n'est guère que du VIIIe au IXe siècle de notre ère que l'on a fabriqué les premières toiles de chanvre. La Frise et la Hollande, surtout Harlem, précédèrent les autres contrées de l'Europe dans la fabrication des toiles ; vinrent ensuite la Flandre (Lille et Courtray), la Bretagne, la Saxe, etc., dont les produits sont également renommés. — L'usage de la toile était fort restreint chez les anciens (*Voy.* LINGE), et il ne s'est généralisé chez les modernes qu'à partir du XIIe siècle. — *Voy.* TISSERAND.

Toile cirée, tissu revêtu d'un enduit imperméable dans lequel, malgré le nom qu'on lui donne, il n'entre pas de *cire* : cet enduit se compose d'une matière résineuse ou bitumineuse, d'huile de lin siccative, de gélatine ou de savon décomposé par l'alun, etc. Les toiles cirées communes servent pour l'emballage ou comme bâches ou couvertures de hangars. Ornées de peintures ou d'impressions à la planche et recouvertes d'un vernis transparent, elles s'emploient comme tapis de table, d'escalier, etc. L'envers des tapis de table en toile cirée est ordinairement garni d'un velouté à la manière des papiers peints.

Toile imprimée. Voy. ci-après TOILES PEINTES.

Toile incombustible, nom donné à l'*Amiante* (*Voy.* ce mot) et à tous les tissus que l'on a imprégnés d'une solution de phosphate d'ammoniaque ou de sulfate de potasse pour les empêcher de s'enflammer au contact du feu.

Toile métallique, tissu fait avec des fils métalliques, soit de laiton, soit de fer, d'acier ou d'argent. Les toiles métalliques, qui jadis n'étaient employées que pour les cribles, entrent aujourd'hui comme auxiliaire puissant dans divers genres de manufactures. On s'en sert dans les fabriques de papiers, dans les brasseries, dans la fabrication des cribles, des tamis, des blutoirs, des grilles à feu, etc. On peut les employer avantageusement contre les incendies. — *Voy.* FILS MÉTALLIQUES et TRÉFILERIE.

En Pharmacie, on donne le nom de *toile Gauthier* et de *toile de mai* à deux sortes de sparadrap, dont la formule est dans le Codex : le premier doit son nom à son inventeur; le second, à ce qu'on y faisait entrer jadis du *beurre de mai*.

Toiles peintes, toiles de coton peintes ou imprimées. On comprend sous ce nom les toiles dites *perses* ou *toiles de Perse* (*Voy.* PERSE), employées pour rideaux, tentures et ameublements ; les *indiennes* communes, pour robes, ainsi que les jaconas, percales, guingamps, mousselines, et autres tissus de coton imprimés. — Dans l'origine, les toiles peintes ne se fabriquaient qu'aux Indes orientales, où les deux entrepôts les plus considérables de ce commerce étaient Masulipatam et Surate, et en Perse : on désignait alors toutes les toiles peintes sous le nom d'*indiennes* et de *perses*. Mais lorsque la fabrication de ces étoffes se fut introduite en Europe, au siècle dernier, on les désigna plus communément sous le nom de *toiles peintes*, et le nom d'indiennes fut réservé aux étoffes les plus grossières soit en dessins, soit en couleurs. Cette fabrication fut établie en France en 1760, grâce aux efforts d'Oberkampf. Aujourd'hui les toiles peintes les plus fines se fabriquent en Alsace, surtout à Mulhouse ; viennent ensuite les *rouenneries*, de la Seine-Inférieure, les indiennes de Chantilly, celle de Jallieu et de Vizille (Isère), d'Avignon, etc. A l'étranger, la Suisse et l'Angleterre sont les pays où l'on fabrique le plus d'indiennes. *Voy.* IMPRESSION SUR TISSUS.

Toiles à voiles. Voy. VOILE.

En Vénerie, on nomme *toiles* les pièces de toile avec lesquelles on fait une enceinte en forme de parc, pour prendre des sangliers. Ce mot se dit aussi : 1° de grands filets que l'on tend pour prendre des cerfs, des biches, des chevreuils, etc. : c'est ce qu'on appelle aussi *panneaux* ou *pans* ; 2° de filets pour prendre les oiseaux.

TOILÉ, nom donné, dans les blondes et les dentelles brodées, à une fleur entièrement remplie, et formant un tissu sans jour, comme une *toile*.

TOILERIES. On désigne sous ce nom tous les tissus de coton, ainsi que toutes les étoffes faites de matières végétales autres que le chanvre et le lin pur, depuis la mousseline proprement dite, les étoffes de soie et de coton, jusqu'aux siamoises, à toutes les espèces de cotonnades, au velours de coton même. *Voy.* COTONNADE.

TOISE (du lat. *tensa*, de *tensus*, étendu), unité principale de longueur dans l'ancien système français des poids et mesures. Elle se décomposait en 6 pieds, le pied en 12 pouces, le pouce en 12 lignes, etc. Les unités principales de surface et de volume étaient représentées par la *toise carrée* et la *toise cube*. Dans la conversion des toises en mètres, on s'appuie sur ce fait que le quart du méridien mesuré à la face du siècle dernier par Delambre et Méchain a été trouvé égal à 5 130 740 toises, en sorte que 5 130 740 toises équivalent à 10 000 000 de mètres, et par suite une toise à 0m,94904. — Nous donnons ci-dessous le tableau de la conversion des *toises linéaires* ou courantes, *toises carrées* ou superficielles, et *toises cubiques* ou solides en mesures métriques.

TOISES linéaires.	VALEUR EN MÈTRES	TOISES carrées.	VALEUR EN MÈTRES carrés.	TOISES cubes.	VALEUR EN MÈTRES cubes.
1	1,949	1	3,7987	1	7,4039
2	3.898	2	7,5974	2	14,8078
3	5,847	3	11,3962	3	22,2116
4	7,796	4	15.1959	4	29,6155
5	9,745	5	18.9937	5	37,0194
6	11,694	6	22,7924	6	44,4233
7	13,643	7	26,5912	7	51,8272
8	15,592	8	30,3909	8	59,2311
9	17,541	9	34,1886	9	66,6380
10	19,490	10	37,9874	10	74,0389

TOISÉ, TOISEUR. Dans le langage ordinaire, on appelle *toisé* l'évaluation des travaux faits ou à faire dans les industries du bâtiment, et *toiseurs*, ceux qui font cette évaluation. Quelques personnes disent aujourd'hui *métré*, *métreur*. Cette évaluation se fait d'après des tarifs établis, mais qui varient pour chaque pays, pour chaque ville même. — Consulter Lebossu, *Manuel du toiseur*.

TOISON (du lat. *tonsio*), se dit de la laine des moutons après qu'elle a été tondue, et de la peau de l'animal garnie de sa laine. On tond les moutons vers la fin de juin ou au commencement de juillet. Cette opération se fait avec de grands ciseaux appelés *forces*. Elle est généralement précédée du lavage des laines à dos ; après ce lavage, on attend pour l'exécuter que la transpiration se soit suffisamment rétablie et que le suint soit un peu rentré dans la laine. Un bon tondeur ne doit laisser ni laine ni sillons sur le corps de l'animal.

Toison d'or, mythe grec et ordre de chevalerie. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TOIT, TOITURE (du lat. *tectum*), partie supérieure des bâtiments qui sert à les couvrir et à les abriter : elle est supportée par le *comble* (*Voy.* ce mot). Sous le rapport de la forme, on distingue : les *toits à un seul égout* ou *à deux égouts*, selon qu'ils présentent une seule pente, ou deux pentes inclinées en sens contraires : ces derniers prennent le nom de *T. en selle* lorsqu'ils sont formés par deux murs triangulaires ou pignons ; les *T. à pavillon*, qui ont une forme

pyramidale; les *T. plats*, qui ont peu ou point de pente. Les toits sont en général fort inclinés dans les pays du Nord où il pleut beaucoup et où l'écoulement des eaux exige de fortes pentes, et très-plats dans les pays du Midi, où il pleut beaucoup moins : dans ces pays, où l'on éprouve le besoin de respirer le soir la fraîcheur de l'air sur un lieu élevé, les toits sont des *terrasses* formées souvent de larges dalles. — On couvre les toits avec des tuiles ou des ardoises ; on emploie aussi le zinc, les vitres, les pierres plates, les *bardeaux* (planchettes de chêne taillées et agencées en forme de tuiles), la paille, le chaume, etc.

TOLE (jadis *taule*, du lat. *tabula*), fer forgé réduit en plaque au moyen du martinet ou du laminoir. La tôle un peu épaisse, celle qui sert à fabriquer les chaudières à vapeur, porte le nom de *tôle forte*, et quelquefois, dans le commerce, celui de *fer noir*; son épaisseur varie de 6 à 12 millim. et au delà : depuis quelque temps on lui substitue avec avantage la tôle d'acier fondu. Dans les constructions, l'emploi de la tôle devient tous les jours plus fréquent; les voûtes des grandes salles, des galeries, etc., et les planchers même, se fabriquent en tôles embouties. La *tôle moyenne*, avec laquelle on fabrique les tuyaux de poêle et autres objets d'un usage domestique, a de 3 à 6 millim.; la *tôle mince*, destinée à la fabrication du *fer-blanc* (*Voy.* ce mot), n'a qu'une épaisseur de un demi à 3 millim. — On appelle *tôle galvanisée* de la tôle recouverte d'une légère couche de zinc, déposée par le moyen de la pile. *Voy.* ÉTAMAGE.

TOLÉRANCE (de *tolérer*, du lat. *tolerare*). En Matière religieuse, on appelle ainsi la permission expresse ou tacite qu'un gouvernement accorde de pratiquer dans un pays d'autres religions que celle qui y est établie et qui est pratiquée par le plus grand nombre. Ainsi comprise, la tolérance ne date guère que de l'établissement de la Réforme au XVIe siècle : ce n'est qu'au prix de longues guerres, connues sous le nom de *guerres de religion* (*Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*), qu'elle a pu être obtenue. Toutefois, la tolérance n'est pas inhérente à la Réforme : Luther et Calvin, tout en réclamant la tolérance, se sont montrés fort intolérants; l'Église anglicane n'a point cessé d'être intolérante à l'égard des Catholiques. Il en est de même de l'Église grecque russe à l'égard de toutes les autres communions chrétiennes. En France, la tolérance religieuse, établie d'abord par l'édit de Nantes (1598), révoquée par Louis XIV (1685), en partie rendue par Louis XVI, y est devenue aussi complète que possible depuis 1789.

Tolérance se dit aussi, dans le Commerce, dans le Monnayage, etc., de la différence que la loi tolère dans le poids légal des denrées (pain, viande, etc.), ou dans la fabrication des espèces monnayées par rapport à l'alliage et au poids prescrits.

En Médecine, *tolérance* signifie la faculté qu'a le malade de supporter certains remèdes ; ce mot s'applique surtout au *tartre stibié*, quand, donné à haute dose, il ne provoque plus ni vomissements, ni selles.

TOLET. Dans la Marine on nomme ainsi une cheville en bois ou en fer tourné qu'on enfonce verticalement à moitié de sa longueur, dans le plat-bord d'une embarcation, pour retenir l'aviron. L'endroit du plat-bord, dans lequel on perce le trou qui doit recevoir le tolet s'appelle *toletière*.

TOLU (BAUME DE), *Myroxylon toluiferum*. *Voy.* BAUME DE TOLU et MYROXYLE.

TOLUÈNE, liquide incolore, mobile, d'agréable odeur, analogue à la benzine et qu'on retire comme celle-ci des produits de la distillation de la houille. Formule : C^7H^8. — Le toluène a été découvert en 1837 par Pelletier et Walter dans les produits de la distillation de la résine du Pin maritime; M. H. Deville l'a trouvé aussi dans le baume de Tolu : de là son nom. Il sert aujourd'hui à préparer de belles matières colorantes.

TOLUIDINE, base artificielle qui ressemble beaucoup à l'aniline et que l'on obtient comme elle, en remplaçant toutefois la benzine par le toluène. Formule : C^7H^9Az. La toluidine est solide, fond à 40° et bout à 198°. Elle existe toujours dans l'aniline du commerce, et joue un rôle important dans la prépation des *couleurs* dites *d'aniline*. *Voy.* ce mot.

TOLZA, denier toulousain. *Voy.* DENIER.

TOMAHAWK, nom donné par les Indiens d'Amérique à leurs *casse-tête*. *Voy.* ce mot.

TOMAN, somme de compte en usage en Perse. Le toman vaut de 46 à 50 fr. de notre monnaie.

TOMATE (de l'espagn. *tomatera*), *Solanum lycopersicum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées annuelles, de l'Amérique tropicale, à tige velue, à feuilles glabres, ailées; à fleurs jaunes ; à fruits gros, comprimés aux deux extrémités, souvent sillonnés et à grosses côtes : la *tomate* ou *pomme d'amour* est une baie rouge et molle, quelquefois jaune, remplie d'un suc acide, assez agréable : on en fait des sauces, qui ont une acidité légère; on les confit aussi dans le vinaigre quand elles sont encore très-jeunes. — La greffe de la tomate sur la pomme de terre réussit parfaitement.

TOMBAC (du persan *tambuc*), alliage de cuivre et de zinc dont la couleur est jaune, approchant de celle de l'or. On appelle *tombac blanc* une composition métallique blanche qui ressemble à de l'argent : c'est du cuivre blanchi au moyen de l'arsenic. Tous deux s'emploient dans la bijouterie en faux. *Voy.* CUIVRE JAUNE.

TOMBE, TOMBEAU (du lat. *tumba*, du gr. τύμβος). On appelle proprement *tombe* une table de pierre, de marbre, etc., dont on couvre une sépulture, et *tombeau*, tout monument élevé sur les restes d'un mort ; mais, dans l'usage, ces deux mots se confondent le plus souvent, et tous deux s'appliquent indifféremment aux simples *pierres tombales* ou *tumulaires*, plates ou dressées, qui recouvrent les modestes sépultures, et à tous les monuments, caveaux funéraires ou *mausolées* qui ornent les cimetières et les églises ; ils désignent aussi les *sépulcres* des rois de Juda creusés dans le roc, les *hypogées* des anciens Égyptiens, les *tumuli* ou tertres de gazon des anciens Grecs et de la plupart des peuples sauvages; les *cippes* dont les Romains décoraient le bord de leurs grands chemins ; les *columbaria* où ils rangeaient en ordre les *urnes cinéraires* d'une famille, etc. Les *pyramides* des Pharaons d'Égypte ne sont elles-mêmes que des tombeaux, ainsi que les *téocallis* des Mexicains. En France, les tombeaux les plus célèbres sont ceux qui se trouvent dans la cathédrale de St-Denis. — Consulter : Bellori, *Veterum sepulcra* (1728), Quensted, *De sepulcris veterum* (1760) ; C. Daly, *Spécimens de tombeaux*. *Voy.* aussi CIMETIÈRE, CRYPTE, NÉCROPOLE, SÉPULTURE.

TOMBEREAU (de *tomber*), espèce de chariot, que l'on fait tomber par un mouvement de bascule pour décharger les matériaux qu'il contient. — Il se disait autrefois d'une charrette remplie d'ordures qui servait à porter les condamnés au dernier supplice, et d'un instrument de supplice au moyen duquel le coupable était plongé subitement dans l'eau.

TOMBOLA, (de l'ital. *tombolo*, culbute). Ce mot désigne : 1° une variété du jeu de loto, dans laquelle, il faut, pour *culbuter* ses adversaires, c.-à-d. pour gagner, que les 15 numéros d'un même carton aient été appelés ; 2° une espèce de loterie dans laquelle un certain nombre de lots, consistant, les uns en objets de valeur, les autres en objets ridicules ou plaisants, sont distribués aux numéros sortants.

TOME (du lat. *tomus*, coupe). *Voy.* VOLUME.

TOMENTEUX (du lat. *tomentum*, duvet), se dit, en Botanique, des parties des plantes qui sont recouvertes d'un duvet court, serré et épais, offrant une certaine ressemblance avec un tissu de drap ou de velours. Le Bouillon blanc est *tomenteux*.

TOMIQUE (du gr. τομικός, qui coupe), *Tomicus*, insecte xylophage, plus connu sous le nom de *Bostrichus*. *Voy.* ce mot.

TOMOGÈRE, *Tomogera*, dit aussi *Anastome* et *Anostome*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, famille des Hélicidées : coquille mince, spirale, plus large que longue, s'enroulant régulièrement jusqu'au dernier tour qui se rejette brusquement de l'enroulement primitif. L'ouverture munie ou non de dents est pourvue d'un péristome. Les Tomogères vivent aujourd'hui dans les eaux douces des régions chaudes ; elles se trouvent à l'état fossile depuis l'étage suessonien.

TOMOPTÉRIDES. *Voy.* ANNÉLIDES.

TON (du lat. *tonus*, du gr. τόνος). En Musique, ce mot a plusieurs sens :

1° Il se prend pour un intervalle qui caractérise le système et le genre *diatonique* (*Voy.* ce mot); c'est, p. ex., la mesure de l'intervalle qui existe entre *ut* et *ré*, *ré* et *mi*, etc. En ce sens, il y a deux sortes de tons, le *ton majeur* et le *ton mineur :* dans le 1er, la tierce est composée de deux tons; dans le 2e, d'un ton et d'un demi-ton. On appelle *demi-ton* ou *semiton* la moitié d'un ton : il y a dans la gamme un demi-ton du *mi* au *fa*, et un autre du *si* à l'*ut*.

Un ton est dit *naturel* toutes les fois qu'il n'est pas altéré par un accident, tel qu'un *dièse* ou un *bémol. Voy.* ces mots.

2° On appelle aussi *ton* le degré d'élévation, de gravité ou d'acuité que prennent les voix ou sur lequel sont montés les instruments pour exécuter la musique : c'est en ce sens que l'on dit que le *ton* d'un piano, d'une harpe, est trop haut ou trop bas.

3° Enfin *ton* se prend pour une règle de modulation relative à une note ou corde principale que l'on appelle *tonique :* il se dit alors de la gamme que l'on adopte pour un air, pour un morceau de musique et qui prend son nom de la note où elle commence : *ton d'ut*, *de ré*, *de mi*, etc. Comme notre système est composé de 12 cordes ou sons différents, chacun de ces sons peut servir de fondement à un ton, c.-à-d. en être la *tonique*, ce qui donne d'abord 12 tons; et, comme le mode majeur et le mode mineur sont applicables à chaque ton, ce sont 24 modulations dont notre musique est susceptible sur ces 12 tons. La note principale du ton étant appelée *tonique*, les autres notes de la gamme ont aussi reçu des dénominations particulières. Ainsi dans le ton d'*ut*, *ut* est la *tonique; ré*, la *sus-tonique; mi*, la *médiante; fa*, la *sous-dominante : sol*, la *dominante ; la*, la *sus-dominante; si*, la *note sensible.*

Les *tons de l'Église* sont les diverses manières de moduler le plain-chant sur telle ou telle finale prise dans le nombre prescrit, en suivant certaines règles admises dans toutes les églises où l'on pratique le chant grégorien. On compte 8 tons réguliers, dont 4 *authentiques* ou principaux, et 4 *plagaux* ou collatéraux. Les *tons authentiques* sont ceux où la tonique occupe à peu près le plus bas degré du chant; les *tons plagaux*, ceux où le chant descend trois degrés plus bas que la tonique. *Voy.* PLAIN-CHANT, AUTHENTIQUE et PLAGAL.

Dans le Cor et la Trompette, on donne le nom de *tons* à des tubes que l'on ajoute à ces instruments, et dont le développement plus ou moins grand hausse ou baisse le ton général, de manière à fournir des gammes en *ut*, en *ré*, en *mi*, etc.

En Médecine, le *ton* est l'état de tension ou d'élasticité naturel à chaque organe dans l'état de santé.

En Peinture, on nomme ainsi la nature des teintes, leurs différents degrés de force ou d'éclat.

TON. En termes de Marine, c'est la partie du mât comprise entre les barres de hune et le chouquet, et où s'assemblent par en haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur, et cela par le moyen du chouquet; et, par en bas, le pied du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée *clef*.

TONALITÉ, se dit, en Musique, de la propriété caractéristique d'un *ton*, ainsi que de la qualité d'un morceau écrit dans un ton bien déterminé. La *note sensible* et l'*accord parfait* déterminent la tonalité d'un morceau. — On appelle aussi *tonalités* les diverses manières de combiner les sons musicaux et d'en former un système de musique : le système musical des Grecs, le plain-chant, la musique moderne sont autant d'exemples de ces combinaisons.

TONDAGE, TONDEUSE. On appelle *tondage* l'opération qui consiste à *tondre* le poil des draps aussi également et aussi ras qu'il est possible sans découvrir le tissu. Elle se fait soit à la main, avec de grands ciseaux à ressort appelés *forces*, soit avec une machine spéciale dite *tondeuse*. — *Voy.* TONTE.

TONDIN (de l'ital. *tondino*). C'est, en Architecture, une petite baguette ou astragale placée au bas des colonnes. — Les Plombiers et les Facteurs d'orgues nomment ainsi de gros cylindres de bois dont ils se servent pour former et arrondir leurs tuyaux.

TONICITÉ (de *ton*). Stahl et plusieurs physiologistes anciens ont employé ce mot pour exprimer l'activité continue de tous les éléments du corps, laquelle constitue la vie même. Aujourd'hui, le mot *tonicité* s'emploie dans trois cas : appliqué aux tissus en général, il est synonyme d'*élasticité ;* appliqué au tissu musculaire (*T. musculaire*), il exprime l'état de demi-activité dans lequel, même pendant le repos, les muscles sont maintenus par l'influx nerveux ; appliqué aux vaisseaux (*T. artérielle*), il exprime l'état intermédiaire entre le relâchement et la contraction active des artères résultant encore de l'activité nerveuse continuelle pendant la vie.

TONIQUE, se dit, en Médecine, des substances, aliments ou médicaments qui ont la faculté de rendre de la tonicité aux tissus et de la force aux organes. On distingue : les *T. astringents*, comme le tannin, le cachou, le ratanhia, la gomme-kino, l'alun, les acides, etc.; les *T. analeptiques* ou *fortifiants :* tels sont surtout, parmi les aliments, les viandes rôties, les vins généreux, et parmi les médicaments, les ferrugineux, et les *T. névrosthéniques*, tels que les substances végétales amères, comme la gentiane, le houblon, le quinquina, le quassia, le simarouba, etc.

En Musique, on nomme *tonique* la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode : c'est la première note de la gamme du ton dans lequel est composé un morceau de musique : *ut* est la tonique dans le ton d'*ut*. Tous les airs finissent communément par cette note, surtout à la basse. *Voy.* TON.

Accent tonique. Voy. ACCENT.

TONKA, amande du Coumarou. *Voy.* FÈVE TONKA.

TONLIEU (du lat. *telonium*, du gr. τελώνιον, bureau du receveur d'impôt). Dans l'ancien Droit coutumier, ce mot se disait : 1° du droit seigneurial qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché; 2° du droit perçu sur les marchandises à l'entrée des villes.

TONNAGE, capacité d'un navire calculée par le nombre de *tonneaux* (*Voy.* ce mot) qu'il peut contenir. On détermine le tonnage des navires au moyen du *jaugeage*. D'après la loi du 12 nivôse an II, ce tonnage est calculé comme il suit : on ajoute la longueur du pont, prise de tête en tête, à celle qui s'étend de l'étrave à l'étambot ; on déduit la moitié; on multiplie le reste par la plus haute largeur du navire au maître-bau, et le produit ainsi obtenu par la hauteur de la cale et de l'entre-pont; enfin on divise le tout par 94. Si le bâtiment n'a qu'un pont, on prend la plus grande longueur du bâtiment, on multiplie cette longueur par la plus grande largeur du navire au maître-bau, et le produit par la plus grande hauteur, puis on divise le tout par 94.

Dans les ports, les navires payent un *droit de tonnage*, dit aussi *droit de tonnelage*, qui est proportionné à leur capacité. Ce droit est dû par le seul fait de l'entrée du navire dans le port, sa station ne fût-elle que de quelques heures.

TONNE (orig. inc.) grand tonneau, plus grand et plus renflé par le milieu que le tonneau ordinaire. *Voy.* TONNEAU et TONNELAGE.

Tonne ou *Tonneau métrique*, unité de poids égale à 1000 kilogrammes et qui représente le poids d'un mètre cube d'eau. Elle est employée dans les chemins de fer et la navigation maritime et fluviale, pour l'évaluation des poids considérables, comme le poids d'un bloc de pierre ou d'une masse de marchandises, pour le jaugeage d'un vaisseau, etc. — En Angleterre, le *tonneau de mer* est de 20 quintaux de 112 livres et équivaut à 1015 kilogr. En Russie, il vaut 982 kilogr., 8.

Les Marins donnent aussi le nom de *tonne* : 1° à une sorte de grosse bouée, en bois ou en tôle, qu'on fixe sur les écueils à l'entrée des ports et des rivières, pour en indiquer les passes ; 2° à une embarcation sans mât, en usage sur la côte de Malabar, et que l'on meut à l'aide de pagayes.

Tonne d'or, se dit d'une somme d'argent dont la valeur varie suivant les pays. La tonne d'or est de cent mille florins en Hollande ; elle est de cent mille thalers en Allemagne.

TONNE, *Dolium*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Cassidées; coquille spirale, mince, ventrue et globuleuse, dont l'ouverture large et oblongue est échancrée en avant, et dont tous les tours sont recouverts de sillons parallèles. Ces coquilles appartiennent aux régions chaudes; elles ont des représentants fossiles dans l'étage falunien. — *Tonne* est aussi le nom vulgaire de diverses coquilles appartenant aux genres *Volute*, *Trochus*, *Cérite*, etc.

TONNEAU (de *tonne*), se dit, en général, de toutes sortes de vaisseaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds et reliés de cercles, ayant à peu près la forme de deux cônes tronqués égaux, réunis par leurs grandes bases, et servant à mettre des marchandises, comme vins, eaux-de-vie, huile, miel, pruneaux, etc. Dans le Commerce des vins, on appelle spécialement *tonneau* une mesure plus grande que le *muid* et la *feuillette*, et plus petite que la *pipe*, dont la capacité varie suivant les lieux. — Malgré la diversité de forme et de dimensions des tonneaux dont on se sert en France dans le commerce des liquides, ces dimensions sont réglées de telle sorte qu'à l'intérieur, la longueur du fût, le plus grand diamètre et celui de chacun des fonds soient toujours entre eux comme les nombres 21, 18, 16. M. Fournerie (*Application du système métrique à la tonnellerie*) a démontré qu'on peut construire, par les procédés ordinaires, des tonneaux de même forme que ceux qui sont usités, et dont les contenances seraient toujours des multiples décimaux du litre.

Tonneau de mer, mesure pour le jaugeage des navires. Elle avait été fixée, par l'ordonnance de 1681, à une contenance de 42 pieds cubes ($1^{mc},44$), évaluée à un poids de 20 quintaux, ou 2000 livres (env. 979 kilogr.). C'est d'après cette mesure que l'on a calculé longtemps la capacité des bâtiments de commerce (*Voy.* TONNAGE). Aujourd'hui, on se sert du *tonneau métrique* qui vaut 1000 kilogr. (*Voy.* TONNE). — Le tonneau sert à régler le prix du fret des marchandises, comme il est dit dans le Code de commerce : « Le fret d'un bâtiment peut avoir lieu au tonneau » (art. 286).

Tonneau se dit aussi d'un jeu composé d'une machine de bois, ronde ou carrée, à peu près de la hauteur d'un tonneau, et percée au-dessus de plusieurs ouvertures dans lesquelles on cherche à jeter de loin des palets de cuivre, pour gagner un certain nombre de points. On ne joue guère à ce jeu qu'à la campagne ou chez les marchands de vin.

TONNELAGE se dit pour *tonnage*. *Voy.* ce mot. On nomme *marchandises de tonnelage* les marchandises liquides qui se mettent dans des futailles, ou les marchandises sèches qu'on encaisse dans des tonneaux, comme la cassonade, les drogues, etc.

TONNELLE. Outre les berceaux de verdure, on appelle ainsi un filet en forme de tonneau ouvert dont on se sert pour prendre les perdrix.

TONNELLERIE, TONNELIER. L'industrie du *tonnelier* consiste dans la fabrication des tonneaux, barils, futailles, muids, cuves, cuviers, seaux, baquets, barattes, etc., et, en général, de toute espèce de vaisseaux formés de bandes de bois qu'on nomme *douves*, et qui sont reliées entre elles par des cercles en bois ou en fer. Les douves sont plus étroites sur la surface interne que sur celle du dehors, pour que leur juxtaposition soit plus facile et plus solide. Pour monter un tonneau, l'ouvrier commence par amoindrir la largeur des douves à leurs deux extrémités : cette opération difficile se fait au moyen d'une grosse varlope dite *colombe ;* il assemble ensuite les douves ainsi préparées au moyen d'un cercle en fer à vis qui les maintient pendant qu'il place à l'un des bouts deux cercles en bois; il exécute la même opération à l'autre extrémité, après avoir fait prendre aux douves la courbure nécessaire en brûlant quelques copeaux dans l'intérieur; puis à l'aide d'un rabot armé d'une petite scie et d'une plaque de fer qui porte sur le bout des douves, il pratique une rainure, dite *jable*, qui doit recevoir le fond de la pièce. Il perce ensuite la *bonde*, que ferme un bouchon de bois, et relie soigneusement la futaille. — Les départements où s'exerce le plus activement cette industrie sont ceux de l'Yonne, du Loiret, de la Côte-d'Or, du Gard, de l'Hérault, etc., pour les vins; du Calvados, pour les cidres. Il existe des tonnelleries mécaniques à Nuits (Côte-d'Or), à Givry (Saône-et-Loire), à Paris, etc. — Voir Desormeaux, *Manuel du tonnelier*.

TONNERRE (du lat. *tonitru*), bruit éclatant qui accompagne la foudre et qui est ordinairement précédé par un éclair : c'est la vibration de l'air ébranlé par l'effet du passage de la foudre. Dans le langage vulgaire, on confond ordinairement le tonnerre avec la foudre (*Voy.* FOUDRE et PARATONNERRE). On doit à M. Arago une excellente *Notice sur le tonnerre*.

Les Armuriers donnent le nom de *tonnerre* à l'endroit du canon d'un pistolet ou d'un fusil où se met la charge : les armes dont le tonnerre n'est pas renforcé sont sujettes à crever.

TONOMÈTRE (du gr. τόνος, ton, et μέτρον, mesure), série de diapasons échelonnés de 8 en 8 vibrations. Pour trouver le nombre de vibrations d'une note, on cherche les deux diapasons qui s'en rapprochent le plus au-dessus et au-dessous et en comptant le nombre des battements qu'ils donnent avec cette note, on obtient le nombre cherché. Cette méthode est due à Scheibler.

TONSILLAIRE (du lat. *tonsillæ*, amygdales), ce qui a rapport aux amygdales. On appelle *artère tonsillaire*, une artère qui se distribue à la langue et aux amygdales; *angine tonsillaire*, l'*amygdalite* (*Voy.* ce mot). — Le sécateur de Fahnestock dont on se sert pour la résection des amygdales est quelquefois appelé *tonsillitome*.

TONSILLES. *Voy.* AMYGDALES.

TONSURE (du lat. *tonsura*), se dit et de la couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, prêtres, etc., en leur rasant une partie des cheveux, et de la cérémonie religieuse par laquelle on donne la tonsure : c'est le premier degré de la cléricature; il est antérieur aux ordres. La tonsure est donnée par l'évêque ; l'âge auquel on peut la recevoir varie selon les diocèses ; généralement, on ne peut être tonsuré avant 14 ans. Tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, doivent porter la tonsure. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres, sa tonsure devient plus large ; celle des prêtres est la plus grande de toutes : d'après le rituel romain, la tonsure du prêtre doit avoir 8 centimètres de diamètre ; celle du diacre, 6 ; celle du sous-diacre, 4,5 ; celle du minoré, 4 ; celle du simple tonsuré, 3,2 ; la tonsure du pape occupe presque toute la partie antérieure de la tête. — On distinguait jadis : la *T. romaine* ou *de St-Pierre*, partielle et circulaire : c'est celle qui aujourd'hui est généralement adoptée ; la *T. grecque*, qui s'étendait sur toute la tête, et la

T. de St-Paul ou *T. écossaise*, qui allait d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête.

Dans l'origine, c'était une marque d'humiliation ou même d'infamie que d'avoir la tête tondue ou rasée. Chez les Francs, on rasait les princes incapables de succéder au trône. *Voy.* CHEVELURE.

TONTE (de *tondre*). *Tonte des animaux domestiques.* Elle n'a pas seulement pour objet la récolte du poil ou de la laine (*Voy.* TOISON); c'est aussi une opération utile au point de vue hygiénique. On tond certains chiens au poil long et frisé, les chevaux au printemps pour les débarrasser de leur robe d'hiver, les bœufs de travail ou à l'engrais qu'il serait trop long de panser. Pour ces derniers, comme pour les chevaux, l'opération se fait assez rapidement à l'aide d'une *tondeuse mécanique:* une des meilleures en ce genre est la *tondeuse Nabat*.

Tonte des arbres. *Voy.* ÉLAGAGE.

TONTINE (de l'inventeur Lor. *Tonti*), association financière par laquelle plusieurs personnes mettent en commun un fonds destiné à être réparti, à une époque déterminée, entre les survivants, avec la part des décédés et les intérêts accumulés. — On étend quelquefois le nom de *tontine* à toute opération financière basée sur la durée de la vie humaine, telles que rentes viagères, remboursement sous forme d'annuités viagères de rentes perpétuelles, assurances en cas de mort.

Tontines de l'État. Les États ont eu souvent recours aux tontines pour faciliter l'emprunt des sommes dont ils avaient besoin en offrant aux prêteurs des chances de bénéfices considérables en cas de survie. La première application en fut essayée en France, en 1653, par Mazarin, dont l'édit, du reste, ne put être exécuté, le parlement ayant refusé de l'enregistrer : l'idée en avait été suggérée au cardinal par le Napolitain Lorenzo *Tonti*. En 1689, Louis XIV ouvrit une tontine de 1 400 000 livres de rentes, qui ne finit qu'en 1726 ; huit ou neuf autres suivirent jusqu'en 1759; mais ce mode d'emprunt ayant été jugé trop onéreux pour l'État, il fut interdit pour l'avenir par une déclaration du 21 nov. 1763 et par un arrêt du conseil de 1770. L'établissement des tontines par l'État a été également fait à plusieurs reprises en Angleterre, de 1692 à 1789.

Tontines privées. Les deux plus célèbres qui aient été fondées en France au dernier siècle sont la *Compagnie royale d'assurances*, autorisée le 3 novembre 1787, et la *Caisse Lafarge*, dont le projet avait été repoussé par Louis XVI, et qui ne fut ouverte qu'en 1791. Ces entreprises eurent, dans le principe, un grand succès ; mais, établies sur des calculs erronés, elles amenèrent les plus tristes déceptions; leur situation devint tellement déplorable qu'un décret du 25 mars 1809 les mit en gérance, et défendit à l'avenir l'établissement d'aucune tontine sans l'autorisation préalable du gouvernement. Ce ne fut qu'en 1816 qu'une compagnie de ce genre osa s'adresser de nouveau à la confiance du public (*Voy.* ASSURANCES); depuis, un grand nombre d'associations tontinières se sont formées en France, en Angleterre et en Allemagne; quelques-unes seulement offrent toutes les garanties désirables. Les tontines ont été soumises, en France, à la surveillance de l'État par l'ordonnance du 12 juin 1842 et le décret du 16 janvier 1854.

TONTISSE, se dit, dans les fabriques de drap, de l'espèce de bourre qui résulte du tondage des draps. On fait avec cette tontisse, réduite en poussière, des papiers de tenture dits *veloutés*.

TONTURE, se dit soit du poil que l'on tond sur les draps, soit des branches et des feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc., quand on les ébarbe.

En termes de Marine, la *tonture* est la courbure que l'on donne aux ponts des navires en en relevant un peu les extrémités. En même temps qu'elle donne plus de grâce au bâtiment, elle procure aux eaux un écoulement vers le milieu du pont.

TOPAZE (du lat. *topazus*), pierre précieuse assez estimée ; chimiquement, c'est de l'alumine fluosilicatée [$3\ddot{\bar{A}}l^2\ddot{S}i + \ddot{\bar{A}}l(SiFl^6,^2)$]. La topaze se présente toute cristallisée ou sous forme cristalline : ses cristaux sont des prismes rhomboïdaux droits diversement modifiés, terminés par des pointements et clivables parallèlement à l'axe. Elle est généralement incolore, jaune ou rose; cependant certaines variétés sont vertes ou bleues. Elle est transparente ou translucide, d'un éclat très-vif, raye le quartz et pèse 3,5. — Les bijoutiers emploient surtout les variétés jaune pur, ou orange rougeâtre. Les échantillons qui possèdent cette dernière couleur, soit naturellement, soit parce qu'ils ont été soumis à l'action du feu, prennent le nom de *topazes brûlées*. On trouve la topaze dans les granits ou dans les filons, au Brésil, en Saxe, en Sibérie, en Suède, etc.

A côté de la topaze, il faut placer la *Picnite*, qui est aussi un fluosilicate d'alumine [$3\ddot{\bar{A}}l^2\ddot{S}i + (SiFl^6)^2$]. Elle se présente en fibres accolées simulant des prismes hexagonaux. Elle est blanchâtre, verdâtre ou rougeâtre, et à peine diaphane. On la trouve dans les filons en Saxe, en Bohême, en Norwége, etc.

Topaze orientale, variété de *Corindon*. *Voy*. ce mot.

La Topaze était la deuxième pierre du premier rang sur le rational du grand prêtre des Juifs. On y gravait le nom de la tribu de *Siméon*.

TOPAZOLITE, variété de Grenat. *Voy.* GROSSULAIRE.

TOPHUS (du lat. *tofus*), ou *Concrétions tophacées*, concrétions osseuses qui se trouvent chez les goutteux. *Voy.* CONCRÉTION et GOUTTE.

TOPINAMBOUR, *Helianthus tuberosus*, vulg. *Crompire*, *Artichaut du Canada*, *Poire de terre*, plante alimentaire de l'Amérique méridionale, de la famille des Composées et du genre Hélianthe : tige haute de 1m50 à 3m; feuilles éparses, opposées ou ternées, très-rudes au toucher; fleurs jaunes, petites, terminales; racines tuberculeuses. Les tubercules des topinambours ressemblent à des pommes de terre allongées; leur peau est brune, leur chair blanche; leur saveur se rapproche de celle des artichauts, et leur contexture de celle de la rave. On les mange cuits et assaisonnés de diverses manières; tous les bestiaux les recherchent avec avidité : on les donne surtout aux vaches et aux brebis, dont ils augmentent le lait. Les feuilles, vertes ou sèches, donnent un bon fourrage : les tiges fournissent des rames pour les pois et les haricots. — Le topinambour est connu en Europe depuis le milieu du XVIIe siècle.

TOPIQUE (du gr. τοπικός, local). En Médecine, on appelle *topique*, *remède topique*, tout médicament local qu'on applique à l'extérieur; on distingue : les *T. liquides* (lotions, fomentations, etc.), les *T. mous* ou *malagmas* (cataplasmes, sinapismes, emplâtres, onguents), les *T. solides* (moxas, cautères, sachets, etc.).

En Rhétorique, les anciens désignaient sous le nom de *Topiques* des traités sur les *lieux communs* (en grec τόποι), d'où l'on tire des arguments. On a des *Topiques* d'Aristote et de Cicéron.

TOPOGRAPHIE (du gr. τοπογραφία). C'est, en Géographie, la description exacte et détaillée d'un lieu, d'un canton particulier : on l'oppose à la *chorographie*, qui est la description générale d'une province, d'une contrée. La *topographie* est aussi l'art de décrire un lieu et d'en lever le plan. Il y a, dans le cadastre, des employés chargés de la confection des *cartes topographiques* (*Voy.* CARTES). Il y a aussi dans le génie militaire un corps d'officiers auquel appartient cet emploi, et que l'on nomme *ingénieurs-géographes* ou *topographes*. La topographie est enseignée dans les Écoles militaires. — Consulter : Puissant, *Cours de topographie*, et A.-M. Perrot, *Modèles de topographie*.

TOPOLOGIE (du gr. τόπος, lieu, et λόγος, discours), mémoire locale. *Voy.* MNÉMONIQUE.

TOQUE (de l'ital. *tocca*), sorte de chapeau rond et sans bords, recouvert de drap, de velours, de soie.

quelquefois orné de galons ou de torsades en or ou en argent : c'est la coiffure ordinaire des juges, des avocats et des membres de l'Université. *Voy.* aussi BONNET et MORTIER.

En Botanique, on appelle *Toque* une espèce de Scutellaire (*Scutellaria galericulata*); — en Zoologie, un Singe du genre *Macaque*.

TORCHE (du lat. vulg. *tortiare*, de *tortus*, tordu), flambeau grossier fait avec de la grosse corde enduite de résine ou de cire, ou consistant simplement en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de cire ou de suif. Chez les anciens, les *torches* étaient l'accessoire obligé de toutes les cérémonies religieuses; on s'en servait aussi dans la célébration des obsèques et dans celle des hyménées; elles étaient aussi un des attributs des Furies. Aujourd'hui, on ne fait plus guère usage de torches que dans certaines cérémonies funèbres ou pour éclairer soit des travailleurs, pendant la nuit, dans les incendies p. ex. ou pour quelque réparation urgente dans les rues, soit quelque cortége, surtout pendant les fêtes du carnaval.

Dans l'Industrie, on nomme *torches*: 1° une sorte de résine qui fait la poix des cordonniers ; 2° les paquets de fil de fer pliés en rond ; 3° l'assemblage des cerceaux qui retiennent les douves d'un tonneau; 4° les nattes de paille avec lesquelles les maçons protégent les pierres qu'ils transportent.

TORCHE-NEZ, corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure d'un cheval méchant, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On s'en sert pour ferrer les chevaux rétifs.

TORCHEPIN, espèce de *Pin*, le *Pinus mugho*.

TORCHEPOT, nom vulg. de la *Sittelle* d'Europe.

TORCHÈRE (de *torche*), se dit : 1° d'un vase de fer percé à jour, et placé au bout d'un long manche, dans lequel on place des matières combustibles destinées à éclairer momentanément une place, une cour, une rue, où l'on fait des réparations; 2° d'une espèce de grand guéridon dont le pied est triangulaire et dont la tige enrichie de sculptures soutient un plateau disposé pour porter un luminaire.

TORCHIS, espèce de mortier fait de terre grasse détrempée, mêlée et comme *tordue* avec de la paille coupée, pour garnir les panneaux des cloisons et les planchers des granges et des métairies : on dit aussi *bousillage* et *bauche*.

TORCOL, *Yunx*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, famille des Picidés, renferme des espèces propres à l'Europe et à l'Afrique. Le *Torcol d'Europe* (*Y. torquilla*) a les parties supérieures d'un cendré roux, tacheté de brun et de noir; la gorge et le devant du cou roussâtre avec de petites raies transversales, et le reste des parties inférieures d'un blanc roussâtre, parsemées de taches brunes. Cet oiseau a l'habitude de tourner la tête de manière à avoir le *cou* comme *tordu*, lorsque quelque chose l'effraye ou l'affecte subitement. Il vit solitaire et se nourrit d'insectes et surtout de fourmis qu'il cherche en grimpant le long des arbres; son chant est un sifflement aigu et monotone.

TORDEUSES, *Tortrices*, nom donné, en Entomologie, aux chenilles qui ont l'habitude de *tordre* et de rouler les feuilles des plantes pour s'en faire une sorte de fourreau où elles opèrent leur métamorphose. Telles sont les chenilles du genre *Pyrale*.

TORDYLE, *Tordylium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, renferme des herbes annuelles, à feuilles ailées et alternes ; à fleurs blanches ; à fruits comprimés, orbiculaires, ou ovales, entourés d'un rebord blanc, épais, calleux et crénelé. Le *T. majeur* (*T. maximum*), qui croît dans l'Europe méridionale et la Syrie, s'élève à plus de 1^m : il a des fleurs blanches, teintées de rouge ; le *T. officinal* (*T. officinale*), vulg. *Séseli de Crète*, abonde dans les champs du midi de la France : sa racine et ses graines passent pour carminatives et diurétiques.

TORE (du lat. *torus*, corde), terme d'Architecture, désigne une grosse moulure ronde, décorant les bases des colonnes. On appelle *T. inférieur* le plus gros tore d'une base attique ou corinthienne, et *T. supérieur*, le plus petit ; *T. corrompu*, un tore dont le contour est semblable à un demi-cœur.

En Géométrie, on appelle *tore* le solide engendré par un cercle tournant autour d'un axe situé dans son plan et qui ne le rencontre pas. Le tore représente assez exactement la figure qu'on obtiendrait en contournant un cylindre circulairement en forme d'anneau.

En Botanique, c'est le réceptacle cylindrique de certains fruits (Magnolias). *Voy.* TORUS.

TORÉADOR. *Voy.* TAUREAU.

TOREUTIQUE (du gr. τορευτική, art de ciseler). Ce mot a été employé chez les anciens pour désigner la sculpture en général, ou l'art du fondeur, ou celui de travailler en relief le bois, l'argent ou le bronze.

Aujourd'hui, on donne spécialement le nom de *toreutique* à l'art de faire des statues composées de diverses pièces assemblées en bois, en pierre ou en métal, soit coulé, soit repoussé au marteau. Phidias y excella. *Voy.* GREC (ART).

TORMENTILLE, *Tormentilla*, genre de la famille des Rosacées, considéré par quelques-uns comme une espèce du genre *Potentille* (*Voy.* ce mot), renferme des plantes herbacées vivaces, à feuilles digitées ; à racine épaisse, noueuse et rampante ; à tiges droites, grêles et velues ; à fleurs élégantes. Deux espèces habitent la France : l'une, la *T. élevée*, vit dans les bois et pâturages secs ; l'autre, la *T. rampante*, habite les prairies humides et les lieux ombragés. Leurs racines sont aromatiques et astringentes. On leur a attribué des vertus contre les tranchées (*tormina*).

TORMINAL (ALIZIER), le même que l'*Alizier des bois*, dont l'écorce était vantée contre les coliques (*tormina*) de la dyssenterie. *Voy.* ALIZIER.

TORNADO (c.-à-d. *tourbillon*), vent violent qui règne aux mois de juillet, août et septembre, sur les côtes occidentales de l'Afrique, depuis le Sénégal jusque vers l'équateur. Il s'annonce par un grain nuageux du S.-E., qu'on aperçoit à 25 ou 30 degrés au-dessus de l'horizon. *Voy.* OURAGAN.

TORNATELLE, genre de Mollusques. *Voy.* ACTÉON.

TORON (de *tore*), cordon formé d'une plus ou moins grande quantité de fils de caret tortillés et disposés en un long faisceau ; plusieurs torons forment un cordage (*Voy.* COMMETTAGE). Les torons pour les différents cordages sont désignés par le nombre des fils de caret qu'ils contiennent.

TORPEDO, nom latin de la *Torpille*.

TORPILLE, *Torpedo*, genre de Poissons, de l'ordre des Plagiostomes, famille des Sélaciens et voisin des Raies, renferme plusieurs espèces remarquaquables par leurs propriétés électriques. Chez ces poissons, l'espace situé entre les nageoires pectorales, la tête et les branchies est rempli de chaque côté par un appareil particulier formé de petits tubes membraneux serrés les uns contre les autres, subdivisés par des cloisons horizontales en petites cellules remplies de mucosité, et animés par une grande quantité de nerfs : c'est dans cet appareil que réside la puissance que possède la torpille d'imprimer une commotion soudaine aux corps qui s'approchent d'elle ou qui la touchent avec la main ou même avec un bâton et de les paralyser. Les torpilles donnent par le même moyen la mort aux poissons et aux animaux dont elles font leur nourriture. — La *Torpille commune* (*T. vulgaris*), nommée aussi *T. Galvani*, *Trémoise* ou *Dormilleuse*, habite la Méditerranée ; elle a le corps roux en dessus, sans aucune tache, avec une bordure noire sur les côtés, le ventre blanc roussâtre et la queue épaisse ; elle a environ $0^m,60$ de long ; sa chair est mollasse et muqueuse ; cependant on s'en nourrit en Italie, mais on rejette l'appareil électrique comme malsain. La *T. unimaculée* a le dessus du corps d'un jaune isabelle,

une seule tache noire sur le dos, avec des étoiles blanches dont le centre est bleu ; elle habite les mêmes lieux que la précédente, mais ses commotions sont moins fortes. La *T. marbrée* a le corps couleur de chair, marbré de brun fauve et comme tigré; son ventre est blanc et rougeâtre. — Les Ichthyologistes modernes considèrent les autres variétés de la Torpille comme autant de genres distincts, qu'ils nomment *Narcine*, *Astrape*, *Temera*, etc.

On a métaphoriquement donné le nom de *torpille* ou de *torpedo* à une sorte de machine infernale dont on fait usage pour garantir contre l'attaque de l'ennemi les abords d'un port de mer, l'embouchure d'un fleuve et même les approches d'une place forte. C'est un baril ou une caisse de tôle contenant de la poudre très-explosible et qui prend feu intérieurement soit par le jeu d'un ressort dont on détermine le temps de la détente, telles sont les *torpilles*, qu'on fixe sous la carène d'un bâtiment pour le faire sauter; soit par l'effet d'un percuteur que le moindre attouchement fait descendre jusqu'à la rencontre d'une amorce fulminante qui fait éclater l'appareil, soit enfin à l'aide d'une pile qu'un fil submergé ou souterrain met en communication avec la torpille. L'idée de cet engin est due à Fulton (1805).

TORQUE (du lat. *torques*, collier), terme de Blason : c'est un bourrelet rond, d'étoffe tortillée, de la couleur des deux principaux émaux de l'écu, qui se place quelquefois pour cimier sur le heaume qui couronne les armoiries.

TORRÉFACTION (du lat. *torrefactio*), opération qui consiste à exposer à sec à l'action du feu des substances solides, végétales ou minérales, soit pour en extraire des principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, ou pour les oxyder, etc. : c'est ainsi qu'on torréfie le café, le cacao, etc. — La torréfaction des minerais, des pyrites, prend le nom de *grillage*. *Voy.* ce mot.

TORRÉLITE, Tantalate hydraté de fer et de manganèse [$2\dot{F}e^2\dddot{T} + \dot{M}n^2\dddot{T}$] : c'est un minéral compacte, noir, dont la densité est 4,80, et qu'on trouve en petites masses, simulant des prismes, à Middleton (Connecticut). — On a donné aussi le nom de *Torrélite* ou *Torreylite* à une substance rougeâtre qui paraît être un silicate d'alumine, de fer, de chaux et de manganèse, et qu'on trouve dans le New-Jersey.

TORRIDE (ZONE). *Voy.* ZONE.

TORS (du lat. *tortus*), ce qui est tordu : c'est dans ce sens qu'on dit : soie *torse*, sucre *tors*.

En Architecture, on appelle *colonne torse* une colonne dont le fût est contourné en spirale, comme celles qui supportent les baldaquins de St-Pierre à Rome et du Val-de-Grâce à Paris. On distingue les colonnes torses *cannelées*, dont les cannelures suivent le contour du fût, dans toute sa longueur; *rudentées*, dont le fût est couvert de rudentures, en manière de câbles ; *ornées*, qui, étant cannelées par le tiers d'en bas, ont sur le reste du fût des branchages et autres ornements ; *évidées*, qui sont faites de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de manière à laisser un vide au milieu. *Voy.* TORSE.

TORSADE (de *tors*), frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux, les draperies, certaines coiffures, etc. — Il se dit aussi des ornements d'or ou d'argent tordus en forme de petits rouleaux, qui servent de marques distinctives des grades pour les épaulettes : les épaulettes de capitaine sont à petites torsades, celles de colonel et de général à grosses torsades.

TORSE (au masculin). Dans les Beaux-Arts, surtout en Sculpture, on appelle ainsi : 1° cette partie du corps qu'on appelle encore le *tronc ;* 2° des statues antiques mutilées, dont les membres et la tête sont brisés : tel est le fameux torse d'Hercule, dit *Torse du Belvédère*, qu'on voit au Vatican à Rome. *Voy.* TORS.

TORSION (du lat. *torsio*). En Physique, *Voy.* ÉLASTICITÉ et BALANCE.

En Chirurgie, la *torsion des artères* est un moyen employé pour remplacer la ligature et rendre plus facile la réunion des plaies. Il a été indiqué par Maunoir, en 1820, et perfectionné par M. Amussat.

TORTELLE, nom vulg. d'une espèce de *Velar*.

TORTICOLIS (du lat. *tortum collum*, cou tors), douleur rhumatismale ou inflammatoire qui a son siége dans les muscles du cou, et qui force le malade à tenir la tête inclinée sur l'un ou l'autre côté, suivant les muscles affectés. Le torticolis a ordinairement pour causes un coup d'air, une fausse position gardée trop longtemps, etc. ; il se guérit de lui-même au bout de quelques jours.

TORTILE (du lat. *tortilis*), se dit, en Botanique, des parties des plantes qui se contournent naturellement en spirale, comme les vrilles de la Vigne, les feuilles du Gymnostome tortile, etc.

TORTILLARD (de *tortiller*, du lat. *torticulare*), variété de l'*Orme ordinaire*, qui fournit beaucoup de bois *tordu*, et dont les courbes sont d'un grand usage pour le charronage. *Voy.* ORME.

TORTRIX, nom latin : 1° du Reptile plus connu sous le nom de *Rouleau* (*Voy.* ce mot) ; 2° de la *Pyrale*, insecte Lépidoptère dont Latreille avait fait le type de sa tribu des *Tordeuses*.

TORTUE (du lat. rustique *tortuca*, l'animal aux pieds tordus), *Testudo*. Les *Tortues* sont des Reptiles caractérisés par une *carapace* (*Voy.* ce mot) ou cuirasse osseuse, qui ne laisse passer que la tête, la queue et les pattes, et dans laquelle, chez beaucoup d'espèces, ces parties peuvent rentrer. Cette cuirasse se compose essentiellement du derme ossifié, recouvert extérieurement de plaques épidermiques, qui constituent l'*écaille* (*Voy.* ce mot), et se soudant intérieurement avec les vertèbres et les côtes, aussi bien dans la région sternale (*plastron*) que sur le dos (*carapace* propr. dite) : c'est donc à tort que l'on a dit que la tortue était « un animal retourné » dont le squelette était extérieur. Les machoires des tortues, sans lèvres ni dents, forment un bec corné analogue à celui des oiseaux. — Les zoologistes ont fait des Tortues le 1er ordre de la classe des Reptiles, celui des *Chéloniens*, et ils ont partagé cet ordre en 4 familles : les *Tortues de terre* ou *Chersites*, les *T. de marais*, *Émydes* ou *Élodites*, les *T. de fleuve* ou *Potamides* et les *T. de mer*, *Chélonées*, *Thalassites*, ou *Thalassochéliens*.

I. Les *Tortues de terre*, ou *Tortues* propr. dites, ont des pieds propres à la marche et non à la nage, terminés par des moignons onguiculés ; la carapace bombée et complétement ossifiée, ainsi que le sternum ou plastron. Elles habitent surtout les pays chauds, et se nourrissent de végétaux, de mollusques et d'insectes; elles n'ont besoin que de très-peu de nourriture; pendant l'hiver elles s'engourdissent. Leur allure est d'une lenteur proverbiale ; leur caractère stupide et cependant familier. Les Tortues croissent très-lentement et vivent fort longtemps; elles sont ovipares. — Les espèces principales sont : la *Tortue grecque* (*Testudo græca*), qui habite le midi de l'Europe : elle est longue de $0^m,20$ à $0^m,30$; les plaques de la carapace sont tachetées de noir et de jaune vert ; sa chair sert à faire des bouillons assez estimés ; la *T. bordée* (*T. marginata*), ovale-oblongue, dont les lames marginales offrent deux taches triangulaires, l'une jaune, l'autre noire ; elle est abondante en Morée ; la *T. mauresque* (*T. mauritanica*), qui se trouve dans le Maroc, en Algérie et sur les bords de la mer Caspienne ; la *T. géométrique* (*T. geometrica*), à carapace noire, dont chaque plaque est ornée de lignes jaunes partant d'un disque central de la même couleur : elle se trouve en Asie et en Afrique ; la *T. éléphantine*, qui habite les îles du canal de Mozambique et dont la taille dépasse 1^m ; la *T. carbonnière*, la *T. de Perrault*, la *T. géante*, etc. : quelques-unes de ces dernières pèsent jusqu'à 200 et 250 kilogr.

II. Parmi les *Tortues de mer*, on remarque : la *Tortue franche* (*T. mydas*), ou *T. verte* : elle se

distingue à sa carapace glacée de couleur verdâtre et plus ou moins marbrée, et aux plaques hexagones de son dos ; elle atteint 2m de long sur 1m,50 de large ; on la trouve dans l'Atlantique : la femelle vient à terre pour déposer ses œufs dans le sable, où le soleil les fait éclore ; la *T. imbriquée* (*T. imbricata*), ou *Caret* (*Voy.* ce mot), plus petite que la précédente : elle est particulièrement recherchée pour sa carapace, qui dans l'industrie prend le nom d'*écaille* ; la *Caouanne* (*T. cephalo*), dont l'écaille est divisée en compartiments (*Voy.* CAOUANNE) ; la *T. lyre*, dite aussi *T. à cuir* (*T. coriacea*, *Dermatochelys*, *Sphargis*), qui, au lieu de carapace, a une peau coriace : sa taille atteint quelquefois 2m.

III. Parmi les *Tortues d'eau douce*, on remarque surtout : la *Cistude d'Europe* ou *T. bourbeuse* (*S. orbicularis*) qui vit dans les marais, les étangs et les petits cours d'eau ; elle se nourrit d'insectes, de larves, de petits poissons et d'herbes ; on peut la conserver vivante en lui donnant du pain, des légumes, et en la tenant constamment dans l'eau ; sa chair est bonne à manger (*Voy.* CISTUDE et ÉMYDES) ; la *T. à gueule* ou *Matamata* (*Voy.* ce mot) ; le *Trionyx du Nil*, qui se nourrit de petits crocodiles ; la *T. peinte*, fort jolie espèce ; la *T. à longue queue*, dite aussi *Émysaure* ou *Chélonure*, de l'Amérique du Nord, etc. — On a trouvé en Europe et en Amérique de nombreux débris de tortues fossiles.

TORTUE. Les anciens donnaient ce nom : 1° à une machine de guerre qui consistait en un toit mobile (*pluteus*), couvert de fascines et monté sur des roues, et à l'abri duquel les assiégeants pouvaient s'avancer jusqu'au pied des remparts ; 2° à une manœuvre destinée également à tenter l'escalade d'une place assiégée, ou bien à soutenir le choc de la cavalerie, et dans laquelle tous les soldats, élevant leurs boucliers au-dessus de leur tête et les emboîtant les uns avec les autres, offraient l'aspect d'une écaille de tortue. — Dans les temps modernes, on a aussi donné le nom de *tortue* à une espèce de bombe composée de deux hémisphères de bronze remplis d'artifices.

TORTURE (du lat. *tortura*), *Gêne* ou *Gehenne*, noms donnés tant aux supplices accessoires qu'on infligeait à certains condamnés, qu'aux tourments que l'on faisait subir à un accusé avant et après sa condamnation, pour le forcer à avouer son crime et à nommer ses complices : dans ce dernier cas, la torture s'appelait *question* (*Voy.* ce mot). Les instruments les plus usités pour la *torture* étaient les verges, la roue, le chevalet, etc. ; on brûlait les extrémités des membres avec des torches ardentes, on chaussait les pieds de brodequins qu'on serrait graduellement à l'aide de coins : on versait une grande quantité d'eau dans la bouche du patient : on lui coulait du plomb fondu dans les oreilles, dans les yeux, etc.

La torture a existé chez les Juifs, chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains, en un mot, chez tous les peuples anciens. A Sparte, il était défendu de croire aux déclarations d'un esclave, s'il n'avait été mis à la torture. A Athènes, les citoyens libres ne pouvaient être soumis à la torture quand il ne s'agissait que de crimes privés. Chez les Romains, l'usage de la torture fut fréquent, surtout à l'égard des esclaves et, sous l'Empire, à l'égard des chrétiens. Mentionnée dans les lois barbares, mais restreinte dans son application par la *composition* et les *épreuves judiciaires* (*Voy.* ces mots), la torture s'est maintenue en France et dans la plupart des États de l'Europe presque jusqu'à nos jours. — Consulter sur ce sujet les mémoires et dissertations de Reitemaier, Aug. Nicolas, Nicias Gaillard, etc.

Les anciens Rhéteurs avaient mis la *torture* au nombre des *lieux communs* extrinsèques.

TORULACÉES, famille de Champignons arthrosporés gymnomycètes. Le *Torula cerevisiæ* ou *Levûre de bière*, principal agent de la fermentation de la bière, se présente au microscope en un amas de globules arrondis sans détails intérieurs. On voit bientôt naître à la surface un bourgeon qui grandit, jusqu'à ressembler au globule primitif et qui ensuite se reproduit de même.

TORULEUX (du lat. *torus*, nœud), se dit, en Botanique, des parties des plantes qui sont renflées d'espace en espace sans offrir d'articulations : tels sont les fruits des *Doliques*, des *Arachides*, etc.

TORUS, mot latin pris dans le sens de *couche*, *lit nuptial*, s'emploie en Botanique comme synonyme de *réceptacle* ou de *nectaire*. *Voy.* ces mots.

TOSCAN (ORDRE), en Architecture. *Voy.* ORDRE.

TOTANUS, nom latin scientifique des oiseaux du genre *Chevalier*. *Voy.* ce mot.

TOTIPALMES (c.-à-d. à pieds *entièrement palmés*), nom donné par plusieurs ornithologistes aux oiseaux Palmipèdes, dont tous les doigts sont réunis dans une seule membrane : tels sont les genres *Pélican*, *Cormoran*, *Fou*, *Frégate*, *Anhinga* et *Phaëton*.

TOUAGE (de l'angl. *to tow*, remorquer), terme de Marine, désigne l'action de *touer*, c.-à-d. de faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble, dit *touée* (*Voy.* ce mot), à force de bras ou au moyen d'un cabestan. A l'aide du *touage*, on fait entrer un bâtiment dans un port ; on lui fait remonter une rivière ; on le fait changer de place quand on veut l'approcher ou le reculer de quelque lieu : pour cela, on tire du rivage des cordes fixées au vaisseau, ou bien l'on tire du vaisseau des cordes amarrées à terre ou à une ancre mouillée. Sur les rivières, on pratique le *touage à la vapeur*, au moyen d'une chaîne noyée que la machine soulève et tourne autour d'un treuil. Par ce moyen un *bateau-toueur* peut traîner à sa suite un grand nombre de bateaux chargés.

TOUCAN, *Ramphastos*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, renferme des espèces propres à l'Amérique méridionale, caractérisées par un bec énorme, presque aussi long et aussi gros que le corps, dentelé sur le bord des mandibules, très-léger et celluleux intérieurement et par une langue longue, étroite et barbelée. Les Toucans vont par petites troupes : leur vol est lourd et pénible. Ils vivent de fruits, d'insectes, d'œufs de petits oiseaux. Leur plumage est noir ou vert, avec des couleurs vives, rouges, blanches ou jaunes sur la gorge, la poitrine et le croupion : on employait jadis les plumes et les peaux de ces oiseaux pour des broderies et des espèces de tapis. — On distingue : 1° les *Toucans propr. dits*, tels que le *T. de Para*, à plumage noir, le *T. du Brésil*, le *T. caréné*, le *T. piscivore*, etc. ; 2° les *Aracaris* (*Pteroglossus* d'Illiger).

Toucan ou *Oie d'Amérique*. *Voy.* CONSTELLATIONS.

TOUCHAUX, nom donné, en Docimasie, à un petit morceau d'or dont le titre a été fixé et qui sert à faire les essais avec la *pierre de touche* (*Voy.* ce mot). On fait, sur cette pierre, une trace de quelques millimètres avec l'alliage à examiner, puis on mouille le trait avec une barbe de plume trempée dans une dissolution d'eau-forte ; celle-ci dissout le cuivre, et laisse un trait d'or plus ou moins large suivant le titre de l'alliage ; on fait ensuite des épreuves comparatives avec des touchaux. Les touchaux des orfèvres sont à cinq titres différents, savoir : 583, 625, 667, 708 et 750 millièmes. *Voy.* ESSAI.

TOUCHE. Dans les instruments à clavier, dits aussi *instruments à touches*, comme le piano, le clavecin, l'orgue, la vieille, etc., les *touches* sont les leviers sur lesquels les doigts agissent pour faire parler les notes : ordinairement les *touches* destinées aux notes de la gamme naturelle d'*ut* sont blanches ; celles qui sont destinées aux notes diésées ou bémolisées sont noires. Dans la guitare, les *touches* sont les filets saillants, d'ivoire ou de métal, qui traversent le manche, et qui marquent les positions où il faut mettre les doigts pour former les diverses intonations. Dans les instruments à archet, on nomme *touche* la partie supérieure du manche recouverte en ébène, et sur laquelle les doigts appuient les cordes pour varier également les intonations.

Dans la Docimasie, on nomme *touche* l'épreuve que l'on fait de l'or et de l'argent avec la *pierre de touche*. *Voy.* PIERRE DE TOUCHE et TOUCHAUX.

TOUCHER ou TACT, l'un des cinq sens, celui qui nous fait connaître les qualités *palpables* des corps. Souvent on dit indistinctement *tact* et *toucher*; cependant le *tact* est plutôt l'état passif de notre corps, celui dans lequel il reçoit simplement l'impression des objets extérieurs; le *toucher* en est l'état actif, celui dans lequel il s'exerce sur les objets en les parcourant, en les palpant. — Chez l'homme, le *toucher* réside surtout dans la *main* (*Voy.* ce mot). Chez les animaux, il réside plus particulièrement dans d'autres parties du corps : la trompe de l'éléphant, les lèvres du cheval et des ruminants, le nez du chien, la queue de certains singes, le bec des oiseaux, etc., sont pour ces animaux les organes du toucher.

Le *toucher* est le plus important des cinq sens : c'est lui qui nous fait connaître les qualités essentielles des corps (*Voy.* PERCEPTION); il contribue à l'éducation de la vue en associant les couleurs aux formes et aux distances; il corrige les erreurs de ce sens et peut même y suppléer dans une certaine mesure, comme on l'observe dans les aveugles-nés. Quelques philosophes ont même prétendu ramener tous les autres sens au seul toucher. — Consulter : Bilfeld-Lefèvre et Gerdy, *Recherches sur le tact*.

TOUE (de *touage*), embarcation plate, faite de planches de sapin assemblées avec des chevilles, et qui sert soit pour remonter une rivière avec un chargement de marchandises, de charbon p. ex., soit pour le service d'un port, ou comme bac.

TOUÉE. C'est, en Marine, une longueur de 120 brasses (200^m env.) : on dit aussi *encâblure*. La *grande touée*, dans les vaisseaux et frégates, est une réunion de trois câbles de même grosseur, fixés sur la plus grosse ancre. Les bâtiments au-dessous ont des *touées* de deux câbles.

TOUGHRA, mot turc, désigne la signature ou chiffre que le sultan fait apposer sur les firmans et en général sur tous les actes émanés de lui.

TOUI, petit oiseau grimpeur du Brésil que l'on range parmi les *Psittacules*. *Voy.* ce mot.

TOUILLE, poisson. *Voy.* LAMIE.

TOUIT, *Pipilo*, oiseau du genre *Tangara*.

TOULINE (de l'angl. *to tow*, remorquer, et *line*, corde), nom donné, en Marine, au cordage au moyen duquel un bâtiment est traîné, lorsque l'absence de vent l'oblige à se faire remorquer. *Voy.* REMORQUE.

TOUPET (du bas-allem. *Topp*, touffe de cheveux), la touffe de cheveux qui est au haut du front. Les Tartares modernes, comme plusieurs peuples de l'ancienne Germanie, se rasent la tête et ne gardent qu'un toupet de cheveux. — Un *faux toupet* est une petite perruque qui ne couvre que le sommet de la tête et qui se confond avec les cheveux naturels : elle est maintenue au moyen de pinces à ressorts qui s'attachent aux cheveux ou qui serrent la tête, ou bien elle est collée sur la tête avec de la gomme.

TOUPIE (orig. germaniq.), jouet de bois bien connu des enfants : il est ordinairement en buis, a la forme d'une poire et est armé d'une pointe de fer sur laquelle on le fait tourner.

Les anciens paraissent n'avoir point connu d'autre toupie que le *sabot*, qu'ils appelaient *turbo* et qu'on fait tourner en le fouettant d'une lanière. Leur *trochus*, dans lequel on a cru longtemps voir la toupie, n'était qu'un cerceau garni de grelots.

Toupie d'Allemagne, grosse toupie creuse et percée d'un côté, qui bourdonne en tournant.

Toupie hollandaise. *Voy.* QUILLE DES INDES.

TOUPIE, nom vulgaire des coquilles des genres *Trochus* et *Turbo*. *Voy.* ces mots.

TOUPIE, machine à fabriquer des *moulures* (*Voy.* ce mot). Elle se compose d'une table à quatre pieds en fonte qui reçoit à son centre un arbre vertical animé d'un mouvement de rotation très-rapide. C'est ordinairement à l'extrémité supérieure de cet arbre que se monte l'outil découpé suivant le contour que l'on veut reproduire sur le bois.

TOUR (au féminin, du lat. *turris*), bâtiment d'une grande hauteur par rapport à la base, de forme ronde ou à pans, qui tantôt flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, tantôt porte la coupe d'un dôme ou surmonte la façade ou le transept d'une église, ou qui s'élève isolé. Les tours prennent, selon leur destination, les noms de *donjon*, *clocher*, *beffroi*, *campanile*, *phare*, etc. — On appelle *tourelle* une petite tour, le plus souvent en encorbellement, qui est placée aux angles d'un bâtiment.

Parmi les tours célèbres, nous citerons : en France, les tours des églises Notre-Dame et St-Sulpice, ainsi que la *tour St-Jacques*, à Paris; la *tour de Montlhéry* (en ruines); la *tour de Cordouan*, à l'embouchure de la Gironde; en Italie, la *tour de Pise* (*torre pendente*), haute de 58^m et inclinée de plus de 4^m; les deux *tours de Bologne* également penchées (*degli Asinelli*, 102^m, et *la Garisenda*, 48^m); en Angleterre, la *tour de Londres*; en Grèce, la *tour octogone* ou *temple des Vents*, à Athènes; en Chine, la fameuse *tour de porcelaine*, à Nankin, etc.

Tour de Babel. *Voy.* BABEL au *Dict. d'H. et de G.*

Au Jeu des échecs, la *tour*, dite aussi *roc*, est une pièce qui se place de chaque côté et à l'extrémité de l'échiquier. Elle marche toujours en carré.

Tours mobiles, machines de guerre en usage chez les anciens. Ces machines étaient des tours en bois, à plusieurs étages et quelquefois très-hautes. Elles étaient portées sur plusieurs roues, par le moyen desquelles on les transportait partout où l'on voulait. On remplissait ces tours de soldats qui s'élançaient sur les remparts des villes assiégées.

TOUR (au masculin, de *tourner*). En Mécanique, on nomme *tour* un *arbre* ou cylindre aux bases duquel on adapte deux *tourillons* ou cylindres de même axe, mais d'un diamètre plus petit, qui reposent sur deux appuis fixes. Le cylindre, en tournant sur ces tourillons, est dans le même cas que s'il tournait autour de son axe considéré comme ligne fixe. La résistance à vaincre est appliquée à une corde qui s'enroule autour du cylindre, tandis que la puissance le fait tourner en agissant, soit tangentiellement à une roue perpendiculaire à l'axe de ce cylindre et invariablement liée avec lui, soit à l'extrémité d'une barre fixée à angle droit sur l'axe du cylindre, soit au moyen d'une *manivelle*, ou levier coudé rectangulairement, dont un des bras est fixé perpendiculairement à l'axe du cylindre, etc. *Voy* TREUIL et CABESTAN.

Dans l'Industrie, un *tour* est une machine dont les *tourneurs* se servent pour façonner en rond le bois, l'ivoire, la corne et même les métaux. Le *tour* diffère des autres machines-outils en ce qu'au lieu de se mouvoir pour aller travailler la matière, c'est au contraire la matière à travailler qui vient ici se mouvoir sur le tranchant ou sur la pointe du tour qui lui sont opposés. Les mouvements du tour sont la rotation et le va-et-vient, soit en hélice, soit rectiligne. On distingue deux sortes de tour, le *T. à pointes* et le *T. en l'air* : le premier se compose d'un établi ou *banc*, sur lequel le tour est monté; de deux *poupées* ou supports armés de pointes entre lesquelles la pièce est saisie; d'un support sur lequel se pose l'outil, enfin d'un mécanisme, tel qu'une pédale ou un archet, à l'aide duquel le mouvement de rotation est transmis à la pièce. Le second n'a qu'une seule poupée à l'extrémité de laquelle la pièce est fixée et qui tourne avec elle, ce qui laisse la pièce libre sur presque toutes ses faces. Le tour à pointes convient surtout aux pièces longues ou à celles qui ne doivent être tournées que dans le sens de leur longueur; le tour en l'air convient aux pièces d'un grand diamètre, présentant peu de saillie et devant être tournées jusqu'à leur centre; il est seul applicable lorsque la pièce doit prendre un mouvement de translation, comme dans les *tours à guillocher* et *à fileter*. Il existe, en outre, une infinité de tours destinés à des

usages spéciaux, comme le *T. ovale*, le *T. carré*, le *T. universel*, et le *T. à portraits*, à l'aide duquel on peut opérer la réduction des bas-reliefs de toute grandeur (*Voy.* SCULPTURE MÉCANIQUE), etc. Enfin on a imaginé des *T. verticaux* pour façonner les matières molles et peu résistantes, comme la terre à potier : ils se composent d'une roue mise en mouvement par le pied de l'ouvrier qui, de sa main, présente à l'action de la roue l'objet à travailler. — Voir de Valicourt, *Manuel du tourneur*.

Les Chaudronniers appellent *tour* une machine qui sert à façonner les chaudrons et les poêlons; les Lapidaires, une machine à laquelle sont attachés certains outils que l'on fait tourner au moyen d'une roue ; les Ciriers, un cylindre tournant sur un arbre monté sur deux pieds, et qui sert à dévider la bougie au sortir de la filière.

Tour d'Espagne, sorte de dévidoir formé de deux pièces de bois verticales dites *pelles* et fixées chacune dans un fort billot de bois. L'écheveau est placé sur toutes les deux, et on les écarte suffisamment pour qu'il soit bien tendu. Près d'une des pelles et sur le même billot est fixé un montant au haut duquel est pratiquée une fourchette qui reçoit à charnière une règle de bois nommée *cicogne ;* l'autre bras de ce levier est chargé à son extrémité d'un poids suffisant pour tenir toujours élevé l'autre bout, auquel est fixé un crochet en verre sur lequel passe le fil que l'on veut dévider. *Voy.* TOURET.

TOUR. On appelle encore ainsi une espèce d'armoire tournante, pratiquée dans l'épaisseur d'un mur, et qui sert, dans les monastères, les hospices d'enfants trouvés, les réfectoires, etc., à faire passer ce qu'on reçoit du dehors ou ce qu'on y apporte, sans avoir besoin d'ouvrir la porte et sans être vu. Dans les couvents de femmes et les hospices, la sœur chargée du service du tour est appelée *tourière*. — Les tours des hospices d'enfants trouvés ont été introduits d'abord par le seul usage dans quelques localités ; ils ont été légalement établis par un décret de 1811; depuis, ils ont été alternativement supprimés et rétablis, mais alors avec quelques réformes. *Voy.* ENFANTS TROUVÉS.

Tour d'échelle, nom donné autrefois à une sorte de servitude qui consistait dans le droit de passer sur la propriété du voisin pour les réparations à faire à une maison ou à un mur contigu. Ce droit n'existe plus qu'en vertu d'un titre ou moyennant indemnité.

TOURACO, *Turacus*, *Corythaix*, *Opœtus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Grimpeurs, renferme des espèces propres à l'Afrique : bec plus court que la tête, fort, large, dentelé; huppe érectile et diversement colorée. Les Touracos sont des oiseaux confiants et curieux, au vol lourd, mais qui sautent avec agilité de branche en branche. Ils se nourrissent de fruits et nichent dans le creux des arbres. On distingue : le *Touraco de Buffon*, de Guinée ; le *T. pauline*, le *T. loury* et le *T. géant*, tous trois du Cap : le *Musophage*, de Sénégambie, qui tire son nom de son goût pour le fruit du Bananier (*Musa*), etc.

TOURAILLE, espèce de fourneau ou d'étuve dans laquelle le brasseur fait sécher le grain, pour arrêter la germination de l'orge destiné à fabriquer la bière. — On appelle *touraillon* le germe séché de l'orge.

TOURBE (de l'allem. *Torf*), charbon fossile dont l'origine ne remonte pas au delà de la période quaternaire, et dont le dépôt se forme encore aujourd'hui dans les marécages de certaines contrées ; elle est le produit de la décomposition et de l'enfouissement au fond des eaux des tiges herbacées ou ligneuses des plantes qui vivent sur les bords de ces marécages. La tourbe est tantôt compacte, tantôt grossière, spongieuse et mélangée de terre ; elle est généralement grisâtre ou roussâtre, brûle facilement avec ou sans flamme, et répand une fumée d'une odeur désagréable. L'analyse de cette substance donne en moyenne : matière ligneuse, 49 ; géine, 12 ; matière résineuse, 4 ; paraffine, 1 ; matière terreuse, 9 ; eau, 13. Par distillation, elle fournit des gaz inflammables et des huiles, et il reste un charbon poreux, connu sous le nom de *tourbe carbonisée*, qu'on obtient aussi en faisant subir à la tourbe une combustion incomplète et qu'on substitue quelquefois au charbon de bois dans les fourneaux de cuisine et dans certaines usines. La tourbe est aussi employée en nature comme combustible dans plusieurs contrées ; mais la mauvaise odeur qu'elle répand empêche son usage de se généraliser. — La tourbe forme dans le nord de la France, en Hollande, en Écosse, des dépôts étendus qui ont souvent une profondeur considérable. Les plus grandes *tourbières* exploitées en France sont celles de la vallée de la Somme, entre Amiens et Abbeville; de la vallée de l'Ourcq, près de Beauvais; de celle d'Essonnes, près de Paris, etc.

TOURBILLON (d'un diminutif du lat. *turbo*), mouvement circulaire et violent que prennent l'eau ou le vent quand ils sont très-agités. *Voy.* CYCLONE et TROMBE.

Tourbillon vital. Voy. NUTRITION.

Système des tourbillons, système imaginé par Descartes pour expliquer les mouvements des corps célestes, et le mécanisme de l'univers. Ce philosophe suppose qu'il existe autour de chaque astre un grand nombre de particules très-petites de matière, disposées en couches sphériques, et qui se meuvent perpétuellement autour de lui comme autour d'un centre commun. Le système des tourbillons est abandonné depuis que Newton a démontré la gravitation universelle. Fontenelle en fut un des derniers défenseurs.

TOURDELLE (du lat. *turdus*), nom vulgaire d'une espèce de *Grive. Voy.* ce mot.

TOURET (de *tour*). En Mécanique, on donne ce nom : 1° à une petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande ; — 2° à une pièce de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis, et dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc. ; — 3° à une roue de fer que les lapidaires emploient pour graver des pierres et des médailles, et qu'ils font tourner avec le pied : cette roue fait mouvoir les outils qui y sont fixés et auxquels on présente la pièce que l'on veut graver.

Touret, sorte de dévidoir ou de rouet à l'usage des cordiers. C'est un cylindre de bois traversé d'un axe de fer, et terminé à ses deux bouts par deux tringles ou planches de bois assemblées en sautoir. Les cordiers roulent dessus le fil de caret à mesure qu'il est fabriqué, afin d'en former de gros pelotons.

TOURETTE, plante crucifère. *Voy.* ARABETTE.

TOURIE, grosse bouteille de grès entourée de paille ou d'osier, dans laquelle on met ordinairement de l'eau-forte ou de l'acide sulfurique. On donne quelquefois à ces sortes de bouteilles les noms de *dames-jeannes* et de *jacquelines*.

TOURIÈRE. *Voy.* TOUR.

TOURILLON (de *tour*). Ce mot se dit, en général, des axes de fer sur lesquels se meuvent les *tours* ou treuils, les bascules, les roues hydrauliques, les cabestans, etc. : c'est un cylindre qui termine un arbre de rotation, et qui est soutenu par un coussinet. — Il se dit particulièrement du gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis.

En termes d'Artillerie, on nomme *tourillons* les deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'une bouche à feu (canon, obusier, mortier), et qui servent à l'assujettir sur son affût.

TOURLOUROU, nom vulgaire donné, dans les Antilles, à un Crustacé du genre *Gécarcin. Voy.* ce mot.

TOURMALINE (d'un mot indien). On comprend sous ce nom diverses substances qui sont toutes des borosilicates alumineux de bases différentes, et qui jouissent de la propriété commune de cristalliser en prismes hexagonaux présentant, outre l'hémiédrie du rhomboèdre, un autre genre d'hémiédrie en vertu de laquelle les deux sommets du prisme ne sont jamais semblablement modifiés. Toutes s'électrisent par la

chaleur en prenant l'électricité positive à l'une de leurs extrémités, et l'électricité négative à l'autre. Toutes enfin, quand elles sont transparentes, jouissent de la propriété d'éteindre, même sous une faible épaisseur, l'une des deux images produites par la double réfraction. On a essayé de rapporter toutes les variétés de tourmaline à trois types principaux : 1° la *T. noire* ou *ferrifère*; 2° la *T. verte* ou *alcalifère*; 3° la *T. rouge* ou *manganésifère* (*Rubellite*); mais non-seulement ces trois types diffèrent entre eux par la composition, il y a même des différences marquées parmi les échantillons qui paraissent au premier abord pouvoir se rapporter au même type. Les tourmalines ne sont pas toujours nettement cristallisées : on les trouve aussi cylindroïdes, aciculaires, globuliformes, fibreuses, capillaires, schistoïdes ou compactes. Leurs couleurs sont également variables : on en voit de noires, de vertes, de jaunes, de rouges, de bleues (*Indicolite*), de violettes, de brunes et même quelquefois d'incolores.— Les variétés en longs prismes servent aux expériences de physique (*Voy.* POLARISATION, RÉFRACTION) ; les variétés translucides vertes, à la fabrication d'instruments d'optique; enfin les variétés vertes et bleues, quand elles sont transparentes et sans défauts, s'emploient en Bijouterie, et fournissent des pierres très-estimées. — La tourmaline se rencontre disséminée dans les granits, les gneiss, les micaschistes, les pegmatites, les roches talqueuses, la dolomie, etc., à Autun, au St-Gothard, au Tyrol, à Rosena (Moravie), en Sibérie, au Groënland, au Brésil, au États-Unis, etc. — De la tourmaline il convient de rapprocher l'*Axinite* qui est aussi un borosilicate.

TOURMENTIN. *Voy.* TRINQUETTE.

TOURNASIN ou TOURNASSIN, outil de fer aminci et recourbé par chaque bout, dont les Potiers se servent pour *tourner* et travailler la terre des vases de faïence et de porcelaine. *Tournaser*, c'est réparer avec le tournasin les inégalités du vase. — On nomme *tournasine* une certaine quantité de pâte appliquée sur le tour à porcelaine pour être façonnée.

TOURNEBROCHE. Le mécanisme le plus usité pour faire tourner la broche consiste en un ressort spiral en acier, renfermé dans un cylindre ou barillet, et roulé sur un axe carré, ressort que l'on monte avec une clef comme une pendule; quelques engrenages servent à retarder le développement du ressort, et le mouvement est communiqué à la broche au moyen d'un disque saillant au dehors et portant deux barrettes que l'on fait passer dans deux trous pratiqués dans un autre disque adapté à l'extrémité de la broche : c'est le *T. à ressort*. On remplace souvent la force du ressort spiral par l'action d'un poids suspendu à une corde enroulée sur le barillet : c'est le *T. à poids*. — On remplace aussi les tournebroches mécaniques par des chiens dressés à tourner une espèce de roue, et qu'on met à cet effet dans un appareil analogue aux tournettes des écureuils.

TOURNÉE, instrument d'Horticulture : c'est une pioche dont le fer est plat à une des extrémités et pointu à l'autre. On s'en sert pour arracher les arbres. — On donne aussi ce nom à une enceinte de filets montés sur des pieux : ces filets ont la forme d'un fer à cheval dont l'ouverture est à la côte et le côté convexe à la mer; le tout est disposé sur un terrain en pente, afin que, la marée venant à se retirer précipitamment, le poisson qui monte à la côte y puisse plus aisément être arrêté par les pêcheurs.

TOURNEFORTIE, *Tournefortia*, genre de la famille des Borraginées, type de la tribu des *Tournefortiées*, se compose d'arbustes volubiles, à feuilles scabres ou tomenteuses, à fleurs en cymes scorpioïdes, de couleur bleue. La *T. heliotropoides*, originaire du Brésil, a des fleurs qui ressemblent à celles de l'Héliotrope du Pérou.

TOURNE-OREILLE, sorte de charrue dont le versoir est mobile et se change de côté à chaque tour de labour. *Voy.* CHARRUE.

TOURNE-PIERRE, *Strepsilas*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Charadriadés : ils doivent leur nom à l'habitude qu'ils ont de retourner avec le bec les pierres et les galets pour découvrir les vers et les insectes dont ils se nourrissent. On les trouve sur les rivages de toutes les mers. Le *T. à collier* (*S. collaris*), vulg. *Coulonchaud*, a le plumage en grande partie d'un blanc pur, le sommet de la tête d'un blanc roussâtre rayé de noir, le haut du dos d'un roux marron parsemé de taches noires, et le reste brun.

TOURNESOL, nom vulgaire de l'*Héliotrope*, de l'*Hélianthe à grandes fleurs* ou *Soleil* (*Voy.* ce mot), et en général de toutes les fleurs qui paraissent se tourner toujours du côté du soleil et en suivre les mouvements. — *Tournesol des teinturiers*, nom vulgaire du *Croton tinctorium*, ainsi appelé parce qu'il est employé en teinture, et que les rayons du soleil font éprouver des modifications à la couleur de son suc. *Voy.* ci-après.

Tournesol, matière colorante, d'un bleu violet, que l'on retire du *Tournesol des teinturiers* (*Croton tinctorium*) et de certains Lichens, notamment du *Lichen roccella*. Dans le Commerce, le *tournesol* se trouve sous deux états différents, *en drapeaux*, et *en pain* : le *T. en drapeaux* est préparé au Grand-Gallargues, près de Lunel, avec le suc du *Croton* dans lequel on trempe des chiffons que l'on fait sécher et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux ; le *T. en pain* est préparé en Auvergne avec plusieurs espèce de Lichens auxquels on mêle moitié de leur poids de cendres gravelées et que l'on réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine. — On se sert de cette matière pour tracer des dessins sur la toile ou sur la soie que l'on veut broder, pour teindre le papier pâte, et pour préparer la *teinture de tournesol*, que les chimistes emploient pour reconnaître la présence des acides : ce liquide, naturellement bleu, a en effet la propriété de rougir dès qu'on y verse un acide quelconque.

TOURNEUR. *Voy.* TOUR.

TOURNEVIRE (de *tourner* et *virer*), cordage de médiocre grosseur, roulé autour d'un cabestan, dont on fait usage sur les vaisseaux pour élever les ancres et autres corps pesants.

TOURNIOLE (du français *tourner*, parce que cette tumeur fait le tour de l'ongle), espèce de panaris superficiel. *Voy.* PANARIS.

TOURNIQUET (du b.-lat. *tornicare*), croix mobile de bois ou de fer, posée horizontalement sur un pivot, dans une rue ou un chemin, pour ne laisser passer que des gens à pied et qu'une personne à la fois. — Dans l'Industrie, on nomme *tourniquet* : 1° une espèce de dévidoir avec lequel les Épingliers dressent le fil de laiton ; 2° un petit morceau de bois de forme carrée, qui sert à accorder les tuyaux d'orgues ; 3° un disque autour duquel sont marqués des numéros, et portant au milieu un piton avec une aiguille que l'on fait tourner et qui, selon le chiffre devant lequel elle s'arrête, indique la perte ou le gain : les marchands de macarons ont des *tourniquets* ; 4° un rouleau de bois porté par un axe sur lequel il peut tourner : son usage est de garantir du frottement les objets qui se trouvent dans la direction d'un cordage, tels que pompes, mâts, etc. ; le frottement du cordage porte alors entièrement sur le rouleau.

En Physique, on nomme *tourniquet hydraulique* un tube de verre suspendu par un fil, et terminé à sa partie inférieure par une douille de cuivre : de cette douille partent deux tubes dont les extrémités sont recourbées horizontalement dans le même sens. Si l'on remplit cet instrument de liquide, et qu'on ouvre les orifices placés aux deux extrémités des tubes, le liquide jaillira, et le tourniquet prendra un mouvement de rotation en sens contraire de l'écoulement. — On a construit, sur le même principe, des *T. à gaz* et des *T. électriques* : le *T. électrique* est formé de

plusieurs fils de métal soudés à une boule dans un même plan, dont les extrémités sont recourbées dans le même sens. Cette boule est posée sur un pivot qui communique avec une machine électrique. Quand on met la machine en action, le tourniquet se met en mouvement, comme si un fluide s'écoulait par les pointes. Cet effet s'explique par la répulsion que l'air fortement électrisé exerce sur les pointes.

Tourniquet, instrument de Chirurgie destiné à la compression des artères en cas d'hémorrhagie ou d'opération. Cet instrument, imaginé par J.-L. Petit, en 1674, consiste en deux pelotes réunies par une courroie, qui peuvent être éloignées ou rapprochées au moyen d'une vis de rappel de sorte qu'on puisse comprimer à volonté l'artère sur laquelle l'une d'elles est appliquée : l'une des pelotes est placée sur le trajet du vaisseau, et l'autre sur un point diamétralement opposé. *Voy.* GARROT.

TOURNIQUET, insecte. *Voy.* GYRIN.

TOURNIS, maladie des bêtes à laine et à cornes, dont le principal symptôme est le *tournoiement* continuel de l'animal sur lui-même. Cette maladie est déterminée par la pénétration dans le cerveau ou dans la moelle épinière d'un *cénure*, qui est le jeune d'un *ténia* du chien et du loup. Les œufs de ce ver solitaire déposés avec les excréments du chien dans les pâturages sont broutés par le mouton : ils se développent dans son tube digestif, traversent les tissus et se rendent dans le cerveau. On a préconisé contre le tournis la trépanation et l'extraction du ver. Il vaut mieux chercher à préserver le troupeau en guérissant les chiens de garde du ténia et à préserver ceux-ci à leur tour en les empêchant de manger les têtes de mouton où ils prennent les germes du ver solitaire.

TOURNISSE, nom donné, en Charpenterie, aux poteaux qui servent de remplissage dans les jouées de lucarnes, dans les cloisons où il y a des croix de St-André, des décharges, etc.

TOURNOI (de *tournoyer*), fête publique et militaire en usage au temps de la chevalerie, où l'on s'exerçait soit à pied, soit à cheval, à plusieurs sortes de combats, et où il y avait un grand concours de princes, de seigneurs et de chevaliers qui se disputaient les prix en champ clos. Les épreuves principales étaient : les *joutes*, où deux chevaliers seulement couraient l'un sur l'autre pour rompre une lance; les *quadrilles*, où l'on combattait par escadrons de 4, 8, 12 cavaliers ou davantage ; les *castilles*, ou simulacres de siége; les *trépignées*, qui offraient l'image d'une mêlée furieuse. Les armes ordinaires étaient des bâtons ou des cannes, des lances sans fer ou à fer rabattu, des épées sans tranchant, nommées *gracieuses* ou *courtoises*. Cependant on se servait quelquefois de lances à fer émoulu, de haches et de toutes les armes de bataille : celles-ci s'appelaient *armes à outrance*. Des *juges de camp* veillaient à l'observation des règlements ; les *prix* étaient décernés par les dames. On attribue à un certain Geoffroy de Reuilly, gentilhomme tourangeau, la rédaction des premiers règlements usités, en France, dans les tournois. — Les tournois sont issus de la chevalerie, et ils disparurent avec elle. On cite encore, au XVIe siècle, les tournois du fameux *camp du drap-d'or*, sous François Ier (1520); le tournoi de la porte St-Antoine, à Paris, où Henri II fut blessé mortellement par Montgomery (1559), et celui où Charles IX fut blessé par le duc de Guise (1571); mais ce furent les derniers. *Voy.* QUADRILLE.

TOURNOIS (LIVRE). *Voy.* LIVRE.

TOURTE (du lat. *torta*), sorte de pâtisserie qu'on fait cuire dans un vase de métal destiné à cet usage, et dans l'intérieur de laquelle on met des viandes, des fruits, des confitures, etc.

TOURTEAU (de *tourte*), nom donné au résidu des graines oléagineuses, de certains fruits ou autres matières dont on a exprimé les sucs ; les tourteaux d'arachide, de sésame, de palmiste, de ricin sont un excellent engrais ; les tourteaux de graine de lin et de colza peuvent s'employer pour la nourriture des bestiaux et pour celle des chevaux. — En termes de Blason, *tourteau* se dit des figures qui sont en forme de disque.

Sur les côtes de Normandie, on donne le nom de *Tourteaux* aux Crustacés du genre *Platycarcin*.

TOURTEREAU, jeune Tourterelle.

TOURTERELLE, *Turtur*, nom donné à plusieurs espèces du genre *Colombe* (*Voy.* ce mot). Les Tourterelles se distinguent des Pigeons par une taille plus petite, plus fine et plus délicate ; par leur tête petite, leur plumage presque toujours couleur café tendre, avec un collier de couleur plus foncée. Le chant de la tourterelle est un roucoulement triste et plaintif. Cet oiseau habite dans les parties sombres et retirées des bois. Il s'apprivoise facilement et peut s'élever en cage. En liberté, les tourterelles volent ordinairement deux à deux, le mâle et la femelle : aussi sont-elles le symbole de la fidélité conjugale. — On mange les tourterelles comme les pigeons ; on les nomme quelquefois *tourtres* quand on les considère comme bonnes à manger.

TOUSSAINT (LA), c.-à-d. la *Fête de tous les saints*. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TOUTE-BONNE, nom vulgaire de la *Sauge orvale* ou *S. sclarée* (*Salvia sclarea*) et de l'*Ansérine sagittée* (*Chenopodium bonus Henricus*).

TOUTE-ÉPICE, nom vulgaire du *Piment de la Jamaïque* et de la *Nielle de Crète*.

TOUTENAGUE ou TINTENAGUE, alliage métallique qui nous vient des Indes et de la Chine et qui se compose de 40 p. de cuivre, 31 de nickel, 25 de zinc, 2 de fer. Il est de couleur blanche et assez semblable à l'argent. Le toutenague sert, en Chine, à faire des théières, des ustensiles de ménage, etc.

TOUTE-SAINE, nom vulgaire de la *Sanicle*.

TOURTRE, forme vieillie du mot *Tourterelle*.

TOUX (du lat. *tussis*). La *toux* consiste en expirations subites, courtes et fréquentes, par lesquelles l'air, en passant rapidement par les bronches et la trachée-artère, produit un bruit sonore et particulier ; pendant ces expirations, la glotte se ferme ou se rétrécit considérablement. La toux a pour objet l'expulsion des corps étrangers introduits du dehors ou développés à l'intérieur des voies aériennes. On distingue la toux en *sèche* ou *humide*, selon qu'elle est ou non accompagnée de crachats; en *idiopathique* ou *symptomatique*, selon qu'elle existe seule ou qu'elle est liée à une maladie des organes respiratoires. La toux sèche attaque spécialement les personnes irritables et nerveuses : elle se produit souvent par *quintes* : on oppose à cette sorte de toux les antispasmodiques et les narcotiques. La toux humide se traite comme le rhume, dont elle est l'effet. On appelle en général *béchiques* les substances ou préparations propres à calmer la toux.

Toux férine ou *convulsive*. *Voy.* COQUELUCHE.

TOXASTER, genre d'Échinodermes échinoïdés fossiles, de la famille des Spatangidées : test cordiforme, couvert de tubercules, les uns miliaires, les autres plus gros ; bouche subcentrale, anus postérieur ; ambulacres légèrement pétaloïdes, l'antérieur logé dans un sillon profond. — Les Toxasters appartiennent aux étages néoconien, albien et aptien.

TOXICODENDRUM (du gr. τοξικόν, poison, et δένδρον, arbre), nom donné à un *Sumac* fort vénéneux (*Voy.* SUMAC), et à divers genres de la famille des Sapindacées et de celle des Euphorbiacées.

TOXICOLOGIE (du gr. τοξικόν, poison, et λόγος, discours), partie de la Médecine qui s'occupe des poisons. C'est une branche importante de la médecine légale : elle s'occupe non-seulement de classer les poisons, d'en étudier les effets et de déterminer les moyens propres à combattre les accidents de l'empoisonnement, mais encore elle est appelée à éclairer la justice dans les cas d'empoisonnement criminel. *Voy.* POISON, etc.

TOXIQUES, substances vénéneuses qui jouent le rôle de *poison*. *Voy.* ce mot.

TOXOCÈRE, *Toxoceras*, genre de Mollusques céphalopodes, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées : coquille à cloisons ramifiées, à lobe et à siphon dorsal, qui a la forme d'une corne ou d'un arc, et ne se courbe jamais assez pour former une spire. Les Toxocères ne se trouvent qu'à l'état fossile, de l'étage bajocien à l'étage aptien.

TOXODON, genre de Mammifères fossiles, établi pour des débris découverts dans l'Amérique méridionale, se compose d'espèces entièrement éteintes aujourd'hui et qui offrent à la fois des affinités avec les Rongeurs, les Edentés et les Cétacés herbivores. Aussi plusieurs zoologistes en font-ils un ordre tout à fait à part, celui des *Toxodontes*.

TOXOTES, poisson. *Voy.* Archer.

TRABAN (en allem. *Trabant*, de *traben*, trotter), nom donné, dans les régiments suisses, à des soldats vêtus à l'espagnole, armés d'une grande hallebarde et d'un estoc, et dont la fonction était d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre et de veiller à sa défense.

TRABÉE (du lat. *trabea*), nom donné, chez les Romains, à une robe de cérémonie qui différait selon les personnes. Les triomphateurs portaient une trabée de pourpre brodée d'or. La trabée des prêtres était de pourpre ; celle des augures, de pourpre et d'écarlate ; celle des chevaliers était d'un fond blanc et rayée de bandes de pourpre tissues dans l'étoffe. La trabée était plus courte que la toge.

TRABUCAYRES, nom donné autrefois en Espagne aux bandits armés du *trabuco* (ou *trabucco*), espèce d'espingole ou de tromblon, et qui infestaient les grandes routes.

TRABUCOS, sorte de cigare d'Espagne, gros et court, comme le tromblon (en esp. *trabucco*).

TRACANOIR, sorte de dévidoir à l'aide duquel les Tireurs d'or et d'argent mesurent les fils d'or et d'argent pour leur donner la longueur et le poids voulus : cette opération s'appelle *tracaner*.

TRAÇANT, se dit, en Botanique, des racines et des tiges des plantes qui s'étendent horizontalement à la surface de la terre ou à peu de profondeur. On oppose les *racines traçantes* aux *racines pivotantes*, qui s'enfoncent droit dans le sol.

TRACHÉE ou trachée-artère (du lat. *trachia*, du gr. τραχεῖα, rugueuse), première partie ou tronc commun des conduits aériens : chez l'homme et les animaux supérieurs, c'est un canal fibro-cartilagineux et membraneux, de forme à peu près cylindrique, situé au-devant de la colonne vertébrale, depuis la partie inférieure du larynx jusqu'au niveau de la troisième vertèbre dorsale, où il se divise en deux branches, nommées *bronches* (*Voy.* ce mot), lesquelles s'écartent l'une de l'autre pour pénétrer dans les poumons. La trachée se compose de 16 à 20 arceaux cartilagineux placés les uns au-dessus des autres et retenus par une membrane élastique et fibreuse ; les extrémités de chaque arceau sont jointes par des fibres musculaires qui complètent le cercle ; à l'intérieur est une muqueuse qui présente de nombreux follicules. — Par elle-même la trachée n'a guère de maladies qui lui soient propres, mais elle participe souvent à celles des parties avoisinantes, notamment à la bronchite et à la laryngite : on appelle *trachéite* l'inflammation de la trachée.

En Entomologie, on nomme *trachées* les organes respiratoires des insectes : ce sont des tubes aérifères, dont les orifices, ou *stigmates*, s'ouvrent sur les parties latérales du corps de l'animal.

En Botanique, les *trachées* sont des vaisseaux formés de deux enveloppes cylindriques entre lesquelles circule un fil spiral. On les appelle encore *vaisseaux spiraux* ; on les voit facilement dans les Dicotylédonées, autour de la moelle et dans les parois du canal qui l'environne ; dans les Monocotylédonées, au centre des faisceaux fibreux, dans les nervures des feuilles, les corolles des fleurs, etc. Elles sont presque invisibles dans les Conifères ainsi que dans les plantes aquatiques ; elles manquent tout à fait dans les Acotylédonées.

TRACHÉENNES, 2e ordre de la classe des Arachnides, dans la classification de Latreille, renferme ceux de ces animaux qui respirent par des trachées. Il correspond aux *Phrynéides*, aux *Scorpionides*, aux *Solpugides* ou *Galéodides* et aux *Phalangides*.

TRACHÉLIDES (du g.-type *Trachelia*), 5e famille de l'ordre des Coléoptères hétéromères, comprend 6 tribus dites : *Lagriaires*, *Pyrochroïdes*, *Mordellones*, *Anthicides*, *Horiales* et *Cantharidies* ou *Vésicants* : cette dernière est souvent considérée comme une famille à part.

TRACHÉLIE, *Trachelia*, genre d'Infusoires ciliés, de forme allongée, que l'on range parmi les *Trichodiens*. *Voy.* ce mot.

TRACHÉOTOMIE, incision de la partie du canal aérien appelée *trachée*. *Voy.* Bronchotomie.

TRACHINOTE, poisson scombéroïde. *Voy.* Centronote.

TRACHINUS, nom latin scientifique des poissons du genre *Vive*. *Voy.* ce mot.

TRACHYDE, *Trachys*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes (Sternoxes), tribu des Buprestides. Le *T. pygmée* (*T. minuta*), se trouve dans les environs de Paris : sa larve vit dans la tige des plantes, où elle se nourrit du tissu ligneux ; elle se glisse quelquefois entre les deux lames de l'épiderme des feuilles, de la substance pulpeuse desquelles elle fait sa nourriture.

TRACHYTE (du gr. τραχύς, rude), roche feldspathique porphyroïde, à pâte poreuse, ce qui la rend *rude* au toucher. Elle contient toujours des cristaux apparents de feldspath et de pyroxène, ainsi que de petits cristaux de fer titané ; souvent elle est amygdaloïde, et ses cavités sont remplies de calcaire et autres substances. Elle constitue une forte partie des roches volcaniques anciennes, notamment en Auvergne (*Voy.* Domite), dans le Vicentin, etc.

TRACTION (du lat. *tractio*). L'allongement d'une barre soumise à une traction quelconque se déduit de son *coefficient d'élasticité*, c.-à-d. du rapport à la charge en kilogrammes par millimètre carré de l'allongement par mètre exprimé en millimètres.

Pour trouver le coefficient, on se sert ordinairement de l'appareil imaginé par M. Wertheim. *Voy.* Élasticité.

TRADESCANTIE (de l'Anglais *Tradescant*), *Tradescantia*, genre de la famille des Commélinées, se compose de plantes herbacées d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. La *T. de Virginie* (*T. virginica*), dite vulg. *Éphémère*, est une jolie plante herbacée vivace, à tige droite, à feuilles étroites et pointues ; à fleurs en ombelle, d'un bleu violacé, dont les sépales sont velus extérieurement : ces fleurs ne durent qu'un jour. Il existe des variétés de diverses couleurs. C'est sur cette espèce que l'on a observé le premier exemple et le plus curieux du mouvement intercellulaire. Le contenu des cellules qui constituent les poils du filet de l'anthère est une masse pleine de granulations en mouvement ; les décharges électriques les groupent autour d'un point, puis les tuent et arrêtent tout mouvement. La *T. discolore* a des feuilles vertes d'un côté, pourpres de l'autre. La *T. diurétique*, du Brésil, s'emploie contre les rétentions d'urine, les douleurs rhumatismales, etc.

TRADITION (du lat. *traditio*). C'est, en Droit, l'action de livrer une chose. — Autrefois, la tradition réelle était, en général, nécessaire pour transférer la propriété. Aujourd'hui, la propriété est transférée par le seul consentement des parties : la tradition n'est nécessaire que lorsqu'il s'agit de choses qui s'apprécient au poids, au nombre, ou à la mesure, ou de choses *in genere*, p. ex. tant d'hectares de terre à prendre en Algérie.

Par extension, le mot *tradition* s'applique à la

transmission des faits purement historiques qui, sans aucune preuve authentique, se sont conservés en passant de bouche en bouche. A défaut de preuves écrites, la tradition peut fournir des renseignements utiles à l'historien, mais à la condition d'être contrôlée par une saine critique; il faut qu'elle soit claire et non interrompue (*Voy.* HISTOIRE). — La *tradition* est, avec l'Écriture sainte et les décisions de l'Église, la base de la religion chrétienne.

Outre la *tradition orale*, on admet quelquefois une *tradition écrite*, témoignage que les livres publiés successivement d'âge en âge rendent sur quelque point important, en se confirmant les uns les autres.

TRADUCTION (du lat. *traductio*), version d'un ouvrage dans une autre langue que celle où il a été écrit. La traduction est un travail difficile et ingrat : dans les œuvres qui valent surtout par le style, le traducteur, quel que soit son mérite, reste toujours au-dessous de l'original. On a dit avec esprit, mais peut-être avec peu de justice, qu'une traduction n'était jamais que le revers d'une tapisserie, que toute *traduction* est *trahison* (*traduttore, traditore*), etc.; cependant les noms d'un grand nombre de traducteurs sont devenus célèbres. On peut citer entre autres : Amyot, qui a traduit Plutarque; Vaugelas, Quinte-Curce; Brébeuf, la *Pharsale;* Mme Dacier, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère; Perrot d'Ablancourt, dont les traductions élégantes furent appelées *les Belles infidèles;* l'abbé Prévost, d'Olivet, traducteurs de Cicéron; Delille, le traducteur de Virgile; St-Ange, traducteur d'Ovide; Burnouf, traducteur de Tacite; Dureau de la Malle, traducteur de Tite-Live; Letourneur, qui nous a fait connaître le théâtre de Shakspeare; Sacy, Guéroult, Ricard, l'abbé Auger; et, de nos jours, J.-V. Le Clerc, Cousin, Bignan, etc.; à l'étranger, Dryden, Pope, Voss et tant d'autres (*Voy.*, dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*, l'indication des meilleurs traducteurs à l'article de chaque auteur original). — On a réuni dans de vastes collections les traductions des auteurs classiques : telles sont, entre autres, la collection des auteurs latins de Panckoucke, la collection Nisard, etc.

Pour faciliter le travail de la traduction, on a imaginé des traductions littérales offrant le sens de chaque mot du texte original. Telles sont les traductions qu'on appelle, d'après la manière dont le texte y est disposé, *interlinéaires*, *juxtalinéaires*, *oblinéaires*, etc., traductions qui sont répandues aujourd'hui dans nos classes, mais sur les avantages desquelles les esprits sont encore fort partagés. *Voy.* VERSION.

TRAGACANTHA (c.-à-d. en grec *épine de bouc*), plante. *Voy.* ASTRAGALE.

TRAGÉDIE (du grec τραγῳδία, chant du bouc; parce que, chez les Grecs, dans les concours de poésie, le bouc, animal consacré à Bacchus, était, dit-on, le prix décerné à la meilleure tragédie), poëme dramatique ordinairement divisé en plusieurs actes, qui offre une action importante, propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste, qu'on appelle la *catastrophe*.

La tragédie, chez les Grecs, naquit au milieu des fêtes de Bacchus. Pour varier la monotonie des hymnes chantés par le chœur en l'honneur du dieu, Thespis ajouta au chœur un personnage qui débitait des récits devant le peuple; Phrynichus, Chœrilus, Pratinas, profitant de cette première idée, introduisirent le dialogue et varièrent les sujets : la tragédie était inventée. Elle atteignit la perfection avec Eschyle, Sophocle et Euripide (499-406 av. J.-C.). A mesure que l'action prit de l'importance, le rôle du chœur diminua : il finit par être réduit à celui de simple spectateur. — La tragédie romaine ne fut qu'une imitation de la tragédie grecque. On n'a que des fragments fort incomplets des plus anciens tragiques latins, Livius Andronicus, Pacuvius et Accius, qui vivaient sous la république; les dix pièces attribuées à Sénèque sont les seuls monuments qui nous restent de la tragédie latine.

Chez les modernes, la tragédie ne reparut qu'à l'époque de la Renaissance et par des traductions ou des imitations des tragédies antiques. On trouve bien, du XIIIe au XVIe siècle, quelques essais en langue vulgaire, surtout en Italie; mais la première tragédie régulière est la *Sophonisbe*, composée par le Trissin, et représentée à Rome en 1515. En 1552, Et. Jodelle, le premier en France, fit représenter une tragédie de son invention, intitulée *Cléopâtre captive;* Rob. Garnier, Hardy, Duryer, Mairet et Rotrou suivirent son exemple; enfin parurent P. Corneille, qui, en 1635, donna sa première tragédie, *Médée*, et Racine, qui bientôt après porta le genre à sa perfection. — Parmi les auteurs modernes qui se sont le plus distingués dans la tragédie, il faut citer, en France, après Corneille et Racine, Crébillon, Voltaire, Campistron, Ducis, Lemercier; et, de nos jours, C. Delavigne, Soumet, Ponsard; en Italie, Métastase et Alfieri; en Espagne, outre Lope de Véga et Calderon, dont les pièces sont plutôt des drames, Quintana, Cienfuegos, Moratin, Ayala, Huertas et Martinez de la Rosa, dont les ouvrages rappellent davantage la forme classique; en Angleterre, après Shakspeare, Ben-Jonson, Marlowe, Otway, Dryden, Addison, Knowles; en Allemagne, Werner, Schiller, Gœthe; en Danemark, Œhlenschlager, etc. *Voy.* THÉATRE.

Tragédie bourgeoise ou *Comédie larmoyante*. *Voy.* COMÉDIE.

TRAGÉLAPHE (du gr. τράγος, bouc, et ἔλαφος, cerf), genre d'Antilope, voisin du Bubale. *Voy.* ANTILOPE.

TRAGICOMÉDIE ou COMÉDIE HÉROÏQUE, pièce de théâtre dans laquelle on représente une action sérieuse qui se passe entre des personnages considérables, mais qui est mêlée d'incidents et de personnages appartenant à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique. Tels sont : la *Mirame* de Desmarets, la *Sylvanire* de Mairet, la *Céliane* de Rotrou et l'*Amour tyrannique* de Scudéry. Le *Cid* et *Nicomède* de Corneille furent d'abord intitulés, quoique très-improprement, *tragicomédies*. Ce mot, créé à la fin du XVIe siècle, disparut au commencement du XVIIIe, et fit place à celui de *Tragédie bourgeoise*. Le *Béverley* de Saurin est le type de ce dernier genre, qui a donné naissance au *drame* moderne. *Voy.* DRAME.

TRAGOPAN (c.-à-d. *bouc-paon*), genre d'Oiseaux, de l'ordre des Gallinacés, famille des Phasianidés, renferme des espèces propres à l'Hindoustan. Ces oiseaux sont voisins des Faisans par leur forme générale, ainsi que par leurs mœurs. Leur nom vient de ce qu'ils ont un fanon charnu pendant sous la gorge et, chez le mâle, deux cornes minces, cylindriques, au-dessus des yeux. L'espèce type est le *T. du Népaul* (*T. satyrus*), vulg. appelé *Faisan cornu*.

TRAGOPOGON, (c.-à-d. en gr. *barbe de bouc*), nom latin botanique de la *Scorsonère* et du *Salsifis*

TRAGULE (d'un dimin. lat., du gr. τράγος, bouc), espèce de *Chevrotain*. *Voy.* ce mot.

TRAGUS (du gr. τράγος, bouc), petit tubercule situé en dehors et au-devant de l'orifice du conduit auriculaire, et qui se couvre de poils chez les vieillards : d'où son nom. *Voy.* OREILLE.

TRAHISON (HAUTE), action criminelle par laquelle un sujet attente à la sûreté de l'Etat. Tout français qui porte les armes contre la France, ou qui pratique des machinations ou entretient des intelligences, soit avec les puissances étrangères pour les engager à commettre des hostilités contre la France et leur en procurer les moyens, soit avec les ennemis de l'État à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire de la France ou de leur livrer des villes, forteresses, places, ports, arsenaux, bâtiments appartenant à l'État, ou de fournir aux ennemis des secours de toute nature, ou de seconder le progrès de leurs armes de quelque manière que ce soit, etc., est puni de mort (C. pén., art. 75-78, 85). — Les crimes de haute trahison étaient autrefois jugés par la Cour des pairs : la première convocation de cette chambre comme

Cour de justice, qui eut lieu le 11 novembre 1815, avait pour objet la mise en jugement du maréchal Ney. Sous le second Empire ces crimes furent jugés par la Haute-Cour de justice : quelquefois on en saisissait les Cours d'assises.

TRAILLE (du lat. *trahere*, tirer). *Voy.* Bac.

En termes de Pêche, on nomme *traillet* un petit châssis en bois ou en liége sur lequel les pêcheurs enroulent les lignes de pêche et la corde du *libouret* (*Voy.* ce mot). — *Trailler*, c'est donner de temps en temps une secousse à la ligne en la tirant vivement d'une brasse.

TRAIN (du b.-lat. *tragimen*, de *tragere* p. *trahere*, traîner). Ce mot, qui se dit proprement de l'allure des chevaux et autres bêtes de somme, est employé, dans l'Armée, pour désigner le matériel roulant dont se compose un parc d'artillerie, les caissons de vivres ou d'ambulance, etc. Avant 1789, les voitures de l'artillerie et celles des équipages étaient conduites par des charretiers aux gages des entrepreneurs : elles le sont aujourd'hui par des soldats, dits *soldats du train*. Le train des parcs d'artillerie, qui, jusqu'en 1854, avait formé des escadrons distincts, a été fondu depuis dans les régiments d'artillerie. Il y a en outre le train du génie, et, pour les équipages, des compagnies de train et des compagnies d'ouvriers. L'uniforme de ces dernières est gris de fer avec passe-poils et retroussis garance. Les officiers ont l'épaulette d'argent.

En Typographie, on nomme *train* cette partie de la presse sur laquelle on pose la forme et qui avance sous la platine et s'en retire au moyen d'une manivelle : le *train de devant* est tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand et le petit tympan ; le *train de derrière*, le train qui reçoit celui de devant avec toutes ses pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine. — La *mise en train* est l'action de tout disposer pour le tirage d'une forme : le soin principal consiste à faire en sorte que toute la forme presse bien également sur le papier : c'est surtout de la mise en train que dépend la bonté du tirage.

Train de bois, long assemblage de bois, soit de charpente ou de menuiserie, soit de chauffage, ayant la forme d'un radeau, assujetti avec des perches et des liens dits *habillots*, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière pour l'amener dans quelque ville. *Voy.* Flottage.

TRAINASSE, nom vulgaire de plusieurs plantes à racines traînantes et à tiges couchées, telles que l'*Arroche étalée*, l'*Agrostide traçante*, et une espèce de Renouée, le *Polygonum aviculare*.

TRAINE. En Marine, on donne ce nom : 1° dans les Corderies, à un petit chariot auquel est fixée l'extrémité d'un cordage que l'on commet, et qui se traîne à mesure que le commettage diminue la longueur du câble ; 2° à un bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer le long du bord, pour y attacher un objet quelconque que le bâtiment traîne à sa suite. — *Être à la traîne* se dit d'un bateau qui est traîné par un autre. — On dit aussi des perdreaux qui ne peuvent encore voler ni se séparer de leur mère, qu'ils sont *en traîne*.

TRAINEAU, sorte de voiture sans roues qui glisse, *traînée* par son attelage, sur la glace ou sur la neige. Les Lapons et les Kamtchadales ne se servent que de traîneaux pour voyager, pour transporter leurs provisions et leurs marchandises : des rennes ou des chiens de haute taille forment leur attelage. En Russie, on fait un fréquent usage de traîneaux attelés de chevaux ; on s'en sert dans les villes comme sur les routes ; partout ailleurs, on n'emploie guère ce genre de véhicule que pour faire des promenades d'agrément pendant l'hiver. — On appelle aussi *traîneau* un grand filet qu'on traîne soit dans les champs pour prendre des alouettes, des perdrix, etc., soit dans les rivières, pour prendre du poisson.

TRAIT (du lat. *tractus*), se dit, en général, de toute arme qu'on lance, et désigne également les flèches qu'on tire avec l'arc et l'arbalète, et les dards, les javelots qui se lancent à la main.

On donne aussi ce nom : 1° à une longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent les voitures : un *cheval de trait* est celui qui sert au tirage ; — 2° à une ligne qu'on trace avec le crayon, le pinceau, la plume ou tout autre instrument, et qui marque seulement le contour des objets : d'où la dénomination de *dessin au trait ;* — 3° en Architecture, à une ligne qui forme quelque figure : le *trait biais* est une ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale dans une figure ; le *trait carre* est une ligne qui, en coupant une autre ligne à angles droits, forme plusieurs angles qui sont d'équerre ; les dessins au trait prennent, en Architecture, le nom d'*épures* ; — 4° en Musique, à une suite de notes rapides qu'on exécute sur les instruments ou avec la voix (*Voy.* Figuré) ; — 5° en Liturgie, à un psaume qui se chante à la suite du graduel, dans les temps de pénitence.

Dans le Blason, *trait* se dit d'un rang des carreaux de l'échiquier ; l'échiquier est ordinairement de *six traits ;* mais quand il y en a moins, on précise le nombre ; on dit, p. ex. : *Porter d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent à trois traits*.

Dans la Marine, *trait* est quelquefois synonyme de *voile ;* c'est dans ce sens qu'on dit : un *trait carré* pour un bâtiment dont les voiles principales sont carrées ; *aller à traits et à rames*, pour être mû par les voiles et les avirons.

Trait d'union, signe grammatical qui sert à marquer la liaison qui existe entre deux ou plusieurs mots, soit que ces mots n'en forment plus qu'un, osit qu'ils se trouvent accidentellement rapprochés, par ex. : *crève-cœur*, *viens-tu*, *ira-t-il*, *vingt-neuf*, etc.

TRAITANT. Sous l'ancien Régime, on nommait *traitants* ceux qui se chargeaient du recouvrement des impositions ou deniers publics à certaines conditions réglées par un *traité* qu'ils signaient avec les fermiers généraux.

TRAITE (de *trait*, participe de *traire*, tirer). Dans le Commerce, ce mot se dit : 1° du transport de certaines marchandises, telles que blés, vins, etc., d'un pays à un autre ; 2° des lettres de change que les banquiers tirent sur leurs correspondants. *Voy.* Lettre de change.

Traite des noirs, ou simplement *Traite*, commerce des esclaves. Cet odieux trafic fut inauguré dès le xive siècle par les Portugais ; il prit des proportions considérables depuis la découverte de l'Amérique : il fut autorisé en Angleterre par la reine Élisabeth ; en France, par Louis XIII. Les noirs, achetés sur les côtes de la Guinée, étaient entassés dans des bâtiments, dits *négriers* (*Voy.* ce mot), disposés à cet effet, et ils étaient transportés sur les marchés du Nouveau-Monde : un grand nombre périssait en route, mais la vente du reste procurait encore d'énormes bénéfices. Depuis un demi-siècle, ce commerce barbare a soulevé l'indignation universelle : dès 1780, la Pensylvanie et plusieurs autres États de l'Union décrétèrent l'abolition de la traite. Le Danemark, en 1792 ; l'Angleterre, par divers actes de 1807, 1811 et 1824 ; la France, par la déclaration de 1814, l'ordonnance du 8 janvier 1817, et les lois du 18 avril 1818 et du 25 avril 1826 ; l'Autriche, la Prusse et la Russie en 1841, etc., défendirent à leurs nationaux le commerce des noirs ; enfin l'Angleterre, en 1838, et la France, en 1848, émancipèrent les esclaves dans leurs colonies (*Voy.* Esclavage) : des croisières permanentes, établies par ces deux puissances sur les côtes de l'Afrique, rendent la *traite*, sinon impossible, du moins fort difficile. *Voy.* Visite (Droit de).

TRAITÉ (du lat. *tractatus*). En Droit civil, le mot *traité* n'a pas de sens spécial et se prend comme synonyme de *contrat* ou de *marché*. — En Droit international, on entend par *traité* toute espèce de convention faite entre deux ou plusieurs États pour le rétablissement de la paix, la conclusion d'une alliance,

le règlement des frontières, un échange de territoire, une cession, un partage, une médiation, des intérêts de commerce, l'extradition des malfaiteurs, etc. Ces conventions prennent différents noms suivant leur objet; le mot *traité*, pris seul, s'applique surtout aux *traités de paix*. Pour les traités de paix célèbres dans l'histoire, *Voy.* PAIX. — Outre l'*Histoire des traités de paix* de Koch, Schœll et de Garden, on peut consulter les ouvrages de J. Dumont et Rousset (*Recueil des traités de paix, d'alliance*, etc., 19 v. in-f., avec les suppléments); de Schmauss (*Corpus juris gentium*); de G.-F. Martens (*Recueil de traités*, continué par Fr. Murhard); de MM. d'Hauterive et de Cussy (*Recueil de traités de commerce et de navigation conclus depuis* 1648), etc. — Voir aussi Egger, *Considérations historiques sur les traités internationaux chez les Grecs et chez les Romains*. *Voy.* RATIFICATION.

TRAITEMENT DES MALADIES. *Voy.* THÉRAPEUTIQUE.

TRAJECTOIRE (du lat. *trajectorius*). On appelle ainsi, en Mécanique, la courbe que décrit un corps en mouvement. La trajectoire que décrit dans le vide, sous l'action de la pesanteur, un corps lancé obliquement, est une parabole dont l'axe est vertical. — Par extension, on donne le nom de *trajectoire* à la courbe qu'un projectile, tel qu'une balle, un boulet, un obus, décrit à travers l'espace.

TRAMAIL ou TRÉMAIL (du lat. *tremaculum*), filet qui sert à prendre les oiseaux la nuit dans les champs ou les petits poissons dans les rivières. Il est ainsi nommé parce qu'il est ordinairement formé de *trois* rangs de *mailles*, ou de trois réseaux superposés.

TRAME (du lat. *trama*), fil que le tisserand fait passer transversalement, au moyen de la *navette*, entre les fils de la *chaine*, pour former des toiles, des rubans, des étoffes de tout genre. Il faut dans tout tissu distinguer avec soin la *trame* et la *chaine*: il y a des étoffes dont la chaîne est d'une certaine matière, de fil p. ex., et la trame d'une autre matière, de soie, de coton, etc. — On appelle *trameur* l'ouvrier qui dispose sur les navettes les fils de la *trame*.

TRAMONTANE (de l'ital. *tramontana*), nom qu'on donne en Italie : 1° au vent du nord, parce qu'il arrive d'au delà des monts, c.-à-d. des Alpes (*trans montes*); 2° à l'étoile polaire, par une raison analogue. — L'expression *perdre la tramontane*, pour dire *se troubler, perdre la tête*, vient de ce qu'avant la découverte de la boussole, les marins de la Méditerranée s'orientaient à l'aide de l'étoile polaire, de la *tramontane*, et que, dès qu'ils la perdaient de vue, ils ne pouvaient plus savoir où ils étaient.

TRANCHÉE (de *trancher*), ouverture plus ou moins longue que l'on fait dans le sol pour poser les fondations d'un mur, planter des arbres, creuser un fossé ou une rigole, poser et réparer les conduits pour l'écoulement des eaux. *Voy.* DRAINAGE.

En Architecture, on appelle *tranchée de mur* : 1° une ouverture longue ménagée dans un mur pour y recevoir et sceller une solive ou un poteau de cloison, ou une tringle qui sert à porter de la tapisserie; 2° une entaille faite dans une suite de pierres au dehors d'un mur pour y encastrer l'extrémité d'une poutre, ou pour retenir les tuyaux de cheminée qu'on adosse contre un mur.

Dans l'Art militaire, on donne le nom de *tranchée* aux excavations derrière lesquelles les assiégeants se mettent à l'abri des feux de la place. Elles se composent le plus souvent de trois lignes *parallèles*, reliées entre elles par des *boyaux* ou tranchées en zigzag. La première parallèle se creuse à 600^m de la place; la dernière est établie au plus à 60^m de la crête du chemin couvert. La profondeur de la tranchée est d'un mètre; la terre rejetée du côté de la place forme un parapet d'une égale hauteur; sa largeur varie entre 1 et 3^m. L'ouverture de la tranchée se fait ordinairement la nuit : des détachements armés, munis d'outils, et portant des fascines, s'approchent du corps de la place sous la conduite des officiers du génie, qui ont fait d'avance le tracé de la tranchée, et ils commencent à creuser la première parallèle (*Voy.* SAPE). L'ensemble de ces travaux a pour but de s'approcher du corps de la place, de la battre de près, d'éteindre ses feux, de démolir ses murailles et de la forcer à capituler.

TRANCHÉES, coliques aiguës qui accompagnent quelques inflammations et quelques névroses abdominales. *Voy.* COLIQUE.

TRANCHEFILE, petit rouleau de papier ou de parchemin, recouvert de soie ou de *fil*, que les Relieurs mettent sur la *tranche* d'un livre, aux deux extrémités du dos pour soutenir la coiffe et lui permettre de résister à l'effort de la main qui tire le livre des rayons d'une bibliothèque. Il peut en même temps servir d'ornement. — Les Cordonniers nomment ainsi une couture en forme de bordure que l'on fait dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers et des oreilles, lorsque le cuir n'est pas assez fort et qu'il peut se déchirer facilement. — On appelle encore *tranchefile* ou *tranchefil* une petite chaîne de métal, fort déliée, qui se place autour du mors du cheval.

TRANCHE-GAZON, instrument destiné à couper les plaques de gazon d'une manière uniforme, et à ébarber les pièces de verdure. — *Voy.* CHARRUE.

TRANCHET, outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, des formiers, etc. : c'est une espèce de long couteau de fer, pointu et tranchant, qui sert à couper le gros cuir. — Les Serruriers nomment ainsi un outil dont ils se servent pour couper les petites pièces de fer à chaud. Les Plombiers et autres ouvriers ont des outils semblables.

TRANCHOIR. En Architecture, on appelle ainsi une table carrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, et qui, dans l'ordre corinthien, représente cette espèce de tuile carrée qui couvre la corbeille qu'on entoure de feuilles.

TRANCHOIR, *Zanclus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Squammipennes, ainsi nommés à cause de la forme circulaire et comprimée de leur corps, renferme deux espèces : le *T. cornu* et le *T. à moustache épineuse*, tous deux communs dans les mers de l'Inde : ce poisson a le goût du turbot; il pèse jusqu'à 7 kilogr.

TRANGLES. Dans le Langage héraldique, on donne quelquefois ce nom aux burelles lorsqu'elles sont en nombre impair. *Voy.* BURELLE et FASCE.

TRANSACTION (du lat. *transactio*), contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit. Pour transiger valablement, il faut avoir la capacité de disposer des objets compris dans la transaction. Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elles ne peuvent donner lieu à rescision que lorsqu'il y a erreur dans la personne ou sur l'objet de la contestation (C. civ., art. 2044-58). Voir Accarias, *Traité de la transaction* (1864).

Transactions philosophiques, recueil mensuel publié par la Société royale de Londres, et composé de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles et les mathématiques. Les *Transactions philosophiques* ont commencé à paraître en 1665.

TRANSCENDANT (du lat. *transcendere*, franchir), se prend, en Mathématiques, comme synonyme d'élevé ou de supérieur. La *géométrie transcendante*, les *mathématiques transcendantes* s'occupent des parties les plus élevées de ces sciences. — Une *fonction transcendante* est une fonction quelconque autre qu'une fonction algébrique : telles sont les fonctions *logarithmiques*, *exponentielles*, *trigonométriques*, etc. — Une *équation transcendante* est celle où les inconnues ou les variables entrent par une ou plusieurs de leurs fonctions transcendantes. Une *courbe transcendante* est celle de l'équation transcendante.

Transcendant, dans le langage usuel, désigne en général ce qui est élevé au-dessus des notions ordinaires, ce qui se rapporte à la métaphysique. — Dans

son système, Kant appelle *idées transcendantales* celles qui sont dues à la raison et il les oppose aux *notions empiriques*.

TRANSCRIPTION (du lat. *transcriptio*). En Droit, c'est la publicité donnée à un acte translatif de la propriété d'un immeuble par son insertion littérale sur le registre des hypothèques. Restreinte aux donations par le Code civil, la transcription a été généralisée par la loi du 23 mars 1855 et s'applique aujourd'hui : 1° aux actes translatifs de propriété immobilière ou de droits réels susceptibles d'hypothèque, ou portant renonciation à ces mêmes droits ; 2° aux jugements d'adjudication rendus au profit d'un autre qu'un copartageant ; 3° aux actes constitutifs d'antichrèse, de servitude, d'usage et d'habitation emportant renonciation à ces mêmes droits ; 4° aux baux de plus de 18 ans et cessions d'une somme équivalente à 3 années de loyers ou fermages non échus. — Voir sur la transcription les *Traités* de MM. Mourlon, Flandin, Verdier, etc. *Voy.* HYPOTHÈQUE.

TRANSEPT (du lat. *trans*, au delà, et *septum*, enceinte), galerie transversale qui, dans les églises chrétiennes, sépare du chœur la nef et les bas-côtés, et forme ainsi les deux bras d'une croix dont le chœur et la nef sont le montant.

TRANSFERT (de *transférer*), acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente sur l'État, d'une action sociale, etc., ou d'une marchandise en entrepôt. Le transfert des rentes sur l'État se fait à la Bourse, sur les registres du Trésor, et par l'intermédiaire des agents de change. Le *transfert* diffère du *transport* en cela surtout qu'il est de sa nature sans autre garantie que celle de l'existence de la chose cédée au moment de la cession.

TRANSFIGURATION (du lat. *transfigurare*), changement d'une figure en une autre, ne se dit qu'en parlant de la *Transfiguration de Jésus-Christ* et des tableaux qui la représentent. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TRANSFORMATION (du lat. *transformare*), changement d'une forme en une autre (*Voy.* MÉTAMORPHOSE). — En Géométrie, ce mot se prend comme synonyme de *changement*, de *réduction*.

TRANSFORMISME, opinion de ceux qui, niant la fixité des espèces, vont jusqu'à admettre qu'elles puissent se *transformer* en d'autres espèces. *V.* ESPÈCE.

TRANSFUSION DU SANG, opération par laquelle on fait passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, pour remplacer celui qu'il a perdu par une hémorrhagie ou par toute autre cause. La transfusion a été pratiquée pour la première fois en France, en 1666, par le Dr Denis Emmerets, qui voulait, par ce moyen, obtenir la guérison d'un fou ; elle ne produisit alors que des accidents malheureux, qui la firent condamner, en 1668, par le Châtelet. De nos jours, elle a été pratiquée assez fréquemment, et quelquefois avec succès, surtout chez les femmes qui, après leur accouchement, ont eu des pertes de sang assez considérables. MM. Valleix, Doubleday, Nélaton, Desgranges, etc., s'en sont servis dans des cas de ce genre. — On a quelquefois tenté aussi d'opérer la transfusion avec le sang d'un animal, mais sans succès : la première condition de succès paraissant être que le sang injecté provienne d'un individu de la même espèce. Il faut aussi qu'il soit maintenu à la température du corps.

TRANSHUMANT (du lat. *trans*, au delà, et *humus*, sol), se dit des troupeaux nomades qu'on mène paître en été sur les montagnes. Les troupeaux transhumants de mérinos sont nombreux en Espagne.

TRANSIT (du lat. *transitus*), passage des marchandises à travers le territoire d'un État pour se rendre sur celui de la nation à laquelle elles sont destinées. En France, lorsqu'un expéditeur veut faire usage de la faculté de transit, il fait à la douane la déclaration des marchandises qu'il doit expédier, et l'administration, après vérification scrupuleuse, lui délivre un *acquit à caution* et plombe les marchandises. Arrivé dans le rayon frontière, les douaniers vérifient si le chargement est demeuré intact, et constatent cette opération sur un visa. Une dernière vérification a lieu au bureau de sortie. — Les marchandises prohibées peuvent être admises au transit, mais à certaines conditions. Des amendes sont prononcées dans le cas d'inexécution des conditions stipulées dans l'acquit à caution.

TRANSITIF (VERBE). *Voy.* VERBE.

TRANSITION (du lat. *transitio*), manière de passer d'un certain ordre d'idées à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. L'art des transitions a été considéré comme une des parties les plus importantes de l'art d'écrire. Boileau est particulièrement remarquable sous ce rapport : sa *Satire contre les femmes* est un chef-d'œuvre pour la finesse des transitions.

En Musique, on nomme *transition* le passage inattendu d'un ton à un autre. La *T. enharmonique* est celle dans laquelle une ou plusieurs notes, après avoir été entendues comme appartenant à un ton, changent tout à coup de nature et se transforment en notes d'un autre ton.

Période de transition, nom sous lequel on a désigné, en Géologie, la période *paléozoïque*. *Voy.* ce mot.

TRANSLATEUR (de *translater*), nom donné à une disposition du télégraphe électrique qui permet de laisser passer la dépêche par les stations intermédiaires sans qu'elle s'y inscrive. *Voy.* TÉLÉGRAPHIE.

TRANSLUCIDE. *Voy.* DIAPHANÉITÉ.

TRANSMIGRATION DES AMES. *Voy.* MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMUTATION (du lat. *transmutatio*), changement d'une chose en une autre. Les Alchimistes admettaient la transmutation des métaux. *Voy.* PIERRE PHILOSOPHALE.

TRANSPARENCE. *Voy.* DIAPHANÉITÉ.

TRANSPIRATION (de *transpirer*, du lat. *trans*, au delà, et *spirare*, exhaler). Chez l'homme et les animaux supérieurs, la substance exhalée dans la transpiration prend le nom de *sueur* (*Voy.* ce mot), lorsqu'elle est liquide et abondante ; on la nomme *transpiration insensible*, lorsqu'elle est aériforme. La *transpiration* a lieu par la peau (*T. cutanée*) ou par le poumon, dans l'acte de la respiration (*T. pulmonaire*) : dans les temps froids, cette dernière se manifeste sous la forme d'une vapeur qui s'échappe de la bouche. — La transpiration joue un rôle important dans la santé générale du corps ; beaucoup de maladies sont dues à une brusque suppression ou même à une diminution graduelle de la transpiration. De là l'importance des habitations aérées et d'une température moyenne, des vêtements perméables et mauvais conducteurs de la chaleur (le coton et surtout la laine), des bains chauds, des frictions sèches, des boissons un peu stimulantes, etc.

TRANSPORT. En Jurisprudence, on nomme *transport* l'acte par lequel se réalise la *cession* (*Voy.* ce mot) des créances et des droits incorporels. Il ne diffère de la *vente* qu'en ce que la vente s'applique plutôt aux choses matérielles et saisissables (meubles et immeubles), et le *transport* aux choses incorporelles, comme des droits résultant d'un titre, d'un billet, d'une invention, d'une idée. Il est parfait entre les parties par la remise des titres, et à l'égard des tiers par la signification faite au débiteur de la créance cédée ou son acceptation (C. civ., art. 1689-90). — Il se dit aussi, en termes de Procédure, de l'action d'une personne qui, par autorité de justice, se *transporte* sur les lieux pour une vérification, une visite, ordonnées par le juge.

En Médecine *transport*, *transport au cerveau*, se disent vulgairement pour *délire*.

TRANSPORT. Pour les divers modes de transport applicables aux voyageurs et aux marchandises, *Voy.* BATEAU, CHEMIN DE FER, NAVIGATION, VOITURES PUBLIQUES, etc. — Pour la législation, *Voy.* VOITURES.

Transport, se dit d'un bâtiment de guerre affecté au transport des armes, munitions, etc. *Voy.* FLOTTE.

TRANSPORTATION. D'après une loi de l'an II, tout mendiant repris pour la troisième fois en récidive devait être *transporté* aux colonies. La transportation était restée longtemps sans application, lorsque, après les journées de juin 1848, on la fit revivre pour débarrasser le pays d'une masse d'individus dangereux. On en fit une seconde application lors des troubles qui suivirent l'acte du 2 décembre 1851, et, cette fois, on étendit la transportation aux condamnés aux travaux forcés. L'Algérie et la Guyane sont les lieux où l'on dirigea les transportés. Leur condition fut réglementée par la loi du 24 janvier 1850 et le décret du 28 mars 1852. — La *transportation* diffère de la *déportation* en ce que 1° celle-ci implique toujours jugement, tandis que la transportation peut n'être qu'une mesure politique et exceptionnelle, 2° la déportation est par elle-même une peine, au lieu que la transportation des condamnés aux travaux forcés n'est qu'un mode d'exécution de cette dernière peine.

TRANSPOSITION (de *transposer*). En Grammaire, on appelle ainsi le déplacement ou le renversement de l'ordre logique des mots, comme cela a lieu en grec, en latin, en allemand, etc. : dans ce cas, les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons.

En Musique, *transposer*, c'est exécuter ou noter un morceau dans un ton différent de celui dans lequel il a été écrit. — On nomme *transpositeur* tout instrument dont le son est différent de la note écrite : tels sont : 1° la contre-basse ; 2° les flûtes, les clarinettes, les cors et les trompettes, autres que la flûte, et les clarinettes, cors et trompettes ordinaires ; 3° le cor anglais et le contre-basson. On donne aussi ce nom à des instruments disposés de façon à opérer la transposition d'une manière toute mécanique : tel est le *piano transpositeur*.

TRANSSUBSTANTIATION (du lat. *trans*, au delà, et *substantia*, substance), changement d'une substance en une autre de nature supérieure. Il se dit spécialement du changement miraculeux qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles sacramentelles que prononce le prêtre dans le sacrement de l'Eucharistie ; en sorte que, selon la doctrine de l'Église catholique, il ne reste plus que les espèces du pain et du vin. Les Protestants nient la *transsubstantiation :* ils admettent seulement la *consubstantiation*. *Voy.* ce mot.

TRANSSUDATION (du lat. *trans*, à travers, et *sudare*, suer), écoulement d'un liquide par gouttes ou en rosée, à travers le vase ou l'enveloppe qui le recèle : la *transsudation* est un moyen de rafraîchir les liquides. *Voy.* ALCARAZAS.

TRANSVERSALE (de *transverse*). On appelle ainsi, en Géométrie, toute droite qui rencontre les trois côtés d'un triangle ou leur prolongement. La propriété principale des transversales consiste en ce que, si l'on parcourt les trois côtés du triangle soit dans un sens, soit dans l'autre, le produit des distances des trois sommets à la transversale comptées dans un sens, est égal au produit des distances comptées dans l'autre.

TRANSVERSE (du lat. *transversus*), ce qui est situé en travers. En Anatomie, on distingue : les *apophyses transverses* des vertèbres ; les *artères transverses* de la face et du périnée ; le *muscle transverse* du bas-ventre, etc.

TRAPA, nom latin botanique de la *Mâcre*.

TRAPÈZE (du gr. τράπεζα, table), nom donné, en Géométrie, au quadrilatère qui a deux côtés parallèles. Les deux côtés parallèles sont les *bases* du trapèze ; leur distance en est la *hauteur*. Le trapèze a pour mesure le produit de sa hauteur par la demi-somme de ses bases, ou le produit de cette même hauteur par la ligne qui joint les milieux de ses côtés non parallèles.

En Anatomie, on donne le nom de *trapèze* à plusieurs organes à cause de leur forme à peu près carrée ; l'*os trapèze* est le premier os de la deuxième rangée du carpe ; le *muscle trapèze*, situé à la partie postérieure du cou et de l'épaule, élève l'épaule, la porte en arrière ou l'abaisse : il sert aussi à redresser la tête et à l'incliner. *Voy.* TRAPÉZOÏDE.

Dans la Gymnastique, on appelle ainsi un appareil mobile, en forme de *trapèze*, composé d'une barre de bois horizontale, qui est suspendue, par deux cordes plus ou moins écartées, à une barre immobile ; appareil sur lequel on se livre à toutes sortes d'exercices de force et d'adresse.

TRAPÉZOÈDRE (de *trapèze* et du gr. ἕδρα, base), solide dont toutes les faces sont des trapézoïdes. — On appelle ainsi, en Cristallographie, un solide à 24 faces égales qu'on déduit du cube, en modifiant chacun de ses sommets par trois facettes également inclinée sur les faces qui y aboutissent. Ces modifications pratiquées seulement sur quatre des huit sommets du cube, en alternant, donnent le *trapézoèdre tétraédique* qui n'a que 12 faces.

TRAPÉZOÏDE, qui est analogue au trapèze. En Cristallographie, c'est un quadrilatère formé de deux triangles isocèles inégaux opposés base à base.

En Anatomie, l'*os trapézoïde* est le deuxième os de la deuxième rangée du carpe ; il est plus petit que le *trapèze*, en dedans duquel il se trouve placé ; le *ligament trapézoïde* est la portion antérieure du ligament coraco-claviculaire.

Ce qu'on appelle, en Marine, *voile trapézoïdale* est la même chose que la *voile aurique*. *Voy.* AURIQUE.

TRAPPE (du b.-lat. *trappa* ; orig. germaniq.), sorte de piége pour prendre les bête fauves : c'est un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre d'une bascule, ou de branchages et de feuillages, afin que la bête, venant à passer sur la bascule ou sur les branchages, tombe dans le trou (*Voy.* CHAUSSE-TRAPPE). — Dans l'Amérique du Nord, on appelle *trappeurs* les chasseurs de profession, parce qu'ils font un continuel usage de ce genre de piége.

On donne aussi le nom de *trappe* à une espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée ou au niveau d'un plancher, comme les *trappes* qui recouvrent l'entrée d'une cave, ou celles qu'offre la scène des théâtres, ainsi qu'à la planche qui sert de fenêtre ou de porte à un colombier, un charbonnier, etc., et qui se hausse et se baisse dans une coulisse.

TRAPPS (du suédois *trapp*, escalier), roches éruptives composées de feldspath et de pyroxène, qui sont dures, tenaces, noires ou vertes, et forment souvent des strates disposées en *escalier*. Quelquefois les cristaux de feldspath y deviennent apparents et rendent la roche porphyroïde. On y trouve accidentellement du quartz, de l'amphibole, etc. — Les trapps appartiennent, comme les basaltes, aux dépôts de laves anciennes. Ils sont connus aussi sous le nom de *Mélaphyres*. *Voy.* ce mot et DOLÉRITE.

TRAQUE, action de *traquer*, c.-à-d. action par laquelle des personnes postées à cet effet par les chasseurs forment une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours, ils obligent le gibier à entrer dans les filets ou à recevoir les coups des chasseurs. Les *traqueurs* sont ordinairement armés de bâtons pour battre les buissons.

TRAQUENARD (par contraction de *traque-renard*, ou tout simplement peut-être de *traquer*), piége mécanique et à ressort, que l'on tend aux bêtes nuisibles, *renards*, loups, belettes, etc.

Il se dit aussi d'une allure défectueuse du Cheval qui ne tient ni du pas ni du trot, et qui approche de l'amble ou de l'entre-pas.

TRAQUET, terme de Meunerie, désigne une espèce de claquet, un morceau de bois attaché à une corde et qui, passant au travers de la trémie, fait tomber le blé sous la meule du moulin, par le mouvement continuel que lui imprime une mécanique.

TRAQUET, *Saxicola*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Sylviadés : bec droit, grêle, très-fendu ; narines latérales, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane ; tarses allongés. Les Traquets vivent dans les lieux découverts, dans les landes stériles ou sur les rochers, presque jamais dans les bois. Ils sont d'une vivacité et d'une défiance extrêmes : leur nom vient de ce qu'on a comparé le mouvement continuel de leurs ailes et de leur queue à celui du traquet d'un moulin. Ils se nourrissent d'insectes et de baies, nichent dans les tas de pierres, à terre et dans les crevasses des rochers. — L'espèce type, le *T. motteux, Groulard, Cul-blanc* (*S. œnanthe*), a les parties supérieures d'un gris cendré, le front, la gorge et une bande au-dessus des yeux blancs ; les ailes noires ; la queue noire à son extrémité, blanche dans le reste de sa longueur ; le devant du cou roussâtre, et toutes les parties inférieures blanches. Cet oiseau vole de *motte* en *motte*, en s'agitant continuellement, et en remuant sans cesse la queue. Le *T. imitateur* (*S. pileata*) est une espèce d'Afrique qui a beaucoup de rapport avec la précédente : elle est remarquable par la facilité qu'elle a de contrefaire tous les sons. Parmi les autres espèces, on remarque le *T. sauteur* (*S. saltator*), le *T. oreillard* (*S. aurita*), le *T. rieur* (*S. cachinnans*), le *T. tarier* (*S. rubetra*), le *T. pâtre* (*S. rubicola*), le *T. sialis*, type du genre *Sialia* de Swainson, etc.

TRASS (du holl. *tiras*, ciment), roche amphibolique souvent confondue avec le pépérin. Elle est comme formée de cendres agglutinées et consolidées, et résulte du remaniement par les eaux des roches volcaniques désagrégées. Elle est légère, rude au toucher et renferme souvent de l'alunite, de la pyrite et des matières bitumineuses. On s'en sert pour faire des mortiers hydrauliques.

TRAUMATE, roche sédimentaire formée d'un mélange de feldspath et de quartz dans un ciment schistoïde, argileux, siliceux, ou calcaire, tantôt rougeâtre, tantôt verdâtre ou noirâtre. Elle passe au *grès* ou à la *grauwacke*, selon que le grain en est plus ou moins fin. Elle appartient aux terrains paléozoïques.

TRAUMATIQUE (du gr. τραυματικος), se dit, en Médecine, de ce qui a rapport aux plaies ou aux blessures : *fièvre traumatique, tétanos traumatique, hémorrhagie traumatique*, etc.

TRAVAIL (de l'ital. *travaglio*, du lat. *trabaculum*, machine pour contenir les chevaux vicieux). En Morale, le *travail* est, dans le sens le plus général, le déploiement de notre activité sous toutes ses formes, de nos facultés intellectuelles aussi bien que de nos forces physiques. Il n'est pas moins indispensable au perfectionnement de notre âme qu'à la satisfaction de tous nos besoins. Comme le dit le livre de Job : « L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler. » — Les anciens, p. ex. Platon et Aristote, distinguaient deux espèces de travail, l'un *noble* et *libre* (politique, guerre, arts et sciences), l'autre *servile* et *mercenaire* (production des objets nécessaires aux besoins du corps). Cette distinction est une erreur liée à l'immorale institution de l'esclavage. Malgré l'inégalité profonde qui existe entre les diverses conditions des classes qui composent la société (*Voy.* ÉGALITÉ), il n'est pas de profession si modeste, pourvu qu'elle soit exercée avec honnêteté, qui n'ait sa dignité par les services qu'elle rend et par le mérite de celui qui s'en acquitte, comme l'explique fort bien Socrate dans les *Mémorables* de Xénophon. Le travail est d'ailleurs un des plus solides fondements de la moralité humaine : il prévient les maux que l'oisiveté entraîne à sa suite, l'ennui et le désordre ; il entretient la santé : il assure le bien-être. C'est en effet par l'épargne accumulée qu'il crée le *capital*, qu'il assure ainsi notre sécurité et notre indépendance ; on en peut juger par les maux que causent les grèves dans l'Industrie.

En Économie politique, le *travail* se définit « l'application des facultés de l'homme à la production ». Il confère aux choses un degré d'utilité d'où résulte leur valeur, et il est ainsi la source de la richesse (*Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE, PRODUCTION, RICHESSE, VALEUR). Il se divise, comme les facultés d'où il émane, en *T. physique* ou *mécanique*, qui varie selon le genre d'industrie, et en *T. intellectuel*, celui du savant, de l'homme de lettres. — Dans l'Industrie pratique, on distingue le *travail à la journée, à la tâche, aux pièces, à façon*.

L'*organisation du travail industriel* est un des grands problèmes de l'Économie politique. Longtemps le travail fut entravé par les priviléges connus sous les noms de *maîtrises*, de *jurandes*, etc. (*Voy.* INDUSTRIE). La liberté du travail a été proclamée en France en 1789, et elle est bientôt devenue la loi des sociétés modernes. Malgré les théories chimériques des socialistes, qui, sous prétexte d'*organiser le travail*, veulent donner à l'État la direction universelle de l'industrie, l'État ne doit intervenir dans le travail que pour prévenir certains abus, soit en réglant le maximum du temps que l'on peut demander aux ouvriers (la loi du 9 sept. 1848 fixait ce temps à 12 heures), soit en déterminant l'âge auquel les enfants peuvent être admis dans les manufactures (la loi du 22 mars 1841 fixe cet âge à 8 ans, et n'astreint les enfants qu'à 8 heures de travail jusqu'à 12 ans, et à 10 jusqu'à 16 ans). — Le *droit au travail*, qu'il faut se garder de confondre avec la *liberté du travail*, est le droit qu'aurait tout individu sans occupation de s'adresser à l'État pour l'obliger à lui fournir un travail salarié. Ce droit, qui avait été admis plus ou moins implicitement dans les constitutions de 1791 et de 1793, a été formellement proclamé, au lendemain de la Révolution de 1848, par les décrets du 26 et du 28 février, rédigés sous l'inspiration de M. Louis Blanc. Mais cette déclaration imprudente n'a pas tardé à conduire aux conséquences les plus déplorables : à la création des *ateliers nationaux* (*Voy.* ce mot), puis à l'insurrection de juin 1848 (*Voy.* OUVRIER, SOCIALISME). — Consulter : *De la liberté du travail* par M. Ch. Dunoyer (1845) ; *Des lois du travail*, de G. de Puynode (1845) ; *le Droit au travail et le droit de propriété*, par Proudhon (1848 et 1850) ; *Du droit au travail*, par L. Faucher (1848) ; *De l'organisation du travail* par L. Blanc (1830 et 1850), par Wolowsky (1848), par Le Play (1870), etc.

Les Maréchaux-ferrants appellent *travail* (dans le sens primitif du mot) une machine de bois à quatre piliers, entre lesquels ils attachent les chevaux vicieux pour les contenir pendant qu'on les ferre ou qu'on les panse. A l'aide de cette machine, on peut aisément maintenir un cheval, l'enlever, le suspendre, suivant le besoin.

Travail d'enfant, succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise la fonction de l'*accouchement*. *Voy.* ce mot.

Travail mécanique d'un corps. Il se mesure à l'aide du produit du déplacement du corps par la force mise en jeu : pour un corps pesant, on multiplie son poids par le chemin parcouru suivant la verticale. Le travail est appelé *moteur* quand le poids descend, il est *résistant* quand le poids monte. L'unité de travail, ou *kilogrammètre*, est celui d'un kilogramme élevé d'un mètre ; 75 kilogrammètres par seconde forment le travail d'un *cheval vapeur*. *Voy.* ce mot. *Voy.* aussi FORCE, MOTEUR, PUISSANCE.

TRAVAUX FORCÉS, une des peines afflictives et infamantes prononcées par le Code pénal, peine qui a remplacé les galères. Les hommes qui y sont condamnés, et qu'on nomme *forçats*, sont employés aux travaux les plus durs et les plus pénibles ; ils traînent à leurs pieds un boulet, ou sont attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils sont employés le permet. Ils subissent leur peine dans les *bagnes* ou dans les co-

lonies pénitentiaires, à la Guyane et en Algérie. (*Voy.* TRANSPORTATION). Les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans l'intérieur d'une maison de force. On distingue les *travaux forcés à temps* et les *travaux forcés à perpétuité.* La durée des *T. forcés à temps* est fixée à 5 ans au moins et 20 ans au plus ; la condamnation aux travaux forcés à temps emporte la dégradation civique et l'interdiction légale. Les *T. forcés à perpétuité* durent toute la vie ; avant 1854, cette peine emportait avec elle la mort civile. Jusqu'en 1832, ceux qui y étaient condamnés étaient *marqués* (C. pén., art. 7, 22). — Dans le Code militaire, la peine des *travaux publics* remplace celle des travaux forcés : elle est infligée aux déserteurs. *Voy.* DÉSERTION.

TRAVAUX PUBLICS, travaux qui intéressent la généralité des habitants d'un pays. On comprend sous ce nom tout ce qui concerne les grandes routes (*ponts et chaussées*), les chemins de fer, la police du roulage, les fleuves et rivières navigables, la police de la navigation, les usines situées sur les cours d'eau navigables ou non navigables, les ports de commerce, les phares, les monuments publics, les desséchements de marais, les mines et minières, etc. Tantôt l'administration de ces travaux a formé une branche du ministère de l'Intérieur ou de celui de l'Agriculture et du commerce, tantôt elle a eu une existence à part. — Consulter : Husson, *Traité de la législation des travaux publics* (1841), et Tarbé de Vauxclairs, *Dictionnaire des travaux publics* (1835). — On appelle *marchés de travaux publics* les contrats passés pour l'exécution de ces travaux entre l'administration et les entrepreneurs : ils sont de la compétence des conseils de préfecture (Loi du 28 pluv. an VIII, art. 4). Voir Christophle, *Traité des marchés de travaux publics.*

TRAVÉE (du lat. *trabata*, de *trabs*, poutre), espace compris entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives. On appelle *travée de comble*, la distance d'une ferme à l'autre sur deux ou plusieurs pannes ; *travée de balustres, de grille*, un rang de balustres ou de barreaux entre deux colonnes, pilastres ou piédestaux. — Dans une Église, on nomme *travées* les galeries supérieures qui règnent au-dessus des arcades de la nef ; dans un pont de bois, les parties de la charpente qui forment les arches et supportent le tablier du pont.

Dans la Peinture de bâtiment, on nomme *travée d'impression* la quantité de 6 toises superficielles (24^{mc}) d'impression de couleur, à laquelle on réduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards et autres ouvrages de peinture, pour en faire le toisé.

TRAVERSE (de *travers*), se dit, en général, de toute pièce ou bande de bois ou de métal que l'on met en travers à certains ouvrages pour les assembler ou pour les affermir. — Dans les Chemins de fer, on nomme ainsi des pièces de bois de chêne ou autre, placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie d'un chemin de fer, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets. On les fait quelquefois en fer.

Dans l'Art militaire on nomme *traverse* une espèce d'épaulement qu'on élève entre des ouvrages, surtout dans les chemins couverts, pour qu'ils ne soient pas enfilés par les boulets de l'ennemi. Les soldats se mettent à l'abri derrière ces traverses.

TRAVERSIN. En Marine, on nomme *T. des bittes* une pièce de bois qui croise horizontalement les deux montants des bittes ; *T. d'écoutille*, un morceau de bois volant qui traverse l'écoutille par le milieu ; *T. d'élinguets*, une pièce de bois endentée sur les bancs d'un vaisseau, derrière le cabestan, et dans laquelle on entaille les élinguets ; *T. de herpe*, celle qui est à l'avant d'une herpe à l'autre, et qui sert à caponner l'ancre ; *T. de hune*, des pièces de charpente fixées en travers sur les élonges des mâts et sur lesquelles reposent les hunes, etc.

TRAVERTIN, le *Tofus* des anciens, calcaire caverneux, blanc ou jaunâtre, qui se forme à la manière des tufs et qui est recherché pour la construction des voûtes à cause de sa légèreté. Cette pierre a la propriété de durcir à l'air et de se couvrir d'une teinte chaude et orangée. Il en existe de vastes carrières près de Tivoli (*pierre de Tivoli*) : elles étaient déjà exploitées par les Romains. A Rome, tous les temples antiques et la plupart des églises modernes sont en *travertin.* — En France, on trouve près de Vichy un *tuf* analogue au travertin.

TRÉBUCHET (de *trébucher*, du lat. *transbuccare*, tomber à la renverse), petite balance très-fine et très-juste que le moindre poids fait trébucher. c.-à-d. pencher plus d'un côté que de l'autre. Les trébuchets servent particulièrement à peser les monnaies d'or et d'argent, les diamants et autres choses précieuses. *Voy.* AJUSTOIR.

Trébuchet, piége à prendre les petits oiseaux : c'est une sorte de cage dont la partie supérieure est couverte de grain, et arrêtée si délicatement que l'oiseau, en se posant, fait partir un ressort et se trouve enfermé dans la cage.

TRÉFILERIE (de *tréfiler*, du lat. *transfilare*), se dit et de l'art de former des fils avec les métaux, et des fabriques où ces fils se façonnent. On appelle *tréfileur* l'ouvrier qui tire en fils le fer, l'acier, le laiton, le plomb, tandis qu'on appelle *tireur d'or et d'argent* celui qui met en fils les métaux précieux. — Pour *tréfiler*, il suffit de faire passer le métal par les divers trous d'une *filière* (*Voy.* ce mot et ÉTIRAGE), afin qu'il acquière un diamètre très-petit, depuis un centimètre jusqu'à la ténuité la plus extrême. Les principales tréfileries sont, en France, celles de Laigle, Limoges, Lyon, Ornans, Rambervilliers, etc. ; à l'étranger, celles de Birmingham. d'Aix-la-Chapelle, Amsterdam, Cologne, Hambourg, Liége, Lubeck, Neuchâtel, etc.

TRÈFLE, *Trifolium* (c.-à-d. *à trois feuilles*), genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes et formées de 3 folioles, à fleurs disposées en tête ou en épis très-serrés, variant de couleur, depuis le blanc jusqu'au jaune et au pourpre le plus vif ; à gousses petites, renfermant 1 ou 2 semences. Les Trèfles abondent dans l'Europe tempérée : on en connaît plus de 120 espèces. Les principales sont : le *T. des prés* (*T. pratense*), à tiges ascendantes, striées ; à folioles ovales, à fleurs d'un rouge pourpre : c'est un excellent pâturage pour tous les bestiaux ; les terres douces, grasses et fraîches sont celles qui lui conviennent le mieux ; il dure 3 ans, et peut fournir, 2, 3 et 4 récoltes par an. Les feuilles donnent une couleur verte ; les fleurs offrent aux abeilles une abondante récolte de miel, les semences une bonne nourriture aux volailles ; le *T. incarnat* (*T. incarnatum*), haut de 0^{m},40, à épis mous, allongés, cylindriques, lanugineux ; à fleurs de couleur incarnate ou d'un roux pâle : on le cultive dans le midi sous les noms de *Farouche* (corruption de *fé routjé*, foin rouge) et de *Trèfle de Roussillon* ; c'est le plus précoce de tous les fourrages ; très-souvent on le fait pâturer sur place par les moutons avant sa floraison, et on laboure sur-le-champ pour lui substituer une autre culture ; jamais on ne le fait sécher, parce qu'il perd sa saveur et se brise à la suite des opérations du fanage ; le *T. rampant* (*T. repens*), vulg. *Triolet, Mignonnet, Petit Trèfle blanc* ou *T. de Hollande*, à fleurs blanches, en tête, qui se renouvellent toute l'année : on le sème, surtout en Angleterre, pour le faire pâturer par les moutons au printemps, à une époque où les autres plantes sont rares. — Parmi les autres espèces, on remarque encore : le *T. rouge* (*T. rubens*), à fleurs rouges disposées en épis allongés ; le *T. fraisier* (*T. fragiferum*), dont le calice renflé présente l'aspect d'une fraise ; le *T. blanc* (*T. album*), qu'on sème dans les gazons, etc.

On nomme vulgairement *Trèfle bitumineux*, le

Psoralier : *T. d'eau*, *T. de castor*, le Ményanthe ; *T. musqué*, la Trigonelle bleue ou Mélilot bleu.

TRÈFLE, une des quatre couleurs des cartes, ainsi nommée parce que les cartes qui sont de cette couleur sont marquées d'une figure de feuille de trèfle.

En Sculpture et en Architecture, le *trèfle* est un ornement imité de la feuille de trèfle. On appelle *trèfle de moderne*, dans les monuments gothiques, des petites roses à jour, faites de pierres dures, avec nervures, et formées par trois portions de cercle ou par trois arcs en tiers-point.

TRÉFONDS (du lat. *trans*, au delà et *fundus*, fond du sol). C'est le fonds qui est sous le sol et qu'on possède comme le sol même : on appelle *tréfoncier* le propriétaire du fonds et du *tréfonds*. *Voy.* FONDS.

TRÉHALOSE, sucre identique à la *mycose* (*Voy.* ce mot, que l'on retire de la *manne de Tréhala*, substance gommeuse qui se produit sur les tiges d'une espèce d'*Égilops* de Perse, par la piqûre d'un petit coléoptère, le *Larinus maculatus*.

TREILLAGE, TREILLE (du lat. *trichila*). Les *treillages* sont destinés au *palissage* (*Voy.* ce mot) des arbres fruitiers ou de la vigne, soit contre les murs (*espaliers*), soit en plein air (*contre-espalier*, *berceau*, etc.) : on les fait soit en bois, soit en fil de fer, en cordon oblique ou vertical. On appelle spécialement *treille* une vigne palissadée contre un mur ou contre un treillage ; on en forme aussi en berceau. Dans les treilles bien conduites, on dispose les branches de la vigne de la manière la plus favorable pour qu'elles se chargent de fruits abondants et pour que ces fruits parviennent à leur maturité ; elles sont en même temps un ornement pour les jardins. Toutes les expositions ne conviennent pas à une treille : dans la plus grande partie de la France, on ne peut l'établir qu'au levant et au midi.

TREILLIS (de *treille*). Outre ces ouvrages de bois ou de métal qui imitent les mailles en losange d'un filet et qui servent de clôture, on appelle *treillis* : 1° une espèce de toile de chanvre écrue, très-grosse, et très-forte, propre à faire des sacs et des emballages ; 2° une autre sorte de toile teinte en noir, gommée, calandrée, satinée ou lustrée, propre à faire des coiffes à chapeaux et des doublures de caisses et de malles.

Les Peintres nomment ainsi un châssis divisé en plusieurs compartiments ou carreaux, qui sert à copier des tableaux que l'on veut porter à des dimensions plus grandes ou plus petites.

TREIZE (du lat. *tredecim*). Ce nombre est regardé par des personnes superstitieuses comme un nombre malheureux. On l'appelle le *nombre de Judas*, parce que c'est le nombre des convives de la Cène, où Judas faisait le treizième. Certaines personnes ne veulent pas se mettre *treize* à table, dans la persuasion que l'un des convives mourrait dans l'année.

TREIZIÈME. En Musique, une *treizième* est un intervalle composé d'une octave et d'une sixte, parce qu'il est formé de treize tons ou demi-tons.

TRÉLINGAGE, gros filin qui attache les bas haubans de bâbord avec ceux du tribord, dans les bâtiments dits *trait-carré*.

TRÉMA (du gr. τρῆμα, trou ; parce que ces points paraissent comme deux trous au-dessus de ces lettres), signe d'accentuation qui se place sur les voyelles *ë*, *ï*, *ü*, lorsque, étant placées après une autre voyelle, elles doivent être prononcées séparément. Ex. : *Saül*, *ciguë*, *naïf*. — On n'emploie pas le tréma quand il peut être remplacé par un autre accent ; ainsi on écrit *Chloé*, *poésie*, et non *Chloe*, *poesie*.

TRÉMANDRE, *Tremandra*, genre-type de la famille des *Trémandracées* ou *Trémandrées*, très-voisine des Polygalées, se compose de petits arbrisseaux rameux de l'Australie. — Autres genres : *Tetratheca*, *Platytheca*, etc.

TRÉMATODES (du gr. τρηματώδης, troué), ordre de la classe des Helminthes, établi depuis Rudolphi pour des animaux Annelés, qui ont ordinairement la forme d'un disque plus ou moins allongé, qui ne présentent pas comme les autres vers une série d'articles, et qui sont surtout caractérisés par la présence de ventouses, à la façon des sangsues. Un petit nombre de Trématodes sont libres, fluviatiles et marins ; la plupart sont parasites, soit à l'extérieur du corps des Mollusques, soit à l'intérieur du corps des Mollusques et des Vertébrés : dans le premier cas, ils naissent avec la forme qu'ils doivent conserver et n'ont qu'un seul mode de reproduction : tels sont les *Tristomes* et les *Polystomes* ; dans le second, ils présentent une succession de métamorphoses accomplies dans des stations différentes, et ils ont la reproduction sexuelle et la reproduction agame : tels sont les *Distomes*. *Voy.* ces mots.

TREMBLE, nom vulgaire d'une espèce du Peuplier (*Populus tremula*), dont les feuilles tremblent au moindre vent. *Voy* PEUPLIER.

TREMBLEMENT (de *trembler*, du lat. *tremulare*), agitation involontaire du corps ou des membres, résultant communément de la faiblesse du système musculaire ou d'une insuffisance d'influx nerveux : il est idiopathique dans le premier cas, symptomatique dans le second. L'âge, les excès, les émotions morales, en un mot tout ce qui peut affaiblir l'organisme, produit le tremblement. Il accompagne le frisson de la fièvre et précède la paralysie ; il peut résulter de l'abus de l'opium, du café, du thé, des liqueurs spiritueuses (*delirium tremens*), de l'action du plomb, du mercure (*tremblement mercuriel*), etc.

TREMBLEMENTS DE TERRE, trépidation du sol, consistant tantôt en secousses horizontales saccadées, tantôt en oscillations verticales qui se succèdent à de courts intervalles, et qui le plus souvent sont précédées de bruits souterrains comparables au bruit du tonnerre. Les tremblements de terre sont parfois circonscrits à une région peu étendue comme celui d'Ischia en 1828, qui ne fut pas ressenti dans les îles voisines ; d'autres fois ils se propagent à une distance énorme, comme le fameux tremblement de terre de 1755, qui renversa Lisbonne, et se fit sentir depuis la Martinique jusque en Laponie. Non-seulement les tremblements de terre renversent des villes entières ; ils peuvent aussi produire des crevasses, où se perdent des rivières, ou déterminer des effondrements gigantesques, comme celui de la Calabre en 1783, qui engloutit 29 bourgs ou villages. La plupart du temps ils sont accompagnés de soulèvements du sol, soit passagers, soit permanents : pendant les tremblements de terre de 1822, 1835 et 1837, la côte du Chili se souleva sur une étendue de plus de 200 lieues, et elle est demeurée depuis à plusieurs mètres au-dessus de son niveau primitif (*Voy.* SOULÈVEMENT). Enfin, le plus souvent, ces mouvements du sol coïncident avec les éruptions des volcans en activité, ou avec l'apparition de nouveaux volcans : c'est qu'en effet les tremblements de terre paraissent dus aux mêmes causes que les volcans, au feu central ; et l'on admet aujourd'hui que les masses incandescentes qui forment la masse intérieure du globe, émettent dans leur refroidissement lent, des vapeurs et des gaz dont la force élastique énorme est capable de soulever le sol, et de produire tous les phénomènes qui accompagnent, précèdent ou suivent les tremblements de terre. — Parmi les tremblements de terre célèbres, on cite, outre ceux que nous avons indiqués plus haut, ceux qui désolèrent la province de Caracas en 1812, les environs d'Alep en 1822, les provinces de Murcie et de Valence en 1829, la Guadeloupe en 1843 ; ceux qui détruisirent les villes de Chiraz en 1853, et de Brousse en 1855, celui de la Basilicate en 1858. Les environs de Brousse et la Syrie furent encore ravagés par des tremblements de terre en 1868 et 1869, et dans cette même année 1869, une ville de la Colombie fut renversée de fond en comble. — *Voy.* SISMOGRAPHE.

TREMBLEUR, sorte de *rhéotome* (*Voy.* ce mot), ou appareil destiné à interrompre le courant vol-

tonique. Il se compose d'un électro aimant dont l'armature de fer sert de conducteur au courant; lorsqu'elle est éloignée des pôles de cet électro-aimant, elle touche un conducteur fixe qui communique avec la pile, ce qui ferme le circuit, et le courant passe. Mais alors l'électro-aimant attire l'armature, celle-ci cesse de toucher le conducteur fixe, et le courant est interrompu. L'aimantation cesse aussitôt, l'armature revient à sa première position et ainsi de suite; c'est donc l'oscillation ou *tremblement* de cette armature qui détermine la discontinuité du courant. — Froment a construit un appareil électro-musical d'après ce principe. On le trouve également appliqué dans la bobine de Ruhmkorff et dans plusieurs appareils électro-médicaux.

TREMBLEUR, nom vulgaire du poisson électrique appelé *Malaptérure*. *Voy.* ce mot.

En Histoire, on connaît les *Trembleurs des Cévennes* et les *Trembleurs* ou *Quakers* d'Angleterre. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TREMBLIN, nom vulgaire de l'*Amourette*, vient de ce que le plus petit vent met en mouvement les pédicelles de sa panicule.

TRÉMELLE, *Tremella*, genre de la famille des Champignons basidiosporés hyménomycètes, renferme des espèces de forme variée, à surface tantôt lisse, tantôt recouverte d'une poussière fournie par les sporules, et qui croissent pour la plupart sur le tronc ou les branches des arbres morts. La *T. mésentérique*, vulg. *Nostoc*, *Feuille* ou *Fleur du ciel*, est d'un jaune orangé, gélatineuse, membraneuse et très-plissée : on lui attribuait autrefois de grandes vertus médicales; la *T. sarcoïde* est gélatineuse, de couleur violette, rouge, verdâtre, brune ou noire.

TRÉMIE (jadis *trémuie*, du lat. *trimodia*, trois boisseaux; à cause de sa capacité), nom donné : 1° par les marchands de blé et d'avoine à un vaisseau en forme de pyramide renversée, dont le dessus est de cuir et le dessous un treillis de fil de laiton, en sorte que les grains se criblent en passant dans la trémie pour tomber de là dans un cuvier qui est au bas; 2° dans les moulins à farine, à une sorte d'auge ou de grande cage de bois carrée, fort large par le haut, et fort étroite par le bas, qui sert à recevoir le blé à moudre et à le faire écouler peu à peu sur les meules pour le réduire en farine; 3° à une mesure dont on se sert pour le sel. — On nomme aussi *trémie* une espèce de mangeoire destinée à la volaille et aux pigeons.

Dans la Construction, on appelle *bandes de trémie*, des bandes de fer qui servent à soutenir les âtres et les languettes de cheminée.

TRÉMIÈRE (ROSE), plante de la famille des Malvacées. *Voy.* ALCÉE et PASSE-ROSE.

TRÉMOIS, nom vulgaire du Blé de Mars, qui ne reste que *trois mois* en terre. — On donne aussi ce nom à un mélange de froment, de seigle, d'avoine, de pois, de vesce, etc., qui se sème pour être coupé en vert au printemps, au bout de trois mois.

TRÉMOLITE, espèce d'Amphibole blanche, trouvée au val de *Tremola*, près du St-Gothard. *Voy.* AMPHIBOLE.

TREMOLO, mot italien qui signifie *tremblement*, désigne, en Musique, un mouvement rapide et continu sur une seule note. On obtient cet effet sur les instruments à archet en faisant aller et venir l'archet sur les cordes avec tant de rapidité que les sons se succèdent sans aucune solution de continuité.

TREMPE (de *tremper*), opération qui consiste à plonger dans un bain froid les métaux et leurs alliages. Tandis que certains métaux, tels que l'acier, deviennent par la trempe durs et cassants, d'autres, comme les alliages de cuivre et d'étain, deviennent mous et malléables. L'opération de la trempe exige une grande habitude, surtout pour l'appréciation du moment où le métal est arrivé au degré de chaleur nécessaire. Dans la trempe de l'acier, pour éviter que l'eau crue ne donne une trempe trop vive, ce qui rendrait le métal très-cassant, on répand sur l'eau une couche d'huile qui s'oppose au saisissement trop prompt du métal, ou bien l'on trempe dans l'eau tiède, l'huile, la graisse, etc. On adoucit encore la trempe par l'opération du *recuit* (*Voy.* ce mot); le métal se colore alors de diverses nuances : c'est ce qu'on appelle *trempe paille*, *rouge*, *violette*, etc. Pour obtenir la *trempe* dite *au paquet*, on chauffe dans une retorte le fer mêlé à du charbon de bois; quand la retorte a atteint la couleur rouge blanc, on l'ouvre et on jette la pièce dans l'eau : il n'y a alors qu'une couche plus ou moins épaisse qui soit transformée en acier.

TREMPLIN (de l'ital. *trampellino*), planche inclinée et élastique, sur laquelle les sauteurs courent pour se donner de l'élan et faire des sauts périlleux.

TRENTE ET QUARANTE, jeu de cartes, qui se joue avec six jeux de cartes entiers, mêlés ensemble, et présentant en tout 312 cartes; les cartes sont tenues par un banquier; le nombre des joueurs ou *pontes* est indéterminé. Sur le tapis sont deux cartons en losange, l'un noir, l'autre rouge. Les joueurs ayant fait leur mise, c.-à-d. placé une somme sur la couleur qui leur convient, le banquier joue d'abord pour la *noire* : il découvre un certain nombre de cartes, qu'il pose l'une après l'autre au milieu de la table, jusqu'à ce qu'elles aient dépassé le nombre 30, mais sans jamais aller au delà de 40. L'as compte pour un point, les figures pour dix et les basses cartes pour les points qui y sont marqués. La même opération a lieu ensuite pour la *rouge*. Celle des deux rangées qui approche le plus de trente et un gagne : le banquier double alors les mises de la couleur gagnante. Lorsque le nombre 31 est amené, la moitié des enjeux appartient au banquier. En cas d'égalité de points, le coup est nul.

TRENTE ET UN, jeu de cartes qui tient du vingt et un et de la bouillotte, se joue, suivant le nombre des joueurs, avec un ou plusieurs jeux, dont on a retiré les basses cartes. Chaque joueur reçoit *trois* cartes, une à une, et à chaque tour le banquier en retourne une sur le tapis. Si l'un des joueurs a *trente et un* dans la main, il arrête le jeu; sinon, chaque joueur échange une carte de son jeu contre une des cartes retournées, jusqu'à ce que le jeu soit arrêté : on abat alors les cartes et celui qui a le point le plus faible perd un jeton.

TRÉPAN, TRÉPANATION (de l'ital. *trepano*, du lat. *trupa*, trou). On nomme *trépan* un instrument de Chirurgie avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne, pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus qui se sont accumulés à l'intérieur, pour relever ou extraire certaines pièces d'os enfoncées dans les fractures de la cavité du crâne, enfin pour arrêter la carie des os longs ou pour en extraire un séquestre. L'opération s'appelle *trépanation*. Un trépan se compose généralement d'un arbre terminé par une palette à l'une de ses extrémités, et à l'autre par une mortaise à charnière qui peut recevoir successivement différentes pièces, telles que les tiges du *T. perforatif*, du *T. exfoliatif*, des *couronnes de trépan*, et les accessoires tels que *drilles* ou porte-forets, *élévatoires*, *leviers*, *rugines*, etc. — L'opération du trépan est plus effrayante que dangereuse; cependant on y a recours aujourd'hui bien moins souvent qu'autrefois. Voir Velpeau, *De l'opération du trépan* (1834).

TRÉPANG, espèce d'Holothurie comestible. *Voy.* HOLOTHURIE.

TRÉPIED (du lat. *tripes*). Ce mot se dit, en général, de tout vaisseau, siége, table ou instrument à *trois pieds*. Les anciens se servaient des trépieds, soit pour les usages domestiques, pour y poser des lampes, des vases, soit dans les cérémonies religieuses, pour y brûler des parfums dans les temples et pendant les sacrifices, pour y conserver l'eau lustrale dans les temples ou l'eau commune dans les habitations. — Le trépied était aussi, chez les anciens, un

siége sacré sur lequel les prêtres se mettaient pour rendre des oracles : on appelait spécialement *trépied sacré* ou *prophétique*, celui sur lequel la prêtresse d'Apollon à Delphes donnait ses réponses.

TRÉPOINT ou TRÉPOINTE (pour *trois points*), bande de cuir mince que les Cordonniers, les Coffretiers, les Bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais ou deux semelles qu'ils veulent coudre ensemble, afin de soutenir la couture.

TRÉSETTE ou TRÉ-SEPT (pour *trois-sept*), jeu de cartes d'origine italienne, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres *trois* et *sept*. Il se joue à 4, comme le whist, avec un jeu entier dont on a extrait les huit, les neuf et les dix. Le trois est la plus forte carte ; viennent ensuite le deux, l'as, le roi, la dame, le valet, le sept, le six, le cinq et le quatre. La partie est de 21 points, qui résultent des points qu'on a dans la main et des levées qu'on fait en jouant. Le trois, le deux et l'as d'une même couleur s'appellent *napolitaine* et valent trois points. Une napolitaine suivie de 7 cartes de même couleur s'appelle *calladondrion* et fait gagner d'emblée; suivie de trois cartes pareilles, elle s'appelle *calladon* et fait gagner également.

TRÉSOR (du lat. *thesaurus*). Le Code civil définit le *trésor* « toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété » . — « La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds. S'il est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient par moitié à celui qui l'a découvert et au propriétaire du fonds » (art. 598, 716).

Trésor public, lieu où l'on renferme les sommes provenant des impôts et autres revenus de l'État. Les Athéniens renfermaient leurs revenus dans la citadelle, sous la garde de trois magistrats nommés ταμίαι, ou ils les déposaient dans les temples des dieux : le trésor commun des Grecs était dans le temple de Delphes. A Rome, le trésor public (*œrarium*) était sous la garde de deux questeurs ; sous les empereurs, on distinguait le *trésor public* et celui *du prince* ou *fisc* (*Voy.* FISC). — En France, le trésor public est aujourd'hui déposé au Ministère des finances. Napoléon Ier avait créé en 1806 un *Ministère du trésor* : ce ministère fut supprimé en 1814.

Caisse centrale du Trésor public, établissement formé pour faire le service du trésor public, et en même temps pour faciliter la circulation des capitaux au moyen de mandats qu'il délivre sur tous les départements, en échange des versements qui lui sont faits, et en acquittant pour le compte des trésoriers-payeurs généraux les mandats qu'ils ont été autorisés à tirer sur le trésor. *Voy.* BONS DU TRÉSOR.

TRÉSORERIE. Ce mot se prend tantôt comme synonyme de *Trésor public* ou même de *Ministère des finances* : c'est ainsi qu'en Angleterre on dit *Les lords de la trésorerie* ; tantôt pour désigner le mouvement des fonds qui appartiennent à l'État : c'est en ce sens qu'on dit *service de trésorerie*, *opérations de trésorerie*, etc.

TRÉSORIER, celui qui est chargé de garder ou même de percevoir et de distribuer les fonds d'un souverain, d'un État, d'une communauté ou d'un établissement quelconque. — On appelait autrefois *trésoriers de France* des agents supérieurs des finances, établis en nombre variable dans les *généralités* pour travailler à la répartition des tailles, et pour connaître de plusieurs autres affaires de finances, du domaine, des ponts et chaussées et des chemins publics. Leur institution date des premiers temps de la monarchie. — Il y avait, en outre, le *T. de l'épargne* ou *de la maison du roi*, ceux *de la guerre*, *de la marine et des colonies*, *de l'extraordinaire de la guerre*, *des aumônes*, *de la police*, etc.

Napoléon Ier avait institué un *Ministre du trésor* (*Voy.* TRÉSOR). Depuis 1814, nous avons eu le *Trésorier de la liste civile*, le *T. de la Chambre des Pairs*, *de la Chambre des Députés* ou *du Corps législatif*, le *T. des Invalides*, etc.

Trésorier-payeur-général. Voy. PAYEURS.

Dans l'Église, l'office de *trésorier* était autrefois une dignité ou un bénéfice ecclésiastique dont le titulaire était chargé de la garde de l'argenterie, des joyaux, reliques, chartres et autres objets précieux, d'une église, d'une communauté, etc.

Archi-Trésorier de l'Empire, grand dignitaire de l'Empire français sous Napoléon Ier : ce titre purement honorifique fut porté par l'ancien consul Lebrun.

Grand Trésorier de l'Empire, un des titres de l'électeur palatin dans l'ancien empire d'Allemagne.

Capitaine trésorier. Voy. CAPITAINE et QUARTIER-MAÎTRE.

TREUIL (du lat. *torculum*, pressoir), cylindre de bois tournant sur son axe, soutenu sur deux points fixes, et à l'aide duquel on peut, avec une petite force, enlever un poids considérable attaché à une corde qui s'enroule sur le cylindre. Pour cela, on fixe ordinairement à l'une des extrémités du cylindre un tambour ou une roue d'un plus grand diamètre, et qui porte à sa circonférence des espèces de chevilles. Souvent, au lieu de roue, on fixe à l'une des extrémités du cylindre une manivelle ou bien encore des leviers croisés qui servent à faire tourner le cylindre sur son axe, tandis que la corde qui soutient le poids s'enroule sur le cylindre. Le *cabestan*, la *chèvre* (*Voy.* ces mots), sont des espèces de treuils.

TRÊVE (orig. germaniq.), convention par laquelle deux parties belligérantes s'engagent à suspendre pour quelque temps les actes d'hostilité, sans que pour cela la guerre soit terminée : la durée de la trêve peut varier de quelques jours à plusieurs années. La trêve est ordinairement générale, c.-à-d. qu'elle s'étend à tous les pays soumis aux deux puissances belligérantes; quand elle est restreinte à quelques lieux en particulier, elle prend le nom d'*armistice* (*Voy.* ce mot). Si elle n'a pour but que l'accomplissement de certains devoirs indispensables, comme l'inhumation des morts, ce n'est qu'une *suspension d'armes*. — On appelle *trêve marchande* une trêve durant laquelle le commerce est permis entre deux États qui sont en guerre.

Trêve de Dieu. Voy. ce mot et GUERRES PRIVÉES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TRÉVIRE (de *virer*), terme de Marine, cordage ployé en double, amarré en son milieu au sommet d'un plan incliné, et servant à faire rouler sur ce point un corps cylindrique tel qu'une barrique, pendant que les deux bouts du cordage, un peu écartés l'un de l'autre, sont tirés ou lâchés doucement.

TRI... Ce mot, qui veut dire *trois*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *triangulé*, *tricéphale*, *tridenté*, *trifide*, *trifolié*, *trigastrique*, *trilingue*, *trilobé*, *triloculaire*, *trinervé*, *tripartite*, *tripenné*, *tripétale*, *triponctué*, *trisérié*, *trivalve*, etc., qui pour la plupart s'expliquent d'eux-mêmes.

TRIADE (du gr. τρίας), assemblage de trois unités, de trois personnes, de trois divinités. La *triade* joue un rôle important dans la philosophie de Pythagore et de Platon, ainsi que dans la plupart des religions. *Voy.* TROIS et TRINITÉ.

TRIADELPHE (du préf. *tri*, et du gr. ἀδελφός, frère), se dit, en Botanique, d'une plante dont les étamines sont réunies en trois faisceaux.

TRIAIRES, *Triarii*, soldats de la légion romaine qui combattaient à la troisième ligne. *Voy.* LÉGION.

TRIANDRIE (du préf. *tri*, et du gr. ἀνήρ, ἀνδρός, organe mâle , nom donné, dans le système de Linné, à la 3e classe des végétaux, comprenant des plantes dans les fleurs desquelles on compte trois étamines : telles sont les Graminées.

TRIANGLE (du lat. *triangulum*), polygone à trois côtés. Le triangle est *équilatéral*, quand ses trois côtés sont égaux ; *isoscèle*, quand il a seulement deux côtés égaux ; *scalène*, quand ses trois côtés sont inégaux. Il est dit *rectangle*, quand il a un angle droit, et alors le côté opposé à cet angle droit s'appelle *hypot-*

nuse; *acutangle*, quand il n'a que des angles aigus; *obtusangle*, quand il a un angle obtus. — Dans tout triangle, chaque côté est moindre que la somme des deux autres et plus grand que leur différence; quand dans un triangle deux angles sont égaux, les côtés opposés à ces angles sont égaux et réciproquement, et de même, à un plus grand angle est opposé un plus grand côté et réciproquement; la somme des trois angles d'un triangle quelconque est égale à deux angles droits, et dans un triangle rectangle les angles aigus sont complémentaires. — Deux triangles sont égaux quand ils ont : 1° un angle égal compris entre côtés égaux; 2° un côté égal adjacent à deux angles égaux chacun à chacun; 3° les trois côtés égaux chacun à chacun. Ils sont semblables : 1° quand ils ont leurs angles égaux; 2° quand leurs côtés sont proportionnels; 3° quand ils ont un angle égal compris entre côtés proportionnels; 4° et 5° quand leurs côtés sont parallèles ou perpendiculaires chacun à chacun. — Dans tout triangle rectangle, le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés. Dans tout triangle, le carré d'un côté quelconque est égal à la somme des carrés des deux autres, plus ou moins le produit de l'un d'eux multiplié par la projection de l'autre sur celui-là, suivant que l'angle opposé est obtus ou aigu. En Trigonométrie cet énoncé est remplacé par le suivant : le carré d'un côté quelconque d'un triangle est égal à la somme des carrés des deux autres moins 2 fois leur produit multiplié par le cosinus de l'angle qu'ils comprennent. — La *surface* d'un triangle a pour mesure la moitié du produit de sa base par sa hauteur.

Triangle sphérique, portion de la surface d'une sphère comprise entre trois arcs de grand cercle qui se coupent deux à deux et sont moindres chacun qu'une demi-circonférence de grand cercle. Dans tout triangle sphérique, de même que dans un triangle rectiligne, un côté quelconque est moindre que la somme des deux autres et plus grand que leur différence; mais tandis que la somme des côtés d'un triangle rectiligne est constante, dans un triangle sphérique elle peut avoir toutes les valeurs possibles entre 2 et 6 droits. — Le triangle sphérique a pour mesure son *excès sphérique*, ce qui veut dire que sa surface est à celle du triangle trirectangle ou 8e de la sphère, comme l'excès de la somme de ses angles sur 2 angles droits, est à deux angles droits.

Triangle arithmétique de Pascal, nom donné à la figure suivante qui jouit de propriétés remarquables et qu'on peut prolonger indéfiniment vers la droite.

1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
		1	3	6	10	15	21	28	36
			1	4	10	20	35	56	84
				1	5	15	35	70	126
					1	6	21	6	126
						1	7	28	84
							1	8	36
								1	9
									1

— La première ligne horizontale ne contient que l'unité dans chacune de ses cases, la 2e ligne contient les nombres naturels : dans les lignes suivantes dont chacune est en retrait d'une case par rapport à la ligne supérieure, et commence par l'unité, chacun des autres termes s'obtient en ajoutant le nombre à gauche dans la même ligne avec le nombre immédiatement supérieur. — La principale propriété du triangle arithmétique est de donner dans ses lignes horizontales, les nombres figurés du 1er ordre. Ainsi la 2e ligne contient les nombres naturels; la 3e les nombres triangulaires, la 4e les nombres pyramidaux et ainsi de suite (*Voy.* NOMBRES FIGURÉS). On retrouve les mêmes nombres dans les bandes parallèles à l'hypoténuse. — Une autre propriété de ce triangle est de donner dans ses lignes verticales les coefficients des différents termes dans les puissances successives d'un binome.

Chez les anciens, Dieu est quelquefois représenté sous la forme d'un triangle, avec un œil au milieu. — Les Chrétiens représentent la Ste Trinité sous la figure d'un triangle, au milieu duquel est écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

On nomme encore *triangle* : 1° dans la Construction, une sorte d'équerre dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou carré d'équerre; — 2° en Musique, un instrument d'acier en forme de triangle, qu'on frappe intérieurement avec une tringle du même métal, pour accompagner certains airs de musique : il est surtout usité dans la musique militaire et dans quelques airs de danse.

En Astronomie, on nomme *Triangle boréal*, *Petit triangle* et *T. austral*, trois constellations dont les étoiles sont disposées en forme de triangle : le *Triangle boréal*, la plus importante des trois, est entre le Bélier et le pied d'Andromède.

TRIANGULAIRE, qui a trois angles. — En Anatomie, on nomme *Triangulaire du nez*, le muscle transversal du nez; *T. des lèvres*, le muscle abaisseur de l'angle des lèvres; *T. sternal*, le muscle situé à la face interne du sternum; *T. du coccyx*, le muscle ischio-coccygien.

TRIANGULATION (du lat. *triangulus*, triangle), série des opérations géodésiques à l'aide desquelles on détermine la longueur d'un arc de méridien. Pour opérer cette mesure, on marque de part et d'autre de l'arc à mesurer une suite de points tellement choisis que de chacun d'eux on puisse apercevoir les points voisins : ces points sont regardés comme les sommets d'une suite de *triangles* constituant ce qu'on appelle le *réseau principal*. On mesure ensuite sur un terrain plat et sensiblement horizontal une base que l'on rattache au réseau principal par une suite d'autres triangles, dont on mesure les angles ainsi que ceux des triangles du réseau principal. On peut alors, à l'aide des formules de la trigonométrie sphérique, calculer non-seulement les côtés de ces triangles, mais encore les tronçons successifs qu'ils interceptent sur l'arc de méridien à mesurer. Il ne reste plus qu'à réunir les longueurs de ces différents tronçons pour avoir la longueur de l'arc total. — Dans la triangulation effectuée par Delambre et Méchain, à la fin du siècle dernier, pour la mesure de l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Barcelone et qui représente 9° 40′ 21″,9, la base première (6075 toises, 98), fut prise sur la route de Melun à Lieusaint; elle fut mesurée à l'aide de règles de platine, posées non sur le sol, mais sur des rouleaux, et dont par le calcul on ramenait la température à 0°, et réduite après coup, au niveau de la mer. Les angles des triangles successifs étaient mesurés à l'aide du cercle répétiteur, et réduits eux-mêmes à l'horizon. De la sorte, les calculs opérés donnaient les différents tronçons de méridienne tous réduits au niveau de la mer. Comme vérification, on mesura avec les mêmes précautions aux environs de Perpignan une seconde base qui fut trouvée de 6006 toises, 25, et dont on calcula en même temps la longueur à l'aide du réseau de triangles. Or, malgré le très-grand nombre des triangles calculés successivement, la différence entre le résultat de la mesure directe, et celui du calcul, ne fut que de 10 pouces 8 lignes, ou de 0m,288.

TRIAS ou FORMATION TRIASIQUE, nom donné, en Géologie, à la formation comprise entre l'étage permien et la formation jurassique et qui comprend les *grès bigarrés*, le *muschelkalk*, et les *marnes irisées*. Alc. d'Orbigny a fait des deux premières parties son étage *conchylien*, et a fait rentrer la troisième dans son étage *saliférien* (*Voy.* ces mots). Le Trias est connu aussi sous le nom de *Keuper*.

TRIBASIQUE, se dit d'un sel qui contient *trois* fois autant de base que le sel neutre correspondant, pour la même quantité d'acide : tel est, p. ex., le chlorure de chaux tribasique. — *Tribasique* se dit

aussi d'un acide qui est apte à saturer 3 équivalents d'une base et à donner 3 séries de sels, l'une dite acide, l'autre neutre et l'autre basique. *Voy.* BASICITÉ.

TRIBORD (de *dextribord*, côté droit, ou, selon M. Jal, de *styrbord*, côté du gouvernail, parce que, autrefois, le gouvernail était à droite), côté droit d'un bâtiment, lorsqu'on regarde de l'arrière à l'avant : on l'oppose à *bâbord* (*Voy.* ce mot). Pour les préséances, le tribord passe avant le bâbord. — On nomme *tribordais* les hommes de l'équipage qui ont leur hamac à tribord.

TRIBRAQUE (du gr. τρίβραχυς), pied employé dans les vers grecs et latins, et qui se compose de trois syllabes brèves, *scĕlĕră*. Ce pied entre quelquefois dans le vers ïambique.

TRIBU, division civile ou territoriale. *Voy.* TRIBUS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Histoire naturelle, on appelle *tribu* une subdivision qui se place entre la *famille* et les *genres*.

TRIBULCON, sorte de *tire-balle*. *Voy.* ce mot.

TRIBULE, *Tribulus*, genre de la famille des Zygophyllées, se compose de plantes herbacées du midi de l'Europe et des régions intertropicales. Le *T. terrestre* (*T. terrestris*), vulg. *Herse* et *Croix de Malte*, a des tiges rampantes, de petites feuilles de couleur cendrée ; des fleurs solitaires, d'un jaune pâle; des fruits armés d'épines aiguës, formant une croix de chevalier, et qui blessent cruellement : il croît dans les lieux secs, le long des champs, au bord des routes. On nomme *Tribule aquatique* la Mâcre flottante ; *T. des bois*, le Caucale grandiflore ; *T. marine*, un Crithme, etc.

TRIBUNAL (du lat. *tribunal*), nom donné primitivement au siége du haut duquel les *tribuns* rendaient la justice, ne s'entend plus que du siége et de la juridiction d'un magistrat ou de plusieurs magistrats qui jugent ensemble. — On distingue, en France, suivant la nature des matières qu'ils ont à juger, des *T. de simple police*, *correctionnels*, *civils*, *criminels*, des *T. de commerce*, des *T. administratifs*, *maritimes*, etc. ; — suivant le degré de juridiction, des *T. de première instance*, des *T.* ou *cours d'appel* et un tribunal suprême, la *cour de cassation*, chargé de réviser au point de vue du droit les arrêts et les jugements. — On distingue encore les tribunaux en *T. ordinaires* et *T. extraordinaires* ou *exceptionnels*. Les *T. ordinaires* sont, les uns *temporaires*, comme les cours d'assises; les autres *permanents*, savoir : les tribunaux de simple police, les justices de paix, les tribunaux de première instance, civils et correctionnels, les cours d'appel et la cour de cassation. Les *T. extraordinaires* ou *exceptionnels* sont les conseils de guerre de terre ou de mer, les tribunaux maritimes, les tribunaux de commerce, les conseils et chambres de discipline, les conseils de prud'hommes, etc. — Pour les *tribunaux d'exception*, qu'il ne faut pas confondre avec les tribunaux exceptionnels, *Voy.* EXCEPTION.

Tribunal civil, *Tribunal correctionnel*. *Voy.* TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Tribunal de commerce. Les tribunaux de commerce connaissent de toutes les contestations relatives aux transactions entre négociants ; des faillites et des contestations qui s'élèvent entre toutes personnes relativement aux actes de commerce. Ils jugent en dernier ressort toutes les demandes dont le principal n'excède pas la valeur de 1500 fr. Il y a près de chaque tribunal un greffier et des huissiers. Le ministère des avoués est interdit devant les tribunaux de commerce ; mais on admet des *agréés*. — Les juges et les présidents des tribunaux de commerce sont élus parmi les commerçants ou anciens commerçants, dans une assemblée des notables commerçants. Le président et les juges ne peuvent siéger plus de deux ans ni être réélus qu'après un an d'intervalle. Les fonctions de ces magistrats sont gratuites. Dans les arrondissements où il n'y a pas de tribunal de commerce, le tribunal civil connaît des affaires commerciales (C. de comm., art. 618, 629; Décr. du 6 oct. 1809, Loi du 3 mars 1848, Décr. du 28 août 1840 et du 2 mars 1852).

Tribunal criminel. *Voy.* COUR D'ASSISES.

Tribunal de première instance, juridiction établie dans chaque arrondissement pour toutes les affaires civiles et correctionnelles qui ne sont pas spécialement attribuées à d'autres tribunaux. — Au civil, ces tribunaux connaissent des affaires civiles et même des affaires de commerce, quand il n'y a pas de tribunal de commerce dans l'arrondissement, de toutes les difficultés d'exécution des jugements rendus par les juges de paix, par des arbitres et par les tribunaux de commerce, ainsi que de celles qui naîtraient des condamnations civiles prononcées en matière correctionnelle. Ils jugent en premier et dernier ressort toutes les affaires mobilières et personnelles jusqu'à 1500 fr. de principal, toutes les affaires réelles ou mixtes dont l'objet principal est 60 fr. de revenu, toutes les affaires où les parties ont consenti à être jugées sans appel, enfin les fautes de discipline des officiers ministériels. — Sous le titre de *tribunaux correctionnels*, les tribunaux de première instance connaissent des appels des jugements rendus par le tribunal de police de leur ressort, des délits forestiers poursuivis à la requête de l'administration, et de tous les délits dont la peine excède cinq jours d'emprisonnement et 15 fr. d'amende. — Les tribunaux de première instance forment 1, 2 ou 3 chambres, selon le nombre de juges dont ils sont composés (celui de Paris seul a 10 chambres) ; 3 de ces chambres connaissent principalement des affaires de police correctionnelle (*Voy.* ci-après). Les fonctions du ministère public sont exercées dans chaque tribunal par un procureur ou par un substitut; il y a près de chaque tribunal un greffier ou des commis greffiers (Loi du 27 ventôse an VIII, Décret du 20 avril 1810 et Loi du 11 avril 1838).

Tribunal de paix. *Voy.* JUGE DE PAIX.

Tribunal des maréchaux. *Voy.* POINT D'HONNEUR.

Tribunal révolutionnaire, tribunal exceptionnel créé par la Convention le 10 mars 1793. Il se composait de 3 juges au moins, d'un jury et d'un accusateur public : ses jugements étaient exécutoires sans appel.

Tribunal secret, nom donné au tribunal de l'Inquisition, à la Ste Vehme, etc.

Tribunaux militaires. *Voy.* CONSEILS DE GUERRE.

Tribunaux de police. On distingue les *T. de simple police* ou *de police municipale* et les *T. de police correctionnelle*. Les premiers connaissent de toutes les contraventions aux simples règlements de police, contraventions qui peuvent donner lieu au plus à 15 fr. d'amende et à 5 jours de prison. Ils sont présidés par des juges de paix : les fonctions de ministère public y sont remplies par un commissaire de police. Les seconds connaissent de tous les faits que la loi a qualifiés délits, et qui appartiennent à ce qu'on appelait autrefois le *petit criminel*. Ils sont composés de juges de 1re instance et jugent sans l'intervention du jury. *Voy.* TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAT, TRIBUNS, magistrature politique. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TRIBUNE (de l'ital. *tribuna*). C'était, chez les anciens, le lieu élevé d'où les orateurs haranguaient le peuple. On appelait *rostres* la tribune placée sur le forum romain, parce qu'elle était ornée de proues (*rostra*) enlevées par Duillius aux vaisseaux carthaginois. — On appelle encore aujourd'hui *tribune* l'estrade d'où parlent les orateurs dans la plupart des assemblées délibérantes. *L'éloquence de la tribune* est le genre d'éloquence propre aux débats politiques ; on l'oppose à l'*éloquence de la chaire* et à celle *du barreau*. Les orateurs qui se sont le plus distingués en ce genre sont Périclès, Démosthène, Eschine, Cicéron, César ; Mirabeau, Maury, Cazalès, Foy, Manuel, Casimir Périer, Royer-Collard, Berryer, Guizot, Thiers, Pitt, Fox, Shéridan, O'Connell.

TRIBUT (du lat. *tributum*). Chez les Romains, on

entendait spécialement par *tribut* une espèce d'impôt direct sur la propriété, qui frappait particulièrement les plébéiens et qui servait surtout à la solde de l'armée. Le sénat seul déterminait la levée et la mesure du tribut. — Aujourd'hui *tribut* se dit de toute redevance qu'un État paye de temps en temps à un autre plus puissant, comme marque de dépendance : les Russes ont longtemps payé tribut aux Tartares; les Valaques, les Moldaves et les Serbes payent encore tribut aux Turcs. — Cependant, certains États ont quelquefois payé tribut sans cesser pour cela d'être des puissances indépendantes : la France, p. ex., a longtemps envoyé un présent annuel à la cour de Rome : dans ce cas, le tribut était un simple hommage rendu au pouvoir religieux.

TRICEPS (du préf. lat. *tri*, trois, et de *caput*, tête), se dit, en Anatomie, des muscles dont l'extrémité supérieure est formée de *trois* faisceaux distincts. Le *T. brachial* est situé à la partie postérieure du bras : il étend l'avant-bras. Le *T. crural* est situé à la partie antérieure interne et externe de la cuisse : il étend la jambe sur la cuisse et réciproquement celle-ci sur la jambe.

TRICHECUS ou THRICHECUS (du gr. θρίξ, poil, et ἔχω, avoir), nom latin scientifique du genre *Morse*.

TRICHIASIS (du gr. θρίξ, poil), maladie des paupières dans laquelle les cils, déviés de leur direction naturelle, se trouvent en contact avec la surface du globe de l'œil, qu'il irritent vivement. On l'observe surtout à la paupière inférieure. On a recours, pour la guérir, soit à l'arrachement des cils déviés, soit à l'extirpation des bulbes; quelquefois aussi on excise une portion de peau de la paupière.

TRICHILIE, *Trichilia*, genre de la famille des Méliacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale. La *T. cathartique* a des propriétés purgatives et s'emploie contre les fièvres intermittentes. La *T. musquée* ou *Bois de musc*, forme auj. le genre *Moschoxylon*.

TRICHINE (du gr. θρίξ, poil, cheveu), *Trichina spiralis*, espèce de Ver, de la classe des Helminthes nématoïdes, mais dont le genre n'est pas encore déterminé : il est cylindrique, atténué à ses extrémités, ne dépassant pas 3/10 de millimètres de longueur. Il a deux stations, l'une dans le tube digestif, l'autre dans les muscles de l'homme et du porc. Il existe enkysté dans la chair du porc et arrive ainsi dans le tube digestif de l'homme; là, il se débarrasse de sa coque, traverse l'intestin et le péritoine (en sorte que les premiers accidents qu'il détermine ont été confondus avec des maladies intestinales, la fièvre typhoïde, p. ex.); il gagne ensuite les muscles, entre les fibres desquels il s'insinue en déterminant de vives douleurs. Arrivé à l'extrémité des fibres, au tendon, il s'arrête, s'entoure d'une coque, s'enkyste, et son évolution est terminée à moins qu'il ne puisse être introduit avec le tissu qui le contient dans le tube digestif d'un autre animal. — Ce parasite n'est connu que depuis 1835. En 1864 et 1865, on a constaté, en Allemagne et en Belgique, où l'on mange le jambon cru, c.-à-d. simplement fumé, des cas de mort provoqués par la trichine. Il n'est pas bien prouvé que la cuisson suffise à garantir du danger que fait courir aux consommateurs une viande de porc trichinée; cependant la *trichinose* est, sinon inconnue, du moins fort rare en France, où l'on fait toujours cuire la viande de porc.

TRICHIUS, genre de Coléoptères pentamères. *Voy.* MÉLITOPHILES.

TRICHOCÉPHALE (du gr. θρίξ, cheveu, et κεφαλή, tête), *Trichocephalus*, genre d'Helminthes, de l'ordre des Nématoïdes, dont la partie antérieure du corps est mince et filiforme, la partie postérieure renflée, ce qui fait que certains auteurs avaient pris la tête pour la queue et appelé l'animal *Trichiuris*. Le *T. dispar* se trouve dans le rectum de l'homme, surtout en Égypte; il a environ 0m,04 de long. On rencontre encore des Trichocéphales dans l'intestin de la plupart des Ruminants, du Sanglier, du Renard, etc.

TRICHODE (du gr. τριχώδης, en forme de cheveu), genre d'Infusoires ciliés, type du groupe des *Trichodiens* : corps oblong, flexible, inégalement cilié; quelques espèces atteignent 1/4 de millimètre. Les Trichodes sont abondants dans les marais. — Les *Oxytriques* appartiennent au même groupe.

TRICHODESMIUM (du gr. θρίξ, cheveu, et δέσμιον, botte, paquet), genre d'Algues microscopiques, du groupe des Arthrodiées oscillaires, à filaments simples, d'un rouge de sang et réunis en bottelettes. Elles nagent à la surface des mers, qu'elles colorent souvent dans d'immenses espaces.

TRICHODON, *Trichodon Stelleri*, poisson de la famille des Percoïdes, très-voisin des Vives, se trouve dans la mer du Kamtchatka.

TRICHOMA, maladie. *Voy.* PLIQUE.

TRICHOMONADES. *Voy.* MONADES.

TRICHOPHYTON, genre de Champignons microscopiques, qui se développent dans l'intérieur même des cheveux ou des poils de la barbe et qui croissent avec eux sous forme de filaments: ces parasites donnent naissance aux affections connues sous les noms d'*herpès tonsurant*, d'*herpès circiné*, de *mentagre* ou *sycosis*, et qui ne sont, d'après Bazin, qu'une seule et même affection ayant un siége différent. — Une espèce particulière, le *T. microsporon* constitue le *pityriasis versicolor* qui peut exister dans toutes les parties de la surface cutanée.

TRICHOPTÈRES. *Voy.* PLICIPENNES et PHRYGANE.

TRICLASITE ou *Fahlunite tendre*, bisilicate hydraté d'alumine [$\ddot{\ddot{A}}l\ddot{S}i^2+3Aq$]. C'est une substance brunâtre ou jaunâtre qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques. Elle est rayée par une pointe d'acier et pèse 2,62. On la trouve dans les mines de cuivre de Fahlun (Suède).

TRICLINIUM (du gr. τρικλίνιον). On nommait ainsi, chez les Romains, une salle à manger à trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

TRICOISES, tenailles dont se servent les Menuisiers et autres ouvriers en bois pour arracher les clous ou les chevilles. Les Maréchaux en ont de semblables pour déferrer les chevaux.

TRICOLOR, TRICOLORE. On donne cette épithète à plusieurs plantes qui offrent *trois couleurs* : à une Tulipe, à une Capucine, à une espèce d'Amarante.

TRICORNE, forme de chapeau. *Voy.* CHAPEAU.

TRICOT (orig. inc.), tissu de laine ou de coton fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier. Il y a aussi des *machines à tricoter*, notamment celle de Lamb. On fabrique avec le tricot des bas, chaussons, bonnets, camisoles, jupons, gilets, gants, couvre-pieds et autres articles de bonneterie. On appelle *tricot de Berlin* un tricot à jour employé pour jupons, couvre-pieds, etc.; *tricot cannelé*, le tricot à côtes, etc.

TRICTRAC (onomatopée), jeu qui se joue à deux sur un tablier en bois, divisé en 2 compartiments rectangulaires, séparés par une cloison. Sur les côtés longs sont pratiqués 12 *trous*, dans lesquels les joueurs enfoncent successivement, dès qu'ils ont pris 12 points, un *fichet* d'ivoire ou de métal. Tous les moyens de gagner ou de perdre des points s'appellent des *jans* ; le même nom s'applique aux deux compartiments, qu'on distingue en *petit jan* et *grand jan*, et qui sont divisés de chaque côté en 6 cases, ce qui fait en tout 24 cases, séparées par autant de *flèches* incrustées dans le fond du tablier et opposées pointe à pointe. Chaque joueur a 2 dés dans un cornet et 15 dames de couleur différente. Les 2 dés jetés ensemble peuvent amener deux points pareils ou *doublets*, qui prennent les noms de *beset* ou *ambezas* (double as), *terne* (double 3), *carme* (double 4), *quine* (double 5), *sonnez* (double 6). Chaque fois qu'un joueur a jeté ses dés, il fait avancer, soit 2 dames d'autant de flèches qu'il y a de points sur chaque dé, soit une dame d'autant de flèches qu'il y a de points sur les 2 dés ensemble. Les principaux *jans*

ou coups sont les *pleins*, les *jans de puissance* et les *jans d'impuissance*. Il y a *plein* toutes les fois que les 6 flèches d'un jan portent chacune 2 dames; *jan de puissance*, ou *battre*, quand l'un des joueurs porte une de ses dames sur l'une des flèches de l'adversaire et que celle-ci n'a qu'une dame découverte, c.-à-d. seule. Dans le *jan d'impuissance*, ou *jan qui ne peut* ou *battre à faux*, le joueur gagne des points si sa dame va frapper une dame découverte, tandisque si elle rencontre une dame couverte, il perd ce qu'il aurait gagné. Les points gagnés se marquent avec des jetons ; quand on arrive à 12, on prend un *trou* et on efface les points de son adversaire tout en gardant ceux qu'on a de surplus. Celui qui a le premier parcouru ses 12 trous a gagné la partie. Quand on fait 12 points ou 12 trous sans que l'adversaire puisse rien marquer, on fait *bredouille*, et les points ou les trous se comptent double. Si l'on oublie de marquer, l'adversaire vous envoie *à l'école*, c.-à-d. compte pour lui les points que l'on a oubliés. — Outre le trictrac ordinaire, on distingue le *trictrac à écrire*, le *jacquet*, le *revertier*, etc., dont nous ne pouvons donner ici les règles.

Le trictrac était connu de la plus haute antiquité : les Grecs l'appelaient *diagrammismos*, et les Romains *duodena scripta*. On connaît peu les règles suivies dans ce jeu par les anciens. Les règles modernes se trouvent dans tous les *Manuels des jeux*, et spécialement dans les *Traités de trictrac* (Paris, 1818 et 1822). M. Alliey a donné la *Bibliographie des ouvrages sur le jeu de trictrac* (Commercy, 1850).

TRICUSPIDE (du lat. *tri*, trois, et *cuspis*, pointe), qui a trois pointes ou trois sommets. — En Anatomie, on nomme *valvules tricuspides* ou *triglochines*, certaines valvules du cœur. *Voy.* VALVULE.

TRIDACNE, genre de Mollusques acéphales, type de la famille des Tridacnidées. *Voy.* BÉNITIER.

TRIDACTYLE (du préf. *tri*, trois, et du gr. δάκτυλος, doigt), nom donné, en Histoire naturelle : 1° à des oiseaux qui n'ont que trois doigts à chaque pied (*Voy.* TURNIX) ; 2° à un genre d'Orthoptères, famille des Sauteurs et tribu des Grillones, renfermant des insectes de petite taille, qui se creusent des retraites dans le sable et sur le bord des eaux. Ils se nourrissent de végétaux et de petits insectes infusoires. On les trouve dans le midi de l'Europe et en Afrique. Le *T. varié* (*T. variegatus*) est long de 0^{m},006, d'un noir bronzé, avec des taches blanches sur les ailes et les pattes, et l'abdomen jaune en dessous.

TRIDENT, fourche à 3 dents ou à 3 pointes, que les poëtes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune, dieu de la mer : il marque, dit-on, le triple pouvoir qu'a le dieu de régner sur la mer et ses habitants, de soulever les flots et de les apaiser.

TRIDI. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

TRIÈDRE (du préf. *tri*, et du gr. ἕδρα, face). On appelle *trièdre*, en Géométrie, ou mieux *angle trièdre*, la figure formée par trois plans qui se coupent deux à deux et sont limités à leurs droites d'intersection. Ces droites sont les *arêtes* du trièdre ; le point où aboutissent les trois arêtes, en est le *sommet*, les angles compris entre deux arêtes en sont les *faces* ou les *angles plans*. Dans tout angle trièdre, une face quelconque est moindre que la somme des deux autres ; la somme des trois faces est moindre que quatre angles droits, et la somme des trois dièdres est comprise entre deux droits et six droits. — La théorie des angles trièdres est intimement liée à celle des triangles sphériques, et à chaque propriété de l'une de ces figures correspond une propriété analogue dans l'autre.

TRIENS, ancien poids et ancienne monnaie des Romains valait le *tiers* de l'as ou quatre onces.

TRIÉTÉRIDE (du gr. τριετηρίς), période de trois ans : c'est un des cycles que les Athéniens avaient adopté primitivement pour la réforme de leur calendrier. L'année était réglée de telle sorte que tous les trois ans on ajoutait un mois intercalaire, les deux premières années étant de 12 mois lunaires, et la 3e de 13. *Voy.* ANNÉE.

TRIEUR. *Voy.* CRIBLE.

TRIFACIAL (NERF). *Voy.* TRIJUMEAU.

TRIFIDE (du lat. *tri*, trois, et *findere*, fendre, diviser), se dit, en Botanique, de tout organe qui a trois divisions : *calice trifide*, *corolle trifide*, etc.

TRIFOLIUM, nom lat. botaniq. du genre *Trèfle*.

TRIGLE, *Trigla*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Joues-cuirassées. L'espèce la plus commune dans nos marchés et sur les côtes de l'Océan est le *Rouget commun* (*T. pini* ou *T. lineata*), dit aussi *Galline* ou *Coq de mer*, *Grondin*, *Gurnard*, etc. : il est long de 0^{m},30. Sa tête est d'un rouge plus ou moins vif, répandu sur tout le corps et sur les nageoires ; le corps est couvert de petites écailles ovales, verticillées ; sa chair est ferme et de bon goût. — Dans la Méditerranée on trouve l'*Orgue* (*T. lucerna*), la *Lyre*, le *Malarmat* (*T. cataphracta*, *Peristedion*), etc.

TRIGLOCHINE (du gr. τριγλώχιν, à trois pointes), plante. *Voy.* TROSCART. — *Valvule triglochine* ou *tricuspide*. *Voy.* VALVULE.

TRIGLYPHE (du gr. τρίγλυφος), ornement d'Architecture : c'est une espèce de bossage qui, dans la frise dorique, offre des rainures profondes et verticales, appelées *glyphes* ou *canaux* : il est composé de deux cannelures au milieu et de deux demi-cannelures sur les côtés : ce qui en fait *trois*. Les *triglyphes* sont séparés par les *métopes*. Ils représentent les extrémités des poutres transversales posées sur l'architrave.

TRIGONE (du gr τρίγωνος), se prend quelquefois comme synonyme de *triangulaire* (*Voy.* ce mot). — Instrument de musique. *Voy.* HARPE.

En Anatomie, on nomme *trigone vésical* l'espace triangulaire que présente la partie inférieure de la vessie : *trigone cérébral*, la voûte à trois piliers.

TRIGONELLE, *Trigonella*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, à feuilles pennées, à fleurs en ombelle capitée ou en grappe : carène petite ; ailes et étendard peu ouverts, disposition qui donne aux fleurs un aspect triangulaire ; légume comprimé ou cylindrique, polysperme. Les Trigonelles sont indigènes de la région méditerranéenne et de l'Asie moyenne. — Les principales espèces sont : la *T. fenugrec* (*Voy.* ce mot) ; la *T. bleue* ou *Trèfle musqué* (*Voy.* MÉLILOT) ; la *T. de Montpellier* (*T. monspeliaca*), qui croît dans le midi de l'Europe : tiges menues, folioles ovales, fleurs petites, de couleur jaune ; 8 ou 12 gousses comprimées, un peu courbées en faucille : la *T. à longues cornes* (*T. polycerata*), à gousses plus longues que dans les précédentes ; la *T. cornue* (*T. corniculata*), à fleurs odorantes : toute la plante, lorsqu'elle est sèche, répand une odeur de mélilot ; tiges droites, fistuleuses, hautes de 0^{m},60 ; folioles ovales, fleurs petites d'un jaune pâle, disposées en bouquets : gousses comprimées : cette plante croît dans le midi de la France, en Italie, etc.

TRIGONIE, *Trigonia*, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques intégropalléales, et type de la famille des *Trigoniidées* : coquille bivalve, épaisse, nacrée, triangulaire et fermée : 4 impressions musculaires ordinaires et une 5e sous les crochets ; ligament externe ; charnière composée de dents cardinales divergentes, fortes et striées transversalement, 2 sur la valve gauche et 4 sur la valve droite. La seule espèce vivante habite les fonds de sable des mers chaudes ; les espèces fossiles apparaissent avec l'étage saliférien.

TRIGONOCÉPHALE (du gr. τρίγωνος, triangulaire, et κεφαλή, tête), *Trigonocephalus*, genre d'Ophidiens, de la famille des Vipéridés, renferme des serpents très-venimeux et voisins des Crotales, dont ils diffèrent cependant par l'absence de grelots. Le *T. jaune* (*Bothrops lanceolatus*), vulg. *Serpent jaune des Antilles*, *Vipère fer de lance*, se trouve à la Mar-

tinique et à Ste-Lucie; il est d'un jaune grisâtre, varié de brun, et dépasse quelquefois 2^m. On trouve au Brésil le *T. jararaca* et le *T. Lachésis*, qui sont également très-dangereux ; aux États-Unis, le *T. Tisiphone*; en Asie, sur les bords de la mer Caspienne, le *T. Halys*, etc.

TRIGONOMÉTRIE (du gr. τρίγωνον, triangle, et μέτρον, mesure), partie des Mathématiques qui s'occupe de résoudre les triangles, c.-à-d. de calculer leurs éléments inconnus quand on en connait assez pour que ces triangles soient complétement déterminés. Elle prend le nom de *T. rectiligne* ou de *T. sphérique*, suivant qu'elle s'applique aux triangles rectilignes ou aux triangles sphériques. Par extension, elle s'occupe aussi de l'étude des propriétés des fonctions circulaires. — Les méthodes de la trigonométrie moderne sont fondées principalement sur l'usage des *lignes trigonométriques* des angles ou des arcs : on appelle ainsi des lignes telles que leur connaissance entraine celle de ces angles ou de ces arcs; ce sont le sinus, la tangente, la sécante, le cosinus, la cotangente et la cosécante (*Voy.* ces mots). Quelquefois on introduit les arcs eux-mêmes dans le calcul; mais au lieu de les représenter, comme en Géométrie, par leur graduation, on donne leur longueur même exprimée au moyen du rayon pris comme unité.

L'origine de la trigonométrie est incertaine. On trouve bien chez les Grecs quelques traces de cette science : l'astronome Hipparque avait écrit un traité en 12 livres *Sur les cordes des arcs du cercle*, qui paraît avoir été un véritable traité de trigonométrie; mais le *Traité de la sphère* de Théodose est le plus ancien ouvrage que l'on possède sur ce sujet. Les grands perfectionnements apportés dans la trigonométrie par les travaux de Napier (Neper), et surtout par la théorie du sinus due à Euler, en font une science toute moderne. — Parmi les *Traités élémentaires de Trigonométrie*, il faut citer ceux de Lefébure de Fourcy, de Puissant, de Legendre, de Lacroix, de Bezout, de Raynaud, de Bourdon, de Delisle et Gérono, de Tarnier, de Roguet, etc. Les plus estimés aujourd'hui sont ceux de MM. Briot et Bouquet, et de M. Bos.

TRIGUÈRE, *Triguera*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées, indigènes de l'Espagne. La *T. ambrosiaca*, originaire de l'Andalousie, répand une odeur de musc fort douce : on en retire une huile essentielle très-agréable; ses fleurs sont d'un pourpre violet, pendantes, disposées en un tube qui est noirâtre à son orifice.

TRIGYNIE (du préf. *tri*, trois, et du gr. γυνή, pistil, organe femelle), nom donné, dans le système de Linné, aux plantes qui ont trois pistils, comme la *Dauphinelle élevée*; elles y forment 10 ordres.

TRIJUGUÉ (du lat. *tri*, trois, et *jugum*, paire), se dit, en Botanique, des feuilles qui sont composées de trois paires de folioles.

TRIJUMEAU ou TRIFACIAL (NERF), noms donnés, en Anatomie, au nerf de la 5e paire crânienne; il naît des pédoncules du cerveau, près de la protubérance annulaire, et se divise en *trois* branches (*ophthalmique*, *maxillaire supérieure* et *maxillaire inférieure*).

TRILLE (de l'ital. *trillo*), agrément musical qui consiste dans un battement ou mouvement alternatif et accéléré du gosier, et qui se fait sur deux notes voisines : c'est ce qu'on appelait autrefois *cadence* : on l'indique dans la musique écrite par les deux lettres *tr*. Le *trille* ne doit être fait ni trop vite ni trop lentement. Il n'existe du reste aucune règle d'après laquelle on puisse déterminer l'action des organes du gosier dans l'exécution de cet agrément.

TRILLIE, *Trillium*, vulg. *Parisiole*, genre de la famille des Smilacées-Paridées ou des Liliacées-Asparagées, renferme des plantes d'Amérique qu'on cultive dans quelques jardins. Elles se plaisent dans les bois ombragés et les lieux frais. Les deux espèces principales sont : la *T. sessile*, de la Caroline, à fleurs d'un brun rougeâtre, et la *T. grandiflore*, à fleurs blanches.

TRILOBÉ, nom donné, en Botanique, aux parties divisées en *trois lobes*, comme les feuilles de la Renoncule trilobée; le stigmate du Lis, etc.

TRILOBITES ou PALÉADES. Les *Trilobites* sont des Crustacés fossiles voisins des Branchiopodes et caractérisés principalement par leur carapace en forme de bouclier ovale et composée d'articles ou d'anneaux divisés en trois parties ou *lobes* par deux dépressions latérales. Les téguments qui composent cette carapace sont formés de deux couches, l'une mince et granuleuse, l'autre intérieure, plus solide, qui souvent s'est seule conservée dans la fossilisation. Le nombre des anneaux varie de 15 à 20; l'anneau placé en avant et qui est généralement semi-circulaire porte les yeux, qui paraissent réticulés comme ceux des insectes. On ne connaît ni les pattes ni les antennes de ces crustacés. — Les Trilobites sont spéciaux aux terrains marins de la période paléozoïque. Al. Brongniart est le premier qui ait donné une classification de ces animaux. M. Milne Edwards les divise en *Trilobites propr. dits*, et *T. anomaux* ou *Battoïdes*. Dans la classification d'Alcide d'Orbigny, ils forment les familles suivantes : *Euryptéridées*, *Ogygidées*, *Odontopleuridées*, *Olénidées*, *Harpésidées*, *Calyménidées*, *Asaphidées*.

TRILOCULAIRE (du lat. *tri*, trois, et de *locula*, loge), nom donné, en Botanique, aux parties divisées en trois loges, comme la baies de l'Asperge officinale, le pépon de la Bryone dioïque, etc.

TRILOGIE (du gr. τριλογία), nom donné par les anciens Grecs à l'ensemble de trois tragédies que les poëtes devaient présenter ensemble lorsqu'ils voulaient disputer le prix de la tragédie. Les trois pièces réunies formaient un grand drame, dans lequel trois actions différentes, faites par les mêmes personnages, présentaient un tout régulier : telle est la belle trilogie d'Eschyle, qui se compose de trois pièces, *Agamemnon*, les *Choéphores* et les *Euménides*. Quand il s'y joignait un poëme satirique, le tout s'appelait *tétralogie* (*Voy.* ce mot).— Par extension, on a donné le nom de *trilogie* à tout poëme divisé en trois parties. La *Divine comédie* de Dante est une trilogie qui se compose de trois poëmes : l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis*.

TRIMÈRES (du préf. *tri*, trois, et du gr. μέρος, partie), 4e section de l'ordre des Coléoptères, renferme ceux de ces insectes qui n'ont que trois articles à tous les tarses. Elle comprend 3 familles : *Fongicoles*, *Aphidiphages* et *Psélaphiens*.

TRIMORPHIE (du préf. *tri*, trois, et du gr. μορφή, forme), se dit des substances qui cristallisent dans trois systèmes différents.— On emploie le mot de *trimorphisme* pour désigner l'état de ces substances.

TRIMOURTI, la Trinité indienne. *Voy.* TRINITÉ.

TRIN ou TRINE (du lat. *trinus*, trois, triple). En Astrologie, on disait le *trine aspect* de deux planètes, pour indiquer leur éloignement l'une de l'autre du tiers du zodiaque ou de 120°.

TRINGA, nom latin scientifique des oiseaux Échassiers formant les genres *Bécasseau* et *Maubèche*. — Le *T. hypoleucos* est l'*Alouette de mer* ou *Pelidna*.

TRINITAIRE, espèce d'Hépatique à trois lobes.

TRINITÉ (du lat. *trinitas*). La Religion chrétienne admet *un seul* Dieu en *trois* personnes, le Père, le Fils et le St-Esprit : c'est ce qu'on appelle le *mystère de la Ste-Trinité*. Le premier dimanche après la Pentecôte est spécialement consacré à honorer ce mystère : ce qui le fait appeler le *dimanche de la Trinité*.

Parmi les hérétiques qui ont attaqué ce dogme fondamental, et que l'on réunit sous le nom d'*antitrinitaires*, les uns ont nié la distinction des trois personnes, comme les Sabelliens, les Priscillianistes, les Unitaires; les autres ont nié l'unité et l'indivisibilité de la substance divine, comme les Trithéistes, les Manichéistes, les Macédoniens, etc. Les Ariens ont professé tantôt l'une de ces hérésies, tantôt l'autre.

La forme trinitaire se rencontre dans beaucoup de religions de l'Orient. Il suffira de citer la trinité

égyptienne (Knef, Fta, Fré, ou bien Osiris, Isis et Horus); la *trimourti* indienne (Brahma, Vichnou, Siva); la trinité bouddhique (Adi-bouddha, Dharma, Sanga); celle de Lao-Tseu (Ki, Hi, Ouéi), etc. Elle se retrouve dans la *triade* de Pythagore et de Platon, et dans les *trois* hypostases de Plotin et de Proclus.

TRINOME (du lat. *tri*, trois, et de la désinence du mot *monome*), se dit, en Algèbre, de toute quantité composée de trois termes.

TRINQUART (de l'espagn. *trincar*, trancher), petit bâtiment léger dont on se sert sur les côtes de la Manche pour la pêche du hareng. *Voy.* CARAVELLE.

TRINQUET, TRINQUETTE (comme le précéd.). Dans la Méditerranée, on appelle *trinquet* le mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines; *trinquette*, une voile triangulaire qu'on hisse le long de l'étai des petits bâtiments pendant les mauvais temps. C'est ce qu'on nomme aussi *tourmentin* dans les grands bâtiments.

TRIO, morceau de musique à trois parties. Le trio vocal est presque toujours accompagné. Le trio instrumental n'est composé que de trois parties récitantes. On cite, parmi les trios célèbres, ceux du *Matrimonio segreto* de Cimarosa, de *Guillaume Tell*, de l'*Italiana in Algeri*.

TRIODON (c.-à-d. *à trois dents*), genre de Poissons plectognathes, de l'ordre des Ostéodermes et de la famille des *Gymnodontes*. *Voy.* ce mot.

TRIOECIE (du préf. *tri*, trois, et du gr. οἰκία, demeure), nom donné, dans le système de Linné, à un ordre comprenant des plantes dont un individu porte des fleurs hermaphrodites, un autre des fleurs mâles et un troisième des fleurs femelles.

TRIOLET (de *trio*), petite pièce de poésie de huit vers, dans laquelle le premier se répète après le troisième, puis le premier et le second après le sixième. Ce petit poëme a beaucoup de grâce, pourvu que l'idée qui en forme le fond soit agréable et que les refrains arrivent sans effort. En voici un joli exemple, qui est de Ranchin, auteur peu connu d'ailleurs:

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai
Le premier jour du mois de mai!
Je vous vis, et je vous aimai.
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.

En Musique, *triolet* se dit de notes groupées trois par trois, de sorte que trois en valent deux: trois triolets de neuf croches, dans une mesure à trois temps, valent six croches.

En Botanique, c'est le nom vulgaire du *Trèfle cultivé* et de la *petite Luzerne*.

TRIOMPHE (du lat. *triumphus*), honneur accordé, chez les Romains, à des généraux d'armée après de grandes victoires, et qui consistait à faire une entrée pompeuse dans Rome. On distinguait le *grand triomphe* et le *petit triomphe* ou *ovation*. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TRIOMPHE (la), jeu de cartes qui, pour la manière de jouer, a beaucoup de rapports avec l'*écarté*: il en diffère seulement en ce qu'on n'y écarte pas et qu'on ne marque pas de point pour le roi. *Voy.* ÉCARTÉ.

Dans certains jeux de cartes, on donne aussi le nom de *triomphe* à la couleur de la retourne, ou *atout*.

TRIONYX (du préf. *tri*, trois, et du gr. ὄνυξ, ongle), genre de Tortues d'eau douce, ainsi nommées à cause de leurs pattes natatoires terminées par trois ongles: carapace incomplétement ossifiée. Ces tortues sont essentiellement fluviatiles et carnivores. Le *T. du Nil*, se nourrit de jeunes crocodiles. Une espèce d'Amérique est comestible. En Europe on a trouvé des débris de Trionyx fossiles.

TRIOSTÉE, *Triosteum*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, renferme des plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes de l'Amérique du Nord et de l'Asie: elles doivent leur nom aux *trois* graines *osseuses* que renferme leur baie coriace. L'espèce type est le *T. perfoliatum*.

TRIPES (orig. inc.), se dit des boyaux des animaux et de certaines parties de leurs intestins, les poumons ou *mous*, le foie, la rate, les estomacs, etc., lorsqu'on les a retirés du ventre. Les tripes des animaux de boucherie sont, à Paris, l'objet d'un commerce assez important connu sous le nom de *triperie*. On emploie surtout ces parties à la nourriture des animaux domestiques, des chiens et des chats. On accommode aussi les tripes pour la table: les *tripes à la mode de Caen* sont renommées.

Tripe de velours, sorte d'étoffe veloutée dans laquelle le poil, qui fait le côté de l'endroit, est en laine, et la tissure, qui en forme le food, est en fil de chanvre. Elle se fabrique surtont en Flandre.

TRIPHANE, silicate double d'alumine et de lithine [$3\ddot{\ddot{A}}l\dddot{S}i^2 + LiSi^3$], minéral appartenant à la famille des feldspaths. Il est cristallin, clivable en prismes rhomboïdaux obliques, de couleur verdâtre, d'éclat faiblement nacré; il est rayé par une pointe d'acier et pèse 3,19. On le trouve dans les granits à l'Ile d'Utæ (Sudermanie), en Islande, au Groënland, en Écosse, en Tyrol, aux États-Unis, etc.

TRIPHORIUM, se dit, en Architecture, d'une galerie qui règne au-dessus des bas-côtés d'une église et qui ouvre sur la nef par deux ou trois arcades par chaque travée.

TRIPHTHONGUE (du préf. *tri*, trois, et du gr. φθόγγος, son), syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix. Il n'y a pas de triphthongues réelles dans notre langue: les mots *oui*, *lieu*, *yeux*, bien qu'écrits avec trois voyelles, ne font entendre que deux sons et ne sont véritablement que des diphthongues. Néanmoins ce mot se dit, bien qu'improprement, de la réunion de 3 voyelles ne formant qu'un seul son: *eau*, *oie*, etc.

TRIPHYLLE (du préf. *tri*, trois, et du gr. φύλλον, feuille), se dit, en Botanique, du calice des fleurs, quand il est composé de 3 pièces, et des feuilles qui sont verticillées 3 par 3, ou profondément partagées en 3 lobes, ou terminées par 3 folioles.

TRIPHYLLINE, phosphate naturel de lithine, de fer et de manganèse [$\dot{L}i\dddot{\dot{P}}h + 6(\dot{F}e^3, \dot{M}n^3)\dddot{\dot{P}}h$]. C'est un minéral gris-verdâtre, cristallin, offrant quatre clivages, dont trois conduisent à un prisme rhomboïdal droit, et le 4[e] parallèle à la diagonale de ce prisme. Il pèse 3,6. — On trouve la triphylline en Bavière. Il faut en rapprocher une substance compacte jaune, connue sous le nom de *tétraphylline*, et qui est comme elle un phosphate de lithine, de fer et de manganèse, avec un peu de magnésie. On la trouve en Finlande.

TRIPLITE. *Voy.* FER PHOSPHATÉ.

TRIPOLI, roche siliceuse, tantôt grenue, tantôt schistoïde, qui raye le verre. Elle est grisâtre, jaunâtre ou rougeâtre, peu tenace, friable et même quelquefois pulvérulente: elle sert au polissage des métaux, du verre, des pierres dures, etc. Les tripolis les plus estimés pour cet usage viennent de Corfou (*tripoli de Venise*), d'Auvergne, de Bretagne, etc. — On les tirait autrefois de la côte d'Afrique (régence de *Tripoli*) d'où leur nom. — On trouve les tripolis principalement dans les terrains houillers ou anthracifères, où ils paraissent être le résultat de l'incinération des schistes par l'action de la chaleur. Quelques variétés sont composées à peu près exclusivement de tests siliceux d'infusoires.

TRIPOT (orig. inc.). Ce mot, qui ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, pour désigner une maison de jeu clandestine ou bien un lieu où s'assemble mauvaise compagnie, désignait proprement dans l'origine un jeu de paume.

TRIQUE-MADAME, nom vulgaire de l'*Orpin blanc* (*Sedum album*) ou *petite Joubarbe*.

TRIQUÈTRE (du lat. *triquetrum*, triangle), ce qui a trois faces et trois angles. — En Numismatique,

c'est la réunion de trois cuisses avec leurs jambes et leurs pieds. La triquètre était le symbole de la Sicile, à cause des trois promontoires de cette île.

TRIRÈGNE, un des noms de la tiare. *Voy.* TIARE.

TRIRÈME, galère à trois rangs de rames. *Voy.* GALÈRE.

TRISECTION (du préf. *tri* et de *section*), partage en trois parties égales. En Géométrie, ce mot se dit principalement du partage d'un angle en trois angles égaux. Le problème de la trisection de l'angle à l'aide de la règle et du compas a beaucoup occupé, mais inutilement, les géomètres de l'antiquité. Aujourd'hui, il est reconnu qu'il dépend nécessairement d'une équation du 3ᵉ degré, et que ce n'est pas un problème graphique. On le résout comme le problème de la duplication du cube, avec lequel il a une étroite relation, à l'aide de l'intersection d'une parabole et d'un cercle.

TRISMÉGISTE (du gr. τρίς, trois fois, et μέγιστος, très-grand), surnom du Mercure égyptien. *Voy.* HERMÈS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

C'est aussi le nom donné quelquefois à un caractère d'Imprimerie qui est entre le gros et le petit canon, et dont le corps a 30 points.

TRISMUS (du gr. τρισμός), sorte de *tétanos* partiel qui consiste dans le serrement des mâchoires. *Voy.* TÉTANOS.

TRISPLANCHNIQUE (du préf. *tri* et de *splanchnique*), nom donné par Chaussier au nerf *grand sympathique*, parce qu'il distribue des branches aux trois grandes cavités splanchniques du corps, le crâne, la poitrine et l'abdomen. *Voy.* SYMPATHIQUE.

TRITICUM, nom latin botanique du *Froment*.

Triticum repens : c'est le *Chiendent.*

TRITON ou *Salamandre aquatique*, genre de Batraciens, de l'ordre des Urodèles : ils ne diffèrent des Salamandres terrestres que par leur queue, qui est comprimée ou transformée en nageoire caudale. Ils passent presque toute leur vie dans l'eau. Le *T. marbré* est long de 0ᵐ,20 à 0ᵐ,25 : peau chagrinée vert-pâle, avec de grandes taches brunes en dessus, le dessous d'un brun pointillé de blanc; bande rouge sur le dos. On le trouve dans le midi de la France. Le *T. crêté*, long de 0ᵐ,10 à 0ᵐ,15, a une peau chagrinée et une crête grande et dentelée (dans les mâles seulement). Cette espèce est commune aux environs de Paris. *Voy.* SALAMANDRE.

TRITON, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Muricidées : coquille ovale ou oblongue, présentant une ouverture ovale, et munie d'un long canal respiratoire; lobe pourvu d'un bourrelet saillant et souvent denticulé; spire généralement allongée et chargée de saillies disposées irrégulièrement et ne formant jamais de rangées longitudinales. Les Tritons habitent aujourd'hui toutes les mers; les espèces fossiles apparaissent avec l'étage sénonien. Parmi les espèces vivantes, on remarque : le *T. émaillé*, vulg. *Trompe* ou *Trompette marine*, le *T. tuberculeux* ou *Culotte suisse*, le *T. patte de lièvre*, le *T. bouche sanguine*, etc.

TRITON, nom donné autrefois, en Musique, à la quarte augmentée (*fa* et *si naturel*), qui était composée de *trois tons.*

TRITONIE, *Tritonia*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nudibranches, renferme des animaux limaciformes qui ont de l'analogie avec les Doris. Les espèces sont nombreuses : la *T. de Homberg* se trouve dans la Manche, attachée aux plantes marines sur lesquelles elle rampe sans pouvoir les quitter pour nager.

TRITOXYDE, nom donné, en Chimie, au 3ᵉ oxyde d'un métal, p. ex. à l'oxyde rouge de fer.

TRITURATION (du lat. *triturare*, broyer), action de réduire une substance en parties très-menues ou même en poudre, en la broyant circulairement avec le pilon dans un mortier. La *trituration* s'emploie pour la pulvérisation des matières friables, surtout pour celle des matières résineuses qui seraient susceptibles de se masser par la percussion. *Voy.* PULVÉRISATION et MORTIER.

TRIUMFETTE (du botaniste italien *Triumfetti*), *Triumfetta*, genre de la famille des Tiliacées, renferme des arbres et des arbrisseaux d'Amérique, dont l'espèce type est le *Triumfetta lappula*, vulg. *Lappulier*, arbrisseau à feuilles en cœur, trilobées, dentelées, à fleurs jaunes, qui croît aux Bermudes et aux Antilles. Sa racine est mucilagineuse et sert aux mêmes usages que la guimauve ; ses branches flexibles s'emploient comme l'osier.

TRIUMVIRS, TRIUMVIRAT. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

TRIVELIN. *Voy.* LANGUE DE CARPE.

TRIVIUM (mot latin qui signifie *carrefour*, rencontre de *trois routes*), nom donné, au moyen âge, à la réunion des trois arts libéraux qui avaient rapport à l'éloquence : *Grammaire*, *Rhétorique* et *Dialectique*. *Voy.* SCIENCE et ARTS LIBÉRAUX.

TROCART, instrument de Chirurgie. *Voy.* TROIS-QUARTS. — Plante. *Voy.* TROSCART.

TROCHAÏQUE (VERS). *Voy.* TROCHÉE.

TROCHALUS (du gr. τροχαλός, arrondi), genre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, comprend sept ou huit espèces particulières à l'Afrique.

TROCHANTER (du gr. τροχαντήρ), nom donné, en Anatomie, à deux éminences qui se trouvent à l'extrémité supérieure du fémur, au-dessous du col de cet os, l'une plus grosse, située en dehors (le *grand trochanter*) et offrant une cavité dite *trochantérienne* ou *digitale*, l'autre plus petite et située en dedans (le *petit trochanter* ou *trochantin*).

TROCHÉE (du lat. *trochæus*, du gr. τροχαῖος), dit aussi *Chorée*, sorte de pied usité dans les vers grecs et latins, se compose de deux syllabes, une longue et une brève : *Bācchĕ, tēmplă*. On en trouve l'analogue en anglais et en allemand.

Le trochée entre dans un grand nombre de vers, dits pour cette raison *trochaïques*. Le vers *glyconique* est un trochaïque dimètre catalectique :

Fata | si lice | at mi | hi ;

le vers *saphique* est un trochaïque de cinq pieds :

Jam sa | tis ter | ris nivis | atque | diræ.

TROCHÉE (du gr. τροχός, roue), ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à quelques centimètres de terre. Les bois exploités en taillis sont des *trochées*; il y en a fort peu dans les futaies.

TROCHES (orig. inc.), se dit, en termes de Chasse, des fumées à demi formées des bêtes fauves, ainsi que des fumées d'hiver.

TROCHET, se dit, en Horticulture, des fleurs et des fruits qui viennent et qui croissent ensemble comme par bouquets. Les noix, les noisettes, les poires viennent ordinairement par *trochets*.

TROCHILE (du gr. τροχίλος), ornement d'Architecture, nommé aussi *Scotie*. *Voy.* ce mot.

TROCHILUS, nom latin générique des *Colibris* et des *Oiseaux-mouches*, dans la méthode de Linné. *Voy.* ces deux mots.

TROCHIN. *Voy.* HUMÉRUS.

TROCHISCATION, TROCHISQUE (du gr. τροχίσκος). On appelle *trochiscation* l'opération pharmaceutique qui a pour objet de diviser en petites masses de forme conique les corps réduits en pâte par la dilution, afin de faciliter leur dessiccation à l'étuve. On a donné à ces cônes le nom de *trochisques* et par suite on l'a étendu à tous les médicaments officinaux, solides et secs, qui ont la même forme ou une forme analogue. Tels sont les *T. escharotiques* propr. dits et les *T. de minium*, qui tous deux ont pour base le sublimé corrosif : on s'en sert pour faire ouvrir les tumeurs. — Les *clous odorants*, qu'on brûle dans les appartements, sont aussi des trochisques.

Les marchands de couleur donnent le nom de

trochisques à des tablettes ou pastilles de couleur apprêtées pour l'usage des peintres.

TROCHITER. *Voy.* HUMÉRUS.

TROCHLÉE (du gr. τροχιλία, poulie), éminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus (*Voy.* HUMÉRUS). — On nomme *trochléateur* un muscle de l'œil (le *muscle oblique supérieur*), parce qu'il se réfléchit sur une espèce de poulie cartilagineuse.

TROCHOÏDE (du gr. τροχοειδής), nom donné, en Anatomie, à toute articulation dans laquelle un os tourne sur un autre, comme une roue sur son essieu. — *Voy.* CYCLOÏDE.

TROCHOSTROMA, Mollusque. *Voy.* DYTREMARIA.

TROCHUS, vulg. *Toupie*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches et type de la famille des *Trochidées* : coquille conique, épaisse, nacrée à l'intérieur, présentant une spire plus ou moins élevée, une bouche entière, déprimée transversalement et à bords désunis; columelle arquée et plus ou moins saillante. L'animal spiral porte une tête munie de deux tentacules coniques, et un pied court, pourvu d'un opercule spiral. Les Trochus ont des représentants fossiles dans tous les étages depuis l'étage dévonien; ils vivent aujourd'hui sur toutes les côtes. Les principales espèces sont le *T. tuber*, ou *Turban*, de la Méditerranée; le *T. imperialis*, des mers australes; le *T. vestiarius* ou *Roulette linéolée*, de la Méditerranée, le *T. telescopium*, des mers de l'Inde; le *T. agglutinans* ou *Fripière* (*Voy.* ce mot), etc.

TROËNE, *Ligustrum*, genre de la famille des Oléacées, tribu des Oléinées, renferme des arbrisseaux et de petits arbres communs dans les haies et les bois de l'Europe et de l'Asie, à feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues ou lancéolées, entières, luisantes; à fleurs blanches, en panicules ou en grappes composées, terminales; baie à 2 loges, 4 semences. — Le *T. commun* (*L. vulgare*) est un arbrisseau qui a le port du Jasmin, et une hauteur de 1 à 2^m; rameaux nombreux et opposés; feuilles d'un vert gai, persistant jusqu'aux premières gelées; fleurs blanches, en bouquets d'une odeur douce; les fruits sont de petites baies noires et sphériques. On en forme des palissades, des bordures; son bois est dur : il s'emploie à des ouvrages de tour et pour le chauffage; son charbon entre dans la fabrication de la poudre à canon; avec ses rameaux on fait des liens, des corbeilles, etc.; les jeunes pousses sont recherchées des vaches et des moutons. Les feuilles sont employées comme détersives et astringentes; les baies fournissent une couleur bleuâtre foncée ou noire; les oiseaux en sont très-friands. Le *T. du Japon* (*L. japonicum*), à fleurs blanches, en belles et grandes panicules, est cultivé pour l'ornement des jardins.

TROGLODYTE (du gr. τρωγλοδύτης, qui habite des trous, des cavernes). Les anciens donnaient le nom de *Troglodytes* à une race d'hommes de l'Afrique qu'ils connaissaient fort peu et qui paraît n'avoir été que des Singes cynocéphales: il désigne auj. deux grands Singes anthropomorphes : le *Chimpanzé* (*Homo troglodytes*) et le *Gorille* (*Troglodytes gorilla*).

TROGLODYTE (même étym.), *Troglodytes*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, de la famille des Sylviadés, renferme de très-petits oiseaux au bec fin, subulé, pointu, à tarses grêles, à queue et ailes courtes; l'été, ils vivent dans les bois sombres et sur le bord des rivières; l'hiver dans les *trous* de muraille et les endroits obscurs. L'Europe en possède une espèce que l'on confond souvent avec le *Roitelet* : c'est le *R. ordinaire* (*T. europæus*), vulg. *Fourre-Buisson*, *Bérichot* : plumage brun, marqué sur le haut du dos de raies transversales; ailes et queue rayées de noir et marquées de taches noires et roussâtres; gorge et poitrine d'un blanc bleuâtre; parties postérieures marquées de taches blanches et de raies noires. Le Troglodyte est un oiseau vif et confiant; il se nourrit d'insectes et de vers. Son chant est un sifflement aigu, mais agréable.

TROGON, un des noms scientifiques du *Couroucou*. *Voy.* ce mot.

TROGOSITE (du gr. τρώγω, manger, et σῖτος, blé), *Trogosita*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, renferme un grand nombre d'espèces dont la principale est la *T. mauritanique* (*T. caraboïdes*), dont la larve, appelée *Cadelle* ou *Chevrette brune*, se nourrit aux dépens des grains renfermés dans les greniers.

TROÏLITE, sulfure de fer qu'on trouve dans les météorites sous forme de rognons isolés quelquefois cylindroïdes, et entourés de graphite. Ce minéral n'a pas encore été trouvé dans les substances d'origine terrestre.

TROIS (du lat. *tres*), le premier des nombres impairs après l'unité, se compose de la réunion de l'unité et de la dualité. De tout temps on a attribué des propriétés remarquables au nombre *trois*. Les Pythagoriciens et les Platoniciens, qui l'appelaient *triade*, le mettaient au rang des nombres parfaits. Il joue un rôle important dans les mystères religieux. (*Voy.* TRINITÉ). Les anciens croyaient que ce nombre était particulièrement agréable aux dieux : les Grecs avaient les *trois* grands dieux, Jupiter, Neptune et Pluton; les *trois* Grâces, les *trois* Parques, les *trois* Furies, la *triple* Hécate, etc.

En Musique, l'on connaît plusieurs mesures qui se divisent en trois parties : la *M. à trois temps*, qui exige une noire pour chaque temps ou une blanche pointée pour la mesure entière; la *M. à trois quatre*, la même que la précédente, mais qui indique un mouvement plus animé; la *M. à trois deux*, qui exige une blanche pour chaque temps ou une ronde pointée pour toute la mesure; la *M. à trois huit*, qui exige une croche pour chaque temps, et une noire pointée pour toute la mesure ou les valeurs correspondantes. *Voy.* MESURE.

TROIS (RÈGLES DE). On appelle ainsi, en Arithmétique, des problèmes dans lesquels les *données* et l'*inconnue* forment deux suites telles qu'à chaque quantité de l'une corresponde une quantité de même nature dans l'autre, et où de plus deux quantités de nature différente sont toujours directement ou inversement proportionnelles. Autrefois, on distinguait les règles de trois *simples*, où il n'entrait que trois quantités connues et une quantité inconnue, et qui étaient dites *directes* ou *inverses* suivant que les quantités connues étaient directement ou inversement proportionnelles à l'inconnue, et les règles de trois *composées*, où il y avait un nombre quelconque de quantités connues. Les premières, se résolvaient à l'aide d'une proportion dont les trois quantités données formaient les trois premiers termes et l'inconnue le dernier. La solution des secondes se déduisait d'une suite de proportions que l'on multipliait terme à terme. Aujourd'hui, les règles de trois simples ou composées se traitent indifféremment par la méthode dite de *réduction à l'unité*, dont voici un exemple :

45 *ouvriers pour faire* 108 *mètres d'un certain ouvrage ont employé* 12 *jours; combien* 24 *ouvriers emploieront-ils de jours pour faire* 192 *mètres du même ouvrage ?* — Si 45 ouvriers pour faire 108 mètres d'ouvrage ont employé 12 jours, 1 ouvrier pour faire le même ouvrage emploierait 45 fois plus de jours ou $12^j \times 45$, et 24 ouvriers emploieraient 24 fois moins de jours qu'un seul, c.-à-d. $\frac{12^j \times 45}{24}$. Si au lieu d'avoir 108 mètres d'ouvrage à faire, ces ouvriers n'en avaient qu'un seul, ils y emploieraient 108 fois moins de jours, ou $\frac{12^j \times 45}{24 \times 108}$; et si au lieu de 1 mètre, ils en ont à faire 192, ils y emploieront 192 fois plus de jours, ou $\frac{12^j \times 45 \times 192}{24 \times 108} = 40$ jours.

On peut aussi écrire immédiatement la valeur de l'inconnue d'une règle de trois à l'aide de la règle suivante : « On commence par écrire les quantités de l'énoncé, quantités connues et inconnue,

sur deux lignes, de telle sorte que les quantités de même espèce se correspondent, en ayant soin de commencer par la ligne qui contient l'inconnue. Cela fait, on écrit que l'inconnue est égale à la quantité connue de même espèce, multipliée par les rapports des autres quantités prises deux à deux dans les deux lignes, dans l'ordre où elles sont écrites ou en ordre inverse, suivant qu'elles sont directement ou inversement proportionnelles à l'inconnue ». Ainsi pour résoudre le problème ci-dessus, on écrira les quantités de l'énoncé comme il suit, en désignant par x le nombre de jours inconnu ;

$$24^o \text{ —— } 192^m \text{ —— } x^j$$
$$45^o \text{ —— } 108^m \text{ —— } 12^j$$

et remarquant que le nombre de mètres varie en raison directe du nombre de jours employés pour les faire, tandis que le nombre d'ouvriers varie en raison inverse, on aura immédiatement :

$$x = 12^j \times \frac{192}{108} \times \frac{45}{24} = \frac{12^j \times 192 \times 45}{108 \times 24} = 40^j.$$

TROIS-ÉPINES, nom vulgaire de l'*Épinoche*.

TROIS-MÂTS. *Voy.* Mat.

TROIS-QUARTS ou mieux trois carres : c'est proprement le nom d'une grosse lime triangulaire.

trois-quarts ou trocart, instrument de Chirurgie dont on se sert pour faire des ponctions : c'est un poinçon d'acier, monté sur un manche en poire, terminé par une pointe pyramidale triangulaire, à bords tranchants (d'où son nom, *à trois carres*) et renfermé dans une canule d'argent disposée de manière à ne laisser dépasser que la pointe du poinçon et à s'introduire avec lui dans l'ouverture pratiquée. — Cet instrument, inventé par Sanctorius pour la ponction de l'abdomen des hydropiques, a été depuis employé avec les modifications nécessaires pour la ponction de la vessie, de l'œil, etc. — *Voy.* Paracentèse.

TROIS-SIX, esprit de vin à 33 degrés (85° centig.), est ainsi appelé parce qu'il forme, en volume, les *trois-sixièmes* de l'eau-de-vie ordinaire. *V.* Alcool.

TROLLE ou trolle, *Trollius*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, renferme des plantes herbacées, à feuilles palmées, multifides, d'un beau vert ; à fleurs grandes, jaunes, globulaires, qu'on cultive dans les jardins. Le *T. boule d'or* (*T. europæus*) croît dans les prairies des Pyrénées et des Alpes ; le *T. d'Asie* (*T. asiaticus*) a les fleurs plus petites que le précédent : il croît dans les prairies et les bois de la Sibérie.

trolle. En Vénerie, c'est l'action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf, parce que l'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier.

TROMBE (du lat. *turbo*), colonne de vapeur plus ou moins contournée et inclinée qui va d'un nuage à la terre ou à la mer, et qui est le plus souvent animée d'un mouvement gyratoire rapide, ainsi que d'un mouvement de translation. L'air tourbillonne autour de la colonne jusqu'à une certaine distance au delà de laquelle règne un calme absolu ; souvent, du milieu de la trombe s'échappent des éclairs accompagnés de roulement de tonnerre. Les *trombes de mer*, qu'on appelle *ascendantes* ou *descendantes* suivant qu'elles commencent par un cône s'élevant de la mer ou descendant des nuages, sont redoutables aux navires qu'elles rencontrent sur leur passage ; elles les entraînent, les soulèvent et les submergent la plupart du temps. En attaquant ces trombes à coups de canon on peut diviser la colonne, et intercepter par suite la communication entre le nuage et la mer, ce qui écarte au moins momentanément le danger. Les trombes de mer semblent être particulières aux régions intertropicales. — Les *trombes de terre* sont ordinairement précédées d'une chaleur étouffante, d'un calme plat, et d'une baisse énorme et rapide du baromètre. Elles ne sont pas moins redoutables que les précédentes et les dévastations qu'elles produisent sont épouvantables. On cite, en France, celle de Chatenay en 1839, et celle de Monville et Malaunay en 1845, qui produisirent sur leur passage de véritables désastres. — Franklin, Musschenbrœk, Monge, etc., considéraient les trombes comme des tourbillons d'air engendrés par la rencontre de deux courants opposés. Brisson le premier y vit un effet électrique ; mais c'est à Peltier (*Traité des trombes*) que revient l'honneur d'avoir complètement expliqué ce phénomène. Suivant lui, si un nuage électrisé passe à une certaine distance de la terre, il sera attiré et s'abaissera ; alors, si ce nuage est très-dense, sa partie inférieure formera une sorte de protubérance qui ira peu à peu en s'allongeant. Si le phénomène se passe au-dessus de la mer, l'eau sera soulevée et s'élancera vers l'extrémité de cette protubérance pour former avec elle une colonne entre la mer et le nuage. Si au contraire le cône se forme au-dessus de la terre, les poussières et les corps légers seront attirés, s'élanceront au sommet du cône, seront repoussés, puis attirés de nouveau : la communication se trouvant ainsi établie entre le nuage et la terre, les objets plus volumineux seront attirés à leur tour et la trombe sera alors en état de produire de terribles actions mécaniques, toujours accompagnées d'ailleurs d'actions électriques, enlèvement et rupture des arbres, renversement des bâtiments, dessèchement des étangs, coups de foudre, carbonisation du bois, fusion des métaux, etc., actions qui attestent l'origine électrique du phénomène, ainsi que sa puissance.

TROMBIDION, *Trombidium*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Acarides et type de la famille des *Trombididés*, renferme de très-petites espèces qui vivent dans la campagne, sur les plantes, sur les arbres, sous les pierres, ou même sur le corps de divers animaux. Le *T. soyeux* ou *satiné* (*T. holosericeum*) est remarquable par sa teinte rouge et le velouté de sa robe. *Voy.* aussi Erythrée et Lepte.

TROMBLON (de l'ital. *tromba*, arme à feu). *Voy.* Espingole.

TROMBONE (de l'ital. *trombone*, augmentatif de *tromba*, trompette), espèce de grande trompette composée de quatre branches ou tuyaux emboîtés les uns dans les autres, et qu'on allonge ou qu'on raccourcit à volonté, au moyen d'une pompe à coulisse, pour produire les différents tons. On distingue : le *T. ténor*, qui est le plus usité : son ton fondamental est le *si bémol* au-dessous de la portée de clef de *fa* ; le *T. alto*, qui est en *fa*, et le *T. basse*, qui est à l'octave inférieure. (*Voy.* aussi Buccin.) Les trombones sont propres à l'expression la plus solennelle et produisent un grand effet dans les chœurs, ainsi que dans les marches triomphales. — Les meilleures *Méthodes de trombone* sont celles de Braun, Frœlich, Vimeux, Berr et Dieppo, etc.

TROMPE (onomatopée), tuyau de cuivre recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner (*Voy.* Cor de chasse). — On donne aussi quelquefois ce nom à la *trompette* et à la *guimbarde*.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *trompe :* 1° à cette partie du museau de l'Éléphant et du Tapir qui se prolonge et se recourbe pour divers usages : cet organe sert à la fois à la préhension, au toucher et à l'odorat ; — 2° au suçoir charnu, rétractile et protractile de certains insectes Diptères : on l'appelle aussi *langue* ou *siphon* ; — 3° chez les Mollusques, au tuyau cylindrique, percé d'un trou rond et armé de petites dents, que possèdent quelques-uns de ces animaux, comme la Volute et le Buccin.

En Anatomie, on nomme : *trompe d'Eustache*, un conduit qui fait communiquer la caisse du tympan avec l'arrière-cavité des fosses nasales : il paraît avoir pour objet de renouveler l'air dans la caisse du tympan et de maintenir cet air à la même pression que l'air extérieur ; — *trompe de Fallope*, deux conduits de l'utérus aboutissant à l'ovaire.

En Botanique, *Trompe* est le nom vulgaire de la Lychnide dioïque ; — en Conchyliologie, *Trompe marine* est le nom vulgaire du Triton varié.

En Architecture, on nomme *trompe* une portion de voûte en saillie, qui porte l'encoignure d'un bâtiment ou toute autre construction qui semble se soutenir en l'air. On appelle *T. dans l'angle*, celle qui est dans le coin d'un angle rentrant ; *T. de voûte*, une pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche; *T. en niche*, une trompe concave en forme de coquille; *T. en tour ronde*, une trompe dont le plan, sur une ligne droite, rachète une tour ronde par le devant, et qui est faite en forme d'éventail; etc.

Dans les Arts et en Marine, on donne ce nom à divers appareils qui font l'office de *ventilateurs*.

TROMPE-L'OEIL, sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. Ces tableaux représentent ordinairement divers objets placés sur un fond qui imite une planche, un carton, une toile, etc. — Ce mot se prend souvent en mauvaise part.

TROMPERIE SUR LA MARCHANDISE. Le marchand qui trompe l'acheteur sur la nature des marchandises ou sur la quantité des choses vendues, celui qui falsifie les denrées ou qui met en vente des denrées falsifiées ou corrompues, etc., sont passibles d'une amende et de l'emprisonnement (C. pén., art. 423, Loi du 27 mars 1851). *Voy.* FRAUDE, FAUX, FALSIFICATION, POIDS, etc.

TROMPETTE (dimin. de *trompe*), instrument de Musique, à vent, ordinairement en cuivre, qui a un son éclatant et dont on se sert dans la musique militaire et dans les orchestres. Dans sa forme la plus simple, la trompette est un tuyau sonore, ouvert par les deux bouts, sans trous ni clefs, et avec lequel on ne parvient à rendre des sons différents que par la pression plus ou moins forte des lèvres sur l'embouchure. On a varié à l'infini les formes de la trompette pour en modifier les sons : il y en a de droites, de courbes, de contournées de mille manières; il y en a à coulisse, à piston, à clef, etc. Les principales sont : la *trompette d'harmonie*, construite dans le même système que le cor, mais contournée différemment ; elle sonne l'octave au-dessus du cor et a des tons de rechange qui lui permettent de sonner dans tous les modes ; le *clairon* ou *cornet*, qui donne l'octave aiguë de la trompette ordinaire (*Voy.* CLAIRON); la *T. à clefs* ou *bugle* (*Voy.* ce mot); la *T. à coulisse et à ressort*, qui a beaucoup d'analogie avec le trombone ; le *cornet à piston* (*Voy.* COR) ; la *trompe* ou *cor de chasse*, le *sax-horn*, le *saxophone* (*Voy.* ces noms). — Les meilleures *Méthodes de trompette* sont celles d'Altenberg (1795), de Le Roy (1824), de D. Bühl, etc.

L'invention de la trompette remonte à la plus haute antiquité : il en est déjà question dans les livres de Moïse et chez tous les peuples anciens ; on s'en servait pour sonner à la tête des armées. Chez les Israélites, on annonçait au son des trompettes le commencement de l'année.

Dans l'Armée, on nomme aussi *trompette* le soldat qui sonne de la trompette, et *trompette-major*, le chef des trompettes d'un régiment.

Trompette marine, ancien instrument de Musique formé d'une longue caisse de bois triangulaire, sur laquelle s'étendait une grosse corde de boyau montée sur un chevalet : on frottait cette corde unique avec un archet, de manière à la faire vibrer avec une petite plaque de verre ou de métal collée à la table. Le son de cet instrument avait quelque analogie avec celui que l'on pourrait tirer d'une conque marine ; d'où son nom.

Trompette parlante : on donne quelquefois ce nom aux porte-voix dont on se sert en mer.

Jeu de trompette, jeu d'orgue, de la classe des jeux d'anches. Les tuyaux sont en étain et d'une forme conique ; le son qu'ils rendent a de la force et du mordant.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Trompette* : 1° à des poissons des genres *Centrique*, *Fistulaire* et *Tranchoir* ; — 2° à des coquilles des genres *Buccin* et *Triton* : le *Triton varié* est dit *Trompette marine* (*Voy.* TRITON); — 3° à plusieurs plantes, telles que la Stramoine fastueuse, le Narcisse sauvage, l'Ecklonie, espèce de Fucus (*T. de Neptune*, *T. marine*), certains Champignons, etc.

TRONC (du lat. *truncus*), nom sous lequel on désigne la tige ordinairement ligneuse des arbres dicotylédones, et particulièrement la partie qui s'étend depuis le sol jusqu'aux premières branches.

En Anatomie, ce mot désigne la partie principale du corps des animaux vertébrés, celle sur laquelle s'articulent la tête et les membres. — Chez l'Homme, le *tronc* est divisé en trois parties, savoir : une partie supérieure ou *tête*, une partie moyenne ou *thorax*, et une partie inférieure ou *bassin*. Ces trois régions présentent les trois grandes cavités splanchniques, le *crâne*, la *poitrine* et l'*abdomen*. Elles sont réunies par une tige commune, qui est la *colonne vertébrale*. — On appelle aussi *tronc*, la partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, celle qui n'a encore fourni aucune division.

En Géométrie, le *tronc de pyramide* et le *tronc de cône* sont les solides obtenus en coupant une pyramide ou un cône par un plan parallèle à leur base et enlevant la partie supérieure à la section ; le *tronc de prisme* et le *tronc de parallélipipède*, ceux qui s'obtiennent en coupant un prisme ou un parallélipipède par un plan oblique à leur base et supprimant l'une des parties ainsi déterminées. Le volume du *tronc de pyramide* a pour formule : $V = \frac{h}{3}(B + b + \sqrt{Bb})$, et celui du *tronc de cône* : $V = \frac{\pi h}{h}(R^2 + r^2 + Rr)$ (*Voy.* PYRAMIDE). Le *tronc de prisme triangulaire* a pour mesure le produit de sa base inférieure par le tiers de la somme des perpendiculaires abaissées sur cette base, des trois sommets de la base supérieure, ou encore le produit de la section droite par le tiers de la somme de ses trois arêtes; le *tronc de prisme* quelconque et le *tronc de parallélipipède*, qui n'en est qu'un cas particulier, ont pour mesure le produit de leur base inférieure par la perpendiculaire abaissée sur cette base du centre de gravité de la base supérieure.

TRONCATELLE, *Truncatella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Paludinidées : coquille turriculée, cylindrique, tronquée au sommet et sans épiderme; ouverture courte, à bords contigus, et disposés dans un plan parallèle à l'axe. L'animal a la partie antérieure de la tête épaisse et bilobée; les tentacules sont courts; le pied est court, arrondi et divisé par un siphon médian. L'opercule est corné et mince. — Les Troncatelles ont des habitudes terrestres et habitent les pays chauds.

TRONE (jadis *throne*, du lat. *thronus*, du gr. θρόνος), siége élevé, où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté. Le trône est ordinairement élevé sur plusieurs marches et surmonté d'un dais. — *Trône épiscopal*, siége qui est au haut du chœur, dans les églises cathédrales, et où l'évêque se place quand il officie pontificalement.

Trônes, troisième ordre de la première hiérarchie céleste. *Voy.* ANGE.

TRONQUÉ (du lat. *truncatus*). *Cône tronqué*, *pyramide tronquée*, *prisme* et *parallélipipède tronqués*. *Voy.* TRONC.

Colonne tronquée, moitié de fût de colonne, servant de support à un vase ou à un buste. C'est aussi un fût de colonne brisé par le haut que l'on dresse sur une tombe.

TROPÆOLUM, nom lat. botanique de la *Capucine*.

TROPE (du lat. *tropus*, du gr. τρόπος), nom donné en Rhétorique à toute figure dans laquelle on em-

ploie les mots dans un sens détourné ou figuré, comme quand on dit *cent voiles* pour *cent vaisseaux*. Les principaux tropes sont: la *métonymie*, la *catachrèse*, la *synecdoque*, la *métaphore*, l'*allégorie*, l'*allusion*, la *métalepse*, l'*hyperbole*, la *litote*, l'*ironie*, etc. (*Voy.* ces mots). — Consulter le *Traité des tropes* de Dumarsais, et le *Manuel des tropes* de Fontanier.

TROPÉOLÉES ou TROPÆOLÉES, petite famille de plantes détachée de celle des Géraniacées, a pour genre-type la *Capucine* (*Tropæolum*) et ne renferme guère que des espèces originaires de l'Amérique.

TROPHÉE (du gr. τροπαῖον). Dans l'origine, les trophées n'étaient qu'un simple faisceau d'armes enlevées à l'ennemi, et que l'on mettait sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches Dans la suite, on ne se contenta plus de ces trophées peu durables; on en érigea de marbre et de bronze. Dans les triomphes, on portait des trophées devant le char du triomphateur. — Les trophées ont toujours été en usage, même chez les peuples étrangers à toute civilisation. Chez les anciens, les trophées étaient consacrés à Jupiter, à Mars et à Bellone. C'eût été un sacrilége de les renverser.

En Peinture et en Sculpture, on nomme *trophée* un ornement imité des trophées des anciens, et consistant, comme ceux-ci, en un groupe d'armes appendu à une colonne, à une muraille, etc. — Par extension, on donne ce nom à des ornements représentant un assemblage des divers objets employés dans une science ou dans un art, et qui en font comme les attributs : c'est ainsi qu'on figure des trophées de musique, de chasse, d'agriculture, etc.

TROPHOSPERME (du gr. τροφός, qui nourrit, et σπέρμα, graine). Quelques Botanistes désignent ainsi le point de l'ovaire auquel s'attachent les graines à l'aide du funicule. *Voy.* PLACENTA.

TROPIQUES (du lat. *tropicus*). On appelle ainsi les deux parallèles de la sphère terrestre situés, l'un dans l'hémisphère boréal, l'autre dans l'hémisphère austral, à 23° 28' de l'équateur. Le premier est le *tropique du cancer*, le second celui *du capricorne*. Comme la longitude du soleil, le jour du solstice d'été ou d'hiver, est précisément de 23° 28', il s'en suit que les tropiques sont les parallèles terrestres, au zénith desquels le soleil passe à midi les jours des solstices. La position des tropiques varie lentement avec l'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique : la ville de Syène (Assouan) dans la Hte-Égypte qui était sur le tropique austral à l'époque d'Hipparque, puisque le soleil à midi, le jour du solstice d'été, y envoyait ses rayons jusqu'au fond des puits, en est aujourd'hui à plus de 16'. — La partie de la surface de la terre comprise entre les deux tropiques a reçu le nom de *zone torride*, parce que c'est là que la température moyenne est la plus forte. *Voy.* ZONE.

Année tropique. Voy. ANNÉE.

TROP-PLEIN, vase dont le bord est échancré de manière que l'eau y arrivant ne puisse s'élever au-dessus de l'échancrure par laquelle l'excès d'eau s'écoule continuellement; c'est un moyen d'avoir un niveau constant.

TROQUE (de *troquer*, échanger ; de l'espagn. *trocar*), nom donné sur la côte du Sénégal à un commerce qui se fait uniquement par voie d'échange de denrées: on obtient les produits du pays en livrant aux naturels des articles d'Europe, de la poudre, des tissus tels que *guinées* et autres.

TROQUE, Mollusque. *Voy.* TROCHUS.

TROSCART, *Triglochinus*, genre de la famille des Joncacées et pour quelques botanistes type de la famille des *Juncaginées* : c'est une plante herbacée, propre aux lieux humides, tempérés et froids des deux hémisphères. Deux espèces, le *T. des marais* et le *T. maritime*, fournissent un excellent fourrage. Le premier est bisannuel, et croît sur les bords des étangs et dans les bois humides; le second est vivace, et se trouve dans les flaques d'eau salée, sur les bords de la mer.

TROT (de *trotter*, du lat. *tolutare*), allure du cheval et des autres bêtes de somme (mulet, âne, chameau, etc.), entre le *pas* et le *galop :* elle consiste en ce que dans le même temps l'animal élève deux des jambes en l'air et pose les deux autres à terre, de telle sorte qu'alternativement il lève la jambe de derrière d'un côté et en même temps la jambe de devant de l'autre côté, en laissant l'autre jambe de devant et l'autre jambe de derrière à terre, jusqu'à ce qu'il y ait posé les deux premières. On distingue le *trot allongé*, le *grand trot*, le *petit trot*. Un cheval a le *trot franc* ou *égal*, quand il lève peu les pieds de derrière ; *dur*, quand il fatigue le cavalier, etc.

TROTTOIRS (de *trotter*). L'usage des trottoirs était général dans l'antiquité : les grandes routes, comme les rues des villes, en étaient bordées; on voit encore à Pompéies les trottoirs de cette ville antique. Chez les modernes, le peu de largeur des rues et la multitude des voitures furent longtemps un obstacle à l'introduction des trottoirs. Londres la première les adopta vers le milieu du XVIIe siècle; Paris n'a commencé à en avoir que depuis le commencement de ce siècle. — La loi du 7 juin 1845 permet de déclarer d'utilité publique l'établissement de certains trottoirs, et de mettre à la charge des propriétaires riverains la moitié de la dépense. — Les premiers trottoirs furent faits en pavés refendus; on en fit en tuile, en cailloux roulés, en briques posées de champ; mais leurs aspérités, fatigantes pour les pieds, les ont fait abandonner pour le dallage en pierres (*Voy.* DALLE); on en fait aussi beaucoup en bitume avec une bordure de granit.

TROU (du lat. barb. *traugus*), toute ouverture de forme à peu près circulaire, naturelle ou artificielle.

En Anatomie, on nomme *trou* l'orifice d'un canal, ainsi que toute cavité percée de part en part. Le *trou de Botal* est une ouverture située dans la cloison médiane des oreillettes du cœur, et propre au fœtus, elle permet au sang de passer de l'oreillette droite dans la gauche sans traverser le poumon qui n'a pas encore respiré. Elle doit son nom à L. Botal, médecin du XVIe siècle ; il paraît toutefois qu'elle était déjà connue de Galien. — Le *trou ovale* est le trou maxillaire inférieur du sphénoïde. — Pour le *trou occipital*, *Voy.* OCCIPUT.

Au jeu de Trictrac, on nomme *trou* l'avantage de douze points, avantage que le gagnant marque par une fiche qu'il met dans un trou. *Voy.* TRICTRAC.

Trou du chat. Voy. HUNE.

Trous de loup, excavations qu'on fait autour d'une redoute, pour en rendre les approches plus difficiles à l'infanterie et impraticables à la cavalerie.

TROUBADOURS (du provençal *trobador*, de *trobar*, trouver), poëtes provençaux ou de la langue d'oc, au moyen âge (*Voy.* TROUBADOUR au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — On les divise ordinairement en 5 groupes : l'*École de Provence*, l'*É. d'Aquitaine*, l'*É. d'Auvergne*, l'*É. de Rodez* et l'*É. de Languedoc*. — On a imprimé un grand nombre de *Recueils* renfermant un choix de poésies des troubadours; les principaux sont dus à Raynouard, Rochegude, F. Diez, Mary Lafon, etc. M. C.-A.-F. Malin publie à Berlin la collection complète des poésies des troubadours. L'abbé Millot a donné en 1774 une *Histoire des troubadours* (d'après les recherches de Ste-Palaye), qui est fort arriérée aujourd'hui. Consulter Fauriel, Villemain, E. de Laveleye, Gatien-Arnoult, etc.

TROUBLE (de *troubler*, du lat. *turbulare*). En Jurisprudence, ce mot se dit de l'interruption qui est faite à quelqu'un dans sa possession. On appelle *T. de fait*, celui qui se commet par quelque action qui nuit au possesseur, comme quand un autre vient prendre possession du même héritage, qu'il le fait labourer ou ensemencer, qu'il en fait récolter les fruits; ou quand il empêche le possesseur de le faire; *T. de droit*, celui qui, sans faire obstacle à la possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier

quelque acte au possesseur pour interrompre sa possession. Le propriétaire ou bailleur est tenu d'indemniser le locataire ou fermier lorsqu'il a été troublé dans sa jouissance (C. civ., art. 1725-26).

TROUBLE ou TRUBLE, sorte de filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, traversé par une perche qui en forme le manche, et dont on se sert pour pêcher le long des rivages, en l'enfonçant dans l'eau de manière à la *troubler*. — Un *troubleau* est une petite *trouble*.

TROU-MADAME, jeu d'adresse auquel on joue avec de petites boules d'ivoire qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différents chiffres. Ces arcades sont ordinairement placées sur une table en forme de billard.

TROUPE. *Voy.* ARMÉE, LIGNE, INFANTERIE, etc.

TROUPIALE, *Icterus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés, renferme des espèces d'Amérique, qui ont les mœurs de nos Étourneaux. Les Troupiales vivent en troupes nombreuses dans les plaines, les champs cultivés et les vergers; ils se nourrissent d'insectes, de vers, de baies et de graines; leur vol est rapide et léger; leur chant consiste en une sorte de sifflement. Ils construisent leur nid avec beaucoup d'art. On les apprivoise facilement; quelques-uns même sont susceptibles d'éducation. Les espèces principales sont: le *Troupiale varié*, le *T. de St-Domingue*, le *T. à tête dorée* ou *Demoiselle*, le *T. jaunâtre*, le *T. à aile de pourpre* ou *Commandeur*, etc.

TROUSSE (de *trousser*, du lat. *tortiare*, lier ensemble), faisceau de plusieurs choses liées ensemble, de quelque nature qu'elles soient, linge, clefs, herbes, etc. : c'est ainsi qu'on appelle *trousses* ou *trosses* ces grosses bottes de foin que les cavaliers rapportent du fourrage.

TROUSSE, espèce d'étui ou de portefeuille divisé en compartiments, et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien, tels que ciseaux droits et courbes, bistouris, pince à anneaux pour les pansements, pince à disséquer, spatule, sondes, 2 ou 3 stylets, crayon garni de pierre infernale, rasoir, lancettes, porte-mèche, érigne, aiguille à séton, aiguilles à suture, etc

Autrefois, on donnait le nom de *trousses* à de larges chausses, comme celles que portaient les pages : d'où l'expression *avoir quelqu'un à ses trousses*.

TROUSSEAU (*de trousse*). On entend le plus souvent par ce mot les robes, habits, linges et nippes de tout genre que la fille, en se mariant, reçoit de ses parents. Sous l'empire du Droit coutumier, dans certaines provinces de France, les filles mariées appelées à la succession de leurs père et mère devaient rapporter leurs trousseaux à la masse de la succession. Sous le régime du Code civil, si le trousseau est estimé une certaine somme par le contrat de mariage, cette somme fait partie de la dot et en partage les privilèges.

TROUSSE-GALANT, nom vulgaire donné à plusieurs maladies épidémiques, comme le *choléra-morbus*, ainsi appelées parce qu'elles enlevaient en très-peu de temps les hommes les plus robustes.

TROUSSEQUIN (de *trousse*), pièce de bois cintrée, qui s'élève sur le derrière d'une selle comme les arçons s'élèvent sur le devant : on distingue la *selle à troussequin* de la *selle rase*. Les selles de cavalerie sont presque toujours garnies de troussequins; celle des Cosaques, des Turcs et des Arabes ont des troussequins très élevés. — Outil. *Voy.* TRUSQUIN.

TROUVÈRES (du b.-lat. *trovator*), poëtes de la langue d'oïl, au moyen âge (*Voy.* TROUVÈRES au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*). — Barbazan, Legrand d'Aussy, Méon, A. Jubinal, Francisque Michel, Arthur Dinaux, etc., ont publié un grand nombre de fabliaux et de contes de nos anciens trouvères. On peut encore consulter sur cette partie de l'histoire de notre poésie, Villemain, MM. Edg. Quinet, Gervais, De la Rue, etc.

TROX (du gr. τρώξ, ver), genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, renferme une cinquantaine d'espèces répandues partout. Le *Trox sabulosus* est assez commun aux environs de Paris : on le rencontre par terre, dans les champs, dans les endroits sablonneux et un peu secs.

TROY (LIVRE), poids d'Angleterre. *Voy.* LIVRE.

TRUAND (du b.-lat. *trutannus*, du celtiq. *tru*, misérable), vieux mot français, se disait d'un mendiant vagabond, d'un vaurien qui vit dans le libertinage et la fainéantise. Au moyen âge, la *Cour des miracles*, à Paris, était le repaire de ces bandits. Il ne reste plus d'autre trace de leur existence aujourd'hui que les noms de *Grande* et *Petite-truanderie*, portés par deux rues du quartier des Halles.

TRUBLE, filet. *Voy.* TROUBLE.

TRUC (de l'angl. *truck*), se dit en général de toute table ou plateforme, et désigne spécialement : 1° un grand billard plus long et plus large que les billards ordinaires ; 2° une sorte de camion, et, dans les Chemins de fer, une plate-forme montée sur des roues, sur laquelle on élève au moyen d'un mécanisme des voitures et des bagages afin de les transporter au loin; 3° un appareil en usage dans les Théâtres pour faite mouvoir certains décors et exécuter des changements à vue. — *Truc* se prend aussi pour *secret*, moyen caché d'exécuter un tour de passe-passe ou de physique amusante.

TRUCHEMENT. *Voy.* DROGMAN et INTERPRÈTE.

TRUELLE (dimin. du lat. *trua*, cuiller à pot), outil dont se servent les Maçons et les Couvreurs pour employer le plâtre et le mortier; les Ramoneurs, pour nettoyer les corps de cheminée, etc. La truelle des Maçons est ordinairement en cuivre, de forme rectangulaire (en trapèze isoscèle), et garnie d'un manche en bois un peu recourbé. — La truelle est un des principaux symboles des Francs-Maçons.

Dans les Ménages, on donne ce nom à un instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

TRUFFE, *Tuber*, genre de la famille des Champignons thécasporés endothèques, tribu des Tubéracées. Les Truffes croissent, vivent et se reproduisent au sein de la terre : ce sont des masses informes, charnues, raboteuses, dont la grosseur varie depuis celle d'une noix jusqu'à celle d'un œuf, sans apparence de racine, et offrant à peine quelques signes extérieurs d'organisation ; leur chair est ferme, traversée par des veines disposées en réseau et dirigées en tous sens. — L'espèce la plus importante est la *T. comestible* (*T. cibarium*), que l'on désigne ordinairement sous le nom de *T. noire :* c'est la plus commune en France, et la plus estimée pour sa saveur et son parfum; quand elle est jeune, son parenchyme est blanchâtre : elle constitue alors la *T. blanche*, qui est dure, insipide et inodore. Dans le Commerce, la Truffe noire est souvent mélangée avec deux autres espèces, la *T. d'été* et la *T. d'hiver*, qui ont le même aspect, mais qui lui sont inférieures sous le rapport du goût. La *T. grise* (*T. griseum*), dite aussi *T. blonde*, *T. de Piémont*, est ronde, allongée, aplatie, à surface lisse et de couleur rousse ou gris sale, douce et savonneuse au toucher ; son goût est excellent ; malheureusement, elle exhale une forte odeur d'ail ; aussi l'emploie-t-on plutôt comme condiment que comme aliment. Parmi les autres espèces, on remarque la *T. rousse*, la *T. blanc de neige*, le *Terfez* des Arabes, la *T. musquée*, etc. — Les truffes se trouvent dans toutes les contrées du globe ; mais la France et le Piémont sont les pays qui en produisent le plus ; celles du Périgord sont particulièrement estimées. Les truffes entrent comme assaisonnement dans une foule de ragoûts; on en garnit les pâtés de foies gras, on en farcit les volailles, etc.; elles ont une odeur et un goût qui flattent le palais ; elles excitent l'appétit, mais elles sont indigestes et échauffantes, quand on en mange sans modération. On leur attribue des vertus aphrodisiaques.

Pendant longtemps on a cru que la truffe provenait directement de ses spores, appelées *truffinelles*, et que celles-ci croissaient et se dilataient dans tous les sens ; depuis, on a pensé que les truffes avaient, comme les Champignons, un *mycelium* qui, à une certaine époque de l'année, s'étendrait à travers le sol et donnerait naissance à de nouvelles truffes. De nos jours enfin, un cultivateur de Montagnac (Basses-Alpes), M. Ravel, a reconnu que la truffe est une *galle souterraine* qui provient de la piqûre faite par la Tipule aux racines capillaires de certains chênes. — Voir sur ce sujet les travaux de Micheli, Tournefort, Geoffroy, Tulasne, etc.

La recherche des truffes est difficile : elle se fait au hasard, en piochant la terre dans les lieux où l'on croit qu'il s'en trouve ordinairement, c.-à-d. dans les forêts de chênes et de châtaigniers, dont le terrain est argileux, mêlé de sable et humide. Le plus souvent on emploie à cette recherche les porcs, les truies ou les chiens, à cause de la finesse de leur odorat. Quand la truie approche d'une *truffière*, le chercheur observe avec soin la manière dont elle fouille la terre, et, au moment où elle va découvrir la truffe pour la manger, il l'écarte avec le bâton et achève lui-même la fouille. Pour dresser les chiens à cet exercice, on met dans leur pâtée des truffes hachées ; on leur fait ensuite chercher cette pâtée dans la terre, puis on les conduit dans une truffière : il faut environ un ou deux mois pour dresser un chien. — Les truffes se conservent assez bien hors de terre pendant un mois, et même plus, pourvu qu'elles n'aient point été entamées, qu'elles soient tenues à l'abri de l'humidité et de la grande chaleur, dans de la terre ou du sable. Quand on veut les conserver longtemps, il faut les faire sécher au four.

L'usage des Truffes était déjà connu des Romains : ils les faisaient venir particulièrement de Libye.

Truffe d'eau, un des noms vulgaires de la *Mâcre*.

TRUIE, la femelle du *Verrat*. *Voy.* COCHON.

Les anciens immolaient la *truie* à Cérès parce qu'elle détruit les productions de la terre. On sacrifiait aussi cet animal à Junon, honorée comme protectrice de la terre. Lorsqu'on faisait quelque alliance ou qu'on jurait la paix, la transaction était confirmée par le sang d'une truie.

TRUITE (du lat. *truita*), *Salar*, espèce du genre Saumon, dont quelques-uns font un genre spécial, ne diffère des vrais Saumons que par les deux rangées de dents dont est armé le corps du vomer. Les Truites abondent dans les mers circumpolaires ainsi que dans les eaux douces et vives de toute l'Europe. La *T. commune* (*S. Ausonii*) a une teinte généralement grisâtre, avec des reflets dorés et argentés; ses flancs sont d'un jaune doré mêlé de vert; ses nageoires sont ornées de nuances pourprées, et tout son corps est couvert de taches rouges, entourées d'un cercle plus pâle. Les poissons de cette espèce, qu'on pêche dans la Seine et ses affluents, ont de $0^m,30$ à $0^m,40$ et pèsent un demi-kilogr. ; mais dans l'Arve et le lac de Genève on en trouve qui pèsent 10 kilogr. et plus : du reste, ce ne sont pas les meilleurs. La *T. saumonée* (*Salmo trutta*) a la chair rose comme celle du Saumon ; les taches de son corps sont noires : sa tête est petite et en forme de coin; elle atteint jusqu'à $0^m,80$. Cette espèce se trouve dans les ruisseaux qui se jettent immédiatement dans la mer ; mais ce n'est que vers le milieu du printemps qu'elle entre dans l'eau douce. La *T. de montagne* (*S. lacustris*) a des taches noires, rouges et argentées, sans anneaux, le dos verdâtre et le ventre blanc : c'est la plus petite espèce; elle est commune en Suisse ; on la trouve jusque dans le lac élevé du Mont-Cenis ; sa chair est tendre et délicate. Une de ses variétés, la *T. pointillée* ou *Carpion* est commune dans les lacs des Alpes. La *T. ombre chevalier* n'a point de taches sur le corps : dos blanc changeant en vert, chair grasse, délicate, analogue à celle de l'anguille : cette espèce est particulière au lac de Genève.

TRUMEAU (orig. inc.), l'espace de mur situé entre deux fenêtres ou entre deux baies de portes. Il se dit aussi d'un parquet de glace qui occupe cet espace, ou qui est placé au-dessus d'une cheminée.

En termes de Boucherie, on appelle *trumeau* le jarret ou la partie coupée au-dessus de la jointure du genou du bœuf.

TRUSQUIN ou TROUSQUIN, outil de Menuisier servant à tracer des lignes parallèles au bord d'une planche, se compose d'une planchette que traverse à frottement une tige carrée portant latéralement une pointe. Pour s'en servir, on enfonce plus ou moins la tige, puis on fait glisser la planchette le long du bord de la planche.

TSÉTSÉ, *Cynomyia*, *Glossina morsitans*, espèce de Mouche africaine très-redoutable aux animaux domestiques, mais qui attaque peu l'homme ; elle appartient à la tribu des Conopsaires et a beaucoup de rapports avec les Stomoxes. Elle est un peu plus grande que la mouche commune ; son corselet est châtain pâle et couvert de poils gris, son abdomen jaunâtre tacheté de noir ; sa trompe est longue et ressemble à une soie cornée. Cette mouche vole au bord des marais et fait entendre un bourdonnement mêlé de bruits sourds et de sons éclatants.

TUBE (du lat. *tubus*, tuyau), petit tuyau d'un diamètre étroit, par où l'air, les gaz et les liquides peuvent passer et avoir une issue libre. — En Chimie, on se sert, pour recueillir les produits gazeux sous l'eau ou sous le mercure, de tubes conducteurs en verre auxquels on donne divers noms, selon leur forme ou l'emploi auquel ils sont destinés : souvent ces tubes sont *gradués*. On appelle *tubes de sûreté*, des tubes droits ou coudés que l'on adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer. — En Physique, on se sert également de tubes dans une foule de circonstances. Certains appareils ont la forme de tubes, p.ex., les *aréomètres*, les *thermomètres*, les *baromètres*, etc. Beaucoup d'expériences relatives à la *pesanteur*, à l'*acoustique*, à la *capillarité*, à l'*électricité*, etc., se font à l'aide de tubes. *Voy.* TUYAU.

Tube digestif, *T. intestinal*. *Voy.* DIGESTIF (APPAREIL) et INTESTIN.

Tubes fulminaires. *Voy.* FULGURITES.

TUBER, nom latin botanique de la *Truffe*.

TUBERCULE (du lat. *tuberculum*, dimin. de *tuber*, bosse). En Botanique, on appelle en général *tubercule* toute excroissance en forme de bosse qui survient à une partie quelconque d'une plante ; mais plus particulièrement ces renflements plus ou moins volumineux que présente la portion souterraine de certaines plantes, et dans lequels un développement extraordinaire de tissu cellulaire a modifié la nature normale du tissu végétal. Ce développement porte tantôt sur la racine (certaines Asphodèles, Orchidées), tantôt sur des rhizômes (Patate, Igname, Topinambour), ou sur des branches souterraines (Pomme de terre). Les espèces qui offrent des tubercules sont désignées sous le nom de *plantes tubéreuses* ou *tuberculeuses* ; beaucoup d'entre elles ont une grande importance comme plantes alimentaires.

En Anatomie, on nomme *tubercules* certaines parties saillantes, p. ex., dans le cerveau, le *T. cendré* ou *rhomboïde*, le *T. mamillaire*, les *T. quadrijumeaux*. Tels sont encore : le *T. d'Aranzi*, à la partie moyenne des valvules sigmoïdes de l'aorte ; le *T. de Lower*, dans l'oreillette droite du cœur ; les *T. de Montgomery*, à l'aréole du mamelon ; le *T. de Santorini*, au sommet du cartilage aryténoïde.

En Médecine, on distingue sous ce nom deux altérations morbides, l'une particulière à la peau (*T. cutané*), l'autre commune à tous les tissus (*T. propr. dit*). Les *T. cutanés* consistent en de petites élevures solides, arrondies, persistantes, de couleur variable : c'est un des caractères des maladies cutanées les plus graves, p. ex., l'éléphantiasis des Grecs et

le framboesia. Le *T. propr. dit* apparaît d'abord sous la forme d'une granulation grisâtre et friable (*granulation grise* de Laennec, *tubercule miliaire* de Louis) ; en grossissant, il se durcit et prend une teinte jaune ; après un temps plus ou moins long, il se ramollit et se convertit en une matière puriforme plus ou moins liquide : c'est la *fonte tuberculeuse*, à laquelle succède une excavation. Lorsqu'il y a guérison, la masse tuberculeuse se dessèche et devient comme crétacée, ou bien les excavations subissent un retrait sur elles-mêmes, leurs parois se rapprochent et il se forme une cicatrice. On trouve des tubercules dans tous les organes, surtout dans le poumon (*Voy.* PHTHISIE), dans le cerveau et dans l'intestin. La science n'est pas encore bien fixée sur la nature du tubercule. Les uns, comme Lebert, Villemin, etc., y voient une matière spécifique caractérisée par un corpuscule irrégulièrement sphérique, à granulations fines ; d'autres, avec Ch. Robin, n'y voient qu'une altération régressive des cellules épithéliales, analogues aux globules du pus et qui pourrait bien n'être que du *pus concret*. — Les derniers travaux du Dr Villemin tendent à prouver la *virulence* de la matière tuberculeuse et par conséquent la transmissibilité ou contagion de la *tuberculose* ou *diathèse tuberculeuse*. Cette opinion est contestée par le Dr Pidoux et la majorité des médecins.

TUBÉREUSE (du lat. *tuberosa*, à cause de la racine bosselée), *Polyanthes*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Hémérocallidées, renferme des plantes herbacées, à tige simple, à bulbe solide, remarquables par leurs grandes et belles fleurs blanches, d'une odeur suave, mais pénétrante, disposées en un long épi à l'extrémité de la tige : corolle en forme d'entonnoir ; tube allongé, un peu arqué, évasé à son orifice en un limbe partagé en 6 lobes ovales. L'espèce principale, la *T. des jardins* (*T. tuberosa*), a des fleurs blanches lavées de rose ; le bulbe des variétés à fleurs doubles est plus renflé que celui de la fleur simple ; on a obtenu par la culture des variétés panachées, semi-doubles ou pleines. Il faut éviter de garder la nuit des tubéreuses dans une chambre à coucher : ce serait s'exposer à l'asphyxie. Les parfumeurs font un grand usage de l'*huile essentielle de tubéreuse*. — La Tubéreuse est originaire de l'Inde ou du Mexique.

Cette fleur est le symbole de la volupté.

Tubéreuse bleue. Voy. AGAPANTHE.

TUBÉREUX (du lat. *tuberosus*), se dit, en Botanique, des racines qui sont plus ou moins renflées, ainsi que de celles qui sont parsemées de *tubercules*. *Voy.* ce mot.

TUBÉROSITÉ, se dit, en Anatomie, des éminences plus ou moins volumineuses qui donnent ordinairement attache à des muscles ou à des ligaments.

TUBICOLES (du lat. *tubus*, tube, et *colo*, habiter), *Tubicolæ*, nom donné : 1° par Cuvier aux Annélides qui vivent dans des tubes calcaires ou sableux, ou telles que les *Serpules*, les *Sabelles*, les *Térébelles*, etc. ; 2° par Lamarck, Rang et autres, aux Mollusques acéphales qui vivent enfermés dans les pierres, le bois, la vase ou le sable, où ils se creusent des cavités d'où ils ne peuvent plus sortir, p. ex. aux genres *Taret*, *Pholade*, *Fistulane*, *Clavagelle*, etc.

TUBIPORE, *Tubipora*, genre de Polypes, de l'ordre des Cténocères ou Coralliaires : ce sont des animaux simples, cylindriques, dont la tête est terminée par une couronne de tentacules ou filets. Ils sont renfermés dans une enveloppe membraneuse, doublant un tube calcaire cylindrique, vertical, qui se divise en un grand nombre de tuyaux articulés formant une masse plus ou moins considérable. Le *T. musical* est remarquable par la couleur verte de ses animaux, contenus dans des tubes d'un beau rouge. On le trouve dans les mers de l'Inde et dans la Méditerranée. — Le genre *Tubipore* est le type de la famille des *Tubiporiens*, qui comprend en outre les genres *Cuscutaire*, *Téleste*, *Cornulaire*, *Clavulaire*.

TUBITÈLES (du lat. *tubus*, tube, et *tela*, toile), famille d'Araignées, comprenant celles qui filent des toiles serrées, tubulaires, en nasse ou en trémie. Ces araignées ont des filières cylindriques, rapprochées en un faisceau dirigé en arrière, les pieds robustes, l'abdomen de grandeur moyenne. Elles placent leurs toiles dans des fentes, des trous de mur, sous les pierres, entre les branches et les feuilles des végétaux, et même sur l'eau. — La famille des *Tubitèles* comprend les genres *Araignée propr. dite* ou *Tégenaire*, *Argyronète*, *Clotho*, *Clubione*, *Drasse*, etc.

TUBULAIRE, *Tubularia*, genre de Polypo-méduses, commun dans la Méditerranée, se compose de polypiers flexibles, simples ou rameux, gris, tubuleux, d'une substance presque cornée, transparente, ayant les extrémités des tiges et des rameaux habitées par un animal à bouche munie de deux rangs de tentacules ou filets nus. *Voy.* MÉDUSE.

Chaudière tubulaire. Voy. CHAUDIÈRE.

TUBULIBRANCHES, nom donné par Cuvier à un ordre de Gastéropodes à coquille tubulée : il y fesait entrer les genres *Vermet*, *Magile* et *Siliquaire*.

TUBULURE (du lat. *tubulus*, tube), nom donné à une ouverture particulière de certains vaisseaux employés en Chimie, flacons, ballons, etc., et qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube. Tout appareil muni d'une ou de plusieurs tubulures est dit *tubulé*. La communication d'une chaudière à vapeur avec ses bouilleurs, avec le tuyau de la pompe alimentaire et le tuyau de distribution, se fait au moyen de tubulures.

TUE-BREBIS, nom vulgaire de la Grassette commune. — *Tue-chien*, le Colchique d'automne, l'Aconit napel et la Noix vomique. — *Tue-loup*, l'Aconit lycoctone. — *Tue-mouche*, une espèce d'Agaric. — *Tue-poisson*, la Baillère ou *Clibadium*.

TUF (du lat. *tophus*). On donne vulgairement ce nom à un sous-sol compacte et improductif, qu'on trouve dans certains pays au-dessous de la terre végétale. — Dans une acception plus rigoureuse, le mot de *tuf* s'applique aux dépôts calcaires, ordinairement poreux, que certaines eaux déposent sur le sol où elles coulent. Ces tufs sont plus ou moins fins, plus ou moins résistants. Quelquefois ils s'émiettent sous les doigts; d'autres fois ils sont assez durs pour recevoir un poli comparable à celui du marbre. Quelques-uns, notamment en Italie, sont employés comme pierre de construction. L'origine des tufs est analogue à celle des stalactites : ils résultent de ce que les eaux chargées de calcaire à la faveur d'un excès d'acide carbonique, déposent ce calcaire, en perdant leur acide au contact de l'air. On trouve un exemple de dépôts de ce genre au château d'Étuf (Hte-Marne). — On appelle *tufs volcaniques*, des roches à texture lâche et poreuse qui résultent de l'accumulation des cendres volcaniques soit au fond de la mer, soit quelquefois à la surface du sol.

TUFFEAU ou TUFAU, variétés de craie moins compacte et moins homogène que la craie blanche, et généralement de couleur jaunâtre. Elle forme des dépôts considérables dans une partie du bassin de Paris, notamment aux environs du Mans, de Nogent-le-Rotrou, etc. On l'exploite comme pierre à bâtir ; mais elle ne fournit que des matériaux de qualité médiocre. Quand elle est ameublie par les agents atmosphériques, on l'emploie souvent au marnage des terres. — La *craie tuffeau* a donné son nom à un étage géologique appartenant à la formation crétacée supérieure, et connu aussi sous le nom d'*étage turonien*. *Voy* ce mot.

TUILE (du lat. *tegula*), carreau de peu d'épaisseur, qui de même que la *brique* (*Voy.* ce mot), est fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, et dont on se sert pour couvrir les bâtiments. On appelle *T. plates* ou *à crochet* celle dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons ; *T. faîtières*

ou *courbes*, celles qui sont larges, de forme circulaires et destinées à couvrir les faîtages des maisons; *T. cornières* ou *gironnées*, celles qui se mettent sur les angles, arrêtes ou encoignure des toits. — Les fabriques de tuiles prennent le nom de *tuileries*.

Tuile se dit également de morceaux de marbre, de pierre ou de métal, qui servent aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite. On a fabriqué des tuiles de ce genre *en fer, en tôle, en verre*, etc.

En termes de Draperie, *tuile* se dit d'une petite planche recouverte d'un mastic, avec laquelle les tondeurs donnent aux draps la dernière façon : cette opération s'appelle *tuilage*.

TUILÉE, nom vulgaire de la *Tridacne géante* et de la *Tortue caret*. *Voy.* ces mots.

TUILER : c'est, en termes de Franc-Maçonnerie, constater si celui qui se dit maçon l'est réellement.

TUIT, un des noms vulgaires du *Pouillot*.

TULIPE (du persan), *Tulipa*, genre de la famille des Liliacées, type de la tribu des *Tulipacées*, renferme des plantes herbacées, qui naissent d'un bulbe solide, blanc, recouvert d'une tunique brune ou marron; leurs tiges nues sont munies de 2 à 4 feuilles lancéolées, embrassant la tige, pliées en gouttières, d'un vert glauque, et portent une ou deux fleurs inodores, grandes, en forme de cloche. La plus belle espèce est la *Tulipe des jardins* (*T. gesneriana*), qui varie à l'infini, par la couleur de sa fleur, ainsi que par le nombre et la distribution de ses nuances. Elle est originaire de Syrie, et croît naturellement dans les montagnes de la Savoie. Gesner la vit pour la première fois à Augsbourg, en 1559, dans le jardin d'un amateur qui l'avait reçue de Constantinople. La tulipe est singulièrement estimée des Turcs : au mois d'avril ils célèbrent une fête sous le nom de *Fête des tulipes*. On sait qu'en Europe, et surtout en Hollande, le goût des tulipes fut pendant quelque temps une véritable passion : elles étaient cotées à la bourse de Harlem, et certains oignons atteignirent une valeur fabuleuse. Les connaisseurs dédaignent les tulipes doubles : pour eux, la tulipe parfaite est la tulipe simple ; mais elle doit s'ouvrir avec grâce et former un vase régulier ; ses pétales doivent être larges et étoffées à leur base ; ses étamines ou *paillettes*, brunes ou noires ; elle doit présenter des panaches bien tranchés et jamais fondus avec le fond de la couleur des pétales ; on exige aussi que ces panaches paraissent également sur les deux faces et soient bordés d'un liséré noir. C'est par les semis, et non par les oignons, que l'on se procure de nouvelles variétés ; mais il faut 4 ou 5 ans et plus pour que les tulipes commencent à se panacher.

Les Persans font de la Tulipe l'emblème des parfaits amants. Chez nous, elle est le symbole d'un amour violent; mais elle est aussi celui de l'inconstance.

Parmi les autres espèces, on remarque la *T. à fleurs pointues* (*T. acutifolia*), dite aussi *Œil de soleil* : corolle tirant sur le rouge, avec une longue tache d'un bleu noir, bordés de jaune sur chacune de ses divisions : la *T. odorante* (*T. suaveolens*), vulg. le *Duc de Thol*, qui sert d'ornement à nos cheminées pendant l'hiver et une partie du printemps : fleur rougeâtre, jaune à ses deux extrémités; la *T. sauvage* (*T. sylvestris*) : fleurs de couleur jaune ; elle fleurit au printemps dans les prés des montagnes ; la *T. de L'Ecluse* (*T. clusiana*) : fleur blanche, bigarrée de pourpre ou de violet foncé; on la trouve dans les vignes, aux environs de Toulon.

Tulipe du Cap, plante. *Voy.* HÉMANTHE.

Tulipe de mer, nom vulgaire des Balanes; — *T. d'Inde*, nom vulgaire de la Fasciolaire.

TULIPIER, *Liriodendrum*, genre de la famille des Magnoliacées, établi pour un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, qui s'élève à 20 et même à 35^{m} : tronc droit, écorce d'abord lisse et purpurine, et plus tard crevassée et grise; rameaux nombreux ; feuilles alternes, suspendues à de longs pétioles; fleurs en forme de larges *tulipes* de couleur jaune tendre, mêlé de vert; le fruit est un cône allongé et écailleux. Le bois est d'un blanc jaunâtre, à larges veines, odorant et propre aux constructions. Le *T. de Virginie* (*L. tulipifera*), introduit en Europe en 1732, par l'amiral de la Galissonnière, n'existe encore chez nous que comme arbre d'ornement. Aux États-Unis, son écorce et sa racine sont employées comme succédanées du quinquina.

TULLE, sorte de tissu très-mince et très-léger, en forme de réseau ou de filet, assez semblable à de la dentelle, mais qui se fabrique sur une espèce de métier à bas. Il se fait ordinairement avec du fil de coton, et quelquefois avec du fil du lin ou de la soie. On distingue le *T. Bobin*, le *T. Mecklin*, le *T. de St-Quentin*, etc. — On a prétendu que cette sorte de dentelle tirait son nom de la ville de *Tulle* (Corrèze) : mais il n'y a jamais eu, ni à Tulle ni aux environs, de fabrique de cette espèce. C'est à Nottingham, en Angleterre, qu'ont été établies, vers la fin du siècle dernier, les premières fabriques de tulle. Cette industrie ne s'établit guère en France qu'en 1817. On ne fabriqua d'abord que du *tulle uni* ; mais, en changeant la disposition de quelques fils et en les tordant à des intervalles réguliers, on produisit sur le fond du tissu une petite mouche qui en rompit l'uniformité ; c'est le *point d'esprit*, importé en France en 1834, et qui donna bientôt naissance au *tulle brodé* : ce dernier fut trouvé, en 1842, par l'application du système Jacquart à la production du tulle. Les localités où se trouvent les principales fabriques françaises sont Lyon, St-Pierre, Calais, St-Quentin, Lille, Paris, etc.

TUMEUR (du lat. *tumor*), nom donné, en Médecine, à toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée par une cause morbifique dans une partie quelconque du corps. L'abcès, le furoncle, le lipôme, le squirrhe, le cancer, les scrofules, etc., sont autant de tumeurs.

Tumeur blanche. On comprend sous ce nom plusieurs affections articulaires graves ayant pour caractère commun le gonflement de la jointure sans changement sensible de la coloration de la peau. L'inflammation de la membrane synoviale, l'ostéite, la carie, les tubercules, précèdent ordinairement la formation de ces tumeurs. Quant aux causes qui les font naître, les unes sont générales ; p. ex., les scrofules, les rhumatismes, la syphilis; les autres locales, comme les entorses, les contusions, l'arthrite spontanée ou traumatique. Toutes les articulations, excepté les sutures, peuvent être affectées de tumeur blanche ; mais les membres inférieurs en sont le siége le plus ordinaire. — La maladie débute par une douleur, tantôt dans un point fixe, isolé, tantôt dans tout le pourtour de l'articulation, quelquefois dans la jointure située au-dessous de celle qui est affectée, douleur qui s'accompagne bientôt de gonflement. Les mouvements deviennent difficiles ou même impossibles. La fièvre se déclare, avec perte de l'appétit et du sommeil, amaigrissement progressif, etc. Si la maladie est abandonnée à elle-même, il se forme des abcès autour de l'articulation et la mort arrive par suite de résorption putride, ou par épuisement ; quelquefois l'affection se termine par une ankylose. Outre le traitement général qui dépend de l'état du malade, on oppose aux progrès de la tumeur les sangsues, les cautères, les moxas, les frictions, les douches, la compression ; quelquefois on immobilise le membre et on obtient ainsi l'ankylose. Enfin, dans les cas désespérés on a recours à l'amputation.

Tumeur variqueuse, petite tumeur aplatie, circonscrite, molle, compressible, de couleur violette ou bleuâtre, qui se développe sur les diverses parties de la peau ou à l'origine des membranes muqueuses, et est formée par la dilatation du tissu capillaire. *Voy.* VARICE.

TUMULUS, mot emprunté au latin, désigne un grand amas de terre ou une construction en pierres, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures pour servir de tombeau. — Du

mot *tumulus* on a formé *tumulaire*, qu'on applique à tout ce qui appartient aux tombeaux : *pierre tumulaire, inscription tumulaire.*

TUNGSTÈNE (de l'allem. *Tungstein*, pierre pesante), corps simple, métallique, d'un gris d'acier, très-dur, peu fusible, et d'une densité de 17,6. On le trouve en combinaison avec la chaux dans la *schéelite* (tungstate de chaux), avec le plomb dans la *schéelitine* (tungstate de plomb), avec le fer et le manganèse dans le *wolfram* (tungstate de fer et de manganèse), minéraux qu'on rencontre, en France, dans les granits de Chanteloube et de Puy-les-Vignes (Hte-Vienne). Il forme avec l'oxygène plusieurs combinaisons, entre autres un acide blanc et solide, l'*acide tungstique*, susceptible de s'unir aux bases. — Schéele parvint le premier, en 1781, à extraire du wolfram l'acide tungstique, d'où les frères D'Elhuyart isolèrent, un peu plus tard, le tungstène métallique. Laurent, en 1846, J. Persoz, en 1853, et depuis M. Marignac ont étudié particulièrement les tungstates.

TUNICIERS, nom donné par Lamark à une classe de Mollusques, que Cuvier appelait *Acéphales sans coquilles*. Ces animaux n'ont point de coquille, mais leur peau se durcit souvent comme un cuir. Leur forme est en général celle d'une outre à deux ouvertures, bouche et anus. La première partie du tube digestif sert à la respiration : le reste à la digestion et à la génération. Leur cœur se contracte alternativement dans un sens et dans l'autre. Leur système nerveux est formé d'un ganglion unique. Tous sont hermaphrodites. A la sortie de l'œuf, ils ressemblent à des têtards (*scolex*), et ceux-ci engendrent par gemmiparité des individus (*proglottis*), semblables non à eux-mêmes, mais à leurs parents, et comme ceux-ci, ovipares. On a retrouvé dans leur enveloppe la *cellulose*, substance qu'on croyait caractéristique du règne végétal. Les chimistes donnent à cette sorte d'amidon animal le nom de *tunicine*. — La classe des Tuniciers se divise en deux ordres ou familles : les *Ascidies* et les *Salpes*.

TUNIQUE (du lat. *tunica*), vêtement de dessous que portaient les anciens ; la tunique était très-courte, et se plaçait sous la toge et sur la peau, comme notre chemise. Dans les premiers temps, la tunique était de laine ; elle fut ensuite de lin. Du reste, la forme en varia beaucoup. — Aujourd'hui, on donne ce nom à une redingote d'uniforme, que portent certains corps de l'armée et les élèves des lycées ; ainsi qu'à un habillement que les évêques revêtent sous une chasuble quand ils officient pontificalement, et à la dalmatique des diacres et des sous-diacres.

En Histoire naturelle, on appelle *tuniques* les diverses membranes qui enveloppent les organes des animaux : telles sont les *tuniques de l'œil, de l'estomac, de la vessie, du foie*, etc. ; les pellicules qui enveloppent les semences, celles dont se composent les divers oignons, etc.

TUNNEL, mot anglais qui signifie proprement *tuyau, entonnoir*, a été appliqué, depuis peu d'années, à tout passage pratiqué sous terre, soit à travers les montagnes, comme tous ceux qu'ont nécessités les chemins de fer et en particulier l'immense tunnel du Mont-Cenis, ouvert en décembre 1870, soit au-dessous d'une rivière, comme le passage construit sous la Tamise, à Londres, par l'ingénieur français Brunel (1824-42).

TUPAIA, *Cladobates*, genre de l'ordre des Mammifères, de l'ordre des Insectivores, famille des Érinacidés, renferme des animaux de l'Archipel indien qui courent sur les arbres avec l'agilité de l'écureuil : corps allongé, cylindrique ; tête pointue, yeux grands, oreilles larges et peu élevées, museau allongé ; pattes terminées par 5 doigts armés d'ongles aigus ; queue longue, velue. Leur pelage est doux et très-fourni.

TUPELOS, plante. *Voy.* NYSSA.

TURBAN, mot arabe, coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, est faite d'une longue pièce de toile ou de taffetas qui est roulée et entrelacée autour d'un bonnet. Les turbans sont plus ou moins riches, suivant la condition de ceux qui les portent. Il n'est permis de porter le turban vert qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet. Aujourd'hui, le turban commence à disparaître : il est souvent remplacé par le *tarbouch*, bonnet de couleur rouge, à gland bleu.

En Botanique, on nomme vulgairement *Turban* le Lis martagon et le Lis de Pompone.

En Conchyliologie, on nomme *Turban rouge* ou *T. turc* les Balanes ; — *T. persan*, le *Turbo cidaris* ; — *T. de Pharaon*, le *Monodonta Pharaonis*.

TURBANET ou BONNET TURC, espèce de *Potiron*.

TURBELLARIÉS, classe d'Helminthes, voisins des Cestoïdes. Ce sont des vers rubanaires, presque tous marins ou fluviatiles : leur corps n'est pas composé de plusieurs articles, mais d'une seule masse susceptible de s'allonger ou de se raccourcir beaucoup. La force de reproduction est très-grande chez ces animaux, car lorsqu'on les prend vivants et qu'on les place dans l'eau, ils se divisent en fragments qui continuent à vivre assez longtemps. — On les divise en *Némertes* et en *Planaires*. *Voy.* ces mots.

TURBINE (du lat. *turbo*), sorte de machine hydraulique, se compose essentiellement d'une roue horizontale, tournant sous l'eau, et mise en mouvement par une chute d'eau ou même par le simple effet du courant. Les turbines l'emportent de beaucoup sur les roues verticales à lames, à augets, etc., par la vitesse de leur rotation, par l'avantage qu'elles ont d'utiliser la plus grande partie de la force de l'eau, de diminuer beaucoup les engrenages, et de pouvoir continuer leur travail pendant les grandes eaux et pendant les gelées. On les applique surtout comme moteurs mécaniques pour les moulins à eau.

Les turbines étaient connues dès le milieu du siècle dernier ; mais c'est seulement de nos jours qu'elles ont reçu tout leur perfectionnement et une application vraiment pratique. Celles dont on se sert aujourd'hui sont ordinairement des cuves en fonte ou en bois de chêne, ayant la forme d'un cône tronqué et renversé, au fond desquelles sont placées des roues à aubes ou à hélice qui tournent horizontalement. L'eau entre dans la cuve dans une direction inclinée à l'axe de la turbine qui porte la roue tournante. Les turbines ont été successivement perfectionnées par MM. Burdin, Fourneyron, A. Kœchlin, Passot, Fontaine-Baron, Mellet, Girard, Porro, etc. : les moulins de St-Maur (Seine) en offrent de très-puissantes. — Consulter : Poncelet, *Théorie des effets mécaniques de la turbine Fourneyron* (1838) ; Houzeau, *Des turbines, de leur construction, du calcul de leur puissance*, (1839) ; les *Mémoires* de MM. A. Morin, Piobert, Tardy, etc.

TURBINELLE, *Turbinella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Fusidées : coquille allongée fusiforme, à spire saillante, présentant une bouche pourvue en avant d'un canal respiratoire allongé, et de 3 à 5 plis sur le labre. Les Turbinelles se trouvent à l'état fossile dans l'étage falunien ; elles habitent aujourd'hui les mers chaudes. On remarque surtout la *T. cornigère* ou *Dent de chien* et la *T. de Ceram* ou *Chausse-trappe*.

TURBITH (mot indien). En Botanique, on donne ce nom à la racine d'une Convolvulacée, l'*Ipomea turpethum*, qui croît dans l'île de Ceylan, et qu'on prescrivait autrefois comme purgatif : cette racine est de couleur jaune. — On appelle *Turbith blanc*, la Globulaire ; *T. de Montpellier* (Séséli turbith), une plante ombellifère du genre Peucédane ; *T. noir*, une espèce d'Euphorbe.

En Chimie, on nommait, à cause de leur couleur : *Turbith minéral*, le sulfate jaune de mercure ; — *T. nitreux*, l'azotate de mercure, qui est également de couleur jaune.

TURBO, vulg. *Sabot*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Trochidées : coquille ovale, nacrée, à spire saillante,

présentant une bouche ronde dont les bords sont quelquefois modifiés par le retour de la spire; l'opercule est spiral. Les *Turbo* vivent aujourd'hui dans toutes les mers; ils ont des représentants fossiles depuis l'étage silurien. Parmi les espèces vivantes les amateurs recherchent: le *T. petit deuil*, blanc tacheté de noir; le *T. bouche d'or*, le *T. bouche d'argent*, le *T. ondulé* ou *Peau de serpent*, le *T. marbré* ou *Limaçon*, dit aussi *Burgau* et *Princesse*, qui fournit une très-belle nacre. — *Voy.* MÉLÉAGRIS.

TURBONILLE, *Turbonilla*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Littorinidées: coquille allongée, turriculée, à bouche entière, ovale ou anguleuse; columelle souvent pourvue de dents; labre mince, tranchant et droit. Les Turbonilles habitent aujourd'hui toutes les mers; elles ont des représentants fossiles depuis l'étage suessonien.

TURBOT, *Rhombus*, genre de Poissons malacoptérygiens subbrachiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Pleuronectes, renferme des poissons de mer d'assez grande taille, au corps comprimé, haut verticalement et de forme *rhomboïdale* ou en losange. Le Turbot fréquente les mers de l'Europe. On distingue: le *T. propr. dit* (*R. maximus*), qui atteint parfois jusqu'à 3m de circonférence et pèse jusqu'à 15 kilogr.; du côté brun, son corps est hérissé de petits tubercules calcaires à base étroite: il se nourrit de petits poissons, de vers et de petits crustacés qu'il vient poursuivre à l'embouchure des rivières: celui que l'on vend à Paris provient des côtes de Normandie, et particulièrement de l'embouchure de la Seine à celle de l'Orne; la *Barbue* (*Passer rhombus*), qui a le corps plus ovale que le Turbot et non hérissé de tubercules; sa chair est moins ferme mais plus délicate que celle du turbot commun: son nom vient des *barbes* qui terminent les premiers rayons de sa dorsale; la *Calimande* ou *Cardine* (*Podas*), que l'on prend sur les côtes de la Manche, et qui est moins grande que les espèces précédentes; le *Targeur* (*R. punctatus*), qui se trouve sur les côtes d'Angleterre, etc.

La chair des turbots est blanche, feuilletée et délicate: c'est un des meilleurs relevés de potages. On cuit le poisson dans des vaisseaux de cuivre faits exprès, qui ont la forme du poisson, et qu'on nomme *turbotières*. — Le turbot était très-estimé des gourmets romains: on connaît la discussion qui, selon Juvénal (*Sat.* IV), fut ouverte dans le sénat de Rome, par ordre de l'empereur Domitien, pour savoir comment on devait accommoder un turbot d'une énorme dimension, *spatium admirabile rhombi*.

TURC, petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, surtout des poiriers de bon-chrétien, et qui en suce la séve: c'est la larve d'un insecte qui n'est pas bien connu. — Les jardiniers donnent aussi ce nom à la larve du hanneton.

TURCIE, autrefois *Turgie*, levée ou chaussée de pierre en forme de digue, pour empêcher le débordement des rivières.

TURCOS ou *Tirailleurs algériens*, troupe indigène d'infanterie, levée en Algérie et dont l'organisation a beaucoup de rapports avec celle des *zouaves*. Les officiers supérieurs, les capitaines, la moitié des lieutenants, les sergents-majors et les fourriers y sont Français.

TURDIDÉS (du lat. *turdus*, merle ou grive), famille d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, renferme les genres *Merle*, *Grive*, *Cincle*, *Martin*, *Philédon*, *Lyre*, etc.

TURF, mot anglais qui veut dire *gazon*, *pelouse*, a été importé dans la langue française pour désigner le terrain sur lequel ont lieu les courses de chevaux et les paris auxquels elles donnent lieu. Le bois de Boulogne à Paris; la Marche, Satory, Chantilly, Porchefontaine, la Croix de Berny, aux environs de Paris; Epsom, New-Market, en Angleterre, sont les turfs les plus renommés. — Voir E. Chapus, *le Turf* ou *les Courses de chevaux* (1853).

TURGESCENCE, (du lat. *turgescere*, se gonfler), se dit de tout gonflement en général, et en particulier de toute enflure déterminée par une surabondance d'humeurs.

TURION (du lat. *turio*), bourgeon souterrain qui naît du collet des racines de certaines plantes herbacées vivaces, et qui, après s'être étendu sous terre à quelque distance de la tige mère, se relève et forme chaque année de nouvelles tiges: la partie de l'Asperge que l'on mange est le *turion* de la plante de ce nom. Les Sumacs, l'Acacia, en un mot tous les arbres à souche traçante, émettent de leurs racines superficielles de véritables *turions*. Ce sont des espèces de marcottes naturelles qu'il suffit de séparer en temps convenable pour former de nouveaux individus.

TURNEPS ou *Rave du Limousin*. *Voy.* NAVET.

TURNÉRITE, substance minérale composée d'alumine, de chaux, de magnésie, d'oxyde de fer, et de très-peu de silice. On l'a regardée comme une variété de *sphène* (*Voy.* ce mot). Elle est translucide, brun jaunâtre, d'un éclat adamantin, et cristallise en prismes rhomboïdaux, clivables parallèlement aux diagonales. On la trouve au Mont-Sorel (Dauphiné).

TURNIX, le *Tridactylus* de Lacépède, l'*Hemipodius* de Temminck, l'*Ortygis* d'Illiger, genre d'Oiseaux, voisins des Tinamous et surtout des Cailles dont il ne diffère que par l'absence du pouce, est rangé tantôt parmi les Gallinacés, tantôt parmi les Échassiers macrodactyles: *trois doigts* dirigés en avant et tarses allongés. On distingue le *Turnix tachydrome*, le *T. combattant*, que l'on élève à Java, comme notre caille commune, pour servir de spectacle en combattant; le *T. bariolé*, de l'Australie, etc.

TURONIEN (ÉTAGE), ou *Craie tuffeau*, celui des étages crétacés qui succède à l'étage cénomanien et précède l'étage sénonien. A la partie septentrionale du bassin de Paris, où il est très-incomplet, il est composé de craie marneuse grise ou blanche; dans la Touraine, il se présente sous la forme de craie micacée; ailleurs, il est formé tantôt de calcaires marneux, tantôt de grès quartzeux rougeâtres. Dans le bassin méditerranéen, son faciès est plus variable: dans les Corbières, p. ex., il se présente sous la forme d'un calcaire argileux grisâtre rempli de *radiolites* et d'*hippurites*. Principaux fossiles: *Ammonites lewesiensis*, *A. peramplus*, *Acteonella lævis*, *Trigonia scabra*, *Terebratula obesa*, *Hippurites organisans*, *H. cornu-vaccinum*, etc.

TURPETHUM, nom latin botanique d'une espèce d'Ipomée. *Voy.* TURBITH.

TURQUET, TURQUIS, noms vulgaires du Maïs ou Blé de Turquie et d'une variété de Froment.

TURQUETTE, nom vulg. de l'*Herniaire glabre*.

TURQUIN (BLEU), bleu foncé, bleu couvert.

TURQUOISE. On donne ce nom à deux substances différentes, remarquables par leur belle couleur bleue claire, ou bleue verdâtre. — 1° La *T. vieille roche* ou *Calaïte* est un phosphate d'alumine, avec traces de phosphate de chaux, de silice, d'oxyde de cuivre et d'oxyde de fer. Elle est compacte, opaque, raye le verre, est rayée par le quartz et pèse de 2,86 à 3,60. On l'emploie en joaillerie taillée non à facettes, mais en cabochon, et on en fait des parures assez recherchées. On la trouve en rognons disséminés dans des couches siliceuses ou ferrugineuses à Nichabour dans le Khoraçan (Perse). — 2° La *T. nouvelle roche*, appelée aussi *Odontolithe*, parce qu'elle provient de dents de mastodontes ou d'autres mammifères fossiles colorés par de l'oxyde de cuivre, est un phosphate de chaux mélangé de carbonate de chaux, avec traces de phosphate de fer, de phosphate de magnésie, d'alumine et de cuivre. Elle est beaucoup moins dure et aussi beaucoup moins estimée que la turquoise vieille roche. On la trouve à Simorre (Gers), en Bohême, en Suisse, en Sibérie, en Cornouailles, etc.

TURRILITE, *Turrilites*, genre de Mollusques céphalopodes fossiles, de l'ordre des Tentaculifères, famille des Ammonidées: coquille à cloisons ramifiées,

à lobe et à siphon dorsal, enroulée à gauche en une spire régulière et saillante, dont les tours sont contigus à tout âge. Les Turrilites se rencontrent de l'étage sinémurien à l'étage sénonien.

TURRITELLE, *Turritella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Littorinidées : coquille allongée, turriculée, à tours anguleux ou arrondis ; bouche arrondie ou quadrangulaire, à bords désunis antérieurement ; labre saillant, et pourvu d'un léger sinus. L'animal a la tête munie d'une trompe et de tentacules allongés, et son pied court porte un opercule corné. Les Turritelles habitent aujourd'hui toutes les mers ; on en trouve de fossiles depuis l'étage néocomien.

TURSIOPS, genre de Cétacés cétodontes, de la famille des *Delphinidés*. *Voy.* ce mot.

TURTUR, nom latin du genre *Tourterelle*.

TUSSILAGE, *Tussilago* (du lat. *tussis*, toux), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme des plantes herbacées vivaces, communes dans les terrains humides et argileux et au bord des rivières : fleurs en capitules multiflores ; involucre à folioles disposées sur 1 ou 2 rangs ; fleurons de la circonférence étroitement ligulés, disposés sur plusieurs rangs. — Le *T. pas d'âne* (*T. farfara*), dit aussi *Taconnet*, a des fleurs jaunes, grandes et belles, portées sur une hampe simple, uniflore, cotonneuse et rougeâtre, couverte d'écailles éparses, lancéolées, membraneuses ; des feuilles grandes, pétiolées, ovales, en cœur, blanches et cotonneuses en dessous ; ces feuilles ne paraissent qu'après la floraison : d'où le nom de *filius ante patrem*, donné jadis à la plante ; on a aussi comparé ces feuilles au *pied d'un âne* et aux feuilles d'un peuplier blanc que les Latins appelaient *farfarus*. Cette espèce est pectorale et adoucissante. Le *T. pétasite* (*T. petasites*) a des fleurs purpurines, mélangées de blanc, et réunies en un thyrse élégant ; des feuilles grandes et larges, pubescentes en dessous ; il passait pour guérir la teigne des enfants : d'où son nom d'*Herbe aux teigneux*. Le *T. odorant* (*T. fragrans*) ou *Héliotrope d'hiver*, est remarquable par l'odeur de vanille que répandent ses fleurs : tige presque nue, hérissée de poils ; feuilles radicales ; fleurs radiées, d'un blanc un peu rougeâtre, presque en corymbe.

TUTELLE (du lat. *tutela*, défense). La *tutelle* est une charge civile et gratuite qui consiste à prendre soin de la personne et à administrer les biens d'un mineur ou d'un interdit. Celui à qui la tutelle est déférée prend le nom de *tuteur* (*Voy.* ce mot). Il ne peut refuser cette charge à moins qu'il ne fasse valoir une légitime cause de dispense. Le Code civil (art. 427-449) indique les causes de dispense, d'incapacité, d'exclusion et de destitution de la tutelle. — Tantôt la loi désigne directement la personne sur laquelle tombe l'obligation d'accepter la tutelle (*T. légale*) : ainsi, elle appartient de plein droit au père, à la mère, ou, à leur défaut, aux ascendants, et, dans certains cas (enfants trouvés), aux hospices (C. civ., art. 389-96, 402-04) ; tantôt la tutelle est déférée, par testament des père et mère (*T. testamentaire*, art. 397-401) ; tantôt elle est déférée par le conseil de famille à défaut de tutelle légale ou testamentaire (*T. dative*, art. 405-19) ; tantôt enfin, c'est un moyen offert à certaines personnes d'exercer leur bienfaisance et de s'attacher par un titre légal un enfant qu'elles pourront plus tard adopter (*T. officieuse*) : c'est alors une sorte de contrat par lequel une personne âgée de plus de 50 ans, sans enfants ni descendants légitimes, s'oblige à élever gratuitement un mineur âgé d'au moins 15 ans, à administrer sa personne et ses biens, et à le mettre en état de gagner sa vie (art. 361-370).

Conseil de tutelle, conseil spécial que le père mourant peut nommer à la mère survivante et tutrice, et sans l'avis duquel elle ne peut faire aucun acte relatif à la tutelle. Cette nomination ne peut se faire que par un acte de dernière volonté, ou par une déclaration faite devant le juge de paix assisté de son greffier, ou devant notaire (art. 391-392).

TUTEUR (du lat. *tutor*), celui qui remplit les fonctions de la *tutelle*. Le *tuteur* exerce toutes les actions du mineur, soit en demandant, soit en défendant ; il peut agir tantôt seul (actes d'administration, baux de courte durée, placement de fonds, etc.), tantôt avec l'autorisation du conseil de famille (accepter ou répudier une succession ou donation, etc.) ; tantôt il faut de plus l'homologation du tribunal de 1re instance (aliénation d'immeubles, constitution, hypothèques, emprunt, etc.) ; tantôt enfin, il faut de plus l'avis de trois jurisconsultes (transaction). Le *tuteur* ne peut se rendre adjudicataire, sous peine de nullité, par lui ni par personnes interposées, des biens du mineur (art. 450-76). — Le *tuteur* qui a de graves sujets de mécontentement contre le mineur peut obtenir du conseil de famille l'autorisation de provoquer sa détention dans une maison de réclusion (art. 468).

On appelle *tuteur ad hoc* celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé : à défaut de parents, l'enfant naturel mineur ne peut se marier avant 21 ans qu'avec le consentement d'un *tuteur ad hoc* (art. 159) ; — *subrogé-tuteur*, celui qui est nommé pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fassent rien contre les intérêts du mineur (art. 420-26) ; — *cotuteur*, celui qui est chargé d'une tutelle avec un autre : autrefois la mère mineure de 25 ans ne pouvait être donnée pour tutrice à ses enfants qu'en faisant nommer un *cotuteur* qui demeurait responsable solidairement de l'administration par elle faite durant sa minorité ; aujourd'hui, si la mère se remarie, son second mari devient nécessairement cotuteur et responsable avec elle (art. 395, 396) ; — *protuteur*, celui qui est chargé d'administrer les biens situés aux colonies d'un mineur domicilié en France, ou réciproquement ; son administration est indépendante de celle du tuteur (art. 417).

En Horticulture, on appelle *tuteurs* des perches ou des baguettes qu'on met en terre à côté des jeunes arbres ou des tiges flexibles, et auxquelles on les attache pour les soutenir ou les redresser : la vigne, la tige des œillets, ont besoin de *tuteurs*.

TUTIE ou TUTHIE, synonyme de *Cadmie des fourneaux*. *Voy.* CADMIE.

TUTTI, mot italien qui signifie *tous*, s'emploie en Musique pour indiquer sur les partitions que *toutes* les parties doivent se faire entendre ensemble.

TUTU, oiseau. *Voy.* MOMOT.

TUYAU (du lat. *tubellus*, dimin. de *tubus*), canal ou conduit destiné à l'écoulement des liquides, des gaz, de la vapeur, de la fumée, etc. On les fait, selon leur destination, en tôle, en fonte, en fer, en fer-blanc, en plomb, en zinc, en cuivre, en terre cuite, etc. Les tuyaux qui distribuent l'eau potable dans les villes sont en fonte, à l'exception de ceux qui vont de la rue aux habitations : ces derniers sont en plomb et ont l'inconvénient de s'incruster quelquefois de sels vénéneux ; on obvierait à ce danger en employant des tuyaux doublés intérieurement d'étain. *Voy.* CONDUITE DES EAUX et GAZ.

Les *Tuyaux d'orgues* sont en bois, en étain ou faits avec un mélange métallique appelé *étoffe*.

En Acoustique, les lois des *Tuyaux sonores* ont été établies par Bernouilli. L'air d'un tuyau est mis en vibration quand on insuffle un courant d'air à l'une de ses extrémités, soit avec une embouchure de flûte, soit avec une embouchure à anche. La colonne d'air se divise alors dans l'intérieur du tuyau en plusieurs parties qui vibrent isolément, et qui sont séparées par des espaces où l'air est à l'état naturel : ces espaces sont appelés *ventres de vibration* et la distance entre deux ventres, *concamération*. Deux concamérations successives forment une *onde sonore*. Entre deux ventres l'air est comprimé ou dilaté et les points de condensation et de dilatation maximum s'appellent *nœuds*. Un même tuyau produit une série de sons harmoniques, quand on augmente graduellement la

vitesse du courant d'air. — Les effets des instruments à vent s'expliquent par les lois de Bernouilli.

TYLOS, genre de Crustacés isopodes, très-voisin des *Armadilles* (*Voy.* ce mot), se trouve en Algérie et en Égypte.

TYMPAN (du gr. τύμπανον, tambour), membrane lisse, mince et transparente qui constitue l'oreille moyenne. *Voy.* OREILLE.

En Architecture, on nomme *tympan* l'espace du fronton compris dans le triangle formé par les deux corniches et la base : on y place quelquefois des figures, des bas-reliefs ou des inscriptions. — En Menuiserie, c'est un panneau renfermé entre des moulures.

En Hydraulique, le *tympan* est une machine en forme de roue qui sert à élever l'eau ; — en Mécanique, c'est un pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.

En Typographie, on donne ce nom à des châssis composés de 4 barres de bois ou de fer, sur lesquels est collée une feuille de parchemin ou de papier fort. On étend sur le *grand tympan* les feuilles à imprimer, et le *petit tympan* reçoit l'action de la platine.

TYMPANITE (de *tympan*). *Voy.* MÉTÉORISME et MÉTÉORISATION.

TYMPANON (du gr. τύμπανον). Chez les anciens, ce mot désignait toute espèce de tambour, et particulièrement le tambour de basque. — Il se dit aujourd'hui d'un instrument de musique en forme de trapèze, monté avec des cordes de fil de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois.

TYPE (du gr. τύπος, empreinte), modèle, figure originale. Dans la philosophie de Platon, les idées de Dieu sont les *types* de toutes les choses créées (*Voy.* IDÉE, IDÉAL). — En Histoire naturelle, on appelle *genre type*, le genre qui possède au plus haut degré les caractères d'une famille, et qui le plus souvent lui donne son nom.

Dans l'étude de l'Écriture sainte, *type* se dit de ce qui, dans l'Ancien Testament, est regardé comme la figure ou le symbole des mystères de la loi nouvelle : l'*agneau pascal* est le type de Jésus-Christ ; la *manne*, celui de la sainte Eucharistie.

En Littérature et en Morale, *type* se dit des caractères fortement tracés, des combinaisons originales qui, de traits épars, font de puissantes individualités : Achille, Hector, Ulysse ; Tartufe, Alceste ; don Quichotte, don Juan, Gil Blas, Figaro, etc., sont des types. Le caractère du génie se manifeste surtout dans la création des types. Ils abondent dans les ouvrages d'Homère, de Corneille, de Molière, de Shakspeare, etc.

En Numismatique, c'est la figure empreinte sur l'une des faces d'une médaille ou d'une monnaie.

En Histoire, *type* se dit des ordonnances, rescrits ou lettres des empereurs grecs, et particulièrement d'un édit rendu par l'empereur Constant pour concilier les Catholiques et les Monothélites : c'était une sorte de formulaire de foi sur lequel on devait régler sa conduite ; ni les Catholiques ni les Monothélites n'y déférèrent. Martin I[er] le condamna en 649.

En Typographie, *type* est synonyme de *caractère*.

TYPHACÉES (du g.-type *Typha*, Massette), petite famille de plantes Monocotylédones périspermées, renferme des espèces aquatiques, à rhizôme vivace, à feuilles alternes, linéaires, à fleurs monoïques. Genres principaux : *Typha*, *Sparganium*, etc.

TYPHIS, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Muricidées : coquille épaisse, spirale et ovale, présentant en avant de la bouche un canal respiratoire, allongé et sur la spire trois côtes saillantes, formées par les bourrelets successifs de la bouche, et munies de tubes dont les derniers seuls sont ouverts. Les Typhis vivent aujourd'hui dans les mers chaudes; ils ont des représentants fossiles depuis l'étage parisien.

TYPHLITE (du gr. τυφλόν, cæcum), inflammation du cæcum ; on la confond avec le *phlegmon iliaque*.

TYPHLOPS (du gr. τυφλώψ, aveugle), genre d'Ophidiens, de la famille des Serpents vermiformes, et voisin des Orvets ; yeux plus ou moins rudimentaires et le plus souvent cachés sous la peau ; corps arrondi, à écailles imbriquées; bouche petite, n'ayant qu'une dent à l'une ou à l'autre mâchoire. Ces reptiles se tiennent dans les lieux humides et sous les pierres, et se creusent de petites galeries à la manière des lombrics : ils se nourrissent de larves, d'insectes, de vers, etc. Le *Typhlops vermiculaire*, de l'Europe orientale, est d'un brun jaunâtre et long de 0m,25 environ.

TYPHOÏDE (du gr. τυφώδης). En général, on donne le nom d'*état typhoïde*, de *forme typhoïde*, à un état morbide caractérisé par la stupeur, l'abattement, symptômes qui viennent se joindre à ceux d'une affection quelconque pendant son cours. Cet état est surtout sensible dans le *typhus* et dans la *fièvre typhoïde*. *Voy.* ces mots.

TYPHON (nom mythol.), se dit en Météorologie : 1° des trombes marines ; 2° du vent impétueux ou de l'ouragan qui accompagne souvent les trombes, et qui change à chaque instant de direction. *Voy.* TROMBE.

TYPHUS (du gr. τῦφος). Les anciens donnaient ce nom à des maladies fort diverses, qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de *stupeur*. Aujourd'hui, on désigne particulièrement sous le nom de *typhus* une fièvre essentielle, continue, caractérisée par la stupeur, la débilité musculaire, le délire, le trouble des sens, l'altération des membranes muqueuses, et le développement de pétéchies et d'un exanthème cutané particulier; elle sévit généralement sur un grand nombre d'individus à la fois, et peut se transmettre par voie de contagion. On l'appelle *typhus d'Europe* pour le distinguer de ce qu'on appelle improprement *typhus d'Orient* et *d'Amérique*. On le nomme aussi vulgairement *fièvre des camps* ou *des hôpitaux*, *fièvre nosocomiale*, *pétéchiale*, *ponctuée* ou *tachetée*, etc. — Le typhus se déclare ordinairement dans les camps, les villes assiégées, les hôpitaux, etc., partout où se développent des miasmes pestilentiels, sous l'influence de la misère, des privations, des fatigues, des maladies, et aussi sous celle de la démoralisation. Il débute, avec ou sans prodromes, par un état de stupeur qui lui est propre, accompagné, dans la période d'invasion, de frissons, de céphalalgie avec vertiges et bourdonnements d'oreilles, de nausées et d'une soif ardente; bientôt le délire se produit avec trouble des sens et vers le 4e jour des papules rosées, puis des pétéchies apparaissent sur différentes parties du corps. A cette période succède une période nerveuse caractérisée par la disparition des papules et la persistance des pétéchies, et par des phénomènes de prostration, d'ataxie : toux, crachats blancs et visqueux, irritation des conjonctives, délire particulier (*typhomanie*), coma vigil, convulsions partielles, soubresauts des tendons, surdité, selles fréquentes et involontaires, amaigrissement rapide, etc. Si ces symptômes diminuent d'intensité, on peut espérer une terminaison favorable ; dans le cas contraire, ils s'aggravent de plus en plus, et la mort arrive rapidement. — Malgré l'analogie apparente qui existe entre les symptômes du *typhus* et ceux de la *fièvre typhoïde*, ce sont deux affections bien distinctes.

Traitement : au début, boissons rafraîchissantes acidulées, vomitifs : on applique des vésicatoires aux jambes ; dans la deuxième période, les boissons aromatiques et légèrement toniques sont ordinairement utiles; les symptômes inflammatoires qui surviennent à cette époque doivent être combattus par les révulsifs. — Voir les travaux des D[rs] Ferrus, Gauthier de Claubry, Louis, etc.

Typhus d'Amérique. *Voy.* FIÈVRE JAUNE.

Typhus d'Orient. *Voy.* PESTE.

Typhus des bêtes bovines. C'est une épizootie essentiellement contagieuse. Pour l'arrêter, on n'a d'autre ressource que d'abattre les animaux atteints. *Voy.* ÉPIZOOTIE.

TYPOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE (du gr. τύπος, caractère, et γράφω, tracer). Les mots *typographie*, *typographe* se prennent le plus souvent comme synonymes d'*imprimerie*, *imprimeur* (*Voy.* ces mots); cependant le mot *typographie* désigne plus spécialement la réunion de tous les arts et de toutes les opérations qui concourent à l'imprimerie, fonderie de caractères, composition typographique, impression proprement dite ou tirage, etc. Il désigne aussi l'établissement où l'on imprime. Enfin, on emploie les mots *imprimeur typographe*, *ouvrier typographe* par opposition aux autres genres d'imprimerie, l'*imprimeur en taille douce*, l'*imprimeur lithographe*, etc.

TYRAN (du gr. τύραννος). Chez les anciens, ce mot ne se prenait pas en mauvaise part comme chez nous: chez eux, la qualification de *tyran* se confondait presque avec celle de *roi*. Toutefois les Grecs désignaient spécialement sous le nom de *tyran*, celui qui s'emparait de l'autorité souveraine dans une ville libre, ou qui en était revêtu par l'étranger: tels furent Pisistrate et ses fils, à Athènes; Cypsélus et Périandre, à Corinthe; tels furent aussi les *Trente tyrans* établis à Athènes par Lysandre après la guerre du Péloponèse. Sous l'empire romain on donna le nom de *tyrans* aux généraux qui se révoltèrent et se déclarèrent indépendants: tels furent les *Trente tyrans* qui prirent la pourpre au IIIe siècle, sous Gallien et ses successeurs.

TYRAN, *Tyrannus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Gobe-mouches. Les Tyrans sont des oiseaux querelleurs, solitaires, peu sociables, toujours en guerre avec les petits oiseaux de proie. Ils se nourrissent d'insectes, de lézards et de petits oiseaux. Toutes les espèces appartiennent à l'Amérique; les principales sont: le *Tyran jaune* (*T. sulphuratus*), de l'Amérique du Sud; le *T. courageux* (*T. audax*), du Brésil; le *T. à bec épais*, du Mexique; le *T. cendré*, le *T. savane*, tous deux du Brésil; etc.

TYRANNEAU, *Tyrannulus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Paridés, a pour type le *Roitelet-mésange* (*T. elatus*) de la Guyane.

TYRANNICIDE (du lat. *tyrannicida*), meurtre d'un tyran. La dangereuse doctrine du droit qu'on aurait de tuer un tyran fut soutenue publiquement dans un plaidoyer par le Dr J. Petit, à l'occasion du meurtre du duc d'Orléans, tué en 1407 par l'ordre du duc de Bourgogne. Elle fut condamnée en 1416 par le concile de Constance; ce qui n'empêcha pas le P. Mariana de la reproduire dans son fameux livre *De Rege* (Tolède, 1590). — *Voy.* RÉGICIDE.

TYROGLYPHE ou *Mite du fromage*. *V.* SARCOPTE.

TYROLIENNE, espèce de valse ou de mélodie originaire du Tyrol, notée en triolets, en mesure à trois temps et d'un mouvement modéré: c'est une sorte de chanson montagnarde, qui s'exécute avec une voix de tête particulière, que les nationaux appellent *dudeln*, en franchissant, à l'aide de certains coups de gosier, d'assez grands intervalles. On connaît la belle tyrolienne de l'opéra de *Guillaume Tell*, de Rossini.

TYROSINE, substance cristalline azotée produite par la décomposition des matières albuminoïdes, sous l'influence de la putréfaction, des acides et des alcalis. Sa formule est $C^9H^{11}AzO^3$. La Tyrosine est soluble dans l'eau; ses solutions ne précipitent pas par l'acétate borique de plomb, ni par le nitrate de mercure. On la trouve accompagnée de la leucine dans un très-grand nombre d'organes, p. ex., dans le foie, la rate et surtout le pancréas. — Elle a été découverte en 1846 par Liebig.

U

U, la 21e lettre et la 5e voyelle de notre alphabet, s'est longtemps confondu avec le V: on distinguait alors l'*U voyelle* et l'*U consonne*. La lettre U, qui n'est que le V arrondi, n'a été introduite dans la typographie qu'en 1629, par Zeitner, imprimeur de Strasbourg. — La prononciation de l'U voyelle diffère selon les langues: les Grecs, qui l'appelaient *upsilon* paraissent l'avoir prononcé *i*, *y*; les Latins le prononçaient *ou*; les Allemands le prononcent le plus souvent *ou*, si ce n'est lorsqu'il est adouci (*ü*): ils le prononcent alors *u* ou *i*; les Anglais le prononcent *ou*, *iou*, *eu*.

Pour l'U pris comme signe numéral et comme abréviation, *Voy.* V. — En Chimie, U désigne l'*uranium*.

UBIQUITÉ (du latin *ubiquitas*), état de l'être qui est partout. Il n'y a que Dieu qui soit doué de l'*ubiquité* (*Voy.* IMMENSITÉ). — De ce mot, on a formé ceux d'*Ubiquistes*, d'*Ubiquitaires*, pour désigner certaines sectes qui enseignaient que le corps de Jésus-Christ est présent partout, aussi bien que sa divinité.

UDOMÈTRE (du lat. *udus*, humide, et du gr. μέτρον, mesure). *Voy.* PLUVIOMÈTRE.

UHLANS. *Voy.* HULANS.

UKASE ou OUKASE. Ce mot désigne, en Russie, toute ordonnance, tout édit émanant de l'empereur.

ULCÈRE, ULCÉRATION (du latin *ulcus*, *ulceris*). On appelle *ulcère* une solution de continuité spontanée des parties molles du corps, avec écoulement de pus; son caractère essentiel est de provenir d'une cause interne ou d'un vice local. Les ulcères peuvent attaquer tous les organes: ils se développent le plus souvent sur la peau et sur les membranes muqueuses. On distingue les ulcères en *internes* et *externes*. Quant à leur nature, on admet les espèces suivantes: *U. atoniques*, *scorbutiques*, *scrofuleux*, *syphilitiques*, *dartreux*, *variqueux* et *épithéliaux*. Leur traitement varie comme leurs causes (*Voy.* SCORBUT, SCROFULES, etc.). — On donne quelquefois le nom d'*ulcérations* aux ulcères superficiels; mais le mot *ulcération* signifie plus exactement le travail morbide qui produit l'ulcère.

Ulcère des arbres, blessure faite à la texture ligneuse des arbres sur la tige, les branches ou les racines, et qui se manifeste par un suintement de sève corrompue. Il faut amputer la partie malade, et la couvrir ensuite d'un enduit convenable.

ULÉMA (c.-à-d. *savant*), titre donné chez les Turcs aux docteurs de la loi. Leur chef prend le titre de *cheik-ul-islam*: c'est le ministre de la Justice.

ULEX, nom latin botanique du genre *Ajonc*.

ULIGINEUX (du lat. *uligo*), se dit de ce qui croît ou vit dans les prairies humides et marécageuses. En parlant du sol, il s'emploie comme synonyme de *bourbeux*, de *marécageux*.

ULLOA (CERCLE D'). *Voy.* CERCLE.

ULLOBORE, *Ulloborus*, genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, famille des Araignées sédentaires, tribu des Orbitèles, a pour type l'*U. de Walckenaër*, du midi de la France.

ULLUQUE, *Ullucus*, genre de la famille des Portulacées, tribu des Calandriniées, ou selon d'autres de celle des Basellées, renferme des plantes herbacées, vivaces, à racine tubéreuse, de l'Amérique du Sud. Il a pour type l'*U. tubéreux*, à tige rameuse; à feuilles épaisses, en cœur; à fleurs petites, jaunes ou verdâtres, en grappes axillaires. Le tubercule de cette plante, assez volumineux, jaune et lisse, fournit un aliment aux indigènes du Pérou.

ULMACÉES (du g.-type *Ulmus*, Orme), ou CELTIDÉES, petite famille de plantes détachée de celle des Urticacées, renferme des arbres et des arbrisseaux des régions tempérées ou tropicales, à feuilles distiques, à stipules caduques. Genres : *Ulmus* (Orme), *Celtis* (Micocoulier), *Planera*, etc.

ULMAIRE, espèce de Spirée. *Voy.* SPIRÉE.

ULMINE, ULMIQUE (du lat. *ulmus*, orme). On désigne généralement sous les nom de *matières ulmiques* ou *humiques*, d'*ulmine*, de *géine*, d'*acide ulmique*, *humique* ou *géique*, les matières noires ou brunes qu'on rencontre dans le terreau, la tourbe, les fumerons, les eaux de fumier, et qui sont produites par la décomposition des parties végétales ou animales, au contact de l'air et de l'humidité. Des substances semblables s'obtiennent artificiellement par l'action des acides et des alcalis sur le bois, l'amidon, le sucre, la fibrine, l'albumine, etc. ; mais la composition de ces produits varie suivant les circonstances où ils se forment et suivant la nature des matières qui servent à les préparer. — L'Ulmine a été notée pour la 1[re] fois en 1797, par Vauquelin, dans les produits de destruction du tronc des ormes.

ULMUS, nom latin et botanique du genre *Orme*. *Voy.* ce mot.

ULTIMATUM (du lat. *ultimus*, dernier), se dit, en Diplomatie, des dernières conditions que l'on met à un traité et auxquelles on tient irrévocablement. Lorsqu'un ultimatum est rejeté, les négociations sont rompues. L'ultimatum suppose deux États prêts à se faire la guerre : c'est en quelque sorte un ordre dont le rejet doit entraîner des mesures violentes.

ULTRA, mot latin qui signifie *outre*, *au delà*, s'est employé, en Politique, soit seul, soit composé avec un autre, pour désigner tout homme qui professe des opinions exagérées; ainsi on dit *ultra-royaliste* (ou *ultra* seul), *ultra-révolutionnaire*, etc.

ULTRAMONTAINS, nom donné à ceux qui veulent étendre le plus possible le pouvoir soit spirituel, soit temporel du pape : on les a ainsi nommés parce que Rome, où siége le pape, est située, par rapport à nous, *ultra montes* (*au delà des monts*).

ULTRA PETITA, mots latins qui signifient *au delà de ce qui a été demandé*, désignent en Jurisprudence, ce qui a été accordé par le juge sans avoir été demandé par la partie. Les jugements où il a été accordé *ultra petita* peuvent être rétractés par voie de requête civile (C. de proc., art. 480).

ULULA, nom latin de la *Chouette commune*. *Voy.* CHOUETTE.

ULVACÉES, ULVÉES ou ULVAIRES. *Voy.* ULVE.

ULVE (du lat. *ulva*), genre d'Algues vertes, type de la famille des *Ulvacées*, est caractérisé par une fronde verte, membraneuse, ordinairement plane, à bords ondulés ou crépus, rarement stipitée, composée d'une seule ou de deux couches de cellules. Les Ulves habitent les eaux salées ou douces et les lieux humides ; dans quelques pays, elles servent de nourriture aux hommes et surtout aux bestiaux. — Principales espèces : l'*Ulve comestible* (*U. edulis*), l'*U. laitue* (*U. lactuca*) ou *Endive marine*, l'*U. comprimée* ou *Cheveu de mer*, l'*U. très-haute*, etc.

UMBRINA, nom lat. scientifiq. du genre OMBRINE.

UNAU ou *Paresseux à deux doigts*. *Voy.* BRADYPE.

UNCARIA (c.-à-d. *à crochets*), un des noms du genre *Nauclée*. *Voy.* ce mot.

UNCIA, nom latin de l'*Once*. *Voy.* ce mot.

UNCIFORME, UNCIROSTRE, etc. (du lat. *uncus*, crochu), c.-à-d. à forme crochue, à bec crochu, etc.

UNDA-MARIS (c.-à-d. en lat. *eau de la mer*), nom donné à un registre d'orgues formé de tuyaux à anches longs de plus de 2[m] : il est accordé un peu plus haut que les autres jeux, et forme, à cause de cela, une sorte de battement qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

UNGUIS (du lat. *unguis*, ongle), ou *Os lacrymal*, le plus petit des os de la face, est situé à la partie antérieure et interne de l'orbite. Il a été ainsi appelé à cause de sa transparence et de sa forme, qui ressemble assez à celle d'un ongle.

On a encore appelé *unguis* une maladie de l'œil, plus connue sous le nom de *ptérygion*. *Voy.* ce mot.

UNI.... (du lat. *unus*, un), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, tels que *unicaule*, *uniflore*, *unifolié*, *unijugué*, *unilabié*, *unilobé*, *uniloculaire*, etc., c.-à-d. à une tige, à une fleur, à une feuille, à une paire, à une lèvre, à un lobe, à une loge, etc.

UNICORNE (du lat. *unus*, un, et *cornu*, corne), nom vulgaire de la *Licorne*, d'une espèce de *Rhinocéros*, du *Narval*, etc.

UNIFICATION, action de s'unir à un autre être de manière à ne plus faire qu'*un* avec lui. L'*unification* avec Dieu (ἕνωσις) était le plus haut degré de la perfection humaine pour les Néoplatoniciens. L'unification finale avec l'Être suprême est aussi une des croyances du philosophe chinois Lao-Tseu.

UNIFORME (du lat. *uniformis*), l'habit militaire. La loi comprend, sous ce nom non-seulement tout ce qui a rapport à l'habillement proprement dit, mais aussi la coiffure, l'équipement, les marques distinctives, l'armement et le harnachement. Tout soldat qui a détérioré volontairement, perdu, vendu, etc., tout ou partie de ses effets d'uniforme est passible de peines plus ou moins graves. — En France, les premières ordonnances sur les uniformes militaires datent du règne de Louis XIII ; mais c'est seulement à partir de Louis XIV que les troupes eurent de véritables uniformes.

Ce mot se dit aussi du costume attribué aux différents ordres de fonctionnaires publics (*Voy.* COSTUME). Le port public d'*un uniforme* auquel on n'a pas droit est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans (C. pén., art. 259).

UNILATÉRAL (d'*unus*, un, et *latus*, côté), se dit, en Botanique, de ce qui est placé d'un seul côté.

Contrat unilatéral. *Voy.* CONTRAT.

UNIO, nom latin scientifique du genre *Mulette*, type de la famille des *Unionidées*, qui comprend, outre le genre type, le genre *Anodonte*.

UNION (CONTRAT D'), acte que passent entre eux les créanciers d'un failli pour unir leurs intérêts et administrer à leur profit commun les biens de la faillite. « S'il n'intervient point de concordat, les créanciers sont de plein droit en état d'*union* pour achever la liquidation des biens et des dettes du failli ; ils nomment un ou plusieurs syndics définitifs et un caissier chargé de recevoir les sommes provenant de toute espèce de recouvrement. » (C. de comm., art. 529-541).

Union douanière. *Voy.* ZOLLVEREIN.

Union hypostatique, nom donné par les Théologiens à l'union du Verbe divin avec la nature humaine dans une seule personne. *Voy.* HYPOSTASE.

Acte d'union, *Union d'Utrecht*, *U. de Calmar*, etc. *Voy.* UNION au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

UNIPERSONNEL (VERBE). *Voy.* IMPERSONNEL.

UNIPÉTALE, se dit, en Botanique, d'une corolle qui n'est formée que d'un seul pétale : l'*Amorpha fruticosa* en offre un exemple.

UNISEXUÉ, UNISEXUEL, se disent, en Botanique, des fleurs qui ne renferment que des organes d'un seul sexe, ou des plantes dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe (Chanvre, Palmier, etc.).

UNISSON (du lat. *uni-sonus*), union de deux sons dont l'intonation est absolument la même, qui sont au même degré, l'un n'étant ni plus grave ni plus aigu que l'autre. L'unisson est produit par un égal nombre d'oscillations de deux corps égaux, cordes vibrantes, voix humaines, etc., vibrant dans un égal espace de temps. — Dans les partitions, le mot *unissoni*, et en abrégé *uniss.*, écrit à la partie vide du second violon, de la deuxième flûte, du deuxième hautbois, etc., indique que ces parties doivent jouer à l'unisson avec la première partie de l'instrument de leur espèce.

UNITÉ (du lat. *unitas*), qualité de ce qui est un, ou de ce que l'on considère individuellement. On l'oppose à *pluralité*. — En Mathématiques, on appelle *unité*, l'un des objets semblables qui composent un *nombre* : c'est en ce sens que l'on dit qu'un nombre est une collection d'*unités*. La numération décimale est fondée sur la conception d'une suite d'unités de différents ordres, appelées *unités simples*, *dizaines*, *centaines*, *mille*, etc., et dont chacune vaut 10 fois la précédente (*Voy.* DÉCIMALE [NUMÉRATION]). — On appelle aussi *unité*, ou *unité de mesure*, la grandeur conventionnelle, qui sert de terme de comparaison entre les grandeurs de même espèce, ou comme on dit, qui sert à les mesurer. C'est ainsi qu'en France, le *mètre* sert à mesurer les longueurs; le *litre*, à mesurer les capacités, etc. Un système de poids et mesures est l'ensemble des *unités* de mesure de différentes espèces, adoptées dans un pays. *Voy.* MÉTRIQUE (SYSTÈME).

En Philosophie, on distingue l'*unité mathématique*, qui n'est que la conception abstraite d'une quantité; l'*unité physique* d'un corps, qui est une unité imparfaite, un *tout*, puisqu'un corps est divisible; l'*unité spirituelle* de l'âme, qui se connait comme simple et indivisible dans la conscience qu'elle a de sa pensée; et celle de Dieu, qui est le créateur de l'univers (*Voy.* AME, DIEU). — Pythagore plaçait dans l'*unité* et dans les *nombres* qu'elle engendre, le principe de toutes choses; les *monades* de Leibnitz, éléments de tout composé, ne sont aussi que des *unités*. — Quelques-uns, dans l'impossibilité de comprendre le passage de l'unité à la pluralité, ont nié la pluralité et ont été conduits à l'*unité de substance*. *Voy.* PANTHÉISME.

En Histoire naturelle, on entend par *unité de composition*, l'identité des matériaux qui composent les organes des animaux, matériaux qui, bien que diversifiés à l'infini dans leur forme, leur volume, leurs usages, restent au fond les mêmes chez tous et révèlent un seul et unique plan : cette hypothèse a été introduite dans le règne animal par Geoffroy-St-Hilaire, et appliquée par Gœthe et De Candolle au règne végétal.

Dans les Arts et en Littérature, l'*unité* a de tout temps été considérée comme une des conditions essentielles de la beauté. Horace a dit (*Art poet.*, 23) :

.... Sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Dans l'Art dramatique, on distingue l'*unité de temps*, l'*unité de lieu* et l'*unité d'action* : l'auteur doit respecter ces trois unités s'il veut observer la vraisemblance, faciliter l'illusion et exciter l'intérêt : c'est ce qu'on appelle la *règle des trois unités*, règle formulée par Aristote, dans sa *Poétique*, et heureusement exprimée par Boileau dans ces deux vers :

Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli (*Art poét.*, III, 45).

De nos jours, on a fort affecté de mépriser la règle des trois unités : c'est là un des caractères distinctifs de l'*École romantique*.

UNIVALVE, se dit, en Conchyliologie, des coquilles formées d'une seule pièce, comme celle des Cones, des Strombes, des Porcelaines, etc., et, en Botanique, des péricarpes qui s'ouvrent d'un seul côté.

UNIVERS (du lat. *universus*, entier), se prend tantôt comme synonyme de monde, tantôt pour la terre avec tous ses habitants. Le nom d'*Univers*, pris dans ce dernier sens, a été adopté pour titre de plusieurs publications soit historiques et géographiques, comme l'*Univers pittoresque*, publié par MM. Didot; soit politiques et polémiques, comme le journal l'*Univers religieux*.

UNIVERSEL, UNIVERSAUX. En Logique, *universel* est synonyme de *général*. Les Scolastiques appelaient *universaux* (*universalia*), les idées universelles ou idées générales aussi bien que les termes qui les expriment. Ils avaient distribué ces idées, d'après Aristote, en un certain nombre de classes appelées *catégories*. En outre, ils distinguaient, sous le rapport de leur office, cinq sortes d'universaux : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre* et l'*accident* (*Voy.* tous ces mots). — Les universaux donnèrent lieu dans l'École, pendant le moyen âge, à une célèbre dispute, les uns prétendant que les idées générales ont une *réalité* extérieure, qu'elles existent *à parte rei*, les autres n'y voyant qu'une *conception* de l'esprit et soutenant qu'elles n'existent qu'*à parte mentis*, ou même les confondant avec les *noms* qui les expriment : les premiers sont dits *Réalistes*, les seconds *Conceptualistes*, les troisièmes *Nominalistes*. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

UNIVERSITÉ (du lat. *universitas*), corps établi pour enseigner l'*universalité* des connaissances humaines, langues, belles-lettres et sciences (*Voy.* les art. ENSEIGNEMENT, FACULTÉS, INSTRUCTION PUBLIQUE dans ce *Dictionnaire*, et l'art. UNIVERSITÉ au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*) Le chef de l'Université, en France, porte le titre de *Grand-Maître* : ce titre se confond d'ordinaire avec celui de ministre de l'Instruction publique. — Duboulay (*Bulæus*), en 1670, Crevier, en 1761, Dubarle, en 1829 et M. Ch. Jourdain, en 1862 et suiv., ont écrit l'*Histoire de l'Université de Paris*; M. V. de Viriville, l'*Histoire de l'Instruction publique* (1853); M. Rendu, le *Code universitaire* (1828 et 1846), et M. Th. Barrau, la *Législation de l'Instruction publique* (1853).

UPAS (de l'indien *upas*, poison). On distingue : l'*Upas tieuté*, grande liane dont la racine est vénéneuse (*Voy.* STRYCHNOS); et le *Boun-upas*, espèce d'Antiaris, arbre de l'île de Java, d'où découle un suc qui est aussi très-vénéneux. *Voy.* ANTIARIS.

UPENEUS, subdivision du genre *Mulle* (*Voy.* ce mot), caractérisée par 4 rayons aux branchies, une petite épine à l'opercule, une vessie natatoire, et des dents aux deux mâchoires. Ces poissons habitent les mers tropicales.

UPUPA, nom latin scientifique du genre *Huppe*.

URANE (ainsi nommé d'après la planète *Uranus*), composé d'uranium et d'oxygène (UO), d'un gris foncé et cristallin, qu'on extrait de plusieurs minéraux, notamment de l'*Urane oxydulé* et de l'*U. phosphaté*. — Découvert en 1789 par Klaproth, l'urane a été considéré comme un corps simple jusqu'en 1842, époque à laquelle M. Péligot y signala la présence de l'oxygène. *Voy.* URANIUM.

URANE CARBONATÉ, minéral jaune citron, opaque et tendre qu'on a trouvé en petites masses cristallines dans un minerai d'argent en Bohême.

URANE OXYDULÉ ou *Péchurane*, minéral qui se présente en masses compactes, noirâtres, opaques, d'éclat gras. Il raye difficilement le verre et pèse 5,6. On le trouve dans les mines de plomb de Saxe et de Bohême, et dans celles d'étain de Cornouailles.

URANE PHOSPHATÉ. On distingue : 1° l'*U. phosphaté jaune* ou *Uranite*, qui résulte de la combinaison d'un équivalent de phosphate d'urane avec un équivalent de phosphate de chaux et 16 équivalents d'eau : il se présente à l'état terreux, lamellaire, ou cristallisé en lames carrées diversement modifiées, et quelquefois groupées en éventail; il est rayé par la chaux carbonatée et pèse 3,1 : on le trouve dans les pegmatites, près d'Autun et à St-Yrieix, dans le granit de Chessy, en Bavière, etc.; 2° l'*U. phosphaté vert* ou *Chalkolite*, qui résulte de la combinaison d'un équivalent de phosphate d'urane avec un équivalent de phosphate de cuivre et 16 équivalents d'eau : il cristallise en lames carrées comme le précédent et quelquefois en octaèdres à base carrée; il est rayé par la chaux carbonatée et pèse 3,3 : on le trouve dans les mines de Cornouailles, de Bohême, de Saxe, de Bavière, etc.

URANE SESQUIOXYDÉ ou *Uraconise*, minéral jaune foncé qu'on trouve en enduits pulvérulents à la surface de l'urane oxydulé et dans les mêmes gisements. *Voy.* URANIUM.

URANE SULFATÉ, substance minérale soluble, composée de sulfate d'urane et de sulfate de cuivre,

qu'on a trouvée en houppes ou en aiguilles vertes dans un micaschiste en Bohême.

URANIA, nom latin botanique du *Ravenala*, a servi à former le mot *Uraniées*, nom donné à une tribu des Musacées. *Voy.* RAVENALA.

URANIE, *Urania*, genres d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, intermédiaire entre les Diurnes et les Nocturnes, renferme des espèces propres à l'île de Madagascar et remarquables par l'éclat des couleurs, où dominent le vert doré, le noir et le rouge violâtre. Une des principales est l'*U. riphée*.

URANIE, 31e planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

URANIUM, corps simple métallique qu'on extrait de l'*urane*. Il forme avec l'oxygène plusieurs oxydes dont deux sont basiques et donnent avec les acides, l'un (l'urane ou protoxyde, UO) des sels verts, et l'autre (le sesquioxyde, U^2O^3) des sels jaunes. Le sesquioxyde entre dans la fabrication des verres d'ornement jaunes à reflet vert jaunâtre; on s'en sert aussi dans la peinture sur porcelaine. — L'Uranium a été isolé en 1842, par Péligot.

URANOGRAPHIE (du gr. οὐρανός, ciel, et γράφω, décrire), science qui a pour objet l'étude, la description des phénomènes célestes : ce nom est à peu près synonyme de *cosmographie* et d'*astronomie*. Francœur a donné sous le titre d'*Uranographie* (1828) un traité élémentaire d'Astronomie.

URANORAMA (du gr. οὐρανός, ciel, et ὅραμα, vue), globe mobile au centre duquel le spectateur peut se placer et qui sert à l'exposition du système planétaire et des mouvements des astres. *Voy.* PANORAMA.

URANOSCOPE (du gr. οὐρανός, ciel, et σκοπέω, regarder), *Uranoscopus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, et très-voisin des Vives ; ils sont ainsi nommés parce qu'ils ont les yeux placés sur le milieu de la face supérieure, de façon qu'ils ne peuvent regarder que le ciel. L'espèce principale, l'*U. scaber*, de la Méditerranée, était connue des anciens sous le nom de *Callionyme*.

URANUS (nom mythol.), l'une des planètes supérieures, découverte par Herschell en 1781. Sa distance au soleil est égale en moyenne à 19 fois le rayon de l'orbite terrestre, ou à plus de 722 millions de lieues de 4 kilomètres. Son diamètre est 4 fois plus grand que celui de la Terre, son volume 75 fois plus grand, sa masse 13 fois plus grande. Sa densité n'est que le quart de celle de la terre. Sa révolution sidérale autour du soleil dure 84 ans, et s'effectue sur une orbite inclinée de 48′28″,4 au plan de l'écliptique. La durée de sa rotation sur son axe est inconnue. — Uranus est entouré de 8 satellites dont les distances à la planète varient de 7 fois à 91 fois le rayon de cette planète, et dont les rotations sur eux-mêmes ont des durées variant de 2 jours 1/2 à 107 jours 1/2. Le 4e et le 6e de ces satellites présentent une exception à la disposition générale du système solaire : leurs orbites sont circulaires; les plans de ces orbites au lieu d'être voisins du plan de l'écliptique font avec ce plan un angle de 79° ; enfin les satellites les parcourent contrairement à tous les autres astres, d'un mouvement rétrograde, c.-à-d. d'orient en occident. — La planète Uranus n'est visible qu'à l'aide de bonnes lunettes.

URAO, tricarbonate de soude hydraté naturel [$\dot{N}a\ddot{C}^2 + 2\,Aq$]. C'est une substance soluble, blanche, fibreuse, saccharoïde, compacte, ou cristallisée en prismes rhomboïdaux obliques, qu'on trouve en Colombie, en Perse, etc. On confond souvent l'*urao* avec le *natron* ou bicarbonate de soude.

URATES, sels formés par l'acide urique et une base. *Voy.* URIQUE (ACIDE). — On connaît surtout l'*urate de soude* et l'*urate d'ammoniaque*.

URCÉOLAIRES (du lat. *urceolus*, petite tasse), genre d'Infusoires ciliés, voisins des Paramécies et des Vorticelles, se distinguant des premiers par leurs cils buccaux rangés en spirale et des seconds par l'absence de pédoncule.

URCÉOLÉ (du lat. *urceolus*), se dit, en Botanique, d'un organe renflé à sa partie moyenne, resserré à son orifice et dilaté à son limbe.

URÉDINÉES (du g.-type *Uredo*), famille de Champignons microscopiques et parasites, qui se développent ordinairement dans le tissu même des autres végétaux, rarement à leur surface, et qui ne sont formés que par des sporidies ou vésicules reproductrices, remplies de sporules. Les Urédinées n'offrent jamais de filaments distincts des sporidies. — MM. Tulasne et Léveillé ont fait une étude particulière de ces champignons.

Le genre type *Uredo* est très-nombreux en espèces ; les plus importantes sont : la *Rouille des blés* (*Uredo rubigo vera*), qu'on confond souvent avec la *Puccinie*, espèce voisine du même genre ; le *Charbon* ou *Nielle des blés* (*U. segetum* ou *Ustilago*); la *Carie* (*U. caries*), que quelques-uns considèrent moins comme une plante que comme une maladie spéciale des végétaux ; l'*U. nivalis*, auquel on attribue la coloration de la neige rouge (*Voy.* NEIGE), etc.

URÉE, substance animale trouvée dans l'*urine* : d'où son nom. Elle se présente sous forme de lames nacrées, incolores, brillantes, allongées et transparentes, sans odeur, d'une saveur fraîche et piquante. Elle se compose de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, dans les proportions de CH^4Az^2O. — L'urée est très-soluble dans l'eau et l'alcool ; chauffée avec une dissolution acide, elle donne un sel ammoniacal et de l'acide carbonique. Elle se combine avec divers acides, et donne des sels (*azotate, oxalate, cyanurate, chlorhydrate d'urée*). — On obtient l'urée en traitant l'urine, évaporée jusqu'à consistance sirupeuse, par son volume d'acide azotique; on dissout dans l'eau les cristaux résultant de ce mélange, et on les met en contact avec du sous-carbonate de potasse, qui s'empare de l'acide azotique et met l'urée à nu ; on la fait évaporer et décolorer, et on l'obtient à l'état solide. On produit artificiellement l'urée par l'action de la chaleur sur le cyanate d'ammoniaque. — L'urée a été découverte par Rouelle, puis étudiée par Fourcroy et Vauquelin. C'est Wœhler qui en a fait le premier la synthèse artificielle.

URÉMIE (d'*urée* et du gr. αἷμα, sang). Lorsque, par une cause quelconque, il y a obstacle à l'écoulement de l'urine, ou que par suite d'une maladie des reins, ces organes sont troublés dans leurs fonctions, il se présente un ensemble d'accidents auxquels on a donné le nom d'*urémie*. L'*urémie* n'est pas une maladie primitive, c'est un état morbide secondaire, résultant probablement de la rétention, dans le sang, de l'*urée*, matière excrémentitielle, qui normalement est évacuée par les urines. Les accidents *urémiques* peuvent se présenter sous trois formes : 1° la *forme comateuse* ; 2° la *forme convulsive*, qui a tout à fait l'apparence de l'*eclampsie* ; 3° la forme *mixte* ou *lente*, caractérisée par de la migraine, des troubles des sens, de la vue, etc. Ces trois formes peuvent s'accompagner de symptômes gastro-intestinaux, vomissements, diarrhée, etc. L'urémie se distingue des affections cérébrales, en ce qu'elle ne s'accompagne jamais de paralysie. C'est l'absence de lésions spéciales d'organes, qui a fait admettre une altération du sang : l'urée n'existant normalement dans le sang qu'en très-petite quantité, l'augmentation considérable de cette quantité, produirait un véritable empoisonnement. Rayer en France; Christison, Wilson, etc., en Angleterre ; Frerichs en Allemagne, ont été les promoteurs de cette idée ; Frerichs attribuait les accidents urémiques à la transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque, mais de sérieuses objections ont été faites à cette théorie : il n'est pas probable en effet que l'altération du sang tienne à un produit unique. Quoi qu'il en soit, cette altération est encore mal définie et attend de la science une solution plus complète.

URÈNE, *Urena*, genre de la famille des Malvacées, tribu des Malvées, formé pour de petits ar-

brisseaux des contrées intertropicales, renferme une trentaine d'espèces. Les principales sont : l'*U. lobée* (*U. lobata*), du Brésil, dont les feuilles et les fleurs sont usitées contre les rhumes et les catarrhes, et dont l'écorce peut fournir des fibres textiles ; et l'*U. élégante* (*U. speciosa*), dont les fleurs jaunes ou roses ont le port des roses trémières.

URÉTÈRES, URÈTRE. *Voy.* URINE.

URGO-APTIEN, nom adopté par un certain nombre de Géologues, pour désigner une suite de couches qui représentent à la fois l'étage *aptien* et l'étage *urgonien*. *Voy.* ci-après.

URGONIEN (ÉTAGE) ou *Néocomien supérieur*, une des trois subdivisions de l'étage *néocomien* (*Voy.* ce mot). Le type de cet étage dans le bassin méditerranéen, se voit à *Orgon* (Bouches-du-Rhône), où il représente l'horizon des *Requienia ammonia* et *Lonsdalii*, et des *Radiolites*.

URIA, nom latin scientifique du genre *Guillemot*.

URINE (du lat. *urina*), liquide excrémentitiel sécrété par les *reins*, et qui, par la voie des *uretères*, arrive dans la *vessie*, d'où il est expulsé au dehors, par le canal de l'*urètre*, à des intervalles plus ou moins longs. L'aspect et la composition de l'urine varient suivant les animaux et suivant leur état de santé ou de maladie. Chez l'homme, ce liquide est ordinairement transparent, d'un jaune clair ou foncé, d'une saveur salée, un peu âcre, d'une odeur particulière. Fortement acide au moment de l'émission, il devient alcalin en se putréfiant, et répand alors une odeur ammoniacale. On nomme *U. crue* celle qui est très-claire ; *U. cuite*, celle qui présente une couleur jaune-foncé ; *U. jumenteuse*, une urine ammoniacale jaune et trouble comme celle des herbivores. On distingue encore l'*U. des boissons*, qui est aqueuse, l'*U. de la digestion*, qui est modifiée par la nature des aliments ingérés, l'*U. du soir* et celle *du matin*, qui sont naturelles. Les dépôts de l'urine prennent les noms de *cremor urinæ*, pellicule à la surface du liquide ; de *nuage*, matière suspendue à la partie supérieure, d'*énéorème*, nuage suspendu un peu plus bas, de *sédiment*, dépôt au fond du vase. — On a remarqué que l'urine est ténue et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives (*U. nerveuse*), fortement colorée dans les fièvres inflammatoires, d'un jaune orangé dans la jaunisse, très-albumineuse dans l'hydropisie, chargée de phosphate de chaux dans le rachitisme, presque incolore chez les hystériques, sucrée chez les diabétiques.

Chimiquement, l'urine est formée en grande partie d'eau tenant en suspension de l'*urée*, des sels à base de chaux et d'ammoniaque, des acides urique, phosphorique, hippurique, lactique, etc., et accidentellement de l'albumine, un sucre fermentescible, des matières colorantes de nature bilieuse, des substances grasses, caséeuses, quelquefois purulentes.

L'urine a pour fonction de débarrasser l'économie de matières qui pourraient lui être nuisibles : elle joue, sous ce rapport, un rôle analogue à celui de la *transpiration* (*Voy.* ce mot) ; on a même constaté que plus celle-ci est abondante, plus la sécrétion de l'urine diminue, et réciproquement.

Dans les Arts, l'urine sert pour dégraisser les laines, préparer les peaux, dissoudre l'indigo, pour fabriquer le sel ammoniac et l'orseille ; c'est dans l'urine que le phosphore a été découvert. On utilise comme engrais les *eaux vannes* qui proviennent des vidanges, etc.

URIQUE (ACIDE), acide que l'on trouve dans l'urine, les calculs urinaires, les excréments d'oiseaux, de serpents, etc., est composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, dans les proportions de $C^5H^4Az^4O^3$. Il est blanc, insipide, inodore, dur, sous forme de paillettes, plus pesant que l'eau, inaltérable à l'air, très-peu soluble dans l'eau, se combinant avec les bases solubles pour former des *urates*. On peut l'obtenir en traitant par la potasse le dépôt rougeâtre qui se forme dans l'urine qui vient de se refroidir, et en décomposant l'urate ainsi produit par l'acide chlorhydrique. On l'extrait plus ordinairement des excréments de serpents, qui sont presque entièrement composés d'urate d'ammoniaque. — Cet acide a été découvert, en 1776, par Schéele, qui l'avait d'abord appelé *acide lithique* (du gr. λίθος, pierre), parce qu'il l'avait extrait de calculs urinaires. Il sert à obtenir la belle couleur pourpre appelée *murexide*. *Voy.* PURPURIQUE (ACIDE).

URNE (du lat. *urna*), nom donné, chez les anciens, à des vases de forme oblongue, renflés par le milieu et rétrécis par le col, qui servaient soit à conserver les liqueurs, soit à recevoir les cendres des morts, les bulletins de vote ou les billets qu'on tirait au sort. Les urnes étaient le plus souvent de terre cuite, d'albâtre, de marbre, de porphyre, et quelquefois d'or, etc. Les urnes romaines destinées à conserver les liqueurs étaient de véritables mesures de capacité : elles contenaient la moitié de l'amphore. — L'Urne était l'attribut des fleuves : on représente le dieu du fleuve appuyé sur une urne penchée, d'où découlent ses eaux.

En Botanique, on donne ce nom à un organe de la fructification des Mousses.

UROCÈRES, insectes. *Voy.* SIREX et SIRICIDES.

URODÈLES (du gr. οὐρά, queue, et δῆλος, visible), groupe de Batraciens à corps allongé qui perdent leurs branchies, mais qui conservent leur queue pendant toute la durée de leur existence. Il comprend les genres *Salamandre*, *Ménopome*, *Amphiume*, *Ménobranche*, *Protée*, *Sirène*, etc.

URSON, espèce de Porc-épic. *Voy.* ERÉTHIZON.

URSUS, nom latin de l'*Ours*, a servi à former le mot *Ursidés* qui désigne une famille de Mammifères carnassiers, renfermant, outre le genre type, les genres *Raton*, *Coati*, *Balisaur*, *Glouton*, *Grison*, etc.

URTICA, nom latin botanique du genre *Ortie*.

URTICACÉES. *Voy.* URTICÉES.

URTICAIRE (du lat. *urtica*, ortie), dite aussi *Fièvre ortiée*, éruption cutanée semblable à celle que produit le contact de l'ortie. Elle est accidentelle ou spontanée. L'*U. accidentelle* est ordinairement due à l'introduction dans l'estomac de substances particulières, telles que moules, crabes, écrevisses, œufs de certains poissons, etc. L'éruption consiste en des plaques saillantes, dures, arrondies, de largeur variable, de couleur rose ou pâle, disséminées par tout le corps, causant une vive démangeaison et de la chaleur. Elle dure rarement plus de 24 heures et demande tout au plus des lotions acidulées. L'*U. spontanée* est produite par des causes toujours obscures. Elle est plus commune dans l'enfance et la jeunesse que dans la vieillesse, et est caractérisée par une éruption de plaques nombreuses. Cette affection peut durer de 7 à 8 jours, de 2 à 3 semaines et même de 3 à 6 mois, se montrant par intervalles et parcourant successivement les diverses parties du corps. Elle est souvent très-rebelle, et ne cède qu'au temps. — Les affections dites *Essère*, *Porcelaine*, *Uredo*, *Cnidosis*, ne sont que des variétés de l'Urticaire.

URTICATION (du lat. *urtica*), irritation superficielle de la peau produite par le contact des orties ou d'autres corps appelés pour cette raison *urticants*. Beaucoup de chenilles des genres Bombyx, Liparis, Lithosie, ont le corps garni de poils très-urticants. Du temps de Dioscoride, on employait en Espagne ces chenilles pour faire des sinapismes. L'Alucite des céréales, peut déterminer chez les gens qui battent le blé des démangeaisons cuisantes et une inflammation générale de toutes les parties exposées à l'air. De même encore, les Actinies et les Méduses font éprouver, lorqu'on les touche dans certaines circonstances, une sensation brûlante due à la pénétration dans la peau d'une foule de petits organes urticants, soies roides, que l'animal peut projeter à une petite distance. Quelquefois même dans les

pays chauds, les piqûres de certains de ces animaux (*Galères* ou *Physalies*, *Vélelles* et *Porpites*) peuvent donner lieu à des accidents généraux analogues à ceux qui suivent la piqûre des serpents venimeux.

En Médecine, on appelle *urtication* une sorte de flagellation faite avec des orties fraîches, dans l'intention de déterminer une excitation locale à la peau : on la pratique surtout pour provoquer ou ramener une éruption qui fait défaut, dans la rougeole p. ex. S'il en résultait une inflammation trop vive, on aurait recours aux onctions huileuses.

URTICÉES ou URTICACÉES (du g.-type *Urtica*, Ortie), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, de beaucoup restreinte par les botanistes modernes, renferme des herbes, des arbrisseaux et des arbres, la plupart originaires des pays chauds : feuilles opposées ou alternes, à stipules pétiolaires; fleurs en panicules ou en épis. Genres principaux *Urtica* (Ortie), *Parietaria* (Pariétaire), etc. — On a détaché de cette famille les *Artocarpées*, les *Cannabinées*, les *Moréacées* et les *Ulmacées*.

URUBU, *Urubus*, espèce du genre Catharte établie pour des Vautours d'Amérique, qui ont le corps entièrement noir en dessus et taché de jaune en dessous. Ils sont communs dans l'Amérique du Sud où on les respecte parce qu'ils purgent les rues des villes des immondices qui peuvent s'y trouver.

URUS, nom latin de l'*Aurochs*, appliqué par quelques-uns au *Thur*, animal aujourd'hui perdu.

US (du lat. *usus*). Ce mot, qui se joint presque toujours à *coutumes*, signifie les anciens *usages*, la pratique qu'on a coutume de suivre de longue main en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières. *Voy.* USAGE.

En Droit maritime, on entend par *us et coutumes de la mer*, les maximes, lois et usages qui servaient autrefois de base à la législation maritime. Ces us et coutumes, qui sont basés sur les lois rhodiennes et les rôles d'Oléron, sont divisés en trois règlements, faits : le 1er par Éléonore de Guyenne, et augmenté par Richard Cœur-de-Lion ; le 2e, postérieur à 1288, par des marchands de l'île de Gothland ; et le 3e, par les députés des villes hanséatiques, en 1597.

USAGE (du lat. *usus*). C'est, en termes de Jurisprudence, le droit de se servir des biens d'autrui sans toucher à leur substance et sans en percevoir les fruits au delà de ce qu'il faut pour les besoins personnels de l'*usager* et ceux de sa famille. L'*usage* diffère de l'*usufruit* en ce que celui qui n'a que l'usage d'une chose ne doit se servir de cette chose que pour son utilité personnelle, sans pouvoir ni la louer, ni la céder gratuitement à un autre, même pour le simple usage, ni vendre les fruits superflus, comme le peut l'usufruitier. — Le droit d'*usage* peut être établi par acte entre-vifs ou de dernière volonté, à titre gratuit ou onéreux. L'exercice de ce droit se règle par le titre ; à défaut de titre, il est réglé par la loi : on ne peut en user sans donner caution et sans faire des états et inventaires des choses soumises à l'*usage* (C. civ., art. 625-636).

Usages locaux, règles établies dans certains lieux pour l'exécution des conventions et qui sans être déterminées par la loi, sont adoptées par tout le monde. « Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'*usage* » C. civ., art. 1159). *Voy.* COUTUME.

USAGER, se dit, en général, de celui au profit de qui est établi un *droit d'usage*, mais plus spécialement de celui qui a *droit d'usage* dans certains bois ou dans certains pacages. On distingue les *francs usagers*, qui ne payent rien ou presque rien ; les *gros usagers*, et les *menus usagers*. L'usage des bois et forêts est réglé par le *Code forestier*. Le décret du 19 mai 1857 a eu pour objet d'accélérer dans les forêts de l'État la suppression des droits d'usage, suppression dont une loi de 1827 avait posé le principe.

USANCE. En termes de Banque, c'est le délai d'un mois qui est accordé pour le payement d'une lettre de change, à celui sur qui la lettre est tirée. Dans l'origine, l'*usance* était le délai qu'on avait coutume de stipuler suivant l'*usage* du lieu; mais, comme l'usage n'était pas partout uniforme, l'ordonnance de 1673 régla que les *usances* seraient de 30 jours. Cette disposition a été confirmée par le Code de commerce, art. 132.

USEMENT. Dans l'ancien Droit français, ce mot se prenait, surtout en Bretagne, comme synonyme de *coutume :* c'est ainsi que l'on dit l'*usement de Rohan*.

USINE (du b.-lat. *usina*, usage des eaux). Ce mot qui fut appliqué d'abord spécialement à un établissement industriel marchant à l'aide de l'eau, se dit aujourd'hui en général, de tout établissement important dans lequel s'exécutent sur une grande échelle des ouvrages d'art et d'industrie, de tout établissement manufacturier où l'on emploie un plus ou moins grand nombre de machines, principalement de celles qui ont pour moteurs le feu, la vapeur et l'eau : forges, fonderies, laminoirs, verreries, etc.; tels sont les établissements d'Indret, de Nevers, de la Chaussade, etc. — Voir Nadault de Buffon : *Des usines sur les cours d'eau ;* Turgan, les *Grandes usines de France*, etc.

USNÉE, *Usnea*, genre de la famille des Lichens, renferme des plantes qui croissent ordinairement sur le tronc des vieux arbres, et pendent en masses filamenteuses plus ou moins touffues. Plusieurs espèces croissent sur les os qui sont restés longtemps exposés à l'air : on attribuait autrefois de grandes vertus à l'*Usnée du crâne humain*, recueillie sur le crâne des pendus. L'*U. fleurie* et l'*U. plissée* s'emploient en teinture et donnent, la première, une couleur violette ; la seconde, une couleur verte. — M. Knop, en 1844, a extrait de l'usnée l'*acide usnique*, qui se présente sous forme de cristaux prismatiques jaunes, très-fragiles.

USQUEBAC, liqueur spiritueuse. *Voy.* SCUBAC.

USTILAGO (du lat. *ustulare*, brûler), champignon parasite. *Voy.* NIELLE et URÉDINÉES.

USTION (du lat. *ustio*), synonyme de *combustion* et de *cautérisation*. *Voy.* ces mots.

USUCAPION (du lat. *usucapio*), terme du Droit romain, désignait l'acquisition de la propriété par la possession continuée pendant un certain temps. Elle correspondait à ce qu'on appelle auj. *prescription acquisitive*, et l'on donne encore quelquefois à la prescription de 10 à 20 ans le nom d'*usucapion*.

USUFRUIT (du lat. *usus fructus*). Le Code civil définit l'*usufruit* le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance. Ce droit peut s'appliquer à toute espèce de biens, meubles ou immeubles. L'*usufruit* est établi par la loi, ou par la volonté de l'homme : dans le premier cas, il est dit *légal* ; dans le deuxième, *conventionnel*. L'*usufruit légal* est celui que la loi accorde aux pères et mères sur les biens de leur enfants pendant qu'ils sont sous leur puissance, et après la mort de leur enfant sur la part des biens de cet enfant à laquelle sont appelés les collatéraux, autres que frères ou sœurs. L'usufruitier a le droit de jouir de toute espèce de fruits, naturels, industriels, ou civils, que peut produire l'objet dont il a l'usufruit. Il prend les choses dans l'état où elles se trouvent à l'époque de l'ouverture de l'usufruit. L'*usufruitier conventionnel* ne peut entrer en jouissance qu'après avoir fait dresser, en présence du propriétaire, un inventaire des meubles et un état des immeubles sujets à l'usufruit, et après avoir donné caution de jouir en bon père de famille. Le Code civil (art. 578-624) détermine les droits, obligations et charges de l'usufruitier.

USURE (du lat. *usura*) intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée, au-dessus du taux fixé par la loi (5 % en matière civile, 6 % en matière de commerce). — Dans l'origine, on appelait *usure* toute espèce d'intérêts, même légitimes, que produisait l'argent ; l'Église a longtemps condamné sous le nom d'*usure* toute espèce de prêt à intérêt. Les

Économistes ont réhabilité le *prêt à intérêt.* Allant plus loin, ils se sont efforcés de démontrer qu'il n'y a d'usurier répréhensible que celui qui exploite la légèreté d'un jeune homme ou la fâcheuse position d'un négociant; la loi, disent-ils, favorise les abus dans le commerce au lieu de les empêcher, parce que les prêteurs honnêtes s'abstiennent et que les plus hardis font l'usure d'autant plus forte qu'ils sont moins nombreux et plus exposés, comme l'a montré la pratique des juifs aux moyen âge ; d'ailleurs les banquiers éludent la loi en prenant une commission et des bonifications en sus de l'intérêt. — Consulter Turgot, *Mémoire sur les prêts d'argent* ; Bentham, *Défense de l'usure*. *Voy*. INTÉRÊT. — *Voy*. aussi MOHATRA.

Aux termes de la loi du 3 sept. 1807, art. 4 : « Tout individu qui sera prévenu de se livrer habituellement à l'*usure* (ce qui fait rentrer l'usure dans la catégorie des *délits successifs*) sera traduit devant le tribunal correctionnel, et, en ce cas, condamné à une amende qui ne pourra excéder la moitié des capitaux qu'il aura prêtés à *usure* ». — A. Rendu, Chardon, Bédarride, Petit, etc., ont traité *De l'usure* considérée dans l'état actuel de notre législation.

USURPATION (du lat. *usurpare*). En Droit, l'usurpation est l'action de s'emparer par violence ou par ruse d'un bien, d'un titre, d'une dignité, qui appartient à un autre. — Le Code pénal (art. 258 et 259) punit d'un emprisonnement de 2 à 5 ans toute usurpation de fonction publique, et d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans l'usurpation d'un costume ou d'une décoration. — Les demandes qui ont pour objet des usurpations de terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, commises dans l'année, doivent être portées devant le juge de paix du lieu où est situé l'objet litigieux (C. de proc., art. 3).

UT, la 1[re] des notes de la gamme. Aujourd'hui, on l'appelle souvent *do*, à l'imitation des Italiens, qui ont créé cette dénomination pour la facilité de la solmisation. Les Allemands l'appellent C.

UTÉRIN, se dit, en Anatomie, de ce qui concerne l'*utérus: artère utérine, nerfs utérins*, etc.

En Droit, on appelle *frères utérins*, *sœurs utérines*, les frères ou sœurs nés de la même mère, mais non du même père : on oppose *utérins* à *consanguins*.

UTÉRUS, mot latin employé en Anatomie pour désigner l'organe du corps de la femme dans lequel se forme et vit le fœtus.

UTILITAIRES, école fondée par Bentham, au commencement de ce siècle, qui ne reconnaît pour principe du bien que l'*utile* ou l'*utilité générale*. *Voy*. INTÉRÊT.

UTILITÉ (du lat. *utilitas*). En Économie politique, l'*utilité* d'une chose est la propriété qu'elle a de satisfaire un de nos besoins; c'est le fondement de la *valeur* (*Voy*. ce mot). — En Morale, *Voy*. INTÉRÊT.

Utilité publique (*Expropriation pour cause d'*). *Voy*. EXPROPRIATION. — *Établissement d'utilité publique*. *Voy*. ÉTABLISSEMENT.

UTOPIE (du gr. οὐ-τόπος, non-lieu ; c.-à-d., pays qui n'existe pas), nom donné d'abord à une île imaginaire, ainsi nommée d'*Utope*, personnage créé par Th. Morus, qui conquit cette île et y établit un gouvernement idéal. Le plan de ce gouvernement, exposé par Morus dans le II[e] livre de l'ouvrage latin auquel il a donné le titre de *Utopiæ libri II* (1516), renferme, avec des idées excellentes, beaucoup d'institutions d'une application impossible.

Par suite, on a donné le nom d'*utopie* à l'idéal du gouvernement parfait, à tout plan de gouvernement imaginaire dans lequel tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun, comme au pays d'Utopie. On peut citer, en ce genre : la *République* de Platon, l'*Atlantide* de Fr. Bacon (plan de réforme des sciences), la *Cité du soleil* de Campanella (1620), l'*Océana* d'Harrington (1656), la *République des Sévarambes* (Bruxelles, 1677), le *Royaume de Salente* (dans le *Télémaque* de Fénelon), la *Relation du voyage de l'île d'Eutopie* (Delft, 1711), la *République des philosophes* de Fontenelle, la *Basiliade* de Morelly (1753), la *République parfaite* de D. Hume, le *Voyage en Icarie* de Cabet, etc. — *Voy*. SOCIALISME.

UTRICULAIRE, qui a la forme d'une *utricule*. En Botanique, on nomme *tissu utriculaire* le tissu cellulaire des plantes ; *glandes utriculaires*, de petites glandes produites par la dilatation de l'épiderme ; *feuille utriculaire*, une feuille creuse et renflée comme une vessie.

UTRICULAIRE, *Utricularia*, genre de plantes aquatiques qui surnagent au-dessus des eaux des marais profonds et des étangs. Leurs rameaux sont chargés de petites *utricules* transparentes qui les soutiennent sur l'eau. — On a fait de ce genre le type d'une famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, qui comprend, outre le genre *Utricularia* ou *Lenticularia*, les genres *Genlisea* et *Pinguicula*.

UTRICULE (du lat. *utriculus*, petite outre). En Botanique, ce mot est souvent synonyme de *cellule* ; il se dit spécialement des petits corps élastiques qui composent la moelle intérieure et l'écorce des tiges, la pulpe des fruits, le parenchyme des feuilles et des fleurs, ainsi que des membranes minces qui renferment le fluide fécondant des grains de pollen.

UVA URSI (c.-à-d. *raisin d'ours*). *Voy*. ARBOUSIER.

UVAIRE, *Uvaria*, genre de la famille des Anonacées, renferme des plantes arborescentes des parties chaudes de l'Asie et de l'Amérique, dont les fruits rappellent le raisin.

UVÉE (du lat. *uva*, raisin), une des tuniques de l'œil : c'est la partie antérieure de la choroïde, avec l'iris et les procès ciliaires.

UVETTE, espèce du genre *Éphèdre*. *Voy*. ce mot.

UVULAIRE, *Uvularia*, genre de la famille des Mélanthacées, établi pour des plantes du Canada et des montagnes de l'Inde et de la Chine. L'*U. de Chine* (*U. sinensis*), à fleurs pendantes, d'un rouge brun, est cultivée comme plante d'ornement. C. Richard donne à ce genre le nom de *Streptopus*.

UWAROWITE, sorte de grenat à base de chrôme qui est d'un beau vert d'émeraude. On le trouve dans l'Oural. *Voy*. GRENAT.

V

V, la 22[e] lettre de l'alphabet français et la 17[e] des consonnes, s'appelait autrefois *U consonne* (*Voy*. U) : c'est une labiale douce, dont la forte est *f*; elle se permute souvent avec cette lettre. On sait que le *v* des Allemands se prononce *f*; aussi quand ils parlent français, confondent-ils perpétuellement ces deux lettres. Le *v* manque dans plusieurs alphabets, notamment en grec, où il est remplacé tantôt par *b*, tantôt par *ou*. — Chez les Romains, V, considéré comme lettre numérale, représentait le nombre 5 ; V̄ signifiait 5000 (*Voy*. CHIFFRES ROMAINS). — Dans les abréviations romaines, V. se met pour *Valerius*, *vale*, *vir*, *vixit*, etc.; V. C., pour *vir consularis* ; A. V. C., pour *ab urbe condita*, depuis la fondation de Rome. Chez nous, V. s'écrit en abrégé pour *Victor*, *Valentin*; V. M. signifie *Votre Majesté*; V. S., *Votre Sainteté*; V. E., *Votre Excellence* ou *Votre Éminence*, etc. — V est la marque monétaire de Troyes. — En Chimie, V signifie *vanadium*.

VA, terme de Jeu, désigne la somme que l'on ris-

que en sus de la *vade* ou premier enjeu. *Sept et le va, quinze et le va, trente et le va,* signifient sept fois la vade, quinze fois la vade, trente fois la vade — *Faire son va-tout*, c'est risquer tout l'argent que l'on a devant soi.

VACANCE (de *vacant*, du lat. *vacare*). On appelle *vacances* la suspension périodique de certains exercices : telles sont les vacances des tribunaux et celles qui sont données aux professeurs et aux étudiants, dans les Facultés, les lycées et les collèges. Les vacances des lycées ont ordinairement lieu du 15 août au premier lundi d'octobre; celle des Facultés ne commencent qu'au 1er septembre et se prolongent jusqu'au mois de novembre. Dans l'ordre judiciaire, les vacances des cours et tribunaux ont de même lieu du 1er septembre au 1er novembre. Cependant les tribunaux de commerce et les tribunaux criminels n'ont point de vacances, non plus que les juges d'instruction. Pour les tribunaux civils, les affaires urgentes sont expédiées, pendant la durée des vacances, par la *chambre des vacations*.

VACANTS (biens), biens abondonnés soit que leurs propriétaires en mourant ne laissent pas d'héritiers (*Voy.* Deshérence), soit que ceux-ci, en y renonçant, les laissent tomber dans le domaine public. *Voy.* Renonciation.

VACATION (du lat. *vacatio*). Ce mot a deux acceptions en Jurisprudence. Dans la première, il désigne le temps que certains officiers publics, juges de paix, greffiers, notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, experts, etc., emploient à une opération (les vacations ne peuvent être moindres de 3 heures) ; et par extension, les salaires, les honoraires payés aux gens d'affaires, aux gens de loi et de justice, aux experts. Les vacations qui étaient allouées aux juges de paix pour apposition de scellés ont été supprimées par la loi du 21 juin 1845. — Dans la deuxième, il indique la suspension des audiences de justice (*Voy.* Vacance). La *chambre des vacations* est un tribunal temporaire, institué pour prononcer, pendant les vacances sur des affaires qui exigent une prompte décision.

VACCAIRE, *Vaccaria*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, voisin des Saponaires et des Lychnides, a pour type la *V. commune*, plante herbacée annuelle, à feuilles glabres et à fleurs purpurines, qui croît au milieu des champs, parmi les moissons : les vaches en sont particulièrement friandes.

VACCIN (du lat. *vaccinus*, de vache), virus spécial qui a la propriété de faire naître chez ceux à qui il a été inoculé une maladie préservatrice de la *variole*. (*Voy.* Variole et Vaccine). Ce virus, soit qu'on le prenne aux pustules (*cow-pox*) qui se développent spontanément sur le pis des vaches, soit à celles qui se produisent chez les sujets vaccinés, se présente sous la forme d'un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, se desséchant promptement à l'air et adhérent au corps sur lequel il est placé. On n'a découvert aucune différence entre le vaccin humain et le cow-pox. Quelques auteurs pensent que ce dernier vient du cheval (*Voy.* Cow-pox et Eaux aux jambes). — Pour conserver le vaccin, on le place entre deux verres légèrement concaves, qu'on soude ensuite avec de la cire, et mieux encore dans de petits tubes capillaires, qu'on bouche avec de la cire à cacheter. Le vaccin ainsi recueilli conserve ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est pas exposé à l'air.

VACCINE, vaccination (de *vaccin*). La *vaccine*, connue d'abord sous le nom vulgaire de *picote*, en anglais de *cow-pox*, est une maladie pustuleuse et contagieuse, particulière aux vaches, et qui, transmise à l'homme par l'inoculation, le préserve de la petite vérole. Pour opérer la *vaccination*, le chirurgien, armé d'une lancette ou d'une aiguille, dont la pointe est imprégnée de *vaccin* (*Voy* ci-dessus), fait une ou plusieurs piqûres légères au bras de l'individu qu'il veut vacciner, en ayant soin d'introduire horizontalement l'instrument sous l'épiderme. Après 2 ou 3 jours d'incubation, il se produit une petite élevure rouge ; le 5e jour, la pustule est complétement formée ; son centre se déprime, on dit alors qu'elle s'*ombilique*; une aréole enflammée se forme autour de la pustule qui va toujours s'agrandissant jusqu'au 10e jour : il peut alors se manifester, outre une vive démangeaison, un peu de fièvre, d'agitation et de malaise. La dessiccation commence du 11e au 12e jour : l'auréole s'éteint et s'efface, la pustule se dessèche et se couvre d'une croûte, d'abord jaune, puis brune, qui ne tombe que du 20e au 25e jour. Il faut remarquer que la vaccine peut offrir des irrégularités dans son développement, sans perdre pour cela sa vertu préservatrice. Mais si les pustules avortent du 3e au 5e jour, on n'a qu'une *fausse vaccine* sans efficacité.

C'est à un médecin anglais, Edouard Jenner, que l'humanité est redevable de la découverte de la vaccine. Ses premières expériences datent de 1776; mais elles ne furent réellement connues du public qu'en 1798. Dès 1800, la vaccine était introduite en France, grâce aux efforts de Thouret et du duc de Larochefoucauld-Liancourt, et, peu d'années après, l'Europe entière, l'Asie, l'Amérique et l'Afrique purent jouir du bienfait de cette découverte. Depuis quelques années, on a reconnu que la vaccine perdait son influence préservatrice au bout d'un certain temps, et l'on en a conclu la nécessité de soumettre à une nouvelle vaccination les individus déjà vaccinés ; la nécessité de la *revaccination* est aujourd'hui bien établie. — Quelques rares accidents d'inoculation de syphilis par la vaccination, pratiquée avec du vaccin pris sur des enfants contaminés, ont donné l'idée de transplanter le vaccin de l'homme sur la génisse pour le reprendre à cette nouvelle source ; ce n'est pas là précisément une régénération du *cow-pox*, puisque celui-ci naît spontanément ; mais il est certain qu'on obtient ainsi des pustules de vaccine très-caractérisées; le temps seul et l'expérience pourront faire reconnaître l'efficacité du vaccin qui a subi cette transplantation. Jusqu'à présent les résultats paraissent favorables ; cependant le vaccin humain réussit mieux et doit être préféré. Il doit être pris sur l'enfant du 5e au 7e jour.

On doit à MM. Husson, J.-B. Bousquet, James, Steinbrenner, etc., d'excellents travaux *Sur la vaccine* et *Sur les éruptions varioleuses*.

VACCINIÉES (du g.-type *Vaccinium*), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, détachée de celle des Éricacées, renferme des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux de l'hémisphère septentrional (Europe et Amérique), à rameaux cylindriques ou anguleux ; à feuilles alternes, simples, entières, dentelées ou crénelées avec un court pétiole ; à fleurs solitaires ou en grappes : calice à 4,5,6 divisions, corolle à autant de segments alternes ; étamines en nombre double ; ovaire multiloculaire ; fruit charnu et quelquefois capsulaire. Les baies de quelques Vacciniées, notamment celles du genre type, sont comestibles. — Genres principaux : *Vaccinium* (Airelle), *Ceratostemma*, *Oxycoccus*, *Phalerocarpus*, etc.

VACCINIUM, nom lat. botaniq. du genre Airelle.

VACHE (du lat. *vacca*), la femelle du Taureau. Jeune, elle reçoit le nom de *génisse*, surtout dans le style relevé. Elle peut produire dès l'âge de 18 mois; mais, pour qu'elle donne du bon lait, il faut qu'elle ait 2 ou 3 ans. Elle porte 9 mois, comme la femme. La vache peut vivre plus de 20 ans ; à 9 ans, il convient de la mettre à l'engrais. La chair des vaches suffisamment engraissées est aussi bonne que celle du bœuf. Le *lait de vache* est celui qui se rapproche le plus du lait de la femme : il est liquide, opaque, blanc, plus pesant que l'eau, d'une saveur douce : on en connaît les nombreux usages (*Voy.* Lait). L'importance du lait de la vache a, de tout temps, fait rechercher les signes à l'aide desquels on peut reconnaître à l'avance les individus capables de produire du lait en abondance et de bonne qualité ; on

trouvera à cet égard d'utiles indications dans le *Traité des vaches laitières* de M. Guénon et dans celui de M. Magne. — Le cuir fait avec de la peau de vache sert à faire des harnais, des bottes, des souliers, ainsi que des malles, des *vaches* pour l'impériale des diligences, des soufflets, des cuirs de pompe et autres ouvrages qui n'ont besoin que de force et de souplesse : on estime, sous ce rapport, le cuir de vache d'Angleterre et celui de Russie. Enfin, c'est à la vache que l'homme doit le meilleur préservatif de la petite vérole, le *vaccin*. *Voy.* ce mot.

La vache était en Égypte le symbole de la déesse Isis. Aujourd'hui encore, elle jouit d'un culte particulier chez les Indiens : ces peuples pensent que les âmes des sages vont habiter le corps de ces animaux ; ils les laissent errer en liberté, et ils regarderaient comme un crime de les mettre à mort. La vache Io (*Voy.* ce nom au *Dict. d'H. et de G.*) est célèbre dans les fables des Grecs. Chez les Israélites, on sacrifiait une *vache rousse* afin de faire avec ses cendres délayées une eau d'expiation destinée à purifier ceux qui s'étaient souillés par l'attouchement d'un mort.

Ranz des vaches. *Voy.* RANZ.

En Histoire naturelle, on appelle *Vache-biche*, le Bubale ; *V. blanche*, *V. bleue*, *V. sauvage*, diverses espèces d'Antilope ; *V. grognante* ou *de Tartarie*, le Yak ; *V. marine*, le Morse, le Lamantin, le Dugong, l'Hippopotame ; *V. bousier*, le Bousier à deux cornes ; *V. à Dieu*, les Coccinelles ; — *Arbre à vache*, le Galactodendron.

VACHERIE. *Voy.* ÉTABLE.

VACIET, nom vulgaire du *Muscari chevelu*.

VADE (du lat. *vas*, *vadis*, caution). Au Brelan et autres Jeux de cartes, la *vade* est la mise ou somme dont un joueur ouvre le jeu.

VADE-MECUM, expression latine qui signifie *va* ou *viens avec moi*, désigne un ouvrage portatif, destiné à rappeler en peu de mots les notions principales d'une science, d'un art, etc. Le premier ouvrage publié sous ce titre est, dit-on, un livre ascétique, intitulé *Vade mecum piorum christianorum* (Cologne, 1709). *Voy.* MANUEL.

VA-ET-VIENT. En Mécanique, le mouvement de *va-et-vient* est celui qui a lieu alternativement et régulièrement tantôt dans un sens, tantôt dans un autre : tel est le mouvement d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, celui d'un pendule oscillant autour de son point de suspension. — On appelle aussi *va-et-vient* un appareil qui s'adapte au dévidoir servant au tirage et au dévidage des soies.

Dans la Marine, un *va-et-vient* est un cordage établi entre la terre et un navire, ou entre deux navires, ou entre deux rives opposées, et sur lequel on peut se haler pour établir une communication.

VAGABONDAGE (de *vagabond*, du lat. *vagabundus*). On appelle *vagabonds* ou *gens sans aveu* les individus qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession (C. pén., art. 270). Toutes les législations ont puni sévèrement le vagabondage. La loi française le considère comme un délit : les individus déclarés vagabonds par jugement sont punis de 3 à 6 mois d'emprisonnement, et mis sous la surveillance de la haute police pendant 5 ou 6 ans (art. 271). S'ils ont moins de 16 ans, ils sont mis sous la surveillance de la haute police jusqu'à 20 ans, à moins qu'avant ce temps ils n'aient contracté un engagement militaire. Ils peuvent, s'ils sont étrangers, être conduits hors du territoire. *Voy.* MENDICITÉ et PAUPÉRISME.

VAGINELLE, *Vaginella*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Ptéropodes, famille des Hyalidées : coquille non spirale, allongée, déprimée, à côtés inégaux et inégalement bombés, sans bourrelet à l'ouverture et sans fente séparée de l'ouverture. Ces mollusques sont communs dans les mers actuelles ; ils ont des représentants fossiles dans l'étage silurien et les étages tertiaires supérieurs.

VAGUE (du lat. *vagus*), adjectif. En Anatomie, on nomme *nerfs vagues*, *nerfs de la paire vague*, les nerfs de la 10ᵉ paire ou nerfs pneumogastriques, à cause de leurs nombreuses ramifications qui se distribuent aux poumons, au cœur, à l'estomac et au foie. *Voy.* SPINAL.

Année vague. *Voy.* ANNÉE CIVILE.

VAGUE (de l'anc. haut allem. *wâc*), substantif. On donne communément ce nom à l'onde agitée par le vent, la tempête ou toute autre cause. *Voy.* LAME.

VAGUEMESTRE (de l'allem. *Wagenmeister*, maître des équipages), nom donné à plusieurs employés du service militaire. Le *Vaguemestre d'armée* ou *V. général* est un officier de l'état-major d'un corps d'armée, chargé de la conduite des équipages ; le *V. de division* est un sous-officier qui, dans chaque division militaire, est chargé de réunir toutes les voitures et de les faire marcher en ordre convenable : il est sous les ordres du vaguemestre général ; le *V. de corps* ou *de régiment* est un sous-officier qui, dans chaque régiment, a la surveillance des équipages et qui, en outre, est chargé d'aller chercher aux bureaux de poste les lettres et paquets adressés à toutes les personnes du régiment, ainsi que les articles d'argent, et de les distribuer aux officiers et aux soldats.

VAIGRES (orig. inc.), terme de Marine, planches ou bordages qui revêtent intérieurement la muraille d'un bâtiment. *Vaigrer* un bâtiment, c'est le revêtir de ses *vaigres*. — On appelle *vaigrage* l'assemblage de toutes les *vaigres* d'un bâtiment.

VAINE PATURE, droit en vertu duquel les habitants d'une même commune font paître leurs bestiaux sur les terres les uns des autres. Les terres soumises à ce droit de pacage sont dites *terres vaines et vagues*. Lorsque la vaine pâture s'exerce de commune à commune, elle prend le nom de *droit de parcours*. *Voy.* PARCOURS.

VAIR (du lat. *varius*, varié), nom donné autrefois à une fourrure de couleur bigarrée, blanche et grise, telle que celle de l'Écureuil appelé *Petit gris* : on disait aussi *menu-vair* (*Voy.* ce mot). C'était, après l'hermine, la fourrure la plus estimée dans le XIVᵉ siècle. En France, les premiers présidents des parlements et le président à mortier portaient des robes fourrées de *vair*.

Vair, en termes de Blason, désigne un métal formé de plusieurs pièces égales, ordinairement d'argent et d'azur, rangées alternativement et disposées de telle sorte que la pointe des pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces d'argent et la base à la base.

VAIRON (de *vair*), épithète qui s'applique aux hommes et aux animaux dont les yeux sont de différentes couleurs, ou dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. — On donne quelquefois ce nom au Goujon, et à une espèce d'Able. *Voy.* VÉRON.

VAISSEAU (du lat. *vascellum*, diminutif de *vas*, *vasis*, vase), nom donné, en général, à tout ce qui est destiné à contenir des liquides, qu'il s'agisse d'ustensiles fabriqués par l'homme, ou de canaux formés par la nature.

En Chimie, *vaisseau* est souvent synonyme de *récipient* : on appelle *vaisseaux de rencontre*, ou *circulatoires*, tout appareil composé de deux matras, dont l'un renferme la matière sur laquelle on veut opérer, et dont l'autre est destiné à contenir les gaz provenant de la distillation de la matière, ou les vapeurs dans lesquelles on les convertit.

En Histoire naturelle, on désigne généralement sous le nom de *vaisseaux* tous les conduits ou canaux qui entrent dans la composition d'un être organisé, et qui servent à contenir et à transmettre un liquide quelconque. — En Anatomie, on comprend plus particulièrement sous ce nom les *artères*, les *veines* et les *vaisseaux lymphatiques*, et l'on a nommé *conduits* les vaisseaux qui renferment et qui transmettent le produit des sécrétions. — En Botanique, on distingue les *V. capillaires*, qui sont placés à la

superficie des feuilles, en contact avec l'air et la rosée qu'ils absorbent ; les *V. excrétoires*, qui déchargent les sucs impropres à nourrir les plantes et qui se seraient infiltrés dans leurs viscères ; les *V. perpendiculaires* ou *longitudinaux*, qui règnent dans la longueur de la tige et qui servent à porter le suc jusque dans les parties supérieures de la plante ; les *V. latéraux*, qui se lient aux vaisseaux longitudinaux et parcourent horizontalement la plante, pour distribuer le suc à droite et à gauche.

VAISSEAU (en Marine). Dans le langage vulgaire, le mot *vaisseau* s'emploie le plus souvent pour désigner tout bâtiment un peu considérable construit pour naviguer sur mer : c'est en ce sens qu'on dit un *vaisseau de guerre*, un *vaisseau marchand* ; mais les marins ne donnent proprement ce nom qu'à un bâtiment de guerre portant au moins 80 canons. Ces vaisseaux reçoivent aussi le nom de *vaisseaux de ligne*, parce qu'ils peuvent se mettre en ligne de bataille. Dans notre ancienne flotte à voiles, les vaisseaux de ligne formaient 4 classes : les *V. de 1er rang*, ou de 120 canons, à trois ponts et à quatre batteries ; les *V. de 2e rang*, ou de 100 canons, à deux ponts et à trois batteries ; les *V. de 3e rang*, ou de 90 canons, à deux ponts et à trois batteries; et les *V. de 4e rang*, ou de 80 canons, également à deux ponts et à trois batteries. — Les progrès de la marine à vapeur ont apporté de nos jours des changements considérables dans la construction des bâtiments de guerre. On donne néanmoins le nom de *vaisseaux* aux bâtiments cuirassés de premier ordre. *Voy.* FLOTTE et NAVIRE.

Chez les anciens, les vaisseaux de guerre étaient fort longs (*naves longæ* ou *liburnicæ*) par opposition aux vaisseaux de charge (*onerariæ*) qui étaient beaucoup plus larges : ils étaient pontés (*tabulatæ*), et portaient à la proue un éperon (*rostrum*) de fer ou de cuivre pour percer les vaisseaux ennemis ; ils allaient à la voile en même temps qu'à la rame. On distinguait : les *unirèmes*, qui n'avaient qu'un seul rang de rames de chaque côté ; les *birèmes* et les *trirèmes*, qui avaient 2 ou 3 rangs de rames superposés, etc. (*Voy.* GALÈRE). — Au moyen âge, la navigation fut d'abord négligée, mais à l'époque des croisades, la Méditerranée vit des flottes nombreuses et même de très-grands vaisseaux. Quelques-uns étaient alors assez grands pour transporter 800, 1000 et même 1500 soldats. — *Voy.* MARINE.

Le *Vaisseau*, constellation de l'hémisphère austral, la même que l'*Argo*. *Voy.* ce mot.

VAISSELLE (de *vaisseau*), terme collectif, qui désigne l'ensemble de tous les vases ou vaisseaux plus ou moins creux, plus ou moins grands, servant à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, soupières, casseroles, etc. La vaisselle commune est faite ordinairement de terre, de faïence ou d'étain ; la vaisselle de luxe est en porcelaine, en argent, en vermeil, en plaqué ou en or. — On appelle *vaisselle montée* la vaisselle d'or ou d'argent dont les pièces sont composées de parties jointes avec de la soudure, par opposition à la *vaisselle plate*, dont les pièces sont d'un seul morceau, sans aucune soudure. — Suivant d'autres, *vaisselle plate* est synonyme de *vaisselle d'argent :* on fait alors dériver le mot *plate* de l'espagnol *plata*, argent.

VAKIL ou WAKIL, titre qu'ont pris quelques-uns des souverains qui ont gouverné la Perse. C'est un mot arabe qui signifie proprement *vice-roi*.

VALANGIEN (TERRAIN). On désigne ainsi, dans le midi de la France et en Suisse, un puissant ensemble de couches, inférieures aux couches néocomiennes à *Ostrea Couloni* et *O. rectangularis*, mais supérieures aux dernières couches jurassiques. Elles paraissent représentées dans l'est de la France par les couches que M. Cornuel a nommées *marne argileuse noirâtre*, *minerai géodique*, et *sables blancs et jaunes*. *Voy.* NÉOCOMIEN (ÉTAGE).

VALÉRATES. *Voy.* VALÉRIANIQUE (ACIDE).

VALÉRIANE, *Valeriana*, genre type de la famille des Valérianées, renferme encore un assez grand nombre d'espèces, quoiqu'on en ait retranché successivement les genres *Fedia*, *Valerianella*, *Centranthus* et *Patrinia :* ce sont des plantes herbacées, à feuilles découpées, un peu épaisses ; à fleurs d'un blanc rougeâtre, en corymbes terminaux. — La *V. officinale* (*V. officinalis*) est très-commune dans les bois et les lieux un peu humides ; sa tige fistuleuse, haute de 1 à 2m, porte un ample bouquet de fleurs blanches ou rougeâtres, légèrement odorantes ; sa racine a une odeur forte, pénétrante, qui plaît beaucoup aux chats ; la saveur en est amère, un peu âcre : c'est un puissant antispasmodique : il est surtout renommé pour ses bons effets contre l'épilepsie; on l'emploie aussi dans les fièvres intermittentes. Elle contient une huile volatile verte qui paraît être un mélange d'une huile d'odeur camphrée et d'*acide valérianique*. — La *V. phu*, dite aussi *Grande Valériane* bien que sa taille ne dépasse pas celle de l'espèce précédente, croît dans les lieux montueux, surtout en Suisse : on lui attribue les mêmes propriétés qu'à la Valériane officinale. — La *V. tubéreuse* (*V. tuberosa*) a une racine dure, épaisse, très-odorante, tuberculeuse ou allongée ; des fleurs blanches ou rougeâtres. Elle croît dans les Alpes et les Pyrénées.

Valériane locuste. *Voy.* VALÉRIANELLE.

Valériane grecque ou *V. bleue*. *Voy.* POLÉMOINE.

VALÉRIANÉES, famille de plantes Dicotylédones gamopétales périgynes, renferme des herbes tantôt annuelles, à racine grêle et inodore, tantôt vivaces ou suffrutescentes, droites ou volubiles, à rhizome subligneux, souvent aromatique : feuilles radicales, serrées, feuilles caulinaires opposées, simples, entières ou pinnatifides ; fleurs monoïques ou dioïques, disposées en grappes ou cymes terminales ; fruit indéhiscent, coriace ou membraneux. — Les genres de cette famille habitent surtout l'Europe centrale, les régions méditerranéennes, l'Orient, la Sibérie et le sud de l'Amérique; les principaux sont les genres *Valeriana*, *Fedia*, *Patrinia*, *Valerianella*, *Centranthus*, etc.

VALÉRIANELLE, *Valerianella*, genre de Valérianées formé avec les diverses variétés d'une espèce du genre *Valériane*, la *V. locusta* de Linné. Ce genre n'offre aucune des propriétés médicales de la Valériane officinale. L'espèce principale est la *V. olitoria*, à fruit comprimé, lenticulaire, plus large que long, plus connue sous le nom de *Mâche*. *Voy.* ce mot.

VALÉRIANIQUE ou VALÉRIQUE (ACIDE), produit extrait de la Valériane, bouillant à 175°, d'une densité de 0,944, inflammable et miscible en toutes proportions à l'alcool, à l'éther et à l'essence de térébenthine. Pur, il a l'aspect d'une huile essentielle, incolore, ou d'un jaune opalin ; son odeur rappelle celle de l'*huile essentielle de valériane;* mais elle est plus désagréable et se rapproche de celle du fromage pourri ; sa saveur est très-acide et fort désagréable. Il nage sur l'eau, qui en dissout 1/26. Sa composition est $C^5H^{10}O^2$. Parmi les sels que cet acide forme avec les bases, trois surtout ont été introduits dans la médecine : le *Valérianate* ou *Valérate de quinine*, le *V. de fer* et le *V. de zinc*. Le *Valérate d'éthyle* et surtout le *V. d'amyle* sont aujourd'hui fort employés, surtout en Angleterre, pour imiter les essences de fruits. Le premier a une odeur pénétrante de fruits fort agréable ; le second a le parfum de la poire et porte le nom d'*essence de poire artificielle*. — L'acide valérianique a été découvert par Grote, dans l'eau de valériane, et, depuis, produit artificiellement par Dumas, Cahours, Gerhardt, etc.

VALÉRONE. *Voy.* ACÉTONE.

VALET et VARLET (du b.-lat. *vassaletus*, dimin. de *vassalus*). Dans l'origine, le mot *varlet* désignait un jeune gentilhomme attaché à la personne d'un chevalier ou d'un grand seigneur, pour remplir auprès de lui les fonctions de page ou d'écuyer (*Voy.* DAMOISEL). — Le mot *valet*, corruption de *varlet*, a conservé cette même acception dans les Jeux de cartes,

où il désigne la figure qui vient après le *roi* et la *dame*. Les noms d'homme que portent ces figures rappellent des guerriers célèbres au moyen âge ou des héros des romans de chevalerie : *Ogier* (valet de pique) est Ogier le Danois ; *Lancelot* (valet de trèfle), le fameux Lancelot du Lac ; *La Hire* (valet de cœur), un général de Charles VII, et *Hector* (valet de carreau), Hector de Béarn, autre vaillant capitaine du même temps.

Aujourd'hui, le mot *valet* ne se dit plus que d'un homme gagé pour faire le service domestique. On distingue les *valets de chambre*, qui font le service intérieur ; les *valets de pied*, qui accompagnent ou suivent leur maître au dehors ; les *valets de place*, qui se mettent au service des étrangers et des voyageurs pendant leur séjour dans une ville. — Il y a, en Vénerie, les *valets de chiens* ; dans les Fermes, les *valets de charrue, d'écurie*, etc. — Au Théâtre, le *valet de comédie* est un rôle où l'acteur représente un valet qui a de l'esprit et de l'astuce, et qui est propre à toutes sortes d'intrigues : tels sont les *Scapins*, les *Crispins*, les *Mascarilles*, les *Frontins*, etc. Ces rôles demandent beaucoup de tact et de finesse.

Valet à Patin, instrument de Chirurgie, inventé sans doute par le chirurgien Gui Patin, et qui sert à saisir et à tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on veut faire la ligature : c'est une pince composée à deux branches qui s'écartent ou se rapprochent au moyen d'un anneau coulant.

VALEUR (du lat. *valor*), ce que vaut une chose, ce qu'on peut obtenir en échange, suivant une juste estimation. Les Économistes sont partagés sur ce qui constitue la valeur des choses : A. Smith place le fondement de la valeur dans la *matérialité* et la *durée* ; Ricardo, dans le *travail* ; J.-B. Say, dans l'*utilité ;* d'autres, dans la *rareté*, etc. Parmi les choses qui servent de mesure aux valeurs, on a donné la préférence à l'*argent monnayé*, au *travail humain* et au *blé*, bien que ces diverses mesures ne puissent avoir qu'une valeur purement relative.

On distingue : la *valeur usuelle*, qui dépend du prix que chacun attache aux choses qui peuvent satisfaire ses besoins, et la *valeur vénale*, qui est le rapport de quantité qui existe entre les choses au point de vue de l'échange ; la *valeur naturelle*, qui ne suppose que des besoins naturels, et la *valeur factice*, qui suppose des besoins factices : le blé p. ex. a une valeur naturelle, les diamants n'ont qu'une valeur factice.

En Mathématiques, on appelle généralement *valeur d'une quantité*, la mesure de cette quantité. En particulier en Algèbre, la *valeur d'une lettre* est le nombre que cette lettre représente ; la *valeur d'une expression*, le résultat obtenu en effectuant sur les valeurs des lettres qui entrent dans cette expression les calculs indiqués sur ces lettres elles-mêmes.

En parlant des Monnaies, *valeur nominale* ou *numéraire* se dit de la valeur arbitraire donnée aux pièces de monnaie par la loi ; *valeur réelle* ou *intrinsèque*, de la valeur du métal dont la pièce est formée.

En Musique, *valeur* se dit de la durée que doit avoir chaque note et qu'indique la figure de la note.

En termes de Banque et de Commerce, on entend par *valeurs* toute espèce de biens disponibles ; en ce sens on distingue : les *V. réelles*, qui reposent sur des biens existant matériellement, et les *V. fictives*, qui ne reposent que sur des produits éventuels ; les *V. circulantes*, les *V. mortes* (*Voy.* CAPITAL). — *Valeur* se dit aussi des lettres de change, billets à ordre, actions, obligations, etc. Les mots *valeur reçue*, locution qu'on emploie dans les billets à ordre, les lettres de change, etc., indiquent qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée. L'énonciation, non-seulement de la valeur, mais encore de la manière dont cette valeur a été fournie, est obligatoire dans les lettres de change et les billets à ordre : les mots *valeur reçue* ne sont pas suffisants : il faut y ajouter ceux-ci : *en espèces, en marchandises, en compte*, ou tous autres équivalents (C. de comm., art. 110).

Valeurs cotées, se dit : 1° en termes de Bourse, des valeurs admises à la cote officielle de la Bourse ; 2° des objets de petite dimension que l'administration des Postes se charge de transporter. Leur estimation ne peut être moindre que 20 fr. ni dépasser 1,000 fr. La boîte ou l'étui qui les renferme ne peut avoir plus de 0m,10 en longueur, 0m,08 en largeur, 0m,05 en épaisseur ; le poids du tout ne doit pas être supérieur à 300 gr. Les objets sont reçus à découvert, puis ficelés et cachetés dans le bureau de poste.

VALHALLA, le paradis d'Odin. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VALIDÉ (SULTANE), titre donné chez les Turcs à la mère du sultan régnant.

VALLAIRE (COURONNE), couronne que les Romains décernaient au guerrier qui, le premier, avait franchi les retranchements ennemis (en latin *vallum*).

VALLÉE et VAL (du lat. *vallis*). En Géographie, on appelle *val* tout intervalle resserré entre deux contreforts de montagnes, lorsqu'il a une certaine étendue ; s'il se prolonge et s'élargit, il donne naissance à une *vallée*, qui peut prendre ce nom, même à son origine, lorsqu'elle y est large et à berges adoucies. On distingue : les *vallées principales*, que traverse un cours d'eau qui partant de la chaîne suit le plan de la pente générale ; les *vallées secondaires*, qui prennent leur origine sur les flancs d'un chaînon ou d'un contrefort et dont les eaux vont affluer au cours d'eau d'une vallée principale ; les *vallées longitudinales*, celles dont l'une des berges est formée par le flanc même de la chaîne ou du chaînon d'où elle descend, etc. On donne le nom de *gorge* à une partie de vallée très-étroite et de peu d'étendue qui sert de couloir à un torrent. — Dans le Jura et ailleurs, on appelle *combes* des vallées étroites et cultivées.

VALLISNÉRIE (de *Vallisneri*, naturaliste italien), *Vallisneria*, genre de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes aquatiques qui se trouvent dans les eaux douces de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie. Au printemps et au moment de la fécondation, les fleurs mâles et les fleurs femelles viennent flotter à la surface de l'eau : après l'acte de la fécondation, les fleurs femelles redescendent au fond des eaux. Castel et Delille ont célébré dans leurs vers cette plante curieuse. Le type du genre est la *V. spirale* (*V. spiralis*), qu'on trouve dans le Rhône et dans nos canaux du Midi.

VALLONÉE ou AVELANÈDE. *Voy.* AVELANÈDE.

VALSE (de l'allem. *walzen*, valser), danse originaire de l'Allemagne, à deux reprises de 8 mesures chacune, qui s'exécute à deux, un cavalier et une dame, et qui consiste à tourner autour d'une salle en pirouettant. On distingue : la *valse à trois temps*, ou *valse allemande*, dont l'air est à $\frac{3}{4}$ ou à $\frac{3}{8}$; la *valse à deux temps*, ou *sauteuse*, plus fatigante et moins gracieuse ; la *valse russe*, qui est à trois temps, mais dont le rhythme est plus vif et plus marqué que celui de la valse allemande. — La valse fut introduite en France vers 1790, mais elle ne devint à la mode que depuis le commencement de ce siècle. La *polka*, la *mazurka*, la *redowa*, etc., se rapprochent beaucoup de la valse. Sous le rapport de la musique, les valses de Strauss et celles de Tolbecque sont aujourd'hui les plus populaires en France.

VALUE, pour *Valeur*. Il se dit, en Jurisprudence, de l'augmentation ou de la diminution qui survient, de quelque manière que ce puisse être, dans la valeur d'une chose : on dit : *plus-value, moins-value*.

VALVE (du lat. *valva*, battant de porte). En Conchyliologie, on a d'abord donné ce nom aux deux pièces d'une coquille bivalve, jouant l'une sur l'autre, comme les battants d'une porte, à l'aide du ligament qui les unit. Par la suite, il a été étendu, sans qu'il y ait similitude, à toute espèce de pièce solide qui revêt le corps d'un animal mollusque : d'où les dénominations d'*univalve*, de *bivalve* et de *multivalve*, données aux coquilles d'une, de deux, de trois ou de plusieurs pièces. *Voy.* COQUILLE.

En Botanique, on nomme *valves* les pièces qui composent un fruit sec et qui s'ouvrent spontanément et sans déchirement apparent. Dans les *gousses*, les valves sont toujours au nombre de deux. Dans certains fruits, les valves forment les cloisons, comme dans le Lis, le Syringa, le Ciste, le Rhododendron, etc.; dans d'autres, elles portent les graines, comme dans les Gentianées, les Orchidées, etc. Dans le Ricin, la Balsamine, etc., les valves, étant élastiques, se disjoignent subitement comme par l'effet d'un ressort et projettent les graines à quelque distance.

VALVULE (dimin. de *valve*). Les Anatomistes nomment ainsi toute membrane ou tout repli membraneux situé dans les vaisseaux ou conduits du corps et ayant pour usage soit de diriger ou de ralentir le cours des liquides et autres matières, soit de s'opposer à leur rétrogradation. — On nomme *V. bicuspide* ou *mitrale*, la valvule qui garnit l'ouverture de communication de l'oreillette gauche du cœur avec le ventricule correspondant; *V. tricuspides* ou *triglochines*, les replis triangulaires que forme la membrane interne des cavités droites du cœur autour de l'orifice de communication de l'oreillette avec le ventricule; *V. d'Eustache*, un repli membraneux, qui se trouve dans l'oreillette droite du cœur, et qui garnit l'orifice de la veine cave inférieure; *V. sigmoïdes*, celles qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte au-dessous de leur ouverture de communication avec les ventricules du cœur; *V. des veines*, celles qui sont formées par la membrane interne des veines, et qui empêchent le sang veineux de refluer; *V. du pylore*, un bourrelet circulaire, aplati, qui ferme l'estomac pendant que les aliments sont soumis à l'action de cet organe; *V. conniventes*, des rides transversales qui font saillie dans l'intestin grêle (*Voy.* Duodénum); *V. iléo-cæcale* ou *de Bauhin*, une valvule située à l'endroit où l'iléon s'ouvre dans le cæcum et qui empêche le retour des matières dans l'iléon. — On nomme *V. de Vieussens*, une lame de la substance cérébrale, qui forme la couverture du 4ᵉ ventricule; *V. de Tarin*, des replis de la substance cérébrale situés au-dessus et en arrière du 4ᵉ ventricule.

VAMPIRE (orig. incertaine), être fantastique, qui suce le sang des hommes endormis. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

En Zoologie, on donne le nom de *Vampire* à plusieurs Chauves-souris, de la famille des Phyllostomidés, dont l'espèce principale est le *Phyllostome spectre*, ou *Vampire* propr. dit, qui aime, dit-on, à sucer le sang des animaux endormis : c'est une chauve-souris de l'Amérique méridionale, de la grosseur d'une pie et d'un aspect repoussant.

VAN (du lat. *vannus*), ustensile d'osier en forme de coquille et à deux anses, qui sert à nettoyer des grains, des graines et autres substances, en les secouant et en les faisant sauter en l'air, afin d'en séparer la poussière, les pailles et les ordures qui s'y trouvent mêlées. L'usage du *van* est aujourd'hui remplacé, dans beaucoup d'exploitations rurales, par celui du *tarare* (*Voy.* ce mot), qui est au premier ce que la machine à battre les grains est au fléau. — Chez les Grecs, le *van* était au nombre des objets sacrés et symboliques qu'on portait en pompe dans les mystères d'Éleusis.

VANADINE. *Voy.* Plomb vanadaté.

VANADIUM (de *Vanadis*, divinité des Scandinaves), métal blanc et cassant qu'on extrait de quelques minéraux assez rares du Mexique, de la Russie et de la Suède, notamment de la *vanadine* (vanadate de plomb) et de la *volborthite* (vanadate de cuivre). Il a beaucoup d'analogie avec le chrome, le molybdène et le tungstène, et forme avec l'oxygène un *acide* dit *vanadique*, qui se combine avec les bases. Del Rio découvrit, en 1801, le vanadium à Zimapan (Mexique), et lui donna le nom d'*érythronium*; peu de temps après, Collet-Descotilz prétendit que l'érythronium n'était que du chrome impur, et le nouveau métal fut rayé de la liste des corps simples, jusqu'à ce qu'en 1830 M. Sefstrœm le découvrit de nouveau dans un minerai de fer en Suède, et en établit la nature.

VANDALISME. Ce mot qui désigne toute destruction aveugle, toute mutilation insensée des œuvres de l'art, est attribué à l'abbé Grégoire, qui l'aurait employé pendant la Révolution pour flétrir les excès qui, sous ce rapport, déshonorèrent certains hommes de cette époque. C'était une allusion au pillage de Rome par les Vandales au vᵉ siècle.

VANDE, *Vanda*, genre de la famille des Orchidées, type de la tribu des Vandées, renferme des espèces herbacées épiphytes, à fleurs brillantes, que l'on cultive dans les serres. — La tribu des *Vandées* renferme les genres *Vande*, *Angrec*, *Oncidium*, *Cirrhée*, etc.

VANDOISE ou dard, *Leuciscus vulgaris*, dite aussi *Chiffe* et *Soëfre*, espèce du genre Able, fort commune dans nos rivières. *Voy.* Able.

VANELLUS, nom latin scientifique du genre *Vanneau. Voy.* ce mot.

VANESSE, *Vanessa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides, renferme des papillons ornés de riches couleurs : antennes longues, rigides, terminées par une massue; palpes longs, convergents, velus; tête étroite, abdomen court. Parmi les espèces, on remarque surtout : le *Paon de jour* ou *Œil de paon* (*Vanessa Io*), la *Belle-Dame* (*V. cardui*); le *Vulcain* (*V. atalanta*); la *V. gamma*, etc.

VANGA, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Lanidés, renferme des oiseaux à bec robuste, comprimé, crochu et fortement denté à la pointe. Ils ont le caractère turbulent, batailleur, et se nourrissent de petites proies vivantes. On remarque le *Vanga à tête blanche*, de Madagascar; le *V. destructeur*, de l'Australie; le *V. cap gris*, à tête grise, de la Nouvelle-Guinée.

VANILLE (de l'espagn. *vainilla*, dimin. de *vaina*, gaîne; de la forme du fruit), fruit du *Vanillier* (*Voy.* ci-après). C'est une silique charnue, longue de 0ᵐ,15 à 0ᵐ,25, de la grosseur du petit doigt, à deux valves, et renfermant un assez grand nombre de petites graines noires, enduites d'une pulpe assez molle. Son odeur balsamique est des plus agréables. On cueille les gousses de vanille un peu avant la maturité, et pour les empêcher de s'ouvrir et leur conserver une certaine mollesse, on les frotte d'huile. Ainsi préparées et séchées, elles prennent la forme de baguettes minces qu'on réunit par paquets de 50 à 60 : c'est en cet état qu'on les livre au commerce. On en distingue trois sortes : 1° la *V. pompona*, qui a des gousses plus grosses et une odeur plus prononcée que les deux autres; 2° la *V. légitime* ou *de Ley*, dont les gousses sont minces, mais remplies d'une liqueur noire, huileuse et balsamique, dans laquelle nagent les petites graines; 3° la *V. bâtarde*, qui est peu estimée. Ces trois espèces viennent des contrées chaudes de l'Amérique du Sud : on les tire aussi de Java. On distingue encore les différentes sortes de vanilles par leur forme (*V. plate*, *V. ronde*), ou par leur dimension (*V. longue*, *V. moyenne*, *V. courte*). Une variété, qu'on tire du Mexique et des Antilles, est connue sous le nom de *vanillon*; elle est plus petite et moins estimée. — On appelle *vanille givrée*, celle sur laquelle se sont effleuris des cristaux blancs d'acide benzoïque. — On sait l'usage que font journellement de la vanille les cuisiniers, les confiseurs, les glaciers, les chocolatiers, les parfumeurs, etc. En Médecine, elle s'emploie comme tonique et comme stimulant.

Quelques plantes exhalent une odeur de vanille, entre autres l'Héliotrope, le Tussilage odorant, et un genre d'Aroïdées, le *Pothos*, commun en Amérique.

VANILLIER, *Vanilla*, genre de la famille des Orchidées, sous-ordre des Aréthusées, renferme des arbrisseaux sarmenteux et grimpants, originaires

de l'Amérique tropicale : tiges vertes et noueuses ; feuilles épaisses, coriaces, ondulées sur les bords ; fleurs disposées en épis vers le sommet des tiges, grandes, odorantes, blanches, jaunes ou purpurines. Le fruit est la silique ou gousse connue sous le nom de *vanille* (*Voy.* ci-dessus). Les principales espèces sont : le *V. aromatique* (*V. aromatica*), à feuilles ovales-oblongues, à fleurs vertes et blanches, à capsules cylindracées et fort longues, et le *V. à feuilles planes* (*V. planifolia*), à feuilles oblongues-lancéolées, à fleurs blanches, à fruit très-long : cette espèce a été importée dans l'Archipel indien, où ses produits font concurrence aux vanilles d'Amérique.

VANNE (du lat. *vannus*), nom donné, dans l'Architecture hydraulique, à toute porte se mouvant verticalement entre deux coulisses et pouvant s'ouvrir ou se fermer au moyen d'une crémaillère, d'un rouage à cric, etc., afin de retenir ou de lâcher à volonté les eaux d'un étang, d'une écluse, d'un canal. Dans les petits moulins à eau, les vannes ne sont le plus souvent qu'une simple pelle de bois qui se déplace avec la main ; celles contre lesquelles la poussée de l'eau est trop forte sont manœuvrées par une vis et un écrou en bois. On appelle *vannes de décharge*, celles qui font l'office de *déversoir* (*Voy.* ce mot) et servent à faire couler les eaux surabondantes amenées par les crues ; *vannes de chasse*, celles qui sont destinées à procurer des accumulations d'eau qu'on laisse ensuite s'échapper brusquement pour déblayer les vases qui encombrent un bassin ou un cours d'eau ; *vannes motrices*, celles qui ferment les orifices destinés à verser l'eau sur une roue hydraulique ; *vannes plongeantes*, celles qui s'abaissent pour que l'eau passe par-dessus ; *vannes de compensation*, une vanne de décharge alliée à une vanne motrice, de manière que l'une de ces vannes ouvre toujours un débouché égal à celui qui est fermé par l'autre.

En termes de Fauconnerie, on nomme *vannes* ou *vanneaux* les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

Eaux vannes (du lat. *vanus*, inutile?), eaux urineuses qui proviennent des fumiers, des vidanges, et qu'on laisse généralement écouler sur la voie publique, au risque d'infecter l'air. On peut cependant les utiliser : on en extrait de l'ammoniaque, des corps gras, etc., et on se sert des résidus comme engrais. *Voy.* PURIN.

VANNEAU (de *van*, à cause du bruit que ses ailes font en volant), *Vanellus*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Échassiers limicoles, famille des Charadriadés : ce sont des oiseaux de passage caractérisés par un bec court, grêle, droit, comprimé, renflé à son extrémité ; des jambes grêles et des pieds ayant trois doigts devant et un pouce qui touche à peine la terre. Les Vanneaux vivent par troupes dans les prairies humides et sur le bord des rivières. Ils se nourrissent de vers, de chenilles et d'insectes. Leurs mœurs sont très-farouches. Ce sont du reste des oiseaux très-gais et sans cesse en mouvement. Leur vol est vigoureux, haut et de longue haleine ; leur cri est aigu et bref. Ils arrivent en France au commencement de mars et partent vers la fin d'octobre. Leur chair est recherchée. Le *V. huppé* (*V. cristatus*) est de la taille d'un pigeon : la huppe, la tête et le devant du cou jusqu'à la poitrine, sont d'un noir brillant ; les parties supérieures, d'un vert foncé ; les côtés du cou, le ventre, l'abdomen et la base de la queue, d'un blanc pur. Cet oiseau se trouve dans toute l'Europe, surtout en Hollande. Le *V. pluvier*, ou *Squatarole gris*, se trouve aussi en Europe.

VANNERIE, VANNIER. Le *vannier* est l'ouvrier qui fabrique des *vans*, des bannes, des corbeilles, des paniers de toute sorte, des hottes, et, en général, tous les ouvrages qui se font avec des brins d'osier, de saule et autres tiges flexibles, qu'on entrelace de manière à pouvoir contenir divers objets. L'art de faire ces ouvrages se nomme *vannerie*. On distingue : la *vannerie* propr. dite, qui comprend tous les ouvrages d'osier à jour ; la *mandrerie*, qui comprend tous les ouvrages à claire-voie et la *clôture* ou *closerie*, qui s'occupe exclusivement de la fabrication des vans et des hottes pour la vendange. — Vervins (Aisne), avec les bourgs voisins d'Origny et de Landouzy, est le centre de la vannerie fine. Les départements de la Marne, du Loiret, sont, avec l'Aisne, ceux où l'on fabrique le plus de vannerie. La moitié des produits en grosse et fine vannerie est absorbée par la France ; l'autre moitié s'exporte à l'étranger. Paris est l'entrepôt de ce commerce.

VANNET ou VANNETTE, se dit, en termes de Blason, d'une coquille dont on voit le creux, parce qu'elles figurent à peu près la forme d'un van.

VANTAIL (jadis *ventail*, de *vent*), au pl. *Vantaux*, un des battants d'une porte. *Voy.* PORTE.

VAPEUR (du lat. *vapor*). En Physique, on désigne sous ce nom tout gaz non permanent, c.-à-d. qui passe à l'état liquide lorsqu'on le soumet à une basse température ou à une forte pression. Aujourd'hui que la plupart des gaz ont pu être liquéfiés et même solidifiés, la distinction entre *vapeur* et *gaz* est devenue moins rigoureuse.

Tout le monde connaît la *vapeur d'eau* qui se dégage d'un vase plein d'eau exposé à l'action du feu. La plupart des liquides et un grand nombre de solides peuvent, comme l'eau, se changer en vapeur, c.-à-d. passer à l'état aériforme : l'alcool, les éthers, les essences, le brôme, l'iode se volatilisent par une simple exposition à l'air ; les corps qui offrent cette propriété sont dits *volatils*, par opposition aux corps *fixes*. Ces derniers, toutefois, peuvent aussi se changer en vapeur, si on les soumet à une température suffisante : au moyen d'appareils particuliers, on peut réduire en vapeur le cuivre, l'or, le diamant même.

Lorsqu'une vapeur est en contact avec le liquide qui l'a produite, on dit qu'elle est *saturée :* la pression qu'elle exerce ne dépend pour le même liquide que de la température avec laquelle elle croît très-rapidement. Quand on diminue le volume ou qu'on abaisse la température d'une telle vapeur, une partie reprend l'état liquide. — Lorsqu'une vapeur est séparée de son liquide, et amenée à une pression *inférieure* ou à une température *supérieure* à celles qui représentent l'état de *saturation*, on dit qu'elle est *surchauffée ;* ses propriétés diffèrent peu de celles des gaz tels que l'air ; renfermée dans un réservoir clos, et chauffée, elle prend un accroissement de pression à peu près proportionnel à l'élévation de température. — Le refroidissement ou la compression d'une vapeur surchauffée la ramène à l'état de *saturation*, et dès lors elle se liquéfie.

La densité d'une vapeur est le rapport du poids de cette vapeur au poids du même volume d'air à la même température et à la même pression. Pour déterminer cette densité, on ne saurait se servir des procédés employés pour les gaz qui ne se liquéfient point aux températures ordinaires : il faut opérer à une température élevée, de manière que toute la substance soumise à l'expérience soit réduite en vapeur. On y parvient à l'aide de l'*appareil de Dumas :* un bain d'eau suffit, si l'on n'a besoin que d'une température de 100° ; pour des températures supérieures, on emploie de l'eau tenant en dissolution des matières salines, ou même des alliages fusibles.

Vapeur d'eau. Cette vapeur, la plus intéressante de toutes à cause de ses nombreuses applications dans l'industrie et les usages domestiques, est aussi la plus commune. L'air contient de la vapeur transparente et par conséquent invisible : la quantité de cette vapeur varie avec la température. Lorsque la température vient à baisser, cette vapeur se condense en petits globules extrêmement fins, parfaitement visibles ; elle reçoit alors le nom de *vapeur vésiculaire ;* ces globules, séparés par des couches d'air, restent en suspension dans l'atmosphère et forment les *nuages*, quand la condensation de la vapeur d'eau s'effectue dans les hautes régions de

l'atmosphère ; les *brouillards*, quand elle a lieu dans les couches d'air plus rapprochées de nous. — La vapeur qui existe dans l'atmosphère est le résultat de l'*évaporation* considérable qui s'opère spontanément à la surface des eaux, par l'action combinée de la chaleur solaire et des vents. Cette production s'effectue lentement; mais lorsque la vapeur se forme brusquement au sein d'un liquide par l'application de la chaleur, ou par la diminution de la pression, le liquide entre dans un mouvement tumultueux, connu sous le nom d'*ébullition*. — La force d'expansion de la vapeur d'eau est très-considérable : à la température de 100° et sous la pression d'une atmosphère, le volume de la vapeur d'eau est 1698 fois le volume de l'eau, celle-ci étant prise au maximum de densité. La force d'expansion de la vapeur a été mise à profit comme force motrice, et a reçu les applications les plus importantes dans les arts, l'industrie, la navigation, etc. (*Voy.* MACHINE A VAPEUR, LOCOMOTIVE, BATEAU A VAPEUR). — On mesure la force de tension de la vapeur par le nombre d'*atmosphères* auxquels elle peut faire équilibre ; on appelle *cheval-vapeur* l'unité employée pour évaluer la force des machines. *Voy.* ATMOSPHÈRE et CHEVAL-VAPEUR.

On met encore à profit la chaleur de la vapeur pour le chauffage (*Voy.* BAINS et CALORIFÈRE), pour le blanchissage du linge (*Voy.* BLANCHISSAGE), pour la cuisson des aliments (*Voy.* AUTOCLAVE), pour le traitement de certaines maladies (*Voy.* BAINS DE VAPEUR), etc. ; enfin, on a tenté d'employer la vapeur pour éteindre les incendies.

VAPEURS. En Médecine, on donnait autrefois le nom de *vapeurs* à diverses affections nerveuses d'un caractère assez vague, que l'on attribuait à la formation de certains gaz ou vapeurs. L'hypochondrie et l'hystérie sont, parmi les maladies nerveuses, celles qui ont reçu plus particulièrement le nom de *vapeurs*, parce que les malades, surtout dans les attaques d'hystérie, disent éprouver la sensation d'une boule qui remonterait du bas-ventre au gosier, boule qu'on a supposée être composée d'air, de gaz ou de *vapeurs*, et qui n'est peut-être que le fluide nerveux exubérant, parcourant les ramifications nerveuses. Les *vapeurs* sont un mal particulier aux femmes du monde.

Vapeurs de rate, nom donné autrefois à l'affection connue aujourd'hui sous le nom de *Spleen*.

VAPORISATION (de *vaporiser*), se dit, en Physique, du passage d'un corps de l'état liquide à l'état de vapeur. On distingue l'*évaporation*, qui est une vaporisation lente à la surface du liquide, et l'*ébullition* qui est une vaporisation rapide avec formation de bulles dans l'intérieur du liquide et sur les parois du vase. (*Voy.* ces mots). — *Voy.* aussi CALORIMÉTRIE et CHALEUR LATENTE.

VAQUOIS ou BAQUOIS, nom vulgaire du *Pandanus*.

VARAIGNE, nom donné, dans les marais salants, à l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir, appelé *jas*.

VARAIRE, un des noms vulgaires du *Vératre*.

VARAN (de l'arabe *ouaran*), *Varanus*, genre de Reptiles, de l'ordre des Sauriens, type de la famille des Varaniens, détachée de celle des Lacertiens; taille grande et élancée ; tête en forme de pyramide triangulaire, recouverte de plaques polygonales ; cou allongé et arrondi, avec un pli en avant de la poitrine; queue très-développée, triangulaire. Ces animaux sont pour la plupart aquatiques. Le *V. à deux bandes*, ainsi nommé à cause du double ruban jaune qu'il porte de chaque côté du cou jusqu'à l'œil, se trouve à Java, dans les îles Philippines et aux Moluques (*Voy.* MONITOR et SAUVEGARDE). — La famille des Varaniens comprend, outre le genre type, le genre *Héloderme*.

VARANGUES (orig. suéd.), terme de Marine, désigne les pièces de bois posées en travers et par le milieu sur la contre-quille d'un bâtiment, pour en former le fond et servir de base aux membrures qui en forment les côtes. La *maîtresse-varangue* est celle qui se pose sur le maître-bau. On nomme *varangues acculées* celles qui se posent vers les extrémités de la quille; *varangues plates*, celles qui sont placées vers le milieu de la quille.

VARE ou BARRE, *Vara* ou *Varra*, mesure de longueur dont on se sert, en Espagne et en Portugal, pour mesurer les étoffes, est un peu moins longue que notre mètre : sa longueur varie, selon les pays, de 0m,82 à 0m,90. Elle se partage en 5 palmes.

VARECH ou VAREC (de l'anglo-saxon *vrdc*, chose rejetée par la mer), dit aussi *Goëmon*, nom vulgaire qu'on donne, sur les côtes de l'Océan et surtout de la Manche, à toutes les Algues, et notamment aux Fucus que la mer rejette sur le rivage, et qu'on recueille soit pour fumer les terres, soit pour fabriquer de la soude. La soude brute qu'on en obtient par l'incinération, et qui est connue sous le nom de *soude de varech*, est un composé de plusieurs sels de soude ou de potasse, mais où domine le seul utile, celui que recherche l'industrie, c.-à-d. le carbonate de soude. On extrait aussi des varechs un sel impur avec lequel on falsifie le sel marin ordinaire.

Droit de varech. On appelait jadis ainsi, en Normandie, le droit qu'avait tout possesseur de fief situé sur les côtes de la mer, de s'emparer de toutes les choses que l'eau jetait à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivaient assez près de terre pour qu'un homme à cheval y pût toucher avec sa lance. *Voy.* ÉPAVES et BRIS (DROIT DE).

VARENNE (comme *garenne*, de l'anc. ht. allem. *warôn*, garder, mettre en réserve), se dit d'un fond plat et marécageux, entre des coteaux, ainsi que d'un terrain considérable qui ne se fauche ni ne se cultive. — On appelait autrefois ainsi une certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse.

VAREUSE (orig. inc.), sorte de blouse ou de chemisette en grosse toile ou en grosse cotonnade de couleur, et que portent ordinairement les matelots. La vareuse a la forme d'une chemise ordinaire ; mais elle ne descend pas plus bas que les reins.

VARI, espèce du genre Maki, famille des Lémuriens. *Voy.* MAKI.

VARIABLE (du lat. *variabilis*). On appelle ainsi, en Mathématiques, une grandeur susceptible de prendre une suite de valeurs en nombre infini. Deux variables sont fonction l'une de l'autre, quand l'une prenant une valeur déterminée, l'autre prend par là même une valeur déterminée (*Voy.* FONCTION). — On oppose souvent le mot *variable* au mot *constante*, qui désigne les quantités dont les valeurs sont indépendantes de celles de la variable ou des variables.

VARIANTES (de *varier*), terme de Philologie critique, désigne les diverses leçons d'un même texte. Dans les auteurs anciens, les variantes proviennent des erreurs des copistes, des corrections des éditeurs, commentateurs et autres, qui ont plus ou moins altéré le texte original. On a soin de recueillir et de discuter ces variantes dans les éditions savantes. — *Voy.* VARIORUM.

VARIATION (du lat. *variare*, changer), se dit de toute espèce de changement qui peut survenir soit dans les phénomènes de la nature, par exemple dans l'état de l'atmosphère (*variations atmosphériques*), soit dans les opinions des hommes, surtout en matière de religion : on connaît, sous le titre d'*Histoire des variations de l'Église protestante*, un célèbre ouvrage de controverse dû à Bossuet.

En Astronomie, on appelle *variations*, les inégalités ou perturbations qui peuvent affecter les mouvements des corps célestes. En particulier on appelle *variation* l'une des inégalités du mouvement de la lune découverte par Tycho-Brahé et qui se manifeste principalement dans les octants ; elle est due à l'attraction combinée du soleil et de la terre.

En Mathématiques, on appelle *variations*, les accroissements positifs ou négatifs que prend une variable ou une fonction. — Plus spécialement, le *calcul des variations* est une des branches de l'analyse infinitésimale découverte par Lagrange en 1760 et

perfectionnée par Euler, dont l'objet est de déterminer les maxima et les minima de certaines fonctions.

Dans la Marine, *variation* est synonyme de *déclinaison*. *Voy.* ce mot et Boussole.

En Musique, on nomme *variations* de petites pièces composées sur un *thème* ou motif, avec des broderies qui, sans altérer le fond, donnent à la forme une apparence nouvelle. Plusieurs grands maîtres ont composé des *variations* remarquables, entre autres J.-Séb. Bach, Haendel, Rameau, Haydn, Mozart, Beethoven, Hummel; et, après eux, Cramer, H. Hertz, Kalkbrenner, Moschélès, Thalberg, Gottschalk, Paganini, Baillot, Bériot, Vieuxtemps, etc.

VARICE (du lat. *varix*), dilatation permanente des veines, avec ou sans altération de leur tissu. Les varices ont l'apparence d'une tumeur bleuâtre, indolente, sans pulsation, cédant à la pression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. On les observe surtout dans les veines superficielles des jambes, chez les personnes qui portent des jarretières trop serrées, chez ceux que leur profession oblige à rester longtemps debout, ou qui sont exposées au froid ou à l'humidité; chez les femmes enceintes, etc. Quelquefois les varices s'enflamment, s'ulcèrent, se rompent et donnent lieu à une hémorrhagie. Le plus souvent, les varices sont incurables; le seul moyen à leur opposer est la compression méthodique et constante, au moyen d'un bandage roulé, d'un bas lacé, ou mieux d'un bas élastique. La ligature des varices n'est pas exempte de danger, et leur incision ou leur extirpation peut avoir plus d'inconvénients encore.

Varice anévrismale, tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante, lorsque le sang, passant de l'artère dans la veine, en distend les parois.

En Conchyliologie, on donne le nom de *varices* aux bourrelets ou renflements intérieurs du labre de certaines coquilles univalves. Le genre *Varigère* ne diffère du genre *Natice*, que par la présence de semblables bourrelets.

VARICELLE, dite aussi *Variolette* et *Petite vérole volante*, maladie peu dangereuse, caractérisée par une éruption de petites pustules disséminées par toute la surface du corps, et qui offrent quelque analogie avec celles de la variole : elles en diffèrent surtout en ce qu'elles ne sont pas ombiliquées. La varicelle débute par un mouvement fébrile; l'éruption, quelle que soit sa forme, ne dure guère plus de dix jours et ne laisse aucune trace. Le traitement doit être tout à fait expectant. — La varicelle règne quelquefois épidémiquement, et attaque surtout les enfants. Les adversaires de la vaccine l'ont signalée comme une variole légitime et comme une preuve de l'inefficacité de la vaccine; ses partisans l'ont regardée, avec plus de raison, comme due à un principe contagieux distinct de celui de la variole.

VARIÉTÉ (du lat. *varietas*). Dans les Arts, la *variété* est, avec l'*unité*, une des conditions du beau : elle empêche que l'unité ne tombe dans l'uniformité.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *variété* à toute modification de l'*espèce* due à l'influence du sol, du climat, de la nourriture, de la culture, etc., ainsi qu'aux collections d'individus d'une même espèce qui, bien que capables de se perpétuer entre eux, offrent des caractères particuliers. Cette modification, purement accidentelle, ne porte guère que sur la grandeur, la forme, la couleur; elle peut devenir héréditaire et durer longtemps mais le plus souvent elle ne se conserve pas par la génération et revient au type de l'espèce. L'homme a su multiplier dans les plantes et même dans les animaux le nombre des variétés. *Voy.* Espèce et Race.

Variétés se dit de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets, ainsi que d'une division des journaux dans laquelle on place les articles dont le sujet n'est pas directement relatif à l'objet principal du journal. — C'est aussi le nom d'un théâtre de Paris, fondé en 1779, où l'on jouait d'abord les genres les plus divers; comédie, tragédie, opéra-comique, mais qui depuis prit pour spécialité les petites comédies, les vaudevilles et les revues. Depuis 1864, c.-à-d. depuis la liberté des théâtres, les Variétés ont représenté plusieurs grands opéras bouffes, notamment la *Belle Hélène*, la *Grande Duchesse*, etc.

VARIETUR (ne), expression latine signifiant : *afin qu'il n'y soit rien changé*, s'emploie au Palais, en parlant des précautions que la justice prend pour prévenir les changements qu'on pourrait apporter aux actes et pièces de toutes sortes. *Voy.* Parafe.

VARIGÈRE, *Varigera*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées : coquille spirale, ventrue et lisse; à bouche en croissant arqué, sans dents ni épaississement columellaire; présentant de loin en loin des varices qui sont la trace de bouches successives. — Les Varigères sont spéciales à la formation crétacée.

VARIOLAIRE, *Variolaria*, genre de la famille des Lichens, renferme des espèces qui croissent sur les pierres et l'écorce des arbres. La *Variolaria dealbata* ou *Lichen dealbatus* sert à la préparation de l'*Orseille*. Robiquet y a découvert en 1829, avec l'*orcine*, une matière cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther. *Voy.* Orcine et Orseille.

VARIOLE (du lat. *variola*, de *varius*, tacheté), dite aussi, mais improprement, *Petite vérole*, fièvre éruptive contagieuse, produite par un virus particulier, le *virus variolique*, et caractérisée par une éruption générale de pustules déprimées à leur centre, remplies d'un liquide d'abord transparent, puis trouble et purulent, et qui, après s'être desséchées, laissent dans la place qu'elles occupaient une dépression plus ou moins durable.

La variole offre dans son développement 5 périodes distinctes : l'*incubation*, pendant laquelle le sujet, bien que subissant déjà l'influence du virus, conserve les apparences de la santé; l'*invasion*, caractérisée par des lassitudes, des douleurs de reins, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une irritation des muqueuses, des mouvements fébriles; l'*éruption*, qui survient vers le 3ᵉ jour de l'invasion ; la *suppuration*, qui commence du 7ᵉ au 8ᵉ jour, et que caractérise un redoublement de fièvre (*F. secondaire* ou *de suppuration*); enfin la *dessiccation*, qui a lieu du 15ᵉ au 20ᵉ jour. — Dans la *variole discrète* ou *bénigne*, les pustules sont rares ; dans la *variole confluente*, elles sont très-rapprochées, surtout à la face : la peau est tuméfiée et les paupières ne peuvent s'écarter; la fièvre est intense, il y a délire ou assoupissement; une salivation abondante se déclare; enfin, survient un gonflement considérable des mains et des pieds. La dessiccation commence ordinairement par la face. Dans les cas les plus heureux, il se forme une sorte de vaste croûte brunâtre, qui tombe du 5ᵉ au 6ᵉ jour, et qui est remplacée par des écailles qui se renouvellent plusieurs fois; mais le plus souvent les pustules s'ulcèrent, et ces ulcérations, altérant l'épaisseur du derme, laissent après elles des cicatrices difformes. Si la maladie doit avoir une issue funeste, il n'y a ni dessiccation, ni formation de croûtes; les pustules s'affaissent rapidement, par l'effet de la résorption du pus; il survient une prostration complète des forces et un ensemble de symptômes adynamiques qui deviennent promptement mortels. La variole confluente emporte quelquefois le tiers de ceux qui en sont atteints. On appelle *variole noire* ou *hémorrhagique* une espèce maligne dont les pustules contiennent du sang extravasé et qui est des plus graves.

On sait aujourd'hui qu'on peut prévenir ces terribles accidents au moyen de la *vaccine* (*Voy.* ce mot). Quant au traitement curatif, il est expectant et se borne à la diète et à l'emploi de boissons délayantes tièdes : la chambre doit être maintenue à une douce température et suffisamment aérée. Dans les cas in-

tenses, irréguliers, ou compliqués, le traitement doit être plus énergique : la saignée peut être utile dès le début ; il faut insister sur les dérivatifs, faire des onctions fréquentes avec un liquide chloruré, laver doucement les yeux, la bouche, les oreilles, les narines avec une décoction émolliente ou de l'eau de laitue. Quelques médecins (Bretonneau, Serres) ont conseillé de cautériser les pustules : c'est ce qu'on appelle la *méthode ectrotique*. — Le Dr Chauffard, en 1870, a préconisé l'usage interne et externe de l'acide phénique comme empêchant la fièvre de suppuration et ses accidents ; l'expérience n'a encore rien produit de concluant à cet égard.

La variole est quelquefois sporadique, mais le plus souvent épidémique : elle est contagieuse ; ses miasmes peuvent agir à distance, en suivant la direction des vents. Elle n'attaque ordinairement l'homme qu'une seule fois dans le cours de la vie.

On ignore encore aujourd'hui la cause première de cette affreuse maladie. Il ne paraît pas que les anciens l'aient connue. Le médecin arabe Rhazès, qui vivait au xe siècle, est le premier qui en parle ; mais, depuis, elle a fait de terribles ravages en Europe jusqu'à la découverte de la vaccine.

VARIOLE, *Lates*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Percoïdes, qui habite les pays chauds. La *V. du Nil* atteint les dimensions du thon. On trouve, en France, des Varioles fossiles.

VARIOLITE, roche formée de nœuds cristallins de feldspath, striés du centre à la circonférence, dans une pâte feldspathique compacte, de couleur généralement différente. — Les variolites de la Durance sont à base de diorite compacte.

VARIOLOÏDE (de *variole*, et du gr. εἶδος, forme), se dit de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique, avec éruptions offrant une ou plusieurs pustules ombiliquées, mais sans fièvre secondaire. C'est le plus souvent une *variole modifiée* par la vaccine. La varioloïde peut, par contagion, engendrer une variole.

VARIORUM, mot latin qui se dit par abréviation pour *cum notis variorum scriptorum* (avec les notes de divers commentateurs), s'emploie en parlant des classiques imprimés avec notes en divers pays, surtout en Hollande, pendant le xviie et le xviiie siècles.

VARIQUEUX, se dit, en Médecine, de ce qui est affecté de *varices*. Une *veine variqueuse* est une veine distendue par des varices ; une *tumeur variqueuse*, un *ulcère variqueux*, une tumeur ou un ulcère entretenu par des varices.

Anévrisme variqueux. *Voy.* Anévrisme et Varice.

VARLET, terme féodal. *Voy.* Valet.

VARLOPE (orig. inc.), sorte de rabot très-long dont les Menuisiers se servent pour unir et polir le bois. On distingue la *grande* et la *petite varlope*, la *demi-varlope*, dont le fer est un peu arrondi, pour dégrossir l'ouvrage, la *varlope onglée* ou *à onglet*, etc.

VARRE (orig. inconn.), harpon dentelé, avec lequel on prend les tortues à la mer.

VASCULAIRE ou VASCULEUX (du lat. *vasculum*, petit vase), ce qui est relatif aux vaisseaux. — En Anatomie, ce mot se dit surtout de ce qui a rapport aux vaisseaux sanguins. On donne à l'ensemble des vaisseaux sanguins le nom de *système vasculaire*, et on distingue : 1° un *système artériel* ou *vasculaire à sang rouge* ; 2° un *sytème veineux* ou *vasculaire à sang noir*. — En Botanique, on donne le nom de *tissu vasculaire* à tout tissu membraneux composé d'un certain nombre de tubes et de vaisseaux continus ; de *plantes vasculaires* aux plantes qui offrent un *tissu vasculaire* : on les oppose aux *plantes cellulaires*.

VASE (du lat. *vasum*, dans Plaute), vaisseau de forme élégante, monté sur un piédouche, à lèvres évasées, plus ou moins richement orné d'oves, de godrons, de guirlandes, quelquefois de figures de bas-relief, avec des anses sculptées : tels sont les vases en pierre, en marbre, en albâtre, en bronze, en porcelaine, en porphyre, qui ornent les jardins, les palais et les musées, etc. On juge de la beauté d'un vase par son profil, par ce qu'on appelle son *galbe*.

Vases antiques. On comprend sous ce nom tous ceux que nous ont laissés les anciens : les uns sont simplement destinés aux usages domestiques, p. ex. les *amphores*, les *cratères*, les *canthares*, les *diotas*, les *patères*, etc. (*Voy.* ces noms) ; les autres sont de véritables objets d'art : tels sont les *vases peints*, dits d'abord *vases étrusques*, mais pour la plupart d'origine grecque, soit corinthienne, soit italo-grecque, les uns à fond rouge, avec dessins noirs ou blancs, les autres à fond noir, avec dessins rouges ; les *vases égyptiens*, les *vases romains*, les *vases murrhins*, dont parle Pline (xxxvii, 8) et dont la matière serait de la fluorine qui présente l'aspect du verre avec des couleurs variées, etc. — L'étude de ces vases divers est importante pour l'histoire de l'art. On peut consulter à cet égard les travaux de Lanzi (*De vasi antichi*), de Panofka (*Des vases grecs*), et ceux de Letronne, Dubois-Maisonneuve, Millin, Raoul Rochette, Kramer, de Witte, Lenormant, etc. *Voy.* Céramique.

En Architecture, on appelle *vase de chapiteau* la masse évasée du chapiteau corinthien sur laquelle semblent être appliquées les feuilles et les volutes ; — *vase d'amortissement*, un vase qui termine la décoration des façades de beaucoup d'édifices, ou qu'on emploie dans les intérieurs, soit en bas-relief, soit en ronde-bosse, au-dessus des portes, des cheminées, etc. ; — *vase d'enfaîtement*, un vase en pierre ou en plomb, qu'on place sur les poinçons de combles.

En Physique, on appelle *vases communicants* des vases que l'on fait communiquer par des tubes et qui servent à faire certaines expériences d'hydrostatique ; s'ils contiennent le même liquide, la condition d'équilibre est que la surface libre soit partout au même niveau ; s'ils contiennent des liquides différents, il faut que les hauteurs des surfaces libres au-dessus du niveau de jonction soient en raison inverse des densités des liquides. — Le *vase de Mariotte*, employé pour obtenir au moyen de la pression atmosphérique un écoulement constant, est un vase fermé de toutes parts, portant seulement deux orifices placés à diverses hauteurs, dont le plus bas sert à l'écoulement du liquide, et le plus haut à la rentrée de l'air. — Le *vase de Tantale* est une application du siphon : quand on le remplit d'eau, le siphon s'amorce ; puis il vide le vase.

VASE (orig. germaniq.), boue déposée au fond des eaux : elle résulte de la décomposition de végétaux et d'animaux, mêlés avec les terres entraînées par les pluies. C'est un puissant engrais. Avant de l'employer, il faut la laisser se décomposer et s'imprégner de carbone en l'exposant très-longtemps à l'air ; on peut accélérer cette décomposition en mélangeant les vases avec de la chaux ou en les stratifiant avec de la terre végétale. La vase de mer, composée de débris d'animaux et de plantes marines, est un engrais meilleur encore.

VASIDUCTE. *Voy.* Raphé et Épisperme.

VASISTAS (de l'allem. *was ist das*, qu'est cela ?), ouverture ménagée dans une porte, une fenêtre, le plafond d'une boutique, etc., pouvant s'ouvrir et se fermer à volonté, et permettant soit de parler aux gens du dehors sans ouvrir la porte ou la fenêtre, soit de voir ce qui se passe à un étage inférieur sans avoir besoin d'y descendre. — On a étendu ce nom aux vitres, parties de fenêtre et autres ouvertures, servant à l'aérage d'une chambre, d'une salle, etc.

VASO-MOTEURS (NERFS), nom donné quelquefois aux nerfs sympathiques à cause de l'influence qu'ils ont sur la circulation dans les vaisseaux capillaires. *Voy.* Sympathique.

VASQUE (du lat. *vasculum*), espèce de bassin rond et peu profond, qu'on place comme ornement dans un jardin, dans un parc, sous une fontaine. On le fait en pierre, en marbre, en bronze, etc.

VASSAL (du b.-lat. *vassalis*, de *vassus*, serviteur ;

orig. celtiq.), nom donné, sous le régime féodal, à tout *feudataire* ou possesseur de fief, considéré par rapport au seigneur *suzerain* dont il relevait. *Voy.* VASSAL au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Les mots *vasselage*, *vassalité*, désignaient la condition du vassal et le corps des vassaux.

VASTRÉ ou VASTRÈS, nom donné par Adanson à un genre de Poissons d'eau douce, de l'Amérique méridionale, rapporté d'abord à la famille des Clupéidés, et que M. Valenciennes place entre les Clupes et les Brochets. Les indigènes des bords de l'Amazone se servent de l'os hyoïde du *V. géant*, comme de râpe.

VATÉRIE, *Vateria*, grand arbre des Indes orientales, forme un genre rapporté par les uns à la famille des Élæocarpées ; par les autres, à une famille nouvelle, dite des *Diptérocarpées*. Il produit une résine qu'on emploie dans le pays comme encens et comme vernis.

VA-TOUT, terme de Brelan et autres Jeux. *Voy.* VA.

VAUCHÉRIE (du botaniste *Vaucher*), *Vaucheria*, dite aussi *Ectosperme*, genre d'Algues brunes ou Fucoïdées, consistant en filaments simples ou rameux, tubuleux, transparents remplis d'une substance verte. Ses fruits sont des capsules *extérieures*, en tube, ovales ou arrondies, et remplies de corpuscules graniformes. Les Vauchéries sont rudes au toucher, disposées en gazons, en touffes arrondies ou en nappes au fond des bassins d'eau vive ou stagnante.

VAUDEVILLE. Ce nom se donnait autrefois à des chansons satiriques et mordantes, composées sur des individus ou sur des événements contemporains, et rimées sur un air vulgaire et connu. On composa des vaudevilles en France longtemps avant que le nom existât. Ce genre de satire convenait tout spécialement à l'esprit gaulois ; Boileau a dit (*Art poét.*, II):

Le Français, né malin, forma le vaudeville.

La vogue qu'obtinrent au XV[e] siècle les chansons de ce genre composées par Olivier Basselin, foulon du *Val de Vire*, en Normandie, fit donner à toutes les chansons satiriques le nom de *vaudevires*, et par corruption celui de *vaudevilles*.

Aujourd'hui, on nomme *vaudevilles* les pièces de théâtre dans lesquelles on fait entrer des couplets. Les premiers ouvrages de ce genre furent composés pour les spectacles forains au commencement du XVIII[e] siècle. Piis et Barré fondèrent en 1792, à Paris, sous le nom de *Vaudeville*, un théâtre destiné à la représentation de ces pièces : établi d'abord rue de Chartres, ce théâtre a plusieurs fois changé d'emplacement : il est aujourd'hui sur le boulevard au coin de la rue de la Chaussée d'Antin.

VAUQUELINITE, chromate double naturel de cuivre et de plomb [2Pb $\ddot{\text{C}}$r + Cu $\ddot{\text{C}}$r] : c'est une substance d'un vert plus ou moins foncé, qu'on rencontre soit en petites masses terreuses, soit en prismes rhomboïdaux aciculaires. Elle est fragile, rayée par une pointe d'acier, et pèse 7. On la trouve avec le plomb chromaté à Bérézoff (Sibérie) et au Brésil.

VAUTOUR, *Vultur*, grand genre d'Oiseaux, de l'ordre des Rapaces diurnes, renferme des oiseaux de proie de grande taille, caractérisés par une tête petite, un bec allongé, très-robuste, recourbé seulement vers la pointe ; un cou long, dénudé, et garni à la base d'un collier de duvet ou de longues plumes ; des tarses couverts de petites écailles, des ailes fort longues, une queue courte. Leur corps est massif et robuste, leur démarche ignoble et embarrassée, leur vol lourd, mais soutenu : ils s'élèvent obliquement et en tournoyant, et peuvent atteindre des hauteurs prodigieuses. Ils répandent une odeur infecte. Naturellement lâches et voraces, les Vautours ne s'attaquent qu'aux petits animaux ; à défaut de proie vivante, ils se nourrissent de charognes et d'immondices, qu'ils découvrent à des distances incroyables. Ces oiseaux se trouvent surtout dans le voisinage des grandes chaînes de montagnes, sur les cimes desquelles ils établissent leur aire. Ils vivent ordinairement par paires, mais ils se réunissent en troupes partout où il y a de grandes masses d'hommes et d'animaux, sur les champs de bataille, à la suite des caravanes, des troupeaux, etc.

On comprend sous le nom général de *Vautours*, beaucoup d'oiseaux de proie de genres différents, tels que les *Sarcoramphes*, les *Percnoptères*, les *Cathartes*, les *Gypaëtes*, les *Caracaras*, etc. (*Voy.* ces mots), qui tous se rapprochent plus ou moins des Vautours propr. dits par la ressemblance des formes extérieures et des habitudes. — Les *Vautours propr. dits* se reconnaissent à leur tête et à leur cou sans caroncules et sans plumes, mais recouverts d'un duvet très-court, ainsi qu'à leurs narines obliquement percées en dessus. La plupart des espèces appartiennent à l'ancien monde ; les principales sont : le *V. fauve* ou *Griffon* (*V. fulvus*), qui a la tête et le cou garni d'un duvet blanc, très-court, la partie inférieure du cou entourée de plusieurs rangs de plumes effilées d'un blanc roussâtre, le milieu de la poitrine garni d'un duvet blanc, tout le corps et les ailes d'un brun fauve, la queue noirâtre ; il se trouve dans le centre et le midi de l'Europe ; le *V. noir* ou *brun*, *V. arrian* (*V. cinereus*), qui a la peau du cou de couleur bleuâtre, et le plumage d'un brun foncé : il se trouve dans le midi de l'Europe et dans une grande partie de l'Afrique ; le *V. royal*, le *V. moine*, le *V. d'Angola*, etc.

Chez les Païens, le Vautour était consacré à Mars et à Junon ; c'est par un vautour que Jupiter fit ronger le foie de Prométhée. Cet oiseau était pour les Égyptiens l'objet d'un grand respect : ils le regardaient comme le symbole de Neith ; il était employé par eux pour désigner la connaissance de l'avenir, parce qu'il a l'œil très-perçant.

VAVASSEUR (pour *vassal de vassal*), vassal d'un ordre inférieur. *Voy.* VASSAL.

VAYVODE ou VOÏVODE, titre donné jadis aux souverains de la Valachie, de la Moldavie, de la Transylvanie et aux gouverneurs de province en Pologne.

VEAU (du lat. *vitellus*), le petit de la Vache. On appelle *veaux de lait* les veaux qu'on engraisse pour la boucherie : on les y conduit de six semaines à trois mois. La chair du veau est une viande blanche, succulente et gélatineuse. On appelle *veaux d'élève* ceux que l'on conserve après l'allaitement.

On désigne encore sous le nom de *veau*, le cuir de cet animal préparé pour la cordonnerie ou pour la reliure : la reliure en *veau* est beaucoup plus solide que la reliure en basane : on estime surtout le *veau d'Angleterre*. La peau de veau préparée en parchemin reçoit le nom de *vélin*. *Voy.* ce mot.

L'*eau de veau* ou *bouillon de veau* est de l'eau dans laquelle on a fait bouillir, sans sel, un morceau de jarret de veau, et qu'on prend pour se rafraîchir.

Veau marin, nom vulgaire du *Phoque*.

Veau d'or, idole des Israélites. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VECTEUR (RAYON), du latin *vector*. *Voy.* RAYON.

VÉDAS, livres sacrés des Hindous. Ils sont au nombre de quatre le *Rig-Véda*, recueil d'hymnes composés au moins dix-sept siècles avant J.-C ; le *Sâma*, espèce de rituel des cérémonies sacrées, composé de vers empruntés au Rig ; le *Yadjour*, recueil de formules religieuses en vers et en prose et l'*Atharvan*, composé exclusivement d'hymnes en vers, comme le Rig, mais d'une époque postérieure. *Voy.* VÉDAS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VÉDETTE (de l'ital. *vedetta*), sentinelle à cheval. Il est défendu aux védettes en faction de mettre pied à terre : elles doivent avoir leur carabine ou leur sabre à la main. Si elles sont attaquées, elles se retirent après avoir fait feu pour avertir le poste. On donne des *védettes d'honneur* aux souverains et aux princes qui commandent en chef.

VÉGÉTAL (du lat. *vegetalis*, de *vegetus*, qui pousse). On désigne sous ce nom, tout être vivant qui reste fixé au sol et est généralement dépourvu

de sensibilité et de mouvement volontaire. L'ensemble des végétaux ou *plantes* forme le *règne végétal*. Nettement séparé du règne minéral, le règne végétal se confond jusqu'à un certain point avec le règne animal : comme les animaux, les végétaux naissent, se nourrissent, croissent, se reproduisent et meurent. Lorsque les appareils d'organes se simplifient comme dans les Zoophytes, la confusion entre les deux règnes devient presque complète. L'étude des végétaux constitue la *Botanique*. *Voy.* ce mot.

Le nombre des végétaux est très-considérable, et le chiffre de ceux qui sont connus augmente tous les jours. En 1764, Linné en décrivait 7000 ; en 1824, Steudel donnait la liste de 50481 végétaux décrits. Aujourd'hui les botanistes ont décrit plus de 100000 végétaux ; l'immense herbier du Muséum de Paris en renferme de 115 à 120000.

Pendant longtemps, on s'est borné à diviser les végétaux en *arbres*, *arbrisseaux* et *herbes* ou *plantes herbacées*. Les premiers essais de classification sont dus à André Césalpin, de Florence (1583) ; à J. Ray, en Angleterre (1682-93) ; à Tournefort, en France (1694), etc. Le célèbre Linné publia en 1735 son *système artificiel* fondé sur la seule considération des organes sexuels et qui distribuait tous les végétaux en 24 classes (*Monandrie, Diandrie, Triandrie, Tétrandrie, Pentandrie, Hexandrie, Heptandrie, Octandrie, Ennéandrie, Décandrie, Dodécandrie, Icosandrie, Polyandrie, Didynamie, Tétradynamie, Monadelphie, Diadelphie, Polyadelphie, Syngénésie, Gynandrie, Monœcie, Diœcie, Polygamie, Cryptogamie*). Mais, tout en établissant ce système artificiel, Linné proclama la nécessité d'une *méthode naturelle* de classification et en 1738 il ébaucha le classement des plantes d'après ce principe. On cite après lui les classifications naturelles de Bern. de Jussieu (1763), d'Adanson (1763), d'Ant.-Laur. de Jussieu (1789) : cette dernière est restée longtemps généralement adoptée. Depuis lors, les travaux de Rob. Brown, de De Candolle, de Lindley et d'Endlicher ont amené d'importantes modifications dans le classement primitif. La classification qui, aujourd'hui, fait le plus autorité est celle du Muséum d'Histoire naturelle due à M. Brongniart. Nous la donnons ci-après :

I. Végétaux cryptogames : *a. Végétaux amphigènes*, 1. Algues, 2. Champignons, 3. Lichens ;

b. Végét. acrogènes, 4. Muscinées, 5. Filicinées.

II. Végétaux phanérogames monocotylédons : *a. Végétaux périspermés à albumen amylacé*, 6. Glumacées, 7. Joncinées, 8. Aroïdées ;

b. Végét. périspermés à albumen sans amidon, 9. Pandanoïdées, 10. Phœnicoïdées, 11. Lirioïdées ;

c. Végét. périspermés à albumen amylacé et à périanthe double, 12. Broméliοïdées, 13. Scitaminées ;

d. Végét. apérispermés, 14. Orchioïdées, 15. Fluviales.

III. Végétaux phanérogames dicotylédons :

A. *Végétaux gymnospermes*, 16. Cycadoïdées, 17. Conifères ;

B. *Végét. angiospermes : a. Végét. angiospermes dialypétales périgynes*, 18. Amentacées, 19. Légumineuses, 20. Rosinées, 21. Myrtoïdées, 22. Rhamnoïdées, 23. Protéinées, 24. Daphnoïdées, 25. Œnothérinées, 26. Cucurbitinées (chez lesquelles il n'y a pas d'albumen), 27. Asarinées, 28. Santalinées, 29. Ombellinées, 30. Hamamélinées, 31. Passiflorinées, 32. Saxifraginées, 33. Crassulinées (chez lesquelles il y a un périsperme et un embryon droit), 34. Cactoïdées, 35. Caryophyllinées (chez lesquelles il y a un périsperme et un embryon courbe) ;

b. Végét. angiospermes dialypétales hypogynes, 36. Polygonoïdées, 37. Urticinées, 38. Pipérinées (qui n'ont pas de corolle), 39. Nymphéinées, 40. Renonculinées, 41. Magnolinées, 42. Berbérinées, 43. Papavérinées, 44. Crucifèrinées (qui ont le périanthe complet, mais chez qui le calice est caduc), 45. Violinées, 46. Célastroïdées, 47. Æsculinées, 48. Hespéridées, 49. Térébinthinées, 50. Géranioïdées, 51. Polygalinées, 52. Crotoninées. 53. Malvoïdées, 54. Guttifères (qui ont le périanthe complet et le calice persistant).

c. Végét. angiospermes gamopétales hypogynes, 55. Diospyroïdées, 56. Éricoïdées, 57. Primulinées (qui ont le gynécée symétrique), 58. Verbéninées, 59. Sélaginoïdées, 60. Personées, 61. Solaninées, 62. Aspérifoliées, 63. Convolvulinées, 64. Asclépiadinées (qui ont le gynécée non symétrique).

d. Végét. angiospermes gamopétales périgynes, 65. Cofféinées, 66. Lonicérinées, 67. Astéroïdées, 68. Campanulinées.

Chacune de ces classes est elle-même subdivisée en plusieurs familles ; on en trouvera les noms à leur ordre alphabétique.

VÉGÉTATIF (du lat. *vegetare*, animer, vivifier). Aristote et les Scolastiques admettaient une *âme végétative*, dont ils faisaient le principe des fonctions organiques, c.-à-d. de la nutrition et de la reproduction, qui sont communes aux végétaux et aux animaux. *Voy.* Animisme.

VÉGÉTATION (du lat. *vegetatio*), nom donné, en Botanique, au développement successif des parties constituantes des végétaux, c.-à-d. à leur accroissement, à la reproduction annuelle de leurs feuilles, à la formation de leurs fruits. La chaleur, l'humidité, l'oxygène sont, avec la lumière, nécessaires à la végétation.

En Médecine, on donne le nom de *végétations* à des excroissances qui s'élèvent à la surface de certains organes et qu'on nomme vulgairement *poireaux*, *choux-fleurs*, *fics* ; tels sont encore les *carnosités* de l'urètre, etc. *Voy.* Excroissance.

VÉGÉTO-MINÉRALE (eau). *Voy.* Eau blanche.

VÉHICULE (du lat. *vehiculum*), tout ce qui sert à porter ou à conduire. On dit, en Physique, que l'air est le *véhicule* du son ; en Physiologie, que les artères sont le *véhicule* du sang.

En Pharmacie, on nomme *véhicule* tout excipient liquide, c.-à.-d. tout liquide susceptible de dissoudre un ou plusieurs corps, comme l'eau, l'alcool, l'éther, etc.

VEHME (sainte), tribunal secret des francs-juges. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VEILLE (de *veiller*, du lat. *vigilare*), absence ou privation du sommeil pendant la nuit. On appelle *état de veille*, cet état dans lequel les sens sont en action, par opposition à l'*état de sommeil*, pendant lequel l'action des sens est suspendue.

Les anciens Romains divisaient la nuit en quatre parties, qu'ils appelaient *veilles* (*vigiliæ*) : la 1re *veille* commençait à 6 heures du soir ; la 2e, à 9 heures ; la 3e, à minuit ; la 4e, à 3 heures du matin.

Dans la Liturgie, le mot *veille*, pris dans le sens de *jour précédent*, se dit surtout en parlant du jour qui précède une fête ou une solennité quelconque. Cela vient de l'usage qu'avaient les premiers chrétiens de passer en prières la nuit qui précédait la fête des saints ou quelque solennité religieuse. Encore aujourd'hui l'Église prescrit le jeûne la veille des grandes fêtes. *Voy.* Vigile.

Dans l'ancienne Chevalerie, on appelait *veille* ou *veillée des armes* une cérémonie pieuse qui consistait en ce que celui qui allait être armé chevalier passait la nuit à *veiller* dans une chapelle où étaient les armes dont il devait être revêtu le lendemain.

VEILLÉE (de *veiller*), veille que plusieurs personnes font ensemble. Ce mot se dit surtout en parlant des villageois ou des artisans qui s'assemblent le soir pour travailler et converser. Dans plusieurs provinces de France, c'est l'usage d'égayer les longues veillées d'hiver par des récits ou des contes. Certains contes de ce genre ont acquis une célébrité populaire. — Par suite, on a donné le nom de *Veillées* à des recueils d'histoires ou de contes, la plupart écrits pour la jeunesse, comme les *Veillées du château* de Mme de Genlis.

VEILLEUSE (de *veiller*). Outre la petite lampe

qu'on laisse brûler la nuit dans une chambre à coucher, on appelle vulgairement *Veilleuse* ou *Veillotte*, le *Colchique d'automne*.

VEILLOTTES (orig. inc.), petits tas de foin qu'on forme sur les prés après la fenaison, et qu'on y laisse jusqu'à ce qu'on puisse les transporter au fenil ou au grenier. *Voy.* FANAGE.

VEINE (du lat. *vena*). Les *veines* sont des vaisseaux destinés à ramener au cœur le sang distribué par les artères dans toutes les parties du corps. Ce sont des tubes cylindriques, offrant de distance en distance des renflements dus à la présence de valvules intérieures : leurs parois, plus minces et moins contractiles que celles des artères, sont formées de trois tuniques : l'*interne*, polie, lisse, d'apparence séreuse ; la *moyenne*, composée de fibres longitudinales, et l'*externe*, la plus épaisse des trois, lâche, extensible et de nature celluleuse : la tunique interne et la tunique moyenne concourent en se repliant à former les valvules dont le bord libre, concave et dirigé du côté du cœur, empêche le sang de retourner en arrière et de refluer dans le système capillaire. Le nombre des veines est bien plus considérable que celui des artères; elles sont moins constantes dans leurs dispositions et plus riches en rameaux vasculaires sous-cutanés. L'ensemble de toutes les veines, situées soit dans les profondeurs du corps, soit sous la peau, constitue ce que l'on appelle le *système veineux*, dans lequel on distingue : 1° le *système veineux général*, qui commence dans toutes les parties du corps par des ramuscules fort ténus, et qui finit dans le cœur par les deux *veines caves* l'une dite *supérieure* ou *thoracique*, qui ramène au cœur le sang des parties supérieures au diaphragme et reçoit immédiatement la *grande veine azygos* et les *veines innominées* ou troncs veineux brachio-céphaliques; l'autre dite *inférieure* ou *abdominale*, qui ramène au cœur le sang des parties inférieures au diaphragme : elle reçoit entre autres la *veine porte*; 2° le *système veineux abdominal*, placé dans l'abdomen : il résulte de deux ordres de vaisseaux, réunis par un tronc commun, appelé la *veine porte* (*Voy.* ci-après). — On donne le nom de *système veineux pulmonaire* aux vaisseaux qui ramènent le sang des profondeurs du poumon dans les cavités gauches du cœur.

Des maladies auxquelles les veines peuvent être sujettes, la plus sérieuse est l'inflammation du tissu veineux ; on l'appelle *phlébite* (*Voy.* ce mot). *Voy.* aussi EMBOLIE, THROMBUS, VARICE, etc.

Veine basilique, céphalique, etc. *V.* BASILIQUE, etc.

Veine porte, arbre vasculaire, dont le tronc, placé entre les intestins et le foie, a de 0m,10 à 0m,12 de long, et dont les radicules sont dans les intestins, et les ramuscules dans le foie : d'où la distinction de *veine porte abdominale* et de *veine porte hépatique*. La veine porte reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et le *porte* dans le foie : de là son nom. M. Cl. Bernard a démontré que c'est au système de la veine porte qu'appartient l'absorption des matières nutritives nécessaires à la régénération du sang. Elle peut aussi, au besoin, remplacer les vaisseaux chylifères, comme on le voit chez certains oiseaux.

En Minéralogie, on donne le nom de *veines* : 1° aux parties longues et étroites où une roche est d'une autre couleur, d'une autre nature que celle qui l'avoisine ; 2° à l'endroit d'une mine où se trouve le métal ou minéral qu'on veut exploiter.

En Physique, on nomme *veine fluide* le jet d'un liquide qui s'échappe par un robinet ou une étroite ouverture ; ce jet éprouve un rétrécissement, une contraction sensible à la sortie du vase.

VELANI, *Quercus ægilops*, espèce de Chêne. *Voy.* CHÊNE et AVELANÈDE.

VELAR, genre de la famille des Crucifères, tribu des Sisymbriées, le même que l'*Erysimum* (*Voy.* ce mot). Ce nom s'applique surtout au *Vélar tortelle* ou *V. officinal* (*Erysimum cheirantoïdes*), dit aussi *Herbe au chantre*, avec lequel on fait un sirop pectoral et béchique, et dont on extrait une couleur jaune. — *Voy.* aussi ROQUETTE, BARBARÉE et SAMOLE.

VELARIUM, mot latin dérivé de *velum*, voile, désignait, chez les anciens, une espèce de tente dont on couvrait les amphithéâtres ou les théâtres, pour préserver les spectateurs du soleil, de la poussière ou de la pluie.

VÉLELLE, *Velella*, genre de Rayonnés, de l'ordre des Acalèphes (Polypes siphonophores), renferme des animaux intermédiaires entre les Méduses et les Actinies : corps gélatineux, ovalaire, convexe en dessus, un peu concave en dessous, ayant au centre de sa partie supérieure une pièce cartilagineuse, élevée et tranchante ; bouche entourée de filets nombreux. Les Vélelles se rencontrent dans toutes les mers ; elles sont phosphorescentes et causent des démangeaisons quand on les touche. L'espèce type, la *V. à limbe nu*, est d'une belle couleur bleue.

VÉLETTE (pour *voilette*), nom donné, dans le Levant à une petite voile latine qu'on grée sur la vergue du grand mât dans les mauvais temps,

VÉLIE, *Velia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises et voisins des Hydromètres.

VÉLIN (du lat. *vitellinus*, de veau), peau de veau préparée dont on se sert pour écrire et qui est plus blanche, plus fine et plus unie que le parchemin ordinaire (*Voy.* PARCHEMIN). Un grand nombre de manuscrits sont sur vélin. On se sert encore aujourd'hui du vélin pour imprimer les titres et diplômes, ainsi que pour dessiner et peindre en miniature. — Le *papier vélin* est un papier qui imite la blancheur et l'uni du vélin.

VÉLIQUE (du lat. *velum*, voile), qui appartient aux voiles. Le *point vélique* est un point situé à l'intersection de deux résultantes, à savoir, celle de l'effort du vent sur les voiles, et celle de la résistance de l'eau au mouvement du bâtiment.

VÉLITES, nom donné, chez les Romains, à des soldats armés à la légère. *Voy.* LÉGION et dans le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* le mot VÉLITES. — Sous Napoléon Ier, on donna ce nom à un corps de chasseurs légers qui faisaient partie de la garde impériale.

VÉLOCIFÈRES (du lat. *velox*, rapide, et *ferre*, porter), nom donné à quelques voitures publiques qui annoncent la prétention de transporter les voyageurs avec une grande rapidité.

VÉLOCIPÈDE (du lat. *velox*, rapide, et *pes*, *pedis*, pied), sorte de cheval mécanique composé d'un siége et de deux roues qui se suivent : la première est munie de deux pédales à l'aide desquelles le cavalier met l'appareil en mouvement. La mode de ce véhicule date de 1865 ; mais il était connu depuis longtemps en France, soit sous ce nom, soit sous celui de *draisienne* (*Voy.* ce mot); en Angleterre, sous celui de *hoby horse*, etc.

VELOURS (jadis *velous*, du lat. *villosus*, velu), étoffe précieuse, douce au toucher, ordinairement de soie, et quelquefois de coton ou de laine, est ainsi nommée parce que l'endroit est plus ou moins *velu* ; quant à l'envers, c'est un tissu ferme et serré. Le velours a deux chaînes : l'une, appelée *chaîne de pièce*, forme le bâtis ou le corps de l'étoffe ; l'autre, nommée *poil*, sert à former le velouté. — Dans les *velours de soie*, chaque poil est composé de plusieurs brins : le velours est *plein*, ou à poils longs, et alors il est uni, sans figures ni rayures ; ou bien *ras*, c.-à-d. à poils courts, et, dans ce cas, il est souvent *figuré* ou *ciselé*, c.-à-d. chargé d'ornements, quelquefois à fond d'or ou d'argent ; on appelle *velours épinglé*, un velours ras, formé de raies très-fines et très-rapprochées ; *velours cannelé*, un velours qui présente deux raies parallèles, l'une en velours plein et l'autre en velours ras. — Les *velours de coton* se fabriquent comme les velours de soie ; mais ils sont moins beaux, et se reconnaissent à leurs couleurs

ternes et peu solides. — Dans les *velours de laine*, qu'on nomme aussi *pannes, tripes*, on emploie le fil de lin ou de chanvre pour le tissu, et la laine ou le poil de chèvre pour le velouté : ces velours ne s'emploient guère que pour garnir les meubles, doubler les voitures, etc. Le *velours d'Utrecht* a la chaîne en fils de lin ou de chanvre, la trame en laine, et le velouté en poil de chèvre ; il est à longs poils, façonné, et ordinairement teint en jaune.

Le velours est connu depuis très-longtemps : fabriqué d'abord dans les Indes, il s'introduisit en Europe par la Grèce et l'Italie : les velours de Gênes ont toujours été renommés. Aujourd'hui, le velours se fabrique en France, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Les villes qui se distinguent dans la fabrication des velours de soie sont : en France, Lyon (velours ciselés ou façonnés, dits *V. à cantres*), Avignon, Nîmes, Tours et Toulouse ; en Allemagne, Crevelt (pour les velours à bas prix). Les meilleurs velours de coton se fabriquent à Amiens et à Manchester. Utrecht a le monopole des velours de laine.

En Histoire naturelle, on nomme vulg. *Velours anglais* une coquille du genre Cône ; *V. jaune*, un Dermeste ; *V. noir*, un Hanneton ; *V. vert*, la Cicindèle champêtre et le Gribouri soyeux.

VELOUTÉ, se dit, en général, de ce qui a l'apparence et le moelleux du velours. On appelle *papier velouté* du papier de tenture dont les dessins ou même le fond tout entier, s'il est uni, imitent le velours. *Voy.* TONTISSE.

Dans l'Art culinaire, on appelle *velouté* une sauce de haut goût, préparée à l'avance, dont on se sert, dans les cuisines recherchées, pour composer d'autres sauces et leur donner de la saveur.

VÉLOXIMÈTRE (du lat. *velox*, rapide, et du gr. μέτρον, mesure), instrument servant à mesurer le sillage des navires, et qui donne des indications plus exactes que le *loch* (*Voy.* ce mot) ; il a été inventé par M. Drouinet.

VELTE (orig. incert.), ancienne mesure de capacité pour les liquides, employée surtout pour les spiritueux, contenait 8 pintes, et valait 7 lit., 45. Elle servait autrefois d'unité de capacité pour évaluer la contenance des fûts étrangers et de ceux du Midi. Son nom vient de celui d'une règle graduée dont on se sert encore pour jauger les tonneaux, et qu'on appelle aussi *velte*.

VELTURE, terme de Marine, désigne une forte ligature au moyen de laquelle on réunit le ton d'un mât inférieur avec le pied d'un mât supérieur.

VELVOTTE, synonyme de *Veronique femelle*. *Voy.* VÉRONIQUE.

VENAISON (du lat. *venatio*, chasse), chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, sanglier, etc. En termes de Chasse, on dit du cerf et des autres bêtes fauves qu'elles sont *en venaison* quand elles sont en graisse, ce qui est le meilleur moment pour les chasser. On appelle *bêtes de grosse venaison* les bêtes fauves, cerfs, daims, chevreuils, avec leurs femelles et faons, et les bêtes noires, sangliers et marcassins ; on appelle *basse venaison* le lièvre et le lapin. — *Venaison* se dit aussi de l'odeur qu'exhale le gibier, et de toute autre odeur semblable.

VÉNALITÉ (de *vénal*, du lat. *venalis*). Avant 1789, toute espèce de charge ou d'office (militaire, de finance ou de judicature), s'achetait à prix d'argent. Louis XII fut le premier roi qui mit en vente les offices « pour s'acquitter, dit-on, sans surcharger le peuple, des grandes dettes faites par Charles VIII pour son expédition d'Italie; » mais il se borna à vendre les offices de finance. François Ier étendit la vénalité aux offices de judicature : toutefois la *vénalité* de ces derniers offices ne fut positivement établie que sous Charles IX, par les édits de 1567 et de 1568; enfin, en 1604, sous Henri IV, l'*édit de Paulette* donna aux membres du parlement le droit de transmettre leurs charges à leurs héritiers, à condition d'une certaine redevance. Quant aux charges militaires, il paraît que ce furent les Guises qui, les premiers, les mirent en vente, sous Henri III.

VENDANGE (du lat. *vindemia*), récolte du raisin destiné à faire le vin. On ne doit faire la vendange que quand le raisin est le plus mûr possible; mais il est des pays où le raisin ne parvient jamais à une maturité complète : dans ceux-là, il vaut mieux vendanger le raisin encore vert que d'attendre les temps humides de l'automne, qui pourrissent les grains et ajoutent à la mauvaise qualité du vin. Dans ce cas, le raisin, au moment de la vendange, conserve encore un principe acerbe qui souvent donne au vin une qualité particulière (*Voy.* VIN). — Dans beaucoup de pays, le moment où la vendange doit se faire est indiqué par un arrêté de l'autorité municipale : cet arrêté est ce qu'on appelle le *ban de vendanges* ; il n'est publié que sur l'avis des plus experts vignerons du pays. Cet usage, du reste, ainsi que le *grapillage* (*Voy.* ce mot), tendent à disparaître.

VENDANGERON ou ROUGET. *Voy.* LEPTE.

VENDÉMIAIRE (du lat. *vindemia*, vendange), le 1er mois du Calendrier républicain, commençait, suivant les années, le 22 ou le 23 septembre et finissait le 21 ou le 22 octobre. *Voy.* CALENDRIER.

VENDETTA (mot italien qui signifie *vengeance*), désigne, surtout en Corse, l'usage barbare, mais consacré par les mœurs, qui oblige tous les membres d'une famille à *venger* le meurtre d'un de leurs parents, soit sur le meurtrier, soit sur sa famille, sans recourir à l'intervention de la justice. — La *vendetta* n'est pas exclusivement propre à la Corse : on la retrouve à toutes les époques de civilisation peu avancée, où la force l'emporte sur le droit; on trouve quelque chose d'analogue dans la Bible (*Nombres*, XXXV, 19, 21); au moyen âge, les *guerres privées* étaient des espèces de *vendetta* ; aujourd'hui, elles existent encore en Sardaigne, parmi les montagnards du Caucase, du Montenegro, etc.

VENDREDI (du lat. *Veneris dies*, jour de Vénus), le 6e jour de la semaine. Chez les anciens, ce jour était consacré à Vénus. Les Chrétiens le consacrent à la pénitence et au jeûne, en mémoire de la Passion de Jésus-Christ : l'abstinence de viande est prescrite par l'Église en ce jour. — Le vendredi est pour les Mahométans ce qu'est le samedi pour les Juifs et le dimanche pour les Chrétiens.

Vendredi saint, celui qui précède le jour de Pâques : il est consacré à la mémoire de la Passion et de la mort de Jésus-Christ sur la croix.

VÉNÉNEUSES (SUBSTANCES). *Voy.* POISONS.

VÉNÉRABLE (du lat. *venerabilis*), titre d'honneur, s'est donné autrefois : 1° dans l'empire d'Orient, à une classe de hauts fonctionnaires, tels que les proconsuls, les secrétaires des ministres, etc. ; 2° en France, à quelques-uns de nos rois, notamment à Philippe Ier et à Louis VI.

Il se donne encore aujourd'hui : 1° aux personnages morts en odeur de sainteté ; 2° aux prêtres et aux docteurs en théologie, comme titre honorifique, dans les actes (p. ex. : *Fut présente, discrète et vénérable personne. N., prêtre*, etc.) ; 3° au franc-maçon qui préside une loge.

VÉNÉRICARDE (c.-à-d. *cœur de Vénus*), genre de Mollusques acéphales, détaché à tort du genre *Cardite*. *Voy.* ce mot.

VÉNERIE (du v. fr. *vener*, du lat. *venari*), art de chasser, avec des chiens courants, toutes sortes de bêtes, particulièrement des bêtes fauves, le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le loup et le renard (*Voy.* CHASSE). La vénerie comprend la formation des équipages de chasse, l'éducation et l'entretien des chiens (*Voy.* MEUTE), l'art de découvrir la trace de la bête, de la lancer, de la réduire aux abois. C'est dans les traités de *Vénerie* de J. du Fouilloux, de Robert de Salnove, de Chappeville, d'Yauville, qu'il faut étudier les pratiques de cet art, si longtemps en honneur en France. Consulter aussi Leconte-Desgraviers, *Essai de vénerie* (1810),

E. Lemasson, *Nouvelle vénerie* (1841); A. d'Houdelot, *Petite vénerie*, etc.

C'est au moyen âge que la chasse devint un art véritable, avec ses règles et son langage particulier. Sous l'ancienne monarchie, et même sous l'Empire et la Restauration, tous nos souverains eurent des *vèneries* montées. *Voy.* CHASSE et ci-après GRAND VENEUR.

VÉNÉRUPE (c.-à-d. *Vénus de rocher*), genre de Mollusques acéphales, qui se confond avec le genre *Pétricole. Voy.* ce mot.

VENEUR (GRAND), auparavant *Grand forestier* et *Maître de la vénerie*, grand officier de la couronne qui avait sous ses ordres immédiats tout ce qui concernait le service des chasses du roi. Chaque équipage destiné à la chasse d'une espèce d'animaux était sous les ordres d'un *lieutenant de vénerie*. Cet officier avait lui-même sous ses ordres un *sous-lieutenant de vénerie*, des *pages*, des *piqueurs*, des *valets de limiers*, des *valets de chiens*. A l'exception des piqueurs et autres subalternes, tout le personnel de la vénerie se composait de gentilshommes. — L'office de grand veneur est fort ancien ; mais c'est sous Charles VI qu'on en trouve le premier titre. On le voit reparaître, après une longue interruption, sous les derniers Valois et sous les Bourbons. Supprimé en 1830, il fut rétabli par Napoléon III en 1853.

VENGEANCE (de *venger*, du lat. *vindicare*), action par laquelle on tire satisfaction d'un outrage ou d'un tort. Appliquée aux actes coupables que la loi punit, la vengeance prend le nom de *justice*, de *vindicte publique;* mais quand elle est accomplie par les particuliers, elle devient criminelle. Dans certains cas, elle prend le nom de *vendetta* (*Voy.* ce mot).— Les anciens avaient personnifié la vengeance céleste sous le nom de *Némésis*. Dans les tableaux d'Église, la vengeance divine est exprimée par un ange armé d'une épée flamboyante.

VÉNIEL (du lat. *venialis*), se dit, en Théologie, des péchés qui ne font pas perdre la grâce et qui peuvent être rachetés, par opposition aux *péchés mortels. Voy.* PÉCHÉ.

VENIN (du lat. *venenum*, poison), produit de sécrétion dont certains animaux sont pourvus et qui leur sert à se défendre ou à tuer leur proie. Le venin diffère du *virus* en ce qu'il ne communique pas, comme celui-ci, ses propriétés spéciales aux humeurs ou aux tissus qu'il a altérés. Son action est proportionnelle à la quantité absorbée. — On connaît comme animaux particulièrement venimeux : 1° les serpents de la famille des *Vipéridés* (*Voy.* ce mot), dont l'appareil venimeux est situé à la base de certaines dents de la mâchoire supérieure dites *crochets*; 2° les *Abeilles*, dont le venin consiste en un fluide clair et limpide inoculé par le dard ou aiguillon : on a vu des chevaux périr pour avoir été piqués par un grand nombre d'abeilles ; 3° les *Scolopendres*, dont la piqûre est quelquefois aussi dangereuse que celle du scorpion fauve; 4° les *Scorpions*, dont le venin est inoculé par l'aiguillon caudal, et produit des accidents graves sans qu'on puisse cependant citer un cas de mort bien authentique ; 5° la plupart des *Arachnides :* le venin de celles-ci ne possède toute sa force que pendant les mois de juin, juillet et août, époque des grandes chaleurs et de l'accouplement, et il agit à peu près de la même manière pris à l'intérieur ou introduit par la piqûre (Ozanam). — On a proposé un grand nombre de remèdes contre les accidents résultant des piqûres ou des morsures des animaux venimeux : le mieux est de cautériser avec l'ammoniaque ou, dans les cas graves, avec le fer rouge, tout en ralentissant l'absorption du poison par une ligature du membre blessé.

VENT (du lat. *ventus*), mouvement de l'atmosphère qui consiste dans le transport plus ou moins rapide d'une masse d'air d'un lieu dans un autre. La direction des vents est généralement parallèle à l'horizon, quoiqu'on voie quelquefois, surtout pendant les orages, des vents souffler sous toutes les inclinaisons. Pour indiquer la direction du vent on conçoit tout le contour de l'horizon partagé en 32 arcs égaux fournissant 32 points (les 4 *cardinaux*, les 4 *collatéraux*, les 8 *intermédiaires* et les 16 *marins*), dont l'ensemble compose ce qu'on appelle la *rose des vents* (*Voy.* AIRE DE VENT). Certains vents se propagent dans le sens même où ils soufflent et sont connus sous les noms de *vents d'insufflation*; d'autres se propagent en sens inverse ; ce sont les *vents d'aspiration*.

Les vents les plus ordinaires ne sont soumis à aucune loi simple, dans leur direction et leur apparition ; ils ont reçu pour cette raison le nom de *vents irréguliers*. Mais, il y a aussi des *vents réguliers* ou *constants*, comme les *vents alizés* qui soufflent toujours dans la même direction, et des *vents périodiques*, comme les *moussons* qui soufflent une partie de l'année dans une direction et pendant le reste de l'année dans la direction opposée. A cette dernière classe se rattachent les *vents étésiens*, qu'on observe dans la Méditerranée et qui sont de véritables moussons soufflant du nord pendant l'été et du sud pendant l'hiver. Parmi les vents périodiques, il faut aussi compter les *brises* qui pendant le jour soufflent de la mer vers la terre, et pendant la nuit, de la terre vers la mer.

Les anciens n'avaient aucune idée de la cause des vents : c'est à Halley et à Franklin que l'on doit les premières notions exactes sur leur origine. Ces savants ont montré qu'en général les vents résultent des différences de densité produites dans l'atmosphère par suite de l'inégal échauffement de la surface terrestre par les rayons du soleil, soit dans l'espace d'une journée, soit dans l'espace d'une année. Comme causes accessoires, il faut ajouter la condensation des vapeurs atmosphériques, les commotions électriques dans les orages, et pour certains vents réguliers, comme les vents alizés, la rotation de la terre. *Voy.* MOUSSONS et ALIZÉS (VENTS). *Voy.* aussi OURAGAN, ORAGE.

On a imaginé divers instruments, soit pour indiquer la direction du vent (*girouette, anémoscopes*), soit pour en mesurer la force et la vitesse (*anémomètres, anémographes*). A l'aide de ces derniers on a constaté que la vitesse du vent varie depuis 30 mètres par minute pour le vent le plus faible, jusqu'à 2700 mètres, vitesse qu'atteint quelquefois l'ouragan ; un vent ordinaire parcourt près de 100 mètres par minute ou plus de 50 kilomètres par heure.

Les vents exercent l'influence la plus puissante sur la température, sur la végétation et sur la santé de l'homme : tantôt salutaires, ils adoucissent les rigueurs du froid ou tempèrent les chaleurs excessives, ils favorisent la végétation en transportant les vapeurs humides et chaudes de l'Océan dans les contrées sèches et arides, ils purifient l'air en dispersant dans l'espace les miasmes délétères accumulés à la surface du sol; tantôt funestes, ils propagent les épidémies, ils apportent la désolation et la mort par leur souffle ou glacial (*bise, mistral*), ou brûlant (*simoun, sirocco, khamsin*). Sur terre, ils déracinent les arbres et produisent les ouragans ; sur la mer, ils enfantent les tempêtes, les trombes, les cyclones, etc.

Tout le monde sait comment l'homme a su appliquer à son usage la force du vent, soit comme moteur mécanique dans les moulins à vent (*Voy.* MOULIN), soit comme propulseur dans la navigation à voiles. Grâce à l'étude de la direction générale des vents, la longueur des traversées a été considérablement réduite depuis quelques années. On le doit surtout aux recherches du lieutenant américain Maury. *Voy.* NAVIGATION.

Dans le langage des marins : *avoir vent en poupe*, c'est avoir *vent arrière; avoir vent debout*, c'est avoir le vent contraire à la route que l'on veut suivre. On appelle *vent d'amont, ou de terre*, celui qui vient de terre ; *vent de mer*, celui qui vient du large, etc. —

Les Marins distinguent aussi les *vents* par leurs vitesses relatives : de là 12 nuances ou gradations qui ont chacune leur dénomination particulière : *calme, presque calme, brise légère, petite brise, jolie brise, bonne brise, vent frais, grand vent, vent impétueux, coup de vent, tempête* et *ouragan*.

Les anciens faisaient les *Vents* fils du Ciel et de la Terre, ou bien encore d'Astréus et de Rhéa ou d'Héribée. Éole, leur roi, les tenait enfermés dans les cavernes des îles Éoliennes. Les noms des principaux vents étaient chez eux : pour le Nord, *Borée* et *Aquilon;* pour le Sud, *Notus*, *Auster*, *Africus;* pour l'Est, *Eurus ;* pour l'Ouest, *Zéphire* et *Favonius*.

Vents, flatuosités. *Voy.* PNEUMATOSE.

VENTAIL, partie inférieure de l'ouverture d'un casque. — Battant de porte. *Voy.* VANTAIL.

VENTE (de *vendre*). C'est, aux termes du Code civil (art. 1582), une convention par laquelle une personne s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer : le *vendeur* contracte l'obligation non-seulement de livrer la chose *vendue*, mais encore de garantir l'acheteur contre l'*éviction* et l'opposition des *vices rédhibitoires* (*Voy.* ces mots). Cette convention se forme par le seul consentement des parties ; elle est parfaite et la propriété est acquise de droit à l'acheteur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé (art. 1583). La vente peut être faite purement et simplement, ou sous une condition suspensive ou résolutoire (art. 1584). — La *promesse de vente vaut vente ;* si elle a été faite avec des *arrhes*, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui a donné les arrhes en les perdant, celui qui les a reçues, en restituant le double (art. 1589, 1590). La vente peut être faite par acte authentique ou sous seing privé ; les frais d'actes sont à la charge de l'acheteur (art. 1593). — Lorsque plusieurs individus possèdent en commun un objet sur la vente duquel ils ne peuvent s'entendre, il est procédé à la vente par voie de *licitation* (*Voy.* ce mot) : la vente est dite alors *vente forcée*. Il y a encore *vente forcée* lorsqu'il s'agit de l'expropriation des biens d'un débiteur. Dans ces divers cas, la vente est ordonnée par la justice : ce qui la fait appeler *vente judiciaire;* elle doit être faite avec les formalités prescrites par le Code civil et par le Code de procédure. — La vente peut être résolue en cas de *réméré* (*Voy.* ce mot) ou pour défaut de payement du prix ; elle est rescindable pour lésion de plus des sept douzièmes au préjudice du vendeur. — Consulter les *Traités de vente* de Dufour de St-Pathus, Persil et Croissant, Duranton, Duvergier, Troplong, etc.

On appelle *ventes domaniales*, en Droit administratif, les ventes d'objets compris dans le domaine public. — La *vente des créances* et autres choses incorporelles prend généralement le nom de *cession* ou de *transport*. *Voy.* ces mots.

Les *ventes de Bourse* sont appelées *marchés* (*Voy.* ce mot). — *Vendre à découvert*, c'est opérer sur des valeurs que l'on ne possède pas, dans l'espoir de profiter, suivant les cas, de la hausse ou de la baisse. *Voy.* BOURSE.

Vente publique de marchandises en gros. Aux termes de la loi du 28 mai 1858, l'autorisation du tribunal de commerce n'est pas nécessaire pour la vente publique des marchandises énumérées dans le tableau annexé au décret du 30 mai 1863. En outre les tribunaux de commerce peuvent autoriser la vente publique des marchandises de toute espèce et de toute provenance, après décès ou cessation de commerce et dans tous les autres cas de nécessité dont l'appréciation leur est soumise.

Dans les Eaux et forêts, *vente* se dit des différentes coupes de bois destinées à être *vendues*, qui se font à des époques réglées, ainsi que de la partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée.

Les Carbonari donnaient le nom de *vente* aux diverses loges ou sections de leur société secrète.

VENTILATION, VENTILATEUR (du lat. *ventilare*, exposer à l'air). On appelle *ventilateur* tout appareil propre à renouveler l'air dans les endroits où il peut acquérir des qualités nuisibles, comme dans les hôpitaux, les salles de spectacle, les vaisseaux, les prisons, et, en général, dans tous ceux où il s'assemble beaucoup de monde. Ces appareils se composent d'un ou de plusieurs tuyaux ayant une prise d'air au dehors et dans lesquels on établit un courant au moyen d'une cheminée d'appel. Dans les salles de spectacle, la cheminée d'appel n'est souvent autre chose que l'ouverture ménagée au-dessus du lustre, dont la chaleur produit le tirage. Dans les appartements, les cheminées font l'office de ventilateurs et suffisent pour l'aérage. Quand il est impossible de produire le tirage par la chaleur, on a recours à une force mécanique, à un soufflet à vapeur, à un manége ou à tout autre moyen d'agiter l'air. On estime les appareils de ventilation mécanique de MM. G. Peugeot, Thomas et Laurens, général Morin, docteurs Arnolt et Van Hecke, etc. Dans beaucoup d'ateliers, on adapte à la vitre d'une croisée un petit cercle de métal, muni de lames concentriques et placées obliquement, de manière que la différence de densité qui existe entre l'air du dehors et celui du dedans fait tourner le cercle et introduit ainsi dans l'intérieur de la salle une notable quantité d'air. — Dans les mines, dans les houillères, dans les puits d'extraction, les égouts, les fosses d'aisance, les caves profondes, la *ventilation* ou l'*aérage* devient indispensable et exige des procédés particuliers (*Voy.* MINES) ; la ventilation est également nécessaire dans les greniers, sous les gradins des amphithéâtres et autres constructions analogues, pour la conservation des bois de charpente.

Ventilation se dit, en Droit, de l'action de déterminer la valeur des différentes parties d'un bien qui a été vendu en bloc : c'est l'estimation particulière que l'on fait de chacun des objets qui ont été vendus pour un seul et même prix. Le Code civil (art. 573, 1601, 1637, 1644, 2192 et 2211) indique les formalités à suivre dans les ventilations judiciaires.

VENTOSE, 6e mois du Calendrier républicain, commençait, suivant les années, le 19 ou le 20 février et finissait le 20 ou le 21 mars. *Voy.* CALENDRIER.

VENTOUSE (du lat. *ventosa*). On nomme ainsi : 1° des ouvertures faites dans les murailles d'un grand bâtiment ou dans un pont, pour faire passer l'air dans l'intérieur au moyen d'un tuyau, soit dans le but d'aérer, soit pour empêcher les cheminées de fumer ; 2° des organes de succion, placés sur différentes parties du corps de certains animaux aquatiques, particulièrement sur les bras des sèches, des poulpes, etc., et qui ont la forme de disques creux ; ces ventouses servent à ces animaux pour saisir leur proie ou se fixer aux rochers.

En Chirurgie, on nomme *ventouse* une petite cloche de verre ou de métal, que l'on emploie pour faire le vide sur un endroit déterminé de la peau, afin de remplir diverses indications thérapeutiques. Pour produire ce vide, on allume un peu de coton fixé sur une carte qu'on place sur la peau ; on recouvre aussitôt ce petit appareil avec la ventouse. L'air qu'elle contient se raréfie, et la ventouse adhère fortement à la peau, qui rougit et se gonfle par l'afflux des liquides. Pour enlever la ventouse, on y fait pénétrer l'air extérieur en déprimant avec le bout du doigt la peau qui entoure son bord en dehors, et l'instrument se détache aussitôt. On emploie quelquefois des ventouses dont le fond est percé, et dans lesquelles on fait le vide au moyen de la bouche ou d'une pompe aspirante. On se sert enfin de ventouses où la raréfaction est produite par le retour à sa première forme d'une paroi élastique en caoutchouc qu'on avait préalablement comprimée avec la main. — Les ventouses sont dites *sèches* lorsqu'elles déterminent seulement la rougeur et le gonflement à la surface du derme : on emploie

ces ventouses pour exciter la peau, pour déterminer la suppuration dans les abcès, etc., elles sont dites *humides* ou *scarifiées :* quand on pose les ventouses dans un endroit de la peau sur lequel on a préalablement fait des scarifications : on applique ces dernières pour opérer une saignée locale.

VENTRE (du lat. *venter*), nom vulgaire de la grande cavité splanchnique qui renferme les intestins, et qu'on appelle aussi *abdomen. Voy.* ce mot.

Curateur au ventre (en Droit). *Voy.* CURATEUR.

Gros ventre, maladie des bestiaux, synonyme de *météorisation. Voy.* ce mot.

En Musique, *ventre* se dit en parlant d'une corde sonore en vibration, de l'endroit où, dans ses vibrations, elle s'éloigne le plus de la ligne du repos.

Les Tourneurs appellent *ventre à planer*, une palette de bois de chêne que l'ouvrier applique sur son estomac quand il veut planer une pièce de bois.

VENTRICULE (du lat. *ventriculus*, petit ventre). En Anatomie, on a appelé ainsi l'*estomac* et diverses cavités du corps humain, telles que les *ventricules du larynx*, les *ventricules du cœur* (*Voy.* LARYNX et CŒUR), et les *ventricules du cerveau*. Ces derniers sont au nombre de 4 : le *V. moyen*, les deux *V. latéraux* et le *V. du cervelet. Voy.* CERVEAU.

Ventricule succenturié, ou second estomac des Oiseaux, et *ventricule chylifique*, ou second estomac des Insectes. *Voy.* ESTOMAC.

VENTRIÈRE. *Voy.* SOUS-VENTRIÈRE.

VENTRILOQUIE (du lat. *ventriloquus*, qui parle du ventre). La *ventriloquie* ou *engastrimysme*, est l'art de parler sans remuer les lèvres, et de modifier tellement sa voix qu'elle semble venir d'une personne étrangère ou d'un endroit éloigné. On nomme *ventriloques* les personnes qui ont la faculté de parler ainsi : on les a encore appelés *gastriloques*, *engastrimythes*, *engastromantes*, *engastrimandres.* Voici de quelle manière on peut produire ce genre de voix: le ventriloque, après avoir introduit dans ses poumons une grande masse d'air au moyen d'une longue inspiration, contracte fortement la base de la langue et l'orifice du gosier, de manière à étouffer la voix, lors de sa sortie du larynx, par une expiration aussi lente que possible; en même temps, fixant la pointe de sa langue derrière les dents d'en haut pour rendre immobile la partie antérieure de l'organe vocal, il se sert de la trachée-artère comme d'un instrument qui produit des sons que le larynx modifie en faisant l'office d'une sourdine. La contraction des muscles du cou, de la poitrine et du ventre contribue à changer encore davantage le volume et la nature du son, et permet d'imiter plusieurs voix à la fois; l'illusion est complète si le ventriloque peut dérober au spectateur le mouvement obligé des lèvres

La ventriloquie paraît avoir été connue très-anciennement. On croit que c'est en parlant de cette manière que les prêtres païens, les sibylles, les devins, trompaient le peuple et semblaient rendre les oracles. Autrefois les ventriloques étaient regardés comme possédés du démon. Aujourd'hui la ventriloquie n'est plus qu'un amusement de société. Au commencement de ce siècle, Thiernet, Borel et Fitzjames ont acquis une certaine célébrité comme ventriloques, et, de nos jours, Alexandre et Comte ont marché sur leur traces. — Consulter l'abbé de la Chapelle, *le Ventriloque ou l'Engastrimythe* (Londres, 1772).

VENTS. *Voy.* VENT.

VENTURON, dit aussi *Serin d'Italie*, *S. vert-jaune*, variété du genre Serin. *Voy.* SERIN.

VÉNUS (nom mythologiq.), l'une des planètes inférieures, située entre Mercure et la Terre. Sa distance au soleil n'est en moyenne que de 27 millions de lieues. Son diamètre est 0,985, celui de la Terre étant 1; son volume, 0,957; sa masse, 0,880; sa densité, 0,920. Elle accomplit sa révolution autour du soleil en 224 jours, 701, sur une orbite dont l'excentricité est de 0,00686, et dont le plan est incliné de 3°23'29" au plan de l'écliptique. Elle tourne sur son axe dans le sens direct, dans l'espace de 23ʰ 21′ 21″. Son mouvement apparent sur la sphère céleste consiste dans ses digressions (orientale et occidentale) de part et d'autre du soleil, dont elle ne s'écarte jamais de plus de 48° ; c'est ce qu'on appelle son *élongation.* — La révolution synodique, qui ramène cette planète dans la même position par rapport au soleil et à la terre, a une durée de 584 jours. Dans le cours de cette révolution, elle arrive deux fois en conjonction. Lors de sa conjonction inférieure, son diamètre apparent est de 61",2 et lors de sa conjonction supérieure, il n'est que de 9",6. — La planète Vénus est la plus brillante du ciel et d'une blancheur éclatante ; elle présente, comme la lune, des phases dont la période est sa révolution synodique ; mais son maximum d'éclat n'a pas lieu quand son disque est visible tout entier, c.-à-d. à l'époque de sa conjonction supérieure, parce qu'alors son diamètre est minimum; il a lieu en un point situé entre la conjonction inférieure et la quadrature : la planète présente alors un croissant très-marqué. Elle n'est pas constamment visible dans le ciel : lors de sa digression occidentale, elle précède le soleil et n'est visible que le matin avant le lever de cet astre : c'est l'*Étoile du matin* ou *Lucifer*; lors de sa digression orientale, elle suit le soleil et ne se montre qu'après son coucher : c'est l'*Étoile du berger* ou *Vesper*. Cette planète possède une atmosphère, comme le prouve la dégradation de lumière qu'on observe au bord intérieur du croissant ; les dentelures observées sur ce même bord, et les point brillants qu'on aperçoit sur la partie obscure du disque, ont fait penser que sa surface serait couverte de hautes montagnes. Mais la particularité la plus remarquable de sa constitution physique résulte de la forte inclinaison de son équateur sur le plan de son orbite : cette inclinaison étant en effet de 72°, la zone torride y empiète sur la zone glaciale, et les zones tempérées n'y existent pas ; de la sorte, certains points y passent, dans le cours d'une année, des ardeurs tropicales au froid rigoureux d'un hiver polaire, à moins que les vapeurs épaisses qui paraissent entourer la planète ne modèrent ces écarts de température. — A certaines époques, on voit Vénus passer devant le disque du soleil, où elle se projette sous forme d'une petite tache noire. L'époque de ce phénomène se calcule comme celle des éclipses ; mais ces passages sont rares. Après un passage il s'écoule 8 ans, avant qu'il s'en présente un second, puis un troisième ne revient qu'après 113 ans 1/2 ± 8 ans, et ainsi de suite. Les deux passages prochains auront lieu le 8 décembre 1874 et le 6 décembre 1882. L'observation de ces passages fournit le moyen le plus rigoureux que l'on possède de mesurer la parallaxe solaire, et par suite la distance de la Terre au Soleil.

VÉNUS, genre de Mollusques acéphales, de l'ordre des Orthoconques sinupalléales, et type de la famille des *Vénusidées* : coquille mince ou épaisse, ovale, trigone ou allongée, équivalve et entièrement fermée présentant une impression palléale et un sinus anal triangulaire ou allongé, et trois impressions musculaires à chaque valve; charnière composée de 3 ou 4 dents cardinales divergentes, séparées par des fossettes ; ligament externe. Le manteau de l'animal consiste en une membrane fort mince divisée en deux lobes égaux, qui se prolongent en deux siphons cylindriques inégaux, réunis jusqu'au milieu de leur longueur, et terminés tous les deux par une couronne de papilles. Ces mollusques vivent enfoncés dans la vase, les tubes en haut. Les Vénus apparaissent avec l'étage oxfordien, et vivent aujourd'hui dans toutes les mers. Principales espèces: la *V. géante* (*V. gigantea*), de l'Océan indien ; la *V. parée* (*V. ornata*), la *V. croisée* (*V. decussata*), ou *Clovisse*, commune dans la Méditerranée : elle est comestible; la *V. à verrues* (*V. verrucosa*), la *V. chione* ou *Cythérée fauve*, la *V. labiée*, la *V. corbeille*, etc.

Il convient de réunir aux Vénus, les *Cythérées*, les *Pullastra*, les *Artémides* et les *Mérétrix*, genres que Linné n'en séparait pas et qui en effet ne s'en distinguent par aucun caractère important.

Vénus désignait le *Cuivre* dans la langue des alchimistes : de là les noms de *vitriol de Vénus*, pour dire sulfate de cuivre, et de *cristaux de Vénus*, pour dire acétate neutre de cuivre cristallisé.

VÊPRES (du lat. *vesper*, soir), l'une des grandes heures canoniales faisant partie de l'office divin. Les *vêpres* ont été ainsi nommées parce qu'autrefois elles se disaient le soir, vers le coucher du soleil. Aujourd'hui on les dit de 2 à 3 heures d'après-midi. Cette partie de l'office se compose de 5 psaumes, d'un capitule, d'une hymne ou d'une prose, du *Magnificat* et de plusieurs antiennes et oraisons. A certains jours de fête, il y a *doubles vêpres:* les premières, qui se disent la veille, marquent le commencement, et les secondes, la fin de la férie ou jour ecclésiastique. — Il y avait autrefois des *messes vespertines*, c.-à-d. incorporées avec les *vêpres*. C'est ce qui a lieu encore les trois derniers jours de la semaine sainte.

VER (du lat. *vermis*). Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *Vers* à des animaux rampants, de forme allongée, sans vertèbres et sans membres articulés, qui ont le corps mou, contractile, divisé comme par anneaux, la tête non distincte : ces animaux vivent dans la terre et les eaux, dans les fruits, le bois, les corps des animaux, dans la viande, le fromage, les étoffes, etc. On donne même quelquefois ce nom aux larves de certains insectes, aux *Asticots*, aux *Teignes*, à la larve du Hanneton (*Ver blanc*), à la chenille du Bombyx (*Ver à soie*), etc.; mais les zoologistes ne désignent proprement sous le nom de *Vers* que deux groupes d'animaux de l'embranchement des *Annelés* : les *Annélides* ou *Vers à sang rouge*, et les *Helminthes*, dans la classe desquels on fait rentrer les *Entozoaires* ou *Vers intestinaux*. *Voy.* ANNÉLIDES et HELMINTHES.

On appelle vulgairement: *Ver assassin*, la larve de l'Hydrophile brun ; *Ver blanc*, la larve du Hanneton ; *Ver coquin*, une espèce d'Hydatide (*Voy.* TOURNIS) et la chenille de la Pyrale ; *V. de crin*, *V. de Guinée* ou *de Médine*, le Dragonneau ; *V. cylindrique*, l'Ascaride ; *V. des digues* ou *des vaisseaux*, le Taret ; *V. écumeux*, la larve d'une espèce de Cercope ; *V. luisant*, la femelle du Lampyre; *V. solitaire*, le Ténia; *V. de terre*, le Lombric, etc. *Voy.* ces mots.

VER A SOIE, *Bombyx mori*, *Sericaria*. C'est la chenille d'un Insecte, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Bombycides et type du genre *Séricaire*. La larve, au sortir de l'œuf (*graine*), a la forme d'un petit ver grisâtre, qui grossit rapidement; après avoir subi quatre *mues* dans l'espace de 35 à 40 jours, elle commence à filer. A cette époque, le ver à soie a environ $0^m,06$ de long ; il est blanc, sa tête est petite, le premier anneau est très-renflé et l'avant-dernier muni d'une espèce de corne: 3 ou 4 jours lui suffisent pour achever le cocon. Après être demeuré plus ou moins longtemps à l'état de chrysalide, l'animal ramollit, à l'aide d'une liqueur corrosive qu'il dégorge, l'une des extrémités du cocon et en sort à l'état parfait. Le papillon du ver à soie est blanchâtre ou grisâtre, et d'un aspect assez laid ; à peine éclos, le mâle recherche la femelle, et peu de temps après celle-ci commence la ponte, qui ne produit pas moins de 500 œufs : cet acte important termine la vie de l'un et de l'autre. La feuille du mûrier blanc est la nourriture préférée du ver à soie ; cependant plusieurs espèces vivent sur d'autres végétaux : le *Bombyx Pernyi*, le *B. mylitta* ou *Ver à soie tussah* et le *B. yama-maï* vivent sur le chêne ; le *B. arrindia*, de l'Inde, sur le ricin et le *B. cynthia*, sur l'ailante ou vernis du Japon. — On appelle *magnaneries* les établissements où l'on élève le ver à soie : il en existe un grand nombre dans le midi de la France, dans le Piémont et la Lombardie ; on donne quelquefois aux petites exploitations le nom de *coconnières*. Une bonne éducation demande surtout de grands soins de propreté, une distribution régulière et bien calculée de feuilles de mûrier, une température égale et sèche. Lorsque les vers à soie se disposent à filer, on fixe au-dessus des claies des ramilles ou branchages disposés en arcades, où ils peuvent facilement monter : c'est ce qu'on appelle le *cabanage*. La récolte des cocons destinés au dévidage une fois faite, on commence par faire mourir le ver en l'étouffant dans un four ou en l'exposant à la vapeur de l'eau bouillante. Quant au dévidage et aux autres opérations que doit subir la soie avant d'être livrée au commerce. *Voy.* SOIE.

Les Vers à soie sont sujets à plusieurs maladies qui en détruisent un nombre considérable : la *grasserie*, qui rend les chenilles onctueuses et les empêche de filer ; la *consomption*, qui les fait dépérir ; la *gattine*, espèce de rachitisme ; la *jaunisse ;* enfin la *muscardine* et la *pébrine* qui sont produites, la première au moins, par des cryptogames parasites (*Voy.* ces mots). La plupart de ces maladies sont l'effet de l'éducation artificielle. Le seul moyen vraiment efficace d'y mettre un terme, c'est de rajeunir les magnaneries par l'importation de graines nouvelles. C'est à quoi s'appliquent aujourd'hui les éleveurs européens ; malheureusement les cocons que fournissent les races du Japon, la seule contrée du monde dont la graine soit pure aujourd'hui, sont loin de valoir ceux des anciennes races françaises, italiennes et espagnoles.

Le Ver à soie est originaire de la Chine ; transporté d'abord dans l'Inde, puis à Constantinople vers le milieu du VIe siècle, et en Italie dans le XIIe, il ne commença à être connu en France que du XIIIe au XIVe siècle. Ce ne fut toutefois que sous Henri IV, et surtout par les soins d'Olivier de Serres, que la sériciculture se propagea en France. Depuis cette époque, elle s'est répandue dans presque tous les pays de l'Europe. *Voy.* SÉRICICULTURE et SOIE.

VÉRACITÉ. *Voy.* TÉMOIN et VÉRITÉ.

VÉRANDA, espèce de galerie légère, couverte d'un tissu de joncs ou d'une toile, qui règne autour des habitations en Amérique et dans l'Inde.

VÉRATRE, *Veratrum*, vulg. *Véraire* ou *Varaire*, genre de la famille des Mélanthacées, type de la tribu des *Vératrées*, renferme des plantes vivaces, rampantes, à feuilles ovales, acuminées, nervées et à fleurs en panicule terminale. On en distingue surtout deux espèces qui croissent dans les pâturages montagneux de la Savoie, du Dauphiné, de la Provence, etc. : le *Vératre blanc* (*V. album*), qu'on croît être l'*Ellébore blanc* des anciens, à feuilles amples, marquées de nombreuses nervures ; à fleurs d'un blanc verdâtre, munies de bractées; et le *V. noir* (*V. nigrum*), qui ne diffère du précédent que par ses fleurs noires. Ces deux plantes ont des propriétés énergiques et très-redoutables ; quand les chèvres et les brebis en mangent les feuilles par mégarde, elles sont prises de violents vomissements et finissent la plupart du temps par succomber ; leurs graines font périr les poules et autres volailles ; leurs racines ont une saveur qui, d'abord douceâtre, devient bientôt amère, puis âcre et corrosive, ce qu'elles doivent à un principe vénéneux qu'elles contiennent, la *vératrine* (*Voy.* ce mot). — Une autre espèce, le *Vératre sabadille*, ou *Cévadille* (*Voy.* ce mot), croît au Mexique : c'est un poison violent.

VÉRATRINE, substance alcaline végétale, qu'on retire des diverses espèces du genre *Veratrum*, particulièrement de la *Cévadille*, et du *Veratrum album*. Elle est formée de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, dans les proportions de $C^{32}H^{52}Az^{2}O^{8}$; elle est solide, blanche, pulvérulente, inodore, d'une saveur très-âcre, décomposable par le feu, très-peu soluble dans l'alcool. C'est un poison très-actif et un violent sternutatoire; elle est à la fois fortement émétique et narcotique même à très-petite dose; on

l'emploie extérieurement contre les maladies cutanées et le rhumatisme articulaire. — La vératrine a été découverte en 1818 par Meissner, et l'année suivante par Pelletier et Caventou, qui en donnèrent la première analyse.

VERBAL (du lat. *verbalis*), se dit, dans le langage vulgaire, de tout ce qui est exprimé de vive voix, par opposition à ce qui est *écrit;* et, en Grammaire, de tout nom formé d'un verbe. — En français, on donne particulièrement le nom d'*adjectif verbal* au participe présent considéré comme exprimant non une action, mais un état, une manière d'être permanente : l'adjectif verbal est variable (une femme *aimante*, des peuples *errants*), tandis que le participe présent est invariable (*Voy.* PARTICIPE). En grec ancien, les *adjectifs verbaux* sont des adjectifs formés directement des verbes et terminés, les uns en τέος, exprimant l'idée d'obligation; les autres en τός exprimant la possibilité ou l'état acquis (φιλητέος, *amandus*, φιλητός, *amabilis* et *amatus*).

VERBASCUM, nom lat. botaniq. du genre *Molène*.

VERBE (du lat. *verbum*, mot, parole), partie du discours qui sert à marquer le rapport de l'attribut au sujet, à exprimer que l'on est ou que l'on fait quelque chose (Dieu *est* bon; Dieu *voit* toutes nos actions). C'est le mot par excellence, celui qui joue le principal rôle dans la proposition, et sans lequel il n'y aurait pas de sens. — Outre qu'il exprime l'*état* ou l'*action*, le verbe indique, dans presque toutes les langues, au moyen de modifications particulières, le rapport au temps, à la situation où est l'esprit quand il juge, aux personnes, au nombre : d'où les diverses flexions de *temps*, de *modes*, de *personnes*, de *nombres* (*Voy.* ces mots). — Écrire ou réciter un verbe avec ses différentes terminaisons ou flexions, c'est *conjuguer*.

Les Grammairiens donnent au verbe *être* le nom de *V. substantif*, de *V. propr. dit*, de *V. abstrait* ou *absolu*, par opposition à tous les autres verbes qu'ils nomment *V. attributifs*, *adjectifs* ou *concrets*. On appelle *V. actif* ou *transitif* celui qui exprime une action qui, du sujet, est transmise directement au complément ou régime (*aimer* Dieu, *composer* un ouvrage); *V. neutre*, celui qui exprime un état ou une action, mais sans avoir de complément direct (*parler* à quelqu'un, *médire* de quelque chose); il prend le nom de *V. intransitif* lorsque l'action se borne au sujet (*courir*, *tomber*, *mourir*). Les *verbes transitifs* admettent deux *voix :* la *voix active*, quand ils présentent le sujet comme exécutant l'action (*j'aime* Dieu); la *voix passive*, quand ils présentent le sujet comme passif ou recevant l'action (*je suis aimé*, *je suis frappé*). En grec ancien, il existe une voix intermédiaire, la *voix moyenne :* cette forme verbale, généralement semblable à la forme passive, est le plus souvent active quant au sens; souvent aussi elle se confond avec nos formes pronominales et réfléchies.

On appelle *V. auxiliaires* les verbes qui servent à conjuguer les autres et à en former divers temps (*être*, *avoir*); *V. impersonnels* ou *unipersonnels*, ceux qui ne représentent ni un nom de personne, ni un nom de chose déterminé, et qui ne s'emploient qu'à la 3e personne du singulier (*il pleut*, *il arrive*); *V. réfléchis*, ceux qui énoncent une action qui part du sujet et retombe sur le sujet lui-même : on les appelle aussi *V. pronominaux*, parce qu'ils se conjuguent avec deux pronoms (*je me flatte*, *il s'aime*); ils prennent le nom de *V. réciproques* lorsqu'ils expriment l'action réciproque de plusieurs sujets (*Pierre et Paul se louent*), etc. Il y a encore les *V. défectifs* ou *défectueux*, *déponents*, *fréquentatifs*, *inchoatifs*, etc. (*Voy.* tous ces mots). — MM. Bescherelle ont donné un *Dictionnaire usuel de tous les verbes français*, entièrement conjugués.

VERBE (en latin *verbum ;* en grec, *logos*), la seconde personne de la Ste Trinité, le Fils unique du Père, coéternel et consubstantiel avec lui. Selon les termes de St Jean : « Au commencement était le *Verbe*, et le *Verbe* était en Dieu, et le *Verbe* était Dieu. » Jésus-Christ est le *Verbe incarné*, le *Verbe fait chair*.

VERBENA, nom lat. botaniq. du genre *Verveine*.

VERBÉNACÉES (du g.-type *Verbena*, Verveine), famille de plantes Dicotylédones gamopétales hypogynes, renferme des herbes, des arbrisseaux, et parfois des arbres élevés, à tiges et à rameaux ordinairement tétragones; à feuilles opposées, parfois verticillées, tantôt simples, entières, tantôt incisées, sans stipules; à fleurs en épis ou en corymbes. Le fruit est une baie ou un drupe, contenant un noyau à 2 ou 4 loges. — On divise les Verbénacées en 2 tribus : les *Verbénées* (genres *Verbena*, *Lippia*, *Lantana*, etc.) et les *Viticées* (gr. *Vitex*, *Ægiphila*, *Premna*, *Volkameria*, *Callicarpa*, *Clerodendron*, etc.).

VER-COQUIN. *Voy.* PYRALE et TOURNIS.

VERDAU, chenille d'une espèce d'*Alucite*.

VERDELET, nom vulgaire du *Bruant commun*.

VERDET, sel de cuivre. *Voy.* VERT-DE-GRIS.

VERDICT (du lat. *vere dictum*, dit sincèrement), mot qui, de la législation anglaise, a passé chez nous dans l'usage pour désigner ce que la loi appelle proprement la *déclaration du jury* (C. d'Instr. crim., art. 348 et suiv.). *Voy.* JURY.

VERDIER, nom donné vulgairement aux *Bruants* et à un *Gros-Bec*, le *Loxia chloris*, à cause de leur couleur vert-jaunâtre.

On appelle *Verdier du Cap* ou *des Indes* le Fringille vert-brunet; *V. de Java*, le Toupet bleu; *V. de la Louisiane*, le Fringille pape; *V. des ciseleurs*, le Bruant commun, *V. à tête rouge*, un Tangara, etc.

VERDURON, synonyme de *Venturon*. *Voy.* SERIN.

VÉRÉTILLE, *Veretillum*, genre de Polypes cténocères ou coralliaires, très-voisins des *Pennatules* (*Voy.* ce mot). La *V. cynomoire* (*V. cynomorium*), vulg. *Verge de chien*, commune dans la Méditerranée, est plus grosse que le pouce et longue de près de 0m,35 : elle est phosphorescente.

VERGE (du lat. *virga*), baguette longue et flexible. Dans le style biblique, on emploie ce mot comme synonyme de *baguette*, pour désigner un bâton doué d'une vertu miraculeuse; on dit : la *verge de Moïse*, la *verge d'Aaron*.

On nommait autrefois *verge* une baguette garnie d'ivoire que portaient les *huissiers à verge*.

Verges se dit d'un faisceau de brins de bouleau ou d'osier dont on se sert pour fustiger. *Passer par les verges*, c'est, dans l'Armée, subir le supplice de la *fustigation*. *Voy.* ce mot et BAGUETTES.

Verge ou *Vergée* est aussi le nom d'une ancienne mesure de superficie, qui valait ordinairement à peu près le quart de l'arpent.

Dans les Arts, on donne le nom de *verge* à la tige qui tient au piston d'une pompe; à une pièce du tour dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières, etc. — On appelle *verge du balancier*, la tige qui supporte la lentille; *verge de girouette*, la tige au sommet de laquelle tourne une girouette; *verge d'une fusée*, la baguette à laquelle on attache une fusée volante. — On nomme aussi *verges :* 1° des aiguilles ou broches en usage dans la fabrique du velours; 2° des baguettes de bois que les Tisserands font passer entre les fils de la chaîne.

En Botanique, on nomme vulg. *Verge de Jacob*, l'Asphodèle jaune; — *V. d'or*, plusieurs plantes de la famille des Composées, et notamment la *Solidage* (*Solidago virga aurea*) : c'est une plante à tiges hautes, un peu rougeâtres, presque glabres; à feuilles ovales ou lancéolées, entières ou dentées; à fleurs jaunes, en grappes : elle est commune dans nos bois, et recherchée des bestiaux; elle fait partie des vulnéraires suisses. La *V. d'or du Canada*, cultivée dans les jardins, fournit une bonne laque jaune. On distingue encore la *V. d'or immortelle*, la *V. d'or odorante* et la *V. d'or élevée*.

VERGER (du lat. *viridarium*), lieu clos planté d'arbres fruitiers en plein vent. La place des arbres dans le verger doit être déterminée suivant leur

nature : les noyers, placés du côté du vent dominant, servent d'abri aux autres arbres ; viennent ensuite les poiriers, puis les pommiers, les cerisiers, les abricotiers, et enfin les pruniers, tous placés par espèces en lignes droites et parallèles. Les noyers, appelés à parvenir à la plus haute taille, doivent être plantés à environ 20m l'un de l'autre : il suffit de 15m entre les poiriers et les pommiers ; de 10m entre les cerisiers, les abricotiers ; de 8m entre les pruniers. Le sol du verger peut être cultivé en pâturage ou en prairie ; on peut encore y cultiver avec avantage des céréales, et de préférence des plantes qui exigent des binages d'été, comme les pommes de terre, les haricots, le maïs, etc.

Au moyen âge, beaucoup d'ouvrages mystiques ou autres ont été intitulés le *Verger* ou *Vergier :* par exemple, le *Vergier céleste.*

VERGERETTE ou VERGEROLLE, plante de la famille des Composées. *Voy.* ÉRIGÉRON.

VERGETTE (dimin. de *verge*), se dit, en termes de Blason, d'un pal diminué des deux tiers de sa largeur, s'il est seul, et de plus encore, s'il y en a plusieurs.

VERGETTURES (de *vergettes*), taches violacées, sanguines, ressemblant à celles que laissent les coups de *verges*, qui se manifestent à la peau dans certaines affections scorbutiques ou fébriles, etc.

VERGEURES (de *verge*). Les fabricants de papier appellent ainsi les fils de laiton attachés en long sur la forme pour soutenir la pâte. — On donne aussi ce nom à la marque ou raie que ces fils laissent sur le papier ; le papier est alors dit *vergé. Voy.* PAPIER.

VERGLAS (de *verre* et de *glace*), couche mince de glace qui recouvre le sol, et qui se produit lorsque après des gelées intenses, il survient une pluie fine et trop peu abondante pour réchauffer la terre. L'eau gèle alors au fur et à mesure qu'elle tombe.

VERGNE, nom vulgaire de l'*Aune. Voy.* VERNE.

'VERGUES (du lat. *virga*, par le provençal *vergua*), grandes pièces de bois longues, arrondies, plus grosses au milieu qu'aux extrémités, et placées horizontalement et à diverses hauteurs sur leurs mâts respectifs. Elles servent à porter les voiles et à en étendre le côté supérieur : c'est sur la vergue qu'on *serre* la voile lorsqu'elle ne doit plus rester tendue. Les vergues sont en bois de sapin, d'un seul morceau ou d'assemblage. On les distingue par le nom des voiles qu'elles portent. — Deux vaisseaux sont dits *vergue à vergue* lorsque étant placés l'un à côté de l'autre, leurs basses vergues, dépassant en longueur la largeur du bâtiment, se prolongent réciproquement au-dessus de leurs ponts.

VÉRICLE (du lat. *vitriculus*, dimin. de *vitrum*, verre), nom que donnent les Joailliers aux pierres fausses contrefaites avec du *verre.*

VÉRIFICATEUR (du lat. *verificare*, vérifier). On appelle *vérificateur* celui qui est commis pour vérifier des comptes, comme les *vérificateurs de l'enregistrement ;* pour vérifier des travaux exécutés ou régler des mémoires d'entrepreneurs, comme les *architectes vérificateurs ;* pour examiner si certains règlements sont observés, comme les *vérificateurs des douanes, des poids et mesures*, etc. ; pour juger si une écriture est vraie ou fausse, comme les *experts-vérificateurs* près des tribunaux, etc.

VÉRIFICATION (du lat. *verificare*). — *Vérification des créances.* En matière de Faillite, quand le jugement déclaratif est rendu, les créanciers doivent déposer leurs titres entre les mains du juge-commissaire qui vérifie l'exactitude et la sincérité des créances, pour savoir si les porteurs de titres doivent être admis aux délibérations de la masse des créanciers (C. de comm., art. 491-503). *Voy.* AFFIRMATION.

Vérification d'écritures. Lorsqu'une partie refuse de reconnaître ou désavoue son écriture ou sa signature, et dans le cas où ses ayants-cause déclarent ne point les reconnaître, la *vérification* en est ordonnée en justice (C. civ., art. 1324). Le Code de procédure (art. 193-213) détermine la forme qui doit être observée dans les *vérifications d'écritures.*

Vérification des pouvoirs, se dit, dans le langage parlementaire, de l'examen qu'on fait des titres d'une personne qui fait partie d'une assemblée élective (député ou représentant du peuple, membre d'un conseil général, d'arrondissement ou municipal), avant de valider son élection.

VÉRIN ou VERRIN, cric ou machine à vis qu'on fait tourner verticalement avec deux barres qui la traversent en croix. On s'en sert communément en Marine pour enlever des fardeaux très-pesants, comme les baux d'un pont.

VÉRITÉ (du lat. *veritas*). En Métaphysique, on définit la vérité, *ce qui est réellement ;* en Logique, la *conformité de la pensée avec son objet*, par opposition à l'*erreur ;* en Morale, la *conformité d'une affirmation avec la pensée*, par opposition au *mensonge.* — La vérité a pour caractère l'*évidence* et produit dans l'esprit qui la possède la *certitude ;* de là résulte la *science. Voy.* ces mots.

Une *vérité* est une proposition vraie. — On nomme *vérités premières* des principes d'évidence immédiate, nécessaires et absolus, qui servent de fondement à toutes les sciences. Tels sont, en Métaphysique, le *Principe des substances :* « toute qualité suppose une substance, un être réel, dans lequel elle réside » ; le *P. de causalité :* « tout ce qui commence a nécessairement une cause » ; le *P. des causes finales :* « tout moyen suppose une fin » ; en Logique, le *P. de contradiction*, qui est la base de toute démonstration : « le même ne peut à la fois être et ne pas être » ; en Morale, le *P. du bien :* « le bien d'un être résulte de l'accomplissement de la destinée qui correspond à sa nature » ; le *P. du devoir :* « vouloir le bien est chose moralement obligatoire » ; le *P. de mérite et de démérite :* « toute bonne action mérite une récompense ; toute mauvaise action, une punition » (*Voy.* SUBSTANCE, CAUSALITÉ, etc.). Kant appelle les vérités premières, *jugements synthétiques à priori*, parce que l'attribut énonce une idée ajoutée au sujet, non par l'expérience, qui ne donne que le contingent et le relatif, mais par la raison, qui seule donne le nécessaire et l'absolu (*Voy.* JUGEMENT). — Quant aux *axiomes* des Mathématiques, ils diffèrent des autres vérités premières en ce qu'ils constituent des *jugements analytiques*, parce que l'attribut énonce une idée déjà contenue dans le sujet et qu'ils peuvent ainsi se résoudre dans le principe de contradiction. *Voy.* AXIOMES.

Les Païens ont fait de la *Vérité* une divinité allégorique, fille de Saturne ou du Temps et mère de la Justice. On la représente ordinairement sous la figure d'une femme nue, tenant à la main un miroir ou un flambeau, et quelquefois sortant d'un puits.

VERJUS (pour *vert jus*). Ce mot désigne : 1° une variété de Raisin, à grains longs et gros, et à peau fort dure, qui est très-acide et qui ne mûrit jamais complétement ; 2° le suc très-acide des raisins cueillis avant leur maturité. On emploie le verjus en manière de vinaigre dans certains assaisonnements, notamment pour accommoder les cerneaux, ou dans la confection de certains sirops. On l'emploie quelquefois aussi en Médecine comme rafraîchissant.

VERLION, *Vermilio*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, créé par Macquart, est d'un gris brunâtre, avec 4 bandes sur le thorax. Il se trouve dans la France méridionale.

VERMEIL (du lat. *vermiculus*, petit ver ; dans le sens de cochenille du chêne ou graine d'écarlate), se dit, en général, de ce qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat, comme les lèvres, le vin, etc. — En Orfévrerie, on appelle *vermeil* l'argenterie dorée au feu ou par le procédé Ruolz.

• Les Peintres donnent le nom de *vermeil* à un vernis composé de gomme et de cinabre mêlés et broyés dans de l'essence de térébenthine, et dont on se sert pour donner de l'éclat aux dorures.

VERMEILLE (de *vermeil*). En Joaillerie, on donne ce nom à l'*Hyacinthe*, lorsque sa couleur, naturellement jaune orangé, se trouve mêlée d'une teinte rouge. La *Vermeille orientale* est un *Corindon* de couleur rouge écarlate; la *V. commune* ou *occidentale* est un *Grenat* de couleur rouge orangé.

VERMET (du lat. *vermis*, ver), *Vermetus*, genre de Mollusques gastéropedes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Littorinidées: coquille libre, spirale et régulièrement conique dans le jeune âge, irrégulière et tubuleuse dans l'âge adulte: ses tours disjoints la feraient ressembler à une coquille d'une Serpule sans la régularité et la forme conique des premiers tours. L'animal est vermiforme, pourvu d'une tête peu distincte portant une trompe et deux tentacules ocellés, et d'un pied cylindrique avec deux filets tentaculaires et un opercule corné. Les Vermets se trouvent à l'état fossile depuis l'étage albien; ils vivent auj. par groupes entrelacés dans toutes les mers.

VERMICELLE (de l'ital. *vermicello*, petit ver), pâte en forme de petits tuyaux minces, faite avec de la fleur de farine et qui sert pour les potages. Pour donner sa forme au vermicelle on met la pâte dans un vase en métal au fond duquel est placé un crible percé de petits trous, et, au moyen d'une presse verticale, on la pousse et on la fait sortir en filets, qui sont aussitôt refroidis et séchés par un ventilateur. Quand ces filets sont parvenus à la longueur de 3 à 4 décim., on les casse et on les arrondit en anneaux. — L'espèce de vermicelle la plus renommée se fait en Italie, et particulièrement à Naples et à Gênes; mais on en fabrique aujourd'hui d'excellents dans plusieurs villes de France, à Paris, Lyon, Clermont, Marseille, Grenoble, Toulouse, Montpellier, etc. *Voy.* PATES D'ITALIE.

VERMICULAIRE (du lat. *vermiculus*), qui ressemble aux vers ou qui se meut comme eux. — En Médecine, le *pouls* est dit *vermiculaire* quand les battements, petits et faibles, ressemblent aux mouvements ondulants de vers qui rampent. On donne le nom de *mouvement vermiculaire* au mouvement péristaltique des intestins.

Vermiculaire brûlante: c'est l'Orpin âcre.

VERMICULÉ (du lat. *vermiculatus*), se dit, en Architecture, d'ornements rustiques consistant en entrelacs gravés ou creusés à la pointe et qui ressemblent aux sillons faits par les vers.

VERMIFORME (c.-à-d. *qui a la forme d'un ver*). En Anatomie, on appelle *éminence vermiforme supérieure* la saillie allongée que présente la partie antérieure et moyenne de la face supérieure du cervelet; *éminence vermiforme inférieure*, l'éminence assez volumineuse située dans l'enfoncement que présente la face inférieure de ce même organe. — *Appendice vermiforme* ou *cæcal*. *Voy.* CÆCUM.

VERMIFUGES (du lat. *vermis*, ver, et *fugare*, chasser), ou ANTHELMINTIQUES, médicaments propres à déterminer l'expulsion des vers. *Voy.* VERS.

VERMILIO, insecte. *Voy.* VERLION.

VERMILLON (de *vermeil*), composé de mercure et de soufre, d'un beau rouge vif, qu'on emploie dans la peinture et pour colorer les belles cires à cacheter. On l'obtient soit en broyant sous des meules du *cinabre* (*Voy.* ce mot) avec de l'eau, soit en faisant bouillir ensemble de l'eau, de la potasse, du soufre et du mercure, jusqu'à ce que la masse, d'abord noire, ait pris une belle couleur de carmin. Le vermillon dit *de Chine* est particulièrement estimé: il est en poudre très-fine, d'un rouge foncé éclatant. On tire aussi du vermillon d'Allemagne, de Hollande et du Levant. Le vermillon dit *de Provence* est le Kermès minéral. — Les Grecs connaissaient le vermillon sous le nom de *miltos;* les Romains, sous celui de *minium:* ils l'employaient comme fard et s'en servaient pour peindre les statues des dieux. Les anciens employaient aussi le vermillon pour enluminer des caractères tracés sur l'or ou le marbre, notamment les inscriptions des tombes.

Vermillon, nom d'une espèce de *Gobe-mouche*.

VERMINE (du lat. *vermis*, ver), se dit collectivement de toutes sortes d'insectes nuisibles ou incommodes, comme vers, poux, puces, punaises, etc. (*Voy.* ces mots). — On appelle *maladies vermineuses* les maladies produites par des vers intestinaux.

VERMOUT (de l'allem. *Wermuth*, absinthe), vin blanc dans lequel on a fait infuser de l'absinthe, et que l'on boit à jeun, pour exciter ou pour réveiller l'appétit. On estime le *vermout de Turin*.

VERNAL (du lat. *vernalis*), qui arrive au printemps: c'est ainsi que l'on dit *fièvres vernales*, *fleurs vernales*, etc.

VERNATION (du lat. *vernatio*), nom donné par les Botanistes à la disposition qu'affectent les feuilles dans le bourgeon au moment qui précède leur premier développement. *Voy.* ESTIVATION.

VERNE ou VERGNE (orig. celtiq., ou, selon d'autres, du lat. *vernus*, printanier; parce que cet arbre est hâtif), nom vulgaire de l'*Aune*. *Voy.* ce mot.

VERNIER (du nom de l'inventeur), instrument qui sert à mesurer les fractions de division sur un limbe ou une règle divisée quelconque. Il consiste essentiellement en une réglette qui glisse le long de la règle principale, et qui porte elle-même une division dont le zéro représente le *curseur* (*Voy.* ce mot). Si le vernier est destiné à évaluer des dixièmes de la division de la grande règle, ses divisions s'obtiennent en prenant 9 divisions de celle-ci et les partageant en 10 parties égales, de sorte que les divisions de la règle excèdent d'un dixième celles du vernier. Le curseur étant amené à l'extrémité de la longueur à mesurer, on lit d'abord sur la grande règle le nombre de divisions principales contenues dans cette longueur, puis on cherche l'endroit où une division de la règle ou une division du vernier coïncident le plus exactement. Le nombre correspondant lu sur le vernier indique le nombre de dixièmes qu'il faut ajouter au nombre d'unités déjà lu sur la règle. Quand on veut évaluer des minutes, c.-à-d. des trentièmes, sur un limbe divisé en demi degrés, on forme les divisions du vernier en prenant 29 divisions du limbe et les partageant en 30 parties égales. — Le *vernier* n'est qu'un perfectionnement du *nonius*. *Voy.* ce mot.

VERNIS (de *vernir*, du lat. *vitrinire*), matière liquide, épaisse et visqueuse qu'on étend en couches minces sur les corps pour les préserver de l'action de l'humidité et de celle de l'air, tout en leur donnant un aspect brillant et agréable. On compose les vernis avec des substances résineuses qu'on dissout dans certains liquides qui, en s'évaporant, les laissent pour résidus, ou qui se résinifient eux-mêmes au contact de l'air. On distingue, d'après cela, les *vernis à l'éther*, *à l'alcool*, *à l'essence* et les *vernis gras*. C'est improprement qu'on appelle *vernis* l'émail opaque qui sert de couverte à la faïence et aux autres poteries.

Vernis à l'éther: ils s'emploient en Bijouterie pour réparer les accidents qui arrivent aux émaux sur bijoux: on les prépare en dissolvant du copal dans de l'éther; ces vernis sont extrêmement siccatifs.

Vernis à l'alcool: ils s'appliquent sur les meubles, les boîtes, les étuis, les cartons, les cuirs, etc.; on les prépare en dissolvant dans l'alcool, au bain-marie, des résines, telles que la sandaraque, la térébenthine, la gomme-laque, le mastic, etc. On les colore de toutes les manières.

Vernis à l'essence: ils sont moins siccatifs que les précédents, mais plus faciles à polir et plus durables; on les compose avec les mêmes résines, qu'on dissout dans l'essence de térébenthine; quelquefois on emploie aussi l'essence de lavande; on les colore avec les mêmes substances. Ils servent particulièrement à vernir les tableaux.

Vernis gras: ce sont de tous les vernis les moins siccatifs, mais les plus solides: aussi les destine-t-on à tous les usages auxquels les vernis à l'alcool et à l'essence ne pourraient pas être employés à cause de

la trop faible résistance qu'ils opposent à l'action de la lumière et de la chaleur solaires, et des intempéries de l'air. Les devantures de magasin, les portes et les fenêtres de nos habitations, les équipages de luxe, les voitures de fatigue, les objets en tôle, les plateaux de cabaret, les lampes, etc., réclament spécialement ce genre de vernis. On compose les vernis gras en incorporant à chaud du copal ou du succin à de l'huile de lin et à de l'essence de térébenthine. Les enduits qui recouvrent les *toiles cirées*, les *cuirs vernis*, les *chaussures vernies*, sont, ainsi que le *mastic hydrofuge*, des vernis gras.

Consulter le *Traité théorique et pratique sur l'art de faire les vernis* de M. Tripier-Deveaux (1845).

Vernis Martin. Voy. Copal.

En Botanique, on appelle vulgairement: *Arbre au vernis* ou *Vernis du Canada*, l'espèce de Badamier avec laquelle on fait la laque (*Voy.* Badamier et Laque); — *V. de la Chine*, une espèce d'Ailante, l'*Ailantus glandulosa* ou *Augia*, très-bel arbre de la famille des Xanthoxylées (*Voy.* Ailante); — *V. du Japon*, une espèce de Sumac (*Voy.* Sumac). On cultive le *V. de la Chine* et le *V. du Japon* dans les parcs et les jardins, comme arbres d'ornement.

VERNONIE (de Will. *Vernon*, botaniste), *Vernonia*, genre de la famille des Composées, type de la tribu des Vernoniacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes, souvent glanduleuses; à fleurs pourpres, roses ou blanches, en capitules à inflorescences diverses, souvent scorpioïdes. Ce genre ne renferme pas moins de 375 espèces. Les plus connues sont la *Vernonie de New-York* et la *V. élevée*, qu'on cultive comme plantes d'ornement, ainsi que la *V. anthelmintique* ou *Calageri*, dont les graines donnent une poudre qui jouit de propriétés vermifuges. — La tribu des *Vernoniacées* renferme les genres *Ethulia*, *Heterocoma*, *Vernonia*, *Albertinia*, *Elephantopus*, *Rolandra*, *Bojeria*, *Liasum*, *Pectidium*, etc.

VÉROLE (petite). *Voy.* Variole.

Petite vérole volante. Voy. Varicelle.

VÉRON ou vairon, nom vulgaire d'une espèce d'Able, le *Leuciscus phoxinus*.

VÉRONIQUE (de *Ste Véronique*, à cause de ses vertus médicales), *Veronica*, genre de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des *Véronicées*, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou verticillées; à fleurs bleues ou blanches: calice persistant, à 4 ou 5 divisions; corolle en roue à 4 lobes; le fruit est une capsule comprimée à 2 valves et à 2 loges contenant plusieurs semences. Les espèces en sont très-nombreuses. Les seules employées sont: la *V. becabunga* ou *beccabunga*, vulg. *Cresson de cheval*, qui croît sur les bords des étangs et des ruisseaux: fleurs bleues, en grappes simples, axillaires; le suc de cette plante est antiscorbutique, d'une saveur âcre, un peu amère; la *V. officinale* (*V. officinalis*), vulg. *Thé d'Europe*, à fleurs d'un bleu pâle, qui croît dans les bois montueux: son infusion théiforme procure une boisson légèrement diurétique, un peu tonique; la *V. petit chêne* (*V. chamædrys*), commune dans les prés, le long des haies: fleurs bleues en longue grappe latérale; son infusion jouit des mêmes propriétés que celle de la Véronique officinale. Parmi les Véroniques exotiques cultivées comme plantes d'ornement, on remarque la *V. speciosa*, originaire du Japon, à fleurs bleues, et la *V. salicifolia*, à fleurs d'un bleu clair. — On a fait de la Véronique le symbole de la fidélité.

Véronique femelle ou *Velvotte*, noms vulgaires d'une espèce de Linaire (*Linaria spuria*); — *V. des jardiniers*: c'est l'Amourette fleur de coucou ou Lychnide des prés.

VERRAT (du lat. *verres*), le *Cochon mâle*.

VERRE (du lat. *vitrum*), se dit en général de tout corps transparent qui est aigre, cassant, sonore à la température ordinaire, et qui se ramollit et fond à une forte chaleur. Dans l'Industrie, on restreint la dénomination de *verre* aux composés de silice, de potasse ou de soude, et de chaux ou d'oxyde de plomb, donnant par la fusion une masse amorphe et transparente et qui ne se dissout ni dans l'eau ni dans les acides. Les propriétés et les usages du verre varient suivant la nature de ses parties constituantes. On distingue: le *verre commun*, dont on fait les bouteilles, et qu'on fabrique avec du sable ferrugineux, des cendres ou des soudes brutes, de l'argile jaune et des tessons de bouteilles; le *verre à vitres* et *à glaces*, qui se fait avec du sable blanc, du sel de soude ou du sulfate de soude, des rognures de verre blanc, un peu de craie ou de chaux et d'oxyde de manganèse (*Voy.* Vitre); le *cristal ordinaire* et le *verre à gobeleterie de Bohême* (dit aussi *cristal de Bohême*), destinés aux vases à boire, flacons, cornues, vases d'ornement, qu'on fait avec les mêmes matières, mais en remplaçant le carbonate de potasse par du carbonate de soude (*Voy.* Cristal); le *crown-glass*, avec lequel on fait les lunettes de spectacle, les lentilles grossissantes et les instruments d'optique, et qui s'obtient avec un mélange semblable (*Voy.* Crown-glass); le *flint-glass*, pour lunettes achromatiques, qu'on obtient en mêlant du sable blanc, du carbonate de potasse purifié, du minium, un peu de nitre et de borax; le *strass*, avec lequel on imite les pierres précieuses, et qui se fait avec du cristal de roche et du sable blanc, du carbonate de potasse pur, du minium, un peu de borax et d'acide arsénieux.

La transparence et la blancheur sont les premières qualités du verre, et dépendent du choix des matières premières. Le verre est ordinairement très-fragile; cependant les verres non plombeux, et surtout les verres de Bohême peuvent devenir assez solides et même assez durs pour faire feu au briquet. Tous les verres sont plus ou moins fusibles; lorsqu'ils sont ramollis par la chaleur, ils peuvent se tirer en *fils* aussi fins que ceux d'un cocon de ver à soie: on a pu même en faire des *étoffes*. Les verres à base de soude sont plus fusibles et plus durs que ceux à base de potasse. L'Allemagne produit d'excellents verres peu fusibles, très-précieux dans les laboratoires; on peut obtenir des verres jouissant des mêmes propriétés en augmentant la quantité de silice ou en remplaçant une certaine quantité de soude par de la baryte. — Lorsqu'il est soumis à un refroidissement rapide, le verre devient très-cassant (*Voy.* Larmes bataviques). D'autre part, on diminue l'extrême fragilité du verre en le soumettant à un lent refroidissement (*recuit*). Les verres supportent d'autant mieux les variations de température qu'ils ont été refroidis plus lentement. Exposés pendant un temps plus ou moins long à une température assez élevée, mais trop faible pour les fondre, ils perdent leur transparence et deviennent très-durs; on dit alors qu'ils se *dévitrifient*. *Voy.* Dévitrification.

La densité des verres varie avec leur composition de 2,4 à 3,3; celle du verre à vitre est d'environ 2,6; du verre à bouteilles, de 2,7; du crown-glass, de 2,5; du cristal, de 2,9 à 3,3. Plus un verre est dur et infusible, moins il est altérable par l'action des agents atmosphériques et chimiques; cependant aucun ne résiste à l'action de l'acide fluorhydrique: aussi est-ce avec cet acide qu'on grave sur le verre. Les verres trop alcalins s'altèrent peu à peu par l'humidité de l'air, en perdant leur éclat et leur poli; un grand excès d'alcali rend le verre entièrement soluble dans l'eau (*Voy.* Verre soluble). Une semblable altération se manifeste sur les vitres des vieilles maisons, et, en général, des endroits humides et habituellement chauds, comme les écuries, où l'on voit souvent le verre se dépolir et s'écailler. On observe les mêmes effets sur les verres antiques qu'on trouve dans les ruines et les tombeaux.

Les *verres colorés* ou *verres de couleur* sont des verres teints par de petites quantités d'oxydes métalliques fondus dans la pâte: les *blancs* s'obtiennent avec l'acide stannique ou l'arséniate de plomb,

les *bleus*, avec l'oxyde de cobalt ; les *pourpres*, *violets* et *carmins*, avec le pourpre de Cassius, le protoxyde de cuivre, le peroxyde de manganèse ; les *rouges* et les *bruns*, avec le sesquioxyde de fer ; les *verts*, avec le deutoxyde de cuivre, le sesquioxyde de chrome, ou avec un mélange d'oxyde de cobalt, d'oxyde d'antimoine et de chlorure d'argent ; les *jaunes*, avec l'oxyde d'urane, le chromate de plomb, certaines combinaisons d'argent, des mélanges d'acide antimonieux et d'oxyde de plomb ; les *noirs* et les *gris*, avec les oxydes de manganèse, de cobalt et de fer, etc. C'est avec ces sortes de verres colorés qu'on fabrique les vitraux des églises, et qu'on peint sur verre (*Voy.* ci-après). Les *émaux* sont aussi des verres colorés. *Voy.* ÉMAIL.

Fabrication et travail du verre. On réduit en poudre fine et on mêle les matériaux qui doivent composer le verre ; puis le mélange, dit *composition*, est soumis à l'action du feu dans des creusets d'une argile très-réfractaire disposés symétriquement dans des fours dits *de Siemens*. Lorsque la masse est parfaitement fondue et la vitrification complète, on *cueille*, à l'extrémité d'une canne ou tube de fer, une petite quantité de verre que l'on souffle en cylindre : on donne ensuite au verre ainsi soufflé diverses façons qui varient selon la destination du verre. La fonte du verre se fait ordinairement au bois ; on peut se servir de la houille pour la fabrication des verres à bouteilles. Pendant la fusion, il surnage souvent à la surface du creuset des impuretés que les verriers appellent *fiel* ou *sel de verre* : ce sont des sulfates et des chlorures provenant des alcalis impurs qui entrent dans la fabrication du verre. — Pour plus de détails. *Voy.* VITRE, GLACES, BOUTEILLE, CRISTAL, etc.

On taille et on polit le verre au moyen de roues et de meules montées sur un tour en l'air : on dégrossit d'abord les pièces avec une roue de fer et du sable mouillé ; on se sert ensuite de meules siliceuses plus ou moins fines ; enfin on donne le poli avec une roue en bois et diverses matières, telles que la pierre ponce, la potée d'étain, etc. — On grave sur le verre à la pointe de diamant et au moyen de l'acide fluorhydrique : dans ce dernier cas, on recouvre le verre d'un léger vernis de cire et de térébenthine ; on trace un dessin avec le burin, et on soumet les parties mises à nu à l'action corrosive de l'acide. On peut aussi peindre sur le verre. *Voy.* ci-après.

Historique. La découverte du verre est très-ancienne : il est fait mention de ce produit en différents endroits de la Bible. D'après Pline, elle serait due à des voyageurs phéniciens, qui, s'étant servis de natron pour construire un foyer sur le sable, produisirent par hasard du verre par la fusion du sable mêlé au natron. Il est plus probable que cette découverte a été amenée par les recherches qu'on a faites sur le traitement des minerais par la fusion : les gangues, en se liquéfiant, donnent des laitiers qui sont souvent de véritables verres. Il est certain, que les Égyptiens connurent l'art de fondre le verre, de le mouler et de le colorer. Les Phéniciens eurent des fabriques célèbres à Tyr et à Sidon. Les Grecs moulèrent des médaillons précieux. Ensuite les Romains excellèrent dans la verrerie, comme le prouvent les nombreux spécimens que contiennent les musées (coupes, flacons, vases, objets émaillés, etc.) : on cite comme un chef-d'œuvre le vase Portland (*British museum*), à fond bleu enrichi de camées blancs. On a même trouvé des vitres à Pompéies et à Herculanum. Cet art se répandit en Gaule et en Espagne, mais il se développa surtout à Constantinople, d'où il passa aux Vénitiens, qui s'inspirèrent peut-être aussi des Arabes (lampes avec lettres en émail suspendues dans les mosquées) et des Persans (vases et bouteilles de formes charmantes et bizarres) : leurs fabriques de la presqu'île de Murano produisirent des vases et flacons à mosaïques appelés *millefiori*, des pierres précieuses factices très-recherchées en Asie aussi bien qu'en Europe, enfin des miroirs dont elles conservèrent longtemps le monopole (*Voy.* GLACES). L'Allemagne inventa les chopes et les vidrecomes ornés des émaux du blason ; cette industrie se développa surtout en Bohême, grâce à l'abondance du bois et à la pureté des matières premières. Quant à la France, elle conserva, même à l'époque de l'invasion, les procédés qu'elle avait reçus des Romains ; elle multiplia les fabriques au XVe siècle, et s'appliqua à joindre l'élégance des formes à la qualité des produits ; elle perfectionna l'art de tailler le verre et de graver à la roue sur la surface ; les œuvres les plus délicates de ce genre furent exécutées sous Louis XVI. Enfin, de nos jours, les découvertes de la chimie ont permis de réaliser de nouveaux progrès sous le rapport du goût aussi bien que de l'industrie. — Consulter Julia-Fontenelle, *Manuel du verrier* (collection Roret), et Burty, *Chefs-d'œuvre des arts industriels.*

PEINTURE SUR VERRE. Elle se pratique en peignant le verre avec des couleurs fusibles, qui ne sont elles-mêmes que des matières vitreuses (*Voy.* VERRES COLORÉS). Pour faire adhérer ces couleurs sur le verre, on les mêle préalablement avec des fondants, tels que le borax et le silicate de plomb ; on broie les couleurs sur une plaque de verre avec l'essence de térébenthine, et on les applique sur la vitre au moyen d'un pinceau ; les verres ainsi peints sont soumis à la cuisson dans un fourneau à réverbère, où ils s'amollissent sans se fondre.

La peinture sur verre fut en grand honneur au moyen âge : dès le Xe siècle, on décora les églises et les palais de vitraux composés de morceaux teints dans la masse et réunis par des filets de plomb ; le XIIe et le XIIIe siècles atteignirent la perfection (roses du portail et des transepts de Notre-Dame de Paris ; vitraux de la Ste-Chapelle). La Renaissance tendit à faire des tableaux, ce qui diminue l'unité d'aspect : alors se distinguèrent Jean de Bruges, Albert Durer, Lucas de Leyde, Jean Cousin (chapelle du château de Vincennes, St-Étienne du Mont), etc. Le changement de besoins et de goût fit tomber l'art du verrier avec le style gothique au XVIIe siècle. Le XVIIIe siècle détruisit beaucoup de chefs-d'œuvre. De nos jours, la nécessité de restaurer les monuments gothiques en complétant ce qui n'était qu'à moitié détruit a remis en honneur l'art du verrier. MM. Didron, Bontemps, F. de Lasteyrie, de Gérente, Viollet-le-Duc, ont enseigné la voie à suivre. — Consulter L. Batissier, *Traité de la peinture sur verre* (1850) ; Reboulleau, *Manuel de la peinture sur verre* ; F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre d'après les monuments* (1837) ; Lévy et Capronnier, *Histoire de la peinture sur verre en Europe* (1856).

Verre d'antimoine, oxyde d'antimoine vitrifié et mêlé de soufre : on s'en sert, dans la Pharmacie, pour la préparation de l'émétique et dans la composition des pierres de couleur.

Verre de fougère, verre dans lequel il entre des cendres de fougères : c'est cette composition qui a donné lieu à dire figurément en poésie que *le vin rit dans la fougère.*

Verre de Moscovie, mica lamellaire qu'on extrait de Sibérie, et dont on s'est servi comme de vitre.

Verre soluble, verre qui se dissout dans l'eau bouillante : on le prépare en faisant fondre dans un creuset réfractaire, 10 p. de potasse, 15 p. de quartz pulvérisé et 1 p. de charbon, et laissant le mélange sur le feu jusqu'à ce que le verre soit bien fondu. On le coule alors, et on le traite par l'eau bouillante : on obtient ainsi une solution qui, appliquée sur d'autres corps, sèche rapidement au contact de l'air, en laissant un enduit vitreux à peu près inaltérable. On se sert du verre soluble pour durcir le plâtre, pour recoller les objets en verre ou en porcelaine qui ne sont pas destinés à renfermer de l'eau bouillante. — Il a été découvert par Fuchs en 1818.

Papier de verre. *Voy.* PAPIER.

Verres de lunettes, verres taillés dont on se sert pour les lunettes, pour les télescopes et divers autres instruments d'optique. Suivant leur forme ou leur destination, ils sont concaves, convexes, lenticulaires, etc., et ont des degrés de force très-différents (*Voy.* Lunette). — On appelle *verres périscopiques* des verres taillés de manière qu'on peut voir tout autour de soi.

Verres à facettes, verres qui sont plans d'un côté, et qui, de l'autre, sont composés de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres. Ces verres font voir l'image des objets qu'on regarde au travers autant de fois qu'il y a de facettes.

VERRERIE, se dit de l'usine où l'on fabrique le *verre* (*Voy.* ce mot). — On appelle *verrier* l'ouvrier qui fait le verre, et *peintre verrier*, celui qui fait des peintures sur verre.

VERRIÈRE. Ce mot se dit : 1° du morceau de verre à vitre qu'on met devant des châsses, des reliquaires, des tableaux, etc., pour les conserver : dans ce sens, on dit aussi *verrine*; — 2° d'une grande fenêtre ornée de vitraux peints (*Voy.* Vitraux); — 3° d'une cloche à facettes dont les jardiniers se servent pour couvrir les plantes délicates

VERRIN, machine-outil. *Voy.* Vérin.

VERRINE, sorte de lampe en *verre* dont se servent les Marins : on la suspend au-dessus du compas de route pour éclairer le timonier. — *Voy.* Verrière.

verrines. On connaît sous ce nom les sept discours prononcés par Cicéron *contre Verrès*. *Voy.* Verrès au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VERROTERIE. On comprend sous ce nom toutes sortes de petits ouvrages en *verre* de différentes couleurs et de différentes formes, les uns imitant des perles, les autres des grains de corail, avec un trou au milieu, et destinés à être enfilés pour former des colliers, des bracelets, des pendants d'oreille et autres ornements dont les paysannes et surtout les négresses se servent pour leur parure. On en envoie de grandes quantités sur les côtes de l'Afrique, où ils constituent un objet de commerce assez considérable. Les principales fabriques sont à Venise, à Paris, à Retonval et dans la Grande-Vallée (Seine-Inférieure), à St-Évroult (Orne), à Portieux (Vosges).

VERROU (jadis *verrouil*, du lat. *veruculum*), pièce de fer ou de cuivre, plate ou ronde, que l'on applique à une porte afin de pouvoir la fermer, et que l'on fait aller et venir entre deux crampons au moyen d'un bouton attaché au milieu. On fait des verrous de toute dimension et de toute forme; il y a des *V. à ressort*, ou *V. de sûreté*, disposés de manière à ne pouvoir être forcés.

VERRUCARIÉES (du lat. *verruca*, verrue), 3ᵉ tribu de la famille des Lichens angiocarpes, ne renferme que les 2 genres *Pyrenastrum* et *Verrucaria:* ils croissent sur les pierres et sur la terre nue.

VERRUE (du lat. *verruca*), vulg. *Poireau*, petite tumeur dure, mamelonnée, indolente, qui se forme à la surface de la peau, surtout aux mains et au visage. Les verrues sont ordinairement implantées dans l'épaisseur du derme par des filaments blanchâtres et à demi-fibreux. Elles paraissent dues à l'épaississement de l'épiderme, et peuvent se détacher spontanément ou par l'application prolongée de topiques émollients et des lotions avec une solution de sous-carbonate de soude. On a tort de croire que les verrues peuvent se gagner par le contact.

Herbe aux verrues (*Verrucaria*), nom donné à l'*Héliotrope d'Europe*, parce qu'on croyait que son suc mêlé avec du sel faisait tomber les verrues.

VERS (du lat. *versus*), assemblage de mots mesurés et cadencés selon des règles déterminées. Si la mesure du vers repose sur la *quantité* (*Voy.* ce mot), le vers prend le nom de *vers métrique*; si elle dépend du nombre des syllabes, il prend celui de *vers syllabique*. Les vers grecs et latins sont des vers métriques; en français et dans presque toutes les langues modernes, les vers sont syllabiques.

Vers métriques. Les plus usités chez les anciens étaient : l'*hexamètre*, composé de 6 pieds, tous dactyles ou spondées : il était particulièrement consacré à la poésie épique; le *pentamètre*, ou *vers élégiaque*, de 5 pieds, qui se place toujours après un vers hexamètre et forme avec lui un distique; l'*iambique*, composé de mesures inégales ou l'iambe dominait : c'était le vers de la poésie dramatique; l'*alcaïque*, le *saphique*, l'*anapestique*, l'*asclépiade* et autres vers lyriques, qui s'employaient rarement seuls, mais dont la combinaison formait des strophes, etc. *Voy.* tous ces mots.

Vers syllabiques. Les seuls usités en français sont : le *vers alexandrin*, dit aussi *vers héroïque*, *grand vers*, formé de 12 syllabes coupées en deux hémistiches égaux : c'est le vers de l'épopée, de la tragédie et de la comédie; le *vers de dix syllabes*, coupé en deux hémistiches inégaux, le premier ayant 4 syllabes et le second 6 : il convient surtout au conte et à l'épître familière; on l'emploie aussi quelquefois dans la comédie; les *vers de* 8 *syllabes, de* 7, *de* 6, *de* 5, *de* 4, *de* 3, *de* 2 et même *d'une syllabe :* les trois derniers s'emploient rarement seuls. En français, tous les vers riment ordinairement deux à deux; quelquefois les rimes sont croisées (*Voy.* Rime); on nomme *vers blancs* les vers non rimés. On appelle *vers libres* ceux qui, bien que liés par le sens et par les rimes aux autres vers d'un morceau, ne sont pas assujettis à la même mesure : les *Fables* de La Fontaine sont écrites en vers libres.

Vers dorés, nom donné, à cause de leur valeur morale, à des vers grecs du genre de ceux qu'on appelle *gnomiques*, c.-à-d. sentencieux ou moraux, et qu'on attribue à Pythagore, soit à Lysis.

Vers fescennins, genre de poésie satirique et licencieuse en forme de dialogue, usitée à Rome, était originaire de *Fescennia*, petite ville d'Étrurie.

Vers techniques, verts faits pour aider la mémoire, en rappelant beaucoup de faits en peu de mots. Tel est ce vers, assez mauvais d'ailleurs, qui renferme les noms et les fonctions des trois Parques :

Clotho colum retinet, Lachesis net et Atropos occat.

Nos vieux grammairiens ont fait un grand usage de vers techniques : La *Grammaire latine* de Despautère, les anciennes *Prosodies*, le *Jardin des racines grecques* de Cl. Lancelot sont en vers techniques. Les Scolastiques en ont également fait usage (*Voy.* Syllogisme), ainsi que les historiens.

vers, animaux invertébrés. *Voy.* Ver.

Vers intestinaux ou *Entozoaires*. Pour les Zoologistes, ces mots sont synonymes d'*Helminthes* (*Voy.* ce mot). — Pour les Médecins, ils désignent tous les vers qui vivent en parasites dans le corps de l'homme, comme le *Ténia* ou *Ver solitaire*, et surtout les *Ascarides* ou *Vers des enfants*. Ces derniers se montrent particulièrement dans les climats froids et humides; ils affectent de préférence les enfants, et principalement les sujets faibles, scrofuleux et rachitiques. Leur présence dans les voies digestives est signalée par des douleurs sourdes à la région ombilicale, accompagnées de fourmillement, de ballonnement de l'abdomen, de nausées, etc.; les selles sont glaireuses, d'un jaune verdâtre, surtout chez les enfants, et elles contiennent des vers ou des débris de vers; l'haleine a une odeur *fade* et *aigre* caractéristique. Un autre signe de la présence des vers est une démangeaison plus ou moins vive vers l'orifice des fosses nasales, qui porte les sujets à se frotter sans cesse le nez. On emploie contre ces parasites beaucoup de remèdes spéciaux, dits *anthelminthiques*, dont les uns tuent les vers (*vermicides*), et les autres les font rejeter au dehors (*vermifuges*). Parmi les premiers, on range la mousse de Corse, le *semen-contra*, l'oignon, l'ail, l'*assa-fœtida*, le camphre, la térébenthine, l'éther sulfurique, etc.; parmi les seconds, les vomitifs, les purgatifs, comme le tartrate de potasse et d'antimoine, le kermès minéral,

le calomel, le jalap, la gomme-gutte, l'huile de ricin, la rhubarbe et le séné. — Pour débarrasser les enfants des vers qui les tourmentent, il suffit ordinairement de lavements vinaigrés, salés, sulfureux, camphrés ou faits avec la décoction d'ail ou de tabac, et d'onctions pratiquées avec une pommade mercurielle ou camphrée; rarement il est nécessaire de recourir aux purgatifs.

VERSANT, se dit, en Géographie, de la pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes. Les principales chaînes de montagnes de la France sont liées ensemble, de telle façon qu'elles forment deux versants principaux, dont l'un, le plus étendu de beaucoup, est incliné vers la Manche et l'Océan, et l'autre vers la Méditerrannée.

VERSE (SINUS). *Voy.* SINUS.

VERSEAU (c.-à-d. *verse-eau*). C'est le nom d'un des signes et d'une des constellations du zodiaque. Le soleil entre dans le signe du Verseau le 21 janvier et en sort le 20 février. C'est l'époque des pluies et des neiges dans nos climats, d'où son nom latin *aquarius*. On le représente ordinairement sous la forme d'un homme tenant une urne penchée, d'où son nom latin *amphora*. — La constellation du Verseau prend place sur la sphère céleste entre le Capricorne et les Poissons, et forme une sorte de ligne courbe dont le prolongement aboutit d'une part à la Lyre et d'autre part au Dauphin; elle ne comprend pas moins de 117 étoiles principales.

VERSET (du lat. *versus*, vers), petite section composée ordinairement de quelques lignes qui forment le plus souvent une proposition entière, un sens complet. Cette division n'est usitée que dans les livres de l'Écriture. L'idée de la division de la Bible par *versets* remonte à St Jérôme; la division que nous suivons maintenant est due à Robert Estienne.

En Typographie, on nomme ainsi le signe qui sert à marquer les *versets*, et qui est ainsi figuré, ℣.

VERSIFICATION (du lat. *versificatio*), s'entend et de l'art de faire les vers et de l'art qui enseigne les règles à suivre pour y réussir. Le talent poétique, comme l'éloquence, est un don de la nature que rien ne peut suppléer; mais on peut donner des règles sur les meilleurs moyens d'exécution; on peut surtout enseigner tout ce qui tient aux conditions propres à chaque genre de poésie, ainsi qu'à la structure et à la facture du vers, ou versification propr. dite. — Outre les ouvrages déjà cités aux articles POÉSIE et PROSODIE, on peut consulter sur ce sujet les *Traités de la Versification latine* et *de la Versification française* de M. L. Quicherat. Quant aux difficultés particulières qu'oppose la rime au poëte français, on pourra s'aider, pour les surmonter, des nombreux *Dictionnaires de rimes* publiés depuis Richelet jusqu'à nos jours, notamment ceux de Philippon de la Madeleine et de Lemare.

VERSION (du lat. *versio*), synonyme de traduction. Pris absolument, ce mot s'entend spécialement d'une traduction de la Bible : les principales versions de ce genre sont : en grec, celles *des Septante, de Symmaque, d'Aquila, de Théodotion*; en latin, la *Version de St Jérôme* ou *Vulgate*; en langue gothique, la *Version d'Ulfilas*, etc.

Dans les Classes, ce mot se dit de la traduction que font les élèves d'un morceau d'une langue ancienne ou étrangère en leur propre langue. On peut consulter à cet égard les *Conseils pour faire une Version latine*, de Goffaux; le *Manuel de la Version latine* de M. E. Lévêque, et, pour le bon choix et la variété des sujets, le *Choix gradué de Versions latines* de MM. Paret et Legouëz.

En Chirurgie, on appelle *version* le changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle : c'est la manœuvre par laquelle on donne à la *tête* du fœtus la position qu'elle doit présenter.

VERSO (du lat. *versus*, retourné), mot latin francisé, s'emploie pour désigner la seconde page, le revers d'un feuillet : on l'oppose à *recto*. *Voy.* ce mot.

VERSOIR, partie de la charrue qui sert à renverser la tranche de terre soulevée par le soc.

VERSTE (du russe *versta*), mesure itinéraire employée en Russie, vaut 500 sagènes et 1500 archines, ou, de nos mesures, 1 kilom. 67 mètres.

VERT (du lat. *viridis*), l'un des sept rayons colorés dont se compose un rayon solaire. Il occupe le 4ᵉ rang dans le spectre solaire, à partir du rouge. La couleur verte, la plus propre à reposer la vue, est extrêmement répandue dans la nature : on la voit dans tous les végétaux et même dans plusieurs minéraux, tels que la malachite et l'émeraude. *Voy.* COULEUR, PEINTURE et TEINTURE.

En Agronomie, *vert* se dit des plantes qu'on fait manger vertes aux bestiaux pendant le printemps.

Vert d'aniline. *Voy.* ANILINE.

Vert antique, marbre brèche connu des anciens, qui l'ont employé très-souvent dans la construction de leurs monuments; ils le tiraient de la Macédoine et de l'Égypte. *Voy.* MARBRE.

Vert de Brunswick, le Protochlorure de cuivre.

Vert Campan, marbre vert que l'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées.

Vert de Chine (*lo-kao*), matière tinctoriale qui produit un vert bleu estimé est due à un arbrisseau de la famille des Nerpruns, le *Rhamnus sinensis* (en chinois *ham-bi-loza*), qui ne croît pas en Europe.

Vert de chrôme, couleur verte fournie par l'oxyde de chrôme.

Vert de Corse, espèce de granit orbiculaire susceptible d'un beau poli. *Voy.* GRANIT.

Vert de cuivre, la Malachite soyeuse.

Vert d'eau, *Vert préparé*, couleur verte faite avec l'acétate de cuivre (*Voy.* VERT DE GRIS) et qui sert surtout au lavis des plans.

Vert de gris, nom que l'on donne à la substance verte qui se forme sur les ustensiles de cuivre ou de bronze : c'est un sous-carbonate de cuivre. On nomme aussi, dans les arts, *vert de gris* ou *verdet*, l'acétate de cuivre que l'on obtient en soumettant ce métal aux vapeurs d'acide acétique ou à l'action du marc de raisin aigre. On en produit dans le midi de la France, surtout à Montpellier et à Narbonne, une grande quantité.

Vert minéral, carbonate bibasique de cuivre qui a la même composition que la Malachite.

Vert de montagne, Cuivre carbonaté impur.

Vert de Schéele, couleur d'un vert âpre et éclatant : c'est un arsénite de cuivre, formé artificiellement avec l'oxyde arsénieux et le deutoxyde de cuivre. Ce vert est employé pour la teinture des papiers et la peinture à l'huile.

Vert de Schweinfurt ou *Vert de Vienne*, combinaison d'acétate et d'arséniate de cuivre qu'on obtient en faisant agir l'acide arsénieux sur l'acétate basique de cuivre.

Vert de Suse, marbre du Piémont de couleur verte.

Vert de vessie, couleur verte qu'on emploie en lavis, est préparée avec le suc des baies de nerprun : son nom vient de ce qu'on renferme dans des vessies la pâte avec laquelle on fait cette couleur.

VERTE, nom vulgaire d'une espèce de Couleuvre, la *C. verte* (*Coluber viridissimus*) de Surinam. — On appelle aussi *Verte-jaune*, la *C. commune* (*C. atrovirens*) de nos contrées.

Verte-bonne, nom d'une variété de Prune et d'une Laitue; — *Verte-longue*, variété de Poire verte et sucrée : il y a aussi la *V.-longue panachée*.

VERTÉBRAL, qui a rapport aux vertèbres. On appelle *colonne vertébrale* l'ensemble de toutes les vertèbres (*Voy.* RACHIS); — *canal vertébral*, le conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale; — *ligaments vertébraux*, deux bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis. Il y a encore les *artères vertébrales*, les *nerfs vertébraux*, etc.

Mal vertébral de Pott. *Voy.* MAL VERTÉBRAL.

VERTÈBRES (du lat. *vertebra*, de *vertere*, tourner), petits os qui, s'emboîtant les uns dans les autres, forment la *colonne vertébrale* ou *rachis*, destinée à soutenir le tronc et à le faire mouvoir. Ils sont courts, en forme d'anneau, munis d'apophyses nombreuses. Dans le squelette humain, les vertèbres sont au nombre de 25, que l'on divise en 3 séries : 7 *vertèbres cervicales*, ou du cou : 12 *vertèbres dorsales*, ou du dos; 6 *vertèbres lombaires*, ou des lombes. On les désigne dans chaque région par leur numéro : mais trois cervicales ont des noms spéciaux : la 1re ou *atlas*, la 2e ou *axis* et la 7e ou *proéminente*. — Quelques anatomistes comptent 33 vertèbres, mais c'est en y ajoutant 6 os qui, en se soudant avec l'âge, forment l'*os sacrum*, et 3 ou 4 os qui se soudent pour former le *coccyx*.

Le nombre des vertèbres varie dans chaque espèce d'animaux. On en compte 31 dans le cheval. Chez les Oiseaux, les vertèbres cervicales sont toujours très-nombreuses, à cause de la longueur de leur cou. Chez les Poissons, les vertèbres ne se divisent qu'en deux classes, les dorsales et les caudales. Chez les Reptiles, leur nombre est considérable : on en compte plus de 300 chez certains serpents.

VERTÉBRÉS, nom donné dans la classification zoologique au 1er embranchement du *Règne animal*. Il comprend des animaux caractérisés par la présence d'un squelette intérieur ayant pour axe la série des petits os appelés *vertèbres* (*Voy.* ce mot), un appareil cérébro-spinal et un canal intestinal complet. Les Vertébrés forment le type le plus élevé parmi les animaux : ils possèdent les cinq sens, leur système musculaire est très-développé et le nombre de leurs membres ne dépasse jamais deux paires. — On les partage en 5 grandes classes formant 2 sous-embranchements : 1° les *Mammifères*, les *Oiseaux* et les *Reptiles*, qui ont une vésicule *allantoïde* (*Voy.* ce mot) avant la naissance et qui respirent à l'aide de poumons; 2° les *Batraciens* et les *Poissons*, qui n'ont pas de vésicule allantoïde et qui ont des branchies les uns pendant le jeune âge, les autres toute la vie.

VERTEX, mot latin qu'on a transporté dans la langue française comme synonyme de *sinciput*, désigne le *sommet* ou la partie la plus élevée de la tête, celle qui est comprise entre les deux oreilles.

VERTICAL (du lat. *verticalis*). On appelle *verticale* la droite perpendiculaire au plan de l'horizon, autrement dit la normale à la surface terrestre en un point donné. La direction de la verticale est celle du fil à plomb; c'est la ligne que suit un corps en chute libre. Les verticales des différents points du globe vont passer approximativement au centre de la terre; elles y passeraient rigoureusement si la terre était exactement sphérique. — Tout plan conduit par la verticale s'appelle un *plan vertical*.

VERTICALITÉ. Lorsqu'on veut mesurer avec précision la différence de hauteur de deux points situés ou non sur la même *verticale*, on se sert du *cathétomètre*. Cet instrument, dont l'usage est dû à Dulong et Petit, se compose d'un cylindre creux en laiton qui peut tourner librement et sans jeu autour d'un axe vertical en fer fixé sur un pied à trois vis calantes. Une longue règle divisée en demi-millimètres est liée au cylindre et peut tourner avec lui. Une lunette horizontale portant son niveau, ses vis de rappel et ses vis de pression, peut glisser sur toute la longueur de la règle divisée. Le support de la lunette porte, en outre, un vernier qui permet d'estimer aisément les 25es, souvent même les 50es de millimètre.

VERTICILLÉ (du lat. *verticillus*, le bouton qui est au bout d'un fuseau), nom donné, en Botanique, à un ensemble de parties (rameaux, feuilles ou fleurs) au nombre de trois ou davantage, qui naissent autour d'un axe commun et sur un même plan horizontal. On appelle *faux verticilles*, des verticilles incomplets, dans lesquels les fleurs ne partent pas de tout le pourtour de l'axe, et y laissent des intervalles. — On donne encore l'épithète de *verticillées* aux plantes ou parties de plantes qui présentent une disposition en *verticille*.

VERTIGE (en lat. *vertigo*, de *vertere*, tourner), indisposition dans laquelle il semble que toutes choses tournent, ou que l'on tourne soi-même (*Voy.* ÉTOURDISSEMENT). — Dans l'état de santé, le mouvement de la balançoire, le roulis d'un vaisseau, la vue et même le souvenir d'un précipice peuvent donner le vertige.

VERTIGO, c.-à-d. en lat. *vertige*, se dit d'une maladie particulière aux chevaux et aux moutons et qui se manifeste par le désordre des mouvements, notamment par le tournoiement de la tête, ainsi que par l'expression des yeux, qui deviennent hagards. C'est un état grave, qui peut devenir mortel. La saignée est utilement administrée, quand il n'y a pas plénitude de l'estomac.

VERTU (du lat. *virtus*, force, qualité virile). En Morale, la vertu est l'habitude d'obéir à la loi du devoir. Les philosophes l'ont définie de diverses manières : Platon l'appelle la *science du bien* (qui établit l'harmonie entre les facultés de l'âme); Aristote, l'*habitude de diriger notre conduite par l'intelligence* (par suite, un *juste milieu*); les Stoïciens, la *disposition de l'âme qui pendant tout le cours de la vie est d'accord avec elle-même* (*constare sibi*); Malebranche, l'*amour de l'ordre*; Kant, la *force morale par laquelle nous obéissons aux ordres de la raison* (*Voy.* DEVOIR). En comparant toutes ces définitions, on voit que la vertu implique essentiellement deux conditions, la connaissance du devoir, une disposition ferme et constante à le pratiquer. — Les anciens ramenaient toute la Morale à 4 vertus, dites *V. cardinales*, la *Prudence*, la *Force*, la *Justice* et la *Tempérance* (*Voy.* ces mots). Aristote distingue des *V. morales* (tempérance, libéralité) et des *V. intellectuelles* (sagesse et prudence). Plotin, dans une théorie reproduite par Macrobe (*Commentaire sur le songe de Scipion*, I, 8) et résumée par St Augustin (*de la Musique*, VI, 13 ; *de la Quantité de l'âme*, 33), donne des quatre vertus cardinales des définitions différentes, selon qu'elles s'appliquent à la vie sociale (*V. civiles*), ou bien qu'elles détachent l'âme du corps en calmant les passions (*V. purificatives*), puis la tournent vers l'Intelligence divine (*V. intellectuelles*), enfin la rendent semblable à son modèle (*V. exemplaires*). C'est là le genre de perfection auquel aspirent tous les mystiques.

Dans la Religion chrétienne, on distingue, outre les *V. cardinales*, qui se rapportent à la vie civile, les *V. théologales*, qui ont Dieu pour objet, et qui sont au nombre de trois, savoir : la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité* (*Voy.* ces mots). Ces dernières sont recommandées par St Paul comme étant la somme de la religion et renfermant la théologie tout entière.

Les *Vertus* forment le 2e ordre de la 2e hiérarchie céleste : on leur attribue la force de faire des miracles et de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions. *Voy.* ANGE.

VERTUGADIN (en espagn. *vertugado*, gardien de vertu), sorte de bourrelet que les femmes se plaçaient autrefois au-dessous de la taille pour soutenir la jupe de leur robe et la faire *baller*, comme on disait alors : cette mode était venue d'Espagne. *Voy.* PANIER et JUPE.

VERVEINE, *Verbena*, genre type de la famille des Verbénacées, renferme des plantes herbacées et de petits arbrisseaux, à tiges dures, quadrangulaires, avec quelques rameaux étalés, presque nus; à feuilles opposées, oblongues, irrégulièrement découpées; à fleurs en épis ou en capitules terminaux ; à fruits capsulaires. — La *V. commune* (*V. officinalis*), vulg. *Herbe sacrée*, est un végétal vivace, inodore, qui croît le long des haies, sur le bord des chemins, etc. ; ses petites fleurs purpurines, qui durent tout l'été, sont disposées en longs épis grêles, La *V.*

couchée (*V. spinosa*), très-rapprochée de la précédente, est beaucoup plus petite. — La *V. citronelle*, dite aussi *V. odorante* ou *V. à trois feuilles* (*V. citriodora*, *V. triphylla*), est un arbrisseau originaire du Chili, à feuilles ternées, lancéolées, aiguës, un peu visqueuses et qui, froissées entre les doigts, répandent une odeur de citron; à fleurs petites, blanchâtres et nombreuses, formant une panicule à l'extrémité des rameaux. Cette espèce est cultivée dans les jardins. On en fait quelquefois un genre à part sous le nom de *Lippia*.— La *V. à feuilles de chamædrys* (*V. chamædrifolia*), à fleurs d'un rouge cramoisi éblouissant; la *V. pulchella*, à fleurs nombreuses, d'un bleu clair, disposées en cyme terminale; la *V. à bouquets* ou *de Miquelon* (*V. Aubletia*), à fleurs purpurines, à épi long, sont trois espèces d'Amérique qu'on cultive aussi comme plantes d'ornement.

La Verveine était en grande vénération chez les anciens : ils lui attribuaient une foule de propriétés, comme de guérir les maux de tête, la jaunisse, l'ophthalmie, l'hydropisie, etc. ; de rallumer les feux de l'amour, de resserrer les liens de l'amitié, de réconcilier les ennemis, etc. ; ils s'en servaient pour orner les autels pendant les sacrifices ; ils se présentaient dans les temples couronnés de verveine, ou tenant ses rameaux à la main ; ils faisaient avec des rameaux de verveine des aspersions d'eau lustrale, pour chasser des maisons les esprits malins. Les Druides accordaient aussi à la verveine la propriété de guérir toute sorte de maladies, de détruire les maléfices, d'inspirer la gaieté, etc. Du reste, on n'est pas bien d'accord sur la plante à laquelle les anciens appliquaient le nom de verveine. Le myrte, l'olivier, le laurier, le romarin sont souvent confondus sous le nom de *verbena*.

VERVET, espèce de *Guenon*. *Voy.* ce mot.

VERVEUX (du lat. *vertebolum*), sorte de filet de pêche en entonnoir. C'est une espèce de nasse soutenue sur des cerceaux.

VÉSANIE (du lat. *vesania*), nom donné, en Médecine, à toute lésion des facultés intellectuelles et affectives, qui n'est point accompagnée de fièvre. Quelques médecins emploient ce mot comme synonyme d'*aliénation* ou de *maladie mentale*. Ils comprennent sous ce nom l'hypocondrie, la mélancolie, la manie, la démence, l'idiotisme, le somnambulisme, l'hydrophobie, etc.

VESCE, *Vicia*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Viciées, renferme des plantes fourragères, très-voisines du genre *Lathyrus*, et n'en différant guère que par leurs folioles, qui sont beaucoup plus nombreuses. — La *V. commune* (*V. sativa*) a des tiges couchées ou grimpantes ; des feuilles alternes, composées de 5 à 7 paires de folioles, le pétiole terminé par une vrille, les stipules dentées; des fleurs d'un pourpre assez vif, axillaires, presque sessiles; des gousses oblongues, un peu velues dans leur jeunesse. Elle croît dans les champs, parmi les moissons ; on la cultive pour la nourriture des bestiaux ; les graines servent particulièrement de nourriture aux pigeons; ses tiges, lorsqu'elles ont été battues, sont encore très-bonnes pour nourrir les moutons. On peut la semer avec l'avoine, et les couper toutes deux en vert. Elle sert aussi à fertiliser les terres ; dans ce cas, on la renverse avec la charrue, lorsqu'elle est en fleurs. — La *V. jaune* (*V. lutea*) a des fleurs jaunes solitaires; on la cultive dans l'Italie et dans le Levant : elle peut procurer un bon pâturage ou être enterrée comme engrais. — La *V. printanière* (*V. lathyroides*) croît dans les plus mauvais terrains ; elle pousse au premier printemps, et fournit surtout aux moutons une bonne nourriture. — On connaît encore la *V. des haies*, la *V. à fleurs nombreuses* ou *Cracque*, la *V. pisiforme*, etc., qui sont des espèces moins importantes. — La *Fève des marais* (*Vicia faba*) n'est qu'une espèce du genre Vesce dont on fait quelquefois un genre particulier. *Voy.* Fève.

VÉSICAL (du lat. *vesica*, vessie), ce qui a rapport ou appartient à la vessie. — *Trigone vésical* (*Voy.* Trigone); — *Catarrhe vésical*. *Voy.* Cystite.

VÉSICANT, se dit de tout ce qui produit des ampoules ou phlyctènes à la peau (*Voy.* Vésicatoire). On appelle *vésication* l'action d'un topique vésicant.

VÉSICANTS, famille d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères hétéromères, comprend les genres *Méloé* ou *Scarabée onctueux*, *Mylabre*, *Cantharide* ou *Mouche d'Espagne*, etc.

VÉSICATOIRE, nom générique donné à tous les topiques qui, appliqués sur la peau, en soulèvent l'épiderme et produisent une ampoule en forme de vessie (*vesica*) ; tels sont les cantharides, la moutarde, le garou, l'euphorbe, etc. Les vésicatoires s'appliquent sous forme d'emplâtres, de cataplasmes, de taffetas, etc. *Voy.* aussi Sinapisme.

On appelle aussi *vésicatoire* la plaie produite par ces diverses préparations et que l'on entretient à dessein avec des pommades irritantes (*P. épispastiques*) qu'on y applique chaque jour; on appelle *vésicatoire volant* celui qui est destiné à produire une irritation momentanée, et dont on n'entretient pas la suppuration. Pour supprimer un vésicatoire, on le panse pendant quelques jours avec du beurre frais ou du cérat : la suppuration cesse bientôt et l'épiderme ne tarde pas à se reproduire.

On se sert des vésicatoires dans une foule de maladies : c'est un moyen puissant de dérivation et de révulsion ; mais il faut craindre d'en abuser. On s'en sert aussi pour introduire par l'absorption cutanée des médicaments qu'on ne veut pas confier aux voies digestives. *Voy.* Exutoire et Cautère.

VÉSICULAIRE, qui a la forme d'une *vésicule*. — En Botanique, on nomme *glandes vésiculaires*, des glandes sphériques, remplies d'huile volatile, disséminées dans le parenchyme des feuilles, des fleurs et des fruits de la plupart des Aurantiacées, des Myrtacées, etc.

État vésiculare ou *sphéroïdal*. *Voy.* Caléfaction.

Animaux vésiculaires. *Voy.* Helminthes.

VÉSICULE (du lat. *vesicula*), nom donné, en Anatomie, à tout sac membraneux semblable à une petite vessie : telle est la *V. biliaire* ou *V. du fiel* (*Voy.* Fiel). — On a appelé *maladies vésiculeuses*, la miliaire, la varicelle, l'eczéma, les aphthes, etc., affections caractérisées par des élevures de l'épiderme semblables à des vésicules.

Vésicule aérienne, la vessie natatoire des Poissons. *Voy.* Vessie.

VESOU. *Voy.* Mélasse et Sucre.

VESPA, nom latin scientifique de la Guêpe.

VESPER, l'étoile du soir. *Voy.* Vénus.

VESPERTILION (du lat. *vesper*, soir), *Vespertilio*, genre de Mammifères, de l'ordre des Chéiroptères et type de la famille des *Vespertilionidés*, renferme un grand nombre d'espèces la plupart répandues dans nos contrées aussi bien que dans le reste du globe. Ces chauves-souris sont de petite taille. Elles ont les yeux très-petits ; mais le sens du toucher et celui de l'ouïe sont très-développés chez elles. Quelques espèces présentent sur le nez une membrane en forme de feuille. Les Vespertilions sont nocturnes ou crépusculaires. Ils sont presque tous insectivores. — Parmi les principales espèces, on remarque la *Sérotine*, la *Barbastelle*, la *Noctule*, la *Pipistrelle*, le *Mulot volant*, etc. *Voy.* Chauves-souris.

VESPÉTRO, sorte de ratafia employé comme stomachique et carminatif. On y fait entrer des semences d'anis vert, de fenouil, de coriandre, de céleri, de carvi, avec des zestes d'orange et de citron.

VESSE-DE-LOUP, nom vulgaire des Champignons du genre Lycoperdon. *Voy.* Lycoperdon et Amadou.

VESSIE (du lat. *vesica*), réservoir musculo-membraneux, destiné à recevoir l'urine et à la contenir jusqu'au moment de son expulsion ; il est de forme conique, et situé derrière le pubis. On appelle *col de la vessie* l'orifice de l'urètre, lequel est arrondi

et présente en bas un tubercule plus ou moins saillant qu'on nomme *luette vésicale*. — La vessie est sujette à un grand nombre de maladies plus ou moins graves, telles que l'inflammation (*cystite*), le catarrhe, les ulcères, la gravelle, la pierre, etc. Voir le *Traité des maladies de la vessie* du docteur Civiale.

Vessie natatoire, sac membraneux, rempli d'air, qui se trouve placé au-dessous de la colonne vertébrale chez la plupart des poissons, et qui est destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre dans l'eau. On la nomme aussi *vésicule aérienne*.

Vert de vessie. Voy. Vert.

VESSIGON ou vésigon (dimin. de *vessie*), tumeur molle qui survient souvent aux parties latérales du jarret du cheval.

VEST (de l'anc. franç. *vestir*). Dans notre ancien Droit, on appelait *vest* et *dévest* une formalité le plus souvent supposée par laquelle le vendeur était censé transférer la propriété de la chose vendue en s'en *désinvestissant* pour en *investir* l'acheteur.

VESTA (nom mythol.), planète télescopique, découverte par Olbers en 1807. Elle fait sa révolution en 1325 jours environ ; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 7° 8' 25". Sa distance moyenne par rapport au soleil, celle de la Terre étant 1, est de 2,37. On la représente par le signe 🜨.

VESTALES, prêtresses de Vesta. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VESTIBULE (du lat. *vestibulum*), pièce par laquelle on entre dans un grand bâtiment : c'est la pièce qui s'offre la première à ceux qui entrent, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces. Chez les Romains, le *vestibulum*, ou *area*, était une place ménagée extérieurement sur le devant d'une grande maison, une partie rentrante quelquefois encadrée par des portiques, où pouvaient stationner les clients avant l'ouverture des portes. — Aujourd'hui, les architectes appellent *V. simple* celui qui a ses deux faces également décorées; *V. figuré*, celui qui forme des avant-corps et des arrière-corps revêtus de pilastres et de colonnes; *V. à ailes*, celui qui, outre le passage principal, a des espèces de bas-côtés.

Vestibule, cavité de l'oreille interne. *Voy.* Oreille.

Vestibule commun. Voy. Cloaque.

VESTIÉES, tribu de la famille des Solanées.

VÊTEMENT (du lat. *vestimentum*). Les *vêtements* doivent être adaptés aux saisons, aux pays, aux âges, aux tempéraments. Les vêtements de laine ou de peau retiennent la chaleur du corps : ils conviennent pour ce motif aux pays froids et aux saisons froides. Les vêtements de lin, de chanvre, de coton, étant ordinairement faits d'étoffes minces et légères, conviennent aux pays chauds et aux saisons chaudes. — Dans la jeunesse, il est bon que les vêtements soient légers, afin d'accoutumer les enfants aux vicissitudes du froid et du chaud ; d'ailleurs, les vêtements chauds et pesants auraient à cet âge l'inconvénient de provoquer la transpiration, de disposer aux congestions cérébrales, etc. Dans l'âge avancé, au contraire, il est utile de porter des vêtements chauds afin de favoriser la transpiration, de ramener la chaleur à la périphérie et de ralentir les progrès de la concentration qui caractérise la vieillesse.

Les habits de laine s'imbibent facilement de la sueur et préviennent les refroidissements subits; mais aussi ils retiennent les miasmes, qui peuvent nuire à la peau et provoquent souvent des démangeaisons et même des éruptions plus ou moins graves; ils exigent des soins de propreté tout particuliers. — Les étoffes blanches, étant plus propres à réfléchir le calorique et le transmettant moins facilement, semblent être les plus convenables pour toutes les saisons et pour tous les climats : en été et dans les pays chauds, elles garantissent de la chaleur ; en hiver et dans les pays froids, elles conservent la chaleur naturelle du corps. Au contraire, les étoffes noires absorbent et émettent facilement la chaleur.

Il faut que les vêtements soient aisés : autrement ils font obstacle à la circulation du sang et des humeurs et peuvent occasionner de graves accidents: on a vu souvent des défaillances, des vertiges, des oppressions, des toux, des hémoptysies et même des apoplexies et autres affections mortelles dus à la compression produite par les jarretières, les cravates trop serrées, et surtout par les corsets garnis de baleines.

VÉTÉRAN (du lat. *veteranus*), nom donné, chez les Romains, aux soldats qui avaient fait un certain nombre de campagnes. Ce nombre était de 10 pour les cavaliers et de 20 pour les fantassins. Une des récompenses ordinairement réservées aux vétérans était la concession de quelques arpents de terre dans les colonies. — Aujourd'hui, en France, *vétéran* se dit de soldats de toutes armes qui, en considération de leurs années de service, ont été admis dans des compagnies sédentaires appelées *compagnies de vétérans*. Ces compagnies ont un uniforme à part et forment comme un corps de réserve.

Dans les lycées et colléges, on appelle *vétérans* les élèves qui redoublent leur classe.

VÉTÉRINAIRE (art) ou médecine vétérinaire, (du lat. *veterina*), art qui a pour objet le traitement des animaux domestiques, tels que les chevaux et autres bêtes de somme, ou même les bestiaux de tout genre, ainsi que tout ce qui intéresse leur éducation et leur santé. Il comprend l'étude de l'anatomie et de la physiologie animales. On désigne sous le nom d'*hippiatrique* la partie de cet art qui s'occupe plus spécialement des maladies des chevaux. L'Art vétérinaire est de la plus haute importance pour l'agriculteur ; il lui doit non-seulement la conservation, mais aussi l'amélioration de ses bestiaux. Trois écoles spéciales existent en France pour l'enseignement de cet art : ce sont celles d'Alfort, près Charenton, de Lyon et de Toulouse.

L'Art vétérinaire n'existait pas, à proprement parler, chez les anciens : Végèce et Columelle, qui ont traité des maladies des animaux, ne nous ont transmis que les erreurs et les préjugés accrédités de leur temps. On trouve cependant quelques indications intéressantes dans les *Géorgiques* de Virgile. Bourgelat, qui vivait au siècle dernier, est considéré comme le fondateur de la médecine vetérinaire. Elle a été perfectionnée après lui par Chabert, Flandrin, Gilbert, et, de nos jours, par Huzard, Gérard, Dupuy, etc. — Consulter, outre les écrits de ces maîtres de la science, l'*Anatomie chirurgicale des animaux domestiques* de Leblanc et Trousseau, les traités de Delafond, Magne, etc. ; le *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires* de Hurtrel d'Arboval (1838-39) ; le *Dictionnaire général de médecine et de chirurgie vétérinaire* de Lecoq, Rey, etc. (1850). *Voy.* Cheval.

Dans l'Armée, des *vétérinaires* sont attachés aux régiments de cavalerie. Ils forment 3 classes : *vétérinaires principaux, vétérinaires de* 1re *et de* 2e *classe, aides vétérinaires de* 1re *et de* 2e *classe*.

VÉTIVER (du lat. *vetare*, empêcher, et *vermis*, ver), plante aromatique dont on se sert pour préserver des vers les vêtements de laine et les fourrures : c'est une espèce d'Andropogon, l'*A. squarrosus* ou *muricatus*. — Quelques-uns disent qu'il faut écrire *pétivère*, du nom de Pétiver, pharmacien de Londres, qui aurait mis l'usage de cette plante à la mode.

VÉTO (c.-à-d. *je m'oppose*), liberum veto. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VÊTURE (de *vêtir*), acte par lequel, dans les couvents, un novice revêt solennellement l'habit de l'ordre : cet acte précède d'un an la profession.

VEUVAGE (de *veuf*, formé lui même du latin *viduus*), état du mari ou de la femme qui a perdu son conjoint. La veuve mariée sous le régime de la communauté a la faculté d'accepter la communauté ou d'y renoncer (C. civ., art. 1453). Celle qui était mariée sous le régime dotal a le choix d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil, ou de se faire

fournir des aliments aux dépens de la succession (art. 1570). La femme veuve ne peut contracter un nouveau mariage (*convol*) qu'après 10 mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent (art. 228). La veuve n'est pas forcée d'accepter la tutelle de ses enfants mineurs et ne peut la garder, si elle se remarie, qu'avec la permission du conseil de famille (art. 394 et 395). — Consulter A. Venant, le *Code de la veuve* (1854). *Voy.* SECONDES NOCES.

VEUVE. *Voy.* ci-dessus VEUVAGE.

VEUVE, *Vidua*, genre d'Oiseaux, de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Fringillidés. Ces oiseaux, qui doivent leur nom à la couleur de leur plumage, viennent de l'Afrique et de l'Océanie ; ils forment un petit groupe qui se distingue des Linottes par le prolongement de quelques-unes des pennes de la queue dans les mâles, et par un bec plus renflé à sa base. Leur taille varie de 0m,12 à 0m,30. Leur chant est agréable. La *Veuve à collier d'or* a un collier jaune foncé, qui tranche sur la couleur noire du plumage ; le *Dominicain* est d'un noir brillant, à l'exception de la gorge et des parties inférieures, qui sont blanches ; la *V. en feu* est noire, avec une plaque d'un rouge vif sur la poitrine ; la *V. à quatre brins* a les rectrices intermédiaires presque dénuées de plumes et excessivement allongées.

Veuve est aussi le nom vulgaire d'un Singe du genre Sagouin. — On appelle *Veuve à collier*, un Papillon du genre Bombyx ; *Veuve coquette*, un Poisson du genre Holacanthe ; *Veuve mauresque* ou *éthiopienne*, une coquille du genre Olive.

En Botanique, on appelle *Veuve* ou *Fleur de veuve*, une Scabieuse à fleurs d'un noir pourpré et une Tulipe panachée de blanc et de violet.

VEXILLAIRE, nom donné, chez les Romains, au soldat légionnaire qui portait l'enseigne (*vexillum*).

VIABILITÉ (du lat. *vitalitas*, dérivé lui-même de *vita*, vie), état d'un enfant né *viable*, c.-à-d. qui, au moment de la naissance, offre toutes les conditions nécessaires pour faire espérer qu'il vivra.

Viabilité se dit aussi, mais improprement, du bon état des chemins, des voies de communication que peut offrir une contrée. On le fait alors dériver du latin *via*, route.

VIADUC (du lat. *via*, voie, et *ductus*, conduite), pont en arcades, semblable à un aqueduc, et construit comme lui au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, mais servant pour le passage d'un chemin de fer. Les viaducs sont de véritables ponts; toutefois, le nom de *viaduc* est ordinairement réservé aux ponts qui ne sont pas établis sur des cours d'eau.

VIAGER (du lat. *vitaticarius*), ce qui est *à vie*, ce dont on ne doit jouir que durant sa vie. — On appelle *rente viagère* celle qui est constituée sur la tête d'une ou de plusieurs personnes moyennant aliénation d'un capital *à fonds perdu*. La rente viagère peut être constituée soit à prix d'argent, soit comme prix de vente, soit comme donation, soit comme legs. La rente viagère constituée sur la tête d'une personne morte le jour du contrat ou atteinte dès lors de la maladie dont elle est décédée 20 jours plus tard, est de nul effet (C. civ., art. 1968-84). — La plupart des compagnies d'assurances sur la vie se chargent de prendre les fonds en viager. *Voy.* RENTE, TONTINE, ASSURANCES, etc.

VIANDE (du latin *vivenda* ou *vivanda*, dérivé de *vivere*, vivre). Ce mot, dans l'origine, désignait aussi bien une nourriture végétale qu'une nourriture animale ; il ne se dit plus que de la chair des animaux terrestres et des oiseaux dont l'homme se nourrit. On distingue : la *grosse viande* ou *V. de boucherie*, le bœuf, le veau et le mouton ; la *V. de porc* ; la *menue viande*, la volaille et le petit gibier ; la *V. blanche*, volaille, veau, lapin, etc. ; la *V. noire*, lièvre, bécasse, sanglier, etc. — Le commerce des viandes de boucherie est immense dans toutes les grandes capitales de l'Europe : à Paris, le seul achat des bestiaux qui entrent dans les abattoirs coûte annuellement plus de 50 millions. *Voy.* BOUCHERIE, CHARCUTERIE, GIBIER, etc.

Divers procédés sont mis en usage pour conserver pendant longtemps l'excellente saveur des viandes. On les sale, on les fume, on en fait des *conserves* (*Voy.* ce mot), etc. ; dans certains pays, on conserve les viandes crues en les faisant dessécher à l'air. *Voy.* aussi EXTRAIT, JUS, etc.

VIATIQUE (du lat. *viaticum*). Ce mot, chez les anciens, se disait : 1° de l'indemnité de route accordée aux officiers romains qu'on envoyait dans les provinces ; 2° de la pièce de monnaie qu'on mettait dans la bouche des morts pour payer à Caron le prix de la traversée.

Dans la religion catholique, on nomme ainsi la Ste Eucharistie quand on l'administre aux malades en danger de mort : on l'appelle *viatique*, parce qu'elle fortifie les mourants et leur donne la force nécessaire au moment suprême. Dans plusieurs pays, le transport du viatique se fait avec une grande solennité.

VIBORD (pour *vice-bord*, à la place du bord?), terme de Marine, désigne une grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBRANTE (MOUCHE). *Voy.* ICHNEUMON.

VIBRATILE, qui est susceptible de produire des vibrations. On appelle *mouvement vibratile* un phénomène particulier, qui se remarque lorsqu'on examine au microscope un lambeau de membrane muqueuse humecté avec un peu d'eau : c'est une sorte d'ondulation qui s'exécute dans une direction déterminée, produite par des filaments transparents d'une ténuité et d'une brièveté extrême, qu'on nomme *cils vibratiles*. Chez divers animaux, ce mouvement a été observé, à la peau, au canal intestinal, dans le système respiratoire, etc. *Voy.* CONTRACTILITÉ.

VIBRATION (du lat. *vibratio*), mouvement alternatif d'aller et de venue par lequel un point ou un corps tel que la verge d'un pendule, une corde tendue par les deux bouts, une lame de ressort, etc., décrivent des excursions rapides et réitérées autour de leur position d'équilibre. La cause des vibrations réside dans l'*élasticité* des corps.

Les vibrations des corps sonores, tels que les cordes, les lames métalliques, etc., se propageant dans l'air, parviennent jusqu'à la membrane de l'ouïe et donnent ainsi naissance à la sensation du son. La gravité ou l'acuité des sons dépend du nombre de vibrations exécutées par le corps sonore dans un temps donné, et l'acuité augmente avec le nombre de ces vibrations. On a reconnu que les nombres des vibrations d'une corde sonore sont en raison inverse de sa longueur; que ces nombres sont proportionnels aux racines carrées des poids qui tendent la corde ; que les nombres de vibrations des cordes de même matière sont en raison inverse de leur épaisseur ou de leur diamètre ; que les nombres de vibrations des cordes de matières différentes sont en raison inverse des racines carrées de leurs densités. On démontre les lois précédentes à l'aide du *sonomètre* ou *monocorde* (*Voy.* ce mot et VIBROSCOPE). — *Voy.* aussi NODALE (LIGNE), SON, etc.

Vibration des rayons lumineux. *Voy.* LUMIÈRE.

VIBRE (du lat. *fiber*), nom vulgaire du *Castor*.

VIBRION (du lat. *vibrare*, s'agiter en tous sens), *Vibrio*. On désigne sous ce nom des êtres microscopiques ressemblant à de minces filaments séparés en articles nombreux et soudés bout à bout. Pour les uns, ce sont des Infusoires ou des Helminthes nématoïdes, voisins des Anguillules; pour les autres, ce sont des végétaux de la classe des Protophytes (Algues diatomées). Quoi qu'il en soit, on distingue : les *Vibrions* propr. dits, qui progressent par une sorte de reptation vermiforme ; les *Bactéries*, petits bâtonnets qui tournent d'un bloc autour d'un de leurs points sans jamais s'infléchir ; les *Bactéridies*, complètement immobiles, et les *Spirilles*, qui cheminent en spirale comme une vis dans son écrou. Les Vi-

brions se développent en quantité prodigieuse dans tout liquide contenant des matières organiques, la salive, le lait, le pus, les sécrétions morbides, etc. Quelquefois le lait de vache présente après quelques jours des taches bleues ou jaunâtres qui causent de grandes pertes dans la fabrication du fromage. Elles sont dues à des Vibrions, le *V. cyanogenus* et le *V. xanthogenus*.

VIBROSCOPE (de *vibrer*, et du gr. σκοπέω, examiner), appareil imaginé par M. Duhamel pour mesurer le nombre des vibrations exécutées par un corps sonore. C'est un cylindre noirci à la fumée, et dont l'axe a une extrémité en forme de vis, engagée dans un écrou fixe. Quand on le fait tourner, il se déplace dans le sens de son axe. Le corps sonore est muni d'une pointe flexible, qui touche légèrement la surface enfumée et dont les oscillations laissent sur cette surface une empreinte sinueuse, qui sert à les compter.

VIBURNUM, nom latin botaniq. du genre *Viorne*.

VICAIRE (du lat. *vicarius*). Sous l'Empire romain, on nommait ainsi les gouverneurs des diocèses, que l'on considérait comme les lieutenants du préfet du prétoire. — Dans l'ancien empire d'Allemagne, on donnait le nom de *vicaire de l'Empire* à l'électeur chargé de gouverner en cas d'interrègne. *Voy.* VICAIRE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui, *vicaire* se dit ordinairement de celui qui remplit des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur, et surtout des prêtres que les curés s'associent pour les aider dans les fonctions de leur ministère.— On nomme *grand vicaire* ou *vicaire général*, celui qui représente l'évêque dans l'administration ecclésiastique : à Rome, le pape a aussi un *grand vicaire*, qui est le plus souvent un cardinal; *vicaire apostolique*, un évêque délégué par le pape pour le remplacer dans des églises ou des provinces éloignées. — Le pape, chef visible de l'Église, prend le titre de *Vicaire de Jésus-Christ*, qui en est le chef invisible.

En Angleterre, et même en France, surtout en Bretagne, le mot *vicaire* est synonyme de *curé*.

VICE (du lat. *vitium*). En Morale, on oppose *vice* à *vertu*. En Religion, les *vices* prennent le nom de *péchés*. *Voy.* ces mots.

Au Physique, le mot *vice* s'entend d'un défaut de conformation, d'organisation, de construction, de prononciation, etc. L'*orthopédie* (*Voy.* ce mot) s'occupe de remédier aux vices de conformation du corps humain. — En Pathologie, *vice* se dit spécialement des humeurs formées dans le corps de l'homme par certaines altérations morbifiques, humeurs qui sont souvent héréditaires.

Chez les Animaux domestiques, le Cheval p. ex., on entend par *vices* certains défauts qui rendent l'animal impropre au service ou dangereux; les vices les plus graves sont ceux qui caractérisent le cheval *ombrageux*, *rétif*, *ramingue* (qui se défend contre l'éperon), etc. On appelle spécialement *cheval vicieux*, celui qui rue et qui mord. *Voy.* ci-après VICES RÉDHIBITOIRES.

En Droit, on appelle *vices* tous les défauts qui peuvent causer un préjudice quelconque. On distingue les *V. de forme*, ceux qui se trouvent dans la rédaction des actes; les *V. de construction*, les *V. rédhibitoires*, etc.— On ne peut opposer les *vices de forme* contre les actes qu'on a confirmés, ratifiés ou exécutés volontairement, dans les formes et à l'époque déterminées par la loi. Ceux d'une donation entre-vifs ne peuvent être réparés par aucun acte confirmatif : le donateur doit la refaire dans la forme légale (C. civ., art. 1338). — Les *vices de construction* peuvent dégager le locataire de toute responsabilité en cas d'incendie (art. 1733); l'architecte et l'entrepreneur sont responsables du vice de construction pendant 10 ans (art. 1792 et 2270). — Les *vices rédhibitoires* sont les défauts cachés dont l'acheteur n'a pu se convaincre par lui-même et qui peuvent donner lieu à une action en rescision (*Voy.* GARANTIE). Dans la vente d'un cheval, la pousse, la morve, le farcin, la courbature, sont des vices rédhibitoires. Ces vices sont spécifiés dans le Code civil (art. 1641 et suiv.) et énumérés plus en détail dans la loi du 20 mai 1838. Voir Huzard et Harel, ainsi que Galisset et Mignon, *Des vices rédhibitoires des animaux*.

VICE... (du mot latin *vice*, à la place de). Ce mot entre, en français, comme préfixe dans plusieurs mots composés, tels que *vice-amiral*, celui qui commande à la place de l'amiral ; *vice-chancelier*, *vice-consul*, celui qui tient la place de chancelier ou de consul; *vice-roi*, etc. (*Voy.* le mot qui suit VICE...). — On ne retient quelquefois que la première syllabe de ce mot : *vicomte*, *vidame*. *Voy.* ces mots.

VICE-AMIRAL, officier de Marine dont le grade est immédiatement au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de général de division dans les armées de terre. Le vice-amiral commande une armée navale en l'absence de l'amiral, et sert sous ses ordres quand il est présent. Le vaisseau monté par lui porte pour marque distinctive le pavillon carré au grand mât ; si le vice-amiral est en second dans l'armée, ou s'il ne commande qu'une escadre, son pavillon est hissé au mât de misaine. Les vice-amiraux peuvent remplir les fonctions de gouverneurs des colonies, d'inspecteurs généraux, de préfets maritimes, de membres du conseil d'amirauté, etc.

VICE-ROI, gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. L'Espagne avait jadis des vice-rois en Sicile, en Catalogne, à Valence. Le *vice-roi* n'est pas investi de la souveraineté, même momentanément : il représente seulement le souverain, particulièrement dans les pays lointains où il est souvent impossible d'attendre l'expression directe de la volonté royale. Le Mexique et le Pérou étaient jadis gouvernés par des vices-rois. Napoléon I[er], empereur des Français et roi d'Italie, faisait gouverner cette partie de son empire par un vice-roi.

VICIA, nom latin botanique du genre *Vesce*, a formé le mot *Viciées*, qui désigne une tribu de la famille des Papilionacées, dont la Vesce est le type.

VICOMTE (pour *vice-comte*), titre nobiliaire. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VICTIMAIRES. *Voy.* POPES et VICTIME.

VICTIME (du lat. *victima*), animal que, dans les religions anciennes, on immolait et que l'on offrait en sacrifice. La pratique d'immoler des victimes humaines a été en usage chez la plupart des peuples anciens. Le plus souvent on immolait des agneaux, quelquefois des boucs, des porcs ou des bœufs. *Voy.* SACRIFICE, HOSTIE, HÉCATOMBE.

VICTOIRE. Les anciens la représentaient sous la figure d'une jeune fille ailée, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne de laurier. Elle avait un temple à Rome et une statue au Capitole.

Alletz a donné les *Victoires mémorables des Français*, 1754 ; Panckoucke, les *Victoires et conquêtes des Français*, 1817-25.

VICTORIA (dédié à la reine d'Angleterre), genre de la famille des Nymphéacées, renferme des plantes aquatiques de proportion gigantesque : les feuilles, de forme ronde, ont de 1 à 2[m] de diamètre; les fleurs ont 0[m],30 de large. L'espèce type, la *Victoria regina*, est une plante qui croît dans les grands fleuves du Brésil et de la Guyane : on est parvenu à faire fleurir cette plante en Europe, en la maintenant dans des aquariums chauffés à 30°. Les graines, rôties comme celles du maïs, sont bonnes à manger.

VICTORIA, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

VICTORIAT, monnaie romaine sur laquelle on voit la Victoire dans un char. Les victoriats d'argent valaient la moitié d'un denier ou 0 fr. 40 c. env.

VIDAME (du lat. *vice domini*), officier judiciaire au moyen âge. *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

VIDANGE, action de *vider*. Il se dit le plus souvent en parlant des fosses d'aisances ; on appelle alors *vidanges* les matières mêmes que l'on retire de ces fosses. Dans les grandes villes, la vidange des

fosses d'aisances est un des objets les plus importants au point de vue de la salubrité publique. Chez les anciens, ce service était considéré comme une espèce de supplice auquel on condamnait les criminels. Il s'est considérablement amélioré de nos jours, tant par l'établissement des fosses mobiles et inodores, que par les procédés de désinfection des matières fécales appliqués à la vidange des fosses ordinaires (*Voy.* DÉSINFECTION) : ces perfectionnements sont dus en grande partie à MM. Domange, Richer, Huguin, etc. Un arrêté ministériel du 28 déc. 1850 a rendu obligatoire la désinfection préalable de toutes les fosses d'aisances : aux termes d'une ordonnance de police du 8 nov. 1851, les matières liquides désinfectées peuvent être conduites, à l'aide de tuyaux, jusqu'à l'égoût le plus prochain. — Le produit des vidanges de Paris, longtemps déposé à Montfaucon, est aujourd'hui transporté au *dépotoir* de la voirie de Bondy : l'exploitation de ces matières est l'objet d'un fermage avantageux pour la ville.

En matière de saisie-arrêt, on appelle jugement de *saisie-vidange* celui qui constate la validité de la saisie et permet au tiers saisi de payer le saisissant (C. de proc., art. 557 et suiv.).

VIDE (du lat. *viduus*). En Physique, on appelle *vide* l'espace qui ne contient ni air ni aucune autre matière pondérable : on l'oppose au *plein*. — On a longtemps nié l'existence et même la possibilité du vide : avant les expériences de Torricelli sur la pesanteur de l'air, l'*horreur de la nature pour le vide* était admise comme un axiome et servait à rendre raison de plusieurs phénomènes alors inexpliqués. On ne s'accorde pas encore sur l'existence du *vide absolu* dans les espaces célestes; mais on peut produire un *vide relatif*. On fait le *vide* soit sous le récipient de la *machine pneumatique* (*Voy.* ce mot), soit dans le tube barométrique (*vide barométrique* ou *de Torricelli*), soit en faisant absorber sous une cloche de l'acide carbonique par de la chaux caustique, du gaz ammoniac, etc. Le *vide artificiel* est toujours imparfait : avec les meilleures machines ou les procédés chimiques les plus ingénieux, on ne peut faire le vide que jusqu'à 0^{m},002. On sait que le son ne peut se propager dans le vide, que le feu s'y éteint, que les animaux y meurent. On emploie le vide pour évaporer les liquides, pour produire la congélation artificielle ; on l'applique aussi à la conservation des matières animales et végétales.

VIDIEN. En Anatomie, on nomme *conduits vidiens* ou *ptérygoïdiens* deux petits canaux creusés à la base de l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde : ils ont été découverts par Vidus-Vidius, médecin de Florence.

VIDIMUS, mot latin qui signifie *nous avons vu*, se disait autrefois, en style de Pratique, pour exprimer qu'un acte avait été collationné.

VIDUITÉ, synonyme de *Veuvage*. *Voy.* ce mot.

VIE (du lat. *vita*). En Histoire naturelle, la *Vie*, considérée dans ses formes, ses conditions et ses actes, est la propriété commune de tous les êtres qui composent le *Règne organique* (Végétaux et Animaux) et les distingue des corps bruts qui constituent le *Règne inorganique* (Minéraux). Voici ses principaux caractères : 1° Le corps de tout être vivant est un *organisme* composé de parties solides et de parties liquides (*Voy.* ORGANISATION); 2° il est le siége d'un double mouvement de composition et de décomposition, nommé *tourbillon vital*, en vertu duquel il s'assimile des molécules étrangères par intussusception et il rend au monde extérieur une partie de sa matière constitutive (*Voy.* NUTRITION); 3° il procède d'un corps semblable à lui, de telle sorte que la vie se transmet par une succession non interrompue d'individus qui naissent les uns des autres et qui possèdent un ensemble de caractères communs (*Voy.* GÉNÉRATION, ESPÈCE) ; 4° il acquiert peu à peu une forme générale déterminée, qui varie selon l'espèce, et, lorsqu'il l'a complétement acquise, il entre dans un déclin qui se termine par la mort ; il passe ainsi dans son existence par certaines phases successives qui constituent son *évolution* ; 5° les *fonctions* qui manifestent la vie font diviser les êtres vivants en deux grandes classes, les *Végétaux* qui ne possèdent que la nutrition et la génération, c.-à-d. la *vie végétative*, et les *Animaux* qui possèdent de plus la sensation et la locomotion, c.-à-d. la *vie animale* ou *vie de relation* (*Voy.* AME, ANIMAL, CERVEAU, ENCÉPHALE); l'étude de ces fonctions contitue la Physiologie, c.-à-d. la *science de la vie*.

Considérée dans le principe auquel on rattache les fonctions qui la manifestent, la Vie a reçu des définitions différentes selon les points de vue auxquels les auteurs se sont placés : Stahl la définit : *la conservation du mélange corruptible dont notre corps est formé*; Bichat : *l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort* ; Cuvier : *la faculté qu'ont certaines combinaisons corporelles de durer pendant un temps déterminé, en altérant sans cesse, dans leur composition, une partie des substances environnantes, et en rendant aux éléments une portion de leur propre substance* ; Dugès : *l'activité spéciale des êtres organisés*; H. Martin : *une faculté propre de développement et de changement intime, par laquelle certains corps, pendant un temps dont le maximum dépend de leur nature, gardent certaines propriétés spécifiques et leur individualité, malgré la perte et le renouvellement successif de la matière dont ils se composent, et parcourent des phases régulières qui appartiennent à leur espèce.* — Pour l'appréciation de ces différentes définitions, nous renvoyons à l'exposition et à la critique que nous avons données ailleurs des trois systèmes sur le principe de la vie, *Animisme*, *Organicisme*, *Vitalisme*. *Voy.* ces mots.

Consulter : Aristote, *De l'âme;* Descartes, l'*Homme*; Stahl, *Theoria medica* ; Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* ; Cuvier, *Règne animal*, t. I; Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences* ; Dugès, *Traité de physiologie comparée* ; H. Martin, *Philosophie spiritualiste de la nature* ; P. Bérard, *Cours de physiologie* ; Is. Geoffroy-St-Hilaire, *Histoire naturelle générale*, t. II, 1re p., etc.

En Histoire, *Vie* se prend pour *Biographie:* c'est en ce sens qu'on dit les *Vies* de Plutarque, de Cornélius Népos ; les *Vies des saints* de Godescard ; les *Vies des peintres*, de Vasari, etc. *Voy.* BIOGRAPHIE, SAINTS, etc.

Vie humaine. Pour sa durée moyenne, ses divisions, etc. *Voy.* HOMME, AGE, NAISSANCE, MORTALITÉ.

VIEILLE ou VIEILLE DE MER, nom vulgaire des poissons du genre *Labre*. *Voy.* ce mot.

VIEILLESSE (de *vieil*, dérivé lui-même du lat. *vetulus*), dernière période de la vie humaine, qui commence ordinairement vers l'âge de 60 ans et qui se termine par la mort. Elle est caractérisée par la diminution progressive des facultés physiques et morales : on peut y distinguer trois degrés d'affaiblissement, le *déclin* ou le *retour*, la *caducité* et la *décrépitude*. Les maladies de la vieillesse sont nombreuses et généralement incurables : les plus fréquentes sont l'asthme, le catarrhe pulmonaire, les lésions organiques du cœur, les affections de la vessie, la goutte, les rhumatismes, l'apoplexie, la paralysie et l'hydropisie. L'absence de toute sorte d'excès, un exercice modéré et régulier, une nourriture substantielle et légère, l'usage modéré de vins généreux, sont les moyens les plus propres à prévenir les incommodités de la vieillesse et à en prolonger la durée (*Voy.* LONGÉVITÉ). — On peut lire sur les compensations qu'offre cette période de l'existence le *Traité de la vieillesse* de Cicéron, et celui de Mme Lambert. Voir aussi Réveillé-Parise, *Traité de la Vieillesse* (1853).

Caisse des retraites pour la vieillesse. *V.* RETRAITE.

VIELLE (du lat. *vitella*), instrument à cordes qui se joue au moyen de touches et d'une roue-archet qu'on tourne avec une petite manivelle. Les touches, pressées en dessous du clavier par les doigts de la

main gauche, portent l'une des cordes sur la roue qui la fait résonner du grave à l'aigu, selon que l'action des touches lui enlève plus ou moins de sa longueur. Une corde appelée *bourdon*, qui sonne toujours la même note, sert d'accompagnement. — La vielle était connue des anciens et c'est à tort que J.-J. Rousseau en fait honneur à Gui d'Arezzo. Elle fut surtout en vogue au moyen âge. Aujourd'hui c'est l'instrument favori des petits Savoyards.

On donne quelquefois le nom de *vielle organisée* aux orgues à cylindre ou *orgues de Barbarie*.

VIERGE (du lat. *virgo*). Ce mot est surtout employé dans les ouvrages de religion. La mère du Sauveur est appelée par excellence la *Vierge*, la *Sainte Vierge*. *Voy.* VIRGINITÉ.

En Astronomie, on donne ce nom à l'un des signes et à une des constellations du zodiaque. Le signe est le 6e à partir du Bélier : le soleil y entre le 23 août, et en sort le 22 septembre. La constellation est placée entre le Lion et la Balance ; elle se compose de 110 étoiles principales, dont une de première grandeur, dite l'*Épi de la Vierge*. — Les mythologues ne sont pas d'accord sur la divinité à laquelle cette constellation est consacrée. Les uns veulent y voir Astrée, les autres Cérès ; d'autres Érigone, fille d'Icarius.

On appelle *métaux vierges*, ceux qui se trouvent dans le sein de la terre purs et sans mélange, ou à peu près purs ; — *cire vierge*, de la cire brute (*Voy.* CIRE) ; — *huile vierge*, la première huile qui sort des olives (*Voy.* HUILE); — *parchemin vierge*, le parchemin qui est fait de la peau des petits agneaux ou chevreaux morts-nés, etc.

Vigne vierge, arbrisseau sarmenteux. *Voy.* VIGNE.

VIF-ARGENT, nom vulgaire du *Mercure ;* il a été ainsi nommé parce qu'il a la couleur de l'argent et qu'il est d'une mobilité extrême. *Voy.* MERCURE.

VIGIE, matelot qui veille (*vigilat*) pendant le jour au haut des mâts d'un navire pour signaler l'apparition de la terre ou d'un autre bâtiment. — On donne aussi ce nom à de petits écueils à fleur d'eau.

VIGILANCE (du lat. *vigilare*). Cette vertu a été exprimée de plusieurs manières : tantôt par un lion ou par un lièvre, parce qu'on prétend que ces animaux dorment les yeux ouverts, tantôt par un chien couché ou par une oie; le plus souvent par un coq.

VIGILE (du lat. *vigilia*), terme de Liturgie, désigne la veille d'une grande solennité religieuse, comme Noël, la Toussaint, etc. L'Église ordonne de jeûner certains jours de vigile. — Au pluriel, le mot *vigiles* ne s'emploie plus que pour désigner les matines des morts. *Voy.* MATINES.

VIGNE (du lat. *vinea*), *Vitis*, genre type de la famille des Ampélidées, renferme des arbrisseaux à tige ligneuse, noueuse, ordinairement tortue, munie de vrilles en spirale et qui pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés *sarments ;* à feuilles larges, partagés en 3 ou 5 lobes et dentées irrégulièrement ; à fleurs nombreuses, disposées en grappes et naissant à la partie inférieure des jeunes rameaux : calice très-petit, à 5 dents, 5 pétales, 5 étamines; ovaire à 2 loges bi-ovulées, stigmate sessile. La fleur répand une odeur suave. Le fruit est une baie globuleuse, de couleur brun-noirâtre ou blanc-jaunâtre lors de sa maturité (*Voy.* RAISIN). La *V. cultivée* (*V. vinifera*), dont le fruit produit le *vin* (*Voy.* ce mot), est un arbrisseau de faible apparence, dont le tronc peut cependant acquérir en vieillissant une grosseur considérable. Les variétés de *plants de vigne* sont à l'infini : les plants les plus connus et les plus recherchés en France sont : le *maurillon hâtif* ou *raisin de St-Jean*, pour les primeurs ; le *maurillon* ou *pineau de Bourgogne* (qui comprend le *noirien*, le *gamay*, le *volnay*, etc.) ; le *franc-pineau*, le *carbouet*, le *malbec*, le *verdot*, le *meunier*, le *muscadet*, le *meslier blanc*, etc., pour les vins ordinaires et les vins fins ; le *teinturier*, pour donner de la couleur aux vins pâles : le *clairet*, la *piquepoule*, pour la force alcoolique ; le *chasselas*, le *muscat blanc*, *gris*, *rouge*, le *malaga*, le *corinthe*, etc., dont les raisins se servent sur la table.

La Vigne craint également la trop grande chaleur et le trop grand froid : ses limites naturelles sont comprises entre 30° et 50° de latitude. Elle demande un sol léger et graveleux ; elle se plaît surtout sur les coteaux découverts et exposés au midi. La France est le pays où elle réussit le mieux. — La Vigne se reproduit par *semis* et plus souvent par *marcottes* ou *provins*, et par *boutures :* elle se prête aussi facilement à la *greffe*. Elle pousse avec rapidité et vit plusieurs siècles; les vignes les plus vieilles sont celles qui donnent les produits les meilleurs et les plus abondants. Les vignes qui fournissent les raisins de table se cultivent sur *treilles*, en *espaliers* ou en *berceaux* ; les autres viennent en plein champ : pour empêcher les fruits de toucher la terre, on soutient les *ceps* avec des *échalas* (*Voy.* ce mot), ou bien, ce qui a lieu surtout dans le Midi, on les fait monter sur des arbres que l'on étête (culture *en hautains*). La Vigne demande des labours et des binages fréquents ; en outre, on la soumet successivement aux opérations de la *taille*, de l'*ébourgeonnement*, du *retroussage*, etc. On doit redouter pour elle les gelées du printemps, qui détruisent les fleurs ; la *coulure*, effet des pluies, qui emporte les grains déjà formés ; les ravages de plusieurs insectes (l'Altise, la Pyrale, l'Eumolpe, la *Phylloxera vastatrix*, etc.), et enfin la maladie destructive appelée spécialement *maladie de la vigne*. *Voy.* ci-après.

Le bois de la Vigne est très-dur; son grain est fin et susceptible d'un beau poli; on l'emploie à des ouvrages de tour et il se conserve pendant des siècles. On a fait des ouvrages de sculpture avec des troncs de vigne qui avaient atteint des proportions considérables : la statue de Diane à Éphèse était faite d'un seul tronc de vigne; les portes de Ravenne sont, dit-on, de bois de vigne, et les planches en ont 3m de long sur 0m,40 de large. Les souches sont excellentes pour le chauffage. Chez les Romains, un bâton fait de cep de vigne était l'attribut des centurions.

L'époque à laquelle remontent la connaissance et la culture de la Vigne se perd dans l'obscurité des premiers siècles. La Bible attribue cette découverte à Noé ; les Égyptiens en font honneur à Osiris, les Grecs à Bacchus. Les Phéniciens en introduisirent la culture dans tout le bassin de la Méditerranée. Numa fut le premier roi de Rome qui permit l'usage du vin. La vigne était déjà cultivée dans la plupart de nos départements méridionaux, lorsque Domitien la fit arracher dans toutes les Gaules. Les Gaulois n'eurent la liberté de la replanter que sous l'empereur Probus, au IIIe siècle. Au commencement du Ve siècle, la vigne avait gagné les coteaux du Rhône, de la Saône, le territoire de Dijon, les rives du Cher, de la Marne et de la Moselle. Depuis, elle a été transportée et multipliée dans toutes les contrées du globe où elle peut croître.

Maladie de la vigne. Elle débute par une efflorescence blanchâtre qui se manifeste sur la feuille, le sarment et la grappe, jamais sur la souche, ni sur les racines. Bientôt la feuille se marbre de taches, se recroqueville et se dessèche ; les grains envahis par le mal noircissent rapidement ; leur peau devient coriace, et ne pouvant plus se distendre à mesure que la baie se développe, elle éclate ; les cellules de la pulpe se déchirent à leur tour et la baie se dessèche ou se putréfie. Ce mal désastreux fut observé pour la première fois au printemps de 1845, à Margate, en Angleterre; il se montra en France en 1847, mais ne fit point de véritables progrès avant 1850 ; depuis lors, la maladie a ravagé la plupart de nos départements viticoles, a envahi l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et jusqu'à l'île Madère. La maladie de la vigne est due à la présence d'un champignon parasite du genre Érysiphe, l'*Oidium Tuckeri* (*Voy.* ce mot), et, de tous les moyens imaginés pour la prévenir ou en arrêter les effets, le seul véritablement effi-

cace est le *soufrage* (*Voy.* ce mot). — Il ne faut pas confondre cette maladie avec une autre, qui est produite également par la présence d'un parasite, l'*Erineum vitis:* cette dernière n'a pas encore atteint ni la fleur ni le fruit: on la traite aussi par le soufrage. — Consulter Payen, *Traité de la maladie de la vigne.* Voir aussi V. Audouin, *Histoire des insectes nuisibles à la vigne*, ainsi que les *Ampélographies* de C. Odart (*Voy.* VIGNOBLE), de V. Rendu, etc.

Parmi les espèces de Vignes, autres que la Vigne cultivée, on remarque la *V. à gros fruit* (*V. labrusca*) et la *V. vulpine* (*V. cordifolia*), qui se trouvent toutes deux en Amérique comme en Europe: feuilles en cœur et dentées ; fruits comestibles de la grosseur d'une noix dans la première espèce ; à peine de la grosseur d'un pois dans la seconde ; la *V. ripaire* (*V. riparia*), à fruits très-acerbes, qui se trouve sur les bords du Mississipi, etc.

On nomme vulg. *Vigne blanche*, la Bryone dioïque et la Clématite ; *V. de Judée*, *V. sauvage*, la Morelle douce amère ; *V. du Nord*, le Houblon ; *V. éléphante*, le Cisse glauque ; *V. vierge*, divers arbrisseaux sarmenteux dont les feuilles ressemblent à celles de la vigne : le *Cissus quinquefolia*, espèce du genre Ampélopsis (*Voy.* CISSE), le *Bignonia radicans*, etc.

VIGNE s'est dit aussi, par extension, des maisons de plaisance aux environs de Rome et autres villes d'Italie, qu'on appelle auj. de préférence *villas.*

VIGNEAU ou VIGNOT, nom vulgaire des coquillages comestibles du genre *Littorine. Voy.* ce mot.

VIGNERON, celui qui cultive la vigne et qui fait le vin. *Voy.* VIGNE, VIGNOBLE, VIN, ŒNOLOGIE.

VIGNETTE (dimin. de *vigne*), petite estampe que l'on met en ornement en tête d'un volume, au commencement d'un chapitre ou dans l'intérieur du texte : dans l'origine, ce n'était qu'un bois gravé représentant des feuilles de *vigne* et des raisins et qui entrait comme caractère mobile, dans la composition de la page de l'imprimeur. Dans la suite, on grava les vignettes en taille-douce ; il fallut alors les tirer séparément ; dès lors aussi, à l'ornement en rinceaux on substitua une petite composition historique ou allégorique, analogue au sujet du livre ; puis on étendit le nom de *vignette* à toutes les petites estampes qui ornent les livres *illustrés* (*Voy.* ILLUSTRATION). Les graveurs anglais sont les premiers qui excellèrent dans la composition et l'exécution des vignettes. — Le *papier à vignettes* est du papier à lettres dont les bords sont ornés de petites guirlandes coloriées.

Vignette est aussi le nom vulgaire de la *Clématite azurée* et de la *Spirée ulmaire.*

VIGNOBLE, terrain planté en vignes. De tous les pays où l'on cultive la Vigne, la France est celui qui possède le plus de vignobles : ils y occupent plus de 2 millions d'hectares. Les principaux sont :

1° Pour les *Vins de Bourgogne:* Vins rouges : Romanée-Conti, Richebourg, la Tâche, Clos-Vougeot, Chambertin, Nuits ou Clos-St-Georges, Corton, Volnay, Pomard, Beaune, Chambole, Mercurey, Savigny, Meursault (Côte-d'Or) ; Pitoy, les Préaux, la Chainette, Migrenne (Yonne); vins *de Mâcon* et *de Beaujolais*, vin de Thorins, etc. (Saône-et-Loire et Rhône); — Vins blancs : Montrachet, Lapeyrière, la Goutte d'or, les Charmes (Côte-d'Or) ; Vaumorillon, les Grisées, Châblis (Yonne), Pouilly-Fuissé (Saône-et-Loire) ;

2° Pour les *Vins de Bordeaux :* Vins rouges : Médoc, Château-Lafitte, Château-Latour, Château-Margaux, Château-Haut-Brion, St-Julien, Pauillac, St-Estèphe, St-Émilion, La Rose, les Palus, Talence, Léoville, Pessac, Mérignac ; — Vins blancs : Bommes, Rions, Blanquefort, Grave, Sauterne, Barsac, Preignac, Langon : dans les *Landes* ; Messanges, Sarliat, les rives de l'Adour (*vins de sable*);

3° Pour les *Vins de Champagne:* Vins blancs : Sillery, Ay, Mareuil, Hautvillers, Dizy, Épernay, Cramant, Avize, le Ménil (Marne); — Vins rouges : Verzy, Verzenay, Mailly, St-Basle, Bouzy, St-Thierry, Cumières (Marne), les Riceys, Balnot-sur-Laigné, Avirey, Bagneux-la-Fosse (Aube);

4° Pour les *Vins divers :* dans le *Périgord*, vins rouges : la Terrasse, Pécharmont, Campréal, Bergerac ; vins blancs : Montbazillac, St-Messans, Sancé ; — dans le *Quercy*, les vins de Cahors et de la côte du Lot : — dans le *Dauphiné*, vins rouges : l'Hermitage, Tain, Croze, Mercurol, Reventin ; — dans le *Jura*, le vin blanc d'Arbois ; — dans le *Lyonnais*, vins rouges : Moulin-à-vent, Côte-Rôtie, Ste-Colombe ; vins blancs : Condrieu ; — dans le *Languedoc*, vins rouges : Tavel, Lirac, St-Geniez, St-Laurent, Carnols, Cornas, St-Georges, St-Christol, St-Joseph ; vins blancs : Frontignan, Lunel, St-Péray ; — dans le *Comtat d'Avignon:* Châteauneuf, Baume ; — dans la *Provence*, vins rouges : la Gaude, St-Laurent, Cagnes, St-Paul ; — dans le *Béarn :* Jurançon et Gan ; — dans le *Roussillon*, vins rouges : Bagnoles, Cosprons, Grenache ; vins blancs : Collioure, Rivesaltes, Cosprons, St-André, Prépouille-de-Salles ; — dans le *Centre*, les vins rouges de St-Étienne, de Chénas et de Fleury (Beaujolais), de Chanturgues (Auvergne) ; les vins blancs des coteaux d'Angers, de Saumur, de Vouvray ; les gros vins d'Orléans et d'Auxerre ; — dans le *Nord-est*, les vins de la Moselle, les *vins de paille ;* — dans la *Corse*, les vins rouges de Sari et de Cap-Corse.

A l'étranger, on cite surtout : en *Espagne*, les vins de Xérès ou Pacaret, Sèches, Val-de-Pennas, San-Lucar, Beni-Carlo, Vinaroz, Tinto ou Alicante, Tintilla ou Rota, Malaga, Rancio, Malvasia ; — en *Portugal :* Porto, Carcavello, Lamalonga ; — en *Suisse*, vins rouges : Boudry, Cortaillods ; vin blanc : Chiavenna ; — en *Italie :* Lacryma-Christi (Vésuve), Capri, Malvoisie, Albano, Montefiascone, Montepulcino, Montalicino, Riminese, Sto-Stephano ; — en *Sicile*, Marsala, Zucco, Girgenti, Syracuse ; — en *Allemagne*, vins du Rhin (Johannisberg, Braunsberg, etc.), de Tokay (Hongrie) ; — en *Turquie* et en *Grèce :* Cotnar (Moldavie), Piatra (Valachie), vins de Chypre, de Chio, de Candie, de Malvoisie ; — en *Perse*, Chiraz ; — en *Afrique :* Constance (Cap de Bonne-Espérance); — dans l'*Atlantique*, Madère, Ténériffe, Gomère, Palma, les Açores, etc.

Les vignobles de Massique, de Falerne, de Cécube, etc., étaient renommés chez les Romains.

Consulter : C. Odart, *Ampélographie universelle*, ou *Traité des cépages les plus estimés dans les vignobles* (1849) et *Manuel du vigneron ;* A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus* (1848), etc.

VIGNOLE, nom vulgaire de la *Mercuriale.*

VIGNOT, coquillage. *Voy.* VIGNEAU.

VIGOGNE (de l'espagn. *vicuna*), *Auchenia vicuna*, Mammifère ruminant du genre Lama, famille des Camélidés, se trouve dans les Cordilières de l'Amérique du Sud. Sa taille est celle d'une grande chèvre ; son port est gracieux, sa physionomie très-vive. La Vigogne est un animal doux et timide. Sa laine est, comme celle de l'Alpaca, très-fine et très-douce : on en fabrique des tissus très-chauds et très-légers. On en distingue trois sortes : la fine rouge, la carmeline ou bâtarde, et le pelotage ; cette dernière ne sert guère qu'à la fabrication des feutres.

VIGUIER (du lat. *vicarius*), sorte de prévôt au moyen âge. *Voy.* VIGUIER au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VILAIN (du lat. *villanus*). Ce nom était donné, dans la langue du Droit féodal, aux paysans libres et non attachés à la glèbe comme les *serfs*, et, dans le langage ordinaire, à tout campagnard roturier, par opposition aux *nobles.*

VILEBREQUIN (pour *virebrequin*, du v. fr. *virer*, tourner, et *brequin*, du holl. *boreken*, foret), outil qui sert à percer le bois, la pierre, etc., au moyen d'une *mèche* qui a un taillant de forme diverse, et que l'on fait entrer en la tournant. L'ouvrier, ayant placé la pointe de la mèche à l'endroit qu'il veut percer, appuie solidement sur le champignon de l'instrument avec la paume de la main gauche, ou mieux avec la poitrine, et, de la main droite, il fait en

même temps tourner rapidement le manche de l'instrument, qui est courbé en C et mobile dans le champignon. — En Mécanique, on nomme *vilebrequin* un arbre coudé à l'aide duquel on peut convertir le mouvement de rotation continu en mouvement de va-et-vient et réciproquement : ce qui se fait au moyen d'une bielle ou d'une courroie embrassant le coude du vilebrequin.

VILLA. Chez les Romains, ce mot ne désignait d'abord que les fermes ou les métairies ; mais, dans les derniers temps de la république et sous les empereurs, les riches propriétaires se plurent à accumuler dans leurs *villas* toutes les prodigalités du luxe : la *villa* de Scaurus fut, au rapport de Pline, évaluée à une somme d'environ 20 millions. La plupart étaient d'une étendue et d'une grandeur surprenantes : elles ressemblaient à de petites villes. Néanmoins, les constructions n'y avaient communément que le rez-de-chaussée et un étage. Les *villas* étaient ordinairement situées auprès de la mer ou dans quelque paysage agréable. On en voyait un grand nombre à Baïes. L'Italie actuelle est encore couverte d'une foule de *villas* de construction moderne et ornées à grands frais : telles sont les villas Médici, Pamphili, Borghèse, Aldobrandini, Estense, Ludovisi, etc. — En France, le nom de *villa* a été adopté pour désigner des maisons de plaisance.

VILLANELLE (de l'ital. *villano*, paysan), sorte de poésie pastorale, d'origine italienne ou espagnole, où l'on faisait parler des bergers et des bergères, sur un ton tendre et mélancolique. Les villanelles étaient ordinairement composées de plusieurs couplets de 3 vers avec refrains, et terminées par un quatrain. Grevin mit ce genre à la mode en France. Passerat et H. d'Urfé y ont excellé. Il est abandonné aujourd'hui.— On donne aussi ce nom à un air à une ou plusieurs voix, jadis usité chez les Napolitains.

VILLARSIE, *Villarsia*, genre de la famille des Gentianées, tribu des Ményanthées, renferme des plantes aquatiques dont la plus connue est la *V. faux nymphéa*, qui croît dans les marais ou à la surface des eaux douces : feuilles nageantes, comme celles des Nymphéas ; fleurs jaunes et frangées.

VILLARSITE, variété de Magnésie silicatée, a pour formule, $4\text{Mg}\,\ddot{\text{Si}} + \text{Aq}$.

VILLE (du lat. *villa*, ferme; parce que beaucoup de villes modernes doivent leur origine aux habitations agglomérées autour d'une ferme). On entend ordinairement par *ville* non-seulement tout assemblage considérable de maisons réunies par rues, et souvent entourées de murs, par opposition aux *bourgs* et aux *villages*, mais encore toute réunion d'hommes placés sous l'administration d'un magistrat, municipal ou autre, et jouissant de certains priviléges. De là, au moyen âge, les distinctions établies en France entre les *V. royales*, les *V. épiscopales*, les *bonnes villes*, etc., et, en Allemagne, entre les *V. impériales*, les *V. libres* ou *hanséatiques*, etc. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

L'*Histoire des villes de France* a été écrite par M. L. Favre et par M. Aristide Guilbert.

VILLÉGIATURE (de l'ital. *villeggiatura*), mot emprunté à l'italien, désigne le séjour que les personnes aisées font à la campagne pendant la belle saison.

VILLOSITÉS (du lat. *villus*, poil). En Anatomie, on appelle ainsi les petits prolongements ou plis des membranes muqueuses, de formes variées, et plus ou moins ténus, qui rendent la surface libre de ces membranes douce et comme veloutée.

VIMAIRE (du lat. *vis major*, force majeure), se dit, en termes d'Eaux et forêts, de tout dégât causé par une force majeure, comme les ouragans, la foudre, etc.

VIN (du lat. *vinum*), liqueur alcoolique que l'on tire du raisin, par la fermentation du *moût* ou jus de raisin. Considéré chimiquement, le vin contient principalement de l'eau, de l'alcool, un peu de mucilage et de matière végéto-animale, du tannin, de l'acide acétique, du tartrate acide de potasse, d'autres sels en proportion variable, etc. Les *vins rouges* doivent leur couleur à un principe colorant contenu dans l'enveloppe du grain du raisin noir; de là vient que les *vins blancs* peuvent être préparés non-seulement avec les raisins blancs, mais aussi avec le moût des raisins noirs privés de l'enveloppe de leurs grains. Quant au bouquet, il paraît être dû à la présence d'un principe volatil qu'on a isolé et qu'on appelle *éther œnanthique* (*Voy.* ce mot). Les *vins mousseux*, comme les vins de Champagne, d'Arbois, de St-Péray, doivent cette propriété au gaz acide carbonique qu'ils tiennent en dissolution, parce qu'ils sont mis en bouteilles avant que la fermentation soit complétement achevée. Les *vins sucrés*, dits aussi *vins liquoreux*, comme les vins de Lunel, de Frontignan, de Malaga, de Rota, etc., sont obtenus avec des raisins dont le moût contient une forte proportion de sucre (*Voy.* LIQUEUR) : on les oppose aux *vins secs*, comme le Madère et le Xérès, où l'alcool domine. Les *vins cuits*, qu'on prépare surtout dans le Midi, p. ex., le vin de Grenache, s'obtiennent en faisant évaporer jusqu'à consistance sirupeuse une portion du moût de raisin et en la mêlant avec l'autre portion qui n'a pas encore fermenté. Les vins sont d'autant plus alcooliques qu'ils contiennent plus de sucre. — La saveur et les vertus des vins variant selon le pays d'où ils proviennent, et c'est généralement par le pays de provenance qu'on les désigne. Pour l'indication des principaux crus, *Voy.* VIGNOBLE.

Usages du vin. On connaît l'usage du vin dans l'économie domestique : ses effets varient selon la proportion des éléments dont il est composé. Les vins sont en général nourrissants, toniques et stimulants; ils le sont d'autant plus qu'ils contiennent plus d'alcool. Le tableau suivant indique la quantité d'alcool contenue sur 100 parties dans les principaux vins :

Syracuse,	26,28	Clairet,	15,52
Marsala,	25,09	Chiraz,	15,52
Madère,	22,17	Lunel,	15,10
Ténériffe,	19,79	Bourgogne,	14,57
Xérès,	19,77	Sauterne,	14,22
Constance blanc,	19,75	Barsac,	13,86
Lacryma-Christi,	19,70	Grave,	12,80
Constance rouge,	18,92	Frontignan,	12,79
Roussillon,	18,13	Champagne,	12,61
Hermitage blanc,	17,43	Hermitage rouge,	12,32
Malaga,	17,26	Côte-Rôtie,	12,32
Malvoisie de Madère,	16,40	Rhin,	12,08

Les vins faibles en alcool, imparfaitement fermentés et chargés d'acides, comme les vins de la Brie et des environs de Paris, désaltèrent bien, mais stimulent faiblement l'estomac. Ils peuvent donner lieu à des rapports aigres et à des coliques intestinales; bus en quantité assez grande pour causer l'ivresse, ils occasionnent un assoupissement suivi d'indigestion; ils ne conviennent point aux estomacs faibles. Les vins généreux, contenant beaucoup d'alcool et bien fermentés, désaltèrent moins; ils stimulent davantage et accélèrent la digestion ; leur ivresse est forte : ils conviennent, en quantité modérée, aux estomacs faibles et sur la fin des repas; ils ne conviennent pas aux personnes irritables, dont la tête se trouble aisément : tels sont les vins du Languedoc, du Roussillon et la plupart des vins d'Espagne et de Portugal. — Les vins légers et mousseux stimulent vivement et promptement, échauffent peu et donnent lieu, même en petite quantité, à une ivresse instantanée, qui se borne à égayer ou à étourdir, mais sans avoir de conséquences funestes : tels sont les vins de Champagne. — Les vins dont l'usage présente le moins d'inconvénients sont ceux qui, légèrement acidules et suffisamment généreux, contiennent des quantités modérées d'alcool, peu de mucilage sucré, et qui ne sont pas très-chargés de matière colorante et de tartre : tels sont surtout les vins de Bourgogne et les vins de Bordeaux.

Outre son usage alimentaire, le vin peut exercer sur la santé une influence puissante : c'est en général un tonique doux, un peu diffusible, qui pro-

duit une douce chaleur, ranime la circulation et donne de l'activité à toutes les fonctions. On le prescrit dans les cas de faiblesse, dans la convalescence lorsqu'il n'y a pas de symptômes inflammatoires, dans le scorbut, etc.; on le conseille aux vieillards, aux personnes d'un tempérament lymphatique. Les vins qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante sont astringents; les vins blancs et acidules sont diurétiques; les vins liquoreux se donnent dans les potions cordiales. Les vins administrés comme médicaments doivent être vieux, généreux et peu capiteux : les vins vieux de Bourgogne et de Bordeaux offrent ces avantages.

Tout le monde connaît les funestes effets de l'abus du vin (*Voy.* IVRESSE) : ces effets sont tellement dangereux que Mahomet a cru devoir proscrire entièrement l'usage du vin. Chez les Juifs, les Nazaréens faisaient vœu de s'en abstenir. De nos jours, il s'est formé dans plusieurs pays chrétiens des *Sociétés de tempérance* qui imposent à leurs adhérents la même obligation.

Vinification ou *Fabrication du vin*. Cette fabrication se compose de plusieurs opérations : le *foulage*, le *cuvage* et la *fermentation*, le *décuvage*. Presque partout le *foulage* est accompli par des hommes qui, placés dans la cuve où l'on a apporté les raisins aussitôt après la vendange, les piétinent à mesure que la cuve s'emplit; dans quelques vignobles, on écrase les raisins dans des baquets ou dans des fouloirs en maçonnerie avant de les verser dans la cuve, ou bien l'on emploie des fouloirs mécaniques. — Le *cuvage* et la *fermentation* se font dans des cuves en bois, quelquefois en maçonnerie. On y laisse ordinairement fermenter la vendange au libre contact de l'air après avoir rempli la cuve jusqu'aux neuf-dixièmes environ; aussitôt que la fermentation commence à s'établir, on renouvelle le foulage, et on le recommence de douze en douze heures pendant trois ou quatre jours de fermentation tumultueuse; on laisse ensuite la vendange reposer jusqu'au décuvage. Mais dans cette méthode, le libre accès de l'air sur la vendange et la rupture du chapeau occasionnent une grande déperdition de chaleur; le liquide s'acidifie et le vin, moins spiritueux, est plus disposé à se détériorer : aussi les vignerons soigneux préfèrent-ils les cuves plus ou moins fermées. — Quand la fermentation a cessé d'être tumultueuse et que le vin n'est plus sensiblement sucré ni trouble, on procède au soutirage du vin : c'est ce qu'on appelle le *décuvage*. A cet effet, on adapte près du fond de la cuve une grosse cannelle, au moyen de laquelle on fait écouler le vin dans des vases que l'on va ensuite verser dans des tonneaux; ou bien, ce qui vaut mieux, on adapte à la cannelle un tuyau en cuir ou en toile dont on porte le bout sur la bonde du tonneau à remplir, de manière que le vin coule sans être exposé à l'air.

Durée et conservation des vins. Les vins n'acquièrent qu'au bout de quelque temps toutes les qualités dont ils sont susceptibles, et ils finissent ensuite par s'altérer; il y en a, et ce sont les plus faibles, qui au bout de six mois, un an, ont acquis toute leur force; mais il en est d'autres qui continuent à se bonifier pendant un grand nombre d'années : cette propriété se remarque dans les vins qui sont riches en sucre et en tartre. En effet, le sucre qui a échappé à la première fermentation en éprouve une seconde, et se convertit peu à peu en alcool : à mesure que la proportion de l'alcool augmente, le tartre, qui n'est pas soluble dans ce liquide, se précipite. Voilà pourquoi les vins rouges, en vieillissant, deviennent moins amers, moins acides et plus chauds. — Les différents vins ne se conservent pas également : les vins faibles se détériorent au bout de 15 ou 18 mois. On retarde la détérioration des vins en les conservant dans des caves bien fraîches; on y oppose en outre divers procédés, tels que le *collage*, le *soufrage* et le *soutirage* (*Voy.* ces mots). L'addition d'une certaine quantité de sulfate de chaux atténue dans les vins très-colorés la teinte brune qu'ils présentent et leur donne une nuance plus vive. Les *vins plâtrés* se conservent en outre plus longtemps et supportent mieux les longs voyages.

Les vins sont sujets à certaines altérations ou maladies : telles sont la *graisse*, la *pousse*, l'*acescence*, le *vin tourné*, etc. D'après M. Pasteur, ces maladies seraient dues au développement d'organismes microscopiques qu'on peut tuer en chauffant le vin à une température de 50° à 70°. Le vin ainsi chauffé devient pour ainsi dire inaltérable et se conserve même en vidange au libre contact de l'air. — La *graisse* ou *glaiadine* attaque surtout les vins blancs, ceux en général qui ne contiennent pas assez de tannin : le vin devient filant et prend un goût plat. Le microscope y fait reconnaître une multitude de filaments moniliformes. On combat la maladie en ajoutant par pièce 100 gr. de pépins de raisins pilés ou de 40 à 50 gr. de noix de galle; collant, puis tirant. — La *pousse* ou *amertume* est causée par une fermentation qui se déclare dans les tonneaux et qui en enlève tout le sucre. Cette fermentation, qui se produit surtout chez les vins vieux, et en particulier chez ceux de la Côte-d'Or, est due à la présence de filaments noueux et rougeâtres qui décolorent bientôt le vin. On y remédie en transvasant dans des tonneaux fortement soufrés. — L'*acescence* ou *acidité* (*vin piqué*), se manifeste chez les vins nouveaux et ordinaires : elle est due à la production de l'acide acétique sous l'influence du *Mycoderma aceti* et de l'oxygène de l'air. On neutralise cet acide par le tartrate neutre de potasse. — Le *vin tourné* a quelque analogie avec le vin qui a la pousse. Comme lui il est amer, bombe les fonds, suinte par les jointures et jaillit avec force. On y reconnaît la présence d'ondes soyeuses, formées de filaments d'une extrême ténuité et sans étranglements, qui se déposent en masse glutineuse au fond du tonneau : ceci explique le bon effet des soutirages après des collages successifs. — Le chauffage des vins combat toutes ces maladies à la fois : il commence à être pratiqué en grand dans la Bourgogne et le Midi.

On appelle vulgairement *Vin bleu*, un vin de couleur violacée, qui a éprouvé une fermentation putride par suite de laquelle une partie du tartrate de potasse s'est transformée en un carbonate, dont la réaction alcaline altère la couleur du vin; — *Vin bourru*, du vin nouveau qui a peu cuvé, et qui se conserve doux; — *Vin de copeau*, du vin que l'on fait passer sur les copeaux, c.-à-d. dans lequel on fait tremper des copeaux de sapin pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire; — *Vin doux*, celui qui n'a point encore cuvé; — *Vins de paille*, des vins qu'on obtient de raisins séchés à demi sur la paille, en ayant soin d'enlever les grains gâtés et les grains encore verts; — *Vin pourpré*, le bischoff.

Consulter : Chaptal, *Art de faire le vin*; B.-A. Lenoir, *Traité de vinification*; Cavoleau, Odart, *Traité d'œnologie*; Laudier, *Manuel du marchand de vins*; P. Gaubert, *Étude sur les vins* (1857), etc.; — Vanière, dans ses *Carmina*, a chanté *Vinum et vites* (1696).

Vins médicinaux. On nomme ainsi des vins dans lesquels on a fait dissoudre des substances médicamenteuses : tels sont le *Vin antiscorbutique*, le *Vin de quinquina*, le *Vin d'opium* ou *Laudanum*, le *Vin scillitique*, etc. *Voy.* ANTISCORBUTIQUE, QUINQUINA, etc.

On a étendu le nom de *Vin* à toutes les liqueurs fermentées que l'on tire des végétaux, soit en en exprimant le suc, soit en les faisant macérer dans l'eau, et qui, par la fermentation, ont été transformées en une liqueur plus ou moins piquante, et pourvue d'un certain degré spiritueux. On peut en effet faire du vin avec le suc des plantes, avec la séve des arbres (*V. de palme*, *de coco*, etc.), avec les infusions et décoctions des végétaux farineux, avec le lait des animaux frugivores, avec tous les fruits mûrs et juteux, pommes, poires, prunes, gro-

seilles, cerises, etc.; mais la plupart de ces substances sont impropres à être converties en vins bons et généreux. — Voir Accum et Malepeyre, *Art de faire les vins de fruits* (collection Roret).

VINA, sorte de lyre indienne. *Voy.* Lyre.

VINAGO, nom latin scientifiq. du genre colombar.

VINAIGRE (de *vin aigre*). Le *vinaigre ordinaire* n'est que de l'*acide acétique* (*Voy.* ce mot) affaibli, c.-à-d. étendu d'une assez grande quantité d'eau. Le plus habituellement, il est produit par la *fermentation acide* du vin, c.-à-d. par l'acétification de l'alcool du vin : d'où son nom (*Voy.* Fermentation). Le *vinaigre rouge* provient du vin rouge : lorsqu'on le chauffe dans des vaisseaux clos, on obtient le *V. distillé*, toujours incolore. Le *vinaigre blanc* se prépare avec le vin blanc ou avec le vin rouge que l'on a laissé aigrir sur le marc des raisins blancs. On appelle *V. radical* celui qu'on obtient par la concentration du vinaigre ordinaire; *V. rosat*, *V. surard*, *V. à la framboise*, *à l'ail*, *à l'estragon*, du vinaigre dans lequel on fait infuser des roses de Provins, des fleurs de sureau, de l'ail, de l'estragon, etc.

Le vin n'est pas la seule substance qui puisse produire du vinaigre : la séve des végétaux en contient beaucoup, et c'est du bois sec ou vert que l'on extrait par distillation le *vinaigre de bois* ou *acide pyroligneux*, qui sert aux mêmes usage que l'acide tiré du vin. On fait encore du vinaigre avec le cidre, la bière, et en général avec toute liqueur susceptible de fermenter. — M. Pasteur a proposé, il y a quelques années, le procédé de fabrication suivant : on sème le *mycoderma aceti* (*Voy.* Mycoderme) à la surface d'un liquide formé d'eau ordinaire contenant 2 0/0 d'alcool et 1 0/0 d'acide acétique, plus quelques dix millièmes de phosphates alcalins et terreux pour la nourriture du mycoderme. Dès que celui-ci a recouvert en se développant toute la surface du liquide, l'acétification de l'alcool commence. Lorsque la moitié de l'alcool environ est passée à l'état d'acide acétique, on ajoute chaque jour un peu d'alcool ou du vin et de la bière alcoolisés jusqu'à ce que le vinaigre produit marque le titre voulu. Lorsque l'action du mycoderme commence à s'user, on n'ajoute plus rien et on laisse l'acétification s'achever : après quoi, il ne reste plus qu'à soutirer.

On falsifie souvent le vinaigre avec de l'acide sulfurique : pour en reconnaître la présence, il suffit de faire bouillir le vinaigre avec une solution d'iode : dans le cas d'impureté, le vinaigre reste incolore ; dans le cas contraire, la liqueur se colore en bleu.

Outre le *vinaigre de table*, il y a une infinité de *vinaigres de toilette* et de *vinaigres médicinaux* : c'est du vinaigre ordinaire dans lequel on a fait infuser des substances aromatiques ou médicamenteuses. Tels sont, parmi les premiers, le *V. aromatique anglais*, le *V. des quatre voleurs* (ainsi appelé parce que, pendant la peste de Marseille, quatre voleurs se seraient préservés, dit-on, de la contagion en se servant de ce vinaigre), le *V. de la Société hygiénique*, etc.; et, parmi les seconds, le *V. antiscorbutique*, le *V. dentifrice*, le *V. scillitique*, le *V. thériacal*, etc.

Vinaigre de Saturne : c'est l'Acétate de plomb.

Sel de vinaigre. Voy. Sel.

Sirop de vinaigre. Voy. Vinaigre.

VINAIGRETTE, sauce faite avec du vinaigre, de l'huile et de la ciboule, dont on assaisonne les viandes froides, et particulièrement le bœuf. — C'est aussi le nom d'une petite chaise à deux roues, qui était traînée par un homme. Quelquefois elle était escortée d'un petit garçon qui poussait par derrière, et ce petit garçon se nommait le *bâteur* ou la *diligence*.

VINAIGRIER. Outre le fabricant de *vinaigre* (*Voy.* ce mot), et le vase où l'on met le vinaigre, on désigne aussi vulgairement par ce nom : 1° le *Carabe doré*, insecte Coléoptère qui court dans les jardins, et qui laisse exhaler, quand on le saisit, une odeur très-acide; 2° le *Sumac des corroyeurs* (*Rhus coriaria*), dont le fruit en infusion donne un bon vinaigre.

VINASSES, liquides obtenus des vins qui ont servi à la fabrication de l'alcool. Ces liquides exhalent en général une odeur désagréable.

VINCA, nom latin botanique du genre *Pervenche*.

VINCETOXICUM, nom latin botanique d'une espèce d'Asclépiade. *Voy.* Dompte-venin.

VINCULARIA, genre fossile de Mollusques bryozoaires, famille des *Escharidées*. *Voy.* ce mot.

VINDAS (de l'allem. *Winde*, cric), sorte de treuil vertical, le même que le *cabestan*. *Voy.* ce mot.

VINETTE, nom vulaire de l'*Oseille surelle*.

VINETTIER, synonyme d'*Épine-vinette*.

VINGT ET UN, jeu de cartes qui se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes. Le banquier donne 2 cartes, et l'on peut en redemander tant qu'on n'a point atteint le point vingt et un, passé lequel on *crève*. Si l'on a vingt et un d'emblée, on est payé double. On varie la monotomie de ce jeu en y mêlant le *lansquenet*, le *macao*, la *rouge* ou la *noire* et autres manières de jouer, du reste bien connues.

VINIFÈRES, famille botanique. *Voy.* Ampélidées.

VINIFICATION. *Voy.* Vin.

VIOL (du lat. *violare*, violer). Ce crime était puni de mort chez la plupart des peuples anciens, notamment chez les Athéniens et les Romains. En France, un édit de François I[er], les ordonnances de Blois et d'Orléans, l'ordonnance de Henri II de 1567, celle de Louis XV, de 1730, prononçaient la même peine. Aujourd'hui, le viol est puni des travaux forcés; la durée de la peine varie suivant la gravité des circonstances (C. pén., art. 332-33).

VIOLA, nom latin botanique du genre *Violette*.

VIOLACÉES ou violariées (du g.-type *Viola*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, renferme des herbes et quelquefois des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes, simples, pétiolées, entières; à fleurs axillaires, solitaires ou à disposition variée, pédonculées : corolle à 5 pétales alternes avec les folioles du calice, 5 étamines; ovaire libre, uniloculaire; le fruit est une capsule coriace, uniloculaire, trivalve. — La famille des Violacées forme deux tribus : les *Violées* (genres, *Viola*, *Ionidium*, *Noisettia*) et les *Alsodinées* (g., *Alsodeia*, *Tetrathylacium*, etc.).

VIOLANE, substance violette que sa composition rapproche de la grammatite ou amphibole blanche, se présente en petites masses translucides sur les bords, et clivables en prismes rhomboïdaux. Elle est fragile, raye le feldspath et pèse 3,23. C'est un silicate d'alumine de magnésie, de chaux et de fer.

VIOLAT (de *violette*). Le *miel violat* est du miel où l'on fait infuser des violettes; le *sirop violat*, du sirop fait avec des violettes.

VIOLATION. La *violation de domicile* commise par tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier de justice ou de police, tout agent de la force publique, est punie d'un emprisonnement de 6 jours à un an, et d'une amende de 16 à 500 fr. Celle qui est commise par tout autre individu est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois, et d'une amende de 16 à 200 fr. (C. pén., art. 184). — La *violation de sépulture* est punie d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an, et d'une amende de 16 à 200 fr. (art. 360).

VIOLE (de l'ital. *viola*), instrument de Musique à cordes et à archet, de la forme du violon, mais plus gros. La viole était autrefois fort en usage; on distinguait : la *basse de viole*, à 5 cordes correspondant aux 4 cordes du violoncelle, *ut*, *sol*, *ré*, *la*, plus le *mi*; ou à 6 cordes, *ré*, *sol*, *ut*, *mi*, *la*, *ré* : les Italiens l'appelaient *viola da gamba*, parce que, pour en jouer, on la tenait entre ses jambes; la *taille de viole*, qui sonnait une quarte plus haut que la précédente ; la *haute-contre de viole*, qui sonnait une quarte au-dessus de la taille ; le *dessus de viole*, qui

sonnait un ton au-dessus de la haute-contre; le *pardessus de viole*, ou *violette*, petite viole dont les dames jouaient en la tenant sur leurs genoux; la *viole bâtarde*, qui ne différait de la basse de viole que par sa caisse, plus longue et plus étroite; la *viole pompeuse* de J.-S. Bach, qui s'accordait en quinte, comme le violoncelle, avec une 5e corde à l'aigu; enfin les *violones*, ou violes de grande taille, qui depuis ont été remplacées par les contre-basses, etc. Dans les orchestres, on réunissait souvent plusieurs violes : leur réunion au nombre de quatre formait un *jeu de violes*. Lorsque l'on n'employait qu'une viole seule, c'était toujours la *basse de viole* : elle servait aussi à l'accompagnement de la voix. — Voir J. Rousseau, *Traité de la viole* (1687) et les *Méthodes* de Bruni, Woldemar, etc.

Aujourd'hui, on donne quelquefois le nom de *viole* (*alto viola*) à l'instrument plus connu sous les noms d'*alto* ou de *quinte*. *Voy.* ALTO.

Viole d'amour, sorte de viole montée de 7 cordes accordées en accord parfait de *ré* majeur, et portant, en outre, sous la touche et sous le chevalet, 5 à 6 cordons de métal qui vibrent lorsqu'on joue à vide les autres cordes. Les sons de cet instrument sont très-doux et rappellent ceux de l'harmonica.

VIOLENCE (du lat. *violentia*). En Droit, c'est la contrainte physique ou morale exercée sur une personne pour la forcer à contracter une obligation : pour qu'il y ait violence, il faut que la contrainte soit de nature à faire impression sur une personne raisonnable et qu'elle puisse lui inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune à un mal considérable et présent. La *violence* exercée sur la partie contractante, et même sur son conjoint, sur ses descendants ou ses ascendants, est une cause de nullité : elle donne lieu à une action en rescision (C. civ., art. 1109-1117). — *Voy.* RÉVÉRENTIELLE (CRAINTE).

VIOLET (de *violette*), une des couleurs primitives, occupe une des extrémités du spectre solaire. Le violet résulte du mélange du bleu et du rouge : c'est, de toutes les couleurs, celle qui a le moins d'éclat. — Les rois de France portaient jadis le deuil en violet. Dans l'Église, le violet est la couleur particulièrement affectée aux évêques; c'est aussi, dans les offices, la couleur de l'Avent et du Carême.

En Botanique, on appelle *Violet d'été* une espèce de Giroflée; *V. d'évêque*, une espèce d'Agaric.

Violet-évêque, le papillon *Mars* ou *Iris changeant*.

VIOLETTE, *Viola*, genre type de la famille des Violacées, comprend un grand nombre d'espèces. — On remarque surtout la *V. odorante* (*V. odorata*), l'une des premières fleurs qui annonce le retour du printemps. Cachée sous l'herbe, son parfum la trahit. Sa corolle est d'un bleu violet; cependant il y en a aussi de blanches. Elle n'a point de tige : des rejets traçants partent du collet de la racine, ainsi que les feuilles et les fleurs. Cette espèce croît naturellement dans les prés, les bois, le long des haies; elle se double par la culture, et fournit de nombreuses variétés, entre autres la *V. de Parme*, dont la couleur tire sur le lilas. Les fleurs de la violette servent à faire une tisane contre le rhume et un sirop avec lequel on aromatise plusieurs médicaments; elles fournissent au teinturier une couleur bleue pourpre et au chimiste un réactif puissant : les acides font passer instantanément cette couleur au rouge, et les alcalis au vert. — Parmi les autres espèces, nous citerons la *V. de chien* (*V. canina*), qui est sans odeur; la *V. des prés* (*V. pratensis*), qui a des fleurs blanches; la *V. des marais* (*V. palustris*); la *V. des montagnes* (*V. montana*), à fleurs solitaires d'un bleu pâle; la *V. à feuilles laciniées* (*V. pinnata*), la *V. nummulaire* (*V. nummularia*), la *V. à deux fleurs* (*V. biflora*), à corolle jaune, qui se trouvent dans les Alpes et les Pyrénées; la *V. de Rouen* (*V. rhotomagensis*), à fleurs violettes, à feuilles velues, hérissées; la *V. tricolore*, plus connue sous le nom de *Pensée*. *Voy.* ce mot.

La Violette a été de tout temps l'emblème de la modestie, de la pudeur et de l'innocence. Dans beaucoup de pays, on en décore le cercueil des jeunes vierges. Dans le Langage des fleurs, la *V. blanche* peint l'innocence; la *V. jaune*, la beauté passée; la *V. double*, l'amitié réciproque; le *bouquet de violettes entourées de feuilles*, l'amour caché.

On donne vulgairement le nom de *Violette*, à cause de leur couleur, à diverses espèces de Giroflées, de Juliennes et même d'Œillets. On appelle *V. de la Chandeleur* la Perce-neige; *V. marine*, une espèce de Campanule; *V. du Pérou*, la Belle-de-nuit; *V. vomitive*, l'Ionidium, etc.

On nomme *Grosse violette longue* une variété de Figue fort peu estimée; *V. hâtive*, une variété de Pêche qui vient au mois de septembre; *V. tardive*, une autre variété qui vient au mois d'octobre; *V. ordinaire*, une variété de Pomme plus longue que plate; *V. glacée*, une autre variété plus estimée.

VIOLIER, nom vulgaire des *Giroflées*. *Voy.* ce mot.

VIOLINE, alcali organique contenu dans la violette; il a de l'analogie avec l'*émétine*. *Voy.* ce mot.

VIOLON (de l'ital. *violone*), instrument de Musique formé d'une boîte de bois, sur laquelle sont tendues quatre cordes, et dont on joue avec un archet. Des quatre cordes, la plus grave, qui sonne le *sol*, est filée et s'appelle *bourdon*; les trois autres sont en boyau de mouton; la plus petite se nomme *chanterelle*. Les bois qui entrent dans la confection de cet instrument sont l'érable, le sapin et l'ébène : avec l'érable, on fait le fond, le manche, les éclises ou contour, et le chevalet; avec le *sapin*, la table, la barre, petite pièce collée au-dessous de la grosse corde; les coins, les tasseaux, les contre-éclisses, et enfin l'âme, qui se place debout dans l'intérieur, entre le fond et la table, sous le chevalet; l'*ébène* fournit la touche, les filets d'ornement, les sillets, les chevilles, le cordier ou queue, où sont fixées les cordes au bas de l'instrument; enfin le bouton du cordier. La table n'a d'autres ouvertures que les ſſ placés à droite et à gauche, près de sa partie échancrée. — Le violon était connu dès le Xe siècle; mais il n'avait alors que trois cordes (*Voy.* REBEC). Sa forme actuelle ne remonte pas au delà du XVe siècle; auparavant, il était plus grand et se rapprochait de la guitare ou de la mandoline. On appelle *violons d'auteur* les violons des plus habiles facteurs, qui se sont améliorés en vieillissant. On cite parmi les facteurs de violons les plus célèbres : les Amati et Stradivarius, luthiers de Crémone au XVIIe siècle; Nicolas et Joseph Guarnerius, aussi de Crémone, Bergunzi, Steiner, Cappa, Saluces; et, de nos jours, MM. Fr. Chanot et Vuillaume.

Le violon est l'instrument le plus important de l'orchestre : éminemment flexible, il s'associe aux instruments de toute espèce sans rien perdre de sa supériorité; il se prête à tous les genres d'expression, à toutes les formes d'exécution, à toutes les sortes d'effets. La musique du violon s'écrit sur la clef de *sol*, seconde ligne; son étendue est de plus de 4 octaves; il n'est presque aucun trait qu'il n'exécute avec aisance. — Parmi les plus célèbres *violonistes*, on cite surtout Correlli, Tartini, Pugnani, Viotti; et, de nos jours, R. Kreutzer, Paganini, Rode, Baillot, Lafont, Bériot, Mayseder, etc. — Les *Méthodes de violon* sont très-nombreuses; les plus connues sont celles de Zanetti, Montéclair, Géminiani, Baillot, Rode, Kreutzer, André, Campagnoli, Guhr, etc.

Dans l'Industrie, on donne vulgairement le nom de *violon* : 1° à un outil du Treillageur : c'est une espèce de touret à main, dans lequel est placé un foret qu'on fait mouvoir par le moyen d'un archet; — 2° à un ustensile de Chapelier, composé de plusieurs cordes tendues, et servant, comme l'arçon, à battre les matières destinées au feutrage; — 3° à une longue galée sans coulisse qui, dans les Imprimeries, sert aux compositeurs pour mettre en pages.

Dans la Marine, on nomme *violons* des bordages épais, placés de chaque côté du beaupré, pour le

maintenir, et qui sont découpés en forme de violons.

VIOLONCELLE (de l'ital. *violoncello*), dit aussi *Basse*, instrument de Musique à archet, qui correspond à peu près à l'ancienne *basse de viole*, mais qui, comme l'*alto* n'a que 4 cordes (2 cordes filées et 2 cordes de boyau). Le violoncelle est un instrument de basse et d'accompagnement; il est d'une grande douceur, et se prête merveilleusement à l'expression des sentiments tendres et mélancoliques. Sa musique s'écrit sur la clef de *fa*, et sur toute autre clef lorsqu'il y a lieu d'outre-passer la portée. Son étendue est de quatre octaves. — Le violoncelle a été inventé, au commencement du XVIIIe siècle, par P. Tardieu, de Tarascon. On cite comme habiles *violoncellistes*, au siècle dernier, Bertaud, Duport le jeune, Boccherini; et, de nos jours, Baudiot, Norblin, Max. Bohrer, Bern. Romberg, etc. — Voir : Baumgærtner, *Instruction sur l'usage du violoncelle* (1774), et parmi les *Méthodes*, celle *du Conservatoire*, rédigée par Baillot, Levasseur, Catel et Baudiot.

VIOLONE, ou *Grande viole*. *Voy.* VIOLE.

VIORNE, *Viburnum*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Sambucées, renferme des arbrisseaux qui croissent dans les parties montueuses des contrées tempérées : rameaux flexibles; feuilles opposées; fleurs blanches ou légèrement rosées, en corymbes terminaux; baies sphériques, réunies en bouquets. La principale espèce, la *V. obier* (*V. opulus*), ou *Obier* propr. dit, *Caillebot*, croît dans les bois et les prés humides : bois blanc; feuilles un peu velues en dessous, divisées en 3 lobes aigus, incisés ou dentés; fleurs blanches, réunies en une vaste ombelle plane; le fruit est une baie globuleuse rouge, puis noirâtre, recherchée par les oiseaux. La culture a produit la variété connue sous les noms de *Boule de neige* ou de *Rose de Gueldre* : toutes les fleurs, devenues très-grandes, sont d'une blancheur éblouissante; quelquefois les feuilles se panachent. La *V. cotonneuse* (*V. lantana*), vulg. *Mantiane* ou *Mancienne*, *Bardeau*, est un arbrisseau de 2 à 3^m^, à rameaux qui, dans leur jeunesse, sont couverts d'une poussière blanche et farineuse; à feuilles blanches et cotonneuses en dessous, à fleurs blanches, à baies rouges, puis noires. Les rameaux servent à faire des liens, des paniers, des corbeilles. Les fruits sont recherchés par les oiseaux. De l'écorce des racines on obtient de la glu. La *V. tin* (*V. tinus*) est plus connue sous le nom de *Laurier-tin*. *Voy.* ce mot.

La *Viorne des pauvres* est la Clématite commune.

VIOULTE, plante. *Voy.* ÉRYTHRONE.

VIPÈRE, *Vipera*, genre de Reptiles venimeux, de l'ordre des Ophidiens et type de la famille des Vipérides, est caractérisé par l'absence de fossettes derrière les narines; par des plaques écailleuses doubles sous la queue, une tête nettement séparée du corps, plus triangulaire et plus large en arrière que celle des couleuvres, une queue courte arrondie en cône et non aplatie en rame. La *Vipère commune* (*V. berus*) a la tête garnie de petites écailles granulées, le museau court, et des crochets aigus, canaliculés en forme de tube; elle est longue de 0^m^,50 à 0^m^,70; son corps est cylindrique et gros de 0^m^,02 à 0^m^,03; sa couleur est brune et roussâtre, quelquefois d'un gris cendré, avec une raie noire sur le dos, et des taches noires sur les flancs : le dessous du corps est d'une teinte gris d'ardoise; certains individus sont presque noirs. Cette espèce habite l'Europe méridionale et tempérée : on la rencontre surtout dans les cantons boisés, pierreux, sur les lisières des bois taillis; on la trouve aux environs de Paris, dans les forêts de Montmorency et de Fontainebleau. Elle se nourrit de grenouilles, de crapauds, de taupes, ainsi que d'insectes, de mollusques et de vers; elle peut jeûner pendant fort longtemps. Elle passe l'hiver dans un espèce d'engourdissement, sous des tas de pierres, dans les fentes d'arbres : assez souvent on en trouve plusieurs réunies et entortillées ensemble. La Vipère porte ordinairement 12 ou 24 œufs, qui éclosent dans le ventre de la mère; le *vipereau* ne vient au jour que lorsqu'il a 5 ou 6 centimètres de long. — La morsure de la Vipère, justement redoutée, cause des accidents très-graves, mais rarement elle produit la mort; l'action de son venin est due à un principe particulier auquel on a donné le nom d'*échidnine* ou *vipérine*. Aussitôt après la morsure, une douleur vive se fait sentir dans tout le membre, qui se gonfle; puis surviennent des faiblesses, de l'angoisse, des déjections bilieuses, des sueurs froides et de la fièvre. Il faut se hâter de laver la plaie avec de l'eau simple ou mieux avec de l'eau salée : on y applique des ventouses, ou bien on la cautérise avec un acide, avec le nitrate d'argent ou un fer rouge. Il est bon d'appliquer une ligature circulaire au-dessus de la plaie pour empêcher l'absorption et la circulation du venin. La langue de la vipère est molle et tout à fait inoffensive : c'est donc à tort que l'on a longtemps prêté à cette langue la vertu de lancer le venin, et que l'on a pris la *langue de vipère* comme l'emblème de la calomnie. Des expériences nombreuses ont établi aussi que le venin des vipères n'est point mortel pour ces reptiles. — L'ancienne thérapeutique tirait de la Vipère une foule de composés pharmaceutiques, tous abandonnés aujourd'hui.

Outre l'espèce commune, on distingue encore : 1° la *Vipère ammodyte* (*V. ammodytes*, *V. illyrica*); qui a le museau prolongé par une pointe mobile; la *V. cornue* (*Voy.* CÉRASTE), propre à l'Afrique; la *V. à panache* (*V. lophophrys*), du cap de Bonne-Espérance : espèces qui toutes ont, comme la Vipère commune, la tête couverte de petites écailles granulées; — 2° la *V. à courte queue* (*V. brachyura*), dite vulg. *Minute*, à cause de l'action rapide de son venin; la *V. ocellée* (*V. ocellata*), dite aussi *Aspic* (*Voy.* ce mot), et la *V. clotho*, de la Caroline, qui n'ont sur la tête que des écailles imbriquées et carénées comme celle du dos; — 3° la *Petite vipère* ou *V. rouge* (*V. chersea*, *V. pelias*), présentant sur le sommet de la tête trois plaques un peu plus grandes que les écailles qui les entourent, etc.

On nomme vulgairement : *Vipère à lunettes*, le Naja vulgaire; *V. fer de lance*, un Trigonocéphale; *V. psyché*, un Élaps, etc.

VIPÈRE ou *Echidna*, constellation. *Voy.* HYDRE.

VIPÉRIDÉS, famille des Reptiles, de l'ordre des Ophidiens, renferme des serpents essentiellement venimeux et qui introduisent leur venin dans les plaies au moyen de dents en crochets implantées sur les os maxillaires supérieurs et tantôt canaliculées en forme de tubes (*solénoglyphes*), tantôt simplement cannelées à leur bord antérieur (*protéroglyphes*) (*Voy.* OPHIDIENS). — A la première catégorie appartiennent les *Vipères*, les *Cérastes*, les *Crotales* ou *Serpents à sonnettes*, les *Trigonocéphales*, les *Bothrops*, etc.; à la seconde, les *Najas* ou *Serpents à lunettes*, les *Élaps* ou *Serpents de corail*, les *Hydrophis* ou *Serpents de mer*, etc.

VIPÉRINE (de *vipère*, soit à cause de sa vertu prétendue contre la morsure de ce reptile, soit à cause des taches livides de sa tige), *Echium*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes : tige hérissée de petits tubercules noirs terminés par des poils rudes; à feuilles alternes, rudes au toucher; à fleurs disposées en épis. La *V. commune* (*E. vulgare*), dite aussi *Herbe aux vipères*, décore le bord des chemins, les champs, les décombres et les vieux murs : fleurs bleues, quelquefois blanches ou couleur de chair, très-nombreuses, très-rapprochées; ces fleurs sont recherchées des abeilles. La *V. violette* (*E. violaceum*), à fleurs grandes et violettes, en longs épis unilatéraux; à feuilles presque embrassantes, croît dans les lieux secs et pierreux. La *V. des Pyrénées* (*E. pyrenaicum*), a des fleurs très-nombreuses et d'un rose mêlé de blanc. La *V. à grandes fleurs* (*E. grandiflora*) est un arbrisseau du Cap, à fleurs grandes, d'un rose tendre;

à feuilles persistantes, lancéolées. La *V. géante (E. giganteum)* atteint 2m : elle croît à l'île de Ténériffe, dans les fentes des rochers ; fleurs blanchâtres en panicule pyramidale. — *Voy.* ONOSME.

Vipérine ou *Échidnine*. *Voy.* VIPÈRE.

VIRELAI (de *virer*, tourner) c.-à-d. *lai* qui *vire*, qui tourne en rond, rondeau. *Voy.* LAI.

VIREMENT, VIRER (du vieux fr. *vire*, cercle, tour, du lat. *viria*). En termes de Marine, on appelle *virement* la rotation d'un bâtiment sur lui-même pour présenter au vent le côté opposé à celui par lequel il le recevait auparavant. On dit alors qu'on a *viré de bord*. — *Virer au cabestan*, c'est faire tourner le cabestan sur lui-même, pour lever l'ancre ou tout autre poids au moyen de la tourne-vire.

En termes de Banque et de Commerce, l'expression *virement de parties* signifie le transport d'une dette active de certaine valeur fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur. — En matière de Budget, le virement est une opération consistant à reporter sur un article les fonds destinés à un autre. *Voy.* BUDGET et SPÉCIALITÉ.

VIREUX (du lat. *virosus*). On appelle *substances vireuses* celles qui, comme la ciguë, ont une saveur nauséabonde particulière : on dit aussi dans ce sens une *odeur vireuse*.

VIREVEAU ou VIREVAUT, sorte de treuil établi à bord des petits bâtiments pour lever les ancres.

VIREVOLE (c.-à-d. *vole* qui *vire*, tourne), se dit à certains jeux de cartes, du joueur qui, ayant entrepris de faire la vole, c.-à-d. de faire toutes les levées, n'en fait pas une.

VIRGILIER, *Virgilia*, genre de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées, renferme 6 espèces, dont 3 appartiennent à l'Afrique, une est originaire de Sibérie, et les deux autres de l'Amérique septentrionale. On vante le bois du *Virgilier jaune* (*V. lutea*), dont le grain est fin et assez tendre, et le cœur, d'un très-beau jaune, comme offrant pour la teinture une couleur solide et éclatante. Quelques Botanistes font de cette espèce le genre *Cladrastes*. Le *V. du Cap* (*V. capensis*) a des feuilles imparipennées, des gousses oblongues renfermant des graines ovales et très-dures, mais bonnes à manger.

VIRGINAL, sorte d'épinette en usage au XVIe siècle, devait son nom à la douceur de son timbre.

Lait virginal, cosmétique. *Voy.* LAIT.

VIRGINITÉ (du lat. *virginitas*). C'est, en Religion, l'état d'une personne qui a renoncé à contracter mariage pour se consacrer à Dieu. Dans tous les temps et chez tous les peuples, cet état a été un objet de respect. Plusieurs divinités des païens, Minerve, Diane, etc., étaient *vierges*. On connaît la vénération des Romains, pour leurs Vestales, celle des Péruviens pour les vierges consacrées au Soleil. Les peuplades de l'Amérique du Nord, les Chinois, etc., honorent également la virginité. — La foi chrétienne proclame la prééminence de la virginité sur le mariage ; elle honore surtout cette vertu en la personne de Marie, qu'elle appelle la *Vierge* par excellence. Les Pères de l'Église, et à leur tête St Augustin, St Ambroise, St Jérôme, St Basile et St Jean Chrysostôme, ont à l'envi célébré le mérite de la virginité et le bonheur des vierges consacrées à Dieu, qu'ils appellent les *épouses de Jésus-Christ*. Dans les premiers siècles du Christianisme, les vierges ne vivaient point enfermées dans des monastères ; on distinguait celles qui se consacraient à Dieu en prenant elles-mêmes l'habit brun et modeste, ou en le recevant de leurs parents, et celles qui recevaient de la main de l'évêque un *voile* de consécration : ces dernières étaient les moins nombreuses. La condition des chanoinesses d'aujourd'hui rappelle en partie celle de ces vierges non cloîtrées.

Dans le Langage emblématique, la fleur d'oranger, les fleurs blanches, et en général les couleurs blanches, sont le symbole de la virginité.

VIRGOULEUSE, ou VIRGOULE (du village de *Virgoulie*, près de Limoges), sorte de Poire fondante qui se mange en hiver.

VIRGULE (du lat. *virgula*), signe de ponctuation, qui sert à séparer les membres d'une même phrase. *Voy.* PONCTUATION.

En Horlogerie, on nomme *montre à virgule*, celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, en forme de crochet ou de virgule.

VIRGULIEN (TERRAIN), nom donné par quelques géologues à la partie supérieure de l'étage kimméridien à cause des *Gryphées* (*Ostrea virgula*), dont il est comme pétri.

VIRILITÉ (du lat. *virilitas*), *Age adulte*, *Age viril*, époque de la vie de l'homme à laquelle il a atteint toute sa perfection physique ; intermédiaire entre la *jeunesse* et la *vieillesse*, la virilité s'étend ordinairement de la 25e à la 55e année. On peut y distinguer la *V. croissante* et la *V. confirmée*, ou *Age mûr* (*Voy.* AGE). La virilité est l'âge de l'ambition, des grands travaux, des fortes conceptions : c'est aussi celui où les maladies sont le moins fréquentes : les plus ordinaires à cette époque de la vie sont les affections aiguës, et notamment celles de l'appareil digestif et encéphalique, chez les hommes ; de l'appareil utérin, chez les femmes.

VIROLA, synonyme de *Muscadier à suif*. *Voy.* MUSCADIER.

VIROLE (du lat. *viriola*, bracelet), petit cercle de fer ou autre métal qu'on met au bout d'une canne ou de tout autre objet pour le retenir et lui donner de la consistance.

VIROLET (de *virole*), rouleau de sapin long et d'un faible diamètre, placé verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret. — En Marine, on s'en sert aussi pour empêcher les cordages de frotter contre les corps durs.

VIRTUEL (du lat. *virtus*, force), se dit, en Métaphysique, de ce qui est seulement *en puissance* : on l'oppose à *actuel*. *Voy.* ACTE.

En Mécanique, le *moment virtuel d'une force* est le produit de cette force multipliée par la longueur infiniment petite que parcourrait, dans le premier moment, un point auquel cette force serait appliquée. Si plusieurs forces sont appliquées au même point, chacune d'elles considérée isolément tend à faire parcourir à ce point un certain espace dans le sens de sa direction : chacune d'elles donne donc lieu à un *moment virtuel*. Si la somme de tous ces moments est nulle, le point reste en équilibre. Cette proposition généralisée est ce qu'on appelle le *principe des vitesses virtuelles*.

En Physique on appelle *images virtuelles* celles qu'on voit dans les miroirs ou à travers les lentilles, par opposition avec les *images réelles* que l'on forme sur un écran.

VIRTUOSE (de l'ital. *virtuoso*), homme ou femme qui a des talents supérieurs pour les beaux-arts, particulièrement pour la musique.

VIRULENCE. *Voy.* VIRUS.

VIRURE, terme de Marine, se dit d'une file de bordages de la carène qui s'étend d'un bout à l'autre du navire. Quand on dit : *Le navire s'est enfoncé d'une virure de plus*, cela signifie qu'il a plongé en plus de toute la largeur d'un bordage.

VIRUS (mot latin qui signifie *poison*). Par ce mot, on entend généralement, en Médecine, un principe morbifique, inconnu dans sa nature et inaccessible à nos sens, qui est l'agent matériel de la transmission des maladies contagieuses : tels sont les virus variolique, syphilitique, le virus de la rage, le vaccin, etc. (*Voy.* CONTAGION). On appelle *maladies virulentes* celles qui paraissent dues à la présence d'un virus. — Les virus sont le résultat d'une sécrétion morbide accidentelle ; ils diffèrent par là des *venins*, qui sont des sécrétions naturelles à certaines espèces d'animaux. *Voy.* VENIN.

VIS (du lat. *vitis*, vrille de la vigne). On appelle vulgairement ainsi une sorte de clou cannelé en spi-

rale qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou. — En Mécanique, la *vis* est une des machines simples. Elle se compose de deux parties : la première, la *vis* proprement dite, est un cylindre droit enveloppé d'un filet saillant, adhérent et enroulé sur la surface du cylindre, de manière que l'intervalle qui se trouve entre deux révolutions consécutives du filet, intervalle qu'on appelle *pas de vis*, est constamment le même ; la seconde, l'*écrou*, est un solide percé d'un trou, dont les parois représentent le moule de la surface de la vis : ces deux parties de la vis peuvent tourner l'une dans l'autre. La vis sert à élever des poids ou des fardeaux ; on l'emploie le plus souvent à exercer de grandes pressions. La *tête* de la vis est alors armée d'un levier ou *tourne-vis*, à l'extrémité duquel on applique la puissance : tel est l'étau d'un serrurier, dont la vis se meut et tourne dans son écrou, par le moyen d'une cheville de fer qui traverse la tête de la vis.

Vis d'Archimède, machine propre à élever l'eau, et dont on rapporte l'invention à Archimède. Elle consiste dans un cylindre qui tourne sur deux pivots, et autour duquel on a roulé en spirale un canal creux. On incline le cylindre à l'horizon, sous un angle d'environ 45 degrés, et l'on fait plonger dans l'eau l'orifice du canal. Si, par un moyen quelconque, on fait tourner la vis, l'eau entre dans le canal, se porte de spire en spire, et va se décharger par l'extrémité supérieure. On emploie la vis d'Archimède à vider des lacs ou des étangs.

Vis micrométrique, appareil destiné à mesurer de très-petits espaces. *Voy.* MICROMÈTRE.

Vis sans fin, vis dont l'action est continue dans le même sens, tandis que les vis ordinaires cessent de tourner quand elles ont avancé de toute leur longueur. La *vis sans fin* se compose d'une vis dont les pas engrènent dans une roue dentée et qui est tellement fixée entre deux points ou pivots qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer comme les vis ordinaires : ce qui oblige la roue à tourner quand on fait tourner la vis. On emploie la vis sans fin pour élever des poids énormes à une petite hauteur. On s'en sert aussi lorsqu'on a besoin d'un mouvement très-lent et très-doux, comme dans les montres et les horloges.

VIS, *Terebra*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Buccinidées : coquille lisse, très-allongée, et turriculée, présentant une ouverture ovale, échancrée en avant et pourvue en arrière d'une gouttière plus ou moins marquée ; labre tranchant, bord columellaire encroûté et sans dents. L'animal a la tête grosse et munie de tentacules courts ; le pied très-court porte un opercule corné formé d'éléments imbriqués. Les Vis se trouvent à l'état fossile dans tous les étages tertiaires ; elles habitent aujourd'hui les mers chaudes. — Vulgairement, on appelle *Vis étoilée*, le Fuseau de Ternate ; *Vis de marais*, une Potamide ; *Vis noueuse* ou *raboteuse*, un Rocher ; *Vis de pressoir*, un Turbo ; *Vis à tambour*, une Turritelle ; *Vis tronquée*, le Bulime décollé, etc.

VISA (du lat. *visa*, chose vue), formule qui se met sur un acte, pour attester qu'il a été *vu* et vérifié par celui dont la signature rend l'acte authentique ou valable. Le garde des sceaux met son *visa* sur les lettres patentes, sur les lettres de grâce, etc. ; les archevêques et les évêques, sur les expéditions de la daterie ; les ambassadeurs, sur les passe-ports à l'étranger ; au ministère des Finances, il existe un bureau du *visa*, chargé de vérifier la régularité des mandats présentés à la caisse du Trésor.

Dans la Pratique judiciaire, le *visa* est la formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte lui a été remis ou présenté.

Dans le Commerce, on appelle *visa* une déclaration apposée sur un titre, billet à ordre, traite, mandat, pour constater que ce titre a été vu et présenté à temps. — Le *visa pour timbre* s'applique sur des papiers qu'on avait omis de faire timbrer ; il équivaut au timbre.

VISCACHE, *Lagostomus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs et type de la famille des Lagostomidés. Ce sont des animaux propres à l'Amérique et voisins du Chinchilla ; ils ont la taille d'un fort lapin, se creusent des terriers et vivent en familles composées de 8 à 10 individus.

VISCÈRES (du lat. *viscera*), nom donné en général à tous les organes qui sont logés dans les trois cavités splanchniques, la tête, la poitrine et l'abdomen, et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. Ainsi on comprend sous ce nom le cœur, les poumons, l'estomac, le foie, la rate, le cerveau, etc. On donne spécialement le nom d'*entrailles* aux viscères contenus dans l'abdomen. Il arrive quelquefois que les viscères ont subi une sorte d'inversion, c.-à-d. que ceux qui doivent être à droite comme le foie, etc., se trouvent à gauche et réciproquement ; c'est ce que l'on appelle une *transposition de viscères*. Cette disposition est d'ailleurs très-compatible avec la vie.

VISCOSITÉ (du lat. *viscum*, glu), qualité de ce qui est visqueux ou gluant comme la glu, la colle, etc. : elle consiste dans une certaine adhésion des molécules des corps entre elles et avec les corps voisins.

VISCUM, nom latin botanique du genre *Gui*.

VISIÈRE (de *vision*). On appelait autrefois ainsi la pièce du casque qui se haussait et qui se baissait, et à travers laquelle l'homme d'armes voyait et respirait : c'était tantôt une petite grille mobile, tantôt une pièce de fer plein, percée de quelques trous à la hauteur des yeux et de la bouche ; on appelait *mézail* un masque de fer remplissant le même office et qui s'adaptait au casques au moyen de charnières latérales. — Dans les tournois, les épées étaient fort larges, pour ne point passer à travers les trous des visières. *Rompre en visière* se disait quand un chevalier rompait sa lance dans la visière de celui contre lequel il courait. Cette expression ne s'emploie plus que métaphoriquement, pour dire : *attaquer quelqu'un sans ménagement* ou *lui dire en face quelque injure grave*.

Visière se dit encore d'une rainure ou d'un petit bouton de métal qui se met au bout du canon d'un fusil pour guider l'œil quand il vise.

VISIOMÈTRE (de *vision*, et du gr. μέτρον, mesure), nom donné par l'inventeur, M. Harweiler, à un instrument qui indique d'une manière exacte, pour toutes les vues, le degré de la force visuelle et les verres qui y correspondent.

VISION (du lat. *visio*), action de voir, exercice du sens de la vue. La vision s'accomplit au moyen de deux ordres de faits, les uns physiologiques, les autres psychologiques. L'œil est une espèce de chambre noire, tapissée par la *rétine* (*Voy.* ŒIL) ; une lentille, le *cristallin*, corps transparent, terminé par deux surfaces convexes, sert à produire sur la rétine l'image des objets, comme les lentilles ordinaires donnent, sur un écran convenablement placé, l'image des corps placés devant elles. Les rayons lumineux, après avoir traversé la *cornée*, l'*humeur aqueuse*, la *pupille*, arrivent au cristallin, qui les rassemble et les fait converger ; puis ils entrent dans le grand espace rempli par l'*humeur vitrée*, et vont enfin peindre sur la *rétine* l'image de l'objet : cette image est renversée. L'impression reçue par la rétine est transmise au centre cérébral par le *nerf optique*. A la suite de cette transmission ont lieu les phénomènes psychologiques de la *sensation* et de la *perception* des objets. On s'est demandé comment s'opère cette perception, comment, l'image étant double, nous voyons l'objet simple ; comment, l'image étant renversée, nous voyons l'objet droit ; comment, cette image étant intérieure, nous plaçons l'objet à l'extérieur ; comment, l'image étant plane et fort circonscrite, nous pouvons donner aux objets du relief et

de l'étendue, etc. Les recherches de la Psychologie et de la Physiologie ont en partie résolu ces questions (*Voy.* Perception). — On appelle *accommodation* la faculté que possède l'œil de s'adapter aux diverses distances; cette faculté n'est point due à l'action compressive des muscles qui environnent le globe oculaire, ni à la dilatation ou au rétrécissement de la pupille; elle paraît plutôt résider dans les propriétés contractiles des fibres du cristallin, comme tend à le prouver la diminution de cette faculté chez les opérés de la cataracte. Quant à l'influence qu'exercent l'une sur l'autre deux couleurs voisines (*contraste simultané des couleurs*), influence qui modifie sensiblement leur aspect (ainsi une bande rouge et une bande jaune étant juxtaposées, la première paraît violacée et la seconde verdâtre), elle s'explique de la même manière que les auréoles accidentelles. — Consulter les *Traités* de R. Smith et G. Adams, les *Mémoires* de Sturm, Vallée, Chevreul, etc. Priestley et de nos jours M. Trouessard ont écrit l'*Histoire des théories de la vision*. Voir aussi Laugel, *l'Optique et les Arts*.

Vision en Dieu, théorie philosophique, imaginée par Malebranche pour expliquer la perception des corps par l'esprit. Suivant ce philosophe, les corps, bien qu'existant réellement, ne feraient point une impression réelle sur notre âme, de même que notre âme n'aurait point d'action sur les corps; mais ce serait Dieu qui ferait continuellement cette double action sur nous et sur la nature; l'intelligence divine serait comme un immense miroir dans lequel viendrait se réfléchir l'image des objets et où l'intelligence humaine viendrait les contempler. Cette hypothèse se rattache à celle des *causes occasionnelles*. *Voy.* ce mot.

En Théologie, le mot *vision* désigne les diverses manières dont Dieu s'est manifesté aux patriarches; c'est ainsi que l'on dit la *vision de Jacob* pour désigner le songe dans lequel il vit l'échelle mystérieuse. Ézéchiel et presque tous les prophètes, St Joseph, St Jean, St Paul, eurent des visions non moins célèbres. — La *vision béatifique* est l'action par laquelle les bienheureux voient Dieu dans le ciel.

Vision se dit encore pour désigner les chimères qu'enfante l'imagination, et il est alors synonyme d'*hallucination* (*Voy.* ce mot). Ceux qui ont de semblables visions sont dits *visionnaires*. La plupart des fanatiques, Jean de Leyde, Ravaillac, et des théosophes, Weishaupt, Swedenborg, Mme Krüdner, eurent des visions. — J. Nyder, Taillepied, Leloyer, dom Calmet, Lenglet-Dufresnoy, ont donné de curieux traités *Sur les visions et les apparitions*.

VISITATION (la), fête que l'Église célèbre le 2 juillet en mémoire de la *visite* que la Ste Vierge fit à Ste Élisabeth, enceinte de St Jean-Baptiste, qui, en tressaillant dans le sein de sa mère, rendit hommage au Fils de Dieu.

VISITE. La loi autorise, dans certains cas, les *visites domiciliaires*, p. ex. pour faire chez un prévenu la recherche des pièces, papiers et objets relatifs au délit qui lui est imputé. Ces visites ne peuvent avoir lieu que de jour dans les maisons privées; mais les officiers publics peuvent entrer en tout temps dans les lieux publics, pour y prendre connaissance des désordres et contraventions, pour vérifier les poids et mesures, le titre des matières d'or et d'argent, la salubrité des comestibles, médicaments, etc. (Loi du 19 juillet 1791; C. d'Instr. crim., art. 39). *Voy.* Perquisition.

Dans la Marine, les bâtiments marchands sont soumis à plusieurs sortes de visites, soit, au moment du départ, pour constater l'état de navigabilité du navire, soit, à l'arrivée comme au départ, pour constater la nature des marchandises qu'ils ont à bord et percevoir les droits de douane ou autres.

Droit de visite, droit reconnu par les traités, aux bâtiments de guerre, de visiter, en mer, les bâtiments de la marine commerciale, pour s'assurer: pendant la guerre, s'ils ne transportent pas des marchandises de contrebande, dites *de guerre*, et, pendant la paix, si les traités concernant la traite des noirs sont exécutés. Le *droit de visite réciproque*, qui avait été consacré dans ce dernier but par des traités conclus entre la France et la Grande-Bretagne en 1830 et 1831, ayant été réprouvé depuis en France par l'opinion publique, une nouvelle convention fut signée le 29 mai 1845 pour parvenir à l'abolition de la traite au moyen de croisières faites en commun par les deux puissances. *Voy.* Traite.

VISNAGE, *Visnaga*, plante ombellifère. *Voy.* Ammi.

VISON, espèce de Marte. *Voy.* Marte.

VISQUEUX. *Voy.* Viscosités et Liquide.

VITACÉES (de *vitis*, vigne). *Voy.* Ampélidées.

VITAL (du lat. *vitalis*), ce qui appartient à la vie; la circulation du sang, la respiration, etc., sont des *fonctions vitales*.

Force vitale, celle qui préside aux fonctions des corps organisés vivants. *Voy.* Vie.

VITALISME (de *vital*), doctrine philosophique et physiologique d'après laquelle les phénomènes *vitaux* ne peuvent s'expliquer ni par une activité inconsciente de l'âme, ce qui est l'hypothèse de l'*Animisme*, ni par les propriétés des organes, ce qui est l'hypothèse de l'*Organicisme* (*Voy.* ces mots), mais supposent un principe spécial. Il y a d'ailleurs diverses opinions sur la nature du *principe vital*: suivant les uns, il consiste dans une substance simple, intermédiaire entre l'âme pensante et le corps; suivant d'autres, dans une force surajoutée aux forces physico-chimiques et propre à la matière organisée et vivante; suivant d'autres, dans un agent impondérable, comme l'électricité, etc. Ces deux dernières formes du Vitalisme peuvent se concilier avec l'Organicisme. La première seule est également opposée à l'Animisme et à l'Organicisme: contre le premier, elle affirme qu'on ne peut attribuer à l'âme aucune action autre que celles dont elle a conscience et souvenir (Jouffroy, *Nouveaux mélanges*, *Distinction de la psychologie et de la physiologie*); contre le second, elle déclare que les phénomènes vitaux qu'on n'a pas jusqu'ici expliqués par les lois de la physique et de la chimie ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse d'un principe vital. La première proposition est démentie par des preuves indirectes tirées de l'observation: car certains mouvements, dont l'âme est reconnue cause, peuvent s'accomplir tantôt volontairement, tantôt par instinct ou par habitude, et certains faits vitaux tombent quelquefois sous l'empire de la volonté; il n'est donc pas impossible que l'âme exerce une action involontaire et inconsciente sur quelques fonctions organiques. Quant à l'hypothèse d'un principe vital intermédiaire entre l'âme pensante et le corps, il complique leurs rapports au lieu de les expliquer, et soulève des difficultés insolubles aussi bien pour la physiologie que pour la psychologie. — Le Vitalisme est né d'une réaction contre le Mécanisme cartésien et contre l'Animisme de Stahl. Il a été professé d'abord à Montpellier par le médecin Barthez, et il a trouvé depuis de nombreux partisans aussi bien parmi les philosophes que parmi les physiologistes. — Consulter: Lordat, *Réponses à des objections faites contre le principe de la dualité du dynamisme humain*; Bouchut, *La vie et ses attributs dans leurs rapports avec la philosophie, l'histoire naturelle et la médecine*; J. Fournet, *La loi des deux substances*; Laugel, *Les problèmes de la vie*; H. Martin, *Les sciences et la philosophie*; Ravaisson, *Philosophie au XIXe siècle* §§ 23-26.

VITCHOURA (mot polonais), vêtement garni de fourrures, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid.

VITELLINE (du lat. *vitellus*). *Voy.* Œuf.

VITELOTTE ou viquelotte, variété de Pomme de terre longue et rouge qui est très-estimée.

VITESSE (de *vite*). En Physique, ce mot désigne l'espace parcouru pendant l'unité de temps lorsque le mouvement est uniforme. Voici quelques exem-

ples, en prenant la seconde pour unité de temps : homme au pas, 1m,6; train de chemin de fer, 14m; son dans l'air; 340m; son dans l'eau, 1230m; lumière, 315 millions de mètres. Lorsque le mouvement n'est pas uniforme, la vitesse à une époque donnée est celle du mouvement uniforme que prendrait le mobile, si à partir de cet instant il cessait d'être soumis à toute action extérieure. Ainsi après une seconde de chute, un corps pesant possède une vitesse de 9m,8 environ. Au bout de deux, trois secondes de chute, sa vitesse est double, triple de ce nombre. Dans un mouvement accéléré, la vitesse va en croissant; si elle s'accroît toujours de la même quantité dans des temps égaux, on appelle le mouvement *uniformément accéléré*, et *accélération* l'accroissement que reçoit la vitesse pendant l'unité de temps; la chute des corps pesants suit cette loi : le nombre 9m,8 mesure l'*accélération de la pesanteur*. *Voy.* MOUVEMENT, ACCÉLÉRATION, etc.

Vitesse angulaire. *Voy.* ROTATION.

VITEX, nom latin botanique du genre *Gattilier*. *Voy.* ce mot et AGNUS CASTUS.

VITICULTURE (du lat. *vitis*, vigne, et de *culture*). *Voy.* VIGNE et VIGNERON.

VITILIGO (c.-à-d. en latin *tache sur la peau*). Cette dénomination, qui a reçu des acceptions fort différentes, a été réservée par Biett et Cazenave pour désigner une maladie cutanée qui consiste dans une décoloration partielle de la peau et des poils. On la combat en excitant dans les surfaces malades les fonctions languissantes, à l'aide de pommades au rhum, au quinquina, au tannin.

VITIS, nom latin et botanique de la *Vigne*.

VITRAUX (pluriel de *vitrail*). On appelle ainsi les grands panneaux de *vitres* le plus souvent colorées qui ornent les églises. L'ensemble des divers vitraux enchâssés dans du bois, de la pierre ou du plomb, et dont se compose une fenêtre, une rosace, etc., prend les noms de *verrière* ou de *vitrine*. — Pour les vitraux peints et l'art de les peindre. *Voy.* VERRE (PEINTURE SUR).

VITRE (du lat. *vitrum*), pièce de verre qui se met à une fenêtre. Les matières premières avec lesquelles on fabrique les vitres sont le sable siliceux, la craie ou la chaux grasse éteinte, et le carbonate de soude, ou plus généralement un mélange de sulfate de soude et de charbon. Ces matières une fois fondues, l'ouvrier *cueille*, c.-à-d. enlève au bout de la *canne* (tige de fer creuse) une masse de verre en pâte qu'il souffle pour lui donner la forme d'une sphère; puis, lui imprimant un mouvement continuel de rotation, et la lançant simultanément dans un plan vertical, il produit un cylindre de plus en plus allongé qu'on fend dans toute sa longueur à l'aide d'un fer rouge; enfin, des ouvriers, armés de balais de bouleau, l'aplatissent en passant vivement le balai dessus pendant que le verre est encore chaud. On fabrique de cette manière d'énormes plaques de verre, qui souvent sont d'une épaisseur suffisante pour être dressées à la manière des glaces. — L'emploi du verre à vitres ne paraît pas remonter au delà du IIIe siècle de notre ère. Les premiers édifices à fenêtres fermées de vitres enchâssées dans des rainures de bois furent les églises de Brioude et de Tours, vers la fin du VIe siècle, et la basilique de Ste-Sophie à Constantinople, en 627. Au VIIe siècle, le poëte Fortunat fait déjà un grand éloge des vitres de la cathédrale de Paris : au VIIIe, les Anglais envoyèrent chercher des vitres en France pour orner les fenêtres des églises de Cantorbéry et d'York. Enfin, au XIIe, on voit Suger orner l'église de St-Denis de belles vitres magnifiquement peintes, et attachées avec du plomb. Dans le XIVe, la plupart des maisons particulières ne recevaient encore le jour que par des ouvertures défendues des injures de l'air à l'aide de volets de bois et de quelques carreaux en corne, en papier ou en canevas. On n'employait le verre qu'avec une très-grande économie, et les vitraux, ornés le plus souvent de peintures, étaient un objet de luxe réservé pour les églises et les habitations des grands seigneurs.

Vitre chinoise, nom marchand de la *Placuna placenta*, coquillage transparent que les Chinois emploient en guise de vitre. *Voy.* PLACUNE.

VITRÉ (du lat. *vitreus*). *Corps vitré*, *Humeur vitrée*. *Voy.* ŒIL.

Électricité vitrée, *Fluide vitré*. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

VITRIFIABLE ou VITRESCIBLE, se dit de ce qui est susceptible d'être changé en verre. Tous les silicates sont vitrifiables.

VITRIFICATION, opération qui consiste à transformer en verre les substances vitrifiables.

VITRINE, se dit dans le même sens que *Verrière* et se prend aussi pour *Montre* (de boutique).

VITRINE, *Vitrina*, *Helicolimax*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pulmobranches, qui forme la transition entre les Hélices et les Limaces. La *V. transparente* (*V. pellucida*), dont la coquille est mince et transparente comme le verre, se trouve en Europe. Les pays chauds fournissent d'assez grandes espèces.

VITRIOL (de l'ital. *vitriuolo*), nom donné par les anciens chimistes aux sels appelés aujourd'hui *sulfates* (*Voy.* ce mot), sans doute à cause de leur aspect *vitreux*. Le *V. blanc* ou *de Goslar* est le sulfate de zinc; le *V. bleu* ou *de Chypre*, le sulfate de cuivre; le *V. vert* ou *martial*, le sulfate de fer; le *V. ammoniacal*, le sulfate d'ammoniaque; le *V. calcaire*, le sulfate de chaux, etc. — L'*huile de vitriol* est l'*acide sulfurique*. *Voy.* ce mot.

VIVACE (du lat. *vivax*). En Botanique, on nomme *plantes vivaces*, celles qui vivent plus de trois ans, soit que leurs tiges soient persistantes (arbres et arbustes), soit qu'elles en poussent de nouvelles chaque année (lis, dahlias, asperges, etc.). On les oppose aux *plantes annuelles* et *bisannuelles*.

VIVANDIER, VIVANDIÈRE (de l'ital. *vivandiere*, du lat. *vivanda*, vivres), marchands qui suivent l'armée pour y vendre des vivres et des boissons. On distingue le *vivandier*, qui se tient au quartier général, du *cantinier*, qui se tient à la caserne. L'un et l'autre exercent, à l'Armée, une profession avouée, soumise à des règlements. Le lieu où s'établit le vivandier est appelé le *parc des vivres*. — La *vivandière* est soit la femme du vivandier, soit la femme d'un soldat qui est attachée à un régiment et qui est autorisée à y faire le commerce des vivres. Elle porte un costume militaire.

VIVANEAU ou VIVANET, nom vulgaire du genre *Mésoprion*. *Voy.* ce mot.

VIVE, *Trachinus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, renferme des poissons de mer, famille des Percoïdes, ainsi nommés, dit-on, parce qu'ils subsistent longtemps hors de l'eau. La *Vive commune* (*T. draco*), vulg. *Dragon de mer*, ne diffère des Perches que parce qu'elle est plus longue et plus mince. Sa taille est celle du maquereau. Les épines de ces opercules et de sa première nageoire sont redoutables. On la trouve dans le sable sur les rivages de la Méditerranée : sa chair est délicate. Les autres espèces sont la *V. à taches noires* (*T. araneus*), la *V. à tête rayonnée* (*T. radiatus*), la *V. vipère* ou *Boideroc* (*T. vipera*) : cette dernière se trouve sur les côtes de la Manche.

VIVERRA, nom latin générique de la *Civette*, a formé le mot *Viverridés*, qui désigne une famille de Mammifères, de l'ordre des Carnassiers, comprenant les genres *Civette*, *Genette*, *Mangouste*, etc.

VIVIANITE. *Voy.* FER PHOSPHATÉ.

VIVIER (du lat. *vivarium*), bassin entouré de murs en terre ou en maçonnerie, rempli d'eau et destiné à conserver du poisson d'eau douce. Le plus souvent on le remplit d'eau courante : des grilles en bois ou en fer laissent un passage ouvert à l'eau, en même temps qu'elles empêchent le poisson de s'échapper. Quelquefois les viviers sont simplement de grands

bassins d'eaux dormantes. — Chez nous, on y élève surtout des brochets, des truites, des carpes, des anguilles. On ne doit pas mettre les brochets et les truites avec des poissons d'espèces trop faibles, qu'ils pourraient détruire ou inquiéter. On jette dans le vivier les restes de la cuisine, des légumes cuits ou crus; aux approches des fortes gelées, on y jette de l'orge, du seigle, du blé ou autres graines. Pour prendre le poisson quand on en a besoin, on se sert de la trouble et de la seine. — Les Romains déployaient beaucoup de luxe dans leurs viviers. *Voy.* Piscine, Aquarium et Pisciculture.

VIVIPARE (du lat. *viviparus*), nom donné, en Zoologie, aux animaux qui mettent bas leurs petits vivants, par opposition aux *ovipares* qui pondent des œufs : les Mammifères et certains Reptiles, comme la Vipère, sont vivipares.

Vivipare à bandes, nom vulgaire d'une *Paludine.*

VIVRES (du lat. *vivere*). Dans le Langage militaire, on comprend sous ce nom tout ce qui sert à la subsistance du soldat : farines, pain, riz, viandes, salaisons, légumes secs, sel, vin, eau-de-vie, café. — De tout temps, l'approvisionnement des vivres a fixé l'attention des généraux expérimentés et a puissamment contribué aux succès comme aux revers des grandes armées. En France, les premiers règlements pour la fourniture des vivres aux armées remontent à Philippe le Bel, en 1311. En 1470, Louis XI créa deux *commis généraux des vivres*. Sous le règne de Henri III (1574) apparaissent les premiers *fournisseurs généraux* ou *munitionnaires* (*Voy.* ce mot), qui devinrent si fameux par leurs fortunes scandaleuses, surtout pendant les grandes guerres de l'Empire. Depuis la Restauration, c'est le *corps de l'intendance* qui est chargé de l'administration et de la surveillance des subsistances.

VIZIR, nom donné, chez les Turcs, à de hauts fonctionnaires. *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

VLADIKA, titre du chef des Monténégrins.

VOCABLE (du lat. *vocabulum*) se dit de tous les mots qui composent une langue. Ce terme, fort employé jadis, puis abandonné, a été repris récemment : il désigne particulièrement les substantifs. Dans la Religion, le mot *vocable* a été adopté pour désigner le nom du saint sous le patronage duquel est une église. On dit p. ex. : *Cette église est sous le vocable de St-Jean.*

VOCABULAIRE (du lat. *vocabularium*), nomenclature des mots d'une langue, sans explications détaillées, et en particulier recueil de mots ou termes qui appartiennent à une science ou à un art. *Voy.* Dictionnaire.

VOCAL (du lat. *vocalis*), ce qui a rapport à la voix. En Anatomie, on appelle *cordes vocales* les ligaments inférieurs de la *glotte*. *Voy.* ce mot.

Musique vocale, musique écrite pour le chant : on l'oppose à la *musique instrumentale*. *V.* Musique.

VOCALISATION. Dans l'art du Chant, on appelle *vocalises* des exercices préparatoires qui consistent à exécuter, sans paroles et sur une seule voyelle, sur l'*a* ou sur l'*e*, p. ex. une série de modulations, des roulades, etc. C'est un travail intermédiaire entre le solfége et l'exécution des compositions vocales. *Vocaliser*, c'est exercer sa voix à exécuter avec aisance les difficultés du chant.

VOCATIF. *Voy.* Cas.

VOCATION (du lat. *vocatio*, appel). Ce mot, dont la signification ordinaire est celle de penchant prononcé pour une carrière, pour le commerce, par exemple, pour le barreau, etc., s'emploie aussi, dans le sens religieux, pour désigner ce mouvement, cette voix intérieure par laquelle Dieu nous invite d'une manière toute spéciale à la pratique de son culte. — La *Vocation d'Abraham*, qui fait époque dans la Chronologie, fut le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être le père des croyants. La *Vocation des Gentils* est la grâce que Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Évangile.

VOCHYSIÉES ou vochysiacées (du g.-type *Vochysia*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux résineux de l'Amérique du Sud, à feuilles entières, opposées ou verticillées, munies de stipules; à fleurs solitaires, en grappes ou en cymes terminales; à fruits capsulaires, coriaces ou ligneux. — Genres principaux : *Vochysia*, *Lozania*, *Erisma*, etc.

VOEU (du lat. *votum*), promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à une œuvre qu'on croit lui être agréable. L'usage des vœux remonte à la plus haute antiquité : on sait que la mort de la fille de Jephté et celle du fils d'Idoménée furent le résultat de vœux aussi imprudents que barbares. On a de Juvénal une belle satire *Sur les vœux* (*Sat.* x.). — *Vœu* se dit aussi de l'offrande promise. *Voy.* Ex-voto.

Chez les anciens, on appelait *boucliers votifs* des boucliers que l'on appendait dans les temples pour l'accomplissement d'un vœu; *jeux votifs*, des jeux qu'on célébrait dans le même but. — Nous appelons *messe votive* celle qui est dite dans une intention particulière, comme pour les malades, les voyageurs, etc.

Vœux monastiques. Ils sont ordinairement au nombre de trois : vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. On en attribue l'institution à St Basile, vers le milieu du IVe siècle. On distingue les *vœux simples*, qu'on fait en particulier et sans aucune solennité, et les *vœux solennels*, qu'on fait dans l'Église, soit en entrant dans les ordres sacrés, soit en faisant profession dans les ordres religieux.

Avant 1789, les vœux monastiques étaient ordinairement *perpétuels*. L'Assemblée constituante, par la loi du 13 février 1790, prononça l'abolition de toute espèce de *vœux*; ils furent rétablis par le décret du 18 février 1809, mais avec certaines restrictions : il n'est permis de faire des *vœux* que dans les congrégations religieuses autorisées par l'État, et qu'après l'âge de 16 ans accomplis. Jusqu'à 21 ans, leur durée ne peut dépasser 1 an; passé cet âge, l'engagement peut être porté à 5 ans.

VOIE (du lat. *via*). Ce mot se dit surtout des grandes routes construites par les Romains, et qui menaient de Rome jusqu'aux extrémités de l'empire. Les *voies romaines* étaient remarquables par leur beauté et leur solidité : quelques-unes offraient jusqu'à quatre couches de dalles, reposant sur un lit épais de cailloux, liées entre elles avec un ciment très-dur, et soutenues latéralement par des marges en pierres. Outre les colonnes milliaires, qui marquaient les distances, on y trouvait, de dix en dix pas, des pierres carrées pour s'asseoir ou pour monter à cheval. Les plus célèbres sont les *voies Appienne*, *Aurélienne*, *Flaminienne*, etc. *Voy.* Chaussées et Routes.

Voie publique. *Voy.* Voirie.

En Anatomie, *voies* est synonyme de *canaux* : c'est en ce sens qu'on dit les *voies aériennes*, *digestives*, *urinaires*, etc. *Voy.* Canal.

En Chimie, le mot *voie* s'emploie pour indiquer la manière de faire une opération : on distingue la *voie sèche*, qui consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide*, qui consiste à les traiter par les dissolvants liquides.

En Jurisprudence, on appelle *voies de droit* le recours à la justice suivant les formes légales; *voies de fait*, les actes de violence, les mauvais traitements, les coups donnés à quelqu'un; et, en particulier, tout acte par lequel on s'empare violemment d'une chose. Les voies de fait exercées contre les personnes sont poursuivies correctionnellement ou criminellement, selon leur gravité (C. pén., art. 209-12 et 228-33).

En Métrologie, la *voie* était une unité de l'ancien système français des poids et mesures qui servait au mesurage du bois de chauffage. Elle se décomposait en 56 pieds cubes, et équivalait à 1 stère, 92. Deux voies faisaient une *corde*. — Aujourd'hui la *voie de charbon* est, pour le charbon de bois, un sac contenant 2 hectolitres et, pour le charbon de terre,

une quantité de 1000 kilogr. : pour mesurer ce dernier, on se sert de sacs pesant 40 kilogr.

Voie lactée, dite aussi *Galaxie* et *Chemin de St-Jacques*, traînée blanchâtre qu'on aperçoit dans le ciel par les nuits sereines, et qui suit à peu près un grand cercle de la sphère céleste, en se bifurquant parfois, ou en présentant des lacunes obscures. Galilée est le premier qui ait reconnu que la voie lactée est composée d'une multitude d'étoiles, et qu'elle doit être rangée parmi les nébuleuses résolubles. Mais c'est Herschel qui a démontré que cette nébuleuse est précisément celle dont notre soleil fait partie. M. Struve pense que les étoiles qui composent la voie lactée forment non un disque plein, comme le voulait Herschel, mais un anneau à la circonférence duquel elles seraient massées en grand nombre, tandis que la partie vide serait occupée par notre soleil et quelques étoiles dispersées autour de lui. Notre système stellaire ne serait de la sorte qu'une *nébuleuse annulaire*. Quoi qu'il en soit, on admet, d'après Herschel, que le nombre des étoiles qui composent cet anneau est de beaucoup supérieur à 50 millions, et que ses dimensions sont telles qu'il faut à la lumière plus de 5000 ans pour le traverser (*Voy.* NÉBULEUSE). — La Fable attribue l'origine de la voie lactée à quelques gouttes de lait qui tombèrent de la bouche d'Hercule lorsqu'il était suspendu aux mamelles de Junon.

VOILE (du lat. *velum*). Au masculin, ce mot désigne cette partie du vêtement des femmes qui sert à couvrir le visage ; il se dit en particulier de celui que portent les religieuses : c'est en ce dernier sens qu'on dit *prendre le voile* pour *se faire religieuse;* la *prise de voile* est la cérémonie qui a lieu à cette occasion. — *Voile* se dit aussi, dans les cérémonies de l'Église, pour *poêle*. *Voy.* ce mot.

Par extension, le nom de *voile* a été donné à une étoffe assez claire avec laquelle on fait le voile de certaines religieuses et autres ouvrages analogues.

En Anatomie, le *voile du palais* est une cloison membraneuse, de forme quadrilatère, mobile et contractile, située sur le prolongement de la voûte du palais, qui sépare en partie la cavité de la bouche de celle du pharynx et circonscrit l'isthme du gosier. Son bord inférieur, libre et flottant, offre au milieu un appendice conoïde, la *luette* (*Voy.* LUETTE et STAPHYLORAPHIE) et sur les côtés, deux replis en arcade, que l'on nomme les *piliers*. — Le voile du palais en s'abaissant et en s'élevant d'une part, d'autre part en resserrant et en dilatant l'isthme du gosier, joue un rôle important dans la déglutition et l'exercice de la voix.

Dans la Marine, une *voile* est une large pièce de forte toile, destinée à recevoir l'impulsion du vent et à la transmettre au bâtiment. Chaque voile tire son nom du mât qui la porte : ainsi il y a une *voile d'artimon*, dite aussi *brigantine*, une *grande voile*, une *voile de misaine*, un *grand* et un *petit hunier*, une *voile de perruche*, un *grand* et un *petit perroquet*, des *cacatois*, des *focs*, des *voiles d'étai*, etc. ; certaines voiles supplémentaires, dont l'usage n'est pas ordinaire, ont reçu les noms particuliers de *bonnettes*, de *civadières*, etc. — La forme des voiles est quadrangulaire, trapézoïdale ou triangulaire ; les voiles suspendues à des vergues sont ordinairement carrées ; la *voile d'artimon* et les *voiles d'étai* sont trapézoïdes ; les *focs* et les *voiles latines* sont triangulaires. — On distingue encore les voiles en *hautes* et *basses*, selon qu'elles tiennent aux hautes ou basses vergues ; en *voiles de l'avant* et *de l'arrière* ; en *voiles majeures* et *mineures*, etc. — On appelle *voilure* l'ensemble des voiles d'un vaisseau ; *voilerie*, l'art de confectionner les voiles, ainsi que l'atelier où on les confectionne.

Amener une voile, c'est la faire descendre le long du mât quand elle a été hissée; *carguer une voile*, c'est la serrer ou plier contre la vergue ; la *déferler*, c'est la mettre au vent, etc.

Les toiles dont on se sert pour confectionner les voiles sont ordinairement en fil de chanvre et de différentes grosseurs : on les distingue par les noms de *toile à six fils*, *à quatre fils*, *mélie double*, *mélie simple*, *toile de doublage*, *toile à prélat*, etc. On emploie aussi le coton à la fabrication des voiles, et quelquefois même le cuir. Les Chinois en font avec du jonc; les indigènes de la mer du Sud, avec de la paille ou des écorces d'arbres.

VOILIER, se dit : 1° de tout ouvrier qui confectionne des voiles ; 2° d'un bâtiment considéré sous le point de vue de sa marche sous voiles : on dit alors qu'il est *bon* ou *mauvais voilier*.

VOILIER, *Istiophorus* ou *Histiophorus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, renferme des poissons de grande taille, très-voisins des Espadons. Ils doivent leur nom au développement considérable de la dorsale, dont ils se servent comme de voile pour prendre le vent quand ils nagent. Le *V. porte-glaive* (*H. gladifer*) est le type du genre.

On donne en général le nom de *Voiliers* aux oiseaux dont le vol est étendu, et celui de *Grands Voiliers* aux oiseaux de haute mer, tels que les Albatros et les Pétrels. *Voy* LONGIPENNES.

VOIRIE (de *voie*), partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies publiques. On distingue : la *grande voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt général, les routes nationales et départementales, les chemins de fer, les fleuves et rivières navigables ou flottables, et la *petite voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt purement local, les chemins vicinaux, les cours d'eau non navigables ou flottables. La grande voirie est dans les attributions des préfets seuls, et la petite voirie, dans celle de l'autorité municipale. La voirie se distingue aussi en *V. urbaine* et en *V. rurale*, selon qu'elle a pour objet les villes ou les campagnes. Les rues de Paris sont soumises, par exception, au régime de la grande voirie. En outre, un décret du 26 mars 1852 a imposé des règlements particuliers à la voirie de la capitale ; ainsi, tout propriétaire est tenu, entre autres obligations, de regratter, repeindre ou badigeonner la façade de sa maison une fois au moins tous les 10 ans (art. 5). Pour les délits et contraventions en matières de voirie, la transaction est admise, comme pour les délits forestiers (Loi du 18 juin 1849, Règl. du 21 déc. 1859, Décr. du 7 sept. 1870). — Consulter : Davenne, *Recueil des lois*, etc., *sur la voirie;* E. Herman, *Traité de la voirie vicinale* ; Vignon, *Études historiques sur les voies publiques en France au* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1862).

On appelle encore *voirie* le lieu où l'on dépose les débris d'animaux, les vidanges et autres immondices de toute nature qui proviennent des grandes villes. Les voiries sont ordinairement situées au dehors des villes ; celle de Paris, établie à Montfaucon depuis 1577, a été transportée de nos jours à Bondy. *Voy.* VIDANGE et ABATTOIR.

VOITURE (du lat. *vectura*, transport). La forme des voitures varie suivant leur destination, et plus encore, surtout pour les voitures *de luxe*, suivant les caprices de la mode. Parmi les voitures qui servent au transport des matières de toute sorte, on distingue la *charrette*, le *tombereau*, le *haquet*, le *camion*, les *chariots* de tout genre, le *fourgon*, la *tapissière*, la *petite voiture à bras*, etc. Parmi celles qui servent au transport des personnes, les unes sont à deux roues, comme le *cabriolet*, la *patache*, le *coucou*, le *tilbury*, le *phaéton*, le *cab*, etc. ; les autres à quatre, comme le *carrosse*, la *berline*, le *coupé*, le *landau*, la *calèche*, le *briska*, l'*américaine*, la *victoria*, le *char à bancs*, le *fiacre*, les *diligences*, les *omnibus*, etc. *Voy.* ces noms.

L'origine des voitures remonte à la plus haute antiquité. Outre les *chars* (*Voy.* ce mot) en usage

dans les combats et dans les courses, les Grecs et les Romains avaient un très-grand nombre de voitures : telles étaient, chez ces derniers, les voitures dites *carpentum, carruca, rheda, plaustrum*, etc. Au moyen âge, l'usage des voitures était devenu fort restreint; à la fin du XVI[e] siècle, elles étaient encore regardées comme un grand objet de luxe; au XVII[e], l'usage en devint général. Sous Louis XIII furent établies à Paris les premières voitures de louage (*Voy.* FIACRE et COCHE), dont le nombre n'a cessé de s'augmenter depuis. — M. E. Tauvier a publié dans le *Moniteur universel* (janvier 1854), l'*Histoire des voitures en France*.

Voitures publiques. On comprend sous ce nom, outre les voitures de transport pour voyageurs, telles que *voitures de place* (*fiacres, coupés, cabriolets à* 2 ou *à* 4 *roues*, etc.), les *voitures de grande* et *de petite remise*, les *diligences, accélérées, gondoles, pataches, coucous, omnibus* de tout genre, les *chemins de fer*, les *bateaux à vapeur* ou *autres*, et aussi tous les véhicules qui servent au *roulage*, soit *ordinaire*, soit *accéléré*.— Les entrepreneurs de voitures publiques sont assujettis à des règlements particuliers, qui font loi entre eux et les personnes qui se servent de leurs voitures : ils doivent tenir registre de l'argent, des effets et des paquets dont ils se chargent; ils sont responsables de leur perte et de leur avarie, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont été perdus ou avariés par cas fortuit ou par force majeure (C. civ., art. 1782-86). Une amende de 6 à 10 francs est encourue par ceux qui contreviennent aux ordonnances concernant la solidité, le chargement des voitures, le nombre et la sûreté des voyageurs, l'indication du nombre et du prix des places, du nom du propriétaire (C. pén., art. 475). Le voiturier a privilége sur le prix de la chose voiturée pour les frais de voiture et dépenses accessoires (art. 2102-06). — Dans les villes, les *cochers* des voitures privées et publiques doivent observer les règlements et les tarifs imposés par la police ou l'administration municipale. Les propriétaires sont responsables des délits et contraventions que ceux-ci peuvent commettre (*Voy.* MESSAGERIES, ROULAGE et BATEAUX). — Consulter Lafargue, le *Code voiturin*, et Hilpert, *le Messagiste*, traité théorique, pratique et législatif.

VOITURIN, en italien *vetturino*, celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées, et qui les conduit. C'est surtout en Italie qu'on voyage ainsi.

VOIVODE ou VAYVODE, titre de dignité chez les Slaves. *Voy.* VAYVODE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VOIX (du lat. *vox*), son que l'homme fait entendre en chassant l'air de l'intérieur de ses poumons. L'organe qui produit ce son, l'*organe vocal*, est un véritable instrument à vent, formé de trois parties : 1° les *poumons* et la *trachée-artère*, qui font l'office de soufflets; 2° le *larynx*, sorte de vibrateur qui imprime au son un caractère spécial ; 3° le *pharynx* et les *cavités buccale* et *nasale*, qui servent à le modifier en l'enflant ou en le diminuant. L'air, chassé des poumons, s'achemine d'abord par la trachée-artère, canal assez large qui se resserre bientôt ; puis il traverse une fente étroite (larynx), dont les bords sont deux lames vibrantes, semblables à celles des anches, qui permettent ou interceptent alternativement le passage de l'air, et déterminent ainsi les ondulations sonores. Les autres organes ne font que transmettre et modifier le son.

La voix peut se présenter sous trois états : la *voix brute*, ou *cri*, comme dans les animaux ; la *voix articulée*, *parole* ou *langage*, qui est le privilége de l'homme ; la *voix modulée*, ou *chant* (*Voy.* ces mots). Voir aussi, relativement à la formation de la voix articulée, les travaux remarquables de MM. du Bois-Reymond, Brücke, Helmholtz, Merkel, etc. (Max Muller, *Science du langage*, 2[e] série, 3[e] leç.).

La voix se divise : 1° par rapport au ton, en *premier dessus* ou *soprano*, *deuxième dessus* ou *alto*, *contralto*, *ténor* ou *taille*, *baryton* et *basse* (*Voy.* ces noms); 2° par rapport au registre, en *voix de poitrine*, *de tête* (appelée aussi *fausset* ou *faucet*), et *de médium* ; 3° par rapport à son plus ou moins d'acuité, en *voix aiguë, moyenne, grave* : 4° par rapport à la qualité, en *bonne*, telle que claire, pleine, sonore ou argentine, forte, douce, étendue, etc., ou *mauvaise*, faible, voilée, criarde, nasillarde, gutturale. Le *volume* de la voix est la masse de son que donne une voix ou un instrument sur chacun des degrés de son diapason : de deux voix semblables formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille et se fait entendre de plus loin est dite avoir plus de *volume*, etc.

La voix humaine varie avec l'âge et suivant les sexes : elle est plus aiguë dans l'enfance, et devient grave à l'époque de la puberté (*Voy.* MUE); le castrat conserve la voix qu'il avait dans l'adolescence. Les premiers et seconds dessus appartiennent exclusivement aux femmes, aux enfants et aux castrats ; le contralto est commun aux deux sexes ; le ténor, le baryton et la basse ne se rencontrent que chez les hommes qui ont atteint leur 16[e] année.

Dans l'Orgue, on appelle *voix humaine*, un jeu qui ressemble à la voix de l'homme. La *voix angélique* était un jeu aujourd'hui abandonné, qui sonnait l'octave en dessus de la voix humaine.

Voix active, V. passive, V. moyenne. Voy. VERBE.

VOL (de *voler*, du lat. *volare*), mode de locomotion propre à tous les Oiseaux, au plus grand nombre des Insectes, à quelques Mammifères, comme les Chauves-souris, etc., et par lequel ces animaux se soutiennent et se meuvent dans l'air, au moyen d'*ailes* (*Voy.* AILES). — *Vol* se dit aussi, comme *envergure*, pour la distance qu'il y a entre les deux bouts des ailes étendues d'un oiseau.

En termes de Chasse, on distingue les oiseaux de *haut-vol*, comme le Faucon, et de *bas-vol*, comme le Tiercelet (*Voy.* VOLERIE). On appelle *chasse au vol* celle qui se fait avec des oiseaux de proie. — *Vol* se dit aussi collectivement d'un grand nombre d'oiseaux de proie qu'on entretient, comme les meutes, pour prendre du gibier : on a des *vols* pour le héron, pour le milan royal, pour le milan noir, pour les buses, pour la pie, le corbeau, etc.

Dans le Blason, on appelle *vol* deux ailes d'oiseau étendues comme quand l'oiseau vole ; *demi-vol*, une seule aile ; *vol banneret*, le *vol* qui se met au cimier.

VOL, attentat contre la propriété. Le Code pénal distingue le *vol simple* et le *vol qualifié*. Le *vol qualifié* est celui qui est accompagné de circonstances aggravantes, etc. : tels sont le *vol domestique*, commis par des personnes qui sont aux gages de celui qui a été volé; le *vol avec effraction*, qui se fait en escaladant, brisant et forçant quelque clôture ou fermeture; le *vol de grand chemin*, le *vol de nuit*, le *vol de deniers publics*. Ces différents vols sont punis différemment, selon leur gravité (C. pén., art. 379-401). — Chez les Grecs et les Romains, le fouet et l'amende étaient le châtiment des vols ordinaires; le vol accompagné de violences était puni, suivant les cas, du bannissement, de la condamnation aux mines, de mutilations corporelles, et même de la mort. Chez les barbares, il n'était puni que d'une amende. Notre ancienne législation était excessivement sévère contre le vol : jusqu'en 1789, les voleurs de grand chemin furent punis du supplice de la roue. D'après le Code pénal de 1791 et la loi du 25 frimaire an VIII, les peines contre le vol variaient depuis 2 ans de fers jusqu'à la mort. Aujourd'hui, les simples vols, larcins et filouteries peuvent entraîner 5 ans d'emprisonnement; pour le vol qualifié, la peine la moins forte est la réclusion : dans aucun cas cependant, le vol n'entraîne la peine capitale.

VOLAILLE (du lat. *volatile*), nom donné en général à tous les oiseaux qui peuplent nos basses cours, et particulièrement aux poules, poulets et chapons. Les volailles sont l'objet d'un commerce important, surtout dans le Maine, la Bresse, le Périgord, etc.

VOLANT (de *voler*), petite boule de liége garnie de peau et percée de trous dans lesquels on fait entrer de petites plumes qui ont pour objet de ralentir et de régulariser son mouvement : au jeu *du volant*, deux personnes armées de raquettes se renvoient cette boule alternativement.

Dans les Machines, on donne en général le nom de *volant* à des masses pesantes animées d'un mouvement très-vif de rotation, et qui servent à maintenir par leur vitesse acquise l'uniformité du mouvement, lorsque la force imprimée par le moteur n'est pas constante. Dans les machines fixes à un seul cylindre ou dont les cylindres se commandent, le *volant* est une grande roue en fonte montée sur l'arbre de couche qui porte la manivelle sur laquelle agit la bielle commandée par le piston. Dans les machines à deux cylindres indépendants, on supprime le volant, parce que l'action réciproque des deux pistons sur le mécanisme suffit au maintien d'une action régulière. — Les tournebroches, les sonneries des pendules, les mouvements de certaines lampes, ont des volants, dont la forme varie beaucoup.

On donne aussi le nom de *volants* aux ailes d'un moulin, ainsi qu'à ces garnitures légères que les femmes attachent à leurs robes les unes au-dessus des autres en nombre variable. *Voy.* FALBALA.

On appelle *Volant d'eau*, le Myriophylle en épi; *V. des étangs*, le Nymphéa blanc.

VOLATIL, VOLATILISATION (du lat. *volatilis*). En Chimie, on appelle *volatils* tous les corps solides ou liquides, susceptibles de se réduire en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, comme l'éther, l'alcool, l'eau, soit par l'action d'une chaleur plus ou moins élevée, comme la plupart des liquides, le soufre, le mercure, l'arsenic, etc. : on les oppose aux corps *fixes*. — Pour *volatiliser* un liquide, il suffit ordinairement de le chauffer plus ou moins, ou de le mettre sous le récipient de la machine pneumatique, afin de diminuer la pression atmosphérique qui s'oppose à la production des vapeurs. Les solides doivent d'abord être amenés à l'état de fusion ; quelques-uns cependant, comme l'acide arsénieux, l'acide carbonique solidifié, passent directement de l'état solide à l'état gazeux.

VOL-AU-VENT, pâté chaud dont l'abaisse et les parois sont en pâte feuilletée. On garnit les vol-au-vent, avec des boulettes, des quenelles, un ragoût à la financière, des filets de turbot à la Béchamel, etc.

VOLBORTHITE ou *Cuivre vanadaté*, minéral vert olive qu'on trouve en masses globuleuses formées de petits cristaux mal déterminés, dans les mines de Solomiky (Sibérie).

VOLCAN (de l'ital. *volcano*, du lat. *Vulcanus*, Vulcain), montagne d'où s'échappent par intervalles, des fumées épaisses ou des gaz enflammés, des pierres et des laves incandescentes. La forme des montagnes volcaniques est généralement celle d'un cône à pente plus ou moins abrupte (*cône de soulèvement*): ce cône est tronqué au sommet, et présente une cavité profonde ordinairement échancrée d'un côté ; c'est le *cratère de soulèvement* ; enfin dans ce cratère s'élèvent un ou plusieurs cônes plus petits du sommet desquels s'élancent les pierres et les laves ; ce sont les *cônes* et les *cratères d'éruption*. C'est à cause de cette forme, et aussi à cause des matières qui tapissent leurs flancs, qu'on regarde comme volcaniques des montagnes qui, depuis les temps historiques, n'ont pas donné aucun signe d'activité : tels sont les *volcans éteints* du Vivarais, du Velay et de l'Auvergne. — Lorsqu'une éruption se prépare, elle s'annonce d'abord par des tremblements de terre plus ou moins violents, plus ou moins prolongés, puis le volcan lance des fumées abondantes. A la suite viennent des cendres, des fragments de ponce incandescente (*lapilli* ou *rapilli*) et des globes de matière fondue qui s'élèvent à de grandes hauteurs (*bombes volcaniques*). L'an 79, les villes d'Herculanum, de Pompéies et de Stabies furent ensevelies sous les scories lancées par le Vésuve et des nuages de cendres furent transportés jusqu'en Crète. Quelquefois l'éruption se borne aux phénomènes qui précèdent; mais le plus souvent les *laves* (*Voy.* ce mot) montent à leur tour au sommet du cratère, puis s'épanchent sur les flancs de la montagne en torrents de feu qui portent partout la dévastation. Certains volcans émettent en guise de laves des eaux quelquefois acides et délétères : tels sont le volcan de Teschem, qui en 1817 vomit des torrents d'acide sulfurique, et le volcan de Papandayan (Java), qui en 1772 s'engloutit dans un lac de boue en entraînant 40 villages. Les volcans du Pérou déversent également, dans leurs éruptions, des masses d'eaux boueuses, souvent remplies d'animalcules infusoires et de petits poissons analogues à ceux qui vivent dans les lacs du pays. Les produits gazeux des volcans sont, outre la vapeur d'eau, des acides (sulfureux, sulfhydrique, carbonique, chlorhydrique, etc.), qui quelquefois s'échappent du cratère en quantité telle que la contrée environnante en est inhabitable. C'est à la décomposition des gaz sulfureux et sulfhydrique qu'on attribue les dépôts de soufre que les contrées volcaniques, et notamment la Sicile, renferment en abondance.

L'origine des volcans a été longtemps controversée. Quelques savants ont pensé qu'ils sont dus à l'inflammation spontanée du soufre, des pyrites et autres matières inflammables qui existent dans le sein de la terre. D'autres les ont attribués à l'action chimique de l'eau de la mer sur les métaux et en général sur les substances natives qui formeraient la masse du globe à une certaine profondeur, action qui dégagerait une énorme quantité de chaleur et d'électricité : on croyait alors qu'il n'existait de volcans qu'à proximité de la mer; mais on a dû abandonner cette opinion depuis qu'on a découvert des volcans au centre de l'Asie. Aujourd'hui, on admet que les volcans sont en intime connexion avec le feu central du globe. On sait en effet qu'à une profondeur de moins de 15 lieues à l'intérieur de la terre, la chaleur est tellement intense qu'aucune substance connue ne peut y être à l'état solide : or quand les gaz que ces substances dégagent dans leurs combinaisons ont acquis une tension suffisante, les matières fluides sur lesquelles ils pressent font effort pour s'échapper. Alors le sol tremble au loin et les laves fondues pénétrant au travers des fissures et des canaux souterrains viennent s'épancher à la surface du sol. Les volcans ne sont donc que des évents naturels, des espèces de soupapes, par où s'échappe le trop plein des matières intérieures, rétablissant ainsi l'équilibre troublé des forces terrestres.

On rattache aux volcans certains phénomènes éruptifs qui semblent dus aux mêmes causes. Tels sont : les *salses* ou volcans d'air, les *solfatares* ou volcans gazeux, les *fumaroles* ou volcans de vapeur, les *geysers* ou volcans d'eau (*Voy.* ces mots). Les *eaux thermales* sont dues aussi à des causes analogues.

Parmi les volcans proprement dits, les plus célèbres sont : en Europe, le Vésuve, l'Etna, l'Hécla, le Stromboli, le volcan de Santorin ; dans les mers d'Afrique, le Pic de Ténériffe et le Pic des Açores; en Asie, le Kamchatraja et l'Avatcha au Kamchatka et le Gallung-gung à Java ; en Amérique, le Popocatepetl, le Pic d'Orizaba et le Jorullo, au Mexique, la Solfatare à la Guadeloupe, le Chimboraço, le Cotopaxi, l'Antisana, le Pichincha, le Caxamarca dans les Andes ; en Océanie enfin, le Tomboro dans la Malaisie.

VOLCANIQUES (ROCHES), roches ignées qui résultent de la solidification des laves ou de l'agglomération des produits solides des volcans. Tels sont : le *trachyte*, l'*obsidienne*, les *laves*, les *pouzzolanes*, les *tufs volcaniques* et les *basaltes*. *Voy.* ces mots.

VOLCELET (c.-à-d. *vois-le, ce l'est*), fanfare de Chasse que l'on sonne lorsque l'on revoit le pied, c.-à-d. l'empreinte de l'animal de meute. Pour le sanglier et le loup, on dit *velci allez*.

VOLE (du verbe *voler*, enlever). A certains jeux de

Cartes, *faire la vole*, c'est faire seul toutes les levées.

VOLÉE (de *vol*), se dit, en termes de Chasse : 1° du vol soutenu et prolongé d'un oiseau ; 2° d'une bande d'oiseaux qui volent tous ensemble ; 3° d'une compagnie d'oiseaux éclos d'une même couvée.

En terme d'Artillerie, c'est une décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps (*Voy.* BORDÉE). — La *volée* d'un canon est la partie de la pièce comprise entre les tourillons et la bouche.

En termes de Charronnage, la *volée* est une pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux sont attelés.

VOLERIE, terme de Fauconnerie, se dit de la chasse qui se fait avec des oiseaux de proie, et pour laquelle ces oiseaux sont dressés à voler sur d'autres oiseaux ou sur quelque autre sorte de gibier. La *haute volerie* est la volerie du faucon sur le héron, les canards, les grues; la *basse volerie*, celle du tiercelet sur la perdrix, la pie, etc.

VOLET (de *voler*), fermeture de menuiserie placée en dedans du châssis d'une croisée. On appelle *volet brisé*, celui qui, étant ouvert, se replie sur l'écoinçon ou se double dans l'embrasure de la fenêtre ; *volet de parement*, celui qui est tout d'une pièce. — On donne aussi le nom de *volets* aux contrevents qui s'appliquent extérieurement sur l'ouverture d'une fenêtre.

Dans la Marine, le *volet* est une petite boussole ou compas de route qui n'est point suspendue comme la boussole ordinaire, et dont on se sert sur les barques et sur les chaloupes.

Volet, nom vulgaire du *Nénuphar* et du *Nymphæa*.

VOLIÈRE, espèce de grande cage où l'on nourrit des oiseaux pour son plaisir : ce sont généralement de petits pavillons qu'on établit sur de légères colonnes dont les intervalles sont remplis par des grillages. Les anciens déployaient un luxe prodigieux dans la construction de leurs volières, comme on le voit par les descriptions de Varron (*De re rustica*, lib. III). — Dans les fermes, on donne spécialement le nom de *volière* à un lieu où sont élevés et nourris les pigeons domestiques. (*Voy.* COLOMBIER). Les pigeons dits *de volière* sont les plus estimés.

VOLIGE, planche mince de bois blanc, comme le sapin, le peuplier, etc., est ainsi nommée à cause de sa légèreté. — C'est encore le nom de la latte que l'on emploie pour porter l'ardoise.

VOLITION, acte par lequel la volonté se détermine à quelque chose. *Voy.* VOLONTÉ.

VOLKAMIER, *Volkameria*, genre de la famille des Verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs très-belles, blanches, campanulées. Le *V. aiguillonné* (*V. aculeata*) est cultivé dans les jardins d'agrément.

VOLONTAIRES. On appelle ainsi, dans l'Armée, les hommes qui s'engagent à servir pendant un certain temps aux mêmes conditions que les autres soldats. En 1791, l'Assemblée législative, pour faire face à l'invasion étrangère, décréta qu'il serait fait dans chaque département une conscription libre de gardes nationaux de bonne volonté, qui devaient se rassembler lorsque les besoins de l'État l'exigeraient : en quelques jours 97000 *volontaires nationaux* furent levés ainsi et répartis dans les différents corps d'armée qu'on organisait aux frontières. En plusieurs circonstances depuis, il y eut de semblables levées de volontaires nationaux ; en mars 1815, on les nomma *volontaires royaux* ; après juillet 1830, ils furent appelés *volontaires de la charte* ; après février 1848, ils formèrent la *garde nationale mobile*. — Il ne faut pas confondre ces volontaires nationaux avec les remplaçants ni même avec les engagés volontaires qui prennent place dans les régiments ordinaires.

VOLONTÉ (du lat. *voluntas*), faculté de vouloir, de se déterminer. Quelquefois ce mot est synonyme d'activité, et on distingue alors une *volonté spontanée* ou *instinct*, et une *volonté réfléchie* ; mais, le plus souvent, il désigne une forme particulière de l'activité, celle qui succède à la spontanéité et qui suppose la réflexion. Ses déterminations prennent le nom de *volitions*. Chacune d'elles comprend les éléments suivants : 1° se posséder, être maître de ses facultés ; 2° concevoir l'idée d'une action, les moyens de l'accomplir, les motifs qui y portent ou en détournent (sentiment, intérêt, devoir) ; 3° délibérer, juger la valeur morale de l'acte ; 4° se déterminer librement ; 5° exécuter la détermination. La *détermination* est le fait dans lequel se manifeste essentiellement la volonté, tandis que la *conception* de l'acte et la *délibération* appartiennent à l'intelligence. Elle n'est pas moins distincte du *désir* qui n'est pas libre et appartient à la sensibilité (*Voy.* DÉSIR). Enfin l'*exécution* peut être empêchée par un obstacle, tandis que la détermination ne saurait l'être. Celle-ci seule est donc complétement libre, quand elle n'est pas égarée par l'excès de la passion ou par la folie (*Voy.* LIBERTÉ); elle diffère essentiellement en cela et du *désir*, avec lequel Condillac et son école l'ont confondue, et de l'*entendement*, dont les Cartésiens ne l'ont pas suffisamment distinguée : elle doit dominer les désirs et se laisser éclairer par l'entendement. Elle est une des conditions de la *moralité* humaine et de la *responsabilité*, par suite de la *personnalité* (*Voy.* ces mots). Maine de Biran, qui a beaucoup insisté sur l'étude de la volonté, a cru pouvoir expliquer par l'action ou l'inaction de cette faculté plusieurs actes ou états importants de l'âme, comme l'attention, le sommeil, etc.

Volonté nationale. On l'oppose au *droit divin* (*Voy.* ce mot) et elle s'exprime par le *suffrage universel*.

VOLTAÏQUE (PILE). *Voy.* PILE.

VOLTAMÈTRE, appareil servant à mesurer l'intensité d'un courant électrique par la décomposition de l'eau. Les deux rhéophores de la pile aboutissent à deux fils de platine plongés dans de l'eau légèrement acidulée, et ces fils sont recouverts de cloches de verre pleines d'eau, dans lesquelles se rendent les gaz mis en liberté par le courant. On mesure le volume de l'hydrogène dégagé pendant un temps connu; puis on calcule le poids de ce gaz pour l'unité de temps. Ce nombre mesure l'intensité du courant.

VOLTE (de l'ital. *volta*, tour), se dit, en termes de Manége, du mouvement que le cavalier fait faire au cheval en le menant en rond. Dans la *volte*, le cheval plie les reins, le dos et les bras, trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté. — On appelle *V. de piste*, celle que le cheval parcourt, les hanches suivant les épaules, c.-à-d. sans aller de côté ; *V. renversée*, celle où le cheval, allant de côté, a la tête tournée vers le centre, et la croupe vers la circonférence, le petit cercle se formant par les pieds de devant, et le grand par ceux de derrière.

En termes d'Escrime, la *volte* est le mouvement qu'on fait pour éviter les coups de l'ennemi. *Volter*, c'est changer de place pour éviter l'adversaire.

A l'Armée, *faire volte-face*, c'est se retourner pour faire face à l'ennemi qui poursuit.

En Marine, *volte* est synonyme de *route*. — C'est aussi l'action de se placer pour se disposer au combat

Volte est encore le nom d'une ancienne danse, originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air.

VOLTIGE (de *voltiger*, de l'ital. *volteggiare*), corde attachée par les deux bouts, mais qui est lâche et sur laquelle les bateleurs font des exercices: on l'oppose à la *corde roide*. Forioso et Mme Saqui se sont acquis une grande réputation par leur adresse sur la voltige. — En termes de Manége, on donne ce nom à toutes sortes d'exercices faits sur un cheval, pour donner au corps de la souplesse et de la force, et surtout pour apprendre à monter avec légèreté, avec ou sans étriers.

VOLTIGEUR, celui qui pratique la *voltige*, soit sur

la corde, soit sur un cheval. — Dans l'Art militaire, les *voltigeurs* forment des compagnies d'élite qui sont composées des hommes dont la taille est de 1m,60 environ, et qui marchent en queue du bataillon : en bataille, ils occupent la gauche. Les voltigeurs ont été établis en 1804 par Napoléon Ier. Ils combattent surtout en tirailleurs.

VOLUBILE (du lat. *volubilis*), se dit, en Botanique, des tiges, herbes ou lianes, qui s'enroulent en spirale autour des corps sur lesquels elles prennent un appui. Le sens dans lequel s'opère cet enroulement a une constance invariable : le Houblon est volubile de gauche à droite ; au contraire l'Igname, le Haricot, le Liseron des haies sont volubiles de droite à gauche.

VOLUBILIS. On donne ce nom aux Liserons (*Convolvulus, Ipomea*) et à diverses autres plantes grimpantes, qui se roulent autour d'un support, et qui ont des fleurs campanulées, blanches, violettes, bleues ou rouges : on les nomme aussi *clochettes*.

VOLUCELLE, *Volucella*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphides, établi pour des espèces de Mouches dont la plus connue est la *Mouche du rosier* (*Volucella bombylans*), commune sur les Églantiers.

VOLUME (du lat. *volumen*, de *volvere*, rouler ; parce que les livres des anciens se roulaient autour d'une baguette). Quand il s'agit de livres, on confond le plus souvent *volume* et *tome* : cependant, ce dernier mot désigne proprement les sections ou divisions d'un même ouvrage, tandis que le mot *volume* s'entend d'un livre quelconque, divisé ou non en plusieurs *tomes*, et considéré principalement sous le rapport de son bon état, de sa condition (relié, broché, etc.), ou de son format. *Voy.* FORMAT.

En Physique on entend par *volume* l'étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions : c'est l'espace occupé par un corps, abstraction faite de sa masse. Sous un même volume, les corps peuvent offrir les plus grandes différences de densité. Le volume d'un corps est égal à son poids divisé par sa densité relative à l'eau. On donne spécialement le nom de *capacité* au volume des corps creux. *Voy.* CAPACITÉ.

Mesures de volume ou *de solidité*. Dans notre Système métrique, ces mesures ont pour unité le *mètre cube*, lequel prend le nom de *stère*, lorsqu'il sert à mesurer les bois de chauffage. *Voy.* MÈTRE et STÈRE. — *Voy.* aussi MÉTRIQUE (SYSTÈME).

En Chimie, on considère souvent les volumes suivant lesquels se combinent les corps. Gay-Lussac a donné la *loi des volumes* qui porte son nom : tous les gaz (et les vapeurs) s'unissent entre eux dans des volumes qui sont en rapports simples. — On dit aussi que les corps réduits en vapeurs représentent en général le même *volume*, c.-à-d. que les poids moléculaires de tous les corps réduits en vapeurs occuperaient le même volume.

Volume de la voix. *Voy.* VOIX.

VOLUMÈTRE, sorte d'aréomètre à poids constant. *Voy.* ARÉOMÈTRE.

VOLUMÉNOMÈTRE, appareil imaginé par Say et perfectionné par M. Regnault pour mesurer le volume et par suite la densité des corps poreux, pulvérulents, tels que la poudre à canon. Le corps est placé dans un espace plein d'air qui communique avec un manomètre. On déduit le volume du corps des pressions que cet air possède, lorsqu'il occupe un volume connu soit avec le corps, soit sans le corps.

VOLUPTÉ (du lat. *voluptas*). Ce mot, qui dans notre langue ne s'entend guère que des plaisirs corporels les plus grossiers, s'employait chez les anciens pour le plaisir en général (en gr. ἡδονή). Aristippe, Épicure et leurs disciples plaçaient le souverain bien dans la *volupté*, et proposaient à l'homme pour fin dernière la poursuite de la volupté. Ce système était connu sous le nom d'*hédonisme* : c'est ce que nous appelons *sensualisme*.

Dans le Langage des fleurs, la Tubéreuse et la Rose mousseuse, sont les symboles de la volupté.

VOLUPTUAIRES (DÉPENSES). *Voy.* DÉPENSES.

VOLUTE (du lat. *voluta*) se dit, en Architecture, de l'enroulement en spirale que l'on voit à différents chapiteaux, surtout dans l'ordre ionique, et que l'on croit imité de l'écorce roulée du bouleau. — On donne le même nom à tout enroulement semblable placé à l'extrémité d'une console, d'un modillon, etc.

VOLUTE, *Voluta*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Olividées : coquille ventrue, à spire peu élevée et mamelonnée, présentant une ouverture plus longue que large, échancrée en avant et dont la columelle est pourvue de plis inégaux. L'animal est ovale, à tête distincte, munie de tentacules oculés à leur base, à bouche en trompe, armée de dents, et à pied large. — On partage les Volutes, d'après la forme de leur coquille en 5 groupes : les *Gondoles* (*V. cymbium* ou *Char de Neptune*), les *Muricines*, les *Musicales* (*V. musica* ou *Plain chant*), les *Fusoïdes* et les *Pyruloïdes*. Elles apparaissent avec l'étage cénomanien et vivent aujourd'hui dans les mers chaudes.

VOLVA (mot latin formé de *volvere*, tourner), membrane en forme de bourse qui recouvre tout ou partie de certains champignons pendant leur jeunesse, et qui se déchire par l'effet de la croissance.

VOLVAIRE, *Volvaria*, genre de Mollusques gastéropodes fossiles, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Pyramidellidées. Ils ont la coquille cylindroïde, ornée de stries transverses, des Actéons, les plis de leur columelle, leur bord tranchant, mais ils s'en distinguent par un sinus canaliculé que leur coquille présente en avant. Les Volvaires sont spéciaux à l'étage parisien.

VOLVOCE (du lat. *volvere*, tourner), *Volvox*, être ambigu classé à la limite des Protophytes et des Protozoaires. Les Volvoces sont des globules verts, larges souvent de 0mm,001, vivant exclusivement dans les eaux marécageuses. Ils sont formés d'une masse commune dans laquelle sont immergés des milliers de petits corps qui n'ont pas en particulier plus de 7 à 9 dix-millièmes de millimètre. Ces petits corps sont verts avec un point rouge et sont munis chacun d'un double filament flagelliforme dont l'agitation continuelle détermine un mouvement de rotation pour la masse. — Dujardin les a considérés comme une colonie, une agglomération d'individus distincts ; d'autres auteurs, comme un être unique.

VOLVULUS, ou *Passion iliaque*. *Voy.* ILÉUS.

VOLZINE, Zinc oxysulfuré. *Voy.* ZINC.

VOMBAT, genre de Marsupiaux. *Voy.* WOMBAT.

VOMER (mot latin qui signifie *soc de charrue*), désigne, en Anatomie, un os impair de la face, formant la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Cet os s'articule en bas avec les os maxillaires supérieurs et palatins, en haut avec le sphénoïde, l'ethmoïde, etc.

VOMER, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes : corps comprimé et élevé, armure de la ligne latérale nulle, nageoires simples et sans prolongement. Le *V. de Browne* (*V. Brownii*), vulg. *Assiette* et *Poisson lune*, se trouve à la fois dans l'Atlantique et l'Océan pacifique.

VOMIQUE (du lat. *vomica*), nom donné, en Médecine, à toute collection de pus qui se forme dans la poitrine et dans les poumons, parce que souvent cet amas de matière purulente se fait jour à travers les bronches et est expectoré tout à coup comme par une sorte de vomissement. Ces vomiques s'observent surtout dans les pleurésies aiguës ; on les a attribuées aussi au ramollissement des tubercules pulmonaires. Si elles ne peuvent ni s'ouvrir une issue, ni se résorber, elles déterminent un *empyème*. *Voy.* ce mot.

Noix vomique. *Voy.* STRYCHNOS.

VOMIQUIER, arbrisseau. *Voy.* STRYCHNOS.

VOMISSEMENT (de *vomir*, du lat. *vomere*), mou-

vement convulsif par lequel les substances contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement est ordinairement un symptôme des affections de l'estomac et du canal intestinal. Souvent aussi il est purement sympathique. — Tantôt il est nécessaire de provoquer le vomissement, comme quand il s'agit de faire expulser des substances vénéneuses, des corps étrangers, d'opérer une révulsion : on a recours alors aux *vomitifs* (*Voy.* ci-après); tantôt, au contraire, on veut l'arrêter : on y réussit soit en prenant de la glace par petits fragments, soit même en recourant aux vomitifs, selon ce vieil aphorisme : *vomitus vomitu curatur. Voy.* NAUSÉE.

A Rome, dans les temps de la plus grande corruption, certains débauchés provoquaient quelquefois le vomissement après un ample repas, afin de pouvoir plus promptement se remettre à table.

Vomissement de sang. Voy. HÉMATÉMÈSE.

VOMITIFS, substances propres à provoquer le *vomissement* : tels sont, parmi les substances minérales, l'émétique, l'oxyde d'antimoine, le sulfate de zinc, etc.; parmi les substances végétales, l'ipécacuanha, ou l'émétine extraite de cette racine.

VOMITOIRES. *Voy.* AMPHITHÉATRE.

VOMITURITION (en lat. *vomituritio*). Ce mot s'emploie pour désigner : 1° un vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières ; 2° cette espèce de vomissement avorté, par lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors.

VORORT, grand conseil de la Confédération helvétique. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VORTICELLES (de *vortex*, tourbillon), *Vorticella*, genre d'Infusoires ciliés, ainsi appelés à cause du tourbillonnement produit dans le liquide par la couronne de cils qu'ils agitent sans cesse : corps globuleux ou ovale, fixé à un long pédoncule contractile et contourné en spirale. Quelques auteurs les rangent parmi les Polypes.

VOTE (du lat. *votum*), se dit et de l'acte par lequel un citoyen exerce le droit de *suffrage* (*Voy.* ce mot), et du vœu exprimé par cet acte. Le droit de vote s'exerce dans une infinité de circonstances qui toutes peuvent se ramener à trois : le *V. électoral*, le *V. délibératif*, le *V. juridique* (*Voy.* ÉLECTIONS, ASSEMBLÉES, JURY, etc.). Le *vote électoral* est *universel*, lorsque tous les citoyens d'un État sans exception sont appelés à y concourir; il est *restreint*, lorsqu'une classe de citoyens est seule appelée à exercer ce privilége. Le *vote universel* est *direct*, lorsque la nomination suit immédiatement l'expression du suffrage exprimé par tous les citoyens; il est *indirect* ou *à deux degrés*, lorsque tous les citoyens choisissent des électeurs, lesquels nomment à leur tour des députés. — On vote soit *au scrutin* (*Voy.* SCRUTIN et BULLETIN), soit *par assis et par levé* : ce qui a lieu lorsque les membres qui *votent pour* une proposition se lèvent, ceux qui *votent contre* restant assis. On appelle *majorité* la pluralité des votants : cette majorité est *absolue*, si elle est formée de plus de la moitié des votes; *relative*, si elle dépend seulement de la supériorité du nombre des voix obtenues par un candidat.

En France, on a appelé *vote par ordre*, une manière de voter qui avait lieu, dans les États généraux, lorsque, pour délibérer, les représentants des différents ordres (noblesse, clergé et tiers) se séparaient en trois chambres, dont chacune avait son vote indépendant des deux autres ; *vote par tête*, une autre manière de prendre les décisions qui avait lieu quand tous les ordres, réunis en une seule assemblée, délibéraient à la majorité des voix ; *double vote*, le droit qu'eurent, sous la Restauration, les électeurs les plus haut imposés de voter deux fois dans la même élection, d'abord dans le collége d'arrondissement, puis dans le collége départemental, où eux seuls étaient admis. — Les Romains votaient tantôt par *tribus*, tantôt par *curies*, tantôt par *centuries*.

VOUÈDE, plante tinctoriale. *V.* GUÈDE et PASTEL.

VOUGE, sorte d'épieu à large fer et à l'usage des veneurs. — C'était aussi une arme offensive employée jadis à la guerre.

VOUROUDRIOU ou *Courol vert. Voy.* COUROL.

VOUSSOIR ou VOUSSEAU (de *vousser*, du lat. *volutiare*, courber), chacune des pierres qui concourent à former le cintre d'une voûte. Elles sont taillées en forme de coin tronqué par le bas (*Voy.* VOÛTE). On appelle *V. à crossette*, celui dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau ; *V. à branches*, celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête.

VOUSSURE, se dit, en Architecture, de la portion de voûte qui sert d'empâtement à un plafond et en fait la liaison avec la corniche de la pièce. On étend ce mot à toute sorte de courbure en voûte moindre qu'une demi-circonférence. — En Menuiserie, on l'applique aux parties cintrées en élévation.

Voussure de la région précordiale (en Médecine). *Voy.* PÉRICARDITE.

VOÛTE (jadis *voulte*, du lat. *voluta*), nom donné, en Architecture, à toute construction en arc de cercle formée par l'assemblage de plusieurs pierres (*voussoirs*) taillées en coin : toutes ces pierres appuient l'une sur l'autre, la première rangée posant sur un mur perpendiculaire qui, dans ce cas, reçoit le nom de *pied-droit* de la voûte. On nomme *clef de voûte*, le voussoir du milieu qui soutient tous les autres. — On distingue : 1° les *V. à un seul centre* dont la courbe, formée d'une seule ouverture de compas partant d'un seul centre, décrit toujours une portion de cercle : telles sont la *V. de plein cintre* ou *en berceau*, dont l'arc est un demi-cercle parfait, et toutes les voûtes dont l'arc est une portion de cercle de 180 degrés; 2° les *V. à deux centres*, qu'on ne saurait tracer d'une seule ouverture de compas qu'en s'appuyant sur une succession contiguë de points ou de centres différents, et dont la courbe procède de celle de l'ellipse, ou se compose de deux portions de cercle ayant chacune son centre particulier et isolé : elles comprennent la *V. surbaissée*, la *V. plate* ou *en anse de panier*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension ; la *V. surélevée*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite ; la *V. à arc rampant*, qu'on pratique sous le travers d'une rampe d'escalier ; la *V. d'ogive*, qui a un double centre, chacune des deux portions de cercle qui la composent ayant le sien; la *V. annulaire*, la *V. cylindrique*, la *V. héliçoïde* ou *en vis*, la *V. conique*, la *V. sphérique*, qui sont d'un usage moins fréquent.

Par l'emploi de l'*arcade* et de la *voûte en plein cintre*, les Romains sont arrivés aux plus grands résultats : ils ont pu mettre en œuvre des matériaux de dimensions médiocres, faciles à élever à de grandes hauteurs, et bâtir des édifices immenses et durables ; ils ont fait ainsi en briques, en moëllons et même en blocage, des constructions qui conservent encore leur solidité primitive. — Parmi les édifices, anciens ou modernes, remarquables par la beauté de leurs voûtes, on cite : le Panthéon de Rome, la coupole du Panthéon de Paris, formée par trois voûtes concentriques, la voûte du dôme des Invalides, etc.

En Anatomie, on nomme *voûte* toute partie convexe et arrondie par sa face supérieure, concave et arquée par sa face inférieure : ainsi la *voûte du crâne* est la partie supérieure du crâne (*Voy.* CRANE) : elle correspond au *vertex*; la *voûte à trois piliers* (*à quatre piliers* suivant quelques-uns) est une lame de substance médullaire formée par les fibres des circonvolutions postérieures du lobe moyen du cerveau ; la *voûte du palais*, une cloison qui sépare la bouche et les fosses nasales.

VOYAGES (du lat. *viaticum*). On distingue : les *voyages terrestres* et les *voyages maritimes*, et parmi ceux-ci : les *V. de long cours* et les *V. de circumnavigation*. Les *V. de long cours* sont ceux qui se font

sur mer à de grandes distances, comme ceux qui ont pour destination les Indes orientales et occidentales. La navigation à la vapeur a considérablement abrégé la durée de ces voyages. Les *V. de circumnavigation*, dits aussi *V. autour du monde*, sont le plus souvent des voyages d'*exploration* ou de *découverte*; quelquefois ce sont des voyages de *recherche*, comme ceux qui ont été entrepris à la recherche de La Pérouse, de sir John Franklin, etc.

Parmi les voyageurs qui se sont fait un nom dans la science, on cite en première ligne : chez les anciens, Hérodote, Strabon, Pausanias, Hannon, Eudoxe, Scylax, Pythéas, Néarque, le Chinois Fa-hien, le moine Cosmas Indicopleustes; — chez les modernes, comme voyageurs terrestres; Duplan de Carpin, Marco Polo, Kæmpfer, Chardin, Levaillant, Mungo-Park, Bruce, A. de Humboldt, Clapperton, Caillié, Jacquemont, Vogel, Livingstone, etc.; comme navigateurs : Christophe Colomb, Magellan, Drake, Anson, Byron, Cook, La Pérouse, d'Entrecasteaux, Bougainville, Vancouver, Krusenstern, Langsdorf, Freycinet, Duperrey, Dumont d'Urville, Parry, Ross, Franklin, etc. — La plupart de ces voyageurs ont écrit des *Relations* de leurs voyages. Plusieurs des relations de voyages maritimes qu'ont laissées les anciens portent le nom de *Périples* (*Voy.* ce mot). Parmi les relations des navigateurs modernes, on remarque : les *Voyages* de l'amiral Anson (1748), de J. Byron (1767), de Bougainville (1771 et 1838), de Cook (1773), de La Pérouse (1797), de Krusenstern (1810), de Freycinet (1824), de Duperrey (1828), de Dumont d'Urville (1838), d'A. Du Petit-Thouars (1840), etc.

Les principaux recueils de voyages sont l'*Histoire générale des voyages* de l'abbé Prévost (1746 20 vol. in-4), souvent abrégée; la *Bibliothèque des voyages* d'Albert-Montémont (1833-36, 46 vol. in-8); les *Nouvelles annales des voyages* de M. Vivien de St-Martin; le *Tour du Monde*, publié sous la direction de M. Édouard Charton, etc. — Il existe aussi des relations de *Voyages imaginaires*, les uns écrits dans un but tout scientifique, comme le *Voyage d'Anacharsis en Grèce*, par l'abbé Barthélemy, le *V. de Polyclète* de Théis, le *V. d'Anténor* de Lantier, le *V. d'un Gaulois à Rome au siècle d'Auguste* de M. Dezobry, etc.; les autres comme œuvres de fantaisie et de pure imagination, comme les *Voyages de Gulliver* de Swift, les nombreux *Voyages dans la lune* de Lucien, de Cyrano de Bergerac et autres, le *Voyage souterrain de Niel Klim* par Holberg, etc.

VOYAGEUR (du lat. *viator*). Pour tout ce qui concerne le transport de l'individu et de ses bagages, *Voy.* TRANSPORT, VOITURES PUBLIQUES, PASSEPORT, AUBERGISTE, etc.

Voyageur du commerce ou *Commis voyageur*. La loi le considère comme un mandataire salarié. *Voy.* MANDATAIRE.

VOYELLE (du lat. *vocalis*), terme de Grammaire, désigne une lettre qui a un son par elle-même et sans être jointe à une autre lettre. On compte ordinairement 5 voyelles : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, qu'on appelle aussi *voyelles simples*. On appelle voyelles *composées* celles qui sont représentées par plusieurs lettres, mais qui ne rendent cependant qu'un son unique proféré par une simple émission de voix : telles sont *ou*, *eu*, *ai*, *ei*, et les voyelles nasales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*. On appelle *diphthongues* les sons formés par le concours de plusieurs voyelles. — En Prosodie, les voyelles peuvent être *brèves*, *longues* ou *douteuses*. *Voy.* PROSODIE.

Dans les langues sémitiques, comme l'hébreu et l'arabe, où toutes les lettres sont des consonnes, les voyelles sont représentées par de petits signes appelés *points-voyelles*. *Voy.* POINT.

VOYER (de *voie*), se dit, dans l'Administration, des architectes, commissaires, officiers de police, agents de toute sorte, préposés à l'entretien ou à la police des rues dans une ville et des routes dans la campagne. — Sous Henri IV, un édit de mai 1599 créa la charge de *Grand voyer* et en revêtit Sully : cette charge fut supprimée dès 1626. *Voy.* VOIRIE.

VRAC ou VRAQUE (de l'anglais *wreck*, naufrage), mot employé, en termes de Marine, pour dire *en désordre*, *pêle-mêle*. On dit que des harengs sont salés *en vrac* lorsqu'on les a mis en tonne sans aucun ordre et seulement avec du sel, en attendant qu'on les range avec soin dans des barils. — Ce mot s'emploie aussi dans les chemins de fer : les pommes de terre se chargent ordinairement *en vrac*.

VRAISEMBLANCE. *Voy.* PROBABILITÉ.

VRILLE (du lat. *vericula*). Outre l'outil de fer, d'un usage bien connu, qui se compose d'une tige de fer terminée par une espèce de vis emmanchée d'un morceau de bois placé en travers, ce mot désigne, en Botanique, ces filets simples ou rameux, tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux grimpent en s'accrochant aux corps voisins. Les vrilles naissent à l'aisselle des feuilles, comme dans la Passiflore, ou à l'opposé des feuilles, comme dans la Vigne, ou à leur extrémité, comme dans les Pois, etc. On les appelle aussi *cirres* ou *mains*.

VRILLERIE. On réunit sous ce nom tous les menus ouvrages ou outils de fer et d'acier qui servent aux orfèvres, armuriers, menuisiers et autres artisans, tels que *vrilles*, limes, forets, ciseaux, poinçons, enclumes, marteaux, burins, etc.

VRILLETTE, *Anobium*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes malacodermes, tribu des Ptiniores : antennes filiformes de 11 articles. Ces insectes sont communs dans nos habitations où ils détériorent les boiseries, en y faisant de petits trous ronds, semblables à ceux que ferait une *vrille*; d'où leur nom. Ils font entendre quelquefois, surtout dans la saison des amours, un bruit analogue au tic-tac d'une pendule : c'est en frappant vivement de ses mandibules contre le bois, que l'insecte produit ce bruit, qui est regardé par le vulgaire comme un signe de mauvais augure : ce qui lui a valu aussi le nom d'*Horloge de la mort*. On en compte une quinzaine d'espèces, dont le type est la *V. marquetée* (*A. tessellatum*). La *V. du pain* se nourrit de matières farineuses. La *V. entêtée* (*A. pertinax*), ou *Sonicéphale*, doit son premier nom à l'opiniâtreté avec laquelle elle reste immobile tant qu'elle redoute quelque danger.

VUE (de *vu*, participe du verbe *voir*), l'un des cinq sens, celui qui perçoit la lumière, et qui, par l'intermédiaire de cet agent, nous fait connaître la couleur, la figure, la grandeur, la distance et le mouvement des corps. La vue ne donne par elle-même que la couleur et ses nuances : c'est à l'aide des leçons du tact qu'elle parvient à apprécier la forme, la grandeur et la distance (*Voy.* PERCEPTION). Pour le mécanisme de la vue. *Voy.* ŒIL et VISION.

On donne, en Médecine et même dans le langage vulgaire, des noms particuliers aux différentes infirmités ou déviations de la vue. On appelle *presbytie* une vue longue; *myopie*, une vue courte; *amblyopie*, une vue faible; *diplopie*, la vue double; *strabisme*, la vue louche; *héméralopie*, la vue diurne; *nyctalopie*, la vue nocturne; *cécité*, la privation de la vue. *Voy.* tous ces mots.

Longue-vue. *Voy.* LUNETTE.

Seconde vue, faculté surnaturelle dont quelques individus prétendent être doués, et qui consisterait à voir des choses réelles, qui existent ou arrivent dans des lieux éloignés. Selon ceux qui y croient, le don de la seconde vue n'est point une faculté héréditaire ni même qui dépende de la volonté; elle s'exerce inopinément : la personne qui en est douée ne saurait ni l'empêcher quand l'objet se présente à sa vue, ni la communiquer à un autre. C'est dans le Nord, surtout en Écosse, que la croyance à la seconde vue est le plus répandue. On a prétendu expliquer la seconde vue de la même manière que les phénomènes non moins merveilleux du *somnambulisme magnétique* (*Voy.* ce mot). — On trouve chez les auteurs an-

ciens des faits de *vue à distance* qui sont analogues : tels sont ceux qui sont attribués à Socrate par Platon (dans le *Théagès*), à Apollonius de Tyane par Philostrate, etc.

En Architecture, on entend par *vue* toute ouverture pratiquée dans un bâtiment pour y faire pénétrer le jour. On distingue les *vues droites*, *de côté*, *d'en haut*, *d'en bas*, etc. On appelle *vue faîtière* tout petit jour, lucarne, œil-de-bœuf, etc., pris vers le faîte d'un comble ; *vue dérobée*, une petite fenêtre pratiquée au-dessus d'une corniche, d'une plinthe, ou dans quelque ornement, pour éclairer des entre sols ou de petites pièces sans gâter la décoration d'une façade.

Les copropriétaires d'un mur mitoyen ne peuvent y pratiquer des vues sans le consentement l'un de l'autre. Le propriétaire d'un mur non mitoyen ne peut avoir des vues droites sur la propriété de son voisin s'il n'y a 19 décimètres (1 toise) d'éloignement entre le mur où elles sont pratiquées et cette propriété. Il ne peut, non plus, y avoir des vues de côté ou obliques s'il n'y a 6 décimètres (2 pieds) de distance (C. civ., art. 675-80). — On appelle *vue de servitude* une vue qu'on est obligé de souffrir en vertu d'un titre qui en donne la jouissance au voisin ; *vue* ou *jour de souffrance*, une vue dont on a la jouissance par le consentement d'un voisin, mais sans titre.

En termes de Banque et de Commerce, le mot *vue* signifie le jour de la présentation d'une lettre de change à celui sur qui elle est tirée et qui doit la payer. Une *lettre payable à vue* doit être payée au moment même où le porteur la présente à celui sur qui elle est tirée : tels sont les billets de la Banque de France, qui portent cette suscription : *payable en espèces, à vue, au porteur*. Une *lettre payable à* 5, *à* 10, *à* 30 *jours de vue*, est une lettre dont le payement n'est exigible que 5, 10 ou 30 jours après qu'on l'aura fait viser à celui sur qui elle est tirée.

VULCAIN, planète hypothétique qui selon M. Le Verrier circulerait entre le Soleil et Mercure, et dont l'existence pourrait seule expliquer certaines perturbations observées dans le mouvement de cette dernière planète. Vulcain paraît avoir été aperçu, passant sur le disque du soleil, le 26 mars 1859 par le docteur Lescarbault. On ne l'a pas revu depuis.

VULCAIN, *Vanessa atalanta*, papillon du genre Vanesse. *Voy.* VANESSE.

VULCANIENS. *Voy.* NEPTUNIENS.

VULCANISATION, VULCANITE. *Voy.* CAOUTCHOUC.

VULGATE (du lat. *vulgatus*). On appelle ainsi l'édition qui donne le texte *vulgaire* d'un manuscrit. Ainsi il y a un texte de la Bible et un texte des Pandectes de Justinien qu'on appelle *la vulgate*. *Voy.* le *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

VULNÉRAIRE (du lat. *vulnerarius*), se dit, adjectivement, de tout ce qui concerne les plaies, les blessures. *Voy.* TRAUMATIQUE.

Les anciens médecins appelaient *vulnéraires* tous les médicaments auxquels ils supposaient des vertus spéciales pour la guérison des plaies et blessures. Il y avait des *V. externes*, dits aussi *détersifs*, *incarnatifs* ou *cicatrisants*, tels que le baume du Commandeur, l'onguent basilicon, l'onguent de la mère, la *Vulnéraire* (Anthyllis), la Consoude, l'Orpin, la Millefeuille, l'Herbe à la coupure, l'Herbe aux charpentiers, et des *V. internes*, qui aidaient à l'action des précédents : c'est dans cette classe qu'il faut ranger le *Vulnéraire suisse*, mélange d'herbes aromatiques recueillies dans les Alpes (*Voy.* FALLTRANK) : ces herbes, infusées dans l'esprit-de-vin, donnent l'*eau vulnéraire*, l'*eau d'arquebusade* pour les plaies d'armes à feu, et autres remèdes analogues dont on ne fait guère usage aujourd'hui.

VULNÉRAIRE, plante. *Voy.* ANTHYLLIS.

VULPES, nom latin du *Renard*. *Voy.* ce mot.

VULPIN, *Alopecurus*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phléoïdées, dont l'épi ressemble à une queue de renard. Les graines du Vulpin peuvent servir à faire du pain ; quelques espèces fournissent un fourrage assez bon Cinq espèces de ce genre croissent en France : le *V. des prés*, le *V. genouillé*, le *V. bulbeux*, le *V. agreste* ou *Chiendent queue de renard* et le *V. utriculé*.

VULSELLE, *Vulsella*, genre de Mollusques acéphales, détaché à tort du genre *Avicule* (*Voy.* ce mot), a pour espèce principale la *V. lingulée*, de l'Océan indien.

VULTUEUX (du lat. *vultus*, visage), se dit, en Médecine, de la *face*, quand elle est bouffie et rouge à l'excès, que les joues et les lèvres sont gonflées, les yeux saillants, etc. C'est un des caractères des maladies inflammatoires aiguës.

VULTUR, nom latin du genre VAUTOUR.

W

W, double lettre qui ne fait pas partie de l'alphabet français, et qui est propre aux peuples du nord de l'Europe. Les Allemands la prononcent *v* et les Anglais *ou* : ainsi le mot allemand *Wasser*, eau, se prononce *vassère* ; le mot anglais *water*, qui a la même signification, se prononce *ouateur*. — Bien que le W n'existe pas dans notre alphabet, il paraît avoir été usité autrefois en français : on le trouve dans des manuscrits du XIe au XIIIe siècle, remplaçant indifféremment le *g*, l'*ou* et même l'*h*.

Comme abréviation W s'emploie, en Marine, pour signifier *variation*, et, chez les peuples du Nord, pour *ouest* (*west*). — Dans les noms propres, il se met pour *William* ou *Wilhelm* (Guillaume). — En Chimie, W désigne le *tungstène*, qui avait été appelé d'abord *wolfram*. — Sur les Monnaies, c'est la marque de la fabrique de Lille.

WACHENDORFIE, plante. *Voy.* PÉDILONIE.

WACKE (mot allemand), roche composée de pyroxène et de feldspath, quelquefois d'amphibole et de feldspath, et qui paraît résulter de la décomposition de roches, soit basaltiques, soit ophitiques. Elle est tantôt compacte, tantôt grenue ; assez tendre, sans éclat, de couleur variable ; elle est souvent aussi amygdaloïde, et peut renfermer des minéraux accidentels, notamment des agates.

WAGNÉRITE, magnésie fluo-phosphatée naturelle. C'est une substance blanche, ordinairement lamellaire, mais qui cristallise quelquefois en prismes rhomboïdaux ; elle raye difficilement le verre et pèse 3,15. — On trouve la wagnérite en Allemagne et aux États-Unis.

WAGON ou WAGGON, mot anglais qui signifie *chariot*, est employé en français pour désigner les voitures affectées, sur les chemins de fer, au transport des marchandises et des voyageurs. La forme des wagons varie avec leur objet. Les wagons de voyageurs sont généralement divisés en différentes classes de prix différents.

WAHLENBERGIE (du botan. *Wahlenberg*), *Wahlenbergia*, genre de la famille des Campanulacées, établi pour un grand nombre d'espèces très-voisines des Campanules et indigènes pour la plupart de l'hémisphère austral et surtout du Cap. La *W. à feuilles de lierre* croît dans le midi de l'Europe.

WAJACH, espèce de Marte. *Voy.* MARTE.

WAKOUF (mot turc), nom donné dans l'Empire ottoman aux biens des mosquées et des fondations

pieuses. Ces biens ont été jusqu'à présent exempts d'impôts et insaisissables.

WALHALLA, le paradis d'Odin. *Voy.* ce mot au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

WALIDDA, espèce de Wrightie. *Voy.* WRIGHTIE.

WANDSTEIN. *Voy.* ROHWAND.

WARRANT, mot anglais qui signifie *garantie*, désigne, dans la Jurisprudence anglaise, un ordre écrit, en vertu duquel le porteur agit par autorité, et avec toute *garantie* contre les poursuites auxquelles pourrait donner lieu, par la suite, l'exécution de cet ordre. Il se dit d'une assignation, d'un mandat d'amener, etc. — En termes de Commerce, le *warrant* est un *récépissé* délivré aux commerçants au moment où ils font déposer des marchandises dans un dock ou entrepôt, et constatant la valeur des marchandises déposées. Ce récépissé est un effet négociable, comme une lettre de change; sa valeur est garantie par celle des marchandises qu'il représente (Loi du 28 juin 1858).

WARWICKITE, minéral qui paraît être un fluotitanate de fer et de manganèse. Il se présente en petits cristaux rhomboïdaux, dont la couleur varie du rouge-brun au gris de fer. Il a un éclat métallique perlé, quelquefois vitreux; il pèse 3,29. — On l'a trouvé en Angleterre et aux États-Unis.

WATCHMAN (de l'anglais *watch*, veiller, et *man*, homme), gardien de nuit, en Angleterre : ils parcourent les rues et proclament l'heure à haute voix.

WATSONIE, *Watsonia*, genre de la famille des Iridées, renferme des plantes herbacées du Cap, dont quelques espèces, la *W. rose*, la *W. de Mérian*, etc., sont cultivées pour leurs belles fleurs en grappes roses ou rouges.

WAVELLITE, alumine fluo-phosphatée hydratée naturelle : c'est une substance blanche ou verdâtre, qui cristallise en prismes droits rhomboïdaux : elle raye le verre et pèse 2,33. — On la trouve dans les schistes argileux d'Angleterre et d'Écosse, dans le quartz du Cornouailles, dans l'oligiste en Bavière, dans les dolomies au Groënland, au Pérou, etc.

WÉALDIEN (ÉTAGE), suite de couches qu'on observe en Angleterre à la base des terrains néocomiens, et qui sont les unes de formation marine et les autres d'eau douce. On y distingue deux niveaux principaux, les *sables d'Hastings*, et l'*argile wéaldienne*. Les fossiles caractéristiques de cet étage, sont l'*Unio wealdensis*, et l'*Iguanodon Mantelli*.

WEBSTÉRITE. *Voy.* ALUMINITE.

WÉDÉLIE, *Wedelia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Hélianthées, formé pour des plantes herbacées ou sous-frutescentes, la plupart américaines, à fleurs jaunes, en capitules multiflores, rayonnés, que l'on cultive comme plantes d'agrément. Principales espèces, le *W. carnosa*, connu aussi sous le nom de *Sylphium trilobatum* et le *W. frutescens*, plante grimpante des Antilles.

WÉGA (nom d'un astron. autrichien), étoile de 1[re] grandeur de la constellation la *Lyre*. *Voy.* ce mot.

WEHME (la SAINTE), tribunal secret des francs juges. *Voy.* VEHME au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

WEHRGELD. *Voy.* COMPOSITION.

WEIGÉLIE, *Weigelia*, genre de la famille des Malvacées, se compose d'arbustes d'ornement, à fleurs roses, qui sont originaires de la Chine.

WEISSITE, substance minérale d'un gris cendré, d'éclat nacré, qui cristallise en prisme rhomboïdaux obliques, raye le verre et pèse 2,808. C'est un silicate alumineux de magnésie de potasse et de fer $[3\dot{M}g\,\dddot{S}i + 2\ddot{A}l\,\dddot{S}i]$.—La weissite se trouve en nodules dans un schiste argileux à Fahlun (Suède).

WEISSTEIN, roche éruptive. *Voy.* LEPTYNITE.

WERMOUTH, liqueur. *Voy.* VERMOUT.

WERNÉRITE, silicate double d'alumine et de chaux $[3\ddot{A}l\,\dddot{S}i + \dot{C}a\,\dddot{S}i]$: c'est une substance verdâtre, grisâtre ou rougeâtre, quelquefois translucide d'un éclat vitreux, qui cristallise en prismes à base carrée, raye le verre et pèse de 2,5 à 2,7. On la trouve en Norwége, en Sudermanie, en Finlande, en Saxe, dans le New-Jersey. — On a appelé *W. verte* l'Arktisite; *W. blanche*, la Glaukolite, qui est d'un bleu verdâtre; *W. scapolithe* ou *Rapidolithe*, la Paranthine, dont les cristaux en baguettes ou en aiguilles s'altèrent rapidement au contact de l'air, etc.

WERSTE, mesure itinéraire. *Voy.* VERSTE.

WHIGS, parti politique anglais. *Voy.* WHIGS au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

WHISKEY. Ce mot abrégé d'*usquebaugh*, corruption anglaise de l'irlandais *uisce beatha* (eau-de-vie) est le nom d'une liqueur spiritueuse, extraite de grains. — Le *scubac*, dit aussi *escubac*, *usquebac*, est une liqueur analogue.

WHIST (de l'angl. *whist*, silence), jeu de cartes qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux (*partners*), et avec un jeu de 52 cartes. A ce jeu, l'as est la plus forte carte; puis viennent, dans leur ordre naturel, le roi, la dame, le valet, etc.; le deux est la dernière carte. Le whist se joue en parties liées (*robre*), ordinairement en 10 points et quelquefois en 5 points (*short-whist* ou whist court). Les *partners* que le sort a associés se placent vis-à-vis l'un de l'autre; le donneur fait couper à droite, et distribue treize cartes à chacun des joueurs, en les donnant une à une et de gauche à droite; la dernière, qu'il retourne, détermine la couleur de l'atout. Chaque levée (*trick*) au-dessus de six compte *deux* points au whist ordinaire et *un* seul au *short-whist* : les *honneurs* (*as*, *roi*, *dame* et *valet*) font aussi marquer des points : *trois* honneurs réunis dans les mains de deux associés valent 2 points, les *quatre* honneurs valent 4 points. Une manche gagnée, c.-à-d. 10 points marqués, sans que les adversaires en aient pu marquer un seul, est comptée *triple*, et l'on a 3 fiches; si les adversaires ont marqué 4 points ou moins de 4 points, la manche est *double*, et l'on n'a que 2 fiches; s'ils en ont marqué plus de 4, elle est *simple*, et l'on n'a qu'*une* fiche; ceux qui gagnent le *robre* reçoivent, outre les fiches reçues pour chaque manche, 3 ou 4 fiches dites *de consolation*. Si l'on a joué trois manches, on défalque les fiches de la manche gagnée par les perdants. Si l'on fait les 13 levées ou le *chelem*, on gagne 10 fiches, et la partie continue. On peut aussi jouer *à suivre* ou *à l'enfilade*, c.-à-d. qu'on reporte sur la manche suivante les points faits en plus de 10 : mais le plus souvent, dans ce cas, la partie est simple, c.-à-d. qu'une manche suffit pour gagner (*whist de Metz*) et l'on compte tous les points au profit du gagnant : on ne marque point les honneurs. Dans cette dernière partie le *chelem* compte 20 points. — Le whist est un jeu difficile : il donne lieu à des combinaisons savantes, qui demandent beaucoup de mémoire et d'attention. Consulter les *Traités de whist* d'Edmond Hoyle (trad. de l'angl., 1786), de Deschapelles (1839), et le *Manuel complet du jeu de whist* (Paris, 1847).

WICHTYNE, substance minérale qui résulte de la combinaison d'un silicate d'alumine et de peroxyde de fer avec un trisilicate de soude, de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer $[(\ddot{A}l, \ddot{F}e)\,\dddot{S}i + (\dot{N}a, \dot{C}a, \dot{M}g + \dot{F}e\,\dddot{S}i^3]$. Elle est noire, à cassure terne, et possède trois clivages qui mènent à un prisme rhomboïdal droit. Elle raye le verre et pèse 3,03. — La wichtyne a été trouvée à Wichty en Finlande.

WILLÉMITE ou WILHELMINE. *Voy.* ZINC SILICATÉ.

WILOUITE. *Voy.* IDOCRASE.

WINTER (ÉCORCE DE). *Voy.* DRIMYDE.

WISTÉRIE, *Wisteria*, genre de la famille des Papilionacées, détaché du genre *Glycine*. *V.* ce mot.

WITHAMITE, substance minérale d'un rouge carmin pâle, qui cristallise en octaèdres à base rhombe, et pèse de 2,86 à 3,14 : c'est un silicate hydraté d'alumine, de peroxyde de fer, et de chaux. — On l'a trouvée en Écosse, incrustée dans un trapp.

WITHÉRITE. *Voy.* BARYTE CARBONATÉE.

WOERTHITE, substance minérale blanche, qui se présente en masses à texture lamellaire, raye le

quartz et pèse 3. C'est un silicate hydraté d'alumine, très-voisin de la *fibrolithe* (*Voy.* ce mot). — On la trouve en Finlande et en Suède.

WOLFRAM, tungstate de fer et de manganèse [(Fe, Mn) Tu³] : c'est un minéral noir, d'un éclat semi-métallique, qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques diversement modifiés, et clivables parallèlement à leurs faces et à leurs diagonales. Il raye la fluorine et pèse 7,3. — On trouve le wolfram dans les pegmatites ou les gneiss, à Puy-les-Vignes (Hte-Vienne), en Cornouailles, au Hartz, en Suède, en Sibérie, aux États-Unis, etc.

WOLFSBERGITE, sulfure double naturel d'antimoine et de plomb [$Sb^2 S^3 + 2PbS$]. Ce minéral se rencontre en petites fibres grisâtres, d'aspect métalloïde, dans les mines de Wolfsberg (Hartz).

WOLKONSKOÏTE, substance d'un beau vert d'herbe, à texture compacte, tendre et douce au toucher que l'on trouve en Sibérie (Perm), dans une roche arénacée. C'est un chromo-silicate hydraté de fer et de magnésie [$(\dot{C}r,\dot{F}e)\ddot{S}i^3 + Aq] + [(\dot{C}r,\dot{F}e)Aq^2]$.

WOLLASTONITE ou *Spath en tables*. *Voy.* CHAUX SILICATÉE.

WOMBAT ou *Phascolome*, genre de Marsupiaux australiens, qui a été rapporté pour la première fois de ce pays en Europe par Péron. C'est un animal de la grosseur d'un fort mouton qui a les habitudes et la dentition des Rongeurs; il est nocturne, fouisseur; il se nourrit uniquement de substances végétales. Sa chair est comestible.

WOOTZ (ACIER), espèce d'acier extrêmement dur, assez malléable, mais très-susceptible de s'égrener. Il a été ainsi appelé du nom de l'inventeur du procédé par lequel on le fabrique. *Voy.* ACIER.

WORK-HOUSES (c.-à-d. *maisons de travail*), nom donné, en Angleterre, à des espèces de pénitenciers où l'on enferme les indigents valides arrêtés sur la voie publique et où l'on reçoit aussi quelquefois les vieillards sans asile et les infirmes. C'est à la fois un hospice et une prison.

WORMIENS (os), d'Olaüs *Worms*, médecin danois qui les a décrits le premier, nom donné, en Anatomie, à de petits os irréguliers, qui se développent dans les sutures des os du crâne. On les appelle encore *os épactaux*, *clefs du crâne*.

WRIGHTIE, *Wrightia*, genre de la famille des Apocynées, détaché du genre Nérium et type de la tribu des *Wrightiées*, comprend des arbustes qui croissent dans les parties tropicales de l'Asie et de l'Australie : fleurs blanches formant des corymbes presque terminaux ; calice quinquéparti, portant intérieurement 50 ou 60 écailles. La *W. tinctoriale* (*W. tinctoria*), des Indes orientales, donne un bon indigo; on la confond souvent avec l'*Indigo franc* ou *Anil* (*Voy.* INDIGOTIER). La *W. antidyssentérique*, de Ceylan, est appelée dans ce pays *Walidda*. — La tribu des *Wrightiées*, comprend les genres *Wrightia*, *Nerium*, *Kixia* ou *Hasseltia*, *Kibatalia*.

WRIT (de l'anglais *write*, écrire), ordre par écrit, se dit surtout en parlant de l'ordonnance d'une cour de justice, d'une assignation.

WURST (mot allemand), caisson d'artillerie suspendu de forme allongée, et destiné à transporter promptement les artilleurs en même temps que les approvisionnements nécessaires aux bouches à feu. Ce caisson, dont l'usage venait de l'Autriche, a été abandonné comme incommode lors de la création de l'artillerie à cheval, en 1792.

On appelle aussi *wurst* une voiture de promenade : c'est une calèche longue et découverte.

X

X, la 23e lettre et la 18e consonne de l'alphabet français, est une consonne double, qui remplace *ks*, *cs* et *gs* ; elle répond au ξ des Grecs. En français, cette lettre ne se trouve au commencement que d'un petit nombre de mots, empruntés à des langues étrangères. Dans l'ancienne orthographe, elle se mettait quelquefois pour S : *Xaintrailles*, *Xaintonge*, pour *Saintrailles*, *Saintonge*. La lettre *x* n'existe pas en italien ; dans les mots dérivés du grec ou du latin elle est remplacée par *s*, *ss*, *cc*. En espagnol, elle a tantôt la valeur de *cs*, tantôt le son guttural du *j* (*jota*), comme dans *Ximenès*, *Xérès*, *Xucar*. — X, chez les Romains, était une lettre numérale qui valait 10 ; ⋈ couché valait 1000 ; X̄ valait 10,000 (*Voy.* aussi CHIFFRES ROMAINS). Chez les Grecs ξ' valait 60; ,ξ, 60,000. — La monnaie frappée à Amiens a pour marque un X. — En Mathématiques, *x* est l'inconnue.

XANTHE (du gr. ξανθός, jaune), *Xantho*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Cyclométopes, tribu des Cancériens : carapace large, bosselée, d'un brun rougeâtre tirant sur le jaune, pattes noires. Ces animaux, longs de 0m,05 à 0m,06 sont communs sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

XANTHIE (du gr. ξανθός, jaune), *Xanthia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Orthosides : ailes supérieures, à fond *jaune* ou rougeâtre, et marquées d'une tache réniforme de couleur noire : chenille rose. L'espèce type est la *Xanthia gilvago* des environs de Paris, ainsi appelée de sa couleur isabelle (en lat. *gilvus*).

XANTHINE (du gr. ξανθός, jaune), matière colorante extraite du guano, se rencontre aussi quelquefois dans les calculs urinaires et dans la chair musculaire. C'est une base faible.

XANTHINE, substance minérale qui se présente en nodules formés de petits grains ronds translucides, et d'un gris jaunâtre quelquefois clivables parallèlement aux faces d'un prisme oblique; c'est un silicate de chaux, de manganèse et de protoxyde de fer combiné avec un silicate d'alumine et de sesquioxyde de fer. — On trouve la xanthine aux États-Unis, dans le comté d'Orange.

XANTHIUM, nom latin botanique du genre *Lampourde*. *Voy.* ce mot.

XANTHORHIZE (du gr. ξανθός, jaune, et ῥίζα, racine), *Xanthorhiza*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Pæoniées, a été établi pour un arbrisseau de l'Amérique du nord, le *X. à feuilles de persil* (*X. apiifolia*), dont le bois, d'un beau *jaune* de soufre, pourrait fournir de belles teintures.

XANTHORNUS (c.-à-d. *oiseau jaune*) *V.* CAROUGE.

XANTHORRHÉE (du gr. ξανθός, jaune, et ῥέω, couler), *Xanthorrhea*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Asphodélées, renferme des plantes de l'Australie qui donnent en abondance une résine *jaunâtre* analogue à la gomme-gutte : fleurs en long épi terminal, surmontant une hampe égale en longueur et qui s'élève du milieu d'une touffe de feuilles. C'est de la *X. arborescente* (*X. arborea*) que découle la résine avec laquelle les indigènes de l'Australie fixent la pointe de leurs zagaies et les manches de leurs haches de pierre. Ses épis contiennent une liqueur visqueuse et sucrée.

XANTHOXYLE (du gr. ξανθός, jaune, et ξύλον, bois), *Xanthoxylum*, genre type de la famille des Xanthoxylées, renferme des arbres et des arbrisseaux propres à l'Amérique et à l'Afrique, à tige et à rameaux souvent épineux; à feuilles alternes ou opposées, généralement pennées; à fleurs petites,

blanchâtres ou verdâtres. On en compte un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles : le *X. massue d'Hercule*, vulg. *Clavalier*, *Bois jaune épineux*, dont l'écorce renferme un principe amer qui a des propriétés astringentes et fébrifuges, et qu'on peut aussi employer pour teindre en jaune ; le *X. à feuilles de frêne* du Canada ; le *X. du Sénégal*, dont le bois est propre à l'ébénisterie, etc. — La famille des *Xanthoxylées*, plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, est voisine de celle des Rutacées et renferme, outre le genre type *Xanthoxyle*, auquel on a réuni le genre *Fragorier*, les genres *Brucée* et *Ailante* : ce dernier est plus connu sous le nom de *Vernis*.

XÉNIES (du gr. τὰ ξένια). Les Grecs nommaient ainsi les présents qu'ils faisaient soit à leurs hôtes pour renouveler l'amitié et le droit d'hospitalité, soit aux personnes qu'ils invitaient à un festin. — Martial a donné le nom de *Xénies* au XIIIe livre de ses épigrammes ; il y décrit des objets propres à être envoyés en présents. Sous le même titre, Schiller et Gœthe ont publié, dans l'*Almanach des Muses* de 1797, des épigrammes pleines de sel et d'ironie sur l'état politique et littéraire de l'Allemagne à cette époque.

XENOPUS, batracien. *Voy.* DACTYLÈTHRE.

XÉNOTIME. *Voy.* YTTRIA PHOSPHATÉE.

XÉRANTHÈME (du gr. ξηρός, sec, et ἄνθεμον, fleur), *Xeranthemum annuum*, nom botanique d'une espèce d'*Immortelle*. *Voy.* ce mot.

XÉRASITE, roche tantôt porphyroïde, tantôt amygdaloïde, qui semble résulter de la désagrégation de la diorite compacte. Elle forme, comme la diorite, des amas et des filons.

XÉRÈS, excellent vin que l'on recueille en Espagne, aux environs de Xérès de la Frontera en Andalousie : on le range parmi les vins secs. Dans le commerce, on le nomme aussi *vin de Pacaret*.

XÉROPHTHALMIE (du gr. ξηροφθαλμία), ophthalmie sèche. Suivant les uns, ce mot désigne l'inflammation de l'œil avec cuisson, démangeaison et rougeur, sans gonflement et sans écoulement de larmes ; suivant d'autres, la sécheresse de la conjonctive, caractérisée par l'aspect mat de la membrane, qui est ridée autour de la cornée : il y a alors suspension complète de la sécrétion lacrymale.

XESTÈS (du gr. ξέστης) mesure grecque pour les liquides, était la moitié de la *chénice*, et valait 2 *cotyles* : c'était le 72e d'un *métrétès*. Elle équivalait à 0 lit., 539.

XIPHIAS (du gr. ξιφίας), nom latin scientifique du poisson plus connu sous le nom d'*Espadon*.

XIPHIAS, constellation. *Voy.* DORADE.

XIPHIUM (du gr. ξιφίον, épée), nom latin botanique sous lequel on désigne quelquefois les *Glaïeuls* et les *Iris*, surtout l'*Iris bulbeux*, à cause de leurs feuilles en lame de glaive.

XIPHOÏDE (APPENDICE), du gr. ξιφοειδής, à cause de sa ressemblance avec la pointe d'une épée ; prolongement qui termine l'extrémité inférieure du sternum, qu'on appelle vulgairement *fourchette*. — On nomme *ligament xiphoïdien* ou *costo-xiphoïdien*, un petit faisceau mince, qui va du cartilage de prolongement de la septième côte à l'appendice xiphoïde.

XIPHOSURES (du gr. ξίφος, épée, et οὐρά, queue), famille de Crustacés ou d'Arachnides. *Voy.* LIMULE.

XYLINE, *Xylina*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes : ailes supérieures étroites à bord terminal subdenté, taches ordinaires mal écrites, pattes courtes et robustes ; chenilles roses vivant sur les arbres. L'espèce la plus commune est la *X. oculée* (*X. oculata*).

XYLOBALSAMUM (du gr. ξύλον, bois, et βάλσαμον, baume), nom donné, dans les Pharmacies, aux petites branches du *Balsamodendron gileadense*, arbre qui produit le baume de Judée.

XYLOCOPE (du gr. ξύλον, bois, et κόπτω, couper), *Xylocopa*, genre d'Insectes, de l'ordre des Hyménoptères porte-aiguillon, famille des Mellifères, tribu des Apiaires. Ce sont des abeilles propres aux pays chauds, qui attaquent le bois. Elles sont de grande taille, de couleur noire ou violacée, à mandibules fortement unidentées. L'espèce type est le *Xylocope violette* ou *Abeille perce-bois* : la femelle fait son nid dans les vieux bois ; elle creuse d'abord un tube vertical assez long qu'elle divise ensuite en plusieurs loges par des cloisons horizontales faites avec de la poussière de bois agglutinée.

XYLOGRAPHIE (du gr. ξύλον, bois, et γράφω, écrire), art de graver sur bois (*Voy.* GRAVURE EN RELIEF). — C'est aussi l'art d'imprimer avec des caractères en bois, ou avec des planches de bois dans lesquelles sont taillés les lettres et les mots. L'impression xylographique a précédé l'impression typographique et lui a donné naissance *Voy.* IMPRIMERIE.

XYLOL ou XYLÈNE, hydrocarbure que l'on retire, comme la benzine et le toluène dont il est homologue, du goudron de houille. Il ressemble beaucoup à ces deux corps. Sa formule est C^8H^{10}. Il existe un certain nombre de corps isomères, c.-à-d. ayant la même composition avec des propriétés différentes. — Le premier xylène a été obtenu par M. Cahours.

XYLOPHAGES (du gr. ξύλον, bois, et φάγω, manger). On donne en général le nom de *Xylophages* à tous les animaux qui vivent et se nourrissent dans le bois ou qui y déposent seulement leurs œufs. Tels sont, parmi les Insectes coléoptères, outre les Tétramères qui composent la famille des *Xylophages* propr. dits, c.-à-d. les genres *Scolyte*, *Hylésine*, *Bostrichus*, *Lucane*, *Prione*, *Callidie*, etc., les genres *Anobium*, dit aussi *Vrillette* et *Pou de bois*, *Trogosite*, *Paussus*, *Xylotrogus* ou *Limebois*, etc. ; parmi les Hyménoptères, le *Xylocope* et quelques *Sirex* ; parmi les Lépidoptères, les *Cossus*, la *Sésie*, etc. ; parmi les Diptères, le *Xylophage* propr. dit ; parmi les Névroptères, le *Termite*, etc. Tels sont aussi, parmi les Crustacés, la *Limnoria terebrans* : parmi les Mollusques, les *Tarets*, les *Pholades*, les *Térédines*, les *Tubicoles*, etc.

XYLOPHAGE, *Xylophagus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, dont les larves vivent dans le tronc des bois pourris : corps étroit, palpes redressées, à 2 articles, antennes à 3e article long, cylindrique. Le *X. ater* et le *X. cinctus* sont propres à la France et à l'Allemagne.

XYLOPHOTOGRAPHIE (du gr. ξύλον, bois, et de *photographie*), art de fixer l'image de la chambre noire sur le buis à graver, ce qui remplace le dessin fait à la main. *Voy.* PHOTOLITHOGRAPHIE.

XYLOSTEUM (du gr. ξύλον, bois, et ὀστέον, os), nom donné par les anciens, à cause de la dureté de son bois, au *Camérisier* ou *Chèvrefeuille des buissons*. *Voy.* CHÈVREFEUILLE.

XYLOTROGUS (du gr. ξύλον, bois, et τρώγω, ronger), insecte. *Voy.* LIME-BOIS.

XYRICHTHYS (c.-à-d. en grec *poisson-rasoir*), nom latin scientifique du *Rason*. *Voy.* ce mot.

XYRIDÉES (du g.-type *Xyris*), famille de plantes Monocotylédones périspermées, renfermant des plantes de marais annuelles et vivaces, ayant quelque analogie avec les Iridées, et qui habitent toutes l'Australie et les régions tropicales de l'Amérique.

XYSTE (du gr. ξυστός), nom donné, chez les Grecs, à une galerie couverte où s'exerçaient les athlètes, et chez les Romains, à toute allée d'arbres ou même à tout autre lieu disposé pour la promenade.

Y

Y, 24[e] lettre de l'alphabet français, n'est qu'une forme de l'*i*: on l'appelle *i grec*, quoiqu'il réponde pour la forme comme pour le son, non à l'*iota* (Ι), mais à l'*upsilon* (Υ) des Grecs: il représente cette lettre dans les mots qui nous viennent du grec. En français l'*y* se prononce tantôt comme un *i* simple (*yeux*, *Yonne*), tantôt comme deux *i* distincts (*pays*, *moyen*, *royal*). Les Italiens n'emploient pas cette lettre. — Comme lettre numérale, υ' valait 400, ,υ, 400,000. Chez les Romains, Y désigna, dans les bas siècles, le nombre 150 : Ȳ, 150,000. — La monnaie frappée à Bourges était marquée de la lettre Y. — En Chimie, Yt veut dire *yttrium*.

YACHT (mot emprunté à l'anglais et qui se prononce *yot*), petit bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui sert pour la promenade en mer et pour les régates. Les yachts sont fort communs en Angleterre et en Hollande : on y déploie un grand luxe.

On appelle aussi *yacht* la partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaîne : c'est un petit carré où se trouvent des diagonales et des croix en bandes rouges, bleues et blanches.

YACOU, oiseau Gallinacé. *Voy.* PÉNÉLOPE.

YAJUR ou YADJOUR. *Voy.* VÉDAS.

YAK ou YACK, vulg. *Buffle à queue de cheval* ou *Vache grognante*, espèce du genre Bœuf, de petite taille, se distingue par sa queue, qui est garnie partout de longs poils comme celle du cheval ; tout son corps est couvert d'une épaisse toison. L'Yak habite les hautes montagnes du Thibet ; plus agile que le Bœuf, il peut gravir les pentes les plus escarpées. On est parvenu à le réduire à l'état domestique : on peut même le monter. Jeune, il fournit une excellente fourrure ; on fait aussi du drap avec son poil. On a essayé d'acclimater en France cet utile animal. Il peut donner avec le Bœuf commun et avec le Zébu des métis estimés.

YAPOCK, ou *Chironecte oyapock*, genre de Marsupiaux américains. *Voy.* CHIRONECTE.

YARD, mesure de longueur employée en Angleterre pour l'aunage : elle vaut 0[m],91.

YATAGAN (mot turc), sorte de sabre-poignard ou de coutelas en usage chez les Arabes et les Turcs, dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme vers la pointe une courbe rentrante. C'est moins une arme de combat qu'un instrument dont se servent les Arabes pour couper la tête d'un ennemi à terre.

YAW ou YAWS, maladie de la peau, endémique sur les côtes de la Guinée : elle débute par des taches semblables à des piqûres de puces et qui occupent particulièrement le front ; au bout de quelques jours, ce sont des pustules larges et couvertes de croûtes sous lesquelles se creusent des ulcères qui dégénèrent plus tard en fongosités. Cette maladie attaque surtout les nègres mal nourris. Elle a beaucoup de rapport avec le *pian* ou *framboesia* des colonies. *Voy.* PIAN.

YÈBLE, arbrisseau. *Voy.* HIÈBLE.

YED, belle étoile de moyenne grandeur, est située au milieu de la constellation de Pégase.

YEOMANRY, nom donné en Angleterre à une sorte de garde nationale à cheval ou de gendarmerie civile, composée d'*yeomen* ou petits propriétaires campagnards, et chargée de la défense du pays et de la police locale. — Autrefois on donnait ce nom à la garde particulière des rois d'Angleterre.

YERVA, mot espagnol qui signifie *herbe*, s'applique dans l'Amérique méridionale à diverses espèces d'herbes, notamment au *Bosea yerva-mora*, arbrisseau ainsi nommé de *C. Bose*, naturaliste allemand, et rapporté par les uns aux Chénopodées, par les autres aux Celtidées : on les cultive dans les orangeries. — *Voy.* aussi CONTRA-YERVA.

YEUSE (jadis *ielce*, du lat. *ilex*), *Quercus ilex*, vulg. *Chêne vert*, espèce du genre Chêne, caractérisée par ses feuilles d'un vert foncé et qui persistent toute l'année : ses glands sont le plus souvent âpres et amers. L'Yeuse est un arbre de médiocre grandeur, qui vit isolé, rarement en forêts ; il croît très-lentement, et une fois coupé ne repousse plus qu'en buisson. Son bois est très-compacte et très-dur. — On appelle *Chêne fausse Yeuse*, une espèce de Chêne, à feuilles rondes, persistantes, très-velues, petites, à bords épineux dans leur premier âge, entières dans leur vieillesse, et qui porte des glands ayant le goût de la châtaigne. Cette espèce croît sur les collines arides du midi de l'Europe.

YEUX. *Voy.* ŒIL. — On appelle vulgairement *Yeux de bourrique* les graines du Dolique brûlant; *Yeux de la reine de Hongrie*, une variété de Nèfles. — *Yeux d'écrevisse*. *Voy.* ÉCREVISSE.

YOLE (orig. inc.), sorte de petit canot léger, qui va à la voile et à l'aviron.— Dans la Marine militaire, les yoles servent particulièrement à transporter les officiers supérieurs.

YOURTES, demeures souterraines que les Kamtchadales se creusent dans le sol pour y passer l'hiver.

YOUYOU (mot chinois), petite *guigue*. *Voy.* ce mot.

YPOLÉINE. *Voy.* CUIVRE PHOSPHATÉ.

YPONOMEUTE (du gr. ὑπονομεύω, miner), *Yponomeutes*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes et type de la tribu des *Yponomeutides*. Ces insectes, voisins des Teignes, sont fort nuisibles à l'agriculture. L'*Y. cognatella* dévore les feuilles des pommiers ; l'*Y. padella* s'attaque de préférence aux cerisiers.

YPRÉAU, nom vulgaire du *Peuplier blanc*, s'applique aussi quelquefois à l'*Orme à larges feuilles*.

YSAR ou ISARD, synon. de *Chamois*. *Voy.* ce mot.

YTTERBITE, silicate d'yttria, etc. *V.* GADOLINITE.

YTTRIA, base terreuse, blanche, infusible au feu de forge, composée d'yttrium et d'oxygène, qu'on extrait de quelques minerais très-rares de Suède, notamment de la *gadolinite* ou *ytterbite* et de l'*yttrotantalite*. Elle a été découverte en 1791 par Gadolin. *Voy.* CÉRITE et ORTHITE.

YTTRIA PHOSPHATÉE, *Xénotime* de Beudant [$Yt^3\ddot{P}h$], substance minérale d'un jaune brunâtre, à cassure lamelleuse qui cristallise en octaèdres surbaissés à base carrée. Elle raye la fluorine et pèse 4,557. — On la trouve dans une pegmatite au cap Lindness (Norwége).

YTTRIUM, corps simple métallique contenu dans l'*Yttria* (*Voy.* ce mot). Il a été obtenu en 1827, par M. Wœhler, sous la forme de petites paillettes brillantes d'un gris noir.

YTTRO-TANTALITE. *Voy.* TANTALATE D'YTTRIA.

YUCCA, *Yucca*, genre de la famille des Liliacées, section des Aloïnées ; tige, quelquefois arborescente, en colonne, semblable à un tronc de palmier, et dont la surface est couverte d'un grand nombre d'anneaux ; feuilles longues, étroites, dures, persistantes, très-rapprochées, terminées par une pointe acérée, et placées vers le sommet de la tige ; fleurs nombreuses, blanches, pendantes, disposées en panicule sur une hampe longue de près de 1[m]. L'*Yucca brillant* (*Y. gloriosa*) se conserve en pleine terre dans nos climats : ses feuilles sont glauques et non dentées ; ses fleurs, de la grandeur de celles d'une tulipe, sont blanches, souvent teintes, à l'extérieur,

dans leur partie moyenne, d'une couleur violette. On connaît aussi l'*Y. glauque*, l'*Y. à feuilles d'aloès*, l'*Y. filamenteux*. L'Yucca est originaire des parties chaudes de l'Amérique du Nord : on l'y emploie à former des haies qui sont d'une excellente défense.

YUNX, oiseau Grimpeur. *Voy.* TORCOL.

Z

Z, la 25ᵉ et dernière lettre, et la 19ᵉ consonne de notre alphabet. Elle a, en français, le son de l'S douce, et correspond au ζ des Grecs. Pour les Grecs, c'était une lettre double, équivalant à *dz* ou *tz*. Chez les modernes, les Italiens la prononcent *ts* ou *ds*, les Espagnols comme le *th* anglais ; pour les Polonais *sz* se prononcent comme *ch*, et *cz*, comme *tch*. — Comme lettre numérale, ζ', chez les Grecs, valait 7 et ͵ζ, 7000. Dans les bas siècles, Z valut, chez les peuples latins, 2000 et Z̄ 200000. — En France, Z était la marque des pièces frappées à Grenoble. — Dans le Plain-chant, *Za* désigne le *si* bémol. — En Chimie, Zn veut dire *zinc* ; Zr, *zirconium*.

ZABRE (du gr. ζαβρός, vorace), *Zabrus*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, et de la famille des Carabiques, renferme une quarantaine d'espèces communes à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique septentrionale.

ZACINTHE, *Zacintha*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées-Lactucées, ne renferme qu'une seule espèce, la *Zacinthe verruqueuse*, de l'île de Zacinthe ; on l'a confondue longtemps avec la *Lampsane*. *Voy.* ce mot.

ZAGAIE (de l'espagn. *azagaya*), sorte de javelot dont se servent les indigènes du Sénégal et des îles de l'Océanie. La zagaie est ordinairement armée d'un fer dentelé qui en rend les blessures très-dangereuses. Les peuplades les plus sauvages des îles de l'Océan pacifique n'arment leurs zagaies qu'avec une arête de poisson durcie ou avec les rachis (pétioles) des feuilles du sagoutier.

ZAIN (de l'ital. *zaino*), se dit d'un cheval dont la robe ou le poil, tout d'une couleur, n'a aucune marque de blanc. Il est rare de trouver un cheval zain, autre que noir.

ZAMBO ou JAMBO. On appelle ainsi, dans les colonies d'Amérique, le fruit de l'union d'un nègre et d'une Américaine ou d'une mulâtresse : les zambos sont d'un noir brun cuivreux.

ZAMIE, *Zamia*, vulg. *Pain des Hottentots*, genre de la famille des Cycadées, renferme des végétaux, qui par leurs feuilles ressemblent aux Palmiers, et par leurs fleurs et leurs fruits aux Conifères. La moelle amylacée de certaines espèces a toutes les qualités du sagou. La *Z. hérissée* (*Z. horrida*) a les folioles oblongues, armées de pointes et couvertes d'une poussière glauque. La *Z. spirale* (*Z. spiralis*) a les folioles arquées en faux en dessous, garnies de 3 à 5 dents au sommet. La *Z. furfuracée* (*Z. furfuracea*) a les folioles lancéolées, dentées vers le sommet, poudreuses en dessous.

ZAMORIN, titre que les voyageurs portugais du XVIᵉ siècle donnaient au souverain de Calicut.

ZAMPOGNARI. *Voy.* PIFFERARI.

ZANCLUS, poisson. *Voy.* TRANCHOIR.

ZANI, personnage bouffon et niais dans les comédies italiennes : son nom paraît n'être, comme notre mot *Jeannot*, qu'une corruption de *Jean*. Les monuments anciens prouvent qu'on faisait figurer dans les atellanes des personnages analogues.

ZANNICHELLIÉES, tribu de la famille des *Naïadées*. *Voy.* ce mot.

ZANNONIE, plante. *Voy.* COMMELINE.

ZANTHORHIZE, ZANTHOXYLE, orthographe vicieuse des mots *Xanthorhize*, *Xanthoxyle*. *Voy.* ces noms.

ZAPANIE, *Zapania*, genre de la famille des Verbénacées, qui se confond aujourd'hui avec le genre *Lippia*, dont l'espèce type est la *Verveine citronelle*. *Voy.* ce mot.

ZAUSCHNÉRIE, *Zauschneria*, genre de la famille des Onagrariées, établi pour des sous-arbrisseaux du Mexique et de la Californie, à rameaux cotonneux, à fleurs rouges en racèmes, qui sont cultivés comme plantes d'ornement.

ZEA, nom latin botanique du genre MAÏS.

ZÈBRE (orig. afric.), *Equus zebra*, espèce du genre Cheval, voisin de l'Ane, dont il se rapproche par la taille et les formes, mais dont il diffère par son pelage blanc jaunâtre, régulièrement rayé de bandes transversales, de couleur brune. Le Zèbre est originaire de l'Afrique australe, où il habite en liberté les parties montagneuses : c'est un animal élégant de formes, mais méfiant et farouche, qui ne s'apprivoise que difficilement et qu'on n'a jamais pu dompter.

ZÉBU, *Bos indicus*, espèce du genre Bœuf, remarquable en ce qu'il a sur le garrot une ou deux bosses charnues, d'où son nom vulgaire de *Bœuf à bosse*. Son pelage est gris en dessus et blanc en dessous ; sa queue est terminée par une touffe de poils noirs. Le Zébu est commun dans l'Inde et dans certaines parties de l'Afrique. Sa chair a une saveur musquée.

ZECCHINO, monnaie. *Voy.* SEQUIN.

ZÉDOAIRES, nom donné, dans les Pharmacies, à des rhizômes ou racines de Zingibéracées qu'on croit généralement provenir des *Kœmpferia rotunda* et *longa* (*Voy.* ce mot), et que d'autres disent appartenir au *Curcuma*. On les emploie comme stimulantes et antispasmodiques.

ZÉE, *Zeus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes ; 2 dorsales distinctes, dont l'antérieure est formée de rayons spinaux accompagnés de lambeaux membraneux, longs et filiformes ; série d'épines fourchues sur les côtés du corps. A ce genre appartiennent : la *Zée épineuse* (*Z. pungio*), qu'on trouve dans la Méditerranée, et la *Z. forgeron* (*Z. faber*), vulg. *Dorée*, *Poisson de St-Pierre*, *de St-Christophe*, *de St-Martin* : c'est un poisson long de 0ᵐ,60, à reflets métalliques, sur un fond gris d'argent, rayé de bandes jaunâtres, avec deux taches noires sur le dos. Il est commun sur les côtes d'Europe, d'Afrique et du Japon. On l'a appelé *forgeron*, parce qu'on a prétendu retrouver dans ses arêtes tous les outils d'un forgeron.

ZEMNI, sorte de Rat. *Voy.* SPALAX.

ZEND, ancienne langue des Perses. — ZEND-AVESTA, livre sacré des Perses, écrit en *zend*. *Voy.* ces mots au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ZÉNITH (de l'arabe *semt*, par l'ital. *zenit*). C'est, en Astronomie, le point où la verticale d'un lieu va rencontrer la sphère céleste au-dessus de l'horizon. Le *zénith* est opposé au *nadir*.

ZÉNOBIE, *Zenobia*, genre de la famille des Éricacées, qui doit rentrer dans le genre *Andromède*. *Voy.* ce mot.

ZÉOLITHES (du gr. ζέω, bouillonner, et λίθος, pierre), famille de substances minérales qui sont toutes des silicates alumineux hydratés à base de chaux, de magnésie, de potasse, de soude, etc. Toutes fondent au chalumeau en un verre bulleux (d'où leur nom) ; toutes sont solubles par digestion dans les acides. Généralement elles sont blanches ou peu colorées ; aucune d'elles n'est assez dure pour

rayer le verre. Enfin elles appartiennent toutes aux roches amygdaloïdes, aux basaltes, aux tufs basaltiques, etc. Quelques-unes cependant se trouvent aussi dans les fissures des protogynes, et dans les filons métallifères. Les principales zéolithes sont : l'*Analcime*, qui appartient au système cubique ; la *Chabasie* ou *Z. cubique* et la *Prehnite* ou *Z. radiée*, qui cristallisent en rhomboèdres ; l'*Herschélite*, en prismes hexagonaux réguliers ; la *Scolézite* et la *Thompsonite*, en prismes à base carrée ; la *Stilbite* et la *Mésotype*, dans le système rectangulaire droit ; enfin la *Laumonite*, la *Heulandite* et la *Brewstérite*, qui appartiennent au système du prisme oblique. — On appelle improprement : *Z. dodécaèdre*, l'amphigène ; *Z. de Suède*, le triphane ; *Z. bleue*, le lapis-lazuli, etc.

ZÉPHYR, ZÉPHYRE ou ZÉPHIRE, *Zephyros*, nom que les anciens donnaient au vent d'Occident, surtout à celui qui soufflait du couchant équinoxial, et qui, pour les Grecs, était un vent doux et léger. On a, par extension, donné le nom de *Zéphyr* à tout vent tiède et agréable. — Dans la Fable, Zéphyr est fils d'Astréus et de l'Aurore ; c'est l'amant de Flore.

Les Danseurs appellent *pas de zéphyr* un pas qui se fait en se tenant sur un pied, et balançant l'autre en avant et en arrière.

ZÉPHYRIEN, nom donné aux œufs sans germe que pondent quelquefois les oiseaux de basse-cour, parce que c'est, dit-on, sous l'influence de la douce chaleur du printemps que ce phénomène a lieu.

ZERDA, mammifère Carnassier. *Voy.* FENNEC.

ZÉRO (de l'arabe *cifrun*, par l'ital. *zero*), sorte de chiffre qui n'a aucune valeur par lui-même, mais qui sert à tenir, dans un nombre écrit, la place des unités décimales qui manquent. *Voy.* NUMÉRATION et CHIFFRE.

En Musique, un *zéro* mis au-dessous d'une note, dans une partie d'instrument à corde et à manche, indique que cette note doit être touchée à vide.

Dans les instruments dont on se sert en Physique pour mesurer la température, la pesanteur de l'air, l'humidité, etc., le *zéro* est le point d'où l'on part pour compter les degrés. *Voy.* THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE, etc.

ZERUMBET, racine odorante d'une espèce d'*Amome* des Indes. *Voy.* GALANGA.

ZESTE ou ZEST (du lat. *schistus*, séparé). On appelle ainsi, dans la Noix, l'espèce de cloison ou de séparation membraneuse qui en divise l'intérieur en quatre ; et, dans l'Orange, dans le Citron et autres fruits semblables, la portion extérieure, jaune et odorante du fruit : c'est une peau très-mince, qu'on enlève le plus souvent avec le tranchant du couteau, pour les usages de la cuisine ou de la parfumerie. Le *zeste* contient une huile essentielle, volatile et inflammable, à laquelle le fruit doit son arome ; l'enveloppe blanche qui est au-dessous, et que quelques-uns appellent *zist*, en est complétement dépourvue ; mais on y trouve un principe amer, dit *hespéridine*.

ZÉTÉTIQUE (du gr. ζητητικός, qui recherche), s'est dit, en Philosophie, de toute méthode d'investigation ou de recherche. En Mathématiques, c'est surtout la méthode analytique, dont on se sert pour trouver la solution d'un problème.

ZEUGLODON (du gr. ζεύγλη, joug, et ὀδούς, dent), genre de Cétacés fossiles dont les débris ont été trouvés dans les terrains tertiaires de l'Alabama : c'étaient des animaux herbivores.

ZEUGMA (du gr. ζεῦγμα, union), figure de Grammaire par laquelle deux ou plusieurs phrases ou membres de phrase sont liés de telle sorte qu'un mot, déjà exprimé dans l'une, doit être sous-entendu dans l'autre, comme dans ces vers de Delille :

> Un précepte est aride, il le faut embellir ;
> Ennuyeux, l'égayer ; vulgaire, l'ennoblir,

où *il le faut* se trouve sous-entendu deux fois dans le deuxième vers. Cette figure est d'un usage fréquent.

ZEUS, poisson. *Voy.* ZÉE.

ZEUZÈRE, *Zeuzera*, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Bombycides, a pour type la *Z. æsculi*, dont la larve vit dans le marronnier d'Inde, le pommier, le poirier, le lilas, etc.

ZÉZAIEMENT ou ZÉZEYEMENT, vice de prononciation qui consiste à remplacer l'articulation du *j* ou *g* doux par un *z*. Ceux qui zézayent, disent, par exemple : *pizon*, *zuzube*, pour *pigeon*, *jujube*.

ZIBELINE (de l'ital. *zibellino*, de *zabel*, nom qu'on donne à cet animal en Sibérie), sorte de Marte à poil très-fin. *Voy.* MARTE.

ZIBET ou ZIBETH, Civette de l'Inde. *Voy.* CIVETTE.

ZIGUÉLINE, synonyme de *Cuivre oxydulé*. *Voy.* CUIVRE.

ZIGZAG (onomatopée), suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants. — En Mécanique, on nomme ainsi une sorte de machine composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, en forme de plusieurs X ajoutés bout à bout, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté. Le zigzag est employé dans le dévidoir, dans des pinces ou tenailles qui servent à retirer des corps pesants du fond de la mer, et dans un jouet d'enfant bien connu : ce jouet porte sur chacun des axes de rotation une petite figure de soldat, et le mouvement qu'on donne aux deux bouts des branches du premier X produit dans ces figures des espèces d'évolutions.

Dans l'Art militaire, on nomme *zigzags* des tranchées étroites, formant une suite d'angles aigus, et tracées de manière à ne pas rencontrer perpendiculairement la face des ouvrages qu'on attaque.

En Conchyliologie, c'est le nom vulgaire de plusieurs espèces des genres Porcelaine, Peigne, Trochus et Vénus, qui offrent des lignes colorées formant des angles rentrants et saillants.

ZINC (de l'allem. *Zink*), corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre, très-brillant, mou et d'une texture lamelleuse; élevé à une température de 100 à 150°, il devient ductile, malléable, et se laisse alors laminer et tirer en fils assez minces. Il fond à 423°, et se volatilise au-dessus de cette température de manière qu'on peut le distiller. Sa densité est de 7,2. Fondu et projeté dans l'air, il brûle avec une flamme jaune bleuâtre, en répandant d'abondantes vapeurs blanches (*oxyde de zinc*, *fleurs de zinc*, *laine des philosophes*, *pompholyx*, des anciens chimistes).

Le zinc n'existe dans la nature qu'à l'état de combinaison : ses minerais les plus répandus sont le sulfure (*blende*), le silicate et le carbonate que l'on confond sous le nom de *calamine*. On extrait le zinc de ces minerais, en les calcinant avec du charbon, après les avoir grillés et réduits en poudre fine, dans des tuyaux de terre disposés de différentes manières dans des fourneaux à vent; ramené ainsi à l'état métallique, le zinc se réduit en vapeurs que l'on condense dans des bassins extérieurs. Les minerais de zinc sont très-abondants en Silésie, en Carinthie, en Angleterre (Derbyshire); on exploite en Belgique les mines de la Vieille-Montagne près de Liége, et dans la Prusse rhénane celles de Stolberg; nous n'avons en France que la mine de Clairac et de Robiac, près d'Uzès (Gard), et une autre près de Figeac (Lot). — Le zinc du commerce n'est jamais parfaitement pur; il contient toujours un peu de carbone, d'arsenic, de fer, de manganèse, et plus rarement de l'étain, du cuivre, du plomb, du cadmium et du soufre.

On emploie le zinc, soit allié au cuivre, avec lequel il forme le *laiton* ou *cuivre jaune* (*Voy.* ces mots), soit seul, à l'état laminé : dans ce second état, il sert à faire des couvertures de toits, des gouttières, des tuyaux de conduite, des baignoires, des seaux, des clous, du fil métallique ; à doubler les coques de navires, etc. Les toitures en zinc sont bien meilleur marché que les toitures en plomb; mais elles ont l'inconvénient de s'oxyder. On doit exclure des

couvertures en zinc l'usage des clous et des soudures extérieures: les feuilles métalliques doivent être seulement agrafées de manière à laisser parfaitement libres tous les mouvements de contraction et de dilatation commandés par les variations de température. On emploie le zinc en couche mince pour garantir le fer de l'oxydation, ce qu'on appelle *zingage* ou *galvanisation* (*Voy.* FER GALVANISÉ), pour doubler à l'intérieur les baignoires de cuivre, etc. L'oxyde sert dans la peinture sous le nom de *blanc de zinc*. *Voy.* BLANC.

Le zinc est un des métaux les plus attaquables par les acides, même les plus faibles, par le vinaigre ou le jus de citron p. ex.; il se dissout dans presque tous, en formant des *sels* incolores, doués de propriétés vomitives et purgatives : on ne peut donc pas l'employer pour l'étamage des ustensiles de cuivre. Les sels de zinc les plus importants sont : le *sulfate* ou *vitriol blanc*, employé par les indienneurs; le *silicate* et le *carbonate*, que l'on exploite comme minerai de zinc. En Médecine, on emploie : l'*oxyde de zinc*, comme antispasmodique (il entre dans les pilules de Méglin, dans le baume opodeldoch, dans certains collyres, etc.); le *sulfate de zinc*, comme émétique et purgatif, ou comme astringent, en injections; le *chlorure de zinc*, comme escharotique, contre les affections cancéreuses : il fait partie de la pâte de Cancoin.

Les anciens ne connaissaient pas le zinc métallique, mais ils connaissaient la calamine, avec laquelle ils fabriquaient le laiton. Paracelse fait la première mention du zinc : on le tirait d'abord de la Chine et des Indes, où l'exploitation des mines de zinc remonte à une époque assez reculée; ce n'est qu'en 1805 que l'abbé Dony, chimiste liégeois, découvrit le moyen de l'extraire des minerais d'Europe.

ZINC ALUMINEUX. *Voy.* GAHNITE.

ZINC CARBONATÉ ou *Smithsonite* [$\dot{Zn}\ddot{C}^2$], substance minérale qui se présente en masses compactes, fibreuses, lamellaires, concrétionnées, ou sous forme de cristaux appartenant au système rhomboédrique comme ceux du calcaire. Sa couleur est le blanc ou le blanc jaunâtre, son éclat est faible; elle raye l'argenterie, est rayée par l'apatite, et pèse de 3,5 à 4,3. On l'a quelquefois réunie, sous le nom de *calamine*, au zinc silicaté avec lequel elle se rencontre d'ordinaire. On la trouve à Autun, aux Pyrénées, en Angleterre, dans le pays de Bade, en Carinthie, en Sibérie, etc. — Une substance désignée sous le nom de *Zinconise* et qu'on trouve en petites masses blanches à Bleyberg en Carinthie est du carbonate de zinc hydraté [$3\dot{Zn}\ddot{C}^2 + \dot{Zn}Aq^3$].

ZINC OXYDÉ ou *Aucramite*, minéral rouge brunâtre, qu'on rencontre en masses lamellaires et plus rarement en cristaux dérivant d'un prisme rhomboïdal droit. Il raye la chaux carbonatée et pèse 5,4. Il est formé en presque totalité de zinc oxydé. — On le trouve dans les mines de Franklin (États-Unis). *Voy.* FRANKLINITE.

Zinc oxydé manganésifère, substance rougeâtre, brunâtre ou noirâtre, à texture lamellaire, cristallisant en prismes rhomboïdaux, contient 88 d'oxyde de zinc et 12 d'oxyde de manganèse. — On la trouve dans le même gisement que la précédente.

ZINC OXY-SULFURÉ ou *Volzine*, substance minérale opaque, rose ou jaunâtre d'un éclat nacré ou résineux suivant le sens où on la regarde. Elle raye la fluorine et pèse 3,66. — On la trouve à Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

ZINC SÉLÉNIÉ, *Coulebrasine*, *Culébrite* [Zn,Hg Se]. C'est un minéral grisâtre d'aspect métalloïde que l'on trouve près de Coulebras (Mexique). Il se compose de séléniure de zinc et de séléniure de mercure associés par isomorphisme. Il renferme toujours un peu de soufre et de carbonate de chaux.

ZINC SILICATÉ, *Willémite* ou *Wilhelmine* [$\dot{Zn}\ddot{Si}$], minéral qui cristallise en petits prismes hexaèdres. Il est grisâtre, blanchâtre ou jaunâtre, souvent translucide. Il raye difficilement le verre et pèse 4,18. — On le trouve dans le gisement de zinc de la Vieille-Montagne.

Zinc silicaté hydraté ou *Calamine* [$2\dot{Zn}\ddot{Si} + Aq$], minéral qui se présente à l'état compacte, concrétionné, lamellaire, aciculaire, ou cristallisé dans le système du prisme droit rhomboïdal. Il est jaunâtre ou blanchâtre, soluble en gelée dans les acides, raye la fluorine et pèse 3,42. C'est, avec le zinc carbonaté, un des principaux minerais de zinc. — On le trouve principalement dans les dépôts de cuivre et de plomb, en Angleterre, en Carinthie, en Sibérie, etc.

ZINC SULFURÉ HYDRATÉ ou *Gallitzinite* [$\dot{Zn}\ddot{S}^3 + 5Aq$]. Ce minéral soluble dans l'eau, se présente concrétionné ou houppes cristallines formés de petits prismes rhomboïdaux. Il pèse 2. — On le trouve dans les travaux des mines en Westphalie, en Hongrie, en Suède, etc.

ZINC SULFURÉ ou *Blende* [ZnS], substance jaunâtre ou brune, d'aspect vitreux, dont les cristaux, qui appartiennent au système cubique, présentent souvent l'hémiédrie du tétraèdre et se clivent en dodécaèdres rhomboïdaux. On la rencontre aussi mamelonnée, lamellaire, fibreuse et grenue. Elle est fragile, peu dure et pèse 4,16. C'est un excellent minerai de zinc. — La blende se trouve en grandes masses avec la *galène* (plomb sulfuré), dans les dolomies du St-Gothard, dans les roches granitiques des Pyrénées, dans le gypse en Tyrol, etc.

Zinc sulfuré cadmifère [(Ca,Fe,Zn)S]. Ce minéral connu aussi sous le nom de *Przibramite*, se trouve dans les filons de galène argentifère de Przibram (Bohême).

ZINCOGRAPHIE (de *zinc*, et du gr. γράφω, écrire), procédé qui a pour but d'imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc, a été imaginé en 1828 par M. Brugnot, et appliqué d'abord à l'impression des grandes cartes géographiques pour lesquelles les pierres lithographiques étaient insuffisantes. Il a été surtout pratiqué avec succès par Kæppelin.

ZINCONISE. *Voy.* ZINC CARBONATÉ.

ZINGAGE ou ZINCAGE, action de couvrir de zinc certains métaux, notamment le fer, pour les rendre moins oxydables : c'est ce qu'on appelle plus communément, quoique improprement, *galvanisation du fer*. *Voy.* ce mot.

ZINGEL, vulg. *Cingle*, poisson. *Voy.* APRON.

ZINGIBÉRACÉES (de *zingiber*, gingembre), dites aussi *Drymyrhizées* et *Scitaminées*, famille de plantes Monocotylédones périspermées, renferme des herbes vivaces à rhizome rampant ou tubéreux, à tige simple, à feuilles simples lamelleuses, à fleurs irrégulières, axillaires, disposées en épis, en grappes, en panicules. Le fruit est une capsule à 3 loges, quelquefois une baie indéhiscente. Les Zingibéracées sont particulières aux régions tropicales; elles sont toutes plus ou moins aromatiques et s'emploient, soit comme condiments ou parfums, soit en médecine comme stimulants et stomachiques. M. Lestiboudois a divisé cette famille en 6 tribus : les *Kæmpfériées*, les *Hédychiées*, les *Curcumées*, les *Alpiniées*, les *Costoidées* et les *Mantisiées*. — Quelques botanistes font des Zingibéracées une tribu de la famille des *Amomées*.

ZINGUEUR, artisan qui met en œuvre le zinc ou qui en confectionne des ustensiles. Ce genre d'industrie rentre à la fois dans la profession de *ferblantier* et dans celles de *plombier* et de *fontainier*.

ZINKÉNITE. *Voy.* ANTIMOINE SULFURÉ PLOMBIFÈRE.

ZINNIE, *Zinnia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Hélianthées, renferme des plantes herbacées annuelles, originaires d'Amérique, dont quelques espèces sont cultivées dans nos jardins. On recherche surtout la *Zinnie élégante* ou *violacée* et la *Z. rouge* ou *Brésine*.

ZINZOLIN, sorte de couleur d'un violet rougeâtre.

ZIPHIUS, genre de Mammifères, de l'ordre des

Cétacés cétodontes, qui se rapprochent des Cachalots et qui ont comme eux le crâne rempli de la substance dite *blanc de baleine*. On en trouve dans la Méditerranée, l'Atlantique et la mer des Indes, contrairement à l'opinion de ceux qui en ou fait un genre entièrement éteint.

ZIRCON ou *Silicate de zircone* [ZrSi], substance minérale vitreuse, transparente ou opaque, rouge, jaunâtre, bleuâtre et même incolore ; d'un éclat gras particulier. On la trouve presque toujours cristallisée en prismes à base carrée diversement modifiés, et quelquefois en octaèdres à base carrée. Elle raye le quartz, est rayée par la topaze et pèse 4,4. Le zircon se rencontre disséminé dans les syénites, les gneiss, les basaltes, les tufs basaltiques, plus rarement dans les trachytes en Norwége, en Écosse, aux États-Unis, etc. Il existe aussi dans le lit des ruisseaux qui traversent ces terrains. C'est ainsi qu'on le rencontre au Riou-Pézouliou, près du Puy-en-Velay (Hte-Loire), et à Ceylan. — Le zircon est employé en bijouterie sous le nom de *jargon*. Les variétés d'un beau rouge sont connues sous le nom d'*hyacinthe*. Les variétés incolores ou celles auxquelles on a fait perdre leur couleur par l'action du feu, sont employées comme faux diamants ; c'est toujours une pierre de peu de prix. On se sert des zircons dans les laboratoires pour la préparation de la zircone. — On vient de signaler un nouveau métal, le *jargonium*, dans certains zircons de Ceylan.

ZIRCONE, oxyde de zirconium, que l'on trouve d'abord dans le *jargon* ou *zircon* de Ceylan, et ensuite dans l'*hyacinthe*, que l'on rencontre dans la même contrée, ainsi qu'en France, aux environs du Puy (Hte-Loire). La zircone se trouve aussi dans la *zirconite* ou *eudialyte* (*Voy.* ce mot). — Le *zirconium* est un métal qui s'obtient en décomposant le fluorure de zirconium par le potassium ; il se présente sous la forme d'une poudre noire ou d'un gris foncé, qui prend un éclat métallique sous le brunissoir.

La *zircone* a été découverte en 1789 par Klaproth ; le *zirconium* a été isolé en 1805 par Berzélius.

ZIRCONITE, silicate de zircone. *Voy.* ZIRCONE.

ZIRCONIUM, métal. *Voy.* ZIRCONE.

ZIST, écorce intérieure des Oranges. *Voy.* ZESTE.

ZIZANIE (du lat. *zizania*, du gr. ζιζάνιον, ivraie). On donne vulgairement ce nom, qui est devenu synonyme de *jalousie*, de *désunion*, au grain vénéneux de l'*Ivraie enivrante* (*Lolium temulentum*) ; mais pour les Botanistes, il désigne un autre genre de Graminées, tribu des Oryzées, qui est originaire de l'Amérique septentrionale, où il est connu sous les noms de *Riz de Canada* et de *Riz sauvage*. Les bestiaux sont très-friands de cette plante, verte ou sèche ; le grain en est savoureux et nourrissant pour l'homme. On en a tenté la culture en France sous le nom tout à fait impropre de *Folle avoine*.

ZIZEL, Mammifère rongeur. *Voy.* SPERMOPHILE.

ZIZI, le *Bruant des haies*. *Voy.* BRUANTS.

ZIZYPHUS, nom latin botanique du *Jujubier*, a servi à former le mot *Zizyphées*, tribu de la famille des Rhamnées.

ZOANTHAIRES (POLYPES). *Voy.* POLYPES.

ZOANTHE (du gr. ζῶον, animal, et ἄνθος, fleur), *Zoanthus*, genre de Polypes zoanthaires, voisin des Actinies : corps allongé, conique, élargi à la partie supérieure ; bouche linéaire, transverse, au milieu d'un disque bordé de tentacules. On trouve ces polypes surtout dans le golfe du Mexique.

ZODIAQUE (du lat. *zodiacus*, du gr. ζωδιακός), bande ou zone céleste, d'environ 18 degrés de largeur, qui fait le tour du ciel parallèlement à l'écliptique. Elle est partagée en deux parties égales par ce dernier, et comprend toutes les positions que peuvent occuper les planètes, leur latitude n'étant jamais de plus de 8 degrés. Le zodiaque se divise en 12 parties égales de 30 degrés chacune, qu'on appelle *signes* ; les signes portent les noms des *constellations zodiacales* et sont désignés par les mêmes figures (*Voy.* ASTRONOMIE [*Signes*]) ; ils répondent chacun à l'un des mois de l'année (*Voy.* MOIS). Ce sont le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*, le *Cancer*, le *Lion*, la *Vierge*, la *Balance*, le *Scorpion*, le *Sagittaire*, le *Capricorne*, le *Verseau* et les *Poissons*. On a réuni leurs noms en ces deux vers latins :

Sunt Aries, Taurus, Gemini ; Cancer, Leo, Virgo ;
Libraque, Scorpius, Arcitenens ; Caper, Amphora, Pisces

Les constellations qui ont donné leurs noms aux signes du zodiaque n'occupent plus maintenant les mêmes places que ces signes : par l'effet de la précession des équinoxes, elles sont toutes avancées d'environ 30 degrés ou d'un signe. Cependant l'astronomie moderne a conservé les anciennes divisions, et même les noms des 12 signes. *Voy.* PRÉCESSION.

La connaissance du zodiaque est de la plus haute antiquité. On la trouve chez les Chaldéens, les Perses, les Égyptiens, les Indiens, les Arabes et les Chinois. Plusieurs peuples admettaient 27 ou 28 constellations : c'étaient ceux dont l'année était lunaire. Les Chaldéens, suivis en cela par les Égyptiens et les Grecs, n'en admettaient que 12. Du reste, l'époque précise de cette invention est inconnue. Le zodiaque de Denderah, qui a été découvert au commencement de ce siècle, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale, a donné lieu depuis 1808 à de longues discussions auxquelles prirent part Dupuis, Visconti, Lalande, Delambre, l'abbé Halma, Fourier, Biot, Francœur, St-Martin, Letronne. Quelques-uns attribuaient à ce zodiaque une haute antiquité, mais il est aujourd'hui démontré qu'il est à peine antérieur à l'ère vulgaire. Le zodiaque d'Esneh en Égypte et celui de Salsette dans l'Inde ont aussi donné lieu à de vives controverses.

Lumière zodiacale. Voy. LUMIÈRE et SOLEIL.

ZODION, genre d'Insectes diptères, de la famille des Athéricères, tribu des *Conopsaires*. *Voy.* ce mot.

ZOÏZITE ou ZOISITE, Épidote à base de chaux. *Voy.* ÉPIDOTE.

ZOKOR, *Mus aspalax*, sorte de Taupes de Sibérie. *Voy.* LEMMING et ORYCTÈRES.

ZOLL-VEREIN (de l'allem. *Zoll*, douane, et *Verein*, union, c.-à-d. *union douanière*), association formée entre les divers États de l'Allemagne dans le but de supprimer les douanes sur leurs frontières respectives, et d'établir, à la limite extérieure de leurs territoires réunis, une seule ligne de douanes avec des tarifs uniformes. Conçue d'abord par le docteur Fr. List, qui, dès 1819, en fit, mais inutilement, la proposition à la Diète germanique, cette institution ne commença à être réalisée qu'en 1828. Dans cette année, se formèrent successivement trois associations distinctes : l'une au midi, entre la Bavière et le Wurtemberg (18 janvier) ; l'autre au nord, entre la Prusse et les duchés de Hesse et d'Anhalt (14 février-17 juillet), et une troisième au centre, entre le royaume de Saxe, le Hanovre, le Brunswick, la Hesse électorale (24 septembre). Mais bientôt la Prusse amena successivement la plus grande partie des États à se rallier à elle, leur fit accepter ses tarifs, sa législation commerciale, et même introduisit dans quelques-uns ses monnaies, ses poids et mesures. Une association qui comprenait la plus grande partie des États de l'Allemagne fut, sous l'influence de la Prusse, constituée pour 10 ans par un traité en date du 23 mars 1833, traité qui fut renouvelé, le 8 mai 1841, pour dix nouvelles années. L'Autriche et quelques autres États moins importants qui avaient constamment refusé d'y accéder, finirent par signer avec la Prusse le 19 février 1853 un traité qui étendait le zoll-verein à toute l'Allemagne. Cette institution est une des causes qui ont le plus contribué au développement rapide que la Prusse a pris de nos jours.

ZONA (du gr. ζώνη, ceinture), variété d'herpès consistant en une éruption vésiculeuse qui se développe d'ordinaire sur une seule moitié du corps, de la poitrine et de l'abdomen surtout, et affecte la

forme d'une demi-ceinture. Le zona se manifeste de préférence chez les individus dont la peau est fine, et à la suite d'émotions morales ou de troubles nerveux; il apparaît souvent sans causes appréciables. Les vésicules atteignent quelquefois la grosseur d'une lentille : d'abord transparentes, elles deviennent opaques au bout de 5 ou 6 jours, se flétrissent et se déchirent, en laissant à nu le derme excorié qui se couvre alors d'une croûte jaunâtre qu'accompagnent souvent des ulcérations difficiles à guérir. Le traitement se borne au repos, aux boissons acidules, et à quelques laxatifs : on saupoudre les vésicules de poudre d'amidon et on évite tout frottement.

ZONE (du gr. ζώνη). En Géométrie, on appelle *zône* la portion de la surface de la sphère comprise entre deux plans parallèles; les sections déterminées par ces deux plans sont les *bases* de la zone, leur distance en est la *hauteur*. Lorsque l'un des deux plans devient tangent à la sphère, la zone n'a plus qu'une seule base et prend souvent le nom de *calotte sphérique*. — La zone peut être considérée comme engendrée par un arc de circonférence tournant autour d'un diamètre de cette circonférence supposé fixe, et qui laisse cet arc tout entier d'un même côté. Elle a pour mesure le produit de sa hauteur par la circonférence d'un grand cercle de la sphère à laquelle elle appartient

En Astronomie, on appelle zônes les 5 bandes que forment à la surface de la Terre les *cercles polaires* et les *tropiques* (*Voy.* ces mots) savoir : la *zone torride*, comprise entre les tropiques, et caractérisée par ce fait que le soleil passe deux fois par an au zénith de tous ses points; les deux *zones tempérées*, comprises entre le tropique et le cercle polaire de chaque hémisphère : à aucune époque de l'année le soleil ne passe au zénith de leurs points, mais l'horizon y rencontre tous les parallèles décrits par le soleil dans le cours d'une année, en sorte que chaque jour il y a alternative de jour et de nuit; enfin les deux *zones glaciales*, qui s'étendent de chaque cercle polaire au pôle correspondant : le soleil n'y passe jamais au zénith de leurs points et même en reste toujours à une grande distance, et de plus, l'horizon n'y rencontre pas tous les parallèles décrits par le soleil, en sorte que pendant une partie de l'année le soleil ne s'y couche pas, tandis qu'il ne s'y lève pas pendant une autre partie, et qu'enfin pendant le reste il y a alternative de jour et de nuit. En général et sauf des accidents dus à d'autres causes, la zone torride possède un climat brûlant; les zones tempérées, un climat moyen, et les zones glaciales, un climat extrême. *Voy.* CLIMAT.

En Langage administratif, on appelle zone l'étendue de territoire soumise à un régime spécial. On distingue : la *zone frontière*, au point de vue des douanes et des travaux publics; la *zône des servitudes militaires*, la *zone des servitudes* résultant d'un chemin de fer, etc.

ZOOCARPÉES (du gr. ζῶον, animal, et καρπός, fruit), tribu de la famille des Algues, groupe des Arthrodiées, dans laquelle on range les genres *Anthophysis*, *Cadmus* et *Tiresias*.

ZOOGRAPHIE. *Voy.* ZOOLOGIE.

ZOOLOGIE (du gr. ζῶον, animal, et λόγος, discours), branche de l'Histoire naturelle qui traite des animaux : elle se divise en *Zoologie générale*, comprenant l'Anatomie et la Physiologie comparées, et traitant toutes les grandes questions relatives aux bases de la classification zoologique, à l'unité ou à la diversité de composition, au rôle des animaux dans l'ensemble de la création, à leur distribution sur le globe, etc., et en *Zoologie descriptive* ou *Zoographie*, qui décrit tous les animaux et en donne une classification méthodique. — On a imposé des noms spéciaux aux grandes divisions de la Zoologie, qui correspondent aux divisions des animaux; ainsi on appelle : *Mammalogie*, la partie de cette science qui traite des Mammifères; *Ornithologie*, celle qui traite des Oiseaux; *Ichthyologie*, des Poissons; *Erpétologie*, des Serpents; *Malacologie*, des Mollusques; *Conchyliologie*, des Coquilles; *Entomologie* ou *Insectologie*, des Insectes, etc. (*Voy.* ces mots). La *Tératologie* qui traite des monstruosités animales, en est devenue depuis quelques années un appendice important. — Pour les classifications zoologiques, *Voy.* ANIMAL (RÈGNE).

Créée par Aristote dans son *Histoire des Animaux*, la Zoologie, de même que les autres branches de l'histoire naturelle, n'eut chez les Romains d'autre interprète que Pline l'ancien. Elle fut aussi longtemps négligée par les modernes. Ceux qui l'ont le plus avancée sont Conrad Gesner, Belon, Ray, Linné, Buffon, Blumenbach, Cuvier, Lacépède, Lamarck, Latreille, de Blainville, Duméril, les deux Geoffroy St-Hilaire, etc. — Outre les ouvrages de ces maîtres et les *Traités généraux* cités à l'art. HISTOIRE NATURELLE, nous nommerons, parmi les livres classiques sur cette science, la *Zoologie* de M. Milne-Edwards, la *Zoologie classique* de M. F.-A. Pouchet, les *Éléments de zoologie* de M. Paul Gervais (1868), etc. M. E. Blanchard a donné la *Zoologie agricole* (1855).

ZOONOMIE (du gr. ζῶον, animal, et νόμος, loi), science des lois qui régissent les actions organiques des animaux en général : c'est une branche de la Physiologie. On a, sous le titre de *Zoonomia*, un célèbre ouvrage de Darwin.

ZOOPHYTES (du gr. ζῶον, animal, et φύτον, plante), dits aussi *Actinozoaires* ou *Rayonnés*, nom donné autrefois au 4ᵉ embranchement du Règne animal comprenant tous les êtres inférieurs dont les derniers sont voisins des plantes. On en a retiré aujourd'hui les *Protozoaires*, dont on a formé le 5ᵉ embranchement et les *Vers intestinaux* ou *Entozoaires*, qu'on a reportés dans le 3ᵉ. — Le mot de *Zoophytes* est rarement employé dans la science et lorsqu'il l'est, c'est comme synonyme de *Radiaires* ou de *4ᵉ embranchement* et non dans son sens étymologique. A ce point de vue, on divise les *Zoophytes* en deux groupes; les *Échinodermes* et les *Polypes*, auxquels on ajoute quelquefois les *Spongiaires*. *Voy.* RAYONNÉS.

ZOOSPORÉES (de *zoospore*), nom donné par Decaisne et Thuret aux Algues dont les spores sont douées de mouvements spontanés, pour les distinguer de celles qui ont des spores immobiles. On range ordinairement dans ce groupe les *Conferves*, les *Ectocarpes*, les *Laminariées*, les *Vauchériées*, les *Saprolégniées*, etc.

ZOOSPORES (du gr. ζῶον, animal, et σπορά, semence), corpuscules reproducteurs de certaines Algues inférieures. Produits par une génération non sexuelle, ces corpuscules ont la propriété de se mouvoir comme spontanément depuis leur sortie de la plante-mère jusqu'au moment où ils se fixent pour germer et se développer en de nouveaux individus.

Les zoospores sont ovoïdes ou turbinées, n'ayant guère que 1 ou 2 centièmes de millimètre de longueur : leur portion la plus aiguë (*rostre*) porte ordinairement des *cils vibratils* à l'agitation desquels est dû le mouvement. — La cellule dans laquelle se développent les zoospores porte le nom de *zoosporange*.

On retrouve des *zoospores* dans un petit nombre de Champignons, p. ex. dans le *Peronospora devastatrix*, un de ceux auxquels on a attribué la maladie de la pomme de terre.

ZOOTOMIE (du gr. ζῶον, animal, et τομή, dissection), synonyme d'*Anatomie animale*. *Voy.* ANATOMIE.

ZORILLE, *Zorilla*, division du genre Martre, ne renferme qu'une espèce, le *Putois du Cap* ou *Blaireau puant* (*Z. variegata*), animal de l'Afrique méridionale, qui a le museau court, et qui, au système dentaire du Putois, unit des ongles longs, robustes et propres à fouiller la terre. Le Zorille exhale une odeur fort désagréable; son pelage est d'un noir brunâtre rayé de blanc.

ZOSTER, maladie, synonyme de *Zona*. *V.* ce mot.

ZOSTÈRE (du gr. ζωστήρ, ceinture), *Zostera*, genre de la famille des Naïadées, et type de la tribu des *Zostérées*, se compose d'herbes qui croissent submergées sur les côtes de presque toutes les mers : tiges rampantes ; feuilles linéaires, rubanées, assez larges. Les feuilles de la *Zostère marine* (*Z. marina*) sont employées, sous le nom de *crin végétal*, à faire des matelas et des coussins ; elles servent aussi pour l'emballage. Dans le Nord, on couvre avec ces plantes les toits rustiques. On les ramasse encore pour servir d'engrais et pour en retirer de la soude par la combustion.

ZOUAVES (du nom d'une tribu indigène[1], troupe d'infanterie légère organisée en Algérie dès le 1er octobre 1830, admit d'abord des indigènes, mais se recrute exclusivement aujourd'hui de Français : les tirailleurs indigènes portent le nom de *turcos* (*Voy.* ce mot). L'uniforme des zouaves est une veste sans collet avec un gilet fermé par devant, en drap bleu soutaché de jaune ; pantalon maure en drap garance ; ceinture en cotonnade bleue, turban blanc ou vert et calotte rouge ; jambarts en cuir, guêtres, souliers ; sac, giberne turque. Les officiers ont le costume des officiers d'infanterie. Ce corps s'est partout signalé par une intrépidité héroïque.

ZURNA ou ZAMR, instrument de Musique des Turcs, qui par sa forme et la qualité de ses sons ressemble à notre hautbois.

ZWANZIGER (de l'allem. *zwanzig*, vingt), pièce de monnaie autrichienne, valant 20 kreuzers, environ 0 fr. 80 c.

ZYGÈNE, *Zygæna*, poisson. *Voy.* MARTEAU.

ZYGÈNE, genre d'Insectes, de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, tribu des *Zygénides*, renferme une cinquantaine d'espèces, et a pour type la *Zygène filipendule*, dont la chenille vit sur les trèfles. Le papillon a les ailes bleues ou d'un vert foncé chatoyant, avec des taches rouges sur les ailes supérieures.

ZYGIE, *Zygia*, genre d'Insectes, de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Mélyrides, a pour type la *Z. oblongue*, dont la larve vit aux dépens des bois de construction.

ZYGNÉMÉES (du gr. ζυγός, paire, et νῆμα, filament), famille d'Algues d'eau douce, du groupe des Arthrodiées, ainsi appelées à cause de l'accouplement de leurs filaments. On les nomme aussi *Conjuguées* et *Synsporées*. — Genres, *Zygnema*, *Zygogonium*, *Spirogyra*, *Staurospermum*, etc.

ZYGODACTYLES (du gr. ζυγός, paire, et δάκτυλος, doigt), ordre de la classe des Oiseaux, comprenant ceux qui ont les doigts accouplés, deux devant et deux derrière. *Voy.* GRIMPEURS.

ZYGOMA (du gr. ζύγωμα). En Anatomie, on a appelé *zygoma* ou *os jugal*, l'os malaire ou os de la pommette de la joue, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne. — *Zygomatique* se dit de tout ce qui appartient au *zygoma* : ainsi on nomme *arcade zygomatique*, l'arcade osseuse formée au bas de la tempe par l'os de la pommette et le temporal ; *muscles zygomatiques*, les deux muscles (*grand* et *petit*), qui tirent les coins de la bouche vers les oreilles, p. ex. dans l'action du rire, etc. Il y a aussi le *nerf*, l'*apophyse*, la *fosse zygomatiques*, etc.

ZYGOPHYLLÉES (du g.-type *Zygophyllum*), famille de plantes Dicotylédones dialypétales hypogynes, détachée de celle des Rutacées, renferme des espèces caractérisées par des feuilles opposées, composées de plusieurs folioles conjuguées; des fleurs hermaphrodites : les loges de l'ovaire contiennent deux ou plusieurs ovules. Les Zygophyllées sont répandues dans les deux continents. Le bois et l'écorce des espèces ligneuses contiennent une matière résineuse, amère et âcre, et ont des propriétés stimulantes, notamment dans le *Gaiac*. — Elles forment 2 tribus : les *Zygophyllées* proprement dites (genres, *Zygophyllum*, *Guaiacum*, *Porlieria*, etc.), et les *Tribulées*.

ZYGOPHYLLUM, plante. *Voy.* FABAGELLE.

ZYMASE (du gr. ζύμη, levûre), nom donné par M. Béchamp à tous les ferments solubles, qu'on appelle aussi ferments non figurés, tels que la diastase, la pepsine, la ptyaline, etc. *Voy.* FERMENTATION.

ZYMOLOGIE ou ZYMOTECHNIE (du gr. ζύμη, levûre, et λόγος, traité, ou τέχνη, art), partie de la Chimie qui traite de la *fermentation*. *Voy.* ce mot.

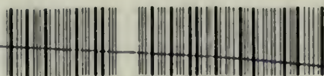
ZYMOME (du gr. ζύμη, levûre; parce qu'on le considérait comme le principe de la levûre), nom donné à la portion du gluten végétal qui est insoluble dans l'alcool.

ZYMOSIMÈTRE (du gr. ζύμωσις, fermentation, et μέτρον, mesure), espèce de thermomètre propre à apprécier le degré de chaleur qui se développe dans les matières en fermentation. Cet instrument a été inventé par Swammerdam, au XIIIe siècle. Sa disposition a suggéré à Fahrenheit l'idée du thermomètre à mercure.

ZYMOTIQUE, se dit, en Chimie, de tout ce qui a trait à l'action d'un ferment.

FIN.

Corbeil. — Typ. et stér. de Crété fils.


a39003 000998921b

